
Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/nouveaularoussei07laro

NOUVEAU

LAROUSSE

ILLUSTRÉ

CLASSEMENT

DES CARTES ET DES PLANCHES EN COULEURS

CONTENUES DANS LE TOME VII

	Après la page		Après la page
PYRÉNÉES	100	SIGILLOGRAPHIE (planche)	692
RELIGIEUX (Costume) (planche)	232	SIGNATURE (2 planches)	696
REPTILES (planche)	262	SUÈDE (carte et planche)	844
ROUES (planche)	344	SUISSE (carte et planche)	852
ROME (plans)	368	TÉLÉGRAPHIE-TÉLÉPHONE (2 pl.)	948
ROUMANIE (carte et planche)	402	TERRE (4 cartes)	972
RUSSIE (carte et planche)	426	TURQUIE (carte et planche)	1164
VITRAUX (2 planches)	1328		

NOUVEAU
LAROUSSE
ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE UNIVERSEL ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME SEPTIÈME

9 486 Gravures. — 160 Tableaux. — 104 Cartes.



PARIS

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, RUE MONTPARNASSE, 17

—

Tous droits réservés.

LIBRARY
AE
25
L34
f.7



PRA, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]); 5.436 h. Petit port actif. Vieux château.

PRAAGE (*pra-aj'* — du lat. *pratum*, pré) n. m. Féod. Droit perçu sur les prés ou droit pour le seigneur de faire paître ses troupeaux sur un pré.

PRACHATITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Pisek]), dans le Bœhmerwald, sur un tributaire de la Blanitz; 4.141 hab. Passementerie.

PRACTEUR (*kteur'* — gr. *praktôr*; de *prassein*, faire) n. m. Antiq. gr. Magistrat athénien, nommé au sort, qui était chargé de faire payer les amendes prononcées par les tribunaux. || Magistrat chargé de lever les impôts, percepteur. || Huissier d'un tribunal.

PRADEL (Pierre-Marie Michel-Eugène COURTRAY de), improvisateur français, né à Paris en 1787, mort à Wiesbaden en 1857. Il se fit connaître par des pièces de vers, de petits poèmes, des vaudevilles, etc., et donna en 1821, à Paris, puis dans les principales villes de France, des séances où il improvisait avec une étonnante facilité, aussi bien des tragédies et des comédies que des chansons, épîtres, sonnets, élégies, bouts-rimés, acrostiches, etc. La valeur littéraire de ces productions est très mince.

PRADELLE (*dèl'* — dimin. du lat. *pratum*, pré) n. f. Prairie naturelle, dans les départements du Midi.

PRADELLES, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 30 kil. du Puy, entre deux affluents de l'Allier; 1.815 hab. Fabrique de chapeaux. Belles roches granitiques à *Longesagne*.— Le canton a 12 comm. et 10.249 hab.



Armes de Prades.

PRADES, ch.-l. d'arrond. des Pyrénées Orientales, à 4 kilom. de Perpignan, sur la rive droite de la Têt, dans une plaine riche et fertile au pied du Canigou; 3.835 hab. (*Pradéens, ennes.*) Ch. de f. Midi. Culture du mûrier. Commerce de vins, miel et cire. Eglise des XIIIe et XVIe siècles, à clocher roman. Dans un établissement de bains, partie du cloître roman de l'ancienne abbaye de Saint-Michel de Cuxa. Prades (*Prata*) fut donnée en 862 à l'abbaye de Grasse. Au XVIIIe siècle, elle devint le siège de la viguerie de Conflent. — L'arrondissement a 6 cant., 102 comm. et 44.159 hab.; le canton a 20 comm. et 13.103 hab.

PRADES, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 25 kilom. de Largentière; 1.276 hab. Bassin houiller. Sources minérales. Moulin à soie, fabrique d'acide pyroligneux.

PRADES (Jean-Martin, abbé DE), écrivain français, né à Castelsarrasin vers 1720, mort à Glogau (Silésie) en 1782. Il se lia avec les principaux *encyclopédistes*, qui insérèrent, dans leur dictionnaire, plusieurs articles rédigés par lui. En 1751, il soutint en Sorbonne, pour le doctorat en théologie, une thèse qui fit scandale, par les doutes qu'elle énonçait sur la spiritualité de l'âme, et la divinité de Jésus-Christ. Le pape Benoît XIV la condamna, et le Parlement intenta des poursuites à son auteur. L'abbé de Prades se hâta de fuir en Hollande. Appelé par Frédéric II à Berlin, il s'y établit en 1752 et, la même année, il publia une *Apologie*, à laquelle Diderot ajouta un appendice. Le roi de Prusse, qui lui avait accordé, à la prière de Voltaire, une pension avec le titre de lecteur royal, ne tarda pas à le soupçonner d'entretenir des intelligences secrètes avec le maréchal de Broglie et le disgracia. Exilé à Glogau, l'abbé de Prades publia une rétractation de sa *Thèse* et de son *Apologie* (1754). Il devint chanoine, puis archidiacre du chapitre de Glogau.

PRADES-D'AUBRAC, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 24 kilom. d'Espalion, 1.542 hab.

PRADET (LE), comm. du Var, arrond. et à 8 kilom. de Toulon, près de la mer; 1.799 hab. Vignobles; tuileries.

PRADHER (Louis-Barthélemy), compositeur français, né à Paris en 1781, mort à Gray en 1843. Son premier ouvrage, *le Voisinage*, composé avec quelques-uns de ses camarades du Conservatoire, fut représenté au théâtre Favart en 1800. A vingt ans, il quitta le Conservatoire pour épouser la fille de Philidor. Il y rentra en 1802 comme professeur de piano. Il a fait représenter à l'Opéra-Comique : *le Chevalier d'industrie* (1804), avec Gustave Dugazon; *la Folie musicale* ou *le Chanteur prisonnier* (1807); *Jeune et vieille* (1811); *l'Emprunt secret* (1812); *les Enlèvements impromptus* (1824); *Jenny la bouquetière* (1825), avec Kreubé, etc. Il appartint comme accompagnateur à la chapelle de Louis XVIII et de Charles X. Il devint directeur du Conservatoire de Toulouse, puis se retira définitivement à Gray. — Sa seconde femme, *Félicité* MORE, née à Carcassonne en 1800, morte à Gray en 1875, parut avec éclat sur la scène de l'Opéra-Comique.

PRADIER (*di-é* — du bas lat. *pratarius*; du lat. *pratum*, pré) n. m. Ouvrier chargé du soin d'une prairie communale.

PRADIER James, statuaire français, né à Genève en 1792, mort à Bougival en 1852. Il était né d'une famille française, réfugiée en Suisse à la révocation de l'édit de Nantes. Il remporta le grand prix de sculpture en 1813. Dès son retour de Rome, il exposa un *Centaure* et une *Bacchante* en bronze et une *Nymphe* en marbre (musée de Rouen). De 1821 à 1823, il fit un nouveau séjour en Italie, et y exécuta, dans une colonne de marbre antique trouvée à Véies, deux ravissantes statues demi-nature, une *Vénus* et une *Psyché*, achetées pour le Luxembourg; un *Fils de Niobé percé d'une flèche*, fut également acheté pour ce musée. Ses expositions suivantes, *Prométhée* jardin des Tuileries, les *Trois Grâces* (palais de Versailles : *Cyparisse et son cerf; Satyre et Bacchante* (collection Demidoff), les statues colossales de *Strasbourg* et de *Lille*, pour la place de la Concorde, les deux *Muses de la comédie*, pour le monument de Molière, rue de Richelieu, montrèrent qu'il savait atteindre le haut style sans plus d'effort, et ses bustes du *connétable de Montmorency* (palais de Versailles); de *Charles Bonnet* (musée de Genève), de *Louis XVIII* palais de Versailles, de *Charles X*, de *Louis-Philippe*, de *Cuvier*, du *baron Gérard*, prouvèrent



Pradier.

Pradier

Pradinas, [illegible] (Aveyron), arrond. et à 27 kilom.

Pradjâpati [illegible]

Prado [illegible] **Musée National**, à Madrid.

Prado, à Paris, [illegible] salle de danse, [illegible] du Palais de Justice, [illegible] Saint-Barthélemy, [illegible] à l'époque mérovingienne, [illegible] en 1791. La salle de [illegible] eut une vogue très grande, [illegible] le percement de la [illegible] en nécessita la démolition. La [illegible] lieu annuellement d'été.

Prado, [illegible] (Portugal [illegible] Entre-Douro-e-[illegible] [illegible] Cavalo, 2.559 hab.

Prado del Rey, [illegible] (Espagne [illegible] Andalousie [illegible] 2.595 hab.

Prado (Mariano Ignacio), président de la république [illegible] à Huanuco en 1826, mort à Paris en 1901, [illegible] il prit part au mouvement dirigé par Elias et [illegible] président [illegible] en 1865. Nommé préfet [illegible] en 1867, une insurrection contre le [illegible] venait de traiter avec l'Espagne, [illegible] fit proclamer dictateur, s'allia au Chili, déclara la guerre à l'Espagne, se fit régulièrement élire [illegible] de la république (1867), mais ne put s'asseoir [illegible] à Arequipa. Il s'enfuit alors [illegible] Nommé ambassadeur à Santiago (1873), il [illegible] président de la république (1876), et ne sut pas [illegible] Pacifique (avr. 1879). Devant l'avance [illegible] Lagos sur Pérola, il partit subrepticement [illegible] New York, après les premiers succès des Chiliens [illegible] Lima (1881).

Pradoluengo, [illegible] (Espagne [illegible] Vieille-Castille [illegible] de Tirgas, affluent de l'Arlanzon; 2.815 hab.

Pradon (Nicolas), poète français, né à Rouen en [illegible] Paris (1698). Il débuta en 1674 par une tragédie, *Pyrame et Thisbé*, qui tomba. Un autre drame, [illegible] Rotrou, fut sifflé au théâtre de Nevers, à [illegible] Bourgogne, et à Mme de Longueville, de [illegible] pour le faire jouer au théâtre français. [illegible] de Pradon, deux jours après [illegible] Racine eut été représentée à l'Hôtel de Bourgogne (janv. 1677). Dans la pièce tragique de Pradon, [illegible] prétendait que Phèdre n'avait épousé Thésée [illegible] mais avait trahi sa foi. [illegible] Racine, à Versailles, mais avait transformé [illegible] Pour assurer le succès de cette pauvreté, la duchesse [illegible] fit retenir les loges [illegible] Racine, faisant retenir les loges [illegible] Pradon, [illegible] Sénégal et [illegible] Racine, le duc de Nevers [illegible] Mme de Longueville [illegible] Racine [illegible] contre le Pradon [illegible] Racine [illegible] Racine [illegible] Racine

(27 nov. 1461). Mais le parlement et l'université de Paris ayant demandé énergiquement son maintien, le roi laissa les choses en l'état. Reconnue par des actes officiels de Charles VIII et de Louis XII, la pragmatique fut enfin abolie par le *concordat* conclu, en 1516, entre Léon X et François Ier. Le rétablissement de la pragmatique n'en fut pas moins réclamé, mais inutilement, par les états d'Orléans (1560) et de Blois (1579), et divers conciles.

PRAGMATIQUE (*tik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Antiq. rom. Sorte d'avoué qui rassemblait les pièces et témoignages utiles à un avocat.

PRAGMATIQUEMENT (*ke* adv. D'une manière pragmatique. *Histoire conçue* PRAGMATIQUEMENT.

PRAGMATISME (*tism'* — rad. *pragmatique*) n. m. Manière de rapporter certains faits avec la résolution arrêtée d'avance de les rendre propres à appuyer des thèses particulières.

PRAGUE (en tchèque **Praha**), ville forte d'Austro-Hongrie, capitale de la Bohême, sur la Moldau, affluent de l'Elbe; 201.600 hab. *Pragois, oises.* Nœud important de chemins de fer. Fabriques de calicot, de toile, de drap, de machines, de produits chimiques, raffineries de sucre, tanneries, fabriques de gants, de voitures, d'armes. Beau pont dit *Karlsbrücke*, construit de 1358 à 1507, orné de trente statues ou groupes de saints. A chaque extrémité se trouvent deux tours, autrefois fortifiées. Palais des rois, bâti en 1353 par Charles IV, rebâti à diverses époques et achevé de 1757 à 1775. C'est du haut des fenêtres de ce palais qu'eut lieu, en 1618, la *défénestration de Prague*, prélude de la guerre de Trente ans. Maison des prémontrés (*Strahow*), bâtie en 1140; elle possède le tombeau de saint Norbert, fondateur de l'ordre. Hôtel de ville, de style gothique, bâti de 1838 à 1858, à la place de l'ancien, dont il reste la tour de l'Horloge (1474). Eglise de Saint-Veit, fondée au Xe siècle et achevée en 1385;



Armes de Prague.



Hôtel de ville de Prague.

mausolée de saint Jean Népomucène, en argent massif. L'église principale de la vieille ville (*Teynkirche*), construite aux XIVe et XVe siècles, possède le tombeau de Tycho-Brahé. La plus importante synagogue (l'*Alt-Neu-Schule*) remonte au XIIIe siècle. Palais de l'Université.

— *Histoire.* Ancienne ville slavonne, Prague doit son importance au règne de Charles IV (1348-1372). Prise par les Saxons en 1361, elle leur fut reprise peu après. Ce fut là qu'éclata, par la défénestration de Prague (v. DÉFENESTRATION), la guerre de Trente ans. Les Suédois s'établirent à Prague en 1648. En 1741, les Français et les Bavarois l'enlevèrent dans une action où se distingua le colonel Chevert. Mais, l'année suivante, les Français durent évacuer la ville et se retirer en plein hiver, au prix de grandes souffrances, sur Ægra. Ce fut la *retraite de Prague*. Cependant, Chevert, resté dans la ville avec une petite garnison, y soutenait un mémorable siège et parvenait à obtenir une capitulation honorable. En 1757, le roi de Prusse Frédéric II battit sous les murs de la ville, dans une sanglante action, le maréchal autrichien Braun, qui fut tué dans la lutte. En 1813, eurent lieu à Prague des conférences importantes entre les diplomates des puissances alliées de l'Autriche et les représentants de Napoléon. Caulaincourt et Narbonne, qui ne surent pas prévenir l'adhésion de l'Autriche à la coalition. Enfin, c'est à Prague que fut conclu, entre l'Autriche et la Prusse, le traité qui mettait fin à la guerre de 1866, et par lequel l'empereur d'Autriche reconnaissait la formation d'une confédération des Etats de l'Allemagne du Nord placée sous la direction militaire de la Prusse, et cédait à celle-ci le Slesvig et le Holstein (23 août 1866).

PRAGUE (Jérôme DE). Biogr. V. JÉRÔME.

PRAGUERIE (*ghe-ri* n. f. Révolte de seigneurs, sous Charles VII, ainsi appelée par comparaison avec la grande révolte de Prague ou des hussites.

— ENCYCL. La *pragueric* éclata en 1440. Elle eut pour véritable fauteur le duc de Bourbon, dont l'ambition avait été contrariée par des mesures royales. Bourbon réussit à gagner une partie des capitaines des compagnies, mécontents de l'ordonnance du 2 novembre 1439 réformant l'armée, et s'assura le concours du duc de Bretagne, de La Trémoille, du duc d'Alençon, même du dauphin Louis, alors âgé de seize ans. Une réunion des mécontents se tint au château de Blois : il ne s'agissait de rien moins que de mettre Charles VII en tutelle et de substituer l'autorité des princes à la sienne. Le Dauphin, qui se trouvait à Poitiers, se joignit aux révoltés. Mais le roi, sur les conseils de Richemont, agit avec vigueur. Après avoir occupé Loches, il se porta sur le Poitou, s'empara de Melle et de Niort, puis, par une marche rapide, revint vers le Bourbonnais, s'empara d'une trentaine de forteresses et s'avança sur Clermont. Les princes demandèrent à traiter, mais le roi se refusa à établir toute réclamation, avant que le Dauphin ne fut rentré à la cour. La reine Yolande, Cusset, Roanne, rendit plus souples les seigneurs. Le duc d'Alençon fut le premier à se soumettre. Bourbon et le Dauphin allèrent trouver le roi à Cusset. Le roi leur pardonna, refusant toutefois d'entendre son pardon aux seigneurs de La Trémoille, Chaumont et Prie. Et, le Dauphin menaçant de se retirer encore de la cour : « Loys, répondit Charles VII, les portes sont ouvertes, et, si elles ne vous sont assez grandes, je vous en feray abattre soixante ou vint toises du mur, pour passer ou mieulx vous semblera. » Le roi traita d'ailleurs les vaincus généreusement : le duc de Bourbon n'eut qu'à restituer les places qu'il tenait indûment; le Dauphin se vit accorder le Dauphiné.

PRAHECQ, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 11 kilom. de Niort, au bord de la Guirande; 1.021 hab. Ch. de f. Etat. Commerce de lait, de beurres et fromages. Château de la *Voûte*; sculptures de la Renaissance. — Le canton a 8 comm. et 5.933 hab.

PRAHO n. m. Navig. V. PRAO.

PRAHOVA, départ. de la Roumanie (Valachie). Très montagneux dans sa partie nord, ce département possède deux hauts pics des Karpathes; sa partie méridionale est arrosée par de nombreuses rivières; les principales sont : la Prahova et la Ialomitza. Culture agricole intense et prospère. Vins rouges et blancs estimés. — Ch.-l. *Ploiesti*.

PRAHRAN, ville d'Australie (Etat de Victoria); 36.000 h. C'est un simple faubourg de Melbourne.

PRAIA, PRAYA, PORTO DE PRAIA, ville de l'archipel du Cap-Vert, sur la côte sud-est de l'île Santiago, dont elle est le chef-lieu; 4.000 hab. Observatoire météorologique.

PRAIA da Victoria, ville des Açores, sur la côte nord-est de l'île Pico; 3.070 hab. Ch.-l. de concelho.

PRAILLES, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 17 kil. de Melle, près de la forêt de L'Hermitain; 1.176 hab.

PRAINTE (*prin'*) n. f. Cout. anc. Droit perçu par l'Eglise sur les prémices de la terre.

PRAIRIAL, ALE, AUX (*prè*) adj. Bot. Qui croît dans les prairies : *Plantes* PRAIRIALES. *Trèfle* PRAIRIAL.

— n. m. Chronol. Neuvième mois de l'année républicaine (20 ou 21 mai-19 ou 20 juin), correspondant à la saison où l'on fauche communément l'herbe des prés : *La nature, en* PRAIRIAL, *s'annonce dans tout son éclat.* (Rosny.)

Prairial an III JOURNÉE DU 1er [20 mai 1795], une des célèbres journées de la Révolution. Causée par les imprudences des thermidoriens et la misère du peuple de Paris, l'émeute du 1er prairial fut marquée par des violences qui permirent au gouvernement de la réprimer avec sévérité. Depuis le 9-Thermidor, la réaction s'affirmait de plus en plus; les girondins étaient rappelés, les montagnards proscrits, les exilés rentraient en France, et les bandes de la jeunesse dorée manifestaient bruyamment contre la Révolution. A deux reprises (1er mars et 1er avr.), la population parisienne avait tenté une démarche auprès de l'Assemblée, réclamant sans succès la constitution de 1793. La famine croissante et l'arrestation d'une vingtaine de montagnards achevant de l'exaspérer, le peuple, armé, partit des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau pour réclamer : « du pain et la constitution démocratique de 1793. » La Convention fut assiégée; les présidents André Dumont et Boissy d'Anglas ne purent faire évacuer la salle, qui fut envahie à deux reprises par des bandes furieuses. On porta sur une pique, devant Boissy d'Anglas, la tête du député Féraud, qui avait été massacré en le défendant; le président se découvrit respectueusement, et ce geste héroïque arrêta la foule. Trompés, le lendemain, par les promesses de l'Assemblée, les émeutiers furent contenus par de nouvelles troupes, et les thermidoriens ajoutèrent de nouveaux noms aux listes de proscrits.

Prairial an VII JOURNÉE DU 30 [18 juin 1799]. Le Directoire, sommé par les Cinq-Cents de faire connaître aux conseils les moyens qu'il allait employer pour remédier aux désastres militaires du début de la campagne de 1799, répondit en accusant le Corps législatif d'avoir été la cause de ces désastres mêmes. Celui-ci, d'ailleurs, après avoir remplacé Rewbell par Sieyès, venait de destituer le directeur Treilhard. Le 30 prairial, aux Cinq-Cents, Boulay de la Meurthe fit voter un décret qui mettait hors la loi « quiconque attenterait à la liberté du Corps législatif ou de quelqu'un de ses membres ». Le conseil obtint ainsi la démission de Merlin de Douai et de Larevellière-Lépeaux, qu'il remplaça par le général Moulin et Roger Ducos. Barras, d'abord en désaccord avec la majorité de l'Assemblée, s'était rallié à temps. C'est ce changement légal, mais dû à la pression des députés sur le Corps législatif, que l'on a appelé le coup d'Etat du 30 prairial an VII.

PRAIRIALISER (*pre* — rad. *prairial*) v. n. Employé pendant la Révolution pour désigner l'action de ceux qui prenaient part aux émeutes.

PRAIRIE (*prè-ri* — dérivé de *pré*) n. f. Surface de terre enherbée, dont la totalité ou une partie du produit est convertie en foin, l'autre partie devant être consommée sur place par les bestiaux.

— Poétiq. *Email des prairies*, Couleurs vives des fleurs qui embellissent les prairies.

— SYN. Prairie, pâturage. La *prairie* se fauche; l'herbe du *pâturage* est consommée sur place.

— ENCYCL. On distingue trois grandes classes de *prairies* : 1° les *prairies naturelles*, qui sont couvertes d'un grand nombre d'espèces de plantes, et qui produisent de l'herbe sans l'intervention directe de l'homme [elles ont une durée illimitée]; 2° les *prairies artificielles*, constituées par une ou deux espèces de plantes de la famille des légumineuses (trèfle, luzerne); elles durent peu de temps, un à trois ans; 3° les *prairies temporaires*, intermédiaires, entre les précédentes; elles ont à la fois des graminées et des légumineuses et durent de cinq à six ans].

I. *Prairies naturelles.* Ces prairies sont dites : prairies *hautes*, quand elles occupent les flancs des collines, des montagnes; prairies *basses*, quand elles se trouvent dans le fond des vallées; prairies *moyenaes*, quand elles sont établies dans des situations intermédiaires. Les prairies hautes donnent un fourrage [illegible] très fin, mais peu abondant. Les prairies basses produisent un fourrage [illegible] et plus abondant. Les prairies moyennes tiennent le milieu [illegible].

On a essayé une [illegible] à la culture [illegible] ment. Les espèces [illegible] pour la création [illegible] appartiennent aux [illegible] *nerosa*. Voici [illegible] *pratensis*, *pratorum*, *spicata*, *fœtida*, *tuberosa*, *lanata*, *odorata*, *Lolium*.

Pour un sol [illegible] pour un sol [illegible] le fromental et le trèfle [illegible] de fauche, on [illegible] même époque et mêlous avec [illegible] prairie [illegible] position du [illegible] végétation rapide. On ouvrera avec [illegible] *ferasses* graines ramassées dans les greniers à foin; on se procurera des graines pures, dont la faculté germinative sera connue.

Les grosses graines (gramen [illegible] premières sur le sol et recouvertes par [illegible] naire. Les petites graines [illegible] cond lieu, seront enfouies par un [illegible].

Dans la région du Nord, le [illegible] au printemps et avec une céréale; [illegible] de préférence à l'automne et sans [illegible].

Les soins d'entretien des prairies consistent à conserver la fertilité du sol par l'emploi [illegible] ou facilement assimilables (composts, [illegible] grais chimiques et à [illegible] végétation rapide. On [illegible] aussi les plantes nuisibles et vénéneuses (joncs, [illegible] ques). L'exploitation d'une prairie comprend, en outre, la *fauchaison*, la *fenaison* et la *mise en meules*.

II. *Prairies artificielles.* Elles ne se composent généralement que d'une seule espèce de plantes de la famille des légumineuses. Pour leur culture, voir les mots LUZERNE, TRÈFLE, SAINFOIN, etc.

III. *Prairies temporaires.* Elles jouent un rôle important dans l'exploitation agricole.

On peut appliquer à leur établissement [illegible] nous avons dit à propos de la création des prairies permanentes. On choisira de préférence des semences d'un prix modéré (ray-grass, fléole, dactyle, trèfles et [illegible].

Les prairies temporaires sont généralement fauchées les deux ou trois premières années; après quoi, on les fait pâturer trois ou quatre ans. On les défriche au bout de cinq à six ans, ou lorsqu'on s'aperçoit que le produit [illegible].

Prairie (LA), roman de Fenimore Cooper (1827). Il nous dépeint, à l'époque où la Louisiane fut réunie aux Etats-Unis, la vie pastorale et à demi nomade des Américains qui viennent s'établir dans la région. Le fameux Daniel Bush vit dans la « Prairie », luttant sans cesse contre les Sioux. Elle retient prisonnière une jeune Espagnole, Inès Certavallos, qui a été enlevée le jour même de son mariage avec Middleton, officier américain, envoyé par son père en Louisiane. Toute l'intrigue va tourner autour de la délivrance d'Inès. Middleton réussira à la retrouver et à la reprendre, grâce à Paul Hower, le chasseur [illegible], d'Hélène Wade, la nièce d'Ismail, qui a mené Paul Howe du vieux docteur Battius et du personnage caractéristique des romans de Cooper, le Vieux Trappeur, qui connaît admirablement la Prairie, où il vit depuis longtemps. Seulement, le chemin à parcourir avant d'être en sûreté est long, nos héros ont à craindre la famille d'Ismail, les Sioux, et une autre tribu d'Indiens. C'est dans le *Vieux Trappeur* que l'auteur nous dira ce qu'il advint des fugitifs.

PRAIRIE (la), nom donné à une vaste région [illegible] nent nord-américain, dans le bassin supérieur du Mississipi et de ses affluents, entre la région des Alleghanys et des grands lacs à l'O. et au N.-O. et, à l'E., les premières terrasses des Rocheuses. Aujourd'hui [illegible] partagée entre le Dominion canadien (Manitoba, [illegible] Etats-Unis du Nord-Ouest (Tennessee, Kentucky, Illinois, Indiana, Wisconsin, Michigan, Dakota, Nebraska, Kansas, etc.).

La *Prairie* est en réalité un steppe herbeux, au relief ondulé, mais sans accidents notables. Reconnue par les premiers colons français du Canada et de la Louisiane, elle était à cette époque occupée par les tribus [illegible] nomades. Depuis, c'est vers la prairie du Far-West que s'est dirigée l'émigration américaine. Livrée [illegible] l'élevage, puis à la culture des céréales, à laquelle [illegible] vierge convient merveilleusement, la prairie, progressivement peuplée, libérée des Indiens exterminés par la guerre sans merci ou cantonnés dans des réserves, est devenue un des grands greniers à blé du monde.

PRAIRIE, comté des Etats-Unis (Arkansas), sur la White-River, affluent du Mississipi; 10.000 hab. Ch.-l. *Des Arcs*.

PRAIRIE-DU-CHIEN ou **PLAINE-DU-CHIEN**, bourg des Etats-Unis (Wisconsin), ch.-l. du comté de Crawford, sur le Mississipi, près de son confluent avec le Wisconsin; 1.200 hab. Sucreries, corroiries.

PRAISS (*prèss*) n. m. Dans les [illegible] Jus que l'on obtient par pression des [illegible] qui est destiné aux jardiniers et aux [illegible] truction des insectes nuisibles.

PRAJNÂ n. f. Terme sanscrit par lequel les [illegible] désignent la science ou sagesse [illegible] prétendre à la délivrance absolue de toute métempsycose.

PRAJNÂ-PÂRAMITÂ n. f. Dans le bouddhisme, Science transcendante, sagesse suprême.

PRÂKRIT (*kri*) n. m. Nom [illegible] donné aux dialectes intermédiaires entre le sanscrit et les langues modernes. On écrit aussi PRÉCRIT.

— ENCYCL. Le terme *prâkrit* signifie probablement « naturel, vulgaire », et s'oppose au mot « savant, parfait, accompli ». Le *prakrit* est la langue [illegible] populaire, considérée par les Hindous comme [illegible] langue littéraire, ari *vaacrit*. Les principaux dialectes *prâkritiques* sont : le *pali*, langue sacrée du bouddhisme, le *mâhârâshtrî* ou prâkrit [illegible] langue littéraire, et

PRAKRITI

PRALBOINO

PRALIN

PRALINAGE

PRALINE

PRALINER v. t.

PRALINEUR

PRALUNGO,

PRAMAGGIORE,

PRAMANDA,

PRAME [illegible] n. f. Grand bateau à



A, voile à livarde à misaine basse. B, coque transversale.

[illegible] qui savait parler une forte artillerie et qui servait à [illegible]

PRAMME, vill[illegible] de la Grèce ancienne, aux environs de [illegible] un vin renommé.

PRANGINS, village de Suisse [illegible] de Vaud, district de Nyon, [illegible] 729 hab. Vignobles [illegible] 1716. [illegible] en 1815 par Joseph Bonaparte, [illegible] sur un projet [illegible] Napoléon.

PRANGOS [illegible] n. m. Genre d'ombellifères, tribu des [illegible] comprenant des plantes herbacées vivaces, à [illegible] donnant de grandes touffes [illegible]. Les principales espèces [illegible] Orient.

PRANIZE [illegible] n. m. Genre de crustacés isopodes type de la [illegible] des pranizidés, qui vivent dans les mers d'Europe. [illegible] type du genre, *praniza maritima*, se trouve [illegible] de France.

PRANIZIDÉS [illegible] n. m. pl. Famille de crustacés isopodes [illegible], renfermant les genres *praniza* et *cirolana*. — Un [illegible]

PRANLES, [illegible] de l'Aube, [illegible] d'Épernay, [illegible] de la Brie champenoise, [illegible] 1 [illegible] hab. Vignobles [illegible] de vin blanc. Marbre. Moulin [illegible] la soie.

PRAO n. m. Sorte de [illegible] à hauts mâts très élevés, [illegible] pour la course, [illegible]

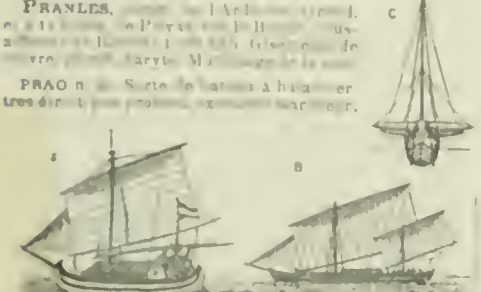

A, prao malais. B, prao de Madagascar sur la côte [illegible]

[illegible] dont on se sert dans les îles [illegible] de la Sonde. — Nom générique de toutes les embarcations malaises. On écrit aussi PRAUS, PRAW, PRAHO, et PRAHU.

PRASARANI VINA [illegible] n. f. Sorte de cithare à [illegible] cordes, [illegible] divisions, [illegible] le grand [illegible] et [illegible] tube [illegible] [illegible] grand [illegible]



PRASE [illegible] n. f. Variété de quartz [illegible] par le [illegible] qui se mêle [illegible]

PRASÉNADJIT, [illegible] roi de Kapila, petit [illegible] [illegible], contemporain [illegible] Bouddha. Il [illegible] sur le trône [illegible]

PRASÉOLITE [illegible] n. f. Variété [illegible] verte [illegible] Silésie, [illegible] vert [illegible] pâle, pouvant résulter [illegible]

PRASIÉ, ÉE [illegible] adj. Qui ressemble ou [illegible] au prasin.

— n. m. pl. Tribu de la famille des laminariées, ayant pour type le genre *prasion*. — *Une* PRASIÉE.

PRASIENS [illegible] nom donné par les Grecs et les Romains au peuple le plus [illegible] habitait le Haut-Soudan, s'étendait [illegible] sur les deux rives du Gange. Capit. *Palibothra*. Sa puissance se [illegible] vers le IIIe siècle.

PRASILITE n. f. Miner. Variété de chlorophéite.

PRASIN du gr. *prasinos*, vert adj. Vert clair : *Une tunique* PRASIN. Th. Gautier.

PRASINE du lat. *prasinus*, vert, adj. Antiq. rom. Qualification donnée à une troupe ou faction de concurrents dans les jeux du cirque, dont tous les membres étaient vêtus de vert : *Faction* PRASINE. — Substant. v. au fém. : *La* PRASINE *fut favorisée par Caligula et Néron.*

— n. f. Miner. Syn. de EPIDOTE.

— Zool. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *prasinidés*, propres aux Mascareignes.

PRASINIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les genres *prasine* et *berthelinie*. — *Un* PRASININE.

PRASION n. m. Genre de labiées, comprenant de petits arbrisseaux qui croissent dans la région méditerranéenne.

PRASKOVÉIA, bourg de Russie, gouv. de Stavropol, ch.-l. du district de Novo-Grigorievsk, sur la Kouma; 10.000 hab. Vignobles très productifs dans les îles de la Kouma, mais procédés de vinification très imparfaits.

PRASLIN *pra-lin* César-Gabriel DE CHOISEUL, duc DE, homme d'État français, issu d'une des branches de la famille Choiseul, né et mort à Paris (1712-1785). Il était lieutenant-colonel de cavalerie à dix-neuf ans, assista aux sièges de Philippsbourg et de Kehl (1734), combattit en Bohême (1742), en Italie (1744), assista aux batailles de Rancoux (1746) et de Lawfeld (1747), et fut promu lieutenant général en 1748. Sa mauvaise santé l'obligea bientôt à quitter le service. En 1758, il remplaça son cousin, le duc de Choiseul-Stainville, comme ambassadeur à Vienne. En 1760, il retourna à Paris, entra au conseil et reçut le portefeuille des affaires étrangères en 1761. En 1762, il fut créé duc et pair et prit le titre de duc de Praslin. En 1765, il prit le portefeuille de la marine. Il accrut la flotte, agrandit et fortifia le port de Brest, régénéra l'artillerie de marine, conçut le projet d'un nouveau voyage autour du monde et en confia l'exécution à Bougainville. Il fut disgracié en même temps que le duc de Choiseul (1770). Il était membre honoraire de l'Académie des sciences. — Son petit-fils, ANTOINE-CÉSAR, né et mort à Paris (1756-1808), servit d'abord dans l'armée et devint maréchal de camp en 1791. Député de la noblesse aux états généraux, il vota avec la majorité et fit décréter la [illegible] des trois couleurs pour la cravate des drapeaux. Devenu suspect en 1793, il fut incarcéré jusqu'au 9-Thermidor. Il entra au Sénat après le 18-Brumaire. — Son fils, CHARLES-REYNAUD-LACHE-FELIX, né à Paris en 1778, mort en 1841, sortit de l'École polytechnique en 1799 et s'attacha à la fortune de Napoléon, mais [illegible] ensuite avec empressement la Restauration. Le 4 juin 1814, il fut [illegible] pair de France. Conservé sur la liste des pairs des Cent-Jours, il signa la déclaration des chefs de la garde nationale en faveur du drapeau tricolore. Après une disgrâce momentanée, la dignité de pair lui fut rendue par Louis XVIII en 1819. Après les journées [illegible] il prêta son concours au gouvernement de Louis-Philippe.



Duc de Praslin.

PRASLIN Charles-Laure Hugues-Théobald, duc DE CHOISEUL- V. CHOISEUL-PRASLIN.

PRASLIN Charles *et* César DE PLESSIS). V. CHOISEUL.

PRASME *prasm'* n. f. Archéol. *Prasme d'émeraude*, Variété [illegible] de roche [illegible] vert et rappelant [illegible] ou [illegible] chrysolithe. On écrivait indifféremment : PRASME, PRASME, PRISME, PLASME, PLASMA.)

PRASNITZ ou **PRASNYSZ**, bourg de Russie (Pologne [illegible] gouv. de Plock, sur la Vegierka; 8.500 hab. Ch.-l. de [illegible]

PRASOCHROME *kro'm'* n. m. Variété de calcaire.

PRASOCURIS [illegible] n. f. Genre d'insectes coléoptères [illegible] famille des chrysomélides, vivant dans les [illegible] de l'hémisphère boréal.

PRASOIDE [illegible] *praso*, poireau, et *eidos*, aspect] n. f. Topaze [illegible] d'une couleur verte pâle du poireau.

PRASOPALE n. f. Minér. Variété de chrysoprase.

PRASOPHYLLE n. m. Genre d'orchidacées néottiées, comprenant des herbes terrestres à une seule feuille, dont on connaît vingt-cinq espèces océaniennes.

PRASZKA, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Kalisz], sur la Prosna; 3.000 hab.

PRAT, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Lannion; 1.714 hab.

PRATA Principato Ultra, comm. d'Italie (Campanie prov. d'Avellino; 2.904 hab.

PRATCHA, village d'Austro-Hongrie (Bosnie [cercle de Sarajevo]), sur la Gratchanitza (bassin du Danube par la Drina et la Save; 2.340 hab. Sources minérales.

PRATELLE n. f. Bot. Syn. de PSALLIOTE.

PRATER [*ter*] le, parc célèbre des environs de Vienne, situé à l'est de la ville et bordé au N.-E. par le Danube. Le Prater, ouvert au public en 1766 par Joseph II, est la promenade du monde élégant. La partie occidentale ou *Prater du peuple* est le rendez-vous du peuple.

PRAT-ET-BONREPAUX, comm. de l'Ariège, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Girons, sur le Salat; 1.051 hab. Ch. de f. Midi. Plâtreries, scieries.

PRATI Giovanni, poète italien, né à Davindo, dans le pays de Trente, en 1815, mort à Rome en 1884. Il étudiait le droit à Padoue, quand parut son premier poème, *Edmenegarda* (1841), bientôt suivi de ses *Chants lyriques*, *Chants pour le peuple*, *Ballades* (1843), *Nouveaux chants* (1844) et *Souvenirs et larmes*, que l'auteur publia, lors d'un premier voyage à Turin, avec les *Lettres à Marie*. Quelque temps après, il fit paraître à Padoue les *Promenades solitaires*, composées pendant un voyage dans la Suisse italienne. La révolution de 1848 lui inspira de nouvelles œuvres d'un caractère patriotique : *Fantaisies et histoires*, *les Chants politiques* (1849), parmi lesquels plusieurs pièces restées célèbres : *l'Hymne à l'Italie*, *le Huit février à Padoue*, *Nous et les Étrangers*, *le Cantique de l'avenir*, qui fait de Prati mieux qu'un *poeta cesareo*. Prati, tout dévoué à Charles-Albert et à la famille de Savoie, fut le poète de cette maison, en même temps que celui de l'indépendance nationale. Ses dernières œuvres, les poèmes de *Rodolfo*, de la *Battaglia d'Imera*, de *Satana e le Grazie* (1855); *le Comte de Riga*, *Gelon de Syracuse* (1852), *Ariberto* (1855), forment une série d'épisodes et de tableaux, qui se rattachent dans la pensée de l'auteur, à une vaste épopée philosophique sur les destinées humaines. Giovanni Prati fut, de 1840 à 1870, le représentant le plus remarquable de la poésie italienne.



Prati.

PRATICABILITÉ n. f. Etat, caractère de ce qui est praticable : *La* PRATICABILITÉ *d'une théorie*. (Peu usité.)

PRATICABLE (de *pratiquer*) adj. Qui peut être employé, mis en usage : *Toute bonne idée n'est pas* PRATICABLE.

— Où l'on peut passer, qui peut servir de chemin ou de voie : *Un gué* PRATICABLE. *Une brèche* PRATICABLE.

— Fig. Sociable, avec qui l'on peut vivre commodément : *Homme, Caractère peu* PRATICABLE.

— Théâtr. Qui existe réellement en relief ou comme ouverture, au lieu d'être seulement peint et figuré : *Porte* PRATICABLE. || Substantiv. n. m. Décor qui consiste en objets réels et non figurés seulement : *Les* PRATICABLES *nuisent souvent à la perspective.*

PRATICIEN, ENNE *si-in, èn'* n. Personne, et particulièrem. au masc. Médecin qui exerce son art et qui a la connaissance et l'usage des moyens pratiques : *Souvent, un modeste* PRATICIEN *réussit mieux qu'un savant* THÉORICIEN. || Homme de loi ou d'affaires qui connaît le côté pratique de la justice, qui est fort sur la procédure : *Un madré* PRATICIEN.

— Bibliogr. *Praticien français*, Ancien traité de jurisprudence.

— Sculpt. Ouvrier qui dégrossit l'ouvrage et le met en état d'être achevé par l'artiste. V. MISE *au point*.

— Adjectiv. Qui a de la pratique, qui connaît le côté pratique de son art : *Médecin, Avocat* PRATICIEN.

PRATICULTEUR n. m. Agronome ou agriculteur qui s'occupe spécialement de praticulture.

PRATICULTURE du lat. *pratum*, pré, et de *culture*) n. f. Art de cultiver les prés.

Pratinas de Phlionte, poète dramatique grec, né à Phlionte, près Sicyone (fin du VIe s.-commenc. du Ve av. J.-C.). Il était contemporain d'Eschyle et de Choerilos, et composa cinquante pièces, dont dix-huit tragédies et trente-deux drames satyriques. Nous avons le titre de deux de ses pièces : *les Caryatides* et *les Lutteurs*, et quelques fragments, surtout lyriques. — Son fils ARISTIAS fut célèbre aussi par ses drames satyriques.

PRATINCOLA n. m. Zool. V. TARIER.

PRATIQUANT *kan'*, **ANTE** adj. Qui se livre aux pratiques religieuses : *Chrétien* PRATIQUANT.

PRATIQUE *tik'* — lat. *practicus*, gr. *praktikos*, mis en action ou qui tend à l'action] adj. Qui connaît en action, en un acte matériel ayant un résultat palpable : *Tirer des choses le meilleur parti possible, c'est la sagesse* PRATIQUE. Qui sait exécuter les choses, traiter les affaires, et en tirer du profit : *Les Anglais sont les gens* PRATIQUES *par excellence.*

— Autref. *Être pratique d'un lieu*, Le connaître à la suite d'une longue fréquentation. (Vx.)

— n. m. Mar. *Pratique d'une côte*, Marin qui connaît, pour y avoir navigué, les dangers et les différents mouillages d'une côte.

— ANTON. Spéculatif, théorique. || Sentimental, idéaliste.

PRATIQUE *tik* — même étymol. qu'à l'art. précéd.] n. f. Application, exécution, mise en action : *La* PRATIQUE *n'est que la théorie appliquée.* || Exercice, usage, accomplissement : *La* PRATIQUE *du devoir.*

— Expérience donnée par la répétition des actes. *La rien, on ne fait rien de bien si l'on n'a de la* PRATIQUE.
— Méthode, procédé; manière de faire certaines choses, d'arriver à certains résultats : *Il y a des* PRATIQUES *particulières pour niveler, jauger, etc.* || Habitude, coutume, manière ordinaire d'agir : *De toutes les* PRATIQUES *du monde, la louange est la plus habilement perfide.* (Balz.
— Relation, commerce, fréquentation : *Loin de toute* PRATIQUE. (Mol.) Vx.]
— Intrigues, menées : *Avoir des* PRATIQUES *avec l'ennemi.*
— Acte religieux que l'on répète d'une manière habituelle ou fréquente : *Les* PRATIQUES *des musulmans.*
— Client, personne qui s'adresse habituellement au même marchand ou même praticien : *Les* PRATIQUES *d'un épicier.* || Ensemble de ces personnes : *Attirer la* PRATIQUE. || Clientèle : *Donner sa* PRATIQUE *à un tailleur.*
— Pop. Personne rouée, vaurien, mauvais sujet : *Tortillard, des Mystères de Paris, quelle* PRATIQUE !
— Fam. Besogne, travail, occupation : *Avoir bien de la* PRATIQUE. (Vx.) || Peine, ennui, embarras : *Laissez faire, je lui donnerai de la* PRATIQUE. (Vx.
— Constr. *Pierre de pratique*, Pierre qu'on emploie sans être taillée.
— Dr. Procédure, manière d'agir en justice, de faire les différents actes qui s'y rapportent : *Procéder selon les règles de la* PRATIQUE.
— Mar. *La pratique d'une côte*, Connaissance approfondie d'une côte, obtenue par l'expérience. || *La pratique de la mer*, Habitude de la navigation. || *Libre pratique*, Permission de communiquer donnée à un navire après que le service sanitaire a fait sa visite.
— Peint. Routine qui consiste à peindre de mémoire et sans avoir la nature sous les yeux : *Peindre de* PRATIQUE. || Procédé, exécution : *Ouvrage chaud de projet et de* PRATIQUE. (Dider.)


Pratique de Polichinelle.

— Théâtr. Petit instrument de fer-blanc que les acteurs, dans les théâtres de marionnettes, se mettent dans la bouche, pour se faire une sorte de voix criarde particulière : *Polichinelle parle toujours avec une* PRATIQUE.
— Fam. *Avoir avalé la pratique de Polichinelle*, Avoir une voix enrouée comme celle que donne la pratique.
— SYN. **Intrigues, machinations.**

Pratique du théâtre (LA), par d'Aubignac. V. THÉÂTRE.

PRATIQUEMENT (*ke*) adv. D'une façon pratique : *Organiser sa vie* PRATIQUEMENT. || Au point de vue de la pratique : *L'arithmétique est,* PRATIQUEMENT, *indispensable à tous.*

PRATIQUER (*ké* — rad. *pratique*) v. a. Exercer, se livrer habituellement à : PRATIQUER *la médecine.* PRATIQUER *toutes les vertus.*
— Exécuter, disposer une chose, en lui faisant une place dans une autre : PRATIQUER *une porte dans un mur.*
— Fam. Fréquenter, hanter, être en relation avec : PRATIQUER *le grand monde.* PRATIQUER *une personne.*
— Sattirer, se ménager, se procurer : PRATIQUER *des intelligences dans une place ennemie.* || Solliciter, gagner, corrompre, suborner : PRATIQUER *des témoins.* (Vx.)
— Absol. Mettre des règles, des principes, une théorie en action : *Il ne suffit pas de savoir et d'enseigner, il faut* PRATIQUER. || Faire, exécuter habituellement d'une certaine façon : *Chaque peuple* PRATIQUE *à sa façon.* || Accomplir les actes extérieurs imposés par les lois de l'Eglise : *Il y a plus de femmes que d'hommes qui* PRATIQUENT.
— Constr. *Pratiquer la pierre*, La tailler de façon à en tirer le meilleur parti possible.
Se pratiquer, v. pr. Etre pratiqué.
— Pratiquer, ménager, ouvrir à soi : *De faibles insectes* SE PRATIQUENT *une retraite dans des bois très durs.*

PRATIQUEUR *keur*', **EUSE** n. Personne qui pratique. Peu us.)

PRATO ou **PRATO in Toscana**, ville d'Italie (Toscane [prov. de Florence]); 42.070 hab. Evêché. Industrie active : draps, toiles, soieries. Très curieuse par ses anciens remparts, son admirable cathédrale, à laquelle ont collaboré Lucca della Robbia, Donatello, Fra Filippo Lippi, etc., son palais del Popolo et son vieux château. Ce fut, au moyen âge, une république indépendante, conquise par Florence en 1353.


Cathédrale de Prato.

PRATO Carnico, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 2.657 hab.

PRATOLA Peligna, bourg d'Italie (Abruzze [prov. d'Aquila]); 7.485 hab.

PRATOLA Serra, comm. d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]); 3.080 hab.

PRATOVECCHIO, comm. d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]), sur l'Arno; 5.318 hab.

PRATS-DE-MOLLO, ch.-l. de cant. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 33 kilom. de Céret, sur le Tech, près de la frontière espagnole; 2.525 hab. Place de guerre défendue par le fort Lagarde, bâti par Vauban en 1679. Fabriques de draps et d'espadrilles. Aux environs, établissement thermal de la Preste. Ermitage de Sainte-Marie-du-Coral (XIIIe s.). — Le canton a 6 comm. et 7.603 hab.

PRATT (Charles), comte Camden, magistrat et homme d'Etat anglais, né à Kensington en 1713, mort à Londres en 1791. Représentant de Downton au Parlement en 1751, il devint attorney général en 1757, grâce à la protection de Pitt, et président de la cour des *plaids communs* en 1761. En 1758 il proposa un bill pour étendre le principe d'*habeas corpus* aux cas civils, et, en 1763, W. Wilkes ayant été arrêté pour avoir publié un article intitulé « North Briton », Pratt lui accorda le droit d'*habeas corpus* et le déchargea de tout emprisonnement. Elevé à la pairie en 1765, sous le nom de baron Camden, il devint chancelier en 1766. Il rendit les sceaux lors de l'arrivée de lord North au ministère 1770 et combattit les taxes qu'on imposait aux colonies anglaises d'Amérique. En 1782, il fut nommé président du conseil privé et défendit la politique de Pitt contre l'opposition.


Charles Pratt

PRATT Samuel JACKSON, homme de lettres anglais, né en 1749, mort à Birmingham en 1814. Un amour contrarié le fit entrer dans les ordres et un caprice l'en fit sortir. Il se fit comédien (1774), mais fut sifflé à Londres. Ecrivain facile et négligé, mais agréable, il publia quantité d'ouvrages en prose et en vers, dont la plupart anonymes ou signés du pseudonyme COURTNEY MELMOTH. On peut citer, en vers : *les Pleurs du génie*, à propos de la mort de Goldsmith; *l'Ombre de Shakspeare, le Triomphe de la bienfaisance* et son *Cabinet de la poésie*, anthologie anglaise en 6 vol.; en prose : *Opinions libérales sur les animaux, l'homme et la Providence, l'Elève du plaisir, Voyages pour le cœur*, écrits en France; *Emma Corbett* ou *les Maux de la guerre civile, les Secrets de la famille, l'Officier réformé*, etc. La plupart de ses romans ont été traduits en français. On a aussi de lui quelques œuvres dramatiques. Ses poésies ont été recueillies en 1808.

PRAUST, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dantzig]), sur la Radaune, affluent de la Mottlau; 2.500 hab. Sucrerie. Ebénisterie.

PRAUTHOY, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 21 kilom. de Langres, au versant du plateau de Langres, au-dessus de la Foireuse, affluent de la Vingeanne; 585 hab. Ch. de f. Est. Bons vins ordinaires. Commerce de grains, bois, vins. — Le canton a 23 comm. et 6.415 hab.

PRAVAZ (Charles-Gabriel), médecin orthopédiste français, né à Pont-de-Beauvoisin (Isère) en 1791, mort à Lyon en 1853. Ses principaux ouvrages sont : *Traité théorique et pratique des luxations congénitales du fémur* 1850; *Essai sur l'emploi médical de l'air comprimé* 1847. Il est surtout connu par l'invention de la seringue qui porte son nom. (V. SERINGUE.) — Son fils, JEAN-CHARLES-THÉODORE **Pravaz**, est également connu comme orthopédiste.

PRAVIA ou **SAN ESTÉBAN DE PRAVIA**, ville d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviédo]), sur le Naloñ; 9.135 hab. Pêche très active.

PRAVISTA, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine [prov. de Salonique]), au pied du Pangée; 3.000 hab. Gisements aurifères, célèbres dans l'antiquité, aujourd'hui abandonnés.

PRAXAGORAS, médecin grec, né à Cos. Il vivait au IVe siècle avant notre ère. On trouve des fragments d'écrits de ce médecin dans les ouvrages de Galien, de Cœlius Aurelius, etc.

PRAXÉAS, hérétique du temps de Tertullien IIe s.). Après avoir confessé la foi en Phrygie devant les juges païens, il adopta les doctrines des montanistes, qu'il abjura à Rome. Mais il ne tarda pas à devenir le chef d'une secte antitrinitaire. V. PRAXÉEN.

PRAXÉEN (*ksé-in*) n. m. Hist. relig. Disciple de Praxéas.
— ENCYCL. Les *praxéens* niaient, dans le mystère de la sainte Trinité, toute distinction réelle entre les trois personnes divines. A leurs yeux, la plénitude de la substance divine résidait dans le Père. Nombreux à Rome au IIe et au IIIe siècle, ils disparurent au IVe.

PRAXIDICE. Myth. gr. Déesse de la Vengeance, qui, comme Némesis, présidait aussi à la modération, à la tempérance. Elle avait pour fille Homonoé (la Concorde), et Arété (la Vertu). On ne lui offrait que la tête des victimes, et on la représentait par une tête sans corps.

PRAXIERGIDES (*èr'-jid*') n. m. pl. Famille sacerdotale d'Athènes, dont les membres étaient chargés de purifier la statue d'Athéna et de nettoyer les vêtements de la déesse, pendant la fête des *plynthéries*, au mois de thargélion. — *Un, Une* PRAXIERGIDE.

PRAXILLA, poétesse grecque, née à Sicyone (VIe ou Ve s. av. J.-C.). Elle avait composé des dithyrambes héroïques, dont un avait pour titre *Achille*, et un autre *Adonis*. Elle était aussi l'auteur de scolies ou chansons de table. Nous possédons de Praxilla une dizaine de vers.

PRAXILLIEN (*ksi-li-in*) adj. m. Métriq. Se disait d'un trimètre brachycatalectique, dont le deuxième pied était un trochée. On dit aussi PRAXILLÉEN.

PRAXINOSCOPE (*skop*' — du gr. *praxis*, mouvement, et *skopein*, examiner) n. m. Instrument analogue au phénakistiscope et qui donne, grâce à la persistance des impressions lumineuses sur la rétine, l'apparence du mouvement, alors qu'en réalité on n'observe qu'une suite de dessins représentant les phases successives de ce mouvement.

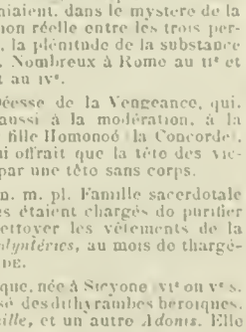
Praxinoscope

— ENCYCL. Les dessins sont disposés à l'intérieur et suivant les bords d'une boîte cylindrique; au centre de cette boîte se trouve un prisme de diamètre moitié moindre que celui de la boîte; sur chaque face de ce prisme est fixé intérieurement un miroir plan de sorte qu'en face de chaque [illegible]

PRAXITELE l'Ancien, [illegible]

PRAXITELE le Jeune, [illegible]

PRAXITÉLIEN, ENNE (*si-in, è-ne*) adj. Qui a rapport, appartient à Praxitèle; qui est dans le genre de Praxitèle. *L'art* PRAXITÉLIEN.

PRAYA *pra-ia*) n. f. Genre de siphonophores calycophorides, famille des diphyides, propres aux mers d'Europe.

PRAYER (*pre-ié*), **PRAIER** ou **PRÉER** [illegible] m. Amiral anc. Officier ou sergent chargé de la garde des prés. C'est surtout en Normandie, pays de grands pâturages, qu'étaient nombreuses les sergenteries des prés, relevant des ducs ou de leurs grands feudataires laïques et ecclésiastiques.

PRAYS (*pra-iss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, propres à l'hémisphère [illegible]. Ce sont de petits papillons gris, à longues ailes frangées. La *Prays oleaella*, très commune dans la France méridionale, est nuisible aux oliviers, dont sa larve attaque les jeunes pousses et les fruits.

PRAYSSAC, comm. du Lot, arrond. et à 21 kilom. de Cahors; 1.622 hab. Ch. de f. Orléans. Patrie du maréchal Bessières.

PRAYSSAS, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 12 kilom. d'Agen; 1.188 hab. Minerai de fer. Truffes. — Le canton a 9 comm. et 5.301 hab.

PRE n. m. Pop. Abréviation de premier. V. DRA.

PRÉ, préfixe qui signifie *avant* et qui se rapporte à la préposition latine *præ*, devant, avant.

PRÉ du lat. *pratum*, même sens) n. m. Prairie de peu d'étendue. *Faucher un* PRÉ.
— Terrain sur lequel on se bat en duel, par allusion au Pré-aux-Clercs : *Aller sur le* PRÉ.
— Loc. div. *Vert comme pré*, Très vert. *Faire un pré carré*, Etendre ses propriétés. *Mettre un pré en terre qu'on pré*, Laimer mieux mort que vivant. Vx
— Arg. Bagne : *Compons du* PRÉ.
— Econ. rur. *Pré salé*, Pré voisin de la mer, ou l'herbe est imprégnée de sel et où l'on nourrit des moutons fort estimés. V. PRÉ-SALÉ.
— Prov. : **Epargne de bouche vaut rente de pré**, Économie dans les dépenses de table équivaut au revenu d'une propriété.

Pré-aux-Clercs. On désignait sous le nom [illegible] plaine située aux portes de Paris, au moyen âge, à l'O. et au N. de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Un canal, dit la Petite Seine, aujourd'hui représenté par la rue Saint-Benoît, la séparait en grand et en petit Pré-aux-Clercs. Ceux-ci, plus voisins de l'abbaye et lui appartenant, [illegible] pont au quadruple arc formé par la Seine, les rues Bonaparte, Jacob et de Seine. Le grand Pré-aux-Clercs s'étendait dans le faubourg Saint-Germain, depuis la Petite Seine jusqu'à la rue de Bourgogne actuelle, et appartenait à l'Université; mais les écoliers préféraient pour leurs ébats dans le petit Pré, dont des procès-verbaux entre les religieux de Saint-Germain-des-Prés et l'Université. Durant le XVIe siècle, les huguenots se rendirent au Pré-aux-Clercs, qui devint le théâtre de nombreux duels. Peu après, sous Henri IV, le Pré-aux-Clercs commença à se bâtir. Le grand Pré-aux-Clercs conserva plus longtemps son aspect primitif, et ce n'est que dans la seconde partie du règne de Louis XIV que s'élevèrent les demeures aristocratiques ou bourgeoises qui ont donné au faubourg Saint-Germain son cachet spécial.

Pré-aux-Clercs (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Planard, musique d'Hérold. Opéra-Comique, 15 déc. 1832. — Marguerite de Valois est représentée à la cour de Charles IX. Sa présence est cause de la conduite de Henri de Navarre. Elle [illegible] une noble fille du Béarn, Isabelle, que le roi [illegible] mariage au comte de Comminges. Le baron de Mayneville envoyé par Henri de Navarre pour demander Marguerite en [illegible] [illegible] Marguerite s'intéresse à leurs amours et emploie en leur faveur l'astucieux Italien Cantarelli. Un hôtelier du Pré-aux-Clercs, Girot, et sa nièce Nicette sont mêlés à

PRÉABDOMEN [illegible] et de [illegible] n. m. [illegible] premiers segments [illegible].

PRÉACHAT [illegible] et de [illegible] m. Achat avant [illegible] l'payement [illegible] à sa livraison.

PRÉACHETER [illegible] payer avant [illegible] et [illegible] v. a. Faire un préachat.

PRÉADAMISME [illegible] et de [illegible] n. m. [illegible] premier homme [illegible].

PRÉADAMITE [illegible] Qui appartient au préadamisme [illegible]. — Adamite. — Subst. [illegible] qui ont vécu avant Adam, l'Adam du premier chap. [illegible]. — Encycl. [illegible] la Peyrère, dans l'ouvrage [illegible] *Essai d'interprétation* [illegible] *de l'épître de saint Paul aux Romains*, avait cru [illegible] avait créé le monde [illegible] gentils d'abord, puis Adam [illegible] à Ève les patriarches et, par eux, les Juifs. Les gentils étaient donc des *préadamites* [illegible] autres créés avant Adam [illegible] prétendait que les patriarches [illegible] la Judée aux Israélites. L'auteur prétendait s'appuyer, entre autres arguments, sur le passage cité de *Paul aux Romains*, où saint Paul, en réalité, parle de la Loi donnée à Moïse et non de l'origine du genre humain. Le parlement de Paris condamna son livre au feu (1655). Quant à l'auteur, emprisonné à Bruxelles, il fut rendu à la liberté après avoir rétracté son opinion.

PRÉALABLE [illegible] Qui précède [illegible] *Aucun reçu ne peut être établi sans le* [illegible]. — Subst. [illegible] Ce qui précède, fait, dit, [illegible] *Il a commencé par un préalable assez sévère.* [illegible] Au préalable, Préalablement. [illegible] Question préalable. V. question.

PRÉALABLEMENT adv. D'abord, auparavant.

PRÉALLÉGUÉ, ÉE [illegible] adj. Cité auparavant. — Syn. *Les* préallégués.

PRÉALLÉGUER [illegible] préf. *pré*, et le [illegible] *léguer* v. a. Citer, énoncer auparavant. — Vx.

PRÉAMBULAIRE [illegible] adj. Qui a rapport au préambule, qui est [illegible] du préambule. — *Note* préambulaire.

PRÉAMBULE (*bu-l'* — du préf. *pré*, et du lat. *ambulare*, marcher) n. m. Ce qui précède, qui va devant, qui sert d'introduction à un discours, à un traité, à une charte, etc. — *Tout long* préambule *est ennuyeux.* — Fig. *Cet enfant est un* préambule *ennuyeux.* — Par ext. Paroles que l'on prononce avant d'en venir au fait, à l'objet principal. — Fig. *Il a fait de longs préambules avant de m'annoncer la mort de mon père.* — Fig. *Ce n'était que le préambule de ses discours.* — Fig. *Le passé n'est qu'un* préambule *de l'avenir.*

PRÉANG, [illegible] dans les [illegible] de Java, sur la [illegible] entre Batavia et Cheribon, à 21 kilom. de cette dernière, avec 2 [illegible] habitants. Palais très remarquable, avec [illegible] Café, riz, [illegible] sont [illegible] Chef-lieu [illegible] de la province de Cheribon.

PRÉAPATANO, [illegible] dans les [illegible] du Mexique, [illegible] la Colombie, [illegible] Mexique, entre [illegible] et [illegible] Trinidad, [illegible] Guatemala, [illegible] Mexique, [illegible] Tabasco, [illegible] Chiapa, [illegible] Tehuantepec, [illegible] Mexique, [illegible] Vera-Cruz

PRÉCEINTE (*sint'* — autref. *pourceincte*; de *pourceindre*, entourer) n. f. Dans les navires en bois, Ceinture en bordages épais, formant un bourrelet qui sert de renfort,



Préceinte : A, grande préceinte ; B, seconde préceinte.

et disposée au-dessous de chaque rangée des sabords d'un vaisseau. ‖ Dans un chaland, un bateau quelconque, Bordage qui se trouve au-dessus de la ligne de flottaison. ‖ *Préceinte de canot*, Nom donné parfois à la lisse de renfort d'un canot.

PRÉCELLE n. f. Techn. Syn. de BRUCELLES.

PRÉCELLENCE (*sèl'-lanss* — du lat. *præcellere*, exceller) n. f. Supériorité, prééminence. (Vx.)

Précellence du langage français (PROJET DU LIVRE INTITULÉ **De la**), traité grammatical par Henri Estienne (1579). Dans la pensée de l'auteur, il ne s'agit pas de montrer que la langue française est absolument sans défaut, mais qu'elle est supérieure à toutes les autres langues vivantes. Parmi celles-ci, Estienne choisit l'italien, que la mode et l'opinion régnante considéraient alors comme la langue la plus parfaite. Il passe en revue les principales qualités qui font la beauté d'une langue, à savoir la gravité, la douceur, la grâce, la brièveté, la richesse, et il montre que sur chacun de ces points le français l'emporte sur l'italien. Ce traité, composé en trois mois à la requête du roi Henri III, marque une vigoureuse réaction contre l'italianisme qui sévissait en France. Éditions en 1850 par Léon Feugère et, en 1896, par Edm. Huguet.

PRÉCELLER (*sèl'* — du lat. *præcellere*; de *præ*, avant, et du vx lat. *cellere*, élever) v. n. Exceller sur les autres, les surpasser. (Vx.)

PRÉCELTIQUE (du préf. *pré*, et de *celtique*) adj. Qui a précédé les Celtes : *Période* PRÉCELTIQUE.

PRÉCENTEUR (*san* — du lat. *præ*, avant, et *cantor*, chantre) n. m. Premier chantre d'une église. [Vx.] (On a dit aussi PRÉCHANTRE.)
— Antiq. rom. Chef d'un chœur de musique.

PRÉCENTORIEN, ENNE (*san-to-ri-in, èn'*) adj. Antiq. rom. Qui a rapport au précenteur ou chef de chœur. ‖ *Flûte précentorienne*, Flûte dont on se servait pour donner le ton dans les chœurs.

PRÉCEPTE (*sèpt'* — lat. *præceptum*) n. m. Commandement écrit, règle de conduite : *Les* PRÉCEPTES *de l'Église*.
— Formule, proposition qui contient une règle de conduite, une leçon de morale : *Les* PRÉCEPTES *de la philosophie*. ‖ Règle, principe qui formule ou enseigne avec autorité la manière de faire une chose : *Les* PRÉCEPTES *de l'art*.
— Diplom. Acte ou charte d'un seigneur ou souverain du moyen âge, ayant, en général, pour but la concession d'une faveur ou don.
— SYN. **Commandement, injonction,** etc. V. COMMANDEMENT.
— ENCYCL. Diplom. On distingue les *préceptes de donation*, tous ou presque tous en faveur des monastères; les *préceptes d'immunités* accordant certains privilèges; les *préceptes de chartes perdues*, ayant pour objet de remplacer des titres égarés; les *préceptes de tonlieux*, accordant l'exemption de certains droits d'octroi; etc. Le même mot est employé pour quelques actes du saint-siège : *préceptes apostoliques*, ou édits plaçant sous la protection directe du pape certains domaines; *préceptes pontificaux*, accordant des privilèges ou intimant des ordres; etc.

PRÉCEPTER (*sèp'*) v. n. Donner des préceptes. (Vx.)

PRÉCEPTEUR, TRICE (*sèp'* — du lat. *præceptor, trix*) n. Personne chargée de l'éducation et de l'instruction d'un enfant, d'un jeune homme, d'une jeune fille : *Le* PRÉCEPTEUR *du Dauphin*.
— Personne ou objet qui instruit les hommes ou règle leur conduite : *L'amour est, de tous les* PRÉCEPTEURS, *celui qui avance le plus ses écoliers*. (Florian.)
— Hist. Titre donné à certains dignitaires de cour comtes du palais) ou surtout d'un ordre (Cluny, Saint-Jean-de-Jérusalem).
— REM. Le féminin est à peu près inusité, et l'on a employé le masculin même en parlant d'une femme : *Les femmes sont les vrais* PRÉCEPTEURS *du bon goût*. (Legouvé.)

PRÉCEPTIF, IVE (*sèp'*) adj. Philos. Qui contient des préceptes : *Morale* PRÉCEPTIVE.

PRÉCEPTION (*sèp'-si-on*) n. f. Lettres royales donnant à un tribunal des ordres contraires à la loi ou à la coutume.

PRÉCEPTORAL, ALE, AUX (*sèp'*) adj. Qui appartient, qui convient, qui est habituel aux précepteurs : *Devoirs* PRÉCEPTORAUX. *Autorité* PRÉCEPTORALE.

PRÉCEPTORAT (*sèp', ra*) n. m. Etat, fonctions, titre de précepteur : *Renoncer au* PRÉCEPTORAT. ‖ On disait aussi PRÉCEPTORERIE.

PRÉCEPTORIAL, ALE, AUX (*sèp'*) adj. Qui contient un précepte, qui a la forme d'un précepte : *Boileau a écrit plus d'un distique* PRÉCEPTORIAL.
— Dr. can. *Prébende préceptoriale* ou substantiv. *Préceptoriale*, Prébende attachée à l'office de maître de grammaire pour les jeunes clercs dans les cathédrales.

PRÉCEPTORIAT (*sèp', ri-a*) n. m. Dr. can. Prébende préceptoriale.

PRÉCEPTORISER (*sèp'*) v. n. Faire le précepteur, le pédant : *Joseph Prudhomme* PRÉCEPTORISE. (Peu us.)
— v. a. Traiter d'une façon pédantesque : *Un ignorant qui nous* PRÉCEPTORISE. (Dider.)

PRÉCESSION (*sè-si-on* — lat. *præcessio*) n. f. Astron. Mouvement très lent par lequel l'axe de la terre décrit deux cônes opposés par le sommet situé au centre de celle-ci, et produit ainsi un déplacement graduel des équinoxes sur l'écliptique d'orient en occident : *La plus belle découverte astronomique de l'antiquité est celle de la* PRÉCESSION *des équinoxes*. (Arago.)
— ENCYCL. Les plans fondamentaux de l'écliptique et de l'équateur ne sont pas fixes, de même que les éléments de l'orbite solaire ne sont pas absolument constants. Si le plan de l'écliptique n'est pas fixe, son déplacement dans l'espace est du moins extrêmement lent, et nous pouvons tout d'abord le négliger; mais il n'en est pas de même du plan de l'équateur, qui se déplace d'une manière plus importante : il faut donc, à chaque instant, connaître la position du nœud équatorial, γ, et l'obliquité de l'écliptique ε. Ces quantités sont affectées de variations en fonction du temps; les principales sont, l'une proportionnelle au temps, *séculaire*, qui constitue la *précession*; les autres, *périodiques*, font osciller ces quantités de part et d'autre de leurs valeurs moyennes et forment la nutation, découverte en 1736 par l'astronome anglais Bradley.
En vertu de la précession, les déplacements γ_0 et les variations de ε sont données en années juliennes par les formules :

$$\gamma_0 = 50'',2\,(t - t_0)$$
$$\varepsilon - \varepsilon_0 = -0'',48\,(t - t_0)$$

déplacement rétrograde de γ, et diminution de l'obliquité, avec $\varepsilon = 23°27'32''$ au 1er janvier 1850. A chaque instant, supprimant ou non la nutation, on aura l'équinoxe moyen ou vrai, l'obliquité moyenne ou vraie.
En vertu de la précession, tout se passe comme si l'axe de la terre décrivait lentement autour d'une perpendiculaire au plan de l'écliptique un cône de révolution de 1,2 angle ε; le mouvement est rétrograde, uniforme, et sa période, pour que γ_0 soit égal à 360°, est de 26.000 ans.
Le point γ n'étant pas fixe, la longitude d'une étoile dépendra de l'équinoxe adopté (sans nutation), sera moyenne ou vraie (avec nutation), et augmentera de 50'',2 par an dans le premier cas, tandis que la latitude, qui devrait être constante, subit de très légères variations. L'équateur étant variable, il en sera de même des coordonnées, ascension droite et déclinaison; aussi différentielles d'un catalogue à l'autre, suivant l'équateur et l'équinoxe adoptés. Ainsi, l'étoile polaire, jadis à 12° du pôle, n'en est plus qu'à 1°17', et sera à 26' l'an 2605.
En outre, les durées des saisons dépendent de la position de l'équinoxe (mouvement rétrograde annuel de 50'',2) par rapport à la ligne des apsides de l'orbite solaire (mouvement direct de 11'',7); ainsi, en vertu de la précession, l'angle des directions, équinoxe et périgée, augmento de 61',9 par an. V. ÉQUINOXE.
Hipparque (128 av. J.-C.) dressa un catalogue de 1.206 étoiles et découvrit la précession en comparant les observations de Timocharis et d'Aristille, antérieures de 140. Ces mesures sont reprises par Bradley (1742-1762 à Greenwich et par La Caille (1746-1762) à Paris et au Cap. On put alors obtenir des lois empiriques. On peut donc dire, avec Hipparque, que la sphère céleste tourne tout d'une pièce autour de l'axe de l'écliptique, à raison de 50'',2 par an (précession des équinoxes); ou bien, dans l'hypothèse de Copernic, que l'axe terrestre tourne autour de celui de l'écliptique, d'où rétrogradation des points équinoxiaux. C'est Newton qui a trouvé l'explication mécanique de ce phénomène — absent pour une terre sphérique, homogène — par l'action du soleil et de la lune sur le renflement équatorial terrestre; le soleil produit une précession, toujours de même sens et s'annulant deux fois par an; mais l'action de la lune, énergique et rapidement variable, dans le même sens, produit une précession continue, avec quelques inégalités périodiques. Enfin, les planètes, particulièrement Vénus, ont une action sur l'écliptique et sur la précession.

PRÊCHABLE adj. Qui peut être prêché : *Un sujet* PRÊCHABLE.

PRÉCHAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 15 kilom. de Bazas; 1.841 hab. Commerce de bois, résine, beurre.

PRECHACQ, comm. des Landes, arrond. et à 15 kilom. de Dax, au pied des coteaux de la Chalosse, au confluent de l'Adour et du Loutz; 648 hab. Aux environs, établissement thermal de Préchacq-les-Bains.

PRÊCHAILLER (*cha-i-é*) v. n. Pop. Prêcher à tout propos.

PRÉCHANTRE n. m. Syn. de PRÉCENTEUR.

PRÉCHANTRERIE (*ri*) n. f. Office de préchantre.

PRÊCHE (subst. verb. de *prêcher*) n. m. Sermon d'un ministre protestant : *Le* PRÊCHE *du soir*.
— Par ext. Temple protestant. ‖ Religion protestante : *Henri IV renonça au* PRÊCHE.

PRÊCHER (du lat. *prædicare*) v. n. Annoncer au peuple, sous forme de sermon : PRÊCHER *la foi aux infidèles*. ‖ Faire une suite de sermons sur : PRÊCHER *un carême*. ‖ Instruire, exhorter par des sermons : *Pierre l'Ermite* PRÊCHAIT *les nations*. ‖ Instruire, exhorter par des actes ou d'une autre façon indirecte : *Le grand point de l'éducation, c'est de* PRÊCHER *d'exemple*. (Turgot.) ‖ Exhorter avec autorité ou insistance; donner des avis ou faire des réprimandes à : *On* PRÊCHE, *on endoctrine les enfants pour leur inspirer du zèle*. (Guizot.) ‖ Recommander avec autorité ou insistance : PRÊCHER *la vertu*. — Absolum. : *Les sages ont beau* PRÊCHER, *on ne les écoute guère*. ‖ Soutenir, affirmer avec insistance : PRÊCHER *vainement le danger*. ‖ Vanter, louer avec exagération : *On ne croit guère un ivrogne qui* PRÊCHE *sa conversion*. ‖ Convaincre, persuader : *La tolérance* PRÊCHE *mieux que les bourreaux*. (Volt.)
— Loc. div. : *Prêcher un converti*. V. CONVERTIR. ‖ *Prêcher malheur, Prêcher misère*, Annoncer des choses fâcheuses. ‖ *Prêcher famine*, Se donner pour excessivement pauvre. ‖ *Prêcher pour son saint, pour sa paroisse*, Parler avec chaleur pour une cause à laquelle on a quelque intérêt personnel, ou de famille, ou de corps. ‖ *Prêcher d'exemple*, Pratiquer soi-même ce qu'on recommande à autrui. ‖ *Prêcher dans le désert*, N'avoir point d'auditeurs; parler à des personnes qui n'écoutent pas ou ne veulent pas se laisser convaincre. ‖ *Prêcher sept ans pour un carême*, Répéter longtemps et souvent la même chose. ‖ *Prêcher sur la vendange*, Discourir le verre en main.
— PROV. : **On a beau prêcher qui n'a cure** (ou **qui n'a cœur**) **de bien faire**, On perd sa peine à exhorter une personne décidée à ne pas tenir compte des exhortations.
Se prêcher, v. pr. Etre prêché, recommandé : *La bonté ne doit pas* SE PRÊCHER, *elle doit se pratiquer*. Mme Monmarson. ‖ Prêcher, recommander à soi-même : *Contre ceux que l'on aime, on* SE PRÊCHE *en vain la rigueur*.

PRÊCHERESSE (*rèss*) n. f. et adj. Nom qu'on donnait quelquef aux religieuses de l'ordre des frères prêcheurs : *Une* PRÊCHERESSE. *Une sœur* PRÊCHERESSE.

PRÊCHERIE (*ri*) n. f. Action de prêcher, réprimande importune.

PRÊCHEUR, EUSE (rad. *prêcher*) n. et adj. Se dit d'une personne qui sermonne, qui aime à faire des exhortations ou des remontrances : *Un ennuyeux* PRÊCHEUR. *Dieu est* PRÊCHEUR *d'humilité et de patience*. (Voltaire.)
— n. m. Prédicateur : *Le* PRÊCHEUR *de la cour*. Vieux.
— Bot. Se dit de quelques plantes dont les graines servent à faire des chapelets.
— Hist. ecclés. *Frères prêcheurs*, Religieux dominicains, qui se vouent à la prédication. *La cadenette a retabli en France l'ordre des* FRÈRES PRÊCHEURS. V. MINIMAIN.

PRÊCHEUR (LE), bourg de la côte nord-ouest de la Martinique, au pied ouest de la montagne Pelée (1.350 m.), 5.000 hab., avant sa destruction, en 1902, par le terrible volcan.

PRÊCHI, PRÊCHA (le *prêcheur*, le prêcheur, en argot) n. m. Sermon, rabâchage burlesque qu'on met dans la bouche d'un orateur pop.

PRÊCHOTTER *chô-té* — fréquentat. de *prêcher*) v. n. Fam. Prêcher un peu, prêcher le curé et l'autre.

PRECHTLER Othon, écrivain autrichien, né à Grieskirchen (Haute-Autriche) en 1813, mort à Innsbruck en 1881. Directeur des archives du ministère, en 1856, il fut retraité en 1866, et se consacra à la littérature. Ses œuvres poétiques : *Poésies* 1841; *les Colchiques* 1855; *Été et Automne* 1857, dénotent un talent aimable et vigoureux. Prechtler a aussi cultivé la poésie politique : *une Année en chansons* 1848, et l'epopée : *le Couvent au bord du lac de Traun*, où il s'inspire d'un motif qui rappelle la légende antique de Héro et Léandre. Mais Prechtler fut avant tout poète dramatique et a fait paraître un nombre considérable de pièces de théâtre et de livrets d'opéras. Citons seulement les drames : *les Gardiens de la couronne* 1844; *Falconiere* (1846), *Adrienne* (1847); *Jeanne de Naples* 1850; *Michel Colomb* 1854; *la Fille de la tour* 1858, et les deux comédies : *Il cherche sa fiancée* (1850) et *les Enfants bien élevés* 1860.

PRECI, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]; 3.141 hab.

PRÉCIEUSE n. f. V. PRÉCIEUX.

PRÉCIEUSEMENT *si* adv. Avec grand soin : *Garder ses bijoux* PRÉCIEUSEMENT *enfermés*. ‖ Comme on fait d'un objet précieux : *Conserver* PRÉCIEUSEMENT *des lettres*.
— A la manière des précieuses : *Parler* PRÉCIEUSEMENT.
— B.-arts. D'une manière très finie, très soignée : *Des figurines* PRÉCIEUSEMENT *sculptées*.

PRÉCIEUX *si-eû*, **EUSE** (du lat. *pretiosus*, même sens) adj. Qui a une grande valeur vénale : *Meubles* PRÉCIEUX.
— *Métaux précieux*, Or et argent. ‖ *Pierres précieuses*, Pierres fines employées dans la bijouterie.
— Qui offre de grands avantages, qui mérite que l'on en fasse grand cas : *Le temps est* PRÉCIEUX. ‖ A quoi l'on attache un grand prix : *L'estime des honnêtes gens est* PRÉCIEUSE. ‖ Très estimable, en parlant d'une personne : *Un serviteur fidèle et dévoué est un homme* PRÉCIEUX.
— Affecté, recherché : *Des manières* PRÉCIEUSES. : Affecté, recherché dans ses manières, dans son langage : *La curiosité rend les filles vaines et* PRÉCIEUSES. Fén.
— B.-arts. Qui est d'un fini extrêmement délicat : *Une touche* PRÉCIEUSE. *Un faire* PRÉCIEUX.
— Substantiv. Primitivement, Femme élégante, distinguée, d'un goût délicat; plus tard, Personne affectée, recherchée dans son langage et ses manières, et particulièrement Femme pincée, minaudière, affectant une extrême délicatesse de langage et de sentiments.
— n. m. Ce qui est précieux, recherché; genre précieux.
— Caractère affecté, manière ridicule des précieuses.
— Relig. *Précieux sang*, Vin transformé, dans le sacrifice de la messe, au sang de Jésus-Christ. ‖ *Les précieuses reliques*, Le corps des saints ou les objets qui ont été à leur usage
— ENCYCL. *Précieuses*. Durant la première moitié du XVIIe siècle, les femmes qui se piquaient de délicatesse et d'élégance soit dans les sentiments, soit dans les manières et dans le langage, prirent le nom de « précieuses ». (V. l'art. sur l'HÔTEL DE RAMBOUILLET.) Mais la *préciosité* elle-même est bien antérieure. On pourrait citer comme déjà précieux bien des poètes du moyen âge, tels que Thibaut de Champagne, Guillaume de Lorris, Charles d'Orléans, et du XVIe siècle, tels que Desportes ou, parfois, Ronsard. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, lorsqu'on appelait *adeurs de phebus* ceux que La Bruyère personnifie sous le nom d'Acis, ce n'était là qu'une autre appellation pour qualifier le même genre d'esprit. Et, dans le siècle suivant, nous retrouvons la préciosité non seulement chez Marivaux, par exemple, mais chez Montesquieu lui-même. *Précieux* fut d'abord pris en bonne part. Seulement, le plus grand nombre des précieuses s'étant rendues ridicules par leurs affectations, ces affectations discréditèrent bientôt un titre d'abord honorable. Il serait bien difficile de marquer la limite précise où commence la préciosité. Mais on peut dire qu'elle consiste à quintessencier les sentiments et leur expression, à rechercher le joli, le piquant, l'inattendu, le fin du fin. L'esprit n'est que du bon sens aiguisé : la préciosité raffine pour le plaisir, et souvent au détriment du bon sens.

Précieuses ridicules (LES), comédie en un acte, en prose, de Molière. Théâtre du Petit-Bourbon, le 18 nov. 1659. Cette pièce, la troisième de son œuvre, est la première dans laquelle Molière ait peint les ridicules et satirisé les mœurs de son temps. — Gorgibus, bon bourgeois de Paris, voudrait marier sa nièce Madelon et sa nièce Cathos à La Grange et à Du Croisy, que ces péronnelles, gâtées par la lecture des romans, ne trouvent point de leur goût. Pour se venger, les amants refusés les font courtiser par leurs valets, déguisés en marquis de Mascarille et en vicomte de Jodelet, qui font assaut de jazzi et d'extravagances. Les précieuses se laissent prendre au faux brillant des deux effrontés compères, qui font venir les violons pour leur donner le bal. Mais la fête est troublée par la venue de leurs maîtres, qui les dépouillent de leurs habits d'emprunt, après les avoir rossés. Molière commençait là une guerre acharnée au jargon prétentieux et imintelligible, au faux goût, au bel esprit, qui menaçaient alors la société polie et jusqu'à la bourgeoisie. Cette petite farce du génie lui suscita de nombreux ennemis parmi les habitués du fameux hôtel de Rambouillet, les mauvais poètes et les

PRÉCIPUTAIRE ... Qui a rapport au préciput ...

PRÉCIS, ISE ... *précis, coupé*, retranché adj. ... *La matière doit payer un jour* ... J. de, exact, en parlant du temps ... *Mon ... l'heure.* ... ne laisse aucune ambiguïté ... *Des ... et précis.* ... *Il faut d'abord être juste,* ... Dont les paroles, les idées sont ... *Un orateur* PRÉCIS. ... tant et ... *Le ... d'une affaire.* ... qui expose le moyen ... les choses ... *... d'histoire, de géographie.*

SYN. Précis, concis. V. CONCIS. — **Précis**, abrégé, analyse. V. ...

PRÉCISÉMENT ... v. Justement, exactement, d'une ...

PRÉCISER ... v. a. Déterminer, fixer, exprimer d'une ... Préciser *les conditions d'une rencontre.* ... — Absolum. Être précis.

Se préciser, v. pr. Devenir précis, clair, net, formel.

PRÉCISIEN, ENNE *si-in, èn'* ou **PRÉCISISTE** *si-sis'* (rad. *précis*) n. Membre d'une secte calviniste ...

PRÉCISION *si-on* n. f. Qualité de ce qui est précis. *La* PRÉCISION *et la clarté.*

Justesse de vue qui écarte du sujet tout ce qui lui est étranger et en détermine exactement les limites. *Beaucoup d'esprits brillants manquent de* PRÉCISION.

— Justesse, régularité matérielle : *Carte dessinée avec* PRÉCISION. *Chronomètre qui marche avec* PRÉCISION.

Instruments de précision, Instruments destinés à des usages qui réclament une grande justesse de construction et de fonctionnement.

— SYN. Exactitude, justesse. V. EXACTITUDE.

— ENCYCL. Rhétor. *Précision du style.* V. CLARTÉ.

PRÉCISISTE n. m. Hist. relig. V. PRÉCISIEN.

PRÉCISTE *sist'* — du lat. *preces*, prières, n. m. En Allemagne, Celui qui était nommé à un bénéfice, en vertu du droit des premières prières.

PRÉCITÉ, ÉE (du préf. *pré*, et de *cité*) adj. Déjà cité, mentionné. *L'article* PRÉCITÉ.

PRÉCLAMATEUR (lat. *præclamator*; de *præ*, avant, et *clamare*, crier) n. m. Antiq. rom. Officier qui marchait en avant des flammes et ordonnait de cesser tout travail sur leur passage. || On dit aussi PRECLAMITATEUR.

PRÉCLÔTURE (du préf. *pré*, et de *clôture*) n. f. Dr. cout. Accessoires, dépendances d'un manoir que la plupart des coutumes attribuaient à l'aîné, par préciput.

PRÉCOCE *cos* — du lat. *præcox*, qui cuit ou mûrit avant le temps) adj. Mûr, complètement développé avant le temps : *Fleurs* PRÉCOCES. || Qui produit des fruits, des fleurs ou des feuilles avant le temps : *Une variété de rosiers* PRÉCOCE.

— Que l'on fait, qui a lieu avant le temps ordinaire ou convenable; prématuré : *Mariage* PRÉCOCE. || Qui se produit avant l'époque ordinaire : *Hiver, Été* PRÉCOCE.

— Qui se développe de bonne heure, en parlant des facultés : *Intelligence* PRÉCOCE. || Dont les facultés physiques ou morales se développent de bonne heure : *Les Françaises sont très* PRÉCOCES. (Michelet.)

— Fig. *Fruit précoce*, Résultat, effet qui se manifeste de bonne heure : *Les* FRUITS PRÉCOCES *d'une mauvaise éducation.* || Personne dont les facultés se développent avant l'époque ordinaire : *Mozart fut un* FRUIT PRÉCOCE.

— n. m. Vitic. Nom donné à différentes variétés de cépages blancs, cultivés dans le centre de la France (Anjou et Touraine en particulier).

— SYN. **Hâtif, prématuré.** V. HÂTIF.

— ANTON. **Tardif.**

PRÉCOCEMENT *se* adv. D'une manière précoce.

PRÉCOCITÉ *si* n. f. Caractère de ce qui est précoce : *La* PRÉCOCITÉ *d'un enfant, d'un fruit, de la raison.*

— Méd. Se dit, en psychopathie, de l'état des enfants chez lesquels le sens génital s'éveille de très bonne heure.

— ENCYCL. Biol. V. PÆDOGÉNÈSE.

— Bot. La *précocité* peut être *naturelle* ou inhérente à l'espèce, à la variété ou même à l'individu; ou bien *artificielle* et due au travail de l'homme, utilisant la température, l'exposition, la nature du sol, les abris, etc.

PRÉCOMPTAGE *kon-taj'*) n. m. Action d'évaluer, dans un bois usager, la quantité et la valeur du bois qui appartient de droit au copropriétaire d'un usage.

PRÉCOMPTE *kont'* — du préf. *pré*, et de *compte*) n. m. Ce qui a fait d'avance pour être porté en déduction. *Faire le* PRÉCOMPTE *des sommes payées.*

PRÉCOMPTER *kon* v. a. Compter par avance, supputer : PRÉCOMPTER *un prix de revient* PRÉCOMPTER *une somme.*

PRÉCON lat. *præco* n. m. Crieur public, dans le midi de la France.

PRÉCONCEPTIF, IVE *sèp'* — du préf. *pré*, et de *conception*) adj. Se dit du système philosophique qui cherche la vérité en dehors de l'expérience, par la discussion des idées préconçues.

PRÉCONCEPTION *sèp-si* — rad. *préconceptif*) n. f. Idée que l'on se forme d'avance; préjugé.

PRÉCONCEVOIR (du préf. *pré*, et de *concevoir*) v. a. Pr. us. Concevoir, imaginer, juger par avance et sans examen. *Il ne faut rien* PRÉCONCEVOIR.

PRÉCONCHYLIEN, ENNE *ki-li-in, èn'* — du préf. *pré*, et de *conchylien*, qui lui-même vient du lat. adj. Zool. Qui prend part à la formation de la coquille. *Glande préconchylienne.* Replis du manteau dont les sécrétions calcaires produisent la coquille.

PRÉCONISATION *si-on* — rad. *préconiser*) n. f. Acte solennel par lequel l'autorité papale donne, en consistoire, l'institution canonique à un ecclésiastique porté à l'épiscopat par l'autorité civile.

PRÉCONISER (bas lat. *præconisare*) v. a. Dr. ecclés. Donner, en consistoire, l'institution canonique pour un évêché : PRÉCONISER *des évêques.*

— Par ext. Louer, vanter : PRÉCONISER *un remède.*

— Cout. anc. Citer en justice.

Se préconiser, v. pr. Se vanter soi-même.

— SYN. Célébrer, exalter, etc. V. CÉLÉBRER.

PRÉCONISEUR n. m. Celui qui préconise un évêque. On dit aussi PRÉCONISATEUR.

— Par ext. Celui qui vante quelque chose.

PRÉCONNAISSANCE (du préf. *pré*, et de *connaissance*) n. f. Connaissance préalable, anticipée.

— SYN. PRÉNOTION.

PRÉCONNAÎTRE (du préf. *pré*, et de *connaître*) v. a. Connaître par une notion antérieure et innée.

PRÉCORDIAL, ALE, AUX (du préf. *pré*, et de *cordial*) adj. Qui se rapporte à la région du thorax située en avant du cœur : *Angoisse* PRÉCORDIALE.

PRÉCOUR n. m. Cout. anc. Arbitre, médiateur.

PRÉCURSEUR (du préf. *pré*, et du lat. *cursor*, coureur) adj. m. Qui vient avant et sert d'annonce : *Les phénomènes* PRÉCURSEURS *d'une maladie.*

— n. m. Personne dont les actes ou le système font prévoir ou préparent les actes ou les systèmes d'autres personnes qui viendront après elle : *Wiclef fut un* PRÉCURSEUR *de la Réforme.* — Absolum. *Le précurseur*, Saint Jean-Baptiste, précurseur de Jésus. || Ce qui précède, fait prévoir ou prépare autre chose : *L'éclair est le* PRÉCURSEUR *de l'orage.*

PRÉCY (Louis-François-Perrin, comte DE), général français, né à Semur en 1742, mort en 1820. Officier pendant la guerre de Sept ans et la guerre de Corse, lieutenant-colonel de la garde constitutionnelle de Louis XVI (1791), il se joignit, après la chute de la royauté, aux fédéralistes de Lyon (1793) et défendit cette ville contre les troupes de la Convention, puis gagna la Suisse. Il fut, pendant son exil, chargé par le comte de Provence de diverses missions, et subit plus d'un an d'emprisonnement à Bayreuth, sur l'ordre du Premier Consul. Louis XVIII le nomma, en 1814, lieutenant général.

PRÉCY-SOUS-THIL, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 14 kilom. de Semur, sur le Serein; 766 hab. Objets renommées, coutellerie, tannerie. — Le canton a 19 comm. et 6.367 hab.

PRÉCY-SUR-OISE, comm. de l'Oise, arrond. et à 18 kil. de Senlis, sur l'*Oise*; 1.051 hab. Ch. de f. Nord. Carrières de craie; briqueteries.

PRÉDAPPIO, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Forli]); 3.300 hab.

PRÉDATEUR (lat. *prædator*) n. m. Pillard, celui qui vit de proie. (Peu usité.)

PRÉDAZZITE (de *Predazzo*, n. de localité) n. f. Substance minérale, mélange de calcite et de brucite.

PREDAZZO, bourg d'Austro-Hongrie (Tirol), au confluent de la Travignola avec l'Avisio, affluent de l'Adige; 2.912 h.

PRÉDÉCÉDER (*sé* — rad. *prédécès*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je prédécède. Qu'il prédécède*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je prédécéderai. Il prédécéderait*) v. n. Mourir avant : *Si le mari* PRÉDÉCÈDE, *la femme a la tutelle des enfants.*

PRÉDÉCÈS (du préf. *pré*, et de *décès*) n. m. Décès antérieur.

PRÉDÉCESSEUR (*sè-seur'* — du préf. *pré*, et du lat. *decedere*, supin *decessum*, se retirer) n. m. Celui qui exerce avant un autre un emploi, un art, etc. : *Dans ses opéras, Rameau a écrasé tous ses* PRÉDÉCESSEURS. (Grimm.) || Celui qui a précédé dans la vie, ancêtre : *Nos* PRÉDÉCESSEURS *étaient autres, mais non meilleurs que nous.*

— SYN. **Ancêtre, devancier.** V. ANCÊTRE.

PRÉDÉLINÉATION (*si-on* — du préf. *pré*, et du lat. *delineatio*, dessin) n. f. Philos. Doctrine que Leibniz oppose à la prédestination, et d'après laquelle, chaque monade ayant sa nature propre, sa destinée est par là tracée d'avance, car la destinée d'un être résulte nécessairement de sa constitution.

PRÉDELLE (*dèl'* — ital. *predella*, proprem. « gradin ») n. f. B.-arts. Compartiment inférieur d'un tableau, représentant un sujet spécial ou une suite de sujets.

PRÉDÉNOMMÉ, ÉE (du préf. *pré*, et de *dénommé*) adj. Dénommé ci-dessus, auparavant.

PRÉDESTINATEUR (*dèss*) n. m. Celui qui prédestine : *Le* PRÉDESTINATEUR *auquel est donnée la parole qui reste et qui contraint.* (Chateaubr.)

PRÉDESTINATIANISME (*dèss, si-a-nissm'*) n. m. Hist. relig. Doctrine religieuse des prédestinatiens.

PRÉDESTINATIEN, ENNE (*dèss, si-in, èn'*) adj. Qui appartient aux prédestinatiens ou à leur doctrine : *Les maximes* PRÉDESTINATIENNES.

— n. m. Nom donné à ceux qui soutiennent que les hommes sont élus ou réprouvés par suite d'un décret arbitraire de Dieu. || On a dit quelquef. PRÉDESTINARIEN.

PRÉDESTINATION (*dèss, si-on* — rad. *prédestiner*) n. f. Théol. Dessein que Dieu a formé de conduire les élus à la vie éternelle. || Doctrine suivant laquelle certains hommes sont d'avance élus, et d'autres réprouvés.

— Par ext. Détermination immuable et antécédente des événements qui doivent arriver : *L'enfance de certains hommes est une* PRÉDESTINATION *au crime.*

— ENCYCL. Théol. Voici les quatre principes qui résument la théorie de l'Église catholique sur la prédestination :

1° Dieu veut vraiment et sincèrement le salut de tous les hommes sans exception. « Dieu, dit saint Paul, veut que tous les hommes soient sauvés... Le Christ Jésus s'est donné lui-même pour la rédemption de tous. »

2° Il est de foi que chaque homme est libre de choisir entre le bien et le mal. Tentée par la concupiscence, aidée par la grâce, sa volonté demeure maîtresse de ses déterminations.

3° Il est également de foi que l'homme ne peut rien faire qui soit utile à son *salut*, c'est-à-dire efficace pour obtenir le bonheur *surnaturel* du ciel, sans le concours de la grâce

divine. (V. GRÂCE.) Or, Dieu donne sa grâce à tous et la mesure aux besoins de chacun.

4° Enfin, le présent, le passé et l'avenir ne formant qu'un point indivisible aux yeux de Dieu, Dieu voit d'un seul regard, et de toute éternité, l'ensemble et les détails de chaque vie humaine, et décrète que les élus obtiendront le bonheur céleste.

Tels sont les principaux points de la doctrine fixés par les théologiens catholiques. Il reste à les expliquer, en trouvant une théorie qui les réunisse tous harmonieusement et les fasse comprendre. Dans ce but, les théologiens ont proposé des systèmes différents, entre lesquels tout catholique est libre de choisir, à moins qu'il ne préfère suspendre son jugement, en se contentant des faits, ou chercher lui-même une autre solution. Les uns, les *thomistes* particulièrement, pensent que le décret de prédestination à la gloire, c'est-à-dire au bonheur du ciel, est absolu et, selon notre manière humaine de concevoir, antérieur, en Dieu, à la prévision des mérites de l'homme, quels qu'ils soient. D'après eux, Dieu, ayant prédestiné une âme au salut, lui donne par suite les grâces efficaces qui, sans nuire à son libre arbitre, doivent l'y conduire infailliblement. Les autres soutiennent que le décret de prédestination au ciel est conditionnel et postérieur, chez son divin auteur, à la prévision des mérites surnaturels de l'homme, c'est-à-dire des mérites acquis avec le secours de la grâce, qui n'est refusée à personne, quoiqu'elle soit gratuite absolument. Dieu, disent ils, accorde à tous les grâces nécessaires au salut, bien que dans une mesure différente, qui est la condition de sa liberté et reste le secret de sa providence. (V. GRÂCE.) Il prédestine à la gloire ceux qu'il prévoit devoir en faire un bon usage, et il condamne ceux dont sa prescience lui montre l'infidélité et l'impénitence finale.

L'enseignement catholique sur cette matière a été défiguré par deux sortes d'hérésie, qui l'ont exagéré, chacune dans un sens opposé. D'une part, les *pélagiens* niaient que la grâce soit nécessaire pour toutes les œuvres qui mènent au salut; d'autre part, les *prédestinatiens*, dont la doctrine a été reprise par Calvin et par Jansénius, enseignaient que le décret de prédestination est la cause unique de la perte des réprouvés, comme du salut des élus.

PRÉDESTINER (*dèss* — du lat. *prædestinare*) v. a. Destiner de toute éternité au salut : *Dieu sauve ceux qu'il* PRÉDESTINE. ‖ Dans le système calviniste, Destiner de toute éternité à la damnation : PRÉDESTINER *au mal, à l'enfer*.

— Destiner d'avance à l'accomplissement d'un dessein particulier : PRÉDESTINER *un enfant à venger son père*.

Réserver, préparer d'avance : *La justice divine* A PRÉDESTINÉ *certains biens aux justes*. (Boss.) ‖ Régler, déterminer, décider d'avance : *Un pli de terrain les* PRÉDESTINE les flouves] *à porter leurs eaux à telle mer*. (Renan.)

Prédestiné, ée part. pass. du v. Prédestiner.

— Substantiv. Personne prédestinée : *Des* PRÉDESTINÉS. *C'est un* PRÉDESTINÉ.

— Fam. *Face, Visage de prédestiné*, Visage plein, vermeil et réjoui.

PRÉDÉTERMINANT (*tèr'-mi-nan*), **ANTE** adj. Théol. Qui prédétermine la volonté : *Grâce* PRÉDÉTERMINANTE.

— Partisan de la prédétermination physique.

PRÉDÉTERMINATION (*tèr', si-on* — rad. *prédéterminer*) n. f. Doctrine qui signifie ou bien que Dieu a déterminé d'avance les conditions ou les événements de telle ou telle existence jusque dans ses moindres détails, ou bien que Dieu détermine notre volonté avant que nous ayons pris aucune décision.

PRÉDÉTERMINER (du préf. *pré*, et de *déterminer*) v. a. Décider d'avance à l'action : *C'est l'intérêt qui presque toujours* PRÉDÉTERMINE *l'homme*.

— Fixer, déterminer d'avance : PRÉDÉTERMINER *le lieu d'une rencontre*.

PRÉDIAL, ALE, AUX (du lat. *prædium*, héritage) adj. Cout. anc. Qui concerne les héritages. ‖ *Dîme prédiale* ou *réelle*, Collo qui était perçue sur les produits de la terre.

— Dr. *Servitudes prédiales*. Se dit de celles qui consistent dans l'attribution à un fonds de certains avantages compris dans la propriété d'un autre fonds. [On les appelle aussi *servitudes réelles* ou simplem. *servitudes*.]

PRÉDIASTOLIQUE (*sto-lik'* — du préf. *pré*, et de *diastolique*) adj. Physiol. Qui précède la diastole du cœur : *Bruit de frottement* PRÉDIASTOLIQUE.

PRÉDICABLE (du préf. *pré*, et du lat. *dicere*, dire) adj. Logiq. Qui peut être dit, affirmé d'un sujet, appliqué à ce sujet : *Le terme* animal *est* PRÉDICABLE *autant de l'homme que de la bête*. ‖ Qui peut être prêché. (Inus.).

PRÉDICAMENT (*man* — même étymol. qu'à l'art. précéd. n. m. Phil. Affirmation posée avant la démonstration. *Les axiomes et les définitions qui sont en tête des traités de géométrie peuvent être considérés comme les* PRÉDICAMENTS *de cette science*. ‖ Dans la logique aristotélicienne, Chacune des *catégories*, c'est-à-dire des dix points de vue sous lesquels on peut considérer l'être.

— *Être en bon, en mauvais prédicament*, Avoir bonne, mauvaise réputation. (Vx.)

PRÉDICANT (*kan* — du lat. *prædicans, antis* prêchant n. m. Ministre protestant, parce que la prédication est la principale fonction de ces ministres.

— Par ext. Celui qui prêche, qui patronne quelque chose : *Un farmoyant* PRÉDICANT *de politique sentimentale*.

PRÉDICAT (*ka* — du lat. *prædicatum*, chose affirmée) n. m. Logiq. et gramm. Attribut. ‖ *Quantification du prédicat*, Détermination explicite de l'extension de l'attribut. Expression créée par le philosophe Hamilton.)

— ENCYCL. Logiq. En termes de l'école, le *prédicat* se définit : « Ce qui peut être dit de plusieurs choses, que l'on comprenne toutes ces choses sous un même nom, ou bien qu'on les examine séparément. » En d'autres termes, c'est une idée générale employée comme attribut.

— Gramm. Le *prédicat* ou *attribut* désigne une manière d'être ou d'agir qui convient au *sujet* de la proposition. Il ne se distingue pas toujours du sujet par sa forme grammaticale. Dans de semblables propositions, la distinction des deux termes se fait soit par le ton de la voix, soit par l'ordre des mots. En français, le sujet précède ordinairement le prédicat. Dans d'autres langues, c'est la construction inverse qui domine. Lorsqu'il s'agit d'une définition, sujet et prédicat ont la même compréhension et peuvent être pris l'un pour l'autre. Ainsi, dans la phrase latine : *Amicitia est inter bonos societas, amicitia* peut être, au point de vue grammatical, considéré soit comme un sujet, soit comme un prédicat. L'accent seul indique quel est le mouvement réel de la pensée. Le plus souvent, la distinction entre le sujet et le prédicat se fait au moyen de pronoms ou d'articles. *Le soleil est une étoile*, ou bien sujet et prédicat n'appartiennent pas à la même catégorie grammaticale : *Mentir est honteux*.

PRÉDICATEUR, TRICE (du lat. *prædicare*, prêcher) n. Personne qui prononce actuellement un sermon : *On n'interrompt jamais le* PRÉDICATEUR. ‖ Personne qui prononce habituellement des sermons : *Lacordaire fut un* PRÉDICATEUR *célèbre*. ‖ Personne qui prêche une religion : *Les* PRÉDICATEURS *de l'islamisme*.

— Par ext. Personne qui exhorte ou qui recommande, qui cherche à propager une doctrine : *La vertu a bien des* PRÉDICATEURS, *mais peu de martyrs*. (Helvét.)

— Fig. Ce qui exhorte, ce qui pousse à la pratique du bien : *Il y a un* PRÉDICATEUR *invisible qui prêche dans le fond de nos cœurs*. (Boss.)

— Hist. *Prédicateur du roi*, Ecclésiastique choisi par le grand aumônier pour prêcher devant le roi et pour le renseigner sur les sujets religieux.

— ENCYCL. Hist. Dr. can. et dr. adm. Les apôtres furent les premiers *prédicateurs*. Ils ne tardèrent pas à permettre aux diacres de les aider dans le ministère de la parole. En outre, dans les premières années du christianisme, on permit de prêcher l'Evangile à quelques laïques tels qu'Apollo, que mentionne saint Luc (*Actes*, XVIII, 24-26). Mais le ministère de la prédication ne tarda pas à être réservé aux membres du clergé et plus spécialement aux évêques. Cependant, toutes les fois qu'il en était besoin, les évêques pouvaient déléguer à leur place quelques-uns de leurs prêtres; mais il faut descendre jusqu'au IXe et au Xe siècle pour voir les prêtres entrés généralement en possession du ministère de la parole, sous la protection toutefois des évêques. Cet état de choses n'a plus été modifié dans la suite.

D'après le concile de Trente, la fonction de prédicateur appartient en propre aux évêques, qui doivent s'en acquitter par eux-mêmes, à moins d'empêchement. La même obligation incombe à tous les prêtres qui ont charge d'âmes, comme les curés. Aucun prêtre séculier ne peut prêcher sans avoir reçu de son évêque une approbation spéciale. Les religieux prêchent dans les églises de leur ordre en vertu d'une *mission* que leur donnent leurs supérieurs : il leur est toutefois recommandé de se présenter chez l'évêque diocésain pour recevoir sa bénédiction.

Les articles organiques stipulent, en France, que les prédications de l'Avent et du Carême doivent obtenir de l'évêque une délégation particulière. Ils défendent aux curés, dans leurs prédications, « aucune inculpation directe ou indirecte, soit contre les personnes, soit contre les autres cultes reconnus par l'Etat » (art. 52). Le payement des honoraires des prédicateurs est mis par le décret du 1809 et la loi du 1884 à la charge des fabriques.

PRÉDICATIF, IVE adj. Gramm. Qui a rapport au prédicat ou attribut : *Les verbes autres que le verbe « être » ont une valeur* PRÉDICATIVE.

PRÉDICATION (*si-on* — rad. *prédicateur*) n. f. Action de celui qui prêche; sermon.

— Par ext. Exhortation : *Les* PRÉDICATIONS *des parents ne convertissent pas toujours les enfants*.

— Fig. Ce qui est capable de convaincre, de porter au bien : *Bien comprise, l'histoire est la plus sainte* PRÉDICATION *du devoir*. (Villem.)

— Au sens passif : *La* PRÉDICATION *de l'évangile, de la pénitence*.

— SYN. **Prédication, sermon.**

PRÉDICTION (*ksi-on* — lat. *prædictio*) n. f. Action de prédire : *Se mêler de* PRÉDICTION. ‖ Paroles que l'on prononce pour prédire : annonce d'événements futurs : *Les* PRÉDICTIONS *des prophètes*.

— Par ext. Annonce d'événements que l'on connaît d'avance par leurs causes : *La* PRÉDICTION *des éclipses*.

— SYN. **Prédiction, prophétie.** La *prophétie* vient toujours d'une inspiration surnaturelle; la *prédiction* peut résulter du calcul et du raisonnement. On prophétise la venue d'un messie, on prédit une éclipse.

PRÉDIGESTION (du préf. *pré*, et de *digestion*) n. f. Physiol. Ensemble des opérations qui précèdent et préparent la digestion.

PRÉDILECTION (du préf. *pré*, et de *dilection*) n. f. Préférence marquée : *Avoir de la* PRÉDILECTION *pour un de ses enfants*.

— *De prédilection*, Que l'on préfère aux autres : *Mère qui a un enfant de* PRÉDILECTION. ‖ Qui a reçu de Dieu des grâces, des faveurs spéciales : *Ces familles de* PRÉDILECTION *qui sont comme un sanctuaire de piété*. (Lamartine.)

PRÉDIRE de *pré*, et de *dire* : *Je prédis, tu prédis, il prédit, nous prédisons, vous prédisez, ils prédisent. Je prédisais. nous prédisions. Je prédis, nous prédîmes. Je prédirai. nous prédirons. Je prédirais, nous prédirions. Prédis, prédisons, prédisez. Que je prédise, que nous prédisions. Que je prédisse, que nous prédissions. Prédisant. Prédit, e*, etc. v. a. Prophétiser par inspiration divine : PRÉDIRE *l'avenir*.

— Par ext. Annoncer par conjecture : PRÉDIRE *à un étourdi qu'il perdra sa bourse*. Annoncer ce qui doit résulter d'une cause que l'on connaît : PRÉDIRE *une éclipse*.

— Fig. Faire deviner, faire connaître : *Le passé* PRÉDIT *l'avenir*. Chateaubr.

Se prédire, v. pr. Être prédit : *L'avenir ne peut* SE PRÉDIRE *qu'approximativement*.

PRÉDISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui prédit, qui fait des prédictions : *Jésus-Christ est* PRÉDIT *et* PRÉDISANT. (Pasc.)

PRÉDISEUR, EUSE n. Personne qui prédit : *Un* PRÉDISEUR *d'événements politiques*.

PRÉDISPOSANT (*diss...zan*), **ANTE** adj. Qui prédispose : *Causes* PRÉDISPOSANTES.

PRÉDISPOSER (du préf. *pré*, et de *disposer*) v. a. Rendre propre ou enclin : *L'imagination* PRÉDISPOSE *à la pratique des arts*.

PRÉDISPOSITION (*diss...si-on* — rad. *prédisposer*) n. f. Aptitude, penchant : *Avoir des* PRÉDISPOSITIONS *musicales*.

— Pathol. Etat de l'organisme qui lui permet de contracter certaines maladies : PRÉDISPOSITION *morbide*.

PRÉDOMINANCE (*nanss*) n. f. Caractère prédominant, action prédominante : *La* PRÉDOMINANCE *de la science s'accentue chaque jour*.

PRÉDOMINANT (*nan* — rad. **ANTE** adj. Qui prédomine; qui a le principal rôle, la principale influence. *Vice* PRÉDOMINANT. *Vertu* PRÉDOMINANTE

— Astrol. *Astre prédominant*, Celui qui détermine les actes et les événements de la vie.

PRÉDOMINER (du préf. *pré*, et de *dominer*) v. n. Être en plus grande quantité, exercer la principale influence : *Les marnes amendent les terrains où l'argile* PRÉDOMINE.

— Activ. Prévaloir, l'emporter : *Chez la plupart des hommes, l'intérêt* PRÉDOMINE *tout*.

PRÉDOMME n. m. Variété de barbet à poil frisé. On dit aussi PRUD'HOMME.

PREECE W. H., électricien anglais, né près de Carnarvon (comté de Galles) en 1834. Ingénieur en chef du gouvernement anglais, il introduisit divers perfectionnements civils, etc., en lui lui doit entre autres : le télégraphe duplex (1855), signaux d'arrêt sur les chemins de fer, mais par l'électricité (1865), nouveau télégraphe (1870), communication entre voyageurs et conducteurs (1882). Il a publié, en collaboration avec Sivewright, *A first book of telegraphy*.

PRÉÉLIRE (du préf. *pré*, et de *élire*) v. a. Élire à l'avance.

PRÉEMBRYON (du préf. *pré*, et de *embryon*) n. m. Bot. Corps qui résulte des premiers cloisonnements de l'œuf après la fécondation, et qui précède l'embryon proprement dit. Syn. PROEMBRYON.

PRÉEMBRYONNAIRE (*an-bri-o-nè-re*) adj. Qui a rapport au préembryon.

PRÉÉMINENCE (rad. *prééminent*) n. f. Supériorité de rang, de dignité ou de droits : *Il n'est pas aisé de détrôner les* PRÉÉMINENCES *sociales, même quand on tue*. (Guizot) ‖ Excellence, mérite supérieur ou noblesse plus grande, en parlant des choses : *L'avenir accentuera encore la* PRÉÉMINENCE *de la science*.

— SYN. **Avantage, dessus,** etc. V. AVANTAGE.

PRÉÉMINENT, ENTE (du préf. *pré*, et de *éminent*) adj. Qui est supérieur par le rang, la dignité ou le mérite. *Titre* PRÉEMINENT. *Vertu* PRÉÉMINENTE.

PRÉEMPTER (*an-pté* — du préf. *pré*, et du lat. *emptus*, acheté) v. a. Acheter d'avance, en vertu d'un droit spécial.

PRÉEMPTIF, IVE (*anp'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui a le caractère de la préemption.

PRÉEMPTION (*an-psi* — rad. *préemptif*) n. f. Achat fait antérieurement.

— Dr. admin. anc. *Droit de préemption*, Droit qui était attribué au personnel de certaines administrations d'acheter, au prix déclaré, des marchandises assujetties à des taxes calculées d'après leur valeur, lorsque la déclaration faite leur semblait au-dessous de la réalité.

— ENCYCL. Dr. admin. La faculté de préemption établie, en matière de contributions indirectes, par la loi du 24 avril 1806, disparut quand fut supprimé le droit *ad valorem* que l'on avait voulu percevoir sur le prix de vente des boissons. Le droit de préemption, en matière de douanes, établi par la loi du 22 août 1791, était une mesure bien plus préventive que répressive, dont le but était d'obliger l'expéditeur à une déclaration exacte. Il fut supprimé par la loi du 7 mai 1881. C'est aujourd'hui le comité d'expertise légale qui statue, en cas de contestation, sur la valeur des marchandises.

PRÉ-EN-PAIL, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 37 kilom. de Mayenne, près de la Mayenne : 2.865 hab. Ch. de f. Ouest. Minoteries, ferblanterie. Eglise du XIIe siècle. — Le canton a 7 comm. et 8.587 hab.

PRÉÉTABLIR (du préf. *pré*, et de *établir*) v. a. Établir, prouver d'avance : PRÉÉTABLIR *des principes, des droits*.

Préétabli, e, part. pass. du v. Préétablir.

— Philos. *Harmonie préétablie*. V. HARMONIE.

PREETZ, ville d'Allemagne (Prusse [Slesvig-Holstein], sur la Schwentine; 4.718 hab. Filatures.

PRÉEXCELLENCE (du préf. *pré*, et de *excellence*) n. f. Supériorité marquée.

PRÉEXISTANT (*è-gzis-tan*), **ANTE** adj. Qui préexiste : *Créer, dans l'art, c'est manifester extérieurement une idée* PRÉEXISTANTE. Lamenn.)

PRÉEXISTENCE (*è-gzis-tanss* — rad. *préexister*) n. f. Existence antérieure : *La* PRÉEXISTENCE *des âmes*.

— ENCYCL. Théol. Ce terme reçoit en théologie des acceptions diverses :

1° *Préexistence du Verbe*. Plusieurs gnostiques prétendaient que Dieu n'avait produit ou proféré son Verbe qu'au moment de la création du monde. D'autres hérétiques, appartenant à la secte des ariens, avançaient que le Verbe divin n'avait commencé à exister qu'à l'instant précis où il s'était incarné. Aux uns et aux autres, les Pères du concile de Nicée (325) ont opposé la foi traditionnelle de l'Eglise, d'après laquelle le Verbe, égal et consubstantiel au Père, est, comme lui, éternel.

2° *Préexistence des âmes*. Origène, adoptant l'hypothèse des pythagoriciens, supposa que Dieu avait créé toutes les âmes humaines en même temps que celle d'Adam, il parut même admettre, avec Platon, qu'elles avaient péché dans une vie antérieure, et que leur union avec les corps était la punition de leur faute. Mais cette doctrine, condamnée en 553 au concile de Constantinople, fut abandonnée peu à peu et céda la place aux deux systèmes qui partagèrent l'opinion pendant les siècles : le généralianisme ou traducianisme et le créationisme. D'après cette dernière doctrine, enseignée aujourd'hui dans les écoles théologiques, les âmes sont créées par Dieu au moment précis où elles sont unies aux corps qu'elles doivent animer.

PRÉEXISTER (du préf. *pré*, et de *exister*) v. n. Exister avant : *Le papillon* PRÉEXISTE *dans la chenille*.

PRÉFACE (*fass* — lat. *præfatio*) n. f. Discours qui précède un livre et contient les explications préalables que l'auteur a jugé nécessaire de donner au lecteur : *Les* PRÉFACES *sont la substance des livres*. H. Castille.

— Fam. Préambule, paroles qu'on prononce avant d'arriver au fait : *Assez de* PRÉFACE, *passons*.

PRÉFACIER [illegible] Ecrivain qui aime à faire des préfaces.

PRÉFATION [illegible] *préfatio*, préface. Peu usité.

PRÉFECTANCE [illegible] Préfecture de [illegible].

PRÉFECTIEN [illegible] *praefectus*, préfet du prétoire.

PRÉFECTORAL, ALE, AUX [illegible] — lat. *praefectus*, préfet. Qui a rapport ou appartient à la préfecture, qui est [illegible] préfet. Arrêté PRÉFECTORAL.

PRÉFECTURE [illegible] Circonscription administrative [illegible] France avec un département. *La Préfecture de la Seine*, *de Police*. Fonctions [illegible] préfet. Hôtel et bureaux [illegible] préfecture. *Préfecture de police*. Vx.

Par ext., tout [illegible] circonscription territoriale [illegible] *municipe*, soumise à une [illegible] Hôtel où [illegible] tous ses bureaux.

— Encycl. [illegible]

PRÉFÉRABLE [illegible] Qui mérite d'être préféré, qui est [illegible] préférable.

PRÉFÉRABLEMENT [illegible] Par préférence. *Il faut aimer [illegible] préférablement à tout le reste.*

PRÉFÉRENCE [illegible] f. Action de préférer. *La préférence est [illegible] abandon, témoignage d'affection [illegible] marque particulière de bonté accordée aux autres. Nos [illegible] préférences marquées [illegible]*. Par extension, goût, préférable. [illegible]

— Dr. *Droit de préférence*, Droit de souscription par préférence aux actionnaires pendant un certain [illegible] qui font une nouvelle émission, à l'exclusion des porteurs d'actions [illegible] préférence vis-à-vis des [illegible] le remboursement [illegible] avant toute répartition entre [illegible] Jeux. Avoir [illegible] à parts égales, [illegible]

PRÉFÉRER [illegible] Aimer mieux, préférer avant. — Change d'[illegible] *Je préfère qu'ils partent*, [illegible] du cond. *Je préférais [illegible] Il préféra [illegible] par exclusion, aimer mieux [illegible] Vauvenargues.

— Syn. [illegible] certains [illegible] présentés dans ces [illegible] pour compléter : *Le bonheur [illegible]*

Préféré, ée [illegible] Préféré [illegible]

— Subst. Personne [illegible] préférée aux autres. *Cher [illegible]*

Se préférer, [illegible] *Il se préfère à tout le monde.*

— Sans [illegible] Savoir, vouloir, aimer mieux. [illegible]

— Contr. Vx. [illegible]

PRÉFÉRICULE [illegible] Ecclésiastique [illegible] Allemagne [illegible] empereur.

PRÉFET [illegible] Administrateur civil [illegible] département. Magistrat chargé de la police [illegible] *Préfet de police*, Vx. [illegible] Administration de la [illegible] Préfecture de la Seine.

— Administ. Titre donné à un très grand nombre de fonctionnaires [illegible] et sous l'Empire

— Encycl. *Préfet des études* ou simplem. *Préfet*, Maître [illegible] chargé de la direction des études et de la discipline générale [illegible] collège. *Préfet d'étude* ou simplem. *Préfet*. Syn. [illegible] MAÎTRE D'ÉTUDES ou MAÎTRE RÉPÉTITEUR.

— Hist. ecclés. *Préfet apostolique*, Chef de certaines [illegible] envoyés par le saint-siège. *Préfet des brefs*, Cardinal [illegible] chargé d'expédier les brefs [illegible] Rome. *Préfet de Rome*, Cardinal chargé de la [illegible] à l'époque où le pape y avait le pouvoir [illegible] *Préfet de la sacristie du pape*, Evêque de la [illegible] chargé de la garde de la chapelle. *Préfet [illegible]*, Cardinal qui signe les lettres de [illegible] du pape ou de douze prélats. *Préfet [illegible]*, Cardinal chargé de voir et [illegible] les requêtes.

Hist. mil. *Préfet du palais impérial*, Officier de la [illegible] créé par Napoléon Ier.

Encycl. [illegible] On peut distinguer les préfets [illegible] catégories :

1° *Préfets chargés d'un service administratif spécial* : préfet du trésor, *praefectus aerarii*, charge créée par Auguste pour [illegible] le trésor public ; préfet du trésor [illegible] *praefectus aerarii militaris* ; préfet de l'alimentation [illegible] *annona*, préfet des distributions de blé, *frumenti dandi*.

2° Sous l'empire, préfets représentants immédiats du prince : préfet d'Egypte, *praefectus Augustalis* ; préfet du prétoire, *praefectus praetorio* ou *praetorii*, commandant des cohortes prétoriennes chargées de veiller à la garde de l'empereur. Leur nombre varia, ils furent assesseurs de l'empereur dans les jugements civils et devinrent les premiers de l'empire après le prince ; préfet de la ville (*praefectus urbi*, gouverneur de Rome à partir d'Auguste, il absorba les fonctions de préteur urbain, et son pouvoir s'étendit à 100 milles autour de Rome ; il avait une juridiction d'appel sur tous les tribunaux, et ses jugements ne pouvaient être cassés que par l'empereur ; préfet du prétoire des Gaules, à partir de Dioclétien.

3° Préfets militaires : préfet des ailes ou des cavaliers (*alæ, equitum*) ils étaient au nombre de douze, avaient rang de tribuns et commandaient les troupes alliées) ; préfet de camp (*castrorum*, qui veillait à l'établissement et à la police du camp ; préfets de la flotte (*classis*), amiraux, à partir d'Auguste, un pour l'Adriatique, un pour la Méditerranée ; etc.

4° Préfets municipaux : préfet provincial ou *juri dicundo*, chargé de la justice dans les municipes ; préfet des sacrifices, de la police, etc.

L'empire byzantin du Ve et du VIe siècle conserva les charges de *préfet du prétoire* et de *préfet de la ville*. Au temps de Justinien, l'administration civile, judiciaire et financière, avait à sa tête les préfets du prétoire d'Orient et d'Illyricum, et l'empereur établit également des préfets du prétoire dans l'Afrique et l'Italie reconquises ; mais leur autorité diminua au profit de celle des dignitaires militaires. Le préfet de la ville se maintint jusqu'au XIIe siècle.

— Dr. admin. Les fonctions du *préfet* ont été instituées par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 févr. 1800), pour remplacer celles des directoires de département. En même temps qu'il est administrateur en chef du département, le préfet représente le pouvoir central dans les limites de sa circonscription. Il est nommé et révocable, sur la proposition du ministre de l'intérieur, par le chef de l'Etat. Les préfets sont partagés en trois classes, selon l'importance du poste qu'ils occupent ; mais ils peuvent également avancer sur place (classe personnelle). En dehors de leur traitement, ils disposent d'un fonds d'abonnement, qui sert à payer les frais d'administration de la préfecture. Les préfets qui comptent au moins six ans de services rétribués par l'Etat peuvent, en se retirant, s'ils ne réunissent pas les conditions nécessaires pour la retraite, obtenir un traitement de non-activité dont la durée maximum est de six ans.

Attributions. Le préfet, bien que plus spécialement soumis à l'autorité du ministre de l'intérieur, agit, dans les diverses branches des services publics, sous l'impulsion des ministres qui dirigent ces services et correspond directement avec eux. Il veille à l'exécution des lois, décrets, décisions ministérielles. Il sert d'agent d'information au gouvernement, lui communique, avec avis à l'appui, les affaires soumises à son approbation. Il nomme directement les employés de la préfecture et certains agents énumérés dans la loi du 25 mars 1852. Il prend, s'il y a lieu, arrêtés de police s'étendant au territoire du département, peut requérir la force armée pour le maintien de l'ordre public. Certaines fonctions de police judiciaire lui ont été dévolues par l'article 10 du Code d'instruction criminelle. Il est spécialement chargé d'élever le conflit d'attribution pour maintenir la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire. Il exerce son contrôle sur les actes des administrations municipales et des établissements publics, et, en cas de négligence de leur part, peut suppléer à leur action. Au point de vue financier, il ordonnance les mandats des dépenses de l'Etat, surveille la perception et l'emploi des deniers publics, rend exécutoires les rôles des contributions directes, etc. Il représente enfin l'Etat, personne morale, en justice et fait en son nom des actes de gestion (marchés, ventes, échanges, etc.).



Préfet (grande et petite tenue).

Comme représentant du département, il est chargé de l'instruction des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du conseil général et de la commission départementale. Il représente le département en justice et passe en son nom les contrats sur avis conforme de la commission départementale. Il prépare le budget et ordonnance les dépenses.

— Admin. mar. Le *préfet maritime*, chef militaire et administratif de l'arrondissement, a sous ses ordres un chef d'état-major, et tous les chefs de service de l'arsenal ; il est ordonnateur des dépenses. Il est chargé en outre du service de l'inscription maritime de son arrondissement, et il dirige le service militaire des quartiers par l'intermédiaire des administrateurs créés par le décret des 7 et 26 octobre 1902, ces derniers pour toutes les questions civiles, pêches, naufrages, etc., dépendant directement du ministre de la marine. En temps de guerre, il dirige toutes les opérations de terre et de mer devant concentrer à la défense du chef-lieu et à sous ses ordres toutes les troupes de la région dans laquelle s'exerce son autorité. Il porte, comme insignes de grande tenue, la plume blanche.

PRÉFÈTE n. f. Femme d'un préfet : *Madame la* PRÉFÈTE.

PRÉFEUILLE (du préf. *pré*, et de *feuille*) n. f. Feuille petite et mince, la première d'un rameau, située entre celui-ci et l'axe de la tige.

PRÉFICE *fiss* — lat. *praefica*, même sens) n. f. Antiq. rom. Nom donné aux pleureuses qu'on louait pour les funérailles.

PRÉFIGURATION (*si-on* n. f. Action de préfigurer.

PRÉFIGURER (du préf. *pré*, et de *figurer*) v. a. Figurer à l'avance : *Les débris du temple qui avait* PRÉFIGURÉ *l'Eglise chrétienne.* (Gerbert.

PRÉFINIR (du lat. *praefinire*, même sens) v. a. Pratiq. Finir, définir, en parlant d'un terme, d'un délai. Peu us.)

PRÉFIX (*fikss*), **E** (du lat. *praefixus*, placé avant) adj. Pratiq. Déterminé, fixé, assigné : *Jour* PRÉFIX. *Somme* PRÉFIXE. Il *Douaire préfix*, Douaire fixé par contrat de mariage.

PRÉFIXATION (*ksa-si*) n. f. Gramm. Emploi des préfixes.

PRÉFIXE (du lat. *praefixus*, placé avant) n. m. Particule significative comme *pré* dans PRÉFIXE lui-même, *di* dans DIRECTION, etc., qui se place au commencement de certains mots pour en modifier le sens.

— Adjectiv. : *Particules* PRÉFIXES.

— Encycl. Le *préfixe* est, comme la *préposition* dont il dérive le plus souvent, le résidu d'un mot ayant eu autrefois son individualité propre. Ainsi, le préfixe *mes* ou *mé* de MÉSALLIER, MÉSUSER, MÉCOMPTE est l'ancien mot latin *minus*, qui signifiait « moins » et aussi « pas, point ». La parenté des *préfixes*, des prépositions et des adverbes est particulièrement sensible en grec homérique, où les préfixes verbaux se construisent avec le même cas que la préposition dont ils ont la forme, et peuvent se détacher du verbe, dont ils continuent à modifier le sens. L'allemand possède aussi des *préfixes* séparables (*ab, heraus, über*, etc.), qui jouent à la fin des phrases le rôle d'adverbes. Les préfixes inséparables sont ceux dont l'origine est moins claire pour le sujet parlant, et qui ont perdu leur individualité. En français, il y a lieu de distinguer les préfixes qui entrent dans les composés populaires formés soit en français, soit en latin (*a, après, arrière, avant, bien, contre, dé, é, en, entre, fors, hors, mal, més, mi, non, outre, par, plus, pour, re, sans, sous, sur, très*), et ceux qui n'entrent que dans la composition des mots savants calqués sur le latin ou créés à l'imitation du latin : *ab, ad, ante, bis, circum, cis, com, contra, dis, ex, extra, in, inter, post, pre, pro, re, retro, super, supra, trans, ultra, vice.* L'article et les prépositions *de* et *à* pourraient fort bien être considérés comme des préfixes, et une succession de formes telle que *la rose, de la rose, à la rose*, etc., pourrait être appelée une déclinaison par préfixes.

PRÉFIXER (du préf. *pré*, et de *fixer*) v. a. Fixer d'avance : PRÉFIXER *un terme, un délai.*

PRÉFIXION (rad. *préfixer*) n. f. Dr. anc. Fixation d'un délai. Il Délai ainsi fixé.

PRÉFLORAISON (du préf. *pré*, et de *floraison*) n. f. Disposition des pièces d'un verticille floral dans le bouton avant l'épanouissement de la fleur. Syn. ESTIVATION.

— Encycl. La *préfloraison* est dite *valvaire*, lorsque les pièces du verticille se touchent sans se recouvrir (sépales de la mauve, pétales de la vigne), et, si les bords se replient en dedans ou dehors, elle est *indupliquée* ou *réduplicative*. Quand une pièce recouvre la voisine et est recouverte par une autre, la préfloraison est *tordue* (sépales du cyclamen, pétales de la mauve, du lin, de la pomme de terre). Si les parties constituantes sont les unes recouvrantes, les autres recouvertes, d'autres enfin en partie recouvrantes et en partie recouvertes, la préfloraison est *imbriquée ; simple* ou *spiralée*, quand une seule pièce est recouvrante, une autre recouverte et les autres mixtes (pétales de cochléaria) ; *quinconciale*, lorsque deux pièces sont recouvrantes, deux recouvertes, la cinquième mixte (pétales de belladone, du poirier, du rosier) ; *rexillaire*, quand la pièce supérieure recouvre les deux suivantes, qui recouvrent à leur tour les autres (corolle des papilionacées) ; *cochléaire*, quand c'est la pièce supérieure qui est recouverte (molène). Enfin, parfois, les pétales, étant très grands, se plissent irrégulièrement, et la préfloraison est dite, pour la corolle, *chiffonnée* (pavot).

PRÉFOLIATION (du préf. *pré*, et de *foliation*) ou **PRÉFOLIAISON** n. f. Bot. Disposition des feuilles dans le bourgeon. Syn. VERNATION.

— Encycl. La *préfoliation* a pour but de faire occuper à l'ensemble des feuilles le moins de place possible, et elle sert en hiver à reconnaître les arbres. Pour plus de clarté, il y a lieu d'examiner chaque feuille en particulier, puis leur arrangement les unes par rapport aux autres.

Pour une feuille isolée, la préfoliation est : *plane*, s'il n'y a aucun plissement (frêne, lilas) ; *conduplicative*, quand elle est pliée en son milieu et suivant sa longueur (chêne, orme, hêtre, cerisier ; *réclinée*, si elle est plissée transversalement (tulipier, acomit) ; *plissée*, quand elle prend la forme d'un éventail (palmier, groseillier, vigne) ; *révolutée*, lorsque les bords se roulent en dehors (oseille, laurier-rose ; *involutive*, quand les bords se roulent en dedans (violette, chèvrefeuille, poirier ; *convolutée*, lorsqu'elle forme un cornet pruinier ; *circinée*, quand elle présente l'aspect d'une crosse (fougère).

Pour l'ensemble des feuilles, la préfoliation est dite : *valvaire*, quand les feuilles se touchent sans se recouvrir (pommier) ; *imbriquée*, quand les plus extérieures recouvrent les autres (lilas, frêne) et quand elles sont isolément conduplicatives ; *équitante*, quand les plus extérieures embrassent les intérieures ; *semi-équitante*, quand elles ne se recouvrent qu'à moitié.

PRÉFORMANT *man*, **ANTE** (du préf. *pré*, et du partic. prés. *formant*) adj. Gramm. Se dit des lettres qui, dans plusieurs langues sémitiques, se placent avant le radical des verbes pour indiquer des modifications de voix, de modes, de temps ou de personnes.

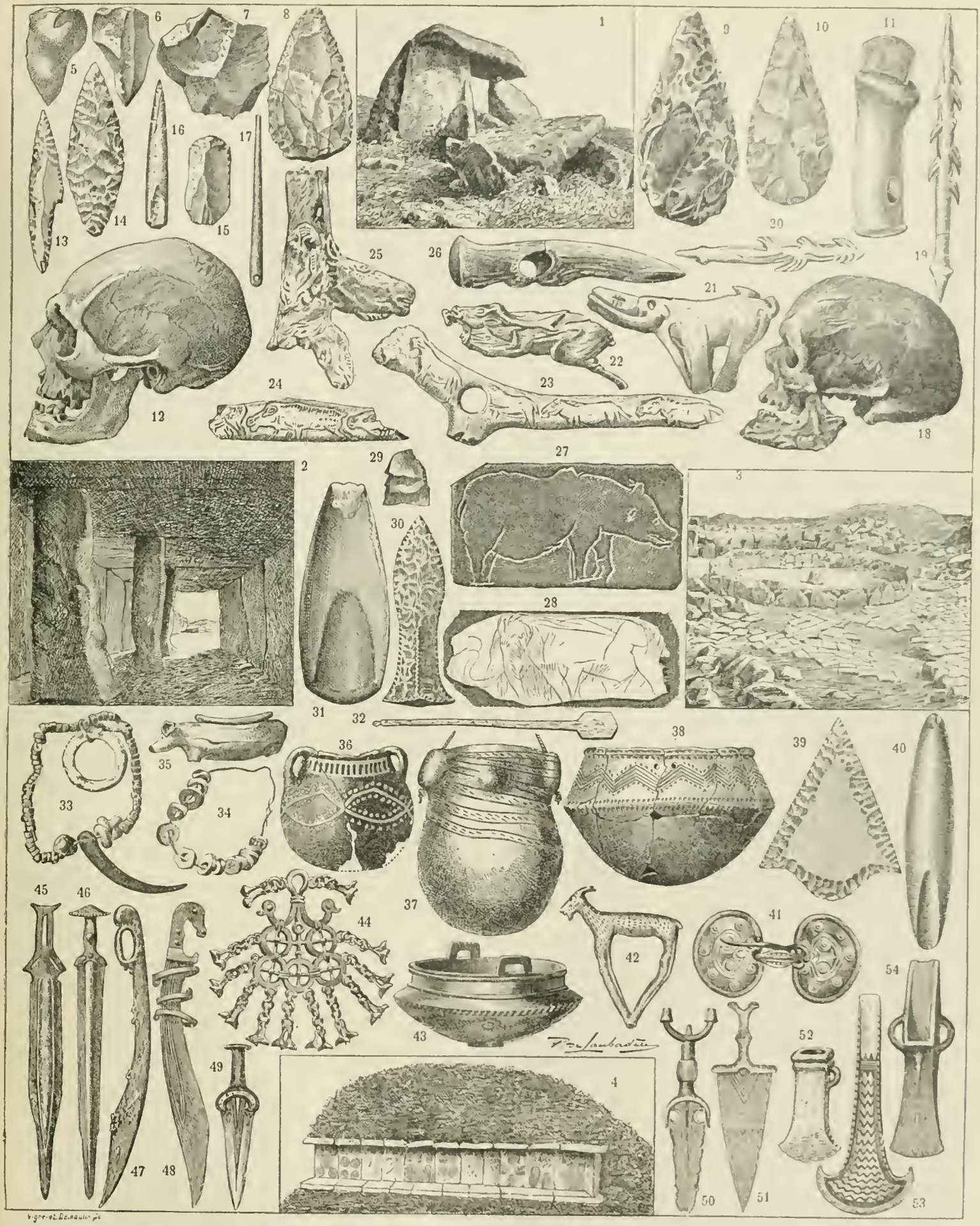

1. Tombeau de l'âge de pierre (Portugal). — 2. Allée couverte (Antequera). — 3. Murs de l'époque néolithique (Sabroso). — 4. Allée couverte de Gavrinis (coupe). — 5, 6. Silex taillés de tertiaire (Lisbonne). — 7. Eclat de quartzite, pliocène (Barquinha). — 8. Silex taillé (Asnières). — 9. Silex taillé de Saint-Acheul. — 10. Silex chelléen. — 11. Hache en pierre polie emmanchée dans un bois de cerf. — 12. Crâne néanderthaloïde. — 13 et 14. Pointes de Solutré. — 15. Grattoir en silex. — 16. Bout de trait en os. — 17. Aiguille en os. — 18. Crâne de Cro-Magnon. — 19, 20. Harpons [illegible] de la Madeleine. — 21. Mammouth sculpté, ivoire (Bruniquel). — 22. Renne sculpté, ivoire (Bruniquel). — 23. Bois de renne gravé (Laugerie-Basse [illegible]). — 24. Gravure sur os (Massat [illegible]). — 25. Bois de renne sculpté (Mas d'Azil). — 26. Marteau-pic (Mur-de-Barrez [Aveyron]). — 27. Ours des cavernes, gravé sur schiste (Massat). — 28. Mammouth gravé sur ivoire (La Madeleine). — 29. Pointe de flèche [illegible] néolithique. — 30. Poignard en silex. — 31. Hache en pierre polie. — 32. Epingle en os (Casa da Moura [Portugal]). — 33. Pendeloques de jadéite (Bouches-du-Rhône). — 34. Collier en grains de [illegible]. — 35. Vase-figurine en terre, couvercle en pierre (grotte de Carvalhal). — 36, 37, 38. Vases néolithiques. — 39. Pointe de lance en silex (Casa da Moura). — 40. Gouge en pierre (Cascaes). — 41. Fibule en bronze (Musée de Stockholm). — 42. Figurine en bronze de l'Alemtejo. — 43. Vase en bronze (Suède). — 44. Pendeloques de l'âge du fer. — 45. Epée (Cordoue). — 46. Epée (Uzès). — 47. Epée (Prænestè). — 48. Epée d'Almedinilla. — 49. Poignard en bronze (France). — 50. Poignard en bronze à antennes (Galice). — 51. Poignard en fer. — 52. Hache à douille. — 53. Hache en bronze. — 54. Dénoire en bronze.

PRÉFORMATIF IVE [illegible]

PRÉFORMER [illegible] Créer [illegible]

PRÉGADO [illegible] du v. *pregare*, [illegible] Membre du conseil des Pregadi [illegible] et la navigation, traitant de la guerre [illegible] ses revenus publics, etc.

PREGANZIOL [illegible] Vénétie (prov. de Trévise)

PRÉGATON ou **PRÉCATON** [illegible] Filière dans laquelle [illegible] dans la suite [illegible] la cire à la tenaille vouluc.

PRÉ-GAZON [illegible] Pré de qualité, obtenu par le [illegible] les prairies naturelles. [illegible]

PREGEL [illegible] fleuve qui naît et finit en Allemagne [illegible] Orient. Il a pour cours supérieur l'Angerapp, [illegible] la nôtre d'un peu plus de 300 mètres [illegible] Insterburg, Gumbinnen, Gerdauen, Königsberg et se perd dans [illegible] Haff, [illegible] 130 kilom.

PRÉGLACIAIRE [illegible] préf. *pré* et de *glaciaire* adj. Qui a précédé l'époque glaciaire.

PRÉGNANT [illegible] masc. **ANTE** [illegible] du lat. *prægnans*, *antis*, [illegible] fréquentatif de *præ*, avant, et *gnasci*, naître. Physiol. Portant [illegible] représentant [illegible] *femelle* PRÉGNANTE. [illegible] *Image* PRÉGNANTE. [illegible] *structure* prégnante, [illegible] pas qu'on [illegible] complètement

PRÉGNATION [illegible] masc. *ation* — de *prégnant* p. f. [illegible] Peu us.

PREGRADNOIE [illegible] bourg du Caucase gouv. et dist. de Tiflis, [illegible]

PRÉGUSTATEUR [illegible] lat. *prægustator*; de *præ*, avant, et *gustare*, goûter. [illegible] Antiq. rom. Esclave chargé de goûter les mets [illegible] avant de les présenter aux empereurs, pour s'assurer [illegible] ne contenaient pas [illegible]

PRÉGUSTATION [illegible] masc. *ation* — lat. *prægustatio*, onis. Action de goûter [illegible] les boissons avant de les servir

PRÉHENSEUR [illegible] masc. *eur* — du lat. *prehendere*, saisir, *prehensum*, prendre, saisir. Qui sert à la préhension. *Organes préhenseurs*.

PRÉHENSIBLE [illegible] masc. — lat. *prehensus*, saisi, pris. Qui peut être saisi. Peu us.

PRÉHENSILE [illegible] masc. — lat. *prehensus*, saisi, pris, adj. Zool. Qui peut saisir. *Pince préhensile*, [illegible] qui possède [illegible] Les [illegible] sont préhensiles. Cette [illegible] tarse, [illegible] mobile [illegible] et [illegible] Le [illegible] et, [illegible] branche, et sert à la [illegible]

PRÉHENSION [illegible] masc. *ion* — lat. *prehensio*, onis, saisie, prise. Action de saisir, de prendre. *Longueur entre la préhension* [illegible] Les [illegible] *Droit de préhension*, [illegible] droit perçu à l'entrée [illegible] pour les [illegible] à [illegible] Les [illegible] à [illegible] par exemple, les [illegible] appartenant à [illegible]

PRÉHISTOIRE [illegible] fém. [illegible] de *préhistorique*. [illegible] Nom [illegible] travaux [illegible] les temps [illegible] époques.

PRÉHISTORIQUE [illegible] adj. [illegible] Qui a rapport aux temps [illegible] Fig. [illegible] sens [illegible] ont été [illegible] et [illegible] de l'époque, qui semble, par [illegible] radicalement [illegible] Idées préhistoriques. [illegible] rapports préhistoriques [illegible] Usages [illegible] de chasse ou de pêche, [illegible]

C'est seulement au cours du XIXe s. que l'on s'est trouvée en possession [illegible] Les peuples grecs et latins avaient déjà [illegible] de l'humanité, une période de sauvagerie, caractérisée par [illegible] principa-

[illegible] et de savoir et, dans [illegible] cuivre et l'airain avaient pre[illegible] n'était pas se trouver la substitu[illegible] forme de haches, qui les ap[illegible] *es*, [illegible] pierres de fonte, et auxquelles, [illegible] leur origine, les préterent des propriétés [illegible] Il fut attendre jusqu'au XVIe s. de le pour voir [illegible] et, par Italien Mercati, la vérité [illegible] et [illegible] Mercati resta manuscrit [illegible] Mais [illegible] quelques années après, de Jussieu, [illegible] 1723, enfin Tournefort, 1758, mettent [illegible] première [illegible] d'une première [illegible] la pierre, à laquelle se rapportent les [illegible] Dès lors, les découvertes vont se précipiter, [illegible] mieux les couches géologiques [illegible] grotte, [illegible] cavernes des hommes primitifs. [illegible] pas l'existence de l'homme antérieur [illegible] Perthes, en 1838, recueille des pierres [illegible] dans les alluvions des environs d'Abbeville. [illegible] trouve des haches parfaitement en place [illegible] de [illegible] en contact avec des ossements [illegible] 1859, Boucher de Perthes trouvera, [illegible] avec [illegible] d'Abbeville, une demi mâchoire [illegible] humaine. Dans le même temps, Lartet explore [illegible] grottes [illegible] 1860, et de Massat. A l'étranger, [illegible] part, le Danois Thomsen retrouve dans les vieux [illegible] de son pays les instruments en pierre et en os [illegible] l'homme primitif; en 1847, les recherches de Steenstrup, Worsaae et Forchammer s'étendent aux tourbières [illegible] Nord, où [illegible] découvrent les *kjækkenmøddings*, débris [illegible] de cuisine entassés au hasard, au milieu de poteries grossières et d'instruments en bois ou en corne de cerf. En 1853, une [illegible] extraordinaire des eaux du lac de Zurich met à jour les curieuses habitations lacustres qu'étudie le Dr Keller. Toutes ces découvertes vont trouver leur synthèse dans les travaux de Quatrefages, de Milne-Edwards, d'Ed. Filhol, de Cartailhac, Mortillet, etc.

L'homme est-il apparu dès l'époque tertiaire? Les recherches de Ribeiro, à Otta, près de Lisbonne; de Puycourny, par Rames, de Thenay, par l'abbé Bourgeois, etc., accréditeraient, dans le pliocène et le miocène, la présence de silex taillés par éclatement au feu. Quatrefages rapporte ces débris à l'homme, tandis que de Mortillet suppose l'existence d'une race de précurseurs, les *anthropithèques*, intermédiaires entre le singe et l'homme. V. ANTHROPOPITHÈQUE. Les premières races humaines so ramènent-elles toutes à un type commun, dont l'aire d'apparition et d'extension aurait été d'abord nettement délimitée, ou bien l'homme est-il apparu en même temps sur un grand nombre de points de la terre? De même que la précédente question, ce débat entre *monogénistes* et *polygénistes* est encore loin d'être clos.

Au début de la période quaternaire, l'existence de l'homme n'est plus douteuse, avant même le refroidissement glaciaire; et il est certain que sa première civilisation, ignorant la métallurgie, s'est servie uniquement de la pierre, d'abord de la pierre éclatée, puis de la pierre polie. A la première période, ou période *paléolithique*, appartiennent les gisements de Chelles et de Saint-Acheul, où se rencontrent en abondance, contemporains de l'éléphant antique et du rhinocéros de Merck, des racloirs, des disques, des percuteurs, de curieuses haches amygdaloïdes, généralement en silex, parfois en quartzite ou même en calcaire très dur et que l'homme maniait au moyen d'un manche, au moins dans la plupart des cas.

C'est après la période glaciaire, qui modifie profondément dans leur aspect le climat, la flore, la faune d'Europe occidentale, qu'apparaît l'homme *moustérien*, avec les gisements de Moustier, de Spy, de Gourdan. Ses caractères physiques nous sont révélés par les crânes de Canstadt et de Néanderthal, le squelette de Spy, et accusent une vigueur peu commune, une brièveté remarquable des membres inférieurs, une attitude légèrement infléchie, une intelligence médiocre. L'homme du Moustier est industrieux. Ses armes de pierre, taillées toujours d'un seul côté, sont plus légères, plus aiguës que celles de la période chelléenne, en même temps que plus petites. On y rencontre de véritables petites scies, et même, semble-t-il, les premiers instruments en os. Le genre de vie s'est modifié. Sous un climat plus froid, l'homme de l'époque du Moustier vit en troglodyte dans les grottes et les cavernes, se couvre de peaux d'animaux plus ou moins travaillées; le grand ours des cavernes est son commensal habituel, avec l'hyène, la panthère, quelquefois le lion.

Avec l'*homme de Solutré*, le travail de la pierre atteint sa plus grande perfection [illegible] gisements de Solutré, Menton, etc.). Les pointes de traits, taillées en feuilles de laurier, sont minces, larges, élégantes, merveilleusement finies, parfois munies d'un cran d'arrêt. Peut-être dans le même temps se développe l'industrie magdalénienne (gisements de la Madeleine [Dordogne]), dont on peut suivre le développement depuis les côtes atlantiques de l'Europe jusque dans la Russie septentrionale et centrale. Le silex fournit les instruments les plus variés: lames, scies, burins, racloirs, qui permettent le travail du bois et de l'os, surtout, dont il reste des milliers de spécimens: parures, pendeloques, dents perforées du lynx, de loup, sagaies, harpons, etc. Sous un climat très froid et très sec, semble-t-il, l'homme vit avec le renne, le bœuf musqué, le cheval non [illegible] Tel qu'il se présente d'après le crâne et les [illegible] de cette époque, l'homme de Cro-Magnon et de Menton, il accuse une race de très belle taille, vigoureuse, caractérisée par un fémur en *colonne* et son tibia en lame de sabre ou *platycnémique*. La tête est dysharmonique, le crâne très allongé, [illegible] la face large et basse, les pommettes très développées en largeur. C'est avec l'homme de la Madeleine que semblent s'éveiller les premiers instincts artistiques de la race: gravures d'animaux (ours, renne, etc.), et le plus souvent sur les os de renne, l'ivoire, etc., ou même sur [illegible] parfois assez fouillées sur les manches de poignard ou de hache.

Toutes les formes de civilisation peuvent être qualifiées de *paléolithiques*, par opposition à l'âge *néolithique*, ou de la pierre polie, qui correspond à une transformation radicale dans la faune (disparition du mammouth, du grand ours, du bœuf, raréfaction du renne, etc., présence du cerf et de la plupart des nos animaux domestiques, etc.) et dans le genre de vie que caractérisent l'agriculture, la création [illegible] défendues artificiellement enceintes [illegible] (prairies vosgiennes) ou naturellement cités lacustres [illegible] et [illegible] les animaux domestiques, etc. Entre ces deux grandes subdivisions de l'âge de pierre, une solution de continuité existe, indéniable, mais mal expliquée encore par l'hypothèse d'une immigration considérable, dans l'ouest de l'Europe, d'une race différemment et plus parfaitement civilisée, peut être venue de l'Asie centrale, où le polissage de la pierre et l'agriculture ont été certainement plus anciennement pratiqués qu'en Europe.

Ce sont les *kjækkenmøddings*, ou *débris de cuisine*, découverts d'abord sur les côtes scandinaves, puis en Portugal (Mugem), en France (Hyères, Saint-Valery, Wissant, etc.), qui nous amènent au seuil de la période néolithique. Dans les plus anciens, on ne trouve pas trace de poterie; mais celle-ci ne tarde pas à apparaître, grossière encore et peu symétrique, portant l'empreinte des doigts des potiers, qui ne paraissent pas avoir connu l'usage du tour. Aussi bien dans la palafitte que dans les grottes funéraires, les outils de pierre continuent à abonder, en même temps que les armes en os. Toutes les pierres sont loin d'ailleurs d'être polies; celles qui l'ont été furent sans doute des objets de luxe, ou tout au moins d'une réelle valeur. La pierre est polie sur une ou deux faces, et montée souvent ou emmanchée dans une gaine en bois de cerf. Mais, parmi les objets non polis, les poignards néolithiques atteignent une véritable perfection artistique. En même temps, se multiplient les objets de parure, pendeloques de dents d'animaux, colliers de coquilles perforées ou de grains de craie, etc. Enfin, c'est à l'époque néolithique qu'aux grottes naturelles, encore utilisées comme habitation, s'ajoutent des grottes creusées de main d'homme, le plus souvent destinées à servir de cimetières (grottes artificielles de la Marne, chambres sépulcrales de Gavr'inis, etc.) et qu'apparaît le grand développement des mégalithes. V. MÉGALITHE.

C'est encore un problème historique non résolu que celui de la substitution des métaux à la pierre dans la confection des instruments, qu'il fut possible dès lors de diversifier à l'infini. Les poètes anciens, Hésiode, Lucrèce, les traditions égyptiennes, les usages romains semblent considérer l'usage du bronze, métal sacré dont la fabrication fut longtemps l'apanage d'associations religieuses semi-industrielles, semi-militaires, comme antérieur à celui du fer, métal maudit. Quoi que l'on puisse penser de l'antériorité de la découverte d'un métal sur l'autre, il paraît à peu près assuré que le bronze, sans doute imaginé dans l'Inde, fut le premier apporté vers l'Occident, peut-être par les Tziganes, et assez longtemps utilisé seul, ainsi qu'en témoignent les objets, rasoirs, haches de formo diverse, figurines, épingles, bijoux, mors de cheval, urnes, trouvés dans les cités lacustres de la Suisse, ou les poteries et les vases, déjà d'un curieux travail, des gisements de Danemark et de Norvège. Quant à l'âge du fer, que n'ont connu ni l'Afrique ni la Scythie, il correspond déjà à une période semi-historique, historique même pour quelques peuples. Il coïncide encore, dans l'ouest de l'Europe, avec le régime des cités lacustres, se caractérise par le développement de la fabrication des armes, épées, haches, couteaux, de nombreux bijoux, etc., et se confond insensiblement, à des époques variées pour chaque peuple, avec la période proprement historique.

PREHNATE (*pré*) n. m. Sel dérivant de l'acide prehnique.

PREHNIQUE (*pré-nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide dérivant de la benzine, dont les quatre atomes d'hydrogène en position, 1, 2, 3, 4, sont remplacés par des groupements fonctionnels acides.

— ENCYCL. L'acide *prehnique* $C^6H^2(CO^2H)^4$ ou *prehnitique* ou *benzènetétracarbonique* ou *phénètetraméthylotique*. 1, 2, 3, 4, s'obtient en chauffant un des acides hydro et isohydromellique avec de l'acide sulfurique. Il se forme dans cette même réaction do l'acide mellophanique et de l'acide trimésique. Il cristallise avec deux molécules d'eau. Anhydre, il fond à 237° en donnant un anhydride.

PREHNITE (*pré* — du n. du colonel *Prehn*) n. f. Silicato hydraté naturel d'alumine et de chaux, appartenant au groupe des zéolithes calcifères, et que l'on rencontre en cristaux aplatis ou en concrétions verdâtres en Dauphiné, dans le Tyrol, en Ecosse, etc.

PREHNITIQUE adj. Syn. de PREHNIQUE.

PREHNOMALIQUE (*pré, lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acido qui diffère de l'acido prehnique par une molécule d'eau en plus.

PREIGNAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 41 kilom. de Bordeaux, sur la Garonne; 2.654 hab. Commerce de vins; tonnelleries, fabrique de parfumerie, scieries, pépinières. Le territoire de cette commune, compris dans le pays de Sauternes, fournit d'excellents « sauternes ». Les vins rouges fournis par Preignac sont de bons ordinaires. Principaux crus (blancs): *Château-de-Suduiraut, cru de Malle, Château-des-Rochers, cru de Romer, Château-Pleytegeat, Château-Bastor, à Boutor, à Laville, domaines du Mayne, de Lamothe, de la Forêt, Château-Sahuc-Latour*, etc.; (rouges) *Château-de-Pic, Castelnau, Veyres, à Montalier, aux Justices*; etc.

PREIGNANT (*pré-gnan* [*gn* mll.]), **ANTE** [de l'anc. v. *preindre*] adj. Pressant: *Maux* PREIGNANTS. (Vx.)

PREISSIE (*pré-si*) n. f. Bot. Genre d'hépatiques, tribu des marchantiées, caractérisé par un réceptacle lobé, l'absence de scyphules, etc. (On en connaît deux espèces européennes.)

PRÉITION (*si-on* — du préf. *pré*, et du lat. *ire*, supin *itum*, aller) n. f. Gramm. Fonction des préfixes. (Inus.)

PRÉJUDICE (*diss* — lat. *præjudicium*) n. m. Tort, dommage causé: *Porter* PRÉJUDICE *à quelqu'un*.

— Fig. Lésion, atteinte, altération: *L'éloquence triomphe souvent au* PRÉJUDICE *de la vérité*.

— *Sans préjudice de*, Réserve faite de: *Faire des avantages à sa femme*, SANS PRÉJUDICE DES *droits de ses enfants*.

— SYN. Détriment, dommage, etc. V. DÉTRIMENT.

— ANTON. Avantage, bienfait.

PRÉJUDICIABLE (*si*) adj. Qui porte préjudice: *Nos devoirs sont souvent* PRÉJUDICIABLES *à nos intérêts*.

— ANTON. Avantageux.

PRÉJUDICIAL, ALE, AUX (*si-al'* — du lat. *præ*, avant, et *judicium*, jugement adj. Se dit des frais imposés d'avance à celui qui veut se pourvoir contre un jugement: *Frais* PRÉJUDICIAUX.

PRÉJUDICIÉ, ÉE (*si-é*) adj. Banq. Se dit d'une lettre de change qui, émise trop tard, arrive à l'endroit où elle doit être payée après le délai fixé pour le payement.

PRÉJUDICIEL, ELLE (*si-èl'* — du lat. *præ*, avant, et *judicium*, jugement) adj. Dr. Qui précède, qui doit précéder le jugement. ‖ *Action, Question préjudicielle*, Action, Question qui doit être jugée en premier lieu, et qui tient en suspens la décision sur le fond. ‖ *Moyens préjudiciels*, Moyens par lesquels on provoque la solution favorable d'une question préjudicielle.

— Encycl. Dr. rom. *Action préjudicielle*. Les plus importantes des actions préjudicielles avaient trait aux questions d'état : *præjudicium de libertate ou causa liberalis*, *præjudicium de ingenuitate, de civitate, de partu agnoscendo*, cette dernière relative à la question de filiation. D'autres actions préjudicielles avaient trait au patrimoine.

— Procéd. pén. *Questions préjudicielles*. Elles sont nombreuses et très variées. Par exemple, il y a une question préjudicielle à examiner si, dans une accusation de parricide, l'inculpé soutient qu'il n'est pas le descendant de la victime; si, dans une poursuite pour vol, il allègue qu'il est propriétaire de l'objet volé. Dans ces cas et autres semblables, on admet que la juridiction pénale sera juge en principe de ces questions; mais il y a des exceptions. Par suite du principe de la séparation des pouvoirs, la juridiction pénale est incompétente chaque fois que la question qui se présente l'amènerait à interpréter un acte de l'autorité administrative. De plus, en vertu de textes spéciaux, la juridiction pénale doit renvoyer devant les tribunaux civils : 1° les questions de propriété immobilière; 2° certaines questions d'État, notamment, en cas de bigamie, la question de la nullité du premier mariage, si elle est invoquée.

PRÉJUDICIER (*si-é*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous préjudiciions. Que vous préjudiciiez*) v. n. Porter préjudice, causer un tort : *Il ne faut* PRÉJUDICIER *à personne*.

PRÉJUGÉ (*jé* — du préf. *pré*, et de *jugé*) n. m. Décision déjà prise, sentence déjà portée, et qui peut influer sur une décision, sur une sentence à venir : *Cet arrêt est un* PRÉJUGÉ *pour notre cause*. ‖ Circonstance qui peut inspirer un jugement, faire espérer ou craindre un résultat : *La pauvreté d'un fonctionnaire est un* PRÉJUGÉ *en sa faveur*. ‖ Prévention favorable : *Faire revenir ma mère de ses* PRÉJUGÉS *pour lui*. (Destouches.)

— Opinion préconçue, adoptée sans examen : *La crainte du nombre treize est un* PRÉJUGÉ *ridicule*.

— Syn. Préoccupation, prévention.

Préjugé à la mode (LE), comédie en 5 actes et en vers, de La Chaussée (Théâtre-Français, 3 févr. 1735). Voltaire raconte (*Dict. phil.*, art. ART DRAMATIQUE, COMÉDIE) que la première idée de cette pièce se trouvait dans une pièce bouffonne, *Monsieur du Cap-Vert*, qu'il avait fait jouer en 1732 chez Mme de Fontaine-Martel. Mlle Quinault pria Voltaire d'en tirer une comédie, et, sur le refus de celui-ci, elle se serait alors adressée à La Chaussée : ainsi aurait été composé *le Préjugé à la Mode*. Il semble, en effet, que La Chaussée ait fait son profit de l'ébauche de Voltaire; mais il en a corrigé les données par plusieurs détails que lui fournissait une comédie de Campistron, *le Jaloux désabusé* (1709). La pièce de La Chaussée nous montre un mari, Durval, qui aime sa femme, sans oser l'avouer, même à elle; par crainte d'être soupçonné d'amour conjugal, il affecte vis-à-vis d'elle une indifférence qui parfois ressemble à du mépris. Sa femme, l'honnête Constance, cache son chagrin, comme le mari cache son amour. Cependant, après bien des tergiversations, Durval va déclarer à sa femme l'amour qu'il ressent pour elle, lorsque arrivent deux fats, riant aux éclats d'un mari qui est allé vivre à la campagne en tête à tête avec sa femme. Durval est plongé à nouveau dans ses incertitudes, et il ne se déclare finalement que lorsque, croyant sa femme amoureuse d'un autre, il est poussé à bout par la jalousie. Cette pièce est un des chefs-d'œuvre de la « comédie larmoyante ».

PRÉJUGEMENT (*je-man* — du préf. *pré*, et de *jugement* n. m. Jugement porté sans examen préalable. [Inus.)

PRÉJUGER (*jé* — rad. *préjugé*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Je préjugeai. Nous préjugeons*) v. a. Juger d'avance ou sans examen : *Il ne faut rien* PRÉJUGER.

— Dr. Porter, avant le jugement, une décision qui implique ou semble impliquer la nature de l'arrêt final : *Décision de forme, qui ne* PRÉJUGE *rien sur le fond*.

PRÉJUGISTE (*jisst'*) n. m. Celui qui a des préjugés. (Peu us.)

PRÉLAI (*lè*) n. m. En Vendée, Prairie voisine d'une rivière.

PRÉLART (*lar'* — orig. inconn.) n. m. Mar. Grosse toile goudronnée dont on se sert pour recouvrir les drômes, embarcations, etc., et à terre les marchandises déposées en tas et en plein air, les voitures chargées ou autres objets qu'on veut garantir de la pluie. (A terre, le nom de *bâche* est plus communément employé.)

PRÉLASSER (SE), v. pr. Prendre des airs de prélat, une attitude commode, satisfaite : SE PRÉLASSER *dans un fauteuil*.

PRÉLAT (*la* — du lat. *prælatus*, prépasé) n. m. Dignitaire ecclésiastique : *Les évêques, les archevêques, les cardinaux sont des* PRÉLATS. ‖ À Rome, Officier ecclésiastique de la maison du pape, autorisé à porter l'habit violet.

— Syn. Prélat, évêque, pontife.

PRÉLAT (*la*) n. m. Altération du mot PRÉLART.

PRÉLATER v. a. Garnir, couvrir d'une prélat ou prélart : PRÉLATER *un bateau, une voiture*.

PRÉLATIFIER (de *prélat*, et du lat. *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous prélatifiions. Que vous prélatifiiez*) v. a. Élever à la dignité de prélat. (Peu us.)

PRÉLATION (*si-on* — lat. *prælatio*, préférence; de *præferre*, supin *prælatum*, préférer) n. f. Dr. anc. En matière de bail emphytéotique, Droit qu'avait le bailleur d'être préféré à tout acquéreur des constructions ou améliorations que le preneur voulait aliéner.

— Encycl. Dans la législation romaine, on s'était demandé si le preneur à emphytéose pouvait disposer des améliorations qu'il avait faites, ou s'il devait attendre le consentement du *dominus* qui avait le domaine direct. Justinien décida qu'à défaut de dispositions contenues dans le bail, l'emphytéote ne pourrait aliéner sans le consentement du *dominus*. Toutefois, pour éviter que les propriétaires n'empêchassent les emphytéotes de retirer le prix de leurs améliorations, l'acquéreur fut tenu d'affirmer au *dominus* la valeur du fonds; sur quoi celui-ci pouvait, dans le délai de deux mois, prendre le fonds pour ce prix et acquérir les droits de l'emphytéote en lui en payant la valeur.

Lorsque, plus tard, dans le droit féodal, l'aliénation du fief par le vassal fut admise, on vit s'introduire l'usage des retraits. En Languedoc et en Provence, on trouve le droit de prélation, sorte de retrait par lequel le bailleur pouvait se substituer à celui à qui l'emphytéote cédait son droit. Mais le seigneur pouvait, s'il le préférait, se contenter du droit de *lods* que le titre du fief ou l'usage des lieux lui accordait pour chaque mutation.

PRÉLATISTE (*tisst'* — rad. *prélat*) n. m. Partisan, en Angleterre, de l'épiscopat traditionnel.

PRÉLATURE n. f. Dignité de prélat : *Aspirer à la* PRÉLATURE.

— Corps des prélats romains ou officiers de la maison du pape.

— Encycl. Dans le sens large, on appelle *prélature* toute dignité qui élève un clerc au-dessus des autres. Dans le sens strict, au point de vue canonique, la prélature confère la juridiction ordinaire : c'est proprement l'épiscopat. Par extension, ce mot désigne aussi des charges qui ont avec la dignité épiscopale quelque rapport de similitude ou de subordination : telles, par exemple, les charges d'abbé, de gardien ou de supérieur de couvent, les dignités capitulaires comme celles de prévôt, etc. On nomme *prélatures régulières* les prélatures exercées par des religieux; *prélatures nullius* ou *exemptes*, les dignités qui confèrent à un religieux, dans l'intérieur de son monastère, une juridiction quasi épiscopale, avec le privilège d'être soustrait à la juridiction de l'évêque.

Les *prélats romains* forment une classe à part : ils composent la cour et la maison du pape. Outre certains grands prélats, qui sont cardinaux, on distingue, en première ligne, les prélats *palatins*, parmi lesquels figurent le majordome, le maître du sacré palais, etc., et les camériers secrets *participants*. Viennent ensuite les prélats *domestiques*, appelés encore prélats de la *maison du pape*, ou d'après l'usage italien, *prelati di mantelleta*, nom qui leur vient de leur insigne. Parmi ces prélats, il faut nommer avant tous les autres les protonotaires, soit *participants*, soit non participants, mais *ad instar participantium*, et, après eux, les prélats domestiques proprement dits.

PRÊLE n. f. Bot. V. EQUISETUM.

PRÉLECTURE (rad. *prélire*) n. f. Typogr. Lecture de l'épreuve faite à l'imprimerie, avant l'envoi à l'auteur.

PRÉLÈGS (du préf. *pré*, et de *legs*) n. m. Legs qui doit être prélevé sur la masse de la succession, sans préjudice de la part afférente au légataire, s'il est héritier.

PRÉLÉGUER (du préf. *pré*, et de *léguer*. — Se conjugue comme *léguer*) v. a. Dr. Laisser par testament, sous forme de prélègs.

PRÊLER v. a. Frotter avec de la prêle un ouvrage en bois, pour lui donner le dernier travail du poli.

PRÉLÈVEMENT (*man*) n. m. Action de prélever : *L'impôt est un* PRÉLÈVEMENT *d'argent fait sur les choses ou sur les personnes*. Balz.

PRÉLEVER (du lat. *prælevare*. — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je prélève. Qu'ils prélèvent. Tu prélèveras*) v. a. Lever, avant le partage ou l'emploi, une partie de : *On* PRÉLÈVE *le droit des pauvres sur les recettes théâtrales*.

PRÉLIBATION (*si-on* — rad. *préliber*) n. f. Antiq. Action de recueillir les prémices, de prélever quelque chose sur un tout.

— Dr. Action de jouir d'avance. ‖ *Prélibation d'hérédité*, Prélèvement sur un héritage.

— Féod. Syn. de CUISSAGE.

PRÉLIBER (du lat. *prælibare*, goûter avant) v. a. Toucher, goûter le premier à, user le premier de. [Peu us.]

PRÉLIMINAIRE (du préf. *pré*, et de *liminaire*) adj. Qui précède et prépare : *Discours* PRÉLIMINAIRE.

— n. m. Ce qui est dit ou fait d'avance et comme préparation de ce qui va se dire ou se faire : *Régler les* PRÉLIMINAIRES *de la paix*. ‖ *Préliminaires de paix*. V. PAIX.

— Diplom. Qui doit être réglé avant d'entamer la discussion de fond des articles d'un traité : *Articles* PRÉLIMINAIRES. *Points* PRÉLIMINAIRES.

PRÉLIMINAIREMENT (*nè* — rad. *préliminaire*) adv. Préalablement, tout d'abord.

PRÉLIRE (du préf. *pré*, et de *lire*) v. a. Typogr. Lire en première lire une épreuve à l'imprimerie, avant de l'envoyer à l'auteur.

PRELLER (Louis), archéologue allemand, né à Hambourg en 1809, mort à Weimar en 1861. Il devint, en 1833, privatdocent à Kiel, en 1838 professeur à Dorpat, démissionna en 1843 et, après un assez long voyage en Italie, obtint une chaire à l'université d'Iéna, qu'il quitta pour remplir les fonctions de bibliothécaire en chef à Iéna. Nous citerons : *Mythologie grecque* (1875 ; *Mythologie romaine* (1883 ; *Historia philosophiæ græcæ et romanæ* 1888 ; *Recueil d'études sur l'antiquité classique* (1861 ; *les Quartiers de la ville de Rome* (1846).

PRÉLOMBAIRE (du préf. *pré*, et de *lombaire*) adj. Anat. Situé en avant des lombes : *Région* PRÉLOMBAIRE.

PRELOUC, ville d'Austro-Hongrie (Bohême, sur l'Elbe; 3.598 hab. Brasserie. Fabrique de sucre de betterave.

PRÉLU, E part. pass. du v. Prélire.

PRÉLUDE (du lat. *præludium*; de *præ*, avant, et *ludus*, jeu) n. m. Musiq. Ensemble des gammes, accords, etc., qu'un virtuose improvise parfois avant d'attaquer le morceau qu'il doit faire entendre pour essayer sa voix ou son instrument. ‖ Introduction symphonique à un opéra lorsque cette introduction n'est pas conçue dans la *forme* de l'ouverture : *Le* PRÉLUDE *de Lohengrin*. ‖ Pièce qui précède une fugue.

— Par ext. Ce qui précède, annonce, prépare : *Le combat de Pégure qui fut comme le* PRÉLUDE *de la bataille de Leuctres*. (Rollin).

— Encycl. Le *prélude* est comme une sorte de préparation rapide, non seulement pour l'artiste, mais pour l'oreille des auditeurs. S'il s'agit de l'orgue, le prélude prend une importance vraiment musicale. Dans les cérémonies religieuses, l'organiste exécute souvent un prélude pour procéder et annoncer l'un des chants liturgiques et y préparer l'auditoire; il fait de même, dans les messes solennelles, à l'*introit*, avant, pendant et après la communion. Ces sortes de préludes ne sont pas toujours improvisés, et de grands maîtres, tels que Jean Sébastien Bach, Hændel, Mozart, Hummel, Rinck, Schneider, Mendelssohn, etc., ont écrit des séries de préludes qui souvent sont des chefs-d'œuvre.

Les compositeurs italiens donnent le nom de « prélude » à la petite pièce symphonique que nous appelons entr'acte.

PRÉLUDER (rad. *prélude*) v. n. Musiq. Essayer sa voix ou son instrument avant de commencer. ‖ Improviser un prélude.

— Par ext. Commencer.

— *Préluder à*, Faire ce qui doit précéder et préparer autre chose : *Le médisant* PRÉLUDE AU *mal qu'il dira de tous par celui qu'il vous dit des autres*. Petit-Senn.

PRÉMARAY (Jules-Martial RENAULT, dit de), littérateur et auteur dramatique, né à Pont-d'Armes (Loire-Inférieure) en 1819, mort à Paris en 1858. Après avoir fait représenter *le Cabaret de la reine*, vaudeville (1843), *le Docteur Robin*, en un acte (1842), *la Mariée de Hautcau*, comédie (1843), il devint rédacteur en chef de la « Patrie » (1848). Une maladie le força à quitter le journalisme. Prémaray était un critique dramatique de mérite, sévère sans aigreur ni parti pris. Parmi ses pièces, nous citerons : *Part à deux* (1844 ; *le Tailleur de la place Royale* (1844); *la Comtesse de Morange* (1846 ; *le Châtelain de Saint-Remy* (1847 ; *les Droits de l'homme* (1849), une de ses meilleures pièces; *les Cœurs d'or*, avec Laya (1854 ; *La boulangère a des écus* (1855 ; etc.

PREMARIACCO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine] ; 2.600 hab.

PRÉMATURÉ, ÉE (d'un type lat. *præmaturatus*, pour *præmaturus*, qui signif. proprem. « mûr avant le temps ») adj. Mûr avant le temps ordinaire : *Fruits* PRÉMATURÉS.

— Qui se produit, se développe ou se fait avant le temps ordinaire : *Mort* PRÉMATURÉE. *Sagesse* PRÉMATURÉE.

— Syn. Hâtif, précoce.

PRÉMATURÉMENT (rad. *prématuré*) adv. Avant la saison; avant le temps ordinaire ou convenable.

PRÉMATURITÉ n. f. Caractère de ce qui est prématuré.

PREMEAUX, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 12 kilom. de Beaune; 400 hab. Vins. Marbre. Eaux minérales; fontaine chaude à Courtavaux. Grotte de la Fontaine-aux-Oiseaux. Le territoire de cette commune, qui fait partie de la côte de Nuits, récolte des vins rouges remarquables par leur bouquet et la finesse qu'ils acquièrent en vieillissant. Principaux crus : *aux Corvées, aux Indiers, aux Forêts, aux Corvées-Pagets, clos des Argillières, clos de l'Arlot, clos des Fourches, les Perdrix*, etc.

PRÉMÉDITATION (*si-on* — rad. *préméditer*) n. f. Réflexion qui précède l'acte; résolution arrêtée avant d'agir.

— Encycl. Dr. La *préméditation* consiste dans le dessein formé, avant l'action, d'attenter à la personne d'un individu déterminé, ou même de celui qui sera trouvé ou rencontré, quand même ce dessein serait dépendant de quelque circonstance ou de quelque condition (C. pén., art. 297). Elle est une circonstance aggravante du meurtre qu'elle transforme en assassinat et des coups et blessures

PRÉMÉDITER du préf. *pré*, et de *méditer* v. a. Résoudre d'avance, avec réflexion : PRÉMÉDITER *un meurtre*.

PRÉMENTIONNÉ, ÉE du préf. *pré*, et de *mentionné*, adj. Mentionné avant.

PRÉMERAGE (*raj'*) n. m. Syn. de PRIMEUR, dans certains pays.

PREMERAIN (*rin* — rad. *premier*) n. m. Art milit. anc. Chef de file.

PRÉMERY, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 16 kilom. de Cosne, sur la Nièvre d'Arzembouy; 2.837 hab. Anciennes forges; fabrication de tuiles, briques, chaux hydraulique. Eglise du XIIIe siècle; tombeau du chanoine Andelaine; château des évêques de Nevers (XIVe-XVIIe s.). — Le canton a 14 comm. et 9.029 hab.

PRÉMESQUES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Lille; 1.268 hab. Commerce de fruits, grains.

PRÉMESSE (*mèss* — du lat. *primitus*, celui qui passe avant tous les autres) n. m. Dr. cout. Se disait, en Bretagne, pour Proche parent.

— n. f. Droit qu'avaient en Bretagne les proches parents de racheter les biens de famille vendus à des étrangers.

PRÉMÉTI ou **PRÉMÉDI**, ville de la Turquie d'Europe (Epire [prov. de Janina], sur la Voloutza; 3 200 hab. Restes d'un palais d'Ali-pacha et d'un fort byzantin.

PRÉMICES (*miss* — du lat. *primitiæ*; de *primus*, premier) n. f. pl. Premiers fruits de la terre; premiers animaux qui naissent d'un troupeau : *Les* PRÉMICES *des champs*.

— Par anal. Premières productions, premiers effets : *Les* PRÉMICES *du talent d'un poète*. ‖ Commencements, début : *Les* PRÉMICES *de la tyrannie de Néron*.

— Féod. *Droit de prémices*, Droit appartenant surtout aux curés et consistant en un agneau sur dix, ou un denier par agneau s'il y en avait moins de dix.

— Rem. Se trouve quelquef. au sing. :

Cette tendre lueur, prémice de l'aurore.
DELILLE.

— Encycl. Hist. relig. Les Grecs offraient les *prémices* à Cérès et à Diane, les Romains aux dieux lares. Chez les Hébreux, la loi mosaïque obligeait à consacrer « Dieu une partie des premiers produits de la récolte annuelle d'une terre nouvellement défrichée, d'un arbre nouvellement planté et aussi les premiers-nés des animaux. Les Israélites mangeaient cette offrande avec les lévites, les étrangers et les pauvres, à qui devaient de droit revenir les dîmes de la troisième année. La loi entendait ainsi leur rappeler le souverain domaine de Dieu sur toutes choses et les exciter au détachement des biens et à l'esprit de fraternité. Ces considérations firent persévérer dans le christianisme la tradition des offrandes. Un moment, sous le pape Alexandre II, elle devint un précepte religieux

PREMIER (*mi-è*, ÈRE du lat. *primarius*, primaire, formé de *primus*, premier) adj. Qui vient, a lieu, agit avant tous les autres : *Le* PREMIER *jour de la semaine*.

— Qui a existé, que l'on a eu auparavant : *Recouvrer sa* PREMIÈRE *santé. Revenir à sa* PREMIÈRE *idée*.

[illegible]

[illegible] le premier [illegible]

[illegible] Matière [illegible]

[illegible] Matière [illegible]

[illegible] Matière [illegible]

[illegible] qui est [illegible]

[illegible] Cornet le et Racine [illegible] le PREMIER [illegible] le premier, le

[illegible] premier. Bon premier ou Bon premier. Avant tous les autres. Arriver [illegible]. Les premiers, l'avant-[illegible] ceux qui arrivent, [illegible] le premier, Nous [illegible] l'on us

[illegible] au-dessus du rez [illegible] on existe on *Être logé au* [illegible], Premier jour de l'année [illegible] la première classe du son grade : [illegible] EN PREMIER.

— Haut. Monter au premier, Escalier qui était à la tête [illegible] On appelait aussi de ce nom [illegible] parlement. On dit encore au [illegible] premier [illegible] d'une cour [illegible].

— Jouer en premier. Avoir le droit [illegible] Au jeu de paume, Chacun [illegible] se trouvent situés, [illegible] entre la corde : *Au* PREMIER [illegible].

— Dans les chiffres. Le premier des mots ou la première des lettres qui entrent dans la composition du [illegible] *Mon* PREMIER *est un ordre, mon* [illegible] *tester à la mode* PREMIÈRE.

— Mus. Partie la plus élevée, plus souvent désignée par [illegible] *Jouer le premier. Battre le* PREMIER.

— Théâtr. *Jeune premier, Jeune première*, Acteur, Actrice [illegible] jeunes amoureux.

— Adverbe. *Premier*, l'premièrement, d'abord, avant. *Premier* [illegible]. Vous [illegible] *Premier* [illegible]. Avant que *l'parlez lui*, PREMIER [illegible]. Vous [illegible]

— s. f. Typogr. Première épreuve tirée pour la correction. *Corriger en première, Revoir la première. Forme* [illegible] *se trouve la première page ou* [illegible] *la première page de la feuille.*

— s. f. Place de la salle de spectacle la plus riche, la plus [illegible] *Louer une première. Passer aux premières.*

— Tout ce qui est nouveau, Première représentation d'une pièce nouvelle. *Le public aime les* PREMIÈRES.

— Rem. Quand premier est suivi d'un pronom complément de la première proposition, le second se met souvent au subjonctif.

PROV. Il vaut mieux être le premier de sa race que le dernier, Il vaut mieux [illegible] que le dernier de sa famille. Le premier venu engraisse, L'avantage est à celui qui arrive le premier, comme au premier arrivé.

ALLUS. HIST. *J'aimerais mieux être le premier dans un village que le second à Rome*, César traversait un [illegible] les Alpes, ses amis lui demandèrent [illegible] pas rester à Rome, où il pouvait occuper un rang aussi élevé [illegible] dans [illegible] Il répondit [illegible] Ne voyez pas répondit-il, [illegible] *j'aimerais mieux être le premier dans* [illegible] *Rome*. Le mot de César a été [illegible] mais [illegible] a été [illegible] bien, en tout [illegible].

ANTON. Dernier.

— s. m. Philos. Le premier est ce dont tout dépend et [illegible] ne dépend de rien. La métaphysique [illegible] la recherche de ce terme premier [illegible] Aristote [illegible] a donné le nom de *philosophie première*. C'est [illegible] la science des premiers principes et des premières causes. Le premier [illegible] se trouve dans deux ordres tout différents, dans l'ordre de l'existence et dans celui de la connaissance, *ratio cognoscendi*, mais, comme on est [illegible] à la mettre qu'il ne peut y avoir qu'un seul terme vraiment et absolument premier, il faut que l'existence et la connaissance aient le même terme suprême. C'est [illegible] dans le sens où il est le *premier*, il faut entendre par là la pensée, c'est-à-dire la pensée pure, dégagée de tout [illegible] contingent et expérimental, jouissant de l'intuition d'elle-même, la pensée [illegible] le va [illegible] rement [illegible] est l'acte par [illegible] Aristote [illegible] un autre en arithmétique [illegible] est [illegible] du cours *d'Introduction*. [illegible] premiers. Pour cela, on [illegible] que l'on prolonge jusqu'à la limite qu'on veut donner [illegible] les nombres de 2, c'est-à-dire [illegible] deux en deux à partir de 2, c'est-à-dire tous les [illegible] entre un et le double de 11 a barrer est [illegible] par les nombres 2, 3, 5, 7, etc., sont déjà rayés comme [illegible] 2, [illegible] il ne reste que, pour former une [illegible] tous les nombres premiers jusqu'à un [illegible] à examiner, il faudra continuer à barrer les [illegible] différents nombres premiers jusqu'au nombre [illegible] dont le carré est supérieur au nombre considéré.

On [illegible] que *tout nombre non premier est décomposable en un produit de facteurs premiers*,

Et nous avons, parmi les théorèmes démontrés :

Un nombre qui divise un produit de deux facteurs et qui est premier avec l'un d'eux, c'est-à-dire qui n'a pas de diviseurs communs avec lui, divise l'autre.

Un nombre qui est premier avec tous les facteurs d'un produit est premier avec ce produit.

Si deux nombres sont premiers entre eux, leurs puissances [illegible] premières entre elles.

Un nombre divisible par plusieurs autres nombres premiers entre eux deux à deux est divisible par leur produit.

Pour que deux nombres soient divisibles l'un par l'autre, il faut et il suffit que le diviseur n'ait pas de facteurs premiers qui n'appartiennent au dividende et n'y soient répétés au moins le même nombre de fois.

La décomposition des nombres en leurs facteurs premiers facilite la recherche de leur plus grand commun diviseur ou de leur plus petit multiple.

Pour décomposer un nombre en ses facteurs premiers, on le divise d'abord par 2, si cela se peut, le quotient obtenu par 2 aussi, si c'est encore possible, et on continue le même jusqu'à ce qu'on arrive à un quotient qui ne renferme plus ce facteur. On divise le dernier quotient obtenu par 3, si c'est possible, et le nouveau encore par 3, et ainsi tant que cela est possible : on passe ensuite aux facteurs premiers 5, 7, etc., et on continue jusqu'à ce que le dernier quotient obtenu soit un nombre premier. Le nombre proposé est égal au produit des diviseurs premiers qui ont donné des quotients exacts, chacun d'eux étant élevé à une puissance indiquée par le nombre de fois qu'il a pu être pris successivement comme diviseur.

Premier jour de bonheur (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de d'Ennery et Cormon, musique d'Auber, représenté à l'Opéra-Comique le 15 février 1868. Cette partition est la quarante-cinquième et avant-dernier ouvrage d'Auber, qui venait alors d'accomplir sa quatre-vingt-sixième année. La forme en est aimable, les idées neuves, fraîches et gracieuses. Le livret, dont l'action se passe aux Indes, nous offre une idylle amoureuse entre un jeune officier français assiégeant Pondichéry et la fille du gouverneur anglais de Madras, qu'il finit par épouser, après avoir été fait prisonnier. De la partition, il faut citer, avec l'ouverture, une jolie romance de ténor au premier acte : *Attendons encore notre premier jour de bonheur;* au second, un air de soprano : *Un époux chez nous*, un chœur de fête, l'exquise ballade des djinns, et un joli duo d'amour; enfin, au troisième, un nocturne pour deux voix de femmes, d'une inspiration séduisante, et des stances d'un délicieux sentiment poétique.

PREMIÈREMENT adv. En premier lieu, d'abord, avant tout. *Soyons bons* PREMIÈREMENT.....

PREMIER-NÉ n. m. Le premier enfant mâle : *Autrefois, les* PREMIERS NÉS *héritaient de tout le patrimoine.* ‖ Animal né le premier dans un troupeau. — Fig. : *Le* PREMIER-NÉ *de l'amour-propre est l'orgueil.* (Rivarol.)

— Adjectiv. : *Enfant* PREMIER-NÉ.

— Rem. Ce mot composé prend, au masculin pluriel, un *s* à *premier* et un autre à *né*. Mais, au féminin, doit-on dire : *La fille premier-née ou première-née?* La question est indécise, *adhuc sub judice*.

PREMIER-PARIS n. m. Article que l'on place en tête des journaux parisiens. *Des* PREMIERS-PARIS. (Quelquefois [illegible] par plaisanterie, on remplace le nom de Paris par un autre nom de ville, pour désigner un article de même genre provenant d'un journal de province.)

PREMIER-PRIS adj. m. Fig. et fam. Se dit d'un homme qui a la contenance embarrassée : *Il a l'air d'un* PREMIER-PRIS. *Vieilli.*

PREMILCUORE, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence], 3 326 hab.

PRÉMISSE [illegible] part. lat. *præmissus*, littéralem. « mis en avant ». [illegible] Logiq. Chacune des deux premières propositions, majeure et mineure, d'un syllogisme. S'emploie surtout au plur., pour exprimer l'ensemble de ces deux propositions.

— Par ext. Proposition, fait, principe d'où découle quelque conséquence.

— Rem. L'Académie n'admet ce mot qu'au pluriel.

PREMNADE *prem'* n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des pomacentridés, propres aux mers tropicales. Les premnades ont une livrée plus ou moins sombre, le corps couvert d'écailles moyennes, l'opercule armé de deux épines. L'espèce type est le *premnas biaculeatus*.

PREMNE *prémn'* n. m. Genre de verbénacées, comprenant des arbres et des arbustes des régions tropicales, à fleurs réunies en cymes ou en corymbes.

PRÉMOLAIRE (du préf. *pré*, et de *molaire*) n. f. Anat. Dent située entre la canine et les molaires.

PRÉMONITOIRE (du préf. *pré*, et de *monitoire*) adj. Se dit des signes qui précèdent quelquefois l'éclosion d'une maladie infectieuse, et répondent souvent aux phénomènes terminaux de l'incubation.

PRÉMONT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Quentin, 1 460 hab. Gisements de houille. Brasserie, distillerie, sucrerie, fabrique de produits chimiques.

PRÉMONTRÉ, comm. de l'Aisne, arrond. et à 20 kilom. de Laon, dans un vallon de la forêt de Coucy; 1 376 hab. Asile d'aliénés, dans une abbaye fondée en 1120 par saint Norbert, et qui fut le berceau des *prémontrés*.

PRÉMONTRÉ n. m. Membre d'un ordre de chanoines réguliers.

— Encycl. L'ordre des *prémontrés*, fondé, en 1120, par saint Norbert, tire son nom de la petite localité de ce nom. Les prémontrés, chanoines réguliers soumis à la règle de saint Augustin, amissent la pratique des plus rudes austérités à l'exercice de toutes les fonctions du ministère ecclésiastique. Ils sont habillés de blanc. Le pape Honorius II approuva leurs constitutions, en 1126. Répandus dans toute l'Europe, et devenus possesseurs de grands biens, ils tombèrent dans le relâchement. On parvint à ramener la première ferveur et l'ancienne discipline par plusieurs réformes, dont les plus importantes sont celles d'Espagne, en 1576, et de Lorraine, au XVIIe siècle. Supprimés en France par la Révolution, les prémontrés y furent rétablis, en 1856, par le P. Edmond Boulbon. L'abbaye de Saint-Michel du Frigolet (Vaucluse) devint leur maison mère. Après avoir fondé plusieurs établissements, notamment dans le Calvados, les prémontrés français furent dispersés comme les autres congrégations non autorisées. Leur ordre a continué de prospérer en Allemagne et en Belgique.


Prémontré.

La plupart des chapitres nobles de chanoinesses établis en Allemagne au moyen âge étaient soumis aux règles de l'ordre de saint Norbert; d'où leur nom de *prémontrées*.

PRÉMONTRÉE n. f. Religieuse de l'ordre des prémontrés. V. l'art. précéd.

PRÉMOTION (*si-on* — du lat. *præmotio*) n. f. Théol. ‖ *Prémotion physique*. Dans le système thomiste, Action efficace de Dieu sur la volonté humaine, qui n'en reste pas moins libre. (On dit aussi PRÉDÉTERMINATION PHYSIQUE.)

PRÉMOURANT (*ran* — du préf. *pré*, et do *mourant*) n. m. Pratiq. Celui qui meurt avant, qui meurt le premier

PRÉMUNIR (du lat. *præmunire*) v. a. Précautionner, garantir par certaines précautions : PRÉMUNIR *quelqu'un contre le danger*. PRÉMUNIR *un enfant contre le froid*.

Se *prémunir*, v. pr. Se garantir par des précautions.

PRÉMUNITION (*si-on*) n. f. Action de prémunir. (Peu us.) — Rhétor. Précaution oratoire qui prépare l'auditeur à quelque chose qui pourrait le blesser ou lui déplaire.

PRÉMYSL ou **PRZEMYSL**, prince légendaire de Bohême VIIIe s.), époux de la princesse Libussa. (V. ce nom.) Il aurait été le chef de la dynastie princière et royale des Prémyslides, qui régna en Bohême jusqu'en 1306.

PRÉMYSLIDES, dynastie de rois et de princes bohêmes, qui doit son nom au prince légendaire Premysl. — *Un, Une* PREMYSLIDE.

PRENABLE (de *prendre*) adj. Qui peut être pris : *Une ville* PRENABLE *d'assaut*.

— Fig. Qui peut être pris à un piège. ‖ Qui peut être gagné, séduit, trompé : *Les gens du peuple sont* PRENABLES *ou tout de suite ou jamais*. (Mme de Staël.)

— *N'être prenable ni par or ni par argent*, Ne pouvoir être séduit par les plus belles offres.

PRENANT (*nan*), **ANTE** adj. Qui prend, qui peut servir à prendre : *De la glu bien* PRENANTE. ‖ Qui commence : *Carême-*PRENANT. V. CARÊME-PRENANT.

— Fig. Qui émeut, impressionne : *Une voix* PRENANTE.

— Fin. Qui reçoit, qui touche l'argent, une fourniture : *La partie* PRENANTE.

— Mamm. *Queue prenante*, Queue dont certains animaux se servent pour saisir et se suspendre aux branches des arbres : *Singes à* QUEUE PRENANTE.

— Substantiv. n. m. : *Le* PRENANT.

PRÉNANTHE n. m. ou f. Genre de composées, tribu des chicoracées, comprenant des plantes herbacées ou des arbrisseaux, à feuilles alternes, à fleurs groupées en capitules solitaires terminaux. (Très rustiques, elles croissent surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère nord.)

PRENDRE (du lat. pop. *prendere*, classiq. *prehendere*, même sens : *Je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent. Je prenais, nous prenions. Je pris, nous prîmes. Je prendrai, nous prendrons. Je prendrais, nous prendrions. Prends, prenons, prenez. Que je prenne, que nous prenions. Que je prisse, que nous prissions. Prenant. Pris, e*) v. a. Saisir et tenir : PRENDRE *un bâton*. PRENDRE *avec les dents, dans un étau*.

— Se munir de : PRENDRE *de l'argent*. ‖ Mettre sur soi : PRENDRE *de la flanelle*. ‖ Commencer à employer : PRENDRE *des lunettes*. ‖ Emmener avec soi : PRENDRE *son chien*.

— Avaler volontairement : PRENDRE *son repas*. ‖ S'introduire dans le tube digestif : PRENDRE *un lavement*. ‖ Priser, s'introduire dans les fosses nasales : PRENDRE *du camphre*. ‖ S'administrer : PRENDRE *une douche*. ‖ User de, avoir recours à : PRENDRE *des précautions*. ‖ Se procurer : *Où* PRENDRE *ce qui nous manque?* ‖ Acquérir : PRENDRE *des forces, de l'embonpoint, de l'ascendant*. ‖ Trouver, acquérir par ses recherches, etc. : PRENDRE *des informations*.

— Goûter, se donner : PRENDRE *du repos, du plaisir*.

— S'emparer, se rendre maître de : PRENDRE *une ville*. ‖ Ravir, ôter, voler : *Tel qui ne* PRENDRAIT *pas une obole au prochain, lui* PREND *sans remords sa femme*. ‖ Faire prisonnier : PRENDRE *mille hommes à l'ennemi*.

— Surprendre : PRENDRE *un maraudeur sur le fait*.

— Attaquer : PRENDRE *l'ennemi en flanc*.

— Se mettre en possession ou en jouissance de : PRENDRE *un logement*. ‖ Engager à son service : PRENDRE *une bonne*. ‖ Épouser : PRENDRE *un mari*. PRENDRE *une femme* ou PRENDRE *femme*. ‖ Se charger du soin, de la garde, des intérêts de : PRENDRE *des élèves en pension*.

— Entreprendre, se charger de : PRENDRE *la défense de quelqu'un*.

— Prélever, retrancher : PRENDRE *sur la longueur d'une salle pour faire un cabinet.* ‖ Tirer, emprunter : PRENDRE *une citation dans un livre.*

— Atteindre, surprendre, en parlant d'un accident, d'un besoin : *Touristes que la pluie* A PRIS *en chemin.*

— Survenir à, en parlant d'un sentiment, d'une idée : *L'ennui me* PREND *dès qu'on me loue.* (Mariv.)

— Contracter, être saisi par : PRENDRE *froid.* ‖ Concevoir en soi, en parlant d'un sentiment : PRENDRE *peur.* PRENDRE *du goût pour l'étude.* ‖ Former en soi : PRENDRE *de bonnes habitudes.* ‖ Éprouver certain sentiment pour : PRENDRE *quelqu'un en amitié, en haine.*

— S'engager dans un chemin : PRENDRE *un raccourci.* PRENDRE *à droite.* (Au fig. : PRENDRE *la bonne voie.* ‖ Partir par, en parlant d'un moyen de transport : PRENDRE *l'omnibus.* ‖ Retenir, louer : PRENDRE *une place à la diligence.* ‖ Se mettre à une certaine allure : PRENDRE *le galop.*

— Employer, travailler : PRENDRE *du bois contre le fil.* ‖ Traiter : *Il faut* PRENDRE *les enfants par la douceur.*

— Demander comme prix : PRENDRE *dix francs par leçon.* ‖ Accepter pour un certain prix : PRENDRE *un cheval pour cinq cents francs.*

— Considérer d'une certaine façon : PRENDRE *les choses en riant.* ‖ Interpréter : PRENDRE *une chose du bon côté.*

— Admettre, supposer : PRENEZ *que je n'aie rien dit.*

— Choisir : PRENDRE *des soles pour son dîner.*

— Se revêtir de : *Les paysans* PRENNENT *la nuance des caractères.* (La Rochef.-Doud.) ‖ Se donner, s'attribuer : PRENDRE *la particule.* PRENDRE *un air soumis.*

— Arriver à : PRENDRE *ses vingt ans.*

— Gagner, séduire, attraper : *On* PREND *toujours les hommes par les mêmes procédés.*

— Loc. div. *Prendre la haire,* Embrasser une vie de pénitence. ‖ *Prendre la livrée,* Se faire laquais. ‖ *Prendre la haute main,* S'emparer de la principale autorité, exercer la principale influence. ‖ *Prendre la main,* Se placer à la droite, qui est la place d'honneur. ‖ *Prendre le pas,* Marcher en avant de quelqu'un ; le prévenir en quelque chose. ‖ *Prendre les voix,* Recueillir les suffrages. ‖ *Prendre les avis de,* Consulter. ‖ *Prendre les ordres de quelqu'un,* Lui demander ce qu'il veut que l'on fasse. ‖ *Prendre du temps,* Se réserver un délai. — Exiger du temps, être long à exécuter : *Travail qui* A PRIS *beaucoup de temps.* ‖ *Prendre son temps,* Ne pas se hâter, aller à son aise. — Choisir l'occasion : *Pour réussir, il faut* PRENDRE *son temps.* ‖ *Prendre un air, un ton,* Composer son visage, sa voix d'une certaine manière. ‖ *Le prendre sur un ton,* Parler d'une certaine manière, mettre un certain accent dans l'expression de sa pensée. ‖ *Le prendre de haut,* Parler avec hauteur, avec fierté. ‖ *Le prendre,* Avoir une certaine manière d'agir, d'interpréter, de s'exprimer. ‖ *Prendre de la peine,* Travailler, se donner du mal, du mouvement ; se fatiguer. ‖ *Prendre ses grades.* (V. DEGRÉ [*prendre ses*]). ‖ *Prendre son bien où on le trouve,* S'approprier ce qu'on trouve à sa convenance. ‖ *Prendre couleur,* Commencer à être coloré : *Blé qui* PREND COULEUR. — Au fig. Prendre de bonnes apparences. ‖ *Prendre un engagement,* Le contracter. ‖ *Prendre un baiser à une femme,* Lui donner un baiser, malgré quelque résistance de sa part. ‖ *Prendre des leçons,* Se faire instruire dans quelque science ou dans quelque art. ‖ *Prendre intérêt, de l'intérêt,* Prêter de l'attention, attacher de l'importance à. ‖ *Prendre un intérêt dans une affaire,* Y placer des fonds pour avoir part au bénéfice. ‖ *Prendre une somme à intérêt,* L'emprunter avec promesse d'en servir les intérêts. ‖ *Prendre les intérêts de quelqu'un,* Chercher à lui être utile, à faire triompher sa cause. ‖ *Prendre exemple,* Se modeler, régler ses actions sur celles de quelqu'un. ‖ *Prendre feu,* S'enflammer. — Fig. S'emporter, se livrer à la colère. ‖ *Prendre ombrage,* Se défier ou se formaliser. ‖ *Prendre place,* Se placer. ‖ *Prendre soin de,* Faire quelque chose avec attention ; veiller sur. ‖ *Prendre à part,* Entraîner dans un endroit écarté, pour causer en secret. ‖ *A le bien prendre, A tout prendre,* En bien examinant, en bien considérant la chose. ‖ *D'où a-t-il pris, D'où avez-vous pris cela?* Se dit d'une personne ou à une personne qui avance des choses insoutenables. ‖ *C'est à prendre ou à laisser,* Je ne retrancherai rien au prix que j'ai fait, aux conditions que j'ai posées. ‖ *Je n'y prends ni n'y mets,* Je dis les choses exactement comme elles sont. ‖ *On ne m'y prendra plus,* Je ne recommencerai pas, je ne me laisserai plus tromper.

— Fauconn. *Prendre motte.* Poser à terre au lieu de se percher, en parlant d'un oiseau.

— Jeux. *Prendre le défaut d'un joueur,* Pousser la balle de façon que l'adversaire puisse l'atteindre difficilement. ‖ *Prendre la balle à la volée ou de volée,* La chasser avant qu'elle ait touché terre. ‖ *Jouer sans prendre.* A l'hombre, Nommer l'atout et jouer sans écarter. — Substantiv. *Sans prendre,* Perte ou gain de celui qui joue sans prendre : *Gagner, Perdre un* SANS PRENDRE. ‖ Au jeu d'écarté, *Prendre des cartes,* Changer un certain nombre voulu des cartes de son jeu pour un nombre équivalent des cartes restant au talon.

— Manèg. Se dit du cheval qui entre dans une année déterminée de son âge : PRENDRE *quatre ans, cinq ans.* ‖ *Prendre chair.* Se dit du cheval qui commence à engraisser, après une maladie. ‖ *Prendre les dents.* Commencer à pousser les secondes dents. ‖ *Prendre la cinquième rêne,* Se cramponner à la crinière et à la selle pour maintenir ou reprendre son équilibre. ‖ *Prendre les coins,* Entrer dans les angles du manège. ‖ *Prendre les aides des jambes.* Se dit d'un cheval qui obéit bien à ces aides.

— Mar. Embarquer : PRENDRE *des passagers, un chargement.* ‖ *Prendre terre,* Accoster le rivage. ‖ *Prendre les amures d'un bord,* Recevoir le vent de ce bord. ‖ *Prendre la mer,* Quitter un mouillage pour aller en mer. ‖ *Prendre le large.* S'écarter des côtes. ‖ *Prendre le corps-mort.* Faire monter à bord par l'écubier la chaîne de corps-mort. ‖ *Prendre la lame debout,* Naviguer vent debout. ‖ *Prendre le vent sur un autre navire,* Avoir sur ce navire l'avantage du vent. ‖ *Prendre le vent.* En parlant d'une voile, Être gonflée par le vent.

— Peint. *Prendre le trait,* Prendre un décalque du dessin d'un tableau. ‖ *Prendre au voile.* Prendre un décalque au moyen d'un voile de soie noire étendu sur la peinture.

— Turf. *Prendre un cheval,* Parier pour ce cheval.

— Vénerie. *Prendre le vent.* En parlant des chiens, Aller à la rencontre du gibier en se plaçant sous le vent.

— v. n. Pousser des racines : *Plantes qui n'ont pas* PRIS. ‖ S'implanter, se répandre, être adopté, prospérer : *Mode, Journal qui commence à* PRENDRE. — Fam. *Ça prend!...*

— S'imprégner, s'attacher : *Encre qui* PREND *mal.*

— S'enflammer ; se développer, en parlant du feu : *Allumettes qui ne* PRENNENT *pas.*

— Se congeler, se figer : *La Seine* PREND *rarement.*

— Survenir, commencer, en parlant d'un mal, d'une passion, d'un sentiment : *Demander des conseils est une sottise qui* PREND *rarement aux barbes grises.* Henri IV. — Impersonnellem. : *Il me* PREND *envie de voyager.* ‖ Arriver, résulter : *Il pourra vous en* PRENDRE *mal.*

— Choisir son chemin : PRENDRE *à travers champs.* *Prendre à travers choux,* Aller à son but, poursuivre son dessein, sans tenir compte des obstacles.

— Substantiv. Action de prendre : *Le* PRENDRE *est honteux, mais l'*AVOIR *passe pour honorable.*

— *En venir au fait et au prendre,* Arriver au moment décisif. *Au fait et au prendre,* Tout bien considéré.

— Escrim. *Prendre sur le temps,* Porter une botte pendant que l'adversaire s'occupe de quelque mouvement.

— Maçonn. *Le mortier prend, Le plâtre prend,* Le mortier, Le plâtre fait corps avec les matériaux qu'il enveloppe.

— Mar. *L'ancre prend,* Elle mord sur le fond. ‖ *Un garant prend,* Il s'engage. ‖ *Une voile prend,* Le vent la gonfle.

— Loc. PROV. : **Prendre martre pour renard,** Se tromper grossièrement. ‖ **Prendre saint Pierre pour saint Paul,** Se tromper sur les personnes. ‖ **Prendre le tison par où il brûle,** Prendre une affaire par le côté dangereux ou difficile. ‖ **On ne sait par où le prendre,** C'est un homme très irritable, que tout offense, auquel il est impossible de rien dire. ‖ **On ne le prendrait pas avec des pincettes.** Se dit d'une personne ou d'un objet extrêmement sale. ‖ **Il en prendrait sur l'autel,** C'est un homme extrêmement avide et rapace. ‖ **Ils sont pris s'ils ne s'envolent.** Se dit ironiquement à propos d'une capture que l'on se propose de faire, mais qui n'est pas certaine. ‖ **On dirait qu'il n'y a qu'à se baisser et prendre.** Se dit lorsqu'une personne donne pour très facile ce qui ne l'est pas.

— PROV. : **Ce qui est bon à prendre est bon à rendre,** Si l'on a pu se décider à voler, il faut se décider à restituer. (Beaumarchais a dit plaisamment : **Ce qui est bon à prendre est bon à garder.**) ‖ **Il faut prendre les hommes comme ils sont, les choses comme elles viennent,** Il faut s'accommoder au caractère des hommes, à la nature des circonstances, et ne se plaindre ni des uns ni des autres. ‖ **Qui prend se vend** (ou **Qui prend s'engage**), Les obligations que l'on contracte enchaînent la liberté.

Pris, part. pass. du v. Prendre.

— Loc. div. *Pris de vin,* Ivre. ‖ *Etre bien pris dans sa taille, Avoir la taille bien prise, Etre bien pris,* Etre bien fait, bien proportionné. ‖ *Etre pris comme dans un blé,* Etre attrapé sans pouvoir se sauver.

— Art vétér. *Pris de chaleur.* Se dit d'un cheval atteint d'un coup de chaleur. V. ce mot.

— Jeux. *Etre pris.* Se dit, au lansquenet, d'un joueur dont la carte a été faite. ‖ *Premier pris,* Coupeur dont la carte est amenée la première, au lansquenet.

— Manèg. *Pris des épaules.* Se dit d'un cheval dont les membres antérieurs ont des mouvements pénibles, embarrassés.

— Mar. *Voile prise,* Voile masquée. — Voile gonflée par le vent ‖ *Bateau pris de calme,* Bateau qui ne peut naviguer à cause du calme.

— Techn. Se dit de tout point ou petit carreau de la mise en carte qui ne doit pas être sauté.

Se prendre, v. pr. Etre pris, saisi, accroché ; rester empêtré et rendu captif.

— Etre mis en possession de quelqu'un qui s'empare, se rend maître : *Le despotisme, aussi bien que la liberté,* SE PREND *et ne s'accorde pas.* (Mme de Staël.)

— Etre mis en œuvre, employé : *Les soins qui* SE PRENNENT *pour plaire.* ‖ Etre usité : *Un grand nombre d'adjectifs peuvent* SE PRENDRE *substantivement.*

— Se figer, se congeler : *L'huile* SE PREND *facilement.*

— Etre contracté, en parlant d'un mal, d'une passion, etc. : *Les bonnes habitudes* SE PRENNENT *lentement.*

— Se cramponner : *Un homme qui se noie* SE PREND *à tout.* ‖ S'attacher : *La véritable foi* SE PREND *à des choses hors du monde matériel.* (St-Marc Girard.)

— Etre trompé, abusé : *On voit le piège, on s'y* PREND *quand même.* ‖ Etre gagné, entraîné ; se livrer à : SE PRENDRE *par l'exemple.* SE PRENDRE *d'une belle passion.*

— *Se prendre à,* Se mettre à, commencer à : SE PRENDRE *à rire, à pleurer, à crier.*

— S'attaquer à : SE PRENDRE *à plus fort que soi.*

— Loc. div. *S'en prendre à,* Rejeter la faute sur : *Ne savoir à qui s'*EN PRENDRE. ‖ *S'y prendre,* Agir d'une certaine façon, avec ou sans adresse : S'Y PRENDRE *bien.* S'Y PRENDRE *mal.* — S'y mettre, commencer à agir : S'Y PRENDRE *à l'avance.* ‖ *Se prendre pour,* Se regarder comme : *Ignorant qui* SE PREND POUR *un grand savant.* ‖ *Se prendre de,* Concevoir un sentiment de : SE PRENDRE *d'amitié pour un orphelin, d'admiration pour une œuvre d'art.* ‖ *Se prendre de paroles,* et fam. *Se prendre de bec,* Se quereller. ‖ *Se prendre aux cheveux,* En venir aux mains, s'empoigner, se battre. ‖ *Se prendre de vin,* S'enivrer.

— Mar. *Le temps se prend,* Les nuages s'amoncellent à l'approche du mauvais temps.

— ALLUS. HIST. : **Rends les armes. — Viens les prendre.** V. LEONIDAS Ier.

— ALLUS. LITTÉR. : **Prends et lis.** V. TOLLE ET LEGE.

PRENERESSE *rèss* — fem. de *preneur.* n. f. Femme qui prend à bail, fermière. (Peu us.)

PRÉNESSAYE (LA), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 8 kilom. de Loudéac ; 1.524 hab. Toiles fines.

PRÉNESTE. Géogr. V. PRÆNESTE.

PRENEUR, EUSE n. Personne qui prend, qui a l'habitude de prendre : *Un* PRENEUR *de villes.* ‖ Celui qui use habituellement : *Une* PRENEUSE *d'absinthe.* ‖ Personne qui reçoit, qui accepte : *Je vois bien les* DONNEURS *de conseils, mais je ne vois pas les* PRENEURS. (A. d'Houdetot.)

— Personne qui prend à bail, à ferme, à loyer : *Le* BAILLEUR *et le* PRENEUR. En ce sens, le féminin est PRENERESSE, mais il est peu usité

— Fig. Qui se donne, qui éprouve ou feint d'éprouver : *Le monde n'est rempli que de ces* PRENEURS *d'intérêt qui, dans le fond,* etc. Brueys.

— Turf. Celui qui parie pour un cheval.

— Adjectiv. Mar. Qui fait une prise, une capture de mer : *Le vaisseau* PRENEUR. On dit plutôt CAPTEUR.

— Comm. Acheteur d'une marchandise. SYN. DE BÉNÉFICIAIRE, en matière d'effets de commerce.

PRENG-BA n. m. Chapelet ou rosaire des bouddhistes, thibétains.

PRÉNOM *nom* — du lat. *prænomen* n. m. Nom particulier qui sert à distinguer chacun des membres d'une même famille. On l'appelle encore PETIT NOM et NOM DE BAPTÊME.

— ENCYCL. Dans les actes officiels, le *prénom* ne vient qu'après le nom ; c'est le contraire dans l'usage privé.

On ne trouve pas le prénom chez tous les peuples. Les Hébreux n'avaient qu'un nom, tiré de quelque circonstance particulière à l'enfant qui venait au monde. Beaucoup de noms hébreux sont restés les plus prisés. *Esther* étoile, *Samuel* (prêté de Dieu), etc. Dans la suite, les Hébreux portèrent aussi des noms étrangers. Chez les Grecs, chacun avait un nom unique, et ce n'était que par exception que le nom de celui de son père (*Thésée fils d'Egée*) était ajouté. A Rome, au contraire, l'usage du prénom était général. Il venait avant le *nom.* Les prénoms romains les plus usités sont : Aulus en usage, *Appius* AP., *Caius* C., *Gnæus* CN., *Decimus* D., *Lucius* L., *Marcus* M., *Manius* M., *Numerius* N., *Publius* P., *Quintus* Q., *Servius* SER., *Sextus* SEX., *Spurius* S ou SP., *Tiberius* TI ou TIB., *Titus* T., *Tullus* T., *Vibius* V. Les femmes n'en avaient généralement pas. Ils étaient le plus souvent dans les familles. Avec le triomphe du christianisme on mit à l'usage de choisir pour prénoms les noms des martyrs, des béatifiés ou bibliques. Le pape saint Grégoire le Grand (590-604) en fit une règle.

Tous les prénoms usités en France viennent de l'hébreu, du grec, du latin, du germain, ou petit nombre du celtique, de l'allemand, de l'espagnol. Tous ont un sens particulier. Beaucoup de prénoms sont communs à tous les peuples d'Europe, mais ils sont parfois défigurés dans les diverses langues, au point d'être difficilement reconnaissables.

A l'époque révolutionnaire, on choisit les prénoms dans l'histoire ancienne. Les Brutus, les Caton, les Scævola pullulent. Puis la nature entière fournit des prénoms : les plantes, les animaux, même les êtres inanimés. La loi du 11 germinal an XI reprima cet abus, et il est interdit aux officiers de l'état civil d'inscrire d'autres noms que ceux qui figurent dans les calendriers ou ceux de personnages anciens connus.

PRÉNOMMER *no-mé* v. a. Donner pour prénom à : PRENOMMER *un enfant du nom de son aïeul.*

Prénommé, ée, part. pass. S'emploie adjectiv. : *Le* PRENOMMÉ *a refusé de signer.*

PRÉNONYME de *prénom,* et du gr. *onuma,* nom n. m. Prénom remplaçant le nom de famille.

PRÉNOTION *si-on* — du lat. *prænotio,* n. f. Philos. Idée innée, dans la philosophie de Descartes.

— Notion vague, confuse, élémentaire : *Acquérir quelques* PRENOTIONS *d'une science.* Peu us.

PRÉNOTIONNEL, ELLE *si-o-nèl* adj. Qui a rapport aux prénotions : *Connaissances* PRÉNOTIONNELLES.

PRENTISS, comté des Etats-Unis (Mississipi), près des sources du Tennessee ; 15.000 hab. Ch.-l. *Booneville.*

PRENZLAU, ville d'Allemagne (Prusse), présid. de Potsdam, à la pointe septentrionale du lac Ucker, d'où sort la rivière Ucker ; 19.700 hab. Raffinerie de sucre ; fonderie de fer. Le 28 octobre 1806, Murat fit capituler à Prenzlau le corps d'armée prussien du prince de Hohenlohe.

PRÉOCCUPATION rad. *préoccuper* n. f. Etat d'un esprit absorbé par un objet : *La distraction est l'effet habituel de la* PRÉOCCUPATION. ‖ Inquiétude : *Les* PRÉOCCUPATIONS *d'une mère.* ‖ Prévention, préjugé : *Juger sans* PRÉOCCUPATION.

— Dr. Occupation antérieure : *Le droit de propriété a pour base la* PRÉOCCUPATION.

— Rhétor. Figure plus souvent appelée PROLEPSE.

— SYN. **Préjugé, prévention.**

PRÉOCCUPER *o-ku* — du lat. *præoccupare,* même sens v. a. Absorber complètement : *Tout ce qui* PRÉOCCUPE *fortement l'âme l'empêche de compter les instants.* Chateaubr. ‖ Prévenir en faveur de quelqu'un ou contre lui : *Un juge que l'intérêt d'une partie* PRÉOCCUPE *est difficilement impartial.*

— Anciennem. Prendre d'avance.

Se préoccuper, v. pr. S'occuper fortement et d'une façon exclusive. ‖ Se laisser aller à la prévention : *Les esprits faibles* SE PRÉOCCUPENT *aisément.*

PRÉOCULAIRE *ler'* — du préf. *pré,* et de *oculaire* adj. Anat. Placé en avant de l'œil.

PRÉOPERCULAIRE *pèr-ku-lèr'* — rad. *préopercule* n. m. Un des os qui concourent à l'articulation de la mâchoire inférieure chez les poissons.

PRÉOPERCULE du préf. *pré,* et de *opercule* n. m. Pièce antérieure de l'opercule des poissons.

PRÉOPINANT *nan*), **ANTE** rad. *préopiner* n. Personne qui a donné précédemment son opinion : *Nombre de gens ne font jamais que partager l'avis du* PRÉOPINANT.

PRÉOPINER du préf. *pré,* et de *opiner* v. n. Opiner, faire connaître son opinion avant les autres.

PRÉOPINION n. f. Droit ou action de préopiner. Peu us

PRÉORDINATION *si-on* n. f. Action de préordonner Peu us.)

PRÉORDONNANCE *do-nanss* n. f. Action de préordonner. Peu us.

PRÉORDONNER du préf. *pre,* et de *ordonner*) v. a. Ordonner, régler, organiser d'avance : *On a pu dire de Lazare Carnot qu'il* PRÉORDONNAIT *la victoire.*

PRÉORGANISATION rad. *préorganiser* n. f. Organisation précédente. (Peu us.)

PRÉORGANISER du préf. *pre,* et de *organiser*) v. a. Organiser d'avance. Peu us.

PRÉPALATAL, ALE, AUX du préf. *pré,* et de *palatal* adj. Gramm. Se dit des consonnes, explosives ou spirantes, dont le point d'articulation se trouve à la partie antérieure du palais dur : *Consonnes* PRÉPALATALES ‖ Plus spécialement on appelle *prépalatales* les spirantes telles que *ch* et *j* français dans *chien, jeter.*

— n. f. Lettre prépalatale : *Les* PRÉPALATALES

PRÉPARABLE adj. Qui peut être préparé : *Médicament difficilement* PRÉPARABLE.

PRÉPARANT, ANTE adj. [illegible]

PRÉPARATEUR, TRICE [illegible]

PRÉPARATIF [illegible] Préparatifs de noce, de fête.

PRÉPARATION [illegible] *La préparation d'un remède.* [illegible] *La préparation d'un mets.* [illegible] *La préparation d'un ouvrage.* [illegible] *La préparation d'un élève.* [illegible] *La préparation d'un cours.* [illegible] *La préparation d'un discours.* [illegible] *La préparation d'un examen.* [illegible] *La préparation d'un tableau.* [illegible] *La préparation d'un plan.* [illegible] *La préparation d'un projet de loi.* [illegible] *La préparation d'un mariage.* [illegible] *La préparation d'une affaire.* [illegible] *La préparation d'un duel.* [illegible] *La préparation d'un combat.* [illegible] *La préparation d'un assaut.* [illegible] *La préparation d'une attaque.* [illegible] *La préparation d'une défense.* [illegible] *La préparation d'une fête.* [illegible] *La préparation d'un voyage.* [illegible] *La préparation d'un départ.* [illegible] *La préparation d'un repas.* [illegible] *La préparation d'un plat.* [illegible] *La préparation d'un remède.* [illegible] *La préparation d'un poison.* [illegible] *La préparation d'un explosif.* [illegible] *La préparation d'un feu d'artifice.* [illegible] *La préparation d'un feu de joie.* [illegible] *La préparation d'un feu de camp.* [illegible] *La préparation d'un feu de bivouac.* [illegible] *La préparation d'un feu de cuisine.* [illegible] *La préparation d'un feu de forge.* [illegible] *La préparation d'un feu de verrerie.* [illegible] *La préparation d'un feu de faïencerie.* [illegible] *La préparation d'un feu de porcelaine.* [illegible] *La préparation d'un feu de grès.* [illegible] *La préparation d'un feu de terre cuite.* [illegible] *La préparation d'un feu de briques.* [illegible] *La préparation d'un feu de tuiles.* [illegible] *La préparation d'un feu de carreaux.* [illegible] *La préparation d'un feu de dalles.* [illegible] *La préparation d'un feu de pavés.* [illegible] *La préparation d'un feu de moellons.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierres de taille.* [illegible] *La préparation d'un feu de marbre.* [illegible] *La préparation d'un feu de granit.* [illegible] *La préparation d'un feu de porphyre.* [illegible] *La préparation d'un feu de serpentine.* [illegible] *La préparation d'un feu de basalte.* [illegible] *La préparation d'un feu de lave.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre ponce.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à chaux.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à plâtre.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à ciment.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à mortier.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à bâtir.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à construire.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à édifier.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à élever.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à monter.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à descendre.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à tomber.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à rouler.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à glisser.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à couler.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à fondre.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à brûler.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à cuire.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à sécher.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à durcir.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à ramollir.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à amollir.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à dissoudre.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à précipiter.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à filtrer.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à distiller.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à sublimer.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à cristalliser.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à évaporer.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à concentrer.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à condenser.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à refroidir.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à réchauffer.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à chauffer.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à brûler.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à cuire.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à sécher.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à durcir.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à ramollir.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à amollir.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à dissoudre.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à précipiter.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à filtrer.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à distiller.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à sublimer.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à cristalliser.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à évaporer.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à concentrer.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à condenser.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à refroidir.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à réchauffer.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à chauffer.*

PRÉPARATIF [illegible] Préparatifs de noce, de fête.

PRÉPARATION [illegible] *La préparation d'un remède.* [illegible] *La préparation d'un mets.* [illegible] *La préparation d'un ouvrage.* [illegible] *La préparation d'un élève.* [illegible] *La préparation d'un cours.* [illegible] *La préparation d'un discours.* [illegible] *La préparation d'un examen.* [illegible] *La préparation d'un tableau.* [illegible] *La préparation d'un plan.* [illegible] *La préparation d'un projet de loi.* [illegible] *La préparation d'un mariage.* [illegible] *La préparation d'une affaire.* [illegible] *La préparation d'un duel.* [illegible] *La préparation d'un combat.* [illegible] *La préparation d'un assaut.* [illegible] *La préparation d'une attaque.* [illegible] *La préparation d'une défense.* [illegible] *La préparation d'une fête.* [illegible] *La préparation d'un voyage.* [illegible] *La préparation d'un départ.* [illegible] *La préparation d'un repas.* [illegible] *La préparation d'un plat.* [illegible] *La préparation d'un remède.* [illegible] *La préparation d'un poison.* [illegible] *La préparation d'un explosif.* [illegible] *La préparation d'un feu d'artifice.* [illegible] *La préparation d'un feu de joie.* [illegible] *La préparation d'un feu de camp.* [illegible] *La préparation d'un feu de bivouac.* [illegible] *La préparation d'un feu de cuisine.* [illegible] *La préparation d'un feu de forge.* [illegible] *La préparation d'un feu de verrerie.* [illegible] *La préparation d'un feu de faïencerie.* [illegible] *La préparation d'un feu de porcelaine.* [illegible] *La préparation d'un feu de grès.* [illegible] *La préparation d'un feu de terre cuite.* [illegible] *La préparation d'un feu de briques.* [illegible] *La préparation d'un feu de tuiles.* [illegible] *La préparation d'un feu de carreaux.* [illegible] *La préparation d'un feu de dalles.* [illegible] *La préparation d'un feu de pavés.* [illegible] *La préparation d'un feu de moellons.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierres de taille.* [illegible] *La préparation d'un feu de marbre.* [illegible] *La préparation d'un feu de granit.* [illegible] *La préparation d'un feu de porphyre.* [illegible] *La préparation d'un feu de serpentine.* [illegible] *La préparation d'un feu de basalte.* [illegible] *La préparation d'un feu de lave.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre ponce.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à chaux.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à plâtre.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à ciment.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à mortier.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à bâtir.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à construire.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à édifier.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à élever.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à monter.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à descendre.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à tomber.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à rouler.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à glisser.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à couler.* [illegible] *La préparation d'un feu de pierre à fondre

on croit vivre. (Chateaubr.) — Sur le point de : *On est bien près d'aimer ce qu'on admire.* A. Fée. — Presque : *Toucher* PRÈS DE *cent francs.* — En comparaison de : *Mathusalem est un gamin* PRÈS DE *Cupidon.* V. Hugo.

— Loc. fam. *Être près de ses pièces,* Etre à la fin de son argent. ‖ Etre très parcimonieux.

— PROV. **Prés de l'église, loin de Dieu,** Il arrive quelquefois que des personnes qui sont habituellement à l'église n'ont pas une conduite de nature à plaire à Dieu.

— SYN. **Près, auprès, proche.**

— ENCYCL. Gramm. Voir les notes sur AUPRÈS et PRÊT.

PRÉSAGE *(zaj'* — lat. *præsagium* n. m. Signe naturel par lequel on présage l'avenir : *Un heureux* PRÉSAGE. ‖ Signe qui permet de conjecturer : *L'exagération des regrets est un* PRÉSAGE *d'oubli.* ‖ Conjecture que l'on tire de ces signes : *Tirer un bon* PRÉSAGE *d'un événement.*

— ENCYCL. Les anciens distinguaient les *présages* qui s'offrent naturellement à l'homme et ceux qu'il produit artificiellement. Le côté droit ou gauche où ils apparaissent est d'une grande importance. La droite est considérée comme favorable, la gauche comme défavorable. Les paroles fortuites que l'on entendait étaient prises comme présage. On notait ces paroles au sortir de sa maison, à la veille d'une entreprise. La rencontre d'un homme contrefait, de certains animaux, était de mauvais augure. Un tintement d'oreille était désastreux ; on se félicitait d'un tressaillement de l'œil droit. L'observation des astres fournissait de nombreux présages. Les oiseaux en donnaient, non seulement par leur vol, mais par leur chant. Parmi les présages provoqués, les plus ordinaires étaient : l'inspection des entrailles des victimes, des expériences de toutes sortes faites avec l'eau, le feu, etc. On remédiait aux mauvais présages de bien des manières ; par exemple, en crachant vivement après avoir aperçu le présage. La croyance aux présages n'a pas entièrement disparu. On rencontre partout nombre de gens qui redoutent de voyager le vendredi, d'être treize à table, etc.

PRÉSAGER *(jé* — rad. *présage.* Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Je présageai. Nous présageons)* v. a. Prévoir, conjecturer : *Il est facile de* PRÉSAGER *la ruine d'un joueur.* ‖ Annoncer d'avance, faire prévoir, être le signe précurseur de : *L'horizon rouge, le soir,* PRÉSAGE *le vent.*

Se présager, v. pr. Conjecturer, se prédire à soi-même.

PRÉSAILLES, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 20 kilom. du Puy ; 1.007 hab.

PRÉ-SAINT-GERVAIS (LE), comm. de la Seine, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Denis, entre les fortifications de Paris et le canal de l'Ourcq ; 11.078 hab. Industries chimiques. Tanneries. Taillerie de diamants. Usine de cycles. Maison de Gabrielle d'Estrées au XVIe siècle.

PRÉ-SALÉ ou **PRÉSALE** n. m. Mouton engraissé dans les prés salés, voisins de la mer : *Un troupeau de* PRÉS-SALÉS. ‖ Viande de ce mouton : *Manger du* PRÉ-SALÉ. (Pl. *Des* PRÉS-SALÉS.)

PRÉSANCTIFIÉ, ÉE (du préf. *pré,* et de *sanctifié* adj. Liturg. Consacré d'avance : *Une hostie* PRÉSANCTIFIÉE.

— n. m. pl. *Messe des présanctifiés,* Office dans lequel le prêtre ne consacre pas, mais où il consomme une hostie consacrée à une autre messe.

— ENCYCL. La *messe des présanctifiés* n'est pas une véritable messe, puisque le prêtre n'y fait pas la consécration. Tel est l'office qu'il célèbre le matin du Vendredi saint dans l'Eglise latine. Dans la liturgie grecque, l'officiant ne consacre, durant le carême, que les samedis et les dimanches.

PRESBA (LAC DE), lac de la Turquie d'Europe (Epire (prov. de Janina), remplissant, au pied du mont Peristeri, une cavité à peu près circulaire, à 845 mètres d'altitude. Superf. 189 kilom. carr. La tradition veut qu'il communique, par des *katavothra* ignorés, avec le lac d'Okhrida.

PRESBOURG (en magyar *Pozsony,* allem. **Pressburg**), ville d'Autriche-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du comitat homonyme, sur le Danube ; 61.537 hab. Nombreux édifices intéressants : cathédrale gothique de Saint-Martin (XIe-XVe s.), où étaient jadis sacrés les souverains hongrois ; vieil hôtel de ville, etc. Au bord du fleuve, colline royale (ou Koenigshugel, que les souverains nouvellement sacrés devaient franchir, l'épée nue, à cheval. Industrie et commerce assez actifs : manufactures de draps, de glaces, huileries.



Armes de Presbourg.

— *Histoire* Presbourg, de fondation romaine, position importante à l'un des principaux points de passage du Danube, fut, jusqu'en 1784, la capitale de la Bohême et le siège des grandes diètes nationales, dont la plus célèbre est celle où Marie-Thérèse, couronnée reine de Hongrie, confirma aux magnats leurs privilèges séculaires, obtenant d'eux, en retour, leur appui contre la coalition de la France, de la Prusse et de la Bavière (1741). A Presbourg fut signé, en 1805, après la bataille d'Austerlitz, le traité qui mit fin à la IVe coalition.

PRESBOURG (COMITAT DE), comitat de la Hongrie occidentale ; 4.311 kilom. carr. ; 32.000 hab., la capitale non comprise. Sol généralement accidenté, traversé du S.-O. au N.-E. par la chaîne des Petites-Karpathes. Le Danube le traverse et y reçoit, entre autres affluents, le Tekete-Viz, le Sisac, le Waag, la Morava, etc. Sol très fertile : cultivé en blé, tabac, chanvre. Vignobles. Elevage actif. Carrières d'ardoises. Quelques gisements aurifères.

Presbourg (TRAITÉ DE), traité conclu entre Napoléon et l'empereur d'Autriche le 26 décembre 1805, après la bataille d'Austerlitz. L'Autriche renonçait à la partie des Etats de Venise. Le Frioul, l'Istrie, la Dalmatie, Trieste, les bouches du Cattaro devaient être réunis au royaume d'Italie, dont Napoléon était reconnu comme souverain. L'Autriche reconnaissait comme rois les électeurs de Bavière et de Wurtemberg, et leur consentait d'importantes cessions territoriales. Elle recevait en retour la principauté de Salzbourg. L'indépendance de la république Helvétique et de la république Batave était reconnue.

PRESBYPITHÈQUE *(près, tek'* n. m. Sous-genre de semnopithèques.

— ENCYCL. Les *presbypithèques* sont des singes, de couleur grise, de formes sveltes, et dont les poils du crâne sont relevés en houppe. Ils comptent deux espèces qui vivent dans les montagnes de l'extrême sud de l'Inde : *presbypithecus Johnii* et dans l'île de Ceylan *presbypithecus cephalopterus*.



Presbypithèque.

PRESBYTE *(près* — du gr. *presbutès,* vieillard) adj. Se dit : 1° de ceux qui ne voient distinctement que de loin : *Un vieillard* PRESBYTE ; 2° de la vue et des organes affectés de presbytisme : *Une vue, Des yeux* PRESBYTES ; 3° des instruments destinés à corriger ce défaut. *Verres* PRESBYTES. *Lunettes* PRESBYTES. V. PRESBYTISME.

— Fig. Qui saisit ou apprécie mal ce qui est rapproché de lui : *L'esprit de l'homme est* PRESBYTE.

— Substantiv. Personne presbyte : *Les lunettes de* PRESBYTE *sont faites de verres convergents.*

PRESBYTÉRAL, ALE, AUX *(près* — du gr. *presbutéros,* prêtre) adj. Qui concerne les prêtres ou la prêtrise : *Bénéfices* PRESBYTÉRAUX.

— Qui concerne ou constitue le presbytère : *Maison* PRESBYTÉRALE.

PRESBYTÉRANISME n. m. Rel. V. PRESBYTÉRIANISME.

PRESBYTÉRAT n. m. Rel. V. PRESBYTÉRIAT.

PRESBYTÈRE *(près* — lat. *presbyterium* ; du gr. *presbutéros,* prêtre) n. m. Maison destinée à l'habitation du curé de la paroisse : *Construire un* PRESBYTÈRE. ‖ Curé et personnes de sa maison : *Les amis du* PRESBYTÈRE.

— Hist. ecclés. Largesse que le pape faisait autrefois, dans certaines solennités, à l'imitation de celles des empereurs romains.

— Liturg. Place que l'évêque et les prêtres occupaient autrefois à l'église.

— ENCYCL. Primitivement, le mot *presbytère* désignait le collège de prêtres qui desservait un diocèse. A partir du VIe siècle, il fut employé pour signifier la demeure du clergé. Dans l'ancien régime, les presbytères faisaient partie des biens ecclésiastiques, et leur entretien était à la charge des évêques ou des gros décimateurs.

1° Dans la législation actuelle, les fabriques ne sont propriétaires que des presbytères qu'elles ont construits ou que le gouvernement leur a restitués en 1801. Tous les autres presbytères appartiennent aux communes, sauf quelques-uns dont l'Etat s'est réservé la possession, mais qu'il met cependant à la disposition des communes.

2° Le curé occupe le presbytère de sa paroisse en vertu d'un droit, non d'*usufruit,* mais de *jouissance spéciale.*

3° Dans toutes les paroisses qui n'ont pas de presbytère, le curé a droit à une indemnité de logement à la charge des fabriques, ou des communes si les fabriques sont dans l'impossibilité d'y pourvoir.

PRESBYTÉRIANISME *(près', nism'* — du lat. *presbyter,* prêtre) n. m. Doctrine qui attribue la direction de l'Eglise aux prêtres ou ministres.

— ENCYCL. Le *presbytérianisme* est la forme de gouvernement qu'ont adoptée la plupart des Eglises issues de la Réforme calviniste. D'après Calvin, le ministre de l'Evangile doit être élu « avec consentement et approbation du peuple ». La réunion des ministres ou pasteurs avec les anciens formera le consistoire, en qui résidera l'autorité morale. Il n'y aura pas d'évêques ; tous les pasteurs seront égaux. Cette organisation s'est complétée, pour le gouvernement commun de ces églises, par un régime représentatif : colloques, synodes régionaux, synodes généraux, qui réunit, sur un pied d'égalité, pasteurs et laïques. Appliqué d'abord à Genève, mais sans synode, le presbytérianisme a été adopté par les réformés de France en 1559 sous sa forme synodale, par ceux de Hollande en 1571, 1618 et 1619, par ceux d'Ecosse en 1560 et 1578, chez les protestants de plusieurs provinces rhénanes en 1568, chez les luthériens de Westphalie au XVIIe siècle, chez les protestants suisses d'origine zwinglienne en 1830 et 1848. Il a fait des progrès, même chez les luthériens d'Allemagne.

PRESBYTÉRIAT *(près, ri-a)* n. m. Qualité d'ancien, chez les presbytériens.

— Classe des prêtres, chez les premiers chrétiens.

PRESBYTÉRIEN, ENNE *(près, ri-in, ène')* n. Personne qui adhère au presbytérianisme.

— adj. Qui appartient aux presbytériens : *Gravité* PRESBYTÉRIENNE.

— ENCYCL. Le nom de *presbytériens* est parfois réservé aux protestants écossais et anglais qui ont repoussé à la fois le système épiscopal des anglicans et le système congrégationaliste des indépendants pour adopter le régime presbytérien et synodal. V. PRESBYTÉRIANISME.

L'organisation du presbytérianisme en Ecosse, dont John Knox fut le principal auteur, date du triomphe même du protestantisme en ce pays. C'est en 1560 que le Parlement interdit officiellement l'exercice du culte catholique. Bientôt paraissait le *Livre de discipline* (1561), puis le *Second livre de discipline* (1578), où sont contenus les principaux traits de l'organisation presbytérienne : élection des pasteurs par les fidèles, établissement des quatre degrés de juridiction spirituelle, qui sont : le conseil presbytéral, le consistoire, le synode provincial, enfin l'Assemblée générale. L'absolutisme théologique de Jacques Ier, qui voulut imposer aux Ecossais les usages anglicans, et, sous Charles Ier, la politique violente de l'archevêque Laud n'eurent d'autre résultat que d'amener la signature du *covenant* de Glasgow et l'alliance des révoltés religieux de l'Ecosse aux révoltés politiques de l'Angleterre, qui fut la cause principale de la défaite de Charles Ier et du renversement des Stuarts. Les persécutions de Charles II et surtout de Jacques II n'eurent pas meilleur succès, et, dès 1689, le presbytérianisme, reconnu par Guillaume d'Orange, redevenait la dissidence officielle de l'Ecosse.

Mais, depuis cette date, l'Eglise presbytérienne n'a pas été sans subir de nombreuses et graves crises intérieures, causées surtout par l'intrusion des grands seigneurs et des rois, qui prétendaient nommer eux-mêmes les pasteurs, contrairement aux traités presbytériens ; presbytériennes, aux assemblées générales. Le gouvernement s'est montré, dans un but politique, favorable aux prétentions des seigneurs, il s'est efforcé à plusieurs reprises de supprimer les assemblées générales, [illegible] 1733, de l'espiscopat [illegible] 1761, etc. En 1837 ces deux [illegible] pour former un Synod [illegible] Quelques années auparavant, une [illegible] Free [illegible] de la Free [illegible] plus de quatre cents [illegible] Mais la séparation complète [illegible] en 1874.

PRESBYTERIUM *(près [illegible]* — mot lat. n. m. Archéol. Espace réservé, dans les [illegible] entre la clôture du chœur et la nef.

PRESBYTIE n. f. Opt. V. PRESBYTISME.

PRESBYTIQUE *(près, tik'* adj. Qui a rapport au presbytisme : *Vue* PRESBYTIQUE.

PRESBYTISME *(près', tis'm'* n. m. (de PRESBYTE *(près, ti* rad. *presbyte* n. f. Diminution de la vue, qui fait voir distinctement les objets rapprochés.

— ENCYCL. Le *presbytisme* est [illegible] nution, souvent en rapport avec les progrès de [illegible] pouvoir d'accommodation du cristallin, dont la convexité ne s'accroît plus pour la vision des objets rapprochés. Il ne faut pas la confondre avec l'hypermétropie, qui tient à la structure de l'œil, et qui peut exister [illegible] mais ces deux affections ont un point commun : l'impossibilité de voir nettement à l'œil nu les objets rapprochés. La presbytie se corrige donc, comme l'hypermétropie, à l'aide de verres convexes ; mais, tandis que l'hypermétrope, pourvu de verres suffisamment convergents, pourra voir nettement à toute distance, le presbyte ne voit plus au loin quand il est armé de ses verres pour voir de près.

PRESBYTIQUE *(press, tik'* adj. Qui se rapporte au presbytisme.

PRESBYTRE *(près* — du gr. *presbutéros,* proprem. « ancien » n. m. Forme ancienne du mot *prêtre.*

PRESCIENCE *(pré-si-anss* — lat. *præscientia* : de *præ,* avant, et *scientia,* science n. f. Science innée, antérieure à l'étude : *Si le poète n'a pas la* SCIENCE, *il a la* PRESCIENCE. ROTROU. ‖ Connaissance de l'avenir. *La science du passé nous donne la* PRESCIENCE *du futur.* E. Pelletan.

— Théol. Connaissance certaine que Dieu a de tout ce qui doit arriver, même des actes libres de la volonté.

— ENCYCL. Théol. Sur l'existence de cet attribut divin, la philosophie spiritualiste se rencontre avec l'Ancien et le Nouveau Testament. Dieu, en effet, ne serait pas l'être parfait, s'il ne possédait l'omniscience. Tous les moments du temps étant également présents à l'éternité divine, le regard de Dieu embrasse, avec le présent, le passé et l'avenir. Les épicuriens refusaient la prescience à la Divinité ; les sociniens du XVIIe siècle reproduisirent cette négation, motivée par la difficulté de concilier la prescience de Dieu avec la liberté de l'homme. Leurs adversaires répondaient que la question était mal posée par eux ; car ils semblaient supposer que l'intelligence divine procède comme la nôtre par des actes successifs. Le passé et l'avenir n'existent que pour nous. Dieu voit tout d'une seule vue. Son regard constate, mais n'oblige pas. Quant à la difficulté d'accorder la prescience de Dieu avec le libre arbitre de l'homme, elle ne saurait être un argument, disent les théologiens, contre la réalité d'un attribut divin. Car nous ne pouvons repousser l'*existence* d'un fait parce que l'*explication* nous en échappe. C'est justement à ce propos que Bossuet a écrit qu'il faut tenir fermement les deux bouts de la chaîne, même quand on n'aperçoit pas le milieu par où l'enchaînement se continue.

PRESCIENT, ENTE *(pré-si-an, ant'* adj. Qui a la prescience : *La nature* PRESCIENTE *de Dieu.* Vx.

PRESCINDER *(pré-sin* — du préf. *pré,* et de *scinder*) v. a. Faire abstraction de : PRESCINDER *un côté de la question.* (Vx.)

PRESCOT, ville d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 6.420 hab. Houille. Fabriques d'horlogerie, quincaillerie.

PRESCOTT (William Hickling), historien américain, né à Salem (Massachusetts, en 1796, mort à Boston en 1859. Il montra de bonne heure une rare aptitude pour les études historiques. Un accident lui fit perdre un œil et compromit l'autre si gravement qu'il ne recouvra jamais parfaitement la vue. Il trouva alors dans sa sœur Elisabeth la lectrice et le secrétaire les plus dévoués et put se consacrer entièrement à l'histoire, principalement à celle de l'Espagne. Il publia, en 1838, une *Histoire de Ferdinand et d'Isabelle,* en 1843 une *Histoire de la conquête du Mexique,* en 1847 une *Histoire de la conquête du Pérou,* et la mort l'arrêta au moment où il s'occupait d'une *Histoire de Philippe II,* dont trois volumes seulement ont paru. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à New-York (1882), à Philadelphie (1874-1875), à Londres (1887). Prescott est un historien artiste, d'une lecture attachante. Il comprend l'histoire en juriste, qui fait le procès de ses personnages et les acquitte ou les condamne.

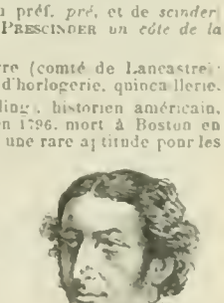

Prescott.

PRESCOTT, comté du Dominion canadien (prov. d'Ontario), entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Ottawa. Superf. 1.269 kilom. carr. ; 27.000 hab. Ch.-l. *L'Orignal.*

PRESCOTT, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), ch.-l. du comté de Grenville, sur le Saint Laurent ; 3.200 hab. Metallurgie du fer.

PRESCOTT, bourg des Etats-Unis (Arizona), ch.-l. du comté d'Yavapai, dans les Pine Mountains ; 2.500 hab. Mines d'or et d'argent. Ce fut, jusqu'en 1867, la capitale de l'Etat d'Arizona.

PRESCOTTIE [illegible]

PRESCRIPT [illegible] Devoir [illegible]

PRESCRIPTIBILITÉ [illegible]

PRESCRIPTIBLE [illegible] par le laps de temps [illegible]

PRESCRIPTION [illegible] Manière d'acquérir par une [illegible] par [illegible] Syn. Commandement, injonction, etc. V. COMMANDEMENT. — Encycl. [illegible] là tous [illegible] et la [illegible] [illegible] [illegible]

l'intervention manuelle, notamment la manœuvre de Mauriceau pour l'extraction de la tête et l'abaissement des pieds dans la présentation du siège décomplété mode des fesses. Mais la présentation du tronc, qui amène la procidence du bras, à moins que le fœtus ne soit très petit, ne peut se terminer heureusement sans intervention.

Présentation de la Vierge au temple LAT. Iconogr. Le plus célèbre tableau qui ait été fait sur ce sujet est l'œuvre du Titien (pinacothèque de Venise). Cima da Conegliano a peint, avec talent, une *Présentation au temple* (Dresde). Parmi les autres peintres qui ont traité le même sujet, rappelons : Luca Giordano (Vatican et palais Pallavicini, à Gênes), Hans Holbein le Vieux (pinacothèque de Munich), R. Tassel (musée de Dijon), Ch. Le Brun, J. Van Oost le Vieux (dans l'église Saint-Jacques, à Bruges), le Tintoret (église Santa-Maria dell'Orto, à Venise).



Présentation de la Vierge au temple, d'après le Titien

Présentation de l'enfant Jésus au temple LAT. Giotto a retracé cette scène dans une de ses fresques de Santa-Maria-dell'Arena, à Padoue. Le Louvre possède un intéressant tableau, attribué à Bartolo di Maestro Fredi.

Raphaël, entre autres nombreux peintres de l'école italienne, a retracé deux fois cette scène : la première fois dans un compartiment de la predella du *Couronnement de la Vierge* (pinacothèque du Vatican); la seconde dans un cartone qui a été reproduit en tapisserie (*arazzo*).



La Présentation de Jésus au temple, d'après l'h de Champaigne. (Bruxelles).

Une des plus anciennes peintures de la *Présentation au temple* que nous offrent les écoles du Nord est celle que Memling a exécutée, en 1479, sur le volet d'un triptyque qui appartient à l'hôpital Saint-Jean, de Bruges. Rembrandt a exécuté sur ce même sujet cinq tableaux et trois gravures. Hyacinthe Rigaud exécuta vers la fin de sa vie une *Présentation au temple* (Louvre). Un tableau de Vouet, sur le même sujet, est également au Louvre. D'autres peintures de la *Présentation au temple* ont été exécutées par : Philippe de Champaigne (musées de Bruxelles et de Dijon), Lucas Cranach le Vieux (musée de Dresde), Ch. Le Brun, Eust. Le Sueur, Rubens, etc.

PRÉSENTEMENT (*zan*) adv. Actuellement : *On voit* PRÉSENTEMENT *d'étranges choses.*

— *Présentement que,* Maintenant que.

— SYN. **Actuellement, aujourd'hui,** etc. V. ACTUELLEMENT.

PRÉSENTER (*zan* — lat. *præsentare*) v. a. Tendre pour être pris : PRÉSENTER *un bouquet à une dame.*

Un facile abandon, une gaîté décente
Assaisonnent les mets que l'amitié *présente.*
ANDRIEUX.

— Montrer pour être examiné : PRÉSENTER *des étoffes à un acheteur.* ‖ Offrir, exposer à l'action de : PRÉSENTER *le flanc à son adversaire.* ‖ Diriger vers quelqu'un : PRÉSENTER *un pistolet à un voleur.*

— Fournir, procurer, donner : *Le travail* PRÉSENTE *beaucoup d'avantages.* ‖ Contenir, avoir en soi : PRÉSENTER *un beau spectacle.* ‖ Être sujet à, susceptible de : *Passage qui* PRÉSENTE *un double sens.*

— Exhiber, soumettre à quelqu'un : PRÉSENTER *un effet.*

— Exprimer par politesse : PRÉSENTER *ses respects.*

— Amener à quelqu'un, et décliner le nom, les titres de : PRÉSENTER *un ami à une société.* ‖ Proposer pour un emploi, une charge, un bénéfice : PRÉSENTER *un précepteur.*

— Exposer, expliquer : PRÉSENTER *une théorie.*

— Lexic. : *Présenter un chat par les pattes,* Présenter quelque chose de la façon la plus difficile.

— Dr. anc. *Présenter un accusé à la question,* Le conduire dans la chambre de la question, afin de lui arracher des aveux par la crainte des tourments.

— Liturg. *Présenter un enfant au baptême,* Le porter à l'église pour l'y faire baptiser. ‖ *Présenter un corps à la paroisse,* L'apporter à l'église pour y procéder à la cérémonie religieuse des funérailles.

— Manèg. *Présenter un cheval,* Le placer devant celui qui veut l'examiner. ‖ *Présenter la gaule,* Se dit d'une manière usitée, chez les palefreniers, de faire honneur à ceux qui viennent visiter les chevaux.

— Mar. *Présenter au vent,* Diriger du côté du vent PRÉSENTER *le travers* AU VENT. ‖ *Présenter un bordage,* Le mettre à faux frais à la place qu'il doit remplir. *Présenter un mât,* Le mettre dans la direction qu'il doit occuper pour être guindé. *Présenter en route,* Gouverner pour faire route à l'aire du vent signalée. ‖ *Présenter au vent,* Tenir bien le vent sans dériver.

— Milit. *Présenter une troupe à un officier,* La disposer sur le terrain pour lui permettre de la passer en revue. *Présenter les armes,* Exécuter le mouvement d'un maniement d'armes qui, avec le fusil, la carabine ou le mousqueton, s'effectue en portant l'arme verticalement vis-à-vis le milieu du corps, le canon en arrière, les deux mains la tenant l'une au-dessus, l'autre au-dessous du pontet, et élevant celui-ci à peu près à hauteur de la ceinture. Ce mouvement a été supprimé, pour l'infanterie, par le règlement du 8 octobre 1902.

— Techn. Approcher une pièce de la position qu'elle doit occuper, pour juger si elle a la forme et les dimensions voulues : PRÉSENTER *un tenon à sa mortaise.*

Présenté, ée part. pass. du v. Présenter.

— Substantiv. Personne présentée avec un certain cérémonial : *Les droits du* PRÉSENTÉ.

Se présenter, v. pr. Paraître, venir : SE PRÉSENTER *devant le juge.* ‖ Paraître avec un certain maintien : SE PRÉSENTER *avec grâce.* ‖ S'offrir, formuler une demande ou une proposition : SE PRÉSENTER *pour une place.* ‖ Aller au-devant, s'exposer : SE PRÉSENTER *courageusement au péril.* ‖ Se tourner ou être tourné vers quelque chose : SE PRÉSENTER *de flanc aux coups de l'ennemi.*

— Apparaître, survenir : *Une bonne occasion* SE PRÉSENTE *rarement.*

— Avoir une certaine apparence, faire augurer bien ou mal : *Affaire qui* SE PRÉSENTE *bien.*

— Mar. *Un mât se présente bien,* Il occupe une position favorable à son guindage.

— Méd. S'asseoir sur le siège des cabinets d'aisances.

— S'employe impersonnellement dans tous les sens qui précèdent : IL SE PRÉSENTE *en tout des difficultés.*

— SYN. **Donner, offrir.** V. DONNER.

PRÉSENTEUR, EUSE (*zan*) n. Personne qui présente : *Un* PRÉSENTEUR *de placets.*

PRÉSENTOIR (*zan*) n. m. Archéol. Couteau de crédence à large lame obtuse, mince, ronde ou carrée à son extrémité, qui servait à présenter aux convives les tranches de poisson ou de pâtisserie, et aussi à ramasser les miettes tombées sur la nappe.

PRÉSEPE n. f. Astron. V. PRÆSEPE.

PRÉSERET (*rè*) n. m. Baquet à présure, dans le Jura.

PRÉSERVANT (*zèr-van*), **ANTE** adj. Qui préserve, qui protège. (Peu us.)

— Bot. *Feuilles préservantes,* Feuilles qui, pendant la nuit, s'inclinent vers le sol et couvrent la plante comme pour la protéger.

PRÉSERVATEUR, TRICE (*zèr*) adj. Qui préserve, protège : *La vaccine est* PRÉSERVATRICE *de la petite vérole.*

— n. m. Techn. Fourneau destiné, dans les ateliers de dorure, à soustraire les ouvriers à l'influence des vapeurs de mercure.

PRÉSERVATIF, IVE (*zèr*) adj. Qui préserve, qui est propre à préserver : *Des moyens* PRÉSERVATIFS.

— n. m. Moyen de se préserver : *Un bon* PRÉSERVATIF.

— Hyg. Syn. de CONDOM. V. ce mot.

PRÉSERVATION (*zèr', si-on*) n. f. Action de préserver : *La* PRÉSERVATION *des récoltes.*

PRÉSERVER (*zèr'* — lat. *præservare*) v. a. Garantir, mettre à l'abri : *On ne peut* PRÉSERVER *par trop de moyens l'innocence de la jeune fille.* (P. Janet.) ‖ S'emploie fréquemment sous forme de souhait : *Dieu nous* PRÉSERVE *des fâcheux!*

Se préserver, v. pr. Se garantir, se mettre à l'abri : PRÉSERVEZ VOUS *en tout temps de l'humidité.* (Raspail.)

— SYN. **Garantir, sauver.** V. GARANTIR.

PRESICCE, comm. d'Italie (Pouille [prov. de Lecce]) : 3.210 hab.

PRÉSIDE du lat. *præses, idis*; de *præsse,* être à la tête, présider) n. m. Antiq. rom. Proconsul, gouverneur de province, préfet, lieutenant de l'empereur.

PRÉSIDE espagn. *presidio,* place où il y a une garnison) n. m. Poste fortifié possédé par les Espagnols sur les côtes de Toscane, d'Afrique et aux Indes.

— ENCYCL. Aux Indes, on appelait *présides* des forts destinés à arrêter les invasions des Indiens. Les présides de Toscane (Porto-Ercole, Orbitello, Monte-Filippo, Monte-Argentaro, Telamone et Porto-San-Stefano) avaient été gardés par Philippe II en 1557, lorsqu'il céda le territoire de Sienne à Cosme Ier, duc de Florence; ils faisaient partie de l'État napolitain et furent réunis à la Toscane en 1815. Les présides d'Afrique (Ceuta, Peñon de Velez, Alhucemas et Melilla) appartiennent encore à l'Espagne et servent de lieu de déportation.

PRÉSIDENCE (*dans*) n. f. Titre, fonctions de président : *Aspirer à la* PRÉSIDENCE *du Sénat.* ‖ Époque de l'exercice des mêmes fonctions : *L'expédition de Rome a eu lieu sous la* PRÉSIDENCE *de Louis Napoléon.* ‖ Place de président : *Une* PRÉSIDENCE *vacante.* ‖ Palais ou bureau du président : *Être mandé à la* PRÉSIDENCE.

— Division territoriale, administrée par un magistrat portant le nom de président : *La* PRÉSIDENCE *de Bombay.*

PRÉSIDENT, ENTE [illegible] Personne qui [illegible] les opérations, [illegible] dans [illegible] Femmes [illegible] Fra[illegible]

— [illegible] Premier [illegible] *Le* PRÉSIDENT [illegible]

— Chef [illegible] [illegible] traités [illegible] [illegible]

— [illegible] examen [illegible] *Le* PRÉSIDENT [illegible]

— [illegible] *Président de la République,* Chef [illegible] [illegible] la République [illegible] [illegible] [illegible]

PRÉSIGNIFICATION

PRÉSIGNIFIER

PRESLAV

PRESLE

PRESLES, [illegible]

PRESLES [illegible] de Prayères [illegible] Proyères [illegible]

PRESLES [illegible] et [illegible] français [illegible] à Paris [illegible] Presles [illegible] Marie [illegible] Presles [illegible] des Vertus [illegible] Marie [illegible] Presles [illegible] à Paris [illegible] Charles V [illegible] qui [illegible] Charles V [illegible] Presles [illegible] Presles [illegible] Presles

de 1.000 feuilles à l'heure. Dès lors, perfectionnements et transformations se produisirent coup sur coup, et l'on vit apparaître successivement les presses *imprimant en blanc*, c'est-à-dire d'un seul côté de la feuille, celles *à retiration* ou *à labeurs*, imprimant des deux côtés; les *presses à réaction*, inventées par l'Anglais Taylor et perfectionnées par Alauzet, Derriey, Marinoni, etc., à grande production, employées principalement pour l'impression des journaux, imprimant aussi les deux côtés de la feuille; enfin, une dernière machine, imaginée par Marinoni et modifiée depuis par d'autres constructeurs : la *presse rotative*, suppléant à la machine à réaction pour l'impression des journaux quotidiens; nous devons encore citer les *presses à papier continu* (impression à plat, système Lambert), servant à l'impression d'ouvrages illustrés ou non, et à grand tirage.

— Hist. polit. et litter. V. JOURNAL.

— Législ. *Liberté de la presse.* La liberté de la presse n'existait pas en France avant 1789. Elle fut proclamée par l'Assemblée constituante dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* et réglée par la Constitution de 1791. Mais les gouvernements qui se sont succédé en France depuis la Révolution avaient peu à peu accumulé en la matière tant de dispositions législatives éparses qu'en 1881, la législation française sur la presse formait un assemblage confus. Bien que diverses d'origine, ces lois avaient presque toutes étendu le domaine de la réglementation. C'est ainsi que, sous le second empire, un décret du 17 février 1852 soumit les journaux à l'obligation d'une autorisation préalable, fixa le tarif des cautionnements qu'ils devaient fournir, les rendit justiciables des tribunaux de police correctionnelle, permit de les suspendre après deux avertissements motivés et de les supprimer après deux condamnations judiciaires.

La loi du 29 juillet 1881 fit table rase de toute la législation antérieure sur la presse, et à cette législation complexe, cette loi qu'on a parfois appelée le « Code de la presse », substitua une codification simple et complète. Cette loi a supprimé en ce qui concerne la presse toute mesure préventive : pour les journaux ou écrits périodiques, la seule formalité imposée, antérieurement à la publication du premier numéro, est celle d'une déclaration faite au Parquet. Elle a considérablement réduit la liste des crimes et délits prévus par les lois antérieures.

Elle a en faveur de la presse dérogé au droit commun : 1° c'est le jury qui, en règle générale, a été institué comme juridiction compétente (art. 45); 2° un système particulier a été établi quant à la responsabilité pénale et à la complicité (art. 42 à 44); 3° l'aggravation de peine résultant de la récidive n'est point encourue (art. 63, § 1er); 4° quand les circonstances atténuantes sont accordées, la peine ne peut excéder la moitié de celle édictée par la loi (art. 64); 5° la prescription est réduite à trois mois, dans tous les cas, à partir de la publication (art. 65, § 1er); 6° la procédure est spéciale et soumise à des formes impératives (art. 48 et 50); 7° la publication qui constitue l'infraction doit résulter de moyens déterminés (art. 23); 8° la saisie et l'arrestation préventive ne peuvent être employées que dans des limites restreintes et précises (art. 49), et la procédure des flagrants délits n'est pas applicable; 9° pour le recours en cassation, le prévenu est dispensé de consigner l'amende et de se mettre en état (art. 61); 10° les peines ne peuvent pas se cumuler : la plus forte est seule prononcée (art. 63, § 2).

Les immunités ainsi octroyées à la presse ont donné cours à des excès flagrants, qui ont provoqué des remaniements successifs. Dès 1882, la multiplication des publications obscènes rendit nécessaire une loi contre les outrages aux bonnes mœurs (loi du 2 août 1882, refondue et complétée par une loi du 16 mars 1898. V. OUTRAGE.

La loi du 19 mars 1889 a réglementé les annonces sur la voie publique. (V. cat. Une loi du 3 février 1893 complète les articles 419 et 420 du Code pénal, en punissant les provocations ou tentatives de provocation, notamment à l'aide de la presse, au retrait des fonds des caisses publiques, et en les soumettant à la juridiction de la police correctionnelle. V. PROVOCATION.) Une loi du 16 mars 1893 déféra au tribunal correctionnel les offenses publiques envers les chefs d'État étrangers et envers les agents diplomatiques accrédités près du gouvernement de la République française. Les actes anarchistes aboutirent à la loi du 12 décembre 1893, qui a modifié la loi du 29 juillet 1881 (art. 24, § 1er, 25 et 49, en ce qui touche la provocation publique aux crimes et délits (V. PROVOCATION), puis à la loi du 28 juillet 1894, qui, dérogeant encore aux règles de faveur de la loi de 1881, a eu pour objet une répression rigoureuse des menées anarchistes.

Une loi du 22 juillet 1895 permit au gouvernement d'interdire la circulation en France des journaux ou écrits périodiques publiés en France en langue étrangère. Une loi du 3 avril 1896 rendit applicable en matière de presse l'article 368 du Code d'instruction criminelle. Enfin, la loi du 27 janvier 1902 restreignit la liberté de l'affichage, en donnant à l'autorité administrative la faculté d'interdire l'apposition d'affiches, même en période électorale, sur les édifices et monuments ayant un caractère artistique.

— BIBLIOGR. : G. Barbier, *Code expliqué de la presse* (Paris, 1887-1895); P. Fabreguettes, *Traité des infractions de la parole, de l'écriture et de la presse* (Paris, 1881-1901); Le Poittevin, *la Liberté de la presse depuis la Révolution* (Paris, 1901).

Presse (LA), journal quotidien, fondé le 1er juillet 1836, par Em. de Girardin. Cette publication opéra une véritable révolution dans le journalisme, grâce à la modicité de son prix d'abonnement, fixé à 10 francs, tandis que celui des autres feuilles était de 80 francs au moins. La rédaction fut moins lourde et plus vivante, des variétés et des nouvelles diverses et surtout un roman feuilleton égayaient les colonnes du journal; l'annonce, la réclame faisaient croire à son utilité. Après des fortunes diverses, la « Presse » s'est maintenue comme journal du soir.

Presse (BONNE). Les religieux assomptionnistes, particulièrement les PP. Picard et V. Bailly, fondèrent, en 1877, le journal illustré *le Pèlerin*. Destiné à promouvoir les pèlerinages, *le Pèlerin* devint l'origine d'une œuvre importante de publications, connue sous le nom de Maison de la Bonne Presse. Celle-ci publia la *Croix* quotidienne (1883), puis la *Croix du dimanche* (1889); ce journal concéda son titre dans les départements à quatre-vingt-quatre suppléments. La *Bonne Presse* ne cessa de multiplier ses périodiques, dont voici les principaux : hebdomadaires : *Vies des saints* (1880); *Questions actuelles* (1887); *Contemporains* 1892; *Noël*, journal des enfants 1895; *Croix du dimanche* 1897; *Croix illustrée* 1901; *Croix des campagnes* 1891; *Bulletin des congrégations* 1896, *Chronique de la bonne presse* 1898; *Science pittoresque* 1900, etc.; *Cosmos*, fondé en 1882 par l'abbé Moigno et devenu la propriété de la Bonne Presse en 1885; mensuels : *Mois littéraire et pittoresque* 1899; *Revue augustinienne* 1901; trimestriels : *le Laboureur*, revue 1895, etc. En 19.. la dissolution des assomptionnistes qui précéda la loi Waldeck-Rousseau sur les associations, la *Bonne Presse* fut acquise par Feron-Vrau, de Lille.

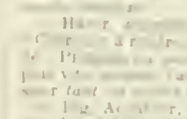
Presse-citrons.

PRESSE-ARTÈRE n. m. invar. Chir. Instrument pour comprimer les artères.

PRESSE-CITRONS n. m. invar. Instrument servant à presser les citrons pour en extraire le jus.

PRESSÉE *pre-sé* — subst. particip. de *presser*. n. f. Masse de fruits ou d'autres matières, que l'on soumet à l'action de la presse ou du pressoir : *La* PRESSÉE *est trop forte.* Suc ainsi exprimé.

PRESSE-ÉTOFFE n. m. invar. Patte qui maintient l'étoffe, dans les machines à coudre.

PRESSE-ÉTOUPE n. m. invar. Mécan. Appareil que l'on appelle également *stuffing-box*, et qui est adapté à un cylindre de machine à vapeur, à l'endroit du passage de la tige du piston, afin de maintenir serrées les étoupes ou les tresses qui sont destinées à empêcher les fuites de vapeur.

PRESSEL Gustave-Adolphe), compositeur allemand, né à Tubingue en 1827, mort à Berlin en 1890. Il a fait représenter plusieurs opéras, entre autres *la Nuit de la Saint-Jean* 1860, dont il écrivit les paroles et la musique, et *le Tailleur d'Ulm* (1866). On lui doit encore de nombreux *lieder* et une grande cantate intitulée *Barberousse.*

PRESSEMENT *pre-se-man* n. m. Action de presser. Peu us. On dit plus ordinairem. PRESSION.

PRESSÉMENT adv. Syn. de PRESSAMMENT.

PRESSENSATION *pre-san* — du préf. *pré*, et de *sensation*) n. f. Sensation éprouvée d'avance et qui sert d'avertissement; sorte de pressentiment physique : *L'oiseau a la* PRESSENSATION *de ses ailes, et il s'en sert.* B. de St. P.

PRESSENSÉ Edmond DEHAUT **de**, pasteur protestant et homme politique, né et mort à Paris (1824-1891). Il fit ses études théologiques à Lausanne, Halle et Berlin, de 1842 à 1847, et fut attaché, en 1847, à la chapelle Taitbout (Paris), indépendante de l'État. En 1851, de Pressensé fonda la *Revue chrétienne*, destinée à soutenir le protestantisme libéral. En 1870, il partit comme aumônier d'une ambulance. En 1871, il fut élu par le département de la Seine à l'Assemblée nationale, où il se rangea du côté d'une République libérale. En 1883, il était élu sénateur inamovible par le Sénat. Il entra à l'Académie des sciences morales et politiques, en 1890. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *l'Église et la Révolution française, histoire des relations de l'Église et de l'État de 1789 à 1802* (1864); *le Concile du Vatican, son histoire et ses conséquences* 1872; *les Origines* (1883); *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne* 1858-1877, etc. — Sa femme, *Elise-Francoise-Louise* DU PLESSIS GOUBET, née à Yverdon (Suisse) en 1826, morte à Paris en 1901, écrivain et poète, a laissé d'intéressants ouvrages : *Petite Mère* 1879; *la Journée du petit Jean* 1882; *Pauvre petit* 1886; *Geneviève* 1887; *Sauvagette* 1888; etc. — Leur fils, *Francis* DEHAUT **de Pressensé**, né à Paris en 1853, fut secrétaire d'ambassade 1880, puis quitta la diplomatie et fit au « Temps » le bulletin de la politique étrangère. Républicain conservateur, admirateur de Manning, il modifia ses idées à partir de 1898, devint un des défenseurs du capitaine Dreyfus et du colonel Picquart, présida des réunions socialistes, quitta le « Temps », donna sa démission de chevalier de la Légion d'honneur et entra à « l'Aurore » dont il fut un des plus notables rédacteurs. En mai 1902, il fut élu, comme socialiste, député à Lyon, et il prit part, à la Chambre, aux discussions sur les congrégations et sur la Macédoine. Il a publié : *l'Irlande et l'Angleterre, depuis l'acte d'union* 1892; *le Cardinal Manning* 1896; *un Héros, le lieutenant-colonel Picquart* 1898; *les Lois scélérates de 1893-1894* 1899; *l'Idée de patrie* 1899; etc.

PRESSENTIMENT *pré-san-ti-man* — rad. *pressentir* n. m. Prévision vague, instinctive, d'un événement futur : *Les* PRESSENTIMENTS *ne sont bien souvent que la divination de l'affection.* Ruffini

— Idée vague et instinctive que l'on a d'une chose inconnue : *Les alchimistes eurent le* PRESSENTIMENT *de la vraie science chimique.*

— En T. de path. Symptômes vagues, qui annoncent l'accès de quelque mal : *Des* PRESSENTIMENTS *de fièvre, de goutte.*

PRESSENTIR *pré-san* — du préf. *pré*, et de *sentir*. Se conjugue comme *sentir*. v. a. Prévoir, soupçonner par une sorte d'instinct particulier : *La femme* PRESSENT *de loin l'inconstance de l'homme.* J.-J. Rouss.

— Sonder, tâcher de pénétrer : PRESSENTIR *quelqu'un sur ses intentions.*

Se **pressentir**, v. pr. Être, pouvoir être pressenti.

— Prévoir, deviner instinctivement ce qu'on sera : *Je me connaissais, ou plutôt je me* PRESSENTAIS. G. Sand

— SYN. Douter (se), soupçonner. V. DOUTER.

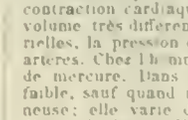
Presse-papiers.

PRESSE-PAPIERS n. m. invar. Objet lourd que l'on met sur des papiers pour les empêcher de se déplacer.

PRESSE-PURÉE n. m. invar. Ustensile de cuisine qui sert à confectionner les purées, et qui se compose ordinairement d'un récipient triangulaire et creux en fer-blanc, criblé de trous sur son pourtour, dans lequel on introduit les légumes cuits pour les comprimer à l'aide d'une sorte de piston ou fouloir, faisant partie integrante de l'ustensile.

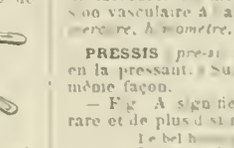
Presse-purée.

PRESSER *pré-sé* — du lat. *pressus*, presse. v. a. Serrer, etreindre, comprimer. PRESSER *la main de quelqu'un.* PRESSER *quelqu'un contre ses bras.* PRESSER *une éponge.*

— Soumettre à l'action de la presse ou du pressoir. PRESSER *des livres, la vendange.*

— R... *les raisins.* P... *le pas*, ...

— P... *arrêter et pas attaquer* ...

— ... à P...

— ... *et à Il ne ... la*

— H... P... *le pas* ...

— P... *extrême.* P... *agir* ... *tout* ... *agir* ...

— M... *mouvement*, D... *mettre plus* ... PRESSEZ *un peu la* M...

— Absolum. ... travailler à la presse.

— v. n. Admettre peu de délai pour agir : *Affaire qui* PRESSE. Être pressant : *Le temps* PRESSE.

— SYN. Accélérer, hâter. V. ACCÉLÉRER.

Pressé, ée part. pass. du v. Presser.

— Souvent répété dans un petit espace de temps : *Frapper à coups* PRESSÉS. Qui a une fréquence, une marche vive, prompte, continue :

Soyez vif et pressé dans vos narrations.
BOILEAU.

— Qui se hâte ou a besoin de se hâter : *Tancrède se vantait de n'être jamais* PRESSÉ. Chateaub. Qui a besoin d'être poussé avec activité, urgent : *Une affaire* PRESSÉE.

— *Être presse d'argent*, En manquer.

— Substantiv. n. m. *Le plus pressé*, celui qui a la plus grande hâte, le plus grand besoin : *Le n'est pas toujours* LE CELUI PRESSÉ *qui passe le premier.* Ce sont ceux-là qu'il faut accueillir avant tout. *Allons au plus pressé.*

Se **presser**, v. pr. Se serrer ou être serré les uns contre les autres. Arriver, se produire coup sur coup. *Les événements* SE PRESSENT.

— Se poursuivre, s'attaquer mutuellement : *Deux escrimeurs qui* SE PRESSENT *vivement.*

— Se hâter : *Il ne faut pas* SE PRESSER *de parler.*

PRESSETTE *pre-sèt* — n. f. Petite presse à main pour lisser le papier dont se servent les papetiers.

PRESSEUR *pre-seur*, EUSE adj. Qui sert à exercer une pression. *Cylindre* PRESSEUR.

— n. m. Ouvrier qui met les étoffes à la presse.

PRESSE-URÈTRE n. m. invar. Sorte de pince destinée à comprimer l'uretre, pour empêcher l'évacuation des urines.

PRESSIER *pré-si-é* n. m. Ouvrier imprimeur, qui travaille à la presse typographique à bras.

PRESSIGNAC, comm. de la Charente, arrond. et à 25 kilom. de Confolens; 1.145 hab.

PRESSIN *pre-sin* — n. m. Dans les verreries, Produit résultant du pressage et du rapage de la grave.

PRESSION *pre-si-on* — n. f. Action de presser, de pousser avec effort, son résultat. *La* PRESSION *des liquides sur le fond des vases.*

— Fig. Influence coercitive, contrainte morale. *Les candidats officiels exercent une* PRESSION *sur les électeurs.*

— Electr. *Pression électrique*, Valeur de la force normale dirigée vers l'extérieur rapportée à l'unité d'aire et que subit chaque point d'une surface de corps sur laquelle l'électricité s'est portée.

— Mécan. Force d'expansion de la vapeur ou des gaz dans les chaudières et les cylindres. *Machine à basse pression*, Machine dans laquelle la force d'expansion est de peu supérieure à la pression atmosphérique, ce qui permet le plus agir que sur une face du piston et de ramener cet organe en condensant la vapeur au-dessous de lui. *Machine à haute pression*, Machine dans laquelle la force d'expansion est très supérieure à la pression atmosphérique.

— Physiol. *Sens de la pression*, Sens limité spécial de la peau grâce à laquelle on peut apprécier approximativement le poids d'un corps déposé sur la peau.

— ENCYCL. Physiq. *Pression en un point.* La *pression* qu'exerce un fluide sur l'unité de surface est le quotient de la force totale exercée par le fluide sur la surface, si l'on suppose que la surface se réduit à un point, le rapport défini plus haut a une limite que l'on appelle *pression en ce point.*

Pour évaluer la pression sur une paroi, on prend quelquefois pour unité l'*atmosphère*, poids d'une colonne de mercure de 76 centimètres de hauteur et 1 centimètre carré de section, plus généralement, on exprime de préférence la pression en kilogrammes par centimètre carré.

L'unité C. G. S. de pression est la *barye*; la barye est la pression exercée par une force de un centimètre carré.

— Physiol. *Pression vasculaire.* La pression ou tension vasculaire dépend à la fois de la masse sanguine et de la contraction cardiaque. Naturellement, en raison de leur volume très différent et de l'épaisseur de leurs tuniques artérielles, la pression est normalement plus forte dans les artères. Chez l'homme, elle est de 11 à 13 millimètres de mercure. Dans les capillaires, la pression est plus faible, sauf quand il y a obstacle à la circulation veineuse; elle varie de 20 à 40 millimètres de mercure, d'après Ludwig et Kries, dans les veines enfin, la pression n'est que de 5 à 10 millimètres et ne change pas avec les phases de la révolution cardiaque, car le cours du sang a été régularisé par l'élasticité artérielle. Dans l'artère pulmonaire, la pression peut aller jusqu'à 30 millimètres de mercure. On met en évidence et on mesure la pression vasculaire à l'aide de divers appareils : *manomètre à mercure, hémomètre, sphygmographe*, etc.

PRESSIS *pre-si* — n. m. Jus que l'on tire de la viande en la pressant. Suc de certaines herbes, obtenu de la même façon.

— Fig. Ce qui signifie Quintessence, ce qu'il y a de plus rare et de plus délicat dans son genre :

Le bel homme d'avoir à mon service
Le pressis, le désir de toute la matière!
LA FONTAINE.

PRESSNITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), dans l'Erzgebirge, 3.433 hab. Gisement d'argent.

[illegible] Machine servant à exercer sur la matière à traiter une pression [illegible] de manière à en extraire le liquide qu'elle contient. [illegible] comment [illegible] de [illegible] [illegible] le la [illegible] [illegible] [illegible]

PRESTIDIGITER (*prèss, ji* — do *preste*, et du lat. *digitus*, doigt) v. n. Faire des tours de prestidigitation.
— Fig. Produire, par son habileté, une sorte d'illusion.

PRESTIGE (*prèss-tij'* — lat. *præstigium*) n. m. Illusion des sens opérée par la magie : *D'après les théologiens, les miracles du démon ne sont que des* PRESTIGES.
— Par anal. Illusion des sens produite par une cause que l'on sait être naturelle : *Les* PRESTIGES *du mirage.*
— Par ext. Illusion en général : *La vérité efface tous nos yeux les caractères du* PRESTIGE. (Buff.)
— Fig. Séduction, attrait qui semble avoir quelque chose de merveilleux : *Le* PRESTIGE *de la gloire.*

PRESTIGIATEUR, TRICE (*prèss, ji* — lat. *præstigiator, trix*) n. Personne qui opère des prestiges. (Vx.)

PRESTIGIEUX (*prèss, ji-eû*), **EUSE** adj. Qui opère des prestiges; qui tient du prestige : *Un orateur* PRESTIGIEUX.

PRESTIMONIE (*prèss, ni* — bas lat. *præstimonium*; du lat. *præstare*, fournir) n. f. Dr. can. Fonds ou revenu affecté par le fondateur à l'entretien d'un ecclésiastique, sans érection en titre de bénéfice.

PRESTISSIMO (*prèss* — superl. ital. de *presto*) adv. Musiq. D'un mouvement très vif et très rapide.
— Substantiv. Air écrit sur ce mouvement.

PRESTITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), ch.-l. de cercle, sur l'Angel, une des branches mères de la Boraun, affluent de la Moldau; 3.059 hab. Distillerie. Sucrerie.

PRESTO (*prèss* — mot ital.) adv. Musiq. D'un mouvement vif et rapide : *Morceau qui doit être exécuté* PRESTO.
— Par ext. et fam. D'une manière vive et prompte, rapide : *Réimprimer* PRESTO *un ouvrage épuisé.*
— Substantiv. Air écrit sur ce mouvement.

PRESTOLET (*prèss, lè* — dimin. de *prêtre*) n. m. Petit prêtre sans considération, sans importance.

PRESTON, comté des Etats-Unis (Virginie de l'Ouest), sur le Cheat; 22.000 hab. Ch.-l. *Kingswood.*

PRESTON, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la Ribble et le canal de Lancastre; 96.535 hab. Nœud important de chemins de fer. Filature de coton. Fonderies de fer, construction de machines. Port de rivière actif. Preston reçut sa première charte de Henri II : les Ecossais y furent défaits par Cromwell en 1648, et les jacobites furent obligés de s'y rendre aux Anglais en 1715.

PRESTON PANS, paroisse d'Ecosse (comté d'Haddington), sur l'estuaire du Forth; 2.600 hab. Fabrication de produits chimiques, poteries. Bains de mer. Le 21 septembre 1745, victoire du prétendant Charles-Edouard sur les troupes anglaises.

PRESTWICH, ville d'Angleterre (comté de Lancastre); 8.620 hab. Filatures de coton. C'est un faubourg de Manchester.

PRESTWICHIE (*prèsst', chi*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, de la famille des proctotrupidés, comprenant des formes propres à l'Angleterre. Les prestwichies *prestwichia*, sont de minuscules insectes dont les ailes ciliées font office d'organes natatoires. La *prestwichia aquatica*, qui vit sur les étangs, est un curieux exemple de l'adaptation d'un insecte ailé à la vie aquatique.)


Prestwichie aquatique (gr. 15 fois).

PRÉSU, UE (du préf. *pré*, et de *su*) adj. Su d'avance. (Vx.)

PRÉSUCCESSION (du préf. *pré*, et de *succession*) n. f. Dr. Droit à une hérédité, exercé par anticipation. ‖ *Partage de présuccession.* Partage fait par le père, la mère ou autres ascendants d'un émigré, pour que la part héréditaire de celui-ci ne puisse être prise, par anticipation, par le domaine public.

PRÉSUMABLE adj. Qui est à présumer : *Il est* PRÉSUMABLE *qu'un jour on voyagera dans l'air.*

PRÉSUMER lat. *præsumere*; de *prx*, avant, et *sumere*, prendre) v. a. Conjecturer, présupposer : *On doit* PRÉSUMER *innocent celui qui n'est pas démontré coupable.*
— v. n. Avoir bonne opinion : PRÉSUMER *trop de ses forces.*
Se présumer, v. pr. Être présumé : *Le crime ne* SE PRÉSUME *pas.* (Fonlette.)
— Se regarder comme :

. . . . . Un grand toujours gourmé
D'un limon précieux *se présume* formé.
DESTOUCHES.

— SYN. Augurer, conjecturer. V. AUGURER.

PRÉSUPPOSER (du préf. *pré*, et de *supposer*) v. a. Supposer d'avance, admettre préalablement : PRÉSUPPOSER *un fait.* ‖ Faire supposer, nécessiter l'hypothèse de : *La succession* PRÉSUPPOSE *la durée.* (Royer-Collard.)

PRÉSUPPOSITION (rad. *présupposer*) n. f. Supposition préalable : *Une* PRÉSUPPOSITION *absurde, fondée.*

PRÉSURE (du lat. pop. *pressura*, jus exprimé; de *prensus*, pris, la *présure* faisant *prendre* et cailler le lait) n. f. Lait aigri, presque réduit en caséum, que l'on prend après les avoir tués dans le quatrième estomac des jeunes ruminants de lait, et dont on se sert pour faire cailler le lait.

PRÉSURER v. a. Cailler à l'aide de la présure : PRÉSURER *du lait.*

PRÉSURIER (*ri-é*) n. m. Marchand de présure.

PRÉSYSTOLE n. f. Temps qui précède la systole ventriculaire et, par suite, coïncide avec la diastole auriculaire.

PRÉSYSTOLIQUE (*sis-to-lik'* — du préf. *pré*, et de *systolique*) adj. Physiol. Qui précède la systole du cœur : *Souffle, Roulement* PRÉSYSTOLIQUE.

PRÊT (*prè*), **PRÊTE** [du lat. vulgaire *præstus*, tiré de l'adv. *præsto*, sous la main] adj. Disposé, en état, décidé : *Être* PRÊT *à partir.* ‖ Qui est dans les conditions voulues pour être employé de suite : *Tenir un cheval* PRÊT.
— *Prêt à*, et anciennem. *Prêt de.* Qui est sur le point de : *Tout ce qui ne croît pas est* PRÊT *à décroître.* (Chateaubr.) *On peut quelquef. se servir, en ce sens, de prêt de*, qui signifie Sur le point de, sens que *prêt à* peut avoir aussi, mais d'une manière détournée et par voie de conclusion. Celui qui est *prêt*, ayant l'intention et s'étant procuré les moyens d'agir, ne tardera pas à agir, il est *près d'agir.*

PRÊT (*prè* — rad. *prêter*) n. m. Contrat par le quel on livre momentanément une chose, à charge de restitution : *Un* PRÊT *d'argent.* ‖ Objet prêté : *Rendre un* PRÊT.
— Acompte sur le salaire des ouvriers.
— Fig. Ce que l'on tient des autres : *Il y a entre les écrivains un* PRÊT *continuel d'idées.*
— Admin. *Maison de prêt*, Etablissement autorisé à prêter de l'argent sur nantissement. ‖ *Livre de prêt*, Registre sur lequel, dans les bibliothèques publiques, on inscrit les livres prêtés.
— Cout. anc. *Faire le prêt*, Opération qui consistait à frotter sur un morceau de pain les objets qui devaient servir à la table du roi, et faire manger ce pain au chef du gobelet, pour s'assurer que les objets n'étaient pas empoisonnés. ‖ *Table du prêt*, Celle où le prêt avait lieu.
— Milit. Nom donné aux prestations en *espèces* attribuées aux hommes de troupe.
— ENCYCL. Dr. rom. Le *prêt de consommation* et le *prêt à usage* étaient deux contrats très différents. Le premier était appelé *mutuum*, le second *commodat* (commodatum). Le premier se formait re et donnait une action de droit strict, le second se formait *consensu* et donnait une action de bonne foi. Au prêt de consommation, on ajoutait souvent une convention d'intérêts, l'omme la chose à restituer se mesurait exactement, dans le *mutuum*, à la chose prêtée, il fallait, pour obtenir des intérêts, une convention accessoire, qui était ordinairement une stipulation. Le *mutuum* accompagné de cette stipulation prit le nom de *fœnus*, mot qui désigna d'abord l'intérêt et, par extension, le capital prêté à intérêt. Le taux de l'intérêt, d'abord libre, fut limité par la loi des Douze Tables et fixé par Justinien à 6 p. 100 entre non-commerçants, 8 p. 100 entre commerçants. Le *nauticum fœnus* était ce qu'on appelle aujourd'hui le *prêt à la grosse.*
— Dr. franç. Le *prêt* est un contrat par lequel l'une des parties, le *prêteur*, livre une chose à l'autre, l'*emprunteur*, qui acquiert le droit de s'en servir, à charge de la restituer après un temps déterminé ou indéterminé, en nature ou en équivalence. Il existe donc deux sortes de prêt : le *prêt à usage* ou *commodat* et le *prêt de consommation.*
Dans le prêt de consommation, l'emprunteur devient propriétaire de la chose, qu'il ne rendra qu'en équivalence; dans le prêt à usage, le prêteur reste propriétaire et l'emprunteur devra restituer la chose en nature. Le premier peut donner naissance à un intérêt, l'autre est essentiellement gratuit.
Le prêt à usage peut se former entre personnes *capables d'administrer*, et, sauf le cas où l'on n'a prêté qu'en considération de l'emprunteur, les héritiers bénéficient du prêt consenti par leur auteur.
L'emprunteur doit veiller à la garde et à la conservation de la chose en bon père de famille; il n'est pas responsable de sa perte par cas fortuits, sauf estimation de la chose avant le prêt, emploi hors du délai ou de l'usage fixés, ou encore perte causée par l'emprunteur, qui a préféré sauver sa chose plutôt que celle du prêteur. L'emprunteur doit payer les frais ordinaires nourriture et fers d'un cheval, par exemple; les frais extraordinaires qu'il aurait déboursés pour la conservation de la chose doivent lui être remboursés par le prêteur, mais sans droit de rétention. Le prêteur doit en outre, et sauf besoin urgent, laisser l'emprunteur jouir de la chose pendant le délai nécessaire ou fixé; en outre, il est responsable du dommage causé, s'il n'a point prévenu l'emprunteur de ses défauts.
Le prêt de consommation ne peut être consenti qu'entre personnes *capables d'aliéner et de s'obliger.* Les risques sont à la charge de l'emprunteur devenu propriétaire, et qui doit rendre au terme convenu les choses prêtées, en mêmes qualité et quantité.
— *Prêt sur dépôt de marchandises.* V. WARRANTS.
— *Prêt à la grosse aventure.* V. GROS.
— *Prêt gratuit.* V. ÉCHANGE (*banque d'*).
— *Banques de prêts d'honneur.* Ces banques furent inspirées par les sentiments les plus louables et fonctionnèrent dans divers départements (Deux-Sèvres, Nièvre, etc.). Elles n'eurent qu'un succès passager. Des notables de la commune formaient le conseil des directeurs de la banque et, après enquête sur la moralité de l'emprunteur et l'étendue de ses besoins, donnaient, ou non, suite à la demande. L'emprunteur s'engageait solennellement au remboursement de la somme prêtée, et un registre mentionnait les noms de ceux qui avaient tenu l'engagement pris par eux et de ceux qui avaient manqué à leur parole.
— *Maisons de prêts sur gages.* Aucune maison de prêts sur gages ne peut être établie qu'avec l'autorisation du gouvernement. Les seules maisons aujourd'hui pourvues de cette autorisation sont les *monts-de-piété.* V. ce mot.
L'article 411 du Code pénal punit d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois et d'une amende de 100 à 2.000 francs l'ouverture ou la tenue, sans autorisation, d'une maison de prêts sur gages, et aussi les irrégularités que commettraient, dans les inscriptions sur leurs livres, ceux qui sont nantis de l'autorisation nécessaire.
— Milit. Le *prêt* est payable par le trésorier entre les mains des capitaines, qui le perçoivent tous les cinq jours : les 1er, 6, 11, 16, 21 et 26 de chaque mois.
Le prêt se divise en deux parties : la première destinée aux dépenses de l'*ordinaire*, la seconde payée aux hommes comme centimes de poche, distribuée par le sergent-major aux ayants droit, le premier jour de chaque prêt pour la période échue. Les sous officiers mangeant en pension, de même que les hommes dispensés de vivre à l'ordinaire, reçoivent en même temps la partie du prêt normalement affectée à ces dépenses. Ils touchent, comme on dit, leur *prêt fraac.*

PRÊTA n. m. Démon indien.
— ENCYCL. Chez les anciens brahmanes et les Hindous actuels, les *prêtas* sont des esprits malfaisants, surtout effrayants, âmes de gens infirmes ou difformes pendant leur vie, ou bien d'enfants morts en bas âge, parce que les cérémonies réglementaires de la conception, de la naissance, etc., n'ont pas été accomplies suivant les rits voulus. Chez les bouddhistes, les prêtas sont les ombres d'êtres qui ont vécu, réduits à cette triste situation de damnés pour des crimes ou des fautes diverses.

PRÊTABLE adj. Qu'on peut prêter.

PRÊTANT (*tan*) n. m. Celui qui fait un prêt sur le marché, de la paille ou du foin avant le battage au vent.

PRÉTANTAINE ou **PRÉTENTAINE** (*tan*) — origine inconnue. Vagabonder au hasard et sans but : *Se mettre à courir la prétantaine.* Se dit parfois pour : Folie, caprice : *Il a pris la prétantaine de se faire jardinier.*

PRÊTE n. f. Tige de fer ronde, avec laquelle on fait tourner les tonneaux.

PRÉTENDANCE (*dan-s*) n. f. Qualité de prétendant.

PRÉTENDANT, **ANTE** (*dan, ante*) n. Personne qui prétend à une succession, à la faveur publique. *Les prétendants au trône.* Se dit particulièrement : 1° de celui qui aspire à la main d'une femme : *Les prétendants de Pénélope*; 2° de celui qui ne voit que un trône au-delà de plusieurs années des droits *L'exil grandit les prétendants.* Fr. Gir.
— ENCYCL. Pour l'application, les princes qui, écartés du trône par la volonté nationale, une révolution ou les lois de succession, prétendent y parvenir. Presque tous les prétendants ont soulevé en faveur de leur pays. En Angleterre, au XVIIe siècle, après l'établissement de la république, Charles Stuart, fils de Charles Ier, combat Cromwell. Au XVIIIe siècle, Jacques Stuart, chassé par la révolution de 1688, tente vainement de reprendre le pouvoir (1716); son fils, Charles-Edouard, fait le *Prétendant*, est vaincu à Culloden (1746). En Espagne, on a vu plusieurs fois contre la restauration alphonsiste l'insurrection carliste (1833-1876). En France, la duchesse de Berry essaye de soulever la Vendée (1832); le prince Louis-Napoléon effectue les tentatives de Strasbourg (1836) et Boulogne (1840). Après 1871, les partis impérialiste, légitimiste, orléaniste soutiennent chacun un prétendant. Les gouvernements ont toujours pris des mesures contre les prétendants. En France, le bannissement est prononcé contre eux (loi du 11 juin 1886).

PRÉTENDRE (*tandr'* — du lat. *prætendere*, proprement tendre devant soi, et au fig. mettre en avant) v. a. Réclamer comme un droit : *Louis XI, pour exciter ce qu'il* PRÉTENDAIT, *trouvait mille prétextes.* De Barante.
— Affirmer, soutenir : PRÉTENDRE *être exempt d'erreur c'est* PRÉTENDRE *que l'on n'est point homme.* Damarsais.
— Avoir l'intention, le dessein, la confiance de : *La politique creuse les abîmes qu'elle* PRÉTEND *combler.* Guizot.
— Exiger, vouloir : *Je* PRÉTENDS *que tous m'obéissent. Je ne* PRÉTENDS *pas que vous me désoliez ainsi.*
— v. n. *Prétendre à*, Aspirer à : PRÉTENDRE *à la main d'une femme.* ‖ Se flatter d'avoir : PRÉTENDRE *à l'esprit.*
— Gramm. Dans le sens de *souhaiter, ambitionner, exiger que*, Prétendre demande l'indicatif; mais il demande le subjonctif quand il signifie *vouloir : Le despote prétend que tout* FLÉCHISSE *devant sa volonté.*
Prétendu, ue part. pass. du v. Prétendre. A quoi l'on prétend : *Les droits* PRÉTENDUS *par les princes.* Peu us.
Supposé, affirmé, mais non fondé ou justifié : *Le* PRÉTENDU *droits.* ‖ *La religion prétendue réformée*, Nom que les catholiques donnaient autrefois au protestantisme.
— Dont le mariage est convenu, arrêté : *Un gendre* PRÉTENDU. *Une belle-fille* PRÉTENDUE. ‖ Substantiv. Personne dont le mariage est convenu, arrêté.
— SYN. Affirmer, assurer, etc. V. AFFIRMER. Prétendre, aspirer. V. ASPIRER.

PRÉTENDUMENT (*tan-da-man*) adv. D'une manière prétentieuse, fausse : *Un homme* PRÉTENDUMENT *riche.* Peu us.

PRÊTE-NOM n. m. Celui qui prête son nom dans une affaire où le contractant réel ne peut ou ne veut pas paraître : *Beaucoup d'entreprises s'adjugent à des* PRÊTE-NOMS.

PRETENTAINE n. f. Ling. V. PRÉTANTAINE.

PRÉTENTIEUSEMENT (*tan-si-eû-za-man*) adv. D'une manière prétentieuse.

PRÉTENTIEUX (*tan-si-eû*), **EUSE** adj. Qui a des prétentions : *Homme* PRÉTENTIEUX. ‖ Qui annonce de la prétention : *Air, Ton* PRÉTENTIEUX. *Style* PRÉTENTIEUX.
— Substantiv. Personne qui a beaucoup de prétention.

PRÉTENTION (*tan-si-on* — rad. *prétendre*) n. f. Droit, privilège, faculté que l'on réclame ou qu'on s'arroge : *Les* PRÉTENTIONS *de nos ancêtres étaient très humbles en fait de justice et de bonheur pour tous.* Guizot.
— Volonté, désir ambitieux : *Avoir la* PRÉTENTION *de l'emporter sur tous.*
— Pensée vaniteuse, idée vaine qu'on a de sa propre excellence : *Toute* PRÉTENTION *est ridicule.*

PRÊTER du lat. *præstare*, vaincre, l'emporter sur, être devant; de *prx*, devant, et *stare*, se tenir) v. a. Céder quelque chose pour un temps, à charge de restitution : PRÊTER *un livre.* — Absolum. : *On n'aime point à* PRÊTER.
— Offrir, procurer, fournir, communiquer : *La jeune* PRÊTE *de la grâce à toutes choses.* Mme Roland.
— Attribuer : *On* PRÊTE *tous les mérites à la personne aimée.*
— Exposer, fournir l'occasion de : *Ouvrage qui* PRÊTE *à la critique.*
— Loc. div. *Prêter à la petite semaine*, Prêter pour un temps fort court et à de gros intérêts. ‖ *Prêter à rire*, Laisser figurer son nom dans un acte, dans une affaire. ‖ *Prêter le collet à quelqu'un*, S'offrir pour se battre contre lui. — Lui tenir tête. ‖ *Prêter la main, l'épaule à quelqu'un*, Aider à porter, à soulever un fardeau, et, au fig., à réussir dans une entreprise quelconque. ‖ *Prêter main forte à la loi.* ‖ *Prêter l'oreille à*, Ecouter avec attention. ‖ *Prêter attention, son attention à*, Etre attentif. ‖ *Prêter silence*, Faire silence pour écouter. ‖ *Prêter serment*, Jurer. ‖ *Si Dieu lui prête vie*, Si l'on vit assez longtemps.
— Art milit. *Prêter le flanc*, Se poster ou marcher de manière à présenter le flanc à l'ennemi. Fig. Donner prise à : PRÊTER LE FLANC *aux médisants.*
— Mar. *Prêter le travers*, Se dit d'un navire qui expose le flanc à la lame ou au vent.
— v. n. Etre susceptible de s'étendre, de s'étirer, de s'agrandir sous un effort : *La laine* PRÊTE *au coton.*
— Etre abondant, propre à fournir de grands développements : *L'amour maternel est un sujet qui* PRÊTE *beaucoup.*
— *Prêter à*, Donner matière à : PRÊTER *à la critique.*
— n. m. Prêt, action de prêter : *Le* PRÊTER *est quelquefois plus heureux que le donner.*
— *C'est un prêter à ne jamais rendre.* C'est donner à une personne insolvable.

PRÉTÉRIT

PRÉTÉRITION

PRÉTERMISSION

PRÉTEUR

PRÉTEXTAT

PRÉTEXTE *tèkst'* — même étymol qu'à l'art. précéd.) n. f. Autref. Robe dont se disaient une robe blanche, bordée de pourpre, qui était une des marques des grandes magistratures et le haut degré sénatorial. ‖ Se disait aussi de la robe blanche bordée de pourpre que les jeunes patriciens revêtaient à l'âge de puberté. (V. TOGE.) — Sous l'autorité. *Prendre la* PRÉTEXTE.

— Littér. anc. Se dit des tragédies latines dont le sujet était emprunté à l'histoire nationale, parce que les acteurs y revêtaient la robe prétexte.

— Fig. Littér. anc. Dans les tragédies empruntées aux légendes grecques, les acteurs revêtaient le *pallium* grec, d'où le nom de *palliata* donné à cette tragédie. De même, la comédie purement romaine s'appelait *togata* par allusion à la *toge* romaine. Les premiers tragiques, Livius Andronicus, Nævius, Ennius, Pacuvius, empruntèrent à la Grèce tous leurs sujets tragiques. Attius le premier, à la fin du IIe siècle, osa tirer des tragédies de l'histoire romaine, *Brutus*, *Decius*, *Marcellus*, sont les titres de trois de ses tragédies. Il fut peu suivi. Parmi les tragédies attribuées à Sénèque, une seule porte sur un sujet romain, *Octavie*.

PRÉTEXTER *tèkss* v. a. Alléguer pour prétexte : PRÉTEXTER *une maladie, une affaire*.

— Couvrir d'un prétexte : *Ce magistrat* PRÉTEXTE *ses violences de l'amour du bien public*.

PRÉTHYROÏDIEN, ENNE *di-in, èn'* — du préf. *pré*, et de *thyroïde* adj. Anat. Qui est en avant du cartilage thyroïde : *La bourse séreuse* PRÉTHYROÏDIENNE. ‖ On dit aussi PRÉTHYRÉOÏDIEN, ENNE.

PRETI Mattia, peintre italien. V. CALABRESE.

PRÉTIBIAL, ALE, AUX (du préf. *pré*, et de *tibia*) adj. Qui est situé au-devant du tibia.

PRETINTAILLE *ta-ill' (ll* mll.) — orig. inconn.) n. f. Ornement en découpures, qui se mettait autrefois sur la robe des femmes : *Robe garnie de* PRETINTAILLES.

— Par ext. Accessoire de peu d'importance, futilité : *Il a gagné son procès avec les* PRETINTAILLES. (Vx.)

— Jeux. Nom donné aux différentes chances du jeu de l'hombre, qu'on paye à celui qui fait jouer, s'il gagne, ou qu'il paye aux autres dans le cas contraire.

PRETINTAILLE *marquise de*), personnage imaginaire, créé par Béranger et représentant les idées et les préjugés de l'ancien régime.

PRETINTAILLER *ta-ill-é* (*ll* mll.)) v. a. Mettre des pretintailles à : PRETINTAILLER *une robe*.

— Fig. Multiplier les ornements de mauvais goût dans : PRETINTAILLER *son style*.

— Jeux. Se dit des différentes chances du jeu de l'hombre pour lesquelles celui qui fait jouer donne ou reçoit des fiches, selon qu'il gagne ou qu'il perd.

PRÉTOIRE (lat. *prætorium* ; de *prætor*, préteur) n. m. Antiq. rom. Tente du général dans un camp. ‖ Lieu où le préteur et quelques autres magistrats rendaient la justice : *Jésus fut conduit au* PRÉTOIRE *de Pilate*. ‖ Caserne ou camp stable des prétoriens. ‖ *Préfet du prétoire*, Chef de la garde prétorienne. — Sous le Bas-Empire, Premier magistrat de chacune des quatre grandes provinces : *Le* PRÉFET DU PRÉTOIRE *des Gaules resdait à Trente*. (Guizot.)

— Dr. Tribunal d'un juge de paix ; tribunal en général.

— ENCYCL. Hist. *Préfet du prétoire*. V. PRÉFET.

Prétoire (LE CHRIST AU). Les scènes de la vie de Jésus-Christ qui se sont déroulées au prétoire portent des titres fort divers : *Christ à la colonne, Couronnement d'épines, Christ devant Pilate, Présentation au peuple*, etc.

PRÉTORIA, capitale de la colonie anglaise du Transvaal, près de la source d'un affluent droit du Limpopo ou fleuve des Crocodiles ; 18.000 hab. Son nom fut donné en 1853, après la mort et en l'honneur d'André Prætorius, le premier champion de l'indépendance des Boers. Prétoria est point de départ de lignes ferrées sur le Cap, Johnesburg, Lourenço-Marques et Pietersburg. Elle a surtout été le centre administratif du Transvaal et un marché d'or d'importance secondaire.

PRÉTORIAL, ALE, AUX (du lat. *prætorium*, prétoire) adj. Qui a rapport au prétoire.

PRÉTORIANISME *nissm'* — rad. *prétorien*) n. m. Etat politique dans lequel les prétoriens, les soldats ont une influence prédominante.

PRÉTORIEN, ENNE *ri-in, èn'* — lat. *prætorianus* ; de *prætor*, préteur) adj. Antiq. rom. Qui a rapport au préteur : *Dignité* PRÉTORIENNE. ‖ Se disait des soldats commis à la garde du préteur, plus tard l'empereur : *Cohorte* PRÉTORIENNE. *Province prétorienne*, Gouvernée par un préteur. *Famille prétorienne*, Qui a compté un préteur parmi ses membres.

— Subst. n. m. : *Un* PRÉTORIEN. *Les* PRÉTORIENS.

— ENCYCL. Antiq. rom. V. GARDE *prétorienne*.

— Dr. rom. *Droit prétorien*. Le droit prétorien *jus prætorium* est celui qui se constitua par les édits prétoriens, parallèlement au droit civil *jus civile*, pour le compléter suivant les besoins de la pratique. Cette création forma une partie du droit honoraire, créé par les magistrats. L'intervention du préteur se manifesta dans un très grand nombre de matières. Sous la procédure des *legis actiones*, les préteurs ne purent guère, pour suppléer aux lacunes de la loi, que recourir, en vertu de leurs pouvoirs de police générale, qu'à trois procédés : *missiones in possessionem*, ou envois en possession, stipulations prétoriennes, interdits. Avec la procédure formulaire, le préteur disposa de moyens plus variés. Il recourut souvent à des fictions tantôt pour étendre les résultats du droit civil à des cas qui réellement se trouvaient en dehors de ses dispositions, tantôt pour en écarter les conséquences quand elles lui paraissaient trop rigoureuses. Il reconnut au profit de certains possesseurs une sorte de droit réel, semblable au *dominium* : l'*in bonis habere*. Il créa des actions réelles et des actions personnelles, des exceptions nombreuses, une voie extraordinaire d'annulation des actes (*restitutio in integrum*), un régime successoral nouveau (*bonorum possessiones*), etc.

PRÉTORIOLE (du lat. *prætorium*, prétoire) n. m. Chambre du capitaine de vaisseau, sur la Méditerranée. (Vx.)

PRÊTRAILLE *tra-ill'* (*ll* mll.)) n. f. En mauvaise part, Clergé, ramassis de prêtres.

PRÊTRE (du lat. *presbyter*, du gr. *presbutéros*, comparat. de *presbus*, âgé, parce qu'à l'origine, les prêtres étaient choisis parmi les anciens de la communauté) n. m. Celui qui est chargé de présider aux cérémonies d'un culte religieux : *Les* PRÊTRES *du paganisme. Les* PRÊTRES *de Baal*.

— Dans l'Eglise catholique, Celui qui a reçu l'ordre de la prêtrise.

— *Prêtre paroissial, Prêtre habitué*, Celui qui est attaché à une paroisse.

— *Prêtre libre*, Se dit d'un prêtre non attaché régulièrement au service d'une circonscription ecclésiastique déterminée et n'exerçant que des fonctions spirituelles sacerdotales, comme la faculté de dire la messe et d'administrer certains sacrements avec l'autorisation de l'évêque du diocèse. ‖ Syn. PRÊTRE INDÉPENDANT, PRÊTRE RETIRÉ.

— Loc. fam. *Prêtre Martin*, Chantre qui dit le verset et le répons. (Individu qui fait la demande et la réponse.) ‖ *C'est un pauvre prêtre, s'il n'a point d'argent caché*, C'est un homme qui a peu de capacité.

— Bot. *Bonnet de prêtre*, Fusain, à cause de la forme de son fruit.

— Fortif. *Bonnet de prêtre* ou *Bonnet à prêtre*, Ouvrage avancé qui est formé de trois angles saillants.

— Hist. relig. *Grand prêtre*. Chez les Hébreux, Nom donné au chef de la religion hébraïque.

— Ichtyol. Nom vulgaire de l'*athérine prêtre*.

— PROV. **Il est juste que le prêtre vive de l'autel.** V. AUTEL.

— ALLUS. LITTER. :

Nos *prêtres* ne sont point ce qu'on vain peuple pense,
Notre crédulité fait toute leur science,

Vers fameux de l'*Œdipe* de Voltaire (IV, 1), par lequel Jocaste rassure Œdipe sur les malheurs dont il a été menacé par le grand prêtre. Dans l'application, ce vers se dit de tout ce qui jouit d'un prestige plus ou moins exagéré.

— ENCYCL. Antiq. *Prêtres païens*. Chez la plupart des peuples orientaux de l'antiquité, les *prêtres* formaient une caste sacerdotale, souvent toute-puissante, qui jouissait d'une foule d'immunités et de privilèges, et jouait fréquemment un rôle prépondérant dans les affaires politiques. Tels étaient les *brahmanes* de l'Inde, les castes sacerdotales de l'Egypte, de l'Assyrie et de la Chaldée, de la Phénicie et de Carthage, les *mages* de la Perse, les *druides* de la Gaule, etc. La Grèce primitive a peut-être eu aussi sa caste sacerdotale. Presque partout, de vieilles familles conservèrent jusqu'à la fin du paganisme le monopole de certains cultes : en Attique, les Eumolpides, les Céryces, les Etéobutades, les Lycomides, les Phytalides et, dans les grands sanctuaires de Dodone, d'Olympie ou de Delphes, d'autres familles de prêtres ou de devins. Mais, à l'époque historique, la plupart des sacerdoces grecs étaient, à proprement parler, des fonctions de l'Etat, de la tribu, de la phratrie, du dème. En beaucoup d'endroits existaient des collèges de prêtres, mais soumis aux mêmes lois que les collèges de magistrats. Dans les grands sanctuaires, par exemple à Olympie, on constate une sorte de hiérarchie ; mais les grands prêtres n'en restaient pas moins des représentants de la cité suzeraine. Ils étaient chargés seulement de présider aux sacrifices et cérémonies consacrées, de faire observer les rits et d'administrer les temples, sous le contrôle de magistrats ou de commissaires spéciaux. Quant aux cultes privés, confréries orphiques ou dionysiaques, religions orientales, etc., ils donnèrent naissance à une foule de confréries, thiases, ergéons, etc. ; ils avaient leurs prêtres spéciaux, qui parfois tenaient du charlatan. Mais l'Etat ne s'occupait guère de ces religions privées que si elles troublaient l'ordre public ou faisaient déserter les temples des dieux de la cité.

De même, chez les Romains, on distinguait les cultes officiels et les cultes privés. Les sacerdoces officiels étaient des institutions d'Etat, collèges et confréries, qui se recrutaient surtout par cooptation, mais restaient toujours sous la surveillance des magistrats. Les principaux prêtres étaient les *pontifes*, les *augures*, les *septemviri epulonum*, les *quindecimviri sacris faciundis*, les *luperci*, les *fetiales*, les *salii*, les *arvales*, les *vestales*, puis, sous l'empire, les *augustales*. Il faut y joindre les nombreux *flamines* ; puis les prêtres des cultes particuliers aux tribus, aux quartiers, aux bourgs, etc. Dans les derniers siècles de la république et plus encore sous l'empire se multiplièrent, à Rome et dans les provinces, les prêtres de cultes orientaux. Mais l'Etat n'intervenait dans les affaires de ces prêtres et de ces cultes privés que pour assurer le maintien de l'ordre public. Sous l'empire, la plupart des cultes officiels furent plus ou moins rattachés, dans les provinces, au culte dominant *de Rome et d'Auguste* ou au culte des *divi*, c'est-à-dire des empereurs divinisés.

— Théol., dr. can. et usages. *Prêtres catholiques*. Ministres de l'Eglise, les prêtres reçoivent la consécration sacerdotale par le sacrement de l'*ordre*. V. ORDRE.

Les prêtres catholiques sont revêtus d'un costume spécial. V. COSTUME *ecclésiastique*.) Le droit canonique leur interdit le mariage. (V. CÉLIBAT. Dans l'ancien droit civil, avant le XVIe siècle, aucune disposition législative ne sanctionnait l'empêchement dirimant au mariage, constitué par la réception des ordres sacrés ; mais, de fait, l'usage et la jurisprudence unanime des parlements frappaient de nullité tout mariage contracté par un prêtre catholique. Une ordonnance de Charles IX, du 4 août 1564, est le premier document législatif sur cette matière : elle ordonnait, sous

peine des galères, aux prêtres et religieux qui, dans les troubles excités par le protestantisme, s'étaient mariés, *de laisser leurs femmes et de retourner à leur première vocation*. Depuis, plusieurs parlements déclarèrent que *les lois de l'État annulaient le mariage des prêtres*.

D'après la constitution de 1791, la loi du 20 septembre 1792 et le décret de la Convention du 19 juillet 1793, le mariage est permis aux prêtres par la loi civile. Après la Révolution, le Concordat ne fit aucune mention du célibat ecclésiastique. Mais, pendant les deux tiers du XIXe siècle, la jurisprudence prononça, conformément aux anciens canons, la nullité des mariages contractés par des prêtres. Mais, en 1886, un arrêt de la cour d'Amiens déclara que, dans le Concordat, le gouvernement français ne s'était pas engagé à « rendre la sanction du droit civil aux prescriptions ni aux interdictions canoniques ». La Cour de cassation se prononça dans le même sens.

Prêtre de Némi LE), pièce en cinq actes, par Ernest Renan (1885). — Albe, que Rome vaincue il y a dix ans, a repris des forces. Deux partis y sont en présence : celui des violents, qui veut une nouvelle guerre ; celui des modérés, qui préconise le développement pacifique de l'industrie, des arts, de la civilisation. Antistius, prêtre du temple consacré à Diane sur les bords du lac de Némi, joue entre ces deux partis le rôle de modérateur. Mais sa conception élevée de la religion, sa supériorité intellectuelle et morale le rendent suspect aux uns et aux autres. Comme l'office de prêtre appartient de droit à celui qui sait s'en emparer en tuant le prêtre en fonction, Antistius est bientôt mis à mort. Albe déclare la guerre à Rome, qui s'en emparera et la détruira.

Dans la préface de son livre, Renan affirme sa foi au triomphe plus ou moins lointain du progrès. Ce qu'il montre surtout, c'est l'égoïsme des grands, la sottise du peuple, la faiblesse de ceux-là mêmes qui soutiennent la bonne cause ; mais la raison et la sagesse n'en gagnent pas moins du terrain et le progrès se fait peu à peu, malgré les erreurs, les défaillances et les crimes.

PRÊTRÉA n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes mucilagineuses, à duvet blanchâtre, à fleurs axillaires, propres à l'Afrique tropicale.

PRÊTRE-JEAN, personnage fabuleux du moyen âge, qui était soit le kan do Tartarie, soit le négus d'Abyssinie. ‖ On écrivait aussi PRÊTE-JEAN.

— ENCYCL. Aux XIIe et XIIIe siècles, le nom de Prête-Jean ou Prêtre-Jean fut donné à un souverain tartare nestorien de l'Asie occidentale, dont on ne précisa jamais exactement la nature. Deux siècles plus tard, et jusqu'au XVIIIe siècle, on appelle ainsi couramment le négus d'Abyssinie. On remarquera que beaucoup d'empereurs abyssins se sont, depuis les temps les plus reculés et jusqu'à nos jours, appelés *Johannes* (Jean).

PRÊTRESSE (*trèss* — fém. de *prêtre*) n. f. Femme attachée au culte d'une divinité : PRÊTRESSE *de Diane, de Vénus*.

— Poétiq. *Prêtresse de Vénus, Prêtresse de la nuit*, Courtisane, femme galante.

— Econ. dom. Sorte de vase de faïence, anciennement en usage et qui contenait un compartiment pour l'huile et un autre pour le vinaigre.

— ENCYCL. Les femmes d'Orient, confinées dans le gynécée, n'ont guère joué de rôle actif dans les religions publiques de ces régions, pas plus, d'ailleurs, que dans le culte domestique. On doit faire exception seulement pour quelques religions sensuelles ou secrètes. Au contraire, le rôle des femmes a été assez important dans le sacerdoce des Grecs et des Romains. Dès l'époque héroïque, sont mentionnées des prêtresses : par exemple, Iphigénie, transportée en Tauride pour y devenir la prêtresse d'Artémis. A l'époque classique, il n'était pas rare que la femme d'un prêtre lui fût associée dans l'exercice de ses fonctions. Tel était, à Athènes, le cas de la femme de l'archonte-roi. Certains sacerdoces étaient même réservés exclusivement aux femmes. Rappelons seulement le rôle de la pythie à Delphes, des sibylles dans plusieurs temples d'Apollon, des prêtresses d'Hèra à Argos, des prêtresses d'Aphrodite à Corinthe, des prêtresses d'Athéna et d'Artemis Brauronia à Athènes, etc.

Rome aussi a eu ses prêtresses officielles : les principales étaient les *vestales* ou prêtresses de Vesta. (V. VESTALE.) Souvent les femmes étaient associées aux fonctions religieuses de leurs maris. En outre, elles avaient le monopole de certains cultes ; aux mystères de la Bonne Déesse, la présence même des hommes était interdite, et, dans plusieurs religions d'origine orientale, les femmes jouaient le rôle prépondérant.

PRÊTRISE (rad. *prêtre*) n. f. Dans la religion catholique, Sacrement de l'ordre : *Recevoir la* PRÊTRISE. ‖ Caractère, qualité, dignité de prêtre en général :

> Déserter de leur loi, j'approuvai l'entreprise
> Et, par là, de Baal méritai la *prêtrise*.
> RACINE.

— SYN. **Prêtrise, sacerdoce.**

PRÊTROPHOBE (*fob'* — de *prêtre*, et du gr. *phobos*, crainte) n. et adj. Se dit d'une personne qui a les prêtres en horreur.

— Adjectiv. : *Fonctionnaire* PRÊTROPHOBE.

PRÊTROT (*tro*) n. m. T. rur. Nom vulgaire du rossignol des murailles.

PRÉTURE (lat. *prætura* ; formé de *prætor*, préteur) n. f. Dr. rom. Dignité, fonction de préteur.

PRÉTY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 34 kilom. de Mâcon, près du confluent de la Seille et de la Saône ; 726 hab. Vignobles donnant d'assez bons vins rouges ; principaux crus : *les Crots, le Paluet, les Guérets*, etc.

PREUILLY (Pierre FAOTIER, baron DE), grand écuyer de Charles VII, né dans le Poitou vers la fin du XIVe siècle, mort en 1459. De petite noblesse, il fit une rapide fortune, grâce au concours qu'il prêta au dauphin Charles pour s'échapper de Paris pris par les Bourguignons en 1418. En 1419, il devint « premier écuyer de corps et maître de l'écurie », fut chargé ensuite d'organiser, en dehors de la garde écossaise, un corps spécial pour veiller à la sûreté de son maître. En 1421, Charles le maria à une riche héritière de Touraine, Marguerite de Preuilly. Lors de la réconciliation de Charles VII et du duc de Bourgogne, celui ci exigea le renvoi de tous ceux qui avaient pris part à l'assassinat de Jean sans Peur à Montereau. Pierre Frottier dut s'éloigner de la cour (1436), mais il rentra bientôt dans la faveur du roi.

PREUILLY-SUR-CLAISE, ch.-l. de canton d'Indre-et-Loire, arrond. et à 35 kilom. de Loches, sur la *Claise* ; 1.978 hab. Ch. de f. Orléans. Fabrique de boisselleries, de voitures, de chaussures ; tanneries, scieries. Eglise *Saint-Pierre*, la plus belle église romane de la Touraine (Xe et XIe s.). Patrie du baron Louis-Auguste de Breteuil. — Le canton a 8 comm. et 9.192 hab.



Eglise de Preuilly-sur-Claise.

PREUNNÉRITE (*preu-né*) n. f. Calcite en cristaux cuboïdes d'un violet bleuâtre, trouvée en certaines amygdaloïdes.

PREUSS (Jean-David-Erdmann), historien prussien, né à Landsberg an-der-Warthe en 1785, mort à Berlin en 1868. Il étudia la théologie à Francfort-sur-l'Oder et à Berlin, devint, en 1816, professeur à l'Institut Frédéric-Guillaume de Berlin et, en 1841, historiographe de Prusse. Citons de lui : *Biographie de Frédéric le Grand* (1834) ; *Histoire de la vie du grand roi Frédéric de Prusse* (1834) ; *Frédéric le Grand écrivain* (1837) ; *Jeunesse et avènement de Frédéric le Grand* (1840) ; etc. Il s'occupa ensuite surtout de l'édition des œuvres de Frédéric le Grand (1846-1857).

PREUVE (du bas lat. *proba*, même sens) n. f. Ce qui démontre, établit la vérité d'une chose : *Les probabilités commencent où finissent les* PREUVES. C. REPOUVIER.

— Marque, témoignage, signe : *Donner des* PREUVES *d'affection, de courage*.

— Pièce, extrait que l'on met à la fin d'un livre, pour prouver l'exactitude des faits qui y sont avancés. On dit plus ordinairement, PIÈCES JUSTIFICATIVES.

— Loc. div. : *En venir à la preuve, aux preuves*, Vérifier. ‖ *Faire ses preuves*, Prouver sa valeur, sa capacité. ‖ *Faire ses preuves de*, Prouver qu'on possède, qu'on a droit à : FAIRE SES PREUVES DE *noblesse*, DE *bravoure*.

— Comm. *Preuve de Hollande*, Eau-de-vie à 19°.

— Mathém. Opération par laquelle on contrôle l'exactitude d'un calcul.

— Rhétor. Partie du discours que l'on appelle aussi DÉMONSTRATION. ‖ *Preuves oratoires*, Raisons alléguées pour convaincre les auditeurs.

— Techn. Essai qui fait connaître la richesse d'un liquide en alcool. ‖ Dans les fabriques de sucre, Essai que l'on fait de la cuite afin de s'assurer que le sirop est suffisamment concentré pour cristalliser rapidement. ‖ Petite bouteille dans laquelle on reçoit, au sortir de l'alambic, l'eau-de-vie dont on veut connaître le degré.

— ENCYCL. Arithm. La preuve naturelle d'une opération arithmétique se trouve dans l'opération inverse. Ainsi, un produit divisé par l'un de ses facteurs doit donner l'autre, et de même un quotient multiplié par le diviseur doit donner le dividende ; enfin, la racine *pième* d'un nombre, élevée à la puissance *p*, doit reproduire le nombre donné.

— *Preuve de la multiplication par neuf*. V. NEUF.

— Comm. En matière commerciale, tous les modes de *preuve* sont admis (C. comm., art. 109). La preuve peut être faite : 1° par actes publics ; 2° par actes sous seing privé ; 3° par bordereau ou arrêté d'agent de change ou courtier dûment signé par les parties ; 4° par facture acceptée ; 5° par la correspondance ; 6° par les livres des parties ; 7° par la preuve testimoniale, dans le cas où le tribunal croira devoir l'admettre. Toutefois, les livres de commerce ne peuvent servir de preuve que s'ils sont régulièrement tenus, que si le différend a lieu entre commerçants au sujet d'une opération commerciale.

— Dr. rom. La *preuve* était à la charge de celui qui produisait une allégation du demandeur dans l'action, du défendeur dans l'exception. Au cours des procès civils, elle devait être produite dans la seconde partie de l'instance, *in judicio*. Les modes de preuve étaient : la preuve testimoniale, admise sans restriction ; la preuve par écrit, résultant des *instrumenta* et *chirographa* rédigés par les parties ; l'aveu, le serment et les présomptions. Dans les procès criminels, les preuves consistaient dans les témoignages oraux ou dans des documents écrits. L'aveu ne suffisait pas à lui seul. Sous l'empire, la torture (*quæstio*), déjà appliquée aux esclaves, fut étendue aux hommes libres.

— Dr. act. En droit civil (C. civ., art. 1315 à 1369), la preuve, tant des obligations que de leur extinction, s'établit, suivant la diversité des cas : 1° par des écrits (preuve littérale) ; 2° par la déposition de témoins (preuve testimoniale) ; 3° par des présomptions ; 4° par l'aveu de la partie ; 5° par le serment.

Preuve littérale. La preuve littérale est celle qui résulte des actes ou titres écrits. Ceux-ci sont classés en trois catégories : les actes authentiques, les actes sous seing privé et certaines écritures telles que les livres de commerce, les registres et papiers domestiques. V. ACTE, CONTRE LETTRE, COPIE, etc.

Preuve testimoniale. La preuve testimoniale est celle qui résulte des déclarations des témoins. En principe, elle n'est admise qu'autant qu'il s'agit d'une somme ou valeur n'excédant pas 150 francs. Toutefois, on peut recourir à l'emploi de la preuve testimoniale, quelle que soit la valeur de la chose due : 1° lorsqu'il existe un *commencement de preuve par écrit* (on appelle ainsi tout écrit émané de la main de celui qui nie la dette et rendant vraisemblable l'existence de cette dette) ; 2° lorsque le créancier s'est trouvé dans l'impossibilité d'exiger un preuve écrite (par exemple, s'il s'agit de dépôt fait en cas d'incendie, de ruine, de tumulte, de naufrage) ; 3° lorsque le créancier a perdu, par suite d'un cas fortuit résultant d'une force majeure, le titre qui lui servait de preuve.

Ajoutons que la loi admet sans restriction la preuve testimoniale en matière pénale.

— Art. *De la partie*. L'aveu est une déclaration par laquelle une partie reconnaît comme vraie une fait allégué par son adversaire. Il peut être judiciaire ou extrajudiciaire

1° *Aveu judiciaire* [illegible] par la partie ou son fondé de pouvoirs spéciaux. Il fait preuve contre son auteur [illegible] ; il peut être divisé [illegible] et la partie qui [illegible] ne peut pas [illegible] révoqué [illegible] erreur de fait.

2° *Aveu extrajudiciaire*. C'est [illegible] de fait dans [illegible] justice, [illegible] ; il peut [illegible] soit par témoins [illegible] par titre [illegible] de 150 francs.

Preuve par présomptions, V. PRÉSOMPTION.

— SERMENT.

— Hist. *Preuves de noblesse*. [illegible] *les*, c'est-à-dire faites par de [illegible] ; c'est-à-dire faites par titre [illegible] de la preuve était [illegible] rations ; *séculaire* [illegible] l'intervalle compris entre le temps où elle était [illegible] l'époque fixe qui en était le terme.

On a considéré deux choses dans les preuves : la filiation et la noblesse. La filiation se justifie par la production de titres authentiques qui prouvent la [illegible] chacun des degrés de la génalogie entre eux. La noblesse se justifie par la représentation des titres, qui sont ou primordiaux (lettres d'anoblissement, par exemple) ou constitutifs (certificats de service dans l'arrière-ban, [illegible]) ou confirmatifs de la qualité, ou simplement civils et portant qualification.

— Philos. La *preuve* est ce qui dans une démonstration établit la vérité d'une proposition. Elle peut être à priori, expérimentale ou morale. Chaque genre de preuve correspond particulièrement à une catégorie de sciences.

La preuve à priori, ou purement logique, est propre aux mathématiques et aux sciences qui s'inspirent d'elles. On prouve la vérité d'une proposition en montrant qu'elle est la conséquence *nécessaire* d'une autre proposition [illegible] *saire*, c'est-à-dire dont le contraire est inconcevable. Cela ne peut pas se faire toujours directement ; le mécanisme de la preuve consiste soit en un mouvement *régressif*, [illegible] de proposition en proposition, conduit à une proposition [illegible] mition ou axiome qui n'est pas contestée, soit en un mouvement *progressif*, qui part de propositions reconnues vraies, en déduit d'autres comme conséquences nécessaires, et celles-ci de nouvelles, jusqu'à ce qu'on aboutisse à la proposée, qui se trouve ainsi reconnue comme vraie.

La preuve expérimentale consiste à établir que tel phénomène ou tel fait, etc., est bien la cause de tel autre phénomène, fait, etc. Elle est fournie par les différentes méthodes que Stuart Mill a appelées méthodes de *concordance*, de *différence*, des *variations concomitantes*, des *résidus*. Son mécanisme consiste à éliminer, de toutes les circonstances qui accompagnent un fait, celles qui sont inutiles à sa production. Si l'on arrive à ramener le cas d'un phénomène que précède un seul antécédent, on a la preuve que cet antécédent est bien la cause cherchée.

La preuve morale s'appuie sur des impossibilités morales, c'est-à-dire sur des sentiments et des idées que l'on ne connaît que par induction. Les faits qu'elle invoque ne sont l'objet d'une certitude ni mathématique, ni expérimentale. De là, une foule de causes d'erreur en histoire ou devant les tribunaux. La preuve morale est pourtant indispensable ; quand il s'agit d'actes humains, on ne peut se passer, par exemple, d'examiner s'ils sont psychologiquement vraisemblables.

— Rhétor. Les *preuves* sont *intrinsèques*, quand elles sont tirées du fond même du sujet ou des circonstances qui en dépendent ; *extrinsèques*, quand elles sont prises tout à fait hors du sujet. Elles sont dites aussi *naturelles* ou *artificielles*. Les preuves naturelles, de beaucoup préférables, dérivent du sujet même. Elles ont pour base la nature du fait, la considération de la personne, le lieu, le temps, les témoins, les indices, etc. Les preuves artificielles sont des espèces de répertoires où l'orateur peut puiser les arguments qui lui conviennent et que l'on a nommés lieux communs, tels que l'énumération des parties, le genre, l'espèce, les circonstances, la cause, les effets, etc.

— Techn. Il existe un grand nombre de procédés propres à faire connaître, avec une grande exactitude, la richesse des liqueurs chargées d'alcool.

En France, on a toujours recours au procédé désigné sous le nom de *preuve de Hollande* : quand l'alcool, à un certain degré de concentration, donne, lorsqu'on l'agite dans un flacon, des gouttelettes sphériques qui restent pendant quelques instants à la surface du liquide, sans se réunir à celui-ci, on dit que cet alcool perle, fait la perle. Or, l'alcool ne donne lieu à la production de ce phénomène que lorsqu'il est à un titre déterminé ; on a donc là un moyen de reconnaître facilement ce titre. L'alcool qui fait la perle, c'est-à-dire qui satisfait à la preuve de Hollande, marque 19° à l'alcoomètre de Cartier et 57° à celui de Gay-Lussac ; il renferme, par conséquent, la moitié de son volume d'alcool pur. C'est un des types commerciaux. Cette preuve est l'unité à laquelle on rapporte quantité de mesures spéciales du titre des alcools.

La *preuve d'huile* consiste à verser un peu d'huile, laquelle plus léger que l'eau, dans l'alcool à essayer ; si la liqueur spiritueuse est plus légère, l'huile tombe au fond ; si la liqueur spiritueuse est plus dense, l'huile monte à la surface. Dans le premier cas, on ajoute peu à peu de l'alcool une certaine quantité d'eau, jusqu'à ce que la liqueur ayant exactement la densité des corps gras, l'huile reste en équilibre dans la masse sous forme de gouttes sphériques. D'après la quantité d'eau ajoutée, on apprécie la valeur de l'alcool essayé.

En Angleterre, l'esprit ou alcool type, l'*esprit* [illegible] *proof spirit*, a un titre fixé par la loi ; c'est une liqueur alcoolique dont la densité, à 51° Fahrenheit (10° 7 C.), est avec la densité de l'eau dans le rapport de 12 à 13. L'esprit preuve anglais renferme à 15° C. 57 p. [illegible] par sa densité est 0,915.

PREUX (*preû* — anciennement *preus* ; du lat. pop. [illegible] adj. m. Brave, vaillant. *Un* PREUX *chevalier*.

— Substantiv. Autref., Chevalier, depuis, Personne d'une bravoure héroïque : *Les anciens* PREUX. *Un* PREUX. On employait quelquefois le féminin *preuse*.

PRÉVALENCE [illegible] f. Qualité de ce qui prévaut. Vx

PRÉVALENT, ENTE [illegible] adj. Qui prévaut. Vx

PRÉVALITANE adj. f. [illegible] province de l'empire [illegible] Sandjak de Elbassan, à l'Herzégovine et à la partie [illegible]

PRÉVALOIR [illegible] Je prévaux, tu prévaux, [illegible] nous prévalons, vous prévalez, ils prévalent. Je prévalais, [illegible] nous prévalions. Je prévalus, [illegible] nous prévalûmes. Je prévaudrais, nous prévaudrions. Prévalons, prévalez. Que je prévale, [illegible] que nous prévalions. Prévalant. Prévalu, ue. v. n. Avoir, remporter [illegible] faire PRÉVALOIR une opinion, [illegible] (Mme Necker)

Se prévaloir, v. pr. Tirer avantage. SE PRÉVALOIR de [illegible]

— Le participe passé prévalu est variable dans les [illegible] PRÉVALOIR.

SYN. Se prévaloir, se targuer. Celui qui se targue [illegible] celui qui se prévaut cherche [illegible] tirer avantage prédominance.

PRÉVARICATEUR, TRICE (lat. *prævaricator, trix*) n. [illegible] qui prévarique, qui manque à son devoir : *Il faut punir les* PRÉVARICATEURS.

— Adjectiv. *Juge* PRÉVARICATEUR.

PRÉVARICATION [illegible] n. f. Trahison des intérêts [illegible] à [illegible] *Le tuteur sait facilement se rendre coupable de* PRÉVARICATION. ‖ Manquement à ses devoirs, surtout s'agit d'un fonctionnaire : *Il est souvent [illegible] de la vanité et de la* PRÉVARICATION. ‖ Action de s'écarter de la vérité : *Je veux [illegible] PRÉVARICATION vous exposer les traits [illegible] de la cause.*

— ENCYCL. Les *prévarications* ne [illegible] pas un délit [illegible] n'a pas [illegible] spécialement dans le Code [illegible] ment suivi. On l'emploie quelquefois [illegible] pour désigner *in globo* les crimes et [illegible] commis par les fonctionnaires dans leurs fonctions. [illegible] fonctions. Le Code pénal se [illegible] qui caractérise certains délits [illegible] à la liberté des citoyens, abus d'autorité [illegible] [illegible] etc., notamment [illegible] Code pénal 114 et suiv., 127 et suiv. [illegible] et suiv.

PRÉVARIQUER [illegible] *prævaricari*, proprem. « aller à côté et à travers ». Manquer à son devoir, à son ministère, de sa charge : *Juge qui prévarique.*

PRÉVAT [illegible] m. Nom vulgaire de deux grands champignons [illegible] *le vrai* ou *fin*, à chair [illegible] très [illegible]

PRÉVEIL [illegible] m. Dans la Loire-Inférieure, [illegible]

PRÉVEL [illegible] littérateur français, né à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche) [illegible] et à Paris en 1889. Rédacteur au Figaro, où il était chargé du courrier [illegible] [illegible] à la mode, il a [illegible] grand nombre de [illegible] la plupart en collaboration : *le Grand [illegible]* (1885) ; *Mlle [illegible]* (1887) ; *Mlle [illegible]* (1887) ; *Le Petit Trottin* (1887), *Rosalie* (1888), *Le Petit Homme* [illegible]

PRÉVENANCE [illegible] f. (rad. *prévenant*). Manière [illegible] de la part d'autrui de se [illegible] à [illegible] *On est touché de ses* [illegible]

PRÉVENANT, ANTE adj. Qui a de la prévenance. *Homme* PRÉVENANT.

— Qui dispose en faveur de la personne. *Accueil* PRÉVENANT. *Air* PRÉVENANT.

— Théol. *Grâce prévenante*, grâce qui précède la volonté [illegible] et la détermine, sans détruire le libre arbitre.

PRÉVENIR (lat. *prævenire*, proprem. « venir le premier, aller au-devant ») v. tr. Se rendre le premier, arriver avant [illegible] avec [illegible] faire [illegible] venir [illegible] à l'heure, [illegible] ne la PRÉVENEZ pas.

— Empêcher d'avoir [illegible] *Il faut tâcher* PRÉVENIR *le mal que d'être réduit à le réprimer.* Fén.

— Informer par avance. PRÉVENIR un parent de son [illegible] Être [illegible] de [illegible] avance, répondre d'avance à [illegible] PRÉVENIR *les désirs de* [illegible] Satisfaire, exécuter, avant d'en être [illegible] avertir. ‖ PRÉVENIR *l'ennui d'un ami, les ordres [illegible]*

— [illegible] PRÉVENIR *les juges, l'esprit de [illegible] faire sa défense.* [illegible] Se mettre [illegible] affaire avant une autre [illegible] *Les créanciers, [illegible] et [illegible] PRÉVENIR [illegible]*

— [illegible] *Prévenir l'ordinaire.* Conférer un bénéfice avant [illegible]

— Mettre *Prévenir un cheval*, l'arrêter au moment où [illegible] [illegible] le pied.

Prévenu, ue part. pass. de v. Prévenir.

— [illegible] déjà par avance. *Un homme* PRÉVENU *de [illegible]*

— Qui a de la prévention, des préventions : *L'homme* [illegible] *n'est pas [illegible] juge, c'est un sot.* Boss.

— Subst. Se dit d'une personne qui est sous le [illegible] de prévention : *Le roi* PRÉVENU *de vol. L'arrêt [illegible]* PRÉVENU.

SYN. Accusé, inculpé.

Se prévenir, v. pr. Se préoccuper, concevoir de la prévention. SE PRÉVENIR en *faveur de quelqu'un, contre [illegible]* ‖ Se informer, s'avertir mutuellement : *Entre parents, [illegible]* SE PRÉVIENT *de tout ce qui intéresse la famille.*

PRÉVENTIF, IVE (rad. *prévenir*) adj. Qui est destiné à empêcher quelque chose de se produire : *Mesures* PRÉVENTIVES.

— Dr. Se dit de l'emprisonnement des prévenus : *Prison, Détention* PRÉVENTIVE.

PRÉVENTION (*ran-si*) n. f. Etat, opinion d'un esprit prévenu : *L'ignorance est la mère de la* PRÉVENTION. (Vauven.)

SYN. Préjugé, préoccupation. V. PRÉJUGÉ.

Dr. Droit qu'un juge a de connaître d'une affaire parce qu'il en a été saisi le premier. ‖ Etat d'une personne poursuivie en justice, comme présumée coupable d'un crime ou d'un délit : *Mise en* PRÉVENTION. ‖ Prison préventive : *Faire quinze jours de* PRÉVENTION. ‖ *Prévention en cour de Rome*, Action par laquelle on obtenait, à Rome, un bénéfice avant la nomination du collateur.

— Rhétor. Figure qui consiste à répondre d'avance aux objections que l'on prévoit. Syn. plus usité : PROLEPSE.

PRÉVENTIVEMENT (*ran*) adv. D'une manière préventive. ‖ Par prévention.

PRÉVERANGES, comm. du Cher, arrond. et à 43 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, près de la source de l'Arnon ; 2.141 hab.

PRÉVERTÉBRAL, ALE, AUX adj. Situé en avant des vertèbres : *Région* PRÉVERTÉBRALE.

PRÉVÉZA ou PRÉVYZA, ville de la Turquie d'Europe (Epire [prov. de Janina]), à l'extrémité de la presqu'île qui ferme au N. le golfe d'Arta ; 7.000 hab. Port assez actif ; exportation d'huiles, de laines, de bestiaux, de bois. Aux environs, ruines considérables de *Nicopolis*.

PRÉVILLE (Pierre-Louis DUPUIS, dit), acteur français, né à Paris en 1721, mort à Beauvais en 1799. D'abord apprenti maçon, puis clerc de notaire, il prit des leçons de Dehesse et s'engagea en province, dans la troupe de Monnet. Fort applaudi à Dijon, à Rouen et à Lyon, il alla, à la mort du dernier des Poisson (1753), débuter à la Comédie-Française, où il fut reçu d'emblée. Véritable Protée, Préville excella dans tous les emplois. Il prit sa retraite en 1786 ; mais, lors de la fatale scission de 1791, ses camarades le rappelèrent au théâtre de la Nation ; il alla encore à leur secours en 1791. Il fut nommé, l'année suivante, membre correspondant de l'Institut. — Sa femme, *Madeleine-Angélique-Michelle* DROUIN, qu'il épousa à Lyon en 1750, née au Mans en 1731, morte à Senlis en 1791, fut une artiste distinguée.

PRÉVISION (lat. *prævisio*) n. f. Théol. Vue de l'avenir, des choses futures : *Avoir le don de* PRÉVISION.

— Conjecture ; action de prévoir ; ce que l'on prévoit : *Presque toujours, en politique, le résultat est contraire à la* PRÉVISION. Chateaubr.)

— ENCYCL. Météor. *Prévision du temps.* La prévision rationnelle du temps a pour base actuelle la connaissance de l'état général de l'atmosphère, à un moment donné, dans un grand nombre de stations couvrant une partie de la surface du globe. Les observations faites dans toutes ces stations sont transmises par télégraphe à un bureau central et permettent d'y dresser des cartes qui représentent la distribution, au moment même, des principaux éléments météorologiques : pression, vent, température, humidité, pluie, etc. La comparaison de ces cartes avec celles de la veille montre les modifications qui se sont produites dans l'état général de l'atmosphère ; il devient alors possible de prévoir avec de grandes chances de succès le sens et la grandeur des modifications nouvelles qui suivront, et d'annoncer ainsi le temps probable un jour ou deux à l'avance.

L'organisation d'un pareil service, dès longtemps préconisé, ne remonte qu'à l'astronome Leverrier (1855), pour la France seulement ; les autres Etats firent de même, et aujourd'hui, chaque matin, on reçoit à Paris les dépêches de 133 stations météorologiques.

Parmi les services que peut rendre la prévision rationnelle du temps, les plus importants sont certainement ceux qui résultent de l'annonce des tempêtes, et bien des désastres seraient évités si l'on y prêtait plus attention. Enfin, les livres de bord des navires de la marine marchande sont régulièrement dépouillés et fournissent d'utiles renseignements rétrospectifs.

D'ailleurs, la prédiction des caractères généraux du temps peut s'établir grâce aux *types de temps* qui résultent de l'examen des cartes quotidiennes relatives à de longues séries d'années. Pour cela, il faut connaître assez exactement le développement relatif des centres de haute pression, et c'est dans cette voie que la connaissance de la situation météorologique paraît devoir permettre les prévisions plus lointaines.

PRÉVISIONNEL, ELLE (*zi-o-nèl*) adj. Qui est fait, qui a rapport à prévision de quelque chose.

PRÉVOIR (lat. *prævidere* : *Je prévois, tu prévois, il prévoit, nous prévoyons, vous prévoyez, ils prévoient. Je prévoyais, nous prévoyions. Je prévis, nous prévîmes. Je prévoirai, nous prévoirons. Je prévoirais, nous prévoirions. Prévois, prévoyons, prévoyez. Que je prévoie, que nous prévoyions. Que je prévisse, que nous prévissions. Prévoyant. Prévu, ue.* v. a. Voir, connaître, savoir par avance : *Celui qui ne* PRÉVOIT *rien est souvent dupe ; celui qui* PRÉVOIT *trop est toujours malheureux.* (La Bruy.)

— Absolum. : *Gouverner, c'est* PRÉVOIR. (E. de Gir.)

Prévu, e part. pass. du v. Prévoir.

— Substantiv. n. m. Ce qui est prévu : *L'incommensurable différence du* PRÉVU *à l'*IMPRÉVU. (Balz.)

Se prévoir, v. pr. Etre, pouvoir être prévu : *Tous les accidents ne sauraient* SE PRÉVOIR.

PRÉVOST (Jean), naturaliste béarnais (1600-1660). Il professa la médecine et fut, d'après Linné, l'un des premiers floristes français. On lui doit un *Catalogue des plantes qui croissent en Béarn, Navarre et Bigorre et ès côtes de la mer des Basques*, etc. (1655), où figurent 950 espèces, rangées comme dans les jardins botaniques de l'époque. C'est un précieux ouvrage pour la flore des Pyrénées.

PRÉVOST (Françoise), danseuse française, née vers 1680, morte en 1741. Elle fut une des plus célèbres danseuses de l'Opéra. Elle formait, avec la Camargo et Mlle Sallé, un trio que l'on disait incomparable. Elle prit sa retraite en 1729, après s'être montrée dans plus de trente ouvrages. Elle fit aussi briller son talent dans les « nuits de Sceaux » de la duchesse du Maine.

PREVOST D'EXILES (l'abbé Antoine-François), romancier français, né à Hesdin (Artois, en 1697, mort à Chantilly en 1763. Fils d'un conseiller procureur du roi au bailliage d'Hesdin, il commença ses études chez les jésuites de sa ville natale (1711-1713), entre comme novice dans leur ordre, à Paris (1713-1715), séjourne un an dans leur collège de La Flèche, puis quitte l'ordre pour s'engager (1717). Il retourne chez les jésuites, et, après un voyage en Hollande, prend de nouveau du service ; il fait ensuite profession chez les bénédictins de Jumièges (1721), où il travaille sans doute à la *Gallia christiana*. Après avoir séjourné à l'abbaye de Saint-Ouen, à Rouen, à l'abbaye du Bec, au collège de Saint-Germer, et obtenu un certain succès comme prédicateur, il est envoyé à Paris, aux Blancs-Manteaux et à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1727-1728). En 1728, il publie son premier roman, *les Mémoires d'un homme de qualité*, s'enfuit du couvent, passe en Angleterre, en Hollande (1729), de nouveau en Angleterre et, après différentes aventures, regagne la France. Dès 1731, il avait fait paraître l'*Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* et *Cleveland*. Il fonde le *Pour et contre* (1733-1740), journal destiné à faire connaître en France l'Angleterre et les Anglais. Astreint, pour toute punition, à quelques mois de séjour dans l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, il commence *le Doyen de Killerine* (1735) et entre comme aumônier chez le prince de Conti (1736). Pour s'être mêlé à la publication d'une feuille scandaleuse, il est obligé de nouveau de quitter la France, de 1741 à 1742, pour Bruxelles et Francfort. Il publie : *Marguerite d'Anjou* (1740) ; *Mémoires de M. de Montcal* (1741) ; *Histoire d'une Grecque moderne* (1741) ; des adaptations des romans de Richardson, une traduction, puis une continuation de l'*Histoire des voyages*, de John Green (1745-1761), etc. Ses vingt dernières années sont plus paisibles. En 1755, on le voit directeur du *Journal étranger*, fondé pour répandre la connaissance des œuvres étrangères. En 1754, il reçoit le prieuré de Saint-Georges-de-Gesne. En 1763, il se retira à Saint-Firmin. Il mourut subitement dans la forêt de Chantilly. Une légende controuvée raconte qu'on fit son autopsie alors qu'il n'était qu'évanoui, et que c'est le scalpel du chirurgien qui le tua.

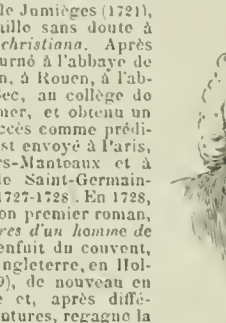

L'abbé Prévost.

L'abbé Prévost a écrit des romans longs et diffus, où il entasse les inventions sombres et mélodramatiques, les aventures romanesques, qui reflètent son existence mouvementée et son caractère inconstant. Il ne se garde ni de la sensiblerie, ni de la manie de prêcher et de moraliser. Mais, peintre sincère et passionné de l'amour dans ce qu'il a de subit, de tyrannique et de fatal, il lui est arrivé, le jour où il a su ramener l'excessive fantaisie de ses imaginations aux justes proportions d'un épisode simple et naturel, de créer un chef-d'œuvre : *Manon Lescaut*, qui survit à tout son œuvre oublié.

PREVOST D'EXMES (François Le), littérateur français, né près d'Argentan en 1729, mort à Paris en 1795. Il commença à cultiver la poésie à la cour du roi Stanislas. Après avoir perdu, lors de l'affaire du collier, l'administration d'une abbaye du cardinal de Rohan, il devint professeur à l'Ecole royale de chant. La Révolution le replongea dans l'indigence, et il mourut à l'hôpital de la Charité. Citons de lui : *les Thessaliennes* ou *Arlequin au sabbat* (1752), *la Nouvelle Réconciliation* (1758), *Arlequin aux enfers* (1760, comédies ; la *Revue des feuilles de Fréron* (1756 ; *Itosel* ou *l'Homme heureux* (1776) ; *Entretiens philosophiques* (1785) ; etc.

PREVOST (Pierre), physicien et littérateur suisse, né et mort à Genève (1751-1839). Il fut appelé par Frédéric le Grand à Berlin (1780), où il devint membre de l'Académie et professeur de philosophie à l'Ecole des nobles. De retour à Genève en 1784, il mena de front la politique et l'enseignement. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *De l'économie des anciens gouvernements comparée à celle des modernes* (1783) ; *Des signes envisagés relativement à leur influence sur la formation des idées* (1800), ouvrage couronné par l'Institut de France ; *Essais de philosophie* (1804) ; etc.

PRÉVOST (Pierre), peintre de panoramas, né à Montigny (Eure-et-Loir) en 1764, mort à Paris en 1823. On a de lui de bons paysages et d'excellentes gouaches ; mais il a surtout brillé dans le genre des panoramas. Celles de ses compositions qui ont eu le plus de vogue sont les *Vues de Paris, Rome, Amsterdam, du Camp de Boulogne, de Tilsit, Wagram, Anvers, Londres, Jérusalem* et *Athènes*.

PRÉVOST (Louis-Constant), géologue français, né et mort à Paris (1787-1856). Prévost étudia d'abord les sciences naturelles sous la direction de A. Brongniart, puis il alla

en Autriche fonder une filature. De retour en France (1819), il se consacra à l'étude de la géologie; successivement, il enseigna cette science à l'École centrale des arts et manufactures et à la faculté des sciences. Il entra à l'Académie des sciences en 1848. On lui doit un *Traité de géographie physique* et une *Histoire des terrains tertiaires*, où il exposa sa théorie de la rétraction lente et progressive de l'écorce terrestre pour expliquer l'apparition des montagnes, et de nombreux mémoires.

PRÉVOST (Zachée), graveur français, né et mort à Paris (1797-1861). Élève de Regnault et de Bervic, il entra à seize ans à l'École des beaux-arts. De 1822 à 1827, il exécuta, d'après Hersent : *Louis XIV bénissant Louis XV*; *Mauvais ménage*, de Pigal; enfin, *Corinne au cap Misène*, du baron Gérard, gravure qui a un charme, une finesse d'expression remarquables. Au Salon de 1828, dans le *Saint Jérôme* de Ribera, Prévost donna la mesure de sa force. Il grava ensuite, d'après Decamps : *la Musique*, *le Boulevard*, *Sancho Pança*, *Don Quichotte et Sancho* (1839). Vers 1845, il exécuta, d'après Léopold Robert, *les Pêcheurs*, *la Madone de l'Arc*, *l'Improvisateur* et *les Moissonneurs*. En 1852, il donna *les Noces de Cana* de Véronèse, un chef-d'œuvre de gravure.

PRÉVOST (*Eugène-Prosper*), compositeur français, né à Paris en 1809, mort à La Nouvelle-Orléans en 1872. Élève, au Conservatoire, de Zelensperger, de Scoriot et de Lesueur, il obtint à l'Institut le second prix de Rome en 1829, et le premier en 1831. Il avait déjà fait représenter à l'Ambigu, au commencement de cette année 1831, deux petits opéras-comiques en un acte : *l'Hôtel des Princes* et *le Grenadier de Wagram*. A son retour de Rome, il donna à l'Opéra-Comique *Cosimo* (1834) et *le Bon Garçon* (1837). Ayant épousé une cantatrice, Mlle Colon, il partit avec elle pour Le Havre, où il était engagé comme chef d'orchestre, et, de là, alla en la même qualité à La Nouvelle-Orléans (1840), où il fit jouer un autre opéra-comique, *Blanche et René*. De retour en France, après plus de vingt ans, il donna à l'Opéra-Comique *l'Illustre Gaspard* (1863), devint un instant chef d'orchestre aux Bouffes-Parisiens, puis au Concert des Champs-Élysées, et, en 1867, va se fixer de nouveau à La Nouvelle-Orléans. — Sa sœur, GENEVIÈVE-AIMÉE-ZOÉ **PRÉVOST**, née et morte à Paris (1802-1861), fut une cantatrice distinguée.

PRÉVOST (Marcel), romancier français, né à Paris en 1862. Sorti de l'École polytechnique, il fut quelques années ingénieur des manufactures de tabac et donna sa démission en 1890. Il avait déjà publié trois de ses romans : *le Scorpion* (1887); *Chonchette* (1888), et *Mademoiselle Jauffre* (1889). Parmi ceux qui suivirent, mentionnons : *Cousine Laura* (1890); *la Confession d'un amant* (1891); *l'Automne d'une femme* (1893); *les Demi-Vierges* (1894); *Notre compagne* (1895); *Jardin secret* (1897); *l'Heureux ménage* (1900); *les Vierges fortes* [*Frédérique* (1900) et *Léa* 1900]. Prévost a encore écrit : *Lettres de femmes* (1892); *Nouvelles lettres de femmes* (1894), *Dernières lettres de femmes* (1897), et *les Lettres à Françoise* (1902), qui ont pour sujet l'éducation des filles. C'est surtout un psychologue féministe. Il ne manque point de vigueur, et, sans même parler des scènes presque brutales que renferme le *Scorpion*, *Mademoiselle Jauffre* est une étude très forte. Mais il excelle particulièrement dans l'analyse sentimentale, et ses qualités les plus caractéristiques sont la délicatesse et la grâce. Le roman *les Vierges fortes* mérite une mention spéciale pour ce que l'inspiration en a de pur et d'élevé. Du roman des *Demi-vierges* il a tiré une comédie jouée avec grand succès au Gymnase (1895).



Marcel Prévost.

PROVOSTÉE (*sté*) n. f. Genre de convolvulacées, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux qui croissent dans l'Inde, l'Amérique du Sud et l'Australie.

PRÉVOST-PARADOL (Anne-Catherine-Lucinde PARADOL, également connue sous le nom de Mme), actrice française, née à Paris en 1798, morte à Neuilly en 1843. Elle débuta, en 1816, au Grand-Opéra, dans *Alceste*. Elle ne tarda pas à abandonner la scène lyrique pour la tragédie et la comédie. Elle débuta à la Comédie-Française en 1819, parut ensuite dans les rôles d'Émilie de *Cinna*, d'Agrippine de *Britannicus*, et fut reçue pensionnaire, puis sociétaire. Ayant épousé Vincent Prévost, chef de bataillon en retraite, en 1838, elle quitta le théâtre. Elle fut la mère du brillant journaliste. (V. l'art. suiv.)

PRÉVOST-PARADOL (Lucien-Anatole), littérateur et journaliste français, né à Paris en 1829, mort à Washington en 1870, fils de la précédente. Reçu, après de brillantes études, à l'École normale, il y trouva, dans la promotion qui l'avait précédé ou dans la sienne, Taine, Sarcey, About, Gréard, Levasseur. En 1850, il concourut à l'Académie française pour l'éloge de *Bernardin de Saint-Pierre*, et obtint le prix. Ce succès le décida à prendre un congé. Il voulait vivre de sa plume, et le coup d'État de décembre 1851 le confirma dans cette résolution. Pourtant, en 1855, il subissait les épreuves du doctorat ès lettres, et presque aussitôt il était nommé professeur de littérature française à la faculté d'Aix. Mais dès l'année suivante, appelé à participer à la rédaction du journal des « Débats », il entrait dans la carrière politique. En 1860, il passait à la « Presse », pour revenir quelques mois après aux « Débats ». Il fut un des fondateurs du *Courrier du Dimanche*. C'est là que son talent de polémiste, hostile à l'Empire, prit tout son essor. « Dans une langue tantôt légère et brûlante comme la flamme, tantôt froide et tranchante comme l'acier, toujours transparente et pleine, souple et nerveuse, il trouvait le moyen de blesser à fond ses adversaires, sans les injurier. »



Prévost-Paradol.

Cependant, à la suite d'une brochure sur *les Anciens partis*, il avait été frappé d'une peine correctionnelle, et le 2 août 1866 le « Courrier du Dimanche » fut supprimé. Ses amis comptaient sur ces éclats pour le désigner à la députation. Mais son attitude, sa personne même empreinte, comme son talent, d'un caractère aristocratique, le rendaient impropre aux luttes électorales. Il avait échoué, en 1863, à Paris. Il échoua, en 1869, à Nantes. Sa situation littéraire — il avait été élu membre de l'Académie française en 1865 — ses relations dans le monde des anciens partis ne suffisaient plus à son activité. L'avènement de l'Empire libéral alluma ses espérances. Malgré les conseils de Thiers et de Mignet, il laissa solliciter son adhésion et accepta l'ambassade des États-Unis (11 juin 1870). Il était chargé par l'empereur de porter en Amérique l'assurance que la paix regnait sur le continent européen. Le jour où il remettait ses lettres de créance, la nouvelle se répandait de la déclaration de guerre à la Prusse. Il était seul, malade, sans conseil, sans appui. Il se crut déshonoré et se tua.

On a de lui, outre des thèses pour le doctorat ès lettres : *Elisabeth et Henri IV* et *Jonathan Swift*; une *Revue de l'histoire universelle* (1854; un traité sur *le Rôle de la famille dans l'éducation* 1857; un grand nombre de brochures sur *la Liberté des cultes en France* (1858, *le Gouvernement parlementaire* 1860, *la Réforme du Code pénal* (1862; trois volumes d'*Essais de politique et de littérature* (1859 à 1863); un volume d'*Études sur les moralistes français* (1864) (V. MORALISTES) et la *France nouvelle*, sa dernière publication (1868), la plus considérable et la plus durable de toutes.

— BIBLIOGR. : Gréard, *Etude sur Prévost-Paradol*.

PRÉVOST-ROUSSEAU (Antonin), avocat et compositeur français, né en 1824. Il écrivit d'abord des mélodies, des chœurs, quelques opérettes, puis fit exécuter un poème musical, *les Poèmes de la nature*, sur des paroles d'Edmond Arnould (1863). Il fit entendre aux concerts de l'hôtel du Louvre une symphonie rustique, *la Ferme* (1865); puis, en 1872, une symphonie lyrique intitulée *les Songes*, dont, comme pour la précédente, Gustave Nadaud lui avait fourni le poème. Les événements de 1870 vinrent empêcher la mise à l'étude d'un opéra-comique en trois actes, *Riquet à la houppe*, qui était reçu au Théâtre-Lyrique, et dont il dut se borner à publier la partition.

PRÉVÔT (du lat. *præpositus*, préposé. — On écrivait autref. PRÉVOST) n. m. Hist. Titre de différents officiers seigneuriaux ou royaux ayant juridiction ou exerçant une haute surveillance. ‖ Dans quelques ordres militaires, Grand officier à qui était confié le soin des cérémonies : *Le* PRÉVÔT *de Saint-Michel*. ‖ *Grand prévôt de France* ou *Prévôt de l'hôtel*, Officier d'épée qui était le juge ordinaire de la maison du roi. ‖ *Prévôt de Paris*, Chef du Châtelet de Paris et juge ordinaire, civil et politique de la capitale. ‖ *Prévôt des maréchaux*, Officier préposé à la sûreté des grands chemins et investi à cet effet d'une juridiction criminelle. ‖ *Prévôt de l'île*, Officier qui exerçait, dans l'Ile-de-France, des fonctions analogues à celles du prévôt des maréchaux. ‖ *Prévôt des marchands*, Chef du corps des marchands et Premier magistrat municipal de Paris. ‖ *Prévôt ou Grand prévôt de la connétablie*, Officier qui commandait les gardes de la connétablie et instruisait les procès des gens de guerre. ‖ *Prévôt des chirurgiens*, Officier qui, dans le corps des chirurgiens, avait des fonctions analogues à celles des jurés dans les communautés d'arts et métiers. ‖ *Prévôt des monnaies*, Officier chargé de rechercher et d'appréhender au corps les faux monnayeurs, et d'instruire leur procès.

— Loc. anc. : *Craindre le prévôt*, Avoir des actions criminelles à se reprocher. *Va-t'en battre le prévôt, tu gagneras double amende*. Se disait à une personne qui ne savait que faire pour passer le temps.

— Admin. Détenu choisi parmi les prisonniers inspirant le plus de confiance et remplissant pendant la nuit les fonctions de surveillant.

— Chorégr. Employé qui enseigne la danse en sous-ordre, sous l'autorité d'un maître de danse.

— Escr. *Prévôt de salle*, Celui qui supplée, aide un maître d'armes pour donner des leçons aux élèves.

— Hist. ecclés. Première ou seconde dignité, dans quelques communautés ecclésiastiques. ‖ Bénéficier chef du chapitre d'une église cathédrale ou collégiale. ‖ *Prévôt général*, Titre du supérieur général dans quelques ordres religieux, tels que les barnabites.

— Mar. *Prévôt de la marine*, Officier supérieur des archers de la marine, qui instruisait le procès des gens de mer accusés de crime. ‖ *Prévôt d'un hôpital maritime*, Médecin chargé à poste fixe de la surveillance d'un hôpital maritime. ‖ Officier marinier chargé de la police intérieure du bord. Le nom de *capitaine d'armes* a prévalu.

— Milit. Commandant de la gendarmerie du quartier général d'un corps d'armée. ‖ *Grand prévôt*, Commandant supérieur de la gendarmerie du quartier général d'une armée. ‖ *Prévôt d'étapes*, Commandant de la gendarmerie d'une direction d'étapes. V. PRÉVÔTÉ.

— ENCYCL. Hist. *Prévôts seigneuriaux et royaux*. Le terme de *prévôt* a désigné d'abord certains agents domaniaux des hauts seigneurs ou des évêques, ou bien des officiers chargés de gérer certains biens d'une abbaye. Les prévôts seigneuriaux réunissaient entre leurs mains tous les pouvoirs et étaient comme des demi-feudataires. La royauté eut aussi des prévôts réunissant tous les pouvoirs : politiques, militaires, judiciaires, financiers. La charge parut avoir tendance, au début, à s'inféoder, comme celles des anciens comtes carolingiens, mais la royauté réagit en conférant la fonction pour un temps limité et en nommant des officiers de petite noblesse. Longtemps, les prévôts furent les seuls juges locaux de la monarchie capétienne; ils connaissaient en première instance de tous les crimes et délits. Ils étaient en même temps officiers de justice chargés de saisir les délinquants et exécuteurs des arrêts judiciaires. Enfin, ils faisaient rentrer et versaient au trésor les revenus du domaine royal. La difficulté de surveillance d'une région fit que les rois affermèrent aux enchères la plupart des prévôtés. Ces fermiers a lem feudataires commirent le n[illegible]reux ex[illegible]s et o fut pour [illegible]mmuer les dangers [illegible] l'institut[illegible] on les s[illegible]bordonna aux *baill*[illegible]

Grand prévôt de France ou *Prévôt de l'Hôtel*. Cette charge exis[illegible]t dès la première [illegible]e du XV[illegible]. Le grand prévôt de [illegible]onna[illegible]t un pre[illegible]nsta[illegible]e d[illegible] a[illegible]es civiles [illegible]es per[illegible]s de la suite de la cour, et [illegible]s appels é[illegible]t portés devant le gra[illegible] [illegible]geait d'un [illegible]xe et les [illegible]rimine les et les po[illegible]



Prévôt des marchands.

Prévôt des marchands. Ce[illegible]t le premier de l'[illegible]rgeo[illegible] et Lyonna se, est d[illegible]e [illegible]. Il exer[illegible]t [illegible]ju[illegible]t[illegible] réglait le prix [illegible] la police sur les mar[illegible]a[illegible] nommait les employés des mar[illegible] chargeurs, porteurs, etc.), avait la garde des fortifications, veillait à l'embellissement de la ville. L'extension de ses attributions au XIVe siècle, la tentative d'Etienne Mar[illegible] tint en échec le pouvoir royal, [illegible]nèrent enfin à briser une puissance qui était devenue une constante menace. La prévôté fut supp[illegible]e définitivement sous Charles VI (1382-1388), et, quand on la rétablit pour Juvénal des Ursins, ce fut avec des attributions très réduites. Parmi les prévôts notables, nous [illegible]ns, avec Etienne Marcel et Juvénal des Ursins, Robert Mi[illegible]on (1614) et Jacques de Flesselles, qui fut [illegible]

Prévôt des maréchaux. Les prévôts des maréchaux furent d'abord des officiers exerçant primitivement la juridiction au camp et pendant la guerre. L'[illegible] de l'[illegible]our reconnut juridiction sur tous les vagabonds, et ils exercèrent la police des routes; ils avaient sous leurs ordres des troupes appelées *maréchaussée*. A la fin du XVIIe siècle, ils étaient au nombre de trente et un.

Prévôt de Paris. Héritier du vicomte, le prévôt était le représentant du roi à Paris, où il remplissait primitivement toutes les fonctions administratives. Il avait à Paris le premier personnage après le roi, auprès duquel son titre de chambellan ordinaire lui donnait un [illegible]ment accès. Ses vastes attributions militaires, administratives et judiciaires, furent peu à peu réduites. Sous François Ier, il dut déléguer à des lieutenants civils et criminels sa juridiction, qui s'exerçait au Châtelet. La création, sous Louis XIV, du lieutenant de police et la réunion au Châtelet de toutes les anciennes justices seigneuriales de la ville restreignirent encore ses attributions, qui se bornèrent presque à la convocation du ban et de l'arrière-ban. Le prévôt de Paris était conservateur des privilèges de l'Université.

Parmi les prévôts de Paris, on peut citer : Etienne Boileau (1235-1245, 1258-1260 et 1261-1270); Hugues Aubriot (1367-1381); Pierre des Essarts (1388-1413 et 1414-1415); Tanneguy Duchâtel (1413-1414). Le dernier fut de Boulainvilliers (1766-1792).

— Iconogr. Dans un tableau intitulé : *Portrait des marchands et les échevins de Paris* (Louvre), peint vers 1650, Ph. de Champaigne a représenté, agenouillés de chaque côté d'un crucifix qui surmonte une image de sainte Geneviève et les armes de Paris, le Prévôt des marchands, le Procureur du roi, quatre échevins et le receveur de la ville; ils sont vêtus de robes noires avec des épaulettes rouges. Les figures sont finement etoffées et ont une belle expression de gravité.



Le prévôt et les échevins de Paris, d'après Ph. de Champaigne (Louvre).

PRÉVÔTAL, ALE, AUX adj. Qui concerne le prévôt, qui est de la compétence du prévôt : *Juridiction prévôtale*.

— *Cour prévôtale*. Tribunal exceptionnel qui juge sommairement et sans appel. ‖ Juridiction exceptionnelle établie en 1815, par la Restauration, pour juger les délits politiques. ‖ *Cour prévôtale des douanes*. Juridiction spéciale établie sous le premier Empire, pour juger les délits de contrebande.

PRÉVÔTALEMENT adv. D'une manière prévôtale, sans appel : *Etre jugé* PRÉVÔTALEMENT.

PRÉVÔTÉ n. f. Dignité, fonction, juridiction de prévôt : *La* PRÉVÔTÉ *des marchands*. ‖ Lieu où le prévôt rendait la justice. ‖ Circonscription territoriale dans laquelle s'exerçait la juridiction du prévôt. ‖ *Villes de prévôté*. Villes qui, après que la franchise leur avait été accordée, continuaient cependant à être administrées par un prévôt seigneurial ou royal, et à être soumises à sa juridiction.

— Milit. Groupe de militaires de la gendarmerie chargés du service prévôtal dans une armée.

— ENCYCL. Milit. Le service des agents de la prévôté comporte une surveillance sur les troupes en marche ou en station, sur les transports régimentaires et convois, la constatation des crimes, délits et contraventions. Les arrêts, s'il y a lieu, les militaires errant loin de leurs corps, protègent

PRIACANTHE n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des [illegible], renfermant des poissons de taille [illegible] aux [illegible].



Priacanthe.

PRIAM Myth. gr. [illegible] fils de Laomédon et de Strymo, [illegible] Priam (qui paraît dérivé du verbe *priamai*, je rachète, [illegible] que Laomédon refusait de donner à Hercule la récompense promise à qui sauverait sa fille Hésione et tuerait le monstre. Hercules tua Laomédon et ses fils [illegible], le jeune Podarkès, qui avait pris part à la lutte, fut racheté de la mort. Priam succéda à son père Laomédon. Il rebâtit Troie, ruinée par Hercule, et régna sur la Troade, la Phrygie, Lesbos et les îles voisines. Sa richesse était proverbiale. Il avait épousé Arisbé puis Hécube. Il eut cinquante fils, dont Hector, Pâris, Hélénos, Deiphobe, et plusieurs filles, dont Cassandre, Créuse, Polyxène. Lors du siège de Troie, Priam était vieux et ne pouvait combattre lui-même; il excita le peuple, faible, indulgent pour Pâris et Hélène. Après le combat d'Ajax et d'Hector, il offrit pourtant aux Grecs de rendre Hélène. Il assista à la mort d'Hector, dont il alla réclamer le corps à Achille. Lors de la prise de Troie, il fut tué par Pyrrhos, fils d'Achille.

Iconogr. Priam est souvent représenté sur les vases peints: Priam chez Achille; Priam égorgé près de l'autel de Zeus Herkeios. Un sujet fréquemment traité par les artistes de l'antiquité est celui de *Priam sollicitant Achille de lui rendre le corps d'Hector*. Nous le voyons représenté dans un bas-relief de la villa Borghèse, sur la table iliaque du musée du Capitole, etc. Ce même sujet a été retracé par plusieurs artistes modernes. Charles Le Brun dans la maison de l'architecte J.-H. Mansard, à Paris; et par Bloudel. Un magnifique vase grec, trouvé à Nola en 1797, et qui appartient au musée de Naples, est décoré d'une composition de dix-neuf figures représentant la *Chute de l'empire de Priam*.



Mort de Priam (peinture de vase, au musée de Naples).

PRIANT *an*, ANTE adj. Qui prie, qui est dans l'attitude de la prière : *Statues* PRIANTES.

PRIAPE (du gr. *priapos*, même sens) n. m. Membre viril en érection.

— Archéol. *Priape de cerf*, Nom donné, dans l'ancienne pharmacopée, aux parties génitales du cerf, qui passaient pour diurétiques.

— Zool. *Priape marin*, Nom vulgaire des holothuries.

PRIAPE. Myth. anc. Dieu des jardins, des vignes, de la navigation, de la génération. D'après la tradition la plus accréditée, il était fils de Dionysos et d'Aphrodite; d'autres faisaient de lui un fils de Dionysos et de Chloné, ou d'Aphrodite et d'Adonis, ou d'Hermès, ou d'un satyre. Son culte, inconnu de la Grèce des premiers siècles, était originaire d'Asie Mineure, se répandit dans les îles et dans toute la Grèce, et dans l'Italie méridionale. En beaucoup d'endroits, l'on célébrait en l'honneur de Priape des fêtes appelées *priapées*, où les cérémonies étaient dirigées surtout par des femmes. A l'origine, ce dieu personnifiait principalement la fécondité du sol; à ce titre, il était le protecteur des jardins, de la vigne. C'était aussi un dieu pastoral et maritime, protecteur des troupeaux, des abeilles, des pêcheurs. On plaçait son image, plus ou moins grossière, et souvent accompagnée d'une inscription, à l'entrée des domaines dont on lui confiait la garde. Les Priapes populaires, gardiens des jardins, étaient des souches grossièrement sculptées, peintes en rouge, d'où se détachait le buste du dieu, la tête renversée en arrière, avec des cornes et des oreilles de bouc. A l'époque romaine, Priape personnifia surtout la virilité, la génération, l'amour physique. Il devint le patron des débauchés; sous le caractère licencieux, souvent obscène, des représentations du dieu, et des recueils de poèmes latins connus sous le nom de *priapées*. Sous l'empire romain, Priape devint un personnage consacré du théâtre populaire. Il avait pour symboles le phallus et le homard.

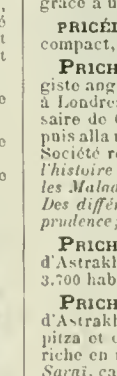

Priape (Vatican).

PRIAPÉE n. f. Littér. anc. Chant en l'honneur de Priape. Inscription d'une statue de Priape. Poésie licencieuse. Fête en l'honneur de Priape.

ÉTYM. A l'origine, les *priapées* étaient simplement des chants en l'honneur de Priape, dieu des jardins, des vignes et de la navigation. Ces chants étaient ordinairement écrits en vers *priapéens*. Quant aux poésies licencieuses appelées *priapées*, il nous en reste un recueil qui comprend quatre vingts morceaux de divers auteurs, composés en divers rythmes (distiques, choliambes, hendécasyllabes, etc.). On trouve d'autres *priapea* dans les recueils des poésies attribuées à Virgile, à Catulle, à Tibulle, à Ovide, etc.

PRIAPÉEN, ENNE (*pé-in, èn*) adj. Antiq. Qui appartient au culte de Priape.

— Métriq. lat. Se dit d'un vers employé par les auteurs de *priapées* et composé d'un glyconique et d'un phérécratien. Mètre dactylique, qui était une simple variété du vers héroïque : un hexamètre coupé après le troisième pied et partagé ainsi en deux hémistiches égaux.

PRIAPIQUE (*pik'*) adj. Qui appartient à Priape ou à son culte : *Culte* PRIAPIQUE. *Attribut* PRIAPIQUE.

PRIAPISME (*passm'* — rad. *priape*) n. m. Erection violente, douloureuse et persistante, qui s'observe dans les cystites, la blennorragie, l'empoisonnement par la cantharide et aussi dans certaines affections de la partie supérieure du névraxe médullaire. (Le traitement est subordonné à la cause.)

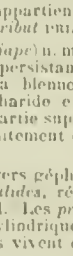

Priapule.

PRIAPULE n. m. Genre de vers géphyriens, type de la famille des *priapulidés*, répandus surtout dans les mers du nord. Les *priapules* sont des vers courts et épais, cylindriques, ressemblant à des holothuries. Ils vivent dans la vase.

PRIAPULIDÉS n. m. pl. Famille de vers géphyriens de l'ordre des siponcles, renfermant les genres *priapule* et voisins. — *Un* PRIAPULIDE.

PRIASOS. Myth. gr. Un des Argonautes, fils de Cénée.

PRIAY, comm. de l'Ain, arrond. et à 27 kilom. de Bourg, sur l'Ain; 935 hab. Lignite.

PRIBISLAU, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la Sazawa, affluent de la Moldau; 2.607 hab.

PRIBOI ou PRIBOJ, ville de la Turquie d'Europe (prov. de Kossovo), sur le Lim; 2.000 hab. Ruines du château de Jagot. Sources thermales.

PRIBRAM, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Prague]), près de la Litawka naissante (bassin de la Moldau); 18.536 hab. Ch.-l. de district. Mines de plomb argentifère. Verrerie. Au-dessus de la ville, chapelle du Mont-Sacré, visitée chaque année par de nombreux pèlerins.

PRIBYLOF, archipel de la mer de Behring, jadis russe, aujourd'hui dépendant des Etats-Unis. Il comprend deux îles : Saint-Paul (81 kilom. carr.), Saint-Georges (70 kilom. carr.), et des îlots. Terres volcaniques; climat très froid, très humide. Les habitants s'occupent presque exclusivement de la chasse du phoque; 400 hab.

PRICE (Richard), ministre de l'Eglise réformée, philosophe anglais, né à Tynton (pays de Galles) en 1723, mort en 1791. D'abord chapelain, ensuite prédicateur et publiciste, il entra, en 1765, à la Société royale de Londres, s'intéressa aux questions économiques et fut souvent le conseiller financier de lord Shelburne, ensuite de Pitt. En philosophie morale, Price a pu être considéré par Jouffroy comme le prédécesseur de Reid et de Dugald Stewart : il admet que le bien et le mal sont des qualités indéfinissables des choses, que nous percevons en quelque sorte grâce à une faculté spéciale tout proche d'être la raison.

PRICÉITE (*sé*) n. f. Borate hydraté naturel de chaux compact, ressemblant à la craie et trouvé en Californie.

PRICHARD (James COWLES), médecin et anthropologiste anglais, né à Ross (comté d'Hereford) en 1785, mort à Londres en 1848. Il devint, en 1810, médecin du dispensaire de Clifton et de l'hôpital de Saint-Pierre à Bristol; puis alla résider à Londres, où il fut nommé président de la Société royale. En 1813, il fit paraître ses *Recherches sur l'histoire physique du genre humain*. On a encore de lui : *les Maladies du système nerveux* (1822); *Traité sur la folie*; *Des différentes formes de la folie par rapport à la jurisprudence*; *Histoire naturelle de l'homme* (1842); etc.

PRICHIBINSKOIÉ, bourg de la Russie d'Europe (gouv. d'Astrakhan [distr. d'Iénotaïevsk]), sur le lac Podgornoié; 3.700 hab. Préparation de peaux de mouton; tanneries.

PRICHIBINSKOIÉ, bourg de la Russie d'Europe (gouv. d'Astrakhan [distr. de Tzaref]), au confluent de la Postepitza et du *Prichib* (bassin du Volga); 12.000 hab. Région riche en ruines qui marquent l'emplacement de l'ancienne *Sarai*, capitale des kans de la Horde d'or.

PRICHOWITZ, comm. d'Austro-Hongrie (Bohême), sur un plateau entre l'Iser, affluent droit de l'Elbe et son tributaire la Kamnitz; 3.415 hab.

PRICHTINA. Géogr. V. PRISTINA.

PRIE (*pri*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes de la famille des nitidulidés, répartis dans l'ancien monde (Ce sont des nitidules de petite taille, rousses ou fauves rembrunies plus ou moins sur les bords, qui vivent sur les fleurs, à l'instar des meligethes. L'espèce commune en France (*pria dulcamaræ*) vit sur la douce-amère.)

PRIE (René DE), cardinal français, né en Touraine en 1451, mort à Lyre, près d'Evreux, en 1519. Grâce à son cousin, le cardinal Georges d'Amboise, il devint archidiacre de Bourges, protonotaire apostolique, fut pourvu de riches abbayes, reçut le titre d'aumônier du roi, puis l'évêché de Bayeux en 1498. Après avoir suivi Louis XII dans son expédition contre les Génois, il obtint de Jules II le chapeau de cardinal (1507). Deux ans plus tard, malgré la défense du pape, il quitta Rome, assista au concile de Pise (1511), convoqué par Louis XII, et fut alors déclaré déchu du cardinalat, qui, à la mort du pape, lui fut rendu. De Prie devint évêque de Limoges en 1510, de Lectoure en 1512, célébra, en 1514, le mariage de Louis XII et de Marie d'Angleterre.

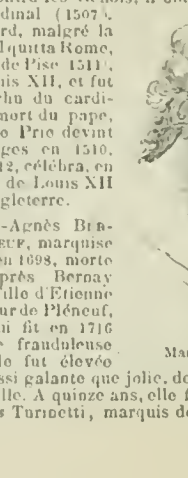

Marquise de Prie.

PRIE (Jeanne-Agnès BERTHELOT DE PLENEUF, marquise DE), née à Paris en 1698, morte à Courbepine près Bernay (Eure) en 1727. Fille d'Etienne Berthelot, seigneur de Pléneuf, riche traitant, qui fit en 1716 une banqueroute frauduleuse retentissante, elle fut élevée par une mère aussi galante que jolie, dont elle se montra bientôt la digne fille. A quinze ans, elle fut mariée à Hercule-Joseph-Louis Turinetti, marquis de Prie, issu d'une

excellente famille, mais sans fortune, qu'on nomma ambassadeur à Turin (1713). Rentrée en France en 1719, Mme de Prie, dévorée d'ambition et avide d'argent, essaya par ses charmes de captiver le regent, mais elle dut se contenter du duc de Bourbon, dont elle devint publiquement la maîtresse; lorsqu'il fut devenu premier ministre, elle régna sur la France (1723-1726). Elle eut pour principal conseiller Pâris-Duvernoy, qui lui dut sa haute fortune. Son premier soin fut de se venger du ministre Le Blanc et de Belle-Isle, petit fils de Fouquet; elle les fit enfermer à la Bastille, et leur fit intenter un procès pour malversation. En 1726, à la suite d'une hausse subite des grains, elle fut accusée d'accaparement et devint tout à fait impopulaire. Elle fut vraisemblablement pensionnée par le ministre anglais Walpole, pour lui sacrifier les intérêts français. Elle fit renvoyer l'infante, fiancée de Louis XV, désigna Marie Leczinska, fille d'un roi détrôné de Pologne, qui la fit nommer dame du palais. D'accord avec son amant, elle voulut briser l'influence de Fleury, évêque de Fréjus et précepteur du roi. Louis XV saisit cette occasion pour renvoyer le duc de Bourbon à Chantilly et pour exiler la marquise dans sa terre de Courbépine. Elle s'y empoisonna, l'année suivante.



Prie-Dieu.

PRIE-DIEU n. m. Meuble sur lequel on s'agenouille pour prier, et qui se compose d'un marchepied et d'un accoudoir. ‖ Pl. *Des* PRIE-DIEU.

— Prière, moment où l'on priait, à la cour du roi de France. ‖ On disait aussi PRIER-DIEU.

— Comm. Boîte d'allumettes, en papier fort, dont le couvercle est formé d'un prolongement du papier, qui se replie sur l'ouverture de la boîte et s'enchâsse dans une fente pratiquée sur le devant. (Le bas de la boîte est muni d'un frottoir sur lequel on fait prendre les allumettes.)

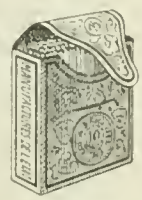

Prie-Dieu (comm.).

— Entom. Nom vulgaire des mantes, qui restent presque constamment immobiles, les pattes antérieures pliées et jointes, dans l'attitude d'une personne en prière.

PRIEGO, ville d'Espagne (Andalousie (prov. de Cordoue)), près du Guadajoz; 15.675 hab.

PRIÈNE, ville de l'ancienne Asie Mineure (Ionie), en face de l'île Samos, entre le mont Mycale et l'embouchure du Méandre, sur le bord de la mer. Cette ville avait deux ports très fréquentés. Ruines près du village turc de *Samsoun*, au N.-O.



Monnaie de Priène.

PRIÉPOLIÉ ou **PRJEPOLJE**, ville de la Turquie d'Europe (prov. de Kossovo), ch.-l. d'arrond. du district de Tachlidjé, au confluent de la Milochéva avec le Lim; 4.000 hab. Ruines du monastère de Milochèvo, où fut enterré saint Sava.

PRIER (du lat. *precari*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj.: *Nous priions. Que vous priiez*) v. a. Conjurer ou honorer par des prières, par des discours où l'on expose ses besoins ou son respect religieux: PRIER *Dieu.*

— Demander avec instance, quelquefois avec humilité: PRIER *un vainqueur de se montrer clément.*

— Inviter, convier: PRIER *quelqu'un à un dîner.*

— Loc. div. *Prier comme le bon Dieu, Prier à mains jointes*, Prier quelqu'un avec insistance, avec toute l'ardeur possible. ‖ *Prier quelqu'un de son déshonneur*, Lui demander une chose honteuse. ‖ *Je vous prie, Je vous en prie*, Formule polie dont on accompagne une demande: *Venez me voir*, JE VOUS EN PRIE. ‖ Accompagne aussi une invitation presque menaçante: *Ne recommencez pas*, JE VOUS PRIE, JE VOUS EN PRIE, *que cela n'arrive plus.* ‖ *Je prie Dieu que*, Sert à exprimer un souhait que l'on forme: JE PRIE DIEU QU'*il vous conserve.* ‖ *Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde*, Formule par laquelle le roi terminait ses lettres. ‖ *Se faire prier*, N'accordor une chose qu'après bien des instances. ‖ *Ne pas se faire prier*, Faire une chose avec empressement.

— Loc. prov.: **Il ne prie pas comme il joint les mains**, C'est un hypocrite. ‖ **La viande ne prie pas les gens**, Ce repas, ces mets n'excitent point l'appétit des convives.

— **Prier à, prier de.** *Prier à* ne se dit guère que lorsqu'il s'agit d'une invitation officielle à un dîner, à une soirée, etc.; *prier de* est beaucoup moins cérémonieux.

Prié, ée part. pass. du v. Prier.

— Où l'on ne va que sur invitation officielle: *Dîner* PRIÉ. *Soirée* PRIÉE.

Se prier, v. pr. S'inviter soi-même, venir sans être invité: *Le parasite* SE PRIE *lui-même.*

— SYN. **Conjurer, implorer**, etc. V. CONJURER.

PRIER-DIEU n. m. V. PRIE-DIEU.

PRIÈRE (rad. *prier*) n. f. Supplication pieuse que l'on adresse à Dieu ou aux puissances célestes, pour les honorer, pour leur demander des grâces: *Saint Jean de Damas a défini ainsi la* PRIÈRE: *« L'élévation de l'esprit à Dieu, ou la demande qu'on fait à Dieu des choses convenables. »* (Boss.) ‖ Par ext. Action méritoire et qui concilie la faveur céleste: *L'aumône est la* PRIÈRE *par excellence.*

— Demande instante d'une grâce: *Il est rare qu'une mère ne se rende pas aux* PRIÈRES *de son enfant.* ‖ Invitation polie: PRIÈRE *de ne pas fumer.*

— En poésie, on personnifie la prière: *Homère a fait des* PRIÈRES *des déesses boiteuses.*

— Féod. Corvée, taille, aide que le seigneur demandait à ses vassaux et avait le droit d'exiger d'eux. (On disait aussi PROIÈRE.) ‖ *Droit aux prières nominales*, Droit qu'avaient les seigneurs hauts justiciers d'être recommandés nominativement au prône et aux prières publiques.

— Hist. relig. *Droit de premières prières*, Droit de conférer certains bénéfices, qui appartenait à quelques chapitres d'Allemagne.

— PROV.: **Courte prière monte au ciel ou pénètre les cieux**, Pour être efficace, la prière n'a pas besoin d'être longue.

ALLUS. LITTÉR.: **Les prières boiteuses d'Homère** *Il.*, IX, 502-512. Homère a personnifié les prières sous ces traits: « Les Prières, dit-il, sont filles du grand Zeus: boiteuses, renfrognées, louches, elles s'occupent de suivre la Fatalité. La Fatalité est robuste et agile, aussi elle les précède de beaucoup et court devant elles pour toute la terre, causant aux hommes un dommage auquel les Prières viennent par derrière porter remède. Celui qui accueille avec vénération les filles de Zeus quand elles viennent le trouver, elles le servent, et exaucent sa prière; mais celui qui les dédaigne et les repousse, elles prient Zeus, fils de Kronos, que la Fatalité le poursuive, afin qu'il reçoive du dommage et une punition. »

— ENCYCL. Théol. Dans sa signification la plus large, la *prière* est un mouvement de l'âme vers Dieu: tout acte d'adoration ou de reconnaissance, toute méditation, tout désir ou toute pensée qui a Dieu pour objet est une prière. Ainsi entendue, la prière peut être continuelle, comme le conseille saint Paul: I, *Thessal*, V., 6. Dans un sens strict, on définit la prière une élévation de notre âme vers Dieu pour lui demander ses grâces. La prière naît, d'une part, du sentiment que l'homme a de sa misère, de l'autre, de la confiance qu'il met dans la bonté de Dieu. « C'est une indigence qui espère. » Gerbet.

La prière doit être: *humble*, car elle est avant tout un cri de détresse; *confiante*, car elle est aussi un cri d'amour; *persévérante*, car Dieu a son heure et nous devons l'attendre avec résignation, bien loin de prétendre lui imposer la nôtre.

La prière est dite *mentale*, si on la fait au fond du cœur, sans le secours des lèvres, *vocale*, quand on l'exprime par des paroles, *privée*, lorsqu'on prie seul et en son nom personnel, *publique*, si l'on prie ensemble, ou quand celui qui s'adresse à Dieu prie au nom et par l'autorité de l'Église. L'oraison dominicale est le type et le modèle de toute prière. On appelle *liturgiques* les prières de l'Église dans ses offices; le sacrifice de la messe est la prière liturgique par excellence. Les chrétiens prient ordinairement à genoux; les hommes se découvrent; les femmes restent couvertes en public. Au commencement de l'Église, les fidèles priaient debout les bras étendus en forme de croix, les yeux tournés vers le ciel.

— Hist. Tous les peuples ont prié et ils ont, suivant leurs caractères et leurs croyances, donné différentes formes à leurs prières. Le juif monothéiste faisait de la prière un entretien passionné de l'homme avec son créateur. Rien n'égale, à ce point de vue, les accents qui remplissent les psaumes et les cantiques bibliques. L'Égyptien adressait à ses dieux de fréquentes prières, où se retrouve son esprit superstitieux. Plusieurs de celles qui nous ont été conservées par les inscriptions et les papyrus ne manquent pas cependant d'élévation. L'Assyrien, brutal et guerrier, demandait surtout la victoire sur ses ennemis. Dans l'Inde et dans l'extrême Orient, les adorateurs de Brahma et de Bouddha attachent une réelle importance aux mots, pris en eux mêmes et en dehors du sentiment qui les inspire; ils sont allés jusqu'à inventer des *moulins à prières*. Les anciens Perses priaient fréquemment et à toute occasion. Chez les Grecs d'autrefois, la prière prenait souvent la forme d'un contrat, comme on le voit dans les poèmes homériques, où les héros promettent sans cesse des hécatombes aux dieux, à la condition expresse que ceux-ci les exauceront. Chez les Romains, l'efficacité de la prière dépendait étroitement de l'exactitude avec laquelle les formules liturgiques avaient été observées. La moindre erreur, même involontaire, le moindre défaut de prononciation pouvait compromettre le sort de la prière et du suppliant. Aussi quiconque priait devait-il avoir le visage couvert pour échapper à toute distraction périlleuse. Les Pères de l'Église disaient aux païens de leur temps qu'auprès de leurs dieux la prière était un piège.

Les tableaux des primitifs sont remplis de figures de saints et de saintes entourant la Vierge et le Christ dans l'attitude de la prière. A ces figures, les archéologues ont donné le nom d'*orants* ou d'*orantes*. L'orante, placée ordinairement entre deux arbres, image hiéroglyphique du paradis, était le symbole de l'âme devenue l'épouse de Jésus-Christ. Dans les temps modernes, on a fréquemment placé sur les autels, de chaque côté du tabernacle, des statues d'anges en prière (*anges adorateurs*).

Prière sur l'Acropole (la), passage célèbre des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, par E. Renan (1883). Le titre complet est: « Prière que je fis sur l'Acropole quand je fus arrivé à en comprendre la parfaite beauté. L'écrivain raconte comment, au retour de son voyage en Palestine, il eut la révélation du « miracle grec » et découvrit « l'idéal cristallisé en marbre pentélique ». Aux cantiques qui ont charmé son enfance il oppose la « religion de la beauté et de la sagesse » et fait un retour sur le ciel inclément, les mœurs barbares de son pays natal, les études et les croyances de sa jeunesse, si différentes du type de beauté qu'il rencontre en Pallas, qu'il invoque sur le plus haut ton d'enthousiasme auquel puisse s'élever la pure raison.

PRIESTLEY (Joseph), chimiste, philosophe et théologien anglais, né à Fieldhead, près de Leeds, en 1733, mort à Northumberland (Pensylvanie) en 1804. Fils d'un fabricant de draps, Priestley se prit de passion pour l'étude des sciences théologiques et commença au séminaire son ouvrage intitulé: *Principes de la religion naturelle et révélée*. Nommé prédicateur à Needham-Market, dans le Suffolk, en 1755, puis à Nantwitch, il enseigna la physique et la chimie à des enfants tout en composant divers ouvrages didactiques. Il fut bientôt appelé à l'académie de Warington, pour professer les langues. Franklin, qu'il connut à Londres, l'encouragea à publier son *Histoire de l'électricité* (1767), qui lui ouvrit, en 1767, les portes de l'Académie royale des sciences de Londres. Peu de temps après, il s'établit à Leeds, puis devint bibliothécaire du marquis de Lansdowne. Priestley, d'abord calviniste, s'était tourné vers la doctrine d'Arminius, puis vers l'arianisme et, en dernier lieu, il était devenu nottaire ou socinien, cependant

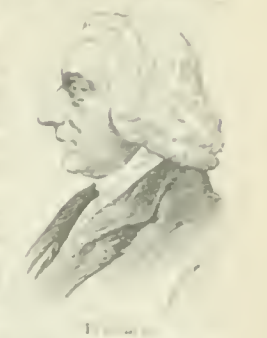

[illegible]

Parmi ses ouvrages excessivement nombreux, nous citerons, en outre ceux déjà nommés: *Sur la [illegible] ses progrès du gouvernement et la nature de la liberté civile et religieuse* (1768), *l'Histoire et l'état présent de l'électricité* (1769-1775, traduite en français par Brisson 1771), *Observations sur différentes espèces d'air* (1772, traduit en français par Rozier, [illegible]). Priestley publia en 1[illegible] un résumé de tous ses ouvrages sur l'air, sous ce titre: *Experiments and observations on different kinds of air, and other branches of natural philosophy connected with the subject*, en III volumes, bientôt formés II volumes abridged and methodized with many additions.

PRIESTLEYA *priestleya* n. m. Genre de gommeux des papilionacées, comprenant des arbustes à fleurs en grappes, dont on connaît une quinzaine espèces du Cap.

PRIEUR, EURE (du lat. *prior*, compar. de *primus*, premier) n. Hist. eccles. Supérieur, supérieure de certains monastères, dits « prieurés »: *S'adresser au* PRIEUR. *au pied* PRIEUR, *à Mme la* PRIEURE. *Prieur conventuel régulier*, Celui qui, comme l'abbé, avait une autorité effective sur ses religieux. *Prieur commendataire*, Bénéficier qui jouissait des revenus d'un prieuré, mais sans avoir aucune autorité sur les religieux. *Prieur-curé*. V. ce mot, à son ordre alphab. *Grand prieur* ou *Prieur claustral*, Celui qui, dans une abbaye, gouverne les religieux sous l'autorité de l'abbé. *Grande prieure*, Religieuse qui, dans quelques monastères, tenait le premier rang après l'abbesse.

— Enseign. *Prieur de Sorbonne*, Docteur reçu très jeune, pendant un an, aux assemblées de Sorbonne.

— Hist. Titre de neuf magistrats qui gouvernaient la république de Sienne. Titre des magistrats suprêmes de la république de Florence. *Prieur du peuple*, Magistrat municipal de Rome qui était nommé par le peuple et renouvelé tous les trois mois. *Grand prieur*, Chevalier qui jouissait d'un grand prieuré, dans l'ordre de Malte.

Titre que portait jadis le président du consulat des marchands à Toulouse, à Montpellier, à Rouen, etc.

— ENCYCL. *Prieur de Sorbonne*. Élu, pour un an, par l'assemblée des docteurs, il administrait la maison de Sorbonne. C'est à lui qu'appartenait de droit la présidence des assemblées et des thèses. Il portait la parole au nom de ses confrères, dans les occasions solennelles.

PRIEUR Barthelemy, sculpteur français, mort à Paris en 1611. Sa vie n'est pas connue. Il reçut, croit-on, les leçons de Germain Pilon et trouva un protecteur dans le connétable Anne de Montmorency, qui l'occupa au château d'Ecouen. Prieur est l'auteur des deux monuments consacrés à la mémoire du connétable: un tombeau dans l'église de Montmorency et une colonne funéraire dans l'église des Célestins de Paris. On voit, au Louvre, les statues couchées du connétable et de sa femme Madeleine de Savoie, qui proviennent du mausolée élevé à Saint-Martin de Montmorency et la colonne funéraire des Célestins, au pied de laquelle se trouvent les statues de la *Paix*, de la *Justice* et de l'*Abondance*. Le musée de Versailles a de lui une statue agenouillée de Claude-Catherine de Clermont et un buste de Condé.

PRIEUR Pierre-Louis, dit **Prieur de la Marne**, homme politique français, né à Sommesous (Marne) en 1756, mort à Bruxelles en 1827. Avocat à Châlons-sur-Marne en 1789, il siégea aux états généraux. D'une éloquence un peu déclamatoire, il prit souvent la parole à l'Assemblée constituante, où on l'avait surnommé **le Crieur de la Marne**. Député de la Marne à la Convention, il fut membre du comité de défense générale (1792) et du comité de Salut public. Président de la Convention peu de temps après le 9-Thermidor, il se montra opposé à la réaction, et faillit être arrêté. Après l'amnistie de brumaire an VI, il devint avocat à Paris, et fut exilé en 1816, en qualité de régicide.

PRIEURAL, ALE, AUX adj. Qui appartient, qui a rapport au prieur, au prieuré.

— *Chambre prieurale*. Nom donné à certaines commanderies de l'ordre de Malte.

PRIEUR-CURÉ n. m. Religieux desservant une cure dépendante d'un monastère. (Pl. *Des* PRIEURS-CURÉS.)

PRIEUR-DUVERNOIS Claude-Antoine, comte), dit **Prieur de la Côte-d'Or**, savant et homme politique français, né à Auxonne en 17[illegible], mort à Dijon en 1827. Élève de l'École militaire de Mézières, contenant en 1788, il fut élu à l'Assemblée législative (1791) par le département de la Côte-d'Or. Capitaine du génie la même année, il fut envoyé en mission à l'armée du Rhin, après la proclamation de la République. Élu à la Convention, il vota la mort du roi, remplit une mission à Caen, où il fut arrêté par les fédéralistes, et entra au comité de Salut public. Collaborateur de Carnot, il s'associa aux mesures nécessaires à l'organisation de la défense. Président de la Convention en 1794, adversaire des Hébertistes, il défendit courageusement ses collègues Collot-d'Herbois et

PRIEURE-CURE. [illegible]

PRIESE [illegible]

PRIEZAC [illegible]

PRIGNAC, [illegible]

PRIGNAC-ET-CAZELLES, [illegible]

PRIGNANO sulla Secchia, [illegible]

PRIGNANO [illegible] V. URBAIN IV.

PRIGONRIEUX [illegible]

PRILEPITE [illegible]

PRILIP [illegible] PERLÉPÉ, [illegible]

PRILLIEUX [illegible]

PRILOUKI [illegible]

PRIM Y PRATS [illegible]



Prim.

le poste de gouverneur de Ceuta, il voyagea, et, à son retour, fut condamné à six ans [illegible] 1841-1843, capitaine général de Puerto-Rico 1843-1844, Prim fut élu député de Vich en 1843. Par [illegible] 1847, il mar[illegible] contribua pour [illegible] guerre turque et no[illegible] pour quelque temps [illegible] se fit réélire député [illegible] Catalogne général [illegible] il gagna, par un so[illegible] Rifains du Maroc, [illegible] lui valut le titre [illegible] général Espa[illegible] première classe 1860, et [illegible] lieutenant général du [illegible] Alger. Le corps espagnol [illegible] au Mexique, il fut [illegible] preuve à la fois de valeur mi[illegible] et de clairvoyance politique par la lettre adressée [illegible] à Napoléon III. Il rentra, à son retour, dans la vie politique 1862, échoua dans les deux conspirations de 1866 et de 1866, et retourna en Espagne dès la nouvelle de la révolution de 1868. Ministre de la guerre [illegible] le gouvernement provisoire et capitaine général Prim sut en tout à la fois à écraser les insurrections républicaines et à trouver un prince qui établirait en Espagne une véritable monarchie constitutionnelle. Après avoir [illegible] successivement auprès [illegible] roi de Portugal, qui aurait assuré l'union ibérique, auprès des Hohenzollern la tentative qui détermina la guerre franco-allemande de 1870-1871. Il avait réussi à faire [illegible] ro le duc d'Aoste, quand il fut assassiné le 27 décembre 1870, au moment même où le nouveau roi s'embarquait à La Spezzia. —



Le Général Prim,
d'après Henri Regnault. (Louvre.)

Henri Regnault, dans un tableau célèbre, aujourd'hui au Louvre, *Le Général Prim (18 octobre 1868)*, a magnifiquement reproduit l'énergique et mâle figure du soldat.

PRIMA DONNA (mots ital., signif. *première dame*) n. f. Femme qui chante le rôle principal dans un opéra. ‖ Pl. *Des* PRIME DONNE *mé don'-ne*).

PRIMAGE *maj'* n. m. Action de primer une valeur, de lui accorder une prime : *Le* PRIMAGE *des monnaies est une marque certaine de l'affaiblissement de la confiance.*

— Comm. Prime du tant pour cent prélevée sur une valeur. Employé en matière de transports maritimes.)

— Mécan. Entraînement de l'eau par la vapeur produite dans un générateur : *Le* PRIMAGE *varie de 5 à 10 p. 100 suivant les chaudières.*

PRIMA INTENZIONE *in'-ten'-dzi-o-né* — mots ital., signifiant *première intention* n. f. Morceau de musique conçu d'une seule fois.

PRIMAIRE *mèr'* — lat. *primarius*; de *primus*, premier) adj. Enseign. Qui est au premier degré en commençant : *École* PRIMAIRE. *Enseignement* PRIMAIRE. *Instruction* PRIMAIRE. *Instituteur* PRIMAIRE. ‖ *Écoles primaires supérieures*, Celles où l'on donne un enseignement plus élevé que dans les écoles primaires, sans atteindre à l'instruction donnée dans les écoles secondaires.

— Bot. *Pédoncule primaire*, Support principal des divisions d'un pédoncule composé. ‖ *Pétiole primaire*, Celui qui est commun à plusieurs pétioles dits secondaires.

— Chir. *Amputation primaire*, Celle que l'on pratique immédiatement après l'accident qui la motive.

— Géol. *Ère primaire*, Le plus ancien des trois grands groupes de formations géologiques.

— Ornith. *Rémiges primaires*, Pennes implantées directement sur la main et le carpe, dans l'aile de l'oiseau.

— Pathol. Se dit des premiers symptômes d'une maladie.

— Pol. t. *Assemblées primaires*, Assemblées d'électeurs nommant les électeurs du second degré.

— ENCYCL. Enseign. *Écoles primaires*. V. ÉCOLE.

— Géol. L'*ère primaire* ou *paléozoïque* ne contient guère, comme fossiles vertébrés, que des poissons et des amphibiens. Les mollusques sont principalement des brachiopodes : *spirifer, productus*. Ce groupe a été divisé en cinq périodes ou systèmes, qui sont, de bas en haut : *précambrien, cambrien, dévonien, carbonifère* et *permien*, et constituent le *terrain de transition* des anciens auteurs.)

— Pol. t. Dans la Constitution de 1791, les fonctionnaires et les députés sont nommés par des électeurs propriétaires ou locataires d'un revenu de 200 livres environ, et ces électeurs sont choisis par les *assemblées primaires*, composées de tous ceux qui, âgés de vingt-cinq ans, payent une contribution directe de la valeur de trois journées de travail.

PRIMA MENSIS *min-sis* — en lat. *premier du mois*) f. Assemblée de docteurs de la faculté de théologie de Paris qui se réunissait le premier jour de chaque mois.

PRIMAT [illegible] du lat. *primas, atis*; de *primus*, premier) m. Il st. ecclés. Prélat qui avait juridiction sur un certain nombre d'archevêques et d'évêques : *Le* PRIMAT *des Gaules. L'archevêque de Tolède se dit* PRIMAT *d'Espagne.*

— Nom que l'on donne, en Grèce, aux principaux d'une ville ou d'une contrée.

— Première copie d'une missive, d'une dépêche, par opposition à *duplicata*.

— Hist. Chef du sénat, qui gouvernait dans les interrègnes, pendant les diètes d'élection.

Adjectiv. : *Prince* PRIMAT. *Archevêque* PRIMAT.

— ENCYCL. Hist. ecclés. Le titre de *primat*, inconnu aux trois premiers siècles de l'Église, apparaît en Occident vers le Ve siècle. Il désigne alors des archevêques titulaires de sièges importants, principalement des villes capitales d'un État ou d'une province. Dans les Gaules, au VIIe siècle, les primats étaient : l'archevêque d'Arles, *primat des Gaules*; l'archevêque de Lyon, *primat des Lyonnaises*; l'archevêque de Bourges, *primat des Aquitaines*; l'archevêque de Narbonne, *primat des Narbonnaises*; l'archevêque de Trèves, *primat des Belgiques*. Au IXe siècle, le pape Adrien Ier accorda le titre de *primat de la Gaule-Belgique* à Hincmar, archevêque de Reims, et à ses successeurs. Grégoire VII, en 1079, transféra à l'archevêque de Lyon le titre de primat des Gaules. Cependant, les primats perdirent peu à peu la juridiction qu'ils exerçaient sur les métropolitains voisins, et, dès la fin du moyen âge, ils n'eurent plus qu'une primauté d'honneur. En même temps, des archevêques prirent le titre de « primats », que leurs prédécesseurs n'avaient jamais eu. Le pape Léon XIII, en rétablissant l'archevêché de Carthage en l'honneur du cardinal Lavigerie, a conféré à son titulaire le titre de *primat d'Afrique*.

PRIMATES n. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant ceux que l'on désigne couramment sous le nom de *singes*, et dans lequel la plupart des auteurs mettent aujourd'hui l'homme. — *Un* PRIMATE. (L'ordre se divise en quatre familles, dites des *simiidés, cercopithécidés, cébidés, hapalidés.*) V. SINGE.

PRIMATIAL, ALE, AUX (*si-al*) adj. Qui appartient, qui a rapport au primat : *Sièges* PRIMATIAUX. *Juridiction* PRIMATIALE.

PRIMATICE (Francesco PRIMATICCIO, dit le), peintre et architecte italien, né à Bologne en 1504, mort à Paris en 1570. Élève d'I. da Imola, de Bagnacavallo et de Jules Romain, qui le seconda dans ses travaux au château du Té, à Mantoue, il commença sa réputation en exécutant, sous la direction de ce peintre, souvent avec le Rosso, de grandes compositions décoratives et apprit en même temps à modeler et à sculpter. Appelé en France (1531) par François Ier, pour décorer le château de Fontainebleau, il y exécuta d'admirables travaux de décoration (stucs et peintures) presque détruits ou défigurés aujourd'hui, malgré les restaurations faites sous Louis-Philippe. Ce sont les fresques mythologiques de la galerie de Henri II. Outre ses peintures, le Primatice donna les dessins et les plans d'une infinité d'ouvrages de sculpture, d'ornementation, d'ameublement, d'orfèvrerie, etc. Ses productions se distinguent par l'élégance, la grâce, la finesse, jointes à la plus brillante exécution. Mais son dessin est souvent incorrect; sa grâce est maniérée, et ses figures manquent de caractère et d'énergie. C'est déjà la décadence de l'art italien. La protection de la duchesse d'Etampes le soutint contre les attaques de Cellini. Nommé surintendant des bâtiments royaux par François II (1559), comblé de richesses et de faveurs par quatre rois successifs, il exerça à cette époque une sorte de dictature artistique. Le Louvre possède un tableau du Primatice, *la Continence de Scipion*. Le musée des dessins possède une grande partie des études et esquisses faites par le Primatice pour la décoration des plafonds, des trumeaux, des escaliers de Chambord et de Fontainebleau. Le Primatice a longtemps passé pour le principal architecte du château de Chambord, mais l'honneur de cette construction a été restitué à des artistes français; le maître italien arriva lorsque le château était déjà en partie édifié. Dans un voyage que le Primatice fit en Italie, par ordre de François Ier (1540), il recueillit et rapporta en France un nombre considérable de statues et de bustes antiques, ainsi que les creux de la colonne Trajane, du *Laocoon*, de la *Vénus de Médicis*, etc.

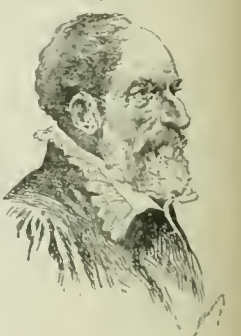

Primatice.

PRIMATIE (*si* n. f. Dignité de primat : *La* PRIMATIE *des Gaules.* ‖ Étendue de la juridiction d'un primat et siège de cette juridiction. ‖ Palais d'un primat.

PRIMAUGUET ou **PRIMOGUET** (HERVÉ DE PORTZMOGUER, plus connu sous le nom de), amiral breton, né à Plouarzel, dans le bas Léon, vers le milieu du XVe siècle, mort en 1513. Il était, en 1513, amiral de Bretagne, et, dans la guerre qui éclata alors entre la France et l'Angleterre, combattit glorieusement la flotte anglaise du duc de Suffolk. Le 10 août 1513, une bataille s'engagea près d'Ouessant. La flotte française n'était composée que d'une vingtaine de navires; les Anglais avaient près de quatre-vingts voiles. Monté sur la « Cordelière », Portzmoguer fut entouré d'une dizaine de vaisseaux ennemis : préférant la mort à la capitulation, il frappa l'ennemi d'un dernier coup en jetant les grappins d'abordage sur le navire anglais le « Régent », et mit le feu aux deux navires.

PRIMAUTÉ (*mô* — du lat. *primus*, premier) n. f. Prééminence, premier rang : *Aspirer à la* PRIMAUTÉ.

— Jeux. Avantage d'être le premier à jouer : *Gagner de* PRIMAUTÉ. ‖ Fig. *Gagner quelqu'un de primauté*, Le devancer, exécuter son propre dessein avant lui. (Vx.)

PRIME (du lat. *primus*, premier) adj. Math. Se dit, dans un groupe de plusieurs mêmes lettres employées soit dans une figure géométrique, soit dans une expression algébrique, de celle de ces lettres qui est marquée d'un seul accent, comme *a'*, qui se lit *a prime*. ‖ Substantiv. : *Affecter d'une* PRIME *une quantité algébrique.*

— Loc. adv. *De prime abord*, Du premier abord, tout d'abord. ‖ *De prime saut*, D'un bond, sans passer par des

degrés intermédiaires : *Arriver* DE PRIME SAUT *au faîte des honneurs.* ‖ *De prime face,* Au premier aspect.

— n. f. Archéol. Division du marc d'argent, valant la vingt-quatrième partie d'un grain.

— Astron. anc. Première apparition d'un astre : *La lune est en* PRIME.

— Chronol. Première des quatre parties du jour civil des Romains, comprenant la moitié du temps qui s'écoule entre le lever du soleil et son passage au méridien.

— Comm. Laine de première qualité, celle qui est la plus fine. ‖ *Orge de prime,* Escourgeon.

— Escr. Première position, dite aussi *première garde,* celle que l'on prend après avoir tiré l'épée du fourreau. L'épée est alors verticale, la pointe en bas; la main à hauteur du visage, les ongles tournés en dessous.)

— Géom. anc. S'est dit pour MINUTE, soixantième partie d'un degré.

— Impr. *Signe prime* ou substantiv. *Prime* n. f. V. la rubr. Math.

— Jeux. Jeu où l'on ne donne que quatre cartes et dans lequel le joueur ayant en main quatre cartes de couleur différente est le gagnant. ‖ *Avoir prime,* Avoir ses quatre cartes de couleur différente.

— Liturg. Première des heures canoniales, ou petites heures, qui correspond à six heures du matin. V. HEURES *canoniales,* et BRÉVIAIRE.

— Métrol. anc. Dixième partie d'une unité. ‖ Vingt-quatrième partie d'un grain, dans la division du marc d'argent.

— Pêch. *Sardines de prime,* Sardines prises au coucher du soleil, par opposition à *Sardines d'aube.* ‖ *Morues de prime,* Celles qui arrivent les premières en Europe. ‖ *Voyage de prime,* Première expédition de l'année au banc de Terre-Neuve.

— Vénér. *De haute prime,* Sur-le-champ : *Un loup ne s'arrête pas où il a mangé, mais il s'en va* DE HAUTE PRIME.

PRIME (de l'angl. *premium,* venu du lat. *præmium,* récompense) n. f. Assur. Prix du risque que l'assureur prend à sa charge : PRIME *d'assurance.*

— Bours. Indemnité convenue à l'avance, moyennant l'abandon de laquelle l'acheteur peut annuler ou résilier un marché à terme qu'il a contracté. ‖ Bénéfice ou plus-value que présentent, sur le taux d'acquisition ou l'émission au pair, les rentes ou valeurs achetées. ‖ Bénéfice réalisé sur une opération quelconque. ‖ *Marché à prime* ou *Marché libre,* Opération dans laquelle l'abandon d'une prime permet la non-exécution. ‖ *Réponse des primes,* Déclaration par laquelle les acheteurs à prime font connaître leur résolution au sujet du marché conclu.

— Comm. Objet que l'on offre à l'acheteur, en dehors des conditions du marché, pour l'engager à acheter.

— Fin. Somme accordée à titre d'encouragement pour quelque opération d'agriculture, de commerce ou d'industrie : PRIME *d'encouragement.* PRIME *d'importation.* ‖ Dans le langage ordinaire, Ce qui encourage, excite, favorise : *C'est une* PRIME *accordée au vice qu'un mauvais exemple donné par l'autorité.* (De Bonald.)

— Milit. Somme d'argent qui constitue l'un des avantages pécuniaires faits aux militaires qui se rengagent. ‖ *Prime d'encouragement,* Somme accordée aux militaires de la gendarmerie, dans différents cas. ‖ *Prime de fonctions,* Allocation accordée aux chefs de musique, en sus de la solde de leur grade. ‖ *Prime de travail,* Somme allouée autrefois à des militaires employés à divers titres dans les corps de troupes ou les établissements militaires.

— Théâtr. Somme fixe qu'on paye à certains auteurs, en dehors de leurs droits dits « d'auteur », pour les pièces qui leur ont été demandées.

— Turf. Somme accordée par l'Etat ou par une société d'encouragement au propriétaire d'un étalon reconnu apte à reproduire, à l'éleveur et à l'entraîneur des chevaux et des juments qui gagnent certains prix dans des conditions déterminées, etc.

— ENCYCL. Assur. *Prime d'assurance.* La *prime,* élément essentiel du contrat d'assurance, consiste généralement en argent pour les assurances terrestres, mais pourrait consister aussi en une prestation en nature, en marchandises, etc. En matière d'assurances maritimes, elle varie avec les dangers du voyage et l'état des navires.

L'assurance *du coût* ou *de la prime* est la clause par laquelle la compagnie s'engage, au cas du sinistre, au remboursement des primes versées en même temps qu'au payement de l'indemnité due. En principe, la prime est payable d'avance. Elle peut varier si le risque augmente ou diminue pendant la période pour laquelle l'assurance est contractée.

Sauf conventions contraires, la prime est quérable; elle le devient même, malgré les indications de la police, si les compagnies ont l'habitude de les faire toucher au domicile de l'assuré.

— Agric. *Primes d'honneur.* Chaque année, dans les départements où ont lieu les concours régionaux, se font simultanément des concours de *prime d'honneur* et de *prix culturaux.* Les prix culturaux sont décernés aux exploitations présentant un ensemble vraiment remarquable; la prime d'honneur, consiste en un objet d'art d'une valeur importante.

L'arrêté du 9 janvier 1869 a institué quatre catégories de prix culturaux : 1° propriétaires exploitant directement; 2° fermiers; 3° propriétaires exploitant par métayers (ces trois catégories concernant des exploitations de plus de 30 hectares); 4° petits propriétaires ou métayers isolés (exploitations de 30 à 10 hectares). Un arrêté du 31 octobre 1885 a institué des primes d'honneur pour les exploitations de moins de 10 hectares : jardins fruitiers et maraîchers, pépinières et jardins fleuristes. Il existe également une prime d'honneur réservée aux fermes-écoles.

Les amateurs, les jardiniers des particuliers, les propriétaires de parcs d'agrément sont exclus de ces concours.

— Bours. En France, on ne traite guère que des marchés à *prime* pour se déclarer acheteur; au contraire, en Angleterre, on traite aussi bien des marchés à prime pour *livrer* que pour *lever,* c'est-à-dire pour se déclarer vendeur comme pour se déclarer acheteur. Bien entendu, le marché à prime doit être plus cher que le marché ferme, et la différence entre les deux cours se nomme *écart.* Le marché à prime se désigne, en France, par le montant de la prime; exemple : acheté 1.500 francs de rente 3 p. 100 dont 1 franc (ce qui s'écrit de 1 fr.), c'est-à-dire dont 1 franc de prime par titre de 3 francs de rente, soit ici 500 francs. D'après le cours des valeurs au jour de la liquidation, l'acheteur *lèvera* les titres ou *abandonnera* la prime; en tout cas, il aura ainsi un moyen de limiter sa perte, qu'il pourra d'ailleurs rendre encore moins sensible par une opération de *prime contre prime,* c'est-à-dire en revendant une prime d'importance différente de celle qu'il achète; exemple : en achetant 1 500 francs de rente dont 1 franc et en revendant 1.500 francs de rente dont 0,50. A Paris, c'est le dernier jour de bourse du mois, vers 2 heures, que s'effectue la *réponse des primes.*

Primes à recevoir. Le vendeur se réserve le droit de livrer ou non à l'acheteur, moyennant ces primes; l'acheteur, lui, est obligé de recevoir.

— Douan. Les *primes* à l'exportation sont des encouragements pécuniaires, donnés à l'industrie nationale pour lui permettre d'étendre ses opérations sur le marché extérieur. A côté de primes à la construction et à l'armement des navires (loi du 7 avr. 1902), il existe en France des primes à la culture du lin et du chanvre, à la sériciculture et à la filature de soies, à l'industrie des huiles de schiste, etc. Les primes indirectes sont celles qui sont établies sur un rendement officiel inférieur au rendement réel.

En 1822, 1826, 1841, on établit de nombreuses primes directes à l'exportation; aujourd'hui, ce système tend à disparaître. A côté de la prime directe à l'exportation, se rencontrait le *drawback,* qui n'était qu'un système de prime déguisée. V. DRAWBACK, et SUCRE.

— Milit. V. RENGAGEMENT.

Prime d'encouragement. La *prime de conservation d'un cheval,* payée annuellement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes, est pour un cheval de cavalerie déclassé de 10 francs par année pendant quatre ans, puis de 20 fr. pour la cinquième année et 10 francs pour les suivantes. Pour les chevaux non déclassés, la prime peut varier au total entre 60 et 200 francs. Des primes sont également allouées aux gendarmes pour la rédaction des procès-verbaux pour les diverses arrestations qu'ils opèrent des déserteurs et insoumis, etc. Les primes ainsi payées aux rédacteurs de procès-verbaux sont réparties entre tous les hommes comptant à l'effectif du poste de gendarmerie, le jour de la rédaction du procès-verbal.

PRIME (de *prisme*) n. f. Techn. Pierre colorée, demi-transparente, ou mieux Cristal de roche coloré et qui ressemble aux pierres précieuses : PRIME *d'émeraude.* ‖ Outil du raffineur de sucre, qu'on appelle aussi MANILLE.

PRIMEFEUILLE (de *prime* adj., et *feuille*) n. f. Bot. Chacune des feuilles qui se montrent au moment du développement du bourgeon.

PRIMEFLEUR (de *prime* adj., et *fleur* n. f. Première fleur : *Le Joueur, de Regnard, en sa* PRIMEFLEUR *de nouveauté.* (F. Sarcey.)

PRIMELIN, comm. du Finistère, arrond. et à 16 kilom. de Quimper, près de l'Océan; 1.608 hab. Dolmen sous lequel on étendait les lépreux pour les guérir.

PRIMER (rad. *prime*) v. a. Gagner, devancer, prendre ou avoir le pas sur : PRIMER *ses condisciples.*

— Agric. Donner le premier binage ou sarclage à : PRIMER *du maïs.*

— Dr. *Primer quelqu'un en hypothèque,* Avoir une hypothèque antérieure à la sienne.

— Jeux. A la paume, Avoir la première place, recevoir le service d'un côté et se tenir à droite du jeu de l'autre côté.

— Mar. *Primer la marée,* Appareiller avant qu'elle ne commence à se faire sentir.

— Techn. *Primer un pain de sucre,* En percer la pointe avec une alène, pour en faciliter l'égouttage.

— v. n. Ch. de f. Se dit d'une locomotive, quand elle projette par la cheminée l'eau que la vapeur a entraînée. ‖ On dit aussi CRACHER.

PRIMER v. a. Accorder une prime à : PRIMER *un bélier dans un concours.*

PRIMEROLE n. f. Nom normand de la primevère.

PRIMEROSE (de *prime* adj., et *rose*) n. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'alcée rose ou passe-rose.

PRIME-SAUTIER (*sô-ti-é*, ÈRE [de *prime,* et *sauter*] adj. Qui se détermine, qui agit de premier mouvement, sans délibérer : *Il ne faut pas toujours céder à un mouvement* PRIME SAUTIER.

PRIMEUR (rad. *prime*) n. f. Début, nouveauté, caractère de ce qui est nouveau : *Un jeune talent dans sa* PRIMEUR. *Du vin dans sa* PRIMEUR. *Lire un livre, Voir une pièce dans sa* PRIMEUR. ‖ Première apparition des légumes et des fruits : *Les asperges sont chères dans la* PRIMEUR, *dans leur* PRIMEUR. ‖ Produits horticoles qui apparaissent sur les marchés d'une région avant leur saison normale, soit qu'ils aient été obtenus par une culture forcée, soit qu'ils proviennent de pays plus chauds : *Manger des* PRIMEURS.

— ENCYCL. Le midi de la France, l'Algérie, l'Italie, le littoral breton, en particulier la *Ceinture dorée* Finistère, l'Espagne, fournissent aux régions plus froides une grande quantité de *primeurs* de toutes sortes : pommes de terre, artichauts, fraises, petits pois, haricots verts, etc. Des wagons spéciaux avec étagères suspendues et fort bien aérés transportent toutes ces denrées. L'Australie expédie en Angleterre, dans des chambres froides, une grande quantité d'asperges de primeurs.

PRIMEURISTE (*rissT*) n. m. Jardinier qui produit des primeurs.

PRIMEVÈRE (du lat. *primus,* premier, et *ver,* printemps) n. m. Printemps. Vx.

— Fig. Commencement, prémices : *Le* PRIMEVÈRE *de l'amour.* (Balz.) Inus.

PRIMEVÈRE n. f. Bot. Genre de primulacées.

— ENCYCL. Les *primevères* primula sont des herbes à racines vivaces, à feuilles molles presque toutes radicales, à fleurs groupées en une ombelle portée sur une hampe nue. On en connaît plus de cent espèces, qui croissent pour la plupart dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie; on les trouve dans les prairies humides, les marécages et les bois. Mentionnons la *primevère officinale* qui fleurit dans les premiers jours de mars; ses fleurs jaunes portent souvent le nom de fleurs de coucou; la *primevère élevée* a des fleurs d'un jaune plus pâle; la *primevère à grandes fleurs* a des fleurs jaunes tachées d'orangé et est, en Angleterre, l'emblème de la *Primrose league.* La *primevère variable* a, au contraire, des fleurs rouges mais celle de la *primevère* d'or ou *auricule* croît dans les Alpes et ses fleurs sont de nuances fort diverses rouge, violet, jaune et blanc. La *primevère de Chine* a été introduite en Europe vers 1820 et est maintenant très cultivée.

On multiplie dans les parterres les primevères par graines semées dans un endroit frais et ombragé.



Primevères : 1 De Chine. 2 De Sibérie. 3 Officinale. 4 Coupe de la fleur. 5 Fruit.

PRIMICÉRIAT (*sé-ri-a*) n. m. Dignité, office de primicier.

PRIMICIER (*sié* — du lat. *primicerius,* même sens) n. m. Hist. relig. Premier dignitaire de certains chapitres. ‖ On dit aussi PRINCIER.

— Hist. byz. Titre porté à partir du VIe siècle par un certain nombre de dignitaires de la cour byzantine.

— ENCYCL. Hist. relig. Dans les cathédrales, le *primicier* présidait au chœur et était chargé de maintenir l'ordre. Il avait à peu près les mêmes attributions que le premier chantre ou précentor. Saint Etienne est le primicier des martyrs, parce qu'il est en tête du martyrologe.

— Hist. byz. On trouve à la cour de Byzance le *primicerius sacri cubiculi,* qui gouverne, sous les ordres du *præpositus sacri cubiculi,* la maison de l'empereur; le *primicerius domesticorum et protectorum,* qui commande les troupes de la garde; le *primicerius notariorum,* employé à la chancellerie, et qui enregistre les brevets des hauts fonctionnaires; le grand primicier. A un degré inférieur de la hiérarchie, le terme de *primicerius* désigne le chef de bureau des ducs provinciaux et celui des hauts fonctionnaires de l'administration des finances.

PRIMIDI (du lat. *primus,* premier, et *dies,* jour) n. m. Premier jour de la décade, dans le calendrier républicain.

PRIMIGÈNE (*jèn'* — du lat. *primus,* premier, et *genus,* naissance) adj. Se dit des plantes qui ne proviennent point du croisement d'espèces voisines. Peu us.

PRIMINE (du lat. *primus,* premier) n. f. Bot. Première enveloppe extérieure de l'ovule.

PRIMIPARE (du lat. *primus,* premier, et *parere,* enfanter) n. f. et adj. Se dit d'une femme qui enfante, d'une femelle qui met bas pour la première fois.

PRIMIPARITÉ n. f. Etat d'une femelle primipare.

PRIMIPILAIRE (*lèr'* — lat. *primipilaris;* de *primus,* premier, et *pilum,* javelot) n. m. Premier centurion, qui commandait la première compagnie de chaque cohorte romaine. ‖ On dit aussi PRIMIPILE.

PRIMIPILE n. m. Antiq. rom. V. PRIMIPILAIRE.

PRIMISTERNAL, ALE, AUX (*stèr'* — du lat. *primus,* premier, et de *sternum,* sein) adj. Anat. Se dit de la première pièce du sternum.

PRIMITIF, IVE (lat. *primitivus*) adj. Qui existe dès l'origine : *Il faut se représenter notre planète* PRIMITIVE *comme un agrégat de fluides aériformes.* L. Figuier.)

— Qui a la simplicité des premiers âges : *Une ignorance toute* PRIMITIVE. E. Bersot.)

— Algèbr. *Fonction primitive,* S'emploie quelquefois pour INTÉGRALE.

— Arithm. anc. *Nombre primitif,* Nombre premier.

— Géol. *Terrains primitifs,* Ceux qui paraissent résulter de la première solidification de l'écorce terrestre et dont l'origine serait essentiellement ignée.

— Géom. anc. *Triangle primitif,* Triangle dont les côtés n'ont pas de commune mesure.

— Gramm. *Mot primitif,* Celui dont plusieurs autres sont dérivés. *Verbe primitif,* Verbe sanscrit qui descend immédiatement des racines. *Temps primitifs,* Ceux qui servent de types pour la formation des autres temps.

— Linguist. *Langue primitive, Langue mère,* La langue, Langage qu'on suppose avoir été formé le premier.

— Miner. *Forme primitive,* Forme d'un cristal qui s'offre naturellement ou le donne ou qu'on obtient par la division mécanique. Chez quelques auteurs, Forme simple, c'est-à-dire dont les faces sont égales entre elles et semblablement situées et qu'on ne peut dériver d'aucune autre.

— Peint. *Couleurs primitives,* Couleurs rouge, jaune, bleue, blanche et noire, dont les combinaisons peuvent servir à produire toutes les autres couleurs.

— Physiq. *Couleurs primitives,* Couleurs principales du spectre solaire, qui sont le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé et le rouge.

— n. m. Gramm. Mot primitif : *Le diminutif suit le genre du* PRIMITIF.

B.-arts. *Les primitifs,* Artistes, peintres ou sculpteurs qui ont précédé les maîtres de la grande époque.

PRIMITIVEMENT adv. [illegible]

PRIMITIVISME [illegible]

PRIMITIVITÉ [illegible]

PRIMNO [illegible]

PRIMO [illegible]

PRIMO AVULSO NON DEFICIT ALTER [illegible]

PRIMOGÉNITURE [illegible]

PRIMO MIHI [illegible]

PRIMO OCCUPANTI [illegible]

PRIMORDIAL, ALE, AUX [illegible] premier, et [illegible] Qui [illegible] ou des [illegible] *Les* PRIMORDIAUX *Racines* PRIMORDIALES. [illegible] Premières [illegible] de la [illegible] et étaient [illegible] la gamme. [illegible] *Temps* [illegible] Ce qui a été rédigé [illegible] dans le [illegible] contrat, par opposition [illegible] qui est comme une [illegible] le titre primordial. [illegible] étaient [illegible] une chose, en général [illegible] tous [illegible] par une suite nécessaire [illegible] primordiale originelle, tous les développement

PRIMORDIALEMENT adv. Originairement, d'une façon [illegible]

PRIMORDIALITÉ n. f. Qualité [illegible] dont on est [illegible]

PRIMORSKAIA-OBLAST ou **PROVINCE DU LITTORAL**, [illegible] de la Russie d'Asie, dans le Sibérie orientale, entre [illegible] au N., les mers de Behring, d'Okhotsk et du Japon à E., [illegible] frontière chinoise au S., la Mandchourie chinoise et [illegible] l'Amour et [illegible] à O. [illegible] 515.000 kilom. carr. 222.000 hab. Limitée [illegible] par [illegible] montagnes de la chaîne [illegible] Sikhota-Alin, [illegible] montagnes volcaniques du Kamtchatka. [illegible] mer d'Okhotsk et se [illegible] avec [illegible] Sakhaline, longeant [illegible] Japon et [illegible] vers le sud. Les [illegible] Amour, Oussouri, [illegible] Suifoun, [illegible] Tadouchi, [illegible] Naoudzi, [illegible] Kamenka, [illegible] Sidemi, [illegible] Tetioukhe, [illegible] Partizanskaia, [illegible] Nadiejda, [illegible] Vladivostok, [illegible] Nikolaievsk, [illegible] Okhotsk et [illegible] Petropavlovsk. [illegible] Kamtchatka, houille, sel [illegible] Sakhaline, [illegible] minerais de fer, [illegible] argentifère,

PRINCES (îles ou archipel des), groupe insulaire des côtes de la Turquie d'Asie ou Anatolie, ainsi nommées parce qu'elles servirent souvent, au temps de l'empire byzantin, de lieu de villégiature et même de prison aux membres de la famille impériale, prédilection justifiée par l'agrément de leur climat et par la beauté de leurs sites. L'archipel, peuplé de 15.000 à 20.000 habitants, est, encore aujourd'hui, un lieu de plaisance fort apprécié de la colonie européenne à Constantinople. Au point de vue géographique, il comprend neuf terres principales, dont quatre assez considérables. Ce sont : *Proti, Antirzoni*, où se trouve le beau monastère grec de la Transfiguration; *Halki*, contenant des mines de cuivre, une école de commerce, etc., et *Prinkipo*, où se trouve la maîtresse ville de l'archipel. Les cinq îles de moindre importance sont : *Oxia, Platia, Antirobinthos, Neandros* et *Pita*, où l'on trouve encore des restes de citernes et de monastères grecs.

PRINCESS-ANNE, comté des États-Unis (Virginie), sur le rivage de l'Atlantique ; 11.000 hab. Ch.-l. *Princess-Anne-Court-House*.

PRINCESSE (*sèss*) n. f. Femme ou fille de prince. ‖ Femme souveraine.

— Par ext. Femme qui a ou prend des airs majestueux, imposants : *Faire la* PRINCESSE.

— Fam. Maîtresse, femme que l'on courtise.

— *Aux frais de la princesse*, Aux frais de l'État, de l'administration, du patron.

— Adjectiv. Hortic. *Haricots princesse*, Variété de haricots dont la cosse est très allongée.

— Arboric. *Amandes princesses*, Amandes fines dont la coquille est fort tendre.

Princesse d'Élide (LA), comédie-ballet en cinq actes, un prologue et cinq intermèdes, de Molière. Elle forma la seconde journée des fêtes somptueuses données à Versailles, au printemps de 1661, sous le titre des *Plaisirs de l'Île enchantée*, et fut tirée de *el Desden con el desden*, comédie de Moreto. Pressé par le temps, Molière ne put mettre en vers que le premier acte et la première scène du second ; le reste est en prose. Les trois princes Euryalo, Aristomène, Théocle recherchent la main de la princesse d'Élide. Celle-ci fait profession de mépriser l'amour ; mais, piquée par le dédain d'Euryale, elle en arrive à l'aimer, et les deux autres princes épousent Aglante et Cynthie, cousines de la princesse.

Lulli avait composé la musique des divertissements. Molière joua lui-même les rôles de Lycisias dans le prologue et du plaisant de cour Moron dans la pièce ; sa femme créa celui de la princesse.

Princesse de Clèves (LA), roman de Mme de La Fayette, publié, sans nom d'auteur, en 1678. — Mlle de Chartres a épousé sans amour, sur les instances de sa mère, le tendre et loyal prince de Clèves. Mais elle ressent bientôt malgré elle une irrésistible inclination pour le beau duc de Nemours, qui tourne toutes les têtes à la cour de Henri II. Comme elle est une honnête femme, elle prend la résolution héroïque de confier à son propre mari, qu'elle estime, le trouble de son âme, et de lui demander aide et protection contre elle-même. M. de Clèves comprend et pardonne : mais la jalousie est entrée dans son cœur, et, sur un injuste soupçon qu'il a conçu, il meurt de douleur, non sans avoir reconnu avant de mourir l'innocence de sa femme. La princesse de Clèves, devenue libre, refuse d'épouser Nemours et finit ses jours dans un cloître. Cette œuvre exquise fut vivement discutée à son apparition : la scène de l'aveu surtout souleva de vives controverses ; Bussy alla jusqu'à la déclarer *extravagante*. De nos jours, nous y voyons, au contraire, l'originale beauté de ce roman, si délicat, si tendre, si naturel, d'une fière et triste moralité. Ce petit récit, où Mme de La Fayette a mis quelque chose du mystère de sa vie, dépasse de beaucoup les autres romans du XVIIe siècle : par la forme si classique et si pure, il est une vraie tragédie en prose.

Princesse Georges (LA), comédie en trois actes, en prose, d'Alexandre Dumas fils (Gymnase, 1871). — Séverine a épousé le prince de Birac, qu'elle aime. Après quelques mois de mariage, elle apprend que son mari la trompe avec Mme de Terremonde, une femme que, la veille encore, elle considérait comme sa meilleure amie. Elle avertit de Terremonde. Celui-ci surprend sa femme avec un homme qu'il croit être de Birac, et le tue. Ce n'est pas de Birac, c'est un autre amant de Mme de Terremonde, le jeune Fondette. Le prince, aux yeux duquel éclate ainsi l'infidélité de sa maîtresse, se prosterne devant sa femme en demandant pardon ; et Séverine pardonne au prince « une erreur stupide où les sens seuls sont engagés ». La *Princesse Georges* est une des pièces les plus dramatiques d'Alexandre Dumas. C'est le dénouement surtout qui prête à la critique. Lorsque le public vit que Fondette était tué au lieu du prince, « il faillit se fâcher ». Mais, si Dumas n'a pas expliqué d'une façon bien satisfaisante la mort de Fondette, il a justifié le salut de Birac. Birac ne meurt pas, parce qu'on nous le donne comme devant se racheter et faire le bonheur de Séverine.

Princesse de Bagdad (LA), pièce en trois actes, en prose, d'Alexandre Dumas fils (Comédie Française, 1881). — Lionnette de Hun, surnommée la princesse de Bagdad, a gaspillé en folles dépenses la fortune de son mari. Un de ses adorateurs, le nabab Nourvady, met à sa disposition un somptueux hôtel avec un coffre contenant un million ; honnête femme, malgré ses fantaisies et sa dissipation, Lionnette le repousse. Mais Nourvady paye secrètement quelques dettes criardes de la jeune femme. De Hun l'apprend ; il fait une scène à Lionnette, l'accuse d'être la maîtresse du nabab. Celle-ci, indignée, se réfugie dans l'hôtel que Nourvady lui a offert. Presque aussitôt paraît de Hun, suivi d'un commissaire de police. Lionnette, qui n'a pas encore failli, s'accuse elle-même, se déclare coupable. Puis elle retourne chez son mari une dernière fois, pour embrasser leur enfant, avant d'accepter définitivement les propositions de Nourvady. Le nabab, craignant qu'elle ne lui échappe, l'a suivie. Dans son impatience de fuir, il pousse l'enfant si violemment qu'il le fait tomber. « Misérable ! » s'écrie Lionnette, qui croit son fils mort, et elle renvoie Nourvady. Ainsi finit la pièce. Dumas ne veut pas que Mme de Hun se perde, car elle est de ces femmes qu'un affolement passager, un élan de colère, peut entraîner au bord de l'abîme, mais qui, si elles commettaient la faute irréparable, passeraient leur vie à la maudire, une de ces femmes qu'il faut rendre au mariage parce qu'elles en sont dignes.

PRINCESS'S THEATRE (*Théâtre de la Princesse*), l'un des plus beaux théâtres de Londres, dans Oxford street. Construit par E. Nelson, vaste et spacieux, il est fréquenté surtout par la bourgeoisie. On y joue principalement le drame et la comédie.

PRINCETON, nom d'un assez grand nombre de localités des États-Unis : ville de l'État d'Indiana, ch.-l. du comté de Gibson ; 3.000 hab. Minoteries. — Ville de l'État d'Illinois, ch.-l. du comté de Bureau ; 5.100 hab. Houille. — Ville de l'État de Kentucky, ch.-l. du comté de Caldwell ; 5.500 hab. Houille. Mines de fer et de plomb. — Ville de l'État de New-Jersey (comté de Mercer), sur le Millstone, affluent du Raritan. En 1777, sanglante bataille entre les Anglais et les Américains.

PRINCE-WILLIAM, comté des États-Unis (Virginie), sur la rive droite du Potomac ; 13.000 hab. Ch.-l. *Brentsville*. Importantes cultures de maïs.

PRINCIER (*sié*), ÈRE adj. Qui appartient ou convient à un prince, à une princesse : *Titre* PRINCIER.

— *Abbaye princière*, Abbaye où l'on ne recevait que des filles de prince, en Allemagne.

— n. m. Hist. ecclés. Syn. de PRIMICIER.

PRINCIÈREMENT (*siè*) adv. D'une manière princière, en prince : *Vivre* PRINCIÈREMENT.

PRINCILLON (*sill* [*ll* mll.]) — dimin. de *prince*) n. m. Fam. Prince d'un très petit État, prince pauvre.

PRINCIPAL, ALE, AUX (*si* — lat. *principalis*) adj. Qui est le plus considérable, le plus important : *L'amour de soi est le* PRINCIPAL *mobile des actions humaines.*

— *Principal locataire*, Locataire qui loue la totalité de l'immeuble, pour en sous-louer diverses parties. ‖ *Principal clerc*, Le premier clerc d'une étude. — Substantiv. et fam. : *S'adresser au* PRINCIPAL.

— Fam. *C'est la principale pièce du sac*, C'est ce qu'il y a de plus important, de plus essentiel dans l'affaire.

— Dr. *Conclusions principales*, Conclusions qui portent sur le fond de l'affaire. ‖ *Demande principale*, Demande qui forme le fond de l'affaire, qui en est la raison déterminante. ‖ *Principal créancier*, Celui à qui il est dû la plus forte somme, dans une faillite. ‖ *Principal obligé*, Débiteur direct, sur qui porte directement l'obligation.

— Féod. *Principal manoir*, Château destiné à l'habitation du seigneur, et qui appartenait à l'aîné de la famille.

— Géom. *Axe principal*, Axe qui passe par le foyer ou les foyers d'une courbe.

— Gramm. *Proposition principale*, Celle qui ne dépend d'aucune autre, par opposition à *Proposition incidente*.

— Musiq. Se dit de la partie récitante d'une symphonie : *Violon* PRINCIPAL. *Flûte* PRINCIPALE.

— Perspect. *Point principal*, Point de vue d'un tableau. ‖ *Rayon principal*, Rayon visuel mené par le point de vue. ‖ *Ligne principale*, Ligne menée des pieds du spectateur au point principal.

— n. m. Ce qu'il y a de plus considérable, de plus important : *Le* PRINCIPAL *est de se bien porter.*

— Personne la plus importante par son rang ou son mérite : *Les* PRINCIPAUX *d'une ville, d'une assemblée.*

— Dr. Première demande, fond d'une affaire : *Évoquer le* PRINCIPAL *et y faire droit.*

— Enseign. Anciennement, Directeur d'un collège ; auj., Chef d'un collège communal.

— Fig. Capital, par opposition à Intérêts : *Intérêts et* PRINCIPAL *réunis.*

PRINCIPALAT (*si, la*) n. m. Fonction, emploi de principal de collège. ‖ On dit aussi PRINCIPALITÉ.

PRINCIPALEMENT (*si*) adv. D'une manière principale, surtout.

PRINCIPALITÉ n. f. Enseign. V. PRINCIPALAT.

PRINCIPAT (*si-pa* — lat. *principatus* ; de *princeps, ipis*, prince) n. m. Dignité de prince.

— Hist. rom. Dignité de prince du sénat. ‖ Dignité impériale, l'empereur étant appelé *princeps*.

PRINCIPAUTÉ (*si-pô*) n. f. Dignité de prince : *Accorder à un duc la* PRINCIPAUTÉ. ‖ Terre à laquelle est attaché le titre de prince : *Ériger un duché en* PRINCIPAUTÉ.

— Petit État indépendant, dont le chef a le titre de prince : *La* PRINCIPAUTÉ *de Monaco.*

— Pl. et avec majusc. Théol. Troisième chœur des anges.

PRINCIPAUTÉ CITÉRIEURE (ital. *Principato Citeriore*), prov. d'Italie, actuellement appelée prov. de Salerne, en Campanie. Superf. 4.964 kilom. carr. ; pop. 562.978 hab. Assez montagneuse, douée d'un climat doux, mais malsain sur la côte, elle est riche en produits agricoles de toutes sortes et en gras pâturages. Elle est divisée en 4 circondarii : *Campagna, Sala Consilina, Salerne* et *Vallo della Lucania*.

PRINCIPAUTÉ ULTÉRIEURE (ital. *Principato Ulteriore*), prov. d'Italie, actuellement prov. d'Avellino Campanie. Superf. 3.037 kilom. carr. ; pop. 402.898 hab. Montagneuse, son sol est peu fertile, mais remarquablement cultivé ; il produit en abondance le vin, l'huile, etc. Elle est divisée en 3 circondarii : *Ariano, Avellino* et *Sant'Angelo dei Lombardi*.

PRINCIPAUTÉS-UNIES, nom donné, de 1856 à 1878, à la Moldavie et à la Valachie, réunies sous un même prince. V. ROUMANIE, MOLDAVIE, VALACHIE.

PRINCIPE (*sip*' — du lat. *principium* n. m. Commencement, début, origine : *Tout à fait dans le* PRINCIPE, *les hommes étaient égaux.*

— Première cause, raison : *Le* PRINCIPE *du bien et le* PRINCIPE *du mal.* ‖ Élément, matière essentielle : *Le* PRINCIPE *de la chaleur.*

— Origine, base, source, nature intime : *Le travail est le* PRINCIPE *de toute richesse.* (Vauban.)

— Proposition élémentaire et fondamentale, qui sert de base à un ordre de connaissances : *Les* PRINCIPES *de la géométrie, du dessin, de la musique.*

— Règle fondamentale de conduite, maxime : PRINCIPES *de justice et* PRINCIPES *politiques s'accordent mal ensemble.* (Absolum.) Règles de morale : *L'homme sans* PRINCIPES *est un homme sans caractère, car s'il était né avec du caractère, il aurait senti le besoin de se créer des* PRINCIPES. (Chamfort.)

— Chim. Corps servant d'élément dans un composé : *L'asperge contient un* PRINCIPE *azoté.*

— Enseign. Acte qui était autrefois nécessaire pour obtenir le doctorat et qui consista d'abord à enseigner publiquement, puis seulement à expliquer un certain point théologique.

— *Principe harmonique*, Base naturelle ou artificielle des théories harmoniques.

— Philos. Proposition qui sert de fondement à une action ou même à une opération quelconque de l'esprit.

SYN. Principe, élément, rudiment. V. ÉLÉMENT.

— Fig. Périssent les colonies, plutôt que un principe. V. CELUI.

— ENCYCL. Philos. La recherche des premiers *principes* est aussi ancienne que la philosophie. Les premiers philosophes grecs s'occupèrent de premiers principes de la nature, les uns (Thalès, Anaximène, Anaximandre, Héraclite) cherchant ces principes dans les éléments, les autres (Pythagore, Empédocle) dans les nombres pythagoriciens ou dans les quatre éléments. Anaxagore imagina un grand nombre de principes (homéomères) dont celles du Bien, du Mal et de la Vérité ou Vertu. Aristote distingua des principes de la connaissance, de la science et de la sagesse, la raison et la privation comme principes de la naissance, premiers principes communs à tout ce qui naît. Il traita des principes de la pensée, qu'il partit par trois principes de la connaissance et de l'être. Descartes, Spinoza n'a admis qu'un principe, la substance, infinie possédant une infinité d'attributs, dont deux seulement la pensée. Leibniz, au point de vue de la connaissance, considère comme fondamentaux le principe de non-contradiction et celui de raison suffisante. Schopenhauer a cherché « la quadruple racine » de l'entendement, parmi lesquels le *principe de connaître*, applicable seulement aux données de l'expérience.

Au XIXe siècle, la métaphysique a généralement cessé d'avoir la prétention de connaître *a priori* les premiers principes, mais, par exemple chez Spencer, les plus hautes généralisations et les vues critiques les plus importantes ont pris le nom de « premiers principes ».

— Physiol. *Principe vital*. V. VITALISME.

Principes de philosophie (*Principia philosophiæ*), ouvrage latin de Descartes (Amsterdam, 1644, deux. édit. revue par Descartes, Amsterdam, 1656, trad. franç. de l'abbé Picot, Paris, 1647). L'ouvrage est divisé en quatre parties : 1° Des principes de la connaissance humaine ; 2° Des principes des choses matérielles ; 3° Du monde sensible ; 4° De la terre. C'est dans ce traité que Descartes expose sa physique générale. Tout s'explique par la matière et le mouvement. La matière est la substance des choses ; elle n'est autre que l'étendue pure, l'étendue géométrique. Tout est plein dans le monde ; le vide est une chimère. De là résulte l'infinité du monde et la divisibilité à l'infini de la matière. Tout étant plein, tout mouvement se communique instantanément, et de telle façon qu'il se produit un anneau de corps se mouvant ensemble, un *tourbillon*. Les lois du mouvement sont les lois mêmes de l'univers physique. Elles sont au nombre de trois : 1° la loi de l'inertie ; 2° la loi de la direction rectiligne du mouvement ; 3° la loi de la transmission du mouvement. De ces lois Descartes construit tout l'univers. V. DESCARTES, CARTÉSIANISME.

Principes mathématiques de la philosophie naturelle (*Philosophiæ naturalis principia philosophica*), ouvrage latin de Newton (Londres, 1687). Cet immortel ouvrage, d'abord froidement accueilli par le monde savant, est divisé en trois livres. Les deux premiers livres traitent des mouvements rectilignes et curvilignes des corps sphériques ou non sphériques, dans des sections coniques, excentriques ou concentriques. Ces deux premiers livres reproduisent un écrit destiné d'abord à paraître seul : *De motu corporum*. Le troisième livre a pour titre : *De mundi systemate*, et applique au système du monde les principes démontrés au livre Ier, établit la loi de la gravitation universelle et pose les bases de la théorie des comètes.

Principes de la connaissance humaine (TRAITÉ SUR LES), ouvrage de Berkeley (1710). La conclusion de ce traité est que nous n'avons pas d'idées abstraites, et que nos idées générales sont en réalité des idées d'individus. Une analyse précise montre en effet, d'après l'auteur, que ces idées proviennent d'impressions sensibles particulières, et que la mémoire ne peut conférer à ces impressions un caractère de généralité. Nous ne connaissons, par exemple, la matière, que par ses qualités secondes ou par les impressions sensibles. L'idée, en apparence générale, de matière n'est donc qu'une collection d'impressions particulières. Ce nominalisme prépare l'idéalisme de Berkeley.

Principes métaphysiques de la théorie du droit (1797) et **Principes métaphysiques de la théorie de la vertu**, ouvrages d'Emmanuel Kant (1797). Ces deux ouvrages sont souvent des gnés sous le nom de *Métaphysique des mœurs* qu'il ne faut pas confondre avec l'ouvrage intitulé : *Fondement ou Établissement de la Métaphysique des mœurs*). Kant développe dans le premier ouvrage les principes suivants : 1° Le droit repose sur la dignité personnelle ; 2° La contrainte légale est légitime. Kant passe en revue les différentes espèces de droits, auxquelles il applique ces principes. Dans le second traité, d'une lecture aisée et qui contraste avec sa manière habituelle, Kant établit que le premier devoir est le respect de la dignité personnelle. Il entre ensuite dans les détails de la morale pratique et propose de nombreuses maximes, d'une utilité incontestable pour la vie journalière.

Principes (LES PREMIERS), ouvrage d'Herbert Spencer (1862, trad. franç. sur la 2e édit. de Cazelles, 1871). L'ouvrage est divisé en deux parties : la première traite de l'Inconnaissable, la seconde du Connaissable. Le principe de l'univers est inconnaissable, d'où le rejet de toute métaphysique en tant que science. Kant. Le rôle de la philosophie est de coordonner les principes généraux de toutes les sciences (Comte). Les conditions de la pensée philosophique sont : 1° des phénomènes dans le temps et dans l'espace ; 2° l'idée et l'affirmation de ressemblances et de dissemblances ; 3° la séparation des modes objectif et subjectif. La loi la plus générale est celle de la persistance de la force. Spencer en déduit la loi de l'évolution. Cette évolution sera suivie d'un état d'équilibre, puis viendra la dissolution. L'histoire de l'univers n'est qu'une série de cycles de ce genre.

Principes de biologie, Principes de sociologie, par H. Spencer. V. BIOLOGIE, SOCIOLOGIE.

Principes généraux de psychologie physiologique, [illegible]

PRINCIPE [illegible]

PRINCIPIELLE [illegible]

PRINCIPIIS OBSTA [illegible]

PRINCIPION [illegible]

PRINCIER [illegible]

PRINFILE [illegible]

PRINGLE [illegible] né à Blackaw[illegible] en 1707, [illegible] Il fut [illegible] Arnaud [illegible] Mirepoix [illegible] Pont-[illegible] sur [illegible] Les [illegible] sont [illegible] Dix ans après, [illegible] et le *Scottish Journal*. Les traverses administratives [illegible] entreprises, et il regagna l'Angleterre [illegible] Il fut [illegible] Il fut [illegible] de la [illegible] Les *Offrandes de Lamas*. Frederick's Offerings. On a de lui des [illegible] traduites par Leitch Ritchie (1839), des *Lyres irlandaises*, des *Esquisses africaines*.

PRINGSHEIM (Nathanael), botaniste allemand, né à Wa[illegible] en 1823, mort à Berlin en 1894. C'est lui qui a découvert le mécanisme de la formation de l'œuf dans les [illegible] et montré que la fécondation [illegible] nécessaire pour qu'il y ait segmentation, [illegible] Il a fondé un recueil important de botanique, qu'il a dirigé pendant vingt-quatre ans.



Prinia.

PRINIA n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des fauvettes, répandus dans l'Asie orientale et ses archipels. Ce sont des fauvettes à longue queue, dont les mœurs rappellent celles des bergeronnettes.

PRINOBIUS (*nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des prionides, propre à la région méditerranéenne. Le *prinobius scutellaris* est un beau grand brun foncé, avec les élytres [illegible] de 15 millimètres.



Prinobius (réd. de moitié).

PRINOS (*noss*) n. m. Genre d'illicinées comprenant des arbrisseaux d'Amérique, à feuilles alternes, pétiolées, dentées en scie, à fleurs axillaires, aux quelles succèdent des baies globuleuses, monospermes.

PRINQUIAU, comm. de la Loire-Inférieure, arr[illegible] et à 21 kil. om. de Saint-Nazaire, non [illegible] de la Loire; 1 351 hab. Tourbe. Bâtiments des XV[illegible] et XVI[illegible] siècles.

PRINSENHAGE, bourg des Pays-Bas [illegible] sur l'Aa, tributaire de l'estuaire de la Meuse; 7 [illegible] hab.

PRINTANIER [illegible]ÈRE, dérivé irrég. de *printemps*, adj. Qui est du printemps, qui appartient au printemps. *Saison* PRINTANIÈRE. *Légumes* PRINTANIERS.

— Qui se porte au printemps, qui convient pour le printemps. *Étoffe* PRINTANIÈRE.

— Qui est jeune, qui appartient à la jeunesse : *Grâce* PRINTANIÈRE.

— Art culin. *Soupe printanière*, *Potage printanier*, Soupe, Potage composé exclusivement de légumes nouveaux.

— n. f. Étoffe de printemps. *Une robe de* PRINTANIÈRE.

PRINTEMPS (*tan* — de *pri*, premier, et de *tempus*, cette saison [illegible] en a [illegible] fois l'année) n. m. Saison tempérée qui commence à l'équinoxe après l'hiver, et dure au solstice d'été. *Le* PRINTEMPS *va du 21 mars inclus au 21 juin inclus*. || On personnifie quelquefois le printemps. *O doux des plaisirs, ô* PRINTEMPS. Barthél.

— Température douce comme celle du printemps. *Ce frimas contraste étrangement d'un* PRINTEMPS *éternel*.

Par ext. Premiers temps, jeunesse. *Profitons du* PRINTEMPS *de nos jours*.

Poét. Année, en parlant de personnes jeunes. *Compter à peine quelques* PRINTEMPS.

— Il se dit [illegible] *Printemps sacré*, période pendant laquelle les Romains, [illegible] certaines circonstances critiques, vouaient aux dieux tout ce qui devait naître du 1[illegible] mai au 1[illegible] mai suivant, [illegible] envoyait [illegible] fonder des colonies.

— Prov. *Jamais pluie de printemps ne passa pour un mauvais temps*, Les pluies de printemps sont favorables aux récoltes.

Encycl. Astron. Le *printemps* commence à l'instant où le soleil arrive au point d'intersection de l'écliptique et de l'équateur. En d'autres termes, il commence à l'instant où le soleil entre dans le signe du Bélier, 20 mars, et finit à l'instant où il sort de celui des Gémeaux, 21 juin. Cet intervalle de temps présente une durée moyenne de 92 jours 20 heures 59 minutes. Lorsque le printemps commence, les jours sont égaux aux nuits. Ils augmentent progressivement jusqu'à la fin de la saison.

Mythogr. Chez les anciens, Flore était la personnification du printemps. Les modernes ont souvent rajeuni cette antique allégorie. Citons les statues de marbre sculptées par Magnier d'après un dessin de Lebrun, pour les jardins de Versailles; par Pradier; par Luison, statue de marbre; par Mathurin Moreau, par Francavilla (marbre décorant le pont de la Trinité, à Florence; P. Legros, hermès de marbre, dans le jardin des Tuileries); Gaston Guitton (étude de jeune fille, en bronze, sous le titre : *Au Printemps*); E. Truphemus, statue de marbre 1873; des bustes du *Printemps*, par Prouha, Ant. Bottinelli, Angelo Lanfranchi; *le Retour du Printemps*, par J.-E. Marcellin (Exp. univ. de 1855); le *Réveil du Printemps*, par Cabet; *le Printemps des amours*, par Steenackers; *la Primavera della vita*, par J.-L. Maillet; *la Primavera*, par G. Nast; *le Printemps*, de Bouchardon, qui fait partie des bas-reliefs des *Quatre Saisons*, ornant la fontaine de la rue de Grenelle à Paris; etc.



Le Printemps, d'après Prud'hon.

En peinture, le *Printemps* a été fort diversement symbolisé. Calleta mis en scène Flore et Zéphyre couronnant de fleurs Cybèle (peinture de la voûte de la galerie d'Apollon, Louvre). Carle Maratte, dans un tableau du palais Chigi, et Rosalba Carriera, dans un pastel du musée de Dresde, ont symbolisé le printemps par une jeune fille parée des fleurs de cette saison. La célèbre *Allégorie du Printemps*, de Botticelli (Académie des beaux-arts de Florence) nous montre, dans un bois d'orangers, les trois Grâces dansant, tandis que Vénus marque avec la main le rythme de leur pas; à gauche une jeune femme, vêtue de fleurs et jetant des roses, symbolise le Printemps, et Flore fuit l'étreinte de Zéphyre. L'Albane (galerie Borghèse) et Boucher ont montré des nymphes et des Amours prenant leurs ébats dans des paysages verdoyants et fleuris. Rappelons aussi le *Printemps* ou le *Paradis terrestre*, de Poussin, au Louvre. Un tableau de Lancret (Louvre) nous fait voir des bergers et des bergères réunis dans une prairie. Des tableaux allégoriques ont été peints par Prud'hon, Jobbé-Duval, Schutzenberger, Bougnereau, Seldesinger, R. Cazes, etc. Une délicieuse composition de Cot, intitulée *le Printemps*, a figuré au Salon de 1873.

PRINZENTHAL, bourg d'Allemagne (Prusse (présid. de Bromberg]; 3 029 hab.

PRIOBIE (*bi*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, de la famille des anobiidés, comprenant des vrillettes d'Europe, brunes ou rousses, vivant dans le bois mort. (Le *priobium castaneum* est commun en France.)

PRIODONTE n. m. Genre de mammifères édentés, de la famille des dasypodidés, dont la seule espèce est propre à l'Amérique du Sud.

— Encycl. Le *priodonte géant* (priodontes giganteus) est le plus grand des tatous. Il atteint 1 mètre de long; sa carapace est formée d'écussons carrés; ses griffes de devant sont énormes, crochues. Cet animal vivait déjà au Brésil, à l'époque quaternaire.



Priodonte.

PRIOFIN n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des puffinidés, propres aux mers antarctiques.

PRIOLAS, Myth. gr. Chef des Mariandynes, frère de Lykos. Il fut tué par Hérakles.

PRIOLO (Benjamin), historien français, né à Saint-Jean-d'Angely en 1602, mort à Lyon en 1667. Il descendait d'une famille qui a donné des doges à Venise, et eut pour parrain le prince de Soubise. Attaché au service du duc de Rohan, alors employé par les Vénitiens, il fut deux fois envoyé en Espagne par ce prince pour des négociations importantes, et combattit avec lui dans la Valteline et dans les Grisons. A la mort de Rohan en 1638, il se retira à Genève. En 1648, le duc de Longueville l'emmena avec lui au congrès de Munster en qualité de secrétaire. Au retour, Priolo se prononça pour Condé en 1652 et fut exilé. Rentré bientôt en grâce, il se consacra aux belles-lettres. Il composa en latin une histoire de France, de la mort de Louis XIII à 1664 : *Benjamini Priolo ab excessu Ludovici XIII de rebus gallicis historiarum libri XII* (1665).



Le Printemps, d'après Botticelli (Florence).

En 1667, Hugues de Lionne lui confia une mission secrète pour Venise. Il mourut en chemin.

PRION n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des puffinidés, répandu dans les mers du sud.

— Encycl. Les *prions* appartiennent à la tribu des fulmarinés; ils sont de taille moyenne, possèdent des lamelles à leur mandibule supérieure, la queue de douze pennes, les deux du milieu étant de beaucoup les plus longues. Le prion à bandes (*prion vittatus*), bleu cendré en dessus, avec une bande noire sur chaque aile et à la queue, blanc en dessous, est commun dans les mers de l'Amérique du Sud : le *prion oriel*, de l'Atlantique sud, remonte jusqu'à Madère.



Prion.

PRIONASTRÉE (*stré*) n. f. Zool. Genre de madrépores de la famille des astréidés, comprenant des polypiers qui vivent dans les mers chaudes, ou sont fossiles dans le tertiaire.

PRIONE n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, type de la tribu des *prionnés*, répandu sur l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *prione*s sont de gros et épais longicornes, roux, bruns ou noirs, avec les antennes larges et dentées en scie. L'espèce française, qui se trouve aux environs de Paris, est le *prionus coriarius*.



Prione (réd. d'un tiers).

PRIONIENS n. m. pl. Entom. Syn. de PRIONINÉS.

PRIONINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, comprenant les *prione*s et genres voisins. (Les *prionin*és sont, en général, de très grande taille, et parmi eux se rangent les géants des coléoptères : *titanus* et *macrotoma*). Ils vivent dans les forêts, où leurs larves se développent dans le terreau des vieux arbres). — *Un* PRIONINE.

PRIONOMÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant des charançons d'Amérique, courts, convexes, pubescents ou glabres, à livrée jaune, rousse ou brune.

PRIONOTE n. m. Bot. Genre d'éricacées, comprenant des arbustes grêles, qui croissent en Tasmanie.

— Zool. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des triglidés, répandus dans les mers d'Amérique et du Japon.

— Encycl. Zool. Les *prionotes* ressemblent aux trigles, avec la tête en parallélépipède, complètement osseuse. Leur corps est couvert d'écailles, petites ou moyennes; ils ont deux nageoires dorsales inégales, trois filaments aux pectorales.

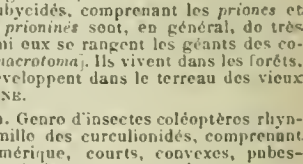

Prionote.

PRIONOTHÈQUE (*tèk*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, propres au nord de l'Afrique.

— Encycl. La *prionothèque* ou pimélie géante (*prionotheca coronata*) est une grande pimélie noire, hérissée d'épines, qui vit dans les sables désertiques de la Barbarie et de l'Égypte.

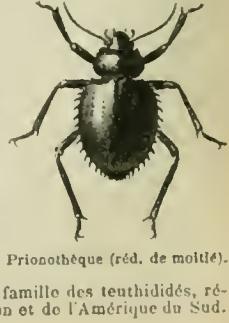

Prionothèque (réd. de moitié).

PRIONURE n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des teuthididés, répandus dans les mers du Japon et de l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les *prionures* sont ovales, comprimés, assez hauts, couverts de petites écailles, avec les nageoires ventrales composées d'une épine et de cinq rayons; leur livrée foncée varie du brun au noir (*prionurus scalprum*, du Japon) ou au jaunâtre en se rembrunissant sur les flancs (*prionurus luticlavius*, des Iles Galapagos). Ces poissons sont herbivores.


Prionure.

Prior (Matthew, poète et diplomate anglais, né à Wimborne en 1664, mort à Wimpole Cambridge en 1721. Fils d'un menuisier, il parvint à faire ses études à Cambridge et, protégé par lord Dorset et Charles Montagu, il obtint un poste de secrétaire d'ambassade en Hollande (1690). Il prit une grande part aux négociations du traité de Ryswick et fut successivement secrétaire d'État pour l'Irlande, et secrétaire d'ambassade à Paris. Envoyé au Parlement en 1701, il reçut les fonctions de commissaire des douanes (1711) et fut un des plénipotentiaires du traité d'Utrecht (1712). A la mort de la reine Anne, Horace Walpole le fit emprisonner sous l'inculpation d'intelligences avec le chevalier de Saint-George. Poète aimable et spirituel, il a laissé, entre autres pièces : *l'Histoire de la Souris des champs et de la Souris de ville*, piquante contrepartie de *la Biche et la Panthère*, de Dryden (1686); *Hymne au soleil* (1691); *Carmen seculare* (1699); etc., et des contes assez licencieux.

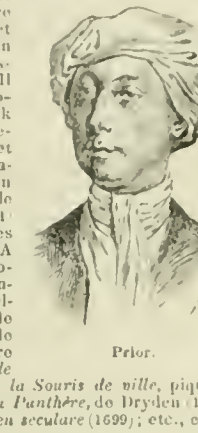
Prior.

priorat *ra* — du lat. *prior*, prieur) n. m. Fonctions de prieur; exercice de ces fonctions.

priori (à), loc. adv. Forme francisée de l'expression latine A PRIORI. V. à son ordre alphab.

— n. m. Raisonnement appuyé sur un principe antérieur : *Des* À PRIORI *hasardés*.

prioriSSAL, ALE, AUX (*ri-sal*' — du lat. *prior*, prieur) adj. Qui a rapport au prieur : *Fonctions* PRIORISSALES. (Vx.)

prioriSTE (*risst*') n. m. Philos. Partisan de la méthode *a priori*. || On dit plus ordinairem. À-PRIORISTE.

priorité (du lat. *prior*, premier) n. f. Antériorité, primauté de temps ou de rang : PRIORITÉ *de date, d'hypothèque*. || Droit de parler le premier : *Réclamer la* PRIORITÉ. — Fin. *Actions de priorité*, Actions qui sont investies du droit de participer avant les autres actions à la répartition des bénéfices ou au partage de l'actif social.

— Encycl. En zoologie systématique, la loi de *priorité* a été établie, pour la nomenclature, par la Société zoologique de France en 1881, et elle est aujourd'hui universellement observée. Le nom (scientifique naturellement) attribué à chaque genre et à chaque espèce ne peut être autre que celui sous lequel ils ont été le plus anciennement désignés, à condition que le nom de genre n'ait pas déjà été employé pour un autre animal.

prioscele (*o-sèl*') n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la tribu des hélopinés, comprenant des animaux de grande taille, noirs ou bruns, luisants, avec les élytres striés, les pattes fortes et arquées, propres à l'Afrique tropicale.

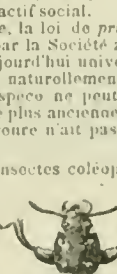
Prioscele red. d'un tiers).

priotele n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des érotylidés, répandus dans l'Amérique tropicale. (Les priotèles sont de taille moyenne, oblongs; peu bombés, avec les antennes assez longues et les élytres souvent échancrés à l'extrémité.)

priotèle n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des trogonidés, propres à l'île de Cuba. (Le priotèle à queue échancrée (*temnurus albicollis*) est bleu et vert brillant, avec la poitrine blanche, le ventre rouge, le bec écarlate, les ailes et la queue marquées de blanc.)


Priotèle.

Pripet, Pripiat (le), rivière de la Russie occidentale, dans la Volhynie et les gouvernements de Minsk et de Kiev. Elle coule languissamment dans les immenses plaines palustres dites *Poliessié* ou *marais de Pinsk*, ou encore *marais du Pripet*, passe devant Pinsk, devant Mozyr et tombe dans le Dniéper, rive droite, à 80 kilom. au N. de Kiev. Cours 810 kilom.

pris, e part. pass. du v. Prendre. V. PRENDRE.

prisarle (rad. *priser*) adj. Estimable. (Vx.)

prisage (*za*) n. m. Action de priser, d'estimer.

Prisches, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 14 kilom. d'Avesnes; 1,459 hab. Laiteries. Église de 1683.

Priscien, en lat. **Priscianus**, grammairien latin, né à Césarée, en Mauritanie. Il enseignait le latin à Constantinople, au commencement du VIe siècle de notre ère. Il est l'auteur d'un ouvrage en dix-huit livres intitulé *Institutiones grammaticæ*. C'est le traité de grammaire latine le plus complet que nous ait laissé l'antiquité, et il a servi même à la rédaction des premières grammaires latines modernes. Priscien a composé d'autres ouvrages sur l'accent, sur les parties du discours, sur l'*Enéide*, sur la déclinaison des noms, sur la versification des comiques, etc. Enfin, il est l'auteur de deux poèmes : l'un est une paraphrase de la *Périégèse* de Denys, l'autre un panégyrique de l'empereur Anastase.

priscillianisme (*prissi-li-a-nis'me*) n. m. Doctrine de Priscillien.

— Encycl. Le *priscillianisme*, né en Espagne pendant le IVe siècle, est un manichéisme revêtu d'une forte teinte de panthéisme. Il fut condamné par divers conciles, mais vécut jusqu'à la fin du VIe siècle.

priscillianiste (*prissi-li-a-nisst*') n. m. Partisan du priscillianisme.

— Adjectiv. Qui appartient au priscillianisme. *L'hérésie* PRISCILLIANISTE.

Priscillien, hérésiarque espagnol, né à Memphis (Égypte), mort à Trèves en 385. Initié, dit-on, aux doctrines des gnostiques et des manichéens par le rhéteur Elpidius et par une dame espagnole, nommée Agapé, il répandit en Espagne ses idées religieuses. V. PRISCILLIANISME.) Mais elles furent condamnées par le concile de Saragosse 381). Sacré évêque d'Avila par deux prélats qui partageaient ses idées, Priscillien obtint de l'empereur Gratien l'annulation d'un décret, qui chassait les priscillianistes de leurs églises, et retourna en Espagne, où sa secte prit un accroissement considérable. Après la mort de Gratien, un nouveau concile réuni à Bordeaux en 384 se prononça dans le même sens que celui de Saragosse. Peu après, Priscillien et six de ses principaux disciples furent cités à Trèves, où résidait l'empereur Maxime, livrés à la torture, puis exécutés.

Priscus, historien grec, né en Thrace, mort vers l'an 471 de notre ère. Théodose l'envoya en ambassade auprès d'Attila et il remplit diverses charges à la cour. Il laissa une *Histoire de l'empire byzantin et d'Attila*, dont Jornandès, Evagrius, Suidas, Théophane ont transmis des fragments. La partie la plus importante de son récit est reproduite dans la collection des *Ambassades romaines*, composées par ordre de l'empereur byzantin Constantin Porphyrogénète au Xe siècle. C'est par lui que nous connaissons la physionomie vraie d'Attila.

Priscus, général byzantin du VIe siècle, mort en 612. Il se distingua sous Maurice dans les guerres contre les Avares. Mais, mal vu par l'empereur, il prit, en 602, le parti de Phocas, qui le fit préfet de la ville, comte des excubiteurs, et lui donna sa fille. Il le trahit pourtant et aida à l'avènement d'Héraclius (610). Aussi le nouveau prince se hâta de destituer ce trop puissant serviteur.

prise (subst. particip. de *prendre*) n. f. Action de s'emparer de quelque chose : *La* PRISE *d'une ville*.

— Dose qu'on prend en une fois : *Une* PRISE *de tabac*. || Se dit absolument pour le tabac à priser : *Prendre une* PRISE.

— Bifurcation, ouverture au moyen de laquelle on détourne une partie de la masse d'un fluide : PRISE *d'eau*.

— Moyen, facilité de saisir : *Vase qui n'a point de* PRISE.

— Action, facilité d'opérer, d'agir : *La vanité a plus de* PRISE *sur les femmes que sur les hommes*. Mme Monmarson.

— Dispute : *Il y a souvent des* PRISES *violentes à la Chambre*.

— Loc. div. Fam. *Prise de bec*, Lutte entre deux oiseaux, et, par ext., Altercation. || *Prise d'habit, Prise de voile*, Cérémonie qui se pratique quand on prend l'habit religieux. || *Donner prise*, Fournir matière : DONNER PRISE *à la médisance*. || *Lâcher prise*, Abandonner ce qu'on tenait. — Fig. Restituer ce qu'on avait pris. — Cesser une entreprise, une poursuite. || *En venir aux prises*, Se jeter l'un sur l'autre. || *Être aux prises*, Combattre. — *Être aux prises avec*, Lutter contre, être tourmenté par : ÊTRE AUX PRISES AVEC *l'adversité*. || *Mettre aux prises*, Faire entrer en lutte : METTRE *deux coqs* AUX PRISES. Pop. *Prendre une prise*, Respirer une très mauvaise odeur.

— Archéol. Partie de la monture de l'épée qui s'empoigne avec la main, c'est-à-dire la fusée. || *Gant de prise*, Gant en usage parmi les duellistes du XVe au XVIIe siècle, surtout en Italie, et dont on s'armait la main gauche. (Il était recouvert de traînées de mailles d'acier du côté de la paume comme sur le revers.

— Dr. *Prise de possession*, Acte par lequel une personne prend possession d'une propriété ou entre en exercice d'un droit. || *Prise de corps*, Action d'arrêter un homme en vertu d'un mandat judiciaire; arrêt qui autorise cette mesure : *Il y a* PRISE DE CORPS *contre lui*. — *Prise à partie*, Voie extraordinaire par laquelle une partie poursuit civilement un magistrat de l'ordre judiciaire, ou, exceptionnellement, un greffier, en réparation du préjudice que, par sa faute, il lui a causé dans l'exercice de ses fonctions.

— Féod. *Droit de prise*, Droit qu'avaient les seigneurs de s'approprier certains objets appartenant à leurs vassaux.

— Jeux. Aux échecs, Etat d'une pièce que l'adversaire est en droit de prendre : *Cavalier en* PRISE. || Nom de l'enjeu, aux anciens jeux du médiateur, du maryland, etc. — A l'ancien jeu de billard, Bille sur le point d'être lancée dans la blouse par l'adversaire.

— Manég. *Prise de longe*. V. LONGE.

— Mar. Navire capturé : *En temps de guerre, c'est aux aspirants que l'on confie le commandement des* PRISES. || *Part de prise*, Part revenant à l'équipage d'un navire sur les prises faites à l'ennemi. || *Droit de prise*, Droit reconnu à une nation de se saisir des navires de commerce de la nation ennemie. || *Bonne prise*, Se dit d'un navire capturé conformément aux règles de droit international. || *Conseil des prises*, Conseil institué à Paris pour statuer sur la validité des prises.

— Milit. Butin fait sur l'ennemi : butin dont autrefois, et jusqu'en 1901 encore, dans certaines circonstances, les militaires qui l'avaient fait pouvaient toucher leur part, dite *part de prise*. || *Prise d'armes*, Service, revue, manœuvres pour lequel une troupe prend les armes.

— Mus. *Prise du sujet*, Moment où une partie s'empare du sujet à la fugue pour faire son entrée.

— Navig. fluv. Accumulation de bois flotté, chassé par le courant dans les angles des rives.

— Techn. Nombre de cordes qui composent certaine par-

[illegible]

Prise de Troie (LA), opéra en trois actes, paroles et musique d'Hector Berlioz, représenté à l'Opéra (Paris) le 15 novembre 1899. Cet ouvrage formait la première partie des *Troyens à Carthage*, dont la seconde devait aussi être représentée au Théâtre-Lyrique, en 1863, sous le titre *les Troyens*. C'est seulement dix ans après la mort de Berlioz que le public fut mis à même de la connaître, aux Concerts populaires et aux Concerts du Châtelet (Paris) et puis au théâtre de Nice. La *Prise de Troie* y fut jouée en décembre 1891, et c'est huit ans après seulement qu'elle parut enfin à l'Opéra. Elle sembla un peu froide, mais on applaudit la grande marche avec chœurs qui ouvre le second acte, un octuor superbe, et surtout la remarquable Marche troyenne, devenue célèbre.

prisée n. f. Action d'indiquer le prix des choses que l'on vend à l'enchère ou qui doivent figurer dans un partage : *Faire la* PRISÉE *d'un mobilier*.

— *Demeurer pour la prisée*, Se dit d'une fille qui, ayant refusé plusieurs partis, finit par ne pas se marier. (Vx.)

priser (du lat. *pretiare*; de *pretium*, prix) v. a. Faire l'estimation de : PRISER *des meubles, des bijoux*. Estimer, faire cas de : *Chacun* PRISE *son talent*. (Dict.)

Se priser, v. pr. Être prisé, estimé : *Les meubles anciens* SE PRISENT *beaucoup aujourd'hui*. S'apprécier, s'estimer soi-même : *Qui* SE PRISE *trop ne prise guère les autres*.

— SYN. Apprécier, estimer. V. APPRÉCIER.

priser (rad. *prise*) v. a. Prendre sous forme de poudre par le nez : PRISER *du café, du phosphore*. Se dit aussi seulement pour le tabac : *Beaucoup de vieillards* PRISENT.

priseur, euse (rad. *priser*) n. Personne qui prend du tabac en poudre : *Une vieille* PRISEUSE.

priseur, euse (rad. *prise*) n. Personne qui fait une prisée, une estimation.

— Adjectiv. *Commissaire priseur, Huissier priseur*. Commissaire, Huissier qui fait l'estimation des choses qui se vendent à l'enchère.

— Encycl. Le *commissaire priseur* est un officier ministériel chargé de procéder à la prisée et estimation des meubles et objets mobiliers et à en opérer la vente publique, aux enchères. Il portait autrefois le nom de *huissier-priseur*, de *jurés priseurs*. Dans les localités peu importantes où il n'y a pas de commissaire-priseur, ces fonctions sont remplies par les notaires, les huissiers ou les greffiers de justice de paix.

Les commissaires-priseurs sont nommés par le président de la République, sur la présentation du garde des sceaux, ministre de la justice. Ils sont admis à vendre leurs charges et à présenter leurs successeurs.

prismatique (*ma-ti-k*') adj. Qui a la forme d'un prisme : *Figure* PRISMATIQUE.

— Physiq. *Couleurs prismatiques*, Couleurs que l'on aperçoit à travers un prisme.

prismatisation (*ma-ti-za-sion*) n. f. Action de prismatiser, disposer en forme de prisme. *La* PRISMATISATION *des basaltes est un fait curieux*.

prismatiser (*ma-ti-zé*) v. a. Disposer en forme de prismes. *Les causes qui ont* PRISMATISÉ *les basaltes sont inconnues*.

prismatocarpe (*ma-to-kar'pe*) n. m. Genre de campanulacées, tribu des wahlenbergées, comprenant des annuelles à feuilles trifoliées, qui croissent au Cap.

PRISMATODONTE

PRISME

des apparences

Prisme de Nicol

Prisme de Rochon.

Prisme à réflexion totale

Prisme de Fresnel.

Prisme de Sénarmont.

Prisme de Wollaston.

PRISMÉ, ÉE (*smé*) adj. Qui a pris la forme d'un prisme.

PRISMENCHYME (*smanchim'* — du gr. *prisma*, prisme, et *egchuma*, matière épanchée) n. m. Variété de tissu végétal, caractérisée par la forme prismatique des cellules.

PRISON (du lat. *prensio*) n. f. Maison de détention : *Être mis en* PRISON. ‖ Emprisonnement, détention : *Être condamné à la* PRISON *perpétuelle*. ‖ Dans les casernes, Local où sont détenus les soldats punis de *prison*.

— Par anal. Lieu triste, sombre, solitaire ; endroit où l'on vit isolé : *Maison qui est une véritable* PRISON.

— Fig. Ce qui enserre, enveloppe, gêne, retient : *Le corps est la* PRISON *de l'âme.*

— Loc. div. *Prison de saint Crépin.* Chaussures trop étroites. ‖ *Triste comme les portes d'une prison*, Excessivement triste.

— Alchim. *Prison des sages*, Fourneau philosophique. *Prison de Joseph*, Œuf des sages.

— PROV. : **Il n'y a point de laides amours ni de belles prisons**, L'amoureux voit tout en beau et tout est triste pour le prisonnier.

— ESCYCL. Il existe des prisons *cantonales*, dans les chefs-lieux de canton, et des prisons *municipales*, dans les communes importantes. Elles sont destinées, les unes et les autres, aux condamnés à l'emprisonnement de simple police. Mais les principaux établissements pénitentiaires continentaux sont constitués par les *maisons centrales* et les *prisons départementales*.

I. *Maisons centrales.* Les maisons centrales (dites aussi *maisons de force et de correction*) appartiennent à l'Etat. Chacune d'elles est affectée au service d'un certain nombre de départements. Elles servent à renfermer : 1° les individus des deux sexes condamnés à la peine de la réclusion ; 2° les hommes condamnés aux travaux forcés lorsqu'au moment du jugement, ils sont âgés de soixante ans accomplis ; 3° les femmes condamnées aux travaux forcés ; 4° les individus des deux sexes condamnés à un emprisonnement correctionnel de plus d'un an et un jour.

Parmi les maisons centrales, les unes sont destinées aux femmes, les autres aux hommes ; parmi ces dernières, il en est d'affectées exclusivement aux réclusionnaires, d'autres aux condamnés correctionnels. Mais, dans toutes, les détenus subissent leur peine sous le régime de l'emprisonnement en commun, de jour et de nuit.

II. *Prisons départementales.* Les prisons départementales, dites aussi *maisons d'arrêt, de justice et de correction*, sont établies dans les chefs-lieux du département et d'arrondissement. Le département supporte les dépenses de constructions et de grosses réparations. L'Etat supporte les dépenses d'entretien et d'administration.

Les prisons départementales servent à renfermer : 1° les condamnés à un emprisonnement correctionnel d'un an et un jour et au-dessous ; 2° les individus détenus préventivement (inculpés, prévenus ou accusés) ; 3° les individus soumis à la contrainte par corps (loi du 22 juill. 1867) ; 4° les enfants détenus par voie de correction paternelle.

Dans toutes les prisons départementales existent deux quartiers : l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Dans quelques-unes est instituée la séparation par catégories, suivant l'âge, les antécédents judiciaires, la situation des détenus. Aux termes de la loi du 5 juin 1875, les prisons départementales doivent être cellulaires ; mais il n'existe que quelques prisons départementales de ce type.

III. *Dispositions communes.* Dans les maisons centrales et dans les prisons départementales, le travail est obligatoire. Tous les condamnés ont une part dans les produits de leur travail, mais cette part varie de trois à cinq dixièmes, selon la nature des condamnations ou les antécédents judiciaires. L'administration des prisons ressortit au ministère de l'intérieur. La police intérieure appartient exclusivement à l'autorité administrative. La loi donne aux magistrats accès dans les prisons, mais seulement dans un intérêt judiciaire.

Un *conseil supérieur des prisons* fonctionne près le ministère de l'intérieur.

Répression des crimes commis dans l'intérieur des prisons. Afin d'être envoyés aux pénitenciers établis dans les colonies, où les condamnés jouissent d'une liberté relative, certains détenus commettaient des crimes, soit sur leurs codétenus, soit sur leurs gardiens. La loi du 25 décembre 1880 a décidé que, lorsque, à raison d'un crime commis dans une prison par un détenu, la peine des travaux forcés, à temps ou à perpétuité, est appliquée, la cour d'assises doit ordonner que cette peine sera subie dans une prison de France, pendant une durée qui ne peut être inférieure au temps de réclusion ou d'emprisonnement que le détenu avait à subir au moment du crime.

— Milit. Chaque corps d'armée possède une, rarement deux *prisons* militaires, dont le siège est au chef-lieu du corps. Il faut ajouter : une maison de justice et une maison d'arrêt et de correction dans le gouvernement militaire de Paris, et enfin les prisons militaires d'Alger, d'Oran et de Constantine, en Algérie. La surveillance des prisons militaires est dévolue, dans chaque place, au commandant de la place, sauf pour les prisons commandées par un officier, lequel est alors du grade de chef de bataillon ou de capitaine et placé hors cadres.

Toute prison militaire située dans une place qui est le siège d'un conseil de guerre doit être divisée en trois sections distinctes : 1° la *maison d'arrêt*, qui reçoit les militaires de tout grade punis disciplinairement, ceux désignés pour être envoyés aux compagnies de discipline et ceux voyageant sous l'escorte de la gendarmerie ; 2° la *maison de justice*, qui reçoit les militaires traduits en conseil de guerre, ceux arrêtés en absence illégale et les condamnés attendant l'exécution de leur jugement ou une commutation de peine ; 3° la *maison de correction*, recevant les officiers condamnés à la peine de l'emprisonnement sans exclusion de l'armée et les militaires condamnés à la même peine non susceptibles d'être envoyés dans les pénitenciers. En outre, autant que possible les détenus de la troisième catégorie doivent être séparés en deux sections : celle des *condamnés pour délits militaires*, et celle des *condamnés pour délits de droit commun*.

Prison d'Edimbourg (LA), l'un des meilleurs romans de Walter Scott (1818). Le sujet, débarrassé de hors-d'œuvre qui nuisent à la simplicité du plan, se réduit à un petit nombre d'incidents empruntés à une anecdote historique. — Euphémie, fille de David Deans, cultivateur écossais de la secte puritaine, se laisse séduire par un jeune homme inconnu et devient mère à l'insu de sa famille. Conduite à la prison d'Edimbourg sous l'accusation d'infanticide, elle est jugée et, malgré ses protestations d'innocence, condamnée à mort. Sa sœur Jeanie se rend à pied à Londres afin de solliciter la grâce d'Euphémie de la clémence royale. Elle parvient à l'obtenir. La pauvre prisonnière épouse ensuite son séducteur. Les caractères sont dessinés vigoureusement. Le vieux Deans, avec sa piété austère et son rigorisme, est une figure inoubliable. Ce roman a été traduit en français sous le titre de : *le Cœur de Midlothian*, qui est le véritable ; c'est le surnom populaire de la prison d'Edimbourg. Un opéra-comique en a été tiré, en trois actes, livret par Scribe et Planard, musique de Carafa, représenté à l'Opéra-Comique le 20 juillet 1833, un des meilleurs ouvrages du compositeur.

Prisons (MES) (*le Mie prigioni*), par Silvio Pellico, mémoires de sa longue captivité sous les Plombs de Venise et au Spielberg (1833). — Silvio Pellico était sorti depuis deux ans des cachots du Spielberg lorsque, sur les conseils de Cesare Balbo, il livra au public le récit de ses souffrances. Dans le silence continuel de son cachot, livré tout entier à ses pensées et n'ayant d'abord, pendant longtemps, ni un livre ni une plume, il attache de l'importance à la moindre chose qui vient troubler l'uniformité des heures. Parmi les voix des pauvres filles dégradées par le vice, détenues comme lui au Spielberg et qu'il entend chanter, il en distingue une, plus pure et plus sympathique, et il attend chaque jour l'heure où il l'entendra de nouveau. Il bâtit tout un petit roman sur le timbre de cette voix ; c'est un des plus touchants épisodes du livre. Un autre, tout à fait sinistre, est la mort de son compagnon de captivité. Ce que l'on admira surtout à l'apparition du livre, c'est la résignation et la douceur de ce carbonaro, qui, sortant tout meurtri des cachots de l'Autriche, n'avait pas une injure, pas même un mot amer pour ses persécuteurs. La meilleure traduction française de *Mes prisons* est celle d'Antoine de Latour (1853).

PRISONNIER (*so-ni-é*), ÈRE n. Personne privée de sa liberté, détenue en prison : *Un* PRISONNIER *sans urgent est un oiseau à qui on a coupé les ailes.* (Le Sage.)

— Par anal. Personne qui demeure enfermée ou isolée : *Rester* PRISONNIER *dans sa chambre.*

— *Prisonnier d'Etat.* Celui qui est détenu par mesure de sûreté générale. ‖ *Prisonnier de guerre* ou simplem. *Prisonnier*, Individu pris à la guerre et reçu en captivité. ‖ *Prisonnier sur parole*, Individu auquel on laisse une certaine liberté à condition qu'il ne s'éloignera pas et qu'il se constituera prisonnier, s'il en est requis.

— Loc. pop. *Faire un prisonnier*, Manger un morceau entre deux verres de vin.

— n. f. Comm. Ancienne sorte de toile très légère.

— Techn. Tourillon qui réunit deux pièces, deux organes de machine ensemble et autour duquel s'effectuent leurs mouvements.

— adj. Qui est détenu, privé de sa liberté : *Malfaiteurs* PRISONNIERS. *Soldats* PRISONNIERS. *Lycéens* PRISONNIERS.

— Techn. *Rivure prisonnière*, Broche dont la tête est rivée dans un trou conique au lieu de l'être extérieurement.

— SYN. **Captif, esclave.** V. CAPTIF.

— ENCYCL. Dr. intern. *Prisonniers de guerre*. Dans l'antiquité et au moyen âge, la mort et l'esclavage attendaient les prisonniers de guerre. Actuellement, ceux-ci sont soumis seulement à une séquestration temporaire. Les prisonniers de guerre doivent être traités avec humanité. Le gouvernement les entretient ordinairement comme ses propres militaires. La captivité ne porte aucune atteinte à leur capacité civile. Ils sont soumis à certains travaux, pourvu qu'ils n'aient rien d'humiliant et ne se rapportent pas aux opérations de la guerre.

Les officiers jouissent, sur leur parole d'honneur, d'une liberté plus grande que les sous-officiers et soldats. Ils peuvent même être rendus à la liberté, s'ils s'engagent à ne plus combattre dans la guerre présente : repris les armes à la main, ils pourraient être condamnés à mort. En dehors du cas de parole donnée, le prisonnier qui s'échappe et est repris n'est pas puni.

Le rachat des prisonniers n'est plus en usage, mais, pendant la guerre, on fait souvent des cartels d'échange. L'acte de La Haye du 29 juillet 1899 a organisé des bureaux de renseignements sur les prisonniers de guerre.

Prisonniers du Caucase (LES), nouvelle, par Xavier de Maistre (1815). Cet écrit, d'une soixantaine de pages, doit aux qualités du stylo, à la sobriété émouvante du récit, d'être compté au nombre des petits chefs-d'œuvre de la littérature française. Il raconte les péripéties de la captivité du major Kascambo, tombé dans une embuscade des Tchetchenges indépendants, et de son ordonnance ou denchick. Le caractère de ce dernier offre un singulier mélange de cruauté sauvage et de dévouement aveugle. La scène capitale du récit est celle où le denchick, profitant d'une absence de la tribu, tue à coups de hache le vieillard chargé de la garde des deux prisonniers, puis sa femme et leur petit enfant, malgré les supplications désespérées et les menaces du major enchaîné.

Prisonnier de Chillon (LE), poème anglais de Byron (1816). — Le sujet de ce poème, ce sont les impressions de Bonivard pendant sa longue captivité au château de Chillon, où il avait été enfermé par ordre du duc de Savoie. L'imagination du poète a prêté au héros-martyr des aventures qui ne sont pas les siennes, lorsqu'il lui fait raconter que son père est mort sur le chevalet, que deux de ses frères ont expiré dans les supplices, etc. Mais il a tiré de ces éléments une poésie incomparable, d'un pathétique intense.

PRISOPE n. m. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, de la famille des phasmidés, répandus dans les régions tropicales du globe. Les prisopos sont de curieux insectes larges et plats, souvent de grande taille, gris ou verdâtres, marbrés de brun, epineux, avec les pattes dilatées.)



Prisope (d'un tiers de grand. nat.

PRISREN ou **PRIZREN**, ville de la Turquie d'Europe (prov. de Kossovo), dans la Vieille-Serbie, sur la Bistritza, affluent du Drin Blanc, au pied du mont Lioubatrna ; 35.000 à 40.000 hab. Ch.-l. de district. Ancien château royal, restauré.

PRISSAC, comm. de l'Indre, arrond. et à 27 kilom. du Blanc, au-dessus de l'Abloux ; 1.960 hab. Manganèse. Eglise des XIIe, XIIIe et XVe siècles, peintures murales du XVe siècle.

PRISSE D'AVENNES, voyageur et égyptologue français, né à Avesnes (Nord) en 1807, mort à Paris en 1879. Elève de l'Ecole des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, il s'enrôla parmi les défenseurs de l'indépendance de la Grèce (1826) et voyagea ensuite en Palestine, aux Indes, en Egypte. Dans ce dernier pays, il devint ingénieur du vice-roi et précepteur de ses enfants. Il se livra à des fouilles et des études archéologiques, explora l'île de Méroé, visita l'Ethiopie, la Nubie, les oasis, etc., et, enlevé au temple de Karnak (Thèbes) la *Salle des ancêtres* de Toutmès III, nommée vulgairement la *Chambre des rois*, et en rapporta les pierres, dont il fit hommage à la Bibliothèque royale. Il fit aussi don au musée du Louvre de stèles et de papyrus qu'il avait recueillis. Le *papyrus Prisse* est célèbre comme contenant un traité de savoir-vivre de la IVe dynastie et un traité de morale de la Ve. On doit à Prisse d'Avennes les publications suivantes : *les Monuments égyptiens* (1847) ; *l'Album oriental* (1847) ; *Fac-similé d'un papyrus égyptien* (1847) ; *Histoire de l'art égyptien* (1858-1877) ; *l'Art arabe* (1867-1877) ; etc.

PRISSÉ, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 8 kilom. de Mâcon, sur la Petite Grosne ; 1.315 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de fromages, vins et fourrages. Distillerie. Le vignoble, bien situé, fournit des vins rouges d'assez bonne qualité ; principaux crus : *Monteceau, Saint-Claude, les Boutteaux, Chevignes, la Combe, Maison-Rouge, Collonges*, etc. Château de Monteceau, où resida Lamartine.

PRISTIDACTYLE (*sti*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des iguanidés, propres à la Patagonie. Le *pristidactyle* à bandes, long de 12 à 15 centimètres, a la queue ronde, longue, le dos aplati, couvert d'écailles granuleuses ; la livrée, grise et noire, est blanche en dessous.

PRISTIDÉS (*sti*) n. m. pl. Famille de poissons sélaciens, renfermant le seul genre *pristis* ou scie. (V. SCIE. — *Un* PRISTIDE.

PRISTINA ou **PRICHTINA**, ville de la Turquie d'Europe, dans la Vieille-Serbie, ch.-l. de la prov. de Kossovo, sur un tributaire de la Sitnitza ; 15.000 à 15.000 hab. Commerce de grains. Station importante, commandant la plaine de Kossovo.

PRISTIOPHORE (*sti*) n. m. Genre de squales, type de la famille des *pristiophoridés*, comprenant quelques espèces répandues dans les mers d'Australie et du Japon.

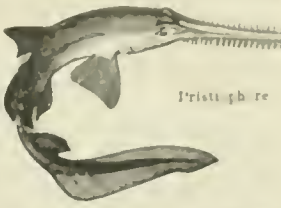

Pristiophore

— ENCYCL. Les *pristiophores* sont des requins de taille moyenne, qui présentent quelques rapports avec les raies. Leur cartilage rostral est prolongé en une longue lame, avec deux tentacules inférieurs assez longs ; ils n'ont pas de membrane nictitante. Ils atteignent 2 mètres de long.

PRISTIOPHORIDÉS (*sti*) n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, du sous-ordre des squales, comprenant le seul genre *pristiophore*. — *Un* PRISTIOPHORIDE.

PRISTIPOMATINÉS (*sti*) n. m. pl. Tribu de poissons acanthoptères, de la famille des percidés, renfermant les genres *pristipome* et voisins. — *Un* PRISTIPOMATINE.

PRISTIPOME (*sti*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, type de la tribu des *pristipomatinés*, comprenant de nombreuses espèces, répandues dans les mers chaudes.



Pristipome.

— ENCYCL. Les *pristipomes* sont oblongs, comprimés, couverts d'écailles cténoïdes, avec le préopercule dentelé et une seule nageoire dorsale, munie de plus de dix aiguillons. Ils atteignent jusqu'à 60 centimètres de long. Le pristipome rouilleur (*pristipoma Bennetti*) se trouve dans la Méditerranée.

PRISTIURE (*sti*) n. m. Genre de poissons sélaciens, de la famille des scylliidés, dont l'espèce type vit dans les mers d'Europe.

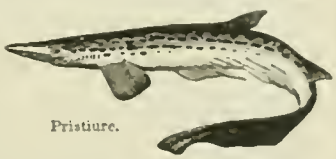

Pristiure.

— ENCYCL. Le *pristiure* bardeulin (*pristiurus melanostomus*) est un petit requin qui atteint 90 centimètres de long et se caractérise par son museau allongé, à bouche arquée, s'ouvrant très loin des narines, sa nageoire caudale très longue, portant en sa partie supérieure de petits écussons épineux. Gris rougeâtre en dessus, rougeâtre en dessous, avec des taches foncées sur les flancs, il se trouve dans la Méditerranée et l'Atlantique.

PRISTONYCHUS (*sto, kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, propres aux régions tempérées occidentales de l'ancien monde.



Pristonychus (gr. nat.

— ENCYCL. Les *pristonychus* ou *læmostenus* sont des insectes élancés, bruns ou bleuâtres, de taille moyenne. L'espèce parisienne (*læmostenus terricola*), d'un bleu violet brunâtre, est commune dans les caves.

PRITCHARD (George), missionnaire protestant anglais, né à Birmingham en 1796, mort à Samoa en 1883. Il se trouvait à Tahiti au moment où y fut proclamé le protectorat français, qu'il vit établir sur l'archipel avec regret. Ayant excité la reine Pomaré IV à la résistance, Pritchard, qui cumulait les fonctions de consul d'Angleterre, de missionnaire et de commerçant, vit son magasin détruit par les marins français et, par ses plaintes, suscita en Angleterre une vive émotion. Le vote d'une indemnité par le Parlement français apaisa le conflit, et Pritchard termina ses jours comme consul d'Angleterre à Samoa.

PRITCHARDISTE *dist* n. m. Hist. Nom donné aux députés qui avaient voté l'indemnité Pritchard.

PRITHÎ, demi-dieu indien, en Rich, auteur d'un hymne du Rig-Véda, dont on fait aussi quelquefois l'inventeur de l'agriculture et le premier roi.



Prithivî.

PRITHIVÎ [...] la large, l'étendue », déesse indienne, personnification de la terre. Le Rig-Véda la donne pour épouse à Dyos, le ciel, et en fait la mère de tous les êtres. Plus tard, les Pourânas l'attribuent pour épouse ou çakti au dieu Çiva, dont elle incarne l'énergie bienfaisante au même titre que Pârvati et Oumâ, comme elle déesses de la terre.

PRITTWITZ ET GAFFRON Maurice-Charles-Ernest DE, général prussien, né à Kreysewitz, près de Brieg, en 1795, mort à Berlin en 1885. Officier du génie dans l'armée prussienne, il fonda une nouvelle école en matière de fortifications, et, en 1851, se rendit à Berlin en qualité d'inspecteur du génie. Il appartint, de 1851 à 1856, à la Chambre des députés, devint 1858 lieutenant général et (1860) deuxième inspecteur général du génie. Il prit sa retraite en 1863. Il a écrit en allemand : *De l'armement* [...] *de la défense* [...] *et les* [...] *forteresses* [...]

PRITZBUER [...] fran[...] à S[...] M[...] en 1824, [...] Il [...] rt [...] Eu[...] avait [...] sur [...] a [...] Tanger et [...] à [...] le *Trap*[...] [...] Il fut [...] est [...] sur les [...] la *Mo*[...] et la *Hart*[...] [...] français [...] Orient. Après la [...] Nouvelle-Z[...] [...] à la ferme et [...] ral (1876). Vice-amiral (1[...] t, préfet [...] IVe arrondissement maritime, à R[...]

PRITZWALK, [...] Potsdam, sur la T[...] Forges. Fabriques de ma[...]

PRIULI Lorenzo, doge de Venise [...] principat fut assez terne à la mort et à la paix de [...] viennent s'ajouter des craintes de guerre avec les Turcs.

PRIVA n. f. Genre de verbenacées, tribu de [...] comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs en épis, qui croissent dans les régions chaudes [...] continents, mais surtout de l'Amérique.

PRIVABLE adj. Qui peut, qui doit être privé : *Un homme* PRIVABLE *de ses droits*.

— Qui peut être apprivoisé : *Un animal* PRIVABLE.

PRIVALNAIA ou **WAGENBURG**, bourg de la Russie d'Europe, gouv. de Samara, au confluent de la Soukoulofka avec le Volga ; 4.000 hab.

PRIVANCE n. f. Ling. Syn. anc. de PRIVAUTÉ.

PRIVAS [...], ch.-l. du départem. de l'Ardèche, à 611 kil. de Paris, sur une colline qui domine l'Ouvèze, 7.561 hab. *Privadois, ozes*. Ch. de f. P.-L.-M. Consistoire protestant. Asile d'aliénés. Gisements de fer. Culture du mûrier. Filatures et moulinage de soie. Tanneries. — L'arrondissement a 10 cant., 108 comm. et 117.706 hab. Le canton a 15 comm. et 18 146 hab.



Armes de Privas

— *Histoire*. Privas, capitale, au moyen âge, du pays des Boutières, bien fortifiée, fut, au moment des guerres de religion, une des citadelles du protestantisme dans les Cévennes. Elle fut inutilement assiégée par le duc de Montpensier en 1574 ; mais, en 1629, bloquée par Richelieu et Louis XIII, elle fut emportée après un long siège, et rasée de fond en comble.

PRIVAT D'ANGLEMONT Alexandre, littérateur français, né à Sainte-Rose, une des plus petites Antilles, vers 1820. Resté toute sa vie comme le type du bohème littéraire, il mourut à l'hospice Dubois, à Paris, en 1859. On a de lui : *Paris-anecdote* (1854), recueil d'articles publiés d'abord dans le « Siècle » et qui montrent, sous des aspects non moins bizarres qu'inattendus, les petites industries inconnues de la capitale. Un de ses amis a réuni les productions éparses de Privat d'Anglemont sous le titre : *Paris inconnu* (1861).

PRIVATDOCENT ou **PRIVAT-DOCENT**, ou **PRIVATDOZENT** (*va-do-zint*' — du lat. *privatim docens*, qui enseigne à titre privé) n. m. Professeur libre dans les universités d'Allemagne. Pl. *Des* PRIVATDOCENTS ou PRIVAT-DOCENTS, ou PRIVAT-DOZENTS.

— ENCYCL. Le *privatdocent*, pour être autorisé à ouvrir un cours libre dans une faculté, doit être pourvu du doctorat et de l'habilitation. Il ne reçoit aucun traitement officiel et est payé par ses auditeurs.

PRIVATDOCENTISME ou **PRIVAT-DOCENTISME** (*va-do-sin-tism*') n. m. Organisation de l'enseignement qui admet les privatdocents.

PRIVATIF, IVE adj. Qui marque privation : *Idée* PRIVATIVE. Vx. On dit auj. NÉGATIF.

— Gramm. Qui marque privation : *Particule* PRIVATIVE. *A privatif*, A grec qui, dans la composition des mots, a une valeur privative.

— n. m. Particule privative : *Dans la langue française comme dans la langue latine, in est un* PRIVATIF.

— Algébr. *Quantité privative*. Ancien nom des quantités négatives.

— Dr. Qui accorde une chose exclusivement à une personne déterminée : *Un article* PRIVATIF.

PRIVATION *si-on* — lat. *privatio*, n. f. Manque, retranchement, suppression d'un bien, d'un avantage, d'une qualité, d'une faculté : *La* PRIVATION *de toute. La* PRIVATION *des droits civils*.

— Besoin, désir non satisfait : *Vivre dans les* PRIVATIONS. *Vivre de privations*. Vivre dans une grande gêne.

— Philos. Défaut de possession d'une qualité nécessaire à la perfection ou à l'existence normale ou à la réalisation d'une forme supérieure.

— SYN. **Défaut, faute**, etc. V. DÉFAUT.

— ENCYCL. Philos. Chez Platon, la *privation* est conçue comme l'équivalent du non-être relatif ; c'est celle qui fait qu'une essence est *autre* et ne peut pas participer de certaines autres idées, mais c'est chez Aristote que la privation apparaît explicitement comme un *principe* des choses, corrélatif de l'acte et opposé à la *puissance* : elle est exclusion de l'un des contraires en puissance, tandis que l'acte est réalisation de l'autre contraire.

Au moyen âge, la privation devient la cause de toute de tout le mal, que l'on ne peut pas attribuer à [...] Après saint Thomas d'Aquin, c'est surtout [...] fait usage de cette notion scolastique. Le mal [...] ou douleur a pour cause le mal moral ou [...] tourne peut avoir pour cause que le ma[...] imperfection ou privation inséparable de [...] matière.

PRIVATIVEMENT rad. *privatif*, adv. D'une manière préférablement : *Le pain d'orge* [...] *particulièrement* PRIVATIVEMENT *à personne*. Lamen[...] Vx.

PRIVATIVE

PRIVAUTÉ

PRIVÉ

PRIVÉMENT adv.

PRIVER

Se priver,

Se priver de tout plaisir.

SYN. Frustrer, sevrer.

— Priver (se), s'abstenir.

PRIVER adj.

Privé, ée, part. pass. du v. Priver.

PRIVERNUM, ville de l'ancienne Italie. Latium, de Privernus. Elle a donné naissance au Piperno-Vecchio.

PRIVILÈGE (lat. *privilegium*, loi personnelle, de *privus*, particulier, et *lex, legis*, loi) n. m. Droit ou avantage exclusif, spécial, personnel : *La Révolution a tout remplacé les* PRIVILÈGES *par le droit commun.* || Acte qui contient la concession d'un droit personnel : *Prendre un* PRIVILÈGE.

— Autref. Autorisation d'imprimer sans laquelle il était défendu aux libraires de faire paraître aucun livre. PRIVILÈGE *imprimé en tête d'un ouvrage.*

— Autorisation qui n'est donnée qu'à certaines personnes : *La noblesse et l'enfance ont chacune ses* PRIVILÈGES.

— Faculté spéciale : *Un des* PRIVILÈGES *de l'espèce humaine est de manger sans avoir faim* (Brill.-Sav.). Vice, défaut inhérent à la personne, spécial : *Les malheureux ont le triste* PRIVILÈGE *de faire le vide autour d'eux.*

— Dr. Droit que possède un créancier d'être payé avant d'autres. PRIVILÈGE *sur les immeubles, sur les meubles.*

SYN. Privilège, prérogative. V. PRÉROGATIVE.

— ENCYCL. Il est V. RÉGIME.

Dr. rom. *Le privilège* n'était à l'origine qu'un rang de faveur accordé à certaines créances chirographaires par rapport aux autres, n'entraînant ni droit de vente ni droit de suite. Le nombre fut considérable des privilèges des femmes sur les biens de leurs maris pour la restitution de leur dot; des pupilles, mineurs ou fous sur les biens de leurs tuteurs et curateurs. Ces privilèges furent accrus sous les empereurs chrétiens. Chez les Hypothécaires latins, les Romains imaginèrent des hypothèques privilégiées, préférables à toutes autres, telles furent celles de la personne ayant fait des frais pour la conservation de la chose, du fisc pour le paiement de l'impôt foncier, de la femme pour sa dot.

— Dr. franç. Le *privilège* est aux termes mêmes de l'art. 2095 du Code civil, « un droit que la qualité de la créance donne à son créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaires ». Comme l'hypothèque, c'est un droit réel immobilier, accessoire. Il en diffère en ce que tenant à la nature de la créance, il est établi par la loi et ne peut être réglé par la convention; sauf le privilège attaché au gage, le privilège diffère encore de l'hypothèque en ce qu'il peut porter sur les meubles et les immeubles et en ce qu'il donne la préférence entre les différentes créances privilégiées, réglée non par leur date, mais par le rang que la loi assigne à chaque nature de créance; entre les créanciers privilégiés passent tous avant les créanciers hypothécaires.

Les privilèges sur les meubles engendrent, outre un droit de préférence, comme les privilèges sur les meubles, un droit de suite; ils sont aussi soumis à des formalités pour leur conservation.

Les privilèges sur les meubles se divisent en privilèges généraux sur les meubles, portant sur la généralité des meubles du débiteur, et en privilèges *spéciaux*, portant sur certains meubles.

Les créances privilégiées portant sur la généralité des meubles sont d'après l'article 2101 du Code civil : 1° les frais de justice; 2° les frais funéraires; 3° les frais de la dernière maladie, quelle qu'en soit la terminaison; 4° les salaires des gens de service; le privilège a été étendu aux salaires des ouvriers et voyageurs; 5° les fournitures de subsistances; 6° la créance de la victime de l'accident (loi du 9 avr. 1898 sur les accidents du travail). En outre, de nombreux privilèges généraux sont accordés au Trésor par les lois administratives spéciales. En cas de vente du mobilier, les créances de l'article 2101 portent aussi exclusivement sur les immeubles. Ces créances sont classées entre elles dans l'ordre fixé par le dit article, et, lorsqu'elles viennent en concours avec celles qui sont privilégiées sur certains immeubles, elles viennent aux mêmes privilèges.

Les privilèges spéciaux sur les meubles sont, d'après l'article 2102 : 1° le privilège du bailleur d'immeubles si le locataire est un commerçant, un régime spécial a été établi en cas de faillite par la loi du 12 févr. 1872, régime étendu à la liquidation judiciaire par la loi du [illegible] et étendu aussi à celle de l'article 21[illegible] ment donne le privilège des [illegible] ouvriers et celui des fabricants ou [illegible] ateurs; 2° le privilège du réaliseur; 3° le privilège de celui qui a fait des frais pour la conservation de la chose, 4° le privilège du vendeur d'effets mobiliers, celui-ci a en outre un droit de revendication, art. 1[illegible] C. civ., un droit de résolution, art. 1184 [illegible] et un droit de revendication indiqué par l'art. [illegible]; le privilège de l'aubergiste sur les effets apportés dans l'auberge par les voyageurs aux aubergistes; le privilège du voiturier, 7° le privilège qui frappe le cautionnement de certains fonctionnaires publics. En outre, dans quelques situations réglées, on classe en principaux privilèges dans l'ordre suivant : 1° privilèges dérivant du contrat lui-même, 2° privilèges pour conservation de la chose, 3° privilège du vendeur.

Différentes lois ont établi aussi des privilèges spéciaux sur certains meubles, en matière administrative.

Les privilèges spéciaux sur les immeubles sont au nombre de cinq, d'après l'article 2103. Il n'y en a en réalité que trois, ce sont les privilèges du vendeur d'un immeuble, des copartageants et des architectes et ouvriers. Les alinéas 2 et 5 ne jouissent pas des privilèges spéciaux, mais se bornent à autoriser, ce qui est de droit commun, la subrogation dans le privilège du vendeur et dans celui des architectes. Mais il faut ajouter certains privilèges résultant de lois spéciales, et, d'après la jurisprudence, la séparation des patrimoines.

Les privilèges doivent être rendus publics, ordinairement par une inscription. Il y a cependant des exceptions. Les privilèges de l'article 2101 sont dispensés de toute inscription, le vendeur conserve son privilège par la transcription du titre; pour les architectes et ouvriers, il faut une double inscription : l'inscription du privilège du copartageant doit être faite dans le délai de soixante jours; pour la séparation des patrimoines, il y a un délai de six mois. Les règles ci-dessus ne sont relatives qu'au droit de préférence. En ce qui concerne le droit de suite, tout privilège sur un immeuble ne peut être utilement inscrit que jusqu'à la transcription de l'acte constatant l'aliénation dont l'immeuble a été l'objet. Une double exception résulte, cependant, pour le vendeur et le copartageant, de la loi du 23 mars 1855 (art. 6.

— Librair. *Le privilège* était une autorisation qui devait être obtenue autrefois pour imprimer un livre. Au début, c'était l'Église qui permettait ou prohibait l'impression des écrits. L'ordonnance de Moulins, de 1566, attribua ce droit à l'autorité royale. Un édit de Henri II avait prononcé la peine de mort contre tout imprimeur d'un ouvrage publié sans l'autorisation; supprimée par l'ordonnance de Moulins, rétablie par Richelieu en 1626, cette peine fut remplacée en 1728 par celles de la marque, du carcan et des galères.

PRIVILÉGIAIRE (*ji-èr*) adj. Qui est de la nature des privilèges : *Droit* PRIVILÉGIAIRE. (Peu us.)

PRIVILÉGIER (*ji-é* — rad. *privilège*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous privilégions. Que vous privilégiiez*) v. a. Accorder un privilège : PRIVILÉGIER *une association. Privilégié, ée* part. pass. du v. Privilégier.

— Qui a reçu, qui possède quelque avantage naturel : *L'homme est un être* PRIVILÉGIÉ.

— Qui a la liberté de dire, de faire ce que d'autres n'oseraient : *Les vieillards sont toujours un peu* PRIVILÉGIÉS.

— Substantiv. Personne qui jouit d'un privilège : *Les* PRIVILÉGIÉS *de l'ancien régime.*

— Dr. *Créancier privilégié*, Créancier qui a droit d'être payé par préférence à d'autres. || *Créance privilégiée*, Créance qui doit être payée avant les autres. || *Cas privilégiés*, Crimes dont les juges royaux avaient la connaissance exclusive. (On disait aussi CAS ROYAUX.)

— Dr. *Jour privilégié*. Se disait des jours où l'on ne pouvait être arrêté pour dettes, à savoir les dimanches et jours fériés. V. CONTRAINTE *par corps.*

— Hist. *Privilégié suivant la cour*, Celui qui avait le droit d'exercer un métier ou un commerce partout où se trouvait la cour. || *Ordres privilégiés*, Anciens ordres de la noblesse et du clergé, en France. || *Lieu privilégié*, Lieu qui n'était pas soumis à la police générale. (Ainsi, à Paris, on ne pouvait arrêter les débiteurs dans l'enclos du Temple.)

— Pêch. *Poissons privilégiés*, Poissons que l'on ne peut pêcher qu'à des époques déterminées, par opposition aux *Poissons indifférents*, qu'on peut prendre toute l'année.

— Relig. *Autel privilégié*, Autel auquel sont attachées des indulgences.

PRIVITZ (hongr. *Privigye*, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie septentr. [comitat de Neutra]), sur la Neutra, affluent gauche du Danube; 2.998 hab.

PRIVOLNOIÉ, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Kherson, sur l'Ingoul, affluent du Boug méridional, 3.600 hab.

PRIWOZ, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle de Neutitschein], sur l'Oder; 5.250 hab. Mine de houille.

PRIX (*pri* — du lat. *pretium*, primitivem. *precium*) n. m. Valeur vénale, estimation en argent ou en valeur assimilable à l'argent : *C'est la concurrence qui met un juste* PRIX *aux marchandises.* (Montesq.)

— Sacrifice, condition fâcheuse : *Nombre de gens veulent parvenir à quelque* PRIX *que ce soit.*

— Valeur, mérite : *Apprenez à connaître le* PRIX *du temps. Donner promptement double le* PRIX *du bienfait.*

— Rémunération, récompense : *Recevoir le* PRIX *de ses services, de son dévouement.* || Punition, châtiment : *Recevoir le* PRIX *de ses crimes.* || Objet que l'on offre à celui qui a obtenu la victoire sur des concurrents : *Distribution des* PRIX. || Personne qui a obtenu un PRIX : *Peintre qui est un premier* PRIX *de Rome.*

Loc. div. *De prix*, D'une valeur très élevée : *Cheval de* PRIX. || *Au prix de*, En échange d'une somme de : *Vendre sa maison* AU PRIX DE *cent mille francs.* — Moyennant, à la condition de : *Le secret de bien faire est de faire peu* AU PRIX DE *beaucoup de travail.* — En comparaison de : *L'intérêt n'est rien* AU PRIX DU *devoir.* || *A prix d'argent*, Moyennant une somme d'argent. || *A prix d'or*, A un prix très élevé. || *Prix pour prix*, Locution adverbiale qui marque, dit l'Académie, une certaine proportion entre deux choses d'ailleurs fort différentes : PRIX POUR PRIX, *un drap est plus cher que mon velours.* — Fig. *Considérez bien les qualités de ces deux hommes et vous verrez que,* PRIX POUR PRIX, *l'un vaut l'autre.* (Vx.) || *A tout prix*, Quoi qu'il en coûte, quel qu'en soit le prix. || *Hors de prix*, Excessivement cher. || *Prix fait*, Prix fixé, prix convenu d'avance. || *Prix fixe*, Prix fixé d'avance par le marchand, et que l'acheteur n'a pas à débattre. — PRIX-FIXE. (V. à son ordre alph.) || *Remporter le prix*, Surpasser les autres en quelque chose. || *Partager le prix*, Partager entre deux concurrents ce qui avait été promis au vainqueur. — Obtenir, concurremment avec un autre, une part du prix promis au vainqueur. || *Mettre la tête d'un homme à prix*, Promettre une récompense à qui le tuera, à qui fera connaître la retraite d'un prisonnier, etc. || *Valoir son prix, Avoir son prix*, Avoir une certaine valeur. || *N'avoir point de prix, Être sans prix*, Avoir une très grande valeur, se vendre excessivement cher. || *Cela vaut toujours son prix*, Cela conserve toujours sa valeur.

— Comm. *Prix de fabrique*, Prix qui représente la valeur de la matière première et les frais de fabrication. || *Prix réel*, Prix représentant le montant des avances et les bénéfices du producteur et des intermédiaires obligés. || *Prix courant*, Prix réglé par la balance de l'offre et de la demande; publication commerciale qui fait connaître les prix courants. || *Vendre à non-prix*, Vendre moins cher que la marchandise n'a coûté et ne se vend d'ordinaire. || *Vendre à tout prix*, Vendre à quelque prix que ce soit.

— Eaux et for. *Prix de la feuille*, Indemnité due à l'État ou à la commune par l'adjudicataire qui a différé l'exploitation des bois devenus sa propriété au delà du terme.

— Hist. *Prix décennaux*, Prix qu'on décernait, sous l'Empire, aux œuvres artistiques et littéraires, aux découvertes scientifiques jugées les plus remarquables qui se fussent produites dans les dix dernières années écoulées.

— Sport. Somme d'argent ou objet d'art, etc., que l'on donne au vainqueur d'une course, d'une lutte, d'un assaut, etc. || Épreuve, réunion dans laquelle on se dispute cette récompense : *Aller au Grand* PRIX. V. COURSE.

— Prov. : **Chacun vaut son prix**, Il n'est personne qui n'ait quelque bonne qualité. || **C'est un prix fait comme celui des petits pâtés**, C'est un prix réglé d'avance et qu'il est inutile de discuter.

— SYN. **Valeur, récompense, rémunération, rétribution.**

— ENCYCL. Comm. Le *prix* d'une chose ou d'un service est la somme contre laquelle on obtient cette chose ou ce service. Le prix n'est pas l'équivalent de la valeur. Tous les deux sont relatifs et dépendent de causes multiples. Ainsi, la valeur réelle d'un objet peut dépasser de beaucoup le prix payé; elle peut aussi lui être inférieure. C'est une question de temps, de lieu, d'utilité plus ou moins grande ou immédiate, d'abondance ou de rareté, de mode, etc., qui font varier le prix auquel on obtient les choses et les services, indépendamment de leur valeur réelle. Aussi, l'habileté du commerçant est-elle de se procurer les objets au plus bas prix là où ils sont abondants ou peu recherchés et de les vendre au plus haut prix là où ils sont plus rares ou plus recherchés.

— *Prix de revient*. Le prix de revient est la somme de capital argent que coûte un objet que l'on achète ou que l'on produit. Il faut donc considérer deux sortes de prix de revient : celui du commerçant, simple échangiste; celui de l'industriel, fabricant, constructeur, agriculteur, etc., qui transforme ou produit les objets de vente.

Chez le commerçant échangiste, le prix de revient se compose du prix coûtant de la marchandise, augmenté des frais de transport, de régie, d'assurances, etc., diminué des escomptes, bonifications, dons, surdons, rabais obtenus. Mais le marchand qui veut diriger intelligemment sa vente a besoin de savoir de combien il doit majorer son prix d'achat net pour couvrir ses frais généraux de vente et aussi ceux de magasin. La différence entre le prix de revient net et le prix de vente net est le résultat *net*, bénéfice ou perte tirés de l'échange.

— Mœurs et coût. *Prix de vertu*. Ce prix, qu'on désigne également sous le nom de *prix Montyon*, fut institué en 1820 par le philanthrope Montyon, pour récompenser annuellement « le Français pauvre ayant fait dans l'année l'action la plus vertueuse ». Ce prix, d'une valeur de 20.000 francs, est décerné par l'Académie française, en séance publique, dans le courant du mois de mai. Pour répondre aux vues exprimées par Montyon dans son testament, daté du 12 novembre 1819, tous les départements sont admis à concourir. Le prix peut être donné intégralement ou partagé entre plusieurs lauréats.

Prix académiques. V. INSTITUT (*Prix de l'*).

PRIX-FIXE n. m. Magasin où l'on vend des marchandises au détail et à prix fixe : *Ouvrir un* PRIX-FIXE. || Pl. *Des* PRIX-FIXES.

PRIXITE (*ksit'*) n. f. Minér. Arséniato naturel de plomb.

PRIZIAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 40 kilom. de Pontivy; 2.578 hab. Conserves alimentaires. Maison Renaissance et ruines du château du Dréors (XVIe s.).

PRIZZI, ville du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Palerme]); 10.550 hab. Pâtes alimentaires. Commerce de vin et d'huile.

PRJEDOR ou PRIEDOR, ville d'Austro-Hongrie (Bosnie, cercle de Banialouka, sur la Saona; 4.570 hab. Ch.-l. de district. Ch. de f. de Novi à Banialouka; fer.

PRJEVALSK. Géogr. V. KARAKOL.

PRJÉVALSKI ou PRZÉWALSKI (Nicolas-Michailovitch), officier et explorateur russe, né à Kimbory (gouv. de Smolensk) en 1839, mort à Karakol (territoire de Sémiriétchensk) en 1888. Il entreprit en 1867 sa première exploration, au cours de laquelle il étudia le territoire de l'Oussouri (1867-1869). Les fructueux résultats de ce voyage lui firent confier en 1871 une mission dans l'Asie centrale, à la suite de laquelle il obtint la médaille d'or Constantin de la Société russe de géographie. Cette fructueuse exploration est le premier des quatre grands voyages qui occupent toute la dernière partie de la vie de Prjevalski (1871-1873, 1876-1877, 1879-1880, 1884-1885), et qui font de cet officier russe le véritable

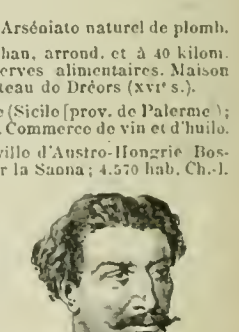

Prjévalski.

père de la géographie scientifique de toute l'Asie centrale. En l'honneur de Prjévalski, le tsar de Russie a changé en *Prjévalsk* le nom de Karakol.

Les ouvrages dus à ce voyageur, dont les plus importantes Sociétés de géographie ont à l'envi couronné les travaux, sont intitulés : *Voyages dans les possessions russes de l'Oussouri, de 1867 à 1869* (1870) ; *Mongolie et pays des Tangoutes* (1876) ; *De Kouldja au Tian-Chan* 1879 ; *De Zaïsan au Thibet, par Hami et Gobi* (1883) ; *De Kiakhta aux sources du fleuve Jaune*, exploration de la lisière nord du Thibet 1888. Une bonne partie de ces relations a été résumée ou traduite en partie en anglais, en allemand et en français.

PRO, préfixe qui signifie « en avant », et se rapporte à la préposition latine *pro*.

PRO n. m. Mar. Syn. de PRAO.

PRO ARIS ET FOCIS, mots latins signif. *Pour les autels publics et les foyers domestiques*. On les emploie avec le verbe *combattre* dans le sens de Lutter pour les intérêts généraux et particuliers.

PROAZA, comm. d'Espagne Asturies prov. d'Oviedo ; 3.320 hab.

PROAMNIOS *oss*) n. m. Embryol. Nom donné par Van Beneden et Julien au capuchon céphalique, tant que le repli amniotique est constitué par l'accolement de l'ectoderme et de l'endoderme.

PROBA FALCONIANA ou **FALCONIA**, poétesse latine du IVe siècle de notre ère. Il ne reste d'elle qu'un ouvrage sur l'*Ancien et le Nouveau Testament*, tout entier écrit en centons de Virgile. Elle-même nous apprend qu'elle avait composé beaucoup d'autres ouvrages, entre autres, l'*Histoire des guerres civiles*.

PROBABILIORISME (*rissm'* — du lat. *probabilior*, compar. de *probabilis*, plus probable, n. m. Théol. V. PROBABILISME. (Encycl.)

PROBABILIORISTE (*rist'*) adj. Qui se rapporte au probabiliorisme.

— Substantiv. : *Un savant* PROBABILIORISTE.

PROBABILISME (*lissm'* — du lat. *probabilis*, probable n. m. Philos. Doctrine intermédiaire entre le dogmatisme et le scepticisme.

— Théol. Doctrine des opinions probables, qui autorise comme permis tout acte, toute doctrine qu'appuie une raison sérieuse ou une grave autorité.

— ENCYCL. Philos. Le scepticisme de Pyrrhon n'avait guère qu'une valeur morale ; Arcésilas et Carnéade, tout en refusant d'admettre les prétendues certitudes du dogmatisme platonicien et aristotélicien, cherchèrent à donner un fondement stable à nos connaissances : la plus grande probabilité, le maximum de « crédulité » (τὸ πιθανὸν, τὸ εὔλογον). Carnéade montra quels sont les degrés de la probabilité et à quels signes on reconnaît le probable, le plus vraisemblable. L'école probabiliste, dite « nouvelle Académie », exerça une influence considérable sur la culture romaine.

— Théol. Pour les cas où le devoir est incertain et la conscience hésitante sur ce que la loi morale oblige de faire ou d'éviter, les théologiens moralistes ont proposé certains principes de conduite, qui diffèrent entre eux et constituent trois espèces de systèmes : le *tutiorisme*, le *probabiliorisme* et le *probabilisme*. Le premier de ces systèmes soutient que, dans les circonstances douteuses, il faut toujours se déterminer d'après l'opinion la plus favorable à la loi, c'est-à-dire la plus sévère ; le second enseigne qu'on doit s'attacher à l'opinion la plus probable, qu'elle soit favorable à la loi ou favorable à la liberté humaine ; le troisième, enfin, prenant le parti de la liberté, permet de suivre toute opinion qui lui est favorable, pourvu que cette opinion soit vraiment probable, autrement elle d'ailleurs contre elle des raisons supérieures.

L'Église a condamné le *tutiorisme* comme entaché de rigorisme. Toutefois, quand il s'agit de la validité des sacrements, l'opinion la plus sûre est la seule permise. Mais, hors de ces cas particuliers, l'Église n'interdit pas plus le *probabilisme* qu'elle ne l'impose. Seulement, pour que la probabilité d'une opinion puisse servir de guide à la conscience, il faut qu'elle soit sérieuse.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que certains casuistes ont abusé du système probabiliste et sont arrivés, par des déductions subtiles, à des conclusions que la morale réprouve. Pascal les a vivement attaqués dans les *Provinciales*, et l'Église a condamné plusieurs fois les décisions de cette morale relâchée. (V. CASUISTIQUE. Le docteur le plus autorisé et le plus sûr du *probabilisme* est saint Alphonse de Liguori.

PROBABILISTE (*list'*) n. Partisan du probabilisme.

PROBABILITÉ lat. *probabilitas* ; de *probabilis*, probable n. f. Raisons qui font présumer la vérité d'une chose : *Peser les* PROBABILITÉS.

— Math. *Calcul des probabilités*, Ensemble des règles au moyen desquelles on calcule les chances.

— Milit. *Probabilité du tir*. Chances qu'on a dans des conditions données d'atteindre le but qu'on vise.

— Philos. Qualité d'une assertion qui a les plus grandes chances d'être conforme à la réalité objective sans qu'on puisse en démontrer la vérité.

— Théol. Qualité d'une opinion reposant sur des preuves ou des autorités simplement probables. Quelquef. Syn. de PROBABILISME.

— ENCYCL. Philos. La *probabilité* diffère à la fois de l'apparence et de la vraisemblance. Le probable est, comme l'apparent ou le vraisemblable, l'objet d'une croyance ; mais la croyance au probable implique le *doute*, qui modère l'ardeur dans l'affirmation, et en même temps suppose une certaine méthode d'investigation en vue de l'établissement du *plus probable*.

Le probabilisme se sépare de plus en plus nettement du scepticisme à mesure que les méthodes des sciences physiques, naturelles et morales ou sociales, deviennent de plus en plus des procédés d'établissement des plus grandes probabilités : toute induction scientifique aboutit à une probabilité, qui est par conséquent quelque chose de plus qu'une hypothèse. Le maximum de probabilité comportant le minimum de doute équivaut à la certitude. D'ailleurs, beaucoup de philosophes n'admettent pas d'autre certitude que « la certitude morale » ou pratique qui vient de la très grande probabilité.

— Math. La *probabilité* d'un événement est estimée par l'énumération des cas favorables, rapprochée de celle des cas possibles. Par exemple : on parie, jetant un dé, qu'il montrera le point 1. Le dé a six faces, six cas sont possibles, un seul est favorable : *par définition*, la probabilité est $\frac{1}{6}$. C'est le rapport du nombre des cas favorables au nombre total des cas possibles, pour un événement quelconque, avec cette restriction que toutes les chances aient même vraisemblance, c'est à dire que tous les cas doivent être également possibles.

Ceci étant, un grand nombre de problèmes dépendent uniquement de la théorie des combinaisons ; puis, si l'on partage les cas favorables en plusieurs groupes, on parvient à la notion de *probabilité totale* en disant que la probabilité de l'événement sera la somme des probabilités pour qu'il appartienne à chacun des groupes. Enfin, on arrive à introduire la notion d'un événement composé, défini par le concours de plusieurs événements simples que le hasard doit amener successivement ou simultanément : la *probabilité composée* d'un tel événement est le produit des probabilités des événements simples dont il exige la réunion. Ici déjà, une difficulté, souvent négligée, se présente, car la probabilité du second événement peut être influencée par la manière dont se produit le premier : dans ce cas, la probabilité composée est le produit de la probabilité du premier événement par la probabilité qu'acquiert le second *quand on sait que le premier est arrivé*.

Le sort des joueurs a été la première préoccupation des créateurs de la théorie du hasard ; on le nomme aujourd'hui *espérance mathématique* : il est la valeur équitable des avantages encore incertains que font espérer les conditions du jeu. L'espérance mathématique, dans un jeu équitable, est, pour chaque joueur, égale à sa mise qui, livrée au jeu, ne lui appartient plus. Si la somme espérée est connue, la recherche de la probabilité et celle de l'espérance mathématique forment un même problème. Il en est autrement lorsque les conditions du jeu impliquent la possibilité de gagner ou de perdre, suivant les cas, plusieurs sommes différentes.

L'étude de la probabilité des causes, qui n'a rien de commun avec l'idée de *causalité*, constitue une partie importante du calcul des probabilités et revient à chercher quelle est la probabilité de chacune des causes qui sont, on l'admet, les seules possibles : mais il ne faut pas oublier que, pour pouvoir chercher la probabilité d'un événement, il faut accepter son contraire comme possible, et il ne faut pas demander au calcul des probabilités la solution de problèmes mal posés : chance que le soleil se lève le lendemain, qu'il pleuve, etc. Dans cette voie, l'assimilation la plus téméraire d'un tirage au sort aux effets de causes inconnues et variables a été proposée par Condorcet dans un livre trop longtemps admiré sur la probabilité des décisions prises à la majorité, et qui repose sur une confusion ; même commentée, refaite par des savants aussi illustres que Laplace et Poisson, cette théorie n'a pu subsister.

PROBABLE lat. *probabilis*) adj. Qui est appuyé par des raisons pouvant faire croire à sa vérité : *Un événement* PROBABLE.

— Théol. *Opinion probable*. Opinion appuyée par des raisons ou des autorités sérieuses, bien que l'opinion contraire ait pour elle d'autres raisons ou d'autres autorités, plus sérieuses encore, mais non pas décisives : *Une loi douteuse ne pouvant obliger moralement, l'*OPINION PROBABLE *suffit pour former la conscience*. V. PROBABILISME.

— n. m. Ce qui est probable : *Préférer le certain au* PROBABLE.

— SYN. Plausible, vraisemblable. V. PLAUSIBLE.

— ENCYCL. Math. financ. On appelle *vie probable* des obligations d'un emprunt remboursable par annuités sensiblement constantes, le temps au bout duquel la moitié des titres seront amortis. N étant le nombre de titres de l'emprunt, r le taux pour 1 franc, n la durée de l'emprunt, x la vie probable, on a la relation

$$x = \frac{\log\left[1+r^{n}+1\right] - \log 2}{\log 1+r}.$$

La vie probable est, comme on le voit, indépendante du nombre des titres de l'emprunt.

PROBABLEMENT adj. Vraisemblablement, selon les probabilités : *L'inventeur du monologue fut* PROBABLEMENT *un bavard*. Delille.

PROBALINTHE, dème de l'ancienne Attique, au S.-E. de Marathon, et formant la Tétrapole avec Œnoe, Marathon et Tricorythos. Auj. bourg de *Vrana*.

PROBANT *ban*, **ANTE** (lu lat. *probans*, *antis* — de *probare*, prouver, adj. Qui prouve, qui a force de preuve : *Pièce* PROBANTE.

— Pratiq. *En forme probante*. En forme authentique.

PROBASIDE du préf. *pro*, et de *baside* n. f. Bot. Spore des urédinés qui, pendant la germination, se cloisonne et donne des sporidies.

PROBATION *si-on* — lat. *probatio* ; de *probare*, éprouver n. f. Hist. eccléj. Temps d'épreuve qui précède le noviciat. Temps du noviciat.

— Action de prouver, résultat de cette action : *Une méthode de* PROBATION *infaillible*. Proudh. Vaus.

PROBATIQUE *tik'* — gr. *probatikos* ; de *probation*, mouton, brebis adj. Anat. hebr. Se disait d'une piscine construite près du temple de Jérusalem, où l'on purifiait les victimes destinées aux sacrifices : *La piscine* PROBATIQUE *est un réservoir long de cent cinquante pieds et large de quarante*. Chateaubr. *Porte Probatique*, Porte de Jérusalem près de laquelle était située la piscine probatique.

PROBATOIRE du lat. *probare*, prouver) adj. Propre à prouver, ayant force de preuve : *Faits* PROBATOIRES.

— Enseign. *Acte probatoire*. Acte propre à constater la capacité d'un aspirant à un grade universitaire.

PROBE lat. *probus* adj. Qui a de la probité. *On ne s'enorgueillit pas d'être* PROBE.

PROBIES *bi* — lu préf. *pro*, et du gr. *bios*, vie n. m. pl. Biol. Dans la théorie de Naegeli, Êtres primitifs, inférieurs, par leur taille et leur organisation aux formes organisées monères, bactéries, etc., les plus simples que montre le microscope. — *Un* PROBIE.

PROBITÉ (ra-bi-) *probe*) n. f. Droiture d'esprit et de cœur qui porte à l'observation stricte des devoirs sociaux : *La* PROBITÉ *est la règle de tous nos devoirs*. Gardanne. Personne considérée au point de vue de la probité : *C'était une de ces* PROBITÉS *sévères et rigides*. G. Sand.

Probite allemande OBSERVE DE LA [illegible] par Frédéric [illegible] traité à [illegible] Il [illegible] Mémoire [illegible]

PROBLÉMATIQUE [illegible] *Problématique*, n. m. [illegible] Kant : PROBLÉMATIQUE *problématique* [illegible]

— Chose inexplicable, incompréhensible : *Le* [illegible] *certaines personnes* [illegible]

— Personne dont on ne peut comprendre [illegible] conduite :

Je suis encor pour moi le problématique.
DESMAHIS.

— SYN. Demande, question.

PROBLEPSIS *blep-siss* n. f. Genre [illegible] des lépidoptères géométridés, propres à l'Europe méridionale et à l'Asie Mineure. Les problepsis sont de jolies phalènes blanches ou jaunâtres, avec de grandes taches brunes cerclées de noir.


Problepsis gr. nat.

PROBOLINGO ou **BANGHER**, ville des Indes Néerlandaises île de Java, port sur la côte nord vis-à-vis de l'île de Madoura. Capitale d'une province peuplée de plus de 500.000 hab.

PROBOSCELLE *bo-sel'* n. f. Genre d'infusoires holotriches, famille des lembidiés, propres aux mers du nord.

PROBOSCIDE *boss-sid'* — lat. *proboscis*, gr. *proboskis idos* n. f. Ancien terme d'histoire naturelle, désignant la trompe de l'éléphant et aussi celle de certains insectes.

— Blas. Nom héraldique de la trompe de l'éléphant.


Trompe d'éléphant, bouclée d'argent.

PROBOSCIDIEN, ENNE *boss-si-di-in, èn'* — rad. *proboscide* adj. Qui possède une trompe : *Infusoire* PROBOSCIDIEN.

PROBOSCIDIENS *boss-si-di-in* n. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant ceux qui possèdent une trompe comme les éléphants. — *Un* PROBOSCIDIEN.

— ENCYCL. Les *proboscidiens* sont de grands et lourds animaux, à pied multiongulé, à nez prolongé en appareil de préhension, à molaires composées de nombreuses lames d'émail placées parallèlement. Cet ordre se divise en trois familles : *pyrotheridés*, *dinotheridés*, *éléphantidés*, la dernière comprenant seule des animaux vivants.

PROBOSCIDIFORME *boss-si* — de *proboscide*, et *forme* adj. Zool. Qui a la forme d'une trompe.

PROBOSCINE *boss-sin'* n. f. Zool. Genre de bryozoaires gymnolèmates cyclostomes, de la famille des tubuliporidés, comprenant de nombreuses espèces répandues dans diverses mers ou fossiles depuis l'époque jurassique.

PROBOULEUMA mot gr.) n. m. Inst. athén. Approbation préalable donnée par le sénat à un projet de loi qui devait être ensuite porté devant l'assemblée du peuple.

PROBRAQUE *brak'* — du gr. *probrakhus* ; de *pro*, en avant, et *brakhus*, bref adj. et n. m. Littér. anc. Se dit d'un pied oratoire composé d'une brève et de quatre longues.

PROBUBALUS n. m. Zool. Syn. anc. de ANOA.

PROBUS Valerius), grammairien latin du IIe siècle de notre ère. On a de lui : un *Commentaire sur Virgile*, une *Vie de Perse* ; une grammaire, *Grammaticæ institutiones* ; *De notis Romanorum interpretandis liber* ; *De nomine*, etc.

PROBUS Æmilius, autre grammairien, regardé par plusieurs savants comme le véritable auteur des *Vies*, attribuées à Cornélius Nepos.

PROBUS Marius Aurelius Valerius), empereur romain, né à Sirmium (Illyrie), vers 232, mort en 282. Fils d'un simple tribun, protégé par l'empereur Valerius, il s'acquit une grande réputation militaire, et l'empereur Tacite lui confia le commandement de l'Orient. A la mort de Tacite, les soldats le proclamèrent et le sénat ratifia leur choix. Le gouvernement de Probus fut excellent. Il rendit aux coteaux de la Gaule les vignobles que l'édit de Domitien avait fait arracher parce qu'ils faisaient concurrence aux vignobles d'Italie. Mais les soldats ne voulurent pas supporter la discipline sévère qu'il avait établie. De plus, il laissa entendre qu'il avait l'intention de licencier une partie de l'armée : un soulèvement militaire éclata et il fut massacré.

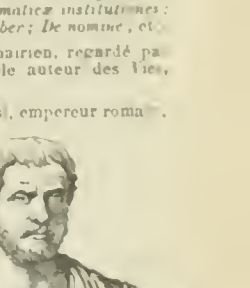
Probus.

PROCACCINI [illegible] le Vasari et le [illegible]

PROCACCINI [illegible] le Jeune, peintre italien [illegible] le tableau Autre [illegible] le Jules César [illegible] au [illegible] une Assomption [illegible] Marie-Madeleine [illegible]

PROCAMBIAL, ALE, AUX adj. Qui appartient au PROCAMBIUM.

PROCAMBIUM n. m. Du préf. *pro*, et de *cambium*. Tissu [illegible] aux faisceaux vasculaires [illegible] la racine et la tige.

PROCAS [illegible] Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, propres à l'Amérique tropicale. Ils vivent [illegible] sous les écorces, sous [illegible] bruns, ils vivent [illegible] sur les fleurs, au pied des arbres.

PROCAS, roi d'Albe, père de Numitor et d'Amulius.

PRO-CATAAL du préf. *pro*, et de *cataal* n. m. Anat. Se dit [illegible] est situé à la quatrième place inférieure [illegible] au sein de la cavité, dans les animaux qui ont les pièces [illegible] ou une [illegible] ulaire.

PROCAVIA n. m. Nom scientifique des mammifères du genre daman.

PROCAVIIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères du sous-ordre des Lyracines, comprenant les damans *procavia*. — *Le procavia*.

PROCÉDÉ (*sé* — rad. du subst. verbe de *procéder*) n. m. Manière de se comporter dans ses relations avec ses semblables. *Il est souvent adroit d'ignorer un mauvais procédé.* (La Rochef.-Doud.)

— Pratique, manière d'opérer. *Il y a deux choses dans l'art : le procédé et le génie.* (E. Scherer.)

— Préparation du duel. *Deux* PROCÉDÉS *ont un cartel.* (Mme de Sév.)

— Jeux. Morceau de cuir dont on garnit le petit bout des queues de billard, et que l'on [illegible] de craie ou blanc.

— Techn. Expédient par lequel on remplace [illegible] système plus parfait, mais plus couteux. *Raffiner à* PROCÉDÉS.

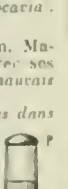

PROCÉDER (*sé*) v. n. lat. *procedere*. Change [illegible] en [illegible] avant une syllabe muette. *Je procède. Nous procédons*, excepté au fut. de l'ind. et au [illegible] cond. *Je procéderais. Nous procéderions.*) v. n. Provenir, tirer son origine : *Maladie qui* PROCÈDE *d'un vice du sang.*

— Agir, se conduire, opérer. PROCÉDER *avec méthode.*

— Être réduit, s'exécuter d'une certaine façon : *Poème qui procède par tableaux.*

— *Prov. fam.*, commencer, faire les premières opérations. PROCÉDER *à un déménagement.*

— Faire procéder *militairement*, Sans observer les formes ordinaires de la justice.

— Dr. Agir par les voies de droit ; faire des actes, des poursuites. PROCÉDER *en justice.* PROCÉDER *à la levée des scellés.* PROCÉDER *criminellement contre quelqu'un*, Le poursuivre comme criminel.

— Gramm. Se dit du cas spécial par lequel la troisième personne de la [illegible] est unie aux deux autres : *Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.*

Procédé, ée part. pass. Se dit des formalités légales [illegible] qui n'ont pas été remplies : *Quand un arrêt est rendu, mais que les formes n'ont pas été gardées, c'est bien jugé, mais mal* [illegible]

— Fam. *Tout fut procédé, Tant a été procédé que*, On fit [illegible], on se donna tant de peine que... Les choses en vinrent à un tel point que...

— SYN. Découler, dériver, etc. V. DÉCOULER.

PROCÉDURAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport à la procédure.

PROCÉDURE (*sé* — rad. *procéder*) n. f. Forme suivant laquelle les affaires [illegible] contentieuses en matière civile, pénale, [illegible] administrative. PROCÉDURE *civile, criminelle.* Ensemble [illegible] faits pour arriver à la solution d'un procès. *Une longue procédure.*

— ENCYCL. En matière [illegible] contentieuse est relatif à la procédure est réglé par le Code de procédure civile. Autrement, toute la procédure civile se fait par l'intermédiaire des huissiers et [illegible]

En matière [illegible] contentieuse, correctionnelle et de simple police, les [illegible] sont [illegible] par les dispositions du Code d'instruction criminelle. La procédure applicable se divise en quatre opérations [illegible] la *poursuite*, qui a pour objet de réunir les preuves de la culpabilité ou de la non-culpabilité, le *jugement*, qui constate la [illegible], s'il y a lieu, et prononce la peine [illegible] exécutoire, et l'*exécution* de la sentence rendue.

En matière commerciale, la procédure est tracée dans le Code de commerce.

En matière administrative, la procédure n'est réglée qu'en ce qui concerne [illegible] les affaires devant le conseil d'État, la Cour des comptes et les conseils de préfecture [illegible] du 22 juillet 1806, complété par diverses dispositions ultérieures, qui contient le « règlement sur les affaires contentieuses portées au conseil d'État » [illegible] du 22 juillet 1889 qui régit les formes [illegible] devant les conseils de préfecture siégeant [illegible] en matière [illegible] Devant les préfets, les [illegible] [illegible] repose entièrement sur certains [illegible] [illegible] sont, en général, sur [illegible] et par voie de pétition.

— BIBLIOGR. [illegible] Aucoc, *De la procédure contentieuse devant le Conseil d'État*, Paris, 1869 ; Combarieu, *Traité de procédure [illegible] devant les conseils de préfecture*, Paris, 1881 ; Chauveau, *Dictionnaire de procédure*, Paris, 1882 ; Naquet, *Code de procédure des conseils de préfecture*, Paris, 1881 ; Rousseau et Laisney, *Dictionnaire de procédure*, Paris, 1888-1896, etc.

PROCÉDURIER, IÈRE adj. Qui entend la procédure. *Un* PROCÉDURIER. (Acad.) Qui allonge la procédure : *Avocats* TRÈS PROCÉDURIERS. Qui aime la procédure, la chicane. *On dit les Normands* PROCÉDURIERS.

— Substantiv. *Tout avocat doit être un excellent* PROCÉDURIER.

PROCÉLEUSMATIQUE (*sé-leus, tik'*) — gr. *prokéleusmatikos* adj. Pros. gr. Se dit d'un pied composé de quatre brèves, et qu'on rencontre à certaines places dans les vers anapestiques, iambiques et trochaïques.

Métriq. anc. Se dit d'un vers composé de quatre procéleusmatiques ou, sous forme abrégée (catalectique), de trois procéleusmatiques et d'un trihraque.

PROCELLARIA (*sé-l'*) n. m. Nom scientifique des pétrels.

PROCELLARIIDÉS (*sél'*) n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant les *pétrels* et subdivisée en deux tribus, dites des *procellariinés* et des *oceanitinés*. — *Un* PROCELLARIIDE.

PROCELLARIINÉS (*sél'*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, de la famille des *procellariidés*, comprenant les *pétrels*, *halocyptènes* et *océanodromes*. — *Un* PROCELLARIINE.

PROCENTUEL, ELLE (*san-tu-él'* — du préf. *pro*, et de *cent* adj. Qui établit un rapport de tant pour cent : *L'convention* PROCENTUELLE. (Peu us.)

PROCÉPHALE (*sé* n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des cicindélidés, propres à l'Amérique tropicale.

PROCÉPHALIQUE (du préf. *pro*, et de *céphalique*) adj. Qui est situé en avant de la tête. ‖ *Apophyses procéphaliques*, Pièces calcifiées, plates, situées dans la paroi antéro-postérieure de la tête des écrevisses, de chaque côté de la base du rostre, et qui semblent représenter les *lobes procéphaliques* de la tête des embryons de ces crustacés.


Procère (réd. de moitié).

PROCÈRE (*sèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, répandues dans l'Europe orientale et l'Asie Mineure. (Ce sont les géants des carabes ; épais, rugueux, noirs, bleus, violets, verts avec des reflets métalliques, ils mesurent jusqu'à 6 centimètres de long.)

PROCÉRITÉ (*sé* — lat. *proceritas* n. f. Haute taille : *Les Éthiopiens et les Indiens, élisant leurs rois et magistrats, avaient égard à la beauté et à la* PROCÉRITÉ *des personnes.* (Montaigne.) Inus.]

PROCÈS (*sé* — du lat. *processus* ; de *procedere*, procéder) n. m. Instance devant des juges ayant pour but de provoquer la solution d'une question litigieuse : PROCÈS *civil, criminel. Intenter, Instruire, Poursuivre un* PROCÈS.

— Ensemble des pièces produites par l'une et l'autre partie, pour servir à l'instruction et au jugement d'une affaire : *Défendeur qui demande la communication du* PROCÈS.

— Fig. Querelle, question à vider : *Je suis très malade ; je vais finir le* PROCÈS *que j'ai avec la nature.* (Volt.)

— Loc. div. *Sans forme de procès*, Sans jugement, en dehors des formes juridiques : *Aux États-Unis, on lynche parfois un nègre* SANS FORME DE PROCÈS. ‖ *Sans autre forme de procès*, Sans délai ni formalité. ‖ *Procès par écrit*, Celui dans lequel les parties étaient appointées à écrire, à produire et contredire, et qui était jugé, non à l'audience, mais en la chambre du conseil, sur le rapport d'un des magistrats commis à cet effet. ‖ *Procès parti*, Celui dans lequel il se formait plusieurs opinions qui réunissaient un nombre égal de voix. ‖ *Distribuer un procès*, Commettre un juge pour examiner les pièces d'un procès, et en faire ensuite son rapport. ‖ *Gagner* ou *Perdre son procès*, Avoir gain de cause ou être condamné, dans un procès. — Fig. Réussir ou échouer. ‖ *Faire le procès à*, Poursuivre devant la justice : FAIRE LE PROCÈS *à un escroc.* ‖ Accuser, condamner la conduite de : *Plutôt que d'avouer une faute évidente, on* FAIT *volontiers* LE PROCÈS *à un ami.* ‖ *Mettre les parties hors de cour et de procès*, Faire cesser le procès, renvoyer les parties, le juge décidant qu'il n'y a pas lieu de prononcer sur leurs demandes.

— Assemblage, d'après le sens étymologique. Avancement, progrès : *Le* PROCÈS *du développement de la civilisation.*

— Anat. Prolongement. ‖ *Procès papillaires*, Extrémités des nerfs olfactifs. ‖ *Procès ciliaires*, Sorte de frange qui enveloppe le bord du cristallin.

— Chim. anc. S'est dit pour PROCÉDÉ.

— PROV. : **Gagne assez qui sort de procès**, Se tirer d'un procès, renoncer à le poursuivre est toujours un bénéfice. — **Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon** ou que le meilleur procès, S'entendre, à quelques conditions que [illegible], vaut mieux que de continuer à plaider.

— SYN. **Faire un procès à quelqu'un, Faire le procès à quelqu'un**, La première de ces expressions signifie intenter en justice une instance contre quelqu'un, la seconde signifie poursuivre quelqu'un comme criminel.

— ENCYCL. On nomme *procès* toute instance devant un juge ou un tribunal sur un différend entre deux ou plusieurs parties. On distingue notamment : 1° le *procès civil*, dans lequel le demandeur poursuit une réparation pareille ; 2° le *procès criminel*, qui a pour but de faire prononcer une peine contre l'auteur d'un fait qualifié infraction par la loi.

Parmi les principales curiosités judiciaires auxquelles ont donné lieu les procès, se placent ceux qui, du XIIe au XIVe siècle, furent fréquemment faits aux animaux, pour avoir causé la mort d'un homme, ou même un dommage. L'un des plus curieux procès de ce genre est celui qui, en 1545, fut intenté par les habitants de Saint-Julien aux charançons et insectes qui abîmaient leurs vignobles.

PROCESSE et **MARTINIEN** (en lat. *Processus* et *Martinianus*) saints, martyrs à Rome, vers l'an 67. D'après la tradition, ils servaient dans la garde prétorienne, sous Néron. Chargés de veiller sur les apôtres Pierre et Paul, enfermés dans la prison Mamertine, ils furent touchés par leurs enseignements. Saint Pierre les baptisa avec l'eau d'une source qui coule encore aujourd'hui. Dénoncés, leur chef immédiat, nommé Paulinus, les fit arrêter et torturer. Il mourut toutefois avant eux, et c'est le préfet du prétoire qui donna l'ordre de les conduire sur la voie Aurelia et de leur trancher la tête. Une sainte femme, nommée Lucine, fit enterrer leurs corps près du lieu de leur supplice, dans un cimetière qui devint fameux dans l'histoire ecclésiastique. Sur leur tombeau s'éleva plus tard une église où saint Grégoire le Grand prononça leur éloge. — Fête le 2 juillet.

PROCESSIF (*sè-sif'*), **IVE** adj. Qui aime à intenter, à prolonger des procès : *Homme* PROCESSIF. *Humeur* PROCESSIVE.

— Qui a rapport aux procès : *Formes* PROCESSIVES.

PROCESSION (*sè-si* — lat. *processio*) n. f. Cérémonie religieuse, consistant en un défilé solennel accompagné de chants : *Faire une* PROCESSION. *Sortir en* PROCESSION.

— Fam. Série, suite de personnes ou de choses : *Boutique où l'on voit une* PROCESSION *continuelle de clients.*

— Antiq. rom. *Procession consulaire*, Pompe solennelle qui, le 1er janvier, conduisait les deux nouveaux consuls au Capitole, afin d'y offrir un sacrifice à Jupiter.

— Féod. *Droit de procession*, Droit que l'Église accordait aux souverains, aux patrons et aux fondateurs, et auquel étaient attachés les encensements, la place dans le chœur, l'obligation pour le clergé d'aller recevoir processionnellement ces personnages.

— Hist. *Procession blanche*, Promenades que les Lingueurs, portant un linge blanc par-dessus leurs habits, faisaient sur les routes, et qui se prolongeaient quelquefois jusqu'à trois ou quatre journées de chemin. ‖ *Procession du recteur*, Cérémonie que le recteur de l'université de Paris faisait tous les trois mois, dans une église, accompagné des quatre facultés.

— Théol. *Procession du Saint-Esprit*, Mode spécial de relation du Saint-Esprit avec le Père et le Fils. V. SAINT-ESPRIT.

— PROV. : **On ne peut pas sonner et aller à procession**, On ne peut en même temps être dans deux endroits.

— ENCYCL. Hist. relig. Manifestation naturelle du culte les *processions* se trouvent, non seulement dans la religion chrétienne, mais chez toutes les religions antiques, excepté la religion juive, dont le culte était renfermé dans le temple de Jérusalem. Il y avait des processions chez les Assyriens, les Égyptiens et chez les anciens Perses. Dans l'Inde, ces cérémonies sont célébrées encore aujourd'hui avec un faste inouï. Les Grecs avaient institué des processions nombreuses. Les plus fameuses étaient celle des panathénées, les *théories* de Delphes et de Délos et les processions des mystères d'Éleusis. A Rome, il suffit de rappeler les processions des frères Arvales et des prêtres saliens, celles du cirque en l'honneur de tous les dieux, les processions du triomphe, etc.

— Liturg. En tête d'une *procession*, s'avance la croix, portée par un clerc entre deux acolytes qui tiennent des flambeaux ; les chantres suivent, puis le clergé ; l'officiant ferme la marche. Les liturgistes distinguent les *processions de bénédiction*, qui se font à certains jours déterminés, comme celle du dimanche des Rameaux, les *processions votives*, comme celle de l'Assomption, qui a lieu à Paris en accomplissement d'un vœu de Louis XIII ; les *processions de translation*, qui accompagnent le transfert de reliques d'un lieu dans un autre ; les *processions de pèlerinage*, par exemple celles que font les pèlerins autour de la grotte et du sanctuaire de Lourdes. Il faut signaler encore les *processions commémoratives*, qui rappellent un miracle ou un événement important de l'histoire religieuse ou civile. La loi du 28 germinal an X interdit toute procession extérieure dans les villes où il existe des temples de divers cultes. D'autre part, l'article 1er du Concordat reconnaît au gouvernement le droit de prohiber toute manifestation extérieure du culte qui serait de nature à troubler l'ordre. Enfin, la loi du 5 avril 1884 soumet tout acte extérieur de religion, sauf les enterrements, à l'autorité du maire de chaque commune.

PROCESSIONNAIRE (*sè-si-o-nèr'*) adj. Qui va en procession.

— Zool. Se dit des chenilles des cnéthocampes, à cause de leur habitude de marcher par bandes nombreuses.

— n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, dont le nom scientifique est *cnethocampa*. V. CNÉTHOCAMPE.

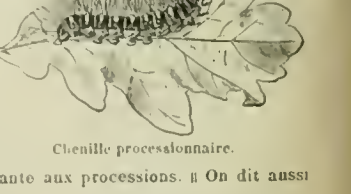
Chenille processionnaire.

PROCESSIONNAL (*se-si-o-nal'*) n. m. Livre d'église où sont écrites et notées les prières qu'on chante aux processions. ‖ On dit aussi PROCESSIONNEL.

PROCESSIONNEL, ELLE (*sè-si-o-nèl'*) adj. Qui est propre, qui convient aux processions : *Marcher à pas* PROCESSIONNELS.

— Substantiv. n. m. V. PROCESSIONNAL.

PROCESSIONNELLEMENT (*se-si-o-nè-le*) adv. En procession.

PROCESSIONNER *sè-si-o-né*) v. n. Faire une procession.

PROCESSIONNEUR (*sè-si-o-neur'*), **EUSE** n. Fam. Personne qui est très assidue à suivre les processions.

— Hist. relig. Nom donné à des pèlerins hongrois qui, tous les sept ans, se rendaient à Cologne, au tombeau des trois mages, pour leur rendre grâce de l'assistance qu'ils avaient prêtée au peuple hongrois dans une sécheresse

PROCESSUS (*sè-suss* — mot lat.) n. m. Anat. Syn. de PROCÉS. ‖ *Processus cérébelleux*, Prolongement du cervelet.
— Pathol. Suite des accidents qui constituent une espèce morbide : PROCESSUS *inflammatoire*.
— Philos. et physiol. Marche, développement, progression : *Le* PROCESSUS *de l'évolution intellectuelle*.

PROCÈS-VERBAL n. m. Narré en forme authentique, dressé par une personne ayant qualité pour cet objet : *Dresser* PROCÈS-VERBAL *de la levée des scellés*.
— Acte d'un agent de justice, constatant un délit : *Dresser* PROCÈS-VERBAL *contre un chasseur*.
— Compte rendu écrit de ce qui s'est passé dans une réunion, une assemblée : *Les* PROCÈS-VERBAUX *des séances de l'Académie, de l'Assemblée nationale*.
— Fig. Narré détaillé, série de faits : *L'histoire, qu'est-ce? Le long* PROCÈS-VERBAL *du supplice de l'humanité*. Lamenn.
— ENCYCL. On donne le nom de *procès verbal* à tout acte par lequel un magistrat, un officier public, un agent de l'autorité, un expert, un arbitre rend compte de ce qu'il a fait, vu, constaté dans l'exercice de ses fonctions.
Le procès-verbal consiste en un acte écrit; mais autrefois, les agents de l'autorité chargés de faire un rapport des faits en justice se bornaient, étant en général illettrés, à une déclaration purement *verbale*.
Certains procès-verbaux sont destinés à constater d'une manière certaine et authentique les faits qui doivent servir de base aux discussions d'intérêts civils et privés. Tels sont les procès-verbaux dressés, en certains cas, par les notaires (inventaire, liquidation et partage, etc.), par les huissiers (procès-verbaux de carence, d'offres réelles, etc.), par les juges de paix (procès-verbaux de non-conciliation, d'apposition des scellés, etc.).
Nous nous occuperons spécialement d'une autre catégorie de procès-verbaux : ceux qui constatent les crimes, délits et contraventions. Le droit de les rédiger appartient à un grand nombre de fonctionnaires : les officiers de police judiciaire, les gendarmes, les gardes champêtres, les gardes particuliers, les préposés des douanes, des contributions indirectes, etc.
Parmi les procès-verbaux, les uns font foi jusqu'à inscription de faux : tels sont les procès-verbaux des préposés des douanes, des contributions indirectes. D'autres, au contraire, ne font foi que jusqu'à preuve contraire, c'est-à-dire qu'ils peuvent être combattus par des preuves testimoniales ou par des preuves par écrit : par exemple, ceux qui sont dressés par les gardes champêtres ou par la gendarmerie. D'autres, enfin, ne valent en justice que comme simples renseignements : par exemple, ceux des agents de police et sergents de ville.
Les procès-verbaux doivent, autant que possible, être rédigés séance tenante. En général, la loi ne l'exige pas. Toutefois, en certains cas, elle a fixé des délais : c'est ainsi qu'en matière de délits ruraux et en matière de poids et mesures, les procès-verbaux doivent être rédigés dans les vingt-quatre heures. Certains procès-verbaux doivent, pour avoir validité, être soumis à la formalité de l'*affirmation*, c'est-à-dire qu'en ce qui les concerne, déclaration doit être faite, dans un délai déterminé, par l'agent rédacteur, devant un magistrat spécialement désigné par la loi, que les faits qui y sont consignés sont vrais. Ainsi, les procès-verbaux des gardes champêtres doivent être affirmés devant le juge de paix du canton ou le maire de la commune.

PROCH (Henri), violoniste, chef d'orchestre et compositeur tchèque, né à Leipa en 1809, mort à Vienne en 1878. Il fit représenter quelques opéras : *Anneau et masque* (1844); *la Vengeance sanglante* (1847 ; et *le Saut périlleux* (1848), qui furent froidement accueillis ; mais, comme compositeur de *lieder*, Proch a joui d'une incontestable popularité.

PROCHAIN, AINE (*chin, è-n'*) adj. Qui est proche, qui est dans le voisinage : *Se rendre à la ville* PROCHAINE.
— Qui arrivera bientôt : *L'heure de la justice est-elle* PROCHAINE? ‖ Se dit de la chose qui arrivera la première ou des premières, dans la période qui va suivre : *Se promettre de gronder quelqu'un à la* PROCHAINE *occasion*. ‖ Se dit de la période de temps qui doit suivre immédiatement la période actuelle : *Le mois* PROCHAIN. *L'an* PROCHAIN.
— Immédiat, direct : *La cause* PROCHAINE *de nos erreurs*.
— n. m. Homme considéré par rapport à un autre homme; ensemble des hommes, humanité, par rapport à un homme : *On doit aimer et secourir son* PROCHAIN.
— Théol. *Occasion prochaine*, Circonstance dans laquelle on doit vraisemblablement pécher, qui constitue un péril de pécher au moins probable : *S'exposer aux* OCCASIONS PROCHAINES *de pécher, c'est déjà pécher*. ‖ Dans le langage ordinaire, Ce qui conduit rapidement à un résultat : *La finesse est l'*OCCASION PROCHAINE *de la fourberie*. ‖ *Pouvoir prochain*, Pouvoir d'agir auquel il ne manque rien.
— SYN. Adjacent, attenant, etc. V. ADJACENT.

PROCHAINEMENT (*chè*) adv. Bientôt, dans un temps peu éloigné : *Se préparer à partir* PROCHAINEMENT.

PROCHAINETÉ (*chè*) n. f. Caractère de ce qui est prochain.
— Dr. anc. Portion d'héritage due à titre de parenté.

PROCHARISTÉRIES (*ka-riss, ri* — gr. *procharistèria*; de *pro*, avant, et *kharizomai*, je rends grâce) n. f. pl. Antiq. gr. Sacrifice solennel que tous les magistrats athéniens, chaque année, au printemps, offraient à la déesse Athéna, protectrice de l'agriculture.

PROCHE (du lat. *propius*, compar. de *prope*, près) adj. Voisin, qui est près : *Maison* PROCHE *de la ville*.
— Qui est peu éloigné de, qui tient de près à : *Le caprice est dans les femmes tout* PROCHE *de la beauté*. (La Bruy.)
— Qui est près d'arriver : *Malade dont la dernière heure est* PROCHE. ‖ Qui est sur le point de : *Malades qui sont* PROCHES *de mourir*.
— Qui tient de près à quelqu'un par la parenté : PROCHE *parent*. PROCHE *parente*.
— n. m. Parent. (Ne s'emploie guère qu'au plur.) : *Ne jugez pas un homme d'après le témoignage de ses* PROCHES.
— Point. Partie d'un tableau rapprochée du spectateur : *Les* PROCHES *doivent être peints avec plus de vigueur que les lointains*. Peu us.)
— Adverbialem. Près, auprès : *Ici* PROCHE.
— Loc. adv. *De proche en proche*. En avançant par degré : *La contagion s'étend* DE PROCHE EN PROCHE. ‖ Peu à peu, par degrés : *L'ambitieux espère* DE PROCHE EN PROCHE *parvenir à tout*. Duclos.)
— Prépos. Près, auprès de : *Les maisons qui sont* PROCHE *la ville*.
— Loc. prépos. *Proche de*, Près, auprès de : *Les maisons qui sont* PROCHE DE *la ville*. ‖ A un petit intervalle de temps : *Quand ils sont* PROCHE DE *mourir*. (Pascal.)
— Gramm. *Proche* est adjectif et variable quand il se rapporte évidemment à un substantif; il est adverbe et invariable quand il se rapporte à un verbe attributif. Mais, quand il est placé après le verbe *être*, on peut quelquefois le considérer à peu près indifféremment comme adjectif ou comme adverbe. Ainsi, l'on peut écrire : *Les maisons qui sont proches de la ville* ou *qui sont proche de la ville*, sans que cela change le sens d'une manière sensible.
— SYN. Adjacent, attenant, etc. V. ADJACENT. — Proche, auprès, près.

PROCHILE (*kil'*) n. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la tribu des ursinés, propres à l'Inde.
— Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des grylliidés, comprenant des grillons australiens.
— ENCYCL. Mamm. Les *prochiles* (melursus) sont des ours de taille assez forte, remarquables par leur tête allongée, à face nue, à long museau prolongé en une sorte de trompe, à lèvres protractiles, à longue langue mince et plate. Le prochile lippu, ours à grandes lèvres, ours jongleur (*melursus ursinus*), habite toute l'Inde et Ceylan. C'est un habitant des forêts, grimpeur, végétarien, friand de miel. Il s'apprivoise assez facilement.


Prochile.

PROCHLORITE n. f. Minér. Syn. de RIPIDOLITE.

PROCHORION (*ko* — du préf. *pro*, et du *chorion*) n. m. Membrane ovulaire sécrétée par les cellules du follicule, au-dessous de laquelle se produit, au moment de la maturation de l'œuf, la membrane vitelline, et qui durcit après l'entrée du premier spermatozoïde.

PROCHRONISME (*kro-nissm'* — du préf. *pro*, et du gr. *khronos*, temps) n. m. Erreur de chronologie qui consiste à placer un fait dans un temps antérieur à celui où il est réellement arrivé.

PROCIDA (la *Prochyta* des anciens), petite île italienne de la mer Tyrrhénienne, au S.-O. du cap Misène; 14 kilom. de tour. Extrêmement fertile, elle porte surtout des arbres fruitiers, mais la majeure partie de ses habitants vont pêcher sur la côte de Tunisie et d'Algérie le thon et le corail; 13.000 hab. Patrie de Jean de Procida (XIIIe s.).

PROCIDA (Jean DE), baron napolitain du XIIIe siècle, né vers 1225, mort après 1302. Il étudia la médecine à Salerne et s'engagea au service de l'empereur Frédéric II et, plus tard, de son fils Manfred. Après la bataille de Bénévent (1266), qui donna le trône de Naples à Charles d'Anjou, Jean de Procida continua à servir le nouveau roi, mais, en 1270, une sentence de bannissement fut rendue contre lui. Il passa en Aragon, où il prit part, avec ses compatriotes, Roger de Lauria et Conrad Lancia, aux conspirations contre la tyrannie de Charles d'Anjou. En 1279, il se rendit à Constantinople pour obtenir l'alliance de l'empereur Michel Paléologue avec le roi Pierre. Il reparut en Sicile, après les Vêpres Siciliennes, à la suite de Pierre d'Aragon.

PROCIDENCE (*si-danss* — du lat. *procidere*, tomber en avant) n. f. Anat. Issue à l'extérieur de quelque partie mobile : PROCIDENCE *du rectum, du vagin, de l'iris*.
— Obstétr. : PROCIDENCE *du cordon, du bras*.

PROCILLON (*sill* [*ll* mll.] — dimin. de *procès*) n. m. Fam. Petit procès : *Les grandes causes se sont marcelées en* PROCILLONS. (Brucker.)

PROCKIA (*pro-ki*) n. m. Genre de tiliacées, de la tribu des *prockiées*, comprenant des arbustes qui croissent pour la plupart en Amérique. ‖ On dit aussi PROCKIE n. f.

PROCKIÉ, ÉE (*pro-ki*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *prockia*.
— n. f. pl. Tribu de la famille des bixacées, ayant pour type le genre *prockia*. — *Une* PROCKIÉE.

PROCLAMATEUR, TRICE n. Personne qui fait une proclamation.
— Hist. *Proclamateur-électeur*, Magistrat suprême de l'Etat, dans le projet de constitution de la République de Sieyes.

PROCLAMATION (*si-on*) n. f. Action de proclamer; publication solennelle : *La* PROCLAMATION *des droits de l'homme stupéfia les hommes*. Ecrit, discours qui contient ce que l'on veut proclamer : *Afficher une* PROCLAMATION. *Les* PROCLAMATIONS *de Bonaparte*.
— Hist. ecclés. Nom qu'on donnait, dans quelques ordres monastiques, à l'accusation portée par un moine contre un de ses frères, en plein chapitre, pour une faute qu'il lui avait vu commettre. ‖ Ordre que donnait le supérieur, à un de ses religieux, de se prosterner à terre. Chez les bernardins et les feuillants, Confession publique, en présence de la communauté.
— Législ. En Angleterre, Acte de proclamation par lequel on interdit et on dispense les réunions illégales ou dangereuses.

PROCLAME n. f. Hist. ecclés. Syn. de PROCLAMATION.

PROCLAMER lat. *proclamare* v. a. Acclamer, publier à haute voix et avec solennité : PROCLAMER *un empereur*. PROCLAMER *une nouvelle loi*. ‖ Reconnaître solennellement : *La Révolution* A PROCLAMÉ *la liberté*. (Peyrat.) ‖ Déclarer hautement : *Le christianisme* PROCLAME *les hommes frères et égaux devant Dieu*. H. Martin.
— Hist. ecclés. *Proclamer un religieux*, Lui ordonner de se prosterner à terre.

Se *proclamer*, v. pr. Être proclamé. Se déclarer : *Se proclamer l'ennemi de la tyrannie*.

PROCLES. Nom d'un roi légendaire de Sparte, fils d'Aristodème. Après la conquête de la Laconie par les Héraclides, il fut attribué à Eurysthène et à Proclès, un des deux jumeaux nés d'Aristodème, un royaume particulier, qui comprenait Amyclées, Pharis, Sellasie, Gythium, Las, Pitane, Cynosure et Pellène. Les descendants de Proclès, appelés Proclides, régnèrent à Sparte jusqu'à Eurypon, un des successeurs de Polydecte.

PROCLIDES. Hist. anc. Nom patronymique donné aux membres de deux familles royales de Sparte qui descendaient de Proclès, l'une de Eurysthène, l'autre de Eurypon. V. PROCLÈS.

PROCLITIQUE (*tik* — gr. *proklitikos*, de *pro*, avant, et *klinein*, incliner) adj. Gramm. gr. Se dit de certains mots qui s'appuient sur les mots suivants à cause de leur peu d'importance : *Article proclitique*. ‖ Substantivt : *Un proclitique*, un mot privé d'accent qui s'appuie sur le mot suivant.
— Substantivt au masc. : *Le proclitique*.
— ENCYCL. Le terme de *proclitique* est employé en grammaire grecque, où il désigne les mots qui perdent l'accent tonique et s'appuient sur le mot qui les commande, c'est-à-dire l'article, les prépositions *en, eis, ek* et certaines formes de la négation *ou*. Mais toutes les langues possèdent des proclitiques, c'est-à-dire de petits mots généralement monosyllabes, qui forment, en quelque sorte, corps avec le mot suivant. Tel est le cas de l'article français, des prépositions monosyllabiques, de la négation *ne*, etc.

PROCLIVE (du lat. *proclivis*, même sens) adj. Hist. nat. Qui se dirige en avant.
— Anat. *Dents proclives*, Celles qui se dirigent à peu près dans le sens de l'axe de la mâchoire.

PROCLIVITÉ n. f. Hist. nat. Pente, inclinaison; état de ce qui est prochive.

PROCLUS (saint), prélat grec, mort en 446. Ami et disciple de saint Jean Chrysostome, il devint patriarche de Constantinople (434). Il fut consulté sur les doctrines de Théodore de Mopsueste, qu'il condamna. On a sous son nom plusieurs écrits, pour la plupart apocryphes.

PROCLUS, philosophe néo-platonicien (412-485). Originaire de Xanthe en Lycie, Proclus se rendit de bonne heure à Alexandrie, reçut des leçons d'Orion, Léonas et Héron, et suivit à Athènes son maître Syrianus, qu'il y vint succéder, comme *diadoque platonicien*, à Plutarque fils de Nestorius; ce dernier fit connaître à Proclus le *Timée* et quelques écrits d'Aristote. A l'âge de quarante ans, Proclus succédait à Syrianus, à la tête de l'école d'Athènes; il y resta plus de trente ans et y fit prévaloir un mysticisme inspiré, dit-on, en partie du moins, par des pratiques de magie, par les mystères d'Eleusis et par les doctrines chaldéennes auxquelles Asclépigénie, fille de Plutarque, aurait initié Proclus. Aucun Alexandrin ne poussa plus loin la manie théurgique et l'extravagance des pratiques religieuses. Il est l'auteur d'un *Commentaire sur le Timée*, fort célèbre, d'un *Commentaire sur le Parménide* et de *Commentaires sur les anciens géomètres*. Les fragments de ses œuvres ont été recueillis par V. Cousin et publiés de 1819 à 1827, sous le titre : *Procli philosophi platonici opera*.

PROCNÉ ou **PROGNÉ**. Mythol. gr. V. PROGNÉ.

PROCNÉ (n. mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 191, découverte en 1879, par C.-H.-F. Peters.

PROCŒLE (*sèl'* — du gr. *prokoilos*, qui a le ventre proéminent) adj. Zool. Qui a son extrémité antérieure arrondie, en parlant du corps d'une vertèbre.

PROCŒLIEN, ENNE (*se-li-in, en'*) adj. Zool. Qui possède des vertèbres procœles : *Les crocodiles sont* PROCŒLIENS.
— n. m. pl. Sous-ordre de reptiles hydrosauriens, renfermant les crocodiles proprement dits. Les procœliens se diviseot en trois familles : *crocodiliides, gavialides, alligatorides*. — *Un* PROCŒLIEN.

PROCOMBANT (*kon-ban*), **ANTE** (du lat. *procumbens, entis*; de *pro*, en avant, et *cubare*, être couché) adj. Se dit des tiges qui restent étendues sur la terre et ne jettent pas de racines : *Les melons ont une tige* PROCOMBANTE.

PROCOMMISSAIRE (du préf. *pro*, et de *commissaire*) n. m. Hist. eccles. Celui qui tient la place du commissaire.

PROCOMPTE (du préf. *pro*, et de *compte*) n. m. Compte provisoire.

PROCONDYLE (du préf. *pro*, et de *condyle*) n. m. Anat. Nom donné quelquefois à la première phalange.

PROCONÈSE (lat. *Proconesus*, nom ancien donné à une petite île de la Propontide, à cause de la multitude de dauins (*pron*) qu'elle renfermait. Ses carrières de marbre blanc lui ont fait donner le nom actuel de MARMARA, nom qui s'est étendu à la mer elle-même.

PROCONIE (*ni*) n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des tettigonides, comprenant les tettigones de l'Amérique tropicale, à tête large, longue conique, arrondie à l'extrémité, à livrée noire et rousse.

PROCONSUL (du lat. *pro*, et *consul*) pour le consul) n. m. Hist. rom. Magistrat chargé du gouvernement d'une province. ‖ Par anal. Gouverneur exerçant despotiquement un pouvoir sans contrôle.
— Hist. mod. Pendant la Révolution, Commissaire du gouvernement auprès des armées.
— ENCYCL. Hist. rom. Le *proconsul* réunissait dans sa main tous les pouvoirs : militaire, civil et judiciaire. Nommé pour un an, ses pouvoirs étaient prolongés en cas de nécessité. Depuis la loi Semproma, le sénat désignait aux consuls sortants la province qu'ils devraient gouverner auparavant, on la tirait au sort. Les exactions des proconsuls furent à peu près constantes, en dépit des lois spéciales sur l'administration des provinces. Le mal diminua sous l'empire, où les provinces sénatoriales, seules, furent gouvernées par des proconsuls.

PROCONSULAIRE (*lèr'*) adj. Hist. rom. Qui est propre, qui appartient au proconsul : *Inquiété* PROCONSULAIRE. *Province proconsulaire*, Province gouvernée par un proconsul.

PROCONSULAT (*la*) n. m. Dignité de proconsul. *Exercice du* PROCONSULAT. Exercice des fonctions de proconsul. *Mourir pendant son* PROCONSULAT.

PROCOPE (saint), martyrisé à Césarée en 303. Il naquit à Jérusalem et vécut à Bethsan, d'où on l'appela aussi Scythopolis. Quand éclata la persécution de Dioclétien, on le conduisit à Césarée où il aima mieux subir la mort

Procope de Gaza, [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

— Dr. Syn. anc. de ATOURÉ : *Un* PROCUREUR *au Châtelet, au parlement.* (On disait aussi PROCUREUR AD LITES.) ‖ *Procureur ad negotia,* Procureur fondé pour la gestion des affaires. (Se disait pour le distinguer du précédent.) ‖ *Procureur général,* Magistrat chargé du ministère public près d'une cour supérieure. ‖ *Procureur de la République, Procureur du roi, Procureur impérial,* Magistrat chargé du ministère public auprès d'un tribunal de première instance. ‖ *Procureur fiscal.* Sous l'ancien régime, Magistrat qui exerçait son ministère auprès des juridictions seigneuriales, veillait aux droits du seigneur et aux objets d'intérêt commun. (On disait aussi : *le fiscal* ‖ *Procureur du roi en cour d'Eglise,* Charge créée vers la fin du XIVe siècle par la royauté, pour exercer une surveillance sur les officiaux et les juridictions ecclésiastiques. (En 1583, cette charge fut, à Paris, réunie à celle de procureur du roi au Châtelet.) ‖ *Procureur de la nation,* Assesseur au tribunal du recteur de l'Université, qui présidait les assemblées de sa nation.

— Hist. eccléS. Religieux chargé des intérêts temporels d'une communauté. ‖ *Procureur général,* Religieux chargé des intérêts généraux de son ordre. ‖ *Procureur de la foi,* Celui qui faisait les fonctions de partie civile devant le tribunal de l'inquisition. ‖ *Procureur de la fabrique,* Ancien nom du marguillier.

— Techn. Sorte de racle en fer qui, dans le conlage des glaces, sert à faire le rebord ou la tête de la glace, quand le rouleau a passé dessus.

— PROV. et LOC. PROV. : **Celui qui agit par procureur est souvent trompé en personne,** Il faut faire ses affaires soi-même, sans quoi l'on est exposé à être trompé. ‖ **Prendre Jacques des Loges pour son procureur,** S'enfuir, pour échapper à une poursuite judiciaire. (Vx. ; c'était probablement un jeu de mots sur *déloge.*)

— ENCYCL. Sous l'ancien régime, on appelait *procureur* un officier ministériel qui remplissait les fonctions dévolues aujourd'hui aux avoués. Ces officiers existaient déjà chez les Romains, sous le nom de *procuratores ad lites.* En 1791, la dénomination de « procureur » fit place à celle « d'avoué ».

Actuellement, le nom de « procureur » est réservé aux magistrats placés, auprès de diverses juridictions, à la tête du ministère public. On distingue : 1° le *procureur général près la Cour de cassation ;* 2° le *procureur général près la Cour des comptes ;* 3° un *procureur général* près chaque cour d'appel ; 4° un *procureur de la République* près chaque tribunal d'arrondissement.

PROCUREUSE n. f. Femme d'un procureur : *Madame la* PROCUREUSE. ‖ *Procureuse générale,* Femme d'un procureur général.

— Fam. Proxénète.

PROCURVÉ, ÉE (du préf. *pro,* et de *curvé*) adj. Zool. Qui a sa concavité dirigée en avant, en parlant d'une courbe.

PROCUSTE ou **PROCRUSTE.** Myth. gr. Brigand de l'Attique, qui, en réalité, s'appelait Damastès ou Polypémon. Il fut surnommé **Procroustès** (celui qui allonge en tirant), à cause du supplice qu'il infligeait à ses victimes. Il arrêtait les voyageurs qui passaient aux environs du Corydalle, les étendait sur un lit de fer, les raccourcissait par d'horribles mutilations, ou les allongeait à force de tirer leurs membres, jusqu'à ce qu'ils fussent à la mesure du lit. Thésée le dompta sur les bords du Céphise, et lui infligea le même supplice. On rappelle le *lit de Procuste* à propos d'une grave mutilation d'une œuvre politique, artistique ou littéraire ; toute règle odieusement mesquine ou tyrannique est aussi un *lit de Procuste.*

PROCYON n. m. Astron. Etoile de première grandeur, qui se trouve dans la constellation du Petit Chien.

PROCYONIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, comprenant les *ratons* (procyon), *coatis* et genres voisins. (Les procyonidés se divisent en deux tribus dites des *cercoleptines* et *procyoninés* et renferment des formes propres au nouveau monde.) — *Un* PROCYONIDÉ.

PROCYONINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu de mammifères carnassiers, de la famille des *procyonidés,* renfermant les *ratons, coatis, bassaris, wapatis,* et les deux genres fossiles *myxophagus* et *cynonasua.* — *Un* PROCYONINE.

PROCYSTIS (*siss-tiss* — du préf. *pro,* et du gr. *kustis,* cellule) n. m. Organisme primordial ou mérido, qui, suivant les naturalistes transformistes, a donné naissance à tous les échinodermes.

PRODE n. f. Archéol. *Jambe de prode,* Cordage de gréement à bord des anciennes galères.

PRODÉANITES n. m. pl. Un des noms des disciples d'Hermias, hérétique du IVe siècle. — *Un* PRODEANITE.

PRO DEO (*Pour Dieu*, mots latins qu'on emploie familièrement pour signifier Gratuitement, et souvent avec le mot *gratis,* même sens : *Travailler gratis* PRO DEO.

PRODICOS (*koss* — gr. *prodikos ;* de *pro,* pour, et *diké,* justice) n. m. Antiq. gr. Titre que portaient, à Sparte, les tuteurs des rois mineurs. ‖ Défenseur en justice, avocat.

PRODICOS, sophiste grec, né à Iouli, dans l'île de Céos (Ve s. av. J.-C.). Il fut chargé de plusieurs ambassades à Athènes, y fut l'élève de Protagoras, et y fonda une école, qui eut beaucoup de succès. Aristophane l'estimait, comme le prouve un passage des *Nuées ;* Platon même le ménage, tout en lui faisant jouer un rôle un peu ridicule dans le *Protagoras.* Xénophon lui a emprunté le célèbre mythe d'Héraklès entre le Vice et la Vertu. D'après des récits suspects, ses livres auraient été interdits par les magistrats d'Athènes, pour cause d'impiété, et il aurait été condamné à boire la ciguë. On citait de lui un livre : *Sur la nature de l'homme,* et divers traités de rhétorique.

PRODICTATEUR (lat. *prodictator ;* de *pro,* pour, et *dictator,* dictateur) n. m. Antiq. rom. Magistrat qui avait l'autorité dictatoriale, et que l'on créa quelquefois à Rome en l'absence des consuls, qui avaient seuls le droit de nommer un dictateur.

PRODICTATURE n. f. Antiq. rom. Charge du prodictateur.

PRODIGALEMENT adv. Avec prodigalité : *Dépenser* PRODIGALEMENT. (Peu us.)

PRODIGALITÉ n. f. Caractère d'une personne prodigue : *La* PRODIGALITÉ *est moins honteuse que l'avarice.* ‖ Action d'une personne prodigue : *Se ruiner par ses* PRODIGALITÉS.

— Emploi trop fréquent, exagéré : *La* PRODIGALITÉ *des ornements nuit à l'effet.* Balz.

PRODIGE (*dj'* — lat. *prodigium* n. m. Qui est ou qui paraît être en contradiction avec les lois de la nature : *Les magiciens d'Egypte luttaient contre Moïse à coups de* PRODIGES. Renan.

— Chose étonnante comme serait un miracle : *La science a accompli de véritables* PRODIGES. J. Simon.

— Personne tout à fait étonnante par ses aptitudes, les qualités qu'elle possède : *Mozart, enfant, fut un petit* PRODIGE. ‖ Personne qui atteint, dans le mal, un degré incroyable : *Néron fut un* PRODIGE *de cruauté.*

— Loc. *Tenir du prodige,* Etre merveilleux, tout à fait étonnant : *Les femmes ont des pressentiments dont la jalousie* TIENT DU PRODIGE. Balz.

— SYN. **Merveille, miracle.** V. MERVEILLE.

PRODIGIEUSEMENT (*ji*) adv. D'une manière prodigieuse, extrêmement étonnante.

PRODIGIEUX (*ji-eû*, **EUSE** adj. Extraordinaire, qui tient du prodige : *C'est* PRODIGIEUX *tout ce que ne peuvent pas ceux qui peuvent tout !* (Mme Swetchine.)

— Qui étonne, qui surprend par des qualités extraordinaires : *Une science* PRODIGIEUSE. *Un homme* PRODIGIEUX.

— n. m. Ce qui est prodigieux : *Le peuple, dans les arts, aime le* PRODIGIEUX.

PRODIGIOSITÉ (*ji*) n. f. Caractère de ce qui est prodigieux. ‖ Objet prodigieux : *Toutes les* PRODIGIOSITÉS *de cette architecture.* (Th. Gautier.)

PRODIGUE (*digh'* — lat. *prodigus*) adj. Qui dépense sans mesure, sans règle : *L'héritier* PRODIGUE *paye de superbes funérailles et dévore le reste.* (La Bruy.)

— Qui donne, distribue, emploie sans ménagement, sans retenue : *Etre* PRODIGUE *de conseils, de belles promesses*

— Qui produit, donne, fournit sans mesure : *La nature est* PRODIGUE *en semences de plantes.* Fonten.

— Substantiv. Personne prodigue : *Le* PRODIGUE *allume sa lampe en plein midi et n'y trouve plus d'huile le soir.*

— Dr. rom. Chez les Romains, Celui qui dissipait les biens familiaux dont il avait hérité *ab intestat.*

— PROV. **A père avare, enfant prodigue.** V. AVARE.

— ALLUS. LITTÉR. : **L'Enfant prodigue.** V. ENFANT PRODIGUE.

— SYN. **Dépensier, dissipateur.** V. DÉPENSIER.

— ENCYCL. Dr. rom. La loi des XII Tables, considérant que le *prodigue* agissait sous l'empire d'une sorte de *furor,* le plaçait sous la curatelle légitime de ses agnats et de ses *gentiles.*

— Dr. franç. En droit, le *prodigue* est celui qui dissipe follement son patrimoine, qui fait des dépenses inutiles et excessives. Dans l'ancienne législation française, la prodigalité était une cause d'interdiction. Actuellement, elle donne simplement lieu à la nomination d'un conseil judiciaire. V. CONSEIL *judiciaire.*

PRODIGUEMENT (*ghe*) adv. Avec prodigalité. (Vx.)

PRODIGUER (*ghé*) v. a. Donner en prodigue : PRODIGUER *son argent.*

— Employer, distribuer, accorder avec profusion, sans parcimonie : PRODIGUER *des secours, les éloges.*

Soyez vrai, mais discret ; soyez ouvert, mais sage ;
Et, sans trop la *prodiguer,* aimez la vérité.
VOLTAIRE.

— Exposer sans ménagement : PRODIGUER *sa santé.*

Se prodiguer, v. pr. Etre prodigué : *L'argent qui* SE PRODIGUE *soulagerait bien des misères.*

— Se donner, se vouer, se livrer sans ménagement : SE PRODIGUER *à une œuvre.* ‖ Mettre trop en jeu sa propre personne : *Montrez-vous, mais ne* VOUS PRODIGUEZ *pas.*

PRODIGUEUR (*gheur*) n. m. Celui qui prodigue : *Nous autres,* PRODIGUEURS *de vie.* Mirab.) Inus.

PRODITION (*si-on* — lat. *proditio ;* de *prodere,* trahir) n. f. Acte de trahison, action de livrer ce qui a été confié. Vx

PRODITOIRE (rad. *prodition*) adj. Qui a le caractère de la trahison. (Vx.)

PRODITOIREMENT (rad. *proditoire*) adv. En trahison : *Tuer quelqu'un* PRODITOIREMENT.

Pro domo sua (*Pour sa maison*), plaidoyer de Cicéron, prononcé en l'an de Rome 696. — Clodius, élu tribun du peuple, fit passer une loi contre ceux qui auraient fait périr des citoyens romains sans jugement préalable. C'était le cas de Cicéron vis-à-vis des complices de Catilina. Il fut exilé. Clodius fit brûler sa maison et fit ériger sur l'emplacement un temple et une statue de la Liberté. Dix-sept mois plus tard, Cicéron était rappelé par le suffrage populaire. Il plaida devant le tribunal des pontifes pour rentrer dans son bien et obtint gain de cause. Ce plaidoyer est l'un de ceux qu'il a le plus travaillés. Il y défend sa politique contre les critiques dont elle avait été l'objet de la part de Clodius et de ses amis, puis il prouve que tous les actes de celui-ci comme tribun sont illégaux, Clodius étant patricien de naissance, plébéien seulement par une adoption fictive, et par conséquent n'ayant pas le droit d'être tribun. Il démontre que son propre exil n'a pas été prononcé suivant les formes, enfin qu'il n'y a pas sacrilège à reprendre aux dieux son domaine, car la consécration n'a été qu'une indigne parodie de la religion.

Le titre de ce discours a donné lieu à de nombreuses allusions littéraires. Plaider *pro domo sua,* ou *pour sa maison,* signifie Etre l'avocat de sa propre cause.

PRODON n. m. Archéol. Cordage du gréement des anciennes galères.

PRODROME (du gr. *prodromas,* précurseur) n. m. Ouvrage servant d'introduction à quelque étude : PRODROME *d'histoire naturelle.*

— Fig. Préambule, chose qui sert de passage à une autre chose : *La vie présente n'est qu'un* PRODROME *à la vie future.* (P. Leroux.)

— Horlog. Sorte de sonnerie, par laquelle certaines horloges annoncent l'heure.

— Pathol. Signe avant-coureur d'une maladie.

PRODROME Théodore, écrivain byzantin du XIIe siècle. Il vécut à la cour des Comnènes, besogneux et mendiant. Mais il avait de l'esprit, de la verve, du style, de la grâce. On a dû lui des nombreux ouvrages : un roman en vers, *Rodanthé et Dosicles,* un et demi-noyeux des poèmes [illegible], tels que *le Combat des souris et des* [illegible] multiple de poèmes de circonstance [illegible] lettre, etc. Les plus curieux [illegible] un ouvrage vulgaire, plein de [illegible] et publié par Emile Legrand [illegible]

PRODROMIQUE [illegible] Qui appartient aux prodromes. *Forme* PRODROMIQUE [illegible]

PRODUCTE [illegible] produit, a [illegible] Il s'emploie surtout [illegible] certaines fleurs. [illegible]

PRODUCTELLE [illegible] fructification [illegible] Bryozoaires, [illegible] formes [illegible] sessiles dans un terrain [illegible]

PRODUCTEUR, TRICE [illegible] personne qui produit : *Le* [illegible] TEUR.

— Econ. polit. Celui qui [illegible] ou augmente l'utilité [illegible] Ce terme s'applique aux produits agricoles ou industriels.

— Vitic. *Producteurs directs,* Noms donnés aux vignes susceptibles d'être cultivées pour la production du vin sans être greffées.

— Adjectiv. Qui produit : *Une industrie* [illegible] TRICE *de chefs-d'œuvre.*

— ENCYCL. Vitic. Quand il s'est agi, après la terrible phylloxera, de replanter les vignes, les viticulteurs employèrent tout d'abord des cépages américains *producteurs directs,* qui, disait-on, possédaient une remarquable résistance au puceron, et dont l'emploi économisait naturellement les travaux longs et coûteux du greffage et de la culture en pépinières. Mais on s'aperçut bientôt que cette résistance n'était pas aussi complète qu'on l'avait cru d'abord et surtout que le vin provenant de ces vignes nouvelles possédait une saveur spéciale, saveur foxée, et une constitution qui l'éloignaient trop des vins des anciennes vignes ; aussi les producteurs directs furent-ils peu à peu abandonnés et le viticulteur se mit-il bientôt en devoir de greffer. C'est ainsi que la plupart des vignobles phylloxérés furent reconstitués par greffage des plants indigènes sur souches américaines ou hybrides à racines résistantes (porte-greffe). Toutefois, la question du producteur direct n'a pas été abandonnée, et les hybrideurs s'ingénient à trouver un plant résistant aux diverses maladies, doué des qualités reclamées aux porte-greffe et qui soit, en outre, vigoureux, robuste et suffisamment productif.

PRODUCTIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est productible.

PRODUCTIBLE adj. Qui peut être produit : *Marchandises* PRODUCTIBLES.

PRODUCTIDÉS n. m. pl. Famille de mollusco-ïdes brachiopodes articulés, dont le genre *productus* est le type. — *Un* PRODUCTIDÉ.

PRODUCTIF, IVE (du lat. *productus,* produit) adj. Qui produit ou rapporte : *Terre peu* PRODUCTIVE. Qui produit ou rapporte beaucoup : *Mine* PRODUCTIVE. *Productif de,* Qui produit : *Capital* PRODUCTIF D'*intérêt.*

PRODUCTION (*ksi-on* — rad. *productif*) n. f. Action de produire, de faire exister : *La* PRODUCTION *de l'homme est la fin du rapport des sexes.* De Bonald. ‖ Ce qui est produit : *Les* PRODUCTIONS *maraîchères.*

— Anat. *Productions accidentelles,* Tissus accidentellement développés, mais analogues à quelque tissu naturel du corps humain.

— Econ. polit. Fait, par l'homme, d'approprier à son usage la matière et les forces de la nature : *La division du travail centuple les forces de la* PRODUCTION. Proudhon.

— Proced. Action de produire des titres et des écritures dans un procès. ‖ Titres et écritures que l'on produit : *Mettre sa* PRODUCTION *au greffe.*

— Turf. Résultats de l'élevage, du dressage, de l'entraînement, afférents à l'année dont on s'occupe : *La valeur de la* PRODUCTION *varie d'une année à l'autre*

— SYN. **Production, produit. — Production, ouvrage.**

PRODUCTIVITÉ n. f. Faculté de produire ; état de ce qui est productif : *Opposer la* PRODUCTIVITÉ *réelle du travail à la* PRODUCTIVITÉ *fictive du capital.*

PRODUCTUS (*ktuss* n. m. Genre de mollusco-ïdes brachiopodes, de la famille des *productidés,* comprenant de nombreuses espèces fossiles dans les terrains paléozoïques. Les *productus* sont des coquilles souvent très grandes, arrondies en avant, plus ou moins carrément tronquées et élargies en arrière, avec oreillettes. Leur surface, recouverte de côtes rayonnantes coupées par des plis concentriques, est hérissée d'épines.

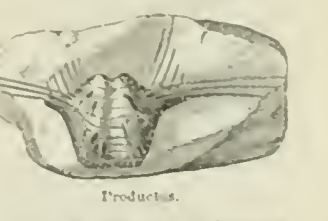
Productus.

PRODUIRE (du lat. *producere ;* de *pro,* en avant, et *ducere,* conduire) v. a. Amener, présenter : PRODUIRE *ses titres dans le monde.*

— Exhiber, fournir : PRODUIRE *des preuves, des témoins.*

— Alléguer, invoquer : PRODUIRE *des autorités.*

— Engendrer, donner naissance à : *Chaque animal* PRODUIT *son semblable* ‖ Former, causer : *Tout contact produit un autre* PRODUIT *un sens.* Buff

— Voir naître, être le lieu ou l'époque de la naissance de : *La France* A PRODUIT *beaucoup de grands*

— Rapporter comme profit : *Le tabac* PRODUIT *beaucoup de millions à l'Etat*

— Faire, composer, créer : [illegible]aire. *Balzac.* [illegible] *Hugo, Zola* ONT *beaucoup* PRODUIT.

— Causer, procurer, déterminer : *Les excès* PRODUISENT *la souffrance et la sottise.*

Se produire, v. pr. Etre, pouvoir être produit

— S'introduire, se présenter : *Un* [illegible] *chœur que de* SE PRODUIRE [illegible]

— SYN. **Produire, introduire.**

Produit, part. pass. de V. Produire.

PRODUIT (*du-i* — substant. partic. de V. Produire) Production, génération, multiplication : *La* PRODUCTION *grand nombre est la première source des* [illegible]

[illegible] Syn. Produit, production

PROEDRE gr. [illegible], de [illegible], en avant et *édre*, [illegible] Archon gr. Nom donné, depuis le IVe s. av. J.-C., aux neuf archontes d'Athènes, très au-dessus [illegible] qui étaient chargés de présider [illegible] Conseil et l'Assemblée du peuple. Titre [illegible] divers magistrats, en Étolie, à Mytilène, etc. ◆ A [illegible] Lycie.

Haut dignitaire de la cour byzantine, créée par [illegible] Porphyrogénète, en 945, pour son partisan, le grand [illegible] Basile. Le proedre était président du sénat.

PRŒLSS (Charles Robert, écrivain allemand, né à [illegible] en 1827, [illegible] 1849, il quitta la maison de commerce [illegible] avec son frère pour se vouer à la littérature [illegible] *Histoire du théâtre de la cour de Dresde* [illegible] *Histoire allemande*, en vers et en prose (1854), *la Reine Marie-Antoinette*, [illegible] de sa vie (1874). ◆ Son fils, Johannes **Prœlss**, poète et écrivain, né à Dresde en [illegible], et mort à Leipzig et collabora, de 1880 à 1889, à la [illegible] de Francfort. ◆ En 1880, il entra comme [illegible] dans l'[illegible] et à la [illegible] d'édition de l'Union». Parmi [illegible] ouvrages, on remarque surtout : *Sur le bord de la mer* [illegible] *la Jeune Allemagne* (1891) ; *Nouvelles émancipées* [illegible] *Caractères et Portraits politiques de notre temps* [illegible] *Modernes*, poésies (1886), *le Saint-Amour* (1889), *Mensonges*, nouvelles (1891), *Histoire littéraire*, roman (1895).

PROEMBRYON n. m. Bot. Syn. de PRÉEMBRYON.

PROÈME (du gr. *proimion*, prélude, de *pro*, avant, et *oimé*, chant) n. m. Littér. anc. Prélude d'un chant. ◆ Le livre des hymnes d'Exorde d'un discours, préambule d'un ouvrage.

PROÉMINENCE (*naissance*) n. f. Etat de ce qui est proéminent. ◆ Partie proéminente : *Les montagnes, les collines sont des PROÉMINENCES de la terre.*

PROÉMINENT, ENTE (*naissant*) — du préf. *pro*, et de *éminent*) adj. Qui est en relief, qui forme une proéminence. ◆ Anat. *Une dent proéminente*, Septième vertèbre cervicale dont l'apophyse épineuse est très saillante. ◆ Bot. Se dit du filet des étamines, quand il s'allonge [illegible] au-dessus de l'anthère et du réceptacle et [illegible] sur laquelle sont fixés les ovaires.

PROÉMINER v. n. Être en relief, former une proéminence. *Les villes romaines ont une bosse qui* PROÉMINE *au-dessus des oreilles.*

PROÉMPTOSE (*naissance*) — du préf. *pro*, et du gr. *emptôsis*, chute) n. f. Arrivée de la nouvelle lune un jour avant celui qu'indiquerait le cycle des épactes.

PROENÇA A NOVA, ville du Portugal (Basse-Beira [illegible] Castel-Branco), 3.800 hab.

PROENCÉPHALE (du préf. *pro*, et de *encéphale*) n. m. Tératol. Monstre dont le cerveau est situé hors du crâne, dans la région frontale.

PROENCÉPHALIE (*anie*, *lie*) n. f. Anat. Monstruosité qui [illegible] le proencéphale.

PROENCÉPHALIEN, ENNE (*anin*, *lin*, *enne*) adj. Se dit des monstres par proencéphalie.

PROENCÉPHALIQUE (*anique*, *lique*) adj. Qui appartient à la proencéphalie.

PROÉROSIES (*zie* — gr. *proérosia*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes, sacrifices en l'honneur de Déméter Proérosia, que les Athéniens célébraient avant le labourage, au commencement de l'automne.

PRŒTIDES. Myth. gr. Nom des trois filles de Prœtos, roi de Tirynthe : Iphianasse, Iphinoé et Lysippe. Elles se vantèrent d'égaler Héra en beauté, frappées de démence par cette déesse, elles s'imaginèrent qu'elles avaient été changées en vaches. Elles parcoururent ainsi tout le Péloponnèse, communiquant leur folie à beaucoup de femmes. Mélampous les guérit avec de l'ellébore noir (*melampodion*). Il épousa Iphianasse. En souvenir de cette guérison, Prœtos fit bâtir à Sicyone un temple d'Apollon.

PRŒTOS. Myth. gr. Roi de Tirynthe, en Argolide. Il fut [illegible] par son frère Acrisios, dont il avait séduit la femme. Il se réfugia auprès du roi de Lycie, épousa la fille de [illegible] prince, dont il eut un fils, Mégapenthès, et trois filles, [illegible] Plus tard, il rentra en possession de Tirynthe.

PROFANATEUR, TRICE (lat. *profanator, trix*) n. Personne qui profane les choses saintes : *Jésus-Christ chassa les* PROFANATEURS *du temple.* ◆ Adjectiv. *Peuple* PROFANATEUR.

PROFANATION (*sion*) n. f. Action de profaner les choses saintes : prévarication grave commise contre les choses de la religion ou contre les choses qui sont l'objet d'un respect général. ◆ Par ext. Abus, mauvais emploi qu'on fait des choses rares et précieuses : *Une* PROFANATION *de la justice.*

— Syn. **Profanation, sacrilège.** Ce dernier mot ajoute à la *profanation* l'idée d'un crime odieux qui rend digne d'être maudit et dévoué à l'horreur publique. Il peut arriver qu'on *profane* les choses saintes par oubli, par ignorance ; dans le *sacrilège*, il y a toujours une intention bien arrêtée de ne pas respecter ce qui est sacré.

[illegible] Qui a été profané par *profanation des* [illegible] à des usages vulgaires ou coupables [illegible] ses vases [illegible] ornements sacerdotaux, et, à plus forte raison, [illegible] manquer envers les sacrements, notamment [illegible] [illegible]

La [illegible] a eu lieu dans les cinq cas suivants : [illegible] coupable de sang humain les a souillés, ou [illegible] ont été le théâtre d'un meurtre, si un attentat [illegible] contre les mœurs y a été commis publiquement, [illegible] ont servi à la sépulture d'un excommunié [illegible] un hérétique ou d'un infidèle ; si elles ont été [illegible] par un évêque excommunié, dénoncé ou notoire. Dès qu'une église a été profanée, elle doit être fermée et ne peut être de nouveau affectée au culte catholique [illegible] après avoir été *réconciliée*. V. RÉCONCILIATION.

PROFANATOIRE adj. Qui a le caractère d'une profanation : *Irrévérences* PROFANATOIRES. Peu us.

PROFANE (lat. *profanus*; de *pro*, en avant, et *fanum*, temple) adj. Qui est étranger à la religion : *Les arts* PROFANES. *L'éloquence* PROFANE.

— Substantiv. Personne étrangère à la caste des prêtres ou à celle des initiés : *Chasser les* PROFANES *du sanctuaire.*

— Par ext. Personne qui ne fait pas partie d'une association : *Les francs-maçons n'ouvrent pas leurs loges aux* PROFANES. ◆ Personne non initiée à certaines connaissances, à certaines façons de sentir : *Les artistes sont impitoyables pour les* PROFANES *qui osent juger leurs œuvres.*

— n. m. Choses profanes : *Mêler le* PROFANE *au* SACRÉ.

PROFANEMENT n. m. Syn. peu usité de PROFANATION.

PROFANÉMENT adv. D'une manière profane. Peu us.)

PROFANER (rad. *profane*) v. a. Traiter avec une irrévérence impie : PROFANER *un cadavre, une église.*

— Livrer à un usage profane ; rendre profane : *Le premier coup de marteau* PROFANE *un calice.*

— Abuser, faire un usage excessif ou indigne de : *Le désir tend à* PROFANER *son objet.* (V. Cousin.)

Se profaner, v. pr. Devenir profane : *Les vases sacrés* SE PROFANENT *par un simple contact.*

— Se dégrader : *Mes amitiés* SE PROFANAIENT *au hasard comme mes sentiments.* (Lamart.)

PROFECTICE (*fèk'-tiss* — lat. *profectitius*; de *profectus*, provenant de adj. Dr. rom. Ensemble de biens provenant du père ou d'un ascendant : *Dot* PROFECTICE. ◆ *Pécule profectice*, Pécule constitué par des biens dont le père de famille confiait la gestion à son descendant, soit pour se décharger de l'administration, soit pour initier l'enfant au rôle qu'il aura à remplir une fois devenu *sui juris*. ◆ *Dot profectice*, Dot constituée par un ascendant de la femme, investi ou non de la puissance paternelle.

— Dr. can. Se dit des biens acquis en accumulant les revenus d'un bénéfice : *Pécule* PROFECTICE.

PROFECTIF, IVE (*fèk'*) — du lat. *profectus*, provenant de) adj. Dr. Qui vient des ascendants : *Biens* PROFECTIFS.

PROFECTION (*fèk'-si* — du lat. *profectio*, avancement) n. f. Calcul par lequel les astrologues prétendaient faire parcourir un signe tous les ans à chaque planète.

PROFÉRER (lat. *proferre*; de *pro*, en avant, et *ferre*, porter. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je profère. Qu'ils profèrent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je proférerai. Nous proférerions*) v. a. Prononcer, articuler, dire : *Ne pas* PROFÉRER *une parole.*

Se proférer, v. pr. Etre proféré : *On n'insère pas à l'Officiel tout ce qui* SE PROFÈRE *à la Chambre.*

— Syn. **Articuler, prononcer.** V. ARTICULER.

PROFÈS, ESSE (*fé, fèss* — du lat. *professus*, qui a fait profession) adj. Se dit de celui, de celle qui a fait profession, c'est-à-dire qui a fait des vœux dans un ordre religieux : *Religieux* PROFÈS. *Religieuse* PROFESSE. ◆ Chez les jésuites, Celui qui a fait le quatrième vœu.

— Substantiv. : *Un* PROFÈS. *Une* PROFESSE.

— Fam. Qui est initié : *Un* PROFÈS *en gourmandise.*

PROFESSABLE (*fè-sabl'*) adj. Qui peut être professé, enseigné par un professeur : *Une matière peu* PROFESSABLE.

PROFESSER (*fé-sé* — du lat. *profiteri*, supin *professum*, déclarer, avouer) v. a. Déclarer, reconnaître publiquement : PROFESSER *des opinions démocratiques.*

— Affirmer que l'on éprouve : *Louis XIV ne* PROFESSA *de l'admiration que pour Boileau.* (Mme de Staël.)

— Exercer, pratiquer : PROFESSER *un art, un métier.*

— Enseigner comme professeur : PROFESSER *le grec.*

— Absolum. Prendre une attitude solennelle, pédante : *Certaines gens ne peuvent rien dire sans* PROFESSER.

Se professer, v. pr. Etre professé : *Doctrines qui ne peuvent* SE PROFESSER.

PROFESSEUR (*fè-seur'* — du lat. *professor*) n. m. Homme ou femme qui enseigne un art, une langue ou une science : *Un* PROFESSEUR *d'anglais, de mathématiques. Dame qui est un habile* PROFESSEUR *de piano.* ◆ Personne qui cherche à propager une doctrine : *Un* PROFESSEUR *de socialisme.*

— D'après l'Acad., Celui qui fait d'un art sa profession, par opposition au simple amateur. (L'Acad. semble avoir confondu ici *professeur* et *professionnel.*)

— Fig. Chose instructive : *La souffrance et le besoin sont de rudes* PROFESSEURS. (E. Laboulaye.)

— *Temps de professeur*. Très mauvais temps, parce que les professeurs sont obligés d'aller exercer leur métier, quelque temps qu'il fasse.

— Mar. *Professeur d'hydrographie*, Officier du service de la marine, dirigeant dans les ports de commerce les cours gratuits faits pour préparer aux examens les futurs capitaines au long cours et au cabotage.

— ENCYCL. V. FACULTÉ, ÉCOLE, CONSERVATOIRE, LYCÉE, COLLÈGE.

PROFESSEUSE (*fe-seuz'*) n. f. Femme qui professe, qui enseigne. Peu us. ; on dit PROFESSEUR.)

PROFESSION (*fè-si* — rad. *professer*) n. f. Déclaration publique d'une opinion : *Faire* PROFESSION *d'athéisme.*

— Etat, condition, emploi : *La* PROFESSION *d'avocat, de médecin. La* PROFESSION *des armes.*

— Loc. div. : *De profession*, Par état ; par ses habitudes, ses actes habituels : *Un savant de* PROFESSION. *Un joueur, un ivrogne* DE PROFESSION. ◆ *Profession de foi*, Déclaration publique de sa foi religieuse ou de ses opinions politiques, etc. ◆ *Embrasser une profession*, S'y adonner.

— Syn. **Profession, art, état, métier, parti.** V. ART.

— Relig. Acte par lequel un religieux ou une religieuse prononce ses vœux, après que le temps de son noviciat est passé : *Assister à une* PROFESSION.

Profession de foi du vicaire savoyard, par J. J. Rousseau. V. VICAIRE.

PROFESSIONNEL, ELLE (*fe-si-o-nel'*) adj. Qui a rapport à une profession spéciale, déterminée : *L'éducation* PROFESSIONNELLE *dresse l'intelligence et les doigts.*

— *Beauté professionnelle*, et plus souvent, sous la forme anglaise, *Professional beauty*, Nom donné aux Etats-Unis à une jeune femme remarquable par sa beauté, son élégance, et dont il semble que l'unique profession doit être d'être belle et de se montrer en public.

— *Ecole professionnelle*, Ecole où l'on donne un enseignement professionnel.

— Substantiv. Celui qui exerce spécialement une profession, un métier, par opposition à l'amateur : *Les* PROFESSIONNELS *du cyclisme.*

— ANTON. **Amateur.**

— ENCYCL. *Enseignement professionnel, Ecole professionnelle*. V. ÉCOLE.

PROFESSO (EX), loc. adv. V. EX PROFESSO.

PROFESSORAL, ALE, AUX (*fe-so* — du lat. *professor*, professeur) adj. Qui appartient, qui a rapport à la qualité, à la condition du professeur : *La gravité* PROFESSORALE.

PROFESSORAT (*fè-so-ra* — du lat. *professor*, professeur) n. m. Emploi, condition de professeur ; exercice des fonctions de professeur : *Le* PROFESSORAT *enrichit rarement son homme.*

PROFICIAT (*si-at'* — mot lat., signif. *Que cela réussisse*) n. m. Succès : *Je vous souhaite un bon* PROFICIAT. (Vx.) ◆ *Des* PROFICIATS.

— Interjectiv. S'est dit autrefois, en formule de souhait, lorsqu'une personne éternuait ou pendant qu'elle buvait.

— Cout. anc. Repas que les compagnons et apprentis imprimeurs se donnaient en certaines occasions. (Les proficiats furent défendus par un édit de Charles IX.)

— Hist. ecclés. Droit que les évêques levaient sur les ecclésiastiques, et qui faisait partie des lonables coutumes.

PROFIL (ital. *profilo* ; de *proffilare*, profiler) n. m. Trait, délinéation du visage d'une personne vu par un côté, de façon qu'il ne paraisse que la moitié de tout le visage : *Avoir un* PROFIL *régulier. Voir quelqu'un de* PROFIL.

— Trait, délinéation d'un objet vu seulement par un de ses côtés : *Le* PROFIL *d'un monument.*

— Fig. Aspect incomplet : *Souvent l'homme le plus sincère ne montre la vérité que de* PROFIL. (De Bélisle.)

— B.-arts. *Profil perdu* ou *fuyant*, Profil incomplet, qui montre un peu plus du derrière de la tête et un peu moins de la face.

— Fortif. Ligne brisée obtenue en coupant le rempart d'un ouvrage de fortification par un plan vertical perpendiculaire à la projection horizontale de la crête intérieure.

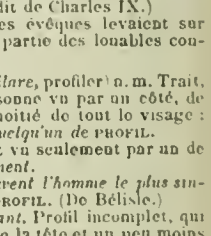

Profil de visage.

— Géol. Coupe mettant à nu la disposition et la nature de couches affleurant à la surface du sol.

— Géom. descript. Coupe verticale d'un objet.

— Techn. Ens. menuis., Ensemble des moulures qui ornent les différentes parties de l'ouvrage exécuté. ◆ En serrur., Chacune des pièces ornées de moulures, comme les petits fers dans une porte vitrée. Syn. PROFILÉ.

— ENCYCL. Archit. En architecture, on entend par *profil* une section faite sur une moulure ; le profil fait voir les saillies, les creux et les inclinaisons d'un membre par rapport à un autre. Les profils sont une des expressions du style, et varient avec les différentes écoles d'architecture ; les Grecs ont été les premiers qui aient su leur donner un tracé dérivé d'un raisonnement appliqué à l'objet. Ces profils, que l'on obtient par le mélange, suivant diverses lois, du quart de rond, de la baguette, du filet, du congé, du talon, de la doucine, de la scotie, etc., peuvent s'appliquer à une corniche, à une frise, etc.

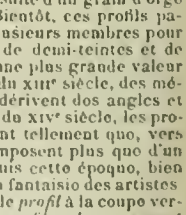

P, profil de moulure

Les profils ont une valeur relative, purement artistique ; ils découpent, allègent et décorent des parties saillantes ou d'empattement nécessitées par la structure, corniches, soubassements. Les différents profils que l'on rencontre dans les monuments du moyen âge font voir les phases par lesquelles ils ont passé ; d'abord à l'état de simple biseau, ils se compliquent ensuite d'un grain d'orge et d'un cavet à faible courbure. Bientôt, ces profils paraissent mous ; on les compose de plusieurs membres pour produire une succession d'ombres, de demi-teintes et de clairs et donner à ces profils plats une plus grande valeur qu'ils n'en ont réellement. A partir du XIIIe siècle, des méthodes de tracé s'établissent : elles dérivent des angles et des cercles. Vers le commencement du XIVe siècle, les profils s'amaigrissent et s'amoindrissent tellement que, vers la fin du même siècle, ils ne se composent plus que d'un larmier et d'un maigre cavet. Depuis cette époque, bien des profils se sont créés, au gré de la fantaisie des artistes.

— P. et chauss. On donne le nom de *profil* à la coupe verticale d'un terrain. On distingue : le *profil en long*, passant par l'axe de l'ouvrage, et le *profil en travers*. Il peut se faire qu'un seul profil en long suffise, par exemple, pour l'établissement d'une conduite d'eau, mais, pour un canal, une route, un chemin de fer, on est obligé de rattacher un profil en long que l'on appelle *ligne magistrale* ou *d'opération* des profils en travers, s'étendant à droite et à gauche, afin de pouvoir, dans la zone nivelée, choisir la position définitive de l'axe.

— Milit. V. FORTIFICATION.

PROFILÉE n. f. Suite d'objets vus de profil : *Une* PROFILÉE *d'édifices, de colonnes*, etc.

PROFILEMENT (*man*) n. m. Milit. Détermination, sur le terrain, du profil d'un ouvrage de fortification que l'on veut construire.

— ENCYCL. Le *profilement* n'est que la reproduction matérielle, au moyen de triangles et de lattes de bois, du

profil que l'ouvrage doit avoir aux divers points de son tracé. Il ne reste plus alors qu'à élever les terres, généralement extraites du fossé ou rapportées d'ailleurs, jusqu'aux plans déterminés de la sorte, pour que l'ouvrage soit construit avec le profil qu'il doit avoir.

PROFILER v. a. Représenter en profil : PROFILER *un visage, une corniche.* ‖ Projeter en profil : *Les Alpes maritimes* PROFILENT *en arêtes aiguës leurs cimes neigeuses.*

— Techn. Tracer les différents profils des moulures des parties d'un ouvrage. ‖ Tracer les profils des moulures dont l'ensemble entre dans la composition d'une corniche, d'un entablement, etc.

— v. n. Techn. Se dit de moulures ajoutées bout à bout et qui se rencontrent et s'ajustent parfaitement à l'endroit où elles se joignent : *Ces moulures* PROFILENT *exactement.*

Se profiler, v. pr. Être profilé ; se présenter, se projeter de profil ou en silhouette : *Les vierges d'Albert Dürer* SE PROFILENT *sur l'outremer.* (Th. Gaut.)

PROFILEUR n. m. Instrument au moyen duquel on dessine sur le papier les profils d'une route ou d'un chemin de fer.

PROFILOGRAPHIE (de *profil*, et du gr. *graphe*, description) n. m. Techn. Instrument qui sert à relever les profils et à enregistrer graphiquement le résultat de l'opération.

PROFIT (*fi* — du lat. *profectus*, ce qui a été tiré de) n. m. Gain, bénéfice, avantage pécuniaire : *Point de* PROFIT *sans peine.*

— Avantage quelconque : *Le despote fait à ses esclaves des devoirs à son* PROFIT. (Mme Guizot.)

— Gratification accordée à un domestique ou un employé en dehors de ses gages ou de ses appointements. Vieilli.

— Progrès qu'on fait dans ses études : *On fait plus de* PROFIT *avec tel professeur qu'avec tel autre.* ‖ Fruit que l'on tire de ses études ou de ses lectures : *Lire avec* PROFIT.

— Loc. div. *Mettre à profit*, Employer utilement, tirer parti de : METTRE À PROFIT *l'occasion. Faire du profit*, Être d'un usage économique : *En général, le bon marché ne* FAIT PAS DE PROFIT. ‖ *Faire son profit de*, Profiter, tirer avantage de : FAITES VOTRE PROFIT DES *leçons de l'expérience.* ‖ *Être fait à profit, à profit de ménage*, Être fait de manière à pouvoir longtemps servir, à durer longtemps. ‖ *Trouver son profit à*, Tirer un avantage de : *Quiconque déclame contre la liberté,* TROUVE SON PROFIT À *l'esclavage.* Boiste.) ‖ *C'est tout profit*, Il n'y a que bénéfice, qu'avantage à cela : *En fuyant le monde, on dépense moins, on se repose, etc. :* C'EST TOUT PROFIT. ‖ *À profit de ménage*, D'une manière profitable pour le ménage. Vieux.

— Comm. *Profits et pertes.* Sommes gagnées et perdues par des circonstances imprévues, et qui figurent à un compte spécial dit : *Compte des* PROFITS ET PERTES.

— Dr. *Profit du défaut, Défaut profit joint.* V. DÉFAUT.

— Dr. féod. *Profits de fiefs*, Droits de quint, requint, relief, lods et ventes, qui revenaient au seigneur à raison des mutations de vassaux ou de censitaires.

— Mar. *Profit maritime*, Intérêt de l'emprunt à la grosse sur un navire. ‖ *Profit aventureux*, Intérêt de l'argent placé sur un navire, sans garantie contre les risques.

— SYN. **Bénéfice, émolument,** etc. V. BÉNÉFICE. — **Avantage, utilité.** V. AVANTAGE.

PROFITABLE (rad. *profiter*) adj. Utile, avantageux : *Savoir se taire est plus difficile et plus* PROFITABLE *que de savoir parler.* (A. Fée.) ‖ Qui donne du profit : *Toute industrie, si mince qu'elle soit, est* PROFITABLE. (Cormen.)

PROFITABLEMENT adv. D'une manière profitable.

PROFITANT (*tan*), **ANTE** [de *profiter*] adj. Pop. Qui est d'un usage économique : *Étoffe* PROFITANTE. *Légumes* PROFITANTS. ‖ Qui cherche à gagner sur les autres : *Il ne faut pas être trop* PROFITANT.

PROFITER (rad. *profit*) v. n. Tirer un bénéfice : *Dans la plupart des marchés, une seule des parties* PROFITE. ‖ Tirer un avantage, une utilité quelconque : *Il faut savoir* PROFITER *du temps et de l'occasion.*

Le temps est assez long pour quiconque *en profite :*
Qui travaille et qui pense en étend la limite.
VOLTAIRE.

— Rapporter, procurer un avantage : *Les inventions utiles* PROFITENT *à tous.*

— Faire du progrès : PROFITER *en talents et en sagesse.* ‖ Prendre de l'accroissement, de l'embonpoint : *Nourrisson qui* A *bien* PROFITÉ.

— v. a. Autref., Recevoir comme profit :

Ce qu'en commun dans la règle on *profite.*
CORNEILLE.

— Impersonnellem. Fournir un profit, un avantage : IL PROFITE *plus d'être loyal que d'être déloyal.*

PROFITEROLE n. f. Pâte cuite sous la cendre. ‖ Petit pain sans mie, garni de béatilles, dont on fait des potages.

PROFITEUR, EUSE n. Pop. Celui qui cherche à tirer un petit profit de toute chose.

— En T. d'écon. polit., Personne qui tire profit du travail d'autrui.

PROFLIGATEUR (lat. *profligator*) n. m. Celui qui punit, qui châtie : PROFLIGATEURS *du vice.* (Mercier.) Inus.

PROFOND (*fon*), **ONDE** [lat. *profundus*] adj. Qui a un fond éloigné de la surface, de l'ouverture, du bord : *Fleuve* PROFOND. *Grotte* PROFONDE. ‖ Qui pénètre à une grande distance de la superficie : *Labour* PROFOND. *Racines* PROFONDES. ‖ Éloigné des bords, des parties découvertes : *Les parties* PROFONDES *d'un bois.*

— Qui descend très bas : PROFONDE *révérence.*

— Très grave : *Voix* PROFONDE.

— Tout à fait séparé de la fréquentation, du commerce des hommes : *Retraite* PROFONDE. *Solitude* PROFONDE.

— Très foncé, en parlant d'une couleur : *Bleu* PROFOND.

— Fig. Impénétrable ou difficile à pénétrer, d'une portée considérable : *Des vérités* PROFONDES. ‖ Qui pénètre fort avant dans la connaissance des choses : *Un esprit* PROFOND. ‖ Qui dit des choses d'une grande portée et peu accessibles aux esprits vulgaires : *Soyez* PROFOND *en termes clairs...* (J. Joubert.) ‖ Qui possède foncièrement, à un haut degré, certains vices, certains défauts : *Un* PROFOND *ignorant.* ‖ Extrême, et dont, en quelque sorte, on ne voit pas le fond : *Nuit* PROFONDE. PROFOND *silence.*

— Anat. *Muscles, Vaisseaux, Nerfs profonds*, Muscles, Vaisseaux, Nerfs relativement très éloignés de la peau, par opposition à *superficiel.*

— Milit. *Ordre profond.* Formation militaire présentant une grande profondeur par rapport à leur front.

— Pathol. *Pouls profond.* Pouls dont les battements se font sentir comme si l'artère était très éloignée de la peau.

— Turf. *Piste profonde*, Piste dont le sol est détrempé et mou à une grande profondeur.

— n. m. Fond : *Tomber jusqu'au* PROFOND *de l'oubli.*

— Fig. Partie, région la plus intime : *Laisser tout au plus* PROFOND *de son cœur.*

— n. f. Arg. Poche. Cave.

PROFONDEMENT adv. À une grande profondeur : *Être* PROFONDEMENT *le sol.* En s'inclinant beaucoup : *Saluer* PROFONDEMENT. ‖ À fond, à un degré inaccessible au vulgaire : *Être* PROFONDEMENT *versé dans une science.* ‖ À un haut degré : *Être* PROFONDEMENT *triste.*

PROFONDEUR (rad. *profond* n. f. Éloignement, distance du fond, par rapport à la superficie ou à l'entrée : *La* PROFONDEUR *d'un puits.*

— Cavité : *Se perdre dans les* PROFONDEURS *d'une caverne.* ‖ Partie enfoncée, éloignée des bords, des endroits découverts : *Les* PROFONDEURS *d'un bois.* ‖ Grand éloignement, endroit très éloigné : *Les* PROFONDEURS *du ciel.*

— L'une des trois dimensions d'un corps, les deux autres, prises d'ailleurs arbitrairement, étant appelées *longueur* et *largeur.* ‖ Étendue en longueur : *Cour qui a tant de mètres de large et tant de mètres de* PROFONDEUR.

— Fig. Caractère de ce qui est profond, difficile à pénétrer : *Les* PROFONDEURS *de l'histoire ancienne. Les* PROFONDEURS *de la pensée.* Étendue d'un esprit capable de concevoir des pensées inaccessibles aux esprits vulgaires : *Avoir de la* PROFONDEUR *dans les idées.* ‖ Grande intensité, degré extrême : *Une grande* PROFONDEUR *de scélératesse.*

— Mar. *Profondeur de la carène*, Syn. de TIRANT D'EAU.

PROFONTIÉ (*ti-é*), **ÉE** ou **PROFONTIER** (*ti-é*), **ÈRE** [rad. *profond*] adj. Se disait d'un bâtiment tirant beaucoup d'eau. Vx.

PRO FORMA (mots lat., signif. *Pour la forme*), loc. adv. Par pure forme : *Faire une demande* PRO FORMA.

— Dr. comm. anc. Se disait des lettres de change et des effets sans valeur réelle.

PROFUS (*fu*), **USE** [du lat. *profusus*, répandu] adj. Prodigue, qui fait des profusions. (Vx.) ‖ Se dit en médecine des sécrétions produites en abondance : *Sueurs* PROFUSES.

PROFUSÉMENT adv. D'une manière profuse, avec profusion : *La lumière* PROFUSÉMENT *jetée par le soleil.* (Balz.)

PROFUSION [lat. *profusio*] n. f. Excessive abondance : *Avoir de tout a* PROFUSION. *Donner avec* PROFUSION.

— Don extrêmement abondant, libéralité excessive : *Celui qui sait rendre ses* PROFUSIONS *utiles a une grande et noble économie.* (Vauven.)

— Littér. Excessive richesse : *Tite-Live se fait admirer par sa* PROFUSION *brillante.* (Laharpe.)

PROGAMÈTE (du préf. *pro*, et de *gamète*) n. f. Cellule qui, suivant Hartog, chez les conjuguées, les desmidiées et les diatomées, se conjugue et donne deux cellules-filles, lesquelles, se conjuguant avec les cellules-filles de l'autre progamète, forment les *zygotes.*

PROGANOSAURIENS (*zô-ri-in*) n. m. pl. Paléont. Sous-ordre de reptiles sauriens, comprenant les *protorosaures* et genres voisins, répartis dans les trois familles des *protorosauridés, mésosauridés* et *champsosauridés.* — *Un* PROGANOSAURIEN.

PROGÉNÈSE (*jé* — du préf. *pro*, en avant, et *génésie*, formation) n. f. Ensemble des phénomènes préparatoires au développement : ovulation, fécondation, etc.

PROGÉNITEUR (*jé* — du préf. *pro*, et du lat. *genitor*, père) n. m. Aïeul, ancêtre. Vx.

PROGÉNITURE (*jé* — du lat. *progenitus*, engendré) n. f. Être engendré, considéré par rapport à celui qui l'a engendré : *Les hommes procréent, insoucieux du destin de leur* PROGÉNITURE. ‖ Fam. et le plus souvent par plaisant. Fils, fille, enfant : *Conduire sa* PROGÉNITURE *au théâtre.*

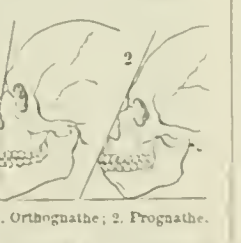

1. Orthognathe ; 2. Prognathe.

PROGLOTTIS (*tiss* — du gr. *pro*, en avant, et *glôttis*, langue) n. m. Chacun des anneaux d'un ver cestode. V. TÉNIA.

PROGNATHE (*ghnat'* — du gr. *pro*, en avant, et *gnathos*, mâchoire) adj. Qui a les os maxillaires proéminents, qui est atteint de *prognathisme : Les nègres sont* PROGNATHES, *tandis que les Européens sont généralement* ORTHOGNATHES.



PROGNATHE n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, répandus sur le globe. Les prognathes sont de taille médiocre, allongés, avec des antennes extraordinairement longues. Le prognathe à quatre cornes [*stagonum quadricorne*], noir brillant, vit en France.)

PROGNATHIE (*ghna-tî* n. f. État de prognathe.

PROGNATHISME (*ghnn-tissm'* — rad. *prognathe* adj. n. m. Disposition de la face dans laquelle la ligne de profil, allant du front à la partie la plus saillante des maxillaires, est oblique par rapport au plan horizontal du crâne.

PROGNATHODE (*ghna* n. m. Genre de poissons sélaciens, famille des chiméridés, fossiles dans le lias.

PROGNÉ (*ghné* n. f. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, de la famille des hirundinidés, propres à l'Amérique. (Les prognés, voisines des hirondelles de fenêtre, sont répandues depuis les États-Unis jusqu'à la Guyane et aux Antilles.

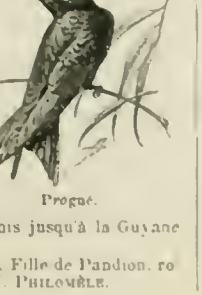
Progné.

PROGNÉ ou **PROCNÉ**. Myth. gr. Fille de Pandion, roi d'Athènes, et sœur de Philomèle. V. PHILOMÈLE.

PROGNOSE (*ghnô-z* — du gr. *prognôsis*, prévision) n. f. Méd. Science de la marche et des signes des maladies, appliquée par Hippocrate pour les maladies fébriles.

PROGNOSTIQUE (*ghnô-stik* — rad. *prognose*) adj. Qui a rapport à une maladie.

PROGRAMME (gr. *programma*, écrit public) n. m. Écrit ou affiche contenant le texte de ce qui doit être lu, chanté, etc. : *Le* PROGRAMME *d'un concert.*

— Fam. Le projet arrêté d'une opération : *On a souvent besoin de changer son* PROGRAMME.

— *Mauvais comme un programme*, Se dit d'une personne qui promet plus qu'elle ne tient.

— Exposé, liste des matières à enseigner ou sur lesquelles les candidats doivent être interrogés.

— Polit. Exposé des principes politiques de la ligne de conduite que se trace à tenir un parti.

PROGRÈS (*grè* — lat. *progressus*) n. m. Développement d'un être ou d'une activité, marche en avant, acheminement vers un but ou un idéal proposé : *Le progrès dans l'art conçue : Les progrès d'une maladie.*

— Musiq. Suite de la fugue, à partir du moment où toutes les parties, ayant fait leur entrée, marchent ensemble.

— Pont. Développement de la civilisation : *Le pape est la réalisation de la justice et du* Progrès.

ENCYCL. Philos. L'idée de *progrès* semble avoir été pour les anciens beaucoup moins d'importance que pour les modernes. L'idéal politique de Platon et de beaucoup de ses concitoyens était la stabilité : le progrès dans la nature ne fut vaguement conçu que par Héraclite, qui admit plutôt le changement incessant. Aristote crut à des formes éternelles et immuables. Les stoïciens ne concevaient qu'un retour à l'embrasement universel au terme de la « grande année ». Lucrèce en a fait un esquisse dans son V^e^ livre du *De rerum natura* une théorie du progrès naturel et social. Pascal eut, au XVIIe siècle, la conception du progrès de l'humanité prise dans son ensemble, « considérée comme un même homme qui subsiste toujours et apprend continuellement ». Mais c'est surtout aux XVIIIe et XIXe siècles que l'idée du progrès universel a fait du chemin : Condorcet trace le *Tableau des progrès de l'esprit humain*, Gœthe compare l'humanité à un cours et qui suit une spirale s'élargissant continuellement ; Price, Priestley, Kant, Lessing, Schiller, Fontenelle, Turgot, Fourier, Saint-Simon, Auguste Comte, sont les ardents propagateurs de l'idée du *progrès*. Kant et Laplace formulent leurs théories de la nébuleuse, théorie que Comte adopte, dont Herbert Spencer fait la base de son système évolutionniste. Dans les sciences naturelles Darwin et Lamarck montrent la transformation incessante des espèces vivantes ; la théorie des cataclysmes est remplacée par celle des actions continues ; la croyance à l'emboîtement des germes Bonnet fait place à la théorie de l'épigénèse ou du progrès embryonnaire par évolution continue de la cellule vivante. Des philosophes constatent un progrès naturel du langage, de la mentalité, des institutions sociales.

Bien des questions se posent cependant au sujet du progrès : Est-il indéfini ? et, par définition, ne peut-il pas avoir un terme assignable ? Il est vrai que ce terme une fois atteint, un nouveau terme peut être posé dans la même direction, et ainsi de suite indéfiniment. Le progrès est-il continu ? et toute période d'évolution positive n'est-elle pas suivie dans la nature d'une régression ? Le progrès moral suit-il nécessairement le progrès naturel ? etc.

PROGRESO, ville et port du Mexique (Yucatan) ; 6.000 hab. Commerce actif.

PROGRESSER (*grè-sé* v. n. Faire des progrès, se développer : *L'humanité* PROGRESSA *sans cesse.*

PROGRESSIBILITÉ (*grè-si-bi-li-té*) n. f. Etat de ce qui est progressible.

PROGRESSIBLE (*grè-sibl'*) adj. Qui est susceptible de progrès.

PROGRESSIF (*grè-sif*), **IVE** (rad. *progrès*) adj. Qui marche en avant, qui avance dans le sens direct : *Marche* PROGRESSIVE. *Mouvement* PROGRESSIF.

— Fig. Qui suit une voie de progrès, d'amélioration croissante : *L'égalité, parmi les hommes, est nécessairement* PROGRESSIVE. F. Bastiat. ‖ Qui est partisan du progrès : *Soyez* PROGRESSIFS. Cuv.-Fleury.) — Substantiv. *Il n'y a que trois classes d'hommes : les rétrogrades, les stationnaires et les* PROGRESSIFS. Lavater.

— Qui suit une progression croissante, et non une simple marche proportionnelle : *Impôt* PROGRESSIF.

— Bot. *Racine progressive*, Racine vivace qui s'allonge en avant et se détruit en arrière.

— Fin. *Impôt progressif sur le revenu*, Celui qui frappe les revenus suivant le système d'une progression arithmétique, en exonérant toutefois les revenus inférieurs à un chiffre déterminé. ‖ *Amortissement progressif* f. V. ANNUITÉ.

— Logiq. *Sorite progressif*, Sorite qui descend des principes aux conséquences, par opposition au *Sorite régressif*, qui remonte des conséquences aux principes.

— Minér. *Cristal progressif*, f. Celui dont le signe a ses exposants formant un commencement de progression arithmétique.

— Pathol. *Paralysie progressive*. Paralysie qui envahit successivement les diverses parties du corps.

PROGRESSION (*grè-si* — rad. *progresser* n. f. Marche en avant : *Mouvement de* PROGRESSION.

— Fig. Développement progressif, progrès : *La* PROGRESSION *des lumières.*

— Astron. *Mois de progression*, Syn. de MOIS DE CONSÉCUTION. V. CONSÉCUTION.

— Math. Suite de nombres ou de quantités qui dérivent successivement les unes des autres suivant une même loi. ‖ *Progression arithmétique* ou *par différence*. Celle où la différence de chaque terme au terme précédent est constante. ‖ *Progression géométrique* ou *par quotient*. Celle où le quotient de chaque terme par le terme précédent est une quantité constante. ‖ *Progression indéfinie*. Celle qui est indéfiniment continuée. ‖ *Progression croissante*. Celle dont les termes vont en augmentant. ‖ *Progression décroissante*. Celle dont les termes vont en décroissant.

— Musiq. Suite d'intervalles égaux.

— ENCYCL. Arithm. *Progression par différence ou progression arithmétique*. On nomme ainsi une suite de nombres dont chacun surpasse le précédent ou le suivant d'une quantité constante. La progression est croissante lorsque chaque terme surpasse celui qui le précède, et

la raison et t.

la grand

— *Progression géométrique.* Progression par quotient. Suite de nombres dans laquelle chacun, à partir du deuxième, est égal au précédent multiplié par un nombre constant appelé raison de la progression. Le premier terme et la raison de la progression sont assujettis à être positifs. La progression est croissante si la raison est plus grande que l'unité, décroissante dans le cas contraire. Les nombres d'une progression géométrique forment une progression par quotient, dont la raison est l'inverse de celle de la première.

Si nous considérons une progression quelconque

$$a, b, c, d, e, \ldots h, k, l,$$

dont la raison est q, on voit qu'un terme quelconque se trouve engendré par la raison élevée à une puissance égale au nombre de termes qu'il a avant lui; le dernier terme contenant le nombre des termes égal à n, on aura pour l :

$$l = aq^{n-1}.$$

D'où l'on tire :

$$q = \sqrt[n-1]{\frac{l}{a}},$$

formule qui donne la solution de cette question : insérer entre deux nombres donnés un nombre donné de moyens géométriques.

Dans une progression par quotient, *le produit de deux termes quelconques est égal au produit des extrêmes.*

La somme $S = a + b + c + \ldots + h + k + l$ des termes de la progression est donnée par la formule

$$S = \frac{lq - a}{q - 1} = \frac{a - aq^n}{1 - q},$$

suivant que la progression est croissante ou décroissante. Si la progression est décroissante, la formule s'écrit :

$$S = \frac{a(1 - q^n)}{1 - q}$$

et si le nombre de termes est infini, si $q < 1$, la somme des termes a une limite donnée par

$$S = \frac{a}{1 - q}.$$

PROGRESSIONNEL, ELLE adj. Qui a un mouvement progressif. *Paralysie* PROGRESSIONNELLE.

PROGRESSISME n. m. Tendance à rechercher le progrès.

PROGRESSISTE adj. et n. Qui est partisan du progrès. *Les républicains* ...

PROGRESSIVEMENT adv. D'une manière progressive.

PROGRESSIVITÉ n. f. Caractère de ce qui est progressif. *La progressivité* ... Bunge.

PROGYMNASE n. m. Nom donné, en Allemagne, à certains établissements d'instruction secondaire.

PROGYMNASMATA n. m. pl. Nom grec de formes de style, avant, et surtout exercices préparatoires à l'éloquence. Exercices préparatoires à l'éloquence, dont le but était de former les orateurs.

PROGYMNODON n. m. Genre de poissons perciformes, de la famille des Percidés, habitant les eaux douces de l'Afrique.

PROHIBER v. a. Défendre, prohiber, empêcher avant, empêcher, défendre. *Prohiber le commerce des produits en ligne directe.*

Prohibe, ce participe passé ou v. Prohiber.

— *Temps prohibé.* Temps pendant lequel certains actes sont interdits par la loi. *Chasse en* TEMPS PROHIBÉ.

— Dr. *Degré prohibé.* Degré de parenté qui empêche le mariage, d'après la loi. V. MARIAGE.

PROHIBITIF, IVE adj. Qui prohibe, interdit, défend, empêche. *Loi* PROHIBITIVE.

— Polit. Qui a pour but ou pour résultat de supprimer ... une industrie. *Le système* ... Mich. Chev.

PROHIBITION (...ra.l *prohibir* n. f. Interdiction, ... *mettre une* PROHIBITION *sur* ...

... et ... L'ensemble de mesures tendant à ... certaines industries ou certains ... de sécurité, de salubrité ou de ... douanière.

— SYN. Défense, INHIBITION. V. DÉFENSE.

— Encycl. Dans le système prohibitif absolu, on prétend protéger les manufactures nationales contre la concurrence étrangère ou provoquer leur création en ... produits étrangers à l'entrée, en même temps ... matières premières à la sortie, au contraire, on dégrève ... à l'entrée sur les matières premières ou on les supprime. La doctrine prohibitionniste vante l'*isolement* ..., cet isolement est profitable dans certains cas, ... il permet à certaines industries nationales de naître ... de croître, mais il ne saurait être maintenu sans danger. A la sortie, les seules prohibitions qui existent ... aujourd'hui ne visent que les contrefaçons en librairie et ... (sur la frontière de terre). A l'entrée, il ne s'agit que d'objets sur lesquels l'État exerce ... monopole : tabac, poudres, cartes, monnaies, allumettes ; des marchandises soumises à des mesures sanitaires ou de police, et enfin des produits étrangers portant ... fausses marques de fabrication française.

PROHIBITIONNISTE (*si-o-nisst'*) rad. *prohibition*) n. m. Partisan du système prohibitif. ‖ Adjectiv. Qui est partisan de la prohibition, qui concerne la prohibition : *Mesures* PROHIBITIONNISTES.

PROHIBITISME (*tissm'*) n. m. Système économique des prohibitionnistes. ‖ On dit aussi PROHIBITIONNISME.

PROHIBITIVEMENT adv. D'une manière prohibitive, par prohibition.

PROHIBITOIRE rad. *prohibition*) adj. Dr. rom. Qui *Interdit prohibitoire*, Interdit par lequel le préteur défendait de faire quelque chose, par exemple de faire violence à celui qui a une possession non vicieuse *uti possidetis* et *utrubi*, ou à celui qui porte un mort dans un lieu où il a droit de l'enterrer *de mortuo inferendo*.

PROH PUDOR! (mots lat., signif. *O honte!*) Exclamation qui sert à manifester un sentiment de profond étonnement, de vive indignation, mais qui, dans une phrase française, ne s'emploie que sur le ton de la plaisanterie.

PRŒHLE (Henri-Christian-Ferdinand), écrivain allemand, né à Satuelle, près de Neuhaldensleben en 1822, mort à Steglitz, près de Berlin, en 1895. Il a publié des impressions de voyage, des poésies, des ouvrages de critique, etc., et surtout des études de folk-lore : *Légendes du Harz* 1853-1856 ; *Légendes du bas Harz* (1856) ; *Légendes allemandes* 1863 ; et *Légendes du Brocken* (1888).

PROIE (*proi* — du lat. *præda*) n. f. Ce que les animaux carnassiers ravissent pour le manger : *Le lion fait sa* PROIE *de tous les autres animaux.* (Buff.)

— Par ext. Butin, chose dont on s'empare avec violence ou avec rapacité : *Le monde est une* PROIE *que les conquérants se disputent.* (Alibert.)

— Victime, personne qu'on exploite ou qu'on tourmente : *Le peuple et les paysans sont la* PROIE *des traitants et des gens de guerre.* (Louis XII.) ‖ Victime d'une action quelconque ; personne tourmentée, déchirée par un sentiment comme l'est une proie par l'animal qui la dévore : *Devenir la* PROIE *du chagrin, du remords.* ‖ Objet anéanti par un agent destructeur : *Maison qui devint la* PROIE *des flammes.*

— Loc. div. *Être en proie à*, Être livré à, tourmenté par : ÊTRE EN PROIE *au remords.* ‖ *Oiseau de proie*, Oiseau qui se nourrit d'animaux qu'il prend. — Fig. Homme rapace ou qui vit de rapine.

— Fauconn. *Être âpre à la proie*, Se dit de l'oiseau qui se sert de son bec et de ses ongles.

— SYN. Proie, butin. V. BUTIN.

— ALLUS. LITTER. :

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée,

Vers de Racine dans *Phèdre* (I, 3). Phèdre, avouant à Œnone son amour pour Hippolyte, exprime ainsi ce qu'il y a de violence et de fatalité dans sa passion.

— Chien qui lâche sa proie pour l'ombre, Fable de La Fontaine. V. OMBRE.

PROIER ou **PROYER** (*proi-é*) n. m. Mario qui avait le commandement de la proue. (Vx.)

PROIÈRE (*proi-è-re*) n. f. Féod. Corvée que le seigneur pouvait exiger de ses vassaux.

PROIPHYS (*proi-fiss* n. m. Genre d'amaryllidacées, comprenant des herbes bulbeuses, à fleurs blanches, propres à l'Océanie.

PROISY D'EPPES (César DE), littérateur. V. EPPES.

PROJECTEUR (*jek'* n. m. Techn. Appareil réflecteur servant à renvoyer la lumière d'un foyer électrique en un ... faisceau de très grande intensité lumineuse. (On emploie ces appareils pour la télégraphie optique et pour éclairer un espace de terrain. On s'en sert aussi à bord des navires pour éclairer la route. — L'un d'eux, placé dans les ... projette, sur ... spécialement du *ballon* ... monté.

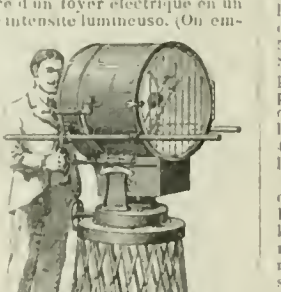

Projecteur.

PROJECTIF, IVE (*jek'* — lu lat. *projectus*, lancé en avant) adj. Liog. Qui projette, qui a la propriété de projeter. *Force* PROJECTIVE.

— Géom. Se dit des propriétés que les figures conservent lorsqu'on les projette sur un plan.

— Encycl. Géom. Les propriétés *projectives* ... nt de deux sortes : les unes graphiques et les autres métriques. Les premières, qui ne se rapportent qu'à des relations de sécance, de tangence, d'asymptotisme, d'oscillation, etc., se sont d'elles-mêmes présentées de tout temps comme éminemment projectives : les perspectives de deux lignes qui se coupent ou se touchent se coupent évidemment ou se touchent au point qui forme la perspective du point de rencontre ou de contact des lignes primitives, etc. ; la projectivité des autres exige, au contraire, des démonstrations en règle. A ce dernier genre appartiennent d'abord la relation harmonique et la multitude de relations qui en découlent et qui constituent les éléments de la théorie des transversales ; les relations homologique et homographique, etc.

PROJECTILE (*jèk'* — du lat. *projectus*, lancé en avant) n. m. Corps solide qui se meut librement dans l'espace, en vertu d'une impulsion reçue. ‖ Spécialem. Objet lancé pour tuer, blesser ou détruire : PROJECTILES *de guerre. Lancer des* PROJECTILES *à un mauvais acteur.*

— Fig. Moyen d'attaque : *La parole est un* PROJECTILE *qui tue à toute distance.* (A. d'Houdetot.)

— adj. Qui lance, qui produit une projection : *Mouvement* PROJECTILE. *Force* PROJECTILE. (J.-J. Rouss.)

— Encycl. Les premiers *projectiles* furent des pierres ou des traits : les unes et les autres d'abord lancés à la main, puis au moyen d'engins, tels que l'arc ou la fronde. Peu à peu les projectiles furent perfectionnés : on empenna les flèches ; on les munit d'un fer pointu. Ainsi encore, on choisit des pierres régulières, puis sphériques, que l'on remplaça plus tard par des boulets ou des balles de fonte, de fer ou de plomb.

L'adoption des armes à feu unifia les projectiles auxquels on donna une forme sphérique pour lui assurer une trajectoire régulière, et conduisirent à augmenter le plus possible sa densité : d'où la substitution à la pierre de métaux comme le fer, la fonte, surtout le plomb, pour les armes portatives. Pour l'artillerie, on imagina les projectiles creux explosifs : tels furent les divers types de bombes et d'obus. Surtout, on s'efforça d'augmenter la portée et la précision du tir au moyen de rayures, qui permirent de substituer aux balles sphériques des balles allongées, et d'utiliser, dans les bouches à feu, des projectiles oblongs. V. OBUS.

Des perfectionnements d'un autre genre furent encore adoptés pour obtenir des projectiles de rupture, c'est-à-dire destinés à rompre, percer ou détruire d'une façon quelconque les cuirassements en béton ou en plaques métalliques. D'où l'emploi de projectiles très surépaissis à la pointe et dont la fusée était reportée à l'arrière ; projectiles d'abord en fonte dure, puis en acier chromé, et dont on recouvrit la pointe d'une coiffe d'abord en bois et bientôt en acier doux, destinée à s'écraser dans le choc pour empêcher le glissement ou le ricochet en laissant à la pointe d'acier dur tout le temps de pénétrer dans la plaque. Pour les armes portatives, on avait substitué aux balles ordinaires les balles de plomb durci (alliage d'antimoine), puis les balles d'acier à ceinture de cuivre, et enfin les balles à enveloppe, c'est-à-dire en plomb recouvert d'acier ou de maillechort, etc.

PROJECTION (*jèk'-si* — lat. *projectio*) n. f. Action de jeter, de lancer un corps pesant.

— Alchim. *Poudre de projection*, Poudre avec laquelle les alchimistes prétendaient changer les métaux en or.

— Balist. *Angle de projection*, Syn. de ANGLE de tir.

— Chim. Opération qui consiste à jeter par cuillerée, dans un creuset mis sur des charbons ardents, quelque matière en poudre qu'on veut calciner.

— Mécan. *Projection d'eau des chaudières*, Entraînement d'eau qui se produit dans une chaudière et qui remplit les cylindres d'eau.

— Métall. Jet de métal fondu dans le moule.

— Physiq. et phot. Rayons projetés par un foyer de lumière. ‖ Image éclairée, réfléchie sur un écran.

— Encycl. Physiq. *Appareil de projection.* Cet appareil est un perfectionnement de l'antique lanterne magique. (V. LANTERNE MAGIQUE), qui donnait à peine une image de 1 mètre de côté, déformée, irisée sur les bords et mal éclairée. Avec l'appareil de projection, l'image est nette, sans irisation ni déformation, grâce au système optique formé de verres achromatiques. De plus, l'image projetée pointe ou photographiée sur verre ou sur pellicule), peut atteindre une grandeur considérable, très lumineuse. Dans l'appareil courant, on éclaire avec une lampe à pétrole spéciale, ayant 3, 4 ou 5 mèches parallèles. Si, dans le même appareil ou lanterne, on place un chalumeau oxhydrique ou un carburateur oxyétherique, on arrive à une projection de 4 mètres de côté. Enfin, avec l'électricité (lumière à arc), l'image produite peut avoir 10 à 12 mètres de côté.

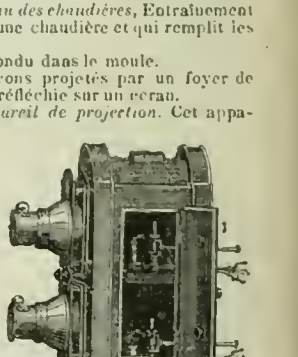



1. Lanterne double pour projection.
2. Carburateur oxyétherique.

Avec plusieurs appareils projetant au même point, on obtient les effets de vues fondantes (*dissolving views*). Dans ce cas, on emploie soit le *robinet distributeur*, soit l'*œil-de-chat*, qui permettent de régler l'intensité d'éclairage de l'un ou l'autre appareil, ou même de tous en même temps. Ces appareils, soit accolés, soit superposés, sont le plus souvent au nombre de deux, mais, dans certains cas, on en emploie jusqu'à cinq.

L'appareil de projection est devenu un puissant moyen d'instruction et il est employé pour les conférences, pour les cours dans les écoles, les lycées, les régiments, etc.

On peut projeter non seulement des vues, mais encore des préparations microscopiques et des expériences chimiques, physiques et de petits animaux vivants, présentés dans une cuve remplaçant la vue habituelle.

Au lieu de fabriquer lui-même l'*oxygène* nécessaire à

l'éclairage de l'appareil, l'opérateur peut se procurer de l'oxygène comprimé en tubes d'acier de très petit volume, sous pression de 120 atmosphères, portatifs et pratiques. L'éclairage électrique est surtout employé dans les appareils à demeure.

L'appareil de projection s'éclaire aussi à l'incandescence par le gaz, par l'électricité, par l'alcool et enfin à l'acétylène. L'intensité de ces éclairages est à classer entre le pétrole et les différentes lumières à l'oxygène.

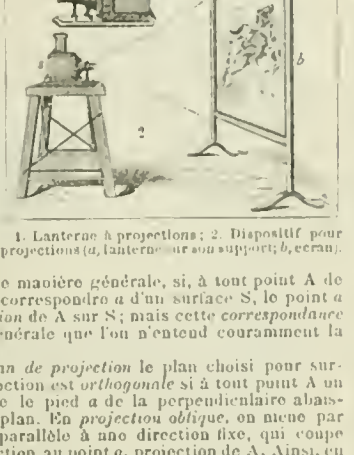

1. Lanterne à projections; 2. Dispositif pour projections (*a*, lanterne sur son support; *b*, écran).

— Math. D'une manière générale, si, à tout point A de l'espace on fait correspondre *a* d'un surface S, le point *a* est dit la *projection* de A sur S; mais cette *correspondance* est alors plus générale que l'on n'entend couramment la projection.

On nomme *plan de projection* le plan choisi pour surface S : la projection est *orthogonale* si à tout point A on fait correspondre le pied *a* de la perpendiculaire abaissée de A sur le plan. En *projection oblique*, on mène par le point A une parallèle à une direction fixe, qui coupe le plan de projection au point *a*, projection de A. Ainsi, en projection orthogonale, la projection d'un segment est égale au produit de ce segment par le cosinus de l'angle qu'il fait avec le plan de projection; ce cosinus est encore le rapport entre la projection d'une surface plane et cette surface elle-même. La projection d'un cercle est une ellipse.

En géométrie, on représente souvent les objets par leurs projections sur deux plans rectangulaires, et la descriptive permet d'étudier les propriétés des corps définis par leurs deux projections (épures, dessins de machines; art de l'ingénieur). Parfois aussi, en *géométrie cotée*, on utilise une seule projection (*horizontale*) avec l'élévation ou *cote* du point considéré au-dessus du plan horizontal.

En mécanique, on utilise souvent les projections sur une droite ou axe (pour les *moments*) : ce sont les pieds des perpendiculaires abaissées des différents points sur cet axe.

En géographie, le dessin ne saurait être semblable à la surface à représenter, car ni la sphère, ni l'ellipsoïde ne sont des surfaces *applicables* sur un plan; il est donc nécessaire d'employer une *projection* qui altère plus ou moins les rapports des dimensions des objets à représenter et qui sera d'ailleurs suffisamment définie quand on saura représenter sur le plan le réseau des méridiens et des parallèles. V. CARTE.

PROJECTURE (*jèk'* — lat. *projectura*) n. f. Archit. Saillie horizontale des divers membres d'architecture.

— Bot. Petite côte saillante qui, partant de l'origine d'une feuille, se prolonge de haut en bas sur la tige.

PROJET (*jè* — du lat. *projectus*, action de jeter en avant) n. m. Dessein, intention : *Nos* PROJETS *échouent souvent.*

— Première pensée, première rédaction destinée à être amendée : *Un* PROJET *d'acte.*

— Archit. et trav. publ. Représentation graphique et écrite, avec devis, de l'œuvre que l'on veut réaliser.

— Loc. div. *Projet de loi*, Loi qu'on se propose de porter et dont on a rédigé le dispositif pour le soumettre à la discussion. ‖ *Homme à projets*, Homme qui forme souvent de nouveaux desseins. ‖ *Avoir des projets sur*, Se proposer d'obtenir l'amour ou la main de.

— SYN. **Dessein, entreprise**, etc. V. DESSEIN.

PROJETANT (*je-tan*), **ANTE** adj. Qui fait des projets : *Les vieillards mêmes sont* PROJETANTS.

PROJETER (du préf. *pro*, et de *jeter*. — Double le *t* devant une e muet : *Je projette. Ils projetteront*) v. a. Jeter, porter en avant et à distance : *Un corps qui* PROJETTE *son ombre sur un autre.* ‖ Pousser, émettre comme appendice : *La chaîne de l'Apennin* PROJETTE *de nombreux contreforts.* ‖ Émettre, communiquer, faire agir au dehors par la communication d'une action spéciale : *L'enfant* PROJETTE *sur toute chose le merveilleux qu'il trouve en lui-même.* (Renan.)

— Former le projet, le dessein de : PROJETER *un voyage.* PROJETER *de partir.*

— Géom. Effectuer la projection.

Projeté, ée part. pass. du v. Projeter.

— Trace par projection : *Un cylindre* PROJETÉ *sur un plan.*

Se projeter, v. pr. Être projeté, porté en avant et à distance : *L'ombre qui* SE PROJETTE *au loin.*

— Être projeté, conçu comme projet : *Tout ce qui* SE PROJETTE *ne s'exécute pas.*

PROJETEUR, EUSE n. Faiseur, faiseuse de projets.

PROKESCH-OSTEN (Antoine, comte DE), diplomate autrichien, né à Gratz (Styrie) en 1795, mort à Vienne en 1876. Il fit, comme officier, la campagne de France (1813-1815), devint, en 1815, secrétaire de l'archiduc Charles, puis (1818) aide de camp du prince de Schwarzenberg, feld-maréchal, dont il publia les *Mémoires* (1861). En 1820, il fut envoyé en Orient, et conclut, en 1829, un accord avec le pacha de Saint-Jean d'Acre, en faveur des chrétiens. En 1833, il négocia la paix entre le sultan et le vice-roi d'Égypte. De 1834 à 1849, il fut ambassadeur d'Autriche à Athènes. Entre temps, il avait été nommé major général et lieutenant feld-maréchal (1848). Il fut ensuite ambassadeur à Berlin (1849-1852) et à la Diète de Francfort (1848-1849, à Constantinople (1867-1871). Nous citerons de lui : *Sur la campagne de 1814* (1823); *Souvenirs d'Égypte et d'Asie Mineure* (1829); *Histoire de la scission des Grecs et de l'empire turc en 1821, et de la fondation du royaume de Grèce* (1867); *Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte* (1877); etc. Après sa mort, ont paru : *Mes relations avec le duc de Reichstadt* (1878); *Correspondance avec le chevalier de Gentz et le prince de Metternich* (1881). — Son fils, le comte ANTOINE **de Prokesch-Osten**, a publié, en allemand : *Lettres et mémoires laissés par Frédéric de Gentz* (1867; *le Voyage du Nil jusqu'à la deuxième cataracte* 1871); *Pour servir à l'histoire de la question d'Orient; Lettres de Frédéric de Gentz* (1877); *Lettres choisies du comte von Osten* (1879), et en français : *Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie* (1876).

PROLALIE (*li* — gr. *prolalia*; de *pro*, avant, et *lalia*, discours) n. m. Rhétor. Compliment adressé aux auditeurs au début d'un discours, d'une lecture. ‖ Préface, préambule.

— ENCYCL. Les rhéteurs ou sophistes grecs, qui allaient de ville en ville, donnant des conférences, prirent l'habitude d'adresser, en commençant, un compliment à leurs auditeurs. Ces compliments finirent pas constituer un genre spécial, qu'on appela *prolalie*, bavardage avant le discours. On trouve des prolalies dans les œuvres de presque tous les sophistes. Des prolalies, fort curieuses, nous ont été conservées dans les *Florides*, d'Apulée.

PROLAPSUS (*psuss* — mot lat., signif. *chute en avant*) n. m. Méd. Relâchement, issue anormale d'une partie : PROLAPSUS *du rectum, de l'utérus.*

PROLATION (*si-on* — lat. *prolatio*; de *proferre*, supin *prolatum*, porter en avant) n. f. Gramm. Action de proférer, de prononcer.

— Musiq. anc. Prolongation de son. Manière de déterminer la valeur des notes demi-brèves sur celle de la brève, des minimes sur la demi-brève. ‖ *Prolation parfaite*, Celle qu'on distinguait dans la mesure ternaire. ‖ *Prolation imparfaite*, Celle qu'on distinguait dans la mesure binaire.

PROLÉGAT (*ga* — lat. *prolegatus*; de *pro*, au lieu de, et *legatus*, légat) n. m. Hist. rom. Magistrat qui suppléait le légat.

PROLÉGATION (*si-on*) n. f. Dignité, fonction de prolégat.

PROLÉGOMÈNES (gr. *prolégoména*, choses dites d'avance) n. m. pl. Longue et ample préface qu'on met à la tête d'un livre.

Prolégomènes à Homère, par Wolf en lat., 1795. La question de l'authenticité des poèmes homériques avait été soulevée déjà dans l'antiquité et au moyen âge. (V. HOMÈRE.) En 1781, d'Ansse de Villoison avait découvert à Venise et publia en 1788 un Homère avec des scolies très importantes, qui révéla à la critique les travaux des Alexandrins. Il devenait impossible de croire que l'on possédait le texte des poèmes tels qu'ils avaient été composés. C'est alors que Wolf publia ses *Prolégomènes*. Dans la première partie, il examine les conditions dans lesquelles ont pu être composés ces poèmes; dans la seconde, il étudie l'*Iliade* et l'*Odyssée* elles-mêmes. D'abord, « Ces poèmes ont-ils été écrits et transmis par l'écriture ? » Wolf croit que non; aucune de ses raisons, il est vrai, n'est décisive. On a découvert en Crète, dans les ruines du palais dit *de Minos*, des tablettes d'une écriture en une langue inconnue qui semble fort antérieure aux poèmes homériques. Wolf croit donc que l'*Iliade* et l'*Odyssée* n'ont pu être composées par un seul auteur et que ces deux poèmes ont été formés par la juxtaposition de chants isolés. Il confirme son hypothèse en montrant les inégalités de composition, les contradictions et les incohérences. On a pu critiquer sur bien des points la théorie de Wolf, mais il est certain que ses *Prolégomènes* ont ouvert une voie nouvelle à l'étude des poèmes homériques.

PROLEMME (du préf. *pro*, et de *lemme*) n. m. Logiq. Proposition ou ensemble de propositions servant de fondement au lemme. V. ce mot.

PROLEM SINE MATRE CREATAM (*enfant né sans mère*), Fin d'un vers d'Ovide (*Métamorphoses*, II, 553), qu'on applique aux genres sans antécédents, aux ouvrages sans modèles et même aux hommes sans aïeux.

PROLÉPIS (*piss*) n. m. Sous-genre d'arions (mollusques gastéropodes), comprenant quelques espèces répandues dans les régions froides et tempérées de l'ancien monde. (Ce sont des limaces dont la petite coquille ou limacelle est réduite à des granulations agglomérées. L'espèce type de ce sous-genre est la limace ou loche des jardins.)

PROLEPSE (*lèpss'* — du gr. *prolépsis*, anticipation) n. f. Rhétor. et gramm. Figure de pensée ou de construction qui consiste à exprimer une idée plus tôt qu'on ne l'attendait, soit pour la faire saillir, soit pour réfuter un adversaire. SYN. ANTICIPATION.

— Philos. Anticipation de l'expérience.

— ENCYCL. Rhétor. On distingue la *prolepse grammaticale* de la prolepse employée comme figure de pensée. Ainsi, il y a *prolepse grammaticale* quand on dit, en grec, λέγει ἀπόλλωνα ὅτι τέθνηκεν, au lieu de λέγει ὅτι Φίλιππος τέθνηκεν : « Il dit de Philippe qu'il est mort », au lieu de : « Il dit que Philippe est mort. » Il y a également *prolepse grammaticale* dans des tournures grammaticales telles que *majores augebantur copiæ*, où l'attribut *majores*, placé en tête, a le sens de toute une proposition : « *afin de les rendre plus fortes*, on augmentait les troupes. » Un tel attribut est dit *prolleptique*. L'effet de la *prolepse grammaticale* est d'attirer l'attention sur le mot ainsi construit. En rhétorique, la prolepse est la réfutation *anticipée* d'une objection possible. Il y a une prolepse dans le vers bien connu de Boileau :

Il a tort, *dira l'un*, pourquoi faut-il qu'il nomme ?
(*Satire IX.*)

— Philos. Les épicuriens appelèrent *prolepse* une sorte d'image générique, résultat de l'expérience antérieure de plusieurs objets de même nature, et permettant une prévision des qualités ou effets à venir. Cette *anticipation de l'expérience* tient lieu d'induction et constitue à peu près toute la science.

PROLEPTIQUE (*lèp'-tik'* — rad. *prolepse*) adj. Qui anticipe.

— Chronol. Se dit d'un événement fixé d'après une ère ou une méthode chronologique, quoique cette ère, cette méthode ne fussent pas encore établies quand le fait a eu lieu : *On suppute tous les événements de l'histoire en années julliennes* PROLEPTIQUES.

— Pathol. *Fièvre proleptique*, Fièvre dont les accès anticipent.

PROLEPTIQUEMENT (*lep'-tik-man*), adv. D'une manière proleptique, par anticipation.

PROLÉTAIRE (*tèr* — lat. *proletarius*; de *proles*, lignée) n. f. Homme pauvre qui n'était considéré comme utile, à Rome, que par les enfants qu'il engendrait, et qui était exempté de la milice sauf en cas de [illegible] pour faire le service [illegible] et [illegible] travaux [illegible].

— ENCYCL. V. TRAVAIL.

PROLÉTAIREMENT [illegible] A la façon [illegible] PROLÉTAIREMENT [illegible].

PROLÉTARIAT [illegible] — rad. [illegible], une [illegible] que leur travail [illegible] au [illegible] Etat, [illegible].

— ENCYCL. V. [illegible].

PROLÉTARIEN, ENNE [illegible] qui se rapporte au [illegible] PROLÉTAIRIENNES.

PROLÉTARISATION [illegible] f. Action de la reconnaître [illegible] vidus qui appartiennent à [illegible].

PROLÉTARISER [illegible] [illegible].

PROLIFÉRATION [illegible] Multiplication [illegible] et des éléments [illegible] en dérivent, même [illegible] sous adultes, par division [illegible] ou indirecte. V. NUCLÉINE.

— Bot. Apparition d'un bouton à fleur sur une partie d'une plante qui n'a pas coutume d'en porter.

PROLIFÈRE du lat. *proles*, lignée, et *ferre*, porter) adj. Qui se multiplie.

— Bot. Se dit des fleurs et des fruits dont le pédicelle s'allonge et se termine par une seconde fleur ou par des feuilles : *La nature présente quelquefois des fleurs et des fruits* PROLIFÈRES.

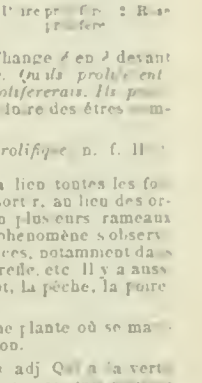

1. Poire prolifère; 2. Rose prolifère.

PROLIFÉRER (rad. *prolifère* — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je prolifère. Qu'ils prolifèrent* excepté au fut. et au cond. : *Tu proliféreras. Ils proféreraient*) v. n. Physiol. et bot. Produire des êtres semblables à soi, se multiplier.

PROLIFICATION (*si-on* — rad. *prolifique*) n. f. Hist. nat. Etat d'un organe prolifère.

— ENCYCL. Bot. La *prolification* a lieu toutes les fois que, du centre d'une fleur, on voit sortir, au lieu des organes ordinaires et normaux, un ou plusieurs rameaux chargés de feuilles ou de fleurs. Ce phénomène s'observe quelquefois dans les plantes spontanées, notamment dans le paturin bulbeux, la scabieuse, le trèfle, etc. Il y a aussi des fruits *prolifères*, tels que l'abricot, la pêche, la poire, la pomme, etc.

PROLIFIÉ, ÉE adj. Bot. Se dit d'une plante où se manifeste le phénomène de la prolifération.

PROLIFIQUE (*fik'* — lat. *prolificus*) adj. Qui a la vertu d'engendrer : *Le mélange de quelques espèces très voisines est* PROLIFIQUE. (Flourens.) Qui pousse à la procréation des enfants; *Il n'y a que la misère qui soit* PROLIFIQUE. (L. Blanc.) ‖ *Humeur prolifique*, Fluide spermatique.

— n. m. Remède prolifique : *Avoir recours aux* PROLIFIQUES.

— SYN. **Prolifère**.

PROLIGÉRATION (*jé-si-on* — rad. *proligère* n. f. Biol. et bot. Syn. de PROLIFÉRATION.

PROLIGÈRE (*jèr'* — du lat. *proles*, rejeton, et *gerere*, porter) adj. Qui porte le germe.

— Biol. *Disque proligère*, Partie épaissie de la membrane granuleuse du follicule de Graaf, au milieu de laquelle se trouve l'ovule. On dit aussi DISQUE OVIGÈRE ou *Kyste proligère* ou *prolifère*, Espèce de kyste épithélial de l'ovaire, dû probablement à la prolifération de l'épithélium germinatif.

PROLIXE (lat. *prolixus*) adj. Trop long, exprimé en trop de paroles : *Discours* PROLIXE. *Style* PROLIXE. ‖ Qui s'exprime trop longuement : *Orateur* PROLIXE.

— SYN. **Prolixe, diffus**. V. DIFFUS.

PROLIXEMENT adv. D'une manière prolixe.

PROLIXITÉ (rad. *prolixe* n. f. Diffusion, longueur inutile et fatigante dans le discours : *La* PROLIXITÉ *dégoûte le lecteur.* (Volt.)

PROLOCUTEUR (lat. *prolocutor*; de *pro*, pour, et *loqui*, supin *locutum*, parler) n. m. Avocat, défenseur. Vx.

— Hist. Nom que quelques écrivains donnent au président de la Chambre des communes, en Angleterre.

PROLOGUE (*lagh'* — gr. *prologos*) n. m. Littér. Petit discours, bref avertissement dont on fait précéder un ouvrage : *La plupart des* PROLOGUES *de La Fontaine sont des chefs-d'œuvre de l'art.* Bussy-Rabutin.

— Fam. Préambule, préliminaire : *Sourire la tour est le* PROLOGUE *d'un refus ou d'une réponse embarrassée.*

— Musiq. Sorte de petit opéra qui précède et explique un grand opéra.

— Théâtr. Dans la tragédie grecque, Partie de la pièce qui précédait l'action proprement dite, et qui était consacrée à l'exposition du sujet. L'acteur qui récitait le prologue, surtout chez les Romains, s'appelait PROLOGUE. Vx. Petite pièce qui précède et prépare une pièce de théâtre : PROLOGUE *en vers.* Première partie d'un ouvrage théâtral, où il se passe des événements antérieurs à ceux qui se déroulent dans la pièce proprement dite : *Drame en cinq actes et un* PROLOGUE.

— ENCYCL. Littér. Dans la tragédie grecque, jusqu'à Sophocle, et dans la comédie ancienne, on appelait (→) la partie de la pièce qui précédait le tracé du chœur. C'est là que se faisait l'exposition de la pièce, par des conversations entre les personnages. Euripide imagina de faire exposer la situation et même résumer à l'avance toute la pièce par un personnage souvent étranger à l'action. C'était généralement un dieu. Ce système fut adopté par les poètes de la comédie nouvelle, et par eux il passa à Plaute et à Térence. Plaute a mis dans ses prologues beaucoup d'esprit et de gaieté. Il y demande le silence, recommande aux gens de se moucher avant le commencement de la représentation, d'endormir ses maîtres ou de [illegible] commencer à la maison. Térence fait de ses prologues

PROLONGEMENT [illegible] do [illegible] r. *Le* PROLONGEMENT

— Par [illegible], continuation dans le temps. *Toute chose* [illegible] PROLONGEMENT *de quel-*

— Archit. Ra[illegible] continuer [illegible] la tige prin[illegible] saillies qui constituent [illegible] de l'arbre.

— Bot. *Prolongements radicaux.* Nom donné aux [illegible] qui [illegible] être des appendices de la

SYN. Prolongement, prolongation. V. PROLONGATION.

PROLONGER [illegible] lat. *prolongare.* Prendre après le [illegible] *Il prolongea Nos prolongeons* v. a. [illegible] la longueur [illegible] PROLONGER *une façade, une*

— Agric. Ne pas [illegible] PROLONGER *une trève.*

— Mar. *Prolonger une côte, une ligne de navires,* Naviguer [illegible] et à petite distance de cette côte et de [illegible] *Prolonger une bordée,* La faire trop longue. [illegible] *cadrer,* L'allonger le plus possible le long

Se prolonger, v. pr. S'étendre, être étendu en longueur. [illegible] continuer.

SYN. Allonger, proroger. V. ALLONGER.

PROLUSION [illegible] *prolusio,* prélude, de *pro,* avant, et [illegible] *ludere,* jouer. Essai. Programme. Préam[illegible]

PROMACHIES [illegible] gr. *promakhia;* de *promakhos,* qui [illegible] rang. — Fête lacédémonienne [illegible] on se couronnait de roseaux.

PROMALACTÉRION gr. *promalaktérion;* de *pro,* avant, [illegible] Antiq. gr. Sorte d'étuve qui [illegible] la salle des [illegible] et où avaient lieu sans doute [illegible]

PROMÉ, [illegible] Grande-Bretagne (Irlande), sur la [illegible] 3 [illegible] hab. Ch.-l. d'un district [illegible]

PROMÉCOCÉPHALE [illegible] m. Genre de poissons plectognathes [illegible] de la famille des tétrodontidés, [illegible] type le *promecocephalus laticeps,* long [illegible] gris argenté en dessus, gris perle en [illegible] est répandu [illegible] Atlantique et l'océan Indien.

PROMÉCOPS [illegible] m. Genre [illegible] insectes coléoptères [illegible] [illegible] [illegible]

Dans une salle du palais Pitti, peinte par Colignon et qui a reçu le nom de *Chambre de Prométhée*, les diverses aventures du héros sont retracées. Parmi les nombreux tableaux consacrés à Prométhée, nous citerons : *Prométhée animant sa statue*, par L. Sylvestre (musée de Montpellier) ; *Prométhée tombant du ciel avec le feu qu'il a dérobé*, par Jean Cossiers (musée de Madrid). Le *Supplice de Prométhée* a été représenté par Michel-Ange, le Titien (musée de Madrid), Salvator Rosa, Ribera (musée de Madrid), Rubens, Gustave Moreau (1869), Ribot, A. Cot (1870), l'original panneau du salon de réception de la Sorbonne, par Benjamin-Constant, etc.



Prométhée et Atlas (peinture de vase).

Promethée enchaîné, tragédie d'Eschyle, représentée à Athènes après 467 av. J.-C. Elle a pour sujet le supplice du Titan, puni par Zeus pour avoir dérobé le feu céleste dont il avait animé le premier homme. Au début, Héphaïstos, avec l'aide de la Force et de la Violence, cloue Prométhée à un rocher du Caucase. Resté seul, le Titan fait entendre ses plaintes sur l'injustice des dieux. Arrivent les Océanides, qui composent le chœur, puis Okéanos monté sur un griffon, puis Io changée en vache et poursuivie par un taon. Tour à tour, ces personnages cherchent à consoler le Titan, et l'engagent à s'incliner devant la toute-puissance du maître des dieux. Rien ne fléchit l'orgueil de Prométhée, qui lit dans l'avenir et annonce le châtiment de son ennemi. Zeus lui-même s'inquiète. Hermès, envoyé par lui, s'efforce vainement d'arracher au Titan son secret. De nouveau, Prométhée reste seul ; et le drame finit au milieu d'un terrible orage. Le *Prométhée enchaîné* est un admirable tableau lyrique, où le poète a renouvelé la légende d'Hésiode par sa conception morale, qui fait de Prométhée le représentant divin de l'humanité. On a bien souvent imité Eschyle. Rappelons les tragédies perdues d'Attius et de Tiberianus à Rome, et, chez les modernes, la *Pandore* de Voltaire, la *Statue de Prométhée* de Calderon, le *Prométhée* de Gœthe, le *Prométhée enchaîné*, le *Manfred* de Byron et le *Prométhée délivré* de Shelley.

Prométhée délivré, drame lyrique, en quatre actes et en vers, de Shelley (1821). — Pour Shelley, Prométhée, c'est l'ambition humaine à la recherche de la vérité. Malgré Jupiter, qui représente le côté matériel de notre existence, Prométhée parviendra, au prix de souffrances et de tortures innombrables, à faire triompher l'idéal. Il verra dans une vision sublime les fléaux qui vont désoler sa race ; au sommet d'une montagne, il aperçevra un homme aux regards patients et tristes, cloué sur une croix. Mais les génies du ciel, émus des larmes de Prométhée devant ce spectacle, viennent à son secours : Jupiter est détrôné et Démogorgeon, symbole de la vie nouvelle, assure la victoire de Prométhée. La forme de ce poème dramatique est digne du sujet ; l'éclat des images, la beauté du vers, en font un des chefs-d'œuvre de la poésie anglaise du XIXe siècle. *Prométhée* a été traduit en français par F. Rabbe.

Prométhée, ballet en trois actes, scénario du danseur Salvatore Vigano, musique de Beethoven, représenté au Burg-Théâtre de Vienne, le 28 mars 1801. C'est sous le titre : *les Créations de Prométhée*, que fut représenté ce ballet, qui fut ensuite donné avec un grand succès, le 22 mai 1813, au théâtre de la Scala de Milan. L'admirable ouverture est souvent exécutée dans les concerts.

PROMÉTHÉE n. m. Astron. Nom donné anciennement à la constellation d'Hercule.

PROMÉTHÉEN, ENNE (*té-in, è-n'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à Prométhée : *Le mythe* PROMÉTHÉEN.

PROMÉTHÉIES (*té-i* — gr. *prométheia*) n. f. pl. Antiq. Fêtes annuelles, qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Prométhée.

— ENCYCL. Les *prométhéies* comprenaient surtout des courses à pied et à cheval, faites par des jeunes gens porteurs de torches. Le but était l'autel du héros. La tradition attribuait l'établissement des prométhéies à Prométhée lui-même, parce qu'il était appelé *porte-torche*, en souvenir de la conquête du feu.

PROMETTEUR (*mè-teur*), **EUSE** n. Fam. Personne qui promet légèrement : *Tout candidat politique est grand* PROMETTEUR.

— Adjectiv. Qui fait ou qui contient une promesse : *Des regards* PROMETTEURS.

PROMETTRE (du lat. *promittere*, même sens. — Se conjugue comme *mettre*) v. a. S'engager à faire ou à donner : PROMETTRE *une récompense*, PROMETTRE *de payer*.

— Fig. Annoncer, prédire, faire espérer : *Une lune brillante et pure* PROMET *du beau temps.* ‖ S'emploie absolument, souvent par ironie : *Un galopin qui* PROMET.

— Fam. Assurer, affirmer : *Je vous* PROMETS *que je le ferai repentir de sa conduite.*

— Loc. div. : *Se ruiner à promettre et s'enrichir à ne rien donner*, Faire beaucoup de promesses qu'on ne tient pas. V. BEURRE, MONT et POIRE.

— PROV. : **Promettre et tenir sont deux**, Il arrive très souvent qu'on ne tient pas ce qu'on a promis.

— SYN. Affirmer, assurer, etc. V. AFFIRMER. — S'engager, donner parole. V. S'ENGAGER.

Promis, *ise* part. pass. du v. Promettre.

— Dont le mariage est décidé, engagé par une promesse : *Jeunes gens qui sont* PROMIS. ‖ Substantiv. : *Un* PROMIS *et sa* PROMISE.

— *Terre promise*, Terre de Chanaan, que Dieu avait promise aux Hébreux. (Par anal. Pays riche, fertile ; endroit où l'on trouve en abondance ce que l'on désire : *Un pays qui est la* TERRE PROMISE *du chasseur.* — Fig. Objet vivement, mais vainement désiré : *Le bonheur, pour la plupart des hommes, reste toujours la* TERRE PROMISE.)

— PROV. : **Chose promise, chose due**, On est obligé de faire ce qu'on a promis.

Se promettre, v. pr. Etre promis : *A des malheurs pareils, un secours ne* SE PROMET *pas : il se donne.* ‖ Promettre sa propre personne : SE PROMETTRE *en mariage.* ‖ Promettre à soi-même, espérer : *Ne vous* PROMETTEZ *point un bonheur sans mélange.* Didier. ‖ Résoudre, former le dessein : *On* SE PROMET *bien des choses que l'on n'exécute jamais.*

— Se faire des promesses l'un à l'autre, les uns aux autres : *Amies qui* SE SONT PROMIS *de s'écrire.*

PROMINENCE (*nanss* — rad. *prominent*) n. f. Etat de ce qui est proéminent. (Vx.) V. PROÉMINENCE.

PROMINENT, ENTE (*nan, ant'* — du lat. *prominens, entis*, même sens) adj. Qui s'élève au-dessus des objets environnants : *Rocher* PROMINENT. (Vx. V. PROÉMINENT.

PROMINER (du lat. *prominere*, même sens) v. n. S'élever au-dessus des objets environnants. Vx. V. PROÉMINER.

PROMINULE (rad. *prominer*) adj. Qui fait une très légère saillie.

— Minér. *Cristal prominule*, Cristal ayant à sa surface des arêtes qui forment une très légère saillie.

PROMISCUE (*sku*) adj. f. Qui a le caractère de la promiscuité : *Une procession* PROMISCUE. Gaz. des trib. ‖ Qui est en commun : *Possession* PROMISCUE. Ibid.

PROMISCUITÉ (*sku* — lat. *promiscuitas*) n. f. Mélange confus et désordonné : *Il règne dans l'Asie musulmane une grande* PROMISCUITÉ *de langage.* (Renan.)

— Réunion, contraire aux règles, de personnes de sexes différents : *La* PROMISCUITÉ *engendre des désordres.*

PROMISSION (*mi-si-on* — lat. *promissio*, promesse) n. f. *Terre de promission*, Terre promise. V. PROMISE *Terre*.

— Hist. *Promission ducale*, Manuscrit contenant les règles et décisions que devait appliquer le doge après son élection, et dont le conseil mineur lui donnait lecture.

PROMISSOIRE (*mi-soir'* — du lat. *promissus*, promis) adj. Dr. Serment qui porte sur des faits futurs, par opposition au serment *affirmatif* ou *assertoire*, relatif à des faits passés. V. SERMENT.

PROMONTOIRE du lat. *promontorium*, même sens) n. m. Géogr. Pointe de terre élevée, qui s'avance dans la mer. (Dans le langage ordinaire, on dit plutôt CAP.)

— Anat. Petite saillie de la paroi interne du tympan. ‖ Angle saillant du sacrum au point de jonction avec la colonne lombaire.

PROMONTOR, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Pest), sur le Danube ; 5.213 hab. Vignobles. Station d'été fréquentée.

PROMORPHISME (*fissm'* — du préf. *pro*, et du gr. *morphè*, forme) n. m. Nom donné par des géologues à une variété d'endomorphisme.

PROMOTEUR, TRICE (lat. *promotor, trix*) n. Personne qui prend le soin principal d'une affaire : *Il n'est pas l'auteur de cette entreprise, il n'en est que le* PROMOTEUR. (Vx.) ‖ Personne qui donne la première impulsion, qui provoque un acte ou une fondation : *Le* PROMOTEUR *d'une loi.*

— Adjectiv. Qui excite, qui provoque : *Toute imbécillité est* PROMOTRICE *d'avarice.* (Montaigne.)

— n. m. Dr. can. Procureur d'office, faisant fonction de partie publique dans une juridiction ecclésiastique.

— ENCYCL. Dr. can. Le *promoteur*, dans les *officialités*, était chargé de requérir l'application des lois disciplinaires et pénales contre les délinquants. Il était, en même temps, juge d'instruction. L'évêque le nommait et le révoquait à son gré. La Révolution supprima, en France, avec les tribunaux ecclésiastiques, l'office de promoteur. Cependant, les évêques, obligés de continuer à exercer sur leurs prêtres leur juridiction contentieuse, rétablirent le titre et les fonctions de promoteur. L'ecclésiastique qui en est revêtu n'a aucun caractère légal, il ne peut qu'éclairer la conscience de l'évêque en lui signalant les clercs coupables de quelque délit contre les canons, principalement en matière de mœurs.

PROMOTION (*si-on* — lat. *promotio*) n. f. Elévation d'une ou simultanement de plusieurs personnes à un grade, à une dignité : *Une* PROMOTION *de cardinaux.* ‖ Admission simultanée de candidats à certaines écoles du gouvernement : *Des officiers, Des polytechniciens de la même* PROMOTION.

— Cout. *Fête des promotions*, Dans la Suisse romande, Fête scolaire annuelle dont le but est de rendre compte des résultats constatés dans les différents degrés par les examens de fin d'année.

PROMOUVOIR (du préf. *pro*, et de *mouvoir*. — Se conjugue comme *mouvoir*) v. a. Porter, élever à quelque dignité : PROMOUVOIR *un évêque à la dignité de cardinal.*

— Procurer, provoquer : PROMOUVOIR *de tout son pouvoir la félicité publique.* (Vx.)

Promu, *ue* part. pass. du v. Promouvoir.

— Substantiv. Personne qui a été promue : *Offrir un dîner à tous les* PROMUS. Peu us.

PROMPSAULT (Jean-Henri-Romain), érudit français, né à Montelimar (Drôme) en 1798, mort à Paris en 1858. Tour à tour vicaire, professeur de philosophie, curé de Réauville, aumônier des Quinze-Vingts à Paris, il acquit la réputation d'un canoniste après la publication du *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence civile et ecclésiastique* (1849). L'ardeur avec laquelle il défendit les idées de l'Eglise gallicane l'exposa à de violentes attaques ; son livre intitulé : *Du siège du pouvoir ecclésiastique dans l'Eglise* (1855) fut mis à l'index et lui-même frappé quelque temps de suspension. Ayant pris sa retraite comme aumônier des Quinze-Vingts, il se retira alors à Bollène (1855). Citons encore de lui un *Recueil général des actes relatifs aux affaires ecclésiastiques de France* (1856).

PROMPT, PROMPTE (*pron, pront'* — du lat. *promptus*, même sens) adj. Qui se produit bientôt : *Une* PROMPTE *guérison.*

— Rapide, qui se passe vite, qui agit vite : *Un* PROMPT *remède. Les petites sarcelles ont le vol très* PROMPT. Buff.

— Actif, diligent, qui ne perd point de temps à ce qu'il fait : *Qui a davantage, est moins* PROMPT *à donner.* (Vinet. ‖ Pénétrant, qui saisit vite : *Cromwell avait l'esprit merveilleusement* PROMPT. Guizot.)

— Loc. div. *Avoir la main prompte*, Etre enclin à frapper pour le moindre sujet. ‖ *Un prompt à boire*, Un qui demande à être bu dans la première.

— Mar. anc. *Former prompte ligne*, Prendre la ligne de bataille formée le plus vite possible. ‖ *Prompte formation*, Anj., Entrée rapide en ligne des navires sans tenir compte du numérotage.

PROMPTEMENT (*pron-te* — rad. *prompt*) adv. Avec promptitude ; en peu de temps.

— SYN. Promptement, vite.

PROMPTITUDE (*pron-ti-tu-d'* — rad. *prompt*) n. f. Caractère de ce qui est prompt ; manière de faire promptement : *Obéir avec* PROMPTITUDE.

— Habitude de faire promptement : *La* PROMPTITUDE *des pensées et de l'esprit.* Vinet.

— Trop grande vivacité dans le caractère ; disposition à se mettre en colère trop vivement : *Votre sobriété et votre passage dans les universités ont diminué votre* PROMPTITUDE. (Nicole.)

— SYN. Activité, célérité, etc. V. ACTIVITÉ.

PROMPTUAIRE (*pron-tuè-r'* — lat. *promptuarium* ; de *promptus*, pour *promptum*, n. m. Prod. Magas., abrégé *Un* PROMPTUAIRE *de droit.* (Vx.)

PROMU, UE part. pass. du v. Promouvoir.

PROMULGATEUR, TRICE n. Personne qui fait une promulgation.

PROMULGATION (*si-on* — rad. *promulguer*) n. f. Acte par lequel le pouvoir exécutif, après qu'une loi a été faite par le pouvoir législatif, en atteste l'existence et en ordonne l'exécution : *La* PROMULGATION *d'une loi.*

— ENCYCL. V. LOI.

PROMULGUER (*ghé* — du lat. *promulgare*, proprement tirer en avant) v. a. Publier officiellement, solennellement : PROMULGUER *une loi.*

Se promulguer, v. pr. Etre promulgué.

PROMULSIDAIRE (*dèr'* — lat. *promulsidarium* ; de *pro*, en avant et *mulsum*, vin miellé) n. m. Ant. rom. Bassin ou plat, dans lequel on mettait le premier service, la *promulsis.*

PROMYCÉLIUM du préf. *pro*, et de *mycélium*) n. m. Mycélium de champignon, très peu développé, formé généralement d'un petit nombre de cellules seulement.

PROMZINO-GORODICHTCHÉ, bourg de Russie, gouv. de Simbirsk, distr. d'Alatyr, sur la Soura, 4.500 hab. Fabrique de suif ; port.

PRONACRON ou **PRONACRE** n. m. Genre d'hélianthées composées, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs en capitules, qui croissent à la Guyane.

PRONAOS (*oss* — mot gr. formé de *pro*, avant, et *naos*, temple) n. m. Archit. Partie antérieure d'un temple ancien.

— ENCYCL. Le *pronaos* était, chez les anciens, la partie du temple qui précédait le *naos*, c'est-à-dire le sanctuaire. Dans le temple prostyle, le *pronaos* occupe environ en profondeur le tiers de l'édifice entier et forme un carré dont l'un des côtés est formé par les quatre colonnes de la façade. Dans le temple amphiprostyle, c'est-à-dire prostyle de deux côtés et déployant quatre colonnes sur le derrière comme sur la façade antérieure, on trouve à l'arrière un opisthodome ou chambre placée après le sanctuaire. Mais le pronaos s'en trouvait à peine reculé en profondeur. On avait de même le pronaos dans le temple périptéral et dans le pseudo-périptéral, dans le diptéral et le pseudodiptéral, ainsi que dans l'hypæthral. V. PARTHENON fig. *plan*.

Dans les basiliques chrétiennes, le pronaos devint le narthex ; mais, comme la nef s'y trouvait précédée de trois parvis, d'atrium et de portiques, il est difficile de dire à laquelle de ces divisions correspondait l'ancien pronaos.

PRONATEUR, TRICE (du lat. *pronare*, supin *pronatum*, pencher en avant) adj. Anat. Qui sert aux mouvements de pronation. ‖ Se dit de deux muscles de l'avant-bras qui servent au mouvement de pronation : le muscle *carré pronateur* et le muscle *rond pronateur.*

PRONATION (*si-on* — rad. *pronateur*) n. f. Mouvement de rotation du bord externe de la main, dû à la contraction des muscles pronateurs, qui amène le pouce du côté du corps. ‖ Position de la main lorsque cette rotation s'est effectuée.

PRONAUPLIUS (*nô-pli-uss* — du préf. *pro*, et de *nauplius*) n. m. Organisme primordial qui, suivant les naturalistes transformistes, a donné naissance aux animaux articulés.

PRONAYA (*na-ia*) ou **PRONAYE** n. m. Genre de pittosporées, comprenant des arbustes qui croissent en Australie.

PRÔNE (orig. inconn.) n. m. Instruction chrétienne que l'on prêche, le dimanche, à la messe paroissiale : *Faire le* PRÔNE. *Assister au* PRÔNE.

— *Recommander quelqu'un au prône*, Le recommander aux prières et aux charités des fidèles, lorsqu'on fait le prône. ‖ Fig. et fam. Se plaindre de lui à ses supérieurs, afin de lui attirer quelque réprimande, quelque châtiment.

PRÔNE-MISÈRE n. invar. Personne qui se plaint continuellement.

PRONÉOMÉNIE (*nî-e* — rad. *néomènies*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des *néoménies*, comprenant des animaux nus et allongés, propres aux mers d'Europe.

PRONÉPHROS (*fross* — du préf. *pro*, et du gr. *néphros*, rein) n. m. Ebauche, chez l'embryon, de l'appareil urinaire. Syn. REIN PRIMITIF, REMBOURSEUR.

PRÔNER v. a. Faire le prône à : *Paroissien que le vicaire* PRÔNE *en l'absence du curé.*

— Vanter, louer, exalter : *Celui qui* PRÔNE *nos bienfaits, nous sera très reconnaissant.*

— Intransitiv. Faire d'ennuyeuses remontrances.

Se prôner, v. pr. Se vanter soi-même. ‖ Se vanter l'un l'autre.

— SYN. Célébrer, exalter, etc. V. CÉLÉBRER.

PRÔNERIE (*ri* — rad. *prôner*) n. f. Action de prôner ou de se prôner. (Vx.

PRÔNEUR, EUSE n. Ecclésiastique qui fait le prône.

— Personne qui prodigue les éloges : *Avec de la hardiesse et des* PRÔNEURS, *on devient un personnage.* Mme de Pomery.

— Fam. Personne qui aime à faire des remontrances : *Un* PRÔNEUR *éternel. Une* PRÔNEUSE *insupportable.*

— *Petit fauteur et grand prôneur*, Homme qui parle beaucoup et fait peu.

PRONOË (*no-ê*) n. f. Genre de crustacés amphipodes, type de la tribu des *pronoïdés*, comprenant de petits animaux des mers chaudes, ressemblant à des crevettes.

PRONOMEE [illegible] des coléoptères brachélytres de la famille des staphylinides, propres à l'Europe [illegible].

PRONOMINAL, ALE, AUX (*nal, o*) adj. *Pronominalis*; de *pronom*. Qui appartient au pronom. *Forme pronominale*. Verbes qui se conjuguent [illegible] de la même personne que le sujet : *Je me repens, tu te repens, il se repent, nous nous repentons, vous vous repentez, ils se repentent*. PRONOMINAUX. Verbes *pronominaux*. Verbes qui [illegible] nalement, mais qui peuvent [illegible] *pâtre, s'absenter, s'abonner*. *Adjectifs pronominaux*, Adjectifs susceptibles de devenir des pronoms, par adjonction de forme.

PRONOMINALEMENT adv. Comme pronom, comme [illegible] PRONOMINALEMENT.

PRONOMINALISER v. a. Donner la forme pronominale à [illegible] MATIÈRE.

PRONOMINATION n. f. Rhétor. Syn. de ANTONOMASE.

PRONOMUS, [illegible] du IIe siècle av. J.-C. Il [illegible], on se servait de trois sortes de flûtes, [illegible] les ou genres de musique : le [illegible] le phrygien et le lydien. Il inventa une flûte avec [illegible] trous sur les côtés, dans laquelle [illegible] le [illegible] aussi poète lyrique et dramatique, [illegible] conservé de lui.

PRONONÇABLE adj. Qui peut, qui doit être prononcé. [illegible]

PRONONCE [illegible] part. *pro*, et de *noncer*. n. m. Suppléant [illegible] PRÉLAT.

PRONONCEMENT [illegible] n. m. Action de prononcer [illegible].

PRONONCER [illegible] lat. *pronuntiare*. Prendre une décision [illegible] *Il prononça* [illegible] *Vous prononcerez* [illegible] *Prononcer* [illegible] *C'est un obstacle à* [illegible] PRONONCER. Ampère. — [illegible] *discours, un sermon*. [illegible] PRONONCER [illegible] *de ses pairs*. [illegible] part. *prononcé, ée* [illegible] *Prononcer* [illegible] — *Prononcer* [illegible] *Se condamner* [illegible] *Prononcer* [illegible] — [illegible] *Les* [illegible] *la déclaration* [illegible] *Prononcer*, se dit [illegible] *Prononcer*. Substantivement, [illegible] *Le* PRONONCÉ [illegible] *Se prononcer*, [illegible] *prononcé énoncer, déclarer, faire connaître* [illegible] *Se prononcer en disant de* [illegible] *Se prononcer* [illegible] — Manifester [illegible] *Se prononcer* [illegible] *Se prononcer* [illegible] — Syn. Articuler, proférer. V. ARTICULER. — Décider, juger. V. [illegible]

PRONONCIATIF, IVE [illegible] Qui prononce, qui tient [illegible] *Le pronostic* [illegible]

PRONONCIATION [illegible] — lat. *pronuntiatio*, de *pronuntiare*, déclarer, [illegible] *Variété* [illegible] *Différence* [illegible] entre les [illegible] *Dans la langue française, l'écriture est* [illegible] *Le tableau de la* [illegible] PRONONCIATION. E. Littré. [illegible] *Prononciation* [illegible] *Prononciation* [illegible] *Prononciation*

avait établi une association analogue, qui avait pour but de secourir les missions d'Orient, desservies par la société de la rue du Bac à Paris. Ces deux œuvres s'étant fondues ensemble, un conseil fut institué à Lyon, en 1822, et il y fut décidé que les souscriptions recueillies seraient destinées aux missions du monde entier. La nouvelle *Association pour la propagation de la foi dans les pays infidèles*, de Lyon, se répandit dans le monde entier. Elle publie les *Annales de la propagation de la foi*.

PROPAGER (*jé* — du lat. *propagare*, même sens. Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o* : *Il propagea. Nous propageons*) v. a. Multiplier par voie de reproduction : *Il faut* PROPAGER *les animaux utiles, les végétaux alimentaires.*

— Etendre, augmenter, développer, communiquer : PROPAGER *la contagion.* PROPAGER *une opinion.* Divulguer, répandre dans le public : PROPAGER *une nouvelle.*

Se *propager*, v. pr. Etre propagé.

PROPAGINE n. f. Bot. Syn. de PROPAGULE.

PROPAGULAIRE (*ler'*) adj. Bot. Qui a rapport aux propagules ; qui s'opère par propagules : *Organes* PROPAGULAIRES. *Reproduction* PROPAGULAIRE.

PROPAGULE (rad. *propager*) n. m. Corps pluricellulaire porté sur un pédicelle grêle qui se forme au sommet de la tige des mousses. Les propagules se détachent de la tige mère, tombent sur le sol et engendrent des filaments de protonéma. Ce mode de reproduction s'observe principalement chez les mousses. Syn. PROPAGINE.

PROPALANINE n. f. Corps qui prend naissance dans l'action de l'ammoniaque sur l'acide bromobutyrique.

— ENCYCL. La *propalanine* ou acide amido-butyrique répond à la formule $C^4A^1AzO^2 = C^3H^7.AzH^2 — CO.OH$. Elle est cristallisable, assez soluble dans l'eau, très peu soluble dans l'alcool même à chaud et complètement insoluble dans l'éther. Elle s'unit à la fois aux acides et aux bases pour donner des combinaisons cristallisables.

PROPANAL n. m. Chim. Aldéhyde propylique.

PROPANE n. m. Nom donné au troisième terme de la série des carbures saturés d'hydrogène.

— ENCYCL. Le *propane* ou hydrure de propyle a pour formule C^3H^8. On le prépare en traitant l'iodure d'isopropyle $CH^3 — CHI — CH^3$ par le zinc et l'acide chlorhydrique ; le gaz obtenu est lavé successivement avec de l'acide sulfurique fumant, avec un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique et, enfin, avec de la potasse caustique. On le recueille sur de l'eau saturée de sel marin.

Le propane se liquéfie à — 17°. Il se combine au chlore et au brome en donnant des dérivés de substitution mono et dichlorés ou bromés. L'iode est sans action.

PROPANOÏQUE adj. Chim. Syn. de PROPIONIQUE.

PROPANOL n. m. Chim. Alcool propylique normal.

PROPANONE n. f. Chim. Acétone ordinaire.

PROPARGYLATE (*ji*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide propargylique.

PROPARGYLE (*jil'*) n. m. Chim. Radical des composés propargyliques.

— ENCYCL. Le *propargyle* aurait pour formule $CH \equiv C — CH^2$, mais il n'existe pas à l'état de liberté, et l'on ne connaît que le *dipropargyle*. V. ce mot. On a préparé un grand nombre de dérivés propargyliques.

PROPARGYLIQUE (*ji-lik*) adj. Se dit d'un groupe de corps : acide, alcool, éther, dérivés du propine ou carbure acétylénique en C^3.

— ENCYCL. L'*acide propargylique* $C^3H^2O^2$ résulte de la décomposition par la chaleur de l'acide acétylènedicarbonique en solution aqueuse. Il cristallise et fond à 6° ; il bout à 92° sous 50 millim. Sous l'influence du temps et du soleil, il donne naissance à un composé de condensation, l'acide trimésique $C^6H^3(CO^2H)^3$.

L'*alcool propargylique* $C^3H^4 — OH$ est un liquide très mobile bouillant à 115°.

L'*éther propargylique* $C^3H^3 — OC^3H^3$ est un liquide huileux bouillant à 80°.

PROPAROXYTON (du préf. *pro*, et de *paroxyton*) n. m. Gramm. Mot qui a l'accent sur la syllabe antépénultième, comme le mot grec ἄνθρωπος, le latin *dominus*, l'allemand *Koeniyen*. (Il n'y a pas de *proparoxyton* en français.)

PROPATHIE (*ti* — du préf. *pro*, et du gr. *pathos*, maladie) n. f. Maladie antérieure à celle qui existe actuellement. ‖ Quelquef. Syn. de PRODROME.

PROPATHIQUE (*tik'*) adj. Qui se rapporte à la propathie.

PROPÉDEUTIQUE (*tik'* — du préf. *pro*, et du gr. *paideutikos*, qui a rapport à l'enseignement) n. f. Enseignement préparatoire.

— Adjectiv. : *Chaire, Cours* PROPÉDEUTIQUE.

PROPEMPTICON (*pan-pti* — du préf. *pro*, et du gr. *pempein*, envoyer) n. m. Littér. anc. Chant composé en l'honneur d'une personne qui part. ‖ Discours d'adieu. ‖ Adieu suprême, chant funèbre.

PROPÉNIAL n. m. Chim. Syn. de ACROLÉINE.

PROPENSION (*pan* — lat. *propensio*) n. f. Force naturelle qui entraîne un corps dans une direction déterminée.

— Fig. Inclination, penchant : *Les enfants ont une grande* PROPENSION *à s'amuser des ridicules.*

— Syn. Inclination, penchant, etc.

PROPEPTONES n. f. pl. Méd. V. ALBUMOSES.

PROPERCE (Sextus Aurelius Propertius), poète latin, né à Mevania (Ombrie) ou à Spello vers 52 av. J.-C., mort vers l'an 19. Son père fut privé de ses vastes domaines à la suite des guerres civiles pendant lesquelles il avait combattu à Pérouse aux côtés de Lucius Antonius, et mourut peu après. Le jeune Properce, ruiné, alla chercher fortune à Rome, fut présenté à Mécène et fit désormais partie de ses familiers. Il semble même qu'il y ait eu quelque rivalité entre lui et Horace. Properce, au contraire, parle avec émotion de l'*Enéide* :

Accio quid majus nascitur Iliade ;

et Ovide parle toujours de lui avec estime. Il se destina d'abord au barreau, mais son amour pour la courtisane Hostia, qu'il a immortalisée sous le nom de Cynthia, le voua à la poésie. Richesse et variété des idées, éclat du style, mouvement lyrique, le placent très haut parmi les poètes élégiaques. Ses modèles furent surtout Callimaque et Philétas auxquels il emprunta le goût de la mythologie et une recherche qui va parfois jusqu'à l'obscurité. Son vers a parfois la dureté de la mollesse. Ses expressions sont parfois d'une rare hauteur, ses tableaux d'une vérité saisissante, ses sentiments d'une délicatesse et d'une tendresse qui ne méritaient pas d'être oubliées. Aussi les vers de Properce ne sont pas toujours à la louange des représentants de la noblesse romaine auxquels il a voué ses retours et aux protecteurs qu'il a cherchés.

L'œuvre de Properce se compose de quatre livres d'élégies en hexamètres et en pentamètres. Les trois premiers sont remplis par un amour pour Cynthia ; le quatrième est consacré à la louange de l'empereur Auguste.

PROPÉRISPOMÈNE (*spo* — du préf. *pro*, et du gr. *perispomenos*, circonflexé) n. m. Grec. Mot grec ayant la circonflexe sur la pénultième, comme le mot grec et assez le latin *pulchrare*.

PROPET, ETTE (*pe, pèt'*) adj. Forme ancienne de PROPRET, ETTE.

Certaine niche assez propette
LA FONTAINE.

PROPHASE n. f. Biol. Première phase de la caryocinèse.

PROPHERRHÉTINE (*fèr'ré*) n. f. Produit obtenu par le dédoublement de la prophetine.

PROPHÈTE (lat. *prophetes*, gr. *prophetes* (de *pro*, avant, et *phèmi*, je dis) n. m. Homme qui prédit ou prétend prédire l'avenir par inspiration divine. *On ne croit les* PROPHÈTES *que quand les choses sont arrivées.* Pascal

— Absol. Titre donné à Mahomet par les musulmans.

— Fam. Homme qui, par conjecture ou par hasard, annonce ce qui doit arriver : *Vous savez que les poètes prétendent d'être* PROPHÈTES. Rac.

— Loc. div. *Prophète-roi ou Roi prophète.* David. *Les prophètes.* Celui qui prend le nom de prophète sans l'être. *Prophète de malheur.* Celui qui prédit des choses funestes ou désagréables. *Chapeau de prophète.* Chapeau pointu, comme ceux qu'on donne aux astrologues et aux devins. ‖ *La loi et les prophètes.* Livres qui contiennent les lois de Moïse et les écrits des prophètes. — Fig. *Voir la loi et les prophètes.* Se dit en parlant des choses qui font autorité dans la question dont il s'agit. *Etre prophète comme une vache.* Ne savoir rien deviner.

— PROV. : **Nul n'est prophète dans son pays.** On a ordinairement moins de succès dans son pays qu'à l'étranger. Ce proverbe est emprunté à l'Evangile de saint Luc, IV, 24.

— ALLUS. HIST. : **Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète**, traduction courante, mais inexacte, de la formule de l'affirmation de l'unité de Dieu *schahadet* ou *teschehhad* chez les musulmans. En réalité, cette formule revient à ceci : « Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, et Mahomet est son prophète », ce qui a un sens tout différent et constitue une manifestation contre le christianisme. Les musulmans accusent, en effet, les chrétiens d'adorer *trois* dieux, et eux se vantent d'être les seuls monothéistes.

— ENCYCL. Hist. sainte. *Prophètes bibliques.* La Bible parle fréquemment, au cours de l'histoire d'Israël, de certains personnages, investis d'une mission divine, que le texte hébreu nomme parfois *roch*, c'est-à-dire *voyants*, et plus souvent *nâbi*, c'est-à-dire *inspirés*. C'est ce dernier terme que les *Septante* et la *Vulgate* traduisent par le mot *prophète*. Les premiers prophètes, au sens large du mot, ont été les premiers patriarches, depuis Adam jusqu'à Abraham et à Moïse. Dans le sens strict, c'est avec Samuel que commence le ministère prophétique.

Les Hébreux appelèrent aussi *prophètes* des hommes zélés pour la Loi divine, qui s'exerçaient à la pratique de la mortification et de toutes les vertus. Samuel fonda des communautés de ce genre. C'est parmi ces hommes austères que Dieu choisit souvent ceux à qui il confia la mission de rappeler de sa part les Israélites à l'observation de la Loi, et de leur annoncer l'avenir, et surtout l'avènement du Messie. Les principaux d'entre les premiers prophètes sont, avec Samuel : Nathan, Elie et Elisée. On divise ordinairement les seconds en deux groupes : les *quatre grands prophètes : Isaïe, Jérémie* avec *Baruch, Ezéchiel* et *Daniel* ; et les *douze petits* : Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie.

D'après le texte sacré, Dieu se communiquait à ses prophètes de trois manières : par des *paroles*, par des *visions*, enfin, par des *songes*. Les *prophéties*, insérées dans le canon des Livres saints, contiennent des discours entremêlés de récits historiques, de visions, de cantiques et d'élégies. En général, le langage des prophètes est hardi, véhément, coloré. Les parties historiques de leurs livres sont en prose : les oracles sont écrits tantôt en prose ornée, tantôt en prose poétique, caractérisée par le parallélisme ; il y a peu de vers proprement dits.

Le terme de prophètes se trouve en de nombreux passages des *Epîtres* de saint Paul et des *Actes des Apôtres*, avec un sens un peu différent. Il y désigne ceux qui, inspirés de Dieu parlent pour prêcher l'avenir, plus souvent pour exhorter, consoler et édifier leurs frères.

— HIST. RELIG. *Prophètes cévenols.* Les historiens du protestantisme donnent ce nom à certains insurgés huguenots qui, après la révocation de l'édit de Nantes (1685), se montrèrent parmi les calvinistes réfugiés dans les Cévennes. Le premier paraît avoir été un petit commerçant verrier, nommé Du Serre. C'est en 1688 et en très grand nombre fut le plus considérable. Une sorte de délire extatique s'emparait d'eux ; ils disaient entendre des voix célestes, et prononçaient des discours enflammés.

Prophète (LE), opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique de Meyerbeer. Opéra, 1849. — *Intrigue.* L'action du *Prophète* met en scène la guerre des anabaptistes et Jean de Leyde fut le héros. 1er acte. Les trois anabaptistes Zacharie, Jonas et Matthisen s'efforcent de soulever les paysans contre la tyrannie du comte d'Oberthal, dont bientôt la présence les disperse. Arrivée Fidès avec Bertha sa fille, elle cherche Jean, son fils, le ramener à la ferme de Levde. Il vient solliciter de sa mère l'autorisation nécessaire à son mariage. Le comte, trouvant Bertha à son goût, refuse. Il fait emmener la jeune fille dans son château. 2e acte. Réunis dans le cabaret de Jean, les trois anabaptistes, frappés de la ressemblance de Jean avec un portrait du roi David qu'on revère à Munster, songent aussitôt à faire de lui leur prophète. Mais Jean attend sa mère et sa fiancée ; il refuse. Voici Bertha qui s'est échappée et qui est poursuivie par les soldats d'Oberthal. Elle conjure Jean de la

[illegible] [illegible] [illegible] [

PROPHYSE [illegible] f. Mod[illegible]

PROPIA[illegible] de

[illegible] Pro[illegible]

PROPICE [illegible]

PROPICEMENT [illegible]

PROPIÉRES [illegible]

PROPILIDIUM [illegible]

PROPINE [illegible]

PROPINIQUE [illegible]

PROPINOL [illegible]

PROPION [illegible] la Jardan

PROPIONAMIDE [illegible] f. Chim. Amide primaire de formule $CH^3-CH^2-CO-AzH^2$. Syn. PROPANAMIDE.

PROPIONATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide propionique.

PROPIONE [illegible] Corps contenu dans la distillation [illegible] la vigne.

PROPIONIQUE [illegible] Chim. Se dit de certains corps analogues à l'acétique.

— ENCYCL. L'acide propionique $CH^3-CH^2-CO-OH$ est le premier terme de la série des acides gras. Il fut découvert en 1844 par Gottlieb, qui le retira [illegible] la fermentation de la potasse [illegible]. On le rencontre aussi dans l'huile d'ambre [illegible] produits de la distillation [illegible] se forme dans la fermentation [illegible] dans celle du sucre [illegible] dans la fermentation du [illegible] de la betterave.

Il [illegible] la métamorphose obtenue par [illegible] sur le fer et de l'eau, est versée [illegible] grande [illegible] contient du chromate de potasse [illegible] fabrique de fil. Il se produit immédiatement [illegible] des qu'elle a cessé, on [illegible] Quand on recueille d'abord [illegible] de la métamorphose, [illegible] il passe un mélange d'acides acétique et [illegible]. Pour séparer ces deux acides, on sature [illegible] par du carbonate de soude, le liquide est [illegible] en trois couches, l'inférieure [illegible] de propionate de soude, la moyenne [illegible] et la supérieure [illegible] d'acétate de soude. [illegible] 175° et qui [illegible] 2,5.

Il [illegible] l'acide propionique est un liquide huileux, [illegible] sur de l'eau à gre. Le chlorure [illegible] de cet acide est [illegible] et il ne se [illegible] pas sans [illegible] de phosphore ou de phosphore [illegible] pentoxyde.

Propionate de sodium [illegible] est [illegible] obtenu par [illegible] sodium [illegible] l'acide propionique [illegible] du métal, [illegible] une [illegible] formule CH^3CH^2COOM ou $C^3H^5O^2M$. Les [illegible] [illegible] et généralement cristallisables. Les [illegible] [illegible] à toucher.

Propionates d'éthyle [illegible] [illegible] les autres [illegible] [illegible] et de ses dérivés de [illegible]. Le [illegible] [illegible] avec un mélange d'alcool [illegible] [illegible] Le point de la réaction [illegible] [illegible] [illegible]

dans le plus complet abandon, et très souvent avec une extraordinaire crudité de langage. Le premier qui recueillit les *Propos* fut Jean Aurifaber. C'est lui qui donna l'édition d'Eisleben, 1566. Michelet attira l'attention sur ce livre singulier en en traduisant quelques pages dans ses *Mémoires de Martin Luther*; G. Brunet en donna une traduction complète (1844).

Propos de Labiénus (LES). V. LABIÉNUS.

PROPOSABLE adj. Qui peut être proposé : *Arrangement* PROPOSABLE.

PROPOSANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui propose.

— Hist. ecclés. *Cardinal proposant*, Cardinal établi à la cour de Rome pour recevoir la profession de foi de ceux qui sont nommés à des évêchés dans des pays d'obédience et pour les proposer aux autres cardinaux.

— n. m. Jeune théologien de la religion protestante, qui étudie pour être pasteur.

PROPOSER du préf. *pro*, et de *poser*) v. a. Présenter, soumettre : PROPOSER *un amendement, un expédient*.

— Offrir comme arrangement, comme convention : PROPOSER *un mariage*; ou comme objet d'émulation, de compétition : PROPOSER *un prix, une récompense*.

— Assigner comme matière de concours : PROPOSER *un sujet*.

— Mettre en avant pour obtenir un emploi, une dignité : PROPOSER *quelqu'un pour un poste*.

— *Proposer pour modèle, pour exemple*, Offrir, présenter comme pouvant servir de modèle, d'exemple.

— v. n. Former un dessein. (Sens vieilli, excepté dans la locution : *L'homme propose et Dieu dispose*. V. DIEU.

— Théol. Se dit du jeune théologien protestant, ou proposant, qui soutient une thèse.

Proposé, ée part. pass. du v. Proposer.

— n. f. Algèbr. anc. Équation à résoudre.

Se proposer, v. pr. Être, pouvoir être proposé : *Il est des choses qui ne* SE PROPOSENT *pas*.

— S'offrir soi-même : SE PROPOSER *pour un emploi*.

— Avoir en vue : *Le but que l'on* SE PROPOSE.

— *Se proposer de*, Avoir dessein de.

PROPOSEUR, EUSE n. Personne qui propose, qui fait une proposition : *Un* PROPOSEUR *d'affaires mirifiques*.

PROPOSITION (*si-on* — rad. *proposer*) n. f. Action de soumettre à l'adoption d'autrui un jugement ou un dessein : *Faire une* PROPOSITION *à une assemblée*. ‖ Ce jugement ou ce dessein lui-même : *Exécuter sa* PROPOSITION. ‖ Toute assertion ou toute négation en général : *Presque toutes les* PROPOSITIONS *sont à la fois vraies et fausses*. ‖ Acte par lequel on met en avant une personne pour obtenir une dignité, un emploi.

— Dr. anc. *Proposition d'erreur*, Moyen invoqué pour parvenir à faire casser un arrêt lorsque les juges craignaient de s'être trompés sur un fait. (Ce moyen fut aboli par l'ordonnance de 1667 sur la procédure.)

— Gramm. Énonciation d'un jugement. (Elle est grammaticalement simple ou composée, selon que ses deux éléments principaux, le sujet et l'attribut, sont réduits à un seul terme ou formés de plusieurs mots.)

— Hist. hébr. *Pains de proposition*. V. PAIN.

— Logiq. *Proposition universelle*, Celle dans laquelle l'attribut est affirmé de l'universalité des objets que peut désigner le mot servant de sujet. ‖ *Proposition particulière*, Celle dans laquelle l'attribut n'est affirmé que d'une partie des objets que peut désigner le sujet. ‖ *Proposition singulière* ou *individuelle*, Celle dans laquelle l'attribut est affirmé d'un seul des objets que peut désigner le sujet. ‖ *Proposition synthétique*. Dans le système de Kant, Proposition dont la certitude repose sur l'identité des concepts.

— Mathém. Théorème ou problème; énoncé d'une vérité à démontrer ou d'une question à résoudre.

— Musiq. Première phase d'une fugue, contenant le sujet et tous les contre-sujets.

— Rhétor. Exposition du sujet : *Le discours est la* PROPOSITION *développée*. (Fén.)

— Théol. Explication d'un texte de l'Écriture faite par un aspirant aux fonctions de pasteur, dans le culte protestant. ‖ *Proposition malsonnante*, Proposition qui paraît contraire à la saine doctrine. ‖ *Les cinq propositions*, Articles résumant la doctrine de Jansénius et qui furent condamnés comme hérétiques. V. JANSÉNISME.

— ENCYCL. Logiq. V. JUGEMENT, CATÉGORIE.

— Gramm. La *proposition* est l'expression, au moyen du langage, d'une liaison établie par le sujet parlant entre plusieurs états de conscience (idées, sentiments, volitions ou groupes d'états de conscience. Il est légitime de distinguer dans une proposition un *sujet* et un *prédicat*, la proposition est la manifestation, dans le langage, de l'acte intellectuel par lequel un prédicat est affirmé d'un sujet. Dans la proposition : « Le travail est utile », l'idée de *travail* est le point de départ de la pensée, et le progrès réalisé par la proposition consiste à déclarer que l'idée d'*utilité* est solidaire de celle de *travail*.

Si l'on se place au point de vue des langues indo-européennes modernes et spécialement au point de vue du français, on admettra, avec les grammaires pratiques, que le *sujet* peut être un nom, un adjectif pris substantivement (« le *vrai* est aimable »), un pronom, un infinitif ou une proposition infinitive (« *mourir* pour sa patrie est glorieux »). De même, lorsque le verbe *être* forme le lien entre le sujet et le prédicat, celui-ci peut être un nom, un adjectif, un pronom, un infinitif ou un participe passé. Mais, lorsque la proposition contient un verbe exprimant une action, on a tort de décomposer ce verbe en deux éléments, dont l'un est le verbe *être* et l'autre le participe présent du verbe d'action considéré. *Pierre mange* ne signifie pas la même chose que *Pierre est mangeant*. La première proposition exprime un *acte*, tandis que la seconde semble plutôt désigner un *état*. Dans les propositions renfermant un verbe d'action, ce verbe doit être considéré comme constituant lui-même le prédicat, et c'est le tour syntaxique, non point le verbe *être*, qui forme le lien, la *copule* entre le sujet et le prédicat. Sujet et prédicat peuvent avoir des compléments déterminatifs, directs, indirects ou circonstanciels. Les propositions formant un discours suivi peuvent être juxtaposées. On les appelle alors *indépendantes*, et ce type de construction porte le nom de *parataxe*. (V. ce mot.) Ou bien elles peuvent être groupées au moyen de conjonctions et de relatifs. Il y a lieu alors de distinguer dans chaque groupe la proposition *principale*, qui doit exprimer l'idée essentielle, et les propositions *subordonnées* ou *dépendantes*, qui sont rattachées à la principale par les particules relatives. Les propositions *subordonnées* peuvent être indispensables pour compléter le sens de la proposition principale. « Je crois *qu'il est midi* » : *subordonnée complétive* ; ou bien elles ne font que énoncer une circonstance accessoire. « Je suis gai *quand il fait beau temps* » : *subordonnée circonstancielle*. Enfin, elles peuvent s'ajouter à l'un des termes de la proposition, soit principale, soit dépendante, pour en déterminer ou en expliquer le sens : *incidentes déterminatives* ou *explicatives*. Exemples : « Cet élève, *qui a bien travaillé*, a eu des prix » (*incidente explicative* : — On perd tout le temps *qu'on pourrait mieux employer* » (*incidente déterminative*. V. INCIDENTE, PHRASE, PRÉDICAT.

PROPRE lat. *proprius* adj. Spécial : qui appartient, qui convient exclusivement : *Chaque créature a ses caractères* PROPRES. Boss.) ‖ Qui est de la personne même, qui donne lieu à une action directe et produite sans intermédiaire : *Écrire de sa* PROPRE *main*.

— Direct, naturel, primitif, et non dérivé, figuré ou détourné : *Sens* PROPRE, *d'un mot*. ‖ Identique, sans changement aucun : *Répéter les* PROPRES *paroles de quelqu'un*.

— Apte, convenable : *Rien n'est plus* PROPRE *que l'étude à dissiper les troubles du cœur*. (Chateaubr.) ‖ Qui peut servir, qui est d'un usage déterminé : *Bois* PROPRE *à la construction*.

— *Mal propre*, Impropre, peu apte.

Monsieur, je suis *mal propre* à décider la chose
MOLIÈRE.

— Loc. div. *Nom propre*, Nom qui sert à désigner individuellement un être déterminé, Personne déterminée, individu : *Ce n'est à aucun* NOM PROPRE *que s'adressent les vérités sociales; c'est à la société elle-même*. Guizot. ‖ *En main propre*, A la personne elle-même : *Remettre de l'argent en* MAIN PROPRE. ‖ *Sens propre*, Signification réelle, exacte, d'un mot par oppos. aux sens dérivés, figurés.

— Astron. *Mouvement propre*, Mouvement réel d'un astre, par opposition à son mouvement apparent.

— Bot. *Sucs propres*, Sucs spéciaux qu'on ne rencontre que dans quelques végétaux. ‖ *Vaisseaux propres*, Cavités éparses dans le tissu cellulaire. ‖ *Pédoncules, Pétioles propres*, Dernières divisions d'un pédoncule ou d'un pétiole commun, formant le support immédiat de la fleur et de la feuille.

— Géogr. anc. *Grèce propre*, Partie de la Grèce proprement dite, que les Romains nommaient Achaïe, et qui comprenait l'Attique, la Béotie, la Phocide, la Locride, l'Étolie et l'Acarnanie.

— n. m. Caractère propre : *Le* PROPRE *de la volonté humaine est de s'accroître par l'action*. J. Simon.

— *En propre*, Comme propriété particulière : *Posséder en* PROPRE *une ferme*.

— Pop. *Propre à rien*, Homme qui n'a aucune espèce de talent ou d'aptitude. S'emploie souvent avec le sens indéterminé qu'on attache à la plupart des injures.

— Dr. *Propres ou Biens propres*, Biens que la personne a acquis par succession. (Biens appartenant à l'un des époux.) ‖ Bien immeuble appartenant à une personne par succession. ‖ *Propres anciens*, Biens immeubles qui étaient déjà des propres dans la main de celui à qui l'on succède. ‖ *Propre naissant*, Bien immeuble qui faisait partie des acquêts de celui dont on hérite.

— Gramm. Sens propre : *Mot employé au* PROPRE.

— Liturg. cathol. *Propre du temps*, Office qui ne se dit qu'en certains temps de l'année. ‖ *Propre des saints*, Offices qui ne se disent qu'en certaines fêtes de saints. ‖ *Propre d'un diocèse*, Collection des offices particuliers à ce diocèse.

— PROV. : **Qui est propre à tout, n'est propre à rien**, Il faut avoir une spécialité, sans quoi on n'excelle en rien.

— ENCYCL. Dr. Sous l'ancien droit français, dans les pays de droit coutumier, on distinguait les immeubles, au point de vue de la dévolution des successions, en *propres* et en *acquêts* : les propres ou *biens propres* étaient les immeubles que le défunt avait reçus d'un de ses parents en ligne directe, soit par succession, soit par donation ou legs. Par testament, on ne pouvait disposer de ses propres que dans une proportion fort restreinte jusqu'à concurrence d'un cinquième, dans la coutume de Paris.

Au cas de succession *ab intestat*, tandis que les acquêts étaient dévolus aux parents les plus rapprochés, dans l'ordre appelé à succéder, les propres qui provenaient de la branche paternelle revenaient exclusivement aux parents de cette branche; les propres qui provenaient de la branche maternelle étaient dévolus tout aussi exclusivement aux parents de cette branche. De là, la règle : *paterna paternis, materna maternis*.

Le droit actuel ne fait plus, en général, aucune distinction entre les biens en ce qui concerne leur origine. La distinction des propres et des acquêts ne survit, dans la législation française, que dans un des régimes matrimoniaux, le régime de la communauté entre époux. V. COMMUNAUTÉ.

— Gramm. Les noms *propres* sont ceux qui désignent des êtres individuels : *Socrate, Paris, la France*. Il n'y a, en effet, qu'*un* Socrate, qu'*un* Paris, qu'*une* France. Pourtant, certains noms propres sont communs à un nombre plus ou moins grand d'individus, tels les noms de famille ou les prénoms. D'autre part, les noms propres géographiques ont donné naissance à des adjectifs dérivés qui ont pris la fonction de substantifs et s'appliquent à des collectivités : *les Parisiens, les Français*, etc. Au point de vue de l'origine, les noms propres doivent être considérés comme d'anciens noms communs dont le sens s'est restreint à un individu ou à un groupe d'individus. L'étymologie de certains noms propres de famille est transparente : Lebrun, Leroux, Lefèvre, Lenormand, Lebreton, etc. Mais on doit appliquer aux noms propres la même méthode d'étymologie rigoureuse que l'on observe à l'égard des noms communs. Les noms propres peuvent redevenir des noms communs, grâce à la synecdoque ou à la métonymie : un *elzévir*, des *chassepots*, etc. En français, on a l'habitude d'écrire par une majuscule la lettre initiale des noms propres et de ne pas leur donner la marque du pluriel, sauf en certains cas : 1° quand ils désignent des pays; 2° quand ils sont communs à une famille, à une race; 3° quand ils désignent des personnes ressemblant à celles dont on cite le nom : *les* CORNEILLES *sont rares* : 4° quand on emploie le nom de l'auteur pour désigner ses ouvrages. Cette distinction est assez arbitraire et a été abolie en partie par une circulaire ministérielle de 1901.

PROPRE [illegible] adj. [illegible] Net, [illegible] *Les* [illegible] [illegible] [illegible]

exp[illegible] utilité publique V. EX-
[illegible] et se transmet par succession, [illegible] testamentaire et par l'effet [illegible] aussi s'acquérir par accession, prescription par découverte ou [illegible] 11 et suiv.).

II. PROPRIÉTÉ DES ŒUVRES DE L'INTELLIGENCE. La [illegible] sur les œuvres de l'intelligence, [illegible] le nom de *propriété intellectuelle et littéraire*, [illegible] *industrielle et commerciale*. On désigne [illegible] les droits que confèrent aux uns [illegible] action de se rattacher à l'exercice de [illegible] le droit exclusif [illegible] un commerçant de se servir d'une [illegible] spéciale qui [illegible] ses produits, le droit [illegible] fabricant ou commerçant d'exploiter [illegible], la [illegible] dont il est l'inventeur [illegible] V. CONTREFAÇON, BREVET [illegible] DESSIN DE FABRIQUE, ENSEIGNE, MARQUE DE [illegible] ET COMMERCE, NOM.

Propriété littéraire et artistique. C'est le droit exclusif, [illegible] lois des 19-24 juillet 1793 [illegible] par une loi du 11 mars 1902, appartient aux auteurs [illegible] genre, aux compositeurs de musique, aux [illegible] et aux graveurs, aux architectes, statuaires et [illegible] de dessins et d'ornements, de reproduire ou de faire reproduire leurs œuvres, d'exploiter les produits [illegible] elles sont susceptibles de procurer. Ce droit est [illegible] pour l'auteur. A sa mort s'ouvre une période de [illegible] années, pendant laquelle, aux termes d'une loi [illegible] 1866, ce droit subsiste en faveur de ses héritiers, ayants cause ou légataires, et aussi, en principe sous la forme [illegible] simple droit d'usufruit, au profit de son [illegible] survivant. Au bout des cinquante ans, ses œuvres tombent dans le domaine public : tout le monde peut les reproduire.

Afin de protéger la propriété industrielle et artistique contre les fraudes, contrefaçons, etc., qui pourraient être [illegible] en pays étranger, une convention internationale a été signée à Paris, le 20 mars 1883, établissant une [illegible] entre les États signataires ou adhérents : le bureau de cette union est à Berne. L'idée générale de la convention est que, dans chaque État de l'Union, les inventeurs, [illegible] et industriels des États étrangers, sont assimilés à ceux de l'État national.

De même, grâce à l'initiative d'une association littéraire internationale, fondée à Paris en 1878, une conférence destinée à poser les bases d'une convention protectrice des droits des écrivains et des artistes a été réunie à Berne, en 1883. Il en est sorti une convention du 9 septembre 1886, qui a créé une Union internationale pour la protection du droit des auteurs, dont le bureau a son siège à Berne.

Propriété QU'EST-CE QUE LA ou *Recherches sur le principe du droit et du gouvernement*, par P.-J. Proudhon, premier mémoire, publié le 30 juin 1840, avec préface adressée à MM. les membres de l'académie de Besançon épigraphe : *Adversus hostem æternam auctoritas esto* (contre l'ennemi, la revendication est éternelle). L'ouvrage débute par cette proposition « faite non pour braver, dit l'auteur, mais pour avertir » : « Qu'est-ce que la propriété ? — C'est le vol. Tous les raisonnements imaginés pour défendre la propriété, quels qu'ils soient, concluent toujours et nécessairement à l'égalité, c'est-à-dire à la négation de la propriété... » La propriété est le suicide de la société... La possession est dans le droit, la propriété est contre le droit... Supprimez la propriété, et vous chasserez le mal de la terre. »

Proudhon examine d'abord l'opinion suivant laquelle la propriété est un droit naturel : pourquoi s'enquérir, alors, de son origine ? S'enquiert-on de celle des droits de liberté, de sûreté, d'égalité ? L'occupation est-elle le fondement de notre droit ? Proudhon examine les doctrines de Rend. de Tracy, de Cousin, de Pothier, de Toullier. Est-ce la loi civile ? Est-ce le travail ? Mais, pour travailler, il faut occuper. Le fondement sur le travail comme sur l'occupation *exige la égalité des fortunes*. Mais la terre ne peut être appropriée : le consentement universel ne justifie pas la propriété, et la prescription ne peut jamais lui être acquise. Le travail n'a par lui-même aucune puissance d'appropriation, il aboutit à l'égalité des propriétés ; l'inégalité des facultés est la condition nécessaire de l'égalité des fortunes, et, dans l'ordre de la justice, le travail détruit la propriété. Suivant Proudhon, la propriété est impossible, parce que de rien elle exige quelque chose, parce qu'avec elle la production coûte plus qu'elle ne vaut, que le [illegible] non est en raison du travail et non de la propriété, [illegible] est homicide et mère de tyrannie, et qu'elle [illegible] la liberté. En résumé, parce que le capital ne peut en aucune manière produire d'intérêt. En dehors de ce mémoire, Proudhon a deux fois encore exprimé son sentiment sur la propriété : dans sa *Lettre à M. Blanqui sur la propriété* 1841, et dans sa *Théorie de la [illegible]* (ouvrage posthume 1866).

PROPRIO [illegible] Arrêt par [illegible] Propriétaire.

PROPRIO MOTU, loc. adv. V. MOTU PROPRIO.

PROPTERYGIUM [illegible] *ium*) — du préf. *pro*, et du gr. *ptéryx*, [illegible] n. m. Première pièce basilaire cartilagineuse [illegible] la nageoire pectorale des poissons.

PROPULSEUR (du lat. *propulsor*) adj. m. Mécan. Qui [illegible] mouvement [illegible] projets on. En part. cuiller, Engin [illegible] un mouvement à un bateau.

— S. m. Organe qui donne un mouvement de pro-
[illegible]

PROPULSIF, IVE [illegible] Qui produit la propulsion : *Une* [illegible]

PROPULSION [illegible] (lat. *propulsio*) n. f. Mouvement qui [illegible]

PROPYGIDIUM [illegible] *dium*) — du préf. *pro*, et de *pygidium*, [illegible] segment de l'abdomen, chez les [illegible]

PROPYLAMINE [illegible] Amine primaire $C^3H^7AzH^2$, correspondant [illegible] propylique.

PROPYLBENZINE n. f. Chim. Hydrocarbure homologue [illegible] benzène, qui résulte de la combinaison du phényle et du propyle normal.

— ENCYCL. La *propylbenzine* $C^6H^5-C^3H^7$ s'obtient en traitant la benzine monobromée par le bromure de propyle normal, ou bien par l'action du zinc-éthyle sur le chlorure de benzyle. Il bout de 156°,5 à 158°,5.

On a préparé deux propylphénols normaux, para et ortho, par la fusion des acides sulfuriques correspondants avec la potasse. L'isopropylbenzine, isomère du précédent, n'est autre chose que le cumène.

PROPYLCARBINOL n. m. Chim. V. BUTYLIQUE (alcool).

PROPYLE n. m. Chim. Radical monovalent, existant dans l'alcool propylique et tous ses dérivés. (Il a pour formule $CH^2-CH^2-CH^3$. Son isomère, l'isopropyle, fonctionne dans l'alcool isopropylique et ses dérivés ; on le représente par la formule $CH^3-CH-CH^3$.)

PROPYLÉE (du gr. *propulaion* ; de *pro*, devant, et *pulé*, porte) n. m. Antiq. gr. Porte monumentale. ‖ Vestibule d'un temple ou d'un palais.

— n. m. pl. Édifice à plusieurs portes, orné de colonnes et qui formait l'entrée principale d'un monument public. ‖ Absolum : *Les* PROPYLÉES, Édifice d'Athènes. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Le mot *propylée* désignait, chez les Grecs, une porte monumentale. Dans les constructions somptueuses, surtout à l'entrée des grands sanctuaires, on donnait à ces portes de vastes proportions ; on imitait même le plan des temples ; aussi le mot « propylées » finit par désigner un vestibule monumental, et même un édifice indépendant. On visite encore en Grèce les propylées de Sounion ; ceux d'Olympie, qui datent du temps de la domination macédonienne, et les deux propylées d'Éleusis, imités de ceux d'Athènes à l'époque romaine. Mais aucune de ces entrées monumentales n'est comparable aux propylées de l'Acropole d'Athènes, construits de 437 à 433 av. J.-C., par Mnésiclès. Ils se conservèrent presque intacts jusqu'au XIVe siècle. Les ducs d'Athènes commencèrent à les mutiler, en y établissant un château fort ; puis les Turcs les couvrirent d'un dôme, pour en faire un dépôt d'armes et de poudre et le palais de l'aga. En 1656, une explosion ruina en partie l'édifice. Les Propylées, construits en marbre pentélique, se composent d'un motif central et de deux annexes. Le motif central est traversé, de l'ouest à l'est, par le chemin creux que suivaient les processions. Il est coupé, dans le sens transversal, du nord au sud, par un mur élevé sur cinq degrés et percé de cinq portes dont la largeur va décroissant, depuis le centre jusqu'aux extrémités. En avant du mur, à droite et à gauche du chemin creux, est un double vestibule ionique à trois colonnes ; et, en avant de ce vestibule, un portique dorique de six colonnes, qui était couronné d'un fronton et formait la façade ouest. De l'autre côté du mur, à l'est, un autre portique dorique de six colonnes faisait face à l'intérieur de l'Acropole ; il était semblable au portique occidental, mais plus haut de la hauteur des cinq degrés sur lesquels reposait le mur. Les deux annexes sont situées à l'ouest, à droite et à gauche du chemin creux. L'annexe du sud est un petit portique dorique à trois colonnes, qui communiquait par une porte avec la plate-forme du temple de la Victoire Aptère. L'annexe du nord comprend un petit portique semblable, et une grande salle rectangulaire, la Pinacothèque, dont la porte et les fenêtres s'ouvrent sur le portique.



Les Propylées, à Athènes (P, plan).

PROPYLÉEN, ENNE (*lé-in, è-n'*) adj. Antiq. Qui appartient aux propylées. ‖ Myth. gr. Surnom d'Artémis à Éleusis, où le temple d'*Artemis Propylæa* était voisin des grands Propylées.

PROPYLÈNE n. m. Chim. Hydrocarbure éthylénique, homologue supérieur immédiat de l'éthylène.

— ENCYCL. Le *propylène ordinaire* répond à la formule $CH^3-CH=CH^2$; il a un isomère, le propylène normal ou triméthylène, de formule $CH^2=CH^2$.

Le propylène ordinaire se produit dans un grand nombre de réactions et particulièrement dans l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool isopropylique. On le prépare généralement en distillant une bouillie épaisse de glycérine et de poudre de zinc. C'est un gaz incolore, d'odeur alliacée et de saveur douceâtre. Il est difficilement liquéfiable et très peu soluble dans l'eau.

Le propylène normal ou triméthylène a été obtenu par Freund dans l'action du sodium sur le bromure de propylène normal ; ce bromure est lui-même produit par l'action de l'acide bromhydrique sur le bromure d'allyle.

Le propylène normal est gazeux ; ses propriétés physiques et chimiques sont assez voisines de celles du propylène ordinaire. Il s'en distingue, toutefois, par une moindre aptitude à fixer le brome.

PROPYLÈNE-SULFUREUX adj. m. Se dit d'un éther sulfureux acide, à base de propylène ou tritylène. Syn. ACIDE TRITYLÈNE-SULFUREUX et ACIDE DISULFOPROPOLIQUE.

PROPYLETHYLACÉTONE n. f. Acétone $C^{11}H^{22}O$, $CO.C^8H^{17}$, qui se rencontre dans les produits de la distillation du butyrate de calcium. Syn. ÉTHYLBUTYRYLE.

PROPYLGLYCOL n. m. Glycol dérivant du propylène par la fixation de deux hydroxyles.

— ENCYCL. Les *propylglycols* $C^3H^6(OH)^2$ sont au nombre de deux : d'abord le propylglycol ordinaire découvert par Wurtz $CH^3-CH.OH-CH^2OH$, puis le propylglycol normal

$CH^3.OH—CH^2—CH^2OH$ de Giromont. Ce dernier s'obtient en saponifiant le bromure de propylène normal après sa transformation en diacétate. Freund l'a trouvé dans les produits de la fermentation de la glycérine par l'acide butylique. Il bout vers 210°. Le propylglycol ordinaire s'obtient en distillant le produit de l'action de l'amalgame de sodium ou de la soude caustique sur la glycérine Hartmann. Il bout à 185°.

PROPYLIDÈNE n. m. Radical divalent $CH^3—CH—C^{II}H$, isomère du propylène et fonctionnant dans l'aldéhyde propylique.

PROPYLIQUE *lik'* adj. Chim. Se dit des composés où entre le radical propyle, et en particulier de l'alcool propylique et de ses dérivés.

— Encycl. L'alcool *propylique* $CH^3O—CH^2—CH^2—CH^2OH$ a un isomère, l'alcool *isopropylique*, dont la formule de constitution est $CH^3—CH.OH—CH^3$.

Alcool propylique. L'alcool propylique est l'homologue supérieur immédiat de l'alcool ordinaire. Il a été découvert par Chancel dans l'eau-de-vie de marc. Schorlemmer l'a préparé en saponifiant l'acétate de propyle par la potasse; on peut aussi l'obtenir par l'hydrogénation de l'anhydride et de l'aldéhyde propionique ou de l'alcool allylique. Il peut se retirer des résidus de distillation d'un grand nombre de fermentations alcooliques, et on le rencontre aussi parmi les produits de fermentation de la glycérine.

C'est un liquide incolore, qui bout vers 100°; ses réactions chimiques sont celles d'un alcool primaire.

Alcool isopropylique, $CH^3—CH.OH—CH^3$. L'alcool isopropylique est le plus simple des alcools secondaires. Son aldéhyde, qui est l'acétone, est la plus simple des aldéhydes secondaires. On l'obtient en hydrogénant l'acétone par l'amalgame de sodium. Il bout vers 87°.

PROPYLITE n. f. Roche neutre, résultant de l'altération solfatarienne de l'andésite.

PROPYLMÉTHYLACÉTONE n. f. Acétone qui résulte de l'action du chlorure de butyryle sur le zinc-méthyle. Syn. MÉTHYLBUTYRYLE.

PROPYLMÉTHYLBENZINE n. f. Hydrocarbure identique avec le cymène ou l'essence de cumin, et qui résulte de la substitution d'un propyle et d'un méthyle à 2 atomes d'hydrogène de la benzine.

PROQUESTEUR *(ku-ès-teur'* — lat. *proquæstor*; de *pro*, pour, et *quæstor*, questeur) n. m. Antiq. rom. Lieutenant du questeur. || Ancien questeur envoyé dans une province pour remplir de nouveau ses fonctions. || Officier nommé par un gouverneur de province pour remplacer un questeur en attendant une nomination régulière.

PROQUESTURE *ku-ès'* — rad. *proquesteur* n. f. Antiq. rom. Charge, dignité de proquesteur.

PRORATA (AU) du lat. *pro*, pour, et *rata*, sous-entendu *parte*, la partie réglée, convenue, loc. adv. En proportion de : *Avoir part à un bénéfice* AU PRORATA *de sa mise de fonds.*

n. m. Quote-part, part proportionnelle : *Recevoir son* PRORATA. || Pl. *Des* PRORATA.

PRO REGE SÆPE, PRO PATRIA SEMPER *Pour le roi souvent, pour la patrie toujours*, devise de Colbert.

PRORÈTE n. m. Nom donné, dans l'ancienne marine, à un homme de vergue qu'on plaçait tout à fait à l'avant, dans les passages dangereux.

PRORODON n. m. Zool. Genre d'infusoires, type de la famille des *prorodontides*, nageant dans les eaux douces ou dans la mer.

PRORODONTIDÉS n. m. pl. Famille d'infusoires holotriches, renfermant les genres *prorodon* et voisins. — *Fig.* PRORODONTIDÉ.

PROROGATIF, IVE (lat. *prorogativus*) adj. Qui proroge : *Acte* PROROGATIF.

PROROGATION *(si on* — lat. *prorogatio*) n. f. Fixation d'un terme, d'un délai à une date postérieure à celle qu'on avait d'abord fixée.

— Politiq. Acte de l'autorité souveraine qui suspend les séances d'une assemblée et en remet la continuation à une date ultérieure. || Acte d'une assemblée souveraine qui suspend ses propres séances.

— Rem. La *prorogation* d'une assemblée est l'ajournement de ses séances; la prorogation d'une enquête est sa continuation au delà du terme fixé. Le même mot se trouve donc avoir deux sens opposés; mais cette contradiction s'explique par le sens primitif du mot, qui est *transport de date*. Quand on dit *proroger une assemblée, proroger une enquête*, il faudrait dire : *proroger les séances d'une assemblée, proroger la clôture d'une enquête*, et *proroger* signifierait alors reporter à une époque ultérieure.

— Encycl. Dr. En matière civile, on distingue :

1° La *prorogation de délai*, temps de surcroît que l'on accorde à raison de la distance. Elle est fixée généralement à un jour pour 3 myriamètres. Elle a lieu dans les assignations toutes les fois que la partie civile n'a point son domicile dans le lieu même de la résidence du juge. Certains actes, l'appel par exemple, n'admettent pas la prorogation de délai, et, en général, la prorogation est admise en faveur du défendeur et non pas de celui qui agit comme demandeur;

2° La *prorogation de juridiction*, attribution ou reconnaissance volontaire, que fait une partie, de la juridiction d'un juge qui n'a pas droit de connaître l'affaire;

3° La *prorogation d'enquête*, autorisation donnée par le juge, sur la demande de l'une ou de l'autre des parties, de continuer, dans certaines circonstances, l'enquête au delà du terme prescrit par la loi;

4° La *prorogation de terme*, délai de grâce que le créancier accorde à son débiteur qui n'a pu se libérer à l'échéance. (La prorogation de terme accordée par le créancier au débiteur principal ne décharge point la caution.)

5° La *prorogation de compromis*, c'est-à-dire l'extension du temps accordé par un arbitrage.

— Polit. En matière politique, on entend par *prorogation des Chambres* l'ajournement, la suspension momentanée des séances du Sénat ou de la Chambre des députés. Les Chambres peuvent se proroger elles-même, mais la prorogation proprement dite des Chambres peut être prononcée aussi par le président de la République. Ce ajournement ne peut excéder le terme d'un mois et ne peut avoir lieu plus de deux fois avant la même session.

PROROGER *(je* — lat. *prorogare*, même sens. Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o*. *Il prorogea. Nous prorogeons*) v. a. Prolonger le temps qui avait été fixé, fixer à faire quelque chose à une époque ultérieure : PROROGER *un terme, un délai*. Prolonger, faire durer au delà du terme d'abord fixé : PROROGER *un traité de commerce*.

— Comm. Accorder un délai ultérieur à l'exécution d'un acte qui devait être accompli à une date primitivement fixée : PROROGER *une échéance d'une traite*.

— Polit. Suspendre et différer à une date ultérieure les séances de : PROROGER *un parlement*. V. PROROGATION.

Se proroger, v. pr. Être prorogé : *Le Sénat s'est prorogé*.

— Prononcez sa propre prononciation.

Syn. Allonger, prolonger. V. ALLONGER.

PRORSA ou PORRIMA, déesse qu'on invoquait pour donner aux enfants une bonne position dans le sein de leur mère. Elle possédait la connaissance du passé.

PROS *pross* n. m. Bateau malais à simple balancier

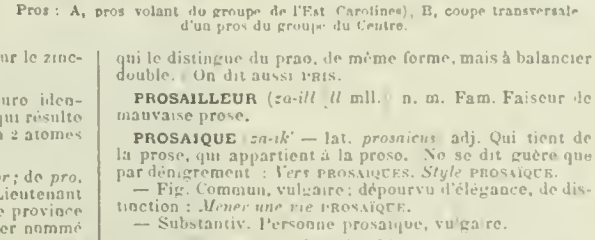

Pros : A, pros volant du groupe de l'Est (Carolines), B, coupe transversale d'un pros du groupe du Centre.

qui le distingue du prao, de même forme, mais à balancier double. On dit aussi PRIS.

PROSAILLEUR *(za-ill'leur* mill.) n. m. Fam. Faiseur de mauvaise prose.

PROSAÏQUE *za-ik'* — lat. *prosaicus* adj. Qui tient de la prose, qui appartient à la prose. Ne se dit guère que par dénigrement : *Vers* PROSAÏQUES. *Style* PROSAÏQUE.

— Fig. Commun, vulgaire; dépourvu d'élégance, de distinction : *Mener une vie* PROSAÏQUE.

— Substantiv. Personne prosaïque, vulgaire.

PROSAÏQUEMENT *(ke* adv. D'une manière prosaïque, en termes prosaïques : *Des vers* PROSAÏQUEMENT *écrits.*

— D'une manière commune, vulgaire : *Schiller trouvait que le drame représentait la vie d'une façon trop* PROSAÏQUEMENT *exacte.* (Th. Gaut.)

PROSAÏSER v. a. Rendre prosaïque : PROSAÏSER *des vers.*

— Rendre commun, vulgaire : *Les affaires et les intérêts* PROSAÏSENT *l'existence.*

— v. n. Écrire en prose :

Maître Vincent, ce grand faiseur de lettres,
Si bien que vous n'eût su *prosaïser*
J.-B. ROUSSEAU.

Se prosaïser, v. pr. Devenir prosaïque, vulgaire.

PROSAISME *issm'* n. m. Défaut de ce qui est prosaïque : *Le* PROSAÏSME *est d'autant moins supportable en vers que le sujet que l'on traite est plus élevé.*

— Fig. Défaut de ce qui est ou de ce que l'on déclare commun, vulgaire : *Le* PROSAÏSME *du ménage.*

PROSAPODOSE gr. *prosapodosis*; de *pros*, en avant, et *apodosis*, explication n. f. Rhétor. Figure qui consiste à ajouter à chacune des explications que l'on énumère sa preuve concise.

PROSARTE n. m. Genre de liliacées, tribu des asparagées, comprenant des herbes à feuilles alternes, à fleurs en cymes, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

PROSATEUR de l'ital. *prosatore* n. m. Auteur qui écrit, qui excelle à écrire en prose : *Le* PROSATEUR *détrône chaque jour le* POÈTE. E. Pelletan.

PROSCENIUM *pross'sé-ni-om'* — gr. *proskênion*, lat. *proscenium* ou *pœscenium*; du gr. *pro*, en avant, et *skênê*, mur de scène n. m. Antiq. Devant de la scène d'un théâtre, en front où jouaient les acteurs. Syn. AVANT-SCÈNE.

— Encycl. V. THÉÂTRE.

PROSCOLEX *sko-lekss* — du préf. *pro*, et de *scolex* n. m. Organisme primordial ou mérique qui, suivant les transformistes, a donné naissance à la plupart des vers.

PROSCOLLE *skol'* — du gr. *pro*, *kollân*, coller à n. m. Bot. Glande qui sécrète l'humeur servant à agglutiner le pollen des orchidées.

PROSCRIPTEUR *skrip'teur* n. m. Celui qui proscrit : *Tous les temps et tous les peuples ont eu des* PROSCRIPTEURS.

PROSCRIPTION *skrip'sion* — lat. *proscriptio* n. f. Antiq. rom. Confiscation et mort sans forme judiciaire, prononcée hors la loi. *Proscription des biens*, Partage ou vente d'un débiteur en fuite, au profit de ses créanciers.

— Mesure violente prise contre des personnes, et en particulier bannissement illégal, dans les temps de guerres ou de troubles civils : *Toutes les lois de* PROSCRIPTION *sont des lois essentiellement révolutionnaires.* E. de Gir.

— Abolition, destruction, prohibition : *La* PROSCRIPTION *du vœu est la* PROSCRIPTION *d'une idée fort.* Lacord.

— Encycl. Depuis l'antiquité on trouve bien des exemples de sanglantes *proscriptions*, ayant presque toujours pour objet de frapper non des coupables, mais des adversaires politiques. A Athènes, la proscription frappa, vers l'an 600 avant notre ère, la puissante famille des Alcméonides. En 510, Clisthène, chef de cette famille, força Hippias à abdiquer la tyrannie, et se rendit maître d'Athènes; mais, trois ans plus tard, les Alcméonides furent proscrits avec sept cents familles athéniennes. Vers la fin de la guerre du Péloponèse, les trente tyrans lacédémoniens imposa à Athènes frappèrent de proscription un grand nombre de personnes. La proscription frappait les individus dans leurs biens et dans leur vie, s'ils ne se hâtaient de s'exiler, et il n'était guère de cité hellénique qui n'eût chez elle les proscrits d'une autre ville. A Rome,

PROSCRIRE *skrir* — lat. *proscribere*. Se conjugue comme *écrire*. V. a. Condamner à mort [illegible] hors la loi : *Sylla* PROSCRIVIT *trente sénateurs.*

Soustraire, dans [illegible] mesures violentes.

— Classer, bannir : PROSCRIRE *quelqu'un de sa société.*

— Prohiber absolument, rejeter, abolir, supprimer : PROSCRIRE *le droit, c'est détruire le devoir.* Le P. Ventura.

Proscrit, ite part. pass. du v. Proscrire.

— Substantiv. Personne frappée de proscription : *Le proscrit n'a pour toute ressource [illegible]* V. Hugo.

— Par ext. Personne tenue éloignée par une cause quelconque, mais ayant un caractère de violence.

— Loc. adv. *Figure, Mine de proscrit*. Figure, mine de la santé : *Avoir un jeu, des dés de proscrit.* Avoir un jeu désavantageux.

Se proscrire, v. pr. Être, pouvoir être proscrit.

— Se frapper soi-même de proscription.

— Syn. Exiler, bannir. V. BANNIR.

PROSCYNEME *pross-si* — gr. *proskynêma*; de *pros*, en avant, et *kynein*, baiser n. m. Antiq. gr. Geste de la suppliant, qui se prosternait et approchait sa main de ses lèvres. || Adoration pratiquée par les Israélites devant les lieux ou devant les rois. Se dit aussi de l'hommage rendu par le Grand Roi. || Inscription en vers, contenant une prière, que les dévots consacraient dans les temples.

PROSDOCIMO DE BELDOMANDI, mathématicien, né à Padoue vers [illegible], mort en [illegible]. Maître ès arts de l'Université de Padoue [illegible], docteur en médecine [illegible], professeur d'astronomie [illegible], il a composé plusieurs ouvrages remarquables et estimés, entre autres : *Algorismus de integris* [illegible].

PROSE lat. *prosa* n. f. Tout ce qui se dit ou qui s'écrit et qui n'est point en vers :

O *prose* inculte et sans fleurs,
Que tu me plais, quand tu nais d'heureux parents!
L. VEUILLOT.

— Fam. Discours, lettre : *Jeter sa prose sur la* PROSE *d'un important.*

— Fig. Chose commune, vulgaire : *Le vers est la traduction en* PROSE *du poème des choses.* Bougeart.

— Atlus. litter. **Faire de la prose sans le savoir**, Allusion à un des passages les plus comiques du *Bourgeois gentilhomme*, comédie de Molière. M. Jourdain, amoureux d'une personne de qualité, reçoit son professeur de philosophie de lui écrire un petit billet, qu'il laissera tomber aux pieds de la belle marquise. Il demeure stupéfait quand ce savant homme lui apprend qu'il voyait, pour s'exprimer, que la prose ou les vers. « Par ma foi, s'écrie-t-il, il y a plus de quarante ans que je dis de la prose sans que j'en susse rien, et je vous suis le plus obligé du monde de m'avoir appris cela.

— Encycl. Litter. La *prose* ne peut se définir que par rapport à la poésie, c'est essentiellement une forme de langage affranchie en [illegible] de certains caractères propres à la poésie, les images y sont moins nombreuses et moins hardies, et elle est plus apte à exprimer les sciences logiques et morales. La prose est donc la langue naturelle de la philosophie, de la science, de l'histoire. Mais littéraire, elle se rapproche beaucoup plus de la poésie, de la langue oratoire, des formes de la conversation, et depuis moins de la fantaisie personnelle [illegible]. Elle est la langue [illegible] a pris le caractère plus [illegible]. Il y a d'ailleurs ces termes [illegible] diaires entre la prose et la poésie [illegible] *rythmique*; voir ci-dessous. Quand la [illegible] quand le sentiment [illegible], la prose en [illegible] à [illegible] quelques unes de ses propriétés [illegible] tribut on met [illegible] des noms [illegible] partie, etc. C'est ce que l'on observe [illegible] d'Amyot et des Montaigne. Quant [illegible] rose littéraire s'est développée après la poésie [illegible] (en Grèce) a été spontanée. Mais la [illegible] langage humain était [illegible] poésie? Le [illegible] de la prose? La question est [illegible] admettre [illegible] le [illegible] volontiers [illegible] ce qui [illegible] rythmique [illegible] sans [illegible] et sans [illegible] reux. La [illegible] les plus [illegible] leurs [illegible] sortes de [illegible] prose [illegible] ce [illegible] dialogues, lettres [illegible].

Plus [illegible] Ou dessine dans la prose [illegible] certains écrivains anciens, comme Cicéron, Florus, Pline le jeune, Symmaque, [illegible] quelques observations relatives à l'arrangement des syllabes brèves et

PROSE [illegible] Nom donné à des hymnes religieuses [illegible] d'un certain nombre [illegible] terminé de [illegible] que vers la [illegible]

[illegible] Pape [illegible] le nom de *prose* [illegible] parce que les proses rem[illegible] Les autres pensent [illegible] parce qu'elles étaient [illegible] mées. Leur introduction [illegible] Une fois admises [illegible] tardèrent pas à se multiplier [illegible] en Italie comme [illegible] Pape [illegible] que pour les [illegible] P. V, dans sa réforme du [illegible] à l'avenir de chanter à la [illegible] que ses quatre suivantes pour [illegible] Un auteur inconnu, [illegible] pour la Pentecôte, *Veni* [illegible] attribuait au roi Robert le Pieux [illegible] de Saint-Gall une âme Her[illegible] pour la fête Dieu, *Lauda Sion*, l'un des [illegible] Paris l'Assomption, pour la messe [illegible] pour la fête de Notre-Dame [illegible] la prose *Stabat Mater*, œuvre du pape [illegible] III, et celle ou du poète franciscain Jacopone [illegible] Les proses de la Décadence, de [illegible] l'Ascension et de Saint-Denis, ont [illegible] du service de Paris.

[illegible] que l'on a appelé le graduel, dans les [illegible] pour le plain-chant. Mais [illegible] sont [illegible] arrêtes imprime à [illegible] très prononcée.

PROSECTEUR [illegible] — du préf. *pro*, et de *secteur* n. m. [illegible] les dissections pour un professeur [illegible] à enseigner. Dans les facultés [illegible] sont nommés au concours. [illegible] comparé à celles de chirurgien.

PROSECTORAT [illegible] n. m. Fonction, qualité de prosecteur.

PROSÉLÉNIQUE [illegible] gr. *pro*, avant, et *sélénê*, lune. [illegible] *Les Arcadiens prétendaient* [illegible] Se dit aussi PROSÉLUNE.

PROSELYTE [illegible] gr. *prosélytos*, dérivé de [illegible] venir vers. Hist. [illegible] juive. *Prédication* [illegible] Royaume. *Les* [illegible] *faire des* PROSÉLYTES.

Par [illegible] passage à une secte, à une [illegible] Depuis [illegible] plusieurs [illegible] lettres de naturalisation [illegible] Fig. [illegible] sur [illegible] Les [illegible] et [illegible] Jésus [illegible] Jésuites [illegible] Jésuites [illegible] Jésuites

grande valeur qui la précède. Les syllabes *bien, pour, cœur,* quoique fortes, peuvent tomber sur des notes faibles : elles ont reçu plusieurs notes chacune, 6° il faut que la dernière note d'un rythme, d'une pensée musicale tombe sur la dernière syllabe d'un vers, d'une proposition grammaticale et non sur la première syllabe du vers suivant, et *vice versa*; 7° il faut éviter que la première syllabe d'un mot ne tombe sur la dernière note, la finale d'une mesure et *vice versa*. Bien des équivoques seront évitées par l'observation de ces deux dernières règles; 8° il faut que les repos des rythmes et des mesures coïncident avec les repos résultant du sens grammatical des vers, des mots; 9° enfin, il faut qu'il y ait concordance entre les *pieds* ou *schèmes métriques* et la forme de la mesure : aux pieds métriques bissyllabiques, il faut, de préférence, des mesures et des temps binaires, aux pieds trisyllabiques, des mesures et temps ternaires, etc.

Au point de vue de l'*accentuation*, les mots français se divisent en quatre catégories :

1° Sont forts, accentués, les monosyllabes : *Dieu, roi, lui, seul*; les pronoms *le, la, les*, etc.

2° Est forte la dernière syllabe des mots bissyllabiques à rimes masculines : *rapport, bijou, papa, chanter, jouer*, etc.

3° Est forte l'avant-dernière syllabe des mots à rimes féminines : *arbre, table, fameuse, exquise, écoute*, etc.

4° Est forte l'antépénultième, celle qui précède l'avant-dernière syllabe, dans les mots à rimes masculines contenant trois, quatre, cinq, six ou sept syllabes : *partisan, adroitement, blasphémateur, félicitations*, etc.

PROSODIER prend deux *i* dès suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous prosodions. Que vous prosodiiez*) v. a. Métriq. Marquer la prosodie, disposer le rythme de : *On doit* PROSODIER *avec soin les vers destinés à être mis en musique.*

— Musiq. Observer, en musique, la prosodie.

PROSODIQUE (*dik'*) adj. Qui appartient, qui a trait à la prosodie : *Des fautes* PROSODIQUES.

— *Langue prosodique.* Langue dont la prosodie est bien marquée.

PROSODIQUEMENT (*ke*) adv. Sous le rapport de la prosodie : *Syllabe* PROSODIQUEMENT *brève.*

PROSOPALGIE (*ji* — du gr. *prosôpon*, visage, et *algos*, douleur) n. f. Pathol. Névralgie faciale. (Peu us.)

PROSOPALGIQUE (*jik'*) adj. Pathol. Qui se rapporte à la prosopalgie.

PROSOPIDINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des apidés, renfermant les genres *prosopis* et voisins. — *Un* PROSOPIDINÉ.

PROSOPIS (*piss'*) n. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *prosopidinés*, répandus surtout dans la région septentrionale de l'ancien monde.



Prosopis. a, fleur; *b*, fruit.

— Bot. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbres et des arbustes épineux, à fleurs en épis ou en capitules, croissant dans l'Inde.

ENCYCL. Entom. Les *prosopis* sont de petites abeilles solitaires, noires ou brunes, assez glabres, dépourvues de brosses et de corbeilles aux pattes pour la récolte du pollen. Ils font leur nid dans les tiges creuses ou dans des terriers, et fabriquent un miel liquide. Le *prosopis variegata* est commun en France.

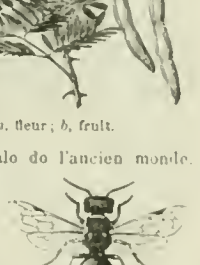

Prosopis (gr. 2 fois).

PROSOPISTOME (*stom'*) n. m. Forme larvaire de certains insectes du groupe des éphémères. (Longtemps on considéra les prosopistomes comme des crustacés voisins des apus. Mais Joly, en 1871, reconnut en eux des larves d'éphémériens.

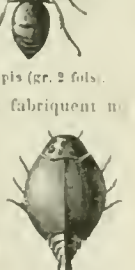

Prosopistome.

PROSOPITE n. f. Fluorure naturel d'aluminium et de chaux, trouvé dans les mines d'étain de Schlaggenwald.

PROSOPOCERE (*sèr'*) n. m. Genre d'insectes longicornes, de la tribu des laminés, propres à l'Afrique occidentale et méridionale, remarquables par la corne frontale des mâles, leur livrée jaunâtre.

PROSOPOGRAPHE (du gr. *prosôpon*, visage, et *graphê*, description) n. m. Sorte de pantographe.

PROSOPOGRAPHIE (*fi* — rad. *prosopographe*) n. f. Rhétor. Description qui fait connaître les traits extérieurs, la figure, le maintien d'un homme, d'un animal.

PROSOPOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la prosopographie : *Description* PROSOPOGRAPHIQUE.

PROSOPOPÉE (du gr. *prosôpopoiia*, discours fictif) n. f. Rhétor. Figure de pensée par laquelle on fait parler une personne absente ou morte, ou un être personnifié, concret ou abstrait. || Par ext. Discours emphatique et véhément.

— ENCYCL. On peut tirer de cette figure les effets les plus brillants et les plus forts : mais elle est d'un maniement dangereux, le sublime étant, ici comme ailleurs, extrêmement près du ridicule. Aussi les poètes comiques et les parodistes trouvent-ils dans la *prosopopée* appliquée aux choses familières ou basses des moyens irrésistibles d'exciter le rire : l'intimé évoquant le chien Citron et sa famille, dans les *Plaideurs*, par exemple. Parmi les plus célèbres prosopopées de l'antiquité classique et de la littérature française, on peut citer : celle des Lois, dans le *Criton* de Platon, celle de la première *Catilinaire*, de Cicéron fait parler l'Italie et la République; celle de la Patrie apostrophant César au bord du Rubicon, dans la *Pharsale*, de Lucain; celle de Jérémie, dans l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, par Bossuet; celles de Jézabel et de Joad, dans *Athalie*; enfin, la fameuse prosopopée de Fabricius dans le *Discours sur les sciences et les arts*, de J.-J. Rousseau.

PROSOPOPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à la prosopopée : *Forme* PROSOPOPIQUE.

PROSPECT (*spek'* — lat. *prospectus*; de *prospicere*, supin *prospectum*, regarder en avant) n. m. Vue, aspect; manière de regarder. Peu us.)

PROSPECTER (*spek'* — même étymol. qu'à l'art précéd.) v. n. Rechercher les gisements de métaux précieux notamment d'or et de diamants.

PROSPECTEUR (*spèk'*) n. m. Agent chargé de prospecter.

PROSPECTIF, IVE (*spek'* — rad. *prospect*) adj. Qui regarde l'avenir : *On a donc inventé la critique d'avenir, la critique* PROSPECTIVE. Th. Gautier.)

PROSPECTION (*spèk'-si-on*) n. f. Action de prospecter.

PROSPECTUS (*spek'-tuss* — du lat. *prospicere*, supin *prospectus*, regarder en avant) n. m. Annonce, le plus souvent imprimée, que l'on distribue pour donner au public une idée d'un ouvrage qui va paraître, faire connaître les avantages qu'offre une affaire : *Le* PROSPECTUS *d'une banque.*

PROSPER TIRO ou D'AQUITAINE, historien et poète latin, ne près de Bordeaux en 403, mort vers 465. Il a écrit une chronique universelle longtemps réputée, sous le titre de *Epitome chronicon*, ainsi qu'une lettre à saint Augustin sur la secte de Pélage, sur la grâce. On lui attribue encore : *Carmen de ingratis*, traduit en vers par Lemaistre de Sacy 1646; *Sententiarum ex operibus sancti Augustini liber unus*. La *Chronique* a été éditée par Mommsen dans les *Monumenta Germaniæ historica* 1892, etc.

PROSPÉRANT (*spé-ran*), **ANTE** adj. Qui est en état de prospérité : *Population. Contrée* PROSPÉRANTE.

PROSPÈRE (*spèr'* — lat. *prosperus*) adj. Favorable au succès : *Une destinée* PROSPÈRE. || Heureux, favorisé de la fortune : *Homme* PROSPÈRE. *Maison* PROSPÈRE.

PROSPÈREMENT (*spé*) adv. D'une façon prospère, avec prospérité.

PROSPÉRER (*spé* — rad. *prospère*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je prospère; qu'ils prosperent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je prospérerai. Nous prospérerions*) v. n. Réussir, avoir du succès : *Où l'un se ruine, l'autre* PROSPÈRE. || Devenir florissant : *Les arts ne* PROSPÈRENT *point sous la richesse.* Michelet.)

— Fig. Croître, s'étendre, se développer : *La calomnie est une plante vivace, qui* PROSPÈRE *dans tous les sols.*

PROSPÉRITÉ (*spé* — rad. *prospère*) n. f. Bonheur, richesse, succès, situation favorable : *L'activité est la mère de la* PROSPÉRITÉ. (Franklin.

— Personnes dont la situation est prospère : *L'éloge est suspect quand il s'adresse à la* PROSPÉRITÉ. Chateaubr.

— Événement heureux. *Les grandes* PROSPÉRITÉS *nous aveuglent.* Boss.

— Fam. *Avoir un visage de prospérité*, Être gras et avoir l'air gai, content, le teint frais et fleuri.

— SYN. **Beatitude, bien-être**, etc.

PROSPHYSE (*sfiz'* — du gr. *prosphusis*, adjonction) n. f. Pathol. Adhérence anomale : PROSPHYSE *des propleures.*

— Bot. Nom donné aux filets minces entremêlés aux corps reproducteurs des mousses et des hépatiques.

PROSSNITZ, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur la rive droite de l'Okluk (bassin du Danube); 21.200 hab. Manufacture de drap, de chaussures.

PROST (Jean-Claude), surnommé **le Capitaine Lacuzon**, homme de guerre, né à Longchaumois, près Saint-Claude, en 1607, mort à Milan en 1681. Catholique fervent, il fit au service de l'Espagne la guerre de partisans en Franche-Comté pendant la guerre de Trente ans, en 1668 et en 1673. En 1678, il prit part à la guerre de Sicile, et alla mourir à Milan. Le capitaine Lacuzon (l'Inquiétude), est resté pendant longtemps une figure très vivante dans l'imagination populaire.

PROSTANTHERE (*stan*) n. m. Genre de labiées, type de la tribu des *prostanthérées*, comprenant des arbrisseaux à fleurs bilabiées disposées en grappes terminales, dont on connaît plusieurs espèces d'Australie.

PROSTANTHÉRÉ, ÉE (*stan*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au prostanthère.

— n. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre *prostanthère*. — *Une* PROSTANTHÉRÉE.

PROSTAPHÉRÈSE (*sta* — du gr. *prosthen*, en avant, et *aphérésis*, soustraction) n. f. Astron. Différence entre le mouvement vrai et le mouvement moyen d'une planète, ou entre son lieu vrai et son lieu moyen.

PROSTASE (*staz'* — du gr. *pros*, sur, et *stasis*, station) n. f. Méd. anc. Prédominance d'une humeur sur les autres.

PROSTATALGIE (*sta, ji* — de *prostate*, et du gr. *algos*, douleur) n. f. Douleur dans la prostate.

PROSTATE (*stat'* — du gr. *prostatês*, qui est placé devant) n. m. Antiq. gr. Patron sous la protection duquel devaient se mettre les métèques athéniens, et, d'une façon générale, les étrangers domiciliés dans un État grec. — A Rome. SYN. de Patron. Chef de parti, dans les États démocratiques. Chef de file d'une compagnie, dans les armées grecques.

PROSTATE (*stat'* — même étymol. qu'à l'art précéd.) n. f. Corps glanduleux, propre au sexe masculin, qui enveloppe le col vésical et la première partie de l'urètre.

— ENCYCL. La *prostate* offre la forme et le volume d'un marron. Médiane et symétrique, elle est située dans la région supérieure du périnée, à laquelle elle adhère fortement. Elle entoure la première partie de l'urètre (urètre prostatique) et les conduits éjaculateurs qui y viennent s'ouvrir dans l'urètre prostatique de chaque côté d'une saillie, le *verumontanum*, creusé d'une petite cavité spéciale, l'*utricule prostatique* ou l'*uterus mâle*.

Le tissu de la prostate se compose d'une partie sécrétante, les glandules prostatiques, perdues dans une trame épaisse formée de tissu conjonctif et surtout de fibres musculaires lisses [illegible] de la prostate [illegible] le *liquide prostatique*, [illegible] la prostate [illegible] flagellés, [illegible] la prostate [illegible] la base [illegible] beaucoup de vaisseaux [illegible] fait lésion [illegible] On observe [illegible] plus de la moitié [illegible] malade est chargé [illegible] se trouve forcé, et [illegible] voir vider sa vessie. [illegible] douloureux, se [illegible] dans la vessie [illegible] dernière, des [illegible] côté de la vessie [illegible] *culs phosphatiques, urée, acide, pus, etc.* V. ci-dessus.

Traitement. On sait aujourd'hui [illegible] la voie périnéale. On peut inciser les abcès, gratter les fistules, drainer les foyers purulents et, au besoin, enlever l'organe prostatectomie.

PROSTATECTOMIE (*sta-tek'-mi* — de *prostate*, et du gr. *ektomê*, ablation) n. f. Chir. Ablation partielle ou totale de la prostate. V. ce mot.

PROSTATIQUE (*sta-tik'*) adj. Anat. Qui a rapport à la prostate : *Glandules* PROSTATIQUES. *Concrétion prostatique*, Calcul qui se forme dans la prostate. *Urètre prostatique*. V. URÈTRE, et PROSTATE. *Liquide prostatique*. V. PROSTATE.

PROSTATITE (*sta*) n. f. Inflammation de la prostate.

— ENCYCL. V. PROSTATE.

PROSTATOCELE (*sto, sèl'* — de *prostate*, et du gr. *kêlê*, tumeur) n. f. Pathol. Tumeur de la prostate. Peu us.

PROSTATOLITHE (*sta* — de *prostate* et du gr. *lithos*, pierre) n. f. Pathol. Calcul de la prostate.



Prostatorrhée.

PROSTATORRHÉE (*sto-to-ré* — de *prostate*, et du gr. *rhein*, couler) n. f. Pathol. Écoulement morbide, provenant de la prostate.

PROSTÉA (*sté*) n. m. Genre de sapindacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes propres à la Guyane.

PROSTEMME (*stèm'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduvidés, répandus dans l'ancien monde. Les prostemmes sont [illegible] nabinés ordinairement noirs ou bleus, avec les élytres rouges, taches de brun et de blanc. Le *prostemma sanguinea* et le *prostemma guttula* vivent en France.

PROSTERNATION (*stèr'*, *sio* — rad. *prosterner*) n. f. Action de se prosterner : *Les* PROSTERNATIONS *des Persans.* || Etat d'une personne prosternée : *Ne rien voir, ne rien entendre dans la* PROSTERNATION. || Marque de respect servile.

PROSTERNÉS (*stèr'*) n. m. pl. Nom d'une classe de pentents. — *Un* PROSTERNÉ.

PROSTERNEMENT (*stèr'*, *man*) n. m. Action de se prosterner. || Fig. Humiliation, abaissement.

PROSTERNER (*stèr'* — lat. *prosternere*; de *pro*, devant, et *sternere*, étendre) v. a. Étendre à terre, en signe d'adoration ou d'humble respect :

Exauce cette indigne et vile créature,
Que *prosterne* à tes pieds un humble repentir
CORNEILLE

— Fig. Abaisser, humilier : PROSTERNER *son talent devant la richesse.*

Se prosterner, v. pr. Se coucher à terre, courber son front jusqu'à terre : SE PROSTERNER *au pied de l'autel.* || Fig. Donner des marques très humbles de respect : *Il ne* SE PROSTERNE *plus guère que devant la fortune.*

PROSTERNUM (*stèr'-nom'* — du préf. *pro*, et de *sternum*) n. m. Zool. Face inférieure du prothorax des insectes. || Dans le sens le plus restreint, Partie médiane du prothorax vu en dessous, les côtes constituant les épisternes.

PROSTHÉMADÈRE n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des méliphagidés, propres à la Nouvelle-Zélande.



Prosthémadère.

PROSTHÈME (*stèm'*) n. m. Champignon du groupe des sphéropsidées, poussant sur les rameaux d'aune et de bouleau et dont les périthèces noirs produisent des spores ténuirostres ayant beaucoup de cloisons.

PROSTHÈSE (*stèz'* — du gr. *prosthesis*, addition) n. f. Gramm. Se dit de l'addition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement d'un mot, ou encore de la lettre ou syllabe ajoutée. On dit aussi PARTHÈSE.

— Chir. SYN. peu us. de PROTHÈSE.

— ENCYCL. Gramm. Les mots français *scène, [illegible]* contiennent la *prosthèse* [illegible] étant en effet *scène, studieux*. Les gens qui disent : *est-ce-t-il, a-t-elle* font également une prosthèse. Certaines consonnes initiales, particulier les vibrantes *l, r*, les nasales *m, n*, les sifflantes et la semi-voyelle *l* [illegible] favorables aux prosthèses [illegible] *ame* et gr. *alma*; etc.

PROSTHÉSIE (*sté-zi*) n. f. Genre de [illegible] reunies en grappes, croissant dans les pays chauds.

PROSTHYRIDE [illegible]

PROSTIBULE [illegible]

PROSTITUER [illegible]

PROSTITUEUR, EUSE [illegible]

PROSTITUTEUR [illegible]

PROSTITUTION [illegible] même [illegible] Mépris [illegible] corps aux [illegible] [illegible] *prostituere* [illegible] PROSTITUER. [illegible] Usage [illegible] fait d'une [illegible] respectable [illegible] TITUTION [illegible] qui l'a, sans [illegible]

— Encycl. *Maison de prostitution.* Maison de femmes qui [illegible] à la [illegible] publique.

— Hist. sacr. Acte de [illegible] à l'idolâtrie.

— Encycl. La [illegible] n'est pas considérée [illegible] Mais, dans l'intérêt de la [illegible] l'autorité municipale a le droit [illegible] toutes mesures nécessaires [illegible] et la réglementation de la prostitution. Il peut, notamment : 1° tenir un registre des prostituées et y ordonner l'inscription de celles ou [illegible] notoirement réputées comme se livrant à la prostitution, qui voudraient y faire [illegible] volontairement ; 2° astreindre les prostituées à subir périodiquement [illegible] ; 3° leur interdire de se livrer au racolage sur la voie publique ou dans des lieux publics.

Il astreint, sous des conditions de surveillance sévères, [illegible] l'existence des maisons de prostitution, [illegible] à la tolérance de l'administration quant à [illegible] exploitation, [illegible] appelé aussi « maisons de tolérance ». Elles sont [illegible] maisons à aberges et maisons garnies, [illegible] le voisinage [illegible] tenue des livres de police.

Contre les [illegible] de la prostitution publique, une [illegible] rigoureuse résulte des art. 334 et 335 du C. pén. et [illegible] de la loi du 27 mai 1885, tels que les a modifiés une loi du 3 avril 1903 : 1° Ceux qui, de façon habituelle, excitent, favorisent ou facilitent la débauche ou la corruption de la jeunesse, de l'un ou de l'autre sexe, au-dessous de l'âge de 21 ans, ceux qui se livrent à l'embauchage en vue de la débauche de filles ou femmes mineures, même avec leur consentement, ou bien, soit par fraude, soit à l'aide d'un moyen de contrainte, de filles ou femmes majeures, ceux qui retiennent contre son gré, même pour dettes contractées, une personne, même majeure, dans une maison de débauche, ou la contraignent à se livrer à la prostitution, sont passibles de diverses pénalités, notamment d'un emprisonnement qui, selon les circonstances, est gradué de six mois à cinq ans ; 2° Ceux qui font métier de souteneur, c'est-à-dire qui, vivant aux dépens ou protégeant la prostitution d'autrui sur la voie publique, et en même temps, en partageant sciemment les produits, encourent entre autres peines, un emprisonnement de trois mois à deux ans.

— Morale et hist. V. CONTRAVENTION.

PROSTOME (*stome*) n. m. Helminth. Genre de vers turbellariés dendrocèles, type de la famille des *prostomidés*.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, [illegible] particuliers à l'Australie.

PROSTOMIDÉS (*stomi*) n. m. pl. Famille de vers turbellariés rhabdocèles, renfermant les genres *prostome* et voisins. — *Un* PROSTOMIEN.

PROSTOMIS (*stomis*) n. m. Genre d'insectes coléoptères [illegible] de la famille des curculionides, qui habitent l'Europe et l'Asie. De taille médiocre, allongés, parallèles, très plats, ils vivent sous les écorces.

PROSTRATION (*stra-si-on*) — lat. *prostratio*, action de se prosterner, de [illegible] une personne prosternée : *Les* PROSTRATIONS *et les autres actions cérémonieuses*. — Fig. Abattement extrême. *La* PROSTRATION *des forces*.

Syn. Abattement, accablement. V. ABATTEMENT.

PROSTRÉ, ÉE (*tré*) — lat. *prostratus*, couché sur le ventre. [illegible] Abattu, sans force.

PROSTYLE (*ty-le*) — gr. *prostulos*; de *pro*, devant, et *stulos*, colonne. Archit. Édifice [illegible] sur le devant [illegible] par les colonnes de la façade.

Adjectiv. *Temple* PROSTYLE.

— Encycl. Les [illegible] avaient quatre colonnes [illegible] à la façade principale, on les avait [illegible] pour cette raison, [illegible] à quatre colonnes. Il [illegible] les [illegible] et trois [illegible] qui avaient quatre [illegible] à la face antérieure et à la face postérieure [illegible] se nommaient [illegible] amphiprostyles [illegible] prostyles [illegible]

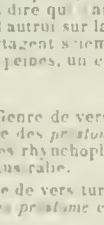

Prostyle.

PROSTYPE (*ty-pe*) — du préf. *pro*, et de *stype*, souche. n. m. Bot. Cordon vasculaire qui pénètre entre les lames [illegible] ment proéminente [illegible] une graine.

PROSULE [illegible] n. m. [illegible] n. f. Latinisme. Petite prose, [illegible] courte.

PROSYLLOGISME (*zil-lo-ji-sme*) — du préf. *pro*, et de *syllogisme*. n. m. Syllogisme dont la conclusion sert de majeure à un second syllogisme. Cette conclusion elle-même. || Suite de syllogismes [illegible] ainsi de cette façon.

PROSYLLOGISTIQUE (*zil-lo-ji-stik*) adj. Log. Qui a le caractère du prosyllogisme. *Propositions* PROSYLLOGISTIQUES.

PROSYMNE (*zim-ne*) n. m. Genre d'insectes coléoptères [illegible], de la famille des clérides, comprenant de petits animaux propres aux régions chaudes de l'ancien monde.

PROSYNODAL, ALE, AUX (*zi-no-dal*) du préf. *pro*, et de *synodal*. [illegible] Qui [illegible] un synode. *Réunion* PROSYNODALE.

PROTADE ou PROTHADE (saint), prélat français, [illegible] et en 624. Il devint vers 612 évêque de Besançon et [illegible] fréquemment consulté par le roi Clotaire II. On a de [illegible] *Festo* [illegible] février. — Fête le 10 février.

PROTAGON n. m. Chim. Corps découvert par Liebreich en traitant à 0° C. par l'ether la masse cérébrale. Il se [illegible] une grande partie de la masse nerveuse et serait formé par une combinaison de lécithine et de cérébrine.

PROTAGONISTE (*nist*) — gr. *protagônistês*; de *prôtos*, premier, et *agôn*, combat. n. m. Théâtr. gr. Acteur chargé du rôle principal.

S'est dit aussi pour le théâtre moderne.

Par anal., dans un sens général, Promoteur, pionnier, fauteur.

— Encycl. Avant Eschyle, il n'y avait sur la scène qu'un seul acteur, pour donner la réplique au chœur. Eschyle introduisit un second acteur, auquel s'ajouta plus tard un troisième. Dès lors, on appela *protagoniste* l'acteur qui jouait le rôle principal, avec un ou deux rôles moins importants ; *deutéragoniste*, celui qui jouait les seconds rôles ; *tritagoniste*, celui qui jouait les troisièmes rôles. En sa qualité de personnage principal, le protagoniste occupait presque toujours le milieu de la scène.

PROTAGORAS, sophiste grec, né à Abdère vers 485 av. J.-C., mort en 411. Il aurait été d'abord portefaix et, ayant inventé un coussinet qui permettait de maintenir les fardeaux en équilibre, il aurait attiré l'attention de Démocrite, qui l'aurait pris pour disciple. Vers l'âge de trente ans, Protagoras commença à courir le monde grec. Il fit de longs séjours à Athènes, où il connut Périclès et Socrate, visita la Sicile et l'Italie méridionale, où il donna, dit-on, des lois à la cité de Thurion, acquit une grande réputation et aussi une grande fortune. Il avait plus de soixante-dix ans, et se trouvait à Athènes, où il venait de publier un livre, quand il fut accusé d'impiété. Tandis qu'on brûlait son livre sur l'Agora, il s'enfuit ; il périt dans un naufrage, en essayant de gagner la Sicile. Platon, dans son *Protagoras*, le représente comme un brillant causeur, assez présomptueux, mais savant et ingénieux. Protagoras avait publié des ouvrages de tout genre, dont il ne reste que des fragments ; un discours intitulé *Procès sur le salaire* ; une *Politique* ; des traités sur les *Erreurs des hommes*, sur l'*Hadès*, sur la *Vérité*, sur les *Antilogies*, sur la *Lutte* ; des *Discours destructifs*, etc. Il avait étudié les lieux communs et les procédés du langage, avait commencé à distinguer le genre des noms, les temps des verbes, les diverses espèces de propositions. On a prétendu, sans doute à tort, qu'il enseignait à soutenir le pour et le contre, et considérait comme purement arbitraire la distinction du juste et du l'injuste. En morale, il arrivait à la négation de toute vertu.

Protagoras ou *les Sophistes*, l'un des plus vivants et des plus charmants dialogues de Platon, composé vers 390 av. J.-C. Il a pour objet la satire des sophistes qui prétendaient enseigner la vertu. Protagoras vient d'arriver à Athènes. Socrate va lui présenter un jeune Athénien qui désire suivre ses leçons. Il trouve Protagoras avec d'autres sophistes et au milieu d'une cour d'adorateurs. Il s'étonne qu'on puisse donner des leçons de vertu, et demande si la vertu peut être enseignée. Sur la réponse affirmative de Protagoras, il lui demande quelle est l'essence de la vertu, si elle est une, si elle a des parties qui se laissent enseigner les unes après les autres. Le sophiste prétend, avec tout le monde, que la vertu a des parties diverses, comme la sagesse, la justice, la tempérance. Mais Socrate, par une analyse profonde et subtile, lui montre que ces différentes vertus se contiennent toutes les unes les autres, ne sont que des applications, plus ou moins dissemblables en apparence, du même principe qui les comprend toutes. Les vertus ainsi réduites à la vertu, et la vertu à l'inspiration vertueuse, Socrate refuse d'admettre qu'elle tombe sous l'enseignement de l'école.

PROTAIN (Jean-Constantin), architecte français, né et mort à Paris (1769-1837). Élève de Chalgrin, il voyagea en Italie, retourna en France en 1794, fut pendant quelque temps professeur à l'École des mines, puis fut attaché à la commission des arts et des sciences de l'expédition d'Égypte (1798). Membre de l'Institut du Caire, il fut blessé lors de l'assassinat de Kléber en voulant retenir le meurtrier. En 1806, il reçut la direction de l'atelier des décorations au Grand-Opéra. Il devint ensuite contrôleur des bâtiments impériaux de Versailles.

PROTAIS (saint), martyr à Milan, frère de saint Gervais. V. GERVAIS.

PROTAIS (Alexandre-Paul), peintre français, né et mort à Paris (1826-1890). D'abord employé des postes, il étudia seul, avec acharnement, de 1853 à 1855. En février 1855, le général Bosquet l'emmena en Crimée. De retour à Paris, il envoya au Salon de 1857 quatre tableaux : *Bataille d'Inkermann* ; *Prise d'une batterie du Mamelon-Vert* ; *Mort du colonel Brancion* ; le *Devoir* (souvenir des tranchées de Crimée). Le succès obtenu par ces premières œuvres décida le peintre à poursuivre l'étude du genre militaire.

En 1859, Protais exposa encore quelques souvenirs de Crimée : *Attaque et prise du Mamelon-Vert*, la *Dernière pensée* ; cette même année, il avait accompagné en Italie le général Ladmirault et il exposa en 1861 : *la Brigade du général Cler sur la route de Magenta*, le *Passage de la Sesia*, *Deux blessés*, *une Sentinelle* (souvenir de Crimée).

Les deux tableaux les plus populaires de Protais sont : *le Matin avant l'attaque*, *le Soir après le combat* 1863. Cette même année, on vit aussi de lui : *le Retour de la tranchée* ; en 1865, *la Fin de la halte*, *Passage du Mincio*, *un Enterrement en Crimée* ; *les Vainqueurs*, *retour au camp* ; en 1866, en 1868, *la Grande halte*, *la Prière du soir à bord* ; en 1870, *En marche*, *la Nuit de Solferino* ; en 1872, *Prisonniers*, *environs de Metz* (1er nov. 1870), *la Séparation* (armée de Metz, 29 oct. 1870) ; en 1874, *une Alerte* ; en 1877, *Sous Metz* ; en 1878, *Cuirassiers en réserve*. A l'Exposition universelle, on voyait de lui : *la Garde du drapeau* et *une Étape*. A mentionner encore : *le Bataillon carré*, *1815* 1886 (Luxembourg), une des meilleures œuvres de l'artiste ; *Convoi de blessés* et *les Bords de l'Oise à Suisnes* 1887 ; *Halte et la Fin de l'averse* 1888. Sans se départir d'un certain réalisme, ou plutôt de sincérité, Protais donne cependant au soldat un aspect net et séduisant, son débraillé est presque élégant et coquet.



Protais.

PROTAMINE du préf. *protos*, et de *amine* n. f. Chim. Base extraite de la laitance mûre de saumon par l'acide chlorhydrique, après qu'on a enlevé la cholestérine et la lécithine par un traitement à l'alcool.

PROTANDRE (du préf. *proto*, et du gr. *anêr*, *andros*, homme) adj. Se dit des fleurs hermaphrodites chez lesquelles les étamines arrivent à la maturité avant le pistil. (Chez les fleurs protandres, la fécondation ne peut se faire qu'entre fleurs distinctes portées par la même plante ou des plantes voisines.) || On dit aussi PROTÉRANDRE.

PROTANDRIE (*dri*) n. f. Ensemble des plantes dont les fleurs sont protandres.

PROTAPOSTOLAIRE (*sto-lèr'* — du gr. *prôtos*, premier, et *apostolos*, apôtre) n. m. Hist. ecclés. Chef de ceux qui expliquent au peuple les livres sacrés, dans l'Église grecque.

PROTARGOL n. m. Chim. Proténiate d'argent, obtenu par l'action du proténiate de soude sur le nitrate d'argent. (C'est une poudre jaunâtre, soluble dans 2 parties d'eau à + 15°. Non précipitable par les chlorures. Employée en injections [solutions 1 à 5 p. 100] contre la blennorragie ; utilisé aussi en oculistique.)

PROTASCUS (*skuss*) n. m. Organisme primordial ou méride, qui, suivant les naturalistes transformistes, a donné naissance aux éponges.

PROTASE du gr. *protasis* ; de *pro*, avant, et *tithêmi*, je place) n. f. Littér. anc. Exposition d'une pièce de théâtre.

— Rhétor. Première partie d'une période. || Proposition. || Majeure d'un syllogisme.

— Encycl. Littér. V. EXPOSITION.

PROTASSOVKA, bourg de Russie (gouv. de Poltava [distr. de Romni]) ; 2.600 hab.

PROTATIQUE (*tik'* — gr. *protatikos* ; de *protasis*, protase) adj. Qui a rapport à la protase.

— *Personnage protatique*, Personnage qui paraissait seulement dans la protase, pour mettre les spectateurs au courant de la situation.

PROTE (du gr. *prôtos*, premier) n. m. Contremaître d'une imprimerie, chargé de la surveillance des travaux, de la distribution de la copie aux compositeurs, de la direction et de la conduite du personnel. || S'est dit abusivem. pour Correcteur d'épreuves.

— Dans le langage typogr., *Prote à manchettes*, Prote représentant le patron vis-à-vis des clients, fournisseurs, aussi bien que vis-à-vis des ouvriers. || *Prote à tablier*, Ouvrier qui, tout en remplissant les fonctions de prote, continue de travailler manuellement. || *Prote aux machines*, Contremaître conducteur qui dirige et surveille le travail des autres conducteurs d'un même atelier. || *Prote aux gosses*, Le plus grand, le plus âgé des apprentis.

PROTÉACÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones apétales superovariées. — *Une* PROTÉACÉE.

— Encycl. Les *protéacées* sont des arbres, des arbrisseaux ou des herbes à feuilles alternes, dentées, à fleurs hermaphrodites, tétramères, groupées en épis ou en grappes. On en connaît environ mille espèces, réparties en deux tribus (*protéées* et *grevillées*), qui croissent dans les régions chaudes. Les fruits de certaines espèces sont comestibles.

PROTECDIQUE (*tèk'-dik'* — du gr. *prôtos*, premier, et *ekdikos*, défenseur) n. m. Ecclésiastique qui remplace le patriarche de Constantinople, dans les causes mineures des évêques.

PROTECTEUR, TRICE (*tèk'* — lat. *protector*, *trix*) n. Personne qui protège, qui défend : *l'a* PROTECTEUR *des pauvres*.

— n. m. Homme qui entretient une femme galante.

— Admin. colon. Fonctionnaire chargé de veiller aux intérêts d'une certaine catégorie d'indigènes : *Le* PROTECTEUR *des immigrants à la Réunion*.

— Hist. Nom porté par les gardes du corps des empereurs romains, à partir du IIIe siècle. || Nom donné aux cardinaux chargés de veiller, à Rome, sur les intérêts de certains pays ou de certains ordres. || Titre donné à certains régents d'Angleterre. (Dans ce sens, il prend une majuscule.) Il a été porté par Richard d'York sous Henri VI, par Gloucester sous Édouard V, par Somerset sous Édouard VI. (Ce fut aussi le titre que prirent Olivier Cromwell et son fils Richard.) || *Protecteur de la Confédération du Rhin*. Titre sous lequel Napoléon Ier domina l'Allemagne du Sud et l'Allemagne occidentale, après la paix de Presbourg (1806).

— Mar. Feuille métallique appliquée à la surface extérieure d'un navire, pour la protéger.

— Techn. *Protecteur de niveau d'eau*, Enveloppe métallique pleine ou en forme de treillage qui entoure le niveau d'eau d'une chaudière.

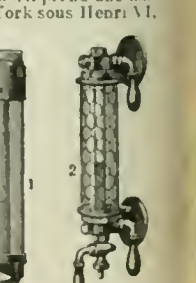

Protecteur de niveau d'eau : 1. Ordinaire ; 2. A fil de fer noyé dans le cristal.

— Adjectiv. Qui protège, qui exerce une protection : *Le commerce ne prospère qu'à l'ombre des lois* PROTECTRICES *de tous les droits* (Dupin.) || Qui est propre, qui convient à un protecteur : *Prendre un ton, un air* PROTECTEUR.

— Bot. *Feuilles protectrices*, Feuilles qui, pendant la nuit, s'abaissent de manière à former un abri aux fleurs placées au-dessous.

— Econ. polit. *Droits protecteurs, Système protecteur*, Droits, Système qui, par des prohibitions ou des droits à l'entrée sur les produits étrangers, ou par des primes à l'exportation, favorisent l'industrie nationale.

PROTECTION (*tèk'-si* — lat. *protectio*, n. f. Action de protéger : *Toute la* PROTECTION *des lois doit environner la défense.* (Dupin.) ‖ Soin que l'on prend de la fortune, des intérêts de quelqu'un ; effort que l'on fait pour favoriser l'accroissement, le progrès de quelque chose : *Les plantes délicates ont besoin de* PROTECTION.

— Appui, aide, secours : *Réclamer la* PROTECTION *des lois.*

— Personne qui protège : *Arriver par les* PROTECTIONS.

— *Prendre sous sa protection, en sa protection*, Se charger de protéger, de défendre, d'aider : PRENEZ SOUS VOTRE PROTECTION *la faiblesse des malheureux.* (Vauven.)

— *Système de la protection.* V. PROTECTIONNISME.

— SYN. **Auspices, sauvegarde.**

— Econ. polit. Ensemble de mesures prohibitives ou restrictives qui permettent aux forces productrices nationales de naître ou de s'étendre.

— Hist. Fonction de protecteur, à la cour de Rome.

— ENCYCL. Biol. *Organes de protection.* On désigne sous ce nom les organes qui visent surtout à la défense passive, comme la peau et son revêtement chez la plupart des vertébrés, la carapace chez les insectes, les crustacés, la coquille chez certains mollusques, etc. Chez les plantes, la plupart des moyens de défense sont des organes de protection : tissus minéralisés, épines, etc.

PROTECTIONNISME (*tèk'-si-o-nissm'* — rad. *protection*) n. m. Système protecteur, doctrine opposée au libre échange.

— ENCYCL. Le *protectionnisme* part du principe en vertu duquel il est de l'intérêt d'un pays de développer ses forces productives : d'où nécessité de les aider à naître, puis de les défendre contre la concurrence étrangère. Colbert essaya de réaliser ce programme par des encouragements directs aux manufactures de draps et de dentelles, par exemple, et par des élévations de droits ou des prohibitions sur les produits étrangers ; mais les encouragements aux manufactures ne devaient être que des « béquilles » qui leur seraient retirées un jour.

Le traité du 26 septembre 1786 avec l'Angleterre supprima les droits prohibitifs en inaugurant un régime de concessions mutuelles. La guerre interrompit bientôt ses effets. Le tarif de 1791 maintint certaines prohibitions et établit des droits d'entrée de 5 à 15 p. 100. Mais, dès 1793, les mesures de prohibition les plus graves furent prises à titre de mesures de guerre. Napoléon, par les décrets de Berlin et de Milan, continua cette politique. La Restauration édicta des mesures très restrictives, destinées à favoriser les grands industriels et les grands propriétaires, et, bien que le régime protectionniste eût été admis en France de 1831 à 1841, les tarifs de ce pays, avant 1860, contenaient encore un grand nombre de droits prohibitifs. Cependant, dès 1845, Bastiat y avait fait connaître la grande réforme accomplie par Cobden et la Ligue ; en 1860, le 23 janvier, le traité signé par Napoléon III, après négociations de Rouher, Baroche et Gladstone, fut le point de départ d'une politique de libre-échange.

Après la crise de 1873, l'Europe redevient protectionniste et, en France, un tarif légèrement protecteur fut voté en 1881 ; de 1881 à 1885, divers traités furent conclus sur cette base. En France, le régime actuel est établi par la loi du 11 janvier 1892 ; les droits de douane sont nettement protecteurs.

Les protectionnistes estiment qu'une protection rationnelle et temporaire d'un produit *qui a chance de réussir* est une mesure logique et utile ; que la protection rationnelle des industries donne au travail national de plus abondants emplois, grâce au développement harmonique des forces productives qu'il favorise et au régime industriel complexe qu'il permet de constituer ; enfin, que la protection permet de maintenir la stabilité des salaires et d'éviter une déperdition de capital et de travail en permettant d'utiliser sur place les matières premières.

Quant au consommateur, le système protectionniste prétend ne pas le sacrifier : sans doute, il peut y avoir cherté momentanée, mais souvent cette cherté disparaîtra ; de plus, on ne saurait prétendre que le produit étranger continuera d'être offert au bon marché primitif. Le résultat final sera de faire payer l'impôt non par le consommateur, mais par l'étranger : le droit protecteur ne produit pas nécessairement un enchérissement, mais il peut prévenir ou arrêter l'avilissement des prix. Le monopole ne saurait s'ensuivre, car la concurrence des producteurs nationaux subsiste et suffit pour équilibrer les prix. V. LIBRE-ÉCHANGE.

PROTECTIONNISTE (*tèk'-si-o-nisst'*) n. m. Econ. polit. Partisan du protectionnisme.

— Adjectiv. Qui a rapport au protectionnisme ou aux protectionnistes : *Loi* PROTECTIONNISTE.

PROTECTOR (*tèk'*) n. m. A Byzance, Corps de la garde impériale. (Créé au IIIe s., il devint avec le temps une sorte d'école militaire. Il subsistait encore au VIe s.)

PROTECTORAL, ALE, AUX (*tèk'* — du lat. *protector*, protecteur) adj. Qui a rapport au protecteur ou au protectorat : *Dignité* PROTECTORALE.

PROTECTORAT (*tèk', ra* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Polit. Dignité, fonction de protecteur : *Le* PROTECTORAT *de Cromwell.* ‖ Appui qu'un grand Etat donne à un pays plus faible, en vertu d'une convention.

— Fr.-maçonn. *Protectorat maçonnique* ou *Adoption.* V. BAPTÊME MAÇONNIQUE.

— ENCYCL. Polit. Le *protectorat* est la situation faite à un Etat qui s'est ou a été placé sous la tutelle d'un Etat plus puissant. En général, l'exercice de la souveraineté extérieure de l'Etat protégé appartient à l'Etat protecteur ; parfois, aussi, certains droits dépendent de la souveraineté intérieure, comme l'administration de la justice, la perception de certains impôts et le commandement militaire, sont remis également à l'Etat protecteur. Bien souvent, l'établissement d'un protectorat est un acheminement vers une annexion. Il existe de nos jours d'assez nombreux traités de protectorat, surtout avec les peuples de l'Afrique et de l'Océanie. Le type du protectorat est celui qui appartient à la France sur la Tunisie, l'Annam et le Cambodge.

L'établissement d'un protectorat en Afrique a été réglementé par l'acte de Berlin du 26 février 1885. D'après cet acte, une simple notification diplomatique, sans prise de possession, suffit pour l'établissement d'un protectorat

PROTECTORERIE (*tèk', ri* — du lat. *protector*, protecteur, n. f. Hist. eccles. Dignité de cardinal protecteur, à la cour de Rome.

PROTÉE (n. mythol. n. m. Ling. Personne qui change continuellement de manières, d'opinions : *La femme est un* PROTÉE. (Pope.) ‖ Chose éminemment changeante, excessivement variable.

— Art hermét. *Protée des philosophes*, Mercure.



Protée.

PROTÉE n. f. Bot. Genre type de la famille des *protéacées.*

— ENCYCL. Les *protées* (*protea*) sont des arbrisseaux à feuilles entières, alternes ou verticillées, à fleurs groupées à l'aisselle des feuilles ou réunies en capitules terminaux. On en connaît un grand nombre d'espèces, du Cap et d'Australie. La *protée à grandes fleurs*, dont le bois, dit *wagenbaum*, sert à faire des roues de voitures, est originaire du Cap. On en cultive quelques espèces dans les serres et les jardins : la *protée en cœur* a des fleurs purpurines, la *protée cynaroïde* forme des capitules rose ou vert très pâle, etc.

PROTÉE n. m. Genre d'amphibiens, type de la famille des *protéidés*, comprenant une seule espèce propre aux lacs souterrains de la Carniole et de la Dalmatie.



Protée.

— ENCYCL. Le *protée anguillard* (*proteus anguinus*) est un animal allongé, de 0m,20 à 0m,30, cylindrique, grêle, d'un blanc rosé pâle, avec les houppes branchiales d'un rouge vif ; ses yeux, très petits, le font paraître aveugle.

PROTÉÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au genre protée. — n. f. pl. Tribu de la famille des *protéacées* dont le genre protée est le type. — *Une* PROTÉE.

PROTÉE. Myth. gr. Dieu marin, fils de Poseidon et de Phénice, ou, selon d'autres, d'Okéanos et de Tethys. Il eut deux filles, Idothée ou Eurynome, et Cabira, qui fut la mère des Cabires. Il était chargé de garder les troupeaux monstrueux de Poseidon et d'Amphitrite, et il reçut de Poseidon le don de prédire l'avenir, de changer de forme à volonté. Pour le déterminer à parler, il fallait le surprendre pendant son sommeil et le lier de manière qu'il ne pût s'échapper. C'est grâce aux conseils d'Idothée, fille de ce dieu-prophète, que Ménélas, en revenant de Troie, le surprit ainsi et le contraignit à lui dévoiler l'avenir. D'après une autre légende, qu'a immortalisée un célèbre épisode des *Géorgiques* (IV, 386), le berger Aristée réussit aussi à surprendre Protée dans une grotte de l'île de Carpathos et le contraignit à lui indiquer le moyen de se procurer des essaims d'abeilles. Ordinairement, on le représentait avec un buste d'homme, terminé en queue de poisson.

PROTÈGE-MINE n. m. invar. Techn. Porte-crayon dans le manche duquel on introduit la pointe taillée du crayon pour éviter d'en briser la pointe de la mine. ‖ On l'appelle aussi PROTÈGE-POINTE.

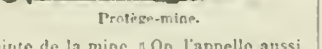

Protège-mine.

PROTÈGE-POINTE ou **PROTÈGE-POINTES** n. m. Toute partie d'un instrument quelconque destinée à en protéger la ou les pointes.

PROTÉGER (*jé* — du lat. *protegere*, même sens). Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* ou *o* : *Il protégeait. Nous protégeons.*) v. a. Assister, défendre, secourir : PROTÉGER *un orphelin, un blessé.*

— Exercer une action favorable sur : *La liberté de la presse* PROTÈGE *toutes les autres libertés.* (Chateaubr.)

— Garantir, abriter ; soustraire à une incommodité, à un danger : *Jetée qui* PROTÈGE *une rade.*

— *Protéger une femme*, L'entretenir.

Protégé, ée part. pass. du v. Protéger.

— Substantiv. Personne protégée :

Le protecteur à bas, adieu le *protégé.*
C. D'HARLEVILLE.

— Econ. polit. Privilégié par les tarifs établis sur les produits similaires.

Se protéger, v. pr. Etre, pouvoir être protégé. ‖ Se défendre, se garantir soi-même. ‖ Se défendre l'un l'autre : *Etats amis et alliés qui s'engagent à se* PROTÉGER.

— SYN. **Défendre, soutenir.** V. DÉFENDRE.

PROTÉIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'amphibiens ou batraciens ichtyoïdes, pérennibranches, comprenant les genres *necture* et *protée.* — *Un* PROTÉIDE.

PROTÉIFORME de *protée*, et *forme* adj. Qui change de forme très fréquemment : *La tentation est* PROTÉIFORME.

PROTÉINE (du gr. *prôtos*, premier) n. f. Nom donné par Mulder à un composé qu'il croyait bien défini et qui résulte de l'action de la potasse sur les albuminoïdes.

PROTÉINÉ, ÉE adj. Qui a rapport au genre protée. ‖ Syn. de PROTÉÉ, d'après quelques auteurs.

— n. f. pl. Groupe de plantes dicotylédones, comprenant les familles des *protéacées* et des *élæagnées.* — *Une* PROTÉINÉE.

PROTÉIQUE (*té-ik'* — rad. *Protée*) adj. Ling. Qui change fréquemment de forme.

— Chim. *Substances protéiques*, Nom donné aux matières albuminoïdes ou dérivant par hydratation de cette matière albuminoïde, extrait le radical *protéine*.

PROTÉISME (*tè-isme* — rad. *Protée*) n. m. Tendance à se transformer, à prendre des formes variées.

PROTELE n. m. Genres de mammifères carnassiers africains, type de la tribu des *protéles*.

— ENCYCL. Le *protèle* (*proteles cristatus*) ressemble à une hyène par la forme de la tête, par la longueur de ses jambes de devant, et par ses très petites molaires, presque toutes caduques ; sa robe, grise et jaune, est rayée de brun. C'est un animal timide et nocturne, se nourrissant de petits animaux.



Protèle.

PROTÉLÉE n. f. Bot. Syn. de JUSTICIA.

PROTÉLIES (*l'*) gr. *proteleia* ; de *protéleios*, qui s'accomplit avant le temps) n. f. pl. Antiq. gr. Sacrifice que, dans beaucoup de pays grecs notamment à Athènes, les fiancés offraient aux dieux en mariage à Héra, à Artémis, à Aphrodite, aux Charites. Sacrifice officiel qui précédait les actes importants de la vie publique.

PROTÉLINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères carnassiers de la famille des hyénidés, renfermant le seul genre *protèle*. — *Un* PROTÉLINÉ.

PRO TEMPORE, mots latins qui signifient selon le temps, les circonstances : *Agissez* PRO TEMPORE.

PROTÉOLITE (de *protée*, et du gr. *lithos*, pierre) n. f. Nom par lequel on a souvent désigné le gneiss, à cause de la variabilité de sa composition.

PROTÉOLYSE (du préf. *proto*, et du gr. *lusis*, dissolution) n. f. Chim. Hydratation et dédoublement des albuminoïdes, sous l'influence de certaines conditions physico-chimiques et des ferments solubles.

— ENCYCL. La *protéolyse* rend les albumines cristalloïdes et leur permet de dialyser à travers les membranes organiques, d'où le rôle considérable de la protéolyse dans le *métabolisme*.

La protéolyse est obtenue par l'action de la pepsine en milieu acide et de la trypsine en milieu neutre ou alcalin, de la papaïne, du suc de l'agave, des ferments peptonisants sécrétés par divers micro-organismes, par l'action du chlorure ou du fluorure de sodium et des acides et des alcalis étendus à l'ébullition, et enfin par l'action de la vapeur d'eau sous pression à + 120° C. La protéolyse, toutefois, ne se fait que successivement ; elle donne d'abord de la *syntonine*, qui précipite par les alcalins, puis des *protéoses* ou *albumoses*, solubles dans l'eau, mais précipitant par le sulfate d'ammoniaque ; enfin, les peptones.

PROTÉOLYTIQUE (*tik'* — rad. *protéolyse*) adj. Chim. Se dit des agents qui hydratent et dédoublent les albuminoïdes et les transforment successivement en syntonine, albumose et peptone : *Ferments* PROTÉOLYTIQUES. V. PROTÉOLYSE.

PROTÉOSE rad. *protéine*) n. f. Chim. Produit d'hydratation et de dédoublement des albuminoïdes, intermédiaire entre les syntonines et les peptones vraies. V. PROTÉOLYSE.

PROTÉRANDRE adj. Bot. Syn. de PROTANDRE.

PROTÉRANTHE (du gr. *protéros*, le premier, et *anthos*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs paraissent avant les feuilles.

PROTÉROBASE du gr. *proteros*, le premier, et de *base*) n. f. Roche basaltique qui paraît former le passage des diabases aux diorites, et qui est caractéristique des régions disloquées.

PROTÉROGLYPHE du gr. *protéros*, le premier, et *gluphe*, gravure) adj. Zool. Qui possède des dents venimeuses cannelées, placées en avant de la mâchoire supérieure : *Les najas sont des ophidiens* PROTÉROGLYPHES.

— n. m. pl. Sous-ordre de reptiles ophidiens, des régions tropicales, comprenant ceux qui, comme les najas, elaps, bongares, ont des dents venimeuses cannelées, placées en avant, avec, en arrière, des dents pleines à crochet. — *Un* PROTÉROGLYPHE.

PROTÉROGYNE adj. Bot. Syn. de PROTOGYNE.

PROTÉROPS (*ropss* n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, de la famille des braconides, répandus sur l'hémisphère boréal. L'espèce d'Europe, commune en France [*proterops nigripennis*] est parasite de diverses tenthrèdes.

PROTÉROTHÉRIUM (*ri-om'*) n. m. Genre de mammifères périssodactyles, type de la famille des *protérothéridés*, fossiles dans le tertiaire de l'Amérique du Sud.

PROTÉROTHÉRIIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères périssodactyles, renfermant les genres fossiles *protérothérium*, *caliphrium*, *protérothéronia*, *thoatherium*, *xénicthyterium*, etc. — *Un* PROTÉROTHÉRIIDE.

PROTÉSILAS. Myth. gr. Héros thessalien, roi de Phylake. Il partit pour le siège de Troie. Comme un oracle avait prédit la mort du premier guerrier qui mettrait le pied sur le rivage troyen, et que personne n'osait s'y exposer, Protésilas se sacrifia et fut tué par Hector ou par Enée. Sa femme Laodamie obtint des dieux infernaux la faveur d'une dernière entrevue avec son époux. Hermès ramena Protésilas

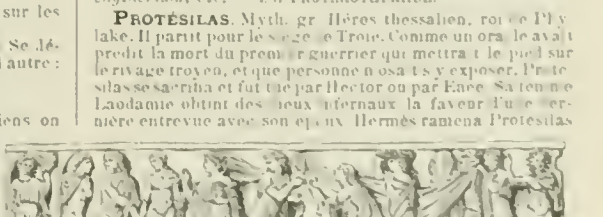

Protésilas et Laodamie, sarcophage.

sur la terre pour quelques heures, puis le héros retourna une seconde fois, et Laodamie rendit l'âme presque aussitôt.

PROTÉSILÉES (*lé*) n. f. pl. Antiq. gr. Jeux funéraires en l'honneur de Protésilas, qui se célébraient à Phylaké, en Thessalie, près du tombeau du héros.

PROTESTABLE [illegible]

PROTESTANT [illegible] **ANTE** [illegible]

Protestantes [illegible]

PROTESTANTISER [illegible]

PROTESTANTISME [illegible]

PROTESTATAIRE [illegible]

PROTESTATION *tass* n. f. — du lat. *protestatio*, même sens. I. Déclaration par laquelle on proteste. *Faire une protestation.* — Spécialt. Déclaration par laquelle on proteste contre un acte, un fait, une prétention, etc. *Les protestations de la minorité.* — Absolt. *Il n'a pas fait la moindre protestation.* — Par ext. Ce qui marque, ce qui exprime une protestation. *Ses larmes sont une protestation.* — Fig. Ce qui a la valeur, l'effet d'une protestation. *Le silence est parfois une protestation.* — Comm. Acte par lequel on dresse un protêt. *Protestation faute d'acceptation, faute de paiement.* — Par ext. La forme par laquelle on s'élève contre une chose, on déclare la contester ou s'y opposer. *Faire une protestation par devant notaire.* Écrit qui contient une déclaration. *Déposer une protestation.* En particulier, Protestation qui fut formulée devant l'Assemblée nationale et au Reichstag allemand, en 1871, par les députés alsaciens et lorrains contre l'annexion de leur pays à l'Empire allemand. — Hist. relig. Acte par lequel les principaux partisans de la doctrine de Luther protestèrent, en 1529, contre un arrêt de la diète de Spire rendu par l'empereur et les princes catholiques. — Syn. Démonstration, témoignage. V. DÉMONSTRATION.

PROTESTATIONNISTE n. m. Polit. Syn. de PROTESTATAIRE.

PROTESTATOIRE *tess* adj. Qui a la forme ou la valeur d'une protestation. *Pétition* PROTESTATOIRE.

PROTESTER *tèss* — du lat. *protestari*; de *pro*, devant, et *testari*, témoigner. v. a. Promettre, assurer fortement, publiquement. *Protester à quelqu'un qu'on ne l'abandonnera pas.* — Comm. Faire un protêt : PROTESTER *un billet.* Faire un protêt contre le billet de : PROTESTER *un négociant.* — v. n. Faire une protestation : PROTESTER *contre une mauvaise action.* Avoir la valeur, l'effet d'une protestation : *Toutes les conquêtes de la civilisation* PROTESTENT *contre la guerre.* — Dr. *Protester de nullité, d'incompétence,* Déclarer qu'on invoque une nullité de procédure ou l'incompétence d'un tribunal. *Protester de violence,* Déclarer que c'est par violence que l'on condescend à quelque chose. — Syn. **Protester, attester.**

PROTÊT *tè* — de *protester*) n. m. Acte légal, constatant un refus de payement. — Encycl. Le *protêt* est un acte extra-judiciaire par lequel le porteur d'une lettre de change ou d'un billet à ordre fait constater le refus, de la part de celui sur qui la lettre de change a été tirée ou par qui le billet a été souscrit, soit d'accepter (*protêt faute d'acceptation*), soit de payer *protêt faute de payement*.

Les deux genres de protêt diffèrent l'un de l'autre en ce que le protêt faute d'acceptation n'a pas besoin d'être fait et signifié dans un délai déterminé, tandis que le protêt faute de payement doit intervenir le lendemain du jour de l'échéance, ou le surlendemain, si le lendemain est un jour férié légal (C. comm., art. 162).

Les protêts sont faits le plus ordinairement par un huissier, bien que la loi accorde aussi aux notaires le droit de les faire. Ils doivent être faits au domicile du tiré ou du souscripteur, ou à son dernier domicile connu. En cas de fausse indication de domicile, le protêt est précédé d'un *acte de perquisition*, c'est-à-dire d'un acte par lequel l'officier instrumentaire constate que les informations prises par lui n'ont pu lui faire découvrir la personne. Obligation est imposée aux notaires et aux huissiers de laisser copie exacte des protêts et de les inscrire en entier, jour par jour, sur un registre particulier (art. 176).

Le protêt faute de payement est obligatoire de la part du porteur; nul acte de la part du porteur ne peut suppléer ce protêt : la loi a voulu par là éviter toute contestation sur le fait du défaut de payement.

PROTÉVANGILE du gr. *prôtos*, premier, et de *évangile*) n. m. Nom donné quelquefois à la promesse d'un Rédempteur et à la description de ce qu'il serait, faite dans les livres saints antérieurs à l'Evangile. || Nom donné quelquefois à l'Evangile apocryphe de Jacques le Mineur, apporté en Europe par Guillaume Postel.

PROTH Mario, publiciste français, né à Sin (Nord) en 1832, mort à Paris en 1891. Il collabora dès 1859 à un grand nombre de journaux de Paris et de la province. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fit partie du cabinet du gouvernement de la Défense et devint un des rédacteurs du « Journal officiel » et membre de la commission instituée pour publier les *Papiers et correspondance de la famille impériale*, trouvés aux Tuileries. La même année, il fut nommé bibliothécaire du ministère de l'intérieur. Après la Commune, il reprit au ministère de l'intérieur ses fonctions de bibliothécaire. Citons de lui : *Aux jeunes gens. Comment on lutte* 1861 ; *Lettres d'amour de Mirabeau, précédées d'une étude sur Mirabeau* (1863) ; *les Vagabonds* 1864 ; *Bonaparte, comédiante, tragédiante* (1870 ; *la Papauté* (1873) ; etc.

PROTHADE saint). Biogr. V. PROTADE.

PROTHALLE n. m. Bot. Syn. de PROEMBRYON.

PROTHÉITE n. f. Silicate naturel appartenant au genre pyroxène, variété de salite.

PROTHELMIS *tèl'-miss* n. m. Organisme primordial qui, suivant les naturalistes transformistes, aurait été la souche des animaux à symétrie bilatérale. (Peu us.)

PROTHÈSE du gr. *prothésis*; de *pro*, au lieu de, et *tithémi*, je place) n. f. I. Partie de la chirurgie qui se propose de remplacer, en tout ou en partie, un organe ou un membre par un appareil artificiel simulant le plus parfaitement possible l'organe défaillant. — Liturg. gr. *Autel de la prothèse.* Nom donné par les chrétiens grecs à un petit autel portatif, sur lequel ils préparent tout ce qui est nécessaire pour célébrer la messe, et qu'ils posent ensuite sur l'autel principal. — Encycl. Chir. 1° *Prothèse des membres.* Elle se pratique surtout très utilement pour le membre supérieur, mais elle est à peu près impossible quand ce sont les doigts qui manquent. Pour l'épaule elle est aussi très difficile, car l'appareil artificiel ne peut être mû que par le membre supérieur opposé. Lorsque le segment huméral est suffisant, et surtout lorsque l'articulation du coude est conservée, l'appareil prothésique, plus simple, rend de réels services, il peut être pourvu d'une main articulée ou d'un crochet. Les appareils prothétiques pour le membre inférieur sont moins complexes. Quand il s'agit du pied ou de la partie malléolaire, la prothèse est généralement inutile, et on peut recourir avec avantage au soulier orthopédique. Quand l'amputation atteint le tiers inférieur de la jambe, on utilise soit les appareils à pilon, soit les appareils à pied, articulés ou non. Quand il s'agit d'amputation au tiers supérieur, on peut prendre le point d'appui de l'appareil sur la tubérosité antérieure du tibia (fléchi, qu'il s'agisse d'un appareil à pied ou d'un simple pilon. Enfin, quand l'amputation porte sur la cuisse et surtout sur la hanche, les appareils deviennent extrêmement compliqués.

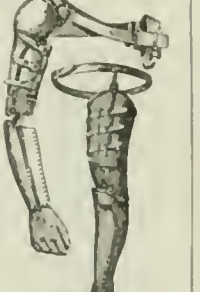

Appareils de prothèse du membre supérieur droit et du membre inférieur gauche.

2° *Prothèse oculaire.* V. ŒIL.

3° *Prothèse dentaire.* Les dents artificielles que l'on substitue à celles qui ont été arrachées sont en dents d'hippopotame ou en pâte de porcelaine, on les fixe soit à pivot, quand la racine est saine et a pu être conservée, soit avec des crochets aux dents voisines. Quand plusieurs dents font défaut, on emploie les dentiers, faits en diverses compositions (gutta-percha, or, etc.) sur un moule pris dans la partie de la mâchoire à remplacer; on fixe les dents artificielles sur cette plaque, qui est maintenue par des crochets intéressant les dents saines voisines.

PROTHÉTIQUE (*tik*') adj. Qui a rapport à la prothèse. *Appareils* PROTHÉTIQUES.

PROTHORACIQUE (*sik*') adj. Zool. Qui dépend du prothorax : *Épisterne* PROTHORACIQUE.

PROTHORAX (du préf. *pro*, et de *thorax*) n. m. Segment antérieur du thorax des insectes. (Sur le prothorax s'articule la tête, et, en arrière, il se soude avec le mésothorax. Il porte la première paire de pattes. Sa face dorsale s'appelle *pronotum*, sa face ventrale *prosternum*.)

PROTHYDRA n. f. Organisme primordial ou mérile, qui, suivant les naturalistes transformistes, a donné naissance à la plupart des cœlentérés.

PROTHYMATE (du gr. *prothuma*; de *pro*, avant, et *thuma*, victime offerte en sacrifice) n. m. Antiq. gr. Sorte de gâteau qu'on offrait à Asklepios avant de commencer les sacrifices. || Offrande avant le sacrifice, cérémonie préliminaire d'un sacrifice.

PROTHYMIE (*mi*') n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, famille des noctuidés, propres à la région circaméditerranéenne.

PROTHYRON (gr. *prothuron*; de *pro*, avant, et *thura*, porte n. m. Archit. anc. Vestibule d'une maison grecque. || On écrit aussi PROTHYRUM.

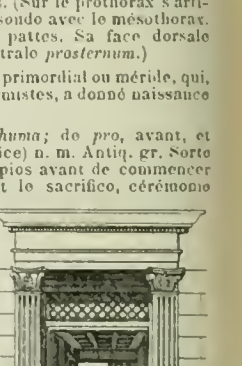

Prothyron.

— Encycl. Dans les maisons riches d'Athènes, le *prothyron* était proprement un passage conduisant de la voie publique à la porte. Une disposition analogue existait dans les maisons patriciennes de Rome. Quelquefois, ce passage était en forme de voûte, précédé de deux pilastres, et enrichi de sculptures.

PROTIDE n. f. Produit obtenu par l'action de la potasse sur la protéine.

PROTININÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, renfermant les genres *protinus* et voisins. — *Un* PROTININÉ.

PROTINUS (*nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, type de la tribu des *protininés*, comprenant de petits staphylins courts, trapus, à élytres longs, à livrée brune ou rousse, propres à l'hémisphère nord.

PROTIQUE (*tik*') adj. So dit d'un acide qui se trouve dans la chair de certains poissons.

PROTISTE (*tisst*' — du gr. *prôtos*, premier) n. m. Organisme présentant, suivant Haeckel, le plus grand degré de simplicité et se rattachant par des caractères communs aux deux règnes végétal et animal.

PROTITCH (S. Kosta), général serbe, né à Pojarévats en 1831, mort à Brestovats (Serbie en 1892. Il termina ses études militaires en Allemagne et en Belgique, de 1855 à 1859. Il fut ministre de la guerre en 1873 et en 1888. En 1876, il fut promu au grade de général. En 1889, le roi Milan le choisit comme un des trois régents, durant la minorité du roi Alexandre.

PROTIVIN, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Pisek], sur la Blanitz (bassin de l'Elbe); 2.658 hab.

PROTO, préfixe qui signifie Premier, et qui vient du grec *prôtos*.

PROTO n. m. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des caprellidés, répandus sur l'hémisphère boréal (Ce sont de petits animaux marins allongés, étroits, qui vivent sur les colonies de méduses hydroïdes.)

PROTOBASIDIOMYCÈTES (*sèt*') n. m. pl. Groupe de champignons, comprenant les genres les plus inférieurs des basidiomycètes, ceux qui ont leurs basides cloisonnées transversalement (auriculaire) ou longitudinalement (trémelle). — *Un* PROTOBASIDIOMYCÈTE.

PROTOBLASTE (*blasst*' — du préf. *proto*, et du gr. *blastos*, germe) n. m. Hist. nat. Nom donné par Kolliker aux cellules uniquement formées de protoplasma, dépourvues par conséquent d'enveloppe ou de membrane cuticulaire et dans lesquelles le noyau est peu ou pas différencié.

PROTOBROMURE n. m. Chim. Combinaison d'un corps simple avec le brome, contenant la plus petite quantité possible de brome.

PROTOCANONIQUE (du préf. *proto*, et de *canonique*) adj. Théol. Se dit d'un groupe de livres sacrés, par opposition aux *deutérocanoniques*. V. CANON.

PROTOCARBONÉ, ÉE adj. Chim. Qui est combiné avec la première proportion de carbone : *Hydrogène* PROTOCARBONÉ.

PROTOCARBURE n. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le carbone.
— *Protocarbure d'hydrogène*, Syn. de MÉTHANE.

PROTOCARBURÉ, ÉE adj. Chim. Qui est à l'état de protocarbure.

PROTOCATÉCHIQUE *chik'* adj. Chim. Se dit d'un acide $C^7H^6O^4$, qui prend naissance dans l'action de la potasse sur l'acide pipérique, la catéchine, l'acide morintannique, etc. Syn. ACIDE DIOXYBENZOÏQUE 1.3.4.
— ENCYCL. L'acide *protocatéchique* est un isomère de l'acide oxysalicylique et de l'acide carbohydroquinonique. Il se forme lorsqu'on fond, avec la potasse, l'acide pipérique ou la catéchine ou l'acide hespéritique; on l'obtient aussi en traitant l'acide morintannique par de l'hydrate de potassium, etc. Les cristaux hydratés d'acide protocatéchique fondent à 199° et se décomposent, par la distillation sèche, en pyrocatéchine complètement exempte d'hydroquinone et en anhydride carbonique.

PROTOCÈNE (*sèn'*) n. m. Géol. Partie du thanétien autrichien.

PROTOCHLORURE n. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le chlore.
— ENCYCL. Pharm. Le *protochlorure d'antimoine* ou *beurre d'antimoine*, en cristaux incolores, déliquescents, est parfois employé comme caustique, mais il est très douloureux. Le *protochlorure de fer* hydraté prismes verts déliquescents, entre dans certaines pilulesferr ugineuses. Le *protochlorure de mercure*, obtenu par sublimation d'un mélange de sel marin et de sublimé corrosif, donne le *calomel*; par voie humide (précipitation de l'azotate mercureux par l'acide chlorhydrique), c'est le *précipité blanc*.

PROTOCHLORURÉ, ÉE adj. Chim. Qui est à l'état de protochlorure.

PROTOCOCCACÉES (*ko-ka-sé*) n. f. pl. Bot. Famille d'algues vertes, constituées par des cellules uniques généralement globuleuses, qui peuvent se reproduire par voie sexuée ou asexuée. — *Une* PROTOCOCCACÉE.

PROTOCOLAIRE (*lèr'*) adj. Qui a rapport au protocole; qui est réglé par le protocole : *Difficultés* PROTOCOLAIRES.

PROTOCOLE (gr. *prôtokollon*; de *prôtos*, premier, et *kolla*, colle) n. m. Diplom. Chez les auteurs latins et byzantins, Le premier feuillet collé sur les rouleaux. ‖ Plus tard, Étiquette d'archives, puis Registre entier ou note écrite sur feuilles séparées. ‖ En droit romain, Marque imprimée ou écrite sur le papier destiné à recevoir les actes publics.
— Auj. Décision prise par une réunion de diplomates sur des questions de politique internationale. ‖ Cérémonial usité dans les affaires de diplomatie, les correspondances officielles.
— Cout. anc. *Protocole des notaires*, Droit perçu en cas de vente aux enchères des registres d'un notaire décédé.
— Dr. Style adopté pour l'intitulé et la clôture des actes et procès-verbaux. ‖ Au XIIIe siècle, Brouillon, minute ou note brève de notaire. ‖ Plus tard, Registre spécial sur lequel les notaires rédigeaient leurs notes.
— ENCYCL. Diplom. En matière de traités et de conventions, on appelle *protocoles* les comptes rendus des discussions officielles entre les plénipotentiaires des diverses puissances dans les congrès et les conférences. On donne aussi ce nom aux documents diplomatiques où, sans recourir à la forme des traités ou des conventions, on indique par écrit des principes ou des points de détail sur lesquels l'accord s'est établi. Enfin, on appelle protocole diplomatique ou de chancellerie la règle du cérémonial à observer dans les écrits de toute sorte employés dans les relations officielles entre les États et entre les ministres publics, dans les entrevues entre les chefs d'État et leurs représentants. Pris dans ce sens, le protocole est le code de la politesse internationale.

PROTOCONQUE (*konk'*) n. f. Loge initiale de la coquille des mollusques céphalopodes décapides.

PROTOCOQUE (*kok'*) n. m. Bot. Genre d'algues, type de la famille des *protococcacées*, formé de cellules globuleuses isolées, qui se reproduisent par zoospores ou par œufs.

PROTOCYANURE n. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le cyanogène.

PROTODORIQUE (du préf. *proto*, et de *dorique*) adj. Archit. S'est dit quelquefois d'un ordre particulier, caractérisé par la colonne polyédrique des Égyptiens.

PROTŒNOTHIONIQUE adj. Chim. Syn. de SULFOVINIQUE.

PROTOFLUORURE n. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le fluor.

PROTOGÈNE, peintre grec, né à Caune (Carie), vers 360 av. J.-C., mort vers 300. Il vécut longtemps à Rhodes, pauvre et méconnu. Apelle le tira de son obscurité en faisant acheter un de ses tableaux pour 50 talents. Il alla peindre à Athènes, dans les Propylées, un tableau représentant *Nausicaa* et deux navires sacrés : le *Paralos* et l'*Ammoniades*. Protogène ne laissa que très peu de tableaux. Il travaillait avec une extrême lenteur. Son tableau le plus célèbre, *Ialysos*, ne lui coûta pas moins de sept années de travail. Parmi ses autres tableaux, Pline cite *Cydippe*, *Tlépolème*, un *Athlète*, *Antiope*, *Philiscos*, auteur tragique; la *Mère d'Aristote*, les *Thesmothètes*, pour la salle des Cinq-Cents, à Athènes; un *Satyre au repos et jouant de la flûte*, une de ses œuvres les plus fameuses; enfin, *Alexandre et Pancaspe*. L'artiste rhodien était aussi un très habile sculpteur.

PROTOGÉNIE, Planète télescopique, n° 147, découverte par Schulhof, en 1875.

PROTOGYNE (*jin'* — du préf. *proto*, et du gr. *gunê*, femme) adj. Bot. Se dit des fleurs hermaphrodites, chez lesquelles la maturation du pistil devance celle des étamines. (V. DICHOGAMIE.) ‖ On dit aussi PROTÉROGYNE.

PROTOGYNE ou **PROTOGINE** (*jin'* — Ce mot bizarre signifie proprement *première femme*; il paraît probable que le savant qui l'a créé aura fait une confusion avec *protogène*, qui signifierait roche de premier formation) n. m. Lithol. Roche acide, éruptive, qui est une variété chlorifère de granulite, et qui constitue la plus grande partie du massif du Mont-Blanc.

PROTOGYNIE (*ji-nî*) n. f. Bot. Ensemble des plantes à fleurs protogynes.

PROTOGYNIQUE adj. Bot. Syn. de PROTOGYNE.

PROTOHISTORIQUE (*to-to-rik'*) adj. Qui appartient aux premiers temps de l'histoire : *Les peuples* PROTOHISTORIQUES.

PROTOIODURE (*to-to* n. m. Chim. Première combinaison d'un corps simple avec l'iode. : *Le* PROTOIODURE *de fer est employé contre l'anémie*. — On dit quelquef. PROTIODURE.

PROTOLÉBIAS (*as*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des cyprinodontides, fossiles dans le tertiaire d'Europe et d'Asie.

PROTOLÉCITHE (*sit'* — du préf. *proto*, et du gr. *lékithos*, jaune d'œuf) n. m. Biol. Substance de réserve nutritive contenue dans l'œuf non segmenté, par opposition au *deutolécithe* ou substance de reserve renfermée dans les cellules de l'embryon. V. ŒUF.

PROTOMANTE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, propres à l'Afrique australe.

PROTOMARTYR (du préf. *proto*, et de *martyr*) n. m. Titre donné à saint Étienne, qui est le premier martyr.

PROTOME n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, famille des turritellidés, propres aux côtes occidentales d'Afrique. Les protomes sont des animaux dont la coquille turriculée, pointue, à tours aplatis, présente une ouverture ovale, échancrée, canaliculée en avant, avec le labre sinueux.


Protome

PROTOME (du gr. *protomé*, buste) n. m. Archéol. Buste de cerf, employé comme motif décoratif.

PROTOMÉDECIN (du préf. *proto*, et de *médecin*) n. m. Hist. Premier médecin officiel d'un souverain, d'une ville, etc.

PROTOMÉDICAT (*ka*) n. m. Hist. Charge du protomédecin.

PROTOMÉRIDE (du préf. *proto*, et du gr. *méris*, *idos*, partie) n. m. Biol. Premier individu [méride] d'une colonie animale. (Dans les associations linéaires, le protomérido constitue la tête.

PROTOMÉRITE même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Helminth. Partie antérieure du corps des grégariues.

PROTOMONADE (du préf. *proto*, et de *monade*) n. f. Hist. nat. Genre de protozoaires du groupe des monades, comprenant des micro-organismes gélatineux d'eau douce.

PROTOMOTHÈQUE (*tèk'* — du gr. *protomé*, buste, et *thékê*, boîte, dépôt) n. f. Salle où se trouve une collection de bustes.

PROTOMYCE (*miss* n. m. Champignon dont la principale espèce vit en parasite dans l'intérieur de plantes de la famille des ombellifères.

PROTONEMA (*ne*) ou **PROTONÈME** [du préf. *proto*, et du gr. *nêma*, filament] n. m. Organes filamenteux verdâtres engendrés par les spores des mousses, et d'où naissent ensuite les nouvelles tiges. V. MOUSSE.

PROTONEURONE (du préf. *proto*, et du gr. *neuron*, nerf) n. m. Physiol. Premier neurone de la chaîne centripète ou centrifuge, de l'axe réflexe ou volontaire. Se dit principalement du premier neurono de la chaîne centripète.)
— ENCYCL. Tous les *protoneurones* centripètes (radiculaire, acoustique, optique, olfactif, etc.) se réduisent, malgré leurs apparences morphologiques différentes, à une cellule bipolaire munie de deux prolongements : l'une périphérique et protoplasmique, l'autre cylindraxile, et dérivent de la crête ganglionnaire de Sagemahl ou cordon ganglionnaire de His.

PROTONIQUE (*nik'* — du gr. *pro*, devant, et *tonos*, accent tonique) adj. Gramm. Placé avant la syllabe accentuée.
— n. f. : *La* PROTONIQUE.

PROTONOTAIRE (du préf. *proto*, et de *notaire*) n. m. Premier notaire des empereurs romains. ‖ Nom donné, au moyen âge, aux archichanceliers ou chefs de la chancellerie. ‖ Officier de la cour de Rome, ayant un degré de prééminence sur tous les notaires de la même cour. ‖ Officier du patriarche de Constantinople. Secrétaires royaux ou princiers dans plusieurs cours de l'Europe.
— ENCYCL. Les *protonotaires apostoliques* sont les successeurs des sept notaires institués, au IIe siècle, par le pape saint Clément, pour écrire et transmettre à la postérité les *Actes* des martyrs. Ils sont au nombre de sept et ont pour fonction d'enregistrer les actes pontificaux et d'en surveiller les expéditions. Les sept protonotaires officiels de la cour de Rome sont dits *participants*, parce que, seuls, ils jouissent de la plénitude des droits inhérents à leur charge. On nomme protonotaires *à l'instar des participants* (ad instar participantium) des prélats qui leur sont assimilés, sans toutefois leur être égalés. Les *protonotaires honoraires* ou *titulaires* n'ont que le titre. On les appelle aussi *protonotaires nours*, parce qu'ils n'ont pas le droit de porter un costume violet. V. PRÉLAT.

PROTONOTARIAT (*ri-a*) n. m. Hist. Charge, dignité de protonotaire.

PROTO-ORGANIQUE (du préf. *proto*, et de *organique*) adj. Geol. Se dit d'un terrain qui contient les restes fossiles des premiers organismes.

PROTOPAPA (du préf. *proto*, et de *papa*) n. m. Grand dignitaire du clergé grec, immédiatement au-dessous du patriarche.

PROTOPASCHITE (*skit'* — du préf. *proto*, et du gr. *paskha*, pâque) n. m. Hist. relig. Nom donné souvent aux sabbatiens, hérétiques qui célébraient la pâque à la même date que les juifs.

PROTOPATHIE (*ti* — du préf. *proto*, et du gr. *pathos*, maladie) n. f. Méd. Affection quelque sorte autonome, qui n'est ni la suite ni la conséquence d'une autre maladie.

PROTOPHOSPHORÉ, ÉE adj. Chim. Qui est à l'état de protophosphure.

PROTOPHOSPHURE n. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le phosphore.

PROTOPHYLLE (du préf. *proto*, et du gr. *phullon*, feuille) n. f. Bot. Feuille seminale, première feuille d'une plante.

PROTOPHYLLOME (du préf. *proto*, et de *phyllome*) n. m. Bot. Rudiment de la feuille, par opposition au *phyllome*, qui est le membre tout entier.

PROTOPHYTOGENE [illegible] (*to*, du gr. *phuton*, plante, et *gennaô*, j'engendre) n. m. Bot. Centre de développement primitif de la végétation.

PROTOPINE [illegible] n. m. Chim. Nom donné à un alcaloïde contenu dans la [illegible]

PROTOPLASIQUE [illegible] (du préf. *proto*, et du gr. *plasis*, action de former) adj. Physiol. Se dit des [illegible] qui, dans la [illegible] reçoivent toutes deux également [illegible] et qui peuvent [illegible] à la cellule mère.

PROTOPLASMA [illegible] (du préf. *proto*, et du gr. *plasma*, [illegible] ou moins fluide et transparente de la cellule vivante, et qui [illegible] partie différenciée [illegible] à Syn. CYTOPLASMA [illegible]
— ENCYCL. Le *protoplasma* [illegible] des organites variés [illegible] vacuoles, le [illegible] en quelque sorte autonome, [illegible] tous et le noyau lui-même se [illegible] plasma. Suivant les cellules et [illegible] protoplasma apparaît constitué [illegible] homogène (hyaloplasma), dans [illegible] granulations (théorie de la structure [illegible] burger et des botanistes, tantôt par des granulations microsomes qui en forment la masse principale (théorie granulaire d'Altmann, tantôt par une matière spumeuse dont les vacuoles sont remplies par un liquide ou chylème (théorie alvéolaire de Leuschli [illegible] tantôt par un réseau dont la charpente est formée par une substance filaire et dont les mailles sont remplies par une substance visqueuse sans forme (théorie réticulaire). [illegible] voit dans la substance filaire ou *spongioplasma* la partie active, que Leydig reconnaît, au contraire, dans la substance visqueuse ou *hyaloplasma*. D'autres fois, enfin, le protoplasma paraît constitué par des fibrilles isolées mais superposées, dont l'ensemble ou *mitome* baigne dans la masse hyaline ou *paraplasma* (théorie fibrillaire de Flemming). Pour beaucoup d'auteurs, le protoplasma quelle que soit la théorie admise, se différencie en zones en *kinoplasma* (partie énergétique) et en *trophoplasma* (partie nutritive). Il forme d'ailleurs, à sa partie périphérique, une couche homogène, dépourvue d'organites, protectrice, et qui joue peut-être un rôle dans les phénomènes d'osmose, la *membrane protoplasmique*, qui saute, mais ne disparaît jamais, même quand il y a une vraie membrane. C'est à travers la membrane protoplasmique que les cytoplasmas des cellules voisines peuvent, dans certains cas, communiquer par de fins prolongements.
Au point de vue chimique, le protoplasma est constitué par des nucléo-albumines et des globulines; il peut renfermer, en outre, des matières de réserve glycogène, amidon, lécithine, aleurone, des matières minérales en solution chlorures, phosphates) et du fer en combinaison organique. La partie figurée (microsomes, filaments) a une réaction acide, l'hyaloplasma une réaction basique.
Le protoplasma est une substance vivante, qui doit à la propriété d'assimilation et de ses conséquences (accroissement, division). Toutefois, dans les protoplasmas nucléées, cette propriété est attachée à la présence du noyau. Mais, nucléés ou non, les protoplasmas réagissent aux excitants mécaniques, physiques et chimiques (*excitabilité*). Les variations du milieu où il baigne et les différences de la tension superficielle déterminent sa forme et ses mouvements, d'où la formation des *pseudopodes*. Les agents physiques et chimiques produisent, suivant leur intensité et la direction de leur action, les attractions et répulsions connues sous le nom de *tactismes* et *trapismes* (V. CHIMIOTAXIE.) Enfin, les aliments déterminent les phénomènes de l'assimilation, réglés en partie par l'osmose, en partie par la présence de l'oxygène (respiration du protoplasma). Ils aboutissent à l'augmentation de masse du protoplasma et à la production de substances dérivées, les unes solubles, oxydées à la périphérie du cytoplasma, et qui sont éliminées (excrétions et sécrétions cellulaires), les autres insolubles et qui se disposent pour constituer soit des réserves nutritives qui seront ultérieurement solubilisées et utilisées, soit des produits squelettiques qui entrent la membrane protoplasmique et interviennent dans les phénomènes de *rucbesse*.
Pour les phénomènes de la division du protoplasma, V. CARYOCINÈSE.
— BIBLIOGR. : Le Dantec, *la Matière vivante*, Paris; Y. Delage, *la Structure du protoplasma, les théories sur l'hérédité et les grands problèmes de la biologie générale* (Paris, 1895 ; Henneguy, *Leçons sur la cellule* Paris, 1896).

PROTOPLASMATIQUE adj. Biol. Syn. de PROTOPLASMIQUE.

PROTOPLASME n. m. Biol. V. PROTOPLASMA.

PROTOPLASMIQUE (*smik'* adj. Biol. Qui est de la nature du protoplasma, qui a rapport au protoplasma. *Mouvement* PROTOPLASMIQUE.

PROTOPLASTE (*plast'* — du préf. *proto*, et du gr. *plastos*, formation) n. m. Biol. Partie protoplasmique de la cellule, spécialement constituée par la *plastine*. Quelques Syn. de PROTOPLASMA, CYTOPLASMA.

PROTOPOPE (du préf. *proto*, et [illegible]) n. m. Hist. ecclés. Curé, chef d'une église russe.

PROTOPTÈRE n. m. Genre de poissons [illegible] pneumones, type de la famille des [illegible], propres à l'Afrique tropicale. Ce sont des poissons [illegible]

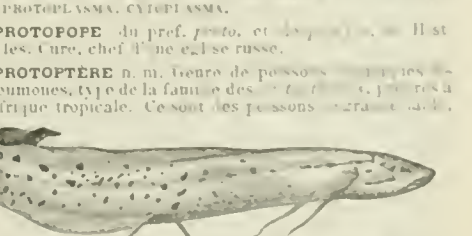

allongés, cylindriques, [illegible] habitent les marais, et peuvent vivre dans la vase, respirant avec leurs poumons.

PROTOPTÉRIDES n. m. pl. Famille de poissons [illegible] pneumoniques de l'ordre des dipneumones, comprenant les genres *protoptère* et voisins. — *Un* PROTOPTÉ[illegible]

PROTOQUINAMICINE [illegible]

PROTORHAURE [illegible]

PROTORHAURIDÉ [illegible]

PROTOSCOLEX [illegible]

PROTOSCRINIAIRE [illegible]

PROTOSÉRASTE [illegible]

PROTOSEL [illegible]

PROTOSÉLÉNIURE [illegible]

PROTOSIPHON [illegible]

PROTOSPATHAIRE [illegible]

PROTOSPHARGIS [illegible]

PROTOSPHÉRIE [illegible]

PROTOSPONGIE [illegible]

PROTOSTATE [illegible]

PROTOSULFURE [illegible]

PROTOSYNCELLE [illegible]

PROTOTHALLE [illegible]

PROTOTHRONE [illegible]

PROTOTYPE [illegible]

PROTOTYPÉ, ÉE [illegible]

PROTOTYPIQUE [illegible]

PROTOVERTÉBRAL, ALE, AUX [illegible]

PROTOVERTÈBRE [illegible]

PROTOVERTÉBRIFORME [illegible]

PROTOVESTIAIRE [illegible]

PROTOXYDE [illegible]

PROTOXYDÉ, ÉE [illegible]

PROTOZOAIRE [illegible]

PROTOZOIDE [illegible]

PROTOZOONITE [illegible]

PROTRACHÉATES [illegible]

PROTRACTEUR, TRICE [illegible]

PROTRACTION [illegible]

PROTREPTIQUE [illegible]

PROTRITON [illegible]

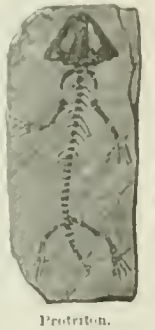

Protriton.

PROTROCHA [illegible]

PROTRUS, USE [illegible]

PROTRUSION [illegible]

PROTRYGÉES [illegible]

PROTRYGETE [illegible]

PROTUBÉRANCE [illegible]

PROTUBÉRANT, ANTE [illegible]

PROTUBÉRANTIEL, ELLE [illegible]

PROTULE [illegible]

PROTUTEUR, TRICE [illegible]

PROTYLE [illegible]

PROTYPOGRAPHIQUE [illegible]

PROU (de l'anc. franç. *proust*; venu peut être du lat. *prodest*, il est utile) adv. Assez; beaucoup : *Je souffre toujours peu ou* PROU. (Mme de Simiane.) (Vx.)

— *Peu ni* PROU, En aucune façon, pas du tout.

— n. m. Profit : *Bon* PROU *vous fasse!* (Vx.)

PROU (Maurice), historien français, né à Sens en 1861. Élève de l'École des chartes, de l'École des hautes études, de l'École française de Rome, il fut attaché au cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale et devint, en 1900, professeur de diplomatique à l'École des chartes. Il a dirigé, depuis 1893, la revue « le Moyen Age ». On peut citer de lui : le *Catalogue des monnaies mérovingiennes et carolingiennes de la Bibliothèque nationale* (1892-1896); le *Catalogue des plands de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes* (1901); des études et des ouvrages, dont les principaux sont : *les Coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles* (1881); *Étude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V* (1888); *Manuel de paléographie latine et française du VIe au XVIIe siècle* (1889); *la Gaule mérovingienne* (1897), son œuvre capitale; *l'Acquisition du Gâtinais par Philippe Ier* (1898); etc.

PROUDHON (Jean-Baptiste-Victor), jurisconsulte français, né à Chamous (Franche-Comté) en 1758, mort à Dijon en 1838. Il fit son droit à Besançon, fut élu, en 1790, juge au tribunal de Pontarlier et député suppléant à l'Assemblée législative. Nommé, à la fin de 1792, juge de paix du canton de Nods, dans son pays natal, Proudhon devint ensuite juge au tribunal de Besançon, puis professeur de législation à l'école centrale de cette ville. En 1806, il obtint une chaire du Code civil à l'école de Dijon. On a de lui : *Cours de législation et de jurisprudence françaises sur l'état des personnes* (1799); *Cours de droit français sur l'état des personnes et sur le titre préliminaire du Code civil* (1809); *Traité des droits d'usufruit, d'usage, d'habitation et de superficie* (1823-1825); *Traité du domaine public* (1833-1834); *Traité du domaine de propriété* (1839).

PROUDHON (Pierre-Joseph) [1809-1865], fils d'un garçon brasseur de Besançon. Élève du collège de sa ville natale, à dix-neuf ans, il dut quitter ses études pour faire, comme typographe, son tour de France. En 1837, il publia un *Essai de grammaire générale*, où il tentait de démontrer l'unité d'origine des espèces humaines par l'unité d'origine des langages. En 1838, il fut reçu bachelier et, pensionné par l'académie de Besançon, se rendit à Paris. Dès 1840, paraissait son étude : *Qu'est-ce que la propriété?* destinée à combattre « à outrance l'inégalité et la propriété ». Un second mémoire sur le même sujet parut en avril 1841, sous forme de lettre à Blanqui. En 1842, l'*Avertissement aux propriétaires*, ou lettre à Considérant, le fit traduire devant la cour d'assises de Besançon : il fut acquitté; bientôt parurent les *Principes d'organisation politique* (ou *la Création de l'ordre dans l'humanité*), suivis, en 1846, des *Contradictions économiques*. En 1848, il se fait élire à l'Assemblée nationale. Emprisonné en mars 1849 pour délit de presse, il continue à rédiger le « Peuple » et la « Voix du peuple », publie sans relâche nombre d'ouvrages et brochures, parmi lesquels on peut citer : *la Philosophie de la misère* (1846); *les Idées révolutionnaires* (1849); *l'Idée générale de la Révolution au XIXe siècle* (1851); *De la justice dans la Révolution et dans l'Église* (1858); *la Guerre et la Paix* (1861); *Du principe fédératif* (1863). Sa *Correspondance* a été considérée par Sainte-Beuve comme « son œuvre capitale ».



Proudhon.

Proudhon a exercé une influence considérable sur son temps. Il n'était d'aucun parti et exposa toujours sa pensée avec violence et sans ménagement pour personne; soi-disant socialiste, il a flétri le communisme et l'étatisme. Il a dit du système phalanstérien (v. FOURIER) qu'il ne « renferme que bêtise et ignorance ». Il a critiqué avec vigueur le système économique fondé sur le « machinisme » et la concurrence. Dès 1840, il avait dit : « La propriété, c'est le vol... »; avant Karl Marx, il dénonça « la spoliation des travailleurs par les capitalistes », et, en 1863, dans *la Capacité des classes ouvrières*, il exposa l'idée de la « lutte des classes ». Il appelait de ses vœux « une Révolution économique et sociale qui proclamât le drapeau rouge, étendard fédéral du genre humain ». Mais il voulait « concilier la bourgeoisie et le prolétariat, le capital et le salariat », constituer une « classe moyenne ». Aussi Karl Marx ne veut-il reconnaître en lui qu'un « petit bourgeois ». Benoît Malon a cependant vu dans le « mutualisme » proudhonien, fondé sur la « réciprocité des services » et la « gratuité du crédit », une simple « déviation » de l'idée socialiste.

PROUDHONIEN, ENNE (*ni-in, èn*) adj. Qui a rapport à Proudhon, à son système : *Théories* PROUDHONIENNES.

— Substantiv. Partisan des idées de Proudhon. ‖ On a dit aussi PROUDHONISTE.

PROUE (*proû* — ital. *proa*, lat. *prora*) n. f. Partie de l'étrave située sur l'avant du coltis.

— ENCYCL. La *proue* est formée par les allonges d'écubier, les apôtres et la partie du bordé qui les recouvre. Elle est ornée de herpes et de lisses, allant aboutir à la figure qui ornait autrefois les guebres des navires; elle est sculptée et peinte et a des formes essentiellement variables avec les divers types de navires. Les proues ne se rencontrent plus que sur les navires en bois et sur des barques. V. AVANT.

PROUESSE (*ès* — de *preux* n. f. Action de preux : acte de valeur, de courage : *Les* PROUESSES *de Bayard, de Du Guesclin.* Vaillance; caractère courageux :

> Mais bientôt, rappelant son antique *prouesse*,
> Il tire du manteau sa dextre vengeresse.
> BOILEAU.

— Fam. Succès quelconque, et particulièrem. Succès amoureux : *Les* PROUESSES *d'un galant, d'un buveur.*

— SYN. Exploits, faits d'armes. V. EXPLOIT.

PROUI n. m. Nom donné, dans le Midi, à l'amarre qui retient par l'arrière un bateau mouillé près d'un quai.

PROUJANY, ville de Russie gouv. de Grodno, sur la Moukha ; 7.700 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 133.000 h.

PROUST (Louis-Joseph), chimiste français, né et mort à Angers (1754-1826). Fils d'un pharmacien, il se rendit à Paris, où il obtint la place de pharmacien en chef à la Salpêtrière. Son ami Pilâtre de Rozier le chargea de professer la chimie dans le « Musée » qu'il avait créé. Mais bientôt Proust passa en Espagne, fut nommé professeur de chimie à l'École d'artillerie de Ségovie, puis dirigea, à Madrid, le laboratoire du roi Charles IV. Ce fut pendant son séjour dans ce pays que Proust parvint à extraire du raisin un sucre particulier, dont il décrivit, en 1805, les propriétés dans un mémoire adressé à l'Institut de France. En 1806, il retourna en France et y était encore lorsqu'en 1808, la déchéance de Charles IV fut proclamée. Il perdit alors son emploi. Pendant le blocus continental, il refusa une somme considérable que Napoléon lui offrait pour fonder une fabrique de sucre d'après son procédé. En 1816, il entra à l'Académie des sciences. Proust est un des fondateurs de l'analyse par voie humide ; on lui doit la loi des *proportions définies*, dite *loi de Proust*. Citons de lui : *Sur l'étamage du cuivre, la vaisselle d'étain et le vernissage* (en espagnol, 1803), et *Essai sur une des causes qui peuvent amener la formation du calcul* (1824).

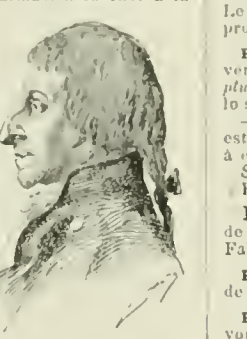

Proust.

PROUST (Antonin), publiciste et homme politique français, né à Niort (Deux-Sèvres) en 1832. Il publia, dès 1860, dans le premier volume du *Tour du monde*, plusieurs relations de voyage : *le Mont Athos, un Hiver à Athènes, le Cydaris d'Arménie*, et collabora à divers journaux. Il suivit la campagne de 1870, en qualité de correspondant du « Temps ». Attaché bientôt au cabinet de Gambetta, ministre de l'intérieur, il fut élu député de Niort en 1876, et réélu comme républicain en 1877. Gambetta le choisit en 1881 comme ministre des beaux-arts. Il fut réélu député des Deux Sèvres, en 1885 et 1889. En 1892, il fut poursuivi dans l'affaire du Panama, mais acquitté par le jury. On lui doit : *la Division de l'impôt* (1869) ; *la Justice révolutionnaire* (1869) ; *la Révolution* (1872) ; *un Philosophe en voyage* (1864) ; *le Prince de Bismarck, sa correspondance* (1876) ; *l'Art français, 1789-1889* (1890) ; *l'Art sous la République* (1891).

PROUST (Achille-Adrien), médecin français, né à Illiers (Eure-et-Loir) en 1834. Reçu docteur et agrégé à Paris en 1866, médecin des hôpitaux en 1877, professeur d'hygiène en 1885, membre de l'Académie de médecine en 1879, il a publié : *De l'aphasie* (1872) ; *Essai sur l'hygiène internationale, ses applications contre la peste, la fièvre jaune et le choléra asiatique* (1873) ; *Traité d'hygiène publique et privée* (1877) ; *Éléments d'hygiène* (1883) ; *le Choléra : étiologie et prophylaxie* (1883) ; *Conférence sanitaire internationale de Rome : documents et rapports* (1886) ; etc.

PROUSTIA (*stî*) ou **PROUSTIE** (*stî*) n. f. Genre de composées, tribu des mutisiées, comprenant des arbres de l'Amérique du Sud, à fleurs en capitules solitaires. Syn. ACTINOTE.

PROUSTITE (*stît*) n. f. Minér. Sulfure naturel d'argent et d'arsenic.

— ENCYCL. La *proustite* ou *argent rouge arsenical* est désignée par $Ag^3As^1S^3$; son poids spécifique varie de 5,5 à 5,6 et sa dureté de 2 à 2,5 ; ses cristaux sont de couleur rouge grosoille. Elle contient 65 pour 100 d'argent et se rencontre avec la pyrargyrite.

PROUT (Samuel), paysagiste anglais, né à Plymouth en 1783, mort à Londres en 1852. Il se fit connaître par une série d'aquarelles, où il reproduisait, avec une grande poésie, les ruines du moyen âge. Ses *Vues prises dans le nord et l'ouest de l'Angleterre*, excellentes lithographies, ses *Leçons progressives* et *Éléments de paysages* (1816), accrurent encore sa notoriété. Citons de plus : *Conseils sur la lumière et l'ombre appliquées au paysage* (1829) ; *le Microcosme ou Livre d'esquisses de l'artiste, offrant des groupes de figures, de navires, etc.* (1841). Dans l'intervalle, il visita le continent, puis publia ses *Croquis exécutés en France, en Suisse et en Italie* (1839), quelques remarquables tableaux (entre autres, une *Côte normande*) et ses *Croquis exécutés en Flandre et en Allemagne* (1837).

PROUT (Ebenezer), compositeur anglais, né à Oundle (Northampton) en 1835. Compositeur de mérite, il s'est surtout fait connaître comme écrivain musical. Il a été successivement professeur d'harmonie et de composition à la *Royal Academy of music* et au *Royal College of music*, et professeur de musique à l'université de Dublin. Il a publié de nombreux ouvrages didactiques : *Traité élémentaire d'instrumentation* (1880) ; *Harmony* (1889) ; *Counterpoint* (1890) ; *Double counterpoint and canon* (1891) ; *Fugue* (1891) ; *Fugal analysis* (1892) ; *Form* (1893) ; *Applied forms* (1895) ; enfin, *the Orchestra* (1898).

PROUTER v. a. et v. n. Pop. Se plaindre ; grogner ; renauder.

PROUTEUR, EUSE n. Pop. Grognon ; renauleur.

PROUVABLE adj. Qui peut être prouvé : *Assertion* PROUVABLE.

PROUVAIRES (RUE DES), à Paris. Le nom de cette rue (*vicus presbyterorum*) rappelle les prêtres de Saint-Eustache, qui l'habitaient, en effet, dès le XIIIe siècle. Elle ne s'étend que de la rue Saint-Honoré à la rue Berger, et offre une agréable perspective entre le Pont-Neuf et la façade Renaissance de l'église Saint-Eustache.

Prouvaires (CONSPIRATION DE LA RUE DES), organisée en 1832 par les partisans des Bourbons aînés. Les conspirateurs, ouvriers, soldats, officiers mécontents, avaient été recrutés particulièrement par un bottier du nom de Poncelet. Le chef suprême de la conspiration devait être un maréchal de France, peut-être Bourmont. Il s'agissait d'envahir les Tuileries pendant le bal du 1er au 2 février et de s'emparer de la famille royale. Poncelet avait établi son quartier général chez un restaurateur de la rue des Prouvaires ; à l'heure décisive, il vit venir un grand nombre de conjurés qui avaient abandonné leur poste, faute d'argent et d'ordres précis. Prévenu le matin même, le préfet de police et la force armée intervinrent au moment où cette troupe désemparée se munissait de fusils. Le procès eut lieu en juillet. Poncelet et les plus compromis furent déportés.

PROUVER du lat. *probare*, même sens) v. a. Établir la vérité, la réalité, l'authenticité de : *Des faits* PROUVENT *plus que les raisonnements*. B. Const. || Témoigner, être le signe de : *Le dévouement* PROUVE *l'amour*. (J. Janin)

— PROV. **Qui prouve trop ne prouve rien.** Une preuve est infirmée par ce fait que, dépassant le but, elle tendrait à établir des choses qui sont certainement fausses.

Se prouver, v. pr. Être, devoir ou pouvoir être prouvé. || Prouver à soi.

PROUVY, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 8 kilom. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 1.167 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de chicorée et de papier.

PROUYER (*i-é*) et **PROYER** (*i-é*) n. m. Archéol. Matelot de proue, dans l'ancienne marine à voiles et à rames.

PROVÉDITEUR (ital. *provveditore* ; de *provvedere*, pourvoir) n. m. Hist. Nom de fonctionnaires de l'ancienne république de Venise, chargés de l'inspection des services publics et du gouvernement de certaines provinces.

PROVEN, comm. de Belgique (Flandre-Occid., arrond. d'Ypres) ; 1.730 hab. Fabrication de chaises.

PROVENANCE (*nanss* — rad. *provenant*) n. f. Pays d'où arrive un objet : *Marchandises de même* PROVENANCE. || Marchandise ; objet quelconque provenu : *Les* PROVENANCES *des pays infectés sont soumises à une quarantaine*.

— Fig. Source, origine : *La* PROVENANCE *d'un mot*.

PROVENANT (*nan*), **ANTE** partic. prés. et adj. Dr. Qui provient, qui résulte : *Sommes* PROVENANTES *d'une succession*. (S'accorde en ce sens.)

PROVENÇAL, ALE, AUX (*van*) personne née en Provence ou qui habite ce pays. — *Les* PROVENÇAUX.

— Adjectiv. : *Littérature* PROVENÇALE.

— n. m. Langue parlée en Provence : *Le* PROVENÇAL *est un des grands dialectes de la langue d'oc*.

— n. f. Jeux. Manière de mêler les cartes en les jetant sur le tapis successivement et en différentes places.

— Loc. adv. *À la provençale*, À la manière des Provençaux. (Se dit de certaines préparations usitées en Provence : *Cèpes* À LA PROVENÇALE.)

— ENCYCL. Ling. Le mot *provençal* désigne tantôt l'ensemble des dialectes de *langue d'oc* (v. OC), tantôt le dialecte propre à la Provence. Il sera surtout question, dans cet article, des dialectes littéraires de langue d'oc, parmi lesquels le provençal, au sens précis du mot, tient le premier rang. Les plus anciens documents provençaux remontent au Xe siècle. A partir de 1350 environ, la langue parlée tombe à l'état de *patois*. Le français devient la langue littéraire du Midi et bientôt la langue usuelle des habitants des villes. De nos jours, les félibres ont essayé de faire renaître à la vie littéraire les patois locaux. Mistral se sert de la grammaire et de la phonétique du provençal, mais accueille les mots des autres dialectes de langue d'oc.

Voici quelques-unes des différences phonétiques entre le provençal et le français : 1° conservation de *a* tonique libre : lat. *latus*, prov. *latz*, franç. *les* ou *les* ; 2° maintien de *e* tonique libre, ouvert ou fermé : prov. *pe*, franç. *pied* ; 3° maintien de *o* tonique libre, ouvert ou fermé : cf. prov. *mor* = vieux franç. *muert* (il meurt) ; 4° fermeture de *e* et *o* ouverts devant nasale : le français a été jusqu'à la nasalisation : cf. lat. *bonum*, prov. *bo*, franç. *bon* ; 5° les consonnes latines explosives, devenues finales, se sont mieux conservées en provençal qu'en français : cf. prov. *cap* et franç. *chef* ; 6° *l* mouillé, qui a disparu du français moderne, subsiste dans tous les dialectes provençaux : prov. *folha*, franç. *feuille*, etc. Notons aussi que le provençal a conservé le plus-que-parfait latin. Son évolution morphologique est analogue à celle du français : il a possédé une déclinaison à deux cas (cas sujet sing. *pescaire* [pêcheur, cas régime sing. *pescador*, cas régime plur. *pescadors*), qui s'est réduite plus tard. La conjugaison et la syntaxe du provençal sont à peu près aussi analytiques que celles du français.

— BIBLIOGR. : Savinian, *Grammaire provençale* (Avignon, 1882 ; Koschwitz, *Grammaire de la langue des félibres* (Greifswald, 1891) ; Mistral, *Trésor dou felibrige* (Avignon, 1879-1886) ; G. Azaïs, *Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France* (Montpellier et Paris, 1877-1881).

— LITTÉR. L'ancienne littérature du midi de la France présente ces deux caractères singuliers qu'elle n'a point accompli ses destinées, car le cours en a été brusquement interrompu par la croisade contre les albigeois, et qu'il nous est impossible de nous faire une idée exacte de son histoire, car les pertes qu'elle a subies au cours des siècles sont immenses. Elle débute, de fort bonne heure, par des œuvres religieuses et morales : un poème sur la *Passion* (Xe s.), d'autres sur *Boèce* (XIe s.), sur *sainte Foi* d'Agen, des poésies lyriques à la Vierge et des sermons (commencement du XIIe s.). La poésie profane n'est pas moins ancienne, mais les plus anciens spécimens que nous ayons conservés sont les chansons de Guillaume IX, comte de Poitiers (mort en 1127), où la plus extrême liberté de ton s'allie sans peine à une forme déjà très compliquée. La spontanéité est rare, au contraire, chez la plupart des autres troubadours, qui cultivèrent presque tous la poésie dite *courtoise*. Cette poésie, faite pour le monde restreint des gens de cour et ordinairement par eux, est presque toute consacrée à la peinture d'un amour très artificiel. Les principaux représentants de cette poésie sont : Bernart de Ventadour, Jaufré Rudel, Rambaut III d'Orange, Guilhem de Cabestanh, Arnaut de Marcuil, Arnaut Daniel, Pons de Capdolh, Bertrand de Born, Guirant de Borneil, Peire Vidal, Raimon de Miraval, Folquet de Marseille, Rambaut de Vaqueiras, Peirol, Aimeric de Pegulhan, Gaucelm Faidit, Guilhem Figueras, Savaric de Mauléon, Guirant Riquier (XIIIe et comm. du XIVe s.). A cette période appartiennent aussi quelques satiriques vigoureux, mais obscurs, comme Marcabrun, Gavaudan, Peire d'Auvergne. Cette poésie, protégée par les plus grands seigneurs de l'époque (Pierre II d'Aragon, Alphonse VIII de Castille, les Raimond de Toulouse, etc.), était [illegible] parasite de la [illegible] et fr[illegible] [illegible] à la [illegible] [illegible] à partir [illegible] [illegible] angl[illegible] C'est [illegible] que [illegible] bourgeois [illegible] en [illegible] prolonger [illegible] [illegible] une [illegible] plaie aux [illegible] [illegible] et [illegible] cette tentative [illegible] la [illegible] [illegible] la [illegible] connaissance du *Gai Saber* [illegible] [illegible] [illegible]

PROVENÇALISER v. n. Se provençaliser.

PROVENÇALISME n. m. Provençalisme.

PROVENCIEN adj. m. Provencien.

PROVENDE n. f. La provende.

PROVENDERIE n. f. Mesure de terre.

PROVENDIER n. m. Mesure de.

PROVENIR v. n. — Se conjugue.

Provenir, ne pas provenir.

Mot. Pens. Liberté. *Les pays qu'ils feront*.

Syn. Découler, dériver, émaner, venir, etc.

PROVERA n. m. Général autrichien, né à Pavie, mort en 1811. Il servit en Italie sous l'armée. Il fut fait prisonnier par les Turcs et était fait. En 1796, il commandait en Italie ; mais, après la. Il fut obligé de capituler à Cossaria, à dix capitulations. Vaincu, bientôt après, de. Il fut remplacé par le Slave, il fut moins. Il fut pour livrer Mantoue. Victor Hugues et Augereau, il dut mettre bas. Il fut nommé maréchal pour ce fait.

PROVERBE n. m. — Lat. *proverbium*, du préf. *pro*, et de. parler, maxime exprimée en peu. Les PROVERBES *sont les*. Il a été de Saint-Pierre.

Devenir un proverbe : *Beaucoup* ONT PASSÉ EN PROVERBE. Être. Il a été exemple, comme modèle *L'ara-*. EST PASSÉ EN PROVERBE.

Art dram. Petite comédie, d'une action peu compli-. Il est le développement d'un proverbe.

Mus. Air ou fragment d'air po-. Il qui reçoit une parole notes à sa mélodie.

Syn. Proverbe, adage, aphorisme, etc. V. ADAGE.

Encycl. Sous parler des *proverbes* de Salomon. Pittacos, les *Vers dorés*, Solon, Phocylide, Sextus, Platon, Aristote, Cléarque, Théo-. Pour les armer les Grecs, ont fait un grand. Il a été de l'Antiquité les inscri-. Il a été même. Caton forma un recueil d'*Apo-*. Il a été à l'action, *ut ap nduis* le la. Cicéron, les remèdes de Zénobius et Diogène. Il a été d'Ovide et Caton.

Au moyen âge tout le. Il a été moral et intellectuel. Il a été, comme le prouvent les. Il a été de Virgile et d'Erasme. Il a été dans les discours de. Panard, la *Bonne Quelconque*, et des mimes de. Il a été de Montagnes, en. Il a été *proverbia*, publiée. Il a été une place à part dans la.

On a été. Il a été grandes causes : les. Il a été proverbes particuliers, ayant. Il a été de circonstance. Il a été proverbes de. Il a été de peuples orien-. Il a été faite complète-. Il a été par Dubois dans sa *Bibliographie*. Quérard dans son *Dictionnaire*. Il a été par Duplessis-Mornay dans son intéressant. Il a été encore. Ses *Proverbes* par Leroux de Lincy, et les *Proverbes et dictons populaires* de. Il a été par Didier, 1859. Il a été proverbes sont. Il a été. Il a été. Il a été une voix. Il a été répété l'autre.

Art. Il a été remonte. Il a été XIII. Il a été. Il a été et quelques. Il a été. Il a été. Il a été

(Ce mot n'a aucune signification politique et administrative. [V. GOUVERNEMENT, GÉNÉRALITÉ, INTENDANCE, et, au mot FRANCE, la carte des anciennes provinces.)

— En France, L'ensemble du pays, en dehors de la capitale : *La vie de* PROVINCE, *de la* PROVINCE. ‖ Habitants de ces départements : *L'invasion de Paris par la* PROVINCE.

— Dr. can. Etendue de la juridiction d'une métropole. ‖ Groupe de maisons du même ordre, formant une des grandes divisions de l'ordre, sous l'autorité d'un supérieur régional appelé PROVINCIAL.

— Hist. rom. Pays conquis hors de l'Italie, assujetti aux lois romaines et administré par un gouverneur romain.

— ENCYCL. Hist. rom. A l'origine, la *province* était un commandement militaire, puis on désigna ainsi tout pays conquis, pourvu qu'il fût soumis à l'administration romaine. La réduction en province était une mesure de précaution contre les nations vaincues. Certaines villes recevaient des privilèges spéciaux, d'autres étaient traitées plus durement. L'Italie ne fut jamais divisée en provinces. La Sicile fut le premier pays réduit en province.

Sous la république, les provinces étaient gouverneos par d'anciens consuls et d'anciens préteurs, assistés de questeurs. Ils les mettaient généralement au pillage. Auguste commença à y mettre ordre en divisant les provinces en *sénatoriales* et en *impériales*. Les premières gardèrent leur ancienne administration, mais avec un contrôle exercé par de nombreux procurateurs et autres délégués du prince. Les secondes, toutes situées à la frontière, étaient les moins sûres. Aussi y entretenait-on des légions. Elles étaient gouvernées par des fonctionnaires nommés et révoqués par l'empereur. Au temps de Constantin, l'empire était divisé en quatre préfectures, treize diocèses et cent quinze provinces. Les provinces payaient toutes la dime, qui donnait lieu à mille exactions de la part des publicains. C'est pourquoi César la supprima et la transforma en un *stipendium* fixe.

Les provinces avaient des *assemblées de notables*, qui pouvaient s'adresser directement à l'empereur.

A la fin de l'empire, sous Honorius, la Gaule était divisée en dix-sept provinces. Les invasions barbares ne laissèrent subsister aucune trace de cette organisation, mais des souvenirs de l'ancienne division survivaient et servirent de base à la division en provinces, telle qu'elle exista jusqu'en 1791.

PROVINCE ROMAINE (*Provincia romana*), nom donné par les Romains à leur premier établissement en Gaule, dans la vallée inférieure du Rhône et sur le littoral méditerranéen. Elle comprit peu à peu tout le littoral du Languedoc et de la Provence actuelle, avec *Narbonne* pour capitale. Augusto en fit la Gaule Narbonnaise. V. NARBONNAISE.

PROVINCES-UNIES (RÉPUBLIQUE DES), Nom donné à la Confédération formée, le 20 janvier 1579, entre les provinces de Hollande : Zélande, Gueldre, Frise et Utrecht, auxquelles se joignirent l'Over-Yssel et la Frise. V. PAYS-BAS.

Provinces-Unies (FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE DES) ; **Marnix de Sainte-Aldegonde,** par Edgar Quinet (1884). Dans ce beau livre, Quinet a montré le grand rôle joué par Marnix de Sainte-Aldegonde, à côté de Guillaume le Taciturne, dans la fondation de la république des Pays-Bas. Si la révolution des Pays-Bas a réussi, c'est que, grâce à Marnix, les Pays-Bas, attaqués au nom de la religion, se défendent au nom d'une religion nouvelle. A l'intolérance catholique elle opposa les mêmes armes ; elle appliqua le principe que Leibniz devait proclamer plus tard. La tolérance n'est pas due aux intolérants. Ainsi victorieuse, la révolution religieuse s'épanouit dans une puissance politique et une forme d'art incomparable. Quinet a tracé ce tableau de main de maître.

PROVINCETOWN, bourg des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Barnstable], sur la presqu'île du cap Cod ; 5.000 hab. Rade sûre et profonde. Pêche du hareng.

PROVINCIAL, ALE, AUX *si-al'* — lat. *provincialis*) adj. Qui est de la province ; qui appartient à la province : *Assemblée* PROVINCIALE. *Juges* PROVINCIAUX.

— Qui est gauche, dépourvu de distinction, maniéré : *Avoir l'air* PROVINCIAL.

— Hist. *Maître provincial*, Titre des gouverneurs de la Livonie et de la Courlande, sous l'ordre Teutonique.

— Substantiv. Personne qui habite la province : *Il est facile de reconnaître un* PROVINCIAL. (Volt.)

— Diplom. Registre dressé par les rois d'armes, où se trouvaient inscrits les noms de toutes les familles nobles d'une province.

— Hist. eccléS. Nom donné, dans la plupart des ordres religieux établis depuis le XIIe siècle, au supérieur régional de plusieurs maisons du même ordre.

Provinciales (LES) ou *Lettres écrites par Louis de Montalte à un Provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites sur le sujet de la morale et de la politique de ces Pères,* par Blaise Pascal (1657). A la suite d'un refus de communion infligé par un prêtre à de Liancourt, sous prétexte que celui-ci était lié avec Port-Royal, Arnauld écrivit deux lettres où les jésuites incriminèrent les deux points suivants :

1° Les cinq propositions tirées de l'*Augustinus* et condamnées par le pape ne se trouvent pas dans l'ouvrage de Jansénius (question de fait) ; 2° les Pères de l'Eglise nous montrent un juste en la personne de Pierre, à qui la grâce a manqué (question de droit). Le 11 janvier 1656, Arnauld fut condamné en Sorbonne sur la question de fait. Pascal, retiré depuis peu à Port-Royal, fut alors prié par ses amis d'adresser un appel au public. Du 23 janvier 1656 au 24 mars 1657, il publia dix-huit lettres anonymes, où il éleva le débat : il s'agissait de discréditer la morale relâchée de la puissante société, qu'on accusait de gouverner les consciences et d'accommoder les règles de la religion aux mœurs du temps.

Tollo fut l'argumentation de Pascal : On a condamné Arnauld sur la question de fait, sans vouloir montrer les propositions dans l'*Augustinus* ; aussi commence-t-on à croire qu'elles n'y sont pas. Pour la question de droit, les ennemis d'Arnauld, unis dans le dessein de le perdre, lui font une pure querelle de mots et déclarent hérétique chez lui ce qui est catholique chez les Pères (I-IV). Aussi bien, la morale des jésuites est toute païenne et la nature, sans la grâce, suffit à l'observer. Ils excusent les péchés d'ignorance ; ils ont des casuistes dont les diverses opinions sont toutes probables ; ils éludent l'autorité de l'Evangile ; par la méthode de l'interprétation, des équivoques, des restrictions mentales, ils permettent l'usure, l'ambition, la fausse dévotion ; ils adoucissent la confession et dispensent d'aimer Dieu (V-X). Pascal s'adresse ensuite aux Révérends Pères : il se justifie de réfuter par la raillerie les décisions fantasques d'Escobar, il expose la doctrine scandaleuse des casuistes sur l'aumône et l'homicide. « Vous êtes, leur dit-il, hardis contre Dieu et timides contre les hommes. Vous êtes des calomniateurs (XI-XVI). Vous voulez hypocritement faire condamner Jansenius, afin d'atteindre du même coup saint Augustin et la grâce efficace » (XVII-XVIII). Les *Provinciales*, traduites en latin par Nicole, eurent un grand retentissement dans toute l'Europe. Les jésuites firent condamner et brûler le livre, et multiplièrent les réponses.

Les *Provinciales* sont un chef-d'œuvre littéraire qui a beaucoup contribué à fixer la prose française. Rien de plus simple, de plus clair, de plus alerte et de plus précis que le style des « Petites lettres ». L'ironie s'y joue, légère et railleuse, et bientôt fait place à la plus âpre indignation ; la finesse de l'homme du monde s'y allie à la rigueur scientifique du théologien, et l'art du poète comique à l'éloquence du prédicateur. Il n'y a peut-être pas, parmi les œuvres classiques du XVIIe siècle, de pages qui aient moins vieilli.

PROVINCIALAT (*si-a-la*) n. m. Charge, dignité de provincial d'un ordre religieux ; exercice de cette charge : *Briguer le* PROVINCIALAT.

PROVINCIALEMENT (*si*) adv. En provincial ; à la manière des provinciaux.

PROVINCIALISME *si-a-lism'* — rad. *provincial* n. m. Forme, manière de s'exprimer propre à une province : *Ecrivain chez lequel les archaïsmes et les* PROVINCIALISMES *surabondent.* ‖ Manière de voir, gaucherie, mauvais goût de provincial : *Le* PROVINCIALISME *est très intolérant.*

PROVINCIALITÉ (*si* — rad. *provincial*) n. f. Caractère de la province ou d'une province : *Nos* PROVINCIALITÉS *françaises s'effacent rapidement.* (Michelet.)



Armes de Provins.

PROVINS, ch.-l. d'arrond. de Seine-et-Marne, à 48 kilom. de Melun, sur la Voulzie grossie du Durtain ; 8.794 hab. (*Provinois, oises.*) Ch. de f. Est. Commerce de blé, grains et farines. Culture de *roses de Provins*, utilisées en médecine. Carrosseries ; fabriques de bougies, grosse chaudronnerie ; porcelaines d'art et terres cuites, sucrerie ; fours à chaux ; fabriques de draps. Source minérale exploitée. Divisée en Ville-Haute et Ville-Basse, Provins a conservé son aspect du moyen âge et possède l'église Saint-Quiriace (XIIe et XIIIe s.), l'église Sainte-Croix (XIIIe, XVe et XVIe s.), mais son monument le plus remarquable est la Grosse-Tour (curieux donjon du XIIe s.).



La Grosse-Tour de Provins.

— *Histoire.* Provins (lat. *Provinum*), déjà cité comme ville en 802 dans un capitulaire de Charlemagne, appartint successivement aux comtes de Vermandois, de Blois, de Chartres et de Champagne. Ces derniers y établirent de nombreuses manufactures et des foires importantes, qui contribuèrent à la prospérité de la ville. Disputée entre Anglais et Français pendant la guerre de Cent ans, Provins, dont les habitants avaient embrassé le parti de la Ligue, fut, en 1592, pris d'assaut par Henri IV, après un siège de trois jours. Patrie des poètes Guyot de Provins et Hégésippe Moreau. L'arrondissement a 5 cant., 101 comm. et 51.083 hab. ; le canton a 11 comm. et 14.205 hab.

PROVISEUR (lat. *provisor*) n. m. Premier fonctionnaire d'un lycée.

— Nom donné autrefois aux chefs de certaines corporations, de certaines maisons de l'ancienne Université, au supérieur de la Sorbonne, au supérieur du collège d'Harcourt, à l'économe du collège de Navarre.

PROVISION lat. *provisio* n. f. Ensemble de choses nécessaires ou utiles, destinées à une consommation d'un genre quelconque : *Le pain, viande, fourrage et le reste, ayez* PROVISION *de tout.* P.-L. Courier.) ‖ Réunion de choses quelconques, qu'on amasse pour un usage à venir : *Faire* PROVISION *de courage, d'anecdotes.*

— Loc. div. *Provisions de bouche*, Ensemble de provisions destinées à être consommées. ‖ *Provisions de guerre*, Munitions. ‖ *Par provision*, Provisoirement, préalablement. Fam. *Provision de bois*, Nombreux coups de bâton.

— Comm. Somme versée par avance à une personne et à valoir sur le montant de la somme à payer au moment du règlement définitif. ‖ Somme ou valeur remise par le tireur d'une lettre de change au tiré pour servir au payement-créance du tireur sur le tiré. ‖ Rétribution due à un courtier, à un intermédiaire.

— Dr. Somme allouée préalablement à une partie avant un jugement définitif. ‖ Somme remise d'avance à un avoué ou à un avocat pour les premiers frais d'un procès et à valoir sur ses honoraires. ‖ *Provision alimentaire*, Somme allouée, par exemple, à la femme pendant une instance en divorce ou en séparation de corps, à un ouvrier victime d'un accident du travail jusqu'à fixation de l'indemnité définitive. ‖ *Provision sur les biens meubles et immeubles*, Somme allouée à un failli ou à sa famille.

— Dr. can. Mise en possession d'un bénéfice. ‖ Acte du supérieur qui donne un titre ; *Un faux exposé rend la* PROVISION *nulle.*

— n. f. pl. Lettres par lesquelles un bénéfice ou un office est conféré à quelqu'un : *Faire enregistrer ses* PROVISIONS.

PROV. Provision, destruction ou Provision, profession. Quand on a, dans un message, une provision de choses nécessaires à la vie, on en consomme [illegible] faisant les provisions du jour et à mesure ses besoins.

— ENCYCL. Dr. comm. V. LETTRE DE change.

— Dr. [illegible] Le jugement déclaratif [illegible] le [illegible] de ses moyens [illegible] par [illegible] du [illegible] de commerce lui permet d'obtenir [illegible] commissaire [illegible] la proposition [illegible] et [illegible] appel au tribunal. Après [illegible] peuvent [illegible] actif, lui [illegible] la quotité [illegible] le tribunal, de la part [illegible] SIONNEL.

PROVISIONNÉ [illegible] ÉE adj. Qui a [illegible] est pourvu, muni. Vx. [illegible]

PROVISIONNEL, ELLE [illegible] adj. Qui [illegible] par provision, en attendant le règlement [illegible] SIONNEL.

PROVISIONNELLEMENT [illegible] adv. Par provision.

PROVISOIRE (lat. *provisorius*) adj. Qui existe, fait en attendant une autre chose : *Domicile provisoire.*

— *Gouvernement provisoire*, Gouvernement intérimaire.

— Dr. Se dit d'un jugement rendu par provision : *Sentence* PROVISOIRE. ‖ *Matière provisoire*, Ce qui nécessite des mesures prises par provision : *Les aliments, les réparations, etc., sont* MATIÈRE PROVISOIRE. *Exécution provisoire*, Celle qui a lieu nonobstant appel.

— n. m. Ce qui est provisoire : *En général, le* PROVISOIRE *dure longtemps.*

— Dr. Décision par provision : *Introduire un* PROVISOIRE.

PROVISOIREMENT (rad. *provisoire*) adv. Dr. Par provision : *Décision prise* PROVISOIREMENT. ‖ En attendant, transitoirement : *Loger* PROVISOIREMENT *à l'hôtel.*

PROVISORAT (*ra* — du lat. *provisor*, proviseur) n. m. Dignité, qualité de proviseur. ‖ Exercice des fonctions d'un proviseur.

PROVISORERIE (*ri* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Fonctions de proviseur, durée de ces fonctions. Vx.

PROVOCANT (*kan*), **ANTE** adj. Qui provoque, agace, taquine : *Insolence* PROVOCANTE. *Rires* PROVOCANTS.

— Qui excite, qui pousse à certaines tentatives, à certaines audaces : *Les œillades* PROVOCANTES *d'une coquette.*

PROVOCATEUR, TRICE adj. Qui provoque : *Des ris* PROVOCATEURS. ‖ *Agent provocateur*, Individu qui a pour mission de pousser les gens à commettre certains délits. — Fig. Objet qui détermine certaines choses : *Le besoin est par ordre l'*AGENT PROVOCATEUR *du progrès.* E. Pelletan.

— Substantiv. Personne qui provoque : *Mépriser les incitations d'un* PROVOCATEUR.

— n. m. Antiq. rom. Gladiateur qui attaquait les hoplomaques.

PROVOCATIF, IVE adj. Qui a le caractère de provocation : *Paroles* PROVOCATIVES.

PROVOCATION (*si-on*) n. f. Action de provoquer, acte par lequel on provoque : *De l'espionnage et la* PROVOCATION. *L'intervalle est court.* Guizot. ‖ Acte par lequel on défie, on appelle quelqu'un en duel.

— Action de ce qui excite, de ce qui porte à certains actes physiologiques : PROVOCATION *au sommeil.*

— Instit. rom. *Droit de provocation* (jus provocationis). Dans l'ancien droit romain. Sorte de recours en grâce. Tous les condamnés à une peine criminelle avaient le droit de former devant le peuple assemblé dans ses comices.

— ENCYCL. Dr. La *provocation* à l'action coupable est l'un des modes de complicité prévus par l'article 60 du Code pénal, mais elle n'est punissable qu'autant qu'elle a lieu « par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables ».

D'autre part, la provocation est une excuse légale en deux matières différentes :

1° *En matière de meurtre et de violences.* Les faits de provocation entraînant l'excuse légale sont : les coups et violences graves envers les personnes ; l'outrage violent à la pudeur ; le flagrant délit d'adultère dans la maison conjugale ; la violation, à l'aide d'escalade ou d'effraction, du domicile pendant le jour (art. 321, 322, 324, [illegible] 2, 325). Pendant la nuit, la violation du domicile est un cas de légitime défense.)

2° *En matière d'injures publiques.* La provocation rend excusable l'injure publique, mais à la condition que cette injure s'adresse à un particulier (loi du 29 juillet 1881, art. 33 § 2).

— *Provocation publique à des crimes ou délits.* Il s'agit ici de la provocation qui, faite publiquement, peut résulter de certains discours, de certains écrits, et qui est prévue par la loi du 29 juillet 1881 sur la presse. Aux termes de l'article 23, doivent être punis, comme complices d'une action qualifiée crime ou délit, ceux qui ont provoqué l'auteur ou les auteurs à la commettre, lorsque se trouvent réunies certaines conditions que détermine cet article 23, notamment lorsque la provocation a été suivie d'effet. Si la provocation n'a pas été suivie d'effet, la provocation constitue un délit spécial.

— *Provocation à des militaires.* La provocation adressée à des militaires des armées de terre ou de mer, dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs dans tout ce qu'ils commandent pour l'exécution des lois et règlements militaires, est réprimée par l'article 25 de la loi du 29 juillet 1881 modifié par la loi du 12 déc. 1893, si cette provocation a été publique, ou bien par la loi du 28 juillet 1894, si elle n'a pas été publique encore, bien qu'elle n'ait pas le caractère d'un acte de propagande anarchiste.

— *Provocation à des retraits de fonds des caisses publiques.* D'après la loi du 3 février 1893, le fait d'avoir, par des bruits faux et calomnieux, semés à dessein [illegible] blic, ou par des voies ou moyens frauduleux quelconques, provoqué ou tenté de provoquer des retraits de fonds des caisses publiques ou des établissements obligés par la loi à effectuer leurs versements dans les caisses publiques, est puni d'un emprisonnement de deux mois à [illegible] d'une amende de [illegible] francs et, facultativement, de l'interdiction de séjour de cinq à dix ans.

PROVOQUER [illegible] provinciaux l'un à [illegible] Agacer, harceler. V. AGACER.

PROVOST [illegible] Français [illegible] la [illegible] à la [illegible] Varin et [illegible] Nantes [illegible] Paris [illegible] Paris [illegible] Fax [illegible] Provost, né [illegible] Paris [illegible] Français [illegible] Paris [illegible] Provost [illegible] Paris [illegible] Provost [illegible] Paris [illegible] Provost

l'école de dessin de François Devosge, à Dijon, et se rendit à Paris en 1780. Quatre ans plus tard, il obtenait à Dijon le prix de Rome des états de Bourgogne. Son principal travail, en Italie, fut une copie très libre, mais très remarquable, du plafond de Pierre de Cortone au palais Barberini (musée de Dijon). En 1789, Prud'hon est fixé à Paris, où il embrasse avec ardeur les idées révolutionnaires. Très malheureux en ménage, il paraît s'être lié d'une sorte d'amitié amoureuse avec la jeune et charmante Marie Fuseonnier, sœur d'un de ses camarades d'atelier. Sa vie, pendant la Révolution, est difficile et tourmentée. Il exécute, pour vivre, des miniatures, des dessins à la plume, des allégories mythologiques et des portraits dont le plus connu est celui, vraiment délicieux, de Mme Copia, la femme du graveur, daté de 1793. Sa gêne persistante le force même à se retirer, de 1795 à 1797, à Rigny, près Gray. Quelques commandes lui sont ménagées en 1797, à sa rentrée à Paris : plafond de la salle des Gardes du palais de Saint-Cloud : *la Vérité descendant sur la terre* ; plafond de la salle du Laocoon, au Louvre : *le Génie guidé par l'Étude*). Toutefois, ce n'est guère que sous l'Empire que, sans être jamais apprécié à sa valeur vraie, il voit les amateurs rechercher ses œuvres. Ses toiles les plus importantes, en cette période, sont : *Joséphine assise dans les jardins de la Malmaison* ; *l'Enlèvement de Psyché* ; *Diane implorant Jupiter* (Louvre) ; *la Justice poursuivant le Crime* (Louvre) ; les portraits de *François Devosge* (musée de Dijon), de *Mme Jane* et de *Vincent Donon* (Louvre), etc. Aux Salons de 1817 et de 1819, il expose son *Andromaque pleurant sur le sort d'Astyanax* et une *Assomption de la Vierge* (Louvre). Après le suicide (1821) de son élève et amie, Constance Mayer (v. ce nom), avec laquelle il s'était lié depuis qu'il s'était séparé de sa femme, il vécut deux années encore, peignant son *Christ en croix* (Louvre), sa *Famille malheureuse* (1822) et une grande composition de l'*Ame délivrée*. Prud'hon est tenu à bon droit pour le maître le plus original de son temps. Savant et libre dessinateur, habile à créer de beaux effets de clair-obscur, on ne peut lui reprocher que l'abus des glacis fragiles et des préparations bitumées. — Son fils, JEAN **Prud'hon**, fut un graveur de quelque mérite.



P.-P. Prud'hon.

PRUDOTERIE (*rî*) n. f. Pruderie mesquine et sotte. ‖ Sorte de famille symbolique, dont quelques écrivains ont fait descendre les prudes :

D'elle descendent ceux de la *Prudoterie*,
Antique et célèbre maison.
LA FONTAINE.

PRUE (*prû*) n. f. Techn. Lien fait avec deux tiges flexibles.

— Navig. Nom donné à des pièces de bois qui retiennent entre elles les deux parties d'un train.

PRUILLÉ-L'ÉGUILLÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 29 kilom. de Saint-Calais, sur le Chabuisson, affluent de la Veuve ; 1.197 hab. Église du XIIe siècle.

PRUINE (lat. *pruina*, givre) n. f. Matière grenue et cireuse, qui recouvre les prunes, les feuilles des choux, le chapeau ou les lames de divers champignons, et qu'on peut enlever avec le doigt. ‖ On l'appelle vulgairement FLEUR.

PRUINÉ, ÉE adj. Qui est couvert de pruine. ‖ On dit aussi PRUINEUX, EUSE.

PRUINOSITÉ n. f. Bot. Syn. de PRUINE.

PRUM lat. *Prumia*), ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves]), sur la *Prum*, sous-affluent de la Moselle par la Sure ; 2.742 hab. Ch.-l. de cercle. Cuirs. Ancienne abbaye impériale de bénédictins, fondée en 762, où mourut l'empereur Lothaire (855).

PRUMIER (Antoine), compositeur français, né et mort à Paris (1794-1868). Élève de l'École polytechnique, de l'École normale et du Conservatoire de musique, il fut premier harpiste au Théâtre-Italien, puis à l'Opéra-Comique, et, en 1835, professeur de harpe au Conservatoire. On lui doit un grand nombre de morceaux de divers genres pour la harpe. — Son fils, ANGE-CONRAD **Prumier**, né et mort à Paris (1820-1884), fut premier harpiste à l'Opéra-Comique, puis à l'Opéra, et, en 1870, fut nommé professeur de harpe au Conservatoire. Il a publié des études et divers morceaux pour la harpe, ainsi que quelques compositions religieuses.

PRUN, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]) ; 2.835 hab.

PRUNA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), près du rio Salado ; 3.290 hab.

PRUNAY, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 17 kilom. de Vendôme, près de la *forêt de Prunay* ; 951 hab. Ch. de f. État. Ruines du prieuré de la Habaudière (XIIe et XVe s.

PRUNAY-LE-GILLON, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 14 kilom. de Chartres ; 1.129 hab. Dolmen.

PRUNE (du lat. *prunum*) n. f. Fruit du prunier. Dans la région agenaise. Syn. de PRUNEAU : *les* PRUNES *d'Agen*. — Fam. Balle ou autre projectile : *Recevoir une* PRUNE. — Loc. div. : *Ce ne sont pas des prunes*. Se dit d'un gros projectile, fort redoutable. ‖ *Aux prunes, Viennent les prunes*, L'été prochain : *Jeune fille qui aura seize ans* AUX PRUNES. ‖ *Pour des prunes*, Pour des bagatelles, pour rien. ‖ *Aimer mieux deux œufs qu'une prune*. Entendre bien ses intérêts. ‖ Pop. *Avoir sa prune*, Être gris.

— ENCYCL. Au point de vue botanique, la *prune* est un drupe dont le péricarpe charnu est comestible. Sa forme est allongée ou globuleuse ; sa peau, lisse, très glabre, de couleur variable, est recouverte d'un enduit cireux (pruine) qui se détache facilement.

Il existe de nombreuses variétés de prunes. Citons, parmi les plus estimées :

Prunes à couteau, par ordre de maturité : saint-Pierre ; prune-pêche précoce de Tours ; mirabelle précoce ; Monsieur ; reine-Claude dorée, royale de Tours, bleue de Belgique ; Kirke ; reine-Claude violette, reine-Claude tardive ; diaprée rouge, impériale de Milan, musquée, goutte-d'or de Coe, mirabelle tardive ; etc.

Prunes à confire et à confitures. Les variétés précédentes, puis : reine-Claude verte, reine-Victoria, petite mirabelle.

Prunes à pruneaux. Quetsch d'Allemagne, quetsch ordinaire, prune d'ente ou d'Agen, Sainte-Catherine.

On récolte les prunes lorsqu'elles sont complètement mûres ; à ce moment, elles se détachent facilement de leur pédoncule. Le Lot-et-Garonne et les départements limitrophes cultivent surtout la prune d'ente ou d'Agen ; la Champagne et la Lorraine font de la mirabelle, recherchée en confiserie, une culture importante.



Prunes : 1. Reine-Claude ; 2. Mirabelle ; 3. D'Agen ; 4. Sainte-Catherine ; 5. Quetsch ; 6. Monsieur ; 7. Kirke ; 8. Goutte-d'or ; 9. Du Japon.

Compote de prunes. Après avoir enlevé les noyaux, faire cuire les prunes avec un peu d'eau et la moitié de leur poids de sucre ; lorsqu'elles fléchissent sous le doigt, les placer dans un compotier et verser dessus le sirop un peu réduit.

Confitures. Procéder de la même façon que pour la compote, mais laisser cuire une heure dans une bassine de cuivre, en écumant souvent.

Eau-de-vie de prunes. Les fruits bien mûrs, préalablement écrasés, sont mis à fermenter pendant un mois ou six semaines dans un tonneau défoncé. Au bout de ce temps, on procède à la distillation. 110 kilogrammes de fruits donnent 8 à 10 litres d'eau-de-vie à 55°.

PRUNEAU (*no*) n. m. Prune séchée : *Les* PRUNEAUX *d'Agen, de Tours*.

— Fam. Œil noir, vif et pétillant.

— Pop. Projectile. ‖ Chique de tabac. ‖ *Pruneau relavé* ou simplem. *Pruneau*, Fille ou femme dont la peau est très brune.

— Adjectiv. Qui a la teinte des pruneaux violets : *Un violet* PRUNEAU.

— ENCYCL. Les *pruneaux*, dont les plus renommés sont ceux d'Agen, se préparent en étendant les prunes sur la paille, au soleil, pour les soumettre ensuite pendant quelques heures à la chaleur d'un four doux. Les *compotes de pruneaux*, obtenues en faisant cuire des pruneaux dans de l'eau contenant du sucre, de la cannelle, un zeste de citron, un peu de vin rouge, jouissent de propriétés laxatives.

PRUNÉES n. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le genre *prunier*. (Syn. AMYGDALÉES.) — *Une* PRUNÉE.

PRUNELAIE (*lè*) n. f. Terrain planté de pruniers ou de prunelliers.

PRUNELAS (*la*) n. m. Vitic. Syn. de PRUNELLA.

PRUNELÉE n. f. Confiture de prunes.

PRUNELET (*le*) n. m. Boisson faite avec des prunelles ou avec des prunes séchées au four.

PRUNELLA (*nèl*) n. f. Variété de cépage rouge du midi et du sud-ouest de la France. Syn. BOUDALÈS, ŒILLADE, MORTERILLE NOIRE, PASSERILLE, CINSAUT, etc.

PRUNELLE (*nèl*) ou **PRUNELLA** (*nèl-la*) n. f. Bot. Genre de labiées. ‖ On dit aussi BRUNELLE ou BRUNELLA.

— ENCYCL. Les *prunelles* sont des herbes vivaces à fleurs de couleur rouge, bleue ou blanche, groupées en épis, qui croissent dans les régions tempérées et les montagnes tropicales. La *prunelle à grandes fleurs* croît dans les prairies du sud de la France.



Prunelle : *a*, coupe de la fleur ; *b*, graine grossie.

PRUNELLE (*nèl*) n. f. Fruit du prunellier. V. PRUNELLIER.

— Partie de l'œil par laquelle passent les rayons lumineux pour pénétrer jusqu'à la rétine : *Il faut huit minutes pour que la lumière du soleil arrive à notre* PRUNELLE. (P. Leroux.) ‖ Œil, regard : *Des* PRUNELLES *bleues*. ‖ Objet comparé à la prunelle de l'œil : *Nul œil-de-bœuf n'ouvre au mur sa* PRUNELLE *sombre*. (Th. Gauth.)

— Loc. div. : *Jouer de la prunelle*, Lancer des regards provocants, significatifs. ‖ *Comme la prunelle de ses yeux*, Avec amour, avec un soin attentif.

— Chim. Sel de prunelle, Nitrate de potasse, ainsi appelé autrefois parce qu'il se trouve en petite quantité dans le fruit du prunelier. ‖ Nitrate ou potasse tartarisé.

— Comm. Le fer de la prunelle est le fer qui a subi un certain degré de trempe, mais qui n'est pas encore arrivé à la dureté de l'acier. La petite quincaillerie de Saint-Étienne, la petite coutellerie de Thiers, la fabrication des limes de Saint-Étienne, de Langres, de Nevers, de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Toulouse, de Nîmes, de Tarbes, de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz, de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz, de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz

PRURITEUX — EUSE adj. Pathol. Qui [illegible]

PRUS [illegible] Alexandre [illegible] à Varsovie en 1847. Il [illegible] de ses romans sont [illegible] et les petits. Son style [illegible] Mémoires d'un Bâton, Pharaon, la Poupée, la Poupée [illegible] en français par [illegible]

PRUSIAS [illegible] genre de crustacés décapodes, de la famille des [illegible] représenté des espèces [illegible] pattes ou allongées, propres à [illegible]

PRUSIAS Ier, le Boiteux, roi de Bithynie de 237 à 182 av. J.-C. [illegible] succéda à son père Zélas, battit Attale Ier, roi de Pergame, et ravagea les [illegible] Hellespont. Il mourut des suites d'une blessure reçue à Héraclée. Il était [illegible] sur de Philippe, roi de Macédoine, qu'il aida à [illegible] les Romains. — Son fils, Prusias II, [illegible] à 148 av. J.-C.) fit la guerre à Eumène, roi de Pergame, qu'il battit. Annibal à sa cour, mais, sur les menaces des Romains, consentit à l'assassiner. Le grand homme le prévint en se donnant la mort (183 av. J.-C.). Prusias alla à Rome mendier la faveur de la république. En 151, les Romains l'obligèrent à rendre les conquêtes qu'il avait faites sur le royaume de Pergame. Il figure dans le *Nicomède* de Corneille.

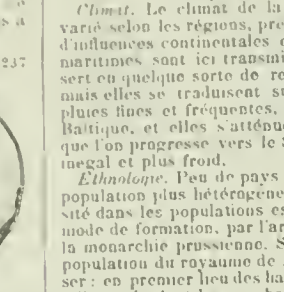

Prusias Ier

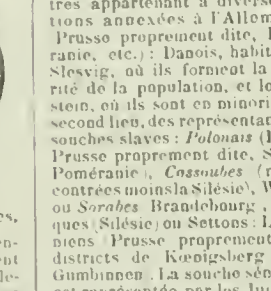

Prusias II

PRUSSE [illegible] Nom donné autrefois par les [illegible] des arsenaux [illegible] en bois de sapin de Prusse, servant au bordé de la [illegible] costillage des navires.

PRUSSE, en allem. **Preussen**, État de l'Europe centrale, le plus considérable par l'étendue, le plus influent par la [illegible] des royaumes qui font partie de l'empire allemand, dont il est en même temps le chef. La Prusse est limitée, au N., par la mer Baltique, le Danemark et la mer du Nord; à l'O., par les Pays-Bas, la Belgique, le grand-duché de Luxembourg, la Lorraine allemande, la Bavière, la principauté de Thuringe, la Saxe, l'Autriche; à l'E. par la Prusse russe. Coordonnées géographiques extrêmes : latitude N. 3°31'28" de longitude E. de Paris, entre 51° 30' et 55° 53' 34" 348 351 kilom. carr., [illegible] contre un certain nombre de petites enclaves, [illegible] se prolongent en Thuringe, dans la [illegible] en Wallonie et dans le Jura souabe, pop. [illegible] Cant. *Hertha*. Le nom de l'État dérive de [illegible] des *Borussiens*, d'origine probablement [illegible] une première réduite par les chevaliers Teutons.

Géologie et orographie. La Prusse appartient en majeure partie à la grande plaine [illegible] qui s'étend du nord de l'Europe qui s'étend de [illegible] à l'Oural. Cette plaine, marécageuse et [illegible] se à l'O. la Weser, se compose surtout, [illegible] de sables [illegible] marnes argileuses grav[illegible] s'apportant [illegible] de blocs erratiques [illegible] venus de Scandinavie avec les glaces [illegible] Les grandes étendues de terres [illegible] y sont [illegible] L'altitude reste, en général, [illegible] 100 mètres cependant, près de Dantzig, [illegible] Deux zones de hauteurs [illegible] E. à O. La zone du Sud comprend les [illegible] Lusace, le Riesengebirge, les collines de la Basse-Lusace, le Katzengebirge, les hauteurs de Trebnitz. A cette zone [illegible] appartient une région parsemée de lacs, les environs [illegible] la Baltique, puis l'Oder et la Vistule [illegible] ont en plusieurs [illegible] La côte se termine par [illegible] sables [illegible] et sablonneuses. A l'O. [illegible], le rivage est bordé [illegible] de falaises [illegible] les îles frontières. Il existe une [illegible] grande [illegible] de Zuydersee jusque près [illegible] de l'Ems. La côte se compose de deux parties [illegible] terrain plat, gras et [illegible], provenant [illegible] qui s'est jusqu'ici jusqu'à [illegible] intérieur, la [illegible] le plus souvent, infertile.

Par ses [illegible] naturelles, la Prusse [illegible] un caractère [illegible] l'Allemagne du Sud, du Centre et de l'Ouest. Au Sud, [illegible] les plus élevés se remarquent sur la frontière de Bohême, où les Riesengebirge [illegible] au Schneekoppe, à 1 604 mètres. Au Centre, le massif du Harz atteint 1 140 mètres au Brocken. Entre le Harz et la frontière occidentale de la Prusse, s'échelonnent plusieurs systèmes, parmi lesquels le Rothaargebirge aux sources de la Sieg et de la Lahn, le Vogelsberg [illegible] le massif [illegible] rhénan que le Rhin traverse entre Bonn et Bonn. Ce massif comprend, sur la rive droite du Rhin, le Westerwald (657 m.), entre la Sieg et la Lahn, et la Lahn (883 m.) entre la Lahn, le Main et son affluent le Kinzig; la Nahe, sur la rive gauche du Rhin; l'Hunsrück au N. et la Moselle, continue les Ardennes [illegible] et s'élève à 760 m.; entre la Moselle et la Sarre [illegible] et s'élève à 690 m.; entre la Moselle et la Nahe, le Hardt, plateau boisé, fait suite au Hardt du Palatinat. Le Lavarenne, qui, lui-même, prolonge les Vosges.

Hydrographie. Le territoire prussien se partage inégalement entre les bassins du Memel, Niemen russe, de la Vistule, de l'Oder, de l'Elbe, Weser et du Rhin. Au un de ces bassins est [illegible] entièrement compris en Prusse.

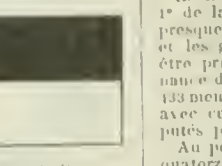

Du peau de la Prusse.

Le Niemen et la Vistule, la Prusse orientale, elle passe à Königsberg. La Vistule arrose la [illegible] et finit par un grand delta. Sur l'un de ses bras du delta est Dantzig. L'Oder traverse d'abord [illegible] province de Silésie, passe à Breslau, à Francfort, à Stettin. L'Elbe passe à Magdebourg, arrosant au milieu une région éminemment propre à la culture de la betterave à sucre. Le pays compris entre l'Oder et l'Elbe est drainé par la Havel (361 kilom.), affluent droit de l'Elbe, grossie de la Spree (265 kil.). Le centre du Brandebourg, sablonneux et humide, est surnommé la « boîte à sable » (*Sandbüchse*) de l'Allemagne. C'est là cependant que s'est développé Berlin. Le Brandebourg est une des provinces de l'empire qui ont été le plus transformées par la volonté patiente et obstinée des colons allemands. Sur le Weser est Hanovre, capitale du royaume du même nom, transformé en province prussienne en 1866. A l'O. du Weser s'étend une région occupée par des tourbières, que traverse l'Ems, doublé depuis peu du canal de Dortmund aux ports de l'Ems.

Climat. Le climat de la Prusse, naturellement assez varié selon les régions, présente un intéressant mélange d'influences continentales et océaniques. Les influences maritimes sont ici transmises par la mer Baltique, qui sert en quelque sorte de relai aux courants océaniques; mais elles se traduisent surtout par des brumes et des pluies fines et fréquentes, qui couvrent le littoral de la Baltique, et elles s'atténuent de plus en plus à mesure que l'on progresse vers le S.-E., le climat devenant plus inégal et plus froid.

Ethnologie. Peu de pays comprennent des éléments de population plus hétérogènes que la Prusse, et cette diversité dans les populations est une conséquence directe du mode de formation, par l'arbitraire et par la conquête, de la monarchie prussienne. Sous le rapport des races, la population du royaume de Prusse peut ainsi se décomposer : en premier lieu des habitants de souche germanique, *Allemands*, dont les uns habitent les provinces allemandes, d'autres appartenant à diverses nations annexées à l'Allemagne Prusse proprement dite, Poméranie, etc.) : Danois, habitant le Slesvig, où ils forment la majorité de la population, et le Holstein, où ils sont en minorité; en second lieu, des représentants des souches slaves : *Polonais* (Posen, Prusse proprement dite, Silésie, Poméranie), *Cassoubes* (mêmes contrées moins la Silésie), *Wendes* ou *Sorabes* Brandebourg, Tchèques (Silésie) ou Settons : Lithuaniens Prusse proprement dite, districts de Kœnigsberg et de Gumbinnen. La souche sémitique est représentée par les Juifs, nombreux en Silésie et dans la province de Posen. Quelques-unes de ces distinctions de race correspondent à des différences de langue. Les différences sont moins notables au point de vue religieux : le culte évangélique est celui d'à peu près les deux tiers des habitants; le culte catholique a près d'un tiers d'adhérents, recrutés surtout dans les provinces polonaises.

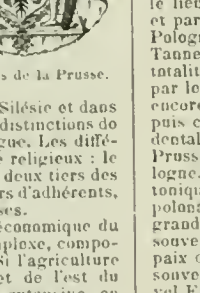

Armoiries de la Prusse.

— Géographie économique. La vie économique du royaume de Prusse est particulière et complexe, composite et morcelée comme le sol lui-même. Si l'agriculture prédomine dans les provinces du nord et de l'est du royaume, particulièrement sous sa forme extensive, en raison de l'existence des grands domaines, nombreux dans la Poméranie, la Prusse proprement dite et le Mecklembourg, et disposés surtout pour l'élevage du mouton, du bœuf et du cheval, au détriment de la culture des céréales (blé, seigle, orge, avoine), de la pomme de terre, houblon, au contraire, les contrées de l'Ouest et du Sud-Ouest, par suite de l'abondance de la houille et des minerais de toute sorte en Thuringe et en Westphalie, ont vu se produire, au cours du XIXe siècle, un magnifique essor industriel, favorisé par la suppression, due à Hardenberg et à Stein, des entraves de la vieille législation prussienne des corporations. La région occidentale est donc à peu près exclusivement industrielle; néanmoins, il y faut citer, pour son extraordinaire fertilité, la vallée du Rhin et du Main, qui cultive les arbres fruitiers, la pomme de terre, la vigne, vins renommés du *Rheingau*). Les gisements de houille les plus importants sont ceux de la Prusse rhénane, dans les bassins de la Ruhr, de la Saale et du Teutoburgerwald, de la Silésie et de la Saxe prussienne. Le Hanovre, la Westphalie et la Hesse produisent le minerai de fer, le minerai de cuivre abonde près d'Aix-la-Chapelle, le Harz produit à peu près tous les métaux : zinc, nickel, argent, etc. D'une manière générale, le bassin supérieur de l'Oder, Silésie, la Saxe prussienne, la Thuringe et surtout la Westphalie, autour de Dusseldorf-Elberfeld, Essen, sont les régions d'activité industrielle la plus intense : filatures de coton, laine et soie, [illegible] fabriques de machines de toute sorte, usines [illegible] produits chimiques, raffineries, distilleries, etc.

— Géographie politique. Parmi les États allemands, la Prusse tient à faire prévaloir une législation politique uniforme. C'est une monarchie parlementaire, où le souverain aura en principe tous les pouvoirs. Le pouvoir constituant s'exerce par la voie législative ordinaire à des conditions spéciales de vote. Plusieurs fois modifiée depuis, la constitut on date du 31 janvier 1850.

La constitution proclame l'égalité des Prussiens devant la loi, sauf les privilèges de la noblesse médiatisée, l'inviolabilité de la personne, du domicile et de la propriété, la liberté des cultes, liberté d'émigration et d'association, la liberté de manifestation de la pensée, de réunion pacifique dans un lieu fermé.

Le roi, inviolable, a le pouvoir exécutif avec des ministres responsables, qu'il nomme et révoque : il promulgue et fait exécuter les lois, il a le droit de grâce, convoque et peut proroger les Chambres, conclut les traités avec approbation du Parlement quand ils créent une charge pour l'État. Près du roi est un conseil général de princes et de fonctionnaires; les neuf ministres sont responsables.

Le *Landtag* ou représentation nationale se compose : 1° de la *Chambre des seigneurs* (302 membres), nommés presque tous par le roi parmi les grandes familles nobles et les grands propriétaires : les membres à vie doivent être pris parmi les six classes énumérées dans l'ordonnance de 1854; 2° la *Chambre des députés*, qui comprend 433 membres élus pour cinq ans, par le vote à deux degrés avec certaines conditions de cens. La Chambre des députés peut seule être dissoute; le roi a un veto absolu.

Au point de vue administratif, la Prusse se divise en quatorze provinces : Prusse-Orientale, Prusse-Occidentale, Posnanie (ou prov. de Posen), Silésie, Poméranie, Brandebourg, Berlin, Saxe, Slesvig-Holstein, Hanovre, Westphalie, Hesse-Nassau, Prusse-Rhénane et Hohenzollern. Les provinces sont elles-mêmes divisées en *districts*, subdivisés en *cercles*. Dans chaque circonscription se trouve un représentant du pouvoir central avec un comité élu; dans la province, un *président supérieur*, nommé par le roi, assisté d'un conseil, et une *diète provinciale*, qui désigne un *directeur* chargé d'exécuter ses décisions; à la tête du district, un président responsable avec un comité de district et un conseil de district. Il existe deux sortes de cercles : *cercles ruraux*, divisés en *bailliages* et administrés par un *landrath*, nommé par le roi, assisté d'un comité de cercle, qui est le principal rouage administratif, et qui exécute les décisions de la diète du cercle; les *cercles urbains*, non divisés, ont une sorte de conseil municipal qui choisit un comité. L'organisation des communes n'a rien d'uniforme. Au sommet de l'organisation judiciaire est une *cour suprême*; des tribunaux régionaux supérieurs sont chargés de l'appel des tribunaux régionaux. Dans les bailliages, se trouvent un tribunal de bailliage et le tribunal des échevins. Pour les crimes, il y a une cour d'assises avec un jury.

— Histoire. L'histoire de la monarchie prussienne présente un certain nombre de caractères particuliers, qui lui donnent une physionomie toute spéciale. Le plus important, et qui même les renferme tous, c'est que jamais l'organisme politique prussien n'a correspondu à une nationalité déterminée, le terme de « nationalité » étant pris ici dans son sens général et désignant aussi bien la communauté de race que la communauté d'aspirations politiques. L'État prussien a été, en réalité, la création tout artificielle d'une maison allemande, dont il a suivi les progrès territoriaux, fortifiés à chaque pas par une solide et puissante administration. L'histoire de la Prusse, jusqu'au début du XIXe siècle, n'est, au fond, que l'histoire des agrandissements territoriaux de la maison des Hohenzollern.

Les origines de la monarchie prussienne, au point de vue territorial, sont doubles; ce sont : la Marche de Brandebourg, qui a son histoire propre jusqu'en 1525, et sur laquelle il n'y a pas lieu de revenir ici (v. Brandebourg), et le duché de Prusse, qui fut en réalité une colonie militaire allemande en pays slave, fondée par les chevaliers de l'ordre Teutonique. (V. teutonique.) Ce n'est pas ici le lieu de retracer les péripéties de l'histoire de l'ordre, et particulièrement sa lutte d'un siècle et demi avec la Pologne; au XVe siècle, l'ordre qui, après le désastre de Tannenberg, avait été sur le point de perdre la presque totalité de ses conquêtes, est partiellement reconstitué par le grand maître Henri de Plauen, mais doit reculer encore, et prendre, en 1457, Kœnigsberg pour capitale, puis céder, en 1466, par le traité de Thorn, la moitié occidentale de son État à la Pologne, en gardant seulement la Prusse orientale, et encore sous la suzeraineté de la Pologne. Il semblait à ce moment que le vieil État des Teutoniques dût encore une fois se fondre dans la monarchie polonaise. Il devait être sauvé en 1525 par la décision du grand maître de l'ordre, Albert de Brandebourg, qui, déjà souverain héréditaire de la Marche, sécularisait, à la paix de Cracovie, tous ses domaines, et devenait ainsi souverain héréditaire du duché de Prusse. Ainsi, le nouvel État était fondé, à la vérité bien faible et précaire, la partie orientale étant encore vassale de la Pologne. Albert de Brandebourg, ce qui était l'essentiel, réussit à le faire vivre et accepter de tous. Il eut l'habileté de s'attacher la noblesse et les villes en leur accordant des droits constitutionnels, résistant le plus possible aux constantes interventions de la Pologne; il se maria, créa une université à Kœnigsberg pour la germanisation du pays, et mourut en 1568. Son fils, Albert-Frédéric (1569-1618), fut plus faible encore; il dut confier au margrave Georges Frédéric, de la lignée franconienne des Hohenzollern, l'administration des domaines de l'ancien ordre Teutonique; il était de bonne heure devenu fou. C'est seulement à sa mort (1618) que fut opérée pratiquement, sous une administration commune, la réunion du duché de Prusse au Brandebourg. L'État nouveau, encore affaibli sous le règne de Georges-Guillaume (1619-1640), vient, en 1640, aux mains de celui qui sera le grand Électeur, Frédéric-Guillaume (1641-1688). A partir de ce moment, va se préciser la politique territoriale de la Prusse, toute réaliste, faite de marchandages de détail et d'acquisitions successives au détriment de tous, la fidélité aux alliances étant le moindre défaut des souverains prussiens, qui se conduiront en Allemagne comme de véritables condottieri. Au traité de Westphalie, le Brandebourg s'est accru de la Poméranie citérieure, avec Kamin, Magdebourg, Halberstadt, Hohenstein, Minden (1648). Louvoyant entre la Suède et la Pologne, Frédéric-Guillaume obtient de la première, au traité de Labiau (1656), la reconnaissance de sa souveraineté, puis la tient, et obtient l'année suivante de la Pologne la même reconnaissance (1657), confirmée trois ans plus tard au congrès d'Oliva. En même temps est créée par le grand Électeur l'organisation financière, administrative et militaire, du nouvel État souverain. Son successeur, Frédéric III, plus vaniteux, moins habile et actif, affaiblit intérieurement son royaume par le concours qu'il prête à l'Autriche contre la France et la Turquie : mais il est payé par l'acquisition de Mörs, Lingen,



Carte de Prusse. 'Agrandissements successifs du royaume.

Serrey, Neuchatel, etc. (1707), et surtout par l'acquisition du titre de roi (1700), qui lui confère, au milieu des petits États féodaux de l'Allemagne du Nord, une utile primauté morale. Au surplus, les résultats fâcheux de sa politique tout en façade sont atténués par lo bon sens un peu étroit, mais sûr et pratiquo, de son successeur Frédéric-Guillaume Ier, le roi-sergent (1713-1740), qui acquiert, en 1713, la Haute-Gueldre et, en 1720, Stettin et la Poméranie antérieure, mais surtout fortifie l'administration en y introduisant l'exacte discipline de son armée, elle-même reconstituée et miso sur un pied magnifique : instrument merveilleux dont il no se sert pas, mais que Frédéric II, son fils, va utiliser contre l'Autriche même, au début do son règne. Politique réaliste lui aussi et peu scrupuleux, il acquiert la Silésie à la fois par la conquête et par l'alliance, réussit, pendant la guerro de Sept ans, à lutter contre les efforts combinés de la France, de l'Autricho et de la Russie; répare par une administration habile et tolérante les terribles dommages que la guerre avait faits à ses domaines ; améliore encore son administration financière, et est assez fort, en 1772, pour gagner au partage de la Pologne, qu'il impose à la Russie et à l'Autriche, la Prusse occidentale et le district de la Notze, soudant ainsi les deux tronçons primitifs de l'État prussien (1772).

Après lui, commence une période de decadence et de fautes. Léger et fastueux, Frédéric-Guillaume II (1786-1797) supprime la liberté religieuse et intellectuelle, intervient malheureusement en 1792 contre la France, se fait battre à Valmy, et doit, au traité do Bâle, se retirer de la lutte (1795). Cependant, les partages de la Pologne en 1793 et en 1795 lui ont procuré de notables accroissements territoriaux : d'abord Dantzig, Thorn et la Grande Pologne, puis les districts de Plock, Bialystock, etc. Son successeur, Frédéric III, ne sait pas assurer ces avantages. Hésitant entre la France et la coalition, il obtient après les traités de Lunéville, au prix de la rive gauche du Rhin, qu'il laisse à la France, de sérieux avantages : Paderborn, Munster, Erfurth, Goslar, etc. De nouvelles concessions lui sont faites après Austerlitz par Napoléon Ier : le Hanovre, Anspach, Neuchâtel. Cependant, l'influence do la reine Louise l'entraîne à exiger du vainqueur l'évacuation do l'Allemagne : la réponse sera le désastre d'Iena, suivi, après l'écrasement de la Russie, du traité do Tilsit, qui enlève à la Prusse la moitié de son territoire, toutes ses possessions à l'O. de l'Elbe et la plus grande partie de ses acquisitions polonaises. Le pays était ruiné, et ne pouvait acquitter la contribution de guerre dont Napoléon l'avait frappé : l'armée française continua à occuper le pays.

Le désastre était complet, et cependant, la Prusse devait, sept ans plus tard, sortir regénérée de cette crise. Elle dut son relèvement à l'excès même de ses malheurs, aux réformes sociales et militaires de Stein et de Hardenberg, qui abolirent le servage, simplifièrent le régime des corporations, améliorèrent l'administration, reconstituèrent l'armée par la création de troupes de réserve ; elle le dut surtout à l'élan de patriotisme dont les grands écrivains donnèrent le signal : Schiller, Fichte, Schleiermacher, entraînant par leur exemple la jeunesse des universités. En 1812, à la suite des désastres de Napoléon en Russie, la Prusse faisait nettement défection et prenait la tête de la coalition contre la France. Ses armées parurent à Leipzig, et Blücher fut le vainqueur de Waterloo. Au congrès de Vienne, l'unité territoriale de la Prusse était à nouveau realisée, et le royaume, perdant du côté do l'Est quelques terres slaves, acquerait une partie de la Saxe et le solide noyau de la province du Rhin. L'administration était reconstituée, un Zollverein signé, en 1831, avec les États de l'Allemagne, et les Eglises protestantes unifiées sous la direction du pouvoir temporel (1823). Le tort do la monarchie prussienne, à ce moment, fut do se laisser gagner à la politique de réaction de la Sainte-Alliance. Bien que Frédéric-Guillaume IV (1840-1861), ait accusé des intentions plus libérales que son prédecesseur, il refusa de promulguer une constitution. Aussi, en 1848-1849, la révolution berlinoise empêcha-t-elle le gouvernement prussien de prendre la tête de la révolution allemande. V. ALLEMAGNE. La Prusse recula à ce moment devant un conflit armé avec l'Autriche. En 1851, la réaction se prononçait avec l'avenement du ministere Manteuffel. Six ans plus tard, le roi devenait fou et était remplacé par son frere Guillaume Ier, peu libéral par tempérament, et qui, après s'être appuyé sur le parti modéré avec le ministère Hohenzollern-Sigmaringen, dut gouverner avec Bismarck sans le secours du Landtag, quand il voulut reconstituer fortement son armée, en vue de l'unification qu'il projetait de l'Allemagne. Celle-ci devait être réalisée (v. ALLEMAGNE) par les trois guerres des duchés (1864), austro-prussienne (1866), et franco-allemande (1870). Le 18 janvier 1871, à Versailles, le roi de Prusse était proclamé chef héréditaire de l'empire allemand.

A partir de 1871, la Prusse entre donc dans l'empire allemand, dont elle conserve, au point de vue militaire et diplomatique, la direction générale. Son histoire, à ce point de vue, se confond avec celle do l'empire lui même (v. ALLEMAGNE), bien qu'il soit intéressant de noter, dans le détail, un certain nombre de divergences, que toute la diplomatie des empereurs rois n'a pu complètement atténuer. La plus importante a rapport au regime économique de l'empire et de la Prusse. Pays agricole et de grande propriete, plus encore que d'industrie, la Prusse a besoin de tarifs protecteurs élevés; d'autre part, le reste de l'empire, ou l'industrie est plus intense et evige des débouchés permanents à l'étranger, est au contraire assez nettement libre-échangiste. De la une serie de conflits périodiques entre le Reichstag et le Landtag prussien, les chanceliers devant servir d'arbitres impartiaux entre le parti agrarien de Prusse et les elements liberaux de l'empire, auxquels les empereurs, notamment Guillaume II, préoccupés, avec une remarquable clairvoyance, de l'essor économique du pays, ont prêté leur appui moral. Presque toutes les grandes créations économiques effectuées au profit de l'empire : reseaux de chemins de fer, de canaux, développement de la marine marchande, ont été payées de concessions douanieres, parfois graves, au parti agrarien. Il y a là un dualisme qui pourrait devenir inquietant pour la prospérité de l'empire allemand : la grande noblesse agrarienne se trouvant être, malgre ou plutôt a cause de ses instincts nettement réactionnaires, profondement dévouée par tradition à la monarchie prussienne, dont elle est l'appui le plus sûr, et par là en situation d'obtenir des avantages dangereux pour le developpement du reste du corps allemand.

— BIBLIOGR. : *Gemeinde-Lexikon des Königreichs Preussen*, publication du Bureau de statistique Berlin, 1885 (1888) ; L. Ranke, *Zwölf Bücher preussischer Geschichte*, 3 vol. Leipzig, 1878 ; Riedel, *Geschichte des preussischen Königshauses* Berlin, 1861 ; Lavisse, *Études sur l'histoire de Prusse* Paris, 1885 ; Mirabeau, *De la monarchie prussienne* Londres, 1787 ; Droysen, *Geschichte der preussischen Politik* Berlin, 1855-1885.

PRUSSE-OCCIDENTALE en allem. **Westpreussen**, prov. du nord-est du roy. de Prusse. Superf. 25 525 kil. carr. ; pop. 1.563.658 hab. Ch.-l. *Dantzig*. La côte, plate et sablonneuse, est creusée par le golfe de Dantzig. Cette region appartient à la grande plaine du nord de l'Allemagne (*Norddeutsches Tiefland*). A l'O. de Dantzig, le Thormberg (336 m.) est le point culminant de tout ce pays. Le principal cours d'eau est la Vistule. Les seules richesses minérales sont : l'ambre jaune, la tourbe, du lignite, le pays est surtout agricole. L'industrie comprend les constructions navales, produits chimiques et ferblanterie, brasseries, distilleries, tissages. La Prusse-Occidentale correspond à peu près à la portion du territoire de l'ordre Teutonique, incorpore au royaume de Pologne sous le nom de Prusse polonaise (1466).

PRUSSE-ORIENTALE en allem. **Ostpreussen** prov. du nord-est du roy. de Prusse Superf. 36.994 kil. carr. pop. 1.996.630 hab. Ch.-l. *Konigsberg*.

La côte est en grande partie formée par les deux flèches de sable appelées *Frische* et *Kurische Nehrung*. Le pays appartient à la grande plaine du nord. Le point le plus élevé culmine aux Kernsdorfer Hoehen (313 m.). Le cours d'eau principal, le Memel (Niémen) ressort donne à la province quo 112 kilom. de son cours. Par contre, la Pregel y coule tout entiere (287 kilom.). Le sol, en général sablonneux et argileux, est fertile dans la depression comprise entre la Pregel et le Memel. L'ambre jaune, la tourbe, sont les principaux produits minéraux. Elevage consi lérable de chevaux. L'industrie se concentre à Konigsberg (metallurgie), à Memel, à Pillau (chantiers de bateaux), à Gumbinnen et a Insterburg (tissages).

PRUSSE-RHÉNANE ou **PROVINCE DU RHIN** (en allem. **Rheinprovinz**), prov. la plus occidentale du roy. de Prusse, à l'O. du Weser. Superf. 29 [illegible] kil. carr. pop. 7.59 8 0 hab. Ch.-l. *Coblentz*. Arrosée par le Rhin et par ses affluents, la Wipper, la Sieg, la Ruhr, la Lippe, la Moselle, etc., traversée par les prolongements orientaux de l'Ardenne et par le massif de l'Eifel, riche en productions minerales (fer, plomb, zinc, houille, sel, fertile et produisant en abondance le lin, le houblon, le tabac et le vin (vallées du Rhin, de la Moselle et de la Saar, du Ahr, contenant de nombreuses sources thermales (Aix-la-Chapelle, Gerolstein, Burtscheid, etc.), c'est une des régions agricoles et industrielles les plus riches de l'Allemagne (glaces, dentelles, armurerie, etc.). Cette partie de la Prusse, la Prusse Rhénane fut constituée en 1815 au moyen de territoires autrefois prussiens ou enlevés à la France ou à la Confédération germanique. Répartie d'abord entre les deux provinces de

PRUSSIANISER [illegible]

PRUSSIANISME [illegible]

PRUSSIATE [illegible]

PRUSSIEN, ENNE [illegible] personne née en Prusse [illegible] pays. — *Les* PRUSSIENS.

— Variétés. Monnaie prussienne [illegible]

— Hist. La langue parlée par les Prussiens [illegible] au nombre, [illegible] ancien, aujourd'hui disparu, appartenant au groupe balto-slave des langues indo-européennes. Peu [illegible]

— Comm. Etoffe rayée, en soie et sans envers, qui était à la mode dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et que se fabriquait alors en Prusse.

— Loc. adv. *À la prussienne*, À la manière des Prussiens.

— ENCYCL. Le caractère *prussien*, qui s'est éteint au XVIe siècle, occupait la côte maritime de la Baltique, de l'embouchure de la Vistule à celle du Niémen. Il a été supplanté par l'allemand. Nous ne le connaissons que par des documents rares et médiocres : un vocabulaire allemand-prussien du XVe siècle et des traductions de catéchismes [illegible] 1545 et 1561. Il a, généralement, un caractère archaïque que le lithuanien [illegible]

PRUSSIER [illegible] m. Nom vulgaire, dans le Finistère, [illegible] marsouin.

PRUSSIQUE adj. Com. Syn. de CYANHYDRIQUE.

PRUSSITE *prus-si-te* n. m. Ancien nom du prussiate de fer.

PRUSSIURE *o-m* n. m. Com. Syn. de CYANURE.

PRUSSOMANIE *prus-so-ma-nie* — de *Prusse*, et *manie* n. f. Manie des admirateurs exclusifs des Prussiens : *Ce fut la* PRUSSOMANIE *qui fit perdre la bataille de Rosbach.* (Napol.)

PRUTH, rivière d'Austro-Hongrie, Russie et Roumanie. Prend sa source en Galicie, du versant nord des Karpathes, passe à Kolomea, à Sniatyn, à Czernowitz, puis sert pendant 610 kilom. de limite entre la Moldavie (Roumanie, rive droite) et la Bessarabie (Russie, rive gauche). Il se jette dans le Danube, rive gauche, à 15 kilom. sous Galatz. Cours de 811 kilom., navigable sur près de 200 kilom.

PRUTZ (Robert-Eduard), écrivain allemand, né et mort à Stettin (1811-1872). Mêlé de très près aux événements politiques de son temps, il fut un littérateur sans grande érudition (*Cours sur l'histoire du théâtre allemand* [1847]) et un poète sans génie, quoique ses poésies soient parfois [illegible] fait de mieux (*Jours dorés* 1861 ; *Roses d'automne* 1865, *le Livre de l'amour* [1869] ; mais il fut [illegible] de caractère et, contrairement à d'autres [illegible] de la liberté », il conforma sa vie à ses opinions. — Son fils, HANS PRUTZ, né à Iena en 1843, a publié à Berlin et à Kœnigsberg (1877). Il a écrit : *Histoire de Louis* 1865 ; *l'Empereur Frédéric Ier* (1871-1874) ; *la Thuringe*, [illegible] *esquisses géographiques et études historiques* 1874). Il a consigné dans cet ouvrage les résultats d'un voyage scientifique en Orient (1874) ; *Doctrine secrète et statuts secrets de l'ordre des templiers* (1879) ; *Histoire politique de l'Orient au moyen âge* (1885) ; *Développement et chute de l'ordre des templiers* (1888), etc.

PRUYSSENAIRE DE LA WOSTYNE *Eugène* Edouard-Jacques-Marie [illegible], voyageur belge, né près d'Ypres en 1831, mort dans le bassin du Haut Nil en 1861. De 1859 à [illegible] mort, cet explorateur a exécuté d'intéressants voyages dans les pays compris entre le Nil, l'Abbay et l'Athara. Il a publié dans les *Ergänzungen* aux *Petermanns Mitteilungen* (n°s 53 et 54, 1877) le résumé des voyages et observations de l'explorateur belge.

PRUZILLY, commune de Saône-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. de Mâcon, et à 4 de la gare aux monts du Mâconnais, [illegible] Vins rouges [illegible] ordinaires. Principaux crus : *la Berne, les Bois, les Crots, la Grosnière, la Pierre*, etc.

PRYLIS *lis* — gr. *prulis* n. f. Antiq. gr. Sorte de danse armée, sans doute une variété de la pyrrhique.

PRYMNO n. myth. o. f. Astéroïde planétoïde télescopique, n° 141, découverte en 1866, par C. H. F. Peters.

PRYNNE (William), [illegible] publiciste anglais, né à Swanswick (Somersetshire) en 1600, mort à Londres en 1669. Avocat à Londres en 1628, il se jeta dans le puritanisme, attaqua en une série de pamphlets [illegible] son temps, et poursuivit les [illegible] Dans *Histriomastix* 1634, il flagella les représentations théâtrales, mais certains passages du livre parurent s'appliquer à la reine et à ses dames d'honneur. Prynne fut condamné par la chambre étoilée à [illegible] emprisonnement à vie et au pilori. En 1637, nouvelle condamnation, cette fois à la perte de ses oreilles. Le triomphe des parlementaires lui rendit la liberté (1640). Considéré comme un martyr, il entra au Parlement en 1641. Mais, ayant accusé Cromwell de tyrannie, il fut emprisonné, en 1648, après avoir été expulsé du Parlement en 1644. Monk l'y fit rentrer en 1660, et la Restauration lui donna les fonctions de garde des archives de la Tour. Ses pamphlets, fort mal écrits, constituent des documents historiques de grande valeur.

PRYTANAT [illegible] A. (gr.) Dignité de prytane. Durée du pouvoir des prytanes, à Athènes : 35 ou 36 jours.

PRYTANE [illegible] n. m. Nom donné, à Athènes, aux cinquantaines de sénateurs qui formaient la commission permanente du sénat, titre que portaient les principaux magistrats dans beaucoup de cités grecques. Épithète appliquée à divers dieux, de Zeus, de Dionysos, d'Hestia.

— ENCYCL. A Athènes, le sénat se composait de 500 membres tirés au sort dans les tribus, à raison de 50 par tribu. Pendant la dixième partie de l'année, chaque tribu avait la prytanie ou hégémonie, c'est-à-dire [illegible] pendant cette période, ses représentants au sénat, appelés *prytanes*, exerçaient un contrôle direct et [illegible] pouvoir exécutif. Ils se réunissaient au Prytanée [illegible] leurs repas dans un édifice voisin, la *Tholos*, [illegible] les affaires courantes, entendaient les [illegible] des magistrats, recevaient les hérauts et [illegible] ambassadeurs, convoquaient le sénat et l'assemblée du peuple, etc. Ils avaient pour président l'un d'entre eux, tiré au sort, l'*épistate*, dont les fonctions duraient seulement une nuit et un jour.

PRYTANÉE (gr. *prutaneion* ; de *prutanis*, prytane) n. m. Antiq. gr. Édifice public des cités grecques, où l'on entretenait le foyer sacré, où les magistrats ou *prytanes* prenaient leurs repas avec les hôtes publics et quelquefois [illegible] privilégiés. Tribunal qui siégeait, à Athènes, dans le Prytanée. — Au pl. Sommes que l'on déposait à l'avance pour frais de procédure.

Fig. Établissement fondé en faveur de ceux qui ont bien mérité du pays, des arts, etc.

Enseign. Nom donné, en France, à une école militaire et à divers établissements, par exemple, le collège Louis-le-Grand sous la première République, consacrés à l'enseignement des lettres, des sciences et des arts : *Le* PRYTANÉE *militaire de La Flèche.*

Prytanée militaire de La Flèche. Cette institution, d'abord installée à Saint-Cyr, fut transférée à La Flèche, dans un ancien château que Henri IV avait donné aux jésuites en 1604, pour y établir un collège où devaient être élevés les fils des familles nobles et cadets de famille, destinés au métier des armes. En 1791, le collège

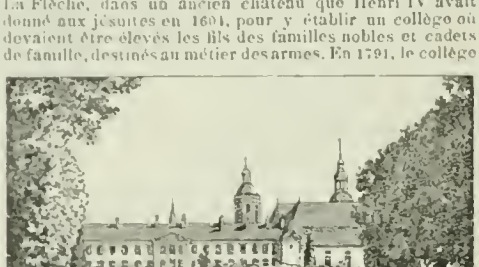

Prytanée militaire de La Flèche.

devint propriété nationale, puis fut transformé en prytanée militaire sous le Consulat et l'Empire.

Le Prytanée militaire est commandé par un colonel ou lieutenant-colonel d'infanterie ; le personnel enseignant appartient à l'université. L'effectif des élèves est de 500, dont 80 pensionnaires. Des places gratuites ou demi-gratuites sont réservées aux fils d'officiers décédés en activité, tués à l'ennemi ou morts de leurs blessures, ou d'officiers en activité, retraités ou réformés pour infirmités, ou enfin aux fils des employés titulaires de l'administration de la guerre. Les candidats doivent avoir neuf ans accomplis et moins de dix. Les élèves ne peuvent rester au Prytanée au delà de dix-neuf ans, sauf dans quelques cas spéciaux.

PRYTANIE (*nî* — gr. *prutaneia*) n. f. Antiq. gr. Syn. de PRYTANAT. ‖ Espace de temps durant lequel chacune des dix tribus avait, à Athènes, l'hégémonie, la présidence du sénat et de l'assemblée.

PRZEDZIECKI (Alexandre), littérateur et historien polonais, né en Podolie en 1814, mort à Cracovie en 1871. Il débuta brillamment dans la littérature par un récit de voyage : *la Suède, souvenirs de l'automne de 1833* (1836 ; puis il voyagea dans toute l'Europe, pour réunir de précieux documents relatifs à l'histoire de Pologne. On a de lui : *Études bibliographiques sur les manuscrits des bibliothèques et des archives étrangères* (1850) ; *les Polonais à Bologne et à Padoue* (1853) ; *Monuments de l'art du moyen âge*, avec Edouard Rastawiecki (1853-1862) ; etc.

PRZEMYSL ou PREMYSL, ville et place forte d'Austro-Hongrie (Galicie), ch.-l. de cercle, sur le San, affluent de la Vistule ; 46.300 hab. Siège de deux évêchés (latin et grec) ; belles églises. Ruines d'un château de Casimir le Grand. Entrepôt pour la région des mines de pétrole.

PRZÉMYSL, PRZÉMYSLAW ou PRÉMISLAS Ier, souverain légendaire de Pologne, dont on place le règne au VIIIe siècle.

PRZÉMYSL, PRZÉMYSLAW ou PRÉMISLAS II, duc de Posen, puis roi de Pologne, mort en 1296. Dernier descendant de la branche du duc de Pologne Mieczyslaw III, Przémysl fut appelé en 1290 à recueillir le duché de Cracovie par le testament de Henri IV le Probe, l'un des princes qui s'en disputaient le sceptre. Dépossédé l'année suivante par Wenceslas de Bohême, il put rentrer ensuite dans ses droits, acquit Dantzig, et, en 1295, fut couronné roi à Gnesen, par les évêques de la Léchie. Il avait fait étouffer sa première femme Luitgarde, qui était stérile, et avait fait couronner avec lui sa seconde femme Rixa, princesse de Suède. Mais, en 1296, il fut assassiné, à l'instigation des margraves de Brandebourg.

PRZEMYSLANY, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Brzezany], sur la Gnila-Lipa, affluent du Dniester ; 1.455 hab. Ch.-l. de district.

PRZEWORSK, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Mleczka (bassin de la Vistule) ; 2.980 hab.

PRZIBRAMITE n. f. Oxyde hydraté naturel de fer, variété d'hœusdo de gœthite.

PRZYBYSZEWSKI Stanislas), littérateur polonais, né à Varsovie en 1868. Il a débuté par la publication, en allemand, d'une trilogie philosophique intitulée *Homo sapiens*, ouvrage qui fut traduit en polonais par l'auteur lui-même. Przybyszewski représente l'école de « l'art pour l'art » et les idées poétiques de Poe, de Baudelaire et de Swinburne ; ce n'est point un écrivain national. On a encore de lui quelques pièces de théâtre et divers poèmes en prose, dont : *Sur la mer, les Enfants de Satan*, etc.

PSACALLIE n. f. ou PSACALION n. m. Genre de composées sénécionées, comprenant des herbes à fleurs rouges réunies en capitules, et qui croissent dans l'Amérique équinoxiale.

PSACASTE (*kasst'*) n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, comprenant des formes brièvement ovales, brunes, grisâtres ou rougeâtres, souvent piquetées de jaune, répandues sur le littoral circaméditerranéen. (La *psacasta rxhantematia* habite le midi de la France.

PSALLETTE (*lèt'* — du gr. *psallein*, faire vibrer les cordes d'un instrument) n. f. Maîtrise d'une église ; école de musique vocale attachée à cette église et dans laquelle le maître de chapelle instruit les enfants de chœur.

PSALLIOTE n. m. Genre de champignons de la famille des agaricinées, caractérisé par la présence d'un anneau au sommet du pied, des lames libres, c'est-à-dire partant du bord du chapeau et n'arrivant pas tout à fait jusqu'au pied, et des spores brun pourpre.

— ENCYCL. C'est à ce genre qu'appartient le champignon de couche (psalliote champêtre), cultivé dans les anciennes carrières des environs de Paris, et diverses autres espèces voisines, comestibles également, comme la *boule-de-neige*.



Psalliote.

Il faut se garder de confondre ces champignons avec une variété à chapeau blanc de l'*amanite bulbeuse*, espèce très vénéneuse. Mais les feuillets des psalliotes sont d'abord rosés, puis ils prennent une teinte de plus en plus foncée à mesure que les spores mûrissent, et deviennent brun pourpre, comme les spores elles-mêmes, tandis que l'amanite bulbeuse a toujours ses feuillets blancs.

PSALMANAZAR (Georges), aventurier littéraire, dont le vrai nom n'est pas connu. D'après sa biographie très vague, écrite par lui-même, il serait né en 1679, dans une ville du midi de la France. Il est mort à Londres, en 1763. Il fit de bonnes études chez les jésuites, fut précepteur, puis parcourut l'Allemagne, où, pendant plusieurs années, il se faisait passer pour Japonais, vivant de viandes crues et d'herbes, conformément à ce qu'il disait être la coutume de ce pays ; il fabriqua aussi une langue et une religion japonaises. Engagé comme soldat mecklembourgeois, sa supercherie fut découverte par le chapelain d'un régiment écossais, nommé Innes, qui essaya d'en tirer profit. Il baptisa Psalmanazar, qu'il avait, disait-il, converti, et l'emmena à Londres en 1703. Pour faire cesser certains doutes qui étaient nés sur son compte, il écrivit une *Histoire de Formose*, qui a fait autorité pendant près d'un siècle. En 1712, il se décida à avouer ses mensonges ; mais ce n'est qu'en 1728 qu'il fit un récit complet de sa vie passée. Il a laissé des *Mémoires* sincères.

PSALMIQUE (*mik'* — du lat. *psalmus*, psaume) adj. Qui a rapport, qui appartient aux psaumes : *Style* PSALMIQUE.

PSALMISTE (*mist'* — lat. *psalmista* ; gr. *psalmistês*) n. m. Auteur de psaumes. ‖ Se dit particulièrement du roi David. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Interpréter une parole du* PSALMISTE.

— Adjectiv. : *Les œuvres du roi* PSALMISTE.

PSALMODIATION (*si-on*) n. f. Action de psalmodier.

PSALMODIE (*di* — du gr. *psalmos*, psaume, et *ôdê*, chant) n. f. Sorte de débit modulé, en usage dans la récitation publique des psaumes.

— Manière monotone de débiter, d'écrire : *La lecture ne doit pas plus être une déclamation qu'une* PSALMODIE. ‖ Suite de cris prolongés et monotones : *La* PSALMODIE *monotone des grenouilles.*

— ENCYCL. Musiq. V. PLAIN-CHANT.

PSALMODIER (rad. *psalmodie*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous psalmodiions. Que vous psalmodiiez*) v. a. Réciter sur un ton uniforme, avec des repos marqués : PSALMODIER *l'office des morts.* — Absolum. : *On chante aux offices solennels, on* PSALMODIE *dans les autres.*

— Débiter d'une manière monotone : *Juge qui* PSALMODIE *un arrêt.*

PSALMODIQUE (*dik'*) adj. Qui concerne la psalmodie, qui a rapport à la psalmodie : *Chant* PSALMODIQUE.

PSALMOGRAPHE (*graf'* — du gr. *psalmos*, psaume, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur ou commentateur de psaumes.

PSALMOGRAPHIE (*fi* — rad. *psalmographe*) n. f. Collection de psaumes. ‖ Traité, commentaire sur les psaumes.

PSALMOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport aux psaumes ou à la psalmographie : *Essais* PSALMOGRAPHIQUES.

PSALTÉRION (du lat. *psalterium*, gr. *psalterion*) n. m. Instrument de musique à cordes, de la forme du tympanon, mais que l'on pinçait à l'aide des doigts ou d'un plectre.

— ENCYCL. Les Hébreux connaissaient déjà le *psaltérion*. Il fut, croit-on, introduit d'Orient en Europe à la suite des croisades, et on le trouve encore en Finlande, en Russie, aux îles Canaries et dans certaines provinces de l'Espagne. Sa forme est tantôt carrée, tantôt triangulaire, rectangulaire ou trapézoïdale. Sur la table d'harmonie sont montées des séries de cordes métalliques. On les accorde à l'aide de petites chevilles de fer, qu'on tourne avec une clef.

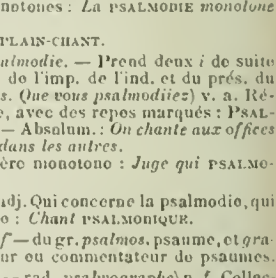

Psaltérion (d'après une miniature du XIIIe s.).

PSAMMA ou **PSAMME** n. m. Bot. Syn. de AMMOPHILE.

PSAMMÉCINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des cucujidés, comprenant les genres *psammœque* et voisins. — *Un* PSAMMÉCINE.

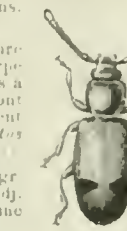
Psammœque (gr. 7 fois).

PSAMMÈQUE (*mek'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des *psammœcinés*, propres à l'ancien monde. (Les psammèques sont petits, allongés, ovales, ordinairement roussâtres. Le *psammœus bipunctatus* est commun aux environs de Paris.)

PSAMMÉRYTHRIQUE (*trik'* — du gr. *psammos*, sable, et *eruthros*, rouge) adj. Se dit d'un terrain dans lequel domine le grès rouge.

PSAMMÉTIQUE Ier, fondateur de la XXVIe dynastie (saïte). Il régna de 666 à 611 av. J.-C. Il était le fils de Néchao Ier, roi de Saïs et de Memphis. Fait prince de Saïs en 667, par Asarhaddon, il devint roi de Saïs et de Memphis en 666, lorsque son père eut été mis à mort par les Éthiopiens, et il reconnut d'abord la suzeraineté d'Assourbanabal. Après s'être emparé de la Thébaïde, il s'assura de l'autorité légitime sur le domaine des anciens pontifes d'Amon, en faisant adopter sa fille Nitokris par la princesse thébaine Shapenouahit III. Le royaume d'Égypte se trouva donc réuni tout entier entre ses mains. Il était dès lors indépendant de l'Assyrie, mais, pour empêcher un retour offensif d'Assourbanabal, il s'allia avec les ennemis de ce monarque, Gygès de Lydie, Shamashshoumoukin de Babylone. Il s'occupa activement de refaire la puissance militaire de l'Égypte, fit nettoyer les canaux, fortifier les villes, restaurer les temples. Un moment, vers 627, les Scythes et les Cimmériens menacèrent la frontière orientale, mais ils furent arrêtés aux environs de Gaza par la maladie, et Psammétique profita de leur retraite pour s'emparer de la ville d'Ashdod. Il assista à la décadence rapide de l'empire assyrien et à ses dernières luttes contre les Mèdes, après la mort d'Assourbanabal, en 625. Il eut pour successeur son fils, Néchao II.

PSAMMÉTIQUE II, troisième pharaon de la XXVIe dynastie, fils de Néchao II et petit-fils de Psammétique Ier. Il régna de 594 à 589; c'est le Psammis ou Psammouthis des historiens grecs. Il monta enfant sur le trône et mourut avant d'être arrivé à l'âge d'homme. Apriès lui succéda.

PSAMMÉTIQUE III, nommé par les Grecs Psamménite ou Psamméchérite, le dernier roi de la XXVIe dynastie. Fils d'Amasis, il monta sur le trône en 526 av. J.-C., au moment où Cambyse s'ébranlait pour achever la conquête de l'Orient par celle de l'Égypte. Trahi par le chef de ses mercenaires grecs, Thanes d'Halicarnasse, il fut battu près de Péluse, et bientôt assiégé et pris dans Memphis. Exilé à Suse avec 6.000 de ses sujets, il reçut bientôt l'ordre de s'empoisonner.

PSAMMÉTIQUE IV, mentionné par les historiens grecs comme régnant sur une partie au moins de l'Égypte, vers l'an 400 av. J.-C., sous la suzeraineté du roi de Perse Artaxerxès II. Le satrape d'Ionie, Tamous, compromis dans la révolte de Cyrus le Jeune, s'étant réfugié avec sa flotte auprès de Psammétique, celui-ci le saisit et le tua pour mettre la main sur ses dépouilles.

PSAMMITE n. m. Lithol. Grès micacé, dont le ciment est argileux et auquel la disposition des paillettes de mica donne une assez grande fissilité. Son abondance dans les formations carbonifères l'a fait nommer *grès houiller*.

PSAMMITIQUE (*tik'* adj. Qui se compose de psammites.

PSAMMITIQUE, tyran de Corinthe 585-582 av. J.-C.). Il était fils de Gordios, frère de Périandre. Il succéda à Périandre en 585, et gouverna Corinthe, suivant Aristote, jusqu'en 582, date où le gouvernement républicain fut rétabli à Corinthe.

PSAMMOBIE (*bî*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *psammobiidés*, comprenant plus de cent espèces qui vivent dans le sable de toutes les mers, ou sont fossiles dans les terrains tertiaires.

PSAMMOBIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les genres *psammobie* et voisins. — *Un* PSAMMOBIIDE.

PSAMMODE n. m. Genre de poissons plagiostomes, type de la famille des *psammodontidés*, comprenant des formes fossiles dans le calcaire carbonifère de l'hémisphère nord.

PSAMMODONTIDÉS n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, du sous-ordre des raies, renfermant les *psammodes* et genres voisins. — *Un* PSAMMODONTIDE.

PSAMMODROME n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertidés, comprenant quatre espèces, propres à la région méditerranéenne occidentale.


Psammodrome des sables.

ENCYCL. Les *psammodromes* sont des lézards grêles et élancés, caractérisés par le repli cutané de leur gorge et la présence de paupières. Ce sont des animaux littoraux, dont le teint pâle se confond avec celui des sables, où ils vivent d'insectes. Deux espèces se trouvent dans le midi de la France : *psammodromus algirus*, long de 25 centimètres, et *psammodromus Hispanicus*, moitié plus petit.

PSAMMOGÈNE (*jèn'* — du gr. *psammos*, sable, et *genân*, engendrer) adj. Qui s'engendre ou se produit dans le sable : *Roches* PSAMMOGÈNES.

PSAMMOME (du gr. *psammos*, sable) n. m. Pathol. Nom donné par Virchow à toute tumeur renfermant dans son épaisseur des concrétions calcaires granuleuses.

PSAMMOMYS (*mis*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la tribu des gerbillinés, comprenant deux espèces propres aux régions désertiques de l'ancien monde.


Psammomys.

PSAMMOSAURE ou **PSAMMOSAURUS** n. m. Zool. Syn. de VARAN.

PSAMMOTROPHE n. m. Genre de portulacacées, comprenant des herbes à feuilles étroites, à fleurs en cymes, dont on connaît cinq espèces du Cap.

PSAMOUTI Ier, de la XXIIIe dynastie d'Égypte, fils et successeur d'Osorkou III. Il régna de 732 à 722, sous la suzeraineté nominale des pharaons d'Éthiopie. Il fut le dernier roi de sa race.

PSAMOUTI II, troisième roi de la XXIXe dynastie et successeur d'Acoris-Hakoris. Il régna un an à peine 381-380 et eut pour successeur Mouthis.

PSAPHIS, démo de l'Attique. C'est sur son territoire que se trouvait l'oracle d'Amphiaraüs.

PSAPHON, jeune Libyen qui, ambitionnant les honneurs divins, rassembla un grand nombre d'oiseaux, auxquels il apprit à répéter : *Psaphon est un dieu*. Il les lâcha ensuite, et bientôt les bosquets ne retentirent plus que de ces paroles : *Psaphon est un dieu!* Ce prétendu prodige frappa la multitude, et Psaphon vit ses désirs réalisés. On rappelle ce trait à propos de ceux qui se créent des complaisants allant partout prôner leur mérite.

PSARONIUS (*ni-uss* n. m. Nom donné à des troncs de fougères arborescentes des temps primaires, très bien conservés, épais, d'un diamètre de 0,20 à 0,10, fossiles dans les terrains houillers.

PSATHYRA n. m. Genre de rubiacées, tribu des coffeacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs solitaires ou en cymes, qui croissent à l'île Maurice et à Madagascar.

PSATUROSE (du gr. *psaturos*, fragile) n. f. Minér. Minerai d'argent très fragile, dit aussi *stephanite* et *argent noir*, assez analogue à la polybasite, et qu'on trouve en masses compactes en Bohême, en Hongrie, au Mexique, au Pérou, etc.

PSATYRIEN (*ri-in* — du gr. *psathurion*, gâteau, parce que le chef de cette secte était fabricant de gâteaux) n. m. Hist. eccls. Membre d'une secte d'ariens, fondée au VIe siècle par un pâtissier syrien nommé Théocliste.

PSAUME (*psôm'* — du lat. *psalmus*, gr. *psalmos*, même sens) n. m. Chacun des cantiques contenus dans la Bible : *Les* PSAUMES *seront l'admiration de tous les siècles*. Fén. ‖ *Psaumes de la pénitence*, *Psaumes pénitentiaux*, *Les sept psaumes*, Psaumes, au nombre de sept, que l'on récite pour demander à Dieu le pardon de ses péchés. ‖ *Psaumes d'alléluia*, Nom donné par saint Jérôme aux psaumes qui contiennent une louange joyeuse de Dieu. ‖ *Psaumes graduels*, Nom donné à quinze psaumes, composés à l'occasion du retour de la captivité de Babylone, et que le peuple juif chantait sur les degrés (en lat. *gradus*) du temple.

— ENCYCL. Les poèmes sacrés que nous nommons *psaumes* sont appelés, dans la Bible, tantôt *thehellim* (louanges), tantôt *mizmôr* (composition rythmique destinée à être chantée avec accompagnement de harpe). C'est ce dernier mot que les Septante ont traduit en grec par *psalmos*, d'où sont venus le latin *psalmus* et le français *psaume*. Les psaumes, regardés comme inspirés par les Juifs et par l'Église catholique, sont au nombre de cent cinquante et un. Le roi David est l'auteur de la moitié des psaumes que nous possédons. Douze sont attribués à Asaph, un des principaux musiciens de David; onze aux enfants de Coré, personnages inconnus; un à Ethan l'Ezrahite, artiste de l'époque davidique. Enfin, le LXXXIXe est de Moïse. Le LXXIVe et le LXXVe sont contemporains de l'invasion de Sennachérib, sous le règne du roi Ézéchias. Neuf XCI^e^ et XCIX^e^ sont antérieurs à la chute de Jérusalem. Les autres ont été écrits après le retour de la captivité. Les psaumes sont écrits en vers hébraïques. On y voit exprimés, avec une profondeur étonnante et une émotion irrésistible, les divers élans de l'âme, qui trouve dans tout les événements de la vie, heureux ou malheureux, autant de motifs pour s'élever jusqu'à Dieu. Parmi les psaumes de David, beaucoup sont destinés à prédire la venue et le caractère du Messie.

La plus ancienne traduction des psaumes est la version grecque des Septante, antérieure à l'an 130 av. J.-C. Elle est littérale à l'excès et, par suite, souvent obscure. La version latine, dont se sert l'Église d'Occident, est l'ancienne italique; on y a introduit les corrections apportées par saint Jérôme dans l'édition qui, reçue d'abord en Gaule, fut pour cette raison appelée *Psautier gallican*. Elle a été faite, non sur l'hébreu, mais d'après les Septante, et porte la trace de leur obscurité. Les psaumes étaient et sont encore chez les juifs le chant liturgique par excellence. Fidèle aux antiques traditions, l'Église catholique en a fait le fond même de l'office divin.

— Litter. L'habitude de paraphraser les *psaumes* en vers français commence avec la Réforme. En 1541, Marot publie *Trente psaumes de David*; en 1543, il en fait paraître cinquante autres, et ses vers, agréés d'abord par le roi, chantés par toute la cour jusqu'à ce que la Sorbonne les censurât, sont adoptés comme chants liturgiques par les réformés : Théodore de Bèze leur donne une suite (1563). Bientôt les catholiques eux-mêmes se mettent à interpréter les psaumes. Baïf les traduit en 1578, Desportes en 1595. Des paraphrases sont dues à Bertaut, au cardinal du Perron, à Malherbe, à d'Urfé, à Michel de Marillac (1625), à Boisrobert (1627), à Racan, à Godeau (1648), à J.-B. Rousseau, à Lefranc de Pompignan (1751), etc.

— Musiq. Le chant des *psaumes* ayant passé du culte israélite dans le culte chrétien, saint Ambroise l'emprunta ainsi pour l'Église catholique à l'Église d'Orient. On exécutait alors les psaumes sous la forme du chant grégorien. Mais, dès que parut la musique à plusieurs voix, les musiciens s'emparèrent des psaumes pour les traiter à trois ou quatre voix, souvent même bien davantage. Certains artistes ajoutèrent bientôt des accompagnements pour l'orgue ou pour divers instruments. Enfin, les modernes font de tel psaume de vastes compositions pour soli, chœurs et orchestre.

Parmi les sept *Psaumes* de *Pénitence*, *Miserere* a été mis en musique par [illegible] à deux chœurs à quatre voix, avec accompagnement de violons, alto, violoncelle et basse. Les paroles de la traduction en vers français de Clément Marot, par Marot et par [illegible] un titre spécial, sur une traduction en vers français de [illegible] Marot, par Bèze.

PSAUTIER (*pô-tié* — du gr. *psaltêrion*, même sens) n. m. Recueil de psaumes. Le Psautier de Bèze, Livre liturgique [illegible] renfermait seulement ceux que [illegible]

— Espèce de [illegible] qui s'en couvrent la tête [illegible] tent l'office. Grand [illegible]

— En T. de boucher, Feuillet, tripe, dernier estomac des ruminants.

PSCHENT (*pskent* — de l'égyptien *pschent*, même sens) n. m. Coiffure principale des pharaons.

— ENCYCL. Le *pschent* était formé de deux couronnes rouge et blanche, représentaient la royauté sur la basse Égypte; la seconde, la royauté sur la haute Égypte, la couronne blanche étant emboîtée dans la couronne rouge. Les dieux et les déesses portaient le pschent aussi bien que les pharaons.

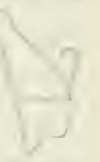

PSCHUTT (*pchut'* n. m. Arg. bourg. Nom familier au *high life*, de la société élégante et raffinée.

— Adjectiv. Qui appartient, qui est propre au pschutt : *Un homme* PSCHUTT. *Une robe très* PSCHUTT.

PSCHUTTEUX (*pchu-teû*, EUSE n. et adj. Se dit des personnes et des choses qui appartiennent au pschutt.

PSÉCADE (du gr. *psékazein*, moudre) n. f. Antiq. Essence qui parfumait et frisait les cheveux de sa maîtresse à la Coiffeuse, parfumeuse. ‖ Nymphe, suivante d'Artémis.

PSÉCADIE (*di* n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la famille des [illegible] renfermant de petits papillons à corps cylindrique, à ailes blanchâtres, tachetées de brun ou de noir.

PSECE n. f. Antiq. rom. V. PSÉQUE.

PSÉLAPHE n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comprenant de petits insectes allongés, roux ou fauves, à élytres assez courts, qui vivent au bord des eaux dans les détritus de roseaux, enterrés au pied des arbres, sur tout le globe.

PSÉLAPHIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères brachélytres, renfermant les *psélaphes* et genres voisins. — *Un* PSÉLAPHIDE.

— ENCYCL. La grande famille des *psélaphidés* contient des insectes de petite taille, mais remarquables entre tous par leurs formes extraordinaires.

PSELLION (*psel'* — mot gr., sign. f. *anneau*) n. m. Antiq. gr. Anneau pour les bras; bracelet, que portaient les femmes grecques et romaines. Bracelet en usage chez les Perses, même pour les hommes. ‖ Anneau pour les jambes, ornement des femmes libyennes.

PSELLISME (*psel-lissm'* — du gr. *psellismos*; de *psellos*, bègue) n. m. Pathol. Nom générique de tous les vices de la parole.

PSELLOCOPTE (*psel'*) n. m. Genre d'araignées, de la famille des clubionides, propres à l'Amérique équatoriale. Ces curieuses araignées imitent certaines fourmis; elles courent rapidement sur les troncs des arbres et font la chasse aux insectes.

PSELLOS Michel, homme d'État et écrivain byzantin du XIe siècle, né à Nicomédie en 1018, mort peu après 1078. Entré dans l'administration, il joua un grand rôle sous Constantin Monomaque (1042-1055), à la fois comme professeur de philosophie à l'université de Constantinople et comme secrétaire d'État et grand chambellan. Il se retira en 1054 dans un couvent du mont Olympe, mais il reparut dans la vie publique, à l'avènement d'Isaac Comnène (1057). Il devint le conseiller de ce prince, le ministre de son successeur, Constantin Ducas, le précepteur du jeune Michel VII, fils de Constantin, et son directeur quand il parvint au pouvoir (1071). Il tomba avec lui (1078). Politicien sans scrupules et sans caractère, vaniteux et servile, Psellos fut un écrivain de premier ordre. Il a écrit sur tout, et en tout il a été original, il fut le restaurateur de la philosophie platonicienne. L'un des précurseurs de l'humanisme. Parmi ses 225 écrits, il faut citer sa *Chronographia*, qui va de 976 à 1077, et qui constitue de curieux mémoires pour l'histoire de son temps; les trois grandes oraisons funèbres des patriarches Cérulaires, Ludolphe Xiphilin; sa volumineuse et précieuse correspondance, ses pamphlets, d'une verve souvent brutale, son poème sur *l'Art de faire de l'or*, etc.

PSEN (*psèn'* n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des sphégidés, comprenant une trentaine d'espèces, répandues sur le globe. Les psens gîtent dans les chaumes des tiges, les ramènent et entassent des sèches et approvisionnent leurs cellules avec des araignées et des pucerons.

PSÈNE n. m. Genre de poissons acanthoptères, [illegible] des scombéridés, comprenant cinq ou six espèces répandues dans l'océan Indien et les mers d'Australie.

PSÉPHISME (*fism'* — gr. *psephisma*, même sens) n. m. Antiq. gr. Décret de l'assemblée du peuple, s'appliquant à un cas particulier ou à une personne [illegible] et dans la plupart des États grecs. Sous l'empire romain, Adresse d'une cité grecque à l'empereur.

PSÉPHITE du gr. *psêphos*, petit caillou) n. m. Nom par lequel Brongniart désignait les [illegible]

PSÉPHOBOLE (du gr. *psêphos*, petite pierre, et *ballein*, jeter) n. m. Antiq. Carré [illegible] pour [illegible] chez les Grecs et chez les Romains.

PSEPHŒA (*psé-fé-a* ou **PSÉPHÉE** n. f. [illegible] volute) mollusques gastéropodes, [illegible] qui les en fuseau long, striés transversalement et ornées de côtes longitudinales, propres au [illegible]

PSEPHOPHORIE [illegible] pierre, et [illegible] rouler avec [illegible] général

PSIQUE [illegible] n. f. Variété [illegible]



Psaque.

PSOTTI [illegible]

PSEUD [illegible] Variété [illegible]

PSEUDALCANINE [illegible] n. f. Matière colorante rouge, extraite [illegible] Synonyme [illegible]

PSEUDALÉE [illegible] n. f. [illegible] comprenant les [illegible] Mammifères à [illegible] axes [illegible] cépales.

PSEUDANTHE [illegible] n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant [illegible] à fleurs monoïques, qui croissent [illegible] Amérique.

PSEUDARTHRIE [illegible] n. m. Genre de légumineuses [illegible] des herbes ou des sous-arbrisseaux [illegible] l'Asie tropicale.

PSEUDARTHROSE [illegible] du gr. *pseud*, et du gr. *arthron*, articulation) n. f. Fausse articulation accidentelle, produite [illegible] aux remèdes d'un os fracturé et non consolidé. — Encycl. Les deux fragments sont mobiles l'un sur [illegible] et [illegible] articulés. On distingue plusieurs variétés de *pseudarthroses*. Quelquefois, les extrémités [illegible] sont indépendantes l'une de l'autre et reliées par un tissu musculaire (*pseudarthrose biche*). D'autres fois, [illegible] sont réunis par un tissu fibreux (*pseudarthrose fibreuse*). Enfin, ils peuvent être encroûtés de [illegible] et réunis par un manchon fibreux, sorte de capsule articulaire [illegible] (*pseudarthrose synovio-cartilagineuse*).

La pseudarthrose peut être due à des causes générales [illegible] ostéite, syphilis, ou locales : mauvaise [illegible] des fragments, séparation des fragments par [illegible] interposée. Le traitement consiste à [illegible] la cause, à amener une hyperhémie au niveau du foyer de la fracture par la bande d'Helferich, à tenter [illegible] prolongée. Enfin, en cas d'insuccès, il faut avoir recours à l'intervention chirurgicale, qui [illegible] les fragments, à les aviver et à les [illegible] avec [illegible] d'argent ou des agrafes métalliques.

PSEUDÉCHIS (*kiss* — du gr. *pseudês*, faux, et *echis*, vipère) n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des élapidés, répandus des Moluques à l'Australie. Ce sont de grands serpents venimeux, à livrée [illegible] ont été inclus jadis avec les najas.

PSEUDÉLAPS (*lapss* — du gr. *pseudês*, faux, et *elaps*, serpent) n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des élapidés, comprenant huit espèces vénimeuses, des Moluques à l'Australie.

PSEUDENCÉPHALE (du préf. *pseud*, et de *encéphale*) n. m. Monstre dont le cerveau est remplacé par une tumeur vasculaire.

PSEUDENCÉPHALIE (*dan-sé*, *li* — rad. *pseudencéphale*) n. f. Monstruosité des [illegible] acéphales.

PSEUDENCÉPHALIEN, ENNE (*dan-sé*, *li-in*, *è-ne*) adj. Se dit des monstres par pseudencéphalie.

PSEUDENCEPHALIQUE (*dan-sé*, *lik*) adj. Terat. Qui [illegible] les caractères de la pseudencéphalie.

PSEUDÉPIGRAPHIE (du préf. *pseud*, et de *épigraphe*) n. f. Nom donné aux livres bibliques, dont le titre ou le nom de l'auteur sont faux.

PSEUDÉPIGRAPHIQUE (*fik* — rad. *pseudépigraphe*) adj. Qui porte un faux titre ou un faux nom d'auteur. *Ouvrage pseudépigraphique.*

PSEUDESTHÉSIE (du préf. *pseud*, et de *esthésie*) n. f. Vice [illegible] de deux perceptions sensorielles différentes par l'excitation d'un seul organe des sens. — Encycl. L'une de ces perceptions est normale et [illegible] à l'excitation du sens considéré, mais l'autre répond à l'excitation d'un autre sens non intéressé. C'est [illegible] l'excitation de l'ouïe peut déterminer, non seulement [illegible] perception [illegible] mais aussi une perception [illegible] (*audition colorée*).

PSEUDIOSMA [illegible] n. m. Genre de rutacées xanthoxylées [illegible] comprenant des arbres à feuilles opposées, à fleurs [illegible] cymes terminales, qui croissent en Cochinchine.

PSEUDO, du latin *pseudes*, **PSEUD**, préfixe qui [illegible] *faux* et qui vient du gr. *pseudês*, trompeur. Il peut former [illegible] composés presque avec tous les noms. En chimie, il sert à désigner les composés isomères ou [illegible] avant [illegible] autres corps, ou encore des composés qui offrent avec certains autres de grandes ressemblances. Ce préfixe s'unit par un trait d'union aux mots dont il est [illegible], mais [illegible] ne [illegible] pas [illegible] français.

PSEUDO-ACÉTIQUE adj. Chim. Syn. de PROPIONIQUE.

PSEUDO-ACONINE n. f. Alcaloïde $C^{34}H^{47}AzO^{9}$, que l'on [illegible] dans le dédoublement de la *pseudo-aconitine* à [illegible].

PSEUDO-ACONIT n. m. Bot. Espèce de renoncule [illegible] rapprochée [illegible] aconit.

PSEUDO-ACONITINE n. f. Alcaloïde $C^{34}H^{47}AzO^{11}+HO$, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] fer.

PSEUDO-ACORE n. m. Bot. Espèce d'iris à fleurs jaunes, [illegible] appelée aussi FAUX ACORE.

PSEUDO-AGATE n. f. Variété du jaspe agate.

PSEUDO-ALBITE n. f. Minér. Syn. de ANDÉSINE.

PSEUDO-ALCOOL ou **ISO-ALCOOL** n. m. Chim. Nom [illegible] alcools [illegible] primaires [illegible] proprement dits.

PSEUDO-AMÉTHYSTE n. f. Variété violette de fluorine.

PSEUDO-AMOME [illegible] n. m. Bot. Nom vulgaire du gouet noir.

PSEUDO-BÉRYL n. m. Quartz hyalin de couleur verdâtre.

PSEUDO-BROOKITE n. f. Variété rhombique d'ilménite.

PSEUDO-BULBE n. m. Bot. Sorte de tubercule qui naît [illegible] pseudo-bulbes chez diverses orchidées.

PSEUDO-BUTYLÈNE n. m. Isomère du butylène.

PSEUDO-BUTYLPHÉNYLIQUE adj. Chim. Se dit d'un [illegible] tertiaire, qui n'est autre que le phénylpropylcarbinol.

PSEUDOCARPE (du préf. *pseudo*, et du gr. *karpos*, fruit) n. m. Bot. Fruit qui ressemble à une baie, mais qui est un cône de forme globuleuse. *Les* PSEUDOCARPES *du genévrier.*

PSEUDOCARPIEN, ENNE *pi-in, è-n* — rad. *pseudocarpe*) adj. Bot. Dont le fruit est masqué par des parties étrangères qui paraissent le constituer. *Végétaux* PSEUDOCARPIENS.

PSEUDOCHIRE (*kir*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, de la famille des phalangéridés, comprenant des phalangers propres à l'Australie et à la Nouvelle-Guinée.

PSEUDO-COBALT n. m. Minér. Nickel arsenical.

PSEUDO-CONTINU, UE adj. Pathol. Se dit des fièvres intermittentes et rémittentes qui affectent la forme des fièvres continues.

PSEUDO-COTYLÉDON n. m. Bot. Premier produit de la germination des spores des fougères et des équisétacées. — On l'appelle aussi PROEMBRYON.

PSEUDO-CUMÈNE n. m. Hydrocarbure $C^{18}H^{12} = (CH^{3})^{3}$, isomère du cumène et du mésétylène, que l'on retire du goudron de houille. (Il bout à 170°). Syn. TRIMETHYLBENZÈNE 1. 3. 4.

PSEUDO-CURARINE n. f. Chim. Alcaloïde découvert dans le laurier-rose.

PSEUDO-DÉMOCRITE. V. DÉMOCRITE LE MYSTAGOGUE.

PSEUDO-DIASCOPE (du préf. *pseudo*, du gr. *dia*, à travers, et *skopein*, observer) n. m. Physiq. Instrument qui fait paraître un corps opaque comme étant percé d'un trou à travers lequel on croit voir passer la lumière.

PSEUDO-DIMORPHISME n. m. Cristall. Phénomène signalé par Descloizeaux, dans lequel des substances chimiquement isomorphes peuvent avoir deux formes cristallines sans qu'on puisse les considérer comme dimorphes, puisque le dimorphisme suppose l'identité absolue de composition.

PSEUDO-DIPTÈRE n. m. Archit. anc. Edifice disposé comme un diptère, mais n'ayant qu'un seul rang de colonnes.

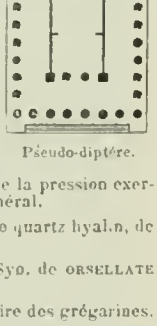

Pseudo-diptère.

— Encycl. Le diptère consistait en deux rangs de colonnes tout autour de l'édifice et placées de telle sorte qu'un rang fût exactement derrière l'autre, colonne par colonne. Dans le *pseudo-diptère*, l'apparence restait la même, puisqu'il y avait entre les murs du *naos* et les colonnes le même espace que dans le diptère ; mais, au lieu de deux rangs de colonnes, il n'y en avait qu'un seul.

PSEUDODON n. m. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des unionidés, propres à l'Inde et à la Malaisie, qui ressemblent aux anodontes.

PSEUDOÉDRIQUE (*drik'* — du préf. *pseudo*, et du gr. *édra*, base) adj. Se dit d'un corps qui affecte des formes cristallines, mais dont les faces résultent de la pression exercée par des corps étrangers sur le minéral.

PSEUDO-ÉMERAUDE n. f. Variété de quartz hyalin, de couleur verte.

PSEUDO-ÉRYTHRINE n. f. Chim. Syn. de ORSELLATE D'ÉTHYLE et de ÉTHER ORSELLINIQUE.

PSEUDO-FILAIRE n. f. Forme larvaire des grégarines. V. PSEUDO-NAVICELLE.

PSEUDOGAMIE (*mi* — du préf. *pseudo*, et du gr. *gamos*, mariage) n. f. D'après Focke, Espèce de parthénogénèse, observée chez les plantes, dans laquelle l'œuf ne pourrait se développer sans fécondation, mais aurait besoin de l'excitation produite par un pollen étranger non fécondateur.

PSEUDO-GERME n. m. Nom donné à de petites masses protoplasmiques, que l'on observe dans l'embryon des hyménoptères parasites, et qui seraient susceptibles de s'organiser elles-mêmes en embryons vrais.

PSEUDOGRAPHIE (*fi* — du préf. *pseudo*, et du gr. *graphein*, écrire) n. f. Art du faussaire.

PSEUDOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la pseudographie.

PSEUDO-GRENAT n. m. Quartz hyalin, qui a la couleur du grenat.

PSEUDOGYNE (*ji-ne* — du préf. *pseudo*, et du gr. *gunê*, femme) n. m. Bibliogr. Homme signant d'un nom de femme, comme *Clara Gazul* (Prosper Mérimée).

PSEUDOGYNE (*ji-ne* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Ouvrière des fourmis qui, pour la grosseur du corps et le développement du thorax, appartient au type ouvrière, mais se rapporte au type femelle, tout en restant aptère, par sa structure et la forme bombée du thorax. C'est une forme nettement pathologique.

PSEUDOHAPHIE (*fi* — du préf. *pseudo*, et du gr. *haphê*, toucher) n. m. Sensation tactile perçue sans excitation réelle qui la provoque. C'est une hallucination du toucher.

PSEUDO-HÉMITROPE adj. Se dit d'un cristal dont un sommet présente une espèce de renversement, tandis que le sommet opposé ressemble à celui des cristaux ordinaires.

PSEUDO-IRIS n. m. Bot. Glaieul jaune.

PSEUDO-LARIX n. m. Genre de conifères, tribu des abiétinées, comprenant quelques arbres qui croissent au nord de la Chine. (Le *pseudo-larix de Kæmpfer* se rencontre très fréquemment dans les jardins de la Chine. Son beau feuillage jaune doré lui a valu le nom d'*arbre d'or*.)

PSEUDO-LIBÉTHÉNITE n. f. Phosphate hydraté naturel de cuivre.

PSEUDOLITE n. f. Substance minérale, appartenant au genre serpentine, variété de talc.

PSEUDO-LOTUS n. m. Bot. Plaqueminier d'Europe.

Pseudolus ou *le Trompeur*, comédie de Plaute. Cette pièce, fort gaie, était, au dire de Caton, dans le *Dialogue sur la vieillesse* de Cicéron, l'une des deux que l'auteur préférait. — Calidore aime Phénicie, jeune fille au pouvoir d'un proxénète, Ballion. Mais il n'a pas d'argent et Ballion vend la jeune fille à un militaire, qui paye 15 mines, reste en devoir 5, et laisse chez Ballion un gage de reconnaissance, dont il emporte le pareil. Pseudolus, esclave dévoué de Calidore, extorque le gage au valet du militaire et se fait livrer Phénicie. Il a gagné la moitié de son pari avec Simon, père de Calidore. Il gagne la seconde moitié, car Simon, pour tenir sa parole, lui donne 20 mines. Or, Pseudolus avait juré de les lui rembourser. Cela n'est pas, à la vérité, d'un tissu très serré. On ne comprend pas bien non plus comment le vieillard, d'abord si gravement irrité contre son fils, en vient, en quelques instants, à traiter toute l'aventure comme une simple gageure avec un esclave. Quoi qu'il en soit, le *Pseudolus* n'est pas inférieur aux autres pièces de Plaute par le style et par le mouvement.

PSEUDO-LYSIMACHIE n. f. Bot. Nom donné à la salicaire et à plusieurs espèces d'épilobes. — On dit plus ordinairem. FAUSSE LYSIMACHIE.

PSEUDO-MALACHITE n. f. Minér. Syn. de LUNNITE.

PSEUDO-MÉLISSE n. f. Bot. Syn. de MICROMÉRIE.

PSEUDO-MEMBRANE n. f. Méd. Fausse membrane, exsudat pathologique, souvent fibrineux, qui se produit à la surface des muqueuses, plus rarement des séreuses, et qui, tout en étant parfois très tenace, finit par se détacher par lambeaux. (La pseudo-membrane n'est ni organisée, ni vasculaire, ce qui la distingue des *néo-membranes*.)

PSEUDO-MEMBRANEUX, EUSE adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport à la pseudo-membrane.

— Pathol. *Angines pseudo-membraneuses*, Angines qui s'accompagnent d'une fausse membrane. Syn. ANGINE COUENNEUSE.

PSEUDO-MIMÉTISME n. m. Biol. Mimétisme de hasard observé plusieurs fois, particulièrement chez les lépidoptères, entre espèces possédant des habitats très différents.

PSEUDOMOPS (*mopss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères coureurs, de la famille des blattidés, comprenant de curieuses blattes, de l'Amérique tropicale, à qui leur forme allongée et leur livrée, leurs antennes longues, donnent la plus grande ressemblance avec les téléphores.

PSEUDOMORPHE (du préf. *pseudo*, et du gr. *morphê*, forme) adj. Minér. Qui a pris une forme cristalline propre à un autre minéral.

PSEUDOMORPHE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, répandus dans l'Amérique du Nord et la région australienne. (Les pseudomorphes, type de la tribu des *pseudomorphinés*, sont de curieux carabidés ovales, aplatis, à pattes très courtes, roux, à large corselet.)

PSEUDO-MORPHINE n. f. Chim. Syn. de OXYMORPHINE ou OXYDIMORPHINE. V. MORPHINE.

PSEUDOMORPHINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des carabidés, renfermant les genres *pseudomorphe* et voisins. — *Un* PSEUDOMORPHINE.

PSEUDOMORPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport au pseudomorphisme.

PSEUDOMORPHISME (*fissm'* — rad. *pseudomorphe*) n. m. Forme cristalline étrangère au minéral qui l'affecte accidentellement. V. ÉPIGÉNIE.

PSEUDOMORPHOSE (du préf. *pseudo*, et du gr. *morphê*, forme) n. f. Pathol. Tissu accidentel, substitué au tissu normal.

— Biol. Ressemblance qui peut exister entre un corps inerte et un corps vivant : *Le cadavre est la* PSEUDOMORPHOSE *d'un corps vivant.*

— Minér. Etat d'un minéral ayant conservé sa forme cristalline primitive, malgré le changement de sa composition chimique. V. ÉPIGÉNIE.

PSEUDOMUCINE n. f. Chim. Syn. de MÉTALBUMINE.

PSEUDO-MUREX (*rèkss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des muricidés, vivant dans la Méditerranée.

PSEUDO-MYRTE n. m. Bot. Syn. de MYRTILLE.

PSEUDO-NARD n. m. Vieux nom de la lavande.

PSEUDO-NAVICELLE n. f. Spore servant à la reproduction des grégarines.

PSEUDO-NÉPHRITE n. f. Silicate naturel, qui est une variété de pagodite.

PSEUDONYME (du préf. *pseudo*, et du gr. *onuma*, nom) adj. Qui publie des ouvrages sous un faux nom : *Auteur* PSEUDONYME. — Qui est écrit ou publié sous un faux nom : *Lettre* PSEUDONYME. *Ouvrage* PSEUDONYME.

— n. m. Nom supposé pris par un auteur, par un artiste, etc. : *Il a un* PSEUDONYME *bien trouvé.* — Auteur qui prend un nom supposé : *Voltaire composée par un* PSEUDONYME.

— Encycl. Les écrivains prennent des *pseudonymes* tantôt pour dépister les curieux, tantôt parce que leur véritable nom ne leur semble pas avoir les qualités d'élégance et de sonorité nécessaires lorsqu'on vise à devenir célèbre. Tel est le cas du jeune Poquelin prenant le pseudonyme de Molière, d'Arouet prenant celui de Voltaire, de Jean Lerond prenant celui de d'Alembert. Avant eux, presque tous les savants de la Renaissance avaient eu recours au pseudonyme pour déguiser des noms vulgaires ou prêtant à rire, tantôt en latinisant ces noms, tantôt on les remplaçait par une désignation humoristique. Parmi les noms

latinisés, devenus par ce procédé de véritables pseudonymes, nous citerons *Jules Scaliger* (Cesar della Scala), *Adrianus Turnebus* (Tournebœuf ou Tournebu) ; *Is. Hortibonus* ou *Hortu-bonus*, mot à mot : *bon jardin* (Casaubon, *caseau*, en patois dauphinois, veut dire *jardin* ; Phil. Melanchthon (du gr. *μέλας μέλ-ανος*) se nommait Schwartzerd (*terre noire*), *Akakius*, nom du médecin de François Ier, n'était autre que la traduction du grec *ἀκακία*, de son nom véritable Sans-malice ; etc. Au temps des querelles théologiques du XVIe siècle, protestants et catholiques, jansénistes et jésuites prenaient tous des pseudonymes, qui ne trompaient personne. Tout le monde sait que les *Provinciales* parurent sous le nom de Louis de Montalte. Au XVIIIe siècle, Quérard a relevé cent soixante pseudonymes de Voltaire. Citons, parmi les écrivains du XIXe s., quelques-uns de ceux dont le pseudonymo a fait oublier le véritable nom : Volney, l'auteur des *Ruines*, qui s'appelait Chassebœuf ; Stendhal, qui s'appelait Henri Beyle ; X.-B. Saintine, l'auteur de *Picciola*, qui s'appelait Bonifacc ; Gérard de Nerval, qui s'appelait La Brunie. Parmi les artistes, les pseudonymes de Cham, Gavarni, Grandville, Nadar, André Gill ont fait oublier leurs noms véritables, qui étaient : comte de Noé, Chevallier, Gérard, Planat, Tournachon et Gosset de Guines. Il y a eu, de plus, des pseudonymes que l'on n'est jamais parvenu à percer ; tels sont, en Angleterre, l'auteur des *Lettres de Junius*, et, chez nous l'« Alceste » de l'*Univers*, du *Corsaire* et de la *Vérité*, qui n'est peut-être pas le même journaliste.

— Bibliogr. : Georges d'Heilly, *Dictionnaire des pseudonymes* (1867).

PSEUDONYMIE (*mi*) n. f. Substitution qu'un auteur fait d'un nom supposé à son nom véritable.
— Qualité d'un ouvrage pseudonyme.

PSEUDO-NYMPHAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte à la pseudo-nymphose : *État* PSEUDO-NYMPHAL.

PSEUDO-NYMPHE n. f. Forme intermédiaire entre la forme larvaire et la forme de nymphe par laquelle passent certains coléoptères vésicants, les bourdons, etc.

PSEUDO-NYMPHOSE n. f. Phase du développement post-embryonnaire des insectes qui passent par l'état de pseudo-nymphe.

PSEUDO-ORCINE n. f. Chim. Syn. de ÉRYTHRITE.

PSEUDOPANAX (*nakss*) n. m. Genre d'ombellifères arborées, comprenant des arbrisseaux et des arbres d'Amérique et d'Australie, à feuilles simples ou digitées, souvent cultivés dans les serres froides.

PSEUDO-PARALYSIE n. f. Pathol. Parésie douloureuse, pouvant simuler la paralysie chez les jeunes enfants.

PSEUDOPE n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des anguidés, propres aux régions chaudes de l'ancien monde. (Les pseudopes sont cylindriques, allongés, sans pattes antérieures. Leur corps est recouvert d'écailles. Le pseudope d'Europe atteint un mètre de long. Il habite la Crimée, la Hongrie, la Grèce et l'Asie Mineure.


Pseudope.

PSEUDO-PÉRIDION ou **PSEUDO-PÉRIDIUM** (*om*) n. m. Nom donné à des formations de natures variées qui, chez les champignons, constituent une enveloppe plus ou moins complète autour des tissus sporifères, ceci par comparaison avec le péridion des gastéromycètes à l'intérieur duquel se forment les spores.


Pseudo-périptère.

PSEUDO-PÉRIPTÈRE adj. et n. Édifice paraissant entouré d'une colonnade qui en réalité n'existe pas, et qui est remplacée par des demi-colonnes ou trois quarts de colonnes.

PSEUDO-PÉRISTOME n. m. Péristome extérieur et fugace des mousses.

PSEUDO-PHÉNANTHRÈNE n. m. Carbure d'hydrogène $C^{14}H^{12}$, cristallisant en lamelles blanches fusibles à 115°, qui se trouve dans l'anthracène brut.

PSEUDOPHITE n. f. Substance minérale appartenant au genre chlorite, variété de *pennine*.

PSEUDO-PHŒNIX n. m. Genre de palmiers de la tribu des chamœdorées, habitant la Floride.

PSEUDOPIE (*pi* — du préf. *pseud*, et du gr. *ôps*, œil) n. f. Pathol. Hallucination de la vue. « On dit aussi PSEUDOPSIE. (Peu us.)

PSEUDOPODE (du préf. *pseudo*, et du gr. *pous*, *podos*, pied) n. m. Biol. Expansion rétractile, digitiforme ou filiforme du cytoplasma, qui sert à certains êtres (protozoaires) ou à certains éléments anatomiques (leucocytes) pour se mouvoir, se fixer aux corps étrangers, englober des animalcules dont ils font leur proie.
— Bot. Rameau fructifère de certaines mousses.
— Encycl. Biol. V. PROTOPLASMA.

PSEUDO-PORPHYRIQUE adj. Qui affecte l'apparence du porphyre.

PSEUDOPSIE n. f. Pathol. V. PSEUDOPIE.

PSEUDO-PURPURINE n. f. Un des pigments constituant la purpurine du commerce.

PSEUDO-QUADRATIQUE adj. Cristall. Qui n'est carré qu'avec certaines irrégularités.

PSEUDO-QUINIQUE adj. Se dit d'un acide qui aurait été retiré de l'écorce du *strychnos pseudo-kuno*.

PSEUDOREXIE (du préf. *pseud*, et du gr. *orexis*, appétit) n. f. Pathol. Faux appétit.

PSEUDO-RHUBARBE n. f. Bot. Pigamon jaune.

PSEUDO-RUBIS n. m. Quartz rose pur, qu'on appelle aussi RUBIS DE BOHÊME.

PSEUDO-SAPHIR n. m. Quartz bleu imitant le saphir.

PSEUDO-SCAPOLITE n. f. Silicate naturel, qui est une variété de wernerite.

PSEUDOSCOPE (*skop'* — du préf. *pseudo*, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Physiq. Stéréoscope dans lequel on intervertit la place des deux images, ce qui fait paraître en creux ce qui est en relief, et *vice versa*. C'est ce que Wheatstone appelle une *figure inverse*.

PSEUDO-SCORPIONIDES n. m. pl. Zool. Ordre d'arachnides, renfermant les chélifères et autres genres inclus dans la famille des chernétidés. — *Un* PSEUDO-SCORPION.
— Encycl. Les *pseudo-scorpionides* sont de petits animaux non venimeux, à corps court et en général aplati, et armés de longs palpes munis de pinces à dactyles comme ceux des scorpions. Leur abdomen, nettement segmenté, est ordinairement tronqué ou arrondi à l'extrémité.

PSEUDO-SÉREUSE n. f. Anat. Membrane qui ressemble aux séreuses sans en avoir la structure.

PSEUDOSMIE (*smi* — du préf. *pseud*, et du gr. *osmé*, odorat) n. f. Pathol. Sensation olfactive faussée ; hallucination de l'odorat.

PSEUDOSOMMITE n. f. Substance minérale appartenant au genre feldspathoïde, variété de néphéline.

PSEUDO-SPATH n. m. Chaux fluatée.

PSEUDO-SPERME adj. Bot. Dont le péricarpe indéhiscent fait corps avec la graine.

PSEUDO-SPHÈRE n. f. Surface possédant en commun avec la sphère la propriété d'avoir un coefficient de courbure constant, et par conséquent de permettre à toute figure tracée sur elle d'être déplacée sans se déformer.

PSEUDO-SPHÉRIQUE adj. Qui se rapporte à la pseudo-sphère.

PSEUDO-STIPULAIRE adj. Bot. Dont les folioles imitent les stipules.

PSEUDOSTOSE (*stoz'* — du préf. *pseudo*, et du gr. *ostéon*, os) n. f. Anat. Production morbide d'une dureté que lui donne une apparence osseuse.

PSEUDOSUCHIENS (*ki-in*) n. m. pl. Paléont. Sous-ordre de reptiles hydrosauriens, renfermant les *nétosaures*, *typothorax*, *dyoplax*, tous crocodiles de taille moyenne, dont les débris se trouvent dans le trias de l'hémisphère nord. — *Un* PSEUDOSUCHIEN.

PSEUDOTERPNA (*tèrp'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométrides, du groupe des acidalies, répandues en Europe. Ce sont des phalènes de couleurs assez vives. La *pseudoterpna pruinata* est commune en France.)

PSEUDO-TITLONYME du préf. *pseudo*, et du gr. *titlos*, titre, et *onuma*, nom) n. m. Bibliogr. Faux titre, fausse qualité que prend un auteur.

PSEUDO-TOLUIDINE n. f. Isomère liquide de la toluidine.

PSEUDO-TOPAZE n. f. Quartz d'un jaune enfumé ou doré, imitant la topaze.

PSEUDOTSUGA n. m. Genre de conifères, tribu des abiotinées, comprenant de grands arbres à feuilles aplaties, et dont les cônes pendants ont des écailles persistantes. (Le *pseudotsuga de Douglas* croît dans les endroits sablonneux des montagnes Rocheuses ; il atteint 50 m.

PSEUDO-URIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{5}H^{4}Az^{4}O^{3}$, qui diffère de l'acide urique par une molécule d'eau en plus et qu'on obtient par l'action du cyanate de potassium sur la dialuramide.

PSEUDO-VOLCANIQUE adj. Se dit des substances qui ont subi un métamorphisme plus ou moins intense de la part de l'action de feux souterrains.

PSEUDO-XANTHINE n. f. Substance analogue à la xanthine, qui prend naissance dans l'action de l'acide sulfurique sur l'acide urique.

PSEUDOZOAIRE (du préf. *pseudo*, et du gr. *zôon*, animal) adj. Bot. Se dit de certains végétaux qui ressemblent à des animaux.

PSI n. m. Gramm. Vingt-troisième lettre de l'alphabet grec, inventée, dit-on, par Simonide, et prononcée *ps*. Le *psi* provient de la rencontre entre *b*, *p* ou *ph* d'une part, et *s* de l'autre.)

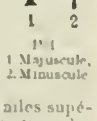
Psi
1 Majuscule, 2 Minuscule

PSI n. m. Espèce de noctuelle du genre acronycte, aussi appelée à cause de la marque blanche en forme de psi qui se trouve sur ses ailes supérieures. Sa chenille vit en été sur les arbres fruitiers, les rosiers, etc.

PSIADIE ou **PSIANDIE** (*di*) n. f. Genre de composés, tribu des astérées, comprenant des arbrisseaux, à feuilles alternes, à fleurs en capitules, qui croissent à Madagascar.

PSIDIUM (*di-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique des goyaviers.

PSILAGIE (*ji* — gr. *psilagia* ; de *psilos*, soldat armé à la légère, et *agein*, conduire) n. f. Antiq. gr. Corps de troupes légères, qui, suivant Arrien, comprenait 256 hommes.

PSILAGUE (*lagh'*) n. m. Antiq. gr. Chef d'une psilagie.

PSILANDER (Gustaf, baron DE), amiral suédois, né à Stockholm en 1669, mort à Karlskrona en 1738. Commandant le vaisseau de 50 canons l'*Eland*, il soutint, en 1704, un combat héroïque contre huit vaisseaux anglais, et, fait prisonnier, fut reçu en Angleterre avec de grands honneurs. Rendu à la liberté par ordre de la reine Anne, il devint amiral (1715), gouverneur de Gotland (1716), baron (1719).

PSILE (du gr. *psilos*, dégarni, nu) n. m. Antiq. gr. Soldat armé à la légère. V. PSILÈTE.

PSILÈTE (gr. *psilétès*, *étos* ; de *psilos*, dégarni, nu) n. m. Antiq. gr. Soldat armé à la légère.
— Encycl. Les *psilètes* se distinguaient surtout des hoplites, qui formaient la grosse infanterie, en ce qu'ils n'avaient point d'armes défensives, ni bouclier, ni cuirasse. Les principaux corps de troupes légères étaient les *thraces* ou *archers*, les *sphendonètes* ou frondeurs, les *acontistes* ou lanceurs de javelots.

PSILOCYBÉ (*si* — du gr. *psilos*, nu, et *kubê*, tête) n. m. Champignon de la famille des agaricinées, [illegible] nu.

PSILOGASTRE (*gastr'* — du gr. *psilos*, nu, et *gastêr*, ventre) n. m. Genre d'insectes hyménoptères [illegible] la famille des [illegible] propres à l'Europe [illegible] beaux [illegible]

PSILOMÉLANE n. f. [illegible] baryte.

PSILOMYIE (*si*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des [illegible], comprenant des espèces de l'hémisphère nord. (Ce sont des mouches à thorax glabre, à [illegible] arrondies.

PSILONIE n. m. [illegible] le Mexique.

PSILOPE n. m. Genre [illegible] de la famille des dolichopodidés. (Ce sont de petites mouches à livrée d'un beau vert doré. Le *psilopus platypterus* est commun en France.


Psilope grossi [illegible]

PSILOPOGON n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des capitonidés, comprenant des barbus à livrée de couleurs vives et tranchées, propres aux îles de la Sonde.

PSILOPTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, propres aux régions chaudes du globe. (Ce sont des buprestes allongés, à élytres sillonnés, terminés en pointe.)

PSILORHINE n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, de la famille des corvidés, comprenant quelques espèces de geais de l'Amérique centrale.

PSILOSTACHYÉ, ÉE (*sta-ki* — du gr. *psilos*, grêle, et *stakhus*, épi) adj. Bot. Dont les épis sont très petits.

PSILOTE n. m. Bot. Genre de lycopodiacées, comprenant des herbes vivaces des régions tropicales, à tige simple ou ramifiée en dichotomie, à petites feuilles. Le *psilote triquète* est cultivé dans les serres chaudes.
— Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des syrphidés, comprenant des mouches de taille médiocre, noir bleuâtre, avec la base des ailes jaune, répandues sur l'hémisphère nord.
Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des nitidulidés, comprenant de grandes nitidules américaines.

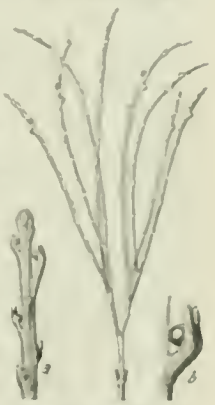
Psilote à [illegible] fructifère [illegible] grossi.

PSILOTRICHE n. f. Genre d'infusoires hypotriches, de la famille des oxytrichés, comprenant des animalcules d'eau douce, globuleux, aplatis.

PSILURE n. m. Genre d'insectes lépidoptères hétérocères, de la famille des liparidés, dont l'espèce type habite l'Europe.
— Encycl. Le *psilure moine* (psilura monacha), très voisin des lipares, est un papillon de nuit blanchâtre moucheté de brun, avec le corps rosâtre, sa chenille vit sur les peupliers

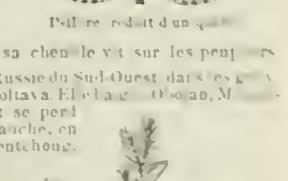
Psilure reduit d'un [illegible]

PSIOL, rivière de la Russie du Sud-Ouest, dans les gouvernements de Koursk, Kharkof et Poltava. Elle baigne Obojan, Mirgorod, Soumy, Gadiatch et se perd dans le Dniepr, rive gauche, en aval et près de Krementchoug. Cours 681 kilom.

PSITHYRE n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des apidés, répartis sur l'hémisphère nord.
— Encycl. Les *psithyres* sont des bourdons modifiés par le parasitisme ; leurs jambes postérieures ne portent pas de corbeilles à pollen. En France, les plus communs des psithyres sont le *psithyrus rupestris*, grosse espèce noire, avec l'abdomen rouge à son extrémité, et les *psithyrus barbutellus* et *campestris*, [illegible] ceintures de blanc et de [illegible]


[illegible]

PSITT (interj. Sorte de [illegible] attirer l'attention [illegible] ou pour [illegible] n. m. [illegible]

PSITTACIDÉS [illegible] peurs psittaciformes, comprenant [illegible]

PSITTACIFORMES [illegible]

PSITTACIN [illegible]

PSITTACINÉES [illegible]

PSITTACISME [illegible]

PSITTACOGLOSSE [illegible]

PSITTACOSE [illegible]



Psittacule

PSITTACULE [illegible] Genre [illegible] grands groupes famille [illegible] répandus dans l'Amérique centrale et mé[illegible]. (Ce sont des perruches de la tribu des conurinés, [illegible] verte.

PSITTACUS [illegible] n. m. Nom scientifique des perroquets proprement dits.

PSKOV, PSKOF ou ancien nom **PLESKOV**, ville de [illegible] chef-lieu du gouvernement homonyme, [illegible] sur la Vélikaïa, affluent du lac Peipous. [illegible] tanneries, fabriques renommées de [illegible] Russie. Grand commerce de bois, chanvre et lin. La ville comprend trois parties : le Kremlin, entouré d'[illegible], [illegible] et la grande ville, ces deux dernières presque entièrement bâties en bois. Pskov, fondée vers le XIe siècle autour d'une église de la Sainte-Trinité, fut par la princesse Olga, fut longtemps une république [illegible] père, alliée à la Hanse, et qui soutint de [illegible] Novgorod. En 1509, elle fut prise par le duc Vassili IV, et réunie à la Russie.

PSKOV ou PSKOF (GOUVERNEMENT DE), gouvernement [illegible] ouest de la Russie. Superf. 44.200 kilom. carr.; [illegible] 1.136.000 hab. Ch.-l. *Pskov*. Sol bas, sableux, sou[illegible] de marécages, particulièrement aux abords de [illegible] Velikaïa tributaire du lac Peipous et du Lovat tributaire du lac Ilmen, qui sont les deux cours d'eau principaux du gouvernement. Sur la rive droite du lac Ilmen, [illegible] les premières collines du plateau de Valdaï. Le lac Peipous [illegible] quelquef. *lac de Pskov*, borde la partie [illegible] de la région. Agriculture assez active ; industrie [illegible] tanneries, tanneries.

PSOA n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, type [illegible] les psoïdes, répandus dans l'Europe et les régions voisines.

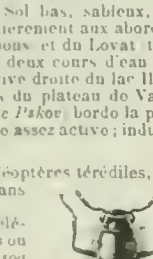

Psoa (gr. 3 fois).

ENCYCL. Les *psoas* sont d'élégants insectes [illegible] ordinairement bleus ou verts, avec les élytres rouges. Le *psoa* [illegible], de l'Europe centrale et [illegible], est le type du genre.

PSOAS *oas* — du gr. *psoa*, lombes. [illegible] Nom de deux muscles [illegible] qui s'insèrent antérieurement sur [illegible] vertèbres lombaires.

ENCYCL. Le *grand psoas* forme [illegible] charnu, fusiforme, situé sur [illegible] de la [illegible] ; il s'attache en arrière sur [illegible] et sur la apophyse transverse de la dernière vertèbre dorsale et sur les parties latérales des cinq vertèbres lombaires. Il [illegible] contient dans son épaisseur le plexus lombaire [illegible] et va s'insérer avec lui sur le petit trochanter. Ce muscle soulève la cuisse et la fait tourner en dehors.

Le *petit psoas* naît de la douzième vertèbre dorsale, le [illegible] du grand psoas, et va se fixer à l'éminence [illegible].

PSOCIDÉS [illegible] n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères [illegible] renfermant les genres *psoque* et voisins. — *L'un* PSOCIDE.

PSOCIENS [illegible] n. m. pl. Groupe d'insectes orthoptères [illegible] répondant à la famille des *psocidés*. *L'un* PSOCIEN.

PSODOS [illegible] n. m. Genre d'insectes [illegible] coléoptères géomètres [illegible] famille des [illegible] comprenant de petites phalènes d'Europe, [illegible] rouge et brunes marquées de jaune.

PSODYME [illegible] gr. *psoa*, lombes, et *didumos*, jumeau, n. m. [illegible] monstres doubles joints par la région lombaire.

PSOINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères térédiles, [illegible] famille des hostrychidés, dont le genre *psoa* est le type. — *L'un* PSOINE.

PSOITIS *ti-s* [illegible] gr. *psoa*, lombes, n. f. Pathol. Inflammation [illegible] du psoas.

ENCYCL. La *psoïtis* reconnaît pour cause certains efforts violents, les coups et les chutes sur le bassin ; elle est caractérisée par de la fièvre, des douleurs dans la région lombaire, [illegible] impotence du membre inférieur, [illegible] surtout par la formation d'un abcès, qui vient [illegible] dans la région [illegible] ou dans l'articulation de la hanche. Le traitement est celui des abcès.

PSOLUS [illegible] genre d'holothuries stichopodes de la famille [illegible] hirotides, répandues dans les mers froides [illegible] hémisphères.

PSOPHIA n. m. Ornith. Syn. de AGAMI.

PSOPHILS n. m. pl. Sous-ordre d'oiseaux échassiers, comprenant [illegible] famille des psophiidés. — *L'un* PSOPHILE.

PSOPHIIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers appartenant au sous-ordre des *psophiés*, et renfermant le genre unique *psophia*. — *L'un* PSOPHIIDE.

PSOPHIS, ville de la Grèce ancienne (Péloponèse), au N.-O. de l'Arcadie, au confluent de l'Erymanthe et de l'Arcadius. Elle s'appela d'abord *Phegia*, du nom d'un roi, Phégeus, qui en avait fait sa capitale. Philippe de Macédoine s'en empara en 219 av. J.-C. Près de ses ruines s'élève aujourd'hui *Tripotamo*.

PSOPHOCARPE n. m. Genre de légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant des herbes volubiles qui croissent à l'île Maurice.



Psophode.

PSOPHODE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des [illegible] propres à l'Australie.

— ENCYCL. Les *psophodes* sont de couleur bronzée, avec une large queue assez longue et une huppe sur la tête ; ils poussent un cri strident ressemblant au claquement d'un fouet, ce qui a fait donner à l'espèce type du genre (*psophodes crepitans*) le nom d'oiseau-cocher.

PSOQUE *psok'* n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, type de la famille des *psocidés*.

— ENCYCL. On entend sous le nom général de *psoques* tous les petits insectes de la famille des *psocidés*, caractérisés par leur grosse tête vésiculeuse, à longues antennes fines et rigides, à vastes ailes, à pattes propres au saut. Vifs et agiles, les psoques vivent sur les végétaux secs, dans les herbiers, les papiers, et abondent dans les maisons ; ils filent un tissu soyeux ressemblant aux toiles d'araignée. Les psoques proprement dits (*psocus*) ont trois ocelles et les tarses de deux articles ; l'espèce la plus commune est le *psocus longicornis*, nommé vulgairement *pou de bois*.

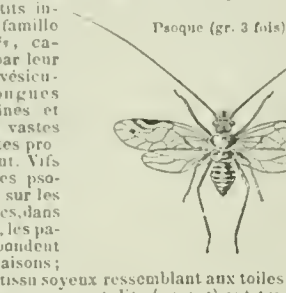

Psoque (gr. 3 fois).

PSOQUILLE *kill* [*ll* mll.]) n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, de la famille des *psocidés*, comprenant des formes voisines des *psoques* et habitant les régions chaudes du globe.

PSORALIER *(li-é)* n. m. ou **PSORALÉE** n. f. Bot. Genre de légumineuses papilionacées, des régions chaudes.

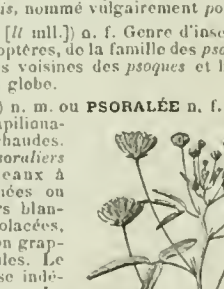

Psoralier : *a*, fleur.

— ENCYCL. Les *psoraliers* sont des arbrisseaux à feuilles imparipennées ou trifoliolées, à fleurs blanches, bleues ou violacées, groupées en épis, en grappes ou en capitules. Le fruit est une gousse indéhiscente monosperme. Le *psoralier bitumeux, trèfle en arbre* ou *trèfle odorant* croît sur les bords de la Méditerranée ; le *psoralier glanduleux* ou *thé du Paraguay* sert à préparer des infusions vermifuges ou à faire des boissons fermentées. Le *psoralier camestible* ou *picotiane* a une racine tubéreuse féculente.

PSORE ou **PSORA** *(*gr. *psóra*, gale) n. f. Pathol. Nom générique des éruptions cutanées, caractérisées par des pustules ou des vésicules.

PSORENTÉRIE *ran, ri* — du gr. *psóra*, vésicule, et *entéron*, intestin, n. f. Lésion de la muqueuse intestinale, que l'on observe dans les inflammations intenses et spécialement dans celles de l'iléon (fièvre typhoïde, choléra, entérite, dysenterie, etc.), et qui est caractérisée par des petites saillies arrondies ou des vésicules, dues à la tuméfaction ou à l'hypertrophie des vésicules clos de l'intestin. V. ENTÉRITE, et FOLLICULE clos.

PSORIASIS *zis* — du gr. *psóra*, vésicule, gale) n. m. Pathol. Affection cutanée, caractérisée essentiellement par l'apparition de squames blanchâtres ou nacrées, sèches, qui s'enlèvent par le grattage, recouvrant des élevures ponctiformes, rouges, qui saignent facilement.

— Art vétér. Maladie dartreuse que l'on ne rencontre guère que chez le cheval et le chien et quelquefois, mais [illegible] rarement chez le bœuf.

ENCYCL. Pathol. Le *psoriasis* se montre de préférence aux genoux et aux coudes, au sacrum, à la plante des pieds, à la paume de la main, plus rarement aux membres, à la poitrine, à la face et au cuir chevelu. Selon que les plaques sont limitées ou étendues, groupées irrégulièrement ou disposées en anneaux, on dit que le psoriasis est *ponctué* ou *numulaire, diffus, géographique* ou *annulaire*. On tend à rattacher le psoriasis à l'arthritisme et à la goutte. Le pronostic est généralement bénin.

Le traitement consiste, au point de vue de la diathèse, en l'administration d'alcalins, d'arsenic, d'iodures et de préparations opothérapiques du corps thyroïde. Localement, on emploie avec succès en badigeonnages, après décapage des plaques psoriasiques, l'acide chrysophanique, l'eurobine, l'huile de cade, cette dernière sous forme de grands bains. Pour le psoriasis des mains, du visage, de la poitrine, on peut recourir aux scarifications légères ; pour le psoriasis de la tête, au permanganate de potasse à 3-5 p. 1.000 et aux frictions à l'acide pyrogallique, à l'acide salicylique et à l'ichtyol.

Psoriasis buccal. V. LEUCOPLASIE.

— Art vétér. Chez le cheval, le *psoriasis* se voit sur les membres et porte différents noms vulgaires : à la couronne, c'est le *mal d'une* ou la *crapaudine* ; en arrière du boulet, le long des tendons et dans le pli du genou, ce sont les *peignes*, les *mules traversines*, les *malandres*, les *solandres*.

Chez le chien, le *psoriasis* se voit surtout chez les animaux âgés et gras, à la base de la queue et le long de l'épine du dos ; il porte vulgairement le nom de *rougeurs*.

Le *psoriasis*, étant une manifestation de la diathèse herpétique, exige un traitement à la fois externe et interne ou dépuratif. Localement, on fait des applications de préparations à base de sels de cuivre et de zinc et, à l'intérieur, on administre des préparations arsenicales ou iodurées.

PSORICE (*riss* — du gr. *psóra*, gale) n. m. Bot. Nom vulgaire de la scabieuse.

PSORIFORME (du gr. *psóra*, vésicule ou gale, et de *forme*) adj. Qui ressemble à la gale. ‖ Qui ressemble aux affections cutanées vésiculeuses, spécialement au psoriasis.

PSORIQUE (*rik'* — rad. *psore*) adj. Se dit des affections cutanées vésiculeuses analogues au psoriasis. ‖ Par ext., Se dit des affections parasitaires comme la gale et les *psorospermoses*.

PSORODE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, répandus dans l'Afrique méridionale. (Ce sont des hélopinés à livrée noire ou qui vivent dans les lieux arides.) Syn. ACANTHOMÈRE.

PSOROPHTALMIE (*mi* — du gr. *psóra*, vésicule, gale, et *ophthalmos*, œil) n. f. Inflammation du bord libre des paupières, s'attaquant le plus communément aux organes ciliaires. Syn. BLÉPHARITE ciliaire.

PSOROPHTALMIQUE (*mik'*) adj. Qui ressemble à la psorophtalmie.

PSOROPTE n. m. Entom. Genre d'arachnides acariens, de la famille des sarcoptidés, comprenant de minuscules acarus qui provoquent des maladies cutanées, en tout analogues à la gale de l'homme, chez les bœufs, les moutons, etc.

PSOROPTIQUE (*ptik'*) adj. Qui est causé par les psoroptes : *Gale* PSOROPTIQUE. *Affection* PSOROPTIQUE.

PSOROSPERME (*spèrm'*) n. m. Genre d'hypéricacées, tribu des élodées, comprenant des arbustes qui croissent dans l'Afrique tropicale.

PSOROSPERMIE (*spèr'-mi* — du gr. *psóra*, gale, et *sperma*, semence) n. f. Petit organisme parasite chez divers poissons et mammifères. (On rapporte les psorospermes aux spores des grégarines ; ce sont des corpuscules allongés, fusiformes, qui se trouvent dans le foie et les muscles des lapins, les branchies des poissons.)

PSOROSPERMIQUE (*spèr'-mik'* — rad. *psorospermie*) adj. Magnan. Se dit de certains corpuscules qui se développent chez des vers à soie malades.

PSOROSPERMOSE (*spèr'*) n. f. Méd. Maladie produite par des psorospermies.

PST ou P'ST interj. V. PSITT.

PSYCH préf. V. PSYCHO.

PSYCHAGOGIE (*ka, ji* — gr. *psukhagógia* ; de *psukhê*, âme, et *agógos*, qui conduit) n. f. Antiq. gr. Cérémonie religieuse qui consistait à appeler les ombres trois fois par leur nom pour les apaiser. ‖ Cérémonie magique au moyen de laquelle on évoquait les ombres ou âmes des morts. ‖ Fonctions d'Hermès Psychopompe, conducteur des âmes aux enfers. ‖ Divertissement, attrait, séduction, direction des âmes. ‖ Traite des esclaves. ‖ Soupirail pour donner de l'air dans une mine.

PSYCHAGOGIQUE (*ka, jik'*) adj. Antiq. gr. Qui a rapport à la psychagogie ou évocation des morts. ‖ Qui a rapport à la direction des âmes. ‖ Qui a rapport à la traite des esclaves.

— Méd. Se dit des médicaments propres à faire revenir à la vie en cas de syncope. (Peu us.)

PSYCHAGOGUE (*ka-ghogh'* — de *psychagogie*) n. Myth. gr. Conducteur des âmes. (Surnom d'Hermès, d'Apollon, de Charon, d'Héraklès, de Peithô.)

— Antiq. gr. Magicien, sorcier, qui faisait profession d'évoquer les ombres. ‖ Titre d'une pièce d'Eschyle. ‖ Marchand qui faisait la traite des esclaves ; voleur d'enfants.

— ENCYCL. L'évocation des ombres ou âmes des morts (*psychagógia, psychomanteia*) a été populaire dans l'antiquité. Au livre XI de l'*Odyssée*, Ulysse évoque l'ombre de Tirésias et celles de nombreux héros. Plusieurs oracles et de nombreux charlatans exploitaient ce genre de divination.

PSYCHANTHE (*kant'*) n. m. Genre de polygalées, comprenant des herbes et des arbrisseaux de l'Amérique du Nord, à feuilles alternes, à fleurs en épis ou en grappes.

PSYCHASTHÉNIE (*kass, ni* — du gr. *psukhê*, âme, *a* priv. et *sthénos*, force) n. f. Psycho-névrose voisine de la neurasthénie, et de certaines formes du délire systématique.

— ENCYCL. La *psychasthénie* se distingue de l'épilepsie par une chute moins brusque et moins prolongée de la tension mentale, et de l'hystérie par l'absence de rétrécissement réel du champ de la conscience et le défaut de localisation. Elle est caractérisée par une insuffisance du fonctionnement cérébral, avec tics, phobies, obsessions, aboulies, etc. Elle est en rapport avec l'hérédité, les infections et les auto-intoxications, et aussi les émotions fortes.

Le pronostic varie de gravité suivant l'âge et les causes, et peut entraîner l'internement. Le traitement est à la fois physique et moral ; il consiste à prescrire le régime lacto-végétarien, les bromures, les glycérophosphates ou la lécithine, les injections de sérum artificiel et, de préférence, celui de Chéron, l'hydrothérapie, le massage, l'électricité statique, et, d'autre part, la simplification aussi

grande que possible de la vie, la suggestion, l'imposition d'une direction morale, etc.

PSYCHASTHÉNIQUE (*kass, nik'*) adj. Qui a rapport, qui appartient à la psychasthénie : *État* PSYCHASTHÉNIQUE.

PSYCHÉ (n. mythol.) n. f. Ame : *On a cherché une* PSYCHÉ *dans la matière.*

— Grand miroir porté par des tourillons sur un châssis, de façon qu'on puisse en varier à volonté l'inclinaison.



Psyché (Empire). (Château de Compiègne.)

PSYCHÉ n. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères bombycions, type de la famille des *psychidés*, répandus surtout dans l'hémisphère nord.

— Moll. Genre de mollusques ptéropodes sclérodermés, de la famille des eurybiidés, propres à l'Atlantique nord.

— ENCYCL. Entom. Les *psychés* ont les antennes pectinées, le corps épais et velu, les ailes arrondies des bombyx; seuls, les mâles sont ailés; les femelles, larviformes, ne quittent pas leur fourreau. Ces petits papillons sont ordinairement fuligineux. La *psyche unicolor* se trouve aux environs de Paris

PSYCHÉ Myth. gr. Femme de Cupidon ou de l'Amour, personnification de l'âme.



Psyché.

— ENCYCL. Le mythe de Psyché paraît être d'origine platonicienne; il symbolise la destinée de l'âme déchue, qui, après bien des épreuves, s'unit pour toujours à l'amour divin. Les néo-platoniciens y virent la promesse d'une renaissance, d'une vie future, d'un bonheur éternel. Psyché, qui est souvent représentée avec des ailes de papillon, avait en effet pour symbole le papillon (gr. *psyx*, papillon), qui semble immortel à cause de l'incessante transformation de la chenille en chrysalide et en papillon. Le charmant récit d'Apulée, dans les *Métamorphoses*, nous fait connaître l'interprétation populaire de cette allégorie. Psyché y devient la fille d'un roi, si belle que Vénus en est jalouse et trame sa perte. En vertu d'un oracle, la princesse est conduite sur un rocher, où un monstre doit la dévorer. Mais Cupidon, qui est secrètement épris d'elle, la transporte dans un palais enchanté; il lui rend visite toutes les nuits, et lui promet que leur bonheur durera toujours, à la condition qu'elle ne cherchera pas à connaître le visage de son amant. Mais les sœurs de Psyché lui persuadent qu'elle est aimée d'un monstre. Une nuit, elle allume une lampe. Tandis qu'elle contemple avec ravissement la beauté de son amant, une goutte d'huile tombe sur lui. Il se réveille et s'enfuit, tandis que disparaît le palais enchanté. Alors commence pour Psyché une série d'épreuves, dont toujours elle se tire, grâce à l'appui secret de l'Amour. Enfin, Jupiter intervient, Vénus pardonne. Psyché, devenue immortelle, est unie pour toujours à Cupidon par les liens du mariage. Ce conte a souvent tenté les écrivains modernes : rappelons seulement les *Amours de Psyché* de La Fontaine, la *Psyché* de Corneille et Molière.

— Iconogr. Le mythe de Psyché a bien souvent inspiré les artistes grecs : témoin une série de bronzes, de terres cuites, de pierres gravées, de monnaies, des fresques de Pompéi, l'*Éros et Psyché* du Capitole, des bas-reliefs de sarcophages. Dans l'art chrétien, les peintures des catacombes, les verres dorés et les bas-reliefs des sarcophages offrent souvent la belle image de Psyché, symbole de l'âme immortelle. Raphael retraça les principaux épisodes de la fable de Psyché dans une série de compositions admirables dont il orna la *loggia* du palais de la Farnésine. Parmi les œuvres modernes, citons le tableau de Gérard : *l'Amour embrassant Psyché*, qui est au Louvre (v. AMOUR); celui de David : *Psyché abandonnée par l'Amour*, et les deux groupes de Canova : *Psyché et l'Amour jouant avec un papillon* et *Psyché retenue par l'Amour* au moment où elle va se précipiter dans un abîme. Prud'hon a peint *Psyché enlevée par les Zéphyrs* (Louvre); etc.



Enlèvement de Psyché, d'après Prud'hon. (Louvre.)

Un des meilleurs tableaux de Picot représente *Cupidon quittant la couche de Psyché*. Un sujet fréquemment traité est celui de *Psyché regardant l'Amour endormi* : nous citerons les peintures d'Ant. Molinari (musée de Dresde), le Guide, Rubens, Lagrenée, etc. *Psyché abandonnée par l'Amour* a été peinte par le Titien, Briard (1765), etc.

Parmi les autres compositions relatives à Psyché, nous encore : *Cupidon secourant Psyché*, par Art. Goypel; *Psyché reçue dans l'Olympe*, tableau de Polidoro Caldara (Louvre); *Psyché accompagnée par Mercure*, tableau de Rubens; *les Noces de Psyché et de l'Amour*, peintures de Jules Romain; *Psyché*, par Jules Lefebvre (1883), etc.

Psyché (LES AMOURS DE) **et de Cupidon,** roman composé par La Fontaine (1669), en deux livres mêlés de prose et de vers. Le charmant récit d'Apulée devient sous la plume de La Fontaine un roman d'aventures, rédigé en un style ironique et badin. L'œuvre ainsi conçue peut sembler frivole et d'un goût douteux. Mais l'art de La Fontaine a su l'orner de grâces malicieuses et l'encadrer dans ce piquant voyage à Versailles des quatre amis : Ariste (Boileau), Gélaste (Molière ou Chapelle), Acanthe (Racine), et Polyphile lui-même (La Fontaine), qui reste un illustre témoignage de la familiarité qui réunissait ces grands hommes. A maintes reprises, le ton s'élève, comme dans la spirituelle dissertation sur le Rire et les Pleurs, et surtout dans l'invocation à la Volupté, par laquelle se termine l'ouvrage.

Psyché, tragi-comédie-ballet en cinq actes, en vers libres, avec un prologue et des intermèdes, de Molière, Pierre Corneille et Quinault, musique de Lulli, représentée le 17 janvier 1671 sur le théâtre des Tuileries, et sur le théâtre du Palais-Royal le 24 juillet de la même année. On a exagéré la part de collaboration de Corneille. Molière avait choisi le sujet, disposé le plan et tracé le scénario. Mais, pressé par le roi, il ne put mettre en vers que le prologue, le premier acte, la première scène du second et la première du troisième. Il fut obligé de recourir au vieux Corneille, qui versifia la fin en quinze jours. L'auteur du *Cid* écrivit la délicieuse déclaration de l'Amour à Psyché. Quinault composa les paroles destinées à être mises en musique. Le même sujet devait, quelques années plus tard, être mis en musique par Lulli, sur un livret, assez faible, de Thomas Corneille (Opéra, 1678).

Psyché, opéra-comique en trois actes, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique d'Ambroise Thomas (Opéra-Comique, 1857). Si le livret est incolore, la musique est pleine de grâce et de distinction. A citer : au premier acte, la jolie mélodie d'Eros, qu'accompagne un chœur à bouche fermée; l'air de Mercure : *Des dieux je suis le messager;* la délicieuse romance de Psyché; un heureux quatuor; le duo d'Eros et Psyché, et un finale de grand style; au second, un chœur de femmes exquis et un second duo d'amour; au troisième, un chœur dansé plein de feu et de mouvement, le duo de Mercure et de Psyché, et l'air de celle-ci : *Non, ce n'est pas Eros!*

PSYCHIATRE (*ki* — du gr. *psukhè*, âme, et *iatros*, médecin) n. m. Médecin des maladies mentales.

PSYCHIATRIE (*ki, tri* — rad. *psychiatre*) n. f. Médecine spéciale des maladies mentales.

— ENCYCL. V. FOLIE, ALIÉNATION, ALIÉNÉS, MANIE.

PSYCHIATRIQUE (*ki, trik'*) adj. Qui a rapport à la psychiatrie : *Système* PSYCHIATRIQUE.

PSYCHIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères bombycions, renfermant les *psychés* et genres voisins. Les *psychidés* sont de singuliers papillons, ordinairement petits, velus, dont les mâles, ailés, ressemblent à des bombyx, mais dont les femelles gardent en général l'apparence de chenilles et vivent dans des fourreaux soyeux. — *Un* PSYCHIDE.

PSYCHIQUE (*chik'* — du gr. *psuchikos;* de *psuché*, âme) adj. Philos. Qui a rapport à l'âme ou aux facultés mentales : *Forces* PSYCHIQUES.

— Hist. relig. Nom que Tertullien, après son hérésie, donnait aux catholiques, par dénigrement, et que les gnostiques donnaient aux hommes en qui, d'après eux, dominait la *psyché*, ou âme créée par le démiurge.

— ENCYCL. Hist. relig. Les gnostiques croyaient l'homme composé de trois éléments : la matière (en gr. *hulé*), l'âme *psychè* et l'esprit (*pneuma*). Ils divisaient également l'humanité en trois groupes dans chacun desquels dominait un des trois éléments de la nature : les *hyliques*, ou hommes matériels : c'étaient les païens; les *psychiques*, soumis au démiurge, créateur de l'âme, c'est-à-dire à un éon inférieur, et disciples de son Christ : c'étaient les catholiques; enfin, les *pneumatiques*, régénérés par la venue de l'Esprit de Dieu : c'étaient les gnostiques.

PSYCHISME (*chissm'* — du gr. *psuché*, âme) n. f. Système philosophique, qui suppose l'âme formée d'un fluide spécial.

PSYCHISTE (*chisst'*) n. Partisan du psychisme.
— Adjectiv. : *Philosophie* PSYCHISTE.

PSYCHO (*ko*) préfixe qui signifie *âme*, et qui vient du grec *psukhè* « souffle », dérivé de *psukhein*, souffler.

PSYCHODE (*kod'*) n. f. Genre d'insectes diptères némocères, type de la famille des *psychodidés*, répandus sur l'hémisphère boréal. Ce sont de petites tipules velues, à ailes couvertes de poils fins.

PSYCHODIAIRES (*ko-di-èr'*) n. m. pl. Ancienne division des animaux les plus simples, ou protozoaires, comprenant les organismes qui font le passage entre les animaux et les végétaux. — *Un* PSYCHODIAIRE.

PSYCHODIDÉS (*ko*) n. m. pl. Famille d'insectes diptères némocères, du groupe des tipules, renfermant les *psychodes* et genres voisins. — *Un* PSYCHODIDE.

PSYCHOGÉNÉSE (*ko, jé* — du gr. *psukhè*, âme, et *génesis*, formation) n. f. Partie de la physiologie psychologique ou *psycho-physiologie* qui traite de l'origine de l'âme, de la conscience, de la mémoire, de l'intelligence et de la volonté.

PSYCHOGNOSIE (*ko-gno-zi* — du gr. *psukhè*, âme, et du *gnôsis*, connaissance) n. f. Philos. Connaissance approfondie des facultés de l'âme.

PSYCHOGRAPHE (*ko* — du gr. *psukhè*, âme, et *graphè*, description) n. m. Auteur d'une psychographie.

PSYCHOGRAPHIE (*ko, fi* — rad. *psychographe*) n. f. Histoire ou description de l'âme et de ses facultés.
— Action d'écrire sous la dictée des esprits, dans le système des spirites.
— ENCYCL. V. SPIRITISME.

PSYCHOGRAPHIQUE (*ko, fik'*) adj. Qui a rapport à la psychographie.

PSYCHOLEPSIE (*lep-si* — du gr. *psukhè*, âme, et *lepsis*, prendre) n. f. Chute [illegible] mentale, qui apparaît sous forme [illegible] dans les états [illegible] hystériques. Syn. PHRÉNOLEPSIE.

PSYCHOLOGIE (*ko-lo-ji* — du gr. *psukhè*, âme, et *logos*, discours) n. f. Partie [illegible] qui a pour objet l'étude de l'âme et de [illegible] — *La* PSYCHOLOGIE *et la métaphysique* [illegible] — ENCYCL. Méthode [illegible] [illegible] [illegible]

Psychologie physiologique [illegible] par [illegible] Ribot (Paris [illegible]) [illegible] appuyé par [illegible] faits intérieurs l'expérience [illegible] et traité successivement, dans [illegible] avec [illegible] nerveux, de la vie [illegible] de la [illegible] des [illegible] et des [illegible] de la vie [illegible] de la vie [illegible] et des autres [illegible] de la [illegible] de la [illegible] développement [illegible] toute la psychologie à la [illegible] faits [illegible] se présentent [illegible] Dupont et on [illegible] aussi appelé [illegible] la [illegible] la physiologie. Il [illegible] cependant [illegible] livre traite proprement de la [illegible] Dans les deux derniers [illegible] ses conclusions [illegible] animiste et [illegible] est [illegible] faire la volonté de vivre, est partout [illegible] à la nature et en constitue la vie intime, et où, [illegible] se [illegible] la volonté et la pensée. L'âme [illegible] le produit développé d'innombrables éléments, est bien, comme disait Leibniz, un [illegible] du monde ».

Psychologie contemporaine Essais n. [illegible] par Paul [illegible] et 1881-1885. Le premier des deux volumes publiés [illegible] titre [illegible] successivement Charles Baudelaire, [illegible] Flaubert, Taine, Stendhal, le second A. Dumas, [illegible] de Lisle, les Goncourt, Tourgueneff, Amiel. Ce [illegible] pas au hasard que Bourget a choisi ces écrivains; [illegible] ceux qui lui paraissent avoir exercé le plus d'in[illegible] sur [illegible] génération, et l'objet des *Essais* [illegible] est justement à définir, à expliquer leurs œuvres en [illegible] les caractères de l'esprit et du cœur. La méthode [illegible] de l'auteur a [illegible] n'est pas nouvelle; il l'emprunte à Taine. Ce qui [illegible] de nouveau dans les *Essais* de Bourget, [illegible] c'est le point de vue auquel il se place. Disciple de Taine, [illegible] analyse les écrits [illegible] comme des « signes ». Mais il [illegible] moins de matérialiste, plus [illegible] que d'historien. Non pas [illegible] un remède au mal dont lui semble atteinte [illegible] jeunesse contemporaine, à ce pessimisme dont il re[illegible] [illegible] les formes diverses. Sa tâche se borne à [illegible] signaler et à le décrire, ce qu'il fait avec une singu[illegible]. Les *Essais de psychologie contemporaine* [illegible] ne sont pas, à proprement parler, de la critique littéraire, [illegible] une série de critiques morales appliquées aux œuvres [illegible]. — Une nouvelle édition, augmentée et corrigée [illegible] un esprit différent, a paru en 1899.

PSYCHOLOGIQUE *ko, jik* adj. Philos. Qui appartient, qui a rapport à la psychologie. *Lois* PSYCHOLOGIQUES.

PSYCHOLOGIQUEMENT *ko, jik-man* adv. Au point de vue psychologique.

PSYCHOLOGISER *ko, ji-zé* v. n. S'occuper de psychologie, de l'analyse de l'âme. Rare.

PSYCHOLOGUE *ko-log'* n. m. Celui qui s'occupe de psychologie, qui a écrit sur la psychologie. || Spécialem. Romancier dont les œuvres comportent moins un cocheveau d'aventures qu'une analyse des états d'âme qui [illegible] les événements. On dit aussi PSYCHOLOGISTE. [illegible] *Les prétendus* PSYCHOLOGUES.

PSYCHOMANCIE *ko, si* — gr. *psukhomanteia*; de *psukhé*, âme, et *manteia*, divination n. f. Antiq. Divination au moyen de l'évocation des ombres.

PSYCHOMANCIEN, ENNE *ko, si-in, èn'*) n. Antiq. Personne qui pratique la psychomancie.

PSYCHOMÈTRE *ko* — du préf. *psycho*, et du gr. *métron*, mesure. [illegible] Physiol. Instrument proposé pour apprécier les facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTRIE *ko, tri* — rad. *psychomètre* n. f. Physiol. Mesure ou appréciation des facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTRIQUE *ko, trik'* adj. Physiol. Qui a rapport à la psychométrie. *Procédés* PSYCHOMÉTRIQUES.

PSYCHOMÉTROLOGIE *ko, ji* — du préf. *psycho*, et de [illegible] n. f. Physiol. Traité sur l'art de mesurer et d'apprécier les facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTROLOGIQUE *ko, jik* adj. Physiol. Qui a rapport à la psychométrologie.

PSYCHOMIE *ko-mi* n. f. Genre d'insectes névroptères [illegible] ptères, de la famille des phryganidés, propres à [illegible] sphère boréal, à livrée sombre. La *psychomia pacifica* [illegible] aux environs de Paris en été.

PSYCHOMONISME n. m. Opinion philosophique ayant [illegible] cours, surtout dans les milieux scientifiques allemands, et [illegible] vertu de laquelle le dualisme entre le monde matériel et [illegible] ne saurait exister puisque nous ne prenons connaissance du monde matériel que par notre âme, et que [illegible] monde matériel [illegible] une partie de notre âme [illegible] même.

PSYCHOMOTEUR, TRICE adj. *Centre psychomoteur*, Région de l'écorce cérébrale que l'on considère comme [illegible] entrant en action non par l'effet de simples réflexes, mais sous l'influence d'une excitation cérébrale psychique, que [illegible] nous qualifions de volontaire.

PSYCHONÉVROSE n. f. Partie [illegible] intermédiaire entre la psychose et la névrose vraie, et [illegible] le type est la psychasthénie et sa forme atténuée la psychasthénie.

PSYCHOPANNYCHIE *ko-pa-ni-kie* — du préf. *psycho*, et du gr. *pannukhis*, qui dure toute la nuit n. f. Théol. Dans certaines hérésies juives, [illegible] Nestoriens et [illegible] partisans, Sommeil des âmes après la mort, jusqu'à la résurrection des corps. (Cette opinion est contraire à la foi catholique, qui reporte le jugement de l'âme [illegible] suivant immédiatement la mort.)

PSYCHOPATHIE *ko, ti* — gr. *psukhé*, âme, et *pathos*, maladie n. f. Maladie mentale. On dit plus souvent PSYCHOSE, qui a le même sens. || Spécialem. Désigne les [illegible] sexuels et les troubles psychiques qui s'y rattachent.

PSYCHOPATHIQUE *ko, tik'* — rad. *psychopathie* adj. Philos. Qui se rapporte aux maladies mentales.

PSYCHOPHYSIOLOGIE n. f. Partie de la philosophie qui étudie le rapport de l'âme et du corps. || Plus spécialem. [illegible] physique qui prétend, par les seuls principes de la physiologie, rendre compte des phénomènes vitaux et psychiques. Dans ce sens, on dit mieux PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE.

— ENCYCL. Ce qui, pour les partisans de la *psychophysiologie*, caractérise les êtres vivants supérieurs, c'est la [illegible] sensibilité.

A des degrés divers, toute substance est irritable, c'est-à-dire [illegible] elle réagit aux provocations de l'ambiance. Mais [illegible] matière brute assiste, inconsciente, au déroulement, en elle, des phénomènes dont elle est le théâtre. Avec les substances protéiques, un pas immense est franchi: l'irritabilité va finir par constituer, dans les organismes, une différenciation nerveuse supérieure et prendre un autre nom: la *sensibilité*. De ce moment, le substratum de ces organismes est vivant, puisqu'il discerne entre le plaisir et la douleur. Or, discerner est un fait d'intelligence, en germe dans le protoplasma, atteignant aux plus hautes formes de manifestation dans les animaux les plus élevés.

Et telle est, de cette dernière, l'explication donnée par les psychophysiologues, qui s'en autorisent pour nier la présence, dans les êtres conscients, donc sensibles, donc vivants, d'une essence différente du corps.

PSYCHOPHYSIOLOGIQUE adj. Qui a rapport à la psychophysiologie.

PSYCHOPHYSIOLOGISTE ou **PSYCHOPHYSIOLOGUE** n. m. Qui s'occupe de psychophysiologie.

PSYCHOPHYSIQUE adj. Philos. Qui concerne la physique de l'âme.

— n. f. Etude des manifestations extérieures qui accompagnent l'exercice de nos facultés spirituelles.

— ENCYCL. On distingue la *psychophysique* de la psychologie expérimentale en ce qu'elle est surtout donnée comme la science de la *mesure* de ces manifestations et de leurs conditions. Ainsi, la psychologie expérimentale étudiera dans leur ensemble les lois de nos émotions, en plaçant certains sujets dans des situations où leurs émotions pourront subir des modifications intéressantes. Elle les mettra au milieu de la foule, elle cherchera sur eux les effets de l'imitation, de la sympathie, de l'imagination. La psychophysique voudra faire ce que fait d'ailleurs la physique sur tous les phénomènes qui relèvent d'elle: elle voudra mesurer les rapports des différentes phases de ces phénomènes; elle mesurera (avec Fechner) les rapports de l'excitation et de la sensation; elle mesurera la marche de l'excitation nerveuse et le temps qu'elle met à produire une sensation, ainsi de suite.

PSYCHOPOMPE (*ko-ponp'* — du gr. *psukhopompos*; de *psukhé*, âme, et *pompos*, qui conduit) adj. Conducteur des âmes: épithète d'Hermès, de Charon, d'Apollon, d'Orphée. || Magicien qui évoquait les âmes des morts.

PSYCHOSE (*kôz* — du gr. *psukhé*, âme) n. f. D'une manière générale, désigne toute maladie mentale. Syn. VÉSANIE.

— ENCYCL. Les travaux des aliénistes contemporains ont porté à considérer les *psychoses* comme de véritables entités morbides, au même titre que les névroses, comme l'hystérie, l'épilepsie, la chorée. Elles se distinguent de l'aliénation mentale vraie, comme l'idiotie ou l'imbécillité, en ce que l'intelligence a été antérieurement relativement saine, quoique beaucoup de psychoses doivent chercher leur cause dans l'hérédité; elles se distinguent des névroses, en ce qu'elles présentent des altérations et des lésions anatomiques plus ou moins graves et étendues. Si, comme il a été dit précédemment, l'hérédité joue un grand rôle dans la production des psychoses, il faut reconnaître cependant que ces vésanies sont souvent acquises sous l'influence des intoxications par les poisons ou les toxines, et des auto-intoxications sous l'influence des lésions et des tumeurs des autres systèmes (embolies, athérome, artério-sclérose et sclérose, lésions utérines, etc.). G. Ballot reconnaît sept types principaux de psychoses: *manie, mélancolie, confusion mentale, délire aigu*, se rapprochant plus de la confusion mentale que de la manie, *délire périodique* ou intermittent, *délire de persécution* à évolution systématique, *délire des dégénérés*.

PSYCHOSTASIE (*koss, zi* — du préf. *psycho*, et du gr. *stasis*, pesage) n. f. Mythol. égypt. Peséo de l'âme, jugement symbolique de l'âme après la mort.

— ENCYCL. Dans la *psychostasie* égyptienne, l'âme était introduite par le dieu Anubis et par la déesse Maît, la Vérité, en présence d'Osiris et de ses quarante-deux assesseurs. Les deux divinités présentaient le défunt au tribunal, devant lequel il récitait la *Confession négative*, niant avoir commis les péchés en horreur à chacun de ces dieux, puis elles procédaient à la pesée de ses actions. Anubis mettait le cœur dans l'un des plateaux de la balance, Maît plaçait dans l'autre la plume qui était son emblème, et donnait un coup à la balance, pour alléger le poids du cœur. Thot proclamait le résultat de l'opération, et, selon ce qu'il avait été, admettait le mort dans le royaume d'Osiris ou l'en repoussait.

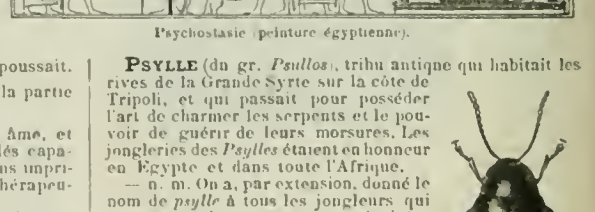

Psychostasie (peinture égyptienne).

PSYCHOTHÉOLOGIQUE adj. Qui a rapport à la partie de la théologie qui s'occupe de l'âme.

PSYCHOTHÉRAPIE (*ko, pi* — du gr. *psukhé*, âme, et *thérapeia*, traitement n. f. Ensemble des procédés capables d'exercer, par la direction et les modifications imprimées au système nerveux central, une action thérapeutique sur les troubles psychiques et physiques.

— ENCYCL. Le principal procédé de la *psychothérapie* est la *suggestion*. V. ce mot. Parmi les autres procédés, il faut mentionner la rééducation des sentiments et des émotions, qui intervient encore la suggestion qui caractérise la direction mentale éducatrice.

PSYCHOTIQUE *ko-tik'* adj. Qui a rapport à la psychose.

PSYCHOTIS (*ko-tiss*) n. m. Bot. Genre d'ombellifères, [illegible] des ammoïnes, comprenant quelques espèces qui habitent la région méditerranéenne, l'Inde et le Cap.

PSYCHOTRE ou **PSYCHOTRIA** (*ko*) n. m. Bot. Genre de rubiacées uragogées.

— ENCYCL. Les *psychotres* sont des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux des régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, à feuilles opposées stipulées, à fleurs réunies en grappes axillaires ou en panicules terminales; le fruit est une baie sèche, coriace. Les racines du *psychotria émétique*, appelé aussi *ipécacuana noir* ou *strié*, sont au nombre de celles qui sont désignées, dans la matière médicale, sous le nom d'*ipécacuana*. Le *psychotria leucocéphale* à fleurs blanches, originaire du Brésil, est cultivé dans les serres chaudes.



Psychotre à émétique: *a*, inflorescence; *b*, coupe de la fleur; *c*, fragment de racine.

PSYCHRIQUE adj. Syn. de FRIGORIFIQUE.

PSYCHRISTUS ou **PSYCOCHRISTUS** (Jacques), médecin alexandrin du ve siècle de notre ère. Il fut médecin de Léon le Grand. Il eut, de son temps, une très grande réputation, mais on ne connaît aucun ouvrage de lui.

PSYCHROMÈTRE (*kro* — du gr. *psukhros*, froid, et *métron*, mesure) n. m. Appareil qui sert à déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère.

— ENCYCL. Le *psychromètre* se compose d'un thermomètre ordinaire, ou *thermomètre sec*, et d'un autre thermomètre, dit *thermomètre mouillé*, dont le réservoir est entouré d'une mousseline, que l'on maintient constamment mouillée d'eau. L'évaporation de l'eau refroidit ce dernier thermomètre, qui indique une température plus basse que celle de l'air, donnée par le thermomètre sec: les deux températures ne sont les mêmes que si l'air est saturé.

La tension *f* de la vapeur d'eau se calcule à l'aide d'une des formules

$$f = f' - 0{,}000\,79\,h\,(t - t') \text{ pour } t' > 0°$$

$$f = f' - 0{,}000\,69\,h\,(t - t') \text{ pour } t' < 0°,$$

f' étant la tension maximum à la température *t*, *h* la pression, *t'* la température du thermomètre mouillé; *f* est donné par une table. On a donné des tables pour faire rapidement ces calculs, ainsi que celui de l'humidité relative.



Psychromètre: T, T', thermomètres; A, tube mouilleur.

PSYCHROMÉTRIE (*kro, tri* — rad. *psychromètre* n. f. Physiq. Détermination de l'état hygrométrique de l'air.

PSYCHROMÉTRIQUE (*kro, trik'*) adj. Physiq. Qui a rapport à la psychrométrie: *Appareil* PSYCHROMÉTRIQUE.

PSYCHROTHÉRAPIE (*kro, pi* — du gr. *psukhros*, froid, et *thérapeia*, traitement) n. f. Méthode thérapeutique qui consiste à employer le froid, ou plus exactement le refroidissement, pour combattre la fièvre. Syn. CRYOTHÉRAPIE.

— ENCYCL. La méthode de Brand par les bains froids est une forme de la *psychrothérapie*; il en est de même des lavements froids. Cette méthode ne peut donner de bons résultats que lorsque l'hyperthermie est due à l'action propre des toxines bactériennes.

PSYGMATOCÈRE (*sèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, comprenant de beaux capricornes brésiliens, noirs, avec les élytres testacés, allongés, échancrés et épineux à l'extrémité.

PSYLLE n. f. Genre d'insectes hémiptères phytophthires, type de la famille des *psyllidés*, répandus sur l'hémisphère boréal. (Les psylles ou faux pucerons sont très petites, munies d'ailes et de pattes propres au saut. Les psylles du poirier [*psylla pyri* et *psylla pyrisuga*), du genêt [*psylla spartii*], du buis [*psylla buxi*] sont communes aux environs de Paris.)

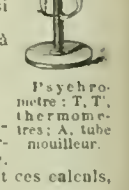

Psylle (gr. 7 fois).

PSYLLE (du gr. *Psullos*), tribu antique qui habitait les rives de la Grande Syrte sur la côte de Tripoli, et qui passait pour posséder l'art de charmer les serpents et le pouvoir de guérir de leurs morsures. Les jongleries des *Psylles* étaient en honneur en Egypte et dans toute l'Afrique.

— n. m. On a, par extension, donné le nom de *psylle* à tous les jongleurs qui présentent des serpents apprivoisés: *Les* PSYLLES *égyptiens, indiens*.

PSYLLIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères phytophthires, renfermant les *psylles* et genres voisins. — *Un* PSYLLIDE.



Psyllode (gr. 8 fois).

PSYLLIODE n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la tribu des halticinés. (Les psyllodes sont de petites altises vivant sur les cruciferos

et les solanées. Le *psyllodes chrysocephala* est commun dans les potagers.)

PSYLLION n. m. Bot. Nom volgaire d'une espèce du genre plantain, dite aussi HERBE AUX PUCES. V. PLANTAIN.

PSYLLOCARPE n. m. Genre de rubiacées, tribu des coffeacées, comprenant des arbrisseaux du Brésil, à feuilles linéaires, à fleurs reunies en glomérules axillaires.

PSYLLOTOXOTES. Antiq. gr. Peuple imaginaire, dont parle Lucien. Les Psyllotoxotes étaient armés d'arcs et montés sur des puces grosses comme des éléphants.

PTAH. Mythol. egypt. V. PHTAH.

PTARMIGAN n. m. Zool. V. LAGOPÈDE.

PTARMIQUE (*mik'* — du gr *ptarmos*, eternuement adj. Méd. Qui provoque l'éternuement. Syn. de STERNUTATOIRE.

— n. f. Bot. Genre de composées anthemidées.

— ENCYCL. Bot. Les *ptarmiques* sont des plantes d'Europe ou de Sibérie, herbacées, à feuilles dentées, pennatifides, à fleurs blanches ou jaunes, groupées en petits capitules réunis en corymbes. La *ptarmique commune, herbe à éternuer*, croît dans les endroits frais ou marécageux ses feuilles, séchées et mises en poudre, font éternuer. On en cultive, dans les jardins, une variété à fleurs doubles dite *bouton d'argent* pour l'ornement des platos-bandes.



Ptarmique ; *a*, fleur ; *b*, fleuron du centre, *c*, fleuron du pourtour.

PTÉLÉACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *ptelée*.

PTÉLÉE n. m. Bot. Genre de rutacées.

— ENCYCL. Les *ptélées* (ptelea) sont de grands arbrisseaux à feuilles alternes trifoliées, marquées de points transparents. Les fleurs, petites et verdâtres, sont réunies en panicules. Le fruit est une samare ailée. On en connaît six espèces, de l'Amérique du Nord. Le *ptelea trifolia*, *orme à trois feuilles* ou *orme de Samarie*, produit un bel effet dans les massifs. Multiplication par semis.



Ptelée ; *a*, coupe de la fleur.

PTÉLÉYLE n. m. Chim. Nom donné par Kanne au radical $C^{10}H^{9}$, qu'il supposait exister dans les composés mésitylénique.

PTÉLIDIE (*di*) n. m. Genre de célastracées, comprenant des arbrisseaux de Madagascar, à feuilles entières, à fleurs terminales, réunies en cymes.

PTÉNIDIE (*di*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des *pténiduinés*, répandus sur l'hémisphère boréal. (Noirs, très petits, roux ou fauves, pubescents, ils vivent dans les détritus, les fourmilières, comme le *ptenidium pusillum*, commun en France.)

PTÉNIDIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des trichoptérygidés, renfermant les genres *nossidium* et *ptenidium*. — *Un* PTENIDIINÉ.

PTÉNIUM (*om'* — du gr. *ptênos*, léger) n. m. Un des noms donnés à l'osmium, à cause de sa volatilité.

PTÉNOGLOSSES n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes prosobranches pectinibranches, renfermant deux familles : *janthinides* et *scalarides*. — *Un* PTENOGLOSSE.

PTÉR préfixe. V. PTERO.

PTÉRACANTHE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant de petits charançons américains courts, épais, finement écailleux ou pubescents, avec une livrée noir grisâtre en dessus, variée de blanc en dessous et marquée de rouge sur le corselet.

PTÉRACLIS (*klisss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des scombridés, répandus dans les mers chaudes. (Ce sont des scombres de taille assez forte, avec les nageoires dorsale et anale très vastes. Le *pteraclis papilio*, des parages de Madère, et le *pteraclis velifer*, de l'océan Indien, sont les principaux types du genre.)

PTÉRANODON n. m. Genre de reptiles ptérosauriens, type de la famille des *ptéranodontidés*, fossiles dans le crétacé américain. (Les ptéranodons étaient des animaux volants, mesurant jusqu'à 6 m. d'envergure.)

PTÉRANODONTIOÉS n. m. pl. Famille de reptiles ptérosauriens, renfermant les genres *ptéranodon* et *nyctodactyle*. — *Un* PTERANODONTIDÉ.

PTÉRANTHE n. m. Genre de caryophyllacées, comprenant des herbes annuelles, dont on connaît plusieurs espèces qui croissent sur les bords de la Méditerranée.

PTÉRASTER (*stèr'* n. m. Genre d'échinodermes stellérides, de la famille des astérinidés, comprenant des étoiles de mer, à cinq bras courts et épais.

PTÈRE (du gr. *ptéron*, aile) n. f. Anat. Partie ascendante de la grande aile du sphénoïde qui se détache de la racine. || On l'appelle aussi PIÈCE ALIFORME.

PTÉRÉDONTIE (*ti*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des muscidés, propres aux régions tropicales. (Ce sont des mouches de taille moyenne, larges et trapues, à livrée brune et noire, marquée de rougeâtre.)

PTERIA, ville de l'Asie Mineure ancienne, sur le territoire du même nom, en Cappadoce. Près de cette ville, à Thymbrée, Crésus fut vaincu par Cyrus 548 av. J.-C.

PTÉRIAL du gr *ptéron*, aile) n. m. Anat. Une des pièces constituant chaque vertèbre.


Ptéri idé

PTÉRICHIS (*kiss*) n. m. Genre d'orchidacées, comprenant des herbes terrestres, cultivées parfois dans les serres pour leurs fleurs, et qui sont originaires de l'Amérique du Sud.

PTÉRICHTYS (*ktis*) n. m. Genre de poissons ganoïdes placodermes, fossiles dans les terrains paléozoïques. De taille médiocre, larges et plats, cuirassés de grandes plaques osseuses ; ils avaient la tête courbe et arrondie, et les nageoires pectorales très grandes.

PTÉRICOQUE (*kok'* — du préf. *ptéro*, et du gr. *kokkos*, coque) adj. Bot. Dont les coques ou capsules sont munies d'ailes.

PTÉRIDE ou PTÉRIS (*riss* n. f. Bot. Genre de polypodiacées.

— ENCYCL. Les *ptérides* (pteris) sont des fougères des régions chaudes, à frondes radicales très découpées, portant une ligne de sporanges marginaux, qu'elles recouvrent d'une indusie formée par leur bord membraneux. On rencontre fréquemment, en Europe, la *ptéride aquiline, fougère commune, fougère à l'aigle, fougère femelle*, etc. Lorsqu'on coupe les rhizomes, leur tranche figure grossièrement une aigle héraldique bicéphale. On utilise les frondes sèches pour faire des couchettes, de la litière ; mais elle servent surtout à fabriquer de la potasse.



Ptéride aquiline ou fougère à l'aigle ; *a*, coupe de la tige montrant une aigle héraldique.

PTÉRIDIE (*di* — du gr. *ptéron*, aile) n. f. Bot. Fruit entouré d'une expansion membraneuse.

PTÉRIDIÉES n. f. pl. Tribu de fougères polypodiacées, dont le genre *ptéride* est le type. — *Une* PTÉRIDIÉE.

PTÉRIDOGRAPHE n. m. Auteur d'une ptéridographie.

PTÉRIDOGRAPHIE (*fi* — du gr. *ptéris*, fougère, et *graphê*, description) n. f. Traité sur les fougères.

PTÉRIDOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la ptéridographie.

PTÉRIDOPHORE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des paradiséidés, propres à la Nouvelle-Guinée.

— ENCYCL. Le mâle du *pteridophore* d'Albert (*pteridophora Alberti*), de la taille d'une grive, roussâtre en dessus, grisâtre en dessous, porte d'extraordinaires aigrettes qui égalent en longueur plus de deux fois la longueur du corps.


Ptéridophore.

PTÉRIGYNE (*jin'* — du gr. *ptéron*, aile, et *gunê*, femelle) n. f. Bot. Appendice membraneux d'une graine.

PTÉRINÉE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la tribu des *ptérinéinés*, fossiles dans les terrains primaires.

PTÉRINÉINÉS n. m. pl. Tribu de mollusques lamellibranches, de la famille des aviculidés, comprenant les genres *pterinæa* et voisins. — *Un* PTERINEINE.

PTÉRINOXYLE n. m. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmidés, propres à l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *ptérinoxyles* sont remarquables par leurs pattes assez courtes dilatées en feuille ; leur corps, très allongé, cylindrique, se termine en fer de lance. Le *pterinoxylus difformipes*, d'un brun cendré verdâtre, atteint 20 centimètres de long.

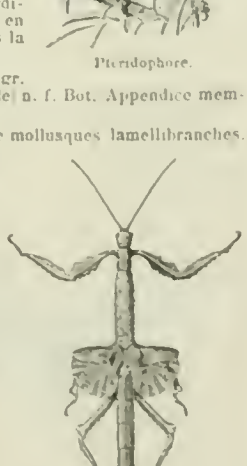
Ptérinoxyle réd. au quart

PTÉRION (rad. *ptère* n. m. Point de la paroi du crâne situé à la rencontre du frontal, du pariétal, de l'écaille du temporal et de la grande aile du sphénoïde ou ptère. || On dit aussi POINT PTÉRIQUE.

PTÉRIQUE adj. Anat. V. PTERION.

PTÉRITANNIQUE [illegible]

PTERNISTE (*ti*) [illegible]


Ptéro

PTÉRO, préfixe signifiant *aile* ou nageoire, et qui vient du gr. *pteron*.

PTÉROBRANCHES n. m. pl. Mol. Syn. de RHADDO-PLEURÉES.

PTÉROCARPE (préf. *ptéro*, et du gr *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des fruits à expansions membraneuses en forme d'ailes.

— n. m. Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les *ptérocarpes* (pterocarpus) sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles imparipennées stipulées, isolées, à fleurs réunies en grappes ou en panicules axillaires ; le fruit est une gousse monosperme, entourée d'une aile membraneuse. On en connaît vingt espèces des régions tropicales, principalement de l'Asie. Le *ptérocarpe officinal* ou *draco*, de l'Inde, grand arbre, à fleurs blanc jaunâtre, secrète un suc rougeâtre dit *sang-dragon*. Le *ptérocarpe marsupium* fournit le *kino du Malabar* ou *d'Amboine*, astringent voisin du cachou. Le *ptérocarpe de l'Inde*, le *ptérocarpe de l'Angola* ont un bois rouge dit *bois de santal rouge* ou *bois de corail dur*, utilisé en ébénisterie. Le *ptérocarpe santal* ou *santal rouge* est employé pour faire des gargarismes astringents, des eaux dentifrices. Le *bois de corail tendre* provient du ptérocarpe gummifer ; etc.



Ptérocarpe ; *a*, fruit.

PTÉROCARPINE n. f. Chim. Matière colorante $C^{17}H^{16}O^{5}$ extraite du *ptérocarpe*. Elle fond à 125°, sa dissolution est rouge dans l'acide sulfurique, verte dans l'acide nitrique.

PTÉROCARYER (*ri-é*) n. m. Bot. Genre de juglandées.

— ENCYCL. Les *ptérocaryers* (pterocarya) sont des arbres d'Asie, très voisins des noyers, caractérisés par le fruit qui est une noix munie de deux ailes obliques, provenant du limbe de l'involucre. Le *ptérocaryer ou noyer à feuilles de frêne* est cultivé parfois dans les parcs et jardins d'agrément ; il se multiplie par marcottage.

PTÉROCAULE (*kôl'* — du préf. *ptéro*, et du gr. *kaulos*, tige) adj. Bot. Dont la tige a des expansions membraneuses en forme d'ailes.

PTÉROCAULON (*kô* n. m. Genre de composées hélianthées, comprenant des herbes de l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, à fleurs reunies en épis.

PTÉROCÉLASTRE (*sé-lasstr'* n. m. Genre de célastracées, tribu des évonymées, comprenant des arbrisseaux et des arbres du Cap, à fruit ailé.

PTÉROCÉPHALE (*sé* — du préf. *ptéro*, et du gr *kephalê*, tête) adj. Bot. Dont les capitules sont garnis d'aigrettes.

— n. m. Genre de dipsacées, tribu des scabiosées, comprenant des herbes vivaces, velues, à feuilles opposées, à fleurs réunies en capitules, propres aux contrées méditerranéennes. Le *pterocephale Pretaroni* est cultivé dans les jardins sous le nom de *scabieuse d'Orient*.

PTÉROCERE (*sèr'* n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des stromidés, propres aux mers chaudes. Les ptérocères sont souvent de très grande taille ; leur coquille massive, à labre très développé, présente de fortes saillies digitiformes, droites ou courbes, caractéristiques. Le *pterocera cornutum*, de l'océan Indien, atteint un pied de long.

PTÉROCÉRIEN, ENNE (*sé-ri-in, en'* adj. Qui concerne la partie inférieure de l'étage kimeridgien, caractérisée par le nombre des ptérocères.

— n. m. : *Le* PTÉROCÉRIEN.

PTÉROCHILE (*kil'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des eumenidés. Les ptérochiles (*pterochilus*) sont caractérisés par les derniers articles des antennes, enroulés chez les mâles, et les palpes maxillaires, longs et velus chez les femelles ; leur livrée est noire, variée de jaune ou de rouge. Le *pterochilus phaleratus* se trouve en France.)

PTÉROCHROZE (*krôz'* n. f. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des locustidés, propres à l'Amérique trop calé. (Ce sont de belles sauterelles qui par leur vivacité et leur forme se prêtent à s'y méprendre, à des feuilles sèches, au milieu desquelles elles vivent.)

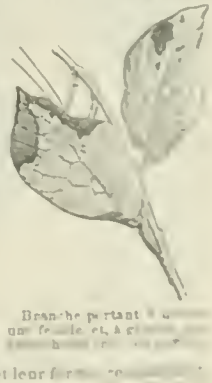
Branche portant une femelle et, à gauche, un mâle

PTÉROCLIDÉS [illegible]

PTÉROCLIDIENS [illegible]

PTÉROCOME [illegible]

PTÉROCOPUS [illegible]

PTÉROCYCLE [illegible]



Ptérodactyle.

PTÉRODACTYLE [illegible] Zool. Quadrupède [illegible] de la taille [illegible] [illegible] [illegible]

PTÉRYGOGRAPHIE (*fi* — du gr. *ptérux, ugos*, aile, et *graphe*, description) n. f. Traité sur les plumes des oiseaux.

PTÉRYGOÏDE (du gr. *ptérux, ugos*, aile, et *eidos*, forme) adj. Qui a la forme d'une aile.

— n. f. Anat. *Apophyse ptérygoïde*, Apophyse de la face inférieure des ailes du sphénoïde.

PTÉRYGOÏDIEN, ENNE (*di-in, è-n'*) adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde : *Muscles* PTÉRYGOÏDIENS. || *Os ptérygoïdien*, Apophyse du sphénoïde formant, chez certains animaux, un os distinct. Syn. de APOPHYSE PTÉRYGOÏDE.

— n. m. Muscle ptérygoïdien.

— ENCYCL. Anat. Les muscles *ptérygoïdiens* sont situés à la face interne du maxillaire inférieur. Le *ptérygoïdien externe* s'étend de l'aile externe de l'apophyse ptérygoïde au col du condyle du maxillaire inférieur. Il joue un grand rôle dans la trituration des aliments. Le *ptérygoïdien interne* s'insère dans toute la fosse ptérygoïde, et va s'attacher à la face interne de l'angle du maxillaire inférieur. Il relève la mâchoire inférieure. L'*artère ptérygoïdienne* est une branche de la maxillaire interne, qui se distribue à la trompe d'Eustache et à la voute du pharynx. Le *canal ptérygoïdien* ou *canal vidien* est un petit conduit qui traverse la base de l'apophyse ptérygoïde.

PTÉRYGO-MAXILLAIRE n. m. Anat. Nom d'un ligament qui va du crochet de l'apophyse ptérygoïde à l'extremité postérieure de la ligne mylohyoïdienne.

PTÉRYGOME du gr. *ptérugoma*, saillie en forme d'aile n. m. Pathol. Gonflement de la vulve. (Peu us.)

PTÉRYGO-PALATIN, INE adj. Anat. Nom d'un canal situé à la face inférieure du sphénoïde, où passent l'artère pharyngienne supérieure et le nerf pharyngien de Bock.

PTÉRYGO-PHARYNGIEN, ENNE adj. Anat. Nom donné à un faisceau musculaire du muscle constricteur supérieur du pharynx.

PTÉRYGOPHORE n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, tribu des *ptérygophorinés*, propres à l'Australie. (L'espèce type du genre est le *ptérygophorus anatis*.)

PTÉRYGOPHORINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des tenthrédinidés, renfermant les genres *ptérygophore* et *philomastix*. — *Un* PTÉRYGOPHORIEN.

PTÉRYGOPTERE n. m. Genre de poissons ganoïdes lépidostéens, de la famille des saurodontidés, comprenant des formes fossiles dans le trias alpin du Tyrol.

PTÉRYGOSPERME (*spèrm'* — du gr. *ptérux, ugos*, aile, et *sperma*, graine) adj. Bot. Dont les fruits ont des expansions membraneuses.



Ptérygote.

PTÉRYGOTE n. m. Paléont. Genre de crustacés mérostomes, de la famille des euryptérides, fossiles dans le dévonien d'Europe.

— Bot. Genre de malvacées, tribu des sterculiées, comprenant des arbres à feuilles entières ou lobées, à fleurs unisexuées diversement groupées, qui croissent au Bengale.

— ENCYCL. Paléont. Les *ptérygotes* étaient des crustacés gigantesques, qui atteignaient jusqu'à 2 mètres de long. Allongés, renflés vers le milieu, atténués en arrière et terminés par une nageoire caudale aplatie, ils possédaient des pinces longues et assez faibles aux pattes antérieures.

PTÉRYLE du gr. *ptéron*, plume n. f. Surface déterminée de la peau des oiseaux, sur laquelle s'insèrent les plumes.

— ENCYCL. Ce n'est que par exception que les plumes revêtent d'une manière continue le corps tout entier de l'oiseau. D'ordinaire, les pennes sont disposées en rangées ou ptéryles, entre lesquelles la peau est nue ou recouverte de duvet.

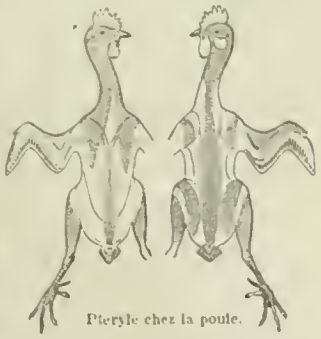

Ptéryle chez la poule.

PTILIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des trichoptérygidés, comprenant les genres *ptilium* et voisins. — *Un* PTILIINE.

PTILIMNIE (*mni*) n. f. Genre d'ombellifères du nord de l'Afrique, comprenant des plantes âcres et vénéneuses.

PTILINUS (*nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères tétrédiles, de la famille des anobiidés, propres à l'hémisphère nord. (Les *ptilinus* sont allongés, cylindriques ; ils ont des antennes assez longues, largement flabellées ; leur livrée est brune ou rousse. Les *ptilinus pectinicornis* et *costatus* sont communs en France.)



Ptilinus (gr. 4 fois).

PTILIOLUM (*lom'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la tribu des *ptiliinés*, répandus sur l'hémisphère nord.

PTILIUM (*om'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des *ptiliinés*. (Ce sont de minuscules insectes ovales, bombés, roux, fauves ou bruns, qui vivent dans les détritus. Le *ptilium minutissimum*, espèce myrmécophile, se trouve aux environs de Paris.)

PTILOCÈRE (*sèr'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des muscidés, répandus sur l'hémisphère boréal. Ce sont des mouches sveltes, pâles ou brunes et grises.

PTILOGONYS (*nuss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des ampélidés, comprenant une quinzaine d'espèces américaines, voisines des cotingas.

PTILOLITE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, potasse, soude et chaux.

PTILOMÈRE n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des hydrométridés, propres à la région indo-chinoise. Les ptilomères sont remarquables par leur corps court, leurs pattes très longues, munies de brosses ; ils nagent avec une extraordinaire rapidité à la surface des torrents.)

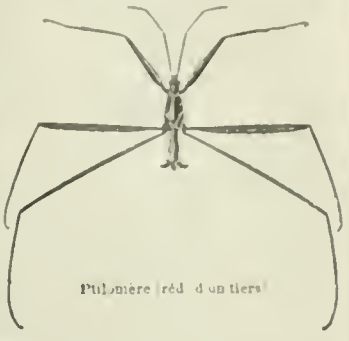

Ptilomère (réd. d'un tiers).

PTILONORHYNCHINÉS (*ki*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des oriolidés, comprenant les genres *ptilonorhynque* et voisins. — *Un* PTILONORHYNCHINE.

PTILONORHYNQUE (*rink'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la tribu des *ptilonorynchinés*, propres à la Nouvelle-Guinée et à l'Australie.



Ptilonorhynque et son nid.

— ENCYCL. Les *ptilonorhynques* sont des oiseaux de la taille d'une grive, à livrée bleu foncé ou verte en dessus, jaunâtre ou verdâtre en dessous et tachetée de brun. Ils construisent à terre un nid de brindilles, dessinant autour une sorte de jardin avec des plumes et toutes sortes d'objets de couleurs brillantes, qu'ils fichent en terre.

PTILOPACHYS (*kiss*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des phasianidés, propres à l'Afrique tropicale. (Le *ptilopachys fuscus*, petite caille, est répandue de la Sénégambie à l'Abyssinie.

PTILOPE n. m. Genre de pigeons, type de la tribu des *ptilopodinés*, répandus des Moluques à l'Océanie. Ce sont de jolies tourterelles, dont le plumage, ordinairement vert en dessus, est jaune et rose sur le ventre et la poitrine, souvent tachée de rouge.)



Ptilope.

PTILOPHORE n. m. Genre de floridées, comprenant des algues à fronde plane, dont on connaît deux espèces d'Australie et du Cap.

PTILOPHORE n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des notodontidés, propres à l'hémisphère nord. (Ce sont des papillons de taille médiocre, à antennes fortement pectinées, à abdomen terminé par deux houppes divergentes. La *ptilophora plumigera* se trouve en France.)

PTILOPODINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux de la famille des colombidés, comprenant les *ptilopes* et nombreux genres voisins. — *Un* PTILOPODINÉ.

PTILORIS (*riss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des paradiseidés, propres à la Nouvelle-Guinée et à l'Australie.



Ptiloris.

— ENCYCL. Les *ptiloris* ou *rifleb rds* des colons australiens sont de magnifiques oiseaux à livrée d'un noir soyeux, qui devient violacé sur le ventre ; la poitrine est ornée d'un plastron écailleux métallique. La taille est celle d'une pie. Le *ptiloris magnificus* est commun en Nouvelle-Guinée ; ses dépouilles sont estimées en plumasserie. Le *ptiloris paradiseus* se trouve des îles Salomon à la Nouvelle-Galles du Sud.

PTILOSE (du gr. *ptilon*, plume) n. f. Plumage d'un oiseau.

— Pathol. Chute de cils.

PTILOSTÈME (*stèm'*) n. m. Genre de composées cynaroïdées, comprenant des plantes herbacées à fleurs pourpres ou jaunes, qui croissent dans les pays tempérés.

PTILOTE [illegible] de dra[illegible] marques très élégant[illegible] rares, à fr[illegible]

PTILOTIS (*ti*) n. m. Sous-genre de moineaux [illegible] gés, [illegible] trente-deux [illegible] Australie de la [illegible] sveltes al[illegible] a bec [illegible] ron[illegible], à livrée jaune ou verdâtre [illegible] jaune ou blanc, largement marginé [illegible]



Ptilotis.

PTILOTRIC (*tri*) n. m. Genre de [illegible] fères, tribu des ay[illegible] sées, comprenant des arbrisseaux ou verts de port blanc, à fleurs réunies en grappes [illegible] de l'Asie centrale.

PTILURE n. f. Genre de [illegible] tribu des [illegible] vées, comprenant des plantes herbacées, terminées par un sorte de capitule multiflore et qui croissent au Pérou.



PTINE n. m. Genre d'insectes coléoptères tétrédiles, de la tribu des *ptinidés*.

— ENCYCL. Les *ptines* sont petits, allongés, avec des pattes et des antennes longues et fines. Ils vivent aux dépens des matières animales et végétales desséchées. Les *ptinus fur* et *latro* abondent dans les maisons.

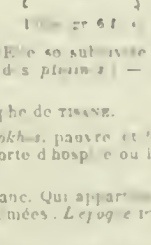

Ptine (gr. 6 f[illegible]

PTINIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères tétramères, renfermant les *ptines* et genres voisins. Elle se subdivise en deux tribus, dites des *gibbines* et des *ptinides*. — *Un* PTINIDÉ.

PTISANE n. f. Ancienne orthographe de TISANE.

PTOCHOTROPHE (*ko* — du gr. *ptôkhos*, pauvre et *trophé*, nourriture) n. m. Antiq. rom. Sorte d'hospice où l'on nourrissait les pauvres.

PTOLÉMAÏQUE (*ik'*) adj. Géogr. anc. Qui appartient à Ptolémaïs. || Qui a rapport aux Ptolémées. *Le pays* PTOLÉMAÏQUE.

PTOLÉMAÏS, nom de plusieurs villes du monde ancien : ville de l'Asie Mineure (Pamphylie), sur la frontière de Cilicie. — Ville de Phénicie, sur la côte, au S. de Tyr et au N. du mont Carmel. Cette cité est l'une des plus anciennes de la Phénicie ; la Bible la nomme *Acco*, les Arabes, *Akka* auj. *Saint-Jean d'Acre* ou *Acre*. — Ville d'Égypte, près du canal qui portait les eaux du Nil dans le lac Moeris. — Autre ville d'Égypte dans la Thébaïde, sur la rive du Nil, au N. d'Abydos auj. *Menshieh*, appelée aussi *Hermius* ou Ptolémaïs Hermii (de Mercure), en raison des temples qui y étaient élevés à ce dieu. — Ville de l'Afrique septentrionale, sur la côte de la Méditerranée, reconstruite par Ptolémée Philadelphe. Elle servait de port à Barca. On en voit les ruines près de *Tolemeta* ou *Tolmeta* — *Ptolémais-Theron*, appelée aussi *Epitheras* à cause des bêtes féroces (gr. *thêra*) qui infestaient la région, port sur la mer Rouge, sur la côte des sauvages troglodytes.

PTOLÉMAITE n. m. Hist. relig. Membre d'une secte gnostique fondée par un certain Ptolémée, qui n'admettait pour divine et authentique qu'une partie de la loi de Moïse.

PTOLÉMÉE, nom que portèrent, après le chef de la race, Ptolémée Soter, les princes égyptiens de la famille des Lagides. Il désignait de droit l'héritier de la couronne. Les femmes avaient des droits à la couronne égaux à ceux des hommes, et, pour empêcher ces droits de passer à des étrangers, la plupart des Ptolemées contractèrent avec leurs sœurs des unions incestueuses. La dynastie des Ptolémées fut la plus intelligente et la plus ferme de celles qui se partagèrent l'empire d'Alexandre. Protecteurs actifs et éclairés de la littérature et des arts, ils respectèrent les mœurs et la religion de leurs sujets égyptiens. On ne compte d'ordinaire que quatorze Ptolémées ; mais l'introduction dans la série de Ptolemée Eupator et de Ptolémée Neos Philopator nous fait élever ce nombre à seize.

PTOLÉMÉE Ier, dit Soter (*Sauveur*) **ou Lagus**, le premier Lagide, fondateur de la monarchie grecque d'Égypte, né en Macédoine vers 360 av. J.-C., mort en 283. Il était le fils d'un noble Macédonien, Lagus, et d'Arsinoé ; une tradition controuvée voulait que cette femme eût été la maîtresse, et son fils Ptolemée le fils naturel de Philippe, roi de Macédoine. Il suivit Alexandre en Asie, remplaça, en 330, Demetrius comme garde du corps, s'empara du traître Bessus 329, se signala pendant la conquête de l'Inde, et épousa, à Suse, Artacama, [illegible] Barsine et fille d'Artabaze. Après la mort d'Alexandre 323, il fut nommé satrape de l'Égypte et de la Libye, en collaboration avec Cléomène, mais il se débarrassa bientôt de ce collègue gênant. Perdiccas, tuteur d'Arrhidée, fils de Philippe, inquiet de son ambition, essaya en vain de lui enlever son gouvernement : il fut vaincu au passage du Nil, loin de Péluse, et tué par ses propres soldats 321. Ptolémée conquit alors la Cyrénaïque, à Pentapole, s'empara de Jérusalem et s'affermit encore par son mariage avec Eurydice, fille du nouveau régent Antipater. Après la mort de ce dernier 317, il se ligua contre Antigone avec Séleucus, Cassandre et Lysimaque 316. Il [illegible] Démétrius, fils d'Antigone, la Syrie, la Phénicie, la Palestine, la Cœlésyrie, les reconquit en partie et vainquit [illegible] de Gaza en 312. En 311, il prêta [illegible]

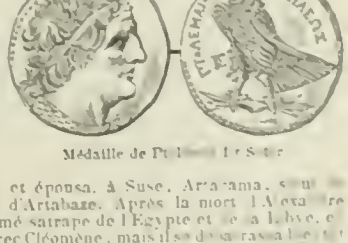

Médaille de Ptolémée Ier Soter.

Ptolemée II, dit **Philadelphe** *(Ami de son frère)*, par [illegible] roi d'Egypte [illegible] et de Bérénice [illegible] vers [illegible] av. J.-C., mort en 247 [illegible] Lorsque son père mourut en 283, [illegible] ses deux frères aînés, [illegible] Lysimaque, [illegible] Pyrrhus, Kéraunos et Ménélas, [illegible] après [illegible] Ptolémée Kéraunos et Ménélas. Il dut [illegible] un moment, Magas, roi [illegible] Cyrène, et fit épouser à [illegible] Bérénice, en 268, la fille de Magas, Bérénice II, qui [illegible] apporta la Cyrénaïque en dot. [illegible] attribue à son influence la traduction en grec de la Bible [illegible] c'est qu'on appelle la Version *des Septante*. Il [illegible] ses navires à faire des voyages de découvertes, embellit [illegible] construisit le célèbre *phare*, et couvrit [illegible] toute la côte occidentale du golfe Arabique et [illegible] la mer Erythrée. Vers 275, il épousa sa [illegible] Arsinoé Ier, fille de Lysimaque, et [illegible] sa propre sœur Arsinoé II, dont il [illegible] de fait.

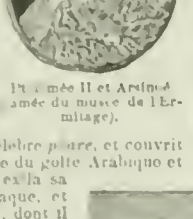

Ptolémée II et Arsinoé (d'après une médaille du musée de l'Ermitage).

Louis Noël Coypel a représenté *Ptolémée Philadelphe donnant la liberté aux Juifs en reconnaissance de la traduction des livres saints par les Septante*. Au premier plan, deux personnages rendent grâce à leur souverain. Au second plan, le roi est assis sur un trône élevé, entouré de quelques-uns des Septante. Ce tableau, qui est au Louvre, fut peint à Rome vers 1675. Le modèle en a été exécuté en grand pour la tapisserie de la salle des gardes de la reine à Versailles.

Ptolémée III, dit **Evergète** *le Bienfaiteur*, roi d'Egypte, fils du précédent, [illegible] 285 av. J.-C., roi de 247 à 222. Pour [illegible] sa sœur Bérénice III, femme [illegible] Antiochus III, il engagea contre le roi [illegible] Syrie, Séleucus Callinicus, dans une [illegible] guerre longue et opiniâtre, soumit ensuite [illegible] Asie centrale et rapporta de Perse, [illegible] des dépouilles immenses, les statues [illegible] l'Egypte enlevées par Darius et Cambyse. [illegible] exploits sont racontés tant dans l'inscription grecque [illegible] gravée sur la mer Rouge, dans le port d'Adulis, que [illegible] dans le trilogue grec, [illegible] hiéroglyphique, connu [illegible] le nom de *Décret de Canope*. Il battit Antigone [illegible] Gonatas à Andros, protégea la [illegible] Achéenne jusqu'à sa mort [illegible] Cléomène, roi de Sparte, vaincu [illegible] Sellasie par les Macédoniens. [illegible] alliance avec, il fonda [illegible] Alexandrie la Bibliothèque.

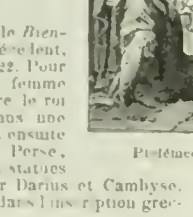

Médaille de Ptolémée III

Ptolémée IV, surnommé **Philopator** *(Ami de son père)*, [illegible] date par sa naissance, car on [illegible] l'avoir empoisonné [illegible] régna de 222 à 205 av. J.-C. [illegible] mort son frère Magas, [illegible] Bérénice II. Cet homme, [illegible] de Sparte, [illegible] Antiochus, [illegible] Philippe, [illegible] Ptolémée [illegible] Antiochus le Grand, roi de Syrie, [illegible] Ptolémée [illegible] Philippe, roi de Macédoine, [illegible] Rome et le [illegible] Ptolémée [illegible] Alexandrie, il [illegible] Antiochus [illegible] Séleucus [illegible] Antiochus [illegible] frère [illegible] Agathoclée [illegible] Philopator [illegible] Arsinoé [illegible] Jeune, [illegible] Ptolémée [illegible] régna [illegible] Philopator [illegible] Arsinoé [illegible] à Memphis.

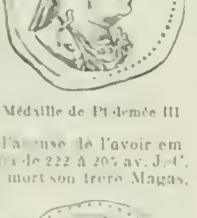

Médaille de Ptolémée IV

Ptolémée V, dit **Epiphane** *(Illustre)*, roi d'Egypte, fils du précédent, né l'an 210 av. J.-C. Il régna de 205 à 181. Il monta sur le trône à l'âge de cinq ans. Son tuteur Sosibius [illegible] à mort avec toute sa famille dans une émeute populaire excitée par [illegible] ambitieux qui mourut [illegible] Antiochus le Grand, roi de Syrie, s'allia avec Philippe, roi de Macédoine, et [illegible] Egypte un grand nombre de places en Asie. Le roi d'Egypte eut alors recours au sénat romain, qui [illegible] la République pour intervenir, et le roi de Syrie [illegible] avec les Romains [illegible] par le traité d'Antiochus [illegible] Cléopâtre Ier en mariage [illegible] Damon, [illegible] Ptolémée [illegible] à Memphis [illegible] entre Aristomène, [illegible] administrateur intègre et sage, et, à partir de ce moment, il tomba dans les mêmes vices que son père. Il mourut empoisonné par ses courtisans, laissant deux fils qui lui succédèrent l'un après l'autre.



Médaille de Ptolémée V

Ptolémée VI, dit **Philométor** *(l'Ami de sa mère)*, fils et successeur du précédent, né l'an 186 av. J.-C., mort en 146. Agé de cinq ans à la mort de son père (181), il régna d'abord sous la régence de sa mère, Cléopâtre (Ire) de Syrie, qui mit son fils sous la tutelle des Romains. Le jeune prince épousa sa sœur, Cléopâtre (II, en 172, et, deux ans plus tard, il vit l'Egypte envahie par les Syriens. Antiochus Epiphane, après avoir battu les Egyptiens près de Péluse, marcha sur Memphis et s'empara de Philométor. Les Alexandrins choisirent pour roi Ptoléméo Evergète II, frère de Philométor [illegible] 170, plus tard Ptolémée VIII, qui défendit avec succès leur ville. Après le départ d'Antiochus, les deux frères convinrent de régner conjointement avec leur sœur, Cléopâtre II (169). Quelques années après, le roi de Syrie envahit de nouveau l'Egypte, mais Popilius Lænas alla lui signifier, au nom du sénat romain, l'ordre d'abandonner ses conquêtes. Mais les deux frères se brouillèrent bientôt et la guerre civile éclata. Evergète alla à Rome implorer la protection du sénat (164). Il revint l'année suivante et, à partir de ce moment, trois souverains régnèrent : Ptolémée VI et Cléopâtre (II) sur l'Egypte, Ptolémée Physcon sur la Libye, Cyrène et Chypre. Par la suite, Philométor intervint dans les démêlés du roi de Syrie, Démétrius Ier, avec Alexandre Bala, prétendant au trône, s'unit avec ce dernier, contribua à lui assurer la couronne, lui donna en mariage, vers 160, sa fille aînée, Cléopâtre (III) Théa, puis, ayant eu à se plaindre de sa conduite, il se tourna contre lui, fit alliance avec Démétrius Nicator, héritier des droits de Démétrius Ier, le fit couronner comme roi de Syrie et battit Alexandre Bala, sur les bords de l'Oronte, en Syrie. Peu de jours après, il mourait des blessures qu'il avait reçues dans cette bataille. Il laissait un fils, Ptolemée Eupator, né vers 163, et deux filles, Cléopâtre (III) et Cléopâtre (IV).

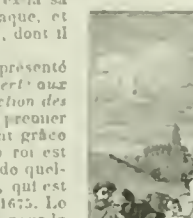

Médaille de Ptolémée VI.



Ptolémée Philadelphe donne la liberté aux Juifs (d'après Noël Coypel).

Ptolémée VII, dit **Eupator** *(Né d'un père illustre)*, fils du précédent et de Cléopâtre (II). Il fut établi roi de Chypre par son père en 146 et associé par lui à la couronne d'Egypte. Lorsque Ptolémée VI fut mort, Cléopâtre II proclama Eupator seul roi, mais Ptolémée VIII Evergète II réclama le pouvoir et, à la suite d'une guerre dans laquelle le sénat romain intervint, il fut décidé qu'Evergète épouserait Cléopâtre (II, sa sœur, veuve de Philométor, et qu'après leur mort, le trône reviendrait à Eupator ; mais, dès le jour même des noces, Evergète II fit assassiner Eupator pour rester seul roi (146).

Ptolémée VIII, dit **Evergète II** *(le Bienfaiteur)*, surnommé aussi **Physcon** *(l'Enflé)*, **Kakergète** *(le Malfaisant)*, roi d'Egypte, oncle du précédent. Nous avons vu à l'article précédent comment il devint roi d'Egypte en 146. Il mécontenta le peuple en répudiant sa sœur Cléopâtre II et en prenant pour femme la fille que cette princesse avait eue de Philométor, et qui se nommait aussi Cléopâtre IV. Devant l'indignation publique, le tyran s'enfuit à Chypre et Cléopâtre II fut proclamée reine (130). Pour se venger de cette dernière, Evergète n'hésita point à faire mettre à mort le fils qu'il avait eu de cette princesse, Ptolémée Memphitès ; puis il réunit des forces considérables et parvint à reconquérir son trône (127). Plus tard, il se réconcilia avec sa sœur Cléopâtre II. Il laissa de Cléopâtre IV deux fils, Ptolémée Soter II et Alexandre, et trois filles.

Ptolémée IX, dit **Neos Philopator**, fils d'Evergète II et de Cléopâtre II, né vers 143. Il paraît avoir régné sur Chypre vers 121 et avoir disparu vers 119 av. J.-C., [illegible] avoir été associé à la couronne par son père.

Ptolémée X, dit **Soter II**, également surnommé **Philométor** et **Lathyre** *(Pois chiche)*, roi d'Egypte, fils d'Evergète II et de Cléopâtre IV. Il monta sur le trône en 117 au grand regret de sa mère, qui lui préférait son second fils Alexandre, et qui parvint à le faire nommer roi de Chypre (114). Ptolémée X intervint dans les troubles de Syrie, fut chassé de l'Egypte par les intrigues de sa mère (107), passa à Chypre, dont il devint roi, battit, en Judée, les troupes de son frère Alexandre Ier, que sa mère avait fait couronner à sa place, et ne recouvra le trône d'Egypte qu'en 88, après l'expulsion de son frère. C'était un prince d'un caractère modéré, aimable, mais faible. Il mourut en 81, ne laissant de sa sœur Cléopâtre (V) qu'un enfant légitime, Bérénice (IV), nommée aussi Cléopâtre (VI), qui lui succéda.

Ptolémée XI, dit **Alexandre Ier**, roi d'Egypte, frère du précédent, né vers 138 av. J.-C. Après la mort de Ptolémée Evergète II, Cléopâtre (IV) tenta, vainement, de le faire monter sur le trône, mais parvint à lui faire donner l'île de Chypre avec le titre de roi (114). Sept ans plus tard, il fut placé sur le trône d'Egypte par sa mère, qu'il fit plus tard assassiner (101). L'un de ses premiers actes, lorsqu'il fut le seul maître du pouvoir, fut de violer le tombeau d'Alexandre le Grand, pour s'approprier le cercueil d'or qu'il contenait. Cette profanation souleva son armée contre lui ; il fut chassé (88), tenta vainement de rentrer à main armée en Egypte et fut tué par le général Chéréas sur la côte de Syrie.

Ptolémée XII ou **Alexandre II**, roi d'Egypte, fils du précédent, né vers 105 av. J.-C. Il fut envoyé tout jeune, par sa grand'mère Cléopâtre (IV), dans l'île de Cos, pour y être en sûreté, avec les trésors de son père, devint prisonnier du roi de Pont, Mithridate, mais parvint à s'échapper, et se réfugia dans le camp de Sylla. A la mort de Soter II (81), son oncle, il réclama le trône, appuyé par Sylla, l'obtint en épousant sa cousine Bérénice (IV), appelée aussi Cléopâtre (VI), qu'il fit assassiner peu après, et fut lui-même massacré par le peuple révolté (80). Il fut le dernier descendant mâle légitime de la race des Lagides.

Ptolémée XIII, dit **Aulète** *(Joueur de flûte)*, roi d'Egypte, fils naturel de Soter II, né en 95 av. J.-C. Il fut proclamé par le peuple d'Alexandrie, après le meurtre d'Alexandre II (80), dont les Romains se déclarèrent les héritiers, en vertu d'un prétendu testament. Aussi Aulète ne fut-il reconnu par eux qu'en 59 ; encore ne fut-ce, après avoir acheté la protection de Pompée, qu'à la condition de laisser la république s'emparer de Chypre à la mort de son frère Ptolémée, autre fils naturel de Ptolémée X, qui y régnait (58). Ses débauches, ses prodigalités, ses complaisances envers les Romains, le rendirent odieux, et le peuple le chassa en 58, pour placer sur le trône deux de ses filles, Cléopâtre (VII) et Tryphæna, qui mourut l'année suivante, puis Bérénice (V), qui régna jusqu'en 55, avec son mari, Archélaüs. Mais un lieutenant de Pompée, Gabinius, proconsul de Syrie, rétablit sur le trône Ptolémée Aulète (55). Le premier acte du monarque restauré fut de faire mettre à mort sa fille Bérénice (V) et les personnes les plus riches d'Alexandrie, afin de récompenser Gabinius. Il laissa en mourant deux fils du nom de Ptolémée et deux filles, la célèbre Cléopâtre (VIII) et Arsinoé (52).



Ptolémée XIII, d'après une médaille.

Ptolémée XIV, roi d'Egypte, fils du précédent, né vers 61 av. J.-C. Par son testament, Aulète avait appelé à lui succéder, sous la tutelle du peuple romain, son fils Ptolémée, et sa fille, la fameuse Cléopâtre (VIII) (52). A cette époque, éclata la guerre civile entre César et Pompée. Cléopâtre fournit des secours à Pompée, mais une sédition du peuple, excitée par les tuteurs du jeune Ptolémée, la chassa d'Alexandrie, et, lorsque Pompée, après Pharsale, vint chercher un refuge en Egypte, il fut assassiné d'après les ordres de Ptoléméo et de ses ministres Pothinus et Achillas, qui pensaient se concilier ainsi la bienveillance de César (48) ; mais leur attente fut trompée. Séduit par la beauté de Cléopâtre, César essaya de la réconcilier avec son frère, mais la partialité qu'il témoigna pour elle mécontenta les Egyptiens, et bientôt il se vit assiégé dans ses quartiers à Alexandrie par une populace furieuse. Ayant reçu quelques renforts et obtenu sur ses ennemis de faibles avantages, il négocia avec eux et leur rendit leur roi, qu'il avait gardé dans une sorte de captivité. Mais, à peine mis en liberté, Ptoléméo recommença la guerre sur terre et sur mer. César eût vraisemblablement fini par succomber, si le fils du grand Mithridate, Mithridate de Pergame, ne fût venu à son secours. Il reprit alors l'offensive. Ptolémée, défait dans une bataille près de l'embouchure du Nil, se noya dans le fleuve en s'enfuyant (47).



Médaille de Ptolémée XIV.

Ptolémée XV, dit **l'Enfant**, roi d'Egypte, frère du précédent, né en 59 av. J.-C. En 47, après la mort de son frère aîné, il fut associé à sa sœur Cléopâtre (VIII), comme roi et comme époux, et fut conduit par elle à Rome (46), où tous deux furent admis par le sénat au nombre des alliés de la république. Ce jeune prince mourut en 44, empoisonné, dit-on, par les ordres de sa sœur.

Ptolémée XVI, dit **Cesarion**, dernier roi d'Egypte de la race des Lagides, fils naturel de César et de Cléopâtre VIII, né en 47 av. J.-C. Sa mère obtint pour lui le titre de roi d'Egypte ; mais Octave le fit mettre à mort après sa victoire d'Actium (30).

Ptolémée, dit **Alorîtes**, roi de Macédoine (371-368 av. J.-C.). Il était fils naturel d'Amyntas III, dont il épousa la fille, Eurydice. Après l'assassinat du roi Alexandre II, en 371, et le couronnement de son frère, Perdiccas, il parvint à détrôner celui-ci. Il régnait depuis trois ans, lorsque Pélopidas, général des Thébains, intervint et rétablit Perdiccas sur le trône.

Ptolémée, dit **Céraunos** *(le Foudre)*, roi de Macédoine 282-280 av. J.-C.). Il était le fils aîné de Ptolémée Soter, roi d'Egypte, et d'Eurydice. Voyant qu'on lui préférait son frère Ptolémée Philadelphe, il quitta l'Egypte

et intéressa à sa cause d'abord Lysimaque, roi de Thrace, puis Séleucos Nicator, roi de Syrie. Une guerre éclata entre Séleucos et Lysimaque, qui fut tué à la bataille de Couropédion. Séleucos refusant de l'aider à conquérir l'Égypte, Ptolemée Céraunos le poignarda et se fit proclamer roi de Macédoine et de Thrace (282). Il battit successivement Antigone Gonatas et Monunios, roi d'Illyrie. Il s'allia avec Pyrrhos, roi d'Épire, qui épousa sa fille. Pour assurer son pouvoir, il fit tuer les fils de Lysimaque. Il périt dans une bataille contre les Gaulois.

PTOLÉMÉE, dit **Apion** (*le Magicien*), roi de la Cyrénaïque (117-96 av. J.-C.). Il était fils de Ptolemée Évergète II et de sa maîtresse Irène. Par son testament, son père lui laissa le royaume de la Cyrénaïque et de la partie de la Libye qui dépendait de l'Égypte (117). Apion régna environ vingt ans, et légua ses États au peuple romain.

PTOLÉMÉE, roi de Chypre (80-57 av. J.-C.). Il était fils naturel de Ptolémée Soter II, et frère de Ptolemée Aulète, et reçut, en 80, la souveraineté de l'île de Chypre. Il affecta de traiter avec dédain les Romains, et refusa de donner plus de 2 talents pour le rachat de P. Clodius, tombé aux mains de pirates en se rendant de Syrie en Cilicie. Relâché sans rançon et devenu tribun du peuple, Clodius fit rendre un plébiscite prononçant la réduction de Chypre en province romaine et la vente à l'encan des biens du roi. Le questeur Caton, chargé de veiller à l'exécution de cette loi, engagea vainement Ptolemée à abdiquer. Ptolémée s'empoisonna, et l'île de Chypre fut annexée à la Cilicie (57 av. J.-C.).

PTOLÉMÉE, roi de Maurétanie, mort en 40 de notre ère, fils de Juba II et de Cléopâtre Séléné, fille de Cléopâtre VIII, reine d'Égypte, et de Marc-Antoine. Il se montra fidèle aux Romains, qu'il aida à vaincre Tacfarinas (24), et reçut les ornements triomphaux. Mais Caligula l'appela à Rome, le fit assassiner, et érigea aussitôt les deux Mauretanies en provinces romaines.

PTOLÉMÉE, dit **Philadelphe,** fils d'Antome et de Cléopâtre (seconde moitié du Ier s. av. J.-C.). Son père lui donna la souveraineté de la Syrie, de la Phénicie, de la Cilicie et de tout le pas entre l'Euphrate et l'Hellespont; mais Ptoléméo ne put entrer en possession de ces États. Il fut enveloppé dans la mauvaise fortune d'Antoine; il figura au triomphe d'Auguste avec son frère Alexandre et sa sœur Cléopâtre. Il passa la fin de sa vie auprès de son beau-frère Juba, roi de Maurétanie.

PTOLÉMÉE Claude), astronome et géographe grec du IIe siècle apr. J.-C., né probablement à Ptolémaïs, dans la Thébaïde (Haute-Égypte), mort à Canope, près d'Alexandrie, où il semble avoir vécu presque toute sa vie. On ne sait à peu près rien sur l'existence de ce savant, qui, dans son œuvre immense, et presque exclusivement de compilation, a embrassé l'astronomie, une partie des mathématiques, la chronologie, l'optique, la gnomonique, la géographie, la musique, etc. Le plus important de ses ouvrages est sa *Composition mathématique*, plus connue sous le nom d'*Almageste*, qui contient une exposition claire du système du monde (le système de Ptolémée), de l'arrangement des corps célestes et de leurs révolutions, un traité complet de trigonométrie rectiligne et sphérique, l'explication et le calcul de tous les phénomènes du mouvement diurne. Aussi célèbre est la *Géographie* de Ptolémée, qui a été imprimée nombre de fois au XVIe siècle, et dont les cartes, dressées à la même époque, fournissent pour l'histoire des découvertes les renseignements les plus précieux, ce serait toutefois une erreur de croire que, de tous les écrivains grecs, Ptolémée est celui qui a le mieux compris la valeur littéraire et scientifique de la géographie; malgré son érudition ou plutôt à cause d'elle, il est seulement un nomenclateur précis et un cartographe exact. Citons encore, parmi les autres ouvrages de Ptolemée, son traité d'astrologie intitulé *Tetrabiblon*, sa *Table chronologique* ou *Canon des règnes*, ses *Harmoniques*, qui contiennent la théorie mathématique des sons employés dans la musique grecque, etc. Quelques traités du même savant nous sont connus par des traductions latines faites d'après l'arabe. Ptolémée a encore construit différents instruments d'astronomie, tels que l'*astrolabe*, qui porte son nom, des globes célestes. La meilleure édition de l'*Almageste* a été donnée par Halma (Paris, 1813-1816); la *Géographie*, a été éditée par Muller (Paris, 1883 et suiv.).

PTOLÉMÉEN, ENNE (*mé-in, è-n'*) adj. Hist. Qui appartient à un Ptolémée ou à la dynastie des Ptolemées.

Qui appartient à l'astronomie Ptolémée : *Système* PTOLEMÉEN.

PTOMAINE n. f. Chim. Alcaloïde provenant de la décomposition des matières organiques.

— ENCYCL. Les *ptomaines*, étudiées par Panum, par Selmi, par A. Gautier, Brieger, etc., se divisent en *oxygénées, non oxygénées* et *microbiennes*, ces dernières produites par des microbes pathogènes et non obtenues à l'état pur. Parmi les ptomaines oxygénées, citons : la *choline* ($C^5H^{13}AzO^2$), ou *amanitine*, la *névrine* ($C^5H^{13}AzO$), la *muscarine* ($C^6H^{15}AzO^3$), poison de la fausse oronge et de certaines putréfactions animales, la *mytilotoxine* ($C^7H^{15}AzO^3$) des moules avariées; parmi les non oxygénées, citons : la *putrescine* ($C^4H^{12}Az^2$), non toxique, la *cadavérine* ($C^5H^{14}Az^2$), peu toxique, et la *neurdine* ($C^5H^{14}Az^2$), non toxique, produites pendant la putréfaction de la viande. Parmi les ptomaines microbiennes, citons la *pyocyanine*, du bacille pyocyanique, la *tétanine* et la *tétanotoxine*, des cultures du tétanos, toutes deux très toxiques; etc.

PTOSIME n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, de la famille des buprestides. La *ptosima novemmaculata* vit, dans le midi de la France, sur le prunellier et sur les arbres fruitiers.

PTOUS, montagne de la Grèce ancienne, en Béotie, dominant à l'E. le lac Copaïs. Là s'élevait un des nombreux temples où Apollon rendait des oracles.

PTYALAGOGUE (*goghe'*) — du gr. *ptualon*, crachat, et *agogos*, qui chasse) adj. Méd. Qui active la salivation.

PTYALINE du gr. *ptualon*, crachat) n. f. Ferment dont Mialhe a découvert l'existence dans la salive. Ce ferment ne paraît pas différer de la *diastase* extraite du malt.

PTYALISME (*lis'me*) — du gr. *ptualismos*, salivation abondante) n. m. Méd. Salivation abondante, anormale, qui accompagne souvent certaines affections stomacale, hystérie, maladies du pancréas ou certaines intoxications notamment par le mercure (*ptyalisme mercuriel*).

PTYCHANTHE (*kant'*) n. m. Bot. Genre d'hépatiques de l'Inde, de la tribu des jungermanniées.

PTYCHODE (*kod'*) n. m. Ichtyol. Genre de poissons plagiostomes du groupe des squales fossiles dans le crétacé.

Entom. Genre d'insectes longicornes, de la famille des cérambycides, comprenant des espèces entièrement recouvertes d'une pubescence grise ou fauve, avec des bandes longitudinales blanchâtres.

PTYCHOPTÈRE (*kop'*) n. f. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulides, comprenant une dizaine d'espèces, répandues sur l'hémisphère boréal.

PTYCHORHAMPHE (*ko-ranf'*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des alcidés, comprenant une espèce propre à l'Amérique du Nord : le *ptychorhamphe des Aleoutiennes*, petit guillemot qui descend jusqu'aux côtes méridionales de la Californie.

PTYCHOSPERME (*kos'perm'*) n. m. Genre de palmiers comprenant des arbres des îles de l'Océanie, à stipe élevé, couronné par des feuilles pétiolées, pinnatiséquées. Les fleurs sont groupées en spadice étalé. Le *ptychosperme gracilis* atteint 20 mètres de hauteur.

PTYCHOSTOME (*kost'*) n. m. Bot. Genre de bryacées, comprenant de petites mousses à coiffe cucullée et à urne terminale, dont on connaît plusieurs espèces des pays montagneux d'Europe, d'Asie et d'Amérique.

PTYCHOTIS (*ko-tiss'*) n. m. Genre d'ombellifères ammoniées, comprenant des herbes annuelles, aromatiques, qui croissent dans les régions montagneuses de l'Europe.



Ptychozoon.

PTYCHOZOON (*ko*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des geckonidés, propres à la région indonésienne. Le *ptychozoon homalocephalum* est un singulier gecko, large et plat, possédant un large repli latéral de la peau qui s'étend des flancs au bout de la queue et peut servir de parachute.

PTYGMATURE du gr. *ptugma*, pli, et *oura*, queue) adj. Bot. Dont les pédoncules sont plissés.

PTYODACTYLE n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des geckonidés, comprenant deux espèces des régions désertiques de l'ancien monde. Les ptyodactyles sont des geckos dont le corps est couvert d'écailles granuleuses. Le *ptyodactylus lobatus* est répandu de la Barbarie à l'Asie Mineure.

PTYSMAGOGUE (*ptiss, gogh'*) — du gr. *ptusma*, crachat, et *agogos*, qui chasse) adj. Méd. Qui facilite l'expectoration des crachats. Peu us.

PU part. pass. du v. Pouvoir.

PUAMMENT (*pu-a-man*) adv. Avec puanteur : *Opération faite salement et* PUAMMENT.

— Fig. D'une façon basse, honteuse : *Flatter* PUAMMENT.

PUANT (*an*), **ANTE** adj. Qui pue, qui répand une très mauvaise odeur : *Charogne* PUANTE.

— Fig. Honteux, impudent : *Un* PUANT *mensonge*. || Dont la conduite est vile, basse : *Un* PUANT *personnage*.

— Substantiv. Personne d'une conduite vile, honteuse : *C'est un* PUANT, *une* PUANTE.

— Chass. *Bêtes puantes*, Bêtes qui, comme les fouines, les renards, les blaireaux, les furets, etc., exhalent une mauvaise odeur.

— Chim. *Gaz puant*, Ancien nom de l'hydrogène sulfuré.

PUANTEUR n. f. Odeur désagréable, infecte : *La* PUANTEUR *des cadavres*. || On disait autref. PUANTISE.

— SYN. Puanteur, fétidité, infection.

PUAUX (François), ministre protestant et écrivain français, né à Vallon (Ardèche) en 1806, mort à Paris en 1895. Il se démit de son étude de notaire et se fit recevoir pasteur de l'Église réformée. Son ouvrage principal est une *Histoire de la Réformation française* (1857-1861). — Son fils, FRANK PUAUX, né à Luneray (Seine-Inférieure) en 1841, a dirigé la « Revue chrétienne » et les « Annales de bibliographie théologique ». Il a publié : *les Précurseurs français de la tolérance au XVIIIe siècle* (1881); *la Dernière Requête de France à Louis XIV* (1885); *la Responsabilité de la révocation de l'édit de Nantes* (1885); *Études sur la révocation de l'édit de Nantes*, avec Auguste Sabatier (1886); *l'Instruction primaire dans les colonies françaises* (1882).

PUBÈRE (lat. *puber*; de *pubis*, provenu lui-même de *pubes*, poil follet) n. et adj. Se dit de la personne qui a atteint l'âge de puberté : *Une fille* PUBÈRE.

PUBERTÉ (*ber'*) — lat. *pubertas*; de *puber*, pubère) n. f. Époque de la vie où l'on devient propre à l'acte de la génération : *Signes de la* PUBERTÉ. *Âge de puberté*, Âge auquel la loi permet qu'on se marie : *En France, l'âge de puberté est de dix-huit ans pour les garçons et de quinze ans pour les filles*.

Fig. *L'esprit a sa* PUBERTÉ, c'est le cas de le croire (Lamartine).

ENCYCL. Physiol. La *puberté*, dans le sens absolu du mot, consiste dans l'apparition de la faculté procréatrice, c'est-à-dire, chez les filles, dans la maturation et dans la chute du premier ovule (V. MENSTRUATION), chez les garçons, dans la première apparition des spermatozoïdes dans la liqueur séminale. À ce point de vue, il ne faut pas confondre la puberté avec la nubilité, c'est-à-dire l'aptitude à la procréation d'enfants normaux, bien constitués, sans dommage pour le générateur.

L'époque de la puberté est marquée, chez l'homme comme chez la femme, par l'apparition de phénomènes généraux et locaux. Le système osseux s'accroît en taille et en force, en même temps que le phosphate calcaire devient plus abondant. Les muscles deviennent plus fermes et plus saillants. Le système pileux se développe et prend une teinte plus foncée; la face change d'expres-

Public clair, evident. V. CLAIR.

PUBLICAIN [illegible] lat. *publicanus*) n. m. Antiq. rom. [illegible] part, [illegible] *Les publicains* [illegible] *et des* [illegible] P. SAVARY.

[illegible] Auguste [illegible] prix revenu de [illegible] [illegible] deux [illegible] les personnes [illegible] [illegible] *publicatio* [illegible] *et* [illegible] *le peuple*, [illegible] à la fois [illegible] et les autres d'augmenter [illegible] *et* [illegible] et du sol dans [illegible] la république et pendant [illegible] recouvrement [illegible] le matériel avec [illegible] à Rome, [illegible] ordonna [illegible] *Jésus* [illegible] qui, dans le temple, parle à Dieu [illegible] le pharisien qui s'humilie et implore son [illegible] sera celui qui sera justifié, et non pas l'autre.

PUBLICATEUR, TRICE (lat. *publicator, trix*; de *publi-*[illegible]) Personne qui fait une publication. Peu us.

PUBLICATION [illegible] lat. *publicatio*) n. f. Action de [illegible] *La* PUBLICATION *d'une loi*.

— Mise en vente d'un écrit : *La* PUBLICATION *d'un livre*. [illegible] *Souscrire à une* PUBLICATION *illustrée*.

En ce sens : *Publication des lois*. La *publication* est le moyen employé pour porter la *promulgation* [illegible] à la connaissance des citoyens, par la publication [illegible] vent obligatoire. La publication s'effectue [illegible] la promulgation dans le « Journal officiel ». Un [illegible] sur franc est accordé à partir du [illegible] le « Journal officiel » sera parvenu au chef-lieu de [illegible] [illegible] inséré la fasse au « Bulletin des lois [illegible] [illegible] au « Journal officiel » en opère pro[illegible] qui vaut date publication.

— *Publications de mariage*. Entre l'annonce publique [illegible] *publication* du mariage et la célébration, il doit s'écouler [illegible] délai, permettant aux oppositions de se [illegible] Aux termes de l'article 63 du Code civil, les publications [illegible] être faites ordinairement par l'officier du [illegible] civil en [illegible], elles consistent dans la rédaction [illegible] qui est affiché deux dimanches de suite, à [illegible] [illegible] époux, aux mairies des [illegible] [illegible] le mariage, de celles où sont [illegible] et [illegible] dont le consentement au mariage [illegible] requis, de celle où se [illegible] [illegible] [illegible]

sans parvenir à troubler Jeanne, fait prévoir le lugubre dénouement. L'amour d'un être mortel, d'un ennemi, l'Anglais Lionel, s'empare du cœur de la guerrière. Aussi, pendant la cérémonie du sacre, alors qu'elle est accusée par son père et par la Divinité, qui se manifeste dans le grondement du tonnerre, n'ose-t-elle se justifier : elle s'enfuit. Tombée entre les mains des Anglais, elle s'échappe et, intervenant dans une bataille, elle transforme une défaite des Français en un éclatant triomphe qui lui coûte la vie. La conception du sujet, le plan, les caractères de ce drame ne sont pas irréprochables. L'idée, vraiment bizarre, de présenter, en dehors de toute vraisemblance historique, une Jeanne d'Arc amoureuse rabaisse singulièrement un admirable sujet. Mais la pièce a quelques mérites d'exposition, de pensée et de style.

Pucelle (LA) ou *la France délivrée*, poème épique (1656), par Jean Chapelain. Cet ouvrage est divisé en vingt-quatre chants de douze cents vers chacun, dont les douze premiers seuls furent imprimés au XVIIe siècle ; les autres, restés longtemps manuscrits à la Bibliothèque nationale, ont été publiés à Orléans en 1882 par Herluison. Chapelain en eut l'idée à vingt-neuf ans et commença à l'écrire à trente-quatre. La *Pucelle* donna de grandes espérances jusqu'au jour où elle parut : elle fut alors trouvée ennuyeuse ; grâce aux critiques de Boileau et de ses amis, elle est tombée sous le ridicule. Cette épopée, où l'auteur avait consciencieusement mis en pratique toutes les ressources du genre, est en outre symbolique, et l'auteur s'en explique dans sa préface. L'édition est un chef-d'œuvre typographique, orné de belles gravures et de deux portraits : celui de Chapelain et celui du duc de Longueville, qui fit les frais de l'impression.

Pucelle (LA), poème héroï-comique de Voltaire, en vers décasyllabes. La première édition avouée par l'auteur comprend vingt et un chants, avec un épisode intercalaire, *le Chant de Coriscandre* (1762). On se résigne difficilement à voir prendre pour sujet de plaisanteries obscènes l'héroïne vierge en qui s'incarna le patriotisme français naissant. La véritable pensée de Voltaire, qui explique, sans l'excuser, ce poème, est une pensée antireligieuse. Il voulait protester contre le parti que pouvait tirer l'Église de l'histoire de Jeanne, et contre tout le merveilleux que la légende ajoutait à cette histoire. Ainsi, pour railler la mission de Jeanne et ses voix mystiques, il fait intervenir un saint Denis grotesque. Le démon qui, selon la légende, tenta Jeanne, devient un âne obscène et malpropre, et, si l'auteur met en doute et montre en péril la vertu de la Pucelle, s'il plaisante trop longuement sur ce titre, c'est à cause de l'importance attribuée à la virginité de Jeanne par les historiens religieux. La composition du poème, écrit par morceaux détachés, laisse à désirer, mais on y retrouve dans le détail les qualités d'esprit et de style qui font le prix des œuvres badines du poète.

PUCELLE (René), magistrat français, né et mort à Paris (1655-1745). Neveu, par sa mère, de Catinat, il fit quelques campagnes sous les ordres de son oncle ; puis il entra dans les ordres, et devint, en 1684, conseiller clerc au parlement de Paris. Excellent magistrat, il obtint l'abbaye de Saint-Léonard-de-Corbigny et fut nommé en 1715 membre du conseil de conscience. Mais il fut en opposition avec la cour et le clergé au sujet de la bulle *Unigenitus*, qu'il combattit avec vigueur ; il se déclara aussi en faveur des prétendus miracles accomplis sur le tombeau du diacre Pâris et fut exilé quelque temps dans son abbaye en 1732.

PUCERON (do *puce*) n. m. Petit insecte hémiptère, vivant sur les plantes, dont il suce les sucs.

— ENCYCL. On entend par le terme général de *pucerons* tous les insectes hémiptères phytophtires de la famille des aphididés, que l'on appelle aussi aphidiens. De taille ordinairement très petite, trapus, mous, avec des pattes et des antennes longues et fines, pourvus de quatre grandes ailes transparentes, au moins chez les mâles, les

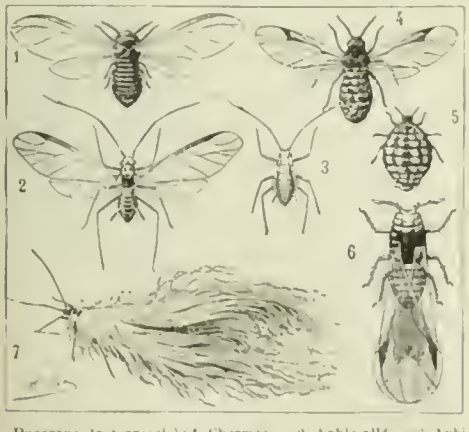

Pucerons (très grossis) : 1. Chermès. — 2. Aphis ailé. — 3. Aphis aptère. — 4. Pemphigus ailé. — 5. Pemphigus aptère. — 6. Phylloxera. — 7. Phyllaphis couvert de filaments cireux.

pucerons vivent par sociétés plus ou moins nombreuses sur toutes sortes de plantes, se nourrissant des sucs, qu'ils pompent au moyen de leur long bec délié. Beaucoup exsudent par leur extrémité postérieure un mucilage sucré, dont les fourmis sont friandes ; aussi beaucoup d'entre elles ont l'habitude de domestiquer les pucerons, qu'elles surveillent comme un bétail. Les pucerons se reproduisent soit par des œufs, soit par le mode vivipare ; on a observé chez de nombreuses espèces les phénomènes de la parthénogénèse (phylloxera par exemple). Ces petits insectes pullulent souvent sur les plantes des jardins, des potagers, et causent de grands dégâts. Les innombrables espèces de pucerons, répandues sur toute la terre, se répartissent en de nombreux genres : *aphis*, *lachnus*, *tetraneure*, *rhizobie*, *schizoneure*, *chermès*, *phylloxera*, etc.

Les pucerons proprement dits (*aphis*) ont des antennes de sept articles plus longues que le corps et deux tubercules à l'extrémité de l'abdomen. Un des plus communs est le puceron du rosier (*aphis rosæ*), d'un beau vert tendre ; d'autres vivent sur les pois (*aphis pisi*), le cerisier (*aphis cerasi*), etc. Les pucerons comptent de nombreux ennemis parmi les insectes de tous ordres. On a observé souvent de véritables migrations de pucerons volant par quantités prodigieuses et s'abattant en nuages épais dans les champs, sur les routes, les murs des villes.

PUCERONNIÈRE (*ro-ni*) n. f. Petit soufflet à l'aide duquel on lance du soufre en poudre sur les bourgeons et les bois contaminés par les pucerons.

PUCEROTTE n. f. Nom donné communément aux pucerons des rosiers, à l'altise de la vigne.

PUCETTE (*sèt'*) n. f. Petite puce.

PUCEUL, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 31 kilom. de Châteaubriant ; 1.860 hab.

PUCH (LE), comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 28 kilom. de Nérac ; 1.510 hab. Culture du tabac.

PUCHAGE (*chaj'*) n. m. Techn. Action de pucher.

PUCHE n. f. Filet à manche, en forme de demi-cercle, qu'on pousse sur le sable par sa partie plate pour pêcher les crevettes grises et de petits poissons de plage. Syn. LANÉ (qu'on prononce parf. *lané*).

PUCHER v. a. Puiser un liquide avec le pucheux : PUCHER *le sirop*. ‖ On dit également PUCHER.

PUCHERO (*pou-tché-ro* — mot espagn. n. m. Mets espagnol où il entre du bœuf, du mouton, du poulet, du saucisson, du lard, du jambon, des légumes, des épices, en particulier du piment.

PUCHET (*ché*) n. m. Techn. Petit pucheux.

PUCHETTE (*chèt'*) n. f. Drague employée à extraire la tourbe.

PUCHEUX (*ché*) n. m. Grande cuiller en cuivre et de forme hémisphérique, qui, dans le raffinage du sucre, sert à puiser le sirop dans les réchauffoirs, pour remplir les bassins destinés à le porter aux formes. ‖ On l'appelle aussi PUISOIR.

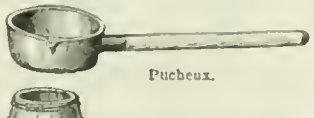

Pucheux.

PUCHIER v. a. Techn. Syn. de PUCHER.

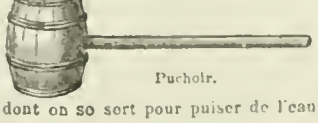

Puchoir.

PUCHOIR n. m. Petit baril, muni d'un long manche, dont on se sert pour puiser de l'eau dans les salines.

PUCK, démon espiègle, mais sans méchanceté et même parfois serviable, dont il est question dans les légendes des Frisons, des Angles, des Jutes, etc. Sous le nom de Robin Goodfellow, il a passé dans les superstitions anglaises ; Shakspeare lui a donné un rôle dans le *Songe d'une nuit d'été*.



Puckhaway.

PUCKHAWAY n. m. Tambour en usage dans l'Inde. On le frappe des deux côtés avec de longues baguettes, dont l'extrémité est terminée par une peloto très serrée, garnie de caoutchouc.

PUCRASIE (*zi*) n. f. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des phasianidés, propres aux montagnes de l'Asie centrale. Les pucrasies sont de beaux faisans à queue large et courte, à tête munie d'une huppe occipitale, à plumes lancéolées.)



Pucrasie.

PUDDING (*pou-din'gh'* — mot angl.) n. m. Gâteau anglais qui se confectionne comme le plum-pudding (v. ce mot), et dont il existe diverses variétés, telles que le pudding au riz, le pudding aux fruits, aux biscuits, etc.

PUDDLAGE (*laj'* — rad. *puddler*) n. m. Métall. Opération qui a pour but d'affiner la fonte en la décarburant et la transformant en fer ou en acier.

— ENCYCL. On distingue deux espèces de *puddlage* : le *puddlage chaud*, qui se fait lentement quand on veut obtenir du fer supérieur (on l'appelle aussi *puddlage bouillant*) ; le *puddlage sec* ou *froid*, qui est plus rapide et qui donne du fer inférieur. Le puddlage chaud ne s'applique qu'aux fontes truitées ou blanches, qui contiennent seules assez de carbone pour donner une certaine durée à l'opération.

Les fours à puddler sont simples, doubles ou à courants d'air forcés ; ces derniers sont encore appelés *fours bouillants*. Les fours simples, les plus employés, sont à sole en sable ou en fonte et ne sont munis que d'une seule porte de travail. Les parois intérieures sont en briques réfractaires. Dans les fours doubles, la sole est munie de deux portes par lesquelles on travaille simultanément. Les fours à courants d'air ont la même forme que les fours simples ; mais l'autel et les parois latérales sont formés de pièces de fonte creuses, dans lesquelles on admet un courant d'air qui les empêche de fondre. Cette disposition est particulièrement applicable aux fontes grises.

Pour l'opération du *puddlage chaud*, après avoir chauffé le four pendant une semaine, on dispose sur la sole une charge de fonte en gueuses, de façon que la flamme puisse les lécher sur leur plus grande surface ; puis on ajoute des scories basiques, celles qui tombent du marteau cingleur, par exemple. Les portes étant fermées et le clapet de la cheminée ouvert, on chauffe activement pendant une demi-heure. La matière fondue s'affaisse, et la fonte se trouve entre deux bains de scories basiques qui oxydent le silicium et les autres matières étrangères. Quant au carbone, il s'oxyde très peu tant qu'il reste du silicium. Pour favoriser cette oxydation, on ouvre une petite ouverture ménagée dans la porte, et on brasse les matières avec le ringard. Si la fonte est truitée, on aperçoit au matage que la cassure tend à devenir grise ; on coule alors un lingot d'essai, et l'on continue à puddler. Le [illegible] les autres cas, étant à peu près terminé, on [illegible] d'oxyde à [illegible] tout et [illegible] de gaz, [illegible] mes, à mesure que la fonte [illegible] parine et se rapproche du fer, la matière devient moins fluide et plus pâteuse ; les bulles, en crevant, soulèvent une partie de la masse métallique et occasionnent un boursouflement qui est un signe de la marche de l'opération.

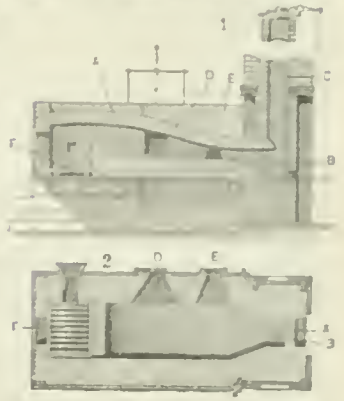

Puddlage. 1. Coupe verticale [illegible] puddler. — 2. Coupe horizontale A, autel ; B, inclinaison ; C, cheminée ; D, E, portes de travail ; F, grille. — Le couvercle pour la sortie des scories n'est pas représenté.

Quand le bouillonnement a cessé, ce qui indique la fin de l'opération, la masse s'est épaissie et est devenue d'un blanc incandescent. L'opération a duré deux heures.

Puddlage sec. Ce procédé est beaucoup plus rapide que le précédent ; la durée de l'opération n'est que d'une heure un quart. La fusion est poussée avec autant de vigueur, mais, dès que la fonte est désagrégée, on commence le brassage, qui consiste à ramener la masse en tas vers la porte et à la remuer ensuite. L'oxydation se fait rapidement, car, les fontes étant plus pures, il y a peu de silicium, et l'oxyde de fer formé réagit plus vite sur le carbone. Il n'y a pas de bouillonnement proprement dit.

Des procédés analogues de puddlage étaient jadis employés pour transformer la fonte en acier. Ils sont aujourd'hui complètement abandonnés. V. ACIER.

PUDDLER de l'angl. *puddle*, gâchis, bourbier, v. a. Soumettre la fonte à l'opération du puddlage.

Se puddler, v. pr. Être puddlé.

PUDDLEUR n. m. Ouvrier employé au puddlage.

— Adjectiv. : *Ouvrier* PUDDLEUR.

PUDENDUM (*din-dom'* — du lat. *pudere*, avoir honte) n. m. Parties génitales externes des deux sexes. Peu us.

PUDEUR (lat. *pudor*) n. f. Sentiment de crainte ou de timidité que font éprouver les choses relatives au sexe : PUDEUR *virginale*. ‖ Abusiv. Chasteté d'une femme :

Quand par un faux serment il vainc ma [illegible]

‖ Appréhension de ce qui choque la délicatesse, la modestie, etc. : *La noble* PUDEUR *qu'il avoit de succéder à un des premiers géomètres de l'Europe*. (Fontenelle.)

— La pudeur est souvent personnifiée :

La *Pudeur* fut toujours la première des Grâces.
LA CHAUSSÉE

— SYN. **Décence, modestie**. V. DÉCENCE. — **Honte**. V. HONTE.

— ENCYCL. Dr. *Attentat à la pudeur*. Il faut entendre sous ce nom tout acte exercé par une personne sur une autre, non seulement dans le but de satisfaire une jouissance vénérienne, mais encore par curiosité, vengeance ou dépravation.

Est puni de la réclusion tout attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence, soit sur un enfant, de l'un ou de l'autre sexe, âgé de moins de treize ans, soit par un ascendant sur la personne d'un mineur, même âgé de plus de treize ans, mais non émancipé par mariage (art. 331).

D'autre part, est puni de la réclusion quiconque a commis un attentat à la pudeur, consommé ou tenté avec violence contre des individus de l'un ou de l'autre sexe, quoique soit leur âge (art. 332, § 3) ; la peine devient celle des travaux forcés à temps si la victime est au-dessous de l'âge de quinze ans accomplis (art. 332, § 4). L'article 333 énumère les différentes circonstances aggravantes qui entraînent la peine des travaux forcés à temps ou à perpétuité.

Outrage public à la pudeur. V. OUTRAGE.

PUDEWITZ, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Posen), sur la Glowna, affluent de la Warthe ; 2.622 hab.

PUDIBARD (*bar'*) adj. m. Pop. Qui exagère la pudibonderie.

PUDIBARDERIE n. f. Pop. Pudibonderie exagérée.

PUDIBOND (*bon*), **ONDE** lat. *pudibundus* : de *pudere* avoir honte) adj. Qui a beaucoup de pudeur, de timidité. *Être* PUDIBOND *comme une jeune fille*. ‖ Qui appartient aux personnes pudibondes ; qui marque beaucoup de pudeur. AIR PUDIBOND. *Manières* PUDIBONDES.

— Substantiv. Personne pudibonde.

— SYN. **Pudibond, pudique**. Si les deux mots étaient toujours pris dans leur sens matériel, *pudibond* ne différerait de *pudique* que par une étendue de signification plus grande, mais il s'emploie presque toujours ironiquement.

PUDIBONDERIE (*rî*) n. f. Caractère des personnes pudibondes ; affectation de pudeur exagérée : *La* PUDIBONDERIE *du jury de peinture*.

PUDICITÉ (*si* — lat. *pudicitas* ; de *pudicus*, pudique) n. f. Caractère des personnes pudiques : *La* PUDICITÉ *est le principal ornement d'une femme*.

— SYN. **Décence, modestie**, etc. V. DÉCENCE.

PUDIQUE (*dik* — at. *pudicus* ; de *pudere* avoir honte) adj. Qui a de la pudeur. *Femme* PUDIQUE. ‖ Qui annonce, que marque la pudeur. *Rougir d'une manière* PUDIQUE.

— En T. de bot., Se dit d'une plante qui, au moindre contact, replie sur elles-mêmes les folioles et ses branches.

— SYN. **Podique, pudibond**. V. PUDIBOND.

PUDIQUEMENT (*ke* — rad. PUDIQUE) adv. D'une manière pudique.

PUDU ou **PUDUA** [illegible] (genre de ruminants, famille des cervidés, propres à l'Amérique du Sud, et qui sont de petits cerfs, à bois courts et pointus).

PUE [illegible]

PUEBLA [illegible] les Mexicains [illegible]

PUEBLA ou **PUEBLA de los Angeles**, ville du [illegible] la vallée [illegible] larges et [illegible] [illegible] [illegible]

puffin des Anglais *puffinus Yelcouan*) et le *puffinus Kuhli* sont communs dans les mers d'Europe.

PUFFINIDÉS (*pu-fi*) n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, renfermant les deux tribus des *puffininés* et des *fulmarinés*. — *Un* PUFFINIDÉ.

PUFFININÉS (*pu-fi*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, de la famille des *puffinidés*, comprenant les genres *puffin* et voisins. — *Un* PUFFININÉ.

PUFFISME (*pu-fis'm'*) n. m. Art de faire des poufs. Réclame éhontée.

PUFFISTE (*pu-fist'*) n. m. Faiseur de poufs, de réclames mensongères; charlatan.

PUGET SOUND, fjord de la côte américaine du Pacifique, dans l'État de Washington (États-Unis). Il s'ouvre, entre les caps Townsend et de Coupeville, à l'extrémité du détroit de Juan-de-Fuca et se développe, au milieu de hautes terres boisées et pittoresques, sur une longueur de 160 kilom. environ, pour finir, aux environs d'Olympia, par un véritable dédale d'étroits bras de mer.

PUGET (Pierre), peintre, sculpteur et architecte français, né et mort à Marseille (1622-1694). Il apprit d'abord la sculpture sur bois, puis entra dans l'atelier d'un constructeur de navires, nommé Roman. A dix-sept ans, il partit pour l'Italie, à pied, gagna Florence, puis Rome, où Pierre de Cortone lui donna des leçons de peinture. Puget travailla au grand plafond du palais Barberini. De retour à Marseille en 1643, il y reprit son premier métier de sculpteur en bois pour les navires, sans cesser d'ailleurs de s'adonner à la peinture; les musées de Marseille, de Toulon, de La Ciotat possèdent de lui un certain nombre de toiles. Puget, étant retourné à Rome en compagnie d'un moine chargé par Anne d'Autriche de faire dessiner les plus beaux spécimens de l'architecture antique, sentit naître en lui une vocation nouvelle et retourna à Marseille excellent architecte. De 1656 à 1657, il exécuta le fameux portique de l'hôtel de ville de Toulon, et, pour le marquis de Girardin, un *Hercule*, un groupe de *Janus et la Terre*, destinés au château de Vaudreuil, en Normandie. Puget s'étant rendu à Paris, l'architecte Lepautre le présenta à Fouquet, qui le chargea d'un grand nombre de commandes pour son château de Vaux et l'envoya en Italie choisir un même des marbres, à Carrare. La disgrâce du surintendant rendit la mission de Puget sans objet (1661); il en resta pas moins en Italie et, de 1661 à 1669, il enrichit les églises et les palais de Gênes d'un grand nombre de statues parmi lesquelles nous citerons un groupe en marbre, l'*Enlèvement d'Hélène* (au palais Doria). Il exécuta aussi, à la même époque, un *Hercule* qu'il envoya en France au surintendant Sublet des Noyers, et qui a été longtemps désigné sous le nom d'*Hercule gaulois* (Louvre).



P. Puget.

A son retour en France, Puget fut nommé par Colbert directeur des décorations navales au port de Toulon; mais, à la suite d'un conflit avec la marine, Colbert écrivit à Puget de s'assujettir aux recommandations des officiers et charpentiers du port; l'artiste ne tint aucun compte de l'injonction, et Colbert lui retira son emploi. Cette disgrâce força Puget à déployer son activité dans une sphère plus digne de lui. A Marseille, il fournit les dessins des principales maisons du cours Saint-Louis, et construisit l'élégante *Halle au poisson*. Dans la rue de Rome, Puget se bâtit une maison à façade ornée de pilastres composites, surmontés d'un fronton, qu'il habita, et au devant de laquelle a été érigée, en 1806, une fontaine qui porte son nom.

A ces travaux d'architecture succédèrent les admirables statues qui l'ont placé à la tête des sculpteurs français : le *Milon de Crotone* (1682); *Persée délivrant Andromède* (1682); le bas-relief d'*Alexandre et Diogène* (1686). Depuis Michel-Ange, on n'avait pas vu d'artiste attaquer d'une main si sûre de si gros blocs de marbre. Puget, s'étant rendu à Paris, reçut beaucoup d'éloges du roi, mais il ne put faire adopter les projets de décoration qu'il apportait pour Versailles. La somme dont on lui paya le *Milon* et l'*Andromède* lui suffit à peine pour compenser ses frais et les salaires de ses praticiens.

Puget retourna alors à Marseille. Dans cette dernière partie de sa vie, il sculpta l'admirable bas-relief de la *Peste de Milan*, qui se voit aujourd'hui à la Consigne, et commença la construction de l'église de l'hôpital de la Charité; la mort ne lui laissa pas le temps de l'achever.

Au Louvre, la salle Puget est consacrée presque exclusivement aux œuvres de cet artiste. Son portrait, peint par son fils, François Puget, est aussi au Louvre.

PUGET (Louise-Françoise, dite **Loïsa**), compositeur français, née à Paris en 1810, morte à Pau en 1889. C'est peu après 1830 qu'elle commença à chanter elle-même, dans les salons, ses romances tendres et délicates, dont le succès fut très vif. Citons : *le Rêve de Marie*, *Mon Pays*, *Ave Maria*, *l'Exilé du pays*, etc. L'une d'elles, *A la grâce de Dieu*, inspira à deux dramaturges, D'Ennery et Gustave Lemoine (qui allait devenir le mari du compositeur), le drame de *la Grâce de Dieu*. Elle fut moins heureuse au théâtre avec *le Mauvais Œil* (Opéra-Comique, 1836) et *la Veilleuse* ou *les Nuits de mi-août* (Gymnase, 1859).

PUGET (*Paul* Charles Marie CHRET), compositeur français, né à Nantes en 1818. Fils d'un ténor très applaudi à l'Opéra-Comique, Henri PUGET (1813-1887), il obtint le grand prix de Rome à l'Institut en 1873. Ce n'est qu'en 1887 qu'il put faire représenter à l'Opéra-Comique un petit ouvrage intitulé : *le Signal*, et il lui fallut attendre jusqu'en 1900 pour donner au même théâtre un autre ouvrage plus important, *Beaucoup de bruit pour rien*. Chef des chœurs à l'Opéra, Puget a publié deux recueils de mélodies : *Amour d'hiver* et *Chansons brunes et blondes*, etc.

PUGET-SUR-ARGENS, comm. du Var, arr. et à 21 kil. de Draguignan, près de l'Argens; 1,251 hab. Huileries, fabriques de bouchons, vins.

PUGET-THÉNIERS, ch.-l. d'arrond. des Alpes-Maritimes, à 41 kilom. de Nice, sur le Var, au pied du mont Metrola; 1,337 hab. *Puget ins, ines*. Ch. de f. du Sud. Ruines d'un château du XIIIe siècle. Petite industrie : magnaneries, moulinages de soie, carrières, fours à potro. Fabriques d'huiles, de tapis, et Source sulfureuse. Patrie de l'historien Papon. — L'arrondissement a 6 cant., 18 comm. et 20 559 hab., le canton 8 comm. et 3,215 hab.



Armes de Puget-Théniers.

PUGET-VILLE, comm. du Var, arrond. et à 29 kilom. de Toulon, sur un plateau situé entre deux petits affluents du Real Martin, tributaire de la Méditerranée; 1,679 h. Ch. de f. P.-L.-M. Bons vignobles. Commerce de bois, d'huile d'olives, de vins, de fleurs, de liège.

PUGILAT (*ji-la* — lat. *pugilatus*, n. m. Antiq. Combat à coups de poing : *Les bras des athlètes étaient armés de cestes, dans l'exercice du* PUGILAT. Par anal. Rixe à coups de poing : *Une scène de* PUGILAT *dans un cabaret*.

— Fig. Vive altercation, lutte violente : *Les discussions étaient changées en* PUGILAT *de paroles*. (Lamart.)

— ENCYCL. Le *pugilat* est mentionné déjà dans les poèmes homériques, à propos des jeux funèbres en l'honneur de Patrocle et du séjour d'Ulysse chez les Phéaciens. Dans la 23e olympiade, il fut inscrit au programme des jeux Olympiques; puis il devint l'un des exercices traditionnels de tous les jeux gymniques. Il fut aussi en honneur chez les Etrusques, puis chez les Romains, surtout depuis Caligula. Les athlètes entouraient leurs poings de lanières de cuir, garnies de bossettes de métal. La lutte durait jusqu'à ce que l'un des lutteurs se déclarât vaincu, en levant la main. Certains coups trop dangereux étaient interdits par les règlements. Pourtant, le combat était souvent mortel; on en sortait, à tout le moins, défiguré. Aussi cet exercice brutal a-t-il été condamné par plusieurs philosophes et autres écrivains. On préférait le *pancrace*, combinaison de la lutte ordinaire et du pugilat, mais où les poings n'étaient pas armés.



Pugilat (peinture de vase grec).

PUGILE (*ji'l'* — lat. *pugil*, n. m. Antiq. Athlète qui se battait à coups de poing.

PUGILISTE (*ji-list'*) n. m. Athlète qui se livre au pugilat.

PUGILISTIQUE (*ji-lis-tik'*) adj. Qui a rapport au pugilat : *Luttes* PUGILISTIQUES.

PUGILLAIRE (*jil'-lèr'*) n. m. pl. Antiq. Tablettes enduites de cire, sur lesquelles on écrivait avec un style.

PUGILLE (*ji'l'* — du lat. *pugillus*, poignet) n. m. Pharm. anc. Pincée, quantité de matière qu'on peut prendre avec le pouce, l'index et le médius.

PUGILOMÈTRE (*ji* — de *pugile*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Mécan. Sorte de dynamomètre, au moyen duquel on peut mesurer la force que produit un coup de poing.



Pugilomètre.

PUGIN (Augustus Welby Northmore), architecte et écrivain anglais, né à Londres en 1812, mort à Ramsgate en 1852. Fils d'un dessinateur de talent, d'origine française, Auguste PUGIN (1769-1832), il étudia le dessin sous la direction de son père, et présida à l'ameublement gothique du château de Windsor. Il publia : *Dessins pour le mobilier gothique dans le style du XVIe siècle* (1835), *Etude sur les maisons de bois* (1836), et surtout : *les Contrastes ou Parallèle entre les nobles édifices du XIVe et du XVe siècle et les productions d'une époque marquée par le déclin du goût* (1841). Converti au catholicisme, en proie même à une vive exaltation religieuse, il édifia, non sans science, un grand nombre de monuments, églises, etc., dans le style gothique. Nous citerons encore de lui : *Traité sur les vrais principes de l'architecture ogivale ou chrétienne* (1841); *Glossaire de l'ornementation ecclésiastique* (1844); *Traité sur les accessoires* (1849); etc. Son fils, Edward Welby **Pugin**, né et mort à Londres (1837-1875), fut aussi un architecte de mérite.

PUGIONIE (*ji*, *nie*) n. f. Genre de crustacés, comprenant des herbes qui croissent sur les bords de la mer Caspienne.

PUGNAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 14 kilom. de Blaye; 906 hab. Vins rouges assez fins et vins blancs d'ordinaire estimés. Principaux crus : *Domaine de Rivereau*, *la Gravière*, *de Bellair*, *au Bourg*, *au Bourgneau*, etc.

PUGNACE (*ghnass'* — du lat. *pugnax*, même sens) adj. et n. Combatif; qui aime la discussion, la polémique.

PUGNACITÉ (*ghna-si-té* — lat. *pugnacitas*; de *pugnare*, combattre) n. f. Amour des combats, des luttes, des dangers.

PUGNANI (Gaetano), violoniste et chef d'orchestre italien, né et mort à Turin (1727-1803). Il était à vingt-cinq ans premier violon de la chapelle du roi de Sardaigne. Après une tournée triomphale en Europe, il prit à Turin les fonctions de chef d'orchestre du théâtre Royal. Il a fait représenter plusieurs opéras : *Timante* (1772), *Adone e Venere* (1781), *Armida e Rinaldo* (1781), *Achille in Sciro* (1785), *Demofoonte* (1788), *Demetrio in Rodi* (1789), etc.

PUGNI (Cesare), compositeur italien, né à Milan vers 1798, mort à Saint-Pétersbourg en 1869. Élève du Conservatoire de Milan, il a fait représenter plusieurs opéras, mais c'est surtout comme compositeur de ballets qu'il s'est fait une véritable renommée, particulièrement en Russie. A Paris, il a donné à l'Opéra : *la Fée de marbre* (1847), *la Vivandière* (1848); *le Violon du diable* (1849); *Stella ou les Contrebandiers* (1850), *le Marché des Innocents* (1861), etc.

PUGNO (R... [illegible] Parisien, [illegible] de Paris, [illegible] Saint-Eustache, [illegible] pianiste [illegible] à Paris en 1894. Il se fit entendre avec succès [illegible] quelque temps, sous [illegible], puis tourna ensuite vers la littérature. On [illegible] *de Léonard de Vinci*, [illegible] (1821); *Du principal* (1895); un *Code* [illegible] et une *Histoire complète de la littérature espagnole* (1841), qui est son œuvre capitale.

PUICHERIC, comm. de l'Aude, arrond. et à 21 kilom. de Carcassonne, sur l'Aude; 1,025 hab. Ch. de f. [illegible].

PUIG (Bernardo Calvo), musicien espagnol, né à Valence en 1819. Organiste de la cathédrale de Valence, puis de Notre-Dame del Pino à Barcelone et enfin maître de chapelle de l'église de la Merced de cette ville, il a laissé entre autres ouvrages deux oratorios : *la Dernière Nuit de Babylone* et *la Descente de la Vierge à Bethléem*; un drame lyrique, *Carlo il Temerario*; un opéra comique, *l'Astronomo*; etc., et un grand nombre de compositions religieuses.

PUIGMAL (le), sommet des Pyrénées Orientales, haut de 2,900 mètres, au S. de la vallée de la Tet (Conflent) française orientale.

PUINE (de *puer*) n. m. Eaux et for. Arbrisseaux considérés comme mort-bois.

PUÎNÉ, ÉE (de *puis*, et *né*) adj. Qui est venu au monde après la naissance d'un frère ou d'une sœur : *Frère* PUÎNÉ. *Sœur* PUÎNÉE.

Substantiv. Frère ou sœur, par rapport à un frère aîné ou à une sœur aînée. Personne née après une autre.

PUINECHOU n. m. Vitic. Syn. de SAUVIGNON.

PUIS (*pu-i* — lat. *postea*, adv. Ensuite, dans le temps qui suit :

D'abord il s'y prit mal, *puis* un peu mieux, *puis* en [illegible].
LA FONTAINE

— Après, dans la place suivante : *En tête vient le ministre*, PUIS *le préfet*, PUIS *le général*.

— *Et puis*, Après cela : *Il faut apprendre* ET PUIS *encore apprendre*. D'ailleurs, au reste, en outre : *Il faut* [illegible] *pas*, ET PUIS *à quoi cela servira-t-il?*

— *Et puis et puis*, Et successivement.

PUISAGE (*zaj'*) n. m. Action de puiser : *Chaînes de* PUISAGE.

PUISARD (*zar'* — de *puits*) n. m. Espèce de puits creuse pour recevoir et absorber les eaux vannes.

— *Puisard d'aqueduc*, Trou pratiqué dans la voûte d'un aqueduc, afin de pouvoir le réparer, le nettoyer ou en faire écouler les eaux quand cela est nécessaire.

— Techn. Chacun des trous que l'on perce dans une fosse de tannerie pour recevoir le jus, que l'on retire plus tard. Suite de tuyaux par lesquels s'écoulent les eaux provenant des combles.

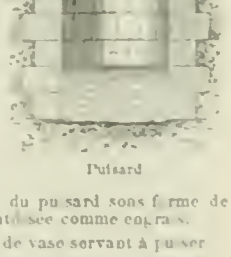

Puisard.

— ENCYCL. Le *puisard* est un égout fermé construit en moellons durs, maçonné seulement en hauteur, le fond est formé par le sol recouvert d'une couche de caillouteze; les eaux qu'il reçoit s'écoulent peu à peu par infiltration dans la terre, en déposant les impuretés dont elles sont chargées. Quand le dépôt forme une couche suffisante pour entraver l'infiltration des eaux, on l'enlève du puisard sous forme de bourbe épaisse qui peut être utilisée comme engrais.

PUISARD (*zar'*) n. m. Sorte de vase servant à puiser.

PUISATIER (*ti-é*) n. m. Ouvrier qui creuse des puits.

PUISAYE (la), pays de France, à l'O. de la rive droite de la Loire, dans les départements du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre. Sol d'argiles miocènes, généralement imperméables et donnant lieu à de nombreux étangs. Les eaux vont à la Loire par la Vrille ou la Trezee, ou à la Seine par le Loing. La Puisaye fut successivement partie du territoire des Carnutes, puis relevait de l'évêché d'Auxerre et fut jointe, au point de vue administratif, au Gâtinais.

PUISAYE (Antoine-Charles-André, René, marquis de), officier royaliste français, né à Mortagne (Orne) en 1755, mort aux Jancherets (Orne) en 1840. La famille de Puisaye, originaire du Perche, émigra vers 1720, mais ses membres restèrent royalistes. De 1815 à 1818, il représenta le département de l'Orne à la Chambre introuvable.

PUISAYE (Joseph-Geneviève, [illegible] royaliste, frère du précédent, né à Mortagne en 1754, mort à Blyth-House, près de Hamersmith (Angleterre), en 1827. Officier de cavalerie en 1775, il passa en 1787 au grade de colonel des Gardes-Suisses. Député aux États-Généraux en 1789, il fut promu maréchal de camp en 1791. Après la session, il devint commandant en chef des gardes nationales du département. En 1793, il commanda l'armée girondine en Normandie, battue à Pont-Audemer, se retira dans l'Ille-et-Vilaine, puis à Londres, où il reçut du comte d'Artois le commandement de l'armée royaliste de Bretagne. Il débarqua à Quiberon avec 4,000 hommes, mais ses soldats, peu [illegible] dans l'île de Houat, [illegible] [illegible] [illegible]

…il …à …ons …Puiseaux, 2 710 hab. *Puiseux is.* … P. L. M. … de Montargis. … gracieuse façade … XIIIe s. … Restes des remparts du … a 13 comm. et 6 112 hab.

PUISELLE …

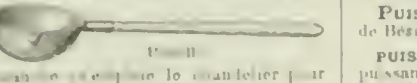

Puisette.

… lo chandelier pour …

PUISEMENT n. m. Action de puiser.

PUISER *pu-i-zé* v. a. Prendre avec un vase dans la … Puiser *de l'eau à la rivière.*

— Fig. Tirer, emprunter : Puiser *de l'argent dans la bourse d'un ami.* Puiser *dans les auteurs les plus connus …* Absolum. *La science est le trésor …* Absorber : *Puiser aux sources, à la source, aller consulter les auteurs originaux.*

— Prov. *Il ne faut point puiser aux ruisseaux quand on peut puiser à la source,* Il faut toujours chercher à remonter à l'origine des choses pour les bien connaître.

Se puiser, v. pr. Être puisé. *L'eau se puise à la rivière.*

— Fig. Être pris : *L'instruction se puise dans les écoles.*

Puiset-doré (le), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 30 kil. de Cholet, sur le Verret ; 1 247 hab. Poteries.

PUISETTE *pu-i-zè-te* n. f. Archéol. Vase de cuisine en bois ou en métal servant à puiser de l'eau. XIVe-XVe s.

PUISEUR, EUSE n. Personne qui puise, qui est chargée de puiser. *Le* puiseur *d'eau.*

— Techn. Ouvrier tanneur qui puise l'eau des lieux où l'on extrait la tourbe. || Ouvrier qui, dans la fabrication du papier à la main, puise la pâte avec la forme et fait la feuille de papier. On dit plus souvent ouvrier.

Puiseux (Antoine-Clément-Joseph, comte de), né en 1775, mort en 1857. Agent du comte d'Artois, il participa au complot qui avait pour but d'enlever Marie-Antoinette du Temple. Louis XVIII le nomma préfet de Maine-et-Loire.

Puiseux (Claude-Henri-Joseph), officier français, né à Paris en 1801, mort en 1831. Officier de la garde royale en 1830, il démissionna après l'avènement de Louis-Philippe, et rejoignit Charles X à Holyrood. Lors du soulèvement de la Vendée en 1832, il fut aide de camp de Charette. Blessé au combat de Maisdon (1832) et emprisonné à Nantes, il s'échappa, se réfugia en Portugal et fut condamné à mort par contumace. Dom Miguel, qui cherchait à conquérir le trône de Portugal, lui donna le commandement de sa cavalerie. Il fut tué près de Santarem.

Puiseux (Léon-François), historien français, né à Jussac (Cantal) en 1815, mort en 1889. Élève de l'École normale, professeur d'histoire dans divers lycées, puis inspecteur d'Académie, il fut nommé en 1875 inspecteur général de l'enseignement primaire et chargé, deux ans plus tard, de réorganiser l'École normale primaire d'instituteurs de la Seine. Il prit sa retraite en 1880. On lui doit : *Des institutions populaires en Normandie pendant l'occupation anglaise au* XVe *siècle* (1851) ; *Siège du château de Caen par Louis XIII* (1856) ; *Siège et prise de Caen par les Anglais en 1417* (1858) ; *l'Émigration normande et la Colonisation anglaise en Normandie au* XVe *siècle* (1866) ; *Siège et prise de Honfleur par les Anglais en 1419* (1867) ; etc.

Puiseux (Victor-Alexandre), mathématicien français, né à Argenteuil en 1820, mort à Fontenay (Jura) en 1883. Il entra à l'École normale en 1837 et passa son doctorat ès sciences en 1841, avec une thèse remarquable : *Sur l'invariabilité des grands axes des orbites des planètes.* Il fut appelé, en 1841, à occuper la chaire de mathématiques à la faculté des sciences de Rennes, puis à celle de Besançon (1845). De retour à Paris en 1846, il devint successivement suppléant de Liouville au Collège de France en 1852, maître de conférences à l'École normale en 1853, et examinateur à l'École polytechnique en 1853 et 1854. Nommé astronome adjoint à l'Observatoire de Paris en 1855, Puiseux fut chargé, en 1857, de professer l'astronomie à la faculté des sciences de Paris. En 1862, il fut nommé membre du bureau des longitudes. Puiseux a présenté à l'Académie des sciences un grand nombre de mémoires. Le plus important est celui qui se rapporte aux travaux de Cauchy sur la convergence de la série de Taylor, les résidus et les périodes des intégrales. On lui doit aussi d'importants travaux sur les développantes et les développées des courbes planes, sur les singularités du mouvement de la lune, etc. — Son fils, Puiseux (Henri), né à Paris en 1855. Ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès sciences, professeur adjoint à la Sorbonne en 1897, et astronome adjoint à l'Observatoire depuis 1885, a publié un grand nombre de mémoires sur les questions d'astronomie et en particulier sur la lune, il a collaboré depuis 1896 à l'*Atlas photographique de la lune.* On lui doit comme alpiniste de nombreuses explorations, et il le premier français qui ait fait l'ascension du Mont-Blanc sans guide (1880).

Puisieux, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 20 kil. d'Arras ; 1 155 hab. Bonneterie.

Puisieux (Pierre Brûlart, marquis de Sillery, vicomte de), diplomate français, né et mort à Paris (1583-1640). Fils du chancelier Nicolas de Sillery, il fut nommé secrétaire d'État de la guerre en 1606, grand trésorier des ordres en 1607. Sous la régence de Marie de Médicis, il fut envoyé en Espagne pour négocier le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche (1612). Disgracié, ainsi que son père, en 1616, il reprit ses fonctions après la mort de Concini, et, après la mort du duc de Luynes (1621), il eut à traiter toutes les affaires étrangères avec celui de la guerre. Mais il disparut, en 1624, du fait de la Vieuville, qui le remplaça définitivement. L'un de ses fils, Louis-Pierre-Nicolas Brûlart, marquis de **Puisieux,** né en 1734, mort en 1771, fut chargé, de fonctions du roi et remplit les affaires étrangères, de 1747 à 1751. Il fut ensuite secrétaire d'État et entra au conseil lors de l'expulsion des jésuites dont il était un fidèle partisan.

PUISOIR n. m. Tech. Vase ou cuiller servant à puiser des liquides. Syn. de PUISETTE.

Il … d'un dom Sorte de vase à boire, qui consiste en une tasse munie d'un manche, avec laquelle on puise le liquide.

PUISQUE *puiss* — de *puis,* et *que,* conj. Comme, attendu que, par la raison que, étant posé que : *Travaillons puisque il faut travailler.* — Quelquefois on sépare *puis* de *que* par un mot : Puis *donc que vous le voulez.*

— Gramm. L'e final de *puisque* s'élide devant *il, elle, on, ils, elles, un, une ;* mais il se conserve devant tout autre mot commençant par une voyelle.

— Syn. Puisque, car. *Car* annonce une raison nouvelle ; *puisque* rappelle une raison déjà connue.

Puissalicon, comm. de l'Hérault, arrond. et à 15 kilom. de Béziers ; 1 075 hab. Patrie de saint Tiburce.

PUISSAMMENT *pui-sa-man*) adv. Avec beaucoup de puissance, de force physique : *Une redoute* puissamment *défendue par de l'artillerie.* || Avec autorité, d'une façon active et efficace : *Agir* puissamment *dans une affaire.* || Beaucoup, à un haut degré : *Être* puissamment *riche.*

PUISSANCE (*pui-sanss* — rad. *puissant*) n. f. Autorité, faculté effective d'imposer sa volonté : Puissance *souveraine. Puissance paternelle.*

— Force naturelle : *La* puissance *du vent, de la foudre.*

— Moyen, élément d'action ou d'influence ; empire exercé sur les âmes : *La* puissance *de la presse.*

— Faculté : *La mémoire, l'entendement, la volonté sont appelés, dans l'école, les* puissances *de l'âme.*

— Force physique, grande énergie vitale : *Le gorille jouit d'une* puissance *remarquable.*

— Faculté d'agir : *La jeunesse manque de sagesse pour délibérer, et la vieillesse de* puissance *pour exécuter.*

— Domination, empire : *Soumettre un pays à sa* puissance.

— Etat souverain : Puissance *continentale, maritime.*

— Personne qui possède une des premières dignités de l'État : *Avoir accès auprès des* puissances. || Ensemble de ces personnes : *Ne prostituons jamais notre talent à la* puissance. (Chateaubr.) || Personne ou chose qui possède une grande influence : *La presse est une* puissance. || *Puissances du jour,* Premiers dignitaires de l'État.

— Loc. div. *Avoir en sa puissance,* Disposer à son gré de, *Être en puissance de,* Être sous l'autorité de : Être en puissance de *mari.* || *Traiter de puissance à puissance,* Traiter d'égal à égal, comme un État souverain ferait avec un autre État souverain.

— Diplomatie. *Hautes puissances,* Titre que prennent les gouvernements quand ils font des traités entre eux : *Les* hautes puissances *contractantes.*

— Diplomatiq. *De notre pleine puissance,* Ancienne formule employée par les rois de France dans certaines lettres patentes.

— Dr. *Puissance du glaive,* Droit de punir, et particulièrement droit de punir de mort.

— Dr. rom. Ensemble des droits appartenant à une personne *sui juris* (*pater familias*) sur des personnes *alieni juris.* V. esclave, famille, agnat, manus, mancipium, père de famille, fils.

— Dr. anc. *Puissance paternelle.* V. famille, fils, main-bournie, mundium.

— Écon. rur. Faculté productive d'un terrain.

— Féod. *Puissance de fief.* Ensemble des droits qu'un suzerain pouvait exercer sur ses vassaux en vertu de son fief.

— Géol. Épaisseur d'une couche ou d'un filon.

— Géom. *Puissance d'un point par rapport à un cercle.* V. la partie encycl.

— Hist. *Hautes puissances.* V. haute. || *Nobles puissances,* Nom que prenait chacun des États formant les Provinces-Unies.

— Jeux. *Prendre son coin par puissance.* Au jeu de trictrac, Diminuer un point sur chacun des deux dés que l'on a amenés, et par ce moyen prendre son coin.

— Mathém. et alg. Chacun des degrés auxquels on élève une quantité en la multipliant par elle-même : *Élever un nombre à la seconde, à la troisième* puissance. || Fig. Degré : *La conviction est la volonté humaine arrivée à sa plus grande* puissance. Balz.)

— Mécan. Force, cause de mouvement : Puissance *mécanique.* || *Unité de puissance,* Le cheval-vapeur, correspondant à un travail de 75 kilogrammètres. || *Puissance nominale d'une machine,* Quantité de travail produit par la machine en une seconde, lorsque sa marche est normale.

— Philos. Possibilité, non encore réalisée, de produire un effet : Puissance *qui passe à l'acte.* || Dans le langage scolastique, État de ce qui tend à se réaliser et peut être réitéré sans exister encore.

— Superst. *Puissances occultes,* Influence exercée sur les hommes et les événements par des êtres surnaturels ; êtres qui exercent cette influence.

— Théol. *Puissance des clefs,* Pouvoir de remettre ou de retenir les péchés. || *Les puissances,* Titre donné à l'un des chœurs des anges. || *Puissances des ténèbres, de l'enfer, Puissances infernales,* Démons.

— Syn. Puissance, autorité, domination, etc. V. autorité.

— Encycl. Dr. intern. Le mot *puissance* est pris souvent, en droit des gens, comme synonyme d'*État.* Les États prennent d'ordinaire ce titre quand ils font entre eux des traités ; ils y sont désignés sous le nom de *hautes puissances contractantes.* On dit aussi d'un État qu'il est une *grande puissance* ou une *puissance de second ordre.* Les grandes puissances sont aujourd'hui : l'Allemagne, l'Autriche Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Russie et les États-Unis d'Amérique ; leur nombre est nécessairement variable : certains États prospèrent, d'autres déclinent. Quand les grandes puissances s'entendent pour imposer leurs volontés à propos d'une question déterminée, on parle du *concert des grandes puissances.*

— Dr. civ. *Puissance maritale.* C'est l'autorité que la loi attribue au mari sur la personne et les biens de sa femme.

Elle se réduit, en fait, aux deux points suivants : 1° le mari a le droit d'obliger sa femme à résider avec lui et à le suivre dans ses changements de domicile (C. civ., art. 214 ; 2° les actes judiciaires et les actes civils de la femme sont subordonnés à l'autorisation du mari ou, à défaut, à l'autorisation de la justice, dans le cas où cette dernière autorisation peut suppléer au refus ou à l'absence de consentement du mari (C. civ., art. 215 et suiv.).

— *Puissance paternelle.* On nomme ainsi le droit fondé sur la nature et confirmé par la loi, qui, jusqu'à la majorité ou l'émancipation, assure, sous certaines conditions, au père et, à son défaut, à la mère ou aux autres ascendants, autorité sur la personne et sur les biens de l'enfant. V. enfant, père de famille.

Les principaux attributs de la puissance paternelle sont : 1° le droit d'éducation ; 2° le droit de correction ; 3° le droit d'usufruit légal.

Le droit d'éducation a pour conséquence l'obligation imposée à l'enfant de ne point quitter la maison paternelle sans autorisation, si ce n'est pour enrôlement volontaire après l'âge de dix-huit ans révolus (C. civ., art. 374).

Le droit de correction consiste dans la faculté de faire emprisonner l'enfant, pendant un certain temps, au cas où sa conduite donnerait lieu à de très graves sujets de mécontentement (art. 376 à 383 du C. civ.). Ce droit est gradué selon l'âge de l'enfant et suivant qu'il est exercé par le père lui-même, la mère ou les autres ascendants.

Le droit d'usufruit légal consiste dans la faculté d'administrer les biens personnels que pourrait avoir l'enfant et d'en percevoir les revenus sans avoir à en rendre compte. Sont exempts de cet usufruit légal certains biens de l'enfant, notamment ceux qu'il aurait acquis par son travail ou son industrie (C. civ., art. 384 et suiv.).

La déchéance de la puissance paternelle et, par suite, de tous les droits s'y rattachant, est encourue (de plein droit ou facultativement, selon la gravité des circonstances) dans les cas que déterminent la loi du 24 juillet 1889 et la loi du 19 avril 1898.

— Algèbr. On nomme *puissance* d'un nombre le produit obtenu en multipliant ce nombre une ou plusieurs fois par lui-même ; la puissance *m* de *a* est le produit de *m* facteurs égaux à *a* et s'indique par a^m ; *m* est l'exposant de cette puissance. Le produit et le quotient de deux puissances différentes d'un même nombre sont encore des puissances de ce nombre, et l'exposant en est égal à la somme ou à la différence des exposants des puissances multipliées ou divisées. Une nouvelle puissance d'une puissance déterminée d'un nombre s'obtient en multipliant les exposants des deux puissances superposées. Les besoins du calcul ont fait admettre successivement des puissances entières et négatives, fractionnaires positives ou négatives et même imaginaires.

a^{-m} signifie $\frac{1}{a^m}$, $a^{\frac{m}{n}}$ représente $\sqrt[n]{a^m}$

enfin, $a^{-\frac{m}{n}}$ représente $\frac{1}{\sqrt[n]{a^m}}$.

Le calcul des puissances négatives et fractionnaires est soumis identiquement aux mêmes règles que le calcul des puissances entières.

Les premières puissances d'un binôme $(a + b)$, formées directement, sont :

$$(a+b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$$
$$(a+b)^3 = a^3 + 3a^2b + 3ab^2 + b^3.$$

(Pour la formule générale, v. binôme.) Les puissances successives d'un nombre plus grand que 1 vont en croissant avec l'exposant et peuvent dépasser toute limite. Les puissances négatives d'un nombre plus grand que 1 vont en décroissant indéfiniment avec l'exposant.

— Géom. *Puissance d'un point par rapport à un cercle.* C'est le produit des distances de ce point aux intersections de la circonférence et d'une sécante passant par le point. La puissance d'un point est *positive* quand le point est extérieur au cercle, elle est *négative* dans le cas contraire.

Si l'on désigne par R le rayon d'un cercle, par *d* la distance d'un point au centre, on démontre que la puissance du point par rapport au cercle est $d^2 - R^2$, cette expression étant prise avec son signe ; cette puissance est encore égale au carré de la distance du point au point de contact d'une tangente issue du point au cercle.

Si l'on considère deux cercles, le lieu géométrique des points ayant même puissance par rapport à ces deux cercles est une droite perpendiculaire à la ligne des centres et que l'on appelle *axe radical.* Cet axe radical est *le lieu des centres des cercles qui coupent orthogonalement les deux cercles donnés.* Si l'on considère trois cercles pris deux à deux, leurs axes radicaux passent par un même point que l'on appelle *centre radical* des trois cercles.

— *Puissance d'un point par rapport à une sphère.* Les considérations que nous venons d'énumérer sont étendues à la sphère et on appelle puissance d'un point par rapport à une sphère l'expression $d^2 - R^2$ prise avec son signe.

Le lieu des points de même puissance par rapport à deux sphères est un plan perpendiculaire sur la ligne des centres appelé *plan radical ;* les plans radicaux de trois sphères prises deux à deux passent par une même droite et les six plans radicaux de quatre sphères considérées deux à deux passent par un même point.

— Mécan. Dans le système usuel, la *puissance* a pour unité le cheval-vapeur qui équivaut à 75 kilogrammètres par seconde. Dans le système CGS, l'unité de puissance est la puissance capable de produire 1 erg par seconde. Comme il y a 981 dynes dans 1 gramme, on voit que cette unité vaut en chevaux-vapeur,

$$\frac{1}{75 \times 981.000 \times 100} = \frac{1}{7,357.500.000}.$$

L'unité pratique appelée *watt* vaut 10 millions de fois (10^7) cette unité, soit $\frac{1}{735,75}$ du cheval-vapeur. Cette unité contenue environ 736 fois dans le cheval-vapeur est très voisine de 1 dixième de kilogrammètre par seconde, exactement $\frac{1}{9,81}$.

— *Puissance électrique.* On appelle puissance électrique d'une machine la quantité d'énergie électrique qu'un générateur peut fournir par seconde. L'énergie d'un courant se mesure par la quantité de chaleur dégagée dans le conducteur et a pour expression $EIT = RI^2T$, en désignant par E la force électromotrice, I l'intensité, R la résistance du circuit, T le temps ($RI = E$ d'après la loi d'Ohm). La puissance électrique d'un moteur à l'état de régime permanent a donc pour expression $EI = RI^2$; à l'état variable, elle est représentée par l'intégrale

$$\frac{1}{T}\int EIdT = \frac{1}{T}\int RI^2dT.$$

— Physiq. Le grossissement d'un instrument d'optique, télescope ou lunette, est défini par le rapport des angles sous lesquels on voit un même objet dans l'instrument et

à l'œil nu. Mais, s'il s'agit d'un oculaire pris isolément, d'une loupe par exemple, il est utile de faire intervenir un nouvel élément, *puissance*, qui va se rapporter à la *convergence*. Cette puissance a pour expression $\frac{1}{f}$ dans les conditions normales d'observation, la loupe étant placée aussi près que possible de l'œil, c'est-à-dire au foyer principal, ou, quand la vue est normale, sans accommodation.

Cette puissance, inverse de la longueur focale, est l'angle apparent dans la loupe d'un objet de longueur égale à l'unité, pour un œil normal. Il ne faut pas confondre l'angle apparent de l'image avec l'agrandissement qu'elle paraît prendre à mesure que l'œil s'écarte de la loupe : cet effet n'est qu'une illusion tenant à ce que l'étendue de l'objet visible dans la loupe diminue de plus en plus.

On nomme également « puissance » d'un microscope composé le produit du grossissement de l'objectif par la puissance de l'oculaire.

— Philos. A la suite d'Aristote, qui avait opposé la *puissance* à l'acte et avait conçu la réalité tout entière comme susceptible de recevoir des formes ou déterminations de plus en plus hautes, la scolastique imagina une multitude de puissances ou aptitudes à réaliser des qualités vers lesquelles la nature était supposée tendre ; d'où l'abus des causes finales stigmatisé par François Bacon et contre lequel réagit le mécanisme cartésien.

Puissance des ténèbres (LA), drame en cinq actes, en prose, du comte Tolstoï, traduit en français par Halpérine (Théâtre Libre, 1888). — Anicia, jeune femme du vieux paysan Piotr, l'empoisonne de concert avec son amant, le valet de ferme Nikita. Celui-ci, ayant épousé Anicia, passe son temps à boire, et lui donne pour rivale Akoulina, née d'un premier mariage de Piotr. Akoulina devient grosse : on décide que l'enfant sera tué et enterré dans la cave. Quand Nikita remonte après avoir accompli son forfait, il est comme fou. En vain essaye-t-il de s'abrutir à force de boire : il croit toujours entendre craquer sous ses doigts les os du petit être. A la fin, lorsqu'on célèbre les noces d'Akoulina, le moment solennel arrivé où, en qualité de beau-père, Nikita doit bénir la jeune femme, il tombe à genoux et confesse son crime. Tolstoï n'a peut-être jamais rien écrit de plus puissant que cette pièce sombre et violente, où il a voulu montrer les épaisses ténèbres morales où sont encore plongées les classes populaires de la Russie.

PUISSANCIEL, ELLE (*pu-i-san-si-èl'* — rad. *puissance*) adj. Terme rarement employé en philosophie sociale, et spécialement par Fourier, pour désigner ce qui résulte de la combinaison de divers facteurs ou puissances.

PUISSANCIELLEMENT (*pui-s-an-si-èl-le*) adv. Philos. De la façon propre à ce qui est *en puissance*. V. PUISSANCE.

PUISSANT (*pu-i-san*) **ANTE** (du lat. *potens, entis*; de *posse*, pouvoir) adj. Qui a de la puissance, du pouvoir : *Un puissant* MONARQUE. *Un homme* PUISSANT.

— Habile et profond : PUISSANT *calculateur*.

— Redoutable dans les combats, qui est en état de remporter de grandes victoires : *Une* PUISSANTE *artillerie*.

— Très efficace, capable de produire un effet considérable : PUISSANTES *raisons. Considérations* PUISSANTES.

— Doué d'une grande vertu, d'une grande énergie physique : *Remède* PUISSANT. PUISSANTE *machine*.

— Grand, volumineux : *De* PUISSANTES *épaules*. ‖ Qui a beaucoup d'embonpoint : *Jeune homme fort et* PUISSANT.

— Diplom. Titre que l'on donne, que l'on donnait surtout, dans les notes et sur les monuments, aux princes, princesses, etc. : haut et puissant seigneur, haute et puissante dame, très haut et très puissant prince.

— Substantiv. Personne qui a une grande autorité ou un grand crédit : *Les* PUISSANTS *de la terre*.

— ALLUS. LITTÉR. :

> Selon que vous serez *puissant* ou misérable,
> Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir,

Morale de la fable *les Animaux malades de la peste*, de La Fontaine.

PUISSANT (Louis), mathématicien français, né à Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne) en 1796, mort à Paris en 1843. Il entra, comme employé, au dépôt de la guerre, où il fut admis, en qualité d'ingénieur géographe, en 1793. Il servit au même titre à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis retourna à Paris et fut nommé, en 1796, professeur à l'École centrale d'Agen. Devenu, en 1802, ingénieur géographe de 1re classe, il fut employé à l'île d'Elbe et en Lombardie, puis appelé à professer les mathématiques à l'École militaire de Fontainebleau, puis à l'École d'état major. En 1828, il entra à l'Académie des sciences. Citons de lui : *Traité de géodésie* (1805), *Traité de topographie, d'arpentage et de nivellement* (1807) ; *Méthode générale pour obtenir le résultat moyen dans une série d'observations astronomiques faites avec le cercle répétiteur de Borda* (1823) ; etc.

PUISSEGUIN, comm. de la Gironde, arrond. et à 16 kil. de Libourne ; 1.155 hab. Vignobles produisant des vins rouges colorés, qui possèdent un agréable bouquet. Principaux crus : *au Mayne, cru Mercier-Bellevue, château-des-Laurets, château-des-Ruques, château-Tessier, château-de-Puissequin, Beau Séjour, Guibeau*, etc.

PUISSERGUIER, comm. de l'Hérault, arrond. et à 16 kilom. de Béziers ; 3 751 hab. Fabriques d'eaux-de-vie et marcs, raffinerie de soufre ; tonnellerie.

PUITS (*pui*) — du lat. *puteus* n. m. Grand trou, généralement circulaire et muraillé, creusé profondément dans la terre pour en tirer de l'eau. ‖ Grand trou creusé verticalement ou en terre, pour exploiter une carrière ou une mine, ou dans tout autre but industriel.

— *Puits perdu*. Puits creusé dans un terrain perméable, pour que les eaux folles et les eaux ménagères aillent s'y perdre. (On dit aussi PUISARD dans ce sens.) *Puits artésien*. V. ARTÉSIEN. ‖ *Puits pleureur*. Celui dans lequel s'emmagasinent seulement les eaux filtrant à travers les couches superficielles du sol. ‖ *Puits de marée* ou *Puits de port*, Excavation creusée à proximité d'un port et communiquant avec les eaux de la mer, de manière à permettre à un instrument dit *marégraphe* d'indiquer à chaque instant la hauteur de la marée. ‖ *Puits d'aqueduc*, Sorte de regard pratiqué dans la maçonnerie d'un aqueduc pour permettre de nettoyer celui-ci et de l'inspecter. ‖ *Puits d'aérage*, Puits qui met en communication avec l'air extérieur les galeries d'une mine. ‖ *Puits d'extraction*, Puits qui, dans une mine, sert à monter les bennes pleines, à descendre les vides et aussi à la montée et à la descente des ouvriers. ‖ *Puits d'église*, Puits que l'on creusait autrefois à l'intérieur d'une église, d'un cloître, et spécialement destiné à les alimenter d'eau. ‖ *Puits à pétrole*, Sorte de puits artésien, par un trou de sonde jusqu'aux couches inférieures du sol imprégnées naphte liquide. V. PÉTROLE.

— Fig. Source, origine : *Le christ anime a placé la charité comme un* PUITS *d'abondance dans les déserts de la vie* (Chateaubr.) ‖ Homme inépuisable, très bien doué à quelque point de vue déterminé : *Un* PUITS *d'érudition*.

— Fam. Personne impénétrable, qui garde bien les secrets : *Fiez-vous à lui : c'est un vrai* PUITS.

— Loc. div. : *Ce qu'on lui dit tombe dans un puits*. Se dit d'une personne très discrète. *Cela ne tombera pas dans le puits*, On s'en souviendra à l'occasion. *Cela est tombé dans le puits*, Cela a été oublié. ‖ *Montrer à quelqu'un la lune dans un puits*, Le duper.

— Art culin. Vide que l'on forme dans la pâte pour pouvoir parfaitement la délayer, la pétrir et y mélanger la levure. ‖ Creux restant au milieu de menues pièces disposées en couronnes sur un plat. ‖ Vide existant au milieu d'un moule à pâtisserie. ‖ *Puits d'amour*, Espèce de pâtisserie feuilletée, ayant dans son intérieur un vide que l'on remplit avec des confitures ou des gelées.

Bot. Petite dépression du l'orifice des stomates.

— Constr. *Puits d'attente* ou *de soutien*, Puits que l'on creuse dans les terrains peu solides et où doivent être établis des bâtiments ; ces puits sont remplis de béton de ciment, et sur leur partie supérieure, on monte des arcs de décharge supportant les gros murs.

— Ecrit. sainte. *Puits de l'abîme*, Enfer.

— Hist. Sorte de chaire sur laquelle le nouveau doge était porté en triomphe pour le montrer au peuple assemblé sur la place Saint-Marc de Venise (*pozzetto*, petit puits). ‖ *Les puits* (i *Pozzi*), Prisons de Venise, pratiquées au nombre de six dans la partie inférieure du Palais ducal.

— Jeux. *Etre au puits* ou *dans le puits*, Avoir, au whist, un nombre déterminé de points à partir duquel on ne peut plus compter les honneurs.

— Mar. *Puits à chaînes*, Logement spécial affecté aux chaînes à bord des navires. ‖ *Puits à boulets*, Nom donné autrefois à la soute à projectiles. ‖ *Puits de l'hélice*, Evidement ménagé autrefois à l'arrière des navires et par lequel on hissait l'hélice, pour la visiter ou l'empêcher d'offrir de la résistance à la marche, lorsqu'on naviguait à la voile. ‖ *Puits* ou *Chambre des pompes*, Chambre réservée aux pompes sur certains navires spéciaux. ‖ Nom ancien de l'archipompe d'un navire. ‖ *Puits d'embarcation*, Ouverture étanche ménagée au milieu de l'embarcation et servant à lever les ancres. (Ce système n'a été employé que sur les grosses embarcations de charge des ports.) ‖ *Puits de dérive*, Ouverture étanche pratiquée dans les embarcations à voile de faible échantillon, côtres et yachts de course, destinée à donner passage au dériveur mobile de ces embarcations.

— Milit. Se dit des excavations que l'établissement d'un système de mines ou la guerre amène à creuser dans le sol, et qui, suivant les cas, sont dites *puits de mine* ou *puits d'attaque*. (V. MINE.) ‖ *Puits d'éclatement*, Excavation large et profonde, creusée dans le sol, et où l'on fait éclater des projectiles afin d'apprécier la puissance des explosifs, la fragmentation des enveloppes, etc.

— P. et chauss. *Puits d'amarre*, Puits pratiqués en arrière des culées d'un pont suspendu, pour y fixer les extrémités des chaînes ou des câbles de suspension.

— Philos. hermét. *Pénétrer dans le puits de Democrite*. Dans le langage hermétique. Chercher à connaître la constitution atomistique des différents corps de la nature.

— Physiq. *Puits de glace*, Trou plein d'eau que l'on trouve dans les glaciers. ‖ *Méthode du puits de glace*, Nom donné à une des méthodes que l'on emploie dans la détermination des chaleurs spécifiques.

— Prov. : **Il faut puiser tandis que la corde est au puits**, Il faut profiter de l'occasion.

— ALLUS. LITTÉR. : **La vérité au fond d'un puits**, Allusion à un apologue popularisé par Florian. V. VÉRITÉ.

— ENCYCL. P. et chauss. On perce des *puits* pour s'alimenter d'eau ou pour se débarrasser par absorption de celles qui gênent à la surface terrestre, pour les services d'extraction et d'aérage des mines. On en perce aussi pour aller trouver dans le sol des couches liquides de carbures d'hydrogène, qu'on utilise pour l'éclairage ou le chauffage.



Coupe d'un puits construit par la partie inférieure



Coupe d'un puits construit par enfoncement à moyen d'un cais son en bois.

Le muraillement des puits destinés à fournir de l'eau se fait en moellon piqué et en briques. Le procédé le plus simple consiste à percer le puits le plus profondément possible ; on soutient les parois par un boisage provisoire et l'on élève le muraillement à partir du fond. La fondation du muraillement repose sur un cadre dont les pièces saillantes sont engagées dans des entailles faites aux parois. Sur ce cadre est placé un rouet ou rouage, en bois de chêne, de la forme du puits. On n'a plus alors qu'à monter la maçonnerie. On procède aussi autrement : après avoir creusé le puits à une profondeur de un mètre ou deux, on introduit dans l'excavation une caisse en bois dont la forme est exactement celle que doit avoir le puits, tandis

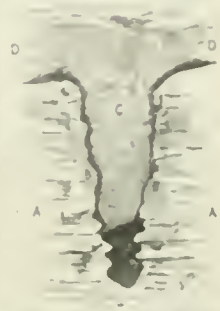

Puits artésien. A A, partie supérieure de la nappe aquifère. B B, nappe d'eau jaillissante. C C, gravier. D D, argile imperméable.

— Géol. *Puits naturel*. C'est le résultat d'un phénomène de dissolution qui ronge profondément les assises calcaires avec des formes de poches, de puits ou de fistules : ce sont des ulcérations profondes qui [illegible] progressivement dans les parties saines des bancs. Ces puits se distinguent de loin dans les carrières par leur [illegible] qui se détache en couleur sombre sur la teinte claire de la roche intacte, ils sont remplis du résidu argileux rouge caractéristique de la dissolution des calcaires et de matières appartenant à une formation supérieure. C'est ce qui se présente dans le calcaire grossier d'Ivry (Seine), où les graviers du diluvium se sont affaissés au-dessus des puits naturels pour les combler.

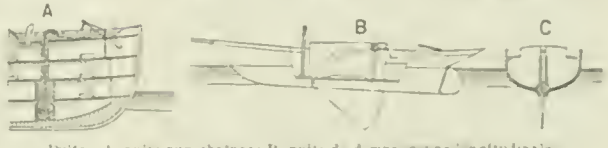

Puits : A, puits aux chaînes ; B, puits de dérive, coupe longitudinale ; C, puits de dérive, coupe transversale.

Puits d'amour (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et de Leuven, musique de Belf[illegible] (Opéra-Comique, 1843). — Un certain roi Edouard mène joyeuse vie avec plusieurs jeunes seigneurs. Pour éprouver le courage de ses affidés, il leur impose de se jeter dans un puits qu'on appelle le *Puits d'amour* parce que, d'après la ballade chantée dans la pièce, une jeune fille, trompée par son amant, s'y est précipitée. Mais ce puits est une sorte de souterrain bien capitonné qui mène à une salle somptueuse, où la société royale se donne rendez-vous. Un des compagnons du roi, Salisbury, a conçu un amour véritable pour une jeune fille nommée Geraldine, fiancée d'un shérif ridicule. Le roi veut donner une femme à Salisbury qui, au désespoir, mais contraint d'obéir, fait annoncer à Geraldine qu'il a cessé de vivre sans cesser de l'aimer. La jeune fille se précipite dans le Puits d'amour. Mais voilà qu'elle se retrouve au milieu des seigneurs de la cour, déguisés en démons. Elle se croit morte et dans l'enfer. Sa candeur est exposée aux plus graves dangers, mais Salisbury court prévenir le shérif qui vient arrêter le roi comme un faux Edouard. Le roi d'abord furieux, s'apaise, pardonne au shérif, au[illegible] de Salisbury, et consent à son union avec Geraldine. L'ouverture se compose d'un adagio mystérieux, dont l'harmonie est distinguée, et d'un allegro un peu bruyant. Le shérif, *Pour bien remplir mon ministère*, a de la tenue dans le duo pour soprano et basse *Compter sur la clémence d'un matelot*, est sur un rythme d'un effet agréable. L'air *Ô passe temps enchanteur*, se distingue par un bon style. La romance de ténor est la meilleure inspiration de cet opéra, elle est d'une sensibilité exquise. Nous citerons encore les couplets : *Le temps est propice sur ses ailes le matelot*, et surtout l'air [illegible], dont la cabalette est gracieuse, et

PUIVERT, comm. de l'Aude, arrond. et à 18 [illegible] Limoux ; 1 206 hab. Ruines d'un [illegible] du XIIe siècle, le plus ancien connu [illegible].

PUJAUT, comm. du Gard, arrond. et à [illegible] 1.057 hab. Eglise du XIVe siècle.

PUJOL nom Navarre, div. Nord, [illegible] les marécages, canal du Midi donnent à ces [illegible] ayant de 12 à 14 mètres de [illegible]

PUJOL ABEL de, peintre. V. [illegible]

PUJOLS (*pu-ol*), ch.-l. de canton de la Gironde, arrond. et à 24 kilom. de Libourne, non loin de la [illegible] *Pujolais*, [illegible] Tonnellerie. Carrières [illegible] et dolmen. Monuments historiques. Vins rouges estimés. Principaux crus : [illegible] *Mallet*, [illegible] ; 2 [illegible].

PUJOLS (*pu-ol*), comm. de l'Hérault, arrond. et à 26 kil. de Villeneuve-sur-Lot ; 1 [illegible] hab. Eglise du XVe siècle. Restes [illegible] parts du XVIe siècle. La ville [illegible] par [illegible] Montfort [illegible] ne [illegible] pas

Pujols-sur-Dr... n. m. ...

Pukanz — Pukanz... ...

Pulaski, ...

Pulaski ...

Pulchérie ... Augusta, célèbre ... mort ... empereur Arcadius, après la ... frère. Pieuse ... femme dont elle ... avoir ... Théodose dut à ... constitut on du code ... en 429 à la guerre des ... empereur à Valentinien III ... contre les Huns sur les bas ... Elle mourut le 10 février 453, sans qu'on puisse affirmer ... Pulchérie ... faveur de Théodose, qui appelait à ... auprès ... affaires. Puis, les querelles ... et ... biens s'étant envenimées ... Pulchérie, qui protégeait les ... Pulchérie. Il mourut l'année suivante ... Pulchérie ... pouvoir avec le vieux ... Marcien ... comme empereur en 453. ... le titre de *Gardienne de la foi*, de ... Église grecque la mise au nombre ...

Pulcherie, ... en cinq actes, de Pierre ... Théâtre du Marais, 1672). — Elle a pour sujet ... avec ... impératrice d'Orient et son mariage ... Marcien. Pulchérie est pressée par le sénat de choisir ... Elle ... Léon qui deviendra plus tard empereur ... sera surnommé Léon le Grand, et est aimée ... Vas la raison. L'État la force à s'allier avec le ... Marcien, dont la fille Justine deviendra la femme ... Léon ... associera à l'empire. Le fond de la ... sera dans la lutte entre l'amour et l'ambition ... sur de Pulchérie. Malheureusement, Corneille ... à son héroïne une passion si froide et si ... Ils ... font ressortir fort peu.

Pulchérite ... — du lat. *pulcher*, beau n. f. Vanadate ... naturel, trouvé dans les mines de Schneeberg (Saxe).

Pulchre, bene, recte! *Bien, très bien, parfait!*, ... d'une ... trop bienveillant et dont Horace ... fait entendre qu'il faut se méfier.

Pulci ..., célèbre poète italien, né à Florence ... mort vers 1484, peut-être à Padoue. On peut le ... comme le créateur de l'épopée burlesque et le ... de l'Arioste. Son chef-d'œuvre est le *Morgante* ... Margutte le Géant (1488), œuvre pleine de fi... et écrite dans un style cité par Ma... comme un modèle d'élégance et de pureté. Ce ... sont la création de certains personnages comi... Astre ... admiré même comme une parodie des ... chevaleresques, ... comme une épopée écrite sin... mais ... parties ... scènes grotesques et po... Une vive amitié ... Pulci à Politien, et il vi... plus grande ... avec Laurent de Médicis ... outre *la Beca di Dio mani*; *Confessione a ...* ... *Lettres* à ... Pulci, ... que son frère Luigi Pulci, ... tragédie ... favorable à la cour ... Médicis.

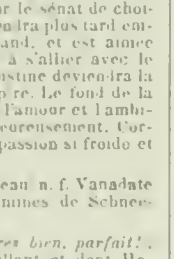

Pulcinella.

Pulcinella, nom ... de Polichinelle. ... est par la ... et le ... au ... est personnage de ... à la ... et au public ...

Pulejate n. m. ... fa... ...

Pulgar ... au ... 1482 ...

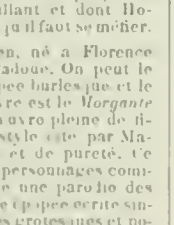

Pulicaire.

Puligny-Montrachet, ... de la Côte-d'Or, arrond. et à 12 kilom. de Beaune, 929 hab. Cette commune jouit d'une renommée très ancienne, grâce au climat de Montrachet, qu'elle possède, aux deux tiers environ, et qui produit le vin blanc dit *montrachet*. V. ce mot. Outre ce climat célèbre, il faut encore citer comme donnant des produits remarquables les crus suivants : *le Blagny blanc, les Cailleret, les Chalumeaux, Champ-Canet, les Charmes, Ex-Folatières, Sous-le-Puits, les Pucelles, les Referts, les Perrières*, etc.

Pulilan, bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon); 8.000 hab.

pullaire (*lèr'*) — lat. *pullarius*; de *pullus*, poulet) n. m. Antiq. rom. Celui qui avait soin des poulets sacrés servant à prendre les auspices.

pulléiar (*miet hindou*) n. m. Image des parties génitales des deux sexes, dans l'Inde.

Pulliat, ampélographe et viticulteur français, né à Chiroubles (Rhône) en 1827, mort en 1896. De bonne heure, il professa un goût spécial pour l'arboriculture et en particulier pour la viticulture. Il créa un important vignoble à Chiroubles et y cultiva d'innombrables variétés de cépages qu'il a décrites dans son ouvrage *Mille variétés de vignes* (1888). Chaud partisan de la reconstitution, par les cépages américains, des vignobles phylloxérés, il fonda en 1877, avec Robin et Planchon, le journal *la Vigne américaine*, fut nommé plus tard professeur de viticulture à l'Institut agronomique, et enfin directeur de l'École pratique de viticulture d'Ecully, près de Lyon. On lui doit encore : *le Vignoble* (1875-1879), avec Mas; *Manuel du greffeur de vignes* (1881); *les Cépages précoces* (1896).

Pullmann (George Mortimer), industriel américain, né à Brocton (Etat de New-York) en 1831, mort à Chicago en 1897. D'abord employé, il entreprit à vingt-deux ans d'exploiter un système pour exécuter les constructions en pierre et en brique, et il parvint à l'utiliser sur une vaste échelle à Chicago. Vers 1860, il imagina de construire des wagons-lits, des wagons-salons, et fonda, en 1867, la Compagnie des wagons-palais. Il fonda, près de Chicago, en 1880, une ville à laquelle il donna son nom et qu'habitent les ouvriers employés dans son entreprise. Ceux-ci ayant demandé, en 1894, une augmentation de salaires, Pullmann refusa, et ce refus provoqua une grève des chemins de fer, qui amena à Chicago des troubles graves.

Pullmann-City, bourg des Etats-Unis (Illinois), au bord d'un petit lac tributaire du Michigan; 10.000 hab. C'est, à proprement parler, une vaste cité ouvrière, créée de toutes pièces par la compagnie *Pullmann* : forges, locomotives, matériel de chemins de fer, etc.

Pullna, village d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Saaz], sur la route de Teplitz à Carlsbad; 217 hab. Célèbre source minérale, dont les eaux purgatives (eau gazeuse froide, sulfatée, sodico-magnésienne) sont l'objet d'un commerce considérable d'exportation.

pullulant (*lan*), **ante** adj. Qui pullule : *Insectes* PULLULANTS.

pullulation (*si-on*) n. f. Action de pulluler, multiplication rapide et abondante. || Multiplicité, grande affluence : *La* PULLULATION *des ivrognes, des curieux.*

— En T. de pathol., Production rapide de tissus morbides.

pulluler (lat. *pullulare*) v. n. Se multiplier rapidement et en abondance : *Les champignons* PULLULENT *dans les bois.*

— Fig. Se produire ou se répandre avec profusion : *Le roman de mœurs* PULLULE *en Angleterre.* (H. Taine.)

Pully, village de Suisse (cant. de Vaud, à 3 kilom. de Lausanne, près de la rive septentrionale du lac de Genève; 1.800 hab. Bons vins blancs.

pulment (*man* — du lat. *pulmentum*) n. m. Art culin. Potage épais. (Vx.)

pulmonaire (*nèr'* — lat. *pulmonaris*; de *pulmo, onis*, poumon) adj. Anat. Qui se rapporte, appartient aux poumons : *Artère* PULMONAIRE. *Veine* PULMONAIRE. *Congestion* PULMONAIRE.

— Mécan. *Chaudière pulmonaire*, Chaudière dans laquelle la vapeur d'échappement, en sortant du cylindre, est ramenée en présence du foyer, afin de reprendre le calorique perdu pendant le travail.

— Encycl. Anat. *Artère pulmonaire.* L'artère pulmonaire naît du ventricule droit et se dirige d'abord en haut, à gauche et en arrière; puis, après un court trajet (3 à 4 centimètres), elle se subdivise en deux branches : *l'artère pulmonaire gauche* et *l'artère pulmonaire droite*. Arrivées au hile du cœur, ces deux artères se divisent et se subdivisent, en suivant les bronches et les ramifications bronchiques, jusqu'à constituer les artères lobulaires. Elles sont destinées à transporter le sang noir ou veineux aux poumons, où il subit l'hématose.

Veines pulmonaires. Les veines pulmonaires proviennent du réseau capillaire des lobules et du réseau capillaire des petites bronches. Elles se dirigent vers le hile et se réunissent alors en quatre troncs, deux pour chaque poumon, de là, ces grosses veines vont se rendre à la base du cœur et s'ouvrent séparément dans l'oreillette gauche. Elles transportent le sang hématosé, rouge ou artériel, au cœur.

— Pathol. *Gangrène pulmonaire.* La gangrène pulmonaire est la conséquence de divers états pathologiques : elle résulte d'inflammations, de traumatisme, d'oblitération des vaisseaux, etc., ou est une complication d'un état général grave : rougeole, typhoïde, intoxication, diabète, etc. A l'autopsie, on constate, lorsqu'elle est circonscrite, des noyaux noirâtres plus ou moins gros, plus ou moins nombreux, circonscrivant des cavernes remplies de pus, et, lorsqu'elle est diffuse, un état gris et sanieux généralisé.

La gangrène se traduit par les signes ordinaires des affections pulmonaires, mais, en outre, on constate une haleine fétide et des crachats putrides caractéristiques. Le diagnostic est facile, surtout quand la fièvre augmente et que le malade a des tendances à l'adynamie. Le pronostic est très grave. Le traitement consiste en expectorants (kermès, ipéca), désinfectants (thymol, créosote), et en une médication tonique fortement instituée.

Congestion pulmonaire. La congestion, ou *œdème pulmonaire*, est l'engorgement sanguin du poumon, dû à une stase dans l'appareil vasculaire ou, au contraire, à un trop grand afflux sanguin. Quelquefois, elle est *primitive*, résultant du froid (maladie de Woillez), mais souvent elle est secondaire, associée (tuberculose, rougeole, grippe), ou dépend d'un mauvais fonctionnement du cœur.

On observe fréquemment un frisson intense, de la céphalalgie, des nausées, de la fièvre, un point de côté, etc., comme dans la pneumonie. La défervescence est rapide et arrive vers le 2e, 3e ou 4e jour. On trouve, à la percussion, de la matité; à l'auscultation, des râles fins et un souffle parfois intense; les vibrations thoraciques et vocales ne sont pas altérées. Le diagnostic devra se faire entre la *pleurodynie* (absence de fièvre), la *bronchite aiguë* (fièvre de plus de durée), la *pneumonie* (râles crépitants et crachats colorés), la *pleurésie*. Le pronostic est bénin, sauf dans les cas de troubles cardiaques. Le traitement consiste en vomitifs, révulsifs et toniques.

Apoplexie pulmonaire. L'apoplexie pulmonaire résulte en général d'une *embolie* d'origine ventriculaire ou d'une déchirure du tissu pulmonaire. Tous les vaisseaux et les bronches situés dans le point atteint sont obstrués par du sang coagulé. Les causes tiennent à la stase vasculaire, à l'adynamie ou parfois à une prédisposition organique aux hémorragies. On observe par suite l'apoplexie pulmonaire dans les maladies mitrales et les myocardites, dans le lymphatisme, l'alcoolisme, les intoxications ou encore dans la rougeole, la dothiénentérie, etc. Le symptôme dominant est la *dyspnée* brusque, quelquefois mortelle; on constate l'abolition du murmure vésiculaire du niveau de la zone atteinte. Le diagnostic est parfois difficile à faire avec la pneumonie; le pronostic est bénin, sauf chez les cardiaques; le traitement consiste en révulsifs locaux, expectorants, nauséeux et parfois l'ergotine et l'adrénaline.

Oblitération de l'artère pulmonaire. Elle est due à une embolie ou à une thrombose et s'observe dans la phlébite, le cancer, la tuberculose, l'albuminurie, la chlorose, etc. La mort peut être subite ou on observe une dyspnée croissante, une pâleur suivie de cyanose de la face, souvent des convulsions et du délire. La maladie dure de quelques heures à trois ou quatre jours. Quand la guérison survient, les accidents s'atténuent peu à peu, mais souvent il y a gangrène. Le traitement consiste à maintenir dans l'immobilité absolue les malades atteints de thromboses périphériques; puis, lorsque l'oblitération sera déclarée, à faire une saignée abondante, à administrer un purgatif; on donnera de la caféine, des stimulants, etc.



Pulmonaire officinale : *a*, coupe de la fleur; *b*, coupe du fruit.

pulmonaire (*nèr'*) n. f. Bot. Genre de borraginées. || *Pulmonaire du chêne*, Espèce de lichen.

— Encycl. Les *pulmonaires* sont des plantes herbacées, à racines fibreuses, à tiges épaisses, velues, à feuilles alternes, lancéolées, couvertes de poils. Les fleurs sont réunies en grappes. On en connaît quinze espèces, d'Europe et d'Asie. La *pulmonaire officinale* ou *commune*, dite *herbe aux poumons, au cœur, au lait*, etc., a de grandes fleurs passant par toutes les couleurs du bleu au rouge : ses feuilles, tachées, rappellent l'aspect d'un poumon. La *pulmonaire à feuilles étroites*, à fleurs bleues, et la pulmonaire tubereuse, à fleurs rouges, puis passant au violet, se rencontrent aussi fréquemment en France; on les cultive, avec la *pulmonaire de Virginie*, pour orner les bosquets.

La *pulmonaire du chêne* est un lichen arboricole, commun sur le chêne, et employé en tisanes pectorales.

pulmonés n. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui respirent par un poumon. — *Un* PULMONE.

— Encycl. Les *pulmonés* se divisent en deux grands groupes, suivant que leurs yeux sont placés au bout des tentacules (stylommatophores) ou à la base de ces tentacules (basommatophores). Ces animaux, toujours hermaphrodites, mènent une existence terrestre ou aquatique, répandus sur tout le globe, leurs genres se comptent par centaines. Les hélices ou escargots, les limaces, les testacelles, les bulimes, sont des gastéropodes pulmonés.

pulmonie (*ni* — du lat. *pulmo, onis*, poumon) n. f. Inflammation des poumons; phtisie pulmonaire. (Vx.)

pulmonifère (du lat. *pulmo, onis*, poumon, et *ferre*, porter) adj. Qui est pourvu de poumons. Peu us.

— n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes prosobranches pectinibranches ténioglosses, comprenant ceux

qui possèdent un poumon, comme les cyclostomes et les cyclophores. (Aux pulmonifères appartiennent les familles des *cyclophoridés, cyclostomidés, truncatellidés*, etc.) — *Un* PULMONIFÈRE.

PULMONIFORME (du lat. *pulmo, onis*, poumon, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un poumon. (Peu us.)

PULMONIQUE (*nik'*) — du lat. *pulmo, onis*, poumon) adj. Pathol. Qui est malade du poumon : *Jeune homme* PULMONIQUE.

— Fig. et fam. Dont on tire difficilement des sons : *Il faut faire chauffer son* PULMONIQUE *piano.* (Balz.)

— *Sécheresse de pulmonique*, Sécheresse d'âme. (Vx.)

— Substantiv. Personne qui a une affection du poumon : *Un, Une* PULMONIQUE.

PULPATION (*si-on*) n. f. Action de pulper.

PULPE (lat. *pulpa*) n. f. Bot. Tissu mou et parenchymateux, qui compose la majeure partie du péricarpe de certains fruits charnus.

— Anat. *Pulpe cérébrale*, Partie molle du cerveau. ‖ *Pulpe des doigts*, Leur extrémité charnue.

— Art culin. Parties tendres, charnues des viandes, des légumes et des fruits.

— Pharm. Matière végétale réduite en bouillie : *On n'emploie plus guère que la* PULPE *de casse et celle de tamarin.*

— Techn. Betteraves divisées à l'aide de la râpe. ‖ Pâte de bois destinée à la fabrication du papier.

PULPER v. a. Réduire en pulpe : PULPER *la casse.*

PULPEUX (*peû*), **EUSE** adj. Qui contient de la pulpe; qui est de la nature de la pulpe : *Tissu* PULPEUX.

— Qui a la consistance de la pulpe : *Tissu* PULPEUX.

PULPI, bourg d'Espagne Andalousie [prov. d'Almeria]), sur le rio *Pulpi*; 3.000 hab.

PULPITUM (*tom'* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Partie du théâtre ancien, où les acteurs jouaient leur rôle. (L'espace compris entre le mur du fond et l'orchestre était le *proscenium*, dont la partie la plus rapprochée du public s'appelait *pulpitum*. On y récitait surtout les monologues.)

PULPOIR n. m. ou **PULPOIRE** n. f. Spatule très large et un peu courbe, servant à pulper.

PULPOL (de *pulpe*) n. m. Nom générique des médicaments de substance molle, extraits de la partie charnue des végétaux.

PULPOLÉ n. m. Pharm. Substance végétale réduite en pulpe.

PULPOLIQUE (*lik'*) adj. Pharm. Qui est réduit en pulpe : *Médicament* PULPOLIQUE.

PULQUE (*pulk'*) n. m. Econ. dom. Boisson obtenue en faisant fermenter le suc de l'agave d'Amérique, et que l'on consomme principalement au Mexique. (Le goût de la boisson fraîche rappelle celui du cidre mousseux.)

PULQUER (*ké*) v. a. Convertir en pulque : PULQUER *la sève de l'agave.*

— v. n. Fabriquer du pulque.

PULS (*puls* — mot lat.) n. m. Art culin. Sorte de mets que les anciens faisaient avec du riz, des pois, des fèves, et auquel ils donnaient la consistance d'une bouillie.

PULSANO, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce]); 2.633 hab.

PULSARD n. m. Vitic. Syn. de POULSARD.

PULSATE ET APERIETUR VOBIS (*Frappez et l'on vous ouvrira*). V. APERIETUR.

PULSATELLE (*tèl'*) n. f. Genre d'infusoires ciliés, parasites dans les vers marins.

PULSATEUR, TRICE (lat. *pulsator, trix*; de *pulsare*, pousser) adj. Qui pousse, choque, produit des battements.

PULSATIF, IVE (du lat. *pulsare*, supin *pulsatum*, battre) adj. Pathol. Qui produit des pulsations; qui est accompagné de pulsations : *Douleur* PULSATIVE.

PULSATILE (lat. *pulsatilis*; de *pulsare*, pousser) adj. Méd. Qui a des pulsations : *Tumeur* PULSATILE.

PULSATILLE (*ll* mll.) n. f. Espèce d'anémone. ‖ *Pulsatille des Alpes*, Nom vulgaire de l'anémone des Alpes.

— ENCYCL. V. ANEMONE.



Pulsatille : *a*, coupe de la fleur; *b*, fruit.

PULSATION (*si-on* — rad. *pulsatif*) n. f. Battement répété.

— Physiol. Battement d'un organe : PULSATION *du cœur, des artères.* ‖ Battement qui s'observe dans certaines tumeurs qui communiquent avec les artères. ‖ *Pulsation abdominale*, Battement de l'aorte abdominale qui se transmet aux organes voisins.

— Physiq. Mouvement de vibration qui se manifeste dans les fluides élastiques.

— ENCYCL. Physiol. V. POULS.

PULSATOIRE (du lat. *pulsare*, supin *pulsatum*, battre) adj. Pathol. Qui produit des pulsations : *Mouvement* PULSATOIRE.

PULSIMANCIE (*si-man-si* — du lat. *pulsus*, pouls, et du gr. *manteia*, divination) n. f. Méd. Action de tirer un diagnostic ou un pronostic d'après le pouls. (Peu us.)

PULSIMANCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Qui concerne la pulsimancie.

— n. Qui pratique la pulsimancie.

PULSIMÈTRE n. m. Méd. Syn. de PULSOMÈTRE.

PULSION (du lat. *pulsare*, frapper) n. f. Action de pousser. (Vx.)

— Physiq. anc. Propagation du mouvement des ondes ou du fluide élastique.

PULSNITZ, ville d'Allemagne (roy. de Saxe, cer. de Bautzen), au pied du Tanneberg, d'où descend la *Pulsnitz*, affluent de l'Elster Noire; 3.431 hab. Fabriques de toiles.

PULSOGRAPHE n. m. Physiol. Syn. de SPHYGMOGRAPHE.

PULSOMÈTRE (du lat. *pulsus*, action de pousser, pouls, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Méd. Syn. de SPHYGMOMÈTRE.

— Techn. Appareil élévatoire simple, sans piston fonctionnant par la pression directe de la vapeur sur le liquide.

— ENCYCL. Techn. Le *pulsomètre* est constitué par deux récipients métalliques en forme de poires et accolés l'un à l'autre. Deux petits canaux réunissent leurs parties supérieures. En ce point, une sorte de tiroir ou languette peut se mouvoir librement de droite à gauche et inversement, de manière à laisser pénétrer, tantôt dans un récipient, tantôt dans l'autre, la vapeur qu'un robinet unique y conduit. Chacune des poires, à sa partie inférieure, renferme un plan incliné; tous deux se réunissent dans une sorte de boîte double fermée, contenant des clapets d'aspiration et de refoulement. Les deux premiers sont réunis par un canal à l'extrémité duquel vient aboutir le tuyau d'aspiration. Les deux seconds sont placés au-dessus des clapets de refoulement que surmonte le tuyau d'ascension. Enfin, chacune des deux boîtes fermées contient, à la partie inférieure, un tube d'injection servant à expulser l'eau de condensation et communiquant avec la chambre de refoulement.

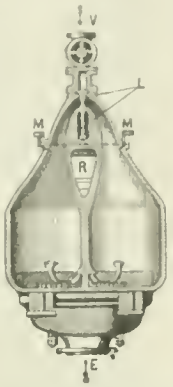

Pulsomètre : V, arrivée de la vapeur, E, aspiration de l'eau, R, refoulement de l'eau; L, languette de distribution de la vapeur; M, M, trous d'évents.

Le fonctionnement de l'appareil est des plus simples : si l'on imagine l'un des compartiments en poire rempli d'eau, et que le tiroir vienne clore, grâce à son mouvement de translation horizontal, l'orifice d'entrée du second compartiment, il suffit d'ouvrir le robinet de vapeur surmontant l'appareil pour faire fonctionner le pulsomètre. En effet, la vapeur exerce sur l'eau qui remplit l'un des compartiments une pression égale à celle du générateur; l'eau se trouve refoulée vers le bas de l'appareil et s'engage dans le tuyau d'ascension. Agissant toujours, la vapeur ne tarde pas à atteindre l'ouverture du canal communiquant avec le conduit de la soupape; elle finit par pénétrer dans ce canal. A ce moment, la vapeur et l'eau se mélangent et la première se condense, produisant ainsi une sorte de vide dans la première poire. Ce vide attire le tiroir qui, instantanément, glisse et vient obturer l'orifice qu'il laissait à découvert; le second compartiment, dont l'ouverture se trouve à découvert, se remplit à son tour d'eau sur laquelle la vapeur vient agir comme dans le premier cas. Le phénomène se continue ainsi dans un sens et dans l'autre, sans interruption.

Le pulsomètre a, grâce à son faible volume, à la puissance de son début, reçu de très nombreuses applications. On peut l'utiliser pour l'alimentation des grues hydrauliques dans les chemins de fer, pour celle de réservoirs éloignés, pour l'élévation des eaux salées, etc.

PULSZKY (François-Aurèle), littérateur, archéologue et homme politique hongrois, né à Eperjes en 1814, mort à Budapest en 1897. Mêlé, en 1849, au mouvement national hongrois, il est devenu, en 1866, directeur du musée national, puis inspecteur des musées et des bibliothèques. On lui doit, entre autres ouvrages : *Ma vie et mon temps* (1880-1882); des travaux sur *l'Age du cuivre en Hongrie* (1883), et une *Archéologie de Hongrie* (1897). — Son fils, AUGUSTE **Pulszky**, né à Vienne en 1846, mort à Budapest en 1901, entra, en 1871, à la Chambre des députés. Professeur de philosophie du droit à l'université, il a publié de nombreuses études de jurisprudence.

PULTACÉ (*sé*), **ÉE** [du lat. *puls, pultis*, bouillie] adj. Hist. nat. Qui a la consistance de la bouillie : *Matières* PULTACÉES.

— Méd. Se dit des exsudats ayant la consistance d'une bouillie et se dissociant facilement dans l'eau, et qui s'observent surtout à la surface de certaines muqueuses.

— Pathol. *Angine pultacée*, Angine présentant un exsudat pultacé. On la rencontre dans les pyrexies graves.

PULTARIUM (*ri-om'* — mot lat., formé de *puls, pultis*, bouillie) n. m. Antiq. rom. Vase dans lequel on servait le puls.

PULTATION (*si-on* — du lat. *puls, pultis*, bouillie) n. f. Pharm. Réduction en bouillie, en pulpe.

PULTAVA. Géogr. V. POLTAVA.

PULTÉNÉE n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbrisseaux d'Australie, à feuilles simples, sont alternes, soit disposées en verticilles.



Pultenée : *a*, fleur isolée.

PULTENEY (Guillaume), comte DE BATH, homme d'Etat anglais, né et mort à Londres (1684-1764). Elu député en 1705, il ne prononça son premier discours qu'en 1708. Whig ardent, orateur de grand mérite, il fut secrétaire d'Etat de la guerre dans le premier ministère de George Ier (1714). Il quitta le ministère en 1717, en même temps que Walpole, dont il resta l'ami jusqu'en 1721. A ce moment-là, Walpole, chef du gouvernement, se contenta d'offrir la pairie à Pulteney, qui la refusa, et, dès lors, Pulteney s'unit avec le chef des jacobites, lord Bolingbroke, pour former le parti des *patriotes*, qui attaqua surtout la politique pacifique de Walpole. Après la chute de celui-ci, il entra, sans portefeuille, dans le ministère de son ami Carteret. En juillet de la même année, il entrait à la Chambre [illegible] sous le nom de comte de Bath [illegible] fut [illegible] et prit la [illegible] Comte en 1742, à la mort de sa femme, Pulteney [illegible] et [illegible] la [illegible] à [illegible].

PULTUSK, ville de Russie [illegible] sur la Narew, [illegible] de Varsovie [illegible] XII, et [illegible] Français [illegible].

PULU n. m. [illegible] fourrures [illegible] bottion, [illegible] hauts et [illegible] le *peaussier d'ours*.



Pulwar.

PULWAR ou **PULUAR** n. m. Sabre courbe, à lame [illegible] en flamme ou [illegible] usage dans l'Inde.

— ENCYCL. Le *pulwar* est un sabre dont la lame [illegible] quart de cercle, [illegible] large au bout, a pour le tranchant présente un dos épais, [illegible] souvent dentelé; le tranchant convexe est émoulu.

PULVAMIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'un acide [illegible] qui se forme quand on [illegible] de l'ammoniaque à la chaleur [illegible].

PULVATE n. m. Sel [illegible] dérivant de l'acide pulvique.

PULVÉRACÉ (*sé*), **ÉE** (du lat. *pulvis, eris* poussière) adj. Couvert de poussière.

— En T. de bot., Qui paraît couvert de poussière.

PULVÉRAGE (*raj'* — du lat. *pulvis, eris*, poussière) n. m. Féod. Droit levé par le seigneur sur les troupeaux qui passaient sur ses terres, à cause de la poussière que résultait. (Somme dont on gratifiait les serfs qui en avaient.) ‖ Droit de lieu dû dans les foires et marchés. ‖ Nom qu'on donnait autrefois aux honoraires des arpenteurs.

PULVÉRATEUR, TRICE (du lat. *pulvis, eris*, poussière, adj. Se dit des oiseaux et des animaux, qui ont l'habitude de se rouler dans la poussière.

— n. m. pl. Groupe d'oiseaux gallinacés, renfermant les cailles, perdrix et genres voisins. Adj. inus.) — *Un* PULVÉRATEUR.

PULVÉRESCENCE (*rès-sonss* — du lat. *pulvis, eris*, poussière) n. f. Bot. Etat d'une surface végétale qui paraît couverte de poussière ou de farine.

PULVÉRIER (*rié* — du lat. *pulvis, eris*, poudre) n. m. Sablier, petit vase contenant une poudre. (Vx.)

PULVÉRIFÈRE (du lat. *pulvis, eris*, poussière, et *ferre*, porter) adj. Qui est rempli de poussière.

— Minér. Se dit d'une variété de quartz agate dont les cavités contiennent une poussière de chaux carbonatée.

PULVÉRIN (anciennem. *poulerrin*; de l'ital. *polverino*, du lat. *pulvis, eris*, poussière) n. m. Poudre à canon très fine et non grenée, qu'on employait pour amorcer les armes à feu portatives. (Récipient en forme de poire ou de corne, contenant de cette poudre. Vx.)

— Sorte de poussière humide, qui se forme autour des masses d'eau livrées à un mouvement violent.

— ENCYCL. C'est sous la forme de *pulverin* que fut d'abord employée la poudre à canon. Plus tard, le pulvérin, plus facilement inflammable par la mèche ou les étincelles du rouet de l'arquebuse que la poudre grenée, continua d'être employé comme *poudre d'amorce*, pour transmettre le feu à la charge. La poire à poudre spéciale qui la contenait s'appela *amorçoir, corne à pulverin*, puis *pulverin* tout court. Aujourd'hui, le pulvérin, généralement préparé en triturant la poudre par rotation avec des gobilles de bronze, ne sert plus qu'à la préparation des compositions fusantes destinées à communiquer le feu dans des conditions de vitesse déterminées. C'est avec du pulvérin, mélange d'alcool gommé, qu'on prépare la *mèche à étoupilles*, etc.



Pulvérin (XVIIe s.).

PULVÉRINE (lat. *pulvis, eris*, poudre) n. f. Sorte de poudre fabriquée chimiquement et imaginée par le chimiste Appert, pour la clarification d'un certain nombre de liquides.

PULVÉRISABLE adj. Qui peut être pulvérisé : *Matière* PULVÉRISABLE.

PULVÉRISATEUR (rad. *pulveriser*) n. m. Therap. Appareil destiné à projeter des vapeurs médicamenteuses.

— Econ. dom. Syn. de VAPORISATEUR.

— Vitic. Instrument employé à l'épandage des bouillies cupriques sur les vignes malhousées. (Adjectif terminant la lance d'arrosage de ce même instrument et dont la fonction est de réduire en poussière liquide le jet de bouillie cuprique.

— Techn. Tout ajutage fixé sur un tube et destiné à projeter un liquide quelconque en fines gouttelettes.

— ENCYCL. Therap. Les deux types principaux de *pulvérisateurs* sont le pulvérisateur à température ordinaire et le pulvérisateur à vapeur. Le premier se compose d'un tube en verre, recourbé à son extrémité supérieure en pointe fine et plongeant dans le liquide à pulvériser; un ajutage placé près de la courbure, on fait arriver un fort courant d'air par l'intermédiaire d'une poire en caoutchouc. Le courant gazeux, entraînant au dehors l'air du tube vertical y produit un vide qui provoque la [illegible] on



Pulvérisateur.



1. Appareil. 2. Appareil

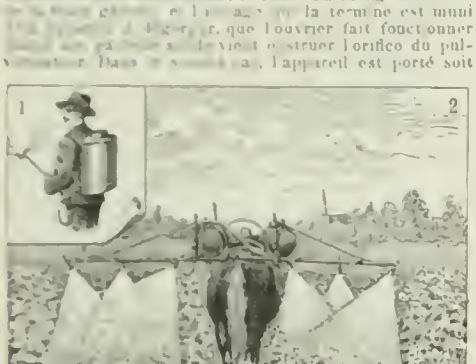

Pulvérisateur système Vermorel : 1. Portatif à jet double; 2. A bât.

à bête de somme, à la manière d'un bât et com- deux réservoirs sont montés sur roues. des, des tiges d'un système pliant et à articulations, qui permet l'arrosage simultané des rangées de ceps.

PULVÉRISATION n. f. Action de pulvériser, de réduire en poussière. Résultat de cette action. || Météor. Nom donné à la réduction en gouttelettes

PULVÉRISER v. t. Réduire en poussière ; de *pulvis, eris*, poussière. Pulvériser *du marbre*.

— Par ext. Briser en menus morceaux : *Pulvériser* un caillou. Abattre, battre complètement. Pulvériser

Se pulvériser, v. pr. Être susceptible de pouvoir être pulvérisé : *Le charbon se pulvérise facilement*.

Syn. Pulvériser, broyer, piler, triturer. V. broyer.

PULVÉRISEUR n. m. Appareil servant à pulvériser. Ouvrier qui pulvérise des matières. Appareil employé en agriculture pour obtenir la

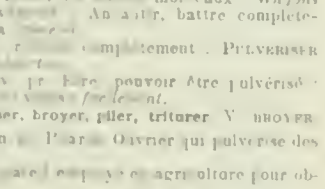

Pulvériseur à disques

PULVÉROL (*lan'*) n. m. Pharm. Poudre de

PULVÉRULENCE (*lan'ss*) n. f. État pulvérulent.

— L'état de ce qui est recouvert d'une poussière farineuse qui recouvre certaines parties de végétaux par les téguments de divers insectes, tels que [illegible] et les cochenilles, etc.

PULVÉRULENT, ENTE (*lan, ant'* — du lat. *pulverulentus*, même sens, de *pulvis*, poussière) adj. Qui est à l'état de poussière : SUBSTANCES PULVÉRULENTES.

— Qui est couvert de poussière : *Les arbres* PULVÉRULENTS *qui bordent les routes*.

— Minér. Qui a la consistance de la poussière : *Chaux* PULVÉRULENTE.

— Bot. Qui est couvert en tout ou en partie d'une efflorescence pulvérulente.

PULVICULE (*limin* du lat. *pulvis*, poussière) n. f. Nom donné aux particules dont on supposait que les [illegible] avaient été primitivement formées. Vx.

PULVIFÈRE (du lat. *pulvis*, poussière, et *ferre*, porter) adj. Minér. Qui renferme une matière pulvérulente.

PULVILLUS (*lluss* — du lat. *pulvillus*, coussinet) n. m. Entom. Pelote spongieuse existant à l'extrémité du tarse chez beaucoup d'insectes. Pl. *Des* PULVILLI.

— *Zool.* Genre d'éponges fossiles dans le calcaire carbonifère.

PULVINAIRE (*nèr'*) n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des coccidés, comprenant quelques espèces répandues sur le globe. (La pulvinaire ou kermès de la vigne (*pulvinaria vitis*) attaque les vignes en France.)

PULVINAR (mot lat. ; de *pulvinus*, coussin) n. m. Antiq. rom. Coussin, petit lit sur lequel on plaçait les statues des dieux, autour d'une table chargée de mets, dans la cérémonie du lectisterne. || Coussin sur les lits dans les repas somptueux, en particulier à l'occasion de fêtes religieuses. || Nom donné quelquefois à la couche nuptiale.

— Anat. Saillie que forme à sa partie postérieure et externe la couche optique du cerveau.

PULVINÉ, ÉE (du lat. *pulvinus*, coussin) adj. Bot. Qui a la forme d'un coussin, qui est divisé par des bourrelets.

PULVINIFORME (du lat. *pulvinus*, coussin, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un coussin.

PULVINULE (du lat. *pulvinus*, coussin) n. f. Bot. Excroissance du thalle, chez certains lichens. || Renflement de la base des pétioles qui, chez certaines plantes comme la sensitive, produit les mouvements.

PULVIQUE (*vik'* adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{10}O^3$, que l'on obtient en décomposant l'acide vulpique $C^{10}H^{10}O^4$ à l'aide d'un lait de chaux. || Se dit d'un anhydride $C^{10}H^{10}O^3$, que l'on obtient en chauffant vers 200° l'acide vulpique.

PULVISCOPE n. m. Syn. de ARÉOSCOPE.

PULVISCULAIRE (*sku-lèr'* — du lat. *pulviseulus*, dimin. de *pulvis*, poussière) adj. Bot. Qui a rapport aux pulviscules.

— Lithol. Dont le grain est très fin : *Grès* PULVISCULAIRE.

PULVISCULE (*skul'* — du lat. *pulviseulus*, dimin. de *pulvis*, poussière) n. m. Bot. Poussière des capsules de lycopode. || Matière pulvérulente, qui existe dans les entremeuds des algues marines articulées.

PUMA n. m. Mammifère carnassier de la famille des félidés, répandu sur le continent américain, et connu sous le nom vulgaire de *couguar*.

— Encycl. Les *pumas* sont de grands chats à robe d'un fauve uniforme sans taches, atteignant presque la taille d'une lionne. Ce sont des animaux nocturnes, vigoureux et agiles, grimpant aux arbres avec facilité. Ils n'attaquent guère que les petits mammifères et le menu bétail, mais se défendent à peine contre l'homme. Des deux espèces connues, l'une (*uncia concolor*) habite l'Amérique du Nord et ne descend pas plus bas que le Mexique ; sa variété *fulva* est au contraire répandue dans l'Amérique centrale et l'Amazonie. La seconde (*uncia puma*) ou grand couguar, plus forte, est propre à l'extrême Sud (Plata, Chili, Patagonie).



Puma.

PUMICIF (*sif'*, **IVE** [du lat. *pumex, icis*, pierre ponce] adj. B. arts. Se dit d'un papier employé pour le pastel, et qui est couvert d'une couche pulvérulente qui le rend plus mordant.

— n. m. Espèce de papier-carton sur lequel on dessine.

PUMICIFORME (*si* — du lat. *pumex, icis*, pierre ponce, et de *forme*) adj. Qui ressemble à la pierre ponce : *Lave* PUMICIFORME.

PUMICIN (*sin*) n. m. Nom donné par quelques auteurs au palmier aonara. || Huile de palme.

PUMICITE ou **PUMITE** n. f. Syn. de PIERRE PONCE.

PUMIQUEUX (*keû*, **EUSE** du lat. *pumex, icis*, pierre ponce) adj. Qui ressemble à la pierre ponce.

PUNA (mot quichua, signif. « sensation pénible ») n. f. Mal des montagnes, observé surtout dans les Andes et qui a cela de particulier qu'il se produit surtout à l'altitude de 3 000 mètres et disparaît à une altitude plus élevée.

PUNA ou **TERRENOS DE PUNA**, nom donné à toute la région des Andes (Pérou, Bolivie, Chili), comprise entre [illegible] et 5 000 mètres d'altitude environ. Terre froide, sèche, infertile (forme de hauts plateaux et de ravins rocheux, elle n'est guère habitée que par les Indiens.)

PUÑA, île de l'océan Pacifique, sur la côte de l'Équateur, à l'entrée du golfe de Guayaquil, longue de 55 kilom. et large de 25. On y trouve deux bourgades, Puna et Mala.

PUNAIS, AISE (*nè, èz* — du lat. *putidus*, puant, et *nasus*, nez) n. et adj. Se dit d'une personne qui exhale une odeur infecte, particulièrement par le nez. V. OZÈNE.

PUNAISE (*nèz'* — rad. *punais*) n. f. Insecte hémiptère, qui vit dans les maisons et suce le sang de l'homme.

— Pop. *Avoir le ventre plat comme une punaise*, Être resté longtemps sans manger. || *Être plat comme une punaise*, Être très plat.

— Milit. Petite boucle en usage dans l'équipement militaire.

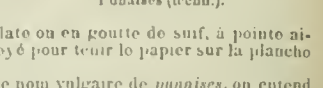

Punaises (techn.).

— Techn. Petit clou à tête large, plate ou en goutte de suif, à pointe aiguë et courte, employé pour tenir le papier sur la planche à dessiner, etc.

— Encycl. Sous le nom vulgaire de *punaises*, on entend d'une manière générale tous les insectes hémiptères hétéroptères, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Ainsi, on appelle *punaises des bois* les pentatomidés, *punaises d'eau*, les nancores, notonectes et ranâtres, etc. La punaise des lits (*cimex lectularius*) est le type du genre *cimex*, de la famille des cimicidés, qui comprend une dizaine d'espèces répandues sur le globe : elle est aujourd'hui cosmopolite. Cet insecte exhale une odeur persistante, infecte ; nocturne, timide et agile, il passe le jour dans les crevasses des murs, sous les tentures, dans les joints des meubles ; extraordinairement prolifique, il infeste parfois des maisons et des quartiers entiers. On emploie pour le détruire la poudre de pyrèthre, mais un procédé qui donne de bons résultats, c'est l'emploi des fumigations de soufre dans les chambres infectées, dont on a hermétiquement bouché toutes les issues. L'introduction des punaises par un locataire dans un immeuble peut, lorsqu'elle est prouvée, exposer celui-ci à des dommages-intérêts (arrêt du tribunal civil de la Seine, 1874).

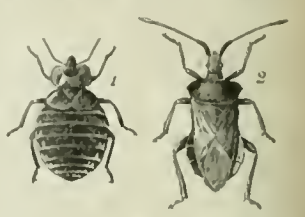

Punaise : 1. Des lits ; 2. Des bois.

En France, d'autres espèces de punaises vivent dans les pigeonniers (*cimex columbarius*), ou dans les creux des murs, aux dépens des chauves-souris (*cimex pipistrelli*), etc.

PUNAISIE (*nè-zi*) n. f. Mauvaise odeur. || Maladie du punais. V. OZÈNE.

PUNAISOT (*nè-zo* — rad. *punais*) n. m. Nom vulgaire du putois. || On écrit également PUNAIZOT.

PUNCH (*ponch'* — mot angl. dérivé de l'hindoustani *panch*, cinq, par allusion aux cinq ingrédients qui entrent dans la composition de cette boisson) n. m. Boisson faite avec du thé, du sucre, de la cannelle, du citron, l'eau-de-vie ou du rhum, que l'on fait brûler.

— Encycl. *Punch anglais*. Le punch anglais se confectionne avec des tranches de citron munies de leur zest sur lesquelles on verse une partie de rhum et neuf parties de thé très chaud et sucré. Ce punch ne se brûle pas.

Punch français. Le punch français se fait aussi avec tranches de citron, sucre, thé bouillant, en moindre quantité que dans le punch anglais, et rhum ou bon cognac, que l'on verse sur le thé lentement de façon à le laisser surnager et auquel on met le feu. On le confectionne également sans thé, rien qu'avec des tranches de citron, du sucre et du rhum ou du cognac que l'on fait brûler. Le *sirop de punch* est une liqueur toute préparée de punch, à laquelle il ne reste qu'à ajouter de l'eau chaude pour la consommer. — Aux colonies françaises, notamment en Guyane, on appelle « punch » un mélange d'eau sucrée, de citron, de rhum et de glace.

PUNCH, le Polichinelle anglais. V. POLICHINELLE.

Punch (THE) [*le Polichinelle*], journal satirique anglais hebdomadaire, fondé par Maghew en 1841. Il exerce la verve généralement amusante de ses rédacteurs et de ses dessinateurs sur les principaux événements ou hommes du jour. Il appartient à l'opinion libérale. Thackeray y a fait paraître ses étonnantes études physiologiques sur les snobs.

PUNCTICULAIRE (*ponk', lèr'* — du lat. *punctum*, point) adj. Pathol. || *Fièvre punctieulaire*, Nom donné au typhus, fièvre maligne qui provoque une éruption de petites taches semblables à des points. (Peu us.)

PUNCTIFORME (*ponk'* — du lat. *punctum*, point, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un point.

PUNCTILLE (*ponk'-till* [*ll* mll.] — dimin. du lat. *punctum*, point) n. f. Chose de peu d'importance : *La vie n'est qu'une contexture de* PUNCTILLES... (Mlle de Gournay.) [Vx.]

PUNCTUM (*ponk'-tom'* — mot lat. signif. *point*) n. m. Anat. Terme employé dans les locutions suivantes : *Punctum cæcum*, Lacune dans le champ visuel, point où la rétine ne transmet aucune sensation et correspondant au point d'entrée du nerf optique dans le globe du l'œil ; — *Punctum proximum* et *Punctum remotum*, Points le plus rapproché et le plus éloigné de la vision distincte ; — *Punctum saliens*, Premier rudiment du cœur chez l'embryon.

PUNGARABATO, gros village du Mexique (État de Michoacan [distr. de Huetamo]) ; 8.200 hab.

PUNGO N'DONGO ou **ANDONGO**, ville de l'Afrique occidentale, dans la colonie portugaise d'Angola, sur un affluent du Coanza, tributaire de l'Atlantique ; 2.000 hab. Commerce actif : ivoire, arachides, huile de palme.

PUNI, E part. pass. du v. Punir.

PUNICA FIDES (*foi punique*), c'est-à-dire Mauvaise foi. C'est du moins le nom que donnaient les Romains à la perfidie. Les Carthaginois, remarque Montesquieu, eussent pu sans injustice se servir de l'expression contraire.

PUNICINE (*sin'* — du lat. *malus punica*, grenadier) n. f. Matière organique, non azotée, âcre, cristallisable, extraite de l'écorce du grenadier. || Matière colorante pourpre qui se forme spontanément quand on expose à la lumière la sécrétion jaunâtre d'une petite poche placée près de la tête d'un mollusque du genre pourpre.

PUNIQUE (*nik'* — lat. *punicus*) adj. Qui a trait aux Phéniciens de Carthage : *Médailles* PUNIQUES.

— n. m. et adj. Se dit d'une langue de la famille sémitique, que parlaient les Carthaginois. V. PHÉNICIE.

Puniques (GUERRES) [de *Puni*, Carthaginois]. Nom donné aux guerres entre Rome et Carthage, qui eurent pour cause générale la rivalité entre ces puissances égales et voisines, et pour cause immédiate l'ambition des

Romains sur la Sicile, en grande partie conquise par les Carthaginois.

Première guerre punique. Elle dura vingt-trois ans (264-241) et se termina par la réduction de la Sicile en province romaine. Les Mamertins, population sicilienne d'origine italique, appelèrent les Romains contre les Carthaginois et les Syracusains. Pendant que les Romains occupaient une partie de la Sicile, les Carthaginois ravageaient les côtes d'Italie avec leur flotte. Les Romains durent se créer une marine. Carthage dut demander la paix après la bataille navale de Myles (260), des îles Lipari (257), d'Écnome (256), les expéditions de Régulus en Afrique, la prise de Panorme, d'Himere et de Lipari par les Romains (254), le siège de Drépane et de Lilybée, enfin la victoire définitive des îles Égates.

Deuxième guerre punique (218-201). Elle finit par la cession de l'Espagne aux Romains. Le héros en fut Annibal. La lutte, prodigieuse de part et d'autre, commença par le siège et la prise de Sagonte, ville d'Espagne alliée aux Romains. Rome demanda satisfaction à Carthage, qui répondit par la guerre. Alors, Annibal franchit l'Ebre, passa les Pyrénées, traversa la Gaule, les Alpes, et souleva les Gaulois cisalpins. C'est avec le sang des Gaulois, dit Michelet, qu'il gagna les grandes batailles de la Trébie (218), du Trasimène (217) et Cannes (216). Scipion, qui était parti pour l'Afrique, dut revenir précipitamment. Après le Tessin et la Trébie, Annibal traversa les marais de l'Arno, où il perdit un œil, et arriva en Etrurie. La bataille de Trasimène rendit inutiles les succès des armes romaines en Espagne et épouvanta Rome. Fabius, nommé prodictateur, adopta le système qui lui valut le surnom de *Cunctator* (le Temporiseur); mais le parti des impatients poussa au consulat le plébéien Terentius Varron, qui livra et perdit la bataille de Cannes (216). Annibal n'osa marcher sur Rome. Il prit ses quartiers d'hiver à Capoue. Carthage, déchirée par les factions, refusait à son héros, refoulé bientôt dans le Bruttium, les ressources nécessaires. Enfin, Scipion proposa une expédition en Afrique. Uni à Masinissa, il incendia le camp de Syphax et celui des Carthaginois et écrasa leurs troupes aux *Grandes plaines* (203). Plusieurs villes ouvrirent leurs portes. Annibal fut rappelé. Il demanda la paix à Scipion, qui refusa, et, à la bataille de Zama (202), Annibal fut vaincu. Carthage dut livrer l'Espagne, la Sicile, ses vaisseaux, sauf dix trirèmes de commerce, payer une énorme contribution et s'engager à n'entreprendre aucune guerre sans le consentement du peuple romain.

Troisième guerre punique (149-146). Elle se termina par la destruction de Carthage et la réduction de son territoire en province romaine. Masinissa, allié des Romains, harcelait sans cesse Carthage et usurpait sur ses possessions. Carthage réclamait auprès de Rome, qui envoya une ambassade. Caton fut stupéfait et irrité de trouver la ville en pleine prospérité. Dès lors, il insista sur la nécessité de détruire cette rivale, et, après chacun de ses discours au sénat, il ajoutait : « Et en outre, je crois qu'il faut détruire Carthage » (*Delenda Carthago!*). Celle-ci fournit l'occasion cherchée. Lasse des procédés de Masinissa, elle lui fit la guerre et se fit battre. Le sénat l'accusa d'avoir violé le traité. Il exigea que les Carthaginois livrassent leurs armes, puis il leur enjoignit d'abandonner leur capitale et de se retirer à 10 milles de la mer, dans une ville sans murailles. Cet ordre de suicide fut accueilli avec indignation. Bien que la ville eût livré toutes ses armes, elle improvisa flotte et arsenaux. Le désespoir enfanta l'héroïsme. La ville fut bloquée, la flotte détruite. En quelques jours, les assiégés ouvrirent dans le roc une nouvelle issue à leur port et reparurent montés sur une flotte construite avec les débris de l'ancienne. Enfin, la famine réduisit les habitants à se nourrir de chair humaine. Scipion Emilien pénétra dans la ville. Il fallut prendre d'assaut chaque maison. Asdrubal faiblit et se rendit. Alors, ses compagnons et quelques femmes firent du temple d'Esculape, leur dernier refuge, un bûcher où ils se brûlèrent eux-mêmes. Scipion, dit-on, pleura sur les ruines de Carthage, dont il ne resta pas pierre sur pierre.

Punlques (LES), poème épique de Silius Italicus, composé vers l'an 90 de notre ère. Il est divisé en dix-sept livres et n'est autre chose que la troisième décade de Tite-Live, c'est-à-dire la deuxième guerre punique jusqu'au triomphe de Scipion, mise en vers. Mais Silius n'a pas su choisir entre l'histoire et l'épopée. Dès la première il a la régularité du développement et les faits se succèdent sans choix. À la seconde il emprunte un attirail mythologique fort déplacé. Cependant, la langue de l'auteur est bonne, sa versification, quoique pleine d'emprunts faits à Virgile, Lucrèce, Hésiode, Homère, est habile et harmonieuse. Plusieurs épisodes ne manquent pas de mouvement.

PUNIR (lat. *punire*) v. a. Infliger une punition à : PUNIR *un criminel*. ‖ Absolum. : PUNIR *sévèrement*.

— Servir de châtiment à : *Quelques mois de prison ne* PUNISSENT *pas suffisamment certains délits*.

— Mal reconnaître les services, les bontés de : *Les ingrats nous* PUNISSENT *du bien que nous leur faisons*.

— Loc. div. : *Punir de*, Infliger comme châtiment : PUNIR *quelqu'un* DE *mort*, DE *la prison*. ‖ *Punir quelqu'un par où il a péché, par où il pèche*, Placer son châtiment précisément dans la chose qui le rend coupable : *Une indigestion* PUNIT *un glouton* PAR OÙ IL A PÉCHÉ.

Puni, ie part. pass. du v. Punir.

— Milit. *Aux hommes punis*, Batterie ou sonnerie invitant les hommes punis à se rendre au poste sous la conduite du caporal de semaine. V. CONSIGNÉS.

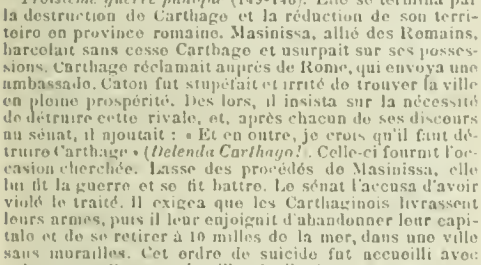

— Substantiv. : *Les* PUNIS *de salle de police*.

Se punir, v. pr. Etre, devoir être puni : *Crime qui ne se peut assez* PUNIR ! S'infliger une peine à soi-même. ‖ S'infliger mutuellement un châtiment.

— SYN. Punir, châtier, corriger. V. CHÂTIER.

PUNISSABILITÉ (*ni-sa-*) n. f. Caractère de ce qui est punissable. *La* PUNISSABILITÉ *suppose la responsabilité*.

PUNISSABLE (*ni-sabl'*) adj. Qui mérite punition : *Crime* PUNISSABLE.

PUNISSABLEMENT (*ni-sa-*) adv. D'une manière punissable.

PUNISSANT (*ni-san*, ANTE adj. Qui punit : *Justice* PUNISSANTE.

PUNISSEUR (*ni-seur'*), EUSE n. et adj. Qui punit : *Un Dieu* PUNISSEUR.

PUNITIF, IVE adj. Qui a pour objet de punir : *Loi prohibitive et* PUNITIVE.

PUNITION (*si-on* — lat. *punitio*) n. f. Action de punir : *La* PUNITION *des crimes et des délits*. ‖ Châtiment que l'on inflige à quelqu'un : PUNITION *corporelle*.

— Accident ou malheur qui est la conséquence d'une faute : *Chaque action porte avec elle sa* PUNITION.

— Loc. div. *Punition de Dieu, Punition du ciel*, Malheur considéré comme un châtiment providentiel. ‖ *En punition de*, Pour punir de.

— Jeux. Peine qu'on inflige à ceux qui ont manqué à certaines règles du jeu.

PUNITIONNAIRE (*si-o-nèr'*) n. m. Soldat qui subit une punition.

PUNKA n. m. Mobil. V. PANCA.

PUÑO, ville du Pérou, ch.-l. du dép. du même nom, sur la rive occidentale du lac Titicaca; 2.729 hab. Mines d'argent. Le département est peuplé de 537.345 hab.

PUNT (Jean), peintre, graveur et comédien hollandais, né à Amsterdam en 1711, mort en 1779. Il étudia d'abord la peinture et la gravure, puis s'éprit de la tragédienne Anna-Maria Bruyn, surnommée *la Melpomene batave*, et l'épousa (1733). Quelque temps après, il débuta sur le théâtre d'Amsterdam, où il obtint un brillant succès. Après la mort de sa femme, il retourna aux arts du dessin. En 1748, Punt se remaria avec la fille d'un riche marchand de tableaux, Jeanne Chicot. Il rentra au théâtre avec éclat en 1753, dans le rôle d'Achille. Redevenu veuf en 1771, il se remaria l'année suivante avec une comédienne de mérite, Catherine-Elisabeth Fekke, devint gérant du théâtre d'Amsterdam, mais l'incendie de ce théâtre (1773) le ruina. Parmi ses estampes, on cite : le *Cocher anglais*, d'après Van der Myn; un *Corps de garde d'officiers hollandais*, d'après Cornille Troost; *l'Ascension*, d'après Sébastien Ricci; etc.

PUNTA ARENAS, village maritime du Chili, ch.-l. du territoire de Magallanes, sur la rive continentale du détroit de Magellan; 1.000 hab. Escale obligée de tous les navires allant de l'Atlantique au Pacifique.

PUNTARELLE (*pun, rèl'*) n. m. Comm. Petit fragment de corail dont on fait des bracelets et des colliers.

PUNTARENAS, ville maritime de la république de Costa-Rica, sur la baie de Nicoya; 2.116 hab. Mauvais port, où se concentre cependant tout le commerce de la république avec la côte ouest de l'Amérique.

PUNTAS DE MOSQUITO n. f. pl. Archéol. Espèce de dentelle en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les puntas de mosquito appartenaient à cette catégorie dite « dentelles sans fond », où les motifs, formés de grandes fleurs, n'étaient pas rattachés entre eux par des brides. De fabrication hollandaise, elles s'exportaient dans les ports d'Espagne à destination de l'Amérique espagnole.)

PUPAZZO (*pou-pa-tso* — mot ital.) n. m. Marionnette italienne qui n'a qu'une tête et des mains de bois, le corps étant une poche dans laquelle on passe la main, de façon que le pouce et le médium simulent les bras et que l'index fasse mouvoir la tête. ‖ Pl. *Des* PUPAZZI. V. MARIONNETTE.

PUPE ou **PUPA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *pupidés*, répandus surtout dans les régions tempérées ou dans les montagnes. (Ce sont les *maillots* des anciens auteurs.)

PUPIALES, bourg de Colombie (dép. de Cauca), sur un haut plateau, à 3.050 mètres d'altitude; 5.000 hab.

PUPIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés géophiles, renfermant les *pupes* et genres voisins. — *Un* PUPIDE.

PUPIEN, empereur romain. V. MAXIME.

PUPILLA n. f. Astron. anc. Un des noms de la Lyre ou de la Couronne boréale.

PUPILLAIRE (*lèr'* — lat. *pupillaris*) adj. Dr. Qui appartient au pupille : *Devoirs* PUPILLAIRES.

— Dr. rom. *Substitution pupillaire*, Clause d'un testament par laquelle un père de famille, en instituant un descendant impubère qu'il avait sous sa puissance, désignait un héritier pour succéder aux biens de ce descendant, pour le cas où celui-ci viendrait à mourir avant d'être parvenu à la puberté.

PUPILLAIRE (*lèr'*) adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à la pupille : *Réflexe* PUPILLAIRE. ‖ *Membrane pupillaire*, Membrane qui ferme la pupille, chez le fœtus. ‖ *Phtisie pupillaire*, Resserrement extrême de la pupille. ‖ *Cataracte pupillaire*, Occlusion complète de la pupille.

— n. f. Membrane pupillaire.

PUPILLARITÉ n. f. Dr. Etat de l'enfant qui est pupille. ‖ Temps pendant lequel un enfant est pupille, par conséquent en tutelle.

PUPILLE (du lat. *pupillus*, même sens) n. Personne qui a perdu son père ou sa mère, ou tous les deux, et que l'on met sous la conduite d'un tuteur : *Alcibiade était le neveu et le* PUPILLE *de Périclès*.

— Par ext. Enfant confié à un gouverneur ou adopté par une municipalité : *Les* PUPILLES *de la ville de Paris*. (*Pupilles de la Seine*. Filles et garçons d'employés de la ville de Paris, que celle-ci, en certains cas intéressants, se charge d'entretenir et d'élever, pendant leur jeune âge, dans divers établissements d'éducation. [On désigne aussi sous ce nom un orphelinat de garçons fondé par la ville de Paris à Villepreux (Seine-et-Oise).]

— Mar. *Pupilles de la garde*, Corps de [illegible] garde de [illegible] pendant [illegible] et qui [illegible]

— Mar. *Pupilles de la* [illegible], [illegible] la marine [illegible] et [illegible] ment [illegible] une [illegible] Brest.

— Encycl. *Les pupilles de la garde* étaient pour origine un corps créé par Louis [illegible] le [illegible] de [illegible] et [illegible] faisait le service [illegible] La [illegible] de la Hollande à la France, [illegible] transféré [illegible] et [illegible] à la suite du régiment [illegible] La garde [illegible] furent [illegible] de la garde [illegible] à la [illegible] Chicky, Devers, [illegible]

Les pupilles n'ont jamais [illegible] régiment du roi de [illegible] Le seul corps [illegible] général Rapp avait formé [illegible] et qui n'eut qu'une existence éphémère.

— Dr. V. TUTELLE.

PUPILLE lat. *pupilla* n. f. Anat. Prunelle, ouverture située au milieu de l'iris de l'œil.

— Chir. *Pupille artificielle*, Ouverture pratiquée dans l'iris, pour remplacer la pupille naturelle oblitérée ou absente.

— Encycl. Anat. La *pupille* est ronde chez l'homme et elliptique dans le sens de la cornée, chez la plupart des animaux. Elle se contracte sous l'influence de la lumière et se dilate dans l'obscurité; elle se dilate aussi pour la vision des objets éloignés et se contracte pour la vision des objets rapprochés. Des adhérences ou synéchies consécutives à des inflammations ou à des opérations peuvent déformer ou fermer la pupille. L'occlusion peut aussi être congénitale, par persistance de la membrane pupillaire.

L'abolition des réflexes iriens, la dilatation ou le rétrécissement myosique de la pupille servent à faire le diagnostic des maladies des centres nerveux.

PUPILLÉ, ÉE (rad. *pupille*) adj. Zool. Marqué de taches circulaires ayant un point noir au centre. Peu us. On dit plutôt OCELLÉ, ÉE.

PUPILLIN, comm. du Jura, arrond. et à 2 kilom. de Poligny, au penchant d'un contrefort du Jura; 357 hab. Bons vins de garde, analogues à ceux de Château-Chalon.

PUPINE n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des cyclophoridés, comprenant de nombreuses espèces, répandues de l'Inde à l'Australie.

PUPININÉS n. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des cyclophoridés, comprenant les genres *pupine* et voisins. — *Un* PUPININE.

PUPION n. m. Nom des pousses latérales du blé, dans le Médoc.

PUPIONNÉ, ÉE part. pass. du v. Pupionner. (S'emploie adjectiv.) Qui a des pupions.

PUPIONNER (*pi-o-né* — rad. *pupion*) v. n. Produire des jets latéraux, en parlant du blé.

PUPIPARE (du lat. *pupa*, poupée, et *parere*, engendrer) adj. Zool. Qui produit des petits déjà arrivés à l'état de nymphe : *Les hippobosques sont des diptères* PUPIPARES.

— n. m. pl. Groupe d'insectes diptères brachycères, comprenant ceux dont les œufs éclosent dans le corps de la femelle, où se développent les larves. (Les pupipares se divisent en trois principales familles, dites des *braulidés*, *nycteribiidés*, *hippoboscidés*.) — *Un* PUPIPARE.



Pupitres : 1. Dessinateur ou de bureau; 2. De musicien.

PUPITRE (du lat. *pulpitum*, lieu élevé d'où l'on parle au public) n. m. Petit meuble formé d'une ou de deux planches inclinées, portées sur un pied, dont on se sert pour poser un livre, un cahier, du papier, pour lire, chanter, écrire ou dessiner commodément : PUPITRE *d'église*. PUPITRE *d'orchestre*. ‖ Petit meuble ayant le même usage, qui se pose sur une table, un bureau, et qui consiste soit en une simple planchette inclinée, soit en une boîte dont le couvercle est également incliné.

— Techn. Meuble sur lequel le graveur en taille-douce pose sa planche. ‖ Meuble de cave composé de plans inclinés, percés de trous dans lesquels on introduit le col des bouteilles. On utilise spécialement des pupitres de ce genre dans la fabrication du champagne, pour incliner les bouteilles, les mettre *sur pointe*, comme on dit, afin d'amener vers le bouchon le dépôt que contient le vin et pouvoir ensuite opérer rapidement le dégorgement.


Pupitre de cave

— *Pupitre à retoucher*, Appareil dont on se sert dans la retouche des clichés photographiques. V. RETOUCHE.

PUPPET-SHOW (*peu-pè't-chô* — mot angl., formé de *puppet*, poupée, et *show*, montre, spectacle) n. m. Spectacle de marionnettes en Angleterre.

PUPIVORE (du lat. *pupa*, nymphe, et *vorare*, dévorer) adj. Zool. Qui vit en parasite dans les larves et les nymphes des insectes. Syn. ENTOMOPHAGE.

PUQUIO, bourg du Pérou, dépt. d'Ayacucho, ch.-l. de la province de Lucanas; 3.500 hab.

PUR, PURE (du lat. *purus*) adj. Qui n'est pas mélangé avec une autre matière. *Or* PUR. *Vin* PUR. ‖ Qui est sans altération, sans souillure : *Air* PUR. ‖ Limpide, clair. *Lumière* PURE. *Ciel* PUR.

— Fig. Qui a une nature propre, déterminée, qui est cela d'une manière exclusive. En ce sens, le mot se place parfois devant le substantif qui marque la manière d'être

PURANAS [illegible] Voy. PURANAS

PURBECKIEN, ENNE [illegible] Se dit des divi[illegible] la [illegible] qui renferment [illegible] des couches [illegible] tes [illegible]

— *Le* PURBECKIEN

PURCELL [illegible] anglais, né et mort à Lon[illegible]

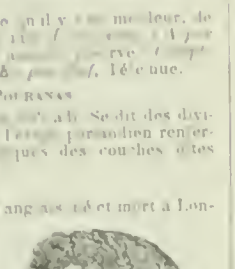

Purcell

[illegible] 1677 [illegible] un grand [illegible] de [illegible] et [illegible] Irving, Shadwell [illegible], Lee et Otway. [illegible] Purcell [illegible] le vrai [illegible] Te Deum et son *Jubilate*, etc., qui ont de Purcell [illegible] le plus grand musicien [illegible] Angleterre. — Son frère DANIEL PURCELL (1660-1717), [illegible] un compositeur de mérite.

PURCHAS (Samuel), écrivain anglais, né à Chaxted (Essex) en 1577, mort en 1626. Il fut chapelain de l'archevêque de Cantorbery, et curé de Saint-Martin de Ludgate. Il a laissé des ouvrages très curieux et devenus extrêmement rares : *Purchas, son pèlerinage à travers le monde, et les Relations qu'il a étudiées durant tout le temps et tous les* [illegible] *Morceaux choisis en l'Histoire de l'homme* (1619) ; *Histoire des pèlerinages*, relations de voyages où il a [illegible] Hakluyt avait laissées inédites.

PURCHENA, [illegible] d'Espagne (Andalousie), prov. d'Almería, [illegible] Pastèques abondantes.

PURE [illegible] Michel, né à Lyon en 1634, mort à Paris en 1674. Il était fils naturel de marchands de soie [illegible] ordres se rendit à Paris, et cultiva [illegible] Il a laissé [illegible] écrit [illegible] tons : *Vie de Richelieu*, *Traduction* [illegible] *des Indes occidentales de Malte-Brun*, *Histoire* [illegible] *Mariée du roi le 1656*, [illegible] traduite [illegible] *De l'histoire de la division de l'Église* [illegible] Bossuet (1681), *Essai des spectacles anciens et* [illegible] *La Promenade de Gassion* (1673) ; *Traduction de la vie de Léon X* de Jove (1675), etc. Vivement attaqué par Taillandier dans ses satires, l'abbé de Pure est vengé par plusieurs de ses contemporains. On peut encore [illegible] *Essai des spectacles anciens*, et l'on ne doit point [illegible] la [illegible] le Pure, [illegible] à Athènes l'arsenal [illegible] *Propylées*. A [illegible] reconnaît mêlé à l'histoire [illegible] *Mariée*, [illegible] contient beaucoup [illegible] et piquantes.

PUREAU [illegible] m. Partie [illegible] arbalète ou [illegible] [illegible] Distance du [illegible] [illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] la [illegible] visée.

PURÉE [illegible] *purée*, presser pour faire sortir le [illegible] [illegible] *purer*, [illegible] n. f. Art [illegible] Le [illegible] [illegible] [illegible]

aux créanciers en ordre utile, que ces créanciers soient des femmes dotales ou des pupilles, ou tous autres.

Ces diverses formalités ne sont relatives qu'aux aliénations volontaires d'immeubles. Quant aux ventes forcées ou adjudications par autorité de justice, le jugement d'adjudication transcrit purge toutes les hypothèques. L'adjudicataire doit seulement payer aux créanciers inscrits son prix d'adjudication.

PURGEAGE (*jaj'*) n. m. Techn. Syn. de PURGE, dans les fabriques de soie.

PURGEMENT n. m. Dr. Syn. de PURGE.

PURGEOIR (*joir'*) n. m. Bassin rempli de sable, où l'on reçoit les eaux des sources, afin qu'elles filtrent à travers le sable et s'y purifient avant d'entrer dans les canaux.

Chacune des lames en forme de palettes qui fait partie des devidoirs à soie, et sur laquelle les fils passent pour se nettoyer en se rendant aux bobines.

PURGER (*jé* — lat. *purgare*, purifier) v. a. Purifier par l'élimination des matières étrangères : PURGER *des métaux par le feu.* PURGER *des matières textiles par le peignage.*

— Délivrer, débarrasser : *Qui* PURGERA *Paris des bandits qui l'infestent ?* Débarrasser de ses taches morales ou intellectuelles : PURGER *son esprit de tout préjugé.* Détruire, effacer par une purification : PURGER *ses péchés.* Débarrasser des choses inutiles ou mauvaises : PURGER *son style.*

— Dr. *Purger son bien de dettes*, Payer toutes ses dettes, pour ne plus posséder qu'un bien net et liquide. *Purger les hypothèques*, Remplir les formalités exigées par la loi pour qu'un bien ne soit plus hypothéqué. *Purger une peine, une condamnation*, Subir cette peine, cette condamnation. *Purger sa contumace*, V. CONTUMACE. *Purger le défaut*, Se libérer d'un jugement par défaut par une opposition faite dans les formes légales. *Purger la mémoire d'un mort*, Le déclarer juridiquement innocent du crime pour lequel on l'avait condamné. Absolum. : *La loi règle la manière de* PURGER *en matière d'hypothèques.*

— Mar. *Purger les œuvres mortes d'un navire*, Enlever la peinture de la coque au moyen de grattages. *Purger une quarantaine*, Subir la quarantaine fixée par le service sanitaire. *Purger une pièce de bois*, En enlever l'aubier.

— Mécan. *Purger un cylindre, un condenseur*, Extraire l'eau qui s'y accumule.

— Méd. Traiter au moyen d'un purgatif : PURGER *un malade.* Débarrasser, nettoyer : PURGER *l'estomac.* Absolum. Opérer la purgation : *Substance qui* PURGE *peu.*

— Techn. Syn. de EGOUTTER, dans les raffineries de sucre. *Purger une pièce de bois*, En enlever l'aubier. *Purger le fil de soie*, Lui faire subir l'opération de la purge ou purgeage. *Purger un métal*, Faire disparaître par le cinglage ou autres opérations métallurgiques les matières étrangères que contient sa masse.

Se purger, v. pr. Être, pouvoir être purgé. Se débarrasser : *La société doit* SE PURGER *des hommes dangereux.* Prendre un purgatif : *Il est bon de* SE PURGER *au printemps.*

— *Se purger de*, Prouver son innocence au sujet de : SE PURGER *d'une accusation.*

— *Se purger par serment*, Se justifier devant la justice en jurant qu'on est innocent, dans un cas où la loi admet ce mode de justification.

— SYN. Purger, épurer, purifier. V. ÉPURER.

PURGERIE (*je-ri*) n. f. Lieu où l'on met égoutter les formes pour que le sucre se débarrasse de la mélasse après l'opération de l'*empli*.

PURGEUR (*jeur'*) n. m. Robinet ou soupape servant à purger un récipient, un tuyau de conduite, etc., des liquides qu'il contient et des impuretés qui s'y sont amassées.

— ENCYCL. Les *purgeurs* des cylindres à vapeur sont de petits robinets placés à la partie la plus basse du corps de pompe. Quand on les ouvre en donnant une violente chasse de vapeur, toute l'eau qui s'est condensée se trouve entraînée au dehors.

Les chaudières sont de même munies de robinets purgeurs, par lesquels on fait de violentes chasses d'eau afin d'entraîner les dépôts calcaires pâteux tenus en suspension dans l'eau.

Purgeur automatique. Cet appareil, imaginé par Heintz, est basé sur le même principe que le manomètre de Bourdon, avec cette différence que le tube est plein d'un liquide à forte dilatation, et qu'il est hermétiquement clos. Ce tube se dilate au contact de la température. On met l'appareil en relation avec la conduite où l'eau de condensation doit s'accumuler, la soupape tenue grande ouverte laisse évacuer cette eau tant qu'elle n'est qu'au moment où apparaît la vapeur, à 100°, qu'elle a parcouru sa course entière et est absolument fermée. Dès ce moment, le tube, soustrait à l'action de la vapeur, se refroidit, la température descend au-dessous de 100°, la soupape s'ouvre et l'eau de condensation s'évacue.

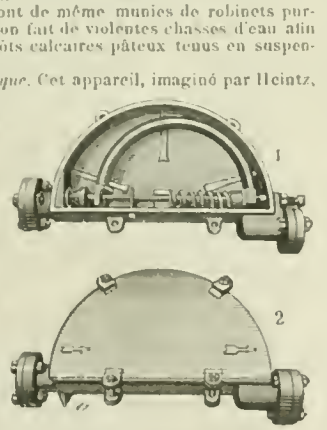

Purgeur automatique de Heintz : 1. Le couvercle enlevé; 2. Fermé.

PURGEUSE (*jeuz'*) n. f. Ouvrière qui nettoie la soie (On dit aussi OVALISTE.) Devidoir à lames au moyen duquel on procède à la purge des fils de soie.

PURGON (MONSIEUR), personnage du *Malade imaginaire*, comédie de Molière. C'est le type achevé de ces médecins ignorants et formalistes que le grand comique a voués au ridicule. Parce que son malade n'a pas pris un remède prescrit, il le menace de le faire tomber de la bradypepsie dans la dyspepsie, de la dyspepsie dans l'apepsie, de l'apepsie dans la lienterie, de la lienterie dans la dysenterie, et de la dysenterie dans l'hydropisie, qui est la privation de la vie.

PURIFIANT (*fi-an*), **ANTE** adj. Propre à purifier.

PURIFICACION, ville de la république de Colombie, dépt. de Tolima, sur la rive droite du Rio Magdalena, à 5 lieues au-dessous du confluent du Rio Lagunilla. Aux environs, gisements de cuivre et d'argent.

PURIFICATEUR, TRICE adj. Qui sert à purifier, qui purifie : *Onction* PURIFICATRICE.

Subst. adj. Personne ou chose qui purifie : *Le progrès est le grand* PURIFICATEUR *de l'eau et de l'air.* P. Laffitte.

PURIFICATION (*si-on* — rad. *purifier*) n. f. Action de purger de matières étrangères. Syn. ÉPURATION *des métaux.*

Liturg. Action que le prêtre fait à la messe quand, après avoir communié, il prend du vin dans le calice. Fête célébrée en l'honneur de la sainte Vierge.

— Relig. Dans la religion juive, lustrations par lesquels on se purifie. Sacrements par lesquels une femme se purifiait lorsque l'on relevait de couches.

ENCYCL. Hist. relig. Moïse avait imposé aux Juifs un grand nombre de rites purificatoires, dans le dessein d'leur rappeler la nécessité de la pureté morale, de faire entrer le souvenir de la loi divine dans tous les détails de leur vie, et en même temps de les habituer à des précautions hygiéniques, nécessaires dans le climat de l'Orient. La rencontre d'un lépreux ou de tout homme atteint d'une maladie de la peau, le contact d'un mort, certains accidents naturels, constituaient autant d'impuretés légales. Celui qui s'en trouvait atteint devait se présenter à un prêtre, déclarer la tache matérielle qu'il avait contractée et offrir une victime en sacrifice (*Lév.*, XII-XV).

Toutes les religions antiques commandaient aussi à leurs fidèles de fréquentes purifications : les rituels et les monuments de l'Égypte en font foi. On sait que les Hindous et les musulmans pratiquent encore aujourd'hui de nombreuses ablutions que leur impose leur loi religieuse et que l'hygiène aussi réclame.

Liturg. cathol. *Fête de la purification de la Sainte Vierge.* Cette solennité a pour but de rappeler l'acte d'obéissance à la loi mosaïque, qu'accomplit la Sainte Vierge, lorsque, quarante jours après la naissance de son fils, elle se présenta au temple, où elle offrit deux tourterelles, comme les pauvres (*Lév.* XII). La même fête est également appelée la *Présentation de Notre-Seigneur* au temple, parce que, ce même jour, l'enfant Jésus fut présenté à Dieu par ses parents, en observance du commandement de Moïse, qui recommandait aux Israélites d'offrir à Dieu leur premier-né et de le racheter par un sacrifice (*Exod.*, XIII, 2). Avant le commencement de la messe, le célébrant distribue au clergé les cierges qu'il vient de bénir. Une procession se forme ensuite, et les cierges allumés sont portés solennellement soit dans l'intérieur, soit autour de l'église. Ce rit rappelle le récit évangélique (Luc, II) qui nous montre le vieillard Siméon et la prophétesse Anne s'avançant dans le temple au-devant de l'enfant Jésus et recevant, dans leur âme, une impression profonde de lumière surnaturelle, car ils le reconnurent pour le Messie. La fête de la Purification, la *Chandeleur* de nos pères, ainsi nommée à cause des cierges que l'on y porte en procession, est célébrée le 2 février et, en France, sa solennité est reportée au dimanche suivant.

PURIFICATOIRE adj. Qui purifie : *Cérémonie* PURIFICATOIRE.

n. m. Liturg. Linge avec lequel le prêtre, à l'autel, essuie le calice après qu'il l'a lavé avec du vin et de l'eau.

PURIFIER (lat. *purificare*; de *purus*, pur, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous purifiions. Que vous purifiiez*) v. a. Purger des substances étrangères qui troublent, salissent ou altèrent : PURIFIER *l'eau, le sang, les humeurs.* — Absolum. : *Le feu a la vertu de* PURIFIER.

— Fig. Laver, par des cérémonies, des impuretés contractées : PURIFIER *une église où quelqu'un s'est suicidé.* Débarrasser d'une souillure morale : PURIFIER *son cœur.*

Se purifier, v. pr. Être, devenir purifié : *L'air, pour* SE PURIFIER, *a besoin des orages.*

— Fig. Devenir exempt de souillure morale : *La morale* SE PURIFIE *à mesure que la science grandit.* Littré.

— Se rendre pur par des cérémonies religieuses : *Les femmes juives allaient* SE PURIFIER *au temple après leurs couches.*

— SYN. Purifier, épurer, purger. V. ÉPURER.

PURIFORME de *pus*, *puris*, pus, et de *forme* adj. Pathol. Qui a l'apparence du pus : *Crachats* PURIFORMES.

PURIM n. m. Relig. juive. V. POURIM.

PURIN de l'anc. franç. *purer* (v. PURER) n. m. Agric. Liquide formé par les urines des animaux, par les eaux de pluie, et par l'excédent des liquides des fumiers.

— ENCYCL. La composition du *purin* varie selon la manière dont il est recueilli. On y trouve 1,2 à 1,5 p. 100 d'azote, 2 à 3,5 p. 100 de potasse et 0,1 à 0,5 p. 100 d'acide phosphorique. C'est un engrais incomplet, mais très assimilable.

Le purin est surtout employé à l'arrosage du fumier; il y facilite certaines fermentations et empêche le dégagement d'ammoniaque qui l'appauvrirait. L'excédent est utilisé comme engrais.

Le purin convient aux terres légères, perméables, sur les prairies et les plantes à végétation herbacée. On peut l'employer pur dans les terres labourables avant les semailles; sur les plantes en végétation, il est indispensable de l'additionner de cinq à six fois son volume d'eau.

PURIN, INE adj. Ling. *Patois purin*, Patois usité dans les quartiers populaires de Rouen.

— n. Ouvrier, ouvrière des fabriques de Rouen et des environs : *La sortie des* PURINS.

— n. m. Le patois purin.

PURINE n. f. Corps hypothétique, imaginé par les chimistes pour expliquer la constance, avec une alimentation donnée, dans l'élimination urinaire, de l'azote autre que celui de l'urée. Dans cette hypothèse, les corps xanthiques et l'acide urique ne seraient que des dérivés de la purine, comme le montre le tableau suivant :

Adénine	=	aminopurine
Hypoxanthine	=	oxypurine
Xanthine	=	dioxypurine
Guanine	=	amino-oxypurine
Caféine	=	trimethyldioxypurine.
Acide urique	=	trioxypurine

PURION n. m. Vitic. Syn. de ALIGOTE.

PURIQUE (*rik* adj. Chim. *Bases puriques*, Dérivés de la purine, comprenant les bases xanthiques ou alloxuriques, adénine, hypoxanthine, xanthine, guanine, etc. (Ces bases

PURIS — HYPURINAS,

PURISIMA del Rincon,

PURISME (

— ENCYCL.

sans Connes par

conformes à un

distinction des

les mots bas et

risme plus

serire les mots

qu'une époque

purisme est

termes ayant

l'imitation

avantage

serait un

que nature

En réalité

d'influence entre le peuple et

un excès, mais il a

l'œuvre de Malherbe, des

été en partie légitime, et légi

l'école romantique contre les

PURISTE (

— Adjectiv. : *Être un trop* PURISTE.

PURITAIN, AINE (*tin, tè*

rus, pur.

— Par ext. Personne qui affecte une grande rigidité de principes : *Faire le* PURITAIN.

— Adjectivem. Qui appartient aux puritains : *Mœurs* PURITAINES. Qui rappelle la sévérité, la rigidité affectée des puritains : *Langage* PURITAIN.

— ENCYCL. Hist. Anglet. et relig. La Bible fut en Angleterre, le seul livre populaire. Elle trempa la conscience de la nation. La société du temps Élisabeth avait eu des distractions et des plaisirs rares. La mort de la grande reine et sa pompe funèbre laissèrent plus que de lourdes, tristes questions politiques et religieuses controverse. Tout le monde : nobles, érudits, paysans, ouvriers, se passionnait pour la théologie. Il se formèrent les puritains, graves, réfléchis, dans les plus petits détails de l'existence sévères, austères, égalitaires, en un mot, les saints, comme ils s'appelaient eux-mêmes. Leur constante tension morale engendra un rigorisme presque farouche. Oliver Cromwell est le type achevé du puritain.

Peu à peu, pour des raisons politiques, le puritanisme devint le presbytérianisme, qui lui-même devint le congrégationalisme. Le puritanisme poussa à ses dernières extrémités l'établissement d'une Église nationale réformée, une nouvelle puritanisme aux presbytériens et puritains, qui se révoltèrent contre des doctrines et une liturgie qui les alarmaient. D'autre part, les persécutions que les Stuarts firent subir à ces sectes n'engendrèrent un grand nombre des partisans du puritanisme à émigrer au loin; le rôle de ces exilés, surtout, fut capital dans la création des colonies anglaises d'où devaient plus tard sortir les États-Unis.

Puritains d'Ecosse (LES), roman de Walter Scott (Edimbourg, 1817). Le titre anglais est *Old Mortality* (*Vieille Mortalité*). Le sujet est le fanatisme des sectaires qui, pendant les dernières années des rois Stuarts, se soulevèrent pour maintenir la liberté de leur culte et prirent les armes contre la cour. Henri Morton, le véritable héros de ce roman où s'agite une multitude de personnages, est un jeune homme sans expérience, qui se laisse entraîner à des démarches auxquelles il ne prend aucun intérêt personnel. Cet épisode romanesque, on doit le dire, n'est pas le plus heureux des amours de Henri Morton et d'Edith Bellenden est une des plus gracieuses physionomies qu'ait créées Walter Scott. Mais l'auteur a surtout réussi à faire revivre, principalement dans la personne du puritain Balfour de Burley, les presbytériens et leur rigoriste conservatisme. Parmi de ses nombreux personnages au caractère souvent très réel est merveilleusement présenté, avec le pittoresque. Il marque un progrès dans la manière de Walter Scott; on n'y trouve plus de ces énumérations, parfois fastidieuses, hors du sujet, où se parent ses premières œuvres.

Puritains d'Ecosse (LES), *I* [illegible] sérieux en trois actes, paroles [illegible] franç. de F. Bonnet, [illegible] de Paris, le 25 janvier 1[illegible]. Le [illegible] une composition d'Arthur Vieloi[illegible] celui-ci avait pris [illegible] le sujet [illegible] Walter Scott. Le [illegible] pages ses *Puritains* sont vraiment [illegible] et les [illegible] qui remplissent [illegible] [illegible] offrent de belles [illegible] [illegible] mier acte, le quatuor et la [illegible] *que la fête*; au second, [illegible] Georges, dans lequel se trouve le [illegible] qui [illegible] romance d'Arthur *Le T*[illegible] [illegible] et Arthur, et [illegible] matique.

PURITAINEMENT (*ti-na*) adv. [illegible] puritains.

PURITANISME (*ti-nis-me*) n. m. [illegible] tains. *Le* PURITANISME *jouit* [illegible] ces Stuarts.

— Grande austérité de principes, extrême rigidité

Purkinje [illegible]

Purkinje [illegible]

purkinjie [illegible]

Purmerend, [illegible]

puron [illegible]

puros [illegible]

purot [illegible]

purotin n. m. Arg. Celui qui vit dans la *purée*, dans la misère.

purpura [illegible] lat. *purpura*, pourpre] n. m. Lésion de la [illegible] par des taches rougeâtres, bleuâtres ou [illegible]. Syn. PURPRE.

— Encycl. Le purpura constitue le phénomène principal [illegible] Les principaux sont : le purpura [illegible] par nodules, le purpura [illegible] général, suivi, au [illegible] plusieurs jours d'une éruption, local sur le [illegible] aux jambes, de taches rouges, qui disparaissent [illegible] par une desquamation. Il y a [illegible] mêmes, le pronostic du *purpura simplex* [illegible], car il se prête facilement à un régime tonique et [illegible] avec le fer, arsenic, grands bains, etc. Le *purpura hémorragique* ou *maladie de Werlhoff* est au contraire [illegible] infectieux et d'hémorragies [illegible] la mort en est parfois fatale. Pour combattre [illegible] et l'insuffisance hépatique, il faut recourir aux injections de sérum artificiel, au calomel à [illegible] fractionnées et aux toniques : alcool, quinine, [illegible] ferrugineux, ainsi qu'aux limonades citrique et sulfurique pour combattre l'hémorragie, on administre le perchlorure de fer, l'ergotine et, dans les cas graves, des injections de sérum gélatiné. On rattache parfois au purpura infectieux le *typhus anémorhagique* de Landouzy, le *purpura hémorragique progressif* de Martin et le *purpura fulminans* de Henoch. Le *purpura nœlopathique* de Fairbank est caractérisé par une éruption de purpura disposée sur le trajet des nerfs, et qui semble liée à une altération [illegible] postérieur de la moelle. Enfin, le *purpura rhumatismal* ou *arthritique* est la *pelvose rhumatismale*.

purpuracé, ée [du lat. *purpura*, pourpre] adj. Bot. Qui a une couleur analogue à celle de la pourpre.

— Qui a l'aspect du purpura : *Eruption* PURPURACÉE.

purpuramide n. f. Chim. Syn. de PURPURINE.

purpuramique adj. Chim. V. PURPURIQUE.

purpurate n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide purpurique.

purpuréine n. f. Chim. V. PURPURINE.

purpurholcine [illegible] du lat. *purpura*, pourpre, et [illegible] n. m. Matière colorante rouge, tirée [illegible] glumes du sorgho.

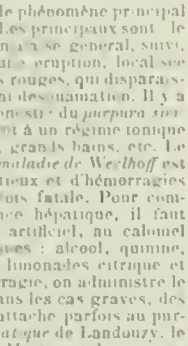

purpuricène [illegible] n. m. Genre [illegible] coléoptères longicornes, [illegible] répandus [illegible] jusqu'à [illegible] avec le corselet et [illegible] rouge. Deux espèces vivent en France.

purpurin, ine [lat. *purpura*, pourpre] adj. Qui a l'apparence de la couleur de la pourpre : *Des lèvres* PURPURINES.

purpurine n. f. Chim. Nom de [illegible] extrait de la garance, [illegible] dans la garance.

— Techn. Poudre de bronze que [illegible] à l'huile et au vernis.

— Encycl. La *purpurine* est l'oxyanthra[illegible] découverte par Robiquet et Colin. C'est un [illegible] de formule $C^{14}H^6O^4(OH)^3$. On la connaît quatre [illegible] [illegible] pourpurine et [illegible] [illegible] dans [illegible] [illegible] pourpurine pour rouge.

Préparation. On extrait la [illegible] garance et le purpurin [illegible] [illegible] [illegible]

PUTASSER (*ta sé* — de *pute*) v. n. Fréquenter les putains. Vivre en putain

PUTASSERIE (*ta-se-ri* n. f. Fréquentation habituelle des putains. Vie de putain.

PUTASSIER (*ta-si-é*, ERE adj. Qui a rapport aux putains : *Vie* PUTASSIÈRE. *Goûts* PUTASSIERS.

— n. m. Celui qui fréquente habituellement les putains.

PUTATIF, IVE (lat. *putativus* ; de *putare*, croire, supposer) adj. Qui est supposé avoir une existence légale : *Mariage* PUTATIF. ‖ *Enfant putatif*, Enfant supposé être issu de tel ou tel.

— ENCYCL. Dr. *Mariage putatif*. Le mariage putatif est un mariage nul, mais que les époux, ou l'un d'eux, ont contracté de bonne foi, c'est-à-dire dans l'ignorance des causes qui empêchaient le mariage d'exister ou d'être valable. Cette ignorance peut être le résultat d'une erreur de droit ou d'une erreur de fait, le mariage ainsi contracté de bonne foi existe avec tous ses effets civils tant qu'il n'a pas été déclaré nul.

Par rapport aux enfants, le mariage putatif produit tous les effets d'un légitime mariage, à l'égard tant de l'époux de bonne foi que de l'époux de mauvaise foi.

Par rapport aux époux, si tous deux sont de bonne foi, le mariage produit tous les effets civils, soit dans leurs rapports avec leurs enfants, soit dans leurs rapports entre eux. Si un seul des époux est de bonne foi, le mariage ne produit ses effets civils qu'en sa faveur ; l'époux de mauvaise foi ne peut se prévaloir du mariage.

Par rapport aux tiers, le mariage putatif a les mêmes effets qu'un mariage valable. La femme pourra invoquer son hypothèque légale sur les biens de son mari.

— *Titre putatif*. On dit qu'un titre est putatif quand celui qui l'invoque croit à son existence, alors qu'en réalité il n'existe pas. Tel est le cas où une personne croit à tort qu'un testament contient un legs en sa faveur, qu'une donation lui a été faite. Pour la prescription de dix à vingt ans, la loi exigeant un juste titre, distinct de la bonne foi, un titre putatif, qui est un titre fictif, ne peut tenir lieu de titre réel. Au contraire, en matière de perception des fruits par un possesseur de bonne foi, le titre putatif équivaut à un titre réel, si toutefois l'erreur du possesseur est excusable.



Puteal (d'après une médaille antique).

PUTATIVEMENT adv. D'une manière putative, par supposition, par hypothèse.

PUTE du lat. *puta*, fille) n. f. Ancienne forme du mot PUTAIN.

PUTÉAL (lat. *puteal*; et de *puteus*, puits) n. m. Lieu frappé de la foudre, que l'on considérait comme un lieu sacré et que l'on entourait d'une margelle, pour qu'il ne pût être souillé par un pied humain.

PUTEAUX (lat. *Puteoli*), ch.-l. de cant. de la Seine, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Denis ; 27.000 hab. (*Putéliens, ennes.*) Ch. de f. Ouest. Tramways vers Saint-Denis, Saint-Cloud. Port sur la Seine. Forges, fonderies, manufacture d'armes de l'Etat, usine d'automobiles, etc.

Ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Denis, dépendance de la paroisse de Suresnes, Puteaux fut érigée en paroisse en 1523 (église XVIe s., vitraux et voûtes en bois du temps). — Le canton a 3 comm. et 49.706 hab.

PUTEOLI, ville de l'Italie ancienne, sur la côte de la Campanie et le golfe de Naples. Auj. *Pouzzoles*.

PUTÉORITE (du lat. *puteus*, puits) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte juive qui honorait les puits et les fontaines. (Il y a là probablement une confusion avec la secte des esséniens, qui avaient fait entrer l'*eau* dans leurs rits religieux.) — Adjectiv. : *Secte puteorite*. PUTÉORITE.

PUTERIE (*ri* n. f. Vie de pute. (Vx.)

PUTICULES (lat. *puticuli*, dimin de *puteus*, puits) n. m. pl. Antiq. rom. Fosses communes où l'on enterrait les corps des gens du bas peuple.

PUTIER (*tié* — du vx franç. *put*, puant) n. m. Nom vulgaire du cerisier ou merisier à grappes et du cerisier de Sainte-Lucie. ‖ On dit aussi PUTIET.

PUTIGNANO, comm. d'Italie (Pouilles, prov. de Bari, delle Puglie) ; 12.161 hab.

PUTIPHAR, forme que prend, dans la tradition hébraïque de l'époque alexandrine, le nom égyptien de Pétéphré, le don du soleil. Il est porté dans la Bible par un des officiers de la cour du pharaon d'Egypte et le maître de Joseph. V. JOSEPH.

PUTLITZ (Gustave-Henri GANS de), poète allemand, né et mort à Retzien (1821-1890). Il a écrit des romans : *Walpurgis* (1869) ; *le Rossignol* (1870) ; *Etincelles sous la cendre* (1871) ; *Souvenirs dramatiques* (1873) ; *Croquet* 1878, etc. ; des comédies : *le Testament du grand-électeur* 1858 ; *le Grand-Electeur* (1862 ; *Guillaume d'Orange* 1861 ; *les Idealistes* 1881 ; etc.

PUTNA ou **POUTNA**, département de la Roumanie septentrionale (Moldavie), tirant son nom de la rivière *Putna*, sous-affluent du Danube par le Sereth ; compris entre les Karpathes, le Sereth, le Milkovu et le département de Bacau. Le département de Putna a 2.614 kilom. carr. ; 170.000 hab. Ch.-l. *Fosani*. Céréales, vins Odobesci), élevage important, exploitation des forêts.

PUTNAM, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Georgie, sur la rive droite du haut Oconee ; 16.000 hab. Ch.-l. *Eatonton*. Grandes forêts. — Comté de l'Etat d'Indiana, près de la frontière de l'Illinois ; 27.000 hab. Ch.-l. *Greencastle*. — Comté de l'Etat de Missouri, sur le Chariton ; 16.000 hab. Ch.-l. *Unionville*. — Comté de l'Etat de New-York, sur l'Hudson ; 21.000 hab. Ch.-l. *Carmel*. — Comté de l'Etat d'Ohio, sur la rivière Anglaise (bassin du lac Erié ; 27.000 hab. Ch.-l. *Ottawa*. — Comté de l'Etat de Tennessee, près de Cumberland ; 16.000 hab. Ch.-l. *Coksville*. — Comté de l'Etat de Virginie de l'Ouest, sur la Grande Kanawha (bassin du Mississipi par l'Ohio) ; 14.000 hab. Ch.-l. *Winfield*.

PUTNAM, ville des Etats-Unis (Connecticut, comté de Windham), sur le Quinebaug ; 7.000 hab. Filatures.

PUTNEY, ville d'Angleterre (comté de Surrey, faisant partie de l'agglomération londonienne, sur la rive droite de la Tamise, dans le quartier de Wandsworth ; 12.[illegible] hab.

PUTNOK, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie septentrionale, comitat de Gömör, sur le Sajo, affluent de la Theiss ; 3.128 hab. Mines de houille. Vignoble.

PUTOIS (*toi* — de l'anc. franç. *put*, puant) n. m. Petit mammifère carnassier, du groupe des belettes et des hermines : Fourrure du putois : *Un manchon de* PUTOIS.


Putois

Pop. *Crier comme un putois*, Protester violemment ; jeter des cris perçants.

— Techn. Espèce de pinceau, au moyen duquel on étend les couleurs sur les poteries.

— ENCYCL. Les *putois* (putorius) constituent un genre de mammifères carnassiers de la tribu des mustelines, répandus surtout dans l'hémisphère nord. On les divise en trois sous-genres : les visons (*lutreola*), les putois proprement dits (*putorius*), et les belettes (*ictis*). Les putois comprennent cinq espèces de l'hémisphère nord. Ce sont des animaux allongés, de taille médiocre, roux ou bruns, fauves ou gris. Comme les fouines, ils vivent du sang des autres vertébrés, qu'ils saignent au cou. Le putois commun (*putorius putorius*) se trouve dans toute l'Europe. Le furet (*putorius furo*) en est une variété domestiquée depuis la plus haute antiquité.

PUTORIA du lat. *putere*, puer) n. m. Genre de rubiacées, tribu des anthospermées, comprenant des arbrisseaux de la région méditerranéenne, à odeur désagréable, à feuilles opposées, linéaires, à fleurs petites, de couleur blanche ou rosée, disposées en cymes terminales.


Putoria. *a*, coupe de la fleur.

PUTPUT (*put'-put'*) n. m. Ornith. Nom vulgaire de la huppe.

PUTRANJIVA n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbres et des arbustes, à feuilles alternes, dont on connaît trois ou quatre espèces de l'Hindoustan, quelques-unes cultivées dans les serres.

PUTRÉDINAIRE (*nèr'* — du lat. *putredo, inis*, pourriture) n. m. Philosophe qui croyait que la corruption engendre des animaux.

— Adjectiv. : *Philosophe* PUTRÉDINAIRE.

PUTRÉFACTIF, IVE adj. Qui produit la putréfaction.

PUTRÉFACTION (*ki-on* — du lat. *putrefactio*) n. f. Décomposition des matières organisées sous l'influence des bactéries.

— ENCYCL. Les phénomènes de la *putréfaction* sont uniquement dus aux microbes et aux bactéries, qui, en se développant sur les matières organisées mortes, donnent lieu à des fermentations, d'où résulte la production de corps plus simples et de gaz nauséabonds.

La putréfaction est modifiée par toutes les influences qui arrêtent la végétation des microbes ou les tuent, et notamment une température voisine de 100° C., le froid au-dessous de zéro, la dessiccation, l'absence d'oxygène, les agents antiseptiques. Réciproquement, une température moyenne (15 à 30° C.), une humidité suffisante, l'oxygène, favorisent les phénomènes de la putréfaction.

La nature des produits de dédoublement fournis par la fermentation putride varie avec la nature des matières en putréfaction et avec celle des bactéries qui les envahissent. Toutefois, certaines espèces bactériennes finissent toujours par prendre le dessus et par déterminer les caractères spéciaux de la putréfaction : celle-ci se fait par étapes successives ; la réaction acide du début fait bientôt place à une réaction alcaline, et ce changement de réaction correspond à une substitution progressive dans la nature des colonies bactériennes. La putréfaction s'arrête enfin, si, par un artifice quelconque, on empêche l'accès des bactéries du second stade.

Les produits de dédoublement que fournit la fermentation putride sont extrêmement nombreux : ce sont des gaz acide carbonique, azote, hydrogène carboné, sulfuré, phosphoré, ammoniacaux, des acides gras (butyrique, etc.), des composés aromatiques, des corps amidés, et enfin des bases analogues aux alcaloïdes végétaux (ptomaïnes) et des composés albuminoïdes (toxines). Ce sont ces bases et ces toxalbumines qui constituent les *poisons putrides*.

Le dernier terme de la putréfaction est la production d'une sorte de terreau humique, ou humus, lequel donne finalement de l'eau, de l'acide carbonique et de l'ammoniaque, qui aboutit en fin de compte à des azotates assimilables sous l'influence des ferments nitreux et nitriques. V. NITRIFICATION.

Putréfactions intestinales. Les putréfactions qui se produisent dans le tube intestinal sous l'influence de la flore bactérienne agissent par les *poisons putrides* hautement toxiques, qui donnent lieu, suivant qu'ils sont résorbés ou non, à des phénomènes généraux ou locaux plus ou moins graves. Les produits les plus toxiques déterminent des coliques et la diarrhée, d'une part, et, d'autre part, la lassitude générale, du vertige, de la céphalée. Ces phénomènes subsistent, moins accusés, dans la constipation.

Les fermentations putrides de l'estomac donnent parfois la *tétanie* et le coma diacétémique dans le *diabète*.

PUTRÉFAIT, AITE (*fè, fè-t'*) adj. Corrompu, tombé en putréfaction. Mot employé par Scarron.

PUTRÉFIABLE adj. Qui est susceptible de se putréfier.

PUTRÉFIER (*al* [illegible]

[illegible]

Pourrir. V. [illegible]

PUTRESCENCE [illegible] Tra[illegible] de la putréfaction.

PUTRESCENT, ENTE [illegible]

PUTRESCIBILITÉ [illegible]

PUTRESCIBLE [illegible]

PUTRESCINE [illegible] l'Az[illegible] Syn. TETRAM[illegible] a odeur pyridique, [illegible]

PUTRIDE (lat. *putridus*, de *putere*, être pourri) adj. Qui est en état de putréfaction : [illegible] Eau putride et putrie. ‖ Fig. : *Fermentation putride*, Fermentation de la décomposition [illegible] matière organique.

— ENCYCL. Pathol. *Fièvre putride*. V. TYPHUS. *Poisons putrides*. V. PUTRÉFACTION.

PUTRIDE (MER) (en lat. *Putridus Mare*), dénomination ancienne de la partie sud-ouest de la mer Morte [illegible] Azphar, qui est la lagune de Sirbonis, à l'E. de [illegible] Pélusiaque.

PUTRIDITÉ (du lat. *putridus*, pourri) n. f. Etat de ce qui est putride : *La* PUTRIDITÉ *des eaux stagnantes*. Peu us.

— Pathol. Etat où les tissus du corps vivant présentent des altérations analogues à celles de la putréfaction.

PUTRILAGE (*laj* — lat. *putrilago* ; de *putere*, pourrir) n. m. Pathol. Matière ou masse, réduite en bouillie par décomposition putride, dans certaines affections gangreneuses.

PUTRILAGINEUX (*ji-neû*, EUSE adj. Qui est de la nature du putrilage.

PUTT interj. S'emploie pour marquer le mépris, l'indifférence : PUTT, *que nous importe cela ?*

PUTTE, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. de Malines), 4.454 hab. Briqueteries. Horticulture.

PUTTELANGE-LES-SARRALBE, vill[illegible] (Alsace-Lorraine, Lorraine allemande, cercle de Bolchen), sur la Moder, sous-affluent de la Sarre ; 2.175 hab. Fabriques de peluches en soie et d'orgues.

PUTTEN, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre, non loin du Zuyderzée ; 6.000 hab.

PUTTKAMER (Robert-Victor DE), homme d'Etat prussien, né à Francfort-sur-l'Oder en 1828, mort à Koslin (Poméranie) en 1900. Il fut élu député au Reichstag et appartint au parti conservateur allemand. Nommé en 1877, président supérieur de la Silésie, il accepta ces fonctions pour prendre le portefeuille des cultes (1879) et, deux ans après, celui de l'intérieur. Il dut démissionner en 1881, sous Frédéric III, à cause de son attitude maintenant autoritaire pendant les élections. Guillaume II le nomma, en 1891, président supérieur de la Poméranie.

PUTTKAMER (Maximilien DE), homme politique prussien, né à Gross-Nossin (Poméranie) en 1831. Il servit d'abord dans la magistrature prussienne et devint, en 1867, membre de la Chambre des seigneurs, puis du Reichstag jusqu'en 1881. Lorsqu'on organisa en Alsace-Lorraine l'administration de la justice, il fut nommé secrétaire à la cour de Colmar, premier avocat général d'Alsace-Lorraine en 1877, sous-secrétaire d'Etat d'Alsace-Lorraine pour la justice et les cultes en 1879 et enfin secrétaire d'Etat d'Alsace-Lorraine (1882). — Sa femme, Alberta **de Puttkamer**, née WEISE, née à Grossglogau en 1849, a publié les traductions d'Alfred de Musset, un drame lyrique *l'Empereur Othon III* 1883 ; des *Poésies* 1885, *Accents et chants* 1889 ; *Réminiscences* 1894).

PUTTLINGEN, bourg d'Allemagne (Prusse (présid. de Trèves), sur le Kollerbach, affluent de la Sarre, 11.291 hab. Mines de houille. Carrière de grès.

PUTUMAYO (Geogr. V. IÇA.

PUTZEN n. m. Métall. Partie mal fondue d'un minerai qui reste attachée aux parois des fourneaux.

PUVIS DE CHAVANNES (Pierre), peintre français, né à Lyon en 1824, mort à Paris en 1898. Il n'était pas destiné par sa famille à la vie d'artiste. Il avait quarante ans lorsque, suivant sa vocation, il prit le pinceau. De fortes études classiques avaient nourri et élevé son esprit. Il avait fréquenté les ateliers de Henri Scheffer et de Couture, qui fut [illegible] ses maîtres. C'est au Salon de 1859 qu'il produisit la première œuvre *Retour de chasse*. Il n'y avait pas encore pris conscience de son talent, mais, dès 1861, il s'annonce comme chef d'école dans la peinture murale et décorative avec *Concorde et Bonheur* [illegible] *Pauvre pêcheur* et *la Guerre* et dès lors ses grandes toiles symboliques se succèdent d'année en année, avec une fécondité qui atteste à la fois la richesse et l'élévation de sa palette. *Travaux et repos* 1863 ; *Automne* 1864 ; *Le Prométhée de la nature* 1865 ; *la Vision antique*, *la Famille*, [illegible] peinture en camaïeu ; 1866, *Jeune fille au bord de la mer* 1868, *Marseille grecque* et *Marseille [illegible] que* et *Marseille [illegible] que* ; *Saint Jean-Baptiste* ; *Ma[illegible] l'Espérance* 1872 ; *Ex[illegible]* 1874 ; *Concorde des Scythes*, pour [illegible] Ville de Poitiers, et *Sainte Ge[illegible]* ; *Sainte Ge[illegible]* ; *Sainte Geneviève* [illegible] *parents de sainte Geneviève* [illegible] *autres destinés de leur*


Puvis de Chavannes

PUY [illegible] centre emi[illegible] au latin [illegible] dans le massif [illegible] Dans un [illegible] caractère volc[illegible] entagnes par [illegible] par exemple [illegible] Velay [illegible] magne à l'Eyrieux [illegible] et [illegible] remarquables. [illegible] du massif.

PUY [illegible] v. la partie ouest [illegible] n. m. [illegible] raire, ordinairement [illegible] de la Vierge.

[illegible] et surtout nombreuses [illegible] au N.-E. à Amiens, Douai, Valenciennes, [illegible] de quelles avaient été [illegible] sur le statuaire qui existait [illegible] au Puy-en-Velay. Creées, à l'origine, [illegible] religieuses, elles devinrent de [illegible] et allèrent jusqu'à récompenser [illegible] par de riches pièces [illegible] effet qu'elles fournirent [illegible] et une scène, il est vraisemblable [illegible] devant les consuls du Puy d'Arras [illegible] *Jeu de saint Nicolas*, de Jean Bodel, [illegible] d'Adam de la Halle. Le célèbre [illegible] *Notre Dame* (v. MIRACLE) [illegible] répertoire d'une société analogue, [illegible] facilement retrouver le siège.

[illegible] Le pays de musique était une sorte [illegible] au XVIe. Au temps de la Renaissance, on [illegible] à Paris, à Rouen [illegible] concerts.

PUY [illegible] Le Puy-en-Velay], ch.-l. de la [illegible] l'Ance au pied et sur le [illegible] au milieu de la plaine du [illegible]

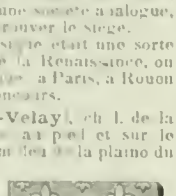

Armes du Puy.



Cathédrale du Puy.

Puy [illegible] ne notre [illegible] la [illegible] ce [illegible] [illegible] [illegible]

PUYJAMA (*pu-ï*) n. m. Sorte de pantalon à la mauresque, qui fait partie du costume de presque toutes les femmes de l'Inde.



A, puyjama

PUYLAROQUE, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 35 kilom. de Montauban; 1 551 h. Commerce de truffes, grains. Église en partie du XIIe siècle, qui a une relique vénérée, le « Saint voilu ». Maisons des XIVe et XVe siècles.

PUYLAURENS, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 25 kilom. de Lavaur; 4.103 hab. Commerce de grains, bestiaux, plumes. Églises des XIVe et XVIIe siècles. Vieille halle en bois.

Puylaurens, une des principales places fortes de l'Albigeois au XIIIe siècle, devint au XVIe une place de sûreté des protestants, qui y établirent sous Charles IX une académie (supprimée par Louis XIV), dont l'un des élèves fut Bayle. Patrie de Guillaume de Puylaurens. — Le canton a 10 comm. et 7.792 hab.



Armes de Puylaurens.

PUYLAURENS Guillaume DE), chroniqueur français, né à Puylaurens vers 1210, mort en 1295. Chapelain du comte de Toulouse Raymond VII, il a écrit une précieuse chronique sur les albigeois, intitulée : *Historia negotii a Francis, Albigensibus vulgariter appellatis*, insérée dans le « Recueil des historiens des Gaules », de D. Bouquet.

PUYLAURENS Antoine DE L'AGE, duc DE), favori de Gaston, duc d'Orléans, mort à Vincennes en 1635. A l'instigation de Richelieu, il poussa Gaston à se réconcilier avec le roi et à casser le mariage qu'il avait contracté avec la sœur du duc de Lorraine. Il en fut récompensé par le don de la seigneurie d'Aiguillon, érigée en duché-pairie sous le nom de Puylaurens (1631). Mais sa faveur dura peu : il fut enfermé à Vincennes en 1625, sous prétexte qu'il entretenait la dissension entre Louis XIII et Gaston. Il mourut dans sa prison.

PUY-L'ÉVÊQUE, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 33 kilom. de Cahors, aux flancs d'une colline de la rive droite du Lot; 2.009 hab. Ch. de f. Orléans. Fer, plomb, couteleries. Église des XIVe et XVIe siècles. Donjon XIIe s. d'un ancien château des évêques de Cahors. — Le canton a 15 comm. et 10.038 hab.

PUYMAIGRE Théodore-Joseph BOUDET, comte DE), littérateur français, né à Metz en 1816, mort à Paris en 1901. Fils de Jean-François-Alexandre Boudet du Puymaigre (1778-1843), qui fut préfet du Haut-Rhin en 1820, il a écrit, entre autres ouvrages : *Jeanne d'Arc*, poème dramatique (1843); *Dante Alighieri* (1845); *Poètes et romanciers de la Lorraine* (1848); *les Vieux Auteurs castillans* (1861-1862), son meilleur ouvrage avec *la Cour littéraire de Don Juan de Castille* (1874); *Chants populaires du pays messin* (1865); *Lamartine* (1873); *Souvenirs sur l'émigration, l'Empire et la Restauration*, d'après les mémoires de son père (1884); *Roland dans les traditions populaires* (1895); etc.

PUYMICLAN, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 12 kilom. de Marmande; 915 hab.

PUYMIROL, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 17 kilom. d'Agen; 1.062 hab. Commerce de pruneaux. Puymirol est une bastide fondée en 1246. — Le canton a 10 comm. et 4.918 hab.

PUYMORENS PORT DE), col des Pyrénées orientales, reliant par 1.931 mètres d'altitude, la vallée de l'Ariège et celle de la Sègre, par son affluent le Carol.

PUY-NOTRE-DAME LE), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Saumur, près du Thouet; 1.167 hab. Carrières. Commerce de vins, de beurre. Belle église du XIIIe siècle, de style angevin.

PUY-SAINTE-RÉPARADE LE), comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 20 kilom. d'Aix, dans la plaine de la rive gauche du Rhône; 1.322 hab.

PUYSÉGUR Jacques-François DE CHASTENET, marquis DE), maréchal de France, né et mort à Paris (1656-1743). Lieutenant au régiment du roi (1677), il prit part aux campagnes de Flandre et d'Allemagne (1689-1703), puis servit en Espagne. Lieutenant général en 1704, il retourna en France en 1707. Membre du conseil de la guerre (1715), commandant en chef de l'armée de Flandre, il reçut le bâton de maréchal (1734). Il est l'auteur de *l'Art de la guerre par principes et par règles*. — Son fils, JACQUES-FRANÇOIS-MAXIME, né et mort à Paris (1716-1782), servit dans l'armée et devint lieutenant général en 1759; il publia plusieurs ouvrages politiques et littéraires.

PUYSÉGUR (Louis-Pierre DE CHASTENET, comte DE), général français, né à Albi en 1726, mort à Rabastens (Tarn) en 1807. Lieutenant à quatorze ans, il fit les campagnes de Flandre et fut nommé lieutenant général en 1781. Ayant accepté, en 1788, le ministère de la guerre, il démissionna l'année suivante. Le 10 août, il se mit à la tête des gentilshommes qui défendirent les Tuileries contre les patriotes; puis il se retira à Brunswick, et ne rentra en France qu'en 1802. — Son frère, JEAN-AUGUSTE DE CHASTENET **de Puysegur**, né à Albi en 1740, mort à Rabastens en 1815, fut archevêque de Bourges en 1788, député aux états généraux, et émigra en 1791.

PUYSÉGUR (Armand-Marc-Jacques DE CHASTENET, marquis DE), magnétiseur, fils de Jacques-François-Maxime, né à Paris en 1751, mort à Buzancy (Aisne) en 1825. Officier dans le corps royal de l'artillerie, maréchal de camp en 1789, il quitta l'armée en 1792. Emprisonné en 1797 pour avoir correspondu avec ses deux frères émigrés, il fut libéré en 1799 et devint maire de Soissons. En 1814, Louis XVIII le nomma lieutenant général. Élève de Mesmer, le marquis de Puységur a écrit divers ouvrages sur le magnétisme. Le plus important a pour titre : *Du magnétisme animal considéré dans ses rapports avec diverses branches de la physique générale* (1804-1807).

PUZOL, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]), non loin de la Méditerranée, 2 925 hab. Vignes et oliviers.

PWLLHELI, ville maritime de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Caernarvon]), sur la baie de Cardigan; 3 210 hab. Petit port. Commerce de bétail.

PYANEPSIES *ne'* — gr. *puanepsia*; de *puanos*, fève et *hepsein*, faire cuire; n. f. pl. Antiq. gr. Fête que célébraient les Athéniens en l'honneur d'Apollon, le 7 du mois de pyanepsion. On mangeait, ce jour-là, une bouillie de fèves, en souvenir du repas de fèves qu'avait fait Thésée après sa victoire sur le Minotaure.

PYANEPSION *nè'* — gr. *puanepsion*; de *puanepsia*, pyanepsies; n. m. Antiq. gr. Quatrième mois de l'année attique, qui correspondait à fin octobre-début novembre.

PYAT Félix), auteur dramatique et homme politique français, né à Vierzon en 1810, mort à Saint-Gratien (Seine-et-Oise) en 1889. Destiné par ses parents au barreau, Pyat se donna tout d'abord au journalisme et à la littérature dramatique. Il écrivit un nombre considérable de pièces, dont il reste au théâtre le drame *le Chiffonnier de Paris* (1847). Commissaire du gouvernement provisoire dans le Cher, il fut élu député à l'Assemblée constituante, où il prit place à la Montagne. Représentant à la Législative, il signa avec Ledru-Rollin l'appel aux armes au sujet de l'expédition de Rome. Condamné par contumace à la déportation, il put se réfugier en Angleterre, puis en Belgique, où il publia une série de pamphlets : *Loisirs d'un proscrit*; *Lettres d'un proscrit*, etc. Après l'avènement de l'Empire, il retourna en Angleterre, où il demeura jusqu'à l'amnistie de 1869. Il regagna la France, collabora au *Rappel* et, en dix-sept jours, il encourut quatre condamnations à dix-sept mois de prison. C'est à cette époque que, dans un banquet à Saint-Mandé, Pyat porta le toast à une balle... destinée à l'empereur; la haute cour de Blois le condamna à cinq ans de prison. Encore une fois, Pyat dut se réfugier en Angleterre. A la chute de l'Empire, il fonda à Paris le journal *le Combat*, fut élu député à l'Assemblée nationale de Bordeaux (1871), puis membre de la Commune. Condamné à mort par contumace après la répression de l'insurrection, il dut retourner en Angleterre. A la suite de l'amnistie de 1880, il retourna en France et fut élu, comme socialiste révolutionnaire, député des Bouches-du-Rhône (1888).



Félix Pyat.

PYCNANTHÈME ou **PYCNANTHEMUM** (*tè-mom'*) n. m. Genre de labiées menthées de l'Amérique boréale comprenant des herbes à fleurs réunies en capitules.

PYCHNOGONIDÉS (*pik'*) n. m. pl. Famille d'arachnides pantopodes, renfermant les genres *pychnogonon* et voisins. — *Un* PYCHNOGONIDÉ.

PYCHNOGONON n. m. Genre d'arachnides pantopodes, type de la famille des *pychnogonidés*, vivant surtout parmi les algues des mers froides.

— ENCYCL. Les *pychnogonons* sont de minuscules animaux dont le corps discoïde porte quatre paires de longues pattes grêles, terminées par de fortes griffes. Outre ces pattes principales, il en existe trois autres paires, beaucoup plus réduites; l'abdomen est atrophié. L'espèce type est le *pychnogonum littorale*, des mers du nord.



Pychnogonon (gr. grossi).

PYCNIDE n. f. Bot. Forme sporifère secondaire des champignons ascomycètes. Conceptacle des lichens.

PYCNITE (du gr. *puknos*, épais) n. f. Variété bacillaire de topaze, que l'on trouve associée au quartz et au mica, dans les mines d'étain de la Bohême et de Saxe.

PYCNOCARPE (du gr. *puknos*, épais, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des fruits épais, renflés.

PYCNOCÉPHALE (*sé* — du gr. *puknos*, épais, et *kephalè*, tête) adj. Bot. Qui a des fleurs rassemblées en gros capitules.

PYCNOCHILE (*kil'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des cicindélides, propres à l'extrême sud de l'Amérique.

— ENCYCL. Les *pycnochiles* sont de curieux insectes noirs, allongés, à élytres fortement côtelés, qui appartiennent à la tribu des manticorinés.

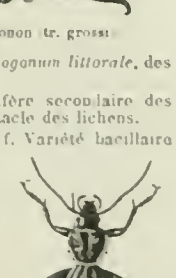

Pycnochile (gr. nat.).

PYCNODE n. m. Genre de poissons ganoïdes, de la famille des *pycnodontidés*, fossiles dans le crétacé d'Europe.

PYCNODONTES n. m. pl. Paléont. Ordre de poissons ganoïdes, comprenant les genres *pycnode* et voisins.

PYCNODONTIDÉS n. m. pl. Famille de pycnodontes, dont le genre *pycnode* est le type. — *Un* PYCNODONTIDE.

PYCNOPHYGUS n. m. Bot. Syn. de PYCNUS.

PYCNOPHYLLE (du gr. *puknos*, compact, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles épaisses.



Pycnonote.

PYCNONOTE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la tribu des *pycnonotines*, comprenant une cinquantaine d'espèces répandues dans les régions [illegible] de l'ancien monde. Les *pycnonotes* [illegible] aux grives [illegible] ont, avec [illegible] ou [illegible] en [illegible]. Ils vivent [illegible]

PYCNONOTIDÉS [illegible] pl. Famille de beaux passereaux [illegible] renfermant les genres *pycnonote* [illegible].

PYCNONOTINES n. m. pl. Tribu de beaux passereaux dentirostres, de la famille des pycnonotidés, comprenant les genres *pycnonote* et voisins. — *Un* PYCNONOTINE.

PYCNOSE ou **PYKNOSE** (*kno'* — gr. *puknosis*, action de rendre épais) n. f. Pathol. Etat d'un tissu dont les éléments [illegible] normal, mais qui est le [illegible] par [illegible].

PYCNOSTACHYÉ, ÉE (*ki-é* — gr. *puknos*, serré, et *stakhus*, épi) adj. Bot. [illegible] épis.

PYCNOSTYLE (*stil'* — du gr. *puknos*, serré, et *stulos*, colonne) n. m. Archit. Système [illegible] dans lequel l'intervalle qui sépare les colonnes [illegible] modules ou un diamètre et demi, ce qui constitue [illegible] étroit de tous les entre-colonnements.

PYCNOTIQUE (*tik'* — du gr. *puknos*, épais) adj. Méd. Qui est propre à épaissir les humeurs.

PYCTACIUM (*ti-om'* — gr. *puktakion*, dimin. de *puktès*, tablette) n. m. Antiq. gr. Tableau blanchi, servant à écrire les noms des juges dans les concours athlétiques.

PYCTORIS (*riss*) n. m. Sous-genre de passereaux dentirostres, appartenant au genre timalie et comprenant deux ou trois espèces de l'Inde. On écrit aussi PYCTORHIS.

PYDNA, ville de la Macédoine ancienne (district de Piérie), un peu à l'O. du golfe Thermaïque et au S. des embouchures de l'Haliacmon et du Lucias. Colonie grecque et port fréquenté, la ville fut soumise par les rois de Macédoine, mais paraît s'être souvent révoltée. Elle fut fortifiée par Philippe, père d'Alexandre. En 316, Cassandre y assiégea Olympias qui dut, après une longue résistance, se rendre et fut mise à mort. En 168, le consul Paul-Émile battit Persée sous les murs de Pydna. En 147, Metellus Macedonicus y battit Andriscus. Sous la domination romaine, Pydna porta le nom de *Citrum* ou *Citinum*; adj. *Citro*.



Pydna

PYÉLITE (du gr. *puélos*, bassin) n. f. Inflammation de la muqueuse du bassinet et des calices du rein.

— ENCYCL. Les causes de la *pyélite* sont les mêmes que celles des néphrites en général. Parmi les premières, il faut signaler la présence des corps étrangers calculeux, etc., ou les traumatismes; parmi les secondes, les grandes infections (variole, scarlatine, etc.) ou les intoxications (cantharide, cubèbe, etc.). Cette affection, d'ailleurs, peut être aiguë ou chronique. Aiguë, elle s'annonce par de la fièvre, des douleurs rénales, parfois des vomissements et une modification de l'urine, qui renferme du mucus et du pus, rarement du sang; chronique, elle peut être apyrétique, au moins momentanément, et indolore, mais il y a toujours la pyurie caractéristique. Dans la forme membraneuse, il y a des fausses membranes et un exsudat interstitiel. Le pronostic est grave. Pour la forme chronique, le traitement comporte un régime lacté, mixte, l'usage du benzoate de soude à l'intérieur, l'huile de Haarlem, l'eau d'Evian, une cure à Contrexéville ou à Vittel; pour la forme aiguë, il faut recourir à la révulsion, à la dérivation intestinale, aux tisanes diurétiques, au régime lacté et au benzoate de soude, salol, bétol, etc. En cas de grossesse, il faut provoquer l'accouchement prématuré; enfin, si le traitement médical échoue, ou s'il y a tumeur, calcul ou rétrécissement, il faut pratiquer la néphrotomie ou la néphrectomie.

PYÉLO-NÉPHRITE (du gr. *puélos*, bassin, et *néphros*, rein) n. f. Pyélite qui s'accompagne de l'inflammation du parenchyme rénal.

PYÉMIE n. f. Pathol. Syn. de PYOHÉMIE.

PYGARGUE n. m. Genre d'oiseaux rapaces, de la famille des falconidés, comprenant une douzaine d'espèces répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *pygargues* ou *haliaëtes* sont de grands aigles pêcheurs dont le plumage, brun ou noir, est marqué largement de blanc à la queue, au cou et souvent sur la tête. Armés d'un bec crochu et puissant, d'énormes serres courbes, ils vivent au bord de la mer, des fleuves et des grands lacs, nichant dans les rochers abrupts, et attaquant tous les animaux aquatiques et terrestres, le menu bétail, voire les enfants. La seule espèce française, qui s'étend par l'Asie jusqu'au Groenland (*haliaëtus albicilla*), vulgairement appelée *orfraie*, atteint 1 mètre de long sur 2^m^,5 d'envergure; brun et fauve, avec la tête grise et la queue blanche, il part de plus en plus avec l'âge. D'autres, encore plus grands, noirs ou bruns, avec la tête blanche, sont propres à l'Afrique tropicale. Moins puissant est l'*haliaëtus vocifer*, répandu de l'Inde à l'Océanie. Une espèce fossile, *haliaëtus pseator*, a vécu en France à l'époque [illegible].

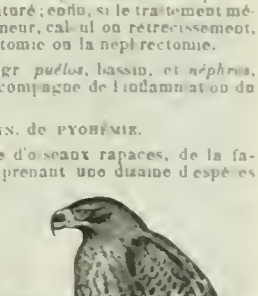

Pygargue.

PYGARRHIQUE n. m. Genre de beaux passereaux dentirostres, de la famille des [illegible], formes propres à l'Amérique du Sud.



Pygas ou **Genana** Myt. gr. [illegible] Pygmées, [illegible] Pygmées, [illegible] par un [illegible], et [illegible] mourrit [illegible]

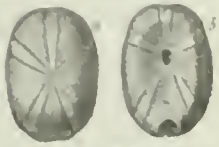

Pygaule : a, dessus, b, dessous

Pygaule [illegible] la famille [illegible] comprenant [illegible] fossiles dans le crétacé.

Pygée [illegible] le genre [illegible] comprenant [illegible] Europe.

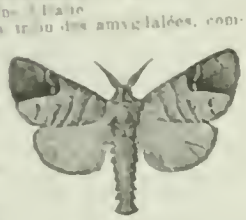

Pygère (grand d'un tiers).

Pygère [illegible] de Lépidoptères [illegible] la famille des [illegible] et dont la [illegible] est commune en France.

Pygidium [illegible] du gr. *pugé*, derrière [illegible] Partie supérieure du dernier segment [illegible] des insectes.



A, pygidium ; A', propygidium.

Pygmalion, sculpteur de l'île de Chypre, [illegible] la légende. Pour se livrer tout entier à son art, ou, suivant [illegible] vers [illegible] de la prostitution à laquelle se livraient les femmes [illegible] s'était voué, résolut de vivre dans un célibat [illegible] temple de Vénus, pour se venger, le résultat [illegible] d'une statue d'ivoire [illegible] de grâce et de beauté sortit [illegible] et qu'il avait appelée Galatée. Mais [illegible] bientôt flétrie par les [illegible] ne [illegible] les [illegible] Pygmalion l'épousa, [illegible] hyménée naquit un fils, nommé [illegible] qui [illegible] l'île de Paphos dédiée aux amours [illegible] et [illegible] surtout les poètes [illegible]



Pygmalion et Galatée, d'après [illegible]

[illegible] fondé [illegible] nous [illegible] Mme Le Normant [illegible] Parmi les nouvelles musicales inspirées par ce mythe, nous citerons *Pygmalion*, scène lyrique, paroles de J. J. Rousseau, musique de Gagnet, représentée d'abord à Lyon 1775, puis à la Comédie-Française 1775. Quelques années [illegible] vers 1780, *Pygmalion* parut de nouveau à la [illegible] mais avec une nouvelle musique due à Bauti[illegible] *Pygmalion*, scène en un acte, paroles de Houdard [illegible] musique de Rameau, représentée à l'Opéra [illegible] Il ne fut [illegible] mime en deux actes, scénario de Mi[illegible] musique, représenté à l'Ambigu Comique, [illegible] août 1800. V. Galatée.

[illegible] peignit pour sa réception à l'Aca[illegible] *Pygmalion amoureux de sa statue*, tableau qui [illegible] au de Saint-Cloud et qui est aujourd'hui au [illegible] cette œuvre un peu conventionnelle, mais [illegible] brillant, le peintre a représenté le moment [illegible] Pygmalion agenouillé et stupéfait, Vénus animant la [illegible]

Pygmalion, roi de Tyr, né en 885 av. J.-C., mort en [illegible] succéda à onze ans, en 874, à son père Mattan, et [illegible] régna d'abord sous la tutelle de sa sœur Elissa, la Didon [illegible] Tyriennes, mariée à son oncle Sichée, grand [illegible] de Melkart. Le parti démocratique se souleva contre Sichée, qui, après une longue lutte, périt assassiné, victime de la cupidité du jeune roi, qui voulait s'emparer des trésors cachés dans le temple. Didon empêcha son frère de mettre la main sur ces trésors, s'enfuit avec les principaux membres de l'aristocratie, passa en Afrique et y fonda Carthage vers 867 av. J.-C. Pygmalion demeura seul maître de Tyr. Très soupçonneux, il ne passait jamais, dit-on, deux nuits dans la même chambre. Sur ses vieux jours, il fut empoisonné par sa femme Astarté, qui, trouvant trop lente l'action du breuvage, étrangla le roi de ses propres mains.

Pygmé du gr. *pugmé*, coudée, n. m. Métrol. gr. Mesure de longueur, une des variétés de la coudée grecque. (D'après Pollux, elle allait de l'extrémité du coude à la main fermée, et contenait 1 pied 1/8 ou 18 doigts. Elle valait donc 0m,3165.)

Pygmées (du gr. *pugmaios*, haut d'une coudée). Mythol. gr. Nom donné à des races de nains. — *Fig.* Pygmée.

— n. m. Par anal. et fam. Personne de très petite taille.

— Fig. Homme sans talent, sans mérite, sans valeur.

— adj. Qui appartient au peuple des Pygmées : *Population* Pygmée.

— Qui est de très petite taille : *Femme* Pygmée.

— Très petit, de très peu de valeur : *Je me trouve* Pygmée *et populaire*. (Montaigne.)

— Syn. **Myrmidon, nain.** V. Myrmidon.

— Encycl. Mythol. Les *Pygmées* étaient des races de nains, haut d'une coudée, et que l'on plaçait tantôt au bord du fleuve Océan, tantôt en Ethiopie, aux sources du Nil, ou en Thrace, ou dans l'Inde, ou dans l'extrême Nord, à Thulé. Les Pygmées d'Ethiopie avaient à soutenir de terribles combats contre les grues, qui arrivaient des contrées du Nord. Un jour, ils avaient attaqué Héraklès endormi et avaient été écrasés par lui sous sa peau de lion. Suivant Aristote et Philostrate, les Pygmées habitaient des trous souterrains, et ils en sortaient au temps de la moisson pour aller couper leurs blés avec des cognées, comme s'il s'agissait d'abattre une forêt. Quand on cherche la part de réalité mêlée à ces fictions, une chose frappe : c'est la persistance des traditions, la presque unanimité des écrivains à admettre l'existence des Pygmées; et les explorations modernes semblent donner raison aux anciens : dans tous les pays où ils plaçaient les Pygmées, il existe réellement des races de nains : Akkas, Pygmées du Congo, Lapons, Négritos, etc.

Pygméen, enne (*mé-in, èn'*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux pygmées : *Combats* Pygméens.

— Fam. Qui se rapporte à une personne très petite : *Taille* Pygméenne.

Fig. Mesquin, peu important : *Des entreprises* Pygméennes.

Pygmène n. f. Genre d'insectes lépidoptères géomètres, de la famille des géométridés, propres aux montagnes d'Europe. (L'espèce type, *pygmæna fusca*, d'un gris ardoisé avec des lignes noires, se trouve dans les Alpes.)

Pygomèle (du gr. *pugé*, fesse, et *mélos*, membre) n. m. Monstre ayant un ou deux membres accessoires à la région hypogastrique.

— Adjectiv. : *Monstre* Pygomèle.

Pygomélie (*li*) n. f. Monstruosité du pygomèle.

Pygopage (*paj'* — du gr. *pugé*, fesse, et *pagein*, attaché) n. m. Monstre double, composé de deux corps réunis par les fesses.

Adjectiv. : *Monstre* Pygopage.

Pygopagie (*ji*) n. f. Monstruosité du pygopage.

Pygopagien, enne (*ji-in, èn*) adj. Térat. Qui est affecté de pygopagie.

Pygopagique (*jik'*) adj. Qui appartient à la pygopagie; qui a rapport à la pygopagie : *Conformation* Pygopagique.

Pygope n. m. Genre de reptiles sauriens, type de la famille des *pygopodidés*, comprenant des formes propres à l'Australie.

Encycl. Les *pygopes* sont de vrais lacertiliens anguiformes sans membres antérieurs et n'ayant que des rudiments de pattes postérieures. Ils habitent [illegible] dionore, très longs, cylindriques, avec la tête couverte de larges écailles [illegible] et le corps revêtu de fines écailles imbriquées, ces reptiles inoffensifs vivent à terre, sous les pierres, et se nourrissent d'insectes.



Pygope.

Pygopodidés n. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ayant pour genres *pygope* et voisins. — *Un* Pygopodidé.

Pyhémie n. f. Pathol. Syn. de Pyohémie.

Pyine n. f. Chim. Matière albuminoïde extraite du pus : *La pyine a été désignée quelquefois comme de la métalbumine.*

Pyjma, rivière de la Russie orientale et de la Sibérie. Elle naît au N.-E. du Catherinenbourg, sert d'émissaire au lac Chouvakim, coule vers l'E., va grossir la Toura, sous-affluent de l'Obi par le Tobol et l'Irtych. Cours 535 kilom.

Pyknomorphie (du gr. *puknos*, compact, et *morphé*, forme) n. f. Disposition des corpuscules chromophiles dans la cellule nerveuse.

Pylade. Myth. gr. Héros phocidien, célèbre par l'amitié qui l'unit à Oreste. Il était fils de Strophius, roi de Phocide, et d'Anaxibia, sœur d'Agamemnon. Il aida Oreste à punir les meurtriers d'Agamemnon, le suivit jusqu'en Tauride, où il voulut se sacrifier pour lui, et épousa sa sœur Electre.

Pylade, fameux pantomime tragique, affranchi d'Auguste, né en Cilicie. Il créa ou tout au moins perfectionna ce genre de spectacle. Sa rivalité avec Bathylle, mime comique, excita des troubles qui le firent bannir d'Italie. Mais le peuple exigea son rappel.

Pylagore (du gr. *pulai*, portes, et *agora*, assemblée) adj. f. Mythol. gr. Surnom de Déméter Amphictyonis, ainsi appelée parce que son temple d'Anthela, situé près des *Pylæ* ou Thermopyles, servait de lieu de réunion aux assemblées amphictyoniques.

— n. m. Antiq. gr. Titre donné aux délégués des Etats grecs qui étaient chargés d'assister les hiéromnémons dans les assemblées fédérales du conseil amphictyonique, aux Thermopyles et à Delphes.

Pylaïelle (*èl'*) n. f. Bot. Genre d'algues brunes de la famille des ectocarpacées, formées de files de cellules très ramifiées, s'étalant en gazon sur les rochers, parfois sur d'autres algues, ou se dressant en petits pinceaux.

Pylaken n. m. Comm. Sorte de drap anglais.

Pylée, ville de l'ancienne Thessalie, près des Thermopyles, où s'assemblaient les amphictyons.

Pylées (du gr. *pulai*, portes) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait, aux Thermopyles, en l'honneur de Déméter Pylagore ou Amphictyonis, déesse des amphictyons.

Pylémènes, nom de plusieurs rois de Paphlagonie. Parmi les représentants de cette famille royale à l'époque historique, deux méritent une mention : le *Pylémènes* qui, vers 134 av. J.-C., fit alliance avec les Romains; et un autre *Pylémènes*, fils du précédent, qui, vers 88 av. J.-C., lors de la première guerre contre Mithridate, s'allia aux Romains, fut chassé de son royaume par le roi de Pont, puis restauré par Pompée vers 64.

Pyléphlébite (du gr. *pulé*, porte, et *phleps, phlébos*, veine) n. f. Pathol. Inflammation de la veine porte.

Pylétide (du gr. *pulaïtis*, gardienne des portes) adj. Mythol. gr. Surnom de Minerve.

Pylône (du gr. *pulôn*, portail; de *pulé*, porte) n. m. Archit. égypt. Sorte d'avant-corps en forme de pyramide quadrangulaire tronquée et percée d'une porte, que les

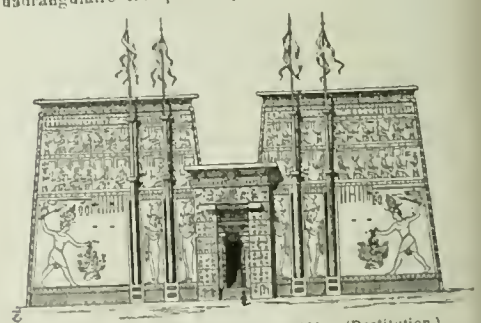

Pylône : façade du grand temple d'Edfou. (Restitution.)

Egyptiens élevaient devant l'entrée de leurs temples. ‖ Motifs décoratifs, en forme de piliers quadrangulaires, placés aux côtés d'une entrée : *Les* Pylônes *du pont Alexandre-III*.

— Arpent. Masse de charpente très élevée, employée par les géomètres pour lever des plans.

— Constr. Syn. de Sapine.

Pylônique (*nik'*) adj. Qui a rapport, qui appartient aux pylônes : *Forme* Pylônique.

Pylore (lat. *pylorus*, gr. *pulôros*; de *pulé*, porte, et *ôra*, garde) n. m. Anat. Orifice inférieur de l'estomac, par où passent les aliments pour entrer dans le duodénum.

— Encycl. L'ouverture *pylorique* est pourvue d'une valvule qui empêche les matières alimentaires de remonter de l'intestin dans l'estomac. Cette valvule forme une sorte de sphincter non hermétique, car quelquefois la bile peut refluer dans l'estomac; elle est formée de fibres musculaires empruntées à l'estomac et au duodénum. Le pylore est le siège fréquent de diverses tumeurs.

Pylorique (*rik'*) adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au pylore : *Orifice* Pylorique.

Pylorisme (*rism'* — de *pylore*, qui vient du gr. *pulôros*, portier) n. m. Mouvement de rétrécissement spasmodique du pylore, généralement provoqué par l'existence d'ulcérations voisines de la muqueuse stomacale.

Pylos, nom de trois villes de l'ancien Péloponèse : 1° **Pylos d'Elide**, près du confluent du Ladon et du Pénée, sur la route d'Elis à Olympie; 2° **Pylos de Messénie**, sur le côté de la mer voisine de l'île Sphactérie, aujourd'hui *Zouchio* ou *Vieux-Navarin*; 3° **Pylos de Triphylie** ou **Arcadique**, voisine de l'Arcadie.

Pym (John), parlementaire anglais, né à Brymore (Somerset) en 1584, mort à Londres en 1643. Entré à la Chambre des communes en 1614 et leader de l'opposition, il dirigea une campagne très vive contre les revendications des catholiques, puis contre Buckingham, s'attachant à mériter le surnom de *Champion des communes*. Il rédigea la *Grande Remontrance* de 1641. Charles Ier voulut le faire jeter en prison, mais les Communes et la populace de Londres prirent son parti, et le roi, impuissant, dut se retirer de Whitehall. Ainsi débuta la guerre civile

qui devait coûter à Charles Ier la couronne et la vie. Pym s'empressa de faire fortifier la Tour de Londres, obligea la Chambre des lords à faire cause commune avec la Chambre basse et, en 1643, lorsqu'on penchait vers un accommodement entre le roi et le Parlement, il le rendit impossible en faisant le Parlement au Covenant d'Écosse. Il fut enterré à Westminster, d'où son corps fut expulsé par la Restauration.

PYNAKER ou **PIJNACKER** (Adrien VAN —, peintre hollandais, né à Pynaker, près de Delft, en 1621, mort à Amsterdam en 1673. Il alla perfectionner son talent en Italie, s'établit d'abord à Delft en 1649, puis à Schiedam en 1658, enfin à Amsterdam. Pynaker excella surtout dans le paysage. Le Louvre possède de lui une *Barque à l'ancre au pied d'une tour* et deux *Paysages*.

PYNE (James Baker), peintre et dessinateur anglais, né à Bristol en 1800, mort en 1870. Il fut d'abord clerc d'avoué, puis s'établit à Londres, où il travailla pour les marchands de tableaux. Entre 1846 et 1851, il visita successivement l'Italie, la Suisse et la Bavière, puis les montagnes du Cumberland et du Westmoreland, d'où il rapporta un magnifique in-folio, *le District des lacs en Angleterre* (1853). Quelques-uns de ses tableaux, brillants et vigoureux : *le Collège d'Eton*, *le Lac Derwent*, une *Vue d'Heidelberg*, ont figuré à l'Exposition universelle de 1855.

PYOCÉLIE (*sé-li* — du gr. *puon*, pus, et *koilia*, bas-ventre) n. f. Pathol. Formation de pus dans l'abdomen.

PYOCÉLIQUE (*sé-lik'*) adj. Qui a rapport à la pyocélie.

PYOCTANIN (du gr. *puón*, pus, et *kteinein*, tuer) n. m. Dérivé du triphénylméthane employé parfois comme antiseptique, surtout en oculistique. (On emploie surtout le *pyoctanin violet* [violet de méthyle ou violet Hoffmann], et le *pyoctanin bleu* [bleu Nicholson].)

PYOCYANINE (*si*) n. f. Substance qui colore en bleu les matières purulentes.

PYOCYANIQUE (*si, nik'* — rad. *pyocyanine*) adj. Se dit d'un bacille appelé aussi « bacille de Gessard » (1882), bâtonnet court et trapu, mobile, isolé ou associé en chaînettes, très polymorphe, se cultivant bien dans les milieux habituels.
— ENCYCL. Le bacille *pyocyanique* est abondant dans l'eau et dans les cavités organiques du corps. Il est dibiote, mais ne donne pas de pyocyanine en milieu anaérobie; nérobie, il est chromogène et sécrète la pyocyanine, la pyoxanthose et un pigment fluorescent vert; mais il n'est pas pyogène, et le pus bleu n'existe donc comme tel que secondairement. Il est pathogène, mais par des produits autres que les pigments. Ces produits toxiques déterminent, suivant leur nature, trois ordres d'accidents : d'une part de la fièvre, de la diarrhée, des hémorragies, de l'albuminurie; en second lieu des convulsions, et, en dernier lieu, la diminution ou l'abolition passagère de la vaso-dilatation vasculaire. Ce sont ces accidents qui constituent la *maladie pyocyanique* de Charrin, maladie expérimentale et de laboratoire.

PYOCYSTE (*sist'* — du gr. *puon*, pus, et *kustis*, vessie) n. m. Tumeur enkystée et remplie de pus.

PYOCYTE (*sit'* — du gr. *puon*, pus, et *kutos*, cellule) n. m. Toute cellule, leucocytaire ou tissulaire, dégénérée ou nécrosée, que l'on observe dans le pus.

PYODERMIE (*dèr'-mi* — du gr. *puon*, pus, et *derma*, peau) n. f. Affection cutanée constituée par les diverses lésions suppuratives (furoncles, abcès, folliculite, impétigo) et causée surtout par le staphylocoque, que l'on observe chez les jeunes enfants et les nourrissons atteints de troubles digestifs profonds.

PYOÉMÈSE (du gr. *puon*, pus, et *émésis*, vomissement) n. f. Vomissement de pus.

PYOMÉSIQUE (*zik'*) adj. Pathol. Qui se rapporte à la pyoéméso.

PYOGÈNE (*jèn'* — du gr. *puon*, pus, et *génos*, qui engendre) adj. Qui fait suppurer : *Les bacilles* PYOGÈNES.
— ENCYCL. V. PUS.

PYOGÉNIE (*jé-ni*) ou **PYOOÉNÈSE** (*jé-*) (du gr. *puon*, pus, et *génésis*, formation) n. f. Conditions et mécanisme de la production du pus. V. PUS, et SUPPURATION.

PYOGÉNIQUE (*jé-nik'*) adj. Qui a rapport à la pyogénio. ‖ *Membrane pyogénique*, Paroi des abcès formée de tissu cellulaire induré, ainsi nommée parce qu'on croyait autrefois qu'elle sécrétait le pus.

PYOHÉMIE ou **PYIÉMIE** (*mi* — du gr. *puon*, pus, et *haima*, sang) n. f. Pathol. Infection générale de l'organisme par un microbe pathogène.
— ENCYCL. La *pyohémie* est, en général, la conséquence d'une infection locale : lymphangite, phlegmon, abcès, pleurésie, infection utérine puerpérale, etc. Le pronostic est très grave; le traitement consiste à soutenir les forces, à faire des injections de sérum artificiel, etc. La pyohémie tend à disparaître depuis les procédés antiseptiques.

PYOHÉMIQUE (*mik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à la pyohémie : *Infection* PYOHÉMIQUE.

PYOÏDE (du gr. *puon*, pus, et *eidos*, aspect) adj. Pathol. Qui ressemble au pus.

PYOPHTALMIE (*mi* — du gr. *puon*, pus, et *ophthalmos*, œil) n. f. Pathol. Accumulation de pus dans l'œil.

PYOPHTALMIQUE (*mik'*) adj. Qui concerne la pyophtalmie.

PYOSE (du gr. *puon*, pus) n. f. Pathol. Suppuration prolongée. (Peu us.)

PYOTHORAX (du gr. *puon*, pus, et de *thorax*) n. m. Pathol. Epanchement de pus dans le thorax. V. PLEURÉSIE purulente.

PYOXANTHOSE (du gr. *puon*, pus, et *xanthos*, jaune) n. f. Matière jaune dérivée de la pyocyanine.

PYRA (gr. *pura*; de *pur*, feu) n. m. Antiq. gr. Bûcher où l'on brûlait les corps. ‖ Autel pour les sacrifices. ‖ Endroit du mont Œta où Hérakles monta sur son bûcher.

PYRACANTHE (du gr. *pur*, feu, et *akantha*, épine) adj. Bot. Qui a des épines couleur de feu.
— n. f. Nom scientifique du buisson ardent.
— ENCYCL. La *pyracanthe* atteint 2 à 4 mètres; ses feuilles petites sont persistantes, ses fleurs très nombreuses donnent de petits fruits rouges. Cet arbuste croît en Asie Mineure; il est employé comme ornemental.


Pyracanthe ou buisson ardent.

PYRACONINE n. f. Base isomère de l'aconine, qui se forme dans le dédoublement de la pyraconitine sous l'influence de l'eau à chaud.

PYRACONITINE n. f. Base qui se forme lorsqu'on chauffe l'aconitine.

PYRALE n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, type de la tribu des *pyralinés*, comprenant quelques espèces de l'hémisphère nord. (Les pyrales ou asopies [v. ce mot] sont les pyrales proprement dites; mais on donne couramment ce nom à toutes sortes de petits papillons appartenant à d'autres familles.

PYRALE n. f. Entom. Genre de lépidoptères microlépidoptères, famille des tortricidés, dont les chenilles attaquent la vigne. Syn. PHALÈNE DE LA VIGNE, CHAPE DE LA VIGNE, VER À TÊTE NOIRE, VER DE L'ÉTÉ, CONQUE, BARDOTE.
— ENCYCL. La *pyrale* de la vigne (*œnophthira* ou *œnectra pilleriana*) est un petit papillon qui apparaît en été et vit, suivant le sexe, le temps de l'accouplement ou de la ponte. Chaque femelle dépose sur la partie supérieure des feuilles des œufs en nombre variable (jusqu'à trois cents), d'où sortent de minuscules chenilles, qui, aussitôt nées, sécrètent un fil au bout duquel elles se laissent pendre pour que le vent les balance jusqu'aux parties ligneuses de la vigne. Là, elles tissent un cocon, d'où elles ne sortent qu'au printemps ou à l'été suivant, pour regagner les feuilles, et les entourer d'une trame de fils à l'abri de laquelle elles commettront leurs ravages; quelquefois même, des grappes naissantes sont dévorées aussi. La vie aérienne dure environ deux mois et les chenilles se chrysalident pour donner naissance, après quinze jours de vie en cet état, à de nouveaux papillons.

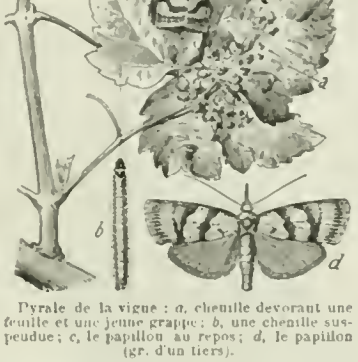
Pyrale de la vigne : *a*, chenille dévorant une feuille et une jeune grappe; *b*, une chenille suspendue; *c*, le papillon au repos; *d*, le papillon (gr. d'un tiers).

On se débarrasse de la pyrale, soit en ébouillantant les ceps avec de l'eau chauffée sur place dans des chaudières portatives, soit en allumant le soir, dans le vignoble, des lampes à acétylène placées au centre de bassins remplis d'eau recouverte d'huile de pétrole, où viennent tomber les papillons attirés par la flamme.

PYRALÉ, ÉE adj. Qui est attaqué par la pyrale : *Vignes* PYRALÉES.

PYRALIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères microlépidoptères, comprenant les *pyrales* et genres voisins. (Elle est divisée en onze tribus.) — *Un* PYRALIDE.

PYRALINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des *pyralidés*, comprenant les *pyrales* ou *asopies*. — *Un* PYRALINÉ.

PYRAME (n. mythol.) n. m. Race de chiens, du groupe des épagneuls, caractérisée par une robe noire et feu.

PYRAME. Myth. gr. Jeune Babylonien, célèbre par ses tragiques amours avec Thisbé. Son histoire, racontée par Ovide, a souvent inspiré les poètes et les artistes. Thisbé attendait son amant sous un mûrier blanc, lorsqu'elle vit accourir une bonne dont la gueule était encore ensanglantée; éperdue, elle s'enfuit en abandonnant son voile, que l'animal furieux déchire. Cependant, Pyrame arrive au rendez-vous, et ses yeux rencontrent à terre les lambeaux sanglants du voile de son amante. Le croyant mort, il se frappe de son épée. Thisbé accourt à ses cris, mais trop tard, et ne voulant pas lui survivre, elle se frappe elle-même auprès de son cadavre. Depuis ce jour, le mûrier à l'ombre duquel avait eu lieu cette scène tragique ne produisit plus que des fruits rouges.


Pyrame et Thisbé, d'après Ch. Coypel.

— Encyc. La *mort de Pyrame* a [illegible] Poussin [illegible] Vouet [illegible] Nivernais. Parmi les autres compositions [illegible] l'art a [illegible] Pyrame et Thisbé, [illegible] Guérin [illegible] Lemoine [illegible] Mosnier, [illegible] Le Brun [illegible] Le Guerchin [illegible]
Lemire et musique. Les amours de Pyrame et de Thisbé ont inspiré [illegible] Pyrame et Thisbé, [illegible] Pyrame et Thisbé, tragédie de Théophile [illegible] 1617 [illegible]
Le [illegible]
Scudéry [illegible]
Pyrame et Thisbé, [illegible] de la Serre, musique de Rebel et Francœur, [illegible] à Paris le 17 octobre 1726. [illegible] a été [illegible] sous le nom [illegible] de Cadmus.

PYRAMIDAL, ALE, AUX [illegible] pyramide, qui est en forme [illegible] pyramide.
— Fam. Étonnant par sa grandeur, [illegible] allusion aux pyramides [illegible]
— Anat. Nom [illegible] vers organes [illegible] pyramide. ‖ *Os pyramidal*. [illegible] rangée du carpe. ‖ *Muscle pyramidal de l'abdomen*, [illegible] tellite du grand droit de l'abdomen, [illegible] la partie sous-ombilicale de la ligne blanche. ‖ *Muscle pyramidal de la cuisse*, Muscle qui s'étend [illegible] la partie externe du sacrum à la face interne du grand trochanter. ‖ *Cellule pyramidale*, Cellule nerveuse de l'écorce cérébrale, constituant à elle seule tous les neurones moteurs centraux, mais aussi les neurones d'association cérébraux, et mettant en commun [illegible] les deux hémisphères et les divers étages de chacun d'eux.
— Bot. *Plantes pyramidales*, Plantes dont les branches, étendues horizontalement, vont en se rétrécissant de la base au sommet.
— Miner. *Système pyramidal*. Assemblage de formes cristallines donnant naissance à plusieurs séries de formes pyramidales.

PYRAMIDALEMENT adv. En forme de pyramide.
— Fig. et fam. Extraordinairement, colossalement.

PYRAMIDE (gr. *puramis, idos* n. f. Grand monument à base rectangulaire et à quatre faces triangulaires, se terminant en pointe, et qui, selon les pays, a servi de tombeau ou de temple : *Les* PYRAMIDES *d'Égypte*.
— Entassement d'objets reposant sur une base large et se terminant en pointe : PYRAMIDE *de fruits*. Objet ayant la forme d'une pyramide ou d'un cône : *Le sapin majestueux, dans sa haute et sombre* PYRAMIDE. B. de St-P.
— *En pyramide*, En forme de pyramide ou de cône.
— Anat. Éminence de la caisse du tympan. Eminence de la moelle épinière.
— Arbor. Forme donnée à certains arbres fruitiers (poiriers, pommiers). Syn. CÔNE.
— Bot. Mode d'inflorescence en panicule. Peu us.
— Chir. Pièce d'acier que l'on visse au centre de la couronne du trépan.
— Géol. V. la partie encycl.
— Géom. Solide limité par des plans qui se coupent en un point commun appelé *sommet*, et qui sont coupés par un autre plan; le nom spécial de la pyramide est déterminé par la forme de la base : PYRAMIDE *triangulaire*. PYRAMIDE *quadrangulaire*. ‖ *Base de la pyramide*, Plan qui en coupe toutes les faces. ‖ *Hauteur d'une pyramide*, Perpendiculaire abaissée du sommet sur le plan de base. ‖ *Pyramide tronquée*, Pyramide dont toutes les faces sont coupées par un plan autre que la base. ‖ *Pyramide sphérique*, Solide ayant des faces latérales semblables à celles d'une pyramide, mais dont la base est remplacée par une surface sphérique. ‖ *Pyramide régulière*, Pyramide dont la base est un polygone régulier et dont la hauteur a son pied au centre du polygone régulier.


Pyramide humaine.

— Gymn. *Pyramide humaine*, Exercice qui consiste en ce que plusieurs hommes s'élèvent sur les épaules les uns des autres, sans s'aider d'aucun engin.
— Prestidig. Tour de physique amusante inventé en 1820 par Olivier et qui consiste à faire passer le contenu d'une carafe, placée sous une pyramide ou cône de fer-blanc, dans deux verres placés sous d'autres pyramides. Les liquides, contenus dans des récipients dissimulés dans les cônes et maintenus par la pression atmosphérique, coulent dans les verres lorsque l'opérateur débouche une petite ouverture invisible.
— Techn. Instrument articulé de bois dont on se sert pour élargir les doigts des gants. ‖ Morceau de cristal ou de verre employé dans la construction des lustres. ‖ Poinçon du tireur d'or.
— ENCYCL. Arbor. La *charpente* d'une pyramide, c'est-à-dire l'ensemble de ses branches maîtresses, se compose : 1° de l'axe, tige verticale centrale, dont la partie supérieure non encore ramifiée est dite *flèche*, 2° de *branches latérales*, régulièrement disposées et étagées autour de l'axe et d'autant plus longues qu'elles sont plus basses. V. TAILLE.


Arbre taillé en pyramide.

— Géol. *Pyramides d'érosion*. Ces formes dues à la pluie se produisent en terrain composé de matériaux de différentes grosseurs et de faible cohésion; les anciennes moraines conviennent fort bien, car les grosses pierres qu'elles contiennent abritent tout ce qu'elles recouvrent; ces pierres jouent ainsi le rôle de parapluie pendant que les eaux [illegible] placent tout ce qui les entoure; c'est alors que la pyramide se [illegible] che et s'élève d'autant [illegible] qui l'environne s'abaisse sous l'action des eaux. On donne encore à ces [illegible] *cheminées, colonnes, [illegible], blocs perchés, rognons*, etc.



$$V = \frac{1}{3}\left(B + b + \sqrt{Bb}\right)$$

Bataille des Pyramides, d'après Gros. (Versailles.)

PYRAMIDER v. n. Avoir une disposition pyramidale. — *Il est puéril de faire invariablement* PYRAMIDER *ses groupes*... Th. Gaut. — Fig. Se pavaner, faire valoir ses avantages.

PYRAMIDION n. m. Petite pyramide qui termine un obélisque. — *Le* PYRAMIDION *de l'obélisque de Louqsor*

PYRAMIDOIDE de *pyramide*, et du gr. *eidos*, aspect n. m. Géom. Solide formé par la révolution d'un segment parabolique.

PYRAMIDON n. m. Poudre jaunâtre cristalline, sans saveur, soluble dans 10 p. 100 d'eau, employée comme antipyrétique.

PYRAPHROLITE n. f. Substance minérale, résultant du mélange du feldspath et de l'opale.

PYRARGILLITE (*ji-lit'*) n. f. Silicate hydraté naturel, voisin de la cordiérite.

PYRARGYRITE (*ji'*) n. f. Antimoniosulfure naturel d'argent ou *argent rouge antimonial*, que l'on trouve dans les filons argentifères.

PYRAZINE n. f. Chim. Base $C^4H^4Az^2$ très volatile, ayant une odeur caractéristique. Syn. DIAZINE, ALDINE, PIAZINE.

PYRÉE (gr. *pureion*; de *pur*, feu) n. f. Antiq. Lieu où les Perses entretenaient le feu sacré. || Morceaux de bois qu'on frottait l'un contre l'autre pour allumer du feu. || Réchaud.

PYRÉLAINE n. f. Huile obtenue au moyen de la distillation de matières organiques en vase clos.

PYREN (*rèn'* — du gr. *purèn*, noyau) n. m. Pierre précieuse, ayant la forme d'un noyau d'olive.

PYRÉNACANTHE n. m. Genre de térébinthacées, comprenant des arbrisseaux grimpants de l'Inde.

PYRÉNACÉ, **ÉE** (*sé*) du gr. *purèn*, noyau) adj. Bot. Dont le fruit contient des noyaux au milieu d'un péricarpe charnu.

PYRÉNAIRE (*nèr'*) n. m. Genre de ternstrœmiacées, comprenant des arbres propres à Java.

PYRÉNAÏQUE (*na-ik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux Pyrénées.

PYRÈNE n. m. Bot. Syn. de NUCULE.
Chim. Hydrocarbure $C^{11}H^8 = C^5H^4$, résultant de la distillation du goudron de houille à haute température.

PYRÉNÉ. Myth. gr. Fille de Bobryx, roi d'Ibérie; ou, selon d'autres, fille du Pyrénée, roi de Thrace. Elle fut séduite par Héraklès, mit au monde un serpent, et en éprouva un tel effroi qu'elle s'enfuit, pour échapper à la colère de son père, dans les montagnes qui séparent la France de l'Espagne. Elle y fut dévorée par des bêtes fauves; et l'on donna son nom à ces montagnes.



Vue générale des pyramides de Gizeh.

PYRÉNÉE. Myth. gr. Roi de Daulis, en Phocide. Il voulut faire violence aux Muses, qu'il avait accueillies dans son palais; mais les Muses prirent des ailes et s'envolèrent. Pyrénée, qui voulut les poursuivre, tomba du haut de son palais et se tua. — Roi de Thrace.

PYRÉNÉEN, ENNE (*né-in, èn'*), personne née dans les Pyrénées ou qui les habite. — *Les* PYRÉNÉENS.
Adjectiv. *Système* PYRÉNÉEN.

PYRÉNÉES (*né'*), chaîne de montagnes de l'Europe méridionale, située à l'extrémité sud et sud-ouest de la France, qu'elle sépare de l'Espagne. Les Pyrénées s'étendent de l'E. à l'O., sur plus de 1.000 kilom. de longueur, depuis le cap de Creus (Catalogne), sur la Méditerranée, jusqu'à la pointe Torinana (Galice), dans l'océan Atlantique. On divise arbitrairement cette chaîne montagneuse en deux grandes sections. L'une comprenant la partie orientale ou aragonaise occidentale. La première, renfermant les plus puissants massifs et les plus hautes cimes, appartient tout entière à l'Espagne: c'est celle qu'on désigne plus particulièrement sous le nom de *Pyrénées*. La seconde, moins élevée que la précédente, mais plus étendue en longueur, comprend la sierra Cantabrique, jusqu'à l'extrémité occidentale de la Galice, ce qui lui a valu la dénomination de *Monts Cantabres* ou *Pyrénées Asturiques*.

La chaîne franco-espagnole ou Pyrénées proprement dites, s'étend du cap Cerbère à l'E. aux confins des provinces basques, vers l'embouchure de la Bidassoa, à l'O. Elle est limitée entre 41°20' et 43° N., pour sa partie orientale, et entre 42°30' et 43°20' N. pour sa partie occidentale. Sa longueur totale est de 430 kilom. environ, et sa largeur approximative, de 150.

— *Géologie.* L'ordonnance générale du bossellement pyrénéen est relativement simple. Des plissements plus ou moins réguliers et des chaînons obliques par rapport à sa direction principale le composent. Son ossature est formée d'éléments géologiques divers, parmi lesquels les terrains anciens prédominent. Sa ligne de faîte, inégalement répartie entre les deux versants de la chaîne, est profondément denteléc, entrecoupée de fractures, de ploiements aux contours accentués et de nombreux rejets. Des roches primitives, d'apparence schisteuse, appartenant en majeure partie aux terrains siluriens et dévoniens, qui constituent l'ossature principale du bombement pyrénéen, entourent les granits, les porphyres et les gneiss. Ces masses compactes de terrain primitif forment de longues traînées d'affleurements en des points fort nombreux de la chaîne franco-espagnole.

Profondément dénudé par l'action des agents atmosphériques, le terrain primitif semble plus étendu vers l'Est que dans la partie centrale des Pyrénées, où il se présente sous forme d'énormes massifs affectant entre eux des directions plus ou moins parallèles. Quelques îlots, dispersés au milieu du terrain crétacé dont la puissante masse se prolonge obliquement jusque dans l'Atlantique, représentent seulement ce genre d'affleurements dans la partie occidentale. De ce côté, le pic du Midi d'Ossau domine le dernier massif granitique des Pyrénées proprement dites.

Les formations crétacées ou tertiaires se montrent également sur d'autres points de la chaîne. Quant aux terrains volcaniques et aux gisements carbonifères, on en trouve beaucoup plus rarement : c'est sur le versant espagnol qu'on peut surtout les observer.

Le plomb argentifère, le cuivre, le fer, le zinc, l'antimoine, etc., se rencontrent très fréquemment dans les vallées et les hautes montagnes pyrénéennes, mais, jusqu'ici, ces minerais n'ont donné lieu, en général, qu'à des exploitations relativement peu importantes. L'or existe dans les Pyrénées; il était recueilli, autrefois, dans les alluvions sablonneuses de plusieurs cours d'eau du centre de la chaîne, notamment sur le versant français.

— *Age des Pyrénées.* L'horizontalité presque complète des couches supérieures du terrain tertiaire a fait naître l'idée que c'est probablement pendant la période crétacée, vers la fin de l'éocène, que les Pyrénées ont acquis leur plus grand relief.

— *Orographie.* Considérée dans son ensemble, l'énorme masse de monts et de vallées désignée sous le nom de Pyrénées franco-espagnoles affecte la forme d'un cercle irrégulier, allongé et plus élargi du côté du levant, où il s'incline vers le S., que du côté du couchant. Son orientation moyenne est de l'E. à l'O. Des chaînons longitudinaux, mais obliques par rapport à la direction générale de cet ensemble orographique, constituent cette partie des Pyrénées.

Sur un très grand nombre de points, les deux versants de ce bossellement terrestre offrent des aspects tout à fait différents. En s'éloignant suffisamment du pied des contreforts qui bordent les plaines de France, ces montagnes font l'effet d'une barrière colossale, entrecoupée de ravinements gigantesques. Le versant qui regarde la Catalogne, la Navarre, l'Aragon, renferme également de très hautes montagnes, mais, aux confins des plaines espagnoles, les déclivités paraissent un peu moins accentuées.

Quoique fortement écrêtés, usés par les intempéries, qui leur ont fait perdre une partie considérable de leur élévation primitive, des reliefs de très grande allure émergent encore de ce vaste ensemble de monts ruinés. A son extrémité orientale, la chaîne pyrénéenne surgit du sein de la Méditerranée. Elle s'élève faiblement jusqu'au col du Perthus. Ne présentant d'abord que des saillies aux formes arrondies, surmontées de plateaux couverts de pâturages, leur hauteur augmente assez rapidement au S. et au S.-E. de la vallée de la Tet, où l'on voit des sommités dépasser 2.000 mètres. Au Puigmal (2.902 m.), au Canigou (2 785 m.), au Carlit (2.921 m.), les formes hardies s'accentuent. Plus loin se dressent innombrables les pics déchiquetés de Catalogne, d'Andorre et du département de l'Ariège, à la frontière duquel la Pique d'Estats (3.145 m.) domine de 65 mètres son puissant voisin de Montcalm. Du Montcalm à la vallée de la Garonne, la ligne de faîte se maintient à une hauteur moyenne de 2.500 mètres; hauteur que dépasse de 339 mètres, dans cette région élevée, le sommet pyramidal du mont Vallier.

La chaîne internationale atteint sa plus grande altitude en Espagne, à l'extrême limite de l'Aragon et de la

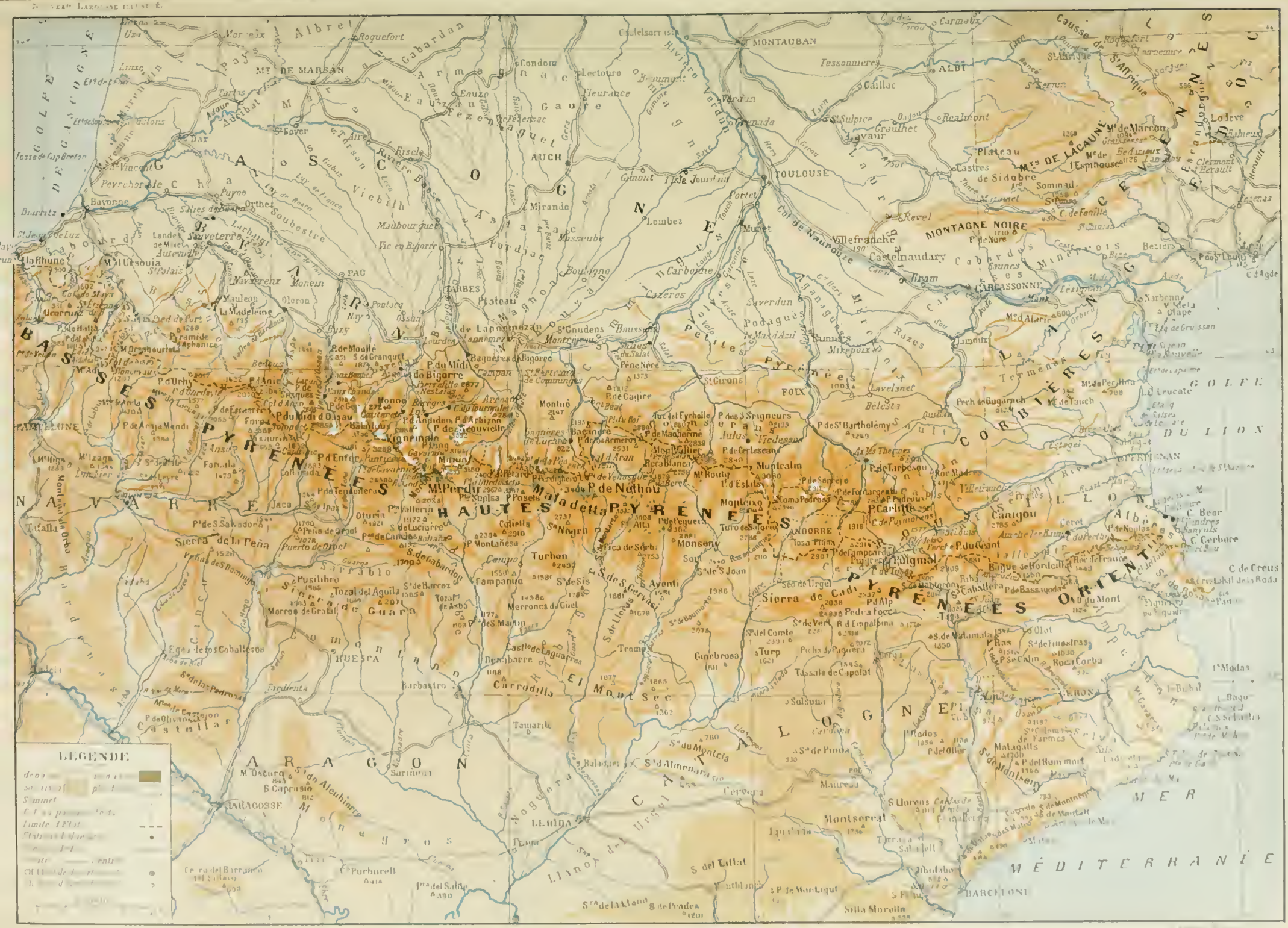
MONTAUBAN
ALBI
TOULOUSE
AUCH
PAU
TARBES
CARCASSONNE
Montagne Noire
Pyrénées Orientales
Hautes Pyrénées
Basses Pyrénées
Pyrénées
Corbières
Mt Perdu
Maladetta
Monsery
Turbon
Sierra de Guara
Sierra de Cadi
Carrodilla
Montserrat
ANDORRE
Canigou
Pulgmal
Vignemale
Monné
Montcalm
Carlitte
Bigorre
Foix
Mirepoix
Limoux
Narbonne
Perpignan
Gabardan
Albret
Armagnac
Gaure
Lauragais
Lannemezan
Saverdun
Podagues
Razès
Termenès
Fenouillèdes
Conflent
Cerdagne
Vallespir
Roussillon
Ampurdan
Aragon
Navarre
Catalogne
Languedoc
Méditerranée
Golfe du Lion
Golfe de Gascogne
Montagne de Marsan
Mts de Lacaune
Mt de Marcou
Plateau de Sidobre
Mt de l'Espinouse
Mt de Bedouret
Mt de Tauch
Mt d'Alaric
Mt de Lagast
Mt de Lozère
Mt de Fabrègues
Mt de Cette
Mt de Leucate
Mt de Per Hom
Mt de Canigou
Mt de Cerbère
Mt de Creus
Mt de Bugarach
Mt de Fenouillet
Mt de Fontfroide
Mt de Fenille
Mt de Sommail
Mt de Revel
Mt de Villefranche
Mt de Naurouze
Mt de Carbonne
Mt de Cazères
Mt de Boussens
Mt de Montrejeau
Mt de Lanne
Mt de Bagnères de Bigorre
Mt de Campan
Mt de Bigorre
Mt de Moulé
Mt de Granquet
Mt de Bedous
Mt d'Arbizon
Mt de Couvercle
Mt de Cerlesecans
Mt de Macaberme
Mt de Bacanère
Mt de Cagire
Mt de Gers
Mt de Lavelanet
Mt de Quérigut
Mt de Carlitte
Mt de Puymorens
Mt de Font-Romeu
Mt de Mantet
Mt de Canaveilles
Mt de Py
Mt de Prats de Mollo
Mt de Costabonne
Mt de Roc Madeur
Mt de Serrejo
Mt de Tarbesou
Mt de Bugarach
Mt de Fontargente
Mt de Fenouillet
Mt de Cerbère
Mt de Creus
Mt de Bear
Mt de Banyuls
Mt de Cerbère
Mt de Roc de France
Mt de Bague de Nordeille
Mt de Caballera
Mt de Bassegoda
Mt de Ras
Mt de Finestras
Mt de Roca Corba
Mt de Rocacorba
Mt de Gerona
Mt de Bubal
Mt de Modas
Mt de Bago
Mt de Sabanell
Mt de Selva
Mt de Farrera
Mt de Matagalls
Mt de Montseny
Mt de Montserrat
Mt de Montgat
Mt de Montcada
Mt de Montalegre
Mt de Montnegre
Mt de Montmeló
Mt de Montornès



Pyrénées (PAIX DES), conclue entre la France et l'Espagne le 7 novembre 1659. Elle mit fin à la longue guerre qui existait entre les deux pays depuis 1635. Les négociations commencées à Madrid par de Lionne, en 1656, avaient échoué une première fois à cause des conditions que le roi d'Espagne exigeait en faveur du prince de Condé. La victoire de Dunes, en 1658, obligea Louis XIV à se soumettre. Mazarin partit pour la frontière d'Espagne et s'aboucha avec don Louis de Haro, premier ministre de Philippe IV, dans l'île des Faisans, sur la Bidassoa. L'Espagne accepta toutes les conditions que lui imposa Mazarin. Le roi de France gardait l'Artois, moins les châtellenies d'Aire et de Saint-Omer, en Flandre, il conservait Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant; en Hainaut : Landrecies, Le Quesnoy et leurs dépendances; dans le Luxembourg : Thionville, Montmédy, Damvilliers. Du côté de l'Espagne, la France obtenait le Roussillon. Le roi de France se réservait un droit de passage pour ses troupes à travers la Lorraine, rendue à son duc. Louis XIV devait épouser l'infante Marie-Thérèse, qui renoncerait à tous ses droits sur la couronne d'Espagne moyennant le payement, à termes fixes, d'une dot de 500,000 écus d'or. Mazarin se doutait fort justement que l'Espagne, appauvrie, ne serait pas en mesure de payer cette somme; la renonciation était donc conditionnelle. Condé rentrait en grâce; on lui donnait le gouvernement de la Bourgogne, de la Bresse, du Bugey, du Valromey, du pays de Gex; mais il devait signer, au préalable, un acte de repentir; c'est l'un des plus avantageux traités que la France ait jamais signés.

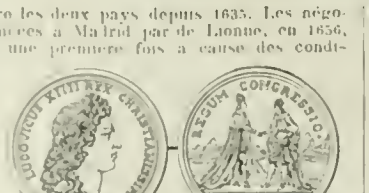

Médaille commémorative de la paix des Pyrénées.

Pyrénées (VOYAGE AUX), par H. Taine (1859). Ce livre répandit la réputation de Taine parmi le grand public. Taine ne décrit pas seulement les mœurs et les lieux : à chaque pas, nous retrouvons chez lui le philosophe. Mais il s'applique, on le sent parfois trop, à acquérir des qualités d'écrivain qui ne lui étaient pas naturelles et auxquelles nul autre sujet ne pouvait se prêter mieux : la couleur, l'éclat, le relief. Quant au philosophe, il abonde en réflexions originales et profondes, en vues de haute portée. Mais il se plaît dans les paradoxes et, bien souvent, cède la place à l'humoriste.

Pyrénées Asturiques (les) ou **monts Cantabres**. La sierra Cantabrique forme la partie la plus occidentale de la chaîne des Pyrénées : longue de 750 kilom., elle s'étend, de l'E. à l'O., entièrement sur le territoire espagnol. L'océan Atlantique, dont elle longe les rivages depuis Fontarabie jusqu'à l'extrémité nord-ouest de la Péninsule, baigne sa base septentrionale et occidentale. A l'E., ses hauts reliefs viennent se souder à la crête franco-espagnole, et ses avants-monts méridionaux s'abaissent vers les plaines d'Espagne.

Les protubérances Asturiques et Cantabriques atteignent leur maximum d'élévation entre Tolosa et la Corogne, dans la région centrale du grand massif calcaire des Orriellos, à la Torre de Llambrion (2.639 m.) et à celle de Cerredo, point culminant de *los Picos de Europa*, dont la cime s'élance à 2.642 mètres d'altitude.

Pyrénées australiennes, montagne du sud-est de l'Australie (État de Victoria), sur le faîte entre les ruisseaux côtiers et le fleuve Murray; en moyenne 1.000 m.; culmens : l'Ararat et le Ben-Nevis.

Pyrénées (DÉPARTEMENT DES **Basses-**), formé, en 1790, du Béarn, du pays de Soule, du Labourd et de la Basse Navarre, qui constituaient, dans l'ancienne province de Gascogne, le pays Basque français. Il tire son nom de la chaîne des Pyrénées franco-espagnoles, qui le domine au S., et il est borné à l'E. par le département des Hautes-Pyrénées, au N. par les départements des Landes et du Gers, au N.-O. par l'océan Atlantique et au S. par l'Espagne. Superf. 7.712 kilom. carr.

Ce département comprend 5 arrond. (*Pau*, ch.-l.; Bayonne, Mauléon, Oloron et Orthez), 41 cant., 559 comm. et 426.347 h. Il fait partie du 18e corps d'armée, de la 10e inspection des ponts et chaussées, de la 22e conservation des forêts et de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux; il ressortit à la cour d'appel de Pau et à l'académie de Bordeaux, forme le diocèse de Bayonne (suffragant de Bordeaux) et relève de l'Église consistoriale réformée d'Orthez.

Le département des Basses-Pyrénées comprend trois régions bien tranchées : au sud-ouest, au sud et au sud-est, une région montagneuse aux saillies très accentuées, s'élevant progressivement du N. au S. et de l'O. à l'E.; au nord-est, une région de plateaux, formée de terrain tertiaire, entrecoupée de landes moutonnées, sablonneuses et maigrement boisées; à l'ouest-nord-ouest, une région ondulée, vallonnée, verdoyante, dont l'ensemble des pentes se dirige vers l'Océan, au N. du golfe de Biscaye.

Le climat varie avec l'altitude; le voisinage de l'Océan et la fréquence des vents d'ouest occasionnent des chutes

de pluie abondantes et provoquent la formation d'innombrables ruisseaux. C'est vers l'Adour, fleuve principal de cette région, qu'affluent la plupart des cours d'eau des Basses-Pyrénées. Citons : le Gabas, les Luys, le gave de Pau, qui vient tripler son débit ; le gave d'Oloron, qui lui apporte les eaux des vallées d'Ossau et d'Aspe ; la Bidouze, la Nive, etc. La Nivelle ; l'Onhabia, l'Ouatxin et la Bidassoa ou Vidassoa, entre l'Adour et l'Espagne, drainent aussi une partie des eaux du sud-ouest du pays basque. Près du littoral dorment trois petites nappes d'eau douce : le lac Mouriscot, le lac de Brindos, et le lac Marion.

Deux races d'origine très différente, les Basques et les Béarnais, occupent cette contrée ; leurs idiomes sont absolument différents, et leurs mœurs ont encore conservé l'empreinte profonde des temps anciens.

Le département est surtout agricole et pastoral ; néanmoins, la végétation arboricole, mêlée de *touyas*, d'ajoncs, de bruyères, de fougères, recouvre une très grande partie du sol dans quelques régions des avant-monts et dans la montagne proprement dite. Le froment, le maïs, avec lequel on fait la *méture*, la vigne (Jurançon) sont cultivés dans les plaines ; les autres cultures sont d'importance secondaire. La reproduction et l'élevage des chevaux, des mulets, des ânes et des animaux de la race ovine tiennent également une grande place parmi les productions locales.

Les Basses-Pyrénées offrent à l'industrie minière des ressources nombreuses. Il convient de citer : l'anthracite d'Ibantelly, les mines de cuivre d'Aspeich et de Baïgorry, les minerais de fer de Barburet, d'Ainhoa, de Bégossé, de Burkégny, d'Etchebar de Bayonnette, d'Egousé ; le plomb argentifère et le zinc de la montagne d'Arre, les salines de Biscous et de Salies-de-Béarn, le kaolin, les carrières de gypse, de marbre, de pierre à chaux, d'ardoise, etc.

Les sources minérales alimentent les stations thermales bien connues des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes. Citons aussi celles de Cambo, de Saint-Christau, de Salies.



PYRÉNÉES (DÉPARTEMENT DES **HAUTES-**), forme, en 1790, de la Bigorre pour le noyau central, d'une partie notable des Comminges, de l'Armagnac, de l'Astarac, du Nébouzan et des Quatre-Vallées. Il tire son nom de la chaîne des Pyrénées franco-espagnoles (partie centrale), qui le domine au S. ; il est borné à l'E. par le département de la Haute-Garonne, au N.-E. et au N. par le département du Gers, au N.-O. par celui des Basses-Pyrénées, à l'O. et au S. par la crête frontière des Pyrénées ; 4.533 kil. carr.

Ce département compte 3 arrond. (*Tarbes*, ch.-l. ; Bagnères-de-Bigorre, Argelès-Gazost), 26 cant., 480 comm. et 215.346 hab. Il fait partie du 18e corps d'armée, de la 10e inspection des ponts et chaussées, de la 22e conservation des forêts et de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux : il ressortit à la cour d'appel de Pau et à l'académie de Toulouse, forme le diocèse de Tarbes (suffragant d'Auch).

Le département des Hautes-Pyrénées se partage en trois régions distinctes : au sud et au sud-ouest, les Pyrénées centrales ; au nord-ouest et au nord, les basses vallées, les coteaux et les plaines ondulées ; au nord-est, le plateau de Lannemezan et les avant-monts de la chaîne.

Le climat du département, généralement tempéré dans les parties basses, devient excessif en hiver dans les hautes régions. Les pluies sont plutôt abondantes, et augmentent avec l'altitude. Les deux grands collecteurs des eaux des Pyrénées centrales sont l'Adour et la Garonne. Bien que celle-ci effleure à peine la limite orientale du département, elle en reçoit un de ses plus puissants affluents : la Neste d'Aure, qui naît au pied de la Géla, au N. du cirque de Troumouse et du pic de la Munia. Ici commence une haute crête, qui court vers le N.-E., formant la ligne de partage entre les eaux de la Garonne et de l'Adour. Les principaux tributaires de l'Adour supérieur sont : le gave de Pau, qui reçoit les gaves de Gavarnie et de Cauterets en amont de Lourdes, l'Arros, etc. Des régions les plus importantes de réservoirs à ces cours d'eau. Les Gaves, leur récepteur, le lac de Caillaouas (2 165 m d'altitude), dont le creux atteint 101 mètres ; le lac d'Oredon, ceux de Cap-de-Long, d'Aumar et d'Aubert, ont été transformés en bas


HAUTES-PYRÉNÉES
0 10 20 30 K
PRÉFECTURE
S.-PRÉFECTURE
Ch.-lieu de canton
Commune
Station thermale
Évêché
Limite d'État
de département
d'arrondissement
Chemin de fer
Tarbes
Lourdes
Bagnères-de-Bigorre
Argelès
Castelnau-Magnoac
Trie
Maubourguet
Ossun
Tournay
Lannemezan
Campan
Luz
Barèges
Vielle-Aure
Arreau
Aucun
Cirque de Gavarnie
Brèche de Roland
Pic du Midi de Bigorre
Pic Long
Pic de Montaspect
Pic de Vignemale
Pic de Bergidades
Pic d'Aret
Pic de Bacou
Pic de la Munia
Pic de Balaitous
Pic de Gabizos
Pic de Pichérrot
Pic de Montaigu
Pic de Monné
Baguères-de-Luchon
Labassère
Ger
Gave de Pau
Adour
Neste
Gave de Gavarnie
Gave de Cauterets
Gave de Pierrefitte
Gave de Gèdre
Gave de Barèges
Gave de Gazost
Gave de Lesponne
Gave de Labat-de-Bun
Gave de Bastan
Gave de Gripp
Gave de Lutour
Gave de Lubat
Gave de Lourdes
Gave de Pau
Gave de Lescun
Gave de Lourdios
Gave de Lanne
Gave de Lescun
Gave de Lourdios
Gave de Lanne
Gave de Lescun
Gave de Lourdios
Gave de Lanne

PYRÉNOMYCÈTES

PYRÉNOTHÈRE

PYRÈTHRE n. m.



Pyrèthre *a*, fleuron *b*, graine.

PYRÉTHRINE n. f. Chim. Principe extrait du pyrèthre.

PYRÉTIQUE (— du gr. *puretos*, fièvre) adj. Pathol. Qui a rapport à la fièvre, qui se rapporte à la fièvre.

PYRÉTOGÈNE (— du gr. *puretos*, fièvre, et *genaô*, engendrer) adj. Qui produit la fièvre (on qualifie souvent ainsi les toxines bactériennes, mais Roger admet que la fièvre les maladies infectieuses est dou simplement aux réactions défensives de l'organisme.

PYRETOGÉNÉSE (*sé* — rad. *pyretogène*) n. f. Condition de la production de la fièvre. V. FIÈVRE, et

PYRÉTOLOGIE (*jie* — du gr. *puretos*, fièvre, et *logos*, Traité) n. f. Pathol. Traité des fièvres.

PYRÉTOLOGIQUE (*jik*) adj. Qui a rapport à la pyrétologie.

PYREXIE (*rèk'sie* — du gr. *pur*, feu, et *exis*, état) n. f. Nom générique des maladies fébriles, ne dépendant pas de l'altération d'un organe particulier, et ayant pour caractère commun une élévation de température plus ou moins intense, généralement accompagnée de FIÈVRE.

PYRGI, nom de plusieurs villes de l'antiquité : ville de la Grande-Grèce (Tryphylie), près de Métaponte; ville d'Etrurie, sur la mer Tyrrhénienne, près de la frontière de Rome, aujourd'hui Civita-Vecchia. Ce fut

PYRGOME n. m. Variété de pyroxène, trouvée dans

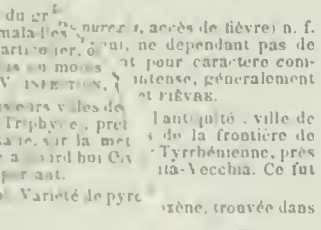

PYRGOMORPHE n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, type de la famille des *pyrgomorphides*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe. Le — habitant de l'Egypte

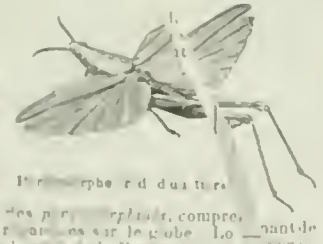

PYRGOMORPHIDES n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères sauteurs, renfermant les genres *pyrgomorphe* et plusieurs voisins. — *Un* PYRGOMORPHE.

PYRGOMORPHINES n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères sauteurs, renfermant les genres *pyrgomorphe* et plusieurs voisins. — *Un* PYRGOMORPHE.

PYRGOS, ville de la Grèce ancienne, dans l'Elide, sur la mer Ionienne, à l'embouchure du Pénée. Elle fut détruite par les Romains, en 146 av. J.-C. Comptoir de commerce florissant au moyen âge, elle fut reconstruite par les Vénitiens et les Turcs. Vues ruines

PYRGOSCÉLIS — PYROSCÉLE n. m. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionides, comprenant plusieurs espèces de la Californie, propres aux bords de l'océan Pacifique.

PYRGOTÈLES, graveur grec qui vivait vers le IVe siècle av. J.-C. Contemporain d'Alexandre, il a consacré à la gravure des pierres fines et surpassa dans cet art tous ceux qui l'avaient précédé. Pline parle avec éloge de plusieurs portraits d'Alexandre et Apelle l'honneur de pouvoir retracer exactement les traits du fameux conquérant macédonien.



Pyrgotèles.

PYRHÉLIOMÈTRE (— du gr. *pyr*, et du gr. *hélios*, soleil, et *métron*, mesure) n. m. Appareil servant à mesurer la chaleur reçue du soleil

PYRHÉLIOMÉTRIQUE (*trik*) adj. Qui se rapporte au pyrhéliomètre, qui est obtenu au moyen de cet instrument

PYRIDINE n. f. Base organique, qui se produit dans la distillation

— Encycl. La pyridine découverte par Anderson dans l'huile animale de Dippel, produit de la distillation sèche des os, existe aussi dans les huiles pyrogénées de la houille, de la tourbe, de certains schistes et dans les produits de décomposition de la nicotine et de la cinchonine. Elle répond à la formule C^5H^5Az.

Préparation. On opère avec l'huile animale de Dippel comme si l'on s'agissait de préparer la picoline; à cela près on fait la distillation fractionnée on recueille la portion qui passe à 115°, au lieu de recueillir celle qui passe à 140°.

Propriétés. La pyridine est un liquide très mobile, soluble dans l'eau, incolore, d'une odeur forte, bouillant à 114°,5 et de densité 0,986. Chauffée avec du sodium, elle se transforme en dipyridine ($C^{10}H^8Az^2$), base cristallisée en aiguilles, fusible à 108° et facilement sublimable.

La pyridine est une base énergique, qui précipite à froid un grand nombre de sels métalliques et forme des sels très solubles dans l'eau. Ses vapeurs donnent des fumées blanches très épaisses au contact du gaz chlorhydrique. Elle est employée en inhalations dans l'asthme et la coqueluche.

PYRIDION (du lat. *pyrum*, poire, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Bot. Fruit qui ressemble à la poire.

PYRIDIQUE (*dik'*) adj. Chim. || *Bases pyridiques*, Série de bases que l'on a trouvées dans l'huile animale de Dippel, dans le goudron de houille, dans certains schistes, etc.

PYRIFÈRE (du lat. *pyrum*, poire, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des fruits en forme de poire.

PYRIFORME adj. Autre orthographe du mot PIRIFORME.

PYRIQUE (*rik'* — du gr. *pur*, feu) adj. Qui concerne le feu, qui a rapport au feu.

— Se dit de feux d'artifice : *Expériences* PYRIQUES.

— Physiq. *Spectacle pyrique*, Imitation de feux d'artifice à l'aide de transparents criblés de trous et mis en mouvement devant une source de lumière très vive.

PYRITE (du gr. *pur*, feu) n. f. Chim. Nom donné à plusieurs sulfures métalliques naturels et en particulier au sulfure de fer dit *pyrite jaune*. || *Pyrite blanche*, *Pyrite rhombique*. V. MARCASITE. || *Pyrite de cuivre*. V. CHALCOPYRITE. || *Pyrite magnétique*. V. PYRRHOTINE.

— Archéol. *Batterie à pyrite*, Batterie d'arme à feu dans laquelle un fragment de pyrite frotté par le rouet ou frappé par le chienapan faisait feu et enflammait la poudre d'amorce.

— Encycl. Chim. La *pyrite* proprement dite, ou *pyrite jaune*, ou *pyrite martiale*, est représentée par la formule FeS^2; son poids spécifique varie de 4,83 à 5,2; sa dureté, de 6 à 6,5. Sa cristallisation appartient au système cubique et offre de nombreuses modifications. Les cristaux de pyrite ont un très vif éclat métallique et un poli très brillant; ils font feu au briquet. La pyrite est inattaquable à l'acide chlorhydrique, mais cède à l'acide azotique.

Anciennement, on employait la pyrite en nature pour en faire des boutons. Dans les premiers temps de l'invention des armes à feu, on s'en est servi, à cause de sa grande dureté et de la propriété qu'elle a d'étinceler par le choc du briquet, au lieu du silex. On a trouvé, dans les tombeaux des anciens Péruviens, des plaques polies de cette substance (miroirs des Incas).

Pour transformer les sulfures absolument inertes en sulfates solubles, on expose les pyrites au contact de l'air pendant deux ans et quelquefois plus. Sous la double influence de l'air et de l'humidité, ces amas se transforment graduellement. Le soufre forme de l'acide sulfurique en se combinant avec l'oxygène de l'air; puis l'acide sulfurique, à son tour, agissant sur l'oxyde de fer et l'alumine que renferment les pyrites, produit des sulfates de fer et d'alumine. Au bout de deux ans d'exposition à l'air, la sulfatisation du fer et de l'alumine n'est pas encore achevée, mais elle est pourtant suffisante pour qu'on puisse livrer les pyrites à l'agriculture et à l'industrie.

PYRITEUX (*teû*), EUSE adj. Qui est à l'état de pyrite, qui contient de la pyrite : *Cuivre* PYRITEUX.

PYRITIFÈRE (de *pyrite*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui renferme de la pyrite : *Schiste* PYRITIFÈRE.

PYRITIFORME (de *pyrite*, et *forme*) adj. Qui a la forme de la pyrite.

PYRITISER v. a. Convertir en pyrite : PYRITISER *le fer*.

PYRITOLOGIE (*jie* — de *pyrite*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur l'origine et la nature des pyrites.

PYRITZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin]), chef-lieu du cercle du même nom, sur un tributaire du lac Madu; 8.500 hab. Sucrerie et briqueterie.

PYRMONT, ville d'Allemagne (principauté de Waldeck), sur l'Emmer, affluent du Weser; 1.700 hab. Ch.-l. d'un cercle. Château fort du XIIIe siècle. Sources salines et ferrugineuses thermales (gravelle, maladies des voies digestives, anémie). Grotte de Dunsthöle, à émanations d'acide carbonique. — Pyrmont fut, au moyen âge, le centre d'un comté dont le territoire correspond au cercle actuel, peuplé de 57.000 hab. Ce comté fut attribué en 1625 aux princes de Waldeck.

PYRO ou PYR, préfixe qui signifie *feu*, *inflammation*, et qui vient du gr. *pur*, même sens.

PYROACÉTIQUE adj. m. Chim. || *Ether pyroacétique*, Syn. de ACÉTONE

PYROAMARINE n. f. Chim. Produit obtenu par la distillation sèche de l'amarine.

PYROAURITE (*ro-ô*) n. f. Chim. Hydrate naturel de fer et de magnésie de couleur jaune.

PYROBALISTIQUE (*stik'* — du gr. *pur*, feu, et *ballein*, lancer) n. f. Milit. Science du lancement des projectiles par la combustion de certaines substances explosives, capables en brûlant de leur donner l'impulsion nécessaire. || *Arme pyrobalistique*, Arme qui lance par l'effet du feu.

PYROBOLE (du préf. *pyr*, et du gr. *bolos*, qui lance) adj. Qui lance du feu

PYROBOLÉLOGIE (*jie* — du préf. *pyr*, et du gr. *bolé*, action de lancer, et *logos*, traité) n. f. Art de faire des feux d'artifice.

PYROBOLÉLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la pyrobolélogie.

PYROBOLIQUE (*lik'* — rad. *pyrobole*) adj. Qui concerne l'art de lancer des projectiles avec les armes à feu.

PYROBOLOGIE n. f. PYROBOLOGIQUE adj. Pyrotechn. Syn. de PYROBOLÉLOGIE, et PYROBOLÉLOGIQUE.

PYROCATÉCHINE n. f. Chim. Composé $C^6H^4=(OH)^2$, qui résulte de la distillation sèche du cachou, de quelques gommes et de plusieurs espèces de tanniu. || On l'appelle aussi ACIDE PYROCATÉCHIQUE.

— Encycl. La *pyrocatéchine* se prépare en traitant en autoclave à 300° l'orthochlorophénol par la soude; elle fond à 104°, bout à 240°. Elle est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. On l'emploie comme révélateur en photographie.

PYROCÉPHALE (*sé*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des tyrannidés, comprenant une soixantaine d'espèces du nouveau monde.



Pyrocephale.

— Encycl. Répandus surtout dans l'Amérique centrale, les *pyrocéphales* sont des gobe-mouches à livrée sombre en dessus, rouge éclatante en dessous, avec la tête ornée d'une huppe. On les trouve depuis les Etats-Unis (*pyrocephalus Occidentalis*) jusqu'à La Plata.

PYROCHIMIE (*mi* — du préf. *pyro*, et de *chimie*) n. f. Partie de l'ancienne chimie qui traitait du feu.

PYROCHIMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la pyrochimie.

PYROCHLORE (*klor'*) n. m. Niobate naturel de chaux, que l'on trouve dans la syénite éléolithique et dans certaines roches volcaniques.

PYROCHRE (*rokr'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la famille des *pyrochroïdes*, propres aux régions tempérées du globe.



Pyrochre (gr. 2 fois).

— Encycl. Les *pyrochres* sont de beaux insectes larges et plats, à livrée ordinairement d'un beau rouge soyeux : trois espèces se trouvent en France : *pyrochroa satrapa*, longue de 15 à 16 millimètres, toute rouge; *pyrochroa coccinea*, rouge avec la tête noire; *pyrochroa pectinicornis*, jaune ferrugineux (Vosges et Alpes).

PYROCHROÏDÉS (*kro*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant les genres *pyrochre* et voisins. — *Un* PYROCHROÏNE.

PYROCHROÏTE (*kro*) n. f. Oxyde hydraté naturel de manganèse.

PYROCITRATE (*si*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide pyrocitrique.

PYROCITRIQUE (*si-trik'*) adj. m. Chim. Se dit, d'après Gerhardt, d'un quelconque des acides isomères qui se produisent dans la distillation de l'acide citrique, c'est-à-dire de l'acide *itaconique* et de l'acide *citraconique*.

PYROCLASITE n. f. Minér. Variété de brushite.

PYROCOMANE n. f. Chim. Syn. de PYRONE.

PYRODEXTRINE n. f. Produit qui se forme dans la torréfaction de l'amidon à une température de 230°.

PYRODIGITALINE n. f. Huile empyreumatique, due à la distillation de feuilles sèches de digitale.

PYROÉLECTRICITÉ (du préf. *pyro*, et de *électricité*) n. f. Physiq. Electricité développée au moyen de l'élévation de la température.

— Minér. Propriété qu'ont les cristaux de posséder, sur des points différents de leur masse, les deux électricités à l'état libre, lorsqu'on les chauffe ou qu'on les refroidit uniformément.

— Encycl. Minér. Certains cristaux hémièdres, tels que la tourmaline, la calamine, la boracite, la scolézite, la prehnite, la topaze, la struvite, les acides tartriques, etc., s'électrisent quand on les soumet à une variation de température; l'une des extrémités de l'axe principal devient positive et l'autre négative. On appelle *analogue* le pôle où l'électrisation est de même sens que la variation de température, et *antilogue* le pôle opposé. Certains cristaux, notamment le quartz, la tourmaline, paraissent présenter plusieurs axes de pyroélectricité.

PYROÉLECTRIQUE adj. Physiq. Qui a rapport à la pyroélectricité, qui est produit par la pyroélectricité.

— Minér. Qui s'électrise en se chauffant.

PYROÉLECTRISER (rad. *pyroélectrique*) v. a. Physiq. Rendre électrique par la chaleur.

PYRŒNUS (*ré-nuss* — du pr. *pyr*, et du gr. *oinos*, vin) n. m. Alchim. Esprit-de-vin.

PYROFUCUSOL n. m. Chim. Nom donné à une substance qui se forme dans la distillation sèche du thiofucusol, produit par l'action de l'hydrogène sulfuré sur la fucusamide.

PYROGAIACINE (*sine*) n. f. Un des produits de la distillation de la resine de gaïac. || On l'appelle aussi ACIDE PYROGAÏACIQUE.

PYROGALLATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide pyrogallique.

PYROGALLÉINE n. f. Chim. Substance acutre, obtenue en faisant dissoudre l'acide pyrogallique dans l'ammoniaque aqueuse, et abandonnant le liquide à l'air.

PYROGALLIQUE adj. Chim. || *Acide pyrogallique*, Syn. de PYROGALLOL.

PYROGALLOL n. m. Chim. Se dit d'un phénol provenant de la distillation sèche de l'acide gallique et improprement appelé acide pyrogallique.

— Encycl. Le *pyrogallol*, $C^6H^6O^3=C^6H^3(OH)^3$, entrevu par Scheele fut étudié par Gmelin, Berzélius et Pelouze; Berthelot reconnut sa véritable fonction chimique.

On prépare le pyrogallol en distillant l'extrait aqueux de noix de galle ou, comme l'a indiqué de Luynes, en chauffant l'acide gallique avec de l'eau dans un autoclave.

Le pyrogallol est un réducteur énergique. Sa solution, additionnée de potasse, noircit à l'air en absorbant instantanément l'oxygène. Ces propriétés réductrices sont utilisées en photographie, où il est employé comme révélateur, et aussi par les parfumeurs, pour faire des teintures destinées à colorer les cheveux en châtain foncé par la production d'un précipité métallique.

PYROGÈNE (*jèn'* — du préf. *pyro*, et du gr. *génos*, naissance, adj. Geol. Qui a été produit par le feu : *Roches* PYROGÈNES.

— n. m. Nom autrefois donné à un ustensile, sorte de briquet, au moyen duquel on obtient aisément du feu.

PYROGÉNÉ, ÉE (*jé* — rad. *pyrogène*) adj. Qui a été produit par l'action du feu, comme les huiles et les résines empyreumatiques : *Corps* PYROGÉNÉS. *Acides* PYROGÉNÉS.

PYROGÉNÉSE (*jé* — du préf. *pyro*, et du gr. *génésis*, formation) n. f. Physiq. Production de la chaleur.

PYROGÉNÉSIQUE (*zik'* — rad. *pyrogénèse*) adj. Qui a rapport à la production de la chaleur.

PYROGÉNÉTIQUE (du gr. *pur, puros*, feu, et de *génétique* adj. Physiq. Qui produit la chaleur ; qui se rapporte à cette production. Syn. de PYROGÉNÉSIQUE.

PYROGNOSTIQUE (*stik'* — du préf. *pyro*, et du gr. *gnôsis*, connaissance) adj. Chim. Se dit des essais faits au chalumeau pour reconnaître la nature d'une substance.

PYROGRAPHIQUE (*fik'* — du préf. *pyro*, et du gr. *graphê*, description) adj. Se dit de l'empreinte laissée sur un papier réactif par la combustion de la poudre.

PYROGRAVURE (du préf. *pyro*, et de *gravure*) n. f. Procédé de décoration du bois qui consiste à y graver un dessin au moyen d'une pointe métallique portée au rouge vif.

— ENCYCL. La *pyrogravure*, qui a été mise en vogue vers la fin du XIXe siècle, s'exécute au moyen d'une pointe creuse en platine, de forme conique et d'environ 3 millimètres de diamètre, que l'on porte au rouge en la tenant sur la flamme d'une lampe à alcool. Pour maintenir cette température élevée, une poire en caoutchouc permet de chasser des vapeurs de benzine à travers le tube de platine. On se sert alors de l'instrument comme d'un crayon, en suivant le dessin préalablement tracé sur le bois et en modifiant la température de la pointe suivant que l'on veut obtenir des lignes plus accusées ou plus légères.

La pyrogravure est surtout un art d'agrément, pratiqué par les amateurs, pour la décoration des meubles : armoires, tables, panneaux, objets d'étagère, etc. Par l'adjonction du coloris, on peut obtenir les plus heureux effets.

PYROÏDE (du préf. *pyro*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Géol. Se dit des roches qui, par leurs caractères extérieurs, se rapprochent des roches éruptives.

— Physiol. Phosphorescent : *Organes* PYROÏDES.

PYROIS (*iss* — du gr. *pur, puros*, feu) n. m. Astron. Un des noms donnés à la planète Mars, à cause de sa couleur rougeâtre.

PYROKINIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en distillant l'acide kinique à nu.

PYROLACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales superovariées, comprenant les *pyroles* et genres voisins. — *Une* PYROLACÉE.

PYROLÂTRE (du préf. *pyro*, feu, et du gr. *latreia*, culte) n. Adorateur du feu.

— Adjectiv. : *Nation* PYROLÂTRE. *Peuple* PYROLÂTRE.

PYROLÂTRIE (*trî* — rad. *pyrolâtre*) n. f. Culte du feu.

PYROLÂTRIQUE (*trik'*) adj. Qui se rapporte à la pyrolâtrie.

PYROLE n. f. Bot. Genre de pyrolacées.

— ENCYCL. Les *pyroles* sont des plantes herbacées vivaces, à racines fibreuses, à feuilles entières et alternes, à fleurs blanches terminales, soit solitaires, soit groupées en épis. On en connaît plusieurs espèces, des régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal.



Pyrole : *a*, fleur, *b*, coupe de la fleur.

PYROLÉIQUE adj. Chim. Syn. de SÉBACIQUE.

PYROLIGNEUX (*gneû* mll.) **EUSE** adj. Chim. Se dit de l'acide acétique obtenu par distillation du bois : *Acide* PYROLIGNEUX.

PYROLIGNITE (*ghnit'*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide pyroligneux.

PYROLITHE n. f. Explosif inventé par Hervé et Mercadier, et composé d'un mélange d'azotate de potasse, de soufre et de sciure de bois, auquel on ajoute parfois de l'azotate de soude et de la houille.

PYROLIVILIQUE (*lik'* — du préf. *pyr*, et de *olivile*) adj. Se dit d'un acide qui se produit dans la distillation sèche de l'olivile.

PYROLOGIE (*ji* — du préf. *pyro*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur le feu et ses propriétés.

PYROLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui est relatif à la pyrologie.

PYROLOGISTE (*jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe spécialement de pyrologie.

PYROMAGNÉTIQUE (du gr. *pur, puros*, feu, et de *magnétique*) adj. Physiq. Qui se rapporte à l'action de la chaleur sur les aimants. ‖ *Générateur pyromagnétique d'électricité*, Appareil imaginé par Edison, pour transformer directement en énergie électrique l'énergie produite par la combustion du charbon.

PYROMALATE n. m. Chim. Syn. de MALÉATE.

PYROMALIQUE adj. Chim. Syn. de MALÉIQUE.

PYROMANCIE (*si* — du gr. *pur, puros*, feu, et *manteia*, divination) n. f. Antiq. gr. Divination par le feu. ‖ On dit aussi PYROSCOPIE.



Pyromancie

— ENCYCL. Dans la *pyromancie*, on procédait de diverses façons. On jetait dans le feu du sacrifice de petits morceaux de bois, dont on observait les transformations, ou de la poix pulvérisée, qui devait s'allumer instantanément, si le présage était favorable. Ou bien l'on allumait des torches enduites de poix, qui annonçaient des présages favorables si la flamme était pyramidale, pure et sans fumée ; des présages défavorables, si la flamme était divisée, épaisse et noire.

PYROMANCIEN, ENNE (*si-in, en'*) n. Personne qui pratique la pyromancie.

— Adjectivem. Relatif à la pyromancie.

PYROMANIE (*nî* — du gr. *pur, puros*, feu, et *mania*, folie) n. f. Impulsion irrésistible qui pousse certains dégénérés à allumer des incendies. V. MONOMANIE.

PYROMAQUE (*mak'* — du préf. *pyro*, et du gr. *makhê*, combat) adj. Qui donne des étincelles par le choc du briquet : *Silex* PYROMAQUE.

PYROMÉCONATE n. m. Sel dérivant de l'acide pyroméconique.

PYROMÉCONIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{14}H^{4}O^{8}$, qui provient de la distillation de l'acide méconique par la chaleur ou de l'acide coménique.

PYROMELLIQUE (*mel'-lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{12}H^{2}(CO^{2}H)^{4}$, isomère des acides prehniques et mellophanique, qui prend naissance lorsqu'on soumet l'acide mellique à la distillation sèche.

PYROMÉRIDE n. f. Géol. Roche acide appartenant au groupe des felsophyres.

PYROMÈTRE (gr. *pur, puros*, feu, et *métron*, mesure) n. m. Instrument propre à mesurer les hautes températures.

— ENCYCL. Tous les phénomènes qui dépendent de la température pourront servir à la mesurer, en sorte qu'il suffit de passer ces phénomènes en revue pour rencontrer les différents pyromètres.

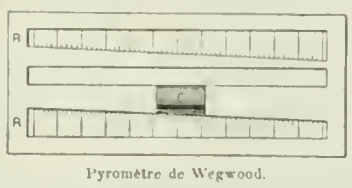

Pyromètre de Wegwood.

Variation de longueur. Le retrait d'un cône d'argile C est mesuré par la distance à laquelle il s'enfonce entre deux règles R) inclinées l'une sur l'autre : une graduation empirique permet alors d'évaluer la température. C'est l'antique *pyromètre de Wegwood*.

La dilatation d'une barre de fer, mise en évidence par un levier à bras inégaux, dont l'extrémité se déplace devant un cadran divisé, a également servi à Brongniart, à la manufacture de Sèvres : c'est le classique *pyromètre à cadran* ; mais, pas plus que le précédent, il ne donne d'indications concordantes, à cause de l'altération du fer et de l'argile aux hautes températures.

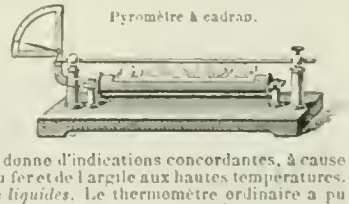

Pyromètre à cadran.

Dilatation des liquides. Le thermomètre ordinaire a pu être employé, tant que le verre, trop fusible, constituait l'enveloppe, mais le thermomètre à enveloppe de quartz et à étain fondu de Dufour permet d'aller maintenant jusque vers 1.000° dans de bonnes conditions.

Dilatation des gaz. Un thermomètre à gaz dont le réservoir résiste bien aux hautes températures sera le pyromètre correspondant le plus exactement à la définition adoptée pour l'échelle de température. Pouillet a employé des thermomètres à réservoir de platine, mais ce métal devient spongieux et laisse passer les gaz à la température des fours. Deville et Troost lui ont substitué la porcelaine, mais on paraît revenir aujourd'hui au platine iridié et à l'azote comme gaz. On a encore utilisé les gaz en mesurant, comme *Regnault* l'a fait, la quantité de gaz contenue dans un volume donné à la température du four.

Fusion. Une série de mélanges en proportions variables de quartz, de carbonate de chaux, de kaolin et de feldspath, fondent à des températures distantes, par exemple de 50° entre elles ; la température d'un four sera approximativement connue par le dernier des mélanges qui fondra dans le four. Ce procédé est appliqué industriellement, et les blocs de mélange sont appelés *montres* ou *cônes de Seger*.

Chaleurs spécifiques. Un corps porté à une température donnée cède, en se refroidissant, une quantité de chaleur qui permet de déterminer cette température, lorsqu'on connaît la chaleur spécifique de ce corps. Cette méthode a été employée par Pouillet avec du platine, et, plus récemment, Violle, avec du carbone, a pu déterminer ainsi la température de fusion du platine (1 775° et celle de l'arc électrique (3 500 à 4 000°.

Certains *phénomènes optiques* donnent encore des indications sur la température d'un four, en particulier l'observation de l'intensité et de la couleur des rayons lumineux émis par le corps étudié. Ce procédé est employé inconsciemment par les ouvriers verriers, potiers ou fondeurs, pour qui les termes « rouge sombre », « rouge vif », « rouge cerise », « blanc », correspondent à des températures à peu près déterminées (600, 800, 1.000, 1.400 env.).

Phénomènes électriques. La variation de résistance du platine a donné lieu au *pyromètre à résistance de W. Siemens*, sujet à des erreurs dues à l'altération du platine aux hautes températures.

Au contraire la variation de force électromotrice du *couple thermoélectrique* employé par Pouillet (couple fer-platine, condamné par Regnault, repris par Becquerel (couple platine-palladium) a donné depuis les résultats remarquables de Le Chatelier, et particulièrement, à la fois précis et pratique. Le couple est formé de platine-platine iridié et monté avec galvanomètre Deprez-Arsonval. L'instrument est employé avec avantage dans les fours des verreries et dans les aciéries attaqués par les gaz du foyer, on le recouvre par [illegible] sur [illegible].

PYROMÉTRIE (*trî* — rad. *pyromètre*) n. f. Art de mesurer les hautes températures.

PYROMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à la pyrométrie. *Observations* PYROMÉTRIQUES.

PYROMORPHITE n. f. Géol. Phosphate naturel de plomb que l'on trouve à la partie supérieure des gîtements de galène. Syn. PLOMB PHOSPHATÉ, PLOMB VERT, PLOMB GRAS.

PYROMUCATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide pyromucique.

PYROMUCIQUE (*sik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{4}H^{3}O-CO^{2}H$, produit par la distillation sèche de la mucique ou de l'acide isosaccharique. Syn. FURFURANE-CARBONIQUE, FURFURANEMÉTHYLIQUE.

PYROMUQUEUX (*keû*) adj. m. Chim. Ancien nom de l'acide acétique.

PYRONE n. f. Chim. Composé $C^{5}H^{4}O^{2}$, qui se forme dans le dédoublement de l'acide chélidonique. Syn. PYROMANE.

PYRONEPTUNIEN, ENNE (du préf. *pyro*, et de *neptunien*) adj. Produit à la fois par le feu central et par l'eau. (C'est le cas de certains tufs formés de *tapilli* rejetés par des volcans, puis entraînés et stratifiés par les eaux.

PYRONOMIE (*mî* — du préf. *pyro*, et du gr. *nomos*, loi) n. f. Chim. anc. Art de conduire, de régler la température dans les opérations chimiques.

PYRONOMIQUE (*mik'*) adj. Chim. anc. Qui appartient, qui a rapport à la pyronomie.

PYROPE n. m. Métall. Alliage en usage chez les anciens et qui était composé de 4 parties de cuivre et de 1 partie d'or.

— Minér. Silicate naturel d'alumine et de magnésie appartenant au genre grenat. C'est le *grenat de Bohême*, d'un beau rouge feu. Il est employé dans la joaillerie.

PYROPECTIQUE (*pèk'-tik'*) adj. Se dit d'un acide produit par la distillation sèche de la pectine ou d'un autre composé pectique.

PYROPHAGE (*faj'* — du préf. *pyro*, et du gr. *phagein*, manger) adj. Qui avale des matières incandescentes.

PYROPHANE (du préf. *pyro*, et du gr. *phainein*, briller) adj. Qui devient transparent par l'action du feu.

PYROPHOBIE (*fo-bî* — du préf. *pyro*, et du gr. *phobos*, crainte) n. f. Peur exagérée, morbide du feu.

PYROPHONE (du préf. *pyro*, et du gr. *phônê*, son) n. m. Instrument de musique utilisant les sons produits par le mouvement des flammes dans des tubes.

— ENCYCL. Le *pyrophone*, inauguré par Kastner, consistait en une série de flammes de gaz qui, brûlant dans des tubes de longueurs diverses, produisaient des sons déterminés par la longueur de ces tubes. Réglées par courant électrique, les flammes étaient réglées par un clavier.

PYROPHORE ou **PYRPHORE** (gr. *purphoros* ; de *pur*, feu, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Prêtre d'Arès qui suivait les armées spartiates pour présider aux sacrifices, et qui portait devant l'armée le feu allumé lors de l'entrée en campagne. ‖ Nom donné aux théores qui revenaient de Délos en portant des flambeaux. ‖ Prêtre syrien. ‖ Surnom de divers dieux ou héros : de Zeus, d'Hélios, de Déméter, d'Artémis, de Prométhée. ‖ Machine de guerre qui lançait des projectiles enflammés.

PYROPHORE n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, de la famille des élatérides, comprenant près de cent espèces répandues dans le nouveau monde.



Pyrophore (rad. 3 fois).

— ENCYCL. Les *pyrophores* sont de grands taupins gris ou roussâtres, remarquables par la propriété qu'ils possèdent d'émettre une forte lueur phosphorescente. Dans l'Amérique du Sud, où on leur donne le nom vulgaire de *cucuyos*, on les emploie pour se diriger la nuit, en guise de lanterne, et les dames en fixent dans leur coiffure comme ornements. Le cucuyo commun *pyrophorus noctilucus*, du Brésil et des Guyanes, atteint 4 centimètres.

PYROPHORE n. m. Chim. Substance qui s'enflamme spontanément à l'air.

— ENCYCL. Lorsque l'on décompose le sulfate de potasse par un excès considérable de charbon divisé, on obtient un mélange intime de polysulfure de potassium, de potasse anhydre et de charbon, le tout d'une excessive combustibilité, que l'on nomme *pyrophore de Gay-Lussac*.

On obtient encore une matière pyrophorique en calcinant 75 grammes d'alun de potasse desséché avec 4 grammes de noir de fumée ou avec un excès de sucre, d'amidon, etc. C'est le pyrophore de Homberg.

On obtient également une matière pyrophorique à l'aide du fer : si l'on réduit le peroxyde de fer par par l'hydrogène, à la température que donne une lampe à alcool ordinaire, on obtient le fer sous la forme d'une poudre noire excessivement poreuse, qui s'enflamme à la température ordinaire, dès qu'on la projette dans l'air : c'est le fer *pyrophorique de Magnus*.

On prépare dans les laboratoires le fer pyrophorique de Magnus en précipitant par un excès d'ammoniaque une dissolution d'un sel de fer au maximum mêlée d'alun.

PYROPHORIQUE (*rik'* — rad. *pyrophore*) adj. Chim. Qui s'enflamme spontanément à l'air.

— *Fer pyrophorique*. V. PYROPHORE.

PYROPHOSPHAMATE (*fos*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide pyrophosphamique.

PYROPHOSPHAMIQUE [illegible]

PYROPHOSPHATE [illegible]

PYROPHOSPHORIQUE a[illegible]

PYROPHOSPHOROUS a[illegible]

PYROPNEUMATIQUE [illegible]

PYROPUNCTURE [illegible]

PYROQUINOL [illegible]

PYRORACÉMATE [illegible]

PYRORACÉMIQUE a[illegible]

PYRORÉTINE [illegible]

PYROSCAPHE [illegible]

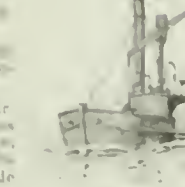

Pyroscaphe.

PYROSCLÉRITE [illegible] du gr. *pur*, feu, et *skléros*, dur] n. f. Variété vert d'émeraude de [illegible]

PYROSCOPE [illegible] Physiq. Syn. de PYROMÈTRE.

PYROSCOPIE [illegible] gr. *pur*, *puros*, feu, et *skopein*, examiner] n. f. Art de [illegible] au moyen du feu.

PYROSCOPIQUE [illegible] Antiq. Qui a rapport à la [illegible] par le feu

PYROSE [illegible] Pathol. Syn. de PYROSIS.

PYROSIS [illegible] gr. *pur*, *puros*, flamme] n. m. Pathol. [illegible] à l'épigastre, remontant le long [illegible] au pharynx

— Encycl. [illegible] est un symptôme des maladies ar[illegible] de l'estomac, il est accompagné de la [illegible] plus ou moins grande de sérosité âcre et in[illegible]. Le traitement consiste à combattre la dyspepsie [illegible] et surtout à administrer avant ou après les [illegible] du carbonate de soude, de la magnésie calcinée, [illegible] du charbon végétal, etc.

PYROSMALITE [illegible] n. f. Géol. Chlorosilicate naturel [illegible] de fer et de manganèse

PYROSOME n. m. [illegible], Genre de tuniciers, type de la [illegible], répandus dans toutes les mers.

— Encycl. Les *pyrosomes* vivent en colonies flottantes [illegible] par leur phosphorescence des plus vives, surtout [illegible] la cause [illegible] des mouvements. Les *pyrosomes* [illegible] de l'Atlantique, *giganteum* et *elegans*, de la Méditerranée sont les exemples les plus connus de ces [illegible] de haute mer.

PYROSOMIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de tuniciers ascidiens, renfermant les *pyrosomes* et genres voisins. — *Un* pyrosomide.

PYROSOPHE [illegible] préf. *pyro*, et du gr. *sophia*, sagesse] [illegible] qui s'occupe principalement de [illegible].

PYROSOPHIE [illegible] rad. *pyrosophe* n. f. Chim. anc. Théorie [illegible] science de sa nature et de ses propriétés.

PYROSOPHIQUE [illegible] adj. Chim. anc. Qui a rapport à la [illegible]

PYROSORBIQUE adj. Chim. Syn. de MALÉIQUE.

PYROSPHÈRE [illegible] n. f. Nom par lequel on désignait parfois le noyau igné de la terre

PYROSTAT [illegible] — rad. *pyro*, et du gr. *statos*, arrêté] n. m. Appareil qui sert à régler la quantité de chaleur

PYROSTATIQUE [illegible] — rad. *pyrostat* adj. Chim. [illegible] de la [illegible] par l'appareil PYROSTATIQUE. — n. f. Art de régler la [illegible] du feu

PYROSTILPNITE [illegible] n. f. Sulfure naturel d'argent [illegible]

PYROSULFURIQUE a[illegible] Chim. *Acide pyrosulfurique*, Syn. de ACIDE DISULFURIQUE ou NORDHAUSEN.

PYROTARTRATE n. m. Sel [illegible] de la [illegible] pyro[illegible] de l'acide TARTRIQUE.

PYROTARTRIQUE [illegible] adj. Se dit d'un acide [illegible] — CH — CO²H] qui se produit par [illegible] de la chaleur sur l'acide tartrique. On le nomme aussi TARTARIQUE MÉTHYLÉ ou MÉTHYLTARTRIQUE.

PYROTECHNIE [illegible] du gr. *pur*, *puros*, feu, et du gr. *tekhnê*, art] n. f. Chim. Art de produire le feu et de le [illegible]. — Techn. Art de faire [illegible] des [illegible] pour la guerre, les [illegible] ou les [illegible] de [illegible].

— Encycl. Chez les anciens, la *pyrotechnie* consistait surtout en [illegible] de projectiles enflammés ou en [illegible] par le feu grégeois. Aujourd'hui, la pyrotechnie est [illegible] une [illegible] de [illegible], qui comprend de la [illegible] des pièces d'artifice et de [illegible].

Les matières employées pour la formation de toutes les [illegible] peuvent se diviser en trois groupes : les *matières combustibles* [illegible] et les éléments [illegible] tout ils emploient séparément ou [illegible] [illegible] la colophane, la gomme laque, etc. [illegible] *matières combustibles*, qui [illegible] de la première catégorie, par [illegible], l'oxygène n'étant [illegible] les [illegible] [illegible] parmi celles-ci [illegible] les [illegible] [illegible] Enfin, le troisième groupe [illegible] *matières*, destinées à donner aux [illegible] en combustion les couleurs les [illegible] ce ces matières les plus employées [illegible] ses sels, qui donne une couleur d'un [illegible] la *baryte* ou ses sels, qui fournit une [illegible] très brillante, le *carbonate de cuivre*, produit un vert léger, le *sulfate de cuivre*, un vert olive. [illegible] ou ses sels, l'oxalate en particulier, on obtient le jaune; avec le *sulfure d'arsenic*, un [illegible] Avec la limaille de fer, on produit de [illegible] blanches, mêlées de rouge; celle d'[illegible] des étincelles plus brillantes encore, avec [illegible] et d'un blanc éblouissant; celle de fonte [illegible] des fleurs très brillantes. Le zinc donne une flamme [illegible], le cuivre une flamme verte. Le succin, la colophane, le sel marin donnent une très belle couleur jaune. [illegible] de fumée mélangé avec la poudre donne un rouge [illegible] dans les mélanges où le salpêtre domine, la coloration est rose. On emploie cette dernière composition pour obtenir les pluies d'or. Le mica lamelliforme donne [illegible] rayons de feu jaune d'or, etc. V. FUSÉE.

Les pièces d'artifice font explosion, fusent lentement ou produisent ces deux effets. Les artificiers distinguent trois sortes de pièces : celles qui brûlent à terre, celles qui brûlent en l'air et enfin celles qui brûlent sur l'eau.

— Milit. La *pyrotechnie* militaire comprend les études et les travaux relatifs au maniement des explosifs et à la confection des artifices et munitions. Ces études ont pour centre, dans l'armée, l'*École centrale de pyrotechnie militaire*, établie à Bourges.

PYROTECHNIQUE (*tèk'-nik'*) adj. Techn. Qui a rapport à la pyrotechnie. *Expériences* PYROTECHNIQUES.

— Bot. Se dit de la cynanche, dont l'écorce peut remplacer l'amadou.

PYROTÉRÉBIQUE (*bik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{10}H^{14}O^4$, qui résulte de la distillation sèche de l'acide térébique. Il est identique à l'acide *hydrosorbique*.)

PYROTHONIDE (du gr. *pur*, feu, et *othoné*, linge) n. f. Liquide oléagineux noirâtre, obtenu par la combustion incomplète du vieux linge, et qui a été employée en solution dans l'eau comme antiseptique.

PYROTIQUE (*tik'* — gr. *purôtikos*; de *puroûn*, brûler) adj. Chir. Qui cautérise.

— n. m. Caustique. (Peu us.)

PYROTRITARIQUE (*rik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $O{=}C{-}CH^2{-}C{\equiv}CH{-}CO^2H$, obtenu par la distillation sèche de l'acide tartrique ou encore en chauffant l'acide pyruvique avec de l'eau de baryte.

PYRO-URATE n. m. Chim. Syn. de CYANURATE.

PYRO-URIQUE adj. Chim. Syn. de CYANURIQUE.

PYROVINIQUE adj. Chim. Syn. de PYROTARTRIQUE.

PYROXANTHINE n. f. Chim. Composé $C^{11}H^{12}O^2$, que l'on rencontre dans les produits de la distillation du bois. Substance qui résulte de l'action de la potasse sur le goudron de bois.

PYROXÈNE n. m. Chim. Nom donné aux silicates naturels de chaux, magnésie et fer, qui peuvent être représentés par la formule générale $(Ca.Mg.Fe)\,SiO^3$. (Le genre pyroxène renferme les espèces suivantes : *diopside*, *malacolite*, *hédenbergite*, *diallage*, *fassaïte*, *acmite*, *ægirine*, *violane*, *jadeïte*. Le pyroxène proprement dit est l'AUGITE.

PYROXÉNEUX (*neû*), **EUSE** adj. Qui contient du pyroxène.

PYROXÉNIQUE (*nik'*) adj. Qui est de la nature du pyroxène : *Lave* PYROXÉNIQUE.

PYROXÉNITE n. f. Géol. Roche formée de feldspath plagioclase ou d'anorthite avec pyroxène, et que l'on trouve intercalée en couches dans le gneiss.

PYROXÉNOLITES n. f. pl. Géol. Roches basiques, sans feldspath, comprenant les diopsidites et les diallagites. — *Une* PYROXÉNOLITE.

PYROXYLES n. m. pl. Chim. Produits obtenus en traitant par l'acide azotique des matières cellulosiques, telles que le bois, le papier, le chanvre, le coton, la paille, etc. — *Un* PYROXYLE.

— Encycl. L'un de ces produits est le *coton-poudre*; un autre, le *coton azotique soluble*, ainsi appelé parce qu'il est soluble dans un mélange d'alcool et d'éther, sert à des usages industriels, parmi lesquels nous citerons la fabrication de certains explosifs de mines, de la soie artificielle et du celluloïd.

Le pyroxyle soluble, dissous dans un mélange d'alcool et d'éther, constitue le *collodion*. Etiré dans des filières et convenablement dénitrifié, il donne la *soie artificielle*.

Pour fabriquer le *celluloïd*, on emploie un mélange de pyroxyle soluble et de camphre, additionné ou non de matières colorantes. V. CELLULOÏD.

PYRRHA. Myth. gr. Fille d'Epiméthée et de Pandore. La légende la plus ancienne faisait de Pyrrha la femme de Prométhée. Plus tard, on la considéra communément comme la femme de Deucalion, fils de Prométhée. Les deux époux échappèrent au déluge, et repeuplèrent le monde en jetant des pierres par-dessus leurs épaules. (V. DEUCALION.) Pyrrha, mère d'Amphictyon et d'Hellen, était considérée comme l'ancêtre commune des races helléniques.

PYRRHÉTINE (du gr. *pur*, feu, et *rhétinê*, résine) n. f. Chim. Se dit de toute matière résineuse engendrée par la [illegible] de la chaleur

PYRRHIDES. Hist. anc. Nom patronymique des rois [illegible], qui prétendaient descendre de Pyrrhos, fils [illegible]. — *Un*, *Une* PYRRHIDE.

— Nom donné parfois aux Epirotes, en souvenir de [illegible], fondateur du royaume d'Epire.

PYRRHIQUE (*rik'* — gr. *purrikhê*; du n. de *Pyrrhos* ou [illegible], à qui l'on attribuait l'invention de cette [illegible] n. f. Antiq. gr. Danse guerrière, ou plutôt danse que [illegible] tout armé avec l'épée, le javelot et le bouclier.

— Adj. Antiq. Qui a rapport à la pyrrhique.

— n. m. Prosod. anc. Pied composé de deux brèves qu'on rencontre à la fin de certains hexamètres d'Homère. V. MITRE.

— Encycl. Antiq. gr. On attribuait l'invention de la *pyrrhique*, soit à Pyrrhos, fils d'Achille, soit à un certain Pyrrhichos, qui aurait été Crétois ou Spartiate, soit à la déesse Athéna, soit aux Dioscures. Cette danse était surtout populaire chez les populations doriennes; à Sparte et en Crète, elle faisait partie de l'éducation des jeunes gens. A Athènes, elle figurait au programme des panathénées. La pyrrhique était exécutée par plusieurs danseurs à la fois, toujours en armes, sur une mesure rapide, au son de la flûte; on imitait l'attaque et la défense, toutes les phases d'un combat. Plus tard, on y mêla la représentation des exploits de Dionysos. La pyrrhique fut introduite à Rome par César, et elle y fut quelque temps à la mode.

PYRRHOCORACINÉS n. m. pl. Tribu de passereaux dentirostres, famille des corvidés, renfermant les genres chocard (*pyrrhocorax*) et voisins. — *Un* PYRRHOCORACINÉ.

PYRRHOCORIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant les *pyrrhocorinés* et larginé. — *Un* PYRRHOCORIDE.

PYRRHOCORINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des *pyrrhocoridés*, renfermant les genres *pyrrhocoris* et voisins. — *Un* PYRRHOCORINÉ.



Pyrrhocoris (gr. 2 fois).

PYRRHOCORIS (*riss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, type de la tribu des *pyrrhocorinés*, propres à l'ancien monde.

— Encycl. Les *pyrrhocoris* ressemblent aux lygées, avec des formes plus trapues et des pattes plus courtes. Le *pyrrhocoris apterus*, très commun dans les jardins, est une punaise rouge vif, avec un gros point noir au milieu de chaque élytre. On le nomme vulgairement *diable*, *cherche-midi*, *suisse*; il vit en troupes au pied des arbres, grimpe sur les roses trémières, etc. Originaire d'Europe, il est devenu presque cosmopolite.

PYRRHOLITE n. f. Minér. Variété de polyargite.

PYRRHON, le premier des grands sceptiques grecs, né à Elis vers 384 avant notre ère, devenu célèbre vers 335. Il fut d'abord peintre, puis reçut les leçons d'Anaxarque, disciple de Démocrite, qu'il suivit en Asie dans l'expédition d'Alexandre, ce qui lui permit de connaître les gymnosophistes ou ascètes indiens. De retour à Elis, il fut admiré pour sa vie sans faste, sa simplicité, sa philosophie pratique; sa ville natale fit de lui son grand prêtre.

Cicéron, au dire de Brochard, a exagéré le stoïcisme (avant la lettre) de Pyrrhon. Ce penseur semble n'avoir rien écrit et, selon Diogène Laërce, « il se garda d'affirmer jamais que rien fût beau ou laid, honteux ou honorable, conforme ou contraire à la vérité, estimant que les hommes agissent toujours d'après la loi, la coutume et leur nature ». Timon de Phlionte, son disciple, dut faire connaître ses pensées et défendre ses idées contre le probabilisto Arcésilas. (V. PROBABILISME.) Il semble que ce qui caractérise Pyrrhon, c'est le parti pris de s'abstenir, non pas d'action, mais d'affirmation dogmatique.

PYRRHONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Qui relève de la doctrine de Pyrrhon.

— n. m. Partisan des doctrines de Pyrrhon; sceptique en général, notamment chez Pascal.

— Encycl. *École pyrrhonienne*. La secte pyrrhonienne relève à la fois de la philosophie de Démocrite, de la dialectique sophistique et de l'ascétisme de certaines sectes de l'Inde (gymnosophistes). Tout ce qui dépasse les sens est, pour les pyrrhoniens comme déjà pour Démocrite, entouré d'une impénétrable obscurité : or les sens nous fournissent des données contradictoires; on ne peut donc pas connaître la réalité, et toute la félicité humaine dépend de la tranquillité que l'on éprouve en s'abstenant d'affirmations dogmatiques. Le pyrrhonien suit les apparences sans les proclamer vraies, sans rien affirmer dogmatiquement, par crainte de l'affirmation contraire. Cette « suspension » du jugement, ἐποχή, a pour effet l'absence de trouble, ἀταραξία, sorte de bonheur négatif, mais le seul auquel l'homme puisse légitimement aspirer. Atteindre à la μετριοπαθεια (modération dans les affections), quand on ne peut parvenir à l'ἀπάθεια absence complète de passion), est pour les pyrrhoniens la sagesse même.

Bien qu'Énésidème, Sextus Empiricus et Agrippa aient, dans la suite, systématisé le scepticisme en se réclamant des pyrrhoniens, il y a lieu de distinguer ces sceptiques des disciples de Pyrrhon et de Timon de Phlionte. Il ne faut pas confondre les arguments de ceux-là avec les *silles* ou sarcasmes dont Timon accablait les dogmatiques. V. SCEPTIQUES, ZÉTÉTIQUES, ÉPHECTIQUES et APORÉTIQUES, pour les différentes sortes de sceptiques plus ou moins pyrrhoniens.

PYRRHONISER (de *Pyrrhon*, n. pr.) v. n. Etre sceptique, douter de tout.

PYRRHONISME (*nissm'*) n. m. Doctrine de Pyrrhon, scepticisme. V. CÉCITUDE, PYRRHONIENNE (*école*), et SCEPTICISME.



Pyrrhopyge (réd. d'un tiers).

PYRRHOPINE n. f. Alcaloïde tiré de la racine de la grande chélidoine.

PYRRHOPYGE (*pyj'*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des hespéridés, comprenant une cinquantaine d'espèces, propres à l'Amérique tropicale.

PYRRHOS. Mythol. gr. V. PYRRHUS.

PYRRHOTINE n. f. Géol. Sulfure naturel de fer appelé aussi *pyrite magnétique*, et qui se présente en masses grenues, dans certaines roches primitives, dans les filons, et aussi dans quelques météorites.

PYRRHULA n. m. Ornith. Nom scientifique du genre bouvreuil.

PYRRHULAUDE *lôd'* n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, de la famille des fringillidés, répandus dans les régions désertiques de l'ancien monde. (Les pyrrhulaudes *pyrrhulauda*, sont les petites alouettes gris isabelle ou fauves, variées de blanc et de brun, qui vivent dans les terrains arides.)



Pyrrhulaude.

PYRRHULINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux conirostres, de la famille des fringillidés, comprenant les genres *pyrrhula* (bouvreuil) et voisins. — *Un* PYRRHULINE.

PYRRHUS ou NÉOPTOLÈME. Myth. gr. Fils d'Achille et de Déidamie. Il fut élevé à Scyros, alla très jeune devant Troie, dans la dixième année du siège, ramena Philoctète de Lemnos, institua la danse pyrrhique en mémoire de son triomphe sur Encypyle, entra le premier dans le cheval de bois, lors de la prise d'Ilion, il égorgea Priam au pied des autels, Polyxène sur la tombe d'Achille, et précipita Astyanax du haut d'une tour. Quand les Grecs tirèrent au sort les captives, il eut pour sa part Andromaque, veuve d'Hector, dont il eut un fils, nommé Molossos, héros éponymique des Molosses. Rentré en Grèce, il y fonda le royaume d'Épire, épousa Hermione, fille de Ménélas et d'Hélène. Il fut assassiné à Delphes par Oreste, qui aimait Hermione. Pyrrhus est souvent représenté sur les peintures de vases. Il joue un rôle dans plusieurs tragédies, dont les plus célèbres sont l'*Andromaque* d'Euripide et celle de Racine. — Fils de Néoptolème.

PYRRHUS, roi d'Épire, né vers 316 av. J.-C., mort en 272. Il prétendait descendre d'Achille. Le père de Pyrrhus, Éacide, ayant été chassé de son royaume par ses sujets mutinés, et ayant péri de mort violente, l'enfant fut accueilli par Glaucias, roi d'Illyrie, et, à douze ans, fut rétabli par ce prince. Il fut de nouveau dépossédé par son cousin Néoptolème, qui avait dépouillé son père. Il s'attacha alors à la fortune d'Antigone et de Démétrius Poliorcète, combattit auprès d'eux à Ipsus (301), et s'annonça comme un grand capitaine. Après cette bataille, il fut emmené comme otage en Égypte, où il épousa Antigone, fille de Bérénice et de Ptolémée. Cette alliance lui permit de rentrer en Épire et Néoptolème dut partager le pouvoir avec lui. Bientôt après, celui-ci mourait empoisonné. C'est alors que Pyrrhus, à qui ses États pouvaient fournir à peine dix mille soldats, résolut d'asservir le monde ! Grâce à l'anarchie qui continuait de régner dans la succession d'Alexandre, il conquit la moitié de la Macédoine, puis le reste de cette contrée, et reperdit enfin le tout (287). Alors, il intervint dans la Grande-Grèce contre Rome. Il pensait conquérir facilement l'Italie, et ensuite la Sicile et l'Afrique. C'est ce rêve d'ambition, si finement rétorqué par le sage Cinéas, qu'a raconté Plutarque. La bataille d'Héraclée (279), qu'il remporta sur les Romains épouvantés à la vue des éléphants, parut un instant lui donner raison. Une seconde victoire fut remportée à Asculum, mais lui coûta si cher qu'il se fit appeler en Sicile par les cités grecques, pour éviter une nouvelle partie contre les Romains. Il chassa les Carthaginois de l'île, mais mécontenta les Siciliens, qui le forcèrent à se rembarquer. Les Carthaginois détruisirent une partie de sa flotte, les Romains l'écrasèrent à Bénévent (276). Il guerroya encore avec des succès divers en Grèce et en Macédoine, et fut tué, en pénétrant de vive force dans Argos, par une tuile lancée de la main d'une vieille femme.



Pyrrhus.

Pyrrhus sauvé (LE JEUNE) ou *Enlèvement de Pyrrhus enfant*, tableau de Nicolas Poussin (musée du Louvre). Le peintre a choisi pour sujet l'enlèvement de Pyrrhus enfant par des serviteurs dévoués, Angelos et Androclidès, lorsque son père eut été mis à mort. Suivant le récit de Plutarque, Angelos et Androclidès, ayant fui tout le jour, et poursuivis de près par les soldats de l'usurpateur, arrivèrent près de Mégare, au bord d'un fleuve débordé; ils allaient périr avec l'enfant, lorsque des Mégariens vinrent à leur secours de l'autre bord et leur firent traverser le fleuve. Poussin a représenté cette action d'une manière très dramatique.



Le jeune Pyrrhus sauvé, d'après Poussin.

PYRROL n. m. Chim. Substance extraite du goudron de houille.

— ENCYCL. Le *pyrrol* paraît se produire dans presque toutes les circonstances où l'on soumet à la distillation sèche les matières animales ou végétales azotées. Il bout vers 126° sous la pression 716mm; sa densité à 12° est 0,97. Le pyrrol potassé, chauffé vers 210° dans un courant de gaz carbonique, forme l'acide 3-carbopyrrolique.

PYRULAIRE *lèr'* n. m. Genre de santalacées, comprenant des arbrisseaux de l'Amérique du Nord, à fleurs diuques pentamères, à gros fruits solitaires.

PYRUVATE n. m. Chim. Sel de l'acide pyruvique.

PYRUVINE n. f. Chim. Éther pyruvique de la glycérine, qu'on obtient en traitant la glycérine par l'acide tartrique.

PYRUVIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide $CH^3-CO-CO^2H$, qui se produit dans la distillation sèche de l'acide tartrique, et qui représente de l'acide lactique moins 2 atomes d'hydrogène. (Syn. ACÉTYLFORMIQUE, ACÉTYLCARBONIQUE, PROPANONIQUE.) Se dit de l'alcool et des différents éthers correspondant à l'acide.

— ENCYCL. L'acide *pyruvique* s'obtient encore en distillant l'acide glycérique, en chauffant avec de l'eau le dichloropropanoïque, en oxydant l'acide tartrique. Il est soluble, fond vers 13°, bout vers 170° en se décomposant en acide pyrotartrique et acide carbonique; par hydrogénation, à l'aide du zinc et de HCl, il fournit l'acide lactique.

PYTHAGORE, moraliste et législateur, dont la vie est problématique et dont le nom se rattache à un corps de doctrines et un ensemble d'institutions célèbres, au sujet duquel les récits les plus mythiques ont été répandus dans la Grèce antique. Aristote ne parle le plus souvent que des pythagoréens (*pythagoreioi*), et les historiens de la philosophie distinguent, dans les doctrines dites *pythagoriciennes*, celles du pythagorisme florissant au Ve siècle de l'école de Philolaos et Archytas, qui elle-même se distingue des nombreuses écoles *pythagoréennes* ou *pythagoristes* ultérieures. Certains Crotoniates de l'Institut pythagoricien considéraient leur maître comme Apollon venu des régions hyperboréennes, « beau jusqu'au prodige, avec une longue chevelure et une *cuisse d'or* », fondateur d'une loi nouvelle et périssant martyr. Pour certains, Pythagore est seulement le fils d'Apollon et d'une vierge, Pythaïs, un graveur Mnésarque n'étant son père que de nom. Aussi légendaires que ses origines sont ses voyages en Grèce, en Asie Mineure, en Égypte, en Chaldée et dans l'Inde, son initiation aux mystères de la Thrace, etc. Apocryphes sont les *Discours sacrés* et les *Vers dorés*. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que, vers 540 à 510 avant notre ère, un Grec de Samos, dont le père, Mnésarque, était peut-être originaire de Tyr, put se pénétrer des idées orientales, unir des tendances intellectualistes, théocratiques, aristocratiques et mystiques, et fonder une sorte de congrégation éthico-scientifique qui chercha à s'emparer du pouvoir politique, notamment en Grande-Grèce, à Crotone. Le mystère dont il s'entoura, le religieux respect de ses disciples en firent, aux yeux de la foule superstitieuse, comme l'égal d'un dieu dont la parole fut sacrée. Il dut faire prévaloir la *théorie mystique des nombres*, que Philolaos et Archytas développèrent, à laquelle Platon vieilli et les platoniciens contemporains d'Aristote donnèrent une partielle adhésion. On ne sait rien de ses découvertes en mathématiques, géométrie et astronomie.



Pythagore.

— BIBLIOGR.: Zeller, *la Philosophie des Grecs*, trad. Bontroux, t. Ier (Paris, 1882).

Pythagore (TABLE DE). Arithm. Table de multiplication à double entrée, attribuée à Pythagore. En haut, sur une première ligne horizontale, on écrit les 9 premiers nombres; sur la deuxième ligne chacun de ces nombres *ajouté à lui-même*; sur la troisième ligne, les nombres de la seconde augmentés de ceux de la première, sur la quatrième, les chiffres de la troisième augmentés de ceux de la première, sur la cinquième, ceux de la quatrième augmentés de ceux de la première, et ainsi de suite jusqu'à la neuvième ligne. Au point d'intersection des colonnes, on a le produit des nombres formant la tête de chacune d'elles.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
2	4	6	8	10	12	14	16	18
3	6	9	12	15	18	21	24	27
4	8	12	16	20	24	28	32	36
5	10	15	20	25	30	35	40	45
6	12	18	24	30	36	42	48	54
7	14	21	28	35	42	49	56	63
8	16	24	32	40	48	56	64	72
9	18	27	36	45	54	63	72	81

Table de Pythagore

Pythagore (THÉORÈME DE), célèbre théorème que l'on attribue à Pythagore et qui s'énonce ainsi : *Le carré construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle équivaut à la somme des carrés construits sur les côtés de l'angle droit.*

PYTHAGORÉEN, ENNE *(ré-in, èn')* adj. Qui se rapporte à Pythagore, à son système.

PYTHAGORÉISME [illegible] Système attribué à Pythagore.

PYTHAGORICIEN, ENNE [illegible] Qui appartient à Pythagore [illegible] Philosophe pythagoricien. *Principes* pythagoriciens. — [illegible] Partisans de la doctrine de Pythagore. — Mathématiciens [illegible] Grec.

Pythagoricien [illegible] terre de [illegible] pythagoriciens, [illegible] en signalent la [illegible] Cyrène et Carthage mais, assurément, [illegible] trouvait à Crotone, et de [illegible] pythagoriciennes existaient [illegible] Grèce. Ses [illegible] auditeurs (*akousmatikoi*, obligés [illegible] (*mathématikoi*). Tous devaient se [illegible] règles sévères : abstinence de [illegible] nourriture animale, le jeune [illegible] blanches, l'exercice athlétique [illegible] soumission à la règle stricte de la communauté. Quant aux pratiques religieuses, [illegible] du mysticisme orphique; quelques-unes ont été très [illegible] rapprochées des pratiques orientales.

PYTHAGORIQUE *rik'* adj. Propre ou qui appartient à Pythagore, à son école ou à ses doctrines. *Mathématiques pythagoriques*. Qui professe les doctrines de Pythagore. *Platon est plus pythagorique que* PYTHAGORE *lui-même*.

— Gramm. gr. *Lettre pythagorique*, Upsilon, dont Pythagore comparait les deux branches aux deux routes, celle du vice et de la vertu, qui s'offrent à l'homme.

— Math. *Nombres pythagoriques*. Nombres liés entre eux par la relation $a^2 = b^2 + c^2$, relation dite de Pythagore, car c'est la relation qui relie les longueurs des trois côtés d'un triangle rectangle.

— Méd. *Diète pythagorique*. Abstinence de viande.

PYTHAGORISER v. n. Suivre la doctrine de Pythagore.

PYTHAGORISME *rism'* n. m. Philos. Doctrine de Pythagore. V. PYTHAGORE, et PYTHAGORICIEN.

PYTHAGORISTE *rist'* n. m. Pythagoricien, partisan des idées de Pythagore.

PYTHAULE *tôl'* — du gr. *puthios*, pythien, et *aulé*, flûte n. m. Antiq. Joueur de flûte aux jeux Pythiens.

PYTHÉAS, orateur athénien (IVe s. av. J.-C.). Engagé dans l'affaire d'Harpale, il fut un des accusateurs de Démosthène. Après la mort d'Alexandre, il [illegible] amené à une amende, qu'il ne put payer, et s'exila. Il entra à la solde d'Antipatros, et parcourut le Péloponnèse, pour y combattre les projets de Démosthène. C'est [illegible] chait aux discours de Démosthène de sentir l'huile.

PYTHÉAS, navigateur marseillais du IVe siècle avant J.-C. Chargé par ses concitoyens d'un voyage de découverte dans les mers septentrionales, il suivit les côtes d'Espagne, de la Lusitanie, de la Gaule, puis les côtes orientales de l'Angleterre et de l'Écosse, et atteignit une île que ses habitants appelaient *Thulé*, dont la position paraît correspondre à l'Islande. Pythéas avait écrit, sous le titre de *Description de l'Océan*, une relation de ce voyage. Une deuxième navigation, racontée aussi sous le titre de *Périple*, l'aurait amené, dans la Baltique, jusqu'à l'embouchure d'un fleuve qu'il nomme *Tanais* (peut-être la Vistule), mais l'exactitude de cette dernière partie des itinéraires de Pythéas a été contestée. Comme astronome, Pythéas est célèbre pour avoir déterminé la latitude de Marseille, en y mesurant, avec le gnomon, la hauteur du soleil au solstice d'été. Le premier, il aura signalé la liaison qui existe entre les marées et le mouvement de la lune.

PYTHIA n. f. Planète télescopique, n° 432, découverte par Charlois, en 1897.

PYTHIADE (du gr. *puthia*, jeux Pythiens) n. f. Chronol. Espace de quatre années, qui s'écoulait entre deux célébrations des jeux Pythiens.

PYTHIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant les seuls genres *pytho* et des *salpingines*. — *Un* PYTHIDE.

PYTHIE *ti* — gr. *puthia*; de *Puthô*, Delphes, ou de *Puthios*, surnom d'Apollon n. f. Antiq. gr. Prêtresse d'Apollon, à Delphes, qui rendait des oracles.

— ENCYCL. Antiq. gr. Le temple d'Apollon à Delphes était construit au-dessus d'une sorte de crevasse, d'où s'échappait une vapeur froide qui provoquait un délire momentané. Primitivement, les dévots se plaçaient eux-mêmes au-dessus de la crevasse; puis on institua une prêtresse spéciale, chargée de prononcer les oracles, la *pythie* ou prêtresse d'Apollon Pythien. Enfin, on eut deux ou trois pythies, qui se relayaient. C'étaient d'abord des jeunes filles, mais, à la suite d'un enlèvement qui fit scandale, on préféra les femmes mûres. Pour consulter l'oracle, on offrait d'abord un sacrifice, pour s'assurer que les circonstances étaient favorables. Puis la prophétesse procédait à une série de purifications et d'ablutions, buvait de l'eau de la fontaine Kassotis, mâchait des feuilles de laurier, et, conduite à l'adyton, prenait place sur un siège que supportait un trépied au-dessus de la crevasse; un ou deux prêtres, désignés sous le nom de *prophètes*, se tenaient près d'elle. Ils recueillaient les paroles incohérentes, entrecoupées d'exclamations et de convulsions de la pythie, et les interprétaient au mieux de la situation; puis ils rédigeaient l'oracle en vers. On a admis la prose qu'à l'époque romaine. Ces prêtres, qui étaient fort au courant des affaires de la Grèce et des intérêts du consultant, donnaient un sens raisonnable aux interjections de la pythie dans les cas difficiles, ils donnaient une réponse ambiguë. On prétend que parfois des gens avisés, notamment Lysandre et autres Spartiates, s'entendirent d'avance avec les prêtres, ou même avec la pythie. Mais le cas doit être rare.

PYTHIEN, ENNE *ti-in, èn* — rad. *Pythô*, n. anc. de Delphes. Myth. gr. Qui a rapport à Pythô ou à Delphes : *Oracle* PYTHIEN. — Surnom d'Apollon, dieu de Delphes.

PYTHINES [illegible] n. m. pl. Tribu de coléoptères hétéromères, [illegible] genres [illegible]

PYTHION [illegible] n. m. Genre de champignons, de la famille [illegible] vivant sur des plantes [illegible]

PYTHION [illegible] gr. Temple d'Apollon à Delphes. [illegible] Apollon Pythien, à Athènes [illegible]

PYTHIONICE [illegible] Myth. gr. Surnom d'Aphrodite. [illegible] gr. Vainqueurs aux jeux Pythiens.

PYTHIONICE, [illegible] grande courtisane du IVe s. av. J.-C.. Elle [illegible] Athènes. Maîtresse d'Harpale, trésorier d'Alexandre le Grand, Harpale devint l'amoureux de la courtisane, qui lui coûta des sommes folles. On raconte d'ailleurs que Pythionice était la plus belle des femmes. Quand elle mourut, Harpale la fit ensevelir dans un tombeau magnifique, sur la route [illegible]

PYTHIQUE [illegible] adj. Qui a rapport à Pythien, enne.

Pythiques, [illegible] de Pindare. V. Epinicies.

PYTHO [illegible] Genre de coléoptères hétéromères, [illegible] tramés, propres à l'hémisphère [illegible] La seule espèce française (*pytho depressus*) se [illegible] des Alpes.

Pythô, [illegible] ancien de Delphes.

PYTHODORIS, reine du Pont et du Bosphore Cimmérien, [illegible] Cappadoce, morte vers l'an 38 de notre ère. [illegible] Polémon Ier, roi du Pont et du Bosphore Cimmérien. Vers l'an [illegible] av. J.-C. [illegible] épousa Polémon, [illegible] Pont et du Bosphore Cimmérien, et [illegible] Antoine. Après la [illegible] sur le [illegible]



Pythodoris.

[illegible] son fils Polémon II. Plus tard, [illegible] se remaria avec [illegible], roi de Cappadoce. Devenue veuve [illegible] vers l'an 17 de notre ère, [illegible] le Pont qu'elle gouverna de nouveau [illegible] et avec son fils Polémon II.

PYTHOMANCIE [illegible] gr. *Pythô* ou *Puthôn*, et *mantéia*, divination) n. f. Antiq. gr. Divination au moyen d'une [illegible] à Apollon, dieu de Pytho ou Delphes.

PYTHOMANCIEN, ENNE [illegible] n. Antiq. gr. Prêtre ou prêtresse de la pythomancie, à l'exemple de [illegible]

PYTHOMANTE [illegible] Prêtre ou prêtresse d'Apollon Pythien.

PYTHOMANTIS [illegible] n. f. Antiq. gr. Prophétesse de Pytho [illegible] la pythie.

PYTHON [illegible] Antiq. gr. Prophète ou devin qui inspire [illegible] Apollon Pythien, devin, sorcier, ventriloque. Esprit [illegible]

Python [illegible] du Dragon.

PYTHON [illegible] Genre de reptiles ophidiens, type de la [illegible] comprenant neuf espèces répandues [illegible] des deux continents.

Les pythons sont les géants des ophidiens. [illegible] atteignent et dépassent 8 mètres de long [illegible] de circonférence. Ils ne sont pas venimeux, mais [illegible] redoutables par leur force extraordinaire et [illegible]. Ils tuent [illegible] en la [illegible] entre leurs anneaux puissants et [illegible] lentement, [illegible] leurs mâchoires, de telle sorte qu'ils peuvent ingérer ainsi une chèvre ou un mouton. Mais ils attaquent peu les mammifères et, à demi aquatiques, se nourrissent surtout de poissons; ce n'est que serrés de près qu'ils se défendent contre l'homme. Ils passent la plus grande partie de leur vie enfouis dans la vase des fleuves, parmi les bambous, et ne chassent que la nuit. Leur peau écailleuse, luisante, s'apprête facilement, et est très estimée en maroquinerie. Les pythons comptent parmi les serpents les plus communs dans les ménageries. Le molure (*python molurus*) habite l'Inde, s'étend jusqu'à Java; le python réticulé (*python reticulatus*) est commun en Indo-Chine et en Malaisie. Dans l'Afrique tropicale occidentale, se trouvent les pythons de Séba (*python Sebæ*) et royal (*python regius*), moins grands, surtout le dernier.


Python.

Python, général macédonien, lieutenant d'Alexandre le Grand (IVe s. av. J.-C.). — Macédonien qui fut envoyé comme ambassadeur à Athènes par Philippe de Macédoine, et dont parlent Démosthène et Eschine.

Python, Myth. gr. Serpent monstrueux, mis au monde par Gæa et tué par Apollon près de Delphes. Il avait cent têtes et cent gueules qui vomissaient des flammes. Il nourrit le monstre Typhon. Il gardait à Pytho ou Delphes l'antre où Gæa rendait ses oracles. Suivant une légende, il fut déchaîné par Héra jalouse, et poursuivit Léto jusque dans l'île d'Ortygie, où Zeus et Poseidon ménagèrent un asile à la fugitive. Le serpent retourna alors au pied du Parnasse. Mais Apollon attaqua le monstre et le tua avec des flèches que lui avait forgées Hephaïstos. Puis il se rendit à Tempé, ou, suivant d'autres, à Egialée en Crète, pour s'y purifier de ce meurtre. Il retourna ensuite en grande pompe à Delphes, y établit son culte, et y institua les jeux Pythiques, en souvenir de sa victoire. A la fête des *Septeria*, qui se célébrait à Delphes tous les neuf ans, un drame symbolique rappelait la victoire du dieu.

PYTHONIDÉS ou **PYTHONIENS** (*ni-in*) n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens colubriformes, dite aussi des *boadés*, et qui se divise en deux tribus : *boadés*, propres à l'Amérique, et *pythonidés*, propres à l'ancien monde. — *Un* PYTHONIDE ou PYTHONIEN.

PYTHONINÉS n. m. pl. Tribu de reptiles ophidiens, de la famille des *pythonidés*, comprenant les genres *python* et voisins. — *Un* PYTHONINÉ.

PYTHONISSE n. f. Erpét. Nom vulgaire de l'hypsirhine, couleuvre répandue de l'Inde à la Malaisie.

PYTHONISSE (lat. *pythonissa*; du gr. *Puthôn*, Python) n. f. Antiq. Femme douée du don de prophétie : *La* PYTHONISSE *de Delphes, d'Endor.*

— Par ext. Femme qui fait métier de prédire l'avenir : *Consulter une* PYTHONISSE *en vogue*

— Encycl. V. Delphes, Endor, Pythie, Saül.

PYTHONOMORPHES n. m. pl. Sous-ordre de reptiles sauriens, fossiles dans le crétacé, comprenant les *mosasaures* et les *pliopiatecarpes*. — *Un* PYTHONOMORPHE.

PYTTO n. m. Bière de maïs, en usage au Brésil.

PYURIE (*ri* — du gr. *puon*, pus, et *ourein*, uriner) n. f. Présence du pus dans l'urine. On l'observe dans les cystites, les pyélites et pyélonéphrites et la blennorragie.


Pyxicephale.

PYXICÉPHALE (*sé*) n. m. Genre de batraciens anoures, de la famille de ranidés, propres à l'Amérique du Sud. Les pyxicéphales sont des grenouilles à tête large, à museau pointu, à large langue ronde, à doigts libres, à vertèbres sacrées non dilatées, et qui portent de chaque côté du cou trois parotides saillantes.

PYXIDANTHÈRE n. f. Genre d'éricacées, comprenant de petits arbrisseaux de l'Amérique du Nord, dont les fleurs sont caractérisées par la déhiscence transversale des anthères.

PYXIDE ou **PYXIS** (*ksiss* — du gr. *puxis*, boîte, de *puxos*, buis) n. f. Archéol. Petit coffret où l'on serrait des bijoux ou des objets de toilette. || Boîte à médicaments. || Encrier.

— Bot. Sorte de capsule qui s'ouvre transversalement, la partie supérieure se soulevant comme un couvercle.

— Liturg. Boîte où l'on gardait les hosties consacrées.


Pyxide (Archéol.).

— Encycl. Archéol. Primitivement, la *pyxis* ou *pyxide* était simplement une petite boîte en buis, qui servait à toutes sortes d'usages. Mais la pyxis proprement dite était un coffret à bijoux, fait de bois précieux, en ivoire, en argent ou en or, souvent avec des ciselures et des bas-reliefs. Plus tard, le nom de « pyxide » servit à désigner la boîte où l'on conservait les hosties consacrées; ici encore, on remarque une grande richesse et une grande variété de formes.


Pyxides. *a*, mouron, *b*, pourpier; *c*, jusquiame.

PYXIDE n. f. Genre de reptiles chéloniens, de la famille des testudinidés, propres à Madagascar. (L'espèce type [*pyxis arachnoides*] est une petite tortue jaune avec des lignes brunes rayonnantes; elle possède sur le plastron une partie mobile qui lui permet de clore sa carapace, une fois la tête rentrée.)


Pyxide.

PYXIDICULE n. f. Bot. Genre de diatomacées, comprenant des algues solitaires, qui vivent dans les eaux douces.

PYXIDIFÈRE (de *pyxide*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui a des urnes ou des capsules en forme de boîte.

PYXIDULE (dimin. de *pyxide*) n. f. Urne des mousses.

PYXINE n. f. Bot. Genre de lichens, comprenant un certain nombre d'espèces classées autrefois dans le genre lécidées, et qui croissent dans les régions tropicales.

PYXINÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pyxine.

PYXIPOME n. m. Genre de portulaccacées, comprenant des plantes herbacées, charnues, à feuilles opposées, à fleurs apétales, solitaires, ou groupées en glomérules. (On en connaît quatre espèces, des pays chauds.)

Pyzdry ou **Peisern**, ville de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Kalich]), sur la Wartha; 2.700 hab.

Pzeller Frédéric), peintre allemand, né à Eisenach en 1804, mort à Weimar en 1878. Peintre de la cour du grand-duc de Saxe-Weimar, il a acquis en Allemagne une grande réputation. Parmi ses œuvres les plus saillantes, il faut citer les *fresques de l'Odyssée* (musée de Weimar); *Calypso et Leucothoé* (musée de Munich). On lui doit encore la célèbre décoration de la *Chambre de Wieland*, au palais ducal de Weimar.

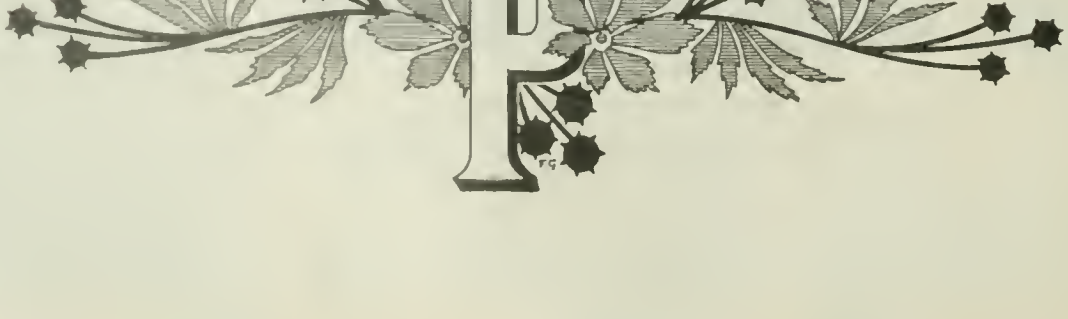



(*ku*, suivant l'épellation anc.; *ke*, suivant la nouvelle) n. m. Dix-septième lettre de l'alphabet et treizième des consonnes, ayant la même valeur que *k*.

— Paléogr. L'alphabet grec primitif, le cadméen, avait emprunté à l'hiératique égyptien, par l'intermédiaire du phénicien, la lettre Q (le *coph* hébreu). Cette lettre, rejetée par les Attiques et les Ioniens comme faisant à peu près double emploi avec le *k*, disparut de l'alphabet grec commun. Tandis que l'alphabet étrusque et les alphabets italiques qui en dérivent n'en connurent pas davantage l'usage, le latin, au contraire, l'employa; et c'est de là qu'il a passé dans nos alphabets modernes. La petite haste qui pendait du milieu inférieur de la circonférence s'inclina vite sur le côté pour donner à la lettre la forme élégante qu'elle a dans la capitale épigraphique et qu'elle a essentiellement gardée depuis, tant dans l'onciale que dans les écritures postérieures, du moins comme majuscule. L'écriture cursive tendit, dès les plus anciens exemples que nous en avons, à donner au *q* une forme assez voisine du *q* minuscule. Cette forme fut adoptée jusque pour la capitale. Les seuls points sur lesquels nous

ORIGINE ET DÉRIVATION DU Q

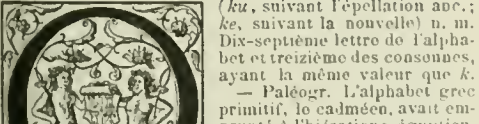

hiératique égyptien. | phénicien. | grec cadméen. | grec colodorien.

ayons à appeler l'attention sont, dans certaines écritures (tablettes de cire, écriture mérovingienne, etc.), l'ouverture de la panse, qui la fait parfois ressembler vaguement à un *g* (VIIIe s.), la courbure de la queue qui, au XVe siècle notamment, la laisse confondre par un œil inattentif avec un *g*, enfin des bizarreries comme la fusion en une seule lettre du *q* et du *d*, toujours à l'époque pour exprimer par exemple le mot *quod* (ꝺ).

DÉRIVATION ET FORME DU Q LATIN

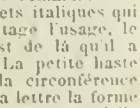

latin archaïque.

LE Q DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

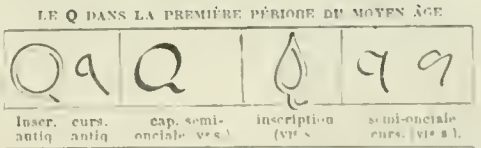

Inscr. curs. antiq. | cap. semi-onciale (VI[e] s.) | inscription (VII[e] s.) | semi-onciale curs. (VII[e] s.).

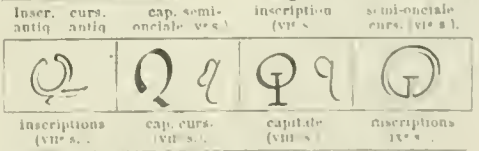

inscriptions (VII[e] s.). | cap. curs. (VII[e] s.). | capitale (VIII[e] s.) | inscriptions IX[e] s.

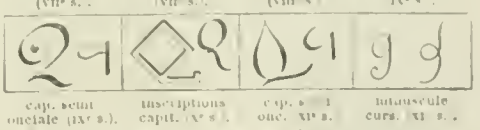

cap. semi onciale (IXe s.). | inscriptions capit. (Xe s.). | cap. semi onc. XIIe s. | minuscule curs. XIe s.

DIVERSES FORMES DU Q DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

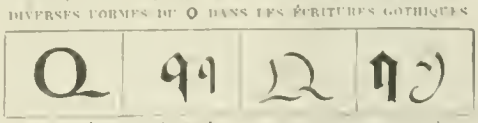

majuscule XIII[e] s. | minuscule | majuscule XIII[e] s. | minuscule

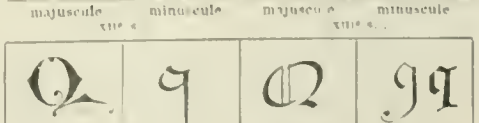

majuscule (XIVe s.). | minuscule | majuscule (XVe s.). | minuscule curs. XVe s.

LE Q DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

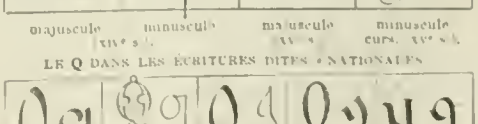

merovingq | lombarde | wisigothiq | irlandaise. | anglo-sax

ÉCRITURES MODERNE



anglaise. | ronde. | batarde

— Dans les mots français, *q* est toujours suivi d'un *u*, excepté à la fin des mots. Quand *q* est suivi de *u*, cette dernière lettre est tantôt nulle, comme dans *quatre*, *marquer*, etc., tantôt conserve sa valeur propre, comme dans *questeur*, *équitation*, etc., tantôt entraîne la prononciation *ou*, comme dans *équation*, *inquiéter*, etc.

— Chronol. Dans le calendrier républicain, *q* et plus ordinairement *qua* marque le *quartidi*, *q* et plus rarement *qu* marque *quintidi*.

— Epigr. Dans les inscriptions latines, Q signifie *quintus* cinquième, *que* et, *quæ* quæstor, *qui*, *quæ*, *quod* pronom rel.), etc. Q., QR., QUIR., QUIRI., QUIRIN., *quirinalibus*, *quirinalis*, *quirinalibus*, Q. QUIN., *Quinquatribus* fêtes. Q. A., *quot annis*, chaque année. Q. Q. D. D., *quæstor aurum decernendum*, questeur, questeur des gne. Q. F. P., *quod fieri placuit*, ce qu'il plaisait de faire; Q. H. H. S., *quadrans hic sepultus*, quadrans des scripti sunt, qui ont été inscrits comme héritiers. Q. M., *qui militavit*, qui a été soldat. Q. P., *quadrati pedis*, pieds carrés; Q. P. P., *quæstor pecuniæ*, questeur du trésor; Q. PR. PR., *quæstor prætor*, questeur remplaçant le préteur; Q. Q. T. T., *quæstores*, questeurs. Q. S. S. S., *qui, quæ, quod, sanctus sacer esse, est*, qui a été écrit ci-dessus; QV., *quæque*, cinq. QV, QVIX., *quivixit*, qui a vécu; QV., *quinquiens*, cinq fois; QVADR., *quadrans* monnaie; QVAR., *quarta*; QVINQ *quinquies*, cinq fois, etc.

— Méd. *Q.* dans les ordonnances des médecins, signifie Quantité. *Q. s.*, Quantité suffisante.

— Numism. Comme signe monétaire, Q indique les monnaies frappées à Perpignan.

— Numér. Comme lettre numérale, Q indique le dix-septième objet d'une série, la dix-septième page. Dans les lettres onciales du moyen âge, Q valait 500, surmonté d'une ligne horizontale, 5 000. Cependant, sous Auguste, il aurait la même valeur que le P carré, c'est-à-dire 400.

— Encycl. Phonet. La lettre *q* a en français, où elle est toujours suivie d'un *u*, la même valeur que *k* ou *c* dur. Mais les linguistes se servent souvent de cette lettre pour

QAT [illegible] Lettre de l'alphabet turc, correspon[illegible]

QÂNON ou QUÂNON [illegible] instrument de musique à [illegible] chez les peuples [illegible]

QEMÂS [illegible] Nom commun [illegible]

ק

QODSHOU [illegible] KADESH.

QOF [illegible] lettre de l'alpha[illegible] avec la valeur du c français devant [illegible] Nom [illegible] de l'alphabet arabe. On dit [illegible]

QOPPA [illegible] V. KOPPA.

QUA [illegible] KOUA, [illegible] au cours inférieur du Kas[illegible] après le confluent de la [illegible] la Léopold II.

QUADERNES [illegible] Jeux. Syn. de QUATERNE.

QUADES [illegible] Quades, ancien peuple limitrophe du [illegible]



Quades. (Monnaie commémorative.)

[illegible] Marc-[illegible] ne put en venir à bout. Sous Gallien, [illegible] les Gaules. Leur nom disparut au [illegible] et la Moravie actuelle.

QUADRA ET VANCOUVER [illegible] Géogr. V. VANCOUVER.

QUADRAGÉNAIRE *kou-a, jé-nèr'* — lat. *quadragenarius*, [illegible] quarante. [illegible] QUARANTAINE. [illegible] Qui est [illegible] de quarante ans. *Il en étudiant* QUADRA[illegible] *Il a, il me* QUADRAGÉNAIRE.

QUADRAGÉSIMAL, ALE, AUX *kou-a, jé-* — lat. *quadragesimalis*, [illegible] rapport. Qui appartient au [illegible] QUADRAGÉSIME. [illegible] quadragésimale, [illegible] comparable à celle des fidèles pen[illegible]

QUADRAGÉSIME *kou-a, jé-* — at. *quadragesima*, quarantaine. [illegible] Droit du quarantième, que per[illegible] [illegible] Le Carême. Nom du carême, ainsi dit parce qu'il [illegible] jours jusqu'à Pâques. *Il commence de la Quadragésime*, [illegible] [illegible] [illegible]

QUADRIDUODÉCIMAL, ALE, AUX (*kou-a* — du préf. *quadri*, et de *duodecimal*) adj. Qui a la forme d'un dodécaèdre dont quatre angles sont remplacés par une facette.

QUADRIENNAL, ALE, AUX (*kou-a-dri-en'* — lat. *quadriennalis*; de *quatuor*, quatre) adj. Antiq. Qui dure quatre ans : *Révolution* QUADRIENNALE. ‖ Qui revient tous les quatre ans : *Des jeux* QUADRIENNAUX.

QUADRIÉPOINTÉ, ÉE (*kou-a* — du préf. *quadri*, et de *épointé*) adj. Se dit d'un cristal dont chaque angle solide est remplacé par quatre facettes.

QUADRIFARIÉ, ÉE (*kou-a* — du lat. *quadrifarius*, partagé en quatre) adj. Se dit d'une plante dont les feuilles sont disposées sur quatre rangs.

QUADRIFIDE (*kou-a* — du lat. *quadrifidus*) adj. Bot. Qui a quatre divisions profondes : *Feuille* QUADRIFIDE.

QUADRIFLORE (*kou-a* — du préf. *quadri*, et du lat. *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui renferme quatre fleurs : *Calice* QUADRIFLORE. ‖ Qui est composé de quatre fleurs : *Capitule* QUADRIFLORE. ‖ Qui porte quatre fleurs.

QUADRIFOLIÉ, ÉE (*kou-a* — du préf. *quadri*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles disposées par groupes de quatre.

QUADRIFOLIOLÉ, ÉE (*kou-a* — du préf. *quadri*, et de *foliolé*) adj. Bot. Se dit des feuilles qui sont composées de quatre folioles.

QUADRIFORME (*kou-a* — du préf. *quadri*, et de *forme*) adj. Se dit d'un cristal qui résulte de la combinaison de quatre formes cristallines.

QUADRIFRONS (*Qui a quatre faces*), surnom donné par les Romains aux termes à quatre visages d'Hermès, de Dionysos, de Janus, etc.

QUADRIGAIRE (*kou-a, ghèr'* — lat. *quadrigarius*; de *quadriga*, quadrige) n. m. Antiq. rom. Conducteur d'un quadrige.

QUADRIGARIUS (Quintus Claudius), l'un des plus anciens annalistes romains. Il vivait au temps de Sylla. Tite-Live s'est servi de ses écrits.

QUADRIGAT (*kou-a, gha* — du lat. *quadrigatus*, marqué d'un quadrige) n. m. Numism. Nom donné par les Romains aux deniers dont le revers portait un quadrige.



Quadrige (revers d'une médaille, prix des courses de chars, à Syracuse).

QUADRIGE (*kou-a-drij'* — lat. *quadriga*; du préf. *quadri*, et de *agere*, conduire) n. m. Antiq. Char à deux roues, attelé de quatre chevaux de front.

— Encycl. La disposition de l'attelage dans un *quadrige* permettait aux chevaux de développer librement leur galop. Les deux chevaux du milieu étaient séparés par un court timon; les deux autres n'étaient attelés que par des traits de corde. On voit aussi des quadriges et même des attelages plus nombreux, où tous les chevaux sont maintenus par une barre transversale placée sur leur dos. Les courses de quadriges faisaient partie, en Grèce, du programme des jeux Olympiques. A Rome, le triomphateur faisait son entrée sur un quadrige à chevaux blancs.



Quadrige. — Le retour d'Hélène. (Collect. Campana, Louvre.)

QUADRIHEXAGONAL, ALE, AUX (*kou-a* — du préf. *quadri*, et de *hexagonal* adj. Se dit d'un cristal qui offre vingt-quatre faces.

QUADRIJUGUÉ, ÉE (*kou-a, ghé* — du préf. *quadri*, et du lat. *jugum*, paire) adj. Bot. Qui porte quatre paires de folioles opposées.

QUADRIJUMEAUX (*kou-a, mô* — du préf. *quadri*, et de *jumeau*) adj. m. pl. Anat. Se dit de quatre tubercules arrondis situés à la partie supérieure de la moelle allongée, entre le cerveau et le cervelet, au niveau de l'aqueduc de Sylvius. (Entre les deux *tubercules postérieurs* et les deux *tubercules antérieurs*, est logée la glande pinéale.)

QUADRILATÉRAL, ALE, AUX (*kou-a* — de *quadrilatère*) adj. Qui a quatre côtés : *Enceinte* QUADRILATÉRALE.

QUADRILATÈRE (*kou-a* — du lat. *quadrilaterus*; de *quadrus*, divisé en quatre, et *latus, eris*, côté) adj. Qui a quatre côtés : *Un autel* QUADRILATÈRE.

— n. m. Géom. Polygone qui a quatre côtés : *Il y a*

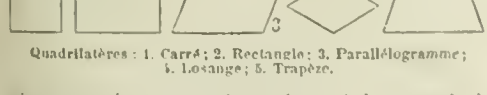

Quadrilatères : 1. Carré; 2. Rectangle; 3. Parallélogramme; 4. Losange; 5. Trapèze.

cinq sortes de QUADRILATÈRES : *le carré, le rectangle, le parallélogramme, le losange et le trapèze.*

— Art milit. et hist. Nom donné à toute position stratégique appuyée sur quatre points fortifiés. ‖ Particulièrem. La région comprise entre les quatre places de Peschiera et Vérone au N., Mantoue et Legnano au S. (C'était le principal point d'appui de l'Autriche en Vénétie.)

— Encycl. Géom. Le *quadrilatère* régulier est le carré. On peut évaluer pratiquement la surface d'un quadrilatère en le décomposant en deux triangles par une diagonale et mesurant ces deux triangles. On démontre que l'aire d'un quadrilatère s'obtient en faisant le produit des diagonales par la moitié du sinus de leur angle. En désignant par *a* et *b* les deux parties de l'une des deux diagonales, par *c* et *d* celles de l'autre et par A l'angle aigu qu'elles font entre elles, la surface est donnée par

$$\frac{1}{2}(a+b)\,c+d\,\sin A.$$

On démontre que la somme des carrés des quatre côtés d'un quadrilatère est égale à la somme des carrés des diagonales, plus quatre fois le carré de la ligne qui joint les milieux de ces diagonales.

Dans un quadrilatère circonscrit à un cercle, les sommes des côtés opposés sont égales. Réciproquement, un quadrilatère dans lequel les sommes des côtés opposés sont égales est circonscriptible.

Dans tout quadrilatère inscrit, les angles opposés sont supplémentaires, et réciproquement, si dans un quadrilatère les angles opposés sont supplémentaires, le quadrilatère est inscriptible. Dans un quadrilatère inscriptible, le produit des diagonales est égal à la somme des produits des côtés opposés.

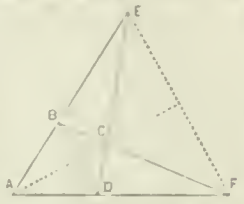

Quadrilatère complet

On appelle quadrilatère complet, la figure formée par les quatre droites AB, BC, CD, AD prolongées jusqu'à leurs rencontres et comprenant en outre les trois diagonales AC, BD, EF.

Un quadrilatère sphérique est la figure formée sur la surface d'un grand cercle par quatre arcs de grands cercles.

QUADRILITERE (*kou-a* — du préf. *quadri*, et du lat. *littera*, lettre) adj. Gramm. Qui est composé de quatre lettres : *Mot* QUADRILITÈRE. *Racines* QUADRILITÈRES.

QUADRILLAGE (*ka-drill-aj'* — *ll* mll. — rad. *quadriller*) n. m. Disposition en carrés contigus : *Le* QUADRILLAGE *d'une étoffe.*

QUADRILLE (*ka*, et *ll* mll. — de l'espagn. *cuadrilla*, réunion de quatre personnes) n. m. Couples en nombre pair de danseurs exécutant des contredanses. ‖ Série de figures qu'un quadrille exécute sans interruption. ‖ Nombre déterminé de morceaux de musique correspondant aux figures de la contredanse : *Les* QUADRILLES *sont-ils de votre composition ?* (Scribe.)

— Art milit. Nom donné à des groupes de cavaliers figurant dans des carrousels. ‖ Autref. Formation de cavalerie ou même d'infanterie analogue aux carrés.

— Bot. Nom vulgaire de l'asclépiade charnue.

— n. f. Mœurs et cout. Petite troupe de gens à cheval richement costumés, les chevaux superbement harnachés, qui doit exécuter une joute quelconque : *Faire défiler la* QUADRILLE *avant la course de taureaux.* (Quelques-uns font ce mot masculin en ce sens.)

— Encycl. Le *quadrille français* actuel n'est autre chose que la contredanse de nos pères, à peine modifiée. Il peut se danser à deux couples ou à quatre couples (quadrille double). C'est une danse d'un caractère gai, comprenant cinq figures écrites dans un mouvement allégro ou allegretto; la première à deux-quatre ou à six-huit, la troisième à six-huit, les trois autres en général à deux-quatre. La première figure, le *pantalon* ou *chaîne française*, contient trois phrases, chacune de huit mesures; la seconde figure, l'*été* ou *en avant-deux*, comprend une phrase de huit, puis une phrase de seize mesures; la troisième, ou la *poule*, est construite sur le même dessin que la première; la quatrième, la *pastourelle*, contient une reprise de huit, puis une reprise de vingt mesures; la cinquième, enfin, ou *boulangère*, est formée de deux ou trois phrases de seize mesures. Le quadrille peut s'achever par une figure au galop, un en-avant général, etc.

Le *quadrille américain* se danse sur la musique du quadrille français, toujours à quatre couples et comprend des figures pour la plupart empruntées au cotillon. Ce sont : la *promenade*, les *moulinets*, les *chevaux de bois*, la *corbeille*, la *farandole* finale. Il est d'ailleurs susceptible de beaucoup de variantes.

Enfin, le *quadrille des lanciers*, d'importation anglaise, est une danse de salon; les cinq figures sont : les *tiroirs* (trois reprises de huit mesures), les *lignes* une reprise de huit mesures et une de seize), les *moulinets* deux reprises de huit mesures), les *visites* (une reprise de huit mesures et une de seize), les *lanciers* ou la *grande chaîne* une reprise de huit mesures, une de seize et une autre de huit).

QUADRILLE (*ka*, et *ll* mll. — de l'espagn. *cuartillo* n. m. Jeux. Ancien jeu de cartes qui n'était autre chose que le jeu du médiateur.

QUADRILLE (*ka*, et *ll* mll. — de l'espagn. *cuadrillo*, carreau) n. m. Nom que les tapissiers donnent aux sortes de jours en losange que forment entre eux les fils des franges.

QUADRILLER (*ka-drill-é* [*ll* mll.] — rad. *quadrille*) v. a. Couvrir de lignes droites se coupant de façon à former des carrés : QUADRILLER *du papier.*

Quadrillé, ée part. pass. Disposé en carreaux contigus; orné de carreaux contigus : *Parquet* QUADRILLÉ.

— n. m. Etoffe quadrillée.

QUADRILLION n. m. Arithm. V. QUATRILLION.

QUADRILOBÉ, ÉE (*kou-a* — du préf. *quadri*, et de *lobe*) adj. Bot. Qui a quatre lobes, qui est partagé en quatre lobes.

QUADRILOCULAIRE (*kou-a, lèr'* — du préf. *quadri*, et de *loculaire*) adj. Bot. Qui présente quatre loges.

Quadrilogue invectif (c'est-à-dire dialogue à quatre personnages mêlé de reproches), satire politique d'Alain Chartier, écrite au lendemain du traité de Troyes 1422). — L'auteur a un songe : le songe était, depuis le *Roman de la Rose*, le cadre ordinaire des compositions allégoriques et voit se dresser devant lui l'image éplorée de la France. Elle réunit autour d'elle ses trois enfants : l'Eglise, Clergé, Noblesse, et leur demande compte de l'état où ils l'ont mise. Le peuple répond le premier qu'il est plus malheureux que coupable et se plaint d'avoir à nourrir de son labeur des oisifs qui le persécutent. Le noble reproche au peuple les excès démagogiques dont Paris vient d'être le théâtre; il allègue la dureté de sa vie, la difficulté de sa tâche : croit-on qu'il soit facile de chasser les Anglais du royaume ? Le clergé, que les deux autres ordres n'avaient pas ménagé, essaye de rejeter les torts sur eux. La France met fin au débat par un vehément appel à la concorde. Le *Quadrilogue* est un des premiers ouvrages où le sentiment national prenne nettement conscience de lui-même. Sous les harmonieuses périodes, imitées de Cicéron, on sent battre un cœur de patriote.

QUADRIMESTRE (*kou-a, mèstr* — du préf. *quadri*, et du lat. *mensis*, mois) n. m. Espace de quatre mois. Mot créé par mutilation de TRIMESTRE, mais peu usité.

QUADRIN (*ku-*) n. m. Monnaie de billon de l'empire d'Allemagne, valant 3 centimes.

QUADRINÉ, EE (*ku-*) adj. lat. *quadrinus*, quatre à Bot. Dont les parties sont disposées par quatre fois.

QUADRINGENTÉSIMO (*ku-*) adj. lat. Quatre et la fraction

QUADRINÔME (*ku-*) n. m. Mathém. Expression algébrique composée de quatre termes. Peu usité.

QUADRIOCTONAL, ALE, AUX (*ku-*) adj. lat. *octoni*, huit à huit) Qui a la forme d'un octaèdre ou d'une pyramide à sommets tétraèdres.

QUADRIPARTI, IE (*ku-a* — du préf. *quadri*, et du lat. *partitus*, divisé) adj. Bot. Qui est divisé en quatre parties par des incisions aiguës et profondes. On a dit aussi QUADRIPARTI, ITE.

QUADRIPARTITION (*kou-a, si-on* — rad. *quadripartir*) n. f. Partage d'une chose en quatre.

QUADRIPÉTALE (*kou-a* — du préf. *quadri*, et de *pétale*) adj. Bot. Qui a quatre pétales.

QUADRIPHYLLE (*kou-a* — du préf. *quadri*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a quatre folioles ou feuilles. (Peu us.) ‖ On dit mieux TÉTRAPHYLLE.

QUADRIQUE (*kou-a-drik'* — du lat. *quadratus*, carré) adj. Géom. Se dit des surfaces du second ordre, c'est-à-dire représentées par une équation du second degré.

— n. f. *Une* QUADRIQUE.

QUADRIREME (*kou-a* — lat. *quadriremis*, du préf. *quadri*, et du lat. *remus*, rame) n. f. Mar. anc. Navire à quatre rangs de rameurs, ou quatre rameurs par aviron.

QUADRISAÏEUL, EULE (*kou-a* — du préf. *quadri*, et de *aïeul*) n. Père, mère du trisaïeul ou de la trisaïeule.

QUADRISEXDÉCIMAL, ALE, AUX (*kou-a* — du préf. *quadri*, et de *sexdécimal* adj. Dont les cristaux ont vingt facettes.

QUADRISYLLABE (*kou-a* — du préf. *quadri*, et de *syllabe*) n. m. Gramm. Mot composé de quatre syllabes.

QUADRISYLLABIQUE (*kou-a, bik'*) adj. Qui a rapport aux quadrisyllabes; qui est composé de quatre syllabes : *Vers* QUADRISYLLABIQUE.

QUADRITRIGÉSIMAL, ALE, AUX (*kou-a* — du préf. *quadri*, et de *trigésimal* adj. Dont les cristaux ont trente-quatre faces.

QUADRIVALVULÉ, EE (du préf. *quadri*, et de *valvule*) adj. Bot. Qui a quatre valvules.

QUADRIVIUM (*kou-a, om'* — mot lat., signif. *les quatre voies*) n. m. Hist. littér. Au moyen âge, les sciences et les arts libéraux qui contenaient les quatre arts matériels : l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie.

— Encycl. Le trivium avait pour objet la partie élémentaire du savoir, et comprenait les trois arts relatifs à la science de l'homme, la grammaire, la rhétorique et la dialectique; le *quadrivium* formait l'étage supérieur de la science. Tous deux conduisaient à la théologie. Cette division n'existe ni dans Aristote ni dans Platon; on en trouve une ébauche dans saint Augustin, mais c'est Martianus Capella (fin du Ve s.) qui l'a énoncée clairement le premier.

QUADRONE (Giovanni Battista), peintre italien, né à Moncalvo en 1844, mort à Turin en 1895. Ses œuvres, d'un sérieux mérite, se font remarquer par le fini des détails. Citons : *un Pauvre Homme, une Journée désagréable, le Trompeur, le Modèle, l'Atelier d'un peintre, le Jugement de Pâris, les Danseurs de corde, Parmi les prisonniers, Un peu de vengeance, une Méchante Femme*, etc.

QUADRU préfix. V. QUADRI.

QUADRUGÉE (*ju-é* — du lat. *quadriga*, quadrige) n. f. Metrol. Surface de terrain que quatre chevaux peuvent labourer en un jour.

QUADRUMANE (*kou-a* — du préf. *quadru*, et du lat. *manus*, main) adj. Zool. Qui a les quatre membres terminés par une main : *Les singes sont des animaux* QUADRUMANES.

— Substantiv. : *Un* QUADRUMANE.

— n. m. pl. Ancienne division des mammifères, répondant aux primates actuels et comprenant les singes.

QUADRUPEDE (*kou-a* — du préf. *quadru*, et du lat. *pes, pedis*, pied) adj. Zool. Qui possède quatre membres : *Le cheval est un animal* QUADRUPEDE. ‖ Qui se fait ou s'exerce au moyen des quatre membres : *Station* QUADRUPEDE. *Progression* QUADRUPEDE.

— Substantiv. : *Un* QUADRUPEDE. *L'éléphant est le plus grand des* QUADRUPÈDES.

— n. m. pl. *Quadrupèdes ongulés*, Nom donné par les anciens naturalistes aux reptiles sauriens et hydrosauriens, c'est-à-dire aux lézards et aux crocodiles.

QUADRUPLATEUR (*kou-a* — lat. *quadruplator*; de *quadruplare*, quadrupler) n. m. Hist. rom. Délateur pour cause d'Etat, qui recevait le quart des biens du coupable. ‖ Collecteur d'impôt, qui recevait un quart des sommes perçues.

QUADRUPLE (*kou-a* — lat. *quadruplus*) adj. Qui est quatre fois aussi grand : *Rôle de* QUADRUPLE *de celui de...* ‖ Au nombre de quatre : *Les* QUADRUPLES *alliés des puissances.*

— Hist. *Quadruple-Alliance*, Alliance entre quatre puissances. Les plus connues sont celles : de 1718, entre la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande pour maintenir le traité d'Utrecht contre l'Espagne; de 1834, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal pour lutter contre don Carlos et don Miguel; de 1840, entre l'Angleterre, la Prusse, la Russie et la Turquie, qui aboutit à la convention des Détroits, etc.

— n. m. Nombre quatre fois aussi grand : *Payer le* QUADRUPLE *d'une somme due.*

> Le mal se rend chez nous au quadruple du bien.
> LA FONTAINE.

— Metrol. Double pistole d'Espagne, qui vaut 81 fr. 12. ‖ Monnaie des îles Ioniennes, valant 81 fr. 12. ‖ Pièce fabriquée en France sous Louis XIII, et valant 12 livres.

QUADRUPLEMENT (*kou-*) n. m. Action de quadrupler

QUADRUPLEMENT

QUADRUPLER

QUADRUPLET

QUADRUPLEX

QUADRUPLICATION

QUADRUPLIQUE

QUÆDYPRE.

QUÆRENS QUEM DEVORET

QUÆSTORIUM

QUAGLIO le Jeune

Canaletto allemand.

QUAI [illegible] m. Terre-plein Levée de terre [illegible] le long d'un cours d'eau [illegible] pour servir de voie publique ou [illegible]

— Adm. *Travaux des ports maritimes.* Nom donné au ministère des [illegible]

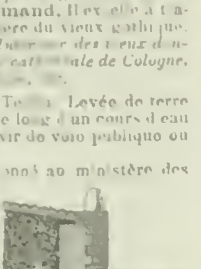

Quai de port.

[illegible] la Méditerranée, où le [illegible] se réduit à peine au [illegible] sur enrochement à pierres perdues, et les hors artificiels n'ont pas besoin [illegible] Ces enrochements s'élèvent [illegible] en contre-bas de la basse mer; on arrive [illegible]

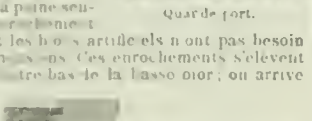

Quai de chemin de fer.

[illegible] La pratique a démontré que l'épaisseur [illegible] ne doit jamais être [illegible] de la hauteur du tour de [illegible] Les ports [illegible] de bouées et de [illegible] dans les ports importants, ils sont [illegible] par des voies ferrées, et des [illegible] permettant la manipulation rapide des [illegible]

QUAIAGE m. Dr. Syn. QUAYAGE.

QUAICHE n. f. Mar. Petite em[illegible] les mers du nord.

QUAIGH m. Vase de bois dont les Ecos[illegible] se servent au lieu de verre à boire.

QUAILANIE — **QUAYLANIE** *kè-la-nie* n. f. Dr. anc. [illegible] Lan-medon. On [illegible]

QUAIN [illegible] né à Mallow Irlande, [illegible] Sa réputation comme [illegible] est fondée principalement sur son *Elements of [illegible]* — Son frère jumeau, Richard Quain, a publié [illegible] *Arteries of the human body*, [illegible] *Diseases of the rectum* (1838).

QUAIRELLE n. f. [illegible] ornement de mor[illegible]

QUAIRTAGE [illegible] n. m. Droit [illegible] sur le [illegible]

QUAIT n. m. Techn. Syn. de QUAT.

QUAKENBRUCK, [illegible] en Prusse, près [illegible] sur la Hase, [illegible]

QUAKERISME *koua-ke-rice-me* — **QUAKRISME** *kè-krice-me* n. m. [illegible] quaker.

QUAKER, ERESSE *kouè-keur, kè-reuss* — d. anglais *quaker*, trembleur, de [illegible] Membre [illegible] d'une secte [illegible] Amérique.

— Encycl. [illegible] donné aux membres [illegible] corps très [illegible] George Fox, qui, [illegible] avait [illegible] Robert, [illegible] hors à [illegible] et à [illegible] [illegible] la parole. La secte a [illegible] par [illegible] Roger Williams, [illegible] en 1683 [illegible] Amérique [illegible] de Rhode Island [illegible] déclarait [illegible] humain [illegible] et [illegible] dain [illegible] [illegible] [illegible]

QUANT, QUANTE (*kan, kant'* — lat. *quantus*, même sens) adj. Combien grand. (Vx mot.)
— *Quantes fois*, Combien de fois. ‖ *Toutes et quantes fois*, *Toutes fois et quantes que*, Dans tous les cas où, dans toutes les circonstances que. Vx.

QUANT A *kan-ta* — du lat. *quantum*, combien) adv. Etant que.
— Loc. prépos. Pour ce qui est de, relativement à : *Les arts sont similaires et identiques* QUANT AU *fond*. Mesnard.
— *Quant-a-moi*, *Quant-a-soi*. V. ces mots à leur rang.
— SYN. Quant a, pour.

Quanta cura la BULLE ou ENCYCLIQUE : V. ENCYCLIQUE.

QUANT-À-MOI ou **QUANT-À-SOI** n. m. Fam. Réserve affectée : *Tenir son* QUANT-À-MOI, *son* QUANT-À-SOI. *Se tenir sur son* QUANT-À-MOI, *sur son* QUANT-À-SOI.

QUANTIÈME (*kan* — de *quant* adj. A quel ordre numérique : *Le* QUANTIÈME *êtes-vous de votre compagnie?* Vx.
— n. m. Quel jour, quelle date : *Ne pas savoir le* QUANTIÈME *du mois où l'on est.* ‖ *Montre à quantièmes*, Montre qui marque la date du mois.

QUANTIFICATION (*kan, si-on*) n. f. Logiq. Action de quantifier : QUANTIFICATION *du prédicat*.

QUANTIFIER (*kan* — du lat. *quantus*, combien grand. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous quantifiions. Que vous quantifiiez*) v. a. Logiq. Déterminer explicitement l'extension d'un terme : QUANTIFIER *le prédicat*.

QUANTI MINORIS (mots lat., signif. *de combien moindre*). Dr. rom. ‖ *Actio quanti minoris*, appelée aussi *estimatori*, Action en réduction du prix, créée par l'édit des édiles curules, pour garantir les acheteurs contre l'existence de vices qui viendraient à se révéler dans la chose.

QUANTITATIF, IVE (*kan* adj. Qui a rapport à la quantité.
— Chim. *Analyse quantitative*, Analyse qui détermine en poids ou en volume les composants d'une combinaison.
— Gramm. *Adjectifs, Adverbes quantitatifs*, Adjectifs ou Adverbes exprimant une idée de quantité, comme le grec *posos*, le latin *quotus*, combien de, et les mots français : *assez, aussi, autant, beaucoup, combien, davantage, guère, moins, peu, plus, tant, trop*, etc. ‖ *Métathèse quantitative*, Intervention de quantité entre deux voyelles consécutives. (Ainsi le grec attique dit *leôs*, peuple, *neôs*, temple, alors que le dialecte ionien disait *léos* et *néos*.)

QUANTITATIVEMENT (*kan* — rad. *quantitatif*) adv. Au point de vue de la quantité.

QUANTITÉ (*kan* — lat. *quantitas*) n. f. Qualité de ce qui peut être mesuré ou nombré, de tout ce qui est susceptible d'accroissement ou de diminution : *Mesurer une* QUANTITÉ.
— Nombre : *Une grande* QUANTITÉ *de personnes*.
— Electr. *Quantité électrique*, Valeur égale au produit de l'intensité par le temps considéré. ‖ *Unité de quantité électrique*, Dans la mesure électro-magnétique, Quantité d'électricité traversant en une seconde un fil conducteur parcouru par l'unité de courant. — Dans la mesure électrostatique, Quantité d'électricité qui, placée à 1 centimètre d'une égale quantité, la repousse avec une unité de force. ‖ *Monter une pile en quantité*, Réunir entre eux les pôles de même nom de manière à ne former ainsi qu'une seule pile d'une surface équivalente à celle d'un élément multiplié par le nombre de ces éléments quand ceux-ci sont identiques.
— Logiq. *Quantité des jugements*, Propriété qu'ont les jugements d'être généraux, particuliers ou individuels. Syn. de EXTENSION.
— Mathém. *Quantité*, Tout ce qui est susceptible d'être augmenté ou diminué. (On dit aussi GRANDEUR.) ‖ *Quantités positives, négatives, imaginaires*, etc. V. POSITIF, NEGATIF, IMAGINAIRE, etc.
— Mécan. *Quantité de mouvement*, Nom que l'on donne au produit M × V, M étant la masse du corps et V la vitesse imprimée à ce corps, ce qui se traduit par l'équation : $q = M V$.
— Musiq. Durée des notes : *Bien observer la* QUANTITÉ.
— Prosod. Durée attribuée à une syllabe dans la prononciation : *Faute de* QUANTITÉ. (Une syllabe peut être brève, longue ou commune, suivant que sa prononciation ne dure qu'une unité de temps, en dure deux, ou en dure tantôt une, tantôt deux. On distingue la quantité par nature et par position, suivant que la syllabe est brève ou longue de nature, ou par suite de sa position dans le mot, la phrase de prose ou le vers.

QUANTUM (*kou-an-tom'* — mot. lat., formé de *quantus*, combien grand) n. m. Quantité afférente à chacun, dans une répartition faite au prorata : *Toucher son* QUANTUM.
— Quantito déterminée : *Connaître le* QUANTUM *des forces militaires de son pays*.
— Nombre de membres présents, exigé dans une assemblée délibérante pour que le vote soit valable.
— Comm. Syn. de TANT POUR CENT ou de MARC LE FRANC : *Appliquer à la fabrication le* QUANTUM *de frais généraux qui lui incombe. Répartir des frais accidentels d'après un* QUANTUM *à déterminer*, etc.

QUANTUM MUTATUS AB ILLO! (*Combien différent de ce qu'il était!*), paroles pleines de mélancolie que Virgile (*Enéide*, liv. II, v. 274) met dans la bouche d'Enée saisi d'horreur à la vue d'Hector, qui lui apparaît en songe, couvert de blessures, de sang et de poussière, bien différent du brillant Hector d'autrefois.

QUANTZ Johann Joachim), flûtiste et compositeur allemand, né à Oberscheden (Hanovre) en 1697, mort à Potsdam en 1773. Il acquit sur la flûte un talent de premier ordre, fit partie de la musique du roi de Pologne, puis visita les capitales de l'Europe. A Berlin, il joua devant le prince héritier Frédéric, et celui-ci, charmé, voulut lui-même apprendre la flûte. Il demanda des leçons à Quantz, et aussitôt monté sur le trône (1741), le prit à son service. Quantz a écrit 300 concertos de flûte, 200 morceaux divers pour une ou deux flûtes, des sonates, duos, quatuors, etc. L'excellente méthode qu'il a publiée a été traduite dans toutes les langues.

QUAOU (lat. *Antropolis*), bourg d'Egypte (Haute-Egypte), sur la rive droite du Nil. Monuments antiques importants.

QUAPALIER (*kou-a, li-é*) n. m. Genre de liliacées, comprenant des arbrisseaux ou des arbres à fleurs hermaphrodites, dont on connaît quelques espèces de la Guyane.

QUAPOYA (*kou-a po-ia*) n. m. Genre de clusiacées, comprenant des arbrisseaux de la Guyane.

QU'APPELLE, rivière du Canada (et Assiniboia et Manitoba, dans la Prairie Elle se forme sous un lac fort sec, de rus eaux lo[illegible], mais pauvres ; elle est extrêmement tortueuse, et se perd après 700 kilom. de cours dans l'Assiniboine, sous-affluent de la baie d'Hudson.

QUAQUA (*kou-a-kou-a*) rivière de l'Afrique occidentale près de l'embouchure du Zambèze, avec laquelle elle communique au moment des crues ; elle est alors une branche ou déversoir intermittent. Elle aboutit à l'estuaire profond à l'extrémité duquel se trouve la ville de Quilimane.

QUAQUAS (*kou-a-kou-a*), tribu indienne du Venezuela, qui vivait jadis sur le cours moyen de l'Orénoque et qui s'est fixée près de la côte, dans le voisinage du golfe de Paria. Quelques Quaquas habitent encore en Colombie, dans la cordillère de Popayan. On désigne aussi sous le nom de *Quaqua*, ou *Khoi-khoi*, la grande famille hottentote de l'Afrique australe. V. HOTTENTOTS. — *Un, Une* QUAQUA.

QUARANTAIN (*ka, tin* n. m. Comm. Ancienne sorte de drap, dont la chaîne est composée de quarante mille ou quarante fois cent fils. On l'appelait aussi QUARANTE-CENT, prime palement dans les fabriques du Centre et du Nord.
— Adjectiv : *Drap* QUARANTAIN.
— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de matthiole, d'une variété de mais et de la navette d'été.

QUARANTAINE (*ka, ten'* n. f. Nombre d'environ quarante : *Une* QUARANTAINE *de francs*.
— Carême, qui comprend quarante jours de jeûne : *La sainte* QUARANTAINE.
— Fam. Age de quarante ans : *Approcher de la* QUARANTAINE. *Avoir dépassé la* QUARANTAINE.
— Hist. *L'opulente quarantaine*, Nom donné autrefois aux fermiers généraux, qui n'étaient alors que quarante.
— Hortic. Variété annuelle de giroflée rouge et de giroflée blanche. (V. GIROFLÉE, et MATTHIOLE.) Variété hâtive de pomme de terre.
— Liturg. Prière publique, qui se fait durant quarante jours.
— Mar. Délai pendant lequel les navires venant de certains endroits contaminés par la peste, le choléra, la variole ou autres maladies contagieuses, ne sont pas admis dans un port et sont obligés de rester en rade. (Ce délai n'est pas nécessairement de quarante jours : il est variable.) ‖ *Purger sa quarantaine*, Faire la quarantaine imposée. ‖ *Lever une quarantaine*, Donner à un navire en quarantaine la libre pratique. ‖ *Quarantaine d'observation*, Jours d'observation qu'on impose aux navires qui arrivent d'un endroit douteux. ‖ *Pavillon de quarantaine*, Pavillon jaune hissé en tête du mât de misaine et servant à prévenir que le bâtiment qui le hisse ne peut communiquer. ‖ *Violer une quarantaine*, Communiquer malgré défense.


Quarantaine.

— Techn. Corde de la grosseur du petit doigt, dont se servent les mariniers pour raccommoder leurs cordages.
— ENCYCL. Mar. et hyg. L'idée des *quarantaines* date du moyen âge, lors de l'apparition de la peste d'Orient. Le régime quarantenaire a subsisté jusqu'à nos jours, par un accord tacite de toutes les puissances européennes : et il existe des établissements de quarantaine dans la plupart des ports de mer. Cependant, le régime des quarantaines aboutit à une telle exagération qu'à la fin du XIXe siècle, une réaction se produisit à son égard, motivée aussi par une nouvelle découverte médicale suivant laquelle l'infection est transmise moins par les personnes et les choses que par l'air ; c'est en organisant des mesures de désinfection vis-à-vis des personnes, des marchandises et des navires, au lieu où sévit la maladie, qu'on s'efforce maintenant de combattre l'invasion des épidémies.
— Hist. *Quarantaine le roi*. C'est le nom donné à la défense édictée par Philippe Auguste, et renouvelée par saint Louis, de commencer aucun acte de guerre privée, avant quarante jours depuis l'ouverture des hostilités, contre ceux des parents qui n'avaient pas été présents au fait ayant suscité cette guerre et qui, dans leur ignorance, pouvaient être attaqués à l'improviste.

QUARANTAINIER n. m. Mar. V. QUARANTENIER.

QUARANTE (*ka* — du lat. *quadraginta*, même sens) adj. numér. Quatre fois dix : *Deux fois vingt font* QUARANTE *francs*.
Quarantième : *Page* QUARANTE. *Numéro* QUARANTE.
— *L'an quarante*, L'an mil huit cent quarante, qui devait, d'après une croyance populaire, être marqué par la fin du monde. — *Se moquer d'une chose comme de l'an quarante*, N'en faire aucun cas, n'en prendre aucun souci.
— Gramm. Le nombre qui se forme en ajoutant une unité à *quarante* s'exprime par *quarante et un*, au-dessus, on dit *quarante-deux, quarante-trois*, etc.
— Hist. *Tribunal des Quarante* ou simplem. *Les Quarante*, La quarantie de Venise. — *Quo ne cinq*, Corps de gentilshommes qui formait la garde particulière du roi de France Henri III.
— Hist. litter. *Les Quarante*, Les membres de l'Académie française : *Un des* QUARANTE. *Le fauteuil des Quarante*. Nom donné par Piron aux garçons du Louvre, où se réunissaient les académiciens avant ou après leurs séances.
— Jeux. *Avoir quarante-cinq*, Avoir à la paume, les trois quarts d'un jeu de soixante-quinze points.
— Liturg. *Prière des Quarante Heures* ou simplem. *Quarante heures*, Prières particulières que l'on fait pendant trois journées consécutives, comme par exemple durant les jours gras, le jubilé ou dans quelque calamité publique.
— n. m. invar. Nombre quarante : *Le produit de* QUARANTE *par trente est de mille*.
— *Quarante de cartes*, Nom d'un jeu de cartes. *Quarante de roi*, Jeu de cartes [illegible]

Quarante et unième fauteuil de l'Académie française [illegible] par Armand [illegible]

Quarante-cinq centimes [illegible] tionnés [illegible] fr. 45 c. par franc [illegible] Garnier-Pagès aux contribuables directs par [illegible] nement provisoire, le 16 mars 1848 [illegible] embarras financiers, cette mesure [illegible] tement, surtout dans les campagnes, mais [illegible] France de la banqueroute.

QUARANTE, comm. de l'Hérault, arrond. et à 21 [illegible] de Bezers, 2.2[illegible]8 hab. *Quarante* [illegible] vins muscats. Forges, huile de [illegible]se rouanne.

QUARANTE-CENT n. m. Comm. Syn. de QUARANTAIN.

QUARANTENAIRE *ka, nèr'* adj. Chronol. Qui a [illegible] quarante ans : *Prescription* QUARANTENAIRE.
— Mar. Qui a rapport à la quarantaine ou sanitaire : *Service* QUARANTENAIRE.
— n. m. Lieu assigné pour faire quarantaine.
— Celui qui est soumis à une quarantaine.

QUARANTENIER *ka, nié* n. m. Mar. Cordage à trois torons. ‖ *Gros quarantenier*, Celui dont les torons ont quatre et cinq fils. ‖ *Petit quarantenier*, Celui dont les torons n'ont que deux ou trois fils. On écrit aussi QUARANTAINIER.

QUARANTIE *ka, ti* — ital. *quarantia* n. f. Nom donné à trois tribunaux de la république de Venise, composés de quarante membres : la *quarantie civile vieille*, tribunal d'appel des sentences rendues par les magistrats subalternes de la ville ; la *quarantie civile nouvelle*, tribunal d'appel des sentences rendues par les magistrats *extra muros* ; la *quarantie criminelle*, qui connaissait de tous les crimes, hors les crimes d'Etat.

QUARANTIÈME *ka* adj. Qui occupe un rang marqué par le nombre quarante : *Le* QUARANTIÈME *jour*. Qui entre quarante fois dans le tout : *La* QUARANTIÈME *partie*.
— Substantiv. Personne, chose qui occupe le quarantième rang : *Fillette qui est la* QUARANTIÈME *de la classe*.
— n. m. Quarantième partie d'un tout : *Avoir un* QUARANTIÈME *dans les bénéfices*.

QUARANTIÈMEMENT *ka* adv. En quarantième lieu.

QUARANTINIER n. m. Mar. V. QUARANTENIER.

QUARARIBEA *ka, bé* n. f. Genre de malvacées, comprenant des arbres à fleurs répandant une odeur forte, agréable, dont on connaît quinze espèces américaines.

QUARDERONNER *kar', ro-né* — de *quart*, et *rond*) v. a. Archit. Arrondir sur l'angle par un quart de rond. QUARDERONNÉ *les marches d'un perron*.

QUAREGNON, comm. de Belgique [prov. de Hainaut arrond. de Mons], sur la Haine et le canal de Mons à Condé ; 16.010 hab. Charbonnages, tonderies de fer et de cuivre, ateliers de construction ; bijouterie, papier.

QUARELET n. m. Ichtyol. Syn. de CARRELET.

QUARENGHI Giacomo), architecte italien, né à Bergame en 1744, mort à Saint-Petersbourg en 1817. Elève de Mengs et de Pozzi, il s'est acquis une grande réputation en Russie, où il a bâti, sur l'ordre de Catherine II, dans les vingt dernières années du XVIIIe siècle, un grand nombre de palais à Saint-Petersbourg et à Moscou. Ces édifices ont été remaniés pour la plupart vers 1820, mais on les trouve tels qu'ils furent conçus par l'artiste dans les *Plans et dessins des principaux édifices construits par Quarenghi* 1821.

QUARGNENTO, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), 3.141 hab.

QUARLES Francis), poète anglais, né à Stewards (comté d'Essex) en 1592, mort à Londres en 1644. Après avoir accompagné en Allemagne, en qualité d'échanson, la princesse Elisabeth, fille de Jacques Ier, devenue reine de Bohême (1613-1620), il se rendit en Irlande, devint secrétaire de l'archevêque Usher et reçut une pension de Charles Ier. Lorsque éclata la révolution de 1641, il passa en Angleterre, mais ses biens furent mis au pillage. Le chagrin qu'il en éprouva hâta sa fin. Ses œuvres sont assez inégales, mais toutes révèlent un esprit profondément religieux. Citons de lui : *Emblems for the times* (1620), qui est l'histoire de Jonas ; *De vitali spiritu* ou *la Quintessence de la méditation* 1621 ; *Poemes* [illegible] 163[illegible] ; *Argalus et Parthenie* 1631 ; *Enchiridion* [illegible] ; *Emblemes* (1635), le plus populaire de ses ouvrages. — Son fils, JEAN, mort en 1667, a aussi écrit des poésies.

QUARNERO, golfe d'Autro-Hongrie, dans l'Adriatique septentrionale, entre la Dalmatie et l'Istrie, renfermant de belles îles, peuplées de marins et de pêcheurs (Cherso, Veglia, Arbe, etc.). Son grand port est Fiume.

QUARNSTROM Karl Gustaf), peintre et sculpteur suédois, né et mort à Stockholm (1810-1857). Elève de l'académie de Stockholm, il acheva sa formation de 1838 à 1842, puis, à son retour, fut nommé professeur et, en 1852, directeur de l'académie de Stockholm. Il a séjourné à Paris de 1838 à 1841, à Rome de 1842 à 1856. On lui doit la statue de *Tegner* 1851, à Lund ; *Berzelius* 1858, à Stockholm ; *Fredrika Bremer* 1862, à Stockholm, des portraits, bustes, des monuments, etc.

QUAROUB [illegible] d'Alger, en cuivre [illegible] a [illegible] fr. 50 c.

QUAROUBLE [illegible]

QUARRE [illegible]

QUARRÉ, QUARRÉMENT, QUARRER, QUARRURE [illegible]

QUARRE-LES-TOMBES [illegible]

QUART, QUARTE [illegible]

— Prov. *Le quart vaut le tout.* Toute sorte de personnes [illegible] MAÎTRE DE TIERS ET DE QUART. *Être en quart*, être en quatrième avec trois autres personnes.

QUART [illegible] qui précède [illegible] *Cinq et le* QUART *de vingt.*

— Quatrième partie de la portion ordinaire, qu'on sert [illegible], de légumes.

— Adv. *Tout à quart.* Moitié un quart, huitième. *Trois quarts*, trois parts, presque totalité. *Il y a tout au moins* TROIS QUARTS *d'une lieue d'ici à tout ce que nous disons.* Sév. *Les trois quarts*, Presque entièrement : *Les* TROIS QUARTS *des hommes.* *Quart d'heure* ou simplem. *Quart.* Quinzième partie d'une heure. *Horloge qui sonne les quarts. Pour le quart d'heure*, Pour l'instant, pour le moment présent. *Passer un mauvais quart d'heure*, Se trouver passagèrement dans une situation pénible. *Quart d'heure*, Moment d'un degré inférieur au demi-[illegible]. *Avoir pour quart d'écu*, N'avoir aucun argent.

Arg. *Quart d'œil*, Commissaire de police, soit parce qu'il y en a quatre par arrondissement à Paris, soit, d'après Fr. Michel, le *cardinal*, nom de la robe noire que portaient autrefois les commissaires. *Battre son quart*, Se dit d'une femme publique qui se promène dans la rue pour racoler.

Art. Une des deux pièces de bois composant toute vergue, dans les anciennes galères.

Archit. *Quart de rond*, Moulure tracée au compas, et qui est la quatrième partie de la circonférence d'un [illegible] terminée par un QUART DE ROND.

Beaux-arts. *Portrait de trois quarts*, Portrait vu dans une situation intermédiaire entre la face et le profil, et qui, par conséquent, offre à peu près les trois quarts de la figure. *Être de trois quarts*, Dans la peinture d'un portrait de trois quarts. — Fig. Dans le monde, ne pas se faire tout à fait complète : *Être de trois quarts avec les personnages que de* TROIS QUARTS.

Blas. *Quart d'azur de chevron*, Bailleur le fonds qui a [illegible] à occuper le quart du montant de la vaste [illegible] large.

— Comm. *Livrer à quart*, Livrant qui est pressé par [illegible] à la grandeur [illegible] livrée.

— Comm. Espèce de [illegible] pour trame ou [illegible], qui ne forme que la longueur totale de 900 mètres [illegible] quatrième partie de la livre de longueur, [illegible] totalité du dessin [illegible] passage d'un seul quart.

— Comm. *Vivre de quart*, Quart en quart, c'est-à-dire [illegible] prix d'une offrande qui se payait au [illegible] mutation.

— Dr. féod. Quart des biens communaux [illegible] et qui pouvait être [illegible] pour [illegible] en France.

— Dr. anc. *Quart d'aubaine*, En France et en Savoie, [illegible] la cabale et n'était du quart [illegible] *Quart de rivière*, Nom donné, dans [illegible] rive gauche du Rhin à des [illegible] dans [illegible] quart du produit des vignes [illegible] *Quart de la femme*, [illegible] une fourche fixe [illegible] et qui sert à [illegible] les gerbes.

— Mar. *Quart de cercle*, Cercle [illegible] *Quart de rond*, Moulure [illegible] *Quart de rond*, Cordage [illegible] *Quart de rond*, Pièce [illegible] *Quart de rond*, Voile [illegible] *Quart de rond*, Voile [illegible] *Quart de rond*, Voile

QUARTELÉE (*kor'*) n. f. Métrol. anc. Mesure agraire équivalant à 27 ares 3 déciares.

QUARTELETTE (*kar', let'*) n. f. Comm. Quart d'une tonne de savon noir, dans le midi de la France. ‖ Espèce d'ardoise.

QUARTELOT *kar', lo* — de *quarte*) n. m. Se dit de chacun des morceaux d'un peuplier qui, après avoir été équarri rectangulairement, est fendu en quatre. ‖ Plancho de hêtre qui a 0m,236 de largeur et 0m,056 d'épaisseur.

QUARTEN, village de Suisse (cant. de Saint-Gall, au-dessus du lac de Wallenstadt; établissement hydrothérapique. Son nom et ceux des villages voisins : Primsch, Gouz, Terzen, Quinten, rappellent le séjour des cohortes romaines (*Prima, Secunda, Tertia, Quarta, Quinta* cohors), établies sur l'emplacement de ces localités.

QUARTENAIRE *kar', ner'* adj. Qui a pour base le nombre quatre ou ses diverses combinaisons. (Vx.) V. QUATERNAIRE.

— n. m. Réunion de quatre termes : *Le* QUARTENAIRE, *chez les Grecs, était 36, composé des quatre premiers nombres pairs et des quatre premiers nombres impairs.*

QUARTENIER *kar', ni-é*) n. m. Officier civil préposé à la surveillance d'un quartier : *Les* QUARTENIERS *de la ville de Paris.* ‖ On disait aussi QUARTINIER.

— Dr. féod. Ce qui était dû à raison du droit de quarto ou de *cartelage* payé au seigneur.

— Mar. Quartier-maître. (Vx.

— ENCYCL. Hist. des institt. Les *quarteniers* avaient, à Paris, pour mission de faire exécuter les ordonnances et les mandements du bureau de la ville et d'exercer quelques fonctions de police. Leur nombre, d'abord de quatre, fut successivement augmenté. Il y avait autant de quarteniers que de quartiers. A l'origine, ils étaient nommés à l'élection et à vie par les cinquanteniers et dizeniers, et par deux notables bourgeois de chaque dizaine; le roi confirmait leur élection. Supprimés en 1382, ces divers officiers furent rétablis en 1411, surtout pour surveiller le guet. En 1589, la Ligue remplaça par l'institution des Seize les quarteniers, qui furent rétablis par Henri IV. Louis XIV, en 1703, réduisit leurs attributions et fit d'eux des officiers purement civils.

QUARTENYLIQUE adj. Chim. Syn. de β-CROTONIQUE.

QUARTER (*kou-ar'-ter'* n. m. Monnaie d'argent de Hanovre, valant 0 fr. 70 c. ‖ Mesure anglaise de capacité, valant 29lit,78.

QUARTER (*kar'-té* v. n. Musiq. anc. Procéder par quartes dans le contrepoint ou le déchant.

— Conduire sa voiture entre deux ornières, qu'on évite.

— v. a. Escr. Porter hors de la ligne, pour se défendre des passes : QUARTER *son épaule.*

QUARTERA (*kou-ar'-te*) n. f. Nom d'une mesure de capacité usitée en Espagne et valant, selon les localités, de 68 à 70 litres.

QUARTÈRE (*kar'* — rad. *quart*) n. m. Dr. féod. Terre qui devait le cartelage (ou *quartelage*) à son seigneur.

— Métrol. Mesure agraire, qui valait depuis 20 ares 5 déciares jusqu'à 23 ares 7 déciares, selon les pays.

Quarterly Review (la), revue trimestrielle anglaise, fondée en 1809 par lord Canning, l'éditeur Murray et Walter Scott. John Wilson Croker en fut le principal rédacteur politique, et William Gifford, polémiste de premier ordre, la dirigea jusqu'en 1821. John Taylor Coleridge lui succéda et céda lui-même la place au gendre de Walter Scott, Lockhart. La « Quarterly » poursuit sa publication et n'a rien perdu de son autorité.

QUARTEROL (*kar'* n. m. Archéol. Quatrième rameur de chaque banc, dans la chiourme des anciennes galères.

QUARTERON (*kar'* — de *quartier*) n. m. Métrol. anc. Poids qui était la quatrième partie d'une livre. ‖ Quatrième partie d'un cent : *Un* QUARTERON *de noix.*

— Techn. Outil du papetier. ‖ Sorte de ciseau, qui sert à l'épingler pour trouer le papier dans lequel on place les épingles. ‖ Petit livret composé de papier rouge orange, dans lequel les batteurs d'or placent les feuilles d'or ou d'argent battu et qui contient vingt-cinq de ces feuilles.

— LOC. PROV. **Il ne faut pas tant de beurre pour faire un quarteron,** Il n'est pas besoin de prendre tant de précautions, de tant tergiverser pour dire ou pour faire cela. ‖ **Il n'y a pas trois douzaines au quarteron.** Se dit quand on veut ménager quelque chose.

QUARTERON, ONNE (*kar'* — de l'espagn. *cuarteron*) n. et adj. Se dit du métis possédant un quart de sang d'une race et trois quarts de sang de l'autre race qui est intervenue dans le croisement. S'applique le plus souvent aux individus issus du croisement des blancs et des mulâtresses : *Un* QUARTERON. *Une femme* QUARTERONNE.

— ENCYCL. Les *quarterons* offrent un type vigoureux et intelligent, ne présentant que des caractères nigritiques très atténués. Leur peau est basanée, leur chevelure frisée et non crépue. Les femmes sont citées pour leur beauté.

QUARTEROT n. m. Techn. Syn. de QUARTELOT.

QUARTETTO (*kou-ar-tèt'* — mot ital., dimin. de *quarto*, quatre) n. m. Musiq. Petit quatuor, petit morceau à quatre parties. ‖ On dit aussi QUARTETTE.

QUART-HOMMAGE n. m. Dr. cout. Dans la coutume du Poitou, Avantage particulier fait à l'aîné ou à l'aînée, dans les fiefs d'une succession roturière, lorsque ces fiefs étaient parvenus à la quatrième mutation à titre successif. ‖ On disait aussi QUARTE-MUTATION.

QUARTIDI (*kou-ar'* — du lat. *quartus*, quatrième, et *dies*, jour) n. m. Quatrième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

QUARTIER *kar'-ti-é* — bas lat. *quartarius*; de *quartus*, quatrième) n. m. Quatrième partie d'un tout : *Un* QUARTIER *de pomme.* ‖ Par ext. Morceau, fragment : *Un* QUARTIER *de gâteau.* ‖ Gros bloc : *Un* QUARTIER *de rocher.*

— Espace de trois mois, qui fait la quatrième partie de l'année, durée de trois mois d'un service qu'on fait à tour de rôle : *Médecin par quartier.* ‖ Fig. Tour de rôle : *Adieu ces vers cet hiver, je n'en ferai point : la physique est de* QUARTIER. (Volt.)

— Chacun des quatre termes auxquels on paye par portion une redevance annuelle :

Plus pâle qu'un rentier,
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un *quartier.*

— Chacune des régions administratives dans lesquelles une ville est divisée : *Il y a à Paris, un commissaire de police par* QUARTIER. Région que l'on habite dans une ville : *Les marchands du* QUARTIER. Habitants d'une région de la ville. *Mettre un* QUARTIER *en émoi.* *Modes de quartier,* Modes dont la clientèle est dans le quartier qu'il habite. *Quartier latin,* quartier de Paris. ‖ *Les jeunes gens qui habitent ce quartier. Une manifestation du* QUARTIER LATIN.

— Loc. div. *A quartier,* À part, à l'écart : *Tirer quelqu'un à* QUARTIER. Vx. ‖ *Mettre à quartier,* Laisser de côté. Vx. ‖ *Mettre en quartiers,* Mettre en pièces. — Signif. aussi Disposer un supplice, pour exposer en divers lieux les parties de son corps. ‖ *Se mettre en quartiers pour quelqu'un,* Être disposé à tout faire pour lui être agréable. (Dict. au). SE METTRE EN QUATRE. ‖ *Tomber sur les quatre quartiers de quelqu'un,* Le traiter sans ménagement. *Faire quartier, Donner quartier,* Accorder la vie sauve à l'ennemi qui, dans un combat, met bas les armes.

— Archéol. Partie de course, à bord des anciennes galères, jusqu'au XVIIIe siècle. Ces quartiers recouvraient le canal de course et assuraient la communication entre l'avant et l'arrière de la galère; ils s'étendaient de la proue au grand tabernacle.

— Art vétér. Partie latérale du sabot des solipèdes, située entre les mamelles et le talon, et ainsi nommée parce qu'elle occupe environ le quart de la circonférence du sabot : *Le* QUARTIER *de dedans. Le* QUARTIER *de dehors.* ‖ *Faire quartier neuf.* Se dit d'un cheval chez lequel un des quartiers tombe, se trouve chassé par un autre quartier qui croît en dessous.

— Astron. Chacune des phases de la lune. ‖ *Premier quartier,* Phase qui commence à la nouvelle lune et finit lorsque la lune présente la moitié de sa surface éclairée. ‖ *Second quartier,* Phase qui commence à la fin du premier quartier et finit à la pleine lune. ‖ *Troisième quartier,* Phase qui commence à la pleine lune et dure jusqu'à ce que la lune n'offre plus que la moitié de sa surface éclairée. ‖ *Dernier* ou *Quatrième quartier,* Phase qui dure de la fin du troisième quartier à la nouvelle lune. V. LUNE.

— Blas. Quatrième partie de l'écu écartelé, et syn., en ce sens, de FRANC-QUARTIER. (V. ce mot.) ‖ Nom générique donné aux divisions de l'écu. Ainsi on dira d'un écu coupé et parti de trois traits, c'est-à-dire *échiqueté* de seize pièces, qu'il a seize *quartiers.*) ‖ Chaque degré de descendance noble : *Fournir seize* QUARTIERS *de noblesse.*

— Boucher. *Les quatre quartiers,* Les deux parties, antérieure et postérieure, d'un animal, divisées chacune symétriquement en deux. ‖ *Poids des quatre quartiers,* Poids net des parties d'un animal utilisables comme viande de boucherie. ‖ *Cinquième quartier,* Les abats des animaux de boucherie ou issues.

— Chass. Gîte, endroit où se retire la bête. ‖ Fig. Lieu de sûreté où l'on se retire.

— Comm. *Bois de quartier,* Bois à brûler fendu en quatre. ‖ *Échalas de quartier.* Échalas fait de ce bois.

— Constr. *Quartier de pierre,* Gros morceau de pierre de taille. ‖ *Faire faire quartier, Donner quartier à une pierre, à une pièce de charpente,* Faire tourner la pierre ou la pièce de charpente sur elle-même de manière qu'elle repose sur une des faces qui étaient adjacentes à celle posée sur le sol ou le chantier. — Effectuer les constructions graphiques, à l'aide desquelles la pièce de bois ou la pierre de taille se trouvera représentée dans sa nouvelle position. ‖ *Quartier tournant,* Partie cintrée en plan dans un escalier comprenant le limon et les marches d'angle qui s'y assemblent. ‖ *Quartier de vis suspendu,* La partie d'un escalier qui raccorde deux appartements qui ne se trouvent pas dans le même plan horizontal.

— Dr. féod. Dans la coutume de Lorraine, Maison ou héritage donné à cens.

— Dr. intern. *Quartier franc.* Dans les pays hors chrétienté, Quartier habité par les consuls et qui, en vertu des capitulations et des traités, est inviolable.

— Enseign. Chacune des divisions d'un lycée ou d'un collège : *Le* QUARTIER *des petits. Le* QUARTIER *des grands.* ‖ *Maître de quartier,* Maître qui était chargé, dans les anciens collèges, de surveiller les élèves d'un quartier.

— Jeux. La partie de la table de billard indiquée par une ligne tracée parallèlement à la petite bande du bas et à 0m,75 de cette bande, où l'on se plaçait quand on commençait à jouer.

— Mar. *Quartier maritime,* Lieu où un marin est classé et inscrit. ‖ *Quartier des classes,* Division de la population maritime des côtes. ‖ *Quartier d'un navire,* Épaules et hanches de ce navire. ‖ *Vent de quartier,* Vent de la hanche. Syn. GRAND LARGUE. ‖ Chacune des trois parties de la chiourme d'une galère. ‖ *Quartier anglais,* Syn. de QUART DE NONANTE. ‖ *Quartier de réduction,* Figure géométrique servant à résoudre graphiquement tous les problèmes de route d'un navire. ‖ *Marée de quartier,* Syn. de MARÉE DE QUADRATURE ou de MORTES-EAUX.

— Métrol. Quatrième partie d'une aune. ‖ Ancienne mesure de capacité pour les grains, en usage surtout dans les pays bretons. ‖ Ancienne mesure agraire, valant le quart d'un arpent.

— Milit. Emplacement où une troupe est logée dans un cantonnement ou établie dans un camp. ‖ Nom donné généralement aux casernes. ‖ *Quartier général,* Terme qui désigne la réunion de l'état-major et des personnels divers attachés à un même commandement. ‖ *Quartiers d'hiver,* Cantonnements où s'établissait une armée en campagne lorsque l'hiver amenait la suspension des hostilités. Cet usage disparut généralement pendant les guerres de la Révolution et du premier Empire.

— Techn. Chacune des parties d'une selle sur lesquelles portent les cuisses du cavalier. ‖ Pièce unique ou chacune des deux pièces de cuir qui environnent le talon d'un soulier. ‖ Chacun des quatre morceaux principaux qui, lorsqu'ils sont assemblés, forment le corps et les basques d'un habit. ‖ Morceau de métal laminé, que le batteur d'or soumet à l'action du marteau. ‖ Peau qui doit être ajoutée à un soufflet. ‖ *Franc quartier,* Banc où l'on trouve l'ardoise de meilleure qualité. ‖ *Dresser un cuir de quatre quartiers,* Le plier en prenant les quatre pieds de la peau. *Dresser un cuir des quatre faux quartiers,* Le plier des quatre coins, un peu en biaisant.

Quartier latin ou **quartier Latin,** ou **Quartier** (le), quartier de Paris, qui appartient au Ve arrondissement (Panthéon) et au VIe (Luxembourg). Le quartier latin comprend sur la rive gauche de la Seine un périmètre aux limites un peu vagues, où sont compris l'Institut, la Monnaie, l'École de médecine, la Sorbonne, le Collège de France, l'École de pharmacie, l'École normale supérieure, le lycée Louis-le-Grand, le lycée Saint-Louis, le lycée Henri IV, le lycée Sainte-Barbe, l'École polytechnique, l'École centrale des arts et manufactures, l'École de droit, l'École des mines, l'École des ponts et chaussées, le Muséum, l'Institut agronomique, le musée de Cluny et l'Hôtel-Dieu. Il est traversé par le boulevard Saint-Michel, qui forme son centre. Après la [illegible] les Romains préférèrent à l'île [illegible] la rive gauche de la Seine. Sainte-Geneviève et [illegible] furent [illegible] dès le XIIe siècle. Quatre [illegible] la rue Mouffetard, [illegible] avaient un vaste théâtre [illegible] Saint-Louis et le sous-[illegible] nombreux [illegible].

A partir du XIIe [illegible] le centre de l'enseignement. Au [illegible] de Sorbonne, [illegible] l'état [illegible] la prédominance de la religion [illegible] par le percement [illegible] boulevard Saint-Michel et Saint-Germain, la reconstruction [illegible] du lycée Louis-le-Grand, etc.

QUARTIERE (*kar* n. f. Ancienne mesure pour les grains usitée à Barcelone, et valant 69 [illegible]. ‖ Mesure pour les grains usitée en Angleterre, et valant 11 [illegible].

QUARTIER-MAÎTRE (de *quartier,* et *maître* n. m. Officier chargé du logement, des subsistances et de la comptabilité d'un corps de troupes, et qui fait partie de l'état-major. ‖ Pl. *Des* QUARTIERS-MAÎTRES.

— Hist. milit. *Quartier-maître général,* Officier qui choisissait les lieux de campement, transmettait les ordres de mouvement et en surveillait l'exécution.

— Mar. Premier grade au-dessus de celui de matelot, dans le corps des équipages de la flotte. Le quartier-maître est assimilé au caporal.

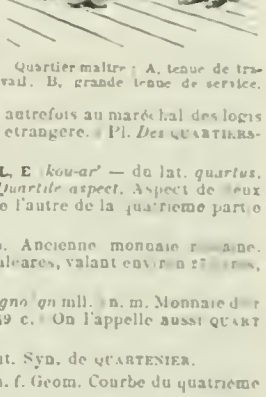

Quartier maître : A, tenue de travail. B, grande tenue de service.

QUARTIER-MESTRE n. m. Nom que l'on donnait autrefois au maréchal des logis d'un régiment de cavalerie étrangère. ‖ Pl. *Des* QUARTIERS-MESTRES.

QUARTILE ou **QUARTIL, E** (*kou-ar'* — du lat. *quartus,* quatrième) adj. Astron. *Quartile aspect,* Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la quatrième partie du zodiaque, ou de 90°.

QUARTIN (*kar'* n. m. Ancienne monnaie romaine. ‖ Mesure employée aux Baléares, valant environ 27 litres, et de valeur variable.

QUARTINHO (*kou-ar'-ti-gno* ou *gn* mill.) n. m. Monnaie d'or du Portugal, valant 8 fr. 49 c. ‖ On l'appelle aussi QUART DE LISBONNINE.

QUARTINIER n. m. Milit. Syn. de QUARTENIER.

QUARTIQUE (*kar'-tik'*) n. f. Geom. Courbe du quatrième ordre.

QUARTLIN (*kou-ar'-tin* n. m. Mesure usitée dans le pays de Hesse-Cassel, et valant 8 lit,175.

QUARTO (*kou-or'* — mot lat., formé de *quartus,* quatrième) adv. Quatrièmement, en quatrième lieu.

QUARTO (*kou-ar'* n. m. Monnaie du Mexique, valant environ 4 centimes.

QUARTO (IN-). n. m. et adj. Impr. V. IN-QUARTO.

Quarto al Mare, comm. d'Italie (Ligurie, prov. de Gênes), sur le bord de la mer; 2.835 hab. Garibaldi s'y embarqua avec les Mille, en 1860.

QUARTODÉCIMAN, ANE (*si* — du lat. *quartodecimanus;* de *quartus,* quatrième, et *decimus,* dixième) adj. Qui a rapport au quatorzième jour du mois juif de nisan.

— Substantiv. Nom donné, dans les premiers siècles du christianisme, à ceux qui prétendaient qu'il fallait célébrer la fête de Pâques le quatorzième jour de la lune de mars ou du mois juif de nisan.

QUARTONAT (*kou-ar', na* n. m. Ancienne mesure agraire, dont on se servait en Guyenne.

QUARTONNIER (*kar'-to-ni-é* n. m. Métrol. Nom donné autrefois à la quatrième partie d'un boisseau.

Quartu Sant'-Elena, comm. du roy. d'Italie (Sardaigne (prov. de Cagliari); 6.681 hab. Salines, vins estimés.

QUARTUAIRE (*k-u-ar'-tu-er'* — en polon *kwarcjowsko* n. m. Nom donné aux troupes polonaises chargées particulièrement de veiller sur les frontières. Établies sous le règne de Sigismond-Auguste en 1562, ces troupes étaient payées au moyen d'un prélèvement du quart des revenus du domaine royal.

QUARTZ (*kou-artz'* — allem. *quarz* n. m. Nom donné aux diverses variétés plus ou moins pures de silice.

— ENCYCL. Le *quartz* ou *cristal de roche,* dont la formule est SiO^2, le poids spécifique 2,5 à 2,8 et la dureté 7, se présente dans la nature à l'état incolore et transparent, en masses amorphes ou en cristaux; mais il est souvent laiteux, comme dans les filons, et alors opaque ou

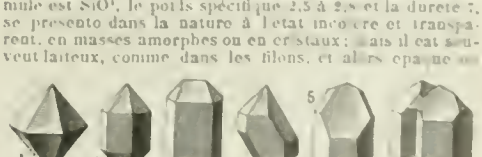

Cristaux de quartz. 1. Pyramidé. 2. Prismé. 3. Terminé. 4. Oblique. 5. En fuseau hexaèdre. 6. Macle [illegible] de deux cristaux.

translucide. Les cristaux sont généralement formés de prismes à six pans, terminés par une pyramide à six faces. Quelquefois, le cristal étant simple, le prisme porte une pyramide à chacune de ses extrémités, dans d'autres cas.

QUARTZEUX *kwar-tzeu* — EUSE adj. Qui est de la nature du quartz. — Fig. Dont le relief, semblable à celui du quartz.

QUARTZIFÈRE — de *quartz*, et du lat. *ferre*, porter. Qui contient du quartz.

QUARTZIFORME — de *quartz*, et *forme*. Qui a la forme de ses variétés.

QUARTZIQUE — Qui est composé de quartz.

QUARTZITE *kwar-tzi-te* — rad. *quartz*. n. m. Grès dans lequel les grains ne sont plus reconnaissables.

ENCYCL. Les *quartzites* sont des roches sédimentaires, essentiellement composées de quartz, dont les grains semblent soudés entre eux, la silice ayant servi de ciment. Cette roche est parfois schisteuse, suivant qu'elle est plus ou moins chargée de mica. Le quartzite, très résistant, est communément employé à l'empierrement des routes.

QUARTZOPHYLLADE n. m. Phyllade riche en quartz.

QUASI — n. m. Art culin. Morceau de la cuisse de veau, qui est situé sous le gîte à la noix : *Le quasi est un excellent morceau pour le pot-au-feu.*

QUASI — adv. Presque, peu s'en faut, à peu près : *Le bon sens n'est admiré que quasi de personne.* — Se construit souvent avec un adjectif : *Un homme quasi ruiné.* — Se construit aussi de même quelquefois avec un verbe, mais avec un trait d'union : *Il y eut un moment de quasi-désespoir.*

— SYN. Quasi, presque. V. PRESQUE.

QUASI CASTRENSE adj. Dr. rom. V. PÉCULE.

QUASI-CONTRAT n. m. Fait licite et volontaire de l'homme qui crée un engagement envers une autre personne, et quelquefois aussi une autre personne envers lui.

ENCYCL. Dr. Un tel engagement n'a pas entièrement le caractère du contrat, en ce qu'il n'est pas le résultat d'une convention, mais de l'expression de la *quasi-contrat*. Le code civil, art. 1371 et suiv., réglemente deux *quasi-contrats* : le premier, appelé *gestion d'affaires* (V. GESTION D'AFFAIRES), est celui, appelé *payement de l'indû*, qui crée l'obligation de faire le payement par erreur d'une chose non due, et celui qui reçoit l'obligation de restitution.

QUASI-CONTRACTER v. n. Faire un quasi-contrat.

QUASI-CONTREBANDE n. f. Dr. mar. *Quasi-contrebande*, terme qui désigne certains actes assimilés à la contrebande de guerre, tels que le transport sur un navire neutre des soldats ou des matelots ennemis, le transport des dépêches provenant d'un belligérant et destinées à un belligérant, etc.

QUASI-CRIME n. m. Syn. anc. de QUASI-DÉLIT.

QUASI-DÉLIT n. m. Fait illicite et volontaire qui, commis sans intention de nuire, simplement par imprudence ou par négligence, a causé un dommage.

ENCYCL. Dr. rom. L'old gallus se forgeait *quasi ex delicto*, parce que la protection du droit était limitée aux cas prévus pour un délit, mais non prévu ni réprimé par une loi particulière, le langage moderne dit *quasi-délit*. Les Institutes de Justinien en donnent deux exemples : le cas où le juge a fait le procès de quelqu'un, a jugé et rendu quelque chose contre un autre, etc.

— Le juge qui a commis un *quasi-délit* ayant agi sans intention de nuire, se trouve à l'abri de la loi pénale ; mais il est tenu de réparer les suites du dommage occasionné. V. C. civ., art. 1382 et suiv., V. DÉLIT.

QUASI-INSTITOIRE adj. Dr. rom. *Action quasi-institoire*, action par laquelle on poursuivait une action utile, semblable à celle que l'on avait fait à un maître à raison des actes d'un préposé qui avait traité avec un tiers.

QUASILLARIE (*kwa-si-la-ri* — lat. *quasillarius* ; de *quasillum*, panier à laine) n. f. Nom donné, chez les Romains, aux esclaves qui filaient la laine.

QUASIMENT (*ka-zi-man*) adv. Pop. Presque, comme : *Il être quasiment forcé par la faim.*

QUASIMODO — de *quasi*, et de *modo*, mots latins qui entrent dans l'intitulé de l'introït de la messe de l'octave de Pâques : *Quasi modo geniti infantes, rationabile sine dolo lac concupiscite*, Comme des enfants nouveau-nés, désirez le lait pur et sans fraude, qui vous est destiné, fait allusion aux néophytes qui, autrefois, étaient baptisés en très grand nombre le samedi saint, et auxquels, huit jours après Pâques, nouvellement sortis de la fosse baptismale, on portait en grande cérémonie, à la messe, le lait et le miel. Ils portaient encore leurs vêtements blancs, et c'est pourquoi on donna aussi le nom de *Dimanche des Blancs* au premier dimanche après Pâques.

QUASIMODO, un des personnages les plus originaux et les plus vigoureusement peints de *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo. Bossu, borgne, les jambes cagneuses, la tête enfoncée dans les épaules, la face encombrée de verrues et de poils roux, avec cela sourd comme un pot. Quasimodo n'était néanmoins ni sans sentiments les plus délicats, ni sans sensibilité, ni amour même.

QUASI POSSESSION n. f. Dr. rom. Sorte de possession admise par le préteur pour certains droits qui n'étaient pas susceptibles de possession.

ENCYCL. La possession supposant le *corpus*, c'est-à-dire la détention matérielle de la chose, le droit civil en avait conclu que les servitudes ne pouvaient faire l'objet d'une possession. Cette théorie ne pouvait se justifier, les servitudes étant susceptibles d'un exercice matériel, tout comme le droit de propriété. Aussi le préteur reconnut il la possession des servitudes, qu'il appela *quasi-possessio*, et les protégea par des interdits *quasi-possessoires* ; les servitudes purent être acquises par une *longa possessio*.

QUASI-POSSESSOIRE adj. Dr. rom. *Interdit quasi-possessoire*, Interdit ordinaire, étendu par le préteur pour protéger la quasi-possession des servitudes.

QUASI-PUPILLAIRE adj. Dr. rom. *Substitution quasi-pupillaire*, Sorte de substitution qui permettait à tout ascendant, de donner un substitué à son descendant, même impubère, lorsqu'il était *furiosus* ou *mente captus*, par conséquent incapable de tester.

QUASI-SERVIENNE adj. f. Dr. rom. *Action quasi-servienne*. V. HYPOTHÈQUE.

QUASI-TRADITION n. f. Dr. rom. Nom qui désignait la tradition s'appliquant à des choses incorporelles.

QUASI-USUFRUIT n. m. Dr. rom. Usufruit portant sur des choses qui se consomment par le premier usage. (Le quasi-usufruitier acquérait la propriété, mais il devait, à la fin de l'usufruit, restituer des choses de même espèce, quantité et qualité, ou leur estimation, si cela était convenu.)

QUASQUET (*kass-kè*) n. m. Râteau usité dans le Médoc.

QUASSATION *ka-sa-si* — du lat. *quassare*, supin *quassatum*, briser. n. f. Action de concasser une substance dure.

QUASSIA (*kou-a-si*) n. m. Bot. Genre de rutacées simaroubées.

ENCYCL. On ne connaît qu'une espèce de *quassia*, le *quassia amara*, petit arbre guyanais, qui fournit le *bois de Surinam*. C'est un arbuste à feuilles alternes non stipulées, trifoliolées. Les fleurs, hermaphrodites, d'une couleur rouge intense, sont réunies en grappes. Certains auteurs rattachent à ce genre quelques espèces voisines, comme le *quassia de la Jamaïque* (Picræna excelsa). On emploie le bois des quassias en copeaux ou parfois en bûchons de couleur fauve, très amères. Il contient un principe cristallisable non azoté, la *quassine* ; cette drogue est aujourd'hui généralement remplacée dans les pharmacies par le *quassia de la Jamaïque*. Les quassias sont employés comme toniques et amers.

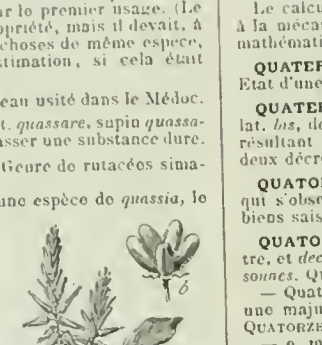

Quassia : *a*, fleur ; *b*, fruits.

QUASSIE n. f. Bot. Syn. de QUASSIA.

QUASSIÉ, ÉE *kou-a-si*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au quassia.

— n. f. pl. Tribu de la famille des simaroubées, ayant pour type le genre *quassia*. — *Une* QUASSIÉE.

QUASSIER n. m. Bot. Syn. de QUASSIA.

QUASSINE (*kou-a-sin'*) n. f. Principe actif du quassia, se présentant en aiguilles incolores qui fondent à + 210°, employé comme tonique et apéritif, en pilules ou cachets.

QUATAS (*kou-a-tass*) n. m. Petite mesure pour les liquides, usitée en Portugal.

QUATEF (*kou-a-tef*) n. m. Gramm. hébr. Nom commun de trois points-voyelles très brefs. || On dit aussi HATEF.

QUATER (*kou-a-tèr'* — mot lat., de *quatuor*, quatre) adv. Pour la quatrième fois. (Il se place dans l'énumération où les premiers termes sont comptés par *semel*, *bis* et *ter*.

QUATERNAIRE (*kou-a-ter'-nèr'* — du lat. *quaternarius*) adj. Qui vaut quatre ; qui a pour but le nombre quatre : *Dans les langues californiennes, le système de numération est* QUATERNAIRE. (A. Maury.)

— Chim. Se dit des composés qui résultent de quatre corps simples.

— Géol. Ère géologique que nous traversons actuellement. V. PLÉISTOCÈNE.

— Math. *Numération quaternaire*, Celle où quatre unités simples forment une unité de second ordre et ainsi de suite. *Nombre quaternaire* et substantiv. *Quaternaire*, total des quatre premiers nombres.

— Métrol. lat. Se dit d'un vers de quatre pieds. On rencontre surtout le quaternaire iambique.)

— Minér. Se dit d'un cristal qui résulte d'un décroissement par quatre rangées, comme la glauhérite quaternaire.

— Mus. anc. *Quaternaire sacré de Pythagore*, Nombres 1, 2, 3 et 4, qui indiquent les intervalles servant de base au système adopté par les pythagoriciens.

— n. m. Combinaison de quatre objets.

QUATERNE (*kou-a-tèrn'* — ital. *quaterno* ; du lat. *quaterni*, pris ensemble par quatre) n. m. Combinaison de quatre numéros pris ensemble à la loterie et sortis ensemble.

— Jeux. Au trictrac, Coup où chacun des deux dés amène quatre points. — Au loto, Quatre numéros sortis sur une même ligne horizontale.

QUATERNÉ (*kou-a-tèr'* — rad. *quaterne*) adj. Bot. Se dit de deux parties des végétaux qui sont disposées par quatre au même point d'insertion. *Feuilles* QUATERNÉES.

— Minér. Qui offre des faces disposées quatre à quatre, ou qui résulte d'un assemblage de quatre prismes.

QUATERNIFOLIÉ, ÉE (*kou-a-tèr'* — de *quaterné*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a les feuilles quaternées.

QUATERNION (*kou-a-tèr'* — du lat. *quaterni*, quatre) n. m. Diplom. anc. Cahier de manuscrit, composé de quatre feuilles.

— Mathém. Nom donné par Hamilton à certaines expressions imaginaires pour lesquelles il créa un calcul spécial, qui permet de résoudre avec facilité les problèmes relatifs à la géométrie de l'espace.

— ENCYCL. Mathém. *Calcul des quaternions*. L'interprétation des quantités positives et négatives au moyen de segments portés sur une droite indéfinie dans un sens ou dans l'autre a conduit Descartes à l'algèbre des faits géométriques de la droite (1637), dont la géométrie analytique est une conséquence immédiate. De même, l'interprétation géométrique des imaginaires, à la façon de Cauchy, a suggéré à G. Bellavitis sa remarquable *Théorie des équipollences* (1832), qui constitue une sorte d'algèbre des faits géométriques du plan. En 1853, Hamilton a créé un calcul s'appliquant aux faits géométriques de l'espace, basé sur l'interprétation géométrique de quantités complexes à quatre termes, de la forme $s + xi + yj + zk$, appelées quaternions. Ces expressions, où s, x, y, z représentent des nombres positifs, nuls ou négatifs, et où i, j, k sont des lettres irréductibles entre elles, peuvent être soumises aux règles ordinaires du calcul algébrique, à la condition que les carrés de ces lettres i, j, k et leurs produits deux à deux satisfassent aux relations suivantes :

$$i^2 = j^2 = k^2 = -1, \quad jk = -kj = i, \quad ki = -ik = j, \quad ij = -ji = k.$$

Le calcul des quaternions a été appliqué par Laisant à la mécanique rationnelle, et par Maxwell à la physique mathématique.

QUATERNITÉ (*kou-a-tèr'* — du lat. *quaterni*, quatre) n. f. Etat d'une chose composée de quatre parties.

QUATERNOBISUNITAIRE (*kou-a-tèr'* — de *quaterne* ; du lat. *bis*, deux fois, et de *unitaire*) adj. Se dit d'un cristal résultant d'un décroissement par quatre rangées et de deux décroissements par chaque rangée.

QUATORZAINE (*ka, zèn'*) n. f. Espace de quatorze jours, qui s'observait de l'une à l'autre des quatre criées des biens saisis réellement.

QUATORZE (*ka* — du lat. *quatuordecim* ; de *quatuor*, quatre, et *decem*, dix) adj. num. Dix et quatre : QUATORZE *personnes*. QUATORZE *jours*. QUATORZE *francs*.

— Quatorzième : *Chapitre* QUATORZE. (En ce sens, prend une majuscule lorsqu'il s'applique à des princes) : *Louis* QUATORZE.

— n. m. Nombre quatorze : QUATORZE *multiplié par cinq donne soixante-dix*.

— Quatorzième jour d'une période : *Le* QUATORZE *du mois*.

— Loc. div. *Renvoyer de sept en quatorze*, Ajourner toujours. || *Faire quinze lieues en quatorze jours*, Marcher, voyager fort lentement.

— Antiq. rom. *Siéger sur les quatorze degrés*, Etre placé, au théâtre, parmi les membres de l'ordre équestre, à qui étaient assignés les quatorze gradins inférieurs.

— Jeux. Réunion des quatre as, ou des quatre rois, ou des quatre dames, ou des quatre valets, ou des quatre dix, toutes cartes qui valent ensemble quatorze points au piquet : *Compter* QUATORZE.

— Techn. *Quatorze en dix*. Nom donné par les dessinateurs de tissus au papier de mise en carte dont les grands carreaux ont la base divisée en quatorze parties et la hauteur en dix. || Adjectiv. : *Papier* QUATORZE EN DIX.

QUATORZIÈME (*ka*) adj. Qui occupe un rang marqué par le nombre quatorze, dans une série dont les termes sont désignés par la série naturelle des nombres : *Louis*, QUATORZIÈME *du nom*. *Le* QUATORZIÈME *siècle*.

— Se dit de chaque partie d'un tout partagé en quatorze parties égales : *La* QUATORZIÈME *partie de l'unité*.

— Substantiv. Personne ou chose qui occupe le quatorzième rang : *Etre la* QUATORZIÈME *en orthographe*.

— n. m. Quatorzième jour : *On ne sait pas si le malade ira jusqu'au* QUATORZIÈME. || Quatorzième partie : *Toucher un* QUATORZIÈME *dans une affaire*.

— n. f. Musiq. Réplique ou octave de la septième.

QUATORZIEMEMENT (*ka*) adv. En quatorzième lieu.

QUATRAIN (*ka-trin*) n. m. Littér. Strophe composée de quatre vers, qui peuvent être soit de même longueur et sur rimes croisées, comme dans la fameuse pièce de Corneille :

Marquise, si mon visage
A quelques traits un peu vieux,
Souvenez-vous qu'à mon âge,
Vous ne vaudrez guère mieux.

soit de longueur différente et sur rimes croisées ou embrassées (en ce cas, c'est généralement l'alexandrin qui alterne avec un autre vers) :

Mais elle était du monde où les meilleures choses
Ont le pire destin,
Et, rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

MALHERBE.

— Métrol. Ancienne petite monnaie qui valait de 0 fr. 02 à 0 fr. 03. (En ce sens, on écrit aussi QUATRIN.)

— Ornith. Nom vulgaire d'une variété du chardonneret commun, ainsi appelée à cause de sa queue dont quatre rectrices sont tachées de blanc.

Quatrains de Pibrac (LES). Pibrac publia d'abord *Cinquante quatrains contenant préceptes et enseignements utiles pour la vie de l'homme, composés à l'imitation de Phocylides, Epicharmus et autres poètes grecs* (1574), puis 51 nouveaux quatrains (1575) ; l'édition de 1581 en contient 126, en vers décasyllabes. Ces quatrains, vantés par Montaigne, ont joui aux XVIe et XVIIe siècles d'une très grande popularité, et furent traduits dans toutes les langues de l'Europe. La langue de Pibrac manque souvent d'élégance et d'harmonie ; mais ses quatrains ont du trait, un tour piquant et animé.

QUATRE (*katr'* — du lat. *quatuor*, même sens) adj. Deux fois deux : *Les* QUATRE *saisons*.

— Quatrième : *Page* QUATRE. (En ce sens prend une majuscule lorsqu'il s'applique à des princes : *Henri* QUATRE.

— Loc. div. *Comme quatre*, Autant que quatre personnes : *Manger, boire* COMME QUATRE. || *A quatre pas*, Tout près, à une petite distance. || *Entre quatre yeux*, *A quatre pattes*.

V. œil, et PATTE. ‖ *Quatre à quatre*, Quatre de front. *Marcher* QUATRE À QUATRE. — En franchissant quatre marches à la fois : *Descendre un escalier* QUATRE À QUATRE. — Fig. *Quatre à quatre et le reste en gros*, Au hasard, sans précaution, sans soin. ‖ Pop. *Eil en quatre*, Eau de vie très forte. ‖ *Avoir la tête en quatre*, Souffrir beaucoup de la tête. ‖ *De cent en quatre*, S'est dit pour Très rarement, à de longs intervalles : *Il vient nous voir de CENT EN QUATRE.* (Quelques étymologistes, pour expliquer cette locution bizarre, prétendent qu'il faudrait écrire *de cent ans quatre*, ce qui voudrait dire Quatre fois en cent ans. ‖ *À quatre*, Quatre ensemble : *Se présenter* À QUATRE. ‖ *Tirer à quatre chevaux, Être tiré à quatre épingles*, V. CHEVAL, et ÉPINGLE. ‖ *Se mettre en quatre*, S'employer de tout son pouvoir. ‖ *Tenir à quatre*, Contenir par les efforts réunis de quatre personnes : *Un fou furieux, qu'on est obligé de* TENIR À QUATRE. — *Se tenir à quatre*, Faire un grand effort sur soi-même pour ne pas éclater. ‖ *Couper un cheveu en quatre*, V. CHEVEU. ‖ *Courir les quatre coins et le milieu de la ville*, Faire bien du chemin pour quelque affaire. ‖ *N'y aller pas par quatre chemins*, Faire les choses sans détour, aller droit au but. ‖ *Faire le diable à quatre*, V. DIABLE. ‖ *Donner cinq et quatre, la moitié de dix-huit*, Donner deux soufflets.

— Art culin. *Quatre épices*, V. ÉPICE.

— Arithm. *Les quatre règles*, l'addition, la soustraction, la multiplication et la division.

— Banq. *Quatre chiffres*, Papier de commerce de nominal variant entre 1.000 et 10.000 francs : *Escompter du* QUATRE CHIFFRES.

— Cout. anc. *Quatre au cent*, Quatre unités qu'on ajoutait au cent d'objets vendus.

— Hist. anc. *Conseil des Quatre-Cents*, V. QUATRE-CENTS. ‖ *Les quatre illettrés*, Titre des quatre magistrats de la ville de Norcia, dans les États de l'Église, qui devaient ne savoir ni lire ni écrire. ‖ *Ordre chapitral des quatre empereurs*, Ancien ordre de chevalerie dont le chef-lieu était à Bruxelles. ‖ *Les quatre vallées*, V. QUATRE-VALLÉES. ‖ *Les quatre châteaux*, Quatre places fortes, celles de Castel-Vetro, Rubanelle, Monte-Lucio et Monte-Zani, dans le duché de Modène.

— Hist. eccl. *Les quatre articles*, Les quatre points décidés par le clergé de France dans l'assemblée de 1682, V. DÉCLARATION.

— Jeux. *Quatre bandes*, Coup par lequel on carambole après avoir fait toucher les quatre bandes du billard à la bille. ‖ *Quatre quinze*, Quatre coups de raquette, pour chacun desquels on compte quinze, au jeu de paume. ‖ *Jeu des quatre fleurs*, Jeu de hasard pour lequel on se sert d'un tableau et de numéros, à peu près connu au loto. ‖ *Quatre jeux*, Espèce de jeu de cartes.

— Mar. *Cordage en quatre*, Cordage à quatre torons.

— Musiq. *Morceau à quatre mains*, Morceau composé pour être exécuté par deux personnes sur un même piano.

— Pharm. Mot indiquant le mélange à portion égale de plusieurs drogues simples. Syn. de RACINES. ‖ *Quatre bois sudorifiques* ou *Espèces sudorifiques*, Salsepareille, squine, sassafras, gaïac ; en tisane à 1 p. 100. ‖ *Quatre épices*, Piment 15, gingembre 5, cannelle 3, laurier 1, condiment. ‖ *Quatre fleurs* ou *Fleurs pectorales*, Mauve, guimauve, coquelicot, bouillon-blanc, pied-de-chat, tussilage, violette. ‖ *Quatre semences chaudes*, Anis, fenouil, coriandre, carvi, carminatif en infusion 1 p. 100.

‖ *Quatre semences froides*, Pastèque, calebasse, melon, concombre ; tempérant.

— n. m. invar. Nombre quatre : *Deux et deux font* QUATRE.

Quatrième jour : *Le* QUATRE *du mois, de la lune.* ‖ Chiffre qui figure le nombre quatre

— *Cela est clair comme deux et deux font quatre*, Cela est tout à fait évident.

— Chass. *Quatre de chiffre*, Sorte de piège consistant en une planche ou une pierre plate destinée à tomber au moindre choc imprimé aux trois petits morceaux de bois assemblés en forme de 4, qui la soutiennent.



Quatre de chiffre.

— Jeux. Carte marquée de quatre cœurs, de quatre piques, de quatre carreaux ou de quatre trèfles. ‖ Face d'un dé qui est marquée de quatre points.

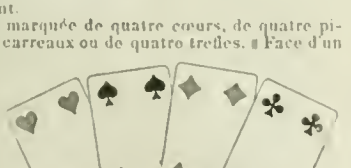

Les Quatre (cartes).

Quatre-Cents CONSEIL DES, conseil institué à Athènes par Solon ; il comprenait quatre cents membres, dont chacune des quatre tribus fournissait le quart, et qui tous les ans étaient choisis dans les trois premières classes de citoyens. Clisthène le fit remplacer par le conseil des *Cinq-Cents*. (V. SÉNAT.) Plus tard, on donna le nom de *conseil des Quatre-Cents* à un sénat oligarchique, institué à Athènes, en 411 avant J.-C., à la suite de la révolution aristocratique dirigée par Pisandre et Théramène. La faction des Quatre Cents, composée de nobles et de riches, enchaîna le peuple d'Athènes par la terreur, perdit une flotte et l'île d'Eubée, et mit Athènes à deux doigts de sa perte. Une révolution nouvelle mit fin à cette situation désespérée. Déjà la flotte et l'armée athéniennes, stationnées à Samos, avaient refusé de reconnaître l'autorité des Quatre Cents, et prêté le serment de rétablir la constitution populaire, déposé leurs généraux suspects, élu Thrasybule et Thrasille pour les remplacer et décrété le rappel d'Alcibiade. Les Athéniens, du reste, se passèrent du secours de leurs armées, ils s'assemblèrent sur le Pnyx et déposèrent les Quatre-Cents par un décret.

Quatre-Empereurs (ORDRE DES), institué en 1768 pour honorer la mémoire des quatre empereurs d'Allemagne de la maison de Holstein Limbourg : Henri VII, Wenceslas, Sigismond et Charles IV. Cet ordre, exclusivement nobiliaire, avait pour décoration une croix d'or émaillée de blanc aux branches ornées de larmes, ayant de flammes d'or et des initiales des quatre souverains.

Quatre fils Aimon LES, V. AIMON.

Quatre-Nations (COLLÉGE DES), près la porte Nesle, à Paris, fondé par le cardinal de Mazarin, et ouvert pour recevoir soixante gentilshommes ordinaires des quatre nations d'Alsace, des Pays-Bas, du Roussillon et de la province de Pignerol. Il fut ouvert en 1668. Mazarin l'avait légué sa bibliothèque, et c'est là que fut formée la bibliothèque Mazarine. Le collège des Quatre-Nations fut supprimé par la Révolution. Il servit pendant quelque temps de maison d'arrêt, puis, en 1809, a été affecté à l'Institut.

Quatre Vents de l'esprit (LES), recueil de poésies de V. Hugo (1881). Les quatre vents de l'esprit sont : la satire, le drame, l'ode, l'épopée. Les poésies qui composent cet ouvrage, écrites en 1877, 1878, 1879, 1875, dont quelques-unes même sont antérieures à 1870, se répartissent en quatre livres : *livre satirique* (le siècle), *livre dramatique* (la femme), *livre lyrique* (la destinée), *livre épique* (la Révolution). Le premier livre est surtout formé de satires morales ou littéraires. Le poète y prend à partie ses adversaires de toutes sortes, y étale son horreur de la peine de mort, des chiourmes, des bagnes. *Zenith et Nadir* oppose le point de vue idéaliste à celui des Zoïles qui veulent tout avilir. Le livre dramatique a pour sous-titre : *Deux trouvailles de Gallus* (*Gallus cum in quærens margaritam reperit*). Il comprend une comédie, *Margarita* et un drame, *Eaca*, ayant les mêmes personnages. Le livre lyrique se compose principalement de chansons, de quatrains, de stances, où domine la description mélancolique (*Nuits d'hiver, Jersey, Entrée dans l'exil, la Nuit, Promenades dans les rochers*). Le poème qui forme le livre épique est une vision révolutionnaire inspirée de la mort de Louis XVI.

Quatre-Bras, hameau de la comm. belge de Bassy-Thy (prov. de Brabant), tirant son nom de sa situation au point d'intersection des deux routes de Charleroi à Bruxelles et de Nivelles à Namur. Le 16 juin 1815, Ney y livra aux Anglais un combat acharné, qui précéda la bataille de Waterloo, et où périt le duc de Brunswick.

Quatre-Cantons LAC DES, en allem. *Vierwaldstättersee*, c'est-à-dire le lac des quatre villes forestières, superbe lac de Suisse, situé entre les quatre cantons de Lucerne, Schwytz, Uri, Unterwalden, au pied de hautes



Lac des Quatre-Cantons.

montagnes, dont la plus populaire est le Rigi (1 800 m.). Il mesure 117 mètres, long de 38 kilom., en forme biscornue, et large de 3 seulement en moyenne ; il a 260 mètres d'extrême profondeur. Ses brusques sinuosités, ses promontoires abrupts, ses golfes bordés de villages, de maisons de plaisance, de forêts, de cultures, ses échappées soudaines sur de grandes montagnes, font de ce lac l'un des plus pittoresques de la Suisse. Il a pour déversoir la Reuss, qui s'en échappe à Lucerne. On l'appelle quelquefois aussi LAC DE LUCERNE.

QUATRE-ÉPICES n. f. Bot. Nom vulgaire de la nigelle cultivée.

Quatrefages de Bréau Jean-Louis Armand de, naturaliste français, né à Berthezène (Gard) en 1810, mort à Paris en 1892. Issu d'une famille protestante qui, après s'être réfugiée en Hollande, était rentrée en France au début de la Révolution, il étudia d'abord à Tournon, puis à Strasbourg, où il prit ses grades en médecine et en sciences ; en 1833, il était nommé professeur suppléant de chimie, et cinq ans plus tard, professeur de zoologie à la faculté des sciences de Toulouse. Mais il ne tardait pas à se rendre à Paris (1840), se résignant à vivre de son crayon et dessinant à merveille et de sa plume, pour mettre à profit les ressources scientifiques de la capitale. De cette époque datent d'excellents articles dans la « Revue des Deux Mondes » et une thèse remarquable *Sur les caractères zoologiques des rongeurs*, qui lui valut le grade de docteur ès sciences. À partir de 1842, il entreprit, avec Milne Edwards et Blanchard, différents voyages scientifiques dans la Méditerranée et sur les côtes de l'Océan ; en 1850, il était nommé professeur d'histoire naturelle au lycée Napoléon, et, deux ans plus tard, membre de l'Académie des sciences. Enfin, en 1855, il était appelé au Muséum dans la chaire d'anatomie et d'ethnologie, qu'il occupa avec éclat. Il eut l'occasion d'y prendre part dans les querelles qui divisaient à ce moment le monde savant entre évolutionnistes et spiritualistes. Il prit fait et cause pour les seconds, et défendit, avec une bonne foi et une modération exemplaires, la cause de l'unité d'origine de l'espèce humaine. Professeur énergique, esprit d'ailleurs juste et d'une inépuisable bienveillance, il a laissé entre autres ouvrages, outre un grand nombre de mémoires : *Recherches anato-*



Quatrefages.

QUATRE QUINT

QUATRE-SOUS

QUATRE-TEMPS

QUATRE-VALLÉES

QUATRE-VINGT adj. V. QUATRE-VINGTS.

QUATRE-VINGTIÈME adj. Qui occupe un rang marqué par

QUATRE-VINGTIÈMEMENT adv. En quatre-vingtième

QUATRE-VINGTS ou (quand ce mot est suivi d'un autre

QUATRE-VINGT-NEUF n. m. Première année de la Ré-

QUATRE-VINGT-TREIZE n. m. Année dans laquelle fut

Quatrevingt-treize, roman de V. Hugo (1873). Les

QUATRIÈME adj. Qui

QUATRIÈMEMENT adv. En quatrième lieu.

QUATRIENNAL, ALE, AUX (*ka-tri-è*) — du lat. *quatriennium*, quatre, et *annus*, année; adj. Qui dure

— Adv. QUATRIENNALEMENT. Se dit d'un office,

— Subst. Qui remplit un office, une charge de ce

— n. m. Office quatriennal. — Officier quatriennal.

QUATRILLION (*ka-tri-li-on* — rad. *quatre*) n. m. Nombre

QUATRIMIER (*ka, mi-é*) n. m. Dr. anc. Receveur de

QUATRIN (*kou-a* n. m. Metrol. Ancienne monnaie

QUATRINÔME n. m. Algèbr. Syn. de QUADRINÔME.

QUATROUILLE (*ka-trou-ill* [*ll* mll.]) n. f. Vénér. Poil de

QUATROUILLÉ, ÉE (*ka-trou-ill* [*ll* mll.]) adj. Vénér. Se

QUATTRO-CASTELLA, comm. d'Italie (Emilie [prov.

QUATTROCENTISTE (*kou-a-tro-san-tisst'* — de l'ital.

QUATUOR (*kou-a* — mot lat., signif. *quatre*) n. m. Composition musicale, écrite pour quatre voix ou quatre instruments. — Une des fractions déterminées de l'orchestre,

QUATUORVIR (*kou-a* — mot lat., tiré de *quatuor*, quatre, et *vir*, homme) n. m. A Rome, Titre de divers magistrats,

QUATUORVIRAL, ALE, AUX (*kou-a*) adj. Antiq. rom.

QUATUORVIRAT (*kou-a, ra*) n. m. Antiq. rom. Dignité

QUAYAGE ou **QUAIAGE** (*kè-i-aj*) n. m. Droits perçus

QUAYLANIE n. f. Dr. anc. V. QUAILANIE.

QUE (*ke* — du lat. *quid*) conj. S'emploie entre deux membres de phrase qui ont chacun leur verbe exprimé ou sous-

Que (*ke* — du lat. *quem*) sert de régime au verbe qui le suit; le *e* s'élide et se remplace par une apostrophe devant

QUEANBEYAN, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur un torrent du bassin du Murray; 6.000 hab.

QUÉANT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 20 kilom. d'Arras; 957 hab. Cb. de f. Nord. Brasseries, sucrerie.

QUEAUX, comm. de la Vienne, arrond. et à 21 kilom. de Montmorillon, au-dessus de la Vienne; 1.690 hab.

QUÉBEC, ville du Dominion canadien, capitale du Bas-Canada ou prov. de Québec, sur le Saint-Laurent, grossi à cet endroit de la rivière Saint-Charles; 69.000 hab. La vieille ville est assise au N. du Saint-Laurent, dont l'estuaire commence à quelques kilomètres de là, et sur un plateau dont l'escarpement domine le fleuve de plus de 100 mètres. La ville nouvelle s'est établie sur la berge même du fleuve. Quelques monuments intéressants, surtout dans la haute ville : la cathédrale (XIXe s.), les monuments des généraux Montcalm et Wolf, etc. Commerce et industrie très actifs : métallurgie du fer, aciéries, papeteries, immenses tanneries et fabriques de chaussures. Chantiers de construction de bateaux; commerce de bois, de céréales, de vins, etc. Préparation du tabac.

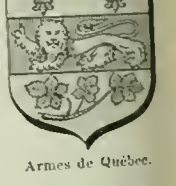

Armes de Québec.

Québec fut fondée, en 1608, par l'explorateur français Champlain, frappé de l'excellente situation du plateau dominant le fleuve, et que les Anglais ont comparé à Gibraltar. Disputée, au XVIIIe siècle, entre Anglais et Français, elle était devenue, dès 1663, la capitale du Bas-Canada. En 1690, le gouverneur Frontenac défendit héroïquement Québec contre le général anglais Phips. Les Anglais furent plus heureux en 1759, et emportèrent la ville, que Lévis, l'année suivante, ne put reprendre.

QUÉBEC (PROVINCE DE), province du Dominion canadien, limitée au N. par le Territoire du Nord-Est, au N.-E. par le Labrador, à l'E. par le détroit de Belle-Ile et par le golfe du Saint-Laurent, au S. par les Etats du Nouveau-Brunswick et du Maine (Etats-Unis), à l'O. par la prov. d'Ontario. Superf. 488.613 kilom. carr.; pop. 1.619.000 hab. Ch.-l. *Québec*. La province se développe au N. et au S. de l'estuaire du Saint-Laurent, qui constitue la grande artère canadienne. Au N. du fleuve, grandes forêts dans un pays marécageux; au S. et à l'E., sous un climat moins dur, sol meilleur, coupé par les collines des Laurentides, et produisant les céréales (blé, seigle), la vigne, en même temps qu'il contient d'abondants gisements de fer, zinc, nickel, antimoine, etc.

QUÉBEC, comté du Canada (prov. de Québec), à la rive nord du Saint-Laurent; 22.000 hab. Ch.-l. *Québec*.

QUEBRACHO (*ké, ka*) n. m. Nom générique désignant, dans l'Amérique du Nord, des bois très durs et tannifères.

QUÉBRIAC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 30 kilom. de Rennes, près du canal d'Ille-et-Rance; 1.504 hab.

QUECHOLAC, gros village du Mexique (Etat de Puebla; 7.155 hab.

QUECHUAS. Ethnol. V. QUICHUA.

QUECHULTENANGO, bourg du Mexique (Etat de Guerrero); 3.150 hab.

QUEDENFELDT (Max), explorateur allemand, né à Glogau en 1851, mort à Berlin en 1891. On lui doit de fructueuses reconnaissances aux Canaries et au Maroc (1880-1881, 1883, 1885-1886), dans toute l'Afrique Mineure, en

Serbie et dans l'Asie Mineure; les résultats en ont paru surtout dans la « Zeitschrift für Ethnologie », de Berlin.

QUÉDIE *ké-di* n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, type de la tribu des *staphylinaux*, comprenant plus de trois cents espèces répandues sur le globe.

— Encycl. Les *quédies* sont des staphylins de taille moyenne, allongés, luisants, qui vivent en général dans les détritus. Parmi les nombreuses espèces françaises, certaines sont d'un noir brillant uniforme *quedius umbrinus*, d'autres ont l'abdomen rouge en partie *quedius truncicola* ou les élytres tout rouges *quedius cruentus*, ou sont d'un vert bronzé (*quedius scintillans*).

QUÉDILLAC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 2 kilom. de Montfort; 1.667 hab.

QUEDLINBOURG ou **QUEDLINBURG**, ville d'Allemagne (Prusse prés. de Magdebourg), sur la Bode, affluent de la Saale; 22.000 hab. Commerce de céréales, industrie; fabrication de machines, de draps, de couleurs d'aniline; verreries, etc. Monuments intéressants. Le château, qui domine la ville, sur un rocher de grès, servit longtemps de résidence aux abbesses de Quedlinbourg qui avaient un siège sur le banc des évêques du Rhin. La ville, qui date du Xe siècle, fut fondée par Henri Ier. Plusieurs conciles y furent tenus, notamment en 1085, en 1121.

QUEEN ou **QUEEN'S-COUNTY**, comté du centre de l'Irlande, dans le Leinster occidental. Surface montagneuse à l'Est et à l'Ouest. Il est arrosé par le Barrow et le Nore. Superf. 1.719 kilom. carr.; pop. 70.124 hab. Mines de charbon et carrières de pierre à chaux.

QUEEN, comté du Canada, dans l'île du Prince-Édouard, dont il occupe le centre. 1.967 kilom. carr.; 43.000 hab. Ch.-l. *Charlottetown*.

QUEEN, comté du Canada (Nouvelle-Écosse), pays rugueux avec nombreux lacs, faisant front sur l'Atlantique; 2.758 kilom. carr.; 12.000 hab. Ch.-l. *Liverpool*.

QUEEN'S, comté des États-Unis (New-York), sur l'île Longue; 754 kilom. carr.; 100.000 hab. Culture du maïs et de la pomme de terre; pêche. Ch.-l. *Jamaica*.

QUEENSBURY ou **QUEENSHEAD**, ville d'Angleterre (comté d'York, West-Riding), 6.825 hab. Houille.

QUEENSLAND, l'un des États de la Confédération australienne; 1.731.337 kilom. carr. et 497.000 hab. Le Queensland, c'est-à-dire la Terre de la Reine Victoria, occupe le nord est du continent d'Australie, développant 4.620 kilom. de côtes sur l'océan Pacifique à l'E. et au N., tandis qu'à l'O. elle touche à l'Australie méridionale, et au midi à la Nouvelle-Galles du Sud. A l'E., le long de la mer, chaînes de montagnes orientées suivant le littoral, avec 1.737 mètres pour cime culminante; à l'O. et au N., vastes plaines avec pâturages plus ou moins secs. Dans les monts littoraux, courts fleuves côtiers ayant de l'eau en toute saison; dans l'intérieur, longues rivières ne coulant pas toute l'année (dans le bassin du fleuve Murray et dans celui du lac Eyre, sans écoulement vers la mer). Climat sain, pluvieux dans les monts de l'est, tropical au nord sec et très chaud dans l'intérieur. Produits de la zone empérée comme de la zone tropicale: blé, maïs, canne à sucre, tabac, vigne, etc.; élevage important de moutons et de bœufs. Capit. *Brisbane*.

QUEENSTOWN, ville de la colonie anglaise du Cap (prov. du l'Est), sur la Grande Kei; 6.000 hab.

QUEENSTOWN (ancienn. *Cove of Cork*), ville d'Irlande (prov. de Munster, comté de Cork), sur le Cork-Harbour, à la pointe sud de l'île dite Great Island; 9.755 hab. Cathédrale gothique. Bains de mer.

QUEIGE, comm. de la Savoie, arrond. et à 9 kilom. d'Albertville, dans une vallée fertile qu'arrose le Doron, sous-affluent du Rhône; 1.202 hab. (*Quaigerens, ennes.*)

QUEIROS Pedro Fernandez de), navigateur portugais, appelé fréquemment à tort **Quiros**, né à Évora (Alemtejo) vers 1560, mort à Panama en 1614. Sous les ordres de Mendaña, il partit en 1595 à la recherche des îles Salomon, découvrit une partie des îles Marquises, les îles Mendaña, d'autres terres encore, et, après la mort de son chef, ramena la flottille à Manille en 1596. Une nouvelle expédition lui fit reconnaître Tahiti, le groupe de Mallicolo, une partie des Nouvelles-Hébrides, mais il essaya en vain d'intéresser les rois d'Espagne à la colonisation des terres qu'il avait découvertes.

QUEIROS (José-Maria Eça de), romancier portugais, né à Aveiro en 1843, mort à Neuilly-sur-Seine en 1900. Fils d'un magistrat, il renonça à la jurisprudence pour le journalisme et débuta en littérature par des contes originaux insérés dans la « Gazette de Portugal ». Avec Anthero de Quental et Jaymen Batalha, il fonda, en 1870, les *Conférences démocratiques* du Casino. Disciple de Zola, il fit paraître en 1874 *le Crime de l'abbé Amaro*, inspiré par *la Faute de l'abbé Mouret*. On lui doit, en outre: *le Mandarin* (1870), roman basé sur la fameuse hypothèse de J.-J. Rousseau; *la Relique*; *le Mystère de la route de Cintra*; *les Lions*; *le Cousin Basile*, son chef-d'œuvre (1877 et *l'Illustre Maison de Ramires* 1897). Il était à sa mort consul général du Portugal à Paris.

QUÉIROUN *ké-i-roun'*) n. m. Nom vulgaire de la petite bouche (*dacus*), qui attaque les olives en Provence. ‖ On écrit plutôt KÉIROUN.

QUEKETTIE *(ké-ket'-ti)* n. f. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant des herbes épiphytes, à hampe grêle, terminée par de toutes petites fleurs. (On en connaît quelques espèces du Brésil.)

QUEL, QUELLE *kèl'* — du lat. *qualis*, même sens) adj. Sert à interroger sur la nature, l'individualité, la qualité distinctive d'une personne ou d'une chose: QUEL *homme t'es-vous donc?* QUEL *temps fait-il?* ‖ Sert à marquer: 1° la nature des êtres d'une manière indéfinie, l'individualité d'une façon indéterminée: *Je ne sais* QUEL *auteur a dit cela. Je ne sais* QUEL *parti prendre;* 2° l'admiration, l'étonnement, une forte impression: QUELLE *bonne nouvelle!* — *Quel que*, Si grand que, de quelque nature que: QUELS QUE *soient les avantages de la jeunesse.*

— *Tel quel.* Se dit quelquefois pour marquer qu'une chose est médiocre dans son espèce: *C'est un avocat* TEL QUEL. Se dit aussi d'une chose prise au hasard, sans choix. Il le prit tel qu'on la trouve: *Acheter de la marchandise* TELLE QUELLE. (En ce sens, *telle que* serait une faute grossière.)

QUELAINES, comm. de la Mayenne, arrond. et à 13 kilom. de Château Gontier, non loin de la Mayenne; 1.681 hab. Cidre renommé.

QUELCONQUE *(kel'-konk* — du lat. *qualiscumque*, même sens) adj. Quel qu'il soit, quelle qu'elle soit: *Un homme* QUELCONQUE. *Une réponse* QUELCONQUE.

— Dr. *Nonobstant opposition ou appellation quelconque*, Malgré toute opposition, en dépit de tout appel.

QUÉLEN (Hyacinthe-Louis, comte DE), archevêque de Paris, né et mort dans cette ville (1778-1839). Vicaire général de l'évêque de Saint-Brieuc, puis secrétaire du cardinal Fesch, et enfin catéchiste à Saint-Sulpice (Paris, 1812), il y prononça l'oraison funèbre de Louis XVI (1814), et à Sainte-Élisabeth du Temple celle de Madame Élisabeth (1815). En 1817, il fut nommé coadjuteur du cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris. Titulaire de ce siège en 1821, pair de France, l'année suivante, il entra à l'Académie française en 1821. A l'occasion de la prise d'Alger (1830), il écrivit un mandement où il semblait encourager Charles X à publier les ordonnances du 27 juillet et, pendant et après la révolution qui suivit, son palais archiépiscopal ayant été pillé, il fut obligé de se tenir caché jusqu'au mois de janvier 1831. Cette même année, eurent lieu les désordres de Saint-Germain-l'Auxerrois, et l'archevêché fut de nouveau pillé. Pendant le choléra de 1832, Mgr de Quélen transforma en hôpitaux sa maison de Conflans et le séminaire de Saint-Sulpice et soigna lui-même les malades à l'Hôtel-Dieu. Il se réconcilia avec Louis-Philippe après l'attentat de Fieschi. On a de lui des *Mandements*, des *Lettres pastorales* et des *Discours*.

QUELLEMENT *kè-le-man* adv. Ne s'emploie que dans la locution *Tellement quellement*, Ni bien ni mal, Tant bien que mal: *Faire son devoir* TELLEMENT QUELLEMENT.

QUELLIEN Narcisse), poète et littérateur français, né à La Roche-Derrien (Côtes-du-Nord) en 1818, mort à Paris, tué par une automobile, en 1902. Aimant avec passion la Bretagne, il s'est attaché avec ardeur à la faire connaître et à la faire aimer, et fut, en 1879, un des fondateurs du dîner celtique, dont il devint l'âme. On peut citer: *Annaik*, poésies bretonnes 1880); *un Argot de basse Bretagne* (1885); *Loin de Bretagne* (1886); *l'Argot des nomades en basse Bretagne* (1886); *Chansons et danses des Bretons* 1889); *la Bretagne armoricaine* 1890); *Perrinaic, une campagne de Jeanne d'Arc* 1891), héroïne qu'il avait inventée de toutes pièces et à la réalité de laquelle il avait fini par croire; *Bretons de Paris* 1893); *Breiz*, poésies bretonnes (1893); *Contes et Nouvelles du pays de Tréguier* 1898); etc.

QUELLIN ou **QUELLINUS** (Erasme), peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1607, mort à l'abbaye de Tongerloo en 1678. Fils du sculpteur Erasme Quellin l'Ancien, il était professeur de philosophie à Anvers lorsqu'il reçut de Rubens des leçons de peinture. Parmi ses meilleures œuvres, citons: *l'Ange gardien*, à Saint-André d'Anvers; *la Naissance de Jésus-Christ*, à Sainte-Catherine de Malines, et *le Repos de la Vierge en Égypte*, à l'église Saint-Sauveur de Gand. Parmi ses portraits, celui d'un *Bourgmestre*, celui de sa *Femme* et celui de son propre fils, *Jean-Érasme Quellin*, sont les meilleurs. — Son frère, Artus **Quellin** *l'Ancien*, né et mort à Anvers (1609-1668), exécuta, avec son fils Artus **Quellin** *le Jeune* (né à Saint-Truyen en 1625, mort à Anvers en 1670), les belles stalles du chœur de l'église Saint-Jacques d'Anvers.

QUELLIN Jean-Érasme), peintre flamand, fils d'Erasme Quellin, né à Anvers en 1634, mort à Malines en 1715. Il séjourna longtemps en Italie, et, de retour en Flandre, acquit une grande réputation. Il devint peintre de la cour de Léopold II, dont il a fait le portrait. Principales œuvres: *la Piscine de Béthesda* (Anvers); *l'Adoration des bergers* (église Saint-Jacques, même ville); *le Martyre de saint André* (musée de Vienne); *la Cène*, à Malines; etc.

QUELNEUC, comm. du Morbihan, arrond. et à 65 kilom. de Vannes; 913 hab.

QUELPAERT ou **TSÉ-TSIOU**, île de l'empire de Corée, à l'entrée des détroits de Broughton et de Krusenstern, qui font communiquer la mer de Chine avec la mer du Japon; 1.850 kilom. carr.; environ 10.000 hab. Ch.-l. *Tsé-Tsiou*, port de la côte nord.

QUELQUE *(kèl'-ke* — de *quel*, et *que*) adj. Un ou plusieurs, entre un plus grand nombre: *Il y a dans ce drame* QUELQUES *bonnes scènes.* ‖ Certain, certaine; un peu de, un certain degré: *Il y a* QUELQUE *courage à faire cela.*

— Un petit nombre de: *L'ouvrage de* QUELQUES *mois.*

— Loc. div. *Quelque chose*, une chose en général: *Le courage est bon à* QUELQUE CHOSE. ‖ *Être quelque chose*, Avoir de l'importance ou un caractère déterminé: *Peu d'hommes sont* QUELQUE CHOSE *en France.* Guizot.) *Dire quelque chose*, Émouvoir, causer de l'impression: *Le drame nous dit encore* QUELQUE CHOSE, *la tragédie ne nous dit plus rien.* ‖ *Quelque sot* s.-ent. *ferait cela*), Un sot ferait cela, je ne le ferai pas: *Accordez-moi cela.* — QUELQUE SOT! (Vx.) ‖ *Quelque jour*, Un certain jour à venir. ‖ *Quelque part*, Dans un endroit quelconque. — Aux cabinets d'aisances: *Aller* QUELQUE PART. — Au derrière: *Donner à quelqu'un un coup de pied* QUELQUE PART. ‖ *Et quelques*, Et un petit nombre en sus: *Cela coûte quinze cents francs* ET QUELQUES. ‖ *Quelque peu*, Un peu, à un certain point: *Nous sommes* QUELQUE PEU *parents.* ‖ *Quelque..... que*, Un si grand que, Quel que soit le..... que: QUELQUES *précautions qu'il prenne, il échouera.*

— adv. Environ, à peu près: *A* QUELQUE *vingt lieues de là.*

— *Quelque... que*, Si... que, pour si... que: *Il n'y a pas d'Arabe,* QUELQUE *misérable qu'il soit, qui n'ait un cheval.*

— ALLUS. HIST.: **Et pourtant j'avais quelque chose là**, Mot de mélancolique regret que prononça André Chénier en se frappant le front, au moment où il sortait de prison pour aller à l'échafaud.

— Encycl. Gramm. Cet adjectif ne subit l'élision que devant les mots *un, une*; devant tous les autres mots, l'élision est une faute.

Quelque suivi d'un substantif, sans être lié par le sens à un mot conjonctif postérieur, est adjectif indéfini et variable:

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes.

Suivi d'un adjectif numéral et signifiant *environ, à peu près*, ce mot est adverbe et invariable: *Cette femme est âgée de* QUELQUE *cinquante ans.*

Quelque, lié par le sens à un mot conjonctif postérieur, est adjectif et variable quand il se rapporte à un substantif placé avant ce mot conjonctif et jouant le rôle

[illegible] QUELQUEFOIS [illegible] de certains [illegible] *prit* [illegible] QUELQU'UN [illegible] une entre [illegible] QUELQU'UN ‖ *Une personne* [illegible] *bas.* [illegible] pour appeler [illegible] *Quelques-uns*, *Quelques-unes*, [illegible] plus-cuers. *Ne mangez pas toutes* [illegible] QUELQUES-UNES.

— *Quelques-uns de*, Un petit [illegible] QUELQUES-UNS DE *nous ont beaucoup voyagé.*

— Substantiv. Cette personne: *Qu'a dit de la* [illegible] *sieur? — Quelqu'un qui croit bien le savoir* — [illegible] QU'UN *la en a menti.* J. J. Rouss.

— Pop. *Faire son quelqu'un, sa quelqu'une*, Faire l'important, l'importante.

QUÉLUS Jacques DE LEVIS, comte DE), [illegible] français, né en 1554, mort à Paris en 1578. Son frère était sénéchal et gouverneur du Rouergue, lui-même fut un des *mignons* les plus en faveur à la cour de Henri III. Insulté par d'Entragues, gentilhomme au service du duc d'Alençon, il le provoqua dans une rencontre restée fameuse sous le nom de *duel des mignons*. M. [illegible] D'Entragues était venu au rendez-vous armé de l'épée et de la dague; Quélus n'avait que son épée, et reçut [illegible] neuf coups de dague en essayant de se couvrir. Il mourut trente-trois jours après, dans les bras de Henri III. *Non injuriam, sed mortem patienter tulit.* Il fut patient devant la mort, mais non devant l'insulte, écrivit le roi dans l'épitaphe que lui-même lui composa.

QUÉLUZ, ville du Brésil (État de Minas-Geraes), sur le versant ouest de la sierra do Espinhaço; 1.000 hab.

QUEMADERO *(ké-, dé* — mot espagn.) n. m. Lieu où l'on brûlait les hérétiques condamnés au feu par le saint-office.

QUÉMAND *(ké-man*, ANDE [anc. franç. *caimand*; orig. incond.] n. Qui gueuse, qui mendie, qui demande avec importunité. Vx mot.)

QUÉMANDER *ké* — ral. *quémand*) v. a. Mendier, solliciter avec importunité: QUÉMANDER *un emploi.*

QUÉMANDEUR, EUSE *(ké* n. Personne qui quémande: *Éloigner un* QUÉMANDEUR *importun*

— Adjectiv.: *Personne* QUÉMANDEUSE.

QUÉMÉNÉVEN, comm. du Finistère, arrond. et à 18 kil. de Châteaulin, près de la forêt du Duc; 2.767 hab. Ch. de f. Orléans. Chapelle du pèlerinage de Kergoat.

QUEMKAS *kem-kass* n. m. Tissu de soie anciennement en usage, et de provenance orientale. Les quemkas, appelés au XVIIe s. *bouille-calotin* ou *bouille-charmay*, étaient des satins de la catégorie des atlas.

QUEMPER-GUÉZENNEC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Guingamp; 2.176 hab.

QUENAILLE *(ke-na-ll ll* mill. n. f. Forme usitée en Picardie du mot CANAILLE, conservée dans quelques départements: *La* QUENAILLE *de peuple est à bas.* V. Hugo).

QUENAISE *(ke-nèz'* n. f. Dr. féod. Droit dû au seigneur quand un fief retourne lui faisant retour, après la mort du détenteur décédé sans héritiers.

QUENAST, comm. de Belgique (prov. de Hainaut, arrond. de Nivelles), sur la Senne, sous-affluent de l'Escaut; 2.536 hab. Carrières de porphyre à paves.

QUEND, comm. de la Somme, arrond. et à 30 kilom. d'Abbeville, près de l'estuaire de l'Authie; 1.679 hab. Station de bains de mer de Fort-Mahon. Sucrerie. Ce bourg occupait l'emplacement du port gallo-romain de *Quentorici*.

QU'EN-DIRA-T-ON n. m. Propos que pourra tenir le public: *Craindre, Braver le* QU'EN-DIRA-T-ON.

QUENÉFE *ke* n. f. Nom donné, en Russie, à des boulettes que l'on obtient en faisant tomber dans du bouillon bouillant de petites cuillerées à bouche d'une pâte formée de farine, d'œufs, de bouillon, de poivre et de muscade râpée, et qu'on fait cuire ensuite pendant une demi-heure avec le bouillon. Potage ainsi préparé.

QUENELLE *ke-nèl'* — de l'allem. *knœdel* n. f. Nom qu'on donne à des boulettes de viande passée au tamis, qui servent à garnir l'intérieur d'un pâté, d'un vol-au-vent: QUENELLES *de veau, de volaille, de poisson, garnies de crêtes de coq, de champignons, de truffes.*

QUENIQUIER *ke-ni-ki-é* n. m. Bot. Nom vulgaire du boudier.

QUENNE *kèn'* n. f. Archéol. Vase, ordinairement en métal, servant à présenter le vin. Le mot *quenne* cessa d'être en usage jusqu'au XVIe s.

QUENOLLE *ke* n. f. Ancien nom du navet.

QUÉNOT *ké-no* n. m. Nom vulgaire du cerisier de Sainte Lucie ou cerisier.

QUENOTTE *ke* — dimin. de l'anc. franç. *quenon*, de même sens) n. f. Fam. Dent, dans le langage des petits enfants. S'emploie par plaisant., en parlant d'une grande personne ou d'un animal.

QUENOUILLE *ke-nou-ll ll* mill. n. f. [illegible] peut-être du bas lat. *cruchia* ou *colucula*, dimin. de *colus*. quenouille n. f. Bâton ou tige de roseau que l'on entoure vers le haut de matière textile destinée à être filée (*garnir une* QUENOUILLE). Matière textile dont la quenouille est chargée. *Filer de la* QUENOUILLE.

— Par anal. Objet qui a la forme d'une quenouille.

— *Tomber en quenouille*, Passer, par succession, entre les mains des femmes; devoir l'apanage des femmes: *Le royaume de France ne* TOMBAIT *jamais* EN QUENOUILLE.

Arbre en quenouille

A, quenouille

Quenouille de Barberine [...] — Un seigneur [...] fortune à la cour du [...] femme, la belle [...] un trouvère polonais lui pro- [...] qui le reconnaîtra sur la conduite [...] ne se tiendra point. C'est qu'elle cessera [...] Justement, un jeune seigneur de la [...] a entendu vanter la vertu de Bar- [...] Ulric tient le pari [...] Rosemberg se rend au château [...] fait une cour pressante. La jeune [...] ne reçoit vous dans une chambre clo- [...] lui fixe ses conditions : il aura à [...] elle cesse à tuer a quenouille qu'on lui a [...] Rosemberg oblige à se résigner, [...] Barberine lui montrera son pri- [...] le chanvre. Le miroir, qui s'était [...] moment du rendez-vous, est demeuré [...] cet, cette bluette est écrite avec beau- [...] et d'esprit, non sans émoi en parfois.

QUENOUILLÉE (*ke-nou-ill-lé*) n. f. Quantité de matière textile nécessaire pour garnir une quenouille.

QUENOUILLÈRE (*ke-nou-ill-lè*) n. f. Instrument [...] fonderies de canons, pour arrêter [...] fusion, lorsque le moule est plein.

QUENOUILLETTE [...] — Mar. Petite barre de fer [...] sert à arrêter le grappin [...] Traverses [...]

A, A, quenouillettes.

QUENOUILLON [...] — rad. *quenouille*. [...] Mar. Tronçon de mât [...] préparé pour être [...] au mât.

QUENSTEDTITE [...] n. f. Sulfate hydraté [...] de fer.

QUENTELAGE [...] m. Mar. [...]

QUENTIN [...] *Quentin* [...] Fils de Quentin, [...] Mar. [...] Le préfet [...] Rouen [...] Vernon [...] Sous [...] par [...] Nesle.

Quentin Durward, roman de Walter Scott [...] L'action se passe en France, sous le règne de Louis XI. Le roi [...] Crèvecœur a fait la cour à Isabelle [...] Quentin Durward, qui doit les conduire à [...] Liége. En route, Quentin est attiré par le bohémien [...] Maître Pierre, qui [...] Isabelle et Crèvecœur [...] Quentin, [...] Liége, [...] Charles le Téméraire [...] Isabelle [...] Crèvecœur [...] Quentin [...] Isabelle [...] Crèvecœur [...] Quentin [...] Isabelle [...] Crèvecœur [...] Quentin

héritage, Les querelles entre époux sont funestes aux intérêts du ménage.

Se quereller, v. pr. Disputer l'un contre l'autre avec aigreur.

— Syn. Gourmander, gronder, etc. V. GOURMANDER.

QUERELLEUR *ke-re-leur'*, **EUSE** adj. Qui aime à quereller : *Xantippe est restée le type de la femme* QUERELLEUSE.

— Substantiv. Personne querelleuse : *Fuyez les* QUERELLEURS.

— Chass. *Chien querelleur*, Chien courant qui est hargneux et pillard.

— Dr. anc. Personne qui portait plainte en justice, attaquait un testament, un jugement ou tout autre acte.

— Syn. Querelleur, hargneux. V. HARGNEUX.

QUERELLEUX *ke-re-leû*, **EUSE** adj. Ancienne forme du mot QUERELLEUR, EUSE.

QUERETARO, ville du Mexique, capitale de l'Etat du même nom, sur la voie ferrée de Mexico à el Paso del Norte ; 33 150 hab. Centre industriel actif ; filatures de coton, les plus importantes du Mexique. L'empereur Maximilien réfugié dans ses murs y fut pris et fusillé en 1867.

QUERETARO, Etat du Mexique central, que bornent les Etats de San Luis Potosi, d'Hidalgo, de Mexico, Michoacan et Guanajuato ; 11.638 kilom. carr. ; 232.400 hab. Montagneux, dans sa partie nord, il possède au sud des terres fertiles, plaine du Bajio, où l'on cultive les céréales et la canne à sucre ; son sol recèle en outre de l'argent, du cuivre, du fer, du mercure, etc. Industrie active.

QUÉREUX *ké-reû* n. m. Dans la Charente, Cour non close devant une habitation.

QUERFURT, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe]), sur la Querna, affluent de la Wetla, bassin de l'Elbe ; 7.207 hab. Commerce de chevaux. Ch.-l. de cercle. Jadis capitale d'une principauté rattachée à la Saxe en 1746, puis à la Prusse en 1815.

QUÉRIER *ké-rié* n. m. Dr. anc. Juge des causes civiles, sorte d'échevin ou conseiller de ville.

QUÉRIGUT, ch.-l. de cant. de l'Ariège, arrond. et à 88 kilom. de Foix ; 600 hab. Château ruiné. Quérigut était la capitale du Donézan. Patrie du duc de Roquelaure. — Le canton a 7 comm. et 2.238 hab.

QUERIMBÉ (ILES), groupe d'îles portugaises de la côte de Mozambique, éparses sur 230 kilom. de longueur entre le cap Delgado et la baie de Montepes. Toutes sont madréporiques, plates, incultes.

QUÉRIMONIE *ké-ri*, nf — lat. *querimonia* : de *queri*, se plaindre] n. f. Plainte. Vx.

— Dr. anc. Plainte en justice.

— Dr. can. Requête présentée au juge d'Eglise, pour obtenir la publication d'un monitoire.

QUERINI Girolamo, en religion *Ange-Marie*, cardinal et littérateur italien, né à Venise en 1680, mort à Brescia en 1755. Il entra, en 1695, à Florence, dans l'ordre des bénédictins, voyagea en Europe et fut promu, en 1723, archevêque de Corfou, puis, en 1728, de Brescia, et peu après fut nommé cardinal et bibliothécaire du Vatican. Voltaire lui dédia sa tragédie de *Sémiramis*. Il publia, entre autres ouvrages : *Primordia Corcyræ* 1725, sur les antiquités de Corcyre ; une autobiographie : *Commentarius de rebus pertinentibus ad A. M. Querinum* 1749) ; etc.

QUERIR *ke* — du lat. *quærere*, chercher v. a. Chercher pour amener ou apporter : *Si l'on m'apporte de l'argent, ne l'on me vienne querir.* (Mol.) A signifié Lever, percevoir : QUERIR *un droit, un impôt.*

— Loc. fam. : *Il serait bon à aller querir la mort*, Se dit de quelqu'un qui est très lent dans ce qu'il fait. « *Il vaut mieux tenir que querir*, Il vaut mieux posséder une chose que de la chercher.

QUERQUEDULA *ku-kèr-ku-lé*) n. f. Ornith. V. SARCELLE.

QUERQUEVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 8 kilom. de Cherbourg ; 1 779 hab. (*Querquevillais, aises*). Eglise du Xe ou XIe siècle. Fort de Querquoville, sur la route du même nom, à l'extrémité ouest de la rade de Cherbourg, qui par une digue au fort Chavagnac, en mer.

QUERRE *kèr'* v. a. Forme ancienne du mot QUERIR.

QUERRE *kèr'* — forme anc. du mot *carré* ; du lat. *quadrus*] I. Coin à angle droit. Vx.)

QUERRIEN, comm. du Finistère, arrond. et à 10 kilom. de Quimperlé. 3.200 hab.

QUERROR, QUÉROR ou **KERROR** (mot breton) n. m. Embarcation de la rade de Brest, de faible échantillon, non pontée, servant à la pêche et abritant en même temps le Scheur avec sa famille. La voile qui sert pour conduire la barque aux endroits de pêche se transforme en tente, pendant la nuit ou au mouillage.)



Querror au mouillage.

QUERTIN (*kèr*) n. m. Panier large, peu profond, en usage dans le Nord de la France.

QUÉRULE *ku-é*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des cotingidés, comprenant deux espèces de cotingas de l'Amérique tropicale.

QU'ES-ACO ou **QU'ES-AQUO** *kè-za-ko*), mots provençaux qui signifient *qu'est cela* et qu'on emploie en ce sens pour toucher le parler provençal.

Mod. *Bonnet à la qu'es-aco*, Bonnet de femme en usage à la fin du XVIIIe siècle, et dont le nom était dû à un sage plaisant que Beaumarchais avait fait du mot *qu'est-ce* dans sa querelle avec Marin. V. MARIN.

QUESADA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), sur un petit affluent du Guadiana Menor, au pied de la Sierra de Cazorla ; 6.880 hab. Sources salines.

QUESADA Gonzalo Ximenez DE, conquérant espagnol, né à Grenade vers 1495, mort en 1546. Reçu licencié, il partit pour l'Amérique et prit du service dans l'expédition de Lugo, voulait diriger vers le haut bassin du Magdalena. Lugo se découragea assez vite. Quesada, qui comptait un millier d'hommes atteignit le plateau de Cundinamarca habité par les Muyscas, s'empara des villes d'Ubaza, Pasgota et Sogomuxi, et jeta, en 1538, les fondements de Santa Fé-de-Bogota. Laissant le commandement à son frère, Hernan Perez, il retourna en Flandre, où il trouva Charles-Quint prévenu contre lui par Lugo. Il voyagea en France et en Italie, et retourna enfin en Nouvelle Grenade. Lugo l'exila avec son frère, et tous les deux périrent tous par la foudre à bord du navire qui les ramenait en Europe.

QUÉSITEUR *ku-zi* — du lat. *quæsitor*, celui qui cherche] n. m. Dr. anc. Magistrat chargé d'une enquête.

QUESNAY *ke-ne* François, médecin et économiste français, né à Mere, près de Montfort-l'Amaury, en 1694, mort à Versailles en 1774. Reçu chirurgien à Paris, il s'établit à Mantes et devint chirurgien du duc de Villeroi, puis chirurgien du roi, qui l'appelait *le Penseur*. Atteint de la goutte, il se fit, au retour de la campagne de Flandre, recevoir docteur en médecine à Pont-à-Mousson, et resta attaché au service de Louis XV.



Fr. Quesnay.

Quesnay est l'un des principaux fondateurs de l'économie politique, le chef de l'école des physiocrates. Il publia ses idées économiques en 1756, dans l'Encyclopédie, à l'art. FERMIERS, GRAINS, etc., et, en 1758, dans deux ouvrages intitulés *Tableau économique* et *Maximes*, et enfin, en 1768, dans celui qui a pour titre *Physiocratie*. Selon Quesnay, il y a dans l'ordre économique des lois naturelles auxquelles le législateur doit se conformer. Toute intervention du pouvoir dans la production et l'échange est abusive et funeste, de là la fameuse maxime : *Laissez faire, laissez passer*. La terre est la source unique de la richesse, et l'industrie et le commerce ne font que transformer et transporter les objets sans y rien ajouter. La terre, donnant seule lieu à valeur, doit seule porter le poids de l'impôt. V. PHYSIOCRATIE.

Outre ses ouvrages économiques, Quesnay a laissé des ouvrages de médecine : *Observations sur les effets de la saignée* 1730 ; *Essai physique sur l'économie animale* 1736 ; *Histoire de l'origine et des progrès de la chirurgie française* 1749 ; *Traité de la suppuration* 1749 ; *Traité de la gangrène* (1749 ; *Traité des fièvres continues* 1753).

QUESNAY *ké-né*) **DE BEAUREPAIRE** Jules, magistrat et écrivain français, de la famille du précédent, né à Saumur en 1837. Entré dans la magistrature en 1862, il la quitta en 1870 pour prendre part à la guerre, devint journaliste, puis rentra dans la magistrature en 1879 comme substitut au tribunal de la Seine. Procureur général à Rennes en 1881, avocat général à Paris 1883), procureur général à la cour d'appel 1889), il dressa l'acte d'accusation contre le général Boulanger et les inculpés devant la haute cour. A la suite d'incidents relatifs à la mise en train des poursuites dans l'affaire du Panama, il fut nommé président de chambre à la Cour de cassation 1893). Plus tard, le conseil supérieur de la magistrature le mit hors de cause en cette affaire. V. PANAMA. Lorsque l'affaire Dreyfus fut portée devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, il intervint l'attitude de cette chambre, sollicita sur certains faits une enquête qui lui fut refusée, donna sa démission de président de chambre 1899) et fit, à partir de ce moment, une ardente campagne contre Dreyfus et ses partisans. Comme écrivain, il a publié sous le pseudonyme de JULES DE GLOUVET, entre autres romans : *le Forestier* 1880 ; *le Mariage* 1880 ; *le Berger* 1881 ; *la Famille Bourgeois* 1883 ; *l'Idéal* 1883 ; *Croquis de femmes* 1884 ; *l'Etude Chaudoux* 1885 ; *le Père* 1886, d'où il a tiré une comédie pour le théâtre du Vaudeville ; *la Fille adoptive* 1887 ; *Marie Fougère* 1889), sous le pseudonyme de LUCIE HENRIN ; et sous son nom : *le Panama et la République* 1899 ; *Français et cosmopolites* 1901).

QUESNEL LE, comm. de la Somme, arrond. et à 17 kilom. de Montdidier ; 977 hab. Ch. de f. d'Albert à Montdidier. Vastes souterrains creusés pour servir de refuges, à l'époque des invasions des Normands.

QUESNEL *ke-nèl*) François, peintre et dessinateur français, né au château de Holy-Rood, près d'Edimbourg, en 1542 ou 1543, mort à Paris en 1619. Il accompagna en France Marie de Lorraine et fut peintre de Henri III. Le musée du Louvre possède de lui un portrait de femme (dessin), le musée de Rennes un portrait de *Leonora Galigaï*.

QUESNEL *ke-nèl*) Pasquier, théologien et moraliste, né à Paris en 1634, mort à Amsterdam en 1719. Il était déjà docteur de Sorbonne en 1657, quand il entra dans la congrégation de l'Oratoire, pépinière ordinaire du jansénisme dès cette époque. Il ne tarda pas à se mêler aux querelles théologiques de l'époque. Nommé directeur de l'*Institution de Paris*, qui était en réalité le noviciat de l'Oratoire, il publia l'esquisse d'un livre, qui prit une énorme importance dans les discussions entre jansénistes et jésuites. *Abrégé de la morale de l'Evangile ou Pensées chrétiennes sur le texte des quatre Evangiles, pour en rendre la lecture et la méditation plus facile à ceux qui commencent à s'y appliquer*. Accueilli d'abord avec faveur, cet ouvrage obtint l'approbation de l'évêque de Châlons-sur-Marne et de la Sorbonne ; mais, quand il fut imprimé, l'archevêque de Paris intima à Quesnel l'ordre de quitter Paris (1681). En 1678, Quesnel refusa de signer le formulaire par lequel les oratoriens devaient s'engager à proscrire de leur enseignement la philosophie cartésienne et les doctrines jansénistes, et se réfugia à Bruxelles auprès d'Arnauld. Arrêté à la poursuite de l'archevêque de

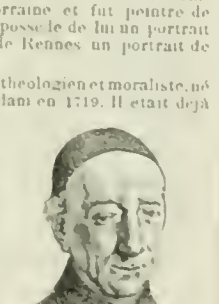

Pasquier Quesnel.

Malines, il fut enfermé par ordre du parti, et après la mort d'Arnauld, devint le chef de la part[ie] [...] En France, Quesnel [...] Il [...] Per[e] Quesnel, [...] Sa *Correspondance* [...]

QUESNELLISME [...] m. Doctrine de Quesnel.

QUESNELLISTE [...] Partisan de la doctrine de Quesnel.

QUESNOY [...] Nord, arrondissement de Lille, sur la Petite Helpe, affluent de l'Escaut [...] ab. de f. Nord. Manufactures de mesures, distillerie, fabrique de bière. Petite place forte. Il est de XVIIIe siècle. Simple bourgade au IXe s., elle fut fortifiée trois siècles plus tard par Baudoin IV, comte de Hainaut. Prise par Louis XI sur les Bourguignons 1477, par Guillaume le Taciturne sur les Espagnols 1568), elle tomba tour à tour au XVIIe siècle, entre les mains de la France 1657, du prince Eugène 1712, puis de Villars 1712. Pendant la Révolution, elle fut prise par les Autrichiens en 1793, mais reconquise l'année suivante par le général Schérer. — Le canton Est a 15 comm. et 13.154 hab. Le canton Ouest 14 comm. et 14 016 hab.



Armes du Quesnoy.

QUESNOY-SUR-DEULE *kè-noi*, ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 11 kilom. de Lille, sur la basse Deûle ; 5.040 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de toiles et brasseries. — Le canton a 9 comm. et 23.542 hab.

QUESSOY, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Brieuc ; 2.724 hab. Poires renommées.

QUESSY, comm. de l'Aisne, arrond. et à 32 kilom. de Laon, sur le canal de Saint-Quentin et le *ru de Quessy* ; 1 204 hab. Sucrerie ; culture importante de fleurs et fruits.

QUESTABILITE *ku-ès* — ral. *questable*] n. f. Dr. anc. Caractère de ce qui est questalable.

QUESTABLE *ku-ess* — du lat. *quæstus*, cherché] adj. Dr. anc. Personne soumise au droit de queste.

— Féod. Qui ne peut aller demeurer hors de la seigneurie, que son seigneur peut réclamer : *Serf* QUESTABLE.

— Substantiv. Individu questable. V. QUESTAL.

QUESTAL *ku-ès* — du lat. *quæstus*, cherché, demandé, réclamé] n. m. Féod. Dans les coutumes de Bordeaux, de Saint-Sever et de Béarn, Sorte de mainmortables qui ne pouvaient disposer de sa personne ni de ses biens sans le consentement de son seigneur.

— Adjectiv. : *Bien* QUESTAL, Bien soumis à la queste.

QUESTALITÉ *ku-ès*] n. f. Dr. anc. Etendue de territoire où s'exerçait le droit de queste.

QUESTE *ku-èst'* — du lat. *quæstus*, cherché] n. f. Forme ancienne du mot QUÊTE.

— Dr. féod. *Droit de queste*, Taille que le seigneur avait le droit de percevoir et de lever sur ses sujets *questables*.

QUESTEAU *ku-ès-to*] n. m. Coffre à argent, à bijoux. Vx.

QUESTEL Charles-Auguste, architecte français, né et mort à Paris (1807-1888). Il suivit, de 1823 à 1828, les cours de l'Ecole des beaux-arts. En 1835, il prit part à un concours pour la construction de la cathédrale de Nîmes, et son projet, fort remarquable, a été adopté. En 1846, il exposa au Salon un projet de *Restauration de l'amphithéâtre d'Arles*. Peu après, il était nommé membre de la commission des monuments historiques. A l'Exposition universelle de 1855, il obtint une première médaille. Architecte du palais de Versailles, il devint, par la suite, membre du conseil des bâtiments civils, professeur à l'Ecole des beaux-arts et membre de l'Institut, en 1871.

QUESTEMBERT *kess-tan-bèr'*, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 26 kilom. de Vannes ; 4 076 hab. Ch. de f. Orléans. Justice de paix. Eglise du XVIe siècle ; plusieurs chapelles fondées par les Templiers ; maisons du XVIe siècle. Voie romaine et restes de retranchements romains. Près de Questembert, Alain le Grand, comte de Vannes, battit les Normands en 888 et devint ainsi duc de Bretagne. — Le canton a 8 comm. et 12.909 hab.

QUESTEUR *ku-èss* — lat. *quæstor* ; de *quærere*, supin *quæstum*, chercher] n. m. Hist. Magistrat chargé, à Rome ou dans une province, de l'administration des finances. Magistrat de certaines villes de France, au XIVe siècle.

— Dr. parlem. Nom donné en France à un membre d'une assemblée chargé de diriger les finances, l'administration intérieure et la sécurité matérielle d'une assemblée.

— ENCYCL. Hr. rom. Les *questeurs* sont au nombre des plus anciens magistrats romains. On trouve sous la royauté un collège de deux magistrats appelés les *quæstores parricidii* (*parricidium* ayant ici le sens général de meurtre). Ce furent sans doute ces deux magistrats qui, maintenus à l'avènement de la république, obtinrent, avec de hautes fonctions judiciaires, une attribution financière, la garde du trésor de l'Etat (*ærarium*). Dans la suite, probablement après l'institution des *quæstores aerarii*, ils perdirent leurs attributions judiciaires. Dès lors ils furent choisis parmi les patriciens, les questeurs furent choisis à partir de 447 par les comices par tribus. En 421 [...] fut élevé à plus. Les premiers questeurs plébéiens furent élus en 409. Depuis 267, il y eut [...] questeurs sous Sylla, il y en eut vingt, et, sous César, jusqu'à [...] En dehors des questeurs urbains, chargés, à Rome, de l'administration des finances, il y avait les *questeurs provinciaux*, qui, chargés de [...] finances [...] flotte, [...] ressources [...] Auguste, deux questeurs [...] empereur [...] Les questeurs [...] Dans la suite de l'empire, [...] Diocletien et Constantin [...] ministre [...] général.

— Dr. parlem. En France, le Sénat et la Chambre des

Questions de critique et Nouvelles questions de critique, [illegible] 1858-1859. [illegible] renferme douze articles [illegible] et des parties diverses à tel ou tel [illegible] genre. Mais les plus importants [illegible], et ceux auxquels se rapportent [illegible] sont consacrés à des questions [illegible] : *l'Influence des femmes*, *le Code et le Théâtre*; *la Critique*, ou, sans [illegible] pour retarder de la science, propres, qui est l'appré- [illegible] *Une femme au dix-neuvième siècle*, [illegible] intéressent [illegible] leur portrait de renseignements [illegible] [illegible] [illegible]

QUETTREVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 9 kilom. de Coutances; 1.233 hab. (*Quettrevillais, aises*). S.-O. de f. Ouest. Église du XIVe siècle.

QUETZAL n. m. Nom ancien donné chez les Incas au quetzalcoatl du Guatemala, magnifique oiseau dont les plumes servaient à la parure des rois.

QUETZALCOATL, dieu du Mexique précolumbien, prêtre régulateur du monde, dépossédé de sa royauté solaire par la jalousie de ses frères (*Tezcatlipoca* ou le Destin, *Huitzilopochtli* ou le dieu Destructeur) et réduit à errer, invisible, dans l'espace. C'était le maître de l'air et des phénomènes atmosphériques. Selon les légendes toltèques, dont Quetzalcoatl était la divinité protectrice, le dieu aurait été un roi de Tollan (la grande métropole toltèque). Banni de sa patrie, il y serait rentré au bout de vingt ans et y aurait rapporté, des pays mystérieux situés au delà de la mer orientale, une civilisation assez avancée, mais, surtout, une religion humaine et pure.

QUEUE (*keû* — du lat. *cauda*) n. f. Appendice terminal du tronc de toutes sortes d'animaux. ‖ Se dit par ext. de l'abdomen des scorpions, des filets abdominaux des insectes, et même des appendices des ailes chez les papillons. — Objet qui a la forme d'une queue : *La* QUEUE *d'un cerf-volant.* ‖ Appendice d'un objet servant à le saisir : *La* QUEUE *d'une casserole.*

— Dernière partie, derniers rangs d'une suite : *La* QUEUE *d'un cortège, d'une armée.*

— File de personnes qui attendent leur tour : *Faire la* QUEUE. *Prendre la* QUEUE. *Se mettre à la* QUEUE.

— Fig. Suite, fin de quelque chose : *La* QUEUE *de l'hiver, d'un orage.* ‖ Reste d'une dette qu'on ne paye pas en entier : *Laisser une* QUEUE *chez le boulanger.*

— Loc. div. *Sans queue*, Sans désignation spéciale : *Le frère du roi était Monsieur* SANS QUEUE. Vx.) ‖ *A la queue*, À l'extrémité d'une suite ; à la fin, au dernier rang. ‖ *A la queue leu leu.* V. LEU. ‖ *La queue d'un parti*, Les derniers débris de ce parti. ‖ *Couper sa queue*, Se séparer de ceux d'un parti qui peuvent faire tort. ‖ *En queue*, Par derrière, à la poursuite, aux trousses de quelqu'un : *Malfaiteur qui a les gendarmes* EN QUEUE. ‖ *Prendre en queue*, Attaquer par derrière. ‖ *Queue à queue*, À la file. ‖ Pop. *Pas la queue d'une queue d'une*, Pas un seul ou une seule. ‖ *N'en voir plus ni queue ni oreilles*, Ne rien retrouver d'une chose enlevée ou perdue. ‖ *Ruban de queue*, Route droite, plane et très longue. ‖ *Prendre une affaire par la tête et par la queue*, La tourner, examiner de toutes les manières. ‖ *Faire la queue à quelqu'un*, Le prendre pour jouet, pour dupe. ‖ Pop. *Faire une queue, des queues à quelqu'un*, Lui faire des infidélités, en matière d'amour. ‖ *Brider son cheval, son âne par la queue.* V. BRIDER. ‖ *Ajouter des queues aux zéros*, Faire des 9 à la place des zéros, falsifier des écritures à son profit. ‖ *Prendre le roman par la queue*, Vivre maritalement avant le mariage. ‖ *Queue de renard*, Vomissement en longue traînée. ‖ *Se donner la discipline avec une queue de renard*, affecter l'austérité tout en vivant délicatement. ‖ *Écorcher anguille par la queue.* V. ANGUILLE. ‖ Fam. *Tirer le diable par la queue.* V. DIABLE. ‖ *Finir en queue de rat* ou *de poisson*, Se dit d'une affaire qui traîne en longueur et finit par avoir plus aucune importance. V. DESINIT IN PISCEM.

— Anat. *Queue de cheval*, Faisceau des nerfs lombaires et sacrés qui termine la moelle épinière.

— Archéol. *Salade à queue*, Salade en usage de la seconde moitié du XVe siècle au commencement du XVIe et qui couvre-nuque, très allongé, se continuait en arrière comme une sorte de queue. La salade à queue est caractéristique de l'armure gothique; on la porta en France depuis le règne de Charles VII jusqu'à celui de Louis XI; mais, en Allemagne, on en usa jusqu'au XVIIe siècle, dans les harnais de joute. V. SALADE. ‖ *Queue de paon.* Se dit autrefois de la couleur bleu violacé ou verdâtre que les armuriers donnaient aux lames par le recuit. (On disait une épée QUEUE DE PAON ou EPEE PAONNÉE.)

— Archit. Extrémité d'une pierre longue qui entre dans la construction d'un mur ou d'une voûte : *Ce clavecin n'a pas assez de* QUEUE. ‖ La partie la plus large du giron d'une marche tournante. ‖ Longueur d'une pierre prise dans le sens de l'épaisseur du mur ou de l'ouvrage en maçonnerie dont elle fait partie. ‖ *Queue en cul-de-lampe*, Clef de voûte qui descend en contre-bas.

— Astron. Longue traînée de lumière qui suit le corps d'une comète. ‖ *Queue de dragon*, Nœud descendant de la lune. ‖ *Queue de la grande Ourse, de la petite Ourse*, Partie de la constellation de la petite Ourse disposée sur une longue courbe. ‖ *Queue du Lion*, Nom d'une étoile de première grandeur, dans la constellation du Lion.

— Bot. S'emploie souvent comme syn. de PEDONCULE ou de PÉTIOLE : *La* QUEUE *d'une violette, d'un melon. La* QUEUE *d'une feuille.*

— Calligr. Partie qui excède par en bas le corps d'une lettre ou d'un chiffre : *La* QUEUE *d'un g, d'un p, d'un 9.*

— Chancell. *Lettres scellées sur double queue*, Actes dont



Lettres scellées sur queue : 1. Sceau sur double queue; 2. Sceau à queue bretonne; 3. Sceau sur simple queue; 4. Mode d'apposition du sceau précédent; 5. Sceau multiple sur simple queue.

le sceau est suspendu à une bande de parchemin traversant une incision pratiquée dans le repli de la pièce. *Lettres scellées sur simple queue*, Actes dont le sceau est attaché à un lambeau flottant, découpé dans la feuille même du parchemin qui constitue la pièce.

— Comm. Dernier bout d'une étoffe, par opposition au *chef*, qui est le premier. ‖ *Queue de chanvre*, Paquet d'un

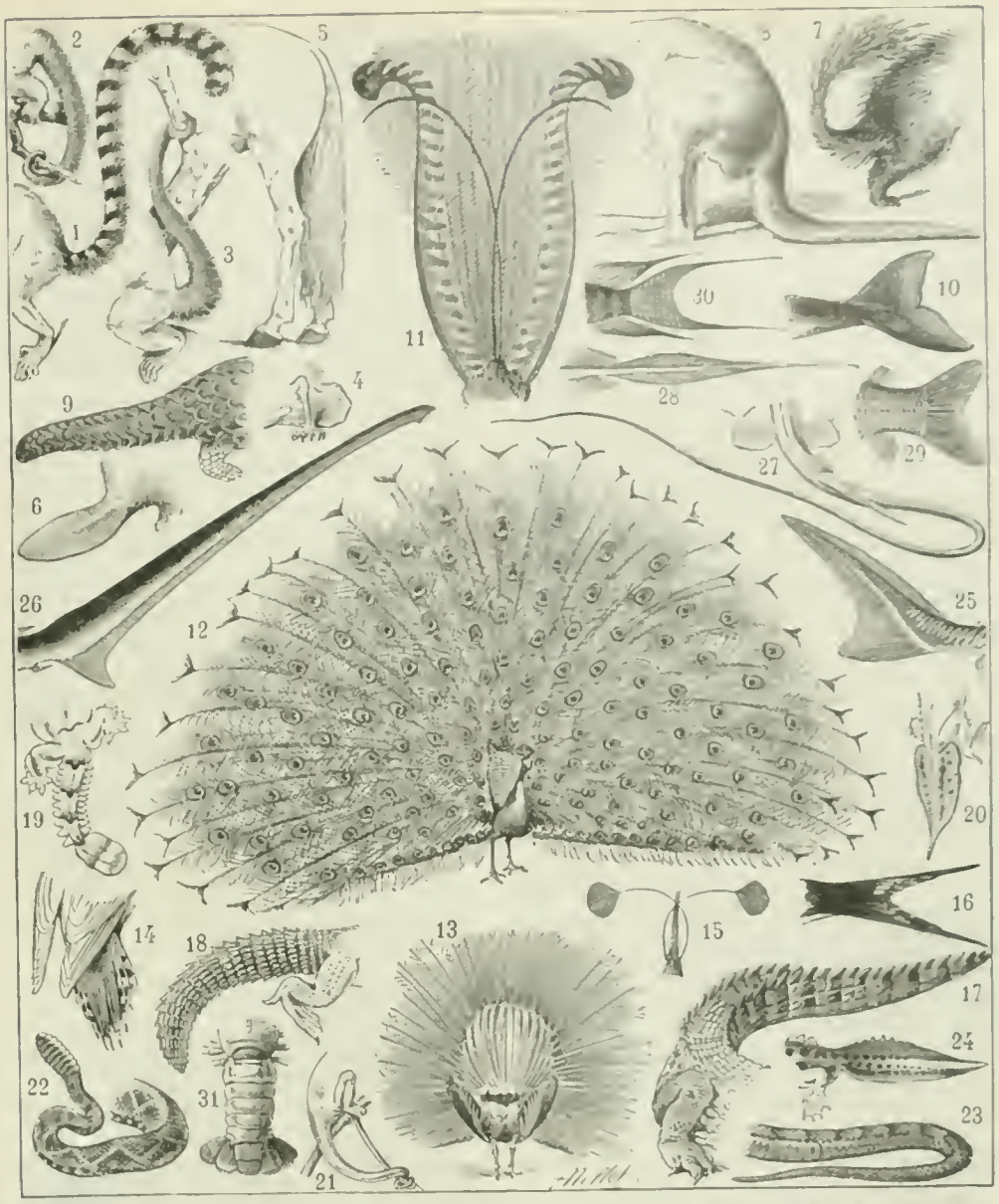

QUEUES. 1. De makî; 2. De phalanger; 3. De lagothriche; 4. De chauve-souris; 5. De cheval; 6. De castor; 7. De rat; 8. De kangourou; 9. De pangolin; 10. De dauphin; 11. De menure-lyre; 12. De paon; 13. De paon montrant la vraie queue en arrière; 14. De pie; 15. De hoddigeste; 16. D'hirondelle; 17. De crocodile; 18. De fouette-queue; 19. De pithécanthrope; 20. De gecko phyllure; 21. De caméléon; 22. De crotale; 23. De couleuvre; 24. De triton; 25. D'esturgeon; 26. De squale; 27. De myliobate; 28. De chimère; 29. De carpe; 30. De macropode; 31. D'écrevisse.

kilogramme de filasse dont les brins ont tous les racines tournées du même côté. ‖ *Étoffe à cap et queue*, Étoffe qui sort du tissage et n'a pas encore été coupée.

— Fortif. *Queue d'aronde.* V. ARONDE.

— Hist. *Queue de cheval*, Insigne de l'autorité chez les Turcs Osmanlis. C'était une queue de cheval fixée au bout d'une lance terminée par une boule d'or. V. PACHA.

— Ichtyol. Épanouissement tendineux des muscles vertébraux chez les poissons, qui sert à imprimer la direction : QUEUE *d'un saumon.*

— Jeux. Somme que l'on ajoute au jeu une fois pour toutes, indépendamment de l'enjeu principal. ‖ Au trictrac, Somme en sus de l'enjeu ordinaire qu'à la partie à écrire le perdant paye au gagnant. ‖ Au jeu de la comète, Produit des paris, totalité des jetons que, dans le cours de la partie, on a mis aux paris des placements de la comète. ‖ Nom d'un faux mélange de cartes. ‖ Bâton dont le petit bout est garni d'un morceau de cuir dit *procédé*, et avec lequel on pousse les billes, au jeu de billard. ‖ *Faire fausse queue*, Toucher la bille à faux avec la queue.



Queue de cheval.



Queue de billard : A, extrémité inférieure; B, extrémité supérieure terminée par le procédé P.

— Manèg. *Queue à l'anglaise*, Celle qui a été coupée selon la méthode anglaise, c'est-à-dire dont on a incisé, tout en l'écourtant, certains muscles pour qu'elle reste constamment relevée. ‖ *Queue en catogan*, Celle qui a été coupée de telle façon que les crins de côté soient plus longs que ceux du milieu, formant ainsi deux pointes rappelant les catogans. ‖ *Queue en balai*, Celle dont les crins sont plus abondants à la base qu'à la pointe et qui a l'aspect d'un balai. ‖ *Queue de rat*, Celle qui est dégarnie de crins. ‖ *Queue à tous crins*, Celle dont les crins ont toute leur longueur. ‖ *Queue écourtée*, Celle dont on a rogné l'extrémité des crins.

— Mar. *Aviron de queue*, Nom de l'aviron de godille d'un navire. ‖ *Queue d'une poulie*, Cordage frappé sur cette poulie et servant à la manœuvre. ‖ *Queues de chat*, Nuages étroits et longs. (On dit aussi BARBES DE CHAT.) ‖ *Queue d'une escadre*, Arrière-garde. ‖ *Vaisseau de queue*, Dernier vaisseau d'une ligne. ‖ *Queue d'un fleuve*, Distance jusqu'à laquelle l'effet de ses eaux se fait sentir en mer. ‖ *Queue d'un grain*, Derniers effets d'un grain. ‖ *Queue d'une pointe*, Saillie que présente cette pointe sous l'eau. ‖ *Queue d'un pavillon*, Bout de ce pavillon de la gaine sur le quel on frappe le halebas ou la drisse. ‖ *Queue de bordage*, Extrémité du pistolet.

— Métall. *Faire la queue*, Se dit du mercure mal purifié, quand ses globules sont peu mobiles et non arrondis.

— Miner. Partie d'un gîte, d'un filon qui est la plus éloignée de la surface du sol.

— Modes. Partie d'un vêtement qui traîne par derrière : *Robe à* QUEUE. ‖ *Habit à queue de morue*, et substantiv. très fam. *Queue-de-morue* ou *Queue-de-pie*, ou *Queue-d'hirondelle*, Frac. ‖ Cheveux de derrière attachés avec un cordon et couverts d'un ruban roulé tout autour : *Une perruque à* QUEUE. ‖ *Queue en saucisse*, Petite queue de cheveux longue et mince.



Robe à queue.

— Moll. Canal qui termine en avant la coquille de divers mollusques.

— Musiq. Ligne verticale que l'on ajoute au corps de la plupart des notes. ‖ Partie d'un violon ou d'un instrument du même genre où les cordes sont attachées par le bas. ‖ *Piano à queue* V. PIANO.

— Pêch. Sorte de filet à manche. ‖ *Ligne en queue de rat* ou substantiv. *queue-de-rat*, Ligne qui s'amincit progressivement depuis la canne jusqu'à l'hameçon. ‖ *Queue de cochon*, V. GANGUI.

— Pr. et chauss. *Queue de pavé*, Partie inférieure d'un pavé, qui est noyée dans le sable.

— Techn. Partie d'un livre où se trouve la suite des pages. ‖ *Queue de rames*, Fuseaux qui passent sur les poulies du cassin et qui tiennent les fourchettes, dans les métiers à fabriquer la gaze figurée ou brochée. ‖ *Queue des ondes*, Dans le métier à bas, Extrémité postérieure des ondes, laquelle joue dans les petits ressorts et grilles. ‖ *Queue ou Soie d'un couteau à gaine*, Partie de la lame qui

...ons tuce ...ar un petit nombre de vertèbres caudales ... ongnon, et sur ce moignon se greffent les ... rig. les rectrices dont l'usage est celui ... vernail et ce rôle est également celui ... a mains aquatiques. La queue des mam... rement aussi et emploi à peine sert-elle ... ez les types volants : ... très longue, cylindrique, munie de ... elle peut être préhensile, comme chez ... et servir d'appareil de fixation, même, ... ers elle se termine par une sorte de doigt ... et serre fortement les branches, et l'animal dort ... aussi dans le vide, ressemblant ce fruit ... arbre. Au contraire, dans beaucoup de grands ani... x, la queue se réduit à un court tronçon d'où pendent ... longs crins : cheval, ou a une sorte de fouet muni de ... sse ou es rigides : éléphant, propres dans les deux cas ... re office de chasse-mouche, etc. Des quantités de rongeurs, d'édentés, etc., ne possèdent que peu ou point de queue; il en est de même pour les singes anthropoïdes. Chez les kangourous, la queue, très épaisse à sa base, sert de point d'appui à l'animal, qui progresse tou... ours à l'aide de ses seuls membres postérieurs; elle s'adjoint à ceux-ci pour former un véritable trépied, etc. Une des modifications les plus curieuses de la queue s'observe chez les castors, où cet appendice fait fonction d'une véritable truelle.


Queue-de-carpe.

QUEUE *keû* — orig. inconn. (On a proposé *codus*, tonneau, et *capa*, broc.) n. f. Futaille employée dans le commerce, et d'une contenance variable. V. FÛT.

QUEUE n. f. Techn. V. QUEUX.

QUEUE-D'ARONDE n. f. Bot. Nom vulgaire de la flèchière. ‖ Pl. *Des* QUEUES-D'ARONDE.

QUEUE-DE-CARPE n. f. Techn. Crampon en petit fer plat. ‖ Pl. *Des* QUEUES-DE-CARPE.

QUEUE-DE-CHAT n. f. Mar. Cordage servant autrefois à infliger des châtiments corporels. ‖ Pl. *Des* QUEUES-DE-CHAT.

QUEUE-DE-CHEVAL n. f. Bot. Nom vulgaire de la PRÊLE. ‖ Pl. *Des* QUEUES-DE-CHEVAL.

QUEUE-DE-COCHON n. f. Tarière terminée en vrille. ‖ Petite vis conique qui est placée à l'une des extrémités de la châsse de la navette, et qui sert à y fixer les tuyaux des trames dites à dévider. (Pl. *Des* QUEUES-DE-COCHON.)

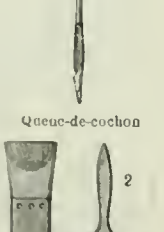
Queue-de-cochon

QUEUE-DE-LIÈVRE n. f. Bot. Lagure ovale. ‖ Pl. *Des* QUEUES-DE-LIÈVRE.

QUEUE-DE-LION n. f. Bot. Phlomide leonure. ‖ Pl. *Des* QUEUES-DE-LION.

QUEUE-DE-LOUP n. f. Bot. Nom vulgaire du melampyre des champs. ‖ Pl. *Des* QUEUES-DE-LOUP.

QUEUE-DE-MORUE n. f. Techn. Large pinceau plat ou brosse à l'usage des peintres et des doreurs. ‖ Planche dont la largeur va en augmentant d'un bout à l'autre. Pl. *Des* QUEUES-DE-MORUE.)

— Modes. V. QUEUE.

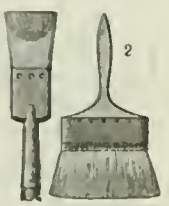
Queue-de-morue : 1. Épaisse; 2. Plate.

QUEUE-DE-PAON n. f. Archit. Motif décoratif dont le principe est un élément circulaire qui va en s'élargissant du centre d'une demi-circonférence jusqu'à la périphérie. ‖ Pl. *Des* QUEUES-DE-PAON.

— ENCYCL. La *queue-de-paon* est un élément important de décoration dans l'architecture orientale; on la retrouve sur les frontons, les gâbles et les faîtes des monuments hindous, surtout dans les tympans des toits voûtés de l'Inde méridionale. L'art mosarabe s'en est beaucoup servi en Espagne, et on retrouve ces épanouissements jusque dans les pommeaux des dagues et des épées du XVe s.

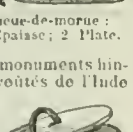
Queue-de-rat.

QUEUE-DE-POIREAU n. f. Bot. Nom vulgaire du muscari à toupet. ‖ Pl. *Des* QUEUES-DE-POIREAU.

QUEUE-DE-POURCEAU n. f. Bot. Nom vulgaire des peucédans. ‖ Pl. *Des* QUEUES-DE-POURCEAU.

QUEUE-DE-RAT n. f. Tabatière en écorce de bouleau, dont le couvercle est soulevé à l'aide d'une petite lanière de cuir ressemblant à une queue de rat. ‖ Pl. *Des* QUEUES-DE-RAT.

— Art vétér. Espèce de dartre allongée, formant une ligne dégarnie de poils, qui survient aux jambes des chevaux.

— Bot. Nom vulgaire de diverses espèces de prêles et de la fétuque.

— Comm. Espèce de cigare.

— Mar. Bout amariné d'un cordage.

— Techn. Lime ronde, ainsi nommée à cause de sa forme, qui sert à agrandir les trous et à travailler les parties rondes où la lime ronde ne peut passer.

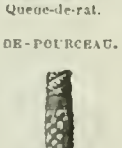
Queue-de-rat (mar.).

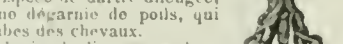
Queue-de-rat (techn.

QUEUE-DE-RENARD n. f. Hydraul. Racine qui s'introduit dans un tuyau de conduite, et qui pousse une grande quantité de chevelu enduit d'une matière visqueuse. ‖ Pl. *Des* QUEUES-DE-RENARD.

— Bot. Espèce d'amarante. ‖ Espèce d'astragale. ‖ Nom vulgaire des vulpins.

— Techn. Outil taillé à deux biseaux ou chanfreins par le bout, dont on se sert pour percer. ‖ *Queue-de-renard à percer*, Queue de renard préparée pour appliquer les moules d'or ou d'argent.

QUEUE-DE-SOURIS n. f. Bot. Nom vulgaire des myosures. ‖ Pl. *Des* QUEUES-DE-SOURIS.

QUEUE-D'OISON n. f. Bateau en gondole dont on se sert pour la pêche du hareng et du maquereau. ‖ Pl. *Des* QUEUES-D'OISON.

QUEUE-D'OR n. f. Archéol. Nom donné autref. à la pièce de harnachement dite *garde-queue*, quand elle était faite de cinquante ‖ Pl. *Des* QUEUES-D'OR.

QUEUE-DU-CHAT n. f. Une des figures du quadrille français. ‖ *Demi-queue-du-chat*, Pas figuré des anciennes contredanses. (Pl. *Des* QUEUES-DU-CHAT.)

QUEUE-FOURCHUE n. f. Nom vulgaire d'un papillon


Queue-fourchue, papillon et chenille (réd. 2 fois).

nocturne du groupe des rotodontes, la *dicranura vinula*. ‖ Pl. *Des* QUEUES-FOURCHUES.

QUEUE-FORT n. m. Vitic. Syn., dans le Lot-et-Garonne, de MAUZAC.

QUEUE-ROUGE n. f. Paillasse dont la perruque est terminée par une queue nouée d'un ruban rouge. ‖ Pl. *Des* QUEUES-ROUGES.

QUEULEULEU n. m. Syn. de QUEUE LEU LEU. V. LEU.

QUEURSAGE n. m. Action de queurcer. (On dit aussi QUEURÇAGE.

QUEURSE ou **QUEURCE** (*keurss*) n. f. Pierre à aiguiser dont les tanneurs se servent pour dépiler ou débourrer les peaux. (On donnait autrefois ce nom à toutes les pierres à aiguiser.) ‖ Morceau d'ardoise taillé en forme de couteau, et servant au maroquinier à dépiler les peaux (SYN. QUEUX, QUEUE, QUEUSE, QUIOSSE.)

QUEURSER ou **QUEURCER** (*keur'sé*) v. a. Dépiler une peau avec la queurse. ‖ On dit aussi QUEUSER, QUIOSSER

QUEURSÉ, ÉE part. pass. du v. Queurser. S'emploie adjectiv. : *Une peau* QUEURSÉE.

QUEUSSI-QUEUMI (*keû-si-keû*) loc. adv. Fam. Absolument de même : *Vous avez entendu ce qu'il vient de dire : eh bien! moi, je dis* QUEUSSI-QUEUMI.

QUEUTAGE (*keû-taj'*) n. m. Au billard, Action de queuter.

QUEUTÉ, ÉE (*keû*) adj. Musiq. Se dit d'une note de plain-chant munie d'une queue.

QUEUTER (*keu*) v. n. Au billard, Pousser d'un seul coup de queue deux billes qui sont très rapprochées l'une de l'autre : *Il est défendu de* QUEUTER.

QUEUX *keû* — du lat. *coquus*; de *coquere*, cuire) n. m. Cuisinier : *Il y avait des maîtres* QUEUX *dans la maison du roi.*

— *Maîtres queux*, Corporation de cuisiniers dits aussi *cuisiniers, porte-chape et traiteurs de la ville et faubourgs de Paris*, organisée en 1599 : *Les* MAÎTRES QUEUX *eurent le privilège de porter à domicile les mets recouverts d'une chape de fer-blanc.*

— Hist. *Grand queux de France*, Officier de la maison du roi, préposé au service de la bouche. (L'office, qui datait du XIe s., fut supprimé sous Charles VIII.)

QUEUX *keû* — du lat. *cos, cotis*) n. f. Sorte de pierre à aiguiser : QUEUX *à faux*. QUEUX *à l'huile*. ‖ Syn. de QUEURSE. On écrit aussi QUEUE.)

QUEVAGE (*keu-vaj'*) n. m. Dr. cout. Capitation. V. CHEVAGE.

QUEVAUCAMPS, comm. de Belgique (Hainaut), arrond d'Ath; 2.840 hab. Carrières et fours à chaux.

QUEVAUVILLERS, comm. de la Somme, arrond. et à 18 kil. d'Amiens; 912 hab. Ch. de f. Nord. Passementeries

QUEVEDO CASTELLO BRANCO (Vasco MOUSINHO DE), poète portugais (fin du XVIe et début du XVIIe s.). Il fut l'un des nombreux imitateurs de Camoëns. Comme poète, il a laissé un poème sur Alphonse V l'Africain, *Affonso Africano*, où le poème épique se complique d'une allégorie morale. Il écrivit également un poème religieux sur *Santa Isabel*. Comme poète lyrique, il composa un assez grand nombre de poésies, notamment des sonnets et des romances. On regrette de trouver dans ces poésies trop d'éloges et de flatteries à l'adresse de Philippe II

QUEVEDO Y VILLEGAS (Francisco Gomez DE), polygraphe espagnol, né à Madrid en 1580, mort à Villanueva de los Infantes en 1645. Il séjourna à Valladolid avec la cour (1601-1606), vécut à Madrid de 1606 à 1613, puis à la suite d'un duel, alla servir le duc d'Osuna en Sicile d'abord, puis à Naples. Rentré en faveur en 1623, il encourut une seconde disgrâce 1628, puis devint secrétaire du roi. On lui attribua, entre autres satires politiques, un pamphlet que le roi trouva sous sa serviette (1639). Il fut alors exilé à Léon, au couvent de San Marcos, et y resta jusqu'à la disgrâce d'Olivarès (1643).


Quevedo.

L'activité intellectuelle de Quevedo y Villegas fut très remarquable. Ses poésies se trouvent dans *los Nueve Musos Castellanos*, qui parurent de 1648 à 1670. Ce fut dans la poésie légère, satirique et burlesque, que Quevedo y Villegas excella. Parmi ses œuvres en prose, les meilleures, les seules restées populaires, sont des peintures satiriques de la société contemporaine : les *Lettres du chevalier des Tenailles*, le *Buscón* ou *D. Pablo de Ségovie* (1626, un des plus importants romans picaresques; les *Songes* ou *Sueños*, réunis en 1627, etc. Les œuvres de politique comprennent des traités didactiques (*la Politique de Dieu*

historiques (*le Mareus Brutus*) et un certain nombre de blications ou libelles inspirés par les affaires ou les démiques du temps. Quevedo prit aussi une part active x polémiques littéraires de l'époque et combattit l'école Gongora ; mais il passe pour être le chef de l'école conptiste, caractérisée par la finesse excessive de la pensée la recherche de l'expression.

QUÉVEN, comm. du Morbihan, arrond. et à 7 kilom. do riont ; 2.393 hab. Croix sculptée au cimetière, chapelles s XVe et XVIIe siècles ; près de Kerdehoret, menhir.

QUÉVERT, comm. des Côtes-du Nord, arrond. et à kilom. do Dinan ; 1.371 hab.

QUEVEZE ou **QUEVAISE** (*ke-vèz'*) n. f. Dr. cout. Droit r lequel le dernier-né, fils ou fille, demeurait seigneur tout l'héritage, les meubles étant seuls partagés entre s autres enfants. (C'était l'opposé du droit d'ainesse.)

QUEYRAC, comm. do la Gironde, arrond. et à 7 kilom. Lesparro, dans le Bas-Médoc ; 1.624 hab. Ch. de f. de rdeaux au Verdon. Vignoble donnant des vins rouges geeux et assez légers. Principaux crus : *Château-Carcaeux, Château-Berton, Château-les-Graves-Carcanieux, Chdu-Carcanieux-les-Lattes*, etc.

QUEYRAS, région et vallée des Hautes-Alpes, arrosée r le Guil, affluent de gauche do la Durance. Beaux ysages ; riches pâturages. Plusieurs passages, dont le us connu est le col d'Agnello (2.672 m.), conduisent en alie par les hautes vallées du Guil et de ses affluents. s fortifications de Château-Queyras et de Mont-Dauphin donnent une réelle importance stratégique.

QUEYRIÈRES, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à kilom. du Puy ; 1.083 hab.

QUÉZAC, comm. de la Lozère, arrond. et à 11 kilom. Florac, sur le Tarn ; 552 hab. Source froide bicarbotée, ferrugineuse. Château fort du XIVe siècle. Pont othique, avec chapelle bâtie par le pape Urbain V.

QUEZALTENANGO, ville de Guatemala, ch.-l. du dép. omonyme, près du Cerro Quemado ; environ 21.000 hab. est la seconde capitale de la république : Champerico lui rt de port sur le Pacifique. — Le département est peuplé de 161.800 hab.

QUEZALTEPEQUE, village du Guatemala (départ. de huquimula) ; 7.000 hab.

QUI (*ki* — lat. *qui*, même sens) pron. relat. Lequel, laelle, lesquels, lesquelles : *Celui-là est bon* QUI *fait du bien x autres.* (La Bruy.) ‖ Toute personne qui, quiconque : *ui prévoit tout, est misérable.* (St-Evrem.)

— Une chose laquelle : *Voilà* QUI *me plaît.*

— Quelle personne, sans interrogation : *Sachez à* QUI *ous parlez.* ‖ Quelle personne, avec interrogation : QUI *es-vous ? A* QUI *le faute ?*

— *Qui... qui*, l'un..., l'autre, Celui-ci..., celui-là : Qui *ut du froid*, QUI *du chaud.*

— Loc. adv. *Qui est-ce qui*, Quelle est la personne laquelle. ‖ *Qui plus est*, Chose plus forte encore. ‖ *Qui pis est*, hose encore plus fâcheuse. ‖ *Qui que ce soit, Qui que ce usse être*, Quelque personne que ce soit, que ce puisse re. *Qui ni quoi*, Ni personne, ni chose, rien. ‖ *Être à i.* S'emploie après ce pour signifier qu'on se dispute, l'on montre une sorte d'émulation pour savoir lequel : ETAIT À QUI *entrerait le premier.* ‖ *Trouver à qui parler*, rouver un adversaire, un rival, un émule.

— n. m. Mot *qui* :

Prendre garde qu'un *qui* ne heurte une diphtongue.
RÉGNIER.

— Gramm. *Qui* précédé d'une préposition ne se dit bien e des personnes ou des choses personnifiées. Il ne faut ne pas dire : *Le cheval sur* QUI *j'étais monté*, mais *sur leel j'étais monté.* On remplace aussi *qui* par *lequel, laelle* quand cela est nécessaire pour éviter une équivoque.

QUIA (À) (*ku-i* — du lat. *quia*, parce que), loc. adv. Hors tat de répondre : *Être* À QUIA. *Mettre quelqu'un* À QUIA mme un homme qui ne sait répondre autre chose que *ce que...* ‖ Dans un état de dénuement complet : *Être mis* OUIA *par une banqueroute.*

QUIA NOMINOR LEO (*Parce que je m'appelle lion*), mots s d'une fable de Phèdre (*la Vache, la Chèvre et la ebis en société avec le Lion* ; I, 5) ; c'est une raison donnée le lion pour s'attribuer une part du butin. Ces mots ppliquent à ceux qui abusent de leur force et de leur orité, pour prendre, comme on dit, la part du lion.

QUIAIOS, bourg du Portugal (Beira), à quelques kilotres de l'Océan ; 4.600 hab.

QUIAPO, bourg des Philippines (Ile de Luçon), sur le ive Pasig ; 7.000 hab. C'est un faubourg de Manille.

QUIAQUIA n. m. Dans l'Amérique centrale, Sorte de celle tarte ordinairement d'une carapace de tortue dans laquelle on met à petits cailc. (Le mancé est terminé ne tête de serpent.

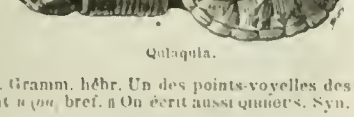

Quiaquia.

QUIBBUTS (*ki-but'*) n. m. Gramm. hébr. Un des points-voyelles des oreux, valant *u (ou*, bref. ‖ On écrit aussi QUIBOUTS. Syn. BÉQ.

QUIBDO, ville de la Colombie (dép. de Cauca), sur le es supérieur do l'Atrato ; 7.000 hab. Port fluvial actif.

QUI BENE AMAT BENE CASTIGAT (*Qui aime bien châtie*), maxime fort en vogue dans l'ancienne pédago. ‖ Dans un ordre d'idées plus élevé, Maxime do resgion chrétienne, qui nous porte à accepter les maux qui s frappent comme des épreuves salutaires. (Le plus sent, cette maxime se cite par plaisanterie.)

QUIBERON, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à kilom. de Lorient ; 3.299 hab. (*Quiberonnais, aises*). de f. Orléans. Petite place de guerre, deux ports : Haliguen et port Maria ; bains de mer. Pêche de la sine. Fabrique de produits chimiques. Eglise romane locmaria. La presqu'île de Quiberon, dont le village t son nom, en butte aux invasions des Normands (910), Anglais (1746, a été, en 1795, le théâtre du débarquemt et de la défaite d'une petite armée d'émigrés royalistes. V. pl. bas.) Le canton a 7 comm. et 12.312 hab.

Quiberon AFFAIRE DE. Au commencement de 1795, les emigrés réfugiés à Londres, encouragés par William Pitt, avaient cru pouvoir profiter des difficultés où se débattait, depuis Thermidor, la Convention, pour tenter un débarquement sur les côtes françaises de l'Ouest. A l'instigation de l'Angleterre, la Bretagne fut choisie comme point d'arrivée de l'expédition, que d'Hervilly et Sombreuil devaient diriger et à laquelle Puisaye, en Bretagne, avait ménagé, par de longues négociations, l'appui des chouans de Cadoudal. C'est dans la baie de Quiberon que le débarquement eut lieu, protégé par l'escadre de l'amiral anglais Warren. Mais Sombreuil ne connaissait pas le terrain ; d'Hervilly fut traîtreusement une partie de ses hommes. Cependant, les émigrés avaient pu s'emparer du fort Penthièvre, qui commande la presqu'île de Quiberon, mais Hoche, qui était accouru avec le général Humbert, le reprit de nuit, par surprise, et les émigrés ne tardèrent pas à être refoulés dans l'étroite langue de terre. Puisaye, sous prétexte de sauver sa correspondance politique et do prévenir l'amiral Warren, regagna la flotte anglaise. Mais celle-ci essaya inutilement de protéger le rembarquement des émigrés. La mer était grosse, le désordre à son comble, les boulets anglais atteignaient aussi bien les émigrés que les bleus. C'est alors que le général Humbert, ou divers groupes de soldats républicains, auraient promis la vie sauve aux émigrés, s'ils se rendaient : de fait, 750 environ mirent bas les armes. La loi était formelle : tout émigré pris en armes sur le territoire français devait être fusillé. Hoche déclara, et cela semble vrai, n'avoir jamais eu connaissance, pendant le combat, des paroles ni des promesses du général Humbert ; il ajouta que, s'il les avait connues, il les eût sur-le-champ désavouées, comme c'eût été son devoir strict. Personnellement, il inclinait à la clémence, et envoya Tallien à Paris pour prendre les ordres du comité de Salut public. La réponse fut que la loi suivrait son cours ; 711 émigrés furent passés par les armes dans une prairie de Brech, près d'Auray. On incrimina fortement à Londres, et non sans raison, l'attitude trop passive de la flotte ; à Pitt, qui se félicitait que le sang anglais n'eût pas coulé, Sheridan répondit que l'honneur anglais, lui, avait coulé à flots.

QUIBOR, ville du Venezuela (Etat de Lara), sur la route du Barquisimeto à Tocuyo ; 8.000 hab.

QUIBOU, comm. de la Mancho, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Lô ; 1.122 hab.

QUIBUS (*ku-i-bus* — ablat. pl. du lat. *qui*, lequel. [*Quibus* signifie donc « par lesquels, avec quoi »]) n. m. Argent, monnaie : *Avoir du* QUIBUS. *Avec du* QUIBUS *on va partout.*

QUICHE (*kich'* n. m. Art culin. Sorte de flan.

QUICHÉ ou **SANTA-CRUZ del Quiché**, ville du Guatemala, ch.-l. du dép. du même nom, dans une plaine fertile, sur les ruines d'Utatlan, ancienne capitale du royaume des Quichés ; 6.000 hab. — Le département est peuplé de 87.929 hab.

QUICHERAT (*Louis*-Marie), philologue, né et mort à Paris (1799-1884). Elève de l'École normale, agrégé de l'Université (1826), il professa pendant plusieurs années la rhétorique, puis devint, en 1843, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il entra en 1846 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On lui doit des ouvrages très estimés, à l'usage des classes : *Traité de versification latine* (1826) ; *Traité élémentaire de musique* (1833) ; *Tableaux de musique* ou *Exercices gradués* (1835) ; *Thesaurus poeticus linguæ latinæ* (1836) ; *Traité de versification française* (1838-1849-1850) ; *Polymnie* (1839), avec Sonnet ; *Nouvelle prosodie latine* (1839) ; *Dictionnaire latin-français* (1841), avec Daveluy ; *Principes raisonnés de la musique* (1846) ; *Dictionnaire français-latin* (1858), devenu classique ; *Mélanges de philologie* (1879) ; des éditions classiques ; etc.

QUICHERAT (*Jules*-Etienne-Joseph), archéologue français, frère du précédent, né et mort à Paris (1814-1882). Elève de l'École des chartes en 1834, attaché à la Bibliothèque nationale, il devint, en 1847, répétiteur d'archéologie, puis (1849) professeur de diplomatique à l'École des chartes, qu'il dirigea de 1871 à sa mort. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc* (1841-1849) ; *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* (1850) ; *Thomas Basin* (1855-1859) ; *Histoire de sainte Barbe* (1860-1864) ; *De la formation française des anciens noms de lieu* (1868) ; *Histoire du costume en France* (1875) ; *Rodrigue de Villandrando* (1879). Par son enseignement à l'École des chartes, il a été un des fondateurs de l'archéologie française. On a publié après sa mort : *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (1885-1886).



Quicherat.

QUICHÉS, Indiens du Guatemala, apparentés aux Mayas du Yucatan, avec lesquels ils forment la famille maya-quichée. — *Un* QUICHÉ. *Une* QUICHÉE.

— Adjectiv. : *La race* QUICHÉE.

— n. m. Langue quichée : *Le* QUICHÉ, *dialecte maya, a été étudié par Brasseur de Bourbourg* (1862).

— ENCYCL. Comme leurs frères les Mayas, les *Quichés* ont été des constructeurs remarquables. Ils ont fondé jadis une puissante monarchie aristocratique, s'appuyant sur une féodalité fortement disciplinée. Le temple de Tohil, leur principale divinité, était desservi par une foule de prêtres et de sacrificateurs, qui devaient mener une vie de continence et de privations. Les Quichés vivent aujourd'hui misérablement des produits des champs.

QUICHOTTE (DON) n. m. V. DON QUICHOTTE.

Quichotte (DON), roman espagnol. V. DON QUICHOTTE.

QUICHOTTISME (DON) n. m. V. DON QUICHOTTISME.

QUICHUAS ou **QUECHUAS**, Indiens du Pérou, qui ont joué jadis un grand rôle dans ce pays. — *Un, Une* QUICHUA.

Adjectiv. : *Mœurs* QUICHUAS.

— n. m. Ling. *Le* QUICHUA.

— ENCYCL. L. Ki-chuar. Les *Quichuas* se partagent en deux [illegible] sur tout le pays. Intelligents et travailleurs, le Quichua a [illegible] et un [illegible] remarquable. Les [illegible] et temples [illegible] de [illegible]. Les Quichuas ont produit des [illegible], les [illegible] littéraire [illegible] ; ils [illegible] ; [illegible] ; les filles de cette dernière, [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;

QUIÉTISME [illegible] du lat. *quietus*, paisible. [illegible] anéantissement de [illegible] Nom donné par [illegible] aux [illegible] qui [illegible] ceux qui [illegible] Mais [illegible] vers la même époque, [illegible] Jeanne-Marie Bouvier de la Motte-Guyon, [illegible] célèbre Mme Guyon [illegible] arriva à Paris et commença à y répandre, [illegible] ses [illegible] un autre quiétisme, moins [illegible] mais cependant inquiétant. [illegible] dans son livre des *Maximes des saints* (1697). La publication de cet ouvrage fut le signal [illegible] entre Bossuet et Fénelon. [illegible] XII condamna le 12 mars 1699, vingt-trois [illegible] tirées du livre des *Maximes des saints*. [illegible] Fénelon [illegible] prétendre que les âmes [illegible] peuvent, sans [illegible] penser à leur propre [illegible] elles doivent au contraire s'en désintéresser. [illegible] se soumit avec humilité à sa condamnation. V. Bossuet, Fénelon.

QUIÉTISTE (*kui-è-tist'* — de *quiet*) n. et adj. Se dit [illegible] Les QUIÉTISTES. *Fénelon fut* [illegible]

QUIETORIUM (*koui-é-*, ou *kui-é-* — mot lat., formé de *quies, etis*, repos) n. m. Antiq. rom. Urne ou l'on enfermait les cendres des morts.

QUIÉTUDE (*koui-é-tu-d'* ou *kui-é-*) — du lat. ecclés. *quietudo*) n. f. [illegible] les mots : *La bonne conscience met la quiétude dans le cœur*. Bossuet. Accomplissement de la volonté de Dieu : *Oraison de quiétude*. Fig. Quiétude, calme, paix, etc. V. CALME.

QUIETUS (*koui-é-tuss'*) n. m. Un des empereurs romains [illegible]

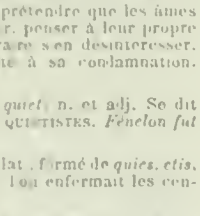

QUIÉVRAIN [illegible] ancien [illegible] de la Haine, [illegible] 2.710 hab.

QUIÉVRECHAIN [illegible] Nord, arrond. [illegible] Anzin, [illegible] 1.710 hab.

QUIÉVY [illegible] Nord, [illegible] Cambrai, [illegible] 1.710 hab.

QUIGNETTE [illegible] à Jeté et [illegible]

QUIGNON [illegible] — [illegible] Nord, [illegible] Tas [illegible] ouvert [illegible] que [illegible] la [illegible] Peu usité.

QUI HABET AURES AUDIENDI AUDIAT (*Que celui qui a des oreilles pour entendre entende*) paroles qui se trouvent [illegible] Evangile. Jésus les a prononcées à la fin de paraboles, pour appeler l'attention [illegible] qu'elle doit être pesée et retenue, [illegible] doivent se faire à eux-mêmes l'application.

QUIJADA (*kiha-da*) n. m. Mendiant, marmiteux et confident de [illegible] Il avait l'empereur dans sa retraite au [illegible] et fut chargé par lui de recommander [illegible] à [illegible] don Juan. Ses lettres sont [illegible] frère naturel de Charles-Quint.

QUILANDI (*kil-an-di*) ou **KOVILKANDI**, ville de l'empire anglais [illegible] présidence de Madras (côte de Malabar), sur la [illegible] au N. de l'estuaire de Korapoya. 10.200 hab. Ancien [illegible] par un Vasco de Gama, en 1498.

QUILBOQUET (*kil-bo-ké*) n. m. Instrument de menuisier, [illegible] à équarrir les mortaises. ‖ On dit aussi EQUILBOQUET.

QUILCA (*kil-ka* ou **VITOR**, fleuve côtier du Pérou, [illegible] le département d'Arequipa. Né en arrière de la [illegible] de la côte, il arrose Arequipa, Vitor, Quilca et se termine dans le Pacifique. Cours d'environ 270 kilom.

QUILIANO, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]); [illegible] hab.

QUILIMANÉ ou **QUELIMANE**, ville de la capitainerie [illegible] de Mozambique, chef-lieu du gouvernement de ce nom, au fond de l'estuaire du Quaqua ou rivière de *Quilimane*, mouillage profond, mais séparé de la mer par une barre, 7.000 hab. Fort bien placée pour servir de débouché commercial à toute la région du Zambèze.

QUILLAGE (*kill-aj'* [*ll* mll. — rad. *quille*) n. m. Dr. cout. Droit que payaient les navires marchands qui entraient pour la première fois dans quelque port de Bretagne et de Guyenne.

QUILLAJA ou **QUILLAYA** (*kill-a-i-a* [*ll* mll.) n. m. Genre de rosacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs dioïques, qui croissent en Amérique. ‖ On écrit aussi QUILLAI et QUILLAY.



Quillaja : *a*, fleur.

— ENCYCL. Le *quillaja saponaria*, du Chili, fournit l'écorce connue sous le nom de *bois de Panama*. Cette écorce, en plaques épaisses de 6 à 8 millimètres, blanc sale, lourde, friable, à cassure esquilleuse laissant échapper une poudre irritante, contient de la *sapotoxine* et de la *saponine*. Son décocté aqueux, qui mousse abondamment, sert au dégraissage des linges souillés.

QUILLAJÉ, ÉE (*kill* [*ll* mll.]) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au quillaja.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le *quillaja*. — *Une* QUILLAJÉE.

QUILLAN, ch.-l. de cant. de l'Aude, arrond. et à 28 kil. de Limoux, sur l'Aude; 2.511 hab. (*Quillanais, aises.*) Ch. de f. Midi. Commerce de bois de construction; figues et fruits, vins. Minoteries, tonnellerie. Conserves alimentaires. Talc. — Le canton a 18 comm. et 10.067 hab.

QUILLARD n. m. Vitic. Syn. de JURANÇON.

QUILLARD (Pierre), poète et publiciste français, né à Paris en 1861. Il a publié des recueils de vers qui valent par la netteté élégance des images, et où se révèle l'influence de Leconte de Lisle : *la Gloire du verbe* (1891); *la Lyre héroïque et dolente* (1898); des pièces de théâtre : *la Fille aux mains coupées* (1886), mystère joué au théâtre d'Art (1891); *l'Errante*, poème dialogué, représenté à l'Œuvre en 1896. Érudit, il a donné de bonnes traductions : *l'Antre des nymphes*, de Porphyre (1893); *les Lettres rustiques*, de C. Ælianus (1895); *le Livre de Jamblique sur les mystères* (1895); *Philoktetes*, de Sophocle (1896); *les Mimes d'Hérondas* (1901). Publiciste, il s'est beaucoup occupé de la situation des Arméniens. Il a été professeur à l'École arménienne de Constantinople, a dirigé le journal « Pro Armenia », et publie : *la Question d'Orient* (1898); *Pour l'Arménie* (1902); etc.

QUILLE (*kill'* [*ll* mll.] — du german.; allem. *kegel*) n. f. Jeux. Morceau de bois long et rond, plus mince par le haut que par le bas, que l'on s'exerce à renverser : *Un jeu*

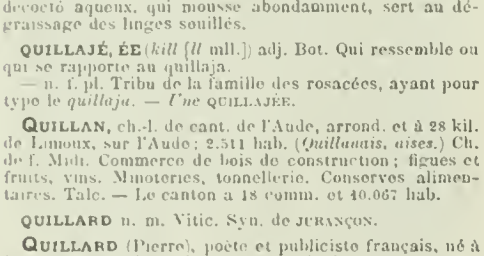

Jeu de quilles.

de quilles. ‖ *Quille des Indes*, Nom d'un jeu qui consiste à [illegible] une toupie au milieu de quilles dressées sur un plateau. ‖ *Quilles sur table*, Petites quilles rangées sur un plateau, se redressant au moyen de cordons, et qu'on s'efforce de renverser avec une boule tournant autour d'une flèche à laquelle elle est attachée. ‖ *Quilles au bâton*, Jeu qui se joue avec sept quilles plus hautes et plus grosses que les quilles ordinaires, plantées l'une près de l'autre dans du sable, et sur la même ligne, et qu'on cherche à abattre avec des bâtons.

— Pop. Jambe. ‖ *Jouer des quilles*, Courir, s'enfuir. ‖ *Être sur ses quilles*, Être sur pied; être debout, bien portant.

— Loc. fam. *Se tenir droit comme une quille*, Se tenir très droit. ‖ *Être planté comme une quille*, Se tenir immobile à la même place. ‖ *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles*, Lui faire un très mauvais accueil. ‖ *Prendre, trousser son sac et ses quilles*, Plier bagage, se sauver, se retirer promptement. ‖ *Donner a quelqu'un son sac et ses quilles*, Le chasser. ‖ *Ne laisser aux autres que le sac et les quilles*, Prendre pour soi ce qu'il y a de meilleur, et n'abandonner aux autres que ce qui a peu de prix. ‖ *Abatteur de quilles*. V. ABATTEUR.



Quille de voiture

— Carross. Tige de fer légèrement recourbée, fixée à l'arrière d'une voiture à deux roues, et qui est destinée à soutenir le véhicule lorsqu'il est dételé.

— Forest. Portion d'arbre restée debout quand le haut a été brisé par le vent. ‖ On dit aussi CHANDELIER.

— Modes. Nom donné autrefois à deux bandes de parements qu'on mettait à une robe, le long de la couture du côté.

— Techn. Gros coin de bois ou de fer dont on se sert dans

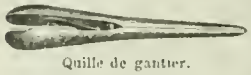

Quille de gantier.

les carrières pour séparer les blocs. ‖ Instrument servant a calibrer un tuyau et à estimer la vitesse d'un courant. ‖ Instrument de bois qui sert à allonger et ouvrir les doigts des gants. (On dit plus communément BAGUETTES.) ‖ Nom donné, chez les passementiers et les rubaniers, à de petits morceaux de bois ronds attachés par une ficelle à l'extrémité des bâtons de retour, pour leur servir de contrepoids.



A, quille de robe (XVIe s.

QUILLE (*kill* [*ll* mll.] — du holland. *kiel*, allem. *kiel*, angl. *keel*) n. f. Grosse pièce allant de l'avant à l'arrière d'un navire et sur laquelle s'appuie toute la charpente. ‖ *Fausse quille*, Pièces de bois appliquées sous la quille pour préserver la membrure en cas d'échouage. ‖ *Contre-quille*, Partie supérieure de la quille composée de pièces rapportées. ‖ *Quilles latérales* ou *Quilles de roulis*, Quilles mises sur les flancs des navires pour augmenter leur stabilité. ‖ *Quilles de dérive*, Quilles minces et lourdes permettant aux bateaux de petit tonnage de ne pas trop dériver à la voile. ‖ *Quille lestée*. Dans certains yachts de course, Quille très allongée et portant à sa partie inférieure un poids considérable. (Les Anglais appellent ces yachts des YAWLS.) ‖ *Quille d'un pont*, Grosse pièce de bois soutenant le pont. ‖ *Virer en quille*, Eventer la quille en abattant en carène. ‖ *Chantiers de quille*, Nom des tins d'une cale. ‖ *Prêter sur quille*, Hypothéquer la coque d'un navire.

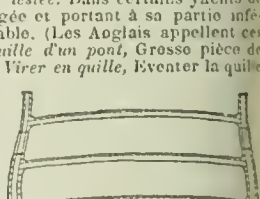

A, quille; B, fausse quille; C, contre-quille; D, carlingue; E, varangues

— ENCYCL. La *quille* est l'épine dorsale du navire. C'est elle qui assure à l'ensemble de la charpente la rigidité et la fixité. Elle se termine à l'avant par l'étrave, à l'arrière par l'étambot et est renforcée par deux pièces, l'une intérieure au navire, la contre-quille, l'autre extérieure, la fausse quille. Les bordages viennent se loger dans des rainures appelées râblures, dans lesquelles ils s'encastrent en paraissant faire corps avec la quille elle-même. Les bateaux très plats de formes peuvent avoir deux et trois quilles.

QUILLÉ, ÉE (*kill* [*ll* mll.]) adj. Mar. Muni d'une quille. *Embarcation* QUILLÉE.

QUILLEBEUF (*kill* [*ll* mll.]), ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 15 kilom. de Pont-Audemer, au commencement de l'estuaire de la Seine; 1.265 hab. (*Quillebois, oises.*) Petit port. Commerce de foin. Église à nef et portail romans, chœur ogival avec beaux vitraux. Ancienne capitale du Roumois, peuplée peut-être par une colonie étrangère, la population se distingue encore par sa petite taille et son teint brun. — Le canton a 11 comm. et 5.507 hab.

QUILLER (*kill* [*ll* mll.]) v. n. Jeter une quille en visant à la placer le plus près possible de la boule, pour savoir quels joueurs seront associés ou qui jouera le premier. ‖ Replacer les quilles abattues. ‖ Autref. Jouer aux quilles.

v. a. Jeter des pierres, des quilles, des bâtons dans les jambes de quelqu'un. ‖ Chercher à atteindre avec des projectiles lancés à la main : QUILLER *une bouteille*.

QUILLET (Claude), poète latin moderne, né à Chinon en 1602, mort à Paris en 1661. Il fit d'abord ses études de médecine et défendit Urbain Grandier, dans le procès des ursulines de Loudun; il fut obligé, à la suite du courage qu'il avait montré en cette circonstance, de s'enfuir en Italie. Il y devint secrétaire du maréchal d'Estrées ambassadeur de France, et y embrassa l'état ecclésiastique; plus tard, il fut nommé abbé de Doudeauville dans le diocèse de Boulogne. Son ouvrage principal est un poème latin sur l'éducation, la *Callipédie* (1655), dont on a peine à comprendre aujourd'hui le grand succès.

QUILLETTE (*kill-ét'* [*ll* mll.] — rad. *quille*) n. f. Brin d'osier qu'on enfonce en terre, pour qu'il prenne racine.

QUILLIER (*kill-é'll* mll.) n. m. Jeux. Espace carré et rendu bien horizontal sur lequel on range les neuf quilles. || Ensemble des quilles composant un jeu.

— Techn. Grosse tarière avec laquelle les charrons ouvrent le moyeu des roues, avant d'y passer le taraud.

QUILLIO (*Le*), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 12 kilom. de Loudéac, sur l'Oust et le canal de Nantes à Brest ; 1.162 hab.

QUILLION (*ki-li-on*) n. m. Forme anc. du mot QUINTILLION.

QUILLOIR (*kill'll* mll.) n. m. Mar. Long bâton employé dans les corderies pour faire tourner un devidoir ou tourét.

QUILLON (*kill'll* mll.) n. m. Chacun des bras de la croix, dans la garde d'une épée ou d'une dague. V. LEPEE. || Dans l'épée-baïonnette, Branche de la croisière opposée à la douille, et recourbée en demi-cercle pour permettre de former les faisceaux. || Dans le fusil Lebel, Partie de l'embouchoir qui sert à former les faisceaux sans le secours de la baïonnette. V. LEBEL.

— ESCYCL. Archéol. La croix ou croisette est, en règle, une barre horizontale, renforcée ou non centre ou écusson ; chacune des divisions de cette barre, de l'écusson à l'extrémité, constitue un *quillon*. Les quillons sont droits ou courbes ; quand leur courbure est dans un plan horizontal, ils sont dits *chantournés* ; quand ils sont recourbés en s dans le sens vertical, ils sont dits *chevauchés*.

QUILLOTA, ville du Chili, chef-lieu du département du même nom, sur l'Aconcagua ; 10.000 hab. Riches mines de cuivre. — Le *département de Quillota*, au sol riche, au climat bienfaisant, est peuplé de 18.737 hab.

QUILLY, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 37 kilom. de Saint-Nazaire, près du Brivet ; 1.301 hab. Châtaigniers. Minoteries.

QUILMES, Indiens de la famille calchaquie, amenés du nord de la république Argentine dans le district qui porte leur nom, au S.-E. de Buenos-Ayres. Les Quilmes se livrent à l'élevage, à l'agriculture.

QUILOA ou **KILOA**, ancienne ville de l'Afrique orientale allemande, dans une petite île de la côte de Zanzibar. Au début du XVIe siècle, c'était un centre arabe très prospère. Le siège qu'en firent les Portugais en 1505 la ruina. Puis Quiloa redevint la capitale d'un petit royaume musulman sous la domination de l'iman de Mascate, et la traite des nègres y ramena la prospérité. La déchéance recommença lors de la suppression de ce trafic et de l'annexion du pays par l'Allemagne.

QUILOMBO (*ki-lon*) n. m. Nom donné, au Brésil, à la réunion de quelques cabanes de feuillages construites par les nègres fugitifs pour leur servir d'abri.

QUILON ou **COILAM**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras [princip. de Travancore], sur la mer d'Oman (côte de Malabar) et le marigot de Kayenkolam ; 15.000 hab. Siège d'un vicariat catholique. Ville très ancienne ; c'est la *Coilum* de Marco-Polo. — Le district a 399 kilom. carr. et 108.470 hab.

QUIMBAUDÉS ou **KIMBAUDÉS**, peuplade de l'Afrique équatoriale, qui vit, entre le Bihé, le Kioko et le Louchazé. Les Quimbaudés se livrent à l'élevage et à l'agriculture, mais ils se distinguent dans le travail du fer et du bois.

QUIMERCH (*ki-mèrch'*) comm. du Finistère, arrond. et à 13 kilom. de Châteaulin ; 2.418 hab. Ch. de f. Orléans.

QUIMISTLAN, bourg du Mexique (Etat de Puebla) distr. de Chalchicomula ; 4.520 hab.

QUIMPER (*kin*) ou **QUIMPER-CORENTIN** (de *kember*, en bas breton « confluent », et de *saint Corentin*, 1er évêque de Cornouailles), ch.-l. du Finistère, à 680 kilom. de Paris sur l'Odet ; 19.441 hab. (*Quimpérois, oises.*) Cb. de f. Orléans. Evêché suffragant de Rennes. Quartier maritime de l'arrondissement de Brest.

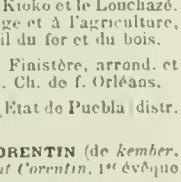

Armes de Quimper.

Petit port sur l'Odet, à 14 kilom. de la mer. Faïences artistiques, poteries au faubourg de Locmaria. Papeterie, fonderies de cloches, de fer et de cuivre, constructions navales, corderies.

Cathédrale Saint-Corentin, bel édifice gothique (1339-1515), complété, en 1854-1856, par des flèches hautes de 75 mètres. Vitraux XVe s.), tombeaux d'évêques. Evêché avec restes des anciennes fortifications. Eglise romane de Locmaria (1030). Musée remarquable, avec antiquités gallo-romaines et bretonnes.

Quimper remplace la *Civitas Corisopitum* des Gallo-Romains ; elle fut au moyen âge le chef-lieu du comté de Cornouailles. La légende donne un roi à Quimper, le fabuleux Gralion depuis saint Corentin (Ve s.), premier apôtre de Quimper, la ville était soumise au pouvoir de ses évêques. Le duc de Bretagne, Conan II, réunit Quimper et le comté de Cornouailles à son domaine. Quimper s'étant prononcé pour Montfort, Charles de Blois la dévasta 1341. Patrie de Tréton, de Kerguélen, de Laennec, de l'historien de Carné.



Cathédrale de Quimper.

L'arrondissement a 9 cant., 69 comm. et 193.936 hab. ; le canton 7 comm. et 34 238 hab.

QUIMPERLÉ (*kin*), ch.-l. d'arrond. du Finistère, à 46 kilom. de Quimper, dans une campagne riante, (*Arcadie de la Bretagne*), au confluent de l'Isole et de l'Ellé ; 9.036 hab. (*Quimperlois, oises* ou *Quimperlreens, ennes*). Ch. de f. Orléans.



Armes de Quimperlé.

Port maritime, minoteries, papeteries, forges, fabriques de machines agricoles, tanneries, scieries, commerce d'engrais, de miel.

A Sainte-Croix, centre primitif de Quimperlé, ancienne abbaye fondée en 1029 dans un lieu consacré au VIe siècle par la piété du roi Gunthiern. L'église Sainte-Croix, imitée du sanctuaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem, s'est écroulée en 1862, mais a été reconstruite sur le même plan. Crypte XIe s., avec le tombeau de saint Gurloës, premier abbé. Dans la ville haute, église Saint-Michel (XIVe-XVe s.).



Eglise Saint-Michel (Quimperlé).

Fondée au XIe siècle, la ville de Quimperlé s'agrandit au XIIIe s. Elle eut, au XIVe siècle, un atelier monétaire ; elle fut disputée aux Anglais par Du Guesclin (1373), à la Ligue par le prince de Dombes (1590). Patrie de D. Morice ; de Villemarqué. — L'arrondissement a 5 cant., 21 comm., et 63.342 hab. ; le canton a 5 comm. et 16.317 hab.

QUIN (*kin*) n. m. Réservoir que la marée remplit dans une saline.

QUINA (*ki*) n. m. Nom donné au quinquina par quelques auteurs. || Nom vulgaire de l'hortia du Brésil.

QUINAIRE (*ku-i-nèr'* — du lat. *quinarius* ; de *quini*, cinq) adj. Mathém. Se dit d'un nombre divisible par cinq : *Quarante est un nombre* QUINAIRE. (Pen us.) || Qui a pour base le nombre cinq : *Numération* QUINAIRE.

— n. m. Hydraul. Ecoulement de cinq pouces cubes.



Quinaire.

— Numism. Monnaie d'argent romaine. Le quinaire valait cinq as, et était la moitié du denier. On l'appelait aussi *victoriat*, parce qu'il portait au revers une victoire.

QUINAL-D'ASÉ ou **QUIOUL-D'ASÉ** n. m. Mycol. Nom vulgaire du coprin à chevelure.

QUINALDINE (*ki*) n. f. Dérivé méthylé de la quinoléine, ayant pour formule $C^{10}H^{6}(CH^{3})Az$.

— ENCYCL. La phtaléine de la *quinaldine* donne une couleur jaune très solide, connue sous le nom de *jaune quinaldine*. La combinaison de quinaldine, d'isoquinoléine et de chlorure de benzyle constitue le *rouge de quinoléine*, servant à la préparation des plaques orthochromatiques.

QUINALDIQUE (*ki, dik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{9}H^{6}Az(CO^{2}H)$, dérivé de la quinoléine par oxydation ; aiguilles fusibles à 156°. Syn. QUINOLÉINECARBONIQUE.

QUINAMICINE (*ki, sin'*) n. f. Isomère de la quinamine, obtenu en traitant vers 80° la quinamine par une quantité équimoléculaire d'acide sulfurique avec de l'alcool.

QUINAMINE (*ki*) n. f. Alcaloïde que l'on trouve dans l'écorce de quinquina.

QUINANES ou **CUINANES**, sauvages du nord de Luçon (Philippines). Ce sont des Malais mélangés de Négritos, traîtres, cruels et d'humeur belliqueuse.

QUINATE (*ki*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide quinique.

QUINAUD, AUDE (*ki-nô, ôd'* — du vx franç. *quine*, grimace ; de *quine-mine*, grimace moqueuse qu'on fait en appuyant le pouce contre la joue et agitant les quatre autres doigts ouverts) adj. Confus, honteux : *Elle ferait* QUINAUDS *tous les docteurs*. Th. Gaut.

QUINAUDERIE (*ki-nô, rî* n. f. Fadaise, style doucereux et affecté, imité de Quinault.

QUINAULT (Philippe), poète français, né et mort à Paris (1635-1688). Fils d'un boulanger de la paroisse Saint-Merry, il fut d'abord le petit valet du poète Tristan L'Hermite, qui, ravi de son esprit, fit jouer sa première comédie, *les Rivales* (1653), à laquelle une tradition rattache l'origine des droits d'auteur, et l'institua son héritier. Une précieuse, Mme d'Ordalour, produisit le beau « Quirinus » dans les ruelles à la mode. C'est pour les précieuses que Quinault a composé, de 1653 à 1666, seize tragédies, tragi-comédies et comédies, toutes pleines de tendresse, de dissertations galantes, de madrigaux et de maximes ingénieuses, bien faites pour charmer une société qui s'y voyait revivre, et qui d'ailleurs, dans bien des endroits, ne manquait ni de finesse ni de vérité. Citons sa *Stratonice* (1660) ; *Amalasonte* (1658) ; *Agrippa* (1660 ; *Astrate, roi de Tyr* (1663) ; une bonne comédie, *la Mère coquette* (1664). Racine a beaucoup plus qu'on ne croit emprunté à ces œuvres romanesques.

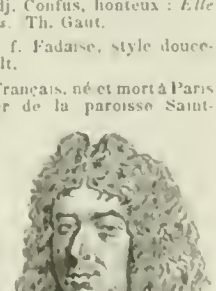

Quinault.

Ile ouragé par les détracteurs [illegible] jeu et rival, Quinault [illegible] Mme [illegible] mais [illegible] par [illegible] 1671 [illegible] à être [illegible] exigences [illegible] exquises [illegible] 1672, et en quatorze ans, Quinault lui a donné cinq pastorale, deux tragédies et onze opéras [illegible] sont *Arcis de Troie*, *Cadmus*, *Alceste* (1674), *Atys* (1676), *Isis* (1677), *Proserpine*, *Persée*, *Phaëton* (1683), *Amadis* (1684), *Roland* (1685). Quinault trouvait [illegible] genre [illegible] défauts, le mari [illegible] pement, et à mettre [illegible] la souplesse [illegible] la grâce [illegible] mort, Quinault se retira [illegible] tion. Il est inhumé [illegible] Il était valet de chambre [illegible] des comptes (1671), membre de l'Académie française.

QUINAULT l'aîné Jean-Baptiste Maurice, [illegible] en français, né à Verdun en 1687, mort à Caen en 1745. Fils d'un comédien, Jean Quinault [illegible] un moment à la Comédie-Française en 1695, il débuta lui-même à Paris en 1712. Il joua avec succès jusqu'en 1741 les premiers rôles de comédie et le second emploi tragique, et fit représenter à l'Opéra *les Amours des dieux*, [illegible] Il avait obtenu du Régent des lettres de noblesse, dont son père, [illegible] para son excessive et bientôt [illegible] avare valet. Son frère, ABRAHAM-ALEXIS, dit **Quinault-Dufresne**, né à Verdun en 1693, mort à Paris en 1767, débuta à la Comédie-Française en 1712. Il créa nombre de rôles dans les pièces de Voltaire. Destouches lui fit sur mesure le Tuteur du *Glorieux*, et Piron lui conta le sort de sa *Métromanie*. Il se retira en 1741. C'était un bel acteur, spirituel, admirablement doué, mais d'une fatuité insupportable, qui lui valut une emprisonnement au Fort-l'Evêque.

QUINAULT-DUFRESNE Catherine-Marie-Jeanne DUBRE, dite **Mlle**, femme du précédent, plus connue sous le nom de **Mlle de Seine**, née à Paris en 1705, morte à Saint-Germain-en-Laye en 1767. Elle débuta à Fontainebleau en 1724, et fut reçue d'emblée l'année suivante à la Comédie-Française, qu'elle quitta en 1736. Ses meilleurs rôles furent l'*Electre* de Crébillon et la *Indon* de Le Franc de Pompignan. — Sous ce même nom de **Quinault-Dufresne** avait débuté, en 1718, Mlle Quinault cadette, pour se distinguer de sa sœur aînée, dite Mlle de Seine.

QUINAULT l'aînée Marie-Anne-Catherine, sœur des précédents, née à Strasbourg en 1695, morte à Paris en 1791. Elle débuta à l'Opéra en 1709, puis à la Comédie-Française en 1714. Reçue la même année, elle y brilla surtout par sa beauté, se retira, en 1722, devant le succès d'Adrienne Lecouvreur, et mourut presque centenaire, au pavillon de l'Infante, au vieux Louvre, qu'elle avait obtenu, avec une pension, de la faveur du régent. Femme d'esprit, excellente musicienne, elle fut aimée du régent, puis du vieux duc de Nevers, qui l'épousa secrètement. On a publié sous son nom des *Mémoires*, qui sont apocryphes. — Sa sœur aînée, FRANÇOISE (1688-1713), fut connue au théâtre, où elle débuta en 1708, sous le nom de *Mlle de Nèble*.

QUINAULT cadette Jeanne-Françoise, comédienne, sœur des précédents, née à Strasbourg en 1699, morte à Paris en 1783. Elle débuta à la Comédie-Française en 1718, joua avec grand succès les soubrettes et les travestis, et créa Céliante, du *Philosophe marié*, ainsi que Lisette, du *Glorieux*. Ayant quitté le théâtre en 1741, elle entretint une correspondance avec Voltaire et Piron. C'était chez elle que se réunissait la fameuse *Société du bout du banc*, petite académie dont le greffier était le comte de Caylus. D'Alembert était son ami.

QUINAZOLINE n. f. Chim. Syn. de QUINOXALINE.

QUINCAILLE (*kin-ka-ll'll* mll. — alter. de *clinquaille*, mot dérivé de *clinquant* n. f. Ustensiles, instruments métalliques : *Vendre de la* QUINCAILLE.

— Fam. Monnaie de cuivre.

QUINCAILLERIE (*kin-ka-ll-e-rî'll* mll. n. f. Marchandise de toute sorte de quincaille, commerce de quincaille. || Menus objets de faible valeur. Syn. de QUINCAILLE.

— ENCYCL. Techn. La *quincaillerie* peut se diviser en trois classes principales, susceptibles elles-mêmes de subdivisions. La première classe, dite celle de la *grande quincaillerie*, comprend tous les outils en général, à quelque série, à quelque famille d'industrie qu'ils appartiennent ; la seconde classe se compose d'objets fabriqués, ressortissant à des industries différentes les unes des autres, tels que articles de ménage, de ferblanterie, de chaudronnerie, jardinage, appareils d'éclairage et de chauffage ; les articles de classe, plomb, poudre, balles métalliques pour cartouches, ceux de pêche, lignes, hameçons, les pièges à oiseaux, à petits quadrupèdes et à fauves, sont aussi du domaine de la quincaillerie, la troisième classe est la *quincaillerie du bâtiment*, comprenant nombre d'ouvrages de serrurerie.

QUINCAILLIER (*kin-ka-ll-ié'll* mll. , ÈRE n. Personne qui vend ou fabrique de la quincaille.

— Adjectiv. : *Marchand* QUINCAILLIER.

QUINCAMPOIX, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 12 kilom. de Rouen ; 849 hab. Lieu de villégiature.

Quincampoix RUE, à Paris. Parallèle à la rue Saint-Martin, la rue Quincampoix était un des centres du commerce de l'orfèvrerie. Sous la Régence, Law y établit sa banque, en 1716. De nos jours, le percement du boulevard de Sébastopol lui a enlevé une part de son animation.

QUINCHAMALIE (*kin, l'*) n. f. Genre de santalacées de l'Amérique du Sud, comprenant des herbes à feuilles petites et alternes, à fleurs groupées en épis.

QUINCHAO, dép. du Chili méridional, prov. de Chiloé, formé de neuf îles, dont la principale est celle de *Quinchao* ; 803 kilom. carr. et 13 873 hab. Ch.-l. *Achao*.

QUINCIÉ, comm. du Rhône, arrond. et à 25 kilom. de Villefranche, au pied des monts du Beaujolais ; 1.675 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Distillerie, tonnellerie. Au lieu-dit château de la Palud. Le vignoble de Quincié donne de bons vins rouges ordinaires. Principaux crus : *Saint-Lager, Souzy, Vitry, Bourg, Lapalud, Saint-Nizier, la Rivière*, etc.

QUINCIEUX, comm. du Rhône, arrond. et à 20 kilom. de Lyon, sur un coteau dominant la Saône ; 945 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Menhir près de Vincieux.

QUINCITE [illegible]

QUINCKE [illegible]

QUINCONCE [illegible]



QUINCONCIAL, ALE, AUX [illegible] adj. Qui est disposé [illegible] feuilles disposées autour de la tige [illegible] rayon pour le développement [illegible] Préfloraison. V. PRÉFLORAISON.

QUINCONNEAU [illegible] n. m. Mar. Mortaise de bois [illegible]

QUINCTIA [illegible] genre de plantes de la patrie [illegible] ancienne de l'ancienne [illegible] Ses espèces sont [illegible] les *Capitolinus*, [illegible] *Brownei* et plus [illegible] *crispiflora*; les *Cuneifolia*, [illegible] *Lanceolata*, [illegible] de l'habitude qu'ils avaient [illegible] les [illegible] et bourgeons, les *Plumulus*. V. [illegible]

QUINCTIUS CAPITOLINUS Titus, un des membres [illegible] la famille Quinctia, à Rome. Il fut [illegible] les Volsques, prit Antium, leur enleva [illegible] et [illegible] av. J.-C., et y établit une colonie.

QUINCUNX [illegible] n. m. Mot latin désignant une [illegible] valant cinq onces ou cinq douzièmes de [illegible] la mesure [illegible] au milieu, [illegible] pour marquer la valeur).

QUINCY, [illegible] du Cher, arrond. et à 18 kilom. de [illegible] sur le Cher, 569 hab. Vins blancs. Huileries.

QUINCY, [illegible] de villes des États-Unis [illegible] du comté d'Adams, [illegible] construction de wagons de [illegible] fer, [illegible] brasseries, [illegible] et [illegible] Ville de [illegible] Massachusetts, [illegible] comté de Norfolk, sur la *baie de* [illegible] Exportation [illegible] granit. Patrie de [illegible] et de John Quincy Adams.

QUINCY [illegible] SEVIN, [illegible] né près de Meaux [illegible] à Paris en 1736. Il suivit la carrière des [illegible] devint capitaine d'artillerie, et fut blessé [illegible] à [illegible] ordres de Villars en 1707, il [illegible] à [illegible] fatale par l'électeur de Bavière. [illegible] [illegible] [illegible]

QUINOA (*ki*) n. m. Bot. Espèce du genre chénopode. — Encycl. Les *quinoa* (chenopodium quinoa) sont des plantes à feuilles lancéolées, à fleurs en épis compacts. Originaires du Pérou et du Chili, où on les désigne sous le nom de *petit riz*, ils sont cultivés pour leurs graines alimentaires.


Quinoa : *a*, fleur grossie

QUINOGÈNE *ki, jèn'*) n. m. Chim. Radical hypothétique des alcaloïdes des quinquinas.

QUINOIDINE n. f. Chim. Syn. de QUINIDINE.

QUINOILE n. f. Syn. de QUINONE.

QUINOLA (*ki* — de l'espagn. *quinola*) n. m. Nom du valet de cœur au jeu de reversi. ‖ *Placer le quinola*, Jouer le valet de cœur en renonce forcée. ‖ *Tiorger* ou *Forcer le quinola*, Etre obligé de jouer le valet de cœur sur du cœur.

— Fam. Valet de chambre, écuyer : *Il est toujours accompagné de son* QUINOLA. (Vx.)

QUINOLÉINE (*ki*) n. f. Chim. Base organique C^9H^7Az, extraite du goudron de houille. ‖ On dit aussi QUINOLINE.

— Encycl. La *quinoléine*, identique à la leucoline, s'obtient en distillant la cinchonine avec de la potasse, rectifiant par distillation fractionnée pour séparer les diverses bases quinoléiques, puis purifiant par de nombreuses cristallisations du chloroplatinate ou du sulfate de la base, ou mieux synthétiquement par oxydation de l'allylaniline; dans la pratique, un mélange d'aniline et de glycérine est oxydé par l'acide sulfurique et la nitrobenzène.

Pure, la quinoléine est incolore, d'odeur désagréable, de saveur âcre, bouillant à 235°,8, peu soluble à froid dans l'eau, mais miscible dans l'alcool, les huiles. C'est une base très stable, à sels nettement cristallisés, en général très solubles dans l'eau; sa constitution la fait dériver du naphtène, par substitution d'un azote à un groupe CH du carbure; c'est la pyridine du naphtène.

La quinoléine donne, par oxydation, quelques dérivés intéressants : l'acide *quinoléique*; la *cyanine* v. ce mot); la *diquinoléine* $C^{18}H^{12}Az^2$, produit du polymérisation à l'aide du sodium, en aiguilles insolubles, fusibles à 175°; les acides quinoléines carboniques [$C^9H^6Az.CO^2H$], formant de nombreux isomères (acides quinaldique, cinchoninique, etc.); la *quinaldine* ou *méthylquinoléine*; etc.

En médecine, on utilise les propriétés antiseptiques et antithermiques des dérivés de la quinoléine, principalement de la *kairine* ($C^9H^7(OH)Az.CH^3$).

Isoquinoléine. Le goudron de houille fournit une quinoléine contenant une petite quantité d'un isomère liquide, bouillant à 236°, cristallisant à froid en masse fusible à 20°.

QUINOLÉIQUE (*ki, lé-ik'*) adj. Chim. Se dit d'une classe de bases azotées, extraites soit du goudron de houille, soit de l'huile animale de Dippel, soit des produits de distillation des alcaloïdes. (Les principales sont : la *quinoléine* C^9H^7Az, la *lépidine* $C^{10}H^9Az$, la *tétrahydroquinoléine*, etc.) ‖ Se dit encore d'un acide dicarbopyridique $C^5H^3Az(CO^2H)^2$, dérivé de la quinoléine par oxydation.

QUINOLOGIE (*ki, jî* — de *quina*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Science qui s'occupe des quinquinas, de leur composition, de l'extraction de leurs principes actifs, etc.

QUINOLOGIQUE (*ki, jik'*) adj. Qui est relatif à la quinologie, au quinquina : *Essai* QUINOLOGIQUE.

QUINOLOGISTE (*ki, jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe de quinologie.

QUINONE (*ki* — rad. *quina*) n. f. Chim. Premier terme de la série des quinones, dérivé du benzène, de formule $C^6H^4=O^2$.

— Encycl. La *quinone*, découverte en 1838 par Wosresenski, s'obtient par l'oxydation de plusieurs substances contenant le groupe phényl, l'aniline notamment. Elle se présente en aiguilles brillantes, jaunes, transparentes sublimables et émettant dès la température ordinaire des vapeurs irritantes. Très peu solubles dans l'eau, dans l'alcool et l'éther, ces cristaux fondent à 115°,7

Les réducteurs convertissent la quinone en diphénol (*hydroquinone*); la réduction incomplète donne la *quinhydrone* (combinaison de quinone et d'hydroquinone). Le chlore et les réactifs chlorurants forment une série de produits de substitution (*chloroquinones*), dont le principal est le *chloranile* ou *quinone perchlorée* $C^6Cl^2O^2$, préparé encore par réaction du chlorate de potasse sur le phénol en paillettes jaune pâle métallique, sublimables, insolubles dans l'eau, employées comme oxydant dans la fabrication des matières colorantes. Le brome donne des composés analogues : le *bromanile* $C^6Br^2O^2$, qui s'obtient principalement par l'action du brome et d'iode sur le phénol. L'acide sulfureux transforme ce bromanile en *bromhydranile* ou *tétrabromhydroquinone* $C^6H^2Br^2O^2$.

A la quinone se rattachent diverses classes de composés, très utilisés comme colorants, et qui lui sont reliés par une dérivation de structure. Le groupe des *quinones oximes* ou dérivés nitrosés des phénols, en particulier ceux de la série du naphtène [$C^{10}H^6O.AzOH$] ont reçu quelques applications (chlorine, gambine). Le groupe de la *quinone imide* ($C^6H^4O.AzH$) et de la *quinone diimide* ($C^6H^4AzH^2$), renferme des composés encore inconnus, leurs dérivés chlorés étant seuls préparés. Dans ces quinones, les oxygènes de la fonction quinone sont remplacés par le groupe AzH. De ce groupe dérivent les *indamines*, les *indophénols* (colorants bleus), les thiazines (bleu de méthylène), les *eurrhodines*, etc. Il faut y rattacher aussi le groupe de la *quinoxaline* $C^6H^4=Az^2$, base obtenue en faisant réagir les dicétones sur les diamines aromatiques auquel correspond un colorant jaune, la *flavindulines*.

— *Dioxyquinone* ou *Quinone diphénolique* $C^6H^2O^2(OH)^2$, ce corps, improprement dénommé acide *quinonique*, *anilique*, on ne connaît que les dérivés bromés ou chlorés ($C^6O^2(OH)^2$ ou acide *chloranilique*, paillettes blanc rougeâtre). Ces composés donnent des combinaisons métalliques analogues à celles données par les phénols.

QUINONES (*ki*) n. f. pl. Chim. Classe de composés caractérisés par le groupe (O = O'') remplaçant deux atomes d'hydrogène dans les carbures aromatiques. — *Une* QUINONE.

— Encycl. Ces substances donnent par réaction des diphénols (*hydroquinones* et des produits mixtes, combinaisons de la quinone et de l'hydroquinone correspondante, *quinhydrones*). Les principales quinones sont traitées à leur ordre alphabétique, ce sont : la quinone proprement dite pour le benzène, la naphtoquinone, l'anthraquinone, etc. Des quinones dérivent des composés à la fois quinone et phénol, les *oxyquinones*, préparés généralement en fondant dans la potasse les chloroquinones. Ce sont des colorants usités dans l'industrie : *alizarine*, *purpurine*, *colorants de la garance*, *noir d'alizarine*, etc.

QUINONIQUE adj. Chim. V. QUINONE.

QUINOPHTALONE n. f. Phtaléine formée dans la condensation de la méthylquinoléine avec l'anhydride phtalique. Son sel de sodium est le *jaune de quinoléine*.

QUINOPYRINE *ki* n. m. Pharm. Combinaison d'antipyrine et de chlorhydrate de quinine, préparée en faisant dissoudre le chlorhydrate basique dans une solution d'antipyrine. Employée parfois en injections hypodermiques.

QUINO-QUATERNAIRE (*ku-i* — du lat. *quini*, cinq, et de *quaternaire* adj. Se dit des cristaux dont la forme résulte d'un décroissement par cinq rangées et d'un autre décroissement par quatre rangées.

QUINOTANNIQUE (*ki*) adj. Se dit d'un acide tannique que l'on trouve dans l'écorce de quinquina, et qui diffère du tannin de la noix de galle.

QUINOVATANNIQUE (*ki*) adj. Chim. Se dit d'un acide extrait du *quina nova* ou faux quinquina.

QUINOVINE *ki*) n. f. Glucoside organique, contenu dans l'écorce du faux quinquina. Syn. de ARICINE. V. ce mot.

QUINOVIQUE (*ki, vik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{30}H^{48}O^4$, obtenu lorsqu'on chauffe les eaux mères ayant servi à préparer la quinovine, et qui en renferment encore avec de l'acide chlorhydrique.

QUINOXALINE *ki* n. f. Chim. Composé $C^8H^6Az^2$, que l'on obtient en traitant l'orthophénylènediamine par le glyoxal et le bisulfite de sodium. Syn. PHÉNOPARADIAZINE, QUINOXALINE, BENZOPARADIAZINE.

QUINOYLIQUE adj. Chim. Syn. de DIOXYQUINONE.

QUINQUAGÉNAIRE (*ku-in-kou-a-jé-ner'* — lat. *quinquagenarius*; de *quinquageni*, cinquante) adj. Qui est âgé de cinquante ans : *Un homme, Une femme* QUINQUAGÉNAIRE.

— Substantiv. : *Un, Une* QUINQUAGENAIRE.

QUINQUAGÉSIME *ku-in-kou-a-jé* — du lat. *quinquagesimus*, cinquantième n. f. Dimanche qui précède le premier dimanche de carême : *La* QUINQUAGÉSIME. ‖ *Quinquagésime pascale*, Nom donné autrefois à la Pentecôte, qui arrive cinquante jours après Pâques.

— Encycl. Le dimanche qui suit le mercredi des cendres est le premier de la quarantaine du carême; aussi a-t-il reçu le nom de Quadragésime. Voilà aussi pourquoi on appelle celui qui précède *Quinquagésime*, cinquantième, ou dimanche de la cinquantaine.

QUINQUAGESIMO (*ku-in-kou-a-jé* — mot lat. formé de *quinquagesimus*, cinquantième) adv. Cinquantièmement. Il sert à marquer le cinquantième objet d'une série.

QUINQUAIEUL, EULE *ku-in-kou-a* — du lat. *quinque*, cinq, et de *ateul* n. Père, mère du quadrisaïeul.

QUINQUANGULAIRE (*ku-in-kou-an, ler'* — du lat. *quinque*, cinq, et *angulus*, angle) adj. Qui a cinq angles.

QUINQUANGULÉ, ÉE *ku-in-kou-an* — même étymol. qu'à l'art. précéd. adj. Bot. Qui offre cinq angles saillants.

QUINQUANNION *ku-in-kou-an'* — du lat. *quinque*, cinq, et *annus*, an n. m. Espace de cinq ans.

— Dr. cout. *Bénéfice de quinquannion*, Terme de cinq ans accordé à un débiteur pour lui éviter de faire la cession de biens.

QUINQUARBOREUS. Biogr. V. CINQ-ARBRES.

QUINQUATRIES (*ku-in-kou-a-tri* — lat. *quinquatria*; de *quinque*, cinq, et *quatuor*, quatre n. f. Fêtes célébrées à Rome tous les quatre ans, pendant cinq jours, en l'honneur de Pallas. ‖ *Petites quinquatries*, Autre fête en l'honneur de Minerve, célébrée aux ides de juin.

QUINQUE (*ku-in-ku-é*) n. m. Musiq. anc. Syn. de QUINTETTE.

QUINQUÉCENTISTE (*ku-in-ku-é-zan-tisst'* n. m. Nom donné aux classiques italiens qui ont écrit de 1500 à 1600. On dit plutôt aujourd'hui CINQUECENTISTE.

QUINQUÉDENTÉ, ÉE *ku-in-ku-é-dan* — du lat. *quinque*, cinq, et *dens, tis*, dent adj. Bot. Qui est terminé par cinq dents ou dentelures.

QUINQUÉDIGITÉ, ÉE (*ku-in-ku-é-di-ji* — du lat. *quinque*, cinq, et *digitus*, doigt adj. Zool. Qui possède cinq doigts.

— Bot. Dont les feuilles sont composées de cinq folioles terminant le pétiole.

QUINQUÉFIDE *ku-in-ku-é* — du lat. *quinque*, cinq, et *findere*, fendre adj. Bot. Qui est fendu en cinq parties.

QUINQUEFLORE *ku-in-ku-e* — du lat. *quinque*, cinq, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui porte cinq fleurs.

QUINQUÉFOLIÉ, ÉE *ku-in-ku-é* — du lat. *quinque*, cinq, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a cinq feuilles.

QUINQUÉFOLIOLÉ, ÉE *ku-in ku-é* — du lat. *quinque*, cinq, et de *foliole* adj. Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole commun se termine par cinq folioles.

QUINQUÉFORÉ, ÉE *ku-in-ku-é* — du lat. *quinque*, cinq, et de *foré* adj. Hist. nat. Qui porte cinq trous. Peu us.

QUINQUÉJUGUÉ, EE *ku-in-ku-é, ghé* — du lat. *quinque*, cinq, et *jugum*, paire adj. Bot. Qui porte des feuilles composées de cinq paires de folioles.

QUINQUÉLOBÉ, ÉE *ku-in-ku-é* — du lat. *quinque*, cinq, et de *lobe* adj. Bot. Qui est divisé en cinq lobes.

QUINQUÉLOCULAIRE *ku-in-ku-é, ler'* — du lat. *quinque*, cinq, et *locula*, loge) adj. Bot. Qui renferme cinq loges.

QUINQUÉNAIRE *ku-in-ku-é-ner'* — du lat. *quinque*, cinq adj. Qui se rapporte au nombre cinq.

QUINQUENELLE *ku-in-ke-nèl'* n. f. Dr. cout. Syn. de QUINQUANNION.

QUINQUÉNERVÉ, ÉE *ku-in-ku-é-nèr'* — du lat. *quinque*, cinq, et *nervus*, nerf adj. Hist. nat. Qui porte cinq nervures.

QUINQUENNAL, ALE, AUX *k* — [illegible] *quennalis*, [illegible] *que*, cinq, et *annus*, an] adj. Qui dure cinq ans. *Magistrature* QUINQUENNALE. Qui a lieu tous les cinq ans : *Le concours* QUINQUENNAL *a été établi par...* Qui célèbre tous les cinq ans : *Fêtes* QUINQUENNALES. *Les quinquennales d'Athènes étaient célébrées en l'honneur de...* Celles [illegible] *Rome étaient célébrées par la république se trouva* [illegible] *de...*

QUINQUENNALITÉ *k* [illegible] n. f. Durée [illegible]

QUINQUENNIUM *ku-in-ku-è* [illegible] lat. de *quinquennis*, [illegible] *annus*, an] n. m. Anciennement, espace de cinq ans [illegible] entre [illegible] quelques-uns, ce laps de temps [illegible]

— Scolast. Cours de [illegible] ans, [illegible] aux en philosophie et trois en théologie.

QUINQUENOVE *ku-in-ke* — du lat. *quinque*, cinq, et *novem*, neuf] n. m. Ancien jeu qui se jouait avec deux dés et dans lequel les nombres [illegible] par les faisaient gagner.

QUINQUEPARTI, ITE (*ku-in-ku-e* — du lat. *quinque*, cinq, et *partitus*, partagé] adj. Hist. nat. Qui est divisé en cinq parties. ‖ On dit aussi QUINQUEPARTITE pour les deux genres. Peu us.

QUINQUÉPONCTUÉ, ÉE *ku-in-ku-é* — du lat. *quinque*, cinq, et de *ponctus*, adj. Hist. nat. Qui est marqué de cinq points. Peu us.)

QUINQUÉ-PORTE *ku-in-ku-é* n. m. Fruit de [illegible] genre du verveux, à cinq entrées. ‖ On dit aussi QUINTE-PORTE.

QUINQUERCE *ku-in-ku-èrss* — lat. *quinquertus*; de *quinque*, cinq, et *arx, artis* n. m. Antiq. rom. Ensemble des cinq espèces de combats auxquels se livraient les athlètes.

QUINQUÉREME *ku-in-ku-e* — du lat. *quinque*, cinq, et *remus*, rame] n. f. Antiq. Galère qui, selon les uns, avait cinq étages de rameurs superposés, ou, selon d'autres, quatre rameurs par aviron.

QUINQUÉSÉRIÉ, ÉE *ku-in-ku-é* — du lat. *quinque*, cinq, et de *serie* adj. Bot. Qui est disposé sur cinq rangées.

QUINQUÉSTRIÉ, ÉE *ku-in-ku-é* — du lat. *quinque*, cinq, et de *strie* adj. Hist. nat. Marqué de cinq raies. *Scarabée* QUINQUÉSTRIÉ. Peu us.)

QUINQUET *ku-ke* — du nom de *Quinquet*, à qui l'on a attribué l'invention de cette lampe n. m. Lampe à double courant d'air, avec réservoir d'huile supérieur à la mèche. V. LAMPE.

— Pop. Œil : *Avoir une jolie paire de* QUINQUETS. *Allumer ses quinquets*, Regarder attentivement. ‖ *Moucher les quinquets à quelqu'un*, Lui donner des coups sur les yeux

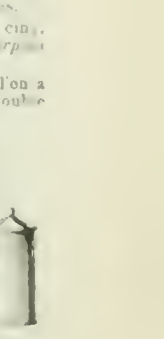
Quinquet

QUINQUÉVALVE *ku-in-ku-é* — du lat. *quinque*, cinq, et de *valve* adj. Bot. Qui s'ouvre en cinq valves.

QUINQUÉVIGÉSIMAL, ALE, AUX *ku-in-ku-e* — du lat. *quinquevigesimus*, vingt-cinquième) adj. Cristal à vingt-cinq faces.

QUINQUÉVIR (*ku-in-ku-é* — du lat. *quinque*, cinq, et *vir*, homme n. m. Hist. rom. Chacun des divers magistrats ou prêtres romains répartis en colléges de cinq membres.

QUINQUIES (*ku-in-ku-i-ess* — mot lat., dérivé de *quinque*, cinq adv. Cinq fois (Se emploie après *ter, bis, ter* et *quater*.

QUINQUILLE (*ku-in-kill'* ill mill. n. f. Jeux Nombre joué à cinq. *Une partie de* QUINQUILLE

QUINQUINA (*ki, ki* — de *quina quina*, n. péruv. n. m. Genre de rubiacées. Ecorce de ces plantes.

— Encycl. Les *quinquinas* (cinchona) sont des arbustes ou de petits arbres à feuilles opposées. Les fleurs, réunies en grappes terminales, ont une corolle tubuleuse dont le limbe, à cinq dents aiguës, a les pétales étalés et frangés, et dont les deux carpelles se séparent à maturité, mettant en liberté de nombreuses graines bordées d'une aile membraneuse circulaire. On en connaît vingt espèces, des régions chaudes de l'Amérique du Sud, surtout répandues dans les Andes. Le premier qui ait décrit l'écorce de quinquina et mentionné ses propriétés fébrifuges est le médecin génois Sébastien Badus (1663), mais la drogue dut sa réputation à la guérison de la comtesse del Cinchon, femme du vice-roi du Pérou. Les jésuites s'emparèrent bientôt de cette poudre, qu'ils vendirent en Europe sous le nom de *poudre des jésuites*; Louis XIV en acheta plus tard le secret (1679 à l'Anglais Talbot. Ce ne fut qu'en 1737 que La Condamine visita Loxa et en rapporta la plante à quinquina.


Quinquina *a*, fleur ; *b*, fruit.

Culture des quinquinas. Les premiers essais culturaux du quinquina furent tentés par les Anglais et les Hollandais. Mais les premiers résultats sérieux furent obtenus en 1853 par Teysmann et par les Anglais, Markham (1859) et Mac Ivor (1865), qui introduisirent les quinquinas aux Indes. Les conditions de milieu exigées par les quinquinas ont été déterminées depuis lors avec soin. La culture, variable avec le climat, doit être généralement en [illegible]. La propagation se fait par bouturage, marcottage, greffe ou semis. La récolte se fait vers la septième année. On peut ou bien abattre l'arbre, ou bien l'arracher : méthode de Java naise. On tend à abandonner la méthode de Mac Ivor, qui consiste à inciser en long, selon six génératrices, l'écorce de l'arbre en place et à en enlever chaque année trois bandes alternes. Ce procédé ne donne de résultats avantageux

QUINS. [illegible] Aveyron, arrond. et à 15 kilom.

QUINSAC, [illegible] la Gironde, arrond. et à 15 kilom. [illegible] l'Entre-deux-Mers, [illegible] aux Graves de Vayres. Le vignoble [illegible] vins rouges de côtes et [illegible] mais moins fins. Prin[illegible] *Latour*, [illegible] *Pez-ret*, *Chalet du* [illegible] *Haut des Hugs*, [illegible] *Grand-Cru*, *Château* [illegible] *Mauvezin*, etc.

QUINT, QUINTE [illegible] lat. *quintus*, cinquième : le *quinque*, [illegible] — Qui[illegible] *Charles-Quint*. [illegible] cri. Une définitive [illegible] *Quint* [illegible] y avait quelque détaut dans les [illegible] — Fièvre dont les accès revien[illegible].

QUINT [illegible] lat. *quintus*, cinquième. n. m. Cin[illegible] tenant. *Percevoir le* QUINT *d'un revenu*. [illegible] terme, usité dans la langue des galères, du [illegible] XVIIe siècle.

[illegible] cinquième du prix de vente, qui [illegible] par le suzerain, presque dans toute la France, [illegible] qui s'était rendu acquéreur d'un fief. [illegible] Cinquième partie des nefs que l'aîné de[illegible] dans certaines coutumes. *Quint en mon*[illegible] droit [illegible] un cinquième que l'on faisait sur [illegible] vente [illegible] fief, pour la perception du droit de [illegible] féodal. *Quint et requint*, Droit d'un [illegible] cinquième du cinquième, dû au seigneur [illegible] vendait son fief. *Quint, demi-quint et* [illegible] Droits que devaient au roi ou à leur [illegible] ceux qui vendaient leurs fiefs, dans le Hainaut. [illegible] Droit perçu par les rois d'Espagne [illegible] argent extraits des Indes.

QUINTADINER *kin-na* v. n. Musiq. anc. En parlant des [illegible] entre une [illegible] quinte nasillarde.

QUINTAGE *kin-taj* — rad. *quintus*, cinquième. n. m. [illegible] Perception du droit de quint.

QUINTAIEUL, EULE [illegible] rad. lat. *quintus*, cinquième, [illegible] le père ou la mère du quadrisaïeul, de la

QUINTAINE *kin-tè* — rad. lat. *quintana*, emplacement [illegible] et par ext. jeux [illegible] ([illegible] sur un po[illegible] [illegible] d'un

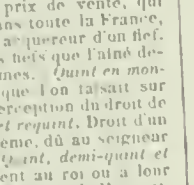

Quintaine.

[illegible] Le Vayer [illegible] Serrer *de* [illegible] de sa [illegible]

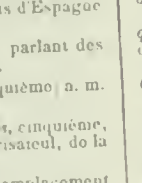

[illegible] [illegible] [illegible] [

Les QUINTESSENCIERS *transformaient leurs espérances en rien.* (Pasq.) [Vx.] S'est dit aussi pour DISTILLATEUR.

QUINTETTE *kin-tè-t'* — ital. *quintetto* n. m. Musiq. Composition musicale à cinq parties concertantes.

— ESCYCL. Anciennement, on disait souvent *quinque*, et, plus rarement, *quintuor*. Le mot *quintette* a prévalu. Parmi les quintettes dramatiques, nous signalerons ceux de *l'Amant jaloux*, de Gretry; du *Barbier de Séville*, de Rossini; de *l'Etoile du Nord*, de Meyerbeer; etc.

Comme le quatuor, le quintette instrumental tient de la sonate et de la symphonie sa forme et sa structure. C'est surtout au compositeur italien Boccherini qu'on doit l'expansion du genre. Mozart, qui, lui aussi, produisit des quintettes délicieux, les écrivit pour deux violons, deux altos et un violoncelle. Plus tard, les compositeurs se contentèrent d'adjoindre le piano au quatuor des instruments à cordes. Beethoven, Weber et Schumann ont écrit des chefs-d'œuvre en ce genre. Plusieurs autres combinaisons ont d'ailleurs été employées.

QUINTEUX *kin-teû*, **EUSE** adj. Qui se produit par quintes. *La coqueluche est* QUINTEUSE.

— Fig. Fantasque, sujet à des caprices brusques : *Un esprit* QUINTEUX. *Quinteux comme la mule du pape*, l'un caractère ombrageux, susceptible. — Substantiv. : *Les* QUINTEUX *font souffrir ceux qui les entourent.*

— Manég. Se dit d'un cheval rétif, sujet à faire des quintes.

— Fauconn. *Oiseau quinteux*, Oiseau qui s'écarte trop.

QUINTICLAVE *ku-in* — du lat. *quintus*, cinquième, et *clavis*, clef; n. m. Musiq. Partie mobile du cor, qui sert à modifier les sons de cet instrument.

QUINTICOLORE *ku-in* — du lat. *quintus*, cinquième, et *color*, couleur, adj. Qui est de cinq couleurs.

QUINTIDI (*ku-in* — du lat. *quintus*, cinquième, et *dies*, jour; n. m. Cinquième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

QUINTIDODÉCAEDRE *ku-in* — du lat. *quintus*, cinquième, et de *dodécaèdre* adj. Qui résulte de la combinaison de cinq dodécaèdres.

QUINTIER *kin-ti-é* n. m. Cout. anc. Administrateur des biens d'une église ou d'un hôpital.

QUINTIFORME *ku-in* — du lat. *quintus*, cinquième, et de *forme* adj. Qui est produit par la combinaison de cinq formes différentes.

QUINTIGNY, comm. du Jura, arrond. et à 6 kilom. de Lons-le-Saunier, dans le Vignoble, et sur un affluent de la Seille; 237 hab. Bons vins blancs mousseux.

QUINTIL, E *ku-in* — lat. *quintilis*; de *quintus*, cinquième; adj. Astrol. N'est guère usité que dans cette locution : *Quintil aspect*, Position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la cinquième partie du zodiaque, ou de soixante-douze degrés.

n. m. Littér. Strophe de cinq vers, sur deux rimes.

QUINTILIE, comédienne romaine, qui souffrit les plus horribles tortures plutôt que de révéler ce qu'elle savait de la conjuration de Pompédius, son amant, contre Caligula. L'empereur, touché, la fit mettre en liberté.

QUINTILIEN (*ku-in, li-in* — lat. *quintilianus*; de *Quintilius*, chef présumé de cette classe de prêtres; n. m. Hist. rom. Membre d'une classe de prêtres qui faisait partie des lupercales.

QUINTILIEN (Marcus Fabius QUINTILIANUS), rhéteur romain du 1er siècle de notre ère. On ignore les dates de sa naissance et de sa mort. On le fait naître à Calahorra (Espagne) ou à Rome. Toujours est-il qu'il étudia à Rome. Son père, étant lui-même un rhéteur, lui donna de grands soins. Il plaida dans les procès de Nævianus et de la reine Bérénice. Ses plaidoiries se vendaient en librairie. Domitien le choisit pour précepteur des enfants de sa sœur. Il tint une école de rhétorique, et fut le premier professeur payé par l'Etat. Parmi ses disciples, on compte Adrien et Pline le Jeune, qui resta son ami. Il avait la richesse et la gloire, quand il eut la douleur de perdre un fils bien aimé. Lorsqu'il eut quitté l'enseignement, ses amis le pressèrent d'écrire les préceptes d'un art qu'il avait pratiqué avec éclat. Le fruit de son travail fut *l'Institution oratoire* (v. INSTITUTION ORATOIRE), précieuse au moins autant par les données qu'elle fournit à l'histoire littéraire et morale que par le sujet qu'elle traite avec ampleur et élégance. Quintilien avait composé en outre un traité : *De causis corruptæ eloquentiæ*, qui est perdu. On lui a attribué des déclamations qui ne sont point de lui. On a reproché à Quintilien d'avoir loué Domitien, son protecteur. Mais c'est oublier que les deux dernières années du règne de cet empereur, épouvanté par les conspirations, furent seules vraiment mauvaises. Quintilien reste un type d'honnête de lettres honnête et ne vivant que pour son art.

QUINTILIS *ku-in, lis* — mot lat., de *quintus*, cinquième; n. m. Hist. rom. Nom du mois de juillet chez les Romains, avant la réforme du calendrier par Jules César.

QUINTILIUS, nom d'une famille de l'ancienne Rome, dont les Varus forment la branche la plus connue.

QUINTILLA (*kin*, et *ll* mll. — mot espagn.; n. f. Versif. espagn. Strophe de cinq vers de huit syllabes.

QUINTILLE *kin*, et *ll* mll — de l'espagn. *quintillo*; n. m. Ancien jeu de cartes, qui était aussi nommé parce qu'il se jouait à cinq personnes. (C'était un jeu de combinaison et de renvi, qui tenait à la fois de la nature de l'hombre, de la bête et de la bouillotte.)



Quintillus (médaille antique).

QUINTILLION *ku-in-ti-li-on* n. m. Arithm. Nombre formé de mille quatrillions.

QUINTILLUS (Marcus Aurelius), empereur romain, mort à Aquilée en 270. Il était frère de l'empereur Claude II et, à la mort de celui-ci (270), fut proclamé empereur par ses soldats. Mais, ayant appris qu'Aurélien pour compétiteur, il renonça à la lutte et s'ouvrit les veines dans un bain, à Aquilée.

QUINTIMÈTRE *ku-in* — du lat. *quintus*, cinquième, et de *mètre*; n. m. S'est dit quelquefois pour Cinquième du mètre.

QUINTIN (*kin* — de *Quintus*, nom de ville); n. m. Toile de lin très claire, qui se fabriquait autrefois en Bretagne, principalement dans la ville dont elle porte le nom.

QUINTIN, ch.-l. de canton des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Brieuc, au-dessus du Gouet; 3 198 hab. *Quintinois*, oises. Ch. de f. Ouest. Produits chimiques, construction de machines électriques. Porte neuve, restes de fortifications (XIVe, XVe s.). Eglise Notre-Dame. Dans le cimetière, ossuaire du XVIIe siècle. Château du XVIIIe, ancienne résidence des ducs de Lorges. Quintin fut prise par les Ligueurs en 1592 et par les chouans en 1795. — Le canton a 8 comm. et 10.581 hab.

QUINTIN ou **QUENTIN**, sectaire français, né en Picardie, brûlé à Tournai en 1530. Il était tailleur d'habits lorsqu'il se mit, avec un nommé Chopin, à la tête d'une bande d'hérétiques, dits *libertins*, qui parut en Hollande et dans le Brabant en 1525. D'après ces sectaires, les anges, le paradis et l'enfer, l'immortalité de l'âme sont des inventions humaines; les hommes ne sont responsables de rien, ne doivent être, lorsqu'ils font mal, ni blâmés, ni punis. Leur seule préoccupation doit être de faire de la terre un véritable paradis terrestre en vivant sans contrainte. Ces sectaires furent poursuivis avec une extrême rigueur. Quintin, arrêté et jugé, périt sur un bûcher.

QUINTINIE *kin*, nf. n. f. Genre de saxifragacées, tribu des escalloniées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes dentées, dont on connaît plusieurs espèces d'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

QUINTIOCTAEDRE *ku-in* — du lat. *quintus*, cinquième, et de *octaèdre* adj. Qui offre la combinaison de cinq octaèdres différents.

QUINTO *ku-in* — mot lat., formé de *quintus*, cinquième; adv. Cinquièmement. S'emploie pour désigner le cinquième objet d'une série et s'écrit souvent 5°.)

QUINTO, bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Saragosse]), près du l'Ebre; 2.600 hab. Sources salines.



Quinton.

QUINTO al Mare, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur la Méditerranée; 2.523 hab.

QUINTO Trevisano, comm. d'Italie Vénétie [prov. de Trévise]; 3.000 hab.

QUINTOMONARCHISTE *ku-in* — du lat. *quintus*, cinquième, et de *monarchiste*; n. m. Nom donné à des sectaires du temps de Cromwell, qui croyaient que Jésus-Christ allait venir fonder sur la terre une monarchie destinée à succéder à celles des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains.

QUINTON *kin* — rad. *quinte*; n. m. Instrument de musique à cordes frottées, en usage au XVIIe et au XVIIIe siècle, et qui n'est autre que le pardessus de viole. Le quinton était généralement monté de cinq cordes, accordées comme ci-contre :

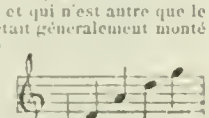

QUINTOYER *kin-toi-i-é* ou *kin-to-i-é* — rad. *quinte*. Prend un i après l'y aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous quintoyions. Que vous quintoyiez.* Change y en i devant un e muet : *Je quintoie. Ils quintoient.* v. n. Faire entendre accidentellement, au lieu d'une note, la quinte supérieure de cette note : *La clarinette est sujette à* QUINTOYER.

QUINTUPLE *ku-in* — du lat. *quintuplex*; de *quintus*, cinquième; adj. Qui est cinq fois aussi grand : *Trente est* QUINTUPLE *de six.* ‖ Qui est au nombre de cinq : *L'une étoile a* QUINTUPLES *rayons.*

— Bot. *Stigmate quintuple*, Stigmate partagé en cinq divisions.

— Metrol. Monnaie d'or de Naples, qui équivalait à 15 ducats, soit 6 fr. 95 c.

— n. m. Nombre, quantité quintuple : *Rendre le* QUINTUPLE *d'une somme.*

QUINTUPLER *ku-in* — v. a. Rendre quintuplo, multiplier par cinq : QUINTUPLER *son revenu.*

Quintuplé, ée part. pass. du v. Quintupler.

— Bot. *Nervures quintuplées*, Nervures de feuilles se détachant, au nombre de deux, de chaque côte de la nervure médiane.

Se quintupler, v. pr. Etre quintuplé, devenir quintuple.

QUINTUS de Smyrne, poète époque grec. fin du IVe s. de notre ère. De condition libre, mais humble, il gardait des troupeaux aux environs de Smyrne, près du temple d'Artémis, quand les Muses l'inspirèrent. Il étudia la sophistique, et fut grand admirateur d'Homère. Nous possédons de Quintus un poème en quatorze chants, intitulé *Posthomerica*, ou *Suite d'Homère*. Ce poème commence là où finit *l'Iliade*. Son poème est bien ordonné, d'une versification habile. Mais c'est une œuvre d'imitation, œuvre d'école, où manquent le relief, l'invention, la vie (v. POSTHOMÉRIQUE). On l'appelle quelquefois *Quintus Calaber* ou *de Calabre*, parce que le premier manuscrit de son poème fut découvert en Calabre par le cardinal Bessarion, en 1450.

QUINZAIN *kin-zin* adj. invar. Jeux. Qui a le même nombre de quinze points au jeu de paume : *Nous sommes* QUINZAIN.

n. m. Métrol. Ancienne monnaie d'or française, qui valait 15 livres.

QUINZAINE *kin-zèn'* n. f. Nombre de quinze environ : *Une* QUINZAINE *de personnes, de jours.*

— Espace de deux semaines : *La paye d'une* QUINZAINE. ‖ Salaire de deux semaines : *Dépenser toute sa* QUINZAINE.

— Gramm. Pour le cas où ce substantif est employé comme collectif, v. la note du mot COLLECTIF.

Liturg. *Quinzaine de Pâques*, Espace de quinze jours qui s'écoule depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à celui de la Quasimodo inclusivement. ‖ Livre d'église, qui contient l'office de ce temps-là.

Quinzaine (LA), revue hebdomadaire, fondée en 1891. Elle eut d'abord pour directeur Paul Harel. Très catho[illegible] à la littérature et aux arts. En 1[illegible] G. Fonsegrive et [illegible] la direction de la revue [illegible] et a [illegible] la Quinzaine.

QUINZANO d'Oglio, [illegible] Brescia.

QUINZE [illegible] nombre. Dix [illegible] Quinze [illegible]

— *Quinze août*, [illegible] pour [illegible] Mère.

[illegible] *Quinze* [illegible] d'or. Le trompeur [illegible] *Quinze* [illegible] *trèves.* Avoir [illegible] n. m. Le nombre quinze. *Quinze* [illegible] *fait paraître.*

— QUINZIÈME [illegible]

— Jeux. Jeu de cartes [illegible] où gagne celui des joueurs qui [illegible] par [illegible] de ses cartes, en [illegible] approche le plus [illegible] Au jeu de paume. Un des [illegible] pose. *Demi-quinze.* Avantage de [illegible] à prendre, de deux jeux l'un, dans [illegible]

Quinze Joyes de mariage [illegible] femmes, écrite vers 1470 par Antoine de La Sale. Cet [illegible] s'explique par une allusion à une prière très populaire au XVe siècle, *les Quinze Joyes de Notre-Dame*. Ces prétendues « joies », ce sont naturellement les tribulations de toutes sortes auxquelles se voue de gaieté de cœur celui qui entre dans la « nasse » du mariage. Dès le lendemain des noces, madame a besoin d'une robe neuve : ne tardera pas que le mari aux fêtes et aux assemblées? Pendant qu'elle court aux galants, qui bercera, torchera les marmots, sinon le mari? Est-elle en couche, les commères s'assemblent autour d'elle et font bombance aux frais du nouveau père; puis c'est le pèlerinage à Rocamadour, où la jeune femme se fait accompagner par un cousin bien suspect. Il va sans dire que le pire des malheurs conjugaux n'est pas épargné au débonnaire époux, qui prend tout en patience et se croit le plus heureux des hommes. Ce petit livre, assez mal composé, mais tout pétillant d'esprit, reste un des chefs-d'œuvre de l'ancienne prose française.

QUINZE-ÉPINES n. m. invar. Nom vulgaire de l'épinoche du nord sur les côtes du Poitou. ‖ On l'appelle aussi ETRANGLE-CHAT. V. SPINACHIA.

QUINZENAIRE *kin-ze-nèr'* adj. Qui échoit au bout de quinze ans : *Obligations* QUINZENAIRES.

QUINZE-SEIZE n. m. Comm. Etoffe de soie : sorte de taffetas qui avait en largeur quinze seizièmes de l'aune.

QUINZE-VINGT n. m. Sorte de filet de pêche.

QUINZE-VINGT n. m. Aveugle pensionnaire de l'hospice des Quinze-Vingts.

— Adjectiv. : *Il était devenu* QUINZE-VINGT.

Quinze-Vingts (HOSPICE DES). L'hospice national des Quinze-Vingts, que beaucoup confondent avec l'institution nationale des jeunes aveugles (v. INSTITUTION), fut institué par saint Louis en 1260, en faveur d'une confrérie de pauvres aveugles que le roi prit en pitié; les trois cents chevaliers revenus aveugles de Palestine sont purement légendaires. En 1780, les Quinze-Vingts furent transférés du faubourg Saint-Honoré au faubourg Saint-Antoine, dans l'hôtel des mousquetaires noirs, 28, rue de Charenton. L'établissement, qui ressortit au ministère de l'Intérieur, est alimenté par ses propres ressources.

En outre des trois cents aveugles des deux sexes, âgés d'au moins quarante ans, qui habitent les bâtiments de l'hospice, la caisse des Quinze-Vingts sert une pension annuelle et viagère de 100, 150 et 200 francs à près de deux mille aveugles français, âgés de vingt et un ans au moins, désignés par le ministre de l'intérieur.



Hospice des Quinze-Vingts.

Les pensionnaires internes, célibataires ou mariés, occupent des logements séparés, meublés par eux-mêmes. Les pensionnaires ne sont pas nourris par l'établissement : ils reçoivent par jour 1 fr. 60 et 625 grammes de pain. Les femmes d'aveugles ont, à tout âge, un secours de 40 centimes par jour et les maris d'aveugles ne reçoivent le secours qu'à l'âge de soixante ans. Chaque enfant âgé de moins de quatorze ans reçoit un secours de 25 centimes par jour. A partir de quatorze ans, les enfants sont mis en apprentissage par les soins de l'administration.

En 1880, une clinique nationale ophtalmologique a été annexée à l'hospice des Quinze-Vingts.

QUINZIÈME *kin* adj. Qui occupe un rang marqué par le nombre quinze : *Il y a douze mois et* QUINZIÈME *mois.*

— Qui est contenu quinze fois dans le tout : *La* QUINZIÈME *partie de l'unité.*

Substantiv. Personne ou chose qui occupe le quinzième rang : *Il est le* QUINZIÈME *de sa classe.*

— n. m. Quinzième jour : *Toutes les le* QUINZIÈME *de chaque mois.*

— Quinzième partie : *Entre le* QUINZIÈME *dans la fabrication.*

— n. f. MUSIQ. Double octave. Note qui en renferme deux sur l'orgue.

QUINZIÈMEMENT adv. En quinzième lieu.

QUIOSSAGE n. m. Tech. Syn. de QUEUSAGE.

QUIOSSE n. f. Tech. Syn. de QUEUSE.

QUIOSSER v. a. Tech. Syn. de QUEUSER.

QUIQUETTI

QUIPO QUIPU

Quipo.

QUIPOCAMAIS

QUIPOGRAPHIE et du gr. *graphê*,

QUIPOT

Quipot.

QUIPROQUO at *quid pro quod* n. m. Méprise, erreur qui fait prendre une chose pour une autre : *Les* QUIPROQUOS *sont fréquents dans les comédies.*

SYN. Quiproquo, méprise.

QUIQUANDAINE *k'kan-den'* n. f. Archéol. Vaisseau de métal de la catégorie des bassins, en usage au moyen âge. La quiquandaine était un vase de grandes dimensions en forme de vasque ou cuvette, muni d'un biberon et ayant une ou deux anses.

QUIQUENGROGNE, nom d'une tour de Bourbon-l'Archambault, grand donjon cylindrique bâti au XVe siècle, et célèbre dans les légendes du pays. — Une autre tour du même nom, également célèbre, existe à Saint-Malo.

QUIQUERON *k'ki-ron* n. m. Vidangeur. Vx.

QUIQUI *kiki* n. m. Pop. Pomme d'Adam, cou : *Serrer le quiqui à quelqu'un.* || Restes, rogatons d'un repas.

QUIRAT n. m. Comm. Part que l'on a dans la propriété d'un navire : *Vendre, perdre, prendre un quirat.* || Mesure de poids usitée au Caire et dans toute l'Égypte.

— Encycl. Le quirat ordinairement, lorsqu'un navire appartient à plusieurs propriétaires, la propriété est divisée en 24 parts égales, chacun des copropriétaires pouvant avoir une ou plusieurs parts. S'il y a une mutation de propriétaire, il faut suivre la marche prescrite qui se détermine par un nombre de *quirats* représentant plus de la moitié. Il faut avoir à bord un navire pour la demande de propriétaires formant ensemble au moins le quart du quirat total dans le navire.

QUIRATAIRE n. m. Personne qui possède un quirat de la propriété d'un navire. On dit aussi COPROPRIÉTAIRE.

QUIRIME Poésie à laquelle on prêtait autrefois une origine antique, notamment celle de la fameuse prophétie d'Erythrée.

QUIRINAL, ALE, AUX Antiq. rom. Qui appartient à Quirinus, à Quirites, à Quirinal : *Les pontifes Quirinaux.* || Qui est de la ville de Quirinal : *Le peuple Quirinal.* || Qui est de la colline de Quirinal : *Le temple Quirinal.* || Qui est de la cour du palais du Quirinal : *Les gardes Quirinales.* || Qui est du palais du Quirinal : *Les appartements Quirinaux.*

QUIRINAL Mont de Rome, sur lequel fut bâtie la ville. Il est situé au N.-E. du Capitole, dont il est séparé par le Forum de Trajan, et au S.-E. du Pincio, dont il est séparé par la vallée où coule le Tibre. Il a été compris dans l'enceinte de Servius Tullius, et, sous le roi Numa, il était habité par les Sabins. Il a été successivement habité par les papes, qui y ont fait construire le palais du Quirinal, et par les rois d'Italie, qui y bâtissent leurs palais.

Quirinal : ce palais, à Rome, ce magnifique palais fut commencé en 1574, sous le pontificat de Grégoire XIII, d'après les dessins de Ponzio. Continué et terminé par les architectes Maderno et Dominique Fontana, il fut habité par Charles Maderno, du temps de Paul V, puis par Urbain VIII au XVIIe siècle, et par Ferdinand Ier au XVIIIe siècle. La grande cour du palais est entourée et précédée par un portique que soutiennent quarante-quatre pilastres. Le quatrième côté, formant façade, est d'ordre dorique et orné d'une horloge. Sous le portique se trouvent deux escaliers, dont l'un, celui de droite, conduit à une vaste et magnifique salle située près de la chapelle. Celle-ci a la même grandeur et la même forme que la chapelle Sixtine. De nombreuses et remarquables peintures décorent le palais, derrière lequel s'étendent de vastes jardins. Au milieu de ceux-ci se trouve un élégant petit temple, dû à l'architecte Fuga.

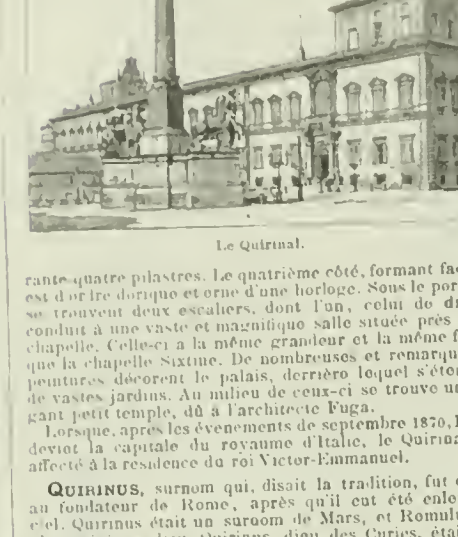

Le Quirinal.

Lorsque, après les événements de septembre 1870, Rome devint la capitale du royaume d'Italie, le Quirinal fut affecté à la résidence du roi Victor-Emmanuel.

QUIRINUS, surnom qui, disait la tradition, fut donné au fondateur de Rome, après qu'il eut été enlevé au ciel. Quirinus était un surnom de Mars, et Romulus fut identifié à ce dieu. Quirinus, dieu des Curies, était honoré spécialement sur la colline qui porte son nom, le Quirinal.

QUIRINUS (Publicus Sulpicius), consul romain, né à Lanuvium, mort en 21 de notre ère. Il fut consul en 12 av. J.-C., mérita le triomphe par ses succès contre les peuplades du Taurus, fut précepteur de Caïus César, petit-fils d'Auguste, enfin, vers l'an 5, procéda, en qualité de gouverneur de Syrie, au dénombrement des Juifs.

QUIRIQUIRIPAS, Indiens du Venezuela, qui vivent sur le cours moyen de l'Orénoque et dans les plaines du Caura.

QUIRITAIRE (*ku-i, tèr'*) adj. Dr. rom. Qualification donnée, à Rome, à la propriété selon le droit civil (*dominium ex jure Quiritium*). V. PROPRIÉTÉ.

QUIRITE *ku-i-te* n. m. Citoyen romain.

— Encycl. Les anciens faisaient dériver ce mot soit de *Cures*, ville sabine, soit de *quiris* (gen. *quiritis*), mot sabin qui signifiait « lance ». Quoi qu'il en soit, il paraît assez vraisemblable que le nom de *quirites* fut donné à l'ensemble des citoyens romains à la suite d'un accord fort ancien, survenu entre les *Ramnes*, du Palatin, et les *Tities*, du Quirol. Peut-être encore le mot *quirite* signifierait-il membre des *curies*. Il est certain que, dans l'usage courant, on appelait « quirites » les citoyens résidant à Rome, par opposition à ceux qui étaient sous les armes. Cette appellation finit par prendre, dans la bouche des généraux et des soldats, un sens humiliant. César, s'adressant à ses vétérans, qui exigeaient des récompenses après Pharsale, les congédia avec ces mots : *Ite, quirites!* Allez, quirites.

QUIRLANDO *kir'* n. m. Instrument à cordes, dont jouent les nègres d'Afrique.

QUIROGA, bourg du Mexique (Etat de Michoacan); 8 095 hab.

QUIROGA, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), près du Sil; 8 320 hab.

QUIROGA (Dom Antonio), général espagnol, né à Betanzos, en Galice, en 1784, mort à Santiago de Galice en 1841. Il entra d'abord aux gardes-marine, puis passa dans l'armée de terre, servit dans les armées nationales pendant la guerre de l'Indépendance, et parvint au grade de lieutenant-colonel. En 1815, il favorisa la tentative du général Portier pour l'établissement du gouvernement constitutionnel, et fut arrêté, mais le conseil de guerre l'acquitta. Il fut de nouveau compromis en 1819 dans la tentative de pronunciamiento du comte de La Bisbal. La révolte de Riego le tira de prison, en 1820, pour le mettre à la tête des troupes constitutionnelles. Député aux Cortès, maréchal de camp, capitaine général, puis gouverneur militaire de Galice, il se démit de ses fonctions à la suite d'un duel, en 1822. Il reprit du service lors de l'invasion française, puis se retira en Angleterre et ne retourna en Espagne qu'en 1833. Il occupa quelque temps les fonctions de capitaine général de Grenade.

QUIROGA Juan Facundo, général argentin, né vers 1790 dans une ferme des Llanos de la Rioja, assassiné près de Cordova, en 1835. Il fut successivement gaucho, soldat dans la légion du général Ocampo à Buenos-Ayres (1810), déserteur, vagabond et commit plusieurs meurtres. En 1823, il imposa, comme chef des milices des Llanos, son autorité à la Rioja. Après l'exécution du président Dorrego (1828), il devint l'un des chefs fédéralistes les plus redoutés. Il terrorisa les provinces, mais ne put prendre Cordova. Il avait rétabli son autorité dans la région des Andes, quand il fut assassiné, sans doute par les émissaires de Rosas, jaloux de son influence.

QUIROS, comm. d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]; 5 [illegible] hab.

QUIROS Lorenzo, peintre espagnol, né à Los Santos Estremadure, en 1717, mort à Séville en 1789. On voit de ses tableaux à Madrid, à Grenade, à Séville, à Xérès, à la Chartreuse de Santa Maria de Las Cuevas, etc. Il s'était assimilé d'une façon étonnante la manière de Murillo.

QUIROS Pedro Fernandez de, V. QUIRÓS.

QUIS n. m. Minér. Syn. de PYRITE DE CUIVRE.

QUISCALE (*ku-iss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la tribu des *quiscalinés*, répandus surtout dans l'Amérique centrale. (Les quiscales sont des oiseaux remarquables par leur belle livrée noire, à reflets éclatants, où domine le rouge. Les vrais quiscales ont pour type le *quiscalus purpureus*, des Etats-Unis.)

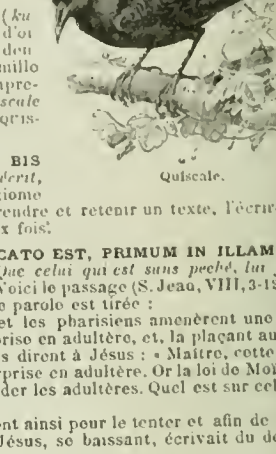

Quiscale.

QUISCALINÉS (*ku-iss*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des ictéridés, comprenant les genres *quiscale* et voisins. — *Un* QUISCALINÉ.

QUI SCRIBIT, BIS LEGIT (*Celui qui écrit, lit deux fois*), axiome latin. Pour comprendre et retenir un texte, l'écrire équivaut à le lire deux fois.

QUI SINE PECCATO EST, PRIMUM IN ILLAM LAPIDEM MITTAT (*Que celui qui est sans péché, lui jette la première pierre*). Voici le passage (S. Jean, VIII, 3-12) évangélique d'où cette parole est tirée :

« Les scribes et les pharisiens amenèrent une femme qui avait été surprise en adultère, et, la plaçant au milieu de l'assemblée, ils dirent à Jésus : « Maître, cette femme « vient d'être surprise en adultère. Or la loi de Moïse nous « ordonne de lapider les adultères. Quel est sur cela votre « sentiment? »

« Ils lui parlaient ainsi pour le tenter et afin de pouvoir l'accuser; mais Jésus, se baissant, écrivait du doigt sur la terre.

« Et, comme ils continuaient de l'interroger, il se releva et leur dit : *Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre.*

« Et, se baissant de nouveau, il continua d'écrire sur la terre.

« Pour eux, l'ayant entendu parler de la sorte, ils se retirèrent l'un après l'autre, en commençant par les plus vieux; il ne resta plus que Jésus seul et cette femme, qui se tenait toujours debout.

« Jésus, se relevant, lui dit alors : « Femme, « où sont ceux qui vous « accusaient? Personne « ne vous a condamné? »

« Elle répondit : « Personne, Seigneur. » Et Jésus lui dit : « Je « ne vous condamnerai « pas non plus. Allez « et ne péchez plus à « l'avenir. »



Quisquale : *a*, coupe de la fleur.

QUISQUALE (*ku-iskou-al*) n. m. Genre de combrétacées, comprenant des arbustes grimpants à feuilles opposées, à fleurs blanches ou rouges, réunies en grappes. (On en connaît quatre espèces, des régions tropicales d'Asie et d'Afrique. Les graines du quisquale de l'Inde sont vermifuges. On en cultive quelques espèces dans les serres.)

QUIS, QUID, UBI, QUIBUS AUXILIIS, CUR, QUOMODO QUANDO ? (*Qui? quoi? où? avec quels moyens? pourquoi? comment?*), vers technique qui renferme ce qu'en rhétorique on appelle les *circonstances*, c'est-à-dire la personne, le fait, le lieu, les moyens, les motifs, la manière et le temps. On remplace quelquefois *quibus auxiliis* par *qua vi, quoties* (par quel moyen, combien de fois), ce qui fait une question de plus.

QUISSAC, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 46 kilom. du Vigan, sur le Vidourle, dans une contrée couverte de mûriers et de vignobles; 1.606 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sources thermales à *Plantat*. Commerce de truffes, de graines, Tanneries, tonnellerie. — Le canton a 12 comm. et 4.331 hab.

QUISSAMAS ou **KISSAMAS**, nègres de l'Angola (Afrique équatoriale). De petite taille et de teint très foncé, les Quissamas sont de vrais sauvages, qui se contentent d'échanger aux Européens de l'huile de palme contre de l'eau-de-vie. Les femmes portent dans la région fessière des espèces de tournures composées de plaques d'écorce de baobab, garnies de coquillages et disposées en gradins.

QUISTINIC, comm. du Morbihan, arrond. et à 35 kilom. de Lorient; 2.556 hab. Retranchement romain, motte féodale, chapelle de Locmaria, avec vitraux Renaissance.

QUIS TULERIT GRACCHOS DE SEDITIONE QUERENTES? (*Qui supportera que les Gracques se plaignent d'une sédition?*), vers de Juvénal (II, 24). S'applique à ceux qui blâment les procédés qu'eux-mêmes ont employés.

QUIS UT DEUS (*Qui est comme Dieu*). C'est la signification du nom hébraïque de l'archange saint Michel. On se sert de cette phrase pour faire entendre qu'aucune puissance ne peut prévaloir contre Dieu, à qui appartiendra toujours le dernier mot.

QUITA (Domingo dos Reis), poète portugais, né [illegible], mort à Lisbonne 1728-1770. Il était garçon coiffeur, quand il se mit à étudier les littératures portugaise, espagnole, italienne, française et anglaise, et de publia les *Essais d'un moine des Açores*, dans lesquels se trouve *Lucare*, belle pastorale dramatique dans le genre

Gessner. On lui doit, en outre, des *Idylles*, des *Sonnets*, des *Odes*; cinq drames, dont le meilleur est intitulé *Inès de Castro*. On a réuni et publié ses *Œuvres complètes* (1781).

QUITO, capitale de la république de l'Équateur, sur les dernières pentes orientales du Pichincha; 80 000 hab. Climat doux, agréable. Avec ses rues fortement inclinées et ses maisons basses, crevassées par les tremblements de terre, c'est une ville triste et sans industrie; commerce insignifiant, parce qu'elle manque de communications faciles avec l'intérieur : la route qui l'unit au port de Guayaquil est longue et pénible.

QUITO (ROYAUME DE), nacion Etat de l'Amérique du Sud, conquis en 1533 par une bande d'Espagnols venus du Pérou et conduits par Belalcazar. Ce « royaume », qui appartint tantôt à la vice-royauté du Pérou, tantôt à celle de la Nouvelle-Grenade, et que l'on désigna officiellement sous les noms d'« audience » et de « presidencia », est devenu la république de l'Équateur.

QUITTANCE *ki-tans* — rad. *quitter*) n. f. Ecriture constatant que quelqu'un a payé ce qu'il devait : *Quittance de loyer, de contributions.*

— Fig. *Donner quittance*, Tenir quitte : *Le plus sûr est de toujours* DONNER QUITTANCE *de la reconnaissance.*

Dr. *Quittance et reconnaissance de dot*, Déclaration par laquelle le mari reconnaît avoir reçu tout ou partie de la dot constituée à sa femme.

Fin. *Quittances comptables*, Quittances sur parchemin et par-devant notaire, qu'on fournissait aux receveurs et payeurs des droits du roi, et qu'ils devaient rapporter en venant rendre leurs comptes à la Chambre. ‖ *Quittances de finances*, Reçus qu'on délivrait des sommes versées dans les coffres du roi.

— PROV. **Les lunettes et les cheveux gris sont des quittances d'amour**, Quand on vieillit, il faut dire adieu à la galanterie.

— ENCYCL. Les *quittances* doivent être timbrées à 10 centimes au moyen d'un timbre mobile spécial ou au moyen d'un timbre fixe apposé avant tout usage par l'administration de l'enregistrement et du timbre. Toutefois, les quittances de 10 francs et au-dessous ne sont pas assujetties à cette taxe, ainsi que certaines quittances administratives. Le droit de timbre est dû par la personne au profit de laquelle on donne quitus. Le timbre mobile apposé doit être annulé par l'inscription de la date de l'oblitération et par la signature de la personne qui délivre la quittance. Une annulation irrégulière entraîne une amende de 20 francs en principal. L'absence de timbre est punie d'une amende de 50 francs, augmentée du double décime.

QUITTANCER *ki-tan-sé* — rad. *quittance*. Prend une cédille sous le c devant les voyelles A ou O : *Il quittança. Vous quittançons*) v. a. Mettre quittance sur : QUITTANCER *un contrat.*

QUITTE *kit'* — du lat. *quietus*, tranquille) adj. Qui ne doit plus rien : *Reçu tant, payé tant, partant* QUITTE.

— Fig. Qui est libéré d'une obligation morale : *L'un y apporte son esprit, l'autre son argent, partant* QUITTE. Mariv. ‖ Délivré, débarrassé : *Etre* QUITTE *d'une corvée.* ‖ Qui est hors d'embarras :

Est-on sot, être-il, prend-on mal ses mesures,
On pense en être *quitte* en accusant le sort.
LA FONTAINE.

— Loc. div. *Quitte pour*, *Quitte à*, Sauf à, en subissant le seul inconvénient de : *Avoir un salon spécial*, QUITTE À *coucher dans un galetas.* (L. Texier.) ‖ *Tenir quitte*, Déclarer exempt, dispenser.

— Adverbialem. *Jouer à quitte ou à double, à quitte ou double*, Jouer une dernière partie, qui doit acquitter celui qui a déjà perdu ou doubler le gain de celui qui a déjà gagné. (Fig. Risquer, hasarder tout.) ‖ *Etre, Faire quitte à quitte*, Ne se devoir plus rien de part ni d'autre. — Elliptiq. *Quitte à quitte*, Considérons-nous comme quittes l'un envers l'autre.

SYN. **Quitte, acquitté.**

QUITTEMENT *ki-te* — rad. *quitte*) adv. Gratuitement. Vx.) S'emploiera pour indiquer que la chose vendue, achetée ou dont on hérite, etc., est franche de toutes lettes.

QUITTEMENT (*ki-te-man*) n. m. Décharge, remise d'une dette. Vx.

QUITTER *ki-té* v. a. Décharger, tenir quitte : QUITTER *quelqu'un des intérêts et du principal.* ‖ Céder, abandonner : QUITTER *ses droits, sa part, sa place à quelqu'un.* Exempter, dispenser : *Dieux, accordez-moi la sagesse, et je vous* QUITTE *de tout le reste.* (Laharpe.)

— Laisser quelqu'un en quelque endroit, se séparer de lui : *Il est affreux de* QUITTER *ceux qu'on aime. Il y a toujours deux chances pour ne pas retrouver l'ami que l'on* QUITTE : *notre mort ou la sienne.* (Chateaubr.

— Abandonner, trahir : *Femme qui* QUITTE *son mari.*

— Abandonner une chose, cesser de s'y appliquer, de s'y donner : QUITTER *le service, ses études.*

— Ôter quelque chose de dessus soi, s'en dépouiller, s'en débarrasser : QUITTER *son pardessus, son épée.*

— Se retirer de quelque lieu, s'en éloigner : *Il n'est pas permis à un citoyen de* QUITTER *sa patrie au moment du danger.* (J. de Maistre.) ‖ Se dit également des choses qui éloignent de quelque lieu : *Eteuve qui a* QUITTÉ *son lit.*

Loc. div. *Quitter sa peau*, Faire peau neuve. Fig. Renoncer à ses vieilles habitudes, à son ancien caractère. *Quitter ses plumes*, Se dit d'un oiseau qui mue. ‖ *Quitter le trône*, Abdiquer le pouvoir souverain. ‖ *Ne pas quitter quelqu'un des yeux*, Avoir toujours les regards fixés sur lui. ‖ *Son image ne me quitte pas*, Son image est sans cesse présente à mon esprit. *Ce souvenir ne me quittera mais*, Je me souviendrai toujours de cela. ‖ *Quitter la partie*, Reconnaître que celui contre lequel on joue a gagné la partie. — Fig. Se désister de quelque chose, y renoncer. ‖ *Quitter le commerce du monde, Quitter le monde*, embrasser la vie religieuse, vivre dans la retraite. ‖ *Le monde nous quitte*, Il s'éloigne de nous. ‖ *Quitter la vie, la terre, la lumière, le monde*, Mourir. ‖ *Quitter la chambre*, sortir après avoir été obligé par la maladie, etc., de rester enfermé. ‖ *Quitter le lit*, Se lever. ‖ *Quitter le droit chemin*, S'écarter de son devoir. ‖ *Quitter prise*, Abandonner un dessein, se désister. ‖ *La fortune l'a quitté*, Il a cessé d'être heureux. ‖ *Il n'est un âge ou nos facultés nous quittent l'une après l'autre*, Où nos facultés s'affaiblissent, s'anéantissent successivement. ‖ *Quand l'âme quitte le corps*, Lorsque l'âme abandonne le corps, qu'elle s'en sépare.

— Bot. *C'est arbre quitte ses feuilles*, Il se dépouille de ses feuilles. ‖ *Les fruits quittent le noyau*, Le noyau se détache facilement.

— Mar. *Quitter prise*, S'éloigner d'un bâtiment abordé. ‖ *L'ancre quitte*, L'ancre se détache, elle ne mord plus.

— PROV. **Qui quitte sa place la perd.** V. LAMBERT *saint.* ‖ **Qui quitte la partie la perd.** V. PARTIE. ‖ **Il n'en quittera rien que par le bon bout.** Se dit d'un homme obstiné qui s'attache à une chose.

— v. n. À certains jeux de renvi, comme le brelan. Abandonner la vade qu'on a faite, plutôt que de vouloir tenir une nouvelle somme dont un des joueurs a renvié.

Mystic. *Se quitter soi-même*, Renoncer à soi.

Quitté, ée part. pass. du v. Quitter.

Grav. *Taille quittée, brutée*, Taille qui ne semble pas avoir sa longueur naturelle.

Se quitter, v. pr. S'éloigner l'un de l'autre.

SYN. **Abandonner, délaisser**, etc. V. ABANDONNER.

QUITTERIE *ki-te-ri* — n. f. Fam. Action de se quitter à la suite d'une brouillerie. Vx.

QUITTEUR *ki-teur'*, **EUSE** n. Celui, celle qui quitte, qui abandonne, qui quitte facilement : *Les* QUITTEURS *et les* QUITTEUSES *ne laissent point leur amitié à la place de leur amour.* (Mme de Scudéry.)

QUITUS *kui-tuss* — mot bas lat., qui a la même origine que *quitte* n. m. Fin. Arrêté ou jugement définitif d'un compte, par lequel le comptable est déclaré quitte : *Obtenir son* QUITUS.

QUI-VA-LA ou **QUI VA LÀ ?** loc. interj. Cri d'une personne qui entend du bruit et qui craint quelque surprise.

— Loc. fam. *Avoir réponse à tout, hormis à qui-va-là ?* Etre prêt à répondre à tout, sauf à la difficulté sur laquelle on devrait précisément être préparé. ‖ *C'est un homme qui a toujours réponse à qui-va-là ?* C'est un homme qui a réponse à tout, qu'aucune difficulté n'arrête.

QUIVAS, Indiens originaires de Colombie, réfugiés au Venezuela, vers le confluent du Meta et de l'Orénoque. Ces sauvages, très féroces, essayent par leurs appels d'attirer sur le rivage les voyageurs parcourant l'Orénoque en embarcation et perçent de flèches ceux qui commettent l'imprudence de les écouter.

QUIVERASI *ki*) n. m. Jeûne solennel des Hindous, au mois de février.

QUIVISIE (*kui, si*) n. f. Genre de méliacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, dont on connaît quatre espèces des îles de l'Afrique du Sud. (On emploie les feuilles comme dépuratives.)

QUI-VIVE ou **QUI VIVE ?** loc. interj. Cri d'une sentinelle qui entend du bruit, qui aperçoit une personne ou une troupe. ‖ *Être sur le qui-vive*, Etre très attentif à ce qui se passe. ‖ *Se tenir sur le qui-vive*, Se tenir sur ses gardes. — Se dit aussi d'une personne d'humeur susceptible.

— ENCYCL. Milit. Depuis l'ordonnance du 1er mars 1768, le cri de *qui vive ?* a remplacé celui de *qui va là*, mais il était usité depuis le XVIe siècle dans le service de campagne. Au siècle dernier, il était d'usage de faire suivre le *qui-vive* du cri : *Halte-là*, mais, depuis lors, on a pris l'habitude de crier : *Halte-là ! qui vive ?*

QUOAILLE n. f. Comm. Syn. de COAILLE.

QUOAILLER (*kou-a-ll-é* ll mll. — v. n. Se dit d'un cheval qui remue continuellement la queue quand on le monte ou quand on le panse.

QUOD AB OMNIBUS, QUOD UBIQUE, QUOD SEMPER, formule de raisonnement tirée du consentement unanime et signifiant : « Ce qui a été admis par tout le monde, en tout lieu et de tout temps, doit être cru. »

QUODCUMQUE OSTENDIS MIHI SIC, INCREDULUS ODI (*Tout ce que tu me montres dans ces conditions me laisse incrédule et me choque*), vers d'Horace (*Art poétique*, 188), où le poète signale l'inconvénient, pour un auteur dramatique, de mettre sous les yeux des spectateurs des scènes terribles ou contraires à la raison.

QUOD DI OMEN AVERTANT (*Puissent les dieux détourner ce présage !*), formule latine, employée pour exprimer le souhait que tel malheur n'arrive pas. ‖ On dit aussi : DI, TALEM AVERTITE CASUM !

QUOD ERAT DEMONSTRANDUM mots lat., signif. *Ce qui était à démontrer*). Les initiales de ces trois mots, Q. E. D., se trouvent dans un assez grand nombre de livres scientifiques : l'auteur commence par énoncer une proposition, il la démontre et ajoute Q. E. D.

QUOD JUSSU. Dr. rom. *Action quod jussu*, Action donnée aux tiers à raison d'obligations contractées envers eux par une personne *alieni juris*, sur l'ordre (*jussu*) et par conséquent, sous la responsabilité du père ou du maître.

QUODLIBET n. m. Ling. V. QUOLIBET.

QUODLIBÉTAIRE (*kod'*) adj. Syn. de QUOLIBETAIRE.

— n. f. Thèse soutenue, non sur un sujet déterminé, mais sur toutes les parties d'une science. On dit aussi QUODLIBETIQUE.

QUODLIBÉTIQUE (*kod', tik'* — rad. *quodlibet*) adj. Scolast. Qui est laissé au choix de l'auteur de la thèse (*Questions* QUODLIBÉTIQUES.

— n. f. V. QUODLIBETAIRE.

QUOD METUS CAUSA. Dr. rom. ‖ *Action et exception quod metus causa*, Voies de procédure qui, en droit prétorien, servaient à réparer les effets de la violence commise par une partie contractante, lorsque la crainte (*metus*) résultant de cette violence avait été telle qu'elle avait déterminé l'autre partie à contracter.

— ENCYCL. Le préteur, tenant pour non avenu ce qui avait été fait sous l'empire de cette crainte, donnait à la victime de la violence une exception qui paralysait les effets de l'action tendant à l'exécution de l'obligation et une action ayant pour objet la réparation du préjudice causé. Cette action était arbitraire et donnée au quadruple. Il n'y avait pas lieu à ces voies prétoriennes dans les actions de bonne foi, où le droit civil lui-même fournissait le moyen d'obtenir réparation.

QUOD SCRIPSI, SCRIPSI mots lat., signif. *Ce que j'ai écrit est écrit*), c'est-à-dire : J'ai pris une résolution sur laquelle je ne veux pas revenir. C'est la réponse que Pilate aux Juifs (jusqu'à il refusa d'effacer l'inscription qu'il avait fait mettre sur la croix : « Jésus de Nazareth roi des Juifs ». Ils voulaient qu'il mît : « Qu'il s'est dit roi des Juifs ».

QUOI *koi* — du lat. *quid*, même sens, que l'on a dû prononcer *kui*, qui l'a corrigé en *qui*. On dit aussi *quoi* en J.-J. Rousseau. Quelle chose avec interrogation. *A quoi bon persister dans ses idées, lorsque tout semble autour de nous ?* Gresset. ‖ Laquelle chose. *Etre sûr, c'est par où il faut commencer.*

— Loc. div. *De quoi*, Avec laquelle chose, au moyen de laquelle chose. *Avoir de quoi vivre dans l'indigence, c'est le plus grand des maux.* (Volt.) ‖ Au lieu de laquelle chose : *La philosophie a de quoi être fière, mais bien modeste.* Guizot. — PROV. *Avoir de quoi*, Avoir beaucoup d'argent. ‖ *A quoi bon ?* A quelle fin ? Dans quel but ? Quel avantage cela offre-t-il ? *Sans quoi*, Autrement. *Travaille, sans quoi tu ne mangeras pas. Je ne sais quoi*, Une chose dont j'ignore la nature ou que je ne peux nommer. *Ce je ne sais quoi qui charme, qui séduit.* ‖ Pp. *Comme quoi*, Comment, de quelle manière que. *Prouver à quelqu'un* COMME QUOI *il a tort. Quant à quoi*, Quelle chose que. *La raison, quoi qu'on puisse faire, doit finir par avoir raison. Quoi que ce soit*, Quelque chose que ce soit : *On ne sait bien* QUOI QUE CE SOIT *que bien après l'avoir appris.* ‖ *Quoi qu'il en soit*, En tout état de cause.

— Pratiq. *Quoi faisant, En quoi faisant*, En faisant cette chose.

— n. m. invariable. Mot *quoi* :

Les quand le qui, les quoi pleurent d[illegible]
VOLTAIRE.

— Interj. Sert à marquer l'étonnement, l'indignation : *Quoi ! vous parlez ?* Quoi ! *commettre de tels crimes !*

— Loc. interj. *Eh quoi !* S'emploie comme le précédent.

— ALLUS. HIST. : **Un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue**, Expression célèbre par laquelle Bossuet, dans l'oraison funèbre de Henriette d'Angleterre, a désigné ce que devient le corps humain un certain temps après la mort.

QUOIQUE *koi-ke* — de *quoi*, et *que* conj. Encore que, bien que : *Nous ne pensons pas à la mort,* QUOIQU'*elle soit la seule chose certaine.* ‖ Le verbe *être* est quelquefois sous-entendu : *Les nègres,* QUOIQUE *superstitieux, chantent souvent de dieux et de religion.* B. de St-P.

— Pop. *Quoique ça*, Malgré ça, néanmoins. *Elle n'est pas jolie ;* QUOIQUE ÇA, *elle plaît.*

— Gramm. *Quoi que* en deux mots signifie *quelque chose que : Quoi* QUE *l'on fasse, on déplaît à quelqu'un.*

Sans sa langue en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, *quoi qu'il fasse*, un mendiant privain
BOILEAU.

Quoique ne subit l'élision de l'e final que devant les mots *il, elle, ils, elles, on, un, une.*

On met toujours au subjonctif le verbe qui vient après *quoique* en un seul mot ou après *quoi que* en deux mots.

QUOLEM *ko-lem* — n. m. Gramm. hébr. Un des points-voyelles, qui vaut un o long. On dit aussi HALAM, HOLEM et CHOLEM.

QUOLIBET, autref. QUODLIBET *ko, be* — du lat. *quod libet*, ce qui plaît) n. m. Ling. Façon de parler basse et triviale, qui renferme ordinairement une plaisanterie quelconque, calembour, etc. ‖ *Les* QUOLIBETS *sont les bons mots du petit peuple.*

— Musiq. Aux XVIe et XVIIe siècles, Nom donné à des compositions vocales d'un caractère étrange ou facétieux, écrites généralement sur des paroles ou burlesques ou grivoises, et dans lesquelles le dessin mélodique prenait une figure toute particulière à l'aide d'onomatopées, de simples cris, d'exclamations humoristiques.

— ENCYCL. Musiq. Le *quolibet* était surtout usité en Allemagne, où parfois, dans ces morceaux, on entremêlait d'une façon comique des fragments de compositions connues, mais de genres tout à fait opposés, tels que madrigaux, chorals, motets, chansons, etc. Certains musiciens français cultivèrent aussi le quolibet, et l'on en trouve surtout des exemples curieux chez Clément Janequin : mais celui-ci, musicien de génie, nous a laissé en ce genre des compositions remarquables, comme la *Bataille de Marignan*, pleines de sentiment comique, comme le *Caquet des femmes*, ou exquises, comme le *Chant des oiseaux.*

QUOLIBÉTAIRE *ko, tè'* — adj. Qui est relatif aux quolibets, qui a le caractère des quolibets : *Esprit* QUOLIBÉTAIRE.

QUOLIBÉTIER *ko, tié* — n. m. Faiseur de quolibets. Vx. On dit aussi QUOLIBETISTE.

QUOLIBÉTIQUE *ko, tik* — rad. *quolibet* adj. Fécond en quolibets. (Vx.)

QUOMODO VALES ? mots lat., signif. *Comment vous portez-vous ?*, salutation familière par laquelle on s'informe de la santé d'un ami. On dit mieux UT VALES ?

QUO NON ASCENDAM ? mots lat., signif. *Où ne monterai-je pas ?*, devise de Fouquet, placée au-dessous d'un écureuil et qui, se reproduisant partout dans le fameux château de Vaux, blessa lorgueilleuse susceptibilité de Louis XIV et précipita la perte du surintendant.

QUORUM *ko-rom'* — de *quorum*, mot par lequel commence le bill du Parlement anglais relatif à la présence de ses membres, comme dans les bulles de la chancellerie romaine) n. m. Le parlement. Nombre de membres présents nécessaire pour qu'une assemblée puisse mettre un vote valable. On dit aussi QUANTUM.

— ENCYCL. Dr. parlem. En France, le nombre des membres nécessaires pour atteindre le *quorum* légal est la majorité absolue, la moitié plus un, du nombre légal des membres du Sénat ou de la Chambre des députés. La loi du 5 avril 1884 a établi la même règle pour les conseils municipaux.

— Dr. comm. En ce qui concerne les sociétés commerciales, le *quorum* nécessaire à la validité des votes des assemblées ordinaires comprend un nombre d'actionnaires représentant le quart, au moins, du capital social. Le *quorum* précédent ne s'applique pas aux assemblées extraordinaires dont le rôle est réglé aux paragraphes 3 et 4 de la loi du 24 juillet 1867 et auxquelles la moitié du capital social au moins doit être représentée.



QUOS VULT PERDERE JUPITER DEMENTAT PRIUS. (Neptune arrêtant la tempête, plafond, au Palais Royal), d'après Coypel.

— Syn. Quotidien, journalier.

Quotidienn [illegible] journal qui fut fondé à Paris par [illegible] septembre 1792, et commença [illegible] sous le titre de la *Quotidienne*, ou [illegible]. Il soutint les doctrines mo[illegible] religieuses. La « Quotidienne » se fondit en février 1847 avec « la France » et « l'Echo français », et le journal qui sortit de cette combinaison fut *l'Union*.

QUOTIDIENNEMENT (*ko, è-ne*) adv. D'une façon quotidienne : *Faire* QUOTIDIENNEMENT *une longue promenade*.

QUOTIDIENNETÉ (*ko, è-ne* — rad. *quotidien*) n. f. Caractère de ce qui se reproduit tous les jours.

QUOTIENT (*ko-si-an* — du lat. *quotus*, combien de fois) n. m. Quantité résultant d'une division : *Les trois termes d'une division sont : le dividende, le diviseur et le* QUOTIENT.

— ENCYCL. Le *quotient* de deux nombres est le résultat que l'on obtient en les divisant l'un par l'autre ; multiplié par le diviseur, il reproduit le dividende. Le quotient ne change pas lorsqu'on multiplie ou que l'on divise le dividende ou le diviseur par un même nombre.

Quotient à $\frac{1}{n}$ *près.* Le quotient de deux nombres A et B à $\frac{1}{n}$ près est une fraction $\frac{x}{n}$ telle que l'on ait :

$$\frac{x}{n} \times B \leqslant A < \frac{n+1}{n} \times B.$$

Pour déterminer x, il suffira de prendre le quotient de An par B à une unité près.

En algèbre, le quotient de deux monômes est positif ou négatif, selon que les monômes ont le même signe ou des signes contraires. Le coefficient du quotient s'obtient en divisant le coefficient du dividende par celui du diviseur, et chaque lettre doit avoir pour exposant l'excès de l'exposant de la même lettre dans le dividende sur son exposant dans le diviseur.

— *Quotients complets, incomplets.* V. FRACTION CONTINUE.

QUOTITÉ (*ko* — du lat. *quotus*, combien nombreux) n. f. Somme ou valeur représentée par une quote-part. || *Quotité repartie*, Quotité touchée par chaque personne entre les quelles une répartition a eu lieu.

— Dr. féod. *Quotité du cens*, Somme à laquelle montait le cens du par un vassal à son seigneur.

— Fin. *Impot de quotité*, Celui par lequel on détermine immédiatement ce que chaque personne doit payer proportionnellement à son avoir, et sans que le produit total de l'impot ait été fixé d'avance.

— Dr. *Légataire d'une quotité*, Celui auquel un défunt a légué une fraction de sa succession. *Quotité disponible*, Portion de biens dont la loi permet à une personne de disposer par donation ou testament, lorsqu'à raison de l'existence d'ascendants ou de descendants, il ne lui est pas permis de disposer de l'intégralité de sa fortune.

— Polit. *Quotité de cens*. En matière électorale, Chiffre d'impot qu'il faut payer, d'après certaines constitutions, pour être électeur ou éligible.

— ENCYCL. Dr. civ. *Quotité disponible*. On appelle *réserve* la portion de biens dont la disposition est interdite, et *héritiers réservataires* ceux en faveur de qui cette interdiction a été établie.

La quotité disponible est de 1/2 si le disposant ne laisse à son décès qu'un enfant, de 1/3 s'il laisse deux enfants, de 1/4 s'il en laisse trois ou un plus grand nombre (C. civ. art. 913). Elle est de 1/2 de la succession si, à défaut d'enfant, le défunt laisse un ou plusieurs ascendants dans chacune des lignes paternelle et maternelle ; elle est des 3/4, s'il ne laisse d'ascendants que dans une ligne (C. civ., art. 915) ; il s'ensuit que la réserve est de 1/4 pour chaque ligne d'ascendants. A défaut d'ascendants et de descendants, les libéralités par actes entre vifs ou testamentaires peuvent épuiser la totalité des biens.

Le montant du *disponible entre époux* est de 1/4 en propriété et de 1/4 en usufruit, ou de 1/2 en usufruit seulement, dans le cas où l'époux donateur laisse des enfants ou descendants issus de son mariage avec le conjoint gratifié ; s'il existe des enfants nés d'un précédent mariage, le disposant ne peut donner à son nouvel époux qu'une part d'enfant légitime le moins prenant, et sans que, dans aucun cas, la donation puisse excéder le 1/4 des biens. La part de l'enfant le moins prenant doit être calculée d'après le nombre des enfants issus, tant du premier que du second mariage, en joignant à ce nombre l'époux donataire lui-même. Ainsi, le disponible sera de 1/5 s'il y a quatre enfants, de 1/4 s'il y en a trois, etc. Le disposant décédé sans postérité a pu valablement donner la pleine propriété de tous ses biens à son conjoint ; s'il a laissé des ascendants, la libéralité peut s'étendre à l'usufruit de la portion réservée à ceux-ci.

Lorsqu'une donation excède la quotité disponible, les héritiers réservataires ou leurs ayants cause peuvent, lors du décès du disposant, intenter une *action en réduction*, à l'effet d'obtenir l'annulation, jusqu'à concurrence du montant de la réserve, de la disposition faite à leur préjudice.

QUOTTEMENT (*ko-te-man*) n. m. Action de quotter, son résultat.

QUOTTER (*ko-té*) v. n. Se dit de la position d'une dent de roue qui porte sur l'engrenage.

QUOUETTE n. f. Syn. de COUETTE.

QUOUSQUE TANDEM (*Jusques à quand enfin*), premiers mots du premier discours dirigé par Cicéron contre Catilina. La phrase entière, citée, tantôt en latin, tantôt en français, quelquefois dans le style soutenu, souvent dans le style familier, est : *Quousque tandem, Catilina, abutere patientia nostra ?* (Jusques à quand, enfin, Catilina, abuseras-tu de notre patience ?)

QUO VADIS DOMINE. On dit ordinairement *Domine, quo vadis*. V. DOMINE, *quo vadis*.

Quo vadis ? roman polonais de Sienkiewicz (1895). — Comment Lygie, fille de Vannius, roi des Suèves, sera-t-elle réunie à Vinicius, jeune patricien de Rome, telle est la donnée du roman. C'est l'heure où la ville va assister aux persécutions de Néron. Lygie, qui est chrétienne, est emprisonnée, et conduite dans l'arène, où elle échappe à la mort, sauvée par la force prodigieuse de l'esclave Ursus. Vinicius, à son tour, est touché par la grâce divine : il épouse Lygie, et le drame finit en une sorte d'apothéose de la foi qui va régénérer le monde. Peu avant la mort de Néron, saint Pierre, découragé, quitte Rome ; à l'aurore, il voit un homme qui s'avance dans le rayonnement du soleil. L'apôtre se jette à genoux, disant : « *Quo vadis, Domine ?* Où vas-tu, Seigneur ? — Puisque tu abandonnes mes brebis, je vais à Rome pour qu'une fois encore on me crucifie... » ; et Pierre retourne à Rome.

Avant d'arriver à cette conclusion, l'auteur retrace les dernières années du règne de Néron : les festins, les orgies, les supplices, l'incendie de Rome. Les personnages de *Quo vadis* ont du relief. Le Grec Chilon Chilonidès, d'abord ennemi des chrétiens, espion et délateur, finit crucifié et converti. Pétrone a de l'esprit, de la verve. Néron reste vraisemblable dans sa fatuité de poète de cour, dans ses ardeurs cruelles et sanguinaires de bourreau.

Quo vadis renferme un symbole national. Dans cette histoire d'un peuple en décadence, soutenu par une foi intérieure, il faut voir les efforts de la Pologne et comme l'espoir d'une résurrection. *Quo vadis* a été traduit en français par Kozakiewicz et de Janasz (Paris, 1900). Morceau a transporté le roman à la scène (Perte-Saint-Martin, 1901).

QUOVIS (IN). Dr. || *Assurance in quovis*. Variété d'assurance maritime, dans laquelle le nom du navire n'est pas désigné, mais doit l'être dans un délai fixé, sous peine de résiliation de la police et d'indemnité au profit de l'assureur.



R

(*èr'* ou *re* o. m. (autref. n. f.) Dix-huitième lettre et quatorzième consonne de l'alphabet : *Un grand* R. *Un r minuscule.*

— Au commencement et dans le corps des mots, le *r* s'articule toujours : *Raccourci, Règlement,* RIRE, *Rodomont, rhubarbe.*

— *Rr* se prononce tantôt comme un *r* simple fortement articulé : *Guerre, terre ;* tantôt comme deux *r* articulés plus ou moins distinctement : ARRestation, *l'*RRotum. *Irrégulier. Il mourra. Nous acquerrons, ils courrez.*

Paléogr. Le grec primitif, en empruntant cette lettre au phénicien, en rend la panse anguleuse, d'arrondie qu'elle était. La forme arrondie reparaît d'ailleurs d'assez bonne heure. Dans les alphabets grecs, on remarquera deux formes notables : celle qui, en réduisant la haste jusque à rien, fait ressembler le R à un D (éolien, grec des îles, et l'addition à la liaison inférieure de la panse avec la haste d'un petit appendice, qui, se prolongeant, donne au *rho* grec, habituellement semblable à notre P, la forme que le latin lui a généralement conservée et qu'il a gardée dans nos alphabets occidentaux. Dans la cursive romaine, la panse disparaît et il ne reste plus que deux jambages formant entre eux un angle, c'est l'origine visible du *r* minuscule. Dans l'évolution graphique de ce caractère, nous ferons les observations suivantes : l'écriture mérovingienne présente une grande similitude entre *r* et *s* ; il en est un peu de même de l'écriture irlandaise, mais la boucle de *r* est plus accusée que celle de *s* ; dans l'anglo-saxon, elle s'abaisse encore plus, jusqu'à ressembler à *n*. La confusion possible avec *s* se retrouve aussi dans les écritures postérieures, qui affectent encore à cette lettre une forme analogue au *s* et au *r*. La confusion est encore possible avec *et* avec *i*. Dans la majuscule gothique, la boucle qui se rattache à la panse se change souvent en une simple traversale. La lettre *r* est une des rares consonnes qui se terminent ; elle indique généralement la suppression d'un *e*, d'un *o* ou d'un *u*. Le russe a conservé à *R* la forme grecque *P*. Dans l'écriture avec signes diacritiques (tchèque, par ex.), le *r* surmonté d'un accent circonflexe renversé désigne un *r* mouillé (*rj*). En polonais, *rz* et *rż* forment un groupe inséparable ; à la fin d'une ligne, le *rz* et *rz* se rejettent donc à la ligne suivante ; il en est de même en Espagne du double *r* (*rr*) ou *r* dur.

ORIGINE ET DÉRIVATION DU R

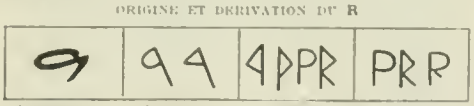

hiératique égyptien. | phénicien. | grec cadméen. | grec dodécarien.

DÉRIVATION ET FORMES DU R DES ÉCRITURES LATINES

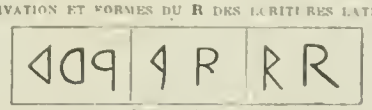

étrusque | Latin archaïque. | latin

LE R DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

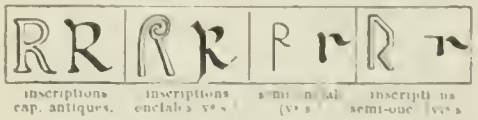

inscriptions cap. antiques. | inscriptions onciales (Vᵉ s.) | semi-minuscule (Vᵉ s.) | inscriptions semi-onciales (VIᵉ s.)

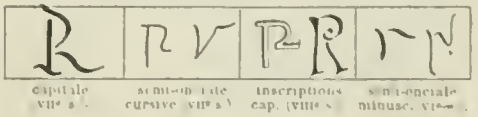

capitale (VIIᵉ s.) | semi-onciale cursive (VIIIᵉ s.) | inscriptions cap. (VIIIᵉ s.) | semi-onciale minuscule (VIIIᵉ s.)

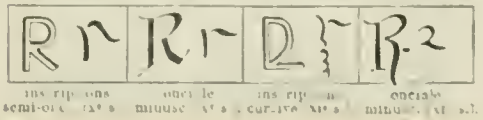

inscriptions semi-onciales (IXᵉ s.) | onciale minuscule (IXᵉ s.) | inscriptions cursives (XIᵉ s.) | onciale minuscule (XIᵉ s.)

DIVERSES FORMES DU R DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

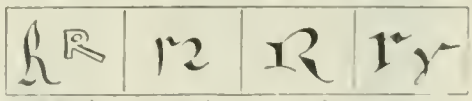

majuscule XIIIᵉ siècle | minuscule | majuscule XIIIᵉ siècle | min. curs. XIIIᵉ siècle

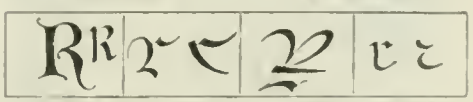

majuscule XIVᵉ siècle | minuscule | majuscule XVᵉ siècle | minuscule XVᵉ siècle

LE R DANS LES ÉCRITURES DITES NATIONALES



mérovingien | lombard | wisigothique | irlandais | anglo-saxon

ÉCRITURES MODERNES



anglaise | ronde | allemande

— Abrév. Dans les ordonnances médicales, *R* signifie *recipe*, Prends.

— Épigraph. Dans les inscriptions romaines, R signifie *Rufus* (prénom), *Romanus* ; R., RAP., *rapit* ; R., RAT., *ratis, rétablissement* ; R. C., *recuperaverunt*, ont fait restaurer ; RE., REG., *regio*, région ; RP., REIP., *respublica*, république ; RES., *restituit*, a restauré, RET., *retinaculum*, remorque, RHOD., *rhodanus*, le Rhône ; ROB., *robigalia*, fêtes de la Rouille ; ROM., ROMIL., ROMVL., *Romulus* (triens) ; RP. C., *respublica* (aes), etc.

La lettre *r* représente [illegible] Dans l'émission [illegible] la langue passer le courant [illegible] *r* [illegible] Les vibrations [illegible] la luette au milieu de la [illegible] par l'opposition à *l*.

[illegible] de la famille de l'alphabet qui vibre, [illegible] variantes de *r*. 1° *R* cacuminal [illegible] sanscrite sur le palais [illegible] la [illegible] supérieure [illegible] la langue se creuse en forme [illegible] entre les dents [illegible] l'ouest et le Kent, et dans [illegible] *R* [illegible] *e*, *dental* ou *lingual*, [illegible] la partie antérieure de la [illegible] C'est la variété la plus [illegible] la langue se replie et vibre [illegible] la langue se replie et vibre [illegible] est dit *roulé* et se rapproche, [illegible] provençal et du langue. *R* [illegible] *uvulaire*, produit par les vibrations [illegible] du parisien [illegible] de l'Allemagne du Sud. 3° *R nasal*, où vibre le bord [illegible] fréquent en arabe. *R* peut être [illegible] dans les langues européennes, il est [illegible] [illegible]

[illegible] sur [illegible] voyelle, [illegible] ou, au contraire, servir de support à une syllabe, comme dans le [illegible] Le muet de *arbre* ne se fait [illegible] et [illegible] se trouve resserré entre le *b* et le *t*. [illegible] dernier cas, *r* est voyelle.

[illegible] La transporté les linguistes enseignent [illegible] que possédait une consonne *r* [illegible] [illegible] *r*, respectivement brève et [illegible] primitif, a subsisté, en règle générale, [illegible] les langues indo-européennes. *R* latin a éga[illegible] les langues romanes. Le *r* est encore [illegible] partie de la France; c'est d'ailleurs [illegible] vrai de cette lettre, étant donné qu'au [illegible] ne l'aime pas le grasseyement. En ce [illegible] traînant, notons que le *r* roulé des Latins [illegible] français jusqu'au XVIIe siècle, époque [illegible] a été remplacé généralement par un *r* uvulaire. Vers la fin du XIVe siècle, dans le bas [illegible] prononciation linguale de *r* intervocalique [illegible] de *z*. Cette prononciation envahit Paris [illegible] au XVIIe siècle et provoqua les épigrammes [illegible] Le double *r* [illegible] à côté de *chaire* (*cathedra*) est [illegible] Plus tard, à l'époque du Directoire, [illegible] prétendirent partout supprimer le *r*.

— Numéral. Comme lettre numérale, *R* valait à Rome 80; avec un trait dessus, *R* valait 80 000. Chez les Grecs, *R*, [illegible] valait 100; avec l'accent dessous, [illegible] Le *resch* des Hébreux vaut 200; surmonté de [illegible] placé horizontalement, il vaut 200 000.

— Numism. *R* était la marque des monnaies frappées à Orléans et, antérieurement, de celles qu'on frappait à Villeneuve-l'Archevêque.

R, [illegible] V. R.

RA [illegible] **RRA** n. m. Onomatopée qui rend les coups de baguette [illegible] sur le tambour, de manière à former un [illegible] roulement. V. *Battre des* RA *et des* FLA.

RA [illegible] Nom d'une consonne sanscrite et correspondant au *r* français. || Huitième lettre de l'alphabet [illegible] Dix-huitième lettre de l'alphabet arabe. Douzième lettre de l'alphabet tar[illegible]

RA [illegible] V. [illegible]

RA, [illegible] chez les Égyptiens. Il est le plus [illegible] représenté sous la figure d'un homme portant sur la tête le disque solaire; tantôt il est debout, [illegible] la main droite [illegible] la main gauche, tantôt [illegible] assis sur un trône. Il avait le [illegible] à Héliopolis. Les [illegible] très [illegible] le considéraient [illegible] leur *Ea*[illegible] avait été créé le [illegible] RA était le nom selon [illegible] existait ce jour-[illegible] à l'instant qu'il [illegible] la déesse *Neit*, [illegible] appelait *Khopri*, [illegible] Il entendait avec *Horus* [illegible] que périt le dernier [illegible] le tour du [illegible] l'est, puis du nord, [illegible] l'ouest [illegible] la nuit pendant [illegible] Amenthes [illegible] le, il montait [illegible] qu'il [illegible] qu'on [illegible] [illegible] Il [illegible] jour, il [illegible] [illegible] [illegible]

bleue qui fait partie, dans les mêmes conditions, du costume des membres de certaines congrégations. ‖ Pièce de batiste, de dentelle, etc., qui fait office de cravate dans le costume officiel des magistrats, avocats, de certains membres de l'université, etc.

— Diminution : *Il y a un grand* RABAT *de prix.*

Dr. anc. *Rabat de défaut*, Révocation de défaut. V. RVDAT.

TRE. ‖ *Rabat en issue de cour*, Droit que devait payer au greffe la partie qui comparaissait seulement à l'issue de l'audience, et qui, avant qu'elle fût levée, demandait que le défaut prononcé contre elle fut rabattu.



Rabats : 1. Du XVIIe siècle. 2. Ecclésiastique ; 3. De magistrat.

— Chass. Action de rabattre le gibier, de le pousser vers les panneaux ou vers les chasseurs.

— Constr. *Rabat de cheminée*, Sorte de plan incliné fait en plâtre ou en carreaux minces et occupant toute la largeur du manteau. ‖ Le rabat laisse entre sa surface intérieure et le manteau un espace libre par lequel pénètre l'air extérieur, ce qui permet d'activer le feu, sans avoir besoin de recourir à un soufflet.



A, rabat de cheminée.

— Fauconn. *Lâcher le rabat*, Lâcher l'oiseau après la première secousse.

— Jeux. Se dit du toit d'un jeu de paume, qui sert à renvoyer la balle ; se dit aussi du coup qui vient du rabat.

Au jeu de quilles, Se dit par opposition à *renue*, et si toute le second coup que le joueur joue de l'endroit où sa boule s'est arrêtée.

Métallurg. Longue pièce de bois fixée par une de ses extrémités, l'autre étant libre, qui est placée au-dessous des gros marteaux et martinets à cingler de manière à faire ressort et à les rabattre sur l'enclume.

Techn. Morceau de toile dont le cirier se sert pour abattre ce qui s'élève de la baignoire en tournant. ‖ Outil à charron pour tracer des lignes droites. ‖ Feuilles d'une fleur artificielle, qui tombent à côté des feuilles supérieures. ‖ Pièce de peau qui assemble les éclisses d'un soufflet d'orgue. ‖ Sorte de liquour noire dont on se sert aux Gobelins pour noircir les couleurs. ‖ Opération de teinture qu'on fait subir aux étoffes de peu de valeur. Lisse sous la maille de laquelle les fils de la chaîne sont passés. ‖ Le dessus d'une cage. ‖ Sable argileux qui sert des plats et assiettes, non vernis, dont la cuisson a été manquée, et qu'on emploie pour dégrossir le marbre. Polissage du marbre au moyen de ce sable. ‖ Polissage à l'émeri d'une roche dure, granit ou porphyre.

RABAT-EAU *ba-tô* ou **RABAT-L'EAU** *ba-tô* n. m. Ouvrage Morceau de cuir ou chiffon appliqué contre une écluse, pour empêcher l'eau de gicler au dehors.

RABATH, ARBAT ou **RBAT,** ville du Maroc, port sur la côte de l'océan Atlantique, à l'embouchure du Bou-Regrag, qui la sépare de l'agglomération de *Sla* ou Salé. 6,000 hab. environ. Fabrication de tapis, de sparterie, objets en cuir travaillé. Aux environs, ruines de l'antique colonie romaine de *Chella*.

RABATISTE *ti-sst* n. m. Celui qui porte le rabat.

RABAT-JOIE *ba-jo* — de *rabattre*, et *joie* ; n. invar. Ce qui fait cesser la joie où l'on était : *La maladie est un terrible* RABAT-JOIE. ‖ Se dit aussi, familièrement, des personnes : *Un* RABAT-JOIE, *Une* RABAT JOIE.

Adjectiv. : *L'esprit de l'homme est* RABAT-JOIE *et de fête* (Charron).

RABAT-JOUR (de *rabattre*, et *jour*) n. m. Crepuscule vert.

RABATTAGE (*ba-taj*) n. m. Action de rabattre : *Le* RABTAGE *du gibier*.

— Arbori. Action de supprimer certaines branches qui gênent l'avancement du végétal.

Comm. Syn. de RABAIS.

Techn. Action d'enlever à la laine qu'on peigne les bouts ou bourrus. ‖ Opération qui consiste à resserrer les cercles d'un fût. ‖ Action de supprimer une ou plusieurs cuillères. ‖ Méthode spéciale dans l'exploitation d'une mine de houille. V. MINE.

RABATTEMENT (*ba-te-man* — rad. *rabattre*) m. S'est dit autrefois pour Rabais, déduction.

— Dr. anc. *Rabattement de défaut*, Suppression de défaut prononcé contre quelqu'un.

Géom. Mouvement de rotation qu'on fait subir à une figure jointe, pour l'amener dans un des plans de projection.

— Encycl. Géom. descript. La méthode des *rabattements* est employée toutes les fois qu'il s'agit de faire dans le plan oblique une construction dépendante d'éléments donnés dans ce plan. Cette méthode consiste à rabattre les points et les éléments qui y sont donnés, à effectuer la construction sur le plan de rabattement et à relever les lignes ou points obtenus comme résultats de la construction.

RABATTEUR (*ba-teur*) n. m. Chass. Celui qui, à la chasse, est chargé de rabattre le gibier vers les panneaux tendus ou vers les chasseurs en ligne : *Les* RABATTEURS *sont quelquefois blessés*.

— Econ. rur. Nom d'un organe de la machine moissonneuse mécanique.



Rabattoir d'ardoisier.

RABATTEUSE (*ba-teuz*) n. f. Sorte de petite voiture publique, en usage dans la banlieue parisienne.

RABATTOIR (*ba-toir*) n. m. Outil dont on se sert pour détacher les ardoises du bloc. ‖ Outil qu'on emploie pour rabattre les bords d'une pièce d'ouvrage quelconque : *Les rabattoirs des plombiers zinguiers sont en bois très dur.*



Rabattoir de plombier-zinguier.

RABATTRE (du préf. *re*, et de *abattre* v. a. Rabaisser, faire descendre.

RABATTRE *un capuchon sur son visage* : Abstraim. *Cheminée qui rabat*, Cheminée qui renvoie la fumée, les gaz dans la chambre.

— *Rabattre les plis, les coutures d'un habit, d'une robe, etc.*, Les aplatir. ‖ Fig. et fam. *Rabattre les coutures à quelqu'un*, Le frapper sur le dos, sur les épaules.

Diminuer, retrancher de la valeur d'une chose du prix qu'on en demande : *Des marchands qui tiennent à l'honneur de ne rien* RABATTRE *de leurs prix*. Abaisser, retrancher : *Le corps* RABAT *la substance de nos poisons*. Buffon.

Chass. *Rabattre le gibier*, Battre un terrain, pour rassembler le gibier dans l'endroit où sont les chasseurs ou le pousser vers les panneaux tendus.

— v. n. Quitter un chemin, se détourner pour en prendre un autre : RABATTRE *à main droite*. ‖ *Rabattre sur tel endroit*, Se diriger vers cet endroit, s'y rendre.

— Fig. *En rabattre*, Diminuer les prétentions, la valeur de quelqu'un, de quelque chose : *On loue beaucoup les institutions anglaises : combien on en* RABATTRAIT *si elles étaient introduites chez nous!* ‖ *En rabattre de moitié*, Revenir sur l'opinion favorable qu'on avait d'une personne, d'une chose.

— Agric. *Rabattre la terre*, La rendre unie. ‖ *Rabattre les ornières, les sillons*, Les remplir de la terre qui s'est levée au bord. ‖ *Rabattre les billons*, Aplanir les billons d'une terre labourée. ‖ *Rabattre les avoines*, Faire passer un rouleau sur les avoines déchaussées par les gelées.

— Arboric. Couper un arbre jusqu'à la naissance des branches. ‖ *Rabattre une branche*, La raccourcir.

— Dr. anc. *Rabattre un défaut*, Se dit lorsque le juge révoque, avant de lever l'audience, le défaut qui avait été prononcé contre une des parties.

— Chass. Se remettre dans un endroit, s'y retirer : *Perdrix qui* SE SONT RABATTUES *dans une luzerne*.

— Charp. et menuis. *Rabattre la ligne*, Tracer une ligne à l'équerre sur une pièce de bois, et la continuer sur les trois autres faces, au moyen de l'équerre.

— Comm. Accorder un rabais : RABATTRE *les centimes*.

— Escrim. *Rabattre un coup*, Le détourner, le rompre en rabaissant le fer de son adversaire avec le sien. ‖ Fig. *Rabattre les coups*, Adoucir, apaiser des gens aigris les uns contre les autres.

— Jeux. *Rabattre à la longue paume*, Renvoyer la balle à la partie adverse, le plus près de terre possible. ‖ Au jeu de quilles, Jeter une seconde fois la boule.

— Manèg. *Rabattre un cheval*, Le maîtriser. ‖ *Rabattre les courbettes*, Forcer un cheval qui travaille à courbettes de poser à terre, en un seul et même temps, les deux pieds de derrière.

— Mar. *Rabattre une couture*, Dans le calfatage, Faire rentrer en dedans les étoupes qui débordent. ‖ Mar. anc. *Rabattre un canot*, Virer de bord d'amont en aval.

— Techn. Frotter le marbre avec de la terre cuite pulvérisée, pour en faire disparaître les inégalités. ‖ Régler à la forge les coups de marteau à frapper devant. ‖ Effacer à petits coups de marteau, sur une pièce dont le forgeage est terminé, les inégalités produites par les grands coups de marteau. Syn. de PARER. ‖ Frapper sur un fer rouge pour le forger. ‖ Dégrossir le marbre au moyen du rabot. ‖ Abaisser les côtes d'une pièce d'orfèvrerie, lorsqu'elles sont trop marquées. ‖ Former la tête d'un clou. ‖ Mettre les peaux qui doivent être tannées dans un plain mort, de huit en huit jours, pour les ramollir. ‖ Faire passer sur la rochette du fileur d'or le fil qui est sur la bobine. ‖ Corriger, en la teignant autant que de besoin, une couleur venue trop vive à la teinture. ‖ *Rabattre au bain*, Enlever momentanément les matières plongées dans un bain de teinture affaibli pour recharger ce bain. ‖ *Rabattre un fût*, Resserrer les cercles d'un fût. ‖ *Rabattre en premier*, Se dit lorsqu'il y a trois frappeurs à l'enclume. ‖ *Rabattre en second*, Se dit lorsqu'il y a quatre frappeurs. ‖ *Rabattre court*, Frapper le plus promptement possible après le premier frappeur.

Rabattu, e part. pass. du v. Rabattre.

— *Chapeau rabattu*, Dont les bords retombent. ‖ *Epée rabattue*, Epée qui n'a ni pointe ni tranchant.

— Bot. Qui penche vers la terre : *Branches* RABATTUES.

— Jeu. *Dames rabattues*, Sorte de jeu qui se pratique sur le tablier d'un trictrac avec les dames et les dés.

n. m. Art de rabattre les coutures : *Les premières notions du surjet et du* RABATTU.

— n. f. Mar. Bordages de la muraille d'un vaisseau formant l'enceinte des gaillards et de la dunette. ‖ *Lisse de rabattue*, Lisse terminant la partie supérieure des cordages.

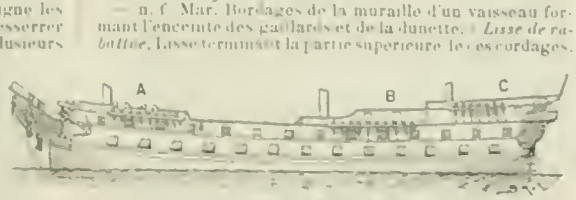

A, rabattue de l'avant. B, grande rabattue. C, seconde rabattue.

Se rabattre, v. pr. Etre, pouvoir être rabattu : *Les coutures se* RABATTENT *avec un fer chaud*. ‖ Retomber : *Entrée qui se* RABAT.

— Quitter la route qu'on suivait pour en prendre une autre : *Cela vous obligera de* SE RABATTRE *en arrière*.

— Fig. Changer brusquement de direction dans l'application de ses idées. ‖ Changer sans transition le cours d'une conversation.

— Se borner, se restreindre : *Passé quarante ans, le notaire* SE RABAT *sur le whist*. F. Soulié.

— Vénerie. Se dit du limier lorsqu'il donne au piqueur ou valet qui le mène connaissance de la voie de la bête qu'on veut détourner.

— SYN. *Abaisser, avilir*, etc. V. ABAISSER. ‖ *Rabattre, abattre* V. ABATTRE.

RABAUT (Paul), pasteur du Désert, né à Bédarieux en 1718, mort à Nîmes en 1794. Nommé très jeune prédicateur par le synode du bas Languedoc (1738), Rabaut alla étudier à Lausanne (1740), puis reçut le poste de pasteur de Nîmes et travailla à améliorer le sort des réformés [illegible] Rabaut [illegible] Nîmes [illegible] 1774 [illegible] à Nîmes [illegible] 1785 [illegible] se retira [illegible] Paris [illegible] Malesherbes [illegible] Fauvelet [illegible] Target [illegible] [illegible] civil aux protestants (1787). [illegible] [illegible] [illegible]

RABBINISTE [illegible] n. m. Celui qui étudie les [illegible] à leur doctrine.

RABDOIDE [illegible] *rhabdos*, baguette, et *eidos*, forme. Anat. Se dit [illegible] *Sarcome rabdoïde*. Variété de tumeur maligne.

RABDOLOGIE [illegible] *rhabdos*, baguette, et *logos*, discours. Nom donné [illegible] consistant à tirer des [illegible] au moyen de petites baguettes sur lesquelles [illegible] des symboles tirés.

RABDOLOGIQUE [illegible] Qui a rapport à la rabdologie.

RABDOMANCIE ou **RHABDOMANCIE** [illegible] du gr. *rhabdomanteia*, [illegible] Art prétendu de découvrir [illegible] au moyen de baguettes ou verges. V. BACULOMANCIE.

RABDOMANCIEN, ENNE [illegible] Qui a rapport à la rabdomancie. Qui [illegible] pratique la rabdomancie.

RABDOMANT [illegible] du gr. *rabdos*, baguette, et *mantis*, devin. Qui exerce la rabdomancie.

RABDONOME du gr. *rhabdonomos* ; de *rhabdos*, baguette, et *nomos*, loi. Nom [illegible] Antiq. gr. Agent de police, armé d'une baguette, qui maintenait l'ordre aux jeux Olympiques. Agent de police, à Athènes. Huissier de certains magistrats. Nom donné quelquefois aux juges [illegible] des environs. ▮ A Rome, Licteur.

RABDOPHORE du gr. *rhabdophoros* ; de *rhabdos*, baguette, et *phoros*, qui porte. Nom [illegible] Antiq. gr. Agent de police armé d'une baguette, à Olympie et à Athènes. Huissier de certains magistrats. ▮ A Rome, Licteur.

RABE [illegible] lat. *rapa*, rave. n. m. Nom vulgaire des ravos [illegible] pays.

RABÉ, ÉE [illegible] Pêch. Syn. de ŒUVÉ, ÉE.

RABEL Jean [illegible], peintre et graveur français, né à Beauvais vers [illegible] mort à Paris en 1603. Il s'adonna avec succès à la peinture et grava au burin les portraits de *François Ier*, *Henri II*, *Henri III*, *Henri IV*, les trois frères [illegible], *Jeanne d'Albret*, *Marie Stuart*, *Catherine de Médicis*, [illegible] d'*Angleterre*, etc. On lui doit les dessins [illegible] intitulé *les Antiquitez et singularitez de Paris* [illegible]. Rabel avait de son temps beaucoup de réputation. [illegible] Son fils, DANIEL **Rabel**, peintre et graveur français, né à Paris en 1578, mort après 1631. Marie de Médicis le chargea d'aller faire le portrait de la fiancée de Louis XIII, Anne d'Autriche. Suivant Mariette, Rabel [illegible] les fleurs et des insectes avec un grand talent.

RABELAIS (François), écrivain français, né à Chinon entre 1483 et 1490, mort à Paris vers 1553. Il commença ses études chez les bénédictins de Seuillé, séjourna chez les cordeliers de la Baumette près d'Angers, puis entra dans leur couvent de Fontenay-le-Comte, où il passa [illegible]. En 1511, il fut ordonné prêtre. Il se livrait, malgré l'esprit de son ordre et l'interdiction de ses supérieurs, à l'étude des sciences [illegible] et des langues anciennes, y compris le grec et [illegible]. Il dut sentir [illegible] protégé par Geoffroy [illegible], évêque de Maillezais, [illegible] son parent, [illegible] dans l'ordre des [illegible]. Las d'attendre [illegible], il entreprit un [illegible] à travers la France, à Montpellier, il [illegible] [illegible] de Rhône, [illegible] [illegible] chez Séraphin [illegible] quatrième [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] Rome, [illegible] [illegible] fréquente [illegible] [illegible] Bellay, [illegible] Musot. C'est [illegible] [illegible] [illegible]

roachre, les glaces, etc. | Outil constitué par une platine en fer munie d'une lame très tranchante, qui sert à couper le poil du velours-soie et des peluches, pendant le tissage. || Instrument en forme de T, composé d'un morceau de bois avec un long manche, en usage pour remuer la chaux, quand on la détrempe. | Sorte de râteau court et plein, avec lequel on agite le minerai dans les eaux de lavage. | Outil employé pour étendre la poudre au sortir du grainoir. | Râteau fixe à un long manche, que l'on fait avec un chanteau, pour l'usage des cirriers. | Pierre dure employée au pavage, et qui est une variété de hais. || Pierre mince placée de champ, comme le blocage. | Outil employé dans le creusement des tranchées de drainage pour régulariser le fond de la tranchée, avant d'y déposer les tuyaux.

— Fig. *Coups de rabot*, Travail qui donne le dernier fini. *Passer le rabot*, Donner le poli, la perfection à un ouvrage.

— Art vétér. *Rabot odontriteur*, Instrument servant à enlever les inégalités causées par l'usure des molaires du cheval.

— Hortic. Outil en bois, composé d'une douve à laquelle on adapte un long manche, et qui sert à unir un terrain labouré. Syn. RABOLLE. || *Rabot à raies*, Instrument servant à rabattre l'arête que forme la charrue lors du labour. || *Rabot de prés*, Instrument dont on se sert pour niveler les taupinières dans les prairies.

— Pêch. Instrument au moyen duquel les pêcheurs troublent l'eau, pour attirer le poisson. Syn. MOULOIR.

— n. m. pl. Géol. Nom par lequel on désigne en Belgique des bancs de gros silex qui recouvrent les marnes toroniennes, dites *fortes torses* dans la région de Mons.

— ENCYCL. Techn. Le *rabot* sert à dresser le bois dans le sens des fibres et à obtenir des surfaces plates, concaves ou convexes très unies. Il se compose d'un fer de ciseau ou gouge incliné, que l'on place dans l'ouverture ou lumière d'un parallélipipède de bois, en le serrant par un coin, après l'avoir laissé dépasser sous la semelle inférieure. Les deux faces latérales s'appellent *joues*. L'inclinaison du fer est d'autant moindre que le rabot doit débiter davantage. Le fer du rabot prend deux positions distinctes, suivant qu'on veut enlever de minces copeaux ou faire des raînures dans le bois. Pour le premier objet, le tranchant est en avant et la face inclinée est couchée en arrière. Dans le second cas, l'outil est retourné et la face inclinée est placée en avant, presque verticalement. Les rabots prennent des formes diverses pour produire les moulures de tout genre; on leur donne alors les noms de *feuilleret*, *mouchettes*, *bouet*, etc. On emploie encore : le *rabot denté*, pour raboter la superficie des planches que l'on veut coller à plat l'une contre l'autre; le *rabot rond*, qui sert à creuser le bois, et qui est dit « à lumière dessus », « à lumière de côté », etc.; le *rabot à contre-fer*, avec vis ou sans vis; le *rabot debout*, pour dresser les bois debout; le *rabot à dégrossir*, etc.

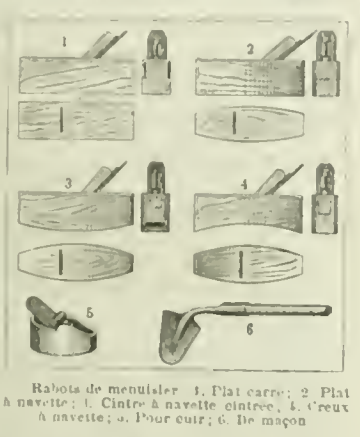

Rabots de menuisier. 1. Plat carré; 2. Plat à navette; 3. Cintre à navette cintrée, 4. Creux à navette; 5. Pour cuir; 6. De maçon

— Art vétér. Le *rabot odontriteur*, inventé par Brogniez, est constitué par une sorte de couteau à deux tranchants en demi-lune, l'un intérieur, l'autre postérieur, encadre dans un rectangle de fer légèrement relevé en avant et en arrière, pour laisser les tranchants en relief au-dessous de lui. Le cadre du couteau se continue par une longue tige de fer, à l'autre extrémité de laquelle est adapté un tube de fer lourd qui engage, mobile sur cette tige, à l'extrémité de laquelle est adaptée une masse cylindrique transversale faisant marteau lorsque le tube de fer glisse sur la tige qui constitue le manche du couteau. Pour se servir de cet instrument, on applique le tranchant antérieur du couteau contre les dents dentaires que l'on veut enlever et, d'un coup sec de la masse-marteau contre l'extrémité de la tige portée en arrière, on fait sauter l'aspérité.

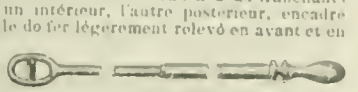
Rabot odontriteur.

RABOTAGE *ta-j'* n. m. Action de raboter; son résultat.

RABOTE n. f. Sorte d'entremets fait d'une pomme ou d'une poire enveloppée dans de la pâte, dorée et glacée au four. | On l'appelle aussi PETIT BOT RIBELOT.

RABOTEMENT *man* n. m. Action de raboter.

RABOTER v. a. Aplanir, rendre uni au moyen du rabot. ABOTER *un parquet*.

— Fig. Polir, donner le fini à. RABOTER *des vers*.

— Art vétér. Employer le rabot pour niveler les dents du cheval. | Râper le bord inférieur du sabot d'un cheval.

— Pop. Chiper, filouter, dépouiller.

— Techn. *Machine à raboter*. V. RABOTEUSE.

Se raboter, v. pr. Etre raboté. *Planche qui ne veut se raboter à cause de ses nœuds*.

— SYN. *Châtier, corriger*, etc. V. CRÉTIER.

RABOTEUR n. m. Ouvrier qui rabote les bois, les métaux. || Ouvrier qui pousse des moulures sur le bois des portes, des marches d'escalier, des cadres, etc.

— Arg. Filou, voleur.

RABOTEUSE n. f. Machine-outil servant à raboter. On dit aussi MACHINE À RABOTER.

— ENCYCL. Les *raboteuses* sont à outil fixe, à outil mobile, ou à outil tournant. Dans le premier système, la pièce à raboter est placée sur un chariot mobile, qui la porte vers l'outil, et qui est lui-même ramené rapidement en arrière par un système de roues dentées avec crémaillère. Dans certaines machines, on utilise pour le travail le mouvement de retour de la pièce.

Les machines à outil tournant ont un chariot muni de glissières qui permettent son déplacement dans le sens longitudinal, tandis qu'une vis facilite le déplacement latéral. Les mouvements de la pièce et de l'outil sont souvent automatiques, comme dans l'*étau limeur*. Enfin, les raboteuses à outil tournant avec arbre vertical sont de plus en plus employées à cause de la rapidité du travail.

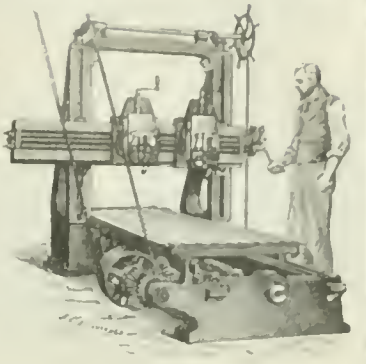
Raboteuse

RABOTEUX (*teû*, EUSE (rad. *raboter*) adj. Inégal, couvert d'aspérités : *Bois* RABOTEUX. *Sentier* RABOTEUX.

— Fig. Rude, inégal : *Style* RABOTEUX. *Vers* RABOTEUX.

RABOTIER (*ti-é*) n. m. Table sur laquelle ont été marqués des sillons ou le monnayeur arrange les carreaux l'un contre l'autre. | On dit aussi RABOTIÈRE n. f.


Rabotin de tailleur de pierres.

RABOTIN n. m. Outil dont se servent les maçons, les tailleurs de pierre, les ravaleurs, pour nettoyer et raboter les façades en pierre des édifices. (Les uns sont à dents, les autres sans dents.)

RABOTURE n. f. Copeaux, matière enlevée par le rabot.

RABOU Charles-Felix Henri), littérateur, né et mort à Paris (1803-1871). Reçu avocat à Dijon, il se fit inscrire au barreau de Paris, mais abandonna bientôt la procédure pour le journalisme et le roman. Très lié avec Honoré de Balzac, dont il fut parfois le collaborateur, Rabou fut chargé par le grand écrivain mourant de terminer des romans qu'il laissait à l'état d'ébauche : *le Député d'Arcis* (1854); *le Comte de Sallenauve* (1855); *la Famille Beauvisage* (1855); *les Petits Bourgeois de Paris* (1856-1857).

RABOUGRIR du préf. *re*, de *à* et de *bougre*, misérable, chétif, v. n. Ne pas prendre son accroissement normal, dépérir, rataîner : *Les fortes gelées font* RABOUGRIR *le jeune bois*.

— Activ. Arrêter, empêcher la croissance : *Le grand froid* RABOUGRIT *les arbres*.

— Jardin. S'opposer, par des pincements ou autres procédés, à ce qu'une plante, un arbrisseau prenne tout son développement naturel : RABOUGRIR *une fleur*.

— Mar. Se dit d'un navire dont les formes manquent de l'ampleur nécessaire.

Rabougri, ie part. pass. S'emploie adjectiv. : *Arbre tout* RABOUGRI.

Se rabougrir, v. pr. Devenir rabougri. | Se recroqueviller : *On* SE RABOUGRIT *au cours d'une longue maladie*.

— Fig. Perdre ses qualités : *L'esprit* SE RABOUGRIT *par l'inaction*.

RABOUGRISSEMENT *man* n. m. Etat d'une personne ou d'une chose rabougrie : *Le* RABOUGRISSEMENT *des talents*.

RABOUILLAGE *bou-ill-aj'* n. m. Pêch. Action de rabouiller.

RABOUILLER *bou-ill* [*ll* mill.] — mot berrichon] v. a. Troubler l'eau à l'aide du rabouilloir pour prendre plus facilement les poissons : RABOUILLER *un étang*.

RABOUILLÈRE *bou-ill-è-re* [*ll* mill.] — rad. *rabi*, qui se trouve dans l'angl. *rabbit*, lapin] n. f. Terrier que les lapins se creusent à l'écart, où ils viennent se réfugier lorsqu'ils sont poursuivis, et où les femelles mettent bas : *Le blanc a percé les* RABOUILLÈRES *des lapins*. Buff. | Petit trou qu'un lapin de garenne creuse en jouant, sans lui donner ni une profondeur. Syn. JOUETTE.

— Fig. et fam. Coin, recoin : *Il n'y a* RABOUILLÈRE *où tout mon corps ou ce rien ne fouille la nuit*. Rabelais.

RABOUILLEUR (*ll* mill.) EUSE n. Celui, celle qui rabouille.

Rabouilleuse (LA), roman, par H. de Balzac. V. MÉNAGE DE GARÇON. | De ce roman, Emile Fabre a tiré une comédie en quatre actes (Odéon, 11 mars 1873), dont le dénouement diffère de celui du roman de Balzac : le commandant Gilet tué par le colonel Philippe Bridau, dans un duel au sabre, est vengé par le soldat Farse. Orsanne, son ordonnance qui assassine le colonel. En outre, ce qui est contraire aux données du roman, l'intérêt et presque les sympathies des spectateurs se concentrent autour de la Rabouilleuse et de son amant Maxime Gilet, mais, comme son modèle, cette pièce demeure une intéressante peinture de l'officier en demi-solde, aigri et sans scrupules.

RABOUILLOIR *bou-ill-oir* [*ll* mill.] n. m. Branche d'arbre qui sert à rabouiller. On dit aussi RABOUILLE n. f.

RABOUIN n. m. Arg. Diable.

RABOUQUIN *kin* n. m. Espèce de guitare à trois cordes des Hottentots.

RABOUTER v. a. Syn. de RABOUTIR.

RABOUTIR du préf. *re*, et de *aboutir* v. a. Assembler deux pièces par un bout à bout. *Raboutir des étoffes*. Coudre ces étoffes bout à bout.

RABOUTISSAGE (*ti-sa-j'*) n. m. Action de raboutir.

RABRAQUER (*ke*) — du préf. *re*, et de *abraquer* v. a. Mar. Reprendre un cartage. | On dit mieux REMBRAQUER.

RABROUANT (*an*) ANTE adj. Qui rabroue, qui a l'habitude de rabrouer.

RABROUÉE n. f. Action de rabrouer. V. RABROUEMENT.

— Jeux, cart. Jouer sans argent et à la carte marquée, en cas de perte, quelques reproches plaisants à

RABROUEMENT

RABROUER

RABROUEUR, EUSE

RABRUTIR

RABSACE ou plutôt **RABSHAKE**

RABT-ER-RAB

RABULAS ou **RHAMBULAS**,

RABUSSON Henri,

RABUTIN. Biogr. V. BUSSY-RABUTIN. | Du nom Rabutin ont été formés, dans la langue du XVIIe siècle, plusieurs substantifs ou verbes servant à exprimer le tour d'esprit et le style d'un écrivain : *Rabutiner*, *rabutinage*, *rabutinard*, etc. Mme de Sévigné emploie ce dernier mot dans le sens de qui a *la Rabutine*.

RAC *rak* n. m. Nav. Etat de mauvaise tenue. *Marcher rac*, Marcher tranquillement, sans manœuvre forcée.

RACA mot syriaque, terme de mépris, qui se trouve dans saint Matthieu : « Celui qui aura dit à son frère *raca* méritera d'être condamné par le conseil ». La plupart des commentateurs le dérivent de l'hébreu *reca*, « le premier vide », et, au fig., « homme de peu de sens, nul, bête ». n. m. Mot injurieux employé parfois par les écrivains français : *Je me sens plus tenté d'appeler frère le pauvre enfant perdu de la sauvagerie que de lui crier* RACA.

RACAGE *kaj'* — de *raque* n. m. Mar. Collier en bois autour d'un mât pour diminuer le frottement d'une vergue et la guinder. *Racage à pommes*, Collier composé de pommes. | *Racage à bigots*, Collier dans lequel les pommes sont séparées par des bigots. | *Racage en cuir*, Racage en fin recouvert de cuir servant pour les vergues de hune.

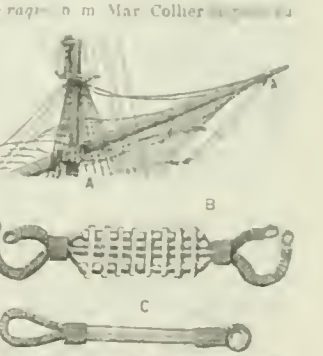

A, racage à pommes d'un rang de hunier B, racage de hunier à bigots, C, racage perroquet

— Techn. Nom donné à une sorte de colle en fer, servant à remplir deux pièces de charpente

RACAHOUT *ka-ou* — de l'arabe *rahat*, repos] n. m. Confection alimentaire, très en usage chez les Arabes, et qui se compose de salep de Perse, 15 gr.; cacao caraque, 15 gr.; sucre doux, 60 gr.; fécule de pomme de terre, 15 gr.; amandes, 60 gr., sucre, 250 gr.; vanille, 1 gr. | Employée fréquemment en Europe pour les enfants.

— Bot. Nom vulgaire de divers végétaux, tels que le cadaba à fleurs de jasmin, la salvadore de Perse, le ratier de Perse, etc.

RACAILLE *ka-ll'* (*ll* mill.) n. f. Ramassis de gens que l'on regarde comme ne valant pas la peine d'être comptés. *Mépriser la racaille*. | RACLURE.

RACALMUTO, ville du royaume d'Italie, dans la province de Girgenti, à 14 kil. de la mer. Mines de fer, soufre et autres; carrières de gypse, argile, pierres de taille.

RACAMBEAU Nav. Anneau de fer qui sert à tenir le bout d'un étai, partant de la tête de mât, et chargé de la vergue à hunier et de ses cargues et bras. | Collier en fer servant de racage aux voiles à hunier. On dit aussi RACAMEAU.

RACAN Honorat DE BUEIL, marquis de), poète français, né au château de Champmarin, à Aubigné, en 1589, mort à Paris en 1670. Issu de la vieille famille de Bueil, élevé au château de la Roche-au-Maine, auprès de l'héritière orphelin, Honorat, sous la tutelle de son oncle maternel, Roger de Bellegarde, dans les pages de la chambre du roi. Il commence à rimer et, en 1605, rencontre Malherbe, qui devient son ami et son maître. Il demeure auprès de 1619 à la cour, qu'il quitte après la mort de Henri IV, et en 1625, pour aller rejoindre Tancrède, gouverneur, d'une extraordinaire, et se retire en Touraine, à Saint-Gemme, près de Tours, pour échapper à l'influence de Richelieu. Il revient à la cour après la mort du cardinal, mais, par [illegible] il ne peut obtenir la pension qu'il sollicite depuis [illegible] par [illegible] des poésies [illegible]

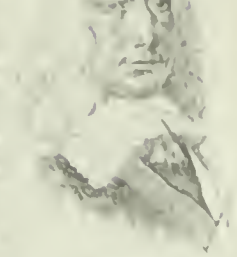

Racavan (Irlande, Ulster, comté d'Antrim ; 4 000 hab. Fabrication de toiles et batistes.

RACCASTILLAGE (*ra-kass-ti-llaj'* mill.) — du préf. *re*, [illegible] m. Réparation de tout ou partie de [illegible] d'un navire.

RACCASTILLER (*ra-kass-ti-llé* mill.) — du préf. *re*, et [illegible] Mar. Réparer l'accastillage de : Raccastiller [illegible] Vx.]

RACCOINTER [illegible] du préf. *re*, et de *accointer* [illegible] *un mari qui aura* [illegible] Molière.) Vx.]

RACCOISER [illegible] — du préf. *re*, et de *accoiser* [illegible] apaiser.

Se raccoiser, v. pr. [illegible]

RACCOLT [illegible] ramassé [illegible] Mistral.)

RACCOMMODAGE [illegible] n. m.

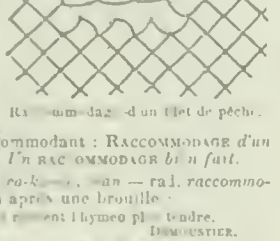

Raccommodage d'un filet de pêche.

[illegible] raccommodant : Raccommodage *d'un habit, d'un filet de pêche. Un* raccommodage *bien fait.*

RACCOMMODEMENT (*ra-ko-mo-de-man* — rad. *raccommoder*) n. m. Réconciliation après une brouille : [illegible] *ments* [illegible] rhymeo plus tendre. Demoustier.

Accommodement V. accommodement.

RACCOMMODER (*ra-ko-mo-dé* — du préf. *re*, et de *accommoder*) v. a. Remettre en bon état un objet usé ou détérioré : Raccommoder *un habit, un tableau, une voiture, un habit.*

Remettre en ordre : Raccommoder *ses cheveux.*

Corriger : *Il y a trop à* raccommoder.

Rétablir en bonne intelligence : Raccommoder *sa fortune. Raccommoder deux amis brouillés.*

Se raccommoder, v. pr. Etre, devenir raccommodé : *Les amants se raccommodent* raccommoder. Molière.

— Syn. Accorder, réconcilier. V. accorder.

RACCOMMODEUR, EUSE [illegible] n. Qui raccommode, qui sait raccommoder : Raccommodeur *de faïence.*

Mot ouvrer attaché au service d'entretien des [illegible] agrès [illegible]

Racconigi, ville d'Italie (Piémont (prov. de Coni), [illegible] Victor-Amédée Sardaigne.

RACCORD [illegible] m. Action de raccorder. Etat de deux parties d'un ouvrage raccordées : *Joindre par un* raccord. Travail nécessité entre deux parties [illegible] : *Faire un raccord dans une partition.*

Au [illegible] le travail particulier aux ouvriers [illegible] pour [illegible] ou d'un [illegible] à [illegible] Pièce [illegible] Nom [illegible] avec la [illegible] Cône [illegible] Mastic [illegible] parties de [illegible] et [illegible] Mettre [illegible] Pour [illegible] les [illegible] et les mettre en rapport de l'un avec [illegible] Tuyau [illegible] Armement qui relie deux [illegible] à [illegible] fixe [illegible]

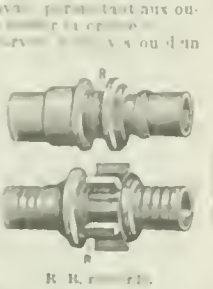

R R, raccords.

RACCORDEMENT [illegible] n. m. Action de raccorder, d'unir par un raccord ; son résultat : *Le* raccordement *de deux bâtiments de différents styles*

— *Courbe de raccordement*. Courbe servant à passer, avec [illegible] d'un alignement à un autre.

— Art. Petite [illegible] ou de lame ou de la surface [illegible] une bouche à feu, qui raccorde deux parties [illegible] de diamètres différents.

— *Voie de raccordement*, Voie servant à relier [illegible] à l'autre deux voies ferrées distinctes.

— Encycl. Géom. *Raccordement des surfaces.* On dit que deux surfaces se raccordent le long d'une courbe [illegible] lesquelles ont les mêmes plans tangents en [illegible] points de cette courbe. Cette courbe peut se réduire à une ligne droite ; on dit alors que les deux surfaces se raccordent tout le long d'une génératrice rectiligne.

Ce cas se présente le plus souvent dans les surfaces développables ; celles-ci se raccordent dès qu'elles ont un même plan tangent en un point quelconque d'une génératrice commune, puisque toute surface développable est tangente en un même plan le long de chacune des droites qui y sont situées.

Deux surfaces non réglées peuvent se raccorder le long d'une courbe déterminée. Deux surfaces de révolution se raccordent tout le long d'un parallèle, lorsqu'elles sont engendrées par deux courbes tangentes en un point. On comprend, dès lors, la possibilité d'avoir des surfaces qui, se succédant par raccordement, arrivent à offrir l'aspect d'une surface unique continue. De pareils raccords sont très souvent employés en architecture, où les surfaces de raccordement constituent ce qu'on appelle les moulures.

Charles Dupin a établi le théorème suivant sur le raccordement de deux surfaces d'espèce quelconque :

Quand deux surfaces ont leurs plans tangents communs tout le long d'une courbe, leurs sections par un plan tangent à cette courbe ont un contact du troisième ordre.

Parmi les surfaces de raccordement employées, nous citerons l'hélicoïde de la vis à filet triangulaire dont on se sert dans l'étude des surfaces ayant une directrice rectiligne que toutes ses génératrices rencontrent sous des angles égaux.

RACCORDER (*ra-kor'* — du préf. *re* et de *accorder*) v. a. Joindre par un raccord : Raccorder *deux bâtiments.* || Servir de raccord à : *Une plate-bande qui* raccorde *deux parterres.*

— Faire des transitions entre des parties différentes : Raccorder *les situations d'un drame auquel on a fait des coupures.*

— Peint. Réparer un tableau gâté, de façon que la nouvelle peinture ne soit pas en désaccord avec l'ancienne.

— Techn. *Raccorder une dorure.* En refaire les parties détruites. || *Raccorder le pavé*, Boucher un trou d'étai ; réparer une partie de pavé détériorée ; faire une petite partie de pavé autour d'une borne. || *Raccorder des tuyaux*, Réunir les extrémités de deux tuyaux au moyen de raccords.

Se raccorder, v. pr. Etre, devenir raccordé : *Segments de chemins de fer qui* se raccordent *par un arc de cercle.*

RACCORDEUR (*ra-kor'*) n. m. Celui qui fait, qui sait faire des raccords : *Peintre qui est un habile* raccordeur.

RACCOUPLEMENT (*ra-kou, man*) n. m. Action de raccoupler.

RACCOUPLER (*ra-kou* — du préf. *re*, et de *accoupler*) v. a. Accoupler de nouveau : Raccoupler *des bas dépareillés.* Raccoupler *des chiens.*

RACCOURCIR (*ra-kour'-sir'* — du préf. *re*, et de *accourcir*) v. a. Rendre plus court : Raccourcir *une jupe.*

— Diminuer l'étendue ou la durée de : Raccourcir *un homme, un discours. L'intempérance* raccourcit *la vie.*

— Fig. Faire paraître moins grand : *Rien ne* raccourcit *plus les grands hommes que leur amour de l'encensoir.* Cazot.)

— Pop. Guillotiner, couper la tête à.

— Bibl. *Dieu raccourcit son bras*, Dieu cesse de déployer sa puissance ou sa protection.

— Chass. *Raccourcir un cerf.* Donner un relais bas et boueux, ou bien enlever les chiens pour les rapprocher de la bête qui a de l'avance. || *Raccourcir une enceinte*, La traverser au lieu de la tourner pour se rapprocher plus vite du lieu où est la bête qu'on veut courre.

— Manèg. *Raccourcir les demi-voltes.* Les faire dans un moindre espace. *Raccourcir un cheval.* Ralentir son allure en le rassemblant sous le cavalier. || *Raccourcir la bride*, Tenir les rênes plus près du mors.

— v. n. Devenir plus court : *Les nuits* raccourcissent *pendant la belle saison.*

— Prendre un chemin plus court : *Villars fut obligé de* raccourcir *à tire-d'aile vers le Rhin.* (Ste-Beuve.)

— Syn. Abréger, accourcir. V. abréger.

Raccourci, *ie* part. pass. du v. Raccourcir.

— Trop court : *Taille* raccourcie.

— Fig. Abrégé : *Historien qui ne présente qu'un tableau* raccourci *des événements.*

— *A bras raccourci* ou *raccourcis*, De toute sa force : *Frapper* à bras raccourci.

— B. arts. Procédé par lequel on rend l'aspect des objets dont certaines dimensions sont réduites par l'effet de la perspective linéaire : *Un effet de* raccourci.

— Bras. Syn. de alésé.

— Minér. Se dit d'un cristal à prisme rhomboïdal, dont les arêtes verticales sont remplacées par des facettes qui font paraître le prisme moins long.

— Techn. *Petites eaux raccourcies*, Eaux qui ne contiennent plus qu'une faible quantité de sucre.

— n. m. Abrégé : *Je suis un* raccourci *de la misère humaine.* Scarron.)

Loc. adv. *En raccourci*, Avec des dimensions réduites par la perspective : *Dans une tête vue de face, la largeur d'oreille à oreille s'aperçoit* en raccourci. || En abrégé, en petit : *La famille est la société* en raccourci. (Lamart.)

— Syn. Abrégé, analyse, etc. V. abrégé.

Se raccourcir, v. pr. Devenir plus court : *L'hiver, les jours se* raccourcissent.

— Se rétrécir, se ramasser sur soi-même : *Chat qui se* raccourcit *pour bondir.*

— S'amoindrir, perdre de son étendue : *L'esprit s'étend ou se* raccourcit *suivant l'exercice qu'on lui donne.*

Encycl. B.-arts. Le *raccourci* ne peut exister que dans les arts d'imitation, qui représentent sur des surfaces planes ou à peu près des objets en saillie, c'est-à-dire [illegible] le dessin, la peinture et même dans le bas-relief.

Les mots « raccourci » et « plafonnement » ont un sens distinct. Le raccourci est le dessin d'un objet vu de face et de telle sorte qu'une extrémité cache en partie tout ce qui est compris entre les deux extrémités ; tandis que le plafonnement est le dessin d'un objet vu de bas en haut et présentant à peu près le même aspect que le précédent.

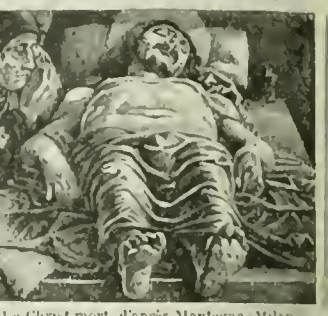

Le Christ mort, d'après Mantegna (Milan) (Effet de raccourci.)

Parmi les raccourcis les plus célèbres, on peut citer le *Saint Tite prêchant*, de Raphaël ; le *Christ*, de Mantegna (Milan ; la *Muse* dans le portrait de Chérubini, d'Ingres ; les deux femmes jetant des couronnes dans l'*Hémicycle* des Beaux-Arts, par Paul Delaroche ; etc.

RACCOURCISSEMENT (*ra-kour'-si-se-man*) n. m. Action de raccourcir ; son résultat : *Le* raccourcissement *d'un habit.*

RACCOURCISSEUR (*ra-kour'-si-seur'*), **EUSE** n. Personne qui raccourcit.

RACCOURIR (*ra-kou* — du préf. *re*, et de *accourir* v. n. Revenir en courant. (Vx.)

RACCOURS (*ra-kour'* — rad. *raccourcir*) n. m. Différence en moins, constatée sur le métrage d'une pièce d'étoffe, par comparaison avec le métrage indiqué sur la facture.

RACCOUTRAGE (*ra-kou-traj'*) n. m. Action de raccoutrer.

— En T. de techn., Nettoyage des vitres en panneaux

RACCOUTREMENT (*ra-kou, man*) n. m. Action de raccoutrer ; résultat de cette action.

RACCOUTRER (*ra-kou* — du préf. *re*, et de *accoutrer*) v. a. Raccommoder : Raccoutrer *un habit, un manteau.* (Vx

RACCOUTREUR, EUSE (*ra-kou* — rad. *raccoutrer*) n. Personne qui raccommode des habits. (Vx.)

RACCOUTUMER (SE) [*ra-kou* — du préf. *re*, et de *accoutumer*] v. pr. Reprendre une habitude : Se raccoutumer *à boire.* Se raccoutumer *à quelqu'un, avec quelqu'un.*

RACCROC (*ra-kro* — du préf. *re*, et de *accroc*) n. m. Coup inattendu, servant à réparer un coup manqué, dans un jeu d'adresse. || Coup plus heureux qu'habile.

RACCROCHAGE (*ra-kro-chaj'*) n. m. Action de raccrocher les passants.

RACCROCHER (*ra-kro* — du préf. *re*, et de *accrocher*) v. a. Accrocher de nouveau : Raccrocher *un rideau tombé.*

— Fam. Recouvrer, ressaisir : Raccrocher *quelques débris d'une opulence tombée.*

— Arrêter et solliciter les passants dans les rues, surtout en parlant des filles publiques : Raccrocher *les passants.*

— v. n. Faire des raccrocs au jeu : *Ne faire que* raccrocher.

Se raccrocher, v. pr. Etre accroché de nouveau.

— Saisir un objet pour se tenir, pour s'y affermir : Se raccrocher *à une branche.* || Au fig. : Se raccrocher *à une espérance.*

— *Se raccrocher à quelqu'un*, S'attacher de nouveau à lui, par amitié, par amour, etc.

RACCROCHEUR, EUSE (*ra-kro*) n. Personne qui raccroche.

— Personne qui fait des accrocs au jeu.

— n. f. Fille publique qui sollicite les passants.

RACCROUPIR [*ra-krou*] (SE) [du préf. *re*, et de *accroupir*] v. pr. S'accroupir de nouveau.

RACE (*rass* — de l'ital. *razza*) n. f. Ensemble des ascendants et des descendants d'une famille, d'un peuple : *La* race *de David.* || Génération d'hommes : *Les familles royales les mieux établies vivent à peine quatre ou cinq* races. (Boss.) || *La race future*, La postérité. || Par ext. Catégorie de personnes : *La* race *irritable des poètes.*

— Loc. div. *La race humaine, La race mortelle*, Les hommes en général. || *Noble de race*, Celui qui descend de parents nobles, par oppos. à celui qui a été anobli. || *Race de vipères*, Les gens méchants, funestes (expression tirée de l'Evangile). || *Cheval de race*, Cheval qui est d'une bonne lignée authentiquement connue. V. chien, et chasse.

— Biol. Variété d'une espèce dont les caractères particuliers sont persistants et transmis héréditairement.

— Bot. Plante que l'on peut reproduire par semis.

— Ethnogr. V. homme.

— Allus. littér. :

Race d'Agamemnon, qui ne finis jamais...

vers de Berchoux, qui sert du complément à cet autre vers :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

dans l'unique *Elégie* que composa le chantre aimable de la *Gastronomie*. Il est inspiré par la sanglante célébrité des Atrides et l'abus qu'en ont fait les tragiques.

— Syn. Famille, lignée. V. famille.

— Encycl. Biol. Dans la théorie de la descendance (v. transformisme), où l'espèce n'a qu'une signification conventionnelle, la race, dans sa plus large acception, exprime « les rapports des individus avec la nature et entre eux, dans les groupes naturels établis par leur filiation généalogique ». (Y. Delage.) Dans le monde vivant il n'y aurait donc que des races dont les plus voisines, au point de vue de la descendance, seraient groupées en espèces, puis en genres, familles, etc.

Les races sont *naturelles*, quand elles apparaissent spontanément, quand des variétés se fixent par hérédité de caractères ; elles sont *artificielles*, quand l'homme les fait naître et les maintient, comme on l'observe chez beaucoup d'animaux domestiques. Il est à remarquer que la plupart des races artificielles, livrées à elles-mêmes, retournent aux types naturels dont elles dérivent. Il en est de même du produit du croisement de races voisines ou métisses. V. ce mot, et métissage.

RACÉMATE (*sé* — du lat. *racemus*, grappe de raisin) n. m. Sel dérivant de l'acide racémique.

RACEME (*sème'* — lat. *racemus*, grappe; du gr. *rax*, grain de raisin) n. m. Bot. Nom scientifique de la grappe (peu us.)

RACÉMEUX (*sé-meû*, EUSE lat. *racemosus*; de *racemus*, grappe) adj. Bot. Qui a les fleurs disposées en grappes.

RACÉMIFÈRE (*sé* — du lat. *racemus*, grappe, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des fleurs en grappes.

RACÉMIFLORE (*sé* — du lat. *racemus*, grappe, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont en grappes.

RACÉMIFORME (*sé* — du lat. *racemus*, grappe, et de *forme*) adj. Bot. Qui ressemble à une grappe : *Thyrse* RACÉMIFORME.

RACÉMIQUE (*sé-mik* — du lat. *racemus*, grappe de raisin) adj. Chim. So dit en général des composés actifs, par compensation, sur la lumière polarisée. So dit particulièrement d'une variété d'acide tartrique qui est le premier exemple connu de ces matières.

— ENCYCL. Une substance chimique peut présenter deux isomères dissemblables par une orientation des molécules, différence constatée par une déviation soit à droite, soit à gauche du plan de polarisation. Ces deux isomères actifs, combinés en égale proportion, donnent un autre isomère dit *racémique*, inactif sur la lumière, mais par compensation ayant autant de tendance à dévier à droite qu'à gauche. Inversement, la matière racémique est dédoublable en deux parts égales d'isomères actifs d'influence opposée.

Le plus important des corps racémiques est l'acide *paratartrique* ou *racémique*, formé de l'union de deux molécules d'acides tartriques droit et gauche; cet acide $C^4H^6O^6$ fut découvert en 1822 par Kestner, dans les eaux mères de la fabrication de l'acide tartrique. Il se présente en cristaux transparents, contenant deux molécules d'eau qui se dégagent à 100°.

RACÉMOCARBONIQUE (*sé, nik*) adj. So dit d'un acide plus connu sous le nom d'ACIDE DESOXALIQUE.

RACÉMOVINATE (*sé*) n. m. Sel dérivant de l'acide racémovinique.

RACÉMOVINIQUE (*sé, nik*) adj. Nom que l'on donne souvent à un éther acide de l'acide paratartrique.

RACÉMULEUX (*sé, leû*, EUSE diminu. du lat. *racemus*, grappe) adj. Bot. Dont les fleurs sont en petites grappes.

RACER (*sé* — rad. *race*. Prend une cédille sous le c devant A ou O : *Je raçai. Nous racons*) v. a. Faire race, produire des individus entièrement semblables à soi. So lit particulièrem. des petits oiseaux élevés en captivité.)

RACER (*re-seur'* — de l'angl. *to race*, courir vite) n. m. Turf. Cheval qui prend part aux courses plates, coureur.

RACHAIS (MONT), un des points extrêmes du massif de la Chartreuse, au N. de Grenoble. Les pentes méridionales de cette montagne, hautes de 1.857 mètres, supportent les forts Rabot et de la Bastille, du système de Grenoble.

RACHALANDAGE (*da*) n. m. Action de rachalander; effet de cette action.

RACHALANDER (du préf. *re*, et de *achalander*) v. a. Ramener les chalands, les acheteurs à : RACHALANDER *une boutique*.

Se rachalander, v. pr. Etre, devenir rachalandé.

RACHAT (*cha* — subst. verbal de *racheter*) n. m. Action de racheter ce qu'on avait vendu : *Vendre avec faculté de* RACHAT. ‖ Extinction d'une obligation au moyen d'une indemnité : *Le* RACHAT *d'une servitude*. ‖ Délivrance, rédemption au moyen d'une rançon : RACHAT *des captifs*.

— Assur. Acte par lequel un assuré sur la vie qui ne désire pas la réduction de son contrat demande à toucher *la valeur de rachat* de sa police. Cette valeur de rachat est égale à la somme des valeurs actuelles des réserves mathématiques opérées sur les premières primes nivelées versées par l'assuré, mais diminuée d'un tant pour cent au profit de l'assureur.)

— Dr. *Faculté de rachat*, Faculté que se réserve le vendeur de reconvrer la chose vendue, en remboursant, dans un certain délai, à l'acquéreur, le prix et les loyaux coûts que ce dernier a payés. On dit aussi FACULTÉ DE RÉMÉR. ‖ *Rachat de marchandises*, Somme que l'on devait payer à un corsaire pour obtenir de lui la remise des marchandises qu'il avait capturées.

— Féod. *Droit de rachat ou de relief*, Droit dû par le vassal au suzerain lorsque le fief passait par héritage à un nouveau propriétaire.

— Milit. Opération par laquelle un soldat obtenait à prix d'argent sa libération du service militaire ou, un conscrit, son exemption du service.

— ENCYCL. Dr. La vente où la faculté de rachat a été apposée est dénommée *vente à pacte de rachat* ou *de réméré*. Un tel pacte est une voie ouverte au propriétaire qui, voulant se procurer des ressources pécuniaires, ne veut se résoudre à aliéner définitivement un objet à qui il est attaché. Dans l'ancien droit, cette faculté pouvait être stipulée pour un temps très long, quarante, cinquante même cent ans; aujourd'hui, elle ne peut être stipulée que pour un terme excédant cinq années.

RACHE (d'un type *rasica*, dérivé du lat. *rasis*, poix brute) f. Mar. Trait marqué sur une pièce de bois pour indiquer le travail à faire. ‖ Lie d'un goudron de mauvaise qualité.

— Art vétér. Syn. de FEU D'ENFER. V. FEU.

— Bot. Nom que l'on donne dans le Midi à la cuscute.

— Constr. Trait que l'on fait sur une pièce de bois avec le compas.

— Métrol. anc. Poids de sel d'environ 25 kilogrammes.

— Pathol. Ancien nom de la teigne.

RACHECOURT-SUR-MARNE, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 12 kilomètres de Wassy, sur la rive droite de la Marne, dans la région industrielle de Saint-Dizier; 950 hab. Hauts fourneaux, forges et laminoirs.

RACHED (BEN), tribu des environs d'Orléansville (Algérie). Les Ben-Rached sont des Berbères venus de l'Est, bien qu'ils parlent tous aujourd'hui la langue arabe.

RACHÉE (rad. *rache*, pour signifier « un objet rasé ») n. f. Pièce de bois coupée, qui donne des branches nouvelles.

RACHEL mot hébr., signif. *agneau*), seconde fille de Laban et une des épouses du patriarche Jacob. Elle fut mère de Joseph et de Benjamin. Elle mourut en mettant au monde ce dernier, qu'elle surnomma *Benoni*, c'est-à-dire *le fils de ma douleur*. Jacob l'ensevelit à Rama, près d'Ephrata, plus tard Bethléem. Le prophète Jérémie (XXI, 15), décrivant la désolation de la tribu de Benjamin emmenée en captivité, la personnifie sous le nom de Rachel enterrée sur son territoire, et s'écrie : « Une voix a été entendue à Rama, des pleurs et de nombreux gémissements : c'est Rachel pleurant ses enfants et ne voulant pas être consolée, parce qu'ils ne sont plus. » Plus tard, ce texte fut appliqué par l'évangéliste saint Matthieu au malheur qui frappa Bethléem, lorsque le roi Hérode y fit mettre à mort tous les jeunes enfants qui avaient le même âge que Jésus (II, 18). D'où l'image : *C'est Rachel qui pleure ses enfants et ne veut pas être consolée*, fréquemment employée, dans la littérature pour désigner une douleur dont la violence défie tout adoucissement.

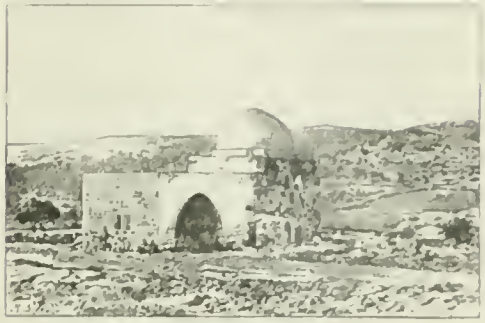

Tombeau de Rachel, près de Bethléem.

RACHEL (Elisa FÉLIX, dite Mlle), tragédienne française, née à Munf, dans le canton d'Argovie (Suisse), en 1820, d'une famille de colporteurs juifs d'Alsace, morte au Cannet (Provence) en 1858. A dix ans, elle chantait dans les rues de Lyon, lorsqu'elle fut remarquée par Choron, qui l'admit dans son école de musique religieuse. Mais elle perdit sa voix et quitta bientôt Choron pour Saint-Aulaire, acteur médiocre, mais excellent professeur, dont les élèves s'exerçaient à la salle Molière de la rue Saint-Martin. Ce fut là que Rachel fut découverte par Vedel, le caissier du Théâtre-Français, qui lui conseilla d'entrer au Conservatoire. Engagée au Gymnase, elle parut dans la *Vendéenne*, qui ne fut pas un succès, rentra au Conservatoire, reçut les conseils de Samson et fut enfin engagée au Théâtre-Français par Vedel, devenu directeur. Ses débuts eurent lieu le 12 juin 1838 dans Camille d'*Horace*. Dès lors, chacun des rôles de Mlle Rachel fut un triomphe : Camille; Emilie, de *Cinna*; Hermione; Monime, Roxane, Esther, Pauline, Chimène, Phèdre, Bérénice, Athalie de Racine; Lucrèce, de Ponsard; Agrippine; Adrienne Lecouvreur, de Scribe et Legouvé; Mlle de Belle-Isle; la Tisbé, d'*Angelo*; Louise de Lignerolles, de Legouvé; *Lady Tartufe*, de Mme de Girardin; Roxemonde; *la Czarine*, de Scribe, sa dernière création avant son départ pour l'Amérique. Nommée sociétaire en 1842, Rachel rompit son contrat en 1849, pour redevenir pensionnaire. Elle partit pour le nouveau monde en 1855, au moment où une cabale essayait de lui opposer la Ristori. Les fatigues et les déboires de cette expédition achevèrent de ruiner la santé de Rachel. Elle fit un voyage en Egypte (1856), puis retourna se fixer en Provence, au Cannet, où elle devait mourir. Son corps fut inhumé au Père-Lachaise. Quelques-uns ont refusé à Rachel la tendresse et le don des larmes; mais tous ont admiré l'expressive beauté de son masque, l'harmonie de son geste, sa voix profonde et pénétrante, la puissance et la variété avec lesquelles elle peignait l'ironie, la colère, la haine, la jalousie, le remords. On a publié sa *Correspondance*, qui dénote une âme ardente, un cœur passionné et beaucoup d'esprit naturel.

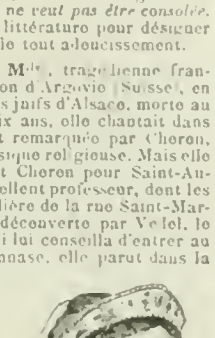

Rachel.

— Les frères et sœurs de Rachel se sont distingués au théâtre; ce sont : SOPHIE, dite Sarah, née à Dbroot, près de Francfort, en 1819, morte à Paris en 1877. Elle joua en province, puis à l'Odéon, quitta le théâtre après la mort de sa sœur et vendit des produits de parfumerie de son invention; — RACHEL, né en 1825, mort à Londres en 1872. Il débuta à l'Odéon en 1843, entra à la Comédie-Française en 1847, puis fut en 1866 directeur de la troupe avec laquelle Rachel donna des représentations en Amérique. Il dirigea la Porte-Saint-Martin et prit la direction d'un théâtre de Londres (1871); — RÉBECCA, née en 1827, morte aux Eaux-Bonnes en 1851. Ressemblant beaucoup à Rachel, elle débuta à l'Odéon en 1843 et entra en 1845 à la Comédie-Française; — LIA, née en 1828. Elle débuta en 1850 à la Porte-Saint-Martin, accompagna Rachel en Amérique, fut attachée à l'Ambigu, à la Porte-Saint-Martin, à l'Odéon, où elle fut un éclatant triomphe dans la *Jeanne d'Arc* de Barbier, à la Gaîté, en 1873, et quitta le théâtre en 1875; — MÉLANIE-EMPTINE, dite Dinah, née en 1837. Après avoir joué des rôles d'enfant à la Comédie-Française, au Gymnase, à la Gaîté, elle accompagna Rachel à Saint-Petersbourg (1854), puis fut attachée à l'Odéon, au Vaudeville, à la Comédie-Française où elle débuta en 1861 dans les soubrettes. Retirée à Nice en 1870, elle y est morte en 1911.

RACHÉMORPHE (de *rachis*, et du gr. *morphê*, forme) n. m. Arachnide dont les grandes pattes ayant des fleurs en épi.

RACHER v. a. Marquer de lignes tracées au compas et les unes à l'équerre un tableau à exécuter sur une peau de bois de charpente. *Hacher une tapisserie*, La terminer par des points symétriques.

RACHES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 6 kilom. de Douai, sur la Scarpe; 1.779 hab. Ch. de f. Nord. Houille, salpêtre, sucrerie, filatures de ménage.

RACHETABLE adj. Susceptible d'être racheté, acheté à nouveau : *L'objet vendu sous une condition de reprise est* RACHETABLE *par le vendeur*.

— Réparable. *Les fautes ne sont* RACHETABLES *que par de beaux traits*. La Harpe.

RACHETER (du préf. *re*, et de *acheter*. — Change e en è devant une syllabe muette : *Je rachète. Tu rachèteras*) v. a. Acheter après avoir vendu : *On perd toujours quand on* RACHÈTE. ‖ Acheter de nouveau : *On* RACHÈTE *chaque jour du pain*.

— Se libérer à prix d'argent de : RACHETER *une servitude*. ‖ Délivrer à prix d'argent du service militaire : RACHETER *son fils*. ‖ Délivrer en payant une rançon en offrant une compensation : RACHETER *des prisonniers*.

— Obtenir par échange : RACHETER *par des pénitences le pardon de ses péchés* (Chateaubr.). ‖ Acheter le pardon de : RACHETER *ses péchés*.

— Soustraire, délivrer : *Le pain a* RACHETÉ *l'homme de la faim*. E. Pelletan.)

— Compenser, balancer, faire oublier. RACHETER *ses défauts par des qualités*.

— Archit. Raccorder : *Un cul-de-lampe* RACHÈTE *un berceau, lorsque le berceau y vient faire lunette*. Quatremère. ‖ *Racheter deux voûtes*, Les raccorder par une troisième.

Se racheter, v. pr. Etre, pouvoir être racheté. ‖ Etre compensé, être balancé.

— Payer une rançon pour recouvrer sa liberté. ‖ Se soustraire à une charge, moyennant certaines conditions : SE RACHETER *du service militaire*.

— Jeux. Payer un enjeu convenu pour rentrer au jeu. Payer, au trente et un, une certaine somme, pour rentrer en possession d'un jeton qu'on avait perdu.

RACHETEUR, EUSE n. Personne qui rachète un objet.

RÂCHEUX (*cheû*, EUSE adj. Techn. Noueux, difficile à polir, en parlant du bois. ‖ On écrit aussi RACHEUX, EUSE.

RACHEVAGE (*vaj*) n. m. Art ou de rachever.

— Techn. Ensemble d'opérations qui ont pour but de perfectionner, unir, orner ou compléter une pièce de poterie déjà ébauchée ou préparée.

RACHÈVEMENT (*man*) n. m. Action de rachever. ‖ Dernière couche donnée aux chandelles à la baguette.

RACHEVER (du préf. *re*, et de *achever*. — Change e en è devant une syllabe muette : *Je rachève. Nous rachèverons*) v. a. Donner la dernière façon à un ouvrage quelconque.

RACHEVEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui termine un ouvrage.

RACHEVKA, bourg de Russie, gouv. de Poltava, sur le Gadiatch; 5.000 hab. Trafic de fourrures.

RACHEYA-ET-TAHTA, bourg de la Turquie d'Asie, prov. de Syrie, distr. de Damas, dans l'Anti-Liban, près des sources d'une branche du Jourdain; 3.000 hab. Vignobles et oliviers.

RACHGIA, ville de l'Indo-Chine (Cochinchine), à l'embouchure du *canal de Rachgia*, sur le golfe de Siam. Ch.-l. d'un arrondissement peuplé de 49.000 hab.

RACHGOUN ou CARACOLES ou LIMACOS, île de l'Algérie, au large du littoral de la province d'Oran, presque en face de l'embouchure de la Tafna. Longue de moins de 1 kilomètre, large de 250 mètres, faite de débris volcaniques, elle supporte un phare. Sur la côte, le petit village de Rachgoun est appelé à devenir, par la disposition même du rivage, un port militaire excellent.

RACHIALGIE (*ji* — du gr. *rhachis*, épine du dos, et *algos*, douleur) n. f. Douleur dans la colonne vertébrale.

RACHIALGIQUE (*chi, jik*) adj. Qui a rapport à la rachialgie.

RACHID-ED-DIN (Fadl-Allah Ibn-Imad-ed-Din Abou-l-kheir Ibn-Ali, surnommé **el-Tébib** « le Médecin », né à Hamadan un peu avant le milieu du XIIIe siècle, mort à Sultaniyya en 1320. Médecin des souverains mongols de l'Iran, il reçut de Ghazan-Khan le poste de vizir de l'Empire, et composa pour lui l'immense et précieux ouvrage historique nommé *Djami et-Tévarikh* « Somme des annales ». La partie la plus importante en est celle qui est consacrée à l'histoire des tribus turques et mongoles avant Gengis-Khan, à l'histoire de ce prince et de ses successeurs. Rachid, qui avait aussi composé des ouvrages de théologie, fut condamné à mort par le sultan Abou-Said, sur les dénonciations calomnieuses de l'émir Tchoupan.

RACHIDIEN, ENNE (*di-in, en*) adj. Anat. Qui a rapport au rachis ou colonne vertébrale : *Région rachidienne*. Partie de l'axe cérébro-spinal intermédiaire entre la moelle épinière et le cerveau. V. BULBE et *Nerfs rachidiens*, Nerfs qui naissent de la moelle épinière. V. NOUILLE. ‖ *Canal rachidien*, Canal formé par les vertèbres, et contenant la moelle épinière, ses enveloppes et ses vaisseaux. Syn. de CANAL VERTÉBRAL.

RACHIMBOURG (*chin-bour*) n. m. Homme de loi, sous les Francs, assistant le comte dans la mise en pratique de la justice.

— ENCYCL. Sous les Mérovingiens, les rachimbourgs, choisis dans la classe des assesseurs, remplissaient dans le *mallus* et sous le chêne de justice des fonctions consistant à entendre la loi et à en faire application. Ils constataient aussi les coutumes, dont ils étaient les dépositaires. Leur fonction consistait

RACHIOPTÉRIS [illegible]

RACHITIQUE [illegible] à l'art. RACHITISME.

RACHITIS [illegible] de la colonne ver[illegible]

RACHITISME — rad[illegible] l'adj. [illegible] Ma[illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

deux termes de la fraction sont carrés parfaits, on prend la racine de chacun d'eux, si le dénominateur seul est carré parfait, on extrait la racine du numérateur à une unité près et on la divise par celle du dénominateur ; si le dénominateur n'est pas carré parfait, on le rend carré parfait en multipliant les deux termes de la fraction par le dénominateur, et on retombe sur le cas précédent.

Pour *extraire la racine cubique* d'un nombre *à une unité près* : 1° on partage ce nombre en tranches de trois chiffres à partir de la droite, la dernière tranche à gauche pouvant n'avoir qu'un ou deux chiffres ; 2° on écrit à la racine le plus fort chiffre dont le cube puisse se soustraire de la tranche de gauche ; 3° à droite du reste, on abaisse la tranche suivante, dont on sépare deux chiffres à droite (la partie de gauche forme un dividende, et l'on prend pour diviseur trois fois le carré du premier chiffre de la racine ; 4° le quotient est le chiffre suivant de la racine ou un chiffre trop fort on l'essaye, en faisant le cube de la racine déjà trouvée, et l'on cherche si ce cube peut se retrancher de la partie du nombre employée précédemment ; si la soustraction est impossible, on diminue successivement ce second chiffre d'une unité jusqu'à ce qu'elle devienne possible). Enfin, on répète les opérations 3° et 4° jusqu'à obtenir tous les chiffres de la racine.

Extraction d'une racine cubique.

238.328	62
216	
228	
2232.8	$62 \times 62 \times 62 = 238.328$
238.328	d'où $\sqrt[3]{238.328} = 62.$
0	

Pour extraire la racine cubique d'un nombre a à $\frac{1}{n}$ près, on multiplie le nombre par le cube du dénominateur de l'approximation, ensuite on extrait à une unité près la racine cubique du produit, puis on donne n pour dénominateur à la racine trouvée. Pour extraire la racine cubique d'un nombre avec une *approximation* $\frac{m}{n}$, on multiplie le nombre par $\frac{n^3}{m^3}$, on extrait à une unité près la racine cubique de la partie entière du nombre obtenu, et on multiplie cette racine par $\frac{m}{n}$.

L'extraction de la racine cubique des *fractions ordinaires* ou *décimales* présente des cas similaires à ceux examinés pour la racine carrée.

— Algèbr. Les valeurs positives ou négatives des lettres qui rendent égaux les deux membres d'une équation s'appellent ses *racines*. Toute *équation du premier degré* à une inconnue admet *une seule racine*. D'ordinaire, un système de n équations du premier degré à n inconnues admet également une *solution unique* ; si le système n'a pas de solution, on le dit *incompatible* ; quand il en comporte deux ou plus, on le nomme *indéterminé*. Les racines d'un système d'équations du premier degré, en nombre égal à celui des inconnues, sont des fractions ayant pour dénominateur commun le *déterminant* du système des coefficients des inconnues et pour numérateurs les déterminants obtenus en remplaçant dans le dénominateur commun la colonne qui renferme les coefficients de l'inconnue cherchée par une colonne formée des seconds membres des équations proposées (règle de Cramer).

Racines de l'équation du second degré, du troisième, etc. V. ÉQUATION.

Les équations d'un *degré supérieur au quatrième* n'ont pas de racines exprimables algébriquement en fonction des coefficients, et Abel, puis Galois ont fait voir qu'aucune des méthodes précédentes ne leur est applicable. Toutefois, pour les équations à coefficients numériques, on peut, sans connaître la forme algébrique des racines, trouver par des procédés multiples leurs valeurs numériques avec telle approximation désirée. Pour obtenir ces valeurs approchées, on sépare les racines, c'est-à-dire qu'on détermine pour chaque racine deux nombres comprenant cette racine et pas d'autre. La fixation des limites des racines ou détermination de deux nombres comprenant entre eux toutes les racines réelles facilite cette séparation.

En algèbre, on désigne encore sous le nom de *racine* $n^{ième}$ d'un polynôme un autre polynôme qui, élevé à la puissance p, reproduit le proposé. V. CARRÉ, CUBE, ÉQUATION, RADICAL.

RACINE, comté des États-Unis (Wisconsin), sur la rive occidentale du lac Michigan ; 34.000 hab. Ch.-l. *Racine*. Culture de céréales ; élevage.

RACINE, ville des États-Unis (Wisconsin), ch.-l. du comté homonyme, sur une péninsule baignée par le lac Michigan ; 17.000 hab. Industrie active. Construction de wagons, tanneries, papeteries, fabriques de draps. Exportation de céréales, pelleteries, etc. Le port profond, est fréquenté par de nombreux bateaux.

RACINE (Jean-Baptiste), poète tragique français, né à La Ferté-Milon en 1639, mort à Paris en 1699. Son père fut procureur au bailliage. Orphelin à quatre ans, il passa sous la tutelle d'une grand'mère et d'une tante, ferventes jansénistes, qui se retirèrent en 1649 à Port-Royal. Il fut alors mis au collège de Beauvais, puis il fit, en 1655, achever ses études à l'école des Granges de Port-Royal, où il eut pour maîtres Nicole, Hamon, Lancelot ; ce dernier fit de lui un helléniste consommé. Alors il composa quelques poésies pieuses ; alors aussi il fit un cachotte le roman d'Héliodore, *Théagène et Chariclée*. Après avoir fait sa philosophie au collège d'Harcourt, il fait son entrée dans le monde, sous le patronage d'un oncle indulgent. Il écrit des petits vers, une ode sur le mariage du roi : *la Nymphe de la Seine*, deux pièces de théâtre qui ne furent jamais jouées. Surtout il s'amuse avec quelques joyeux compagnons, tels que l'abbé Le Vasseur et Jean de La Fontaine. Sa tante, la mère Agnès, frayée, l'envoie à Uzès chez un oncle maternel, le chanoine Sconin, afin qu'il s'assagisse et étudie la théologie, le futur bénéficier y passe une année charmante : il lit, rêve, il rime, il a du succès auprès des dames et écrit des lettres fort piquantes à ses amis de Paris. De retour à la fin de 1662, il compose une pièce *Sur la convalescence du roi*, qui lui vaut d'être présenté à la cour : il retrouve La Fontaine, il se lie avec Boileau, avec Molière, c'est l'époque où les quatre amis et quelques autres fréquentent dans les cabarets à la mode ; on devise, on compose la parodie de *Chapelain décoiffé*.

Cependant, en 1664, il fait jouer par la troupe de Molière sa première tragédie, semi-ornementée, *la Thébaïde*, puis la seconde, *Alexandre* (1665) ; mais il retire bientôt cette pièce pour la porter à l'hôtel de Bourgogne et se brouille avec Molière. Sa susceptibilité, son humeur satirique lui créent des ennemis. Il offense ses maîtres de Port-Royal en prenant contre eux la défense du théâtre dans deux lettres trop mordantes.

En 1667, à vingt-sept ans, il remporte avec *Andromaque* le grand succès qui affirme sa maîtrise au théâtre. Dès lors, il ne produit plus que des chefs-d'œuvre : en dix ans se succèdent la spirituelle comédie des *Plaideurs* (1668) et six tragédies : *Britannicus* (1669), *Bérénice* (1670), *Bajazet* (1672), *Mithridate* (1673), *Iphigénie* (1674), enfin *Phèdre* (1677). C'est l'époque des luttes, des triomphes, des grandes passions. Il tient tête à ses ennemis, il va même Corneille en des luttes inégales ; il a pour lui Boileau, Henriette d'Orléans, Mme de Montespan, le roi. Il est reçu à l'Académie en 1673. Il obtient des bénéfices, le titre de conseiller du roi, la charge de trésorier.

Pourtant, à trente-sept ans, en pleine gloire, il se retire du théâtre, après *Phèdre*. Il était dégoûté de certaines cabales et puis il se laissait ressaisir par la foi de sa jeunesse. Il se convertit, rentre en grâce auprès de ses maîtres et de sa tante. Il renonce pour toujours à la scène. Il se laisse marier à une jeune fille pieuse et bornée, Catherine Romanet, dont il aura cinq filles dont se feront religieuses et deux fils, dont Louis Racine. Il est tout à ses devoirs de famille et de piété et aux obligations de sa charge d'historiographe. Il accompagne le roi dans ses campagnes. C'est seulement en 1689 qu'à la demande de Mme de Maintenon, il fait jouer par les demoiselles de Saint-Cyr une tragédie religieuse avec chœurs, *Esther*. Deux ans plus tard, il donne, comme seconde récréation dramatique, son admirable *Athalie* (1691), qui, mal jouée, n'eut pas le succès qu'elle méritait.

Racine composa encore des *Cantiques spirituels* et quelques épigrammes. En prose, il a laissé un *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, des *Lettres* intéressantes et quelques morceaux historiques sur les campagnes de Louis XIV. La légende veut qu'il soit mort d'une disgrâce encourue pour un mémoire ou un placet. En réalité, sa faveur auprès du roi, qu'il chérissait, avait un peu diminué pendant les dernières années, à cause de ses attaches jansénistes. Il fut enterré, selon son désir, à côté de ses anciens maîtres. Après la destruction de Port-Royal, ses restes furent transportés à Saint-Étienne-du-Mont.

Racine a réalisé presque en perfection l'idéal du théâtre classique. Venu de la tragédie héroïque de Corneille et de la tragédie galante de Quinault, voire de celle, plus vigoureuse, de Tristan, il a très vite dégagé son originalité propre. Malgré quelques traces de préciosité romanesque, il s'est révélé dès *Andromaque* le peintre des grandes agitations de l'âme, le poète de la passion et de l'amour.

Sa poétique, qu'il a exposée dans certaines *Préfaces*, notamment dans celle de *Bérénice*, consiste surtout dans la simplicité et l'unité. Au rebours de Corneille, Racine veut une action « chargée de peu de matière », toujours vraisemblable, choisie près de son dénouement, au moment où se découvrent le mieux les éternelles passions de l'humaine nature. La peinture des caractères devient ainsi l'objet exclusif de la tragédie ; l'observation des trois unités, loin d'être une gêne, devient une garantie de cette forte concentration.

Sous leurs dehors historiques ou légendaires, rien n'est plus naturel que les sujets traités par Racine. Chacune de ses pièces est un drame domestique d'une admirable vérité. Les personnages, sous leurs costumes antiques, mêlent les passions éternelles de l'humanité. Presque tous ils sont les victimes de l'amour. Aussi Racine a-t-il surtout excellé dans les caractères féminins. Voici les grandes passionnées : Hermione, Roxane, Eriphile, Phèdre ; voici le groupe des vierges tendres : Junie, Aricie, Iphigénie, Monime, Atalide ; deux mères : Andromaque et Clytemnestre ; les politiques et les ambitieuses : Agrippine, Athalie. Les caractères d'homme, surtout d'amoureux, sont plus faiblement rendus ; mais, sur leur galanterie un peu frivole, tranchent un Néron, un Narcisse, un Mithridate, un Mathan, un Joad.

La langue de Racine est celle de son temps, mais il l'a maniée avec un art et un goût infaillibles. Il lui a fait rendre non seulement toutes les délicatesses, mais aussi toutes les beautés expressives et pittoresques, toutes les hardiesses dont on l'a parfois déclaré bien à tort incapable. Dans le style et la versification de Racine, tout est parfaite convenance et souveraine harmonie. Racine est vraiment inimitable. Ses pâles imitateurs n'ont fait que discréditer sa gloire et légitimer les représailles romantiques. De nos jours, Racine, mieux connu et mieux compris, est remis sans contestation à sa vraie place, qui est la première, aux côtés de ce Corneille, à qui il fut si souvent comparé et ressemble si peu.

— BIBLIOGR. : Louis Racine, *Mémoires sur la vie de mon père* (1747) ; Saint-Evremond, *Dissertations critiques* ; Stendhal, *Racine et Shakspeare* 1823 ; Sainte-Beuve, *Portraits littéraires* ; *Nouveaux Lundis*, III, X ; *Port-Royal* ; Taine, *Nouveaux Essais de critique et d'histoire* (1858) ; Deltour, *les Ennemis de Racine* (1859) ; P. Robert, *la Poétique de Racine* (1890) ; Brunetière, *Histoire et littérature*, II, *Nouvelles critiques*, I, *Époques du théâtre* (1893) ; Monceaux, *Racine* (1892) ; Larroumet, *Racine* (1900).

— ALLUS. HIST. : **Racine passera comme le café**, phrase attribuée à Mme de Sévigné. En fait, Mme de Sévigné n'a jamais donné à cette pensée la forme péremptoire qui l'a fait passer en locution proverbiale. En 1672, Mme de Sévigné disait : « Racine fait des romans pour la Champmeslé, *ce n'est pas pour les siècles à venir* ; si jamais il cesse d'être amoureux, ce ne sera pas la même chose. Vive donc notre *vieil ami* Corneille ! » Quatre ans après, elle écrivait à sa fille : « Vous voilà donc bien revenue du café ; Mme de Méri l'a aussi chassé. Après de telles disgrâces, peut-on compter sur la fortune ? » Voltaire s'avisa de rapprocher ces deux phrases en les altérant : « Mme de Sévigné croit toujours que Racine *n'ira pas loin* ; elle en jugeait comme du café, dont elle disait *qu'on se dégoûterait bientôt* ». Laharpe rapprocha encore les deux termes de la proposition et lui donna cette forme brève qui est devenue proverbiale : « *Racine passera comme le café.* »



J. Racine, par Cl[illegible]n. T[illegible] Fra[illegible]

Citons les statues de *Racine*, par David d'Angers à La Ferté-Milon (1824), par Lemaire, au musée de Versailles, un buste sculpté par Lorrain (foyer du Théâtre-Français ; des bustes par Espercieux, Gérard[illegible]n, Cavelier (Théâtre-Français), etc.

Racine et Shakespeare, par Stendhal (Henry Beyle), Paris, 1823. Ce livre est formé de deux brochures publiées au début de la lutte entre classiques et romantiques. La première contient trois chapitres. I. *Peut-on faire des tragédies qui puissent intéresser le public en 1823, faut-il suivre les errements de Racine ou ceux de Shakspeare ?* Il faut plutôt suivre ceux de Shakespeare, qui a su bien plus que Racine donner la véritable « illusion dramatique ». II. *Le Rire*. Regnard excite le rire, tandis que Molière n'est pas vraiment comique. III. *Ce que c'est que le romanticisme*. Ici se trouvent les définitions fameuses. « Le romanticisme est l'art de présenter aux peuples les œuvres littéraires qui, dans l'état actuel de leurs habitudes et de leurs croyances, sont susceptibles de leur donner le plus de plaisir possible. Le classicisme, au contraire, leur présente la littérature qui donnait le plus de plaisir possible à leurs arrière-grands-pères ». Stendhal se prononce pour « la tragédie qui dure plusieurs mois et se passe en des lieux divers ». Cette tragédie doit être en prose, car l'alexandrin est « un cache-sottise ». L'académicien Auger ayant protesté contre ces théories dans une séance de l'Institut, Stendhal riposta par dix *Lettres* d'un classique et d'un romantique qui formèrent la seconde partie du livre. L'ouvrage entier fut remanié et complété dans l'édition définitive de 1825.

RACINE (Louis), fils de Jean Racine, né et mort à Paris (1692-1763). Il n'avait que sept ans à la mort de son père et manifesta de bonne heure l'intention de faire des vers, malgré les remontrances de Boileau. Reçu avocat, il renonça au barreau et se retira quelque temps à l'Oratoire. C'est là qu'il composa son premier ouvrage, le poème religieux de *la Grâce* (1720). Il avait été reçu dès 1719 à l'Académie des inscriptions. A partir de 1722, il fit une carrière dans l'administration des finances et prit, en 1746, sa retraite de directeur des gabelles à Soissons. Ses dernières années furent attristées par la mort de son fils unique, qui périt à Cadix dans le ras de marée occasionné par le tremblement de terre de 1755. Caractère doux et modeste, Louis Racine porta honorablement un grand nom : sa poésie est estimable, mais d'une froide et stérile élégance. Outre son poème de *la Grâce*, il a composé un grand poème de *la Religion* (1742), qui est son œuvre la plus importante ; des *Odes*, son *Ode sur l'harmonie* fut longtemps réputée ; des *Épîtres en vers* ; des *Réflexions sur la poésie* (1734). Il a laissé aussi de précieux *Mémoires sur la vie de Jean Racine* et une traduction du *Paradis perdu* de Milton.

RACINE (Bonaventure), historien français, de la famille des précédents, né à Chauny (Aisne) en 1708, mort à Paris en 1755. Il termina ses études à Paris au collège Mazarin, dirigea les collèges de Rabastens (1739), puis de Lisieux, et enfin entra au collège d'Harcourt. Ses convictions jansénistes ne lui permirent pas de conserver ces deux postes. Il vivait dans la retraite lorsque Caylus, évêque d'Auxerre, lui donna un canonicat dans sa cathédrale. Son principal ouvrage est un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* (1748-1750).

RACINÉ, ÉE *adj.* Bot. Qui est muni de racines.

— Techn. Se dit d'un objet sur lequel on a fait un racinage. *Livre* RACINÉ. Teint en couleur fauve. *Laines* RACINÉES.

RACINEAU *s. m.* — de racine, n. m. Petit pieu que l'on enfonce en terre auprès des plantes pour les soutenir.

RACINER (se) *v. pr.* Agric. Pousser ses racines.

— *v. a.* Techn. Faire un racinage sur la couverture d'un livre. Teindre en couleur fauve.

RACINET (Albert-Charles-Auguste), dessinateur, né à Paris en 1825, mort à Montreuil-l'Amaury en 1866. Le 1er août 1874, Racinet a exposé aux Salons annuels sans succès, mais il a publié surtout d'importants ouvrages documentaires : *L'ornement polychrome*, 1re partie, 120 planches (1873) ; 2e partie, 120 planches (1885-1887) ; *Costume historique*, 500 planches (1877-1888). Racinet a aussi publié une édition française de la *Grammaire ornementale*, par Audsley et Bowes (1881).

RACINEUR *s. m.* Ouvrier qui racine les livres.

RACINEUX *s. m.*, **EUSE** *adj.* Qui a[illegible] racine.

RACING-CLUB [illegible]-Club — [illegible], *s. m.* [illegible] *club de courses* [illegible] n. m. Club qui organise des courses à pied et à la raquette, dans les exercices desquels on a développé les qualités de vitesse et de souplesse.

RACINIEN, ENNE *s.* [illegible] est [illegible] dans le genre de Racine. *Pureté, Élégance* RACINIENNE.

RACINOPHOBE [illegible]

RACK [illegible]

RACLAGE [illegible] pour guérir cer[illegible] et la [illegible] culture cuta[illegible] à [illegible] rencontre des tissus [illegible] parties dans lesquelles [illegible] par [illegible] passe les [illegible] vera [illegible] métalliques.

RACLARE [illegible] Sorte de filet traînant.

RACLE [illegible] de [illegible] (Appareil composé [illegible] dans un [illegible] certaines [illegible] parties [illegible] par au en [illegible] les autres [illegible] tranchant [illegible] pour [illegible] On [illegible] ET RACLER. — [illegible] Nom [illegible] vers [illegible] servant [illegible] à gratter [illegible]

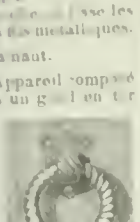

Racle

[illegible] Fam. [illegible] mesures pour [illegible] la mesure est [illegible] [illegible] Se dit, au lieu d'être comble. [illegible] Se dit [illegible] naturel entre deux obs[illegible] [illegible] aux bâtiments [illegible] [illegible] se sert pour aplanir la terre [illegible] [illegible] les tuiles.

RACLE-DENIER [illegible] Avare. Vx.

RACLÉE [illegible] de *raclée*, n. f. Pop. Volée de [illegible], *Il a reçu une* RACLÉE.

RACLEMENT [illegible] m. Action de racler.

RACLER [illegible], dérivé soit du lat. *rasus*, [illegible] *râler*) v. a. Enlever des par[illegible] [illegible] en les grattant : RACLER [illegible], *de la corne, des salaisons* [illegible] [illegible] *Les filets se* RACLENT *le fond de la mer* [illegible] Raguer. RACLER *une allée*. [illegible] Fam. *Racler le gosier*, Produire sur le gosier [illegible] rude et désagréable : *Vin qui* RACLE LE [illegible] *Racler les boyaux*, Donner des tranchées, pro[illegible] [illegible] pression douloureuse sur les intestins. ♦ *Racler* [illegible] *gratter la basse, le boyau*, Jouer mala[illegible] [illegible] Fam. Racler du trombone à coulisse. Pop. Respirer [illegible] Arg. Prendre, gagner ou [illegible] RACLER *quelqu'un à son passage*. [illegible] Passer la racloire sur une mesure remplie de [illegible] [illegible] Fam. Parler [illegible] en parlant d'un taillis de douze [illegible]

RACLERIE [illegible] f. Fam. Action de racler un instrument [illegible] [illegible] pour maladroitement.

[illegible] Pl. Ouvrages de bois de diverses essences, [illegible] Ou les appelle aussi BOIS JOLIS.

RACLETTE [illegible] rad. *racler*, n. f. Outil dont les ra[illegible] [illegible] faire tomber la suie de l'intérieur

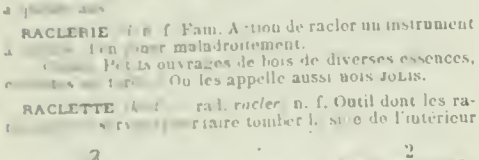

[illegible] 1, la racloire ; 2, la fumiste.

[illegible] Ruban métallique muni d'une lame de [illegible] et qui sert aux cantonniers, dans les villes, à [illegible] dans les rues et sur les trottoirs. ♦ On dit [illegible] Outil dont le boulanger se sert pour [illegible]

RACLEUR, EUSE [illegible] Personne qui racle. *Un* [illegible] *comme* [illegible] *Un* [illegible] Manœuvre [illegible]

RACLOIR [illegible]



Racloir

[illegible] à main, outil de fer plat em[illegible] [illegible] pour [illegible] la surface d'un parquet.

RACLOIRE [illegible] Pièce de cuir que l'on [illegible] le passe [illegible] aux côtés, monte sur [illegible] [illegible] Tuyau [illegible] [illegible] [illegible]

Sa correspondance et ses mémoires sont pleins de pages exquises. On a aussi de Mrs. Radcliffe une intéressante relation de voyages, intitulée : *Voyage fait dans l'été de 1794 à travers la Hollande et sur la frontière occidentale de l'Allemagne* (1795).

RADDA, village d'Italie (Toscane prov. de Sienne), dans les monts Chianti ; 3.100 hab. Vignobles estimés.

RADDON-ET-CHAPENDU, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 25 kilom. de Lure, sur le *Raddon*, près du Breuchin ; 1.177 hab. Filature et tissage mécaniques ; distilleries. Mégalithes.

RADE de l'anc. angl. *rade*, angl. mod. *road*, d'orig. scandin. n. f. Grand bassin naturel ou artificiel ayant issue libre vers la mer, et où les navires peuvent mouiller. ‖ *Rade foraine*, Rade mal fermée et exposée aux vents du large. ‖ *Rade fermée*, Rade bien abritée de la mer et du vent.

— ENCYCL. Les *rades* permettent aux navires de séjourner à l'abri, en attendant le moment du départ ou de l'entrée dans le port. Certaines rades sont naturelles ; telles sont les rades de Brest, de San Francisco, de Tiego-Suarez ; d'autres sont artificielles, comme celle de Cherbourg, par exemple, qui a exigé la construction de jetées et d'immenses digues. Les rades sont surtout utiles aux navires de guerre, à l'usage desquels on dispose des *corps morts* indiqués par des bouées et sur lesquels ils s'amarrent. On désigne parfois, sous le nom de grande rade, la partie la plus éloignée du port ; cette distinction est purement locale.

RADE n. m. Arg. Tiroir où l'on serre l'argent. ‖ Boutique.

RADEAU (*do* - provenç. *radel* ; du lat. *ratis*, vaisseau) n. m. Assemblage de pièces de bois liées ensemble pour former une espèce de plancher qui peut, au besoin, servir à la navigation. ‖ Assemblage régulier de poutres encadrées sur les quatre faces par des cordages, dont on fait usage lorsqu'on a à réparer les parties inférieures de la coque d'un navire. ‖ *Radeau de fortune*, Radeau improvisé, en cas de naufrage, avec les pièces de bois dont on peut disposer. ‖ *Radeau plongeur*, Espèce de radeau employé pour le remorquage.

Fig. Endroit où l'on se réfugie comme sur un radeau dans un naufrage : *La petite île de Jersey a été le* RADEAU *de tous les naufragés français*. (Vacquerie.)

ENCYCL. Navig. Les *radeaux* d'arbres se construisent à l'eau ; si on les établissait à terre, ils tendraient à se désunir au moment de l'immersion, chaque pièce cherchant à prendre sa position d'équilibre dans le fleuve. Pour qu'un radeau présente assez de stabilité, il faut, si les arbres ne sont pas assez longs, les enter bout à bout, sur deux longueurs, avec des clameaux, des harts, des chevilles, etc. Pour construire un radeau, on place alternativement le gros bout des arbres à la tête et à la queue, en mettant les plus longs au centre ; on rassemble les arbres en flotte et on les serre ensemble au moyen de deux amarres fixées à la rive. On pose ensuite, perpendiculairement aux arbres, d'autres arbres plus courts, que l'on lie sur les précédents avec des harts. Les vides sont remplis avec des branchages assemblés comme les fascines ; le plus souvent, tout cet ensemble est supporté par des tonneaux vides hermétiquement fermés, qui servent à maintenir l'équilibre dans les courants rapides. On transporte en radeau les bois de chauffage et de construction.

Milit. Les *radeaux* destinés à la construction des ponts se font généralement avec des troncs d'arbres ronds ou bruts par les traverses. Les bouts du côté d'amont sont coupés en sifflet. A défaut de troncs d'arbres, les radeaux peuvent être construits avec des tonneaux, ou tous autres corps flottants. Quand ils sont destinés simplement à transporter des hommes, en général des cavaliers, d'une rive à l'autre, soit au moyen de rames, de gaffes, ou par halage le long d'une corde tendue entre les rives, ils sont alors constitués dans bien des cas au moyen de certains effets d'équipement militaire, comme par exemple avec des sacs à distribution remplis de paille et réunis avec des cordes à fourrage ou, au besoin, des hampes de lances, etc.

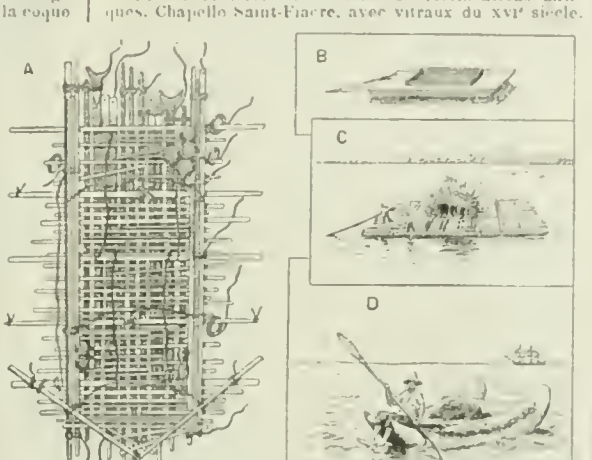

A, radeau de sauvetage (plan du radeau de la « Méduse »). B, radeau de la baie de la Somme ; C, radeau des rivières de l'Amérique du Sud ; D, radeau supporté par des outres, employé sur les côtes du Chili et du Pérou.

Radeau de la Meduse (LE). V. MÉDUSE.

RADEBERG, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), sur la grande Roder, sous-affluent de l'Elbe, par l'Elster Noire, 10.300 hab. Verrerie, émaux, papeterie, tréfilerie. Aux environs, source minérale d'Augustusbad.

RADEBEUL, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]) ; 4.189 hab. Métallurgie, produits chimiques.

RADEBURG, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), sur la grande Roder, sous-affluent de l'Elbe, par l'Elster-Noire ; 3.071 hab.

RADEGONDE (sainte), reine des Francs, née en Thuringe en 521, morte à Poitiers en 587. Elle n'avait que huit ans lorsque Clotaire Ier, roi des Francs de Soissons, l'emmena captive avec son frère, après avoir tué son père, Berthaire, et ses deux oncles, tous trois rois de Thuringe. Élevée à Athies en Vermandois, elle y reçut une éducation soignée. En 538, Clotaire épousa, lui donna le titre de reine et lui témoigna le plus vif attachement. Clotaire ayant fait périr son frère, Radegonde se retira à Noyon, où elle lutta, à force d'instances, que l'évêque, saint Médard, la consacrât à Dieu (541). Aussitôt, elle s'enfuit à Orléans, puis à Tours, et enfin à Poitiers. Clotaire l'y poursuivit ; mais, à la prière des évêques, il consentit à lui laisser embrasser la vie religieuse. Radegonde bâtit alors, aux portes de Poitiers, un monastère qui devint bientôt célèbre ; elle lui donna le vocable de Sainte-Croix, parce que l'empereur d'Orient Justin lui avait envoyé une partie considérable de la vraie croix. Elle était fort lettrée, ainsi que la tenaient ses relations avec le poète Fortunat qui, entré dans les ordres, devint son aumônier et son conseiller. Radegonde ne sut pas renoncer à la conduite de son abbaye en faveur d'une de ses compagnes, qu'elle avait formée, Agnès. La vénération publique entoura sa vieillesse, et le souvenir de ses vertus lui survécut durant de longs siècles. Grégoire de Tours nous a conservé son *Testament* (*Hist. des Francs*, IX). — Fête le 13 août.

Tombeau de sainte Radegonde.

RADEIN, établissement thermal d'Autro-Hongrie (Styrie [dist. de Luttenberg], près de la frontière de Hongrie ; 552 hab. Source minérale.

RADELGISE Ier, prince de Bénévent, mort en 851. Il fut élu après le meurtre de Sicard (840), dont il avait été le trésorier. Siconolfe, frère de Sicard, proclame prince de Salerne, s'allia avec Landolfe, prince de Capoue, contre Radelgise ; la guerre lui fut défavorable ; il dut partager avec Siconolfe l'ancien duché de Bénévent. — **Radelgise II**, dernier prince de Bénévent, de 881 à 900. Fils aîné de Radelgaire, qui régna de 851 à 853, il succéda à son père en 881, lors de l'expulsion de son cousin Gaiderise, prince depuis 878. Sa conduite peu digne le fit chasser à son tour, en 884, et ce n'est qu'en 896 que l'empereur Gui, son beau-frère, le rétablit dans sa principauté, qui lui fut enlevée par Aténolfe Ier, en 900. Bénévent passa alors aux princes de Capoue.

RADEMAKER (Gherard), peintre hollandais, né et mort à Amsterdam (1672-1711). Il perfectionna son talent en Italie, et montra dans ses tableaux une imagination fertile, une grande facilité d'exécution. — Son frère, ABRAHAM **Rademaker**, peintre et graveur, né à Amsterdam en 1675, mort à Haarlem en 1735, fut un bon paysagiste et un graveur de grand mérite. Il a gravé une suite des vues les plus intéressantes des monuments de l'antiquité répandus dans les Provinces-Unies (1725).

RADENAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 30 kilom. de Ploermel ; 1.177 hab. Restes de fortifications antiques. Chapelle Saint-Fiacre, avec vitraux du XVIe siècle.

RADEPONT, comm. de l'Eure, arrond. et à 13 kilom. des Andelys ; 803 hab. ch. de f. Ouest. Filature de coton. Ancienne station romaine au passage de l'Andelle, forteresse féodale en ruine.

RADER v. a. Mettre en rade : RADER *un navire*.

RADER (du lat. *radere*, raser) v. a. Opération Mesurer ras, à l'aide d'une règle qu'on passe sur les bords de la mesure : RADER *des grains, du sel*.

— Constr. *Rader un bloc*. Le diviser avec le ciseau, de manière à obtenir deux tranchées en dessus et en dessous.

RADET (Jean-Baptiste), auteur dramatique français, né à Dijon en 1751, mort à Paris en 1830. D'abord peintre, il renonça à une carrière dans laquelle son esprit caustique lui avait fait beaucoup d'ennemis, et il devint secrétaire de la duchesse de Villeroi. Il consacra dès lors au théâtre les longs loisirs que lui laissait cette sinécure. Il mourut aveugle, sans avoir perdu, dans les dernières années de sa vie, sa verve et sa gaieté. Il a écrit surtout pour le Vaudeville ; ses pièces contiennent de la finesse et de l'esprit, de jolis couplets. Citons : *la Bonne Auberge* (1793 ; *les Deux Henriette*, 1795) ; *Honorine ou la Femme difficile à vivre* (1795 ; *les Précautions d'une femme* (1802) ; *les Amants sans amour* (1805), etc., pièces écrites en collaboration avec une dame d'esprit, Mme Kennens, qui ne signa jamais. Avec Desfontaines et Barre, directeur du Vaudeville, il donna : *Arlequin afficheur* ; *Arlequin tout seul* ; *Arlequin cruel* (1792) ; *la Charte Suzanne* (1793) ; etc.

RADET (Etienne, baron), général français, né à Stenay (Meuse) en 1762, mort à Varennes (Meuse) en 1825. Officier dans la garde nationale de Varennes en 1789, il fut promu en 1791 chef de brigade et chargé de réprimer les troubles du Midi (1798-1799). En 1803, Bonaparte le nomma commandant en chef de la gendarmerie, qu'il fut chargé d'organiser en Corse, en Piémont et en Toscane. Ce fut à lui que l'on confia (1809) le soin de procéder à l'enlèvement du pape Pie VII, qu'il amena à Florence. Préfet de la Grande Armée en 1813, disgracié au premier retour des Bourbons, il reprit son service pendant les Cent-Jours et fut condamné à neuf ans de réclusion par la Restauration. Gracié en 1818, il se retira à Varennes.

RADETZKY DE RADETZ Joseph Wenceslas, comte), général autrichien, né à Trzebnitz, en Bohême, en 1766, mort à Milan en 1858. Cadet dans un régiment de cuirassiers (1784), il prit part aux campagnes contre les Turcs (1788-1789), contre les Français aux Pays-Bas, sur le Rhin et en Italie. Major général en 1805, feld-maréchal lieutenant après Aspern (1810), il prit part à toutes les campagnes de 1813 à 1815, succéda (1831) à Frimont dans le commandement des troupes autrichiennes en Italie, et fut promu feld-maréchal (1836). Chassé de Milan, en 1848, par l'émeute des *Cinque-Giornate* (18-22 mars), il se retira sur Vérone, concentra ses forces dans le Quadrilatère,



RADEUR n. m. Mesureur de sel chargé de raser le minot.

RADEVORMWALD, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, dist. de Düsseldorf]), 10.382 hab. Fabriques de rubans et de passementerie.

RADFORT, ville d'Angleterre (comté de Nottingham), près d'un canal ; 21.000 hab. Fabriques de dentelles et de bonneterie. Importantes mines de houille.

RADGOSZCZ, bourg d'Autro-Hongrie (Galicie [cercle de Tarnow]), sur un tributaire du Bren, affluent de la Vistule ; 3.500 hab.

RADHIA, sultane de l'Hindoustan. V. RAZYA.

RADIABLE adj. Qui peut être radié. *Noms* RADIABLES *de la liste électorale*.

— n. m. Techn. Planche de bois emmanchée à l'usage des savonniers.

RADIAIRE (*ri*- du lat. *radius*, rayon) adj. Zool. Qui a une disposition rayonnée. *Le nombre des organes [...] loques dépend du mode de symétrie, qui peut être* RADIAIRE *ou bilatérale*. Claus.

— n. f. Bot. Syn. de ASTRANCE.

— n. m. pl. Ancienne division du règne animal, qui dans le système de Lamarck, comprenait les *échinodermes* et les *acalèphes*. — *Un* RADIAIRE.

RADIAL, ALE, AUX (lat. *radialis* ; de *radius*, rayon) adj. Disposé en rayon, de forme rayonnée

— Anat. Qui a rapport au radius : *Muscle* RADIAL. *Nerfs* RADIAUX. ‖ n. m. Muscle ou nerf radial. ‖ f. Veine ou artère radiale.

— Antiq. *Couronne radiale*, Couronne formée d'une lame circulaire entourée de rayons, qui servait d'attribut aux empereurs romains mis au rang des dieux.

— Entom. Qui a rapport au radius ou cellule radiale. *La nervure radiale* ou radius est la seconde de la base des insectes ; elle est placée entre la nervure costale et la nervure cubitale. La cellule comprise entre la nervure costale et la nervure radiale est dite *cellule radiale*.

— Mécan. *Machine à percer radiale* ou substantiv. *Radiale*, Machine à percer dont le porte-outil peut se déplacer latéralement en tous sens, de façon à percer plusieurs trous sans déplacer la pièce.

— ENCYCL. Anat. *Artère radiale*. On nomme ainsi la branche externe de bifurcation de l'artère humérale ; elle commence un peu au-dessous du pli du coude et s'étend jusqu'à la paume de la main, où elle forme l'arcade palmaire profonde.

Nerf radial. Il naît du tronc postérieur du plexus brachial et s'étend jusqu'au niveau de l'extrémité supérieure du radius, où il se divise en deux branches. Il fournit des rameaux moteurs aux muscles extenseurs de l'avant-bras et de la main et des rameaux sensitifs à presque toute la partie postérieure du membre supérieur.

Muscles radiaux. Ce sont deux muscles extenseurs de la main sur l'avant-bras, s'insérant d'une part à l'épicondyle et, de l'autre, à la base des deuxième et troisième métacarpiens.

— Méd. *Paralysie radiale* ou *Paralysie du nerf radial*. La principale cause de cette paralysie est la compression du nerf radial très souvent par un cal vicieux. Elle peut être occasionnée par le froid ou par une intoxication. Elle donne au sujet qui en est atteint une attitude caractéristique : la main est très fléchie sur l'avant-bras, et tous les doigts, même le pouce, sont légèrement fléchis ; la main a, dans son ensemble, l'air d'une griffe. Lorsque la cause a été une compression ou un refroidissement temporaire, la paralysie guérit spontanément.

RADIALEMENT ra-di-al-man adv. En manière de rayons, de branches.

RADIAN (du lat. *radius*, rayon) n. m. Math. Unité d'angle, angle qui intercepte, sur une circonférence décrite de son sommet comme centre, un arc dont la longueur est égale au rayon.

RADIANCE (*anss* — rad. *radiant*) n. f. Epanouissement, rayonnement.

RADIANT (*di-an*), **ANTE** (du lat. *radians, antis* ; de *radius*, rayonner) adj. Phys. Qui rayonne, qui émet des rayons. *Chaleur* RADIANTE. *Point* RADIANT.

— Bot. *Couronne radiante*. Couronne de synanthérée dépassant en longueur les fleurs du disque.

— n. m. Astron. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Astron. Pour observer pratiquement les étoiles filantes, on note les coordonnées et les points d'apparition et de disparition, en projetant des mouvements avec les étoiles voisines, puis, sur des cartes célestes disposées à cet effet, on reporte la trajectoire de l'étoile ; si les observations ont été faites dans un assez grand nombre ce phénomène est fréquent, on jour ou l'autre, on peut constater que toutes les trajectoires prolongées sont concourantes en un point nommé le *radiant* ; les étoiles filantes paraissent donc émaner du radiant. Cette apparence tient à ce qu'au moment considéré la terre traverse un essaim de pareils corpuscules, animés de vitesses égales et parallèles autour du centre d'attraction, le soleil.

RADIATEUR, TRICE

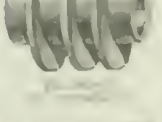

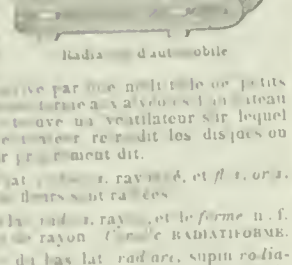

Radiateur d'automobile

par ... par suite par une multitude de petits ... tubes ... circulation d'eau ... un réservoir ... ventilateur sur lequel ... ventilateur ramène ... rafraîchissement dit.

RADIATIFLORE ... radiat., rayonné, et *flos, floris*, ... fleurs sont ray...

RADIATIFORME ... rayon. *Corolle* RADIATIFORME.

RADIATION ... du lat. *radiare*, supin *radiatum* ... Action de rayer, soit par autorité de ... pour faire rejeter d'une administration un article d'un ... un ou plusieurs passages d'un écrit, afin de ... la lecture ou d'en supprimer *la description hypothécaire*. ... Il n'y a pas lieu de passer sur un article de compte pour ... *Cour de cassation* RADIATIONS. ... Action de rayer une personne d'une liste. *La* RADIATION ... *d'un condamné*.

RADIATION ... du lat. *radiatio*, rayonnement. ... Propagation de l'ébranlement que communique ... éther. ... Le mot *radiation* s'est substitué aux expressions ... et de rayon, depuis que l'on a substitué ... mission les théories d'ondulation. Une ... ne sont généralement décomposable, analysable en ... simples ou élémentaires, comme dans le cas ... ent sonore. Mais, ici, les vibrations sont ... plus rapides et, en dehors des radiations que ... ra directement comme pour la fluorescence, ... rescence, etc., le spectre, à partir de l'infra- ... offre toute une gamme de vibrations, de 100 ... trillions par seconde environ.

... des radiations varie avec la température : ... et obscures, elles s'accéléreront et deviennent ... la température s'élève ; en même temps, le ... se déplacera vers le violet. Draper et Petit : l'intensité ... radiation croît suivant une exponentielle de la ... et par radiation qui limite le spectre ... par la position du maximum calorique, on peut ... la température d'un corps quelconque. Spectre ... Langley, Crova, etc.). V. SPECTRE ... — Pour la radiation solaire en particu- ... SOLEIL.

... diversement sur les organes ou les corps ... leur action physique, photographique, thermométrique, ... diverses radiations ont des conditions de ... assez différentes, indifféremment, on peut ... provoquer une réaction chimique ; d'autres, invisibles, ... très actives, et cette activité subsiste après des ... et réfractions ou même lorsque, pour étudier ... réflexion et le *dessin* (v. ces mots), ... sont nécessairement inséparables ... réfrangibilité, on se sert ... ou d'un *banc de chaleur rayonnante* ... pourra être une pile thermo-électrique ... mettre un *bolomètre*. Ainsi, la loi de ... et l'on a les études spéciales des ... ou lunaire, des *raies*, etc. La mesure ... au galvanomètre et vérifie la ... semble trop élémentaire, on a imaginé ... comparer des radiations ... mètre l'unité de longueur ainsi ... de l'*îlot métrique*.

La ..., la thermoscopie, la photographie ... en est une des ... rayons calorifiques, lumineux, X, R ...

... naturelles, il faut citer ... par Becquerel, puis étudiées ... Curie, qui traversent à travers une ... de papier noir, aussi bien ... qui passent avec la même facilité ... On reconnaît ... présente un ... les rayons, qui traversent une ... sucre, sont ... pour le papier noir ... Ils ... rouge, ... ne passent pas ceux de Röntgen, ... à travers le ... ouvre ...

RADICIFLORE (*si* — du lat. *radix, icis*, racine, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs naissent de la racine ou d'une souche radiciforme.

RADICIFORME (*si* — du lat. *radix, icis*, racine, et de *forme*) adj. Bot. Qui ressemble à une racine, à un paquet de racines.

RADICIVORE (*si* — du lat. *radix, icis*, racine, et *vorare*, dévorer) adj. Qui dévore les racines des plantes : *Insecte* RADICIVORE.

RADICOFANI, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne], 2,710 hab.

RADICONDOLI, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne], 3,815 hab.

RADICULAIRE (*lèr*) adj. Bot. Qui appartient ou qui se rapporte à la radicule.

RADICULE (lat. *radicula*; dimin. de *radix, icis*, racine) n. f. Bot. Partie inférieure de l'axe de l'embryon, qui, en se développant, forme la racine du végétal : *La radicule prend le nom de racine dès qu'elle est consolidée.* || Nom donné par les anciens à plusieurs espèces de nasture.



Radicule : *a*, pédi, *b*, amande

RADICULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Bot. Qui a une longue radicule. || Qui pousse des racines.

RADICULIFORME (de *radicule*, et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une petite racine.

RADICULODE (rad. *radicule*) n. m. Bot. Partie inférieure du blasto, d'où doit sortir la radicule.

RADIÉ, ÉE (du lat. *radius*, rayon) adj. Qui présente un plus ou moins grand nombre de lignes : *Une pendule au cadran* RADIÉ. (Th. Gaut.)


De gueules, à la couronne radiée d'or.

Blas. *Couronne radiée* ou *Couronne à l'antique*, Celle qui porte des rais au lieu de fleurons. || adj. Bot. Se dit surtout des capitules caractérisés par des fleurons centraux, formant un disque garni sur ses bords de demi-fleurons ligules. || Syn. RAYONNÉ, ÉE.

— Numism. Qui a des rayons, signe de l'apothéose sur les médailles.

Zool. *Opercule radié*. Opercule de la coquille des mollusques gastéropodes, présentant des stries rayonnantes.


Capitule radié de composée.

RADIÉES n. f. pl. Tribu de la famille des composées. — *Une* RADIÉE.

ENCYCL. Les *radiées* sont des plantes dont les capitules présentent des fleurs tubuleuses au centre et ligulées à la périphérie. Souvent la culture les modifie et l'on observe des radiées dont les fleurs sont toutes ligulées. Cette tribu renferme un grand nombre de plantes d'ornement : *dahlia, pâquerette, aster, anthemis, chrysanthème, arnica, soleil*, etc.

RADIER (*di-é* — orig. douteuse; peut-être d'un type *rotarius*, dérivé de *rota*, roue) n. m. Constr. Revêtement qui protège une construction contre le travail des eaux. || Plancher en maçonnerie ou en charpente sur lequel on assoit une construction hydraulique. || Plancher en maçonnerie ou en bois, construit au fond de l'eau entre les piles d'un pont ou les bajoyers d'une écluse, pour prévenir les affouillements. || Plate-forme en charpente ou en maçonnerie sur laquelle tournent les portes d'un bassin de radoub; fond du bassin lui-même. || *Garde radier*, La partie antérieure du radier par laquelle arrive l'eau. || *Arrière radier*, L'extrémité en aval d'un radier. || *Radier de fosse*, Le fond, en maçonnerie ou en ciment, d'une fosse d'aisances. — Archéol. Nom des deux derniers matelots de la poupe d'une galère.



R, radier

RADIER (du lat. *radiare*, rayer. — Prend deux *a* de suite à la prem. et à la deux. pers. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous radions. Que vous radiez*) v. a. Faire, opérer une radiation, rayer d'une liste : RADIER *un nom sur une liste, une inscription hypothécaire.*

RADIEUX (*di-eû*), **EUSE** (du lat. *radius*, rayon) adj. Qui jette des rayons de lumière : *Soleil* RADIEUX.

Fig. Brillant, éclatant : *Beauté* RADIEUSE. *Un* RAYONNANT *été*. || En parlant des personnes, Qui a un air de profonde satisfaction : *Des élus* RADIEUX. || *Avoir le visage, l'air radieux*, Avoir un air heureux et satisfait.

— SYN. Radieux, rayonnant

RADIFÈRE (de *radium*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient du radium : *Chlorure* RADIFÈRE. *Les sels* RADIFÈRES *émettent des rayons analogues aux rayons* X.

RADIMITCHES, peuples slaves de l'ancienne Russie. Ils occupaient le gouvernement actuel de Mohilev. Ils étaient probablement de même race que les Polonais. Ils disparurent au XIIe siècle.

RADIN n. m. Arg. Gousset. || Argent monnayé.

RADINER v. n. Arg. Aller, arriver.

RADINGHEM, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 12 kilom. de Lille, près hab. Blanchisseries de toiles.

RADIO-ACTIF, TIVE adj. Se dit d'un corps capable d'une des radiations.

RADIO-ACTIVITÉ n. f. Puissance radio-active de certains corps.

RADIOBINAIRE (*bi-nè-re* — du lat. *radius*, rayon, et *binus*, double) adj. Qui a lieu dans le sens de deux rayons.

RADIO-CARPIEN, ENNE adj. Anat. Qui a rapport au radius et au carpe. *Région* RADIO-CARPIENNE.

— n. m. Le muscle radio-carpien.

— n. f. L'articulation radio-carpienne.

— ENCYCL. Anat. *L'articulation radio-carpienne* est une articulation condylienne, formée par les os de l'avant-bras et de la première rangée du carpe. Elle met en présence, d'une part la surface concave formée par le radius et le cubitus, d'autre part la surface convexe formée par le scaphoïde, le semi-lunaire et le pyramidal. La capsule articulaire est renforcée par deux ligaments latéraux, et de solides faisceaux contiennent en avant et en arrière les mouvements de cette articulation.

RADIO-CRISTALLIN, INE adj. *Granulations radio-cristallines*, Granulations que l'on observe dans la substance crayeuse des organes photogènes et qui représentent les vacuolides des cellules photogènes, passées, par contraction, de l'état colloïdal à l'état cristalloïde.

RADIOCONDUCTEUR n. m. Appareil récepteur des ondes hertziennes, du à Branly, et utilisé dans la télégraphie sans fil. || Syn. COHÉRENT.

RADIO-CUBITAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui a rapport au radius et au cubitus : *Articulation* RADIO-CUBITALE.

ENCYCL. Il y a deux articulations *radio-cubitales* : une supérieure, l'autre inférieure. L'articulation radio-cubitale supérieure met en présence la surface lisse située à la partie interne du pourtour de la tête radiale et la petite cavité sigmoïde du cubitus.

L'articulation radio-cubitale inférieure a lieu entre la surface articulaire du bord externe de l'extrémité inférieure du cubitus et l'échancrure cubitale du radius.

Ces deux articulations permettent les mouvements de pronation et de supination de l'avant-bras par la rotation du radius, dont la tête pivote sur elle-même et dont le corps tourne autour du cubitus.

RADIO-FLAGELLÉS n. m. pl. Zool. Ordre d'infusoires, comprenant les deux familles des *actinomonadidés* et des *cuchitonidés*. — *Un* RADIO-FLAGELLÉ.

— ENCYCL. Les *radio-flagellés* sont des animalcules, généralement marins, émettant des pseudopodes rayonnants comme les radiolaires et des appendices flagelliformes; ils n'ont pas de bouche distincte.

RADIOGRAMME (du lat. *radius*, rayon, et *gramma*, caractère) n. m. Épreuve sur papier d'un négatif radiographique : *L'interprétation des* RADIOGRAMMES *demande une grande habitude.*

RADIOGRAPHIE (*fi* — du lat. *radius*, rayon, et du gr. *graphe*, description) n. f. Photographie par les rayons X.

— ENCYCL. La *radiographie* présente sur la radioscopie l'avantage de donner des documents durables, sur lesquels on peut se livrer à une étude détaillée.

Une installation radiographique comprend : 1° une source d'énergie électrique convenable (bobine d'induction ou machine électrostatique); 2° une ampoule productrice de rayons X; 3° une plaque sensible entourée de papier noir ou placée dans un châssis spécial.

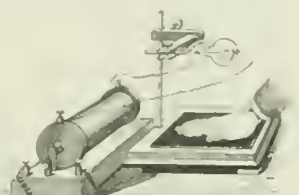
Installation radiographique.

Le tube doit être placé, au-dessus de la plaque sensible, à une hauteur telle qu'il donne des ombres aussi nettes que possible; il faut néanmoins tenir compte de ce que, plus l'ampoule sera éloignée de la plaque sensible, plus le temps de pose devra être long; or on doit chercher à rendre la pose plus ou moins courte, selon que le sujet à radiographier peut garder l'immobilité plus ou moins longtemps.

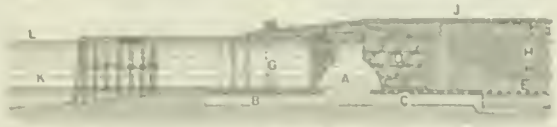

Radier de bassin de radoub. A, seuil; B, radier extérieur; C, radier intérieur; D, porte; E, cuvette; G, jarret; H, talus; J, partie supérieure de la forme; K, niveau de la basse mer; L, niveau de la haute mer.

Les plaques photographiques ordinaires présentent vis-à-vis des rayons X une sensibilité analogue à celle qu'elles présentent vis-à-vis des rayons lumineux, mais la couche sensible n'absorbe qu'une très faible quantité de l'énergie reçue, aussi a-t-on cherché à fabriquer des plaques spéciales pour la radiographie, ayant un rendement meilleur. On augmente encore ce dernier en plaçant contre la surface sensible un papier ou un carton contenant une substance à luminescence visible ou invisible, transformant les rayons X non absorbés par la plaque sensible, qui elle reçoit en radiations lumineuses impressionnant la plaque sensible.

— Méd. et chir. En médecine et en chirurgie, la *radiographie* sert à déceler sur la plaque sensible un corps étranger ou une lésion profonde.

Les *radiographies*, prises dans deux plans perpendiculaires, déterminent exactement la position d'un corps étranger et en facilitent l'extraction; divers systèmes, ampoules doubles, appareils compensateurs, permettent également cette détermination indispensable pour le thorax, le bassin et le crâne. Les fractures et luxations, les tumeurs, les tuberculoses du poumon, les calculs du foie, du rein, de la vessie sont décelés et suivis par la radiographie. L'observation a essayé, avec un succès douteux, les rayons X pour le diagnostic de l'utérus gravide. Par des artifices divers, on peut d'ailleurs rendre visibles et opaques des organes transparents à l'état normal : pour l'appareil digestif, c'est le bismuth; pour les artères et les veines, des injections de substances métalliques ont donné sur le cadavre les résultats de fines dissections.

L'étude des animaux vivants ou morts sans dissection [illegible] par la radiographie. Les [illegible] permettre [illegible] vertébrés. On a de [illegible] transparents à [illegible] les rayons X, et [illegible] reconnaître aux rayons X [illegible] et [illegible] la langue [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

RADIOLITINES [illegible]

RADIOLITIQUE [illegible]

RADIOMÈTRE [illegible]



RADIOMÉTRIE [illegible]

RADIOMÉTRIQUE [illegible]

RADIOMICROMÈTRE [illegible]

RADIO-PALMAIRE [illegible]

RADIOPATHOLOGIE (*ji* — du lat. *radius*, rayon, et de [illegible]

RADIOPATHOLOGIQUE (*ji-k'*) adj. Qui se rapporte à la [illegible]

RADIOPHONE [illegible]

RADIOPHONIE [illegible]

RADIOPHONIQUE [illegible]

RADIOPORE [illegible]

RADIOSCOPIE [illegible]

— Encycl. Physiq. La radioscopie [illegible] pratiquée dans l'obscurité la plus complète. L'œil ne doit recevoir [illegible] de ce qui vient de l'écran fluorescent. [illegible] lumineuse par les rayons X) [illegible] souvent [illegible] La source d'élec[illegible]



La radioscopie

[illegible] voir ou se fermée dans une petite boîte cu[illegible] orientée [illegible] que le faisceau de rayons X soit [illegible] vers une [illegible] faces [illegible] la boîte. [illegible] y a exa[illegible] miner est placé entre [illegible] face de la boîte et le ran[illegible] de sorte qu'on [illegible] l'autre parallèle [illegible] Pour obtenir ce résultat, on se sert d'un cadre [illegible] porte-tube [illegible] la fig. [illegible] qui permet de déplacer [illegible] l'ampoule de Crookes et [illegible] l'écran, au moyen de contrepoids, et de les maintenir à la hauteur convenable. Lorsqu'on ne peut avoir à sa disposition une pièce obscure, on place l'écran à la base d'une chambre noire, dont la petite base porte un oculleton destiné à recevoir les yeux de l'observateur (fluoroscope).

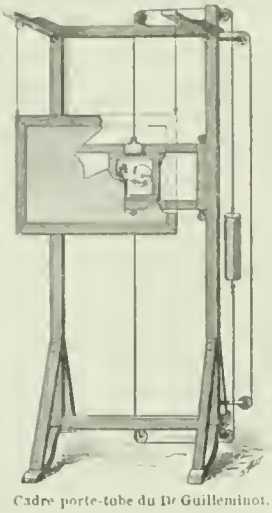

Cadre porte-tube du Dr Guilleminot.

— Méd. La *radioscopie* donne une vision instantanée, très souvent suffisante pour diagnostiquer maintes lésions organiques, d'ordre médical et chirurgical : ectopies, ectasies, hypertrophie, tumeurs volumineuses, calculs, tubercules, corps étrangers, fracture très nette avec déplacement des fragments, luxation.

La *stéréoscopie radioscopique* se fait avec deux tubes de Crookes donnant successivement à chaque œil des visions qui se superposent et donnent la notion du relief.

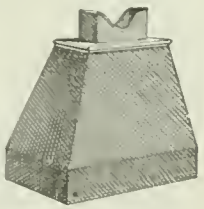

Écran fluorescent.

RADIOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui concerne la radioscopie.

RADIOSOMIQUE (*mik'*) — du lat. *radius*, rayon, et du gr. *sôma*, corps] adj. *Processus radiosomique*. Dans la *caryocinèse*, Processus en vertu duquel l'évolution du fuseau est dirigée par les archosomes, organites permanents de la cellule, renfermant de petits grains chromatiques et une zone achromatique.

RADIOTHÉRAPIE (*pi* — du lat. *radius*, rayon, et du gr. *thérapeia*, traitement médical] n. f. Méthode de traitement fondée sur l'action des radiations lumineuses ou autres, et en particulier des rayons X.

— Encycl. Les rayons de Rœntgen ou rayons X ont révélé leur action physiologique par les lésions cutanées qu'elles ont causées au début, lors des longues poses radiographiques. On en a essayé l'application au traitement de diverses maladies cutanées : lupus ou tuberculoses, cancers et épithéliomes, et on a rapporté un certain nombre [illegible]. Le radium, le polonium et autres métaux radioactifs donnent des résultats similaires. Les effets de ces radiations (rougeur, vésication, brûlure profonde) ne sont pas encore graduables; ils sont d'ordre chimique. Les séances de radiothérapie durent 30, 40, 50 minutes, le patient étant placé à 0m,20 d'un tube de Crookes. Quant à la valeur thérapeutique de ce traitement, les opinions sont encore partagées.

Plus [illegible] est le traitement de Finsen (de Copenhague) dit *photothérapique* et qui utilise les rayons ultraviolets des lampes à arc ou du soleil. Les cures du lupus surtout, à l'Institut photothérapique de Copenhague, sont indiscutables et acquises depuis plusieurs années.

RADIOTHÉRAPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à la radiothérapie.

RADIOTUBIGÈRE (*jèr'*) n. f. Zooph. Genre de bryozoaires [illegible], famille des tubigérides, comprenant de nombreuses espèces répandues dans diverses [illegible] depuis l'époque jurassique.

RADIS (*di* — de l'ital. *radicchio* ou *radice*, racines] n. m. [illegible] de crucifères, tribu des raphanées.

— Art. Ar. [illegible] mauvaise. *Naître plus un* RADIS.

— Encycl. Bot. Les *radis* raphanus sont des plantes herbacées annuelles ou bisannuelles, à feuilles opposées, les [illegible] très découpées, les supérieures presque entières. Les fleurs, blanches, jaunâtres [illegible], sont réunies en grappes terminales. Le fruit [illegible] est une silique déhiscente, renfermant des graines [illegible]. On en connaît six espèces, des régions tempérées [illegible] en Amérique boréale. Le *radis cultivé* (raphanus sativus, [illegible]), a produit deux races bien distinctes : le *radis de petite race* ou *radis* proprement dit, et le *radis de grosse race* ou *radis noir*. On rencontre en France, très fréquemment, le *radis sauvage* ou *ravenelle*, et le *radis maritime*, sur les côtes bretonnes. Le *radis byré* croît en Orient : c'est le *cresson du désert*.

La végétation des radis est rapide. Les variétés dites *hâtives* sont cultivées en primeurs, sur des couches et pour les premiers semis de pleine terre, on peut souvent les récolter au bout de dix-huit à vingt jours. Les autres variétés sont semées en plein jardin et demandent de vingt-cinq à trente jours pour arriver à point.



Radis : 1. Demi-long rose à bout blanc ; 2. Demi-long rose ; 3. Rond rose à bout blanc ; 4. Blanc rose d'été.

Les radis de grosse race ont une saveur plus piquante ; le coloris est noir, gris, violet, ou plus rarement, blanc. Parmi les meilleurs, on cite : le *radis violet de Gournay*, le *radis blanc de Russie*, le *radis noir long d'hiver*, appelé à tort *raifort cultivé*. Toutes ces variétés sont semées en juin, récoltées en septembre-octobre.

RADIUM (*di-om'*) n. m. Chim. Élément caractérisé par une émission intense de rayons radio-actifs, découvert en 1899 par Curie, Bémont et Mme Curie, dans les résidus barytiques obtenus au cours du traitement de la pechblende.

— Encycl. Le *radium*, connu seulement à l'état de chlorure impur, purifié en partie du baryum par cristallisation et précipitation fractionnées dans l'alcool, est contenu en petites quantités dans le minerai (1 gr. dans 500 kilogr.) ; il n'a pu être encore isolé par (1903). Les propriétés de la substance obtenue se rapprochent beaucoup de celles du baryum, avec un poids atomique supérieur à 200, un spectre particulier et la grande différence d'émettre, comme l'uranium, des rayons actifs, mais avec une intensité près d'un million de fois plus grande.



Radis noirs : *a*, rond ; *b*, long.

Les sels de radium et leurs solutions sont lumineux, dégagent plusieurs rayons comparables les uns aux rayons uraniques, les autres aux rayons X. Ces radiations provoquent la fluorescence du verre, du platinocyanure ; elles agissent sur la plaque photographique, rendent l'air conducteur de l'électricité et produisent diverses actions chimiques (oxydation de l'oxygène en ozone, coloration du verre), des brûlures sur les muscles.

RADIUS (*uss* — mot lat. signif. *rayon*) n. m. Anat. Os de l'avant-bras, situé du côté externe lorsque la paume de la main est en avant.

— Zool. Deuxième nervure de l'aile, chez les insectes. (Le radius ou nervure radiale vient immédiatement après la nervure costale.

— Encycl. Anat. Un peu moins volumineux que le cubitus, le *radius* s'articule supérieurement avec l'humérus et inférieurement avec deux os du carpe, le semi-lunaire et le scaphoïde. Son corps, ou partie moyenne, est allongé, prismatique, triangulaire et légèrement courbé à sa partie moyenne. Il donne attache, par ses faces et ses bords, aux masses musculaires de l'avant-bras.

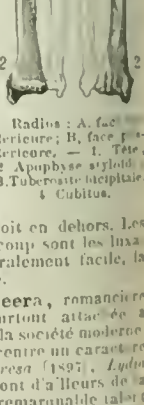

Radius : A, face postérieure ; B, face antérieure. — 1. Tête. 2. Apophyse styloïde. 3. Tubercule bicipital. 4. Cubitus.

Le radius concourt à peu près autant que le cubitus au mécanisme des mouvements de l'avant-bras. Si ce dernier os forme la plus grande partie de l'articulation du coude, le premier forme la plus grande partie de l'articulation du poignet.

— *Fractures du radius*. Elles sont fréquentes et peuvent survenir dans tous les points de la longueur de l'os. Toutefois, les fractures de l'extrémité supérieure sont rares et celles de la partie moyenne peu fréquentes.

Les fractures de l'extrémité inférieure du radius sont les plus fréquentes, mais la réduction en est assez aisée.

— *Luxations du radius*. L'extrémité supérieure du radius peut se déplacer, soit en avant, soit en arrière, soit en dehors. Les luxations les plus fréquentes de beaucoup sont les luxations en avant. La réduction est généralement facile, la guérison rapide, mais la récidive aisée.

RADIUS-ZUCCARI (Anna), dite **Neera**, romancière italienne, née à Milan. Elle s'est surtout attachée à peindre la condition de la femme dans la société moderne. Presque chacun de ses romans a pour centre un caractère féminin minutieusement analysé : *Teresa* (1887), *Lydia* (1888), *l'Indomani* (1889). Ces romans ont d'ailleurs de la valeur par l'imagination, la verve, un remarquable talent d'observation, un style vif, simple et coloré à la fois. Les premiers, *il Castigo*, *Iride* sont de 1881 ; Mme Radius Zaccari a signé depuis une vingtaine de volumes : *Sesto* (1892), *Anima sola* (1895), *la Vecchia Casa* (1900), etc. Il a paru des traductions françaises de *un Nido*, *l'Indomani*, *Addio*, *Teresa*, etc.

RADJAGRIH, RÂJ-GÎR ou **RADJGHIR**, ville ruinée de l'Inde qui fut, dans l'antiquité, la capitale du royaume de Magadha jusque vers 315 avant notre ère. Bimbisara, ami et le protecteur du Bouddha, et son fils, Adjatacatrou, y régnèrent, et cette capitale, alors la plus importante de l'Inde, fut aussi le premier centre du bouddhisme.

RADJAMANDRI, RADJIMANDRI ou **RADJAMAHINDRI**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), ch.-l. du district de Godavery, sur la Godavery, à la tête de son delta; 25.000 hab. Jadis célèbre par ses mousselines, nappes et serviettes, soierie.

RADJAPALIYAM, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), dans le bassin supérieur du Vaigar (colle de Manaar); 12.000 hab.

RADJAPOUR, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. de Konkan]), sur la Sakinadi; 7.450 hab.

RADJA-POURSON n. m. Au Cambodge, Chef des prêtres bouddhistes, secondé par un conseil sacerdotal, qui juge en appel des questions qui lui sont soumises.

RADJCHAHI, prov. de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale), entre le Sikkim, le Bhoutan, l'Assam, les prov. de Dacca, Calcutta, Bhagalpour, Behar et le Népal; 6.135 kilom. carr.; 7.733.775 hab. Dans le nord se succèdent les hautes vallées de l'Himalaya thé et quinquina) et les collines de Sinthala (1.800 à 1.200 m.), le reste de la province est une plaine très arrosée par les affluents du Gange et du Brahmapoutra. Marais, rizières, jungles, palmiers, bambous et cultures de cotonniers.

RADJÉTA, tribu arabe qui vit dans les montagnes et les vallées situées à 25 kilom. environ au S.-E. de Philippeville (départ. de Constantine [Algérie]).

RADJGARH, principauté radjpoute de l'Inde (Malva), tributaire de l'empire anglais et vassale du Scindia, 1.396 kilom. carr.; 117.500 hab. Céréales et opium. Ch.-l. *Radjgarh*, sur le Parvân (bassin de la Djemna); 6.880 hab.

RADJGONDS, tribu de l'Inde centrale, la plus civilisée des Gonds de la contrée. Les Radjgonds rendent encore secret un culte aux serpents. V. GONDS.

RADJKOT, ville de l'Inde, dans la presqu'île de Kattiwar, ch.-l. d'une principauté radjpoute, tributaire de l'empire anglais et vassale du nabab de Djounagarh (Goudjerate, sur l'Adjt Rann de Katch); 21.100 hab. Siège de l'agence politique du Kattivar. La principauté est peuplée de 486.500 hab.

RADJMAHAL, ville de l'empire anglais de l'Inde (prés. du Bengale), dans le Béhar (prov. de Bhagalpour), sur le Gange; 3.840 hab. Ancienne capitale du Bengale (XVIIe siècle, alors bien peuplée et commerçante (cotonnades et soies, bois et bambous), elle a perdu toute son importance au profit de Sahibgandj, en amont.

RADJPIPLA, principauté de l'Inde, tributaire de l'empire anglais et vassale du Gaikovar de Baroda, dans le Gudjerate (Riva Kanta), entre la Nerbudda au N. et les monts Satpouras au S.; 3.021 kilom. carr.; 120.000 hab. Capit. *Nandod*. Le radjah (famille régnante depuis 1470) a droit de haute justice.

RADJPOUTANA, agence politique de l'empire anglais de l'Inde, entre le Pendjab, les Provinces du Nord-Ouest, Malva et le Goudjerat, le Sindh, le Bahavalpour. Elle comprend, outre le district anglais d'Adjmir-Marvara, principautés: Djeipour, Djodpour, Oudeipour, Bikanir, Jessalmir, Kota, Alvar, Sirohi, Djalavar, Tonk, Bourdi, Karaulpour, Banswara, Kouchalgarh, Pertabgarh, Keraoli, Dongerpour, Bounggarpour, Kichengarh, Chahdjoura, Lavapour. Perf. 344.416 kilom. carr.; pop. 12.220.000 hab. Les monts Aravalis, ininterrompus du mont Abou (1.723 m., S.-O.) à Adjmir au N.-E., séparent les sables et les grais imprégnés de sel du Grand Désert, ou Thar, que prolonge le Petit Desert, ou Bagar, et la vallée de la Loni (tributa re du Rann de Katch), à l'O., de la vallée de Tchambal (venu des monts Vindhyas, grossi à gauche des Banas, et sous-affluent, par la Djemna, du Gange), à l'Est. Djeipour et Marvar, le bassin fermé du lac Samber reçoit le Mendla. Fer et Alvar surtout, Kota, Dowlapour, cuivre et plomb dans les monts Aravalis; cobalt et soude; marbres. Dans l'Ouest, les régions sablonneuses bourées par des chameaux; ne produisent que quelques céréales, mais servent à l'élevage de nombreux troupeaux. Les principales: Djeipour, centre commercial, Bikanir, Djodpour, Alva, Bikanir. Le gouverneur général a pour relève directement du vice-roi.

RADJPOUT, OUTE n. Caste aristocratique de l'Inde, qui compte environ 9 millions d'individus dans différentes provinces, notamment dans le Radjpoutana, et qui a remplacé l'ancienne caste guerrière des kchatryas.

— Adjectiv.: *Principauté* RADJPOUTE.

— ENCYCL. Les *radjpouts*, excellents cavaliers et hardis chasseurs, fournissent de bons soldats à l'armée anglaise. Vêtus d'étoffes richement brodées, ils portent de coquets turbans, un pantalon étroit et une tunique collante, serrée à la taille par une ceinture où ils garnissent d'un véritable arsenal. A l'épaule, ils suspendent un bouclier rond en peau de rhinocéros, garni d'ornements en or. Seuls, parmi les Hindous, ils ont le droit de porter de lourds anneaux aux mains et aux pieds. Ils soignent beaucoup leurs chevaux, qu'ils reconvrent de riches harnais. Tous les Radjpouts aisés ont au moins trois femmes, qu'ils entourent de respect. Celles-ci portent une jupe courte et plissée et un petit corsage qui laisse à nu le ventre et le dos. Jadis, elles se brûlaient sur le bûcher de leurs époux. L'un article de des filles a été conservé sur une très large échelle dans cette caste.


Radjpout

RADJPOUTE (de l'hindi *radj put*, fils de roi) n. m. Prince tributaire hindou. (Le titre primitif se retrouve dans la littérature ancienne sous la forme *radja poutra*.) Il désigne les rois, d'où dérive le nom des tribus qui sont connues en Europe sous le nom de *radjpoutes*. On le trouve dans la titulature cambodgienne, sous la forme de *reach bot*.

RADKERSBURG (slovène *Radgona*), ville d'Autriche-Hongrie (Styrie, dans une île de la Mar, affluent de la Drave; 2.593 hab. Ch.-l. de district. Vignobles.

RADLIN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur un affluent de l'Oder; 2.655 hab. Mines de houille.

RADNA ou **MARIA-RADNA**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale [comitat d'Arad]), sur la Maros, affluent de la Theiss; 2.235 hab. Vins renommés.

RADNITZ (en tchèque *Radnice*), ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Pilsen]), sur un tributaire de la Beraun, affluent de la Moldau; 2.739 hab. Mines de houille, verrerie, brasserie, scieries.

RADNOR, comté de la Grande-Bretagne (pays de Galles), entre les comtés de Montgomery, de Cardigan, de Brecknock, de Hereford et de Salop; 1.118 kilom. carr.; 21.000 hab. Pays montueux et couvert en grande partie de bruyères; nombreux et beaux pâturages. La principale occupation des habitants est l'élevage. Plomb, cuivre et chaux. Exportation de malt, de fromage et de chevaux.

RADOCHKOVITCHI, bourg de Russie (gouv. de Vilna [distr. de Vileika]); 2.600 hab.

RADOIRE n. f. Archéol. Instrument de bois plat, en forme de règle, avec lequel les jurés mesureurs de grains enlevaient le trop-plein des mesures de grains.

RADOLFZELL, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), à la racine d'une presqu'île du golfe du lac de Constance (Untersee); 3.280 hab. Forge et fonderie de fer. Vignobles, commerce de céréales et de bestiaux, pisciculture.

RADOLIN (Hugo LESZCZYC, prince DE), diplomate prussien, né à Posen en 1841. Fils du prince Ladislas de Radolin-Radolinski (mort en 1879), il entra fort jeune dans la diplomatie prussienne et remplit avec distinction, pendant la guerre russo-turque, les fonctions de chargé d'affaires à Constantinople. Ministre de Prusse à Weimar, maréchal de la cour du prince Frédéric-Guillaume, puis maréchal de l'empereur Frédéric III, il fut, après la mort de ce dernier, élevé, grâce à la protection du prince de Bismarck, au titre d'ambassadeur à Constantinople (1892), puis à Saint-Pétersbourg (1895), enfin à Paris (1901).

RADOLIVOS ou **RADOULIÉVO**, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine [prov. de Salonique]), sur un affluent du l'Anchista ou Dramanitza, tributaire du lac Tahino, expansion de la Strouma; 3.500 hab.

RADOM, ville de la Russie occidentale, en Pologne, capitale du gouvernement homonyme, sur la petite rivière Mleczna; 21.000 hab. Commerce et industrie assez actifs: tanneries, distilleries, fabrication d'étoffes de laine, vinaigreries, commerce de céréales et de bestiaux. Quelques monuments intéressants: église et couvent Sainte-Catherine (XVe s.). Ville fort ancienne, fondée en 1364 par Casimir le Grand, et qui fut complètement ruinée pendant les guerres du XVIIe siècle, entre la Pologne et la Russie. — Le district est peuplé de 47.000 hab.

RADOM (GOUVERNEMENT DE), province de la Pologne russe, confinant à la Prusse. Elle occupe une superficie de 12.352 kilom. carr. et a 820.000 hab. Le sol, généralement fertile, produit des pommes de terre, du froment, du seigle, de l'orge, du sarrasin, de l'avoine.

RADOMYSL, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Kief), sur la rivière Teteref; 11.200 hab. Ch.-l. de district. — Le district a 9.000 kilom. carr. et 320.000 hab.

RADOMYSL, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Tarnow]), dans les hauteurs séparant la Bren de la Wysloka, affluent droit de la Vistule; 3.140 hab.

RADONVILLIERS Claude-François LYSARDE **de**, littérateur français, né près de Nevers en 1709, mort à Paris en 1789. D'abord régent dans un collège de jésuites, il devint secrétaire du cardinal de La Rochefoucauld, ambassadeur de France à Rome, sous-précepteur des enfants de Louis XV (1757), et enfin conseiller d'Etat. Il succéda à Marivaux à l'Académie française (1763). Il est connu surtout comme grammairien, et son principal ouvrage est un traité *De la manière d'apprendre les langues* (1768).

RADOTAGE (*taj*') — rad. *radoter*] n. m. Discours dénué de bon sens et de raison: *Les* RADOTAGES *des vieillards*. Répétition, fatigante ou non, d'un fait, d'un discours: *L'éternel* RADOTAGE *de l'amour*. Etat de celui qui radote: *Tomber dans le* RADOTAGE.

RADOTEMENT (*man*) n. m. Action de radoter. (Vx.)

RADOTER (orig. germ. ou scandin.; cf. angl. *to dote*, radoter) v. n. Tenir des discours sans suite: *Beaucoup de vieillards* RADOTENT. Se répéter d'un façon insipide; redire sans cesse les mêmes choses: *Orateur qui* RADOTE.

RADOTERIE (*ri*) n. f. Action de radoter. *Tomber dans la* RADOTERIE. Discours de radoteur. *Perdre son temps à écouter des* RADOTERIES.

RADOTEUR, EUSE n. Personne qui a l'habitude de radoter.

— Adjectiv. *Un vieillard* RADOTEUR.

RADOUB (*doub*' d'après l'Acad., *doub* suivant l'usage des marins) — subst. verb. de *radouber*] n. m. Mar. Réparation d'un mât, d'une voile, de la coque d'un navire: *Bassin, forme de radoub*. Bassin dans lequel on radoube les navires.

— Techn. Action de radouber la poudre: *Poudre de radoub*, poudre radoubée.

— ENCYCL. Mar. V. BASSIN.

RADOUBER (du préf. *re*, et de *adouber*, qui signifiait armer chevalier, puis équiper, arranger) v. a. Mar. Réparer: RADOUBER *un vaisseau*. || Employé quelquef. pour RACCOMMODER.

— Par ext. fam. Réparer, raccommoder, restaurer.

— Pêch. *Radouber un filet*. En refaire les mailles qui manquent.

— Techn. *Radouber la poudre*. Soumettre la poudre à canon à des manipulations ayant pour but de lui rendre les qualités qu'elle avait perdues.

Se radouber, v. pr. Etre radoubé.

RADOUBEUR (*beur*) n. m. Ouvrier qui [illegible]

RADOUCIR [illegible]

RADOUCISSEMENT [illegible]

RADOUX [illegible]

RADOWITZ (Joseph-Marie DE), général et homme politique prussien, né à Blankenburg en 1797, mort à Berlin en 1853. Il suivit la carrière militaire, fut attaché à Leipzig, et devint plus tard [illegible] du prince Albert de Prusse. [illegible] fonctions de représentant [illegible] à la Diète, il fut ambassadeur à Carlsruhe. [illegible] En 1845, il fut nommé [illegible] sur la question du Slesvig-Holstein la brochure intitulée *A qui l'héritage du Slesvig* (1846), [illegible] retentissement fut très grand. *Considérations contemporaines sur l'Eglise et l'Etat* (1846). En 1850, il reçut [illegible] tefeuille des affaires étrangères en Prusse, mais il ne put faire accepter son programme de restauration ouverte à l'Autriche et se retira à Erfurt. Le roi le rappela cependant auprès de lui en 1852 et lui confia la direction des militaires. Mais Radowitz se consacra exclusivement à ses travaux littéraires, parmi lesquels nous citerons: *Nouveaux entretiens d'un contemporain*; *Fragments*; *Iconographie des saints*; *Contributions à l'histoire de l'art* (1854). Il a publié lui-même ses œuvres complètes (1852-1853).

RADSTOCK, ville d'Angleterre (comté de Somerset), sur le Fosse-Way, route romaine, et sur un affluent de l'Avon de Bristol; 3.075 hab. Mines de houille.

RADULE (lat. *radula*, raclure) n. m. Bot. Nom d'un Genre d'hépatiques, formé aux dépens [illegible] et comprenant plus de vingt espèces, dont deux [illegible] l'Europe.

— Zool. Râpe linguale des mollusques. La [illegible] râpe ou plaque linguale, appelée parfois *odontophore*, [illegible] une lame chitineuse armée de dents siliceuses, dont le nombre et la disposition varient à l'infini suivant les groupes. Elle est fixée sur la langue et actionnée par un muscle en gouttière. Chez les gastéropodes nudibranches, la trompe, la radule est contenue dans le cylindre interne.

RADULESCO Jean-Eliade, Bogr. V. ELIADE.

RADWANSKI Félix, architecte et écrivain polonais, né à Cracovie en 1789, mort en 1851. Il servit dans l'artillerie polonaise, fut fait prisonnier à Dresde, puis prit en l'architecture à Cracovie. C'est à lui qu'on doit le remarquable tombeau de Kosciuszko à Cracovie. Ses principaux ouvrages sont: *Sur la polychromie dans l'architecture ancienne* (1837); *la Science de l'architecture* (1844) et divers écrits politiques: *Paroles sur l'affranchissement des paysans en Pologne* (1845), *Esquisse de la position actuelle de la république de Cracovie* (1822); etc.

RADZIECHOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Zloczow]); 3.600 hab.

RADZIOUKAU, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln], dans les marais de la Haute-Silésie; 7.595 hab. Mines de fer et de zinc.

RADZIWILL, grande famille polonaise, originaire de la Lithuanie. Ses principaux représentants ont été: Nicolas **Radziwill**, mort en 1466, qui reçut le baptême en même temps que Jagellon, fut staroste de Grodno et combattit à Grunwald (1410). — Nicolas **Radziwill**, surnommé *Aurifer Polonæ*, né en 1479, mort en 1522. Il fut palatin de Vilna, grand chancelier de Lithuanie et reçut de l'empereur Maximilien le titre de prince du Saint-Empire. — Georges **Radziwill**, né en 1480, mort en 1541. Il fut hetman ou général de Lithuanie, prit part avec éclat aux guerres contre les Russes, et reçut le titre de maréchal. — Nicolas **Radziwill**, dit *le Brun*, né en 1512, mort en 1568. Frère de la célèbre Barbe Radziwill, il fut échanson, grand hetman, chancelier de Lithuanie, et embrassa la foi calviniste. — Christophe **Radziwill**, surnommé *la Foudre* (1547-1603). Il fut grand hetman et prit part à toutes les expéditions de Bathory. — Nicolas **Radziwill**, surnommé *le Noir*, né en 1515, mort en 1565. Chargé de missions diplomatiques, il reçut de l'empereur le titre de prince de Nieswiez, et joua un rôle important dans l'annexion de la Courlande à la République de Pologne. Calviniste déterminé, il fit publier en polonais une traduction de la Bible, qui porte son nom. — Nicolas-Christophe **Radziwill**, dit *l'Orphelin*, mort en 1616. Resté calviniste, il refusa au catholicisme. Il fut envoyé en France pour en ramener le roi Henri III. Il fut staroste de Wilna. Il fit en Palestine un pèlerinage, dont il nous a été conservé *Hierosolymitana peregrinatio*. — D. Nic. Radziwill, et plus connu sous le nom de — Charles-Stanislas **Radziwill**, né en 1734, mort en 1790. Il fut des plus riches représentants de l'aristocratie polonaise, célèbre par son humeur. — Antoine-Henri **Radziwill**, né en 1775, mort en 1833. Il fut successivement gouverneur du duché de Posen, Excellent musicien, on lui doit surtout son admirable musique du *Faust* de Goethe.

RADZIWILL (Barbe). Biogr. V. BARBE RADZIWILL et BARBARA RADZIWILL.

RADZIVILOV, ville de Russie (gouv. de Volhynie [distr. de Kremenetz]), sur la frontière de la Galicie; 7.[illegible] hab.

Radzyn [illegible] ville de Russie, [illegible] de Lublin. — Le [illegible]

Raeburn [illegible] et mort à [illegible] Il apprit lui-[illegible]



Raeburn

[illegible] Henry Mackenzie, [illegible] et Francis Chantrey. [illegible] est ferme, son dessin correct, sa [illegible] et [illegible]

Ræcius [illegible] m. Facteur de [illegible] les araignées [illegible] des [illegible], comprenant des araignées [illegible] propres à l'Afrique orientale.

Raeren, [illegible] Allemagne, [illegible] d'Aix-la-Chapelle, [illegible] sur un sous-affluent de la Roer, bassin de la Meuse ; [illegible] Fabrique de grès. Carrière.

raf [illegible] m. Mare de forêt et [illegible]

Rafal, village et poste français de l'Afrique centrale (haut Oubangui), [illegible] du Mamou ; 2 500 hab.

rafale [illegible] f. Violente [illegible] soudaine et de peu de durée [illegible] Vent [illegible] Brise qui souffle par [illegible] et avec une force variable.

— Fig. Accident brusque et malheureux : *Les* RAFALES *de la vie.*

— Artill. *Tir par rafales.* Genre de tir de l'artillerie consistant à tirer pendant un temps assez court et par intervalles, avec le maximum de rapidité, un grand nombre de projectiles sur l'ennemi.

rafalé, ée adj. Qui a subi des rafales : *Navire* RAFALÉ.

— Fig. Qui a subi des revers de fortune : *Homme* RAFALÉ. « Sa [illegible] *M. de La Brire se trouve être un* RAFALÉ *de la Bohème boursicotière.* Th. Gaut.)

rafalement [illegible] rad. *rafale* n. m. Pop. Humilité ; [illegible]

rafaler v. a. Pop. Ruiner, appauvrir.

rafazi [illegible] *rafadis* n. m. Membre d'une secte musulmane que les Turcs regardent comme hérétique.

raff n. m. Sagouin de filet, qu'on détache avec la peau grasse environnante, et qui sont un mets délicat.

Raff (Joseph-Joachim), compositeur allemand, né à Lachen (Suisse) en 1822, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1882. Encouragé d'abord par Mendelssohn, quelque temps accompagnateur de Liszt à Cologne, il donna à Weimar son premier opéra, *le Roi Alfred*, dont le succès fut médiocre. Il écrivit des compositions de musique de chambre, un psaume, une musique pour un drame, *Bernard de Weimar*, [illegible] Mais son mariage avec une jeune actrice, Mlle Genast, lui fait quitter Weimar pour se fixer avec elle à Wiesbaden (1850). Ce n'est qu'en 1877 seulement qu'il alla prendre, à Francfort, la direction du conservatoire Hoch. Raff est classé en tête de l'école néo-romantique allemande. Mais [illegible] instruit dans d'une inconcevable [illegible] [illegible] trop tardivement qu'une technique [illegible] suppléer à l'imagination.

Raffadali, [illegible] prov. de Girgenti, [illegible] de Sicile [illegible]

Raffaelli Jean-François, [illegible] français d'origine [illegible] à Paris [illegible] Il [illegible] gagner sa vie en [illegible] au petit [illegible] au théâtre lyrique sous un [illegible] et paraît [illegible] peintre. Gérôme, [illegible] remarqué [illegible] dans les rues de Montmartre. [illegible] au Salon de 1879 avec un *Paysage*, puis exposa en 1873, *Un village aux bords de l'eau* ; en 1874, *un Marchand*, en 1875, *la Soupe*, [illegible] ; en 1877, une *Moisson*, en 1877, [illegible] et la *Famille de Jean le Hardi*, groupe [illegible] bretons de Locmariaquer. [illegible] [illegible] [illegible] 1879, il se consacra à montrer la misère parisienne. De ces tableaux, [illegible] observation quelque peu [illegible] firent la réputation [illegible] Raffaelli en 1881, à [illegible] Ouvrard [illegible] le grand portrait [illegible] par [illegible] [illegible] ; *Portrait de Mme Caillebotte* [illegible] ; *Portrait de Fernand Gregh* [illegible] une série de [illegible] de mineurs [illegible] [illegible] une [illegible] *Espoir*, *Mineurs* [illegible] *Vieux Garçons*, *la Conversion des rentiers*, etc. Le peintre [illegible] nouvelle, est [illegible] aux Indépendants [illegible] *Bords de Marne*, [illegible] [illegible] au Salon de [illegible] *Portrait de* [illegible] au Salon de 1882. On lui doit aussi des [illegible] pastels : *Notre Dame*, *les Invalides*, *l'Avenue des Champs-Élysées* [illegible] [illegible] prend à [illegible]

Raffaellino del Garbo, [illegible] né et mort à Florence [illegible] Suivant [illegible] travailla vers 1500, à Volterra et [illegible] Il [illegible] Sa manière [illegible] française est à Rome, [illegible] de la Minerve. A la voûte de la chapelle Caraffa, il a peint un *Christ de douleurs*. Parmi ses tableaux à [illegible] intéressants à Florence, une *Madone* [illegible] et à Sainte-Marie des Anges, *Saint Roch* et *Saint Jérôme* [illegible] de la Galerie de Florence, *la Résurrection du Christ* ; à Rome, la *Séparation d'Esaü et de Jacob* ; au Louvre, Paris, un *Couronnement de la Vierge*, enfin, au Musée de Berlin, trois *Madones* et un *Christ au tombeau entre saint Jérôme et saint François*.

raffaisser [*ra-fè-sé*] (SE) [illegible] préf. *re*, et de *affaisser*. v. pr. S'affaisser de nouveau. *Terrain qui* SE RAFFAISSE.

Raffalovich (Arthur), économiste russe, né à Odessa [illegible] d'une famille de riches banquiers israélites. Il fit ses études à Paris et à l'université de Bonn, devint secrétaire particulier de Lamba, ambassadeur de Russie à Londres, [illegible] Nouveau [illegible] (1876 et 1879) et correspondant du « Journal [illegible] Débats » en Angleterre et en Russie, d'où [illegible] les [illegible] Temps », fut nommé membre [illegible] [illegible] rieur du commerce et de l'industrie de Russie. Économiste, il appartient à l'école libérale. Citons : *Essai sur les assignats et le Monopole en Allemagne* (1885) ; *la Logique pour la défense de la liberté et de la propriété* [illegible] *Organisation et la Société ouvrière de M. Lamberg* (1885) ; *le Logement de l'ouvrier et du pauvre* (1887) ; *Leçons sur la Bourse* (1887-1889), etc.

raffaux (*ra-fo*) adj. m. pl. Arboric. Rabougris, mal venus : *Arbres qui la gèlent à rendus* RAFFAUX.

raffe n. f. Rognure de peau, dans le langage des ouvriers mégissiers et tanneurs.

Raffeneau-Delile (Alire), botaniste français, né à Versailles en 1778, mort à Montpellier en 1850. Élève de l'École de santé de Paris, il fut, à sa sortie, partie de l'expédition scientifique d'Égypte, et publia sa célèbre *Flore d'Égypte*. Chargé de recueillir en Amérique des plantes intéressant son pays d'origine, il séjourna dans cette contrée pendant dix-sept ans, puis regagna la France, où la chaire de botanique de Montpellier lui fut confiée. On lui doit de nombreux travaux sur les plantes vénéneuses.

Raffenel (Jean-Baptiste-Anne), voyageur français, né à Versailles en 1809, mort à Sainte-Marie de Madagascar en 1858. Après un court passage dans l'administration de la marine, il visita, de 1826 à 1842, les Antilles, le Brésil, les États-Unis, Alger, Madagascar, Bourbon, les côtes d'Afrique, etc. En 1843-1844, il explora l'intérieur de la colonie française du Sénégal et fonda un comptoir sur la Falémé. A son retour, il publia son *Voyage dans l'Afrique occidentale* (1846). En 1850, Raffenel, chargé de traverser le continent africain d'ouest en est, entre les parallèles de 10° à 15° de latitude N., s'avança vers Tombouctou, fut livré par ses guides aux Kaartans, et ne recouvra la liberté qu'au bout de huit mois 1852). Pendant sa captivité, il rédigea son *Nouveau voyage au pays des nègres* (1856). De retour en France, Raffenel fut nommé gouverneur de Sainte-Marie de Madagascar (1855).

raffermer (*ra-fèr'*) v. a. Affermer de nouveau.

raffermir (*ra-fèr'* — renforcement de *affermir*) v. a. Rendre plus ferme, plus solide : *Le beau temps* RAFFERMIT *les chemins.*

— Fig. Remettre dans un état plus stable : RAFFERMIR *l'autorité d'un prince, le courage d'une troupe.* || Affermir de plus en plus : RAFFERMIR *quelqu'un dans son projet.*

— Céram. *Raffermir une pâte.* La débarrasser d'une partie de l'eau qu'elle contient. Syn. de RESSUER.

Se raffermir, v. pr. Devenir plus ferme, plus solide. || Fig. Se consolider. — S'affermir de plus en plus.

— SYN. **Affermir, cimenter,** etc. V. AFFERMIR.

raffermissement (*ra-fèr'-mi-se-man*) n. m. Action de raffermir ; état de ce qui est raffermi : *Le* RAFFERMISSEMENT *du sol, des chairs.* || Fig. : *Le* RAFFERMISSEMENT *de l'autorité, du crédit.*

— Céram. *Raffermissement des pâtes*, Action de les débarrasser de l'eau en excès qu'elles contiennent. — On dit aussi RESSUAGE.

Raffet (Denis-Auguste-Marie), dessinateur et lithographe, né à Paris en 1804, mort à Gênes en 1860. Apprenti chez un tourneur en bois, il fréquentait des cours de dessin du soir, puis connut Cabanel, qui lui fit décorer des porcelaines, et Rudor, qui lui enseigna la lithographie (1821). Admis à l'École des beaux-arts, il reprit le crayon en 1830 et jeta sur la pierre ses rapides improvisations : *les Adieux de la garnison, le Bal, la Revue, Lutzen* et *Waterloo* (1830-1831). Ce qu'il y avait d'entrain, de patriotisme, d'à-propos et d'humour dans ces lithographies vigoureuses frappa tout le monde. Raffet illustra les *Chansons de Béranger*, la *Némésis*, *Napoléon en Égypte*, les *Journées de la Révolution*, *Chateaubriand*, l'*Histoire de Napoléon* par Norvins et l'*Histoire de la Révolution française* de Thiers. Cependant, il continuait à produire ces magnifiques dessins de batailles, où le sentiment et la poésie arrivent au sublime. Il suffit de citer ses *Grognards*, son *Bataillon sacré de Waterloo* et sa fameuse *Grande revue où la Nuit du cinq mai* 1815, page merveilleuse par le lyrisme de la mise en scène.

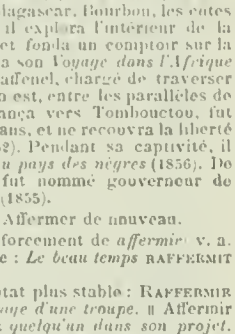

Raffet.

Après ce Raffet épique se révèle Raffet observateur, dans le *Siège de Rome* et les épisodes de la *Campagne d'Italie de 1859*, et aussi dans les albums qu'il publia au retour des expéditions dirigées par le comte Demidoff dans les Principautés danubiennes, la Crimée et sur les côtes d'Espagne (1847 et 1849). Toutes les qualités de l'artiste se retrouvent dans ces ouvrages si nombreux (quarante-cinq environ), qui lui assurèrent de ses vivantes et pittoresques illustrations : *le Plumet français* (1847) ; *les Guerres de 1847* ; *le Peuple de Paris en février 1848* (1848) ; le grand *Walter Scott* de Defaucompret ; les *Cosaques* de Frédéric Lemaître (1855), etc. Il mourut à Gênes, peu de temps après avoir suivi la campagne de 1859 en Italie, emporté par une fluxion de poitrine. Un monument, œuvre de Frémiet, a été érigé en 1893 à Raffet, dans le jardin de l'Infante, au Louvre.



Monument de Raffet.

RAFFILER (*ra-fi* — renforcement de *affiler*) v. a. Arrondir le bout des doigts d'un gant. || Dresser le tranchant d'une pierre à fusil.

Se raffiler, v. pr. Être raffilé.

RAFFINADE (*ra-fi* — rad. *raffiner*) n. f. Comm. La plus belle et la plus pure espèce de sucre.

RAFFINAGE (*ra-fi-naj'*) n. m. Techn. Action de raffiner une substance ; résultat de cette action : RAFFINAGE *du salpêtre, du sucre, du soufre. Un beau* RAFFINAGE.

— Papet. Opération consistant à donner le dernier fini à la pâte à papier.

REM. L'épuration des métaux s'appelle auj. AFFINAGE, et non RAFFINAGE.

RAFFINEMENT (*ra-fi-ne-man* — rad. *raffiner*) n. m. Action de rendre un produit plus fin, plus pur.

Fig. Trop grande subtilité : *La délicatesse du langage ne doit point aller jusqu'au* RAFFINEMENT. || Recherche froide et réfléchie : RAFFINEMENT *de cruauté.* || Trop grande recherche dans les usages, les habitudes de la vie : *Les riches s'amollissent par des* RAFFINEMENTS *de volupté.* (Fén.)

SYN. **Raffinement, subtilité.**

RAFFINER (*ra-fi* — renforcement de *affiner*) v. a. Donner plus de finesse, de pureté à : RAFFINER *du sucre, du salpêtre.*

— Fig. Perfectionner : *Je* RAFFINAIS *tous les jours mon industrie.* (Le Sage.) || Rendre plus subtil : *Ce que les hommes* ONT *le plus* RAFFINÉ, *c'est l'obéissance.* (Ch. Nodier.)

— Techn. Réduire la matière du chiffon préalablement effilochée au degré de ténuité nécessaire pour la fabrication du papier. || Chauffer fortement le four, quand on s'aperçoit que le verre se gâte pendant le travail. || *Raffiner le carton*, Coller une bande de papier du côté du mors, afin de le rendre plus propre et plus solide. || *Raffiner du fromage*, Lui donner un goût plus fin par un commencement de fermentation. On dit aussi AFFINER, en ce sens.

— v. n. Aimer, chercher des subtilités : RAFFINER *sur le point d'honneur.* || *Raffiner dans une chose*, Y exceller.

Raffiné, ée part. pass. du v. Raffiner.

— Fig. Subtil, adroit, rusé : *Les quintessences de nos politiques* RAFFINÉES. (Cormenin.) || Fin, délicat : *Une philosophie* RAFFINÉE. *Le thé est un breuvage* RAFFINÉ. (Custine.)

— Econ. dom. *Fromage raffiné*, Nom donné, dans certaines parties de la France, au fromage qui a subi une fermentation, par opposition au fromage frais.

— n. m. Celui qui a un goût fin et délicat en art, en littérature, en amour, etc.

— Hist. Nom donné, vers la fin du XVIe siècle, à des gentilshommes qui se piquaient d'être pointilleux sur le point d'honneur. (Ils mettaient l'épée à la main pour quelqu'un qui ne les saluait que « par acquit », pour une froideur à leur égard, quand le manteau d'un passant touchait au leur, quand on crachait à quatre pieds d'eux, etc.)

— Techn. Pâte à papier amenée au point convenable pour être mise en œuvre. || On l'appelle aussi OUVRAGE.

Se raffiner, v. pr. Être raffiné : *Le sucre* SE RAFFINE *par divers procédés.*

— Fig. Devenir plus fin, moins simple, en parlant des personnes et des choses.

RAFFINERIE (*ra-fi, ri'*) n. f. Établissement où l'on raffine certaines substances, surtout le sucre : RAFFINERIE *de poudre.* RAFFINERIE *de sel.* RAFFINERIE *de soude.* || Industrie du raffinage.

— ENCYCL. *Raffinerie du sucre.* V. SUCRE.

RAFFINEUR, EUSE (*ra-fi*) n. m. Personne qui exerce l'industrie du raffinage : *Un* RAFFINEUR *de sucre.*

— Fig. Celui qui est recherché à l'excès dans ses manières, son langage, etc.

— n. f. Techn. Pile qui a pour objet d'achever la trituration du chiffon pour le transformer en pâte propre à la fabrication du papier. || Adjectiv. : *Pile* RAFFINEUSE.

RAFFINODE n. m. Comm. anc. Sucre superfin.

RAFFINOSE n. m. Chim. Syn. de MÉLITOSE.

RAFFLÉSIACÉ (*ra-flé-zi, sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble à la rafflésie.

— n. f. pl. Famille de dicotylédones apétales inférovariées, ayant pour type la *rafflésie.* — *Une* RAFFLÉSIACÉE.

— ENCYCL. Les *rafflésiacées* sont des herbes tropicales, généralement parasites, réduites à un thalle filamenteux, qui pénètre dans les plantes nourricières.

RAFFLÉSIE (*ra-flé-zi*) n. f. Bot. Genre de rafflésiacées.

— ENCYCL. Les *rafflésies* sont des plantes à tige presque nulle, à feuilles réduites à des écailles et ne possédant qu'une fleur unique ; elles vivent en parasites sur les racines de diverses vignes sauvages. On en connaît trois espèces, de Java et de Sumatra. La *rafflésie d'Arnold* se termine par une fleur rouge brique, couverte de protubérances blanches. Le bouton est d'un brun foncé et rappelle assez par sa forme, son volume et son aspect, un gros chou pommé. La fleur épanouie a 1 mètre de diamètre : elle pèse plus de 7 kilogrammes, et elle dégage une odeur de viande putréfiée repoussante. La *rafflésie Padma* de Java a une fleur plus petite.



Rafflésie : *a*, fleur et boutons sur une racine ; *b*, coupe de fleur ; *c*, graine.

RAFFLÉSIÉES (*ra-flé-zi*) n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des rafflésiacées, ayant plus particulièrement pour type le genre *rafflésie.* — *Une* RAFFLÉSIÉE.

RAFFOLEMENT (*ra-fo, man*) n. m. Action de raffoler de quelqu'un ou de quelque chose.

RAFFOLER (*ra-fo* — renforcement de *affoler*) v. n. Se passionner follement pour une personne ou pour une chose : RAFFOLER *d'un peintre, de la peinture.*

RAFFOLIR (renforcement de *affolir*) v. n. Devenir tout à fait fou. Peu us.)

RAFFRANCHIR v. a. Affranchir de nouveau.

RAFFUBLER v. a. Affubler de nouveau.
Se raffubler, v. pr. S'affubler de nouveau.

RAFFUSTER (*ra fuss*) v. a. Réparer un chapeau, le remettre à neuf (expression un peu ironique) : RAFFUSTER *un chapeau, c'est le raccommoder entièrement, lui donner les grandes façons. Quand on ne lui donne que le lustre, cela s'appelle* REBOUTER. (Dict. du commerce, 1741.

RAFFUT ou **RAFUT** (*ra fu*) n. m. Pop. Tapage, vacarme : *Faire du* RAFFUT.

RAFFÛTAGE (*ra fu taj* — rad. *raffûter*) n. m. Action de donner le fil à un outil : RAFFUTAGE *d'un ciseau.*



Rafiau (vent arrière)

RAFFÛTER (*ra fû* — du préf. *re*, et de *affuter*) v. a. Donner le fil à des outils : RAFFUTER *un ciseau.*

RAFIAU (*fi ô*) n. m. Mar. Petite embarcation de la Méditerranée, très courte, portant une voile à antenne et un foc et allant aussi à l'aviron. || Nom donné par les marins du Nord au plus léger de leurs canots. Fam. En mauvaise part, Embarcation médiocre et de peu de valeur.

Pop. Infirmier, garde-malade.

RAFINEL, duc d'Aquitaine. V. RAYMOND.

RAFISTOLAGE (*fiss, loj*) n. m. Action de rafistoler ; son résultat.

RAFISTOLER (*fiss* — du préf. *re*, et de *afistoler*) v. a. Raccommoder grossièrement : RAFISTOLER *un vêtement, ses chaussures.*

RAFISTOLEUR, EUSE (*fiss*) n. Personne qui rafistole.

RAFLADE n. f. Syn. anc. de RAFLE (action d'enlever).

RAFLAGE (*flaj* — rad. *rafle*, dans le sens de *pustule*) n. m. Techn. Etat d'un pain de sucre dont la superficie est rabotonsa.

RAFLE (orig. dout. n. f. Ensemble du pédoncule et des pédicelles qui soutiennent les grains du raisin. On dit aussi RÂPE, RAFFE, RAFFLE. || Epi du maïs.

— ENCYCL. Viticulture. La *rafle* est formée de cellulose et contient du tanin, des sucres, des acides sous la forme de bitartrate de potassium, qui se dissout dans le moût lors de la fermentation. Elle contient encore des substances albuminoïdes et peut, selon son degré de dessiccation, communiquer un goût spécial au vin, auquel, d'autre part, elle donne toujours un peu d'astringence. Ce dernier point sur lequel a fait discuter la nécessité d'égrapper ou de conserver la rafle avant de soumettre les raisins à la fermentation. V. ÉGRAPPAGE.

RAFLE peut être l'orig. germanique : cf. allem. *raffen*, enlever. n. f. Action d'enlever, de rafler. *Cambrioleurs qui ont fait une* RAFLE *dans un hôtel.* Par anal. Arrestation en masse de filles soumises, de souteneurs, etc., que les pouvoirs font à l'improviste.

Chass. Engin de tramail, que l'on emploie quand on veut prendre de petits oiseaux.

Jeux. Le mettre point amené par les deux dés, ce qui fait gagner le joueur qui a lancé les dés et obtenu ce coup. RAFLE *d'as.* RAFLE *de six.* Amener RAFLE. || *Partie de rafle*, Partie dans laquelle on ne compte que les rafles.

Pêch. Filet garni d'ailes et dont chaque extrémité présente plusieurs ouvertures. On dit aussi TOUVE.

RAFLE d'orig. germ. moyen haut allem. *rapp*, tégne) n. f. Art vétér. Maladie éruptive, pustuleuse, de la vache, que les vétérinaires d'autrefois, jusqu'à d'Arboval, attribuaient à la consommation de feuilles de vigne et qu'ils considéraient comme contagieuse. C'est, en réalité, la vaccine ou *cowpox* des Anglais. V. VACCINE, ET VARIOLE.

RAFLER (rad. *rafle*, dans le sens de *entlever en rafle*) v. a. Emporter rapidement tout ce que l'on trouve sous sa main : *Maison de jeu ou la police* A RAFLÉ *cartes, enjeux et joueurs.*

— v. n. Jouer aux dés, afin de décider la partie par la première rafle. || Jeu. Amener le même point sur chacun des dés.

RAFLEUX (*ra fleû* — rad. *rafle*, dans le sens de *pustule*), **EUSE** adj. Dont la surface est inégale et rabotteuse, en parlant d'un pain de sucre raffiné.

RAFLOUAGE n. m., **RAFLOUÉ** adj., **RAFLOUEMENT** n. m., **RAFLOUER** v. a. V. RENFLOUAGE, etc.

RAFN (Carl Christian), archéologue danois, né à Brahesborg (Fionie) en 1795, mort à Copenhague en 1864. Il entra d'abord le front (1811-1814), fut lieutenant aux dragons légers de Fionie, puis maître de latin et le grammaire générale à l'Académie des cadets (1820-1826). Passionné pour la vieille littérature islandaise, il fonda, en 1825, la Société archéologique du Nord (*det Nordiske Oldskrift-selskab*, dont il devint plus tard le secrétaire perpétuel (1851). Il reçut en 1826 le titre de professeur, en 1850 celui de conseiller de conférence. Citons de lui : *Historiæ hérotiques ou Sagas mythiques et romantiques du Nord, mises en clair d'après les manuscrits islandais* (1821-1830), les *Fornaldar sögur nordrlanda*, sagas mythiques et historiques (1829-1830) ; la *Saga des rois Knytlinga* ; les *Sagas des anciens rois*, en collaboration (1825-1847) ; *Antiquitates americanæ* (1837) ; *Antiquités russes, d'après les monuments historiques des Islandais et des anciens Scandinaves*, en français (1850-1858) ; *Antiquités de l'Orient* (1856) ; etc.

RAFNIE (*fni*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes originaires du Cap, et dont quelques espèces sont cultivées comme ornementales.

RAFRAÎCHIR (*fré* — du préf. *re*, et de *fraîs, fraîche*) v. a. Rendre frais. RAFRAÎCHIR *l'air, l'eau.* || Absolum., dans le même sens. *Cette boisson* RAFRAÎCHIT.

— Diminuer la chaleur. *Ouvrir les fenêtres pour* RAFRAÎCHIR *un appartement.*

— Reparer, remettre en meilleur état. RAFRAÎCHIR *un mobilier. Huit ouvriers en tabliers, le nettoyer et le vernir pour lui faire reprendre l'aspect d'un neuf. Rafraîchir une tapisserie*, la raccommoder aux endroits où elle est endommagée.

— Couper, tailler l'extrémité d'une chose. RAFRAÎCHIR *les cheveux.* RAFRAÎCHIR *un manche.*

— Augmenter de force, en parlant du vent.

— Loc. div. *Rafraîchir le sang*, Le rendre plus calme par des remèdes ou par un régime. Fig. Calmer les inquiétudes : *Il n'y a rien qui* RAFRAÎCHISSE LE SANG *comme une bonne action.* La Bruy. || *Rafraîchir sa mémoire d'une chose*, Lui en rappeler le souvenir.

— Agric. *Rafraîchir la terre*, Lui donner un nouveau labour. *Rafraîchir les racines*, Couper avec un instrument tranchant les extrémités des racines que le contact momentané de l'air a desséchées.

— Constr. Tailler de nouveau d'anciens joints ou certains lits de pierres. || Verser de l'eau ou mêler de nouveau dans un mortier quand il est devenu trop épais. Chez les peintres en bâtiment, Revivifier d'anciens verts, d'anciennes couleurs au moyen de lavages à l'éponge.

— Mar. *Rafraîchir un câble*, En changer le portage. *Rafraîchir la chaîne de l'ancre*, La laisser filer un peu pour que la même maille ne porte pas toujours sur l'écubier. *Rafraîchir un dormant*, Le couper et le refaire. || *Rafraîchir une manœuvre*, Couper un bout qui est usé. || *Rafraîchir une remorque*, Réparer la fourrure usée par le portage.

— Techn. *Rafraîchir le tympan*, Placer sur le tympan, devenu humide dans le cours de l'impression, quelques feuilles de papier pour en absorber l'humidité. *Rafraîchir le grain*, Lui donner de l'eau nouvelle quand il a été mouillé trempé pour faire de la bière. *Rafraîchir les pains terres.* Dans les raffineries qui emploient de la terre argileuse pour garnir l'intérieur des formes à sucre, Couvrir l'ancienne terre d'une nouvelle couche.

— v. n. Devenir frais : *Mettre du vin à* RAFRAÎCHIR.

Rafraîchi, e part. pass. du v. Rafraîchir.

— n. m. Techn. Caisse placée sous des boyaux qu'on ourdit, pour les empêcher de se salir en traînant par terre.

Se rafraîchir, v. pr. Devenir plus frais. *L'air. Le temps* SE RAFRAÎCHIT. *L'eau* SE RAFRAÎCHIT *dans un courant d'air.*

— Boire un coup : *Entrer dans un café pour* SE RAFRAÎCHIR. Être rétabli par le repos : *Tu as pris un bain de* SE RAFRAÎCHIR. — Avec suppression du pronom : *Faire* RAFRAÎCHIR *ses gens, ses chevaux.*

— Fig. *Se rafraîchir la tête, l'esprit*, Se reposer la tête, se calmer l'esprit.

RAFRAÎCHISSANT (*fré-chi-san*), **ANTE** (rad. *rafraîchir*) adj. Qui donne de la fraîcheur, qui diminue la chaleur de l'atmosphère : *Brise* RAFRAÎCHISSANTE. Propre à rafraîchir le corps : *Tisane, Potion* RAFRAÎCHISSANTE.

— n. m. Substance propre à rafraîchir ou à relâcher le ventre : *Donner des* RAFRAÎCHISSANTS *à un malade.*

RAFRAÎCHISSEMENT (*fré-chi-se man* — rad. *raf aîchir*) n. m. Action de rendre ou de devenir frais : *Le* RAFRAÎCHISSEMENT *des boissons. Le* RAFRAÎCHISSEMENT *de l'atmosphère.*

— Action de se rafraîchir, effet produit par ce qui rafraîchit. *Le trop de* RAFRAÎCHISSEMENT *est nuisible.* Effet laxatif produit par certaines substances. || Boisson ou aliment qu'on prend pour se rafraîchir : *Prendre un* RAFRAÎCHISSEMENT.

— Action de redonner de l'éclat à ce qui est usé, passé, fané : *Le* RAFRAÎCHISSEMENT *d'une peinture.*

— Fig. Ce qui soulage, restaure : *Ma tombe ne sera pas un temple, mais un lieu de* RAFRAÎCHISSEMENT. (Chateaubr.) || Ce qui renouvelle. *Le* RAFRAÎCHISSEMENT *de la mémoire.*

— Metall. *Rafraîchissement de cuivre*, Opération par laquelle on allie trois parties de cuivre avec une partie de plomb.

— n. m. pl. Mets, boissons fraîches, fruits et autres choses semblables, que l'on sert dans une fête, ou que l'on offre à une personne, à une compagnie, hors des repas.

— Mar. Vivres frais que reçoit un bâtiment au départ, ou à une escale.

— Milit. Tous les vivres dont on rafraîchit une place, une armée.

RAFRAÎCHISSEUR (*fré-chi-seur*) n. m. Econ. dom. Syn. de RAFRAÎCHISSOIR.

— Techn. Syn. de RÉFRIGÉRANT. || On dit aussi RAFRAÎCHISSOIR.

RAFRAÎCHISSOIR (*fré-chi-soir*) n. m. Econ. dom. Vase dans lequel on fait rafraîchir les boissons et les aliments. || On dit aussi RAFRAÎCHISSEUR.

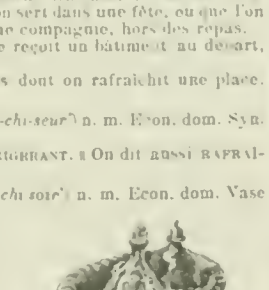

Rafraîchissoir (XVIIIe s.)

— Bouch. Récipient en maçonnerie que l'on remplit d'eau fraîche dans les abattoirs, et où l'on dépose momentanément les abats des animaux de boucherie.

— Techn. Syn de RAFRAÎCHISSEUR. Vase que le fabricant de sucre emploie pour refroidir les sirops. || Chambre close où l'on fait arriver à très-bas refroidir la farine moulue en grosse.

Sorte de cuve dans laquelle les fabricants de savon laissent prendre celui-ci en masse. On dit aussi MISE.

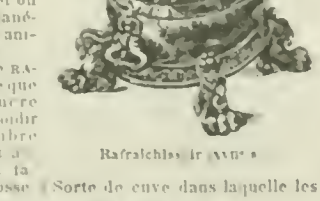

Rafraîchissoir.

RAGAILLARDIR (*ra ga-ill ar-dir* — mill.) — du préf. *re*, et de *gaillardir* v. a. Fam. Rendre gaillard, redonner de la gaieté. *Un petit vin qui ragaillardit.*

— RAVIVER : *Quelques coups de bâton, entre gens qui s'aiment, ne font que* RAGAILLARDIR *l'affection.* (Mol.)

RAGATZ, bourg de Suisse, canton de Saint-Gall (distr. de Sargans), sur l'Illenau, à son confluent avec le Rhin, à 490 kil. S.-O. de Saint-Gall. Les eaux connues depuis le XIIe s., carbonatées calciques, magnésiennes, d'une

[illegible]

RAGAU, [illegible]

RAGE [illegible]

SYN. Rage, fureur, folie

— ENCYCL. Méd. [illegible] bien que l'[illegible] nomme, et l'[illegible] native de la transmission [illegible] vent devenir [illegible] le nuage, le renard, [illegible] le cheval et [illegible] quelques exemples [illegible] transmissible à l'homme par [illegible]

Chez l'homme la rage [illegible] ladies vraies, une période [illegible] raient [illegible] quelques jours [illegible] d'une autre, la rage [illegible] période [illegible] qui est caractérisée par une [illegible] triste [illegible] grosse [illegible] ces signes s'aggravent [illegible] qu'il remarque, 2° la période hydrophobique ou [illegible] des objets brillants provoque [illegible] telle sorte que le malade [illegible] survient [illegible] convulsions, d'une hyperesthésie [illegible] furieuse et [illegible] rem ut, 3° enfin la période paralytique, [illegible] térisée par une [illegible] visqueuses, et qui [illegible]

Le virus rabique est [illegible] la salive de la [illegible] contagieux parasse[illegible], [illegible] pouvoir être consommées sans danger. [illegible] le plus souvent par [illegible] quand il y a ex[illegible] jamais par les griffes, à moins que les griffes ne soient souillées de salive. La rage [illegible] grave de toutes : [illegible] la rage des [illegible] carnivores. [illegible] de nombreuses observations [illegible] trope qu'une personne [illegible] d'une immunité particulière, [illegible] apporte par les vêtements [illegible]

La raison de la gravité [illegible] prophylactiques. [illegible] tion des chiens, soit [illegible] quand un animal [illegible] se faire lécher par lui, [illegible] gueule et de laisser les enfants jouer avec [illegible]

La première précaution à prendre, [illegible] moelle, est la cautérisation [illegible] pour empêcher la circulation [illegible] pure et la suture [illegible] être employée, mais [illegible] on fera [illegible] nécrose ne [illegible] aux lèvres et [illegible] cale. Les lavages au chlorure [illegible] eux peuvent être [illegible] l'exagération de la rage se [illegible] mes, il faut recourir [illegible] thode, préconisée par Pasteur et [illegible] presque partout, consiste en injections, tous les jours, puis tous les jours, de [illegible] avec un virus rabique très actif [illegible] idées de Pasteur, ont [illegible] quant [illegible] ne renferme plus que le vaccin [illegible] desséchée au 14e jour, broyée avec [illegible] cornée, que l'on commence [illegible] qua la 14e du traitement, la dure [illegible] arrive à [illegible] le 1er jour. Ce traitement paraît donner de bons résultats, mais la rage [illegible] quand il est institué [illegible] Les résultats sont [illegible] du loup, [illegible]

— ANTIQ. *Rage des Grecs.* Les [illegible] [illegible] [illegible]

RAGENCER

RAGER

RAGEUR EUSE

RAGEUSEMENT

RAGGI

RAGIOK

Ethn. Le ragiok est un chalumeau, long de

Ragiok.

arrière. L'embouchure est munie d'une anche.

RAGLAN [ral] *Raglan* n. m. Sorte de manteau

RAGLAN

Raglan, 1re époque. — 2 Actuel.

à ses côtés à Waterloo, où il eut un

en 1818. Il suit ou-

Lord Raglan

RAGLE

RAGNAR LODBROK *culotte de fourrure*, [rag-nar-lod-brok] n. m. Roi

envoyé en France par

remonta la Seine et

Paris. Après le pillage de

l'église Saint-Germain, il périt [illegible] hommes de façon mystérieuse, crut à la vengeance du saint et, moyennant le versement [illegible] livres d'argent, reprit le chemin

[illegible] mourut peu après son arrivée. Ses fils

[illegible] autres chefs de vikings. Ragnar devint le

[illegible] poètes scandinaves.

RAGNARŒKR *crépuscule des dieux*, nom sous lequel

[illegible] scandinave, on désigne le cataclysme

[illegible] les anciens dieux disparaissent, et d'où la

[illegible] et la création tout entière sortent régénérées.

[illegible] accourent en vain de retarder l'heure du

[illegible] signes précurseurs se multiplient. Le

[illegible] une période de violences et de

[illegible] de la hache et de l'épée, suivi d'un terrible

[illegible] trois ans, le loup Skall dévore le soleil, le

[illegible] la mer s'avance sur la terre, les monts

[illegible] Loke et le loup Fenris brisent leurs

[illegible] les géants et les monstres s'assemblent. Odin,

[illegible] l'armée des dieux, entame le combat dans

[illegible] il est dévoré par le loup Fenris, qui est

[illegible] par Vidar, fils d'Odin. Loke et Heimdal se détruisent et périssent l'un et l'autre. Thor écrase la tête du Grand Serpent, mais meurt étouffé par des flots de venin. Après le combat, Surt lance un feu qui consume toute la terre. Mais, bientôt, de l'océan surgit une terre nouvelle, couverte de moissons, éclairée par un nouvel astre. Un nouveau Heimdal, Lif et Lifthrasser peuple le monde régénéré. Enfin, le dieu sans nom, qui promulgue des lois immuables, établit l'âge d'or sur la terre.

RAGNETRUDE, une des concubines du roi Dagobert. Frédégaire raconte que Dagobert était attristé de n'avoir pas d'héritier mâle; il choisit, en 629, pour concubine une jeune fille du nom de Ragnetrude, dont il eut Sigebert.

RAGNIT, ville d'Allemagne (Prusse [illegible]), chef-lieu de cercle, sur le Memel; 4.600 hab. Fonderie de fer.

RAGOGNA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]), sur le Tagliamento; 3.625 hab.

RAGON (Félix), historien français, né à Avallon (Yonne) en 1795, mort à Orchaise (Loir-et-Cher) en 1870. Élève de l'École normale (1813), il a été professeur d'histoire au collège Bourbon, inspecteur de l'académie de Paris et inspecteur général des études (1849-1852). Outre des traductions en vers d'Horace (1831, des *Lusiades* (1842, etc., on lui doit plusieurs ouvrages d'enseignement : *Abrégé de l'histoire générale des temps modernes* (1824-1826); *Précis élémentaire de l'histoire de France* (1835); *Précis de l'histoire moderne* (1846); *Essai de poésies bibliques* (1849); etc.

RAGONDIN n. m. Fourrure de belle qualité, faite ordinairement avec des peaux d'ondatras et autres rongeurs voisins, de provenance américaine.

RAGOT (*go*), OTE [orig. inconn.] adj. Gros et court : *Femme* RAGOTE. || Substantiv. : *Un* RAGOT, *Une* RAGOTE.

— Manèg. Se dit d'un cheval, d'une jument de taille ramassée, bien prise, à cou très court.

— SYN. **Ragot, nabot, trapu.** V. NABOT.

— n. m. Bâton court et gros.

— Chass. Sanglier qui ne va plus avec les bêtes de compagnie, et qui, cependant, n'a pas encore trois ans.

— Techn. Crampon de fer que l'on attache aux limonières des voitures.

RAGOT (*go* — subst. verb. de *ragoter*) n. m. Pop. Bavardage, médisance, cancan.

RAGOTÉ, ÉE adj. || *Arbre ragoté*, Arbre dont on a coupé une partie des branches, pour en faire des fagots.

RAGOTER (rad. *ragot*, n. m.) v. n. Pop. Faire des cancans, des médisances ridicules.

— v. a. Murmurer contre, faire des reproches à : *Femme qui* RAGOTE *sans cesse son mari.*

RAGOTIN (de *Ragotin*, personnage du *Roman comique* de Scarron) n. m. Homme ridicule et contrefait.

RAGOTZKY. Biogr. V. RAKOCZY.

RAGOUISTE n. m. Syn. peu us. de RAGOÛTISTE.

RAGOULE n. f. Nom vulgaire d'un champignon comestible, le *pleurote de l'eryngium*.

RAGOUMIER *mi-é* n. m. Nom vulgaire du cerisier nain, ou cerisier du Canada. || On dit aussi RAGOUMINIER.

RAGOUNER v. n. Pop. Murmurer entre les dents.

RAGOÛT (*goû* — subst. verb. de *ragoûter*) n. m. Art culin. Plat de viande, de légumes ou de poissons coupés en morceaux, cuits dans une sauce épicée : *Les* RAGOÛTS *ne valent rien pour la santé.* || Assaisonnement de haut goût : *Il faut donc borner vos repas aux viandes les meilleures, mais appétées sans aucun* RAGOÛT. (Fén.) — Fig. Ce qui excite, irrite les désirs : *Il y a un* RAGOÛT *dans la nouveauté.*

— Peint. Coloris à reflets harmonieux et piquants : *Le* RAGOÛT *est une sorte de badinage qui témoigne beaucoup de facilité dans l'artiste.* (Millin.)

— Pop. Inquiétude, crainte, remords.

RAGOÛTANT *tan*, ANTE [rad. *ragoûter*] adj. Qui flatte le goût, qui excite l'appétit : *Mets* RAGOÛTANT.

— Fig. Qui est agréable, attrayant, appétissant : *Une propriété* RAGOÛTANTE. || *Peu ragoûtant*, Qui inspire de la répugnance, du dégoût : *Une affaire* PEU RAGOÛTANTE.

— Beaux-arts. Qui flatte l'œil, qui a du charme, du piquant.

RAGOÛTER (du préf. *re*, et de *goûter*) v. a. Redonner de l'appétit à : RAGOÛTER *un malade.*

— Fig. Exciter, réveiller les sensations de : *Les blasés finissent par ne plus rien trouver qui les* RAGOÛTE.

— *Ne pas ragoûter*, Exciter le dégoût de : *Le métier de courtisan* NE ME RAGOÛTE PAS. (Th. Gaut.)

Se ragoûter, v. pr. Se remettre en appétit.

RAGOÛTISTE (*tist*) n. m. Personne qui sait faire des ragoûts.

RAGRAFER v. a. Agrafer de nouveau : RAGRAFER *sa robe, son corsage.*

RAGRANDIR (du préf. *re*, et de *agrandir*) v. a. Rendre plus grand : RAGRANDIR *un trou.*

Se ragrandir, v. pr. Être, devenir plus grand.

RAGRÉAGE (*ré-a-j*) n. m. Action de ragréer : *Le* RAGRÉAGE *d'un mur, d'une façade.*

RAGRÉER (du préf. *re*, et de *agréer*) v. a. Racler, polir, finir après la construction : RAGRÉER *une façade.* || Remettre à neuf : RAGRÉER *un vieux mur.*

— Fig. Rendre de l'éclat à : RAGRÉER *sa réputation.*

— Arboric. *Ragréer un arbre*, Enlever avec la serpette la superficie des mugnons des branches que l'on a taillées. On dit aussi PARER.

— Mar. Greer de nouveau. (Peu us.)

Se ragréer, v. pr. Être ragréé.

— Mar. Remettre le gréement en état. || *Se ragréer de*, Se pourvoir de : SE RAGRÉER *d'une grande vergue.*

RAGRÉMENT ou RAGRÉÉMENT (*gré-man*) n. m. Action de ragréer, résultat de cette action.

RAGRET (*grè* — rad. *ragréer*) n. m. Petits travaux de détail exécutés sur une reliure, pour faire disparaître certains défauts.

RAGUAGE (*ghaj*) n. m. Détérioration produite par le frottement d'un corps quelconque sur un autre. (Ce mot s'emploie plus particulièrement, quand il s'agit des câbles.)

RAGUE (*ragh*) n. f. Syn. de POMME DE RAGAGE. || *Rague goujon*, Pomme goujon servant de conduite à un cordage.

RAGUENEAU (Cyprien), pâtissier, poète et comédien français, né à Paris en 1608, mort à Lyon en 1751. Son père était pâtissier rue Saint-Honoré, près du palais Cardinal. Son établissement fut fréquenté par tous les bohèmes de la littérature. Bientôt ruiné, il suivit en province la troupe de Molière et de Madeleine Béjart, en qualité de « valet de carreau » et de « moucheur de chandelles », sous le nom de M. DE L'ESTANG.

RAGUENEL (Tiphaine), femme de Bertrand Du Guesclin, née à Dinan, morte vers 1371. Elle était fille de Robert Raguenel, seigneur du Chastel-Oger. Elle se trouvait à Dinan lorsque Du Guesclin, qui défendait la ville contre le parti anglais, se battit en combat singulier contre Thomas de Cantorbéry, et elle prédit qu'avant que le soleil fût couché, Bertrand serait vainqueur. Elle passait, en effet, pour avoir de grandes connaissances en astrologie. Elle était, en outre, dit un chroniqueur, aussi belle et aussi spirituelle que savante. Du Guesclin s'éprit de la jeune fille; Charles de Blois assura leur mariage. On lui attribue de nombreuses prédictions : elle aurait, dit-on, donné à Du Guesclin la note des jours où il ne pourrait combattre sans s'exposer à un échec; une de ses prédictions se réalisa à la bataille d'Auray, où, on le sait, Du Guesclin fut fait prisonnier. On ignore la date de sa mort. Mais il est établi qu'en 1373 Du Guesclin était remarié et avait épousé Jeanne de Laval, dame de Tinteniac.

RAGUER (*ghé* — de l'angl. *to rag*, même sens) v. a. Déchirer ou user par le frottement.

— v. n. S'user ou se déchirer par le frottement.

Se raguer, v. pr. Être usé, déchiré par le frottement.

RAGUET (*ghè*) n. m. Morue de rebut.

RAGUIN (*ghin*), INE n. Agneau, mâle ou femelle, arrivé à la fin de sa première année.

RAGURE n. f. Partie raguée d'un cordage : *Remplacer la* RAGURE *d'un cordage par un toron neuf.*

RAGUS (*yhuss*) n. m. Art vétér. Nom de la pourriture des moutons, dans la Haute-Garonne.

RAGUSA, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Syracuse], près de l'Erminco, composée de : **Ragusa Superiore** (21.110 hab.; tissages actifs de la laine et de la soie, commerce de blé, vin, huile); et **Ragusa Inferiore** (6.380 hab.; couvent de capucins, belle église du XVe s.).

RAGUSE en lat. *Rhausium*, *Ragusa*, en slave *Dubrovnik*, ville maritime d'Austro-Hongrie (Dalmatie), sur une baie ouverte de l'Adriatique; 11.200 hab. (*Ragusains, aines.*) Ch.-l. de district. Commerce important avec la Turquie; fabriques de savon, de drap, de tabac, d'étoffes de soie; constructions navales. Elle est entourée de nombreux forts. Principaux édifices : la cathédrale (1713); le palais du recteur (rez-de-chaussée des XIVe et XVe s.); collège de jésuites. L'ancienne « Venise slave » a conservé le cachet d'une ville vénitienne. Le port, *Porto Cossou*, très petit, situé à l'E. de la ville, est protégé par un môle et sert surtout aux pêcheurs et au cabotage. Le vrai port de Raguse est la baie de *Gravosa*, au N.-O., séparé de Raguse par un isthme de 2 kilom. Patrie du P. Banduri et du P. Boscovitch. — Le *cercle de Raguse* a 1.372 kilom. carr. et 52.000 hab.

Armes de Raguse.

— *Histoire.* D'abord vassale des Byzantins, Raguse le fut ensuite des Vénitiens, puis des Croates. Réalisée sous la suzeraineté des Vénitiens, puis des Hongrois, elle acquit petit à petit son indépendance de fait. Pour l'assurer, elle payait un tribut aux Turcs, depuis Orhan II, se reconnaissait protégée du pape et de l'Autriche et envoyait tous les ans un présent de vasselage symbolique à Venise et à Naples. En 1806, elle fut occupée par Lauriston, qui la défendit contre les Russes et passa sous le protectorat français. La république cessa d'exister le 30 janvier 1808, et Marmont devint duc de Raguse. Elle reprit son indépendance en 1813, mais ce fut pour être définitivement incorporée à l'Autriche l'année suivante. Le chef de l'État de Raguse y était le recteur, élu tous les mois, qui présidait les conseils.

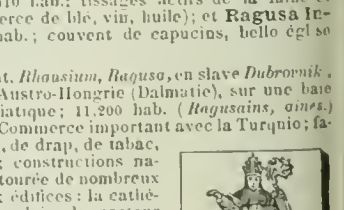

Le palais du Recteur, à Raguse.

RAGUSE (duc DE). Biogr. V. MARMONT.

RAGUSER (de *Raguse*, par allusion à la trahison que l'on a reprochée au maréchal Marmont, duc de Raguse) v. n. Trahir. (Ce mot n'a guère été employé que pendant la Restauration.)

RAHAB (hébr. *Rdchâb*), femme chananéenne, mentionnée au *Livre de Josué* (II et VI). Elle accueillit à Jéricho les explorateurs envoyés par Josué pour reconnaître les fortifications de la ville. Les ayant cachés dans sa maison, sous des bottes de lin, elle put les soustraire aux recherches du roi de Jéricho. Après la prise de la ville, les Israélites lui firent grâce de la vie. Plus tard, elle épousa Salmon, un des principaux chefs de la tribu de Juda et devint la mère de Booz. L'évangéliste saint Matthieu (I, 5) la compte parmi les aïeules du Christ.

RAHAD, rivière de l'Afrique orientale. Elle descend des monts abyssiniens qui commandent la rive ouest du lac Tana. Au sortir de gorges profondes, il entre dans les immenses plaines du Sennar et gagne le Bahr-el-Azrak ou Nil Bleu, rive droite. Cours : 800 kilom.

RAHAMNA ou **RAHMENNA**, tribu berbère du Maroc, habitant un territoire situé au N. de la ville du Maroc. Cette tribu, puissante et belliqueuse, s'est rendue célèbre en 1850 par son insurrection contre le gouvernement.

RAHANOUINE ou **RAHANOUENE**, population de l'Afrique orientale, formant la division la plus occidentale et la plus méridionale de la nation somali. Les Rahanouines sont fortement métissés de nègres. V. SOMALIS.

RAHBEK (Knud Lyne), littérateur danois, né à Copenhague en 1760, mort à Frederiksberg en 1830. Il devint, en 1793, le secrétaire privé du duc d'Augustenborg, professeur d'esthétique à l'université de Copenhague (1790-1795), maître d'histoire à l'institut fondé par le pasteur de la cour Christiani (1799-1805), directeur de l'école dramatique (1805-1816), membre de la direction royale des théâtres (1809-1830). Lieutenant (1801), puis capitaine (1807) au bataillon des étudiants durant le bombardement de Copenhague par les Anglais, il contribua à sauver la bibliothèque de l'Université. Il fut remis en état dans sa chaire comme professeur de langue et littérature danoises en 1816. Écrivain fécond, il a abordé presque tous les genres. Citons de lui : *le Jeune Barbu*, comédie (1780) ; *Lettres d'un ancien acteur à son fils* (1782) ; *Écrits dramatiques* (1788-1791) ; *Dramaturgie et Littérature* (1792-1793) ; *Comédies nationales* (1809-1813) ; *Essai sur le style dramatique* (1802) ; *Essais poétiques* (1791-1802) ; *Essais en prose* (1784-1806) ; *Histoire de la poésie danoise* (1800-1808), etc.

RAHEITA, ville de l'Afrique orientale, à l'extrémité sud de l'Erythrée italienne, près du détroit de Bab-el-Mandeb. Jadis capitale d'un sultanat indépendant, elle a été attribuée à l'Italie par les arrangements franco-italiens des 24 janvier 1900 et 10 juillet 1901 ; un décret du 10 mai 1902 l'a annexée à l'Erythrée.

RAHENG ou **MUONG RAHANG**, ville du Siam, au centre de l'Indo-Chine, sur le Ménping, bras occidental du Ménam, golfe du Siam ; 9.000 hab. environ. — La province a environ 200.000 hab. Bois de teck.

RAHL (Charles), peintre allemand, né et mort à Vienne (1812-1865). Fils d'un graveur de mérite, Charles-Henri RAHL (1770-1816), il partit pour l'Italie en 1836. Après un séjour de sept années à Rome, il fut rappelé à Vienne en 1843, puis séjourna à Kiel, à Paris, à Rome et en Danemark (1847). En 1848, il fut député par la légion académique de Vienne à l'assemblée des étudiants d'Eisenach. Après l'insurrection de Vienne, il se retira à Munich, où il resta jusqu'en 1850. Il fonda à Vienne une florissante école particulière. Outre plus de 100 portraits et une foule de têtes d'étude, Rahl exécuta des œuvres monumentales, dont il ouvrit la série, en 1852, par ses esquisses pour le musée d'armes de l'Arsenal de Vienne. Il exécuta de plus, pour le palais du baron de Sina, quatre tableaux mythologiques : *Persée, Jason, Hélène* et *Iphygénie*, etc., et les *Quatre Éléments*. Au palais Drasche : *les Arts de la paix et de la civilisation personnifiés* ; au palais Todesko, plusieurs épisodes du *Mythe de Paris* ; pour la ville d'Athènes, les esquisses d'une *Histoire de la civilisation de la Grèce*. En 1864, il fut nommé professeur à l'Académie.

RAHMANYEH, ville de la basse Égypte, à l'O. de Damanhour, sur le grand canal Mahmoudieh, qui joint le Nil au vieux port d'Alexandrie ; 7,012 hab. Pendant l'occupation française, elle fut fortifiée et défendue avec énergie, mais rendue en 1801 aux forces supérieures des Anglais.

RAHOON, comm. d'Irlande (Connaught, comté de Galway), sur la baie, et comprenant une partie de la ville de Galway, aussi une île Mutton ; 8.960 hab.

RAHOVO, RAKHOVA, ORCHOVO (quelquef. **ORAVA**), ville de la principauté de Bulgarie, dans une gorge sur la rive gauche du Danube, en face de l'embouchure du Jiul ; 3.810 hab. Ch.-l. d'arr. Port actif sur le Danube.

RAHWAY, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de New Jersey, comté de Union, sur le *Rahway*, tributaire du Staten Island Sound ; 8.000 hab. Industrie active : forges, filatures et peignage de laine, fabrication importante de carrosserie.

RAI (re) n. m. Forme ancienne étymologique et rationnelle de RAIS au singulier. V. RAIS.

RAI (re) n. m. Filet pour pêcher les crevettes.

RAIA, RAYA (ra-ia) n. m. Sujet non musulman du gouvernement ottoman.

— ENCYCL. Soumis à la capitation, les *raias* se composent des Grecs, *Roum-millèti*, des Arméniens, *Ermèni-millèti*, des Arméniens unis, *Ermèni katoliki millèti*, des Latins catholiques, *Roum katoliki millèti*, et des Juifs, *Yéhoudi millèti*. Les raïas devaient jadis se distinguer par le costume et la tenue des musulmans et leur céder le pas dans toutes les circonstances. L'article 5 du *Hatti schérif* de 1856 a supprimé le titre de *raya*, comme injurieux, et l'a remplacé par celui de *tébaa* (sujet).

RAIATEA ou **OULIÉTEA**, île française de l'archipel de la Société (Polynésie) et du groupe des îles Sous-le-Vent, découverte par Cook, à 200 kilom. O.-N.-O. de Taïti, 94 kilom. carr. Cette terre triangulaire, très montagneuse, s'élève progressivement de la mer à la montagne et est ceinturée par des côtes dentelées. Elle est entourée d'un long récif de corail ; 4.500 hab.

RAI-BARELI, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest), dans l'Oudh, sur la Sai, affluent de la Goumti (bassin du Gange) ; 11.780 hab. Ch.-l. d'une province de 2.756.800 hab. — Le district a 954.900 hab.

RAIBOLINI (Francesco di Marco RAIBOLINI, dit **Francia**), peintre bolonais, né à Bologne vers 1450, mort dans cette ville en 1518. Il commença par l'orfèvrerie et exécuta des fonds niellés importants à la Monnaie de Bologne sous les Bentivoglio, puis sous Jules II, il était reçu artiste comme orfèvre, médailleur et graveur, et semble avoir cultivé aussi l'architecture et la sculpture. Cependant, la connaissance qu'il fit de Mantegna le tourna vers la peinture. De 1490 à 1500 datent ses premières œuvres en ce genre. Le coloris en est vigoureux et un peu lourd, l'expression tendre et recueillie : *Madone et Saints* (Bologne, Pinacothèque), *Annonciation* (musée Brera), *Crucifixion*, au Louvre, etc. Une *Adoration de l'enfant Jésus*, peinte en 1499 pour un Bentivoglio, nous montre enfin Francia en possession de toutes les ressources de l'art du peintre. C'est à ce moment qu'il s'associa avec Lorenzo Costa, pour ouvrir un atelier qui devint bientôt le plus populaire de l'Italie. Le nombre des productions de Francia le cède alors à peine à celui du Pérugin, dont l'influence se fait d'ailleurs sentir sur lui. Mais Francia n'en reste pas moins original, surtout dans les tableaux de sa dernière manière. Francia entretint des rapports cordiaux avec Raphaël. — Ses fils, GIACOMO et GUILIO (Giacomo, le plus habile, vécut jusqu'en 1557), furent ses élèves.


Raibolini.

RAIC, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie, district de Novska), sur un affluent de la Slobostina, sous-affluent de la Save, au pied du Kucerina ; 1.120 hab.

RAICHER (re) v. a. En Normandie, Glaner dans les arbres après la récolte des fruits : RAICHER *des pommes*.

RAID (rèd) — mot angl., signif. *incursion, irruption* — n. m. Milit. Nom donné, depuis la guerre de sécession américaine, aux incursions ou reconnaissances exécutées en territoire ennemi par une troupe composée surtout de cavalerie et parcourant une vaste étendue de pays pour revenir au point de départ.

— Par ext. En terme de sport, Longue excursion, surtout de cavaliers, destinée à montrer l'endurance des hommes ou des chevaux : *Un* RAID *de 200 kilomètres à cheval.*

RAIDE (rède) — du lat. *rigidus*, même sens — adj. Qui résiste à la flexion, qui se tient droit sans plier : *Avoir les jambes* RAIDES. *Des poils* RAIDES. On écrit aussi, on écrivait surtout ROIDE. || Fortement tendu : *Danser sur la corde* RAIDE.

— Abrupt, vertical ou à peine incliné : *Une pente* RAIDE. *Un escalier trop* RAIDE.

— Par ext. Rude, sec, dépourvu de souplesse : *Des contours trop* RAIDES. *Une attitude* RAIDE.

— Droit et rapide, en parlant d'un mouvement : *La marche du boulet est* RAIDE *et irrésistible.*

— Fig. Ferme, inflexible : *Il ne faut pas être trop* RAIDE *dans l'éducation des enfants.*

S'employait autref. dans le sens de Vigoureux, rude : *Un* RAIDE *joûteur.* || Pop. Dur à croire ou à accepter : *Un procédé un peu* RAIDE.

— Loc. div. *Linge trop raide d'empois, Linge empesé trop raide*, Linge dur pour avoir reçu trop d'empois. || *Tomber raide mort, Être tué raide*, Tomber mort tout à coup. || *Se tenir raide*, Résister avec fermeté ou obstination. || *Tenir raide*, Résister avec vigueur ou opiniâtreté.

— Adverbialem. Avec force et vitesse : *A la jambe, au rolant, il faut jouer bas et* RAIDE.

— SYN. **Roide, rigide, vigoureux.** V. RIGIDE.

RAIDEMENT (rè) adv. D'une manière raide, avec raideur. On écrit aussi ROIDEMENT.

RAI-DEN, dieu japonais du tonnerre. On le figure sous les traits d'un démon à corps rouge, à la tête cornue, au visage grimaçant.)

RAIDEUR (rè) n. f. Etat de ce qui est raide, peu flexible : *La* RAIDEUR *d'une corde.* On écrit aussi ROIDEUR.

— Rapidité d'une pente, état d'un lieu escarpé : *La* RAIDEUR *d'une descente, d'un escalier.*

— Vigueur et rapidité d'un mouvement : *Un trait lancé avec* RAIDEUR. || Défaut de souplesse et de grâce dans les mouvements et les attitudes : *Saluer avec* RAIDEUR.

— Fig. Fermeté inébranlable : *Montrer de la* RAIDEUR *dans ses opinions.*

RAIDILLON (rè, ll mill.) — rad. *raide* — n. m. Chemin en pente rapide, mais d'une faible étendue : *Gravir péniblement un* RAIDILLON. On écrit aussi ROIDILLON.

— Pop. Personne d'un caractère raide, peu maniable.

RAIDIR (rè) v. a. Tendre avec force, rendre raide : RAIDIR *une corde.* RAIDIR *ses membres.* On écrit aussi ROIDIR.

— Fig. Rendre ferme ou opiniâtre : *Le désespoir* RAIDIT *notre âme contre l'infortune* (Albert).

— v. n. Devenir raide : *Ses membres* RAIDISSENT.

Se raidir, v. pr. Devenir raide, se tendre. || Raidir ses membres : *L'effort qui* SE RAIDIT *ne peut durer.*

— Fig. S'opiniâtrer : SE RAIDIR *contre le malheur.*

RAIDISSAGE (rè-di-sa-j') n. m. Action de raidir, travail fait pour raidir.

RAIDISSEMENT (rè-di-se-man) n. m. Action de raidir. On dit aussi ROIDISSEMENT.

RAIDISSEUR (rè-di-seur) n. m. Appareil servant à raidir les fils de fer très utiles pour les treillages, les clôtures, les espaliers, la conduite des vignes en palissage, etc., les raidisseurs se composent généralement d'un petit cylindre maintenu dans un cadre et autour duquel s'enroule le fil de fer ; une roue dentée, avec déclic à ressort, empêche au cylindre de tourner en arrière et donne la tension au fil.

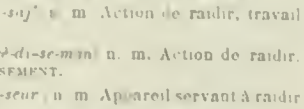
Raidisseur.

RAIDROUG ou **RAYADROUG**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras, distr. de Bellary) ; 8.770 hab.

RAIE (rè) — du lat. *raja* — n. f. Espèce de [illegible] une quarantaine d'espèces répandues dans [illegible] mers froides et tempérées.

— Zool. *Raie aigle*, Nom vulgaire des [illegible] *batis*. *Raie cornue*, Nom vulgaire des [illegible] *cornuta*. *Raie pêcheresse*, Nom vulgaire [illegible] *piscatrix*.

— ENCYCL. Ichtyol. Les raies ont le [illegible] plats, dont la tête est prolongée en un rostre [illegible] long ; grâce à leurs vastes nageoires pectorales, elles nagent avec variété et semblent voler à la surface de la mer. Mais elles se tiennent la plupart du temps [illegible] au fond sur le sable, où elles guettent leur proie. Ces poissons sont tous comestibles, leur chair [illegible] et savoureuse, a une saveur ammoniacale. Dix-sept espèces de raies se trouvent plus ou moins abondamment sur les côtes de France. Leurs œufs à coque dure, renfermés à l'abri des sachets quadrangulaires, terminés à chaque angle par des appendices en forme de cornes, sont vulgairement appelés *cousinets, oreillers de mer, rats de mer*, etc.

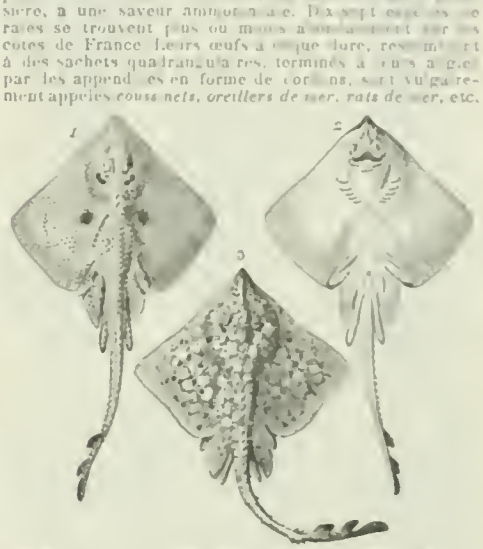
RAIES. 1. A quatre taches, vue en dessous ; 2. La même, vue en dessus ; 3. Bouclée.

La raie bouclée *raja clavata*, *batis*, *torpedo*, *rajet* n. *clavelada*, qui atteint 2 mètres de long, est très commune ; la raie radieuse *raja radiata*, enfin la raie de losange, de taille médiocre, habite la Méditerranée, où elle est d'ailleurs très rare ; la raie ronce *raja circularis*, habite l'Océan et la Méditerranée ; la raie chagrinée *raja chagrinea*, *fasciata* de Nice, habite la Méditerranée et le golfe de Gascogne ; la raie à bec pointu *raja oxyrrynchus*, *alba*, *flosculosa*, *capuchon*, *furca*, est dans la Méditerranée, la raie connue dite aussi *raja cornuta*, *cornuta*, *clavata*, *circularis*, *augustea*, etc., *raja batis*, qui dépasse 2 mètres de long, habite l'Océan et la Méditerranée ; la raie blanche (*raja alba*) se rencontre sur toutes les côtes françaises, la raie mirayet *raja miraletus* ou *fullonica* on est très voisine. Le *miralet* de Nice est la raie à quatre taches (*raja quadrimaculata*).

RAIFORT (rè-for) — de l'anc. franç. *rais*, racine (du lat. *radix*), et de *fort* — n. m. Espèce de crucifères du genre cochlearia. || Nom vulgaire donné à tort au gros radis d'hiver.

ENCYCL. Le raifort (*cochlearia armoracia*), est aussi appelé *grand raifort ou cran*, *cran de Bretagne* et parfois *moutarde des Allemands ou des capucins*, est une plante vivace, à grosse racine charnue, blanche, qui, fraîchement râpée, peut remplacer la moutarde. Les fleurs blanches, sont groupées en épis terminaux, le tout est antiscorbutique. On multiplie le raifort par tronçons de racines plantés à la fin d'octobre.


Raifort.

Le raifort est employé en médecine comme antiscorbutique, il excite [illegible] l'abrutissement des vers [illegible] stomacaux, [illegible] de [illegible] sans la soigneuse [illegible] le lymphatisme [illegible]. C'est [illegible] la [illegible] tion, dans la goutte et [illegible].

RAIGARH, bourg de l'Inde, ch.-l. d'une province anglaise, en [illegible] dans les provinces Centrales [illegible] de l'empire anglais, sur le Kelo, affluent du Mahanadi ; 4.870 hab. — La principauté a 128.900 hab.

RAILLERIE

RAILLEUR

RAIL

RAILLEUSEMENT

RAILROAD *rell-rod'* — mot angl., formé de *rail*, barre, et *road*, chemin] n. m. Chemin de fer.

RAILROUTE *rèl'* n. m. S'est dit à l'origine pour Chemin de fer.

RAILURE *re* n. f. Techn. Petite rainure de chaque côté du trou d'une aiguille. On disait autref. RAILETTE.

RAILWAY *ra'ilouè'* ll mill., ou *rèl'ouè'* — mot angl., formé de *rail*, barre, et *way*, chemin] n. m. Chemin de fer, tramway.

RAILWAY-BRAIN de l'angl. *railway*, chemin de fer, et *brain*, cerveau] n. m. Pathol. Locution anglaise passée dans le langage de la clinique médicale pour désigner les accidents nerveux cérébraux produits par le choc d'une collision ou d'un déraillement de chemin de fer.

RAIMBAUT D'ORANGE, troubadour provençal, fils de Guillaume, seigneur d'Omelas (arr. de Lodève), qui était lui-même fils de Guillaume V, seigneur de Montpellier. Il aima la comtesse de Die et surtout se fit aimer d'elle, comme en témoignent les touchantes poésies qui restent d'elle. Il est l'inventeur d'un genre fort alambiqué, nommé alors *trobar clus*, et qui consiste à remplacer la pensée par les plus étranges artifices de style et de versification. Il reste de lui environ trente-cinq pièces, où l'esprit tient plus de place que le sentiment.

RAIMBAUT de Vaqueiras, troubadour provençal, né à Vaqueiras (Vaucluse) vers le milieu du XIIe siècle. Il s'attacha successivement à la fortune des princes d'Orange, de Baux et de Montferrat ; l'objet le plus ordinaire de ses chants est Béatrice de Montferrat, sœur de Boniface. Il reste de lui une vingtaine de chansons d'amour, plus spirituelles que passionnées, et quelques sirventes, étincelants de verve guerrière, relatifs à la croisade de 1201, où il accompagna son maître Boniface.

RAIMBEAUCOURT, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Douai ; 2.787 hab. Pépinières. Fabrique de chandelles, brasseries.

RAIMER *rè* — du préf. *r*, et de *aimer*) v. a. Aimer de nouveau. (Peu us.)

RAIMON DE LAS SALAS, troubadour marseillais, du début du XIIIe siècle. Il reste de lui cinq chansons, dont une est adressée à Raimbaude des Baux ; deux autres sont des dialogues, probablement fictifs, avec sa dame.

RAIMON DE MIRAVAL, troubadour provençal, qui vécut à la fin du XIIe siècle et dans les premières années du XIIIe. C'était un chevalier pauvre, qui fut protégé par Pierre II d'Aragon, Raimon VI de Toulouse, Raimon-Roger de Béziers et les principaux seigneurs du Languedoc. Il reste de lui environ quarante-cinq pièces, qui sont toutes des chansons d'amour, d'un accent souvent sincère.

RAIMOND. Biogr. V. RAYMOND.

RAIMOND LULLE. Biogr. V. LULLE.

RAIMONDI Marco Antonio), dit **Marc-Antoine**, graveur italien, né à Bologne vers 1475, mort dans la même ville vers 1530. Il travailla dans l'atelier d'un orfèvre-ciseleur, frère du peintre Francia, mais la révélation de son art lui vint surtout de la vue de quelques planches d'Albert Dürer qu'il contrefit. Un jugement du sénat de Venise, rendu sur la plainte du maître allemand, coupa court à la vente de ces épreuves qui répandait dans la ville avec une fausse attribution (1510). Peu après, Marc-Antoine dessinait, à Florence, le groupe dit des *Grimpeurs*, fragment du célèbre carton de la *Guerre de Pise* de Michel-Ange qu'il grava dès son arrivée à Rome. Cette planche lui valut l'amitié de Raphaël, dont il devint le graveur attitré. Le maître d'Urbin a introduit le portrait de Marc-Antoine dans son *Héliodore chassé du temple*. En 1520, la mort du grand peintre le plongea dans un tel deuil qu'il voulut abandonner le burin. Il ne le reprit que pour graver très librement le *Martyre de saint Laurent*, de Baccio Bandinelli, en 1521. Les compositions d'après Jules Romain, qu'il continua à mettre sur le cuivre pour accompagner les *Sonnets luxurieux* de l'Arétin, lui valurent une condamnation. Son style énergique et hardi a toujours ravi l'admiration des connaisseurs.

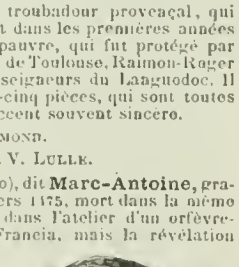

Raimondi.

RAIMONDI Pietro), compositeur italien, né et mort à Rome (1786-1853). Il était à peine âgé de vingt ans lorsqu'il donna à Gênes son premier ouvrage dramatique, *le Avventure d'amore*. Dans l'espace de quarante et un ans, il en fit pas représenter moins de cinquante-huit, sans compter cinq grands oratorios et la musique de vingt et un ballets. En 1824, il devenait directeur de la musique de San Carlo de Naples ; en 1832, il était nommé professeur de composition au Conservatoire de Palerme, en 1840, maître de chapelle de Saint-Pierre du Vatican, à Rome. A partir de ce moment, il ne s'occupa plus que de musique religieuse. D'autre part, il a publié des ouvrages d'enseignement estimables.

RAIMONDITE *ré* n. f. Solfate hydraté naturel de fer trouvé en Saxe.

RAIN *rin* — mot de l'anc. haut allem. signif. *bord*) n. m. Eaux et for. Lisière d'un bois.

— Dr. anc. Rameau, branche. || *Mettre à possession d'un héritage par rain*, Mettre à la main de l'acquéreur un rameau ou un petit bâton, comme symbole du droit de propriété.

RAIN, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe], sur le Lech, affluent du Danube ; 1.500 hab. Bataille du 15 avril 1632, où Tilly fut blessé mortellement.

RAINALDI (Jérôme), architecte italien, né et mort à Rome (1570-1655). Son père, Adrien Rainaldi, était peintre et architecte. Il étudia l'architecture sous Dominique Fontana, qui lui confia secrètement la construction d'une église à Montalte, que Sixte-Quint avait ordonnée. Jérôme a dut alors la faveur du pape, qui lui confia l'achèvement du palais sénatorial, commencé par Michel-Ange et continué par Giacomo della Porta. Sous Paul V, il construisit le port de Faou et nombre d'autres édifices. — Son fils CHARLES **Rainaldi**, né à Rome en 1611, mort en 1691, exécuta de beaux travaux à Rome, notamment l'église Sainte-Agnès, l'église Santa-Maria-in-Campitolli (1658), celles de Santa-Maria-de-Miracoli, de Santa-Maria-del-Monte-Santo.

RAINCY (Le), ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 37 kilom. de Pontoise ; 7.129 hab. Ch. de f. Est. Carrières de plâtre, fonderies de cuivre ; fabrique de filtres.

Le Raincy (lat. *Rinsiacum*) tire son nom d'une abbaye bénédictine fondée au XIIe siècle. Une ville nouvelle se

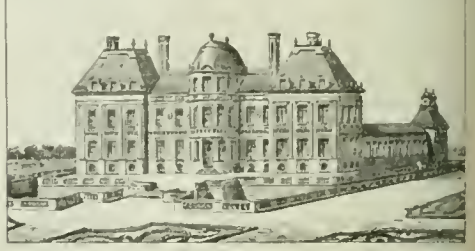

Château du Raincy.

forma après 1832 sur l'emplacement du parc, dépecé, et du château détruit ; ce château, bâti par Levau pour Jacques Bordier, conseiller aux finances sous Louis XIV, fut successivement à la Palatine, au marquis Louis Sanguin de Livry, au duc d'Orléans, propriété de la Convention, puis retourna aux Livry et aux d'Orléans. — Le canton a 11 comm. et 32.684 hab.

RAINE (*rèn'* — du lat. *rana*, grenouille) n. f. Ancien nom des grenouilles, appliqué aujourd'hui aux rainettes. V. RAINETTE.

— Fam. *Il n'est pas cause que les raines* (on dit auj. *les grenouilles*) *n'ont pas de queue*, C'est un innocent, un benêt.

RAINEAU (*rè-no*) n. m. Pièce de charpente au moyen de laquelle on lie les têtes des pilots dans une digue, une construction hydraulique où l'on fait usage d'un pilotis.

RAINER (*rè*) v. a. Faire, au moyen d'un rabot dit *bouvet*, une rainure dans : RAINER *une planche*. || Pratiquer une rainure dans un ouvrage en fer.

— *Machine à rainer*. V. RAINURE.

RAINETER (*rè*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je rainette. Ils rainettent* ; excepté au fut. et au condit. prés. : *Je rainetterai. Ils rainetteraient*) v. a. Chez les charpentiers, Employer la rainette ou rénette, pour tracer des lignes sur les pièces de bois ou pour donner de la voie aux scies.

RAINETTE (*rè-nèt'* — rad. *raine*, grenouille) n. f. Zool. Genre de batraciens ou amphibiens anoures, type de la famille des hylidés, comprenant cent trente-deux espèces, répandues sur le globe.

— Arboric. Variété de pomme à couteau, ainsi appelée à cause de la ressemblance de sa peau tachetée avec celle des grenouilles. || On écrit aussi REINETTE. V. POMME (et *fig.*).

— Techn. et art vétér. V. RENETTE.

— ENCYCL. Zool. Sous le nom général de *rainettes*, on entend tous les représentants des genres *thoropa, chlorophilus, acris, nototrème, hylelle, nyctimantis, agalychnis, phylloméduse* et *triprion*, de la famille des hylidés. Les rainettes proprement dites (*hyla*), auxquelles on joint aujourd'hui les phyllomédusses, sont des grenouilles d'arbres de toutes tailles, présentant ce caractère commun d'avoir la tête couverte d'une peau molle, des sacs vocaux chez le mâle, des dents vomériennes, des pelotes adhésives à l'extrémité de leurs doigts, réunis en partie par une membrane. Ces animaux, à livrée ordinairement d'un beau vert, passent leurs premiers états dans l'eau sous forme de gros têtards ; adultes, ils se tiennent sur les arbres, vivent d'insectes, et poussent des cris d'une puissance extraordinaire pour leur taille. Leurs espèces, abondantes surtout dans l'Amérique tropicale, n'ont qu'un représentant paléarctique, la rainette commune (*hyla arborea*), abondante en France, et dont les nombreuses variétés s'étendent jusqu'au Japon vers l'E. et vers le S.-O. jusqu'aux îles Atlantides.

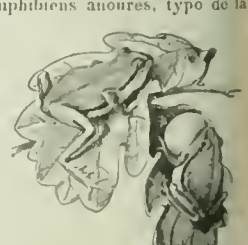

Rainette (zool.).

— Arboric. Le nom collectif de *rainettes* a été donné à un très grand nombre de variétés de pommes, et il n'a aucune signification précise, les rainettes différant les unes des autres par la forme, la couleur, l'époque de maturité, la qualité, l'aptitude à se conserver, etc. Tout ce que l'on peut dire des rainettes, c'est qu'en général ce nom a été donné à des variétés méritantes, mûrissant à l'automne ou en hiver. Voici quelques-unes des plus estimées : *rainette d'Angleterre, rainette du Canada, rainette de Caux, rainette de Champagne, rainette de Cuzy, rainette dorée, rainette franche, rainette grise, reine des rainettes*, etc.

RAINFORD, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre), dépendant de la commune de Prescot; 3.745 hab. Fabrication de pipes de terre et de creusets. Mines de houille.

RAINFROI ou **RAGHENFRIED**, maire du palais de Neustrie, d'origine angevine, mort à Angers en 731. Après la victoire de Testry, Pepin d'Héristal avait rattaché la Neustrie au gouvernement austrasien. Mais sa mort (715) fut suivie d'une révolte presque générale en Neustrie, sous la direction de Raghenfried, qui, après une première victoire sur les Austrasiens, fut élu, sur le champ de bataille même, maire de Neustrie par son armée. Il s'empara de la Champagne et pénétra au cœur de l'Austrasie, jusqu'à Cologne. En même temps, il tirait du cloître un des malheureux Childéric et l'élevait au trône sous le nom de Chilpéric II. Mais, malgré son activité et son énergie, il fut écrasé par Charles-Martel. En 723, il soumit l'Anjou, mais dut traiter avec Charles-Martel, qui lui laissa le comté d'Angers sa vie durant.

RAINHAM, paroisse d'Angleterre (comté de Kent), non loin de l'estuaire du Medway; 2.720 hab.

RAINILAIARIVONY, premier ministre de Madagascar et mari de trois reines, né en 1828, mort à Mustapha-Supérieur (Algérie) en 1896. Il était fils de Rainihare, homme du peuple, amant de Ranavalo Ire et son premier ministre, et frère de Rainivoninahitrioni, qui succéda à son beau-père comme époux et ministre de la reine. Lorsque Rasoherina, veuve de Radama II, fut montée sur le trône, Rainilaiarivony l'épousa et prit les fonctions de premier ministre, après avoir exilé son frère qui exerçait déjà ce double rôle. Époux et ministre des deux reines Ranavalo II et Ranavalo III, il contribua, par sa fourberie, à amener l'expédition de 1895 et l'annexion de Madagascar à la France. Destitué après la conquête, il fut déporté en Algérie.

RAIN-MOTOR (angl. *rain*, pluie, et *motor*, moteur) n. m. Théorie, aujourd'hui abandonnée, dans laquelle on expliquait la translation des cyclones par la formation de la pluie.

RAINOIRE (*rè*) n. f. Techn. Rabot dont les layetiers se servent pour raîner le bois. ‖ Nom que l'on donne quelquefois à un autre rabot analogue au précédent et le plus souvent appelé FEUILLARET.

RAINOUART AU TINEL, personnage comique du cycle de Guillaume au Court-Nez. Le jeune Rainouart, doué d'une force herculéenne, était d'abord simple marmiton dans les cuisines de Guillaume. Il sent s'éveiller, à la vue des exploits de son maître, sa vocation guerrière, s'arme d'un *tinel* (massue) et fait des Sarrasins un affreux massacre. Guillaume apprend qu'il est fils d'un roi maure et lui donne pour épouse la belle Aélis, fille du roi Louis (*Aliscans*). Poursuivant ses exploits, Rainouard tue le géant Loquifer, puis son propre père; enfin, il est entraîné, durant à la recherche de son fils Maillefer, au pays des Turcs, où il a mille aventures bizarres. Il termine sa carrière en se faisant moine, et son appétit, ainsi que ses façons brutales et naïves, amusent et terrorisent tour à tour les religieux du couvent où il est entré (*Moniage Rainouart*).

RAINURE (*rè* — orig. inconn.) n. f. Techn. Entaille longue, pratiquée dans une pièce pour recevoir une languette ou la partie saillante ménagée sur une autre pièce. ‖ *Rainure à bois debout*, Rainure que l'on pratique suivant le fil du bois. ‖ *Rainure d'embrèvement*, Rainure recevant les languettes du bâti d'une porte, et qui est pratiquée dans le cadre de cette porte.

— Anat. Cavité légère, mais prononcée d'un os.

— ENCYCL. Techn. Les *rainures*, que l'on emploie pour assembler entre elles les planches de faible épaisseur, mais de grande longueur, se font, à la main, au moyen d'un rabot (bouvet), mais, de plus en plus, ce travail s'exécute maintenant à la machine. Les machines à faire les rainures, dites *machines à rainer*, se composent d'un bâti principal, supporté par deux montants verticaux; l'arbre de la transmission du mouvement est supporté par le bâti. L'un des montants porte sur son bord supérieur dressé parfaitement plat, tandis que l'autre montant, qui lui est parallèle, présente une arête saillante triangulaire, dans laquelle pénètre la rainure de même forme, pratiquée sous une table en fonte. Celle-ci se meut sur les bords du bâti, guidée dans son mouvement de va-et-vient par l'arête triangulaire. Sur le côté de ce premier bâti, un banc est boulonné et recouvert d'une table parfaitement dressée, munie de rebords aux deux extrémités et d'une partie saillante vers le milieu. Les deux rebords des extrémités sont dressés perpendiculairement à la face horizontale de la table, et les deux côtés de la partie saillante sont inclinés intérieurement pour recevoir les patins d'un support vertical et celui d'une poupée porte-outil. La grande table du bâti porte quatre rainures longitudinales dans lesquelles se place les griffes et les équerres qui servent à maintenir les bois à ouvrer. La table est animée d'un mouvement de va-et-vient, et sa vitesse au retour est triple de celle du faller; les outils ne fonctionnent que dans le sens du faller.

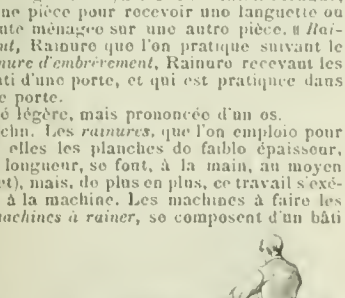

Machine à faire des rainures.

RAIPONCE (*rè-ponss*) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de campanule comestible (*campanula rapunculus*). ‖ Nom vulgaire de quelques espèces du genre *phyteuma*, employées comme alimentaires. ‖ Nom donné parfois à la mâche.

— ENCYCL. Les *raiponces*, dites quelquefois *cheveux de vénus*, sont des herbes bisannuelles, qui croissent dans les bois. Leurs feuilles, un peu velues, sont radicales et disposées en rosettes; leurs fleurs sont bleues et réunies en grappes. On cultive la raiponce pour ses feuilles, que l'on consomme en salade, et pour ses racines alimentaires.

RAIPOUR, ville de l'empire anglais de l'Inde (provinces Centrales, prov. de Tchattisgarh), près du Karoun, affluent droit du Seonât (bassin du Mahanadi); 21.900 h. Ch.-l. d'un district peuplé de 1.832 000 h.



Raiponce : *a*, en épi; *b*, coupe de la fleur; *c*, campanule raiponce.

RAIRE (*rèr'* — du lat. *radere*, même sens) v. a. Raser, tondre. (Vx.)

— PROV. : **A barbe de fou on apprend à raire**, Il faut être fou pour se prêter aux expériences dont on peut avoir à souffrir et dont les autres profitent pour s'instruire. ‖ **Un barbier rait l'autre, On se rend de mutuels services.**

Rais, aise part. pass. du v. Raire.

— Substantiv. Personne rasée : *Ne se soucier ni des* RAIS *ni des* TONDUS, Ne s'inquiéter de personne.

RAIRE (*rèr'* — orig. dout.; cf. l'ital. *raggliare*, braire, et *raitare*, bramer. Se conjugue comme TRAIRE v. n. Vénér. Bramer, crier, en parlant de la bête : *Les cerfs* RAIENT *quand ils sont en rut.* ‖ On dit aussi RÂLER, et RALLER.

RAIRIES (LES), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 16 kilom. de Baugé, près du Loir; 934 hab. Fabriques de poteries et de carreaux.

RAIRIZ, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense], dans un pays assez montagneux; 1.330 hab.

RAIS (*rè* — du lat. *radius*, même sens. C'est par suite d'une erreur que l'usage a consacré la forme *rais* comme un sing. : *rais* est en réalité un plur. dont *rai*, forme autrefois employée, est le sing.) n. m. Rayon : *Les* RAIS *de la lune.*

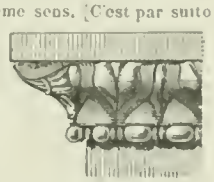

Rais de cœur.

— Archit. *Rais de cœur*, Ornement en forme de cœur qu'on emploie dans certaines moulures.

— Blas. Rayon des étoiles. (V. ÉTOILE.) ‖ Dent d'une molette d'éperon. ‖ Rayon d'une roue. ‖ Denteluro des couronnes à l'antique. ‖ Nom des rayons de l'escarboucle et, par extension, de l'escarboucle elle-même, dite aussi *rais d'escarboucle* (n. m.)

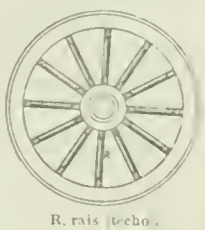

R. rais (techn.).

— Forest. Nom donné aux branches coupées sur la partie basse du tronc des sapins, pour servir de bois à brûler.

— Techn. Chacune des pièces qui entrent par un bout dans le moyeu de la roue et par l'autre dans les jantes et qui relient ces deux pièces pour former une roue.

RAIS (*rès*) n. m. Pêch. Nom méditerranéen d'un filet à main, l'épervier. ‖ On dit également RAISSON.

RAIS (Gilles DE), maréchal de France. V. RETZ.

RAISAINE (*rè-zèn'* ou **RAISAIM** (*rè-zèm'*) n. m. Variété de cépage vigoureux et fertile, cultivé dans l'Ardèche, et qui donne des fruits globuleux, jaune doré, ponctués de brun, excellents raisins de cuve et de table. ‖ On dit aussi DURAISAIN.

RAISIN (*rè* — du lat. *racemus*, même sens) n. m. Vitic. Fruit de la vigne. ‖ *Raisin de Candolle* ou *Raisin du pauvre*, Syn. de GROS ROUGE. ‖ *Raisin des dames*, Syn. de PANSE JAUNE. ‖ *Raisin de Calabre*, Cépage vigoureux que l'on cultive en serre. ‖ *Raisin de Madère*, Syn. de MUSCAT NOIR. ‖ *Raisin de Malaga*, Syn. de MUSCAT D'ALEXANDRIE. ‖ *Raisins de caisse*, Raisins secs qui s'expédient en caisses. ‖ *Raisins de Corinthe*, Raisins secs, à très petits grains, qui viennent des îles Ioniennes. ‖ *Raisins de Damas*, Raisins secs de Syrie.

— Arg. Se dit quelquef., ainsi que *raisine*, pour RAISINÉ.

— Bot. *Raisins d'Amérique* ou *Baies de phytolacca decandra* et *dioica*, Phytolaccacées, dont le suc sert à rehausser la couleur de certains vins rouges. ‖ *Raisins des bois*, Baies de myrtille. ‖ *Raisins de loup*, Baies narcotiques de la morelle noire. ‖ *Raisins de mer ou des tropiques* (sargassum vulgare), Algues fucacées. ‖ *Raisin d'ours*, Nom spécifique d'une espèce d'arbousier et de la bousserolle. ‖ *Raisins de renard*, Fruit toxique de la parisette.

— Comm. Format de papier ayant généralement 0m,50 sur 0m,65, employé surtout pour l'impression des volumes. (A l'origine, il était marqué d'une grappe dans la pâte.) ‖ Nom donné au papier de tenture.



Raisin (mar.).

— Dr. anc. *Quart, Tiers raisin* ou *Demi-raisin*, Redevances qui consistaient dans le quart, le tiers ou la moitié du produit des vignes.

— Mar. anc. *Raisin* ou *Grappe de raisin*, paquet de mitraille ou boîte à mitraille.

— Therap. V. la partie encycl. ‖ *Raisins purgatifs*, Electuaire formé d'un mélange de pulpe de raisin et d'infusion de séné, évaporé en consistance d'extrait.

— Zool. *Raisin de mer*, Nom vulgaire des œufs de divers mollusques céphalopodes, qui sont disposés en grappe.

— ALLUS. LITTÉR. : **Le Renard et les Raisins**, Titre d'une fable de La Fontaine. V. RENARD.

— ENCYCL. Vitic. Le *raisin* est une grappe composée, dont les grains (petits, moyens, surmoyens, gros, globuleux, ovoïdes ou olivoïdes) sont reliés au sarment par un pédoncule fort ou grêle, long ou court, et des pédicelles plus ou moins grands et ramassés; cette armature (pédoncule et pédicelles) constitue la *rafle*; la grappe elle-même est dite petite, moyenne, grosse, courte, cylindrique, cylindro-conique, allée ou rameuse. Ces caractères permettent la détermination des espèces et des variétés.

Les raisins sont blancs, jaunes, verts, roses, violets ou noirs, et on les désigne souvent par les couleurs, et ce n'est qu'exceptionnellement que l'on rencontre des raisins de deux ou trois couleurs sur le même cep de vigne très cultivé.

Le grain de raisin est formé d'une enveloppe pourvue [illegible] une pulpe contenant le jus sucré et des pépins, qui a quelquefois [illegible] ; la peau, [illegible] plus ou moins épaisse, recouverte de pruine [illegible] ; la saveur des raisins est variable [illegible] à la [illegible].

Suivant la [illegible] et [illegible] entre les deux extrêmes, [illegible] à la [illegible] ;



Raisins : 1. Corinthe blanc; 2. Cabernet franc; 3. Chasselas doré; 4. Frankenthal; 5. Pinot noir; 6. Robin noir; 7. Col; 8. Clairette blanche; 9. Ribier; 10. Savagnin blanc; 11. Muscat noir; 12. Pis de chèvre blanc; cépage de Hongrie; 13. Gamay rond.

faire rentrer certaines variétés dans l'une ou dans l'autre, on divise les raisins en *raisins de cuve* et en *raisins de table*; les premiers servant plus spécialement à la préparation du vin, tandis que les autres sont réservés à la consommation de bouche.

Raisins de cuve. Les espèces et surtout les variétés en sont nombreuses (350 à 400 cultivées en France), et nous ne pouvons en donner ici une énumération même abrégée; toutefois, il convient de citer les cépages qui contribuent le plus à la production des grands vins français (bordeaux, bourgogne, champagne, chablis, sauternes, etc.); ce sont : cabernet franc, cabernet sauvignon, cot, gamay rond, grenache noir, merlot, pinot noir, ribier, robin noir, sirah pour les *cépages rouges* : marsanne blanche, muscadelle, muscat blanc de Frontignan, pinot blanc, roussanne, sauvignon, savagnin, sémillon, viognier pour les *blancs*. On trouvera, d'ailleurs, les caractères propres à ces cépages, leurs synonymes et l'indication de leur aire de culture à l'ordre alphabétique de chacun d'eux.

Raisins de table. Voici les variétés les plus répandues et les plus estimées : *raisins blancs* : les chasselas, les madeleines, la clairette, le muscat blanc, etc. ; *raisins noirs* : le cinsaut, la madeleine noire ou plant de juillet, le muscat noir, le frankenthal, le portugais bleu, etc.

Les raisins de table peuvent être conservés au fruitier pour être consommés peu à peu dans le cours de l'hiver. Il existe deux modes de conservation : le premier permettant de garder les fruits avec toute leur fraîcheur jusqu'en mars et avril; c'est le procédé en usage à Thomery, près de Fontainebleau et encore à Conflans-Sainte-Honorine, à Chanteloup, à Andresy, etc., dans les environs mêmes de Paris, où il constitue une source importante de revenus. Le raisin est cueilli avec un bout de sarment de 0m,12 à 0m,15),

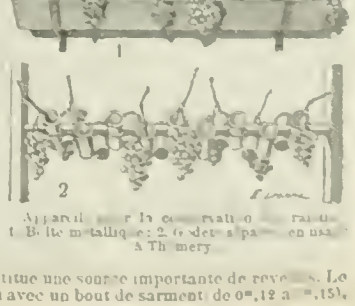

Appareil pour la conservation du raisin. 1. Boîte métallique; 2. Godet à pain en usage à Thomery.

[illegible] et d'harrasse [illegible]

Raisin l'Aîné Ja[illegible], comédien, auteur et musicien, né à [illegible] en 1653, mort à Paris en 1[illegible]. Son père, [illegible] à Troyes, l'amena tout [illegible] à Paris avec [illegible] frères et sœurs, qui tourmentent la [illegible] petits [illegible] enfants. Il fut reçu à la Comédie-Française en 1[illegible], et, pendant les dix années qu'il y passa, il fit représenter quatre petites comédies de sa composition : *le Vendeur de sagesse* (1684), *le Petit Homme de la Foire* (1687), *le Faux Grimoire* (1688), *Merlin garçon* (1690).

Son frère Jean-Baptiste, dit **Raisin Cadet,** né à Troyes en 1655, mort en 1[illegible], fit d'abord partie de la troupe [illegible] et alla [illegible] à l'hôtel de Bourgogne en 1679. Il passa [illegible] suivante au théâtre Guénégaud, où il fut [illegible] treize ans le premier emploi comique avec une [illegible] perfection qui lui donna le nom de *petit Molière*. [illegible] ses [illegible] aux et la grande livrée, les rôles [illegible] et les caractères. — La femme de ce dernier, Françoise Pitel de Longchamp, dite **Mlle Raisin,** née en 1[illegible], morte en 1721, entra avec son mari à l'hôtel de Bourgogne, et [illegible] peu après la jonction de 1680. Elle [illegible] les premières [illegible] de tragédie, et fut aimée du grand [illegible]. Elle se retira en 1701.

RAISINÉ *ré* n. m. Confiture que l'on fait avec du jus [illegible] auquel on joint des poires ou d'autres fruits.

— Étym. Autref. et par corrupt. du mot RÉSIGNÉ. *Ne* [illegible] *tiller du raisiné*, Se refuser à résigner une [illegible], un bénéfice.

— Arg. Sang.

— Encycl. Art culin. Voici la recette du *raisiné* de Bourgogne, [illegible] et le plus estimé : Choisir du raisin bien mur, le [illegible], en ôter le jus par le pressoir ou différemment, mettre ce jus à bouillir dans un chaudron de cuivre [illegible] et le faire réduire de moitié, en remuant pour qu'il ne s'attache pas, y ajouter ensuite des quartiers de [illegible] pelés : la messire-jean est la meilleure, faire encore réduire à trois quarts et mettre en pots non vernissés.

RAISINER [illegible] rad. *raisin*) v. n. Boire du vin. (Vx.)

— Arg. *Raisiner du merlin*, Saigner du nez.

RAISINIER *ré, ni-é* — rad. *raisin*, par allus. à la forme [illegible] n. m. Bot. Nom vulgaire du genre coccoloba. V. COCCOLOBA.

RAISINIÈRE *ré* — rad. *raisin* n. f. Petite tumeur granuleuse et noirâtre, qui se forme quelquefois à la surface de la [illegible].

Raismes, [illegible] du départ. du Nord, arrond. et à 7 k. de Valenciennes, 7 871 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques [illegible] et d'ancres, de matériel de chemins de fer, [illegible]. Sucreries. Houillères.

RAISON [illegible] — du lat. *ratio*, même sens n. f. Faculté [illegible] de juger le bien et le mal, le vrai et le faux, qui est [illegible] de l'homme peut connaître et juger : *La raison n'est que le regard de l'esprit*, Bautain. « Intelligence [illegible] comme [illegible] susceptible d'accroissement ou [illegible] de force ou de faiblesse : *Perdre, Recouvrer la raison.* » Faculté intellectuelle, considérée comme règle [illegible] actions. *Souvent, la* RAISON *est bien faible contre les passions.* « *Âge de raison*, Âge où les enfants commencent à avoir [illegible] de leurs actes.

— Art. [illegible] *La* RAISON *a eu son enfance, ainsi que les autres arts*, Bart.

— [illegible] peut [illegible] comme un devoir, comme [illegible] conforme à l'équité, à la justice, [illegible].

— Preuve [illegible] un raisonnement : *Quand [illegible] on ne doit pas employer les [illegible]*.

— [illegible] *Le cœur a ses* RAISONS *que la [illegible]*.

— [illegible] se dit [illegible] Une [illegible] Demander [illegible] Parler [illegible] Vanter [illegible] Mol. *Il ne faut pas [illegible] Se battre [illegible] qu'on a [illegible] Entendre raison [illegible]*. En expliquer les causes, les [illegible] *On ne* RAISONNE *point* RAISON *d'un [illegible]*. Mme de Sévigné : *Se faire raison à soi-même, se faire justice à soi-même*.

— Loc. div. *Mettre quelqu'un à la raison*, Le ramener par la force à [illegible] de raison. Être qui n'existe que dans l'esprit, dans les esprits. *Une maison de fer, un palais de [illegible]*. *Mariages de* RAISON, *Mariage de raison*, Mariage dans lequel on a plus consulté les convenances, les rapports [illegible] et la fortune que l'inclination. *La dernière raison*, Le motif le plus puissant : *La force fut pendant quelques siècles la* DERNIÈRE RAISON *des tyrans*. (A. Mart. [Correspond. à l'*ultima ratio* des Latins.) *La dernière raison des choses, des sciences*, Ce qui serait nécessaire pour en avoir une connaissance parfaite. « *Parler raison*, Parler avec sagesse, d'une manière vraisemblable : *Il fait, c'est [illegible] parler*, PARLER RAISON *aux enfants*. — *Il fait [illegible]*, Il pleut, PARLER RAISON, Devenir [illegible] raisonnable. « *Voilà* PARLER RAISON, [illegible]. Avoir des motifs solides pour penser, parler [illegible] on fait. *Avoir raison d'un homme, d'un [illegible]*, Le ramener à de meilleurs sentiments, vaincre [illegible], Le ramener à de meilleurs sentiments, vaincre sa résistance. *Donner raison à quelqu'un*, Trouver bon, trouver juste ce qu'il dit ou ce qu'il fait. « *Entendre raison*, Consentir une chose, se montrer conciliant : *La femme n'entend* RAISON *que lorsqu'elle est contente*. (J. Joubert.) « *Avoir des raisons avec quelqu'un*, Avoir des difficultés, une querelle avec quelqu'un. « *Tenir sa raison*, Être [illegible] [illegible], L'entretenir de ses affaires, de ses intérêts, [illegible] *ses raisons à une femme*, L'entretenir de l'amour [illegible] pour elle. « *Se faire raison soi-même, à soi-même*, [illegible] On a pour elle. « *Se faire raison soi-même, à soi-même*, Se faire justice de sa propre autorité. « *Faire raison à [illegible]*, Faire justice de sa propre autorité. « *Faire raison à quelqu'un d'une santé qu'il a portée*, Boire avec lui à la santé de la personne qu'il a nommée. *Faire raison à quelqu'un*, Boire ou manger autant que lui. « *Se faire une raison*, Prendre une détermination comme par résignation, [illegible] pour en finir. « *Ce n'est pas raison*, Expression qui a vieilli [illegible] et que l'on employait pour : Il n'est pas raisonnable ; ce n'est pas un motif pour. « *Comme de raison*, Comme il est juste et raisonnable de faire. « *Plus que de raison*, Plus qu'il n'est raisonnable de le faire. « *Point tant de raisons*, En voilà assez, pas tant d'explications inutiles. « *A plus forte raison*, Par un motif d'autant plus fort. *Pour raison et non connue*, Pour un motif que je ne veux pas divulguer. « *Pour raison à vous connue*, Pour un motif que vous connaissez bien et qu'il n'est pas nécessaire que je développe.

— Loc. adv. *A telle fin que de raison*, Sert à exprimer d'une manière indéterminée qu'une chose est faite parce qu'on croit qu'elle pourra être utile à tout événement. « *Pour raison de quoi*, A cause de quoi. « *A* ou *En raison de*, A proportion de, sur le pied de : *Payer une étoffe* À RAISON DE *dix francs le mètre. Être payé* EN RAISON DE *ce qu'on a fait.* — Vu, en considération de : EN RAISON DES *circonstances*. « *Il n'y a ni rime ni raison*, On ne trouve aucune marque de bon sens. « *Selon Dieu et raison*, En homme de bien : *Vivre* SELON DIEU ET RAISON. « *Il y a raison partout, pour tout*, Il doit y avoir des bornes à tout.

— Comm. *Raison sociale* ou *de commerce*, ou simplem. *Raison*, Réunion des noms des associés, rangés et énoncés de la manière fixée par l'acte d'association pour signer la correspondance, les effets de commerce : *La maison de banque connue sous la* RAISON *Jacques Laffitte et compagnie*. « S'emploie quelquefois, par analogie, dans des phrases où il n'est pas question de commerce : *La guerre n'est que la vengeance par commandite et le meurtre sous* RAISON SOCIALE. (Th. Gaut.) « Part d'un associé dans le fonds d'une société de commerce : *La* RAISON *de cet associé est d'un tiers, d'un cinquième*. (Auj. on dit plutôt, en ce sens, INTÉRÊT ou MISE DE FONDS.)

— Comm. *Livre de raison*, Ancien nom du GRAND LIVRE.

— Dr. Titres et prétentions d'une personne : *Être subrogé aux droits, noms,* RAISONS *et actions de quelqu'un*. « *Pour valoir, pour servir ce que de raison, Pour être ordonné ce que de raison*, Pour valoir, pour être ordonné conformément à ce qu'exige la justice, l'équité.

— Hist. *Culte de la Raison*, Nouvelle religion imaginée par Anacharsis Cloots et Chaumette. V. la partie encycl.

— Math. Rapport qui existe entre une quantité et une autre quantité : RAISON *arithmétique*. RAISON *géométrique*. *Newton posa ce principe que l'attraction est* EN RAISON INVERSE *du carré des distances et* EN RAISON DIRECTE *des masses*. (Ces expressions, *En raison directe, En raison inverse*, s'emploient en un sens analogue dans le langage ordinaire : *Chez le parleur, le flux du discours est toujours en* RAISON DIRECTE *de la pauvreté de la pensée*. [Proudh.]) « *Premières et dernières raisons des accroissements*, Théorie établie par Newton. « *Raison égale*, Proportion ou égalité de rapports. « *Moyenne et extrême raison*, Proportion dans laquelle un tout est à une de ses deux parties comme celle-ci est à la seconde. « *Raison d'une progression*. V. PROGRESSION.

— Musiq. *Raison des intervalles*, Rapport qui existe entre les deux termes d'un intervalle. V. INTERVALLE.

— Philos. *Raison suffisante*. Dans le système de Leibniz, Ce qui rend parfaitement intelligible la production d'un phénomène.

— Polit. *Raison d'État*, Considération d'intérêt supérieur que l'on invoque dans un État quand on fait des choses contraires à la loi, à la justice.

— Techn. *Mettre les pièces de bois en leur raison*, Mettre chaque pièce à sa place.

— Prov. : **Où force domine, raison n'a point de lieu,** La force l'emporte sur la raison. « **C'est la raison que chacun soit maître en sa maison,** Il est juste que chacun dispose sa vie comme il l'entend.

— SYN. **Jugement, sens.**

— ALLUS. LITTÉR. : **La raison dit Virgile, et la rime Quinault,** Vers spirituellement caustique de Boileau dans sa 2e satire.

Si je pense exprimer un auteur sans défaut,
La raison dit Virgile, et la rime Quinault.

— **Par raison démonstrative,** Allusion à un passage du *Bourgeois gentilhomme* (II, 3). M. Jourdain a appris de son maître d'armes, *par raison démonstrative*, comment il faut parer ou porter une botte, de façon à savoir « tuer son homme et ne pas être tué ». Comme il voit son maître à danser chercher querelle à son maître d'armes, il lui dit : « Êtes-vous fou de l'aller quereller, lui qui sait tuer un homme par raison démonstrative ? »

— ALLUS. LITTÉR. :

La raison du plus fort est toujours la meilleure,

Morale de la fable de La Fontaine, *le Loup et l'Agneau* (I, 10) par laquelle le fabuliste a voulu montrer que la *raison* du plus fort est, non pas la plus juste, mais celle qui, en réalité, l'emporte toujours.

— ENCYCL. Philos. Il n'est pas de terme plus usité et qui semble plus clair que celui de *raison* : il n'en est pas qui soit en réalité plus confus ou du moins qui demande [illegible] explications. Tantôt on oppose la raison à l'instinct et l'on entend alors par « raison » l'ensemble des facultés psychologiques qui distinguent l'homme de l'animal, l'activité réfléchie de l'activité spontanée. Tantôt on oppose la raison à la folie, tantôt à la sensibilité, et dans ce dernier cas on entend par « raison » la connaissance de certains principes qui paraissent dépasser l'expérience et ne semblent pas donnés par les sens. Tantôt, enfin, on oppose la raison à la foi, et elle est l'ensemble des facultés naturelles de l'homme opposées à des lumières surnaturelles ou révélées.

Ces diverses acceptions du mot « raison » ne sont pas contradictoires. La raison désigne un ensemble d'idées et de jugements que tous les hommes semblent posséder en commun et qui présentent certains caractères particuliers très différents de ceux des notions dues à l'expérience. Ces principes sont nécessaires et universels. Nécessaires parce que nous ne pouvons pas concevoir leur contraire et qu'ils sont la condition de la pensée. Ils sont universels parce que cette même nécessité s'impose à tous les hommes. Les philosophes ne sont pas d'accord pour dresser la liste de ces principes. Ils admettent tous que le principe d'identité est la loi formelle de la pensée : *Une chose est ce qu'elle est, A est A*. Toutes les sciences déductives reposent sur le principe d'identité. Leibniz ajouta au principe d'identité le principe d'universelle intelligibilité ou de raison suffisante : *Tout ce qui est a une raison d'être*. Toute démarche de la pensée suppose que la réalité sur laquelle elle s'exerce peut être comprise. Mais cette explication des faits donnés ne se trouve pas en eux-mêmes ; on doit la chercher, soit dans ce qui subsiste alors qu'ils passent : d'où le principe de substance, soit dans les antécédents dont l'existence détermine la leur : d'où le principe de causalité. On a proposé d'autres principes tels que le principe de finalité, mais, disent certains, il est possible que la finalité ne soit qu'apparente et le résultat de la seule causalité.

Ces principes sont-ils vraiment premiers ? Ne seraient-ils pas au contraire de simples généralisations de l'expérience ? C'est le problème examiné par l'*empirisme*, l'*associationisme* et l'*évolutionnisme*. V. ces mots.

Ces principes nous permettent-ils d'atteindre la réalité par delà les apparences phénoménales ? Sont-ils au contraire seulement les lois de la représentation des phénomènes ? D'après Descartes, la raison est intuitive ; indépendamment de toute donnée sensible, elle permet de connaître Dieu, l'âme, la réalité physique, d'en saisir la nature et les lois. D'après Kant, la raison est discursive ; elle permet seulement de systématiser notre connaissance du monde sensible. V. DOGMATISME, et CRITICISME.

— Comm. *Raison sociale*. V. SOCIÉTÉ.

— Hist. *Culte de la Raison*. Au cours de Révolution, en 1793, en province comme à Paris, les clubs s'employèrent à faire proclamer la suppression des cultes et à inviter les prêtres catholiques à abjurer leurs erreurs. Ce fut Fouché à Nevers, qui le premier engagea sa province à supprimer ses prêtres et à convertir les objets sacerdotaux ou en monnaie, ou en bronze à canon. Nombre de prêtres vinrent donner leur démission ; à Paris, l'évêque métropolitain Gobel, ses vicaires et une partie du clergé de la capitale se rendirent à la Convention pour y abdiquer leurs fonctions. C'est pour remplacer ce culte délaissé que la Convention décréta les fêtes de la déesse Raison. Notre-Dame fut dédiée à la déesse, et une fête solennelle eut lieu le 10 novembre 1793. Une actrice de l'Opéra, Mlle Maillard, figurait la Raison. Elle fut reçue à la Convention, puis reconduite dans son temple, où toute l'assistance chanta l'*Hymne à la Liberté*. Des fêtes semblables eurent lieu en province. Mais ce nouveau culte dut s'effacer bientôt devant l'Être suprême de Robespierre.

RAISONNABLE (*rè-zo-nabl'*) adj. Doué de la faculté de raisonner : *L'homme est un animal* RAISONNABLE.

— Qui agit, qui se gouverne selon la droite raison : *Il faut rendre les enfants* RAISONNABLES. (J. Joubert.)

— Qui a atteint l'âge où l'on comprend les choses, où l'on raisonne : *On voit des enfants se conduire comme des personnes* RAISONNABLES.

— Qui est conforme à la droite raison : *Une conduite peu* RAISONNABLE. « Qui est suffisant, convenable, acceptable : *Une fortune* RAISONNABLE. « Qui n'a rien d'outré ni d'exagéré : *Un prix* RAISONNABLE.

RAISONNABLEMENT (*rè-zo-na*) adv. D'une manière raisonnable, conforme à la raison.

— Passablement, suffisamment, convenablement : *Avoir du bien* RAISONNABLEMENT.

RAISONNAILLERIE (*rè-zo-na-ill-e-ri* [*ll* mll.]) n. f. Manie de raisonner, abus du raisonnement.

RAISONNANT (*rè-zo-nan*), **ANTE** [rad. *raisonner*] adj. Fam. Qui a l'habitude ou la manie de répliquer, de discuter : *Je vous trouve aujourd'hui bien* RAISONNANTE. (Mol.)

— Pathol. *Folie raisonnante*, Forme de folie dans laquelle le malade, tout en montrant des penchants incompatibles avec la possession de la raison, a, dans ses idées et dans ses actes, une suite logique qui pourrait faire croire à une vraie lucidité d'esprit.

RAISONNEMENT (*rè-zo-ne-man*) n. m. Faculté, action ou manière de raisonner : *Le* RAISONNEMENT *n'est qu'un instrument, aussi bon pour l'erreur que pour la vérité*. (V. Cousin.)

— Enchaînement de faits déduites les unes des autres pour arriver à une démonstration : *Des faits prouvent plus que les* RAISONNEMENTS. (B. Const.)

— Loc. fam. *Raisonnements à perte de vue*, Longs raisonnements qui ne concluent rien. « *Point tant de raisonnements, Point de raisonnement*, Ne raisonnez pas, ne discutez pas.

— ENCYCL. Philos. Le *raisonnement* consiste à prouver la vérité d'une connaissance par la vérité d'une autre, et d'autres termes à inférer l'inconnu du connu. C'est donc grâce au raisonnement que nous pouvons étendre indéfiniment nos connaissances et les relier logiquement les unes aux autres. Il y a des connaissances immédiates ou intuitives, qui ne dérivent pas de connaissances antérieures telles sont les perceptions que nous avons des objets extérieurs, la conscience que nous prenons de nos propres états, et peut-être aussi la connaissance de certains principes de la raison. Mais la plupart des vérités que nous possédons sont médiates, dérivent de connaissances antérieures. Le raisonnement est l'instrument fondamental des sciences, car toutes les vérités scientifiques sont inférées, soit de l'observation des faits dans les sciences physiques, soit de définitions construites à priori dans les mathématiques. Enfin, il permet de systématiser notre savoir et de lui conférer une grande intelligibilité en montrant comment nos jugements s'enchaînent les uns aux autres.

On distingue des raisonnements différents, selon la nature du jugement qui sert de preuve. On peut en effet :

1° Prouver la vérité d'une proposition particulière à l'aide d'une proposition générale ; c'est proprement l

déduction (v. ce mot), qui prend souvent la forme du *syllogisme*. V. ce mot.

2° Prouver la vérité d'une proposition générale à l'aide d'une ou de plusieurs propositions particulières ; c'est ce qu'on nomme l'induction. V. INDUCTION.

3° Prouver la vérité d'une proposition particulière à l'aide d'une autre proposition particulière (raisonnement par analogie). V. ANALOGIE.

RAISONNER (*ré-zo-né*) v. n. Se servir de sa raison pour discuter, juger : RAISONNER *juste*. RAISONNER *faux*.

— Répliquer, soulever des objections, etc., au lieu de recevoir docilement des ordres ou des réprimandes : *Il n'est pire valet que celui qui* RAISONNE. (P.-L. Courier.)

— Loc. fam. *Raisonner comme une pantoufle, Raisonner pantoufle*, Raisonner de travers. (On dit aussi *Raisonner comme un tambour mouillé*, parce que, dans cet état, un tambour *résonne* mal.)

— Comm. Déclarer des marchandises soumises au droit de douane.

— Mar. Hélor un navire qui sort du port pour savoir son nom, sa nationalité, sa route. || Se dit encore d'un bâtiment de guerre qui va reconnaître un autre navire en pleine mer. Dans ce cas, il hisse ses couleurs et les appuie d'un coup de canon.)

— v. a. Discuter, appliquer le raisonnement à : *Le courage* RAISONNE *le danger qu'il brave*. (La Rochef.-Doud.

— Discourir, converser sur le complément qui suit se met sans article) : RAISONNER *politique, philosophie*.

— Chercher à persuader, à faire entendre raison à : *On entraîne les masses et l'on* RAISONNE *les individus*. (La Rochef.)

— Substantiv. n. m. Action ou manie de raisonner : *Se perdre par le* RAISONNER.

Raisonné, ée part. pass. A quoi l'on applique les règles du raisonnement : *Problème bien* RAISONNÉ. || Fondé sur le raisonnement : *La gymnastique est la science* RAISONNÉE *des mouvements du corps*. (Mme Mounarson.) || Dont on déduit les raisons, qui est accompagné de raisonnements : *Analyse* RAISONNÉE.

— Substantiv. n. m. Ce qui est raisonné : *Du* RAISONNÉ *n'est pas obscur*. (Volt.)

Se raisonner, v. pr. Être discuté : *L'honneur se sent et ne se* RAISONNE *pas*. (Cte Ferrand.)

— S'alléguer à soi-même des raisons, discuter avec soi-même : *On a beau* SE RAISONNER, *on ne se résigne pas*.

RAISONNEUR (*ré-zo-neur'*), **EUSE** n. Personne qui raisonne : *Un bon, Un solide* RAISONNEUR.

— Personne qui veut raisonner sur tout, qui abuse du raisonnement : *L'homme raisonnable se tait souvent, le* RAISONNEUR *ne déparle pas*. (Didier.)

— Personne qui discute les ordres qu'on lui donne ou les observations qu'on lui fait : *Mêle-toi de donner à tes enfants, sans faire tant la* RAISONNEUSE. (Mol.)

— Théâtr. Nom donné, dans l'ancienne comédie, aux emplois des personnages sérieux, qui discutaient, qui faisaient de la morale : *Les* RAISONNEURS *de Molière sont l'idéal du bon sens français au XVIIe siècle*. (Ph. Chasles.

— Adjectiv. Qui raisonne : *En devenant trop* RAISONNEUR, *votre vieux monde a cessé d'être croyant*. (Le P. Ventura.)

— Qui discute les ordres ou les réprimandes : *L'obéissance militaire ne doit pas être trop* RAISONNEUSE.

RAISSON n. m. Pêch. Syn. de RAIS.

RAITCHOR ou **RAITCHOUR**, ville de l'Inde Dekhan (Hyd. du Nizam). Château fort du XVIe siècle. — Le district de *Raitchor-Est* a 6.055 kilom. carr. et 315.000 hab. ; celui de *Raitchor-Ouest* a 8.739 kilom. carr. et 330.000 hab.

RAJAH ou **RAJA** (sanscr. *râdja*, souverain) n. m. Nom des princes hindous autrefois vassaux de l'empereur des Mongols. || On écrit aussi RADJAH et RADJA.

— ENCYCL. Ce mot a varié de sens suivant les époques. Dans les grandes épopées, le *Mahâbharata* et le *Ramayana*, il désigne, avec l'adjonction de certaines épithètes, les souverains de la légende indienne. Cette qualification a passé du sanscrit dans les dialectes modernes de l'Hindoustan et des langues des pays de culture bouddhique ou mahométane. A partir de la conquête musulmane, ce furent les princes hindous non convertis à l'Islam qui portèrent les titres de *rajah* et de *maharajah* ; mais, à l'époque des Timourides ou Grands Mongols, le titre de *rajah* fut porté par des feudataires musulmans des empereurs de Delhi. Les grands vassaux de la couronne britannique ont continué à porter ce titre.



Costumes de rajahs.

Rajah do Mysore (LE), opérette en un acte, paroles de Chivot et Duru, musique de Ch. Lecocq (Bouffes-Parisiens, 1869). Le sujet de la pièce, amusant et ingénieux, est tiré d'un vieux conte allemand. La musique est une des plus charmantes et des mieux distinguées qu'aient écrites ce compositeur. Entre autres morceaux, elle contient une ouverture joliment construite, une valse chantée fort agréablement et des couplets bien accompagnés par le chœur.

RAJANIE (*ni*) n. f. Bot. Genre de dioscoracées.

ENCYCL. Les *rajanies* sont des plantes à rhizome généralement tubéreux, à tiges grimpantes et sarmenteuses portant des feuilles alternes, en général cordiformes, à nervures plus ou moins ramifiées. Les fleurs sont dioïques et groupées en épis axillaires. Le fruit est une capsule. On en connaît six espèces, de l'Amérique centrale et des Antilles. Leurs rhizomes feculents entrent dans la consommation, comme ceux des ignames.



Rajanie : *a*, fleur ; *b*, fruit.

RAJANO, comm. d'Italie (Abruzzo prov. d'Aquila), 3.600 hab.

RAJEC ou **RAJECZ**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie septentrionale, comitat de Trencsin), sur la Zilinica, bassin du Danube ; 2.900 hab. Tanneries ; sources minérales.

RAJETON n. m. Nom vulgaire, sur les côtes occidentales de France, de la jeune raie bouclée.

RAJEUNIR du préf. *ra*, et de *jeune* v. n. Ramener à l'état de jeunesse : *Médée* RAJEUNIT *Eson*. || Donner les qualités de la jeunesse : *Le triomphe* RAJEUNIT *les hommes*. Balz. || Faire paraître jeune : *Un vêtement qui* RAJEUNIT. || Dire plus jeune, diminuer l'âge de : *J'ai trente ans, ne me* RAJEUNISSEZ *donc pas*.

— Restaurer, donner un air de fraîcheur, de nouveauté à : *Le printemps* RAJEUNIT *la nature*.

— Loc. div. *Cela ne nous rajeunit pas*, Cela indique que nous ne sommes plus jeunes.

— v. n. Redevenir jeune, reprendre l'air et la vigueur de la jeunesse : *Le serpent* RAJEUNIT *en quittant sa peau*. || Reprendre une nouvelle vigueur : *Nos désirs* RAJEUNISSENT *sans cesse*. (Montesq.)

— Gramm. Employé comme verbe neutre, *rajeunir* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand il marque l'action seule ; il prend l'auxiliaire *être* quand la pensée embrasse, outre l'action, l'état qui en est la suite.

Se rajeunir, v. pr. Se rendre jeune ; se donner un air, une apparence de jeunesse : *On ne* SE RAJEUNIT *pas en portant perruque*. || Reprendre une vigueur nouvelle : *Tout* SE RAJEUNIT *autour de nous*.

— Fam. Se dire plus jeune qu'on ne l'est réellement : *On reconnaît aux femmes le droit de* SE RAJEUNIR.

RAJEUNISSANT (*ni-san*, ANTE adj. Qui a la propriété de rajeunir : *Des peuples pleins d'une sève nouvelle, vivante et* RAJEUNISSANTE. (Michelet.)

RAJEUNISSEMENT *ni-se-man*) n. m. Action de rajeunir, état de ce qui est ou paraît rajeuni : *Le* RAJEUNISSEMENT *d'Eson*.

— Action de restaurer, de réparer, de rafraîchir, de donner ou de reprendre de la vigueur : *Le* RAJEUNISSEMENT *de la nature au printemps*.

— Arboric. Opération qui consiste à raccourcir des branches épuisées et vieilles, de manière à obtenir des pousses nouvelles et plus vigoureuses.

— ENCYCL. Arboric. Le *rajeunissement* consiste à couper entièrement à la taille d'hiver les branches des arbres qui deviennent infertiles ou se dénudent. On provoque aussi à la base des branches *rabattues* le départ de nouveaux bourgeons, dont le plus vigoureux est conservé pour remplacer la branche d'sparue. Le poirier, le pommier, le prunier se prêtent fort bien au rajeunissement.

— Biol. *Rajeunissement karyogamique*. D'après Maupas, les infusoires ciliés, au bout d'un certain nombre de bipartitions, deviennent incapables de se diviser de nouveau, et passent à l'état de repos *sénescence*). Mais si, comme l'a établi Maupas, l'infusoire sénescent rencontre un autre infusoire dans la même condition, il y a conjugaison partielle et *rajeunissement karyogamique*, pourvu que ce nouvel infusoire ne provienne pas, par bipartitions successives, du même infusoire que son conjoint, ou bien pourvu qu'il ait évolué dans un milieu différent. L'infusoire peut être alors soumis à des bipartitions nouvelles. Ce phénomène a une grande importance, au point de vue de l'interprétation de la fécondation.

RAJEUNISSEUR (*ni-seur'*), **EUSE** n. Personne qui rajeunit, qui rend jeune : *Les masseuses, les épileuses, etc., sont des* RAJEUNISSEUSES *patentées*.

RAJIDES n. m. pl. Sous-ordre de poissons chondroptérygiens plagiostomes, comprenant les raies, les scies, les torpilles, les mourines et les pastenagues. — *Un* RAJIDE.

— ENCYCL. Les *rajides* sont des poissons ordinairement de grande taille, aplatis, possédant des évents et cinq fentes branchiales ; leurs nageoires pectorales, très développées, continuent le corps sur les côtés et donnent à ces animaux l'apparence d'un cerf-volant terminé par une longue queue grêle souvent armée d'épines. Les rajides sont représentés dans toutes les mers du globe ; ils ont vécu dès l'époque carbonifère ; leur squelette cartilagineux ne s'est pas conservé ; on ne les connaît que par leurs dents ou leurs plaques dentaires. Le sous-ordre des rajides compte six familles : *pristidés, trygonides, myliobatides, rhinobatidés, rajidés, torpédinides*.

RAJIDÉS n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, du sous-ordre des *rajides*, renfermant les raies proprement dites et genres voisins. — *Un* RAJIDE.

RAJKA ou **RAGENDORF**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie occid., comitat de Wiesebourg), non loin du Danube ; 3.000 hab. Chef-lieu d'un district peuplé de 20.000 hab.

RAJNA Pio, philologue italien, né à Sondrio en 1849. Professeur de philologie romane à l'Académie scientifico-littéraire de Milan (1873), puis à l'Institut des études supérieures de Florence (1883), il a publié de remarquables travaux sur la poésie épique en Italie et en France : *Ricerche intorno ai Reali di Francia* (1872), et *le Origini dell'epopea francese* (1883), ses deux principaux ouvrages ; *i Cantari di Carduino* (1873) ; *le Fonti dell'Orlando furioso* (1876) ; une édition du *De vulgari eloquio* de Dante (1896).

RAJON Paul-Adolphe), graveur français, né à Dijon (Côte d'Or) en 1844, mort à Auvers-sur-Oise en 1888. Il eut pour maîtres Pils, Gaucherel et Flameng. On lui doit de très nombreuses gravures à l'eau-forte d'après les maîtres contemporains : *le Mercato, Berchandt* et *le Corps de garde*, d'après Gérôme ; *le Printemps*, d'après Marchal ; *la Lecture de la Bible*, d'après Brion ; *le Peintre et le Lisseur*, d'après Meissonier ; *Plan de campagne*, d'après Detaille ; *Salomé*, d'après H. Regnault ; *Fumeuse flamande*, d'après Meissonier, etc. Rajon a aussi produit des portraits dessinés qui eurent beaucoup de succès.

RAJOUTER du préf. *r*, et de *ajouter* v. a. Fam. Ajouter par surcroît : *Quand un mot est siffle, les auteurs disent : c'est l'acteur qui l'a* RAJOUTÉ.

RAJUSTEMENT *ste-man*) n. m. Action de rajuster, état de ce qui est rajusté : *Le* RAJUSTEMENT *d'une machine*.

RAJUSTER du préf. *r*, et de *ajuster* v. a. Ajuster de nouveau, ramener à l'état primitif : *Rajuster une serrure*. || Fig. Arranger, réparer, remettre : *Le pouvoir de rajuster, de remettre en ordre* (CHARLES DE BERNARD).

Se rajuster, v. pr. Être rajusté. || Remettre son ordre ou sa toilette : *Se rajuster après une bagarre*.

RAJUSTEUR, **EUSE** n. Celui, celle qui rajuste.

RAKCHAS, RÂKCHASA ou **RÂKCHASIS**, démon ou [illegible]

— ENCYCL. Ces [illegible] sont [illegible] et [illegible] dires, inconstants [illegible] mortiers, se nourrissant [illegible] des hommes, qui [illegible] la nuit [illegible] rer. Ils peuvent prendre toutes les formes [illegible] de servir leurs desseins. [illegible] naissent terribles ou [illegible] les *râkchasis*, sont plus [illegible] encore par leurs talents [illegible]

RAKHINKA, bourg de Russie (gouv. d'Astrakan), 4.000 hab.

RAKHMANKA, bourg de Russie, gouv. de Penza, 3.100 hab.

RAKKA, ville de la Turquie d'Asie (prov. d'Alep), sur l'Euphrate, en amont du confluent du Balik, environ. Ruines du palais de [illegible] Haroun-al-Raschid, dont elle fut la capitale. L'astronome arabe Albatégnius y avait son observatoire. C'est l'emplacement des cités antiques de *Nicephorion*, fondée par Alexandre, passa à l'Empire grec, avant Arbelones, de Antiochus, fondée par Séleucus Callinicus au IIIe s. av. notre ère, et *Constantinopolis* et de *Leontopolis*.

RAKKESTAD, bourg de la Norvège méridionale (prov. d'Akerthus), sur un affluent gauche du Glommen ; 6.500 h.

RAKOCZY ou **RAGOTSKY**, famille princière de Hongrie, originaire du comitat de Zemplin. Avec Sigismond Rakoczy, elle arriva au trône de Transylvanie (1607), et lutta pendant tout un siècle contre l'Autriche. Les membres les plus célèbres de cette famille sont : GEORGES Ier **Rakoczy**, né en 1597, mort en 1648. Après la mort de Gabriel Bethlen, il fut élu prince de Transylvanie en 1630 et fit de son pays le rempart de la liberté politique et religieuse. Allié des Suédois et des Français, il prit, en 1644, Cassovie et les villes minières de la Haute-Hongrie, et conclut, l'année suivante, avec l'Autriche la paix de Linz. — GEORGES II **Rakoczy**, né en 1621, mort en 1660, fils du précédent. Il gouverna la Transylvanie pendant les campagnes de son père et fut élu prince après la mort de celui-ci. Il se brouilla avec la Porte par son alliance avec Charles-Gustave, roi de Suède, contre la Pologne (1657), le sultan, dont les princes transylvaniens dépendaient, le destitua. Après le siège de Nagy Szeben, Rakoczy fut blessé, dans la bataille de Fénes, et mourut peu après. — FRANÇOIS Ier **Rakoczy**, né en 1645, mort en 1676, fils du précédent (Il fut élu prince du vivant de son père 1652 mais il n'arriva jamais au trône. Après la mort de son père, il se retira en Hongrie, embrassa le catholicisme et épousa (1666 Hélène Zrinyi, fille du ban de Croatie. — FRANÇOIS II **Rakoczy**, né à Borsi en 1676, mort à Rodosto (Turquie en 1735, fils du précédent. Il perdit de bonne heure son père, fut élevé à Vienne et épousa 1694 Amélie-Charlotte de Hesse-Rheinfels. En 1700, Vienne lui promit le secours de Louis XIV, s'il voulait reconquérir le trône de ses ancêtres. Les pourparlers engagés furent trahis, et Rakoczy fut emprisonné à Wiener-Neustadt. Il réussit à s'échapper, arriva en Pologne, où il trouva Nicolas Bercsényi, le futur général de ses armées. Aidé par Louis XIV, il alla en Hongrie 1703, où il fut reçu à bras ouverts. La guerre contre l'Autriche dura huit ans. D'abord, les armes de Rakoczy furent heureuses, la déchéance des Habsbourg fut même proclamée à la Diète d'Onod (1707). Mais bientôt les Autrichiens reprirent le dessus, et Rakoczy dut quitter la Hongrie. La paix de Szatmar 1711 mit fin à l'indépendance transylvaine. Rakoczy et ses fidèles furent déclarés proscrits. Le prince hongrois se rendit alors à Paris, où Louis XIV lui accorda une pension. En 1717, il quitta la France pour se rendre en Turquie, où il mourut.

Rakoczy (MARCHE DE), air national des Magyars. La tradition prétend que cette mélodie guerrière fut composée au XVIIe siècle par Rosznwœlgi. François II de Rakoczy se prit de passion pour cette marche, qu'il faisait jouer chaque fois qu'il se préparait à livrer bataille.

RAKOLNIK n. m. Il st. relig. V. RASKOLNIK.

RAKONITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la *Rakonitz*, tributaire de la Berana, affluent de la Moldau ; 5.215 hab. Ch.-l. de district. Mines de houille et de fer ; fabriques de cotonnades.

RAKOSI (Eugène), écrivain hongrois, né à Acsad en 1812. Journaliste et auteur dramatique, Rakosi est un des premiers poètes de la Jeune Hongrie. Son *Esope* (1846) marque une époque dans le théâtre hongrois. Il a donné, en outre : *Ladislas V, Vieillard dans un siècle honnête, l'Ecole de l'Amour, André et Jeanne*, tragédie historique, *Madeleine, la Reine Tatarin* (1862). Directeur du Théâtre populaire de 1875 à 1881, il fonda, en 1882, le *Budapesti Hirlap*, un des journaux les plus répandus en Hongrie. — Son frère, VICTOR **Rakosi**, né en 1879, est surtout connu pour ses esquisses humoristiques. Il a écrit, en outre, quelques bonnes comédies et des romans historiques.

RAKÔTI ou **RAKÔTÉ**, nom de la petite ville et [illegible] du Delta, qui s'élevait sur l'emplacement de Alexandre le Grand [illegible] sa [illegible] d'Alexandrie.

RAKOTO-RADAMA ou **RAKOUT**, Roi et V. RADAMA II.

RAKOV, ville de la Russie (Pologne), gouv. de Radom, sur la Czarna ; 3.500 hab. Les socinéens y avaient fait, au début du XVIIe siècle, leur siège principal.

RAKSZAWA, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), sur un tributaire du Wislok, affluent du San ; 3.910 hab.

RÂLANT *lan*, ANTE adj. Qui a le râle : *Bissé* RÂLANT. || Qui offre les caractères du râle : VOIX RÂLANTE.

RÂLE [illegible] n. m. [illegible] qui se [illegible] le nom [illegible] passage [illegible] [illegible] [illegible]

RAMADE n. f. Nom que les bergers pyrénéens donnent à une réunion de plusieurs centaines de moutons. ‖ Syn. de jonchée : RAMADE *de fleurs*.

RAMADOUER (du préf. *r*, et de *amadouer*) v. a. Radoucir quelqu'un en le caressant.

Se ramadouer, v. pr. Se radoucir.

RAMAGE (*maj'* — du lat. pop. *ramaticum*; de *ramus*, rameau) n. m. Rameau, branchage. (Vx.)

— Par ext. Représentation de rameaux, de branchages, etc., sur une étoffe : *Velours à* RAMAGE. ‖ Adjectiv. : *Robe* RAMAGE.

— Chant de divers petits oiseaux qui se tiennent dans les branches des arbres ou des buissons : *Le* RAMAGE *des pinsons*. Fig. et fam. : *Le* RAMAGE *des poètes*. ‖ Manière de parler d'une région. (Vx.) ‖ Se dit aussi du babil des enfants et de certains discours inintelligibles : *C'était un* RAMAGE *à n'y rien comprendre, de turc, de grec, etc.* (Th.Gaut.)

ALLUS. LITTÉR. :

... Si votre *ramage*
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois,

vers de La Fontaine dans la fable *le Corbeau et le Renard* (I, 15). Dans l'application, ces paroles du renard ont la signification générale de : Si votre valeur répond à vos brillantes apparences.

— Dr. anc. L'un des rameaux d'une ligne de parenté collatérale, ainsi nommée parce que ces lignes se ramifient comme les branches d'un arbre.

— Dr. cout. Faculté qu'avaient quelques sujets de couper des branches ou des rameaux dans les forêts de leur seigneur, moyennant redevance.

— Vénerie. Désigné autrefois les branches du bois d'un cerf. ‖ Adjectiv. : *Cerf* RAMAGE, Celui qui a son bois.

RAMAGE n. m. Opération de la fabrication du drap qui a pour objet de sécher l'étoffe au moyen de la tension uniforme, en même temps que de lui donner une largeur régulière sur toute la longueur.

RAMAGER (*jé* — rad. *ramage*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles A ou O : *Il ramagea. Nous ramageons*) v. a. Couvrir de ramages, en parlant d'étoffes, etc. : RAMAGER *de la soie, du velours*.

— v. n. Faire entendre son ramage : *Les oiseaux* RAMAGENT *le matin*.

— Fam. Chanter : *Le savetier de La Fontaine* RAMAGEAIT *du matin au soir*. ‖ Se dit aussi des petits enfants qui émettent des sons inarticulés : *Un bébé qui* RAMAGE.

RAMAIGRIR v. a. Rendre maigre de nouveau.

— v. n. Redevenir maigre.

RAMAIGRISSEMENT (*mè-gri-se-man*) n. m. Action de ramaigrir ; état de celui qui est ramaigri.

RAMAILLAGE (*ma-ill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de ramailler ; son résultat.

RAMAILLER (*ma-ill-é* [*ll* mll.]) v. a. Donner certaine façon aux peaux de chèvre, de bouc, pour les passer en chamois dès qu'on les a passées à l'huile. ‖ Réparer les mailles de : RAMAILLER *de vieux bas, un filet*. (On dit mieux REMAILLER.)

RAMAIRE ou **RAMARIA**. Genre de agaricinées comprenant des champignons qui croissent sur les troncs d'arbres et qui sont caractérisés par leur trame grêle, fibrilleux, etc.

RAMAIRE (*mèr'* — du lat. *ramus*, rameau) adj. Bot. Qui est attaché, qui appartient aux rameaux.

RAMALDE, bourg de Portugal (prov. d'Entre-Douro-o-Minho [distr. de Porto]) ; 4.000 hab.

RAMALIES (*lî* — lat. *ramalia* ; de *ramus*, rameau) n. f. pl. Antiq. Fêtes qu'on célébrait à Rome en l'honneur d'Ariane et de Bacchus, et dans lesquelles on portait des ceps de vigne chargés de raisins.

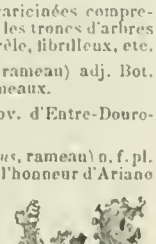

Ramaline

RAMALINACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de lichens poussant sur les écorces d'arbres ou les rochers, jamais à terre, ayant leur thalle constitué par des sortes de lanières à consistance de peau molle. — *Une* RAMALINACÉE.

RAMALINE n. f. Genre de lichens, type de la famille des *ramalinacées*.

— ENCYCL. Les *ramalines* ont un thallo cartilagineux comprimé, à ramifications laciniées. Ce sont de petites plantes d'un vert glauque pâle, qui se rencontrent sur les rochers, les vieux arbres, etc. La *ramaline des rochers* croit sur les côtes maritimes ; la *ramaline du frêne* se trouve sur les grands arbres des avenues ; la *ramaline orseille* du Pérou est tinctoriale.

RAMALINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une ramaline.

— n. f. pl. Tribu de la famille des lichens, ayant pour type le genre *ramaline*. — *Une* RAMALINÉE.

RÂMÂNANDA n. m. Secte de l'hindouisme vichnouite, fondée au XIIIe siècle de notre ère, et qui adore Vichnou sous la forme de son incarnation en Râmâ-Tchandra.

RAMANDOT (*do*) n. m. Croûte formée par le poussier qui s'attache aux tonnes, dans le lissage de la poudre.

Dans le Centre et dans l'Ouest, Surplus, quantité d'une chose donnée en sus de la quantité convenue.



Ramardage d'un filet.

RAMAROAGE n. m. Action de ramarder.

RAMARDER v. a. Réparer un filet de pêche.

RAMARDEUR, EUSE n. Celui, celle qui ramarde les filets.

RAMAS (*ma* — subst. verb. de *ramasser*) n. m. Assemblage confus de diverses choses : *Un* RAMAS *de curiosités*. *Un* RAMAS *de sottises*. ‖ Réunion de personnes méprisables : *Un* RAMAS *de canailles*.

— Eaux et for. Délit de celui qui ramasse dans les forêts du bois, des feuilles mortes, des faînes ou des glands.

— SYN. Collection, compilation, etc.

RAMASITOA n. m. Fête solennelle des anciens Péruviens.

RAMASSAGE (*ma saj'*) n. m. Action de ramasser : *Le* RAMASSAGE *des feuilles, du bois mort*.

RAMASSE (ital. *ramazza* ; de *ramus*, rameau) n. f. Sorte de traîneau guidé par un homme, et dans lequel les voyageurs descendent les pentes des Alpes couvertes de neige.

— Techn. Verge d'acier ronde et munie de dents, avec laquelle on élargit le canal de la baguette des armes à feu portatives. ‖ Verge de fer ayant à un de ses bouts un renflement cylindrique taillé en hélice, dont on se sert pour nettoyer l'intérieur des canons de fusil. ‖ Vieux foret dont le tranchant est usé et qui sert au même usage.



Ramasse-couverts.

RAMASSE-COUVERTS n. m. invar. Boîte allongée à plusieurs compartiments dans lesquels on place les couverts (cuillers, fourchettes, couteaux) en desservant la table.

RAMASSE-CROTTIN n. m. invar. Arg. milit. Cavalier.

RAMASSEMENT (*ma-se-man* n. m. Action de ramasser, de se ramasser ; état qui en résulte : *Le* RAMASSEMENT *du tigre prêt à bondir*.

RAMASSE-MIETTES n. m. invar. Brosse servant à enlever les miettes dont une table est couverte après un repas. ‖ Plateau ou bassin dans lequel on fait tomber ces miettes. ‖ L'ensemble des deux pièces : *Un* RAMASSE-MIETTES *d'argent*.



Ramasse-miette

RAMASSE-MONNAIE n. m. invar. Petite plaque métallique pouvant basculer pour laisser glisser la monnaie. ‖ Plaque de caoutchouc munie d'aspérités qui permettent, en se déplaçant sous les doigts, de ramasser facilement la monnaie.

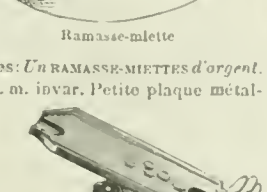

Ramasse-monnaie.

RAMASSER (*ma-sé* — du préf. *r*, et de *amasser*) v. a. Réunir, mettre en amas : RAMASSER *du bois mort*. RAMASSER *des crânes*. *La poule* RAMASSE *ses poussins sous ses ailes*.

— Recueillir, collectionner : RAMASSER *des on-dit*.

— Condenser : *Le travail* RAMASSE *les forces de l'âme*. (Volt.)

— Prendre à terre, relever de terre : RAMASSER *son chapeau*. RAMASSER *des blessés*.

— Recueillir, emmener avec soi : RAMASSER *les pauvres*. ‖ Arrêter, emmener prisonnier : RAMASSER *des ivrognes*.

— Maltraiter de coups ou de paroles : RAMASSER *vigoureusement son adversaire. Se faire* RAMASSER.

— Recueillir pour user de : *Une calomnie ne tombe jamais à terre : il y a toujours quelqu'un pour la* RAMASSER.

— Mar. *Ramasser les voiles*. Les serrer. ‖ *Ramassez les plats!* Commandement pour faire disparaître à bord les traces du repas.

— Techn. *Ramasser l'émail*. Prendre l'émail en fusion dans la cuiller de fer, pour en faire des filets ou canons.

Ramassé, ée part. pass. du v. Ramasser.

— Épais, trapu : *Un cheval* RAMASSÉ.

— Bot. Se dit des feuilles, des fleurs et de toutes les parties des plantes qui sont serrées en grand nombre les unes contre les autres.

Se ramasser, v. pr. Être ramassé.

— Se réunir, se rassembler de divers côtés : *Les badauds* SE RAMASSENT *devant le moindre spectacle*.

— Se replier sur soi-même, se pelotonner : *Le hérisson* SE RAMASSE *dès qu'on le touche*. Fig. Recueillir, condenser ses forces pour un grand effort.

— Pop. Se relever après une chute : *Tu vas tomber. — Eh bien! je* ME RAMASSERAI. Tomber.

— n. m. Action de ramasser : *Chose qui ne vaut pas le* RAMASSER.

RAMASSER (*ma sé* v. a. Traîner dans une ramasse.

RAMASSETTE (*ma sèt'* n. f. Leger clayonnage à lapté aux faux, pour ramasser les tiges à mesure que la faux les coupe.

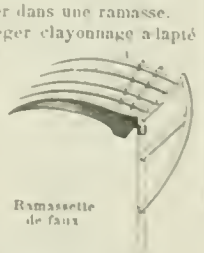

Ramassette de faux

RAMASSEUR (*ma seur'*, EUSE n. Personne qui ramasse : *Un* RAMASSEUR *de bouts de cigare*.

Compilateur : *Escobar est un* RAMASSEUR *peu exact*. (Le Père Daniel.) (Vx.)

— Techn. Partie d'une machine à broyer, ramenant sous les meules les graines qui s'en écartent. ‖ L'un des organes d'une moissonneuse. ‖ Dans les papeteries, Partie d'une pile défileuse qui rassemble les débris de chiffons.

Adjectiv. *Couteau ramasseur*, Couteau qui ramène sous la meule la pâte de cacao.

RAMASSEUR (*ma-seur*) n. m. Celui qui conduit une ramasse.

RAMASSIÈRE (*ma si* — de l'ital. *ramazza*, balai) n. f. S'est dit autrefois pour SORCIÈRE.

RAMASSIS (*ma-si* — rad. *ramas*) n. m. Litog. Assemblage, ensemble confus de personnes ou de choses viles : *Un* RAMASSIS *de pédants, de brigands*.

— Agric. Menues branches ou ramilles, qui ne peuvent servir qu'à faire des bourrées.

— SYN. Collection, compilation, etc.

RAMASSOIR (*ma-soir*) n. m. Triangle de bois dont on se sert pour battre le plâtre.

RAMASSOIRE (*ma-soir*) n. f. Pelle servant à ramasser le tabac.

RAMASTIC n. m. ‖ **RAMASTIQUE** (*tik*) n. f. — Art vétérinaire. Ancien remède à base de térébenthine pour les vers intestinaux du cheval, qui n'est plus employé aujourd'hui.

Pers. Ramastique, Ramastiquer, Ramastre, Ramastuelle, Ramatuelle, Râma-Tchandra, Râmâyana, Ramazan, Rambade ou Rambarde, Rambaud (Alfred Nicolas), écrivain français, né à Besançon en 1842. Admis à l'École normale supérieure en 1861, il se fit recevoir agrégé en 1864, puis il professa l'histoire à Nancy, à Bourges et à Caen. De retour à Paris en 1868, il fut attaché comme répétiteur à l'École des hautes études, devint en 1869 suppléant d'histoire au lycée Charlemagne et passa son doctorat ès lettres en 1870. Depuis lors, chargé de missions en Russie, il a professé l'histoire aux facultés de Caen (1871), puis de Nancy (1873). En 1879, Rambaud fut nommé chef du cabinet de J. Ferry, ministre de l'instruction publique, et, en 1881, fut appelé, comme chargé de cours, à la faculté des lettres de Paris, où il occupa en 1886 la chaire d'histoire contemporaine. Sénateur du Doubs en 1895, il fit partie de la Haute Cour. Membre correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques) en 1887. Ses principaux ouvrages sont : *l'Empire grec au Xe siècle* (Constantin Porphyrogénète, 1870), thèse couronnée par l'Institut ; *la Domination française en Allemagne, la France sur le Rhin* (1874) ; *l'Allemagne sous Napoléon Ier* (1874) ; *la Russie épique*



Rama-Tchandra.

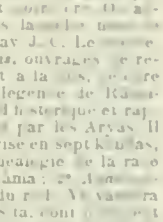

Ramadan (mar. mod. : Appendices de ramadan).

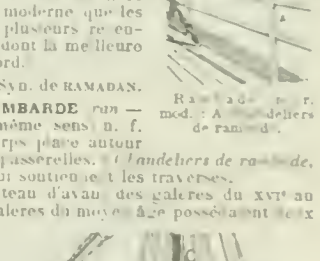

Rambade (mar. mod. : A, avant ; B, cannons de course ; C, arrière de tribord).

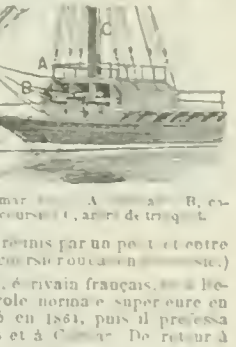

Rambaud.

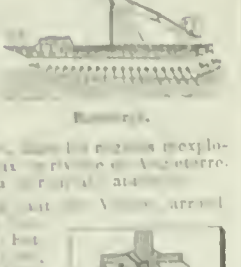

Rambergue.

Rambervillers, [illegible] Armes de Rambervillers.

Rambhâ, [illegible]

Rambla, [illegible]

Rambouillet [illegible] le *Rambouillet*, [illegible] Nom d'une fanfare dite aussi [illegible]

Rambouillet, [illegible] Armes de Rambouillet.

Rambouillet [illegible]

Rambouillet [illegible]

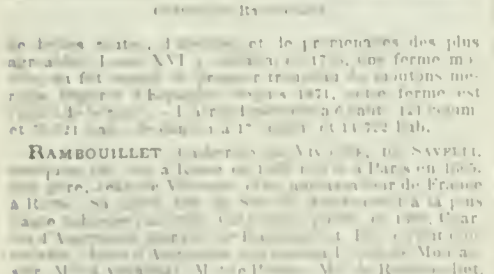

[illegible]

Rambuteau [illegible]

Rambuteau [illegible]

Rambuteau [illegible]

Rambuteau [illegible]

[illegible] l'hôtel, aux Quinze Vingts et, de l'autre, à l'hôtel de [illegible]. Jusqu'alors, à en croire Tallemant des Réaux, [illegible] une salle à un coté, une chambre [illegible] au milieu ». Mme de Rambouillet fit [illegible] dans un des angles du corps principal [illegible] une suite de pièces, avec portes et [illegible] et larges, et fit peindre les chambres de couleurs variées, car on n'employait avant elle que le rouge [illegible] la plus célèbre de ces pièces, dont [illegible] parlèrent Tallemant, Segrais, Voiture, est la fameuse chambre bleue tendue de velours rehaussé d'or et d'argent.

C'est dans ce séjour merveilleux que la marquise de Rambouillet [illegible] et [illegible], cherchant à généraliser le bon ton et le bon goût continuant la réforme de Malherbe sur la langue française, et formant comme un foyer de politesse et de cette urbanité dont le nom même n'existait pas avant elle dans notre langue.

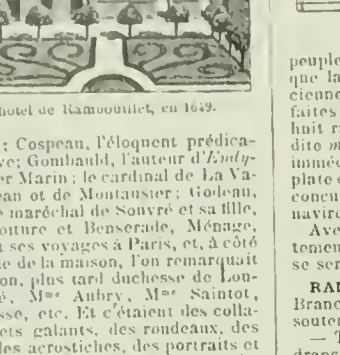

L'hôtel de Rambouillet, en 1649.

Autour de la marquise se pressaient Racan; Cospeau, l'éloquent prédicateur, et Richelieu, son élève; Gombauld, l'auteur d'*Endymion*; Chapelain, le cavalier Marin; le cardinal de La Valette; les marquis du Vigean et de Montausier; Godeau, le nain de Julie; Conrart, le maréchal de Souvré et sa fille, la marquise de Sablé; Voiture et Benserade, Ménage, Gomberville, Balzac durant ses voyages à Paris, et, à côté de Julie d'Angennes, la fille de la maison, l'on remarquait Anne Geneviève de Bourbon, plus tard duchesse de Longueville; Mme de Sévigné, Mme Aubry, Mme Saintot, Mlle Paulet, la bonne rousse, etc. Et c'étaient des collations et des bals, des billets galants, des rondeaux, des madrigaux, des énigmes, des acrostiches, des portraits et des nouvelles, et surtout des conversations où les esprits échangeaient des idées et des formes, prenaient le patronage et la direction de la littérature. Corneille y lisait *Polyeucte*, Bossuet y débutait comme prédicateur; on tressait la *Guirlande de Julie*; on chantait l'*incomparable Arthénice*; on jouait la comédie et même la tragédie, par exemple, la *Sophonisbe* de Mairet.

Malheureusement, la préciosité, à force de les affiner, gâta les délicatesses du sentiment et de l'esprit. L'hôtel de Rambouillet eut des imitateurs maladroits, et certaines imitatrices méritèrent l'épithète que Molière a accolée au nom des *précieuses*. Mais, durant un temps, l'hôtel de la marquise rendit, par ses réunions, d'immenses services, et le souvenir en est resté dans la littérature française comme de l'une des principales gloires de la France.

— Bibliogr. : Somaize, *Dict. des Précieuses*; Cousin, *la Société française du* XVIIe *siècle*; Livet, *Précieux et Précieuses*.

Rambour (*ran*) n. m. Variété de pommes. V. Rambures.

Ramboutan (*ran*) n. m. Plante de l'archipel Indien; fruit de cette plante.

Rambures, comm. de la Somme, arr. et à 22 kilom. d'Abbeville, non loin de la rive droite de la Bresle; 590 hab. Briqueterie. Culture importante de pommes dites *pommes de Rambour*, ou *Rambourg*. Très beau château historique (XIVe s.), pris par les Anglais en 1431.

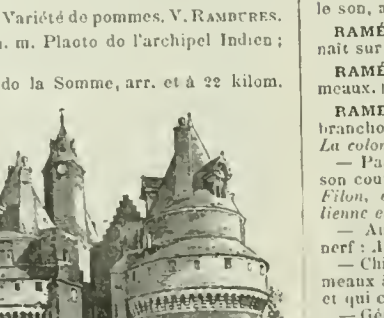

Château de Rambures (XIVe s.).

Rambuteau (*ran, to* — de *Rambuteau*, préfet de la Seine) n. m. Urinoir public.

Rambuteau (Claude-Philibert Barthelot, comte de), administrateur et homme politique français, né à Mâcon en 1781, mort à Champgrenon, près Charmay (Saône-et-Loire), en 1869. Il fut chargé, en 1809, par le département de Saône-et-Loire de complimenter l'Empereur sur la paix de Vienne. Napoléon le nomma chambellan et l'envoya en mission en Westphalie (1811). A son retour, il fut nommé préfet du Simplon, puis de la Loire (1814). Député de la Loire aux Cent-Jours, Rambuteau fut chargé de réprimer les troubles royalistes de Montauban. Destitué par la Restauration, il fut élu député par l'arrondissement de Mâcon en 1827, s'égara à gauche, et signa la pétition des 221. En 1830, il se rallia à la nouvelle monarchie, remplaça Bondy à la préfecture de la Seine, fut [illegible] par de France en [illegible] grand officier de la Légion d'honneur en 1844. Il [illegible] une large voie, rue de Rambuteau, au milieu de rues sombres et malsaines, fit reconstruire des égouts, agrandir des rues, planter des arbres sur les quais, qu'il faisait terminer, remplaça presque partout l'éclairage à l'huile par l'éclairage au gaz, fit restaurer ou achever de nombreux monuments.

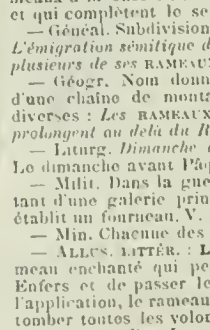

Rambuteau.

Ramdroug, ville de l'Inde (Deccan), ch.-l. de la principauté du même nom, sur le Malparbha, affluent droit du Krichna. 6.800 hab. — La principauté a 362 kil. carr. et 29.570 hab.

Rame subst. verb. de *ramer*. n. f. Aviron, longue pièce de bois dont on se sert pour faire marcher une embarcation. || *Faire force de rame*, Ramer avec énergie. || *Lève rames*, Ordre aux nageurs de tenir leurs avirons immobiles hors de l'eau. || *Marinier de rames* (vx.), Homme qui se tenait pour nager sur les galères. (On les appelait aussi BONNES VOGUES.

— Fig. *Être à la rame, Tirer à la rame*, Ramer sur les galères; être galérien. || Pop. Travailler beaucoup; être dans un emploi pénible.

— Encycl. Les *rames*, appelées de nos jours *avirons*, servent à donner aux embarcations la propulsion qui leur est nécessaire. Jadis les rames servirent presque exclusivement de propulseur sur les galères et bâtiments des

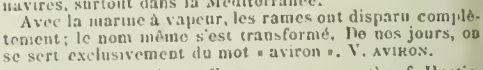

Rame de galère.

peuples anciens et l'usage s'en conserva longtemps après que la voile eut fait son apparition. Les rames des anciennes galères mesuraient de 11 à 14 mètres; elles étaient faites de bois de hêtre et manœuvrées par quatre, cinq ou huit rameurs. (V. GALÈRE.) La poignée de la rame était dite *manieron*; le *fiol* ou *genouil* était la partie qui suivait immédiatement; le *tiers* allait jusqu'à la *pale*, ou partie plate de l'aviron. Jusqu'au XVe siècle, la rame fut employée concurremment avec les voiles pour la conduite des grands navires, surtout dans la Méditerranée.

Avec la marine à vapeur, les rames ont disparu complètement; le nom même s'est transformé. De nos jours, on se sert exclusivement du mot « aviron ». V. AVIRON.

Rame (de l'anc. haut allem. *rama*, support) n. f. Hortic. Branche d'arbre ramifiée, que l'on fiche en terre pour soutenir certaines plantes grimpantes, pois, haricots, etc.

— Techn. Machine de drapier qui servait à ramer des draps, c'est-à-dire, après les avoir préalablement mouillés, à les étirer pour les laisser sécher dans cette position. (L'inconvénient des draps ramés était de se rétrécir dès qu'on les mouillait.) || Ficelle qui fait hausser les lisses du tisserand et du rubanier. || Outil que le faïencier emploie pour remuer la terre dans les baquets.

Rame (de l'espagn. *resma*, même sens) n. f. Comm. Ensemble de cinq cents feuilles de papier : *La* RAME *se compose de vingt mains*. || Ensemble de vingt rouleaux de papier de tenture. || Réunion de deux porses des cuves de pâte à papier. || *Mettre un livre à la rame*, Le vendre au poids du papier. || Autref. *Coton de rames*, Coton filé de médiocre qualité, qui venait de Judée, et dont on se servait pour tisser les voiles des navires. || *Fin de rame*, Coton de provenance syrienne, qui s'importait en France aux XVIIe et XVIIIe siècles.

— Meun. Grain moulu qui sort de dessous la meule. || *Farine de rame* ou simplem. *Rame*, Farine mêlée avec le son, avant le blutage.

Raméaire (*ér* — de lat. *ramus*, rameau) adj. Bot. Qui naît sur les rameaux : *Racines* RAMÉAIRES.

Raméal, ale, aux adj. Bot. Qui est placé sur les rameaux. || Qui est de la nature des rameaux.

Rameau (*mo* — de lat. pop. *rametlus*, diminu. de *ramus*, branche) n. m. Bot. Petite branche, division d'une branche : *La colombe rapporta à Noé un* RAMEAU *d'olivier*.

— Par anal. Subdivision d'un objet qui se partage dans son cours et prend des directions diverses : *Voie ferrée, Filon, etc., à plusieurs* RAMEAUX. || Fig. : *La langue chilienne est un* RAMEAU *des langues guaranies*. (A. Maury.)

— Anat. Subdivision d'une artère, d'une veine, d'un nerf : *Artère, Nerf qui se partage en plusieurs* RAMEAUX.

— Chirom. Petits traits qui s'étendent en forme de rameaux à la base ou à l'extrémité des lignes de la main et qui complètent le sens des attributions de ces lignes.

— Généal. Subdivision d'une des branches d'une famille : *L'émigration sémitique de Tharé traversant le pays y laissa plusieurs de ses* RAMEAUX. (Renan.)

— Géogr. Nom donné aux massifs qui se détachent d'une chaîne de montagnes en suivant des directions diverses : *Les* RAMEAUX *les plus méridionaux du Jura se prolongent au delà du Rhône*.

— Liturg. *Dimanche des Rameaux, Jour des Rameaux*, Le dimanche avant Pâques.

— Milit. Dans la guerre de mines, Petite galerie partant d'une galerie principale et au bout de laquelle on établit un fourneau. V. MINE.

— Min. Chacune des directions que prennent les filons.

— Allus. littér. : **Le rameau d'or d'Enée.** C'est le rameau enchanté qui permet à Virgile de descendre aux Enfers et de passer le Styx. (V. PRIMO AVULSO.) Dans l'application, le rameau d'or d'Enée est le talisman qui fait tomber toutes les volontés contraires.

— Encycl. Bot. Le *rameau* est une portion des divisions de la tige d'une plante ou de la ramure d'un arbre. Le rameau est dit *axillaire*, quand il est né à l'aisselle d'une feuille, et *terminal*, quand il est continu à un bourgeon déjà existant. Le rameau peut être feuillé normalement ou n'avoir que des divisions aplaties ou charnues, privées en apparence de feuilles : tels sont les cladodes de beaucoup de plantes australiennes (*acacia, eucalyptus*, etc.) ou de plantes grasses (*euphorbes cactiformes, cactées*). Dans le cas des plantes épineuses, c'est très souvent des rameaux à développement discontinu qui forment les épines. Enfin, dans des accidents tératologiques, les rameaux peuvent devenir fasciés, c'est-à-dire s'élargir en s'aplatissant et prenant alors des formes étranges.

— Liturg. *Dimanche des Rameaux*. En ce jour, avant la grand'messe, le célébrant bénit, en France, des rameaux d'olivier, de laurier ou de buis, ou bien encore, comme en Italie, des palmes. Le clergé, après la distribution qui lui en est faite, se rend processionnellement à la porte de l'église, où le chœur chante, alternativement avec la maîtrise, l'hymne *Gloria, laus et honor*, composée en 821 par Théodulphe, évêque d'Orléans. La porte s'ouvre à la demande du célébrant, et la procession rentre dans l'église. La messe commence aussitôt; au moment de l'Evangile, la Passion selon saint Matthieu est chantée par le célébrant,

un diacre et les chantres, qui personnifient, le premier Jésus-Christ, le second l'évangéliste historien du drame, et les autres les Juifs et les apôtres. Des la première messe, des branches de buis, d'olivier ou de laurier, ont été bénites et, durant toute la matinée, on les distribue aux fidèles, qui les emportent dans leurs demeures et les gardent avec respect pendant toute l'année. Après la cérémonie, on brûle les rameaux bénits qui restent dans l'église, et leurs cendres sont conservées pour être imposées aux fidèles, l'année suivante, le premier mercredi de carême. La procession, les rameaux de verdure et les palmes rappellent l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem, au milieu d'une grande foule de peuple qui, portant des rameaux et des palmes, criait : « Hosanna! bénit soit celui qui vient au nom du Seigneur! » *Matth.*, XXI; *Marc*, XI; *Luc*, XIX; *Jean*, XII. Le dimanche des Rameaux a reçu, dans l'antiquité chrétienne, différents noms. En France, le peuple le désignait sous le nom de *Pâques fleuries*, par allusion aux perches garnies de fleurs qu'au moyen âge on portait parmi les rameaux.

RAMEAU (*Jean-Philippe*), compositeur français, né à Dijon en 1683, mort à Paris en 1764. Fils d'un organiste, il apprit de bonne heure à jouer de l'orgue. A peine âgé de dix-huit ans, il quittait Dijon, et, après une courte apparition à Milan, parcourait quelque temps le midi de la France comme chef d'orchestre. En 1706, on le trouve à Paris, où il est organiste des jésuites de la rue Saint-Jacques et des Pères de la Merci, et où il publie son premier livre de pièces de clavecin. Quelques années plus tard, il retourne à Dijon, puis à Paris, et accepte les fonctions d'organiste à Lille, d'où il va remplir le même emploi à Clermont-Ferrand. C'est là qu'il écrit son fameux *Traité de l'harmonie réduite à ses principes naturels*, publié à Paris dès 1722 et qui suscite aussitôt de vives polémiques. Vint ensuite un second recueil de charmantes pièces de clavecin et son *Nouveau système de musique théorique*. Simultanément il se livrait à l'enseignement, et prenait possession de l'orgue de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Mais il voulait écrire pour le théâtre. Son compatriote Piron lui donna à écrire la musique de quelques petites pièces mêlées de chants et de danses, qu'il faisait représenter à l'Opéra-Comique de la Foire; entre autres, *l'Endriague* (1723) et *l'Enrôlement d'Arlequin* (1726).

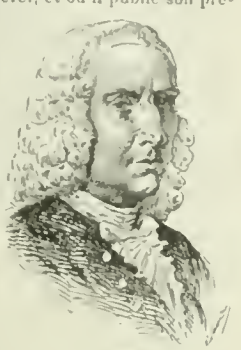

J.-Ph. Rameau.

Il mit plus de dix ans à se faire ouvrir les portes de l'Opéra, en dépit de Voltaire, qui lui avait confié le livret d'un opéra intitulé *Samson*, opéra dont les dévots empêchèrent la représentation. Enfin, grâce au célèbre financier La Popelinière, Rameau obtint de l'abbé Pellegrin un autre livret, celui d'*Hippolyte et Aricie*, et cet ouvrage, d'abord exécuté chez La Popelinière, fut accepté par l'Opéra, où il fit son apparition (1733), excita d'abord plus d'étonnement que d'admiration, tellement l'œuvre était de formes nouvelles, remarquable par la puissance et la vérité de la déclamation, et le rôle important donné pour la première fois à l'orchestre. Il donna ensuite *les Indes galantes* (1735), opéra-ballet qui brillait par la grâce, l'élégance et l'enjouement; puis son plus admirable chef-d'œuvre, *Castor et Pollux*, où il porta l'émotion, le sentiment dramatique et la terreur à leur plus haute puissance.

Voici la liste des ouvrages que Rameau fit représenter à l'Opéra : *Hippolyte et Aricie* (1733); *les Indes galantes* (1735); *Castor et Pollux* (1737); *les Fêtes d'Hébé* ou *les Talents lyriques* (1739); *Dardanus* (1739); *les Fêtes de Polymnie* (1745); *le Temple de la gloire* (1745); *Zaïs* (1748); *Pygmalion* (1748); *les Fêtes de l'hymen et de l'amour* (1748); *Platée* ou *Junon jalouse* (1749); *Naïs* (1749); *Zoroastre* (1749); *la Guirlande* ou *les Fleurs enchantées* (1751); *Acanthe et Céphise* ou *la Sympathie* (1751); *les Surprises de l'amour* (1757); *Anacréon* (1757); *les Sybarites* (1757); *les Paladins* (1760) et divers ballets. — Parmi ses ouvrages théoriques, nous citerons : *Traité de l'harmonie réduite à ses principes naturels* (1722); *Nouveau système de musique théorique* (1726); *Génération harmonique* (1737); *Code de musique pratique* (1760); *Origine des sciences, suivie d'une controverse sur le même sujet* (1761), et de nombreux écrits polémiques. Une édition des œuvres de Rameau a été entreprise sous la direction de Saint-Saëns.

RAMEAU Laurent LABAIGT, dit **Jean**, poète et romancier, né à Gaas (Landes) en 1859. Il a publié des recueils aux vers colorés et sonores, où le tumultueux et le sublime se mêlent aux gentillesses et aux mièvreries : *Poésies fantasques* (1885); *la Vie et la Mort* (1886); *la Chanson des étoiles* (1888); *Sensation d'été* (1890); *la Nature* (1891); *les Féeries* (1897), et un grand nombre de romans et de nouvelles, où l'on retrouve son imagination poétique. Citons : *Fantasmagories* (1887); *Possédée d'amour* (1887); *Mouque* (1890, un *Prix de vertu* (1891); *l'Amour d'Annette* (1892); *la Mascarade* (1893); *Yan* (1894); *l'Enfant honoraire* (1895); *Ame fleurie* (1897); *l'Ensorceleur* (1897); *Plus que de l'amour* (1899); *le Bonheur de Christiane* (1899); *le Dernier Bateau* (1900), *la Blonde Lilian* (1901); etc.

RAMÉE (du lat. *ramus*, rameau) n. f. Assemblage de branches entrelacées : *Une verte* RAMÉE.

— Branches d'arbres coupées, garnies de feuilles, pour servir au chauffage ou au pâturage : *Feu de* RAMÉE. *Donner la* RAMÉE *aux moutons.*

Agric. Dans le Bourbonnais, Petite meule de foin qu'on dresse tous les soirs et qu'on éparpille tous les matins, jusqu'à ce que l'herbe soit complètement sèche.

— Arboric. Grande branche garnie de rameaux latéraux, dont on fait une bouture. (Peu us.)

RAMÉE (Daniel), architecte et écrivain français, né à Hambourg en 1806, mort à Paris en 1887. Fils d'un architecte de mérite, *Joseph-Jacques* RAMÉE (1766-1842), il fut chargé de restaurer un grand nombre d'édifices du moyen âge, notamment les cathédrales de Senlis, de Noyon, de Beauvais, etc. On lui doit de nombreux ouvrages : *Introduction au moyen âge ornemental et archéologique* (1843); *Ornement* (1848); *Histoire* [illegible] 1856; *Sculptures décoratives* (1861); *l'Architecture et la Construction pratique* (1868); *Dict ionnaire général des termes d'architecture* (1868); *le Plébiscite, la République, son développement dans l'Etat et dans la société* (1872); *les Noces vermeilles. Histoire de la Saint-Barthélemy, t. II* (1877); *Histoire générale de l'architecture : Itinéraire* [illegible] (1871).

RAMÉE (La) Biogr. V. RAMUS.

RAMÉEN, ENNE *mé-ré, è-n'* — du lat. *ramus*, rameau) a. Bot. Qui provient d'un rameau.

RAMEL Pierre), général et homme politique français, né à Cahors en 1761, mort en 1795. Partisan des idées nouvelles, il fut élu député à l'Assemblée législative par le département du Lot. Après la séparation de l'Assemblée, il servit à l'armée des Pyrénées Orientales et devint général de brigade (1793). Arrêté sur l'ordre de Jean Bon-Saint André, il fut guillotiné.

RAMEL Jean-Pierre), général français, né à Cahors en 1768, mort à Toulouse en 1815. Il s'était engagé dès 1784 et était chef de bataillon en 1792. Il faillit subir le même sort que son frère, avec qui il avait été arrêté, mais le général Dugommier obtint son élargissement. Ramel servit au Rhin sous les ordres de Moreau. Commandant de la garde du Corps législatif (1797), il essaya de s'opposer au coup d'Etat du 18 Fructidor, fut arrêté avec Pichegru et Barbé-Marbois, et déporté à Sinnamari. Il parvint à s'en échapper le 3 juin 1798, et ne rentra en France qu'après le 18 Brumaire. Il servit ensuite à Saint-Domingue, puis dans les campagnes d'Italie, d'Espagne et de Portugal. La Restauration le nomma maréchal de camp (1814), puis commandant de la Haute-Garonne (1815). Il fut alors envoyé dans le Midi pour disperser les « Verdets », bandes d'assassins organisées, que la Restauration avait un moment protégés. Mais les Verdets se répandirent dans Toulouse, envahirent la demeure du général Ramel, qu'ils assassinèrent (15 août 1815). Ramel avait rassemblé ses souvenirs sur la journée du 18-Fructidor et les déportés de la Guyane dans un *Journal* publié à Londres en 1799.

RAMELLE (*mèl'* — diminut. du lat. *ramus*, rameau) n. f. Bot. Nom donné aux subdivisions des pétioles secondaires, dans les feuilles pennées.

RAMELPOT *mèl'-po*) n. m. Nom donné par les Hollandais à un tambour des Hottentots, fait d'un tronc d'arbre évidé, couvert d'une peau de mouton tannée.

RAMENABLE adj. Qui est susceptible d'être ramené.

— Fig. Qui peut être corrigé, amendé, converti.

RAMENDABLE *man* adj. Qui peut être ramendé, réparé.

RAMENDAGE *man-daj'*) n. m. Action de réparer des filets de pêche. Morceau de feuille d'or avec lequel les doreurs réparent les endroits gercés.

RAMENDER *man* v. a. Amender, fumer de nouveau : RAMENDER *un champ.*

— Diminuer le prix de : *Les boulangers* ONT RAMENDÉ *le pain.* (Vx.)

— Pêch. Réparer, raccommoder un filet.

— Techn. Remettre des feuilles d'or aux endroits d'un ouvrage de dorure d'où celle-ci a disparu. *Ramender une étoffe.* Chez les teinturiers, Plonger de nouveau l'étoffe dans un bain de teinture pour accentuer le ton.

— v. n. Baisser, diminuer de prix : *Tout augmente, rien ne* RAMENDE. (Vx.)

Se ramender, v. pr. Etre ramendé.

RAMENDEUR, EUSE (*man* — rad. *ramender*) n. Personne qui raccommode un genre d'ouvrage quelconque. Vx.

RAMÈNEMENT (*man*) n. m. Action de ramener. (Vx.)

RAMENER (change e en è devant une syllabe muette : *Je ramène, Tu ramèneras*) v. a. Amener de nouveau devant une personne ou dans un lieu d'où l'on était parti : *On* RAMENA *Jésus de Caïphe à Pilate.* Attirer de nouveau : *Boutiquier qui cherche à* RAMENER *des clients.* Etre cause du retour de : *Une invincible curiosité* RAMENE *le criminel au théâtre du crime.*

— Faire arriver par un déplacement : RAMENER *son châle sur ses épaules, son chapeau sur ses yeux.* Retirer vers soi : RAMENER *son épée pour porer un coup.* Porter, faire tourner de nouveau : RAMENER *l'aiguille d'une montre à midi.* RAMENER *ses regards dans une direction.*

— Rétablir, amener à un meilleur état : RAMENER *une partie qui semblait perdue.*

— Fig. Reproduire, remettre après un écart : RAMENER *la question sur son véritable terrain.* Faire revenir : RAMENER *quelqu'un à la raison, à son devoir.* — *Ramener sur lui-même, à lui-même*, Faire réfléchir, faire rentrer en soi-même : *Molière me fait plus rire de mes voisins; La Fontaine me* RAMÈNE PLUS À MOI-MÊME. Chamfort. Faire renaître, rétablir : *La paix* RAMÈNE *l'abondance.* Remettre en vogue, en usage : RAMENER *une vieille mode.* Soumettre, assujettir, réduire; amener par un travail, un artifice : RAMENER *une fraction à sa plus simple expression.* Corriger, amender, rectifier : RAMENER *l'opinion.* Rendre de nouveau favorable : *Louis XIV* RAMENA *souvent, par son approbation, la cour et la ville aux pièces de Molière.* Vauven. Inspirer de nouveau des sentiments bienveillants, etc. : *Les bienfaits qui ne* RAMÈNENT *pas un ennemi ne servent qu'à l'aigrir.* Duclos.

— Jeux. *Ramener un coup*, ou Absol. *Ramener*, Rechasser un coup de volée, au jeu de longue paume.

— Manèg. *Ramener un cheval*, Lui faire baisser le nez, lorsqu'il porte au vent.

v. n. Pop. Etaler largement sur le sommet du crâne les mèches latérales de cheveux pour dissimuler la calvitie.

— n. m. Opération de dressage, qui consiste à obliger le cheval à plier l'encolure.

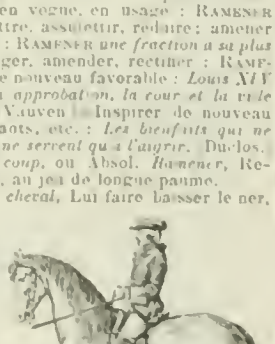

Le ramener.

Se ramener, v. pr. Etre ramené.

— Fig. Se rapporter, se résumer, aboutir : *Toutes les fonctions de la pensée* SE RAMÈNENT *à un seul art : juger.* L'abbé Bautain.

— Manèg. Porter sa tête d'une certaine façon : *Ce cheval* SE RAMÈNE *bien.*

— SYN. Amener, emmener, etc. V. AMENER.

RAMENERET [illegible] n. m. [illegible]

RAMENEUR, EUSE [illegible]

RAMENTACÉ [illegible]

RAMENTER [illegible]

RAMENTEUR, EUSE [illegible]

RAMENTEVOIR [illegible]

Se ramenteuvoir, v. pr. [illegible]

RAMENTUM [illegible]

RAMEQUIN *kin* [illegible] n. m. Petite pâtisserie [illegible] pâte à choux, [illegible] et le sucre par un fromage râpé et [illegible]

RAMER (*do rame*, subst. v. a. Agric. Soutenir, [illegible] de rames des plantes grimpantes ou traînantes : RAMER *des pois, des haricots.* Fam. *Il y entend comme à ramer des choux*, Il ne s'y entend pas du tout.

— Mar. t. *Projet de ramer*, Nom donné autrefois à l'ensemble de deux projets, [illegible] par une barque ou une chaloupe mettaient [illegible] sortaient dans la marine, pour attaquer les navires ennemis. V. BOUILLET.

— Techn. *Ramer du drap*, Fendre une pièce de drap mouillé sur la rame pour l'étirer.

— Vénerie. Se dit d'un jeune cerf dont le bois pousse.

Ramé, ée part. pass. du v. Ramer.

— Blas. Qui a ses bois d'un émail différent de celui du corps, en parlant du cerf ou du daim : *Un cerf passant d'argent* RAMÉ *de sa.* Syn. CHEVILLÉ, suivant que les héraldistes aiment mieux.

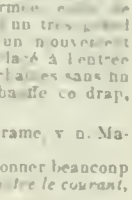

De gueules à un cerf passant d'argent ramé de sable.

— Comm. *Lin ramé*, Sorte de lin très fin.

Se ramer, v. pr. Etre ramé : *Les choux ne* SE RAMENT *pas.*

— Encycl. Techn. *Machine à ramer.* Dans la fabrication du drap, l'ancienne rame a été remplacée depuis longtemps par une machine dans laquelle le séchage s'opère à la vapeur. Cette machine est un conduit métallique rectangulaire, muni d'un fond horizontal en tôle; de cylindres chauffés à la vapeur qui occupent la partie inférieure du conduit; de ventilateurs puissants qui soufflent également l'air sec dans l'enceinte ainsi formée, entre deux chaînes sans fin, munies chacune d'un très grand nombre de petits crochets et douées d'un mouvement continu de translation. Le drap [illegible] à l'entrée du conduit est saisi par les crochets des chaînes sans fin et entraîné. La vapeur des cylindres chauffe ce drap, tandis que les ventilateurs le sèchent.

RAMER du lat. pop. *remare*; de *remus*, rame, v. n. Manœuvrer la rame. Syn. NAGER.

— Fig. Prendre beaucoup de peine, se donner beaucoup de fatigue. *Ramer contre le fil de l'eau, contre le courant*, Prendre une affaire à rebours.

RAMEREAU ou **RAMEROT** *ro*) n. m. Nom vulgaire du jeune ramier.

RAMERUPT, ch.-l. de cant. de l'Aube, arr. et à 12 k. nord d'Arcis, en amont du confluent de l'Aube et du Puits; 496 hab. Eglise avec un beau retable peint, du XVIe siècle. — Le canton a 28 comm. et 5 750 hab.

RAMESCENCE *mess-sanss* — rad. *ramescent*) n. f. Disposition en rameaux.

RAMESCENT, ENTE *mess-san, ant* — de *rameau*) adj. Se dit de tout organe qui se ramifie, qui tend à se ramifier.

RAMESSES Biogr. V. RAMSÈS.

RAMESSEUM ou **RAMESSEION**, temple funéraire de Ramsès II, roi de la XIXe dynastie égyptienne, situé à l'une des extrémités de la nécropole de Thèbes. Haute-

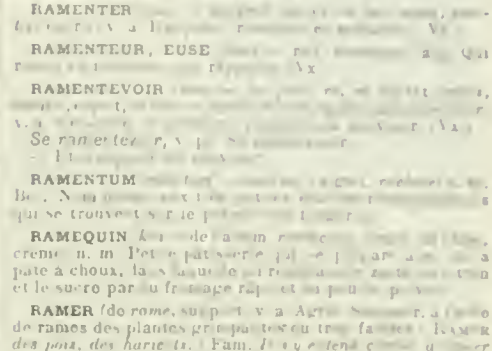

Ramesseum (cariatides et [illegible] de R[illegible]

Egypte, au S.-E. de la colline [illegible] Qournah. A quelque distance de la rive orientale du Nil [illegible] sous le nom de *Memnonium*, mais qui [illegible] une des merveilles de la [illegible]. Il se composait de deux grands pylônes, précédant [illegible] d'une grande salle hypostyle, [illegible] vers, le troisième hypostyles et d'une [illegible] quatre cours. Dans la première cour, [illegible] deux magnifiques colossales de Ramsès assis, en syénite, [illegible] ou les peintres [illegible] noir, mesurent 11 mètres sur [illegible]. Les murs latéraux n'existent plus, mais vingt-quatre [illegible] sont encore debout. Les [illegible], aussi [illegible] les murs, étaient décorés de scènes [illegible] tableaux représentant [illegible] des campagnes de Ramsès II contre les Khati. Les plafonds étaient bleus, constellés d'étoiles jaunes. Les

RAMESSIDES

RAMIDE

RAMETTE

RAMETTE

RAMEUR, EUSE

RAMEUTEMENT

RAMEUTER

RAMEUX, EUSE

RAMEY

RAMGANGA (*Rivière de Ramas*), rivière de l'Inde, descend de l'Himalaya méridional, [illegible] Moradabad, et [illegible] du Gange.

RAMGARH (*Rivière de Ramas*), nom de diverses localités [illegible] Centrales prov. de Nagpour, [illegible] le principal, gonde, [illegible] dans la présidence du Bengale Maldah Barcilly, 1 050 m.). Gisements de [illegible] Pendjab près de Hindour, [illegible] dans le Radjpoutana [illegible]

RAMIE



Ramie.

RAMIER

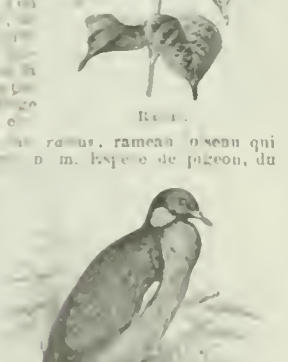

Ramier.

RAMIÈRE

RAMIÈRE (du lat. *ramus*, rameau, et *ferre*, porter) adj. Se dit de tout arbre qui porte ses rameaux et aussi des branches qui doivent porter que des feuilles.

RAMIFICATION (du lat. *ramus*, rameau, et *facere*, faire) n. f. Bot. Terme général qui désigne l'ensemble des divisions d'un végétal, [illegible] le plus souvent pour les espèces arborescentes.

— Par ext. L'ensemble des divisions et subdivisions d'un objet quelconque. Chacune de ces divisions ou subdivisions. Une des conséquences qui découlent d'un principe et en dérive : *Les* RAMIFICATIONS *d'une science. Les* RAMIFICATIONS *d'un vaste complot.*

— ENCYCL. Bot. On dit que la *ramification* est fastigiée [illegible], étalée, horizontale, descendante, [illegible], etc. Enfin, par rapport à la position des rameaux, on la dit opposée, verticillée, alterne. On emploie aussi les expressions dense, compacte ou grêle, tenue, etc. La ramification est normale lorsqu'elle résulte de bourgeons nés à l'aisselle des feuilles. Mais, par afflux de sève ou [illegible] provoqué ou mutilation du végétal, les bourgeons peuvent se développer partout (ramification adventive).

RAMIFIER (du lat. *ramus*, rameau, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous ramifiions. Que vous ramifiassiez*, v. a. Partager, diviser en plusieurs branches, en plusieurs rameaux ; faire des ramifications dans : *La sève ramifie les bourgeons.* RAMIFIER *la tige.*

Se ramifier, v. pr. Se diviser en branches, en ramifications : *Le bois du cerf* SE RAMIFIE.

— Fig. Se diviser et se subdiviser : *Les familles, en se dispersant,* SE RAMIFIENT. (P. Janet.)

RAMIFLORE (du lat. *ramus*, rameau, et *flos, oris*, fleur) adj. Se dit des végétaux dont les fleurs naissent sur les rameaux : *Le nerprun* RAMIFLORE.

RAMIFORME (du lat. *ramus*, rameau, et de *forme*) adj. Zool. Qui est épanoui en rameau : *Prolongement* RAMIFORME. *Polypier* RAMIFORME. (Ne pas confondre avec REMIFORME.)

RAMILLE (*il* mll. — du lat. *ramus*, rameau) n. f. Nom donné aux dernières divisions des rameaux. (On dit quelquef. RAMILLON n. m., et RAMULE n. f.) || Scion surchargé d'une ou de deux générations de nouveaux scions anticipés.

RAMILLIES-OFFUS, comm. de Belgique (prov. de Brabant [arrond. de Nivelles]) : 814 hab. Victoire du duc de Marlborough sur le maréchal de Villeroi (1706).

RAMILLON n. m. Bot. V. RAMILLE.

RAMINAGROBIS, nom appliqué par Rabelais au poète Guillaume Cretin, par La Fontaine à un vieux chat. Nicot disant que c'était un mot de gaudisserie, forgé à plaisir pour tourner en ridicule un homme grave. Borel y voyait une corruption de *domine grobis*. *Grobis* est un vieux mot français signifiant homme fier, important. Selon Le Duchat, c'est un composé de *ra*, abrégé de *raoul*, matou, *hermine* ou *mine*, et *grobis* ; le mot signifierait donc soit le matou qui fait le grobis sous la fourrure d'hermine, soit le matou à mine de grobis.

Ramina, selon Ménage, était un mot exprimant le contentement, une sorte d'expression explétive ne signifiant rien d'ailleurs par elle-même.

RAMINGUE (*mingh'* — de l'ital. *ramingo* ; de *ramo*, branche) adj. Manèg. Cheval qui se défend de l'éperon, qui refuse d'avancer lorsqu'on le lui fait sentir.

RAMIPARE (du lat. *ramus*, rameau, et *parere*, enfanter) adj. Zool. S'emploie quelquefois comme synonyme de FISSIPARE.

RAMIRE, nom de plusieurs rois de Léon et d'Aragon. V. RAMIRO.

RAMIRET (*rè*) n. m. Variété de pigeon ramier domestique, répandue dans l'Amérique tropicale. (Le ramiret (*columba speciosa*, ou ramier pintade est remarquable par la beauté de son plumage violet chatoyant en dessous, avec des marques blanches.)

RAMIRO ou RAMIRE, nom de plusieurs rois des Asturies et de Léon : **Ramiro Ier**, né avant 791, mort à Oviédo en 850, succéda en 842 à son cousin Alphonse II. La légende lui prête une fabuleuse victoire sur les Maures à Clavijo, où l'apôtre saint Jacques aurait combattu en personne à la tête des chrétiens ; — **Ramiro II**, roi de Léon, né avant 923, mort en 950, combattit les Maures et se fit reconnaître comme roi de Léon, Galice, Asturies et Castille (931) ; — **Ramiro III**, roi de Léon, né en 962, mort en 982. Il succéda en 967 à son père Sancho Ier, et dut se reconnaître vassal des Sarrazins.

Ramiro Ier, premier roi d'Aragon, mort en 1063. Il était fils de Sanche le Grand, roi de Navarre, qui à sa mort (1035) lui laissa le comté de Jaca avec le titre de roi. Ramire acquit en 1038, à la mort de son frère Gonzalo, les comtés de Sobrarbe et de Ribagorza et voulut, en 1042, enlever la Navarre à son frère Garcia III. Battu devant Tafalla, il dut s'estimer heureux de garder son royaume. Plus tard, il s'engagea dans une guerre entre les émirs de Saragosse et de Huesca et périt dans une bataille livrée sous les murs de Graus. — **Ramiro II**, *le Moine*, succéda à son frère Alphonse Ier et mourut en 1147.

RAMISETO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Reggio], sur l'Enza) : 2 970 hab.

RAMISME (*mism'*) n. m. Doctrine de Ramus.

RAMISSERAM ou RAMESVARAM, île du golfe du Bengale (présid. de Madras [distr. de Madoura], entre l'Inde et Ceylan ; 17 850 hab. Basse et sablonneuse ; cocotiers, arbres fruitiers. — Ville de Rameswaram, sur la côte nord ; 6.100 hab.

RAMISTE (*mist'*) n. m. Partisan de la doctrine philosophique de Ramus.

— Partisan du système musical de Rameau.

— adj. Gramm. *Consonnes ramistes*, Consonnes *j* et *v*, qui on appelait *i* consonne et *u* consonne, et que Ramus distingua le premier des voyelles de même nom.

RAMLEH, ville de la Turquie d'Asie (Syrie [anc. Palestine]), dans la plaine littorale de Séphéla ; 3.000 à 4.000 hab. Beaux vergers. Commerce de coton. Fondée par le [illegible] omeyade Soliman en 716, elle fut constituée en [illegible] par les croisés. La mosquée Djâmi-el-Abiad [anc. [illegible] Saint-Jean] est aussi une construction des croisés.

RAMMACCA, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]) : 6.952 hab.

RAMMÂNNIRARI, forme erronée du nom assyrien qui doit se lire réellement Adadnirari. (V. RAMMANOU.) Trois rois d'Assyrie portèrent ce nom : **Rammânnirari Ier** (ADADNIRARI, fils de Pondilon, régna de 1300 à 1280 environ av. J.-C. ; **Rammânnirari II** (ADADNIRARI, fils et successeur d'Assourdân II, régna de 911 à 890 av. J.-C. ; **Rammânnirari III** (ADADNIRARI, fils et successeur de Shamshiadad IV, régna de 812 à 783 av. J.-C. Il déploya une grande énergie et il maintint de son mieux la suprématie de l'Assyrie sur les contrées voisines.

RAMMANOU, RAMMÂN, nom d'une divinité assyro-babylonienne, identique pour l'origine au Rimmôn des Syriens. Rammanou n'était chez les Assyro-Babyloniens qu'un dieu d'ordre inférieur.

RAMMELSBERG (le), un des trois massifs qui constituent le Harz (Prusse). Il s'élève à 622 mètres d'altitude au S. de Goslar (présid. de Hildesheim [distr. de Harzbourg]). Mines de cuivre, de plomb, de fer, de zinc.

RAMMELSBERG Charles Frédéric), chimiste allemand, né à Berlin en 1813, mort à Grosslichterfelde, près Berlin, en 1899. Successivement docteur (1837), agrégé à l'université de Berlin (1840), professeur en titre (1845), il a été appelé en 1851 à la chaire de chimie et de minéralogie de l'école industrielle de la même ville et chargé de faire des cours à l'école forestière. Il est, depuis 1855, membre de l'Académie des sciences de Berlin. Citons de lui : *Vocabulaire de la partie chimique de la minéralogie* (1841-1849), remanié sous le titre de *Manuel de chimie minérale* (1860) ; *Manuel de stœchiométrie* (1842) ; *Manuel de cristallographie* (1852) ; *Manuel de chimie cristallographique* (1855) ; *Manuel théorique de chimie minérale* (1860) ; *Abrégé de chimie inorganique* (1867) ; *Éléments de cristallographie* (1883) ; etc.

RAMMÔN. Myth. V. RIMMÔN.

RAMNAD ou RAMANADAPOURAM, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras [distr. de Madoura], près du Vaïga ; 10.500 hab. Ch.-l. d'une principauté annexée, peuplée de 432.500 hab.

RAMNAGAR, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest [prov. et distr. de Bénarès], sur le Gange ; 11.860 hab. Ch.-l. d'une principauté annexée, enclavée dans les districts de Bénarès et de Mirzapour ; 2.551 kilom. carr. ; 392.000 hab.

RAMNÄS, bourg de la Suède centrale (län de Westmanland), sur le canal de Strömsholm, qui unit au lac Mœlar et à la mer Baltique les districts miniers de Westmanland et de Dalécarlie ; 3.000 hab. Hauts fourneaux.

RAMNES ou RAMNENSES, nom d'une des tribus primitives de Rome. On a de fortes raisons de croire que des bourgades du Palatin, inquiétées par les Etrusques, se réunirent en fédération sous le nom de *Ramnes*, la confédération portant le nom de *Roma* ou *Romi*. De même, sur le Quirinal vivaient les *Tatiens*, d'origine sabine. Enfin, il existait une autre fédération analogue, les *Luceres*. Toutes trois se fondirent, avec le temps, sous le nom de *Quirites*, et ce fut l'origine des trois tribus primitives de Rome. — On désignait aussi sous le nom de *Ramnes* des centuries équestres, fournies à l'armée par cette tribu.

RAMNÉS (*nèss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, propres à l'Amérique centrale. (Ce sont de grandes araignées de la tribu des hétéropodes, rousses ou fauves, à longues pattes hérissées de crins.

Ramo di Palo, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]), sur l'Adigetto ; 2.600 hab.

RAMOAN, comm. d'Irlande (Ulster [comté d'Antrim], sur la baie de Ballycastle ; 3.425 hab.

RAMOINDRIR (du préf. *re*, et de *amoindrir*) v. a. Rendre moindre.

RAMOIR n. m. Sorte de rabot fin, avec lequel le coffretier taille et polit le bois.

RAMOITIR (du préf. *re*, et de *moite*) v. a. Rendre moite de nouveau : *Brouillard qui* A RAMOITI *du linge déjà séché.*

RAMOITISSEMENT (*ti-se-man*) n. m. Action de ramoitir, état de ce qui est ramoiti.

RAMOLINO (Lætitia). Biogr. V. BONAPARTE.

RAMOLLIR (du préf. *re*, et de *amollir*) v. a. Rendre mou ou plus mou : *Les pluies* RAMOLLISSENT *la terre. La chaleur* RAMOLLIT *la cire.*

— Fig. Enerver, efféminer, relâcher : *L'oisiveté* RAMOLLIT *les courages.* (Vaugelas.)

— Fam. Donner un ramollissement de cerveau à ; rendre hébété : *L'abus des jouissances* RAMOLLIT *les viveurs.*

— Fauconn. *Ramollir un oiseau*, Redresser son ramage avec une éponge imbibée d'eau.

Ramolli, ie part. pass. du v. Ramollir.

— Substantiv. Fam. Personne qui a un ramollissement du cerveau, qui est réduite à un état de quasi-imbécillité : *Un vieux* RAMOLLI.

Se ramollir, v. pr. S'amollir, devenir mou : *L'asphalte* SE RAMOLLIT *sous un soleil ardent.*

— Fig. Perdre son énergie, sa vigueur, ou sa rudesse : *Dans le repos, les plus fiers courages* SE RAMOLLISSENT.

— Fam. Contracter un ramollissement du cerveau ; devenir sot, hébété.

— SYN. Ramollir, amollir. V. AMOLLIR.

RAMOLLISSABLE (*mo-li-sabl'*) adj. Qui est susceptible de se ramollir : *Silicate plus ou moins soluble et* RAMOLLISSABLE *dans l'eau.*

RAMOLLISSANT (*mo-li-san*), ANTE adj. Qui ramollit, qui relâche, qui détend : *Remède* RAMOLLISSANT.

— Fig. Qui adoucit.

— n. m. Substance qui ramollit : *La guimauve, la graine de lin sont des* RAMOLLISSANTS.

RAMOLLISSEMENT (*mo-li-se-mon*) n. m. Etat de ce qui est ramolli : *Dans les grandes chaleurs, les substances grasses sont sujettes au* RAMOLLISSEMENT.

— Méd. Diminution et parfois suppression presque complète de la cohésion des éléments d'un tissu, par suite d'une nécrobiose, elle-même consécutive à une néoplasie dégénérative ou à une thrombose. || *Ramollissement cérébral*, Nécrobiose d'une partie du tissu cérébral sous l'influence d'une thrombose ou d'une embolie. La privation d'afflux sanguin qui en résulte pour cette partie du cerveau entraîne la mortification et le ramollissement de cette partie. Le ramollissement cérébral s'annonce brusquement (ictus ; généralement, on constate ensuite une hémiplégie, d'ailleurs plus ou moins étendue et complète.)

— Fam. Etat do quasi-imbécillité résultant, soit de l'âge, soit des excès, de l'abus des jouissances, etc.

RAMOLLITIF, IVE adj. Syn. de RAMOLLISSANT, ANTE.

RAMOLLOT (*mo-lo* n. m. Sobriquet irrévérencieux, donné par les soldats à certains vieux officiers qui s'éternisent dans leur grade. (Ce nom a été popularisé par la publication de Charles Leroy, *le Colonel Ramollot*, et s'applique à un officier d'intelligence médiocre et d'esprit routinier.)

RAMON (de l'anc. franç. *raim*, du lat. *ramus*, rameau) n. m. Balai. (Vx.) S'emploie encore en Flandre.)

RAMONA n. m. Pop. Petit ramoneur.

RAMONAGE (*nay'*) n. m. Action de ramoner; son résultat : *Le* RAMONAGE *est à la charge du locataire.*

— Pop. Action de se nettoyer l'estomac, les intestins par un vomitif ou par une purge. ‖ Semonce. ‖ Confession.

RAMONCHAMP, comm. des Vosges, arr. et à 24 kil de Remiremont, sur la Moselle naissante; 1.821 hab. Ch. de f. Est. Filature de coton, tissages mécaniques, fabrique de haricots; scieries. Fabrication de fromages.

RAMOND DE CARBONNIÈRES (Louis-François-Elisabeth, baron), homme politique et géologue français, né à Strasbourg en 1753, mort à Paris en 1827. Conseiller intime du cardinal de Rohan, il fut député à l'Assemblée législative, et joua un rôle assez brillant dans les rangs du parti royaliste constitutionnel; aussi dut-il abandonner son siège après le 10-Août. Pendant la Terreur, il fit un voyage scientifique dans les Hautes-Pyrénées, devint, en 1796, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale de Tarbes et député au Corps législatif (1800-1806). En 1801, il composa, à la demande de Napoléon, une brochure intitulée *Naturel et légitime*, pour démontrer la nécessité de la transformation du consulat en empire. Il reçut pour récompense le titre de commandeur de la Légion d'honneur, celui de baron et, en 1806, la préfecture du Puy-de-Dôme. Louis XVIII le nomma maître des requêtes (1815) et conseiller d'Etat (1818). Comme savant, Ramond a surtout étudié la constitution des Pyrénées. Citons de lui : *Voyage au mont Perdu* (1801). Nous citerons, parmi ses autres ouvrages : *Observations faites dans les Pyrénées* (1789); *Opinion sur les lois constitutionnelles* (1799); *Coup d'œil général et comparatif sur les Alpes et les Pyrénées* (1831); etc.



Ramondie : *a*, fleur.

RAMONDIE (*di*) n. f. Bot. Genre de gesnériacées.

— ENCYCL. Les *ramondies* sont des herbes à feuilles épaisses, velues, disposées en rosette, à fleurs à corolle campanulée, groupées sur une hampe de 5 à 6 centimètres. On en connaît quatre espèces, de l'Europe occidentale; elles sont toutes cultivées dans les jardins d'Europe. La *ramondie nathalie* a des fleurs bleues, la *ramondie des Pyrénées*, des fleurs d'un violet vif, etc.

RAMONER (rad. *ramon*) v. a. Nettoyer le tuyau d'une cheminée, ou faire tomber la suie : *Autrefois, on grimpait dans les cheminées pour les* RAMONER.

— Fig. et fam. Gronder, adresser de vives réprimandes : RAMONER *de la belle façon un petit paresseux.*

— Pop. Faire prendre une purgation ou un vomitif.

Se ramoner, v. pr. Etre ramoné.

RAMONERIE (*ri* — rad. *ramoner*) n. f. Appareil à nettoyer les grains, qui se compose de brosses tournant rapidement dans l'intérieur d'un cylindre ou d'un cône fixe.

RAMONEUR n. m. Celui qui fait métier de ramoner les cheminées : *Faire venir les* RAMONEURS.

— Adjectiv. D'un brun noirâtre : *L'inévitable manteau de couleur tabac ou* RAMONEUR. (Th. Gaut.)

RAMONEUSE n. f. Machine à ramoner les cheminées.

RAMONNETTE (*mo-nèt'*) n. f. Comm. Nom que portait autrefois une sorte de brosse.

— Archéol. Raquette pour jouer à la paume ou au volant.

RAMONURE (rad. *ramon*) n. f. S'est dit pour Balayure, ordures.

RAMORINO (Girolamo), général italien, né à Gênes en 1792, mort à Turin en 1849. Sorti du prytanée de La Flèche en 1807, il fit toutes les campagnes de l'armée française jusqu'en 1815; il était colonel à Waterloo. Il prit part aux mouvements de 1821 en Italie, à l'insurrection piémontaise de 1831, et conspira avec Mazzini. En 1848, il fut député au Parlement piémontais et nommé général. Il fit encore campagnes de 1848 et de 1849. Après Novare, il fut accusé, bien à tort, de trahison pour n'avoir pas suivi les instructions, bien vagues, du quartier général; traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à mort et fusillé.

RAMOS, ville du Mexique (Etat de San Luis Potosi); 5.000 hab.

RAMOS Arizpe, ville du Mexique (Etat de Coahuila); 5.000 hab.

RAMOTH, ancienne localité de Palestine (pays de Galaad), près du torrent de Jabok. Le roi Achab y périt, dans une bataille contre les Syriens. Auj. *Zarca.*

RAMOUSI, tribu de l'Inde, disperséo dans los Ghâtes occidentales, le Bérar et le Gondvana.

RAMPAH, bourg de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras [distr. du Godavéry], ch.-l. d'un territoire montueux, peuplé de 10.900 hab.

RAMPALLE (Pierre), littérateur français, né en 1603, mort en 1660. Il fut attaché à la maison de Tournon et mourut, en 1641, au siège de Philipsbourg. Homme très instruit, mais écrivain médiocre, il a donné : *Bélinde*, comédie (1630); *Hermaphrodite*, poème (1639); *l'Ermite combattue*, discours (1641); *les Événements prodigieux d'amour*, traduction de Juan Perez de Montalvan (1644), tirés pour la plupart des *Idylles* (1648) à la manière italienne, qu'a vivement louées Colletet. Si l'on en croit Boileau (*Art poétique*, ch. IV, v. 35), on ne le lit plus guère entre 1669 et 1674. Brossette juge ses *Idylles* « médiocrement bonnes ».

RAMPANT (*ran-pan*, ANTE adj. Qui rampe, qui a l'habitude de ramper, en parlant des animaux : *Insecte* RAMPANT. Se dit des choses :

Soudain à leurs regards une lueur *rampante*
En bleuâtres sillons sur la hauteur serpente.
V. HUGO.

— Fig. Qui s'abaisse trop devant les personnes puissantes, qui descend à de honteuses complaisances pour obtenir des faveurs, des emplois, etc. : *Un homme vil et* RAMPANT. ‖ Qui n'éprouve ou ne dénote que des sentiments bas, abjects : *Des manières* RAMPANTES. *Une âme* RAMPANTE.

— Autref. Qui grimpe.

— Archit. Qui n'est pas de niveau, qui va en pente, comme sont les deux parties inclinées d'un fronton, les appuis d'un petit mur de terrasse en descente ou les parties d'un arc qui suit une semblable inclinaison : *Un arc* RAMPANT. S'emploie aussi substantivement dans ce sens : *Le* RAMPANT *d'une voûte, d'un fronton.*

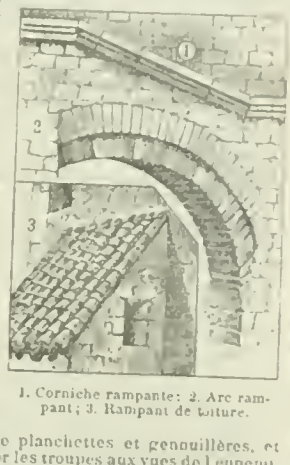

1. Corniche rampante; 2. Arc rampant; 3. Rampant de toiture.

— Blas. Qui est dressé sur ses pieds de derrière : *Un lévrier* RAMPANT.

— Bot. Se dit des tiges qui sont couchées et étalées sur le sol et des racines qui courent horizontalement entre deux terres. ‖ Se dit aussi, par ext., des plantes dont les tiges rampent.

— Littér. Se dit d'un style bas et plat.

— Milit. *Marche rampante*, Progression des hommes sur les mains et les genoux préalablement garnis de planchettes et genouillères, et qui est destinée à dérober les troupes aux vues de l'ennemi.

— Techn. *Limon rampant*, Limon d'un escalier tournant ou à vis que n'interrompt aucun palier. ‖ *Pièce rampante*, Pièce de menuiserie posée en inclinaison.

— Zool. Couché, étalé. (Ce terme a ici le même sens qu'en botanique. Les colonies rampantes des bryozoaires sont celles qui s'étendent en longueur sur le plan de position, comme do petits fils, tout en restant fixées à demeure. Il existe cependant des colonies véritablement rampantes, comme celles des cristatelles, où tous les individus, fixés sur un même pied contractile, progressent grâce à la sole.)

— n. m. Metall. Sorte de conduit incliné pratiqué entre la voûte d'un fourneau à réverbere et la cheminée, et qui donne issue à la fumée.

— ENCYCL. Blas. *Rampant* se dit des animaux quadrupèdes qui sont dressés comme s'ils voulaient monter le long d'une rampe, avec une des pattes de devant levée vers l'angle dextre do l'écu. Le lion est toujours représenté rampant. Le renard, le chien, le lévrier, peuvent être figurés rampants; pour les autres animaux, dressés dans la même posture, on emploie des termes différents : *cabré* ou *effrayé* pour le cheval, *ferré* pour l'ours, etc. Le léopard rampant prend le nom de *lionné*. Quand le lion rampant est tourné vers le bord sénestre do l'écu, il est dit *contourné*. Le griffon est également figuré rampant.



D'argeot au levrier rampant de gueules.

RAMPE (*ranp'* — subst. verb. do *ramper*) n. f. Constr. Partie d'un escalier par laquello on monte d'un palier à un autre : *Les marches de cette* RAMPE *sont trop hautes.* ‖ Balustrade de fer, do pierre ou de bois qu'on met le long do l'escalier pour empêcher do tomber, pour servir d'appui à ceux qui montent ou qui descendent : *Se tenir à la* RAMPE. ‖ Plan incliné sur lequel sont établis les degrés ou marches d'un escalier. ‖ Pente : *Les* RAMPES *rocailleuses d'un coteau.*

— Pop. *Lécher la rampe*, Mourir.

— Anat. *Rampe de limaçon*, Chacune des deux moitiés de la cavité du conduit osseux qui enveloppe le noyau du limaçon.

— Charpent. *Rampe de chevrons*, Inclinaison des chevrons dans un comble.

— Ch. de f. Instrument employé pour faire sortir

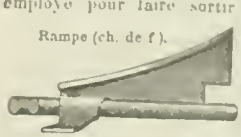

Rampe (ch. de f.).

ou remettre sur les rails un wagon.

— Milit. *Rampe hélicoïdale*, Portion du mécanisme de culasse du fusil Lebel située derrière la chambre et sur laquelle glisse le renfort antérieur du cylindre quand on ouvre la culasse, ce qui produit l'arrachement de l'étui de cartouche après le coup parti.

— P. et chauss. et ch. de f. Partie d'une route, d'un chemin de fer, inclinée par rapport à l'horizontale.

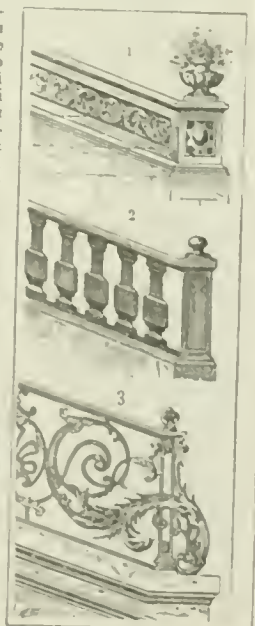

Rampes : 1. En pierre; 2. En bois; 3. En fer forgé.



Rampe à [illegible]
2. A [illegible]

Les pays de montagnes, on fait tourner [illegible] ou en colimaçon.

Dans les chemins de fer, le maximum des rampes [illegible] 0m,005 à 0m,01; mais, sur quelques lignes [illegible] on a élevé ces chiffres à 0m,015 et même [illegible] spéciales, dites à crémaillères, à roues [illegible] saillant sur un rail central, permettent de remonter des rampes bien plus considérables. On emploie [illegible] pour les chemins de fer de montagne.

RAMPEAU (*ran-po* n. m. Coup [illegible] jeux, comme revanche, après un [illegible] dit particulièrement aux quilles. *Faire un rampeau*, Faire le même nombre de points, ce qui produit un coup nul. On écrit aussi RAMPO.

RAMPELOGO ou RAMPELOCO Ant[illegible] augustin et théologien célèbre, né [illegible] 1360-vers 1440. Il se fit remarquer au [illegible] par son ardeur contre Jean Huss. [illegible] dont le titre latin est *Bible d'or*, est une sorte d'encyclopédie de l'exégèse de son temps.

RAMPEMENT (*ran, man* n. m. Action de ramper : *Le* RAMPEMENT *de la chenille, du serpent.*

RAMPER (*ran* — orig. germ. Cf. bas allem. *roper*, bavar. *ramfen*, s'accrocher; ital. *rampo*, crochet. A signifié s'accrocher, grimper, aller à quatre pattes, enfin se traîner, probablem. sous l'influence du lat. *reperc*, ramper v. n. Se traîner sur le ventre : *Le serpent* RAMPE.

— S'avancer, se déplacer lentement sur une surface : *Le matin, le brouillard* RAMPE *sur les cours d'eau.*

— Se développer sur le sol, au lieu de pousser des tiges aériennes; s'étaler sur un corps, au lieu de croître isolement : *Le lierre* RAMPE *à terre*, RAMPE *contre* [illegible]. RAMPE *autour des arbres.*

— S'étaler en se ramifiant : *Les reines* RAMPENT [illegible]

— Autref. Grimper. ‖ Etre disposé en pente. [illegible]

— Fig. Vivre dans un état abject, obscur ou [illegible] *La foule* RAMPE *dans la misère.* J.-J. ROUSS. ‖ Garder une attitude basse, humiliante : *Bien des hommes* RAMPENT *pour arriver au commandement.* J. SIMON. ‖ Manquer de élévation dans le style, les idées : *L'orateur croyait* RAMPER *si, du premier pas, il ne se perdait dans les nues.* MASS

— Archit. Se développer sur une pente.

RAMPIN (*ran*) adj. m. Manèg. Se dit du pied du cheval qui traîne ou rampe à terre, par suite d'une défectuosité dans sa conformation.

RAMPISTE (*ran-pist'*) n. m. Techn. Ouvrier tourneur qui fait des rampes d'escalier en bois et des mains courantes.

RAMPOLLA DEL TINDARO (Mariano), cardinal italien, né à Polizzi en Sicile, en 1843. Elevé du collège Capranica, puis des jésuites, et enfin de l'académie nobiliaire, il reçut les ordres et entra au secrétariat des affaires ecclésiastiques extraordinaires (1869). Pie IX l'envoya à Madrid 1875, en qualité de conseiller de la nonciature, dont il fit l'intérim en 1876. Secrétaire de la Propagande, puis substitut aux affaires extraordinaires (1880), il devint, en 1882, évêque d'Héraclée *in partibus* et nonce à Madrid. C'est lui qui, en 1885, à l'occasion du conflit entre l'Allemagne et l'Espagne au sujet des Carolines, proposa le premier la médiation du pape. Léon XIII le fit cardinal et secrétaire d'Etat (1887), archevêque de Saint-Pierre et préfet de la congrégation de Lorette. Depuis cette époque, il ne cessa d'être l'auxiliaire dévoué de la politique du pontife.

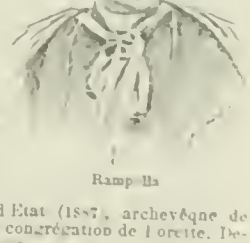

Rampolla

RAMPON (Antoine-Guillaume), général français, né à Saint-Fortunat (Ardèche) en 1759, mort à Paris en 1842. Entré à seize ans dans le régiment Royal-Comtois, Rampon fit partie d'un corps de volontaires en 1791. Lieutenant en 1792, il se distingua à l'armée des Pyrénées-Orientales. Parti avec l'armée d'Italie 1796, il contribua à la victoire de Montenotte en défendant avec intrépidité la redoute de Montelesimo (11 avr. 1796). Il se distingua également à Lodi, à Roveredo, à Arcole, et fut promu général de brigade. En 1798, il partit pour l'Egypte, et retourna en France en 1801. Il avait approuvé le coup d'Etat de brumaire et il entra au Sénat conservateur en 1802. Il reçut le commandement des gardes nationales [illegible] du nord, essaya de repousser l'invasion, mais [illegible] ca[illegible]

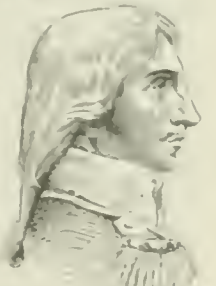

A[illegible] R[illegible]

Rampo, [illegible] à Paris [illegible] le Ballet de la [illegible] à 1845, [illegible] mode [illegible]–1871) [illegible] [illegible] [illegible]

onte Sainéon, statue colossale marbre, au palais de justice d'Aix; *Anne d'Autriche,* au jardin du palais du Luxembourg (Paris); la statue de *Puget,* marbre, à Marseille; *Bacchus enfant tourmenté par une nymphe,* une de ses meilleures productions; etc.

RAMUS Christian), mathématicien danois, né à Nyjöbing en 1806, mort en 1856. Il fut professeur de mathématiques à l'École polytechnique (1831) et à l'université de Copenhague (1833). Outre divers manuels, on lui doit un ouvrage de valeur, intitulé : *Philosophie des mathématiques à l'occasion des formes, de l'origine et des attributions des fonctions* 1832.

RAMUSCULE (*muss* — lat. *ramusculus,* n. m. Très petit rameau.

RAMUSIO ou **RAMNUSIO** (Jean-Baptiste), historien, voyageur et géographe italien, né à Venise en 1485, mort à Padoue en 1557. Devenu, après diverses missions en France, en Suisse et à Rome, secrétaire du conseil des dix, il composa, en italien, une importante collection de voyages, intitulée : *Navigazione e Viaggi* (1550-1559). Jean Temporal en a traduit une partie en français, dans sa *Description de l'Afrique* (1556).



Rana-sringa.

RAMZAÏ, bourg de Russie (gouv. et str. de Penza); 4.000 hab.

RAN (du germain; anc. haut allem. *rum,* anglo-saxon et angl. *rons,* allem. *rinn,* même sens), n. m. Nom donné quelquefois au bélier.

RAN ou **RANA,** femme du dieu géant de l'Océan, Æger, dans la mythologie scandinave. Elle-même passe pour déesse de la mer.

RANA-SRINGA n. m. Instrument de musique hindou, dont le nom signifie *corne de guerre.* (Fait de cuivre, il est orné d'anneaux creux qui contiennent des ballettes de plomb qu'on fait résonner en agitant l'instrument.)

RANATITE (du lat. *rana,* grenouille) n. m. Nom donné par les sectaires juifs qui rendaient un culte aux grenouilles, à mémoire de celles qui désolèrent l'Égypte.

RANAT-LEK n. m. Instrument de musique siamois, formé d'une caisse rectangulaire ouverte. (Dix-sept lames de bois dur sont attachées transversalement sur les bords de cette caisse, suivant un accord déterminé.)

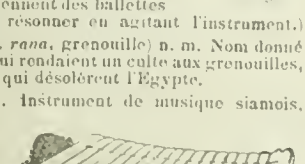

Ranat lek.

RANATRE n. f. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *ranatrinés.* (On dit aussi RENATRE.)

— ENCYCL. Les *ranatres* (ranatra) sont de grandes punaises d'eau douce, allongées, linéaires, avec l'abdomen terminé par deux longs stylets grêles; elles vivent dans la vase des marais. La seule espèce d'Europe (*ranatra linearis*), commune en France, s'étend jusqu'au Japon. Une espèce beaucoup plus grande (*ranatra elongata*) est propre à l'Inde.

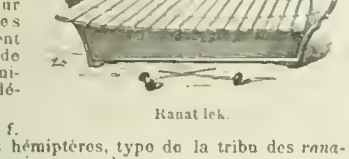

Ranatre (réd. 2 fois).

RANATRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des népidés, comprenant les genres *ranatre* et *cercotmetus.* — *Un* RANATRINÉ.

RANAVALO-MANJAKA Ire, reine de Madagascar, née vers 1800, morte en 1861. Très jeune, elle avait épousé Radama, roi des Hovas, auquel elle succéda, celui-ci n'ayant laissé que des neveux. A peine couronnée, elle fit assassiner les principaux membres de la famille royale, chassa tous les Français; une flottille, commandée par le capitaine de vaisseau Gourbeyre, s'empara de la presqu'île de Tintingue et bombarda Tamatave (1829), mais le gouvernement de Louis-Philippe évacua Tintingue et ne conserva que Sainte-Marie. Ranavalo, débarrassée de ses ennemis, persécuta cruellement les étrangers. En 1845, le capitaine Romain-Desfossés, chargé d'obtenir une réparation, se contenta de bombarder Tamatave. Les atrocités continuèrent; pourtant, quelques Français, comme Jean Laborde et Lambert, purent s'établir dans l'île et y exercer une grande autorité; ils furent surtout protégés par le prince héritier Rakout, mais ils furent exilés en 1857, à l'instigation des missionnaires anglais.

RANAVALO-MANJAKA II, reine de Madagascar, morte en 1883. Elle succéda à Rasoherina, veuve de Radama II, en 1868. Elle s'appelait Rasoma et ne prit le nom de *Ranavalo* qu'en montant sur le trône. Comme que la reine précédente, Rasoherina, elle eut Rainilaiarivony comme époux et premier ministre. Un envoyé de la reine, Garnier, traita avec Ranavalo en 1868, mais les événements de 1870 firent revivre l'influence anglaise. La reine et le premier ministre embrassèrent le protestantisme. A la suite des difficultés relatives à la succession Lambert, le contre-amiral Pierre, envoyé à Madagascar, s'empara de Majunga, et bombarda Tamatave (1883).



Ranavalo III.

RANAVALO-MANJAKA III, reine de Madagascar, nièce de la précédente, née en 1862. Elle était le nom de *Razafindraheti* et avait épousé le prince Rainilaiarivony, lorsqu'en 1883, elle succéda sur le trône de Madagascar à Ranavalo II. Devenue veuve, elle épousa le premier ministre Rainilaiarivony, qui avait été le mari des deux reines précédentes Ranavalo II et Rasoherina, et qui la tint à l'écart de la politique. Sous son règne, un traité de paix fut conclu avec la France en 1885, mais l'hostilité des Hovas et la mauvaise volonté du premier ministre amenèrent l'expédition française de 1895. V. MADAGASCAR. La reine dut, par le traité du 1er octobre, reconnaître le protectorat français sur toute l'île et, en 1896, l'annexion pure et simple de Madagascar lui fit perdre toute souveraineté. Elle fut déposée et envoyée en exil à la Réunion, puis en Algérie.

RANC (Arthur), écrivain et homme politique français, né à Poitiers en 1831. Pendant ses études à l'École de droit et à l'École des chartes à Paris, il se rangea dans l'opposition à l'Empire et prit part aux manifestations contre ce régime. Il fut impliqué dans le complot de l'Opéra-Comique (1853), traduit en police correctionnelle comme affilié à une société secrète et condamné à un an de prison. Puis il fut déporté à Lambessa, comme complice de Bellemare, accusé d'attentat contre l'impératrice. Il parvint à s'évader et à se réfugier en Suisse. Ranc retourna en France, à l'amnistie de 1859; il publia au « Nain Jaune » des articles qui lui valurent quatre mois de prison (1867). Après le 4 septembre 1870, il fut nommé maire du IXe arrondissement de Paris, alla par ballon rejoindre à Tours Gambetta, qui le nomma directeur de la sûreté générale. Pendant la Commune, il essaya en vain de concilier les partis. Après la Commune, Ranc entra à la rédaction de la « République française ». Élu député du Rhône en 1873, il fut poursuivi par le gouvernement du 16-Mai comme ayant participé à la Commune, passa en Belgique, fut condamné à mort par contumace et regagna Paris en 1879. Il devint, en 1880, directeur de la « Petite République ». Élu député de la Seine en 1881, il échoua aux élections législatives de 1885, lutta contre le boulangisme et, en 1891, fut élu sénateur de la Seine. Aux élections sénatoriales de 1900, il échoua et entra comme rédacteur au « Radical ». En 1903, il fut élu sénateur de la Corse. Citons de lui : *le Bilan de l'année 1868* (1869), en collaboration avec Castagnary, Pascbal Grousset et Francisque Sarcey; *le Roman d'une conspiration* (1869); *Sous l'Empire,* roman de mœurs politiques et sociales (1872); *De Bordeaux à Versailles; l'Assemblée de 1871 et la République* (1872); *une Évasion de Lambèse, souvenirs d'un excursionniste malgré lui* (1877).



Ranc.

RANCAGUA, ville du Chili, capitale de la province d'O'Higgins, et en même temps le ch.-l. du département; 5.757 hab. — Le département a 2.400 kil. carr. et 35.315 hab.

RANCART (*kar'* — orig. inconn.) n. m. Robut. (N'est usité que dans la locution *Mettre au rancart.*)

RANCE (*ranss* — du lat. *rancidus,* même sens) adj. Qui a contracté une odeur forte et un goût désagréable dû à la présence de certains acides : *Beurre* RANCE. *Lard* RANCE.

— Fig. et fam. Qui est passé, détérioré par le temps; vieilli, fané : *Une vertu* RANCE.

— Comm. Se dit d'un marbre blanc et rouge brun, veiné de blanc cendré et de bleu.

— n. m. Goût et odeur de ce qui est rance : *Huile qui sent le* RANCE.

— Œnol. S'emploie quelquefois, comme syn. de RANCIO.

—n.f. Techn. Pièce de bois servant de chantier pour les futailles.

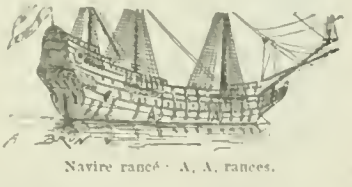

Navire rancé : A, A, rances.

— Mar. Nom donné à des pièces de bois ajustées à angle droit et appliquées sur les bordages d'un vieux bâtiment, pour le consolider.

RANCE (la), rivière de France, en Bretagne, dans les départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord. La Rance naît dans les monts du Menez, au plateau des Trois-Croix; elle coule au S.-E. avant de s'infléchir au N.-E., puis franchement au N., élargissant progressivement sa vallée et arrosant Saint-Jouan-de-l'Isle, Evran et enfin Dinan, où elle devient accessible à la marée. Elle vient enfin se terminer dans la Manche par un estuaire très élargi, à l'est du cap de Saint-Énogat. Saint-Servan et Saint-Malo ont établi leurs ports à son embouchure. Cours 100 kilom.

RANCÉ Armand-Jean LE BOUTHILLIER de), réformateur de la Trappe, né à Paris en 1626, mort à Soligny-la-Trappe, près de Mortagne, en 1700. Son père était secrétaire de Marie de Médicis; le cardinal de Richelieu fut son parrain. Il reçut la tonsure à l'âge de dix ans et devint chanoine de Notre-Dame de Paris, abbé commendataire du Val, de Saint-Symphorien de Beauvais, de la Trappe et prieur de Boulogne et de Saint-Clement. Il ne s'en livra pas moins à une vie de plaisirs et de dissipations. Archidiacre, à Tours, de l'archevêque Victor Le Bouthillier, son oncle, docteur en Sorbonne (1652), député à l'Assemblée du clergé de 1655, premier aumônier du duc d'Orléans, il semblait appelé aux plus grands honneurs de l'Église, lorsqu'en 1657, touché par la mort de Mme de Montbazon et plus encore par les conseils de plusieurs évêques, il résolut de se donner uniquement à Dieu. Il renonça à tous ses bénéfices, sauf à son abbaye de la Trappe, où il commença à introduire une réforme sévère, qu'il maintint malgré de nombreuses persécutions. Il entra en correspondance avec Bossuet, Fénelon, Mabillon, Huet, Lorraine de Choiseul, etc. Ses admirateurs se groupèrent autour de lui et, après sa mort, entourèrent son tombeau de leur vénération. Bien que retiré du monde, l'abbé de Rancé ne cessa de prendre part aux attaques des jansénistes et aux discussions religieuses. Il demeura toute sa vie lié avec Bossuet et resta en relations intimes avec le duc de Saint-Simon. Les principaux ouvrages de l'abbé de Rancé sont : *Instructions et des devoirs de la vie monastique* (1683); *la Règle de Saint-Benoît traduite et expliquée* (1689); *Relation de la mort de quelques religieux de la Trappe* (1697); *Conduite chrétienne* (1697); *Réflexions sur les quatre Évangiles* (1699); *Lettres de piété* (1703). A l'âge de treize ans, il avait publié une traduction, avec des commentaires et une préface, de Théocréon (1639). Chateaubriand a écrit sa vie (1844).

RANCER (*sé* — rad. *rance*). Prend un c cédille devant A ou O : *Il rança. Nous rançons* v. a. Mar. Fortifier avec des rances : RANCER *un navire.*

RANCESCIBLE (*sess-sibl'*), adj. Susceptible de rancir : *Huiles* RANCESCIBLES.

RANCETTE (*sèt*) n. f. Tôle très mince, qu'on emploie pour faire des tuyaux de poêle.

RANCHE (*ranch'*) n. m. Construction élevée dans un lieu désert, aux États-Unis.

RANCHAL, comm. du Rhône, arr. et à 18 kil. de Villefranche, au-dessus de la rive droite du torrent de l'Ardières; 1.084 hab. Carderies de coton, scieries.

RANCHE (du lat. *ramex, icis,* branche, pièce de bois), n. f. Chacune des chevilles de fer ou de bois qui traversent une pièce de bois pour servir d'échelons.

RANCHER rad. *ranche*) n. m. Techn. Pièce de bois sur laquelle on place sur le devant ou sur le derrière d'une charrette. ‖ Pièce de bois garnie de chevilles ou *ranchets* et servant d'échelle. ‖ Pièce de bois traversée de ranchets, qu'on pose en arc-boutant pour monter au haut d'une grue. On dit aussi ECHELLIER, dans le même sens.



Dauphin accolé d'un rancher d'argent posé en barre.

RANCHERIE (*ri* — de l'espagn. *ranchería,* cabane) n. f. Village indien, dans l'Amérique du Sud. ‖ On dit aussi RANCHO n. m.

RANCHET (*chè* — rad. *ranche*) n. m. Artill. Montant en bois ou en fer, qui soutient la ridelle au-dessus du brancard.

RANCHIER (*chi-é*) n. m. Blas. Fer de faux figuré seul sur un écu. On écrit aussi RANGIER.

RANCIDITÉ (*si* — du lat. *rancidus,* rance) n. f. Etat de ce qui est rance.

— En T. de peint., Tache provenant de la mauvaise qualité de l'huile dont le peintre s'est servi.

— SYN. Rancidité, rancissure.

RANCIO (*si*) n. m. Comm. Nom donné à certains vins liquoreux qu'on a laissés vieillir et qui ont pris le goût des vins d'Espagne. Les rancios tiennent le milieu entre les vins liquoreux et les vins secs; ce sont des vins que l'on conserve en tonneaux huit, dix, ou même douze années, qui sont alors dépouillés et prennent une belle teinte dorée. Banyuls s'est fait une renommée pour les rancios. ‖ Moelleux que prend une eau-de-vie qui a perdu sa force par l'effet de la vieillesse. On dit plus rarement RANCE.

RANCIR (*sir'*) v. n. Devenir rance : *Lard qui commence à* RANCIR.

— Fig. Perdre de ses qualités par l'effet du temps : *Il est des esprits qui* RANCISSENT.

— Peint. Se dit d'une couleur qui devient jaunâtre par l'effet des huiles qui ressortent.

Se rancir, v. pr. Devenir rance.

— Fig. Vieillir, se corrompre, se dénaturer : *On laisse quelquefois un beau talent* SE RANCIR. Merc.

RANCISSEMENT *si-se-man'* n. m. Action de rancir; état de ce qui devient rance. Syn. de RANCISSURE.

RANCISSURE *si-sur'*) n. f. Etat de ce qui est rance.

— SYN. Rancissure, rancidité.

RANCO, lac du Chili méridional, au pied ouest de la Cordillère des Andes (308 kilom. carr.), se déversant par le Trumag, principale origine du rio Bueno, qui est un tributaire du Pacifique.

RANCŒUR (*keur'* — du lat. *rancor,* même sens) n. f. Haine, rancune, ressentiment.

RANCON (de l'ital. *rancone,* petite faux) n. m. Sorte de hallebarde, portée vers la fin du XVe siècle par certains condottieri et dont le fer, recourbé à la partie supérieure, rappelait la forme d'un hameçon.

RANÇON (du lat. *redemptio,* rachat) n. f. Prix qu'on donne pour le rachat d'un captif, d'un prisonnier de guerre, d'un navire capturé : PAYER *rançon.*

— *Mettre à rançon,* Rançonner. ‖ *Recevoir à rançon,* Accepter le prix qu'un prisonnier offre en échange de sa vie ou de sa liberté. *C'est la rançon d'un roi.* Se dit d'une somme qui semble hors de toute proportion avec la valeur qu'elle représente.

— Fig. Prix, expiation : *Tôt ou tard, la Providence demande la* RANÇON *d'un crime.* Bals. *La* RANÇON *du despotisme, c'est la corruption.* E. Laboulaye.

— Mar. Composition en argent, moyennant laquelle un vaisseau de guerre ou un corsaire relâche un bâtiment marchand ennemi qu'il a capturé.

— ALLUS. HIST. *Il n'est femme ou fille en France qui ne voulût filer une quenouille pour payer ma rançon.* Prisonnier du prince Noir à Bordeaux (1367), Du Guesclin sut obtenir sa délivrance en piquant l'orgueil du prince de Galles : « Comment allez-vous, Bertrand? lui demande un jour le prince. — Je vais à merveille, Monseigneur, répond le connétable, car on dit que je suis le premier chevalier du monde, puisque vous ne voulez pas me permettre de me racheter. Le prince répondit aussitôt : « Fixez vous-même la rançon. Du Guesclin la fixa à cent mille livres. Mais, où prendrez-vous cet argent? — Du Guesclin de répondre fièrement : « Il n'est femme ou fille en France qui ne voulût filer une quenouille pour payer ma rançon. »

— ENCYCL. Dr. intern. En droit international, le mot *rançon* a deux significations distinctes :

[illegible] La rançon [illegible] Au Moyen Âge [illegible] le prix à [illegible] la guerre, sans [illegible] la rançon vaut [illegible] 2 pratiqué [illegible]

RANÇON, [illegible] la Haute-Vienne, arrond. et à [illegible] hab. [illegible] des XIIe [illegible]

RANÇONNEMENT [illegible] m. Action de mettre à [illegible]

[illegible] Exiger un prix exorbitant.

RANÇONNER [illegible] v. a. Mettre à rançon. Au [illegible] RANÇONNANT [illegible] Exiger [illegible] RANÇONNANT [illegible] prix exorbitant, en se prévalant du [illegible] RANÇONNÉ, ÉE [illegible] Mme Moore à Rançon, en parlant d'un vaisseau de [illegible] un bâtiment marchand [illegible]

RANÇONNEUR, EUSE [illegible] Celui, celle qui rançonne. [illegible] RANÇONNEURS.

RANCUNE [illegible] n. f. [illegible] qui garde longtemps, [illegible] Dieu. [illegible] tous les sujets d'animosité. [illegible] Se dit pour faire [illegible] se rapprocher, mais sans oublier [illegible] d'une pièce quelconque [illegible] *Prenez-moi ce drap : c'est* [illegible]

— SYN. Animosité, inimitié, etc. V. ANIMOSITÉ.

RANCUNEUX, EUSE n. et adj. Se dit quelquefois pour RANCUNIER. *Les faibles sont* RANCUNEUX.

RANCUNIER, ÈRE adj. Qui est sujet à la rancune. [illegible] RANCUNIER.

— SYN. Celui, celle qui a de la rancune : *Les* RANCUNIERS *de la pire Langue.*

RANDABLETTE n. f. Féod. Obligation de remettre une ou une forteresse entre les mains du [illegible] et à sa volonté.

RANDAN, [illegible] de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et [illegible] Riom, 1.632 hab. *Randanois, oises.* Château [illegible] siècle, restauré au XIXe siècle par Madame Adelaïde. Très beau parc. — Le canton a 10 comm. et 7.569 hab.

RANDAN (du Mas bel DE DURFORT DE LORGES, duc DE), [illegible] de France, né en 1734, mort en 1773. Petit-fils [illegible] de Lorges et neveu de Saint-Simon, il fut [illegible] d'un régiment de cavalerie de son nom en [illegible], brigadier en 1734, maréchal de camp en 1740, lieutenant-général en 1745 et maréchal de France en 1768. Il [illegible] part active à la guerre de Sept ans. Il porta [illegible] nom de comte de Lorges, puis celui de duc de [illegible] de Durfort (1758), et enfin celui de duc de Randan [illegible] sous lequel il est généralement connu (1733).

RANDANITE n. f. Géol. Silice gélatineuse que l'on trouve à *Randan*, en Auvergne.

RANDAZZO ou **RANAZZU**, ville du roy. d'Italie (Sicile [illegible] au pied de l'Etna; 10.225 hab. Actif [illegible] vins, huiles, fromages. Curieuses églises [illegible] de Vézzuez en particulier.

RANDER, ville de l'empire anglais de l'Inde, présid. de Bombay, [illegible] Gouderat, sur la Tapti, près de son [illegible] le golfe de Cambaye; 9.400 hab.

RANDERS, [illegible] Danemark (Jutland), sur une rivière [illegible] long fiord du Kattegat; 20.000 hab. [illegible] sur cabotage sur le fjord. Eglise des XIIe et XVe siècles.

RANDIE [illegible] n. f. Bot. Genre de rubiacées, tribu des [illegible] aux [illegible] remplacées des [illegible] Les randies [illegible] [illegible] [illegible]

bonne heure • RANGER *les jeunes gens.* ‖ Soumettre avec contrainte : RANGER *un pays sous sa puissance, sous ses lois.* Pop. *Ranger sa voiture,* Changer de conduite, revenir au bien. ‖ On dit aussi : *Se ranger, Etre rangé des voitures.* — Mar. Longer, passer près de : RANGER *une côte.* ‖ *Ranger à l'honneur,* Passer aussi près que possible de quelque chose. ‖ *Ranger le vent,* Tenir le vent le plus près possible. ‖ *Le vent range le nord, le sud,* Il se rapproche de cette direction. — On dit aussi : *Le vent* SE RANGE *au nord, au sud.* ‖ *Ranger le monde ou cabestan,* Disposer l'équipage sur les barres du cabestan. ‖ *Range ou...!* Ordre donné aux hommes de se mettre aux postes pour telle ou telle manœuvre : RANGE *à hisser les huniers!* ‖ *Se ranger à quai,* Se mettre le long d'un quai.

— Techn. *Ranger le bloc.* Dans les ardoisières d'Angers, Abattre les saillies que les blocs d'ardoise, en se détachant, ont laissées adhérentes à la masse. ‖ *Ranger le poil du drap,* Coucher avec la brosse le poil du drap qui a été tondu.

— SYN. Ranger, arranger. V. ARRANGER.

Rangé, ée part. pass. du v. Ranger.

— Fig. Qui a de l'ordre dans sa conduite, dans ses affaires : *Un homme* RANGÉ.

— *Rangé à,* Soumis : *Des enfants* RANGÉS *à leur devoir.*

— Blas. Qui est disposé suivant un ordre déterminé, en parlant des pièces et figures en nombre : *Merlettes* RANGÉES *en ordre.*

— Milit. *Bataille rangée,* Bataille livrée entre deux armées régulièrement rangées en face l'une de l'autre.

— SYN. Rangé, réglé.



De gueules à trois besants d'argent rangés en pal.

Se ranger, v. pr. Être rangé, mis en rang. ‖ Se placer dans un certain ordre. ‖ S'écarter pour laisser la place libre.

— S'engager dans le parti de : *On* SE RANGE *du côté des succès.* (Chateaubr.) ‖ Se soumettre, se plier : SE RANGER *sous l'obéissance de quelqu'un.* ‖ Adhérer, donner son assentiment : SE RANGER *à un avis, à une opinion.*

— Adopter une manière de vivre mieux ordonnée, plus régulière : *Les viveurs trop vieux* SE RANGENT.

— Manèg. Se dit d'un cheval que l'on fait placer entre les piliers, pour recevoir sa première leçon.

RANGETTE (*jèt'*) n. f. Jeux. Jeu qui consiste à placer un certain nombre de billes dans une figure géométrique tracée sur le sol et à en faire sortir, au moyen d'une autre bille, un certain nombre qui appartiennent alors au joueur. ‖ On dit aussi RANGÉE, CERCLE, CARRE ou TRIANGLE.

— Loc. adv. *A la rangette,* En rang, à la file. (Vx.)

— Techn. Sorte de fer forgé. ‖ Tôle pour tuyaux de poêle. Syn. de RANCETTE.

RANGEUR (*jeur*), **EUSE** n. Personne qui range, qui est employée à ranger. ‖ *Rangeur de ballots,* Homme chargé de mettre les colis en place, dans un magasin.

RANGIFORMIQUE (*ji, mik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{9}H^{10}O^{3}$, fusible à 105°, insoluble dans l'alcool, qui accompagne l'acide atranorique dans le lichen, *cladonia rangiformis.*

RANG-KOUL ou **RIANG-KOUL,** lacs de l'Asie centrale, sur le plateau du Pamir, unis par un canal de 3 kilom. à 3.965 mètres d'altitude, dans une dépression glacée, couverts d'efflorescences salines.

RANGIIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant le seul genre *rangie.* — *Un* RANGIIDE.

RANGIE (*ji*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *rangiidés,* propres aux mers de l'Amérique centrale. (Les rangies [*rangia,* sont des animaux d'eau saumâtre. La *rangia cyrenoides* fut un des comestibles les plus importants des anciens Indiens du Mexique; en certains endroits, on trouve des gisements énormes de ces coquilles.)

RANGIER n. m. Blas. Syn. de RANCUIER.

RANGIROA ou **NAIRN,** île française de la Polynésie, dans le groupe central des Touamotou, dont elle est la plus vaste terre (60 kilom. carr.). C'est un grand *atoll* triangulaire, portant quelques îlots bas, mais boisés.

RANGOUN, RANGOON, RAN-KOUN ou **HANTHAWADDY,** ville de l'Indo-Chine anglaise, capitale de la Basse-Birmanie, sur la *rivière de Rangoun,* au confluent du Pougoundoung et du Pégou; 234.900 hab. C'est le troisième port des Indes anglaises (après Bombay et Calcutta). Les cantonnements, au Nord, renferment la célèbre « Grande Pagode », fondée, d'après la légende, en 585 av. notre ère, restaurée au XVIIIe siècle par Alompra. Les autres monuments sont modernes : jardin zoologique, musée Phayre. Le faubourg de Dala, à l'Est, renferme les docks. Mouvement commercial très important (avec Calcutta, surtout); exportation : riz, bois, cotons bruts, peaux, résines et gommes, huiles minérales, jade, pierres précieuses, ivoire, laque, poteries, épices; importation : cotons filés et cotonnades, laines filées et lamages, soieries, draperies, machines et métaux, tabac. Fondée au XVIe siècle de notre ère sous le nom d'Aramana, appelée Rangoun au XVIIIe par Alompra, occupée par les Anglais une première fois en 1824, elle leur appartient depuis 1852. — *Le district de Rangoun* (ou Hanthawaddy) est peuplé de 202.000 hab. (sans la ville).

RANGPOUR (en angl. *Rungpore*), ville de l'empire anglais de l'Inde, présid. du Bengale, prov. de Radjchahi, ch.-l. de district, sur le Ghaghat, bras de la Tista, bassin du Brahmapoutra inférieur); 13.220 hab. Agglomération de cinq villes : Rangpour, Mahigandj, Lalgandj, Dhap, Navabgandj. Anglaise depuis 1765. — Le district, entre le Kouch Béhar au N., l'Assam et la province de Dacca à l'E., mesure 9.028 kilom. carr. et est peuplé de 2.097.900 hab.

RANGRAVE ou **RANGRAF** (*comte d'un pays rude*) n. m. Titre porté au moyen âge par plusieurs familles allemandes établies dans le massif schisteux rhénan : *Les* RANGRAVES *de Dassel.*



R. ranguillon d'hameçon

RANGUILLON (*ghill'l* [*ll* mll.]) n. m. Typogr. Petite pointe de fer qui avance sur le tympan de la presse, et qui fait la pointure.

— Pêch. Petit crochet, constituant la barbelure d'un hameçon.

RANICÉPINÉS n. m. pl. Tribu de [illegible] anoures, de la famille des gadidés, dont le genre [illegible] est le seul représentant. — *Un* RANICÉPINE.

RANICEPS (*sèps*) n. m. Genre de poissons [illegible], de la famille des gadidés, comprenant une seule espèce propre aux mers du Nord. Le raniceps ou barbeau [*raniceps raninus*], type de la tribu des *ranicépines,* est un poisson allongé, couvert de petites écailles, à tête très aplatie, à nageoire caudale ovalaire. D'un brun jaunâtre uniforme, il atteint 30 centimètres de long; on le rencontre très rarement sur les côtes de France.

RANIDÉS n. m. pl. Famille de batraciens anoures, comprenant les grenouilles (*rana*) et genres voisins. — *Un* RANIDE.

RANIERI (Antonio), littérateur italien, né et mort à Naples (1807-1888). S'étant rendu à Paris vers la fin de la Restauration, il suivit les cours de Guizot, Villemain et Cousin. Il alla ensuite étudier en Angleterre les institutions des pays libres, puis il visita l'Allemagne et suivit les cours de l'université de Berlin. Toujours banni de Naples, il habita Florence et y publia un roman : *Ginevra ou l'Orfanella dell' Annunziata* (1839), où il dévoilait le misérable état des enfants trouvés placés à l'hospice de Naples, et qui lui valut de la prison, mais provoqua dans cet hospice quelques réformes. Deux ans plus tard, en réponse à un écrit de Carlo Troya, il publia son œuvre capitale, *Della storia d'Italia dal quinto al nono secolo* ovvero *Da Teodosio a Carlomagno* (1841). Il fut élu député de Naples au Parlement italien en 1861.

RANIFORME (du lat. *rana,* grenouille, et de *forme*) adj. Zool. Qui a la forme, l'aspect d'une grenouille : *Crapaud* RANIFORME.

— n. m. pl. Groupe de batraciens anoures, établi par certains auteurs et correspondant aux ranidés. — *Un* RANIFORME.

RANIGANDJ, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale, prov. de Burdwan), sur le Damodar, delta de l'Hougli et du Gange); 10.790 hab. Vaste bassin houiller.

RANILIE (*li*) n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des *raninidés,* comprenant des formes propres à l'océan Indien.

RANIMABLE adj. Qui peut être ranimé : *Ces sensations extrêmes qu'il ne croyait plus* RANIMABLES. Balz.

RANIMER v. a. Rendre, redonner la vie : *Jésus, dit l'Evangile,* RANIMA *Lazare.* ‖ Redonner de la vigueur et du mouvement à : RANIMER *par l'électricité un bras paralysé.* ‖ Faire revenir d'une langueur de corps ou d'esprit : *Le printemps* RANIME *certains malades.* ‖ Redonner de l'ardeur, du courage à : *L'exemple du chef* RANIME *le soldat.* ‖ Exciter, rendre l'activité, la vigueur, l'éclat : RANIMER *les couleurs d'un tableau.*

Se ranimer, v. pr. Être, devenir ranimé.

RANIN, INE du lat. *rana,* grenouille) adj. Dont la forme rappelle celle de la grenouille.

— Anat. *Artère ranine,* Artère qui termine l'artère linguale. ‖ *Veines ranines,* Nom donné à deux veines situées sous la langue.

RANINE n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, type de la famille des *raninidés,* répandus dans les mers chaudes. (L'espèce type du genre est la *ranina dentata,* de l'océan Indien.)

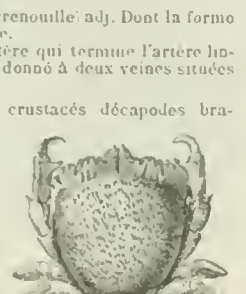

Ranine.

RANINIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures, du groupe des oxystomes, renfermant les *raninés* et genres voisins. — *Un* RANINIDE.

RANINOIDE n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des *raninidés,* propres aux mers tropicales.

RANIVORE du lat. *rana,* grenouille, et *vorare,* dévorer) adj. Zool. Qui se nourrit de grenouilles. (Peu us.)

RANJANI-VINA n. m. Instrument à cordes, en usage dans le nord de l'Inde.

— ENCYCL. Le *ranjani-vina* est composé d'un long tube de bambou sur lequel sont tendues sept cordes soutenues par seize chevalets, et qui porte à chacune de ses extrémités une calebasse faisant office de caisse sonore. On en joue avec une plectre de métal.

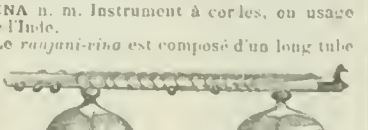

Ranjani-vina.

RANKE (Léopold DE), historien allemand, né à Wiehe (Thuringe) en 1795, mort à Berlin en 1886. Il étudia à Halle et à Berlin la théologie et la philologie, devint, en 1818, professeur au gymnase de Francfort-sur-l'Oder, et publia bientôt une *Histoire des peuples romans et germaniques de 1494 à 1535* (1824), qui lui valut d'être appelé à l'université de Berlin en qualité de professeur d'histoire (1825). Une mission en Italie lui fournit les éléments de plusieurs ouvrages relatifs aux Etats du Sud de l'Europe, entre autres : *la Révolution serbe* (1829). En 1834 parut : *les Papes romains, leur Eglise et leurs Etats aux XVIe et XVIIe siècles* (1834), dont le succès fut très vif. Ranke étudia ensuite les origines du protestantisme dans son *Histoire de l'Allemagne au temps de la Réforme* (1839-1847).

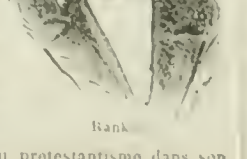

Ranke.

Nom[illegible] [illegible] [illegible] [

RANULAIRE [illegible]

RANULE [illegible]

RANUNCULACÉE, ÉE, RANUNCULÉE, ÉE, RANUNCULÉ, ÉE [illegible]

RANUNCULUS [illegible]

RANVIER [illegible] Paris, [illegible] 1821, mort à Paris en 1[illegible]. [illegible] à Paris [illegible] peintre [illegible] et eut souvent [illegible] la [illegible] Il fit [illegible] pays du comté de Saint-Pol, et [illegible] à [illegible] Il avait [illegible] à [illegible] Berlin et [illegible] France par [illegible]

RANVIER [illegible] à Lyon en [illegible] Il [illegible] et Jeanmot et débuta au Salon de 1[illegible] par *[illegible]* [illegible] qui lui ont [illegible] et un *Soir d'automne* (1861) ; *Intérieur* (1863) ; *Amour et Folie* (1865) ; *Hiver* (1870) ; *Folie et Vérité* (1873) ; *Aurore et Crépuscule* (1875) ; *Bonheur et Vérité* (1880), [illegible] Ont suivi de Ranvier, au musée du Luxembourg, *Romance du Rossignol* et *La Classe au* [illegible] Il a [illegible] avec goût des céramiques.

RANVIER [illegible] Antoine, histologiste français, né à Lyon en 1835. Il [illegible] sur divers sujets de micrographie [illegible] 1867, [illegible] sur [illegible] 1872, [illegible] sur [illegible] 1877, du laboratoire d'histologie, [illegible] professeur d'anatomie générale au Collège de France (1875), [illegible] a été élu membre de l'Académie de médecine [illegible] et membre de l'Académie des sciences (1907). On [illegible] plusieurs publications importantes : *Traité technique d'histologie* (1875-1877) ; *Leçons sur l'histologie du système nerveux* (1878) ; *Leçons d'anatomie générale sur le système musculaire* (1880) ; *Leçons d'anatomie générale*, [illegible] au Collège de France (1880-1881) ; *Manuel d'histologie pathologique* (1879-1882), avec le Dr Coroll.

RANZ (*ranss*) — mot du patois suisse, signif. *marche, danse, air national*. Nom donné en Suisse à des airs pastoraux :

> Il nous accompagnait les nuits et les jours,
> Rappelant au berceau les vaches mugissantes.
> M.-J. Chénier.

— Encycl. Les *ranz des vaches* sont des airs populaires particuliers à la Suisse, d'une construction absolument particulière, qui sont chantés dans les montagnes par les pâtres, ou joués par eux sur le cor des Alpes pour rappeler les troupeaux et les conduire des vallées aux pâturages supérieurs. Il en existe un grand nombre, et ils diffèrent entre eux à la fois comme musique et comme paroles suivant les cantons. De rythme et de caractère essentiellement irréguliers, ils sont remplis de longues cadences et de fréquents changements de mesure. L'un des plus célèbres, et le plus ancien que l'on connaisse, est celui d'Appenzell, dont un motif fut, dit-on, envoyé à la reine Anne d'Angleterre, qui s'en montra charmée. Jean-Jacques Rousseau en donna une version dans son *Dictionnaire de musique*, version que La Borde arrangea à quatre voix sous le nom de *Lieu sur la musique*. Grétry s'en est servi dans l'ouverture de son *Guillaume Tell*, ainsi que Louis Adam dans son *Méthode de piano*. Il a été arrangé aussi par Weyse, Weber et Rossini (*Guillaume Tell*).

Nous citerons le ranz des bergers des Ormonts, dans le [illegible] *Ormonts*, [illegible] dont les paroles sont en patois romand :

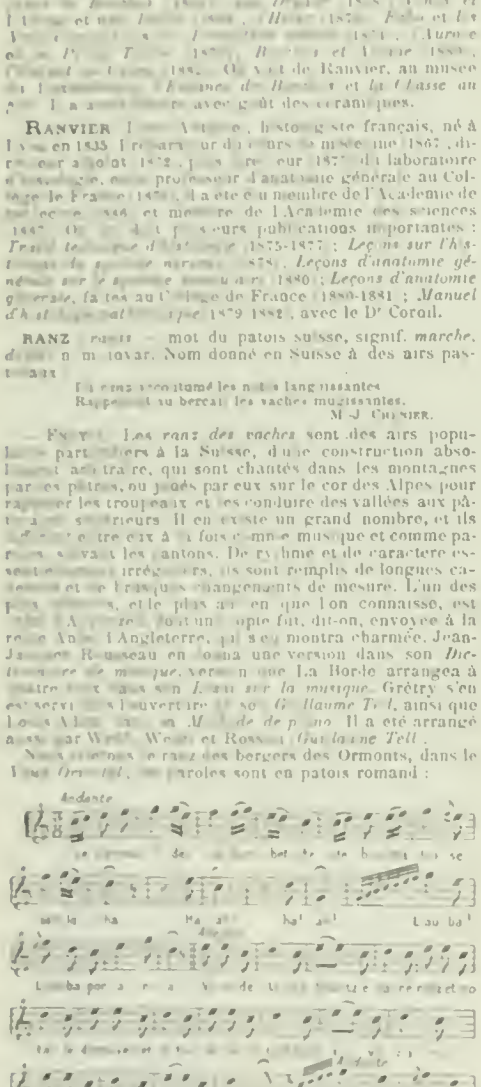

RANZO [illegible]

RAON-AUX-BOIS, [illegible] commune des Vosges, arrondissement et à 9 kilom. de Remiremont, sur un affluent de la Moselle. 1.333 hab. Tissage et filature de coton.

RAON-L'ÉTAPE, [illegible] des Vosges, arrondissement et à [illegible] kilom. à l'[illegible] de la Plaine et de la Meurthe [illegible] hab. *Raonnais*, *aises*. Ch. de l'Est. Pierre à [illegible] grand. Tuileries, scieries, papeteries [illegible] Restes [illegible] Vestiges [illegible] Église [illegible] — Le canton a 13 comm. et 14.106 hab.

RAOUGHANI-KAIF (*Ka-if* — mot persan) n. m. Sorte de [illegible] comestible, formé d'un mélange de graisse de [illegible] avec l'huile volatile qui surnage quand on fait [illegible] des feuilles de chanvre dans l'eau. Mélangé avec [illegible] sucre, il constitue une sorte de nougat dont les propriétés rappellent celles du hasch-ich.

RAOUL ou **RODOLPHE** (*Rodulfus, Radoux, Roux*), duc de Bourgogne et roi de France, mort à Auxerre en 936. Fils de Robert, duc de France, il seconda ses projets ambitieux. Robert, qui avait fait proclamer, en 920, au préjudice de Sa[illegible]ens, la déchéance de Charles le Simple, put [illegible]faire reconnaître et sacrer roi à Reims (29 juin 922). Quand Robert eut été tué à la bataille de Soissons (922), Raoul prit [illegible] couronne avec le consentement du fils [illegible] de Robert. Hugues le Blanc [illegible] son règne ne fut pas sans éclat. Mais il [illegible] et [illegible] combattre les Normands, et, s'il réussit à les chasser de la Bourgogne, à les menacer même dans leur territoire, il ne put les arrêter en Artois et dut se résigner à leur acheter la paix. Son impuissance provenait d'ailleurs surtout de la turbulence des grands vassaux. Raoul, ne laissant pas d'enfant, eut pour héritier, dans son [illegible] de Bourgogne, son frère, Hugues le Noir, comte de Besançon. Son beau-frère, Hugues, duc de France, aurait pu lui succéder comme roi, il préféra faire couronner le fils de Charles le Simple, Louis d'Outremer.


Monnaie de Raoul.

RAOUL, abbé et écrivain bénédictin, né à Moustier-sur-Sambre (prov. de Namur) vers 1060, mort en 1138 à l'abbaye de Saint-Trond, où il avait introduit la réforme de Cluny. Élu lui-même abbé, en 1108, il a écrit en latin une excellente chronique : *Gestes des abbés de Saint-Trond de l'ordre de Saint-Benoît*, et deux traités latins, l'un sur l'*Éducation des enfants dans les monastères*, l'autre *Contre les simoniaques*.

RAOUL, dit **Raoul de Caen**, chroniqueur du XIIe siècle, né à Caen vers 1080. Il prit part à la première croisade et s'attacha d'abord à la personne de Bohémond, fils de Robert Guiscard, puis passa au service du célèbre Tancrède. Sa chronique est un récit de la première croisade, mais destiné surtout à mettre en relief les exploits de Tancrède : c'est une composition mêlée historique, moitié poétique, qu'il avait d'ailleurs intitulée *les Gestes de Tancrède*. Elle comprend les faits qui se sont passés de 1096 à 1105 ; mais l'œuvre de Raoul devait aller, sans doute, jusqu'en 1112, date de la mort de Tancrède.

Raoul de Houdan, poète français de la fin du XIIe siècle et peut-être du commencement du XIIIe, originaire probablement de Houdan, près Pontoise. Son principal ouvrage est un long roman du cycle de la Table ronde, *Merraugis de Portlesquez* (publié par Michelant en 1869 et Friedwagner en 1897). Il est en outre l'auteur de deux poèmes allégoriques : *le Songe* ou *la Voie d'Enfer*, et *le Roman des Ailes*.

Raoul de Cambrai et Bernier (LI ROMANS DE), chanson de geste, fondée sur des événements historiques du Xe siècle. Raoul de Cambrai, qui avait été dépouillé de son fief, parce qu'il était trop jeune pour le recueillir quand son père était mort, reçoit en compensation du roi Louis le comté de Vermandois, à la mort du célèbre Herbert (943) ; mais celui-ci laissait quatre fils, qui engagent la lutte contre l'usurpateur. L'un d'eux a un bâtard nommé Bernier, qui est devenu écuyer, puis frère d'armes de Raoul. Ce Bernier est ainsi pris entre ses devoirs féodaux et ses devoirs de famille. C'est cette tragique situation qui fait en grande partie l'intérêt du poème, non moins que la fidèle peinture des passions farouches des hommes du haut moyen âge. Elle a été publiée par E. Le Glay (1840), puis par P. Meyer et Longnon (1882).

RAOULT (François-Marie), chimiste et physicien français, né à Fournes-en-Weppes (Nord) en 1830. Docteur ès sciences physiques (1862), il fut nommé chargé de cours à la Faculté de Grenoble ; il y devint successivement professeur (1870), puis doyen de la faculté des sciences (1889). Il est surtout connu pour ses recherches sur le point de congélation des dissolutions salines : on peut dire que la *cryoscopie* et la *tonométrie* lui sont presque entièrement dues. On lui doit de nombreux mémoires ; il a publié à part : *Sur les poids moléculaires des sucres et des alcools polyatomiques* (1889) ; *Sur les progrès de la cryoscopie* (1889).

RAOULX, un des quatre sergents de La Rochelle-Verbrès.

RAOUSSET-BOULBON (Gaston RAOUX, comte), aventurier français, né à Avignon en 1817, mort à Guaymas (Mexique) en 1854. D'une famille noble de Provence, Raousset-Boulbon, maître à dix-neuf ans de sa fortune, il se rendit d'abord à Paris, puis, en 1845, partit pour l'Algérie, et [illegible] y à la colonisation. Il y laissa sa fortune, et retourna en France, en pleine révolution de Juillet. Il fonda à Avignon un journal avancé, *la Liberté*, mais échoua aux élections de l'Assemblée législative. Dénué de toute ressource, il se rendit à San-Francisco, fut portefaix, marchand de bestiaux, puis fonda une compagnie pour exploiter [illegible] de Sonora. Une compagnie rivale ayant [illegible] Raousset Boulbon, à la tête de [illegible] à la guerre au Mexique, et fut plusieurs fois [illegible] général Blanco. Vaincu par la [illegible] de ses compagnons, leurre par le [illegible] Anna, Raousset Boulbon se joignit aux [illegible] et [illegible] forma. Mais il fut trahi, il [illegible] rendit à Guaymas pour s'emparer des mines. Bientôt arrêté, il passa devant un conseil de guerre, et fut fusillé. On a de lui : *De la colonisation en Algérie* (1847), quelques romans et quelques pièces de théâtre.

RAOUT (*rout'*, ou mieux *ra-out'* — angl. *rout*, même sens) n. m. Réunion, fête ou l'on invite des personnes du monde. *Donner des* RAOUTS.

RAOUX (Jean), peintre français, né à Montpellier en 1677, mort à Paris en 1734. Élève de Rance et de Bon Boulogne, il remporta le prix de peinture et partit, en 1701, avec un *David et Goliath*, pour l'Italie. Il séjourna trois ans à Rome, et deux ans à Venise. De retour à Paris, il devint membre de l'Académie en 1717 et refusa pour raison de santé l'emploi de premier peintre du roi d'Espagne Philippe V. En 1720, il fit un voyage en Angleterre, où il séjourna pendant quelques mois. Parmi les tableaux de cet artiste, on cite : *Pygmalion amoureux de sa statue ; la Continence de Scipion ; Alexandre malade, avec son médecin Philippe*, pour l'électeur palatin ; *Télémaque dans l'île de Calypso*, qu'on voit au Louvre, une *Vestale* (musée de Bordeaux ; une autre *Vestale*, et une *Ariadne et Bacchus* (musée de Montpellier) ; *Renaud et Armide* (musée de Nantes), etc. Raoux a laissé en outre un grand nombre de portraits remarquables.

RAPA ou **OPARO**, île française de Polynésie, entre les Toubouaï et les Touamotou, dans l'archipel de la Société ; 42 kilom. carr. ; 200 hab., derniers descendants d'une famille *maori*, douce, forte et laborieuse, qui semble avoir un passé glorieux.

RAPACE (*pass* — du lat. *rapax, acis*, même sens) adj. Ling. Avide, ardent à la proie : *Le vautour est* RAPACE. ‖ Enclin à la rapine : *Un usurier* RAPACE.

— Métall. Se dit des substances qui non seulement se dissipent elles-mêmes par l'action du feu, mais encore contribuent à l'élimination des autres.

— n. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant ceux qui, comme les aigles, les vautours et les hiboux, sont organisés pour un régime carnassier. — *Un* RAPACE.

— Encycl. Les *rapaces* sont, en général, de grands oiseaux puissants à bec et à serres extraordinairement crochus et forts, à vastes ailes, vivant par couples et nichant dans les lieux les plus escarpés, au sommet des arbres les plus hauts. Leur vue est extrêmement perçante et leur vol les porte à des hauteurs prodigieuses d'où ils fondent brusquement sur leur proie en se laissant tomber, les ailes à demi fermées, ou en descendant lentement suivant de larges cercles. Quelques vautours vivent exceptionnellement de charognes, les autres rapaces se nourrissent de proies vivantes qu'ils tuent généralement au moyen de leurs puissantes serres. On divise les rapaces en deux groupes, les *diurnes* et les *nocturnes* : aux premiers correspondent les quatre familles des *serpentaridés, vulturidés, cathartidés, falconidés* ; aux seconds les deux familles des *bubonidés* et *strigidés*.

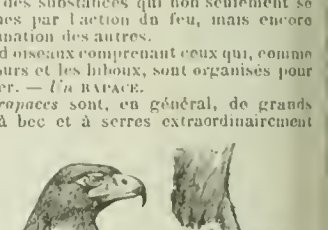
Rapace (tête et serre d'aigle).

RAPACÉ (*sé*), **ÉE** (du lat. *rapa*, rave) adj. Bot. Qui a des racines semblables à des raves.

RAPACITÉ (*si*) n. f. Avidité d'un animal rapace : *La* RAPACITÉ *du loup*. ‖ Avidité d'une personne rapace, encline à la rapine : *La* RAPACITÉ *des traitants*.

RÂPAGE (*paj'*) n. m. Action de râper ; résultat de cette action : *Le* RÂPAGE *des betteraves*.

RAPAILLER (*pa-ill-é* [*ll* mll.]) n. m. Eaux et for. Bois de peu de valeur, sorte de broussaille.

RAPAISEMENT (*pè-ze-man*) n. m. Action de rapaiser ; état de ce qui est rapaisé.

RAPAISER v. a. Apaiser de nouveau. (Vx.)

RAPALER v. a. Rappeler, lever, faire cesser : RAPALER *un interdit*. (Vx.)

RAPALLO, ville d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), 10.140 hab. Pêche active du thon et du corail.

RAPANE n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, famille des muricidés, propres à l'océan Indien.

RAPAPILLOTAGE (*ll* mll., et *taj'*) n. m. Pop. Réconciliation.

RAPAPILLOTER (*ll* mll.) v. a. Pop. Réconcilier.

RAPASSIER n. m. Ecou. rur. Syn. de RABASSAIRE.

RAPATÉE ou **RAPATE** n. f. Genre de xyridacées, tribu des *rapatées*, comprenant des plantes terrestres à feuilles basilaires, à fleurs groupées en capitules. (On en connaît quelques espèces, de l'Amérique tropicale.)

— n. f. pl. Tribu des xydacées, ayant pour type le genre *rapatée*, et qui a été parfois élevée par certains auteurs au rang de famille sous le nom de *rapatéacées*. — *Une* RAPATÉE.

RAPATELLE (*tèl'*) n. f. Sorte de toile claire, faite de crin de cheval, que l'on emploie pour faire des sas et des tamis. ‖ On l'appelait aussi TOILE À TAMIS et TOILE À SAS.

RAPATRIAGE (*aj'* — rad. *rapatrier*) n. m. Action de réconcilier : *Certains* RAPATRIAGES *sont fort malaisés*.

RAPATRIEMENT (*tri-man* — rad. *rapatrier*) n. m. Action de rendre quelqu'un à sa patrie : *Le* RAPATRIEMENT *des prisonniers de guerre*.

— Réconciliation : *Le* RAPATRIEMENT *de deux frères*.

— Encycl. Comm. Les inscrits maritimes, par suite de l'obligation qui leur incombe d'être toujours prêts à entrer au service de l'État, ont le droit de se faire rapatrier par le capitaine qui les a engagés, mais celui-ci peut se libérer en versant une certaine somme entre les mains des autorités françaises. En cas de désertion, les frais de *rapatriement* sont à la charge de l'État.

RAPATRIER (du préf. *re*, de *à*, conj., et de *patrie*, propr.) v. a. Réconcilier avec la patrie et la famille qu'on avait quittées, puis réconcilier en général. — Prend deux *r* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous rapatrions. Que vous rapatriiez*) v. a. Ramener dans la patrie : RAPATRIER *des émigrés*.

— Réconcilier : RAPATRIER *deux époux brouillés*.

Se *rapatrier*, v. pr. Être ramené dans sa patrie. ‖ Se réconcilier.

RAPATRONNAGE (*tro-naj'* — du préf. *re*, et de *patron*) n. m. Eaux et for. Réunion qu'on fait du tronc d'un arbre coupé à une souche qui est restée en terre, pour vérifier si l'un provient de l'autre : *Le* RAPATRONNAGE *est nécessaire, ou au moins une reconnaissance de la souche, pour constater l'identité du bois.*

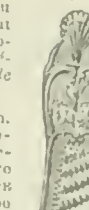

Râpe à tabac (XVIIe s.).

RÂPE (orig. germ. ; anc. haut allem. *raspon*, gratter) n. f. Plaque de métal hérissée d'aspérités correspondant à de petits trous, avec laquelle on met en poudre grossière diverses substances : *Une* RÂPE *à fromage, à muscade. Râpe à tabac.* Râpe plate dont on se servait autrefois pour mettre en poudre du tabac.

Fig. *Donner à quelqu'un de la râpe douce*, Le flatter.

— Archéol. *Canon à râpe*, Petite arme à feu en usage au commencement du XVIe siècle, et dans laquelle un morceau de pyrite est frotté par une petite râpe et produit des étincelles qui mettent le feu à la poudre d'amorce.

— Pathol. *Bruit de râpe*, Souffle grave ou aigu, rude, imitant le bruit d'une râpe, d'une lime ou d'une scie, qui, observé à l'auscultation du cœur, indique une lésion des orifices artériels ou auriculo-ventriculaires.



Canon à râpe (XVIe s.).

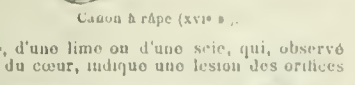

Râpe chirurgicale (vétér.).

— Techn. Espèce de grosse lime plate ou demi-ronde, dont se servent les menuisiers et ébénistes, les sculpteurs et certains autres ouvriers, comme les cordonniers, tourneurs, plombiers, etc. || Outil avec lequel on enlève le sable attaché aux objets soudés en métal. || Outil en acier, de forme généralement plate, présentant les aspérités d'une lime sur l'une de ses faces, et avec lequel on gratte la pierre après l'avoir taillée. || Sorte de règle métallique et à jours, avec laquelle on dresse le fil de fer destiné à la fabrication des aiguilles. || Dans les fabriques de sucre, Sortes de tambours armés de dents, entre lesquels passent les betteraves, qui sont alors déchiquetées.

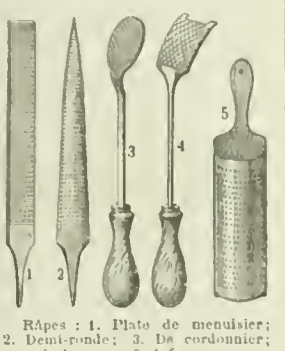

Râpes : 1. Plate de menuisier; 2. Demi-ronde; 3. De cordonnier; 4. A gouge; 5. A fromage.

— Vitic. Syn. de RAFLE.

RÂPÉ (de *râper*) n. m. Econ. rur. Boisson obtenue en mettant des grappes de raisins frais ou non écrasées dans un tonneau et les arrosant d'eau. On fait aussi du râpé en remplaçant les fruits frais par du marc provenant du pressurage. || Raisin nouveau qu'on met dans un tonneau pour raccommoder le vin, quand il se gâte. || Vin ainsi raccommodé. || Copeaux que l'on met dans les tonneaux pour éclaircir les vins. || Restes de vins divers que l'on mélange, dans les cabarets, pour les servir aux clients.

— Pop. *Boire sur le râpé*, Avoir les restes d'un autre.

— Hist. Nom donné à des officiers des ordres du roi qui achetaient leur charge pour la revendre presque aussitôt, et en garder le titre ainsi acquis à peu de frais.

RÂPER v. a. Mettre en poudre avec la râpe : RÂPER *du sucre, de la muscade, du fromage.*

— User avec la lime appelée râpe : RÂPER *un morceau de bois, d'ivoire, avant de le polir.*

— Fam. User jusqu'à la corde, en parlant d'un vêtement : *Le temps* RÂPE *les habits.*

— Pop. Chanter mal, avec une voix rude.

Râpé, ée part. pass. du v. Râper.

— Substantiv. Pop. Qui est dans la misère : *Un* RÂPÉ.

RÂPERIE (*ri*) n. f. Techn. Atelier où l'on râpe les betteraves destinées à la fabrication du sucre, et d'où l'on envoie le jus obtenu jusqu'aux sucreries proprement dites.

— Hist. En Irlande, Bande de brigands pillards. (Vx.)

RÂPES (de l'allem. *rappe*) n. f. pl. Crevasses ou fentes transversales qui se forment au pli du genou d'un cheval.

RAPETASSAGE (*ta-saj'*) n. m. Action de rapetasser; résultat de cette action.

— Fig. Corrections successives : *Chercher à rajeunir un ouvrage par des* RAPETASSAGES.

RAPETASSER (*ta-sé* — du préf. *re*, et du languedocien *petas*, lambeau; du lat. *pittacium*, emplâtre) v. a. Raccommoder grossièrement : RAPETASSER *des haillons.*

— Fig. Faire de nombreuses corrections à : RAPETASSER *une tragédie.*

Se rapetasser, v. pr. Etre rapetassé. || Rapetasser ses vêtements.

— SYN. Rapetasser, rapiécer, rapiéceter.

RAPETASSEUR (*ta-seur'*), **EUSE** n. Personne qui rapetasse ou sait rapetasser : *Une bonne* RAPETASSEUSE.

— Fig. et adjectiv. Compilateur, arrangeur : *Quelques* [illegible] RAPETASSEURS *de vieilles gloses* (E. Pasquier.)

RAPETISSANT (*ti-san*), **ANTE** adj. Qui rapetisse : *Des comparaisons* RAPETISSANTES. (Sainte-Beuve.)

RAPETISSEMENT (*ti-se-man*) n. m. Action de rapetisser : résultat de cette action : *Le* RAPETISSEMENT *de la langue est un symptôme dans le typhus.* (Chomel.)

— Fig. Perte de mérite, de valeur, d'importance : *Le* RAPETISSEMENT *de l'homme par la débauche.*

RAPETISSER (*ti-sé* — du préf. *re*, et de *apetisser*) v. a. Rendre plus petit : RAPETISSER *un manteau, une salle.* || Faire paraître plus petit : *La distance* RAPETISSE *les objets à l'œil.*

— Fig. Diminuer le mérite ou l'importance de : *Les clameurs* RAPETISSENT *l'auteur.* Pour cet effet.

— V. n. Devenir plus petit, plus court : *En automne, les jours* RAPETISSENT.

Se rapetisser, v. pr. Devenir plus petit.

— Fig. Perdre de son mérite, de son importance.

— SYN. Rapetisser, apetisser. V. APETISSER.

RAPETISSURE (*ti-sur'*) n. f. Opération ayant pour objet de diminuer progressivement les dimensions d'un filet, afin de lui donner exactement la forme qu'il doit avoir. Cette opération s'exécute en prenant une maille de moins dans un rang, en englobant deux mailles adjacentes du rang supérieur dans une seule. [Ce mot s'emploie plus généralement au plur.] On dit aussi RETRAIT n. f.

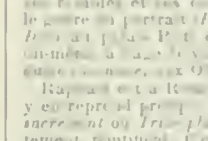

Rapetissure d'un filet.

RÂPETTE (*pèt'* — diminut. de *râpe* n. f. Bot. Genre de borraginées. || Nom vulgaire de la buglosse commune ou officinale.

— ENCYCL. La *râpette rampante*, appelée aussi *aparine, porte-feuille, asperugo*, est une plante annuelle à tige rampante, hérissée de poils, ainsi que les feuilles, qui sont alternes, ses fleurs, petites, solitaires à l'aisselle des feuilles, sont d'un bleu violacé.

RÂPEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière, qui râpe certaines substances, comme le tabac par exemple.

— Pop. Personne qui vit d'expédients.

RÂPEUX (*peû*), **EUSE** adj. Qui est rude comme une râpe : *Le chat a la langue* RÂPEUSE.

— *Bruit râpeux*, Bruit qui ressemble à celui que fait une râpe.

RAPHAEL (en hébr., *Dieu guérit*), un des principaux anges dont parle la Bible. Il est cité sept fois dans le *Livre de Tobie*, où il est représenté comme ayant revêtu la forme humaine pour accompagner le jeune Tobie dans son voyage à Rages. Les théologiens catholiques lui donnent le titre d'archange. Dans le *Livre de Tobie* (XII, 15), il dit : « Je suis l'ange Raphaël, un des sept qui sommes présents devant le Seigneur ». — Rembrandt a représenté *l'Ange Raphaël quittant Tobie* (Louvre); Salvator Rosa, *l'Ange Raphaël et le jeune Tobie* (Louvre).

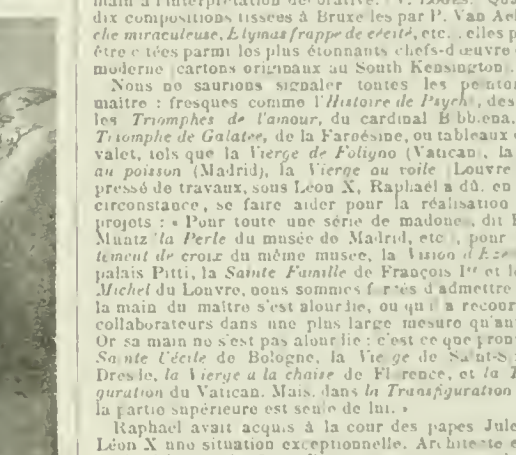

L'ange Raphaël quittant Tobie, d'après Rembrandt. (Louvre.)

RAPHAËL Rafaello SANTI ou SANZIO, peintre italien, né à Urbino en 1483, mort à Rome en 1520. Son père, Giovanni Santi, était un peintre de talent ordinaire, mais d'esprit très cultivé. Il mourut en 1494, et une tradition veut que Raphaël ait eu, dès lors, pour professeur, à Urbin même, Timoteo Viti. Un recueil de croquis du jeune artiste, recueilli à l'Académie des beaux-arts de Venise, nous montre son point de départ. En 1499, époque où le Pérugin revint temporairement à Pérouse, Raphaël le rejoignit et fut son élève. Ses plus anciennes peintures connues, de caractère ombrien, *la Vierge Solly* Berlin, *la Vierge entre saint François et saint Jérôme* et *la Vierge au livre* Ermitage, datent environ de 1501 à 1503. En 1503, Raphaël exécutait pour l'église Saint-François de Pérouse son grand *Couronnement de la Vierge* (Vatican), où on le voit servir de plus près la nature. Il peignait aussi un *Couronnement de saint Nicolas*; un *Christ en croix*, d'une belle couleur, puis les fresques encore maîtres (galerie Dudley), *le Mariage de la Vierge* ou *Sposalizio* (musée de Caen), tableau d'inspiration toute pérugine, mais où certaines vivacités de coloris laissent deviner quel que influence du Pinturicchio, etc. Au cours de 1504, on le trouve tour à tour à Sienne, à Urbin et à Florence. A Sienne, il prend pour la première fois contact de l'antique en dessinant le groupe des *Trois Grâces*, d'après un sarcophage, peint peut-être son précieux petit tableau (*Vision du chevalier* (National Gallery). A Urbin, il rencontre, à la cour du duc, Julien de Médicis, le futur cardinal Bibbiena et Baldassar de Castiglione, et peint le petit *Saint Georges* et le petit *Saint Michel* (Louvre). Il arrive à Florence au mois [illegible] tembre. La [illegible] Madone [illegible] Loges, la Vierge [illegible] Vierge [illegible] Bar[illegible] Madone [illegible] et [illegible] Ferra[illegible] Sainte [illegible] Sancto [illegible] Vierge [illegible] Vierge [illegible] Vierge



Raphaël et Michel-Ange au Vatican, d'après H. Vernet.

par I. Benouville (1857) ; *Raphaël et la Fornarina*, par [illegible] *Raphaël à son atelier*, par [illegible].

Raphaël, pages de la vingtième année, par Lamartine. [illegible] fragment des *Visions*. La jeune [illegible] avec la jeune [illegible] a chantée sous le nom d'Elvire [illegible], et qui mourut le 1er juillet. La scène se passe à [illegible] du Bourget. Raphaël, initié par [illegible] et la [illegible], y rencontre une jeune [illegible] qui [illegible] son cœur tout entier. Après quelques semaines [illegible], passées en rêveries et en promenades sur [illegible], Julie est rappelée à Paris par [illegible] qui ne lui a offert son nom [illegible] pour cacher [illegible]. Raphaël la suit ; il fait sous [illegible] son entrée dans le monde, puis il retourne au [illegible] attendre Julie, mais une lettre lui apprend [illegible] est [illegible] définitivement de partir. Raphaël traîne [illegible] vie [illegible] languissante et va mourir de misère et [illegible] dans une masure abandonnée. En dépit des [illegible] dont il est orné, ce livre a un grand [illegible] et [illegible]. Si l'on peut y critiquer une trop [illegible] dans les effusions et dans les plaintes, [illegible] il faut admirer la fraîcheur et le [illegible] descriptions de la nature.

RAPHAELESQUE [illegible] adj. Beaux-arts. Qui a le caractère, le [illegible] de la manière [illegible] de Raphaël. RAPHAÉLESQUE. [illegible] Qui rappelle la peinture de Raphaël, les types [illegible] par Raphaël. *Une tête* RAPHAÉLESQUE. Balz.

RAPHANÉE, EE [illegible] (du lat. [illegible], raifort) adj. Bot. Qui [illegible] au raifort.

— [illegible] Tribu de la famille des crucifères, ayant pour [illegible] le raifort. *Les* RAPHANÉES.

RAPHANIE [illegible] n. f. Pathol. Forme convulsive de l'ergotisme [illegible] caractérisée par l'intoxication causée par l'ivraie [illegible] la farine de blé, des semences [illegible].

RAPHANUS [illegible] n. m. Bot. Nom scientifique du raifort.

RAPHÉ [illegible] gr. *rhaphê*, suture) n. m. Anat. Petite saillie [illegible] qui [illegible] le périnée et le scrotum, se prolonge [illegible] jusqu'à l'extrémité de la verge : *On trouve* [illegible] *le* RAPHÉ *presque constamment été.*

— Bot. Petit [illegible] qui contient le funicule et qui court entre les [illegible] de la graine, en faisant communiquer le hile et la chalaze.

RAPHI. Voir à [illegible] les mots commençant ainsi et qui ne [illegible] pas ici.

RAPHIA n. m. Bot. Genre de palmiers lépidocaryées.

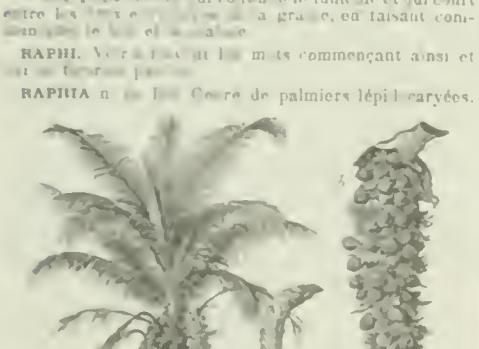

a, fruit [illegible] ; *b*, grappe de fruits ; *c*, feuille.

— Encycl. Le genre *raphia* comprend des arbres à tige forte, à feuilles très longues, à fleurs groupées en [illegible]s épillets [illegible] comprenant sept espèces qui croissent en Afrique et en Amérique. A Madagascar, le *raphia ruffia*, [illegible] atteignent 20 mètres, fournit des [illegible], qui servent à faire des cordages, des [illegible], qui sont employées très fréquemment pour la [illegible]. Le *raphia vinifera* fournit un suc, sorte de [illegible] alcoolique dit *vin de raphia* ou *boardou*.

RAPHIA (en égypt. *Rapahou*, en assyr. *Rapikî*, peut-être [illegible] située sur la côte de la Méditerranée, au S. de Gaza) [illegible] 720 av. J.-C., Hanon, roi de Gaza et Shabé, prince [illegible], y fut vaincu par Sargon II, roi d'Assyrie. [illegible] 217 av. J.-C., Ptolémée IV y remporta une victoire [illegible] sur Antiochus le Grand, roi de Syrie. Auj. *Refah*.

RAPHIDE (du gr. *rhaphis, idos*, aiguille) n. f. Nom donné [illegible] cristaux en forme d'aiguilles, que l'on observe dans [illegible] cellules animales ou végétales. Chez les végétaux, chez les monocotylédonés surtout, les raphides sont généralement siliceuses ; plus rares chez les animaux, elles sont aussi de composition plus variable.

RAPHIGRAPHE (du gr. *rhaphis*, aiguille, et *graphê*, description) n. m. Cadre à aiguilles, qui sert à tracer en relief, pour l'usage des aveugles, les caractères de l'alphabet usuel.

RAPHIGRAPHIE *(fi)* n. f. Système d'écriture à l'usage des aveugles, obtenu à l'aide du raphigraphe.

RAPHILITE n. f. Substance minérale appartenant au genre amphibole (variété de trémolite ou d'actinote).

RAPHIONACME n. m. Genre d'asclépiadacées, comprenant des herbes ou parfois des sous-arbrisseaux à tige courte, à fleurs groupées en cymes terminales ou axillaires. On en connaît dix espèces, qui croissent en Afrique.)

RAPHISANTHE n. m. Bot. Syn. de CAJOPHORE.

RAPHISTEME *(fiss)* n. m. Genre d'asclépiadacées, tribu des cynanchées, comprenant des arbustes de l'Hindoustan, à tige mince et grimpante, à feuilles presque linéaires ponctuées de glandes, à fleurs groupées en cymes.

RAPHOÉ, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Donegal], 3.400 hab. Restes d'un palais épiscopal et cathédrale du XIe siècle.

RAPIAT *(pi-a)*, **ATE** (de lat. *rapere*, enlever par rapine) adj. Pop. Avide, cupide : *Une femme un peu* RAPIATE.

— Substantiv. Auvergnat. || Syn. de FOUCHTRA.

RAPIDE (du lat. *rapidus*) adj. Se dit d'un mouvement qui a lieu avec une grande vitesse : *Marche, Course* RAPIDE. || Qui se meut, qui se déplace avec une grande vitesse : *Un cheval* RAPIDE. *Un train* RAPIDE.

— Qui se fait, se produit, s'écoule avec une grande rapidité : *De* RAPIDES *événements. Des progrès* RAPIDES.

— Qui est prompt, qui agit promptement : *Intelligence, Imagination* RAPIDE.

— Qui est très incliné : *Pente* RAPIDE. *Escalier* RAPIDE.

— Fig. Très exalté, vivement porté : *Il faut arrêter la pente d'une nature toujours* RAPIDE *vers le mal.* (Mass.)

— Littér. Se dit d'un style où les idées se pressent, qui n'est point embarrassé par des expressions oiseuses ou traînantes : *Narration* RAPIDE. *Éloquence* RAPIDE.

— n. m. Courant d'un cours d'eau qui a une grande vitesse, généralement à un endroit où le fleuve est resserré ou obstrué de rochers, etc. : *Les* RAPIDES *du Saint-Laurent.*

— Ch. de f. Train qui va plus vite encore que l'express : *Partir par le* RAPIDE.

— Mar. *Rapide de marée.* Se dit de tourbillons causés par la marée. || On l'appelle aussi RAZ.

RAPIDES, comté des Etats-Unis (Louisiane), sur la rivière Rouge ; 26.000 hab. Ch.-l. *Alexandria*.

RAPIDES (CANAL DES), voie fluviale reliant le fleuve Rouge au Thaï-Binh, mettant ainsi Hanoï à 150 kilom. de Haïphong.

RAPIDEMENT adv. D'une manière rapide.

RAPIDITÉ (rad. *rapide*) n. f. Célérité, grande vitesse : *La* RAPIDITÉ *d'un cheval, d'un train.*

— Forte inclinaison : *La* RAPIDITÉ *d'une pente.*

— Littér. Mouvement rapide du style : *La* RAPIDITÉ *des récits veut que les phrases soient courtes.* (Condillac.)

— SYN. Rapidité, activité, célérité. V. ACTIVITÉ.

RAPIÇAGE *(saj')* ou **RAPIÉCEMENT** *(se-man)* n. m. Action de rapiécer ; son résultat : *Le* RAPIÇAGE *d'un habit, du linge.*

— Fig. Composé formé de choses disparates : *L'homme n'est que* RAPIÉCEMENT *et bigarrures.* (Montaigne.)

RAPIÉCER *(sé* — du préf. *re*, de *à*, et de *pièce*. — Prend une cédille sous le *c*, devant les voyelles A ou O : *Il rapiéça. Nous rapiçons* v. a. Raccommoder, réparer avec des pièces : RAPIÉCER *un manteau.*

— Fig. Réparer grossièrement : RAPIÉCER *une comédie taillada par la censure.*

— SYN. Rapetasser, rapiéceter.

RAPIÉCETAGE *(se-taj')* n. m. Action de rapiéceter ; travail fait en rapiécetant : *Un* RAPIÉCETAGE *mal fait.*

RAPIÉCETER (du préf. *re*, de *à*, et de *piécette*. — Double le *t* devant un *e* muet : *Je rapiécette. Nous rapiécetterons* v. a. Raccommoder avec beaucoup de pièces : RAPIÉCETER *des meubles, des habits.*

— Fig. Faire beaucoup de petites corrections à : RAPIÉCETER *un drame.*

Se rapiéceter, v. pr. Être rapiécelé. || Rapiéceter ses vêtements.

— SYN. Rapetasser, rapiécer.

RAPIÈRE (d'abord adj. : *épée rapière*) n. f. Armur. Épée à lame longue et fine, faite pour frapper d'estoc et dont on se servait dans les duels jusqu'au XVIIIe s.

— ENCYCL. A l'origine, le mot *rapière* semble avoir désigné une épée large et tranchante, à pointe aiguë, dans le genre de l'estoc d'armes du type latin ; tel est le sens du mot *rapiere* au XVe siècle. A partir du XVIe, « rapière » [illegible] une épée à lame longue et fine, faite pour frapper d'estoc. Sa monture est la même que celle des épées de [illegible], avec des branches de plus en plus nombreuses, à mesure qu'on avance vers le XVIIe siècle. A partir de 1610, environ, apparaît un type classique, d'origine sans doute espagnole, où la garde se compose d'une vaste coquille hémisphérique avec longs quillons et arc de jointure ordinairement relié au pommeau. Ces coquilles sont souvent ciselées et ajourées. En France, cependant, prévaut un modèle à coquille plus aplatie, et qui rentre dans la catégorie des flamberges. La rapière espagnole demeura en usage en Italie, en Espagne et aussi dans l'Allemagne du Sud jusque à la fin du XVIIIe siècle. Les rapières se recommandent par leur extraordinaire légèreté et le parfait équilibre de l'arme.

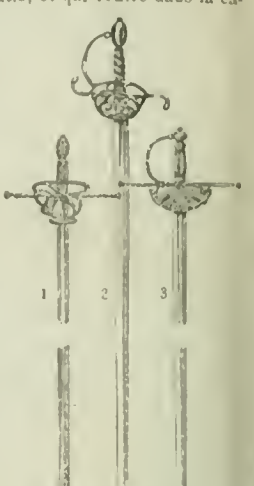

Rapières : 1. Italienne (1580). 2. Française, époque Louis XIII. 3. Espagnole, époque Louis XIV.

RAPIFORME (du lat. *rapa*, rave, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une rave.

RAPILLON (*ll* mll.) n. m. Econ. rur. Ver à soie qui a la gattine.

RAPIN n. m. Jeune élève que l'on charge, dans un atelier de peinture, des travaux les plus grossiers et des commissions. || Elève peintre en général. || Par ext. Peintre sans talent, et par dénigr., Peintre en général.

RAPIN (Nicolas), poète français, né à Fontenay-le-Comte vers 1540, mort à Poitiers en 1608. Après avoir fait ses études à Poitiers, où il connut les Sainte-Marthe, il fut reçu avocat au parlement de Paris, puis nommé vice-sénéchal de sa ville natale, où il pensa trouver la mort, lors de l'entrée des protestants vainqueurs (1570). Il assistait, en 1576, aux Grands jours de Poitiers, lorsque eut lieu le concours poétique inspiré par la peco de Mlle Desroches : il remporta la palme (1582). Appelé par le président de Harlay à Paris, il y devint lieutenant de robe courte, puis prévôt des maréchaux. Révoqué, puis réintégré dans son office, il prit parti pour Henri de Navarre, et combattit à Ivry ; on sait qu'il est l'un des auteurs, et non le moindre, de la *Satire Ménippée*, pour laquelle il écrivit, dit-on, les harangues de l'archevêque de Lyon, du recteur Roze et d'Engoulevent. Il mourut en 1608, au cours d'un voyage à Paris. Deux ans plus tard, ses amis Scévole de Sainte-Marthe et Jacques Gillot publiaient ses *Œuvres latines et françoises* (1610), où les *vers mesurés*, à la façon antique, forment une partie séparée. Il avait donné lui-même : *le XXVIIIe chant de Roland le Furieux, de l'Arioste*, traduit en stances de huit vers (1572). Mathurin Regnier lui avait adressé sa neuvième satire et composa en son honneur une épitaphe et un sonnet.

RAPIN (le P. René), théologien et littérateur français, né à Tours en 1621, mort à Paris en 1687. Entré, en 1639, dans la compagnie de Jésus, où il fut chargé d'enseigner les humanités, il écrivit beaucoup. Il a donné : *De nova doctrina dissertatio* sou *Evangelium jansenistarum* (1656) ; *Eylogæ sacræ* (1659) ; *Hortorum libri IV* (1665-1666), d'une élégante latinité ; *Observations sur les poèmes d'Horace et de Virgile* (1669) ; *Réflexions sur l'usage de l'éloquence de ce temps* (1672), œuvre de critique fort remarquable ; *l'Esprit du christianisme* (1672) ; *la Perfection du christianisme* (1673) ; *Réflexions sur la poétique d'Aristote et sur les ouvrages des poètes anciens et modernes* (1674), travail qui compte parmi les meilleurs ; *la Foi des derniers siècles* (1679). Le Père Rapin avait un trop vif penchant au bel esprit, mais sa prose française, louée par Daunou, a de l'élégance et parfois de l'ampleur.

RAPIN (Alexandre), peintre paysagiste français, né à Noroy-le-Bourg (Haute-Saône) en 1810, mort à Paris en 1889. Il débuta au Salon de 1867 par *le Ruisseau Sarrasin à Nans-Lison (Doubs)* et *le Vernau à Nans-Lison*. Il a reproduit de préférence les sites de sa Franche-Comté ou ceux des bords de la Manche. Le musée du Luxembourg possède de lui : *le Soir, à Druillat (Ain)*.

RAPINADE n. f. Œuvre de rapin.

RAPINAT, administrateur français, né et mort à Colmar (1750-1818). Avocat au conseil souverain d'Alsace lorsque la Révolution éclata, il fut, en 1798, grâce à son beau-frère, Rewbell, nommé commissaire français en Suisse, où il souleva tout le monde contre lui par ses violences. Le Directoire français le rappela. Rapinat a publié un *Récit de ses opérations en Helvétie*. De 1805 à 1814, il fut conseiller à la cour de Colmar.

RAPINE (lat. *rapina*) n. f. Action de ravir quelque chose par violence : *Le loup est né pour la* RAPINE.

— Ce qui est ravi par violence : *Vivre de* RAPINES.

— Pillage, volerie, larcin, concussion : *La* RAPINE *a été de tout temps inhérente au métier des armes.* (Proudh.)

— ENCYCL. Dr. rom. Le mot de *rapina* (rapine) désignait un délit consistant en un vol accompagné de violence commise par une bande d'hommes armés.

RAPINER v. n. Prendre par rapine : *Verrès* RAPINAIT *sur tout.* || Activem. : RAPINER *des bijoux.*

RAPINERIE *(ri)* n. f. Action de rapiner, acte de rapine : *Les* RAPINERIES *des conquérants.*

RAPINEUR, EUSE n. Personne qui rapine.

RAPINEUX *(neû)*, **EUSE** adj. Enclin à la rapine : *Homme turbulent,* RAPINEUX *et sujet à la pince.* (Brantôme.)

RAPIN-THOIRAS (Paul DE), historien français, né à Castres en 1661, mort à Wesel en 1725. Il était neveu de Pellisson. En 1679, il se fit recevoir avocat, mais les chambres de l'édit ayant été supprimées cette même année, la famille de Rapin se transporta à Toulouse. Après la révocation de l'édit de Nantes, Rapin se retira en Angleterre, puis en Hollande. En 1689, il passe en Irlande sous les ordres de Schomberg. Nommé gouverneur du fils du duc de Portland, il voyagea en Allemagne, en Italie, en Hollande et même en France, puis se retira à La Haye (1704), enfin à Wesel, où il reprit l'étude des fortifications et de l'histoire. C'est à Wesel qu'il composa

la *Dissertation sur les whigs et les tories* (1717), et son *Histoire d'Angleterre* (1723-1725), encore utile à consulter, continuée par David Durand et par Thomas Lediard.

RAPIQUER (*ké* — du préf. *re*, et de *piquer*) v. n. Diriger un navire au plus près du vent, après qu'il s'en est écarté. ‖ On dit aussi REPIQUER.

RAPISTRE (*pistr'*) n. m. Genre de crucifères, tribu des cakilées, comprenant des herbes à feuilles entières ou pennatifides, dont on connaît sept espèces, des pays méditerranéens.

RAPOESTIR (*ès* — du préf. *re*, et de *poeste*, qui s'est dit pour « pouvoir ») v. a. Dr. cout. Remettre un criminel outre les mains de son juge naturel. (Vx.)

RAPOINTIR (du préf. *re*, et de *pointe*) v. a. Refaire une pointe à : RAPOINTIR *une aléne*.

RAPOLANO, comm. d'Italie (Toscane, prov. de Sienne; 1.200 hab. Eaux thermales des *Bagni di Rapolano*, et des *Bagni di Armajolo*, très fréquentées.

RAPOLLA, ville d'Italie (Basilicate, prov. de Potenza); 3.300 hab. Belle cathédrale.

RAPONCULE n. f. Bot. Syn. de RAIPONCE.

RAPONDI (Dino *ou* Jodino DI GUIDO), marchand italien, né à Lucques, mort à Bruges en 1411 ou 1415. Il fut un des grands changeurs et banquiers lombards de son temps, et eut trois maisons : à Paris, à Montpellier et à Bruges. Ayant acquis le titre de « bourgeois et marchand de Paris », il devint le principal fournisseur et un des banquiers de la cour de Charles VI, et fut conseiller et maître d'hôtel de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Ce fut lui qui avança la rançon de Jean sans Peur, fait prisonnier à Nicopolis. Par suite, après la mort de Philippe le Hardi, Rapondi ne fut pas en moindre faveur auprès du nouveau duc de Bourgogne, à qui il prêta encore des sommes importantes. Lors de l'assassinat du duc d'Orléans, Rapondi, qui était dans le secret, fut envoyé à Bruges pour y recruter une troupe d'hommes destinée à protéger Jean sans Peur dans sa retraite. Possédant une très grosse fortune, il avait fait construire de beaux hôtels; sa maison, à Paris, était un chef-d'œuvre d'architecture.

RAPONTIC n. m. et **RAPONTIQUE** n. f. Bot. V. RHAPONTIC.

RAPOURÉE n. f. Genre d'arbustes à feuilles verticillées, oblongues, à fleurs axillaires, qui croissent à la Guyane et dont la classification n'est pas bien définie.

RAPP (Georges), fondateur de la secte des harmonites, né près de Herrenberg (Wurtemberg) en 1757, mort à New-Economy (Pensylvanie) en 1847. Simple paysan, appartenant à une secte de piétistes, il conçut le projet d'organiser une communauté religieuse et sociale sur le modèle de la société apostolique primitive. Il émigra aux États-Unis (1803) et fonda, vers 1810, sur les bords du Wabash, la colonie appelée New Harmony. Rapp, devenu le grand prêtre, le gérant et le financier de la communauté, transforma, en dix ou douze ans, un véritable désert en terrain de plein rapport. En 1825, il vendit à Robert Owen les terres défrichées de New Harmony et alla fonder sur la rive droite de l'Ohio une nouvelle colonie qui prospéra comme l'ancienne.

RAPP (Jean, comte), général français, né à Colmar en 1772, mort à Rheinweiler (Bade) en 1821. Il s'engagea en 1788, servit à l'armée du Rhin et de la Moselle, fut aide de camp de Desaix, puis de Bonaparte, général de brigade en 1801, combattit à Austerlitz, et fut nommé général de division le 24 décembre suivant. Il suivit l'Empereur pendant la campagne de Prusse et se distingua à Iéna, Friedland. Après la campagne, Napoléon nomma Rapp gouverneur de Dantzig. En 1809, Rapp se signala à Leipzig et à Wagram, et fut créé comte d'empire (1809); mais la désapprobation qu'il manifesta lors du divorce de Napoléon le fit envoyer dans son gouvernement de Dantzig. Cependant, il rejoignit l'Empereur pendant la campagne de Russie et se distingua à Smolensk, la Moskova, Malo-Iaroslawetz, au passage du Borysthène. Rétabli à Dantzig après la retraite de Russie, il soutint héroïquement le siège de cette ville pendant un an, puis dut capituler. Sous la première Restauration, Louis XVIII le chargea du commandement un des régiments qui devaient arrêter Napoléon à son retour de l'île d'Elbe; Rapp se soumit à l'Empereur, qui le nomma commandant en chef de l'armée du Rhin et pair de France. Il fit également partie de la Chambre des Cent-Jours. En 1815, son corps d'armée, trop faible devant la grande union des Alliés, ne put empêcher les ennemis de passer le Rhin. Il fit alors sa soumission aux Bourbons, mais jugea prudent de se retirer quelque temps à son château de Wildenstein (Argovie). Il reparut en France en 1817, et Louis XVIII le nomma pair de France (1819) et premier chambellan (1820). Il a laissé des *Mémoires* (Paris, 1823.)

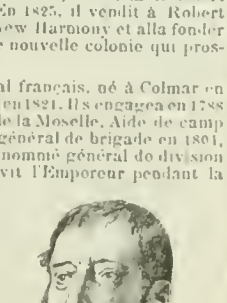

Rapp.

RAPPAHANNOCK, fleuve des États-Unis (Virginie), tributaire de la baie de Chesapeake. Il naît au versant sud-est des montagnes Bleues, coule vers le S.-E., dans une vallée très étroite, parallèle à celle du Potomac, et vient, à Fredericksburg, accessible aux bateaux de moyen tonnage. Cours 250 kilom. Navigation assez active, eaux abondantes et régulières.

RAPPAREILLEMENT (*ra-pa-ré-ill-e-man* — ll mll.) n. m. Action de rappareiller; résultat de cette action.

RAPPAREILLER (*ra-pa-ré-ill-é* — du préf. re, et de *apareiller*) v. a. Remettre avec une ou plusieurs choses pareilles destinées à aller ensemble : RAPPAREILLER *des armes, des chevaux*.

RAPPARIEMENT (*ra-pa-ri-man*) n. m. Action de rapparier; résultat de cette action.

RAPPARIER (*ra-pa* — du préf. *re*, et de *apparier*) v. a. Prend ix à la suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic.

et du prés. du subj. : *Nous rapparions. Que vous rapparissiez*. v. a. Remettre par paires, re-unir en paires les paires avec : RAPPARIER *des bas, des gants, des bœufs, des tourterelles*.

RAPPE n. f. Metrol. Monnaie de compte suisse, valant environ 1 centime. ‖ Pl. RAPPEN.

RAPPÉ (*ra-pé*) adj. m. Comm. *Vin rappé*, Barrique de Bourgogne contenant environ 228 litres.

RAPPEL (*ra-pèl*) n. m. Action de rappeler, de faire revenir : *Le* RAPPEL *des exilés*.

— Ce qui invite à revenir à une chose : *Il est des privilèges appartenants qui ne sont que des* RAPPELS *à l'équité proportionnelle*. (Portalis.) ‖ Action d'inviter à revenir à une chose : RAPPEL *au règlement, à la question*.

— Ce qui rappelle, renouvelle, fait revivre une chose : *La mémoire est le* RAPPEL *d'une impression intellectuelle*.

— Admin. *Rappel de médaille*, Décision qui déclare digne de la médaille un exposant qui ne peut obtenir cette récompense à cause d'une récompense égale ou supérieure obtenue dans une exposition précédente.

— Comm. *Numéro de rappel*, Numéro de classement donné aux marchandises en magasin. *Rappel de compte*, Invitation à payer, ou à toucher le surplus d'un payement incomplet.

— Dr. cout. *Rappel dans le cas d'exclusion coutumière d'une fille dotée*, Déclaration que faisait un ascendant, en constituant une dot à sa fille, qu'il n'entendait pas pour cela l'exclure de sa succession. *Rappel dans le cas de la renonciation expresse des filles dotées*, Faculté dont jouissaient les ascendants de relever leur fille de la renonciation à leur succession future qu'ils lui avaient imposée par contrat de mariage en la dotant.

— Dr. act. Abrogation, en parlant d'une loi. *Rappel à succession*, Disposition qui appelle à une succession des parents qui en étaient naturellement exclus.

— Dr. intern. Fait par un État de faire revenir dans son pays un de ses représentants, agent diplomatique ou consul; soit parce qu'il y a rupture de relations diplomatiques, soit pour des raisons personnelles à l'agent. Le représentant rappelé présente au chef de l'État où il est accrédité des *lettres de rappel* que son gouvernement lui a envoyées.)

— Electr. Appareil fonctionnant par inversion de courant et qui permet d'attaquer directement un poste télégraphique qu'il faudrait faire prévenir par d'autres stations.

— Fin. Action de payer à quelqu'un une portion d'appointements ou d'arrérages restée en suspens. ‖ Action de payer un supplément à quelqu'un, d'après une décision ou une vérification ultérieure.

— Géom. descript. *Ligne de rappel*, Ligne perpendiculaire à la ligne de terre et qui joint les deux projections d'un point.

— Hist. *Rappel de ban ou des galères*, Lettres du prince contenant révocation de la peine du bannissement ou de celle des galères.

— Mar. *Rappel de roulis*, Mouvements successifs du navire d'un bord et de l'autre à la mer. *Rappel au vent*, Coup de roulis violent du bord du vent. ‖ *Rappel d'une amarre*. Secousse donnée par cette amarre quand elle force outre mesure. ‖ *Amarre de rappel* ou *Amarre de ressac*, Câble destiné à empêcher un navire d'être déplacé par le ressac. ‖ *Vis de rappel*, Vis de l'appareil micrométrique du sextant permettant de donner un jeu très léger à l'alidade pour parfaire une observation.

— Mécan. *Ressort de rappel*, Ressort au moyen duquel une partie d'un mécanisme revient reprendre sa position première, lorsque cette partie a fonctionné.

— Milit. Batterie ou sonnerie donnant à des militaires le signal de se rendre en un point déterminé. Ce genre de

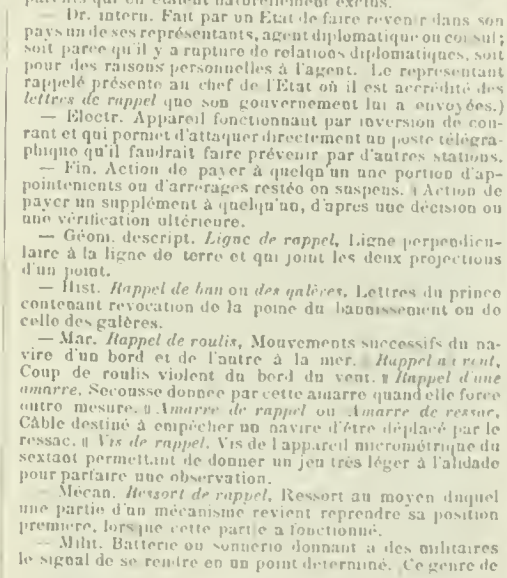

batterie ou sonnerie est surtout usité pour rentrer, en vue d'un exercice ou opération quelconque, les militaires dissémines dans une ville où ils sont logés chez les habitants.

— Peint. *Rappel de lumière*, Distribution de la lumière sur les divers objets qui composent un tableau, proportionnée à la valeur relative que ces objets doivent avoir.

— Techn. Disposition particulière que l'ouvrier tisseur donne à certaines parties du métier, pour faire exécuter une rotation rétrograde au cylindre.

Théâtr. Action de faire revenir sur la scène un acteur qui a déjà paru à plusieurs reprises, et que le public rappelle, en criant, en frappant des mains, etc. ‖ Se dit aussi du public lui-même : *Le rappel a été unanime*.

Rappel [illegible] et quatre fois à Paris le 4 mai 1885 par [illegible] Hugo, Victor Hugo, Charles et François Hugo, Vacquerie, Paul Meurice et Robert Reid. Quand Victor Hugo, il n'a jamais dévié [illegible] son rôle dans cette circonstance en chef Vacquerie.

RAPPELABLE (*ra-pe-la-ble*) adj. Qui peut être, qui doit être rappelé.

RAPPELANT (*ra-pe-lan, ante*) [illegible] Qui se grave dans la mémoire : *Un souvenir peu rappelant de cette île de sauvages*. (Balzac.) ‖ Pl. RAPPELANTS. J.-J. Rousseau.

RAPPELER (*ra-pe-le* — [illegible] la [illegible] devant un [illegible] *Je rappelle Nestor à [illegible]* v. a. Appeler de nouveau : *On* RAPPELLE *ceux qui ne sont pas entendre*. ‖ Faire revenir une personne ou un animal appelée et qui s'en va : *Quand un chien quitte [illegible] RAPPELEZ-le*. ‖ Appeler fréquemment : *Le printemps, le mâle* RAPPELLE *sa femelle par un [illegible]*.

— Faire revenir une personne d'un endroit où on l'avait envoyée : RAPPELER *un ambassadeur*. ‖ Faire revenir ceux qui ont été chassés ou exilés : *Auguste fit* RAPPELER *Ovide de son bannissement*. ‖ Mettre dans la nécessité de retourner en quelque endroit : *Le danger de la patrie* RAPPELLE *au service de leur gloire ses vétérans*.

— Fig. Ramener : RAPPELER *la nature sous ses empires*. ‖ Rendre favorables les sentiments de [illegible] *par sa loyauté*, RAPPELLE *à lui ses adversaires*.

— Essayer de faire revenir [illegible] Le [illegible]

Quand le plaisir s'enfuit [illegible] le regret
Rappelle.

— Faire revenir dans la mémoire : *Les larmes effacent les fautes, les revers les* RAPPELLENT. Levée. ‖ On dit dans le même sens *Rappeler la mémoire, le souvenir de quelque chose*. ‖ *Rappeler sa mémoire*, Tâcher de se ressouvenir.

— Reproduire l'image, la ressemblance d'une personne, d'une chose, soit au physique, soit au moral : *La Madeleine, à Paris*, RAPPELLE *un temple grec*.

— Loc. div. *Rappeler à son origine*, Rapporter l'idée jusqu'à l'origine, jusqu'aux commencements : *Tout ce qui* RAPPELLE *l'homme* A SON ORIGINE *le rappelle en même temps à sa fin*. (Mass.) ‖ *Dieu l'a rappelé, l'a rappelé à lui*, Il est mort. ‖ *Rappeler à soi*, Faire cesser la distraction, la confusion des idées : *Un danger pressant* RAPPELLE A EUX *les plus distraits*. ‖ *Rappeler quelqu'un à la vie*, Le faire revenir à la vie, l'empêcher de mourir. ‖ *Rappeler ses sens, ses esprits, Rappeler son courage*, Reprendre ses esprits, ses sens, son courage. ‖ *Rappeler quelqu'un à son devoir, à l'honneur, à la vertu, etc.*, Le faire rentrer dans le devoir, dans les principes de l'honneur, de la vertu, etc. ‖ Fam. *Ce vin rappelle son buveur*, Il excite à en boire encore, il est excellent.

— Cout. anc. *Rappeler une bourse*, Faire le retrait d'un gager d'un héritage vendu, en remboursant à l'acquéreur le prix au comptant.

— Dr. Abroger, en parlant d'une loi. ‖ *Le testateur a rappelé un de ses parents à sa succession*, Par testament, il a ordonné que ce parent aurait part à sa succession, quoique exclu par la coutume ou la loi.

— Mar. Faire effort, conduire dans une certaine direction : *La chaîne* RAPPELLE *le navire sur tribord*. ‖ *Rappeler sur une amarre*, Revenir fortement dessus. ‖ *Rappeler sur son ancre*, Se dit d'un navire qui revient à l'appui de son ancre. ‖ *Rappeler au vent, au roulis*, Se dit d'un navire qui, couché sur un bord, revient violemment sur la mer.

— Milit. Battre ou sonner le rappel. ‖ Faire un rappel de solde, de rations ou autres prestations.

— Peint. *Rappeler la lumière*, La faire rejaillir comme par échos des figures principales sur les objets accessoires.

— Polit. *Rappeler quelqu'un à l'ordre*, Réprimander un membre d'une assemblée, pour s'être écarté du bon ordre des bienséances. Fam. et par ext. : *Les enfants ont souvent besoin qu'on les* RAPPELLE A L'ORDRE. ‖ *Rappeler à la question*, Inviter un orateur à revenir à la question. *Il faut toujours* RAPPELER *un bavard* A LA QUESTION. ‖ *Rappeler au règlement*, Réclamer contre une violation du règlement, et rappeler ce qu'il prescrit dans cette circonstance.

— Techn. En T. de tisserand, Marcher à retour pour retrouver la dernière duite.

Se rappeler, v. pr. Rappeler à soi le souvenir, se ressouvenir de.

— Être ramené, réduit : *Tout peut* SE RAPPELER *à deux lois : Il faut vivre, il faudra mourir*.

— Être rappelé, ramené, rétabli : *L'innocence retrouvée ne se* RAPPELLE *plus*. Boiste.

— Gramm. Le verbe pronominal *se rappeler* veut un complément direct; on se rappelle quelque chose, et non pas de quelque chose. Il résulte de là que le pronom *en* ne peut pas être employé avant *se rappeler*, à moins que ce pronom ne soit le complément du substantif même qui suit *se rappeler*. Il y aurait une faute dans : *Cet événement est arrivé peut-être, mais je ne m'EN rappelle pas*; il n'y en aurait pas si l'on disait : *Cet événement est arrivé; je m'EN rappelle parfaitement toutes les circonstances*, parce que cela veut dire : *Je connais les circonstances de cet événement pour le connaître complètement*.

RAPPERSWIL ou **RAPPERSCHWYL**, ville de Suisse, canton de Saint-Gall, chef-lieu du district du Lac, sur le lac de Zurich; 2.503 hab. Fondée, dit-on, par [illegible] château des Habsbourg, où est installé depuis 1870 un musée historique.

RAPPLIQUER (*ra-pli-qué*) v. a. Techn. Appliquer de nouveau.

Se rappliquer, v. pr. Être rappliqué.

— v. n. Arg. Revenir; arriver. *Arrêt! Les gendarmes* RAPPLIQUENT! Attention! voici les agents qui arrivent.

RAPPOINTEMENT (*ra-poin-te-man* — du préf. *re*, et de *appointement*) n. m. Raccommodement, réconciliation entre deux *brouillés et entre lesquels il s'est opéré un* RAPPOINTEMENT.

RAPPOINTIS (*ra-poin-ti*) n. m. Constr. Mortier de plâtre pointu, employé dans un bois que l'ouvrier tourne avec [illegible] et qui sert à recevoir le plâtre.

— n. m. pl. Techn. Sortes de menus ouvrages de serrurerie, tels que crics, paleres, chevilles, etc.

RAPPORT (*ra-por* — subst. verb. de *rapporter*) n. m. Retour, produit, bénéfice. *Emploi de capital donnant grand* RAPPORT. ‖ Fig. Produit, un revenu : *Terre, [illegible]* RAPPORT

être ramené par [illegible] l'une à l'autre sous bien des points de vue divers, et à chaque mode de comparaison correspond un *rapport* entre ces grandeurs. La comparaison au moyen de la soustraction s'exprime à l'aide d'une autre sorte de rapport entre ces deux grandeurs, dans [illegible] un sens plus large. Mais on entend plus spécialement par rapport entre deux grandeurs de même espèce la relation entre, d'une part, combien de parties de la première contient la première et, de l'autre, quelles sont celles des parties de la seconde. Le rapport de deux grandeurs s'exprime ainsi au moyen des deux nombres de fois qu'une troisième grandeur convenablement choisie serait contenue dans les deux proposées, on le formule en plaçant ces deux nombres l'un au-dessus de l'autre et les séparant par une barre. Si deux grandeurs A et B de même espèce sont telles, par exemple, que A contienne cinq fois la septième partie de B, le rapport de A à B aura pour termes 5 et 7 et s'écrira $\frac{5}{7}$, qu'on peut lire indifféremment cinq septièmes ou cinq sur sept, ce qui exprime toujours que, sur sept parties de B, il en faut prendre cinq pour former A.

En particulier, si B est pris pour unité, le rapport de A à B n'est autre que la mesure de A, ce qui permet de dire que *le rapport de A à B est le nombre qui exprime la mesure de A quand on prend B pour unité*. Cette considération permet d'étendre la notion de rapport au quotient de deux nombres ou encore d'étendre aux rapports les règles de calcul applicables aux fractions.

De deux grandeurs mises en rapport, celle qu'on exprime la première prend le nom d'antécédent et l'autre celui de conséquent.

Si le rapport de A à B est $\frac{4}{9}$, par exemple, inversement celui de B à A sera $\frac{9}{4}$. Les deux rapports $\frac{A}{B}$ et $\frac{B}{A}$ sont dits *inverses* l'un de l'autre.

Pour que le rapport de deux grandeurs de même espèce puisse être exprimé exactement, il faut qu'elles aient une commune mesure, de sorte qu'on ne peut pas toujours obtenir l'expression exacte du rapport de deux grandeurs de même espèce. Ainsi le rapport entre la diagonale et le côté d'un carré, celui du rayon d'un cercle à la circonférence de ce cercle ne sont pas exprimables en nombres d'une manière exacte; on dit qu'on tel rapport est *incommensurable*.

L'égalité de deux rapports est manifeste lorsqu'ils sont exprimés tous deux par la même fraction; mais, si les deux rapports sont incommensurables, l'égalité entre eux ne résulte pas d'un rapprochement aussi simple. Cette égalité constitue une proportion. V. PROPORTION.

— Dr. *Rapport u succession.* C'est la réunion à la masse d'une succession des sommes ou biens donnés, directement ou indirectement, par le défunt à l'un des héritiers, pour le tout être partagé entre les divers cohéritiers.

Le rapport à succession a été établi pour maintenir entre les héritiers *ab intestat* l'égalité des partages.

1° *Rapport des dons et legs.* Les règles du rapport des libéralités, c'est-à-dire des dons et des legs, sont contenues dans les articles 843 et suivants du Code civil.

Ce qui fait naître l'obligation du rapport, c'est la réunion sur la même tête de la qualité d'héritier et de celle de donataire ou légataire du défunt.

Mais, en ce qui concerne les donations entre vifs, pour qu'il y ait lieu au rapport, il faut, en outre, que la donation ait été faite par le défunt sans mention expresse de préciput ou hors part, sans dispense de rapport. A ce dernier point de vue, les auteurs du Code civil, confondant les donations entre vifs et les legs, avaient, quant au rapport, appliqué aux legs la même règle qu'aux donations entre vifs; mais une loi du 21 mars 1898 est intervenue qui, modifiant les articles 843, 841 et 919 du Code civil, tout en maintenant la présomption que les donations entre vifs étaient, en principe, rapportables, a édicté que les legs doivent, au contraire, être présumés avoir eu lieu par préciput et hors part, qu'ils ne doivent être rapportés qu'autant que le testateur en a exprimé la volonté.

Le rapport est réel lorsqu'il s'agit d'une donation entre vifs; il n'est que fictif lorsqu'il s'agit d'un legs, parce que, dans ce cas, le légataire ne peut rapporter une chose dont il n'a pas la possession : il ne la rapporte pas, il la laisse dans la masse partageable.

En dehors des cas dans lesquels les donations ou les legs ne se trouvent point, de par leurs circonstances mêmes, dispensés du rapport, l'héritier peut s'affranchir du rapport en renonçant à la succession, et alors il a le droit de garder le don entre vifs ou de réclamer le legs qui lui a été fait; mais, bien entendu, dans les limites de la quotité disponible.

Le principe est que le rapport ne peut être demandé que par le cohéritier à son cohéritier; il ne peut être réclamé ni par les légataires, ni par les créanciers de la succession.

Ne sont pas soumis au rapport : 1° les fruits et intérêts produits avant l'ouverture de la succession, par les choses sujettes à rapport; 2° divers frais, tels que ceux de nourriture, éducation, apprentissage, frais ordinaires d'équipements, frais de noces et présents d'usage; 3° les profits résultant pour l'héritier des contrats sincères, à titre onéreux, intervenus entre le défunt et lui. Ajoutons que le rapport n'est pas dû lorsque l'héritier a profité indirectement d'une libéralité faite à une autre personne : il ne doit pas rapporter la libéralité qui a été faite à son fils, à son père ou à son conjoint. Il n'en est autrement que lorsqu'il s'agit d'un enfant succédant par représentation de son père décédé : en ce cas, cet enfant doit rapporter ce qui avait été donné à son père, même dans le cas où il aurait renoncé sa succession.

La rapport a lieu soit *en nature*, soit *en moins prenant*. Le rapport en nature, c'est la remise dans la succession de l'objet même qui a été donné. Le rapport en moins prenant consiste dans l'imputation de la valeur de l'objet donné sur la part de succession du donataire. La règle générale est que les meubles se rapportent en moins prenant et que les immeubles se rapportent en nature. Cependant, en certains cas déterminés, les immeubles se rapportent en moins prenant : il en est ainsi : au cas où l'immeuble sujet à rapport a été aliéné par l'héritier donataire avant l'ouverture de la succession; au cas où il existait dans la succession des immeubles de même nature, valeur et bonté que l'immeuble donné, dont on puisse former des lots à peu près égaux pour les autres cohéritiers; au cas où l'immeuble donné aurait péri par la faute de l'héritier.

2° *Rapport des dettes.* Outre le rapport des donations et des legs, le Code civil (art. 829 et 851) consacre le *rapport des dettes*, c'est-à-dire le rapport à la succession par l'héritier des sommes dont il était débiteur envers le défunt. Ce rapport se différencie du rapport des libéralités à deux points de vue : 1° l'héritier doit l'effectuer lors même qu'il renonce à la succession; 2° il peut être actionné en remboursement de sa dette, non seulement par ses cohéritiers, mais encore par les légataires et les créanciers de la succession.

Rapport de faillite. On désigne ainsi l'annulation du jugement qui a déclaré un commerçant en faillite. Lorsqu'il est démontré que le commerçant mis en faillite peut faire face à ses affaires; que les juges, appelés à prononcer sa faillite sans débats contradictoires, ont été induits en erreur sur sa véritable position, tous intéressés peuvent (par voie d'opposition ou d'appel, suivant les cas) demander le rapport de la faillite (C. comm., art. 580, 582).

— Dr. marit. Dans les vingt-quatre heures de son arrivée, le capitaine doit déposer son *rapport de mer* au greffe du tribunal de commerce ou, à défaut, au greffe de la justice de paix. Le rapport énonce le lieu et les conditions du départ, la route suivie, les hasards courus, les circonstances remarquables du voyage. En pays étranger, c'est au consul de France que le capitaine remet son rapport, qui doit être fait même en cas de naufrage.

— Milit. On donne dans les corps de troupes le nom de *rapport* journalier à la série d'opérations qu'effectuent quotidiennement : d'abord les capitaines commandants de compagnie, escadron ou batterie, en vérifiant et signant une pièce qui indique la situation de l'unité qu'ils commandent, ainsi que les mutations survenues, punitions infligées, demandes formulées, etc., dans les vingt-quatre heures; puis le commandant de semaine, en centralisant et réunissant les rapports des capitaines, et enfin le colonel en examinant ce rapport, en répondant aux demandes, appréciant les punitions, etc., et finalement faisant connaître, sous la forme de *décision* ou de *réponse au rapport*, les mesures qu'il croit devoir prescrire. Les généraux qui commandent une brigade, une division, etc., ont également leur rapport journalier.

RAPPORTABLE (*ra-por'* — rad. *rapporter*) adj. Qui peut être pris dans un endroit et transporté dans un autre *Terres* RAPPORTABLES.

— Qui peut être attribué : *Un fait* RAPPORTABLE *à une époque de l'histoire romaine.*

— Dr. Se dit des choses que les héritiers en ligne directe doivent rapporter à la succession de leurs ascendants : *Les fruits de la chose donnée ne sont pas* RAPPORTABLES.

RAPPORTANT (*ra-por'-tan*), **ANTE** adj. Qui se rapporte, qui a du rapport : *Rechercher les gens d'une humeur* RAPPORTANTE *à la sienne.* (Vx.)

RAPPORTER (*ra-por'*) v. a. Apporter de nouveau : *Apporter un sac, l'emporter et le* RAPPORTER. ‖ Apporter au retour, importer : *Pythagore* RAPPORTA *d'Egypte le dogme de la métempsycose.* ‖ Revenir avec une impression reçue après un fait subi : RAPPORTER *d'une entrevue une bonne impression.*

— Ne pas garder pour soi, rendre : RAPPORTEZ *le livre qu'on vous a prêté.* ‖ Remettre à une autre personne : RAPPORTER *au chef le butin qu'on a fait.*

— Ajouter à une chose pour la compléter : RAPPORTER *un bout de planche à une étagère.* ‖ Transporter d'un lieu à un autre : RAPPORTER *des terres pour élever une terrasse.*

— Référer, diriger vers une fin, vers un but : *L'égoïste* RAPPORTE *tout à soi, à son profit.* ‖ Classer : RAPPORTER *un végétal à telle famille.* ‖ Faire remonter : *La famille des Jules* RAPPORTAIT *son origine à Enée et à Vénus.*

— Donner comme produit : *Maison qui* RAPPORTE *10.000 francs.* ‖ Fournir, procurer : *La bonté est une riche parure qui ne coûte rien et* RAPPORTE *beaucoup.* (Descuret.

— Raconter, faire le récit de : *César* RAPPORTE *que le froid ne permettait pas de cultiver la vigne dans la Gaule* (A. Martin.) ‖ Redire par indiscrétion ou par malice : *On n'ose rien dire devant certaines personnes : elles* RAPPORTENT *tout.* ‖ Faire le rapport, l'exposition de : RAPPORTER *les décisions d'une commission législative.* ‖ Alléguer, citer : *Prédicateur qui* RAPPORTE *des passages des Pères.*

— Chass. Se dit d'un chien qui apporte à une personne l'objet qu'elle a laucé, le gibier qu'elle a tué. ‖ Absolum : *Chien qui* RAPPORTE *bien.*

— Dr. Remettre dans la masse d'une succession ce qu'on a reçu d'avance, ou en tenir compte sur la part qu'on doit avoir : *On ne* RAPPORTE *pas les frais de nourriture.* ‖ Révoquer, abroger, annuler : RAPPORTER *une loi, un décret, un arrêté.* ‖ Déduire, exposer l'état d'un procès par écrit : RAPPORTER *un procès; une affaire.* — Absolum. *Juge qui* RAPPORTE *nettement.*

— Géod. Tracer sur le papier, après avoir mesuré sur le terrain : RAPPORTER *des angles.*

— Mar. *La mer rapporte.* Elle monte. ‖ *Les marées rapportent.* Elles sont dans leur période de croissance. ‖ *La sonde rapporte tant de mètres.* Le plomb touche le fond, la ligne indique le nombre de mètres.

— Navig. fluv. Pousser vers la rive droite ou vers la rive gauche, en parlant de l'eau.

Rapporté, ée part. pass. du v. Rapporter.

— *Pièces rapportées.* Pièces distinctes qui entrent dans la confection d'un ouvrage : *Les mosaïques sont faites de* PIÈCES RAPPORTÉES. ‖ Fig. Parties disparates : *Ils font du souverain un être fantastique et formé de* PIÈCES RAPPORTÉES. (J. J. Rousseau.)

Qui a fait l'objet d'un rapport dans une assemblée politique : *Proposition* RAPPORTÉE.

— Législ. Abrogé : *Loi* RAPPORTÉE.

Se rapporter, v. pr. Avoir rapport : *Tout droit* SE RAPPORTE *à la liberté.* (Vacherot.)

— Avoir de la convenance, de la conformité, de la ressemblance, de l'harmonie : *Couleurs qui* SE RAPPORTENT *bien. Dépositions qui ne* SE RAPPORTENT *pas.*

— Loc. *Se rapporter de, S'en rapporter,* S'en remettre de : *On ne saurait s'*EN RAPPORTER *aux plaideurs du soin de terminer les procès.* (Mme Guizot.) ‖ Avoir confiance en : *On ne peut* SE RAPPORTER *au témoignage de tout le monde.*

S'en rapporter à ce qui est, S'en rapporter, Cesser de contester, sans être convaincu. (Vx.)

— Gramm. Être en relation, en concordance : *Les mots*

tifs qui, que, *ne doivent pas être séparés du substantif à quel ils se* RAPPORTENT.

RAPPORTEUR, EUSE *ra-por'* — rad. *rapporter*. n. Personne qui a l'habitude de répéter indiscrètement ce qu'elle a vu ou entendu : *On fuit et on méprise les* RAPPORTEURS. — Dr. Celui qui est chargé de rapporter un procès, une affaire : *Récuser un* RAPPORTEUR. ‖ Officier qui exerce les fonctions de juge d'instruction, d'accusateur public, dans les conseils de guerre ou de discipline. — Adjectiv. *Conseiller rapporteur*, Membre d'un conseil ou d'une cour chargé de faire un rapport au conseil ou à la cour. *Officier rapporteur*, Rapporteur des conseils de guerre ou de discipline. — Cout. anc. *Grand rapporteur*, Nom donné à deux officiers de la grande chancellerie. ‖ *Rapporteur des criées*, Nom d'un officier qui devait examiner si les criées étaient faites dans les formes prescrites. (On disait aussi CERTIFICATEUR DES CRIÉES.)

— Géom. Demi-cercle ou cercle entier divisé, qui sert à mesurer et à tracer des angles. — Parlem. Personne chargée de faire le rapport des conclusions que propose une commission : *Adopter les conclusions du* RAPPORTEUR.

— Techn. Outil d'horloger, servant à prendre les distances et à les comparer. ‖ Instrument qui enregistre, dans les compteurs de fabrication.

— ENCYCL. Géom. Le bord du limbe du *rapporteur* est divisé en 180 parties égales ou degrés, divisés eux-mêmes en demi-degrés. Le diamètre, base de l'instrument, qu'on appelle ligne de foi, correspond aux divisions 0° et 180°. Le centre est indiqué par un point qui permet de le faire coïncider avec le sommet de l'angle à mesurer ou à rapporter. Une graduation commence à chaque extrémité de la ligne de foi, afin qu'on n'ait pas à retourner l'instrument et qu'on puisse lire immédiatement la valeur de l'angle et celle de son supplément. Pour mesurer un angle, on applique le diamètre du rapporteur sur l'un des côtés de l'angle, de manière que le centre du rapporteur corresponde bien au sommet de l'angle, et à l'endroit où le second côté de l'angle vient couper la circonférence du *rapporteur*, on lit la valeur de l'angle. Cet instrument, d'une très grande utilité, permet de mesurer les angles avec une exactitude souvent suffisante dans la pratique. On construit encore des rapporteurs qui ont la forme d'équerre; d'autres comprenant le cercle entier; enfin, certains instruments sont munis d'alidades et de verniers permettant de donner une mesure plus approchée de la valeur de l'angle.

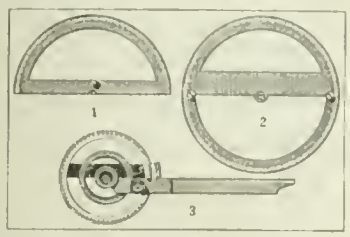

Rapporteurs : 1. Ordinaire (demi-cercle); 2. Cercle entier; 3. Cercle entier avec alidade à crémaillère.

RAPPRENDRE (*ra prendr'*) v. a. Apprendre de nouveau : *On ne peut ni tout* RAPPRENDRE *ni tout oublier*. (E. Scherer.)

RAPPRÊTER (*ra-prè* — du préf. *re*, et de *apprêter*) v. a. Donner un second apprêt à du drap, à une étoffe.

RAPPRIVOISER (*ra-pri*) v. a. Apprivoiser de nouveau les oiseaux, des animaux redevenus sauvages. — Fig. Habituer, familiariser de nouveau : RAPPRIVOISER *un émigrant de retour avec le bruit de Paris*. *Se rapprivoiser*, v. pr. Être apprivoisé de nouveau. — Fig. Reprendre des habitudes qu'on avait perdues.

RAPPROCHAGE (*ra-pro-chaj'*) n. m. Action de tailler une haie, une bordure qui est devenue trop épaisse.

RAPPROCHEMENT (*ra-pro, man*) n. m. Action de rapprocher ; son résultat : *Le* RAPPROCHEMENT *des lèvres d'une plaie*. — Réconciliation, raccommodement : *Un tort connu aussi plus de chances à un* RAPPROCHEMENT *que le soupçon*. — Comparaison, parallèle, action de rapprocher des idées, des faits pour les comparer : *Voltaire a excellé dans l'art des* RAPPROCHEMENTS. (Noël.)

— En T. d'arboric., Opération qui consiste à couper les vieux bois qui s'écartent, pour obtenir de nouvelles pousses plus près du tronc. V. RECEPAGE.

RAPPROCHER (*ra-pro*) v. a. Approcher de nouveau : RAPPROCHER *une lampe qu'on avait éloignée*. ‖ Rendre plus proche, dans l'espace : RAPPROCHER *son fauteuil du feu*. ‖ Faire paraître plus proche : *Les lorgnettes* RAPPROCHENT *les objets*. ‖ Rendre plus proche dans le temps : *Chaque heure nous* RAPPROCHE *de la mort*. — Établir des relations entre : *Le malheur* RAPPROCHE *ceux qui souffrent*. ‖ Faire disparaître les différences, les distinctions entre : *Peste! comme l'utilité vous* A *bientôt* RAPPROCHÉ *les distances!* (Beaumarch.) ‖ Réconcilier après une brouille : RAPPROCHER *deux anciens amis*.

— Mettre en parallèle, comparer : *C'est cruauté de* RAPPROCHER *les discours et les actions de certains hommes*. — *Rapprocher quelqu'un*, Se rapprocher de lui. (Vx.)

— Arboric. Faire, sur un rameau ou sur une branche, une coupe au-dessous d'une autre qui avait été pratiquée antérieurement.

— Vénerie. En parlant du chien courant, Suivre pied sur pied de très loin la bête qui s'est forlongée : RAPPROCHER *un cerf*.

— v. n. *Rapprocher de quelqu'un*, S'en rapprocher. Vx. — *Rapproché, ée* part. pass. du v. Rapprocher. — Situé auprès : *Deux maisons très* RAPPROCHÉES. ‖ Peu différent : *Deux espèces très* RAPPROCHÉES. ‖ Voisin dans le temps : *Séances très* RAPPROCHÉES.

— Hist. nat. Se dit des organes qui naissent les uns près des autres, mais sans se confondre.

— n. m. Vénerie. Se dit des chiens, lorsqu'ils ont suivi

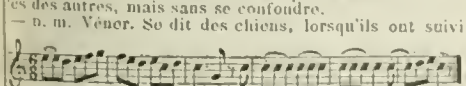

Les rapprochés (sonnerie de trompe).

s à pas une voie froide et forlongée et que, par la finesse de leur nez, ils sont parvenus à lancer leur bête : *faire un bon* RAPPROCHÉ. Les rapprochés, sonnerie de trompe, annonce aux veneurs par [illegible] le cerf serrent de près la bête. On dit aussi RAPPROCHER la bête.

Se rapprocher, v. pr. Être rendu plus proche dans l'espace ou dans le temps. ‖ Entrer en relation ou se réconcilier après une brouille. ‖ Être analogue, voisin par la nature, la manière d'être.

— Mar. *Se rapprocher du vent*, Réduire l'angle de la route avec la direction du vent. On dit aussi *rapprocher le vent*. ‖ *Se rapprocher de terre*, En venir plus près. *Le vent s'approche ou approche*, Il refraîchit.

RAPPROCHEUR, EUSE (*ra-pro*) n. et adj. Vénerie. Se dit d'un chien qui a le nez très fin, qui se colle bien à sa voie et la suit toujours, quoique de hautes erres.

RAPPROPRIER (*ra-pro*, — l'prend deux r de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous rapproprions. Que vous rapproprierez* v. a. Rendre propre de nouveau : RAPPROPRIER *un enfant sale*.

RAPPROVISIONNER (*ra-pro, o-né*) v. a. Approvisionner de nouveau.

RAPPROXIMATION (*ra-pro, si-on*) n. f. Dr. cout. Retrait lignager ; action de rapproximer.

RAPPROXIMER (*ra-pro* — du préf. *re*, de *à*, et du lat. *proximus*, proche) v. n. Dr. cout. Exercer le retrait lignager.

RAPSANI, comm. de Grèce (Thessalie [prov. de Larissa], sur les pentes du Sopolon ; 5.280 hab. Soie. Ruines de la forteresse de *Lapathonte*.

RAPSODAGE (*daj'* — rad. *rapsoder*) n. m. Mauvais raccommodage.

RAPSODE ou **RHAPSODE** (gr *rhapsôdos*, proprem. « celui qui coud ensemble des chants détachés » ; de *rhaptein*, coudre, et *ôdê*, chant) n. m. Antiq. gr. Chanteur qui allait de ville en ville, en récitant des poèmes. Spécialem. Aède qui récitait des poèmes homériques. ‖ Auteur d'une rapsodie ou chant homérique.

ENCYCL. D'après l'étymologie usuelle, le *rapsode* était un chanteur qui *cousait* ou ajustait des *chants* pour en former un ensemble. A l'origine, les rapsodes ne se distinguaient pas des aèdes. Plus tard, on continua de se servir du mot *aède* pour désigner tous les chanteurs ; on réserva le nom de *rapsode* à ceux des aèdes qui se vouaient à la poésie épique. En ce sens, les plus célèbres et les plus anciens des rapsodes sont les *Homérides* de Chios et les *Creophylens* de Samos. Ils gardaient le trésor des vieux chants épiques, des poèmes homériques, et y ajoutaient à chaque génération. Ils parcouraient le monde grec, en débitant leurs récits épiques, qu'ils ajustaient les uns aux autres de manière à constituer des groupes. Ils déclamaient d'abord en s'accompagnant de la phorminx ou de la cithare ; puis ils débitèrent les vers sans musique. En Attique, Solon décida que les rapsodes figureraient dans les fêtes officielles, mais qu'ils devraient se conformer à un texte établi une fois pour toutes. Pisistrate fit établir ou reviser le texte officiel des poèmes homériques par une commission composée d'Onomacrite, de Zopyre d'Héraclée, de Conchylos, d'Orphée de Crotone. L'exemple d'Athènes fut suivi par d'autres villes, qui eurent aussi leur texte officiel (édition des villes). Les représentations rapsodiques restèrent en honneur à la cour d'Alexandrie, puis à la cour des Ptolémées.

RAPSODER ou **RHAPSODER** (rad. *rapsode*) v. a. Composer de pièces et de morceaux, de parties disparates : RAPSODER *une histoire de France*. (Vx.)

RAPSODEUR ou **RHAPSODEUR, EUSE** n. Personne qui rapsode.

RAPSODIE ou **RHAPSODIE** (*dî* — rad. *rapsode*) n. f. Antiq. gr. Récitation d'un poème, surtout d'un poème épique. ‖ Poème épique sur un thème restreint. ‖ Chant ou morceau contenant un épisode des poèmes homériques.

— Par ext. Ouvrage fait de pièces et de morceaux, de parties disparates prises çà et là : *Une ennuyeuse* RAPSODIE. — Art culin. Mauvais ragoût, composé de viandes ou de légumes mal associés.

— SYN. Collection, compilation, etc.

RAPSODIQUE ou **RHAPSODIQUE** (*dik'*) adj. Qui a rapport aux rapsodes. ‖ Qui a le caractère d'une rapsodie : *Compilation* RAPSODIQUE.

RAPSODISTE ou **RHAPSODISTE** (*dist'*) n. m. Auteur de rapsodies.

RAPSODOMANCIE ou **RHAPSODOMANCIE** (*si* — de *rapsodie*, et du gr. *manteia*, divination) n. f. Art de prédire l'avenir au moyen de passages pris dans Homère ou dans tout autre poète.

RAPSODOMANCIEN, ENNE ou **RHAPSODOMANCIEN, ENNE** (*si, en'*) n. Personne qui pratiquait la rapsodomancie.

RAPT (*rapt'* — du lat. *raptus* ; de *rapere*, supin *raptum*, ravir) n. m. Enlèvement d'une personne par violence ou par séduction : *Être accusé de* RAPT, *du crime de* RAPT.

— ENCYCL. Dans l'ancien droit, c'est par l'expression *rapt* qu'on désignait l'enlèvement ou le détournement des mineurs de vingt et un ans, et l'on distinguait : le *rapt par violence*, s'il y avait eu emploi de la fraude ou de la violence ; le *rapt par séduction*, s'il y avait eu recours à la séduction. Actuellement, le mot « rapt » est remplacé par celui d'*enlèvement*. V. ENLÈVEMENT.

Un nouveau cas de rapt ou d'enlèvement des mineurs a été prévu par une loi du 5 décembre 1901 : il vise les parents déchus de la puissance paternelle ou, à la suite d'une instance en divorce ou en séparation de corps, privés de la garde de leur enfant. La peine encourue est une amende de 16 à 5.000 francs, et un emprisonnement de un mois à trois ans.

RAPTI, rivière de l'Inde septentrionale. Née au N.-O. du pal, dans l'Himalaya, elle contourne les monts Sivalik, se grossit à droite du Singhia et du Souvavân, se divise, dans la province de Bénarès, en plusieurs bras, reçoit à gauche la Bour, ou Vieille Tapti, devient navigable devant Gorakpour, puis se jette dans la Gogra, tributaire gauche du Gange. Cours 650 kilom.

RAPUNCULUS (*pon, luss* — dim. n. du lat. *rapa*, rave) n. m. Bot. Nom scientifique de la raiponce et d'une section du genre campanule, à laquelle cette espèce sert de type.

RÂPURE n. f. Matière qu'on enlève en râpant. RÂPER *d'ivoire, d'acier*.

RAPUROIR [illegible]

RAPUTIER n. m. [illegible]

RAQUE n. f. Mar. Syn. de RAGUE.

RAQUET [illegible] n. m. Nom [illegible] de la baie de Somme d'où part un grand [illegible].

RAQUETON (*te*) n. m. Grande raquette [illegible] on se sert pour jouer à la paume.

RAQUETTE (*kèt'* — de l'a. fr. *raket*, paume) n. f. Instrument dont on se sert pour jouer à la paume ou au volant et qui est formé d'un manche de bois recourbé en ovale, garni de cordes à boyau, de fil de fer ou de fil métallique.


Raquette.

— Fam. *Casseur de raquettes*, Homme vert et robuste, comparé à un joueur de paume qui renverrait la balle avec assez de violence pour casser la raquette.

— Pop. Bavardage.

— *Lorgner sur la raquette*, Voir la même, en parlant d'une carte avantageuse.

— Bot. Nom vulgaire des [illegible] et des opuntias.

— Chass. Piège à détente servant à prendre les oiseaux et les petits quadrupèdes.

— Mod. *Coiffure en raquette*, Arrangement de la chevelure féminine, à la fin de vers 1580 et dans laquelle les cheveux, largement relevés sur le front et les tempes, affectaient la forme d'une raquette. ‖ On disait aussi COIFFURE EN BATEPENADE.

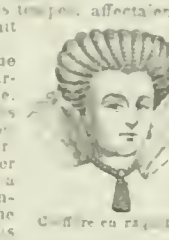
Coiffure en raquette.

— Mœurs et cout. Appareil que l'on s'attache aux pieds, pour marcher commodément sur la neige.

— Techn. Mécanisme qui, dans certains métiers à fabriquer les peluches, sert à transmettre l'armure à l'étoffe et à faire fonctionner les lisses. ‖ Sorte de scie propre à refendre les pièces de bois cintrées. ‖ Pièce servant à régler une monture. ‖ Outil employé autrefois dans les hôtels des monnaies pour la frappe de la tranche d'une pièce de monnaie.

— Zool. Espèce de perdrix grise, plus petite que la perdrix grise commune et qui semble n'être, en France, qu'un oiseau de passage.

RAQUETTE (*kèt'* — de l'angl. *rocket*) n. f. Espèce de fusée de guerre. ‖ On dit aussi BOQUET, et ROQUETTE.

RAQUETTIER (*kè-ti-é* n. m. Techn. Ouvrier qui fait des raquettes : *Autrefois, les maîtres des tripots ou jeux de paume prenaient la qualité de paumiers et* RAQUETTIERS.

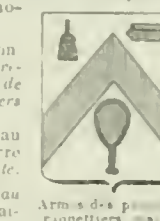
Armes des paumiers raquettiers, maîtres vergetiers-brossiers.

— Milit. Nom donné à l'origine au soldat qui lançait des fusées de guerre que l'on nommait autrefois *raquette*.

RARA AVIS IN TERRIS (*Oiseau rare sur la terre*), hyperbole plaisante de Juvénal (Sat. VI, 165), qui compare « au cygne noir, oiseau rare sur la terre », les femmes de son époque infidèles à leur mari. (On dit des choses extraordinaires *rara avis* ; tout court on *oiseau rare !*)

RARANCZE, bourg d'Austro-Hongrie (Bukovine), sur la *Rarancze*, affluent du Prouth ; 3.755 hab.

RARE (lat. *rarus*) adj. Qui se rencontre ou qui arrive peu souvent : *Insecte* RARE. *Phénomène* RARE.

— Clairsemé : *Avoir la barbe* RARE.

— Extraordinaire : *Une* RARE *prudence*. ‖ Qui a un mérite extraordinaire : *Il paraît de temps en temps sur la surface de la terre des hommes* RARES. (La Bruy.)

— Fam. Que l'on voit peu, qui n'est pas souvent dans un lieu déterminé : *Un oiseau qui se fait* RARE. *Hare comme les beaux jours*, Qui se montre, qu'on voit peu souvent, très peu.

— Chir. Se dit d'un pansement qui se renouvelle à des intervalles éloignés.

— Pathol. Se dit du pouls, de la respiration, lorsque leur rythme est plus lent qu'à l'état normal.

— ALLUS. LITTÉR. : *Oiseau rare*. V. RARA AVIS.

— n. m. Ce qui est rare : *Le* RARE *n'est pas toujours le beau*.

RARÉFACTIBILITÉ (de *raréfactif*) n. f. Qualité de ce qui peut être raréfié.

RARÉFACTIF, IVE (du lat. *rarus*, rare, et *facere*, supin *factum*, faire) adj. Qui a la propriété de raréfier. ‖ On dit plus ordinairement RARÉFIANT.

RARÉFACTION (*ksi-on* — rad. *raréfactif*) n. f. Phys. Action de raréfier ; état de ce qui est raréfié : *La* RARÉFACTION *de l'air. La* RARÉFACTION *du sang*.

— Comm. Diminution dans la quantité d'une marchandise ou dans l'offre de cette marchandise.

RARÉFIABLE adj. Physiq. Qui est susceptible de se raréfier.

RARÉFIANT (*fi-an, ante*) adj. Qui raréfie, qui produit la raréfaction : *Gaz ses* RARÉFIANTES. *Agents* RARÉFIANTS.

RARÉFIER (du lat. *rarus*, rare, et *facere*, faire. — Prend deux r de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous raréfiions. Que vous raréfiiez*) v. a. Physiq. Rendre moins dense, plus volumineux sous un même poids : *On peut* RARÉFIER *l'air contenu dans un récipient à l'aide de la machine pneumatique*.

— Fam. Rendre rare, peu nombreux, diminuer notablement le nombre de : *Les grandes chaleurs* RARÉFIENT *le public des salles de spectacle*.

Se raréfier, v. pr. Se dilater, devenir moins dense.

— Fam. Devenir plus rare : *L'argent* SE RARÉFIE *quand la confiance publique diminue*.

RAREMENT adv. D'une manière rare.

RARESCENCE (*rèss-sanss* — rad. *rarescent*) n. f. Etat de ce qui se raréfie.

RARESCENT, ENTE (*rèss-san, ant'* — du lat. *rarescens*, même sens, part. prés. de *rarescere*, formé de *rarus*, rare) adj. Qui devient rare. « Qui se raréfie. » RARESCENCE.

RARESCIBILITÉ [illegible]

RARESCIBLE [illegible]

RARÈSE [illegible]

RARETÉ [illegible]

RARICOTTÉ, ÉE [illegible]

RARIFEUILLÉ, ÉE [illegible]

RARIFLAMMÉ, ÉE [illegible]

RARIFLORE [illegible]

RARIFOLIÉ, ÉE [illegible]

RARI NANTES IN GURGITE VASTO *De rares nageurs* [illegible]

RARISSIME [illegible]

RARITAN, fleuve côtier des États-Unis (New-Jersey), [illegible] le *Lamington* et le *Raritan* proprement dit, vers l'E. et va finir dans l'Atlantique à [illegible] par la *baie de Raritan*. Faible [illegible] mais navigation très active.

RARITAN, ville des États-Unis (New Jersey), sur le [illegible] Métallurgie.

RAROTONOA, RARATONGA ou **RABOTOA**, île de la Polynésie, appartenant aux Anglais (archipel d'Hervey [illegible] 31 kil. carr., 1,500 hab.

RARRANGER *re-ran-jé* v. a. Arranger de nouveau.

RAS *a* **RASE** du lat. *rasus*, rasé, adj. Qui a le poil rasé, [illegible] très près. *Mantes* RAS. *Tête* RASE. *Velours* RAS. *Poil* RAS. || Qui a le poil naturellement fort court. *Basset à poil* RAS.

— Se dit d'une mesure remplie de manière que la matière [illegible] arase les bords, sans les excéder : *Mesurer à* [illegible] RAS.

— Loc. div. *Rase campagne*, Campagne plate, sans éminences, ni bois, ni rivières ni ravins : *Bataille en* RASE CAMPAGNE. *Table rase* V. TABLE.

— Mar. *Navire ras ou à accastillage ras*, Navire dont le plat-bord est peu élevé au-dessus de l'eau. || *Navire ras ou rasé*, Navire qui a perdu tous ses mâts.

— Techn. Première filière des tireurs d'or servant à opérer le dégrossissage du trait.

— n. m. Archéol. Sorte d'étoffe de laine ou de soie croisée dont le poil ne paraît pas. || On dit aussi RASE.

— Loc. prépos. *A ras de, Au ras de*, Au niveau de : *Raser au bois, c'est l'abattre à* RAS DE *terre*. (Raspail.)

— Mar. *Être au ras de l'eau*, Se dit d'un navire dont le plat-bord est presque au niveau de l'eau. || *Ariver un canot au ras de l'eau*, L'amener jusqu'à ce que la quille touche la surface de l'eau.

— Prov. fig. Peu près : *Faire pâtir très* RAS *une prairie*. SYN. Ras, égal, plain, etc. V. ÉGAL.

— Encycl. Archéol. On distinguait les *ras* de Saint-Lô, de Châteauneuf de Lusignan, à la Cordelière, etc. Il existait aussi des ras de soie, comme ceux de Saint-Maur, qui étaient moirés et souvent tramés de bourre de soie ou laine, [illegible] étant surtout employés pour les costumes [illegible] et le petit deuil ; les tramés de fil pour le grand deuil, et aux tramés de laine pour les veuves.

RAS *ra* — du lat. *ratis*, radeau n. m. Petit radeau employé pour divers usages et en particulier pour travailler à la [illegible] et

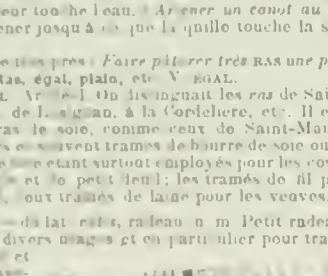

Ras de carène.

RAS n. m. [illegible] Mesure V. RAZ.

RAS [illegible] [illegible] Pays [illegible] [illegible] [illegible]

RASON n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des labridés, comprenant quelques espèces répandues dans les mers chaudes.

— Encycl. Les *rasons* ou *ravuns* (novacula) sont de taille moyenne, très comprimés, couverts de grandes écailles cycloïdes, leur nageoire dorsale possède neuf rayons. Une seule espèce se trouve sur les côtes méridionales de France : c'est le rason commun, *rasoir, rat de mer*, de la Méditerranée, *curé* et *gascon* du golfe de Gascogne (*novacula novacula*) ; long de 12 à 20 centimètres, il est rougeâtre, avec les écailles bordées de bleu.



Rason.

RASORI Jean, médecin et patriote italien, né à Parme en 1766, mort à Milan en 1837. Nommé professeur de pathologie interne à Pavie (1796), il heurta les opinions des vieux médecins, en se faisant l'interprète des doctrines de Brown, et il dut quitter sa chaire. Il se rendit à Milan, y fonda un journal démocratique sous le titre de l'*Amico della liberta e dell' uguaglianza*, devint secrétaire du ministère de l'intérieur, et fit même l'intérim de ce ministère, redevint professeur à Pavie (1797), passa de nouveau à Milan et de là à Gênes, où il se trouva pendant le siège soutenu par Masséna. Après la bataille de Marengo, il fut nommé premier médecin du gouvernement de Milan, médecin de l'hôpital militaire et professeur de clinique à l'hospice de Santa-Corona. La chute de l'Empire lui fit perdre tous ses emplois. Impliqué, en 1816, par le gouvernement autrichien, dans une conspiration de carbonari, il fut condamné à deux ans de prison et subit sa peine dans la citadelle de Mantoue (1816-1818). Dès lors, Rasori ne s'occupa plus que de sa profession. Sa doctrine, le contro-stimulisme, procède des idées de Brown et a sans doute influé sur celles de Broussais. Ses principaux ouvrages sont : *Compendio della nuova dottrina medica di Brown*, traduit de l'anglais (1795-1805) ; *Analisi del preteso genio d'Ippocrate* (1799) ; *Zoonomia*, traduit de l'anglais de Darwin (1803) ; *Storia della febre petecchiale di Genova* (1799-1800-1803), etc.

RASPAIL (*François*-Vincent), homme politique et chimiste français, né à Carpentras (Vaucluse) en 1791, mort à Arcueil-Cachan (Seine) en 1878. Il fit ses études au séminaire d'Avignon, où il fut professeur de philosophie, puis de théologie. Blâmé par son évêque à cause de la hardiesse de ses idées, il devint professeur au collège de Carpentras. Là, il se signala comme bonapartiste et dut quitter la ville. Il se rendit à Paris où, expulsé des établissements religieux, il prit part à la révolution de 1830 et fut incarcéré. Il se lança alors dans le journalisme et se mit à étudier les sciences naturelles. Il publia un remarquable *Mémoire sur les graminées*. Dès 1843, Raspail s'occupant de médecine, attribuait à divers parasites internes ou externes les causes des maladies et préparait dans une certaine mesure les travaux de Pasteur : il préconisait en même temps le camphre comme l'antiparasitaire par excellence. En 1848, Raspail, complètement absorbé par la politique, prit une part active aux premiers mouvements et fut arrêté. Nommé néanmoins par Paris député à la Constituante, il fut condamné à six ans de prison ; mais sa peine fut commuée en celle du bannissement. Il s'établit alors en Belgique, jusqu'à l'amnistie de 1859. En 1869, il fut élu député du Rhône et réélu en 1870. De 1871 à 1874, il rentra dans la vie privée. *L'Almanach et le Calendrier météorologique pour 1874* lui valut un an de prison pour délits de faits qualifiés crimes.



Fr. Raspail.

Indépendamment des articles insérés dans les périodiques, Raspail a écrit de nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Mémoire comparatif sur l'insecte de la gale* (1834) ; *Nouveau système de physiologie végétale et botanique* (1836) ; *Réforme pénitentiaire, lettre sur les prisons de Paris* (1839) ; *Histoire naturelle des ammonites et des crustacés, suivie de la description des espèces fossiles des Basses-Alpes, de Vaucluse et des Cévennes* (1842) ; *le Fermier minéralogiste* (1851) ; *le Choléra en 1865* (1865) ; *Almanach et Calendrier météorologique* (1865) ; *Réformes sociales* (1872).

RASPAIL (Eugène), homme politique français, neveu du précédent, né et mort à Gigondas (1812-1888). Il s'adonna à l'étude des sciences, particulièrement de la géologie, et devint directeur de l'éclairage au gaz de la ville d'Avignon. Grand partisan de la République, il devint, après la révolution de 1848, secrétaire général de la préfecture et représenta la Vaucluse à l'Assemblée constituante. Il a publié *Observations sur un nouveau genre de sauriens* (1842).

RASPAIL (François-Vincent-*Benjamin*), homme politique français, fils de François Raspail, né à Paris en 1823, mort à Arcueil-Cachan (Seine) en 1899. Peintre et graveur, il fut élu, en 1849, à la Législative par le département du Rhône. Il siégea parmi les montagnards et fut exilé en 1852. Rentré en France en 1863, il fut élu député par l'arrondissement de Sceaux, en 1876 et 1877. Il siégea à l'extrême gauche. Réélu en 1881 et 1885, il combattit Gambetta, Ferry et le boulangisme. En 1889, il rentra dans la vie privée, après avoir échoué aux élections législatives. Il a dû sa fortune au département de la Seine pour installer, dans sa propriété d'Arcueil, un hospice pour les invalides du travail. — Son frère, Camille-François, né et mort à Paris (1827-1893), étudia la médecine, se distingua pendant le siège de Paris, et fut élu député du Var en 1885 et 1889.

RASPAIL (Xavier), troisième fils de François, né à Paris en 1810. Docteur en médecine, il fut aide major au régiment des éclaireurs de la Seine, en 1870-1871. Il a écrit quelques ouvrages : *les Éclaireurs de la Seine en province* (1872), *Mémoire sur l'épinale lourette* (1875), *De la nécessité de l'amnistie* (1876), *Histoire naturelle* (1878), *Monographie du rosier pivoine* (1879), etc.

RASPAILLIE (*ras-paï-lli* [*ll* mll.]) n. f. Genre de graminées agrostidées, des régions tempérées et chaudes, comprenant des herbes annuelles, à fleurs groupées en épis.

RASPAILLON (*ras-paï-llon* [*ll* mll.]) n. m. Nom vulgaire d'un poisson de la Méditerranée, le *sargus sparaillon*. V. SPARAILLON.

RASPATION (*ras-pa-sion* — de *raspare*, qui s'est dit pour *râper*) n. f. Action de racler, de râper. (Peu us.)

RASPATOIR n. m. Chir. Syn. de RUGINE.

RASPECON (*ras-pe-kon*) ou **RÂPECON** n. m. Nom vulgaire de l'*uranoscope* des mers tropicales, poisson appelé aussi *rat, crapaud-loup*, et anciennement *dragon*.

RASPENAU, bourg d'Autriche-Hongrie (Bohême), sur la Watting, affluent de la Neisse de Gœrlitz, à 360 hab. Carrières de marbre. Aux environs, bains très fréquentés de *Liebwerda*.

RASPI (*ras-pi*) n. m. Le second prêtre du temple des parsis.

— Encycl. Le *raspi* est, dans le sacrifice mazdéen, le prêtre qui fait le mélange de lait et de haoma dans le vase nommé en zend *roëthwirsh bajma*.

RASPON (Henri, dit). V. HENRI LE RASPON.

RASPONI (Felice), religieuse et humaniste italienne, née et morte à Ravenne (1523-1579). Orpheline de père, et maltraitée par sa mère, elle se consola par l'étude. Sa mère l'obligea à prendre le voile au monastère de Saint-André de Ravenne ; elle y resta en correspondance avec un grand nombre d'humanistes et de poètes, qui exaltèrent son savoir, sa beauté et ses vertus ; les religieuses de Saint-André, après lui avoir montré une hostilité toujours, la choisirent pour supérieure (1567). On a d'elle, en italien : *Traité de la connaissance de Dieu* (1570 ; *Dialogue sur l'excellence de l'état monastique* (1572).

RASPOUTE (*ras-sse*) n. m. Membre d'une secte hindoue qui admet la métempsycose.

RASQUETTE (*rass-kèt'* — du provenç. *rasca*, teigne) n. f. Bot. Nom de la cuscute, dans le midi de la France.

RASRA, ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. des Provinces-du-Nord-Ouest [prov. de Bénarès] ; 11,200 h.

RASSADE (*ra-sad'* — orig. incoun.) n. f. Comm. Verroterie de traite, en usage aux siècles derniers pour le commerce avec les nègres d'Afrique.

— Eaux et for. Nom donné, dans le Midi, à de petits sentiers tracés dans les bois.

RASSAILLIR (*ra-sa-ill* [*ll* mll.]) v. a. Assaillir de nouveau.

RASSAINIR (*ra-sè*) v. a. Rendre sain ou assainir ; assainir de nouveau.

RASSAM (Hormuzd), assyriologue, né en 1826 à Mossoul (Mésopotamie). En 1846, il seconda Layard dans ses recherches, l'accompagna à Londres en 1847, et repartit avec lui en 1849 pour son second voyage. Rassam, chargé lui-même de remplacer Layard en 1851, découvrit à Ninive le palais d'Assurbanipal, dont les sculptures vinrent prendre place au British Museum. Il retourna en Angleterre en 1854, reçut un poste administratif à Aden, représenta le gouvernement anglais auprès de l'iman de Mascate (1861), et se rendit en 1865 en mission auprès du négus Théodoros, qui le retint captif. Il publia le récit de ses aventures sous le titre : *Mission britannique auprès de Théodoros, roi d'Abyssinie, avec des Notices sur l'itinéraire entre Massouah et l'Abmara à travers le Soudan* (1869). En 1876, le British Museum le chargea de diriger de nouvelles explorations archéologiques en Assyrie et en Arménie. Pendant la guerre turco-russe, le Foreign Office l'envoya en Asie Mineure et dans le Kurdistan, pour y étudier les conditions des populations chrétiennes. En 1895, il a publié le récit sommaire de ses explorations en un volume intitulé *Asshur and the Land of Nimrod*.

RASSASIANT (*ra-sa-zi-an*), **ANTE** adj. Qui rassasie, qui est propre à rassasier : *Mets* RASSASIANT.

RASSASIEMENT (*ra-sa-zi-man*) n. m. Etat d'une personne rassasiée de nourriture : *Le* RASSASIEMENT *cause le dégoût*. || Etat d'une personne qui a usé d'une chose au point de n'y trouver aucun attrait : *L'abus des plaisirs produit le* RASSASIEMENT.

RASSASIER (*ra-sa* — du préf. *re*, et de *assasier* ; du bas lat. *assatiare*, class. *satiare*, rassasier. Prend deux *s* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous rassasions. Que vous rassasiez*) v. a. Satisfaire complètement la faim, l'appétit de : *Manger que rien ne peut* RASSASIER, n'apaiser, calmer la faim : *Des gens meurent sans avoir pu, leur vie durant,* RASSASIER *leur faim*.

— Obtenir, par l'usage, le désir de, le plaisir à : RASSASIER *quelqu'un de fêtes, de concerts*. || Apaiser, contenter, assouvir, en parlant des sens, des désirs, des passions : RASSASIER *ses yeux. Ne pouvoir* RASSASIER *son ambition*.

— Accabler, abreuver : RASSASIER *quelqu'un d'injures*. *Rassasié*, ée part. pass. du v. Rassasier.

— Substantiv. Se dit de celui qui a mangé jusqu'à n'avoir plus faim et, au fig., de celui qui, pour avoir abusé, ne désire plus, ne jouit plus de rien : *Les* RASSASIÉS *n'arrivent à croire aux malheureux*.

Se rassasier, v. pr. Manger jusqu'à satiété.

— Fig. User jusqu'à satiété. Se RASSASIER *de plaisirs*. || Concevoir du dégoût pour : *L'âme se* RASSASIE *de tout ce qui est uniforme*. (H. Beyle.)

RASSE n. f. Panier dont on se sert dans les forges pour mesurer le charbon. || On dit également RESSE.

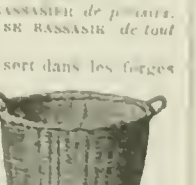

Rasse.

RASSÉE (*ra-sé* — du préf. *re*, et de *assée*) n. f. Quantité de charbon contenue dans une rasse.

Rasselas (PRINCE D'ABYSSINIE), conte oriental du Dr Samuel Johnson, publié en 1759. De l'aveu de l'auteur, cet ouvrage fut composé en une semaine. L'idée générale qui se dégage de *Rasselas*, c'est que tout est vanité, mais le livre appartient au genre ennuyeux, et n'est point sauvé, comme le *Candide* de Voltaire, auquel il a été souvent comparé, par le charme de l'esprit et la vivacité du style. Il a été traduit [illegible] fois en français.

RASSELWITZ ou **DEUTSCH-RASSELWITZ**, [illegible] (Autriche-Hongrie) [illegible] sur la Hotzen, près d'Olmütz [illegible].

RASSEMBLEMENT (*ra-san-ble-man* — de *rassembler*) n. m. Action de rassembler ou de se rassembler : RASSEMBLEMENT *de personnes, de troupes*.

— Conjonction, réunion : *Le* RASSEMBLEMENT *des matériaux d'un édifice*. || Réunion de troupes : *Le* RASSEMBLEMENT *de l'armée*. || Réunion de personnes : *Le* RASSEMBLEMENT *des curieux*. || Réunion de personnes ameutées : *Dissiper un* RASSEMBLEMENT. || Réunion de personnes ameutées pour troubler l'ordre public : *Former un* RASSEMBLEMENT *séditieux*.

— Art militaire. Signal donné à la caisse ou à la trompette pour faire rassembler les troupes éparses. || *Battre le rassemblement*, Battre la caisse pour faire rassembler les troupes éparses. || *Sonner le rassemblement*, Sonner de la trompette pour faire rassembler les troupes éparses.



Rassemblement (air noble).



Rassemblement de la garde [illegible] de tranchée.

— Fig. Réunion de personnes ameutées : *Le* RASSEMBLEMENT *s'est dissipé tout à coup*. || Réunion de personnes : *Un* RASSEMBLEMENT *de curieux*. || Réunion de choses : *Un* RASSEMBLEMENT *de nuages*. || Réunion de choses différentes : *Un* RASSEMBLEMENT *de pensées*. || Réunion de choses différentes, en parlant des parties d'un tout : *Un* RASSEMBLEMENT *de pierres*. || Réunion de choses différentes, en parlant des parties d'un tout : *Un* RASSEMBLEMENT *de pierres*.

RASSEMBLER (*ra-san-blé* — du préf. *re*, et de *assembler*) v. a. Assembler de nouveau : *Amis éloignés que le sort* RASSEMBLE *enfin*. || Assembler, réunir en un même lieu : RASSEMBLER *le peuple sur la place publique*.

Mettre ensemble, réunir, amasser : RASSEMBLER *des documents, des preuves, des curiosités. Le miroir ardent, exposé au soleil, en* RASSEMBLE *les rayons dans un point appelé foyer*.



Rassembler un cheval.

— Fig. Recueillir, concentrer, remettre en ordre : RASSEMBLER *ses forces*. RASSEMBLER *ses idées*.

— Manèg. *Rassembler un cheval*, Le tenir dans la main et dans les jambes, de façon que l'animal soit préparé aux mouvements que le cavalier veut lui faire exécuter. || *Rassembler les quatre jambes*. Se dit du cheval au moment où il est sur le point de sauter un obstacle.

— Techn. Resserrer, remettre en place : RASSEMBLER *les diverses pièces d'une charpente*.

Se rassembler, v. pr. S'assembler de nouveau, se réunir.

— Syn. **Rassembler, assembler** V. ASSEMBLER.

RASSENER (*ra-se-né*) v. a. Dr. anc. Donner de nouveau en garantie, en hypothèque, pour sûreté d'une créance. RASSENER *un créancier*.

RASSEOIR (*ra-soir'*. — Se conjugue comme ASSEOIR) v. a. Asseoir de nouveau : RASSEOIR *un enfant, un malade*. || Remettre en place : RASSEOIR *une pierre ébranlée, une statue renversée*.

— Fig. Remettre en ordre : RASSEOIR *son esprit, ses idées*.

— Techn. *Rasseoir un fer*, Affermir un fer prêt à tomber.

Rassis, ise part. pass. du v. Rasseoir.

— Se dit d'une terre ou d'un terrain qui n'a pas été remué depuis longtemps.

— Fig. Calme, posé, réfléchi : *Un homme, un esprit* RASSIS.

— Loc. div. *Un sens rassis*, Sans être ému, sans être troublé : *Faire une chose de sens rassis*. *Pour rassis*, Pain qui n'est plus frais. Substantiv. : *Voulez-vous du pain frais ? — Je préfère le* RASSIS.

— n. m. Qualité de l'eau-de-vie qu'on a laissée reposer un temps suffisamment long après la distillation.

— Techn. Fer de cheval qu'on rassied, qu'on rattache avec des clous neufs.

— n. m. pl. Débris de gâteaux rassis, que les pâtissiers vendent au rabais.

— Syn. Calme, posé, etc. V. CALME.

Se rasseoir, v. pr. Se remettre assis : *Un homme impatient se lève, s'assied, se relève,* SE RASSIED.

— S'épurer par le repos : *Le vin qui a voyagé a besoin de* SE RASSEOIR.

— Fig. Se calmer, se remettre : *Il faut du temps pour* SE RASSEOIR *après certaines émotions*. (Acad.) Avec emploi du pronom : *Homme emporté que l'on fait* RASSEOIR.

RASSÉRÉNANT (*ra-sé-nan*), **ANTE** adj. Qui est propre à rasséréner.

RASSÉRÉNEMENT (*ra-sé-ne-man* — rad. *rasséréner*) n. m. Action de rendre ou de devenir serein : *Le vent produit le* RASSÉRÉNEMENT *du ciel*.

— Fig. Action de rendre le calme : *On n'est pas près d'obtenir le* RASSÉRÉNEMENT *des esprits*.

RASSÉRÉNER (*ra-sé-né* — du préf. *re*, ce, et *serein*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je rassérène. Qu'ils rassérènent* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je rassérénerai. Je rassérénerais*) v. a. Rendre serein de nouveau, rendre la sérénité à : *Un orage a rasséréné le ciel*.

— Fig. Rendre la sérénité, le calme à : *Mon cœur était tout bouleversé, il* RASSÉRÉNE *et sourit*.

Se rasséréner, v. pr. Redevenir serein : *Le front se rasséréna*.

— Fig. Retrouver son calme, sa sérénité : *Puisse-t-il se rasséréner bientôt, que nous n'ayons à craindre !* SE RASSÉRÉNER.

RASSETTE n. f. [illegible] V. RASSETTE.

RASSIÉGER [illegible] – Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o* : *Je rassiégeai. Nous rassiégeons*. V. ASSIÉGER de nouveau.

RASSIETTE [illegible]

RASSIGNER [illegible]

RASSIR [illegible]

RASSORTIMENT [illegible] Action de rassortir. Assortiment renouvelé. Objet [illegible]

RASSORTIR [illegible] Assortir de nouveau. Rassortir [illegible]. Fig. Rassortir [illegible]. On dit aussi RESSORTIR.

RASSOTEMENT [illegible] n. m. Action de rassoter [illegible] Peu us.

RASSOTER [illegible] du préf. re, et de *sot*, avec v. a. Rendre [illegible] Rassoter [illegible]

Se rassoter, v. pr. Devenir [illegible] Fig. Se rassoter [illegible]

RASSOURDIR [illegible] v. a. Assourdir de nouveau.

RASSURANCE [illegible] n. f. Qualité de ce qui est propre à rassurer [illegible] Fig. [illegible]

RASSURANT [illegible] ANTE adj. Qui est propre à rassurer [illegible] Contr. de RASSURANTE. [illegible] Fig. [illegible] Contr. de RASSURANTE. [illegible] Fig. [illegible] Contr. de RASSURANT.

RASSUREMENT [illegible] n. m. Action de rassurer [illegible]

RASSURER [illegible] v. a. Redonner entièrement de l'assurance à [illegible] Rassurer [illegible] la confiance, le courage à [illegible] *Le succès rassure les timides.*

— Raffermir, remettre plus solide. RASSURER *les arches d'un pont.* RASSURER *un mur, une muraille.* Ce sens, indiqué par l'Académie, est inusité.

— Locution. *Rassurer le bon est l'office*, Le panser quand il est blessé.

Rassuré, ée, part. passé du v. Rassurer.

SYN. Rassurer, assurer. Personne rassurée. *Rien des gens font si rassurés que ceux qui ont tort.* [illegible] *quiets.*

Se rassurer, v. pr. Reprendre de l'assurance, de la confiance.

— Se raffermir, devenir plus solide, en parlant du temps.

SYN. Rassurer, assurer.

RASTA [illegible] n. m. Abréviation de rastaquouère : *Ne pas être des* RASTAS.

RASTADT [illegible] V. RASTATT.

RASTAQUOUÈRE *ras-ka-kouèr'* — pour RASTRACOUÈRE; [illegible] d'Amérique *rastracuero*, traîne-cuir, sobriquet [illegible] qui n'ont pas venus dans le commerce des cuirs n. m. Individu [illegible] et spécialement Étranger, menant grand train, et [illegible] ne paraissant pas les moyens d'existence : *Le* RASTAQUOUÈRE *porte toujours de nombreux bijoux.* || Par ext. [illegible] Aventurier d'industrie. On écrit aussi RASTACOUÈRE.

RASTATT ou **RASTADT**, ville d'Allemagne dans le [illegible] grand-duché de Bade, chef-lieu d'un district du cercle de [illegible] sur la Murg affluent droit du Rhin, grossie à cet [illegible] de l'Oosba [illegible] 9 000 hab. Place forte de premier ordre [illegible] depuis 1841 forteresse fédérale. Commerce et [illegible] industrie assez actifs [illegible] machines, instruments [illegible] physique, de mathématiques, etc. Commerce de bois [illegible] et liège. — Rastatt, ville fort ancienne, fut brûlée [illegible] en 1689 par les Français, et reconstruite par le prince [illegible] de Bade. C'est à Rastatt qu'eurent lieu, en 1713 et 1714, les conférences entre Villars et le prince Eugène, [illegible] qui amenèrent la paix entre l'Autriche et la France, après la guerre de succession d'Espagne. Moreau battit près de cette ville les Autrichiens, en 1796. En 1799, [illegible] à Rastatt un congrès v. pl. bas, au cours duquel les plénipotentiaires français furent assassinés. Enfin, le 11 mai 1849, éclata dans la ville une insurrection de ré[illegible] badois qui fut étouffée après un siège de trois [illegible] par les Prussiens, venus au secours du duc de [illegible] Le *district de Rastatt*, pour une superficie de 111 [illegible] arr., est peuplé de 61 000 hab.

Rastatt [illegible] (1797-99), convoqué après la paix de [illegible] pour régler les affaires de l'Allemagne. [illegible] partie s'entendit avec l'Autriche pour obtenir la rive [illegible] du Rhin au détriment des princes allemands. Les Allemands, qui ne voulaient pas se laisser dépouiller, [illegible] traîner les procès de Bonaparte 1797. L'année [illegible] suivante. Les représentants français, Bonnier, Jean De[illegible]bert et Roberjot, obtinrent la ligne du Rhin; mais on ne s'entendit pas sur le partage des forteresses situées sur [illegible] rives du fleuve, et l'Autriche, qui ne désirait pas [illegible] mettre fin au congrès. Quelques États d'Allemagne [illegible] rappelèrent leurs députés, les ministres français de[illegible] partir le 28 avril 1799, et demandèrent une [illegible] on leur refusa. A peine avaient-ils quitté la [illegible] que les hussards de Szeckiers se précipitèrent sur eux, tuèrent Bonnier et Roberjot, et s'emparèrent des papiers. Cet attentat, dont les responsabilités ne furent [illegible] jamais [illegible] établies, souleva une indignation universelle, et l'empereur d'Autriche fut soupçonné d'avoir [illegible] ordres, qu'il a toujours désavoués.

RASTE (*rasti*) n. f. Mesure itinéraire des anciens Germains, valant [illegible] de 25 au degré, soit environ [illegible] mètres.

RASTEL (*ra-stèl'*) mot provençal qui signifie *râteau*, n. m. [illegible] de la Ferté-Bernard, nom de gens que l'on injurie à boire. *Les* RASTELS *n'ont qu'heure un moyen de* [illegible]

RASTENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse orientale) de Königsberg, sur la Gerser, affluent de la Lyck, tributaire de la Pregel; [illegible] hab. Chef-lieu de cercle. Raffinerie.

RASTIGNAC (Chaut de), famille originaire du Périgord, [illegible] a fourni à l'Église et aux armées un certain [illegible] de personnages distingués. ARMAND DE CHAUT **de Rastignac**, né vers 1356, mort à Limoges en 1390, fut trésorier pontifical à Avignon, évêque de Vaison, puis de Beauvais, et mourut gouverneur de la Marche. — RAYMOND DE CHAUT **de Rastignac**, né à Rastignac (Dordogne) en 1511, mort à La Hère en 1596, fut gouverneur de la [illegible] Auvergne sous Henri III et Henri IV, maréchal de France. — LOUIS DE CHAUT **de Rastignac**, né en 1581, mort à Verteuil en 1750, supérieur de Sorbonne, archevêque de Tours, et se signala par son [illegible] contre les [illegible]

RASTIGNAC, un des héros de Balzac. C'est un de ces [illegible] les quels le grand romancier a essayé de [illegible] la haute vie, sous la Restauration et dans les premières années du règne de Louis-Philippe. Il débute dans le *Lys dans la vallée* et circule, plus ou moins en vue, dans toute la [illegible] *Scènes de la vie parisienne.*

RASTRICK, ville d'Angleterre (comté d'York West-Riding), sur le Calder, affluent de l'Aire, 8 010 hab. Fabrication de draps et de [illegible]

RASURE n. f. Action de raser les cheveux ou la barbe, son résultat. *La* RASURE *était une des peines infligées aux femmes adultères.*

RAT (*ra*) orig. incert., cf. anc. haut allem. *ratto*, et gaélique *radan* n. m. Zool. Genre de mammifères rongeurs de la tribu des murins, comprenant cent soixante espèces, répandues sur le globe. || *Rat perchat*, Nesokia de l'Inde. || *Rat de pharaon*, Mangouste. || *Rat musqué*, Musaraigne. || *Rat d'eau*, Sarigue. || *Rat d'eau*, Nom donné au batrachoïde amphibie, ou simplement, au surmulot. *Rat des rats* V. RAT. || Nom vulgaire des poissons du genre uranoscope. || *Rat de mer*, Le rason, poisson de la Méditerranée appelé aussi *rat de Provence* et *du Roussillon*.

— n. m. Fam. Terme d'amitié qu'on adresse à un enfant, à une femme : *Viens ici, mon petit* RAT. || Caprice, fantaisie sans raison : *Avoir des* RATS, *ses* RATS. || Pop. Personne très avare. — Adjectiv. : *En province, on est galant, amoureux, poétique, mais un est* RAT. (A. Second.)

— Arg. Voleur de pain. || Voleur de nuit dans les maisons. || *Voir le rat*, Voler la nuit dans les maisons.

— Loc. div. *Nid à rats*, Logement sale, obscur. || *Mort aux rats*, Préparation empoisonnée dont on se sert pour détruire les rats. || *Rat de cave*, Sobriquet donné aux commis des contributions indirectes qui descendent dans les caves. || *Rat d'église*, Dévot. || *Etre gueux comme un rat d'église, gueux comme un rat*, Être fort pauvre. || *Être comme rats en paille*, Être fort à son aise, trouver tout en abondance dans le lieu où l'on est. || *Pleurer comme un rat mort*, Exhaler une odeur infecte. *Payer en chats et en rats*, Payer par petites sommes ou avec des objets presque sans valeur. || *Prendre un rat* Se dit d'une arme à feu dont le coup ne part pas [illegible] jeu de mots sur *rat* et *roter*). || *Prendre des rats par la queue*, Couper les bourses, faire le métier de filou. (Vx.) || *Il ne craint que la beurrière et les rats.* S'est dit d'un mauvais écrivain dont les ouvrages, peu lus, serviront à envelopper du beurre ou seront dévorés par les rats. (Vx.) || *Donner le rat*. Se disait des enfants qui, pendant le carnaval, marquaient les passants d'un morceau de drap découpé en forme de rat et frotté avec de la craie.

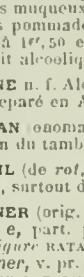
Rat de cave.

— Jeux. *Le chat et le rat*, Sorte de colin-maillard.

— Mar. Syn. de RAS, radeau.

— Techn. Nom donné par les tisseurs aux taquets qui servent à chasser la navette volante, pour qu'elle passe de l'une des boîtes du battant dans l'autre boîte. || Chez les tireurs d'or, Trou de médiocre grandeur par lequel passe le fil d'or. || *Rat de cave*, Longue mèche de coton recouverte de stéarine ou de cire, qui est repliée sur elle-même et dont on se sert pour s'éclairer dans une cave, un escalier, etc. (On dit aussi RAT, et quelquef. QUEUE-DE-RAT.)

— Théâtr. Fillette, jeune fille qui est élève de la classe de danse, et en même temps figurante à l'Opéra.

— PROV. **A bon chat, bon rat.** V. CHAT.

ALLUS. LITTÉR. **Conseil tenu par les rats**, Titre d'une fable de La Fontaine. V. CONSEIL.

— ENCYCL. Zool. Les *rats* (mus) sont caractérisés par l'absence d'abajoues, leurs dents incisives lisses en avant, leur longue queue annelée et écailleuse. Ils varient beaucoup de taille; leur livrée est brune ou grise, toujours plus claire en dessous. On les divise en trois principaux sous-genres :

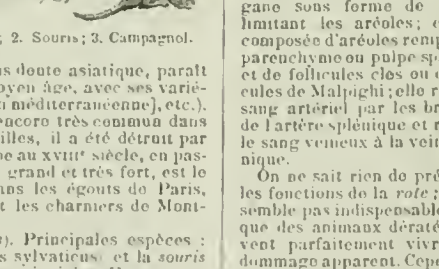
Rats : 1. Surmulot; 2. Souris; 3. Campagnol.

1° *Epimys*. Principales espèces : *caraco*, de l'Asie occidentale; *surmulot* (mus decumanus); *rat noir* (mus rattus). Ce dernier, d'origine sans doute asiatique, paraît s'être introduit en Europe au moyen âge, avec ses variétés (*mus alexandrinus* de la région méditerranéenne), etc.). Il est devenu cosmopolite et est encore très commun dans les campagnes; mais, dans les villes, il a été détrôné par le surmulot, qui a envahi l'Europe au XVIIIe siècle, en passant par la Russie. Celui-ci, très grand et très fort, est le gros rat gris qui est commun dans les égouts de Paris, comme jadis le rat noir infestait les charniers de Montfaucon et des Innocents.

2° *Rats* proprement dits (*mus*). Principales espèces : le *mulot* ou *rat des champs* (mus sylvaticus) et la *souris* (mus musculus). Connus de toute antiquité en Europe, ces deux petits rats ont sans doute une origine asiatique.

3° *Micromys*. Ce sont de petites souris des champs, connues vulgairement sous le nom de *rats des moissons*. L'espèce commune (*micromys minutus*) se fabrique un nid artistement tressé de feuilles et de chaumes, dans les seigles, les blés, etc. D'autres rats asiatiques et africains appartiennent aux sous-genres *leggada* et *pseudoeconomys*. Les rats américains appartiennent à la tribu des sigmodontines et aux genres *onychomys*, *peromyscus*, *rhipidomys*, *tylomys*, *oryzomys*, etc.

Par leur voracité et leur fécondité extraordinaires, les rats comptent parmi les fléaux des industries agricoles. Ils dévastent les greniers et les magasins, attaquent les volailles la nuit, mangent les œufs, saignent les jeunes lapins, rongent les boiseries, les bardes, les papiers, retournent le sol des jardins, grimpent aux arbres pour manger les fruits, etc.

RÂT ou **RATH**, ville de l'empire anglais de l'Inde [illegible] Gouv. des Provinces-du-Nord-Ouest (prov. d'Allahabad). 11 180 hab.

RATA (apocope de *ratatouille*) n. m. Pop. et arg. milit. Ragout de pommes de terre on de haricots; ragoût quelconque [illegible]

RATACONER (du préf. *r*, de *a*, et du vx franç. *taco* morceau de cuir pour raccommoder les souliers) v. [illegible] Populacer, ramoder, ravauder.

RATAFIA (orig. inconn.) n. m. Liqueur de ménage, préparée en faisant macérer pendant un nombre de jours variable des substances aromatiques dans de l'alcool ou la bonne eau-de-vie, que l'on décante ensuite après avoir ajouté de 200 à 250 gr. de sucre par litre : RATAFIA *d'angélique, de cacao, de noyaux, de vanille*, etc.

RATAGE (*taj*) n. m. Ensemble des rats qui pullulent dans un navire ou dans un bâtiment.

RATAILLE (*ta-ill'* [*ll* mill.]) n. f. Quantité de rats : *Débarrasser une maison de la* RATAILLE.

RATAIRE (*tèr'*) n. f. Zool. Forme larvaire des siphonophores, du groupe des vélelles.

RATANHIA (*ni-a* — mot péruv., signif. « plante traçante sous terre ») n. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de Krameries.

— ENCYCL. Le commerce importe en Europe : 1° le *ratanhia officinal* ou *krameria triandra*, originaire du Pérou, qui a donné son nom aux autres espèces (c'est une racine ligneuse, ramifiée, recouverte d'une écorce rouge brun qui est la partie active); 2° le *ratanhia de Savanille* ou *de la Nouvelle-Grenade*, produit par le *krameria ixina*; 3° *ratanhia des Antilles*, qui provient de la même espèce; 4° le *ratanhia du Mexique* ou *du Texas*, variété *secundiflora*. — Le ratanhia est un puissant astringent; il sert dans les diarrhées chroniques, les hémorragies passives, écoulements muqueux; sa poudre entre dans divers dentifrices, des pommades, etc. On l'emploie à la dose de 1 gramme à 1^gr^,50 en infusion ou en décoction, ou en sirop, extrait alcoolique, etc.

RATANINE n. f. Alcaloïde découvert dans un extrait de ratanhia préparé en Amérique.

RATAPLAN (onomatop.) n. m. Mot par lequel on exprime le son du tambour.

RATAPOIL (de *rat*, *à*, et *poil*) n. m. Fam. Partisan du militarisme, surtout du césarisme napoléonien.

RATATINER (orig. inconn.) v. a. Rider, racornir.

Ratatiné, e, part. pass. du v. Ratatiner, Flétri ridé, racorni : *Figure* RATATINÉE.

Se ratatiner, v. pr. Se rider, se flétrir, se racornir : *parchemin* SE RATATINE *à la chaleur*.

RATATOUILLE (*ton-ill'* [*ll* mill.]) — du provenç. *ratatouilha*) n. f. Ragoût mal préparé, peu appétissant.

RATCHIS, roi des Lombards, né vers 702, mort vers 760. Il fut investi du duché de Friouli, après la déchéance de son père Pemmone (737), par Luitprand, qu'il accompagna dans ses guerres contre le duc de Spoleto, et auquel il succéda comme roi des Lombards en 744. Il négocia avec le pape Zacharie, puis attaque Pérouse, dont il allait donner le siège à la prière du pontife (749). Peu après il abdiquait en faveur de son frère Astolphe et se retirait chez les bénédictins du Mont-Cassin. A la mort d'Astolphe (756), il tenta inutilement de remonter sur le trône (7[illegible]

RATE n. f. Femelle du rat : *L'ne* RATE *et ses petits.* || *La rousse*, Nom vulgaire de la souris des champs.

— Fam. Terme de caresse, d'amitié, dont on se sert en parlant à une petite fille : *Veux-tu du bonbon, ma petite* RATE? || Dent de petit enfant, sans doute par comparaison avec des dents de rat.

RATE (du moy. néerlandais *rate*; cf. hollaud. *reet*) n. f. Anat. Glande vasculaire sanguine de la région abdominale.

— Loc. fam. *Epanouir, Désopiler la rate*, Divertir, réjouir, faire rire. || *Décharger sa rate*, S'emporter, donner l'essor à sa colère. || *Ne pas se fouler la rate*. Ne pas se fatiguer, travailler très peu.

— Art vétér. *Mal de rate*, Un des noms vulgaires du charbon des bêtes ovines.

— ENCYCL. Anat. Chez l'homme, la *rate*, masse rouge brune et friable, est placée derrière le grand cul-de-sac de l'estomac, enveloppée dans une capsule fibreuse qui se prolonge dans l'intérieur de l'organe sous forme de cloisons limitant les aréoles; elle est composée d'aréoles remplies de parenchyme ou pulpe splénique et de follicules clos ou corpuscules de Malpighi; elle reçoit le sang artériel par les branches de l'artère splénique et restitue le sang veineux à la veine splénique.

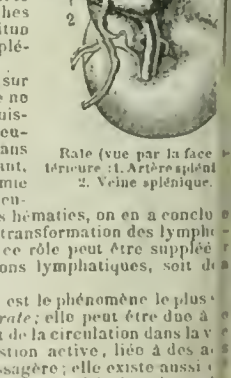
Rate (vue par la face inférieure) : 1. Artère splénique; 2. Veine splénique.

On ne sait rien de précis sur les fonctions de la *rate*; elle ne semble pas indispensable, puisque des animaux dérates peuvent parfaitement vivre sans dommage apparent. Cependant, du fait que la splénectomie augmente le nombre des leucocytes et diminue celui des hématies, on en a conclu que la rate joue un rôle dans la transformation des lymphocytes en hématies, mais que ce rôle peut être suppléé par vicariance soit des ganglions lymphatiques, soit de la moelle rouge osseuse.

— Pathol. L'hypertrophie est le phénomène le plus saillant de la pathologie de la *rate*; elle peut être due à une congestion passive, par arrêt de la circulation dans la veine splénique, ou à une congestion active, liée à des accès fébriles et généralement passagère; elle existe aussi dans l'impaludisme, la leucocythémie, parfois dans la syphilis et le cancer. On observe enfin, dans la rate, des inflammations (v. SPLÉNITE), diverses tumeurs (kystes, lymphadénomies, des embolies et des infarctus, rarement de la gangrène et l'ectopie, parfois des ruptures, d'origine traumatique, presque toujours mortelles.

— Anat. comp. La *rate*, bien développée chez l'homme et les mammifères, existe chez tous les vertébrés. Elle est méconnue ou très mal connue chez les invertébrés, dont beaucoup n'en possèdent incontestablement pas.

RATÉ, ÉE adj. Entamé, gâté par les rats : *Fruits* RATÉS. — Pop. Marqué de petite vérole.

RÂTEAU *to* — du lat. *rastellus*, même sens, n. m. Outil à main ou mécanique, formé d'une traverse armée de dents et muni d'un manche.



D'azur à trois râteaux d'argent

Blas. Meuble de l'écu représentant l'outil de ce nom. (Le râteau est toujours figuré sans manche, et les dents dirigées vers la pointe de l'écu.)

Jeux. Instrument de bois ayant la forme d'un râteau sans dents, avec lequel on ramasse l'argent sur les tables de jeu.

— Mar. Outil en bois bordé de cuir à sa partie inférieure et dont on se sert pour racler l'eau du pont. || Chevalet de cordier.

|| Râtelier portant des clans alignés dans le sens de la longueur. || Planche percée de trous fixée autrefois au milieu des basses vergues pour le passage de certaines manœuvres.



Râteau mar.

— Pêch. Outil avec lequel les pêcheurs retirent du sable les poissons ou les coquillages qui y sont enfouis. Nom vulgaire de l'Équille.

— Techn. Nom de la garde de la serrure, dont les pointes passent dans les entailles du museau de la clef. || Espèce de fourche servant à charger le charbon dans les tourneaux. || Espèce de gros peigne à recouvrement mobile, qui est garni de broches fortes et rondes, et que les tasseraudis emploient pour le montage des chaînes. || Sorte de racle horizontale placée transversalement sur la pierre, dans la presse lithographique à bras. || Segment de roue dentée qui sert à mettre à l'avance ou au retard le mouvement d'une montre. — *Râteau à sans.* Syn. de RACLETTE.

— Zool. Ensemble des dents placées à l'extrémité des chélicères, chez certaines mygales.

Encycl. Agric. Le *râteau* sert dans les jardins à briser les mottes, à égaliser le sol, à recouvrir les semences, etc. Il en existe de nombreux modèles en bois, en fer, droits, obliques, courbes, à expansion, etc.

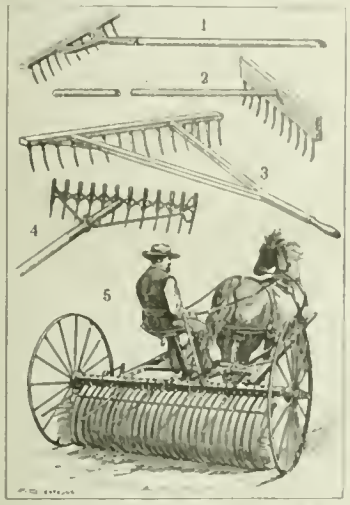

Râteaux : 1. En fer ; 2. En bois ; 3. A faner ; 4. Extensible ; 5. Mécanique

En grande culture, les râteaux servent principalement à la récolte des foins. Très souvent ils sont remplacés, dans les exploitations importantes, par des appareils à grand travail traînés par des chevaux.

Le *râteau mécanique* ou *à cheval* se compose d'une série de dents courbes, en acier, emmanchées sur un axe horizontal. Celui-ci fait partie d'un bâti métallique large de 2m,50 à 3 mètres, porté par deux roues et muni de brancards et d'un siège. Pendant le déplacement de l'appareil sur le sol, le foin s'entasse dans la courbure des dents ; lorsque le conducteur en juge la quantité suffisante, il détermine à l'aide d'un levier le soulèvement des dents et le râteau abandonne son contenu.

RÂTEAU *to* n. m. Nom vulgaire d'une espèce d'huître de l'océan Indien, l'*Alectryonia crista galli*.

RÂTEAU. Astron. Nom vulgaire du Baudrier d'Orion.

RATEAU (Jean-Pierre Lamotte), homme politique français, né à Bonnes (Charente) en 1800, mort en 1887. Avocat à Bordeaux, il fut nommé en 1848 par la Charente représentant du peuple à l'Assemblée constituante, où il servit la politique de Louis Napoléon. Voyant que l'Assemblée constituante, où dominait l'élément républicain, était un obstacle aux desseins du prince-président, il demanda que la Constituante prononçât sa dissolution et convoquât une assemblée législative, avant d'avoir fait les lois organiques destinées à compléter la constitution républicaine. Après une discussion mouvementée, la proposition fut votée par 470 voix contre 337. Réélu à l'Assemblée législative, Rateau retourna à Bordeaux après le 2 Décembre.

RATEL *tel* n. m. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des mustélidés, comprenant une seule espèce, propre à l'Afrique tropicale et à l'Inde.

Encycl. Les *ratels* mellivora appartiennent, comme les blaireaux, à la tribu des mélines. De taille médiocre, lourds, bas sur pattes, ils ont un pelage assez rude, noir, mais gris ou blanchâtre sur toute la région dorsale. Nocturnes, mmivores, ils sont particulièrement friands du miel des abeilles sauvages. Le ratel type *ratel mellivora* est propre à l'Afrique chaude. Sa variété *indica* habite toute l'Inde continentale, jusqu'à la Birmanie.



Ratel.

RÂTELAGE *laj* n. m. Action de râteler ; résultat de cette action : *Le* RÂTELAGE *des allées. Le* RÂTELAGE *du foin.*

RATELAIRE (*ler*) n. f. Bot. Nom vulgaire de l'aristoloche clématite, dans quelques provinces.

RÂTELÉE n. f. Agric. Ce qu'on peut ramasser, amener en un coup de râteau : *Une* RÂTELÉE *de foin.*

— Le fam. *Donner une râtelée*, Donner à manger tout ce qu'on a sur le corps.

RÂTELER *rad* *reteau*, — Dans la lettre *l* est redoublée devant la syllabe muette : *Je ratelle. Tu ratelleras* v. a. Nettoyer avec le râteau : RÂTELER *des feuilles, de la paille.* || Ratisser, nettoyer avec le râteau : RÂTELER *des allées.*

RÂTELET *le* n. m. Techn. Sorte de pertuis en roseau.

RÂTELEUR, EUSE n. Homme, femme de journée qui en occupe à râteler.

RATELEUX *leu*, **EUSE** adj. Qui a la rate malade ou volumineuse. Vx.)

RÂTELIER *te* — rad. *râteau* n. m. Lieu ou rue. Sorte de grille placée horizontalement au-dessus de l'auge contre le mur d'une écurie, d'une étable, et dont le plan forme angle avec le mur : *Le* RÂTELIER *sert à contenir le fourrage distribué aux animaux.*

— Loc. fam. : *Manger à deux râteliers, à plusieurs râteliers*, Servir avec profit deux causes opposées ; tirer du profit de plusieurs emplois différents. || *Mettre le râtelier bien haut à quelqu'un*, Lui rendre une chose très difficile.

— Fig. Ensemble des dents d'une personne. || RÂTELIER *très sain.* || Se dit surtout des fausses dents : *Se faire poser un* RÂTELIER.

— Ch. de f. Support formé par deux potelets portant un certain nombre de broches ayant des rails de rechange.

— Mar. *Râtelier de manœuvre*, Plancher épaisse, percée de trous, pour supporter les cabillots sur lesquels on tourne les manœuvres. || *Râtelier de corderie*, Syn. de RATEAU. || Encadrement en bois, dans le quel sont logées les poulies appelées marionnettes. || Compartiment en treillis métallique, où l'on déposait le fanal coutumier.

Milit. *Râtelier d'armes*, Bâti destiné à supporter les fusils dans les chambrées.

— Techn. Tringle attachée au côté long de l'établi du menuisier, et parallèlement, pour y placer les outils à manche. || Traverse qui porte les torons et cordages, dans les corderies. || Tringle de bois fixée contre une muraille, et offrant des échancrures destinées à recevoir divers outils. || Petit meuble garni d'une planchette percée de trous, que l'on suspend au mur pour recevoir des pipes. || Petit meuble de laboratoire disposé pour recevoir des tubes à essais, pipettes, etc.



Râtelier. A, râtelier de manœuvre ; B, détail du râtelier de manœuvre ; 1. Traverse. 2. Cabillots de tournage.

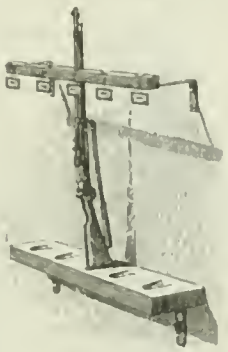

Râtelier d'armes.

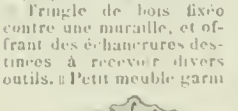

Râtelier à pipes

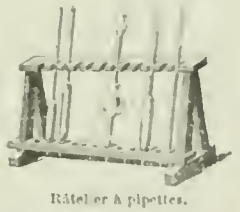

Râtelier à pipettes.

— Encycl. Econ. rur. Les *râteliers* se font en bois ou en fer, la hauteur à laquelle on les place, de même que la distance entre les barreaux, varient avec les animaux auxquels ils doivent servir. Dans les boxes, les râteliers longitudinaux posés au-dessus des mangeoires sont remplacés par des *râteliers circulaires*, scellés dans l'un des murs

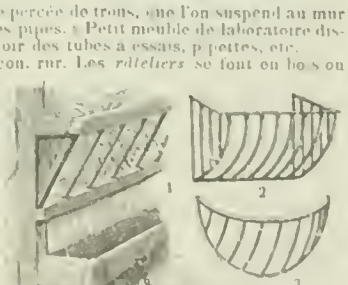

Râteliers : 1. Circulaire. 2. En

RATELLE *tèl* n. f. Anat. Ancien nom de la rate. || Par ext. Mal de la rate.

— Art vétér. Dénomination vulgaire d'une maladie du bonnet, V. CHARBON, BOUCHET, etc.

— Techn. Nom donné par les boutonniers au péritoine, sorte de membrane graisseuse qui couvre les intestins.

RÂTELURES n. f. pl. Ce qu'on ramasse avec le râteau.

RATEPENNADE — Lat. *rata*, rat, et *penna*, aile. n. f. Ancien nom des chauves-souris. || Par ferme par dérision du mot est rat-pelé. || Ancien nom de la rate ou myélobate aigle. *Myliobatis aquila*. On écrit aussi RATEPELADE, et RATEPENADE.

RATER *te* v. n. dans le sens de *échouer, faillir*, v. n. Se dit d'une arme à feu qui manque à partir : *Le fusil a raté.* || RATER *d'un pas, d'un saut.*

— Fig. Échouer, ne pas réussir : *Faire quelque chose en* RATANT. || v. a. Manquer, par le défaut de la charge ou par mala dresse : RATER *un lièvre.* || Ne pas atteindre, ne pas obtenir : RATER *un prix, un emploi, un solliciteur.*

Raté, ée part. pass. du v. Rater.

— [illegible] à la part. [illegible] Prov. [illegible] Parce que [illegible] à la fois.

— [illegible] faire [illegible] par [illegible] *Le chien [illegible] le chat.*

— [illegible] Avoir la rate [illegible] effet.

RATEREAU — Nom vulgaire du RATELET (Orobanche RATELLE).

RATEUX *teû*, **EUSE** adj. Qui a la rate malade.

RATEZ Pierre-L[illegible] Bénédictin [illegible] Il entra [illegible] l'Opéra-Comique et écrivit [illegible] Colonne, tout en étant [illegible] répétiteur. En 1[illegible] il reçut [illegible] comme *Bas d'un* [illegible] du Conservatoire. [illegible] fit représenter [illegible] ville deux ouvrages : *Ludoc* [illegible] et *Bathurst* [illegible].

RATH, bourg d'Allemagne, Prusse, province [illegible] sur la Rhin, [illegible] au N.-E. de Neuss, par le Schwarzbach. 4 [illegible] hab. Fabrique de [illegible].

RATH Gerhard [illegible] à Mayence [illegible] en 1830, mort à Coblentz en 1888. Il fut [illegible] de Bonn, la plus grande partie de ses études [illegible] 1856, ses grades universitaires, et s'y prit [illegible] la géologie, d'abord comme professeur extraordinaire [illegible] 1862, puis comme professeur ordinaire [illegible] 1872. Il était, à sa mort, directeur du musée de minéralogie de Bonn. On lui doit la détermination d'un certain nombre de types de pierres et un assez grand nombre de travaux, parmi lesquels nous citerons seulement : *Das Laufsalz* [illegible] *Analysen* (1871) ; *der Vesuv* (1871) ; *Reisebriefe* (1881) ; *Naturwissenschaftliche Studien. Erinnerungen an der Weltausstellung* (1878). Rath fut un des premiers minéralogistes de son temps.

RATHEN, comm. d'Écosse (comté d'Aberdeen), [illegible]

RATHENOW, ville d'Allemagne, Prusse, province de Potsdam, sur la Havel, arrondissement de Potsdam, à 1[illegible] de Berlin, [illegible] Ch.-l. du cercle de West-Havelland. Métallurgie, manufacture d'instruments d'optique.

RATHERY Edme-Jacques Benoît, littérateur français, né et mort à Paris (1807-1875). Reçu avocat à Paris en 1830, il suivit d'abord la carrière du barreau, puis fut employé à la bibliothèque du Louvre (1841), et devint conservateur adjoint, puis conservateur-sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale (1862). On lui doit des ouvrages estimés, notamment : *Recherches sur l'histoire de la succession des femmes* (1843) ; *Histoire des institutions de la France* (1845) ; *De l'influence de la littérature de l'Italie sur les lettres françaises* (1853) ; *Mémoires des Pairs de France* (1851) ; *Des relations sociales et littéraires entre la France et l'Angleterre depuis la conquête de Guillaume* (1856) ; etc. On lui doit, en outre, des éditions des *Œuvres de Rabelais* très remarquables (1857-1858), du *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson* (1859-1867), [illegible] et *Correspondance de Mme de Scudéry* (1873), *Le Comte de Forbin, un gentilhomme français du XVIIIe siècle* (1876).

RATHFARNHAM, comm. d'Irlande, Leinster, comté de Dublin, sur la Dodder, tributaire de la baie de Dublin. 7,665 hab. Fabrication de lainages et papier.

RATHGOGGAN comm. d'Irlande, Munster (comté de Cork). 2,[illegible] hab.

RATHIER de Vérone, en latin *Ratherius Veronensis*, évêque de Vérone, né à Liège vers [illegible], mort à Namur en 974. Moine de l'abbaye de Laubes, il se rendit en Italie où le roi Hugues de Provence lui accorda sa faveur. En 931, il devint évêque de Vérone. Tombé en disgrâce, il fut emprisonné à Pavie par ordre du roi Hugues et interné à Come. La défaite d'Hugues par Bérenger et son expulsion d'Italie permirent à Rathier de remonter sur le siège de Vérone, d'où son clergé le chassa. Il retourna à l'abbaye de Laubes qu'il quitta peu après pour se présenter à la cour de l'empereur Otton le Grand. Celui-ci le chargea de gérer l'évêché de Liège (953), puis celui de Vérone. Mais par deux fois, sa sévérité le fit chasser de son siège par ses administrés. On lui doit un grand nombre d'ouvrages latins, dont les plus curieux sont : *Confessionale* ou *Liber de pretiosis*, traité de morale composé dans la prison de Pavie ; *De mes droits et de ceux de l'Église* ; *Apologie contre Martin de Vérone*, *Rathier, évêque, aux convertis de Laubes*. On a également de lui des *Lettres* et des *Sermons*.

RATHKEALE, comm. d'Irlande, Munster (comté de Limerick) ; 4 [illegible] hab.

RATHMINES ou **RATHGAR**, bourg d'Irlande, Leinster, comté de Dublin, [illegible] hab. Carrières.

RATHNEW comm. d'Irlande, Leinster, comté de Wicklow. 2,[illegible] hab.

RATHRONAN, comm. d'Irlande, Leinster, comté de Limerick, [illegible] hab. Ruines d'un château.

RATHVEN, village d'Écosse, comté de Banff, sur le Isle de Moray. 1,957 hab.

RATÎ, la Vénus indienne, déesse de la volupté et des plaisirs sexuels. Dans le langage [illegible] et épouse de Kama Deva, le dieu de l'Amour et du désir.

RATIBOISER v. a. Pop. Prendre, ravir. Rare. — Part. pass. employé substantivement. Ratiboisé, ée.

RATIBOR, ville d'Allemagne, Prusse, près de Troppelwitz, sur l'Oder, qui y est navigable. [illegible] hab. Chef-lieu de cercle. Grandes industries. Exploitation de mines. Ateliers pour le matériel des chemins de fer. Corderie. Teinturerie. De 1288 à 1532, Ratibor fut la capitale d'une principauté séparée, qui fut [illegible] puis [illegible] fut aliénée au landgrave de Hesse-Rheinfels en 1821.

RATICHON poussière de [illegible] Arg. Peu usité.

RATICHON (*ton*) n. m. Arg. Prêtre, et le plus souvent mauvais prêtre.

RATICHONNER *co* — rad. *ratichon*, n. m. v. a. Arg. Pervertir.

RATCHONNIERE

RATIER

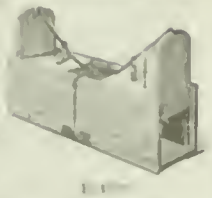

RATIERE

RATIFICATIF, IVE



Fauteuil de tireur en ratière

RATIFICATION

RATIFIER (*fi-é*) du lat. *ratificare*; du lat. *ratus*, certain, et *facere*, faire. Prend deux *t* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'ind. et du sing. du subj. *Nous ratifiâmes*, *que vous ratifiassiez*. v. a. Approuver, confirmer par un acte. RATIFIER *un traité, un acte.*

— Reconnaître comme vrai, comme juste : *Je* RATIFIE *votre opinion.*

RATINAGE

RATINE

RATINEUSE

RATINGEN,

RATIOCINATEUR

RATIOCINATIF, IVE

RATIOCINATION

RATIOCINER

RATION

Jean d'Arc [illegible] le besoin déterminé qu'on [illegible] valeur, et qui n'est pas permis de de[illegible] *Mettre qqn à la* RATION.

— Fig. Ce qui est donné, ce qu'on distribue à quelqu'un [illegible] *contact.*

— *Ration d'entretien.* Ration qu'on donne [illegible] qui ne font au un travail, et qui ne se [illegible] graisser ni de lor mettre *Ration de pendant* [illegible] ne aux animaux appliqués à un tra[illegible] vent en ranger ou le nourrir.

— *Ration de commandement* Commandement pour faire ouvrir [illegible] et envoyer les hommes de peut disposer et [illegible] les rations de pain et de vin de l'équipage.

— Mil. Poids des denrées ou fourrages divers alloués [illegible] subsistance quotidienne, le chauffage ou le cou[illegible] des hommes et des chevaux.

— ENCYCL. Biol. Au point de vue biologique, la *ration* comprend la totalité des matériaux nutritifs assimilés par l'organisme vivant pendant un temps donné. Toute ration assimilée se départage en matières fixes, soit dans la substance plastique, et devenue aussi vivante, soit dans les tissus comme réserve, et en matières consommées pour la production de l'énergie nécessaire aux synthèses organiques ou rejetées par l'économie sous forme de déchets fonctionnellement solubles ou insolubles. Chez l'homme, la ration d'entretien strict est, en moyenne, de 1 gramme d'albumine et 0gr,30 de matières minérales, d'une part, et, d'autre part, 30-35 calories par kilogramme du poids du corps. Cette ration varie naturellement avec l'âge, le sexe, les conditions du milieu, les occupations, etc.

RATIONAL (*si-o* — du lat. *rationalis*; de *ratio*, raison) n. m. Antiq. rom. Sorte d'intendant du palais, à la cour des empereurs. || Officier du fisc.

— Antiq. hébr. Ornement (plus souvent appelé *pectoral*) que le grand prêtre portait sur la poitrine, et qui consistait en une pièce carrée d'étoffe précieuse, ornée de douze pierres fines, enchâssées dans l'or, sur chacune desquelles était gravé le nom d'une des tribus.

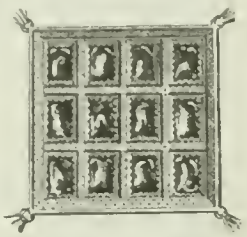

Rational (antiq. hébr.).

— Bibliogr. Titre de quelques livres de liturgie, et particulièrement d'un ouvrage de Guillaume Durant, publié en 1326.

RATIONALISER (*si-o*) v. a. Rendre rationnel : *Justinien* A RATIONALISÉ *le droit.* (Troplong.)

Se rationaliser, v. pr. Devenir rationnel : *Religion qui tend à* SE RATIONALISER.

RATIONALISME (*si-o, lism'* — du lat. *rationalis*, rationnel n. m. Système fondé sur la raison par opposition aux systèmes fondés sur la révélation. || Système d'après lequel la raison est l'origine des idées premières, par opposition à l'empirisme. *Le* RATIONALISME *médical est la règle de beaucoup de médecins en thérapeutique.*

— ENCYCL. Le *rationalisme* s'oppose au fidéisme et consiste à interpréter à l'aide des lumières naturelles de l'intelligence les dogmes, les croyances, les affirmations qu'énonce toute doctrine religieuse. Le conflit de la raison et de la foi, l'effort pour les concilier ou les subordonner caractérisent l'histoire de la philosophie et de la théologie au moyen âge, au XVIIe siècle et de nos jours, où toute une école cherche à donner une explication rationnelle des mystères et des miracles. Le traité *théologico-politique* de Spinoza, les ouvrages du docteur Strauss appartiennent à cette école.

On désigne aussi par *rationalisme* le système, opposé à l'empirisme, d'après lequel la raison serait une faculté originale qui nous donnerait des idées premières et des principes premiers différents des données de l'expérience et permettant de dépasser la connaissance sensible pour atteindre la réalité en elle-même. Descartes, déclarant que la faculté de discerner le vrai d'avec le faux est égale chez tous les hommes et s'efforçant de déduire toute la connaissance scientifique du monde physique et du monde supra sensible de certaines idées innées fournies par la raison, nous donne un éclatant exemple de rationalisme. Mais souvent aussi l'on désigne par « rationalisme » la théorie qui affirme l'irréductibilité de la raison à la sensibilité, bien qu'elle ne soutienne pas que la raison puisse rien connaître par elle-même sans le secours des sens. Ainsi, Kant fut un rationaliste, puisqu'il admit l'existence de principes *a priori* dus à la seule raison, mais il soutint que la raison, qui permet de construire l'expérience, n'autorise pas à la dépasser. La réalité nominale n'est pas pour lui objet de science, mais de croyance. En ce sens, son rationalisme diffère essentiellement de celui de Descartes, et ne s'oppose pas à un fidéisme véritable en matière religieuse.

RATIONALISTE (*si-o, list'*) adj. Qui appartient, qui a rapport au rationalisme : *Doctrines* RATIONALISTES. || Partisan du rationalisme : *Philosophe* RATIONALISTE.

— Substantiv. Partisan du rationalisme.

RATIONALITÉ (*si-o* n. f. Philos. Qualité de ce qui est rationnel.

— Math. Qualité d'une quantité qui peut s'exprimer en un nombre.

RATIONNAIRE (*si-o-nèr'*) adj. et n. Qui reçoit une ration.

RATIONNEL, ELLE (*si-o-nèl'* — lat. *rationalis*; de *ratio*, raison) adj. Qui est fondé sur la seule raison, qui ne se [illegible] que par l'entendement : *La certitude* RATIONNELLE [illegible] *et un reflet de, souveraine, immuable.* (Lacor.) || Qui est déduit par le raisonnement, qui n'a rien d'empirique : *Mécanique* RATIONNELLE. *Physique* RATIONNELLE. || Qui est raisonné, fondé en raison : *Procédé* RATIONNEL.

— Astron. *Horizon rationnel*, Grand cercle de la sphère céleste dont le pôle est perpendiculaire à la verticale du lieu.

— Métrique. Se dit des pieds de trois unités de mesure employés dans les vers iambiques ou trochaïques, par opposition aux pieds de quatre unités de mesure, [illegible] irrationnels ou condensés.

— Mathém. V. la partie encyclopédique.

— Encycl. Nous appelons *rationnelle* une expression [illegible] racine à extraire : a [illegible] pour que une expression soit ra[illegible] tionnelle. Les opérations qui peuvent entrer dans la composition d'une expression rationnelle sont exclusivement l'addition, la soustraction, la multiplication, la division et l'élévation aux puissances entières positives ou négatives. Les expressions rationnelles peuvent être entières ou fractionnaires.

— *Fractions rationnelles* V. FRACTION.

RATIONNELLEMENT (*si-o-nèl-man*) adv. D'une manière rationnelle, au point de vue de la raison : *Il y a des phénomènes qui ne sont pas encore expliqués* RATIONNELLEMENT. (Cuv.)

RATIONNEMENT (*si-o-ne-man* n. m. Action de rationner, résultat de cette action : *Le* RATIONNEMENT *d'une ville assiégée.*

RATIONNER (*si-o-né*) v. a. Mettre à la ration : RATIONNER *des soldats, des matelots.* || Distribuer par rations : RATIONNER *le pain, la viande.*

RATIS (*ti*) n. m. Graisse que les bouchers enlèvent de la surface extérieure des boyaux en les ratissant.

RATISBONNE, en allem. Regensburg, ville d'Allemagne (Bavière, ch.-l. du cercle du Haut-Palatinat et ch.-l. de district, sur le Danube, en face du confluent du *Regen* et de la ville de Stadtambof, à laquelle elle est reliée par un pont de pierre ; 15.429 hab.



Armes de Ratisbonne.

Ratisbonne a l'aspect d'une ville du moyen âge : rues étroites, tours à clochetons, etc. Nombreuses églises. Eglise catholique Saint-Jacques (XIIIe s.), église Saint-Ulrich (XIIIe s.), cathédrale construite de 1275 à 1634 ; hôtel de ville du XIVe siècle, avec la salle du *Reichstag*, où se tint la Diète de l'Empire de 1663 à 1806. Evêché, observatoire, musées, bibliothèque, jardin botanique, promenades fameuses, où l'on voit le tombeau de Képler. A quelques kilomètres à l'E. de la ville, la *Walhalla*, monument élevé de 1830 à 1842, par le roi Louis, à toutes les gloires de l'Allemagne. Commerce et industrie assez actifs : fabriques de machines, d'ornements d'église, de crayons, de faïence, de liqueurs ; scieries, corderies, constructions de bateaux.

— *Histoire.* L'ancienne ville germaine de *Radaspona* devint la *Castra regina* des Romains et, à la chute de l'empire romain, tomba au pouvoir des Ostrogoths, puis des ducs de Bavière. Charlemagne en fit un centre stratégique. Emmeram, évêque français de Poitiers, y apporta le christianisme au VIIe siècle. Saint Boniface y fonda un évêché en 739. Au XIe siècle, Ratisbonne prit parti pour l'empire. Frédéric Barberousse l'érigea en ville libre. Par sa position géographique, Ratisbonne était prédestinée à un grand rôle commercial. Dès 887, négociants et fabricants s'y donnaient rendez-vous. Du XIe au XVe siècle, ses bateliers servirent d'intermédiaires entre les villes hanséatiques et l'Orient. Les incursions des Turcs, les progrès des villes maritimes italiennes portèrent atteinte à sa prospérité. En 1486, elle se donna aux ducs de Bavière. Plusieurs assemblées importantes s'y tinrent. En 1803, elle fut donnée à l'archevêque de Mayence, archichancelier de l'empire français. Du 19 au 24 avril 1809, elle fut le centre d'opérations militaires importantes (bataille stratégique de Ratisbonne), au cours desquelles Napoléon fut contusionné d'une balle au pied. Elle fut donnée au royaume de Bavière en 1810. Patrie de don Juan d'Autriche, vainqueur de Lépante, de Grimoald.

RATISBONNE (Marie-*Théodore*), prêtre et écrivain français, né à Strasbourg en 1802, mort à Paris en 1884. Son père était président du consistoire israélite de Strasbourg. Après avoir fait son droit, il demanda et reçut le baptême, entra dans les ordres, fut professeur au petit séminaire, puis vicaire à la cathédrale de sa ville natale. C'est en souvenir de la conversion de son frère Alphonse qu'il fonda (1842) la congrégation de Notre-Dame de Sion, destinée à favoriser les conversions des israélites. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur l'éducation morale* 1828 ; *Histoire de saint Bernard et de son siècle* (1841, traduite en anglais (1843) et en allemand (1846) ; *la Question juive* (1868) ; *Miettes évangéliques* (1872) ; *Rayons de vérité* (1875) ; *Nouveau manuel des mères chrétiennes* (1870).

RATISBONNE (*Alphonse*-Marie), frère du précédent, prêtre et écrivain français, né à Strasbourg en 1812, mort à Jérusalem en 1884. Il se destinait au barreau lorsqu'au cours d'un voyage à Rome (1841), se trouvant, comme il l'a raconté, dans l'église de Saint-André, il eut une vision qui décida de sa conversion au catholicisme. Après son baptême (1842), il se fit admettre au noviciat des Jésuites, qu'il quitta ensuite pour entrer dans la *Société de prêtres de Notre-Dame de Sion*, fondée par son frère. C'est lui qui établit cette congrégation à Jérusalem, dans le couvent bâti sur l'emplacement de la maison de Pilate.

RATISBONNE (*Louis*-Fortuné-Gustave), littérateur français, neveu des précédents, né à Strasbourg en 1815, mort à Paris en 1900. Après avoir fait de brillantes études au collège Henri-IV, il se donna à la littérature et au journalisme. De 1853 à 1876, il collabora aux « Débats ». Il fut nommé, en 1871, bibliothécaire de Fontainebleau, puis bibliothécaire du Sénat (1875). On doit à Ratisbonne : une traduction en vers du Dante *Enfer*, 1851 ; *Purgatoire*, 1857, *paradis*, 1879) ; *Henri Heine*, impressions littéraires (1855 ; *Au printemps de la vie* 1857) ; *Héro et Léandre*, drame en un acte (1859), un recueil charmant, et destiné à rester longtemps populaire ; *la Comédie enfantine* 1860), fables morales ; *les Figures jeunes*, poésies 1865) ; *les Petits Hommes* 1868) ; *les Petites Femmes* 1871 ; *Albums*, sous le pseudonyme de TRIM. Il a publié les œuvres posthumes d'Alfred de Vigny, dont il fut l'exécuteur testamentaire. V. COMÉDIE ENFANTINE.



Louis Ratisbonne.

RATISSAGE (*ti-sa-j'*) n. m. Action de ratisser.

RATISSE n. f. Volée de coups : *Recevoir une* RATISSE.

RATISSE-CAISSE n. f. invar. Planche avec la poignée de [illegible] soudeur rassemble le sable de la caisse à mouler.

RATISSER *(ti-sé* — du vx franç. *rater*, qui signif. *effacer, raturer*) v. a. Nettoyer et unir avec un râteau ou une ratissoire : RATISSER *une allée*. Nettoyer, user superficiellement en raclant : RATISSER *des légumes*.

— Pop. Syn. de RATTRAPER. *Il va ratisser à quelqu'un*, se préparer ce qu'il demande, s'apprêter à le lui donner. Se dit, par ironie, pour lui signifier un refus) : *A vous, des fleurs de mon jardin! je vous* EN RATISSE! (Pon. DE KOCK.) *Faire ratisser à quelqu'un*, Faire devant lui le geste de ratisser son doigt avec le doigt de l'autre main, comme pour lui dire : Je t'en ratisse. — *Ratisse! Ratisse!* Paroles moqueuses dont on accompagne souvent ce même geste.

RATISSETTE *(ti-sèt'* — rad. *ratisser*) n. f. Outil de briquetier en forme de racle et servant à assembler la terre à brique éparse sur la table à mouler et collée en excès dans les moules. Sorte de tringle de fer à pointe doublement recourbée et qui sert au forgeron pour nettoyer un feu de forge.

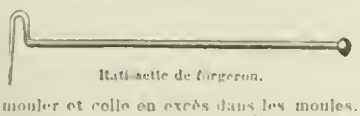

Ratissette de forgeron.

RATISSOIR *(ti-soir'* — rad. *ratisser*) n. m. Techn. Fil de laiton replié par un bout, qui sert à nettoyer les soupapes des tuyaux d'orgue.

Agric. Syn. de RATISSOIRE.

RATISSOIRE *(ti-soir'* — rad. *ratisser*) n. f. Outil servant dans les jardins à enlever l'herbe des allées et à effacer sur les sarclages légers.

— ENCYCL. *La ratissoire* est formée d'une lame de fer tranchante horizontale, portée par un manche, suivant l'angle que forme le manche avec la lame, la ratissoire est dite *à tirer* ou *à pousser*. On construit des ratissoires à fer plus large porté par un bâti se bifurquant en deux branches et garni à l'avant d'une petite roue qui sert à guider l'appareil. Ces râteaux peuvent être traînés par un cheval. Un râteau métallique combiné souvent l'instrument.

Ratissoires (formes diverses).

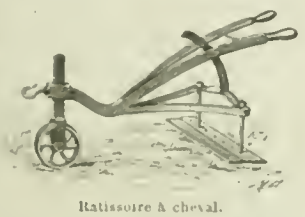

Ratissoire à cheval.

RATISSURE *(ti-sur'*) n. f. Ce qu'on enlève en ratissant : RATISSURES *de carottes*.

RATITE (du lat. *ratis*, radeau) adj. Antiq. rom. Qui ressemble à un bateau. ‖ Qui porte l'image d'un bateau.

— n. m. Monnaie qui portait l'empreinte d'une nef.

— n. m. pl. Grande division de la classe des oiseaux, établie par Huxley, et renfermant les coureurs, tels que les *casoars* et les *autruches*. — *Un* RATITE.

ENCYCL. Les *ratites* comprennent les coureurs à queue touffue (*cursores*). Les muscles de l'aile sont chez eux peu développés, le sternum est dépourvu de bréchet, et les barbules des plumes ne sont pas reunies les unes aux autres.

RATNAGHIRI, ville de l'empire anglais de l'Inde (prés. de Bombay, prov. du Konkan), sur le Kalnada, près de son embouchure dans la mer d'Oman; 12.600 hab. Ch.-l. de district. Port de cabotage et de pêche (sardines).

Le district a 10 157 kilom. carr. et 997.000 hab.

RATOFKITE n. f. Fluorine bleue impure, qu'on trouve à Ratofka (Russie).

RATON n. m. Genre de mammifères carnassiers, type de la tribu des procyonines, comprenant deux espèces propres à l'Amérique.

Fam. Terme de caresse, dont on se sert quelquefois en parlant à un enfant : *Embrassez-moi, petit* RATON.

— Arg. Enfant que les voleurs font cacher, le soir, dans une boutique, et qui, la nuit venue, vole l'argent du comptoir ou bien ouvre la porte à ses complices.

ENCYCL. Les *ratons* proprement dits sont des animaux de taille médiocre, à pelage fourni, à queue assez longue et touffue, à membres assez courts, les antérieurs terminés par des espèces de mains. Carnassiers et presque frugivores nocturnes, ils habitent dans les forêts, de préférence auprès des eaux. Le raton laveur (*procyon lotor*), fauve et gris, avec une fourrure très longue qui est assez recherchée, a l'habitude de laver dans l'eau ses aliments avant de les porter à sa bouche. C'est le *racoon* des Américains. Commun aux États-Unis, il descend jusque dans l'Amérique centrale (variété *Hernandezii*). Le raton crabier (*procyon cancrivorus*), plus petit, plus svelte, à livrée foncée, à fourrure moins fournie, est propre à l'Amérique du Sud.



Raton laveur.

RATON du hollandais *rate*, gaufre de miel) n. m. Petite pâtisserie en forme de tarte, garnie de fromage mou.

RATON, personnage d'une fable de La Fontaine et d'une comédie de Scribe, qui remplit le rôle de dupe au profit de Bertrand, son complice. V. BERTRAND.

RATONNEAU ou **RATONEAU**, petite île française de la Méditerranée, sur la côte des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 4 kilom. de Marseille, au S. de l'île de Pomègue. Elle se compose de deux masses distinctes réunies par une langue de terre et un môle, reliées à Pomègue par une digue construite par Louis XIV.

RATOPOLIS, nom que donne La Fontaine à la ville qu'il suppose être la capitale du peuple rat.

RATRAMNE, moine et écrivain franc, mort vers 870, mort à Corbie vers 870. Entré à l'abbaye de Corbie, il prit part aux principales controverses de son temps et écrivit d'importants ouvrages latins : *De corpore et sanguine Salvatoris* (1532, contre Paschase Radbert; *De la prédestination*, défense de Gottschalk contre Hincmar; *De l'enfantement de la Vierge*; *Traité contre les Grecs*, contre Photius).

RATTACHAGE *(ra-ta-chaj'* — rad. *attacher*) n. m. Action de rattacher.

RATTACHEMENT *(ra-ta-chman'* — rad. *attacher*) n. m. Action de rattacher; état de ce qui est rattaché.

RATTACHER *(ra-ta-ché'* — rad. *attacher*) v. a. Attacher de nouveau : RATTACHER *une vieille vigne avec une broche*. Attacher de nouveau : RATTACHER *les cordons de ses souliers*.

Fig. Relier, établir le lien de : RATTACHER *un fait à sa véritable cause*.

Se rattacher, v. pr. Être attaché, rattaché : *La statistique des dames romaines* SE RATTACHAIT *sur l'épaule avec une agrafe*.

— Avoir un lien : *La race chinoise* SE RATTACHE *à la race tartare*.

— S'unir, se lier : *Plus on se sent isolé, plus on éprouve le besoin de* SE RATTACHER *à la collectivité*. P. Lafitte.

RATTACHEUR, EUSE *(ra-ta-* n. Ouvrier, ouvrière qui rattache les bouts d'un fil rompu.

— n. m. Ouvrier des filatures de laine, chargé de réunir les loquettes pour en former un ruban continu.

RATTAQUER *(ra-ta-ké)* v. a. Attaquer de nouveau.

RATTAZZI Urbano, homme d'État italien, né à Alexandrie en 1808, mort à Frosina en 1873. Il fit son droit avec succès, fut reçu agrégé, puis quitta le professorat pour se faire inscrire au barreau, d'abord à Turin, puis à Casal (1838), et fut élu, en 1848, député d'Alexandrie au Parlement piémontais, où il devint rapidement le chef de la gauche. Il entra dans le ministère Casati comme ministre de l'instruction publique, puis de l'agriculture (7 août). Démissionnaire à la suite de l'armistice de Salasco, il revint au pouvoir avec Gioberti, comme ministre de l'intérieur, puis de grâce et de justice (1848). S'étant séparé de Gioberti sur les questions de l'occupation de la Toscane et de l'intervention à Rome, il le remplaça comme chef du cabinet et prit le ministère de l'intérieur. Il poussa Charles Albert à la dénonciation de l'armistice qui aboutit au désastre de Novare (23 mars 1849) et quitta le pouvoir lors de l'abdication de ce prince. Resté le chef du centre gauche, il conclut alors avec Cavour, chef du centre droit, le fameux *connubio*, qui devait avoir tant d'influence sur les affaires italiennes. Vice-président, puis président de la Chambre (1852), il entra dans le ministère Cavour, mais dut donner sa démission en 1858, à la suite des troubles de Gênes, avec les fauteurs desquels on l'accusait d'avoir pactisé. Redevenu président de la Chambre, il fut chargé, après l'échec d'Aresc, de constituer le nouveau cabinet au lendemain de Villafranca (15 juill. 1859). Il se retira devant Cavour, en 1860, sur la question de Savoie et de Nice, redevint président de la Chambre et reprit le pouvoir en 1862, comme président du conseil et ministre des affaires étrangères. L'affaire d'Aspromonte le força à démissionner le 1er décembre. Il ne revint au ministère qu'en avril 1867, et son attitude trop favorable aux partis avancés le força bientôt à le quitter.

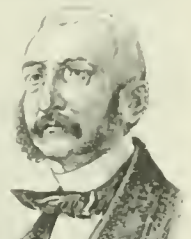

Rattazzi.

Jurisconsulte savant, sincèrement attaché à son pays, Rattazzi, sans être un homme d'État vraiment supérieur, reste une des figures les plus remarquables parmi les hommes politiques de l'Italie émancipée.

RATTAZZI (Marie-Laetitia-Studolmine WYSE, dame DE SOLMS, puis dame), épouse du précédent. V. RUTE.

RATTEINDRE *(ra-tindr'*. — Se conjugue comme *atteindre*) v. a. Atteindre de nouveau, ressaisir : *Voleur qui s'était sauvé et qu'on a pu* RATTEINDRE.

— Rejoindre, atteindre en chemin : *Cycliste qui* RATTEINT *le coureur qui l'a précédé*.

RATTELER *(ra-te-lé*. — Se conjugue comme *atteler*) v. a. Atteler de nouveau.

RATTENDRIR *(ra-tan-drir'* — du préf. *re*, et de *attendrir*) v. a. Faire redevenir tendre.

RATTER *(ra-ter'* — mot angl.) n. m. Tamis rectangulaire à secousses, employé dans les ateliers où l'on traite le minerai.

RATTIRER *(ra-ti-ré)* v. a. Attirer de nouveau : *L'hymne* [illegible] RATTIRAIT *sans cesse*. Sainte-Beuve.

RATTISER *(ra-ti-zé)* v. a. Attiser de nouveau : RATTISER *le feu*.

RATTRAPAGE *(ra-tra-paj')* n. m. Action de rattraper ou de se rattraper.

— Typogr. Fin d'un alinéa qui se trouve en tête d'un feuillet de copie, et dont le compositeur qui le tient lui fait prendre la besogne pour terminer sa composition : *Demander, Faire son* RATTRAPAGE.

RATTRAPER *(ra-tra-pé* — rad. *attraper*) v. a. Attraper de nouveau, reprendre, ressaisir : RATTRAPER *un fuyard, un prisonnier*. Rejoindre en route : *Vous devriez, je vous* RATTRAPERAI.

— Fam. Regagner, recouvrer : RATTRAPER *son argent*. ‖ Réparer : RATTRAPER *le temps perdu*.

Fig. Tromper une seconde fois : *Ce marchand a la tromperie, mais il ne me* RATTRAPERA *pas*. Surprendre dans la même faute : *Rien ne fait qu'on m'y* RATTRAPERA.

— Techn. *Rattraper les pâtes* : Dans les fabriques de papier, Arrêter les pâtes à papier que le courant d'eau avait entraînées hors des piles.

Se rattraper, v. pr. Être rattrapé.

— Fam. Se dédommager, réparer une perte.

— S. *rattraper aux branches*, Saisir facilement les occasions favorables, se tirer d'embarras à force de ruse.

RATTRAPEUR [illegible] Ouvrier qui [illegible] à travers les [illegible] embarras.

RATTVIK, bourg de la Suède centrale (Dalécarlie), à l'extrémité N. du lac Siljan, grand lac de Dalécarlie, et près de la rivière Dal, qui y prend sa source.

RATU mot [illegible] Être supérieur, [illegible] Oriental créé [illegible] Ariana.

RATURAGE *(ra-tu-raj'* — rad. *raturer*) n. m. Action de raturer.

— Techn. Opération qui [illegible] au parchemin et à l'étendage, [illegible] parchemin plus mince, plus souple et plus [illegible].

RATURER (lat. *radere*, gratter, par l'intermédiaire de la forme populaire *raditura*) v. a. Effacer [illegible] effacer quelque chose. *Mauvais livre à* RATURER.

— Techn. Ce qu'on enlève par [illegible] le rasoir. Petite bande qu'on enlève en [illegible] sur la roue. Ce que le tanneur enlève d'un [illegible].

— ENCYCL. Dr. La loi du 21 ventôse an XI a [illegible] par son article 16, a prescrit les règles à suivre en matière de *ratures* faites dans les actes authentiques. Toute rature doit être faite de telle sorte qu'il soit facile de compter le nombre de mots sur lesquels elle [illegible] le nombre de mots annulés doit être indiqué par un renvoi approuvé des parties.

— Comptab. D'après le Code de commerce, articles [illegible] le journal du commerçant doit être tenu sans blancs, ni *ratures*, ni transports en marge. En cas d'erreur, il ne faut donc pas faire de grattage sur le journal, mais contrepasser l'erreur au moyen d'écritures de redressement.

RATURER v. a. Effacer à l'aide de ratures : RATURER *une ligne*. ‖ Absolum. *Écrire sans* RATURER.

— Techn. *Raturer le parchemin*, Le faire subir l'opération du raturage. *Fer à raturer*, Outil qui sert à raturer le parchemin, et qui consiste en une lame d'acier se terminant des deux côtés en biseau, ayant le tranchant un peu arrondi et le nez retourné, et fixée à l'extrémité d'un manche de bois.

Raturé, ée, part. pass. du v. Raturer.

— Hist. nat. Qui a l'aspect d'une surface raclée.

— Techn. *Peau raturée*, Peau qui arrive des lieux de production préalablement dépilée, par opposition à la peau verte, qui est mondée de tout son poil. Peau qui a subi l'opération du raturage.

RATUREUR n. m. Techn. Ouvrier qui rature les peaux.

RATZEBOURG, principauté de l'Allemagne, dépendant du grand-duché de Mecklembourg-Strelitz, entre le grand-duché, le duché de Lauenbourg et le territoire de Lubeck. Elle a 382 kilom. carr. et 15.480 hab. Ch.-l. Strasburg. Cette principauté, constituée en 1154 en faveur de l'évêque de Ratzebourg, adopta la Réforme en 1554.

RATZEBOURG (lat. *Raciburgum*), ville d'Allemagne (Prusse [prés. de Slesvig], ch.-l. du cercle duché de Lauenbourg, dans une île du *lac de Ratzeburg*; 4 263 hab. La ville est partagée entre la Prusse (Lauenbourg) et le grand-duché de Mecklembourg-Strelitz (princip. de Ratzebourg).

RAU Christian, en latin *Ravius*, orientaliste allemand, né à Berlin en 1603, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1677. Nommé secrétaire de l'ambassadeur des Pays-Bas à Constantinople, il partit pour l'Orient en 1639, et en rapporta plus de 2.000 manuscrits précieux. Il alla professer successivement les langues orientales à Utrecht (1641), à Amsterdam, à Londres (1647), à l'université d'Oxford, dont il devint bibliothécaire à Upsal (1651). Obligé de quitter Upsal en 1669 pour fait de religion, il accepta une chaire à Kiel et alla enfin professer l'arabe à Francfort-sur-l'Oder (1672). Son principal ouvrage a pour titre : *Specimen lexici arabico-persici-latini* (1645).

RAU Charles-Henri, économiste allemand, né à Erlangen en 1792, mort à Heidelberg en 1870. Il fut privat-docent à Heidelberg (1812), professeur et bibliothécaire de l'université d'Erlangen (1818) et professeur à Heidelberg. Depuis 1854, il dirigea les « Archives d'économie politique ». Son ouvrage le plus remarquable, le *Traité d'économie politique* (1826-1832), l'a fait considérer comme le véritable fondateur de l'économie politique en Allemagne.

RAUCH Christian), sculpteur allemand, né à Arolsen (princip. de Waldeck) en 1777, mort à Berlin en 1857. Il exposa, en 1802, un *Endymion*, puis un *Buste de la reine Louise*. La reine lui fournit les moyens d'aller (1804), à Rome où il resta sept ans. A la mort de la reine Louise (1811), il exécuta son monument funéraire d'un réalisme poignant, que l'on voit à Charlottenburg. Il exécuta en outre une admirable *Statue de la reine Louise* à Potsdam.

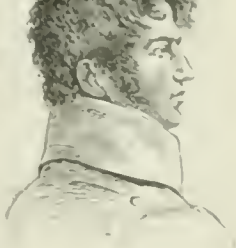

(Statue de Rauch.)

A partir de 1811, Rauch séjourna surtout à Berlin. En 1824, il avait déjà exécuté soixante-dix bustes en marbre et quelques statues. Dans la seconde partie de sa carrière, il exécuta notamment les statues colossales en bronze de Blücher, du général d'York et de Gneisenau, toutes trois à Berlin, la *Statue équestre de l'empereur Alexandre Ier* à Saint-Pétersbourg, le *Monument funéraire de Bichat* à Pressburg, la *Statue de Maximilien Ier* (1839; les six Victoires de la Walhalla, à Ratisbonne. Son dernier grand travail fut le *Monument de Frédéric le Grand*, à Berlin, son chef-d'œuvre (1851). Rauch est le promoteur du grand mouvement qui a renouvelé l'esprit de la sculpture allemande.

RAUCHE *(rôch'* — all. *rauch*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la mauvette à larges feuilles.

RAUCHEUR M[illegible]

RAUCHITES [illegible] V. DAVY [illegible]

RAUCITÉ [illegible] rauque

RAUCOULIE ou **ROCOULIE**, [illegible] la Hatte- [illegible] Vercors [illegible] loise [illegible] re Rocoulie [illegible]

RAUCOURT [illegible] n. [illegible] employé par o [illegible]

RAUCOURT — **RAUCOURT-LE-FLABA**, [illegible] M[illegible] [illegible] Mlle [illegible] Antoinette Josephe [illegible] Sa [illegible] M[illegible] tragédienne française, née et [illegible] à Paris [illegible] 1[illegible] [illegible] et [illegible] à la [illegible] Fr[illegible] [illegible] et [illegible] Es- [illegible] e, [illegible] [illegible] à Paris [illegible] [illegible] [illegible]

— Mar. Abaissement d'une partie du pont intérieur d'un navire, pour augmenter la hauteur des logements.

— Encycl. Constr. Le *ravalement* s'exécute sur les façades des maisons enduites de plâtre ou de mortier, et s'opère en enlevant totalement l'ancien enduit pour le remplacer, y compris moulures et tableaux, par un nouveau. Le ravalement des façades en pierre s'opère par brossage, grattage ou lavage.

RAVALER du préf. *re*, et de *avaler*. v. a. Faire descendre, rabattre, remettre plus bas : RAVALER *un capuchon sur ses épaules*. Vx. (Fig. Déprécier, rabaisser : RAVALER *le talent d'un artiste, le mérite d'une belle action*. Avilir, faire descendre : *La médisance* RAVALE *l'homme*.

— Avaler de nouveau, avaler : RAVALER *sa salive*.

— Fig. et fam. Retenir, ne point la lier, ne point dire : RAVALER *ce qu'on voulait dire*.

— Loc. fam. *Je lui ferai bien ravaler ses paroles*, Je l'empêcherai bien de se servir de pareilles expressions, ou Je le ferai repentir de s'en être servi.

— Arboric. *Ravaler une branche*, La couper jusqu'à son point d'insertion sur une autre.

— Écon. rur. *Ravaler la terre*, L'aplanir après qu'elle a été labourée, puis hersée, au moyen d'un rouleau.

— Techn. Exécuter le ravalement, fouiller les moulures de : RAVALER *un pilastre, une façade*. Couvrir d'un enduit de plâtre ou de mortier. En menuiserie, Diminuer en certains endroits l'épaisseur d'un ouvrage afin de permettre l'obtention de reliefs en d'autres points. Étendre avec le brunissoir des feuilles d'or et d'argent sur une pièce. *Ravaler une clef*, En rendre l'anneau ovale, de rond qu'il était. *Ravaler une peau*, V. RAVALEMENT.

— v. n. Perdre de sa valeur. Peu us.

— Mar. *Le vent ravale*, Il souffle du nord au sud-ouest.

— Vénér. Se dit d'un cerf qui devient vieux, et auquel il pousse une tête irrégulière et basse.

Ravalé, ée part. pass. du v. Ravaler.

— Ling. *Bas ravalés*, Bas qui tombent sur les talons.

— Pêch. *Saumon ravalé*, Saumon qui vient de frayer et qui a le ventre vide d'œufs ou de laitance.

Se ravaler, v. pr. S'abaisser, s'avilir.

— SYN. Abaisser, ravaler, etc. V. ABAISSER.

RAVALEUR, EUSE n. Celui, celle qui ravale.

— Adjectiv. : *Ouvrier* RAVALEUR.

RAVALOIR n. m. Techn. Outil qui sert à ravaler, à rendre ovale l'anneau d'une clef.

RAVAL-PINDI Géogr. V. RAWALPINDI.

RÂVANA, personnage du Râmâyana. Râvana est un démon râkhçasa (ogre, fils du brahmane Viçravas (lui-même fils de Pradjapati Poulartya et d'une râkchasi nommée Nikarhâ, frère de père de Kouvera, le dieu de la richesse. La mythologie indienne lui donne pour royaume l'île de Ceylan ou de Lankâ, primitivement appartenant à Kouvera, qu'il en dépossédа.



Ravanastron.

RAVANASTRON *nass* n. m. Instrument de musique à cordes frottées, en usage chez les Hindous, et qui tire son nom de son inventeur, Ravana.

— Encycl. La caisse sonore du *ravanastron* est formée d'un cylindre de bois, que traverse une longue tige, de bois aussi, au haut de laquelle sont fixées les deux grosses chevilles qui servent à tendre les cordes. Ces deux cordes sonnent à la quinte.

RAVANUSA, ville du roy. d'Italie (Sicile prov. de Girgenti ; 8.523 hab. Commerce d'amandes, pistaches, huile.

RAVARINO, comm. d'Italie (Emilie prov. de Modène), près du Panaro ; 4.480 hab.

RAVAUDAGE *vô daj'* — rad. *ravauder* n. m. Raccommodage de vêtements fort usés : *Le* RAVAUDAGE *des bas*.

— Par ext. Besogne faite grossièrement, mauvaise besogne : *C'est un ouvrier qui ne fait que du* RAVAUDAGE.

— Fig. Œuvre faite de pièces et de morceaux.

— Fam. Action de rabâcher ; bavardage inutile.

RAVAUDER *vô* — orig. inconn. v. a. Raccommoder à l'aiguille en parlant d'une pièce de vêtement, de vieilles hardes : RAVAUDER *un vieux pantalon*.

— Fig. Réparer, arranger : RAVAUDER *de vieux drames*.

— Fam. Maltraiter de paroles : *On l'a bien* RAVAUDÉ.

— Rabâcher : *Quelles sornettes nous* RAVAUDES-*tu là ?*

— v. n. Faire du ravaudage : Retourner, manier de menus meubles, des hardes : *Il a passé toute sa journée à* RAVAUDER.

— Bavarder, écrire des sornettes.

Ravaudé, e, part. pass. : *Bas* RAVAUDÉS.

RAVAUDERIE *vô, ri* n. f. Action de rapiécer. Vx. Œuvre faite de pièces et de morceaux.

Fig. Réconciliation. (Vx.) Discours de ravaudeur, bavardage. (Peu us.)

RAVAUDEUR, EUSE *vô*) n. Personne qui ravaude, qui a l'habitude de ravauder : *Une* RAVAUDEUSE *de bas*.

Fam. Personne qui débite des ravaudages. Personne qui fait des travaux de compilation.

RAVAUX *vô* n. m. pl. Perches garnies de branches, dont on se sert pour abattre les oiseaux, dans la chasse aux rameaux.

RAVE du provenç. *raba*, lat. *rapum* n. f. Bot. Espèce de haut navet à racine charnue alimentaire. (V. NAVET et NAVET.) Racine alimentaire de la même plante : *Soupe aux* RAVES. *Rave rare*, ou simplement *Rave*, Nom vulgaire des radis. *Rave de genêt*, Nom vulgaire de la grande rolianche. *Rave de Saint-Antoine*, Nom vulgaire de la renoncule bulbeuse. *Rave des Juifs*, Nom vulgaire du raisin d'hiver. *Rave du Brésil*, Nom vulgaire du igname bulbifère. *Rave du cheval*, Nom vulgaire du cochléaria ou raifort sauvage. *Rave sauvage*, Nom vulgaire du raifort sauvage.

— Min. Dans le bassin de Saint-Étienne, Lampe de mineur.

— Pêch. *Rave de poissons*, Syn. de NOUES.

— Encycl. Bot. Les *raves* sont des navets à racines plates et circulaires ; elles préfèrent les sols peu profonds et sont employées aux mêmes usages que les navets longs. Les variétés les plus fréquemment cultivées sont la *rave blanche hâtive* à racine très plate, irrégulière et sortant à peu hors de terre ; la *rave rouge* dont le collet seul à la coloration rose violacée, la *rave de rare ou turnep* v. *Rondo*, la *rave d'Auvergne*, etc. Les *choux-raves* ne sont une variété du genre chou, chez laquelle la tige s'est développée et est devenue alimentaire. Cette transformation se fait hors de terre chez les *choux raves*, et sous terre chez les *rutabagas*.

RAVEAU, comm. de la Nièvre, arrond. et à 21 kilom. de Cosne, sur un affluent du Mazou ; 1.003 hab. Bonneterie.

RAVEL Pierre-Alfred, acteur comique français, né à Bordeaux en 1811, mort à Neuilly en 1881. Il quitta le commerce pour se tourner vers le théâtre, parcourut la province, puis fut engagé à Paris au Vaudeville et au Palais-Royal (1841), dont il fut un des acteurs les plus applaudis. En 1858, il passa au Gymnase. Vers la fin de sa vie, ruiné par une entreprise théâtrale en Russie, il dut remonter sur la scène pour vivre.

RAVELIN de l'ital. *ravelino* m. Fortif. Nom d'ouvrages de fortification du XVIe et du XVIIe siècle, assez analogues aux redans et aux demi-lunes.

— Techn. Nom donné aux petits fragments de pavé provenant de la taille sur la carrière.

RAVELIN autref. *revelin* origine inconn. n. m. Commun. Soulier de peau non préparée. Vx.

— Techn. Chaussure défraîchie qui reste en magasin.

RAVEN, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie), comitat de Körös ; 6.325 hab.

RAVENALA nom madécasse n. m. Bot. Genre de musacées. On dit aussi RAVENAL.

— Encycl. Le *ravenala de Madagascar*, appelé aussi *urania superba*, rappelle à la fois les bananiers et les palmiers. Son stipe se termine par un bouquet de feuilles oblongues ou ovales, lancéolées, longues de 3 à 4 mètres, sur 1 mètre de largeur, d'un vert glauque, disposées en éventail. Les fleurs sont blanchâtres et disposées en longues grappes. Les fruits sont des capsules épaisses, renfermant de nombreuses graines ovoïdes. Cette plante croît surtout à Madagascar et se trouve aussi dans les îles voisines. Les gaines de ses feuilles, emboîtées, forment une sorte de réservoir, toujours rempli d'une eau limpide et très fraîche, ce qui lui a fait donner le nom vulgaire d'*arbre du voyageur*. Les feuilles du *ravenala* servent, dans le pays, à couvrir les habitations. On mange les graines réduites en farine et cuites avec du lait. L'arille qui les entoure donne une huile assez estimée.



Ravenala : 1. Fleur, 2. Fruit, 3. Graine.

RAVENEL, comm. de l'Oise, arrond. et à 21 kilom. de Clermont, 1.021 hab. Ch. de f. d'Hermes à Persan-Beaumont. Fabrique de chaussons, couture de gants de peau.

RAVENEL Jules-Amédée-Désiré, érudit français, né et mort à Paris (1801-1885). Employé au ministère de la guerre, il devint successivement sous-bibliothécaire à la bibliothèque de la ville de Paris (1830), conservateur adjoint (1848), enfin sous-directeur à la Bibliothèque nationale (1859-1879). On lui doit diverses éditions annotées, entre autres : *Œuvres complètes de Montesquieu* (1835), *Lettres du cardinal Maza rin à la princesse Palatine*, pendant les années 1651 et 1652 (1836), *Lettres de Mme Aissé à Mlle Calandrini* (1846). Dans un voyage en Suisse, fait en 1831, il avait découvert de nouveaux écrits de J.-J. Rousseau, qui furent publiés sous le titre de : *J.-J., ses amis et ses ennemis* (1865).

RAVENELLE *nèl* n. f. Nom vulgaire du raifort sauvage et de la girollée jaune.

RAVENNA, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Portage, sur le canal de l'Erié à la Pensylvanie ; 4.500 hab. Scieries ; verrerie.

RAVENNE lat. et ital. *Ravenna*, ville d'Italie (Emilie), ch.-l. de prov., à 19 kilom. de l'Adriatique, 64.000 hab. (*Ravennates*). Archevêché, académie des beaux-arts, musée et bibliothèque. Ravenne est une ville morte. L'industrie n'y est représentée que par le tissage de la soie. Le port, qui a reculé avec les atterrissements, et ne se relie à la mer que par le canal Corsini, ne fait plus qu'un commerce médiocre. Mais cette ville morte est la « Pompéi de l'époque byzantine ». Monuments nombreux : l'église San Vitale, inspirée de Sainte-Sophie de Constantinople, a servi de modèle à la chapelle d'Aix-la-Chapelle. De très belles mosaïques y représentent Justinien et sa cour. A Sant'Apollinare in Città o Nuovo, belles mosaïques à fond d'or. La cathédrale a été reconstruite au XVIIIe siècle. San Nazario contient le mausolée de Galla Placidia et de sa famille (440 apr. J.-C.). Le baptistère a été construit avec des débris de monuments antiques. Près de l'église San Francesco, est le tombeau du Dante, mort à Ravenne en 1321. Hors ville, on admire Sant'Apollinare in Classe, basilique chrétienne commencée en 534, Santa Maria Rotonda, qui est le tombeau de Théodoric, curieux monument à coupole monolithe d'un diamètre de 10 mètres et d'une épaisseur de 3 mètres, *Pineto*, magnifique forêt sur le bord de l'Adriatique.

— *Histoire*. Fondée par des Thessaliens, dit Strabon, Ravenne appartint aux Etrusques, aux Gaulois cisalpins, puis aux Romains. Sa situation très forte, au milieu des marais, la fit choisir par Honorius comme capitale de l'Empire. Odoacre, puis Théodoric y résidèrent. Elle devint, en 540, capitale de l'exarchat, puis fut prise par les Lombards, donnée par Pépin le Bref au pape 754, devint indépendante aux XIe et XIIe siècles, puis fut prise par Venise, puis reprise par le pape (1509). Elle appartint à la France (1512). Un grand



Basilique de San Vitale à Ravenne

nombre de conciles y ont été tenus : à Ravenne notamment en 814, en 877, en 898, en 967, en 1286, en 1311, en 1314, etc. Le plus important fut le concile de 1405, présidé par le cardinal Jules de La Rovère. Le dernier concile de Ravenne eut lieu en 1585, présidé par Boncompagno.

RAVENNE PROVINCE DE, prov. d'Italie, bornée par l'Adriatique à l'E., par les provinces de Forlì et de Ferrare au S., de Bologne à l'O., de Ferrare au N. (1.562 kilom. carr., et 235.490 hab. Montagneuse à l'O., elle est plate et malsaine à l'E. ; l'agriculture est assez prospère.

RAVENNE EXARCHAT DE, province de l'Italie grecque, située entre le Pô, l'Adriatique et l'Apennin et comprenant la Pentapole, une partie de la Vénétie et de l'Emilie, etc. Il était gouverné par une sorte de vicaire de l'empereur d'Orient, l'exarque d'Italie. Vers le milieu du VIe siècle, Narsès fit passer l'exarchat du pouvoir des Goths sous celui des Grecs. En 752, le roi Astolfe soumit l'exarchat et transféra à Ravenne la capitale du royaume lombard. Les Francs, appelés par le pape Etienne II, reconquirent la ville et la donnèrent à l'Eglise romaine avec tout l'exarchat (754) ; mais la donation ne fut réelle que beaucoup plus tard, et ce furent d'abord les archevêques de Ravenne qui dominèrent dans la province et en firent une sorte de république indépendante.

RAVENNE Jean MALPAGHINO de, l'un des restaurateurs des lettres antiques en Italie, né à Ravenne vers 1350, mort vers 1420. Il fut l'élève et le secrétaire de Pétrarque, et enseigna dans diverses villes. On l'a souvent confondu avec un autre savant, Jean DE RAVENNE, qui fut, au XIVe siècle, chancelier à la cour de Ferrare.

RAVENNE L'ANONYME DE, nom sous lequel l'auteur inconnu d'un traité de géographie publié en 1688 par dom Placide Porcheron : *Anonymi Ravennatis qui circa seculum VII vixit de situ orbis libri duo*, compilation médiocre, composée probablement au VIIe siècle.

RAVENSARA *ra* — n. masc. asse. n. m. Bot. Espèce d'agathophyllée, genre de lauracées.

— Encycl. Le *ravensara* ou *ravensara*, appelé aussi *cannelle de girofle* ou *arbre aux quatre épices*, est un grand arbre à tige rameuse, à feuilles alternes, lancéolées, ses fleurs sont groupées en panicules terminales. Le fruit est un drupe globuleux, renfermant un noyau ovoïde, qui contient lui-même une grosse amande d'où les *noix de ravensara*, possédant une odeur de girofle.

RAVENSBERG, ancien comté d'Allemagne, dans le royaume de Prusse (cercle de Westphalie ; aujourd'hui subdivision de la présidence de Minden) et comté tombé en possession du Brandebourg (1614) et comptant, en 1871, 89.900 hab. Ch.-l. *Bielefeld*.

RAVENSBOURG, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Danube), sur la Schussen, tributaire du lac de Constance ; 12.691 hab. Ch.-l. de district. Teinturerie, verrerie et peinture sur verre. Vignobles.

RAVENSTEIN Ernest-Georges, géographe et cartographe allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1834. Etant passé à Londres en 1872 en même temps que Petermann, il y fut, de 1855 à 1875, cartographe du bureau topographique et statistique du ministère de la guerre. Il a publié *The Russians on the Amour* (1861 ; *The Languages of Africa* (1878), un guide de Londres (collect. Meyer), le *Philip's System of Atlases* (1891) et le *Handy Imperial Atlas* (1895), entre autres. Son frère cadet Ludwig, né à Francfort-sur-le-Main en 1858, fonda sur l'un et sur l'autre cartographe une maison dans sa ville natale, a publié, entre autres travaux, une carte d'Allemagne au 1/850.000^e^, et une carte des Alpes-Orientales au 1/250.000^e^.

RAVENSTHORPE, bourg d'Angleterre (comté d'York, West-Riding), 4.165 hab.

RAVENSWOOD, ville d'Australie (Queensland, prov. fleuve Burdekin), 3.600 hab. Centre d'une grande région d'élevage (bêtes à cornes et chevaux) et d'un district minier, riche en or et en argent.

RAVESTAN [illegible] m. Archéol. Panier dont on se servait dans les verreries pour mettre les plats de verre, au sortir du four à recuire, avant leur emballage et transport.

RAVESTEYN Jan Anthonisz VAN, peintre et graveur hollandais, né vers 1572 et probablement à La Haye, mort à La Haye en 1657. Il était fils du peintre Anthonie Jansz van Ravesteyn. Les premiers portraits connus sont ceux de lui ne datant que de 1611. Il fit aussi de remarquables portraits de [illegible] ; parmi ceux de la première moitié du XVIIe siècle, Mentionnons ses [illegible] marquables en 1616 et 1618, au musée de la Haye, les portraits du [illegible] ; celui de Maurice d'Orange, [illegible] ; celui de Frédéric-Henri, prince d'Orange, [illegible] ; ceux des comtes [illegible] de Nassau-Siegen ; ceux des comtes [illegible] de Hohenzollern-Hechingen, de Gaspard [illegible] et Nassau-Dyck, [illegible] et Ravesteyn.

RAVESTIR v. [illegible] habiller [illegible] nouveau

RAVETISSEMENT [illegible]

RAVET [illegible]

RAVI. [illegible] VORACE.

RAVI, RAVA et **RAVATI**, rivières de l'Hindoustan [illegible] La Ravi naît au versant [illegible] Himalaya, coule [illegible] et finit [illegible] Chenab [illegible] Multan. Son cours est [illegible] 720 kil. — Le Rava [illegible] Penjab, est [illegible] Hydraotes [illegible] Alexandre.

RAVIER [illegible] Nom vulgaire de l'[illegible] Daudin.

RAVIER [illegible] Petit panier allongé [illegible] deux anses.

RAVIER [illegible] Petit plat allongé [illegible] deux parties.



Ravier antique.

RAVIER [illegible] m. Mar. Sorte [illegible] avec [illegible] à [illegible] la [illegible] vent. Peu usité. Syn. de ARGENT.

RAVIÈRE n. f. Champ, terrain semé de raves.

RAVIÈRES, comm. de l'Yonne, arrond. et à 28 kilom. de Tonnerre, sur le canal de Bourgogne et près de l'Armançon; 1.200 hab. Carrières [illegible] merie de bois; scierie [illegible]

RAVIGNAN (Gustave-François-Xavier DELACROIX de), jésuite et prédicateur français, né à Bayonne en 1795, mort à Paris en 1858. Il [illegible] dans la magistrature, puis entra [illegible] au séminaire Saint-Sulpice de Paris en 1822, se fit ordonner prêtre chez les jésuites de Montrouge, enseigna la théologie à Saint-Acheul et commença à prêcher en Suisse et en Savoie, où l'avait jeté la tempête révolutionnaire de 1830. Il se prodigua ensuite dans les églises de Paris et fut appelé par Mgr de Quelen, en 1837, pour succéder à Lacordaire à Notre-Dame. Pendant dix années de suite, il prêcha les conférences avec un grand éclat. Moins brillant que l'éloquent dominicain, il parut aussi plus dialecticien et plus propre à convaincre par le raisonnement qu'à entraîner par le sentiment et l'imagination. En 1855, il prêcha le carême aux Tuileries. Outre ses sermons, on a du Père de Ravignan : *De l'existence et de l'institut des jésuites* (1844); *Clément XIII et Clément XIV* (1854); *Oraison funèbre de M. de Quelen* (1840); *Entretiens spirituels*; etc.



Ravignan.

RAVIGOTE subst. verb. de *ravigoter*. n. f. Sauce piquante, composée avec diverses herbes (cerfeuil, estragon, [illegible] civette, cresson, etc.), du vinaigre et du lait. — *Vert de ravigote*, Sorte de purée verte préparée avec [illegible] herbes à ravigote blanchies et hachées.

RAVIGOTER variété des anc. v. *ravigorer*, *revigorer*, *revigoter*, *ravigoter*, vigueur v. a. Redonner de la vigueur à [illegible] *qui en a* RAVIGOTE.

Se ravigoter, v. pr. Reprendre quelque vigueur.

RAVILIR renforcement de *avilir* v. a. Rendre vil, mépriser. — RAVILIR *son rang, sa dignité*.

Se ravilir, v. pr. Se rendre vil, se rabaisser.

RAVIN n. m. Lit d'une ravine, terrain creusé par une ravine, [illegible] chemin creux. — *Tomber dans un* RAVIN.

RAVINA (Jean-Henri), pianiste français, né à Bordeaux en 1814. Après de brillantes études au Conservatoire, [illegible] se livra à la carrière de virtuose, [illegible] qu'il [illegible] y [illegible] par la grâce et la solidité d'un jeu plein d'élégance et d'expression. De sérieux travaux de composition [illegible] ont en même temps, et il publia bientôt toute une série de cahiers d'études de diverses formes : *Études de concert*, *Études caractéristiques*, *Études mélodiques*, *Pièces intimes*, *les Harmonies du soir*, ainsi qu'un [illegible] et [illegible] le concert avec orchestre, etc.

RAVINE [illegible] n. f. Torrent formé par les eaux [illegible] pluie qui se précipitent des montagnes. — Se dit aussi pour RAVIN. — *Vos pensées tersez mille pas dans des* RAVINES. (Mme de Sév.)

RAVINÉE [illegible] n. f. Creux formé par le passage [illegible] terre.

RAVINEMENT [illegible] n. m. Action de ravine[illegible] résultat de [illegible]

RAVINER v. a. Creuser des ravins. — *L'eau ravine les plaines* RAVINÉES.

RAVINEUX, EUSE adj. Qui est creusé par des ravins [illegible] par la [illegible] *Terrain* RAVINEUX.

RAVIOLI [illegible] Petite [illegible] [illegible] que l'on [illegible] [illegible] [illegible]

au Sud, les plaines sablonneuses qui vont se confondre avec le désert du Dera-Ismael-Khan.

RAWA-RUSKA, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie, cercle de Zolkiew), sur la Rata, affluent du Bug occidental, bassin de la Vistule ; 7.659 hab.

RAWDON, bourg d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]) ; 3.405 hab. Fabrication de draps.

RAWITZ ou **RAWICZ**, ville d'Allemagne (Prusse [province de Posen]) ; 12.362 hab. Ch.-l. de cercle. Fabrique de meubles et de machines.

RAWLINSON (sir Henry CRESWICKE), orientaliste anglais, né à Chadlington (comté d'Oxford) en 1810, mort à Londres en 1895. Il servit, de 1826 à 1833, dans l'armée de la Compagnie anglo-indienne, fut envoyé en Perse, où il travailla à la réorganisation de l'armée du chah, remplit les fonctions d'agent politique de l'Angleterre à Kandahar (1840) et en Arabie (1843). En 1844, il fut nommé consul, puis consul général à Bagdad. Il recouvra, au péril de sa vie, la grande inscription cunéiforme trilingue de Bisoutoun ou Behistoun. Il parvint à déchiffrer la colonne rédigée en ancien perse, et exerça ensuite sa sagacité sur les inscriptions assyriennes récemment découvertes dans les ruines de Ninive et de Babylone. Le premier il enseigna le principe de la *polyphonie* des caractères cunéiformes assyriens. Il retourna en Angleterre en 1856, fut nommé membre du Parlement, membre du conseil des Indes, reçut en 1859 le grade de major général et partit pour Téhéran en qualité d'ambassadeur. Il résigna cette fonction au bout d'un an et fut de nouveau élu au Parlement (1865-1868). Il est, avec Oppert et Hincks, un des fondateurs de l'assyriologie : son *Mémoire sur les inscriptions babyloniennes et assyriennes* a fait époque (1851) ; son ouvrage capital a pour titre : *les Inscriptions cunéiformes de l'Asie occidentale* (1861-1870, 1891). Citons encore de lui : *les Inscriptions perses cunéiformes de Behistoun* (1846) ; *Histoire de l'Assyrie* (1852 ; *Mémoire sur la publication des inscriptions cunéiformes* (1855) ; *l'Angleterre et la Russie en Orient* (1875). — Son frère, GEORGES, né à Chadlington en 1813, mort en 1902, a également donné de bons travaux sur l'histoire de l'Orient. Citons : *les Cinq grandes monarchies de l'ancien Orient* (1862-1867) ; *la Sixième grande monarchie orientale* ou *Géographie, histoire et antiquités de l'empire parthe* (1873) ; *la Septième grande monarchie orientale* ou *Géographie, histoire et antiquités de l'empire sassanide* (1876) ; *Histoire de l'ancienne Egypte* (1881).



H. Rawlinson.

RAWMARSH, comm. d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]) ; 10.180 hab. Usines sidérurgiques et fabrication de porcelaine. Mines de houille.

RAWSONIE *ra-ou-so-nî* n. f. Genre de bixacées, comprenant des arbustes à fleurs hermaphrodites ou rarement polygames, dont on connaît quelques espèces du Natal.

RAWTENSTALL, ville d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 30.000 hab. Cotonnades et lainages.

RAY (*rè*) n. m. Filet de pêche en forme d'entonnoir et à mailles très étroites.

RAY, comté des Etats-Unis d'Amérique (Missouri), sur le bas Missouri ; 29.000 hab. Ch.-l. *Richmond*.

RAY ou WRAY (lat. *Raius*), naturaliste anglais, né et mort à Black Notley (comté d'Essex) (1628-1704). Fils d'un forgeron, il acheva ses études à Cambridge, devint professeur de grec à vingt-trois ans, sans cesser pour cela de poursuivre ses études botaniques, vers lesquelles il se sentait invinciblement porté. Dès 1660, il publiait un *Catalogus plantarum circa Cantabrigiam nascentium*. La même année, il se faisait ordonner prêtre dans l'église anglicane, qu'il devait pourtant quitter bientôt, au moment de la restauration de Charles II, pour entreprendre avec Willoughby des voyages d'études scientifiques en Europe et sur les côtes de la Méditerranée, amassant les matériaux de son grand ouvrage *Methodus plantarum nova* (1682, où il fixait avec précision la grande division des monocotylédones et des dicotylédones. Citons encore son *Stirpium Europæarum extra Britannias nascentium sylloge* (1694), qui l'engagea dans de vives polémiques avec Tournefort, et enfin son *Historia generalis plantarum* (1686-1704), dont Linné a parlé avec éloge. Botaniste de grande valeur, Ray fut aussi un des fondateurs de la science zoologique anglaise, dans ses deux ouvrages : *Synopsis methodica animalium quadrupedum et serpentini generis* (1693), et *Synopsis methodica avium et piscium*, publiés sous le nom de Willoughby, et dont Buffon a tiré parti. Mentionnons encore de lui une remarquable étude de philosophie théologique : *Dieu manifesté dans les œuvres de la création* (1691). Ray était, depuis 1667, membre de la Société royale de Londres.



Ray.

RAYAGE (*rè-i-aj*) n. m. Action de rayer, résultat de cette action.

— Artill. Opération par laquelle on pratique des rayures dans le canon d'une arme à feu.

— ENCYCL. Artill. Pour exécuter le *rayage* d'un canon, on le place sur un *banc de rayage*, horizontal comme les bancs de forerie, et on lui donne un mouvement de rotation autour de son axe, en même temps qu'un couteau d'acier, animé d'un mouvement en avant, pénètre dans l'âme, dont il entame la paroi et y trace ainsi la rayure.

RAYAU (*rè-i-o*) n. m. Sorte de moule rectangulaire très allongé, qu'on employait autrefois dans le monnayage.

RAYEMENT (*rè-ie-man*) n. m. Action de rayer.

RAYER (*rè-i-è*) — rad. *rai* n. m. Amas de bourbe, du bas lat. *ragium*, canal.

RAYER (*rè-i-è*) — rad. *raie* : *Je raye, tu rayes, il raye, nous rayons, vous rayez, ils rayent. Je rayais, nous rayions. Je rayai, nous rayâmes. Je rayerai, ou raierai, nous rayerons, ou raierons. Je rayerais, ou raierais, nous rayerions, ou raierions. Raye, qu'il raye, qu'ils rayent. Que je rayasse, que nous rayassions. Rayant. Rayé, ée.* V. a. Marquer de raies. RAYER *une glace*. RAYER *du papier avec un crayon*.

— Effacer en faisant une raie, en passant un trait de plume sur ce qui est écrit : RAYER *une phrase, un mot*.

Par ext. Supprimer, abolir. RAYER *la peine de mort, qu'un*. — Considérer comme ne faisant plus partie de. RAYER *quelqu'un du nombre de ses amis*. *Rayer quelqu'un du nombre des vivants, du nombre des hommes*, Le faire mourir. *Rayez cela de vos tablettes, de vos papiers*, Ne comptez plus là-dessus.

— Arquebus. Pratiquer des rayures dans l'âme d'une arme à feu.

— Vénerie. *Rayer les voies d'une bête*, Tracer une raie derrière l'empreinte du talon d'une bête, pour servir d'indication aux veneurs.

Se rayer, v. pr. Etre, devenir rayé : *Les glaces se rayent quand on les polit sans précaution*.

— SYN. Rayer, biffer, effacer, etc. V. BIFFER.

RAYER (Pierre-François-Olivier), médecin français, né à Saint-Sylvain, près de Caen, en 1793, mort à Paris en 1867. Après des études brillantes, il fut, sous la Restauration, exclu du concours d'agrégation, parce qu'il s'était allié à une famille protestante. Il entra néanmoins à l'Académie de médecine en 1823, puis fut nommé médecin de l'hôpital Saint-Antoine en 1825, de la Charité en 1832. En 1842, il devint membre de l'Institut, puis il fonda la Société de biologie. Médecin ordinaire de Napoléon III depuis 1852, Rayer fut nommé, par décret, à une chaire de médecine comparée, créée exprès pour lui à la Faculté de Paris, au grand mécontentement des professeurs, et doyen de la Faculté (1862) ; mais, devant les protestations des étudiants, il dut donner sa démission. Rayer, qui était un très remarquable praticien et un vrai savant, a publié, entre autres ouvrages : *Traité théorique et pratique des maladies de la peau* (1832) ; *De la morve et du farcin chez l'homme* (1837) ; *Traité des maladies des reins* (1839-1841) ; *Atlas du traité des maladies des reins* (1841).

RAYÈRE (*rè-i-èr'* — rad. *rayer*) n. f. Ouverture longue et étroite, pratiquée verticalement dans le mur d'une tour, pour donner du jour dans l'intérieur. Conduit étroit, qui projette l'eau sur le dessus d'une roue.

RAYET (Olivier), archéologue français, né au Caïron (Lot) en 1847, mort à Paris en 1887. Elève de l'Ecole normale supérieure, puis membre de l'Ecole française d'Athènes, il a professé l'épigraphie et l'archéologie grecques à l'Ecole des hautes études, et occupé la chaire d'archéologie de la Bibliothèque nationale (1884). Il a fait des fouilles heureuses sur l'emplacement de Milet et dans les ruines du temple de Didymes. Il contribua beaucoup à faire connaître en France les terres cuites de Tanagra. On lui doit : *l'Architecture ionique en Ionie* (1877) ; *Milet et le golfe Latmique* (1877-1885) ; *Monuments de l'art antique* (1879-1883) ; *Histoire de la céramique grecque*, avec Collignon (1888) ; etc.

RAYEUR (*rè-i-eur*) n. m. Instrument dont la forme rappelle celle d'un peigne, et que l'on emploie pour rayer le papier à musique, etc.

RAYEUX (*rè-i-eû* — de *raie*, sillon) n. m. Nom donné, en Lorraine, aux terrains ancienneement défrichés.

RAY-GRASS (*rè-grass* — de l'angl. *ray*, rayon, et *grass*, herbe) n. m. Plante vivace de la famille des graminées, souvent employée pour les pelouses.

— ENCYCL. On en distingue deux espèces principales : le *ray-grass* ordinaire ou ray-grass anglais ou encore ray-grass vivace (*lolium perenne*), et le ray-grass d'Italie (*lolium Italicum*). Ces deux espèces sont utilisées dans la création des pâturages. *Le ray-grass anglais* est employé pour faire les pelouses et les tapis de verdure.

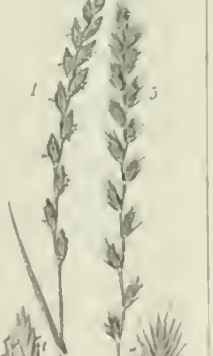

Ray-grass : 1, Anglais ; 2, Epillet grossi. 3, Ray-grass d'Italie ; 4, Epillet grossi.

RAYGROD, ville de Russie (Pologne [gouv. de Lomza]), à la frontière prussienne, sur le bord du *lac de Raygrod* ; 4.200 hab. Tanneries ; commerce de bestiaux, de miel.

RAYMI (*rè* — mot péruv., signif. *la danse*) n. m. Nom que les anciens Péruviens donnaient à leurs principales fêtes religieuses, particulièrement à celle du soleil.

RAYMOGHY, comm. d'Irlande (Ulster [comté de Donegal], sur le Lough Swilly ; 3.135 hab.

RAYMOND DE PENNAFORT (saint), théologien et canoniste espagnol, né en Catalogne, au château de Pennafort, en 1175, mort à Barcelone en 1275. Il entra dans l'ordre des Frères prêcheurs. Il persuada au roi d'Aragon, Jacques Ier, de demander l'annulation de son mariage avec sa cousine germaine, Eléonore de Castille, prêcha une croisade contre les Maures, fut appelé à Rome en 1230 par le pape Grégoire IX, qui le prit pour confesseur, le nomma grand pénitencier et lui donna, trois ans après, l'archevêché de Tarragone. Mais Raymond le refusa, par humilité. Il ne put cependant se dérober à la charge de maître général de son ordre (1238). C'est d'après ses conseils que Jacques Ier d'Aragon introduisit l'Inquisition dans ses Etats. On a de lui, en latin : une *Somme de cas de conscience sur la pénitence et le mariage*, où l'appela depuis la *Raymondine*, classique au moyen âge, et la grande *Collection des décrétales des papes*, depuis 1150 jusqu'en 1233, composée sur l'ordre de Grégoire IX. Clément VIII le canonisa en 1601. — Fête le 7 janvier.

RAYMOND Ier, comte de Toulouse, mort en 865. Il succéda à son frère Frédelon en 852, dans le comté de Tou-

[illegible] Raymond II, [illegible] Raymond III, [illegible] Raymond-Pons, [illegible] père, Raymond II, [illegible] Raymond IV, [illegible] Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse [illegible] de Toulouse, en 1105, [illegible] Raymond IV. [illegible] eut d'abord cette province [illegible] donna ne partagea [illegible] de Bertrand, comte de Provence, [illegible] la moitié de cette province [illegible] Grégoire VII d'abord [illegible] il ne semble pas avoir reçu [illegible] querant la sentence [illegible] par Grégoire VII en 1076 et 1078, [illegible] avant épousé sa cousine. En 1095, [illegible] vivant et n'ayant pas [illegible] le comté de Toulouse et tous ses autres [illegible] il prit part avec éclat à la première [illegible] ses ordres une armée de [illegible] aux Arabes à la bataille d'Ascalon, il commanda [illegible] Comme il avait fait vœu de ne pas retourner [illegible] Etats, il continua à combattre les Turcs en Syrie [illegible] une terrible déroute en Pamphylie, et mourut [illegible] de Tripoli.

RAYMOND V, [illegible] de Toulouse, né en 1134, [illegible] 1194. Petit-fils de Raymond IV et fils d'Alphonse Jourdain, il succéda à son père, en 1148, lutta contre le roi d'Angleterre Henri II, qui l'assiégea dans Toulouse en 1159. Il fut délivré par le roi de France Louis VII, dont Raymond avait épousé la sœur Constance. En 1173, Henri II renonça à ses prétentions sur le comté de Toulouse, tandis Raymond dut consentir à reconnaître pour suzerain le roi d'Angleterre : mais les embarras de Henri Plantagenet, en lutte avec ses fils, permirent à Raymond de revenir bientôt à la cause du roi de France. Il soutint même plusieurs guerres contre Richard Cœur de Lion. Raymond V eut également à combattre, pendant de longues années, le roi d'Aragon, Alphonse II, qui lui disputait la Provence. Raymond V avait acquis [illegible] 1167, le vicomté de Nîmes, que lui céda Pierre [illegible] Il fut amené à prendre part au schisme qui éclata [illegible] et se déclara pour l'antipape Pascal III contre Alexandre III, qui jetait l'interdit sur le comte de Toulouse. Il se montra, d'ailleurs, très dévoué à l'orthodoxie.

RAYMOND VI, comte de Toulouse, fils de Raymond V, né en 1156, mort à Toulouse en 1222. Il succéda à son père en 1195. Il continua d'abord la guerre que son père avait entreprise contre Richard Cœur de Lion, mais ne tarda pas à négocier la paix définitive avec Richard, dont il épousa, en quatrièmes noces, la sœur Jeanne, veuve de Guillaume II, roi de Sicile, et qui lui apportait en dot l'Agenais (1196). A partir de 1198, il entra sauvegarder les destinées de sa famille et l'existence même de son peuple. Les légats du pape, Pierre de Castelnau et Raoul, le pressaient d'expulser de ses Etats les cathares [illegible] Il le promit, mais, [illegible] peu porté lui-même à user de rigueur, [illegible] était retenu par les sentiments de ses barons, favorables aux réformateurs. Accusé de protéger les hérétiques, il était bientôt excommunié, et, après l'assassinat de Pierre de Castelnau, qui lui était injustement attribué, Innocent III appelait la chrétienté à une croisade contre Raymond VI et les albigeois (1208). V. ALBIGEOIS. Après la désastreuse bataille de Muret, Raymond VI ruiné, se retirait en Angleterre (1214), se rendait ensuite à Rome pour défendre sa cause devant le concile de Latran, mais, malgré les efforts d'Innocent III, le concile prononçait la déchéance de la maison de Toulouse et en donnait les domaines à Montfort (1215). Toutefois, Raymond VI retourna en Provence avec son fils, recommença la guerre et parvint même à rentrer dans Toulouse. Montfort alla assiéger cette ville ; il y trouva Raymond VI, qui était venu pour le légat du pape, prêt à lui livrer la ville. C'était vain que le légat du pape proclama Amaury successeur de son père : celui-ci fut obligé de se retirer dans Carcassonne, et une nouvelle croisade, commandée par [illegible] Philippe Auguste, échoua complètement (1226). Raymond VI avait reconquis presque tous ses [illegible], quand il mourut subitement, d'une congestion cérébrale.

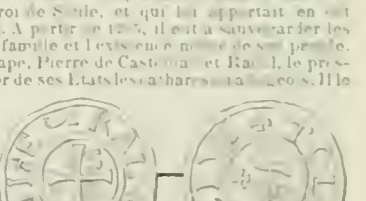

Monnaie de Raymond VI.

RAYMOND VII, dernier comte de Toulouse, né à Beaucaire en 1197, mort à Milan en 1249. Il succéda, en 1222, à son père Raymond VI, et continua la lutte contre Amaury de Montfort, qui, bientôt, lui abandonna le Midi. La mort de son père par Amaury de ses droits sur le [illegible] de France, Louis VIII mit de nouveau en danger le comté de Toulouse. En janvier 1226, Louis VIII prit la croix contre les [illegible] du Midi ; mais la croisade royale fut encore moins heureuse que la croisade de Montfort. Louis VIII mort, Raymond VII consentit pour la paix, au traité de Meaux, les conditions les plus dures, ne garda que le comté de Toulouse, le Rouergue, le Quercy, [illegible]. Le mariage de sa fille unique Jeanne avec le frère de saint Louis, Alphonse de Poitiers, assurait la réunion [illegible] de ses Etats au domaine capétien.

RAYMOND D'AGILES, [illegible] chroniqueur français du XIe siècle. Chanoine du Puy, il accompagna en Terre sainte le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles. Il a laissé un fort [illegible] croisade,

…publie da…

Raymond …

Raymond …

Raymond Jean-Marie …

Raymond Hippolyte …

Raymondais, aise (*rè, de, ès*) ou **Raymondin, ine** …

Raymondie (*rè, di*) n. f. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la tribu des cossonines, propres à la région méditerranéenne.

Raymondine (*rè*) adj. f. — Bibliogr. *Somme raymondine*, Somme de cas de conscience dont l'auteur est le dominicain Raymond de Peonafort.

Raynal (Guillaume-Thomas-François), historien et philosophe, né à Saint-Geniez (Rouergue) en 1713, mort à Paris en 1796. Élève du collège des jésuites de Pézenas, il fut ordonné prêtre, devint desservant à Saint-Sulpice (1747), mais ne tarda pas à entrer comme rédacteur au « Mercure de France », et se fit bientôt connaître dans le monde par le tact et des […] Il fit assidu des […] Helvétius, de d'Holbach et de Mme de Graffigny, il […] avec grand succès […] (*Histoire du stathoudérat* […] *Histoire du parlement d'Angleterre* […] *Anecdotes littéraires* […] *Anecdotes historiques, militaires et politiques de l'Europe* […] qu'il fit paraître plus tard, avec des additions, sous le titre de *Mémoires politiques de l'Europe*, et dont il tira un roman qu'il remania plus tard, *le Prince de Henri XIII et d'Henriette d'Angleterre* (1781). On y trouve un tableau de l'Europe, soumis à des […] tracé de main de maître.

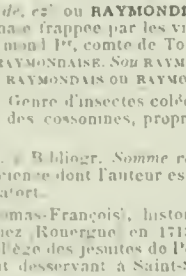

L'abbé Raynal

Raynal écrivit bien d'autres ouvrages pour le roi; il revint de toutes parts à des […] des […] des […] des […] publier sous ce titre solennel : *Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*. Des attaques contre la […] contre l'intervention […] en France. Le […] ordonna que […] serait brûlé par […] Raynal […] et ses […] Frédéric. […] Catherine. […] 1787, […] en France […] Malesherbes. […] aux […] il […] Le […] à […] Le […] Raynal […] Ferry […] les […] de fer. […] Casimir-Périer […]

Raynaud (…tal *Raymundi*), Théophile, jésuite, né à […] comté de Nice, en 1583, mort à Lyon en […] Après avoir professé la philosophie et la théologie à […] il devint à Paris le prince Maurice de Savoie, qui l'avait choisi pour confesseur. Ayant refusé un service à Richelieu, il fut obligé de se retirer à Chambéry. Il […] n'voulut pas accepter l'évêché de Genève (1637), vacant […] mort du frère de saint François de Sales, et fut arrêté sur l'ordre de Richelieu, comme suspect d'entretenir des relations avec le P. Monod, prisonnier d'État. A peine rendu à la liberté, il subit une seconde captivité, à Avignon, par l'ordre du cardinal-légat Barberini, trompé par des dénonciations calomnieuses. Il put enfin se rendre à Rome, en 1645. Parmi tant d'agitations, il trouva le moyen de publier quatre vingt-treize ouvrages, remplissant vingt volumes in-folio.

Raynaud (François-Elmond-Jules), ingénieur français, né à Trans-Var en 1813, assassiné à Paris en 1888. Ancien élève de l'École polytechnique, Raynaud s'adonna surtout à la science électrique et fut tout d'abord attaché au service télégraphique. Il s'appliqua notamment aux études des appareils de transmission pour les lignes sous-marines. Il devint professeur de l'École supérieure de télégraphie en 1878, et a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Recherches sur les lois de Ohm et leurs applications à la mesure électrique des câbles sous-marins* (1872 ; *Lois de la propagation de l'électricité à l'état permanent et la dérivation le long des lignes électriques* (1880 ; *Traité expérimental d'électricité de Gordon* (1881) ; etc.

Raynaud (maladie de), affection caractérisée par l'asphyxie, quelquefois la gangrène des extrémités. Syn. asphyxie locale, gangrène symétrique des extrémités.

Décrite pour la première fois par le médecin français Maurice Raynaud en 1862, cette maladie rare affecte surtout les sujets névropathes du sexe féminin. L'asphyxie, d'abord blanche et intermittente, puis violacée et permanente, porte symétriquement sur un ou plusieurs doigts de chaque main, de chaque pied, les lobules des oreilles, etc. Elle aboutit quelquefois à la gangrène ; le plus souvent, elle guérit après plusieurs accès plus ou moins espacés.

Rayneval (Joseph-Matthias Gérard **de**), publiciste et diplomate français, né à Massevaux (Alsace) en 1746, mort à Paris en 1812. Il prit, comme plénipotentiaire à Londres, une grande part aux négociations du traité de commerce avec l'Angleterre en 1786. Rentré dans la vie privée en 1792, il fut appelé à Carlsruhe par le grand-duc de Bade, pour élaborer un projet de constitution. A son retour en France, il fut arrêté, sur l'ordre de Bonaparte, et enfermé à Vincennes comme prisonnier d'État. On lui doit : *Institutions du droit de la nature et des gens* (1803 et 1832), ouvrage devenu classique.

Raynouard (François-Just-Marie), auteur dramatique, historien et philologue français, né à Brignoles (Var) en 1761, mort à Passy en 1836. Avocat à Draguignan, il fut élu, en 1791, député à l'Assemblée législative, fit cause commune avec les girondins, fut emprisonné à l'Abbaye et sauvé par le 9-Thermidor. C'est alors qu'il composa sa tragédie de *Caton d'Utique*, pleine d'allusions aux événements du jour. De retour à Draguignan, il y reprit ses fonctions et amassa une petite fortune qui lui permit de réaliser son rêve et d'aller à Paris se livrer à ses goûts littéraires. Mis en vue par une poésie que l'Académie avait couronnée, *Socrate dans le temple d'Aglaure*, 1802), il remporta un très brillant succès au théâtre avec les *Templiers* (1805), dont on a retenu quelques hémistiches cornéliens. Il ne retrouva pas ce succès avec les *Etats de Blois* (1810). Membre du Corps législatif (1806) et de l'Académie (1807), il était de la commission extraordinaire qui, pour la première fois, fit entendre à Napoléon des paroles de plainte et de liberté (déc. 1813). Bientôt il renonça aux travaux littéraires pour ne plus s'occuper que d'érudition et de philologie. Ses trois principaux ouvrages sont une *Histoire du droit municipal en France* (1829), un *Choix de poésies originales des troubadours* (1816-1821) et un *Lexique roman* (1838-1844). Dans le premier de ces ouvrages, Raynouard s'appliquait à retrouver les traces que les constitutions romaines avaient laissées dans le droit féodal. Dans son traité *De l'origine et de la formation de la langue romane* et sa *Grammaire de la langue romane* qui forme le tome Ier du *Choix de poésies*, il soutenait que cette langue, parlée dans toute l'Europe latine, avait servi d'intermédiaire entre le latin vulgaire et toutes les langues romanes. Cette idée chimérique n'enleve nullement leur prix à ses recherches ni surtout à sa méthode, que Diez devait appliquer avec tant de sûreté quelques années plus tard.

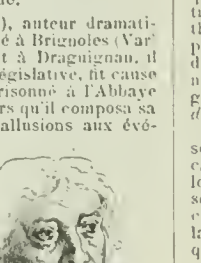

F.-J. Raynouard.

Rayon (*rè-i-on* — du vx franç. *rai*, venu lui-même du lat. *radius*, rayon de soleil) n. m. Trait qui part d'un corps lumineux : *Les* rayons *du soleil, de la lune.*

— Par anal. Se dit de certaines choses qui partent d'un centre commun et vont en divergeant : *Les* rayons *d'une roue, d'une auréole.*

— Fig. Ce qui semble produit par une sorte de rayonnement : *La nature entière est un foyer dont tous les* rayons *aboutissent à l'âme humaine.* (E. Souvestre.) ‖ Émanation, lueur, reflet : *Un* rayon *de gloire, d'espérance.*

— Loc. *A dix, à vingt kilomètres, etc., de rayon*, A dix, à vingt kilomètres, etc., à la ronde. On dit de même : *Dans un* rayon *de dix, de vingt kilomètres.*

— Admin. Zone surveillée par les agents des douanes.

— Art vétér. Nom donné aux divisions des membres dans le cheval : *Le* rayon *de l'épaule.*

— Astron. *Rayon vecteur d'une planète*, Ligne droite tirée du centre de cette planète au centre de l'astre autour duquel elle fait sa révolution. ‖ Distance de la planète à celui des foyers de son ellipse qui est occupé par son astre central.

— Phys. Rais lumineux de soleil ou de lune mouvant d'un bord de l'œil. En parlant des étoiles, du soleil, etc., Syn. de rais : *Le soleil possede toujours seize* rayons, *alternativement droits et flamboyants.*

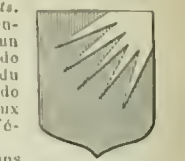

De gueules, à cinq rayons d'argent mouvant de l'angle senestre du chef.

— Bot. Se dit des pédicules dont l'ensemble constitue les ombelles et, dans un assemblage quelconque de fleurs, de celles qui occupent la circonférence du groupe. ‖ *Rayons médullaires*, Lames de tissu cellulaire qui, dans les végétaux dicotylédones, relient la moelle et l'écorce. V. tige.

Chim. *Rayons chimiques*, Rayons qui se manifestent par leur action chimique, invisibles à l'œil.

— Géom. Ligne droite qui joint un point d'une circonférence ou d'une sphère au centre : *Tous les* rayons *d'un cercle sont égaux entre eux.* ‖ *Rayon vecteur*, Dans quelques courbes, Droite qui joint un point de la courbe à des points déterminés, comme dans l'ellipse et l'hyperbole, ou les rayons vecteurs partent des foyers et aboutissent à la circonférence : *Dans l'ellipse, la somme des* rayons vecteurs *est constante ; dans l'hyperbole, c'est leur différence.* ‖ *Rayon de courbure*, V. courbure. ‖ *Rayon de giration*, V. giration.

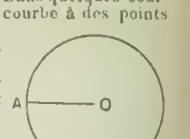

AO, rayon.

— Mar. Tringle servant de liaison à la plate-forme des hunes. ‖ *Rayon astronomique*, Syn. de arbalète. ‖ Poignées qui débordent de la roue du gouvernail et sur lesquelles les timoniers agissent pour la manœuvre.

— Optiq. V. la partie encycl.

— Physiq. *Rayon réfléchi*, Celui qui, après avoir frappé la surface d'un corps, est renvoyé dans une autre direction. ‖ *Rayon incident*, Celui qui tombe sur le point de réflexion ou de réfraction. ‖ *Rayons parallèles*, Rayons qui, partant de divers points de l'objet, conservent toujours entre eux une égale distance. ‖ *Rayons convergents*, Ceux qui, partant de divers points de l'objet, aboutissent à un même centre. ‖ *Rayons divergents*, Ceux qui, partant d'un point de l'objet, s'écartent et s'éloignent les uns des autres. ‖ *Rayons visuels*, Ceux qui partent des objets et au moyen desquels on voit les objets. ‖ *Rayons X*, V. radiographie.

— Zool. Chacune des pièces solides servant de charpente à la nageoire, chez les poissons.

— Encycl. Optiq. *Rayon lumineux*. On nomme ainsi toute droite d'un milieu homogène aboutissant à un point lumineux ; une infinité de pareils *rayons* constitue un faisceau lumineux à propagation rectiligne.

Dans la théorie de l'*émission*, le rayon est constitué par une file de molécules lumineuses émanées à diverses époques de la source, et dont la translation définit la direction et la vitesse de propagation de la lumière. Dans la théorie des ondulations, l'ébranlement de l'éther se propage dans toutes les directions, le rayon lumineux n'a pas d'existence physique et n'est qu'une trajectoire orthogonale des ondes successives ; on explique ainsi la propagation rectiligne en milieu homogène, et le phénomène de *diffraction* dans le cas des trous fins.

Rayons excitateurs et continuateurs. La lumière blanche se compose de rayons chimiques, *excitateurs*, et de rayons calorifiques ou *continuateurs*, les premiers étant absorbés, leur force vive accumulée dans le corps, tandis que les seconds compensent ou régularisent leur effet pour ce qui concerne la *phosphorescence*. Ainsi, on pourra augmenter la phosphorescence en interceptant les rayons calorifiques ; par exemple, avec un écran au bleu de cobalt.

Rayons efficaces. Dans la théorie de l'arc-en-ciel, on voit qu'à toute couleur correspond une direction, une incidence privilégiée, où la densité de la lumière sera plus considérable que partout ailleurs ; les cônes-limites de toutes les couleurs sont ainsi emboîtés, chaque couleur y étant prépondérante, c'est-à-dire correspondant à des *rayons efficaces*. Partout ailleurs, il y aura un mélange reproduisant sensiblement la lumière blanche.

— Zool. Les *rayons* des nageoires sont tantôt, comme chez les acanthoptères, des stylets osseux très durs, terminés en pointe plus ou moins aiguë, et que l'on nomme

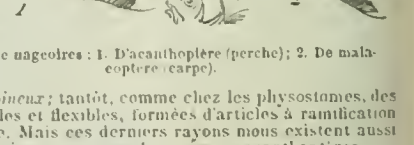

Rayon de nageoires : 1. D'acanthoptère (perche) ; 2. De malacoptère (carpe).

rayons épineux ; tantôt, comme chez les physostomes, des tiges molles et flexibles, formées d'articles à ramification dichotome. Mais ces derniers rayons nous existent aussi dans certaines nageoires des poissons acanthoptères.

Les Rayons et les Ombres, recueil de poésies, par Victor Hugo (1840). L'inspiration de ce volume est voisine de celle des *Voix intérieures*. Mais déjà le poète tend à se présenter comme le « rêveur sacré », le « songeur », qui a pour mission de guider l'humanité (*Fonctions du poète*). Aux préoccupations de sa vie littéraire se rattache le morceau intitulé *le Sept août 1829*, où il raconte son entrevue avec Charles X après l'interdiction de *Marion Delorme*. Puis *Regard jeté dans une mansarde* nous fait voir, dans un gracieux intérieur, une jeune ouvrière que le poète met en garde contre l'ironie et le doute voltairiens. *Ce qui se passait aux Feuillantines en 1813* raconte l'enfance de Victor Hugo et son éducation auprès de sa mère. Le poème *Oceano nox* rappelle toutes les victimes qu'ont faites le mer et la nuit. Mais le morceau le plus célèbre du livre est la *Tristesse d'Olympio*, que l'on rapproche souvent du *Lac* de Lamartine, ou du *Souvenir* d'Alfred de Musset, méditation harmonieuse et magnifique sur la fragilité des amours humaines.

Rayon (*rè-i-on* — de *raie*) n. m. Jard. Petit sillon de très faible profondeur dans lequel on dépose les semences.

— Pêch. Nom vulgaire de la raie bouclée.

Rayon (*rè-i-on* — de l'anc. franç. *ree*, dérivé du bas allem. *rata*) n. m. Se dit des planches posées dans une armoire, une bibliothèque, un magasin : *Faire poser un* rayon, *des* rayons.

— Apic. *Rayon de miel*, Gâteau de cire fait par les abeilles, tel qu'il est dans la ruche.

— Comm. Partie d'un magasin réservée au commerce d'une marchandise déterminée : Rayon *des soieries.*

RAYON, comm. du Mexique (Etat de Chihuahua ; 6.840 hab.

RAYONNAGE *rè-yo-naj'* n. m. Action de rayonner un potager, un champ, pour y semer des graines en ligne. ‖ Ensemble des rayons d'une bibliothèque, d'un magasin, d'un bureau, etc.

RAYONNANT *rè-yo-nan*, **ANTE** adj. Qui rayonne : *Palais* RAYONNANT *de lumières.*

— *Être rayonnant de joie, de bonheur*, ou absolum. *Être rayonnant, tout rayonnant.* Se dit de quelqu'un dont le visage, les traits, les yeux expriment une vive satisfaction.

— SYN. **Rayonnant, radieux.**

— ENCYCL. Archit. *Gothique rayonnant.* On désigne sous ce nom la forme sous laquelle apparaît généralement l'art gothique après la première partie du XIIIe siècle. Elle diffère de l'art ogival primitif par une plus grande complication dans le détail de la décoration, et par un certain nombre de procédés de construction qui lui donnent une physionomie particulière : l'abandon de l'ogive en lancette au profit de l'ogive équilatérale ; l'élargissement des fenêtres dont le réseau se complique, et qui deviennent souvent d'immenses rosaces polylobées et rayonnées. En général, les motifs ornementaux y ont pour élément le rayon d'une circonférence. En même temps, les nervures des voûtes deviennent plus légères ; tout l'ensemble de l'édifice prend une allure remarquable d'élégance et de hardiesse. On peut citer, parmi les édifices les plus parfaits appartenant à cette période de l'art ogival, la cathédrale de Strasbourg (qui fut achevée seulement en 1469), et la cathédrale de Cologne, qui fut consacrée en 1322.



Style rayonnant (XIVe s.).

— Blas. Qui porte entre ses rais des petits rayons, en parlant des astres. ‖ *Couronne rayonnante*, Syn. de COURONNE RADIÉE.



D'argent à une étoile rayonnante d'azur.

— Bot. Se dit des parties disposées comme les rayons d'une roue : *Stigmate* RAYONNANT. ‖ *Ombelle rayonnante*, Celle qui offre des fleurs régulières au centre et des fleurs irrégulières à la circonférence.

— Physiq. *Calorique rayonnant*, Celui qui passe à travers certains corps, comme la lumière à travers les corps diaphanes. ‖ *Pouvoir rayonnant*, Faculté dont jouissent les corps d'émettre de la chaleur dans tous les sens.

RAYONNEMENT *rè-i-o-ne-man*) n. m. Action de rayonner : *Le* RAYONNEMENT *des astres, de la lumière, du feu.*

— Fig. Expression de bonheur, de vive satisfaction, qui anime les traits. ‖ Éclat de la gloire, illustration, renommée brillante : *Michel-Ange, Raphaël, Paul Véronèse éblouissent le monde de leur* RAYONNEMENT. (Th. Gaut.) ‖ Reflet, émanation : *Le* RAYONNEMENT *de la vérité.*

— ENCYCL. Météor. Il se produit en tout temps un *rayonnement nocturne* de chaleur de la terre vers les hautes régions de l'espace ; le sol échauffé pendant le jour par les rayons solaires abandonne la nuit la chaleur qu'il a emmagasinée ; mais les nuits étant plus ou moins longues, il en résulte qu'en été toute la chaleur absorbée pendant le jour ne sera pas abandonnée la nuit, tandis qu'en hiver la quantité de chaleur abandonnée pendant la nuit sera supérieure à celle absorbée durant la journée.

Le rayonnement nocturne est d'ailleurs d'autant plus intense que le corps considéré a un pouvoir émissif plus considérable, que la différence de température entre le jour et la nuit est plus forte, enfin que le ciel est plus pur. Grâce au rayonnement nocturne, la surface du sol se refroidit plus vite que la couche d'air ambiant, de sorte qu'il y a condensation de la vapeur d'eau et par suite production de *rosée* ; si la température est suffisamment basse, cette rosée se transforme en *givre*. Le phénomène est particulièrement curieux dans les déserts. A l'époque des *gelées tardives*, le rayonnement est très intense, d'autant plus que pendant cette période annuelle le ciel est généralement pur ; c'est grâce à ces phénomènes, d'ailleurs, que se produisent ces gelées tardives (v. GELÉE) que l'on a attribuées à tort dans les campagnes à l'action de la lune.

RAYONNER *rè-i-o-né*) v. n. Jeter, envoyer des rayons : *Le soleil* RAYONNE.

— Fig. Porter l'expression du bonheur, d'une satisfaction des plus vives : *Visage qui* RAYONNE.

— Se dit par extension de tout ce qui semble briller, se projeter en rayons : *Un front où* RAYONNE *le génie.*

— Jard. et écon. rur. Tracer des rayons dans un jardin, dans un champ.

— Physiq. Se lancer de son centre en projetant des rayons de tous côtés : *Les corps* RAYONNENT *ou lancent du calorique à toutes les températures.* (Thenard.)

v. a. Garnir de rayons : RAYONNER *une salle.*

Rayonné, ée part. pass. du v. Rayonner. Qui est disposé en forme de rayons. ‖ Orné de rayons : *Les ostensoirs sont* RAYONNÉS.

— Anat. *Ligaments rayonnés*, Ligaments qui affermissent ceux des côtes, du tibia, du péroné.

— Bot. Disposé en rayons. Syn. de RADIÉ, ÉE.

— Numism. *Tête rayonnée*, Tête couronnée de rayons : *Une* TÊTE RAYONNÉE, *sur les médailles antiques, était le symbole de la ville d'Abdère.*

— adj. Zool. Qui a son corps divisé suivant des plans de symétrie dont les divisions rayonnent autour d'un centre commun : *Les échinodermes sont des animaux* RAYONNÉS.

— n. m. pl. Zool. Ancienne division du règne animal, qui comprenait les animaux dont les organes sont disposés comme des rayons autour d'un centre commun : *Les* RAYONNÉS *de Cuvier (1812) renfermaient les échinodermes, les vers intestinaux, les acalèphes, les polypes et les infusoires.* — *Un* RAYONNÉ.

RAYONNEUR (*rè-i-o-neur*) n. m. Instrument aratoire servant à tracer des rayons pour la plantation ou les semailles des végétaux qu'on veut cultiver en lignes.

— ENCYCL. Le *rayonneur* de grande culture ressemble beaucoup à l'*extirpateur*, la partie active seule en diffère ; les dents sont remplacées par des petits socs de forme spéciale, à écartement variable. V. SEMOIR.

Dans les jardins, on se sert de *rayonneurs* à main, simples ou multiples ; les premiers peuvent être comparés à une binette à lame pointue, les seconds à un râteau à dents.



Rayonneur à main

RAYS *re* — de *rayon* n. m. Morceaux de rayons de vieilles roues, qu'on fait sceller au-dessus des murs pour soutenir les paillassons destinés à préserver les espaliers de la gelée.

RAYURE *rè-i-ur* n. f. Manière dont une chose est rayée : *La* RAYURE *d'une étoffe.* ‖ Trace imprimée sur un corps par un corps plus dur : *Des* RAYURES *d'ongle sur le papier.* ‖ Action de rayer, de biffer : *La* RAYURE *d'un arrêt, d'une sentence.*

— Armur. Rainure pratiquée dans l'intérieur d'une arme à feu : *Les* RAYURES *d'un canon, d'une carabine, d'une arquebuse.* ‖ *Flancs d'une rayure*, Parties de la rayure qui guident le projectile. ‖ *Rayure rétrécie*, Celle qui offre un rétrécissement à la culasse pour maintenir le projectile. ‖ *Courbure des rayures*, Angle des rayures avec les génératrices de l'âme. ‖ *Fond d'une rayure*, Partie horizontale de la rayure. ‖ *Paroi forçante d'une rayure*, Flanc sur lequel appuie le projectile. — *Paroi-talon*, Flanc opposé à la paroi forçante. ‖ *Pas d'une rayure*, Pas de la portion de parabole ou d'hélice que représente cette rayure. ‖ *Profil d'une rayure*, Coupe en travers du fond et des flancs.

— Constr. Assemblage de pièces de bois d'un comble.

— ENCYCL. Armur. Les Allemands firent des *rayures* spirales dès le commencement du XVIe siècle ; Auguste Koller, de Nuremberg, en passe pour l'inventeur ; mais l'usage ne s'en répandit pas. C'est seulement au XVIIe siècle que les carabines rayées deviennent courantes, surtout en tant qu'armes de chasse. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on n'établit cependant pas d'armes rayées réglementaires. En 1793, apparaît la carabine dite *de Versailles*, dont furent armés les officiers et sous-officiers d'infanterie légère pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Mais l'arme était d'un maniement peu pratique. En 1826, le capitaine Delvigne inventa une carabine, où la baguette suffisait pour forcer la balle dans le canon à chambre rétrécie ; mais cette carabine manquait de portée. La carabine de Pontcharra (1836, adoptée en 1839 par les tirailleurs d'Afrique, et la grosse carabine de rempart, qui en dérivait, rendirent d'assez bons services jusqu'aux inventions qui se suivirent sans trêve, telles que celles de Thouvenin (1844), des mousquetons d'artillerie (1859), etc.

Le but des rayures est de donner au projectile, lors de son départ, un mouvement de rotation plus ou moins rapide, qui permet de mieux assurer sa position sur sa trajectoire et le tracé même de celle-ci. Pour que le projectile puisse se mouler dans les rayures, on a d'abord donné aux balles de plomb, par différents procédés, un diamètre un peu plus fort que celui de l'âme, dans les portions, appelées cloisons, qui se trouvent dans les rayures. En France, dans les canons d'acier à chargement par la culasse, les projectiles ont été recouverts d'une enveloppe ou de ceintures de plomb, enfin d'une ceinture de cuivre. En même temps, on augmentait de plus en plus le nombre des rayures on réduisant plutôt leur profondeur, afin d'étendre le plus possible la portion de la surface du projectile sur laquelle se fait sentir l'action directrice. Enfin, on a substitué aux rayures *à pas constant*, c'est-à-dire ayant d'un bout à l'autre de l'âme la même inclinaison sur l'axe de la pièce, des rayures *à pas progressif*, qui, d'abord presque ou même tout à fait parallèles aux génératrices de l'âme, se inclinent sur elles que progressivement. De cette façon, la résistance opposée au mouvement en avant du projectile augmente progressivement du fond de l'âme à la bouche.

RAZ (*raz'*) n. m. Archéol. Mesure de capacité pour les grains et les légumes, anciennement en usage dans la Bresse, où elle valait 14 boisseaux de Paris.

RAZ ou RAS (*ra* — du bas breton *raz* n. m. Soulèvement soudain et puissant des eaux de la mer. On dit plus ordinairem. RAZ DE MARÉE. ‖ *Raz de courant*, Courants violents et remous que forment plusieurs courants qui se heurtent. ‖ *Raz*, Passage dans lequel ces phénomènes se produisent.

— ENCYCL. *Raz de marée.* Ce phénomène est produit par des lames sourdes qui se forment sans raison apparente, grossissent rapidement et se brisent sur les côtes en élevant considérablement le niveau des eaux. Ces raz de marée peuvent durer plusieurs jours et causent souvent de véritables désastres en détruisant les digues, les quais et souvent des villes entières comme se passa l'effet d'un typhon dans le golfe de Bengale, à l'embouchure du Gange. Les navires ne sont pas épargnés, et le plus souvent ils sont côte après avoir brisé leurs chaînes. Rien ne peut faire prévoir le raz de marée. En Europe, les raz de marée ont lieu surtout au moment des grandes marées. C'est à des raz de marée qu'on doit par exemple le golfe du Zuyderzee, qui ne date que du XIIIe siècle, etc.

Raz de courant. Les raz de courant se produisent près des côtes, où les courants de marée arrivent de différentes directions. Il en résulte des tourbillons violents, dans lesquels la mer, par gros temps, prend des proportions qui peuvent être dangereuses pour la sécurité des navires. Les principaux raz de France sont : le *raz de Sein*, sur la côte sud-ouest de Bretagne, le *raz Blanchard*, côte ouest de la Manche, les *raz de Lézi* et *de Barfleur*, près de Cherbourg.

RAZ (POINTE ou BEC DU), ancien *promontorium Gobæum*, appelé aussi cap *Sisun* ou *le Cap*, etc., en breton *Beg ar Raz*. La pointe du Raz est le promontoire granitique, corne septentrionale de la Cornouaille (la corne méridionale est la pointe de Penmarch) qui forme l'extrême pointe de la presqu'île enserrée par la baie de Douarnenez et la baie d'Audierne. C'est un plateau de rochers cristallins hauts de 80 mètres, percés de fissures et de gouffres par la mer (Enfer de Plogoff), et qui va toujours se rétrécissant jusqu'au *Raz ou détroit de Sein*, semé d'écueils. Au large, on aperçoit l'île de Sein portant un phare qui [illegible] rayonne [illegible]



La pointe du Raz

Se mêlent qui s'égrènent très loin dans la mer et que signale le phare d'Ar-Men placé à l'extrême pointe. Au nord de la pointe du Raz est la baie des Trépassés, fermée par la pointe du Van. Le paysage est grandiose et sinistre. On dit un proverbe breton, n'a passé le Raz sans peur et sans mal. »

RAZDORSKAIA, stanitza de Russie (territoire des Cosaques du Don, sur le Don ; 4.000 hab. Culture de la vigne et commerce de raisins.

RAZE n. f. Comm. Résine tirée du pin d'Alep. Syn. de RASE.

n. f. Archéol. V. RAZ.

RAZEAU *zo* n. m. Sorte d'ancien bateau de rivière. ‖ On dit aussi RAZELLE.

RAZ-EL-MA, village et poste militaire du Soudan français (région de Tombouctou, près du lac Fagoibine. Le village était autrefois un port sur le lac même ; celui-ci se dessèche peu à peu par évaporation.

RAZÈS ou RAZEZ (le *pagus Redensis*), pays de l'ancien Languedoc, vers les sources de l'Aude, dans les Corbières, correspondant à peu près au diocèse d'Alet. Le Razès tirait son nom de sa capitale primitive *Redæ*, détruite probablement pendant la guerre des albigeois. Il est aujourd'hui partagé entre les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

RAZES, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 32 kil. de Bellac ; 1.534 hab. Tumulus. Pierre branlante à Lavaud-Bourgain. Château de l'Age-Rideau (XVe et XVIe s.).

RAZGRAD, ville de Bulgarie, ch.-l. d'arrond., sur le Bieli-Lom, branche droite du Lom ; 11.035 hab. Trafic commercial et agricole très actif.

RAZI, RASIS ou RHAZES (Mohammed-abou Bekr-ibn-Zacaria), médecin arabe, né dans l'ancienne Rages (Khorassan) vers 850, mort en 923. Il a composé deux encyclopédies médicales, qui servirent longtemps de base à l'enseignement, même en Europe. C'est dans son *Traité de la petite vérole et de la rougeole*, traduit en français par S. Collin 1556, qu'on trouve la première description exacte de la variole. Il passe pour l'inventeur du séton.

RAZIAS, martyr juif, mort vers l'an 162 av. J.-C., dont l'histoire est racontée dans les *Macch.* XIV. Fidèle à toutes les prescriptions de la loi, « il menait depuis longtemps, dans le judaïsme, une vie très pure ». Nicanor, général du roi de Syrie Démétrius Soter, n'ayant pu réussir à se saisir par ruse de la personne de Judas Macchabée, résolut d'assouvir sa haine contre les Juifs en faisant arrêter Razias à Jérusalem. Celui-ci, « aimant mieux mourir noblement que de tomber dans la servitude des pécheurs », se porta un coup d'épée dès qu'il vit les soldats païens essayer d'enfoncer la porte de sa maison. N'ayant pu se donner la mort, il se jeta du haut de la muraille de sa cour, et, vivant encore, parvint à monter sur un rocher, d'où il « tira ses entrailles hors de son corps et les lança avec ses deux mains sur le peuple ».

RAZIEL, l'ange qui, d'après les cabalistes, fut chargé d'être le précepteur d'Adam et lui remit un livre contenant l'explication des secrets de la nature. Par la suite, Salomon devint possesseur de ce livre.

RAZIÈRE n. f. Ancienne mesure des Pays-Bas, pour le blé et la houille. Usitée encore dans quelques endroits de la Normandie, des Flandres françaises et de l'Artois.

RAZLOG, ville de la Turquie d'Europe, prov. de Salonique (Macédoine), sur l'Izvor, affluent du Kara-Son, dans une haute vallée du massif du Rhodope ; 8.400 hab.

RAZULLO, type grotesque de danseur florentin du XVIe siècle, dont la physionomie a été éternisée par Callot. Razullo avait dans la troupe des danseurs qui, lors de la Renaissance, renouèrent la tradition des danses antiques, la fonction indiquée par son nom de *gratteur* de la guitare. Razullo est un petit être difforme, habillé, comme un bouffon de cour, d'une étroite tunique à un rang d'énormes boutons.

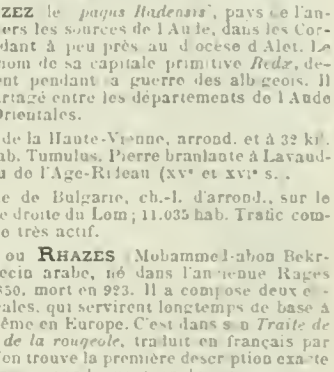

Razullo.

RAZZIA (*ra-zi* ou *rad'zi* — de l'arabe *ghazzat*, expédition guerrière contre les infidèles n. f. Invasion faite sur un territoire ennemi ou étranger pour en enlever les troupeaux, les grains, faire du butin. Nom donné par les troupes françaises d'Afrique aux expéditions ayant pour but de réduire à l'obéissance ou de châtier les tribus insoumises en envahissant leur territoire et y détruisant leurs ressources pour les contraindre à demander l'aman.

RAZZIER [illegible]

RE, RÉ, RA [illegible] R, [illegible] la restauration, la [illegible] du procès-[illegible] [illegible] [illegible] [

Louis Philippe, qui voulait les faire disparaître, et dont il reste des fragments dans les *Intersections tirées du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire, mis en ordre par M. D.* (Musmer-Desclozeaux) (1835).

RÉAL (Fernand-François-Fortuné Michel, plus connu sous le pseudonyme de **Antony**), littérateur français, né à Solliès-Pont (Var) en 1821, mort à Orange Vaucluse) en 1896. Il débuta dans les lettres en 1838, à Marseille, où il fonda la *Glaneuse méridionale*. Il étudia le droit à Aix et à Paris, de 1840 à 1843. Fixé à Lyon en 1844, il collabora à plusieurs journaux, auxquels il a fourni de nombreux romans et nouvelles en feuilletons, et publia *les Véridiques*, satires. Ce littérateur, qui fut aussi un compositeur de musique, a touché un peu à tous les genres. Citons : *les Atomes*, poésies (1855 ; *les Francs Routiers* 1855 ; *les Tablettes d'un forçat* 1866 ; *Dix-huit ans chez les sauvages* 1867) ; *Ce qu'il y a dans une bouteille de vin* 1867 ; *Causeries sur tous les tons* ; *Huit ans d'une représentation unique dans les fastes du théâtre moderne* 1875 ; *le Roman d'une religieuse* 1876 ; *les Grands Vices*, curiosités historiques ; *le Théâtre antique d'Orange*, histoire de la première représentation ; *la Belle Bachelette* ; *les Capricieuses* ; *Ce que femme doit lire* ; *les Plaisirs de la table* ; *le Il mari d'une duchesse*. En août 1869, il organisa une représentation de nuit dans le théâtre antique d'Orange, où furent données ses *Triomphateurs*. Antony Réal a composé beaucoup de chants, dont il a fait la musique : *Chants de la paix* ; *Salut à la Provence* ; *Chant de marche des francs-tireurs*.

REALEJO, nom de deux villes de l'île de Ténériffe (archipel des Canaries). **Realejo Alto, ou do Arriba** est située au pied d'un contrefort du pic de Teyde ; 3.700 hab. — **Realejo de Abajo, ou Bajo**, dans une situation charmante, non loin de la Orotava, au milieu de champs d'orangers, est peuplée de 2.700 hab.

RÉALGAR (de l'espagn. *rejalgar*, venu lui-même de l'arabe *rêhdjalqdr*, poudre de caverne) n. m. Sulfure naturel d'arsenic.

— Encycl. Le *réalgar*, dont la formule est As^2S^2, le poids spécifique 3,4 à 3,6 et la dureté 1,5 à 2, est une substance métalloïde, rouge et d'un éclat nacré, électro-résineuse, assez tendre et fragile, à cassure conchoïdale ou granuleuse, insipide, insoluble dans l'eau. Il cristallise dans le système du prisme oblique rhomboïdal ; mais ses cristaux étant en général très chargés de facettes, la forme primitive se rencontre rarement. Exposé à la lumière et à l'air, il s'altère et tombe en poussière. Dans un tube fermé, il se volatilise sans décomposition.

Le réalgar se trouve cristallisé dans la dolomie de Binnenthal, en Transylvanie, etc. Il existe à l'état compact, associé à l'orpiment, en Hongrie.

Il est d'un usage très étendu dans l'art de la teinture, et quelquefois aussi en peinture et dans les pâtes épilatoires. Les artificiers l'emploient aussi pour faire les feux blancs, dits *feux chinois*, qui répandent une si vive clarté.

RÉALISABLE adj. Qui peut se réaliser : *Projet* RÉALISABLE.

En T. de comm., Que l'on peut réaliser, c'est-à-dire transformer en espèces, facilement, ou dans un temps très court.

— Encycl. Les valeurs *réalisables* ou disponibles peuvent être subdivisées en deux catégories : les valeurs *réalisables* de roulement et les valeurs réalisables d'échange. Les premières sont celles qui sont réalisées ou qui peuvent être considérées comme telles : argent, effets à recevoir, chèques, titres. Les secondes sont celles qui font l'objet des transactions et qui se réalisent par l'échange : marchandises, matières premières, objets fabriqués.

RÉALISATEUR, TRICE adj. Se dit de ce qui tend à réaliser.

— Substantiv. Celui, celle qui réalise : *Le peuple est le* RÉALISATEUR *de la raison générale*. (Proudhon.)

RÉALISATION (*za-si-on*) n. f. Action de réaliser : *La* RÉALISATION *d'un projet, d'un vœu*.

Dr. Action d'effectuer, de mettre une chose à exécution. RÉALISATION *des offres*. RÉALISATION *d'un contrat*. || *Clause de réalisation*, Clause par laquelle, dans un contrat de mariage, on exclut de l'actif de la communauté tout ou partie du mobilier des époux. || *Clause de réalisation par-devant notaire*, Convention par laquelle des parties contractantes s'engagent à passer acte devant notaire d'un traité intervenu entre elles.

— Fin. Transformation d'obligations financières en capitaux.

Musiq. *Réalisation de l'harmonie*, Action de compléter l'ensemble d'une harmonie qui n'était qu'incomplètement indiquée.

Encycl. Dr. *Clause de réalisation*. Cette clause, prévue par les articles 1500 et suivants du Code civil, est particulière au régime de la communauté conventionnelle entre époux. C'est l'une des principales modifications que, par leur contrat de mariage, les époux peuvent introduire dans ce régime. Constituant une dérogation au principe que toutes les valeurs mobilières doivent tomber dans la communauté, elle consiste dans l'exclusion, de la communauté, de tout ou partie du mobilier ; dite aussi clause d'*ameublissement*, elle *assimile aux immeubles* et *réalise* au profit de l'époux, en la lui réservant comme bien propre, sa fortune mobilière, en tout ou en partie.

Son but est d'éraliser les apports des époux dans l'actif de la communauté : elle est usitée, par exemple, lorsque l'un des futurs ne possède que des meubles, lesquels tomberaient en communauté, alors que l'autre n'a que des immeubles, lesquels lui seraient réservés en propre.

RÉALISER du lat. *realis*, réel) v. a. Rendre réel, effectif. RÉALISER *des promesses*.

Rendre avec une vérité qui approche de la réalité : *On a* RÉALISÉ *sur le marbre toutes les formes*. (Buffon.)

— Dr. *Réaliser des offres*, Les faire à deniers découverts.

Fin. Convertir en espèces, en biens-fonds ce qu'on possède en effets de commerce, en entreprises, etc.

Se réaliser, v. pr. Devenir réel, s'effectuer : *Bien des projets qui semblaient chimériques se* RÉALISENT.

— SYN. **Accomplir, effectuer**, etc. V. ACCOMPLIR.

RÉALISEUR n. m. Celui qui réalise ; celui qui cherche ou met en évidence la réalité toute nue.

RÉALISME (*lis'me* — rad. *réaliste*) n. m. Philos. Doctrine qui admettait l'existence réelle des idées générales et des genres : *Le* RÉALISME *fut combattu par l'école* NOMINALISTE. || Croyance en la réalité des apparences sensibles.

— Littér. et b.-arts. Système qui consiste à rendre la nature telle qu'elle est, ou telle qu'on croit la voir, avec ce qu'elle peut avoir de plat ou de vulgaire.

— Encycl. Philos. La question, définitivement terminée par Porphyre et par Boëce, de savoir si les genres et les espèces ont une existence réelle, ou ne sont qu'un produit de l'intelligence, sussita au moyen âge les trois écoles *réaliste*, *conceptualiste* et *nominaliste*. L'école réaliste admet la réalité des idées générales ou universaux. Saint Anselme (1033-1109) soutient que les universaux existent indépendamment des choses. Les universaux — on reconnaît ici l'influence de Platon — sont les modèles des choses, la parole intérieure de Dieu. La fameuse preuve ontologique de l'existence de Dieu (argument de saint Anselme) est une conséquence naturelle de ce réalisme. Guillaume de Champeaux poussa le réalisme plus loin encore : les universaux sont présents à tous les individus, présents essentiellement ; l'individu ne se distingue que par des accidents. Une telle doctrine confine au panthéisme. Parmi les autres réalistes qui ont donné le plus de retentissement à ces discussions ardentes et sans issue, nous citerons encore Duns Scot (1265-1304). Les universaux, pour lui, correspondent à quelque chose de réel. Mais, au contraire de Guillaume de Champeaux, il reconnaît aux individus une existence propre. A la *quidditè* (essence générale) s'ajoute l'*ecceité* (caractère individuel). Le réalisme fut combattu au moyen âge par les partisans du nominalisme et du conceptualisme. V. ces mots.

— Littér. Si aucun théoricien réaliste n'a jamais soutenu que l'art dût être une transcription telle quelle de la réalité, il n'est pas non plus d'école digne de ce nom qui non seulement ne prenne la réalité pour point de départ, mais ne propose à l'artiste d'en rendre une image fidèle. Seulement, il faut, dans chaque école, compter avec les conventions et les préjugés contemporains. Ces préjugés et ces conventions masquent souvent le réel ; et de là vient que, les classiques, puis les romantiques, s'étant également réclamés de la nature, on n'en a pas moins vu soit les romantiques reprocher aux classiques ce qu'ils voyaient de factice dans leur art, soit les réalistes modernes opposer aux romantiques cette nature au nom de laquelle ceux-ci s'étaient insurgés contre les classiques. L'école proprement réaliste est celle qui, vers 1850, prétendit ramener l'art à l'observation directe du réel. Même dans la première moitié du XIXe siècle, quelques écrivains peuvent être déjà considérés, du moins à certains égards, comme des réalistes, Stendhal par exemple, Mérimée, surtout Balzac. Mais, lorsque le romantisme eut été dévoré par ses ardeurs, à une littérature essentiellement lyrique, qui procédait de l'imagination et de la sensibilité, on succéda une autre, toute positive, laquelle s'imposait de reproduire la vie ambiante, sans autres modifications que celles dont les lois mêmes de l'art font à l'artiste une nécessité. Tous les genres furent alors renouvelés : la critique, l'histoire, voire la poésie, et surtout les deux genres prédominants, roman et théâtre. Ce qui s'appela d'abord réalisme prit un peu plus tard le nom de naturalisme. Et, du reste, naturalisme et réalisme sont des termes à peu près équivalents. Mais le premier fait entendre, outre certains procédés d'art, une doctrine philosophique et morale fondée sur la science. V. NATURALISME.

B.-arts. On appelle *réalisme*, en esthétique, les tendances des artistes vers l'expression la plus concrète du matériel tes. L'histoire des arts n'est que la longue chronique des efforts tentés par les maîtres pour établir l'équilibre entre la pensée et la forme, c'est-à-dire entre l'idéal pour lequel l'œuvre d'art est conçue, et le réel, grâce auquel elle est réalisée.

Chez les Français, un courant réaliste a persisté dans la peinture au XVIe et au XVIIe siècle : les *Clouet*, les *portraitistes des Valois*, les *Le Nain*, *Philippe de Champaigne*, *Largillière*, etc. Au XVIIIe siècle, une réaction sensible se dénote contre les traditions italo-académiques en faveur de l'étude directe de la nature, avec un retour du goût typique vers les Flamands : *Watteau*, *Chardin*, *Greuze*, etc. La statuaire, de son côté, se naturalise avec Pigalle et Houdon. Aux approches de la Révolution, un nouveau formalisme s'impose au nom de l'antique. David, qui est à la tête de ce mouvement, reste, cependant, un admirable réaliste dans ses portraits. François Rude ramène la sculpture aux formes vraies. Pour la peinture, ce n'est que vers 1848, après le grand désordre des luttes et des malentendus classiques et romantiques, que la question du réalisme commence à se poser : *J.-F. Millet* dans ses tableaux rustiques ; *Gustave Courbet*. A propos de Courbet et de ses manifestations quelquefois brutales et agressives, le débat s'ouvre et dure longtemps. Il continue après 1870 à propos de Manet et de l'impressionisme. En fait, ce qu'on a considéré surtout dans les tentatives nouvelles, c'est leurs excès. On peut affirmer que le réalisme n'est nullement, en principe, l'apologie de la laideur, mais qu'il est l'étude de la vérité aussi bien dans les formes prises en elles-mêmes que dans l'interprétation de la vie particulière et des mœurs et dans l'observation de la lumière enveloppante, et que, par là même, il a été, pour les artistes, la cause d'incontestables progrès.

RÉALISTE (*list'* — du lat. *realis*, réel) n. et adj. Philos. Se dit des scolastiques qui croyaient que les universaux existent réellement et s'individualisent dans des êtres particuliers, dont ils forment l'essence ; l'opposé : *La querelle des* RÉALISTES *et des* NOMINALISTES *est restée célèbre*.

— Se dit de ceux qui, en Allemagne, veulent restreindre l'étude des langues classiques, et prendre pour base de l'enseignement les sciences pratiques et industrielles.

Littér. et b.-arts. Se dit des partisans de l'école du réalisme : *Les* RÉALISTES. *Les écrivains* RÉALISTES.

Polit. En Bohême, Parti politique qui, en dehors des Jeunes-Tchèques et des Vieux Tchèques, s'efforce de trouver un terrain de conciliation entre les Tchèques et les Allemands.

RÉALITÉ (du lat. *realitas*) n. f. Chose réelle, existence effective. *Abandonner les chimères pour des* RÉALITÉS.

— Loc. adv. *En réalité*, Réellement, effectivement : *Tel est heureux en apparence qui ne l'est pas* EN RÉALITÉ.

— Théol. *Réalité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie*, Présence réelle.

RÉALLÉGUER (*ghé*) v. a. Alléguer de nouveau.

RÉALMONT, ch.-l. de canton du Tarn, arrond. et à 18 kilom. d'Albi, 2.578 hab. (*Réalmontais*, aises). Mines de mercure et de houille ; carrières de grès rouge, gisement de manganèse ; filature de laine ; fabrique de draps, tan-

[illegible] Jean [illegible]

REALSCHULE (*réal-schoule* — mots allem. signif. école réelle) n. f. Nom donné, en Allemagne, à des établissements d'instruction secondaire où l'enseignement est plus spécialement scientifique et industriel.

RÉALVILLE, [illegible] arrond. de Villefranche (Aveyron), sur la Lère, affluent de l'Aveyron, à 17 kilom. S.-E. de Villefranche, par la route de Villefranche à Cahors ; 1.[illegible] hab. Source minérale froide, *Bonne* [illegible]

RÉAMARRER v. a. Amarrer de nouveau.

RÉAMONCELER (*se*) (*ce-le* — rad. *amonceler*) v. pr. Se mettre en monceau : *Je réamoncelle, tu réamoncelles*, etc. Je me réamoncelais, etc. Je me réamoncelai, etc. Je me réamoncellerai, etc. Que je me réamoncelle, etc. Réamoncelant, ante. Réamoncelé, ée. Se réamoncelant, etc. Se réamoncelé, etc. Se réamoncelai, etc. Se réamoncellerai, etc. Que je me réamoncelle, etc

RÉAU (*in*) [illegible]

RÉAUGMENTER v. a. [illegible]

RÉAUMER. [illegible]

RÉAUMUR [illegible] de [illegible]

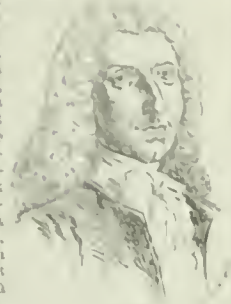

Réaumur.

[illegible] verre blanc opaque [illegible] sous le nom de *porcelaine de Réaumur*. Les travaux [illegible] a montré peut-être le plus d'originalité sont [illegible] l'histoire naturelle. Il s'attacha [illegible] les observateurs et surtout des insectes; ses *Mémoires* [illegible] *l'histoire des insectes* (1734-1742) sont un ouvrage [illegible] autorité capitale. A ces travaux, qui le vaudront le titre de **Pline du XVIIIe siècle**, il [illegible] les volumineux où il expose ses recherches [illegible] Parmi ses écrits, nous citerons : *Examen de la [illegible]* (1734); *Sur l'art de faire éclore et d'élever en toute saison des oiseaux domestiques* (1749); etc.

RÉAUMURIACÉES (*ré-ô, sé*) ou **RÉAUMURIÉES** (*ré-ô*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones [illegible] le tribu des tamaricinées, ayant pour type le genre réaumurie. *Une* RÉAUMURIACÉE ou RÉAUMURIÉE.

RÉAUMURIE (*re-ô, rî*) n. f. Bot. Genre de réaumuriacées ou, suivant les auteurs, de tamaricacées. ♦ On dit aussi RÉAUMURE.

— Encycl. Les *réaumuries* sont des plantes sous-frutescentes, de la région méditerranéenne et de l'Asie centrale, à feuilles alternes, très rapprochées, aiguës, glauques. Les fleurs, généralement blanches, à court pédicule, présentent un calice [illegible] divisé, une corolle régulière, [illegible] étamines assez nombreuses, insérées sur le réceptacle. Le fruit est une capsule [illegible] s'ouvrant en cinq valves. La *Réaumurie de l'Orient* est employée contre la galo.



Réaumurie : *a*, coupe de la fleur.

RÉAUNER (*ô-né*) v. a. Auner de nouveau.

RÉAUX n. m. pl. Philos. Syn. de RÉALISTES.

RÉAUX TALLEMANT [illegible]. V. TALLEMANT.

RÉAVERTIR [illegible] v. a. Avertir une seconde fois.

REBAB [illegible] **REBABAH** n. m. Instrument de musique [illegible] est [illegible] principalement [illegible] Maroc, en Turquie et au Maroc. La [illegible] (ou petite que deux cordes.)



Rebab.

REBAB-TAHHLER n. m. [illegible] dans l'Algérie [illegible] Il est [illegible] et se joue [illegible]

REBADIGEONNER [illegible] v. a. Badigeonner de nouveau.

— Encycl. [illegible] v. part. Passer de nouveau [illegible] moyens artificiels [illegible] *Cet objet a besoin d'être rebadigeonné.*

REBAIGNER (*bè-gné*) ou **REBAIGNIER** (*bè-gnié*) v. n. Baigner de nouveau.

REBAIA, tribu [illegible] vivant dans [illegible] Les Rebaïa [illegible] par [illegible] grande puissance au XIIe siècle. Quelques [illegible] arrêtés dans [illegible] Sénégal. Ils [illegible] ne, ont [illegible] se sont [illegible] avec des [illegible]

REBAIS, [illegible] de canton de Seine-et-Marne, arrond. et à 12 kilom. de Coulommiers, sur un affluent du Grand Morin, 1 073 hab. *Rebaisiens, ennes*. Vannerie, [illegible] Orphelinat agricole, occupant les restes d'une abbaye fondée par saint Ouen de Rouen au VIIe siècle et dont saint Vive ou Agil fut le premier abbé. — Le canton a 13 communes et 9 981 hab.

REBAISER (*bè*) v. a. Baiser, embrasser de nouveau.

Mouvay ancr. Signifiait Ajuster les carreaux, après la première [illegible] dite *approches*, pour que le ports en [illegible]

REBAISSER [illegible] v. n. Baisser de nouveau.

REBALADE [illegible] Chasse aux oiseaux aquatiques, qui se fait [illegible] revient pendant la nuit. Le chasseur emploie pour approcher le gibier et le tirer au posé un petit bateau très plat et se trouve couché de son long dans le fond de l'esquif, qu'il faut progresser au moyen d'une perche.)

REBALER v. n. Chasser à la rebalade.

REBALEUR n. m. Celui qui chasse à la rébalade.

REBATTERET (*ba-te-re*) n. m. Petite hachette à lame mince, dont on se sert pour façonner l'ardoise.

REBANDER v. n. Bander de nouveau : REBANDER *un arc*. REBANDER *une plaie*.

— Mar. *Rebander un navire*, Le mettre aux nouvelles amures, quand il est sur un bord au plus près. Syn. de FAIRE VIRER DE BORD. (Peu us.)

REBANNIR (*ba-nir*) v. n. Bannir de nouveau.

REBANQUER (*ké* v. n. *Rebanquer de bord*, Virer de bord vent devant, quand on a manqué à virer (mar. anc.). ‖ *Rebanquer au vent*. Rapiquer au vent (mar. anc.).

REBANQUETER (*ke*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je rebanquette. Tu rebanquetteras*) v. n. Banqueter de nouveau.

REBAPTISANT (*ba-ti-zan* — rad. *rebaptiser*) n. m. Nom donné, au IIIe siècle, à ceux des catholiques qui, regardant comme nul le baptême administré par les hérétiques, croyaient qu'il devait être réitéré quand ces baptisés rentraient dans l'Église. ‖ On a dit aussi REBAPTISATEUR.

— Encycl. L'opinion des *rebaptisants* n'était pas conforme à la tradition apostolique, qui, ne faisant pas dépendre la valeur des sacrements du mérite de leurs ministres, acceptait des lors comme valide le baptême donné par les hérétiques. C'est vers l'année 255 que cette question fut posée pour la première fois. Saint Cyprien, évêque de Carthage, prit parti pour les rebaptisants, appuyé par une partie de l'Église d'Afrique; mais il fut combattu énergiquement par le pape saint Étienne. La persécution de Valérien interrompit la querelle : saint Étienne et saint Cyprien moururent l'un et l'autre pour la foi, en 257.

REBAPTISATEUR n. m. Hist. relig. V. REBAPTISANT.

REBAPTISATION (*ba-ti-za-si*) n. f. Action de rebaptiser. V. REBAPTISANT.

REBAPTISER (*ba-ti*) v. a. Baptiser une seconde fois.

RÉBARBATIF, IVE (de l'anc. franç. *se rebarber* [faire face à l'ennemi, barbe contre barbe]) adj. Rude et rebutant, comme une barbe hérissée : *Visage* RÉBARBATIF. *Humeur* RÉBARBATIVE.

REBARBE n. f. Econ. rur. Se dit, dans les fromageries de Roquefort, des secondes raclures du fromage qu'on transforme en pains cylindriques, pour la consommation locale.

— Techn. Ébarbure qui se rencontre autour de l'orifice percé dans un morceau de métal.

REBARBOUILLER (*bou-ill* [*ll* mll.]) v. a. Barbouiller de nouveau.

REBARDEMENT (*man*) n. m. Action de rebarder.

REBARDER v. a. Art culin. Remettre des bardes de lard.

— Jardin. Enlever un peu de terre du faisceau des racines d'une plante que l'on vient d'enlever de terre, pour qu'en la repiquant, l'eau d'arrosage arrive plus aisément aux racines.

REBARRICADER (*ba-ri*) v. a. Barricader de nouveau.

REBASSINER (*ba-si*) v. a. Bassiner de nouveau.

REBAT (*ba*) n. m. Techn. Action de rebattre les cerceaux et les douves d'un tonneau, d'une futaille, pour les resserrer.

— Fauconn. Action de lancer l'autour une seconde fois.

REBÂTER v. a. Remettre le bât à une bête de somme.

REBÂTIR v. a. Bâtir de nouveau, reconstruire : *Les Juifs, au retour de la captivité,* REBÂTIRENT *le temple de Jérusalem.*

Se rebâtir, v. pr. Être rebâti.

REBATTAGE (*ba-taj* — rad. *rebattre*) n. m. Artill. Sorte de martelage qu'on faisait subir aux boulets sphériques pour en égaliser la surface.

— Techn. Action de lisser la surface des briques. ‖ Repiquage des meules des moulins. ‖ Resserrage des douves de tonneaux. (On dit aussi REBAT, dans ce sens.)

REBATTEMENT (*ba-te-man* — rad. *rebattre*) n. m. Blas. Répétition des pièces honorables ou des partitions d'un écu : *Le palé est obtenu par le* REBATTEMENT *du pal.*

— Encycl. Le *rebattement* diminue les dimensions de la pièce, mais ne change pas le caractère de celle-ci. On conçoit aisément l'impossibilité de rebattre certaines pièces honorables, la croix par exemple; mais les autres (pal, bande, barre, fasce, chevron) peuvent être rebattues un certain nombre de fois, qui, d'ailleurs, n'excède guère huit; déjà au delà de cinq rebattements le pal s'appelle *vergette*, la fasce, *burèle*, la bande ou la barre, *cotice* (ce bande ou en barre), etc. Quand le nombre des pièces rebattues est égal au nombre des interstices du champ, on a le *palé, fascé, bandé, barré, chevronné, vergeté, burelé, coticé*, etc. S'il s'agit des partitions, la loi fondamentale est celle-ci : le nombre des partitions rebattues est toujours divisible par deux, s'il y a deux émaux, par trois s'il y en a trois; les demi-partitions se correspondent d'ailleurs exactement, et de telle façon que, si l'une commence la rangée, l'autre la termine. On obtient ainsi le *contre-palé, fascé, bandé, barré, vergeté, burelé, cotícé*, etc.

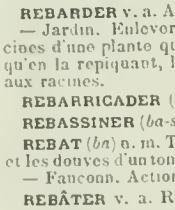

De gueules à trois pals d'argent.

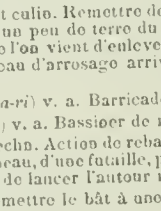

Vergeté de dix pièces d'argent et de gueules.

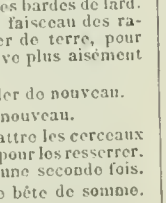

Contre-palé de six pièces d'argent et de gueules.

REBATTOIR (*ba-toir'*) n. m. Instrument, en forme de battoir ou batte, servant à refouler et à rebattre les briques et les carreaux de terre.

REBATTRE v. a. Battre de nouveau : REBATTRE *un habit plein de poussière*. ‖ Parcourir de nouveau : *Chasseurs qui* BATTENT *et* REBATTENT *la plaine*.

— Par ext. Répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse : REBATTRE *souvent la même chose*. ‖ On dit, dans le même sens, REBATTRE LES OREILLES, REBATTRE AUX OREILLES.

— Blas. Reproduire plusieurs fois une pièce de longueur.

— Chass. *Chien qui rebat les voies*, Chien qui revient plusieurs fois sur les mêmes voies.

— Jeux. *Rebattre les cartes*, Les mêler une seconde fois.

— Musiq. Répéter une note.

— Techn. Fouler les carreaux et les briques afin de les rendre plus solides. ‖ *Rebattre des meules de moulin*, Les repiquer. ‖ *Rebattre un tonneau, une futaille*, En resserrer les douves en frappant sur les cerceaux, pour les chasser du côté de la bonde. ‖ *Rebattre un matelas*, En battre la laine avec des baguettes, et le refaire.

— v. n. Se dit des chiens qui tiennent la queue haute et droite.

Rebattu, ue part. pass. du v. Rebattre.

— Par ext. Qui a été redit, répété souvent : *Discours* REBATTU. *Maxime* REBATTUE. ‖ *Être rebattu d'une chose, En avoir les oreilles rebattues*, Être fatigué de l'entendre.

REBAUDER (*bô*) v. n. Mar. Virer de bord. (Peu us.)

REBAUDIR (*bô* — du préf. *re*, et de *baudir*) v. a. Flatter les chiens de la voix et du geste, pour les animer, les exciter.

— v. n. Se dit des chiens qui relèvent la queue, ce qui fait juger qu'ils sont sur une piste.



Rebec.

REBEC (*bèk'* — anc. franç. *rebebe*, de l'arabe *rabeb* ou *rebab*. [V. ce mot]) n. m. Sorte d'ancien violon en usage au moyen âge.

— *Sec comme un rebec*, Absolument desséché. ‖ *Visage de rebec*, Figure ridicule, personne à mine ratatinée, à nez crochu, ressemblant à la tête grimaçante sculptée sur la coquille des anciens rebecs.

— Encycl. Le *rebec* était un instrument de musique à cordes et à archet, dérivant du rebab oriental. On l'appelait tantôt *rebec* (masc.), tantôt *rubèbe* (fém.). Il fut longtemps en usage parmi les ménestrels et les jongleurs du moyen âge. Ces espèces de petits violons ne sont connus que par les miniatures; il n'en existe plus un seul aujourd'hui. Les cordes du rebec étaient accordées de quinte en quinte.

REBEC (JOURNÉE DE), nom sous lequel on désigne la retraite de l'armée française en Italie (1524), dans laquelle périt le chevalier Bayard.

RÉBECCA, femme du patriarche Isaac. La *Genèse* en fait mention à plusieurs reprises (ch. XXIV, XXV, XXVI, XXVII). Fille de Bathuel, neveu d'Abraham, elle habitait la Mésopotamie. C'est là qu'Eliézer, envoyé par le patriarche pour chercher une épouse digne de son fils Isaac, la rencontra au bord d'un puits et lui offrit des présents au nom de son maître. Elle le conduisit à la demeure de son père, et, avec la permission de celui-ci, le suivit dans le pays de Chanaan, où, mariée avec Isaac, elle devint la mère d'Esaü et de Jacob. Pressé par la famine, Isaac l'emmena à Gérara, auprès du roi philistin Abimélech, et, pour la protéger contre l'insolence des idolâtres, la fit passer pour sa sœur. Plus tard, quand Isaac fut devenu vieux et aveugle, Rébecca usa de stratagème pour que Jacob reçût, à la faveur d'un déguisement, la bénédiction que le patriarche croyait donner à Esaü. Saint Paul (*Ep. aux Rom.*, IX, 10-13) donne la raison providentielle de cette substitution, par laquelle Dieu voulut affirmer la gratuité de ses dons.

Rébecca et Eliézer, d'après N. Poussin (Louvre).

— Iconogr. La rencontre d'Eliézer et de Rébecca à la fontaine a été représentée par un grand nombre d'artistes. Citons : Poussin (Louvre); Claude Lorrain; Antoine Coypel (au Louvre); Paul Véronèse, au musée de Madrid; Giacinto Gimignani, au palais Pitti; Lucas Giordano, au musée de Dresde; le Guide, au palais Pitti; Al. Magnasco (musée d'Orléans); Schopin; le Tintoret, Eugène Thirion, Decamps, etc. La composition de ce dernier artiste, comme une peinture d'Horace Vernet (1834) sur le même sujet, nous offre des costumes et des types empruntés aux Arabes de l'Algérie.

RÉBECCAITE *ré-bé-ca* — de *Rebecca*, n. pr. n. m. Membre d'une société secrète fondée en Angleterre pour travailler à la suppression des péages.

— Encycl. En 1843 se produisirent, dans le pays de Galles (Angleterre), des troubles suscités par l'augmentation des droits perçus sur tous les chemins. Les instigateurs de ce mouvement s'appuyaient pour justifier leurs revendications sur un passage de la *Genèse*. « Et ils bénirent Rébecca et lui dirent : Que ta postérité occupe la porte même de ceux qui la détestent. » D'où leur nom singulier. Chaque nuit les mécontents se réunissaient et détruisaient les barrières, puis ils disparaissaient. A la tête de chaque bande se trouvait un homme en jupons, représentant Rébecca. Le gouvernement dut reconnaître la légitimité des griefs des rébeccaïtes, et des réformes furent introduites dans la perception d'une taxe devenue insupportable aux petits fermiers et aux laboureurs.

RÉBECQ-ROGNON, ville de Belgique (Brabant, arrond. de Nivelles), sur la Senne ; 3.961 hab. Carrières de porphyre, bonneterie.

RÉBECQUE (CONSTANT de). V. CONSTANT DE RÉBECQUE.

RÉBECTAGE *(bèk' taj')* n. m. Arg. et pop. Pourvoi en cassation. || Réconciliation ; entente. || Médicament. || Aliment, action de manger.

RÉBECTER *(bèk')* v. n. et **SE RÉBECTER**, v. pr. Arg. et pop. Faire un rébectage.

RÉBECTEUR *(bèk')* n. m. Pop. Médecin.

REBEL (François), compositeur français, né et mort à Paris (1701-1775). Fils d'un musicien de talent, Jean-Fercy Rebel, qui fut violoniste à l'Opéra, puis chef d'orchestre de ce théâtre, il entra lui-même à treize ans à cet orchestre, où il trouva pour camarade François Francœur, violoniste comme lui, avec lequel il écrivit tous ses ouvrages. Les deux artistes devinrent ensemble inspecteurs de l'Opéra et dirigèrent ensemble ce théâtre, jusqu'en 1767. Ils y firent représenter en collaboration les ouvrages suivants : *Pyrame et Thisbé* (1726) ; *Tharsis et Zélie* (1728) ; *Pastorale héroïque* (1730), unique ouvrage que Rebel écrivit seul ; *Scanderbeg* (1735) ; *le Ballet de la Paix* (1738) ; *les Augustales* (1744) ; *Zélindor, roi des Sylphes* (1745) ; *la Félicité*, ballet (1745) ; *Ismène*, pastorale (1750) ; *les Génies tutélaires* (1751) ; *le Prince de Noisy* (1760). En 1772, Francœur s'étant retiré de la vie active, Rebel rentra seul à l'Opéra, en qualité d'administrateur général, mais il se démit de cette fonction en 1775.

REBELLATION *(bèl'-la si)* n. f. Action de se rebeller. Vx.

REBELLE *(bèl')* — du lat. *rebellis*, proprem. « qui recommence la guerre » ; de *re*, préf. itératif, et de *bellum*, guerre] adj. qui refuse d'obéir à l'autorité légitime, qui se révolte contre elle : *Fils* REBELLE. *Sujet* REBELLE.

— Se dit aussi des choses : *L'oreille est* REBELLE *aux sons qu'elle n'a pas encore entendus.*

— Fig. Qui résiste à ce que l'on pourrait considérer comme une autorité : *Cœur* REBELLE *à l'amour.*

— Substantiv. Celui qui se révolte contre une autorité : *Ville tombée au pouvoir des* REBELLES.

— Qu'il est difficile de soumettre à ses désirs, à sa volonté : *La langue française est une* REBELLE *qu'il faut dompter.* (Marivaux.)

— Chim. *Métal rebelle*, Métal très peu fusible.

— Litter. *Sujet, Matière rebelle à la poésie*, Sujet, Matière qui on ne peut traiter en vers que difficilement.

— Méd. Qui il est difficile de guérir, qui ne cède point aux remèdes : *Fièvre* REBELLE. *Ulcère* REBELLE.

— Relig. cathol. *Les esprits rebelles*, Les anges révoltés, les démons. *La chair est rebelle à l'esprit*, Les sens se révoltent contre la raison.

REBELLEMENT *(bè-le-man)* n. m. Action de se rebeller. Vieux.

REBELLER *(bèl'-lé)* **(SE)**, v. pr. Devenir rebelle. SE REBELLER *contre les lois, contre le prince.*

RÉBELLION *(bè-li-on)* — du lat. *rebellio*, n. f. Révolte, résistance ouverte aux ordres de l'autorité légitime. *Combattre la* RÉBELLION. *Punir la* RÉBELLION.

— Ensemble des rebelles : *La* RÉBELLION *longtemps retenue, à la fin tout a fait maîtresse.* (Boss.)

— Fig. Révolte, soulèvement intérieur : *La* RÉBELLION *des sens contre la raison.*

— Dr. Action de s'opposer avec violence aux ordres de la justice : *Faire* RÉBELLION *à la justice. Faire* RÉBELLION. *Procès-verbal de* RÉBELLION.

— SYN. **Émeute, insurrection, révolte**, etc. V. EMEUTE.

— Encycl. Dr. Pour que la rébellion constitue une infraction punissable, il faut : 1° qu'il y ait « attaque ou résistance avec violence et voies de fait » ; 2° que cette attaque ou résistance soit dirigée contre « les officiers ministériels, les gardes champêtres ou forestiers, la force publique, les préposés à la perception des taxes et des contributions, les porteurs de contraintes, les préposés des douanes, les séquestres, les officiers ou agents de la police administrative ou judiciaire » ; 3° que les personnes ainsi déterminées agissent « pour l'exécution des lois, des ordres ou ordonnances de l'autorité publique, des mandats de justice ou jugements ».

La rébellion constitue un crime : 1° lorsqu'elle a été commise par plus de vingt personnes, soit armées, soit non armées (dans le premier cas, elle est punie des travaux forcés à temps, dans le deuxième, de la réclusion) ; 2° lorsqu'elle a été commise par une réunion armée de trois personnes et plus, jusqu'à vingt elle est alors punie de la réclusion. En toutes autres circonstances, la rébellion est un simple délit, puni correctionnellement.

L'article 219 du Code pénal assimile aux réunions de rebelles les émeutes qui peuvent éclater dans les ateliers publics, les hospices ou les prisons.

RÉBELLIONNAIRE *(bè-li-o-nèr')* n. m. Celui qui fait acte de rébellion.

RÉBELLIONNER *(bè-li-o-né)* **(SE)**, v. pr. Faire rébellion.

RÉBÉNACQ, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 18 kilom. d'Oloron, sur le Neez ; 810 hab. Carrière de marbre ; plâtre. Sources minérales.

REBÉNIR v. a. Bénir une seconde fois. RE BÉNIR *une église profanée.*

Rebeni, ie ou *Rebenit, ite* part. pass. *Église* REBÉNIR ou REBÉNITE.

REBÉQUER *(bé-ké* — du préf. *re*, et de *bec*) v. n. Répondre avec hauteur à une personne à qui l'on doit du respect.

Se rebequer, v. pr. Même sens.

Pop. Se rebiffer. Se rebeller. Se révolter.

REBER (Napoléon-Henri), compositeur français, né à Mulhouse en 1807, mort à Paris en 1880. Élève du Conservatoire de Paris, il se fit bientôt connaître par de nombreux instrumentales symphonies, quatuors, etc., d'une forme très châtiée, et par des mélodies vocales d'un très grand style. Il donna ensuite, avec Bénoist, la musique d'un ballet en trois actes, *le Diable à quatre* (1840), puis plusieurs ouvrages à l'Opéra-Comique : *la Nuit de Noël* (1848) ; *le Père Gaillard* (1852), dont le succès fut éclatant ; *les Papillotes de M. Benoist* (1853), et *les Dames capitaines* (1857). Ces ouvrages se distinguaient par la pureté de leur style et par une sorte de sentiment un peu archaïque, qui leur donnait une véritable originalité. Nommé, en 1851, professeur d'harmonie au Conservatoire, il devint, en 1862, professeur de composition. En 1853, à la mort d'Onslow, il fut élu membre de la section de musique de l'Académie des beaux-arts.

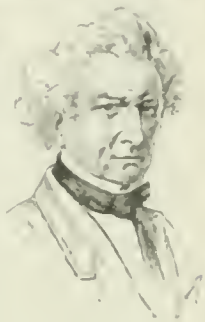

Reber.

Les compositions de Reber en dehors du théâtre sont nombreuses. Elles comprennent : *Rolland*, scènes lyriques ; quatre symphonies ; une suite de morceaux pour orchestre, de charmantes mélodies vocales, etc.

REBERCER *(ber'-sé.* — Prend une cédille sous le *c* devant *a* ou *o* : *Il relerça, Nous relerçons*) v. n. Bercer de nouveau.

Se rebercer, v. pr. Être rebercé.

REBIFFE n. f. Arg. Révolte. || Récidive. *Faire de la rebiffe*, Se rebiffer. || *A la rebiffe*, A la rescousse.

REBIFFER *(bi-fé)* v. a. Relever en haut, retrousser : REBIFFER *le nez de quelqu'un d'un coup de poing.* Fig. Rabrouer.

— v. n. Pop. Regimber, refuser d'une manière disgracieuse. || Récidiver, Recommencer.

Se rebiffer, v. pr. Se révolter, se refuser à quelque chose.

RÉBIITE n. f. Mesure de capacité, usitée pour les liquides chez les Hébreux et les Égyptiens, qui valait d'abord 0lit,063, puis 0lit,122.

REBINAGE *(naj')* n. m. Action de rebiner ; son résultat : *Le* REBINAGE *de la vigne s'exécute en mai ou juin, au moment de l'ébourgeonnement.*

REBINER v. a. Opérer un second ou un troisième binage.

REBIS *(biss)* n. m. Hermét. Se dit des composés et, en général, de tout ce qui a une double propriété.

REBLANCHIR v. a. Blanchir de nouveau : REBLANCHIR *les murs d'une maison.*

— v. n. Redevenir blanc.

Se reblanchir, v. pr. Être reblanchi. || Pop. Mettre du linge blanc, faire sa toilette.

REBLANDIR v. n. Féod. Se dit du vassal qui fait, dans certains cas, une démarche respectueuse auprès de son seigneur. V. REBLANDISSEMENT.

— v. a. Amadouer, flatter. [Vx.]

REBLANDISSEMENT *(di-se-man)* n. m. Féod. Action de reblandir.

— Encycl. On appelait ainsi une réclamation respectueuse, faite dans certains cas par un vassal : c'est ainsi que, quarante jours après avoir donné l'aveu à son seigneur, il pouvait « retourner par devers ledit seigneur féodal, le reblandir et savoir s'il veut débattre ledit aveu et dénombrement », c'est-à-dire lui demander respectueusement s'il y a des blâmes à fournir contre l'aveu.

REBLE n. m. Nom vulgaire du GRATERON.

REBLESSER v. a. Blesser de nouveau.

REBLOCHON n. m. Fromage gras, fabriqué dans la Savoie. || On dit aussi RE BROCHON, et REBLECHON.

REBOIRE v. a. Boire de nouveau. || Reprendre des habitudes d'ivrognerie après les avoir quittées.

— En T. de techn., S'humecter, en parlant du grain que le brasseur fait germer.

REBOISEMENT *(man)* n. m. Sylvic. Action de reboiser.

— Encycl. Le *reboisement* est avantageux pour mettre en valeur les terrains inutilisés par l'agriculture, c'est en outre un excellent moyen de modifier le régime des eaux d'une région et d'en améliorer le climat.

En montagne, la nécessité du reboisement est un fait acquis : la puissante couverture végétale qui en résulte divise les eaux provenant des pluies ou de la fonte des neiges, ralentit leur écoulement, empêche la formation des ravins et des torrents. Ces derniers sont même mis à sec ou tout au moins diminués de beaucoup et les cours d'eau ne recevant plus, à certaines époques de l'année, d'énormes masses d'eau, prennent un cours plus régulier.

Le reboisement des montagnes nécessite, avant les travaux ordinaires de plantation et de semis, un certain nombre d'ouvrages préparatoires qui consistent : à ralentir par des barrages la vitesse d'écoulement des torrents, à s'opposer par cela même à l'affouillement longitudinal et latéral, à maintenir les terres instables par des *clayonnages* et à donner au sol, au moyen de plantes herbacées vigoureuses, la consistance qui lui fait défaut.

— Législ. Un certain nombre de lois, de décrets et d'arrêtés favorisent le reboisement ou même le rendent obligatoire dans certains cas. Les travaux de Fabre en 1797 et de Surrel en 1841 avaient indiqué la nécessité absolue de reboiser (déc. du 4 thermidor an XIII, du 16 sept. 1806) ; ce fut l'objet des lois du 28 juill. 1860 et du 8 juin 1864, dont les résultats furent malheureusement insignifiants et motivèrent la loi nouvelle du 4 avril 1882, venue pour les compléter. En vertu de cette loi, l'utilité publique des travaux de reboisement est déclarée par une loi qui fixe le périmètre des terrains à restaurer. L'État doit acquérir les terrains à l'amiable ou par expropriation s'il exécute les travaux ; les propriétaires, particuliers, communes ou établissements publics, peuvent, en vertu d'une entente [illegible] exécuter [illegible] travaux [illegible]

REBOISER [illegible] Reparer [illegible]

Se reboiser, v. pr. Être reboisé.

REBOND [illegible] Action de rebondir. *Les [illegible] d'une [illegible] Dans le [illegible] Il a eu un* REBOND.

— Jeux. A la paume. Se dit [illegible] après avoir touché le mur [illegible] elle la touche [illegible]

— n. m. Nom [illegible] célèbre le [illegible] Fête [illegible]

REBONDI, IE *(ré-bon-di)* [illegible] Arrondi. *Jeune [illegible]*

— n. f. Se dit des coups [illegible] après l'avoir soumise à [illegible]

REBONDIR du préf. *re*, et de *bondir* v. [illegible] plusieurs bonds : *Une balle, en [illegible]*

— Fig. *Il était un homme [illegible] au-dessus des révolutions.* Balz.

— Théâtr. Se relever d'une chute, en parlant d'une pièce.

REBONDISSANT *(di-san, ante* adj. Qui a la propriété de rebondir, de faire plusieurs bonds.

— En T. de mét., Se dit du pouls dicrote.

REBONDISSEMENT *(di-se-man)* n. m. Mouvement d'un corps qui rebondit.

REBONDONNER *(do-né)* v. a. Bondonner de nouveau. RE BONDONNER *un tonneau.*

REBORD *(bor')* — subst. verb. de *reborder*, n. m. Bord élevé et le plus souvent ajouté, rapporté : *Le* REBORD *d'une table, d'une fenêtre.* || Bord naturel d'une chose qui a de la profondeur : *Le* REBORD *d'un fossé.* || Bord rejeté, renversé : *Le* REBORD *d'un vase.*

— En T. de serrur., Le côté d'une serrure à travers lequel passe le pêne. Le côté d'un cadenas que traverse l'anse.

REBORDÉ, ÉE rad. *reborder* adj. Zool. Qui présente une bordure déterminée, un rebord net : *Carabe* REBORDÉ *extérieurement.*

REBORDER du préf. *re*, et de *border* v. a. Mettre un nouveau bord : RE BORDER *une robe, un gilet, des battines.*

Reborde, ée part. pass. du v. Reborder.

— *Oreille rebordée*, Forme particulière de l'oreille externe, où le rebord est très prononcé.

REBORNER v. a. Poser de nouvelles bornes.

REBOTTAGE *(bo-taj')* n. m. Arboric. Action de rebotter un arbre. || Se dit quelquefois, mais à tort, comme syn. de RECEPAGE.

REBOTTER *(bo-té)* v. a. Botter de nouveau.

— Arboric. Greffer de nouveau, sur un jet latéral, un arbre dont la greffe en fente ou à œil poussant n'a pas réussi.

Se rebotter, v. pr. Remettre ses bottes.

REBOUCHAGE *(ch')* — rad. *reboucher* n. m. Action de boucher avec du mastic les inégalités d'une surface trop rugueuse pour recevoir une couche de peinture.

REBOUCHEMENT *(man)* n. m. Action de reboucher quelque chose, résultat de cette action.

REBOUCHER v. a. Boucher de nouveau : REBOUCHER *des bouteilles éventées.*

— Fig. et fam. *Reboucher des trous.* Payer des dettes. *Mon argent a servi à* REBOUCHER *d'assez bons* TROUS. Mol.

Se reboucher, v. pr. Se boucher de nouveau.

REBOUCHER orig. douteuse, v. a. Émousser : *Son esprit sera la cuirasse qui* REBOUCHERA *tous les traits.* J.-J. Rouss. [Inus.]

REBOUCLAGE *(kla')* — rad. *reboucler*) n. m. Défaut de confection dans la tension des fils de chaîne ou de trame.

REBOUCLER v. a. Boucler de nouveau.

REBOUIL *(bou-il* [*ll* mll.], v. n. Bouillir de nouveau : *Vin qui bouillit* REBOUIT.

— v. a. Faire bouillir de nouveau : REBOUILLIR *de l'eau.*

REBOUISAGE *(za)* n. m. Action de rebouiser ; son résultat.

REBOUISER du préf. *re*, et de *bouis* v. a. Chapel. Nettoyer et lustrer un chapeau. Expression des XVIIe et XVIIIe siècles.

— Cordonn. Réparer de vieux souliers en y adaptant une semelle préalablement passée au *bouis* ou *buis*.

— Arg. Tuer. || Regarder, remarquer.

REBOUISEUR n. m. Celui qui rebouise.

REBOUL (Jean), poète français, dit le **Boulanger de Nîmes**, né et mort dans cette ville (1796-1864). Fils d'un serrurier, il entra après quelques études chez un avoué, mais fut obligé de choisir un métier pour venir en aide à sa mère, restée veuve avec quatre enfants. Il se fit boulanger. Ce fut près le four qu'il se livra à la poésie. Il composa d'abord des chansons satiriques, où la gaieté anacréontique contraste avec la grâce mélancolique de ses productions postérieures. Il ne fait pas chercher dans ses œuvres l'originalité si fortement accusée chez les poètes du peuple, mais on y trouve un sentiment vrai de la nature et des détails intéressants, parfois naïfs et pleins de charme. Son chef-d'œuvre, *l'Année*, et *l'Ange*, parut en 1836 dans la *Quotidienne*. En 1840, Lamartine adressa à Jean Reboul une [illegible] de ses *Harmonies*, [illegible] Gresse dans l'obscurité, et lui fit une visite à Nîmes. Alexandre Dumas père alla aussi le voir et raconta au public son voyage. Désormais célèbre, Reboul fit paraître en 1843, le premier recueil de ses *Poésies*, qui eut un [illegible] dense

REBOULIE [illegible]

REBOURGEONNER [illegible]

REBOURS [illegible]

REBOURSE [illegible]

REBOURSER [illegible]

REBOURSOIR [illegible]

REBOUSSE [illegible]

REBOUTEMENT [illegible]

REBOUTER [illegible]

REBOUTERIE [illegible]

REBOUTEUR, EUSE [illegible]

REBOUTONNER *re-bou* v. a. Boutonner de nouveau.

REBRAQUER [illegible]

REBRAS — subst. verb. de *rebraser*. n. m. Mod. Synonyme autrefois pour Rebord, repli. || Parement, revers d'un habit. || *Pourpoint à double rebras*, Pourpoint qui avait deux paires de manches, dont une pendait par derrière. || *Manteau à rebras*, Espèce de manteau que l'on replaçait sur le bras et qui était fort ample. || Doublure ou envers d'un vêtement. || Partie de la peau du gant qui doit s'étendre sur le bras.

— Fig. *Donner un rebras d'habit à quelqu'un*, Donner un soufflet de toute sa force. (Fig. Catholique, mais modéré. Se disait de ceux qui tenaient pour la religion romaine sans fanatisme.)

REBRASEMENT [illegible]

REBRASER v. a. Braser de nouveau [illegible]

REBRASSÉ, ÉE [illegible]

REBRASSER *bra-sé* [illegible]

REBRÉCHIEN, [illegible]

REBREUVES [illegible]

REBRICHE [illegible]

REBRICHER [illegible]

REBRIDER v. a. Brider de nouveau.

REBRISER v. a. [illegible]

REBROCHER v. a. [illegible]

REBRODER [illegible]

REBROUILLER *brou-llé* [illegible] v. a. Brouiller de nouveau. [illegible] || Fig. Remettre en mésintelligence : *Ces nouvelles rebrouillent les deux amis.* || Remettre le grain mal au-dessus pour [illegible]

Se rebrouiller, v. pr. Se brouiller de nouveau. || S'embrouiller davantage.

REBROUSSANT *brou-san*, **ANTE** adj. Qui produit un [illegible] mouvement. *Action* REBROUSSANTE.

REBROUSSE n. f. Syn. de REBROUSSOIR.

REBROUSSEMENT *brou-se-man* n. m. Action de rebrousser ; résultat de cette action.

— Mathém. Changement de direction d'une courbe, dont [illegible] revient en sens contraire de l'autre, tangentiellement à celle-ci : *Point de rebroussement*, Point où deux branches d'une courbe viennent se réunir de manière à avoir en ce point la même tangente. *Arête de rebroussement ou surface développable*, Courbe formée par les points d'intersection des génératrices rectilignes consécutives de la surface.

— Encycl. Mathém. Le *rebroussement* d'une courbe est un retroussement ordinaire, ou *kératoïde*, lorsque ses deux branches de la courbe sont situées de part et d'autre de la tangente commune, au point de rebroussement ; il est *de 1re espèce* lorsqu'au contraire les deux branches de la courbe sont situées du même côté de la tangente commune.

Le point de rebroussement est un point multiple ; ses coordonnées satisfont, par suite, aux conditions :

$$(1)\quad \frac{df}{dx} = 0 \qquad (2)\quad \frac{df}{dy} = 0.$$

Ils satisfont, de plus, à la relation :

$$\left(\frac{d^2f}{dx\,dy}\right)^2 - \frac{d^2f}{dx^2}\,\frac{d^2f}{dy^2} = 0.$$

REBROUSSE-POIL (A), loc. adv. Dans le sens opposé à la direction des poils : *Brosser un chapeau* A REBROUSSE-POIL.

— Fig. A contresens : *Prendre une affaire* À REBROUSSE-POIL.

REBROUSSER *brou-sé* — corrupt. de *rebourser*, qui s'est dit anciennement, et qui venait de *rebours*, v. a. Relever à contre-poil, en un sens contraire à la direction naturelle : REBROUSSER *ses cheveux*.

— Reprendre, parcourir de nouveau en sens contraire : REBROUSSER *chemin*.

— v. n. Revenir sur ses pas, parcourir en sens contraire le chemin déjà parcouru : *La tempête nous contraignit à* REBROUSSER.

— Se dit d'un tranchant qui est repoussé par un corps résistant.

— Fig. Reculer, se développer en sens contraire : *Faire* REBROUSSER *la civilisation*.

— Bot. Se dit des folioles d'une feuille composée, lorsque, pendant le sommeil de la plante, elles s'imbriquent en sens inverse, c'est-à-dire en se dirigeant vers la base du pétiole. || Se dit de la radicule, quand elle se courbe, en portant sa pointe dans une direction qui s'éloigne du hile.

— Techn. *Rebrousser les poils*, Passer la marguerite ou la paumelle sur la fleur, ce qui abat le grain et rend la peau plus douce. || *Rebrousser le drap*, Relever à rebours les poils ou duvet du drap. || On dit aussi REBOURSER.

Se rebrousser, v. pr. Être, devenir rebroussé : *Sa moustache* SE REBROUSSAIT *crânement*.

REBROUSSETTE n. f. Techn. V. REBROUSSOIR.

REBROUSSOIR *brou-soir*) n. m. Sorte de peigne ou brosse métallique servant à relever à rebours le poil du drap. Syn. REBOURSOIR, et REBROUSSETTE.

REBROYER (se conjugue comme *broyer*) v. a. Broyer de nouveau.

REBRÛLER v. a. Brûler une seconde fois.

— Techn. Distiller une seconde fois.

REBRUNIR v. a. Brunir une seconde fois.

— v. n. Redevenir brun : *Teint qui* REBRUNIT.

REBUFFADE *bu-fa'* n. f. Refus dur et méprisant : *Essuyer des* REBUFFADES.

REBUFFER *bu-fé* — de *rebuffe*, qui se disait pour *rebuffade*, et qui vient de l'ital. *rabbuffo*, formé du préf. *ra*, et de *buffo*, bouffée) v. a. Repousser durement. Vx mot.

REBUFFI Pierre, jurisconsulte français, né à Montpellier en 1487, mort à Paris en 1557. Il enseigna le droit à Toulouse, dans sa ville natale, à Cahors, à Poitiers, à Paris, et reçut la prêtrise à l'âge de soixante ans (1547). Ses *Œuvres* forment cinq volumes in-folio (1586).

REBULET *le* n. m. En Normandie, Mélange de farine de mauvaise qualité et de son, qu'on donne aux cochons.

RÉBUS *bus* — on disait autrefois *rebus de Picardie*. Pour l'étymol., v. la partie encycl.) n. m. Jeu d'esprit qui consiste à exprimer des mots ou des phrases par des figures d'objets dont les noms offrent à l'oreille une ressemblance avec les mots ou les phrases qu'on veut exprimer : *Les armoiries sont parfois de plus d'un* RÉBUS. Trév.

— Par ext. Équivoque, mot pris dans un autre sens que celui qui lui est naturel : *Un* REBUS *de mauvais goût*.

Loc. *Parler rebus*, S'exprimer d'une manière énigmatique, incompréhensible ; écrire obscurément.

— Encycl. Certains *rebus*, d'une simplicité extrême, sont composés uniquement de mots ou de lettres, et le sens se trouve en tenant compte de la place des mots, de la grandeur et de la forme des caractères :

Par vent venir
Un vient d'un,

ce qui signifie : « Un soupir vient souvent d'un souvenir. »

Ceux dont l'usage est le plus fréquent sont un peu plus compliqués. On y remplace quelques syllabes par des lettres, des chiffres, ou par de petits dessins dont l'objet rappelle ces syllabes et qui en représentent, pour ainsi dire, le son.

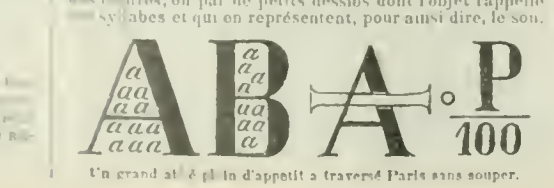

Un grand at[illegible]é plein d'appetit a traversé Paris sans souper.



Pauvrete o'est pas vice.

On s'accorde à voir dans le mot « rébus » l'ablatif pluriel du substantif latin *res* (chose). Les jeunes gens de la basoche, en Picardie, avaient coutume de lancer, en temps de carnaval, des libelles qui dissimulaient les indiscrétions les plus scandaleuses sous des formules et des emblèmes énigmatiques. Ces libelles étaient intitulés : *De rebus quæ geruntur*. On dit ensuite un *de rebus* et, plus tard, un *rebus*, pour indiquer un livre, une épigramme, une phrase où se trouvaient des allusions, des équivoques. Tabourot des Accords a reproduit un grand nombre de rebus picards dans ses *Bigarrures* (1572).

Le rébus devint une manie, un engouement dans la première partie du XVIe siècle ; il a été d'un usage fréquent dans les armoiries. On l'a de même souvent employé dans les marques de librairie et sur les enseignes.

REBUS (IN) *in'-ré-buss* — mots lat. qui signif. *en choses*, loc. adj. S'est dit des écritures dans lesquelles on exprime par des figures les choses qu'on veut dire, et qui s'appellent aujourd'hui ÉCRITURES HIÉROGLYPHIQUES.

REBUT *bu*) n. m. Action de rebuter, refus rude et méprisant : *N'essuyer que des* REBUTS.

— Objet rebuté, repoussé avec dédain : *Vous n'avez que le* REBUT *d'un tel.* || Objet qu'on dédaigne, auquel on n'attribue aucune valeur : *Débarrassez-vous de tous* vos REBUTS.

— *De rebut*, De nulle valeur ou de valeur presque nulle. || *Marchandises de rebut*, Marchandises de qualité inférieure qu'on vend à vil prix ou qu'on retourne au fournisseur. || *Au rebut*, De côté, comme étant de nulle valeur : *Mettre quelque chose* AU REBUT.

— Admin. Nom donné, dans l'administration des postes, aux envois dont on n'a pu trouver les destinataires : *Les* REBUTS *sont détruits après un certain temps*.

— Agric. Herbes dédaignées par les bœufs au pâturage, et qu'on fauche pour les leur donner pendant l'hiver.

REBUTAGE *taj'* — de *rebut*) n. m. Service chargé de vérifier, avant l'embarquement, les morues préparées, et de rejeter celles qui ne seraient pas en bon état.

REBUTANT *tan*), **ANTE** adj. Qui rebute, qui est propre à rebuter : *Travail* REBUTANT. || Choquant, qui repousse, déplaît : *Air* REBUTANT. *Accueil* REBUTANT.

REBUTE n. f. Digue, batardeau, dans le midi de la France. || Batardeau construit pour régulariser le cours d'un ruisseau.

REBUTEMENT *man*) n. m. Action de rebuter.

REBUTER (du préf. *re*, et de *buter*) v. a. Repousser quelqu'un, rejeter quelque chose avec dureté, avec rudesse, avec dédain : REBUTER *les offres de quelqu'un*.

— Décourager, dégoûter, lasser : *Ne vous laissez pas* REBUTER *par les obstacles.* || Absolum. : *Le fat* REBUTE. (La Bruy.)

Rebuté, ée part. pass. du v. Rebuter.

— Fauconn. *Oiseau rebuté*, Oiseau qui a perdu son courage et qui ne veut plus voler.

Se rebuter, v. pr. Se laisser aller au découragement, au dégoût : *Les hommes* SE REBUTENT *facilement*.

REBUTEUR n. m. Employé chargé de vérifier les morues avant l'embarquement.

REBUTTAGE *bu-taj'* — du préf. *re*, et de *butter*) n. m. Sortie de la flamme par la porte du four à chaux, par suite d'un empilement défectueux des pierres à l'intérieur.

REBY n. m. Variété de cépage noir, cultivée dans la Savoie.

RÉCABITE n. m. Membre d'une secte dont il est parlé dans l'Ancien Testament et qui tirait son nom de Récab, père de Jonadab, son fondateur.

Encycl. Les *récabites*, étrangers à la race juive, vivaient cependant en bons termes avec elle. Nomades, ils habitaient probablement les parties désertes du pays de Juda. Emmenés en exil par les Chaldéens, après la prise de Jérusalem, les récabites s'établirent, à leur retour, dans la ville de Jabès, au delà du Jourdain.

RECACHER v. a. Cacher de nouveau.
Se recacher, v. pr. Se cacher de nouveau.

RECACHETER (double le *t* devant une syllabe muette. *Je recachette. Ils recachettent*) v. a. Cacheter de nouveau.

RECADENASSER *na-sé*) v. a. Cadenasser de nouveau.

RECALCINER *si* v. a. Calciner de nouveau.

RÉCALCITRANCE *si-tronss*) n. f. Etat de celui qui récalcitre.

RÉCALCITRANT *si-tron*), **ANTE** adj. Qui résiste avec humeur, avec opiniâtreté.

Substantiv. Personne récalcitrante : *Les intendants furent armés du droit d'emprisonner les* RÉCALCITRANTS. A. de Tocqueville.

SYN. Récalcitrant, rétif, revêche.

RÉCALCITRER *si* — lat. *recalcitrare* ; de *re*, en arrière, et *calx, calcis*, talon) v. n. Regimber, en parlant du cheval : *Ce cheval ne fait que* RÉCALCITRER. (Peu us.)

— Fig. Résister avec opiniâtreté : RECALCITRER *avant de se plier au joug*.

RECALCULER v. a. Calculer de nouveau.

RECALER v. a. Caler de nouveau : RECALER *un meuble*.

— Pop. Refuser à un examen : RECALER *un candidat*. || Remettre en fonds : *Un héritage vous* RECALE.

— Mar. Recommencer la manœuvre de caler un mât. — Techn. Dresser et fixer un joint quelconque. *Polir le bois avec la calope. Boîte à recaler.* Sorte de boîte dans laquelle, au moyen d'une vis en bois terminée à sa partie antérieure par une cale de même matière, il est possible de maintenir des bois que l'on veut tailler d'onglet, en coupe droite ou en taussse coupe.



Boîte à recaler.

Se recaler, v. pr. Être recalé, calé de nouveau.

RÉCALESCENCE *less-sanss* — du préf. *re*, et du lat. *calescere*, s'échauffer v. f. Physiq. Relèvement soudain et ponctuel de la température pendant le refroidissement.

— Encycl. Le phénomène de la *recalescence* se rattache aux changements d'états allotropiques. Selon toute vraisemblance, par suite d'une sorte de frottement intérieur, le métal descend au-dessous de la température à laquelle doit se produire normalement la transformation allotropique; puis cette transformation se produit tout à coup en dégageant beaucoup de chaleur, comme se produit la cristallisation d'un liquide surfondu ou d'une dissolution sursaturée.

RECALFATAGE (*taj*) n. m. Action de recalfater un navire.

RECALFATER v. a. Mar. Calfater de nouveau.

RECALFEUTRER v. a. Calfeutrer de nouveau.

RECALIBREUR n. m. Chass. Instrument au moyen duquel on redonne aux douilles dilatées le calibre exact du fusil ou de l'arme dont on se sert.

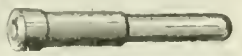

Recalibreur.

RECALOIR n. m. Morceau de bois ravalé dans une partie de sa longueur, de telle sorte que l'extrémité du ravalement est terminée en portion de cercle.

RÉCAMER (de l'ital. *ricamare*, broder) v. a. Archéol. Orner de recamures. Récamer *un brocart*.

RÉCAMIER Joseph-Claude-Anthelme), médecin français, cousin du banquier Recamier, né à Rochefort (Aunis) 1774, mort à Paris en 1852. Il fut reçu docteur en 1799 et nommé médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu en 1806. Lancé dès son début dans une certaine fraction de l'aristocratie impériale, il se jeta dans la Restauration et embrassa les idées ultramontaines. Nommé professeur au Collège de France et à la Faculté, il refusa, après la révolution de Juillet, de prêter le serment à la nouvelle monarchie. Il a vulgarisé en France l'usage du spéculum. Fécond en ressources, audacieux et souvent heureux, il eut de son vivant une grande réputation, mais il n'a rien laissé de durable.

RÉCAMIER (Jeanne-Françoise-Julie-Adélaïde Bernard, dame), née à Lyon en 1777, morte à Paris en 1849. Son père, banquier à Lyon, fut établi à Paris en 1781, avec une haute position dans les finances de la ville, par la protection du ministre Calonne. Il fit élever sa fille à Villefranche, puis à Lyon, dans le couvent de la Déserte. A partir de l'âge de quinze ans, elle vécut à Paris, rue des



Mme Récamier, d'après David (Louvre).

Saints-Pères, dans l'hôtel où son père recevait luxueusement hommes politiques, écrivains et financiers. Parmi ces derniers, elle choisit, pour faire de lui son mari (1793), le banquier Récamier, beaucoup plus âgé qu'elle, et qui la sous-téra, paraît-il, comme « une enfant » plutôt que comme son épouse. En 1798, son mari ayant acheté l'hôtel Necker, elle fit la connaissance de Mme de Staël, qui la dépeignit dans *Corinne* avec une ardente sympathie. Ce fut surtout à cette époque (consulat) qu'elle attira autour d'elle un groupe, toujours plus nombreux, d'adorateurs et d'admirateurs : Adrien et Matthieu de Montmorency, Lucien Bonaparte, Moreau, Bernadotte, qui obtint de Bonaparte la grâce du banquier Bernard, devenu directeur des postes, et compromis dans une affaire politique. Elle avait un art très délicat de décourager les passions qu'elle provoquait, sans jamais les rebuter. Fouché voulut mettre cette puissance au service de son maître et essaya de faire de Mme Récamier une dame d'honneur de la maison impériale; elle s'y refusa et fut ainsi amenée à passer dans l'opposition, moins par ses idées personnelles que par l'influence de ses amis. Son mari ayant subi de grands revers de fortune, elle se réfugia à Coppet, chez Mme de Staël. Elle y vit le prince Auguste de Prusse, le neveu du grand Frédéric, dont elle eut vite fait la conquête; elle songea alors à un divorce, auquel son mari consentait volontiers, mais qui, traînant, n'aboutit jamais. Exilée par ordre de l'Empereur à plus de quarante lieues de Paris, elle se fixe dans la famille de son mari, à Lyon, où elle soumet à elle le doux Ballanche, comme naguère elle avait soumis le jeune Ampère. En 1813, elle entreprend un voyage en Italie; à Rome, elle connaît Canova, et à Naples elle reçoit un accueil empressé de la part du roi Joachim Murat et de la reine Caroline. En 1814-1815 se développe la grande intimité de Mme Récamier avec Benjamin Constant. Dans les premières années de la Restauration, Récamier éprouva pour la seconde fois de grandes pertes d'argent, alors, en 1819, Mme Récamier se retira à l'Abbaye-aux-Bois. Elle y fit de plus en plus avec Chateaubriand, qui habitait à l'Abbaye-aux-Bois comme le centre et le dieu du lieu. Aigri, despotique, quoiqu'il eût une grande affection pour son amie, Chateaubriand la fit parfois souffrir au point qu'en 1821 elle se sauva à Rome, d'où elle finit pourtant par revenir. Des lors, ils consolèrent réciproquement leur vieillesse désabusée, entourés d'un cercle nombreux d'admirateurs et d'amis. En 1849, elle avait refusé d'épouser Chateaubriand. Aveugle, atteinte d'une attaque de choléra, elle le suivit bientôt dans la tombe. — Mme Récamier a souvent inspiré les artistes de son temps. Nous citerons, outre le fameux portrait de David (Louvre, qui n'est malheureusement qu'une ébauche, un portrait de Gérard, un médaillon en bronze de David d'Angers, etc., elle a servi de modèle au buste de *Béatrix*, de Canova.

Récamier (Souvenirs et correspondance, tirés des papiers de Mme), Paris, 1872, et **Madame Recamier, les amis de sa jeunesse et sa correspondance intime**, par l'auteur des *Souvenirs de Mme Récamier*, Paris, 1872. Mme Récamier n'avait jamais été une femme de lettres; causeuse remarquable, merveilleusement apte à comprendre et même à deviner, elle s'était contentée de cette gloire. Aussi avait-elle ordonné qu'après sa mort tous ses papiers fussent brûlés sans exception. L'ordre ne fut pas exécuté, ou il ne le fut que partiellement. C'est ce qui a permis d'écrire les deux ouvrages ci-dessus indiqués, dont le titre marque exactement le contenu. Ils sont l'œuvre de Mme Lenormand, nièce et fille adoptive de Mme Récamier. C'est assez dire qu'il ne faut les consulter qu'avec réserve. Ils contiennent au reste des documents curieux, notamment des lettres de celui qui allait être Napoléon III, une lettre de Victor Hugo, etc.

RECAMIONNAGE (*o-naj*) n. m. Renvoi, retour par camionnage de colis qui avaient été expédiés par camionnage.

RECAMPER (*kan*) v. n. Camper de nouveau.

RÉCAMURE rad. *récamer* n. f. Archéol. Broderie en relief sur un brocart, une soierie historiée. Les récamures du XVIe au XVIIIe s.] étaient des ornements faits au métier sur le tissu lui-même en rajoutant des fils croisés de soie ou d'argent.

Recanati, ville d'Italie (Marches [prov. de Macerata]; 4.310 hab. Intéressante cathédrale. Patrie du poète Léopardi. A 10 kilom., sur le bord de l'Adriatique, est *Porto Recanati*, le chef-lieu de la commune (qui a 20.000 hab.).

RÉCAPITULATEUR, TRICE n. Personne qui récapitule, qui fait une récapitulation.

RÉCAPITULATIF, IVE adj. Qui sert à récapituler : *Énumération* Récapitulative.

RÉCAPITULATION *si-on* — rad. *récapitulatif* n. f. Répétition sommaire, résumé de ce qui a déjà été dit ou écrit : *La* Récapitulation *de tous les arguments.*

— Rhétor. Partie de la péroraison qui consiste dans l'énumération précise des principaux points du discours.

— Encycl. Biol. *Récapitulation ontogénétique*. C'est la grande loi biogénétique de Fr. Muller, exprimée par E. Haeckel, sous cette forme saisissante : l'ontogénie ou développement embryonnaire de l'individu est la récapitulation brève et rapide de la phylogénie ou développement paléontologique de l'espèce. V. ontogenèse.

RÉCAPITULER lat. *recapitulare*, proprem. « revenir sur les points principaux »; de *re*, en arrière, et *capitulum*, point principal (de *caput, itis*, tête) v. a. Résumer, redire sommairement.

RECAPTURER v. a. Capturer de nouveau.

RECARBONISATION *za-si*) n. f. Action de restituer du carbone à l'acier, quand il en a perdu.

RECARBONISER (du préf. *re*, et de *carbone*) v. a. Restituer du carbone : Recarboniser *l'acier*.

RECARBURER v. a. Carburer de nouveau : Recarburer *l'acier*.

RECARDER v. a. Carder de nouveau.

RÉCAREDE, roi des Wisigoths, né en 516, mort à Tolède en 601. Il succéda, en 586, à son père Léovigild. Il prohiba l'arianisme et chercha à s'attacher ses sujets romains en prenant leurs modes, en faisant du latin la langue officielle de l'État et de l'Église. Au dehors, il traita avec l'Empire d'Orient, repoussa une invasion des Vascons et reconquit Carcassonne.

RECARRELAGE (*ka-re-laj*) n. m. Raccommodage de vieux souliers.

RECARRELER (*ka-re*. — Se conjugue comme *carreler*) v. a. Carreler de nouveau : Recarreler *une pièce*.

— Ressemeler : Recarreler *des souliers*.

RECARRELEUR (*ka-re*) n. m. Ressemeleur : Recarreleur *de souliers*.

RECARRELURE (*ka-re*) n. f. Pop. Ripaille, repas abondant.

RECARRER [*ka-ré*] (SE), v. pr. Pop. Se redresser, se donner de l'importance.

RECASSER (*ka-se*) v. a. Casser de nouveau.

— Agric. *Recasser une terre*, Lui donner un nouveau labour, après qu'elle a porté du blé.

— Techn. *Recasser une peau*, La tremper dans l'eau, puis, après l'avoir étendue sur le chevalet, passer dessus un couteau à tranchant rond, pour détruire sa roideur en vue de recevoir les manipulations postérieures.

RECASSIS (*ka-si*) n. m. Agric. Terre qui a été recassée.

RECATHOLICISER *si*— du préf. *re*, et de *catholiciser* v. a. Faire revenir au catholicisme.

RECAUSER (*kô*) v. n. Causer, converser de nouveau : *Nous en* Recauserons.

RECAVER (SE), v. pr. Jeux. Reformer sa cave, c'est-à-dire mettre d'autre argent sur le tapis, quand on a perdu tout celui qu'on y avait mis au début de la partie.

Recco, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes], sur le bord de la mer; 5.150 hab. Commerce de fruits et d'huiles. Aux environs, couvent de la Cervara, où fut enfermé François Ier (1525).

RÉCÉANT *sé-an*, ANTE [pour *reséant*; du lat. *residere*] adj. Dr. cout. Résident, domicilié.

— n. m. Feud. Vassal qui était obligé à résidence.

RECÉDER v. a. Céder à [illegible] ce [illegible] avec [illegible] Céder à [illegible] qu'on [illegible] autre [illegible] Jurisp.

RECEIT [illegible] Dr. cout. [illegible] gé à [illegible] Recéleur.

RECEL [illegible] v. a. [illegible] n. m. Fait de tenir ou de cacher, [illegible] volontairement [illegible] effets frauduleusement [illegible] ou de [illegible] retira to à [illegible] Jurisp. [illegible]

— Encycl. I. *Droit civil*. [illegible] a reçu [illegible] la [illegible] ce [illegible] appropriation [illegible] cette, des objets [illegible] ant [illegible] sont d'une connaissance au partage de [illegible] à [illegible] concourir. V. divert [illegible] I.

II. *Droit pénal*.

1° Toute [illegible] personne [illegible] a reçu [illegible] en partie, des choses [illegible] [illegible] l'article du crime ou du [illegible] est [illegible] de ce crime ou de ce délit [illegible] C. pén.;

2° Sont [illegible] aux peines [illegible] leuse travaux forcés à temps) les [illegible] d'avoir, dans l'intérêt de la [illegible] recélé tout ou partie des biens meubles ou immeubles [illegible] art. 380;

3° Tout individu qui achète, recèle [illegible] des armes, munitions ou objets militaires [illegible] autres que ceux ou les règlements autorisent [illegible] en vente, est puni de la même peine que l'auteur du vol;

4° Quiconque a recélé ou caché le cadavre [illegible] personne homicidée, ou morte des suites de coups et blessures, est puni de six mois à deux ans de prison, et d'une amende de 50 à 400 francs, sans préjudice de peines plus graves s'il a participé au crime (C. pén., art. 359);

5° Ceux qui ont recélé ou fait recéler des personnes qu'ils savaient avoir commis des crimes emportant peine afflictive sont punis d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans; exception, toutefois, est faite pour les père et mère, fils ou fille, époux, frère ou sœur des malfaiteurs recélés, ou pour leurs alliés au même degré (C. pén., art. 248);

6° Quiconque a recélé ou fait recéler des espions ou des soldats ennemis envoyés à la découverte, et qu'il a connus pour tels, est condamné à la peine de mort (C. pén., art. 83);

7° Le fait d'avoir, sciemment, recélé ou pris à son service un insoumis, est puni d'un emprisonnement qui, selon les circonstances, d'une amende de 50 à 500 francs (loi du 15 juill. 1889, art. 70).

RECELEMENT (*se. man*) n. m. Action de receler. Action de cacher un accusé ou un condamné. *Recèlement de grossesse*. Action d'une femme qui cache sa grossesse, pour supprimer ensuite le part.

RECÉLER *sé*— du préf. *re*, et de *celer*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je recèle*; excepté au fut. et au prés. du condit. : *Je recélerai. Nous recélerions* v. a. Garder et cacher, en parlant d'une chose que l'on sait être volée : Recéler *des bijoux*. Cacher frauduleusement : Recéler *une partie de la succession, pour frustrer les héritiers*. Cacher, pour soustraire aux recherches de la justice : Recéler *un déserteur*.

— Poétiq. Contenir, renfermer : *Les montagnes de la Corse* recèlent *des gîtes de cuivre, de plomb*.

— Fig. Contenir en soi : Recéler *un germe de mort*.

— v. n. Vener. Se dit du cerf, quand il reste deux ou trois jours dans son enceinte sans en sortir.

Recelé, ée part. pass. du v. Receler.

— n. m. Action de receler, recel. Recèlement des effets d'une succession, d'une société, etc. Action de cacher un accusé, de lui donner un refuge.

Se recéler, v. pr. Se cacher, se retirer : *Les souris* se recèlent *dans les trous*.

RECELEUR, EUSE n. Personne qui recèle, qui se rend coupable de recel.

— Rem. D'après l'Acad., receleur, euse, s'écrivent sans accent; recéler, avec accent.

— Prov. **S'il n'y avait point de receleur, il n'y aurait point de voleur**, Le recel favorise le vol.

RÉCEMMENT (*sa-man*) adv. Nouvellement, depuis peu de temps.

RÉCENCE (*sanss*) n. f. Qualité de ce qui est récent. Peu us.

RECENSE (*sanss* — subst. verb. de *recenser*) n. f. Techn. Nouveau contrôle qu'on applique sur les pièces de bijouterie et d'orfèvrerie quand le titre change le poinçon.

— Action de presser les grignons après les avoir mis dans l'eau chaude : *Huile de* Recense.

RECENSEMENT *san-se-man* — rad. *recenser* n. m. Admin. Opération qui consiste à évaluer la population d'un pays à l'aide de procédés de statistique.

— Comm. Vérification de marchandises, de leur qualité, de leur quantité, de leur poids.

— Dr. can. Audition de témoins, à la suite d'un monitoire publié par ordonnance d'un juge laïque.

— Féod. *Recensement de fiefs*, Reconnaissance générale de fiefs, effectuée à certaines époques, et qui permettait au haut suzerain de faire entrer dans sa vassalité des terres dont la mouvance était incertaine.

— Milit. Opération par laquelle on fait l'inventaire, en les classant d'après les services qu'ils peuvent rendre, de tous les animaux, voitures, etc., susceptibles d'être requis en cas de guerre pour le service de l'armée. *Recensement des jeunes soldats*, Opération par laquelle est établie chaque année par les maires, pour la formation de la classe, la liste des jeunes gens domiciliés dans leur commune et ayant atteint l'âge de vingt ans révolus dans l'année précédente.

— Encycl. Admin. Dès la plus haute antiquité, les gouvernements avaient reconnu la nécessité du *recensement* : on en signale en Chine douze cents ans avant l'ère chrétienne. Cependant, il n'y a pas eu de recensements généraux chez les grands peuples avant le XIXe siècle. En France, le premier est de 1801. Il fut assez mal fait, et le chiffre de 33.111.962 habitants qu'il donna est problématique. En 1815, un second dénombrement donna 29.107.425 habitants. La Restauration fit un recensement en 1821 (30.461 875 hab.). A partir de 1831, on prit l'habitude de procéder régulièrement tous les cinq ans à un recensement.

Art milit. Les tableaux de *recensement* sont dressés par les maires, soit sur la déclaration à laquelle sont tenus les jeunes gens, leurs parents ou tuteurs, soit d'office d'après les registres de l'état civil et tous autres renseignements. Ces tableaux doivent être achevés le 31 décembre, et

RÉCENSER [illegible] le re, pro xe [illegible] ter, évaluer, juger d'un cens [illegible] a Farre le re [illegible] Recenser [illegible] Faire ce recensement [illegible] des témoins [illegible] Recenser et lire ces témoins qui sont [illegible]

RECENSERIE [illegible] f. Usine où l'on fabrique [illegible]

RECENSEUR, EUSE [illegible] n. Personne qui fait, qui est chargée de faire un recensement.

RECENSION [illegible] lat. [illegible] n. f. Pour Vérification, du texte d'un auteur

RÉCENT, ENTE [illegible] de même formation que [illegible] Nouveau, nouvellement fait, nouvellement arrivé. [illegible] de cette RECENTE.

[illegible] Moins récente. Souvenir d'une [illegible] Souvenir qui est arrivé depuis peu de temps. Souvenir qui est [illegible] Le fait est [illegible] mais j'ai le SOUVENIR encore RÉCENT. [illegible] Qu'est-ce que c'est que la pratique de quelque chose, [illegible] RÉCENT de cinq à dix ans pour me rendre [illegible] (Gérus. Vx.)

— SYN. Recent, moderne, neuf, etc. V. MODERNE.

RECEPAGE ou RECÉPAGE *pay'* — rad. *recéper* n. m. Action de [illegible] un jeune arbre près de terre ou un peu au-dessus du point où il a été greffé.

Constr. Action de couper les têtes des pilots enfoncés à hauteur [illegible] Il ne faut recéper que les essences feuillues. Certains [illegible] arbres doivent être recépés la seconde ou la troisième année de leur plantation [illegible] ignier, orme, tilleul, etc.). D'autres, au contraire, comme le marronnier, le noyer, doivent être respectés.

Le recépage est très employé en viticulture pour obtenir [illegible] vieux ceps de nouvelles pousses capables d'une [illegible] abondante, dans ce cas, le recépage est généralement [illegible] par le *greffage* en fente.

RECEPEE ou RECÉPÉE n. f. Partie d'un tronc d'arbre qui a [illegible]

RECEPEMENT ou RECÉPEMENT *man'* n. m. Action de recéper. (Peu us.)

RECEPER ou RECÉPER du préf. *re*, et de *cep*. Change [illegible] en é devant une syllabe muette : *Je recèpe. Qu'il recèpent*; excepte au fut. et au condit. prés. : *Je recéperai* ou *recéperai*. *Il recéperait* ou *recéperait* v. a. Arboric. Soumettre un arbre au recepage. ‖ On dit aussi RAJAUNIR, REBOTTER, REBOTTER ou encore RABOTER.

— Maçonn. *Receper un mur*, Le réparer en détruisant les anciennes fondations et les remplaçant par de la maçonnerie nouvelle. ‖ Démolir la partie intérieure d'un mur, jusqu'au niveau de l'empattement des fondations.

— Techn. *Receper des pieux, des pilotis*. Les couper à hauteur [illegible] ale ou au ras du lit d'un cours d'eau.

RÉCÉPISSÉ (*sé* — du lat. *recepisse*, avoir reçu) n. m. Écrit par lequel on constate la réception d'une chose. ‖ *Récépissé de chemin de fer*, Écrit constatant la remise d'un colis [illegible] gare au départ. ‖ *Récépissé warrant*, Écrit constatant le dépôt de marchandises dans les magasins généraux et permettant, grâce au warrant qui y est attaché, d'emprunter sur ces marchandises. ‖ *Récépissé de versement*, Écrit constatant le versement d'une somme. (Syn. REÇU.) ‖ *Récépissé de dépôt*, Écrit constatant le dépôt de titres, coupons, effets, lingots, etc. ‖ *Chèque-récépissé*, Reçu [illegible] par une personne ayant une provision chez un banquier, établi au nom de celui-ci, et qui permet au tiers détenteur [illegible] rer à son profit la somme qu'il y trouve portée.

RECEPT [illegible] n. m. Féod. Lieu fortifié dans lequel on déposait [illegible] et qu'on voulait mettre à l'abri de l'ennemi.

— Dr. comm. V. RECEPTÉ.

RÉCEPTACLE (*sèp'* — du lat. *receptaculum*; de *recipere*, [illegible] recevoir) n. m. Lieu où se rassemblent [illegible] nes, les choses venues de divers endroits : *La mer est le* RÉCEPTACLE *de toutes les eaux*. Desc.

Fig. Centre, foyer principal : *S'il n'appelait les villes le* RÉCEPTACLE *des mauvaises humeurs* (D'Alembert.)

— Archit. hydraul. Bassin où les eaux viennent se rendre pour être ensuite distribuées par des conduites.

— Bot. Portion [illegible] la fleur où s'insèrent le calice, la corolle, les étamines, etc., habituellement [illegible] le ou les carpelles de l'ovaire. Le réceptacle peut être évasé (amygdalées, hydrangées, etc.) ou au contraire très allongé (*myosurus, magnolia*, etc.). Partie de la [illegible] tion des gros champignons qui porte les organes fructifères proprement dits [illegible] comme les tubes de [illegible], les tubes de lépores, etc.

— Mécan. *Réceptacle de la vapeur*, Syn. de DÔME DE VAPEUR.

RÉCEPTACULAIRE (*sèp'-kul'-lèr'*) adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport au réceptacle. *Expansion* RÉCEPTACULAIRE *du pédicelle*.

RÉCEPTACULITE (*sèp'* n. m. Genre de protozoaires [illegible] type de la famille des *Receptaculitidés*, fossiles dans les terrains [illegible] et [illegible]. Les réceptaculites sont [illegible] grandes coupes [illegible] ressemblant à des coupes [illegible]

RÉCEPTACULITIDÉS (*sèp'* n. m. pl. Famille des protozoaires [illegible] type est le genre *Receptaculites* et genres voisins [illegible] *Receptaculitidés*.

RÉCEPTEUR (*sèp'* — du lat. *receptor* n. m. Appareil [illegible] dans lequel se déversent les eaux surabondantes. ‖ On dit aussi dans ce sens, RÉSERVOIR.

Mécan. Partie d'une machine à laquelle la force motrice est directement appliquée.

Téleg. électr. Appareil télégraphique qui reçoit les dépêches transmises par un autre appareil appelé *manipulateur*. V. TÉLÉGRAPHIE. *Récepteur à cadran* ou *Bré-* [illegible] Appareil formé d'un cadran où sont figurées les lettres [illegible] l'alphabet, et d'une aiguille, actionnée par un courant [illegible] trique, qui s'arrête devant les lettres dont la réunion doit former chaque mot transmis. *Récepteur de Cook*, Appareil dans lequel les signaux sont donnés par les déviations [illegible] de sa position d'équilibre, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. *Récepteur de Cook et Wheatstone*, Appareil muni de deux aiguilles agissant comme l'aiguille du récepteur de Cook, mais simplifiant le nombre des signaux. *Récepteur de Morse*. V. TÉLÉGRAPHIE. *Récepteur de Siemens* ou *Régulateur à double pendule*, Appareil qui a pour but de diminuer le nombre et la durée des émissions de courant nécessaires pour la production des points et des traits du récepteur précédent. ‖ *Récepteur à noircir de fumée*, Appareil dû à Siemens, et dans lequel le conducteur, constitué par une bobine mobile le long d'un axe aimanté, sert à inscrire des signaux sur le papier. *Mettre sur récepteur*, Établir une communication entre une ligne télégraphique et la terre, à travers le récepteur. ‖ *Récepteur téléphonique*. V. TÉLÉPHONE.

RÉCEPTICE (*sèp' tiss* — lat. *receptícius*; de *recipere*, supin *receptum*, recevoir) adj. Dr. anc. Qui est reservé : *Part* RÉCEPTICE. ‖ *Biens réceptices*, Ceux dont la femme mariée se reservait la jouissance. ‖ *Dot réceptice*. Dr. rom. V. DOT.

RECEPTICIA adj. Dr. rom. ‖ *Actio recepticia*. V. RECEPTUM.

RÉCEPTIF, IVE (*sèp'* — du lat. *recipere*, supin *receptum*) adj. Méd. Susceptible de recevoir des impressions.

RÉCEPTION (*sèp'si* — rad. *receptif*) n. f. Action de recevoir. *La* RÉCEPTION *d'une lettre, d'un paquet*.

— Accueil, action ou manière de recevoir des personnes : *N'attends pas une bonne* RÉCEPTION *de la part d'une femme mécontente de sa toilette*. (Boiste.) ‖ Action de recevoir des invités : *Choisir un jour de* RÉCEPTION.

— Action d'être admis : *La* RÉCEPTION *d'un candidat*.

— Cérémonie par laquelle quelqu'un est reçu dans une compagnie ou installé dans une charge : *Les* RÉCEPTIONS *à l'Académie française sont des solennités très courues*.

— Admin. Formalités et épreuves auxquelles est soumis un ouvrage, avant d'être considéré comme terminé et propre à l'emploi auquel on le destine.

— Astrol. Situation d'une planète qui, se trouvant dans le signe du zodiaque opposé à celui qui lui appartient, est en aspect avec la planète maîtresse de ce signe. ‖ *Réception de maison*, Échange de maisons entre des planètes.

— Dr. *Réception de caution*, Déclaration qu'on fait de l'acceptation d'une caution.

— Féod. *Réception en foi et hommage*, Acte du seigneur qui reçoit l'hommage du vassal. ‖ *Réception par main souveraine*, Réception d'un vassal en foi et hommage, faite par le juge royal, lorsque le seigneur féodal refuse sans cause de le recevoir ou qu'il y a débat de fiefs entre plusieurs seigneurs.

— Miner. *Appareil de réception*, Dispositif établi à la partie supérieure d'un puits de mine et qui reçoit les bennes ou chariots pleins, pour les vider.

— Post. et télégr. *Avis de réception*, Lettre d'avis de remise au destinataire, pour chaque objet recommandé ou l'envoi de valeurs déclarées, que l'expéditeur peut demander moyennant une taxe de 10 centimes pour les plis fermés et de 25 centimes pour les colis postaux.

— ENCYCL. Hist. littér. *Réceptions académiques*. Une réception à l'Académie française est une fête littéraire qui attire le public mondain. Le récipiendaire prononce un discours où il parle de l'académicien qu'il remplace, et le directeur en exercice répond par un autre discours. La réception est suivie de la présentation au chef de l'État du nouvel académicien par le directeur et le chancelier de l'Académie. V. DISCOURS *académique*.

RÉCEPTIONNAIRE (*sèp'-si-o-nèr'*) adj. Qui est chargé de la réception des travaux ou objets faits par un entrepreneur : *Agent* RÉCEPTIONNAIRE.

— n. m. Agent réceptionnaire.

RÉCEPTIVITÉ (*sèp'* — du lat. *receptus*, reçu) n. f. Aptitude de l'organisme à recevoir des impressions.

— Méd. Aptitude d'un organisme à contracter certaines maladies, et spécialement les maladies infectieuses.

— Philos. Passivité dans la connaissance.

— ENCYCL. Méd. La *réceptivité* dépend : 1° de la race (le nègre est presque réfractaire à la fièvre jaune, tandis que le blanc en est facilement atteint. Le défaut de réceptivité, dans ce cas, est probablement dû à une immunité acquise devenue héréditaire); 2° de l'état dans lequel se trouve l'individu (la fatigue, les excès, une mauvaise alimentation, le défaut d'air pur, la malpropreté, etc., augmentent la réceptivité à l'égard des infections); 3° de l'âge (les enfants sont plus réceptibles que les adultes, parce que leur organisme neuf ne s'est pas encore aguerri par l'accoutumance); 4° de l'immunité acquise par une atteinte antérieure. (La fièvre typhoïde, la scarlatine semblent conférer, par une première atteinte, une longue immunité.)

RECEPTUM (*ré-sèp'-tom'*, mot lat.) n. m. Dr. rom. Terme sous lequel l'Édit perpétuel a groupé trois cas dans lesquels, sans qu'il y ait contrat, une personne était obligée envers une autre.

— ENCYCL. Le premier cas est celui du compromis : le préteur prononçait une amende contre l'arbitre qui avait accepté cette mission, pour le contraindre à statuer. Dans les deux autres cas, l'édit promettait une action prétorienne *in factum*. Ces deux hypothèses d'engagements étaient l'obligation imposée par l'édit aux bateliers et aubergistes à raison des effets des voyageurs déposés dans les barques et auberges, et l'engagement pris par un banquier de payer la dette d'autrui.

RECERCELÉ, ÉE (*ser'-se* — du préf. *re*, et de *cerceau* adj. Au [illegible]nem. Bouclé.

— Blas. Se dit de la croix accostée dont les bouts pointus sont tournés deux fois sur elles-mêmes, à la façon d'une volute. ‖ Se dit aussi de la queue de certains animaux lévrier, porc, lorsqu'elle se termine en boucle.



D argent à la croix recercelée d'azur, au chef de gueules.

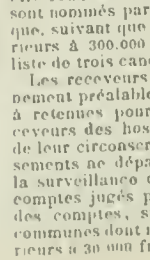

De gueules au lévrier rampant d'argent, la queue recercelée.

RECERCLAGE (*sèr'-klaj'*) n. m. Action de recercler.

RECERCLER (*sèr'*) v. a. Cercler de nouveau, changer les cerceaux de. ‖ RELIER *des tonneaux*.

RECÈS n. m. Diplom. V. RECEZ.

RÉCESSION (*sè-si* — lat. *recessio*; de *recedere*, supin *recessum*, se retirer) n. f. Action de se retirer. (Peu us.)

RÉCESWINTHE, vingt-huitième roi des Wisigoths. Il fut associé au trône en 649 par son père Chindaswinthe, et régna seul de 653 à 672. Sous son règne, la question de succession au trône fut réglée au huitième concile de Tolède, qui attribua l'élection du roi aux prélats et aux grands du royaume.

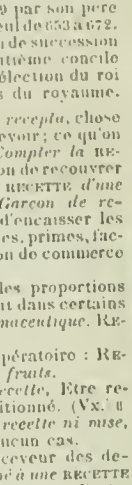

Couronne de Récesswinthe. (Musée de Cluny.)

RECETTE (*sèt'* — du lat. *recepta*, chose reçue) n. f. Action de recevoir; ce qu'on reçoit en argent, etc. : *Compter la* RECETTE *et la dépense*. ‖ Action de recouvrer ce qui est dû : *Faire la* RECETTE *d'une maison de commerce*. ‖ *Garçon de recettes*, Employé chargé d'encaisser les effets de commerce, chèques, primes, factures, etc., dans une maison de commerce ou une banque.

— Formule indiquant les proportions des substances qui entrent dans certains mélanges : RECETTE *pharmaceutique*. RECETTE *médicale*.

— Méthode, procédé opératoire : RECETTE *pour conserver des fruits*.

— Loc. div. *Être de recette*, Être recevable, être bien conditionné. (Vx.) ‖ *Ne faire de quelqu'un ni recette ni muse*, Le mépriser, n'en faire aucun cas.

— Fig. Emploi de receveur des deniers publics : *Être nommé à une* RECETTE *générale*. ‖ Bureau d'un receveur : *Porter son argent à la* RECETTE.

— Comm. *Forcer en recette*, Augmenter, à la charge du comptable, la recette qu'il accuse.

— Mar. Opération consistant à vérifier les livraisons faites par les fournisseurs. ‖ *Commission de recette*, Commission chargée de procéder à cette vérification. ‖ *Salle des recettes*, Annexe du magasin général dans lequel sont disposés tous les objets à admettre en recette. ‖ *Essais de recette*, Essais auxquels on soumet un navire de guerre avant de le recevoir d'un chantier de construction.

— Mégiss. *Peau en recette*, Peau épurée employée pour la fabrication des gants.

— Min. Partie de l'orifice du puits de mine, où l'on reçoit les produits de l'exploitation. ‖ Partie d'une mine où sont transportés les produits de l'exploitation pour, de là, être amenés à la surface du sol. (On dit aussi CHAMBRE D'ACCROCHAGE ou D'ENVOYAGE.)

— Techn. Baquet de bois dont se sert le salpêtrier. ‖ Réception au port du bois flotté.

— n. f. pl. Nom donné autrefois, dans les Pays-Bas, [illegible] des repas que des parents offraient à leurs parents ou [illegible] veaux mariés.

RECEVABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est recevable; réunion des conditions légales qui permettent à l'administration, à la justice d'accueillir une demande : *La* RECEVABILITÉ *d'un pourvoi, d'un appel*.

RECEVABLE (rad. *recevoir*) adj. Admissible, qui peut être admis.

— Dr. Admis à poursuivre en justice : *Sous Tibère tout délateur était* RECEVABLE, *tout crime était capital* (Laharpe.) ‖ Se dit d'une demande ou d'une prétention qui doit être accueillie : *Appel recevable*.

RECEVEUR, EUSE (rad. *recevoir*) n. Personne chargée de faire une recette : RECEVEUR *de contre-marques*. ‖ Personne préposée à la recette des deniers publics : RECEVEUR *municipal*.

— *Receveurs buralistes*, Préposés comptables de l'administration des contributions indirectes, chargés de la perception des droits sur les boissons, sur les voitures publiques, etc. (Un bureau de tabac est souvent joint à la recette buraliste.)

— Hist. relig. Chevalier qui, dans l'ordre de Malte, perçoit les revenus d'une commanderie. ‖ *Receveur des hôtes*, Celui qui reçoit les voyageurs dans l'ordre des augustins.

— Techn. Dans les filatures de lin, Nom donné à l'ensemble d'un système de leviers à excentriques qui maintiennent les banettes des étaleuses.

— Typogr. Ouvrier qui reçoit les feuilles après l'impression.

— n. f. Techn. Instrument employé pour faire l'opération du lisage, et qui consiste en une plaque de fer percée d'un certain nombre de trous, au moyen de laquelle on transporte, du grand lisage sous la presse, les points que doivent exécuter le perçage des cartons.

— ENCYCL. *Receveur municipal*. Ce comptable effectue les recettes et les dépenses communales. Il est chargé d'une part, seul et sous sa responsabilité personnelle, de poursuivre, aux échéances déterminées par les titres de perception ou par l'administration, la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les autres sommes qui lui seraient dues. D'autre part, il acquitte les dépenses ordonnancées par le maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement ouverts (loi du 5 avr. 1884, art. 15).

Le percepteur des contributions directes remplit les fonctions de receveur municipal des communes de sa circonscription. Toutefois, dans les communes dont les revenus ordinaires dépassent 60.000 francs, les fonctions de comptable peuvent, à la demande du conseil municipal, être confiées à un receveur spécial. Les *receveurs spéciaux* sont nommés par le préfet ou le président de la République, suivant que les revenus de la commune sont inférieurs à 300.000 francs ou dépassent ce chiffre, sur une liste de trois candidats présentés par le conseil municipal.

Les receveurs municipaux doivent fournir un cautionnement préalable; ils touchent un traitement fixe, sujet à retenues pour pensions civiles. Ils sont de droit receveurs des hospices et établissements de bienfaisance de leur circonscription, lorsque les revenus de ces établissements ne dépassent pas 30.000 francs. Ils gèrent sous la surveillance du receveur des finances, et rendent leurs comptes jugés par les conseils de préfecture ou la Cour des comptes, suivant que les revenus ordinaires des communes dont ils sont comptables sont inférieurs ou supérieurs à 30.000 francs.

Receveurs particuliers des finances. Ils ont été institués par la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800). Dans chaque arrondissement autre que celui où réside le trésorier-payeur général, ils dirigent et centralisent la perception et le recouvrement des contributions directes et taxes assimilées, du produit des amendes et condamnations pécuniaires. Ils perçoivent directement certains produits budgétaires et exécutent les opérations du service de trésorerie. Ils payent les mandats et ordonnances émis pour les dépenses de l'Etat et du département, sur visa du trésorier général. Ils sont préposés de la Caisse des dépôts et consignations; ils accomplissent pour le compte des communes et des particuliers, comme correspondants du trésorier général, des achats et ventes de rente. De même, ils prêtent leur concours gratuit aux particuliers pour les remuons, renouvellement, etc., de rentes sur l'Etat, et payent les arrérages et coupons de ces rentes. Agissant pour le compte du trésorier général et sous ses ordres, leurs opérations sont comprises dans la comptabilité de ce comptable supérieur; d'autre part, ils centralisent eux-mêmes les opérations des percepteurs de l'arrondissement qu'ils représentent. Ils sont pécuniairement responsables de la gestion des percepteurs et surveillent les receveurs municipaux spéciaux, les receveurs des établissements de bienfaisance, etc. Dans les chefs-lieux d'arrondissements où la perception a été supprimée, ils remplissent les fonctions du percepteur.

Les receveurs particuliers, partagés en trois classes, sont nommés par decret, sur proposition du ministre des finances. Ils doivent fournir un cautionnement. Leurs émoluments se composent d'un traitement fixe et de commissions sur les recettes.

Receveurs généraux des finances. On appelait ainsi, sous l'ancien régime, les fonctionnaires de l'administration des finances chargés de percevoir, dans chaque généralité, les deniers du roi, et d'en opérer la répartition suivant les instructions du pouvoir central. Ils avaient la disposition de sommes fort considérables, et servaient en quelque sorte de banquiers au Trésor, de la même manière que les trésoriers payeurs généraux d'aujourd'hui, qui les ont remplacés. V. TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL.

RECEVOIR du lat. *recipere*, même sens; du préf. *re*, et de *capere*, prendre, saisir : *Je reçois, tu reçois, il reçoit, nous recevons, vous recevez, ils reçoivent. Je recevais, nous recevions. Je reçus, nous reçûmes. Je recevrai, nous recevrons. Je recevrais, nous recevrions. Reçois, recevons, recevez. Que je reçoive, que nous recevions. Que je reçusse, que nous reçussions. Recevant. Reçu*, ue v. a. Accepter, prendre, en parlant d'une chose donnée, offerte : RECEVOIR *l'aumône*. || Toucher, être payé de : RECEVOIR *ses gages*.

— Obtenir, être accru, augmenté de : RECEVOIR *des livres pour trois jours*. RECEVOIR *des renforts*. || Etre doté, gratifié de : RECEVOIR *un bon accueil*. RECEVOIR *sa grâce*.

— Agréer, accepter : RECEVOIR *des offres, des excuses*.

— Accueillir, recevoir à sa table : *On* REÇOIT *mieux un étranger qu'un ami*. || Donner une retraite à : RECEVOIR *un proscrit*.

— Soutenir l'attaque de : RECEVOIR *vaillamment l'ennemi*.

— Déclarer acceptable, fait dans les conditions du cahier des charges : *Refuser de* RECEVOIR *des travaux*.

— Se dit du destinataire à qui quelque chose parvient ou qui accueille quelqu'un : RECEVOIR *une lettre*.

— Obtenir comme engagement, comme assurance : RECEVOIR *la parole de quelqu'un*. || Avoir en communication par la parole ou par écrit : *J'ai* REÇU *ses aveux*.

— Subir, être frappé, atteint par : RECEVOIR *un outrage*. || Souffrir, être fait pour supporter : *La pensée ne* REÇOIT *point de chaînes*. (Royer Coll.) || Etre soumis à, impressionné par : *Le miroir* REÇOIT *les images des objets*.

— Obtenir par transmission, par communication : RECEVOIR *la vie*. RECEVOIR *une bonne instruction*.

— Se dit des sacrements dont on fait faire sur soi les cérémonies : RECEVOIR *les ordres, l'absolution*.

— Tirer, emprunter : *La lune* REÇOIT *sa lumière du soleil*. || Recueillir, servir de recipient à : *Gauttière qui* REÇOIT *toutes les eaux d'un toit*. || Contenir, pouvoir contenir : *Le port* REÇOIT *des navires d'un gros tonnage*. || Retenir : RECEVOIR *entre ses bras quelqu'un qui va tomber*.

— Accepter comme règle, se soumettre, déférer à : *C'est un principe que tous les philosophes* ONT REÇU.

— Installer dans une charge, dans une dignité, dans un emploi, avec le cérémonial ordinaire : RECEVOIR *un avocat*.

— Absolum. : *On est bien plus heureux de donner que de* RECEVOIR. Fén. || Avoir un jour de réception : *Madame* REÇOIT *les jeudis*. || Donner des repas, des soirées, etc. : *Maison où l'on* REÇOIT *beaucoup*.

Loc. div. *Bien recevoir*, Accueillir favorablement, approuver. || *Mal recevoir*, Accueillir défavorablement, désapprouver. || *Recevoir dans ses bras*, Se dit d'une femme qui accorde ses faveurs à un homme. || *Recevoir un enfant*, Le prendre au moment de l'accouchement. || *Recevoir la mort*, Etre tué, mourir. || *Recevoir le dernier soupir de quelqu'un*, L'assister à sa mort. || *Recevoir le mâle*, Se dit d'une femelle qui s'accouple. || *Recevoir des ennemis à composition*, Recevoir leur soumission. || *Recevoir les ordres de quelqu'un*, Etre soumis à sa volonté : *Je n'ai pas à* RECEVOIR *les ordres de mes gens*. || S'entretenir de ce qu'on peut faire qui soit agréable : *Je passerai chez vous pour* RECEVOIR *vos ordres*. — Prendre une commande commerciale.

— Hist. relig. *Recevoir de majorité*, Se disait, dans l'ordre de Malte, des chevaliers, chapelains, conventuels et servants d'armes, lorsqu'ils étaient reçus à seize ans. || *Recevoir de minorité*, Se disait en parlant de ceux qui étaient reçus avant seize ans, d'après une dispense du pape.

— Milit. *Recevoir un officier devant la troupe*, Le faire reconnaître par celle-ci. || *Recevoir le mot d'ordre*, En prendre connaissance.

— Pratiq. *Recevoir quelqu'un à serment*, L'admettre à prêter serment. || *Fin de non recevoir*, Exception préalable qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande.

— Loc. prov. : *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles*. V. CHIEN.

— SYN. **Recevoir, accepter, agréer.** V. ACCEPTER. — **Recevoir, admettre.** V. ADMETTRE.

Reçu, ue part. pass. du v. Recevoir.

Etabli, consacré : *Les usages* REÇUS.

REM. Le mot *reçus* employé par ellipse devant l'énoncé d'une somme pour reconnaître que cette somme a été payée et, dans ce cas, reste invariable : REÇU *mille francs*, mais il n'en serait pas de même si suivait l'énoncé de la somme : *Mille francs* REÇUS *à valoir*.

n. m. V. REÇU.

Se recevoir, v. pr. Etre reçu : *Le mauvais, en aucune sorte, ne doit* SE RECEVOIR. Bonnetty.

— Sport. Se trouver dans telle ou telle condition de l'autre côté de l'obstacle, après le saut : *Un cheval* REÇOIT *bien quand il retombe d'aplomb sur ses jambes*.

RECEVOIR n. m. Techn. Chaudron de cuivre à l'usage du salpêtrier. || On dit aussi RECETTE.

RECEY-SUR-OURCE, ch.-l. de canton de la Côte-d'Or, arrond. et à 27 kilom. de Châtillon-sur-Seine, sur l'*Ource*; 816 hab. *Receyens, ennes*. Ch. de fer P.-L.-M. Filature de laine; scierie mécanique; fabrique de tan. Grotte dite le Trou aux Fées. Vestiges d'un camp antique. Patrie de Lacordaire.

Le canton a 17 comm., et 4 249 hab.

RECEZ ou **RECES** (*sè*) du lat. *recessus*, action de se retirer. n. m. Diplom. En Allemagne, Acte dans lequel une diète, avant de se séparer, consignait les délibérations qu'elle avait prises. RECEZ *de l'empire*. Procès-verbal des conventions arrêtées entre deux puissances.

RÉCHABITE (*ka*) n. Hist. relig. V. RECABITE.

RÉCHAFAUDER (*fô*) v. a. Constr. Echafauder de nouveau.

RECHAMAILLER (*ma-ll ll*) mill. (SE), v. pr. Se chamailler de nouveau.

RÉCHAMPIR (*chan* — du préf. *re*, et de *échampir*) v. a. Détacher du fond, soit en marquant les contours, soit par l'opposition des couleurs. || *Réchampir une dorure*, Reparer avec du blanc de céruse les taches ou bavures que la couleur jaune destinée à recevoir la dorure a pu faire sur les fonds. On écrit aussi ÉCHAMPIR.

RÉCHAMPISSAGE (*chan-pi-saj*) n. m. Action de réchampir. || Ouvrage réchampi.

RECHANGE (*chanj'* — subst. verb. de *rechanger*) n. m. Action de mettre un objet à la place d'un autre qu'on veut réparer ou modifier.

— Objet mis en réserve pour remplacer au besoin un objet similaire : *Emporter une chemise de* RECHANGE.

— Dr. comm. Opération par laquelle le porteur d'une lettre de change non payée tire, pour se rembourser, une nouvelle lettre de change, dite *retraite*. || Prix du nouveau change auquel est négociée cette retraite : *Payer le* CHANGE *et le* RECHANGE.

— Mar. *Rechange complet, Rechange neuf complet*, Habillement complet que garde un matelot dans son sac pour les inspections ou les grandes circonstances.

— Musiq. *Corps de rechange*, Parties de certains instruments à vent qu'on change selon les divers tons dans lesquels on veut jouer : *Une flûte à* CORPS DE RECHANGE.

RECHANGER (*jé*. — Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il rechangea. Nous rechangeons*) v. a. Changer de nouveau : *Changer et* RECHANGER *sa toilette*.

Se rechanger, v. pr. Etre rechangé.

— Pop. Changer de vêtements : *Quand on est mouillé, il faut* SE RECHANGER.

RECHANTER v. a. Chanter de nouveau : RECHANTER *un morceau applaudi*. || Fam. Répéter : RECHANTER *toujours la même histoire*.

RÉCHAPPER (*cha-pé* — du préf. *re*, et de *échapper*) v. n. Echapper, réussir à se soustraire : RÉCHAPPER *d'un danger*.

— v. a. Tirer d'un péril, soustraire à un danger : *Maître fou, lui dit Condide, je t'ai* RÉCHAPPÉ *des galères*. (Vol.)

Réchappé, ée part. pass. du v. Réchapper.

— n. Personne réchappée.

— Pop. *Un réchappé du bagne, de la potence*, Un vaurien, un homme capable des plus mauvaises actions. (Vx.)

— SYN. **Réchapper, échapper.** V. ÉCHAPPER.

RECHARGE (*charg'* — subst. verb. de *recharger*) n. f. Seconde charge de poudre qu'on met sur la première, dans une arme à feu.

— Nouvelle charge, nouvelle attaque; répétition, instances nouvelles. (Vx.)

— Charpent. Pièce de charpente de fort équarrissage, variant entre 30 et 40 centimètres.

— Dr. comm. Nouvelle instance, avertissement nouveau.

RECHARGEMENT (*je-man*) n. m. Action de recharger : *Le* RECHARGEMENT *d'une voiture*.

— Techn. Action de refaire à neuf les différentes parties d'un plafond qui ont été détériorées. || Action d'empierrer de nouveau une route, de ballaster à nouveau une voie de chemin de fer dont le niveau s'est abaissé. || Surface d'une meule courante de moulin qui ne travaille pas. On dit aussi OUTRE-FACE.)

RECHARGER (*jé*. — Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il rechargea. Nous rechargeons*) v. a. Charger de nouveau : RECHARGER *des bagages déchargés*. || Imposer une nouvelle charge à, replacer une charge sur : RECHARGER *des mulets*.

— Mettre une nouvelle charge dans : RECHARGER *son fusil*.

— Faire une nouvelle charge, diriger une nouvelle attaque contre : RECHARGER *les ennemis*.

— Absolum. Revenir à la charge.

— Confier, ordonner de nouveau à quelqu'un de faire quelque chose : RECHARGER *un agent de ses affaires*.

— *Recharger sa pipe*, Y remettre du tabac.

Dr. *Recharger un prisonnier par un nouvel écrou*, Maintenir un prisonnier par un nouvel écrou, le recommander. V. RECOMMANDER.

— Techn. *Recharger un outil*, Ajouter de la matière dans les parties usées. || *Recharger un essieu*, Grossir un essieu par une addition de fer que l'on soude aux endroits usés. *Recharger un plancher*, En réparer les parties usées. || *Recharger une route, un chemin de fer*, L'empierrer, pour en relever le niveau. || *Recharger un champ*, Déposer sur sa surface une quantité de terre arable suffisante pour augmenter sa fertilité.

Se recharger, v. pr. Etre rechargé. || Reprendre sa charge : *Aidez-moi à* ME RECHARGER.

RECHARGEUR (*jeur*) n. m. Techn. Ouvrier qui remet de la matière sur les broches, dans les filatures, et

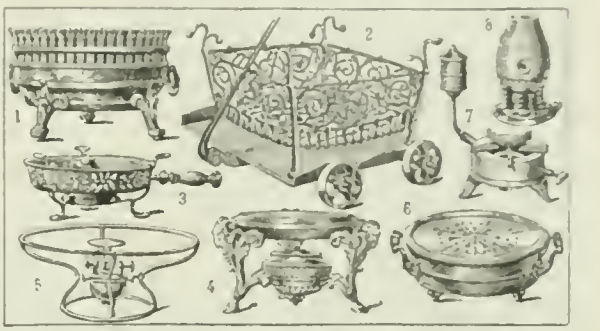

Réchauds : 1. Remain bronze ; 2. Roulant, xviie s. en fer ; 3. Xvie s. (bronze) ; 4. xviiie siècle argent ; 5. De table, à alcool, à renverse ; 6. De table, à charbon ; 7. A alcool, à réservoir ; 8. A

dans lequel les peintres en bâtiment placent des charbons allumés et qu'ils approchent des surfaces recouvertes de vieilles peintures pour les graisser, les enlever et les remplacer par des peintures neuves après nettoyage.

— Artill. *Réchaud de remplart*, Sorte de chandelier de fer sur lequel on fait brûler des artifices servant à éclairer.

— Grav. Ustensile avec lequel les graveurs chauffent les planches, les peintres à l'encaustique leurs couleurs.

— Hortic. Amas de fumier disposés autour des coffres abritant des plantes pour que ce fumier maintienne, pendant l'hiver, la chaleur nécessaire à ces plantes.

— Techn. Chez les teinturiers, Action de plonger les tissus à teindre dans un bain de teinture chaud.

RÉCHAUF n. m. Hortic. Syn. de RECHAUD.

RÉCHAUFFAGE (*chô-fa-j'*) n. m. Action de réchauffer; résultat de cette action.

— Fam. Chose vieille et reproduite pour être donnée comme neuve.

— Techn. Chauffe donnée au fer découpé, pour le débarrasser des scories qu'il contient encore avant de l'apporter au laminoir.

RÉCHAUFFEMENT (*chô-fe-man*) n. m. Action de réchauffer.

— Hortic. Fumier neuf dont on se sert pour réchauffer les couches refroidies.

— Œnol. *Réchauffement de la cuve dans le* V. VINIFICATION.

— Physiol. Réaction défensive qui suit normalement le refroidissement et dont l'amplitude est égale à celui-ci.

RÉCHAUFFER (*chô-fé*) v. a. Chauffer de nouveau : RÉCHAUFFER *un pélage*.

— Rendre de la chaleur aux membres, au corps de : RÉCHAUFFER *son enfant sur son sein*.

Fig. Ranimer : RÉCHAUFFER *le courage des soldats*. || Remettre en vogue : RÉCHAUFFER *un vieux conte*.

— Hortic. *Réchauffer une couche*, Ajouter au fumier usé de la couche du fumier nouveau, pour élever la température de cette couche.

— Manég. *Réchauffer un cheval*, Se servir des aides pour rendre plus actif un cheval paresseux ou froid.

Réchauffé, ée part. pass. du v. Réchauffer.

— Fig. *Serpent réchauffé dans le sein de quelqu'un*, Personne qu'on a comblée de bienfaits et qui rend le mal pour le bien.

— n. m. Chose réchauffée : *Ce dîner n'est que du* RÉCHAUFFÉ.

Fig. Chose qu'on renouvelle, qu'on reproduit : *Ce n'est pas du neuf, c'est du* RÉCHAUFFÉ.

Se réchauffer, v. pr. Etre réchauffé : *Un malade ne guérit pas s'il ne* SE RÉCHAUFFE. || Réchauffer ses membres, son corps : SE RÉCHAUFFER *devant la cheminée*.

— Fig. Se rallumer, se raviver : *Ces douleurs se* RÉCHAUFFENT *par les nouvelles pensées qui les pressent*. Bossuet.

RÉCHAUFFEUR (*chô-feur*) n. m. Nom donné à divers appareils où l'on chauffe l'eau devant servir à l'alimentation des chaudières, soit en utilisant la vapeur qui s'échappe des cylindres, soit au moyen de gaz provenant de la combustion. || *Réchauffeur de suif*, Appareil qui sert dans les laiteries, à réchauffer le lait avant son passage à l'écrémeuse.

— Encycl. Les réchauffeurs à eau peuvent être divisés en deux classes : les réchauffeurs par surface et les réchauffeurs par contact. Dans les premiers, la vapeur sortant du cylindre traverse soit une capacité contenant un ou plusieurs tubes, soit ces tubes eux-mêmes, et alors l'eau froide, refoulée par la pompe alimentaire, passe au



RÉCHAUFFOIR m. Techn. Fourneau qui, à manger, sert à réchauffer les plats.

RÉCHAUMER v. a. Faire deux cultures successives de terre.

RÉCHAUSSEMENT n. m. Action de rechausser.

RÉCHAUSSER v. a. Chausser de nouveau. *Réchausser les arbres.* Syn. de BUTTER. On dit aussi RENCHAUSSER, REMPLIER. Dans certaines parties de la France, la Champagne en particulier, Ensemencer deux années de suite le même champ avec du blé.

— Art vétér. *Réchausser les carreaux.* En T. de maréchalerie, Rabattre les carreaux avec le rechausse-carreau. Dans la fabrique des anciennes monnaies au marteau, Couper la plaque de métal carreau taillée pour la pièce pour l'état carrément. Puis, avec un petit marteau, le *rechausse-coin*, l'ouvrier ou l'ouvrière rabattait les quatre coins en pointes.

— Chir. *Réchausser les dents.* Raviver les gencives.

— Constr. *Réchausser un mur.* En rétablir le pied et y rapporter de nouveaux matériaux en enlevant les anciens.

— Peint. Donner un ton plus chaud à une peinture.

— Techn. Remettre les dents à une roue d'engrenage, à une scie.

Se rechausser, v. pr. Être rechaussé. ‖ Se chausser de nouveau.

RÉCHAUSSEUSE *chô-seu-z'* n. f. Charrue spéciale, employée pour rechausser le pied des arbres.

RÉCHAUSSOIR *chô-soir* n. m. Archéol. Petit marteau pour rechausser les monnaies, servant à rechausser. On disait aussi RECHAUSSOIRE n. f.

RECHBERG Jean-Bernard, comte DE), diplomate autrichien, né à Ratisbonne en 1806, mort près de Schwechat en 1899. Il fut, de 1848 à 1852, ministre de l'Autriche auprès de la cour de Bruxelles, puis ambassadeur à Constantinople, en 1853, à Londres et à Radetzky pour les affaires civiles du royaume Lombard-Vénitien, et, en 1859, ministre des affaires étrangères. Il reçut, peu après, la mission de traiter avec le roi, et présida le congrès de Paris, en 1856. Comme ministre des affaires étrangères, il fut à Biarritz pour une action contre Napoléon III. Il démissionna en 1861.

RÊCHE *rè-che* adj. allem. *rauh*, dur, rude, rauque. Qui est rêche. ‖ Fig. Qui est rêche. *Le rêche et le doux.*

RECHERCHABLE *re-cher-cha-ble* adj. Qui mérite d'être recherché. Syn. de RECHERCHÉ.

— Jur. Qui mérite d'être poursuivi en justice. *Délit recherchable.*

RECHERCHANT, ANTE *re-cher-chan, ante* adj. Qui recherche. *Les recherchants sont rarement trouvants.* Fam.

RECHERCHE *re-cher-che* n. f. Action de rechercher. *La recherche de la vérité. Faire des recherches.* — Locution adverbiale. *Rechercher avec soin.* — Locutions prépositives. *À la recherche de, en recherche de*, Pour rechercher. *Être à la recherche de quelque chose.* — Locution conjonctive. *Sans rechercher*, Sans chercher à rechercher. *Il a parlé sans rechercher les mots.* — Locutions adverbiales. *Avec recherche*, Avec soin, avec affectation. *Être habillé avec recherche.* — *Par recherche*, Par affectation. *Il a parlé par recherche.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la toilette.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la table.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la mode.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la science.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la littérature.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la philosophie.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la théologie.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la jurisprudence.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la médecine.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la chirurgie.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la pharmacie.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la botanique.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la zoologie.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la minéralogie.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la géologie.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la météorologie.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la physique.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la chimie.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la mécanique.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la géométrie.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la trigonométrie.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la mécanique céleste.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la physique céleste.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la chimie céleste.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la géologie céleste.* — Par extension, Ce qui est recherché. *Les recherches de la météorologie

— Dr. La *récidive* est une réitération d'infractions à la charge du même agent, avec cette circonstance essentielle qu'entre la précédente et la nouvelle infraction, l'agent a été atteint et averti par une condamnation pénale, passée en force de chose jugée.

Les mesures édictées contre la récidive se répartissent en mesures préventives et en mesures répressives.

Les mesures préventives de la récidive interviennent avant, pendant et après l'expiation. Parmi elles, nous citerons : l'exécution de la peine suspendue par la condamnation conditionnelle, en vertu de la loi du 26 mars 1891, dite *loi Bérenger* ; la libération conditionnelle ; le patronage des détenus libérés ; la réhabilitation.

Quant aux mesures répressives de la récidive, elles forment deux groupes, distincts par leur caractère et leur

Tableau synoptique résumant les diverses combinaisons de récidive en matière criminelle et correctionnelle.

ÉNUMÉRATION DES COMBINAISONS	PREMIÈRE PÉNALITÉ PRONONCÉE	DEUXIÈME PÉNALITÉ ENCOURUE	PÉNALITÉ AGGRAVÉE PAR LE FAIT DE LA RÉCIDIVE	CONDITIONS DE L'AGGRAVATION DE PÉNALITÉ
1re COMBINAISON *Récidive de peine criminelle à peine criminelle.* Art. 56 C. pén.	Peine criminelle infamante ou infamante autre que les travaux forcés à perpétuité.	Dégradation civique Bannissement Détention Réclusion Détention de 5 à 20 ans. Tr. forcés de 5 à 20 ans. Déportation simple Déportation dans une enceinte fortifiée Tr. forcés à perpétuité. Tr. forcés à perpétuité.	Bannissement Détention. Travaux forcés à temps Détention de 20 à 30 ans Tr. forcés de 20 à 30 ans. Déportation dans une enceinte fortifiée Tr. forcés à perpétuité. Pas d'aggravation.	Aucune condition de temps peu importe le délai écoulé entre la première condamnation et la nouvelle infraction. Aucune condition d'identité d'infractions : peu importe qu'il y ait ou non répétition du même crime : la récidive est générale.
	Tr. forcés à perpétuité.	Tr. forcés à perpétuité.	Mort.	
2e COMBINAISON *Récidive de peine criminelle à peine correctionnelle.* Art. 57 C. pén. modifié par la loi du 26 mars 1891	Peine criminelle.	Peine correctionnelle d'*emprisonnement*.	Maximum de la peine encourue, avec faculté d'élever jusqu'au double ce maximum Adjonction facultative de l'interdiction de séjour, pour 5 à 10 ans	Il n'y a récidive qu'autant que la seconde infraction s'est produite dans un délai de cinq ans après l'expiration de la première peine ou sa prescription. Aucune condition d'identité d'infractions : la récidive est générale.
3e COMBINAISON *Récidive de peine correctionnelle à peine criminelle.*	Peine correctionnelle.	Peine criminelle	Pas d'aggravation.	
4e COMBINAISON *Récidive de peine correctionnelle à peine correctionnelle.* Art. 58 C. pén., modifié par la loi du 27 mars 1891	Peine correctionnelle supérieure à un an d'emprisonnement.	Peine correctionnelle d'*emprisonnement*.	Maximum de la peine encourue, avec faculté d'élever jusqu'au double ce maximum. Adjonction facultative de l'interdiction de séjour, pour 5 à 10 ans.	Il n'y a récidive qu'autant que la seconde infraction s'est produite dans un délai de cinq ans après l'expiration de la première peine ou sa prescription. Si la deuxième infraction est un crime, aucune condition d'identité d'infractions : la récidive est générale ; — si la deuxième infraction est un délit, la récidive devient spéciale : il faut qu'il y ait répétition du même délit ; mais, par fiction de la loi, sont considérés comme un même délit le vol, l'escroquerie et l'abus de confiance, d'une part ; le vagabondage et la mendicité, d'autre part.
	Peine correctionnelle inférieure à un an d'emprisonnement.	Peine correctionnelle d'*emprisonnement*.	Minimum : le double de la première pénalité prononcée. Maximum : le double du maximum de la deuxième pénalité encourue.	

RÉCINER *si* — du lat. *recenare*, proprem. « dîner une seconde fois ». V. n. Goûter, faire une collation. (Vx.)

— n. m. Goûter, collation. (Vx.)

RÉCINIES *si-ni* — lat. *recinia*, le *recenere*, changer de nouveau. n. f. pl. Antiq. Fêtes que l'on célébrait à Rome tous les ans, en mémoire de l'expulsion des Tarquins.

RÉCIPE *si* — lat. *recipe*, prends, parce que les médecins commençaient autrefois leurs formules par ce mot souvent remplacé par la seule lettre R. n. m. Ordonnance d'un médecin, formule de remède.

RÉCIPIANGLE *si* — du lat. *recipere*, recevoir, et de *angle*. n. m. Outil servant à mesurer les angles de toute grandeur. V. SAUTERELLE.

RÉCIPIENDAIRE *si, an-der* — du lat. *recipiendus*, qui doit être reçu. n. Personne que l'on reçoit dans quelque corps, avec une certaine solennité : *A l'Académie française, le* RÉCIPIENDAIRE *se présente accompagné de ses parrains.*

RÉCIPIENT (*si-pi-an* — du lat. *recipiens, entis*, recevant. n. m. Vase, cavité préparée pour recevoir, contenir un liquide, un fluide : *Le* RÉCIPIENT *d'un alambic.*

— *Récipients florentins* mis en usage par les alchimistes de Florence, Sortes de matras à une ou deux tubulures, et servant à recueillir les eaux distillées aromatiques.

— Partie de la machine pneumatique, généralement en forme de cloche, et qui est destinée à recevoir les objets que l'on veut soumettre à l'action de l'air raréfié.

— ENCYCL. Chim. Les chimistes nomment *récipients* des vases de formes extrêmement variables, qui servent à recueillir les liquides provenant de diverses opérations et spécialement des distillations.

Souvent, dans les distillations, le récipient doit être en même temps un réfrigérant. Les vases dont on se sert le plus fréquemment sont alors des ballons de verre, où la vapeur à condenser est amenée par un tube, et qui sont plongés dans des vases pleins d'eau froide. Ces ballons sont le plus souvent garnis d'une seconde tubulure latérale, que l'on ferme à l'aide d'un bouchon traversé par un tube de verre ; l'appareil se trouve ainsi en communication avec l'atmosphère et n'est pas susceptible de faire explosion.

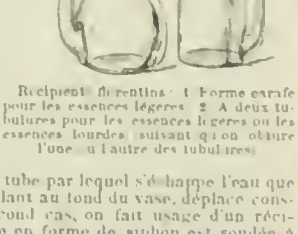

Récipients florentins : 1. Forme carafe pour les essences légères. 2. A deux tubulures pour les essences légères ou les essences lourdes, suivant qu'on obture l'une ou l'autre des tubulures.

Les *récipients florentins* sont de deux sortes, suivant que le produit de la distillation à recueillir est plus lourd ou plus léger que l'eau. Dans le premier cas, le récipient est muni à sa partie supérieure d'un tube par lequel s'échappe l'eau que l'essence, en s'accumulant au fond du vase, déplace constamment ; dans le second cas, on fait usage d'un récipient dont la tubulure en forme de siphon est soudée à la partie inférieure du vase ; l'eau est évacuée peu à peu par le siphon, au fur et à mesure que tombe l'essence.

RÉCIPROCATION *si, ca-si* — n. f. Action de rendre une chose réciproque. — Action par laquelle on reçoit le réciproque, la pareille.

— Physiq. anc. *Réciprocation du pendule*, Mouvement qu'on avait cru observer dans la direction du fil à plomb à différentes heures du jour, et qu'on attribuait au déplacement du centre de gravité de la terre.

RÉCIPROCITÉ *si-pro-si* — lat. *reciprocitas*. n. f. Qualité, caractère de ce qui est réciproque.

— Gramm. Action réciproque de plusieurs sujets l'un sur l'autre.

RÉCIPROQUANT *si, kan*, **ANTE** adj. Ch. de f. Se dit d'un système de traction employé sur les plans inclinés automoteurs, et dans lequel les trains montants et les trains descendants sont solidaires les uns des autres.

RÉCIPROQUE *si-prok* — du lat. *reciprocus*. adj. Qui a lieu entre deux objets qui agissent l'un sur l'autre. *Amitié réciproque. Haine réciproque.*

— Gramm. *Pronoms réciproques* (ceux qui peuvent se suppléer par *l'un l'autre*, *entre eux*, *mutuellement*. Le latin se sert de la voix active du verbe avec *inter se* ou *inter nos*, à une époque post-classique. Le grec possède un pronom spécial, dit *réciproque* : *allélon* (gén. plur.), *allélois* (dat. f.), *allélous* (accus.), qui se compose de *allos*, « autre », répété et se construit avec la voix active du verbe. L'allemand a de même un pronom *reciproque* invariable : *einander*, formé de *ein*, « un », et *ander*, « autre ».

— Géom. La proposition *réciproque* d'une autre est celle qui en prend la conclusion pour hypothèse : la conclusion de la réciproque doit être l'hypothèse de la proposition directe. Par exemple, les deux propositions suivantes : « Dans un triangle qui a deux côtés égaux, les angles opposés aux côtés égaux sont égaux, » et, « Dans un triangle qui a deux angles égaux, les deux côtés opposés aux angles sont égaux, » sont réciproques.

— Algèbr. On donne le nom de *réciproques* aux équations qui, ayant toutes leurs racines réciproques deux à deux, ne changent pas, par conséquent, lorsqu'on y change x en $\frac{1}{x}$ pour les équations réciproques de première espèce et x en $-\frac{1}{x}$ pour les équations réciproques de seconde espèce. Comme les quantités + 1 et — 1 sont égales à leurs inverses, une équation réciproque peut avoir les racines + 1 et — 1 répétées chacune un nombre quelconque de fois, mais, quand on les a enlevées, l'équation se trouve réduite à un degré pair, puisque aucune racine ne peut plus se reproduire par réciprocité.

Équations réciproques de première espèce. Le changement de x en $\frac{1}{x}$ ne devant pas altérer l'équation, les coefficients des termes placés à égale distance des extrêmes doivent être égaux et de mêmes signes, si toutes les racines + 1 et — 1 ont été enlevées. Une telle équation est de la forme :

$$x^{2m} + Ax^{2m-1} + Bx^{2m-2} + \ldots + Bx^2 + Ax + 1 = 0.$$

On peut l'écrire

$$\left(x^m + \frac{1}{x^m}\right) + A\left(x^{m-1} + \frac{1}{x^{m-1}}\right) + B\left(x^{m-2} + \frac{1}{x^{m-2}}\right) + \ldots + C = 0,$$

et, en posant

$$x + \frac{1}{x} = z,$$ (1)

on la ramène à une équation de degré m en z. On abaisse ainsi le degré de l'équation de moitié.

En particulier, si l'on a à résoudre une équation réciproque du 4e degré, la substitution indiquée conduira à une équation du second degré en z.

A chaque racine de cette équation en z correspondront deux valeurs de x fournies par la relation (1).

Équations réciproques de seconde espèce. Le changement de x en $-\frac{1}{x}$ n'altère pas l'équation. On abaissera encore le degré de moitié en posant :

$$x - \frac{1}{x} = z.$$

En particulier, on pourra résoudre une équation réciproque de seconde espèce du 4e degré.

— Arithm. On nomme *réciproque* ou inverse d'une quantité numérique ou littérale le quotient de l'unité par cette quantité. Ainsi, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{a}$ sont les réciproques de 2 et de a.

On dit quelquefois de deux grandeurs variables qu'elles sont réciproques l'une de l'autre, quand le produit de leurs mesures est constant. Si, en effet, l'une varie dans un rapport, l'autre varie dans le rapport inverse ou réciproque.

RÉCIPROQUEMENT *si, ke* adv. D'une manière réciproque.

RÉCIPROQUER *si, ké* — lat. *reciprocare* ; de *reciprocus*, réciproque. v. a. Rendre la pareille à (Vx.)

Se réciproquer, v. pr. Être dans un rapport réciproque.

RÉCIRER *si* v. a. Cirer de nouveau.

RÉCISE *si-z'* — du lat. *recisus*, retranché. n. f. Bot. Nom vulgaire de la benoîte.

RÉCISER *si* — du lat. *recisum*, supin de *recidere*, même sens. v. a. Couper, retrancher. (Vx.)

RÉCISION *si-zi* n. f. Action de reciser, de couper, de retrancher. (Vx.)

RÉCIT *si* — subst. verb. de *réciter*. n. m. Relation, narration : *Récit intéressant, entraînant.*

— Fam. *Faire un grand récit, de grands récits de quelqu'un, de quelque chose*, En parler avantageusement, en dire beaucoup de bien.

— Mosiq. Quelquef. Syn. de RÉCITATIF. « L'un des cla-

...ys Recit relation

Recits villageois de la Forêt-Noire (S...

Récits des temps mérovingiens, par A. Thierry

RÉCITAL ... n. m. Concert ... le programme est exclusivement ... par un artiste ... un seul instrument dont il ... *Un récital de violon* ou *Un* RÉCITAL *de piano*.

RÉCITANT, ANTE rad. ... Mus. Se ... qui exécutent seuls ou en ... une partie ... *Partie récitante*. Celle qui ... voix ou exécutée par un seul ... le sujet principal.

... dans un oratorio, dans une cantate, dans une ... Celui qui est chargé de chanter les récits.

RÉCITATEUR, TRICE n. Personne qui récite quelque chose par cœur.

RÉCITATIF ... rad. *réciter*) n. m. Sorte de chant qui ... parler. *Le principal mérite de Sacchini* ... *dans ses* RÉCITATIFS. Th. Gautier. — *Récitatif obligé*, Celui auquel, outre la basse continue, on ajoute un accompagnement de violons.

— Encycl. Dans la musique dramatique, on donne le nom de *récitatif* à toute la partie narrative et dialoguée, ... sert à relier entre eux les morceaux proprement ... airs, duos, etc. Il y a trois sortes de récitatifs : le récitatif simple, qui est accompagné seulement par des ... des tenues ou bien des accords qui le soutiennent ... est ce que les Italiens appellent *recitativo secco*, le récitatif mesuré, qui, comme son nom l'indique, doit se ressentir avec ... du style dans les bornes de la mesure tandis que, dans ... les instruments à cordes sont seuls ... à accompagner le récitatif simple, quelques autres ... s'y joignent parfois à eux pour soutenir la voix du chanteur dans le récitatif mesuré ; enfin, le récitatif obligé, ou généralement l'orchestre entier participe à l'accompagnement, le chant se trouvant entremêlé de traits et de fragments symphoniques.

RÉCITATION (*si-ta-si-on*) n. f. Action de réciter : *La* RÉCITATION *des leçons*.

— Action de réciter en musique.

— Antiq. rom. Lecture publique de toute espèce d'écrit, par exemple d'un projet de loi. — Lecture ou déclamation que, sous l'empire, les poètes et les orateurs faisaient de leurs ouvrages à leurs amis réunis.

— Encycl. Antiq. rom. L'habitude des récitations publiques subsista jusqu'à la fin de l'empire romain. Les poètes et les orateurs louaient une salle à cet effet et convoquaient toutes leurs connaissances. Ainsi se faisaient les récitations, dans un temps où le forum ne les dispensait pas. L'habitude des récitations a contribué à affaiblir la littérature latine en favorisant le goût des pointes, de l'ingéniosité, de la recherche, plutôt qu'une inspiration forte et naturelle.

RÉCITER ... du lat. *recitare*; de *re*, et *citare*, conter, ... v. a. Dire par cœur : RÉCITER *des vers, sa leçon*.

— Raconter, faire le récit de : RÉCITER *des historiettes*.

— Mus. Chanter, exécuter un récit.

Se réciter, v. pr. Etre récité : *Les leçons* SE RÉCITENT *au commencement de la classe*. || Etre raconté : *Voilà ce qui* SE RÉCITE *dans* ...

RÉCITEUR, EUSE ... n. Personne qui récite. || On dit plus ... RÉCITATEUR.

RECKE Friedrich ... poète danois, né à Copenhague en ... Il ... *Bertraad de Born* (1873), ... par un recueil de *Poésies lyriques* (1876), et par les drames dont le succès fut très vif : *le Roi Leontès et sa femme* (1878), *Archiloque* (1878) ; *la Duchesse de Blanzac* (1891), etc. Mais Recke doit surtout sa renommée à ... lyriques remarquables par la richesse ... et l'harmonie du rythme.

RECKEM, ... de Belgique, Flandre-Occid., [arrond. ... sur ... Lys, 3.054 hab. Tanneries, ... Fabriques, Poteries.

RECKLINGHAUSEN, ... Allemagne, Prusse (prov. de Westphalie), ... de Münster, entre l'Emscher et la Lippe, 23.511 hab. Minoterie, Distillerie.

RÉCLAIRCIR (*klèr-sir*) v. a. Eclaircir de nouveau.

RÉCLAMANT, ANTE n. et adj. Se dit de ceux qui font une réclamation. *Il se trouva effrayante par le nombre de* RÉCLAMANTS. Mich.

RÉCLAMATEUR, TRICE n. Personne qui fait une réclamation.

— n. m. Mar. Celui qui revendique une prise.

RÉCLAMATION ... n. f. Action de réclamer, de revendiquer, de s'opposer. *Lever de nouvelles* RÉCLAMATIONS. — Loc. div. *Etre en réclamation*, Avoir réclamé et attendre le résultat de sa réclamation. *Il claman de droit*, Action ... avant pour objet de faire statuer sur l'état civil d'une personne à laquelle cet état est contesté.

— Féod. *Réclamation d'un seigneur*, Poursuite que le seigneur faisait faire de ses serfs qui étaient allés demeurer en dehors de ses terres sans sa permission.

— Mil. Demande adressée par un militaire à l'autorité supérieure pour se plaindre d'une punition qui lui a été infligée, de la ... d'un effet qui lui a été distribué, etc.

— Turf. Droit que les propriétaires de chevaux possèdent, ... les ... le course, d'acheter un cheval inscrit au programme d'un « prix à réclamer », soit avant, soit après la course.

RÉCLAME ... n. m. Fauconn. Cri et ... pour faire revenir un oiseau ... le poing.

— Outil. Appeau dont se servent les oiseleurs pour attirer les ... oiseaux VOLIERAUX.

— Typ. Partie du répons que l'on reprend après le vers. *Il y a des répons à double* RÉCLAME.

— Publicité. Article de journal, payé par celui qui le fait insérer, en dehors de la place assignée aux annonces, et qui contient l'éloge d'un objet mis dans le commerce.

— Théâtr. Nom donné aux mots qui terminent chaque couplet, et qui indiquent à un acteur que c'est à lui à ... la réplique.

— Typogr. Autref. Mot que l'on mettait au-dessous de la dernière ligne d'une feuille ou d'une page d'impression et qui était le premier de la feuille, de la page suivante. || Adj. Note manuscrite qui rappelle au prote ou au correcteur le dernier mot ou le dernier folio d'une épreuve. || *Vérifier la réclame*, S'assurer qu'il n'y a ni lacune ni répétition dans le passage d'une page à l'autre.

RÉCLAMER (lat. *reclamare*, littéralem. « crier » ; du préf. *re*, et de *clamare*, crier) v. a. Implorer : RÉCLAMER *l'assistance, le secours de quelqu'un*. Demander : RÉCLAMER *du feu, de la lumière*. Exiger une chose à laquelle on a des droits : RÉCLAMER *l'exécution d'une promesse*. Solliciter l'intervention de : RÉCLAMER *le médecin*.

— Fig. S'attribuer, revendiquer : *Il n'y a pas un progrès que le principe de justice et de liberté ne puisse* RÉCLAMER.

— Avoir besoin de : *Plante qui* RÉCLAME *beaucoup de soins*.

— *Réclamer quelqu'un au poste de police*, Déclarer qu'on le connaît, certifier son identité.

— Chass. *Réclamer les chiens*, Les appeler à soi, sonner la retraite. || *Réclamer ses petits*, En parlant de la perdrix, Les appeler. — Neutralem. : *Perdrix qui* RÉCLAMENT.

— Fauconn. *Réclamer un oiseau*, L'appeler pour le faire revenir au leurre ou sur le poing.

— Féod. Poursuivre, faire poursuivre les gens de condition servile qui s'étaient établis hors de la province ou de la terre dont ils dépendaient, sans la permission de leur seigneur : RÉCLAMER *son homme de corps*.

— v. n. Protester, s'opposer de paroles : *Orateur qui* RÉCLAME *contre une proposition*.

— Intercéder : RÉCLAMER *en faveur des absents*.

— Turf. *Cheval à réclamer*, Cheval admis à une course dite « à réclamer », et que son propriétaire s'engage à céder pour une somme fixée d'avance.

Se réclamer, v. pr. Etre, pouvoir être réclamé.

— Dr. anc. Faire un appel : SE RÉCLAMER *d'une cour inférieure en cour suzeraine*.

— *Se réclamer de quelqu'un*, Déclarer qu'on en est connu et qu'il peut certifier votre identité : SE RÉCLAMER DE *son propriétaire*. || Se dit de même en parlant des choses : SE RÉCLAMER DU *droit des gens*. || Se soutenir mutuellement : *Les charlatans* SE RÉCLAMENT *les uns* DES *autres*.

— SYN. **Réclamer, redemander, revendiquer**. *Redemander* signifie simplement demander qu'on nous rende l'objet qui est à nous et dont la propriété ne nous est pas contestée. *Réclamer* suppose que l'on rencontre une certaine résistance et que l'on fait appel à l'équité, à la raison. *Revendiquer* indique une action judiciaire.

RÉCLAMEUR, EUSE n. Qui fait, qui a l'habitude de faire des réclamations.

RÉCLAMERIE (*ri*) n. f. Manie, abus de la réclame (rare).

RÉCLAMPER v. a. Mar. Syn. peu usité de JUMELER.

Se réclamper, v. pr. Etre réclampé.

RÉCLARE n. f. Filet de pêche en nappe simple et très clair, en usage dans l'Océan.

RECLASSEMENT (*kla-se-man*) n. m. Action de reclasser ; résultat de cette action.

RECLASSER (*kla-sé*) v. a. Classer de nouveau ; classer d'une manière plus équitable.

Se reclasser, v. pr. Etre reclassé.

RECLIN n. m. Chass. Appeau pour attirer les cailles.

RÉCLINAISON (*nè* — du lat. *reclinatus*, penché) n. f. Gnomon. Situation d'un plan incliné vers l'horizon. || Nombre de degrés dont ce plan s'écarte de la verticale.

— Chir. Abaissement : *La* RÉCLINAISON *de la cataracte*.

RÉCLINANT (*nan*) adj. m. Se dit d'un cadran incliné vers l'horizon.

RÉCLINATIF, IVE (du lat. *reclinatus*, penché) adj. Bot. Se dit de la préfoliaison, quand le sommet des feuilles est renversé en arrière.

RÉCLINÉ, ÉE (du lat. *reclinatus*, penché) adj. Bot. Se dit des rameaux, des feuilles et, en général, de tous les organes dont l'extrémité penche vers la terre.

RÉCLINER (du lat. *reclinare*, pencher en arrière) v. n. Gnomon. S'éloigner de la ligne perpendiculaire.

— v. a. Pencher en arrière : RÉCLINER *un cadran*.

RECLOUER v. a. Clouer de nouveau.

— Fig. Assurer de nouveau : *Il est de ceux qui* ONT RECLOUÉ *le chapeau sur la tête du cardinal de Retz*. (Mme de Sév.)

Se reclouer, v. pr. Etre recloué.

RECLURE (du lat. *recludere*, littéralem. « renfermer » — du préf. *re*, et de *claudere*, fermer. (N'est d'usage qu'à l'infinitif et aux temps formés du participe) v. a. Renfermer dans une clôture rigoureuse : RECLURE *un pénitent*.

Reclus, use part. pass. du v. Reclure.

— Substantiv. Personne qui est recluse : *Une pauvre* RECLUSE. (On a dit aussi RECLUR au fém.) || Par anal. Personne qui sort peu, qui ne fréquente point le monde.

— Bot. Se dit de l'embryon végétal, lorsqu'il est renfermé dans le périsperme.

— Hist. relig. Nom donné, au moyen âge, à des personnes de l'un ou de l'autre sexe qui, par esprit de pénitence et de piété, s'enfermaient dans des cellules dépendant d'églises ou de couvents.

Se reclure, v. pr. Etre reclus. || Se renfermer, s'isoler du monde.

— Encycl. Hist. relig. Les premiers *reclus* furent des moines qui, par attrait pour les austérités, demandèrent et obtinrent de leur supérieur la permission de s'isoler de la communauté, en s'enfermant dans une étroite cellule. Plus tard, l'autorisation de l'abbé dut être approuvée par l'évêque, qui scellait lui-même, de son sceau, la porte de la cellule du reclus. Vers le VIIIe siècle, de simples laïques voulurent imiter ce genre d'austérité : on vit alors des *reclus* et des *recluses*. Leurs cellules étaient souvent adossées aux murs des églises. Outre les reclus volontaires, on lit dans les chroniques que plus d'une fois de grands coupables furent condamnés à la réclusion perpétuelle pour l'expiation de leurs crimes.

RECLUS (Jean-Jacques-*Elisée*), écrivain et géographe français, né à Sainte-Foy-la-Grande en 1830. Son amour de la liberté et des idées républicaines l'ayant contraint de quitter la France en 1851, il voyagea en Europe et en Amérique, où il séjourna plusieurs années en Nouvelle-Grenade, puis, de retour à Paris en 1857, il publia, dans la « Revue des Deux Mondes », le « Tour du Monde » et d'autres recueils, des articles très remarqués, en particulier sur la guerre de Sécession. En même temps, il collabora aux *Guides Joanne*. Son horreur du despotisme l'amena, un peu plus tard, à se faire affilier à l'Internationale, puis, après avoir servi dans la garde nationale et la compagnie d'aérostiers de Nadar pendant le siège de Paris, à embrasser le parti de la Commune. Pris sur le plateau de Châtillon par des soldats de l'armée de Versailles, il fut condamné à la déportation. En 1872, cette peine fut commuée en celle du bannissement, et c'est à l'étranger qu'Elisée Reclus commença à écrire sa magistrale *Géographie universelle* (v. GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE) (1875-1894). Il fut chargé, en 1892, à Bruxelles, du professeur la géographie à l'Université nouvelle. Citons encore de lui : *la Terre, description des phénomènes de la vie du globe* (1867-1868) ; *Voyage à la sierra Nevada de Santa Martha* (1861) ; *Histoire d'un ruisseau*, *Histoire d'une montagne* (1880) ; etc. — Son frère aîné, MICHEL-*Elie*, écrivain français, né à Sainte-Foy-la-Grande en 1827. Il fut mêlé au mouvement républicain de 1848, proscrit au 2-Décembre, et de nouveau en 1871, après la Commune, qui l'avait nommé directeur de la Bibliothèque nationale. Il a collaboré aux livres d'Elisée Reclus, et écrit seul, entre autres ouvrages : *les Primitifs, études d'ethnologie comparée* (1885).

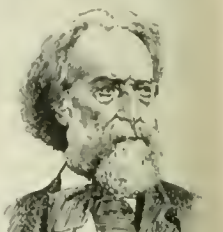

Elisée Reclus.

RECLUS (Onésime), géographe français, frère des précédents, né à Orthez (Basses-Pyrénées) en 1837. Passionné pour la géographie, il parcourut diverses parties de l'Afrique et de l'Europe, et se mit de bonne heure à écrire des ouvrages au style pittoresque et coloré, dont les principaux sont : *la Terre à vol d'oiseau* (1877) ; *la France et ses Colonies* (1886-1889) ; *le Plus beau royaume sous le ciel* (1899), attachant ouvrage de géographie pittoresque, où le charme et l'éclat des descriptions trahit un sentiment juste et profond de la beauté du sol français ; puis, en collaboration avec son frère Elisée : *l'Afrique australe* (1901) ; *l'Empire du Milieu* (1902), etc. Onésime Reclus a donné au « Nouveau Larousse illustré » un certain nombre d'importants articles géographiques. — *Armand-Elie-Ebenezer*, frère des précédents, né à Orthez en 1843, a servi comme officier de marine ; il fut en cette qualité officier d'ordonnance de l'amiral Jauréguiberry. On lui doit un certain nombre d'explorations fructueuses dans l'Amérique centrale, qu'il a racontées dans ses livres : *le Canal interocéanique* (1879) avec B. Wyse ; *le Canal interocéanique et les Explorations de l'isthme américain* (1879) ; *Panama et Darien* (1881), etc. Il prit sa retraite en 1885 comme lieutenant de vaisseau.



Onésime Reclus.

RECLUS (Paul), médecin français, frère des précédents, né à Orthez en 1847. Chirurgien des hôpitaux (1879), agrégé en chirurgie (1880), membre de l'Académie de médecine (1895), il a publié des mémoires sur les affections tuberculeuses et syphilitiques des testicules, sur la *maladie kystique de la mamelle*, etc. Il est l'un des auteurs du manuel de pathologie bien connu, dit *les Quatre Agrégés*. Il a vulgarisé l'emploi de la cocaïne en chirurgie comme anesthésique, dirigé avec le professeur Duplay la publication d'un grand *Traité de chirurgie*, et écrit, avec Forgue, un *Traité de thérapeutique chirurgicale*.

RECLUSERIE (*ri*) n. f. Nom donné aux cellules qui servaient d'habitation aux reclus ou aux recluses.

RECLUSION ou **RÉCLUSION** (rad. *reclus*) n. f. Etat d'une personne plus ou moins étroitement renfermée : *Se condamner à la* RÉCLUSION *pour mieux travailler*.

— Dr. Peine criminelle, de droit commun, principale, afflictive et infamante, qui consiste dans une privation de liberté avec assujettissement au travail.

— Encycl. La *réclusion* implique la dégradation civique et l'interdiction légale. Sa durée est au moins de cinq ans et au plus de dix ans. Elle est subie dans les maisons centrales, et le régime en est sévère. Le travail et tous les exercices se font en commun, mais sous la loi du silence. Une part est accordée aux réclusionnaires sur les produits de leur travail et constitue leur pécule.

RECLUSIONNAIRE (*o-nèr'*) n. m. Condamné à la réclusion.

RECLUZIE (*zi*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des janthinidés, comprenant des formes répandues dans les mers chaudes.

RECOARO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence], dans les Alpes Cadoriques ; 6.200 hab. Carrières de marbre, de gypse. Aux environs, bains fréquentés, six sources carbonatées, magnésiennes et ferrugineuses.

RECOCHER v. a. Rabattre la pâte, le mastic, l'argile avec le creux de la main.

RECOGNER (*gné*) mll. — du préf. *re*, et de *cogner*, dérivé lui-même de *coin* ; proprem. « remettre au coin », dans le

sens de la locution latine *in anqustum reducere*. v. a. Cogner de nouveau. RECOGNER *un clou qui se détache*. ‖ Contenir, faire rentrer : RECOGNER *ses larmes*. Ious.

— Fig. Repousser, battre de nouveau : RECOGNER *l'ennemi*. (Vx.) ‖ Pop. *Se faire recogner*, Recevoir des horions.

Se recogner, v. pr. Se cogner de nouveau contre quelque chose.

RÉCOGNITIF, IVE du lat. *recognitus*) adj. Qui sert à faire reconnaître : *Signe* RÉCOGNITIF.

— Dr. *Acte récognitif*, Acte qui constate à nouveau un droit, constaté par un acte dressé au moment de la convention, et qui intervient à l'occasion de droits établis à perpétuité ou pour un temps assez long (par ex., une servitude), dans les cas où il y a lieu de remplacer, au bout d'un certain temps, le titre originaire, avant qu'il soit détruit.

RÉCOGNITION *si* — rad. *recognitif*) n. f. Reconnaissance de l'état d'une personne, de la qualité d'une chose.

Recognitions ou Reconnaissances, le second des trois ouvrages qui furent longtemps attribués au pape saint Clément, sous le nom de *Clémentines*. V. ce mot.

RECOHOBATION *si*) n. f. Se disait autrefois des cohobations successives qu'opéraient les alchimistes pour obtenir l'essence de certains produits.

RECOHOBER v. a. Cohober de nouveau.

RECOI du lat. *requietum*, chose tranquille) n. m. Lieu, situation paisible. ‖ *A recoi*, En toute tranquillité. (Vx.)

RECOIFFER *koi-fé*) v. a. Coiffer de nouveau, réparer le désordre d'une coiffure.

— En parlant de bouteilles, de flacons, Remettre le bouchon : RECOIFFER *un flacon d'odeurs*.

Se recoiffer, v. pr. Réparer le désordre de sa chevelure ‖ Remettre son chapeau sur sa tête : *Saluer et* SE RECOIFFER.

RECOIN n. m. Coin plus caché, moins exposé à la vue : *Les coins et* RECOINS *d'un vieux manoir*. Par anal. Endroit retiré, isolé : *Se cacher dans un* RECOIN *de Paris*.

— Fig. Ce qu'il y a de plus secret, de plus intime : *Il poursuit un raisonnement jusque dans les derniers* RECOINS *de la logique*. (Mol.) ‖ Fam. *Les recoins du cœur, de la conscience*, Ce qu'il y a de plus caché dans le cœur, dans la conscience.

— SYN. **Recoin, coin**. V. COIN.

RÉCOLEMENT *man* — *recoler*) n. m. Dr. anc. Action par laquelle on récolait les témoins. ‖ Procès-verbal de recolement.

— Comm. Action de dresser, en fin d'année, l'état, en quantités et en valeur, des choses contenues en caisse, en magasin, en ateliers, en chantiers, etc., dans une maison de commerce ou chez un simple capitaliste, et qui sert à établir leur situation active.

— Dr. Vérification de tous les effets, de tous les papiers, de tous les objets matériels contenus dans un inventaire, une saisie, etc.. *Faire le* RÉCOLEMENT *de meubles et d'effets saisis*.

— P. et chauss. Vérification des constructions ou des divers ouvrages établis d'après des décisions administratives, soit sur des alignements prescrits, le long des routes, soit sur les cours d'eau, comme des usines, pour déterminer la manière dont les prescriptions imposées ont été remplies dans l'exécution de ces constructions. ‖ Le résultat de cette vérification.

— Sylvic. Opération qui consiste à arpenter de nouveau une coupe de bois et à recompter les baliveaux et les arbres de réserve que l'adjudicataire était tenu d'y laisser.

RÉCOLER du lat. *recolere*, reprendre en œuvre) v. a. Dr. anc. Lire à des témoins, qui ont été entendus dans une procédure criminelle, la déposition qu'ils ont faite, pour s'assurer qu'ils y persistent : RÉCOLER *des témoins*.

— S'est dit autrefois pour rappeler à la mémoire : *En y jouant,* RÉCOLAIT *les passages des anciens auteurs*. (Rab.)

— Comptab. Dresser un inventaire en quantités ou en valeur des existants en magasin, en caisse, en portefeuille, etc. V. RÉCOLEMENT.

RÉCOLLECTEUR *kol'-lèk'* — du préf. *re*, et de *collecteur*) n. et adj. Dr. anc. Celui qui recueille des lois, des faits, des comptes.

RÉCOLLECTION *kol'-lèk'si* — du lat. *recollectio*) n. f. En style de dévotion, Action par laquelle on se recueille en soi même. RÉCOLLECTION *intérieure*.

— Hist. relig. *Pères de la Récollection*, Nom que les religieux déchaussés de la Merci, en Espagne, ont reçu après leur réforme.

RECOLLEMENT *ko-le-man*) n. m. Action de recoller.

RECOLLER *ko-lé*) v. n. Coller de nouveau.

Se recoller, v. pr. Être recollé. ‖ Se rejoindre, se souder, en parlant des bords d'une plaie : *Chez une personne saine, les plaies* SE RECOLLENT *assez promptement*.

— Pop. Revenir à la santé. ‖ Se remettre avec une femme.

RÉCOLLET (*ko-le* — du lat. *recollectus*, recueilli) n. m. Religieux réformé de Saint-François.

— ENCYCL. La réforme dite *de l'Etroite observance* fut introduite dans l'ordre de François par le bienheureux Jean de La Puebla en 1480. Les religieux qui y adhérèrent formèrent deux congrégations : celle des *mineurs observants réformés*, en Italie, et celle des *mineurs récollets*, en Espagne. Le nom de *récollets* renferme sans doute une allusion au recueillement intérieur exigé de ces hommes. Les récollets sont chaussés de sandales ; leur capuchon est ample et de forme carrée. Ils furent introduits en France, à Tulle et à Murat, en 1592, à Paris en 1603. Depuis Léon XIII, les récollets ont été confondus avec les *observants*, les *réformés* et les *déchaussés* sous le nom unique de *frères mineurs*. V. FRANCISCAINS.



Récollet.

RÉCOLLETTE (de *récollet*) n. f. Membre de certaines communautés de femmes de l'ordre de Saint-François : *Les* RÉCOLLETTES, *établies en France par Béatrix de Sylva, en 1484, sont soumises à la règle de Sainte-Claire*.

RÉCOLLIGER *ko-li-jé* — du lat. *recolligere*. Prend un *e* près le *g* devant A ou O : *Il recolligea. Nous récolligeons*. v. a. Colliger de nouveau.

Se recolliger, v. pr. En style de dévotion, Se recueillir en soi même.

RECOLORATION *si-on*) n. f. Action de recolorer, résultat de cette action.

RECOLORER v. a. Colorer de nouveau.

— Fig. Rendre de la satisfaction, du bonheur. *Une convalescence heureuse rajeunit et* RECOLORE *la vie*.

Se recolorer, v. pr. Être, devenir recolore.

RÉCOLTABLE adj. Que l'on peut récolter.

RÉCOLTANT *tan*, ANTE adj. Se dit de celui qui récolte ‖ Substantiv. : *Imposer les* RÉCOLTANTS.

RÉCOLTE (ital. *ricolta*, partic. de *ricogliere*, recueillir, dérivé du lat. *recolligere*, recueillir) n. f. Action de recueillir les produits utiles des plantes cultivées : *La* RÉCOLTE *des foins*. ‖ Se dit des produits eux mêmes : *Bonne* RÉCOLTE. *Médiocre* RÉCOLTE.

— Par anal. Résultat de recherches, de perquisitions : *Une maigre* RÉCOLTE *de documents*.

— Fig. Résultat, conséquence ; profit, bénéfice : *N'espérez pas que la* RÉCOLTE *précède la semence*. E. de Gir. ‖ Se dit aussi de certaines choses que l'on reçoit, que l'on rassemble : *Une* RÉCOLTE *d'argent*. G. Sand.

— Agric. *Récolte dérobée*, Celle que l'on obtient sur un terrain après en avoir déjà retiré, la même année, un produit principal. ‖ *Récolte améliorante*, Récolte qui, loin d'épuiser le sol, y laisse des débris qui l'enrichissent (culture des légumineuses). ‖ *Récolte épuisante, Récolte sarclée* ou plutôt *Récolte de plantes sarclées*, Plantes qui demandent, pendant le cours de leur végétation, des binages et des sarclages. ‖ *Récolte intercalaire*, Celle qui se fait entre deux ensemencements de céréales. Peu us.

— ENCYCL. Dr. Les *récoltes* pendantes par branches ou par racines sont immeubles ; dès qu'elles sont détachées, quoique non enlevées, elles sont meubles (C. civ., art. 520).

En cas de perte de la récolte, le fermier peut obtenir la remise, totale ou partielle, de ses fermages, selon les conditions des articles 1769 et suiv. du Code civil.

Pour l'exécution du bail, privilège est accordé sur la récolte de l'année (C. civ., art. 2102, n° 1).

C'est devant le juge de paix de la situation des lieux que doivent être portées les actions pour dommages faits soit par les hommes, soit par les animaux, aux champs, fruits et récoltes. Celui qui dévaste des récoltes sur pied so rend passible des peines prévues par l'article 444 du Code pénal. D'autre part, le vol dans les champs de récoltes, détachées ou non détachées du sol, fait l'objet de pénalités que graduent, selon les circonstances, les articles 388, 471, n° 9, et 475, n° 15 du Code pénal.

RÉCOLTER v. a. Faire une récolte : RÉCOLTER *du blé*.

— Fig. Recueillir : *Qui sème l'injustice* RÉCOLTERA *la haine et la vengeance*. Franklin.)

— PROV. : **Qui parle sème, qui écoute récolte**, Il y a plus d'avantage à écouter qu'à parler. ‖ **Qui sème le vent récolte la tempête**, Celui qui produit une cause ne doit pas s'étonner des effets qui en résultent.

Se récolter, v. pr. Être récolté.

— SYN. **Récolter, recueillir** Le premier de ces verbes désigne un travail spécial du cultivateur, le second s'applique à tout ce qui peut être ramassé. Après que le blé a été *récolté*, le glaneur *recueille* les épis.

RECOMBATTRE (*kon*) v. a. Combattre de nouveau.

RECOMBINER (*kon*, v. a. Combiner de nouveau.

Se recombiner, v. pr. Être recombiné.

— Chim. Se produire en de nouvelles combinaisons. *Les atomes ne meurent pas, ils ne s'isolent pas; ils* SE RECOMBINENT (Rasp.)

RECOMBLER (*kon*) v. a. Combler de nouveau.

RECOMMANDABLE (*ko-man*) adj. Estimable ; qui mérite d'être recommandé : *Personne* RECOMMANDABLE *à tous égards*.

RECOMMANDABLEMENT *ko-man*) adv. D'une manière recommandable.

RECOMMANDARESSE (*ko-man, rèss* — du préf. *re*, et de *commandare*, confier, mettre en dépôt) n. f. Admin. anc. Femme qui était préposée par l'autorité pour tenir un bureau de nourrices. ‖ On disait aussi RECOMMANDERESSE.

RECOMMANDATAIRE (*ko-man, tèr'*) n. m. Créancier qui a fait emprisonner un débiteur pour dettes, qui l'a recommandé.

RECOMMANDATIF, IVE (*ko-man*) adj. Qui a pour but de recommander : *Lettre* RECOMMANDATIVE.

RECOMMANDATION (*ko-man, si-on* — rad. *recommandatif*) n. f. Action de prier une personne d'être favorable à quelqu'un : *Solliciter la* RECOMMANDATION *d'un député*. ‖ Parole ou écrit qui fait cette prière : *Lettre de* RECOMMANDATION.

— Fig. Ce qui sert à recommander, en parlant des choses : *La probité est une bonne* RECOMMANDATION.

— Estime, considération. *Cet homme est partout en grande* RECOMMANDATION.

— Avis, conseil, injonction pressante : *Oublier les* RECOMMANDATIONS *paternelles*.

— Loc. *Avoir quelque chose en recommandation*, Avoir en estime, en considération : *J'ai l'honneur* EN RECOMMANDATION. (Mol.) (Vx.)

— Dr. Acte par lequel on déclare s'opposer à la sortie d'un prisonnier arrêté à la requête de quelqu'un.

— Hist. Acte par lequel un propriétaire d'alleu cédait son domaine à quelque seigneur puissant, de qui il recevait immédiatement ce même domaine à titre de bénéfice, en se soumettant à certains services.

— Liturg. *Prière de la recommandation de l'âme*, Prière que l'Église catholique fait à Dieu pour les agonisants. ‖ *Recommandation au prône*, Avis que les curés et les prédicateurs font entendre du haut de la chaire, pour demander de faire quelque œuvre charitable.

— Orfèvr. S'est dit autrefois des billets qu'on faisait porter par le clerc des orfèvres chez les membres de la corporation, pour les avertir d'arrêter les individus qui leur présenteraient en vente des objets volés, dont la recommandation donnait le signalement.

— Post. et teleg. Opération par laquelle l'administration des postes remet à l'expéditeur d'un pli confié à ses soins, lettre, paquet, télégramme, moyennant une taxe supplémentaire, un reçu de ces objets, qu'elle s'engage à [illegible] livrer aux [illegible] contre émargement sur un registre [illegible].

RECOMMANDATOIRE [illegible] adj. Qui contient une [illegible] ou *Lettre* RECOMMANDATOIRE.

RECOMMANDER *ko-man* — [illegible] et de [illegible] v. a. [illegible] faire [illegible] RECOMMANDER [illegible] *quelqu'un*. *Cela le* RECOMMANDE. ‖ Louer, vanter [illegible] *quelque chose*. *Cela* RECOMMANDE *le style*. [illegible] *le sujet* [illegible], la peur de gâter [illegible] se retirer [illegible] affaire.

— Prier [illegible] favorable [illegible] à avoir [illegible] RECOMMANDÉ [illegible] *aumônes des fidèles*. Exorter à prier pour [illegible] des chartreux ; *Ils* RECOMMANDENT [illegible] commander aux prières ou aux [illegible] faisant le [illegible], et par iron. : *Dieu* [illegible] quelqu'un ; *Recommander son âme à Dieu*. [illegible] secours de Dieu dans une situation extrême. [illegible] Se dit parfois ironiquement.

— Orfèvr. Autref. Donner avis aux marchands [illegible] aient à retenir des objets volés, dans le cas où [illegible] proposerait l'acquisition.

— Post. et teleg. Soumettre à la formalité de la recommandation. V. ce mot.

— Procéd. S'opposer, par un nouvel écrou, à l'élargissement d'un prisonnier. *Il espérait bien ne pas coucher* [illegible] *prison, mais il vint deux ou trois créanciers qui le* RECOMMANDÈRENT. (Vx.

Recommandé, ée part. pass. du v. Recommander.

Se recommander, v. pr. Être recommandé. *Le secret* SE RECOMMANDAIT *tout seul*.

— Tirer son mérite, sa valeur de. *Le vrai mérite* SE RECOMMANDE *de lui-même*.

— Loc. div. : *Se recommander à quelqu'un, à ses bontés, etc*, Expression de politesse, formule de compliment. *Se recommander de quelqu'un*, Invoquer son appui, son témoignage. *Se recommander à Dieu*, Réclamer la protection de Dieu. ‖ *Se recommander à tous les saints du paradis*, Implorer l'assistance de tout le monde.

RECOMMANDEUR (*ko-man*) n. m. Celui qui recommande.

RECOMMENCE (*ko-manss* n. f. Se dit à divers jeux pour indiquer le nombre de points qu'un joueur a gagnés, en sus de celui indiqué tout d'abord que le gagnant doit avoir. ‖ On dit aussi RECOMMENCEMENT.

RECOMMENCEMENT *ko-man-se-man*) n. m. Action de recommencer ; résultat de cette action.

— Jeux. Syn. de RECOMMENCE.

RECOMMENCER (*ko-man-sé*. — Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Il recommença. Nous recommençons*. v. a. Commencer de nouveau à faire ce qu'on a déjà fait : RECOMMENCER *la guerre*. RECOMMENCER *à pleurer*.

— *Recommencer un ébrec*, Reprendre son instruction depuis les premiers éléments, depuis les principes.

— v. n. Commencer de nouveau, répéter : RECOMMENCER *un récit*.

— Fam. *Recommencer de plus belle, Recommencer sur nouveaux frais*, Faire de nouveau quelque chose avec plus d'ardeur que la première fois. ‖ *C'est toujours à recommencer*. Se dit en parlant d'un ouvrage où il y a toujours quelque chose à refaire, ou d'une chose qu'on répéterait inutilement.

— Manèg. *Recommencer un cheval*, Le ramener aux premières leçons.

— PROV. : **C'est la chanson de Ricochet, qui recommence toujours**. Se dit d'une chose trop souvent répétée. (Vx.)

Se recommencer, v. pr. Être, pouvoir être recommencé : *La vie ne* SE RECOMMENCE *pas*. Balz.)

RECOMMENCEUR (*ko-man-seur*). **EUSE** n. Celui, celle qui recommence. *L'histoire est une grande* RECOMMENCEUSE.

RECOMMENTER (*ko-man*) v. a. Commenter de nouveau.

RECOMMUNIQUER (*ko-mu, ké*) v. a. Communiquer de nouveau.

RECOMPARAÎTRE (*kon, rètr'*) v. n. Comparaître de nouveau.

RÉCOMPENSE *kon-panss* — subst. verbal de *récompenser*) n. f. Dédommagement, compensation : RÉCOMPENSE *d'une perte qu'on a faite*.

— Ce que quelqu'un reçoit pour prix d'un succès, d'un service, pour prix d'une action : *La* RÉCOMPENSE *d'une bonne action*. ‖ *Récompenses nationales*, Récompenses qui ont pour but de provoquer l'émulation parmi les citoyens, et de les exciter au dévouement. ‖ *Récompenses militaires*, Prix et marques d'honneur accordés aux soldats.

— Par ext. Conséquence heureuse, compensation : *La bonne conscience est la* RÉCOMPENSE *de la vertu*. Giraud

— Par antiphr. Châtiment, peine due à une mauvaise action : *L'échafaud est la* RÉCOMPENSE *du crime*.

— Loc. adv. *En récompense*, En revanche, en retour.

— Hist. *Fête des récompenses*, Fête instituée pendant la Révolution française, et fixée au quatrième jour complémentaire.

— SYN. **Récompense, prix, rémunération**, et V. PRIX.

— ENCYCL. Hist. Les *récompenses militaires*, en usage dès l'antiquité, consistaient souvent en enseignes, comme des couronnes. A Rome, on donnait aussi des colliers *torques*, des phalères, on distribuait des terres, on ajoutait au nom des surnoms honorifiques. Une autre récompense consistait dans le droit de consacrer à Jupiter Férétrien les dépouilles *opimes*. D'autres fois, les généraux victorieux obtenaient le triomphe. A partir d'Auguste les récompenses ne consistèrent plus qu'en argent.

En France, sous les premières races, les récompenses militaires consistèrent dans le partage de la conquête et la répartition des fiefs. Sous la monarchie absolue, les gentilshommes, dans l'armée, eurent seuls des récompenses, soit pécuniaires, soit honorifiques.

Sous la Révolution, la constitution de 1791 [illegible] que le pouvoir législatif avait seul le droit [illegible] établir des lois d'après lesquelles les marques d'honneur ou de [illegible] seront accordées ». Plus tard, Bonaparte, s'étant réservé de donner lui-même ces récompenses, institua la Légion d'honneur et ressuscita les dotations, majorats, titres de

RÉCOMPENSEMENT (*kon-pan*, *ène*) n. m. Action de récompenser (Vx).

RÉCOMPENSER (*kon-pan*) du lat. *recompensare*, v. a. Dédommager. Récompenser *quelqu'un d'une perte*. Accorder de la récompense : *Un bon maître* récompense *ses serviteurs*. Se dit de même en parlant des choses. Récompenser *une bonne action*.

— Par antiphr. Punir, infliger la peine due à une mauvaise action. Récompenser *un traître de ses perfidies*.

— Par ext. Compenser, retribuer. *Une bonne récolte* récompense *les travaux des cultivateurs*.

— *Récompenser le temps perdu*, Réparer une perte de temps.

Se récompenser, v. pr. Être récompensé. *Les belles actions ne peuvent se récompenser* SE RÉCOMPENSER.

— Se dédommager. SE RÉCOMPENSER *de ses pertes*.

— Se procurer une récompense.

RÉCOMPENSEUR (*kon-pan*) n. m. Celui qui récompense. S'emploie aussi adjectiv. *Toutes les nations policées ont adoré des dieux* RÉCOMPENSEURS *et punisseurs*. (Volt.)

RÉCOMPLÉTER (*kon*) v. a. Compléter de nouveau.

Se récompléter, v. pr. Être récomplété.

RÉCOMPOSABLE (*kon*) adj. Qui peut être recomposé : *Corps décomposable et* RÉCOMPOSABLE.

RÉCOMPOSER (*kon*) v. a. Composer de nouveau : Récomposer *une administration*. RÉCOMPOSER *un corps*.

— Chim. Composer de nouveau en associant les éléments qu'on avait isolés.

— Typogr. Refaire la composition de : RÉCOMPOSER *une page tombée en pâte*.

Recomposé, ée part. pass. du v. Recomposer.

— Bot. Se dit des feuilles composées deux fois ou à deux degrés, c'est-à-dire dont les divisions primaires sont elles-mêmes composées.

Se recomposer, v. pr. Être recomposé : *Une fois décomposé, la grande propriété ne* SE RÉCOMPOSE *plus*.

RÉCOMPOSITION (*kon, si-on*) n. f. Action de recomposer, résultat de cette action. *La décomposition et la* RÉCOMPOSITION *de la société aux siècles barbares*.

— Syn. de SYNTHÈSE.

— Gramm. *Récomposition romane*, Phénomène phonétique particulier aux langues romanes, où les composés latins se sont comportés comme s'ils n'avaient pas subi d'altérations vocaliques du fait même de la composition. Ainsi, le prime latin *re* + *tenet* « il tient » a donné en latin *retenet*, lequel est redevenu en gallo-romain *retenet*, pour aboutir au français *retient*.

Typogr. Action de recomposer ce qui était déjà composé. *La* RÉCOMPOSITION *d'une page, d'une ligne*.

RÉCOMPTAGE (*kon-taj*) n. m. Action de compter une seconde fois. *Le* RÉCOMPTAGE *des votes*.

RÉCOMPTER (*kon-té*) v. a. Compter de nouveau.

RÉCONCILIABLE (*si-a*) adj. Qui peut être réconcilié. *Deux époux ne sont guère* RÉCONCILIABLES.

RÉCONCILIATEUR, TRICE (*si-a*) n. Personne qui réconcilie.

RÉCONCILIATION (*si-a-si-on*) n. f. Action de reconcilier ou son résultat. *Ne prêtez à une* RÉCONCILIATION.

— Fam. *Réconciliation normande*, Fausse réconciliation.

— Relig. Acte solennel par lequel un hérétique est rétabli dans l'Église et absous des censures encourues. Cérémonie qu'on fait pour réhabiliter une église profanée.

Encycl. Dr. La séparation de corps ou en divorce n'étant que la *réconciliation* des époux, survenue soit depuis les faits allégués dans la demande, soit depuis cette demande. Le demandeur peut néanmoins intenter une nouvelle action pour adultère survenue ou découverte depuis la réconciliation, et se prévaloir des anciens faits à l'appui de la nouvelle demande (C. civ., art. 244 et 245).

Liturg. *Réconciliation d'une église*. Une église profanée par profanation, ou qui a pu servir à un culte non catholique, a été purifiée par une cérémonie spéciale appelée *réconciliation*. Cette cérémonie consiste principalement dans une aspersion avec un mélange d'eau de cendre et de vin. C'est l'évêque lui-même qui doit faire la réconciliation d'une église paroissiale. Le pape, cependant, peut déléguer à cet effet, un simple prêtre.

RÉCONCILIATOIRE (*si-a*) adj. Qui est propre à produire la réconciliation, qui a pour but la réconciliation. *Démarches* RÉCONCILIATOIRES.

RÉCONCILIEMENT (*si-è-man*) n. m. Action de réconcilier (Vx).

RÉCONCILIER (*si-a*) du lat. *reconciliare*, proprem. ramener, rapprocher. Prend deux r de suite aux deux premiers pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous réconcilions. Que vous réconciliassiez*. v. a. Rétablir la concorde, l'amitié, l'harmonie entre. RÉCONCILIER *des ennemis*.

— Inspirer des idées plus favorables sur le compte de quelqu'un ou de quelque chose. *Cette bonne action me* RÉCONCILIE *avec lui*.

— Rel. Accomplir la réconciliation. Se dit aussi du prêtre qui donne l'absolution après avoir entendu une confession sacramentelle.

Réconcilié, ée part. pass. du v. Réconcilier.

Se réconcilier, v. pr. Se raccommoder, redevenir amis.

— *Se réconcilier avec soi-même*, Apaiser les reproches de sa conscience. *Se réconcilier avec Dieu*, Rentrer en grâce avec lui.

— SYN. Accorder, raccommoder. V. ACCORDER.

RÉCONCOURIR v. n. Concourir de nouveau.

RÉCONDAMNER (*da-né*) v. a. Condamner de nouveau.

RÉCONDITIONNER (*si-o-né*) v. a. En T. de comm., Remettre en bonne condition.

RÉCONDUCTION ou RÉCONDUCTION (*kst-on* — lat. *reconductio* n. f. Renouvellement d'un louage ou d'un bail à ferme : RÉCONDUCTION *expresse, tacite* RECONDUCTION.

— Rem. L'Académie écrit *réconduction*, contre l'analogie d'abord, puisqu'elle écrit *reconduire*, et ensuite contre l'usage adopté par la plupart des spécialistes.

— Encycl. On distingue : 1° la *reconduction expresse*, renouvellement du bail par écrit ou verbalement, par paroles expresses entre les parties ; 2° la *tacite reconduction*, renouvellement du bail s'opérant par le fait de la continuation de jouissance du preneur, sans opposition du bailleur. En principe, lorsque le bail est fait pour une durée déterminée, il cesse par le seul fait de l'échéance du terme ; toutefois, si, à l'expiration du temps convenu, le preneur reste et est laissé en possession, pendant un temps suffisant pour faire présumer, de la part des parties, l'intention de prolonger les effets du contrat, il s'opère, par cet accord tacite, un nouveau bail (C. civ., art. 1738 et 1759), et c'est ce nouveau bail qu'on nomme *tacite reconduction*.

Le nouveau bail est censé fait en général, aux mêmes conditions que le bail primitif ; mais il en diffère sur deux points : 1° il est fait pour une durée non déterminée ; 2° le cautionnement et les hypothèques consentis pour assurer l'exécution du bail primitif ne subsistent pas (C. civ., art. 1740).

RÉCONDUIRE v. a. Accompagner au retour : *La route n'est pas sûre ; prenez quelqu'un pour vous* RECONDUIRE.

— Accompagner par civilité au départ : RÉCONDUIRE *une dame jusqu'à sa voiture*. ‖ Ironiq. Éconduire, expulser : RÉCONDUIRE *un insolent à coups de bâton*. ‖ *Reconduire un acteur*, Le siffler quand il sort de scène.

Se reconduire, v. pr. Se faire mutuellement la conduite.

RÉCONDUISEUR n. m. Celui qui reconduit.

RÉCONDUITE n. f. Action de reconduire : *La* RÉCONDUITE *est une marque de politesse*.

— Ironiq. Action d'expulser, de chasser : *S'il ose venir, faites-lui la* RÉCONDUITE *qu'il mérite*.

RÉCONFESSER (*fé-sé*) v. a. Confesser de nouveau.

Se reconfesser, v. pr. Se confesser de nouveau.

RÉCONFINER v. a. Confiner de nouveau.

RÉCONFIRMATION (*si-on*) n. f. Nouvelle confirmation.

RÉCONFIRMER v. a. Confirmer de nouveau.

RÉCONFISQUER (*ské*) v. a. Confisquer de nouveau.

RÉCONFORT (*for'* — subst. verb. de *réconforter*) n. m. Consolation, secours dans l'affliction. ‖ Secours dans le besoin : *Une petite somme est parfois un grand* RÉCONFORT.

RÉCONFORTANT (*tan*), ANTE adj. Qui réconforte, qui apporte du réconfort : *Breuvage* RÉCONFORTANT.

— n. m. Médicament ou aliment qui réconforte : *Prendre des* RÉCONFORTANTS.

RÉCONFORTATIF, IVE (rad. *réconforter*) adj. Se dit des substances médicamenteuses ou nutritives dont l'effet serait de donner du ton, de la vigueur aux organes.

— n. m. Substance réconfortative : *Le bon vin est un* RÉCONFORTATIF. ‖ On dit plutôt RÉCONFORTANT.

RÉCONFORTATION (*si-on*) n. f. Action de réconforter.

RÉCONFORTER (renforcement de *conforter*) v. a. Fortifier, donner de la vigueur, du ton à : *Cette liqueur m'a* RÉCONFORTÉ.

— Relever le courage, la force morale de : *La conscience d'avoir fait le bien vous* RÉCONFORTE.

Se réconforter, v. pr. Être réconforté, reprendre des forces : *L'estomac* SE RÉCONFORTE *par un usage modéré des toniques*. ‖ Se donner des forces : SE RÉCONFORTER *en bien dînant*. ‖ Réconforter à soi : SE RÉCONFORTER *l'estomac*.

— Fig. *Se réconforter de quelque chose*, S'en trouver bien. (Vx.)

RÉCONFRONTATION (*si-on* — rad. *reconfronter*) n. f. Nouvelle confrontation ; action de reconfronter. ‖ Représentation faite à l'accusé des témoins qui ont déposé contre lui. Confrontation de deux complices qui se sont accusés l'un l'autre.

RÉCONFRONTER v. a. Confronter de nouveau.

RÉCONJURER v. a. Conjurer de nouveau.

RÉCONNAISSABLE (*ko-nè-sabl'*) adj. Que l'on peut reconnaître. *Il est si changé qu'il n'est pas* RECONNAISSABLE.

RÉCONNAISSANCE (*ko-nè-sanss* — rad. *reconnaître* n. f. Acte de l'esprit, qui se rappelle comme *connus* antérieurement la personne ou l'objet actuellement présent : *Entre personnes qui ne se sont pas vues depuis très longtemps, la* RECONNAISSANCE *ne se fait pas tout de suite*.

— Exploration : *Faire une* RECONNAISSANCE *en Afrique*.

— Action d'admettre comme légal, authentique : *La* RECONNAISSANCE *d'un droit*. ‖ Action d'accepter comme pouvoir légalement existant : RECONNAISSANCE *d'un souverain*.

— Examen détaillé : *Faire la* RECONNAISSANCE *des lieux*. ‖ Vérification : *La* RECONNAISSANCE *des dettes*.

— Acte par lequel on reconnaît l'existence d'une obligation : *Il m'a passé une* RECONNAISSANCE *de la vente qu'il me doit*. ‖ Reçu d'un dépôt, délivré par un mont-de-piété.

— Pop. *Il a mis sa femme au mont-de-piété et il en a perdu la reconnaissance*, Il a quitté sa femme et il ne tient pas à la reprendre.

— Aveu, confession, déclaration affirmative : *La* RECONNAISSANCE *d'une faute*.

— Gratitude, affectueux souvenir des bienfaits reçus : *Vous pouvez compter sur ma* RECONNAISSANCE.

— Récompense par laquelle on reconnaît un service.

— Dr. *Reconnaissance d'enfant*, Acte par lequel on reconnaît être le père ou la mère d'un enfant naturel.

— Dr. cout. Disposition prise par l'un des deux conjoints en faveur de l'autre. ‖ *Reconnaissance d'aînés et héritiers principaux*, Déclaration qui contenait, de la part de celui qui la faisait, une espèce d'institution contractuelle de ses biens actuels, et par laquelle il s'obligeait tacitement à les conserver pour celui des enfants qui serait, en sa qualité d'aîné, son principal héritier.

— Féod. *Acte de reconnaissance féodale* ou *Reconnaissance de vassalité*, Acte fréquemment usité vers le XIIIe s. pour instituer un fief ou pour renouveler le contrat initial d'une institution de fief. ‖ *Reconnaissance d'héritages*, Déclaration que l'on passait au terrier d'un seigneur pour les héritages que l'on tenait de lui à cens.

— Littér. Action des personnages qui, ignorant jusque-là qui ils sont ou les liens qui existent entre eux, arrivent à découvrir la vérité : *Les* RECONNAISSANCES *sont fréquentes dans le théâtre antique*.

— Mar. Opération ayant pour but de s'assurer de la position d'une terre, d'un danger, etc. ‖ Marque servant à indiquer des passes ou des dangers. ‖ *Signaux de reconnaissance*, Signaux faits par un navire à la terre ou par deux navires entre eux pour se reconnaître. ‖ *Reconnaissance de douane*, Certificat de visite de la douane.

— Milit. Opération ayant pour but de découvrir ou vérifier des indications sur la position ou les mouvements de l'ennemi, sur la topographie du théâtre de la guerre, etc.

— SYN. Reconnaissance, gratitude. V. GRATITUDE.

— Encycl. Milit. Une partie des *reconnaissances* sont confiées à la cavalerie dans le service d'*exploration*. D'autres rentrent dans les attributions du service de *sûreté*. Indépendamment de ces reconnaissances, en quelque sorte normales et journalières, le commandement fait exécuter toutes les fois qu'il le croit utile, et par des troupes spécialement désignées à cet effet, des reconnaissances ayant pour objet d'apprécier les distances, l'état des chemins, la configuration du terrain, d'explorer les positions successives à occuper en cas d'offensive ou de retraite, etc.

Les *reconnaissances* dites *offensives* sont des opérations exécutées avec des forces souvent considérables, dont le but est d'obliger l'ennemi à montrer ses forces pour les lui résister et à les grouper sur les positions où l'on se propose de l'attaquer.

Dr. *Reconnaissance des enfants naturels*. La loi crée deux classes d'enfants nés hors mariage : 1° les enfants naturels simples ; 2° les enfants nés d'un commerce incestueux ou adultérin. Ce n'est qu'en faveur des enfants naturels simples que la reconnaissance est admise (C. civ., art. 335 et 342). Cette reconnaissance peut être soit *volontaire*, soit *judiciaire* ou *forcée*.

La reconnaissance volontaire peut être contenue dans l'acte de naissance, ou bien elle peut avoir lieu postérieurement, par un acte séparé, établi par un notaire ou par un officier de l'état civil (art. 334 et 62).

La reconnaissance peut être faite par les père et mère ou par l'un d'eux seulement, soit personnellement, soit par un mandataire muni d'une procuration.

Un époux peut reconnaître, pendant le mariage, un enfant naturel qu'il aurait eu, précédemment, d'une autre personne que son conjoint ; mais cette reconnaissance ne peut nuire ni aux enfants légitimes issus du mariage : elle produit son effet après la dissolution du mariage, s'il n'en reste pas d'enfants (art. 337).

A défaut de reconnaissance volontaire, il peut, à la requête de l'enfant, intervenir, par voie de jugement, une reconnaissance forcée. Mais une telle reconnaissance n'est, en principe, admise que par rapport à la mère. A l'égard du père, elle ne peut avoir lieu qu'en un seul cas : celui d'enlèvement de la mère, si l'époque de l'enlèvement et celle de la conception coïncident (art. 340, 341).

La reconnaissance établit un lien civil de parenté entre l'enfant et la personne qui l'a reconnu, sans que, cependant, ce lien rattache l'enfant aux parents de son père ou de sa mère ; elle permet à l'enfant de porter le nom de celui de son père, ou celui de sa mère, s'il n'a été reconnu que par celle-ci ; elle fait naître entre l'enfant et ses père et mère des obligations d'aliments et des droits de succession.

— Dr. intern. *Reconnaissance d'États*. Un État, dès qu'il est né, jouit de la souveraineté. Mais il n'a l'exercice de celle-ci que s'il est reconnu par les autres États. La reconnaissance est pour ces derniers un acte absolument libre ; elle peut être expresse ou tacite, énoncée dans un acte diplomatique, être l'objet d'une déclaration spéciale ou résulter du fait d'entamer des négociations ou des rapports diplomatiques. Pour qu'une agrégation d'hommes puisse avoir un titre à la reconnaissance en qualité d'État, il faut qu'elle ait la volonté et la force de remplir envers les autres puissances les devoirs normaux d'un État reconnu.

RECONNAISSANT (*ko-nè-san*), ANTE adj. Qui a de la reconnaissance, de la gratitude : *Être* RECONNAISSANT *d'un service rendu*.

RECONNAISSEMENT (*ko-nè-se-man*) n. m. Examen, classement que l'on fait des carreaux de pierre meulière.

RECONNAISSEUR (*ko-nè-seur'*), EUSE n. Personne chargée de reconnaître, de faire une reconnaissance.

RECONNAÎTRE (*ko-nètr'* — du lat. *recognoscere*, se rappeler, examiner. Se conjugue comme *connaître*) v. a. Se rappeler comme antérieurement connu : RECONNAÎTRE *ami qu'on n'a pas vu depuis longtemps*.

— Constater par quelque signe l'identité de : *On le* RECONNAÎT *à une balafre qu'il avait au front*.

— Retrouver comme on avait connu : *Je vous* RECONNAIS *bien là*.

— Parvenir à constater, à apercevoir, à découvrir : A RECONNU *son innocence*.

— Admettre comme vrai, comme certain : RECONNAÎTRE *un principe, une vérité*.

— Avouer, confesser : RECONNAÎTRE *son erreur*.

— S'avouer auteur de : RECONNAÎTRE *sa signature*.

— Déclarer qu'on est le père ou la mère de : RECONNAÎTRE *un enfant*.

— Rédiger, signer une reconnaissance de : RECONNAÎTRE *une redevance, une rente*.

— Considérer, et traiter comme ayant une existence officielle : RECONNAÎTRE *un gouvernement*.

— Considérer, examiner : RECONNAÎTRE *le terrain*.

— Montrer de la gratitude pour : RECONNAÎTRE *un bon fait*.

— Témoigner qu'on est redevable de quelque chose : *Je saurai* RECONNAÎTRE *vos bons offices.* ‖ On disait anciennement : RECONNAÎTRE *quelqu'un de ses bons offices.*

Constater la présence, relever la situation de : RECONNAÎTRE *une île, une côte, un mouillage.*

Loc. div. *Ne pas reconnaître*, Méconnaître, oublier, négliger, ne plus écouter : NE PAS RECONNAÎTRE *la voix du sang.* *Reconnaître pour*, Avouer pour, considérer comme, traiter en : *Je vous* RECONNAIS POUR *un honnête homme.* ‖ *Reconnaître à*, Concéder, reconnaître le droit, la propriété à : *Quelqu'un* À *qui on ne* RECONNAÎT *aucun droit.*

— Mar. *Reconnaître la terre*, S'assurer du point exact d'une terre qu'on a en vue. ‖ *Reconnaître un port, un mouillage*, Les visiter.

— Milit. Exécuter une reconnaissance du terrain, de l'ennemi. (V. RECONNAISSANCE.) ‖ *Reconnaître une route, une patrouille*, L'arrêter en lui demandant le mot d'ordre. ‖ *Reconnaître ou Faire reconnaître un officier*, Le présenter à la troupe qu'il doit commander, en prescrivant à celle-ci de lui obéir.

Techn. Dans les carrières de pierre meulière, *Reconnaître les carreaux*, Les classer, en faire le reconnaissement. ‖ *Reconnaître un attachement*, Vérifier cet attachement dans le but de s'assurer que les différents articles qui le constituent sont exacts.

— Vénerie. *Reconnaître entre les chasses*, S'assurer s'il y a des cerfs courables dans un pays, savoir combien il y en a dans une quête et de quel côté ils donnent.

— ALLUS. HIST. : **Tues tout, Dieu reconnaîtra les siens**, Phrase attribuée à Arnaud Amalric, abbé de Cîteaux, légat du pape dans la croisade contre les albigeois, consulté au moment de l'assaut de Béziers, par l'armée des croisés, le 22 juillet 1209, sur le moyen de distinguer les hérétiques des vrais croyants. On a contesté que ce mot odieux ait été réellement prononcé. Tamisey de Larroque (*Annales de philosophie chrétienne*, 1861, t. VI) soutient que cette parole ne saurait être authentique : 1° parce qu'elle n'est rapportée par aucun témoin oculaire, par aucun écrivain contemporain digne de foi, mais seulement par un moine allemand, Césaire de Heisterbach, dont le livre, sans valeur historique, n'est qu'un ouvrage d'édification religieuse ; 2° parce qu'il est invraisemblable que des soldats, dans la fièvre et la rage de l'assaut, aillent demander à un abbé ce qu'ils doivent faire des prisonniers. Mais, si le mot n'a pas été dit, il n'en reste pas moins certain que 25 000 à 30 000 personnes périrent à Béziers, et que ce massacre n'avait sans doute été arrêté à l'avance pour terroriser le pays et ruiner toute velléité de résistance.

Se reconnaître, v. pr. Être, pouvoir être reconnu : *Les bons esprits* SE RECONNAISSENT *aux bonnes idées.*

Connaître sa propre image, en constater la ressemblance : *Être tellement changé qu'on a peine à* SE RECONNAÎTRE.

— Retrouver ses propres sentiments, ses propres opinions, sa propre nature : SE RECONNAÎTRE *dans ses enfants.*

— Se retrouver, s'orienter : *On* SE RECONNAÎT *difficilement dans un pareil dédale.* ‖ Reprendre ses sens, peser ce qu'on doit faire, y réfléchir : *Laissez moi le temps de* ME RECONNAÎTRE. ‖ Se remettre dans l'esprit l'idée d'un lieu, d'un pays qu'on a quitté, et où l'on se retrouve : *En cinq ou six clochers, je commençai à* ME RECONNAÎTRE.

— Reconnaître à soi, constater et avouer que l'on a : SE RECONNAÎTRE *des torts.*

Réciproq. Reconnaître quelqu'un et en être reconnu : NOUS NOUS SOMMES RECONNUS *tout de suite.*

RECONQUÉREUR *kér* n. m. Celui qui reconquiert. (Rare.)

RECONQUÉRIR *kir* v. a. Conquérir de nouveau : RECONQUÉRIR *un pays, une province.*

Reconvrer, en parlant d'une chose qu'on avait perdue : RECONQUÉRIR *l'estime publique.*

Reconquis, ise part. pass. du v. Reconquérir.

— Hist. *Pays reconquis*, Nom qui fut donné au Calaisis après la prise de Calais en 1558.

RECONQUÊTE *kèt'* n. f. Action de reconquérir. ‖ Objet reconquis.

RECONSACRER v. a. Consacrer de nouveau.

RECONSIDÉRATION *si-on)* n. f. Action de considérer, d'examiner de nouveau.

RECONSIDÉRER v. a. Considérer de nouveau.

RECONSOLER v. a. Consoler de nouveau.

RECONSOLIDATION *si-on* n. f. Action de reconsolider.

RECONSOLIDER v. a. Consolider de nouveau.

RECONSTITUANT *sti-tu-an* n. m. Médicament capable de ramener à la normale la composition des humeurs de l'économie et, par conséquent, de favoriser les échanges nutritifs et l'assimilation.

ENCYCL. Les *reconstituants* sont de véritables aliments artificiellement préparés dans un but thérapeutique. Tels sont : les préparations martiales et phosphorées organiques, les sels de chaux et de magnésie assimilables, l'huile de foie de morue, les peptones et les nucléoses ; etc.

RECONSTITUER *sti* v. a. Constituer de nouveau : *Après un grand bouleversement, tout est à* RECONSTITUER.

RECONSTITUTIF, IVE *sti)* adj. Qui rétablit, qui reconstitue.

RECONSTITUTION *sti, si-on)* n. f. Action de reconstituer ; résultat de cette action.

Dr. *Reconstitution d'une rente*, Constitution de rente à prix d'argent, lors de laquelle celui qui emprunte s'oblige, par le même acte, à employer la somme à lui prêtée au remboursement d'une autre rente qu'il devait. (Le nouveau créancier est subrogé aux hypothèques de l'ancien.)

ENCYCL. Dr. *Reconstitution des actes de l'état civil.* Il y a lieu à reconstitution des registres de l'état civil :

1° Dans le cas où l'un des doubles des registres est perdu ou détruit. Le greffier du tribunal civil est alors chargé de faire une copie, d'après le double existant, sur un nouveau registre, coté et paraphé par le président du tribunal ; puis le procureur de la République, après en avoir vérifié la fidélité, provoque du tribunal un jugement déclarant que la copie ainsi établie remplacera l'ancien original et aura égale valeur.

2° Dans le cas où les deux doubles des registres sont perdus ou détruits. S'il s'agit d'une période assez courte, les actes sont constatés et rétablis par le tribunal civil, à la suite d'une enquête aussi précise que possible et sur la production de tous titres et documents utiles.

Mais, si tous les registres d'un arrondissement y compris ceux à être détruits, des mesures exceptionnelles s'imposent. C'est ainsi que toutes les archives de l'état civil de Paris et des communes annexées ayant été détruites par les incendies allumés pendant l'insurrection de 1871, lors de la reconstitution des actes fut confié à une commission nommée par le ministre de la justice. La reconstitution eut lieu : 1° d'après les extraits des anciens registres délivrés conformes ; 2° sur les déclarations des personnes intéressées ou des tiers confirmées par celles d'autres personnes ou par des documents remis à l'appui ; 3° d'après les registres tenus par les ministres des différents cultes, les registres des hôpitaux et des cimetières, etc.

RECONSTRUCTEUR *struk'* n. m. Celui qui reconstruit.

RECONSTRUCTION *struk-si)* n. f. Action de reconstruire.

RECONSTRUIRE *stru-ir* v. a. Construire de nouveau, rebâtir : RECONSTRUIRE *un édifice.*

— Fig. Rétablir, reconstituer : *Le temps détruit tout et ne* RECONSTRUIT *rien de ce qui a existé.* (Albert.)

RECONSULTER v. a. Consulter de nouveau.

RECONTEMPLER *tan* v. a. Contempler de nouveau.

RECONTER v. a. Conter de nouveau.

RECONTINUATION *si-on)* n. f. Action de recontinuer ; effet de cette action.

RECONTINUER v. a. Reprendre la continuation : *Il y a du péril à vouloir* RECONTINUER *une ancienne dynastie longtemps interrompue.* (Napol. Ier.)

Se recontinuer, v. pr. Être recontinué : *Ces grands travaux* SE RECONTINUÈRENT *bientôt.*

RECONTRACTER v. a. Contracter de nouveau.

— Pratiq. v. n. Faire un nouveau contrat.

Se recontracter, v. pr. Se resserrer de nouveau : *Les muscles, après s'être détendus,* SE RECONTRACTÈRENT.

RECONVENIR v. n. Convenir de nouveau.

— Dr. anc. Former une demande reconventionnelle.

RECONVENTION (*van-si* — rad. *reconvenir* n. f. Demande opposée par un défendeur à un demandeur, dans le cours de l'instance, afin d'anéantir ou de restreindre les effets de l'action dirigée contre lui.

— ENCYCL. La *reconvention*, dite aussi *demande reconventionnelle*, consiste, de la part du défendeur dans une instance, à former devant le même juge, incidemment et pour sa défense, une demande contre le demandeur. En principe, la demande reconventionnelle doit avoir une connexité d'origine avec l'action principale ; mais, dans l'usage, le défaut de communauté d'origine n'empêche point d'admettre la demande reconventionnelle, quand elle a pour objet de parvenir à une compensation : ainsi, un débiteur poursuivi en remboursement d'argent prêté peut opposer une demande en payement d'objets par lui vendus ; sur le tout intervient un seul et même jugement.

Une règle généralement admise est celle-ci : « *Reconvention sur reconvention ne vaut* », c'est-à-dire que, lorsque le défendeur a introduit une demande reconventionnelle, le demandeur originaire ne peut, à son tour, faire une demande reconventionnelle.

RECONVENTIONNEL, ELLE (*van-si-o-nèl'* adj. Procéd. Qui est de la nature de la reconvention : *Action* RECONVENTIONNELLE. ‖ *Demande reconventionnelle*, Celle qui est opposée à l'action judiciaire principale.

RECONVENTIONNELLEMENT (*van-si-o-nè-le* adv. D'une manière reconventionnelle.

RECONVERSER (*vèr*) v. n. Converser de nouveau.

RECONVERSION (*vèr*) n. f. Seconde conversion, action de reconvertir.

RECONVERTIR (*vèr*) v. a. Convertir de nouveau.

RECONVIER se conjugue comme *confier*) v. a. Convier de nouveau.

RECONVOCATION *si-on* — rad. *reconvoquer*) n. f. Action de convoquer une seconde fois ; résultat de cette action : *La* RECONVOCATION *des Chambres.*

RECONVOQUER (*ke* v. a. Convoquer, réunir de nouveau.

RECONVOYER (*koi-i-é*. — Se conjugue comme *convoyer* v. a. Convoyer de nouveau.

RECOORDONNER v. a. Coordonner de nouveau.

RECOPIER se conjugue comme *copier* v. a. Copier, transcrire de nouveau : RECOPIER *un acte, un mémoire.*

Se recopier, v. pr. Être recopié : *Les lettres d'affaires* SE RECOPIENT *sur un registre particulier.*

RECOQUER (*ke* — du préf. *re*, et du v. *cocher*) v. a. Couvrir de nouveau la femelle, en parlant des perdrix, lorsque la première ponte n'a pas réussi.

— Pop. Rendre.

Recoqué, ée part. pass. du v. Recoquer.

— Substantiv. Perdreau d'une seconde couvée.

Se recoquer, v. pr. Pop. Reprendre des forces. ‖ S'habiller de neuf.

RECOQUETAGE (*ke-ta'* n. m. Seconde couvée que font certains oiseaux, lorsque la première n'a pas réussi.

RECOQUILLEMENT (*kil-e-man* — *ll* mll) n. m. Action de recoquiller ; état de ce qui est recoquillé.

RECOQUILLER (*kil-é* — *ll* mll) — du préf. *re*, et de *coquille*) v. a. Retrousser en forme de coquille : RECOQUILLER *les feuilles d'un livre.* RECOQUILLER *les bords d'un chapeau.*

Se recoquiller, v. pr. Se retrousser en forme de coquille.

— Bot. Se dit des feuilles qui se contournent elles-mêmes en forme de coquille.

— PROV. **Il n'y a point de si petit ver qui ne se recoquille si l'on marche dessus**, Il n'y a point de si faible créature qui ne cherche à se défendre quand on l'attaque.

RECORD (*kor'* — subst. verb. de *recorder* n. m. Rappel (Vx.) ‖ On disait aussi RECORDANCE, et RECORDATION.

— Dr. anc. Récit, témoignage, et, par ext., Enquête qui avait lieu par témoins : *Cour de record*, Cour souveraine. ‖ *Record de mariage*, Expression qui désignait, en Normandie, un acte passé devant notaire, même après la bénédiction nuptiale, et qui constatait les conventions faites verbalement entre les futurs conjoints et entre ceux-ci et leurs parents ou amis.

[illegible] *Cour de record*, Cour dont les [illegible] par leur [illegible] *Tribunaux de record*, Ceux dont les [illegible] de la cour.

RECORD *kor* — [illegible] *record*, [illegible] [illegible] par [illegible] [illegible] [illegible]

RECOLLER [illegible]

RECOLLET, ETTE [illegible]

RECOMPAGE [illegible]

RECOMPTE [illegible]

RECOMPTER [illegible]

RECOMPTEUR [illegible]

RECOMPTOIR [illegible]

RECOMPTURE [illegible]

RECONCILIER [illegible]

RECONDUCTION [illegible]

RECONFIRMER [illegible]

RECONNAISSANCE [illegible]

RECONNAISSANT, ANTE [illegible]

RECONNAISSEUR [illegible]

RECONNAISSIF, IVE [illegible]

RECONNAITRE [illegible]

RECONNU, UE [illegible]

RECONQUÉRIR [illegible]

RECONQUIS, ISE [illegible]

RECONSIDÉRER [illegible]

RECONSOLATEUR, TRICE [illegible]

RECONSOLATION [illegible]

RECONSOLER [illegible]

RECONSTITUER [illegible]

RECONSTRUCTEUR, TRICE [illegible]

RECONSTRUCTION [illegible]

RECONSTRUIRE [illegible]

RECONSTRUIT, UITE [illegible]

RECONVENTION [illegible]

RECONVENTIONNEL, ELLE [illegible]

RECONVERSION [illegible]

RECONVERTIR [illegible]

RECOPIER [illegible]

RECOPIEUR, EUSE [illegible]

RECOQUILLER [illegible]

RECORD [illegible]

RECORDER [illegible]

RECORDMAN [illegible]

RECORS [illegible]

RECOUCHER [illegible]

RECOUCHETTE [illegible]

RECOUDRE [illegible]

RECOUMENT [illegible]

RECOUPE [illegible]

RECOUPEMENT [illegible]

RECOUPER [illegible]

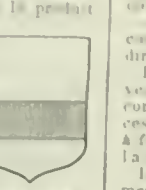

Écu de sinople, fretté d'or, chargé de cinq coquilles d'argent.

RECOUPLER [illegible]

RECOUPON [illegible]

RECOURBEMENT [illegible]

RECOURBER [illegible]

RECOURBE, ÉE [illegible]

RECOURBURE [illegible]

RECOURIR [illegible]

RECOURRE [illegible]

RECOURS [illegible]

RECOUVERT, ERTE part. pass. de recouvrir. Qui a été couvert de nouveau. Qui a été retiré et mis à l'abri. Qui a été repris, en parlant de la mer. Qui a été payé, en parlant d'une somme due. Qui a été retrouvé, en parlant d'une chose perdue. Qui a été découvert, en parlant d'un complot. Qui a été rétabli, en parlant de la santé. Qui a été réparé, en parlant d'une perte. Qui a été remplacé, en parlant d'un objet. Qui a été rendu, en parlant d'un prisonnier. Qui a été rétabli, en parlant d'un malade. Qui a été rétabli, en parlant d'un blessé. Qui a été rétabli, en parlant d'un malade. Qui a été rétabli, en parlant d'un blessé.

RECOUVRABLE adj. Qui peut être recouvré : *Sommes* RECOUVRABLES.

RECOUVRAGE (*vra-je*) n. m. Travail fait pour recouvrir : *Le* RECOUVRAGE *d'un parapluie*.

RECOUVRANCE (*vran-se*) n. f. Action de recouvrer. || Syn. de RECOUVREMENT. Vx.

— Encycl. Culte rendu à la Vierge sous le nom de Notre-Dame de Recouvrance. Dénomination donnée à la sainte Vierge spécialement invoquée pour le rétablissement de la santé.

RECOUVRANT, ANTE adj. Qui recouvre : *Endroits* RECOUVRANTS.

RECOUVREMENT (*man*) n. m. Action de recouvrer ce qui est perdu : RECOUVREMENT *de la santé, des forces*.

Perception de sommes d'argent qui sont dues : démarches qu'on fait pour les recouvrer : *Faire un* RECOUVREMENT. *Travailler au* RECOUVREMENT *d'une somme*.

— Au pl. Dettes actives, pour déboursés et honoraires, d'un officier ministériel. *Étude où il y a beaucoup de* RECOUVREMENTS *à faire*.

— Encycl. Le *recouvrement* des frais de justice sur les condamnés est opéré par les percepteurs des contributions directes, sous le contrôle des receveurs des finances.

Lorsqu'un notaire, un avoué, un agent d'affaires, etc., vend son office, lorsqu'un marchand vend son fonds de commerce, il est nécessaire de stipuler, dans l'acte de cession, à qui appartiendront les recouvrements restant à faire au moment de la vente. A défaut de stipulation, la cédant a droit aux recouvrements.

Dans les grandes villes, à Paris surtout, le recouvrement des effets protestés et, en général, de toutes créances litigieuses, est devenu l'objet d'une profession spéciale, exercée par les *agents de recouvrements*. La règle établie par l'usage est que les agents de recouvrements ne perçoivent leurs honoraires que sur les rentrées de fonds qu'ils réussissent à opérer.

RECOUVREMENT (*man*) n. m. Action de recouvrir ; résultat de cette action : *Le* RECOUVREMENT *des terres égyptiennes par les eaux du Nil*.



Terrains de recouvrement à la Dent de Morcles (Suisse) : A, niveau du Rhône ; B, C, couches normales, D, couches renversées recouvrant les couches C

— Géol. *Terrains de recouvrement*. Se dit de couches qui, sous les contractions du sol, sont venues recouvrir des formations plus récentes. Ce phénomène se produit parfois avec un renversement complet des couches, ce qui est le cas au sommet de la Dent de Morcles.

— Maçonn. Enduit placé sur un lattis ou dans un pan de bois. || Partie d'une pierre, d'un morceau de bois, etc., qui couvre un joint, une entaille.

— Mécan. *Recouvrement du tiroir*. Avance du tiroir qui règle l'introduction de la vapeur dans le cylindre de la machine, afin qu'elle n'y pénètre que lorsque le piston est à son point mort.

— Menuis. *Panneau à recouvrement*. Panneau ajouté après coup sur son bâti et qui fait saillie. || *Cadre à recouvrement*. Cadre qui a été collé sur le nu d'un panneau.

— Pl. Plaque de cuivre qui sert à recouvrir l'objectif de la lunette d'approche. || *Montre à recouvrement*. Montre qui a une sorte de rebord qui la recouvre.

RECOUVRER (du lat. *recuperare*, même sens) v. a. Retrouver ou ravoir de nouveau une chose qu'on avait perdue : RECOUVRER *la raison, la santé*.

Recevoir le payement d'une somme due, et particulièrement des impôts : *Les percepteurs* RECOUVRENT *les impôts*.

— Mar. *Recouvrer une manœuvre*. La tirer dans le vaisseau.

Recouvre, ée part. pass. du v. Recouvrer.

— Prov. *Pour un perdu, deux recouvrés*, on, plus rarement, *retrouvés*, en parlant des choses dont on fait entendre que la perte est facile à réparer.

Se recouvrer, v. pr. Être recouvré : *Le temps et l'argent* SE RECOUVRENT *jamais*. (Boiste.)

RECOUVRIR (*vrir*) conjugue comme *couvrir* v. a. Couvrir de nouveau : RECOUVRIR *une maison*. || Couvrir complètement : [illegible] *qui recouvre vos yeux* (LAMARTINE). || Masquer, cacher, dissimuler : RECOUVRIR *ses appréhensions*. || RECOUVRIR *la terre*, Fermer la terre, en parlant d'une fosse.

Recouvert, erte part. pass. du v. Recouvrir.

— adj. Constr. *Joint recouvert*. Se dit des joints de charpente, de menuiserie, de maçonnerie, etc., qui, se trouvant sous quelque saillie, ne sont pas apparents.

Se recouvrir, v. pr. Être recouvert : *Livre qui peut encore* SE RECOUVRIR.

— S'obscurcir de nouveau par des nuages : *En mars, le temps se découvre et* SE RECOUVRE *constamment*.

RECQUIGNIES, comm. du Nord, arrond. et à 26 kilom. d'Avesnes, sur la Sambre, 1,221 hab. Ch. de f. Nord. Carrière de marbre. Manufacture de glaces.

RECRACHER (du préf. *re*, et de *cracher*) v. a. Rejeter de la bouche une chose qui excite du dégoût : RECRACHER *une mouche*.

— v. n. Cracher de nouveau.

RECRAN n. m. Sorte de crique où les chaloupes, les canots se mettent à l'abri.

RECRAND (*krann*) adj. m. Dans le langage militaire, Harassé, extenué de fatigue. (Vx.)

RÉCRÉANCE (*anss* — de l'anc. v. *recroire*, rendre) n. f. Dr. can. Jouissance provisionnelle des fruits d'un bénéfice en litige.

— Diplom. *Lettres de récréance*. Lettres qu'un souverain envoie à son ambassadeur pour les présenter au prince auprès duquel il le rappelle, ou que ce prince donne à l'ambassadeur pour qu'il les remette au souverain qui le rappelle.

— Dr. anc. Action pour obtenir la possession d'une chose. || Délivrance d'un bien saisi au cours d'un procès.

— Encycl. Dr. On appelait *récréance* une mesure provisoire intervenant dans le cas où deux possessions simultanées et rivales étaient exercées, de fait, sur une même chose litigieuse : elle consistait à faire, provisoirement, attribuer la possession exclusive à celui des deux compétiteurs qui avait le plus d'apparence de droit.

Actuellement, la récréance consiste à être maintenu dans la possession provisionnelle d'un immeuble litigieux, pendant que le procès se juge au pétitoire.

RÉCRÉATIF, IVE adj. Qui récrée, est propre à récréer : *Livre* RECREATIF.

RECRÉATION (*si-on* — rad. *récréer*) n. f. Action de donner une nouvelle existence.

RÉCRÉATION (*si-on* — rad. *récréatif*) n. f. Occupation, exercice qui fait diversion au travail, qui sert de délassement : *Prendre un peu de* RÉCRÉATION. || Dans les communautés religieuses, les collèges, les pensions, Temps que l'on accorde aux religieux, aux élèves, pour jouer, se divertir : RÉCRÉATION *d'une heure*. || *Être en récréation, à la récréation*, Être avec ses condisciples, etc., dans le lieu et pendant le temps de la récréation.

— Par ext. Ce qui plaît, réjouit : *Un riant paysage est la* RÉCRÉATION *des yeux*.

— Sorte de jeu, d'exercice auquel se livre l'intelligence à propos des questions sérieuses dans la forme, mais amusantes au fond : RÉCRÉATIONS *mathématiques*.

— Bibliogr. Titre de certains ouvrages où des questions sérieuses sont traitées sous une forme récréative.

— Syn. **Amusement, divertissement**, etc. V. AMUSEMENT.

Récréations (Nouvelles) et joyeux devis, de Bonaventure Des Périers (Lyon, 1558), recueil de contes dont il n'a composé qu'une partie (90 sur 139). La matière en est très souvent empruntée à nos vieux fabliaux ou aux *novellieri* italiens, mais Des Périers leur a donné un tour particulier, grâce à son talent d'écrivain et à sa tournure d'esprit, joviale et caustique. Le clergé y est assez peu ménagé, comme à l'ordinaire, et les récits sont assez souvent licencieux. On trouve, d'ailleurs, dans ces contes les originaux de quelques-uns de ceux de La Fontaine.

RÉCRÉATIVEMENT adv. D'une manière récréative.

RÉCRÉDENTIAIRE (*dan-si-èr*) n. Dr. can. et dr. anc. Celui qui avait obtenu une récréance.

RECRÉER (du préf. *re*, et de *créer*) v. a. Donner une nouvelle existence : *Philippe le Bel casse l'université d'Orléans et la* RECRÉE *sur d'autres fondements*. (V. Cousin.)

RÉCRÉER (du lat. *recreare* : *Je récrée, tu récrées, il récrée, nous recréons, vous récréez, ils récréent. Je récréais, nous récréions. Je récréerai, nous récréerons. Je récréerais, nous récréerions. Récrée, récréons, récréez. Que je récrée, que nous récréions. Que je récréasse, que nous récréassions. Récréant. Récréé, ée*) v. a. Réjouir, divertir : *Il ne faut qu'une médisance pour* RÉCRÉER *une bonne compagnie*. (Boss.)

— Par anal. Plaire à, réjouir : *Le vert* RÉCRÉE *la vue*. || Ranimer, exciter : *Le vin* RÉCRÉE *les esprits*.

Se récréer, v. pr. Se divertir : *Quand on a beaucoup travaillé, il est bon de* SE RÉCRÉER *un peu*. || *Se recréer l'esprit*, Donner de la distraction à son intelligence.

RÉCRÉMENT (*man* — du lat. *recrementum*, ordure) n. m. Substance impure mêlée à d'autres substances.

— Physiol. Ensemble des déchets de fonctionnement et des produits de sécrétion, qui demeurent dans l'économie comme la cartilagéine, la chondrine, l'osséine, etc.

RÉCRÉMENTEUX (*man-teû*), **EUSE** et **RÉCRÉMENTITIEL, ELLE** (*man, si-el*) adj. Se dit des humeurs, sécrétions, produits de *récrément*, comme l'humeur aqueuse, le liquide céphalo-rachidien, la synovie, la salive, la bile, etc.

RECRÊPER v. a. Créper de nouveau : RECRÊPER *ses cheveux*.

RECRÉPIMENT n. m. Action de recrépir. || On dit aussi RECREPISSAGE.

RECRÉPIR v. a. Crépir de nouveau : RECRÉPIR *un vieux mur*.

— Fam. Mettre du fard sur : RECRÉPIR *son visage*.

— Fig. Restaurer, réparer, remanier tant bien que mal : RECRÉPIR *un vieux conte pour l'offrir au public*. || Masquer, déguiser : *La dissimulation farde les amitiés nouvelles et* RECRÉPIT *les vieilles haines*. (Dufresny.)

Se recrépir, v. pr. Être recrépi : *Certains murs* SE RECRÉPISSENT *tous les ans*.

— Fam. Se farder : *Certaines vieilles coquettes* SE RECRÉPISSENT *tous les matins*.

RECRÉPISSAGE (*pi-saj'*) n. m. Action de recrépir : *Le* RECRÉPISSAGE *d'un vieux mur*.

RECREUSEMENT (*man*) n. m. Action de recreuser.

RECREUSER v. a. *Creuser de nouveau* : RECREUSER *un puits obstrué*. || *Creuser plus avant* : RECREUSER *un puits trop peu profond*.

RECRIBLER v. a. Cribler de nouveau : RECRIBLER *de l'avoine*.

RECRIER se conjugue comme *crier* v. n. Crier de nouveau.

RÉCRIER (SE) [du préf. *re*, et de *s'écrier* — Se conjugue comme *crier*] v. pr. Faire une exclamation pour : 1° *reclamer*, protester : *En vain on* SE RÉCRIE : *nous sommes ce que l'on pense de nous*. Bougeart ; 2° s'étonner, admirer : *Le flatteur* SE RÉCRIE *au moindre bon mot*.

— Chass. Se dit des chiens qui redoublent de voix quand ils relancent l'animal qui les a tenus un moment en défaut.

— Gramm. Le participe est variable dans les temps composés du verbe pronominal *se récrier* : *Ils se sont* RÉCRIÉS.

RÉCRIMINATEUR, TRICE adj. Qui récrimine, qui a le caractère de la récrimination : *Paroles* RÉCRIMINATRICES.

RÉCRIMINATION (*si-on*) n. f. Action de récriminer ; reproche, accusation, injure tendant à repousser un autre reproche, une autre accusation, etc. : *Bien des choses ne se disent que par* RÉCRIMINATION.

— Rhétor. Moyen oratoire par lequel, au lieu de se disculper directement d'une accusation, on rejette les principaux griefs sur l'accusateur lui-même ou sur la victime.

RÉCRIMINATOIRE adj. Qui contient une récrimination, qui a le caractère de la récrimination : *Plainte* RÉCRIMINATOIRE.

RÉCRIMINER du bas lat. *recriminari*, répondre à une incrimination) v. n. Répondre à des reproches, à des accusations, à des injures par d'autres reproches, d'autres accusations, etc. : RÉCRIMINER *contre son accusateur*.

RÉCRIRE (se conjugue comme *écrire*) v. a. Ecrire de nouveau : RÉCRIRE *trois pages perdues*. || Recomposer, en parlant d'une œuvre écrite : RÉCRIRE *un poème mal venu*.

— v. n. Ecrire une autre lettre. || Faire réponse par lettre : *Il est poli de* RÉCRIRE *à qui vous écrit*.

RECROBILLER v. a. Syn. de RECROQUEVILLER.

RECROISER v. a. Croiser de nouveau : *Décroiser et* RECROISER *ses mains sur sa poitrine*.

— Couper en croix de nouveau : *Chemin de fer qui croise et* RECROISE *la route*.

— Faire un nouveau croisement de : *Croiser et* RECROISER *deux races de bœufs*.

Se recroiser, v. pr. Etre de nouveau croisé.



De gueules à la croix recroisetée d'argent.

RECROISETÉ, ÉE (du préf. *re*, et de *croiseté*) adj. Blas. Se dit d'une croix dont chaque branche se termine par une autre croix.

RECROÎTRE (se conjugue comme *croître*) v. n. Croître de nouveau : *Rivière qui avait diminué et qui* RECROÎT. || Prendre une nouvelle croissance : *Certaines plantes* RECROISSENT *à vue d'œil*.

— S'agrandir, prendre une nouvelle extension : *Les jours* RECROISSENT *en hiver*.

— n. m. Sylvic. Pousse annuelle d'un bois taillis.

— Chass. *Ecru d'un perdreau*, Queue qui lui a repoussé.

Recrû, ue part. pass. du v. Recroître.

RECROQUEVILLER (*ke*, et *ll* mll. — peut-être de *re*, croc, et *ville*, pour *crille*) v. a. Retirer et contourner par l'action de la chaleur : *Le feu* RECROQUEVILLE *le cuir et le parchemin*. || On trouve aussi les formes anciennes RECROQUERILLER, RECROBILLER, RECROQUILLER.

Recroquevillé, ée part. pass. S'emploie adjectiv. : *Parchemin* RECROQUEVILLÉ.

Se recroqueviller, v. pr. Se retirer et se contourner par l'action de la chaleur.

RECROTTER (*kro-té*) v. a. Crotter de nouveau : RECROTTER *un habit qu'on vient de nettoyer*.

RÉCROUIR v. a. Techn. Ecrouir de nouveau, recuire : RÉCROUIR *de l'acier*.

— Econ. rur. Syn. peu usité de ROUIR.

RECRU, UE (de l'anc. v. *se recroire*, s'avouer vaincu, lâcher prise) adj. Harassé de fatigue : *Un cheval* RECRU.

RECRÛ, UE part. pass. du v. Recroître.

RECRUCIFIER v. a. Crucifier de nouveau.

RECRUDESCENCE (*dèss-sanss* — du lat. *recrudescere*, proprem. « redevenir saignant », et au fig. « reprendre des forces ») n. f. Pathol. Intensité plus grande des symptômes d'une maladie, des ravages d'une épidémie, après un amendement : RECRUDESCENCE *de la fièvre*.

— Par ext. Redoublement, augmentation d'un mal : *Une* RECRUDESCENCE *d'oppression*.

RECRUDESCENT, ENTE *dèss-san, ant*) adj. Qui présente une recrudescence : *Epidémie* RECRUDESCENTE.

RECRUE (*krû* — subst. particip. du verbe *recroître*) n. f. Nouvelle levée de soldats destinés à compléter les effectifs : *Faire une* RECRUE.

— Homme de la nouvelle levée : *Exercer les* RECRUES.

— Par ext. Personne qui survient, qui vient s'ajouter à une réunion, une société déjà formée : *Les partis avancés ont tous les jours de nouvelles* RECRUES.

RECRUTEMENT (*man*) n. m. Action de recruter.

— ENCYCL. Le service du *recrutement* est assuré par les *bureaux de recrutement*, dont il existe en tout 162. D'abord un au chef-lieu de chacune des 145 subdivisions de région (v. ce mot), entre lesquelles est divisé le territoire de la France, sauf les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et du Rhône. De ces bureaux relèvent tous les hommes de la subdivision soumis au service, aussi bien les jeune soldats des contingents que les disponibles, les réservistes de l'armée active et les hommes affectés aux corps de troupes de l'armée territoriale. Ensuite : 3 à Lyon pour le département du Rhône, dont un bureau central administrant les hommes de la 14e région et deux bureaux annexes administrant les hommes attribués à la 7e région ; 1 bureau à Versailles, pour le département de Seine-et-Oise ; 7 dans le département de la Seine, dont un « central » et six aux « annexes » ; le 1er pour les Xe, XIXe et XXe arrondissements ; le 2e pour les Ier, VIIe, XVe et XVIe ; le 3e pour les IVe, Ve, VIe, XIIIe et XIVe, le 4e pour les IIe, IIIe, XIe et XIIe ; le 5e pour l'administration des hommes de la réserve et de l'armée territoriale étrangers au département de la Seine, et le 6e bureau pour les VIIIe, IXe, XVIIe et XVIIIe arrondissements. Enfin 3 pour le recrutement en Algérie, couvrant pour l'active les trois départements et installés à Alger, Oran et Constantine. Un bureau dans chacune des îles de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique, à leur chef-lieu et comprenant tout leur territoire. Un bureau spécial existe aussi à Tunis pour l'administration des réservistes, mais il ne porte pas officiellement le titre de bureau de recrutement.

Chaque bureau de recrutement est placé sous la direction d'un officier supérieur, ayant sous ses ordres un nombre variable d'officiers subalternes. La limite d'âge pour les premiers est reculée jusqu'à 60 ans, et jusqu'à 65 ans pour les seconds.

RECRUTER v. a. Lever des troupes de recrues : RECRUTER *un régiment*. || Former ou renouveler à l'aide de recrues : RECRUTER *une troupe décimée*.

— Fig. Chercher, arriver à réunir : RECRUTER *des partisans, des associés*.

— Techn. *Recruter des drogues*, Ajouter de nouvelles drogues dans la teinture.

Se recruter, v. pr. Etre recruté. || Entretenir au moyen de recrues : *Les corps d'élite* SE RECRUTENT *difficilement*. || Réunir des partisans, des habitants, etc. : *Rome, dépeuplée de citoyens,* SE RECRUTAIT *d'affranchis*. Nisard.

RECRUTEUR, EUSE n. Personne qui recrute : *Catilina n'était pas le chef, mais le* RECRUTEUR *d'une grande armée*. (Lamart.) || Par ext. Personne qui cherche des partisans : *Chaque hôtel a ses* RECRUTEURS *à l'affût*. (H. Taine)

— adj. Qui recrute, qui est chargé de recruter : *Un sergent* RECRUTEUR.

RECTA (*rèk'* — mot lat., signif. *en droite ligne*, forme de *rectus*, droit) adv. Fam. Ponctuellement, très exactement : *Payer* RECTA.

RECTAL, ALE, AUX *rèk'*) adj. Qui appartient au rectum : *Veine* RECTALE. || Qui concerne le rectum : *Toucher* RECTAL.

RECTANGLE *rèk'* — du lat. *rectus*, droit, et de *angle*) adj. Géom. Dont les angles sont droits : *Parallélogramme* RECTANGLE. || Se dit d'un triangle qui a un angle droit : *Triangle* RECTANGLE. || Se dit d'un parallélépipède droit à base rectangulaire. || *Trapèze rectangle*, Trapèze dont l'un des côtés est perpendiculaire sur les bases.

— n. m. Parallélogramme rectangle : *Tracer un* RECTANGLE.

— Algèbr. *Terme rectangle*. Se dit improprement d'un terme ou entre le produit de deux variables.

— ENCYCL. Géom. Les diagonales d'un *rectangle*, ainsi que celles d'un parallélépipède rectangle, sont égales. Deux rectangles de même base sont entre eux comme leurs hauteurs, et le rapport des aires de deux rectangles quelconques est le produit du rapport de leurs bases par le rapport de leurs hauteurs. La mesure d'un rectangle rapporté au carré construit sur l'unité linéaire est le produit des mesures de sa base et de sa hauteur. V. PARALLÉLÉPIPÈDE, TRIANGLE.

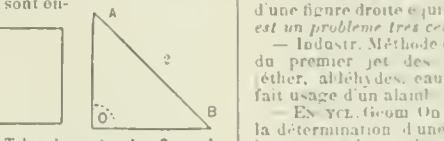

1. Rectangle ; 2. Triangle rectangle ; O, angle droit ; AB, hypoténuse.

RECTANGULAIRE *rèk', lèr'* — du lat. *rectus*, droit, et de *angulaire*) adj. Qui a ses angles droits : *Figure* RECTANGULAIRE. || *Axes rectangulaires*, Axes dirigés l'un sur l'autre à angle droit, ou formant les arêtes d'un trièdre trirectangle. || *Coordonnées rectangulaires*, Coordonnées d'un point rapporté à des axes rectangulaires.

RECTANGULARITÉ *rèk'*) n. f. Forme rectangulaire.

RECTE *trekt'* — du lat. *rectus*, droit) adj. Se dit de la pente de deux filons qui se croisent et ont leurs inclinaisons dans le même sens.

RECTEMBRYÉ, ÉE *rèk'-tan* — du lat. *rectus*, droit, et de *embryon*) adj. Bot. Qui a un embryon à radicule droite.

— n. f. pl. Tribu de légumineuses, comprenant les genres à radicule droite. — *Une* RECTEMBRYÉE.

RECTEUR, TRICE *rèk'* — lat. *rector, trix*) adj. Qui régit, qui dirige.

— Chim. anc. *Esprit recteur*, Ancien nom des fluides volatils qui constituent les odeurs. || Fig. Guide : *Mon esprit* RECTEUR *est le doute*. Volt.

— Zool. *Pennes rectrices*, Plumes de la queue des oiseaux qui servent à diriger le vol. Substantiv. : *Les* RECTRICES.

— n. m. Enseign. Chef d'université, sous l'ancien régime. Auj. Chef d'une Université régionale. On nomme aussi *recteur* le chef d'un établissement libre d'enseignement supérieur, comprenant plusieurs facultés ou écoles.

— Hist. Nom donné, sous l'empire romain, à chacun des lieutenants qui gouvernaient les provinces, sous les ordres du vicaire diocésain. Nom donné en France, durant le moyen âge, à certains juges subalternes. Titre que portaient le podestat et le capitaine d'armes de Venise.

— Relig. Supérieur d'un collège de jésuites. Curé d'une paroisse, en Bretagne. Supérieur de certaines maisons religieuses.

— ENCYCL. Enseign. Suivant Etienne Pasquier, l'origine de cette fonction, dans l'université de Paris, remonte à la création, en dehors de l'ancienne école épiscopale de théologie, de la faculté des arts et de philosophie, établie en l'école Saint-Julien. Le chancelier, autrefois le théologal, garda pendant quelque temps la direction de l'école de théologie. Mais le recteur ne tarda pas à devenir le chef de toutes les facultés. Il était élu parmi les maîtres ès arts par quatre membres de l'Université, que délégnait chacune des quatre *nations* Gaules, Normandie, Picardie, Angleterre. La durée de ses fonctions n'était d'abord que d'un mois ou de six semaines, elle fut portée ensuite à trois mois, et très souvent le même recteur, bien que soumis à une réélection trimestrielle, fut maintenu pendant un et même deux ans. Le recteur marchait en public, revêtu d'une chape rouge, précédé de bedeaux portant leurs masses d'argent, suivi de plusieurs maîtres ès arts. Il avait une juridiction contentieuse sur tous les différends entre les « suppôts » de l'Université. Un des actes solennels de son gouvernement universitaire consistait dans l'inauguration du *lendit* (v. ce mot) de Saint-Denis. Il avait [illegible] pour [illegible] va[illegible] a[illegible] Par[illegible] sur [illegible] d'abord [illegible] solarité, un [illegible] de pé[illegible] aux [illegible] sur la [illegible] Par[illegible] et 17[illegible] droits [illegible] remplaçaient [illegible] de [illegible]



Recteur (A) [illegible] (A) [illegible]

Dans [illegible] a été [illegible] l'Université [illegible] française [illegible] dix-sept universités ayant chacune à sa tête un recteur. Le *recteur* a sous sa direction les facultés, lycées, collèges et autres établissements universitaires. Il est nommé par décret de l'Etat sur la proposition du ministre de l'instruction publique. Le recteur est président de droit du conseil de l'université. A Paris, le chef de l'académie de Paris est le recteur, ministre de l'instruction publique et [illegible] recteur [illegible] ar.

RECTIFIABLE *rèk'* adj. Qui peut être rectifié : *Erreur* RECTIFIABLE.

— Géom. Equivalent à une ligne droite qui peut être construite : *Courbe* RECTIFIABLE.

— Techn. Qui peut être dressé une seconde fois : *Alésoir* RECTIFIABLE.

RECTIFICATEUR, TRICE *rèk'* n. Personne qui rectifie.

— n. m. Industr. Appareil s'adaptant à un alambic pour opérer la rectification des vapeurs d'alcool.

— Adjectivem. : *Colonne* RECTIFICATRICE.

RECTIFICATIF, IVE *rèk'* adj. Qui rectifie, qui sert à rectifier : *Acte* RECTIFICATIF.

RECTIFICATION *rèk'*, *si-on* n. f. Action de rectifier, résultat de cette action : *La* RECTIFICATION *d'un compte*.

— Chim. Purification d'un liquide par une nouvelle distillation, en fractionnant selon les points d'ébullition.

— Géom. Réduction à une ligne droite, détermination d'une figure droite équivalente : *La* RECTIFICATION *du cercle est un problème très célèbre*.

— Industr. Méthode de distillat on permettant d'obtenir du premier jet des alcools débarrassés des produits (éther, aldéhydes, eau, qui passent toujours quand on fait usage d'un alambic ordinaire).

— ENCYCL. Géom. On entend par [illegible] la détermination d'une portion de [illegible] en longueur à la courbe. La rectification [illegible] dépend en général du calcul intégral et ne peut [illegible] exactement que dans des cas très particuliers.

Si la courbe est plane et rapportée à des [illegible] rectangulaires, son élément *ds* est représenté par la formule :

$$ds = \sqrt{dx^2 + dy^2}.$$

Lorsque la courbe est rapportée à des coordonnées polaires, son élément est fourni par la formule :

$$ds = \sqrt{dz^2 + z^2 d\theta^2}.$$

S'il s'agit d'une courbe à double courbure rapportée à des axes rectangulaires, son élément est représenté par :

$$ds = \sqrt{dx^2 + dy^2 + dz^2}.$$

— Chim. On peut purifier un liquide, soit en plaçant dans l'alambic une matière appelée *intermède*, capable de former, avec les impuretés, une substance fixe par exemple la chaux qui sert à retenir l'eau de l'alcool à 97°, soit par des distillations fractionnées, les vapeurs condensées étant recueillies jusqu'à variation d'un thermomètre qui plonge dans le produit bouillant. La purification est réalisée, dans les laboratoires, à l'aide des colonnes à rectifier de Wurtz, perfectionnées par Le Bel et Henninger. V. DISTILLATION.

— Industr. Dans l'industrie, la rectification s'effectue à l'aide d'appareils dits *colonnes à plateaux*, qui traitent d'un coup de grandes quantités. Ils opèrent dans ces colonnes de véritables fractionnements, tout comme si l'alcool était soumis à plusieurs distillations successives. Le principe est celui-ci : un liquide alcoolique émet des vapeurs plus riches en alcool que lui-même ; celles-ci, condensées, vont bouillir à une température inférieure en fournissant des vapeurs encore plus riches, et ainsi de suite.

Les colonnes à plateaux sont construites de la façon suivante : au-dessus de la chaudière est une caisse allongée, cylindrique ou parallélépipédique, divisée par une série de plateaux. Quand les vapeurs de la chaudière arrivent au premier plateau, une partie se condense, la partie restant sous forme de vapeurs, passe au second plateau, où le même phénomène a lieu, puis au troisième, et ainsi de suite, on recueille en tête de colonne des vapeurs très riches (95° à 97°). Quand chacun des récipients que constituent les plateaux est « garni » par le produit de la condensation, il s'établit un courant descendant les flegmes vers la chaudière.

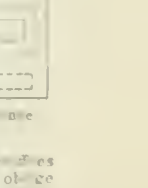

Schéma d'un plateau de la colonne Savalle.

Dans la colonne Savalle (v. fig.), les plateaux sont rectangulaires et chacun d'eux est percé de deux ouvertures A et V, par où montent les vapeurs d'alcool, et chacune d'une calotte figurée en pointillé qui oblige les vapeurs à barboter plus ou moins. Une ouverture T qui laisse descendre sur le plateau inférieur les produits de condensation ; T est la trace du tube qui vient du plateau supérieur.





RECTIFIER [illegible] lat. *rectus*, droit, et *facere*, faire [illegible] aux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. [illegible] *Nous rectifiâmes la route.* [illegible] *rectifier les idées, la* [illegible] *Rectifier la hausse* au la dé- [illegible] trop en deçà [illegible] opérer la rectification [illegible] qui le [illegible] visé. [illegible] Tracer une ligne droite [illegible] *Rectifier* aux voiles un orien- [illegible] être parallèles. [illegible] nécessaires [illegible] *Se rectifier*, v. pr. Être, devenir rectifié. *Le jugement* [illegible] *et l'expérience.*

RECTIFLORE [illegible] lat. *rectus*, droit, et *flos, floris*, [illegible] Qui a des fleurs droites.

RECTIFORME [illegible] lat. *rectus*, droit, et de *forme* [illegible]

RECTILIGNE [illegible] et [illegible] du lat. *rectus*, droit, et [illegible] Qui est, qui a lieu ou ligne droite. *Mouvement rectiligne.* [illegible] *Les principes* [illegible] *La logique* [illegible] [illegible] ligne droite et n'offre ni courbes [illegible] *Esthétique* RECTILIGNE.

[illegible] figuré terminé par des lignes [illegible] *Triangle* [illegible] le qui a pour [illegible] *angle rectiligne* [illegible] par [illegible] plaires [illegible] [illegible] ANNÉES. [illegible] *Mouvement* [illegible] Mouvement en ligne [illegible]

[illegible] *rectitude.* Nom donné [illegible] V. RECTITUDE.

RECTILIGNEMENT [illegible] et [illegible] en ligne droite.

RECTINERVE [illegible] lat. *rectus*, droit, et *nervus*, [illegible] *Feuilles* [illegible]

RECTIPÉRIÉ, ÉE [illegible] lat. *rectus*, droit, et de *stérie* [illegible]

RECTITE [illegible] f. [illegible]

RECTITUDE [illegible] f. Qualité de ce [illegible] *La rectitude* [illegible] *Rectitude* [illegible] [illegible] aux vrais principes [illegible] *Rectitude de jugement* [illegible] [illegible] *Rectitude de conduite* [illegible]

RECTIURCULE [illegible] lat. *rectus*, droit, et *urceolus*, [illegible]

RECTO [illegible] [illegible] l'endroit [illegible]

RECTOCÈLE [illegible] lat. *rectum*, rectum, et *kêlê*, [illegible]

RECTOMÈTRE [illegible] lat. *rectum*, rectum, et *mètre* [illegible] Tube [illegible] les hémorroïdes.

RECTORAL, ALE, AUX [illegible] recteur [illegible] RECTORAL *Logement rectoral.*

RECTORAT [illegible] du lat. *rector*, recteur, n. m. [illegible] RECTORAT. Temps pendant lequel [illegible] cette charge. *Le rectorat* [illegible] [illegible] Ar[illegible] Étendue de pays [illegible] à [illegible] *Paris* [illegible] RECTORAT.

— Haut fonctionnaire, administrateur envoyé par le pouvoir central [illegible] [illegible] provinces extérieures.

— Ensemble [illegible] Charge de supérieur dans les collèges [illegible] [illegible] sous [illegible] professeurs.

RECTORERIE [illegible] rî] — du lat. *rector*, recteur] n. f. [illegible] Nom de [illegible] une des justices ou juridictions établies à [illegible] au XIV[illegible] siècle.

RECTORIEN [illegible] — du lat. *rector*, recteur. Prend [illegible] aux 1er, 3e prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. [illegible] *Nous rectorions. Que nous rectorions.* [illegible] Autref. Apposer sur le parchemin la marque du [illegible] Payer au recteur le droit qui lui était dû sur la [illegible] du parchemin. On disait aussi RECTORISER.

RECTOTOMIE [illegible] k', ri] — de *rectum*, et du gr. *tomê*, [illegible] Opération qui consiste à couper [illegible] le rectum.

RECTO-UTÉRIN, INE adj. Anat. Qui s'étend du rectum à l'utérus, qui se rapporte à l'un et à l'autre.

RECTO-VAGINAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient au rectum et au vagin. *Cloison recto-vaginale.* Cloison formée par l'adossement du rectum avec le vagin.

— Pathol. *Fistule recto-vaginale.* Perforation de la cloison recto-vaginale. V. FISTULE.

RECTO-VÉSICAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient au rectum et à la vessie.

— Pathol. *Fistule recto-vésicale.* Communication anormale entre le rectum et la vessie. *Cloison recto-vésicale.* Cloison formée par l'adossement des parois correspondantes de la vessie et du rectum. V. FISTULE.

RECTUM [rèk'-tom'] — du lat. *rectum*, droit] n. m. Dernière portion du gros intestin qui aboutit à l'anus.

— ENCYCL. Anat. Ainsi nommé à cause de sa direction moins flexueuse que celle des autres parties de l'intestin, le *rectum* commence au niveau de la deuxième vertèbre sacrée, suit la face antérieure du sacrum et du coccyx, puis, au-dessous de la pointe de ce dernier os, se recourbe en arrière pour s'ouvrir au dehors par un orifice, l'anus. Au-dessus de l'anus, le rectum présente une dilatation, l'ampoule rectale, où s'accumulent les matières fécales dans la constipation. De là l'effet produit par les lavements.

En avant, le rectum répond chez l'homme à la vessie, à la prostate et à la partie profonde de l'urètre. Chez la femme, il répond à l'utérus et au vagin. Les vaisseaux du rectum portent le nom de vaisseaux hémorroïdaux.

— Pathol. V. RECTOCÈLE, HÉMORROÏDE, FISSURE, FISTULE, RÉTRÉCISSEMENT.

— Art vétér. Le *rectum* est un lieu d'exploration très usité en médecine vétérinaire : on y introduit le bras huilé pour s'assurer de la présence ou de l'absence de pelotes stercorales et pour les extraire ; pour constater l'état de replétion de la vessie ou de la présence de calculs ; pour s'assurer de la présence d'un fœtus, de sa position, etc.

Dans la vache, c'est en incisant le plancher supérieur du rectum qu'on peut aller détacher les ovaires (*castration rectale*). Comme maladie, le rectum est sujet au *renversement*, chez les jeunes animaux ; on en empêche le retour, après l'avoir réduit, en pratiquant une sorte de sphincter artificiel au moyen d'un cordon que l'on introduit sous la peau de l'anus comme le cordon d'une bourse.

REÇU (subst. partic. p. du v. *recevoir*) n. m. Quittance sous seing privé, par laquelle on reconnaît avoir reçu une somme, un objet : *Les* REÇUS *de sommes supérieures à dix francs doivent porter un timbre de quittance.*

SYN. **Reçu, acquit, quittance.**

RECUEIL [keu-ill' — ll mill.] n. m. Assemblage, réunion d'actes, de pièces, d'écrits, d'ouvrages en prose ou en vers, de morceaux de musique, d'estampes, etc. : RECUEIL *de lois, de discours, de chansons.* ‖ Autref. Action de recueillir. *En un temps où l'on fait le* RECUEIL *des bonnes et des mauvaises actions.* Fléchier. (Vx.)

— Fig. Réunion de choses qui ne se présentent pas sous une forme matérielle : *L'histoire est un* RECUEIL *d'expériences.* V. Cousin.

SYN. **Collection, compilation, etc.**

RECUEILLAGE [keu-ill-aj' — ll mill.] n. m. Action de recueillir, d'emmagasiner : *Le* RECUEILLAGE *des marchandises dans les docks.*

RECUEILLEMENT [keu-ill'-e-man — ll mill.] n. m. Action de recueillir. *Le* RECUEILLEMENT *des suffrages.* (J.-J. Rousseau.) ‖ État d'une personne qui détourne son esprit des pensées terrestres pour le porter sur des pensées religieuses : *Le* RECUEILLEMENT *est nécessaire à la prière.*

Recueillements poétiques, de Lamartine (1839). Le dernier volume de vers du poète est un recueil de pièces écrites à diverses époques, et qu'aucun lien ne rattache les unes aux autres. Citons, parmi les principales : le *Cantique sur la mort de Mme la duchesse de Broglie;* l'ode mystique *A M. de Genoude, sur son ordination; A une jeune Malabraise;* l'*A M. Félix Guichard, sur sa maladie; A M. Théophile Dumas; le Tombeau de David à Jérusalem;* l'*Ode : A M. Bouchard*, pièce chère à l'auteur, dans laquelle il exprimait ses vues sur l'avenir politique; *la Cloche du village.* Ces différentes pièces de circonstance, inspirées par des épisodes, souvent humbles, de la vie du poète, sans atteindre au charme des *Méditations* ou à l'ampleur des *Harmonies*, ne manquent ni de vigueur, ni de [illegible] Il faut d'ordinaire aux *Recueillements* un certain nombre d'épîtres et de poésies diverses, parmi lesquelles nous signalerons, comme les plus belles [illegible] *la Cloche, à Mme Tastu; A Némésis;* [illegible] *la Paix; la Vigne et la Maison.*

RECUEILLEUR, EUSE [keu-ill' — ll mill.] n. Personne qui [illegible] et [illegible] habitude de recueillir.

RECUEILLIR [keu-ill' — ll mill.] — du préf. *re-*, et de [illegible] comme *cueillir*] v. a. Récolter, amasser : RECUEILLIR *les olives à la fin de l'automne.* [illegible] comme résultat d'un travail, d'un acte [illegible] RECUEILLIR *que ce qu'on a semé.* Prendre [illegible] recueillir, retirer : *Le singe agrandit sa* [illegible] *qui* RECUEILLE *en autrui.* Fén.

— Accepter par hérédité : RECUEILLIR *une succession.*

— Rassembler : RECUEILLIR *les débris d'un naufrage.* ‖ Prendre de divers côtés : RECUEILLIR *des documents.* ‖ Former un recueil de : RECUEILLIR *des anecdotes.* ‖ Prendre avec soi par humanité : RECUEILLIR *des orphelins.*

— Recevoir : RECUEILLIR *les voix, les suffrages.* ‖ Recevoir dans un récipient : RECUEILLIR *dans un bassin les eaux d'une source.* RECUEILLIR *un essaim d'abeilles.*

— Fig. Écouter et fixer dans son esprit, dans sa mémoire : RECUEILLIR *pieusement les paroles de quelqu'un.*

— Retenir, inférer : RECUEILLIR *d'un discours de précieuses indications.* ‖ Rassembler avec force : RECUEILLIR *ses idées.* ‖ Porter au recueillement : *La beauté des montagnes* RECUEILLE *le cœur au lieu de l'ouvrir.* (Lamart.)

— Constr. Raccorder avec une partie contiguë : RECUEILLIR *une reprise en sous-œuvre.*

— Techn. Chez les cordiers, Enrouler la ficelle sur le recueilloir. *Recueillir le papier*, Le prendre feuille à feuille de dessus l'étendoir.

Recueilli, ie part. pass. du v. Recueillir.

— Qui se passe dans le recueillement : *Une vie solitaire et* RECUEILLIE. ‖ Favorable au recueillement : *Une chapelle* RECUEILLIE.

Se recueillir, v. pr. Être, devoir être recueilli : *Les pommes à cidre* SE RECUEILLENT *à la fin de l'automne.*

— Réfléchir, se replier sur soi-même : *L'homme, avant de prendre une résolution importante,* SE RECUEILLE.

— Ascét. Détourner son esprit des pensées terrestres, pour se livrer à de pieuses méditations : SE RECUEILLIR *avant de prier.*

— SYN. **Recueillir, récolter.** V. RÉCOLTER.

RECUEILLOIR (*keu-ill* [*ll* mill.]) n. m. Techn. Morceau de bois, qui sert à peloter la ficelle ou la corde.

RECUIRE (se conjugue comme *cuire*) v. a. Cuire de nouveau, une seconde fois : RECUIRE *un gigot trop saignant.*

— Techn. Exposer de nouveau un métal à l'action du feu. ‖ En T. de verr., Placer les pièces que l'on vient de fabriquer dans un four chaud dont la chaleur tombe peu à peu, pour permettre à ces pièces de ne refroidir que très lentement : *On* RECUIT *le verre et le cristal pour les rendre moins cassants.* (De ce sens est dérivée l'expression *recuire un four, un creuset*, signifiant Soumettre un four [un creuset] à une chaleur qui va augmentant progressivement pour tomber ensuite très lentement quand elle est arrivée au degré voulu.) ‖ *Arche à recuire,* Galerie en brique située généralement au-dessus même du four, et où l'on place les pièces qui doivent recuire.

— v. n. Recevoir une nouvelle cuisson.

Recuit, uite part. pass. du v. Recuire.

— Fam. Cuit à l'excès : *Un poulet cuit et* RECUIT.

— Fig. Rusé, retors : *M. Guillemeau a été un courtisan* RECUIT. (Gui Patin.) (Vx.)

— n. m. ou f. Techn. Opération qui consiste à recuire un ouvrage, à le soumettre au feu de nouveau : *Le* RECUIT ou *la* RECUITE *d'une pièce d'acier.* ‖ Opération par laquelle on parfond, ou fixe les couleurs sur le verre ou l'émail. SYN. de RECUISSON. ‖ Partie pierreuse qu'on trouve dans la chaux mal préparée.

— n. f. Écon. rur. Sorte de fromage qu'on fabrique avec du petit-lait. ‖ On dit aussi RECOUSSE.

Se recuire, v. pr. Être, devoir être recuit : *Les limes, les burins* SE RECUISENT *après avoir été trempés.*

RECUISSON (*ku-i-son*) n. f. Action de recuire.

— Verrer. Refroidissement lent d'une pièce soufflée ou coulée.

RECUITEUR n. m. Techn. Ouvrier qui recuit les métaux, les verres.

RECUL (*kul'* — subst. verb. de *reculer*) n. m. Mouvement de ce qui recule : *Le* RECUL *des armes à feu.* ‖ Possibilité de reculer ; éloignement nécessaire pour bien voir l'ensemble d'une œuvre d'art : *Manquer de* RECUL.

— Fig. Mouvement en sens contraire du progrès : *Le* RECUL *devient de jour en jour plus difficile.*

— Artill. Mouvement en arrière d'une arme à feu qui se produit, dans le tir, au moment du départ du coup.

— Mar. *Vent de recul.* Vent tournant du nord au sud par l'ouest. ‖ *Recul de l'hélice,* Différence entre l'avance par tour d'hélice et la longueur du pas.

— Physiol. *Recul du cœur,* Mouvement de réaction qui s'opère sur le cœur, au moment de la propulsion du sang par la contraction des parois de l'organe.

— Physiq. Mouvement produit par un mécanisme et qui maintient entre les charbons l'espacement nécessaire à la production de la lumière électrique.

— Techn. *Échappement à recul,* Échappement d'horlogerie qui fait reculer la roue de rencontre.

— ENCYCL. Le *recul* est déterminé par la pression des gaz de la poudre, qui, donnant l'impulsion au projectile, s'exercent également dans tous les sens. On conçoit l'intérêt qu'il pourrait y avoir à supprimer le recul des armes à feu et surtout celui des canons, qu'il deviendrait ainsi inutile de repointer après chaque coup. Dans l'artillerie, on n'a pu arriver à ce résultat qu'en installant le canon de manière à lui permettre de reculer librement par rapport à l'affût, le mouvement de recul étant absorbé par un frein dans lequel il comprime soit des ressorts, soit une masse d'air qui, se détendant ensuite, ramènent le canon à sa position primitive. C'est dans l'installation des canons établis à demeure pour la défense des places qu'on a tout d'abord employé des mécanismes de ce genre. Telle a été, par exemple, l'organisation des *affûts à eclipse.* Plus tard, de nouveaux perfectionnements ont permis d'adopter des dispositifs analogues même pour les pièces de campagne (freins hydropneumatiques).

Dans les armes portatives, on a employé la force du recul à faire fonctionner le mécanisme de chargement de l'arme, qui se recharge ainsi automatiquement aussitôt le coup parti, le tireur n'ayant plus qu'à presser la détente tant que le magasin n'est pas épuisé. On a même construit des armes qui, installées sur un trépied, continuent à tirer d'elles-mêmes une fois le premier coup parti.

RECULADE n. f. Action d'une personne, d'un véhicule qui recule : *Les* RECULADES *ne peuvent se faire sans désordre et sans chutes.* Boiste.)

— Fig. Mouvement en sens contraire du progrès : *La diffusion des lumières s'oppose aux* RECULADES. ‖ Action de céder, de renoncer : *Quand, au lieu de plaider, on s'accommode, c'est une* RECULADE *qu'il faut approuver.*

RECULADOU n. m. Pêch. Nom des deux premiers tours ou enceintes des bourdigues.

RECULÉE n. f. Espace qu'on a derrière soi et dont on peut profiter pour se reculer : *Voiture qui verse faute de* RECULÉE.

— Fam. *Feu de reculée*, Feu très vif, qui oblige ceux qui se chauffent à se reculer.

RECULEMENT (*man.*) n. m. Action de reculer, mouvement de recul : *Le* RECULEMENT *d'une charrette.*

— Action d'éloigner, d'étendre, de porter plus loin : *Le* RECULEMENT *des frontières.*

— Constr. Différence qu'il y a entre la ligne d'équerre du poinçon d'une croupe, au milieu d'un mur, et la ligne tirée du même poinçon à l'angle de cette croupe. ‖ *Mur en reculement*, Mur construit en arrière de l'alignement.

— Dr. *Servitude de reculement.* V. la partie encycl.

— Techn. Partie du harnais qui entoure le cheval en arrière, et sur laquelle il pèse quand il recule. ‖ On dit aussi AVALOIRE n. f.

— ENCYCL. Dr. Quand un propriétaire fait démolir son immeuble pour quelque motif que ce soit, l'alignement peut le mettre dans la nécessité de reculer sa construction : dans ce cas, qui constitue la *servitude de reculement*, il a droit à une indemnité pour le terrain délaissé.

RECULER (du préf. *re-*, et de *cul*) v. a. Tirer, pousser, porter en arrière : RECULER *un enfant du feu, de peur qu'il ne se brûle.* ‖ Reporter plus loin : RECULER *une borne, un fossé.*

— Fig. Étendre, agrandir : *Le génie* RECULE *les limites du possible.* ‖ Éloigner dans le temps, différer : RECULER *un payement.* ‖ Assigner une époque lointaine à.

— v. n. Aller, se porter en arrière : RECULER *d'un pas.*

— Perdre du terrain, retrograder, revenir sur ce qu'on a fait ou dit : *L'humanité ne* RECULE *jamais.* (V. Cousin.)

— Différer, reporter ce qu'on a à faire à une époque plus éloignée : *Certaines gens, quand il s'agit de rendre des comptes,* RECULENT *toujours.*

— Hésiter : *Un homme à ne* RECULER *devant rien.* ‖ Perdre du terrain : *Affaire qui, au lieu d'avancer,* RECULE.

— Éprouver un mouvement de recul, en parlant des armes à feu.

Loc. div. *Reculer pour mieux sauter*, Temporiser pour mieux prendre ses avantages. (Ironiq. Hésiter devant une décision désagréable qu'il faudra prendre tôt ou tard.) ‖ *Il ne recule jamais, On ne l'a jamais vu reculer.* Se dit d'un homme très brave, ou qui soutient fermement ses droits, ses opinions. ‖ *Il ne recule à rien, devant rien*, Il s'apprête à tout ce qu'on exige de lui.

— Mar. Se dit du vent qui se déplace en allant du nord au sud par l'ouest.

— n. m. Marche d'un animal qui recule : *Le* RECULER *est très fatigant pour les chevaux de trait.*

— Techn. Sorte de lime à l'usage des horlogers.

— PROV. : **Quand on n'avance pas, on recule**, Quand on ne fait aucun progrès, on perd ses avantages.

— SYN. **Différer, remettre**, etc. V. DIFFÉRER. ‖ **Reculer, rétrograder.**

Reculé, ée part. pass. du v. Reculer.

— Isolé, lointain : *Loger dans un quartier* RECULÉ. ‖ Eloigné dans le temps, existant à une époque lointaine : *Les temps les plus* RECULÉS. *La postérité la plus* RECULÉE.

— Arriéré, en retard sur les autres : *Cette nation est encore bien* RECULÉE. (Inus.)

Se reculer, v. pr. Être reculé, porté en arrière, plus loin dans l'espace ou le temps. ‖ Se porter, se tirer en arrière : SE RECULER *du feu, loin d'une personne.*

RECULET, montagne du Jura français (départem. de l'Ain), la seconde du massif, après le Crêt de la Neige ; 1.720 mètres.

RECULEUR n. m. Min. Nom donné aux ouvriers qui sont spécialement chargés de faire tout le travail en arrière, c'est-à-dire de construire les murs en pierre sèche et d'entasser les remblais dans les galeries abandonnées ou épuisées. ‖ On dit aussi REMBLAYEUR.

RECULONS (À), loc. adv. En reculant, en allant en arrière : *Marcher* À RECULONS. ‖ Fig. *Marcher à reculons*, Rétrograder au lieu de progresser.

— Loc. PROV. : **Gagner sa vie à reculons, comme les cordiers**, Mal réussir dans ses affaires, se ruiner.

RECULTIVER v. a. Cultiver de nouveau.

RÉCUPÉRABLE adj. Que l'on peut récupérer : *Créance* RÉCUPÉRABLE.

RÉCUPÉRATEUR (rad. *récupérer*) n. m. Artill. Élément du frein hydropneumatique, destiné à emmagasiner et recouvrer la force vive que produit le recul du canon.

— Dr. rom. Citoyen remain désigné pour juger une question de propriété générale.

— Œnol. Dispositif de l'appareil à pasteuriser, dans lequel le vin s'échauffe en profitant du calorique abandonné par le vin pasteurisé. (On dit aussi ŒNOTHERME, CHAUFFE-VIN, etc.) ‖ Appareil du même genre adapté à un alambic.

— Techn. Appareil destiné à l'utilisation de la chaleur entraînée par les gaz des hauts fourneaux et des cheminées d'usines. ‖ On dit également ÉCONOMISEUR, RÉGÉNÉRATEUR.

— ENCYCL. Artill. Le *récupérateur* du frein hydropneumatique est un réservoir cylindrique en bronze, divisé, par un diaphragme, en deux parties, dont l'une, celle qui se trouve à l'avant, contient de l'air comprimé, la partie arrière étant remplie d'huile minérale, ainsi que le cylindre en acier qui constitue le corps même du frein et la tige creuse du piston placée dans ce cylindre, tige invariablement fixée elle-même au récupérateur et munie d'orifices par lesquels le récupérateur se trouve mis en communication avec le cylindre ou corps de pompe. V. FREIN.

— Dr. rom. Les *récupérateurs* formaient un collège de juges institué d'abord pour juger les procès entre Romains et étrangers unis à Rome par un *fœdus*, et qui dans la suite fut appelé aussi à juger les procès entre les citoyens. Le préteur tirait au sort pour chaque affaire un certain nombre de récupérateurs, et chaque partie avait un droit de récusation. Ils devaient se trouver ainsi réduits, pour siéger, à un nombre impair (3 ou 5). On leur soumettait en général les procès où il s'agissait de vérifier des faits ou d'estimer un dommage.

RÉCUPÉRATION (*si-on*) n. f. Action de récupérer, de recouvrer : *La* RÉCUPÉRATION *d'une créance. La* RÉCUPÉRATION *de la chaleur dans une machine à vapeur.*

— En T. d'astron., S'est dit pour ÉMERSION.

RÉCUPÉRER (lat. *recuperare*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je récupère. Qu'ils récupèrent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. *Je récupérerai. Tu récupérerais*) v. a. Recouvrer : RÉCUPÉRER *ses débours.*

Se récupérer, v. pr. Se dédommager : SE RÉCUPÉRER *d'une perte.*

RÉCUPERETUR mot lat., sig. f. *qu'il soit récupéré*, formule employée à la Chambre des comptes au commencement du XVe siècle, pour désigner les restitutions qui devaient être faites à titre royal par des gens qui avaient abusé de la générosité du roi Charles VI.

RÉCURAGE (*ra-je*) n. m. Action de récurer ; son résultat.

— En T. de techn., Chambre où l'on range les feuilles de fer destinées à être blanchies.

RÉCURER (du préf. *re-*, et de *écurer*) v. a. Nettoyer par une usure superficielle : RÉCURER *des casseroles.*

Vitic. *Récurer une vigne*, Lui donner un troisième labour.

RÉCURRENCE (*kur'-rans*) n. f. Qualité de ce qui est récurrent ; état de ce qui se reproduit, revient : *La* RÉCURRENCE *des deux thèmes principaux.* Ch. Baudel.

— Mécan. Dans certaines machines à vapeur, Renversement de direction naturelle des gaz de la combustion et de l'air qui va au foyer.

RÉCURRENT, ENTE (*ran, ante*) — du lat. *recurrens, entis*, part. pres. du v. *recurrere*, revenir en arrière) adj. Qui revient ou semble revenir sur soi-même.

— Anat. Se dit des nerfs conjugués inférieurs et de plusieurs artères et bronches artérielles : *Nerf* RÉCURRENT. *Artères* RÉCURRENTES. ‖ *Canalicules récurrents*, Canalicules de certains ostéoplastes, qui, aux limites d'un système de Havers, reviennent sur eux-mêmes et s'anastomosent avec des canalicules de leur propre système.

— Littér. Se dit de vers qui, lus à rebours, offrent les mêmes mots que lus dans le sens ordinaire, et appartiennent au même rythme, tout en présentant un sens analogue.

— Mathém. *Série récurrente*, Série dont chaque terme se forme de la somme d'un certain nombre de termes immédiatement précédents, multipliés respectivement par des expressions invariables.

— Pathol. *Fièvre récurrente*. Fièvre épidémique et contagieuse, à caractère typhoïdique, et qui se manifeste toujours par au moins deux accès.

— ENCYCL. Anat. *Artères récurrentes.* On donne ce nom à des artères fournies par la radiale et la cubitale, parce qu'elles semblent remonter vers l'origine du tronc qui leur a donné naissance. On distingue : 1° la récurrente radiale antérieure ; 2° la récurrente radiale postérieure ; 3° la récurrente cubitale antérieure ; 4° la récurrente cubitale postérieure (le même, au membre inférieur, ou rencontre la récurrente tibiale).

Sensibilité récurrente. Magendie (1839), puis Cl. Bernard ont montré que les racines antérieures de la moelle possèdent une sensibilité, due à des filets nerveux venant des racines postérieures correspondantes, lesquels suivent ainsi un trajet récurrent : d'où le nom de *sensibilité récurrente* donné à la sensibilité des racines antérieures.

— Pathol. *Fièvre récurrente.* Cette maladie, que l'on observe non seulement en Irlande et en Russie, mais aussi en Asie et au Canada, est causée par un micro-organisme spécifique, désigné sous le nom de *spirille d'Obermeier.* Ce spirille se transmet d'individu à individu par la piqûre des insectes (puce, punaise, etc.). La fièvre récurrente est caractérisée non seulement par des accès de fièvre brusques, mais aussi par des symptômes : ictère, diarrhée, etc., qui la rapprochent de la fièvre typhoïde et du typhus ; d'où le nom qu'on lui donne quelquefois de *typhus à rechutes.* La guérison est très fréquente et de règle, peut-on dire, quand l'infection ne s'attaque pas à des individus trop affaiblis par le travail ou par de mauvaises conditions hygiéniques. Le traitement est celui des grandes pyrexies : balnéation froide, toniques et stimulants diffusibles (alcool, éther, acétate d'ammoniaque), injections de caféine et de sérum artificiel, etc.

RÉCURSOIRE du lat. *recursus*, recours) adj. Se dit d'une action qui donne un recours : *Action* RÉCURSOIRE.

RÉCURSOIREMENT adv. D'une manière récursoire.

RECURT Adrien-Barnabé-Athanase, homme politique français, né à Lassalles (Hautes-Pyrénées) en 1798, mort à Lévignac (Haute-Garonne) en 1872. Docteur en médecine 1822, il s'affilia aux carbonari, se fixa au faubourg Saint-Antoine, à Paris, comme médecin, et combattit aux journées de juillet 1830. En 1834, il fut impliqué dans le procès des insurgés d'avril et acquitté. Il prit part à la campagne des banquets 1847, combattit à nouveau en février 1848, devint adjoint au maire de Paris, membre de l'Assemblée constituante, qu'il nomma vice-président. Ministre de l'intérieur au 11 mai 1848, il seconda Cavaignac pendant les journées de Juin, et fut appelé par lui au ministère des travaux publics (28 juin 1848) et à la préfecture de la Seine. Il rentra dans la vie privée après l'élection à la présidence du prince Louis-Napoléon.

RÉCURVÉ, ÉE du lat. *recurvus*, même sens) adj. Zool. Qui est recourbé avec sa concavité tournée en arrière, par opposition à *procurvé.*

RÉCURVIFOLIÉ, ÉE (du lat. *recurvus*, recourbé, et *folium*, feuille) adj. Bot. Se dit des feuilles qui sont infléchies ou recourbées en dehors, à l'extrémité, et des végétaux qui produisent de ces feuilles.

RECURVIROSTRA n. m. Ornith. V. AVOCETTE.

RÉCUSABLE adj. Qui peut être récusé : *Juré* RÉCUSABLE. ‖ En qui l'on peut ne pas avoir foi : *Autorité* RÉCUSABLE.

RÉCUSANT (*zan*), **ANTE** n. Personne qui recuse, qui exerce un droit de récusation.

RÉCUSATION (*si-on*) n. f. Action de récuser : *Le droit de* RÉCUSATION *des jurés appartient au ministère public et à l'accusé.*

— ENCYCL. En droit, la *récusation* est le fait de refuser, par soupçon de partialité, un juge, un arbitre, un expert, un juré, un témoin, dans les cas spécifiés par la loi.

1° *Récusation en matière civile.* La règle générale est que toute récusation doit être motivée sur des faits nettement articulés et entrant dans l'une des catégories de circonstances que la loi admet comme moyen de récusation.

En ce qui concerne les juges d'un tribunal (tribunal civil ou tribunal de commerce), les causes de récusation sont déterminées par l'article 378 du Code de procédure civile. Elles se rattachent à l'affection, à la haine, à l'intérêt, à la parenté, à la tutelle, à la subordination, à la dépendance, à la communauté d'intérêts, à la qualité de créancier ou débiteur, à la qualité d'héritier présomptif, à la qualité d'associé, à la qualité de conseil, à la qualité d'arbitre, à la qualité de tuteur, à la qualité de subrogé-tuteur, à la qualité de curateur, à la qualité de mandataire, à la qualité de gérant d'affaires, à la qualité de donataire, à la qualité de légataire, à la qualité de fermier, à la qualité de locataire, à la qualité de propriétaire, à la qualité de copropriétaire, à la qualité de voisin, à la qualité de commensal, à la qualité de domestique, à la qualité de serviteur, à la qualité de maître, à la qualité de patron, à la qualité de client, à la qualité de protecteur, à la qualité de protégé, à la qualité de bienfaiteur, à la qualité de débiteur, à la qualité de créancier, à la qualité de héritier, à la qualité de légataire, à la qualité de donataire, à la qualité de fermier, à la qualité de locataire, à la qualité de propriétaire, à la qualité de copropriétaire, à la qualité de voisin, à la qualité de commensal, à la qualité de domestique, à la qualité de serviteur, à la qualité de maître, à la qualité de patron, à la qualité de client, à la qualité de protecteur, à la qualité de protégé, à la qualité de bienfaiteur, et dommages-intérêts.

Les [illegible] analogues à [illegible] les arbitres [illegible] depuis le commencement [illegible] et par les mêmes motifs [illegible].

Les causes de [illegible] les causes de reproche des [illegible], art. 283 et 310.

2° *Récusation en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.* Lors de l'appel [illegible] tion et la part [illegible] tifs, de requérir chacune deux jurés.

3° *Récusation en matière criminelle.* Lors [illegible] tion du jury qui doit, en cour d'assises, connaître de chaque affaire, la [illegible] général peuvent sans faire connaître le motif [illegible] ce qu'il ne reste que douze jurés, qui [illegible] jugent à propos, au fur et à mesure [illegible] tent de l'urne. C. instr. crim., art. 399 et suiv.

RÉCUSER (du lat. *recusare*, même sens) v. a. Refuser d'accepter comme juge, témoin ou arbitre : RÉCUSER *un juré.* Ne pas admettre : RÉCUSER *l'autorité des auteurs.*

Se récuser, v. pr. Être, pouvoir être récusé. Se déclarer soi-même incompétent. *Souvent on se récuse pour ne pas assumer de responsabilité.*

RED LAKE, lac des États-Unis (Minnesota), [illegible] carr. environ, peu de profondeur. Les eaux, partagées en deux nappes que relie un bras assez étroit, se déversent, par la *Red Lake River*, dans la rivière Rouge du Nord.



Reda

REDAB n. m. Sorte de tambour en usage à Sumatra.

RÉDACTEUR, TRICE (du lat. *redactum*, supin de *redigere*, rédiger) n. Personne qui rédige : *Le* RÉDACTEUR *d'un traité.*

— n. m. Admin. Employé chargé de rédiger [illegible] d'administration. ‖ Ouvrier chargé, dans les [illegible] fer, de mettre les souscripteurs sur les colis.

RÉDACTION (*ksi-on*) rad. *rédacteur*) n. f. Action de rédiger ; résultat de cette action : *La* RÉDACTION *d'un acte.*

— Ensemble des rédacteurs d'un [illegible] : *Donner à discuter à la* RÉDACTION. ‖ Bureau, salle où travaillent les rédacteurs : *Aller à la* RÉDACTION.

RÉDACTIONNEL, ELLE (*ksi-o-nel*) adj. Qui a un caractère de rédaction : *Travail purement* RÉDACTIONNEL.

REDAN (du préf. *re-*, et de *dent*) n. m. Fortif. Ouvrage ouvert à la gorge et composé de deux côtés ou faces d'égale longueur formant un angle saillant. ‖ Autrefois on écrivait REDENT.

— Rocher en angle : *Les* REDANS *de la montagne.*

— Par anal. Ressaut naturel : *Les rudes creusets de nos jours, les* REDANS *de son crâne tortueux.* Hug.

— Archit. Nom donné à des découpures de pierres en forme de dents, dont on faisait grand usage au moyen âge.

— Charp. Nom donné à des entailles faites en sens opposés, dans deux pièces qu'on veut rendre solidaires.

— Constr. Ressaut que l'on fait de distance en distance, quand on construit un mur sur un terrain en pente.

— Techn. Gradins d'un banc d'ardoise exploité.

— ENCYCL. Archit. Les *redans* sont simples ou redentés : les redans simples sont formés d'un seul arc de cercle tangent, d'une part, au cercle primitif de l'arcature ou à la ligne droite du galbe et, d'autre part, à deux rayons qui font entre eux un angle variant naturellement avec le nombre de redans que l'on inscrit dans le cercle ou que l'on fait saillir sur la ligne droite. Les redans redentés sont composés de trois arcs de cercle qui se reconpent deux à deux, ils sont tracés avec des rayons dont les centres sont placés sur le même rayon de l'arc primitif auquel celui du milieu est tangent, ou bien à une certaine [illegible] de ce rayon, suivant qu'on leur donne plus ou moins d'ouverture. Ils appartiennent à l'époque de l'arc brisé.



Redan

— Fortif. Les *redans* se présentent sous la forme d'un angle plus ou moins ouvert, mais d'au moins 60°, dont le sommet est tourné vers l'ennemi et dont les côtés peuvent soit être simplement recti[illegible], soit présenter des [illegible] formés par l'addition d'une sorte de second redan à celui du premier (V. FORTIFICATION). Les redans sont employés dans la fortification de campagne, généralement pour couvrir un passage ou déboucher quelconque.

Redan (GRAND), un des ouvrages qui défendaient le front sud de la place de Sébastopol, pendant le siège qu'en fit l'armée franco-anglaise (1854-1855). Il dominait au S.-O. la tour Malakoff, qui s'appuyait à la mer sur le *Petit Redan.* Il fut attaqué une première fois par les Anglais, le 18 juin 1855, mais sans aucun succès. Le 8 septembre, tandis que les Français se jetaient sur Malakoff, les Anglais réussirent à y prendre pied, mais sans pouvoir s'y maintenir. Mais la possession de Malakoff par les Français rendait bientôt intenable pour les Russes tout le front sud de leur défense, et le Grand Redan était évacué le soir de l'assaut.

REDANSER v. a. Exécuter de nouveau en dansant : REDANSER *un quadrille entraînant.*

— v. n. Se livrer de nouveau à la danse : *Danser, souper, puis* REDANSER.

REDARDER v. a. Darder de nouveau.

REDDITION [illegible]

RÉDEMPTION [illegible], de *rédimer*, racheter.

RENDRE CÉSARI QUÆ SUNT CÆSARIS, ET QUÆ SUNT DEI DEO [illegible]

REDDITION [illegible]

RÉDITION [illegible]

RÉDUIT [illegible]

RÉDUVIE [illegible]

RÉDUVIN [illegible]

RÉFECTION [illegible]

RÉFECTOIRE [illegible]

RÉFÉRENDAIRE [illegible]

RÉFÉRENDUM [illegible]

RÉFÉRER [illegible]

RÉFLEXE [illegible]

RÉFLUX [illegible]

RÉFORMATEUR [illegible]

RÉFORMATION [illegible]

RÉFORMÉ [illegible]

RÉFORMER [illegible]

RÉFRACTAIRE [illegible]

RÉFRACTER [illegible]

RÉFRÉNER [illegible]

RÉFRIGÉRER [illegible]

RÉFUGE [illegible]

RÉFUGIER [illegible]

RÉFUTER [illegible]

RÉGAL [illegible]

RÉGALADE [illegible]

RÉGALER [illegible]

RÉGALIEN [illegible]

RÉGALIENNE [illegible]

RÉGALIER [illegible]

RÉGALOIR [illegible]

RÉGATE [illegible]

RÉGATIER [illegible]

RÉGÉNÉRATEUR [illegible]

RÉGÉNÉRATION [illegible]

RÉGÉNÉRER [illegible]

RÉGENT [illegible]

RÉGENTAT [illegible]

RÉGENTE [illegible]

RÉGENTER [illegible]

RÉGICIDE [illegible]

RÉGIE [illegible]

RÉGIME [illegible]

RÉGIMENTAIRE [illegible]

RÉGIMENTER [illegible]

RÉGION [illegible]

RÉGIR [illegible]

RÉGISSEUR [illegible]

RÉGLAGE [illegible]

RÉGLEMENTAIRE [illegible]

RÉGLEMENTER [illegible]

RÉGLER [illegible]

RÉGLET [illegible]

RÉGLETTE [illegible]

RÉGLEUR [illegible]

RÉGLISSE [illegible]

RÉGNANT [illegible]

RÉGNER [illegible]

RÉGNICOLE [illegible]

RÉGRESSEUR [illegible]

RÉGRESSIF [illegible]

RÉGRESSION [illegible]

RÉGRESSIVEMENT [illegible]

RÉGULARISATEUR [illegible]

RÉGULARISATION [illegible]

RÉGULARISER [illegible]

RÉGULARITÉ [illegible]

RÉGULATEUR [illegible]

RÉGULATION [illegible]

RÉGULIER [illegible]

RÉGULIÈREMENT [illegible]

RÉGULIN [illegible]

RÉHABILITATION [illegible]

RÉHABILITER [illegible]

RÉHABITUER [illegible]

RÉHOBOAM [illegible]

RÉHOBOTH [illegible]

RÉHOUSSER [illegible]

RÉIMPOSER [illegible]

RÉIMPRESSION [illegible]

RÉIMPRIMER [illegible]

RÉINCORPORER [illegible]

RÉINFECTER [illegible]

RÉINFECTION [illegible]

RÉINFECTIONNER [illegible]

RÉINSTALLER [illegible]

RÉINSTALLATION [illegible]

RÉINTÉGRATION [illegible]

RÉINTÉGRER [illegible]

RÉINTÉGRANDE [illegible]

RÉINTÉRER [illegible]

RÉINTÉRATION [illegible]

RÉINTÉRER [illegible]

RÉINTERROGER [illegible]

RÉINTERROGATOIRE [illegible]

RÉITÉRATIF [illegible]

RÉITÉRATION [illegible]

RÉITÉRER [illegible]

RÉJOUIR [illegible]

RÉJOUISSANCE [illegible]

RÉJOUISSANT [illegible]

RÉJOUISSEMENT [illegible]

RÉJUDICATION [illegible]

RÉJUDICATOIRE [illegible]

RÉJUDICATRICE [illegible]

RÉJUDICATRICITÉ [illegible]

RÉJUDICATURE [illegible]

RÉJUDICATURER [illegible]

RÉJUDICATURIER [illegible]

RÉJUDICATURIÈRE [illegible]

RÉJUDICATURIÈREMENT [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉ [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉS [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESE [illegible]

RÉJUDICATURIÈRETÉSESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESESES [illegible]

**RÉJUDICATURIÈRETÉSES

avec un collet et des ouvertures derrière et au côté. Cette mode, admise dans la haute société de Londres, passa le détroit vers 1725 et servit surtout dans les temps de gelée ou de pluie, et comme vêtement de chasse. Dans l'armée, la redingote, qui n'était autre chose qu'une capote d'officier, fut adoptée également vers 1725. Sous la Restauration, la garde royale en a encore fait usage.

Après avoir subi diverses modifications dans sa forme et sa taille, elle est devenue le vêtement croisé à basques et à revers qu'on porte dans les cérémonies.

— Hist. *La Redingote grise* : « Il gravit le Saint-Bernard, monté sur un mulet, vêtu de cette *enveloppe grise* qu'il a toujours portée. » C'est ainsi que Thiers décrit Bonaparte, premier consul, et Béranger, dans ses chansons, parle de l'Empereur, qui avait « petit chapeau avec redingote grise ». Cet habit, simple et sombre, qui tranchait sur les uniformes chamarrés des maréchaux, avait frappé ses admirateurs, qui retrouvaient dans cette simplicité la noblesse et la grandeur de son génie.

RÉDINTÉGRATION (*si-on* — du lat. *redintegratio*, même sens) n. f. Biol. Réparation d'une partie de l'organisme modifiée ou détruite. (Se dit en particulier des phénomènes intimes d'assimilation, grâce auxquels les divers organites de la cellule se reconstituent après le repos, l'action d'un agent chimique ou un traumatisme.) V. RÉGÉNÉRATION.

— Chim. *Rédintégration des cristaux*, Réparation, dans une eau mère, des troncatures faites artificiellement à leurs angles.

REDIRE (se conjugue comme *dire*) v. a. Dire de nouveau : *On ne saurait trop* REDIRE *les vérités utiles.* || Répéter après un autre : *L'écho* REDIT *le son.*

— Raconter, énoncer, rappeler au souvenir :

Muses, *redites*-moi ces noms chers à la France.
VOLTAIRE.

— Traduire, exprimer, faire connaître : *Les ruines* REDISENT *la gloire des conquérants.*

— *Ne pas se le faire redire*, Obéir, se soumettre à l'instant, sans attendre une nouvelle injonction.

— v. n. Adresser un blâme, un reproche : *Les difficultés trouvent à* REDIRE *à tout.* || Signaler, reprendre des inexactitudes : *Trouver à* REDIRE *à un compte, à un calcul.*

Redit, ite part. pass. du v. Redire.

— Substantiv. n. m. Chose redite, rapport, commérage. *Les petits* REDITS *de commères causent parfois de grands malheurs.* || n. f. Répétition, et particulièrement Répétition oiseuse, redondante.

Se redire, v. pr. Être redit : *Les calomnies ne doivent pas* SE REDIRE, *sous peine de complicité.* (Boisto.) || Redire l'un à l'autre : *Les amants ne sont jamais las de* SE REDIRE *qu'ils s'aiment.*

— ALLUS. LITTÉR. :

On dit, et sans horreur je ne puis le *redire*,
Qu'aujourd'hui, par votre ordre, Iphigénie expire.

Vers de Racine, dans *Iphigénie* (IV, 6). Achille vient d'apprendre qu'Iphigénie est destinée au sacrifice : il reproche à Agamemnon sa cruauté.

REDISCUTER (*sku*) v. a. Discuter de nouveau.

REDISEUR, EUSE (rad. *redire*) n. Personne qui répète souvent les mêmes choses : *Les* REDISEURS *sont des sots qui prennent ceux qui les écoutent pour des sots.* (Didier.) || Personne qui répète par indiscrétion, par malignité, ce qu'elle a entendu : *Ne parlez pas devant les* REDISEURS. (Vx.)

REDISSOUDRE (*di-soudr'*) v. a. Dissoudre de nouveau : REDISSOUDRE *un sel.*

REDISTILLATION (*sti-la-si* — rad. *redistiller*) n. f. Nouvelle distillation : *On peut rectifier les alcools par* REDISTILLATIONS *successives.*

REDISTILLER (*sti-lé*) v. a. Distiller de nouveau.

REDISTRIBUER (*stri*) v. a. Distribuer de nouveau.

— Dr. anc. *Redistribuer une affaire*, La remettre au greffe quand un rapporteur, par une cause quelconque, ne peut remplir sa mission.

REDISTRIBUTION (*stri, si-on*) n. f. Action de redistribuer, nouvelle distribution.

REDIT, ITE part. pass. du v. REDIRE.

REDIVINISER v. a. Diviniser de nouveau. (Vx.)

REDIVISER v. a. Diviser de nouveau.

REDJANG, fleuve de l'île de Bornéo (Malaisie), émissaire de la principauté anglo-malaise de Sarawak et tributaire de la mer de Chine. Cours de 660 kilom., dont plus de 350 navigables ; gros affluents et vaste delta.

REDJANGS, population malaise du sud-ouest de Sumatra (archipel asiatique). Chez cette population, la mère a l'habitude d'allonger les oreilles du nouveau-né jusqu'à ce qu'elles se tiennent bien droites. Les Redjangs sont très amis des spectacles, notamment des combats de coqs et des danses des bayadères.

REDNITZ. Géogr. V. REGNITZ.

RED-OAK, ville des États-Unis (Iowa), ch.-l. du comté de Montgomery, sur la Nishuabatona orientale, affluent du Missouri ; 5.000 hab.

REDOMPTER (*don*) v. a. Dompter de nouveau.

REDON n. m. Bot. Nom vulgaire du redoul à feuilles de myrte et du sumac des corroyeurs.

REDON, ch.-l. d'arrond. d'Ille-et-Vilaine, à 65 kilom. de Rennes ; 6.935 hab. (*Redonnais, aises.*) Ch. de f. Ouest et Orléans. Port maritime sur la Vilaine et sur le canal de Nantes à Brest. Commerce de céréales, maïs, poterie, verrerie ; fabriques d'engrais, de papiers de verre et d'émeri.



Armes de Redon.

Église Saint-Sauveur, séparée par un incendie, en 1780, de son clocher, belle tour carrée aujourd'hui isolée (XIIIe s.). Chapelle fortifiée attenante, Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (XVe s.). Ancienne abbaye, aujourd'hui institution Saint-Sauveur, près de l'église (XVIIe s.) ; maisons des XVe-XVIe siècles. Redon s'est formée autour d'une abbaye fondée par saint Convoyon vers 832. Fortifiée au XIVe siècle, la ville fut néanmoins prise par les Anglais en 1364.

Dans un concile de Redon (848), le roi breton Nominoé avait créé des évêchés nouveaux pour rendre la Bretagne indépendante au point de vue religieux. Un évêché de Redon fut institué, mais supprimé par le pape au XVe s.

L'arrondissement a 7 cant., 53 comm. et 91.052 hab. Le canton, 7 comm. et 17.515 hab.

REDON DE BELLEVILLE, diplomate et homme politique français, né à Thoiat en 1758, mort à Bailly (Seine-et-Oise) en 1820. Il servit d'abord dans l'administration des domaines, mais, en 1793, il quitta la France, sous la menace de poursuites judiciaires, et se réfugia en Toscane. Il ne reparut en France que sous la Révolution, prit part au 10-Août, fut chargé par le comité de salut public de diverses missions et nommé enfin par le Directoire consul général à Livourne. Le Premier Consul le nomma au poste de commissaire général des relations commerciales de la République en Toscane, puis en Espagne. Entre temps, il avait été élu député au Corps législatif. Sous l'Empire, il fut nommé préfet de la Lozère-Intérieure 1801), puis chargé de l'administration du Hanovre (marquis, nommé intendant général des provinces d'Illyrie (1810), enfin administrateur des postes (1813). Il perdit tous ces emplois au moment de la Restauration.

REDONDAL n. m. Vitic. Dans la Haute-Garonne, Syn. de GRENACHE (cépage).

REDONDAMMENT (*da-man*) adv. D'une manière redondante : *S'exprimer* REDONDAMMENT.

REDONDANCE (*danss* — rad. *redondant*) n. f. Superfluité de mots, emploi de termes redondants : *La* REDONDANCE *affaiblit le style. Les* REDONDANCES *sont ennuyeuses.*

REDONDANT (*dan*, ANTE du lat. *redundans, antis*, adj. Qui est de trop, qui est superflu dans un discours, on écrit : *Il faut ôter dans le style ce qui est* REDONDANT. (Vaugelas.) || Où il y a des redondances : *Style* REDONDANT.

— Mathém. *Hyperbole redondante*, Nom donné par Newton à une courbe du troisième degré qui a trois asymptotes rectilignes.

REDONDE du provenç. *redon*, rond, formé du lat. *rotundus*, même sens) n. f. Agric. Cercle de chêne ou d'orme, qui sert à atteler les bœufs dans certains pays.

REDONDELA ou **SANTIAGO de Redondela,** comm. maritime d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), près de l'embouchure du *rio de Redondela*, dans la baie de Vigo. Ch.-l. de district ; 10.075 hab. Petit port.

REDONDER (du lat. *redundare*) v. n. Être superflu, surabondant dans un discours, un écrit : *Des expressions qui* REDONDENT. || *Redonder de*, Surabonder en : *Ouvrage qui* REDONDE DE *citations.* V. REDONDANCE.

REDONDILLA *ll* mll. — mot espagn.) n. f. Strophe espagnole de quatre vers, qui porte le nom de *redondilla menor* si les vers ont moins de huit syllabes, et *redondilla mayor* si les vers sont octosyllabiques.

REDONDO, ville du Portugal (Alemtejo), sur un affluent du Guadiana ; 3.600 hab. Vignobles.

REDONNER (*do-né*) v. a. Donner de nouveau : DONNEZ *et* REDONNEZ *l'aumône aux pauvres.*

— Rendre à une personne qui avait déjà eu : *Déposer son manteau, puis se le faire* REDONNER. || Procurer de nouveau : *Rien ne* REDONNE *aux vieillards la vigueur de leurs vingt ans.* || Produire à son tour : *Coupez un polype par morceaux, chaque morceau* REDONNE *un polype entier.*

— Remettre au jour, publier de nouveau : *On* REDONNE *sans cesse dans les journaux de vieilles anecdotes.*

— *Redonner la vie à quelqu'un*, Le ranimer, lui rendre la force de la santé ou l'énergie du courage.

— v. n. Se remettre, retomber : REDONNER *dans les excès.*

— Recommencer, se produire de nouveau : *Quand on croit l'hiver fini, le froid* REDONNE *de plus belle.*

— Revenir à la charge : *La cavalerie de Murat* REDONNAIT *toujours avec une nouvelle ardeur.*

— Fauconn. *Redonner à propos*, En parlant de l'oiseau de proie, Se remettre sans peine à la poursuite du gibier.

— Vénerie. *Redonner le cerf aux chiens*, Le relancer.

Se redonner, v. pr. Être, pouvoir être redonné : *La confiance ôtée ne* SE REDONNE *point.* Boiste.

— Se remettre, se livrer, se consacrer de nouveau : SE REDONNER *à l'étude.*

— Se rendre réciproquement : *Fiancés qui rompent et* SE REDONNENT *les cadeaux échangés.*

— SYN. **Remettre, rendre, restituer.**

REDONS (lat. *Redones*), peuple de la Gaule Lyonnaise IIIe, à l'O. des Diablintes, des Arvii et des Andecavi. Capit. *Condate* ou *Redones* auj. *Rennes*.

REDORER v. a. Dorer de nouveau : *On* A REDORÉ *plusieurs fois le dôme des Invalides.*

— Poétiq. Éclairer de nouveau : *Chaque matin, le soleil* REDORE *la cime des montagnes.*

— Fig. Rendre son lustre : *Le poète* REDORE *les renommées qui pâlissent.* (Sainte-Beuve.)

— Fam. Rendre ses richesses à : *Les mariages roturiers* ONT REDORÉ *bien des blasons.*

REDORMIR (se conjugue comme *dormir*) v. n. Dormir de nouveau.

REDORTE n. f. Blas. Branche d'arbre tortillée ou tressée en anneaux et munie ou non de ses feuilles : *La* REDORTE *est une branche formant quatre boucles superposées avec les deux extrémités tournées vers le chef.*



D'argent à une redorte de sinople.

REDOTATION *si-on* — rad. *redoter*) n. f. Dr. anc. Action de doter une seconde fois une femme qui se remariait, lorsque son premier mari avait dissipé la première dot.

REDOTER (du préf. *re*, et de *doter*) v. a. Donner une seconde dot à : REDOTER *la femme d'un dissipateur.* (Vx.)

REDOUBLANT *blan*, ANTE n. Élève qui redouble sa classe, qui passe une seconde année dans la classe qu'il a déjà faite.

REDOUBLEMENT (*man*) n. m. Action de redoubler, augmentation : REDOUBLEMENT *de joie, de zèle.*

— Gramm. Répétition d'un mot ou d'un élément de mot ayant pour objet d'exprimer un rapport grammatical : *Le* REDOUBLEMENT *caractérise les parfaits grecs.*

— Escr. Action de porter un second coup après le premier, soit dans la même ligne, soit sans changer de ligne.

— Musiq. Répétition, dans un accord, d'une même note, à un ou plusieurs intervalles.

— Encycl. Gram. Le *redoublement* est [illegible] qui consiste dans la répétition [illegible] Latine. Il [illegible] des formes [illegible] *tithêmi*, et [illegible] *arariskô* de l'[illegible] déjà près, en [illegible] précise lorsqu'[illegible] voyelle [illegible] ablement gr[illegible] *oidda* a été [illegible] *tique* il est [illegible] aussi en latin, mais [illegible] *peperi, momordi* [illegible] les autres langues indo-européennes.

REDOUBLER (du préf. *re*, et de *doubler*) v. a. Rendre redouble, reproduire : REDOUBLER *ses efforts.*

— Accroître, augmenter beaucoup : *Un mot a redoublé la chef* REDOUBLE *le zèle du soldat.*

— Remettre une doublure à : REDOUBLER *un gilet.*

— *Redoubler une classe* ou absolum. *Redoubler*, Refaire une seconde fois une classe que l'on avait déjà faite.

— Chass. *Redoubler son coup de fusil*, Tirer un second coup de fusil immédiatement après le premier sur la même pièce de gibier.

— Econ. rur. *Redoubler le champ*, Y semer deux années de suite des graines de même nature.

v. n. Augmenter, s'accroître :

La tristesse redouble à la [illegible] se [illegible]
CORNEILLE.

— Fam. Recommencer, refaire ce que on a déjà fait : *Quand le vin est bon, il invite à* REDOUBLER.

— Loc. div. *Redoubler de*, Apporter, montrer plus de, user de plus de : REDOUBLER DE [illegible], *de vocalises*, *Redoubler de jambes*, Marcher beaucoup plus vite.

— Escr. Exécuter un redoublement : *En attaque, on* REDOUBLE *le plus souvent étant fendu.*

Redoublé, ée part. pass. du v. Redoubler.

— Qui offre plusieurs doubles, plusieurs replis : *Un serpent roulé en anneaux* REDOUBLÉS.

— Art milit. *Pas redoublé*, V. PAS.

— Gramm. Qui offre la répétition de syllabe appelée redoublement : *Parfait* REDOUBLÉ.

— Métriq. *Rimes redoublées*, Rimes semblables rejetées de suite un nombre de fois supérieur à deux.

— Musiq. *Intervalle redoublé*, Intervalle simple, porté à son octave.

— n. m. Agric. Culture qui succède à une autre de même sorte.

Se redoubler, v. pr. Être, pouvoir être redoublé :

La douleur trop contraite [illegible] ment [illegible]
MOLIÈRE.

— Se replier sur soi-même en plusieurs doubles.

REDOUILLER (*dou-ill* — *ll* mll.) v. a. Arg. marit. Vexer, mystifier, ennuyer.

REDOUL n. m. Bot. Genre de gérani[illegible]acées.

— ENCYCL. Les *redoul* comprennent des arbrisseaux touffus, à rameaux tétragones, à feuilles ovales et lancéolées. Les fleurs sont réunies en grappes ; le fruit est composé de cinq coques soudées. Le redoul à feuilles de myrte, ou *herbe aux tanneurs*, croît en Espagne, en Italie et dans le midi de la France, ses parties contiennent un principe toxique, la *coriamyrtine*. Les feuilles, l'écorce et les jeunes tiges sont très riches en tanin et servent à la préparation des cuirs fins dits *maroquins.*

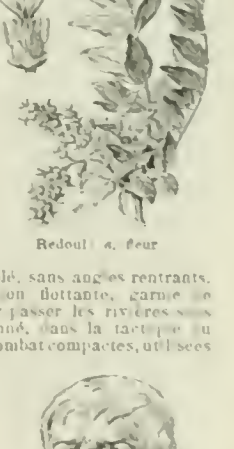

Redoul : a, fleur

REDOUTABLE (rad. *redouter*) adj. Dangereux, capable de faire beaucoup de mal : *Un ennemi* REDOUTABLE.

— Propre à inspirer la crainte : *Une mine* REDOUTABLE.

REDOUTE (de l'ital. *ridotto*, réduit) n. f. Fortif. Ouvrage isolé, sans angles rentrants.

Autrefois, sorte de fortification flottante, garnie de canons, dont on se servait pour passer les rivières sous le feu de l'ennemi. — Nom donné, dans la tactique du XVIIe siècle, à des formations de combat compactes, utilisées surtout contre la cavalerie.

— Endroit public où l'on danse, où l'on joue, où l'on fait de la musique : Fête donnée dans un de ces établissements. RIBOUTE *parée et masquée.*

— ENCYCL. Fortif. La *redoute* est un ouvrage fermé, généralement carré. L'entrée ou gorge est ménagée du côté le moins exposé (V. la planche au mot FORTIFICATION). La redoute sert à établir des postes qui doivent être abandonnés quelque temps à eux-mêmes. Souvent, aussi les redoutes font partie d'une *ligne à intervalles.*

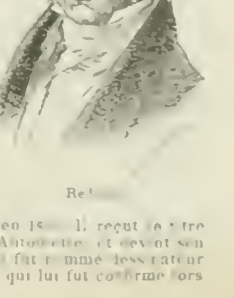

Redoute

REDOUTÉ Pierre-Joseph), peintre de fleurs et lithographe, né à Saint-Hubert, près de Liège, en 1759, mort à Paris en 1840. Il reçut les leçons de peintre du cabinet de Marie-Antoinette et devint son professeur particulier. En 1792, il fut nommé dessinateur de l'Académie des sciences, titre qui lui fut confirmé lors

Le plus souvent, le mécanisme de la réduction est très simple : l'oxygène ou le chlore quitte le corps que l'on veut réduire et se combine simplement avec le réducteur, ou bien encore le réducteur perd de l'hydrogène, qui se fixe sur le corps à transformer. Il est cependant certains cas où l'opération est plus complexe : tel est le cas où un réducteur avide d'oxygène produit une déchloruration, par exemple la réduction du chlorure d'or par l'acide sulfureux : un intermédiaire, l'eau, est alors nécessaire. Le corps réducteur s'empare de l'oxygène de l'eau, et c'est alors l'hydrogène de cette eau, ainsi mis en liberté, qui joue le rôle de déchlorurant.

RÉDUIRE (du lat. *reducere*, ramener, retirer ; *Je réduis, tu réduis, il réduit, nous réduisons, vous réduisez, ils réduisent. Je réduisais, nous réduisions. Je réduisis, nous réduisîmes. Je réduirai, nous réduirons. Je réduirais, nous réduirions. Réduis, réduisons, réduisez. Que je réduise, que nous réduisions. Que je réduisisse, que nous réduisissions. Réduisant. Réduit, réduite*) v. a. Diminuer, rendre moindre : RÉDUIRE *les dimensions d'un objet.*

— Résumer : RÉDUIRE *son avis en peu de mots.* (VX.)

— Changer, transformer : RÉDUIRE *le blé en farine.*

— Evaluer par un calcul de transformation : RÉDUIRE *les lieues en kilomètres.*

— Refaire en petit : RÉDUIRE *un tableau, un plan.*

— Mater : RÉDUIRE *un écolier, un soldat indiscipliné.* ‖ Soumettre, dompter : RÉDUIRE *une ville, des rebelles.*

— Loc. div. *Réduire à*, Ramener par simplification à ; faire consister uniquement en : *Bonaparte* RÉDUISAIT *la morale à l'obéissance.* (J. Droz.) ‖ Obliger à ; faire tomber dans : RÉDUIRE *quelqu'un au silence.* ‖ *Réduire à rien*, Anéantir. (Se dit souvent par exagération) : *Fortune que des faillites* ONT RÉDUITE À RIEN. — Anéantir l'importance, supprimer le rôle de : *La pauvreté* RÉDUIT *un homme à* RIEN. ‖ *Réduire quelqu'un au petit pied*, Le mettre dans un état fort inférieur à celui où il était. ‖ *Réduire en esclavage*, Rendre esclave. ‖ *Réduire en cendres*, Détruire par le feu. ‖ *Réduire en poudre*, Saccager. — Réfuter victorieusement : RÉDUIRE EN POUDRE *l'argumentation de son adversaire.*

— Arithm. *Réduire une fraction à sa plus simple expression*, Trouver une fraction égale à la fraction donnée et dont les deux termes soient les plus simples possibles. V. FRACTION.

— Art culin. Laisser bouillir un liquide à petit feu jusqu'à ce qu'il ait épaissi et diminué de quantité.

— Chim. *Réduire un oxyde*, Effectuer la réduction. (V. RÉDUCTION.) ‖ *Réduire l'acier*, Le décarburer, le ramener à l'état de fer.

— Chir. Remettre dans la situation normale : RÉDUIRE *une fracture ou une luxation.*

— Géom. *Réduire une figure*, La changer en une figure semblable, mais plus petite. ‖ Décomposer en parties : REDUIRE *un polygone en triangles.*

— Mar. *Réduire une carte*, La tracer à une échelle moindre. ‖ *Réduire des sondes*, Les ramener au niveau des plus basses eaux. ‖ *Réduire les routes*, Les réunir en une seule. ‖ *Réduire une distance lunaire*, La calculer.

— Musiq. *Réduire une partition*, La disposer pour un seul instrument ou pour des instruments différents de ceux pour lesquels on l'avait écrite.

— Techn. *Réduire un tissu*, En resserrer les fils en chaîne comme en trame ; frapper fortement avec le battant pour obtenir ce résultat.

— Manèg. *Réduire un cheval*, L'habituer, à force de leçons, à faire ce qu'on exige de lui.

Réduit, ite part. pass. du v. Réduire.

— *Carte réduite*, Carte marine où les degrés des parallèles sont tous égaux.

— n. f. Mathém. Equation dont on a abaissé le degré. ‖ *Réduite d'une fraction continue*. V. FRACTION.

— n. m. pl. Hist. Nom donné aux protestants qui abjurèrent après la révocation de l'édit de Nantes.

Se réduire, v. pr. Etre, pouvoir être réduit, diminué. ‖ Etre, pouvoir être amené par diminution ou transformation : *Corps qui* SE RÉDUIT *en poudre par l'action du temps.*

— Etre, pouvoir être dompté, soumis : *La jeunesse ne* SE RÉDUIT *pas aisément.*

— Etre borné, consister seulement : *Mobilier qui* SE RÉDUIT *à un lit, une table et deux chaises.*

— Se restreindre, se limiter, se condamner soi-même : SE REDUIRE *au strict nécessaire.*

— *Se réduire en acte, en effet*, Etre exécuté, réalisé.

— SYN. **Dompter, surmonter**, etc. V. DOMPTER.

RÉDUISANT (*zan*), **ANTE** adj. Chim. Qui réduit : *Débarrasser un précipité des matières* RÉDUISANTES.

RÉDUIT (*du-i* — du lat. *reductus*, qui est à l'écart) n. m. Retraite, petit logement retiré : RÉDUIT *tranquille, agréable.* ‖ Recoin, enfoncement :

Dans le *réduit* obscur d'une alcôve enfoncée.
BOILEAU.

— Fortif. Ouvrage construit à l'intérieur d'un autre pour permettre aux défenseurs de celui-ci de s'y réfugier quand ils ne peuvent plus défendre l'ouvrage primitif.



Réduit cuirassé d'un navire (profil longitudinal et projection horizontale : A, canons ; B, sabords ; C, cheminée ; D, portes de communication ; E, traverses cuirassées ; G, ceinture cuirassée ; H, flottaison.

— Mar. Compartiment cuirassé ménagé dans l'intérieur de certains navires et formant une citadelle où sont logés les canons de gros calibre, dits *pièces de réduit.* ‖ *Pièces de réduit*, Canons qui arment ce compartiment.

— ENCYCL. Fortif. On prépare des *réduits* à l'intérieur des ouvrages importants, soit à l'avance, soit au moment du besoin. Dans le premier cas, ils contribuent quelquefois eux-mêmes à la défense de

l'ouvrage qui les contient. Tel est le cas pour les *réduits de demi-lune*, par exemple, ou les *réduits de places d'armes* dans les chemins couverts. Mais on qualifie surtout de « réduits » les ouvrages improvisés au cours même d'une défense, comme les réduits de bastion, formés souvent d'un simple retranchement que les défenseurs établissent quand l'assaillant s'apprête à faire brèche, afin de soutenir l'assaut qui sera donné à celle-ci.

RÉDUPLICATIF, IVE adj. Gramm. Qui exprime la réduplication : *Particule* RÉDUPLICATIVE.
— Log. Se dit d'une proposition contenant une restriction, pour préciser la manière dont le sujet est considéré.
— n. m. Verbe réduplicatif : Redire *est le* RÉDUPLICATIF *de* dire.
— Bot. Se dit des parties qui sont repliées du côté extérieur : *Les pétales des ombellifères sont* RÉDUPLICATIFS.

RÉDUPLICATION (*si-on* — du lat. *reduplicatus*, redoublé) n. f. Gramm. Répétition d'une syllabe ou d'une lettre.
— Bot. Syn. de RÉDUPLICATIF.
— Physiol. Répétition des bruits du cœur.
— Rhétor. Redoublement, dans le même membre de phrase, de certains mots qui éveillent l'attention, l'intérêt.

RÉDUPLICATIVEMENT adv. D'une manière réduplicative.

RÉDUPLIQUÉ (*ké*, ÉE du lat. *reduplicatus*, redoublé) adj. Bot. Se dit d'une feuille dont les deux bords s'appliquent l'un contre l'autre par la face inférieure.

RÉDUVE n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *réduviidés*, comprenant une quarantaine d'espèces, répandues dans l'ancien monde.
— ENCYCL. Les *réduves* (reduvius) sont allongés, plus ou moins velus, bruns ; ils volent la nuit et se plaisent dans les lieux obscurs. Très carnassiers, ils attaquent les autres insectes et sucent leur sang au moyen de leur rostre, fort et recourbé ; leur piqûre, venimeuse, est douloureuse, mais sans danger. L'espèce d'Europe, aujourd'hui cosmopolite, est le réduve masqué (*reduvius personatus*), brun roussâtre luisant. Commun dans les maisons mal tenues, il vit surtout de punaises.

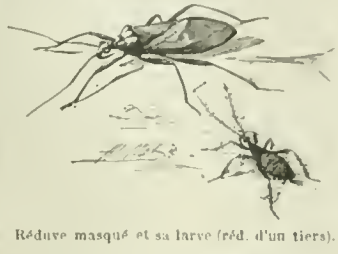
Réduve masqué et sa larve (réd. d'un tiers).

RÉDUVIENS (*ri-in*) n. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères, correspondant à la famille des *réduviidés*. — *L'n* RÉDUVIEN.

RÉDUVIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, comprenant les *réduves* et genres voisins. — *L'n* RÉDUVIIDE.
— ENCYCL. La famille des *réduviidés*, dont les espèces, abondantes surtout dans les pays chauds, se comptent par centaines, est divisée en quatorze tribus : *réduviinés*, *émésinés*, *bactrodinés*, *saicinés*, etc.

RÉDUVIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des *réduviidés*, comprenant les *réduves* proprement dits et genres voisins. — *L'n* RÉDUVIINE.

RED-WING, ville des Etats-Unis (Minnesota), ch.-l. du comté de Godlhue, sur le Mississipi ; 6.700 hab. Fabrication d'instruments agricoles.

RED-WING, ville des Etats-Unis (Minnesota), sur une falaise, commandant la rive droite du Mississipi, qui forme ici le long lac Pepin ; 10.000 hab.

REDWITZ (Oscar, baron DE), poète allemand, né à Lichtenau en 1823, mort à Gilgenberg en 1891. Citons de lui : *Amaranthe* (1849), épopée dans le goût romantique, *Amaranthe* et *Philippine Welser*, drame (1859). Le *Conte du petit ruisseau de la forêt et du sapin* (1850), la tragédie *Sieglinde* (1853), les drames *Thomas More* (1856), *le Maître compagnon de Nuremberg* (1860), *le Doge de Venise* (1863) n'ont pas grande valeur, non plus que ses romans. Redwitz a célébré la guerre de 1870-1871 dans la *Chanson du nouvel empire allemand* (1871).

RED-WOOD, comté des Etats-Unis (Minnesota), au confluent de la Minnesota et du Red Wood ; 7.000 hab. Ch.-l. *Red Wood Falls*. Elevage.

REE (LOUGH), grande nappe d'eau de l'Irlande centrale, épanouissement du fleuve Shannon, 27 kilom. de long ; 111 kilom. carr.

RÉÉDICTER v. a. Edicter de nouveau.

RÉÉDIFICATION (*si-on*) n. f. Action de réédifier : *La* RÉÉDIFICATION *d'un monument*.
— Fig. Rétablissement : *La* RÉÉDIFICATION *d'une coutume*.

RÉÉDIFIER (se conjugue comme *édifier*) v. a. Edifier, construire de nouveau : RÉÉDIFIER *un palais*.
— Fig. Rétablir : RÉÉDIFIER *sa fortune*.

RÉÉDITER v. a. Editer de nouveau : RÉÉDITER *d'anciens ouvrages*.

RÉÉDITION (*si-on* — de *rééditer*) n. f. Edition nouvelle, faite sur la précédente sans aucun changement.

REEFTON, ville de la Nouvelle-Zélande (île du Sud [prov. de Nelson]) ; 3.200 hab. Centre aurifère.

RÉEL, ELLE (*ré-èl'* — du lat. *realis* adj. Qui est, qui existe véritablement, effectivement : *Le monde* RÉEL.
— En parlant des personnes, Qui réalise ses promesses : *Je suis homme* RÉEL, *quoique j'aie été toute ma vie à la cour*. (Le Sage.)
— n. m. Ce qui est réel : *L'idéal, aussitôt réalisé, n'est plus l'idéal ; il devient du* RÉEL. (E. Deschanel.) ‖ *Dans le réel*, Dans la réalité, effectivement.
— Dr. anc. *Taille réelle*, Celle qui frappait directement les biens-fonds roturiers, à la différence de la *taille personnelle*, qui portait sur le domicile.
— Dr. *Droit réel*, Droit que l'on a directement sur une chose, sans l'intermédiaire d'aucune personne déterminée, par opposition au *droit personnel* : *La propriété, l'usufruit, les servitudes, l'hypothèque sont les principaux* DROITS RÉELS.
— *Action réelle* V. ACTION. ‖ *Saisie réelle*, Saisie d'immeubles sur lesquels le débiteur a des droits réels. ‖ *Offre réelle*, V. OFFRE.
— Mathém. Se dit d'une grandeur, par opposition à *imaginaire*.
— Musiq. *Notes réelles*, Notes d'une mélodie faisant partie des accords qui l'accompagnent. ‖ *Parties réelles*, Celles qui se servent mutuellement d'accompagnement au moyen d'un contrepoint dont le fond est formé par la phrase mélodique principale.
— Physiq. *Image réelle*, Image réellement formée par l'intersection de rayons, par opposition à l'image virtuelle, qui est perçue, par une sorte d'illusion, à l'intersection de rayons non prolongés en réalité. ‖ *Foyer réel*, Point où se forme l'image réelle.

RÉÉLARGIR (*jir*) v. a. Elargir de nouveau : RÉÉLARGIR *un vêtement*. ‖ On dit aussi RELARGIR.

RÉÉLECTION (*lèk'-si*) n. f. Action d'élire de nouveau : *La* RÉÉLECTION *d'un député*.

RÉÉLIGIBILITÉ (*ji*) n. f. Qualité de rééligible.

RÉÉLIGIBLE (*jibl'*) adj. Qui est dans les conditions voulues pour être réélu.

RÉÉLIRE v. a. Elire de nouveau : RÉÉLIRE *un député*.

RÉELLEMENT (*è-le*) adv. Effectivement, véritablement : *Le seul être* RÉELLEMENT *malfaisant pour l'homme est l'homme même*. (L. Pinel.)
— Dr. *Saisir réellement*, Faire opérer la saisie d'un immeuble par autorité de justice.

RÉEMBALLAGE (*an-ba-laj'*) n. m. Nouvel emballage.

RÉEMBALLER (*an-ba-lé*) v. a. Emballer de nouveau. ‖ On dit plus souvent REMBALLER.

RÉEMBARQUER (*an, ké* — **SE**), v. pr. S'embarquer de nouveau. ‖ On dit plus souvent REMBARQUER.

RÉEMBAUCHER (*an-bô*) v. a. Embaucher de nouveau.

RÉEMBOÎTER (*an*) Emboîter de nouveau.

RÉEMPARER (*an* — **SE**), v. pr. S'emparer de nouveau.

RÉEMPLOI (*an* — subst. verb. de *réemployer*) n. m. Nouvel emploi d'une chose : *Le* RÉEMPLOI *d'une somme*. ‖ On dit plus souvent REMPLOI.

RÉEMPLOYER (*an-ploi-i-é*. — Se conjugue comme *employer*) v. a. Employer de nouveau : RÉEMPLOYER *du vieux fer*. ‖ On dit plus souvent REMPLOYER.

RÉEMPRISONNER (*an, zo-né*) v. a. Emprisonner de nouveau.

RÉEMPTION (*an-psi* — du préf. *re*, et du lat. *emptio*, achat) n. f. Droit de racheter, rachat.

RÉENCLENCHEMENT (*an-klon-che-man*) n. m. Ch. de f. Opération qui consiste à rétablir l'embrayage de deux pièces de machines qui s'unissent par voie d'enclenchement après qu'elles ont été momentanément séparées.

RÉENGAGEMENT (*an, je-man*) n. m. Nouvel engagement. ‖ On dit plus ordinairement RENGAGEMENT.

RÉENGAGER (*an, jé* — du préf. *re*, et de *engager*) v. a. Faire, contracter un nouvel engagement. ‖ On dit plus ordinairement RENGAGER.
Se réengager, v. pr. Contracter un nouvel engagement.

RÉENGAGISTE (*an, jisst'*) n. m. Militaire qui fait un nouvel engagement, qui s'engage de nouveau.

RÉENGENDRER (*an-jan* — du préf. *ré*, et de *engendrer*) v. a. En style de dévotion, Faire naître à une nouvelle vie spirituelle : *Le mysticisme* RÉENGENDRE *certaines âmes en Jésus-Christ*.

RÉENGRÈNEMENT (*an, man* — rad. *réengrener*) n. m. Mécan. Action d'établir de nouveau la communication directe entre les dents de deux roues d'engrenage ou d'une roue avec son pignon.

RÉENGRENER (*an* — du préf. *re*, et de *engrener*) v. a. Moun. Remettre la médaille dans les coins, de manière que les reliefs remplissent exactement les parties creuses.
— Mécan. Opérer de nouveau l'engrènement de deux roues d'engrenage ou d'une roue et de son pignon.

RÉENSEMENCEMENT (*an-se-man-se-man*) n. m. Agric. Action de réensemencer ; résultat de cette action.

RÉENSEMENCER (*an-se-man-sé*. — Se conjugue comme *ensemencer*) v. a. Agric. Ensemencer de nouveau : RÉENSEMENCER *une pièce de terre*.

RÉENTEMENT (*an-te-man* — rad. *réenter*) n. m. Action d'enter de nouveau.

RÉENTER (*an*) v. a. Enter de nouveau.

RÉENTERRER (*an-tè-ré*) v. a. Enterrer de nouveau.

RÉENTREPRENDRE (*an, prandr'*) v. a. Entreprendre de nouveau.

RÉENVAHIR (*an*) v. a. Envahir de nouveau.

RÉER v. n. Syn. de RAIRE, en parlant du cri du cerf.

REES, ville d'Allemagne (Prusse [Prusse-Rhénane]), sur la rive droite du Rhin ; 3.920 hab., ch.-l. du cercle du même nom. Fabrique de cigares. Cabotage.

RÉESCOMPTE (*ès-kont'* — subst. verb. de *réescompter*) n. m. Opération de banque qui consiste à faire escompter à nouveau, par un autre banquier, le papier qu'on a escompté. (V. PAPIER.)

RÉESCOMPTER (*ès-kon*) v. a. Escompter de nouveau.

REETZ, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg]), sur l'Ihna, affluent de l'Oder ; 3.220 hab.

REEVE (Clara), femme auteur anglaise, née et morte à Ipswich (1725-1803). Elle ne commença que fort tard à écrire. Après un volume de poésies (1769), elle publia *le Champion de la vertu* ou *le Vieux Baron anglais*, dont le *Château d'Otrante*, de Horace Walpole, lui donna l'idée, et qui ne fut pas sans influence sur la direction du talent de Mrs. Anne Radcliffe. On a d'elle, en outre : *l'Exilé* ou *Mémoires du comte de Cronstadt* (1778), *la Divorcée* ou *Mémoires de Mistress Mentora* (1781), *l'Héritage caché* (1789), *les Mémoires d'une femme de Carnaby* (1793), *le Vieux Garçon* (1798), traduction de l'italien, et *le Fermier* (1810), traduction du français.

REEVESIA (*ri-ès-i-a* — de Reeves, nom de famille) n. m. Genre de malvacées, tribu des hermanniées, comprenant des arbres à feuilles entières, à fleurs caractérisées par les ovaires bouvus. On en connaît deux espèces de Chine.

REEXPÉDIER (*èks*) v. a. Expédier de nouveau. ‖ REEXPÉDIER *des marchandises*.

RÉEXPÉDITION (*èks*) — rad. *réexpédier*) n. f. Nouvelle expédition.

RÉEXPORTATION (*èks*) n. f. Action de réexporter.

RÉEXPORTER (*èks*) v. a. Exporter hors d'un pays des marchandises qu'y avaient importées des étrangers. ‖ RÉEXPORTER *des soieries*.

RÉEXPOSER (*èks*) v. a. Exposer pour la seconde fois. ‖ RÉEXPOSER *des tableaux*.

REFÂCHER v. a. Fâcher de nouveau.
Se refâcher, v. pr. Se fâcher de nouveau.

REFAÇON n. f. Nouvelle façon.

REFAÇONNER (*so-né*) v. a. Façonner de nouveau, donner une autre façon, une autre forme.

RÉFACTION (*ksi-on* — rad. *refaire*) n. f. Comm. Réduction qu'obtient un acheteur sur le prix des marchandises ou sur les droits de douane, au moment de la livraison, lorsque ces marchandises ont souffert dans le transport ou lorsqu'elles ne se trouvent pas dans les conditions convenues.

REFACTIONNER (*ksi-o-né*) v. a. Faire sur le prix une diminution appelée réfaction.

REFAGOTER v. a. Fagoter de nouveau.
— Fam. Refaire, rétablir : *La Troche a si bien épétri et* REFAGOTÉ *sa fortune*. (Mme de Sév.)

REFAIRE (se conjugue comme *faire*) v. a. Faire de nouveau, recommencer : REFAIRE *un travail*. ‖ Exécuter, accomplir de nouveau : *Si c'était à* REFAIRE *il le ferait encore*. ‖ Faire à l'imitation d'une chose déjà faite.
— Reproduire, repousser : *Après la mue, les oiseaux* REFONT *leurs plumes*.
— Raccommoder, réparer : REFAIRE *une robe, un mur*.
— Remettre en vigueur, en bon état : REFAIRE *sa santé*.
— Pop. Attraper, duper : REFAIRE *les gogos*.
— Art culin. Mettre au feu, dans une casserole, jusqu'à ce que la viande ait gonflé : REFAIRE *une poularde*.
— Vénerie. *Refaire sa tête*. Se dit du chevreuil, du cerf et du daim, lorsque leurs bois repoussent.
— v. n. Jeux. Redonner les cartes.
— PROV. : **A une femme et à une vieille maison, il y a toujours à refaire**, Une femme est toujours imparfaite, une vieille maison a toujours besoin de réparation.
Refait, aite part. pass. du v. Refaire.
— Manèg. Se dit d'un cheval qu'on a engraissé et laissé reposer quelque temps.
Mar. Se dit d'un cordage commis deux fois.
— Techn. *Bois refait*, Bois de charpente équarri et dressé sur toutes ses faces.
Se refaire, v. pr. Etre refait : *Les tours de prestidigitation ne* SE REFONT *pas*.
Manger, boire. ‖ Reprendre des forces, de la santé : *Aller à la campagne pour* SE REFAIRE. ‖ Rétablir ses affaires : *Joueur qui commence à* SE REFAIRE.
— Refaire sa propre personne, changer sa propre nature : *Il n'est pas facile de* SE REFAIRE.

REFAISEUR, EUSE (*fe* ou *feu*) n. Personne qui refait, qui sait refaire : *Un maître* REFAISEUR *de nez perdus*. A. Paré.

REFAIT (*fè* — subst. partic. de *refaire*) n. m. Jeux. A la bouillotte, Coup qui arrive quand tout le monde passe. ‖ Au piquet, Coup qui a lieu lorsque les coups de deux joueurs sont égaux. ‖ Au lansquenet, Coup favorable au banquier, qui arrive quand la carte tirée pour les pontes est semblable à la carte tirée pour le banquier. ‖ Au trente et quarante et au trente et un, Coup qui fait gagner au banquier la moitié de l'argent exposé par les pontes, et qui arrive quand, après avoir amené trente et un ou pour la couleur noire, on amène le même point pour la couleur rouge. On dit dans ce cas : REFAIT DE TRENTE ET UN. ‖ Au trictrac à écrire, Coup qui a lieu quand celui qui vient de prendre six trous, au lieu de s'en aller, continue dans l'espoir de faire plus, et qu'il est rejoint par son adversaire.
— Vénerie. Nom donné par les chasseurs aux bois récemment repoussés des cerfs, des daims et des chevreuils.

REFAMILIARISER v. a. Familiariser de nouveau.

REFAUCHER (*fô*) v. a. Faucher de nouveau : REFAUCHER *un pré*.

RÉFECTION (*fèk'-si* — lat. *refectio*) n. f. Action de reconstruire : *La* RÉFECTION *d'un mur, d'une route*.
— Action de se refaire, rétablissement des forces. ‖ Repas. Se dit surtout dans les communautés religieuses.

RÉFECTIONNER (*fèk-si-o-né*) v. n. Prendre sa réfection, manger.
— v. a. Remettre en état.

RÉFECTOIRE (*fè-k'*) — du bas lat. *refectorium*) n. m. Salle où les membres d'une communauté, les élèves d'un lycée, les soldats, etc., se réunissent pour prendre leurs repas.
— ENCYCL. *Réfectoire populaire*. V. SOUPE DU PAUVRE.
— Archéol. Les *réfectoires* des communautés étaient, au moyen âge, des salles spacieuses, parfaitement aérées, ayant une forme barlongue, et voûtées à partir du XIIe siècle. Les réfectoires contenaient les tables des moines, avec leurs bancs adossés aux murs, une chaire de lecture, un buffet contenant la vaisselle, la table de l'abbé et des dignitaires, ainsi que celle des hôtes, quelquefois, ils renfermaient le lavabo.

RÉFECTORIER, ÈRE (*fèk'*) n. Domestique, femme, religieuse, etc., qui préside aux soins à donner au réfectoire.

REFÉER (du préf. *re*, et de *fée*) v. a. Rendre fée de nouveau. *Les vieux contes représentent cette formule : « Je vous fée et refée. »*

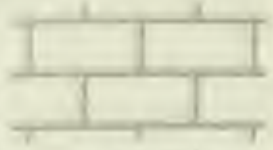

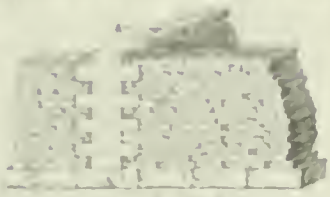

REFENDEMENT ... Action de refendre à l'usage des ...

REFENDOIR ... Outil qui sert à espacer ...

REFENDRE ... v. a. Fendre à nouveau. ... Faire un ...

REFENTE ... f. Action de refendre. *La* REFENTE ... Le refendre. Bois de charpente, de ... d'enlet

RÉFÉRÉ ... m. Dr. Recours au ... statuer provi... RÉFÉRÉ. Ordonnance ... Lettre adressée ... pour demander des ... procès.

... Cas d'urgence exceptionnelle ... a pour but de faire statuer sans ... Elles survenues ... ou faire exécuter ... Le référé ... rapidement, sans ... moyens ... ou ... Le référé ... par le président du tribunal de ... remplace la demande en *référé*, est ... Les ordonnances de référé ... mais l'affaire ... devant le ... appel contre ... la valeur du litige ... être interjeté ...

RÉFÉRENCE ... f. Action de référer le compte ... Ouvrage que l'on a à lire avant à ...

RÉFÉRENCER ... v. a. Munir ...

RÉFÉRENDAIRE ... m. Fonctionnaire ...

RÉFÉRENDARIAT ... m. Fonction, fonctions de référendaire.

REFERENDUM ... m. Dr. ... ce ... Le référendum ... Référer ... Référendum ...

... approbation du gouverne... ... se prononcer dire le... ... général ... est dit ... ... vant la future ... qui. Il est notamment ... *vote bloqué* ... ... des assemblées. Il est fa... ... effet que sur la demande des m... ... matière ... est, sous toutes ses formes, de ... pratiqué en Suisse. En matière constitutionnelle, ... native populaire, c'est-à-dire proposé par ... citoyens ou moins, tout projet précomisé par une ... Chambres ou par ... cantons est soumis à l'examen du peuple ... les Chambres sont renouvelées et préparent ... Tout amendement à la constitution voté par ... Chambres est présenté à la sanction du peuple. Dans ... cas, l'acceptation suppose une double majorité : ... des votants et celle des cantons. En matière législ... toute loi, tout règlement fédéral, de portée géné... et non urgent, peuvent, après leur publication, être ... à la *référendum*. Il faut que, dans les trois mois, la ... de en soit faite par 30,000 citoyens ou 8 cantons.

Dans l'Ain. La plupart des États ont donné le caractère ... tutionnel à nombre de dispositions d'ordre législatif ... exigent la ratification du peuple pour toute modification à cette charte. Plusieurs États ont établi le *referendum* législatif.

Dans l'Ain. Le *referendum* législatif est inconnu en France. Le *referendum* constitutionnel fut prévu par la constitution du 24 juin 1793, et le peuple sanctionna les constitutions de l'an III et de l'an VIII. Sous la troisième République, diverses villes ont usé du *referendum* municipal.

RÉFÉRER (du lat. *referre*, même sens. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je réfère. Qu'ils réfèrent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je référerai. Tu référerais*) v. a. Rapporter, attribuer : RÉFÉRER *à quelqu'un tout l'honneur d'une entreprise*.

— Rapporter pour expliquer, comparer ou rapprocher : *A quel titre* RÉFÉREZ-*vous cet article ?*

Dr. Référer en retour. || *Référer le serment à quelqu'un*. V. SERMENT.

v. n. Dr. Faire rapport : *Il faut en* RÉFÉRER *à la Chambre*.

Référé, ée part. pass. du v. Référer. Rapporté à autre chose.

Se référer, v. pr. Avoir rapport.

Se référer à, s'en référer à, s'en rapporter à : SE RÉFÉRER À *l'avis de quelqu'un*.

REFERMER (*fer* ...) v. a. Fermer de nouveau : *Ouvrir et* REFERMER *les yeux*.

Refermer une plaie, Rejoindre, réunir les chairs de manière à faire disparaître la solution de continuité.

Se refermer, v. pr. Se fermer de nouveau.

REFERRER (*fè-re*) v. a. Ferrer de nouveau, mettre un nouveau fer à : REFERRER *un cheval*.

REFESSER (*fé-sé*) v. a. Fesser de nouveau.

REFÊTER v. a. Fêter de nouveau : REFÊTER *son patron*. — Liturg. Rétablir la fête de : REFÊTER *un saint*.

REFEUILLEMENT (*feu-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Action de refeuiller une pièce de charpente lorsqu'elle est mise en place, d'y pratiquer une refeuillure.

REFEUILLER (*feu-ill* [*ll* mll.]) v. a. Pratiquer une double feuillure ou refeuillure dans une pièce de bois de charpente, de menuiserie.

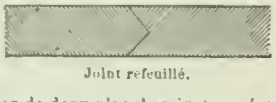

Joint refeuillé.

Refeuillé, ée part. pass. || *Joint refeuillé*, Joint formé par la réunion de deux planches juxtaposées en long, de manière à constituer une sorte d'encaissement.

REFEUILLETER (*feu-ill* [*ll* mll.]. — Se conjugue comme *feuilleter*) v. a. Feuilleter de nouveau : REFEUILLETER *un livre*.

REFEUILLURE (*feu-ill* [*ll* mll.]) n. f. Double feuillure, destinée à recevoir un vantail ou une porte, et qu'on pratique, au lieu d'une feuillure simple, lorsqu'on veut obtenir une fermeture plus exacte.

REFFYE Jean-Baptiste-Auguste-Philippe-Dieudonné VERGNERE de..., officier d'artillerie français, né à Strasbourg en 1821, mort à Versailles en 1880. Élève de l'École polytechnique, il servit dans l'artillerie, devint officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon III, qui s'intéressait personnellement à la réfection du matériel français d'artillerie, et fut nommé par lui directeur de l'établissement de Meudon. C'est là qu'il construisit, avec la collaboration du prince de l'empereur, le modèle des mitrailleuses qui furent expérimentées pendant la guerre de 1870-1871. V. MITRAILLEUSE. On lui doit également la reconstitution presque entière du matériel d'artillerie aussitôt après la guerre. Il fut promu en 1878, général de brigade.

REFICHER v. a. Ficher, enfoncer de nouveau.

... Refoyer, remaçonner les joints de : RE... ...

REFIGER (*jé* ... Se conjugue comme *figer*) v. a. Figer de nouveau : *Le froid fige et* REFIGE *les huiles*.

Se refiger, v. pr. Être refigé.

REFILER v. a. Filer de nouveau. REFILER *de la laine*. — Fig. Rendre, restituer; reperdre : REFILER *son héritage*. Suivre, poursuivre. REFILER *sa femme*. || Repasser : ... *a que ... consommations que l'on a perdues*.

REFILTRER v. a. Filtrer de nouveau : REFILTRER *des ...*

REFIN ... m. Sorte de lime très fine.

REFIXER v. a. Fixer de nouveau.

REFLAIRER ... v. a. Flairer de nouveau.

REFLAMBOYER (*an-boi-ié* ou *bo-i-é*. — Se conjugue ... Flamboyer de nouveau.

REFLATTER (*fla* ... v. a. Flatter de nouveau.

... elle *me reflattait*
CORNEILLE

REFLÉCHIR v. a. ... nouveau.

v. n. Être fléchi ... nouveau.

RÉFLÉCHIR (du lat. *reflectere*, même sens) v. n. Réperc... renvoyer dans une autre direction : *Les miroirs* RÉFLÉCHISSENT *la lumière*. || Transmettre : *La gloire des grands hommes* RÉFLÉCHIT *son éclat sur leurs descendants*.

— v. n. Être réfléchi, répercuté : *La chaleur du feu* RÉFLÉCHIT *de la plaque dans la chambre*. (Peu us.)

Revenir, rejaillir, être reporté par une action réflexe : *La calomnie* RÉFLÉCHIT *sur le calomniateur*.

Méditer, penser, discuter en soi-même les raisons d'une chose : RÉFLÉCHISSEZ *mûrement avant d'agir*.

— Hist. nat. Devenir réfléchi, prendre une direction différente de la direction primitive : *Les rameaux de cet arbuste, d'abord dressés,* SE RÉFLÉCHISSENT *vers le sol*.

Réfléchi, ie part. pass. du v. Réfléchir.

Qui est fait, qui est dit avec réflexion, qui indique de la réflexion : *Des résolutions mûrement* RÉFLÉCHIES.

— Qui agit avec réflexion : *Jeune homme* RÉFLÉCHI.

— Gramm. *Pronom réfléchi, Verbe réfléchi*, Pronom, Verbe indiquant qu'une action retombe sur le sujet de la proposition.

— Hist. nat. Se dit des organes qui sont recourbés contrairement à leur direction normale : *Lambe* RÉFLÉCHI.

Se réfléchir, v. pr. Être réfléchi : *Les objets convenablement placés* SE RÉFLÉCHISSENT *dans une eau tranquille*.

— Fig. Être reproduit, représenté : *Tous nos jugements* SE RÉFLÉCHISSENT *dans nos sentiments*. (Mesnard.)

— ENCYCL. Gramm. Les radicaux les plus anciens du pronom *réfléchi* dans les langues indo-européennes semblent avoir été *seue, sewo* ou *se, so* (lat. *se*, franç. *se, soi*, allem. *sich*). Ce pronom servait à la fois pour le singulier et le pluriel, et pour les trois personnes. Plus tard, il s'est limité à la troisième personne. Uni à des verbes actifs, il donnait à ces verbes la valeur de *réfléchis*. Toutefois, l'indo-européen exprimait aussi l'action réfléchie à l'aide des formes moyennes, et ces deux tournures se sont conservées en grec. En latin, l'idée réfléchie se traduit soit au moyen du pronom réfléchi et d'une forme active (*superbus se laudat* : l'orgueilleux se loue), soit au moyen du passif (*minis non movetur* : il ne s'émeut pas des menaces). En français, les verbes dits *réfléchis*, c'est-à-dire construits avec le *pronom réfléchi*, expriment ou bien une action *réfléchie* (*il se blesse*), ou bien une action *réciproque* (*Pierre et Paul s'égratignent*), ou enfin une action *répétée* (*cela se fait, cette plante se sème au printemps*). — Observons qu'en français, comme dans la plupart des langues indo-européennes, il n'y a pas de pronoms *réfléchis* de la première et de la deuxième personne : c'est la forme régime (*me, te*) des pronoms personnels qui en tient lieu.

RÉFLÉCHISSANT (*chi-san*), **ANTE** adj. Qui réfléchit, qui reflète : *Une surface* RÉFLÉCHISSANTE. || Qui concerne la réflexion : *Pouvoir* RÉFLÉCHISSANT *des miroirs*.

— Fig. Qui reproduit, qui représente : *La puissance* RÉFLÉCHISSANTE *du miroir intellectuel*. || Qui se livre à des réflexions : *Une âme* RÉFLÉCHISSANTE. (Peu us.)

RÉFLÉCHISSEMENT (*chi-se-man*) n. m. Action de refléter, de renvoyer par la réflexion : *Le* RÉFLÉCHISSEMENT *de la lumière par un miroir, de la voix par un écho*.

RÉFLÉCHISSEUR (*chi-seur*), **EUSE** adj. Qui réfléchit, qui a l'habitude de la réflexion. (Peu us.)

RÉFLECTER (*flèk'* — du lat. *reflectere*) v. a. Réfléchir, répercuter : *Les corps polis* REFLECTENT *la lumière*. (Rare.)

RÉFLECTEUR, TRICE (*flèk'* — rad. *réflecter*, réfléchir) adj. Qui réfléchit, qui renvoie par la réflexion : *Miroir* RÉFLECTEUR. *Surface* RÉFLECTRICE.

— n. m. Surface réfléchissante de la lumière, de la chaleur ou du son : *Le* RÉFLECTEUR *d'une lampe de cuisine*.

— Fig. Celui qui reproduit sans changement : *Le pamphlétaire n'est que le* RÉFLECTEUR *de l'opinion*. (Cormen.)

— ENCYCL. Optiq. Les *réflecteurs* se composent d'une surface en métal poli ou en glace, destinée à réfléchir les rayons considérés dans la direction choisie; ils sont généralement applicables au son, à la chaleur et, plus particulièrement, à la lumière. Si le réflecteur n'est pas plan, sa forme sphérique, ellipsoïde ou paraboloïde, peut permettre de concentrer plus fortement les rayons en un *foyer*. La proportion de lumière incidente renvoyée dépend de l'incidence des rayons : elle ne dépasse pas souvent 0,5.

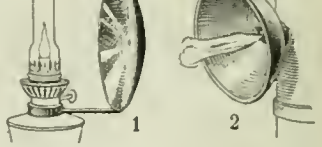

1 2

1 Réflecteur parabolique ordinaire; 2. Réflecteur de lampe à acétylène.

Les réflecteurs sont utilisés dans un grand nombre d'appareils pour obtenir des jeux de lumière, ou des renforcements : réflecteurs des lampes, des phares, des lanternes et projecteurs, etc.

RÉFLECTIF, IVE (*flèk'* — du lat. *reflectere*, réfléchir) adj. Qui a rapport à la réflexion : *Les facultés* RÉFLECTIVES *combinent les idées*. (T. Thoré.)

RÉFLECTIVITÉ (*flèk'*) n. f. Physiol. Caractère des actions réflexes.

REFLET (*flè* — subst. verb. de *refléter*) n. m. Rayon lumineux ou coloré réfléchi par un corps : *Le* REFLET *est pour les couleurs ce que l'écho est pour les sons*. (J. Joubert.)

— Par ext. Teinte lumineuse, qui se joue sur des fonds différents : *Les cheveux très noirs ont des* REFLETS *bleus*.

— Fig. Reproduction affaiblie : *Le langage est le* REFLET *des mœurs*. (Mme C. Fée.)

REFLÉTANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui reflète, qui renvoie par réflexion : *L'eau est réfléchissante et* REFLÉTANTE *à sa surface*. (B. de St-P.) Peu us.]

REFLÉTER (du lat. *reflectere*, même sens. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je reflète. Qu'il reflète*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je refléterai. Tu refléterais*) v. a. Renvoyer en reflets, en parlant de la lumière.

— Fig. Reproduire, être un reflet de : *La forme* REFLÈTE *le beau comme les traits* REFLÉTENT *l'âme*. (Lamenn.)

— v. n. Avoir des reflets, chatoyer. (Peu us.)

Se refléter, v. pr. Être reflété, réfléchi, renvoyé en reflets : *Des images qui* SE REFLÉTENT *dans l'eau*.

— Fig. Se reproduire, se traduire : *Le style est un miroir où* SE REFLETENT *fidèlement la pensée et le cœur.* (A. Aubert.) ‖ S'étendre, se propager : *La gloire des grands hommes* SE REFLÈTE *sur leur pays.*

REFLEURET (*ré*) n. m. Se disait autref. d'une laine de qualité supérieure qui venait d'Espagne.

REFLEURIR (se conjugue comme *fleurir*) v. n. Fleurir de nouveau : *Les orangers* REFLEURISSENT *en automne.*

— Par anal. Reprendre de l'éclat, se manifester encore : *Le sang* REFLEURIT *sur ses joues blêmes.* (H. Castille.

— Fig. Redevenir florissant, prendre une nouvelle vie, un nouvel éclat : *L'éloquence de la chaire n'est pas sans* AVOIR REFLEURI *de nos jours.* (Sainte-Beuve.)

— v. a. Rendre frais, fleuri.

REFLEURISSEMENT (*ri-se-man* — rad. *refleurir*) n. m. Seconde floraison qui a lieu dans la même année : *Le* REFLEURISSEMENT *des arbres a fruit n'est pas rare.*

RÉFLEXE (*flèkss* — du lat. *reflexus*, même sens) adj. Physiq. Qui a lieu par réflexion : *Vision* REFLEXE.

— Fig. Réfléchi, fait avec réflexion. (Vx.)

— Physiol. *Action ou Phénomène réflexe*, Réaction nerveuse inconsciente, motrice, sécrétoire, etc., qui résulte d'une impression extérieure. ‖ Substantiv. au masc. : *Un* RÉFLEXE.

— ENCYCL. Physiol. Lorsque la terminaison nerveuse d'un nerf sensitif est excitée, la sensation est transmise aux centres nerveux, puis so *réfléchit* et provoque par l'intermédiaire des nerfs moteurs ou sécrétoires une réaction qui donne lieu soit à un mouvement, soit à une sécrétion. Cet ensemble de phénomènes constitue l'*action réflexe*, qui se fait par l'intermédiaire de nerfs dont l'ensemble est l'*arc réflexe* : le point de la moelle où la sensation se transforme ainsi est le *centre réflexe*, qui se trouve exactement à l'articulation des deux neurones sensitif et moteur ou sécrétoire. Si l'on fait abstraction de l'élément musculaire ou glandulaire, l'arc réflexe n'est composé que de deux neurones. Le premier a son corps cellulaire dans le ganglion spinal ; son prolongement cylindraxile, après avoir formé la racine postérieure, vient se terminer dans la corne postérieure de la moelle, où il se met en contiguïté avec le second, qui a son corps cellulaire dans la corne antérieure, et son cylindraxe dans la racine antérieure. Mais cette chaîne se complique presque toujours, attendu que le cylindraxe du neurone sensitif périphérique se bifurque souvent un grand nombre de fois et donne naissance à autant de *collatérales*, qui se mettent en rapport avec un neurone moteur périphérique, de telle façon que tout un groupe de muscles peut entrer en action.

Les lois des *réflexes* formulées par Pflüger sont : *loi de l'unilatéralité :* quand l'excitation est faible, le réflexe se localise au membre excité ; *loi de la symétrie :* quand elle est plus forte, le réflexe gagne les deux membres symétriques ; *loi de l'irradiation :* quand elle est encore plus forte, le réflexe gagne les autres membres ; *loi de la généralisation :* enfin, quand elle est très forte, le réflexe se généralise à tout le corps ; *loi de la sommation :* une excitation isolée insuffisante peut produire un réflexe quand elle est répétée ; enfin, *loi de la coordination et de l'adaptation :* les réflexes sont coordonnés et adaptés à un but.

Pour que les réflexes se produisent, il faut que los nerfs appelés à réagir aient conservé leur intégrité anatomique et physiologiques. Quant à la moelle, il suffit qu'elle ait conservé son intégrité dans la région d'implantation des nerfs intéressés par les réflexes.

Toutes les causes (agents physiques, électricité, chimiques, caustiques, narcotiques, anesthésiques, toxines) qui agissent sur les neurones, agissent également sur les réflexes, pour les augmenter ou les diminuer. Ainsi, les douleurs violentes ont un pouvoir inhibitoire sur les réflexes ; il en est de même de l'opium, des bromures, du chloroforme, de l'éther aux doses anesthésiantes ; la section de la moelle augmente au contraire le pouvoir réflexe. Il en est de même de certaines toxines (tétanos) et de la strychnine. Il en est encore de même dans le sommeil.

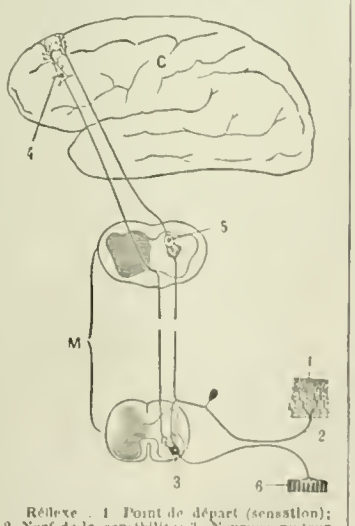

Réflexe. 1. Point de départ (sensation) ; 2. Nerf de la sensibilité ; 3. Neurone moteur périphérique ; 4. Neurone moteur central ; 5. Neurone sensitif central ; 6. Point d'arrivée (motricité) ; M. moelle ; C, cerveau.

La moelle physiologique est l'organe des réflexes ; elle diffère de la moelle anatomique en ce qu'elle ne comprend pas les fibres anastomatiques qui mettent en communication les divers étages de la moelle anatomique avec le cervelet et les hémisphères cérébraux, tandis qu'elle comprend certaines parties du bulbe et de la protubérance qui ne font pas partie de la moelle anatomique. Parmi les centres médullaires réflexes, il faut citer : le centre cilio-spinal, le centre nuo-spinal, le centre vésico-spinal, les centres de l'érection, de l'éjaculation, de la sécrétion sudorale, etc. ; parmi les centres bulbaires et protubérantiels : le centre du clignotement des paupières (réflexe cornéen), le centre de l'éternuement, le centre de la toux, le centre de la succion et de la mastication, le centre de la déglutition, le centre de la respiration, les centres cardiaques, les centres vaso-moteurs, etc.

Le réflexe palpébral de la cornée permet d'apprécier le degré d'anesthésie par le chloroforme. Le réflexe rotulien est aboli ou diminué dans diverses maladies et constitue un signe toujours recherché. Le grand sympathique est également organe de réflexes, car il renferme des fibres motrices, vaso-motrices et sécrétoires.

En résumé, toutes les fonctions de la vie *végétative, inconsciente*, s'accomplissent par des réflexes. Mais il est probable, comme l'a soutenu Lope, que ces réflexes ont commencé par les actes volontaires et conscients qui se sont devenus instinctifs et inconscients que par une longue répétition héréditaire.

RÉFLEXIBILITÉ (*flèk-si* — rad. *réflexible*) n. f. Propriété de ce qui peut être réfléchi, renvoyé par réflexion : *La* RÉFLEXIBILITÉ *des rayons lumineux.*

RÉFLEXIBLE (*flèk-sibl'* — de l'angl. *reflexible*, dérivé du lat. *reflexum*, supin de *reflectere*, adj. Physiq. Qui peut être réfléchi, renvoyé par réflexion : *Les rayons les plus* RÉFLEXIBLES *sont les plus réfrangibles.* Volt.

RÉFLEXIF (*flèk'-sif*), **IVE** du lat. *reflexum*, supin de *reflectere*] adj. Qui appartient à l'action de l'âme appelée réflexion : *Méthode toute* RÉFLEXIVE.

RÉFLEXIFLORE (*flèk-si* — du lat. *reflexus*, réfléchi, et *flos, oris*, fleur] adj. Bot. Dont la corolle est renversée en dehors.

RÉFLEXION (*flèk'-si* — du lat. *reflexio* n. f. Physiq. Action d'un corps qui change de direction après avoir choqué on autre corps. ‖ Changement de direction des ondes lumineuses ou sonores qui tombent sur une surface réfléchissante : *La* RÉFLEXION *de la lumière, du son.*

— Fig. Attention de l'âme qui s'attache à ses propres idées pour les examiner et les comparer : *La* RÉFLEXION *est l'examen répété du même objet.* (Mme Mommarson.) ‖ Habitude de réfléchir : *Un homme de* RÉFLEXION.

— Chose dont on s'avise : *Être arrêté par une* RÉFLEXION. ‖ Pensée que l'on exprime : *Obéir sans* RÉFLEXION. ‖ *Faire réflexion*, Réfléchir, s'aviser. ‖ *Toute réflexion faite*, Tout bien examiné.

— Mar. *Instruments à réflexion*, Instruments composés d'un double jeu de miroirs permettant d'observer les hauteurs de soleil par rapport à l'horizon, comme le cercle à réflexion, le sextant, l'octant.

— n. f. pl. Titre d'un grand nombre d'ouvrages qui contiennent des méditations philosophiques ou religieuses : RÉFLEXIONS *morales.* RÉFLEXIONS *philosophiques.*

— SYN. **Application, attention,** etc. V. APPLICATION. — **Considération, note,** etc. V. CONSIDÉRATION.

— ENCYCL. Philos. La *réflexion*, c'est l'esprit se concentrant de lui-même sur ses représentations, sentiments, idées. Ce retour est la condition de la psychologie. On a contesté la légitimité et la valeur scientifique d'un tel procédé, mais on ne voit pas qu'il soit possible de s'en passer pour étudier des phénomènes dont l'essence est de ne pouvoir être connus que par l'esprit dans lequel ils se produisent. La réflexion témoigne donc d'une activité de l'esprit faisant effort pour se rendre compte de phénomènes dont il n'aurait spontanément qu'une connaissance très confuse. Par la réflexion, nous rendons claires nos idées, nous pouvons ainsi les comparer et, par suite, les unir dans des jugements et dans des raisonnements. Toute activité intellectuelle est due à la réflexion. Certains philosophes ont même soutenu que la réflexion permettait à l'esprit de dépasser le monde des phénomènes, de se saisir lui-même dans son unité et sa permanence à travers la multiplicité changeante des états de conscience.

— Optiq. Lorsque des ondes rencontrent la surface de séparation de deux milieux anisotropes, elles pourront généralement donner deux espèces d'ondes réfléchies et deux espèces d'ondes réfractées, le problème se traitant par le principe de Huygens, à condition d'introduire partout la notion du temps minimum pour la propagation des vibrations élémentaires ; la réflexion est dite *homologue* ou *antilogue*, suivant que le nouveau rayon est, ou non, de même espèce que le rayon incident.

Ainsi, lorsque des ondes viennent frapper la surface de séparation de deux milieux où les vitesses de propagation sont différentes, les ondes retourneot en partie dans le premier milieu, lumière *réfléchie*, et pénètrent en partie dans le second pour produire la lumière *transmise* ou *réfractée*. Deux points d'un rayon lumineux ainsi brisé sont liés par ce fait que le temps de parcours de la lumière est minimum de l'un à l'autre en touchant la surface ; l'onde réfléchie est alors l'enveloppe des ondes élémentaires pour les différents points de la surface et correspondant à des chemins (en temps) égaux, de sorte que le rayon réfléchi est normal à l'onde réfléchie, comme le rayon incident l'est à l'onde incidente.

En tout point d'un réflecteur (surface réfléchissante), la normale, le rayon incident et le rayon réfléchi sont dans un même plan, l'angle d'incidence étant égal à l'angle de réflexion (milieu isotrope).

Alors, dans un milieu isotrope, les rayons émanés d'une source et tombant sur un miroir plan se comportent après réflexion comme s'ils émanaient d'un point symétrique de la source par rapport au miroir, ou *image ;* le miroir plan est donc *aplanétique* et l'image d'un objet réel est *virtuelle*. La rotation du rayon réfléchi est double de celle du miroir, méthode utilisée pour étudier les rotations des appareils mobiles, l'angle des prismes, etc. Les images d'un objet, suivant le nombre des réflexions, sont alternativement symétriques et identiques à l'objet suivant le nombre des réflexions.

Réflexion totale. V. PRISME.

Réflexion de lumière polarisée. Lorsque la lumière polarisée se réfléchit sous l'incidence principale, le rayon réfléchi est de nouveau polarisé (V. POLARISATION) dans le plan d'incidence et son intensité obéit à la loi de Malus. Si la lumière polarisée se réfléchit sous une incidence différente ou se réfracte dans une direction quelconque, le rayon réfléchi ou réfracté reste encore polarisé, mais la relation qui existe entre l'azimut du plan de polarisation et l'azimut primitif ne peut être établie que par une théorie plus complète. On peut augmenter l'intensité de la lumière polarisée par réflexion au moyen d'une série de lames parallèles, constituant ce qu'on appelle une *pile de glaces.*

Réflexion elliptique. Dans la réflexion sur les corps transparents, les pertes de phase relatives à la lumière polarisée dans le premier azimut sont toujours très faibles et ne dépendent pas uniquement de l'épaisseur de la lame mince, de sorte que la tache centrale n'est pas absolument noire : sous une même incidence, les anneaux n'ont donc pas exactement la position qui leur serait attribuée par le calcul des chemins optiques. Le phénomène est encore très intéressant à étudier pour la lumière polarisée dans le second azimut.

Jamais à l'état [illegible] existence d'une polarisation [illegible] complète [illegible] coefficient de réflexion [illegible] de réfraction seront [illegible] du même ordre.

Réflexion électromagnétique. Les lois de la réflexion [illegible] établies par Fresnel [illegible] aux phénomènes électromagnétiques. Les [illegible] sont les mêmes dans les deux théories.

RÉFLEXIVEMENT (*flèk-si-va-man*) adv. Par la réflexion : *L'esprit s'applique réflexivement à ses propres idées.* Se dit spécialement de l'esprit qui s'applique spontanément à l'étude. SYN. RÉFLEXIVITÉ, s. f. (Vx).

REFLOT n. m. Mar. [illegible] REFLUX. Vx.

REFLUEMENT (*flu-man*) m. Action de refluer, mouvement de retour.

REFLUER [illegible] lat. *refluere* [illegible] v. n. Couler en sens inverse du premier. *Les eaux refluent les rivières.*

— Par anal. Revenir vers le lieu [illegible] est parti : *Les émigrants qui* REFLUENT *vers la France.*

— Fig. Revenir vers son origine, reprendre une autre direction : *La chute de Rome fit refluer les sciences et les arts dans l'occident de l'Europe.*

REFLUX (*flu* — du pref. *re*, et de *flux*] n. m. Mar. Mouvement des eaux de la mer qui se retirent du rivage. SYN. JUSANT.

— Par anal. Mouvement de gens ou de choses qui se rapprochent après s'être éloignés : *Le reflux de la foule.*

Fig. Vicissitude, retour en sens contraire : *La fortune a son flux et son* REFLUX.

Chim. *Appareil à reflux*, Appareil destiné à faire bouillir en présence d'une quantité limitée de liquide volatil une matière quelconque. Les vapeurs émises par le liquide sont condensées et ramenées continuellement dans la chaudière ; pratiquement, il suffit de garnir le sommet du ballon d'un réfrigérant incliné, les vapeurs arrivant par la partie inférieure.

— ENCYCL. V. MARÉE.

REFONDER v. a. Fonder de nouveau : REFONDER *un établissement, une institution.*

REFONDER ou mieux **REFONDRE** du lat. jurid. *refundere* v. a. Dr. anc. Se disait, en parlant des dépens de contumace, pour rembourser les frais d'un défaut faute de comparoir, pour y être reçu opposant.

REFONDRE v. a. Fondre de nouveau : REFONDRE *une cloche, un canon.*

— Par ext. Changer la forme, la disposition de, apporter des modifications considérables dans : REFONDRE *un discours.* REFONDRE *un nature.*

— Fig. Changer le caractère, les mœurs, les habitudes, corriger, réformer : *Il est difficile de* REFONDRE *une nation.*

— Grav. Dans la gravure à l'eau-forte, Adoucir le trait en donnant au vernis un commencement de fusion : REFONDRE *une planche.*

— Papet. *Refondre le papier*, Réduire en pâte le papier trop défectueux pour qu'il puisse être employé. On dit de même METTRE AU PILON.

Se refondre, v. pr. Être refondu.

— Fam. Changer de nature, devenir une autre personne : *On ne peut guère* SE REFONDRE.

REFONDREMENT (*fon-dre-man* — rad. *refondre*) n. m. Renfoncement. (Vx.)

REFONDRER du pref. *re*, et de *fond* v. a. Enfoncer. Vx.

REFONTE n. f. Opération par laquelle on refond : *La* REFONTE *d'un canon, des monnaies.*

— Par ext. Changement complet, essentiel, dans la forme ou dans la nature : *La* REFONTE *d'un ouvrage.*

— Mar. Transformation complète d'un bâtiment : *Demi-refonte*, Réparation tenant le milieu entre le simple radoub et la refonte totale.

— Techn. Mise des papiers au pilon.

REFORCER (*sé*). — Se conjugue comme *forcer* v. a. Forcer de nouveau.

Se reforcer, v. pr. S'efforcer de nouveau.

REFORGEMENT (*je-man*) n. m. Techn. Action de reforger : *Le* REFORGEMENT *du fer.*

REFORGER (*je*. — Se conjugue comme *forger* v. a. Forger de nouveau : *On* REFORGE *le fer pour le raffiner.*

REFORMA [illegible], comm. du Mexique, Etat de Chiapas ; 9.770 hab.

RÉFORMABLE adj. Qui est susceptible de réforme : *Des abus* RÉFORMABLES.

RÉFORMATEUR, TRICE (lat. *reformator, trix* adj. Qui opère ou tend à opérer des réformes : *Esprit* RÉFORMATEUR. *Une œuvre* RÉFORMATRICE.

— Substantiv. Personne qui opère ou qui cherche à opérer des réformes : *Sainte Thérèse fut la* RÉFORMATRICE *de l'ordre des carmélites.*

RÉFORMATION (*si-on* — rad. *réformer* n. f. Action de changer la forme, soit pour rétablir celle qui venait d'être altérée, soit pour en donner une nouvelle : *La* RÉFORMATION *d'un ordre monastique.* Action d'améliorer, de corriger, de changer en bien : *La* RÉFORMATION *des mœurs.*

— Fin. *Réformation des monnaies*, Action de refrapper les monnaies sans les refondre, afin d'en modifier soit la valeur légale, soit les empreintes.

— Hist. relig. Révolution religieuse au XVIe siècle. Dans ce sens prend une majuscule. SYN. de RÉFORME : *Fête de la Réformation*, Fête que les Églises réformées célèbrent le premier dimanche du mois de novembre, en souvenir du jour où Luther se sépara de l'Église romaine (31 oct. 1517).

RÉFORMATOIRE adj. Qui concerne la réformation des mœurs, des habitudes, de la discipline, etc. : *Colonie réformatoire*, Commission chargée, au concile de Constance, de préparer la réformation ecclésiastique.

RÉFORME subst. verb. de *réformer* n. f. Changement opéré dans un but d'amélioration : *La* RÉFORME *des institutions sociales.* Se dit particulièrement du retour à la règle ou des changements apportés à une règle trop relâchée dans un ordre religieux, etc. : *La* RÉFORME *de Cîteaux.* Amélioration apportée dans le gouvernement d'une maison, surtout au point de vue de la réduction de la dépense : *Mettre la* RÉFORME *dans son ménage.*

mêmes sources théologiques, mais moins asservie que le lutheranisme à l'influence des pouvoirs politiques, et d'allure encore plus personnelle et plus libre. C'est la branche calviniste, qui se développait à Genève, et à laquelle on peut rattacher, en ce pays, le mouvement zwinghaniste, bien que Zwingle ait été, pour des motifs à la fois personnels et théologiques, l'ennemi de Calvin. (V. CALVIN, et CALVINISME. De Genève, le mouvement s'étendait en France, en 1531 avait paru la traduction française de l'*Institution chrétienne*. En 1560, les guerres de Religion allaient commencer, au moment même où Calvin, après avoir formulé ses fameuses ordonnances ecclésiastiques, venait de faire de Genève, débarrassée des libertins, la citadelle du calvinisme, dont les progrès, d'ailleurs, s'étendaient à ce moment sur une partie de l'Allemagne du Nord, et particulièrement sur le Palatinat. Mais il faut remarquer que, pas plus en Allemagne qu'en France, le calvinisme ne devait pousser de profondes racines. En France surtout, les éléments politiques qui avaient secondé l'œuvre de Luther faisaient défaut et les abus ecclésiastiques étaient infiniment moins graves. La Réforme trouvait ainsi un terrain moins préparé qu'ailleurs, et ce fut là la principale, sinon la seule cause de son échec.

Réforme catholique. Le mal auquel les réformateurs protestants avaient essayé de porter remède au prix du schisme, l'Église, ainsi avertie du danger qu'elle courait, tenta à ce moment, dans un nouvel effort énergique et décisif, de l'extirper elle-même de son sein. Ce mouvement de *réforme catholique* trouvait d'ailleurs de profondes racines dans l'œuvre des réformateurs catholiques des siècles précédents. C'est ainsi qu'après les désordres du Xe siècle, les bénédictins de Cluny avaient pris l'initiative d'une réforme religieuse, qu'exécutèrent partiellement plusieurs des prédécesseurs de Grégoire VII et à laquelle ce grand pape donna, à partir de 1073, une impulsion décisive. Cette réforme eut un double objet : l'indépendance de l'Église et l'observation du célibat ecclésiastique. Au XIIe siècle, ce fut le tour de saint Bernard et des cisterciens, au XIIIe siècle, des franciscains, de réclamer la réforme et de la propager. Le IVe concile de Latran (1215), convoqué pour s'occuper « de la réforme de l'Église », blâma l'abus de l'excommunication, des reliques et des indulgences, la simonie, le cumul des bénéfices, les empiètements des abbés des monastères sur l'autorité épiscopale et l'inconduite partout où elle se produisait. Avec le XIVe siècle, sombre période de l'histoire de l'Église, que domine le *grand schisme*, le courant réformateur s'était scindé en deux ; les plus impatients et les plus violents, désespérant de l'ordre de choses existant, avaient attaqué l'Église elle-même ; ils furent les précurseurs de la réformation protestante. Les autres demeurèrent fidèles à l'Église, tout en demandant la réforme *in capite et in membris* (dans la tête et les membres). Ce dernier parti, dont les plus illustres représentants furent des docteurs de l'Université de Paris, entre autres Pierre d'Ailly et Gerson, l'emporta aux conciles de Constance (1414) et de Bâle (1431).

Nous avons dit plus haut comment, sous Jules II, l'œuvre du Ve concile de Latran était restée infructueuse. Mais, dès les premières tentatives de Luther, la papauté entreprit vigoureusement, par l'organe d'Adrien VI, la suppression de tous les abus. Adrien VI réforma la curie, combattit les excès où étaient arrivées la pratique des indulgences et des dispenses. Bientôt, le parti réformateur catholique se releva et accomplit enfin son œuvre dans toute la partie de l'Europe restée ou redevenue fidèle à l'Église romaine. L'Espagne et l'Italie au XVIe siècle, la France au XVIIe siècle, fournirent les principaux auteurs de cette grande réforme. L'initiative partit des saints et des ordres religieux ; la réforme franciscaine des *capucins*, en 1528, et la fondation de congrégations de *clercs réguliers*, celle surtout des *jésuites*, instituées en 1534 par saint Ignace de Loyola, en donnèrent le signal. De 1545 à 1564, le concile de Trente (V. TRENTE), malgré mille entraves, accomplit une œuvre immense et porta, autant qu'il fut en lui, remède à tous les désordres dont on avait pu gémir. Avec lui on après lui, de grands papes : Paul III, Paul IV, Pie IV, saint Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint, travaillèrent avec énergie au triomphe de la réforme catholique ; ils furent aidés par des saints, tels que saint Charles Borromée, saint Philippe de Néri, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix et bien d'autres, en même temps que par de puissantes institutions comme l'Oratoire ou le Carmel réformé. Il y eut alors un renouveau de vie au sein de l'Église catholique, et celle-ci fit de nombreuses conquêtes. Après les guerres de religion, le mouvement a gagné la France : sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, au début du règne de Louis XIV, beaucoup d'évêques et de saints personnages accomplirent la réforme de l'Église et la restauration de la vie chrétienne ; on ne peut passer sous silence les noms de saint François de Sales et de sainte Françoise de Chantal ; mais les vrais auteurs de la réforme ecclésiastique furent le cardinal de Bérulle, avec l'Oratoire ; saint Vincent de Paul, avec les lazaristes ou prêtres de la Mission ; Jean-Jacques Olier, avec Saint-Sulpice ; l'abbé de Rancé, dans l'ordre de Cîteaux. Depuis cette grande réforme des XVIe et XVIIe siècles, bien qu'un peu partout certains esprits se plaignent, comme les anciens conciles, d'une centralisation que le temps développe sans cesse au lieu de l'amoindrir, l'Église catholique n'a pas eu besoin de réforme générale. Mais des abus partiels, inséparables de l'humanité, appelleront toujours de particulières réformes. D'ailleurs, l'Église ne se reconnaît immuable et au-dessus de l'humanité que dans les parties essentielles de sa doctrine et de sa constitution.

Réforme sociale en France (LA), par F. Le Play (Paris, 1864). Dans cet ouvrage, Le Play expose les conclusions de sa grande enquête sociale, consignée dans *les Ouvriers européens* (1855), et trace le plan d'une constitution sociale propre à assurer le bien-être matériel et moral de tous. Il faut restaurer la *religion*, qui inspire la vertu et soutient l'ordre social, séparer pour cela l'Église et l'État. Il faut rendre la *propriété* « plus libre et plus individuelle », car c'est elle qui « assure la prospérité de la famille, c'est-à-dire de l'être collectif se maintenant d'âge en âge au même foyer ». La *famille* est « la vraie unité sociale » ; d'elle dépendent le bonheur des individus et la puissance de l'État ; il faut donc l'organiser fortement. Le *travail*, dont le but « est la vertu et non la richesse », veut être propagé et libéré. Quant à l'*administration publique*, il convient de la décentraliser. Le Play fait appel,

pour réaliser ces réformes, à l'action des mœurs plus qu'à l'action de la loi.

REFORMER v. a. Former de nouveau : refaire ce qui s'était défait, réunir ce qui s'était dispersé. REFORMER *les rangs*. REFORMER *un régiment*.

Se reformer, v. pr. Être reformé, formé de nouveau.

RÉFORMER (du lat. *reformare*, même sens) v. a. Changer pour mieux faire : *Corneille* A RÉFORMÉ *la scène tragique et la scène comique*. (Volt.) ‖ Supprimer ce qui était nuisible : RÉFORMER *les abus, les vices*.

— Corriger, rendre meilleur, au point de vue de la morale ou de la sagesse : REFORMER *sa vie, son caractère*.

— Fin. Modifier l'empreinte d'une monnaie, en changer la valeur légale ou déclarer qu'elle n'a plus cours.

— Milit. Retrancher des cadres ou des approvisionnements de l'armée des hommes, des chevaux, du matériel, etc., impropres au service. V. RÉFORME.

Réformé, ée part. pass. du v. Réformer.

— Hist. relig. *Religion réformée, Culte réformé*, Titre que se donne l'Église protestante. ‖ *Religion, Culte prétendus réformés*, Titre que lui donnent les catholiques.

— n. m. Protestant : *Henri IV fut longtemps le chef des* RÉFORMÉS. (Mme de Staël.) ‖ Religieux d'un ordre réformé.

Se réformer, v. pr. Être réformé, amélioré, corrigé : *Les mœurs publiques ne* SE RÉFORMENT *pas en un jour*.

Réformer ses mœurs, son caractère : *On s'avoue ses défauts, mais rarement on* SE RÉFORME. (La Rochef.-Doud.)

— SYN. **Amender, corriger**. V. AMENDEMENT, CORRECTION, RÉFORME.

RÉFORMISTE (*misst'*) adj. Qui est partisan de la réforme. ‖ Se dit particulièrement, en Angleterre, des partisans de la réforme électorale : *Un ministère* RÉFORMISTE. ‖ Qui a rapport à la réforme : *Les idées* RÉFORMISTES.

— n. m. Partisan de la réformo : *Les* RÉFORMISTES *anglais*.

REFORTIFIER (se conjugue comme *fortifier*) v. a. Fortifier de nouveau. (Peu us.)

REFOUILLEMENT (*fou-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de refouiller, de creuser pour faire des ornements : *Pratiquer le* REFOUILLEMENT *d'un chapiteau*.

— Constr. Évidement pratiqué d'outre en outre, dans une pierre ou une pièce de charpente, et qui s'exécute au poinçon et au marteau lorsqu'il s'agit d'une pierre, et au ciseau, quand il s'agit d'une pièce de bois.

REFOUILLER (*fou-ill'l* [*ll* mll.]) v. a. Fouiller de nouveau : *Fouiller et* REFOUILLER *ses poches*.

— Constr. et sculpt. Pratiquer un évidement dans : REFOUILLER *une pierre, une pièce de bois*.

REFOUIR v. a. Fouir de nouveau.

REFOULAGE n. m. Syn. de REFOULEMENT.

REFOULEMENT (*man* — rad. *refouler*) n. m. Action de fouler de nouveau : *Le* REFOULEMENT *des étoffes, de la rendange*.

— Par ext. Action de repousser, de faire rétrograder : *Le* REFOULEMENT *des troupes ennemies*.

— Fig. Action de comprimer avec effort, d'étouffer : *Le* REFOULEMENT *des idées peut causer une explosion*.

— Artill. Élargissement de l'âme en arrière de la position occupée par le projectile, par suite de la pression brusque des gaz.

— Cb. de f. Manœuvre par laquelle on fait reculer un train, en faisant pousser les voitures en arrière par la locomotive, au lieu de les faire tirer par elle.

REFOULER v. a. Fouler de nouveau : REFOULER *la rendange, des étoffes*.

— Par ext. Faire rétrograder, repousser : REFOULER *l'ennemi. La marée* REFOULE *les eaux des fleuves*. ‖ Condenser, comprimer : REFOULER *un gaz avec une pompe*.

— Fig. Rejeter, repousser, chasser violemment : *On ne peut plus* REFOULER *le progrès*. ‖ Étouffer, comprimer avec effort : REFOULER *sa colère, ses terreurs*.

— Artill. Comprimer, bourrer avec le refouloir : REFOULER *la charge d'un canon*.

— Mar. *Refouler le courant, la marée*. Se dit d'un navire qui avance malgré le courant ou la marée.

— Techn. Faire entrer de force : REFOULER *des boulons, des chevilles*. ‖ Renfler une de ses extrémités, en parlant d'un morceau de fer qu'on place debout, après l'avoir chauffé, et qu'on frappe en tête avec un marteau afin de le souder ensuite à un autre morceau de fer. ‖ *Refouler le fer*, Battre le fer rouge au marteau, comme si l'on voulait en réduire le volume. ‖ *Refouler l'éponge*, Donner à une des extrémités d'un fer à cheval une forme carrée en la frappant au marteau après lui avoir donné une chaude.

— Vénor. *Refouler des chiens*, Les faire revenir sur leurs pas lorsqu'ils sont en défaut.

— v. n. Rétrograder, être repoussé, rejeté. (Peu us. ; on dit REFLUER.) ‖ Refuser de pénétrer, ne pas s'enfoncer sous les coups : *La cheville* REFOULE. *Le pieu* REFOULE.

REFOULEUR n. m. Mécan. Appareil ou instrument servant à produire un refoulement.

REFOULOIR n. m. Artill. Bâton muni d'une tête cylindrique, qui sert à refouler le projectile dans l'âme des canons.

— Métall. Paquet de fonte mise à fleur de terre.

— Techn. Petit marteau avec lequel on refoule les éponges des fers à cheval. ‖ Ressort qui force une porte à se fermer seule.

— ENCYCL. Artill. Dans les pièces de campagne à chargement par la bouche, le *refouloir* n'était constitué que par une tête cylindrique en bois, garnie d'une bande de cuivre et placée à l'extrémité d'une hampe dont l'autre extrémité était garnie d'une sorte de brosse également cylindrique. L'ensemble portait le nom d'*écouvillon* et cet instrument servait tout à la fois à *écouvillonner*, c'est-à-dire à nettoyer la pièce après chaque coup parti, puis à *refouler*, c'est-à-dire à enfoncer dans l'âme la charge nouvelle. V. CANON.

Dans les pièces à chargement par la culasse, le refouloir, dit *refouloir court*, sert seulement à mettre, quand c'est nécessaire, *à la position de chargement*, le projectile introduit à la main par l'ouverture postérieure de l'âme.

REFOURBIR v. a. Fourbir de nouveau : REFOURBIR *une arme mal fourbie*.

REFOURNIR v. a. Fournir de nouveau : REFOURNIR *de vivres une place de guerre*.

Se refournir, v. pr. Refaire son approvisionnement : SE REFOURNIR *de bois*. (Peu us.)

REFOURRER *f* a. Fourrer de nouveau : REFOURRER *son pied dans sa botte*.

Se refourrer, v. pr. Se fourrer, se mettre de nouveau : SE REFOURRER *dans un coin*.

RÉFRACTAIRE *f* — la *réfractaire*, *al*. Qui résiste, qui refuse d'obéir ou de se soumettre : *Il est* RÉFRACTAIRE *à la loi*. Qui est porté à la moindre essai à la résistance : *Un esprit* RÉFRACTAIRE.

— Fig. Qui résiste à certaines règles, qui n'est point soumis à certaines influences, qui ne cède pas à certains efforts : *Le basalte a un grain* RÉFRACTAIRE *à émousser les aciers les plus durs*. Th. Gaut.

— Hist. *Prêtre réfractaire*. Prêtre qui, pendant la Révolution, avait refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé. On disait aussi ASSERMENTÉ.

— Physiq. Qui résiste à la chaleur, qui ne se fond qu'à de très hautes températures : *Briques* RÉFRACTAIRES.

— n. m. Personne réfractaire : *Punir des* RÉFRACTAIRES.

— Milit. Sous le Consulat et l'Empire, conscrit qui ne se rendait pas au corps qui lui avait été assigné. On dit aujourd'hui INSOUMIS.

— ENCYCL. Techn. Les matériaux *réfractaires* entrent principalement dans la construction des hauts fourneaux et des fours métallurgiques. Ce sont des argiles spéciales, constituées par des silicates d'alumine, qui doivent leurs propriétés à leur mode d'agrégation moléculaire. Quand ces argiles ont été chauffées préalablement à une haute température, elles sont inattaquables même aux acides concentrés ; elles se délayent dans l'eau et constituent des pâtes présentant une sorte de ductilité. Elles ont une très grande affinité pour l'eau et happent à la langue. Quand elles sont fraîches, elles ont une odeur particulière, due à des débris organiques. Par l'analyse, on y trouve beaucoup d'alumine sans terre étrangère, ou beaucoup de silice avec un peu de fer, de chaux, de soude et d'autres bases vitrifiables.

On utilise les produits réfractaires pour la fabrication des *creusets* dans lesquels on soumet les métaux et autres substances à la chaleur des fourneaux. Tantôt on les fait avec un mélange d'argile crue, d'argile calcinée et de coke broyé ; d'autres se fabriquent en mélangeant de l'argile et du quartz finement pulvérisé. On emploie encore des mélanges d'alumine gélatineuse et d'alumine préalablement chauffée à une haute température. Les briques réfractaires sont formées d'argile crue et d'argile cuite, ou encore d'argile crue, de quartz en poudre et d'argile cuite, mélange auquel on ajoute très souvent des débris pulvérulents de vieilles briques.

Réfractaires (LES), tableaux de mœurs parisiennes, par Jules Vallès (1866). Ce livre ne fut d'abord qu'un article de journal, publié en 1861 dans le « Figaro ». L'auteur, en le reprenant, en l'étendant, en fit un livre étrange, saisissant, mi-partie comique, mi-partie tragique, où sont peintes, sous le nom de « réfractaires », des figures de déclassés et de bohèmes : gueux, nigris, tantôt burlesques, tantôt patibulaires. Ces figures, Jules Vallès les a marquées de traits satiriques qui n'excluent pas l'émotion et la pitié ; après tout, l'auteur y raconte sa vie elle-même, y retrace le milieu dans lequel il la passa. C'est, comme on dit, un livre vécu.

RÉFRACTANT (*ktan*), **ANTE** adj. Qui produit une réfraction : *Milieu* RÉFRACTANT.

RÉFRACTARIAT (*kta-ri-a*) n. m. Etat de réfractaire : *L'une loi contre le* RÉFRACTARIAT.

RÉFRACTER (du lat. *refractum*, supin de *refringere*, briser) v. a. Dévier de sa direction, en parlant d'un rayon qui traverse un milieu transparent : *La rétine reçoit les rayons de la lumière, le cristallin les* RÉFRACTE. *Lorsque les vapeurs sont opposées au soleil et réunies en gouttes de pluie elles* RÉFRACTENT *à la fois et réfléchissent la lumière, qui s'y décompose en couleurs*.

Réfracté, ée part. pass. Méd. *Dose réfractée*, Dose administrée par petites fractions.

Se réfracter, v. pr. Être réfracté : *Les rayons lumineux* SE RÉFRACTENT *en pénétrant des milieux transparents*.

RÉFRACTEUR n. m. Physiq. V. RÉFRACTOMÈTRE.

RÉFRACTIF (*ktif*), **IVE** (rad. *réfracter*) adj. Physiq. Qui produit la réfraction : qui a rapport à la réfraction. *Milieux* RÉFRACTIFS. *Puissance* REFRACTIVE.

RÉFRACTION (*ksi-on* — rad. *réfractif*) n. f. Changement de direction qu'éprouve la lumière en passant d'un milieu transparent dans un autre : *Le mirage est un jeu de* RÉFRACTION *atmosphérique. Descartes est le premier qui ait fait connaître les lois précises du phénomène de la* RÉFRACTION.

— ENCYCL. Physiq. Lorsqu'un rayon lumineux SI passe obliquement d'un milieu transparent dans un autre, il change de direction. Il se *réfracte* suivant IR, se rapprochant ou s'écartant de la perpendiculaire NIN selon que le deuxième corps est plus ou moins dense que le premier. Ainsi un bâton plongé dans l'eau paraît brisé et raccourci car la partie immergée semble pour notre œil relevée vers la surface de ce liquide plus *réfringent* que l'air.

Le plan du rayon incident SI et de la normale NIN' à *xy*, surface de séparation des deux milieux, se nomme le *plan d'incidence*. Le rayon réfracté IR et la normale de-

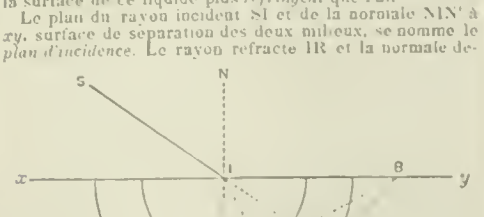

Construction du rayon réfracté dans le cas de la réfraction simple

terminent le *plan de réfraction*. SIN est l'*angle d'incidence* ; RIN' l'*angle de réfraction*. Descartes donna aux lois de la réfraction, que le Hollandais Snellius découvrit avant lui, la forme sous la quelle on les énonce actuellement.

[illegible] la réfraction [illegible] rapport [illegible] sinus [illegible] *indices absolus*. Dans [illegible] l'air [illegible] très voisin de l'unité [illegible] à 0° et à la pression normale de 760 millimètres, [illegible] nous corps n'ont que très peu de son indice par rapport [illegible] Hauy [illegible] suivante pour [illegible] réfraction [illegible] comme centre on décrit dans le plan [illegible] deux [illegible] circonférences, ayant [illegible] pour rayon [illegible]

On prolonge le rayon [illegible] jusqu'en S1 [illegible] en A avec la première circonférence [illegible] la tangente AB et par le point B la tangente BR à la seconde circonférence. On joint IR : c'est le rayon réfracté. En effet, les triangles IAB et IRB donnent

$$\sin i = \sin AIN' = \frac{AB}{IB}$$

$$\sin RIN = \sin IBR = \frac{1}{IB}$$

Divisant membre à membre :

$$\frac{\sin i}{\sin RIN'} = \frac{IB}{1}$$

Donc RIN' est l'angle de réfraction.

Si la lumière passe dans un milieu plus réfringent, le rayon incident, normal à la surface de séparation, la traverse sans déviation. Quand l'angle d'incidence augmente, l'angle de réfraction croît également mais moins vite et, pour l'incidence rasante ($i = 90°$), il atteint sa plus grande valeur (*angle limite* que donne la relation $\sin L = \frac{1}{n}$. Pour le verre $L = 41°48'$. Dans le passage en sens inverse, de l'eau dans l'air par exemple, si le rayon arrive sur la surface de séparation sous un angle supérieur à L, la réfraction ne se fait plus : il y a *réflexion totale*. C'est à cette cause que se rattache le *mirage*. V. ce mot.

Un rayon lumineux qui se réfracte à travers une lame ou un système de lames à faces planes et parallèles sort parallèlement à sa direction d'entrée. Le faisceau subit un simple déplacement sans dévier de sa direction primitive. Parmi les applications importantes de la réfraction, soulignons les *lentilles* et les nombreux instruments d'optique (lunettes, microscopes, téléscopes, etc.) qui en comportent.

La méthode la plus simple pour déterminer l'*indice de réfraction* d'un solide est de former avec cette substance un prisme dont on mesure, au moyen du goniomètre de Babinet, l'angle A puis la déviation minimum D d'un rayon réfracté. V. PRISME. L'indice *n* se calcule alors par la formule

$$n = \frac{\sin \frac{A + D}{2}}{\sin \frac{A}{2}}.$$

Pour les liquides, on les enferme dans un prisme de verre creux, fermé par des glaces à faces parallèles, que l'on serre dans une enveloppe métallique. S'il s'agit d'un gaz ou de lames minces, on préfère se servir des réfractomètres, instruments basés sur des phénomènes d'interférences.

Soudhaus a montré que le *son se réfracte* en suivant les mêmes lois que les ondes lumineuses, et Hajech, en expérimentant sur des prismes gazeux ou liquides, a constaté que l'indice de réfraction d'une ondulation sonore est égal, comme en optique, au rapport des vitesses de propagation dans la substance du prisme et dans l'air. Enfin, les oscillations hertziennes ont permis de retrouver, dans le domaine de l'électricité, des phénomènes de réfraction analogues. V. ONDE, REFLEXION, RÉFRACTOMÈTRE.

Double réfraction. Les lois de Descartes ne s'appliquent qu'aux milieux homogènes ; dans les corps non *isotropes* (v. ce mot), à un rayon incident unique correspondent le plus souvent deux rayons réfractés distincts. E. Bartholin observa, le premier, ces effets pour le spath d'Islande. Les deux faisceaux lumineux ne se comportent pas de même à leur sortie du cristal : l'un, le *rayon ordinaire*, suit les deux règles de la réfraction simple ci-dessus énoncées ; l'autre, le *rayon extraordinaire*, n'y obéit pas. Huygens reconnut une action identique dans le quartz, et divers physiciens l'ont trouvé dans tous les cristaux transparents n'appartenant pas au système cubique. Au point de vue optique, l'on a divisé les cristaux biréfringents en deux classes : les cristaux *négatifs* ou *répulsifs* (spath, tourmaline, béryl, sorindon, etc., pour lesquels le rayon extraordinaire paraît comme repoussé par l'axe), et les cristaux *positifs* ou *attractifs* (quartz, circon, diopsase, pour lesquels le même rayon semble attiré). V. POLARISATION.

Réfraction astronomique. L'atmosphère se [illegible] de couches sphériques concentriques de densité croissante à mesure qu'on s'éloigne de la Terre, un rayon lumineux émanant d'un astre n'arrive à un observateur placé à la surface de notre planète qu'après avoir subi une série de déviations. Cette différence entre la distance zénithale vraie (v. ASTRONOMIE) et la distance zénithale apparente s'appelle la *réfraction astronomique* et oblige à corriger les nombres fournis par les observations directes. Quand la distance zénithale apparente est inférieure à 80°, la réfraction astronomique égale sensiblement la tangente trigonométrique de cet arc multipliée par la *constante de la réfraction* environ égale à 1'. Au voisinage de l'horizon, la réfraction ne suit plus cette loi et augmente très rapidement. Lorsque la distance zénithale apparente atteint 90°, la *réfraction horizontale* correspondante est 33'45" à la température de 10° et sous la pression normale de 0m,76. En vertu de ce phénomène, le soleil et la lune nous apparaissent à l'horizon légèrement aplatis dans le sens vertical, leurs bords inférieurs

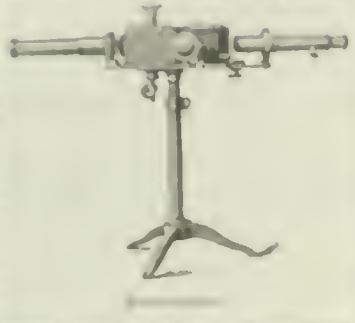

RÉFRAIN [illegible]

RÉFRANCHIR [illegible]

RÉFRANGENT [illegible]

RÉFRANGIBILITÉ [illegible]

RÉFRANGIBLE [illegible]

RÉFRAPPAGE [illegible]

RÉFRAPPEMENT [illegible]

RÉFRAPPER [illegible]

RÉFRAYER [illegible]

RÉFREDONNER [illegible]

RÉFREIN [illegible]

RÉFRÉNER [illegible]

RÉFRIGÉRANT, ANTE [ran, ante] rad. *réfrigérer*] adj. Qui [illegible] la température : *La glace pilée et mêlée au sel* [illegible] *un mélange très* RÉFRIGÉRANT *des plus puissants.* — n. m. Technol. Appareil servant à abaisser la température d'un liquide quelconque solide, liquide ou gaz. — Méd. Remède rafraîchissant : *Employer les* RÉFRIGÉRANTS.

Encycl. Physiq. En général, les *réfrigérants* sont constitués par le corps même que l'on veut refroidir, les parois de l'appareil laissant passer un tube qui est lui-même entouré d'eau. C'est le réfrigérant le plus simple et le plus économique pour condenser les vapeurs d'alcool. Dans d'autres cas, c'est le tube lui-même qui est parcouru par un mélange réfrigérant et plonge dans la substance à refroidir. Les modèles de réfrigérants sont d'ailleurs très nombreux et adaptés aux besoins de l'industrie qui les utilise : brasserie, laiterie, etc.). Quand il s'agit de la conservation de substances comme la viande, on emploie un *appareil frigorifique.*

Mélanges réfrigérants. Ce sont des mélanges de substances qui provoquent des abaissements de température prononcés. Leur emploi repose sur ce principe qu'un corps qui passe de l'état solide à l'état liquide, soit par liquéfaction, soit par dissolution, absorbe de la chaleur : cette chaleur absorbée est empruntée aux corps environnants, ou, si le mélange est isolé, au mélange lui-même : les uns et les autres se refroidissent dans ces conditions.

Si l'on mélange de l'azotate d'ammoniaque, 1 partie, eau, 1 partie, l'azotate se dissout et le mélange passe de la température + 15° à celle de — 10°.

De même, si l'on prend : sulfate de soude, 2 parties, acide chlorhydrique, 3 parties, le sulfate, se dissolvant dans l'acide, abaisse la température de + 15° à — 15°.

Un cas un peu plus complexe est fourni par le mélange classique : neige ou glace pilée, 1 partie, sel marin, 1 partie. Ici, nous aurons simultanément : 1° liquéfaction de la neige, la solution de sel marin ne se solidifiant qu'à une température bien inférieure à 0°, d'où première absorption de chaleur; 2° dissolution du sel marin, d'où deuxième absorption de chaleur. Il en résultera un abaissement de température plus considérable, on général, et, en effet, l'on peut atteindre avec ce mélange — 21°. C'est le mélange le plus économique et le plus facile à faire; aussi est-il très employé dans la fabrication des glaces.

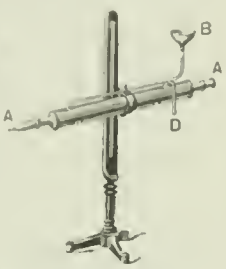

Réfrigérant de Liebig : AA, tube dans lequel passe la substance à refroidir; B, entonnoir où arrive l'eau froide; D, tube qui déverse l'eau.

On explique de la même façon la réfrigération produite par le mélange suivant : neige ou glace pilée, 3 parties; chlorure de calcium, 4 parties. La température s'abaisse jusque vers — 50°, ce qui permet de congeler le mercure.

RÉFRIGÉRATIF, IVE (*jé*) adj. Méd. Qui rafraîchit : *Potion* RÉFRIGÉRATIVE. Syn. de RAFRAÎCHISSANT, ANTE. — n. m. : *Un* RÉFRIGÉRATIF.

RÉFRIGÉRATION (*jé, si-on* — rad. *réfrigératif*) n. f. Techn. Opération ayant pour objet d'abaisser la température d'un liquide, d'un gaz, etc. Résultat de cette opération : *La distillation se fait par exhalation et par* RÉFRIGÉRATION.

Encycl. Physiq. Lorsque la *réfrigération* n'est pas obtenue par contact avec un corps plus froid (condensation des vapeurs alcooliques dans le serpentin, par exemple), elle est basée sur les principes suivants : 1° un corps qui passe de l'état solide à l'état liquide, soit par liquéfaction, soit par dissolution, absorbe de la chaleur; 2° un corps qui se vaporise absorbe de la chaleur. Dans ces deux cas, si aucune source étrangère ne fournit la chaleur absorbée, la portion du corps qui est liquéfiée ou vaporisée emprunte cette chaleur au reste qui, par suite, se refroidit.

Au premier mode de réfrigération se rattachent les *mélanges réfrigérants*, avec lesquels on ne peut pratiquement refroidir que des corps de dimensions restreintes.

Le deuxième mode de réfrigération permet, au contraire, d'opérer sur de grandes masses. La vaporisation du corps peut s'effectuer soit par un courant d'air qui passe dans le liquide, soit en aspirant au moyen d'une pompe la vapeur qu'émet le liquide : c'est le procédé usuel. Les liquides que l'on utilisera devront se vaporiser à la température ordinaire : les gaz liquéfiés répondront donc bien à cet usage, en outre, la liquéfaction préalable du gaz ne devra pas nécessiter une grande compression et, par suite, une grande dépense de force motrice. On emploiera donc des gaz facilement liquéfiables.

Les appareils sont, d'ailleurs, quel que soit le gaz employé, construits sur le schéma suivant : un *réfrigérant*, constitué par une série de tubes métalliques plongeant dans un liquide incongelable dans les conditions ordinaires) dans lequel sont placés les corps à refroidir, contient le gaz liquéfié. Le gaz se vaporise par l'aspiration d'une pompe à gaz, dite le *compresseur*, qui comprime le gaz dans une autre série de tubes ou serpentins, le *liquéfacteur*, placés dans cet appareil refroidi par circulation d'eau. Le gaz liquéfié à nouveau; il retourne ensuite au réfrigérant pour recommencer indéfiniment, aux pertes près, les mêmes opérations. Les gaz liquéfiés que l'on emploie sont l'air, l'acide sulfureux, le bioxyde d'azote, l'ammoniaque, l'acide carbonique pour la fabrication de la glace, [illegible] de refroidir l'air, soit par passage de cet air à travers des surfaces mouillées par le liquide incongelable, soit en faisant circuler ce liquide dans des tuyaux au sein de l'atmosphère à refroidir. Le grand intérêt de la production de l'air froid (et sec) est dans la *conservation des matières fermentescibles;* il permet de régler à volonté la marche des fermentations par levures basses, *en brasserie;* de la *fermentation du vin* dans les pays chauds, en Algérie. Enfin, la production des liquides incongelables a une application très intéressante : la solidification par congélation des couches aquifères dans lesquelles on peut percer et bâtir des puits et des tunnels, sans avoir à craindre les invasions d'eau.

Un autre agent de réfrigération, dont l'application ne peut que s'étendre, est l'*air liquide*. Sa production est basée sur le refroidissement considérable produit par la *détente* d'un gaz préalablement comprimé. C'est une série de détentes successives qui sont utilisées dans la machine de *Linde* : l'air est amené sous une pression de 200 atmosphères dans un serpentin à l'extrémité duquel il se détend jusqu'à 16 atmosphères; cet air détendu, et refroidi par conséquent, s'échappe par un deuxième serpentin qui renferme le premier et refroidit l'air à 200 atmosphères, lequel va se détendre à son tour. Il est ensuite comprimé à nouveau au moyen d'un compresseur jusqu'à 200 atmosphères et revient dans le premier serpentin; le même air se refroidit ainsi dans chacune des détentes, et sa température s'abaisse progressivement; à un certain moment, une partie de l'air se condense après la détente dans le récipient inférieur, et la liquéfaction se poursuit alors régulièrement. On recueille l'air liquide dans des récipients à doubles parois argentées, le vide existant dans l'intervalle des deux parois, afin d'éviter son évaporation rapide. L'évaporation de l'air liquide produit une réfrigération suffisante pour obtenir l'hydrogène à l'état de liquide stable et même de solide.

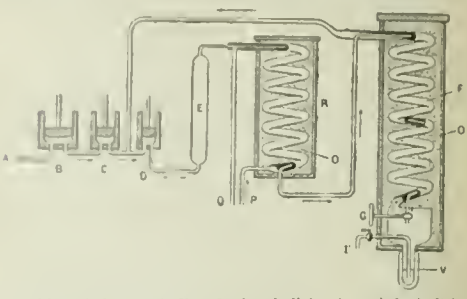

Machine Linde pour la liquefaction de l'air : A, arrivée de l'air; B, C, D, compresseurs donnant successivement 8,50 et 200 atmosphères; E, appareil desséchant à chlorure de calcium; R, réfrigérant à ammoniaque liquide, le liquide froid arrivant par P, sortant par Q; F, double serpentin où l'air comprimé à 200 atmosphères est refroidi par de l'air déjà détendu qui retourne au compresseur; G, robinet de détente; V, vase en verre à double paroi, avec vide intermédiaire, où se condense l'air liquide R, robinet de soutirage; O, O, coton isolant les serpentins.

— Thérap. La *réfrigération* s'obtient par des agents médicamenteux, comme les *antipyrétiques* ou *antithermiques* (v. ces mots), ou des moyens physiques, comme la balnéothérapie et l'hydrothérapie froides (bains froids ou refroidis, drap mouillé, lotions, tub, douches, etc.). Quand il s'agit d'une réfrigération locale, on emploie l'eau froide ou glacée, la glace pilée, divers mélanges *réfrigérants.* (V. ce mot.) En chirurgie, pour les petites opérations sur la peau, et en art dentaire, on utilise les pulvérisations d'éther, de chlorure de méthyle et de chlorure d'éthyle, qui produisent de l'anesthésie et du froid.

RÉFRIGÉRER (*jé* — du lat. *refrigerare*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je réfrigère. Qu'ils réfrigèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je réfrigérerai. Nous réfrigérerions*) v. a. Physiq. Refroidir, soumettre à la réfrigération.

RÉFRINGENCE (*janss* — rad. *réfringent*) n. f. Physiq. Propriété de réfracter la lumière : *La* RÉFRINGENCE *du cristal.*

RÉFRINGENT, ENTE (*jan, ant'* — du préf. *ré*, et du lat. *frangens, entis*, brisant) adj. Physiq. Qui produit la réfraction : *Milieu* RÉFRINGENT. *Pouvoir* RÉFRINGENT.

— Biol. *Corps réfringents*, Petits corpuscules brillants, découverts par Greeff chez les amibes et quelques formes voisines, et qui semblent issus du noyau. (Suivant Korotnef et Pénard, ils donneraient naissance à des spores, à l'aide desquelles l'amibe pourrait se reproduire.)

REFRIRE v. a. Art culin. Faire frire de nouveau.

REFRISER v. a. Friser de nouveau.

REFRISSONNER (*fri-so-né*) v. n. Frissonner de nouveau.

REFROGNEMENT n. m. Ling. V. RENFROGNEMENT.

REFROGNER v. a. Ling. V. RENFROGNER.

REFROID (*froi*) n. m. Opération qui produit le refroidissement. || Atelier où l'on fait cette opération. || *Mettre des cuirs au refroid.* Les étendre sur des perches, pour qu'ils s'y refroidissent, après qu'on les a étuvés.

REFROIDIR (du préf. *re*, et de *froid*) v. a. Faire redevenir froid; rendre moins chaud : REFROIDIR *un fer qu'on avait chauffé. Le vent du nord* REFROIDIT *la température.*

— Fig. Diminuer l'ardeur, l'activité, l'empressement de : *Le malheur* REFROIDIT *les amis.* || Diminuer la chaleur, l'intérêt : *Les longueurs* REFROIDISSENT *une narration.*

— Arg. Tuer, assassiner : REFROIDIR *un pante.*

— v. n. Devenir froid ou plus froid : *Les corps qui s'échauffent lentement* REFROIDISSENT *de même.*

Refroidi, ie part. pass. du v. Refroidir.

— Substantiv. Arg. Mort, tué.

Se refroidir, v. pr. Devenir froid, perdre de sa chaleur.

— Fig. Perdre de son ardeur, de son activité, de son empressement : *Le cœur qui déteste est plus près de l'affection que celui qui* S'EST REFROIDI. La Rochef.-Doud.) || Perdre de son intérêt, de son entrain : *Drame qui* SE REFROIDIT *à mesure que le dénouement approche.*

REFROIDIS (*di* n. m. Agric. Culture qui se fait l'année des jachères : Grain que l'on sème dans ces circonstances : *Faire du* REFROIDIS. *Semer sur refroidis*, Ensemencer une terre chaque année sans la laisser se reposer.

REFROIDISSANT *disan*,, **ANTE** adj. Qui refroidit, qui end moins chaud : *L'influence* REFROIDISSANTE *que les hauts-nds exercent sur la température de la mer.* (Arago.)
— Fig. Qui rend moins ardent : *Tout calcul apporte vec lui une vertu* REFROIDISSANTE. (Mme E. de Gir.)

REFROIDISSEMENT *(di-se-mun* — rad. *refroidir)* n. m. erte ou diminution de chaleur ; passage à une tempéra- ire moins élevée : *Le* REFROIDISSEMENT *de la lave.*
— Par ext. Maladie ou indisposition causée par un pas- age trop brusque du chaud au froid, ou par l'abaissement op rapide de la température de la sueur dont on était ouvert : *Prendre un* REFROIDISSEMENT.
— Fig. Affaiblissement de l'ardeur, de l'entrain, de l'em- ressement : *Les remontrances perdues sont toujours sui- es de* REFROIDISSEMENT. (G. Saud.)
— ENCYCL. Méd. Le *refroidissement* brusque peut so nduire extérieurement par des lésions cutanées analo- ues aux brûlures, intérieurement par la vaso-contriction, uivie d'une congestion réactionnelle (pneumonie). Dans dernier cas, et quand le refroidissement a été prolongé, y a diminution de la résistance vitale et, par conséquent, éceptivité plus grande à l'égard des infections ; d'où les aladies qui résultent du refroidissement (angines, bron- ites, diarrhée, etc.). Les refroidissements intenses euvent être mortels, en dehors même de toute compli- ation, car, au-dessous d'un certain degré de tempéra- re, variable suivant les espèces, les individus et les cir- onstances, le réchauffement réactionnel ne se produit plus les tissus continuent à se refroidir ; la mort survient ers 24° C. pour l'homme, à 20° pour le chien.
— Œnol. *Refroidissement de la vendange.* V. VINIFICA- ION.
— Physiq. Lorsqu'un corps se trouve dans une enceinte température plus basse que la sienne, il perd de la aleur, se refroidit, et sa température baisse d'autant lus vite que l'écart de température est plus considérable. e refroidissement tient à deux causes :
1° Le *rayonnement* du corps sur l'enceinte et les autres orps qu'elle contient ;
2° Le *contact* du corps et du gaz emplissant l'enceinte. Comme première approximation, on peut négliger cette fluence du gaz et s'en tenir à la *loi de Newton :* la *vi- sse de refroidissement,* c'est-à-dire le quotient de la va- ation de température par la durée de cette variation, est roportionnelle à l'excès de température $(t-\theta)$ du corps t ur l'enceinte (θ) :

$$v = k(t-\theta).$$

e coefficient k est proportionnel à la surface du corps, épend de son pouvoir émissif et de sa capacité calorifique.
La loi se vérifie bien pour les faibles excès de tempé- ature, et elle est suffisante dans la plupart des applica- ons, en particulier dans le calcul des corrections que l'on it à la température finale dans la classique méthode des élanges pour la détermination des chaleurs spécifiques. ais, si l'excès de température $t-\theta$ est grand, la loi de ewton n'est plus exacte, et il faut considérer les deux rmes du refroidissement.
Pour déterminer le premier terme, on opère dans le de : l'influence du gaz est alors nulle. En opérant avec thermomètre dans des enceintes à températures varia- es et connues, Dulong et Petit ont constaté :
1° Que la vitesse du refroidissement varie en progres- on géométrique lorsque la température de l'enceinte va- e en progression arithmétique ; elle varie donc comme a^t ;
2° Que la vitesse de refroidissement varie comme la quan- té $[a(t-\theta)-1]$, a ayant une valeur voisine de l'unité, en orte que, si $t-\theta$ est petit, on est ramené à la loi de ewton.
Il résulte de là que la vitesse de refroidissement est gale à :

$$V = ma^{\theta}(a^{t-\theta}-1),$$

étant une constante qui dépend du corps, et en parti- lier de son pouvoir émissif.
Il reste à déterminer le second terme : pour cela, on père avec le même corps, dans une enceinte successi- ement vide et remplie du gaz à étudier. La différence es vitesses de refroidissement dans les deux cas est due a gaz. On reconnaît que ce second terme ne dépend ni a pouvoir émissif, ni de la température de l'enceinte θ, ais seulement de l'excès de température $(t-\theta)$ et de la ression p du gaz. On trouve finalement que ce second rme est égal à :

$$n(t-\theta)^c p^b,$$

et b étant des constantes qui dépendent de la nature du az.
La vitesse de refroidissement total est donc égale, fina- ment, à :

$$V = ma^{\theta}(a^{t-\theta}-1) + n(t-\theta)^c p^b.$$

Cette formule, vérifiée approximativement par de La rovottaye et Desains, n'est plus exacte aux températures levées ; elle reste intéressante aux températures ordi- aires, où elle s'accorde d'ailleurs avec la loi beaucoup us générale qui est la loi du rayonnement total de *Ste- han :* le rayonnement total d'un corps est proportionnel la quatrième puissance de sa température absolue.

REFROIDISSEUR *(di-seur'* — rad. *refroidir)* n. m. Ap- areil de ventilation destiné à empêcher les meules d'un oulin de s'échauffer outre mesure.
— ENCYCL. Les *refroidisseurs* employés dans les mou- us à blé consistent en plusieurs petits tubes, établis au entre de la meule gisante, entre celle-ci et le boitard, ou, oux, dans l'intérieur même de ce dernier, et destinés à ener à l'entrée des deux meules l'air extérieur entraîné ar un ventilateur.

REFROIDISSOIR n. m. Techn. Syn. de RAFRAÎCHISSOIR.

REFROISSER *(froi-sé)* v. a. Froisser de nouveau.

REFROTTER *(fro-té)* v. a. Frotter de nouveau.

REFUGE *fuj'* — du lat. *refugium ;* du pref. *re,* et de *fu- re,* fuir) n. m. Asile, retraite, lieu où l'on se retire pour happer à un danger ou se soustraire à un inconvénient : *ome fut d'abord un lieu de* REFUGE *pour les brigands.*
— Par anal. Lieu où se réunissent fréquemment des ersonnes d'une certaine catégorie : *Votre maison est le* REFUGE *ordinaire de tous les fainéants de la cour.* (Mol.)
— Fig. Personne à qui l'on a recours dans certaines ecessités, dans certains embarras : *Le sein d'une femme t le seul* REFUGE *où un homme puisse pleurer sans fai- blesse.* Mme C. Bachi. Les sociétés ont eu moyen que l'on a d'échapper à certains dangers, à certains inconvénients : *La poésie est le* REFUGE *des âmes souffrantes.* Prétexte, excuse : *Mon est un pauvre* REFUGE *contre l'évidence.*
— *Maison de refuge* ou simplem. *Refuge,* Asile pour les indigents. Maison de correction pour les femmes.
— Dr. des gens. *Villes de refuge,* Villes qui avaient droit d'asile, dans lesquelles il n'était pas permis de sai sir les criminels qui s'y étaient réfugiés.
— Hist. relig. Nom donné par les protestants aux lieux d'exil qu'ils choisirent lors des persécutions religieuses, particulièrement après la révocation de l'édit de Nantes. ‖ *Religieuses de Notre-Dame du Refuge,* Ordre de femmes qui avait pour but la conversion des femmes débauchées.
— Mar. *Port de refuge* ou *de relâche,* Port dans lequel un navire peut trouver un abri contre la tempête.
— P. et chauss. Garage pour piétons, ménagé dans les lieux publics très fréquentés par les voitures.
— ENCYCL. Hist. relig. L'histoire du *refuge* commence avec la Réforme. Dès le XVIe siècle, des protestants, fuyant les persécutions, allèrent chercher un asile à l'étranger. En Angleterre, en Suisse, aux Pays-Bas, en Allemagne, ils fondèrent des églises huguenotes et françaises. Le régime de l'édit de Nantes avait enrayé l'émigration, mais elle recommença plus intense, lorsque Louis XIV eut révoqué l'édit pacificateur.
Les émigrés trouvèrent un généreux accueil dans tous les pays réformés, notamment en Hollande, en Prusse, à Genève. Les plus célèbres des réfugiés sont : Abauzit, Abbadie, Basnage, Bayle, Beausobre, Chardin, Claude, Pierre Dumoulin, Duquesne, Jurieu, Denis Papin, Saurin, de Schomberg, etc. L'émigration, qui se continua jusque dans la première moitié du XVIIIe siècle, devait enlever à la France plus de 400.000 de ses habitants.
Villes de refuge chez les Juifs. Ces villes, au nombre de six, servaient d'asile aux meurtriers involontaires. Moïse lui-même, d'après la Bible, en avait désigné trois à l'E. du Jourdain : Bétser, Ramôth et Golân. Josué en désigna trois autres à l'O. du fleuve : Kédesch, Sichem et Hébron.
Religieuses de Notre-Dame du Refuge. Cette congrégation fut fondée à Nancy, au commencement du XVIIe s., par Mme de Ranfaing, qui se consacra à cette œuvre avec ses trois filles. Soumis à la règle de saint Augustin, cet ordre a été institué pour recueillir les pécheresses qui veulent renoncer à leur vie dépravée. Il y a, dans chaque maison, un certain nombre de religieuses qui ne sont pas des repenties, et qui remplissent seules les emplois. Mais leur nombre est restreint. Parmi ces dernières, celles qui en sont jugées dignes sont admises à devenir elles-mêmes religieuses et forment avec les premières une même communauté. Elles ont une robe de serge brune tirant sur le roux, et portent un scapulaire blanc.
Plusieurs autres congrégations se consacrent aussi, sous le même nom, au salut des repenties ; elles sont diocésaines.

RÉFUGIER *(ji.* — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous réfu- gions. Que vous réfugiiez)* v. a. Donner un refuge à : *Ceux qui* RÉFUGIAIENT *un esclave pour le sauver étaient punis comme meurtriers.* (Montesq.) [Peu us.]

Réfugié, ée part. pass. du v. Réfugier.
— Littér. *Style réfugié,* Style archaïque qu'avaient conservé les écrivains protestants exilés, par ignorance des changements apportés dans la langue française.
— Substantiv. Personne qui s'est retirée en quelque endroit pour fuir un danger : *Les* RÉFUGIÉS *de Londres.*
— Hist. relig. Nom donné aux protestants qui s'expatrièrent après la révocation de l'édit de Nantes.

Se réfugier, v. pr. Se retirer en quelque lieu pour échapper à un danger, à un inconvénient.
— Fig. Avoir son dernier asile, se trouver, se rencontrer en dernier lieu. ‖ Mettre sa ressource, avoir recours : SE REFUGIER *dans des sophismes, dans des équivoques.*
— GRAMM. Le participe est toujours variable dans les temps composés de ce verbe pronominal, et il s'accorde avec le pronom qui précède immédiatement l'auxiliaire, ce qui revient souvent à dire qu'il s'accorde avec le sujet, puisque le sujet et le pronom dont il s'agit représentent le même être ou les mêmes êtres.
— ENCYCL. Mar. *Réfugiés à bord des navires de guerre.* Les réfugiés pour causes politiques et religieuses doivent toujours être admis à bord. Les autorités locales n'ont aucun droit de poursuite ni de recherches sur un navire de guerre ; leur seul recours consiste en réclamation auprès du commandant, et elles peuvent intenter une action diplomatique. Le navire de commerce n'est pas dans le même cas : dans un mouillage, il doit se soumettre aux perquisitions.
Réfugiés politiques sur le territoire d'un Etat étranger. Le droit d'asile est universellement admis au profit des réfugiés politiques, et l'extradition ne s'applique pas aux crimes et délits politiques. La concession de l'asile n'est pas toutefois une obligation pour l'Etat, qui a le droit d'expulser le réfugié politique, si sa présence peut nuire à la tranquillité du pays. D'autre part, l'Etat qui recueille des proscrits doit prendre des mesures pour écarter les attaques dirigées contre la sécurité des autres Etats. Il peut interdire aux réfugiés certaines résidences, leur fixer un lieu spécial de séjour, etc.

REFUI n. m. Vénerie. Asile, retraite, gîte.

REFUIR (se conjugue comme *fuir*) v. a. Fuir de nouveau.
— Vénerie. Revenir sur ses pas pour donner le change : *Cerf qui commence à* REFUIR.

REFUITE (rad. *refuir*) n. f. Nouvelle fuite.
— Fig. Prétexte, retardements affectés d'une personne qui veut donner le change et gagner du temps, etc. (Rare.
— Techn. Excès de profondeur du creux d'une mortaise dans une pièce de bois de charpente. ‖ Jeu qu'on laisse dans un assemblage de menuiserie afin de favoriser le retrait des planches qui se dessèchent.
— Vénerie. Ruse de la bête de meute qui revient sur ses pas pour donner le change. ‖ Trajet parcouru par une bête qui refuit. ‖ Lieu où la bête passe d'ordinaire quand on la chasse.

REFUMER v. a. Fumer de nouveau.

REFUS *(fu* n. m. Action de refuser, rejeter une offre, une demande : *Un* REFUS *motivé.*
— Par ext. Chose refusée : *Ne point vouloir du* REFUS *d'un autre.*
— *Refus de lait,* Absence de lait chez une nourrice.
— Loc. div. *A refus,* Par suite, en conséquence : *Il a refus de :* Repousser *M. N. qu'*AU REFUS DE *M. P. n'est pas de refus,* C'est la une chose que l'on ne refu- pas, que l'on accepte volontiers. *Cela n'est pas à refus,* Vous n'êtes pas libre de refuser cela.
— Hist. *Droit de refus,* Prétention constante, qu'avait chacun des trois ordres, dans les états généraux, de ne pas être lié par le vote des deux autres.
— Jeux. *Point de refus,* Point supplémentaire marqué, au jeu d'écarté, par le gagnant d'une partie lorsque son adversaire a refusé de lui donner des cartes.
— Milit. *Refus d'obéissance,* V. OBÉISSANCE.
— Techn. Moment où une pièce, pilotis, cheville, etc., que l'on enfonce de force, cesse de pénétrer. *Jusqu'à refus de mouton.*
— Vénér. *Cerf de refus* Cerf de trois ans.
— ENCYCL. Relig. *Refus de sacrements.* Au point de vue théologique, les curés des paroisses sont tenus, en général, d'administrer les sacrements à leurs paroissiens ; quand ceux-ci se trouvent en danger de mort, ils y sont tenus, même au péril de leur vie. Mais ils ont le devoir de les refuser, particulièrement le sacrement de l'eucharistie dans deux cas : lorsque ceux qui les demandent n'ont absolument pas l'usage de la raison, ou lorsqu'ils appartiennent à la catégorie des pécheurs publics et notoires : tels sont les hérétiques et schismatiques publics, les excommuniés et interdits notoires, les femmes de mauvaise vie, les personnes vivant ensemble sans être mariées autrement que devant le pouvoir civil, etc.)
Sous l'ancien régime, les parlements essayèrent de créer, à leur profit, le droit de connaître des refus des sacrements. Mais, en 1695, un édit royal décida que « la connaissance des causes concernant les sacrements » comme toutes les causes spirituelles, appartenait « aux juges d'Eglise », sauf appel comme d'abus. Les troubles auxquels donna naissance l'acceptation de la bulle *Unigenitus* par les jansénistes ravivèrent la question au siècle suivant. Le clergé fidèle refusa de les admettre aux sacrements, s'ils ne faisaient pas acte de soumission à la bulle. Mais, en 1752, le parlement de Paris fit défense à tout ecclésiastique de refuser les sacrements sous ce prétexte. Pareil arrêt fut rendu par les parlements de Bretagne, de Rouen, d'Aix, de Toulouse. Ces arrêts furent exécutés avec rigueur. Le roi intervint, et, malgré les remontrances du parlement de Paris (1757), remit en vigueur les dispositions de l'édit de 1695. Dans la jurisprudence actuelle, l'administration, qui n'est pour rien dans les choses spirituelles, se contente de déclarer abus lorsque le refus a un caractère injurieux pour les fidèles.

REFUSABLE adj. Que l'on peut refuser : *Service qui n'est pas* REFUSABLE.

REFUSANT *(zan)*, **ANTE** adj. Qui refuse : *A la tête des évêques* REFUSANTS. (Thiers.)
— Substantiv. Personne qui refuse : *Plus on fait la rebelle et la* REFUSANTE. (Brantôme.)

REFUSER (du lat. *refusum,* supin de *refundere* v. a. Repousser, ne pas accepter : REFUSER *un présent.* ‖ Ne pas accorder, ne pas consentir : REFUSER *une grâce.*
— Par ext. Ne pas donner comme faveur : *La terre ne* REFUSE *ses biens qu'à ceux qui* REFUSENT *de lui donner leurs peines.* (Fén.) ‖ Ne pas reconnaître, ne pas admettre : *Il ne sert à rien de* REFUSER *à un ennemi ses qualités.*
— Ne pas recevoir : *Examinateur qui* REFUSE *un candidat.* ‖ *Etre refusé de,* Ne pas être admis (vx) : ETRE REFUSÉ *d'un poste.* (La Bruyère.)
— Fig. Ne pouvoir pas : *Il est un grand nombre de plantes qui* REFUSENT *de croître sous un ciel étranger.* A. Martin.
— Loc. div. *Refuser quelqu'un,* Repousser ses offres ou ses demandes. ‖ Spécialem. Ne pas consentir à l'épouser. ‖ *Refuser un parti,* Ne pas accepter un mariage. ‖ *Refuser sa porte à quelqu'un,* Ne pas consentir à le recevoir.
— v. n. Manèg. Ne pas obéir à son cavalier : *Ce cheval* REFUSE. ‖ S'arrêter devant l'obstacle, refuser de le franchir.
— *Refuser à,* Ne pas consentir à, ne pas accepter : *Des gens qui ne* REFUSENT *à rien.*
— Mar. Se dit du vent quand il se rapproche de l'avant. ‖ *Refuser à virer,* Se dit d'un navire qui manque à virer vent devant.
— Milit. Ne pas vouloir engager : REFUSER *sa droite à l'ennemi.* REFUSER *le combat.*
— Techn. Ne plus pénétrer, s'arrêter : *Le pilotis* REFUSE.
— PROV. **Tel refuse qui après muse, ou Qui refuse muse,** On se repent d'avoir repoussé des offres avantageuses.
Refusé, ée part. pass. du v. Refuser.
— n. m. Substantiv. Artiste dont l'œuvre n'a pas été admise au Salon : *Ouvrir une exposition pour les* REFUSÉS.
Se refuser, v. pr. Se priver de : *L'avare* SE REFUSE *tout.*
— Ne pas consentir : SE REFUSER *à défendre une cause.*
— Fig. Résister, n'être pas propre ou disposé : SE REFUSER *à admettre une réclamation.*
— *Ne rien se refuser,* S'accorder à soi-même tous les agréments, tous les plaisirs.
— Gramm. On met la proposition *de* entre le verbe actif *refuser* et l'infinitif qui lui sert de complément direct. C'est, au contraire, la préposition *a* qu'il faut mettre devant l'infinitif qui sert de complément au verbe pronominal *se refuser : Il a refusé* DE *venir à notre aide ; il se refuse* À *nous secourir.*

REFUSEUR, EUSE n. Personne qui refuse. (Peu us.)
— PROV. **A bon demandeur, bon refuseur,** Celui qui demande indiscrètement mérite d'être refusé sans ménagement ; ou bien : Une demande polie ne doit être repoussée qu'avec bonnêteté.

RÉFUSION (du lat. *refusum,* supin de *refundere,* répandre a. f. Action de répandre, de communiquer à d'autres. Vx
— Pratiq. anc. *Réfusion des dépens,* Remboursement qu'on fait des frais d'un défaut de comparoir, pour y être reçu opposant.

RÉFUTABLE adj. Qui peut être réfuté : *Des arguments facilement* REFUTABLES.

RÉFUTATEUR, TRICE n. Personne qui fait une réfutation. (Peu us.)

RÉFUTATIF, IVE a. Qui réfute, qui contient la réfutation : *La partie* REFUTATIVE *d'un réquisitoire.*

RÉFUTATION *si-on* n. f. Action de réfuter, raisons alléguées pour réfuter : *La* REFUTATION *d'un argument.*
— Par ext. Preuve, fait qui détruit ce qui a été allégué : *Ses actions sont la* REFUTATION *de ses paroles.*

RÉGALE (lat. *regalia*, royal) n. f. Hist. Droits régaliens ou régaliers du souverain. | *Grand* ». RÉGALES. — Spécialem. Droit que saint Louis établit le roi de France de percevoir la totalité du temporel des évêchés, pendant la vacance du siège. » *Régale de Saint-Pierre*, Suzeraineté temporelle du pape. | *Le petit sceau des régales par le sceptre*, Marque distinctive des bénéfices ecclésiastiques. — *Bénéfice de régale*, Bénéfice dépendant d'un évêché vacant et donné avec la nomination. — Encycl. La *régale* (de *regalia*, prérogatives royales) est le droit que prenaient les rois de France de percevoir les revenus des évêchés vacants et de nommer aux bénéfices qui en dépendaient. La régale date de la troisième race. Philippe Auguste la mentionne dans la pièce fameuse appelée *testament*. Les parlements lui donnèrent une grande extension. En 1303, Boniface VIII obtint de Philippe le Bel que les droits perçus par les gens du roi durant la vacance des évêchés seraient rendus aux évêques après leur sacre. Mais le parlement de Paris s'opposa à l'exécution de l'ordonnance royale rendue à cet effet. Charles VII déclara que les revenus de la régale ne devaient pas entrer dans le trésor royal, et il les affecta à l'entretien des chanoines de la Sainte-Chapelle. En 1673 et en 1régale, Louis XIV étendit la régale aux évêchés du midi de la France, ce qui amena de graves difficultés avec l'autorité pontificale.

RÉGALE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Ancien instrument à vent, à réservoir d'air et à anches battantes. (Ne s'emploie guère qu'au plur.)

— Encycl. Les *régales* appartiennent à la catégorie des orgues. On les appelait *orgue positif*, parce qu'on *posait* l'instrument sur un meuble ou sur le pupitre. En usage dès le XVIe siècle, cet orgue se composait d'un jeu de trompettes dont les tuyaux étaient extrêmement courts et pouvaient tenir dans un livre faisant fonction de soufflet. On croit qu'il fut inventé en Allemagne, à Nuremberg, vers 1550, par Georges Woll. Au XVIIIe siècle, on en construisait qui avaient une étendue de quatre octaves. À cette époque, on entendait par « régale », le jeu de l'orgue dit *voix humaine*; on donnait aussi ce nom à des épinettes organisées ou *positifs*.

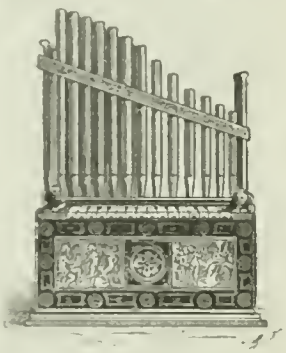

Régale.

RÉGALE adj. f. Usité seulement dans la locution *Eau régale*. V. RÉGAL adj.

RÉGALEC (*lèk*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des ténioïdes, propres aux mers d'Europe.

Encycl. Les *régalecs* ou *gymnètres* (regalecus) sont de singuliers poissons de la tribu des trachyptérinés, dont le corps est allongé et comprimé en ruban, avec une nageoire dorsale occupant toute la longueur comprise entre la nuque et la queue. Le régalec épée (*regalecus gladius*), très rare dans les mers d'Europe, est argenté et mesure près de 2 mètres de long; c'est l'*argentia* des Niçois, le *roi des harengs* des vieux auteurs.

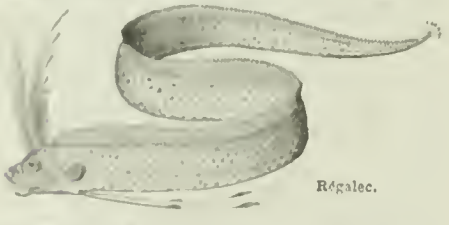

Régalec.

RÉGALÉE n. f. P. et chauss. Syn. de RÉGALAGE.

RÉGALEMENT (*man* — de *régaler*, aplanir) n. m. P. et chauss. Travail que l'on fait pour aplanir le terrain et lui donner la pente convenable. — On dit aussi RÉGALAGE.

— Fin. Répartition proportionnelle, entre plusieurs [illegible] une taxe dont le total est arrêté.

RÉGALER (lu vx franç. *gale*, divertissement, de la magnificence, [illegible] qui a donné *gala*) v. a. Traiter quelqu'un avec magnificence. | *Régaler ses amis*. RÉGALER *ses yeux, son esprit*. Procurer quelque plaisir, quelque satisfaction à [illegible]. RÉGALER *quelqu'un d'un concert*. *Par de chatouilleuses approbations, il régalait [illegible] travail*. Mol. — [illegible] Maltraiter [illegible] quelque déplaisir quelconque. RÉGALER *quelqu'un d'un coup de bâton*. [illegible] *Le pendant* RÉGALE *le vainqueur*, [illegible] qui RÉGALE. — *Quand vous régalez, on n'est pas longtemps à* [illegible] *à un joueur qui a gagné*. — [illegible] *peu*. Rendre [illegible] une boutique plus facile à piller. On dit [illegible] HAUX.

Se régaler, v. pr. Se donner à soi-même un régal, prendre beaucoup de plaisir à manger ou à boire quelque chose. SE RÉGALER *tous les jours*. | Régaler à soi : SE RÉGALER *l'esprit de lectures intéressantes*. || Se donner tour à tour un régal : *Associés qui* SE RÉGALENT *alternativement*. — Fig. S'amuser, se donner quelque vif plaisir, prendre beaucoup de goût à quelque chose.

RÉGALER (du préf. *re*, et de *égaler*) v. a. P. et chauss. Aplanir un terrain, un remblai, pour lui donner la pente nécessaire.

— Eaux et for. *Régaler une coupe*, Opérer le recepement d'une partie de forêt qui est en exploitation.

Fin. anc. *Régaler une taxe*, La répartir entre les contribuables.

Techn. *Régaler la cire*, L'étendre partout également. || *Régaler la dentelle*, En réparer les parties endommagées.

RÉGALER v. a. Féod. Prendre par droit de régale : RÉGALER *un fief*.

RÉGALEUR (rad. *régale* [Hist.]) n. m. Administrateur royal des biens d'un évêché, pendant la vacance du siège. (Vieux.)

RÉGALEUR n. m. P. et chauss. Ouvrier qui régale, qui étend et foule les terres d'un remblai.

RÉGALEUSE n. f. Ouvrière qui fait le régalage.

REGALIA (*ré* — mot lat.) n. m. pl. Insignes royaux qui servent, en Angleterre, au couronnement du roi.

— Encycl. Les *regalia* comprennent les couronnes en or enrichies de perles, la couronne d'Etat et la couronne de Saint-Edouard, le globe d'or, surmonté d'une croix, qui symbolise la souveraineté; les sceptres, terminés l'un par une colombe, l'autre par un globe crucigère; le bâton, les bracelets d'or, les éperons, les épées : l'épée d'Etat, l'épée de merci, emblème de la clémence royale, sans pointe; l'épée de la justice spirituelle, à pointe courte; l'épée de la justice temporelle, longue et acérée; l'anneau et l'ampoule, objets sacrés. Ces ornements, détruits sous Cromwell (1649), reconstitués sous Charles II (1661), sont conservés dans la Tour de Londres, avec la chaise du couronnement, où est enchâssée la pierre de Jacob.

RÉGALIEN, ENNE (*li-in, èn'* — du lat. *regalis*, royal) adj. Qui appartient exclusivement au roi; qui tient à l'autorité ou à l'action royale : *Le droit de battre monnaie est un droit* RÉGALIEN. || *Fief régalien*, Fief qui relevait du roi : *La pairie était un* FIEF REGALIEN. || *Maison régalienne*, Maison descendant d'une famille royale. || *Droit régalien*, Droit attaché à la souveraineté, comme celui de battre monnaie.

— Chim. *Acide régalien*, Syn. de EAU RÉGALE. (Vx.)

RÉGALIN, INE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'eau régale : *Sel* REGALIN. *Eau* RÉGALINE.

RÉGALIS (*li*) n. m. Vénerie. Place que le chevreuil a grattée avec son pied.

RÉGALISATION (*si-on*) n. f. Chim. anc. Action de l'eau régale.

RÉGALISTE (*lisst'*) n. m. Celui qui tenait un bénéfice en régale, qui en était pourvu par le roi pendant la vacance du siège dont il dépendait.

RÉGAMEY (Louis-Pierre-Guillaume), dessinateur, lithographe et miniaturiste français, né à Genève en 1814, mort à Paris en 1878. En 1832, il travaillait comme écrivain lithographe, à Besançon, dans l'imprimerie où P.-J. Proudhon était correcteur. À Paris, à partir de 1834, il apporta de notables perfectionnements aux procédés de la chromolithographie, appliquée par lui à la cartographie et à la reproduction des anciennes miniatures des manuscrits (*Œuvre de Jehan Fouquet*, publiée par Curmer). On a de ses compositions ornementales et de ses lithographies dans l'*Imitation de Jésus-Christ* et les *Evangiles* (éditions Curmer). Toutes les planches de l'*Ornementation des Tissus* sont de sa main.

RÉGAMEY (Guillaume), peintre et dessinateur français, fils aîné du précédent, né et mort à Paris (1837-1875). Peintre militaire de valeur, il a exposé, entre autres tableaux : *un Turco, souvenir du camp de St-Maur* (1863), *Avant-poste de tirailleurs algériens* (1864); *Batterie des tambours des grenadiers de la garde* (1866; musée de Pau); *Au drapeau*, souvenir de Magenta (1867); *Peloton de cavalerie mixte de l'armée de la Loire* (1873); *Tirailleurs algériens* (1874). Au moment de sa mort, il achevait ses *Cuirassiers au cabaret* et ses *Tambours de grenadiers*. Une exposition posthume de ses peintures et dessins a eu lieu, en 1876, à l'École nationale des beaux-arts, à Paris.

RÉGAMEY (Félix), peintre et dessinateur français, frère du précédent, né à Paris en 1844. Professeur de dessin à l'École des arts décoratifs et à l'École spéciale d'architecture, il visita les États-Unis en 1873 et en 1879 et parcourut le Japon, en 1876, en compagnie d'Emile Guimet. On a de lui des *Cérémonies religieuses japonaises*, peintes d'après nature, au Musée des religions comparées ou musée Guimet, à Paris; des portraits au pastel de Victor Hugo, Sully-Prudhomme, Longfellow, etc., et des portraits au fusain de Sadi Carnot, de Pasteur, d'Ernest d'Hervilly et de Jean Aicard, etc. Il a publié des *Études sur le Japon*, l'*Anatomie du cheval*, d'après Guillaume Régamey, et des ouvrages de fantaisie, tels que les *Aventures d'un petit garçon préhistorique*, ou d'impressions de voyage tels que son itinéraire illustré d'*Aix en Aix*. Félix Régamey fut chargé, en 1881, des fonctions d'inspecteur de l'enseignement du dessin, dans les écoles de la ville de Paris.

RÉGAMEY (Frédéric), dessinateur et graveur français, frère des précédents, né à Paris en 1851. Il fondait en 1873, avec Richard Lesclide, la revue hebdomadaire *Paris à l'eau-forte*, qui dura peu; s'appliquant bientôt, dans le Musée des Deux Mondes, à mettre les procédés de la chromolithographie au service de l'illustration courante, et fournissait des dessins élégants aux éditeurs parisiens pour d'assez nombreux volumes. En 1883, il participait, avec Gregory et Fraipont, à la création de l'*Illustré quotidien*. Il s'est fait une spécialité des sujets de sport (dessins dans le *Traité d'équitation*, de E. Musany; *A travers les salles d'armes*, de A. de Saint-Albin; l'*Almanach de l'escrime*, de A. Vigeant, etc.).

REGARD (*gar*) n. m. Action ou manière de regarder attention que l'on donne à un objet en tournant les yeux de son côté : *Des* REGARDS *distraits*.

— Vue, perception des objets extérieurs par le moyen des yeux : *Se dérober aux* REGARDS. ‖ YEUX : *Avoir les* REGARDS *allumés par le vin.*

— Poétiq. Possession d'un objet dont on avait été privé ou qui nous avait été contraire : *Les premiers* REGARDS *de la gloire.* (Vauven.)

— Pop. Effet qui passe pour avoir été produit sur le fœtus par l'attention qu'une femme enceinte porte sur certains objets : *Enfant qui a eu un* REGARD *et qui est resté marqué au bras.* ‖ Sortilège produit en regardant une personne.

— Astrol. Aspect, distance en degrés d'un astre par rapport à un autre : REGARD *sextile.*

— B.-arts. S'est dit pour Pendant : *Avoir deux portraits en* REGARD.

— Cout. anc. Administrateur, inspecteur, surveillant d'un hospice. ‖ Maître juré d'un corps de métier.

— Féod. anc. Menue rente accompagnant une rente principale et consistant souvent en volailles, œufs ou pains. ‖ *Lettres de regard,* Placet, supplique. ‖ *Retenir son regard.* Dans la coutume de Normandie, Se réserver le droit d'assister aux débats d'une affaire, bien qu'on ait cédé à un avocat le droit de la plaider.

— Géol. *Regard des failles,* Escarpement qui domine la lèvre inférieure d'une fracture du sol.

— Mar. Inspection, surveillance d'un travail. ‖ Petit trou pratiqué dans un projecteur électrique pour permettre de constater l'état des charbons pendant l'allumage.

— P. et chauss. Sorte de puits ménagé au-dessus d'une conduite d'eau, soit pour faciliter la surveillance des conduits, soit pour établir des robinets de distribution. ‖ Puits vertical ou incliné, par lequel on descend dans un égout, et qui est formé par une plaque épaisse de fonte. (Syn. BOUCHE D'ÉGOUT.) ‖ Pièces mobiles que l'on place sur les parois des chambres d'aspiration et de refoulement et qui permettent de visiter et de remplacer les soupapes ou clapets. ‖ Ouverture ménagée à la partie supérieure d'une fosse d'aisances, qui est fermée d'une dalle

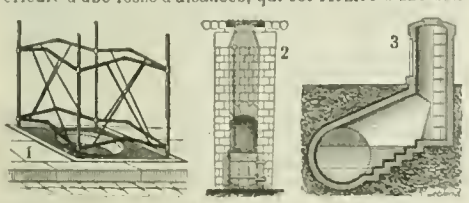

Regards : 1. D'égout avec garde-fou mobile; 2. Coupe montrant l'intérieur, 3. Regard d'aqueduc.

ou d'une plaque métallique. ‖ Dans les machines à vapeur, ouverture fermée par un couvercle mobile et qui permet de visiter certains organes.

— Loc. adv. *En regard,* En face, vis-à-vis : *Edition de Virgile avec traduction* EN REGARD.

— Loc. prépos. vieillies : *Au regard de,* En comparaison de : AU REGARD DE *l'or, les autres métaux coûtent bon marché.* ‖ *Pour le regard de,* Quant à, pour ce qui est de. *Pour mon regard,* A mes yeux, selon moi :

Le jugement de Rome est peu *pour mon regard.*
CORNEILLE.

— SYN. **Coup d'œil, œillade.**

REGARDABLE adj. Que l'on peut regarder : *Des tableaux ne sont pas* REGARDABLES.

REGARDANT (*dan*), **ANTE** adj. Qui regarde : *Mme la duchesse de Bourgogne, qui était à sa toilette,* REGARDANTE *et parlante...* (St-Simon.)

— Pop. Méticuleux, étroit, qui regarde trop près à certaines choses, notamment à la dépense : *Les femmes sont plus* REGARDANTES *que les hommes.*

— Substantiv. Personne qui regarde, spectateur : *Trouvant la Daphnis parmi les* REGARDANTS... (P.-L. Courier.)

— Blas. Se dit d'un animal dont on ne voit que la tête et le cou et d'un animal figuré avec la tête tournée en arrière.


Coupé d'argent et d'azur au bœuf regardant de sable.

— n. m. Dr. cout. En Normandie, Plaideur qui *retenait son regard,* c'est-à-dire qui conservait le droit d'assister aux débats, tout en transmettant à un avocat la faculté de plaider.

— Celui qui regarde : *Aux yeux des* REGARDANTS.

— PROV. : **Il n'y a pas à la foire autant de marchands que de regardants,** Il y a plus de curieux que d'acheteurs.

REGARDER (du préf. *re,* et de *garder*) v. a. Porter ses yeux sur, pour voir : *Sans en avoir l'air, toute femme* REGARDE *si on la* REGARDE.

— Être vis-à-vis de, en face de : *Chaumière qui* REGARDE *un château.* ‖ Être tourné du côté de : *L'aiguille aimantée* REGARDE *toujours le nord.*

— Examiner, considérer, donner son attention à : REGARDEZ *bien ce que vous avez à faire.* ‖ S'occuper de, donner une attention bienveillante à : *Un père qui ne* REGARDE *aucunement pas ses enfants.* ‖ Se préoccuper de, être arrêté par : *Je ne* REGARDE *rien quand il faut servir un ami.* (Mol.)

— Concerner, avoir rapport à, être du ressort de : *Les affaires des autres ne nous* REGARDENT *pas.*

— Loc. div. *Regarder comme,* Réputer, juger, estimer : *aveugle jeunesse* REGARDE *la vie* COMME *une propriété.* (Ce Ségur.) ‖ *Regarder de près,* Examiner du regard à une petite distance. — Fig. Donner une attention minutieuse à : REGARDEZ DE PRÈS *toutes vos démarches.* ‖ *Regarder sous le nez, entre les yeux,* Tourner des regards assurés, fermes et provocateurs et insolents sur. ‖ *Regarder en face,* Avec obstination : *Il n'est pas honnête de* REGARDER *les gens* EN FACE. — Affronter, braver : REGARDER *le péril* EN FACE. ‖ *Se faire regarder,* Attirer, provoquer l'attention. *Regarder de haut en bas,* Considérer avec dédain, mépriser. ‖ *Regarder en pitié,* Montrer une pitié méprisante pour. ‖ *Regarder avec des yeux de,* Éprouver certains sentiments pour : REGARDEZ *les malheureux* AVEC DES YEUX *de frère.* ‖ *Regarder quelqu'un de* (ou *d'un*) *bon œil, de* (ou *d'un*) *mauvais œil,* Avoir pour lui des sentiments d'affection ou d'approbation, d'aversion ou de blâme : *Militaire que tous ses supérieurs* REGARDENT DE BON ŒIL. ‖ *Regarder quelqu'un comme le loup gris,* Avoir beaucoup d'antipathie pour lui.

— Loc. PROV. **Un chien regarde bien un évêque.** V. CHIEN.

— v. n. *Regarder à,* Donner son attention à : *Ce n'est pas à prêcher, c'est à l'esprit qu'il faut* REGARDER. (Boisso-

nade.) ‖ Donner de l'importance à, ne dépenser qu'avec regret : REGARDER *à deux sous.* ‖ *Regarder de près à,* Donner une attention minutieuse à, veiller attentivement sur : *Il ne faut pas* REGARDER DE *trop près à l'opinion des autres.* ‖ *Y regarder,* Se montrer étroit dans la dépense. ‖ *Regarder après quelqu'un,* Examiner ses actions avec défiance. ‖ *Y regarder à deux fois,* N'agir qu'après réflexion. *Regarder aux mains de quelqu'un,* Le surveiller comme un filou, suspecter sa probité.

— Astrol. Être en rapport de position, en parlant des astres : *Deux planètes qui* SE REGARDENT *par un quadrat.*

— Dr. anc. Délibérer, rendre un jugement ou une ordonnance.

— Loc. PROV. : **Il faut regarder à ses mains plutôt qu'à ses pieds,** C'est un filou qu'il faut surveiller de près.

Se regarder, v. pr. Être regardé, observé du regard : *Le soleil ni la mort ne peuvent* SE REGARDER *fixement.* (La Rochef.) ‖ Être examiné, observé, mis en ligne de compte : *Des vétilles qui ne* SE REGARDENT *pas entre amis.*

— Regardor sa personne, son visage : SE REGARDER *au miroir.* ‖ Regarder une partie de son corps : SE REGARDER *les mains.* ‖ Faire attention à soi, s'étudier : REGARDEZ-VOUS *vous-même avant de regarder les autres.*

— Se considérer mutuellement : *Cicéron s'étonnait que deux aruspices pussent* SE REGARDER *sans rire.* ‖ Se surveiller mutuellement : *Des armées qui* SE REGARDENT. ‖ Être en face l'un de l'autre : *Le Louvre et Saint-Germain-l'Auxerrois* SE REGARDENT.

— n. m. Action de regarder; regard, manière de regardor : *Le* VOIR *n'est pas le* REGARDER. (Peu us.)

— SYN. **Considérer, contempler.** V. CONSIDÉRER. ‖ **Concerner, toucher.** V. CONCERNER.

REGARDEUR, EUSE n. Personne qui regarde, qui aime à regarder, à observer.

REGARDEZ-MOI n. m. invar. Nom vulgaire de la scabieuse noire.

REGARNIR v. a. Mod. Garnir de nouveau : REGARNIR *une robe, un bonnet, un chapeau.*

— Techn. Peigner de nouveau, en parlant du drap.

REGARNIS (*ni*) n. m. Eaux et for. Action de regarnir, de faire des plantations aux endroits vides. ‖ Endroit où l'on a replanté des arbres. (On écrit aussi REGARNI.)

RÉGATE (de l'ital. *regatta,* défi, d'orig. vénit.) n. f. Course de bateaux à la voile, à l'aviron ou à la vapeur.

— ENCYCL. Les *régates,* vestiges des naumachies anciennes, se faisaient autrefois à Venise, sur le grand canal. L'usage s'en répandit en Angleterre, puis en France, et ces fêtes maritimes sont devenues de véritables tournois internationaux. Dans les ports de mer, on fait courir des bateaux de moyen tonnage, montés par un personnel nombreux, et la marine de l'État prête souvent son concours. Les courses se divisent en courses entre yachts à vapeurs et à voiles, entre barques de pêche à voiles, entre canaux à l'aviron. En rivière, les embarcations qui font la course sont les skiffs, les périssoires, les yoles, les canots de promenade et les canots de course. Dans la Méditerranée, on rencontre encore dans les régates le combat de la targue.

Sur la Seine, la plupart des localités importantes ont des équipages de rameurs, et les fêtes nautiques qui se donnent pendant la belle saison sont du plus pittoresque effet. Les plus suivies sont celles d'Argenteuil, de Neuilly, d'Asnières, de Bougival.

REGAU, comm. d'Autro-Hongrie (Haute-Autriche [cercle du Hausruck]), sur l'Ager, affluent de la Traun; 3.540 hab.

REGAYER (*ghè-i-é.* — Se conjugue comme *payer*) v. a. En parlant du chanvre, Le passer au regayoir pour en enlever les ordures.

RÉGAYER (*ghe-i-é* — du préf. *ré,* et de *égayer.* Se conjugue comme *égayer*) v. a. Rendre la gaieté à : *La présence d'un enfant* RÉGAYE *une maison.* (Peu us.)

REGAYOIR (*ghè-i-oir'*) n. m. Sorte de peigne qui sert à nettoyer le chanvre.

REGAYURE (*ghè-i-ur'*) n. f. Ce qu'on enlève au chanvre en le regayant.

REGAZONNEMENT (*zo-ne-mnn*) n. m. Action de regazonner : *Le* REGAZONNEMENT *des talus.*

REGAZONNER (*zo-né*) v. a. Gazonner de nouveau : REGAZONNER *une pelouse.*

REGAZOUILLER (*zou-ill'* [*ll* mll.) v. n. Gazouiller de nouveau.

REGEL (*jèl'* — subst. verb. de *regeler*) n. m. Nouvelle gelée.

— Phénomène par lequel deux morceaux de glace subissant au commencement de fusion se soudent quand on les met en contact.

— ENCYCL. Physiq. Les morceaux de glace mis en contact, même dans de l'eau chaude, se soudent entre eux. Ainsi, à la surface, de petits morceaux se collent par leurs points de contact et peuvent être enlevés en chapelot; un bloc scié par un fil tendu se ressoude au fur et à mesure, et l'on ne distingue plus la place de sciage que par une réflexion lumineuse particulière.

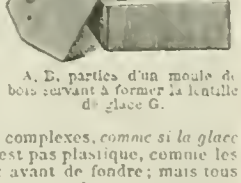

A, B, parties d'un moule de bois servant à former la lentille de glace G.

Le *regel* s'effectue d'autant mieux que la pression est plus considérable. Tyndall forme ainsi une lentille de glace en comprimant des fragments entre deux calottes de bois; par des *formes* ou moules successifs, on peut faire des anneaux de glace ou des solides complexes, *comme si la glace était plastique.* Or la glace n'est pas plastique, comme les corps qui deviennent pâteux avant de fondre; mais tous ces phénomènes s'expliquent, comme les mouvements et moulages des glaciers, parce que le point de fusion descend au-dessous de zéro, au fur et à mesure que la compression augmente.

REGÉLATION (*jé, si-on*) n. f. Action de regeler ou de se regeler.

REGELER v. a. Geler de nouveau : *Etang que le froid a regelé.*

— v. pr. Se geler de nouveau : *Il ne gelait plus, mais il* SE REGELE

Se regeler, v. pr. Se geler de nouveau.

REGEN, rivière de l'Allemagne méridionale, affluent de la rivière. Elle descend de la forêt de Bohême et gagne le Danube, rive gauche, à *Ratisbonne.* Ratisbonne. Cours 165 kilom.

RÉGENCE (*jans* — rad. *régent*) n. f. Gouvernement établi pendant la minorité, l'absence ou l'indisposition d'un roi : Se dit absolument de la ministrature de Philippe d'Orléans, sous la minorité de Louis XV, de 1715 à 1723. (Dans ce sens, prend une majuscule.) ‖ Administration municipale d'Allemagne, de Hollande ou de Belgique. ‖ Gouvernement particulier de la ville d'Amsterdam, qui consistait en un collège de trente-six sénateurs, un grand bailli, quatre bourgmestres et neuf échevins.

— Dr. anc. *Régence du palais.* Corporation établie à Rouen et analogue à la basoche de Paris.

— Écon. rur. En Normandie, Petit pain de fantaisie.

— Enseign. Fonction d'un régent de collège.

— Géogr. Nom donné naguère aux États barbaresques de l'Afrique : Alger, Tunis et Tripoli.

— Adjectiv. Qui rappelle le style, le genre, les mœurs de la régence du duc d'Orléans, sous la minorité de Louis XV : *Un boudoir* RÉGENCE. *Des hommes* RÉGENCE.

— ENCYCL. Hist. Pendant les périodes mérovingienne, carolingienne et capétienne, il n'y eut aucune règle précise pour le choix du régent ou de la régente, pas plus que pour fixer l'âge de la majorité des rois. (V. MAJORITÉ.) Tant que la royauté conserva son caractère féodal, la *régence* pouvait être confiée soit à la mère du roi mineur ou absent, soit à un prince de la famille royale, soit à un grand personnage désigné par le roi. Il fallait qu'une partie au moins du baronnage sanctionnât de son approbation le choix du roi. Les pouvoirs du régent pendant une minorité comportaient la plénitude de l'autorité royale, mais, en cas d'absence du roi, le régent devait partager l'autorité gouvernementale avec des personnes désignées expressément en général par le roi.

Au XVe et au XVIe siècle, quand la royauté a perdu son caractère féodal, les barons ne sont plus consultés en cas de régence, mais, en revanche, les états généraux s'occupent parfois de régler la question : tel fut le cas en 1484.

Sous la monarchie absolue, c'est le roi qui, de sa volonté propre, règle par testament la question de régence. Il distingue toujours la question du gouvernement du royaume et celle de la tutelle du jeune roi. Les deux pouvoirs peuvent se trouver confiés à la même personne (Marie de Médicis, Anne d'Autriche); ils peuvent aussi se trouver divisés. C'est ainsi que Louis XIV confia la régence du royaume à Philippe d'Orléans et la tutelle du jeune Louis XV au duc du Maine.

Ainsi donc, pas de règle fixe avant 1789, ni pour le choix ni pour les pouvoirs d'un régent. Depuis 1789, au contraire, plusieurs lois et sénatus-consultes ont réglé avec précision la question des régences, mais on n'a jamais eu à les appliquer. En 1859, quand Napoléon III partit pour la guerre d'Italie, et en 1870, quand il partit pour la frontière de l'Est, il nomma l'impératrice régente; mais elle ne pouvait s'écarter des instructions et des ordres que l'empereur avait lui-même établis.

— *La Régence.* La régence du duc d'Orléans, qui commence au lendemain de la mort de Louis XIV (1715), pour prendre fin seulement en 1723, à la déclaration de majorité du roi Louis XV, constitue une période de réaction accusée contre les tendances politiques et morales que le vieux roi avait, à la fin de son règne, essayé de faire prévaloir. Louis XIV, dans son testament, aurait désiré contrebalancer les pouvoirs qu'il attribuait à Philippe d'Orléans par la situation qu'il créait en même temps aux princes légitimés et par la désignation qu'il faisait d'un conseil de régence. En fait, les pouvoirs du Régent furent à peu près illimités. Le Parlement, dans une séance fameuse, dégrada les légitimés, se laissant au duc du Maine qu'un vague pouvoir de contrôle sur l'éducation du jeune souverain, et la nomination du conseil de régence fut laissée au duc d'Orléans, qui prit, dans la réalité, pour principal conseiller un prêtre de mœurs douteuses, pétri de vices, mais esprit avisé, retors et travailleur infatigable, l'abbé Dubois.

Au point de vue politique, l'opposition entre le gouvernement du Régent et celui de Louis XIV est moins réelle dans le fond que les apparences ne le laisseraient croire. Il est vrai que les ministres secrétaires d'État voient leurs pouvoirs transférés à des *conseils* de grands seigneurs. Mais le Régent ne va pas, comme le voulait Saint-Simon, jusqu'à soumettre la reconnaissance de ses pouvoirs à une assemblée de ducs et pairs; et, par l'incapacité de la plupart de leurs membres, les grands conseils se trouvent dans l'impossibilité de rien diriger dans la pratique normale des affaires. Le pouvoir reste aux mains des commis des ministères, qui continuent à y faire prévaloir les tendances absolutistes et centralisatrices des ministres de Louis XIV. Mais, au point de vue extérieur, le cardinal Dubois modifie profondément l'orientation de la politique française en s'alliant à l'Angleterre contre l'Espagne, pour le maintien du traité d'Utrecht. L'explication de ce changement de politique réside peut-être dans l'indignité personnelle du cardinal Dubois, que l'Angleterre pensionne; il est bon d'ajouter d'ailleurs qu'une nouvelle guerre n'eût pu qu'affaiblir encore la France meurtrie par les quinze années de lutte de la guerre de succession d'Espagne; la politique de Dubois, tout humiliée qu'elle fût, était au fond la plus prudente et la plus utile aux intérêts momentanés du pays. Enfin, au point de vue financier, le gouvernement du Régent se montra incapable de mettre fin aux difficultés que lui avait léguées Louis XIV. A la politique prudente des frères Pâris succédèrent bientôt les audaces du système de Law, dont le résultat fut d'accroître encore la dette publique. V. LAW.

Au point de vue moral, les années de la Régence sont tout à fait caractéristiques. Elles voient reparaître au jour les tendances d'immoralité et de libertinage que la sévérité de Louis XIV vieilli et de la dévote Mme de Maintenon avait longtemps comprimées. La réaction est rapide et radicale. La fièvre d'argent à la quelle donne lieu l'agiotage, pendant l'épanouissement du système de Law, n'y est point étrangère. Le Régent donne l'exemple, aux yeux du public, choisissant ses maîtresses à l'Opéra, et non plus à la cour, faisant du Luxembourg une maison d'orgie et de débauche, où fréquentent ses *roués*; Paris les chansonne, mais les imite, et le libertin est incontestablement plus populaire que Louis XIV. Les *Lettres persanes,*

RÉGENCES BARBARESQUES

RÉGÉNÉRATEUR, TRICE



de prairie.

la tige des tiges d'ascension

RÉGÉNÉRATIF, IVE

RÉGÉNÉRATION — rad. *régénérer* n. f. Re- ce qui était

Renaissance *La régénération et l'avenir* *corps enseignant.* (Brierre de

ts apportés dans l'âme par les sa- et de la pénitence.

Se dit particulièrement de la cicatrisation, par ex. après suture, des nerfs

Pallingénésie, renaissance PALINGÉNÉSIE.

Régénération des affranchis On en- par lesquels on pouvait dans leur condition et en droit public. C'était un *unularum,* affranchis aux ingénus patronat. Justinien, dans sa *restitutio* du maître. également des par- Les progrès de la population se bornaient en conservation et par conséquent de la ferme de chez les êtres régénération

Régénération universelle DE LA

et le renversement des mo-

RÉGENT, ENTE *jan, ant'* — du lat. *regens, entis,* gouvernant n. Chef du gouvernement pendant la minorité ou l'absence du souverain : *Parmi les* RÉGENTES *de France, les plus célèbres sont Blanche de Castille, Anne de Beaujeu, Catherine de Médicis, Marie de Médicis, Anne d'Autriche.*

— Se dit aussi couramment du prince Philippe d'Orléans, qui porta le titre de *Régent* de 1715 à 1723. Dans ce sens, prend une majuscule.

Le Régent, Diamant qui appartint à la couronne de France et qui avait acheté Philippe d'Orléans. (Le *Régent,* dont le poids est de 136 carats, fut acheté par Thomas Pitt, grand-père de l'illustre William Pitt, pendant son séjour à Madras comme gouverneur du fort Saint-George. Le régent de France (duc d'Orléans) l'acheta, en 1717, 2 500.000 livres. Il fait aujourd'hui partie des collections de bijoux du Louvre.) V. DIAMANT, et fig.

— Chancell. *Régent de la chancellerie apostolique,* Fonctionnaire pontifical, subordonné au cardinal vice-chancelier, et dont le visa apparaît sur certaines bulles, à côté du contre-seing du cardinal protataire.

— Comm. *Tabac du prince régent* ou *du Régent,* Tabac à priser préparé avec certains aromates.

— Enseign. Celui qui dirige une classe : *Le* RÉGENT *de rhétorique* (Vx.) ‖ Professeur dans un collège communal. ‖ Par anal. Personne qui se mêle de gouverner les autres, de veiller sur leur conduite : *Que de* RÉGENTS *auraient besoin d'être régentés!* ‖ *Docteur régent,* Ancien titre des professeurs de facultés : *Un docteur* RÉGENT *de théologie.*

— Fin. *Régent de la Banque de France,* Un des quinze membres du conseil général de cet établissement.

— Adjectiv. : *La reine* RÉGENTE. ‖ En Angleterre, *Prince régent,* Prince de Galles, depuis George IV, qui gouverna pendant la démence de son père, de 1811 à 1820.

RÉGENT CANAL DU, canal d'Angleterre, allant de Londres à Hull et à Liverpool. Il a deux galeries souterraines et est traversé par trente-sept ponts.

RÉGENTATION *jan, si-on)* n. f. Action de régenter.

RÉGENTER *jan* — rad. *régent)* v. a. Diriger, enseigner comme professeur : RÉGENTER *la classe de rhétorique.*

— Commander, gouverner à son gré : *Exiger l'homme sans passion, c'est vouloir* RÉGENTER *la nature.* (Rivarol.)

RÉGENTEUR, EUSE *(jan* n. Celui, celle qui se mêle de régenter : *Le peuple bafoue ces* RÉGENTEURS *de la langue.* Mercier.)

— Adjectiv. : *Manie* RÉGENTEUSE.

RÉGENTIN, INE *jan* adj. Qui aime à régenter : *Boileau était un peu* RÉGENTIN. (Scherer.)

REGENT'S PARK *(Parc du Régent),* le plus grand des parcs de Londres, au N. de Hyde-Park. Beaux hôtels aux environs. Au centre se trouve le jardin royal de botanique.

REGENWALDE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin], ch.-l. de cercle, sur la *Rega* ; 3.358 hab.

REGESTE *jest'* — lat. *regesta,* registres) n. m. Nom donné au moyen âge à des catalogues d'actes d'une même chancellerie ou d'un même personnage, lorsque, dans la série chronologique des actes, sont intercalées des indications provenant de chroniques ou de documents narratifs. V. REGISTRES DES PONTIFES ROMAINS.

RÉGETAIRE *(je-tèr')* n. f. Nom donné, dans les relations de voyages, aux courtisanes du royaume de Bénin.

REGGELLO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence], 11.000 hab.

Reggio di Calabria lat. *Rhegium Julii,* ville d'Italie (Calabre, ch.-l. de la prov. de Calabre Ultérieure Ire, sur le détroit de Messine, à la pointe sud-ouest de l'Italie ; 44.000 hab. *Reggiens, ennes.)* Archevêché. Industrie et commerce d'huile et de parfums. Souvent détruite par des tremblements de terre, elle a été reconstruite, après celui de 1783 sur un plan majestueux et régulier. Prise par les Romains en 281 av. J.-C., elle fut constituée en colonie par [illegible] qui lui donna son nom. — Le circondario a 1 357 kilom. carr. et 170.000 hab. La province ancienne *Calabre* [illegible] a 6 kilom. carr. et 429.000 hab.

Reggio nell' Emilia lat. *Rhegium Lepidi,* ville d'Italie, ch.-l. de prov. sur le Crostolo, affluent du Pô, [illegible] *Reggiens, ennes.)* Évêché. Industrie de la [illegible] commerce actif de bestiaux, de vin, de [illegible] colonie romaine sur la via Emilia par [illegible] puis, elle fut une république indépendante au [illegible] puis appartint aux Este, puis au duc de Modène. Ornée par Napoléon Ier du titre de duc de Reggio, elle a donné l'Arioste, du physicien Spallanzani. — Le circondario a 1 891 kilom. carr. et 182.000 hab. La province [illegible] carr. et 274 500 hab.

REGGIO duc de, Biogr. V. ORDINOT.

REGGIOLO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Reggio [illegible] 6 hab.

R[illegible] De même que sous la république les ma- [illegible] leurs diverses charges qu'en vertu [illegible] romain, rendue sous forme d'é- [illegible] sous l'empire, toutes les magis- [illegible] rées entre les mains du prince, celui-ci dut recevoir l'investiture populaire. Cette investiture légale s'appelait *Lex regia de imperio* ou *Lex de imperio principis.* On conserve à Rome, au musée du Capitole, un fragment considérable de la *Lex regia* de l'empereur Vespasien. Le texte s'en trouve au tome VI du *Corpus inscriptionum latinarum,* sous le numéro 930.

RÉGICIDE *(ji sid'* — du lat. scolast. *regicida ;* de *rex, regis,* roi, et *cædere,* tuer ‖ n. m. Meurtrier d'un souverain : *Un* RÉGICIDE.

— Adjectiv. Qui a commis ou provoqué le meurtre d'un souverain : *Albert d'Autriche, prince* RÉGICIDE.

— Hist. Nom donné, sous la Restauration des Stuarts et des Bourbons, à ceux qui avaient pris part à la condamnation de Charles Ier et de Louis XVI. (Les conventionnels régicides furent proscrits par Louis XVIII.)

RÉGICIDE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Attentat contre la vie d'un souverain : *Dans une monarchie royale, le* RÉGICIDE *est le plus horrible des crimes.* (Lerminier.)

— ENCYCL. Le *régicide,* pratiqué de tout temps, notamment dans l'antiquité classique contre les tyrans, et au XVIe siècle pendant les guerres de religion, a été déclaré légitime par certains penseurs. Mariana, dans son ouvrage *De rege et regis institutione* (Tolède, 1598), autorise, sous quelques conditions, le meurtre d'un roi usurpateur ou hérétique. Après l'assassinat de Henri IV par Ravaillac, le parlement de Paris condamna ce livre à être brûlé par la main du bourreau, devant l'église Notre-Dame (8 juin 1610).

Le régicide constituait sous l'ancien régime un crime de lèse-majesté au premier chef. Le coupable était tenaillé vif avec des tenailles rouges, recevait du plomb fondu dans ses plaies, puis était écartelé à quatre chevaux en place de Grève, le tout après avoir fait amende honorable en costume de parricide. C'est ce genre de mort que subirent Pierre Barrière (1593), Jean Châtel (1594), Ravaillac (1610), Damiens (1757). S'il s'agissait d'une femme, elle était brûlée vive. Les biens du meurtrier étaient confisqués au profit du roi. Le supplice était aggravé et les parents du condamné étaient bannis au cas où l'attentat avait déterminé la mort. La loi du 10 juin 1853 (C. pén., art. 86) a qualifié le régicide de « crime contre la sûreté intérieure de l'État » et le punit de la peine du parricide.

RÉGIE (*ji* — subst. partic. de *régir*) n. f. Administration de biens soumise à l'obligation d'une reddition de comptes : *Mettre une succession en* RÉGIE. ‖ *Régie intéressée,* Celle où le régisseur participe aux bénéfices. ‖ *Travaux mis en régie,* Travaux publics exécutés par l'État, sous la surveillance de ses agents.

— Perception directe des impôts et revenus par l'État ou la commune. ‖ Administration chargée de cette perception : son personnel ; ses bureaux.

— ENCYCL. Un propriétaire ou un établissement public (hospice, hôpital, etc.) donne ses biens en *régie* lorsqu'il charge un préposé salarié, ou régisseur, d'en percevoir les revenus et d'en surveiller l'exploitation. En matière administrative, on appelle « régie » l'exécution de travaux publics sous la direction des agents de l'État, du département ou de la commune. La régie est *simple* si ces agents se procurent eux-mêmes ouvriers et matériaux au moyen d'avances dont ils justifient l'emploi, *intéressée* si la mise en œuvre est confiée à un entrepreneur, aux risques de l'État et moyennant une indemnité proportionnelle aux dépenses.

En matière financière, on entend par régie la perception directe de leurs impôts et revenus par l'État et la commune. L'octroi est en régie *intéressée* quand le préposé doit verser une somme fixe, sous condition de partager l'excédent. On désigne sous le nom de *régies financières* les administrations des *contributions directes,* des *contributions indirectes,* de l'enregistement, du domaine et du timbre, des douanes, des postes, télégraphes et téléphones, les manufactures de l'État.

RÉGIFUGE *(ji-fuj'* — du lat. *regifugium ;* de *rex, regis,* roi, et *fugere,* fuir) n. m. Antiq. rom. Fête annuelle célébrée à Rome en souvenir de l'expulsion des Tarquins.

— ENCYCL. La fête du *régifuge* avait lieu le 24 février. Le roi des sacrifices, qui, avec les rits religieux, tenait une partie des anciennes fonctions royales, ne pouvait aucunement se mêler des affaires politiques ou militaires, ni même paraître dans les comices. Il y avait exception à certains jours de fête, et notamment le jour de la fête en question, parce que les sacrifices ne pouvaient pas être confiés à d'autres mains. Mais, aussitôt le sacrifice terminé, le prêtre était obligé de se retirer précipitamment, comme s'il fuyait, à l'instar de Tarquins, d'où le nom de *regifugium,* fuite de roi, donné à cette fête.

REGILLA (mot lat.) n. f. Antiq. rom. Tunique blanche bordée de pourpre, que portait la nouvelle mariée au moment où l'on venait l'arracher des bras de sa mère. (Après le repas, dans la chambre nuptiale, le mari dénouait la ceinture qui retenait la *regilla.* Cette tunique devait avoir été tissée par la future épousée.)

RÉGILLE *(jil'* n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des thomisidés, répandus dans les régions tropicales de l'Afrique et de l'Asie.

RÉGILLE lat. *Regillum),* petite ville de l'Italie ancienne, chez les Sabins. Aux environs se trouvait le *lac Régille,* aujourd'hui disparu, sur les bords duquel le dictateur Aulus Postumius défit, en 496, les Latins révoltés à l'instigation de Tarquin le Superbe. On raconta que deux cavaliers d'une force extraordinaire se mirent à la tête de la cavalerie romaine et décidèrent de la déroute de l'ennemi. Après la victoire, ils allèrent l'annoncer à Rome, et firent boire leurs chevaux dans la fontaine de Juturne, située à l'extrémité ouest du Forum, près du temple de Vesta. Cette fontaine a été retrouvée au cours des fouilles de l'année 1900. Les deux cavaliers n'étaient autres que les Dioscures, Castor et Pollux. En mémoire de ce secours divin, les Romains

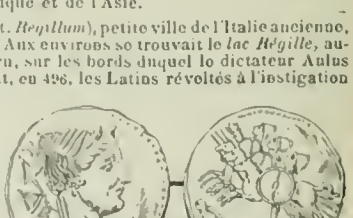

Médaille commémorative de la bataille de Régille.

élevèrent le temple de Castor et Pollux, dont trois colonnes admirables font encore aujourd hui le plus remarquable ornement du Forum romain, au point de vue architectonique.

RÉGILLIEN (Quintus Nonnius Regillianus), l'un des trente tyrans qui prirent la pourpre sous Gallien. Il était Dace de naissance, et, après avoir commandé les troupes de Pannonie, il se fit proclamer empereur en 260. Il fut vaincu par Aureolus, et périt lui-même, après quelques mois de règne, dans une révolte de ses soldats.



Monnaie de Régillien.

REGIMBEMENT (*jin-be-man*) n. m. Action d'un animal qui regimbe, et par ext. d'une personne qui résiste.

REGIMBER (*jin* — orig. inconn.) v. n. Ruer sur place. (Se dit surtout en parlant d'une monture) : *Un cheval, Une mule qui* REGIMBE.

— Fig. Résister, se révolter : *La pensée est toujours prête à* REGIMBER *contre la force.* (Lamenn.)

Se regimber, v. pr. Se révolter, résister : *Ne* TE REGIMBE *point contre la dure loi de la nécessité.* (J.-J. Rouss.)

— Rem. Le verbe pronominal *se regimber*, quoique fort usité, a l'inconvénient de faire double emploi avec la forme simple, et celui non moins grave d'être complètement illogique, comme le sont en général les formes pronominales des verbes neutres. *Regimber* signifiant *ruer* au propre ou *résister* au figuré, on ne devrait pas plus admettre la forme *se regimber* que l'on n'admet les formes *se ruer* et *se résister*.

REGIMBEUR, EUSE (*jin*) n. et adj. Se dit de celui, de celle qui regimbe, qui a l'habitude de regimber : *Un petit* REGIMBEUR. *Une mule* REGIMBEUSE.

RÉGIME (*jim'* — du lat. *regimen*, gouvernement) n. m. Action de régir. (Vx.)

— Hyg. Organisation méthodique de l'alimentation, en vue d'un but à atteindre, prophylactique pour l'homme sain, thérapeutique pour l'homme malade : *Bon* RÉGIME, *brevet de longue vie.* (Descuret.)

— Fig. Usage systématique : *Mettons la jeunesse au* RÉGIME *des saines et fortes lectures.*

— Particulièrem. Ensemble de règles que l'on impose, que l'on suit dans un but spécial : *Le* RÉGIME *des prisons.*

— Admin. *Régime sanitaire*, Ensemble de mesures destinées à empêcher la propagation dans un pays des maladies qui règnent à l'étranger.

— Bot. Inflorescence souvent volumineuse, en forme de grappe, de capitule ou de panicule et à fleurs souvent unisexuées, qui sont fréquemment accompagnées de grandes bractées ou contenues dans un spathe général : *Un* RÉGIME *de maïs.*

— Chim. anc. Manière de gouverner une opération : *Le* REGIME *du feu.*

— Comm. Ensemble des règles légales et fiscales qui régissent certains produits, notamment au point de vue des droits de douane ou d'octroi.

— Dr. franç. *Régime matrimonial*, Ensemble des règles auxquelles est soumise l'association de deux époux quant aux biens.

— Gramm. Prooom, nom ou forme nominale (infinitif, participe), qui dépend grammaticalement d'un autre mot de la même phrase (nom, adjectif, pronom, verbe, préposition, adverbe). ‖ *Régime direct*, Régime joint au verbe sans préposition. ‖ *Régime indirect*, Régime ordinairement relié au verbe par une proposition. Syn. COMPLÉMENT.

— Hist. relig. Ensemble des règles de l'administration dans une communauté religieuse. ‖ Se dit particulièrement des constitutions qui régissent l'élection du supérieur et la durée de ses fonctions : RÉGIME *annuel, perpétuel.*

— Mécan. *Régime d'une machine à vapeur*, Sa pression normale, son mode de fonctionnement à l'état normal.

— Physiq. Débit d'un fluide, considéré au point de vue des circonstances qui le règlent.

— Politiq. Constitution, forme du gouvernement : *Le* RÉGIME *républicain. Le* RÉGIME *monarchique.* ‖ *Ancien régime*, Organisation politique et sociale de la France depuis la disparition du régime féodal (XVe s.) jusqu'à la révolution de 1789. ‖ *Nouveau régime*, Système politique instauré sous la Révolution, basé sur l'égalité des citoyens, la séparation des pouvoirs et l'élection des assemblées législatives.

— ALLUS. LITTÉR. :

Il vivait de *régime* et mangeait à ses heures,

Vers de La Fontaine, dans la fable *le Héron* (VII, 4). Dans l'application, ces mots se disent de celui qui ne fait une chose qu'à des heures déterminées.

— SYN. **Administration**, etc. V. ADMINISTRATION.

— ENCYCL. Hist. *Ancien régime.* Deux traits essentiels caractérisent l'*ancien régime*, auquel a mis fin la révolution de 1789 : au point de vue politique, l'absolutisme du pouvoir royal ; au point de vue social, l'inégalité de répartition des charges publiques et aussi l'inégalité des droits civils.

Au point de vue politique, le pouvoir royal, après une longue évolution, est devenu absolu. La théorie du droit divin est formulée par Bossuet dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte*, et par Louis XIV dans ses *Mémoires* ; le roi n'a de responsabilité que devant Dieu. En fait, l'administration très centralisée qui, depuis la création des intendants et la rédaction des ordonnances de Colbert, s'est fortement constituée, ne trouve dans aucun corps de contrôle élu le contrepoids qui lui serait nécessaire. Les états généraux, dont l'impuissance s'est accusée en 1614, n'ont pas été convoqués depuis cette date. Depuis les troubles de la Fronde, l'énergique politique de Louis XIV a dompté le Parlement, et, même au XVIIIe siècle, ses remontrances les plus bruyantes restent dépourvues de sanction effective. Enfin, au début du règne de Louis XVI, les assemblées provinciales et communales que Turgot songe à organiser ne doivent avoir, dans sa pensée, qu'un rôle consultatif. Le roi peut dire : « Cela est légal parce que je le veux ! » ; la vérité est que personne en France, hormis le roi, n'a le droit de traduire en acte une volonté.

Au point de vue civil, la société de l'ancien régime est fondée tout entière sur les *privilèges*, qui règlent les droits de chacun. Ces privilèges sont une survivance des immunités et des droits personnels établis au cours du régime féodal. Les règles de la justice ne sont pas les mêmes pour les nobles et les roturiers. Les nobles sont exempts des impôts levés par les seigneurs sur les roturiers et sur les serfs. Ils ne payent pas la taille. Au fief sont attachés des droits politiques et le nombreux droits dits « féodaux », qui représentent autant de privilèges. Le clergé a le pas sur la noblesse, mais jouit en grande partie des mêmes privilèges. Il est dispensé des charges municipales, des tutelles et des curatelles ; il est soumis aux juridictions ecclésiastiques. Ses membres sont exempts des tailles et corvées personnelles ; ils ne payent pas l'impôt des gabelles ni un grand nombre d'impositions locales. C'est la disproportion entre ces privilèges et l'utilité réelle des classes qui les détenaient qui fut la cause principale de la Révolution ; la nuit du 4 août 1789 devait en marquer la suppression solennelle, par la renonciation même des privilégiés. V. REVOLUTION.

— Dr. franç. Le Code civil a organisé quatre régimes : 1° la *communauté* (v. ce mot) ; 2° le *régime d'exclusion de communauté* (art. 1530-1535), dans lequel chaque époux conservant ses biens personnels lui appartenant avant le mariage ou acquis depuis), le mari administre, outre ses biens personnels, ceux de sa femme, et jouit de tous les revenus de celle-ci, sous la seule obligation de satisfaire aux charges du mariage ; 3° la *séparation de biens* (v. ce mot) ; 4° le *régime dotal* (v. DOT). La communauté légale est le régime applicable aux époux mariés sans contrat.

— Hyg. On distingue des régimes *généraux*, comme le régime lacté, le régime surabondant (régime de See, régime de Debove, régime des convalescents, et le régime végétarien ou lacto-végétarien (régime de Combe, régime de Bardet), qui s'appliquent à plusieurs sortes de maladies, et les régimes *spéciaux*, qui ne s'appliquent généralement qu'à une seule : tels sont les régimes contre l'obésité, la goutte, les gravelles, la lithiase biliaire, le diabète, l'albuminurie et les néphrites, contre les affections de l'estomac et des intestins, contre la tuberculose (régime surabondant), la chlorose et l'anémie, les affections cardiaques, et enfin les régimes dans les grandes pyrexies et les différentes formes des névroses et des psychoses. Certaines mesures d'hygiène générale, comme l'aération, les soins de propreté, les mouvements méthodiques, les bains, etc., sont le corollaire indispensable d'une diététique sérieuse.

— Physiq. On met assez aisément en évidence le *double régime des liquides :* aux faibles vitesses le coefficient de viscosité est constant ; aux grandes vitesses, ce coefficient croît avec la vitesse. L'écoulement par un tube peut manifester ces deux régimes, soit par une veine lisse, soit par une veine trouble ; avec une *charge* de transition, la veine est instable et passe de l'une à l'autre forme par d'incessants soubresauts : dans les deux cas, le débit est indépendant de la matière du tube. Il semble bien, aujourd'hui, que le second régime, très important au point de vue technique, soit caractérisé par la formation de *tourbillons.*

Régime (L'ANCIEN), par H. Taine. V. FRANCE CONTEMPORAINE (*Origines de la*).

RÉGIMENT (*ji-man* — du lat. *regimentum*, action de régir) n. m. Corps de troupes composé d'un certain nombre de bataillons ou d'escadrons : *Chaque* RÉGIMENT *est commandé par un colonel.*

— Fam. Grand nombre, multitude : *Un* REGIMENT *de cousins, de créanciers.*

— Loc. fam. *Être du régiment de Champagne*, Ne tenir aucun compte de ce que quelqu'un dit ou fait (locution à laquelle on attribue comme origine diverses anecdotes dans lesquelles des officiers de l'ancien régiment de Champagne jouent un rôle plus ou moins avantageux).

— ENCYCL. L'emploi du mot *régiment* dans son sens actuel date seulement du XVIe siècle ; ce terme, d'origine espagnole, ayant désigné d'abord, au delà des Pyrénées, une circonscription territoriale. D'Espagne, le mot passa en Gascogne, puis dans le nord de la France, pour signifier une réunion de bandes armées placées sous la conduite d'un seul chef. Machiavel dit, au sujet des légions de François Ier : « Les régiments français sont de 6.000 hommes. » C'est à peu près à ce moment que le mot devient d'un emploi officiel. En 1557, il n'y avait qu'un régiment d'infanterie ; il se composait de 4 compagnies ; en 1610, il existait déjà 4 régiments. Depuis cette date, leur nombre varia beaucoup, la disproportion étant énorme entre le chiffre des armées sur le pied de paix et celui des armées sur le pied de guerre : en 1640, on comptait 100 régiments ; en 1701, 162 ; en 1776, 103. La même disproportion exista naturellement dans le nombre des régiments de cavalerie, puis d'artillerie, lorsque ceux-ci eurent été constitués. Le nombre de bataillons ou d'escadrons resta d'ailleurs toujours variable avec les régiments ; il était, en général, de trois ou de quatre.

Dans l'infanterie, on distingua, jusqu'à la fin de l'ancien régime, trois catégories de régiments, ainsi rangés d'après leur ancienneté : 1° les vieux régiments, les plus anciens, comprenant les régiments de *Picardie* (1557), *Champagne*, *Navarre*, *Piémont* (1558) ; le régiment des gardes-françaises (1563) et le régiment des gardes suisses (1573). Ces régiments avaient le privilège de conserver leur nom lorsqu'ils changeaient de chef. Il en était de même des petits-vieux, qui venaient immédiatement après en dignité : *Auvergne*, *Bourbonnais*, *Béarn*, *Flandre*, *Guyenne*, *Artois*, organisés avant 1610. A côté de ces régiments en quelque sorte nationaux, il existait des régiments étrangers, levés au moment de chaque guerre, et le plus souvent licenciés à la conclusion de la paix : on en comptait 17 à la veille de la paix de Westphalie (1648), et Mazarin augmenta encore ce nombre. Sous le règne de Louis XIV, une importante modification eut lieu. Les régiments continuèrent à être susceptibles d'achat : un *vieux* valait 75.000 livres ; un *petit-vieux*, 55.000 à 60.000), mais nombre de régiments recrutés au cours des opérations contre l'Espagne furent rendus permanents, et, au lieu de changer de nom toutes les fois qu'ils revenaient un nouveau colonel, ils reçurent un numéro d'ordre et un nom tiré, en général, de la région ou de la localité où ils étaient cantonnés. On eut alors les régiments d'*Orléans*, de *Bretagne*, de *Vendôme*, de *La Ferté-Senneterre*, du *Lyonnais*, de *Bourgogne*, de *Castres*, etc. D'assez nombreuses modifications furent d'ailleurs faites à ces noms, en dépit du principe, au cours du règne de Louis XV [illegible] de 1771 à 17[illegible] exista 47, puis 54 régiments [illegible]

Dans la [illegible] le [illegible] régiments [illegible] de la [illegible] de Louis XIII [illegible] formés en 16[illegible] les régiments [illegible] 2 régiments [illegible] 2 régiments [illegible] à cheval. Au [illegible] XVIIe siècle, il existait 20 régiments de cavalerie, dont les plus anciens étaient *Mestre-de-Camp général*, *du Roi*, *Royal-Étranger de la Reine*, *Colonel-général*, *Royen*, etc. Quant à l'artillerie, le premier régiment fut créé en 1[illegible] sous le nom de *fusiliers du Roi*, devenu, en 1693, *Royal-artillerie*. Un second, *Royal-bombardiers*, fut organisé en 1684. A la veille de la Révolution, les principaux régiments d'artillerie étaient *La Fère*, *Metz*, *Strasbourg*, *Grenoble*, *Besançon*, *Auxonne*, *Toul*.

Sous la Révolution, les régiments furent [illegible] ou remplacés par les demi-brigades, mais au retour du premier Empire, l'ancienne dénomination du régiment reparut et s'est maintenue depuis cette date.

Régiment LA FILLE DU. V. FILLE DU RÉGIMENT (*La*).

RÉGIMENTAIRE (*ji-man-tèr* — rad.) adj. Qui appartient à un régiment. *École régimentaire*, École établie dans un régiment pour l'instruction des hommes qui en font partie.

REGINA, ville du Dominion canadien (Nord-Ouest), ch.-l. du territoire de l'Assiniboia ; 2.500 hab.

REGINA (*ré-ji-na* — n. f. Nom de deux cépages blancs cultivés en Italie : *regina bianca*, des environs de Florence ; *regina delle Moltasie*, cultivé en Sicile et dans la Calabre.

REGINGLARD (*jin-glar'* — n. m. Petit vin aigrelet.

REGINGLETTE (*jin-glèt'* — n. f. Petit piège à prendre les oiseaux, fait avec des baguettes de bois flexible.

REGINGO (*jin-go* — n. m. Fam. Retour, renouvellement, recrudescence, nouvelle velléité : *Il me venait toujours quelque* REGINGO *de gaieté.* (Mme Roland.)

REGINGOT (*jin-go* — n. m. Archit. Nom vulgaire d'un entablement, d'un appui de fenêtre. V. LARMIER.

REGINON, savant du IXe siècle, mort à Trèves en 915. Prévôt du monastère de Prüm en 885, il fut chargé de couper les cheveux à Hugues, fils de Lothaire, à qui on avait crevé les yeux. Il fut élu abbé en 892, abdiqua, à la suite d'intrigues, en 899 ; il se retira à Trèves, dont l'archevêque Ratbod lui confia la direction de l'abbaye de Saint-Martin. Le plus important de ses nombreux ouvrages est une précieuse *Chronique*, qui va de la naissance du Christ à l'année 906.

REGIOMONTANUS (Jean MÜLLER, plus connu sous ce nom de), astronome allemand, né à Unfind, près de Königsberg, en 1436, mort à Londres en 1476. Il étudia l'astronomie et les mathématiques avec Purbach, dont il devint bientôt le collaborateur, fut emmené en Italie par le cardinal Bessarion, professa avec éclat à Padoue (1461), et, de retour en Allemagne, vécut à la cour de Mathias Corvin, puis alla fonder une imprimerie à Nuremberg. Enfin, il se rendit à Rome, attiré par le pape Sixte IV. C'est là qu'il mourut, de la peste, suivant les uns, ou, suivant une autre tradition, assassiné par les fils de Jacques de Trébizonde, dont il avait critiqué les ouvrages.

Regiomontanus est, au témoignage de Delambre, le plus savant astronome qu'ait produit, jusqu'au XVIe siècle, l'Europe chrétienne. Son principal ouvrage, imprimé seulement après sa mort, a pour titre : *Joannis Regiomontani de triangulis planis et sphæricis libri quinque, una cum tabulis sinuum.* C'est le plus ancien traité complet de trigonométrie publié en Occident (1561). Citons encore de lui une traduction des derniers livres de la *Syntaxe mathématique*, de Ptolémée ; un livre sur l'astrologie et le mouvement des planètes : *Joannis de Monte Regio tabulæ directionum profectionumque, etc.* ; des *Observations*, de grande valeur pour son temps ; enfin, un grand nombre de *Lettres*, recueillies par Théophile de Murr, et publiées avec d'autres dans un recueil intitulé : *Memorabilia bibliothecarum publicarum Norimbergensium et universitatis Altfordianæ.* Ces lettres sont du plus haut intérêt par les renseignements qu'elles nous fournissent sur l'état des connaissances mathématiques au début de la Renaissance.

RÉGION (*ji* — du lat. *regio*) n. f. Contrée, vaste pays dont l'étendue est déterminée soit par l'unité de gouvernement, soit par des relations de mœurs ou d'origine chez les peuples qui l'habitent, soit, enfin, par la similitude du climat, des productions, ou l'analogie des accidents de terrain : *Les* RÉGIONS *orientales. La* RÉGION *des sauternes.*

— Lieu considéré au point de vue des mœurs, des habitudes des personnes qui l'habitent : *La cour est une* RÉGION *de ténèbres.* (Flech.) ‖ Classe d'individus : *Les hautes, les basses* RÉGIONS *de la société.*

— Fig. Situation, degré, point d'élévation : *Les* RÉGIONS *nuageuses de la philosophie. Les* RÉGIONS *de la gloire.*

— Anat. Partie du corps plus ou moins arbitrairement délimitée : RÉGION *pectorale, hypogastrique.*

— Antiq. rom. Chacun des quartiers de Rome, dont le nombre a varié de quatre à quatorze : *La* RÉGION *Palatine. La* RÉGION *Suburrane.*

— Astron. Chacune des diverses parties du ciel : *La* RÉGION *des pôles, du zodiaque.* ‖ Chacune des diverses parties de la surface des planètes : *Les* RÉGIONS *de la lune, de Jupiter.* ‖ Partie de l'atmosphère considérée au point de vue de son élévation : *Les hautes. Les basses. Les moyennes* RÉGIONS *de l'air.* ‖ *Région éthérée*, Partie de l'espace qui s'étend au delà de l'atmosphère, et que l'on suppose occupée par un fluide subtil auquel on donne le nom d'éther.

— Hist. rom. Quartier de la ville de Rome. Auguste avait divisé la ville en 14 *regiones*, subdivisées en 265 *vici*. Chacun *vicus* était présidé par 4 *vicomagistri*, élus annuellement par les habitants. Alexandre Sévère fit tirer pour les 14 *regiones* 14 *curatores*, nommés parmi les sénateurs consulaires et formant ensemble une commission municipale.

— Math. Les différentes parties d'un plan limitées par des lignes droites ou courbes. Les différentes portions de l'espace limitées par des surfaces planes ou courbes.

— Milit. Nom donné aux circonscriptions territoriales de corps d'armée. V. FRANCE (*Armée*).

— SYN. **Contrée**, pays. V. CONTRÉE.

RÉGIONAL, ALE, AUX (*ji-o-nal* — lat. *regionalis*, qui s'étend à toute une région) adj. Qui est particulier à une région. ‖ Se dit particulièrement de ce qui embrasse plusieurs départements contigus : *Concours* RÉGIONAL.

RÉGIONALISME …

RÉGIONALITÉ …

RÉGIONNE …

RÉGIONNAIRES …

RÉGIPEAU …

RÉGIR …

RÉGISSEUR …

RÉGISSANT, ANTE …

RÉGISSEUR …

RÉGISTRAIRE …

RÉGISTRATA …

RÉGISTRATEUR …

RÉGISTRATION …

RÉGISTRE …

RÉGIUS …

RÉGLAGE (*glaj'*) n. m. Action ou manière de régler du papier ; état de ce qui est réglé : *Le* RÉGLAGE *empêche les enfants de prendre l'habitude d'écrire droit.*

— Action de régler un mécanisme, d'en régulariser la marche : *Le* RÉGLAGE *des montres.*

— Artill. *Réglage du tir.* Opérations qui permettent de déterminer la hausse à donner aux pièces d'une batterie pour atteindre un but qu'on aperçoit, mais dont on ne connaît pas la distance. V. TIR.

— Techn. Mécanisme servant à l'ouvrier tisseur pour obtenir la précision nécessaire dans diverses opérations d'enroulement et de déroulement.

RÉGLANT (*glan* , **ANTE** adj. Qui règle, qui conduit le fonctionnement. *Mécanisme* RÉGLANT.

RÈGLE (du lat. *regula*, même sens) n. f. Instrument que l'on applique sur un corps, lorsqu'on veut y tracer des lignes, et qui sert à diriger l'objet avec lequel on marque ces lignes : *Une* RÈGLE *de dessinateur.*

— Fig. Loi, principe qui détermine l'acte ou gouverne la volonté : *La raison doit être notre* RÈGLE *dans tous les états.* (Marivaux.) ‖ Modèle, exemple : *Nul homme n'a droit de donner sa conscience pour* RÈGLE *à un autre.* (Turgot.) ‖ Loi, principe qui dirige dans l'étude d'une science ou la pratique d'un art : *Les* RÈGLES *de la grammaire.*

— Par ext. Discipline, bon ordre : *Toute âme inquiète et ambitieuse est incapable de* RÈGLE. (Boss.)

— Loc. div. *Dans la règle, En bonne règle,* Selon la loi, la justice, la bienséance ou l'usage. ‖ *Être, Se mettre en règle,* Avoir accompli, accomplir ce que l'on devait faire pour être dans l'état exigé par la loi, la bienséance. ‖ *Être en règle, Être dans toutes les règles,* Être tout à fait bien conditionné, parfaitement organisé. — Ironiq. : *Faire une sottise* EN RÈGLE, DANS TOUTES LES RÈGLES. ‖ *Procès en règle,* Procès suivi devant les juges compétents. ‖ *Affaire en règle,* Duel qui a lieu suivant toutes les lois admises dans ces sortes d'affaires. ‖ *Être de règle,* Être exigé par la loi, la bienséance, la coutume : IL EST DE RÈGLE *qu'on rende un salut.* ‖ *C'est la règle,* C'est ainsi qu'il faut faire ou que cela se fait communément : *Le plus riche est le plus honoré,* C'EST LA RÈGLE. ‖ Ellipt. *Règle générale,* Voici ce qui se passe, ce qui est vrai généralement : RÈGLE GÉNÉRALE, *il faut connaître les gens avant de se confier à eux.*

— Algèbr. *Règle* ou *Convention des signes.* V. MULTIPLICATION.

— Archit. anc. *Règle lesbienne,* Règle de plomb qui pouvait se plier pour prendre le contour des pierres à surface courbe ou brisée.

— Arithm. Nom donné à certaines opérations principales. ‖ *Les quatre règles,* L'addition, la soustraction, la multiplication et la division. ‖ *Règle de trois,* Opération par laquelle, étant données des termes en rapport géométrique, on en cherche un autre qui soit dans le même rapport avec un ou plusieurs termes donnés. ‖ *Règle de fausse position.* Méthode de solution de certains problèmes consistant à attribuer à l'inconnue une valeur arbitraire, pour arriver à connaître les rapports que cette hypothèse établit entre les quantités connues et l'inconnue, et en déduire la valeur de celle-ci. ‖ *Règle à calcul* ou *logarithmique,* Petit instrument fondé sur les propriétés des logarithmes et avec lequel on peut faire tous les calculs de l'arithmétique en faisant glisser deux règles l'une à côté de l'autre.

— Artill. *Règle de pointage,* Réglette à coulisse destinée à permettre le repérage du tir des pièces de siège. V. POINTAGE.

— Astron. *Règle parallactique,* Instrument dont on se sert pour déterminer les parallaxes.

— Dr. can. *Abbaye, Bénéfice en règle,* Abbaye, Bénéfice qui ne peuvent être possédés que par des religieux, par opposition à ceux qui sont en commende.

— Dr. rom. *Règle catonienne.* V. CATONIEN.

— Hist. relig. Ensemble des préceptes auxquels sont soumis les membres d'un ordre religieux.

— Mar. *Règles de forme* ou *de marée,* Planches graduées que l'on établit dans les formes de construction, pour marquer la hauteur de l'eau.

— Mathém. *Règle à dessiner,* Planchette rectangulaire mince et allongée, dont les arêtes vives guident le crayon ou le tire-ligne pour le tracé des lignes droites.

— Musiq. *Règle d'octave,* Formule d'harmonie établie d'après la force mélodique des cordes de l'échelle. ‖ *Règle de l'octave,* Formule au moyen de laquelle on trouve l'accompagnement de toutes les notes de la gamme.

— Phys. *Règle compensée de Borda.* V. la partie encycl.

— Sculpt. Nom donné par les anciens à une statue de Polyclète qui passait pour un modèle achevé des proportions du corps humain. (Ce mot est le même que le mot *canon*, puisque la règle s'appelle en grec κανών.)

— Techn. *Règle d'appareil,* Tringle plate de bois, à arêtes

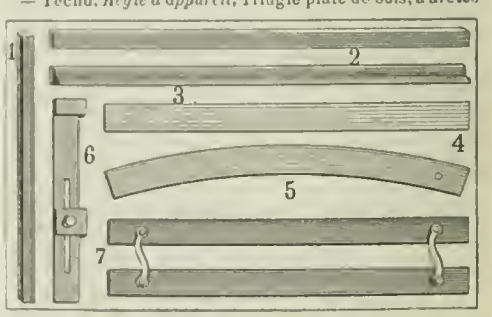

Règles : 1. De bureau ; 2. De menuisier ; 3. De charpentier ; 4. Plate, à dessin ; 5. Courbe ; 6. A griser ; 7. A tracer des parallèles.

rectilignes ou moulurées, employée par les charpentiers, les menuisiers et les maçons, pour tracer des lignes ou prendre des mesures et qui est régulièrement graduée. ‖ *Règle de jauge,* Tringle analogue à la précédente, mais de dimensions plus faibles. ‖ *Règle à manchette,* Longue tringle portant une moulure sur l'une de ses arêtes et que les plâtriers emploient pour tracer des plinthes ou des manchettes sous ces plinthes. *Règle à griser.* Règle de

dessinateur servant à tracer des hachures également espacées. ‖ Planchette épaisse à deux poignées dont se sert le maçon pour lisser une surface cimentée.

— Théâtr. *Tomber dans les règles.* Se disait autrefois d'une pièce dont la représentation ne donnait pas pour la recette un minimum fixé.

— n. f. pl. Méd. Menstrues : *Avoir ses* RÈGLES. ‖ Matières ainsi évacuées : *Des* RÈGLES *abondantes.* V. MENSTRUES.

— PROV. : **Il n'y a pas de règle sans exception.** Il n'y a pas ou Il y a très peu de principes tellement généraux qu'on puisse les appliquer à tous les cas. ‖ **L'exception confirme la règle.** V. EXCEPTION. ‖ **Mieux vaut règle que rente,** On est plus riche avec un peu de bien et beaucoup d'ordre qu'avec de grandes richesses mal administrées.

— SYN. Règle, ordre. V. ORDRE.

— ENCYCL. Hist. et dr. intern. *Règle de 1756.* Antérieurement au XIXe siècle, le commerce avec les colonies d'outre-mer était réservé à la métropole et aux navires coloniaux. Les belligérants pouvaient-ils interdire aux neutres de se livrer à un semblable commerce ? L'Angleterre, en 1756, essaya de le défendre aux neutres à qui la France, en guerre avec elle, avait ouvert le commerce avec ses colonies. C'est cette défense qui est connue sous le nom de « Règle de 1756 » (*Rule of the war of 1756*). Cette règle a été appliquée par l'Angleterre pendant les guerres de la Révolution française et de l'Empire.

Règles de Washington. On désigne sous ce nom trois règles sur les devoirs des neutres posées dans l'article 6 du traité de Washington, conclu le 8 mai 1871 entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, en vue de régler les difficultés nées de la conduite de la première de ces puissances pendant la guerre de sécession américaine (affaire de l'*Alabama*). Elles ont trait, d'une manière générale, à l'armement et à l'équipement des navires pour les belligérants sur territoire neutre.

— Arithm. *Règle de trois.* On nomme généralement *règle de trois* toute question où des grandeurs B, C, D, etc., proportionnelles à une autre grandeur A, en raisons directes ou inverses, étant données dans deux états sous les valeurs b, c, d, etc., b', c', d', etc., ainsi que A dans l'un d'eux, sous la valeur a correspondante à b, c, d, on demande la valeur a' de A qui correspond à b', c', d', etc.

La résolution d'une question de ce genre peut se faire de plusieurs manières différentes. On peut la ramener à la résolution d'une série de proportions qui auraient respectivement pour inconnues les valeurs successives que devrait prendre A lorsqu'on passerait du premier état au second, par une suite d'états intermédiaires, en changeant seulement d'abord b en b', puis c en c', d en d', e en e', etc. On peut aussi employer la méthode connue sous le nom de réduction à l'unité, qui consiste principalement à substituer au changement brusque de chacune des données du premier état, dans la donnée correspondante du second, deux changements successifs où l'unité serve d'intermédiaire. Supposons, pour fixer les idées, que de A à B le rapport soit direct, de A à C et à D inverso, enfin de A à E direct, l'inconnue pourra s'écrire

$$a' = a \times \frac{b'}{b} \times \frac{c}{c'} \times \frac{d}{d'} \times \frac{e'}{e},$$

c'est-à-dire que l'inconnue est égale à la donnée principale, l'homologue de l'inconnue, multipliée par le produit des rapports deux à deux des autres données, chacun de ces rapports étant pris de la donnée du second état à celle du premier, ou inversement, selon que l'inconnue sera directement ou inversement proportionnelle à la donnée du second état qui doit y entrer.

— *Règle d'alliage, de mélange.* V. ALLIAGE, MÉLANGE.
— *Règle d'annuité.* V. ANNUITÉ.
— *Règle de fausse position.* V. FAUSSE.
— *Règle d'intérêt.* V. INTÉRÊT.
— *Règle de partage proportionnel.* V. PARTAGE.

— Physiq. *Règle compensée de Borda.* On nomme ainsi un appareil construit par Borda à l'occasion de la mesure de la méridienne et qui se composait de deux règles fixées l'une sur l'autre, à une de leurs extrémités, la plus longue en platine, l'autre un peu plus courte, en cuivre. L'extrémité de la règle de platine, non fixée au cuivre, était divisée en millimètres, et la règle de cuivre taillée en biseau formait vernier avec cette division ; la dilatation du cuivre est supérieure à celle du platine, de sorte que les divisions indiquées par le vernier varient avec la température. On peut en déduire, connaissant le coefficient de dilatation du cuivre et du platine, la température à laquelle les règles sont portées.

RÈGLE, constellation de l'hémisphère austral, imaginée par Lacaille, et située au-dessus de la queue du Scorpion.

RÉGLÉE n. f. Pile de feuilles de carton nettoyées et équarries.

RÈGLEMENT (*man*) n. m. Action de terminer, d'arrêter conformément aux règles : *Le* RÈGLEMENT *d'une contestation, d'un compte.*

— Action de rendre sage, modéré, réglé : *Le* RÈGLEMENT *des mœurs.* (Mass.)

— Prescription légale, arrêt, ordonnance : RÈGLEMENT *d'administration.* ‖ Statuts d'une société, d'une assemblée, etc. ; ensemble des règles auxquelles les membres sont soumis : *Rappeler un orateur au* RÈGLEMENT.

— Prescriptions que l'on se fait à soi-même, ordre que l'on impose à ses actions : *Se faire un* RÈGLEMENT *de vie.*

— Comm. Solde d'un compte.

— Dr. *Arrêt de règlement.* Dispositions prises par les parlements et conseils supérieurs, sur toutes sortes de matières, et qui avaient provisoirement la force d'une loi. ‖ *Règlement des qualités d'un jugement,* Décision que prend le président, ou le juge qui le remplace, sur l'opposition formée par la partie perdante aux qualités qui lui ont été signifiées par la partie adverse. ‖ *Règlement de juges.* Décision par laquelle une autorité judiciaire supérieure détermine lequel de deux ou plusieurs tribunaux qui lui sont subordonnés devra connaître d'une cause dont ils ont été simultanément saisis.

1° *Matières civiles.* En matière civile, si les tribunaux entre lesquels il y a conflit se trouvent dans un même ressort, le règlement de juges est porté au tribunal qui leur est immédiatement supérieur ; dans le cas contraire, il est porté à la Cour de cassation.

2° *Matières criminelles.* En matière criminelle, la Cour de cassation n'intervient pas seulement dans le cas où les juridictions entre lesquelles le conflit s'est élevé appartiennent à des ressorts différents, mais encore lorsqu'un tribunal militaire ou maritime, ou un officier de police militaire, ou tout autre tribunal d'exception d'une part, et, d'autre part, une cour d'appel ou d'assises, un tribunal correctionnel ou de police, ou un juge d'instruction, sont saisis de la connaissance du même délit, ou de délits connexes, ou de la même contravention.

RÉGLÉMENT adv. D'une manière réglée, régulière, exempte d'écarts. *Vivre* RÉGLEMENT. Syn. de RÉGULIÈREMENT. Vx.

RÉGLEMENTAIRE (*man-tè-re*) adj. Qui concerne le règlement, qui est fixé par le règlement, qui est de la nature des règlements : *Prescriptions* RÉGLEMENTAIRES. Quelques-uns écrivent RÈGLEMENTAIRE.

— Qui multiplie à l'excès les règlements : *La manie* RÉGLEMENTAIRE *est fort développée en France.*

— n. m. Dans les séminaires, Élève chargé de sonner la cloche qui règle les exercices.

— Polit. Partisan de la réglementation : *Les* RÉGLEMENTAIRES *mettent au-dessus des lois et du bon sens les précédents capricieux des bureaux et des couloirs.* (Cormenin.)

RÉGLEMENTAIREMENT (*man-te*) adv. Par des règlements, en vertu des règlements : *Des heures* RÉGLEMENTAIREMENT *fixées.* ‖ Quelques-uns écrivent RÉGLEMENTAIREMENT.

RÉGLEMENTARISME (*man, rissm'* — rad. *règlement*) n. m. Abus de la réglementation : *Le* RÉGLEMENTARISME *tue l'initiative.* ‖ Quelques-uns écrivent RÉGLEMENTARISME.

RÉGLEMENTATEUR, TRICE (*man*) adj. Qui fait ou demande des règlements, qui est partisan des règlements : *Des économistes* RÉGLEMENTATEURS. ‖ Quelques-uns écrivent RÉGLEMENTATEUR.

— Substantiv. Partisan des règlements administratifs : *Les* RÉGLEMENTATEURS *sont ennemis de toute initiative.*

RÉGLEMENTATION (*man, si-on'* n. f. Action de réglementer. ‖ Quelques-uns écrivent RÉGLEMENTATION.

— Dr. Droit que possède le pouvoir exécutif de régler les questions secondaires, trop complexes ou trop variables pour qu'une solution législative leur convienne.

— ENCYCL. Dr. Le droit de *réglementation* appartient au *président de la République* (loi du 25 févr. 1875, art. 3). Le Parlement l'étend quelquefois par des délégations spéciales : en ce cas, les règlements, dits d'administration publique, peuvent édicter des pénalités, établir des taxes, etc., et sont rendus après avis du conseil d'État (loi du 24 mai 1872, art. 8). Les ministres ne possèdent pas le pouvoir réglementaire, mais il peut exceptionnellement leur être attribué. Les *préfets* font des règlements pour l'étendue de leur département sur les objets compris dans leurs attributions. Dans la commune, le *maire* assure, par des règlements, la police municipale (sécurité des voies, sûreté, salubrité) et la police rurale. Les règlements doivent être observés par les citoyens, sous peine d'une amende de 1 à 5 francs (C. pén., art. 471).

RÉGLEMENTER (*man*) v. a. Soumettre à des règlements, faire des règlements sur : *En France, on* RÉGLEMENTE *tout.* ‖ Absolum. : *Tout bureaucrate aime à* RÉGLEMENTER. (Quelques-uns écrivent RÈGLEMENTER.)

RÉGLER (rad. *règle*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je règle, Qu'ils règlent* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je réglerai, Tu réglerois*) v. a. Marquer d'espace en espace, à l'aide de la règle, de lignes parallèles destinées à diriger l'écriture : RÉGLER *un registre.*

— Diriger la marche de, donner une marche régulière à : *Le clairon* RÈGLE *le pas du soldat.* ‖ Mettre à l'heure ou en état de marquer l'heure : RÉGLER *une pendule qui avance.*

— Fixer, déterminer : RÉGLER *l'itinéraire d'un voyage.* ‖ Mettre fin à : RÉGLER *une affaire, un procès.* ‖ Se dit particulièrement d'un compte que l'on suppute et que l'on modifie au besoin : RÉGLER *le mémoire d'un architecte.* ‖ Acquitter un compte, payer celui qui le présente : RÉGLER *la note de son tailleur.* RÉGLER *son tailleur.*

— Conduire, diriger : *Le rôle de la femme est de* RÉGLER *sa maison.* ‖ Imposer des règles à : RÉGLER *sa vie, ses désirs.* ‖ Modérer : RÉGLER *sa dépense.* ‖ Arranger, mettre ordre à : RÉGLER *ses affaires.*

— Modeler, conformer : RÉGLER *sa dépense sur son revenu, c'est sagesse.* (Brueys.) ‖ Servir de modèle, d'exemple, de règle : *Les grands devroient* RÉGLER *les mœurs publiques, ils les corrompent.* (Mass.)

— Fam. *Régler le compte de quelqu'un,* et plus fam. encore, *Régler quelqu'un,* Le châtier.

— Dr. *Régler de juges.* Décider devant quels juges les parties procéderont. *Régler les parties à écrire et produire,* Impartir aux parties un délai pour écrire et produire.

— Mar. *Régler les chronomètres,* S'assurer de leur marche par des observations fréquentes avec une pendule exacte. ‖ *Régler les compas.* Déterminer leurs déviations ou les compenser, s'il s'agit de compas Thomson.

— Techn. *Régler le coup,* Marquer à la craie l'endroit où l'on doit frapper un coup. ‖ *Régler du carton.* En rogner les bords avec la ratissoire.

— ALLUS. LITTÉR. :

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il faut lui ressembler

Vers de Molière dans *les Femmes savantes* (I, 1).

Réglé, ée part. pass. du v. Régler.

— Qui se passe en règle : *Une discussion* RÉGLÉE.

— *Être réglé comme un papier de musique,* Avoir ses heures marquées, ses journées distribuées avec une précision très détaillée. Jeu de mots, par allusion aux raies nombreuses dont est marqué un papier de musique.)

— SYN. Réglé, rangé.

— Archit. *Appareil réglé,* Construction dont toutes les assises sont égales en hauteur. *Pierre réglée,* Pierre de taille droite par son profil, comme les larmiers.

— Dr. *Affaire en justice réglée,* Affaire portée en justice dans les formes voulues. ‖ *Compagnie réglée.* Se disait autrefois des cours de justice, tant souveraines que subalternes, qui étaient soumises à certains règlements.

— Eaux et for. *Coupe réglée.* V. COUPE.

— Méd. *Fièvre réglée,* Fièvre intermittente qui revient à des intervalles réguliers. ‖ Qui a ses règles : *Une fille* RÉGLÉE. ‖ *Femme bien réglée,* Dont les règles reviennent à des époques normales et régulières.

— Mus. Se dit de [illegible] pour recevoir [illegible] Voir [illegible] *Le papier* RÉGLÉ *manque de la régularité nécessaire.*

Se régler, v. pr. Être [illegible] Devenir régulier. Se [illegible] *La vie se règle, mais elle perd de la poésie.* Le Gir.

— Se conduire, se gouverner d'après une règle : *Il ne faut pas se* RÉGLER *sur autrui. Ses enfants se règlent sur lui. Les singes, les enfants se règlent sur leurs imitateurs.*

RÉGLET [illegible] n. m. Nom [illegible] servant à marquer les [illegible] On dit plus ordinairement RÉGLET.

— Archit. Ornement [illegible] par une moulure rectiligne [illegible] compartiments dans un [illegible] nean ou un [illegible] fond et offrant [illegible] treaux ou [illegible]



— Techn. Sorte de triangle plate de bois, dont l'une des arêtes est biseautée, et [illegible] les charpentiers emploient pour relever les [illegible] à l'aide de la *varlope.* Outil de bois qui sert à dégauchir les planches. Règle de menuisier.

— Typogr. Filet, ligne horizontale : RÉGLET *simple, double, triple.*

RÉGLETTE (*glè't'* — dimin. de *règle*) n. f. Règle à quatre faces égales, qui sert à tracer sur le papier des lignes également espacées. On l'appelle aussi CARRELET.

— Artill. *Réglette de direction.* L'un des instruments qui servent au pointage des canons de 75 millimètres à tir rapide.

— Typogr. Petite règle plate, de bois ou de métal, qui sert particulièrement à former les garnitures. ‖ Petite règle de cuivre ou de plomb, plus souvent appelée FILET : Mesure de longueur arbitraire, dont se sert le metteur en pages pour transformer les paquets en pages régulières, et qui consiste en une règle coupée ou marquée aux dimensions voulues. SYN. PIGE. ‖ *Arroser la réglette.* Se dit en argot typogr. lorsqu'un compositeur passe metteur en pages et qu'à cette occasion, il « régale » ses camarades.

— ENCYCL. Artill. La *réglette* de direction est une planchette en bois, portant des graduations dont l'intervalle correspond à un angle de 10 millièmes, lorsqu'il est vu à la distance de 0m,50, distance qu'on peut prendre exactement, au moyen d'un cordonnet de soie de longueur convenablement réglée, et que l'opérateur fixe au moyen d'un bouton à la boutonnière supérieure du vêtement. La réglette est destinée à la mesure des écarts angulaires, dont elle permet la transformation en divisions du *tambour de dérives* et du *plateau de pointage* de la pièce. Pour se servir de la réglette, on la tient horizontalement, en plaçant devant l'objectif sa division marquée *bas* et portant l'ongle du pouce sur celle qui correspond alors au point de pointage.

RÉGLEUR, EUSE n. Celui, celle qui règle des horloges pendules, etc. ‖ Ouvrier, ouvrière qui règle des papiers. — n. f. Papet. Machine traçant sur le papier en feuilles des lignes au moyen de tire-lignes, ou mieux de couteaux cerclés tournants, sous lesquels passent les feuilles.

RÉGLISSE (pour *regulice, requelice*, verbe par transposition de *lequerice*, lat. *liquiritia*, gr. *glukurrhiza*, douce racine) n. f. Genre de légumineuses papilionacées (*Réglisse sauvage* ou *Fausse réglisse,* Astragale à feuilles de réglisse. ‖ *Réglisse de montagne,* Trèfle des Alpes dont les racines ont un goût sucré. ‖ *Réglisse d'Amérique* ou *Liane à réglisse* l'*abrus precatorius*. V. ABRUS. ‖ Racine de réglisse employée en pharmacie et dans la confection de boissons rafraîchissantes. *Jus de réglisse* ou simplement *Réglisse,* Suc de réglisse. ‖ *Bâton de réglisse.* Suc de réglisse en bâton. ‖ Pop. *Jus de réglisse,* Nègre.

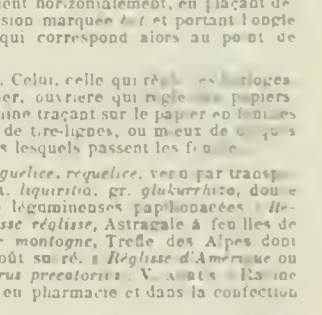

Réglisse : a, fleur ; b, fruit.

— ENCYCL. Bot. Les *réglisses* (*glycyrrhiza*) sont des arbrisseaux à rhizome très développé, à feuilles pennées et à nombreuses folioles. Les fleurs, blanches, violacées ou bleuâtres, sont groupées en épis ; le fruit est une gousse. La réglisse officinale (*glycyrrhiza glabra*) est un arbrisseau des contrées méridionales de l'Europe, dépassant rarement 1m,50 ; ses rameaux rhizomateux sont traçantes, cylindriques, à surface brune et à l'intérieur jaune franc. On la cultive pour ses racines, dont la saveur sucrée est due à la glycyrrhizine. (V. ce mot.) La *réglisse hérissée,* originaire de l'Asie, est cultivée en Italie et en Grèce ; elle est à racine pivotante.

La réglisse est employée comme édulcorante, en macération à 1 p. 100, ou sous forme d'extrait (pâte, suc de réglisse ou réglisse en bâton). Le suc de réglisse est d'un noir, cassant, *complètement* soluble dans l'eau froide.

RÉGLISSER (*gli-sé* v. a. Glisser de nouveau. *Se reglisser,* v. pr. Se glisser de nouveau. SE RÉGLISSER *dans une société d'où l'on avait été exclu.*

RÉGLOIR (rad. *régler*) n. m. Appareil dont on se sert pour tracer sur le papier plusieurs lignes à la fois.

— Techn. Petite règle de [illegible] se servent les [illegible] riers. ‖ Os dont se sert le [illegible] pour [illegible] des graveurs de musique.

RÉGLURE (rad. *régler*) n. f. Tech. Opération par laquelle on trace des lignes [illegible] papier. Machine à cette opération. Attribut [illegible] papier.

RÉGNANT [illegible] ANTE a. Qui règne. *Le prince* RÉGNANT. ‖ Dont [illegible] pent successivement le trône par voie d'hérédité. *Mois* RÉGNANTE.

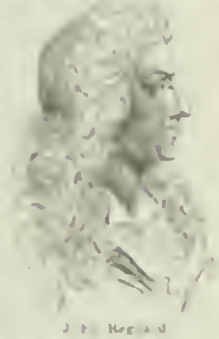

J.-F. Regnard.

Regnault [illegible] peintre né et mort [illegible]. Il fut [illegible] à Lyon [illegible] en 1782, l'année suivante, elle l'admit au [illegible] de ses membres, pour [illegible]. Nommé professeur à [illegible] des beaux-arts en 1785, [illegible] en exil, entre autres tableaux : *Alexandre et Diogène*, *la Douceur de vivre* (1789, Louvre), *le Déluge*, *Jupiter et Io*, *les Trois Grâces* (Louvre), *le Mariage du prince Jérôme II naparte avec la princesse de Wurtemberg*, *la Mort du général Desaix*, etc. Il devint membre de l'Institut, lors de sa création.



Jean Baptiste Regnault.

Regnault de Saint-Jean d'Angely (Michel-Louis-[illegible], comte), homme politique français, né à Saint-Fargeau (Yonne) en 1761, mort à Paris en 1819. Fils d'un [illegible] au bailliage de Saint-Fargeau, il devint avocat à Paris, lieutenant de la prévôté de la marine à Rochefort, [illegible] de la sénéchaussée de Saint-Jean d'Angely aux états généraux de 1789. Il fit décréter que les restes de Voltaire appartenaient à la nation, proposa les mesures de sûreté qui furent votées après la fuite du roi à Varennes. Sous la Législative, il collabora au « Journal de Paris » et rédigea avec Chéron, Duquesnoy, etc., l'« Ami des Patriotes », feuille subventionnée, disait-on, par la liste civile. Poursuivi après le 10 août 1792, arrêté à Douai, il réussit à s'évader. En 1796, le Directoire le nomma administrateur des hôpitaux de l'armée d'Italie, puis commissaire à l'île de Malte, où il avait accompagné Bonaparte.



Regnault de St-Jean-d'Angely.

Après le 18-Brumaire, il devint conseiller d'État, président de la section de l'intérieur, procureur général de la haute cour (1807). En 1814, commandant d'une légion de la garde nationale, il fit, le 30 mars, une sortie suivie d'un retour précipité et se rendit auprès de Marie-Louise, à Blois. Aux Cent-Jours, élu député, chargé de représenter le gouvernement devant le Corps législatif en qualité de ministre d'État, il obtint après Waterloo de l'Empereur qu'il abdiquât en faveur du roi de Rome. Exilé par la Restauration, il partit pour l'Amérique (1815), alla à Liége (1817), et, autorisé à rentrer en France (1819), mourut le jour de son retour à Paris. Il était membre de l'Académie française depuis 1803.

Regnault de Saint-Jean-d'Angely (Auguste-Michel-Étienne), maréchal de France, fils du précédent, né à Paris en 1794, mort à Nice en 1870. Élève de l'École de cavalerie de Saint-Germain (1811), il fit la campagne de Russie, se battit à Leipzig, prit part à la campagne de France, devint aide de camp de Napoléon aux Cent-Jours, et fut promu chef d'escadron à Waterloo. Rayé des cadres de l'armée par la Restauration (1815), il accompagna son père en Amérique, se porta, avec le colonel Fabvier, au secours de l'indépendance hellénique (1825), suivit l'expédition du général Maison en Morée (1828), et fut réintégré dans l'armée avec le grade de capitaine (1829). Pendant la campagne de Belgique, il commanda le 1er lanciers (1831), devint général de brigade (1841), général de division (1848), représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée constituante (1848), et fut envoyé devant Rome à la tête d'une division de cavalerie (1849). Réélu à l'Assemblée législative (13 mai 1849), il soutint la politique du prince-président, devint quelques jours le portefeuille de la guerre, fut promu après le coup d'État maréchal, puis vice-président du Sénat. Commandant de la garde impériale (1854-1855), il mourut par sa belle [illegible] à Magenta le bâton de [illegible] (5 juin 1859).

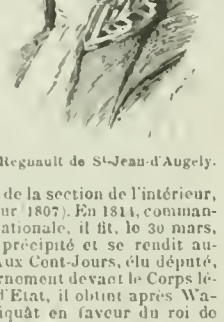

Reguault de St-Jean-d'Angely.

Regnault (Henri-Victor), [illegible] et chimiste français, [illegible] à Aix-la-Chapelle en 1810, [illegible] à Paris en 1878. Élève de l'[illegible] polytechnique et de l'[illegible] nommé [illegible] [illegible] [illegible]

qui nous apparaît aujourd'hui si faux, si dénué de véritable poésie. Le poème a huit chants : les quatre premiers consacrés aux quatre éléments, les trois suivants aux animaux et aux plantes, le dernier à l'homme. Il aurait fallu, pour animer un pareil sujet, le génie d'un Lucrèce ou d'un Buffon. Delille n'avait que de l'habileté ; il cherche la difficulté vaincue, il se complaît en des jeux puérils, en des périphrases trop ingénieuses et obscures, en des définitions qui deviennent de véritables logogriphes.

RÉGNER (*gné*) intr. — du lat. *regnare*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je règne, Qu'ils règnent* ; excepté au fut. de l'ind. et au pres. du cond. : *Je régnerai. Il régnerait*) v. n. Exercer l'autorité de roi ou de prince souverain : *Nul ne peut* RÉGNER *innocemment*. (St-Just.)

— Agir en roi, conserver la majesté souveraine : *Saint Louis* RÉGNE *sur les débris et sur les ruines de sa fortune*. (Fléch.) ‖ Jouir d'une gloire qui ressemble à celle d'un roi : *Il faut avoir souffert avec Jésus-Christ pour* RÉGNER *avec Jésus-Christ*. (Fléch.)

— Dominer, exercer une sorte d'autorité souveraine : *La vérité seule a droit de* RÉGNER *sur le monde*. (Guizot.

— Fig. Prédominer, être en crédit, exercer une grande influence : *La vanité* RÉGNE *en souveraine dans toutes les classes de la société*. (Fr. Arago.)

— S'étendre le long de : *La colonnade qui* RÉGNE *sur une des façades du Louvre*.

— Impersonnell. Exister : IL RÉGNE *partout un esprit de réforme sociale*.

— ALLUS. HIST. : **Le roi régne et ne gouverne pas**, formule par laquelle Thiers, en 1830, caractérisa la pondération des pouvoirs dans un gouvernement constitutionnel. Il la développa avec un rare bonheur, dans une série d'articles que publia le « National », qui venait d'être fondé.

Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner, devise de Louis XI. V. QUI NESCIT DISSIMULARE.

— **Diviser pour régner**. V. DIVIDE ET REGNES.

REGNÉVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 11 kilom. de Coutances ; 1.527 hab. Ch. de f. Ouest. Petit port de cabotage à l'entrée de la Sienne. Parc à huîtres. Sciorie de marbre.

REGNICOLE (*règh'*) — du lat. *regnum*, royaume, et *colere*, habiter) adj. Qui habite le pays où il est né, auquel il appartient comme citoyen : *Les habitants* REGNICOLES. (Se dit quelquef. des sujets naturalisés.) ‖ Substantiv. : *On exige des étrangers, lorsqu'ils plaident, une caution qu'on n'exige pas des* REGNICOLES.

REGNIE (*règh'-ni*) n. f. Espèce de toile qui se fabriquait dans le Beaujolais.

RÉGNIÉ, comm. du Rhône, arrond. et à 20 kilom. de Villefranche, dans les monts du Beaujolais ; 1.047 hab. Tonnellerie. Vignobles, dont les principaux crus sont : *le Vernu, les Chassetys, la Ronce, les Vergers*, et qui donnent de bons ordinaires.

RÉGNIER (Mathurin), poète français, né à Chartres en 1573, mort à Rouen en 1613. Ses parents le destinèrent à l'Église, pour qu'il pût hériter des abbayes de son oncle Desportes, que la poésie avait conduit à la richesse. Attaché au cardinal de Joyeuse, il suivit ce personnage à Rome, où il fit plusieurs séjours, de 1587 à 1603. De retour en France, il se lia avec le marquis de Cœuvres, frère de Gabrielle d'Estrées, qui essaya en vain de l'introduire à la cour, avec Adrien de Monluc, comte de Caramain, et fréquenta aussi une société de bohèmes, composée de satiriques de bas étage (Motin, Sigognes, Berthelot) dont il partagea les désordres. Quand Desportes mourut (1606), Régnier obtint dans sa succession une pension de 2.000 livres, puis, trois ans après, un canonicat à Chartres. Il était en train de devenir un des poètes officiels de la cour, quand il mourut subitement, à Rouen. Malgré les pressantes exhortations de du Bellay et de Ronsard, aucun poète de la Pléiade n'avait tenté en France une restitution méthodique de la satire antique. Cette ambition fut celle de Régnier.



Mathurin Regnier.

Outre ses satires (au nombre de seize), Régnier a laissé trois épîtres, cinq élégies et des poésies diverses souvent licencieuses), dont plusieurs paraissent apocryphes. Il avait donné lui-même trois éditions de ses œuvres (Paris, 1608, 1609, 1612) ; il en a paru depuis une infinité d'autres ; les meilleures sont celles de Brossette (Londres, 1729), Viollet-le-Duc (Paris, 1823 et 1853), E. Courbet (1875).

— BIBLIOGR. : Cherrier, *Bibliographie de Régnier* (1881) ; J. Vianey, *Mathurin Régnier* (Paris, 1896).

RÉGNIER (Claude-Ambroise), duc DE MASSA, homme d'État français, né à Blamont (Meurthe-et-Moselle) en 1746, mort à Paris en 1814. Avocat à Nancy, il fut élu, en 1789, député aux états généraux. Après la fuite de Louis XVI, il fut chargé, le 22 juin 1791, d'aller, comme commissaire, recevoir le serment des troupes dans les Vosges et sur le Rhin. En 1796, il fut élu membre du conseil des Anciens. Il siégea à gauche, devint secrétaire, puis président de l'Assemblée, se rallia à la politique de Bonaparte, qui le nomma membre du conseil d'État, grand juge, ministre de la justice (1802-1813) et président du Corps législatif (nov. 1813). Il avait été créé duc de Massa en 1809. — Son fils, NICOLAS-FRANÇOIS-SYLVESTRE **Régnier** (1783-1851), fut sous-préfet et préfet sous l'Empire, et membre de la Chambre des pairs de 1816 à 1848.

RÉGNIER (Edmo), ingénieur mécanicien français, né à Semur (Auxois) en 1751, mort à Paris en 1825. Il fut d'abord arquebusier dans sa ville natale, puis mécanicien des états de Bourgogne. S'étant rendu à Paris pendant la Révolution, Régnier devint inspecteur de la fabrication des armes portatives sous le comité de Salut public. Il fut le créateur et le premier conservateur du musée d'artillerie. On lui doit l'invention du *secateur* pour la taille des arbres, de l'*éprouvette* pour essayer la force des poudres, et surtout du *dynamomètre*.

RÉGNIER (Jacques-Auguste-Adolphe), philologue et orientaliste français, né à Mayence en 1801, mort à Fontainebleau en 1881. Après avoir enseigné les humanités en province et à Paris, il fut nommé maître de conférences à l'École normale supérieure. En 1858, il suppléa Burnouf dans la chaire d'éloquence latine du Collège de France. La duchesse d'Orléans le choisit, en 1845, pour être le précepteur du comte de Paris. Il suivit le prince en exil et ne retourna à Paris qu'en 1853. En 1855, il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et, en 1862, proposé par le Collège de France et l'Institut pour la chaire de sanscrit. Il fut chargé de diriger la publication des « Grands écrivains de la France ». Citons ses *Études sur l'idiome des Védas et les origines de la langue sanscrite* (1855) ; son édition, avec traduction française et commentaire, du *Prâtiçâkhya* du Rig-Veda (1857-1859) ; son *Cours complet de langue allemande* (1830-1833), avec Ph. Le Bas, *Dictionnaire français-allemand et allemand français*, avec Schuster (1841).

RÉGNIER DE LA BRIÈRE François-Joseph-Philocles), comédien français, né et mort à Paris (1807-1855). Fils d'une actrice de talent, Mme Régnier de La Brière, qui fut, de 1819 à 1842, sociétaire de la Comédie-Française, il débuta en 1831 au Théâtre-Français et devint sociétaire en 1835. Comme acteur, son comique un peu laborieux arrivait à la perfection par le soin du détail, la verve et le mouvement. Il fut un Scapin, un Pancrace, un Crispin, un Figaro incomparable. Parmi ses très nombreuses créations, celles qu'il faut nommer en première ligne sont : Annibal, de *l'Aventurière* ; Noël, de *La joie fait peur* ; Oscar Rigaut, de *la Camaraderie* ; Julien, de *Gabrielle* ; Destournelles, de *Mademoiselle de La Seiglière* ; Verneuillet, des *Effrontés* ; Dumont, du *Supplice d'une femme*, etc.

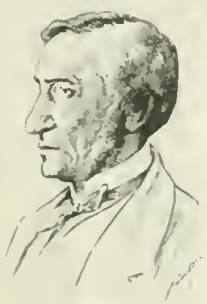

F. J. Régnier

Après la retraite de l'archiviste Lemazurier, Régnier remplit ses fonctions jusqu'à la nomination d'Eugène Laugier. Ce fut lui qui s'occupa le plus activement du projet de monument à Molière, érigé, rue de Richelieu, en 1844. Régnier prit sa retraite en 1871. Il professait au Conservatoire depuis 1855. Il fut quelque temps régisseur général de la Comédie-Française, puis fut nommé directeur de la scène de l'Opéra. Régnier a collaboré à plusieurs pièces : *un Mariage sous Louis XV, Mademoiselle de La Seiglière, La joie fait peur* ; il a signé la *Joconde* avec Paul Foucher, *le Chemin retrouvé* avec Louis Leroy, publié des *Souvenirs et études de théâtre* et le *Tartufe des comédiens*, etc.

RÉGNIER (Victor-Edmond-Vital), aventurier français, né à Paris en 1822, mort à Ramsgate (Angleterre) en 1886. Après avoir obtenu audience de l'ex-impératrice Eugénie et de Bismarck, il se présenta, le 23 septembre 1870, au maréchal Bazaine, à Metz, comme un émissaire de l'ex-impératrice, sans l'aveu de celle-ci. Il lui exposa les avantages qu'aurait une capitulation, en laissant l'armée de Metz maîtresse des destinées politiques du pays, le décida à envoyer le général Bourbaki en Angleterre près de l'ex-impératrice, et en reçut des indications précises sur la rareté des vivres et des fourrages. Puis il alla à Ferrières renseigner Bismarck et entreprit de louches menées en vue, disait-il, d'une restauration impérialiste. Arrêté lors du procès Bazaine, relâché après trois mois de prévention et cité comme témoin, il s'enfuit en Suisse. Le 2e conseil de guerre de Paris le condamna, par contumace, à la peine de mort pour crime d'espionnage et intelligences avec l'ennemi (1874). Régnier a cherché à se justifier en diverses brochures, dont *Quel est votre nom ? N ou M ?* et *Réponse au livre* l'Armée du Rhin *du maréchal Bazaine* (1873).

RÉGNIER (Marie-Sidonie SERRIER, dame), femme de lettres française, connue sous le pseudonyme de DANIEL DARC, née et morte à Paris (1840-1887). Elle fut amie de Louis Bouilhet et de Gustave Flaubert. Ses principaux ouvrages sont : *Revanche posthume* (1878), et des comédies : *les Rieuses* (1878) ; *le Péché d'une vierge* (1881) ; *les Folies de Valentine* ; etc.

RÉGNIER (Henri DE), poète et romancier français, né à Honfleur en 1864. Outre quelques volumes de contes, entre autres les *Contes à soi-même* (1893), *le Trèfle noir* (1895), *la Canne de Jaspe* (1897), *le Trèfle blanc* (1899), dans lesquels il se montre un artiste très curieux et très délicat, Régnier a publié des romans : *la Double Maîtresse* (1900) et *les Amants singuliers* (1901) ; *le Bon plaisir* (1902) ; *le Mariage de minuit* (1903). Ses principaux recueils de poésies sont : *les Lendemains* (1885) ; *Apaisement* (1886) ; *Sites* (1887) ; *Episodes* (1888) ; *Poèmes anciens et romanesques* (1890) ; *Tel qu'en songe* (1892) ; *Aréthuse* (1895) ; *les Jeux rustiques et divins* (1897) ; *les Médailles d'argile* (1900) ; *la Cité des eaux* (1902). Leconte de Lisle et de Heredia ont été ses premiers maîtres ; mais son originalité personnelle se marquait, soit, dans la forme, par la mollesse de l'harmonie, soit, dans les sentiments, par quelque chose de doux, de tendre, de voilé. Il fut par la suite un des chefs de l'école symboliste et fit plusieurs recueils de poèmes en vers libres. Ses *Médailles d'argile* nous font montre revenant aux disciplines traditionnelles ou plutôt tempérant le symbolisme par ce que la poétique nouvelle pouvait admettre de l'art parnassien.

REGNIER-DESMARAIS François-Seraphin), littérateur et grammairien français, né et mort à Paris (1632-1713). Il suivit à Rome, en qualité de secrétaire, le duc de Créqui, s'y familiarisa avec la langue italienne, et entra à l'Académie française en 1670 ; il en devint le secrétaire perpétuel en 1684. Il rédigea une *Grammaire* (1705-1706) destinée à compléter le *Dictionnaire*. Regnier-Desmarais était entré dans les ordres en 1685. Nous citerons encore de lui une *Pratique de la perfection chrétienne*, traduction du traité espagnol du P. Rodriguez ; un *Recueil de poésies françaises, italiennes et espagnoles* (1707-1708), diverses traductions, une *Histoire des derniers ducs de la cour de France avec celle de Rome au sujet de l'affaire des Corses* (1707) ; etc.

REGNITZ ou **REDNITZ**, rivière de l'Allemagne centrale, en Bavière, dans la Franconie. Elle se forme de la Rezat de Franconie et de la Rezat de Souabe, reçoit la Pegnitz, à droite, la Pegnitz grossie Bamberg et gagne la rive gauche du Main, après un cours de 240 kilom.

RÉGNOSAURE [...] n. m. Genre de reptiles dinosauriens, famille des scelidosauridés, fossiles dans le wealdien anglais.

RÉGNY, comm. de la Loire, arr. d'[illegible] et à 15 kilom. de Roanne ; 2 189 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines d'anthracite. Fours à chaux. Fabriques de crayons, de cotonnade.

REGOA ou **PEZO da Regoa**, v. de la Portugal Tras-os-Montes, au confluent du Douro, de Corgo et du Barosa, dans le « Paiz do Vinho » (Haut-Douro) ; 3.000 hab. Grand commerce des vins doux de Porto. Beau pont sur le Douro.

REGOMMER (*go-mé*) v. a. Gommer de nouveau.

REGONFLEMENT (*gon-fle-man*) n. m. Action de regonfler. *Le* REGONFLEMENT *d'un ballon*.

— Élévation du niveau des eaux courantes arrêtées par un obstacle. *Le* REGONFLEMENT *des eaux en amont d'un barrage*.

REGONFLER v. a. Gonfler de nouveau. REGONFLER *un ballon*.

— v. n. Devenir tuméfié de nouveau. *Membres qui* REGONFLENT *sous l'influence de la goutte*. Elever son niveau, en parlant des eaux courantes.

Se regonfler, v. pr. Être regonflé.

— ABUSIV. Devenir gonflé. *La gorge du pigeon se fle et* SE REGONFLE.

REGORGEANT (*jan*, ANTE) adj. Qui regorge, qui est plein à l'excès : *Admirables prairies, toutes* REGORGEANTES *d'herbes hautes et serrées*. (Taine.

— Fig. Dans le même sens. *J'écris une longue lettre bien* REGORGEANTE *de vérités*. (Volt.

REGORGEMENT (*je-man*) n. m. Action de regorger. Le refluer en s'enflant : *Le* REGORGEMENT *de la rivière*.

— Fig. Effet accessoire d'une cause exubérante, suffisante à l'excès pour produire son effet naturel.

— En T. de pathol., Echappement d'une humeur hors d'une cavité naturelle, par simple effet de son trop-plein.

REGORGER (*jé* — du préf. *re*, et de *gorge* ; proprement « ressortir de la gorge ». Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o* : *Je regorgeai. Nous regorgeons*) v. a. Rendre, vomir ce dont on s'était gorgé : REGORGER *son vin*.

— Par ext. Rendre, donner, laisser échapper les biens dont on était gorgé : *Faire* REGORGER *à quelqu'un ce qu'il s'est indûment approprié*.

— v. n. Refluer en se gonflant : *La Seine* REGORGE *fréquemment sur ses quais*. S'épancher par l'effet du trop-plein : *Blessé à qui le sang* REGORGE *par la bouche*.

— Par ext. Être tout à fait plein : *Greniers qui* REGORGENT *de blé*.

— Fig. Être comblé : REGORGER *de santé, de richesse*.

— Absol. Être très abondant : *L'argent* REGORGE *sur le marché*. Être très riche, avoir de tout en quantité excessive : *Les uns* REGORGENT, *les autres meurent de faim*.

REGOULER (*lé* du préf. *re*, et de *goule*, autre forme de *gueule*) v. a. Pop. Rabrouer. Rassasier jusqu'au regoût.

REGOURMER v. a. Gourmer de nouveau.

REGOÛTER v. a. Goûter de nouveau. REGOÛTER *un mets*.

— v. n. Faire un second goûter : *Les enfants* REGOÛTENT *volontiers*.

REGRACIER (*si*. — Se conjugue comme *gracier*) v. a. Gracier de nouveau. REGRACIER *un condamné*.

— Signifiait autref. Remercier.

REGRADILLER (*ll* mll. — du préf. *re*, et de *gradille*, ornement d'architecture) v. a. Friser les cheveux avec un fer chaud.

REGRAT (*gra* — subst. verb. de *regratter*) n. m. Petit commerce en détail, vente de mets de desserte. *Commerce de* REGRAT.

— Cout. anc. Commission de regrattier. ‖ Lieu où l'on vendait le sel par petites mesures.

— ENCYCL. Le *regrat* ou commerce de détail était soumis, sous l'ancien régime, à une étroite réglementation, tendant à assurer la qualité des denrées, et à en empêcher l'accaparement. Chaque sorte de regrat, regrat des grains, des fruits, du sel, du charbon, etc., avait sa discipline spéciale. Le regrat du sel était le plus important. Pour l'exercer, il fallait avoir une commission enregistrée au greffe du grenier à sel et prêter serment.

Actuellement, on appelle « regrat » l'achat de desserte des restaurants et des grandes maisons, tel qu'il se pratique à Paris, par de petits détaillants qui revendent ces restes aux pauvres gens.

REGRATTAGE (*gra-taj*) n. m. Comm. Charge de regrattier (débitant de sel). Vx.

— Techn. Action de regratter.

REGRATTER (*gra-té*) v. a. Gratter de nouveau : *Gratter et* REGRATTER *du papier*.

— Fig. Repolir : REGRATTER *une poésie*.

— Techn. Gratter un mur au moyen de la ripe.

— v. n. Réaliser du bénéfice sur une vente en détail. Opérer des réductions sur de menus articles d'un compte de dépense. Disputer, rabattre : *Des gens qui* REGRATTENT *sur un compte de dix centimes*.

REGRATTERIE (*gra-te-ri*) n. f. Commerce de regrattier. *Faire une fortune dans la* REGRATTERIE.

REGRATTIER (*gra-tié*, ÈRE rad. *regratt*) n. Personne qui vend de seconde main au petit détail, et particulièrement Personne qui vend des dessertes. V. REGRAT et Autref. Débitant de sel au petit détail.

— Fam. Personne chiche, qui tâte des réductions sur les plus petits comptes.

— Adjectiv. Qui fait un petit commerce de seconde main : *Fruitier* REGRATTIER. *Restaurateur* REGRATTIER.

REGRAVER v. a. Graver de nouveau. REGRAVER *un fait dans sa mémoire*.

— Grav. Effacer des traits et en faire d'autres.

REGRAVIR v. a. Graver de nouveau. *Il faut [illegible] la lime et la* REGRAVIR.

REGRÉER (du préf. *re*, et de *gréer*) v. a. Changer, remplacer le greement de. RE RÉER *un bateau*.

REGREFFER (*re-fé*) v. a. Arboric. Greffer un arbre pour la seconde fois.

RÉGRESSIF, IVE adj. Qui rétrograde, qui va en arrière.

RÉGRESSION n. f. Action de rétrograder, de revenir en arrière. Fig. Diminution, affaiblissement : *Il y a régression dans les affaires.*

REGRET [rə-grè] n. m. Sentiment douloureux qu'on éprouve en songeant à une chose perdue, à une personne absente ou morte : *Le regret de la patrie. Le regret de ses parents et de ses amis. Le regret d'une faute.* Déplaisir causé par un remords.

— Par extension, expression de regret : *Témoigner de vifs regrets.*

— Fig. Chose regrettée : *Ces vases de la Chine intéressent les connaisseurs. Ces vases d'orfèvrerie sont l'un des grands regrets de notre époque.* Regretter : *J'ai toujours entendu regretter le manque de notre langue.* Vangelas.

Fait-il quelque chose qu'il ose sur soi
Avant que de l'oser sur moi !
Te Corneille.

En être au regret. Se repentir, quand il n'est plus temps : *Il en est au regret de quelque chose.*

Avec regret. Avec déplaisir, à contre-cœur.

SYN. Regret, remords, repentance, repentir

Regrets [rə-grè] par Joachim du Bellay, 1558. Le poète exhale dans ces quatre vingt-onze sonnets élégiaques à la fois sa douleur à Rome, où il était allé accompagner son parent, le cardinal du Bellay. Le dégoût d'un office qu'il remplissait auprès de la cour pontificale, l'ennui d'une existence oisive et surtout de la terre étrangère, tout est exprimé avec une mélancolie délicate et souvent touchante. Les sonnets *Heureux qui, comme Ulysse, a fait un noble voyage* et *Plus d'un mois, plus d'un an, plus d'un siècle* sont célèbres. A cette tristesse succède, à partir du sonnet, une satire vive et mordante contre la cour de Rome.

REGRETTABLE [rə-grè] adj. Qui mérite d'être regretté : *Un malheur regrettable.* Fig. Fâcheux, déplorable : *Commettre une erreur regrettable.*

REGRETTABLEMENT [rə-grè] adv. D'une manière regrettable.

REGRETTER [rə-grè] v. a. Avoir du regret, de la douleur de la perte de quelque chose ou de quelque personne : *Regretter ses parents, ses amis, sa patrie.* Fig. Avoir du déplaisir d'avoir fait quelque chose : *Regretter sa faute, sa folie.* Se repentir de quelque chose : *Regretter ses péchés.* Désirer vivement : *Regretter la présence de quelqu'un.* Regretter *de partir.* Se plaindre de quelque chose : *Regretter son sort.* Regretter *ses peines, ses soins.* Corneille. Fleury.

— Regretter, se dit aussi des choses inanimées : *Il y a que les biens mal acquis ne profitent point.* Regretter son *argent, sa bourse.* Regretter *les coups qu'on a donnés.*

— Regretter, pleurer : *Regretter un mort.*

REGRETTEUR [rə-grè] n. m. Celui qui regrette.

REGRIFFER [rə-gri] v. a. Griffer de nouveau.

REGRIFFONNER [rə-gri] v. a. Griffonner de nouveau.

REGRIMPER [rə-grin] v. a. Grimper de nouveau.

REGRILLER [rə-gri] v. a. Griller de nouveau.

REGRIMPER [rə-grin] v. a. Grimper de nouveau.

REGRIPPIER [rə-gri] v. a. Gripper de nouveau.

REGRENOIR [rə-gre] v. a. Grenoir de nouveau.

REGROS [rə-gro] n. m. Nouveau gros.

REGROSSIR [rə-gro] v. a. Grossir de nouveau.

REGROSSOYER [rə-gro] v. a. Grossoyer de nouveau.

REGUI [rə-gi] n. m. Agric. Raie de la France.

REGUENGO de Monsaraz, bourg du Portugal (Alemtejo, Guadiana), 3 000 hab.

REGUERAS [rè-ghé-rass] (Espagne, Asturies [province d'Oviedo], la sierra Marianco, 1 400 hab. Chef-l. San [illegible])

REGUERIR [rə-ghé] v. a. Guérir de nouveau.

REGUETTER [rə-ghè] v. a. Guetter de nouveau.

REGUIBAT, une des tribus les plus importantes du Sahara occidental à l'E. du cap Bojador. Les Reguibat se divisent en chérif Sidi-Ahmed Er-Reguiby. Ils sont séparés par que leurs voisins.

RÉGUILLER [ré-ghi-llé] (*Au all. Il mil* [illegible] du préf. *re*, et de *ai* [illegible]) v. a. Réparer à grands points, avec de la ficelle.

REGUINDER [rə-ghin] v. a. Guinder de nouveau : *On a ru* [illegible] *dont la corde cassait et qu'il fallut* REGUINDER *au haut de la potence.*

Se reguinder, v. pr. Etre reguindé. Se guinder de nouveau, se hisser soi-même une seconde fois.

— Fauconn. Il se dit d'un oiseau qui s'élève dans l'air par un nouvel effort.

RÉGUINY, comm. du Morbihan, arrond. et à 27 kilom. de Ploermel, 1 461 hab.

RÉGUISER [ré-ghi] v. a. Pop. Dépouiller, ruiner. Exécuter : Condamner à mort.

RÉGULARIFLORE du lat. *regularis*, régulier, et *flos, oris*, fleur adj. Bot. Se dit de la calathide et du disque des synanthérées, quand ils sont composés de fleurs à corolles régulières.

RÉGULARIFORME du lat. *regularis*, régulier, et de *forme* adj. Bot. Se dit des corolles des synanthérées, qui sont à peu près régulières.

RÉGULARISANT, ANTE adj. Qui régularise, qui est propre à régulariser.

RÉGULARISATION [si-on] n. f. Action de régulariser; résultat de cette action. *La* RÉGULARISATION *d'un compte.* Donner à un document la forme légale, réglementaire.

RÉGULARISER du lat. *regularis*, régulier v. a. Rendre régulier. RÉGULARISER *sa conduite, son écriture.*

— *Régulariser sa situation*, Contracter mariage après avoir vécu maritalement.

Se régulariser, v. pr. Etre régularisé, devenir régulier.

RÉGULARITÉ n. f. Conformité à la règle, qualité de ce qui est régulier : *La* RÉGULARITÉ *du flux et du reflux.* Ponctualité réglée, déterminée par une sorte de règlement qu'on s'est imposé : *Pas de bon estomac sans* RÉGULARITÉ *dans les repas.*

— Emploi exclusif ou presque exclusif de la ligne droite : *Turin est une ville d'une* RÉGULARITÉ *sans exemple.* (J. Janin.) Juste proportion : *L'air spirituel est dans les hommes ce que la* RÉGULARITÉ *des traits est dans les femmes.* (La Bruy.)

— Observation exacte des règles du devoir et de la bienséance : *La* RÉGULARITÉ *des mœurs.* Exacte observation des règles établies dans les ordres religieux : *Rétablir la* RÉGULARITÉ *dans un monastère.* Etat religieux, par opposition à l'état séculier : *Oter à un monastère sa* RÉGULARITÉ *pour le séculariser.*

— Géom. Caractère d'une figure régulière.

— Litter. et b.-arts. Observation des règles établies : *La* RÉGULARITÉ *nuit souvent au pittoresque.*

RÉGULATEUR, TRICE du lat. *regulatus*, réglé) adj. Qui règle, qui régularise : *Force* RÉGULATRICE.

— Géol. *Lac régulateur.* Se dit des lacs situés sur le parcours d'un fleuve et qui, pouvant retenir une très grande quantité d'eau, atténuent l'effet des crues et régularisent ainsi le débit des cours d'eau.

— Substantiv. Personne, objet qui règle, dirige : *Le soleil est le* RÉGULATEUR *des saisons.*

— n. m. Agric. Dans une charrue, Organe qui, au moyen de trous et de chevilles, sert à relever ou abaisser les socs et les versoirs.

— Mar. *Régulateur d'une escadre*, Navire qui prend, dans une escadre, une vitesse absolument invariable et sur le quel tous les autres se fixent pour faire leurs évolutions.

— Mécan. Organe qui régularise la marche d'un mécanisme. (Syn., dans ce sens, de MODÉRATEUR. [V. ce mot.]) *Régulateur à papillon*, Registre qui règle la quantité de vapeur passant de la chaudière d'une locomotive dans le cylindre. *Régulateur à force centrifuge.* Appareil dans lequel l'action de la force centrifuge produit l'écartement plus ou moins considérable de boules métalliques qui entraînent un manchon auquel elles se trouvent reliées par l'intermédiaire de bielles. Ce manchon est lui-même en communication avec le robinet de prise de vapeur. *Régulateur à soufflet.* Appareil qui règle l'ouverture des vannes des roues hydrauliques. *Régulateur électrique.* Appareil électrique qui fournit une heure identique à deux ou plusieurs horloges éloignées les unes des autres. *Régulateur de lumière électrique.* Appareil automatique qui règle, en les maintenant constamment à la même distance l'un de l'autre, les deux charbons d'un arc voltaïque.

— Physiol. Appareil constitué par des éléments nerveux, excitateurs et frénateurs et aussi par les éléments non nerveux correspondants, et qui est destiné à maintenir une fonction entre certaines limites. V. RÉGULATION *thermique.*

— Mécanisme qui, dans certains appareils à vapeur, sert à régler la réduction de la pression. Réservoir qui reçoit l'air chassé par un soufflet, avant qu'il soit dirigé sur le porte-vent. Armure du revers de la semelle et de la contre-semelle, qui sert à régler la pression du pied sur la pédale. Pendule à poids, à une marche très régulière dont les horlogers se servent pour régler les montres. Appareil employé pour régler la quantité de gaz dans les becs. Dans les locomotives, le *régulateur* sert à régler le passage de la vapeur de la chaudière aux cylindres. Il porte aussi le nom de *régulateur à papillon* ou de *régulateur à tiroir* (V. TIROIR.) Dans les premiers, le tuyau éducteur est fermé par un diaphragme percé de quatre ouvertures, un disque mobile circulaire, appelé *papillon*, s'applique sur la face de ce diaphragme et est percé d'ouvertures tout à fait semblables aux siennes. Si l'on fait tourner le papillon jusqu'à ce que ses parties pleines viennent correspondre aux ouvertures de la partie fixe, le passage de la vapeur est interrompu. En faisant correspondre plus ou moins exactement les deux séries d'orifices, on livre à la vapeur un passage plus ou moins grand. Les régulateurs à tiroir sont verticaux ou horizontaux; ils se composent généralement d'une plaque rectangulaire mobile, percée d'un ou de plusieurs orifices ou lumières également rectangulaires. Cette plaque glisse sur une table fixe, percée d'orifices analogues; si les vides du tiroir mobile correspondent à ceux du siège, le régulateur est ouvert et livre passage à la vapeur; si, au contraire, les pleins du tiroir correspondent aux vides du siège, le régulateur est fermé et la vapeur ne passe pas.

Régulateur à force centrifuge. Cet appareil, imaginé par Watt et perfectionné depuis, se compose en principe d'un axe vertical, qui se relie à la transmission de mouvement de la machine. Cet axe supporte à sa partie supérieure deux bras articulés, terminés chacun par une boule massive. Ces boules, dès que la machine se met en mouvement, s'éloignent de la position verticale qu'elles occupent au repos et prennent une position d'équilibre. En se déplaçant, les boules font monter ou descendre une sorte de manchon (manchon fou) qui est entraîné par l'intermédiaire de tiges articulées venant se raccorder par une seconde articulation aux bras qui supportent les boules. Le manchon de l'axe vertical, en montant ou descendant suivant l'accélération ou le ralentissement de vitesse de la machine, agit sur l'extrémité d'un levier dont l'autre bout règle l'admission de vapeur.

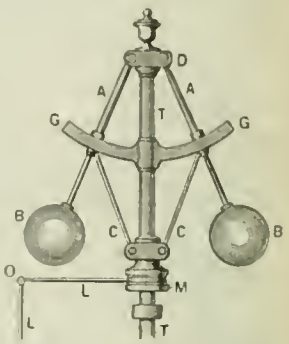

Régulateur : TT, tige qui reçoit un mouvement de rotation de la machine; A,A, tiges articulées en D et terminées par les boules métalliques B,B; C,C, tiges articulées sur les tiges A,A et sur le manchon fou M; LL, levier articulé en O et relié au manchon M et agissant sur la distribution de vapeur, GG, arc de cercle double servant de guide aux tiges A,A.

Régulateur des montres. Cet appareil, inventé en 1869 par Lagout, n'est autre que l'ancien cadran solaire perfectionné en vue d'obtenir l'heure moyenne au lieu de l'heure vraie, toujours variable, sauf aux équinoxes. La véritable nouveauté de l'appareil régulateur des montres consiste dans l'indication, sur le disque, de « l'équation du temps », qui corrige les irrégularités du cadran solaire.

Régulateur à gaz d'éclairage. Les appareils régulateurs imaginés par Giroud sont de deux sortes : 1° les régulateurs de pression, comprenant le régulateur d'émission et le régulateur de consommation; 2° le régulateur de volume ou rhéomètre.

Le régulateur d'émission sert à régler l'émission du gaz, de l'usine au réseau où il se consomme, quand celui-ci est éloigné du lieu de production. Il emploie le gaz même du réseau, ramené sous la cloche motrice au moyen d'un « tuyau de retour » et devient ainsi un appareil automatique réglant la pression du réseau entier.

Le régulateur de consommation, simplification du précédent, sert à régler la pression dans le réseau partiel d'un abonné, ou dans le réseau total d'une usine.

Le régulateur de volume, ou rhéomètre, permet de faire, en un point, une dépense constante « en volume », quelles que soient et les variations de pression et l'orifice final d'écoulement. Il se compose d'un bassin fermé par un couvercle. Sur ce couvercle se visse le bec. Au centre du bassin, passe le tube qui amène le gaz. Dans le bassin on verse de la glycérine, liquide choisi comme ne s'évaporant et ne se congelant pas aux températures atmosphériques. Dans la glycérine plonge une cloche très mince, percée, vers le sommet, d'un trou d'un diamètre voulu. Le gaz arrive sous la cloche et la soulève; puis, passant par le trou, exerce sur elle une contre-pression qui établit l'équilibre, en maintenant la cloche suspendue dans le liquide.

— Electr. Parmi les *régulateurs* électriques, les uns ont pour objet de maintenir constant l'un des facteurs de l'énergie électrique, les autres ont pour effet de régulariser des phénomènes mécaniques ou physiques en employant le secours du courant électrique. Dans la première catégorie rentrent les régulateurs de tension et d'intensité; dans la seconde les régulateurs de vitesse, de pression, de température, etc., ainsi que les régulateurs d'arcs électriques.

Régulateurs de tension et régulateurs d'intensité. V. RHÉOSTATS.

Régulateurs de vitesse. Ce sont généralement des servo-moteurs électriques commandés par un appareil mesureur de la vitesse, et agissant sur l'arrivée de la vapeur ou de l'eau quand il s'agit de machines à vapeur ou de turbines.

Régulateurs électriques de la pression d'un gaz. Ils sont, en principes, semblables aux précédents. Un manomètre très sensible, pourvu d'un ou de deux contacts électriques, suivant qu'on se propose de maintenir la pression au-dessus ou au-dessous d'une valeur déterminée, ou qu'on désire la voir comprise entre deux limites assignées, ferme le circuit d'une source d'électricité sur un système électrique plus ou moins compliqué formant servo-moteur, et celui-ci ouvre ou ferme suivant le cas un robinet ou une valve intercalé dans le conduit de gaz.

Régulateurs électriques de température. Le principe est encore le même que dans les cas indiqués précédemment. Le dispositif formant servo-moteur est alors commandé par un thermomètre à contacts, et il agit soit sur l'arrivée de l'air alimentant la combustion dans le cas d'un foyer, soit sur l'arrivée de vapeur ou d'eau chaude dans le chauffage à l'aide de ces agents, soit en interrompant le circuit s'il s'agit de chauffage électrique.

Régulateurs d'arcs électriques. V. LAMPE.


Régulateur d'horloger

RÉGULATION *si-on* — du lat. *regula*, règle n. f. Action de régler : *La* RÉGULATION *d'un chronomètre.* (Peu us.)

— Mar. *Régulation des compas*, Opération ayant pour but de déterminer, en visant le soleil ou certains points parfaitement déterminés, la déviation du compas aux différents caps. (Dans les compas Thomson, la régulation a pour but d'annuler cette déviation au moyen d'aimants correcteurs.) ‖ *Courbe de régulation*, Courbe obtenue en portant sur une feuille quadrillée d'après des principes fixes les déviations aux différents caps.

— Encycl. Physiol. *Régulation thermique.* La régulation thermique, c'est-à-dire les réactions organiques contre les causes de réchauffement ou de refroidissement trop intenses qui font que la température des homéothermes reste sensiblement constante dans les conditions ordinaires, est sous la dépendance du système nerveux. Elle est supprimée par les traumatismes portant sur l'axe cérébro-spinal, l'inanition, un refroidissement intense; elle est modifiée par une élévation anormale de la température ambiante, par un travail musculaire considérable et enfin par la fièvre. (V. CHALEUR ANIMALE.)

La régulation thermique n'existe pas chez les animaux à sang froid ou *poikilothermes*, qui suivent, de plus ou moins près, les variations de la température extérieure.

RÉGULE (lat. *regulus*, dimin. de *rex, regis*, roi) n. m. Petit roi; roitelet. (Peu us.)

— Chim. anc. Substance métallique non ductile. ‖ *Régule d'antimoine*, Antimoine métallique. ‖ *Régule martial*, Antimoine métallique réduit par le tertrosulfure d'antimoine. ‖ *Régule d'arsenic*, Arsenic noir. ‖ *Régule de Vénus*, Alliage d'antimoine et de cuivre. ‖ *Régule joval*, Alliage d'antimoine et d'étain.

— Encycl. Suivant quelques auteurs, le mot *régule* viendrait de ce que les alchimistes croyaient toujours trouver l'or, le roi des métaux, dans les métaux qu'ils retiraient de leurs creusets, et qui, s'ils n'étaient pas encore transformés en or, devaient subir tôt ou tard cette transformation.

RÉGULE (lat. *regula*, règle) n. f. Nom donné anciennement à deux petits poids dont l'usage était de faire avancer ou retarder une horloge, selon qu'on les approchait ou qu'on les éloignait du centre du foliot.

RÉGULIER (*li-é*), **ÈRE** (du lat. *regularis*; de *regula*, règle) adj. Qui a de la régularité; qui est conforme à la règle : *Le flux et le reflux ont leurs périodes* RÉGULIÈRES.

— Qui a des proportions harmonieuses : *Il y a des grâces négligées qui plaisent plus que des beautés* RÉGULIÈRES.

— Normal, ordinaire, réglé : *Toutes nos passions ont leur jeu* RÉGULIER. (Raspail.)

— Conforme aux règles de la morale, de la bienséance : *La vie* RÉGULIÈRE *prolonge l'existence.* (Maquel.)

— Exact, ponctuel : *Un employé très* RÉGULIER.

— Qui a lieu à époques fixes et d'une manière continue : *Service de transports* RÉGULIER. *Camionnage* RÉGULIER.

Archit. Disposé symétriquement : *Façade* RÉGULIÈRE.

— Bot. Se dit des organes qui sont symétriques dans tous les sens.

— Chronol. *Nombre régulier solaire* ou substantiv. *Régulier solaire*, Nom donné aux nombres mensuels que l'on ajoute à l'épacte de l'année, pour connaître quel jour de la semaine tombe le premier jour de chaque mois : *Les douze* RÉGULIERS *solaires sont* 2, 5, 5, 1, 3, 6, 1, 4, 7, 2, 5, 7. ‖ *Nombre régulier lunaire* ou substantiv. *Régulier lunaire*, Nom donné aux nombres mensuels que l'on ajoute à l'épacte de l'année, pour connaître quel jour de la lune tombe le premier de chaque mois : *Les douze* RÉGULIERS *lunaires sont* 9, 10, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 16, 18, 18.

— Géom. *Polygone régulier*, Celui qui a ses angles égaux et ses côtés égaux. V. POLYGONE. ‖ *Polyèdre régulier*, Solide dont toutes les faces sont des polygones réguliers égaux et dont les angles solides sont égaux. V. POLYÈDRE.

— Gramm. *Verbes réguliers*, Ceux dont la conjugaison est conforme aux types adoptés pour servir de modèles généraux. ‖ *Formes régulières, Temps réguliers*, Formes, Temps qui suivent les règles générales.

— Hist. relig. Se dit, par opposition à *séculier*, des ordres religieux soumis à une *règle*, ou de ce qui leur appartient, de ce qui leur est propre : *Le clergé* RÉGULIER. ‖ *Lieux réguliers*, Ceux qui sont dans la clôture du couvent, comme le cloître, le dortoir, le chapitre, le réfectoire. ‖ Substantiv. Moine, religieux, par opposition aux ecclésiastiques séculiers.

— Milit. *Troupes régulières*, Troupes d'une armée permanente dont l'organisation repose sur des règles fixes, par opposition aux troupes que les circonstances obligent quelquefois à improviser en cas de guerre. ‖ *Siège régulier*. Se dit d'un siège conduit suivant les *règles* de l'attaque des places, par opposition à une attaque de *vive force*. (On dit aussi SIÈGE OU ATTAQUE EN RÈGLE.) ‖ Substantiv. *Les* RÉGULIERS *chinois*. ‖ *Réguliers d'Abd-el-Kader*, Troupes formées par Abd-el-Kader sur le modèle des armées françaises, vers 1839. V. la partie encycl.

— Minér. *Prisme régulier*, Prisme dont la coupe perpendiculaire à l'axe est un hexagone régulier, ou dont deux faces latérales adjacentes quelconques sont inclinées entre elles de 120°.

— Pathol. *Pouls régulier*, Pouls dont les pulsations sont égales, également espacées.

— n. f. Hortic. Variété de tulipe : *Une* RÉGULIÈRE.

— Encycl. Hist. *Réguliers d'Abd-el-Kader.* Ces soldats étaient recrutés parmi les indigènes et les déserteurs français. L'uniforme de l'infanterie consistait en un pantalon et un gilet de sorgo bleue et un demi-caban de serge marron; celui de la cavalerie était entièrement rouge, et rappelait l'uniforme des spahis. L'équipement du cavalier était aussi complet que possible. Les réguliers étaient peu payés, surtout les soldats, dans les razzias complétaient leur solde. Les troupes de réguliers formèrent le premier noyau des armées arabes permanentes qui tinrent quelque temps les Français en échec.



Réguliers d'Abd-el-Kader.

RÉGULIEREMENT adv. D'une manière régulière : *La société est loin d'être* RÉGULIÈREMENT *organisée.* Exactement, uniformément, ponctuellement : *Dîner* RÉGULIÈREMENT *à sept heures.* Dans la règle, d'après la règle : RÉGULIÈREMENT, *c'est celui qui doit qui paye.*

RÉGULIERS n. m. pl. Zool. Ordre d'échinodermes échinoïdes, comprenant les oursins tels que les *cidaris.* — *Un* RÉGULIER.

— Encycl. Les oursins *réguliers* ou endocycliques sont ceux dont l'anus est situé dans l'appareil apical, dont les ambulacres, simples, sont égaux, et qui sont pourvus d'un appareil masticateur. On les divise en cinq familles : *cidaridés, salénidés, échinothuridés, diadématidés, échinidés.*

RÉGULIN, INE adj. Chim. anc. Qui est de la nature des régules.

RÉGULUS (*luss*) n. m. Nom scientifique du roitelet.

RÉGULUS (*luss* — du lat. *regulus*, petit roi), nom de l'étoile α de première grandeur, à lumière bleue, qui fait partie de la constellation du Lion. On l'appelle aussi *Cœur de Lion.*

Regulus (Marcus Atilius), général romain, illustre par son dévouement et sa loyauté. Consul en 256 av. J.-C., il remporta de brillants succès contre les Carthaginois, qui demandèrent la paix. Mais il leur fit des conditions si dures qu'ils préférèrent continuer la lutte. Ils avaient d'ailleurs reçu un renfort d'auxiliaires grecs, commandés par le Spartiate Xantippe. Cette fois, Regulus fut battu et fait prisonnier. Enfin, après deux ans de captivité, on l'envoya à Rome traiter du rachat des prisonniers et la paix, sur la promesse qu'il reviendrait en cas d'échec. Lui-même dissuada ses concitoyens de traiter et, fidèle à sa parole, retourna à Carthage, où il périt dans les plus affreux supplices. Le nom de Regulus est resté légendaire parmi ceux des Romains de la vieille roche : les Cincinnatus, les Fabius, les Curtius, les Caton, et il a fourni à toutes les littératures une foule d'allusions.



Regulus, d'après une monnaie romaine.

Regulus (M. Atilius), fils du précédent. Consul en 227 et en 217 av. J.-C. Il prit part à la guerre contre Annibal sous Fabius. Suivant Polybe, il périt à Cannes (116); selon d'autres, il fut censeur deux ans après cette bataille.

RÉGURGITATION (*ji, si-on* — rad. *régurgiter*) n. f. Physiol. Retour dans la bouche, sans effort de vomissement, des matières solides ou liquides contenues dans l'estomac ou l'œsophage.

— Encycl. Ce phénomène est analogue à la *rumination* au point de vue du mécanisme, mais les matières régurgitées ne sont pas mâchées à nouveau. On l'observe souvent chez les nourrissons gavés, dans la réplétion de l'estomac, dans les rétrécissements de l'œsophage, le cancer gastrique et un certain nombre d'affections stomacales. Chez certains individus, rares, cette régurgitation est en quelque sorte normale ou volontaire et peut être accompagnée d'une véritable rumination. V. MÉRYCISME.

RÉGURGITER (*ji* — du préf. *re*, et du lat. *gurges, itis*, gouffre) v. a. Rendre par régurgitation : RÉGURGITER *des aliments.*

RÉHABILITABLE adj. Qui peut être réhabilité : *Le failli est* RÉHABILITABLE, *mais non le banqueroutier.*

RÉHABILITANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui réhabilite, qui est propre à réhabiliter.

RÉHABILITATION (*si-on* — rad. *réhabiliter*) n. f. Dr. Action de rétablir quelqu'un en son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives : *La* RÉHABILITATION *d'un failli, d'un condamné.* ‖ *Réhabilitation de mariage*, Cérémonie qui avait pour but de réparer quelque vice de forme, lorsque les contractants consentaient à demeurer unis. ‖ *Réhabilitation de noblesse*, Acte qui faisait revivre la noblesse que quelqu'un avait perdue.

— Par ext. Retour d'une personne ou d'une chose à l'estime, à la considération qu'elle avait perdue : *Une* RÉHABILITATION *historique est presque impossible.* A. Fée.)

— Encycl. Dr. I. *Réhabilitation ordinaire* ou *pénale.* C'est la réhabilitation des condamnés en matière criminelle et correctionnelle. Elle efface la condamnation et, pour l'avenir, fait cesser toutes les incapacités qui en résultaient. Pour qu'un condamné ayant subi sa peine puisse être admis à la réhabilitation, il lui suffit : 1° d'avoir acquitté la dette de l'amende, des frais du procès, des réparations civiles ou dommages-intérêts envers la partie lésée; 2° d'avoir laissé s'écouler, depuis sa libération, certains délais d'épreuve : cinq ans pour tout condamné à une peine criminelle; trois ans pour tout condamné à une peine correctionnelle; 3° d'avoir rempli, depuis sa libération, une double obligation de résidence : résidence dans un même arrondissement pendant cinq ans, à la suite d'une peine criminelle, ou pendant trois ans, à la suite d'une peine correctionnelle, résidence, en outre, dans une même commune, pendant les deux dernières années; 4° d'avoir tenu, depuis sa libération, une conduite irréprochable.

La cour d'appel (chambre des mises en accusation) dans le ressort de laquelle le demandeur a son domicile prononce souverainement en cette matière.

II. *Réhabilitation commerciale.* C'est la réhabilitation qui, applicable au débiteur failli ou liquidé judiciairement, met fin aux déchéances produites par l'état de liquidation judiciaire ou de faillite. La condition essentielle de cette réhabilitation, prononcée par la cour d'appel, c'est que le débiteur ait intégralement acquitté en capital, intérêts et frais) le montant de son passif.

Certains individus, que détermine l'article 612 du Code de commerce, notamment les banqueroutiers frauduleux, ne sont pas admis à la réhabilitation commerciale, alors même qu'ils ont intégralement payé leurs dettes.

Quand la réhabilitation vient effacer des condamnations encourues par des militaires après leur incorporation, les livrets de ces militaires doivent être retirés et remplacés par d'autres sur lesquels aucune mention n'est faite ni des condamnations effacées par la réhabilitation, ni de l'interruption de service résultant de ces condamnations.

RÉHABILITATOIRE adj. Dr. Qui rétablit : *Arrêt* RÉHABILITATOIRE. *Décision* RÉHABILITATOIRE.

RÉHABILITER (du préf. *re*, et de *habiliter* v. a. Dr. Rétablir dans son premier état, dans ses droits et ses prérogatives : RÉHABILITER *un failli.* Rendre aptes à poursuivre des bénéfices et des ordres ceux qui étaient tombés en hérésie, en irrégularité, etc. : *Dispenser et réhabiliter un ecclésiastique d'avoir assisté à un mariage.* Rétablir dans l'estime publique : *Réhabiliter un homme.* Réparer le vice d'un mariage par une nouvelle célébration. ‖ Se RÉHABILITER, Se rétablir dans l'estime publique : *Quelques écrits ne suffisent pas pour* SE RÉHABILITER.

Réhabilité, ée part. pass. Rétabli dans ses droits.

— n. m. Négociant failli qui a été réhabilité par un concordat.

Se réhabiliter, v. pr. Rentrer dans l'estime publique dont on était déchu : *Les femmes peuvent se réhabiliter.*

— Recouvrer l'honneur, l'estime qu'on avait perdue : *Soldat condamné qui* SE RÉHABILITE *devant l'ennemi.*

RÉHABITABLE adj. Que l'on peut habiter de nouveau : *Maison incendiée qui n'est pas* RÉHABITABLE.

RÉHABITER v. a. Habiter de nouveau.

RÉHABITUABLE adj. Qui peut se réhabituer.

RÉHABITUER v. a. Habituer de nouveau : RÉHABITUER *peu à peu un enfant ou travail.*

Se réhabituer, v. pr. Reprendre une habitude perdue.

REHACHER v. a. Hacher de nouveau.

REHALER v. a. Haler de nouveau.

REHAIR v. a. Hair de nouveau.

REHANTER v. a. Hanter de nouveau : REHANTER *ses anciens compagnons de débauche.*

REHARCELER v. a. Harceler de nouveau.

REHASARDER v. a. Hasarder de nouveau : REHASARDER *sa vie, sa fortune.*

REHAU, ville d'Allemagne (Bavière [cer. de la Haute-Franconie]), dans le Fichtelgebirge, sur la Schwessoutz, tributaire de la Saale : 3,832 hab. Chef-l. de district. Fabrique de porcelaine. Carrière de granit. Distillerie.

REHAUSSAGE *ô-saj* n. m. Arts. Action de rehausser, de relever par des rehauts : *Le* REHAUSSAGE *des dessins.*

REHAUSSE (*ôss*) n. f. Action de rehausser. (Vx.)

REHAUSSEMENT *ô-se-man* n. m. Action de rehausser : *Le* REHAUSSEMENT *d'une muraille.*

— Fin. *Rehaussement des monnaies*, Augmentation de la valeur nominale des monnaies. On a dit aussi REHAUSSE.

REHAUSSER *ô-sé* v. a. Hausser davantage. REHAUSSER *un plancher affaissé.*

— Faire paraître davantage : *La parure* REHAUSSE *la beauté des femmes.* ‖ Accuser au moyen d'un travail spécial : REHAUSSER *de blanc des moulures et des grisailles.*

— Fig. Orner, parer : *L'innocence* REHAUSSE *et qu'elle décore.* (De Gérando.) ‖ Faire valoir, relever le mérite de : REHAUSSER *par le travail les dons de la nature.* Rendre, augmenter : *La victoire* REHAUSSE *le courage des soldats.* ‖ Accroître la valeur de : REHAUSSER *le prix du pain.* ‖ Vanter, faire beaucoup valoir : *Les historiens espagnols* REHAUSSENT *les moindres actions de Charles Quint.*

— Fin. *Rehausser les monnaies*, En augmenter la valeur numéraire ou nominale.

— Techn. Appliquer des feuilles d'or sur un ornement ou une figure recouverte d'un mordant, afin d'y former des clairs.

Se rehausser, v. pr. Être rehaussé.

— Fig. Gagner en mérite, en valeur : *La gloire ne peut* SE REHAUSSER *par l'injustice.* S'élever soi-même : *En vain l'homme sans mérite veut* SE REHAUSSER *d'un grand nom.*

— SYN. Elever, enlever, etc. V. ELEVER.

REHAUT (*ô* — rad. *rehausser*) n. m. Fin. Augmentation de la valeur nominale des monnaies.

— B.-arts. Retouche d'un ton clair, destinée à rehausser à faire ressortir une partie : *Les détails des armures, des harnais, des costumes, indiqués par un trait, par une touche, par un* REHAUT *pétillant.* Th. Gaut.

Rehberg (Frédéric), peintre, graveur et lithographe allemand, né à Hanovre en 1758, mort à Munich en 1835. Il alla compléter son éducation artistique à Rome en 1777, où il reçut des leçons de Mengs et se lia d'amitié avec Louis David. En 1783, il devint professeur du duc de Dessau, fut nommé membre de l'Académie de Berlin en 1787, retourna peu après à Rome, visita ensuite Naples, la France, l'Angleterre, l'Autriche, où il exécuta pour l'empereur un *Paysage d'Inspruck* (1819-1820), et se fixa, en 1820, à Munich. Ses principales toiles sont : *les Enfants de Niobé* (1789); *Bélisaire* (1787); *Œdipe, le Fratricide de Caïn, Orphée et Eurydice, Amour et Psyché, Enée et Didon, Jupiter et Vénus, Napoléon déposant la couronne aux pieds du léopard anglais* (1814), etc.

REHEURTER v. a. Heurter de nouveau.

Rehfues (Philippe-Joseph de), littérateur allemand, né à Tubingue en 1779, mort à Bonn en 1843. Il trouva en 1801 une place de précepteur à Livourne, traduisit avec Tcharner plusieurs tragédies d'Alfieri, séjourna ensuite successivement à Florence, à Rome et à Naples, et retourna, en 1806, à Tubingue avec le titre de lecteur et de bibliothécaire du prince royal de Wurtemberg, plus tard roi sous le nom de Guillaume Ier. En 1814, la Prusse confia à Rehfues diverses fonctions administratives dans la province Rhénane. En 1818, il fut commissaire des alliées à Paris, puis occupa, de 1819 à 1842, le poste de curateur de l'université de Bonn. Vers la fin de sa vie il publia trois romans historiques, dont le premier obtint un grand succès : *Scipion Ticola* (1822); puis *le Siège du château de Gozzo* (1834) et *la Nouvelle Médée* (1840).

REHISSER (*i-sé*) v. a. Hisser de nouveau.

REHMANNIE (*re-ma-ni*) n. f. Genre de cyrandracées comprenant des herbes vivaces de la Chine septentrionale et du Japon, couvertes de poils, à feuilles alternes, à fleurs réunies en grappes axillaires ou terminales.

Rehoboth, localité de la colonie allemande du Sud-Ouest africain, sur la rive gauche de la rivière Oanoh, affluent droit du Molopo tributaire de l'Orange.

RÉHUMECTER (*ré-ké*) v. a. Humecter de nouveau.

REHUMER v. a. Humer de nouveau.

RÉHUMILIER se conjugue comme *humilier* v. a. Humilier de nouveau.

Reichenau [illegible] d'Allemagne [roy. de Saxe [cer- [illegible] Kappel, sous-affluent gauche de [illegible] [illegible] de Gibau.

Reichenau, [illegible] d'Autro-Hongrie [illegible] Autr[illegible] l'Ober Wienerwald, sur la Schwarzau; [illegible] le papier.

Reichenau, [illegible] d'Autro-Hongrie Bohême [cercle de] [illegible] au pied de l'Adlergebirge, sur la Kneżna, [illegible] l'Adler; 4 614 hab. Filature de laine.

Reichenau, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de] [illegible] sur la haute Moldelka, affluent droit de [illegible] dans les monts de Lusace; 3 042 hab. Fabriques de [illegible] Papeterie. Verreries.

Reichenau, île de l'empire d'Allemagne, gr.-duché [illegible] [cercle de] Constance [illegible], dans la partie du lac [illegible] stance appelée « l'Untersee », jointe par un pont- [illegible] de 1 kilom. de long à la terre ferme. 1 500 hab. Vignobles renommés, bétail. Près de Mittelzell, ancienne [illegible] fondée en 724, où fut enterré Charles le Gros.

Reichenau, village de la Suisse (canton des Grisons), au confluent du Rhin antérieur et du Rhin postérieur. Le château fut longtemps une institution où le duc de Chartres, depuis Louis-Philippe, se réfugia en 1793 et donna ses leçons, pendant huit mois, sous le nom de M. Chabot. En 1799, victoire des Français sur les Grisons.

Reichenau (glossaire de). V. glossaire.

Reichenbach, torrent de la Suisse (cant. de Berne). Il lèche [illegible] des Alpes Bernoises, tombe près de Meiringen par [illegible] cascades, dont une de 90 mètres réputée la plus [illegible] de l'Helvétie et gagne la rive gauche de l'Aar.

Reichenbach, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de] Zwickau, sur le *Reichenbach*, affluent du Gœltzsch [bassin de] l'Elbe; 24 415 hab. Fabriques de lainages. Toiles. Fonderie de fer et fabrique de machines.

Reichenbach, ville d'Allemagne (Prusse [Silésie, présid. de Breslau], sur la Peile, affluent droit de la Weistritz [bassin de l'Oder]; 14.058 hab. Ch.-l. de cercle. Filatures de coton. Carrosserie. Victoire de Frédéric II sur les Autrichiens 1762. Congrès et convention du 27 juillet 1790 entre la Prusse, la Pologne, l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Autriche, qui maintenait l'intégrité de l'empire ottoman contre la Russie et l'Autriche. Négociations et traités de juin à août 1813 entre l'Angleterre, la Russie et la Prusse, en vue de la lutte contre Napoléon Ier.

Reichenbach (Charles, baron de), naturaliste allemand, né à Stuttgart en 1788, mort à Leipzig en 1869. Il se lança d'abord dans la politique, mais, à la suite d'ennuis, il dut quitter son pays. Plus tard, il retourna en Allemagne et, avec le comte de Salm, il se fit industriel; il acquit une fortune considérable et se fit une grande réputation par ses recherches sur la chimie (découvertes de la paraffine, de la créosote, etc.). Délaissant la chimie pour la physique, il se lança dans des théories tout à fait hypothétiques et attribua à une force naturelle, l'*od*, la cause première de nos sensations. Ses *Recherches géologiques en Moravie* (1834) sont toujours très estimées.

Reichenbach (Henri-Théophile-Louis), naturaliste allemand, né à Leipzig en 1793, mort à Dresde en 1879. Docteur en médecine, il devint successivement professeur à l'université de Leipzig et de Dresde. C'est dans cette dernière ville qu'il créa un jardin botanique, qu'il rangea d'après un système nouveau de classification, basé sur d'immenses recherches personnelles. Citons de lui : *Icones floræ germanicæ* (1835-1885, 22 vol.); *Flora exotica* (1834-1836, 5 vol. in-4°, av. 360 pl.); *Flora germanica* (1837-1858, 10 vol., ouvrage important, écrit en collaboration avec son fils : *Vollständige Naturgeschichte des In, und Auslandes* (1845-1851). — Son fils, Gustave **Reichenbach**, né à Dresde en 1822, professeur à l'université de Leipzig, outre sa collaboration au *Flora germanica*, a publié de nombreux travaux.

Reichenbachie (*rè-chèn'-ba-chi*) n. f. Bot. Genre de myctaginées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes qui croissent au Brésil.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères psélaphiens, de la tribu des bryaxinés, comprenant une vingtaine d'espèces qui vivent dans les prairies ou les clairières humides, et répandues sur le globe.

Reichenberg (en tchèque *Liberec*), ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la Neisso de Gœrlitz, affluent de l'Oder, 4.000 hab. Fabrique de tapis, de tissus de coton, d'appareils de tissage.

Reichenberg (Suzanne-Angélique-Charlotte), actrice française, née à Paris en 1853. Filleule de Suzanne Brohan, elle entra au Conservatoire dans la classe de Regnier, où elle remporta le premier prix de comédie, qui lui ouvrit les portes de la Comédie-Française. Elle y débuta à quinze ans par Agnès, de l'*Ecole des Femmes*, avec un succès éclatant. Nommée sociétaire en 1872, elle a tenu pendant trente ans l'emploi des ingénues, et s'est retirée en 1898 pour épouser le baron Pierre de Bourgoing. Les rôles où elle a laissé le plus durable souvenir sont : Rosette d'*On ne badine pas avec l'amour*, la sous-préfète du *Monde où l'on s'ennuie* et Marthe de la *Souris*. Parmi ses autres créations, on peut citer encore : *le Bonhomme Jadis*, *les Faux Menages*, *les Oberlé*, *les Fourchambault*, *les Corbeaux*, *Denise*, *Francillon*, *Papa*, *les Romanesques*. Elle a créé des types variés de jeunes filles, toutes gracieuses dans leur enjouement comme dans leur mélancolie. Son émotion avait [illegible] quelque chose de contenu et pour ainsi dire de [illegible], qui donnait de la poésie aux figures les plus [illegible].

Reichenbrand, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [illegible], 2 901 hab. Fabriques de bas, de [illegible].

Reichenhall, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [illegible] la Haute-Bavière, sur la Saalach [bassin du [illegible] 4 258 hab. Sources minérales, salines et ferrugineuses. Vestiges d'une ville romaine.

Reichensperger Auguste, homme politique allemand, né [illegible]7 en 1808, mort à Cologne en 1895. Il [illegible] à la magistrature, et fut élu, en 1848, [illegible] de Francfort, membre du parle- [illegible] en 1[illegible] vota contre l'Union, membre [illegible] Chambre prussienne 1859-1863, membre du Reichstag de l'Allemagne du Nord depuis 1867 et du Reichstag de l'Empire jusqu'en 1884. Il fut le fondateur, en 1852, du parti catholique, qui prit le nom de centre en 1862. Il se retira en 1884 de la vie politique. Nous citerons parmi ses ouvrages, qui se rapportent aux beaux-arts : *l'Architecture chrétienne en Allemagne* (1851); *le Domaine de l'art chrétien* (1854); *Mélanges sur l'art chrétien* (1856). — Son frère, Pierre-François, né à Coblentz en 1810, mort à Berlin en 1892, a siégé au Reichstag dans l'opposition libérale, puis au centre, et écrit, entre autres ouvrages : *la Question agraire* (1847); *la Constitution agraire libre* (1856); *les Devoirs prochains de l'Allemagne* (avec son frère Auguste, 1860); *Souvenirs d'un vieux parlementaire de 1848* (1882); cf. *Discours des frères Reichensperger* (1858).

Reichite (*ré-i*) n. f. Calcite pure d'Alston Moor (Cumberland).

Reichshoffen ou **Reichshofen**, bourg d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace [cercle de Haguenau], sur un sous-affluent de la Moder; 3.011 hab. Carrières, fours à chaux. Culture du houblon. Forges et ateliers de construction de machines à vapeur, de wagons, d'automobiles.

Reichshoffen (bataille de), gagnée, le 6 août 1870, par le prince royal de Prusse, sur le maréchal de Mac-Mahon. — Le maréchal, qui n'avait sous ses ordres directs que le 1er corps d'armée (divisions Ducrot, Raoult, de Lartigue, Pellé), plus la division Conseil-Dumesnil, du 7e corps, avait vu, à Wissembourg, une de ses divisions écrasée. Il résolut alors de se reporter un peu en arrière, sur la magnifique position de Wœrth, entre la Sauer et l'Eberbach, de Neehwiller au N. à Morsbronn au S., de manière à couvrir à la fois les trois routes de Haguenau, Saverne et Bitche. En même temps, il rappelait à lui, par des ordres à la vérité trop peu catégoriques, le 5e corps (de Failly), echelonné autour de Bitche. De leur côté, les Prussiens, qui, après la journée de Wissembourg, avaient perdu le contact de la division battue, marchaient vers la Sauer, le centre en avant. La bataille fut engagée, le 6 au matin, contre les

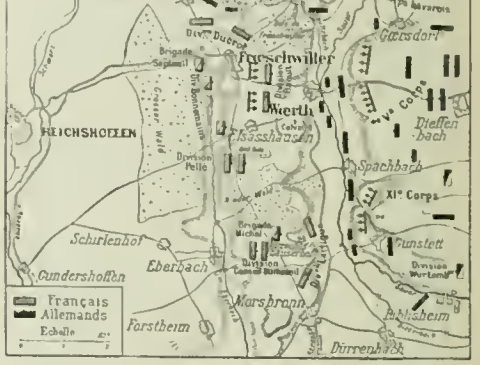

Plan de la bataille de Reichshoffen.

prévisions des deux généraux en chef; elle débuta par une série de violentes, mais infructueuses attaques de front du 5e corps allemand sur Wœrth, et du 2e corps bavarois sur Langensoultzbach, tandis que le 11e corps allemand tentait de déborder au S. de Gunstett la droite française (division de Lartigue), mais sans plus de succès. L'échec de ces premiers efforts avait, vers midi, engagé le prince royal, arrivé tardivement sur le champ de bataille, à donner des ordres pour l'arrêt immédiat du combat : peut-être, à ce moment, le maréchal de Mac-Mahon, après avoir reconnu l'énorme supériorité numérique de l'ennemi, eût-il pu profiter de ses premiers succès pour opérer à temps sa retraite, sans se laisser entamer; mais, du côté prussien, le 5e corps était trop fortement engagé. Le prince royal se décida alors à le faire appuyer sur ses deux ailes, en donnant d'une part pour objectif à la division wurtembergeoise la route de Reichshoffen, tandis qu'au N. le 1er corps bavarois appuyait le 2e et refoulait le général Ducrot sur Froeschwiller. Les divisions françaises se trouvaient ainsi prises comme dans un étau. C'est pour dégager sa droite que le général de Lartigue dut faire charger, inutilement, vers Morsbronn, la brigade de cuirassiers Michel; bientôt après, la division de cavalerie Bonnemains se sacrifiait à son tour, avec plus d'héroïsme que d'efficacité, pour retarder la prise d'Elsasshausen et assurer la retraite du centre français. L'honneur était sauf : 38.000 hommes avaient lutté contre 120.000, perdu environ le quart de leur effectif, et infligé à l'ennemi des pertes plus considérables encore. Les divisions du général de Failly n'avaient pas bougé; seule, la division Gozo vint très tard couvrir la retraite. Mais la défaite n'en eut pas moins des conséquences désastreuses. L'Alsace était perdue, et les Vosges mêmes, par suite de la négligence de l'état-major français à faire sauter le tunnel de Saverne, ne devaient pas arrêter l'invasion.

Reichsrat ou **Richsrath** (*rèch'-rat'*; mot allem., signif. *Conseil de l'empire*) n. m. Parlement de l'empire austro-hongrois, particulier à la Cisleithanie.

— Encycl. Le *Reichsrat* siège à Vienne et se compose de deux Chambres : la *Chambre des seigneurs*, qui comprend des membres héréditaires, des membres de droit (archevêques et évêques ayant rang de prince), et des membres à vie nommés par l'empereur; et la *Chambre élue*, qui compte 435 députés, nommés, 92 par la Bohême, 63 par la Galicie, 37 par la Basse-Autriche, etc.

Reichstadt, ville d'Austro-Hongrie (Bohême septentrionale [cercle de Leitmeritz], sur la Zwitte, sous-affluent de l'Elbe; 1.769 hab. Château impérial de 1573. Fabrique de papier. Brasserie. La *seigneurie de Reichstadt*, grossie des possessions des ducs de Toscane en Bohême, fut, en 1818, érigée en duché et attribuée au fils de Napoléon Ier. Résidence d'été de Ferdinand Ier.

Reichstadt (duc de). V. Napoléon II.

REICHSTAG (*rèch'-tag'* — mot allem. signif. *Jour* ou *diète de l'empire*, n. m. Chambre des députés de l'empire allemand. — ENCYCL. Le *Reichstag* comprend 397 députés élus en suffrage universel. Il est investi, concurremment avec le Bundesrat, du pouvoir législatif. Les lois votées par les deux assemblées sont promulguées par l'empereur, qui n'a pas le droit de sanction.

REID (Thomas), philosophe écossais, né à Strachan, près d'Aberdeen, en 1710, mort à Glasgow en 1796. Il fit ses études à l'université d'Aberdeen, s'occupa de mathématiques, entra, en 1737, dans la carrière ecclésiastique, et fut nommé pasteur à New-Machor. La lecture du *Traité de la nature humaine*, publié par Hume en 1739, l'amena à des recherches qui ont produit la philosophie écossaise. En 1751, Reid est nommé professeur de philosophie à l'université d'Aberdeen. En 1761, il est appelé à la chaire de philosophie morale de l'université de Glasgow. La même année, il avait publié ses *Recherches sur l'entendement humain d'après les principes du sens commun*. Deux ouvrages contiennent l'essentiel de sa doctrine psychologique et morale : *Essais sur les facultés intellectuelles* (1785); *Essais sur les facultés actives* (1788). Reid, renonçant à tout système à priori, voulut reprendre la méthode formulée par Bacon dans le *Novum Organum*, observation et induction, en l'appliquant aux faits spirituels. Adversaire déterminé de Hume, il s'attacha à opposer aux paradoxes de l'immatérialisme et du scepticisme les convictions primitives du « sens commun », les principes qui nous autorisent à étendre nos croyances au delà de ce que nous voyons, à affirmer, à l'occasion des phénomènes, l'existence de causes et de substances, en un mot des êtres. La philosophie du sens commun développa le goût de l'observation psychologique, en Angleterre, et même en France, où elle s'introduisit par l'intermédiaire de Royer-Collard.


Reid.

REID (Thomas MAYNE), connu sous le nom de **Capitaine Mayne Reid**, romancier anglais, né à Ballyroney (comté de Down) en 1818, mort près de Ross (comté de Hereford) en 1883. Plutôt que d'entrer dans les ordres, comme le voulait son père, pasteur presbytérien, il passa au Mexique (1838), puis aux États-Unis, menant la vie du trappeur sur les territoires indiens. Il prit part à l'expédition du Texas en 1840, fut maître d'école, acteur, surveillant sur des plantations, fit du journalisme à Philadelphie, et se distingua, comme capitaine de volontaires, dans la guerre de 1845 contre le Mexique. Il retourna en Europe pour combattre avec les Hongrois soulevés (1849). A partir de 1850, il publia, avec un succès ininterrompu, une grande quantité de romans et de récits pour la jeunesse, dans la plupart desquels il retrace les mœurs et le genre de vie des Indiens et des habitants de la frontière indienne, dans un cadre d'aventures et d'exploits aussi intéressants que variés. Citons : *les Francs-tireurs forestiers; les Chasseurs de chevelures; la Piste de guerre; les Chasseurs de plantes; les Grimpeurs de rochers; les Hôdeurs des bois; Bruin, le grand chasseur d'ours; les Chasseurs de girafes; les Deux filles du squatter; les Jeunes Boërs; Gaspard le gaucho; Peaux-Rouges et Visages pâles; la Terre de Feu*, etc.

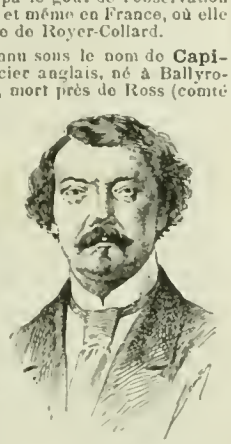
Mayne Reid.

REID (Whitelaw), homme d'État et publiciste américain, né près de Xenia (Ohio) en 1837. Il débuta dans le journalisme, servit pendant la guerre de Sécession comme aide de camp volontaire des généraux T.-A. Morris et Rosecrans, devint bibliothécaire de la Chambre des représentants (1863-1868); il publia, en 1866, son livre *Après la guerre*. En 1868, année où il publiait les deux volumes de son *Histoire de l'Ohio pendant la guerre*, il entrait à la « New-York Tribune », dont il devint le rédacteur en chef et le principal propriétaire. Nommé régent à vie de l'université de l'État de New-York (1878), il fut envoyé comme ministre en France (1889-1892). Il a représenté depuis les États-Unis au jubilé de la reine Victoria en 1897 et fait partie de la conférence de Paris chargée d'élaborer le traité de paix avec l'Espagne après la guerre de Cuba (1898). Citons de lui : *les Écoles de journalisme* (1871); *le Lettré dans la politique* (1873); *Quelques tendances de la presse* (1879), et une introduction à l'édition anglaise des *Mémoires de Talleyrand* (1891).

REID (sir Thomas Wemyss), écrivain anglais, né en 1842. Il fut successivement rédacteur en chef du « Preston Guardian » (1861), du « Leeds Mercury » (1870-1887 et du « Speaker » (1890-1899). En 1887, il devint le directeur de la maison d'édition Cassell et Cie. On a de lui des romans : *Gladys Fane, histoire de deux vies; les Millions de Maulever*; des biographies : *Charlotte Brontë; la Vie de W. E. Forster; la Vie de lord Houghton*; etc.

REIFFENBERG (Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, baron DE), littérateur belge, né à Mons en 1795, mort à Saint-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles, en 1850. Il prit part comme lieutenant à la bataille de Waterloo, puis devint successivement professeur de philosophie à Louvain (1822) et à Liége, membre de l'Académie royale (1823), enfin conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles (1837). La publication qu'il fit sous son nom de manuscrits laissés par P.-A. Ernst fit scandale. Il a publié plusieurs grands ouvrages historiques, où il accumulait dans de longues introductions et de copieuses notes les résultats d'une immense lecture. Citons en ce genre son édition de la *Chronique rimée*, de Philippe Mouskes (1836-1838), et celle d'une épopée relative à Godefroy de Bouillon. Le plus important de ses ouvrages est une *Histoire de l'ordre de la Toison d'or* (1830).

REIGATE, comm. d'Angleterre (comté de Surrey), 18.620 hab. Commerce de produits agricoles et de pierres extraites des carrières des environs.

REIGNAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 18 kilom. de Blaye, sur le ruisseau d'Etauliers, l'un des ruis que le canal de Saint-Georges conduit à l'estuaire de la Gironde; 2.000 hab. Tourbe.

REIGNAC, comm. de la Charente, arrond. et à 7 kilom. de Barbezieux, sur le Trefle, affluent de la Seugne; 829 hab. Eaux minérales. Église du XIe siècle, agrandie au XVe; curieuses sculptures. Faïenceries.

REIGNIER, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Julien, sur le Foron de Reignier, sous-affluent du Rhône par l'Arve, 1.796 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Aux environs, dolmen de la Pierre-aux-Fées. — Le canton a 9 comm. et 8.634 hab.

REIGNIER (Jean-Marie), peintre de fleurs, né et mort à Lyon (1815-1886). Il débuta au Salon de 1842 par une *Guirlande de fleurs autour d'une croix*, d'un arrangement pittoresque; un *Bouquet*, dédié à l'un de ses maîtres lyonnais, Berjon, qui venait de mourir, et un *Vase antique enguirlandé* (Salon de 1843), furent remarqués par leur bon goût. Moins habile que Saint-Jean et Redouté, Reignier se distingue dans ses œuvres par un talent de coloriste. Citons, parmi ses meilleurs tableaux : *le Lierre et le Rosier, le Jour et la Nuit*, un *Buste de la reine Hortense* entouré de fleurs; *Fleurs dans une grotte* (1875); *le Perron* (1877); *Fleurs* (1877); *Souvenir de Louise Labbé* (1884); etc.

REIKIAVIK ou **REYKJAVIK**, capitale de l'Islande, au bord d'une petite baie du Faxafjörd; 3.000 hab. Modeste bourgade qui fut, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, une ferme isolée. Statue du sculpteur islandais Thorvaldsen.

REILHAC (famille DE), famille originaire du Limousin, dont plusieurs membres exercèrent des fonctions importantes : CLÉMENT **de Reilhac** fut l'un des favoris de Charles V et le successeur de Robert Le Coq, comme avocat du roi au parlement de Paris. — JEAN **de Reilhac**, neveu du précédent, né à Aigueperse, mort en 1505, fut successivement secrétaire, maître des comptes, général des finances, sous les rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, et chargé par eux d'importantes missions diplomatiques. Deux disgrâces, la dernière en 1476, lui firent perdre ses charges. Cependant, il recouvra celle de maître des comptes en 1483, sous Charles VIII. — NICOLAS **de Reilhac**, aumônier de Marguerite de Valois, mort en 1559, se signala comme un bel esprit et écrivit des épîtres et diverses poésies. — AUGUSTIN-PHILIPPE **de Reilhac** (1734-1810) assista, à l'âge de douze ans seulement, à la bataille de Fontenoy et prit part aux guerres du règne de Louis XV. Il fut député aux états généraux de 1789.

REILHE (*ré-ill* [*ll* mll.] — du lat. *relevare*) n. f. Féod. Droit de relief.

REILLANNE, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 18 kilom. de Forcalquier, au versant sud de la montagne de Lure; 1.306 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Lignite, marnes; commerce de truffes et de grains; scieries. Eglise des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Restes des fortifications du XIVe siècle. — Le canton comprend 10 comm. et 3.740 hab.

REILLE (Honoré-Charles-Michel-Joseph), maréchal de France, né à Antibes en 1775, mort à Paris en 1860. Volontaire en 1792, il devint aide de camp de Masséna et combattit vaillamment à Montenotte, Lodi, Arcole. Il adhéra au coup d'État de brumaire et fut chargé de porter les ordres de Bonaparte à Masséna, enfermé dans Gênes. Il suivit ensuite Murat à Naples et fut promu général de brigade (1803). Napoléon le choisit pour surveiller les préparatifs de l'Autriche et pour s'occuper du débarquement projeté en Angleterre. Il prit part ensuite aux guerres de la Grande Armée, à Iéna, Pulstuck, Friedland. Aide de camp de Napoléon, comte en 1808, il reçut différentes missions. Après s'être distingué à Essling et à Wagram, il se rendit à Anvers pour pénétrer les manœuvres de Bernadotte. Bien qu'il eût acclamé les Bourbons en 1814, il fit tous ses efforts pour repousser les ennemis à Waterloo, et fut mis en demi-soldo à la seconde Restauration. Cependant, il devint pair de France en 1819, gentilhomme de la chambre de Louis XVIII (1820). Il accepta le gouvernement de Louis-Philippe, qui le nomma maréchal de France (1847). Ayant adhéré au coup d'État de Napoléon III, il entra au Sénat (1852).


Reille.

REILLE (René-Charles-François, baron), homme politique français, né et mort à Paris (1835-1898). Fils du maréchal Reille, petit-fils de Masséna, il fut élève à Saint-Cyr et à l'École d'état-major, aide de camp des ministres de la guerre Randon et Niel. Il donna sa démission de capitaine pour se consacrer à la vie politique. Élu député du Tarn en 1869, il devint commandant d'un bataillon de mobiles de ce département au début de la guerre de 1870, fut mis, peu après, avec le grade de lieutenant-colonel, à la tête d'un régiment de mobiles à Paris, et reçut le commandement d'une brigade de la 2e armée. En 1876, il fut élu député de Castres. Il siégea parmi les députés bonapartistes, fut, en qualité de sous-secrétaire d'État à l'intérieur, l'actif collaborateur de Fourtou. Il fut réélu député dans la 2e circonscription de l'arrondissement de Castres, aux élections de 1881, 1885 et 1889. — Son frère aîné, ANDRÉ-CHARLES-VICTOR (1815-1887), avait suivi la carrière militaire, il fut aide de camp de l'empereur Napoléon III, et quitta l'armée en 1875 comme général de division. Trois des enfants du baron Reille ont siégé à la Chambre des députés : ANDRÉ-CHARLES-JEAN DE DIEU, baron **Reille**, né en 1861, mort à Tamaris en 1898, avait été élu député dans le Tarn en 1891, il fut remplacé par son frère, XAVIER-JEAN-RENÉ-CHARLES-FERDINAND **Reille**, né en 1871; enfin AMÉDÉE **Reille**, son plus jeune fils fut élu député du Tarn, en 1899.

REILLERE (*re-ill-lè-re*) n. f. Conduit qui amène l'eau sur la roue d'un moulin.

REIMARIE (*ré, ri*) n. f. Genre de graminées, tribu des panicées, comprenant des herbes originaires des bords du fleuve des Amazones.

RÉIMPORTATEUR, TRICE (*in*) n. Personne qui fait une réimportation.

RÉIMPORTATION (*in, si*) n. f. Action de réimporter.

RÉIMPORTER (*in*) v. a. Importer à nouveau.

RÉIMPORTUNER (*in*) v. a. Importuner de nouveau. *Ceux-là seuls obtiennent qui ne se lassent et* RÉIMPORTUNENT *les gens.*

RÉIMPOSABLE (*in-zabl*) adj. Qui peut être réimposé. *Le contribuable français est toujours taillable et* RÉIMPOSABLE *à merci.*

RÉIMPOSER (*in*) v. a. Admin. Imposer de nouveau. Établir une nouvelle imposition sur ce qui en a été déjà frappé. RÉIMPOSER *les contribuables.* Imposer de nouveau une certaine somme. RÉIMPOSER *une forte somme sur une ville.*

— Typogr. Imposer de nouveau une feuille, une forme d'imprimerie.

RÉIMPOSITION (*in, zi-si*) n. f. Admin. Nouvelle imposition, nouvelle taxe imposée.

— Typogr. Action de réimposer une feuille, une forme d'imprimerie.

RÉIMPRESSION (*in-prè-si*) n. f. Action de réimprimer un ouvrage; résultat de cette action.

RÉIMPRIMABLE (*in*) adj. Qui peut être réimprimé.

RÉIMPRIMER (*in*) v. a. Faire une nouvelle empreinte de : RÉIMPRIMER *son nom sur un ballot.*

— Imprimer de nouveau : RÉIMPRIMER *une édition épuisée.*

— Par ext. Copier servilement : *On* RÉIMPRIME *bien souvent nos pièces à l'étranger.*

Se réimprimer, v. pr. Être réimprimé.

RÉIMPUTER (*in*) v. a. Imputer de nouveau.

REIMS lat. *civitas Remorum*, ch.-l. d'arrond. de la Marne, à 43 kilom. de Châlons; 108.385 hab. (*Rémois, oises.*) Ch. de f. Est. Archevêché. Lycée, école préparatoire de médecine et de pharmacie.

Très belles promenades. La principale curiosité de Reims est son admirable cathédrale. Elle fut commencée au XIIIe siècle et continuée au XIVe. Le sommet des tours fut achevé vers 1430. Jean d'Orbais, Jean Loup, Gaucher de Reims et Bernard de Soissons y travaillèrent. Malheureusement, un grand incendie, en 1481, dévasta la toiture et arrêta les travaux. Les flèches projetées ne furent pas exécutées. Cette cathédrale offre un des plus merveilleux spécimens de l'architecture gothique, surtout avec sa splendide façade, surchargée de sculptures. Très beaux vitraux du XIIIe siècle. Tapisseries remarquables. En dehors de la cathédrale, il faut mentionner l'église Saint-Remi (XIe-XIIe s.), avec de très beaux vitraux. Tombeau de saint Remi (1847), avec des statues de la Renaissance. A l'hôtel de ville, musée de peinture, assez intéressant.

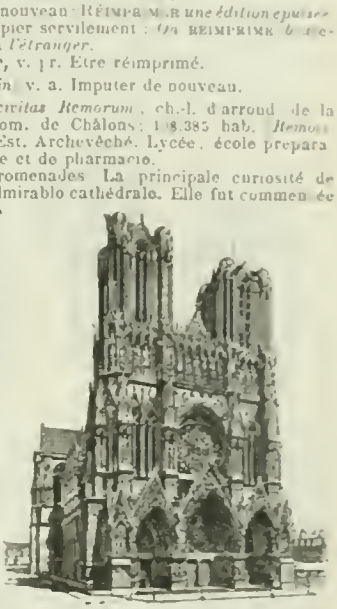
Cathédrale de Reims.

L'industrie rémoise est fort active. La filature et le tissage de la laine, avec la fabrication des vins de Champagne, en sont les deux principales branches. La fabrication du champagne a engendré un énorme commerce avec le monde entier. Les caves immenses des négociants en champagnes sont creusées dans la craie qui forme le sous-sol de la ville; une région viticole de la Champagne porte le nom de « montagne Reims » (v. CHAMPAGNE). En outre, Reims donne lieu à une fabrication considérable de biscuits madeleines et de pains d'épice (nonnettes). Fonderies de fer, fabriques de machines et d'instruments agricoles, de produits chimiques, de bouchons, de vitraux peints; verreries; papeterie, etc. — L'arrondissement a 11 cant., 180 comm. et 201.471 hab.; le 1er canton a 5 comm. et 21.187 hab., le 2e, 1 comm. et 34.035 hab., le 3e, 5 comm. et 27.123 hab., le 4e, 5 comm. et 28.682 hab.

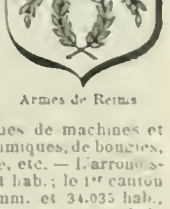
Armes de Reims.

— *Histoire.* Ville très ancienne, Reims était déjà, au moment de la conquête des Gaules par les Romains, une cité importante, sous le nom de *Durocortorum*, capitale des *Remi* après sa soumission à César. Évangélisée, au milieu du IVe siècle, par saint Sixte et saint Sirice, dévastée par les Vandales, puis par les Huns, elle se releva sous l'épiscopat de saint Remi, grâce à la protection de Clovis, qui constitua le *comté de Reims* au profit d'un parent de l'évêque, Arnould. Turpin et plus tard Hincmar furent archevêques de Reims, et la ville garda longtemps, sous la domination de ses prélats, une autonomie relative. Elle resta d'ailleurs fidèle aux rois capétiens, qui, par tradition, vinrent ceindre leur couronne dans l'église de saint Remi. Sous le règne de Henri III, elle refusa d'ouvrir ses portes au duc de Guise en 1585, et, entraînée dans la Ligue par le cardinal de Pellevé, ne tarda pas à s'en détacher. Attaquée, en 1650, par les Espagnols, elle fut défendue avec succès par le maréchal Duplessis-Praslin. Pendant l'invasion de 1814, elle fut le centre d'opérations importantes : Napoléon en chassa le marquis de Saint-Priest, émigré au service de la Russie, après un brillant combat. — De nombreux conciles ont été tenus à Reims, notamment en 625, 813, 874, 893, 991, 1049, 1119, 1139, 1148, etc. Le dernier fut tenu en 1583.

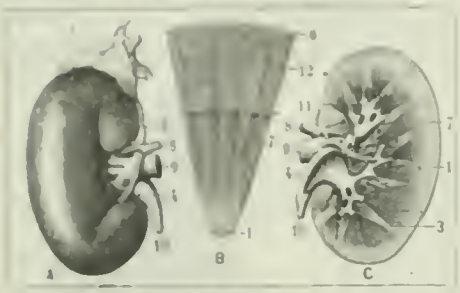

A, coupe frontale du rein. — B, coupe de la substance corticale. — C, coupe de la substance corticale, du bassinet et de la capsule surrénale.

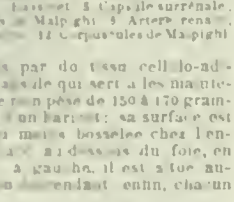

Pessaire pour rein flottant



Salomon Reinach.

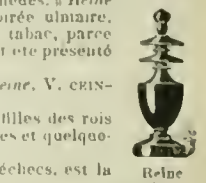

Reine (échecs).



Fauteuil à la reine.

REINACH Salomon, philologue et archéologue français, frère du précédent, né à Saint-Germain-en-Laye en 1858. Elève de l'Ecole normale, agrégé de grammaire, membre de l'Ecole d'Athènes, il suppléa Alexandre Bertrand dans la chaire d'archéologie de l'Ecole du Louvre et lui succéda, après la mort de ce dernier, comme conservateur du musée de Saint-Germain (1902). Il a été nommé membre de l'Académie des inscriptions. Il a publié, entre autres ouvrages : *Manuel de philologie classique* (1880-1884, 2 vol.); *Catalogue illustré du musée de Saint-Germain* (1885); *Traité d'épigraphie grecque* (1885); *Recherches archéologiques en Russie en 1883-1884* avec E. Babelon, 1888); *Terres cuites et autres antiquités trouvées dans la nécropole de Myrina* avec E. Pottier, 1887); *la Nécropole de Myrina* (1886-1887); *Chronique d'Orient, 1883-1890* (1891 et suiv.); *Antiquités de la Russie méridionale* avec Kondakov et Tolstoi, 1892); *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure* (1888); *Antiquités du Bosphore Cimmérien* (1892); *Bronzes figurés de la Gaule romaine* (1894); *Description raisonnée du musée de Saint-Germain* (1894); *l'Origine des Aryens. Histoire d'une controverse* (1892); *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* (1897-1898); *Répertoire des vases peints grecs et étrusques* (1900); etc.

REINACH Théodore, érudit français, frère des précédents, né à Saint-Germain-en-Laye en 1860. Il s'est occupé tour à tour de droit, d'histoire, d'institutions, d'épigraphie, d'archéologie, de métrique, de musique, de numismatique, etc. On peut citer de lui : une traduction en vers et en prose de *Hamlet* (1880); *Histoire des Israélites* (1885); *Etudes d'histoire juive* (1883-1888); *les Monnaies juives* (1888); *Mithridate* (1890); *Recueil des Inscriptions juridiques grecques* (1891 et suiv.); *les Sarcophages de Sidon* (1892); *Etudes d'histoire numismatique* (1902); etc.

REINAIRE (*rè-nèr'* — lat. *renarius*, dérivé de *ren*, rein) adj. Bot. Se dit d'une partie plane qui est arrondie et divisée à sa base en deux larges lobes obtus.

REINAUD Joseph-Toussaint), orientaliste français, né à Lambesc (Bouches-du-Rhône) en 1795, mort à Paris en 1867. Elève de Silvestre de Sacy, attaché à la Bibliothèque nationale, il fut chargé par le duc de Blacas de cataloguer sa riche collection de médailles, pierres gravées, armes, etc. C'est alors qu'il publia sa *Description des monuments arabes, persans et turcs du cabinet de M. le duc de Blacas* (1828). Conservateur des manuscrits orientaux à la Bibliothèque nationale, professeur d'arabe à la mort de Silvestre de Sacy, il fut élu en 1832 membre de l'Académie des inscriptions. Citons de lui : *Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des croisades* (1829); *Invasions des Sarrasins en France et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse, d'après les auteurs chrétiens et mahométans* (1836); *les Séances de Hariri*, nouvelle édition du *Hariri* de Silvestre de Sacy, avec Joseph Deronbourg (1847); etc.

RÉINCARCÉRATION (*sé-ra-si* — n. f. Nouvelle incarcération.

RÉINCARCÉRER (*sé*. — Se conjugue comme *incarcérer*) v. a. Incarcérer de nouveau.

RÉINCARNATION (*si-on*) n. f. Mot qui désigne le fait, considéré comme authentique dans les écoles spirites, que la même âme, le même esprit s'incarne tour à tour dans les différents corps.

RÉINCISER (*si*) v. a. Inciser de nouveau.

RÉINCITER (*si*) v. a. Inciter de nouveau.

RÉINCORPORER v. a. Incorporer à nouveau.

RÉINCRUSTER (*krus*) v. a. Incruster de nouveau.

REINE (*rèn* — du lat. *regina*; fém. de *rex, regis*, roi) n. f. Femme du roi ou princesse qui de son chef possède un royaume : *Marie Stuart*, REINE *d'Ecosse*. || *Reine mère*, La mère du roi.

— Loc. div. *Avoir un port de reine*, En parlant d'une femme. Avoir une belle taille et un maintien noble. || *Traiter une reine*, Avec beaucoup d'éclat : *Etre vêtue* COMME UNE REINE. — Au plus haut point : *Etre heureuse* COMME UNE REINE. — Par ext. Se dit encore des femmes au point de vue de l'empire qu'elles exercent sur les hommes ou sur les choses auxquelles elles prennent part : *Une* REINE *de la mode*. *La reine d'un bal, d'une réunion*, etc. La femme qui, dans un bal, etc., est la plus remarquable par son esprit, sa beauté, etc. || Dans un sens analogue, au point de vue physique ou matériel, en parlant des animaux, des choses, etc. : *L'Amérique, cette* REINE *de l'industrie*. || En parlant de choses abstraites : *L'opinion est la* REINE *du monde, parce que la sottise est la* REINE *des sots*. || Se dit aussi de diverses personnifications : *La Chicane, dit Boileau, est la* REINE *des longs procès*. || *Ma reine*. Se dit, par galanterie, à une femme aimée. || *La reine des nuits*, La lune. Poétiq. *La reine des nuits, La reine des cieux*. La lune. || Autrefois, A quelquefois été employé dans le sens de SUPÉRIEURE : *La prudence est la reine des vertus*. La Fontaine.

Reine des mystères, Celle qui dirigeait les femmes dans la procession des mystères d'Eleusis. || Fig. Femme du roi des sacrifices, chez les Athéniens, qui était tenu de contracter mariage avec elle. — *Reine des abeilles*, Femelle de la ruche.

— Arbor. *Reine, Reine des vergers*, Pêche de plein vent. *Reine de Trade*, V. à son ordre alphab.

— Bot. *Reine des bois*, Nom vulgaire de l'aspérule odorante et de la dianelle à fleurs bleues. || *Reine des prés*, Nom vulgaire de la spirée ulmaire. || *Herbe à la reine*, Nom donné au tabac, parce qu'à son arrivée en France il avait été présenté à la reine Catherine de Médicis.

— Cout. anc. *Cents de la reine*, V. CENS-REINE.

— Hist. Titre qu'ont porté les filles des rois de France des deux premières races et quelquefois de la troisième.

— Jeux. Pièce qui, au jeu des échecs, est la principale après le roi.

— Métrol. *Reine d'or*, Monnaie d'or fabriquée sous le règne de Philippe le Bel, et dont il fallait 52 1/2 pour faire un marc d'or.

— Mobil. *Fauteuil, Chaise à la reine*, Nom donné, en l'honneur de la reine Marie Leczinska, à des formes de fauteuils et de chaises à dossier ovale.

— Mœurs et cout. *Reine de la fève*, Celle qui a la fève dans sa part de gâteau, le jour des Rois, ou celle que le roi de la fève a choisie pour reine.

— Myth. *La reine des enfers*, Proserpine.

— Pâtiss. *Pain à la reine*, Espèce de petit pain au lait. || *Bouchées à la reine*, Sorte de très petit *vol-au-vent*. V. ce mot.

— Relig. cathol. *La reine du ciel, La reine des anges*, La Vierge Marie.

— Zool. *Reine des carpes*, Aberration monstrueuse de la carpe commune, chez laquelle les écailles sont d'une grandeur extraordinaire et réduites parfois à trois rangées qui laissent le reste du corps à découvert. (S'observe surtout chez les vieux individus.)

— ALLUS. HIST. : *Ne touchez pas à la reine*. V. TOUCHER.

— ENCYCL. Hist. *Reine régnante*. Il existe des exemples d'une souveraineté individuelle attribuée à des femmes dès l'antiquité la plus reculée. Dans l'histoire légendaire, on trouve les noms d'Omphale, de Sémiramis, de Didon. Athalie fut reine de Judée et Zénobie reine de Palmyre. L'histoire romaine nous fournit des exemples de femmes participant au pouvoir impérial de leur époux, mais il faut aller jusqu'au Bas-Empire pour trouver des impératrices régnant seules, comme Irène. En France, une application, abusive en elle-même, d'une disposition d'ordre privé de la loi salique fit écarter les femmes du trône. La même règle a été suivie dans quelques pays d'Europe. D'autres, au contraire, admettent les femmes à succéder à la couronne. Parmi ceux-ci, les uns, comme l'Autriche, n'appellent les femmes au trône qu'à défaut d'héritiers du sexe masculin; les autres, Espagne, Portugal, Grande-Bretagne, Russie, Pays-Bas, admettent toujours la succession féminine. Le mari de la reine régnante est généralement qualifié de *prince consort*.

Reine des Fées (LA), poème d'Edmond Spenser, publié en 1590 et en 1596. Cette vaste épopée allégorique se divise en six livres : le premier contient la légende du chevalier de la Croix-Rouge, qui symbolise la sainteté; le second, la légende de sir Guyon (Tempérance); le troisième, la légende de Britomartis (Chasteté); le quatrième, la légende de Cambal et de Télamond (Amitié); le cinquième, la légende d'Artegall (Justice), et le sixième, la légende de sir Calidore (Courtoisie). Le récit de Spenser, coupé d'admirables descriptions, se déroule au milieu de grands faits d'armes, d'aventures extraordinaires, de délivrances miraculeuses. Comme Shakspeare, Spenser a, d'un côté, une imagination très vive et, de l'autre, le don d'exprimer sa pensée avec un art merveilleux, en une langue riche, variée et musicale. La *Reine des Fées* est écrite en stances de huit vers décasyllabiques, terminés par un alexandrin (c'est la *stance spenserienne*, imitée par Byron.

Reine Margot (LA), roman, par A. Dumas père (1845). — Aux premières pages, une description pittoresque de la Saint-Barthélemy; pour cadre, la cour des Valois, aux derniers jours de Charles IX. Margot, c'est la propre sœur du roi, femme de Henri de Bourbon, lequel ne porte encore — et si peu — que la couronne de Navarre. Cette charmante princesse, et son intime amie, la belle duchesse Henriette de Nevers, sont les deux protagonistes féminins du roman; les deux grands rôles d'hommes sont dévolus au comte Hyacinthe de La Mole, gentilhomme provençal et huguenot, et au comte Annibal de Coconnas, gentilhomme piémontais et catholique, récemment arrivés à Paris. Le premier devient l'amant de Marguerite; le second, l'amant de Henriette. Les hommes s'entretuent d'abord, puis s'éprennent d'une affection fraternelle; les femmes aiment, conspirent et s'entr'aident dans leurs aventures. Auprès de ces deux couples, un troisième : le roi Henri et sa maîtresse du moment, la délicieuse Charlotte de Sauve. Ces amours entre-croisées s'enchevêtrent aux intrigues de Catherine de Médicis, du duc d'Alençon, d'autres encore. Finalement, la terrible reine mère, qui s'efforce, par tous les moyens, à faire disparaître le futur Henri IV, ne réussit qu'à impliquer dans une conspiration La Mole et Coconnas : les deux gentilshommes, malgré les efforts désespérés de leurs amies, sont décapités en Grève.

Le récit tragique, égayé par les saillies de Coconnas, emporte le lecteur à travers nombre d'invraisemblances et d'erreurs historiques; mais la verve si captivante du romancier ne laisse pas au lecteur le loisir de s'en apercevoir. *La Dame de Monsoreau*, puis *Les Quarante-Cinq* font suite à *la Reine Margot*. Transformée en drame, *la Reine Margot* inaugura la scène du Théâtre-Historique (1847). La pièce porte, à côté de la signature de Dumas, celle de son collaborateur, Auguste Maquet.

Reine de Chypre (LA), opéra en cinq actes, paroles de H. de Saint-Georges, musique de F. Halévy (Opéra, 1841). Sur un poème remarquable, Halévy a écrit une de ses meilleures partitions.

— *Livret*. L'action se passe à la fin du XVe siècle. Catarina Cornaro, fille d'un patricien de Venise, est près d'épouser un gentilhomme français, Gérard de Coucy, lorsqu'un ordre du conseil des Dix enjoint à Cornaro de donner sa fille à Jacques de Lusignan, roi de Chypre. Cornaro et

sa fille sont obligés d'obéir. Catarina épouse donc Lusignan, qui l'emmène à Chypre. Gérard, qui a juré de se venger, les y suit bientôt. Mais un affidé du conseil, nommé Mocenigo, prévenu de sa présence, lui tend un guet-apens et le fait attaquer par des bravi. Gérard est heureusement sauvé par un inconnu. Il n'abandonne pas son projet, et se promet de tuer Lusignan. Au moment où, au milieu d'une fête, il s'approche pour le frapper, il reconnaît en lui celui à qui il doit la vie. Lusignan, magnanime, la lui sauve une seconde fois. Deux ans s'écoulent. Tandis que Catherine s'est résignée à son sort, Gérard, qui s'est fait chevalier de Rhodes, apprend que Lusignan est en danger de mort, la sérénissime république n'ayant pas trouvé en lui l'homme prêt à servir ses desseins ambitieux. En effet, un poison lent lui est versé chaque jour, qui le fait peu à peu dépérir. Gérard vient faire connaître à Catarina le sort de son époux. Mocenigo, qui les épie, paraît et leur dit cyniquement qu'il fera retomber le crime sur eux. Lusignan, qui, lui aussi, a tout entendu, fait alors arrêter Mocenigo, mais celui-ci a pu donner à ses Vénitiens le signal d'attaquer la ville. Lusignan, presque mourant, s'en va combattre cependant, noblement secondé par Gérard. La sédition est réprimée, mais Lusignan meurt, et Gérard, restant fidèle aux vœux qu'il a prononcés, s'apprête à quitter celle qu'il a aimée, et dont il a raffermi le trône.

— *Partition.* Ce drame a excité d'une façon superbe l'inspiration d'Halévy, qui s'est montré tour à tour mélancolique et grandiose. La partition de la *Reine de Chypre* reste l'une de ses œuvres les plus considérables et les plus achevées. Parmi ses plus belles pages, il faut compter la suave romance du premier acte : *Le ciel est radieux*, le duo qui suit, et surtout celui de Mocenigo et de Cornaro. Au second, c'est le chœur délicieux d'introduction, l'air superbement mélancolique : *Le gondolier dans sa pauvre nacelle*, et le duo de Gérard et de Catarina : *Arbitre de ma vie*. Le grand duo du troisième acte entre Gérard et Lusignan : *Vous qui de la chevalerie...*, est resté justement célèbre, avec son bel ensemble : *Salut à cette belle France où tous les deux nous avons vu le jour*, et surtout son *cantabile* plein d'une noble mélancolie : *Triste exilé sur la terre étrangère*. Enfin, il faut signaler au cinquième acte la touchante cavatine de Lusignan : *A ton noble courage*, et le dernier duo, si pathétique, de Gérard et Catarina : *Malgré ta foi suprême*.

Reine Topaze (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Lockroy et Léon Battu, musique de Victor Massé (Théâtre-Lyrique, 1856). Le livret est ingénieux et intéressant. La partition, très distinguée, écrite avec soin, est une des meilleures de Massé. Il est juste d'en citer l'ouverture, le sextuor du premier acte : *Nous sommes six seigneurs qui pour la même femme brûlons des mêmes feux*, qui est d'une belle inspiration ; l'air de l'Abeille, dont l'accompagnement est heureux et original, les variations sur le *Carnaval de Venise* et l'excellent trio scénique du troisième acte.

Reine de Saba (LA), opéra en quatre actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Charles Gounod (Opéra, 1862). C'est Gérard de Nerval qui a fourni aux auteurs la donnée de ce poème assez médiocre. La reine de Saba, Balkis, vient visiter Soliman au milieu des travaux d'art gigantesques qu'il fait exécuter. L'ouvrier chargé de leur direction, Adoniram, enivré d'orgueil, brave le roi lui-même et inspire à Balkis un amour passionné, de sorte que la reine s'enfuit avec l'artisan. La dernière scène se passe dans le ravin de Cédron. Adoniram est assassiné par trois de ses ouvriers dont il a repoussé les réclamations de salaire, et Balkis attribue ce meurtre à la vengeance de Soliman. Dans la partition de Gounod, où la science l'emporte sur l'inspiration, il faut mentionner un chœur délicieux de Juives et de Sabéennes : *Que Dieu vous accompagne, ô belles Sabéennes*, et l'air superbe de Balkis : *Plus grand en son obscurité*.

REINE (COMTÉ DE LA). Géogr. V. QUEEN'S COUNTY.

REINE (sainte), vierge et martyre, morte au IIIe siècle, près d'Alise (auj. *Alise-Sainte-Reine*), sur le mont Auxois. Le culte de sainte Reine était autrefois très populaire en France ; son tombeau attirait, chaque année, plus de 60.000 pèlerins. Les *Actes* latins racontant sa vie sont considérés par les bollandistes comme fabriqués au moyen âge. — Fête le 7 septembre.

REINE-CHARLOTTE (DÉTROIT DE LA), grand bras de mer de l'océan Pacifique (Dominion canadien), borné au N. par la Colombie anglaise et au S. par l'île de Vancouver.

REINE-CHARLOTTE (ÎLE DE LA), île du Dominion canadien (Colombie britannique), sur l'océan Pacifique, au N.-O. de l'île Vancouver ; 12.000 à 15.000 kilom. carr. d'un sol montagneux ; climat maritime très doux ; 2.000 Indiens de la race haïda, appelés *Wukas*, encore très peu de blancs. Découvertes, en 1771, par l'Espagnol Juan Perez et appelés par La Pérouse *îles Fleurieu*. Vancouver, qui les visita peu après, substitua à ce nom celui de la princesse royale d'Angleterre.

REINECKE (Carl Heinrich Carsten), pianiste et compositeur allemand, né à Altona en 1824. Pianiste de la cour du roi de Danemark Christian VIII, professeur au Conservatoire de Cologne, il fut ensuite directeur de musique à Barmen, puis directeur de musique de l'Université et de l'Académie de chant à Breslau. De là il alla se fixer enfin à Leipzig. Pianiste de talent, Reinecke a écrit un grand nombre de compositions instrumentales, et s'est produit au théâtre avec divers ouvrages : *le Roi Manfred*, une *Aventure de Hændel*, *le Gouverneur de Tours*, *Auf hohen Befehl*, *der Vierjährige Posten* et une musique pour le *Guillaume Tell* de Schiller.

REINE-CLAUDE (*rèn'-klôd'* — de la reine Claude de France) n. f. Sorte de prune estimée.

— ENCYCL. La *reine-Claude* comporte plusieurs variétés, n'ayant d'ailleurs entre elles que peu d'analogie. Ce sont : la *reine-Claude* proprement dite, la *reine-Claude violette*, la *reine-Claude dauphine*, la *reine-Claude de Bavay*, la *reine-Claude tardive*. La qualité et la grosseur de ces fruits sont très variables ; l'espèce la meilleure et la plus estimée est la *reine-Claude* proprement dite ou *abricot vert*. Son fruit, moyen, sphérique, est vert jaunâtre légèrement taché de rouge du côté du soleil.

— REM. L'Académie donne le pluriel : *reines Claude* ; mais cette orthographe est irrationnelle, puisqu'il n'y a qu'une seule reine Claude. Il faudrait écrire soit des *reine-Claude*, soit des *reines-claudes*, comme on écrit des *reines-marguerites*, des *dames-jeannes*, des *saints-germains*, etc.

REINE-MARGUERITE n. f. Horticult. Nom vulgaire de l'aster de Chine, fort cultivé pour ses belles fleurs. *Des* REINES-MARGUERITES.



Reines-marguerites.

— ENCYCL. La *reine-marguerite* (callistephus Sinensis) a été importée vers 1731. Elle a produit un grand nombre de variétés, qui diffèrent par leur taille, par la disposition des ligules et la forme des capitules. On distingue les reines-marguerites pivoines, chrysanthèmes, pompons, renoncules, tuyautées, aiguillées, comètes, etc. Dans chaque série, il y a des formes naines, des formes plus grandes, des formes pyramidales, etc. ; on trouve aussi des variétés doubles ou pleines, unicolores, striées, panachées, couronnées, etc. La diversité des coloris n'est pas moindre que celle des formes. On sème en mars-avril, soit sous châssis, soit le long d'un mur bien exposé, en abritant au besoin. On repique en pépinière, puis l'on met en place fin mai.

REINERZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), sur la Weistritz, sous-affluent de l'Oder ; 3.071 hab. Fonderie et polissage de glaces. Papeterie. Sources minérales et grand établissement hydrothérapique.

REINETTE (*rè-nèt'*) n. f. Variété de pomme. V. RAINETTE.

RÉINFECTER (*fèk'*) v. a. Infecter de nouveau.

RÉINFECTION (*fèk'-si*) n. f. Infection nouvelle.

REINHARD (Anna), femme du réformateur Zwingle, née et morte à Zurich (1181-1538). Elle était veuve de Meyer de Knonau, quand Zwingle l'épousa en 1521, et elle prit une grande part à l'œuvre de son mari. Elle avait amené au réformateur un fils, Gérold, et deux filles, et lui donna quatre enfants.

REINHAUSEN, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle du Haut-Palatinat]), sur le Regen, affluent du Danube ; 3.163 hab. Machines. Tuilerie.

REINHOLD (Charles-Léonard), philosophe allemand, né à Vienne en 1758, mort à Iéna en 1823. Il fit partie de l'ordre des jésuites, puis des barnabites, avant de passer au protestantisme. Rédacteur au « Mercure allemand », il épousa la fille de Wieland. Il professa la philosophie à Iéna, de 1787 à 1794, puis à Kiel. Il a beaucoup aidé à l'intelligence et à la diffusion du système de Kant, par son *Essai d'une nouvelle théorie de l'entendement humain* (1789). Reinhold se tourna ensuite vers la philosophie de Fichte, de Bardili et d'Herbart. Cette mobilité lui valut d'être ironié par tous les partis philosophiques. — Son fils, ERNEST **Reinhold**, né et mort à Iéna (1793-1855), devint, en 1822, privatdocent à l'université de Kiel et, à partir de 1824, professeur de logique et de métaphysique à Iéna. Nous citerons de lui : *Histoire de la philosophie d'après les phases principales de son développement* (1828) ; *Manuel d'histoire de la philosophie* (1836).

RÉINHUMATION (*i-nu-ma-si*) n. f. Action de réinhumer.

RÉINHUMER (*i-nu*) v. a. Inhumer de nouveau.

REINICK (Robert), peintre, graveur et poète allemand, né à Dantzig en 1807, mort à Dresde en 1852. Il publia, en 1830, trois esquisses d'après les gravures sur bois d'Albert Dürer, avec texte explicatif, et des poésies. La muse des chansons devait, dès lors, le disputer à la peinture. En 1833, en effet, il publiait, avec Kugler, le *Chansonnier des artistes allemands*. En 1838, paraissaient les *Chansons d'un peintre*, ornées d'illustrations intéressantes, dues au crayon des artistes les plus connus de l'école de Dusseldorf. Les *Poésies allemandiques* (1841) vinrent ensuite ; puis, en 1844, un volume de *Poésies*. Citons encore : *l'Abécédaire illustré* (1845) ; *Almanach illustré de la jeunesse* (1849) ; *Chansons et fables pour la jeunesse* (1850).

REINICKENDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]) ; 10.677 hab. C'est un faubourg de Berlin.

REININGEN, village d'Allemagne (Alsace-Lorraine [cercle de Mulhouse]), sur la Doller, affluent du l'Ill ; 1.265 hab.

REINISCH (Leo), égyptologue et linguiste autrichien, né à Osterwitz (Steiermark) en 1832. Il étudia à Vienne l'égyptologie, et professa ensuite à l'université de cette ville. De 1865 à 1880, il avait fait plusieurs voyages scientifiques en Egypte et dans les contrées voisines. En 1866-1867, il avait accompagné au Mexique l'empereur Maximilien. Il a publié : *les Monuments égyptiens de Miramar* (1865) ; *l'Inscription bilingue de Tanis* (1866) ; *Chrestomathie égyptienne* (1873-1875) ; *la Langue barea* (1871) ; *la Langue nuba* (1879) ; *Textes de la langue bilin* (1888).

REINITE (*ré-*) n. f. Tungstate naturel quadratique de fer.

RÉINJURIER se conjugue comme *injurier* v. a. Injurier de nouveau.

REINKENS (Joseph-Hubert), évêque vieux-catholique et théologien allemand, né à Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle, en 1821, mort à Bonn en 1896. Docteur en théologie à Munich (1850), il professa à Breslau, rédigea avec Döllinger la déclaration de Nuremberg contre le concile du Vatican, et se dévoua ensuite tout entier à la cause du vieux-catholicisme. En 1873, il fut élu évêque par les délégués vieux-catholiques allemands et se fixa à Bonn. Nous citerons de lui : *Martin de Tours* (1866) ; *la Philosophie de l'histoire de saint Augustin* (1866) ; *les Décrets papaux du 18 juillet 1870* (1871) ; *Révolution et Eglise* (1876) ; *Sur l'unité de l'Eglise catholique* (1877) ; *Lessing et ses idées sur la tolérance* (1881) ; etc.

REINMAR l'Ancien ou **REINMAR de Hagueneau**, l'un des plus grands *minnesingers* allemands. Il vécut dans la seconde moitié du XIIe siècle à la cour du duc Léopold VI d'Autriche. Sa poésie, comme celle des poètes de son temps, traite plus de réflexion que de sensibilité. On a pourtant de lui sur la mort du Léopold une poésie vibrante d'émotion.

REINMAR le Jeune ou **REINMAR de Zweter**, poète allemand, né vers 12[illegible], mort vers 12[illegible], peut-être à Esselfeld (Franconie où il fut enterré. Il vécut à la cour de divers princes, surtout à celle du roi Rodolphe Ier de Habsbourg. Reinmar a composé, que l'on sache, peu de poésies relevant franchement du *minnesang* ; il a écrit surtout des poésies politiques et [illegible].

RÉINOCULABILITÉ (*i-no-ku-*) n. f. Propriété de ce qui est réinoculable.

RÉINOCULABLE (*i-no-*) adj. Qui peut être réinoculé de nouveau.

REINOCULER v. a. Inoculer de nouveau.

REINOSA, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Santander], sur l'Ebre, supérieur à la Ch.-L. de district. Grandes foires de bestiaux.

REINOSA ou **REYNOSA**, bourg du Mexique (Etat de Tamaulipas, sur le rio Grande del Norte ; 3.725 hab.

REINOSA (SIERRA DE), nom donné par extension à la région des Pyrénées Centrales qui entoure la source du Gave de Pau. Le chaînon auquel on peut appliquer cette dénomination se développe à l'O. de Fabian en une haute crête (2.021 m. au maximum), qui se termine à la profonde coupure de la Besaya.

RÉINSCRIPTION (*skri-psi* — rad. *réinscrire*) n. f. Nouvelle inscription ; action de réinscrire.

REINSCRIRE (*skrir*) v. a. Inscrire de nouveau. REINSCRIRE *un nom sur la liste électorale*.

REINSDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau], sur la Mulde de Zwickau, sous-affluent de l'Elbe ; 6.416 hab. Mines de houille.

RÉINSÉRER se conjugue comme *insérer* v. a. Inscrire de nouveau : RÉINSÉRER *un acte dans un journal*.

RÉINSPIRER (*spi*) v. a. Inspirer de nouveau.

RÉINSTALLATION (*sta-la-si*) n. f. Action de réinstaller.

RÉINSTALLER (*sta-lé*) v. a. Installer de nouveau.
Se réinstaller, v. pr. S'installer de nouveau.

REINSTITUER (*sti*) v. a. Instituer de nouveau.

RÉINSTITUTION (*sti-tu-si*) n. f. Nouvelle institution, action de réinstituer.

RÉINSURGER (*jé*) (SE) se conjugue comme *insurger*, v. pr. S'insurger de nouveau.

REINTÉ, ÉE (*rin-té*) adj. Qui a les reins larges et forts. *Un portefaix bien* REINTÉ. On dit aussi RABLÉ.)

RÉINTÉGRABLE adj. Qui peut être réintégré.

RÉINTÉGRANDE (rad. *réintégrer*) n. f. Dr. Action possessoire qui a pour objet le rétablissement dans la jouissance d'un bien dont on a été dépossédé par la force : *Sentence de* RÉINTÉGRANDE.

RÉINTÉGRATION (*si-on*) n. f. Action de réintégrer ; résultat de cette action : *Employé remercié qui obtient sa* RÉINTÉGRATION.

RÉINTÉGRER se conjugue comme *intégrer* v. a. Remettre, rétablir en possession : RÉINTÉGRER *quelqu'un dans ses droits, dans ses biens*.
— Rapporter, remettre dans le même lieu : *Faire* RÉINTÉGRER *des meubles*. Reconduire, remettre, enfermer de nouveau : RÉINTÉGRER *quelqu'un en prison*.
— Rentrer, s'établir de nouveau dans : REINTÉGRER *le domicile conjugal*.
— Math. Faire de nouveau l'intégration de : *Avant d'accepter cette quantité, il sera bon de la* RÉINTÉGRER.

RÉINTERPRÉTER se conjugue comme *interpréter* v. a. Interpréter de nouveau.

RÉINTERROGATION (*té-ro-ga-si*) n. f. Interrogation nouvelle, action de réinterroger.

RÉINTERROGER (*te-ro-jé*. — Se conjugue comme *interroger*) v. a. Interroger de nouveau : RÉINTERROGER *des témoins*.

REINTHALER (Carl Martin), compositeur allemand, né à Erfurt en 1822, mort à Brême en 1896. Nommé professeur au Conservatoire de Cologne en 1853, il devint, en 1858, directeur de la musique de la ville à Brême, en même temps qu'organiste et maître de chapelle du Dôme, directeur de l'académie de chant et directeur de la *Liedertafel*. On connaît de lui deux opéras : *Edda* 1875 et *Käthchen von Heilbronn* 1881 ; un oratorio : *Jephté* ; deux grandes cantates, etc.

RÉINTRODUCTION (*ksi-on*) n. f. Action de réintroduire ; nouvelle introduction.

RÉINTRODUIRE v. a. Introduire de nouveau.

RÉINVENTER (*van*) v. a. Inventer de nouveau.

RÉINVENTEUR, TRICE (*van*) n. Personne qui fait une réinvention.

RÉINVENTION (*van-si*) n. f. Nouvelle invention, invention d'une chose déjà inventée.

RÉINVESTIR (*vès*) v. a. Investir de nouveau : REINVESTIR *une place de guerre*.

RÉINVITATION n. f. Action de réinviter.

RÉINVITER v. a. Inviter de nouveau.

RÉINVOCATION (*si-on*) n. f. Nouvelle invocation.

RÉINVOQUER (*ké*) v. a. Invoquer de nouveau.

REINWARDTIE (*rin-var'-ti* — de *Reinwardt* n. pr.) n. f. Genre de palmiers arecées, comprenant de petits arbustes qui croissent au Mexique, genre de linacées linées de l'Hindoustan, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, dentées, à grandes fleurs jaunes ou blanches, réunies en grappes.

REIQUET (*ré-ké*) n. m. Dans l'ouest de la France, Gaule flexible pour abattre les pommes et les poires.

REIS (*ré-iss* — de l'arabe *ras*, chef ; de *rás*, tête) n. m. Titre de plusieurs officiers ou dignitaires de l'empire turc ; Patron d'une barque turque.

RÉIS (*iss*) n. m. Monnaie de compte de Portugal, valant 6 dixièmes de centime.

Reisebilder, par Henri Heine 1re partie, 1826 ; 2e partie, 1827 ; 3e partie, 1830. Heine a trouvé en composant ses *Tableaux de voyage*, la forme d'art littéraire la mieux appropriée à son tempérament. Soit que, dans le *Voyage*

Reiset [illegible]

Reiset [illegible]

Reiset, [illegible] député [illegible] de l'Académie des [illegible] de Reiset, [illegible] fut d'abord secrétaire [illegible] de faire la [illegible] de guerre [illegible] Darmstadt. Rentré [illegible] Turin et se retira dans la vie [illegible] Mémoires [illegible] et Marie-Louise de [illegible] Mme Louise [illegible] et Mme de Pompadour [illegible] Mme et [illegible] temps de la reine Marie-Antoinette.

Reiset Marie Fr[illegible] Eugène, dit Grandvat, [illegible]

Reiske [illegible] philologue allemand, né à Zorge (Saxe) en 1716, mort à Leipzig en 1774. [illegible] l'article [illegible] philosophie de Leipzig, [illegible] et fut [illegible] de leçons et d'articles [illegible] critique arbre et morceau. La place [illegible] au collège de Saint-Nicolas, [illegible] il [illegible] la littérature arabe et [illegible] différents [illegible] traduisit [illegible] grecs, sauf [illegible] Anacréon, [illegible] Tyrtée, Bion, Moschus, [illegible] Théocrite (1765-1766, [illegible] grec.

Reisskie [illegible] tribu des [illegible] habitant [illegible] plusieurs espèces.

Reissiger Carl [illegible] chef d'orchestre [illegible] à Belzig en 1798, mort à Dresde en [illegible] au Conservatoire de La Haye, et fut ensuite [illegible] de l'Opéra de Dresde et maître de chapelle [illegible] pour l'Opéra [illegible] Rienzi, le Dernier des Tribuns; Libella; [illegible] Turandot, le Vaisseau de la Merveille et [illegible] Il a écrit [illegible] Rienzi [illegible] célèbre [illegible] Weber.

Reissmann [illegible] compositeur et musicographe [illegible] à Breslau en 1825. On connaît de lui [illegible] Histoire de la musique et la Femme [illegible] un grand nombre de [illegible] et articles [illegible] ouvrages [illegible] Manuel du développement [illegible] Richard Wagner [illegible] Histoire [illegible] Schumann, sa vie [illegible] Robert Schumann [illegible] 1865), Franz Liszt [illegible] Joseph Haydn (1871), Jean Sébastien [illegible] Friedrich Handel (1881), Franck [illegible] Charles Maria de Weber [illegible] etc.

Réitérable [illegible] peut être répété.

Réitérateur trice adj. Qui [illegible] sert à répéter. — Substantivement : Réitérateur.

Réitératif ive adj. Qui [illegible] propre à répéter.

Réitération [illegible] Action [illegible] résultat [illegible] contenus par [illegible] répétition [illegible] Réitération de [illegible] Réitération [illegible] répéter [illegible] Réitération [illegible] répétition.

Réitérativement [illegible]

Réitérer [illegible] Je réitère, tu réitères, il réitère, nous réitérons, vous réitérez, ils réitèrent. Je réitérais. Je réitérai. Je réitérerai. Je réitérerais. Réitère, réitérons, réitérez. Que je réitère. Réitérant. Réitéré. Faire [illegible] répéter [illegible] recommencer.

Reithrodon [illegible] Genre [illegible] Cricétidés, [illegible] Amérique [illegible] Vesperus [illegible] Europe [illegible] Mexique [illegible] Amérique [illegible] caractérisé [illegible] molaires [illegible] (rodentia).

Reître *rètr* [illegible] soldat [illegible] reiter, avancer ou **Reistre** *reistr* — forme fracq. [illegible] Au moyen âge [illegible] de [illegible] plus particulièrement. Pistolier à la solde [illegible] Lansquenet [illegible] Tout [illegible] grossier, dissolu, avide et [illegible] Il [illegible] l'expérience a rendu rusé. [illegible] le reître qui était semblable à celle que [illegible] On sait aussi [illegible]

[illegible] Cheval de grande taille [illegible] un reître.

[illegible] fut donné dès le XVe siècle [illegible] qui étaient pas des gendarmes. [illegible] à partir de l'époque où les [illegible] dans les guerres de Flandre en [illegible] Vêtus de toutes pièces, mais ayant [illegible] la face de grèves, portant deux ou trois [illegible] à la [illegible] de la selle, ils avaient l'épée et [illegible] leur casque était une bourguignote à masque [illegible] Les deux premiers rangs ou *hautes-payes* [illegible] bien armés, ceux des rangs suivants n'avaient souvent que des collets de buffle, et cette pauvreté d'équipement allait ainsi jusqu'aux derniers rangs de l'escadron, où figuraient les valets. Les chefs d'escadron étaient appelés [illegible] La musique comprenait des timbaliers et des trompettes. Chaque troupe avait en outre ses coups [illegible] des paires portés à dos de mule, et ces cinq services [illegible] de la première ligne. De là l'expression *l'entendre les coups des reîtres claquer*, pour dire s'approcher de leurs quartiers. [illegible] Les reîtres, couverts ordinairement d'armures noires, d'où leur vint le nom de *Harnais noirs*, combattaient par [illegible] escadrons de deux à trois cents cavaliers, généralement sur vingt hommes de front et une profondeur de douze à seize files. Ils chargeaient, le pistolet au poing. Arrivé à bonne portée de l'ennemi, le pro-



1. Reître, 2. Rittmestre (XVIe siècle).

mier rang déchargeait ses armes, puis, s'ouvrant en éventail, découvrait le second rang et allait se reformer en arrière. Les autres rangs accomplissaient la même manœuvre, qui s'appelait le *limaçon* ou la *caracole*. Ces cavaliers allemands furent connus en France d'abord par Coligny, qui les fit aller jusqu'en Normandie, où ils combattirent à Dreux, puis à Moncontour, à Arnay-le-Duc, etc. Leur équipement et leur manœuvre furent partout copiés; on créa à leur exemple des pistoliers. Leur habitude de charger au trot et en masses profondes modifia pour toujours les manœuvres de la cavalerie, et l'usage du pistolet ne cessa guère qu'à la fin du XVIIe siècle, longtemps après que les cavaliers noirs eurent été supprimés. En tant que formations, ils disparurent à la fin de la guerre de Trente ans. La dernière cavalerie qui subsista fut composée de cuirassiers.

Rei uxoriæ *actio* n. f. Dr. rom. Action tendant à la restitution de la dot à la femme, en cas de divorce ou de prédécès du mari. (Le mari pouvait restituer la dot en trois annuités; il était admis à faire entrer en déduction de la dot certains droits qu'il pouvait avoir à faire valoir contre la femme [*retentiones*]; il jouissait aussi du bénéfice de compétence.)

Reiz Friedrich Wolfgang), philologue allemand, né à Windsheim (Franconie) en 1733, mort à Leipzig en 1790. Il avait enseigné, depuis 1766, à l'université de cette ville. Il fonda une école philologique dont le représentant le plus illustre fut Gottfried Hermann, et fraya une voie nouvelle aux études sur les langues classiques par son *De temporibus et modis verbi græci et latini* (1766), par son édition du *Rudens* (1789) et par son *De prosodiæ græcæ accentûs inclinatione*, publié après sa mort par F.-A. Wolf.

— *Vers de Reiz*, (employé par Plaute), Vers composé de deux hémistiches indépendants, dont le premier est un membre tantôt de quatre pieds, le second une tripodie anapestique catalectique.

Rej de Naglowic Nicolas), écrivain polonais, né à Zarawno, sur le Dniester, vers 1505, mort en 1568. Il fut [illegible] à la petite cour de Tenczynski, voïvode de Sandomir. Il fut en grande faveur auprès du roi Sigismond Ier, de la reine Bonne Sforza et de Sigismond-Auguste. Son [illegible] œuvre est *Le Miroir de tous les états* (1567), où l'on [illegible] trouve un tableau très vivant des mœurs des anciens [illegible] Il a encore écrit *Image de la vie de l'homme chrétien*; *la Juste Image de la vie de l'homme honnête* 1558); *le Parc des bridons de la noblesse* 1562); *Badinages* ou *Avent[illegible] de cœur de plusieurs hommes* (1570). Ses *Poésies* ont été rééditées en 1848.

Rejaillir *ja-ll-llr* mll. [illegible] — Se conjugue comme *jaillir*. [illegible] Rejaillir, être lancé dans un autre sens : *Les [illegible] qui* REJAILLISSENT *d'un miroir.* || Couler avec force : *Du sang [illegible] ont coulé sur la reine, son sang* REJAILLIT *jusqu'au lit.* || Être reporté sur, retomber sur : *La gloire des [illegible]* REJAILLIT *sur leur pays.*

Rejaillir, jaillir. V. JAILLIR.

Rejaillissant *ja-ll-i-ssan* ll mll.), **ante** adj. Qui [illegible] *Les eaux* REJAILLISSANTES.

Rejaillissement *ja-ll-i-se-man* ll mll.) n. m. Action [illegible] rejaillir : *Le* REJAILLISSEMENT *de l'eau sur les dalles.*

— Fig. Sorte d'action réflexe, de transmission : *Le* REJAILLISSEMENT *de la gloire des ancêtres sur les descendants.*

Réjane (Gabrielle-Charlotte Réju, dite), actrice française, née à Paris en 1857. Fille d'un ancien comédien, elle obtint un second prix de comédie au Conservatoire, en 1871, et débuta au Vaudeville en 1875. Depuis, elle joua successivement aux Variétés, à l'Ambigu, au Palais-Royal, à l'Odéon, au Grand-Théâtre, de nouveau au Vaudeville sous la direction de Porel, qu'elle épousa en 1893, et elle fit de nombreuses et fructueuses tournées à l'étranger. Admirablement douée, d'une rare intelligence, possédant le talent le plus souple et le plus fin, elle a excellé dans les rôles les plus divers, se montrant tour à tour spirituelle et nerveuse, emportée et délicate, réaliste et subtile, portant avec elle une vie intense. Parmi les pièces où elle a eu les plus grands succès, citons : *Ma camarade* (1883); *Décoré, Germinie Lacerteux* (1888); *Ma Cousine, Amoureuse* (1891); *Lysistrata*; *Sapho* (1892), *Madame Sans-Gêne* (1893); *la Bonne Hélène* (1896); *la Douloureuse*; *le Lys rouge* (1899); *Zaza*; *le Béquin* (1900); *la Robe rouge*; *la Course du flambeau* (1901); *la Passerelle* (1902); etc.



Réjane.

Rejargonner (*gho-né*) v. n. Jargonner de nouveau.

Rejaser v. n. Jaser de nouveau.

Rejauger (*jo-jé*. — Se conjugue comme *jauger*) v. a. Jauger de nouveau.

Rejaunir (*jô*) v. a. Rendre jaune de nouveau : REJAUNIR *une étoffe.*

— v. n. Redevenir jaune : *Étoffe qui* REJAUNIT.

Réjection (*jèk'-si* — lat. *rejectio*) n. f. Action de rejeter, résultat de cette action : *La* RÉJECTION *de tous les sujets présentés.* (J.-J. Rouss.)

— Régurgitation, chez les ruminants.

Rejet (*jé* — du préf. *re*- et de *jet*) n. m. Action de rejeter, de ne pas agréer : *Voter le* REJET *d'une loi.*

— Arboric. Nouvelle pousse de la souche d'un arbre. || Rejeton d'arbre qui pousse sur le tronc. V. REJETON.

— Chass. Syn. de REGINGLETTE.

— Econ. rur. Terre qu'on rejette en creusant un fossé. || Jeune essaim d'abeilles qui abandonne la ruche natale.

— Fin. Renvoi d'une partie d'un compte, qui doit être portée sur un autre chapitre. || *Rejet de dépense*, Refus, par l'autorité qui contrôle un compte, d'allouer une dépense portée à ce compte.

— Géol. Se dit de la dénivellation d'une couche lorsqu'elle est traversée par une faille.

— Techn. Plomb qui tombe dans les fosses que le plombier ouvre au fond de son moule. (S'emploie mieux au pluriel dans ce sens. || Petit bout de tuyau de plomb soudé sur un corps de pompe, et par lequel l'eau s'échappe quand on manœuvre la pompe. || Seconde immersion que l'on fait subir aux laines teintes en bleu.

— Versif. Action de rejeter au commencement du vers suivant un ou plusieurs mots nécessaires au sens : *Faire un heureux emploi du* REJET. || Mot ainsi rejeté : *Un heureux* REJET. V. ENJAMBEMENT.

Rejetable adj. Qui doit ou peut être rejeté.

Rejéteau ou **rejetteau** (*jè-to*; pour *rejette-eau* — de *rejeter*, et *eau*) n. m. Moulure pratiquée à la partie inférieure du bois d'une fenêtre, pour empêcher les eaux pluviales de pénétrer dans l'appartement. || On dit aussi JET D'EAU dans le même sens.

Rejeter (se conjugue comme *jeter*) v. a. Jeter de nouveau, renvoyer : REJETER *la balle.*

— Jeter à sa place antérieure : REJETER *dans l'eau un petit poisson.* || Faire retomber dans : REJETER *quelqu'un dans l'incertitude.*

— Jeter hors : *Malade qui* REJETTE *tout ce qu'il mange.* || Chasser : REJETER *l'ennemi au delà des frontières.*

— Oter de son lieu et jeter dans un autre : REJETER *à droite et à gauche les terres d'un fossé.*

— Reporter : REJETER *les notes à la fin d'un volume.*

— Pousser, produire à nouveau : *Un arbre qui* REJETTE *beaucoup de branches.*

— Fig. Ne pas agréer, ne pas adopter, ne vouloir pas recevoir : REJETER *une offre d'argent.* || Ne pas se soumettre à : REJETER *des ordres, des lois.* || Ne pas croire, ne pas ajouter foi à : REJETER *tous les miracles.* || Ne pas admettre : *Les républiques anciennes* REJETAIENT *les femmes hors de l'ordre politique.* (Mme de Rémusat.)

— Faire retomber : REJETER *un tort sur quelqu'un.*

— Admin. anc. *Rejeter une imposition, une taxe sur quelqu'un*, Lui faire supporter un supplément de taxe, pour suppléer à une perception qui n'a pu s'effectuer.

Se rejeter, v. pr. Être rejeté : *Les louanges ne* SE REJETTENT *pas.*

— S'abandonner de nouveau : *Denis* S'ÉTAIT REJETÉ *entre les bras d'un grand nombre de flatteurs.* (Barthél.)

— Se renvoyer l'un à l'autre : SE REJETER *mutuellement leurs torts.*

— *Se rejeter en arrière*, Reculer.

— *Se rejeter sur*, Alléguer pour se disculper : SE REJETER *sur sa mauvaise santé pour ne pas accepter un mandat.*

Rejetoir n. m. ou **rejetoire** n. f. Chass. Syn. de REGINGLETTE.

Rejeton (dimin. de *rejet*) n. m. Bot. et agric. Nouvelle pousse produite par un végétal, dans le voisinage immédiat du pied de la tige ou du collet de la racine : *Beaucoup d'arbustes se multiplient par* REJETONS. Syn. de REJET.

— Poétiq. Enfant, descendant : *Le* REJETON *des rois.* || Produit, résultat : *Le français est un* REJETON *du latin.*

— Techn. Tabac fabriqué avec les feuilles que la plante pousse après avoir été coupée une première fois.

Rejetonner (*to-né*) v. a. Agric. Pousser des rejetons.

— Eaux et for. Pousser des rejets. V. REJET.

Rejettement (*jèt'-man*) n. m. Action de rejeter.

RÉJEVSKII, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Perm), sur le *Itej* (bassin de l'Obi); 4.800 hab. Hauts fourneaux et forges; savonneries, mines de nickel.

RÉJINGOT n. m. Constr. Syn. de REJETEAU.

RÉJITZA ou **RIÉJITZA**, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Vitebsk), sur la *Riéjitza*, tributaire du lac Louban (bassin de la Dvina occidentale); 11.000 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 128.000 hab.

REJOINDRE (se conjugue comme *joindre*) v. a. Joindre de nouveau, réunir après séparation : REJOINDRE *les lèvres d'une plaie.*

— Uni de nouveau : *La mort* REJOINT *ceux qu'elle a séparés.*

— Atteindre de nouveau, s'unir de nouveau à, se retrouver auprès : REJOINDRE *un ami.* REJOINDRE *son régiment.*

— S'aboutir à, être fixé par le bout à : *Rail qui* REJOINT *un autre rail.*

— Absol. Milit. Retourner à son corps : *Recevoir l'ordre de* REJOINDRE.

Se rejoindre, v. pr. Être rejoint. || Se retrouver ensemble. || Se toucher, se confondre en un point : *Routes qui* SE REJOIGNENT *au-dessous de Pontoise.* || S'unir de nouveau.

— Vénér. Se dit d'un chien, quand, au moment où il prend la piste, il s'arrête pour s'assurer qu'il ne fait pas défaut et que c'est bien le sentiment de la bête qu'il prend.

REJOINTOIEMENT (*toi-man*) n. m. Action de rejointoyer; résultat de cette action.

— ENCYCL. On donne à la surface des joints, lorsque ceux-ci doivent être apparents, différentes formes, selon la nature des matériaux employés; pour les maçonneries de pierre de taille ou de moellon piqué, cette surface est plane et affleure le parement du mur; on trace les joints en se guidant avec une règle, au moyen d'un outil appelé *tire-joint*, recourbé à son extrémité et muni d'un manche; on presse fortement cette règle sur le mortier et l'on frotte jusqu'à ce que le joint soit noirci dans toute la largeur de l'outil. Pour les maçonneries de briques rejointoyées au mortier de chaux, on fait aussi les joints plats, et quelquefois saillants. Les joints des parements des maçonneries de moellons ou de meulières bruts ou smillés se font plats ou creux; mais, le plus souvent, on les fait en boudin; cette forme leur permet de résister beaucoup mieux aux intempéries.

REJOINTOYER (*toi-i-é* ou *to-i-é*. — Se conjugue comme *jointoyer*) v. a. Remplir d'un nouveau mortier de chaux, de plâtre ou de ciment, les joints d'une maçonnerie ancienne ou dégradée.

REJONCTION (*ksi-on* — du préf. *re*, et de *jonction*) n. f. Action de joindre de nouveau ce qui a été disjoint.

REJOUER v. n. Jouer de nouveau, faire une nouvelle partie de jeu : *Vouloir* REJOUER *après avoir perdu.*

— v. a. Exposer de nouveau au jeu : REJOUER *sa fortune sur un coup de dés.*

— Exécuter de nouveau : REJOUER *un air oublié.*

RÉJOUIA n. m. Bot. Syn. de TABERNÆMONTANE.

RÉJOUIR (du préf. *re*, et du vx franç. *esjouir*) v. a. Rendre joyeux : *Cette nouvelle* RÉJOUIT *tout le monde.*

— Plaire à, être agréable pour, produire une sensation agréable dans : *Le vin* REJOUIT *l'estomac.*

— Donner du divertissement à : *Faire venir des musiciens pour* REJOUIR *la compagnie.*

Réjoui, ie, part. pass. du v. Réjouir.

— Qui exprime la joie, la gaieté : *Une mine* RÉJOUIE.

— Substantiv. Personne habituellement réjouie : *Une grosse* REJOUIE.

Se réjouir, v. pr. Se divertir, passer le temps agréablement : *Aimer à* SE RÉJOUIR *avec ses amis.*

— *Se réjouir de*, Montrer, éprouver de la joie de : SE RÉJOUIR *de ce que la paix est conclue.*

— Jeux. Changer la retourne qui fait l'atout, à certains jeux de cartes.

RÉJOUISSANCE (*i-sanss* — rad. *réjouissant*) n. f. Action de se réjouir, manifestation de la joie qu'on éprouve : *Se livrer à la* REJOUISSANCE. || Fête, amusement destiné à célébrer un événement heureux. (En ce sens, s'emploie surtout au plur.) : *Ordonner des* RÉJOUISSANCES *publiques.*

— Boucher. Os que les bouchers pèsent avec la viande. (Ce nom provient, dit-on, des réjouissances qui accueillirent un édit de Henri IV supprimant cet usage.)

— Jeux. Carte que celui qui donne, au lansquenet, tire après la sienne, et sur laquelle tous les coupeurs et autres peuvent mettre de l'argent.

— SYN. Amusement, divertissement, etc. V. AMUSEMENT.

RÉJOUISSANT (*i-san*), **ANTE** adj. Qui réjouit, qui est amusant : *Un spectacle* RÉJOUISSANT.

— Fam. Gai, amusant, de joyeuse compagnie : *Je trouve cet homme très* RÉJOUISSANT.

REJOUTER v. n. Jouter de nouveau.

REJUGER (*jé*) v. a. Juger de nouveau.

REJURER v. a. Affirmer, jurer, blasphémer de nouveau : REJURER *fidélité.*

— Absol. : *Témoin qui* REJURE. *Charretier qui* REJURE.

REJUSTIFIER (*juss.* — Se conjugue comme *justifier*) v. a. Justifier de nouveau.

REKA ou **RIEKA** (la), rivière d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie). Elle coule dans une vallée du Karst, descend sous terre aux cascades de Sankt-Kanzian et ne reparaît qu'à 35 ou 40 kilom. vers le N.-O., près de Monfacolne, par les sources du *Timave*, et se jette peu après dans l'Adriatique.

REKBA ou **RAKHBA**, confédération de neuf tribus du nord-ouest de la Tunisie, dans la vallée de la Medjerda. Cette puissante confédération profitait jadis de sa force pour faire de fréquentes incursions sur le territoire algérien; ce fut une des causes de l'expédition de 1881, qui aboutit à l'établissement du protectorat français en Tunisie. Les tribus nomades de la Rekba élèvent beaucoup de bœufs, de moutons et de chèvres.

RELABOUREMENT (*man*) n. m. Action de relabourer.

RELABOURER v. a. Donner un nouveau labour.

RELÂCHANT (*chan*), **ANTE** adj. Qui a la propriété de relâcher, de produire un relâchement.

— Méd. Qui relâche le ventre : *Médicament* RELÂCHANT.

— n. m. : *Le pruneau est un* RELÂCHANT.

RELÂCHE subst. verb. de *relâcher* n. m. Interruption, discontinuation : *On divise les pièces de théâtre en plusieurs actes pour donner du* RELÂCHE *à l'esprit.*

— Repos, intermission dans quelque état douloureux : *Les malheurs nous assaillent quelquefois sans* RELÂCHE.

— Théâtr. Suspension momentanée des représentations d'un théâtre, pour une cause quelconque.

— SYN. Relâche, relâchement. Il y a *relâche* quand un travail habituel est suspendu; *relâchement* lorsque le travail est continué avec moins d'ardeur.

— **Relâche (sans), assiduûment**, etc. V. ASSIDÛMENT.

RELÂCHE (subst. verb. de *relâcher*) n. f. Mar. Action de relâcher ou de séjourner en un point quelconque d'une côte. || Endroit d'une côte où l'on séjourne : *Brider une relâche, Ne pas s'arrêter dans une escale ou l'on devait relâcher.*

RELÂCHEMENT *man* — rad. *relâcher* n. m. Etat de ce qui est détendu : *Le* RELÂCHEMENT *des cordes d'un violon.*

— Adoucissement de la température.

— Fig. Diminution d'ardeur, de zèle, de sévérité : *Le* RELÂCHEMENT *de la discipline.* || Diminution de la tension d'esprit : *Après une grande contention d'esprit, on a besoin de quelque* RELÂCHEMENT.

— Pathol. Etat de laxité, de distension incomplète : *Le* RELÂCHEMENT *de l'utérus.* || Etat des voies intestinales qui occasionne la fréquence des selles et leur liquidité plus ou moins grande : *Les pruneaux causent du* RELÂCHEMENT.

— SYN. Relâchement, relâche. V. RELÂCHE.

RELÂCHER (du lat. *relaxare*, même sens) v. a. Distendre : *Un arc trop tendu se rompt tout à coup si on ne le* RELÂCHE. Fén.

— Laisser aller libre, ne plus retenir : RELÂCHER *un prisonnier.*

— Céder : *Ne rien* RELÂCHER *d'un prix demandé.*

— Rendre moins rigoureux, moins sévère : *Adrien établit la discipline militaire et Sévère la* RELÂCHA. Montesq.)

— *Relâcher les liens de*, Rendre moins intime, moins forte l'union de : RELÂCHER *les liens de la famille.*

— Mar. *Relâcher un navire*, Le laisser aller, après l'avoir arrêté pour examiner ses papiers de bord, etc.

— Méd. Donner le dévoiement.

— v. n. Faiblir, perdre de son zèle, de son activité :

Il faut savoir parfois *relâcher* d'un principe.
E. AUGIER.

— Mar. Faire relâche.

— Pêch. Se dit des anguilles qui redescendent les cours d'eau pour gagner la mer.

Se relâcher, v. pr. Etre relâché, se détendre : *Les cordes* SE RELÂCHENT *par la sécheresse.*

— S'adoucir, se calmer : *Le temps* S'EST RELÂCHÉ.

— Perdre de son zèle, de son activité : *Cet élève* SE RELÂCHE *trop.* || Etre moins rigoureusement observé : *La morale du temps* S'EST *bien* RELÂCHÉE. (V. Hugo.)

— Se détendre, en parlant de l'esprit.

— Céder, faire des concessions.

RELAI (*lè*) n. m. Techn. Seconde eau que le saunier fait passer sur les sables chargés de sel.

— Typogr. *Titre de relai*, Titre que l'on imprime à nouveau et qu'on place en tête d'un ouvrage tiré antérieurement, pour lui donner l'aspect d'une édition nouvelle.

RELAIS (*lè* — subst. verb. de *relayer* n. m. Chevaux frais, qui attendent à un endroit déterminé qu'on les prenne à la place de ceux qu'on dételle et qu'on va laisser se reposer : *Chevaux de* RELAIS. || Lieu où l'on met ces chevaux : *Au second* RELAIS.

— Par ext. Rechange : *Avoir des meubles de* RELAIS.

— Fig. Ce qui se produit par intervalle : *Vous voulez vous faire des* RELAIS *d'amour dans la vie.* Balz.)

— *Etre de relais*, Etre de loisir, ne point travailler.

— P. et chauss. Espace que doivent parcourir des travailleurs employés à des déblais.

— Physiol. *Relais de reflexes*. Points où les deux neurones essentiels de l'axe réflexe s'articulent par contiguïté et où l'impression sensible se transforme en réaction motrice, vaso-motrice, sécrétoire, etc. V. REFLEXE

— Télégr. électr. Appareil servant à faire passer dans un courant trop faible celui d'une pile additionnelle. || Appareil pouvant fonctionner sous l'action d'un courant de ligne très faible et servant à fermer le circuit d'une pile locale, dont le courant actionne l'appareil récepteur qui ne pourrait obéir directement au cours de ligne.

— Vénér. Troupe de chiens placée en différents endroits sur le parcours présumé que doit suivre la bête lancée pour être découplée pendant la chasse. *Relais volant.* Relais qui suit la chasse. *Donner le relais*, Lâcher les chiens d'un relais après la bête que l'on court.

— ENCYCL. Télégr. électr. Les *relais* peuvent se diviser en plusieurs catégories :

D'abord, les relais à électro-aimant et à palette de fer doux, les premiers dont on se soit servi. Le relais de Siemens se compose d'un électro polarisé et d'une armature sous l'influence de l'aimant. Cet appareil a été créé au début pour fonctionner avec des courants d'induction de direction changeante successivement. Il fut ensuite utilisé pour supprimer le réglage des relais, opération toujours difficile.

Vient ensuite le relais sans armature, où le mouvement produisant le contact est provoqué par l'attraction et la répulsion de deux sonnettes, montées sur le fer doux de l'une des bobines, par le fer doux de la seconde bobine qui a été polarisée en sens contraire.

RELAIS (*lè* — subst. verb. de *relaisser* n. m. Eaux et for. Terrain que laisse à découvert l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives en se portant sur l'autre. Syn. LAIS.

— Fortif. Espace qu'on réserve entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé pour recevoir les terres qui s'éboulent. On dit aussi BERME.

— Pêch. *Relais de basse mer*, Syn. de LAISSE DE MER.

— Techn. Vide qui existe aux emplacements où l'on fait un changement de couleur, dans la fabrication des tapis, et que l'on remplit ensuite en prenant l'ouvrage à l'envers.

RELAISSE n. f. Agric. Syn. de REAUT.

RELAISSER (*lè-sé* v. a. Laisser de nouveau.

Se relaisser, v. pr. S'arrêter pour séjourner. (Vx.)

— Vénér. Se dit d'une bête qui, après avoir été longtemps courue, s'arrête de lassitude : *Un lièvre qui* S'EST RELAISSÉ. || On dit aussi : *Un lièvre* RELAISSE.

RELAIT (*lè* — rad. *lait* n. m. Petit-lait que l'on retrouve dans le fromage nouvellement fabriqué, mais mal lavé.

RELAN n. m. Action de relancer.

RELANCEMENT (*se-man*) n. m. Action de relancer.

RELANCER v. a. Lancer de nouveau. || Lancer en sens contraire.

— Fam. Aller, trouver, rencontrer quelque part : RELANCER *un créancier chez lui.* RELANCER *un impertinent.*

— JEUX. Quand on retire une pièce d'argent au-dessus de la somme proposée. On dit aussi RENVOYER.

— VÉNER. Faire repartir : RELANCER *un sanglier.*

RELANCIS (*si* — n. m. Remplacement, dans une construction, d'anciens matériaux mis hors de service par de nouveaux de même nature.

RELAPS, APSE (*laps*, *apse* — du lat. *relapsus*, retombé adj. Théol. Retombé dans l'hérésie ou l'infidélité : *Jeanne d'Arc fut condamnée comme* RELAPSE.

— Fig. Qui retombe dans une erreur, un défaut quelconque.

— Substantiv. Personne relapse : *C'est un* RELAPS.

— ENCYCL. De même que les premiers chrétiens donnaient le nom de *lapsi* (tombés) à ceux qui apostasiaient durant les persécutions, ils appelaient *relapsi* (retombés) ceux qui, étant rentrés par la pénitence dans le sein de l'Eglise, avaient de nouveau abjuré leur foi. Le pardon ne leur était accordé qu'à des conditions extrêmement rigoureuses. Quand les persécutions eurent pris fin, la dénomination de *relapsi* fut étendue aux hérétiques qui, après abjuration, étaient revenus à leur ancienne erreur. Peu à peu, on l'appliqua, en général, à tous ceux qui, après avoir fait pénitence d'une faute grave et publique, étaient convaincus d'une rechute. On prend dans le même sens le mot français *relaps*, transcription du latin *relapsus*. Les statuts de l'Inquisition distinguaient deux sortes de relaps : 1° ceux qui, condamnés, après abjuration, à des peines médicinales, interrompaient leur pénitence sans permission; 2° ceux qui, condamnés et pardonnés une première fois, retombaient dans la faute pour laquelle ils avaient été jugés. Les premiers pouvaient, si les inquisiteurs le jugeaient convenable, être de nouveau admis à la pénitence; quant aux seconds, ils étaient livrés au bras séculier, qui les envoyait au bûcher.

RELARGAGE (*ghaj*' n. m. Techn. Action de verser dans l'huile la lessive destinée à faire le savon, et de brasser le tout exactement.

RÉLARGIR (*jir* — du préf. *re*, et de *élargir* v. a. Redonner plus large : *Faire* RELARGIR *ses habits.*

RÉLARGISSEMENT (*ji-se-man*) n. m. Action de rélargir, résultat de cette action.

RELATER du lat. *relatum*, supin de *referre*, rapporter; du préf. *re*, et de *ferre*, porter v. a. Rapporter, raconter : RELATER *un fait.*

— Mentionner, citer : RELATER *un nom dans un acte.*

RELATEUR n. m. Celui qui fait une relation.

RELATIF, IVE du lat. *relativus*; de *relatum*, supin de *referre*, rapporter adj. Qui se rapporte : *Etudes* RELATIVES *à l'histoire.*

— Qui est en relation, lié par un rapport : *L'idée de fils est* RELATIVE *à celle de père*

— Proportionnel, évalué par comparaison : *Chaque être, dans la nature, a son prix réel et sa valeur* RELATIVE. Buff

— Gramm. *Pronom relatif*, *Adverbe relatif*, ou, substantiv., dans les deux cas, *Relatif*, Pronom, Adverbe qui unissent une proposition au reste de la phrase comme *qui, que, lequel*, ou. *Proposition relative*, Proposition amenée par un pronom ou un adverbe relatif. Syn. CONJONCTIF.

Les pronoms relatifs, appelés aussi *conjonctifs*, sont ceux qui servent à joindre le mot dont ils tiennent la place à ceux qui les suivent. Les pronoms relatifs sont :

Masc. sing. : *Lequel, duquel, auquel.*
Fém. sing. : *Laquelle, de laquelle, à laquelle.*
Masc. plur. : *Lesquels, desquels, auxquels.*
Fém. plur. : *Lesquelles, desquelles, auxquelles.*

Des deux genres et des deux nombres : *Qui, que, quoi, dont, où.*

— Mécan. *Mouvement relatif*. V. MOUVEMENT.

— Musiq. *Tons relatifs*. Tons majeurs et mineurs ayant à la clef le même nombre de dièses ou de bémols. La tonique de la gamme mineure est toujours à un ton et demi au-dessous de la tonique de la gamme majeure relative.

ENCYCL. Gramm. Le radical du pronom *relatif* dans la langue indo-européenne commune semble avoir été *yo-sa-sa-ès, yas, gr. hos*. Le radical *quo-, qui-*, que l'on trouve en latin, semble avoir eu primitivement une fonction interrogative cf. en gr. *tis, pou*. En grec homérique, le démonstratif *ho, hé, to* a pris une valeur relative, comme en allemand, *der, die, das* au lieu de *welcher, welche, welches*, etc. Les pronoms relatifs français viennent, les uns de relatifs latins *qui, que, quæ*, les autres *lequel, laquelle*, etc. de l'article défini joint au qualitatif *qual* lat. *qualis*. Cette seconde série de formes, assez peu élégante, paraît inconnue au plus ancien français, et semble dater du XIIIe siècle. *Dont* et *où*, qui font souvent fonction de relatifs, sont étymologiquement des adverbes (*de-unde, ubi*). La conjonction *que* joue aussi le rôle de relatif, surtout pour exprimer le temps : *le jour qu'il naquit.*

RELATION *si-on* — rad. *relatif* n. f. Lien, rapport d'une chose à une autre : *Ce que vous dites n'a aucune* RELATION *avec ce dont il s'agit.*

— Connexité, lien qui existe entre deux objets : *La* RELATION *du père au fils et du fils au père.*

— Commerce, liaison, rapports d'affaires, d'amitié : *Se mettre, Entrer en* RELATION *avec quelqu'un.* || Rapports sexuels : *Avoir des* RELATIONS *avec une femme.*

— Personne avec laquelle on a commerce, on est en rapport : *Il a élevé né de la plus haute* RELATION.

— Rapport, récit, narration : RELATION *de voyages.*

— Arithm. et algèbr. Rapport qui existe entre deux grandeurs.

— Bibliogr. Titre donné à un grand nombre d'ouvrages contenant des récits de diverse nature.

— Dr. anc. Rapport, témoignage d'une personne publique. *Relation de sergent*. Exploit par lequel le sergent rapporte au juge qu'il a ajourné telle personne à la requête d'un tel et pour telle cause.

— Musiq. Rapport harmonique qui existe entre deux notes dont la première vient d'être entendue dans une



RELATIONNAIRE [illegible] m. Auteur de relations

RELATIVEMENT adv. [illegible] par comparaison [illegible] Par rapport à, pour ce qui est de : *Relativement à une autre.*

RELATIVISME [illegible] Opinion des philosophes [illegible] relativité de la connaissance. V. RELATIVISTE.

RELATIVISTE [illegible] et n. Qui admet le relativisme.

RELATIVITÉ [illegible] qui est relatif.

[illegible] *de la connaissance.* Le [illegible] avec Protagoras. [illegible]

[illegible] ce. [illegible]

[illegible] ABSOLU.

RELAXANCE [illegible] f. [illegible]

RELAXATION [illegible] f. Relâchement [illegible]

[illegible] Diminution [illegible]

RELAXE [illegible] f. Action de relaxer.

RELAXER [illegible] v. a. [illegible] du préf. *re*, et de *laxare*, lâcher. Remettre en liberté. RELAXER *un prisonnier.*

RELAYER [illegible] du préf. *re*, et du vx v. *laier*. [illegible] Remplacer dans un travail [illegible] plusieurs personnes [illegible] succession. RELAYER *des terrassiers.*

[illegible] Changer de chevaux au relais. *Descendre de voiture pour* RELAYER.

Se relayer, v. pr. Se remplacer alternativement. *Équipes qui se relayent.*

RELAYEUR [illegible] m. Celui qui entretient des relais [illegible]

RELÉCHER v. a. Lécher de nouveau.

RELECQ-KERHUON [illegible] comm. du Finistère, arr. et [illegible] de Brest, sur l'Elorn, 3.772 hab. Ch. de f. [illegible] Dépôt de bois de la marine.

RELECTURE [illegible] n. f. Nouvelle lecture; action de relire.

RELÉGATION [illegible]sion — lat. *relegatio*; de *relegare*, reléguer. [illegible] rom. Action de reléguer dans un lieu déterminé ou d'interdire le séjour de telle ou telle ville.

Dr. Pénalité consistant dans l'internement perpétuel [illegible] récidivistes dans une colonie française.

Encycl. Dr. En vertu de la loi du 27 mai 1885, la *relégation*, sous forme d'internement perpétuel sur le territoire de certaines colonies ou possessions françaises, intervient comme mesure d'élimination à l'égard des malfaiteurs reconnus incorrigibles : c'est une pénalité complémentaire et accessoire, obligatoire pour le juge, applicable à certaines catégories de récidivistes, limitativement déterminées.

Pour fixer le critérium de l'incorrigibilité, le législateur a tenu compte de quatre éléments : 1° la nature des infractions qui ont amené les condamnations; 2° la gravité des peines; 3° le nombre de ces peines; 4° le délai dans lequel les condamnations ont été prononcées ou encourues.

Au point de vue du délai des condamnations, signalons que c'est dans un intervalle de dix ans (défalcation faite de la durée des peines subies) que doivent se placer les condamnations nécessaires pour faire prononcer la relégation. Quant aux trois autres éléments, leurs diverses combinaisons légales sont mises en relief dans le tableau synoptique ci-dessous.

En dehors des cas prévus par la loi du 27 mai 1885, la relégation peut intervenir en quelques cas spéciaux que détermine l'article 266 du Code pénal (modifié par la loi du 18 décembre 1893 sur les associations de malfaiteurs) et la loi du 28 juillet 1894 sur les menées anarchistes.

Tableau synoptique résumant les quatre cas où il y a lieu à relégation. (Loi, du 27 mai 1885, art. 4.)

[illegible]	2e CAS : [illegible] CONDAMNATIONS	3e CAS : 4 CONDAMNATIONS	4e CAS : 7 CONDAMNATIONS
[illegible]	[illegible]	[illegible]	1° Deux au moins des cas précédents, c'est-à-dire : Travaux forcés ou réclusion; Emprisonnement pour faits qualifiés crimes.
[illegible]	[illegible] à l'emprisonnement pour faits qualifiés crimes.	[illegible] à l'emprisonnement pour faits qualifiés crimes.	Plus de 3 mois d'emprisonnement, pour : Vol; Escroquerie; Abus de confiance; Outrage public à la pudeur; Excitation habituelle de mineurs à la débauche; Vagabondage; Mendicité (par application des art. 277 et 279, C. pén.).
[illegible]	[illegible] à plus de trois mois d'emprisonnement pour : Vol; Escroquerie; Abus de confiance; Outrage public à la pudeur; Excitation habituelle de mineurs à la débauche; Vagabondage; Mendicité (par application des art. 277 et 279, C. pén.).	[illegible] à plus de trois mois d'emprisonnement pour : Vol; Escroquerie; Abus de confiance; Outrage public à la pudeur; Excitation habituelle de mineurs à la débauche; Vagabondage; Mendicité (par application des art. 277 et 279, C. pén.).	2° Deux à plus de 3 mois d'emprisonnement, pour : Vagabondage; Infraction à interdiction de résidence.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	3° Les autres, sans condition de durée, pour : Vagabondage; Infraction à interdiction de résidence.

RELÉGUER (*ghé* — du lat. *relegare*, même sens) v. a. Confiner. RELÉGUER *en province un fonctionnaire disgracié.* ‖ Mettre à l'écart : RELÉGUER *des tableaux au grenier.*

— Faire tomber; classer avec mépris : *C'est à tort qu'on a* RELÉGUÉ *parmi les fables tout ce que les anciens ont dit.* (A. Martin.)

— Dr. rom. Reléguer dans un endroit déterminé.

Lég. sl. Interner dans une colonie.

Relégué, ée part. pass. du v. Reléguer.

Substantiv. Condamné à la relégation.

Se reléguer, v. pr. Se confiner soi-même, se retirer : SE RELÉGUER *à la campagne.*

SYN. Reléguer, confiner. V. CONFINER.

RELENT (*lan*) — du préf. *re*, et de *lent* dans le sens ancien de *retard*; cf. genevois *lent* dans le sens de *relent*; et [illegible] vieux) n. m. Goût particulier, odeur spéciale que contractent les viandes préparées, lorsqu'on les tient pendant quelque temps dans un lieu fermé : *Les* RELENTS *de toute sorte de victuailles.* ‖ Par ext. Mauvaise odeur quelconque : *Le* RELENT *d'un égout, des viviers.*

RELENTI, IE (*lan*) adj. Qui a une odeur, un goût de [illegible] Vx.

RÉLER (SE) v. pr. Techn. Se dit du suif qui, en se refroidissant, présente de haut en bas des solutions de continuité en forme de vis. ‖ Se dit aussi des pains de sucre qui [illegible] à la tête.

RELEVAGE [illegible] n. m. Action de relever; résultat de cette action.

— Mécan. Action des facteurs de la poste qui prennent [illegible] dans les boîtes par le public. ‖ On dit aussi LEVAGE.

Arbre de relevage, Arbre sur lequel on agit, [illegible] pour opérer les changements de marche. *Barre de relevage*, Barre qui transmet [illegible] par l'intermédiaire d'un arbre de relevage.

Métall. Opération, dans le laminage des métaux, consistant à soutenir la barre qui vient de passer à travers la cannelure d'un premier cylindre, pour l'engager de suite dans la cannelure d'un second.

— Pêch. *Pêche au relevage*, Syn. de PÊCHE AU COUP.

— Techn. Action d'éplucher et de nettoyer le papier nouvellement fabriqué et encore humide.

— Typogr. Enlèvement de la forme de dessus le marbre de la presse.

RELEVAILLES *va-ll* [*ll* mill.] — rad. *relever*) n. f. pl. Cérémonie qui se fait à l'église, lorsqu'une femme y va, après ses couches, pour se faire bénir par le prêtre. ‖ Réjouissances célébrées à cette occasion : *Un repas de* RELEVAILLES.

— Encycl. Les *relevailles*, ou des cérémonies analogues, sont pratiquées chez presque tous les peuples. Chez ceux de race aryenne, elles ont le caractère d'action de grâces rendue à la Divinité; chez ceux de race sémitique, elles ont plutôt le caractère de purification à l'égard de la mère. C'est, du reste, le nom de purification qu'elles ont gardé chez les Juifs. Le christianisme a laissé aux relevailles leur double sens de reconnaissance et de purification.

RELEVANT (*van*, ANTE adj. Dépendant, ressortissant : *Terres* RELEVANTES *immédiatement de la couronne.*

— n. f. Arg. Moutarde.

RELÈVE n. f. Remplacement d'une troupe de soldats par une autre, dans un service. ‖ Troupe qui fait cette opération : *Faire partie de la* RELÈVE *du Soudan.*

RELEVÉ n. m. Action de relever quelque chose, d'en faire le détail ou le résumé écrit; détail ou résumé écrit : *Faire le* RELEVÉ *des naissances et des décès.*

— Art culin. Plat ou service qui succède immédiatement à un autre : *Un* RELEVÉ *de rôti.* ‖ Absolum. Service qui succède immédiatement au potage.

— Dr. Acte qui relève. ‖ *Relevé de déchéance*, Acte par lequel un fournisseur qui a encouru la déchéance en vertu de quelque clause du marché est relevé des conséquences de cette clause.

— Mod. Pli fait à une robe.

— P. et chauss. *Relevé à bout*, Reconstruction complète d'une partie d'une chaussée, sur toute sa largeur.

— Techn. Ouvrage que fait un maréchal en levant le fer d'un cheval et en le rattachant à chaud, avec des clous neufs. Syn. de REHAUSSER et REPOUSSER.

— Vénér. Action de la bête qui sort du lieu où elle a passé le jour pour aller repaître.

— Encycl. Art culin. Il y a de nombreux *relevés* : ceux de boucherie comprenant les gigots noix de pré salé, selle et côtelettes pour le mouton, garnis de légumes ou accompagnés d'une sauce; les carrés, les épigrammes, les côtelettes, l'épaule ou le gigot d'agneau; l'aloyau, le filet ou la culotte de bœuf, également avec sauce ou garniture; la tête de veau; le jambon au madère ou garni; les poulardes, dindes, oies, canards, poulets, etc., pour les relevés de volaille; le chevreuil, le faisan, le sanglier, les perdreaux, etc., pour les relevés de gibier; le turbot, le bar, les soles, l'esturgeon et tous les gros poissons au court-bouillon ou en sauce; enfin, les relevés de pâtisserie : pâtés froids et chauds, tourtes, vol-au-vent, etc.



A, relève-jupe.

RELÈVE-JUPE n. m. invar. Petite pince dont les femmes se servent pour relever leur jupe. (V. PAGE.) ‖ Système de bandes élastiques fixées à la ceinture et relevant la jupe au moyen de pinces.

RELÈVEMENT (*man*) n. m. Action de relever, de remettre debout, d'ériger de nouveau : *Le* RELÈVEMENT *d'un mur.*

— Relevé, détail mis par écrit : *Opérer le* RELÈVEMENT *de la dépense d'une année.*

— Mar. Saillie d'une partie qui domine les autres. ‖ *Ligne de relèvement*, Ligne suivant laquelle sont rangés des navires gouvernant à la même aire de vent, mais non suivant cette ligne. ‖ Tenture d'un bâtiment. ‖ Observation de l'aire de vent, d'un astre, d'un point quelconque. ‖ *Relèvement magnétique*, Relèvement tel que le donne le compas. ‖ *Relèvement vrai ou astronomique*, Celui qu'on obtient par le calcul de la position exacte du soleil. ‖ *Ligne de relèvement*, Ordre de route dans lequel les navires se trouvent sur une même ligne à un relèvement donné, l'un par rapport à l'autre. ‖ *Porter un relèvement sur une carte*, Tracer la direction donnée par ce relèvement. ‖ *Corriger un relèvement*, Faire la correction due à la variation du compas.

— Topogr. Action de déterminer la position d'un objet, d'en déterminer la position.

RELÈVE-MOUSTACHE n. m. invar. Pince à l'usage de l'émailleur.

RELÈVE-QUARTIER n. m. invar. Espèce de chaussepied de corne.

RELEVER (du préf. *re*, et de *lever*) v. a. Remettre debout ou dans sa situation naturelle : RELEVER *un objet tombé par terre, une statue renversée.*

— Réédifier, reconstruire : RELEVER *des fortifications.*

— Porter en haut, retrousser : RELEVER *sa moustache.*

— Hausser, rendre plus haut : RELEVER *un plancher.*

— Donner plus de saillie à, augmenter l'effet : RELEVER *un dessin par des rehauts.*

— Rétablir la prospérité de : *Le père avait ruiné sa maison; le fils l'a* RELEVÉE. ‖ Rendre sa dignité à : *La mendicité dégrade l'homme et le travail le* RELÈVE. (Cormen.) ‖ Donner plus de noblesse à : *Il est des caractères qui* RELÈVENT *jusqu'à la bassesse.* (Mignet.)

— Exalter, redonner de l'énergie à : RELEVER *le courage.*

— Ranimer, raviver : RELEVER *la conversation.*

— Donner un goût plus prononcé à : *Le vinaigre, le jus de citron* RELÈVENT *une sauce.* ‖ Fig. Rendre plus piquant, moins fade : *L'antithèse* RELÈVE *le style.*

— Signaler : RELEVER *les bévues d'un auteur.* ‖ Reprendre les paroles de : RELEVER *un impertinent.*

— Remplacer dans un travail, une fonction : RELEVER

une sentinelle. ‖ Révoquer : RELEVER *quelqu'un de ses fonctions.* ‖ Remplacer un plat, un service par un autre : *Il se souvient exactement de quel plat on a relevé le premier service.* (La Bruy.)

— Libérer, dispenser : *Le pape seul peut* RELEVER *de certains vœux.*

— Copier, prendre note de : RELEVER *une date.*

— *Relever de,* Sortir de, se remettre, être guéri de : RELEVER DE *maladie.* ‖ Dépendre de : *Cette administration* RELÈVE DE *telle autre.* ‖ Etre de l'école de : *C'est* DE *l'pascal surtout et avant tout que me paraît* RELEVER *Boileau.* (Ste-Beuve.) ‖ Etre une dépendance de : *Toutes les sciences* RELÈVENT DE *la philosophie.*

— Loc. div. *Relever la moustache à quelqu'un,* Rabattre son orgueil. ‖ *Relever la tête, le front,* Reprendre du courage, de l'audace. ‖ *Relever quelqu'un du péché de paresse,* L'obliger, par des menaces, des reproches et des ordres pressants, à travailler, à mieux remplir ses devoirs.

— Agric. *Relever des plants,* Les enlever de terre pour les replanter dans un autre endroit.

— Comm. *Relever un compte,* Copier les opérations inscrites sur un compte pendant une période déterminée.

— Constr. Déplacer, enlever pour réparer : RELEVER *un parquet.* ‖ *Relever les moulures,* Les terminer. ‖ *Relever les ciselures,* Tailler les bords d'un parement de pierre pour le dresser. ‖ En T. de serrur., Syn. de REPOUSSER.

— Dr. anc. *Relever un appel,* Se faire autoriser, par lettres du sceau ou par un arrêt, à poursuivre l'appel qu'on avait interjeté d'une sentence.

— Féod. *Relever un fief d'un seigneur,* Reconnaître avec les formalités requises, et en payant les droits de relief, qu'un fief est mouvant du seigneur.

— Hist. *Relever le gant.* V. GANT.

— Jeux. *Relever les cartes,* Les remettre dans l'état où il faut qu'elles soient pour jouer de nouveau. ‖ *Relever les mains,* Rassembler les levées que l'on a faites, en les plaçant devant soi. ‖ *Relever la balle du pied du tambour.* Au jeu de paume, Prévenir avec adresse, par la volée, un coup de tambour. ‖ *Relever une bille,* Eloigner une bille de la blouse, à l'ancien jeu de billard.

— Manèg. *Relever un cheval,* Le soutenir de la main et de l'éperon, pour lui faire porter la tête plus haute.

— Mar. *Relever un point,* Prendre sa direction au moyen du compas. ‖ *Relever un navire,* Le remettre droit quand il est abattu en carène. ‖ *Relever une ancre,* La retirer du fond. ‖ *Relever un navire coulé,* Le remettre à flot. ‖ *Relever la galère.* Se disait, dans l'ancienne marine, des forçats qui se révoltaient et enlevaient la galère qu'ils montaient.

— Milit. Remplacer par un autre l'homme ou le corps de troupes chargé d'un service : RELEVER *une sentinelle.*

— Techn. *Relever une pièce de métal,* Y former des reliefs au marteau et à froid. ‖ *Relever une pièce de chaudronnerie,* En augmenter la grandeur en étendant le cuivre à coups de marteau. ‖ *Relever une maille,* Reprendre, refaire dans un bas, un filet, une maille cassée. ‖ *Relever le velours,* Mouiller le velours et le repasser à rebrousse-poil, pour faire ressortir le duvet. ‖ *Relever en broderie,* Rehausser le fond d'une étoffe avec une broderie. ‖ *Relever les peaux sur la traite,* Les tirer de la chaux, pour les faire égoutter sur le bord du plan. ‖ *Relever un fer à cheval,* L'ôter du pied de l'animal, pour l'y fixer plus solidement. ‖ *Relever un fer,* Le martolor de telle façon qu'il se forme des creux qui rendent plus saillantes les parties en relief. ‖ *Relever le marbre,* Lui faire subir la dernière opération du polissage.

— Topogr. Fixer la position de : RELEVER *un cap.*

— Typogr. *Relever la forme,* L'enlever de dessus le marbre de la presse.

— Vénerie. *Relever un défaut* ou simplem. *Relever.* Retrouver la voie qu'on avait perdue.

— v. n. Manèg. Avoir le galop élevé ; lever le pied très haut en galopant.

— Mar. Se dit d'un beaupré ou d'un mâtereau trop incliné.

— Vénerie. Se dit de la bête qui sort le soir de son buisson pour aller viander.

— SYN. Relever, élever, enlever, etc. V. ÉLEVER.

Relevé, ée part. pass. du v. Relever.

— Chorégr. *Pas relevé,* Pas qui s'exécute en pliant d'abord et se relevant ensuite.

— Manèg. *Airs relevés,* Pesade, mézair, courbette, croupade, ballottade, cabriole, pas et saut.

— Syn. Relevé, élevé, sublime, etc. V. ÉLEVÉ.

Se relever, v. pr. Etre relevé, mis debout : *Cette colonne ne* SE RELÈVERA *pas facilement.*

— Etre relevé, signalé : *Il y a des propos qui ne doivent pas* SE RELEVER.

— Se remettre sur ses pieds, se remettre debout : *Aider un enfant à* SE RELEVER. ‖ Retrouver, après un échec, du succès, de la faveur : *Commerçant, Drame qui* SE RELÈVE.

— Sortir de nouveau du lit : *Etre obligé de* SE RELEVER *souvent la nuit.* ‖ Cesser d'être alité, après une maladie.

— Se remettre, sortir, se tirer heureusement : *Il y a des maladies dont on* SE RELÈVE *difficilement.*

— Prendre plus d'élévation, de noblesse :

> Que son style humble et doux *se relève* à propos.
> BOILEAU.

— Réciproq. Se succéder l'un à l'autre : *Equipes d'ouvriers qui* SE RELÈVENT *d'heure en heure.*

— Comm. Remonter, arriver à un cours plus élevé : *La rente* SE RELÈVE.

— Mar. *Se relever d'un côté,* S'en éloigner quand on a été dressé dessus.

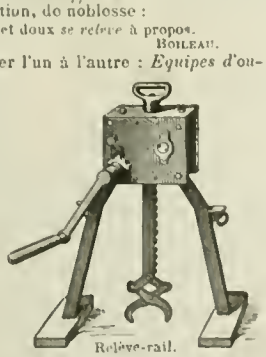

Relève-rail.

RELÈVE-RAIL n. m. invar. Appareil employé sur les voies de chemin de fer, pour relever un rail faussé, sans qu'il soit besoin de le déplacer. (Le rail est saisi par une mâchoire fixée à l'extrémité d'une crémaillère analogue à celle d'un cric renversé.

RELEVEUR, EUSE adj. Qui relève, qui est destiné à relever.

— Anat. Se dit de certains muscles dont l'action est de relever un organe ou une région.

— n. m. Agric. Ouvrier, ouvrière qui suit le faucheur pour relever les céréales et les mettre en javelle.

— Chir. Petit appareil destiné à relever, à écarter, pour permettre une opération sur les organes contigus, la luette, les paupières, etc.

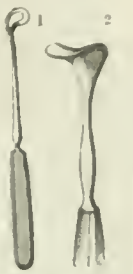

1. Releveur de la luette ; 2. Releveur de paupières (chir.)

— Econ. rur. Organe d'une moissonneuse mécanique qui, soulevant les tiges des céréales versées, facilite leur coupe par l'engin faucheur.

— Techn. Ouvrier qui relève des ornements sur le fer.

— ENCYCL. Anat. On distingue, parmi les *releveurs* : le *releveur de la paupière supérieure,* dont la paralysie amène le ptosis et gêne la vision ; le *releveur de l'aile du nez et de la lèvre supérieure* et enfin les *releveurs de l'anus,* qui forment le plancher du petit bassin.

RELEVOISON (rad. *relever*) n. f. Dr. féod. Droit de mutation dû au seigneur, lorsqu'un héritage grevé de cens changeait de possesseur.

RÉLHANIE (*lu-ni*) n. f. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant des arbustes du Cap, à fleurs groupées en panicules, à fruit surmonté d'une aigrette.

RELIAGE (*aj'*) n. m. Action de relier.

RELICHER v. a. Pop. Lécher à plusieurs reprises.
— v. n. Faire bonne chère : *Aimer à* RELICHER.

RELICHEUR, EUSE n. Pop. Qui reliche, qui aime à relicher.

RELICTA NON BENE PARMULA *Abandonnant peu glorieusement leur bouclier*), mots d'Horace (*Odes,* II, 7, 10), qui dit à son ami Pompeius Varus : « Avec toi j'ai vu Philippes, et les fuyards, qui couraient rapidement, *abandonnant peu glorieusement leur bouclier.* » Avant Horace, Archiloque, Alcée, Anacréon avaient fait de semblables confidences. Ces mots sont appliqués ironiquement à ceux qui fuient devant l'ennemi.

RELIEF (*ef'* — subst. verb. de *relever*) n. m. Ce qui fait saillie, ce qui paraît se détacher d'un ensemble : *Le* RELIEF *d'un pays.*

— Fig. Eclat que certaines choses reçoivent de l'opposition ou du voisinage de quelques autres : *Certaines couleurs, opposées les unes aux autres, se donnent du* RELIEF. ‖ Se dit aussi de l'éclat, de la considération que donne un emploi, une dignité, une bonne action, etc. : *Les emplois qu'il avait occupés donnaient du* RELIEF *à sa famille.* (En parlant des ouvrages d'esprit, Caractère tranché, qui sort de la banalité : *La versification donne souvent du* RELIEF *à de pures fadaises.* (Destouches.)

— Particulièrem. Ce qui reste des mets qu'on a servis, ce qu'on relève de table : *Les* RELIEFS *d'un grand repas.* ‖ Fig. Ce qui n'a pas été employé : *Le grand Eschyle disait : « Je ne vis que des* RELIEFS *de la table d'Homère. »* (Th. Gautier.) (En ce sens, *reliefs* s'emploie surtout au plur.)

— B.-arts. Ouvrage de sculpture relevé en bosse. ‖ *Plein relief, Relief entier, Haut-relief,* Objet sculpté sur un fond et qui ressort dans toute son épaisseur. V. HAUT-RELIEF.] ‖ *Demi-relief,* Ouvrage de sculpture qui ne ressort qu'avec la moitié de son épaisseur. ‖ *Bas-relief,* Celui où la représentation des objets a moins de saillie que le demi-relief. (V. BAS-RELIEF.) ‖ Par anal. Se dit de la gravure sur métaux et sur pierres fines : *On grave en creux ou en* RELIEF. (Didier.) ‖ *Plan en relief* ou simplem. *Relief,* Plan géométral sur lequel se place le modèle, la représentation en bois ou en plâtre de chaque objet.

— Dr. anc. *Lettres de relief d'appel* ou *Relief d'appel,* Lettres de la petite chancellerie qui autorisaient à faire assigner pour procéder sur l'appel qu'on avait interjeté. ‖ *Lettres de relief,* Lettres de réhabilitation de noblesse.

— Dr. féod. Droit que payait le vassal à son seigneur, lors de certaines mutations : RELIEF *de bail, de bouche, de rente, de succession, etc.* V. RACHAT. ‖ *Relief de chambellage,* Droit dû au seigneur par le mari pour les fiefs qui advenaient à sa femme pendant le mariage. ‖ *Droit de relief et vente,* Droit dû au seigneur en cas de vente d'héritages censuels. ‖ *Droit de relief de cheval et armes,* Droit pour le seigneur de prendre le cheval et les armes du défunt, en succession de fief noble et lige. ‖ *Relief abonné.* Rente annuelle que payait un vassal au seigneur pour délivrer le fief des reliefs onéreux.

— Fortif. Terme par lequel on désigne l'élévation des remparts d'un ouvrage au-dessus du fond de ses fossés.

— Maçonn. Saillie d'une pierre sur le nu d'un mur.

— Mar. Hauteur d'un bâtiment au-dessus de l'eau.

— ENCYCL. Géogr. L'étude du *relief* du sol terrestre comprend à la fois l'analyse des différentes formes du terrain : montagnes, vallées, dépressions, etc., l'explication du mécanisme de leur formation et leur répartition à la surface du globe. En ce qui concerne la description

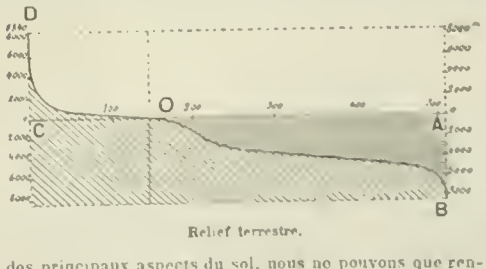

Relief terrestre.

des principaux aspects du sol, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux noms spéciaux qui les désignent (v. MONTAGNE, PLATEAU, PÉNÉPLAINE, VALLÉE, etc.) ; d'autre part, la répartition des principales formes du relief sera indiquée au mot TERRE. Nous nous bornerons donc ici aux trois remarques essentielles qu'appelle la considération du relief terrestre.

En premier lieu, il faut mettre en lumière le peu d'importance que représentent les dénivellations de l'écorce terrestre, par rapport à la masse totale du globe. Les plus grandes hauteurs constatées dans l'Himalaya n'atteignent pas 9.000 mètres. Il en est de même des grandes profondeurs océaniques. On a souvent dit que les plus hautes montagnes ne proéminent pas, à la surface des terres, une saillie comparable à celle des parties convexes de l'écorce d'une orange ; cela est encore fort au-dessous de la vérité.

Pour se faire bien, il faut marquer la différence qui existe entre le relief terrestre actuel et le relief terrestre primitif. Si l'on essayait de représenter par un graphique la proportion des surfaces de la croûte terrestre à partir du niveau AC (la mer de 10 en 10 km. on obtient une courbe de la forme D O B, qui met en évidence deux faits : la part des terres émergées ou immergées au-dessus de 5 mètres est très exiguë, ce qui souligne la remarque précédente ; ensuite que le relief émergé ne nettement moins accentué que le relief terrestre actuel. Celui-ci est le résultat de mouvements orogéniques opposés dont l'effort se poursuit encore, tandis que sous les yeux de l'homme (voir MONTAGNE, DELTA, MARIGOT), tantôt avec une lenteur qui les rend à peine appréciables, tantôt avec des mouvements extraordinaires (éruptions, dislocations de masses montagneuses, etc.). Les forces internes, leur mode probable d'action ont été étudiés au mot MONTAGNE ; les forces externes, qui travaillent à l'œuvre de ruissellement, gel, transport par les eaux, etc., agissent au contraire réunies sous le nom commun d'*érosion* (V. ce mot). Le résultat final de ces actions multiples semble devoir être l'établissement d'un relief d'équilibre moins tourmenté que celui qui règne aujourd'hui, par suite de la destruction progressive des sommets montagneux par les eaux et le comblement parallèle des dépressions au moyen précisément des matériaux enlevés.

— BIBLIOGR. : De La Noë et Margerie, *les Formes du terrain* (Paris, 1881).

RELIEN (*li-in*) n. m. Poudre à tirer grossièrement écrasée, et non tamisée, dont se servent les artificiers.

RELIER du préf. *re,* et de *lier.* — Se conjugue comme ce dernier v. n. Lier de nouveau, refaire le nœud qui liait, et qui est défait : RELIER *une gerbe, une botte de foin.* ‖ Etablir des voies de communication entre : *La rue de Rivoli* RELIE *la place de la Concorde à la place de la Bastille.*

— Fig. Rattacher : *La mémoire* RELIE *le passé au présent.*

— Par ext. Joindre, réunir, rassembler : RELIER *en un seul corps toutes les lois éparses.*

— Techn. Assembler et coudre les feuilles d'un livre et y mettre une couverture. Absolum. *Cet ouvrier* RELIE *proprement.* ‖ Mettre ou remettre des cercles à un tonneau.

Se relier, v. pr. Etre relié : *Ma bibliothèque* SE RELIE *en ce moment.*

— Fig. Se rattacher : *Le présent et le futur* SE RELIENT *fatalement au passé.*

RELIEUR, EUSE n. Techn. Celui, celle dont le métier est de relier des livres. ‖ Adjectivem. : *Ouvrier* RELIEUR.

— Cout. anc. *Relieur de la chambre des comptes,* Relieur auquel cette compagnie faisait jurer qu'il ne savait pas lire, afin de s'assurer qu'il ne pouvait pas connaître ses délibérations secrètes.

RELIGIEUSEMENT (*ji-eu*) adv. Avec des sentiments religieux : Vivre RELIGIEUSEMENT. Exactement, scrupuleusement : *Exécuter* RELIGIEUSEMENT *ses obligations.*

RELIGIEUX (*ji-eu*, EUSE (lu lat. *religiosus*) adj. Qui appartient à la religion : *Cérémonies* RELIGIEUSES. *Doctrine* RELIGIEUSE. *Année religieuse,* Année ecclésiastique, qui commence le premier dimanche de l'Avent et finit au dernier dimanche après la Pentecôte.

— Pieux, qui vit selon les règles d'une religion : *Un homme* RELIGIEUX. Qui appartient à un ordre monastique : *L'habit* RELIGIEUX. *Une maison* RELIGIEUSE.

— Sacré, profond : *Nous entretenons de vieux préjugés avec un soin* RELIGIEUX. ‖ Ponctuel, scrupuleux : *Les Romains étaient très* RELIGIEUX *sur le serment.*

— Substantiv. Personne qui s'est engagée par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Eglise : *Des* RELIGIEUX. *Les* RELIGIEUSES.

— Archéol. *Fil à la religieuse,* Se disait anciennement d'une sorte de fil demi-blanc d'origine flamande. *Voile de religieuse,* Sorte d'étamine très claire employée jadis à divers usages, notamment à faire des voiles de religieuse.

— Bot. Nom vulgaire donné un champignon du genre helvelle.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce de mante.

— Pâtiss. Petit gâteau rond, à la marmelade, décoré d'un quadrillage de pâte formant des losanges.

— ENCYCL. Dr. can. *Communautés religieuses.* Les communautés religieuses sont des associations de chrétiens de l'un ou l'autre sexe, qui s'engagent, en faisant des trois vœux dits « de religion », à pratiquer les conseils évangéliques conformément à une règle approuvée par l'Eglise. Les vœux de religion sont les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. V. VŒU. Ils peuvent être *solennels* ou *simples.* D'après le droit canon, on devrait réserver le nom d'*ordres religieux* aux communautés qui émettent des vœux solennels et appeler *congrégations* celles qui ne font que des vœux simples ; mais, dans l'usage, on donne souvent à celles-ci la dénomination d'ordres, surtout quand il s'agit de communautés de femmes.

Les *ordres religieux,* dans le sens strict de ces termes, ne peuvent être autorisés que par le pape ; exempts de droit de la juridiction épiscopale, ils relèvent en principe immédiatement du saint-siège. D'après le droit commun, l'approbation du pape n'est pas nécessaire pour la création d'une nouvelle *congrégation* ne faisant que des vœux simples : celle de l'évêque suffit, à moins que le saint-siège n'ait décidé le contraire. Les congrégations à vœux simples ne jouissent du privilège de l'exemption que s'il leur a été accordé par le souverain pontife. Dans l'état actuel de la législation ecclésiastique, toute nouvelle congrégation religieuse, *ordre* ou *congrégation,* doit prendre pour base de ses constitutions l'une des quatre règles suivantes, adoptées comme types : la règle de saint Basile, celle de saint Augustin, celle de saint Benoît et celle de saint François d'Assise.

La vie religieuse peut être soit *contemplative,* c'est-à-dire consacrée uniquement aux exercices ascétiques ; soit *active,* c'est-à-dire vouée aux œuvres pastorales ou charitables, soit *mixte,* c'est-à-dire active et contemplative. Les *ordres militaires* du moyen âge ajoutaient aux trois vœux de religion celui de combattre les infidèles

[illegible] de Saint-Denis, [illegible]

[illegible] et [illegible] particularité du récit [illegible] la pré[illegible] et Javel [illegible] le Louis en a tiré un parti [illegible] [illegible] [illegible]

COSTUMES RELIGIEUX



RELIMAGE (*ma'j*) n. m. Action de relimer, son résultat.

RELIMER v. a. Limer de nouveau.
Fig. Retoucher, polir avec soin. RELIMER *son style*.

RELIQUAIRE (*kè'r*) n. m. Boîte, coffret, etc., contenant des reliques. V. CHÂSSE *reliquaire*.
Encycl. Archéol. L'usage de conserver les restes des martyrs et des saints, des parties de leurs vêtements, etc., remonte aux premiers temps du christianisme. Nul serment important ne se prêtait sans que des reliques fussent présentées aux parties qui s'engageaient. Dans les calamités publiques, les épidémies, on promenait processionnellement les reliques des saints patrons de la ville ou de la paroisse. Les reliques étaient renfermées soit dans des châsses volumineuses quand il s'agissait de squelettes complets, comme la fameuse châsse de Sainte Geneviève,

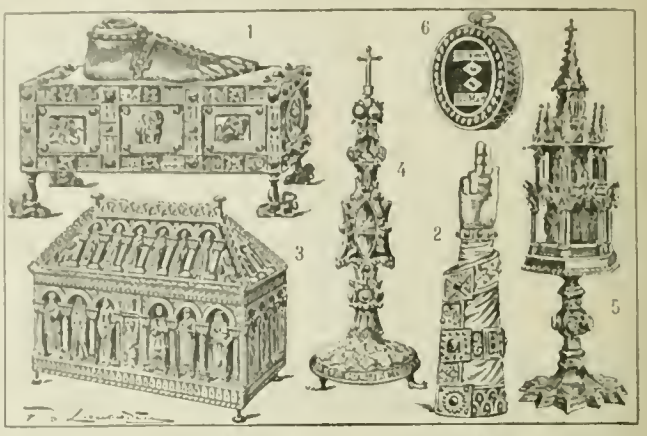

Reliquaires : 1. Pied reliquaire byzantin ; 2. Bras reliquaire (XIIIe s.) ; 3. En ivoire (XIe s.) ; 4. En cuivre ciselé (XIIe s.) ; 5. En argent et vermeil émaillé (XIVe s.) ; 6. Petite boîte à reliques, moderne.

patronne de Paris, ou dans des vaisseaux d'orfèvrerie de plus petites dimensions, constituant les *reliquaires* proprement dits. On bien l'on habillait d'or et d'argent des parties du corps du martyr, et le reliquaire répétait la forme de cette partie ; quand il contenait le crâne et qu'il affectait la forme d'un buste, on l'appelait *chef reliquaire* ; il y avait des *bras reliquaires*, des *pieds reliquaires*, etc. On portait aussi des reliquaires sur soi, dans des médaillons pendus au cou, et l'usage fit enchâsser des reliques jusque dans le pommeau des épées (Xe s. au XIIIe). L'art de l'orfèvre a enrichi la plupart des reliquaires avec les matières les plus précieuses, diamants, pierres de prix, etc. C'est dans les musées d'Angleterre et d'Allemagne, ou dans les églises de ce dernier pays, dans quelques cathédrales d'Espagne, que l'on peut voir de beaux reliquaires anciens.

RELIQUAT (*ka* — ancienn. *reliqua*, du lat. *reliqua*, choses restantes, écrit avec un *t* sous l'influence du lat. *reliquatum* ; de *reliquare*, être reliquataire) n. m. Ce qui reste dû après la clôture et l'arrêté d'un compte : *Pour-suivre le paiement d'un* RELIQUAT.
— Fam. Reste : *Les* RELIQUATS *d'un festin*. ‖ Suite d'une maladie mal guérie.

RELIQUATAIRE (*ka-tèr'* — du lat. *reliquatum*) n. Personne qui, son compte rendu, doit encore quelque chose.

RELIQUE (*lik'* — lat. *reliquia*, restes, de *relinquere*, laisser) n. f. Partie du corps d'un saint personnage, objet ayant été à son usage ou ayant servi à son supplice, que l'on conserve religieusement : *Le culte des* RELIQUES.
— Loc. div. *Garder une chose comme une relique*, La garder soigneusement. ‖ *Je n'ai pas grande foi à ses reliques, Je ne prendrai pas de ses reliques*. Se dit de quelqu'un en qui l'on n'a pas de confiance. ‖ *Je n'en ferai pas des reliques*, Je suis décidé à m'en servir, à en user.
— Poétiq. Restes mortels : *Les* RELIQUES *de nos aïeux*.
— Restes, derniers débris : *Cassius et Brutus achevèrent de perdre les* RELIQUES *de la romaine liberté*. (Montagne.)
— ALLUS. LITTÉR. **L'Âne portant des reliques**, titre d'une fable de La Fontaine (V, 14) qui commence ainsi :

Un baudet chargé de *reliques*
S'imagina qu'on l'adorait...

On rappelle ces vers ou le titre de la fable à propos de ceux qui reçoivent, comme leur étant dus à eux mêmes, les hommages qu'ils ne doivent qu'à leurs fonctions.
Encycl. *Culte des reliques*. Le culte extérieur rendu aux reliques est un culte non d'*adoration*, mais de *dulie*. Il consiste dans certains honneurs extérieurs rendus aux restes des saints. Ainsi, on les porte en procession ; on les encense pendant les cérémonies du culte public ; on leur donne, dans les églises, des places d'honneur ; on les expose, certains jours, à la vénération des fidèles : l'Église ne permet à ses prêtres de célébrer la messe que sur des pierres sacrées, qui contiennent quelques reliques ; enfin, elle célèbre chaque année en l'honneur des saintes reliques une fête particulière fixée, dans le diocèse de Paris, au dimanche qui suit la Toussaint.

RELIRE v. a. Lire après avoir écrit : RELISEZ *toujours vos lettres*. ‖ Lire de nouveau les ouvrages d'un auteur : *On* RELIT *avec plaisir les œuvres de Damas père*.
Fig. Repasser dans son esprit : RELIRE *sa vie*.
Se relire, v. pr. Être relu : *Il y a peu de romans qui puissent se* RELIRE. Ch. Nodier.
Relire ce qu'on a écrit : *Il faut toujours se* RELIRE.

RELIURE (rad. *relier*) n. f. Art de lier ensemble les feuilles d'un livre dans une couverture solide et résistante, pour les protéger et les conserver, souvent aussi pour les orner extérieurement : *Apprendre la* RELIURE.
Cette couverture même : *Maculer une belle* RELIURE.
— Encycl. Hist. Sans parler des couvertures de tablettes en terre cuite des Assyriens, on peut dire que du moment où il y a eu des manuscrits en forme de cahier, il y a eu des *reliures*. Les bandes de papyrus ou de parchemins sur lesquelles les anciens écrivaient leurs ouvrages, s'enroulaient autour d'une tige centrale, en bois ou en métal,

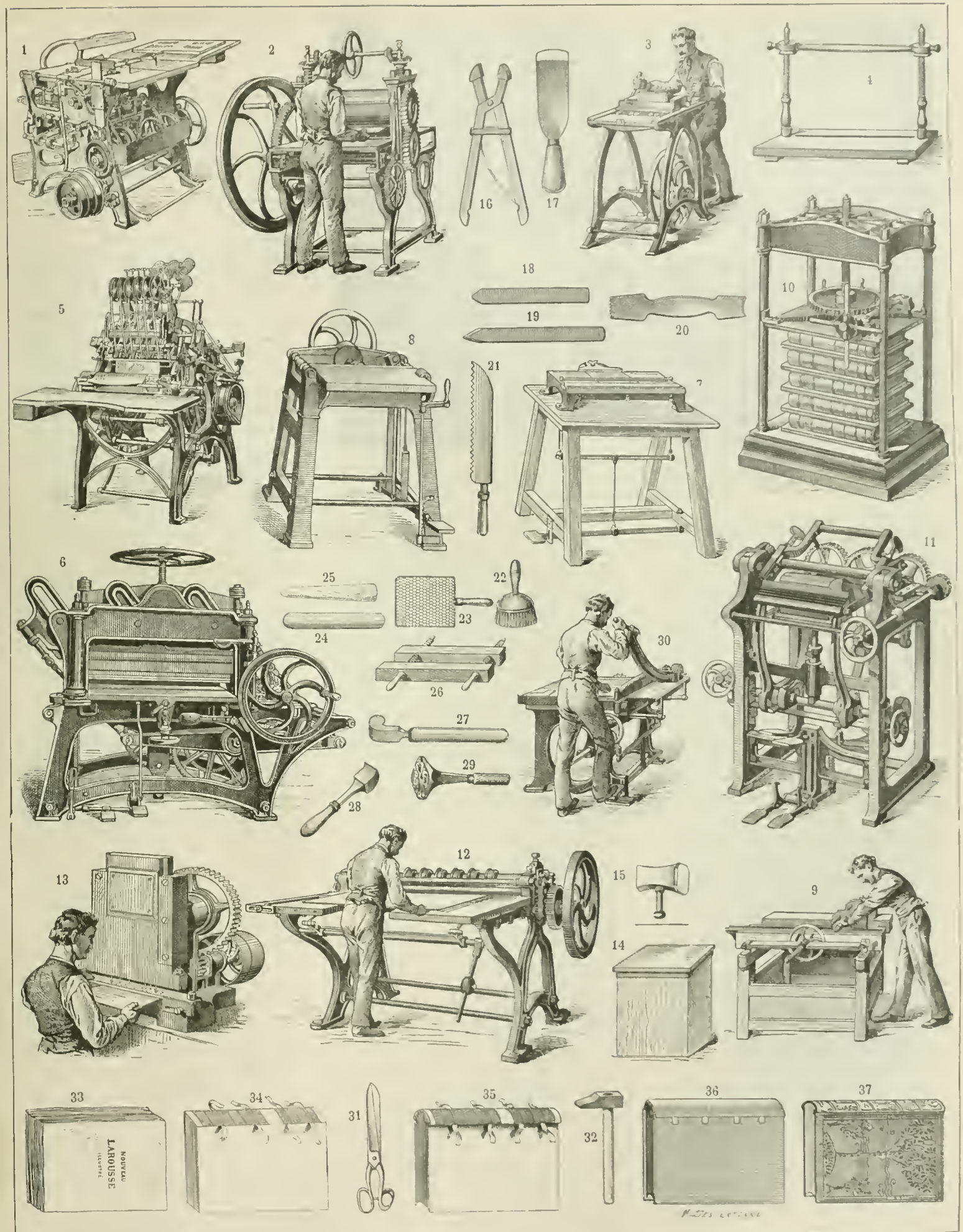

Reliure : 1. Plieuse mécanique. — 2. Laminoir. — 3. Machine à grecquer. — 4. Cousoir à main. — 5. Machine à coudre. — 6. Massicot ou machine à rogner. — 7. Machine à [illegible]. — 8. Bâti à coudre. — 9. Presse à rogner. — 10. Presse à percussion. — 11. Rouleau à endosser. — 12. Cisaille circulaire. — 13. Machine à perforer le carton. — 14. Tas à battre. — 15. Marteau ou masse à battre. — 16. Pince-nerfs. — 17. Couteau à parer. — 18. Couteau à rogner. — 19. Pointe à rabaisser. — 20. Frottoir-grattoir. — 21. Scie à grecquer. — 22. Brosse à jaspier. — 23. Grille à jaspier. — 24. Plioir en buis. — 25. Plioir en os. — 26. Presse à trancheiller. — 27. Fer à polir les plats. — 28. Fer à polir les dos. — 29. Fer à dorer. — 30. Cisaille à main. — 31. Ciseaux. — 32. Marteau à endosser. — 33. Volume en feuilles pliées. — 34. Volume cousu sur quatre rubans. — 35. Volume rogné, arrondi et endossé. — 36. Volume passé en carton. — 37. Volume terminé.

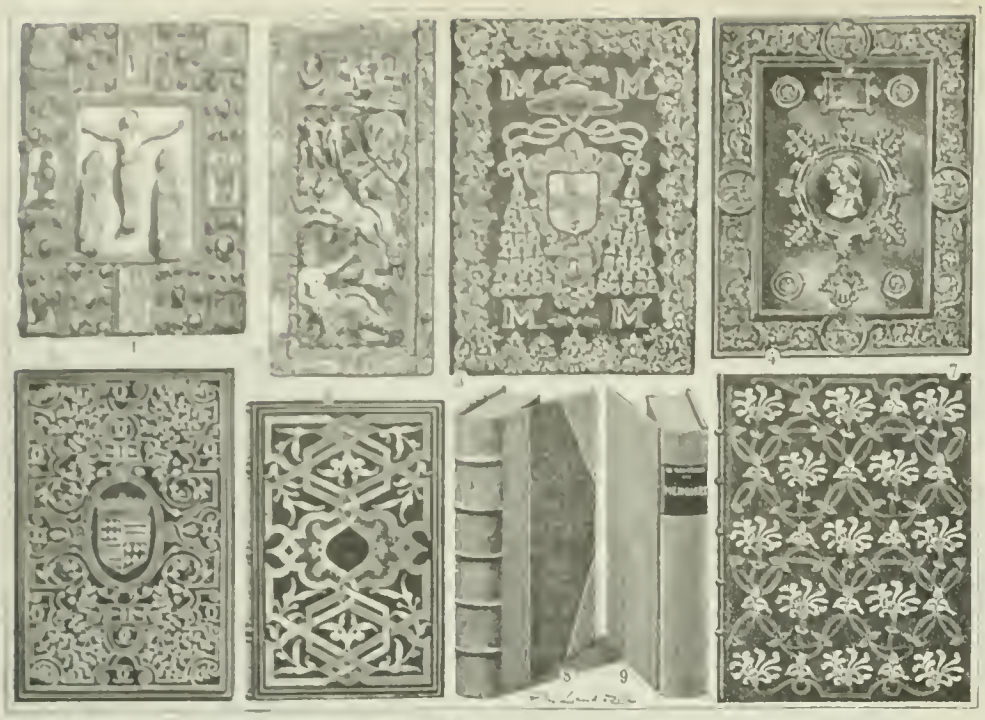

1 Reliure ... et rêverie ... Trésor de Treves, xiie s. ; 2. Manuscrit du *Missel de l'Ane ou des fous* (reliure ... triomphe de Bacchus et de Diane [musée de Sens] ; 3. Aux armes (*Cardinal de ... Mazarin*) ; 4. En argent ciselé (Reliure Grimani, xvie s., Venise) ; 5. Aux armes (*Charles de ...*) ; 6. ... (reliure ... Bibl. Mazarine) ; 7. Moderne, de Marius Michel ; 8. Reliure amateur, 9. Cartonnage Bradel

RELIZANE, comm. d'Algérie, départ. d'Oran, arrond. et à 46 kilom. de Mostaganem, non loin de l'oued Mina ; 7.364 hab. Point de croisement des lignes de chemin de fer Alger-Oran et Mostaganem-Tiaret. Cultures (blé, orangers, oliviers, etc.) très prospères, grâce à l'utilisation habile des eaux de l'oued Mina.

RELLEU, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), sur le penchant du Cabeso ; 2.800 hab. Commerce d'amandes. Grand réservoir sur le rio Amadorio.

RELLIANISME (*rèl'-li-a-nissm'* — de *Jeanne Relly*, la fondatrice) n. m. Secte fondée en Angleterre, au XVIIIe s., et qui ne voyait que des figures dans les sacrements.

RELLIANISTE (*rel'-li-a-nisst'*) n. Partisan du relliannisme.

RELLINGHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf], près de la Ruhr ; 15.276 hab. Vieux château. Mines de houille et de fer. Haut fourneau.

RELLSTAB (Henri-Frédéric-Louis), écrivain et musicographe allemand, né et mort à Berlin (1799-1860). Fils d'un compositeur et musicographe de talent, *Jean Charles Frédéric* RELLSTAB (1759-1813), il prit du service en 1815 et fut officier pendant quelques années, avant de se consacrer aux lettres. Il écrivit des poèmes d'opéras, des chansons, des contes et des romans, et fonda à Berlin, en 1829, un petit journal intitulé *Iris dans les domaines de la musique*, qui parut pendant douze années. Une haine profonde contre le compositeur Spontini le poussa à se livrer à des attaques violentes contre ce compositeur, et sa brochure : *Sur l'administration théâtrale de Spontini*, lui valut plusieurs mois de prison. Rellstab fut longtemps, à Berlin, le correspondant de la « Revue et Gazette musicale de Paris ».

RELOCATION (*re-lo-on*) n. f. Action de relouer, de louer de nouveau. *La* RELOCATION *des immeubles délaissés par ...* || Action de sous-louer, de louer de seconde main. || On dit plus ordinairement SOUS-LOCATION.

RELOGER (*re-lo-jé* — Se conjugue comme *loger*) v. a. Loger de nouveau : RELOGER *des soldats*. || v. n. Etre logé, demeurer de nouveau : RELOGER *dans un ancien quartier*.

RELORGNER (*re-lor-gnié*) v. a. Lorgner de nouveau.

RELOUAGE (*re-lou-a-j'*) n. m. Frai des harengs vers la fin de ... lui-même.

RELOUER v. a. Louer ou donner de nouveau en location. *Relouer un appartement* || Louer de seconde main. || On dit plus ordinairement SOUS-LOUER.

RELOUER v. a. Donner de nouvelles louanges à : *Le ... n'est pas toujours ce que louait le jeune homme.*

parer les tranches à recevoir la couleur, marbrure, jaspure ou dorure dont on voudra l'orner. Le *corps d'ouvrage* ainsi solidement établi, on pose en tête et en queue du dos les *tranchefiles*, dont la supérieure porte les signets, et l'on passe à la *couverture* : la peau est taillée aux dimensions voulues, amincie sur les bords à l'aide du couteau à parer. Le volume recouvert, on l'agremente de filets, fleurons, lignes, dores ou non, en se servant du balancier ou en poussant des *petits fers*. On distingue la *reliure pleine*, dans laquelle le dos et les plats sont recouverts d'un même morceau de peau ; la *demi-reliure*, dont le dos seul est en peau (les plats recouverts de papier ou de toile) ; la *reliure amateur*, demi-reliure avec coins, la tête dorée et les autres tranches ébarbées ; le cartonnage Bradel ou emboîtage (pratiqué comme couverture d'attente et employé beaucoup pour les livres d'étrennes et livres de prix) en papier ou en toile ; enfin, le *cartonnage à l'anglaise*, reliure toile pleine à plats très souples.

On emploie à la couverture des livres le cuir de Russie, le maroquin, le chagrin, la basane (peau de mouton légère), la peau de porc, le parchemin, la toile, le papier, etc. Il n'est d'ailleurs guère de peau, sans excepter celle de l'homme, qui n'ait été employée à cet usage.

RELUCTANCE (*lanss* — rad. *reluctant*) n. f. Electr. Résistance dans un circuit magnétique.

RELUCTANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui lutte, qui résiste. (Peu us.)

RELUCTER (lat. *reluctare* — du préf. *re*, et de *luctare*, lutter) v. n. Résister avec force, se débattre. (Peu us.)

RELUIRE v. n. Briller, luire en réfléchissant la lumière : *Maison où tout brille et* RELUIT.
— Luire, en général : *Les étoiles qui* RELUISENT *au ciel.*
— Se montrer, se manifester : *Un courage doux et paisible* RELUIT *dans ses yeux.* (Fén.)
— Prov. Tout ce qui reluit n'est pas or. V. BRILLER.
— SYN. Reluire, briller, luire. V. BRILLER.

RELUISANCE (*zanss* — rad. *reluisant*) n. f. Eclat, splendeur (Vx.)

RELUISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui reluit : *Des armes* RELUISANTES. || Couvert, paré d'objets qui reluisent : *Femme* RELUISANTE *de bijoux.*

RELUIT (*lu-i*) n. m. Arg. Jour. || Œil.

RELUQUER (*ké* — du préf. *re*, et de l'anc. v. *luquer*, regarder, d'orig. german. ; cf. angl. *look*) v. a. Lorgner curieusement : RELUQUER *tous les passants.*
— Convoiter, désirer vivement : RELUQUER *une dot.*
Se *reluquer*, v. pr. Se lorgner mutuellement.

RELUQUEUR (*keur'*), **EUSE** n. Personne qui reluque, qui a l'habitude de reluquer.

RELUSTRER (*stré*) v. a. Lustrer de nouveau : RELUSTRER *une étoffe, un chapeau.*
— Fig. Donner un nouvel éclat à : *L'aristocratie de nom allait* RELUSTRER *son aristocratie d'argent.* (G. Sand.)

RELUTE (rad. *relire*) n. f. Action de relire des épreuves typographiques. (Inus.)

RELUTER v. a. Luter de nouveau : RELUTER *des tuyaux.*

RELUTTER (*lu-té*) v. n. Lutter de nouveau.

RELY (Jean DE), évêque d'Angers, né à Arras vers 1430, mort à Saumur en 1499. Chanoine et archidiacre de Notre-Dame, il devint chancelier, puis recteur de l'Université de Paris. Les *Remontrances* que, en cette dernière qualité, il adressa à Louis XI pour le maintien de la Pragmatique Sanction (1461), ont été plusieurs fois réimprimées au XVIe et au XVIIe siècle. Charles VIII le nomma son premier aumônier, après avoir entendu la harangue qu'il lui adressa, en 1483, en lui présentant les demandes des états généraux de Tours. Il devint évêque d'Angers en 1491, et bénit le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne.

REM (Mlle), danseuse de l'Opéra sous Louis XV. Elle était la maîtresse de Le Normand d'Etioles, mari de Mme de Pompadour. C'est à elle que s'adressa la marquise quand elle voulut déterminer son mari à accepter l'ambassade de Constantinople, pour l'éloigner de Paris. Mais Mlle Rem préférait la vie de Paris et refusa d'intervenir. Le Normand finit par épouser Mlle Rem, qui était loin d'avoir une bonne réputation, si l'on en croit l'épigramme qui défraya toutes les gazettes de l'époque :

Pour reparer *miserum*
Que Pompadour fit à la France,
Le Normand, plein de conscience,
Vient d'épouser *Remp*ublicam.

REMÂCHEMENT n. m. Action de remâcher.

REMÂCHER v. a. Mâcher de nouveau : *Les ruminants* REMÂCHENT *ce qu'ils ont mâché.*
— Fig. Ruminer en soi-même, repasser dans son esprit : REMÂCHER *perpétuellement les mêmes idées.*

REMACLE (saint), évêque de Maëstricht, né à Bourges entre 612 et 624, mort à Stavélo entre 667 et 671. Elevé par saint Sulpice, il fut abbé des monastères de Solesmes (637) et de Congnon en Austrasie, vers 646, puis évêque de Maëstricht à la mort de saint Amand (648). Il fit construire à ses frais, au milieu des Ardennes, les monastères de Malmédy et de Stavélo. C'est dans ce dernier qu'il se retira après s'être démis de ses fonctions épiscopales en faveur de saint Théodard. — Fête le 3 septembre.

REMAÇONNER (*so-né*) v. a. Maçonner de nouveau, refaire la maçonnerie de.

REMAGEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblentz]), sur le Rhin ; 3.407 hab. Fabrique de papier. Commerce de vins. Antiquités romaines aux environs.

REMAIGRIR (*mè*) v. n. Redevenir maigre.

REMAILLAGE (*ma-ill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de remailler : *Le* REMAILLAGE *des bas.* || On dit plus ordinairement REMMAILLAGE.
— Techn. Opération de la préparation des peaux chamoisées, qui consiste à enlever les parties de fleur ou d'épiderme qu'on a laissées lors de l'effleurage. || Espèce de pâte assez épaisse que l'on mélange avec le dégras, et qui est formée d'huile et de l'épiderme enlevé dans l'opération du remaillage.

REMAILLER (*ma-ill* [*ll* mll.]) v. a. Réparer les mailles de : REMAILLER *des bas, un filet.* || On dit plus ordinairement REMMAILLER.
— Constr. *Remailler un mur*, En boucher les trous avec du mortier et le crépir ensuite.
— Techn. *Remailler les peaux*, Les soumettre à l'opération du remaillage.

RÉMAILLER (*ma-ill* [*ll* mll.]) v. a. Techn. Emailler de nouveau.

REMAISANCE (*mè-zanss* — du lat. *remanere*, rester) n. f. Féod. Droit que payaient au seigneur ceux qui résidaient sur sa terre.
— Eaux et for. Nom qu'on donnait autrefois au bois qui restait dans les forêts après qu'on en avait tiré le bois de charpente et le bois de corde.

REMAK (Robert), médecin allemand, né à Posen en 1826, mort à Kissingen en 1865. Professeur à Berlin, il a le premier utilisé le courant électrique dans le traitement des maladies nerveuses. Parmi ses travaux nous citerons : *Sur un système nerveux intestinal indépendant* (1847) ; *Recherches sur le développement des vertébrés* (1855-1856) ; *Sur l'électrisation méthodique des muscles paralysés* (1856) ; *Thérapeutique galvanique dans les maladies nerveuses et musculaires.*

Remak FIBRES de). Syn. de FIBRES AMYÉLINIQUES. V. NERF.

RÉMALARD, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 22 kilom. de Mortagne; 1.571 hab. Ch. de f. Ouest. Tonnellerie. Eglise, portail (XIIe s.). Château de Voré, qu'habita Helvétius. — Le canton a 6 comm. et 9.938 hab.

REMANCIPATION (*si-pa-si* — lat. *remancipatio*) n. f. Dr. rom. Formalité juridique usitée chez les anciens Romains dans les adoptions, et qui consistait en une revente de l'adopté faite par l'adoptant au père naturel, revente qui avait pour effet de tirer l'adopté du mancipium de l'adoptant, ou l'avait mis les trois mancipations successives consenties à celui-ci par le père naturel.

REMANDER v. a. Mander de nouveau.

REMANDRINAGE (*naj*) n. m. Mandriner de nouveau.

REMANDURE n. f. Série de seize cuites consécutives, qu'on fait subir à l'eau dans certaines salines.

REMANENT, ENTE (*nan, ant* — du lat. *remanere*, rester) adj. Qui persiste, qui dure. (Vx.)
— Substantiv. Ceux qui restent, qui survivent. (Vx.)
— Sylvic. Brindilles et menus débris de bois qui restent dans les coupes, après l'exploitation et la vidange.

REMANGER (*jé*. — Se conjugue comme *manger*) v. a. Manger de nouveau : *On se fatigue des meilleures choses, à les* REMANGER *trop souvent.*

REMANIABLE adj. Qui peut être remanié.

REMANIAGE (*aj*) n. m. Action de remanier.

REMANIEMENT ou **REMANÎMENT** (*ni-man*) n. m. Action de remanier; résultat de cette action : REMANIEMENT *d'un toit.*
— Changements, modifications que l'on fait subir à : *Ouvrage représenté après de nombreux* REMANIEMENTS.

REMANIER (se conjugue comme *manier*) v. a. Manier de nouveau : *On frippe les étoffes à les* REMANIER.
— Modifier par un nouveau travail : REMANIER *la couverture d'une maison.* ‖ Retoucher, faire des changements dans : *Tragédie qu'il faudrait* REMANIER.
— Techn. *Remanier à bout.* Relever la tuile ou l'ardoise d'une couverture, et y ajouter du lattis neuf avec les tuiles ou les ardoises qui manquent. ‖ *Remanier un pavé,* Asseoir sur une forme neuve de vieux pavés et en remettre de nouveaux à la place des pavés déformés ou brisés. ‖ *Remanier la composition.* Y faire des changements qui modifient la disposition des pages, des alinéas ou des lignes. ‖ *Remanier le papier,* Retourner par petites poignées, le papier qui a été trempé, afin que les feuilles soient toutes également humectées.

REMANIEUR, EUSE n. Personne qui remanie.

REMANZACCO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 2.900 hab.

REMARCHANDER v. a. Marchander de nouveau.

REMARCHER v. n. Marcher de nouveau.

REMARIAGE (*aj*) n. m. Action de se remarier, nouveau mariage.

REMARIER (se conjugue comme *marier*) v. a. Marier de nouveau.
Se remarier, v. pr. Se marier de nouveau.

REMARQUABLE (*kabl*) adj. Qui est digne d'être remarqué : *Action* REMARQUABLE. *Époque* REMARQUABLE.
— Se dit d'une personne faite pour attirer l'attention : *Une femme* REMARQUABLE *par sa laideur.*

REMARQUABLEMENT (*ka*) adv. D'une manière remarquable : *Une femme* REMARQUABLEMENT *instruite.*

REMARQUE (*mark'* — subst. verb. de *remarquer*) n. f. Action d'observer, de noter : *Chose digne de* REMARQUE. ‖ Note, observation écrite : *Un traité accompagné de savantes* REMARQUES.
— *Ma remarque subsiste,* Les objections soulevées ne détruisent pas l'observation que j'ai faite.
— Mar. Points de reconnaissance d'une côte servant à faciliter les atterrissages.
— Vénerie. *Remarque!* Cri que pousse le chasseur en s'adressant à son chien d'arrêt, quand il voit partir une compagnie de perdrix.
— SYN. Considération, note, etc. V. CONSIDÉRATION.

Remarques sur la langue française, par Claude Favre de Vaugelas (Paris, 1647). — Ce célèbre ouvrage, réimprimé en 1880 par Chassang, traite de la prononciation, de l'orthographe, du lexique (mots techniques, populaires, déshonnêtes, poétiques, dialectaux, etc.), des formes de la syntaxe et du style. L'auteur n'a pas prétendu légiférer. Il n'est, dit-il, qu'« un simple témoin qui dépose ce qu'il a veu et ouï ». « Il n'y a », selon lui, « qu'un maistre des langues, qui en est le roy et le tyran, c'est l'*Usage* ». Mais il distingue un bon et un mauvais usage : « Le mauvais usage se forme du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur, et le bon, au contraire, est composé de l'élite des voix. C'est la façon de parler de la plus saine partie de la cour... » Les bons auteurs sont, à ses yeux, Malherbe, du Perron, Coeffeteau, Balzac, Voiture, Chapelain, Ménage, Patru, Perrot d'Ablancourt, etc. Seuls les genres burlesque, comique et satirique peuvent s'accommoder du mauvais usage.
Les *Remarques* sont l'œuvre d'un homme de goût, scrupuleux et laborieux, mais d'un grammairien médiocre. De plus, il est moins passif et impersonnel qu'il ne le croit. Il lui est arrivé parfois de bâtir des règles imaginaires sur une fausse interprétation de faits réels. Le succès des *Remarques* a néanmoins été considérable. En dépit des critiques, souvent fondées, de La Mothe Le Vayer et de Scipion Dupleix, les règles de Vaugelas furent bientôt adoptées par tous les écrivains (Racine, Boileau, Saint-Évremond, etc.), et « parler Vaugelas » devint synonyme de parler correctement.

REMARQUER (*ké*) v. a. Marquer de nouveau : REMARQUER *du linge.*
— Observer, porter son attention sur, faire attention à : *On* REMARQUE *sans peine les défauts des autres.* (Boss.)
— Distinguer parmi d'autres personnes ou d'autres choses : REMARQUER *une valseuse dans un bal.*
— Loc. fam. *Remarquez bien la chasse.* Souvenez-vous de l'injure que vous me faites, et que je n'oublierai pas.
— Comm. *Faire une remarque,* Inscrire un numéro ou signe de référence sur pour reconnaître la portée du produit, soit pour en indiquer le prix.
Se remarquer, v. pr. Être remarqué : *Des gens se croient très remarquables, qui* SE REMARQUENT *à peine.* Ch. Nod.
— SYN. Apercevoir, découvrir, etc. V. APERCEVOIR. Considérer, contempler, etc. V. CONSIDÉRER.

REMARQUEUR (*keur'*, EUSE n. Personne qui remarque.
— n. m. Fauconn. Piqueur chargé de remarquer le départ des perdrix.
— Jeux. Enfant chargé, au jeu de mail, de rapporter les boules qui s'écartent de l'allée des joueurs.

REMASQUER (*ské*) v. a. Masquer de nouveau.

REMASTIQUAGE (*sti-kaj*) n. m. Action de remastiquer; résultat de cette action.

REMASTIQUER (*sti-ké*) v. a. Mastiquer de nouveau.

REMAUDIÈRE (LA), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 23 kilom. de Nantes, au-dessus de la Divatte; 1.015 hab.

REMAUDIRE (*mô*) v. a. Maudire de nouveau.

REMBALLAGE (*ran-ba-laj*) n. m. Action de remballer, nouvel emballage.

REMBALLER (*ran-ba-lé*) v. a. Emballer de nouveau : REMBALLER *ses marchandises sans avoir rien vendu.*
— Pop. Mettre de nouveau dans un véhicule, etc. : REMBALLER *des consuls de province.* ‖ Renvoyer, envoyer au diable : REMBALLER *un gêneur.*

REMBANG, ville de la Malaisie néerlandaise, sur une baie de la côte N. de l'île de Java, à l'estuaire du fleuve côtier Gheneng; 38.000 hab. Pêcheries. Chef-lieu d'une province peuplée de 1.500.000 hab.

REMBAOU, prov. de la péninsule de Malacca (Indo-Chine britannique), au cœur d'un pays montagneux, granitique et riche en étain; 600 kilom. carr.; 16.000 hab.

REMBARQUEMENT (*ran, ke-man*) n. m. Action de rembarquer ou de se rembarquer : *Le* REMBARQUEMENT *des troupes, des marchandises.*

REMBARQUER (*ran, ké*) v. a. Embarquer de nouveau : REMBARQUER *des troupes.* REMBARQUER *des marchandises.*
— v. n. S'embarquer de nouveau : *Passagers qui, à peine descendus à terre,* REMBARQUENT.
Se rembarquer, v. pr. Être rembarqué. ‖ S'embarquer de nouveau : *Traverser la mer et* SE REMBARQUER *aussitôt.*
— Fig. S'engager, s'aventurer de nouveau : SE REMBARQUER *dans une entreprise.*

REMBARRER (*ran-ba-ré* — du préf. *re*, de *en*, et de *barre*) v. a. Renforcer, consolider. (Vx mot.)
— Fig. Repousser vigoureusement : *Le monde barbare, que Rome* AVAIT REMBARRÉ *dans le Nord d'une si rude main, était alors partout.* (Michelet.) ‖ Reprendre énergiquement : REMBARRER *un malappris.*
— Charpent. *Rembarrer le trait, Rembarrer la ligne,* Reporter le trait, la ligne sur la face opposée de la pièce de bois, au moyen de l'équerre.

REMBARRURES (*ran-ba-rur'*) n. f. pl. Constr. Plâtres qui servent à maintenir les faitages dans leurs longueurs.

REMBÂTER (*ran*) v. a. Embâter de nouveau : REMBÂTER *un âne.*

REMBELLIR (*ran-be-lir'*) v. a. Embellir de nouveau; rendre encore plus beau : *La parure* REMBELLIT *une femme.*

REMBLAI (*ran-blé*. — subst. part. de *remblayer*) n. m. Masse de matière rapportée, pour élever un terrain ou combler un creux. ‖ Action de remblayer; son résultat.
— Constr. Action d'entasser les terres contre un mur que l'on construit, jusqu'à ce qu'il ait atteint le niveau du sol.
— Mines. *Exploitation par remblais,* Mode d'exploitation de bas en haut, qui consiste à s'élever progressivement par des remblais établis sur le sol de la mine. V. MINE.
— ENCYCL. P. et ch. Les *remblais* s'exécutent par couches successives que l'on pilonne; dans les grands travaux de terrassement, on comprime les remblais en faisant rouler les brouettes, les tombereaux qui amènent la nouvelle terre sur celle qui est déjà en place, en ayant soin de régaler au fur et à mesure, de manière à dresser la surface. Sur les chemins de fer, les remblais se font en masse sur toute la hauteur à la fois; c'est-à-dire qu'une petite portion de remblai, voisine de la tranchée, étant achevée sur toute la hauteur, on la continue en déposant des terres à l'extrémité jusqu'à la crête; la pose de la voie se fait alors sur le remblai au fur et à mesure de son avancement.

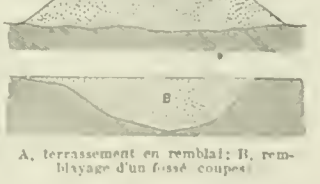

A, terrassement en remblai; B, remblayage d'un fossé coupé.

REMBLAVER (*ran* — du préf. *re*, et de *emblaver*) v. a. Ensemencer de nouveau, quand le premier ensemencement n'a pas réussi. REMBLAVER *une terre.*

REMBLAVURE (*ran*) n. f. Action de remblaver; résultat de cette action. Terre remblavée.

REMBLAYAGE (*ran-blé-yaj*) n. m. Action de remblayer; résultat de cette action. V. REMBLAI.

REMBLAYER (*ran-blé-yé* — du préf. *re*, et de *emblayer*, qui dit le contraire de *déblayer*. Dans son sens étymologique, ce mot signifie « ensemencer »; mais son corrélatif *déblayer* ayant pris l'acceptation d'enlever des terres, *emblayer* a pris la signification contraire) v. a. Hausser ou combler avec des matériaux rapportés et simplement entassés. REMBLAYER *une route.*

REMBLAYEUR (*ran-blé-yeur'*) n. m. Celui qui fait des remblais.

REMBOÎTAGE (*ran, taj*) n. m. Opération qui consiste à reajuster un livre dans une reliure neuve.

REMBOÎTEMENT (*ran, man*) n. m. Action de remboîter; résultat de cette action : *Le* REMBOÎTEMENT *d'un os démis.*

REMBOÎTER (*ran*) v. a. Emboîter de nouveau. Remboîter *le nouveau Testament.*
Remboîter *le couvercle d'une boîte,* Substituer à celui qui ne convient pas, un autre qui convient mieux.

REMBOUGER (*ran-bou-jé* — du préf. *re*, de *en*, et de *bouge*) v. n. Pop. Se remettre à manger. *Il n'a pas voulu* REMBOUGER. *Nous rembougerons à l'heure.* Mauriac. Plaisant.

REMBOURRAGE (*ran-bou-raj*) n. m. Action de rembourrer; résultat de cette action. Matière avec laquelle on rembourre. Apprêt donné aux laines teintes de diverses couleurs que l'on mêle ensemble pour faire un drap mélangé.

REMBOURREMENT (*ran-bou-re-man*) n. m. Action de rembourrer; résultat de cette action.

REMBOURRER (*ran-bou-ré* — du préf. *re*, de *en*, et de *bourre*) v. a. Garnir d'une matière moelleuse et élastique. REMBOURRER *des sièges, un matelas, un bât.*
— Fam. Remplir de nourriture. REMBOURRER *son monde, son intestin.*
— Pop. *Rembourrer son portefeuille,* Manger.
— Techn. *Rembourrer des laines teintes,* Les apprêter.
Rembourré, ée part. pass. du v. Rembourrer.
Loc. div. *Rembourré avec des noyaux de pêche.* V. NOYAU. *Rembourré comme un bât de mulet,* Voir à l'exode.
Se rembourrer, v. pr. Être rembourré. *Les fauteuils* SE REMBOURRENT *avec du crin.*
— Pop. Manger.

REMBOURROIR (*ran-bou-roir'*) n. m. Outil de bourrelier constitué par une sorte de longue aiguille courbe fixée dans un manche en bois, et à l'aide de laquelle on pousse le crin ou la filasse à l'intérieur de l'objet à rembourrer.

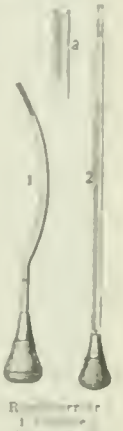

Rembourroir.
1. Manche.
2. Partie pointue.

REMBOURRURE (*ran-bou-rur'*) n. f. Matière servant à rembourrer. Grosse toile dont on entoure la matière dont on rembourre les sièges.

REMBOURSABILITÉ (*ran*) n. f. Caractère de ce qui est remboursable : *La* REMBOURSABILITÉ *du billet de banque.*

REMBOURSABLE (*ran*) adj. Qui peut ou doit être remboursé : *Effet, Emprunt* REMBOURSABLE.

REMBOURSEMENT (*ran, man*) n. m. Action de rembourser, payement d'une somme due : *Exiger le* REMBOURSEMENT *d'une créance.* Argent destiné à être remboursé : *Votre* REMBOURSEMENT *est prêt.*
— Fin. *Remboursement forcé,* Remboursement imposé par l'État à ses créanciers, dans les cas où ce remboursement a été rendu facultatif par les conditions d'émission de l'emprunt.

REMBOURSER (*ran* — du préf. *re*, et de *embourser*) v. a. Payer pour se acquitter, pour dédommager quelqu'un, pour le faire rentrer dans ses déboursés. REMBOURSER *un billet.* Désintéresser par le payement de ce qui est dû. REMBOURSER *tous ses créanciers.* Acquitter en principal. REMBOURSER *une rente.*
Fam. Recevoir : REMBOURSER *un coup de pied* (Vx).
Se rembourser, v. pr. Être remboursé. Se payer, s'attribuer une somme pour acquit d'une créance. Se payer mutuellement.

REMBRANDT Rembrandt Harmenszoon VAN RYN, dit, peintre hollandais, né à Leyde en 1606, mort à Amsterdam en 1669. Il était le cinquième des six enfants d'Harmen Gerritszoon van Ryn, propriétaire du moulin à vent du quartier du Pelican, à Leyde, et de sa femme Neelge Willemsdochter. Son nom figure, à la date de 1620, sur la liste des élèves de la pépinière de Leyde, mais l'adolescent manifestait tant de passion pour le dessin qu'on dut le placer en apprentissage chez le peintre leydois Jacob van Swenenburch. Vers 1624, il passait quelque temps à Amsterdam, dans l'atelier de Pieter Lastman, peintre et portraitiste très influencé par les recherches du clair-obscur d'Adam Elzheimer. Rembrandt regagnait ensuite sa ville natale, où, de bonne heure, il vint entouré de véritables disciples, très que l'on a Gerrit Dow et le graveur Van Vliet. Ses plus anciens tableaux identifiés : *le Chasseur de rats,* de la collection Berlin; *le Rabbin,* de saint Pétersbourg; de la collection Van der Heydt, etc., sont datés de 1628. On le voit vers 1631 s'installer à Amsterdam. Il épousa en 1634 Saskia van Uylenburch, fille d'un bourgmestre de Leeuwarden, qu'il aima tendrement, et qui le pleura amèrement. Elle mourut en 1642, en lui laissant un fils, Titus Rembrandt, mort vers 1668, et en lui léguant tous ses biens, dont il devait rendre compte que dans le cas où il se remarierait. Il semble que Rembrandt se soit alors retiré à la campagne, probablement à Rijnsburg. C'est à cette époque qu'il exécute ses premières paysanneries : *les Trois Chaumières,* l'*Étang,* le *Moulin,* le *Tir-vers,* la *Vache qui s'abreuve,* la *Grotte* et le *Ruisseau.* En 1654 il consolide son


Rembrandt, par lui-même (Louvre).

REMBRANESQUE adj. Qui appartient à [illegible] de Rembrandt.

REMBRASER v. a. Embraser de nouveau.

REMBRASSER v. a. Embrasser de nouveau.

REMBROCHER v. a. Remettre à la broche.

REMBRUNIR v. a. Rendre brun ou plus brun : *Un taillis rembrunit l'aspect d'un tableau.*
Fig. Attrister, assombrir : *Un nuage qui* REMBRUNIT *les esprits.*
Se rembrunir, v. pr. Devenir brun ou plus brun.
— Fig. Devenir triste, sombre : *Un front qui* SE REMBRUNIT *en parlant.*

REMBRUNISSEMENT n. m. Action de rembrunir ou de se rembrunir.
— Fig. Etat de ce qui est assombri, attristé.

REMBUCHEMENT ou **REMBUCHAGE** n. m. Rentrée d'une bête [illegible] dans le bois. — *Faux rembuchement*, [illegible] que la bête, étant entrée de [illegible] repasse aussitôt revient en arrière pour entrer [illegible]. V. REMBUCHER.

REMBUCHER (*ré* — du préf. *re*, et *embûcher*) v. a. Sonner à [illegible] avec le cor pour [illegible] jusqu'à la rentrée dans le [illegible]. Rembucher un cerf. S'assurer de l'heure [illegible] animal est resté. On dit aussi REMETTRE.

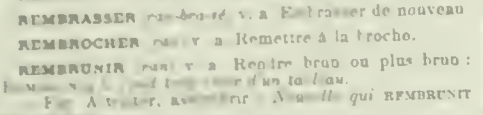

Le rembuchement de trompe

REMBUCHEMENT ou **REMBUCHAGE** (Sonnerie de trompe [illegible] rentrée [illegible]. On dit [illegible].

Rembuché, ée [illegible] qui est [illegible] dans la [illegible].

Se rembucher, [illegible] sous bois : *Les cerfs se rembuchent pendant la* [illegible].

REMÈDE [illegible] qui guérit [illegible] : *Le remède est souvent pire que le mal.* [illegible] : *Le remède est souvent pire que le mal.* [illegible] : *Le remède est souvent pire que le mal.*

reliques transférées à Epernay, par l'archevêque Hincmar, de crainte des Normands, furent solennellement rapportées à Reims, en 1099, et placées dans l'abbaye qui portait son nom, en présence du pape saint Léon IX. Les *Sermons* de saint Remi, loués par Sidoine Apollinaire, ont été perdus; la pièce qui porte le nom de son *Testament* est d'une authenticité douteuse. Les seuls monuments certains qui nous restent de lui sont quatre *Lettres* latines. — Fête le 1er octobre.

REMI (saint), évêque de Rouen, né au début du VIIIe siècle, mort à Rouen vers 771. Fils naturel de Charles-Martel, il embrassa l'état ecclésiastique et se livra à la pratique des austérités. Il introduisit dans son diocèse le chant grégorien, et cet exemple inspira ensuite à Charlemagne l'idée d'introduire ce même chant dans toutes les églises de France. — Fête le 19 janvier.

REMI (saint), archevêque de Lyon, né vers 800, probablement en Champagne, mort à Lyon en 875. Il prit part à la déposition d'Hincmar, évêque de Laon, et aux mesures comminatoires arrêtées par les évêques de la Gaule orientale pour obliger Lothaire à reprendre son épouse légitime, Theutberge. — Fête le 28 octobre.

REMI d'Auxerre, grammairien et théologien français, l'un des plus illustres du IXe siècle, mort vers 908. Il enseigna d'abord à Saint-Germain-d'Auxerre et s'acquit une telle réputation de science qu'il fut envoyé à Reims pour y relever les études, tombées en pleine décadence, puis à Paris, où il professa avec une grand éclat la philosophie, la théologie et les arts libéraux. Il a laissé des commentaires sur la *Genèse*, les *Psaumes*, le *Cantique des cantiques* et divers auteurs profanes.

REMI (Nicolas), magistrat français, né en Lorraine en 1551, mort à Nancy en 1600. Il fut juge et procureur général de Lorraine, sous le duc Charles III. Il est resté célèbre par la cruauté avec laquelle il poursuivit un grand nombre de personnes accusées de sorcellerie. Ce fanatisme lui valut le surnom de **Torquemada lorrain.**

RÉMIAGE (*a-j'*) n. m. Action d'écraser de nouveau les pommes à cidre après que le jus pur en a été extrait.

REMICH, ville du grand-duché de Luxembourg, arrond. de Luxembourg, sur la Moselle; 2.722 hab. Carrières. Vignoble.

RÉMIFORME du lat. *remus*, rame, et de *forme*) adj. Zool. Qui a la forme d'une rame : *Patte* RÉMIFORME.

RÉMIGE (*mij'* — du lat. *remex, igis*, rameur) n. f. Chacune des grandes plumes rigides de l'aile d'un oiseau.
— Adjectiv. : *Les plumes* RÉMIGES.
— ENCYCL. Les plus grosses *rémiges* sont dites *primaires*, quand elles sont portées par la main (il y en a dix, en règle); *secondaires*, quand elles sont portées par l'avant-bras; celles qui s'attachent à l'humérus sont dites *rémiges scapulaires* et constituent le *paraptère*; les *rémiges bâtardes*, très réduites, sont celles de la région du pouce. Toutes ces plumes solides sont autant de rames au moyen desquelles l'oiseau se porte dans l'air.

REMIGNY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Chalon-sur-Saône, sur la Dheune et le canal du Centre; 479 hab. Bons vins blancs et rouges (*Morgeot, Champ-Claude*).

RÉMIJA n. m. Bot. Genre de rubiacées, tribu des cinchonées.
— ENCYCL. Les *rémijas* sont des arbrisseaux du Brésil, grêles, peu rameux, à feuilles opposées ou verticillées par trois, enroulées sur les bords, caduques; les fleurs, disposées en grappes axillaires, ont une corolle en entonnoir, cotonneuse sur la face interne; le fruit est une capsule ovoïde. Le rémija ferrugineux (*quina do serra* des Brésiliens) fournit une écorce amère, astringente, utilisée en place du quinquina.

RÉMIJIE n. f. Bot. Syn. de RÉMIJA.

REMILLY-ET-AILLÉCOUT, comm. des Ardennes, à 8 kilom. de Sedan, sur la Meuse, grossie à cet endroit de la Chiers; 993 hab. Ch. de f. Est. Filature de laine. Minerai de fer. Brasseries.

REMINER v. a. Miner de nouveau.

REMINGTON (FUSIL). Le fusil Remington, ainsi nommé du nom de son inventeur, Philo **Remington,** né à Litchfield (New-York) en 1816, auquel on doit aussi la machine à écrire Remington, est une arme à chargement par la culasse, dont la fermeture est du système dit *à bloc* et *à rotation rétrograde* (v. FUSIL), le bloc de culasse tournant autour d'un axe transversal, c'est-à-dire perpendiculaire à l'axe du canon et situé un peu au-dessous. Le chien est également monté sur un axe transversal et il est porté par



Fusil Remington (V. FUSIL.

un cylindre à base circulaire, dont la surface s'emboîte exactement d'un côté sur celle du bloc, et présente, de l'autre, deux entailles ou crans, dans lesquels s'engage le bec d'une détente-gâchette. Le mouvement est produit par un ressort à une seule branche. Par suite de la disposition du mécanisme, l'effort du recul est supporté par l'axe autour duquel pivote le chien, lequel sert ainsi tout à la fois de percuteur et de pièce de fermeture. Le système Remington a été employé par plusieurs puissances et, avec des calibres divers : 11 m/m (Egypte, Espagne, jusqu'à 12 m/m 1/4 (Suède).

REMINGTONITE n. f. Carbonate hydraté naturel de cobalt, qui se présente en incrustations terreuses, ou sous forme d'enduit.

RÉMINISCENCE (*niss-sanss* — du lat. *reminiscentia*; de *reminisci*, se souvenir) n. f. Souvenir inconscient : *La* RÉMINISCENCE *est comme l'ombre du souvenir.* (Joubert. ‖ Souvenir en général.
— Littér. et b.-arts. Emprunt que l'on fait de souvenir, mais inconsciemment : *On trouve des* RÉMINISCENCES *chez la plupart des auteurs.*
— ENCYCL. Philos. *Réminiscence platonicienne.* La science consiste pour Platon à entrer dans le monde des Idées éternelles, principe à la fois de la réalité et de la connaissance. Pour passer des choses sensibles à la connaissance, il faut s'attacher aux rapports intelligibles des choses, aux nombres, à l'harmonie. Ces rapports sont, dans les choses sensibles, l'analogue des Idées véritables. C'est lorsque l'âme est ainsi préparée qu'elle sait s'élever et s'unir, par une sorte de *réminiscence*, le souvenir des Idées. Apprendre n'est donc pas une opération nouvelle de l'âme; c'est se ressouvenir, c'est retrouver une connaissance oblitérée par l'état inférieur des âmes humaines, depuis qu'elles ont quitté le monde des essences et le chœur des dieux.

REMINISCITUR ARGOS. V. DULCES MORIENS.

RÉMIPÈDE n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des hippidés, comprenant quelques espèces propres aux mers tropicales.

REMIRE n. f. Genre de graminées d'Amérique, comprenant des plantes à épis simples.

RÉMIRÉE n. f. Genre de cyperacées des régions tropicales, tribu des rhynchosporées, comprenant des herbes très feuillées, à fleurs réunies en capitules.

REMIREMONT, ch.-l. d'arrond. des Vosges, à 27 kilom. d'Epinal, sur la Moselle; 10.322 hab. *Remiremontais, aises.* Ch. de f. Est. Fabrique de mousselines, broderies, calicots, dentelles, cuirs, fonderies, papeteries, savonnerie; faïence, cristaux, scieries. Bâtie en un site pittoresque, encadrée de montagnes, Remirement est bien construite, avec des ruisseaux d'eau vive, tout près du confluent de la Moselotte. Ancienne église abbatiale, avec crypte du XIe siècle et une Vierge en bois de cèdre, donnée, dit-on, par Charlemagne. Palais abbatial reconstruit par Jeunesson en 1750. Pont des Fées, chaussée en pierres sèches d'origine antique. Jadis camp romain.



Armes de Remiremont.

— *Histoire.* Saint Romaric, Austrasien converti par saint Amé, y fonda deux monastères (hommes et femmes) sur le mont Habend (depuis, *Romarici mons*). Les rois carolingiens eurent une villa dans la vallée. L'invasion des Hongrois, en 910, força les religieux à s'établir dans la ville même. Les dames du couvent se firent souveraines des terres voisines, et l'abbesse eut le titre de princesse du Saint-Empire. La ville fut réunie à la France en 1676. — L'arrondissement a 4 cant., 40 comm. et 84.807 hab.; le canton, 16 comm. et 29.572 hab.

REMIRER v. a. Mirer de nouveau.

REMISAGE (*zaj'*) n. m. Action de remiser.

REMISE (subst. partic. de *remettre*) n. f. Action de remettre dans un lieu : *La* REMISE *en place d'un lustre.* ‖ Par ext. *La remise d'une pièce.* Sa reprise à la scène. Vx.
— Action de remettre, de livrer : REMISE *d'un prisonnier.* REMISE *d'un paquet.* ‖ Action de déposer : REMISE *des titres et pièces d'un procès.*
— Délai, retard : *C'est toujours de* REMISE.
— Grâce, exemption de peine : REMISE *de l'amende.*
— Endroit couvert où l'on enferme les voitures. ‖ *Voiture de remise* ou absolum. *Remise* n. m., Voiture de louage qui, autrefois, stationnait sous une remise ouverte sur la voie publique, et que maintenant on va prendre chez le loueur : *Louer un* REMISE. ‖ *Voiture de grande remise,* Voiture qui se loue à l'année, au mois ou à la journée.
— Loc. fam. *On l'a mis sous la remise,* On lui a enlevé sa place. ‖ *Il est sous la remise,* Son âge ou ses infirmités lui interdisent tout travail. ‖ *On le laisse sous la remise,* On ne songe pas à l'utiliser.
— Bot. Nom vulgaire de l'armoise et de la tanaisie.
— Chass. Endroit où le gibier se remet quand on l'a fait lever. ‖ Taillis peu étendu, destiné à servir de retraite au gibier. — Fig. *Attendre quelqu'un à la remise,* L'attendre au moment où il se fixera quelque part.
— Ch. de f. Lieu couvert où l'on met à l'abri, sur des voies de garage, les wagons et les locomotives.
— Comm. Effet de commerce : *Porter une* REMISE *en compte courant.* ‖ Rabais, bonification : *Faire une* REMISE *de 15 0/0 sur le montant brut d'une facture.* ‖ Commission accordée à un placier, à un représentant. ‖ Opération par laquelle on achète des effets sur l'étranger, pour les adresser en payement à un correspondant étranger : *Faire une* REMISE *de marks, de florins.*
— Dr. *Remise d'une dette,* Abandon volontaire que le créancier fait de sa créance.
— Escr. Temps sur la riposte.
— Jeux. Avantage que le joueur le plus fort accorde au plus faible, pour égaliser la partie. ‖ Espèce d'amende qu'on paye à divers jeux, comme le besigue, le reversi. Coup, au piquet-madrille, où l'hombre fait la bête, sans que son adversaire ait gagné d'ville.
— Mar. Partie d'un port servant aux bâtiments en réserve. (Vx. ‖ *Billet de remise,* Imprimé sur lequel on inscrit l'objet à remettre et qui porte un talon servant de décharge au maître qui fait ce versement.
— Techn. Ensemble des lisses employées à la confection d'une étoffe. ‖ Troisième couche de suif donnée aux chandelles.
— ENCYCL. Dr. *La remise de dette* peut avoir lieu à titre onéreux ou à titre gratuit. Même dans ce dernier cas, elle peut être faite par acte sous seing privé. Si elle est à titre gratuit, elle est soumise au rapport ou déréd du créancier, et elle peut être réduite au cas où elle excéderait la quotité disponible; mais alors le donateur devant être capable, elle est interdite au mineur non émancipé, à la femme séparée de biens. La remise de dette doit être prouvée par écrit toutes les fois qu'elle porte sur une somme supérieure à 150 francs. Mais la loi présume la remise de dette dans deux cas : lorsque le créancier a remis volontairement au débiteur le titre sous seing privé, ou la grosse du titre lorsque celui-ci est un acte authentique. Et cette présomption n'admet la preuve contraire que dans le second cas. Lors qu'il y a une remise de dette expresse ou présumée, elle libère, outre le débiteur principal, les cautions. Faite à un codébiteur solidaire, elle libère tous les autres, à moins que le créancier n'ait expressément réservé ses droits contre eux.

Remise des chevreuils LA [illegible] chefs-d'œuvre de Courbet [illegible] au Louvre. — A travers [illegible] d'un rocher [illegible] dans le Doubs.



La remise des chevreuils, d'après Courbet.

sous une voûte verdoyante [illegible] chevreuils goûtent la fraîcheur et le repos. Animaux et paysage sont peints avec une ampleur et une [illegible] de touche extraordinaires, et dans un sentiment très juste de la réalité.

REMISER v. a. Placer [illegible] une remise. REMISER *une voiture.* Absolum. *Cocher qui va* REMISER.
Par ext. Placer à l'endroit où l'on met d'ordinaire un objet dont on a cesse de se servir. REMISER *un canot.*
— Comm. Faire rentrer en magasin.
— Pop. Remettre à sa place, rembarrer. *Femme qui* REMISE *un insolent.* ‖ Mettre en prison.
Se remiser, v. pr. Etre placé sous une remise.
— Fam. Perdre sa place, son emploi; ne pouvoir plus se livrer au travail.
— Chass. Se poser après avoir couru ou volé : *Les perdrix* SE REMISENT *dans les trèfles, les sainfoins,* etc.

REMISEUR n. m. Loueur de voitures de remise.

REMISIER (*zi-é*) n. m. Intermédiaire qui recherche sur la place les ordres de Bourse pour les agents et les coulissiers, et qui reçoit d'eux une *remise.*

RÉMISSE du lat. *remissus*, relâché) adj. f. Se dit d'une voix lâche, faible : *Une* VOIX RÉMISSE *et lente.*

REMISSE n. m. Fils réunis par une lisière et servant à distribuer les lisses selon le dessin qu'on veut obtenir. ‖ Ensemble des lames qui, dans un métier à tisser, servent pour le *remettage* ou *rentrage* des fils.

RÉMISSIBILITÉ (*mi-si-*) n. f. Qualité de ce qui est digne de pardon : RÉMISSIBILITÉ *d'une peine.*

RÉMISSIBLE (*mi-sibl'* — du lat. *remissibilis*) adj. Qui peut être remis, pardonné : *Cas* REMISSIBLE.

RÉMISSION (*mi-si-on* — du lat. *remissio*) n. f. Grâce, pardon : *La* RÉMISSION *d'une faute. La* RÉMISSION *des péchés.*
— Dr. anc. *Lettres de rémission* ou simplem. *Rémission,* Lettres de grâce accordées par le roi en faveur d'un condamné dont le crime lui paraissait excusable.
— Méd. Diminution momentanée des symptômes d'une maladie. ‖ Spécialem. Intervalle qui sépare les accès des fièvres *rémittentes.*
— Physiq. Diminution d'intensité.
— Loc. adv. *Sans rémission,* Sans interruption : *Travailler* SANS RÉMISSION. ‖ D'une manière implacable : *Etre condamné,* PERDU SANS RÉMISSION.
— SYN. Abolition, absolution, etc. V. ABSOLUTION.

RÉMISSIONNAIRE (*mi-si-o-nèr'*) n. m. Dr. anc. Celui qui avait obtenu des lettres de rémission.

RÉMISSORIAL, ALE, AUX (*mi-so* — du lat. *remissus*, renvoyé) adj. *Lettres rémissoriales,* Celles dont le but était de renvoyer par-devant un juge l'examen d'une affaire.

RÉMITTENCE (*mi-tanss'*) n. f. Pathol. Caractère des affections rémittentes.

RÉMITTENT, ENTE (*mi-tan, ant'* — du lat. *remittens, entis*, même sens) adj. Méd. *Fièvre rémittente,* Fièvre paludéenne dans laquelle il existe une fièvre légère au lieu d'une apyrexie complète dans l'intervalle des accès.

RÉMIZ n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des paridés, répandus dans les régions tempérées ou montagneuses de l'ancien monde.



Rémiz

— ENCYCL. Les *rémiz*, type d'une tribu dite les *rémizinés*, sont des mésanges à bec grêle et pointu, avec son arête droite, à queue échancrée. Les rémiz proprement dits ont pour type une espèce commune en Europe, surtout dans le centre et le sud, *rémizthalus pendulinus*, petite mésange gris roux, avec le front noir, la gorge blanche et le croupion cendré, qui construit son nid à l'extrémité des branches flexibles, au-dessus des eaux des marais.

REMMAILLAGE (*ran-ma-ia-j'* — rad. *remmailler*) n. m. Dans les fabriques de chapeaux de paille, Action de remmailler les tresses, afin de les confectionner en chapeau. En T. de tissage. Syn. de REMAILLAGE.

REMMAILLEMENT (*ran-ma-i-e-man* — rad. *remmailler*) n. m. Action de remmailler.

REMMAILLER (*ran-ma-ia* — rad. *re-*, *em*, *maille* et *maillet*) v. a. Pêch. *Remmailler un filet,* Relever et réparer les mailles de ce filet.

REMONTER v. a. Monter de nouveau à l'endroit d'où [illegible] Remonter un fleuve.

— Hausser en haut, placer un point plus élevé : [illegible] *Savoir remonter* d'un endroit à l'autre en suivant [illegible] *Remonter à la peine du terrain.* Remonter [illegible] *Remonter à cheval.* S'élever au-dessus de l'horizon : *Le soleil remonte en hiver et ne se prolonge* [illegible] Être [illegible] *Haut qui remonte.*

— Approvisionner de nouveau : *Remonter un magasin de marchandises.* Remonter sa garde-robe.

— Se replacer, être élevé de nouveau : Remonter sur [illegible]

— Se reporter par son origine : *L'aiguille qui remonte* [illegible] Se reporter par le discours, par la pensée : Remonter à [illegible]

— Fig. *Remonter sur sa bête, Remonter sur l'eau,* se dit lorsque quelqu'un recouvre [illegible] la fortune, le crédit, la faveur, qu'il avait perdus. *Remonter sur le tapis,* Représenter les choses de trop [illegible] *Il ne faut pas remuer le passé pour remonter sur le tapis.* L'affection est plus grande [illegible] parents aux enfants que des enfants aux parents.

— Fauconn. Voler de bas en haut, en parlant du faucon.

— Hortic. Fleurir de nouveau dans l'arrière-saison : *Variété de rosier qui ne remonte pas.*

— Mar. Se diriger vers le nord, dans l'hémisphère septentrional. *Remonter au vent,* Louvoyer au plus près du vent. *Remonter contre mousson,* Naviguer dans le sens opposé à la direction de la mousson. ‖ *Le vent remonte,* Le vent passe du sud au nord.

— v. a. Monter de nouveau, porter de nouveau en haut : Remonter *du foin au grenier.* ‖ Porter plus haut : Remonter *une cloche.* ‖ Exhausser : Remonter *un mur.*

— Gravir de nouveau, parcourir de nouveau de bas en haut : Remonter *la côte, l'escalier.* ‖ Parcourir en sens contraire au mouvement de l'objet que l'on parcourt : Remonter *le cours d'un fleuve.*

— Approvisionner de nouveau : Remonter *un magasin de marchandises.* Remonter *sa garde-robe.*

— Reassembler, pour remettre en état de fonctionner : Remonter *une serrure, une arme.* ‖ Hausser de nouveau les poids, tendre de nouveau les ressorts, remettre en état de fonctionner le moteur de : Remonter *sa montre, une horloge.* ‖ Fig. Relever, ranimer : *Nouvelle qui remonta les courages.* — Par ext. Remonter *quelqu'un.*

— Donner un autre cheval à : Remonter *un cavalier.*

— Comm. Rendre plus alcoolique, élever le titre de : Remonter *du vin, de l'eau-de-vie.*

— Fauconn. *Remonter l'oiseau,* Le lâcher du haut d'un coteau. ‖ L'engraisser de nouveau.

— Mar. *Remonter une côte,* Naviguer en suivant la côte dans une direction déterminée. ‖ *Remonter un coup de vent,* Avoir une vitesse suffisante pour gagner en marchant contre le vent. ‖ *Remonter la mousson,* Naviguer ayant la mousson contraire. ‖ *Remonter l'hélice,* La faire monter dans le puits disposé à cet effet (anc. mar.). ‖ *Remonter le gouvernail,* Le remettre en place.

— Techn. *Remonter des bottes,* Y mettre des empeignes et des semelles neuves. ‖ *Remonter une arme à feu,* Y mettre un bois neuf. ‖ *Remonter un instrument à cordes,* Le garnir de cordes neuves. ‖ *Remonter une estampe, une gravure,* La recoller sans marge sur une feuille de papier pour lui donner une fausse marge.

— Teint. *Remonter une couleur,* Donner à cette couleur une teinte plus vive.

— Théâtr. Préparer pour être joué de nouveau : Remonter *un drame, un opéra.*

Remonté, ée part. pass. du v. Remonter.

— Fauconn. Engraissé : *Faucon* remonté.

— n. f. Pop. Après-midi.

— Mouvement de l'oiseau qui se relève en l'air.

— Min. Charge de minerai qu'on remonte.

Se remonter, v. pr. Être remonté : *Une montre doit* se remonter *tous les jours.*

— Se donner une nouvelle monture, un nouveau cheval : *Officier qui cherche à* se remonter.

— S'approvisionner de nouveau : Se remonter *en linge.*

— Se ranimer, reprendre de la vigueur, de l'activité : *Boire un verre de vrai vin pour* se remonter.

REMONTEUR, EUSE n. f. Personne qui remonte, qui fait métier de remonter : *Un* remonteur *de pendules.*

REMONTOIR n. m. Sorte de clef dont le canon s'adapte à toutes les pendules. ‖ Appareil, imaginé par Bréguet, au moyen duquel on peut remonter une montre, une pendule, une horloge, sans l'aide d'une clef et sans être obligé de l'ouvrir : *Montre à* remontoir. ‖ Ressort servant à faire marcher une pièce d'horlogerie pendant qu'on la remonte. ‖ *Remontoir d'égalité,* Disposition qui consiste en ce que le moteur de la sonnerie remonte automatiquement le moteur des aiguilles. V. montre.

REMONTRANCE (*transs*) n. f. Observation ayant un caractère de reproche : *Faire des* remontrances.

— Dr. anc. Exposé qu'un procureur ou un avocat présente au tribunal, pour obtenir une remise de la cause. *Remontrances.* Écritures que se fournissaient respectivement les parties.

— Hist. Discours adressés aux rois par les parlements et les autres cours souveraines, pour leur signaler les inconvénients d'un édit, d'une loi fiscale, etc.

— Syn. **Remontrance, représentation.** Les *remontrances* sont le plus souvent des reproches que l'on fait à quelqu'un à l'occasion d'une action accomplie ; les *représentations* sont des conseils, des observations souvent au sujet d'une chose qui est encore à faire.

— Encycl. Hist. Lorsqu'il fut devenu d'usage que le Parlement enregistrât les actes royaux, il fut par là même amené à les discuter ou même à les critiquer : ce fut l'origine du droit de *remontrance* que les rois cherchèrent à restreindre par le moyen des lettres de jussion. Au XVe siècle, le Parlement usa du droit de remontrance d'une façon particulièrement active, sous Louis XIII, lorsqu'il fit des remontrances sur le mauvais état de l'administration du royaume, [illegible] sous la Fronde. Sous Louis XIV, les ordonnances d'avril 1667 et de février 1673 modérèrent les tendances qui portaient à faire des remontrances. Mais, après la mort de Louis XIV, des lettres-patentes de 1718 réglementèrent le droit de remontrance, dont les parlements [illegible] fréquent au XVIIIe siècle.

REMONTRANT (*trans*) n. m. Nom donné par les Hollandais aux arminiens à cause des remontrances qu'ils firent, en 1610, contre leur condamnation par le synode de Dordrecht. Leurs adversaires, les *gomaristes,* s'appelèrent par suite *contre-remontrants.*)

— Encycl. V. arminiens.

REMONTRER v. a. Montrer de nouveau : Remontrer *des gravures.*

— Enseigner de nouveau : Remontrer *un procédé oublié.*

— Exposer, expliquer à quelqu'un son tort : Remontrer *à un jeune homme qu'il a tort de rester oisif.* ‖ Absolum. *Le parlement voulut* remontrer. (Volt.)

— Neutralem. *En remontrer,* Faire la leçon, servir d'exemple, être supérieur : *Certains insectes nous en remontrent en fait de prévoyance.*

— Vénerie. Donner connaissance de la bête qui est passée. ‖ *En remontrer,* Se dit du limier qui fait connaître qu'il trouve une voie.

— Loc. prov. : **C'est Gros-Jean qui en remontre à son curé,** C'est un ignorant qui donne des leçons à un homme plus savant que lui.

Se remontrer, v. pr. Se montrer, se présenter de nouveau : *Député qui* se remontre *devant ses électeurs.*

REMONTREUR, EUSE n. Personne qui fait des remontrances.

REMONTURE n. f. Espèce d'épaulette d'un vêtement de femme.

RÉMOPLEURIDE n. m. Genre de trilobites, famille des oléniidés, fossiles dans le silurien de l'hémisphère boréal.

REMOQUER (SE) v. pr. Se moquer de nouveau.

RÉMORA (du lat. *remora,* qui retarde) n. m. Zool. Nom vulgaire des poissons du genre échénéide. V. Échénéide.

— Par anal. Obstacle, retardement : *La paresse est le* rémora *qui a la force d'accroître les plus grands obstacles.* (La Rochef.)

— Chir. Ancien instrument qui servait à assujettir une partie.

— Syn. Accroc, anicroche, enclouure.

RÉMORA ARATRI (de *rémora,* et du lat. *aratrum,* charrue) n. m. Bot. Nom vulgaire de la bugrane ou arrête-bœuf, dont les racines rampantes et entrelacées empêchent la charrue d'avancer.

REMORAY (lac de) très joli lac du départ. du Doubs, à 851 mètres d'altitude ; 1.600 m. sur 800 à 900 ; 27 à 28 mètres d'extrême profondeur ; la Taverne en verse les eaux dans le Doubs naissant

REMORDRE v. a. Mordre de nouveau : Remordre *son pain.*

— v. n. Mordre de nouveau : *Poisson qui* remord *à l'hameçon.*

— Fig. et fam. Recommencer, reprendre ce qu'on avait fait : *Ce régiment a tant souffert à l'attaque de la contrescarpe, qu'on n'a pu l'obliger à* remordre.

REMORDS *mor'* — pour *remors,* anc. partic. de *remordre*) n. m. Reproche de la conscience : *La voix du* remords.

— Syn. **Remords, regret, repentance,** etc. V. regret. — **Remords, attrition, componction,** etc. V. attrition.

REMORQUAGE (*kaj'*) n. m. Action de remorquer.

REMORQUE (*mork'* — subst. verb. de *remorquer*) n. f. Traction exercée sur un véhicule à l'aide d'un autre véhicule : *Conduire un bateau à la* remorque.

— Fig. Influence qu'on laisse prendre à quelqu'un sur sa conduite, sur ses actions : *Se mettre à la* remorque *d'un chef de parti. Être à la* remorque *de quelqu'un.*

— Mar. Câble servant à traîner un navire. ‖ *Bitte de remorque,* Bitte sur laquelle se tourne la remorque. ‖ *Égaliser les remorques,* Les disposer de même longueur pour qu'elles forcent également. ‖ *Filer la remorque,* La mollir si elle force trop. ‖ *Larguer les remorques,* S'en débarrasser en les laissant filer à la mer. ‖ *Donner la remorque,* Syn. de remorquer. ‖ *Prendre à la remorque,* Donner les remorques à un navire. ‖ *Convention de remorque,* Signaux réglementaires et internationaux entre le remorqueur et le remorqué.

— Encycl. V. remorqueur.

REMORQUER (*ké*— de l'ital. *remorchiare,* bas lat. *remulcare*) v. a. Traîner à la remorque ; traîner à l'aide d'un lien qui unit le véhicule moteur au véhicule qu'il s'agit de déplacer : Remorquer *des bateaux sur une rivière.*

— Fam. Conduire à sa suite : Remorquer *des traînards.*

— Mar. *Remorquer en flèche,* Remorquer un navire de telle sorte qu'il se trouve à l'arrière et dans l'axe du navire remorqueur au moyen d'une ou deux remorques qui lui permettent de se tenir dans ses eaux.

REMORQUEUR (*keur'*), **EUSE** adj. Qui remorque, qui sert à remorquer : *Bateau* remorqueur.

— Substantiv. Bateau, locomotive qui fait le remorquage. ‖ Marin, mécanicien qui monte un bateau, une locomotive, etc., servant au remorquage.

— Encycl. Il existe, dans tous les ports, des navires construits spécialement pour le remorquage, mais tout

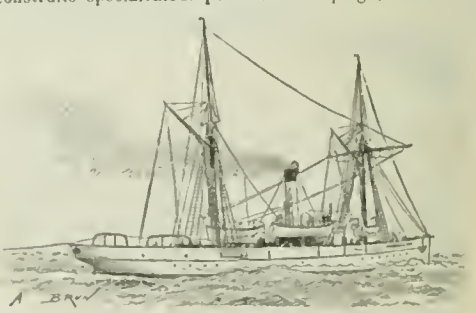

Remorqueur de la marine de guerre.

navire peut servir de *remorqueur,* pourvu qu'il soit suffisamment puissant. On a longtemps employé les roues comme propulseurs des remorqueurs, mais à présent on a une tendance marquée à ne se servir que de l'hélice.

Les remorques sont données par le remorqué au remorqueur, qui les élonge en s'écartant doucement. Par grosse mer, prendre les remorques est une manœuvre très délicate et les amarres se brisent souvent. Tout navire remorqué doit porter les feux de côté. Tout navire remorquant

porte, en outre de ses feux de côté, deux feux brillants en avant, s'il ne remorque qu'un seul navire; trois feux s'il en remorque plus de deux ou que la distance entre les ar-





Remorqueurs : A, à hélice; B, du Rhône, à roues.

rières des deux bateaux dépasse 183 mètres. A l'arrière, il peut porter un petit feu blanc permettant au remorqué de gouverner dans ses eaux.

REMORS (*mor'*) n. m. Anc. orthogr. de REMORDS.
— Bot. *Remors du diable* ou simplement *Remors*. Nom vulgaire de la scabieuse succise.

REMOS, Indiens des rives de l'Ucayali, dans l'est du Pérou. Ce sont des sauvages belliqueux, toujours en guerre avec leurs voisins. Ils enterrent leurs morts dans le sol même de leurs cases.

RÉMOTIFOLIÉ, ÉE (du lat. *remotus*, écarté, et *folium*, feuille) adj. Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont très écartées les unes des autres.

REMOTIS [*tiss*] **(A)** [du lat. *remotus*, écarté] loc. adv. Fam. A l'écart : *Mettre un habit* A REMOTIS.

REMOUCHER v. a. Moucher de nouveau.
— Rembarrer, tancer.
— Arg. Venger. ‖ Reconnaître. ‖ Observer, remarquer; admirer.
Se remoucher, v. pr. Se moucher de nouveau.

REMOUDRE v. a. Moudre de nouveau.

RÉMOUDRE v. a. Émoudre de nouveau.
— v. n. Se dit du tétras qui s'agite en sifflant, au temps des amours.

REMOUILLAGE (*mou-llaj'* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Action de mouiller de nouveau : *Le* REMOUILLAGE *des étoffes.*

REMOUILLÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 21 kilom. de Nantes, au-dessus de la Maine, tributaire de la Sèvre Nantaise; 1.031 hab. Toiles.

REMOUILLER (*mou-llé* [*ll* mll.]) v. a. Techn. Mouiller de nouveau : REMOUILLER *des étoffes.* ‖ *Remouiller des levains.* Dans une boulangerie, Les renouveler.
— Mar. *Remouiller une ancre,* La mouiller de nouveau.

REMOUILLURE (*mou-llur'* [*ll* mll.]) n. f. Renouvellement des levains, dans une boulangerie.

RÉMOULADE et **RÉMOLADE** (de l'ital. *remolata*, remède pour les chevaux) n. f. Art vétér. Onguent contre les enflures et les foulures, fait de lie de vin, de miel, de graisse et de térébenthine. (Vx.)
— Art culin. Sauce provençale qui se sert avec des viandes froides et des poissons cuits au court bouillon.
— ENCYCL. Art culin. On prépare la *rémoulade* en pilant des fines herbes : cerfeuil, estragon, civette et ciboule, avec des câpres et des anchois et une gousse d'ail. On procède ensuite comme pour la mayonnaise, et on aromatise avec un jus de citron.

REMOULAGE (*laj'*) n. m. Action de remoudre, nouveau moulage.
— Action de remoudre. ‖ Issue de la mouture du gruau.

REMOULER v. a. Mouler de nouveau : RE-MOULER *une statue.*

RÉMOU-LEUR n. m. Ouvrier qui, en se servant d'une meule qu'il fait mouvoir au moyen d'une pédale, aiguise les outils et ustensiles tranchants ou pointus. ‖ On dit aussi GAGNE-PETIT.



Rémouleur

Rémouleur (LE [*l'Arrotino*]), célèbre statue de marbre antique; aux Offices. Cette statue représente un homme nu, presque accroupi et tenant de la main droite un couteau à un seul tranchant, qu'il appuie sur une pierre, comme pour l'aiguiser. On y a vu tour à tour Cincinnatus, Manlius Capitolinus, Milicus, etc. L'opinion la plus plausible est celle qui prétend que cette figure est celle du Scythe qui attend l'ordre d'Apollon pour écorcher Marsyas.

David Teniers a peint, sur bois, un petit tableau, conservé au Louvre et intitulé *le Rémouleur.*

REMOULIN de l'espagn. *remolino*, tourbillon) n. m. Etoile ou marque blanche, que l'on aperçoit parfois au front du cheval. ‖ On dit aussi PELOTE.



Le Rémouleur, statue antique.

REMOULINS, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 16 kilom. d'Uzès, sur le Gard; 1.362 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de vins et liqueurs. Fabriques de charrues, distillerie; huileries. Établissement hydrothérapique à Lafoux. — Le canton a 9 comm. et 5.017 hab.

REMOURIR v. n. Mourir de nouveau :

Regaître sans se voir et sans se reconnaître,
Ce serait *remourir,* Seigneur, et non renaître!
LAMARTINE.

— Fig. Retomber dans l'oubli

Ci-gît le Tasse de Toulouse,
Qui mourut in-quarto, puis *remourut* in-douze.
LEBRUN.

REMOUS (*mou* — du provenç. *remou*; de *remoure*, mouvoir en arrière) n. m. Mouvement de l'eau qui, déplacée par un navire en marche ou brisée par un obstacle, revient sur elle-même. ‖ Contre-courant qui s'établit le long des rives d'un cours d'eau.

REMOUVOIR v. a. Mouvoir de nouveau.

REMPAILLAGE (*ran-pa-llaj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de rempailler des sièges à fond de paille.

REMPAILLER (*ran-pa-llé* [*ll* mll.]) v. a. Garnir d'une nouvelle paille : REMPAILLER *des chaises.*
— Empailler de nouveau : REMPAILLER *des oiseaux.*

REMPAILLEUR, EUSE (*ran-pa-lleur'* [*ll* mll.]) n. Personne qui rempaille : *Un* REMPAILLEUR *de chaises.*

REMPAQUEMENT (*ran-po-ke-man,* n. m. Pêch. Action de rempaquer le hareng.

REMPAQUER (*ran, ké*) v. a. Ranger les harengs par lits dans les barils. ‖ On dit aussi EMPAQUER.

REMPAQUETER (*ran, ke* v. a. Empaqueter de nouveau.

REMPARDIERE (*ran* — rad. *rempart*) n. f. Prostituée de bas étage. (Vx.)

REMPAREMENT (*ran, man*) n. m. Action de remparer.

REMPARER *ran* v. a. Défendre par un rempart, par une fortification : REMPARER *un poste militaire.*
— Par ext. Couvrir, protéger : *La nature* A REMPARÉ *certains animaux de cuirs épais.* B. de St-P.
— Se garantir par un rempart, un travail de défense : SE REMPARER *avec des chariots.*
— Fig. Chercher à se défendre : SE REMPARER *derrière un monopole.*
Se remparer, v. pr. S'emparer de nouveau. (Peu us.)

REMPART *ran-par'* — subst. verb. de *remparer*) n. m. Fortif. Masse de terre élevée derrière l'escarpe, pour soutenir le parapet. ‖ Muraille épaisse dont on entourait autrefois les places de guerre et les châteaux forts : *Élever des* REMPARTS. ‖ Espace entre le mur d'enceinte et les habitations les plus proches : *Se promener sur les* REMPARTS.
— Par ext. Ce qui sert de défense : *Malte était un des principaux* REMPARTS *de la chrétienté.*
— Fig. Moyen de défense, de protection : *Il n'y a pas de* REMPART *contre la justice et le droit.* Ledru-Rollin.
— *Voyeuse de remparts,* Prostituée de bas étage.
— SYN. **Rempart, boulevard.** V. BOULEVARD.
— ENCYCL. Fortif. Le *rempart* constitue une protection matérielle pour les défenseurs de la position, et leur fournit les moyens de s'établir, eux et leurs armes, de façon à pouvoir tirer sur les assaillants. Tel est particulièrement



Remparts : A, mur; B, talus extérieur; C, plongée; D, banquette; E, terre-plein; F, talus intérieur; G, rue militaire; H, fossé.

le rôle du parapet, qui constitue la partie supérieure du rempart, et sur lequel sont établies des banquettes pour l'artillerie et l'infanterie. La partie inférieure du rempart ou escarpe, revêtue en maçonnerie et d'une inclinaison très proche de la verticale, soustraite aux coups par un fossé profond, est surtout disposée de manière à n'en pas permettre l'escalade.

REMPÊTRER (*ran*) v. a. Empêtrer de nouveau.
Se rempêtrer, v. pr. S'empêtrer de nouveau.

REMPHAN (*ran*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des prionidés, comprenant quelques espèces répandues de la Malaisie à la Nouvelle-Calédonie.

REMPHAN, nom d'une idole adorée dans le désert par les Hébreux. Ce mot a été inséré par les Septante dans leur traduction du prophète Amos V, 27; le texte hébraïque porte *Chiun,* qui signifie *idole* en général. La majorité des interprètes croit reconnaître, dans le nom de Remphan, le mot égyptien *Raphan,* qui désigne le soleil.

REMPIETEMENT [illegible] Reprise en sous-œuvre [illegible]

REMPIETER [illegible]

REMPILER [illegible] Empiler de nouveau.

REMPIRER [illegible] Empirer de nouveau.

REMPLAÇABLE [illegible] Qui peut remplacer [illegible]

REMPLAÇANT, [illegible] **ANTE** [illegible] Personne qui remplace une autre personne.
— n. m. [illegible] Celui qui remplit [illegible] Le service militaire [illegible] *Un* REMPLAÇANT *se paie jusqu'à trente mille francs.*
— n. f. Se dit [illegible] pour Normande. C'est [illegible] son autre [illegible] le remplaçante de Bruxelles [illegible] *Les Remplaçantes,* Théâtre-Antoine. [illegible] [illegible] l'amère, avec une drame [illegible] essent ces de l'institution [illegible] de leur propre foyer [illegible] e, et, dans la famille [illegible] à laquelle elle [illegible] vot de son enfant.

REMPLACEMENT *ran,* [illegible] n. m. Action [illegible] placer; substitution [illegible] une personne ou une chose à une autre personne ou à une autre chose.
— Arboric. Ramean ou bourgeon menagé pour être substitué à un autre devenu impropre au but envisagé.
— Dr. Syn. de REMPLOI.
— Milit. Acte par lequel [illegible] prend la place [illegible] d'un autre appelé au service militaire.
— ENCYCL. Milit. Le *remplacement* a [illegible] pratiqué depuis le moyen âge lors de l'appel [illegible] de l'arrière-ban de certaines [illegible] plus abolie [illegible] tant tard que le recrutement s'effectua par enrôlements volontaires, fut rétabli sous le Consulat par une loi de l'an VIII. Il fut maintenu, après l'abolition de la conscription par [illegible] de recrutement de 1818 et 1832. Il donnait aux hommes appelés au service la faculté de fournir un remplaçant, qu'ils se procuraient à prix d'argent. Bientôt, il se forma des compagnies dites d'assurance contre le recrutement », qui se chargeaient de fournir des remplaçants, mais, vu la mauvaise qualité de ceux-ci, l'État lui-même, en 1855, se chargea, moyennant une somme déterminée de fournir le remplaçant, qu'il se procurait à son tour par le rengagement d'un soldat libéré ou à la veille de l'être. Les sommes payées par les remplaçants constituèrent une caisse dite « de dotation de l'armée ». Mais l'État puisant souvent dans cette caisse pour d'autres objets, le nombre des rengagés ou remplaçants resta fort au-dessous de celui des remplacés, et les effectifs se trouvèrent réduits d'autant. Aussi, lors de la loi de 1868, on revint au remplacement libre, qui fut supprimé par la loi de 1872 sur le service obligatoire personnel.

REMPLACER *raa* — de *re-,* et de *emplacer* [illegible] v. a. Donner, faire occuper la place de : REMPLACER *de vieux meubles par des meubles modernes.*
— Suppléer par une autre chose : *Les anciens* REMPLAÇAIENT *le sucre par le miel.*
— Être substitué à, prendre ou occuper la place de : *Les autodafés* ONT REMPLACÉ *les sacrifices humains.* B. Const. « Tenir lieu de : *Rien ne* REMPLACE *dans le cœur l'enfant qu'on a perdu.* La Rochef.-Doud. « Succéder, être substitué à : *Le printemps* REMPLACE *l'hiver.* Compenser : *Ce qui* REMPLACE *ce manque.* Mme de Sévigné (Vx.)
— Absolum. : *Retraire ne suffit pas, il faut* REMPLACER.
— Admin. milit. Faire le service militaire au lieu et [illegible] *Un frère était autorisé à* REMPLACER *son frère.*
— Ilr. *Remplacer des deniers.* Faire un emploi utile.
Remplacé, ée part. pass. du v. Remplacer.
— n. m. Soldat à qui sous l'ancienne législation militaire, on substituait un homme pour faire son service.
Se remplacer, v. pr. Être, pouvoir être remplacé : *Une mère ne* SE REMPLACE *pas.* Balz.
— Prendre réciproquement la place l'un de l'autre.
— Comm. Se ressortir, acheter de nouvelles marchandises, afin de remplacer celles qu'on a vendues.

REMPLAGE *ran-pla'j'* n. m. Constr. Blocage composé de menus morceaux de moellons ou de briques et de mortier, au moyen duquel on remplit l'espace vide entre deux parements d'un mur en pierre. ‖ Masse de gravois jetée entre un mur de revêtement et des terres pour préserver le mur contre l'humidité. ‖ Petits bois au moyen desquels les charpentiers garnissent un pan de bois, une cloison ou une ferme. ‖ *Poteau de remplage,* Pièce de bois qui s'assemble avec les principales pièces dont l'ensemble constitue un pan de bois. On dit aussi SOLIVE DE REMPLAGE lorsqu'il s'agit d'un plancher. ‖ Chez les treillageurs, Nom donné aux diverses parties d'un treillage qui servent à garnir les vides entre les bâtis. Syn. de REMPLISSAGE.
— Œnol. Action de remplir une pièce de vin, lorsque le liquide y a subi accidentellement quelque diminution : *Vin de remplissage.* Vin qu'on emploie au remplage.
— Sylvic. Compensation que les propriétaires de bois accordent aux marchands pour les vides qui se sont trouvés dans les coupes qu'ils leur ont vendues.

REMPLI *ran* — subst. verb. de *remplir* [illegible] m. Pli fait à du linge, à de l'étoffe, à une tapisserie, dans le but de les retrécir ou de les raccourcir, sans couper.
Étoffe qu'on ménage pour faire les coutures. Travail qu'on fait dans l'intérieur des deux ou pans. Alençon. ‖ Cordons et feuilles qui remplissent la dentelle réseau.

REMPLIER *ran.* — Se conjugue comme *plier* v. a. Replier : REMPLIER *la langue.*
— Techn. Faire un remplí à une étoffe.

REMPLIR *ran* — du préf. *re,* et de *emplir* v. a. Emplir de nouveau. REMPLIR *un tonneau* « Accaparer de remplir. REMPLIR *une place de curieux* « Remplir de [illegible] Rendre plein : REMPLIR *un ravin.* Combler : REMPLIR *un fossé.*
— Introduire un grand nombre [illegible] choses dans : REMPLIR *une maison de curieux* « Faire remplir. REMPLIR *l'air de ses cris.* « Frapper, animer. REMPLIR *les auditeurs d'admiration* « Être fréquenté, ombreux dans : *Les étrangers* REMPLISSENT *Paris.* « Se répandre partout dans : *L'ambre que la fumée* REMPLIT.
— Occuper, exercer, exécuter : REMPLIR *un emploi.*



d'argent à trois remplies de sa.



REMPLISSURE *(ran-pli-sur'* n. f. Travail qu'on fait pour remplir

REMPLOI ... subst. verbe de *remployer* ... Dr. ... avec ... provenant de ... aliénation d'un bien de ... — ... communauté le ... peut servir ... à venir d'un propre ... troubles et à la disposition ... à la femme ... dûment ... son consentement ... Par ... peut devenir ... contrat de ... pourra ... Cette clause peut même ... hors ... responsables du défaut de ... lorsque, ... il a déclaré qu'elle ... biens de ses prévenus de l'aliénation de l'immeuble ... personnel et pour lui tenir lieu de ... séparation de biens, que la condition est faite ... immeuble vendu par la femme ... remploi ne suffit point, si ce remploi ... formellement accepté par la femme. Si elle ne l'a pas accepté, elle a droit, lors de la dissolution de la communauté, à la récompense du prix de son immeuble vendu. ... le contrat de mariage, les époux peuvent se réserver ... la faculté d'aliéner la dot de la femme moyennant remploi. Le nouveau bien est alors dotal comme le premier. Si le remploi n'est pas régulièrement effectué, la femme peut revendiquer son immeuble contre les mains des tiers.

REMPLOYABLE *(ran-ploi-iabl'* ou *plo-ia)* adj. Qui peut être employé.

REMPLOYER *(ran-ploi-ié* ou *plo-ié).* — Se conjugue comme *employer* v. a. Employer de nouveau.

REMPLOYER *(ran-ploi-ié* ou *plo-ié).* — Se conjugue comme *payer* v. a. Pop. Replier : REMPLOYER *ses bas.*

REMPLUMER *(ran)* v. a. Techn. Regarnir de plumes : REMPLUMER *un clavecin.*

Se remplumer, v. pr. Se couvrir de nouvelles plumes, en parlant d'un oiseau.

— Fig. et fam. Reprendre de l'embonpoint. ‖ Rétablir ses affaires, regagner ce qu'on avait perdu.

REMPOCHER *(ran)* v. a. Remettre en poche.

REMPOIGNER *(ran-poi-gné* ou *mll.)* v. a. Empoigner de nouveau : REMPOIGNER *un voleur évadé.*

REMPOISSONNEMENT *(ran-poi-so-ne-man)* n. m. Action de repeupler une pièce d'eau de poisson ; son résultat.

REMPOISSONNER *(ran-poi-so-né* v. a. Repeupler de poisson une pièce d'eau : REMPOISSONNER *un étang.*

REMPORT *(ran-por'* — rad. *emporter)* n. m. Dr. anc. Dette dont on se paye sur les effets mobiliers.

REMPORTER *(ran* v. a. Emporter de nouveau :

Le flux les apporta, le reflux les *remporte.*
CORNEILLE.

— Gagner, obtenir : REMPORTER *la victoire, le prix.*

— *Remporter la palme,* Être victorieux. ‖ *Remporter du ridicule, du mépris,* S'attirer du ridicule, du mépris.

Se remporter, v. pr. Être remporté, obtenu : *La victoire la plus rare est celle qui* SE REMPORTE *sur l'égoïsme.*

— SYN. Remporter, emporter le prix. V. EMPORTER.

REMPORTEUR *(ran)* n. m. Élève, concurrent qui remporte beaucoup de prix.

REMPOTAGE *(ran, taj')* n. m. Action de rempoter.

— ÉCYCL. On doit changer les plantes de pot lorsque le pot est devenu trop petit ou lorsque la terre en est épuisée. Il faut avoir soin, lorsqu'on rempote, de bien drainer, d'employer de la terre non mouillée, de ne pas trop enterrer la plante, de ne pas rebrousser les racines, de tasser soigneusement, mais sans excès ; enfin, il importe, contrairement à ce que l'on est tenté de faire, de ne pas employer des pots trop grands.

REMPOTER *(ran* — du préf. *re,* et de *empoter)* v. a. Enlever les plantes des pots où elles étaient, pour les mettre dans des pots plus grands ou remplis de terre nouvelle.

REMPRISONNEMENT *(ran, zo-ne-man* — rad. *remprisonner)* n. m. Remise en prison d'un prisonnier libéré.

REMPRISONNER *(ran, zo-né)* v. a. Emprisonner de nouveau.

REMPRUNTER *(ran)* v. a. Emprunter de nouveau.

REMSCHEID, ville industrielle d'Allemagne (Prusse rhénane, prov. de Dusseldorf), non loin de la Wupper, affluent du Rhin ; 58.000 hab. Ch.-l. du cercle de Lennep. Centre de fabrication d'objets en fer et en acier.

REMUABLE adj. Que l'on peut remuer, au pr. et au fig.

REMUAGE *(aj')* n. m. Action de remuer une chose : REMUAGE *du blé, du vin.*

— Dr. anc. *Droit de remuage,* Droit sur le vin qu'on transportait d'un lieu à un autre. ‖ *Billet de remuage,* Permis pour transporter du vin.

— Féod. Droit de mutation dû au seigneur. (C'était une redevance de la moitié des *lods,* ou *mi-lods.*)

REMUANT *(an,* ANTE adj. Qui remue : *Une roche* REMUANTE. ‖ Qui se remue beaucoup, qui est toujours en mouvement : *Un enfant* REMUANT.

— Fig. Qui aime l'agitation, qui est inquiet et actif : *Esprit* REMUANT. *Pays* REMUANT.

REMUE-CUL ou **REMUE-QUEUE** n. m. Syn. de HOCHE-CUL ET TONNELET.

REMUE-MÉNAGE n. m. invar. Transport, dérangement ... ou déplace.

Fig. Trouble, désordre produit par quelque changement ... Voir *un grand* REMUE-MÉNAGE.

REMUEMENT ou **REMÛMENT** *(mû-man)* n. m. Action ... remuer ou de ce qui remue.

Fig. Troubles, mouvements produits par quelque ... : *Le* REMUEMENT *de la société.*

... *des terres,* Transport de terres d'un lieu ...

REMUER ... f. *re,* et de *muer)* v. a. Mouvoir, mettre ... : REMUER *la tête en signe de refus.* ‖ Changer ... place. REMUER *un meuble.*

— Compulser. REMUER *les pièces d'un vieux procès.*

— Fig. Examiner en tous sens. REMUER *une question.* ‖ Mettre en vue, attirer l'attention sur : REMUER *beaucoup d'idées.* ‖ Mettre en jeu. *Tout* REMUER *pour faire échouer une élection.* ‖ Émouvoir : *L'éloquence* REMUE *l'auditoire.* ‖ Ébranler. *Les révolutions* REMUENT *les trônes.*

— Jardin. *Remuer la terre,* La cultiver. — La creuser et la transporter. — Fig. *Remuer ciel et terre,* Recourir à tous les moyens pour atteindre le but qu'on se propose. ‖ *Remuer un enfant,* Le nettoyer et lui remettre ses langes. ‖ *Remuer ménage,* Causer du trouble, du désordre. ‖ *Remuer beaucoup d'argent,* Avoir un important maniement de fonds, employer de grands capitaux. ‖ *Remuer l'argent à la pelle,* Être très riche. ‖ *Remuer la cendre, les cendres de* Critiquer, après la mort, les actions, les œuvres de. ‖ *Ne remuer ni pied ni patte,* Être sans mouvement. ‖ *Ne pouvoir remuer ni pied ni patte,* Être réduit à l'immobilité.

Fin. anc. *Remuer un compte,* Le renvoyer d'un folio à un autre.

Manég. *Remuer la gaule,* Faire siffler la gaule, pour avertir le cheval dont la marche se ralentit.

— v. n. Faire un mouvement, changer de place : *Enfant qui* REMUE *trop.*

— Être ébranlé, n'être plus solide : *Une dent qui* REMUE.

Par ext. Agir : *Si vous* REMUEZ, *vous êtes perdu.* ‖ Se soulever : *Quand Paris* REMUE, *l'Europe tressaille.*

— *Sentir remuer,* Percevoir les mouvements du fœtus dans l'utérus.

Remué, ée part. pass. du v. Remuer.

— Pop. *Cousin remué de germain,* Cousin issu de germain.

Se remuer, v. pr. Se mouvoir : *Ne pas pouvoir* SE REMUER. ‖ Être agité, brassé : *La drèche* SE REMUE *à bras.*

— Faire des démarches, des efforts : SE REMUER *en faveur de quelqu'un.* ‖ Être excité, animé, passionné : *Laissons cela, ma bile* SE REMUERAIT *trop violemment.* (Diderot.)

— *L'argent se remue,* Le commerce est prospère.

— PROV. : **Il ne faut point remuer l'ordure,** Le bon goût, les bienséances défendent de parler des choses malhonnêtes. ‖ **Plus on remue l'ordure, plus elle pue,** Plus on s'occupe des choses malhonnêtes, plus cela est répugnant.

— SYN. Remuer, émouvoir, toucher. V. ÉMOUVOIR.

REMUEUR, EUSE adj. Qui se remue, qui s'agite : *Société inquiète et* REMUEUSE.

— n. m. Personne qui s'agite, qui provoque des troubles ; personne remuante. ‖ *Remueur d'idées,* Homme qui met en avant beaucoup d'idées : *Rabelais, Voltaire furent de grands* REMUEURS D'IDÉES. ‖ *Remueur d'affaires,* Homme qui met en train beaucoup d'affaires. (On dit plutôt BRASSEUR D'AFFAIRES.) ‖ *Remueur de ménage,* Brouillon.

— Techn. Ouvrier qui remue le blé dans un grenier, afin de l'empêcher de s'échauffer.

— n. f. Femme chargée, dans la maison d'un seigneur, de bercer un enfant, de le changer de langes, etc.



Remueuse du duc de Bourgogne (d'après une ancienne gravure).

REMUGLE (du préf. *re,* et du normand *mucre,* humide) n. m. Moisi ; odeur particulière que contractent les objets longtemps renfermés ou exposés à un mauvais air : *Sentir le* REMUGLE. ‖ On dit aussi REMEUGLE.

REMÛMENT n. m. V. REMUEMENT.

RÉMUNÉRANT, ANTE adj. Syn. de RÉMUNÉRATEUR.

RÉMUNÉRATEUR, TRICE (lat. *remunerator;* de *remunerare,* rémunérer) adj. Qui récompense : *La croyance à un dieu* RÉMUNÉRATEUR *des bonnes actions.*

— Qui rémunère, qui couvre les dépenses faites et donne un profit : *Prix* RÉMUNÉRATEUR.

— Substantiv. Personne qui récompense.

RÉMUNÉRATIF, IVE adj. Qui sert de récompense. (Peu usité.)

RÉMUNÉRATION (*si-on* — du lat. *remuneratio*) n. f. Récompense : *Recevoir en éloges la* RÉMUNÉRATION *de son mérite.*

— Prix d'un travail fait, d'un service rendu : *La* RÉMUNÉRATION *du travail et la* REMUNÉRATION *du capital.*

— SYN. Rémunération, prix, récompense, etc. V. PRIX.

RÉMUNÉRATOIRE (de *rémunérer*) adj. Dr. Qui tient lieu de récompense : *Contrat* RÉMUNÉRATOIRE.

RÉMUNÉRER (lat. *remunerare* — de *re,* préfixe, et de *munus, eris,* don, présent. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je rémunère. Qu'ils rémunèrent ;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je rémunérerai. Tu rémunérerais,* v. a. Récompenser : RÉMUNÉRER *des services.*

Payer : *Les hommes* REMUNÈRENT *les services selon l'importance qu'ils y attachent.* (F. Bastiat.)

REMUNGOL, comm. du Morbihan, arrond. et à 18 kilom. de Pontivy ; 1.511 hab. Calvaire sculpté dans le cimetière.

REMUNIR v. a. Munir de nouveau.

RÉMURES n. m. pl., **RÉMURIES** n. f. pl. et **RÉMURIQUE** adj. V. LÉMURES, LEMURIES, et LÉMURIQUE.

RÉMUS, frère de Romulus. V. ROMULUS.

RÉMUSAT (Auguste-Laurent, comte DE), né en Provence en 1762, mort à Paris en 1823. Il était en 1789 avocat général près la chambre des comptes d'Aix. Sous le Consulat, grâce au crédit de sa belle-mère, Mme de Vergennes, il fut nommé préfet du palais (1802), puis il devint premier chambellan de Napoléon (1804) et surintendant des théâtres impériaux (1807). Il perdit ses emplois en 1814 ; mais, après les Cent-Jours, il fut successivement préfet de la Haute-Garonne, puis (1817-1821) du Nord.

RÉMUSAT (Claire-Elisabeth GRAVIER DE VERGENNES, comtesse DE), femme du précédent, née et morte à Paris (1780-1821). Petite-nièce du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères de Louis XVI, elle fut, jeune encore, privée de son père, qui mourut sur l'échafaud en 1794. Elle fut élevée avec grand soin par sa mère, née de Bastard, à Montmorency, où elle connut et fréquenta Mme d'Houdetot. En 1796, elle épousa A.-L. de Rémusat, pour devenir

plus tard dame d'honneur de Joséphine. Bonaparte apprécia bientôt cette jeune femme, instruite et franche. Cette faveur diminua quelque peu après le divorce; Mme de Rémusat en profita pour s'adonner avec plus de zèle à la littérature. Elle écrivait des lettres, nombreuses, très longues, qu'on lisait et relisait; son petit-fils les a en partie publiées sous le titre de *Lettres de Mme de Rémusat, 1804-1814* (1881). Elle composa aussi des romans; l'un intitulé *Lettres espagnoles ou le Ministre*, n'a jamais été publié, mais Sainte-Beuve l'analyse dans l'article qu'il a consacré à l'auteur (*Portraits de femmes*); l'autre, composé en 1811, a paru du vivant de l'auteur dans le « Lycée français » sous le titre de *Charles et Claire ou la Fête*, signé seulement des initiales C.-E. Sous la Restauration, avant d'être emportée par une mort prématurée, Mme de Rémusat écrivit un *Essai sur l'éducation des femmes* (1824, publié par son fils).



Mme de Remusat.

Remusat MÉMOIRES DE Mme DE (1802-1808) [Paris, 1879-1880, 3 vol., publiés par son petit-fils]. Installée au centre même de la cour naissante du Premier Consul, Mme de Rémusat eut l'idée de noter au jour le jour ses impressions, d'enregistrer les spectacles qu'elle avait vus, les propos qu'elle avait entendus. Mais, en 1815, pendant les Cent-Jours, elle craignit que ce manuscrit, plein de récits trop fidèles, ne donnât lieu à de fâcheuses affaires : elle le brûla. Plus tard, après qu'eut été publié l'écrit de Mme de Staël sur la Révolution française, elle trouva le courage d'évoquer ses souvenirs et d'écrire à nouveau ses mémoires. Il est probable qu'elle y prit soin de ne pas laisser paraître son admiration de jadis pour l'empereur. Tels qu'ils sont, les *Mémoires* n'en forment pas moins un tableau très vivant et très piquant de la cour impériale.

RÉMUSAT (François-Marie-*Charles*, comte DE), écrivain et homme politique, né et mort à Paris (1797-1875), fils d'Auguste-Laurent. Son éducation se fit surtout dans le salon de sa mère. Ami de Guizot, il combattit la Restauration, publia quelques brochures de droit, écrivit une réfutation de l'*Essai sur l'indifférence*, de Lamennais, et un *Essai sur la nature du pouvoir*, puis des drames restés inédits : *les Croisés* ou *le Fief*, *l'Habitation de Saint-Domingue*, etc. Après la révolution de Juillet, il représenta à la Chambre l'arrondissement de Murot, et fut sous-secrétaire d'Etat dans le cabinet Molé (sept. 1836-avr. 1837). Très lié avec Thiers, il fut ministre avec lui dans le cabinet du 1er mai 1840; puis, une fois tombé du pouvoir, il s'adonna à des recherches philosophiques, écrivit des *Essais de philosophie* (1842); *Abélard* (1845); *Passé et Présent*, mélanges (1847). Il fut élu successivement membre de l'Académie des sciences morales (1842), puis, en 1846, membre de l'Académie française. Après 1848, il représenta la Haute Garonne à la Constituante. L'Empire, qui l'exila un instant, lui fit des loisirs, qu'il consacra à des recherches d'où sortirent : *Saint-Anselme* (1853); *l'Angleterre au XVIIIe siècle* (1856); *Channing* (1857); *Politique libérale* (1860); *Philosophie religieuse : de la théologie naturelle en France et en Angleterre* (1864); *John Wesley et le méthodisme* (1870). Sous le gouvernement de Thiers, il fut ministre des affaires étrangères à partir du 2 août 1871. Il publia en dernier lieu : *Lord Herbert de Cherbury* (1874) et *Casimir-Perier* (1874). Après sa mort, son fils Paul a publié de lui : *la Saint-Barthélemy* (1878), et *Abélard*, drame (1879). — Son fils, PAUL-LOUIS-ETIENNE, né et mort à Paris (1831-1897), fut élu en 1871 député de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale. Réélu député en 1876, il fit partie des 363, échoua en 1877, après la dissolution, mais rentra en 1878. En 1881, 1888, 1897, les électeurs de la Haute-Garonne l'élurent au Sénat. Le 17 mai 1890, il avait été élu membre libre de l'Académie des sciences morales. Outre ses articles, on lui doit : *les Sciences naturelles, leur histoire et leurs plus récents progrès* (1857); *M. Thiers* (1889). C'est à lui qu'on doit la publication des *Mémoires de Mme de Rémusat*, sa grand'mère (1879), et celle des *Lettres* de la même (1881).

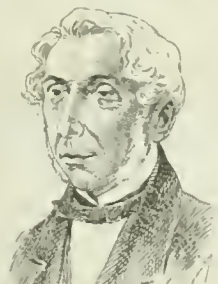

Ch. de Rémusat.

RÉMUSAT (Jean-Pierre-*Abel*), sinologue français, né et mort à Paris (1788-1832). Son père, chirurgien de la cour, dirigea son éducation. Passionné pour la botanique, il se décida à apprendre la langue chinoise pour avoir l'explication de toutes les planches d'un herbier chinois de l'abbé de Tersan. Après quelques années d'un travail opiniâtre, il publia son *Essai sur la langue et la littérature chinoises* (1811). Il prit son titre de docteur en médecine en 1813, mais ne tarda pas à se livrer bientôt entièrement aux études chinoises, dont il fut le véritable rénovateur en France. Professeur au Collège de France en 1814; membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1816); il devint, en 1824, conservateur des manuscrits orientaux à la bibliothèque royale. Nous citerons de lui : *Recherches historiques sur la médecine des Chinois* (1813); *Uranographie mongole*; *Recherches sur les langues tartares* (1820), *Eléments de la grammaire chinoise* (1822), *Mélanges asiatiques* (1825 : *Nouveaux mélanges asiatiques* (1828), *Histoire du bouddhisme* (1836), etc.

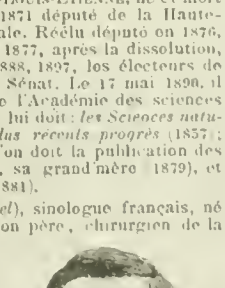

Abel Rémusat.

REMUSELER (se conjugue comme *museler*) v. a. Museler de nouveau.

— Fig. Priver de nouveau de la liberté.

RÉMUZAT, ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 27 kilom. de Nyons, au pied du roc de l'Aigaille; 567 hab. Bons vins; miel. — Le canton a 17 comm. et 3.181 hab.

REMY (Joseph), pisciculteur français, né à La Bresse, près de Remiremont, en 1801, mort en 1855. C'était un pauvre paysan, mais doué d'un esprit d'observation remarquable. Pour vivre, il se fit pêcheur, et il fut amené à s'occuper de la fécondation des poissons. Il se passionna pour ce genre d'étude, auquel il consacra sa vie et parvint à découvrir les moyens de fécondation artificielle qui devaient faire une science pratique de la pisciculture.

REMY (saint), l'apôtre des Francs. V. REMI.

REMY, comm. de l'Oise, arrond. et à 10 kilom. de Compiègne; 938 hab. Ch. de f. Nord. Tuilerie, fabrique de potasse, distillerie d'alcool, féculerie. Patrie du législateur Philippe de Beaumanoir et du conventionnel Bourdon de l'Oise.

RENAC, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 12 kilom. de Redon; 1.648 hab. Ardoisières.

RENÂCLER (diminutif du vieux franç. *renasquer*, renifler) v. n. Pop. Faire du bruit en retirant fortement son haleine par le nez : *Cheval qui souffle et* RENÂCLE.

— Fig. Témoigner de la répugnance, rechigner : RENÂCLER *à une besogne, à une démarche.*

— Pop. Reculer, avoir peur.

RENÂCLEUR n. m. Pop. Poltron. || Mécontent, grognon.

RENAGE, comm. de l'Isère, arrond. et à 28 kilom. de Saint-Marcellin, sur la Fure, affluent de l'Isère; 2.305 hab. Fabrique de faux, coutellerie, papeterie, tissage de la soie.

RENAGER (se conjugue comme *nager*) v. n. Nager de nouveau.

RÉNAIRE (*nèr'* — du lat. *ren*, rein) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un rein. || On dit mieux RENIFORME.

RENAISON, comm. de la Loire, arrond. et à 12 kilom. de Roanne, au-dessus de la *Renaison*, affluent de la Loire; 2.432 hab. Commerce de vins. Sources minérales gazeuses et carbonatées. Huileries, distilleries, scieries, tonnelleries.

RENAISSANCE (*nè-sanss'*) n. f. Action de renaître, nouvelle naissance : *La* RENAISSANCE *du phénix est une fable.*

— Nouvelle vigueur : *Une guérison est une* RENAISSANCE.

— Renouvellement, retour : *La* RENAISSANCE *du printemps.*

— Nouvelle activité donnée aux lettres, aux arts, aux sciences. || Spécialem. Mouvement littéraire, artistique et scientifique qui eut lieu au XVe et au XVIe siècle, et qui était fondé en grande partie sur l'imitation de l'antiquité.

— Eaux et fer. *Bois en renaissance*, Recrû.

— Adjectiv. Qui appartient à l'époque ou au stylo de la Renaissance : *Des ornements* RENAISSANCE.

— Techn. *Laine renaissance*, Matière textile obtenue par le défibrage des chiffons et des déchets de filature et de tissage. || *Tissu renaissance*, Tissu fait avec la laine renaissance.

— Théol. *Renaissance de l'homme en Jésus-Christ*, La régénération spirituelle.

— SYN. **Palingénésie, régénération.** V. PALINGÉNÉSIE.

— ENCYCL. Littér. et phil. On désigne par ce mot de *Renaissance* le mouvement, artistique, littéraire et philosophique, qui, né en Italie vers le milieu du XIVe siècle, s'y développa pendant tout le siècle suivant et se répandit ensuite, de la fin du XVe siècle jusqu'à la fin du XVIe, dans les autres pays de l'Europe occidentale.

Pétrarque, le premier, rompit avec les errements de l'éducation médiévale, qui, par l'abus de la dialectique, avait desséché et stérilisé la science et la littérature antiques. Il remonta directement aux sources, lisant et commentant les grands écrivains latins, non plus dans un dessein purement grammatical, mais avec une vive et profonde intelligence des idées et du style. Pétrarque fit école, et son ami Boccace, qui fut son plus grand disciple et tenta d'ajouter à l'étude de la littérature latine celle de la littérature grecque, continua son œuvre avec une ardeur égale. L'hellénisme pourtant n'apparut vraiment en Italie qu'à l'extrême fin du XIVe siècle, avec Manuel Chrysoloras. Dès lors, l'impulsion était donnée, et la Renaissance littéraire allait se développer en pleine liberté dans la péninsule durant tout le XVe siècle. Sans doute, il y eut dans les autres pays quelques tentatives analogues, et il serait injuste de ne pas citer, pour la France, le nom de Jean de Montreuil (mort en 1418). Mais ce n'est que dans la seconde moitié du XVe siècle que les habitudes et les méthodes intellectuelles du moyen âge commencèrent, en dehors de l'Italie, à être sérieusement battues en brèche. Les humanistes trouvèrent un puissant auxiliaire dans la découverte de l'imprimerie, qui répandit leurs œuvres dans toute l'Europe, et dans la protection des souverains. Le roi Mathias Corvin avait encouragé en Hongrie, par son propre exemple, le goût des nouveautés qui venaient d'apparaître dans le domaine des arts et des lettres.

En Angleterre, Henri VII entretenait à sa cour des savants et des poètes italiens, assez mal choisis d'ailleurs, mais qui n'en mettaient pas moins la grande île en communication avec la nouvelle civilisation. En France, c'est à la suite de l'expédition de Charles VIII que la Renaissance s'introduisit avec un lent, mais assuré succès. Déjà sous Louis XI on avait vu un Grec, Georges Hermonyme, apporter à Paris quelques notions de la science transalpine. Mais il fallut, pour que le mouvement fût un progrès réel, l'admiration excitée dans l'esprit de Charles VIII et de ses conseillers par les chefs-d'œuvre que leur révéla leur voyage à travers l'Italie. Sous Louis XII, la Renaissance avait en France causé gagnée, elle s'épanouit sous le règne de François Ier et de ses successeurs, substituant définitivement à la littérature scolastique l'étude critique des textes anciens, même de celui de la Bible, à une langue rigide et pauvre une latinité choisie et souple, aux fantaisies prodigieuses de l'art gothique un décalque sur le canon de l'art antique et l'observation de la nature.

Cette révolution fut complétée par l'éveil et le développement rapide des littératures nationales. Chose curieuse en effet : ce est le premier des grands humanistes, Pétrarque, qui a eu le plus d'influence sur la formation des littératures nouvelles, et c'est à l'étude de l'art antique, à [illegible] l'imitation du latin à l'[illegible] de nouveau [illegible] Italie [illegible] la [illegible] Italie [illegible] Platon [illegible] la [illegible] Cosme de Médicis [illegible] Marsile Ficin [illegible] la Mirandole combina [illegible] et Reuchlin introduisit [illegible] France, Ramus [illegible] logique d'Aristote. [illegible] et des spéculations [illegible] fois extravagant, l'esprit [illegible] cherches mathématiques [illegible] esprits. Léonard de Vinci [illegible] des exigences de la méthode [illegible] que l'on substitue à la [illegible] Platon, mais l'observation [illegible] observe, expérimente et [illegible] nieuses, assez analogues [illegible] Platon. Même mélange de rigueur [illegible] métaphysique chez Giordano Bruno. Des savants purement dits : Copernic, Tycho-Brahé, Galilée, Képler, Jean Bodin, Grotius; des [illegible] que Rabelais, Erasme, Thomas More [illegible] à cette époque extraordinaire son véritable caractère en soulignant la vitalité intense [illegible] activité s'exerce dans les directions les plus [illegible] il faudra le *Discours de la méthode*, pour que la [illegible] derne trouve en elle-même la conscience réfléchie [illegible] puissance et des règles précises auxquelles le [illegible] mettre ses efforts.

— B.-arts. Dans l'histoire de l'art, le mot de *Renaissance* désigne le mouvement général des idées et des [illegible] tions qui ont entraîné les artistes à s'inspirer des doctrines et des œuvres antiques, considérées comme l'expression d'un idéal supérieur. La Renaissance s'est manifestée en Italie à la fin du moyen âge. Elle s'impose graduellement à tous les arts plastiques au cours du XVe siècle, arrive, au XVIe siècle, à son apogée, et exerce une action [illegible] sur tous les pays européens, entrant en lutte avec les instincts nationaux.

Le premier architecte qui ait essayé de reprendre conscience de l'esthétique monumentale des Anciens est Brunellesco. Toutefois, l'architecture de la Renaissance ne sera qu'une adaptation assez convenue [illegible] sons de l'antique, mêlées d'éléments nouveaux. Les successeurs élèves par Brunellesco, Alberti et autres [illegible] sont le type composite, à portiques et superpositions [illegible] cades, dômes, bossages, pilastres, architraves [illegible] ments gréco-romains. La tendance à la grandeur qu'on y remarque ne tarde pas à se pousser au caractère théâtral [illegible] sible jusque dans les œuvres de Bramante. Palladio, [illegible] de l'*ordre colossal*, les successeurs d'Alberti, [illegible] formes de frontons et des amortissements en [illegible] renversées, donnent des exemples qui ne seront que trop suivis partout. Avec le Vignole, on sait [illegible] vers le burlesque. L'Italie se remplit de monuments [illegible] par l'ampleur et la régularité des ordonnances extérieures et la richesse du décor superficiel. A Venise, se [illegible] une école d'un pittoresque également [illegible] mais tout local, avec Sansovino, Scamozzi.

Le retour à l'art antique, en sculpture, ne date vraiment que de Jacopo della Quercia et de Ghiberti. Le premier tire surtout de l'étude des anciens le sentiment de la nécessité de l'observation de la nature. D'autres maîtres, comme Guido Mazzoni, venu en France à la suite de Charles VIII, se sont abandonnés à leur fougue dramatique, sous des influences toutes picturales. La juxtaposition du réalisme le plus violent et du goût de [illegible] à l'antique apparaît dans les ouvrages de Verrocchio et de Pollaiolo, sculpteurs et peintres. Enfin, c'est Michel-Ange dépensant son génie d'une force sans frein. Mais, après lui, il n'y a plus qu'affectation et décadence.



La Renaissance [illegible] du Louvre.

Chez les peintres, les tendances sont analogues et l'aboutissement est pareil. Les Gentile da Fabriano, les Fra Angelico, les Benozzo Gozzoli, à Florence, les Carpaccio, les Gentile Bellini, à Venise, restent fidèles à l'esprit légendaire. L'illustre Masaccio [illegible] et à Rome, élargit ses interprétations [illegible] la voie de Raphaël. Lui-même, [illegible] secrets du raccourci et de la perspective, [illegible] nonce les hardiesses [illegible] Angelo. Les Florentins, la curiosité de l'antique [illegible] Vinci, le robuste Mantegna de Padoue [illegible] le Pérugin y cède par intermittence. [illegible] entraîner. La technique est partout très forte. Les peintures

Renaissance en France [illegible] par Léon Palustre [illegible] un [illegible] de grand ouvrage [illegible] on a dit que les architectes [illegible] est [illegible] et techniques, la part des [illegible] dans les œuvres [illegible] de cette [illegible] en France du XVe au XVIe siècle. [illegible] volumes, sous mis au jour, traitent des [illegible] de la Renaissance en Touraine, en Artois, en [illegible] l'Artois, dans l'Ile-de-France, en Anjou, en [illegible] en Saintonge et en Angoumois. Personne [illegible] connu et mieux analysé que l'auteur [illegible] les monuments du style italo-français, au point de vue de l'architecture et de l'histoire.

Renaissance (HISTOIRE DE L'ART PENDANT LA), par Eugène Müntz (Paris, 1885-1891-1895). L'auteur avait conçu [illegible] vaste plan d'une histoire générale et [illegible] des évolutions esthétiques déterminées dans tous les pays d'Europe, par la renaissance des idées antiques, au XVe siècle en Italie, au XVIe siècle. Il n'a livré et publié que l'*Histoire de la Renaissance en Italie*. Ses trois volumes reproduisent [illegible] trois titres : *le Précurseur*, *l'Age d'or* et *la Fin de la Renaissance*. C'est une étude richement documentée [illegible] développement et des transformations de la société [illegible] pour laquelle l'auteur témoigne d'une vive admiration dans ses différents milieux, et de toutes les manifestations d'art qui en sont la conséquence.

Renaissance (PREMIER THÉÂTRE DE LA). Ce théâtre fut [illegible] en 1838 par Antenor Joly et installé dans la salle Ventadour, qui avait été construite pour l'Opéra-Comique, et qui servit plus tard au Théâtre-Italien. On devait y [illegible] tous les genres. Antenor Joly inaugurait triomphalement son théâtre, le 8 novembre 1838, avec *Ruy Blas*, de Victor Hugo ; mais l'Opéra et l'Opéra-Comique lui intentèrent procès sur procès, lui interdisant la représentation de certains ouvrages, et lui enlevant des artistes qui faisaient sa fortune. La Renaissance dut fermer ses portes le 31 mai 1841.

Renaissance (SECOND THÉÂTRE DE LA). Celui-ci, qui [illegible] contigu à celui de la Porte-Saint-Martin, fut élevé en 1872 par l'architecte Lalande, et inauguré le 6 mars 1873, [illegible] la direction d'Hostein, par la représentation d'un drame d'Adolphe Belot, *la Femme de feu*. Il était alors en effet consacré au drame. Mais il changea souvent de genre. On y vit [illegible] aussi se succéder comme directeurs, après Hostein : Victor Koning (1874), qui en fait un théâtre d'opérette, Gravière (1882), Olokowicz et Hecquard (1883), Fernand Samuel (1884), qui consacra le théâtre à la comédie, Lerville (1891), Detroyat (1893 : Théâtre-Lyrique), Mme Sarah Bernhardt (1893), Militaud (1899 : Théâtre-Lyrique), Lagoanère (1900), Gémier (1901 : Théâtre-Gémier), enfin Guitry (1902).

RENAISSANT *né-san'*, **ANTE** adj. Qui renaît, qui se reproduit. *Herbe* RENAISSANTE. *Besoins sans cesse* RENAISSANTS.

RENAÎTRE (*nètr'*. — Se conj. comme *naître*) v. n. Naître de nouveau : *Tout périt pour* RENAÎTRE *sous une forme nouvelle*.

— S'animer d'une nouvelle vie : *Se sentir* RENAÎTRE *après une longue maladie*. || Être reproduit, renouvelé ; recommencer à exister : *Faire* RENAÎTRE *des espérances*.

— Se produire après un objet de même nature mort ou détruit : *Les premières dents tombées, il en* RENAÎT *d'autres*. || Repousser, croître de nouveau : *L'herbe* RENAÎT *au printemps*. || Reparaître : *Voir* RENAÎTRE *les beaux jours*.

— *Renaître à*, Être rendu à, animé de nouveau par : RENAÎTRE *à la vie*. RENAÎTRE *au bonheur*.

— Théol. Naître à l'état de grâce après être né à la vie physique : RENAÎTRE *par le baptême*. || Revenir à l'état de grâce après en être sorti : *Renaître par la pénitence*.

— REM. Ce verbe n'a point de participe passé et, par conséquent, il ne peut se conjuguer aux temps composés.

RENAIX (en flam. *Ronsse*), ville de Belgique (Flandre orientale, arrond. d'Audenarde) ; 19.852 hab. Fabriques de tissus de fil, toile, coton et laine. Chapelleries. Tabac ; tanneries. Église de Saint-Hermès, de style roman (XIe s.).

RÉNAL, ALE, AUX (du lat. *renalis* ; de *ren*, rein) adj. Qui concerne le rein : *Fonction* RÉNALE. || *Artères rénales ou émulgentes*, Artères qui naissent de chaque côté de l'aorte à angle droit. || *Veines rénales*, Veines qui se jettent dans la veine cave inférieure. || *Plexus rénal*, Plexus nerveux émané du plexus lombo-aortique, et qui entoure l'artère et la veine rénale de chaque côté.

RENAMOURER *ran* v. a. Enamourer de nouveau.

RENAN (Joseph-*Ernest*), philologue et historien français, né à Tréguier (Côtes-du-Nord) en 1823, mort à Paris en 1892. Fils d'un capitaine au long cours, il perdit son père à cinq ans et fut élevé par sa mère et sa sœur Henriette, dont l'influence sur [illegible] fut considérable. Il fit ses classes dans le collège ecclésiastique de sa ville natale, se prépara au sacerdoce et se rendit, en 1838, à Paris, où il entra d'abord au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, puis à la maison [illegible] de Saint-Sulpice (1840). Il étudia les [illegible] allemands, en particulier Herder et Hegel, [illegible] l'exégèse sémitique. Ainsi perdit la foi, il qu'il [illegible] (1845), habit [illegible] ce séminaire [illegible] aux gages d'un [illegible] de pension et se [illegible] comte Berthier [illegible] fut plus tard [illegible] [illegible] la traduction [illegible] sciences de la nature. En 1849, [illegible] l'*Avenir de la science* (publié seulement en [illegible]) [illegible] déjà les traits caractéristiques de son [illegible] [illegible] en Italie, et suppléa pendant [illegible] dans la chaire de philosophie au lycée [illegible] En 1850, il entra à la Bibliothèque nationale [illegible] la nièce du peintre Ary Scheffer. [illegible] une mission archéologique en [illegible] pour Henriette. En 1862, il fut [illegible] professeur d'hébreu au Collège de France, mais, après sa première leçon, où il avait appelé Jésus « un homme incomparable », son cours fut suspendu, puis supprimé jusqu'en 1870. Les événements de 1870-1871 lui inspirèrent *la Réforme intellectuelle et morale* (1871). En 1879, l'Académie française l'élut, en remplacement de Claude Bernard ; en 1884, enfin, il devenait administrateur du Collège de France.



Renan.

Philologue, Renan a traité les questions les plus diverses dans un grand nombre d'ouvrages que recommandent non seulement la précision scientifique, mais l'élégante exactitude du style ; telle est son *Histoire générale des langues sémitiques* (1858). Philosophe et moraliste, ses principaux livres sont : *Averroès et l'Averroïsme* (1852) ; *Études d'histoire religieuse* (1857) ; *De l'origine du langage* (1857) ; *les Essais de morale et de critique* (1860) ; *les Questions contemporaines* (1868) ; *Dialogues et Fragments philosophiques* (1876). Enfin, il a composé ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* (1883), ses *Feuilles détachées* (1892) et l'opuscule *Ma sœur Henriette* (1882), une de ses plus belles œuvres, et s'est diverti sur le tard à exprimer sous forme de *Drames philosophiques*, dans *Caliban*, *l'Eau de Jouvence*, *le Prêtre de Nemi*, *l'Abbesse de Jouarre* (1878-1896), un scepticisme délié, subtil et chatoyant. Quant à ses œuvres historiques, elles comprennent, outre plusieurs volumes d'*Essais : les Origines du christianisme* [*la Vie de Jésus* (1863), *les Apôtres* (1866), *Saint Paul* (1869), *l'Antéchrist* (1873), *les Évangiles* (1877), *l'Église chrétienne* (1879), *Marc-Aurèle* (1881)], et l'*Histoire du peuple d'Israël* (1887-1892).

Ce n'est pas par la nouveauté des solutions que valent ses travaux d'histoire. Mais le mérite supérieur en est dans l'aptitude merveilleuse à peindre les individus et les mœurs, à ranimer les siècles morts. On a pu regretter qu'il ne se soit pas fait de l'histoire une conception plus rigoureusement objective. Il fait très grande la part du sentiment et de l'imagination, n'hésitant pas, comme il affirme lui-même en avoir le droit, à « solliciter » les textes. Mais son érudition diligente le protège en général contre les écarts. Quant à l'écrivain, il est incomparable. Sa langue est merveilleuse de fine précision, de grâce sinueuse, de transparence ; son style se plie aux plus délicates inflexions d'un esprit ondoyant et complexe entre tous. Et enfin, si Renan ne voit souvent dans l'histoire qu'une matière aux jouissances de sa curiosité, son œuvre historique demeure remarquable pour la justesse de la couleur et du sentiment général.

Sceptique et dilettante, Renan concilie son dilettantisme et son scepticisme avec un idéalisme natif. Ayant perdu de bonne heure et sans retour tout ce que l'analyse intellectuelle peut dissoudre de la foi, il en conserva jusqu'à la fin, malgré certaines mollesses, tout ce que les goûts et le besoin de l'idéal rendent nécessaire aux âmes religieuses. Il y a, chez lui, un poète qui se réserve, dans les lointains d'une subtile métaphysique, une perspective consolante, un refuge pour le rêve et l'illusion ; et il y a aussi un prêtre, qui renonça de bonne heure à la foi, mais qui conserva toujours dans son cœur pieux la religion du divin.

RENAN (Ary), peintre et poète français, fils du précédent, né et mort à Paris (1857-1900). Ses débuts au Salon datent de 1880. Il a donné entre autres tableaux : *le Plongeur* (1882) ; *Aphrodite* (1883) ; *la Fille de Jephté*, *Gorge du Cédron* et *Dans le cimetière de Tyr* [*Syrie*] (1886) ; *Prédication sur le lac de Génézareth* (1887) ; *les Bords du Jourdain*, *près de la mer Morte* (1888) ; *Jacob et Rachel*, *paysage près de la mer Morte* (1889). Le musée du Luxembourg possède de lui *Sapho*. Il délaissa bientôt la peinture pour la critique d'art et la poésie. Secrétaire de la « Gazette des Beaux-Arts », c'est là qu'il a fait paraître un bon nombre de ses études ou de ses voyages : *Paysages historiques* (1898) ; *Rêves d'artiste*, poésies (1901, posthume).

RENANTHÈRE n. f. Genre d'orchidées vandées, comprenant des herbes épiphytes, à feuilles distiques coriaces, à fleurs ayant un petit labelle ressemblant à un sac. (On en connaît cinq espèces de l'Asie et de la Malaisie, recherchées pour leurs fleurs rouges ou roses.)



Renanthère :
a, extrémité de la tige florale.

RENARD (*nar'* — n. pr. d'orig. germ., donné, dans le célèbre *Roman de Renart*, à l'animal que nous appelons ainsi aujourd'hui, et dont le nom français, était alors *goupil*, reproduction du lat. *vulpeculus*, dimin. de *vulpes*, renard) n. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des canidés, comprenant une douzaine d'espèces répandues sur le globe. Noms vulgaire de divers requins, tels que la *centrina vulpecula* ou *humantin* et l'*alopias vulpes*, des mers d'Europe.

Fig. Homme rusé : *Un fin* RENARD, *un vieux* RENARD.

— Pop. Second degré du compagnonnage. || Espion, au bagne. || Matières vomies par une personne ivre.

— Loc. div. Pop. *Écorcher un renard*, *Piquer un renard*, Vomir. || *Tour de renard*, *qui conduit au terrier*, Tour opiniâtre, qui dure jusqu'au tombeau. || *Crier au renard*, Se moquer des gens qui se sont laissé duper. || *Faire la guerre au renard*, Faire une guerre de ruses. || *Être enfumé comme un renard dans son terrier*, Être dans un appartement où il fume beaucoup. || *Prendre martre pour renard*, Prendre une chose pour une autre. || *Coudre la peau du renard à celle du lion*, Joindre la ruse à la force. || *Se confesser au renard*, Découvrir son secret à un homme qui a intérêt à en abuser. (Allusion à un épisode du *Roman de Renart*.) || *Vendre la poule au renard*, Trahir les intérêts dont on est chargé. || *Se donner la discipline avec une queue de renard*, Feindre une dévotion sévère. || *Faire comme le renard fit des mûres ou des raisins*, Feindre de mépriser ce qu'on ne peut avoir. || *Le renard a passé sur le raisin*, Le raisin a pris une belle couleur ambrée. || *Le renard prêche aux poules*, L'imposteur endoctrine les personnes simples et ignorantes, afin d'en faire ses dupes. || *Le renard est pris, hachez vos poules*, Ne craignez plus, le péril est passé.

Jeux *Jeu du renard*, Sorte de jeu dans lequel la pièce



Renaissance. — 1. Château de Blois, escalier François Ier (France). — 2. Palais ducal de Venise, escalier des Géants (Italie). — 3. Porche de l'hôtel de Ville de Cologne (Allemagne). — 4. Porte des *Escuelas menores*, à Salamanque (Espagne). — 5. Statue de Gattamelata, à Padoue (Italie). — 6. Buste d'enfant, par Donatello (Italie). — 7. Aiguière du trésor de Séville (Espagne). — 8. Bijou en pendentif (Italie). — 9. Broderie sur velours (France). — 10. Statue en bronze du tombeau de Maximilien Ier, à Innsbruck (Allemagne). — 11. Coffret Farnèse (Italie). — 12. Coupe en jade, or et émaux (France). — 13. Plat de Bernard Palissy (France). — 14. Verre de Venise (Italie). — 15. Puits de Quentin Metsys, à Anvers (Belgique). — 16. Piédestal, par Benvenuto Cellini (Italie). — 17. Statue de David, par Verocchio (Italie). — 18. Médaille de Lionel d'Este, par Vittore Pisano (Italie). — 19. Crosse épiscopale (Italie). — 20. Demi-armure milanaise en fer repoussé (Italie). — 21. Nymphe, bas-relief de Jean Goujon (France). — 22. Poignée d'épée (Italie). — 23. Frontispice de livre (France). — 24. Armoire, école bourguignonne (France). — 25. Stalle, école lyonnaise (France). — 26. Prise en terre cuite émaillée de Pistoia (Italie).



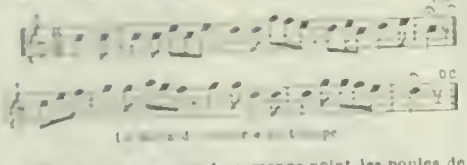

Un bon renard ne mange point les poules de

Le renard

Renard qui dort la matinée n'a pas la gueule emplumée.

En sa peau mourra le renard, l'

les chiens

Le renard et la Cigogne

Le renard qui a la queue coupée. V. QUEUE.

Le Renard et les Raisins. V. VERT.



RENARD, constellation boréale fermée par Hévélius et placée entre le Dauphin, l'Aigle et le Cygne.

Renard (roman de). V. RENART.

Renard (Le) allem. *Heinecke Fuchs*, poème de Goethe (1794). L'œuvre de Goethe, inspirée par l'ancienne et populaire histoire des malices du renard, est écrite en hexamètres et conte, en douze chants, les tours pendables que fait le renard aux autres animaux. Goethe a écarté de son poème l'élément trivial et grossier qui se rencontre dans les anciennes versions. Son *Renard* est une œuvre de saine et aimable poésie, attachante par le charme de l'exposition, et relevée de temps à autre par de discrètes allusions aux événements de l'époque.

RENARDS (ILES AUX), groupe oriental du très long archipel des Aléoutiennes, continuant la presqu'île effilée d'Alaska. Il comprend les deux plus grandes terres de cette longue file, Unumak et Onalachka. V. ALÉOUTIENNES.

RENARD Jean-Auguste-Henri, architecte, né et mort à Paris (1744-1807). Il remporta, en 1773, le grand prix de Rome, et fut nommé, en 1784, inspecteur des bâtiments du roi, inspecteur adjoint des carrières 1785), membre de l'Académie d'architecture (1792), architecte du département de la Seine. Il est l'auteur des deux grandes écuries que Louis XVI a fait bâtir à Sèvres et à Saint-Germain; du comble vitré du salon de l'exposition au Louvre, etc.

RENARD (Jules), auteur dramatique français, né à Paris en 1813, mort à Sèvres en 1877. Il fut banquier à Versailles, ensuite à Paris. En 1850, il se mit à écrire pour le théâtre et fit représenter de nombreuses revues et vaudevilles. On peut citer de lui : *le Chemin des amoureux*, *Cherubin* (1852); *Un tailleur pour dames* (1864); *Une noce sur le carré* (1868); *Un lit pour trois* (1874).

RENARD (*Georges*-François), littérateur français, né à Amillis (Seine-et-Marne), en 1847. Il sortait de l'École normale en 1870, au moment de la déclaration de guerre avec la Prusse. Il assista au siège de Paris, participa à la Commune dans l'entourage de Rossel, et, compromis, réussit à passer en Suisse, où il devint professeur à l'université de Lausanne (1875). De retour en France après 1879, il professa à Paris, collabora à divers journaux socialistes, puis alla reprendre sa chaire à Lausanne. On lui doit un certain nombre d'ouvrages remarquables par la profondeur et la justesse du sens critique, un style sobre et nerveux. Citons : *Influence de l'antiquité classique sur la littérature française à la fin du* XVIIIe *et au début du* XIXe *siècle* (1875); *la Poésie et la Science*, poème (1879); *Princes de la jeune critique* (1890); *Études sur la France contemporaine* (1888); etc.

RENARD (Louis-Marie-Joseph-Charles-Clément), officier et ingénieur français, né à Damblin (Vosges) en 1847. Sorti de l'École d'application de Metz, il devint lieutenant du génie en 1870 et capitaine en 1873. Revenu au dépôt des fortifications, à Paris, il fut attaché à la commission de navigation aérienne instituée auprès du ministère de la guerre et présidée par le colonel Laussedat. A partir de cette époque, et avec la collaboration du capitaine Krebs, le capitaine Renard a fait faire de grands progrès à l'aérostation militaire. Il a dirigé, comme colonel, l'établissement central de Chalais-Meudon.

RENARD (Jules), littérateur et auteur dramatique français, né à Châlons (Mayenne) en 1864. Fils d'un entrepreneur de travaux, il se prépara pour l'École normale, puis fut employé dans un entrepôt de marchandises et enfin se consacra à la littérature. Il écrivit des vers, des croquis, des romans, fut un des fondateurs du *Mercure de France* (1890) et collabora à divers journaux. Sa fantaisie, volontairement pointue et sèche, n'est jamais qu'une forme imprévue de l'observation. Nous citerons de lui : *Crime de village* (1888); *Sourires pincés* (1890); *l'Écornifleur* (1891), *Coquecigrues* (1893); *la Lanterne sourde* (1893); *le Coureur de filles* (1894); *l'Oil de carotte* (1894), l'œuvre qui a le plus contribué à sa réputation et dans laquelle il a créé le type d'enfant souffre-douleur; *Histoires naturelles* (1896), *la Maîtresse* (1896); *Bucoliques* (1898). Il a donné au théâtre de petites pièces : *la Demande*, avec Docquois (1895); *Une femme qui large* (1897); *le Plaisir de rompre* (1897), qui eut un vif succès; *le Pain de ménage* (1899); *Poil de carotte* (1900); *M. Vernet* (1903); etc.

RENARDE n. f. Femelle du renard : *C'est une bonne prise qu'une* RENARDE *pleine*.

RENARDÉ, ÉE adj. Se dit d'un parfum qui s'est évanoui. Se dit de l'ambre, quand il a une couleur noirâtre.

RENARDEAU *dô* n. m. Jeune renard.

RENARDER v. n. Imiter les ruses du renard (*avec le renard on* RENARDE. Baïf.)
— Pop. Vomir. Traîner.
— Mar. *Renarder une ancre*, L'empenneler.

RENARDERIE *ri* n. f. Ruse, finesse de renard. Vx.

RENARDIER *dié*, ÈRE adj. Qui appartient au renard, traîne sur. *Des finesses* RENARDIÈRES. (Vx.)
— Qui a l'air de renard.
— Mar. Se dit de la cale triangulaire de fonte, sans couvercle, dans laquelle les métaux, surtout le fer.

RENARDIER *dié* n. m. Celui qui, dans une propriété close, est chargé de la destruction des renards.

RENARDISE n. f. Ruse, finesse. Vx.

RENARDISER v. n. User de ruse, agir en renard. (Vx.)

RENARÉ, ÉE adj. Rusé comme un renard. (Ious.)

RENARRER *na-ré* v. a. Narrer, raconter de nouveau.

Renart ROMAN DE), recueil de vingt-six petits poèmes français des XIIe et XIIIe siècles, dont les principaux personnages sont des animaux. Les protagonistes sont le goupil Renart; le nom propre, grâce à la popularité de ces poèmes, a remplacé dans la langue le nom commun); le loup (Isengrin, le lion (Noble); l'ours (Brun); l'âne (Beaudouin); le chat (Tibert), etc. Presque tous, à commencer par Isengrin, sont victimes de l'astucieuse perversité de Renart. Ce qui constitue l'originalité de ces poèmes, c'est que la notion abstraite de l'espèce y est remplacée par la notion concrète de l'individu, type de l'espèce; Renart et Isengrin avaient pour le public du moyen âge, une physionomie aussi distincte que Roland ou Charlemagne. C'est grâce à cette conception que le *Roman de Renart* n'est pas, comme Nisard l'appelait, une fable en quatre volumes, mais une véritable épopée. Il est impossible de dire où cette conception s'est fait jour pour la première fois. On a réussi, en revanche, à déterminer la provenance des fables très diverses qui, grâce à elle, se sont fondues en une œuvre puissante et originale. Peu ont été empruntées directement à l'antiquité; quelques-unes viennent des pays germaniques; d'autres, de l'Inde; mais presque toutes ont été empruntées par les auteurs à la tradition populaire et non à des recueils écrits. La plupart de ces auteurs paraissent avoir été des clercs; trois d'entre eux seulement sont connus : Richard de Lison, Pierre de Saint-Cloud et un prêtre de La Croix-en-Brie (auteurs des branches XII, XVI et IX). Il est certain que beaucoup de récits analogues à ceux que nous possédons se sont perdus; les plus anciens remontent au Xe et au XIe siècle, et paraissent avoir pris naissance dans la région lorraine et bourguignonne. A l'origine, ces récits n'avaient rien de satirique, mais la satire s'y introduisit peu à peu et y prit une place prépondérante. C'est elle qui domine dans la plupart des suites, notamment dans le *Couronnement de Renard* (sec. moitié du XIIIe s.); dans *Renart le Nouveau* (par le Lillois Jacquemart Gelée, fin du XIIIe s.), et dans *Renart le Contrefait*, la plus moderne des suites du *Roman de Renart*, composée à Troyes, avant 1328, par un auteur inconnu, qui nous dit avoir été clerc et épicier. Le *Roman de Renart* a été publié par Méon (1825), et par E. Martin (1882-1887).

RENASQUER (*ské*) v. n. Anc. forme du mot RENÂCLER.

RENAU D'ELIÇAGARAY (Bernard), dit **le Petit Renau**, à cause de sa taille exiguë, marin et ingénieur militaire français, né dans le Béarn en 1652, mort à Pougues en 1719. Élevé chez Colbert du Terron, il étudia les mathématiques et la philosophie et devint ami de Malebranche. Protégé par Seignelay et le comte de Vermandois, il fut chargé, comme ingénieur de la marine, de la construction d'un grand nombre de nouveaux navires. En 1680, il conseilla le bombardement d'Alger au moyen de galiotes à bombes de son invention, qui eurent plein succès. Louis XIV le nomma inspecteur général de la marine. En 1696, 1698 et 1700, il mit les colonies françaises d'Amérique en état de défense. Envoyé en Espagne, en 1705, pour y travailler à la fortification de plusieurs places, il y resta cinq ans; il en revint avec le titre de lieutenant général des armées du roi catholique, titre qui lui fut donné dans l'armée française en 1716. Il fut chargé, en 1718, d'appliquer la taille proportionnelle dans la généralité de La Rochelle, d'après les idées de Vauban, mais l'insuccès qu'il éprouva lui causa le plus vif chagrin. Il avait été élu membre de l'Académie des sciences, en 1699. On lui doit une *Théorie de la manœuvre des vaisseaux* (1689).

RENAUD (*nô* — subst. verb. de *renauder*) n. m. Arg. Chicane, querelle : *Chercher du* RENAUD. || Bruit, tapage : *Faire du* RENAUD. || *Être à renaud*, Grogner, être en colère.

RENAUD (Armand), littérateur et poète français, né à Versailles en 1836. Il s'est fait connaître par quelques romans et des poésies qui lui ont acquis une place distinguée dans l'école des parnassiens. Nous citerons de lui : *les Poèmes de l'amour* (1860); *la Griffe rose* (1862); *Caprices de boudoir* (1864); *les Pensées tristes* (1865); *les Nuits persanes* (1869); *l'Héroïsme* (1872); etc.

RENAUD, un des principaux personnages de la *Jérusalem délivrée*. C'est l'Achille chrétien, éloigné des combats non par la colère, mais par l'amour, et sans lequel la cité sainte ne peut être prise. Perdu au fond de ces jardins enchanteurs, où il se rassasie de volupté dans les bras d'Armide, il oublie sa gloire et les combats, tandis que Soliman accable les chrétiens. Enfin, arraché aux charmes de l'enchanteresse, il retourne sous les murs de Jérusalem, qui tombe bientôt au pouvoir des croisés. Le nom de Renaud est resté le synonyme de guerrier valeureux, à qui rien ne résiste, mais qui s'endort parfois dans les bras de la mollesse et de la volupté.
— Iconogr. L'histoire de Renaud et d'Armide a fourni au Dominiquin le sujet d'un de ses tableaux les plus remarquables par le charme de la couleur et la délicatesse du



Renaud et Armide, d'après le Dominiquin

dessin. Armido y est représentée assise au pied d'un arbre, arrangeant sa chevelure et se regardant dans un miroir que lui présente Renaud. Au second plan, Ubald et le chevalier danois, à demi cachés par le feuillage, attendent le moment propice pour arracher Renaud à ses lâches amours. Ce tableau, aujourd'hui au Louvre, a fait partie de la collection de Louis XIV.

Renaud de Montauban. Littér. V. AIMON (*Les Quatre fils*).

RENAUDER (*nô* — altérat. de l'anc. v. *araauder*, tourmenter, turlupiner) v. n. Pop. Grogner, se plaindre.

RENAUDEUR (*nô*) n. m. Grognon, mécontent.

RENAUDIN (Jean-François), amiral français, né et mort à Saint-Martin-du Gua (1757-1809). Il était capitaine de vaisseau avant la Révolution. Il commandait en 1794, dans l'escadre de l'amiral Villaret-Joyeuse, le vaisseau le *Vengeur*. Il survécut à l'anéantissement du navire (1er juin 1794) et fut emmené prisonnier en Angleterre. A son retour en France, il fut nommé contre-amiral et reçut le commandement d'une escadre dans la Méditerranée. En 1801, on lui confia le poste d'inspecteur général des ports de l'Océan, mais il dut prendre sa retraite pour raisons de santé, dès 1805.

RENAUDOT (Théophraste), médecin et journaliste français, né à Loudun en 1586, mort à Paris en 1653. Reçu docteur à Montpellier en 1606, il alla exercer sa profession dans sa ville natale. C'est là qu'il connut le Père Joseph, lors d'un voyage que celui-ci fit près de Loudun, en 1609. S'étant rendu à Paris une première fois en 1610, il y retourna en 1612 et reçut le titre de médecin du roi; en 1618, grâce à la protection de Richelieu, il obtint l'office de commissaire général des pauvres (1621). Il ne tarda pas à ouvrir un *bureau d'adresses*, qui était un centre d'information, de publicité et de conversation, installé dans la rue de la *Calandre*, à l'enseigne du *Coq d'or*. C'était un acheminement vers la publicité par la presse. Renaudot commença par écrire des *nouvelles à la main*, qu'il distribuait dans ses visites; puis il songea à les faire imprimer et il fut ainsi conduit à l'idée du *journal* périodique, auquel il donna, en 1631, le titre de *Gazette*. (V. GAZETTE.) Mazarin, Le Tellier et de Lionne, continuèrent, après Richelieu, leur protection à l'écrivain. La direction de la *Gazette* ne suffisait pas à absorber l'activité de Renaudot. En 1635, il établit un bureau de consultations gratuites de médecine. Il établit, dans un but philanthropique une maison de *prêt sur gages* ou mont-de-piété. La faculté de médecine de Paris, mécontente du grave préjudice que Renaudot causait aux médecins par ses consultations gratuites, lui intenta un procès parce qu'il fallait être docteur de l'université de Paris pour exercer à Paris, et Renaudot fut condamné en 1641. Il se consacra dès lors tout entier à la *Gazette*, qui reste son principal titre de gloire. Citons encore de lui : *Abrégé de la vie et de la mort du prince de Condé* (1647); *la Vie et la mort du maréchal de Gassion* (1647); *Vie de Michel de Mazarin* (1648). Malgré les services qu'il a rendus, Renaudot mourut dans la pauvreté au Louvre, qu'il habitait en qualité d'historiographe du roi. — Son fils, **Eusèbe Renaudot**, né et mort à Paris (1646-1720), étudia les langues orientales, suivit à Rome, en 1700, le cardinal de Noailles et entra avec lui au conclave où fut élu Clément XI. Par suite, il obtint le prieuré de Frossay, en Bretagne. Il était membre de l'Académie de la Crusca, de l'Académie française (1689) et de l'Académie des inscriptions (1691). On cite, parmi ses ouvrages : *la Perpétuité de la foi de l'Eglise sur les sacrements et autres points* (1713); *Historia patriarcharum alexandrinorum, jacobitarum, a D. Marco usque ad finem sæculi XIII* (1713); *Liturgiarum orientalium collectio* (1715-1716); etc.



Th. Renaudot.

RENAULT (Aimée-Cécile), victime de la Révolution, née et morte à Paris (1774-1794). Le 23 mai 1794, Cécile Renault se rendit chez Robespierre, qui habitait alors 398, faubourg Saint-Honoré, et insista vivement pour le voir, malgré le refus que lui firent les époux Duplaix, hôtes du représentant du peuple. On se saisit d'elle. Conduite au Comité de sûreté générale, on trouva dans le paquet qu'elle portait quelques vêtements et deux couteaux. Elle prétendit qu'elle avait uniquement voulu pénétrer auprès de Robespierre pour avoir l'occasion de contempler un tyran. Dès lors, les membres du Comité ne virent partout que des conspirateurs, et, le 17 juin 1794, cinquante-trois condamnés à mort, y compris Cécile Renault, furent conduits à l'échafaud.

RENAULT (Léon-Charles), homme politique français, né à Alfort en 1839. Avocat, il devint en 1870 secrétaire général de la préfecture de police, puis préfet du Loiret jusqu'en 1871. Il remplaça alors le général Valentin à la préfecture de police. Député de Corbeil en 1876 et membre du centre gauche, il fut réélu, en 1877, à Corbeil, en 1881 et 1882, à Grasse, et devint, en 1885, sénateur des Alpes-Maritimes. En 1889, il refusa par lettre rendue publique de faire partie de la haute cour chargée de juger Boulanger; il fut impliqué dans l'affaire du Panama, mais il obtint un arrêt de non-lieu. Il a écrit : *De l'influence de la philosophie du XVIIIe siècle sur la réforme des procédures criminelles* (1862); *Faillite de l'Union générale* (1882).

RENAULT (Hippolyte-Pierre-Publius, baron), général français, né à Malte en 1807, mort à Villiers (Seine-et-Oise) en 1870. Capitaine à la légion étrangère (1835), il servit en Algérie de 1839 à 1848. Général de division en 1851, il fut, plusieurs fois, gouverneur général par intérim de l'Algérie, prit part à la guerre d'Italie (1859) et devint sénateur. Commandant de la division militaire de Rouen en 1870, il reçut la direction du 14e corps d'armée. Il combattit à Champigny, et fut blessé mortellement à Villiers (2 déc. 1870). Ses soldats l'avaient surnommé en raison de sa bravoure, *Renault l'arrière-garde*.

RENAULT (Louis), jurisconsulte français, né à Autun en 1843. Agrégé des facultés de droit en 1868, il a professé à Dijon, de 1868 à 1873, puis à la faculté de droit de Paris et à l'Ecole libre des sciences politiques. Membre de l'Institut de droit international, dont il a été président en 1891, il est, depuis 1901, membre de l'Académie des sciences morales et politiques; il est en outre jurisconsulte du ministère des affaires étrangères de France, ministre plénipotentiaire et membre de la cour permanente d'arbitrage de La Haye. Chef de l'école française du droit des gens, il a pris part à la conférence de la paix de La Haye en 1899. Son ouvrage capital est un *Traité de droit commercial*, avec Lyon-Caen, ouvrage couronné par l'Institut. Louis Renault a dirigé depuis 1880 les « Archives diplomatiques », et collaboré activement à diverses revues. Il a été choisi, en 1902, comme arbitre par l'Allemagne, l'Angleterre et la France, pour juger le différend existant entre ces puissances et le Japon au sujet des impôts frappant les terrains et les bâtiments concédés par le gouvernement japonais.

RENAULT-MORLIÈRE Amédée-Joseph-Romain, avocat et homme politique français, né à Ernée (Mayenne) en 1839. D'abord avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation (1870), il fut élu député de la Mayenne en 1876. Il fut membre de la gauche républicaine et l'un des 363. Il fut réélu en 1877 après la dissolution de la Chambre et en devint secrétaire. Réélu en 1881, il échoua en 1885 et 1889, mais triompha de nouveau en 1893, en 1897 et en 1901. Jurisconsulte de valeur, il combattit éloquemment, lors de l'affaire Dreyfus, la loi de dessaisissement. Depuis lors, il est intervenu à la Chambre à l'occasion des lois sur les congrégations.

RENAVIGUER (*ghé*) v. n. Naviguer de nouveau.

RENAY (*né*) n. m. Dans les Vosges, Saumon du second âge. ‖ On le nomme également SMOLT.

RENAZÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 30 kilom. de Château-Gontier; 3.561 hab. (*Renazéens, ennes*. Ch. de f. Ouest. Carrières d'ardoises importantes.

RENAZZITE n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à un type de pierre météorique ou lithite, contenant du fer métallique en granules visibles. Les minéraux essentiels de cette espèce sont le péridot et un silicate vitreux. Ce type est tombé, en 1824, à Renazzo (Italie).

RENCAISSAGE (*ran-kè-saj'*) n. m. Action de remettre en caisse des objets.

— Hortic. Transportation en caisse. V. REMPOTAGE.

RENCAISSEMENT (*ran-kè-se-man*) n. m. Action d'encaisser de nouveau, de verser de nouveau dans sa caisse.

— Hortic. Syn. de RENCAISSAGE.

RENCAISSER (*ran-kè-sé*) v. a. Verser de nouveau dans sa caisse : RENCAISSER *une somme*.

— Hortic. Changer de caisse : RENCAISSER *des orangers*.

RENCAQUER (*ran, ké*) v. a. Remettre en caque : RENCAQUER *des harengs*.

RENCEINTE (*ran-sint'*) n. f. Véner. Retour en cercle.

RENCHAÎNER (*ran-ché*) v. a. Remettre à la chaîne : RENCHAÎNER *un chien*.

RENCHEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Baden], sur la *Rench*, affluent du Rhin; 2.099 hab. Victoire de Moreau sur les Impériaux (28 juin 1796).

RENCHÉRIR (*ran* — du préf. *re*, et de *enchérir*) v. a. Augmenter le prix de : RENCHÉRIR *des marchandises*.

— v. n. Augmenter de prix : *Les loyers* RENCHÉRISSENT.

— Dire ou faire une chose plus forte : *Vous dites des choses difficiles à croire, mais lui* RENCHÉRIT *encore*.

— *Renchérir sur*, Dépasser, aller plus loin que : *La médisance et la calomnie* RENCHÉRISSENT *l'une sur l'autre pour noircir leurs victimes*. Ch. Nod.

— SYN. **Renchérir, encherir**. V. ENCHÉRIR.

Renchéri, ie part. pass. du v. Renchérir.

— Fig. Difficile, délicat, dédaigneux :

Vous avez dans le monde un bruit
De n'être pas si *renchérie*.
MOLIÈRE.

— Substantiv. Personne difficile, dédaigneuse : *Faire le* RENCHÉRI, *la* RENCHÉRIE.

RENCHÉRISSEMENT (*ran, ri-se-man* n. m. Action de renchérir : *Le* RENCHÉRISSEMENT *des matières premières*.

RENCHÉRISSEUR, EUSE (*ran, ri-seur'*) n. Personne qui renchérit.

RENCHIER n. m. Blas. Syn. de RANCHIER.

RENCHOIR (*ran*) v. n. Pop. Récidiver.

RENCLOÎTRER (*ran*) v. a. Enfermer de nouveau dans un cloître.

RENCLORE (*ran*) v. a. Enclore de nouveau.

RENCOGNER (*ran*, et *gn* mill.) v. a. Pousser, serrer dans un coin : RENCOGNER *quelqu'un dans une embrasure*. *Rencogner ses larmes*. Faire effort pour ne pas pleurer. *Se rencogner*, v. pr. Se serrer, se cacher dans un coin.

RENCONTRE (*ran* — subst. verb. de *rencontrer*) n. f. Jonction de deux personnes ou de deux choses qui marchent ou se meuvent en sens opposé : *La* RENCONTRE *de deux automobiles. Aller à la* RENCONTRE *de quelqu'un*.

— Occasion, circonstance : *En toute* RENCONTRE. *En pareille* RENCONTRE. Occurrence qui met des personnes en présence : *Une heureuse* RENCONTRE.

— Choc imprévu de deux corps de troupes : *Une sanglante* RENCONTRE. ‖ Duel non prémédité : *La rigueur des édits contre les duels ne s'applique pas aux* RENCONTRES. ‖ Duel quelconque : *Une* RENCONTRE *au pistolet*.

— Objet que l'on achète d'occasion et à bon marché : *C'est une* RENCONTRE. — *De rencontre*, Acheté par occasion : *Meuble* DE RENCONTRE. ‖ Instinctif, non prémédité, non réfléchi : *Style* DE RENCONTRE.

— Fig. Rapprochement heureux, idée ingénieuse : *Auteur qui n'écrit pas bien, mais qui a des* RENCONTRES.

— Arg. *Voler à la rencontre*, Voler sur le commun en bousculant quelqu'un au passage. — *Entrer à la rencontre*, Frapper quelqu'un d'un coup de tête dans la poitrine.

— Astron. Conjonction des corps célestes : RENCONTRE *des planètes, des astres*.

— Cartom. Réunion dans le jeu de diverses cartes dont la signification se complète ou se modifie mutuellement.

— Chim. anc. *Vaisseaux de rencontre*, Cucurbites ou matras ajustés de façon que le col de l'un entrait dans celui de l'autre.

— Comm. Folio du grand livre rapporté en marge du journal. Folio du compte rapporté en marge d'un autre.

— Gramm. *Rencontre des voyelles*, Concours de deux voyelles qui font hiatus. *Les consonnes s'aiment à la rencontre, fréquente et douce des voyelles*.

— Jeux. *Marque de rencontre*, Levée qui se compose d'un et d'une même carte. *Impasse de rencontre*, Coup qui a pour but la rentrée, quand on a deux cartes pareilles dans la main.

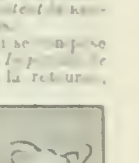

— Techn. Morceau de fer coudé à angle droit, servant à couper à la longueur voulue la tringle nécessaire pour tendre les bandages. Petit outil à deux traits de scie, croisés à angle droit, servant à entailler chacun par dessous la branche d'un compas pour se rencontrer avec le milieu de l'autre branche. *Point de rencontre*, Roue dont les dents engrènent dans les deux autres qui la précèdent, et qui peut servir à montrer le battement.

— n. m. Blas. Tête d'animal de profil représentée de face. Représente ainsi presque toujours les quadrupèdes à l'exception du cerf, dont la tête est appelée *rencontre* et qui paraît figure en tout ou partie, mais toujours de face. ‖ Par ext. Se dit quelquefois du buste de l'homme.

— SYN. Rencontre (aller à la), devant (aller au-). V. DEVANT.

RENCONTRER (*ran* — du préf. *re* et de l'anc. v. *encontrer*; de *rencontre* v. a. Trouver par rencontre, trouver sur son chemin : RENCONTRER *un ami au coin*. Se trouver en présence de : *Il n'y a qu'un sot qui puisse s'imaginer de n'*AVOIR *jamais* RENCONTRÉ *un supérieur*. (Gr.)

— Essayer, éprouver : RENCONTRER *beaucoup d'obstacles*. ‖ Se procurer : RENCONTRER *un livre qu'on cherchait*.

— Choquer, se heurter à, butter contre : *La balle a* RENCONTRÉ *un os qui l'a fait dévier*.

— *Rencontrer les yeux, les regards de quelqu'un*, Regarder quelqu'un au moment où il nous regarde.

— Absolum. Trouver un mot heureux, une idée ingénieuse : RENCONTRER *heureusement*. ‖ Etre servi par le hasard, par les circonstances. AVOIR *bien* RENCONTRÉ *dans son choix*. ‖ Deviner, prédire : RENCONTRER *juste dans ses prévisions*.

— Chass. Commencer à trouver la trace, la piste du gibier : *Limier, Chien d'arrêt qui* RENCONTRE.

— Mar. *Rencontrer la barre* ou absolum. *Rencontrer*, Mettre la barre du gouvernail du bord opposé à celui qu'elle occupait précédemment.

— Techn. Se dit de la platine d'une arme à feu portative quand le bec de la gâchette en s'échappant du cran du bandé, heurte la partie saillante du cran de repos.

— SYN. **Rencontrer, trouver**. *Rencontrer* et *trouver* se disent des personnes ou des choses, qu'on les cherche ou qu'on ne les cherche pas. Conformément à l'étymologie, *rencontrer* indique qu'on va *à l'encontre*, sans se diriger vers le lieu de l'objet; *trouver*, c'est simplement parvenir à l'endroit où est la chose. On *rencontre* une chose en chemin; on la *trouve* à la place où elle est.

Se rencontrer, v. pr. Etre rencontré : *Le danger échappé ne* SE RENCONTRE *plus*.

— Se trouver ensemble par rencontre : SE RENCONTRER *en route*. Se trouver en face, en parlant de deux troupes ennemies. ‖ Se battre en duel. Se heurter, en parlant de deux objets en mouvement : *Trains qui* SE SONT RENCONTRÉS. ‖ S'unir au même point : *La Seine et la Marne se* RENCONTRENT *à Charenton*.

— Avoir les mêmes pensées, la même idée : *Les beaux esprits* SE RENCONTRENT.

— Impersonnellem. *Il se rencontre*, Il existe : IL S'EST RENCONTRÉ *des hommes extraordinaires*.

— PROV. Il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent jamais. V. MONTAGNE.

RENCONTREUR (*ran*) n. m. Celui qui rencontre une autre personne.

RENCORSER (*ran* — de *re, en* et *corps*) v. a. Adapter un corsage neuf : RENCORSER *une robe*. Peu us.

RENCOURAGER (*ran, jé*. — Se conjugue comme *encourager*) v. a. Rendre du courage.

RENDABLE (*ran*) adj. Feod. Que l'on devait rendre au seigneur. *Fief rendable*, Fief que les vassaux devaient rendre à leur seigneur, à sa requisition.



Rendang.

RENDAGE (*ran-daj'* — de *rendre*) n. m. Feod. Revenu annuel d'une terre.

— Admin. anc. Ce que les monnaies fabriquées rendaient de bénéfice, par suite de l'alliage qu'on y mettait.

RENDANG (*ran-dan*) n. m. Tambour long en usage à Java.

RENDANT (*ran-dan*, ANTE n. Dr. Celui, celle qui rend un compte. ‖ On l'appelle aussi RENDANT COMPTE.

— Adjectiv. Qui rend ses comptes : *Parties* RENDANTES.

— PROV. **Bien rendant, bien venant**, Dicton familier et par lequel on fait entendre, d'ailleurs bien à tort, que les enfants qui vomissent souvent se portent bien.

RENDE, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]. Ch. de f. de Cosenza à Sibari. 5.240 hab.

RENDEMENT (*ran, man* n. m. Production, rapport total. RENDEMENT *d'une exploitation*. RENDEMENT *d'un champ*.

— Rapport entre le prix de vente et le prix de revient d'un produit. *Opération d'un bon* RENDEMENT.

— Mécan. Effet utile d'une machine, d'un appareil. Rapport existant entre le travail transmis à la machine par un système mécanique et la quantité d'énergie fournie à ce système.

— Physiol. Rapport entre la valeur énergétique de la ration alimentaire et la somme de travail produit.

— ENCYCL. Mécan. Si l'on considère le mouvement complet d'une machine, de son entrée en service jusqu'à l'instant du repos, on a, pour la vitesse, à l'origine $V_0 = 0$, et à la fin $V = 0$; par suite, en désignant le travail de la pesanteur, qui se retrouve intégralement lorsque la machine revient à sa position initiale, on a $T_m = T + T_r$.

RENDETTER (SE) v. pr. Se libérer de dettes.

RENDEUR, EUSE n. Personne qui rend quelque service.

RENDEZ-MOI n. m. Vol qui se pratique en [illegible] sur la queue le marchand, en convoitant à la fois la pièce et la marchandise.

RENDEZ-VOUS [illegible] et rendez-vous n. m. Convention [illegible] à une heure déterminée. *Donner, indiquer, fixer un rendez-vous.* Se dit particulièrement des entrevues [illegible] et, ou l'on [illegible] rendez-vous.

Les [illegible] ordinairement : [illegible].

Rendez-vous bourgeois, opéra-comique en [illegible], musique de Nicolo, représenté [illegible]. — La pièce est [illegible] un véritable [illegible] l'air de la [illegible] *la guerre*, le [illegible] les gentils [illegible] *Il est tout et compter*, etc.

REDDITION [illegible] n. Dans [illegible].

REDORMIR [illegible] *Ne pas* [illegible].

REDOUBLER [illegible].

REDOUBLEMENT [illegible].

REDOUBLER [illegible].

RENDRE [illegible]

— Par ext. Faire [illegible] on [illegible] avait perdues : [illegible]. Fam. — Rendre la [illegible] Vous me tirez de peine, *Je vous rendrai* [illegible] sans erreur, d'une illusion. — Rendre une pareille, [illegible] l'argent. : Sauver un ami dans une contestation. — Rendre [illegible] *Je ne qui* [illegible]. — Rendre [illegible] fournir, laisser écouler. *Orange* [illegible] *ne pas boire* [illegible] *beaucoup de cette eau.* — Rendre [illegible] par les voies naturelles ou autrement. [illegible] Rendre du sang. — Les [illegible] que l'on éprouve pour les [illegible] avec lesquels on a [illegible] un sentiment contraire. Rendre [illegible] *estime, son amitié, sa confiance.* — Faire devenir. Rendre un [illegible] *Rendre un service.* — Accomplir, accorder. Rendre *des honneurs à un* [illegible]. Rendre *les derniers devoirs à un ami.* — Faire retourner, ramener en bien, soit en mal. Rendre [illegible] Rendre *le mal pour le bien.* — Représenter, exprimer : *Copie qui ne rend pas bien* [illegible]. — Absolum. *Bien écrire, c'est tout à la fois bien* [illegible] *bien sentir et bien* rendre. Buff. — Prononcer : [illegible] Traduire : Rendre *un passage mot à mot.* — Faire entendre, émettre, exhaler : *Instrument qui rend un son harmonieux.*

— Loc. div. *Rendre service, un service à quelqu'un*, Le servir, l'obliger. | *Rendre témoignage à*, Déposer en faveur de. | *Rendre un arrêt, une sentence, une décision*, Prononcer une sentence, une décision : *La cour* rend *des* arrêts, *et non des services.* || *Rendre la justice*, Administrer la justice. | *Rendre justice à quelqu'un*, Reconnaître son mérite, les droits qu'il a à quelque chose. || *Rendre grâces à quelqu'un*, Remercier. — Être reconnaissant. *Rendre visite à quelqu'un*, L'aller visiter. | *Rendre à quelqu'un sa visite*, Aller le visiter après qu'on a été visité par lui. || *Rendre ses visites*, Faire les visites exigées par l'usage en certains cas. || *Rendre l'esprit, Rendre l'âme, Rendre son âme à Dieu, Rendre le dernier soupir*, Mourir. || *Rendre raison*, Expliquer le motif d'une chose, d'une action : *Il y a des phénomènes dont on ne peut* rendre raison. || *Rendre raison à quelqu'un*, Se battre en duel avec lui. || *Rendre à quelqu'un sa parole, son serment*, etc., Le dégager de sa promesse. || *Rendre le salut*, Saluer quelqu'un qui vient de nous saluer. || *Rendre gorge*, Restituer par force ce qu'on a acquis par des moyens illicites. || *Rendre le pain bénit*, Fournir le pain bénit à l'église. | *Rendre le devoir, Rendre le devoir conjugal*, Se prêter aux relations dont le mariage fait un droit pour chaque époux à l'égard l'un de l'autre. || *Dieu vous le rende!* Souhait que prononcent les mendiants que l'on assiste. || Par jeu de mots, *C'est un homme qui a bon cœur, il ne rend rien*, Il ne rend jamais ce qu'on lui prête. || Pop. *Cela rend*, Il y a des résultats, le succès se fait sentir. || V. compte, fève, tablier, etc.

— Chronol. *Rendez à César*, Nom donné au deuxième dimanche après la Pentecôte, dans quelques chartes.

— Féod. *Rendre foi et hommage, rendre aveu*, S'acquitter, à l'égard de son seigneur, de ces divers devoirs.

— Jeux. Se dit d'une bande de billard, pour exprimer la manière dont elle renvoie la bille : *Bande qui ne* rend *pas.* | *Cette raquette rend bien, rend mal*, Cette raquette renvoie fortement ou faiblement la balle. || *Rendre des points*, Donner à son adversaire un avantage en lui marquant d'avance un certain nombre de points.

— Manèg. *Rendre la bride à un cheval*, La tenir moins haute, moins ferme. || *Rendre la main à un cheval*, Lui lâcher un peu la bride.

— Mar. *Rendre bord*, Mouiller dans un port. (Vx.) || *Rendre la barre*, La mollir un peu pour que le bâtiment fasse tête à la lame. | *Rendre le quart*, Remettre le service à un autre en lui transmettant les consignes. || *Rendre le mou d'un cordage, d'un palan*, Embraquer le mou de ce cordage, de ce palan. — *Rendre les perroquets à un navire ou lui rendre dix tours de manivelle*, Etuler la vitesse de ce bâtiment en carguant les perroquets ou en réduisant de dix tours la vitesse. | *Ça plin rend*, Il s'allonge, s'amincit.

— n. m. Action de rendre : *Grand merci jusqu'au* rendre.

— Prov. : **Amis au prêter, ennemis au rendre**, Les prêts d'argent brouillent souvent des amis.

— Loc. prov. **Ce qui est bon à prendre est bon à rendre**, Il est juste de restituer ce que l'on trouve.

— Allus. hist. : **Rends les armes.** — **Viens les prendre**, Injonction insolente de Xerxès à Léonidas, et fière réponse du héros spartiate. V. Léonidas. || **Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu**, Paroles de l'Evangile (St. Matth., XXII, 21). Pour embarrasser Jésus, qui attaquait leur hypocrisie, les pharisiens envoyèrent vers lui quelques-uns de leurs disciples qui lui demandèrent s'il était permis de payer le tribut à César. S'il répondait négativement, il se posait en révolté contre l'autorité romaine, dont quelques représentants s'étaient mêlés à la foule, s'il répondait oui, il s'exposait à l'ire de ceux au peuple, qui souffrait mal la perte de son indépendance et y voyait une injure pour Dieu, dont il était le peuple choisi. « Hypocrites, pourquoi me tendez-vous un piège? leur dit-il. Montrez-moi la pièce d'argent qu'on donne pour le tribut. » Et ils lui présentèrent un denier. Jésus leur dit : « De qui est cette image et cette inscription? — De César, lui répondirent-ils. » Alors Jésus leur répondit : « Rendez donc à César, etc. » Il voulait faire entendre par là que puisque leur monnaie portait l'empreinte de Rome, c'est qu'ils étaient sous la domination romaine, et qu'ils devaient tenir au tribut imposé à tous les sujets, ce qui ne devait nuire nullement d'ailleurs à l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu. Par là aussi il indiquait nettement la séparation des deux pouvoirs, spirituel et temporel, et c'est en ce sens que l'on emploie aujourd'hui le plus souvent cette parole que la première partie est alors pour signifier qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient : *Rendez à César ce qui appartient à César.*

A. Littré.

Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain

dans *Horace* (II, 3). C'est Curiace qui s'exclame en maudissant le sort qui force les Romains à combattre l'une contre l'autre. On se félicite de ne pas être obligé par [illegible] de montrer une vertu, [illegible] rigueur qui semblent au-dessus des [illegible].

Rendre, redonner, remettre, etc. — **Rendre (se)**, [illegible] aller. V. aussi Lancer.

Rendu, [illegible] pass. du v. Rendre.

— Excédé de fatigue : *Ne pouvoir faire deux lieues sans être* rendu.

— B.-arts. Exprimé. *Modèle bien* rendu.

— Mar. Arrivé au point de tension convenable : *Une manœuvre est* rendue *quand les poulies se touchent.* (Littré.)

— n. m. Soldat d'une armée qui passe à l'ennemi.

— B.-arts. Ce qui est vigoureusement exprimé : *Le* rendu *des dessins est l'indication d'un talent exercé.*

— Comm. Objet retourné par l'acheteur au vendeur.

— Fig. et fam. *Un rendu*, Tour joué à quelqu'un, équivalent de celui qu'il a joué lui-même auparavant. || On dit aussi adjectivement dans le même sens : *Un prêté rendu*, mais il ne faut pas dire : *C'est un prêté pour un rendu.*

— Prov. : **Fille et ville qui parlementent sont à moitié rendues**, Il n'est pas difficile d'en venir à bout.

— Syn. **Rendu, excédé, harassé.**

Se rendre, v. pr. Être restitué. || Devenir par son propre fait : Se rendre *agréable.* | Forcer à devenir par rapport à soi : Se rendre *un pays tributaire.* | Faire devenir : Se rendre *familières les mathématiques.*

— Se soumettre : Se rendre *à discrétion.* || Céder : Se rendre *à l'évidence.* || *Il ne se rend jamais*, C'est un entêté.

— Déférer à, obéir : Se rendre *à une invitation.*

— Loc. div. *Se rendre en un endroit*, Y aller. || *Se rendre à son devoir*, Aller où le devoir appelle. || *Se rendre compte d'une chose*, Réfléchir sur cette chose pour la bien connaître.

— Dr. *Se rendre partie contre quelqu'un*, Se déclarer partie contre quelqu'un.

— Manèg. *Cheval qui se rend*, Cheval qui ne peut plus avancer par suite de fatigue. — Cheval qui obéit, après avoir résisté quelque temps.

Rendsburg, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Slesvig-Holstein]), sur l'Eider, tributaire de la mer du Nord, et sur le canal de la mer du Nord à la Baltique; 13.721 hab. Ch.-l. du cercle de même nom. Fonderie et usine métallurgique de Karlshutte. De 1841 à 1851, cette ville fut le siège du gouvernement provisoire des insurgés holsteinois.

Rendu (Jeanne-Marie), en religion **sœur Rosalie**, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, née à Comfort (Ain) en 1787, morte à Paris en 1856. Elle entra, au sortir du couvent des Ursulines, où elle avait été élevée, dans la communauté de Saint-Vincent-de-Paul, se voua au soulagement de la misère et à l'éducation des filles, ouvrit une crèche, et logea gratuitement, à Paris, rue Pascal, quelques vieux ménages pauvres, qui furent le premier noyau de l'*Asile Sainte-Rosalie* (1856). Fort populaire (elle avait montré un grand dévouement au milieu de l'épidémie cholérique de 1832, et, la même année, contribué à soustraire aux recherches de la police de nombreux insurgés compromis dans l'affaire de Saint-Merri), elle reçut vers la fin de sa vie la croix de la Légion d'honneur.

Rendu (*Ambroise*-Marie-Modeste, baron), administrateur français, né et mort à Paris (1778-1860). Il fut nommé par Fontanes, en 1808, inspecteur général de l'Université, organisa alors le personnel des facultés et des lycées, et institua l'instruction primaire. De 1817 à 1830, il occupa les fonctions de substitut du procureur général près la cour royale de Paris. En 1841, Rendu s'occupa de reconstituer la faculté de théologie : il fonda, la même année, le *Cercle catholique* et, dans la suite, prit part aux discussions sur la liberté d'enseignement. Nous citerons de lui : *Réflexions sur quelques parties de notre législation civile* (1811); *Essai sur l'instruction publique et particulièrement sur l'instruction primaire* (1819); *De l'Université de France et de sa juridiction* (1847); etc. — Son fils, Ambroise-Augustin-Eugène-Charles-Marie **Rendu**, né à Paris en 1820, mort en 1864, fut avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation. Il publia des livres d'enseignement primaire écrits dans un esprit nettement catholique.

Rendu (Eugène), écrivain français, né à Paris en 1821, fils d'Ambroise-Marie-Modeste. Il commença par étudier le droit, puis se fit recevoir licencié ès lettres, voyagea en Italie, où il se lia avec Gioberti et Balbo, et, de retour en France, traita dans quelques journaux de la question italienne. Il entra bientôt dans l'université, fut inspecteur primaire à Paris, chef du service du personnel de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique (1854), enfin inspecteur général (1860). Adversaire de la laïcité de l'enseignement, très attaché aux idées catholiques et ultramontaines, il a laissé entre autres ouvrages : *l'Italie devant la France* (1849); *Conditions de la paix dans les États romains* (1849); *De la loi de l'enseignement* (1851); *De l'éducation populaire dans l'Allemagne du Nord* (1855); *la Souveraineté pontificale et l'Italie* (1863); *De l'obligation légale de l'instruction* (1872); *l'Instruction primaire devant l'Assemblée nationale* (1873); etc. Il a rédigé, à partir de 1850, le journal « l'Ami de l'Enfance ».

Rendu (Victor), agronome français, de la famille des précédents, né et mort à Paris (1809-1877). Reçu avocat, il fit paraître tout d'abord des compilations sur les littératures anglaise et espagnole, puis s'adonna aux sciences naturelles. En 1842, il fut nommé inspecteur général honoraire à l'agriculture. On a de lui : *Nouveau manuel élémentaire d'agriculture* (1844); *Maître Pierre ou le Savant de village* (1846); *Ampélographie française* (1857); *l'Intelligence des bêtes* (1862); *les Abeilles* (1874); *les Insectes nuisibles à l'agriculture* (1876); et divers ouvrages religieux.

Rendu (Henri-Jules-Louis), médecin français, né à Paris en 1841. Il fut successivement interne (1873), médecin des hôpitaux à Paris (1877), agrégé (1878); il est, depuis 1897, membre de l'Académie de médecine. Rendu a publié de nombreuses observations sur les maladies du cœur et du foie; on lui doit, en outre : *Recherches cliniques et anatomiques sur la paralysie d'origine tuberculeuse; Des anesthésies spontanées; Étude comparative des néphrites chroniques; De l'influence des maladies du cœur sur les maladies du foie et réciproquement*; etc.

Rendu (*Ambroise*-Marie), jurisconsulte et écrivain, fils d'Ambroise-Augustin, né à Paris en 1817. Avocat au barreau de Paris, il collabora au « Soleil », journal monarchiste, dont il devint directeur en 1899, fut élu conseiller municipal de Paris en 1896 et réélu en 1900. Il a publié : *Campagne de Paris, souvenirs de la mobile* (1871); *Du jeu, du pari en droit romain et en droit français, du prêt à la grosse, des jeux de bourse* (1872); *les Avocats d'autrefois* (1874); *Code manuel des conseillers municipaux* (1875); *Dictionnaire des constructions* (1875); *Code municipal* (1879); etc.

Rendue (*ran-dû*) n. f. Dr. can. anc. Certificat de publication des bans de mariage dans les paroisses d'origine des futurs conjoints. (Peu us.)

RENDUEL (Pierre-Eugène), éditeur français, né à Lormes (Nièvre) en 1798, mort à Beuvron en 1874. Clerc de notaire et d'avoué à Clamecy, commis de librairie à Paris, il fonda, en 1828, le *Cabinet de librairie* et édita jusqu'en 1840 les œuvres des principaux écrivains romantiques : V. Hugo, Musset, Th. Gautier, Nodier, P. Lacroix, H. Heine. Il a laissé une collection de livres, d'autographes, de dessins, d'un grand intérêt pour l'histoire de l'époque romantique.

RENDUIRE (*ran*) v. a. Enduire de nouveau, appliquer un nouvel enduit sur.

RENDURCIR (*ran, sir*) v. a. Rendre plus dur, endurcir encore.

RENDURCISSEMENT (*ran, si-se-man*) n. m. Action de rendurcir, de se rendurcir.

RÊNE (du lat. pop. *retina*, que suppose l'ital. *redine*, espagn. *rienda*, portug. *redea*, provenç. *regna*, et qui se rattache au lat. *retinere*, retenir) n. f. Courroie fixée au mors du cheval, et que le cavalier tient en main pour diriger sa monture : RÊNE *de bride*, RÊNE *de filet*.

— Fig. Moyen de direction, de gouvernement : *Tenir les* RÊNES *de l'État*.

— Équit. *Fausse rêne*, Longe de cuir employée quelquefois pour forcer un cheval à plier l'encolure. ‖ *Ajuster les rênes*, Les élever perpendiculairement jusqu'au bouton fixé de l'extrémité, après les avoir saisies entre le pouce et l'index de la main droite. ‖ *Partager les rênes*, Conduire un cheval en tenant une rêne dans chaque main. ‖ *Prendre la cinquième rêne*, Saisir la crinière ou le pommeau de la selle pour ne pas tomber.



Rênes. M, de mors ; F, de filet.

— Encycl. La bride comporte deux paires de *rênes* : une paire fixée aux mors de filet, l'autre au mors de bride, et dites respectivement « rênes de filet » et « rênes de bride ». Les rênes de bride ne diffèrent des rênes de bridon qu'en ce qu'elles sont réunies à leur extrémité supérieure par une couture, tandis que les rênes de filet sont bouclées l'une à l'autre.

RENÉ (saint), évêque d'Angers au ve siècle. Il aurait fui sa ville épiscopale pour se retirer près de Naples, à Sorrente, où il serait mort. Une autre tradition, mieux autorisée, le fait mourir à Angers. Il est honoré comme saint depuis le milieu du XIIe siècle. — Fête le 12 novembre.

RENÉ Ier, dit **le Bon**, duc d'Anjou, duc de Bar et de Lorraine, comte de Provence, roi de Naples et de Sicile, né à Angers en 1409, mort à Aix en 1480. Il était fils de Louis II, roi de Sicile et duc d'Anjou, et d'Yolande d'Aragon. Son grand-oncle maternel, Louis, cardinal, duc de Bar, fit de lui son héritier et le maria, en 1420, avec Isabelle de Lorraine, fille du duc Charles II. Beau-frère du roi Charles VII, il combattit dans l'armée royale contre les Anglais. Mais, après la mort du cardinal, en 1430, après celle du duc Charles, en 1431, il dut se donner tout entier à la défense de son duché de Lorraine, que lui disputait Antoine de Vaudemont, neveu du feu duc, soutenu par le duc de Bourgogne. Vaincu et fait prisonnier à Bulgneville (1431), il ne recouvra sa liberté qu'en 1437, au prix de l'abandon de quelques domaines en Flandre et d'une rançon de 400.000 écus d'or. Pendant sa captivité, la mort de son frère aîné Louis III (1434) lui avait donné la possession du duché d'Anjou, du comté de Provence et du royaume de Naples. Il se hâta de partir pour l'Italie, soumit les Abruzzes ; mais, bientôt assiégé dans Naples par son compétiteur Alphonse d'Aragon, trahi par son principal lieutenant, il dut abandonner son royaume (1442), et retourna en France, où il joua un rôle important dans le conseil de Charles VII. Il céda, d'ailleurs bientôt la Lorraine à son fils aîné, Jean d'Anjou (1453) et l'administration du duché de Bar à son gendre Ferry (1456). Le mariage de sa fille Marguerite avec Henri VI grandit, en France, son importance politique. En 1466, le trône d'Aragon, auquel il avait droit par sa mère, lui fut offert par les Catalans ; son fils entra triomphalement dans Barcelone, mais pour y mourir peu après de la peste (1470). Inquiet des tracasseries de Louis XI, il alla, dès 1471, se fixer en Provence. Louis XI, affectant de voir en lui un allié du Téméraire, saisit les duchés de Bar et d'Anjou (1475). Il les restitua l'année suivante, mais il ne restait plus comme héritier de René que Charles d'Anjou, qui le suivit dans la tombe à quelques mois de distance. Louis XI, qui avait pris l'Anjou à la mort de René, réunit en 1481 le Maine et la Provence.



Le roi René et sa femme Jeanne de Laval, d'après Froment (Louvre).

Le roi René est resté populaire par le caractère paternel et pacifique de son gouvernement, et aussi par sa constante sérénité dans la mauvaise fortune. Mais il est surtout célèbre comme prince artiste et homme de lettres. A Angers, à Aix, il avait une véritable cour d'artistes et de savants. Il se préoccupa de compléter et d'orner le château d'Angers, fit construire plusieurs résidences de campagne (Chanzé, Reculée, etc.). Il passe pour avoir eu un réel talent de peintre et on lui attribue de nombreux tableaux d'origine incertaine, entre autres *le Roi mort*, composition allégorique. Il fut surtout enlumineur ; on connaît les *Heures* du roi René, dont une grande partie, à vrai dire, n'est pas de lui. Il a certainement dirigé les peintres et sculpteurs qu'il avait à sa cour et leur a imposé son goût, tels Barthélemy Du Clerc, Georges Trubert, Coppin Delf, Jean et Pons Poncet, etc. Il a écrit les ouvrages en prose, *Traicté de la forme et devis comme on faittes tournois* (1451-1452), et de nombreuses lettres ; des ouvrages mêlés de prose et de poésie : *le Livre du cueur d'amour espris* (1457), roman allégorique ; *le Mortifiement de vaine plaisance*, traité de morale chrétienne ; *l'Abuzé en court*, rempli d'allusions à ses mésaventures, aux tracasseries de Louis XI ; des poésies proprement dites : *Regnault et Jeanneton*, idylle charmante composée après son second mariage avec Jeanne de Laval, et des *Rondeaux*, des *Cantiques*, etc. Il prit part enfin à la composition de plusieurs *Mystères*.



Château du roi René, à Tarascon.

— Bibliogr. : Lecoy de La Marche : *le roi René, sa vie, son administration, etc.* Paris, 1875, 2 vol.

RENÉ II, duc de Lorraine, fils de Ferry II, comte de Vaudemont, et d'Yolande d'Anjou, fille de René Ier, né en 1451, mort à Fains en 1508. Il succéda, en 1473, au duc Nicolas. Charles le Téméraire, qui lui disputait son duché, alla l'assiéger dans Nancy, mais périt dans une bataille sous les murs de la ville. René II, devenu tranquille possesseur de son duché, songea, plus tard, à faire valoir ses droits sur les Deux-Siciles ; il prépara même une expédition, mais n'alla que jusqu'à Lyon. En France, il se laissa entraîner un moment dans la *Guerre Folle*. Son fils Antoine de Lorraine lui succéda.

René, roman publié par Chateaubriand en 1802, dans le *Génie du christianisme* (2e partie, IVe livre), puis à part en 1805. L'auteur, après avoir décrit la maladie du siècle, c'est-à-dire « le vague des passions », apportait comme exemple l'histoire de René. — René est un jeune homme mélancolique, génial, tourmenté d'un mal inconnu, désabusé avant d'avoir vécu, qui s'épuise à la poursuite d'un bien imaginaire, se consume en folles rêveries. Las du monde et de lui-même, il s'enfuit en Amérique pour trouver une paix impossible à son cœur : voir la suite de l'histoire de René dans les *Natchez*). Chateaubriand a mêlé à cette histoire une intrigue assez déplaisante : la passion fatale qu'éprouve pour René sa sœur aînée Amélie, qui se réfugie dans un couvent. L'auteur a mis, dans ce singulier récit, beaucoup de lui-même (il s'appelait René de Chateaubriand), de sa jeunesse sentimentale, de ses troubles de cœur et d'imagination. René fait partie de la grande famille des héros mélancoliques et fatals ; il en est le plus orgueilleux, le plus naïvement égoïste, le plus insensible, et aussi le plus harmonieux, le plus magnifique et, par cela même, le moins vraiment désespéré.

RENÉALMIE (*mi*) n. f. Genre de zingibéracées, comprenant des herbes à fleurs réunies en grappes, dont on connaît douze espèces des régions tropicales d'Amérique.

RENEBRE n. m. Bot. Nom vulgaire de quelques rumex, et notamment de la patience.

RENÉE DE FRANCE, duchesse de Ferrare, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, née à Blois en 1510, morte à Montargis en 1575. Élève de Lefèvre d'Étaples, elle fut une véritable princesse de la Renaissance, lisant les auteurs grecs et latins, instruite dans les mathématiques, la théologie, et même s'occupant d'astrologie. Elle fut fiancée à plusieurs princes, entre autres à Charles d'Autriche, le futur Charles-Quint, le fils de l'Électeur de Brandebourg, le connétable de Bourbon, Henri VIII. Elle épousa, enfin (1528), Hercule, fils du duc de Ferrare, Alphonse Ier. Elle fit de sa petite cour un refuge pour les fugitifs français, suspects d'hérésie ; Clément Marot devint un de ses favoris ; Calvin lui-même y reçut un accueil empressé, et, vers 1540, la duchesse cessa de fréquenter les églises et refusa de se confesser. Le saint-siège demanda alors le renvoi des deux hérétiques ; Hercule l'accorda. Puis, le duc tenta de ramener Renée. Henri II, roi de France, fit partir pour l'Italie Matthieu Ory ou Oriz, chef de l'Inquisition en France. Soutenue par le pasteur français Morel, la duchesse résista à la dialectique comme aux menaces de l'inquisiteur. Ory la traduisit alors devant un tribunal d'inquisition et là fit condamner à la prison perpétuelle (1554). Soudain, un revirement se produisit. Ory quitta brusquement Ferrare ; la prison de Renée s'ouvrit. La duchesse manifesta l'intention de se confesser et de communier (21 sept.). Cette abjuration ne fut que momentanée. Renée reprit bientôt ses relations avec Calvin. Tenue à l'écart, elle ne joua plus aucun rôle à Ferrare. De retour en France en 1560, après la mort de son mari, elle établit sa résidence à Montargis, et protégea de son mieux énergiquement ses coreligionnaires pendant les guerres civiles. Contrairement à ce qu'on a dit, Renée de France, bien que fort instruite et vivant dans un milieu artiste, s'occupa très peu de littérature et d'art ; elle fut absorbée par la théologie.



Renée de France.

Renée Mauperin, roman, par Edmond et Jules de Goncourt (1864). — Renée Mauperin, fille d'humeur indépendante et de ferme conscience, a pour frère Henri, jeune homme qui, n'ayant d'autre but que de parvenir, est décidé à employer, pour faire sa fortune, tous les moyens. C'est alors que, voulant épouser une Bourjot très riche, Henri [illegible] par sœur Mme Bourjot, qui le force [illegible] par une dot de 100,000 francs, à [illegible] la main de Mlle Bourjot. Le père Bourjot veut un [illegible], Henri [illegible] part tout pas. Mais [illegible], est donné [illegible] par [illegible] à tolérer [illegible] Napoléon III averti [illegible], M. de Villemessant, [illegible] Mme Vasseur tue Henri. Quant à Renée, le roman [illegible] endra entièrement au milieu des [illegible] souffrances.

Ce roman est [illegible] ordonné [illegible] à trop [illegible] mêmes auteurs, [illegible] par la finesse de l'analyse [illegible] par la vivacité [illegible] pittoresque des [illegible] et [illegible] Le style a [illegible] les défauts et les [illegible] de cette [illegible] ventèrent [illegible] Goncourt [illegible] un [illegible] fort [illegible], c'est-à-dire le relief, la vie, la [illegible] expressive.

RENÉE Amédée, littérateur et [illegible] français, à Caen en 1807, mort à Marseille en 1[illegible] professeur libre, puis fut [illegible] par Augustin Thierry, sans [illegible] à [illegible] publications : « la Revue de Paris », le [illegible] nel », etc. En 1847, il était nommé [illegible] au château de Meudon et, deux ans plus tard, de la [illegible]. Pendant le second Empire, il fut chargé de la [illegible] des journaux officieux, « le Constitutionnel » et « le Pays », et élu député du Calvados. Esprit distingué, critique de valeur, Renée, après avoir débuté par un recueil de poésies : *Heures de poésies* (1841), a écrit, entre autres ouvrages : *les Princes militaires de la maison de France* (1845), *Histoire de cent ans* (1715-1815), traduction du livre italien de Canto (1852 ; *les Nièces de Mazarin* (1856), *la Grande Italienne* (Mathilde de Toscane) (1859) ; et il fut chargé d'achever l'*Histoire des Français*, de Sismondi, dont il écrivit les deux derniers volumes, publiés en 1843.

RENÉGAT (*gha* — de l'ital. *rinegato*, du lat. *re* préfixe, et de *negare* n. Nom injurieux donné par les chrétiens à ceux qui, renonçant à la religion du Christ, en ont embrassé une autre.

— Par ext. Personne qui abjure ses opinions ou trahit son passé. ‖ Fam. Traître, menteur. ‖ Employé comme toutes les injures, dans un sens vague et indéterminé.

— Syn. **Renégat, apostat.** V. APOSTAT.

RENEIGER (*né-jé* v. impers. Neiger de nouveau.

RÊNER v. a. Mettre les rênes à : RÊNER *un cheval*.

RENESCURE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 12 kilom. d'Hazebrouck ; 2.179 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, distilleries. Église des XIe, XIIIe et XVIe siècles à nefs avec clefs de voûte aux écussons des Communes. Restes d'un château du XIIe siècle qui appartint à Philippe de Commines.

RÉNETTE (*nèt'* — pour *rainette*, de *rone*, autre forme de *rouanne*) n. f. Art vétér. Sorte de couteau à extrémité repliée, constituant une gorge coupante et qui sert à tailler le sabot du cheval.

— Jeux. Ancien jeu de trictrac.

— Techn. Instrument à pointe recourbée et un peu tranchante, employé par le charpentier pour tracer des lignes, et dont l'extrémité du manche, en forme de disque à plusieurs feutres, sert à donner de la voie aux scies. ‖ Outils du coffretier et du bourrelier pour tracer des raies sur le cuir. ‖ Outil du fondeur en caractères. ‖ On écrit aussi RAINETTE, REINETTE, RENETTE

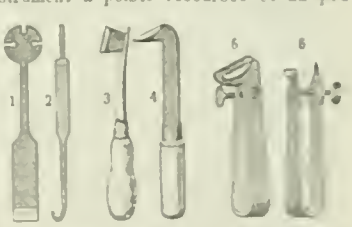

Rénettes : 1, 2. De charpentier. 3, 4. De sellier. 5. De bourrelier. 6. A compas.

RÊNETTER (*né-te* v. a. Fouiller avec la rénette : RÉNETTER *le sabot d'un cheval*.

RENETTOYER (*né-toi-ié*. — Se conjugue comme *nettoyer*) v. a. Nettoyer de nouveau.

RENEUIL (*neu-ill* [ll mll.]) n. m. Nom donné par les usseurs à ce qu'ils placent à côté d'eux pour remplacer, au besoin, les fils de chaîne défectueux, manquants ou rompus.

RÉNEUX (*neû*, EUSE adj. Se dit d'un terrain de couleur blanchâtre.

RENFAÎTAGE (*ran-fè-taj'*) n. m. Action de renfaîter, ouvrage fait en renfaîtant : *Le* RENFAÎTAGE *d'un toit*.

RENFAÎTER (*ran-fè* — du préf. *re*, de *en*, et *faîte*) v. a. Raccommoder le faîte de : RENFAÎTER *un toit*.

RENFERMEMENT (*ran-fèr'-man*) n. m. Action de renfermer, état de ce qui est renfermé.

RENFERMER (*ran-fèr'*) v. a. Enfermer de nouveau : RENFERMER *un prisonnier qui s'était échappé*.

— Mettre en prison ou en état de détention, tenir dans un lieu clos : RENFERMER *un criminel, un fou* ; RENFERMER *les femmes*. ‖ Serrer, garder dans un lieu fermé : RENFERMER *du linge, des bijoux*.

— Comprendre, contenir, avoir en soi : *Le livre* RENFERME *les espèces*. ‖ Réduire, limiter : RENFERMER *un mal dans ses justes bornes*.

— Tenir caché, dissimuler : RENFERMER *ses pensées*.

— Manèg. *Renfermer un cheval*, Le tenir de la main et des jambes.

Renfermé, ée part. pass. du v. Renfermer.

— Fam. Se dit d'une personne peu communicative : *C'est un homme très* RENFERMÉ.

— n. m. Mauvaise odeur que contractent les objets restés longtemps enfermés : *Sentir le* RENFERMÉ.

Se renfermer, v. pr. Être renfermé : *La couleur* SE RENFERME *dans le fourreau*.

— S'enfermer étroitement : SE RENFERMER *dans son cabinet*. ‖ Se concentrer, se dissimuler : SE RENFERMER *dans le silence*. ‖ Se réduire, se limiter : SE RENFERMER *dans*

RENFERRER

RENFLEMENT

RENFLER



RENFLOUAGE

RENFLOUEMENT

RENFLOUER

RENFLURE

RENFONCEMENT

RENFONCER

RENFORÇAGE

RENFORCATEUR

RENFORCEMENT

RENFORCER

RENFORCIR (ran, sir) v. a. Pop. Rendre plus fort. — Devenir plus fort : *L'enfant* RENFORCIT *vite*.

RENFOUIR (ran) v. a. Fam. Ouvrir les gants après les avoir mis. — Syn. de ENFORMIR.

RENFORMIR (ran) v. a. Se dit lorsque les mailles de certains ouvrages de bonneterie, et particulièrement des gants, se relâchent par l'usage. On dit également RENFORMIR LES MAILLES.

RENFORMIS (ran, mi) n. m. Craquelage qui exagère plus ou moins la grosseur qu'un enduit ou une couche de peinture prend en séchant.

RENFORMOIR (ran) n. m. Instrument de forme pyramidale dont la base est petite et le sommet arrondi, et qui sert à renfermer complètement leurs gants au moyen de petites boules appelées tourne-gants. On dit aussi DE RENFORMOIR ou RENFORMOIRE.

RENFORT (ran) (de *renforcer*) n. m. Augmentation de force. Renfort *de troupes*.

— Loc. *Renfort de*, Au moyen d'une grande quantité de : *Il a rempli sa place à grand renfort de protections*.

Renfort de potage, Plats dont on accompagnait le potage. (Vx.) — Fig. *Pour renfort de potage*, Pour comble.

Archéol. Chacune des pièces qui se superposaient aux diverses parties de l'armure, pour leur donner une plus grande résistance. Renfort *de plastron*.

Artill. Partie d'un canon de bronze où l'épaisseur du métal est plus grande que à la volée.

Dr. anc. *Renfort de caution*, Nouvelle caution qui s'engageait solidairement avec les premières.

Mar. *Renforts de voiles*, Placards de toile cousus en différentes parties de la voile pour lui donner plus de résistance. Renfort *du chapeau*. || Fourrure ou doublage mis sur l'avant de la coque pour la protéger du portage des ancres. On dit aussi RENFORT DE LA JOUE.

Fer. Pièce de fer soudée à une autre qui est trop faible. || Surcroît d'épaisseur ménagé au collet d'un tenon et sur une des arêtes de la mortaise qui le reçoit.

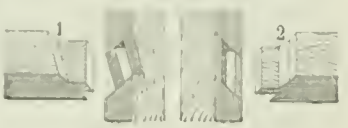

Renfort (constr.). 1. Prismatique. 2. Carré.

On distingue le *renfort ordinaire* et le *renfort carré*. || Bande de papier avec laquelle les fleuristes couvrent les baguettes collées sur les feuilles, pour les consolider. || Syn. de MORDANE, en serrurerie.

— Encycl. Archéol. Les *renforts* étaient des plates de fer ou d'acier, à l'épreuve des armes blanches et aussi des projectiles. Les renforts des armures de guerre étaient surtout des renforts de plastron à l'épreuve de la balle de l'arquebuse et du mousquet. De la seconde moitié du XVIe siècle au milieu du XVIIe, ces renforts atteignirent une épaisseur et un poids considérables.


Renfort de cuirasse (1530).

RENFOUIR (ran) v. a. Enfouir de nouveau.

RENFOURCHER (ran) v. a. Enfourcher de nouveau : RENFOURCHER *son cheval*.

RENFREW, comm. d'Ecosse, ch.-l. du comté de ce nom, sur la Clyde, 8.000 hab. Petit port très actif. Fabrication de savon et de chandelles; tissage de soieries et de mousselines. Construction de bateaux.

RENFREW (COMTÉ DE) (ancienn. *Strathgryfe*), comté du sud-ouest de l'Ecosse, entre le golfe de la Clyde à l'O. et les comtés de Dumbarton, d'Ayr et de Lanark. Superf. 641 kilom. carr.; pop. 280.000 hab. Les parties sud et ouest du comté sont quelque peu montagneuses et par endroits marécageuses. Les principales rivières sont la Clyde, la White Cart, la Blacke Cart et le Gryfe. Nombreuses et très importantes mines de houille.

RENFREW, comté du Canada (Ontario), au N.-O. d'Ottawa, à la rive droite de l'Ottawa, qui le sépare de la province de Québec; 50.000 hab. Ch.-l. *Pembroke*.

RENFROGNEMENT (*ran-fro-gne-man* [*gn* mll.]) n. m. Action de se renfrogner : *Le* RENFROGNEMENT *habituel du visage finit par le rider*. || On dit aussi REFROGNEMENT.

RENFROGNER (*ran-fro-gné* [*gn* mll. — ou REFROGNER (*re-fro-gné* [*gn* mll. — de pref. *re*, de *en*, et de l'anc. v. *frogner*, qui a le même sens) v. a. Contracter par mauvaise humeur : RENFROGNER *sa mine*.

Renfrogné, ée part. pass. Dont le visage est habituellement plissé, ridé par la mauvaise humeur : *Un homme* RENFROGNÉ.

— SYN. Renfrogné, rechigné. V. RECHIGNÉ.

Se *renfrogner*, v. pr. Contracter ses traits; leur donner des rides par l'effet du mécontentement : *Les gens susceptibles* SE RENFROGNENT *à tout propos*.

RENGADE (Jules), vulgarisateur français, né à Auriac (Cantal) en 1841. Docteur en médecine de la Faculté de Paris, il a publié, d'abord sous le pseudonyme d'ARISTIDE ROGER puis sous son nom, des ouvrages de vulgarisation : *Promenades d'un naturaliste aux environs de Paris* (1886) et *Grands Maux et les Grands Remèdes* (1887); *la Vie naturelle et les êtres vivants* (1883); *les Animaux et les Hommes* (1885); *les Besoins de la vie et les moyens de les satisfaire* (1886), etc. En outre, il a écrit deux romans : *le Dot de Lucie* (1888), *Voyage sous les flots* (1889).

RENGAGEMENT (*ran-ga-je-man*) n. m. Nouvel engagement.

— Mar. Acte par lequel un militaire se lie au service pour un temps déterminé à partir de l'époque où il avait à rengager.

Encycl. Mil. Dans l'armée métropolitaine, les *rengagements* peuvent être contractés par les sous-officiers, caporaux ou brigadiers, ainsi que par les soldats ayant fait la guerre pour caporal ou brigadier, et titulaires de médailles. De plus, dans la cavalerie, des rengagements d'un an sont ouverts à tous les soldats. Les sous-officiers sont admis à rengager pour trois ou cinq ans, des rengagements successifs à l'accomplissement de quinze années de service, après quoi ils peuvent être admis à rengager pour cinq ans. Les rengagements sont applicables aux sous-officiers qui se rengagent pour la première fois. Les sous-officiers peuvent être autorisés à contracter leur rengagement dans l'année qui précède ou pendant les trois années qui suivent leur renvoi dans leurs foyers. Les sous-officiers qui se rengagent étant au service sont rengagés, après avis conforme du *conseil de régiment*, dans leur corps ou dans un corps de même arme; ils peuvent être admis à rengager dans un corps d'une autre arme, mais seulement comme soldats. Le nombre total des rengagés ou commissionnés ne peut dépasser, en principe, dans chaque arme, les deux tiers de l'effectif normal des sous-officiers. Les sous-officiers rengagés reçoivent une prime variable et une première mise d'entretien. Les rengagements contractés au delà de dix ans ne donnent droit qu'à une haute paye et à une gratification annuelle.

Les sous-officiers rengagés avec ou sans prime ont droit à une haute paye à partir du jour où leur rengagement commence à courir. A leur sortie du régiment, un certain nombre d'emplois civils leurs sont réservés (emplois de percepteurs, receveurs buralistes, gardiens de mairie, expéditionnaires dans les ministères, etc.)

RENGAGER (*ran, jé*) v. a. Engager de nouveau : RENGAGER *ses meubles au mont-de-piété*.

— Embaucher de nouveau : RENGAGER *des ouvriers*. || Recommencer, entamer de nouveau : RENGAGER *le combat*.

— Fig. Donner de nouveaux liens à : RENGAGER *son cœur*.

Rengagé, ée part. pass. du v. Rengager.

— n. m. Milit. Militaire qui, son temps achevé, s'est lié au service pour une nouvelle période : *Un* RENGAGÉ *pour trois ans*. || Adjectiv. : *Sous-officier* RENGAGÉ.

Se *rengager*, v. pr. Être rengagé de nouveau. || Contracter un nouvel engagement. || Fig. Former un nouveau lien : SE RENGAGER *dans une nouvelle intrigue*.

— Encycl. Les *rengagés* portent sur leur uniforme des insignes particuliers qui consistent, pour les soldats et les caporaux ou brigadiers, en galons de laine, écarlates pour toutes les armes, appelés *chevrons* et portés sur le haut du bras gauche, chevrons dont le nombre varie de un à trois suivant le nombre des rengagements. Les sous-officiers rengagés portent des galons soutachés de même modèle que ceux des officiers, en or ou argent mêlé de soie rouge, qui sont cousus autour des parements. Enfin, les sous-officiers rengagés ont une « tenue de ville » en drap d'officier comportant, pour l'infanterie, une épée d'un modèle spécial.

RENGAINE (*ran-ghèn'* — orig. inconn.) n. f. Fam. Banalité qui se répète couramment : *Les phraseurs débitent solennellement de vieilles* RENGAINES.

RENGAINER (*ran-ghè*) v. a. Remettre dans la gaine, dans le fourreau : RENGAINER *une épée*.

— Fam. Supprimer, ne pas achever : RENGAINER *son compliment*.

Se *rengainer* v. pr. Être rengainé : *Insecte dont les ailes* SE RENGAINENT.

— Encycl. Philol. La pittoresque expression *Rengainer son compliment*, est due à Molière. Dans le *Mariage forcé* (sc. 16), Alcidas présente à Sganarelle deux épées et veut le contraindre à se battre :

ALCIDAS. Monsieur, comme vous refusez d'épouser ma sœur après la parole donnée, je crois que vous ne trouverez pas mauvais le petit compliment que je viens vous faire.

SGANARELLE. Comment?

ALCIDAS. Je viens vous dire civilement qu'il faut, si vous le trouvez bon, que nous nous coupions la gorge ensemble.

SGANARELLE. Voilà un compliment fort mal tourné.

ALCIDAS. Allons, monsieur, choisissez, je vous prie.

SGANARELLE. Je suis votre valet, je n'ai point de gorge à me couper. (*A part.*) La vilaine façon de parler que voilà.

ALCIDAS. Monsieur, il faut que cela soit, s'il vous plaît.

SGANARELLE. Eh! monsieur, *rengainez ce compliment*, je vous prie.

RENGE (*ranj'* — du germ.; cf. anc. haut allem. *hring*, cercle, anneau; allem., holland., dan., suéd., angl. *ring*, même sens) n. m. Boucle ou anneau qui était adapté à la courroie ou à l'écharpe servant de ceinture, et qui était destiné à supporter l'épée. || Courroie, ceinture qui portait l'épée. || Courroie quelconque qui était garnie d'anneaux ou de boucles, et qui servait à fixer quelqu'une des pièces de l'équipement d'un homme d'armes.

RENGENDRER (*ran-jan*) v. a. Engendrer de nouveau.

RENGGÉRIA (*ran-gjé*) n. m. Genre de clusiacées, tribu des clusiées, comprenant des arbres qui croissent dans l'Amérique tropicale.

RENGIFA (*rin-ji*) n. m. Genre de clusiacées, tribu des clusiées, comprenant des arbres du Pérou.

RENGLOUTIR (*ran*) v. a. Engloutir de nouveau.

RENGLUER (*ran*) v. a. Engluer de nouveau.

Se *rengluer*, v. pr. Chass. Se dit de l'oiseau qui, pris aux gluaux, se débat et s'engluе d'avantage.

RENGO, ville du Chili (prov. de Colchagua), ch.-l. du départ. de Caupolican, 5.560 hab.

RENGORGEMENT (*ran, je-man*) n. m. Attitude de celui qui se rengorge.

RENGORGER (SE) [*ran* — du préf. *re*, de *en*, et de *gorge*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il se rengorgea. Nous nous rengorgeons*] v. pr. Faire saillir sa gorge : *Le paon* SE RENGORGE *quand on le regarde*. || Faire saillir sa poitrine avec affectation et rejeter sa tête en arrière, un air satisfait : *Quand il disait : mon frère le cardinal, il* SE RENGORGEAIT, *que c'était un plaisir*. (St-Simon.) — Fig. Faire l'important : *Depuis qu'il est en place, il* SE RENGORGE.

RENGOUFFRER (*ran-gou-fré* v. a. Engouffrer de nouveau.

Mar. anc. Pousser de nouveau au large.

Se *rengouffrer*, v. pr. Rentrer dans le gouffre.

RENGRAISSER (*ran-grè-sé* v. a. Engraisser de nouveau. — v. n. Redevenir gras : *Depuis qu'il prend du lait, il a* RENGRAISSÉ.

Se *rengraisser*, v. pr. Redevenir gras, reprendre de l'embonpoint.

RENGRÉGEMENT (*ran, je-man* n. m. Augmentation, accroissement : RENGRÉGEMENT *de mal, de douleur*. (Vx.)

RENGRÉGER (*ran, jé* — du préf. *re*, et de l'anc. v. *engréger* ou *engregier*; du lat. pop. *ingreviare*, devenir plus grief, de *in* et de *gravis*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Je rengrégeais. Nous rengrégeons*) v. a. Augmenter, accroître, envenimer. RENGRÉGER *son mal, sa douleur*.

Se *rengréger*, v. pr. S'accroître, s'augmenter.

RENGRÉNEMENT (*ran, man*) n. m. Action de rengréner : *Le* RENGRENEMENT *du gruau.* || Vérification d'un poinçon présumé faux.

RENGRÉNER ou **RENGRENER** (*ran* — se conjugue comme *engréner*) v. a. Techn. Remettre sous la meule du gruau pour le remoudre. || Engager de nouveau entre les dents d'une roue dentée : RENGRÉNER *un pignon.* || Remettre une pièce de monnaie ou une médaille à la frappe, pour la seconde, troisième ou un nombre quelconque de fois, pour lui donner son flan.
— Archéol. Faire la comparaison d'un poinçon présumé faux avec l'empreinte officielle conservée au bureau du Châtelet.

RENHARDIR (*ran-ar'*) v. a. Enhardir de nouveau : *Cette nouvelle* RENHARDIT *les soldats.*
Se *renhardir*, v. pr. Redevenir hardi.

RENI n. m. Action de renier, reniement. (Vx.)

RENI, ville de la Russie d'Europe (Bessarabie), sur le Pruth, à son embouchure dans le Danube ; 7.000 hab.

RENI (Guido), peintre italien. V. GUIDE (*le*).

RENIABLE adj. Qui peut être renié.
— PROV. : Tout vilain cas est reniable. V. NIABLE.

RENICHER v. n. Nicher de nouveau.

RENIEMENT ou **RENÎMENT** (*ni-man*) n. m. Action de renier : RENIEMENT *de saint Pierre.*
— Fam. Jurement, blasphème.
— **Le reniement de saint Pierre.** V. PIERRE (*saint*).

Reniement de saint Pierre. Le *Reniement de saint Pierre* a été figuré par le Caravage (tableaux au musée de Dresde et au palais Corsini, à Florence), Van Dyck



Reniement de saint Pierre, d'après Le Nain.

(musée de Naples), le Guerchin, Gérard Honthorst (musée du Louvre), Manfredi (musée du Belvédère), Steenwych (musée de Madrid), David Teniers le Jeune (musées de Dresde et du Louvre), Valentin, Le Nain (Louvre) ; etc. Dans son tableau, remarquable à tous les points de vue, Le Nain représente ses personnages à mi-corps et de grandeur naturelle. Ce tableau fut légué au Louvre en 1870.

RENIER (du préf. *re*, et de *nier*. — Se conjugue comme *nier*) v. a. Affecter de ne pas connaître : *Saint Pierre* RENIA *son maître par trois fois.* || Désavouer : RENIER *ses parents.* || Abjurer, renoncer à : RENIER *sa religion, ses principes.*
— Fam. *Renier Dieu*, et absolum. *Renier*, Jurer le nom de Dieu, blasphémer.
— SYN. Renier, abjurer. V. ABJURER.
Renié, ée part. pass. du v. Renier.
— *Moine renié*, Moine qui a renoncé à la vie monastique. || *Chrétien renié*, Chrétien qui a abandonné sa religion. || *Être renié de Dieu et des hommes*, Être en exécration à tout le monde.

RENIER (Etienne-André), naturaliste italien, né à Chioggia en 1759, mort à Padoue en 1830. Docteur en médecine, il s'adonna aux sciences naturelles, et reçut une chaire à Padoue, et sa collection remarquable de coquilles fut achetée par l'empereur d'Autriche pour le musée de Vienne. Outre son célèbre *Tavole di zoologia*, il a laissé divers ouvrages, dont un important *Traité sur les mollusques*, resté inédit.

RENIER (Charles-Alphonse-*Léon*), épigraphiste français, né à Charleville (Ardennes) en 1809, mort à Paris en 1885. Il fut tour à tour correcteur d'imprimerie, membre de l'université à partir de 1839, collaborateur de Philippe Lebas au *Dictionnaire encyclopédique de la France* (1839-1845). Après quoi, il fut chargé de refondre en entier, sous le nom d'*Encyclopédie moderne* (1845-1851), l'ancienne encyclopédie Courtin. En 1847, Léon Renier fonda la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, que les événements de 1848 firent disparaître. Deux missions en Algérie (1851 et 1851) lui fournirent la matière de son ouvrage : *les Inscriptions romaines de l'Algérie* (1855-1858), puis il publia ses *Mélanges d'épigraphie*, véritable monument d'érudition. Membre de l'Académie des inscriptions, professeur au Collège de France, Renier fut chargé ensuite de différentes missions : achat de la collection *Campana*, des jardins Farnèse, au nom de l'empereur, etc.

RÉNIÉRIE (*ri*) n. f. Genre d'éponges, type de la famille des *réniéridés*, comprenant des éponges incrustées, formées de spicules en réseau régulier et lâche, de nature siliceuse, propres aux eaux saumâtres d'Europe.

RÉNIÉRIDÉS n. m. pl. Famille d'éponges fibreuses hallchondrines, renfermant les genres *rémerie, pelline, folioline*, etc. — *Un* RÉNIÉRIDÉ.

RENIEUR, EUSE adj. Personne qui renie.

RENIFFE n. f. Arg. La police. || On dit aussi RENIFLETTE.

RENIFLADE n. f. Action de renifler.

RENIFLANT (*flan*) n. m. Pop. Nez.

RENIFLANTE n. f. Pop. Chaussure percée.

RENIFLARD (*flar'* — rad. *renifler*) n. m. Soupape de chaudière à vapeur qui aspire l'air quand la tension descend au-dessous de la pression atmosphérique. (Il existe aussi des reniflards dans les machines à basse pression.)

RENIFLEMENT (*man*) n. m. Action de renifler.
— Art vétér. Nom donné à une maladie des pores, qui paraît n'être qu'une variété du coryza.

RENIFLER (du préf. *re*, et de *nifler*, mot qui signifiait, dans l'ancienne langue, *aspirer par le nez* v. n. Aspirer l'air par les narines, en produisant un certain bruit.
— Fam. *Renifler sur*, Marquer de la répugnance, du délain pour : RENIFLER SUR *une proposition.* || *Renifler sur l'avoine*, Refuser d'en manger.
— v. a. Aspirer par le nez : RENIFLER *du tabac.*
— Pop. Boire : RENIFLER *une bouteille.* || Pressentir, flairer ; espionner : RENIFLER *une affaire.*

RENIFLERIE (*ri*) n. f. Action ou habitude de renifler

RENIFLEUR, EUSE n. Personne qui renifle, qui a l'habitude de renifler.
— Arg. Agent de la sûreté.

RENIFLOIR n. m. Pop. Nez.

RÉNIFOLIÉ, ÉE du lat. *ren*, rein, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont réniformes.

RÉNIFORME du lat. *ren*, rein, et de *forme* adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un rein : *Graine* RÉNIFORME.
— Biol. *Corpuscules réniformes*, Sporozoïtes en forme de rein ou de bâtonnets arqués, munis d'un noyau central, que l'on observe dans la sporulation des *sarcosporidies* parasites.

RÉNILLE (*ll* mll.) n. f. Genre d'alcyonaires, type de la tribu des *rénillinés*, répandues surtout dans les mers chaudes. (Les rénilles sont de jolis polypiers ayant la forme d'un rein dressé sur un mince pédoncule.)

RÉNILLINÉS (*nil'*) n. m. pl. Tribu d'anthozoaires alcyonaires, de la famille des pennatulidés, comprenant les *rénilles*. — *Un* RENILLINE.

RENIQUER v. n. Pop. Syn. de RENAUDER.

RENIQUEUR (*keur'*) n. m. Ouvrier qui foule les draps avec les pieds.

RÉNITENCE (*tanss* — rad. *rénitent*) n. f. Résistance à la pression, force qui réagit contre une pression : RÉNITENCE *d'une tumeur.*

RÉNITENT, ENTE (*tan, ant'* — du lat. *renitens, entis*, part. prés. du v. *reniti*, résister, lequel est formé de *re*, préfixe, et de *niti*, s'efforcer) adj. Qui résiste à la pression, qui réagit contre la pression : *Tumeur* RÉNITENTE.
— Fig. Qui résiste, qui refuse d'obéir.
— Pathol. Se dit de l'état de certains tissus, dans les abcès, les tumeurs molles, etc., d'aspect tendu, qui résistent à la pression du doigt et donnent la sensation d'élasticité sans qu'il y ait en réalité fluctuation.
— Substantiv. Personne qui résiste, qui refuse d'obéir : *On refusait aux* RÉNITENTS *les sacrements et la sépulture.*

RENIVELER (se conjugue comme *niveler*) v. a. Niveler de nouveau.

RENIVELLEMENT (*vè-le-man*) n. m. Action de renivoler.

RENJAMBER (*ran-jan*) v. a. Enjamber de nouveau.

RENKIN ou **RENNEQUIN** (Louis), charpentier, né dans le pays de Liége en 1644, mort à Bougival en 1708. Il travailla avec son frère René à la construction de la fameuse machine de Marly, qui devait amener à Versailles les eaux de la Seine, et resta chargé de l'entretenir et de la réparer jusqu'à sa mort.

RENKUM, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre), sur le Lek, grande branche du delta du Rhin ; 7.000 hab.

RENNE (*rèn'* — de l'allem. *renn*, mot d'orig. scand.) n. m. Genre de mammifères ruminants, famille des cervidés, comprenant trois espèces de l'hémisphère boréal.
— ENCYCL. Le genre *renne* (rangifer) se caractérise par les fanons de la gorge couverts d'une crinière, et la ramure existant toujours dans les deux sexes. Ce sont des animaux mesurant environ 2 m. de long sur 1m,20 de haut,



Attelage de rennes.

lourds, à jambes assez courtes, terminées par des pieds larges et épais. Leur bois recurvé a ses andouillers aplatis en palettes, toujours un des andouillers inférieurs est élargi comme une pelle et sert à l'animal pour racler la neige et découvrir les lichens dont il se nourrit. Les Lapons et les Esquimaux tiennent les rennes dans une demi-domesticité. Ces cervidés sont le seul bétail de ces pays ; ils s'emploient aussi comme bêtes de trait. Leur chair, leur sang, leur lait sont une des principales ressources des Esquimaux, qui emploient leur cuir, leurs bois, leurs tendons à toutes sortes d'usages. Le renne commun (*rangifer tarandus*), répandu dans tout l'extrême nord de l'hémisphère boréal, a été introduit en Islande. A l'époque quaternaire, dite époque du renne, il descendait en Europe jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées. On a établi quatre variétés (*rangifer Sibiricus*, de Sibérie et du Kamtchatka ; *rangifer Spitzbergensis* [du Spitzberg], *rangifer Groenlandicus* [du Groenland], *rangifer arcticus* de l'Amérique arctique). Le caribou *rangifer caribou* est propre à l'Amérique du Nord. La troisième espèce *rangifer Terræ Novæ* est propre à Terre Neuve *Newfoundland*.

RENNELL (James), géographe anglais, né à Chudleigh (Devonshire) en 1742, mort à Londres en 1830. Parti pour les Indes comme cadet de marine, il entra ensuite au service de la Compagnie des Indes orientales comme capitaine de génie et prit sa retraite comme major. Rentré à Londres en 1781, il y revint précédé d'une grande réputation comme ingénieur géographe. Ses principaux ouvra-



Armes de Rennes

RENNES (*Comté de*). Ce comté, qui faisait partie de l'ancienne province de Bretagne, a été compris dans le département de la Vilaine et celui de la Loire-Inférieure. Il était borné au nord par le comté de Dol, à l'est par celui de Fougères, au sud par celui de Châteaubriant, à l'ouest par celui de Redon. Il avait pour capitale Rennes, qui était le siège d'un parlement, d'une cour des aides, d'une chambre des comptes, d'une cour des monnaies, d'une chambre de commerce, d'une juridiction consulaire, d'un tribunal de 1re instance, d'une académie universitaire, d'une école d'artillerie, d'une école d'application du génie, d'un évêché suffragant de Tours, d'une subdélégation de l'intendance de Bretagne, d'une sénéchaussée, d'une prévôté royale, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, d'une conservation des hypothèques, d'une garde générale des fontaines de fer, d'une commission des travaux de limes, de pompes, d'arrêts, de chaussées, de chartrye et de lin.

La Vilaine, qui coule presque exactement de l'est à l'ouest, encaissée entre de hautes collines granitiques, sépare Rennes en deux parties. La ville moderne, ou *neuve ville*, sur la rive droite de la rivière, s'est prodigieusement étendue par un immense damier, en 1720, après un incendie qui détruisit presque entièrement la partie régulière. Près du confluent de la Vilaine et de l'Ille, la cathédrale Saint-Pierre, reliée de 1787-1844. A l'intérieur, beau retable XVe s. Eglise Saint-Germain XVe, XVIe s.

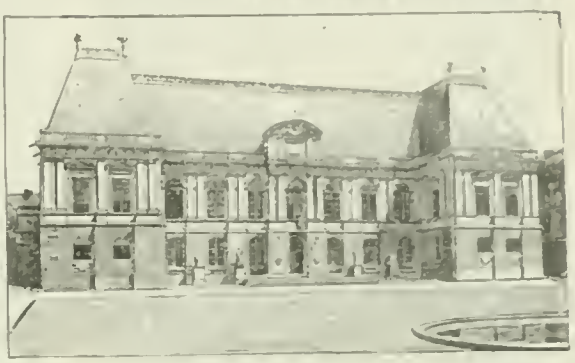

Palais de Justice de Rennes.

vitraux Renaissance, tombeau du sénéchal de Rennes, Bertrand d'Argentré. Le palais de justice, bâti de 16.. à 1654, sur les plans de Jacques de Brosse, architecte du palais du Luxembourg, a été décoré de peintures par Jouvenet, Coypel, Erard, etc. L'hôtel de ville, ouvre de Gabriel (1731), a un beau péristyle. Porte Mordelaise XVe s., reste des anciens remparts.

La *ville basse*, sur la rive gauche de la Vilaine, possède la gare, les casernes, le champ de Mars, les [illegible] et le musée. Palais de l'Université (1842-1855).

— *Histoire*. Rennes fut une des premières cités gauloises de l'Armorique, capitale des *Redones*. Sous les Carolingiens, le comté de Rennes fit partie de la Marche de Bretagne jusqu'à ce que le roi breton Nomenoé en eût définitivement fait la ville à Charles le Chauve. Rennes devint bientôt capitale de la Bretagne, c'est dans sa cathédrale que les nouveaux ducs de Bretagne venaient recevoir la consécration de leur pouvoir. Les privilèges de la ville s'accrurent au temps de la réunion de la Bretagne à la France. En 1553, Henri II fonda le parlement de Rennes, où était aussi un hôtel des monnaies. Au temps de la Ligue, le duc de Mercœur s'empara de la ville et y excita de nombreux désordres auxquels mit fin l'abjuration de Henri IV. Rennes eût, de même, beaucoup à souffrir des désordres qu'y causa la révolte de 1675 en Bretagne, et dont Mme de Sévigné a raconté la dure répression. Au XVIIIe siècle, la ville devait prendre une part importante à la lutte que les états de Bretagne et le parlement soutinrent contre le duc d'Aiguillon (1765-1770).

Patrie de Dom Lobineau, bénédictin historien de la Bretagne ; du P. Tournemine ; du marin La Motte-Picquet, du magistrat La Chalotais, du comte Lanjuinais, de l'érudit H. Delaborde, du romancier Paul Féval, du chanteur Elleviou, du général Boulanger. — L'arrondissement a 10 cant., 78 comm. et 168 292 hab. ; le canton nord-est a 8 comm. et 27 601 hab., le canton nord-ouest, 3 comm. et 26 123 hab. ; le canton sud-est, 5 comm. et 25 541 hab., le canton sud-ouest, 10 comm. et 23.058 hab.

RENNES-LES-BAINS, comm. de l'Aude, arrond. et à 23 kilom. de Limoux, dans le ravin du Salz ; 315 hab. Sources minérales ferrugineuses ou salines froides, exploitées dès le XIIIe siècle, nommées bains de Mont-Serrand.

RENNEVILLE (Réné-Auguste-Constantin DE), écrivain français (1650-1723). Protestant, émigré en Hollande en 1699, il rentra en France en 1702, mais bientôt, fut sommé, dénoncé comme espion hollandais, il fut jeté à la Bastille, Relâché en 1713, il se réfugia en Angleterre, puis dans la Hesse. Outre son *Inquisition française* ou *Histoire de la Bastille* (1715), qui eut un grand retentissement, il a laissé un *Recueil des voyages qui ont servi à l'établissement et aux progrès de la Compagnie des Indes orientales* (1702-1725) et divers recueils de poésies chrétiennes.

RENNEVILLE (Sophie DE SENNETERRE, dame DE), femme auteur française, née à Caen en 1772, morte à Paris en 1822. Elle écrivit, pour soutenir sa famille ruinée, un grand nombre d'ouvrages dont nous n'avons cité que : *Lettres d'Octavie* (1806) ; *Stanislas roi de Pologne* (1807) ; *Galerie des femmes vertueuses* (1808) ; *Contes à ma fille Zoé et à mon petit garçon* (1811) ; *Contes pour les enfants* (1820) ; *Mythologie des demoiselles* (1821), etc.

RENNIE (John), mécanicien et ingénieur anglais, né près d'East-Linton (Ecosse) en 1771, mort à Londres en 1821. Un de ses premiers travaux fut le pont de pierre de Kelso (1799-1803). Parmi ses ponts en fer, citons le pont de Witham, dans le comté de Lincoln, et le Southwark-Bridge, à Londres. Il a dirigé l'exécution du grand canal de l'Ouest, des canaux de Polbrook, dans le Cornwall, et d'Aberdeen, etc., fait construire les docks de Londres, ceux des Indes orientales et occidentales, à Blackwall,



RENNEYER

RENO

REN

RÉNODATE

RENOIR

RENOIRCIR v. a.

RENOM

RENOMMÉE

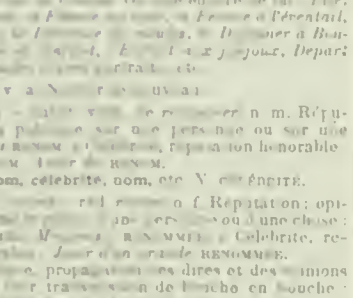

Renommée

RENONCE

RENONÇANT

RENONCEMENT

RENONCER

RENONCIATAIRE

RENONCIATEUR, TRICE

RENONCIATION

RENONCULACÉES

RENONCULE (lat. *ranunculus*) n. f. Genre de renonculacées. — *Renoncule des bois*, Nom vulgaire de l'anémone des bois. — *Renoncule de montagne*, Trolle d'Europe.

— Encycl. Les *renoncules* (ranonculus) sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles entières ou multifides, la plupart radicales. Les fleurs, jaunes ou blanches, rarement pourpres, sont pentamères; les ovaires sont libres à une seule loge uniovulée. Le fruit se compose de nombreux akènes monospermes. On en connaît environ cent cinquante espèces répandues surtout dans les contrées tempérées et froides. La *renoncule bulbeuse* ou *bassinet*, *grenouillette*, *pied de coq*, *pied de corbin*, à fleurs jaune luisant, croît en touffes épaisses dans les prés, les lieux incultes; la *renoncule scélérate* ou *grenouillette d'eau*, *mort aux vaches*, croît dans les lieux humides, marécageux; la *renoncule âcre*, *bassinet*, *bassin d'or*, *bouton d'or*, *clair bassin*, est une plante vivace remarquable par ses fleurs d'un jaune éclatant. Elle habite l'Europe, l'Asie et l'Amérique; elle envahit rapidement les prés et les pâturages, etc. Les renoncules sont narcotiques à petite dose, mais peuvent être vénéneuses; à l'extérieur, elles sont vésicantes. Citons encore la *grande douve* et la *petite douve*.

La *renoncule à feuilles d'aconit*, la *renoncule des Alpes*, la *renoncule à feuilles de platane* et surtout sa variété à fleurs pleines (*bouton d'argent*), toutes plantes des montagnes, à fleurs d'un beau blanc, conviennent pour les endroits un peu ombragés; un bon nombre d'autres espèces sont également recommandables. Mais la plus belle et la plus intéressante est la *renoncule d'Asie*, apportée, dit-on, d'Orient en Hollande par les croisés. Le type sauvage à fleurs simples varie du jaune au blanc et du rose au rouge sang. Depuis longtemps, les horticulteurs et les amateurs en ont obtenu des formes doubles d'une grande beauté et de teintes très diverses. Ces plantes sont vivaces, à souche tubéreuse, appelée *griffe*.



Renoncule : *a*, âcre ou bouton d'or; *b*, aquatique; *c*, des fleuristes.

RENONCULÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une renoncule; qui a rapport aux renoncules.

— n. f. pl. Tribu de la famille des renonculacées, ayant pour type le genre *renoncule*. — *Une* RENONCULÉE.

RENONCULIER (*li-é* — rad. *renoncule*) n. m. Hortic. Merisier à fleurs doubles.

RENOPER v. a. Dépouiller un drap de ses ordures, des bourres qui se rencontrent à sa surface.

RENOSO, montagne de la Corse, haute de 2.357 mètres l'« un des plus beaux belvédères de l'île », aux origines des torrents côtiers Finn' Orbo, Gravona, Prunelli.

RENOU (Antoine), peintre et littérateur, né et mort à Paris (1731-1806). Il fut premier peintre du roi Stanislas de 1760 à 1766. On cite de lui : *Agrippine débarquant à Brindes avec l'urne contenant les cendres de Germanicus* Le tableau de *Castor* ou *l'Étoile du matin*, destiné au plafond de la galerie d'Apollon, au Louvre, lui valut d'être nommé, en 1781, membre de l'Académie, dont il devint, en 1790, secrétaire et historiographe. Il fut sous la Révolution secrétaire de l'École nationale des beaux-arts.

RENOUARD (Antoine-Augustin), éditeur et bibliographe, né à Paris en 1765, mort à Saint-Valéry-sur-Somme en 1853. D'abord fabricant de gaze, il se mêla, dès 1781, au mouvement révolutionnaire et il fut, en 1793, membre du conseil général de la commune de Paris. Pendant vingt-cinq ans, de 1799 à 1824, il publia un grand nombre de classiques français, qui se recommandent par la pureté du texte et la supériorité des gravures. Ses livres sont marqués d'une ancre surmontée d'un coq. On lui doit : *Catalogue des livres imprimés de Bodoni* (1795); une étude sur les Alde Manuce (1803, 1812 et 1834). Il s'occupa ensuite de la famille française des Estienne (1837-1838); *Note sur Laurent Coster* (1818).


Augustin-Charles Renouard.

RENOUARD (Augustin-Charles), magistrat et homme politique français, fils du précédent, né et mort à Paris (1794-1878). Avocat, il se fit connaître dans des procès politiques. Après la révolution de Juillet, il fut nommé conseiller d'État, secrétaire général du ministère de la justice (1830), député de la Somme (1831), conseiller à la Cour de cassation (1839) et pair de France (1846). En 1861, Renouard devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques et quitta la Cour de cassation en 1869. En 1871, après la mort de Paul Fabre, il fut appelé par Thiers, aux fonctions de procureur général près la Cour de cassation, puis il devint sénateur à vie; il alla siéger au centre gauche. Nous citerons de lui : *Traité des brevets d'invention* (1825); *Traité des droits des auteurs dans la littérature, les sciences et les beaux-arts* (1838-1839); *Traité des faillites et des banqueroutes* (1842); etc.

RENOUARD (Paul), peintre, dessinateur et graveur français, né à Cour-Cheverny (Loir-et-Cher) en 1845. Il débuta au Salon de 1877 avec une série de dessins. Il exposa ensuite quelques toiles : *Un pas de porte en Sologne* (1878); *Salle des fêtes du Trocadéro* (1880); des eaux-fortes et des

dessins. Observateur des mœurs, de la physionomie et du geste, Renouard a croqué toutes sortes de mondes, à l'Opéra, au Louvre, à Mazas, dans les brasseries, les réunions publiques, au cours de cuisine, etc. Citons, parmi ses nombreuses œuvres : *Études de mœurs à l'Opéra*; *Petits chats*; *Dames artistes*; *Mazas et le Dépôt*; *Enfants assistés*; *les Mineurs*; *En Irlande*; *l'École des beaux-arts à Londres*; *Au Conservatoire*; *les Maîtres chez eux*; etc.

RENOUÉE n. f. Genre de polygonées.

— Encycl. Les *renouées* (*polygonum*) sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes accompagnées de stipules engainants. Les fleurs, solitaires ou diversement groupées, sont dépourvues de corolle et présentent un calice coloré. Le fruit est un akène renfermé dans le calice persistant. On en connaît environ cent cinquante espèces de tout le globe. La *bistorte*, la *persicaire* et le *sarrasin* (v. ces mots) sont étudiés à part. La *renouée poivrée* ou *poivre d'eau* a des fleurs roses ou verdâtres groupées en épis grêles; elle croît dans les lieux humides, le long des chemins, etc.; sa saveur est âcre et poivrée. La *renouée des oiseaux* ou *centinode*, *herniole*, *tramiane*, *herbe à cochon*, astringente et vulnéraire, croît dans toute l'Europe. La *renouée liseron* ou *vrillée bâtarde* et la *renouée des buissons* ou *grande vrillée* sont des lianes à fleurs blanches en grappes, etc.


Renouées : *a*, fleur ; *b*, fruit.

Dans les jardins, on cultive entre autres espèces la renouée du Turkestan (*polygonum baldschuanicum*), grande et belle liane, à fleurs blanc rosé.

RENOUEMENT ou **RENOÛMENT** (*noû-man*) n. m. Action de nouer, d'engager de nouveau : Renouement *d'amitié*.

RENOUER v. a. Nouer de nouveau : Renouer *un ruban*. — Nouer : Renouer *ses cheveux avec des rubans*.

— Fig. Rengager, recommencer, renouveler : Renouer *une alliance*. — Absolum. Renouveler une liaison rompue ou interrompue : *Ils avaient rompu ensemble, mais ils* ont renoué.

— Méd. Réduire une fracture. (Vx.)

Se renouer, v. pr. Être renoué : *Fichu qui* se renoue *derrière la taille*. ‖ Être rengagé, recommencé, renouvelé : *Affaire qui peut* se renouer.

RENOUEUR, EUSE n. Syn. de rebouteur, euse.

RENOUF (Peter Le Page), égyptologue anglais, né à Guernesey en 1822. Il professa l'histoire ancienne et les langues orientales à l'université catholique d'Irlande et exerça, à partir de 1861, les fonctions d'inspecteur des écoles. Après la mort de Birch, il fut nommé conservateur des antiquités orientales au British Museum. Citons de lui : *Notes et mélanges de philosophie égyptienne* (1865); *Manuel élémentaire de langue égyptienne* (1875); *Leçons sur l'origine et le développement des religions, d'après l'histoire religieuse de l'ancienne Égypte* (1880-1885), et divers ouvrages d'histoire ecclésiastique.

RENOUF (Emile), peintre français, né et mort à Paris (1845-1894). Il débuta au Salon de 1870 avec une *Vue prise aux environs de Honfleur* et les *Environs de Honfleur*. Depuis, il a exposé : *Environs de Honfleur au printemps* (1879); *Aux environs de Honfleur* (1873); *Environs de Honfleur, le soir* (1875); *Après la pluie au soleil couchant* et *Tourne donc, mousse* (1876); *Une Vallée dans le Finistère* et *Aux environs de Honfleur, l'hiver* (1877); *la Fin de la journée* et *Dernier Hadouh* : « *Mon pauvre ami!* » (1879). Vinrent ensuite : *la Veuve* (1880); *le Coup de main* (1881); *le Pilote*; *Lizy* (1883); *Soleil couchant* (1884); *Un Loup de mer* (1885). *Fin du jour* et *En dérive* (1886); *le Cabestan* (1887); etc. Renouf est un excellent peintre de la mer et des marins. Le Luxembourg a de lui : *Brumes du matin, appareillage*. On lui doit aussi quelques portraits.

RENOUVEAU (*va*) n. m. Printemps, saison où la nature se renouvelle : *Attendre le* renouveau.

RENOUVELABLE adj. Susceptible d'être renouvelé : *Concession, Marché* renouvelables. *Bail* renouvelable. — Susceptible d'être prolongée, en parlant d'une échéance : *Traite* renouvelable. *Billet* renouvelable.

RENOUVELER (du préf. *re*, et de *nouveau*. — Double la lettre *l* devant un *e* muet : *Je renouvelle. Qu'ils renouvellent* v. a. Rendre une chose nouvelle en en substituant une autre de même espèce : Renouveler *les provisions d'un prisonnier*. Renouveler *l'air d'une chambre*.

— Par ext. Recommencer, faire de nouveau : Renouveler *un procès*. Renouveler *une promesse, un traité*.

— Fig. Donner un nouvel aspect, une nouvelle vie à, transformer : *La Révolution a* renouvelé *la France*. ‖ En style de dévotion, Régénérer : *La grâce de Jésus-Christ* renouvelle *l'homme*. ‖ Faire sentir de nouveau : Renouveler *la douleur de quelqu'un*.

— Loc. div. *Renouveler sa maison, son service*, Changer tous ses domestiques, ses employés. ‖ *Renouveler une loi, un édit*, etc. Les publier de nouveau, les remettre en vigueur. ‖ *Renouveler un usage, une mode*. Les faire revivre. ‖ *Renouveler un billet*, Le refaire à une autre échéance. ‖ *Renouveler une reconnaissance du mont-de-piété*, Acquitter les droits, pour empêcher la vente du gage. ‖ *Renouveler connaissance*, Rentrer en relation avec une personne qu'on avait perdue de vue. ‖ *Renouveler son attention*, Prêter une nouvelle attention. ‖ *Renouveler le souvenir d'une chose*, En rappeler la mémoire.

— v. n. Redoubler : Renouveler *de zèle*. (Vx.) ‖ Reconnaître : *Ma confusion qui* renouvelle. (Corn.) [Vx.]

— Loc. div. *Renouveler d'appétit*, Recommencer à manger comme si l'on avait de nouveau appétit. (Vx.) ‖ *Renouveler de jambes*, Recommencer à marcher avec de nouvelles forces. — Fig. et fam. Reprendre une nouvelle ardeur dans l'affaire, dans l'entreprise dont on s'occupe. (Vx.)

Renouvelé, ée part. pass. du v. Renouveler.

— *Renouvelé de*, Emprunté à : *On prend pour nouveau ce qui est* renouvelé de *nos grand'mères*. (Laharpe.)

— Jeux. *Jeu de l'oie renouvelé des Grecs*, Titre que porte habituellement le jeu de l'oie. — Fam. *Renouvelé des Grecs*, Fort ancien, suranné et donné pour nouveau.

Se renouveler, v. pr. Être renouvelé : *Le genre humain passe et* se renouvelle *sans cesse*. — Avec ellipse du pronom *se* : *Voir* renouveler *tout son régiment*.

— *Se renouveler dans le souvenir de quelqu'un*, Se rappeler à son souvenir.

RENOUVELEUR n. m. Celui qui renouvelle. ‖ S'est dit surtout de celui qui renouvelle un texte, qui le met en rapport avec le langage de son temps. Inus.)

RENOUVELLEMENT (*re-le-man*) n. m. Rétablissement d'une chose dans son ancien état ou dans un état meilleur : *Le* renouvellement *périodique des députés*.

— Action de faire un nouvel acte pour remplacer un ancien qui n'est plus valable : Renouvellement *d'un bail*.

— Nouveau commencement d'une chose qui se reproduit à des époques fixes : Renouvellement *de la lune*.

— Remplacement d'un élément corrompu ou épuisé par un élément de même nature, mais plus pur : *Le* renouvellement *de l'air*.

— Accroissement : Renouvellement *de ferveur, de zèle*.

— Réitération : Renouvellement *de vœux*.

— En style de dévotion, Régénération.

— *Renouvellement d'une reconnaissance du mont-de-piété*, Action d'en acquitter les droits.

— Comm. Prorogation de l'échéance d'une dette, d'un effet de commerce. ‖ Échange d'un titre dont tous les coupons ont été détachés contre un titre neuf portant un nombre variable de coupons à détacher.

— Syn. **Renouvellement, rénovation.** Le *renouvellement* est l'état de la chose renouvelée. La *rénovation* est l'action de celui qui renouvelle, considérée dans les difficultés qu'elle présente, dans les formalités qu'elle exige.

RENOUVIER (Jules-Maurice-Barthélemy), archéologue français, né et mort à Montpellier (1804-1860). Il fut inspecteur des monuments historiques et député de l'Hérault à la Constituante (1848). Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Monuments du bas Languedoc* (1835-1840); *Classification des églises d'Auvergne* (1837); *la Peinture sur verre* (1839); *Monuments gothiques* (1841); *Classification générale des monuments* (1847); *Des types et des manières des maîtres graveurs* (1853-1856); *les Peintres de l'ancienne école hollandaise* (1857); *Origine et progrès de la gravure* (1860); *Histoire de l'art pendant la Révolution* (1863); etc.

RENOUVIER (*Charles*-Bernard), philosophe français, frère du précédent, né à Montpellier en 1815. Sorti de l'École polytechnique en 1836, il quitta l'étude des sciences mathématiques pour se consacrer exclusivement à la philosophie. Il débuta, en 1842, par un *Manuel de philosophie moderne*. En 1844, parut le *Manuel de philosophie ancienne*; vint ensuite le *Manuel républicain de l'homme et du citoyen* (1848); *Essais de critique générale* (1854-1864). Renouvier collabora activement à « l'Année philosophique », fondée par Pillon en 1868 et interrompue par les événements de 1870. Il fonda en 1872, pour remplacer ce recueil, la *Critique philosophique* (1872-1889), et collabora jusqu'en 1900 à « l'Année philosophique » que Fr. Pillon a reprise. Renouvier a publié, en outre : *la Science de la morale* (1869); *Esquisse d'une classification systématique des doctrines philosophiques* (1885); *Victor Hugo, le poète* (1893); *Introduction à la philosophie analytique de l'histoire* (1896); *Philosophie analytique de l'histoire* (1896); *la Nouvelle Monadologie* (1899); *les Dilemmes de la métaphysique* (1900); *Victor Hugo, le philosophe* (1900); *Histoire et solution des problèmes métaphysiques* (1901); *Uchronie, Esquisse apocryphe du développement de la civilisation européenne* (2e éd. 1901; la 1re éd. est anonyme); *le Personnalisme* (1902). Renouvier a été élu membre de l'Institut en 1900. La philosophie de Renouvier continue, en la modifiant, celle de Kant. Niant toute métaphysique en tant que science, il n'adhère cependant point à l'école positiviste, à laquelle il reproche un sensualisme grossier. Il reconnaît au moi la liberté. De là la tendance morale surtout développée dans le néo-criticisme français. V. néo-criticisme.


Renouvier.

RÉNOVATEUR, TRICE (lat. *renovator, trix*) adj. et n. Qui renouvelle : *Influence* rénovatrice.

— n. Celui, celle qui produit un renouvellement dans les lettres, les sciences, les arts.

RÉNOVATIF, IVE adj. Qui a la faculté de renouveler.

RÉNOVATION (*si-on* — rad. *rénovatif* n. f. Rétablissement d'une chose dans l'état où elle était auparavant : Rénovation *d'un titre*.

— Changement en mieux, amélioration : *La* rénovation *des mœurs*.

— Dans les communautés religieuses, Cérémonie où chaque religieux ou religieuse renouvelle à haute voix ses engagements professionnels.

— Alchim. Opération qui fait passer un corps d'un état imparfait à un état parfait.

— Physiol. Restauration de la vitalité des tissus ou des organes par le remplacement des éléments vieillis.

— Syn. **Rénovation, renouvellement.** V. renouvellement.

RÉNOVER (lat. *renovare*, renouveler; du préf. *re*, et de *novus*, nouveau) v. a. Renouveler, donner une nouvelle existence, une nouvelle forme à. (Peu usité.)

RENOVO, bourg des États-Unis (Pensylvanie [comté de Clinton], sur la Susquehanna, à 100 hab. Forges.

RENOYER (*noi-i-é*. — Se conjugue comme *noyer*) v. a. Noyer de nouveau.

RENQUILLER (*ran-kill'll* mll.]) v. a. Pop. Rentrer : Renquiller *son compliment*.

Se renquiller, v. pr. Se rétablir; se refaire; se réhabiliter.

RENQUINAUDER (*ran-ki-nô*) v. a. Enquinauder de nouveau.

RENSEIGNEMENT (*ran-sè-gne-man* [gn mll.] — rad. *renseigner*) n. m. Exposé de faits servant à faire connaître une chose : *Donner des* renseignements *sur une affaire*.

— Encycl. Milit. *Service des renseignements*. En temps de paix, ce service comporte une étude continue et attentive des armées étrangères, qui lui a fait donner aussi le nom de *statistique militaire*. En campagne, ce service tient un journal spécial, sur lequel doivent être consignés, tous les renseignements sur chacun, avec indication de leur source, de la date et de l'heure de réception, du mode et du moment ultérieur de transmission.

RENSEIGNER (*ran-se-gné* [gn mll.]) v. a. Enseigner de nouveau : Renseigner *l'alphabet à un enfant qui l'a mal appris*.

— Donner des renseignements à : Renseigner *que qu'un sur une affaire*.

Renseigné, ée part. pass. Qui a des renseignements particuliers sur : *Écrire en Russie, bien* renseigné *d'un article, d'un travail* : *Étude bien* renseignée.

Se renseigner, v. pr. Prendre des renseignements.

RENSEMENCEMENT (*ran-se-man-se-man* — rad. *ensemencer*) n. m. Nouvel ensemencement.

RENSEMENCER (*ran-se-man-sé*) v. a. Ensemencer de nouveau.

RENSERRER (*ran-sè-ré*) v. a. Enserrer de nouveau.

RENSSELAER, comté des États-Unis (New-York), au centre de l'État de Vermont, sur le fleuve Hudson; 131.000 hab.; ch.-l. *Troy*.

RENTAGE (*ran-taj*) — rad. *rente*) n. m. Féod. Droit de champart; rente en général.

RENTAMER (*ran-ta*) v. a. Entamer de nouveau.

— Fig. Recommencer, reprendre : Rentamer *une conversation*.

RENTASSEMENT (*ran-ta-se-man*) n. m. Action de rentasser.

RENTASSER (*ran-ta-sé*) v. a. Entasser de nouveau.

RENTE (*rant*) — du lat. *reddita*, nom pl. neutre du partic. pass. de *reddere*, rendre) n. f. Revenu annuel : *Vivre de ses* rentes. ‖ Somme qu'on doit annuellement pour un fonds dont on a acquis l'usage ou la propriété : Rente *foncière*. ‖ Somme due annuellement pour de l'argent qu'on a reçu : Rente *sur l'État*. — Absolum. Rente constituée sur l'État : *Acheter de la* rente.

— Par ext. Charge volontaire dont on s'acquitte par intervalle : *Faire une* rente *à un pauvre*. ‖ Profit que l'on tire de quelque chose. — S'emploie souvent ironiquement : *Tomber d'un toit, c'est la* rente *du couvreur*. — Fig. Ce que l'on reçoit par intervalle : *Recevoir sa* rente *d'un vers*.

— Loc. div. *Rente viagère*, Rente qui s'éteint à la mort de celui en faveur de qui elle est constituée. ‖ *Rentes viagères en tontine, Rentes en tontine*. V. tontine. ‖ *Bêtes de rente*, Bêtes que l'on entretient pour en tirer un revenu, non par leur travail, mais par la vente de leurs produits immédiats, comme lait, laine, viande, etc.

— Dr. cout. *Rentes* ou *Croît de cens*, Noms qu'on donnait aux cens, rentes foncières, rentes constituées, rachetables. ‖ *Rente colongère*, Rente foncière en Alsace. ‖ *Rente courante* ou *volage*, Rente constituée à prix d'argent. ‖ *Rente volante*, Rente constituée, soit en blé, soit en argent, d'après le prix du blé. ‖ *Rente à l'encrie*, Rente en grain, susceptible d'être payée par douzièmes à certain jour, d'après le taux des mercuriales. ‖ *Rente constituée en ensaisine*, Rente dont les propriétaires avaient été ensaisinés par les seigneurs censuels, et qui était assignée sur des fonds en roture. ‖ *Rente infeodée*, Rente assignée sur des fiefs, et dont les propriétaires avaient été reçus en foi par les seigneurs féodaux. *Rente ensaisinée et infeodée*, *Rente propriétaire*, Emphytéose. *Rente roturière*, Rente qui n'était pas infeodée. ‖ *Rente à héritage*, Rente payée par le domaine du roi, les héritages censuels ou roturiers qui la devaient avant été réunis à ce domaine. ‖ *Rente sèche*, Rente non imposée par le seigneur du fief, mais par l'emphytéote ou par le tenancier de l'héritage. *Rente tolerable*, Rente d'origine ancienne que l'on ne pouvait racheter. ‖ *Rente en fressange*, Rente due en argent ou en chair de porc.

— Hist. *Rentes de l'Hôtel de ville*, Premières rentes perpétuelles fondées en France par édit de François Ier en 1522.

— Prov. : **Mieux vaut règle que rente**, L'ordre et l'économie enrichissent mieux qu'un revenu mal administré.

— Syn. **Rente, revenu.** L'idée commune à ces deux termes est celle d'une recette annuellement renouvelée; mais le mot *rente* suppose quelque chose de régle. *Revenu* a un sens beaucoup plus général; il se dit de tout l'argent qu'on reçoit, quelle qu'en soit la provenance.

— Encycl. Arithm. On distingue plusieurs sortes de *rentes* : 1° les *rentes perpétuelles*, dont la durée est indéfinie et dont le capital peut n'être jamais remboursé; 2° les *rentes temporaires*, de durée limitée et dont le capital doit être remboursé à une époque déterminée. On distingue aussi les rentes dont le terme est *constant* et celles dont le terme est *variable*. Au point de vue de la date d'entrée en jouissance, on distingue encore les *rentes immédiates*, les *rentes différées* et les *rentes anticipées*, suivant que l'époque d'évaluation coïncide avec le commencement de la période à la fin de laquelle on doit toucher le premier terme, la précède ou la suit.

— Dr. Le contrat de *rente* consiste à donner un bien ou un capital pour obtenir des prestations périodiques en argent ou en nature soit à perpétuité, soit pour un temps donné. Ce contrat fut très usité dans l'ancien droit. Le prêt à intérêt étant prohibé par le droit canon, le contrat de rente était le seul moyen de faire fructifier un capital. On distinguait les rentes constituées, formées par le payement d'un capital argent, et les rentes foncières, provenant de l'aliénation d'un immeuble. Aujourd'hui, le contrat de rente est encore usité sous deux formes : la rente perpétuelle et surtout la rente viagère. La rente perpétuelle, même constituée par l'aliénation d'un immeuble, est considérée aujourd'hui comme meuble; le taux de la rente ne peut dépasser le taux du prêt à intérêt, soit 5 p. 100. Le débiteur peut s'exonérer du payement en remboursant le capital. Mais l'autre partie ne peut le contraindre à ce remboursement, sauf si le débiteur cesse de remplir ses obligations pendant deux années, s'il manque à fournir au prêteur les garanties de payement, ou s'il tombe en faillite ou en déconfiture. La rente perpétuelle est employée surtout par l'État. La rente viagère est celle dont les prestations ne sont dues que pendant la vie d'une ou plusieurs personnes, qui peuvent être d'ailleurs soit celui ou

RENTRAGE (*ran-trè-...*) n. m. Action de rentrer; résultat de cette action. — Encycl. Se dit quelquefois, à tort, pour RENTRAYAGE ou RENTRAITURE.

RENTRAÎNER (*ran-trè-...*) v. a. Entraîner de nouveau.

RENTRAIRE (*ran-trè-...*) — du préf. *re*, et de l'anc. franç. *...aire*, faire, et de *traire*, v. a. Ramaster deux morceaux par une couture invisible. || Refaire des portions de tissu et de chaîne, lorsqu'une déchirure s'est produite dans le drap, lors du tissage. (Syn. de STOPPER.) || Refaire dans une tapisserie ou un nuyau l'état en rétablissant la trame et la chaîne. — Chez les corroyeurs, Renforcer sur elles-mêmes les parties faibles du cuir, à l'endroit où elles doivent être cousues. || Chez les tailleurs, Coudre ensemble deux morceaux de cuir à coudre.

Abolissim. *Cette ouvrière* RENTRAIT *bien.*

RENTRAITURE (*ran-trè-...*) n. f. Techn. Couture faite en rentrayant.

RENTRANT (*ran-tran*), ANTE (*ran-trè-...*) adj. Géom. Se dit d'un angle de polygone dont l'ouverture est tournée à l'intérieur, ce qui fait que le polygone est concave : *Angle* RENTRANT. || Se dit quelquefois d'une courbe qui revient sur elle-même : *La lune circule autour de la terre dans une orbite* RENTRANTE. (Biot.)

— Hist. nat. Replié en dedans : *Le bruant mâle et la femelle ont les bords du bec inférieur* RENTRANTS. (Buff.)

— Mécan. *Nombre rentrant*, Nombre des dents d'un pignon, divisant exactement celui des dents de la roue qui s'engrène avec le pignon.

— n. m. Joueur qui prend la place de celui qui a perdu. — Fortif. Angle rentrant : *Les* RENTRANTS *d'un ouvrage.*

RENTRAYAGE (*ran-trè-i-aj'*) n. m. Action de rentraire.

RENTRAYER v. a. Autre forme de RENTRAIRE.

RENTRAYEUR (*ran-trè-ieur*), EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui exécute le rentrayage. || On dit aussi STOPPEUR, EUSE. — Adjectivem. : *Ouvrier* RENTRAYEUR.

RENTRÉE (*ran*) n. f. Action d'entrer de nouveau dans le lieu d'où l'on était parti : *La* RENTRÉE *d'une armée dans ses quartiers.* || Action de reprendre des fonctions, de recommencer des travaux interrompus par des vacances : *La* RENTRÉE *des classes.* || Action de porter en de reporter à l'intérieur ce qui était dehors : *La* RENTRÉE *des foins.*

— Perception d'un revenu, recouvrement d'une somme : *La* RENTRÉE *des impôts.* || Effets, valeurs, mis en liasses après payement : *Les* RENTRÉES *de juin, de juillet.*

— Chass. Retour, au point du jour, des animaux dans un bois, après qu'ils ont passé la nuit en plaine.

— Comm. Marchandises inutilisées que l'on rend aux magasins d'approvisionnement.

— Jeux. Cartes que l'on prend dans le talon à la place de celles que l'on a écartées.

— Mar. Rétrécissement progressif de la largeur du navire, en montant de la batterie basse aux gaillards.

— Musiq. Retour du motif principal, qui a été écarté par divers épisodes, et qui se représente, la plupart du temps, pour amener la conclusion. || Dans la fugue, retour du sujet et de la réponse. || Dessin mélodique par lequel, dans un morceau à grand nombre, une voix ou un instrument fait sa réapparition à la suite d'une ou de plusieurs mesures de silence.

— Techn. Chacune des différentes planches préparées pour l'impression en couleur.

— Théâtr. Réouverture des théâtres au commencement de l'année dramatique. || Nouvelle apparition, après une absence, d'un artiste déjà reçu : *Pour la* RENTRÉE *de Mlle N.*

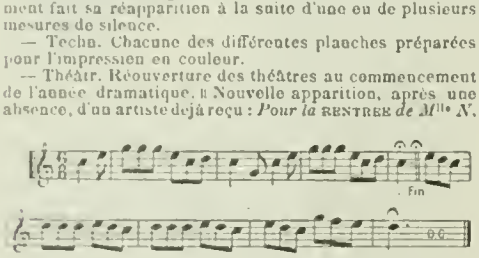

La rentrée au chenil (sonnerie de trompe).

— Vénerie. *Rentrée au chenil*, Sonnerie de trompe pour annoncer que les chiens sont rentrés au chenil.

RENTRER (*ran* — du préf. *re*, et de *entrer*) v. n. Revenir dans le lieu d'où l'on était sorti : RENTRER *dans sa patrie.* — Absolum. Revenir chez soi : *Il va pleuvoir,* RENTRONS.

— S'emboîter : *Des tubes qui* RENTRENT *les uns dans les autres.*

— Être compris virtuellement : *Cet article* RENTRE *dans le précédent. Cela* RENTRE *dans vos attributions.*

— Reprendre sa place, son état, ses fonctions : RENTRER *dans l'armée, dans la magistrature.*

— Revenir, retomber après un détour : RENTRER *dans son sujet.*

— Se reproduire, recommencer, se montrer de nouveau : *La vie* RENTRAIT *au cœur de la pauvre recluse.* (Méry.)

— Être payé : *Sous l'ancien régime, l'impôt* RENTRAIT *mal.*

— Se rétrécir, se porter à l'intérieur : *Un charlatan a fait* RENTRER *ses dents.*

— Loc. div. *Rentrer en*, Être, se mettre de nouveau : RENTRER *en fureur.* — *Rentrer en danse*, Se mettre dans un embarras dont on était sorti. || *Rentrer en lice*, Recommencer la lutte. || *Rentrer dans l'alignement*, Reculer pour se remettre sur l'alignement. — *Rentrer dans le néant*, Être anéanti, détruit. — Perdre tout crédit. — *Rentrer dans les bonnes grâces de quelqu'un*, Obtenir de nouveau son amitié, sa protection. || *Rentrer dans son bien, dans ses droits*, Les recouvrer. || *Rentrer dans son bon sens*, Redevenir raisonnable. || *Rentrer dans l'ordre*, Revenir à un état régulier qui avait été troublé. || *Rentrer dans son devoir, dans le devoir*, Recommencer à s'acquitter de ses devoirs, dont on avait négligés. || *Rentrer dans sa coquille*, Se confiner dans ses intérêts personnels. || *Faire rentrer quelqu'un dans la poussière, dans la poudre, le faire rentrer cent pieds sous terre*, L'accabler de honte. || *Rentrer en soi-même*, Faire des réflexions sur soi-même, sur sa propre conduite. || *Les jambes lui rentrent dans le corps*, Il est très fatigué.

— Chass. Regarder la pointe ou le bout dans les tailles des bêtes, afin de les approfondir.

— Jeux. Se dit des cartes qu'on prend au talon, après qu'on a écarté. || *Rentrer en bredouille.* Se dit du joueur au trictrac qui, ayant été débredouillé, fait un grand coup qui lui permet de marquer trois ou cinq trous à la fois.

— Musiq. Faire une rentrée.

— Télégr. électr. *Rentrer sur un fil*, Couper un fil télégraphique qui a besoin d'être vérifié, en mettant les deux extrémités tranchées en contact avec un appareil.

— Théâtr. Reparaître sur la scène ou l'on a déjà paru, après une absence : RENTRER *dans le rôle d'Oreste.*

— Vener. *Rentrer en forêt*, Se rembucher.

— v. n. Porter dedans de nouveau; porter dedans en général : RENTRER *les foins.*

— Cacher, dissimuler : RENTRER *ses larmes.*

— Comptab. Rentrer au début d'un compte une somme qu'on a précédemment sortie de ce compte.

— Mar. *Rentrez!* Commandement fait dans une embarcation à l'aviron pour cesser de nager et remettre avec ensemble les avirons en dedans, le long des fargues.

— Typogr. *Rentrer une ligne*, La renfoncer pour produire un blanc au commencement.

Rentré, ée part. pass. du v. Rentrer.

— Cave, creux : *Avoir les yeux* RENTRÉS.

Se rentrer, v. pr. Être rentré : *Certaines fleurs doivent* SE RENTRER *avant les premières gelées.*

RENTRER v. a. Techn. Forme fautive de RENTRAIRE.

RENTR'OUVRIR (*ran*) v. a. Entr'ouvrir de nouveau : RENTR'OUVRIR *les paupières.*

RENTRURE (*ran*) n. f. Endroit où doivent se rencontrer les parties d'un dessin qu'on doit transporter sur le papier ou sur la toile. || Action d'apporter l'une après l'autre toutes les teintes dans l'impression des papiers ou des toiles, au moyen de planches spéciales.

RENTY, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Omer, sur l'Aa; 706 hab. Ch. de f. Nord. Brasserie. Ruines d'un château du XIVe siècle. Défaite de Charles-Quint par Henri II en 1554.

RENTZ (*rintss*) n. m. Cépage rouge américain, à chair pulpeuse et pellicule épaisse, peu cultivé en France, à cause de son goût foxé.

RENVAHIR (*ran*) v. a. Envahir de nouveau.

RENVAHISSEMENT (*ran-va-i-se-man*) n. m. Nouvel envahissement.

RENVELOPPER (*ran, lo-pé*) v. a. Envelopper de nouveau.

RENVENIMER (*ran*) v. a. Envenimer de nouveau.

RENVERGER (*ran-vèr'* — Prend un *e* après le *g* devant A ou O) v. a. Border des ouvrages de vannerie.

RENVERGEURE (*ran-vèr'-jur'*) n. f. Bordure d'un ouvrage de vannerie.

RENVERGUER (*ran-vèr'-ghé*) v. a. Mar. Enverguer de nouveau : RENVERGUER *une voile.*

RENVERS (*ran-vèr'*) n. m. Techn. Faîte d'une couverture d'ardoise.

RENVERSABLE (*ran-vèr'*) adj. Qui peut être renversé.

RENVERSANT (*ran-vèr'-san*), ANTE adj. Fam. Qui produit un étonnement capable de faire tomber à la renverse.

RENVERSE (*ran-vèrss* — subst. verb. de *renverser*) n. f. Etat de ce qui est renversé. (Vx.)

— Mar. Vent ou courant venant d'une direction opposée à celle qu'il avait auparavant.

— Loc. adv. *A la renverse*, Sur le dos : *Tomber* À LA RENVERSE. || Nom que, dans un manège, on donne à l'un des mouvements diagonaux du cheval.

RENVERSEMENT (*ran-vèr'-se-man*) n. m. Action de renverser; état d'une chose renversée : RENVERSEMENT *d'un buffet, d'une table. Le* RENVERSEMENT *d'un mur.*

— Dérangement, désordre : *Remédier au* RENVERSEMENT *de ses papiers.* || Ruine, décadence, destruction totale : RENVERSEMENT *d'un Etat.* || *Renversement de la tête, d'esprit, de l'esprit*, Désordre des idées.

— Arithm. *Renversement d'une fraction*, Transposition du dénominateur à la place du numérateur, et réciproquement. || On dit d'une manière analogue : RENVERSEMENT *des termes d'un rapport, d'une proportion.*

— Chirurg. et art vétér. Déplacement dans la ferme ou la situation d'un organe, particulièrement de telle façon que la partie supérieure devienne inférieure et que la face interne devienne externe. || *Renversement de l'utérus.* V. UTERUS. (On dit aussi INVERSION, RETOURNEMENT.) || *Table à renversement*, Table d'opération construite de telle façon qu'on peut à volonté placer le malade la tête en bas et le bassin en haut.

— Gymn. Exercice de gymnastique qui consiste à passer le corps au-dessus de la barre fixe ou de la barre du trapèze, sans s'aider des pieds.

— Logiq. *Renversement des termes d'une proposition*, Déplacement d'un ou de plusieurs de ces termes.

— Mar. *Renversement de la marée*, Changement dans le courant de la marée. || *Renversement de mousson*, Époque de transition entre la mousson S.-O. et la mousson N.-E.

— Mar. anc. Syn. de TRANSAORDEMENT.

— Métall. Rotation rapide en arrière que l'on donne à certains cylindres lamineurs.

— Musiq. Interversion des rapports des sons, qui de l'élément inférieur fait le supérieur et vice versa.

— Physiq. *Renversement du spectre*, Phénomène qui consiste en ce qu'un gaz qui produit une raie brillante lorsqu'il est incandescent produit, au contraire, une raie obscure par l'absorption qu'il exerce sur une lumière étrangère qui vient le traverser.

— SYN. Renversement, chute, décadence, etc. V. CHUTE.

— ENCYCL. Musiq. Il est, en musique, deux sortes de *renversements :* le renversement des intervalles et le renversement des accords. Voici des exemples de renversement des intervalles :

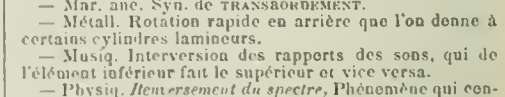

Le renversement d'un intervalle juste est toujours juste, tandis que le renversement d'un intervalle majeur est mineur et le renversement d'un intervalle augmenté est diminué et vice versa.

Dans la théorie de l'harmonie, le renversement d'un accord consiste dans le changement du son qui est à la basse.

Un accord a autant de renversements qu'il contient d'intervalles distincts. Un accord de trois sons, qui contient deux tierces superposées, donne donc lieu à deux renversements. Dans le premier renversement, c'est la tierce de l'accord fondamental qui devient la basse ; dans le second, c'est la quinte. Ex. :

Les accords de quatre sons (septième), formés de trois tierces superposées, donnent trois renversements. Ex. :

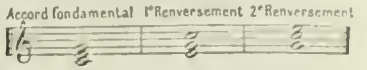

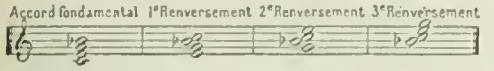

Quant aux accords de cinq sons (neuvième), les renversements n'y sont pratiqués qu'à l'état d'exception ; le quatrième serait même impraticable, la neuvième excédant l'octave, qui est la limite du renversement.

RENVERSER (*ran-vèr'* — de *re*, préf. intensitif, et du vx franç. *enverser*, retourner, culbuter, lequel vient lui-même de l'adj. *envers*) v. a. Faire tomber : *Le vent* RENVERSE *parfois des arbres.* ‖ Faire tomber le contenu de, jeter : RENVERSER *la saliere sur la table.*

— Troubler l'ordre, l'arrangement d'une chose : RENVERSER *une bibliothèque, des livres, des papiers.*

— Fig. Mettre dans un état contraire à celui qui existait antérieurement : RENVERSER *un ordre de bataille.* ‖ Faire tomber, ruiner : RENVERSER *un ministère.* ‖ Anéantir, bouleverser : RENVERSER *un système.* — Absolum. : *Le temps a deux pouvoirs : d'une main il* RENVERSE, *de l'autre il édifie.* (Chateaubr.)

— Fam. Etonner profondément : *Cette nouvelle m'a* RENVERSÉ. — Absolum. : *Dans les choses humaines, il y a des singularités qui* RENVERSENT.

— *Renverser l'esprit, la cervelle de quelqu'un, à quelqu'un,* Lui troubler l'esprit, lui inspirer des idées mauvaises ou fausses : *La jalousie vous* RENVERSE LA CERVELLE. Le Sage.

— Arithm. *Renverser une fraction,* Mettre le numérateur à la place du dénominateur et réciproquement. ‖ *Renverser les termes d'un rapport, d'une proposition,* Les mettre réciproquement à la place l'un de l'autre.

— Logiq. *Renverser les termes d'une proposition,* Leur assigner une place autre que celle qu'ils devraient occuper logiquement.

— Manèg. *Renverser un cheval,* Le faire pencher fortement en arrière, afin de l'obliger à changer de pied.

— Mar. *Renverser la ligne,* Changer l'ordre bout pour bout. ‖ *Renverser des marchandises,* Les transborder. (V.

— Musiq. *Renverser des accords,* Etablir des accords différents de l'accord fondamental.

— Techn. *Renverser la vapeur, la marche,* Sur une machine à vapeur, au moyen du levier de changement de marche, faire venir brusquement la vapour d'un des côtés du piston sur l'autre.

— v. n. Tomber : *Voiture qui* RENVERSE.

— Mar. Se dit de la marée quand son courant change de route.

Renversé, ée part. pass. du v. Renverser.

— Qui est dans une position contraire à la position ordinaire : *Cône* RENVERSÉ. ‖ Qui paraît être dans une position contraire à la position habituelle : *Dans l'eau, l'image d'un objet est* RENVERSÉE.

— Penché : *Des sièges* RENVERSÉS. ‖ Qui est à la renverse : *Avoir la tête* RENVERSÉE *sur le dos de sa chaise.*

— *Visage renversé, figure renversée,* Visage défait, traits altérés par une émotion profonde.

— Art culin. *Crème renversée.* Après avoir fait une crème à la vanille, ou autre, on la verse dans un grand bol préalablement enduit de caramel, on fait prendre au bain-marie, avec feu sur le couvercle, on laisse refroidir, on pose un plat sur le bol et on retourne vivement, sans briser la crème, que l'on finit d'arroser avec le reste du caramel.

— Blas. Syn. de VERSÉ.

— Bot. Se dit des feuilles et des autres organes qui s'écartent de leur direction primitive en retombant.

— Manèg. *Encolure renversée.* V. ENCOLURE.

— Mar. *Compas renversé.* V. COMPAS. ‖ *Ligne de file ordre renversé,* Ordre dans lequel l'amiral tient la queue de la colonne.

— Musiq. Se dit d'un accord dont les notes sont prises dans des octaves différentes.

— Paléogr. *Ecriture renversée,* Ecriture dont les caractères sont tracés à contresens.

— Techn. *Ronet renversé,* Ronet qui présente une ou plusieurs renversures.

— n. m. Partie du dossier du siège qui est penchée.

— Loc. PROV. : **C'est le monde renversé,** C'est contre l'ordre de la nature, contre la raison. ‖ *La marmite est renversée dans cette maison,* On n'y invite plus à dîner.

Se renverser, v. pr. Etre renversé : *Cafetière qui* SE RENVERSE. ‖ Se jeter à la renverse : *Le cheval, en se cabrant,* SE RENVERSA *sur son cavalier.* ‖ Se pencher en arrière.

— Fig. Etre détruit : *Ce qui s'élève trop* SE RENVERSE *aisément.* Boiste. ‖ Se transposer : *Les termes de cette proposition ne peuvent* SE RENVERSER.

— Loc. div. *Se renverser en arrière,* Rejeter le haut du corps fortement en arrière. ‖ *Se renverser sur le dos,* Se coucher sur le dos. ‖ *Se renverser sur un fauteuil,* S'appuyer sur le dossier du fauteuil.

— Se faire tomber l'un l'autre : *Les deux athlètes* SE RENVERSÈRENT *au premier choc.*

— SYN. Renverser, abattre, démolir, etc. V. ABATTRE.

RENVERSEUR, EUSE (*ran-vèr'*) n. Personne qui renverse, qui abat : *Un* RENVERSEUR *de murailles.*

— Fam. Personne qui s'amuse à faire des transpositions de lettres, de mots :

Et sur Parnasse nous tenons
Que tous ces renverseurs de noms
Ont la cervelle renversée.
COLLETET

— Fig. Personne qui détruit : *Un* RENVERSEUR *d'empires.*

— Comm. anc. *Renverseur du sel,* Employé qui vérifiait la mesure de sel, quand elle avait été rasée par le mesureur.

RENVERSOIR (*ran-vèr'*) n. m. Vase de plâtre dans lequel on fait épaissir les pâtes liquides. ‖ Nom donné à des supports en terre cuite qui servent à soutenir, dans les casettes, les poteries trop plates ou à bords trop étendus.

RENVERSURE (*ran-vèr'*) n. f. Coude que forment parfois les rouets d'une serrure ; entaille pratiquée dans le panneton de la clef pour donner passage à ce coude. ‖ *Renverture en dedans,* Celle qui regarde la tige de la clef. ‖ *Renverture en dehors,* Celle qui est tournée du côté opposé.

RENVI (*ran* — subst. verb. de *renvier* v. m. Jeux Nouvelle mise ajoutée à l'enjeu convenu lorsque la première mise est perdue. ‖ *Jeux de renvi,* Ceux dans lesquels le *renvi* ou rachat du perdant est admis.

RENVIDAGE (*ran, daj'*) n. m. Action de renvider. V. RENVIDEUR.

RENVIDER du préf. *re,* et de *envider* v. a. Techn. Enrouler sur les bobines l'aiguillée de fil obtenue par le métier à filer ou par le rovideur mécanique. RENVIDER *le fil.*

RENVIDEUR, EUSE (*ran,* n. Ouvrier, ouvrière qui renvide. — Adjectivem. *Ouvrier* RENVIDEUR.

— n. m. Métier à renvider. — Adjectivom. : *Métier* RENVIDEUR.

— ENCYCL. Le renvidage n'est, comme pour les préparations auxquelles on soumet les matières textiles, qu'une conséquence de l'état dans lequel la matière se présente. Les métiers *renvideurs* sont encore appelés mule-jennys. Ils sont ordinaires, c'est-à-dire produisant partiellement le travail mécaniquement et partiellement à la main ; aujourd'hui, ils sont automatiques et se nomment *métiers self-acting.* V. FILER, et MULE-JENNY.

RENVIER (*ran* — du préf. *re,* et de *envier.* Se conjugue comme ce dernier) v. n. Jeux. Mettre une somme au delà de l'enjeu : RENVIER *de 20 francs.*

— Fig. Renchérir, faire davantage. (Vx.)

RENVILLE, comté des Etats-Unis (Minnesota), sur le Minnesota ; 11.000 hab. Ch.-l. : *Beever-Falls.*

RENVOI (*ran* — subst. verb. de *renvoyer*) n. m. Action de retourner, de faire reporter à celui qui avait envoyé : RENVOI *de marchandises.* RENVOI *d'un présent.*

— Action de faire retourner à vide : *Voiture de* RENVOI.

— Répercussion : RENVOI *du son, des paroles par l'écho.*

— Action de renvoyer : RENVOI *d'un ministre.*

— Action de désigner la personne à qui incombe l'examen d'une affaire, le règlement d'une question : *Voter le* RENVOI *d'un projet de loi à une commission.* ‖ Ajournement, remise : RENVOI *d'une cause à huitaine.*

— Marque mise dans un livre pour avertir le lecteur de se reporter à une marque semblable, qu'il trouvera hors du texte, et sous laquelle on a placé une annotation ou une explication : *La grande quantité des* RENVOIS *fatigue le lecteur.* ‖ Indication par laquelle le lecteur est averti de l'endroit où il trouvera le complément du passage qu'il a sous les yeux. ‖ Marque qui figure dans un acte ou un écrit pour indiquer qu'il se trouve, avec une marque semblable, une addition écrite en marge ou au bas de la page, et qui doit se joindre au texte. ‖ L'addition elle-même : *Les* RENVOIS *des actes notariés doivent être paraphés.*

— Mar. Mouvement du navire à la lame. ‖ *Renvoi de courant,* Déviation du courant. ‖ *Renvoi de la mer,* Expression employée souvent pour Ressac. ‖ *Renvoi du vent de la voile,* Projection du vent hors de la voile. (On l'appelle aussi REVOLIN.)

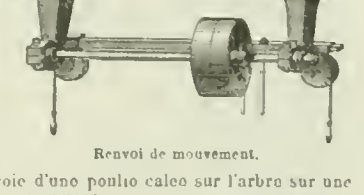
Renvoi de mouvement.

— Mécan. *Renvoi de mouvement,* Organe qui, sur un arbre de transmission, permet de faire passer la courroie d'une poulie calée sur l'arbre sur une poulie folle et inversement.

— Méd. Emission, bruyante ou non, par la bouche, de gaz provenant de l'estomac, et qui s'observe surtout dans les dyspepsies.

— Musiq. Signe employé par les musiciens pour indiquer qu'il faut se reporter à l'endroit où se trouve un signe semblable.

— Techn. *Levier de renvoi* ou *Renvoi,* Levier coudé servant à changer la direction d'un mouvement.

RENVOI-INSTRUIRE n. m. Procéd. Action de renvoyer une affaire pour qu'elle reçoive un supplément d'instruction.

RENVOYER (*ran-voi-i-é.* — Se conjugue comme *envoyer*) v. a. Envoyer de nouveau : RENVOYER *un enfant à l'école.* ‖ Faire retourner une personne ou une chose d'où elle vient : RENVOYER *un cadeau.*

— Congédier : RENVOYER *un domestique.*

— Adresser, reporter pour obtenir une décision, des renseignements : RENVOYER *quelqu'un à son avocat.* Referer, réserver, remettre : RENVOYER *au lendemain.* RENVOYER *une affaire à huitaine.* Envoyer, confier pour être examiné, décidé, jugé : RENVOYER *la pétition au ministère.*

- Repousser, refléchir : RENVOYER *une balle.*

- Libérer, relâcher ; cesser de poursuivre, de rechercher en justice : RENVOYER *un accusé.*

— Loc. div. *Renvoyer bien loin,* Rebuter avec brusquerie. ‖ *Renvoyer la balle à quelqu'un,* Lui répliquer avec vivacité. ‖ *Renvoyer de Caphe à Pilate,* Adresser successivement à plusieurs personnes, qui toutes refusent d'examiner ou de décider la question qui leur est soumise. ‖ *Renvoyer aux calendes grecques* (V. CALENDES.) ‖ *Renvoyer à Pâques ou à la Trinité,* Ajourner indéfiniment.

— Dr. *Renvoyer les parties à se pourvoir,* Se déclarer incompétent. ‖ *Renvoyer de sa demande,* Rejeter la demande de : RENVOYER *un plaideur* DE SA DEMANDE.

— v. n. Mar. Rouler sur la quille : *Le navire s'échoue et commence à* RENVOYER. ‖ Se coucher sur un bord. ‖ Retomber sous le vent : *Renvoyer de bord.* Se dit parfois au lieu de *virer de bord.*

— SYN. Renvoyer, différer, reculer, etc.

Se renvoyer, v. pr. Etre renvoyé, devoir être renvoyé.

— Renvoyer un à l'autre : SE RENVOYER *des solliciteurs.* SE RENVOYER *des reproches.*

— *Se renvoyer la balle,* Se décharger l'un sur l'autre.

RENWEZ, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 11 kilom. de Mézières, au-dessus d'un sous-affluent de la Meuse ; 1.526 hab. Ch. de f. Est. Métallurgie du fer, serrurerie, distillerie de betteraves, papeterie. — Intéressante église du XVᵉ siècle. — Le canton a 10 comm. et 6.961 hab.

RÉOBSERVER (*sèr'*) v. a. Observer de nouveau.

REOCIN, bourg d'Espagne, prov. de Santander, à 3.200 hab.

RÉOCCUPATION (*o-ku,* s mu.) n. f. Nouvelle occupation d'un pays par une armée. ‖ Nouvelle occupation d'un poste : *Les* ETATS *d'approvisionnement et de réoccupation.*

RÉOCCUPER (*o-ku,* v. a. Occuper de nouveau : RÉOCCUPER *un poste.*

RÉOLE (*La*), ch.-l. d'arrond. à 51 kilom. de Bordeaux, sur le flanc d'une colline qui domine la rive gauche de la Garonne, à 1.400 hab. (*Réolais, aises.*) Commerce de bestiaux, de vins, de grains, de bois de construction, de toiles, de cuirs, de tonneaux, de poteries, distilleries. — Eglise Saint-Pierre, de la fin du XIIᵉ siècle et des commencements du XVIIᵉ s., restes de l'ancienne abbaye. Restes du château que construisit en 1186 par Henri II d'Angleterre. Restes des remparts des XIIᵉ et XIVᵉ s., deux maisons romanes.


Armes de La Réole.

La Réole se forma autour du monastère de Saint-Pierre, fondé au VIIᵉ ou VIIIᵉ siècle ; relevé, en 1013, par saint Abbon, il prit le nom de Regula ou Regle, d'où le nom de la ville. Au XIᵉ s. il devint une place forte et au XIIIᵉ s. affranchi à la charte. Il fut démanteler ses fortifications. Patrie des frères Faucher (1760-1815). — L'arrondissement a 6 cant., 74 comm., 48.483 hab. Le canton a 21 comm. et 11.113 hab.

RÉOMETRE n. m. Phys. V. RHÉOMÈTRE.

RÉOPHORE n. m. Phys. V. RHEOPHORE.

REOPINER v. n. Opiner de nouveau.

RÉORCHESTRER (*ke-stré* v. a. Orchestrer de nouveau : RÉORCHESTRER *un opéra.*

RÉORDINATION (*si-on* n. f. Seconde ordination destinée à suppléer une première ordination dont la nullité a été reconnue.

— ENCYCL. L'Eglise catholique enseigne que le caractère imprimé dans l'âme par l'ordre est ineffaçable et le sacrement ne peut donc être réitéré. Le terme de *réordination* signifie donc seulement, dans le langage des théologiens et des canonistes, l'ordination destinée à suppléer une collation du sacrement de l'ordre qui a été entachée de nullité soit par *défaut d'ordre,* si, par exemple, celui qui conférait les ordres n'était pas évêque, soit par *défaut des rits essentiels,* qui constituent la matière et la forme du sacrement.

RÉORDONNANCEMENT (*do-nan-se-man* n. m. Action de réordonnancer.

RÉORDONNANCER (*do-nan-sé*) v. a. Ordonnancer de nouveau.

RÉORDONNANT *do-nan* n. m. Membre d'une secte du XIIᵉ siècle, qui voulait que les prêtres ordonnés par des évêques simoniaques fussent ordonnés de nouveau.

RÉORDONNER *do-né* v. a. Ordonner de nouveau : RÉORDONNER *un truand.*

— Théol. Conférer de nouveau les ordres à.

REORGANISATEUR, TRICE adj. Qui reorganise, qui produit la reorganisation. *Pouvoir* REORGANISATEUR.

— Substantiv. Personne qui reorganise, qui opère la réorganisation : *Les* REORGANISATEURS *d'un sexe ce pays.*

RÉORGANISATION (*si-on* n. f. Nouvelle organisation, action de reorganiser : *La* RÉORGANISATION *de la société.*

RÉORGANISER v. a. Organiser de nouveau, refaire l'organisation de : REORGANISER *une administration.*

Se réorganiser, v. pr. Etre réorganisé.

RÉORTHE n. f. Dans l'ouest de la France, Hart servant à lier les fagots.

RÉORTHE (*La*), commune de la Vendée, arrond. et à 30 kilom. de Fontenay-le-Comte, près du Lay ; 1.429 hab. Vins estimés. Château de l'Aumaraye (XVIᵉ s.).

RÉOUVERTURE n. f. Action de rouvrir ce qui avait été fermé : REOUVERTURE *d'un théâtre, d'un compte.*

RÉOXYDATION (*si-on* n. f. Nouvelle oxydation.

RÉOXYDER v. a. Oxyder de nouveau.

REPAIRE (*per'* — subst. verb. de *repairer* v. m. Retraite de gens méchants ou vicieux : *Un* REPAIRE *de brigands.*

— Lieu servant de retraite à des bêtes sauvages : *Le* REPAIRE *du tigre, du tigre, de l'ours.*

- Chass. Fiente du lièvre et du lapin, du renard.

— Techn. V. REPÈRE.

— SYN. Repaire, tanière. *Repaire* ne se dit que pour les bêtes féroces. *Tanière,* qui se dit pour les petits animaux, ne présente que des idées de repos, d'obscurité.

REPAIRER (*pé* — du lat. *repatriare* v. n. Revenir à sa patrie. ‖ Revenir au point de départ. Vx.

— Venir faire un repaire, au sens

Se repairer, v. pr. Revenir dans sa patrie. ‖ Revenir au point de départ. Vx.

— Se orner. On écrit plus souvent SE REPAÎTRE.

RÉPAISSIR (*pé-sir* v. a. Rendre épais, plus épais. ‖ ÉPAISSIR *de nouveau.*

— v. n. Devenir plus épais. *Celui qui a trop* RÉPAISSI.

REPAISSISSEMENT (*pe-si-se-man* n. m. Action de repaissir.

REPAÎTRE (*pè-tr'* — du préf. *re,* et de *paître.* Se conjugue comme *paître,* mais il a de plus un passé défini, *repus, nous repûmes,* et un part. passé *repu.* V. Interrompre son travail pour prendre sa nourriture. ‖ *Aller donner le temps de* RÉPAÎTRE. Vx. ‖ Paître, nourrir : *Les cerfs se* RÉPAISSENT *des bois pour* RÉPAÎTRE.

— v. a. Nourrir. RÉPAÎTRE *ses ennemis.*

— Fig. Entretenir, occuper, amuser. RÉPAÎTRE *quelqu'un d'espérances.* ‖ *Repaître ses yeux, son cœur de quelque chose,* Le regarder avec avidité.

— n. m. Vener. *Faux repaire,* Action du cerf qui pousse par les chemins, broute sans avaler sa nourriture.

Repu, ue part. pass. Qui a amplement satisfait sa faim.

— Fig. Rassasié : *Un poète* REPU *de gloire.*

— Substant. v. Personne repue. *Les affamés sont l'inquiétude des* REPUS.

Se repaître, v. pr. Se nourrir, se rassasier.

REPÂLIR [illegible]

REPALEMENT [illegible] n. m. Dr.

REPALLER [illegible]

REPALPER v. a. [illegible]

REPAMER v. a. [illegible]

RÉPANDAGE [illegible] n. m. [illegible]

RÉPANDRE [illegible] v. a. Verser, [illegible] Répandre [illegible] Répandre [illegible] Répandre

relevé de poisson, de deux ou trois entrées, suivies d'un sorbet; d'un ou deux rôtis, accompagnés de patés de foies gras, d'écrevisses, de deux ou trois plats de légumes et entremets, glaces, gâteaux, desserts. (V. CUISINE.)

Repas des gardes du corps, banquet offert par les gardes du corps de Versailles aux officiers du régiment de Flandre, appelé à Versailles par Louis XVI, le 1er octobre 1789. Le banquet fut servi dans la grande salle de l'Opéra. La cour y assista dans les loges. Le repas fut très animé; on y acclama le roi, la reine, le dauphin; la cocarde tricolore fut foulée aux pieds; on jura fidélité à la famille royale. Marie-Antoinette, pour remercier les gardes, leur fit présent de drapeaux. Cette manifestation produisit une vive émotion à Paris, qui décida d'enlever le roi à l'influence de la cour. V. OCTOBRE 1789.

REPASSAGE (*pa-soj'* — de *repasser*) n. m. Action de passer de nouveau : *Le* REPASSAGE *d'une rivière.* ‖ Action de repasser : REPASSAGE *d'une allée.*

— Distill. Action de soumettre une repasse à une nouvelle chauffe dans l'alambic : *La loi de 1903 sur les bouilleurs de cru vise la distillation et le* REPASSAGE.

REPASSE (de *repasser*) n. f. Grosse farine contenant du son dont il faut la débarrasser. ‖ Dans la distillation de certaines eaux-de-vie, le cognac en particulier, Mélange des produits de tête et de queue que l'on reverse dans la chaudière avec le vin, pour le soumettre à une nouvelle distillation. V. COGNAC.

REPASSER (*pa-sé*) v. n. Passer de nouveau : REPASSER *devant quelqu'un.* ‖ Revenir dans un but déterminé : *Je suis occupé,* REPASSEZ *demain.*

— Venir encore, se trouver de nouveau : *Cela* REPASSERA *par mes mains.* ‖ Etre rapporté, ramené, rétabli, rétabli : *Ce bien* A REPASSÉ *dans notre famille.*

— Revenir par un changement : REPASSER *à l'enfance.*

— Loc. div. *Repasser sur,* Examiner de nouveau. (Vieux.) ‖ *Repasser par les mains de quelqu'un,* Etre exposé de nouveau à sa vengeance.

— v. a. Passer de nouveau par : REPASSER *les Alpes.*

— Transporter de nouveau au delà de : *Le batelier qui nous a passés nous* REPASSERA.

— Examiner de nouveau : REPASSER *un compte.*

— Evoquer de nouveau, se représenter de nouveau : REPASSER *dans son esprit telle période de son existence.*

— Répéter pour fixer dans sa mémoire : REPASSER *ses leçons.* REPASSER *un rôle.*

— Fig. *Repasser la lime sur,* Corriger, finir avec soin : REPASSER LA LIME SUR *ses vers.* ‖ *Repasser le buffle à quelqu'un,* Le maltraiter. (Locution en usage lorsqu'on portait des pourpoints de peau de buffle.)

— Distill. Effectuer le repassage d'une eau-de-vie.

— Hortic. *Repasser une allée,* La ratisser, la nettoyer au râteau.

— Mar. *Repasser le gréement,* Le visiter pour y faire de petites réparations. ‖ *Repasser les coutures,* Les recourir, en T. de calfatage.

— Pop. Battre. ‖ Voler, dépouiller.

— Techn. Aiguiser de nouveau des instruments destinés à couper, à trancher. ‖ Polir au marteau, effacer les coups de tranche ou de panne sur un ouvrage de chaudronnerie. ‖ Passer au fer chaud, pour rendre plus uni : REPASSER *du linge.* ‖ Donner un nouvel apprêt aux cuirs. ‖ Chez les doreurs sur bois, Couvrir d'une nouvelle couche de vermillon. ‖ *Repasser une montre,* Vérifier successivement l'état de chacune de ses pièces. ‖ *Repasser les épingles,* Donner à la pointe le dernier degré de finesse qu'elle doit avoir. ‖ *Repasser la laine,* Lui donner la dernière préparation avant la filature. ‖ *Repasser des étoffes à la teinture, par la teinture,* Les remettre à la teinture. ‖ *Repasser du pain,* Remettre du pain rassis au four, pour lui redonner l'apparence du pain frais. ‖ *Repasser une planche,* Lui donner la dernière forme pour la rendre lisse et polie. ‖ *Repasser le point à l'ivoire,* Dans la fabrication de la dentelle d'Alençon, Relever et ajuster le point au moyen d'une dent d'ivoire, quand il a été repassé au fer. ‖ *Repasser un canon d'arme à feu,* Le battre à petits coups, quand il est chaud, avec un marteau trempé dans l'eau, afin d'en resserrer les pores et d'en détacher les pailles. ‖ *Repasser les crasses,* Refondre les scories, en T. du fondeur.

Repassé, ée part. pass. du v. Repasser.

— Diplomatiq. *Ecriture repassée,* Ecriture sur laquelle on a remis de l'encre, dans le but d'en raviver les caractères et de remplacer les parties effacées.

Se repasser, v. pr. Etre, pouvoir être repassé.

REPASSERESSE (*pa-se*) n. f. Espèce de cordelette très fine dont on se sert pour peigner les draps, repasser le lin.

REPASSERIE (*pa-se-ri*) n. f. Partie d'une blanchisserie où se fait le repassage du linge.

REPASSETTE (*pa-set'*) n. f. Cordelette, encore plus fine que la repasseresse, employée pour repasser la laine destinée à faire des matelas.

REPASSEUR (*pa-seur*), **EUSE** n. m. Celui, celle qui repasse, dans tous les sens de ce mot.

— n. f. Machine employée dans les grandes repasseries pour repasser le linge.

— ENCYCL. La *repasseuse* mécanique est constituée par un seul cylindre creux, recouvert d'une enveloppe molletonnée, et sur lequel on place le linge à repasser. Le cylindre est chauffé intérieurement à la vapeur, tandis qu'une sorte de fer également creux se meut automatiquement sur le linge. Souvent aussi la repasseuse comprend deux cylindres parallèles, également chauffés à la vapeur, entre lesquels passe le linge. Lorsqu'il y a un nombre plus considérable de cylindres, ces machines prennent le nom de *calandres.*



Repasseuse mécanique.

REPATRIAGE (*aj'*) n. m. Action de repatrier, de se rapatrier. ‖ On dit mieux RAPATRIEMENT.

REPATRIEMENT (*ti-man*) n. m. Action de repatrier. ‖ On dit mieux RAPATRIEMENT.

REPATRIER (du préf. *re,* et de *patrie.* Prend deux *i* de suite aux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous repatrions. Que vous repatriiez*) v. a. Ramener dans sa patrie. (Vx.; on dit auj. RAPATRIER.)

— v. n. Revenir dans sa patrie. (Vx.)

REPATRONAGE (*naj'*) n. m. Opération par laquelle on compare des bois coupés et des souches, pour reconnaître si des bois ont été coupés en délit.

REPAUMER (*pô* — du préf. *re,* et de *paumer*) v. a. Techn. Retondre : REPAUMER *des draps.* ‖ Rebattre, laver dans l'eau en parlant du drap.

— Jeux. Au jeu de paume, Prendre la balle au vol et la renvoyer avant qu'elle touche terre.

— Pop. Reprendre, rattraper : *Je te* REPAUMERAI!

REPAVAGE (*vaj'*) n. m. Action de paver de nouveau : *Le* REPAVAGE *d'une rue.* ‖ On dit aussi REPAVEMENT.

REPAVER v. a. Paver de nouveau : REPAVER *une cour.*

REPAYEMENT (*pe-ie-man*) n. m. Action de repayer.

REPAYER (Se conjugue comme *payer,* v. a. Payer de nouveau.

REPÊCHAGE (*chaj'*) n. m. Action de repêcher.

REPÊCHE n. f. Action de ramener sur la rive ou au port de flottage des bûches flottées.

REPÊCHER v. a. Pêcher de nouveau : REPÊCHER *des poissons échappés à la nasse.*

— Retirer de l'eau : REPÊCHER *un noyé.* — Fig. Retirer d'un péril, d'un endroit dangereux : REPÊCHER *un joueur.*

— Fam. Retrouver pour châtier : *Je te* REPÊCHERAI!

— Navig. fluv. Ramener les bûches flottées sur la rive d'un cours d'eau ou à un port de flottage.

REPÊCHEUR n. m. Celui qui repêche : *Un* REPÊCHEUR *de cadavres.* ‖ *Repêcheur de bois,* Ouvrier chargé spécialement de ramener sur la rive les bûches flottées.

REPEIGNER (*pè-gné_yn* mill.) v. a. Peigner de nouveau.

REPEINDRE (*pindr'*) v. a. Peindre de nouveau : REPEINDRE *des boiseries.* ‖ Réparer dans les parties où la peinture a été détériorée : REPEINDRE *un tableau de maître.*

— Fig. Retracer, reproduire par l'imagination : REPEINDRE *un spectacle dans son esprit.*

Repeint, einte part. pass. du v. Repeindre.

— n. m. pl. Endroits d'un tableau sur lesquels on a appliqué de nouvelles couleurs.

REPELER (se conjugue comme *peler*) v. a. Peler de nouveau.

— Techn. *Repeler une peau,* En enlever la bourre ou les restes de pelage.

REPELOTER v. a. Peloter de nouveau.

REPENDRE (*pandr'*) v. a. Pendre de nouveau.

REPENELLE n. f. Chass. Syn. de REGINGLETTE.

REPENSER (*pan'*) v. n. Penser de nouveau, réfléchir plus profondément : *C'est une chose qui mérite qu'on y* REPENSE.

— v. a. Penser de nouveau à : *Pensez de nouveau ce que vous avez déjà pensé et* REPENSÉ. (Pellisson.)

REPENTAILLES (*pan-tall' ll* mill.) n. f. pl. Repentir, regret : *En être aux* REPENTAILLES. (Vx.) Faculté de se dédire : *C'est convenu, sans* REPENTAILLES. Vx.

— Dr. anc. Dédit, amende imposée à celui qui demandait la rupture d'un contrat de fiançailles.

REPENTANCE (*pan-tanss'*) n. f. Douleur qu'on éprouve d'avoir mal fait : *Etre plein de* REPENTANCE. Boil. Changement de résolution : *Les dons de Dieu sont sans* REPENTANCE. (Boss.)

— SYN. **Repentance, regret, remords,** etc.

REPENTANT (*pan-tan*), **ANTE** adj. Qui se repent : *Etre* REPENTANT *de ses fautes.* — Substantiv. : *De fausses* REPENTANTES.

— SYN. **Repentant, fâché, marri.**

REPENTIR (SE) (*pan* — du préf. *re,* et du vx. franç. *pentir,* qui correspond à l'ital. *pentire* et au provenç. *pentir,* et vient du lat. *pœnitere. Je me repens, nous nous repentons. Je me repentais, nous nous repentions. Je me repentis, nous nous repentîmes. Je me repentirai, nous nous repentirons. Je me repentirais, nous nous repentirions. Repens-toi, repentons-nous. Que je me repente, que nous nous repentissions. Que je me repentisse, que nous nous repentissions. Repentant. Repenti, ie*) v. pr. Avoir regret : SE REPENTIR *de ses fautes.*

— Fam. *Il n'est pas à s'en repentir.* Il y a longtemps qu'il éprouve du regret de ce qu'il a fait.

— Avec ellipse du pronom réfléchi : *Faire* REPENTIR *quelqu'un de son impudence.*

Repenti, ie part. pass. du v. se Repentir.

— Substantiv. Personne qui se repent de ses fautes : *Les justes et les* REPENTIS *seront appelés à la droite du Père.* (Balz.)

— Hist. relig. *Filles repenties,* ou substantiv. *Repenties,* Se dit des filles qui ont vécu dans le désordre et qui ont renoncé à cette vie, et aussi des refuges (v. ce mot destinés à les recevoir : *Se retirer aux* FILLES REPENTIES.

— REM. Le participe est toujours variable dans les temps composés du verbe pronominal *se repentir,* et il s'accorde avec le pronom qui précède immédiatement l'auxiliaire.

REPENTIR (*pan* — du v. *repentir*) n. m. Regret que l'on éprouve de ce qu'on a fait : *Etre touché de* REPENTIR.

— B.-arts. Trace d'une première idée qu'on a corrigée : *Les* REPENTIRS *sont parfois la preuve d'un tableau original.*

— Milit. *Attestation de repentir,* Pièce qui peut être délivrée aux hommes des compagnies de discipline, en remplacement du certificat de bonne conduite.

— n. m. pl. Modes. Cheveux roulés en tire-bouchon et pendants des deux côtés du visage.



Coiffure à repentirs (XVIIe s.).

— SYN. **Repentir, regret, remords,** etc.

REPÉPION n. m. Techn. Petit poinçon à l'usage des fabricants d'épingles.

REPÉRAGE (*raj'*) n. m. Action de repérer, de mettre au point à l'aide de repères.

— Techn. Indication de l'endroit où des dessins tracés sur des feuilles isolées doivent se réunir.

REPERÇAGE (*per-saj'*) n. m. Techn. Travail de découpage à la scie des plaques métalliques. ‖ On dit aussi DÉCOUPAGE.

REPERCÉ (*per'*) n. m. Les deux Parties d'un bijou qui ont été ajourées par l'opération du repercage.

REPERCÉE (*per-se*) n. f. Mus. Galerie qui revient sur une couche déjà travaillée.

REPERCER (*pèr'sé*) v. a. Percer de nouveau.

— Techn. Découper à jour, percer de trous un bijou, une pièce d'orfèvrerie, pour y encastrer des pierreries.

REPERCEUR, EUSE (*per*) n. Ouvrier, ouvrière dont la profession est de repercer des ouvrages, et particulièrement travailler à jour, soit pour les garnir de pierreries.

RÉPERCUSSIF, IVE (*per'*) adj. Méd. anc. Qui a pour but de faire refluer à l'intérieur : *Topique* RÉPERCUSSIF.

— n. m. Remède propre à opérer la répercussion.

— ENCYCL. *Les répercussifs* étaient l'eau glacée ou très chaude, les solutions salines, alcalines ou astringentes, les pommades à l'acétate de plomb, à l'alun, au tannin, la ratanhia. Ce sont en général des astringents et des vasoconstricteurs.

RÉPERCUSSION (*per'-ku-si-on*) n. f. Action de répercuter : *La* RÉPERCUSSION *du son.*

— Méd. anc. Action de faire refluer à l'intérieur : RÉPERCUSSION *d'une humeur, d'une éruption.*

— Mus. Ordre dans lequel le sujet et la réponse d'une fugue ou font entendre dans les différentes parties.

REPERCUTER (*per'* — lat. *repercutere;* de *re,* préfixe, et de *percutere,* frapper) v. a. Renvoyer dans une direction nouvelle : *L'écho* REPERCUTE *la voix.*

— Méd. anc. Déplacer une affection locale. REPERCUTER *les humeurs.*

Se répercuter, v. pr. Etre répercuté, réfléchi : *Le son, le calorique* SE REPERCUTENT.

— Méd. Etre reparti sur une autre partie du corps : *Les humeurs viennent à se* RÉPERCUTER.

REPERDRE (*pèrdr'*) v. a. Perdre de nouveau : REPERDRE *sa fortune.* ‖ Perdre ce qu'on vient de gagner.

— Fig. Perdre un avantage qu'on avait acquis : REPERDRE *du terrain.*

Se reperdre, v. pr. Etre reperdu : *La fortune* SE REPERD *plus facilement qu'elle ne s'acquiert.*

— S'égarer de nouveau : SE REPERDRE *après avoir été mis dans le bon chemin.*

REPÈRE (autre forme de *repoire*) n. m. Marque faite à différentes pièces d'un ouvrage dans le but de les ajuster sans tâtonnements, quand on veut les assembler. ‖ Marque faite sur un mur, sur un jalon, sur un terrain, pour qu'on puisse retrouver un alignement, un niveau. ‖ Plaque circulaire de fonte scellée dans un mur avec indication de la différence entre le niveau de la mer et celui du point où la plaque est posée. ‖ Trait marqué sur l'épure, pour indiquer la direction à donner à une pièce de charpente. On dit aussi LIGNE D'EMPRUNT. ‖ Petits rebords en saillie qui servent à soutenir le bois à brûler dans les landiers. *Point de repère,* Toute marque employée pour reconnaître le lieu d'où l'on doit partir, où l'on doit s'arrêter, ou l'ordre dans lequel on doit assembler diverses pièces séparées. — Fig. Point de départ qui sert à se retrouver : *Ce fait nous servira de* POINT DE REPÈRE *pour l'étude de cette période confuse.*



Repère.

— ENCYCL. Astron. Tout instrument analogue à un théodolite doit être muni d'une *lunette de repère,* portée par le pied même de l'instrument, au dessous du limbe horizontal. Avant de commencer la mesure des angles horizontaux, on dirige cette lunette sur un signal convenu et on la fixe au trépied du théodolite par une mâchoire spéciale. Si le pied ou le pilier de l'instrument venait à se déranger, on en serait averti par le déplacement de cette lunette.

— Hydraul. Dans les établissements hydrauliques on établit des *repères* pour fixer le niveau supérieur que l'eau ne doit pas dépasser pour ne pas inonder les terrains riverains. Ces repères, dits *repères légaux,* ne se composent le plus souvent que d'un simple crampon de fer scellé dans le mur de l'usine; lorsque le cours d'eau est sujet à des variations considérables, on a recours à des repères *doubles,* qui consistent en un crampon à crochet ou en un poteau à deux saillies. La saillie inférieure est le niveau légal; la saillie supérieure correspond au niveau de tolérance, au delà duquel l'usinier est en contravention.

REPÉRER (autre forme de *reparer.* Change *é* en *è* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je repère, qu'il repère;* excepté au fut. et au condit. *Je repérerai, il repérerait*) v. a. Marquer, indiquer des repères.

— Lithogr. *Châssis à repérer,* Cadre en fer, fermé de règles mobiles de cuivre munies d'aiguilles d'acier, qui servent de points de repère pour fixer carrément la feuille de papier à chaque tirage.

REPERPÉTUER (*per'*) v. a. Reproduire : *Se reperpétuer,* v. pr. Se reproduire : *Herbes qui* SE REPERPÉTUENT *par leurs semences.*

RÉPERTOIRE *per'* — du lat. *repertorium,* inventaire, formé de *repertum,* supin de *reperire,* trouver) n. m. Table ou recueil dont les matières sont classées selon un certain ordre, pour faciliter les recherches : *Tout registre bien établi doit être accompagné d'un* RÉPERTOIRE.

— Titre de certains recueils : RÉPERTOIRE *de droit.*

— Fig. Réunion, ensemble de connaissances : *L'ouvrage de Montaigne est un vaste* RÉPERTOIRE *de faits divers et de réflexions.* ‖ Se dit aussi des personnes très versées sur quelque sujet : *Cet homme est un* RÉPERTOIRE *d'anecdotes.*

Répétition. 1. De rinceaux, 2. D'entrelacs.

Lunette et cercle répétiteur de Borda.

des créanciers durant une période pouvant s'étendre jusqu'à cinq ans.

REPLACEMENT (*man*) n. m. Action de replacer.

REPLACER (Se conjugue comme *placer*) v. a. Mettre de nouveau à sa place : REPLACER *une statue.*
— Donner de nouveau une place, des fonctions à : REPLACER *un fonctionnaire.*
— Assigner de nouveau sa place à : *Galilée* REPLAÇA *la terre dans les cieux, d'où on l'avait bannie.* (E. Quinet.)
Se replacer, v. pr. Être remis à sa place, ou dans une nouvelle place. ‖ Se mettre de nouveau à une certaine place : SE REPLACER *en tête du cortège.*
— Entrer dans de nouvelles fonctions : *Un employé congédié ne trouve pas aisément à* SE REPLACER.

REPLAIDER (*plè*) v. a. Plaider de nouveau : REPLAIDER *un procès.* — Absolum. : *Vouloir* REPLAIDER.

REPLAIN (*plin*) n. m. Partie aplanie et cultivée d'une montagne.

REPLAINDRE (*plindr'* — Se conjugue comme *plaindre*) v. a. Plaindre de nouveau.

REPLAINTE (*plint'*) n. f. Somme que l'on payait au juge pour obtenir la permission de porter plainte. ‖ Amende due pour plainte portée à tort.

REPLANCHÉIER (se conjugue comme *planchéier*) v. a. Planchéier de nouveau.

REPLANIR v. a. Finir, parachever un meuble avec le rabot et le racloir.

REPLANISSAGE n. m. Techn. Syn. de REPLANISSEMENT.

REPLANISSEMENT (*ni-se-man*) n. m. Action de replanir; résultat de cette action.

REPLANISSEUR (*ni-seur'*) n. m. Techn. Ouvrier qui replanit.

REPLANTABLE adj Qui peut être replanté : *Les arbres, à un certain âge, ne sont plus* REPLANTABLES.

REPLANTAGE (*taj'*) n. m. Action de replanter : *Le* REPLANTAGE *des betteraves.*
— Techn. Syn. de RESARCISSAGE.

REPLANTATION (*si-on*) n. f. Action de replanter : *Les* REPLANTATIONS *altèrent souvent la constitution des végétaux.*

REPLANTER v. a. Planter de nouveau : REPLANTER *des rosiers.* REPLANTER *un bosquet.*

REPLANTEUR n. m. Celui qui replante.

REPLÂTRAGE (*traj'*) n. m. Action de replâtrer, de faire un nouvel enduit de plâtre.
— Fig. Amendement, arrangement mal combiné, peu solide : *Les* REPLÂTRAGES *durent peu.* ‖ Réconciliation éphémère : *Un* REPLÂTRAGE *ne fait que retarder le divorce.*

REPLÂTRER (du préf. *re*, et du *plâtre*) v. a. Renduire de plâtre : REPLÂTRER *un mur.*
— Fig. Réparer par un subterfuge, couvrir, déguiser : *Dire une sottise et tâcher de la* REPLÂTRER.

REPLÂTREUR (de *replâtrer*) n. m. Celui qui fait des replâtrages.

REPLENISHER (*re-plè-ni-cheur* — mot angl., de *replenish*, remplir de nouveau) n. m. Electr. Rechargeur. V. ce mot.

REPLET (*plè*), **ÈTE** [lat. *repletus*; de *replere*, remplir] adj. Qui a beaucoup d'embonpoint : *Femme* REPLÈTE.

RÉPLÉTIF, IVE (de *replet*) adj. Chir. Servant à remplir : *Injections* RÉPLÉTIVES.

RÉPLÉTION (*si-on* — de *replet*) n. f. Excès de sang et d'humeur, d'embonpoint : *Souffrir de* RÉPLÉTION.
— Surcharge d'aliments : *On est plus souvent malade de* RÉPLÉTION *que d'inanition.*

REPLEURER v. a. Verser de nouveaux pleurs sur : *Nous* REPLEURÂMES *M. de Turenne.* (Mme de Sév.)
— v. n. Verser de nouvelles larmes : *Je* REPLEURE *sur nouveaux frais.* (Mme de Sév.)

REPLEUVOIR (se conjugue comme *pleuvoir*) v. n. Pleuvoir de nouveau.

REPLI (du préf. *re*, et de *pli*) n. m. Double pli ou simplement Pli : *Faire un* REPLI *à du papier, à une étoffe.*
— Ondulation; chacun des plis existant en plus ou moins grand nombre sur un objet : *Les* REPLIS *d'un serpent.*
— Fig. Ce qui est intime, caché : *Les* REPLIS *du cœur.*
— Diplomatiq. Pli que l'on faisait au bas des lettres patentes, afin d'écrire sur le revers.

REPLIABLE adj. Qui peut être replié.
— Bot. Se dit d'une paire de feuilles ou de folioles dont les faces inférieures, en s'appliquant l'une contre l'autre ou en se renversant de haut en bas, rencontrent la tige parallèlement à leur nervure médiane.

REPLICATIF, IVE (du lat. *replico*, je replie) adj. Bot. Replié sur soi-même : *Feuilles* REPLICATIVES.

REPLIEMENT (*pli-man*) n. m. Action de replier, état de ce qui est replié. ‖ Syn. REPLOIEMENT.

REPLIER (se conjugue comme *plier*) v. a. Plier de nouveau; plier après avoir déplié : REPLIER *une robe.*
— Faire un repli, un ou plusieurs plis à : REPLIER *sa chemise autour de son bras.*
— Courber, incliner fortement : REPLIER *son corps.*
— Fig. Ramener, concentrer : *L'égoïsme et la vanité rétrécissent l'esprit en le* REPLIANT *sur lui-même.* (Boiste.)
— Bot. *Embryon replié*, Embryon plié en deux dans sa longueur. ‖ *Graine repliée*, Graine dont les deux moitiés sont appliquées l'une contre l'autre et même soudées.
— Milit. *Replier une troupe*, Ramener en arrière un détachement d'une troupe poussé en avant : REPLIER *ses avant-postes.* ‖ *Replier un pont*, Le ramener tout entier ou par parties sur l'une des rives du cours d'eau qu'il traverse.
Se replier, v. pr. Être replié. ‖ Se courber, se plier : *Le serpent* SE REPLIE *en tous sens.*
— Fig. Prendre de nouveaux biais pour faire réussir son projet : *L'homme habile* SE REPLIE *comme il veut.* ‖ Se concentrer, se recueillir : *La réflexion est l'état de l'âme qui* SE REPLIE *sur elle-même.*
— Manèg. Se dit d'un cheval qui tourne brusquement la tête vers la partie postérieure de son corps.
— Milit. Se dit d'une troupe qui, par un mouvement de retraite, se rapproche d'un corps établi plus en arrière.

RÉPLIQUE (*plik'* — de *répliquer*) n. f. Réponse qu'on fait à celui qui a lui-même répondu : *La* RÉPLIQUE *du ministère public à un avocat.* ‖ Réponse à ce qui a été dit ou écrit : *Obéir sans* RÉPLIQUE. ‖ Repartie, réponse brève et vive : *Avoir la* RÉPLIQUE *prompte.*
— Parole ou action qui semble appelée par une autre : *L'incubation des insurrections donne la* RÉPLIQUE *à la préméditation des coups d'État.* (V. Hugo.)
— Archéol. Double, pièce similaire : *l'posséder la* RÉPLIQUE *d'une pierre gravée.*
— Dr. rom. Affirmation formulée par le demandeur en réponse à l'exception opposée par le défendeur.
— Musiq. Nom donné aux octaves, considérées comme la simple répétition du son dont elles sont les octaves. ‖ Dans une fugue, Reprise du motif principal. ‖ Dans une partition, Fragment de mélodie ou de phrase, prise dans la partie la plus caractéristique, et qui sert à indiquer l'endroit précis où sa rentrée à un instrument qui vient d'observer un long silence.
— Théâtr. Dernier mot, dernière phrase d'une partie de dialogue. ‖ Geste convenu, signe quelconque au moyen duquel un acteur en scène reconnaît que le moment est venu pour lui de parler, de jouer son personnage. ‖ *Manquer sa réplique.* Se dit d'un acteur qui, n'ayant pas entendu la réplique, néglige de parler ou d'entrer, de sortir ou de marcher. ‖ *Bien donner la réplique.* Se dit de l'acteur qui, dans un dialogue vif et serré, soutient bien son compère, lui répond avec vivacité.
— SYN. **Réplique, repartie, réponse.** V. REPARTIR.

RÉPLIQUER (*ké* — lat. *replicare*, proprem. « replier ») v. a. Dire comme réplique : RÉPLIQUER *une insolence.*
— v. n. Faire une réplique.
— SYN. **Repartir, répondre.** V. REPARTIR.

REPLISSER (*pli-sé*) v. a. Plisser de nouveau : REPLISSER *une chemise.*

REPLOIEMENT n. m. Syn. de REPLIEMENT.

REPLONGER (se conjugue comme *plonger*) v. a. Plonger de nouveau : REPLONGER *dans le bain une étoffe mal teinte.*
— Fig. Ramener, rejeter, faire retomber : REPLONGER *une nation dans l'ignorance.*
— v. n. S'enfoncer de nouveau dans l'eau : *Le bon plongeur* REPLONGE *sans fatigue.*
Se replonger, v. pr. Se plonger de nouveau.
— Fig. Retomber : SE REPLONGER *dans la tristesse.*

REPLONGES, comm. de l'Ain, arrond. et à 32 kilom. de Bourg, dans la plaine de la Saône; 1.620 hab. Carderies.

REPLOYER (se conjugue comme *ployer*) v. a. Syn. de REPLIER.

REPNINE, grande famille russe, dont les membres les plus marquants sont : NIKITOR IVANOVITCH **Repnine**, né en 1668, mort en 1726. Compagnon d'armes de Pierre le Grand, général après l'expédition d'Azov, il fut battu par Charles XII, et disgracié; mais, bientôt rentré en faveur, il commanda le centre de l'armée russe à Poltava; il devint général gouverneur de Riga, et Catherine Ire le nomma feld-maréchal; — NICOLAS VASILIEVITCH **Repnine**, petit-fils du précédent, né en 1734, mort en 1801. Il joua un rôle considérable sous le règne de Catherine II. A vingt-huit ans, il était déjà général. Il fut nommé ministre de Russie en Prusse, puis résident en Pologne de 1763 à 1769. En attendant le premier partage, il établit en Pologne un véritable protectorat russe. Catherine II le combla de faveurs; il prit part à la guerre de Turquie, aux négociations du traité de Kaïnardji (1774), et devint ambassadeur à Constantinople. Dans la seconde guerre de Turquie, il remporta de sérieux succès (1790), prit part ensuite aux négociations du partage de la Pologne (1795 et fut nommé gouverneur général d'Esthonie et de Livonie]; — NICOLAS GRIGORIEVITCH **Repnine-Volkonski**, né en 1778, mort en 1845. Il prit part aux campagnes contre Napoléon et au congrès de Vienne, et fut gouverneur général de la Petite-Russie.]

REPOLIR v. a. Polir de nouveau : REPOLIR *de l'argenterie, de l'acier.*
— Fig. Corriger de nouveau : *Balzac* REPOLISSAIT *sans cesse ses brouillons et ses épreuves.*

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
> Polissez-le sans cesse et le repolissez.
> BOILEAU.

REPOLISSAGE (*li-saj'*) n. m. Techn. Action de repolir.

REPOLKER (du préf. *re*, et de *polker*) v. n. Polker de nouveau, danser de nouveau la polka.

REPOLON (de l'ital. *repolone*) n. m. Manèg. Volte du cheval en cinq temps. (Mot vieilli.)

REPOMPEMENT (*pon-pe-man*) n. m. Action de repomper.

REPOMPER (*pon*) v. a. Pomper de nouveau.
— Fig. Absorber de nouveau.

REPONCHONNER (*cho-né*) v. a. Raviver par une addition de teinture un bain qui est épuisé.

RÉPONDANT (*dan* — de *répondre*) n. m. Celui qui se présente dans un examen public, qui soutient une thèse. Celui qui répond la messe. Celui qui se porte caution.
— Techn. Truelle de bois qui, dans le façonnage des poteries, sert à soutenir les parois intérieures de certaines pièces pendant qu'on en travaille la surface extérieure.
— SYN. **Caution, garant.**
— ENCYCL. Myth. égypt. Les *répondants* (en égypt. *ouashbiti*), étaient des statuettes qui figuraient les esclaves et les vassaux du mort et devaient *répondre* pour lui lorsqu'Osiris l'appelait à la corvée dans les champs d'Ialou (paradis osirien). Ces statuettes, découpées dans l'albâtre, le granit, la diorite, ou pétries d'argile fine, se trouvent en grand nombre dans les sarcophages égyptiens.

RÉPONDEUR, EUSE de *répondre* adj. Qui fait une réponse; qui a l'habitude de répliquer aux remontrances. *C'est un fléau qu'une domestique* RÉPONDEUSE.

REPONDRE v. a. Pondre de nouveau : REPONDRE *un œuf.* — Absolum. : *Poule qui* REPOND.

RÉPONDRE (du lat. *respondere* v. a. Dire ou écrire en réponse : REPONDRE *une impertinence.* ‖ Faire une réponse à : *Il faut* REPONDRE *à toutes les lettres qu'on reçoit.*
— Dr. Répondre une requête, Mettre une ordonnance au bas d'une requête. *Répondre une pétition, un placet*, Mettre au bas la décision prise sur l'objet demandé.
— Liturg. *Répondre la messe*, Dire à haute voix les paroles qui servent de réponse à celles que prononce l'officiant.
— v. n. Faire une réponse. RÉPONDRE *sur le tac-au-tac* Répondre sur-le-champ.
— Répondre à l'appel d'une personne : *Frapper, Sonner sans que personne* REPONDE.
— Envoyer une lettre en réponse à une lettre reçue : *Il y a des personnes qui ne* RÉPONDENT *jamais.*
— Chercher à réfuter, ramener, répliquer : *Je ne veux point d'un tel qui* RÉPONDE.
— Se prononcer sur un appel. REPONDRE *à une assignation.*
— Répliquer, appuyer une réponse ou une réfutation : *Argument auquel il est difficile de* RÉPONDRE.
— Produire un son par vibration sur un autre son ou par une action quelconque : *Les cordes* RÉPONDENT *à l'archet.*
— Montrer, par des signes, une exacte connaissance de sa réponse : RÉPONDRE *à la confiance que l'on a en soi.*
— Faire un acte, une politesse semblable : RÉPONDRE *à des compliments de quelqu'un.* Par raillerie, SE REPONDRE *point mal aux santés qu'il ne portait pas.* (J.-J. Rouss.)
— Aboutir : *Allées qui* REPONDENT *au bassin.* ‖ Se faire entendre : *Sonnette qui* REPOND *dans l'antichambre.* ‖ Se propager : *Douleur de la poitrine qui* REPOND *à la tête.*
— Être symétrique, correspondre : *Fenêtre qui* REPOND *à un autre.* ‖ Être proportionné, conforme, égal en : *Le succès n'est de bon aloi qu'autant qu'il* REPOND *au mérite.* (J.-J. Rouss.)
— Se donner pour caution, se porter garant. — Se dit d'une proposition : *Je ne* REPONDS *pas de le faire ou que je le ferai.* ‖ Se faire le garde-responsable : REPONDRE *d'un prisonnier.* ‖ Être une preuve assurée, un garant :

> Comptez sur la reconnaissance
> Quand l'intérêt vous en répond.
> FLORIAN.

— Être responsable : *Dans une société libre, le pouvoir* RÉPOND *de ses actes au peuple qui l'a délégué.* Lamenn.
— Subir un examen, soutenir une thèse : RÉPONDRE *en philosophie, en théologie, en droit, en médecine.*
— Loc. div. *J'en réponds*, J'affirme la chose, je la déclare absolument certaine. *Répondre ad rem*, Répondre pertinemment à la question. *Répondre en Normand*, Répondre évasivement, sans affirmer ou nier. *Vous ne répondez point, Ce n'est pas répondre*, Votre réponse ne va pas à la question. *Il ressemble au prêtre Martin, il chante et il répond*, Il fait lui-même la demande et la réponse.
— Écon. rur. Se dit des œufs ou graines de vers à soie, lorsque l'éclosion commence à se produire.
— Jurispr. Se présenter en justice sur une demande.
— Manèg. *Répondre aux aides*, Obéir aux appels du cavalier. ‖ *Répondre à l'éperon*, Regimber sous l'éperon.
— Mar. Exprimer par des signaux convenus ce qu'on a entendu les signaux d'un autre navire. ‖ Répéter les commandements de l'officier de quart pour faire connaître qu'on les a compris.
— PROV. : **Qui répond paye**, Celui qui cautionne est tenu de payer au besoin.
— ALLUS. HIST. : **Brûler n'est pas répondre.** V. BRÛLER.
— SYN. **Repartir, répliquer.** V. RÉPARTIR. **Correspondre.** V. CORRESPONDRE. **Affirmer, etc.** V. AFFIRMER.
Se répondre, v. pr. Répondre à soi-même : *Quand nous nous interrogeons sur nos fautes, nous n'osons* NOUS RÉPONDRE. ‖ Répondre l'un à l'autre : *Les héros d'Homère* SE REPONDENT *par des injures.* ‖ Être en rapport de symétrie : *Allées qui* SE REPONDENT. ‖ Être sympathiques l'un à l'autre : *Des cœurs qui* SE RÉPONDENT.
— Gramm. Quoique *répondre à soi-même* soit un verbe neutre dans les expressions *répondre à une lettre, à un placet*, on peut dire au passif que la lettre a *été répondue*, que les placets *ont été répondus.*

RÉPONS (*pon* — en lat. *responsum*) n. m. Paroles qui se chantent ou se disent, dans les offices de l'Église catholique, alternativement, par une ou quelques voix, d'une part, et le chœur, représentant l'assistance, d'autre part.
— Typogr. Signe en forme de R barré ℟, dont on se sert, dans les livres d'église, pour indiquer les répons, et dans les ouvrages de numismatique, pour marquer le revers des monnaies et médailles.
— ENCYCL. Les *répons* ont été ainsi nommés, soit parce que le chœur y répond à une ou plusieurs voix, en s'associant à ce qui vient d'être dit, soit parce qu'ils sont toujours ou presque toujours précédés d'une leçon, longue ou courte, dont ils forment comme une conclusion, en forme de réponse, une conclusion renfermant une réflexion sur ce qui vient d'être dit ou sur ce qui fait le sujet de la solennité. Les répons ont pour but d'exprimer la part que les fidèles prennent à l'office divin et de maintenir la communauté de prière. On distingue les *grands* répons, qui suivent les leçons de *matines*, et les *petits* répons ou répons *brefs*, qui viennent après les capitules des petites heures. Le répons chanté, pendant la messe, après la leçon, a reçu le nom particulier de *graduel*, à cause des degrés (en latin *gradus*) sur lesquels se plaçaient les chantres; c'est à ce répons que se rattache l'*Alleluia.*

RÉPONSE (de *répons* n. f. Ce que l'on dit à celui qui interroge, qui demande. RÉPONSE *affirmative, négative.*
— Ce qui répond, réfute, décide, explique : *Un mot est la meilleure* RÉPONSE *aux railleries.* (Stobée.)
— Lettre missive qu'on envoie à une personne dont on a reçu une lettre : *Aller chercher une* RÉPONSE *à la poste.*
— Loc. div. *Demi-réponse*, Réponse qui n'est pas nette. *Réponse de Normand*, Réponse équivoque. *Réponse de berger à la bergère*, Manière vive et prompte de rendre à quelqu'un la pareille de ce qu'il a dit ou fait. *Avoir réponse à tout*, N'être embarrassé par aucune objection.
— Bours. *Réponse des primes.* V. PRIME.
— Dr. rom. Consultation donnée par un jurisconsulte.
— Dr. Écritures qu'une partie fait signifier pour réfuter les moyens que l'autre a présentés. *Réponses de droit*, Décisions des anciens jurisconsultes sur les questions qui leur étaient proposées.
— Féod. *Réponse en cour*, Droit de siéger et d'opiner dans une cour de justice.
— Musiq. Dans la fugue, Imitation du sujet à la quinte supérieure ou à la quarte inférieure.
— Sylv. *Réponse de la reine.* Distance à laquelle on peut entendre le bruit d'une coupe. On dit aussi COUP DE CONSEIL. ‖ Enceinte d'une coupe, dans laquelle l'adjudicataire de cette coupe a sa responsabilité engagée en ce qui concerne les fraudes pour lesquelles il peut se commettre.
— Télégr. électr. *Réponse payée.* Dépêche dont la taxe a été acquittée d'avance par l'expéditeur afin d'éviter des frais d'envoi au destinataire.
— SYN. **Repartie, réplique** V. REPARTIE.

A sotte demande.

REPOPULATION n. f.

REPORT [illegible] Action de reporter une opération à terme à la liquidation suivante. Faire un report. Frais exigés sur un report.

— Bourse. Opération qui consiste à reporter à terme à la liquidation suivante l'achat ou la vente faite à terme à la liquidation précédente. Le report est une opération par laquelle l'acheteur à terme à la liquidation précédente, ne voulant pas prendre livraison de la quantité de titres pour la[illegible] la porte sur la hausse, a payé au vendeur une prime, appelée aussi report, pour obtenir de lui un délai. Le report est donc

métaux. Les héros d'Homère ont des boucliers et des armes travaillés au marteau, et il n'est pas douteux que les statues colossales des anciens aient été façonnées par ce procédé. Au moyen âge, le repoussé est remis en honneur et le marteau devient le principal instrument de l'orfèvre. Benvenuto Cellini n employait que le repoussé dans la fabrication des bijoux, des vases, des figures d'or et d'argent; il ne fondait que les anses des vases, les becs des aiguières et quelques pièces de rapport. Détroné par la fonte et longtemps presque abandonné, le repoussé a eu un regain de faveur à la fin du XIXe siècle, et les expositions de cette époque en ont montré d'admirables échantillons.

L'art et l'industrie utilisent le repoussé : d'une part, dans l'orfèvrerie, la bijouterie, l'armurerie, la dinanderie, la serrurerie d'art; d'autre part, dans la chaudronnerie, la ferblanterie, la fabrication des ustensiles de cuisine, etc. Dans le repoussage artistique, où l'on travaille principalement le cuivre, l'argent et l'or, l'ouvrier place la feuille métallique sur un mastic résistant ou sur un moule en bois, et frappe avec le marteau, non directement sur le métal, mais sur un petit ciselet qui, suivant sa forme, prend les noms de gouge, burin, mattoir, perloir, traçoir, grattoir, rifloir, molette, etc. Quand il s'agit d'un bas-relief, on trace d'abord le dessin sur la plaque, et l'on en circonscrit la silhouette avec le ciselet de façon à former un contour saillant sur le revers, puis on s'attache à donner au métal le relief nécessaire, sans le fatiguer et en opérant par recuits successifs. On fixe alors la plaque sur un bloc garni d'un ciment résistant, et, par petits coups répétés frappés sur le ciselet, on pétrit la matière jusqu'à la perfection de la forme. Pour donner le fini, dégager les traits des figures ou faire ressortir les détails, on colle la pièce sur un mastic encore plus résistant que le premier, et l'on parachève la ciselure artistique. Pour la rondebosse ou les objets de haute saillie, il est indispensable d'appliquer la plaque métallique sur une maquette, pour lui en faire épouser les contours et les reliefs. Caradosse la fondait en bronze, façonnait sur elle sa feuille métallique, puis, la remplissant d'un ciment, opérait la ciselure. Collini, au contraire, faisait sa maquette en cire, emboutissait ses feuilles à la bigorne, puis leur donnait forme sur l'esquisse, pour les ciseler ensuite après les avoir soudées et garnies. Dans le procédé dit « du coquiller », on moule en plâtre les différentes parties du modèle et on emboutit dans les creux du moule les coquilles de cuivre, d'or ou d'argent avec des outils de bois; puis on les soude et on donne le fini.

Le repoussage industriel se fait surtout avec des machines qui, par pressions successives, donnent aux objets le creux ou le relief nécessaire. On l'appelle plus souvent EMBOUTISSAGE.

REPOUSSEMENT (*pou-se-man*) n. m. Action de repousser.
— Effet de recul d'une arme à feu portative : *Une charge trop forte produit le* REPOUSSEMENT.
— Fig. Action de repousser quelqu'un, de ne pas l'accueillir : *Des* REPOUSSEMENTS *dédaigneux révoltent.*

REPOUSSER (*pou-sé*) v. a. Pousser de nouveau; pousser en sens contraire : REPOUSSER *un tiroir.*
— Pousser en arrière, obliger à reculer : REPOUSSER *les ennemis.* ‖ Résister victorieusement à : REPOUSSER *une attaque, un assaut.* ‖ Se défendre énergiquement contre : REPOUSSER *la calomnie.* ‖ Résister à : REPOUSSER *une tentation.* ‖ Refuser d'accepter, écarter avec dédain : REPOUSSE *tout privilège, même quand tu dois en bénéficier.* (Ch. Fauvety.) ‖ Ne pas accueillir la demande, la personne de : REPOUSSER *un suppliant.*
— Inspirer de l'effroi : *Des rochers affreux dont l'aspect* REPOUSSE *les navigateurs.* (Rayn.) ‖ Inspirer de la répulsion : *Un malheur absolu nous* REPOUSSE. (Chateaubr.)
— Produire de nouveau : *Arbres qui* ONT REPOUSSÉ *de nouvelles feuilles.* ‖ Faire entendre de nouveau : REPOUSSER *un cri.*
— *Repousser la force par la force,* Employer la force pour se défendre contre une attaque violente.
— v. n. Produire un effort qui pousse, qui écarte, qui tend à éloigner : *Ressort qui ne* REPOUSSE *pas assez.* ‖ Produire un effet de recul : *Fusil qui* REPOUSSE *beaucoup.*
— Inspirer de la répulsion : *L'amitié obtient, l'importunité arrache, mais l'exigence* REPOUSSE. (Lévis.)
— Pop. *Repousser du goulot, du couloir, du fusil,* etc., Avoir mauvaise haleine.
— Pousser, croître de nouveau : *Si l'on coupe la patte d'une salamandre, cette patte* REPOUSSE.
— Peint. Ressortir en absorbant les couleurs voisines : *Le bleu* A REPOUSSÉ *dans ce tableau.*
— Typogr. Imprimer à la main sur une feuille tirée.
Repoussé, ée part. pass. du v. Repousser.
— Loc. fam. *Être repoussé à la barricade.* Se dit d'une personne qui, ayant fait des tentatives pour obtenir quelque chose, a été refusée ouvertement. (Vx.)
— Comm. *Laines repoussées,* Nouvelles laines qui poussent avant que la vieille soit tondue.
Se repousser, v. pr. Être repoussé.
— S'écarter mutuellement : *Quand l'électroscope est électrisé, les balles de sureau* SE REPOUSSENT.

RÉPOUSSETER (se conjugue comme *épousseter*) v. a. Épousseter de nouveau.

REPOUSSEUR (*pou-seur*) n. m. Ouvrier qui exécute le repoussé des métaux.

REPOUSSOIR (*pou-soir*) n. m. Techn. Cheville de fer ou de bois qui sert à chasser un clou ou une autre cheville enfoncée dans un trou. ‖ Ciselet dont les tailleurs de pierre se servent pour pousser les moulures et qu'ils désignent aussi sous le nom de *fer carré.* ‖ Pièce qu'on pousse pour faire sonner une montre à répétition. ‖ Sorte de ciselet qu'emploient les ouvriers qui travaillent au repoussé des métaux. ‖ *Robinet à repoussoir.* V. ROBINET.
— B.-arts. Partie vigoureuse de ton, qu'on place sur le devant d'un tableau, pour faire paraître les autres objets plus éloignés.
— Fam. Dans le langage ordinaire, Objet qui en fait valoir un autre par opposition : *Une femme aime à sortir accompagnée d'une amie qui lui sert de* REPOUSSOIR.
— Chir. Instrument en forme de levier terminé par deux petits crochets dont les dentistes se servent pour enlever les chicots. ‖ *Repoussoir d'arêtes,* Instrument formé d'une tige de baleine terminée par une petite éponge, et qui sert à refouler dans l'estomac les corps étrangers enclavés dans l'œsophage.
— Mar. Martoau à manche de fer, à tête courte, se terminant par une longue tige, avec lequel on repousse les chevilles, les clous d'un navire.
— Télégr. Chasse-roue formé de morceaux de bois incrustés et qui protège le pied de certains poteaux télégraphiques.

REPOUSTAGE (*staj*) n. m. Techn. Action de repoustер.

REPOUSTER (*sté*) v. a. Ballotter, secouer, en parlant de la poudre sèche dont on veut ainsi détruire les pelotons.

REPPEN, ville d'Allemagne (Prusse [prés. de Francfort], sur l'Eilang, affluent de l'Oder, 4,556 hab. Filature de laine et fabriques de draps.

REPRÊCHER v. a. et v. n. Prêcher de nouveau.

RÉPRÉCIPITER v. a. Précipiter de nouveau.

RÉPRÉHENSEUR (*pré-an*) n. m. Celui qui reprend, réprimande : *Le* RÉPRÉHENSEUR *est toujours importun.* Fléch.

RÉPRÉHENSIBLE (*pré-an-si-ble*) lat. *reprehensibilis* adj. Qui mérite d'être repris, blâmé : *Un acte* RÉPRÉHENSIBLE.

RÉPRÉHENSIBLEMENT (*pré-an-si-ble-man*) adv. D'une façon répréhensible.

RÉPRÉHENSION (*pré-an-si-on*) — lat. *reprehensio* n. f. Action de réprimander, de blâmer : *On souffre aisément des* RÉPRÉHENSIONS, *mais on ne souffre pas la raillerie.* (Mol.)

REPRENANT (*pran*), **ANTE** adj. Qui reprend, réprimande, *Que vous êtes* REPRENANTE. (La Font. (Vx).

REPRENDRE (*praudr'* — lat. *reprehendere*; de *re*, préfixe, et de *prehendere*, prendre. Se conjugue comme *prendre*) v. a. Capturer de nouveau : REPRENDRE *un forçat évadé, un oiseau envolé.*
— Par ext. Rentrer en possession de : *La terre* REPREND *tout ce qu'elle a donné pour le rendre encore.* Fén.
— Réclamer, prélever : *Succession sur laquelle la veuve a beaucoup à* REPRENDRE.
— Engager de nouveau : REPRENDRE *un ancien valet.*
— Vivre de nouveau en bonne intelligence, en communauté avec : REPRENDRE *sa femme après une fugue.*
— Revêtir de nouveau : REPRENDRE *ses habits d'été.*
— Employer de nouveau : REPRENDRE *un procédé.* ‖ Regagner : REPRENDRE *un chemin.* Emporter de nouveau : *Voiture qui vient* REPRENDRE *des touristes.*
— Continuer, en parlant d'une chose interrompue : REPRENDRE *sa correspondance, une affaire, la conversation.*
— Fig. Enlever, ravir de nouveau : *Je n'appelle pas liberté cette liberté qu'on pourra me* REPRENDRE *quand on voudra.* (J. Simon.) ‖ Recouvrer : REPRENDRE *ses forces.* ‖ Éprouver de nouveau : REPRENDRE *de l'affection pour quelqu'un.* REPRENDRE *une habitude.* ‖ Faire sentir de nouveau son action à : *Ivrogne corrigé que son vice* REPREND.
— Réprimander, blâmer, censurer : *Quelque excellent que soit un ouvrage, il y a toujours quelque chose à* REPRENDRE, *il y* REPREND. — Absolum. : *Il est très aisé de* REPRENDRE *et malaisé de faire mieux.*
Fig. *Reprendre son cours,* Exercer de nouveau son action après un arrêt plus ou moins long.
— Loc. div. *Reprendre une marchandise, un objet vendu,* Consentir à la remise par l'acheteur de cette marchandise, de cet objet, en lui en remboursant le prix. ‖ *Reprendre terre,* Recommencer, renaître avec plus de force qu'auparavant. Se dit par allusion à Antée qui recouvrait de nouvelles forces en touchant la terre.) ‖ *Reprendre de plus haut,* Remonter à un temps plus éloigné. — Remonter à des vérités antérieures, à des principes généraux. ‖ *Reprendre le vent,* Chercher à se reconnaître dans quelque lieu. ‖ *Reprendre le dessus,* Regagner un avantage qu'on avait perdu. — Se rétablir après une longue maladie. ‖ *Reprendre sa parole,* Se délier d'une promesse, d'un engagement. ‖ Fam. *On ne m'y reprendra plus,* Je me garderai de m'exposer de nouveau au même danger, au même ennui. — Par [menace : *Que je ne vous y* REPRENNE PLUS! Ne recommencez pas. ‖ *Dieu fera bien de le reprendre,* Se dit d'une personne malade ou malheureuse pour qui la mort serait un bienfait.
— Comm. Recevoir le montant de sa part lorsqu'on cesse de faire partie d'une société en qualité d'associé.
— Constr. *Reprendre un mur,* En réparer, en boucher les crevasses. ‖ *Reprendre un mur, un pilier, etc., sous œuvre, en sous-œuvre, par-dessous œuvre,* Reconstruire les parties inférieures d'un mur, d'un pilier, etc., en soutenant le reste par des étançons. — Fig. *Reprendre en sous-œuvre un projet, une entreprise, un ouvrage,* S'en occuper de nouveau avec certaines modifications peu apparentes.
— Dr. *Reprendre une instance,* Continuer avec une personne un procès commencé avec une autre et qui a été interrompu.
— Manèg. *Reprendre un cheval,* Modérer son allure.
— Mar. *Reprendre les enfléchures, les haubans,* Les raidir quand ils sont devenus mous. ‖ *Reprendre un palan,* L'affaler quand il est arrivé à bloc. ‖ *Reprendre la mer,* Embarquer à nouveau, après un congé ou un service à terre.
— Techn. Rejoindre les parties qui sont rompues dans une étoffe, un tricot, etc.
— Théâtr. *Reprendre une tragédie, une comédie, etc.,* La jouer de nouveau.
— v. n. Se dit des végétaux transplantés qui prennent racine de nouveau. ‖ Se dit aussi des greffes : *Greffe qui a bien* REPRIS.
— Par anal. Se refermer, se rejoindre, en parlant des chairs qui ont été coupées, ouvertes, séparées.
— Se rétablir, recouvrer des forces : *Malade qui* REPREND *à vue d'œil.* ‖ Recommencer : *Les modes anciennes* REPRENNENT *quelquefois.*
— Se figer, geler de nouveau : *La rivière a* REPRIS.
— Loc. div. *La goutte, la fièvre, lui a repris,* Elle lui est revenue, elle lui a pris de nouveau. *Cette pièce de théâtre a repris,* Après être tombée d'abord, elle s'est relevée. *Reprit il, Il reprit,* Expressions dont on se sert lorsque, racontant une conversation, on fait parler de nouveau l'un des interlocuteurs.
— Vénér. Se dit d'un limier qui retrouve la voie de la bête : *Ce chien* REPREND *bien.*
— SYN. Blâmer, censurer, etc. V. BLÂMER.
Repris, ise part. pass. du v. Reprendre.
— Loc. div. *Vous voilà repris,* Vous vous êtes remis dans un cas fâcheux. *Je n'y serai plus repris,* Je ne m'y exposerai plus. ‖ *Un homme repris de justice,* Un homme qui a déjà subi précédemment une condamnation pénale. — Substantiv. : *Un* REPRIS DE JUSTICE (Le fém. *reprise* est rarement employé.) V. RÉCIDIVE.

Se reprendre, v. pr. Se prendre une seconde fois.
— Se reprendre, dans le même sens, avec le pronom réfléchi : *On se reprend toujours à* PRENDRE *une mauvaise pratique.*
— Se ressaisir, redevenir maître de soi.
— Se corriger, se rétracter en quelque chose qu'on a dit mal à propos, avec quelque intention : *Laisser échapper un terme peu convenable, vite se* REPRENDRE *en disant.*
— Se refermer : *Blessure qui se* REPREND *peu à peu.*

REPRENEUR, EUSE n. Se dit pour l'orthographe qui reprend, qui fait des reprimandes :

Ce reproche fâcheux me vient-il en reprise
THÉOPHILE

REPRÉSAILLE (*za-ll'* mill.) — de l'ital. *ripresaglia*, même sens, de *riprendere*, reprendre. Mal que l'on fait souffrir à un ennemi pour se dédommager d'un dommage qu'il a causé, ou pour tirer vengeance des voies de fait qu'il a exercées; s'emploie surtout au pluriel : *Le pouvoir des agresseurs n'est sujet à des* REPRÉSAILLES. (F. Bern.)
User de représailles, Rendre le mal qu'on a souffert.

REPRÉSENTABLE (*san-ta-ble*) adj. Qui peut être représenté : *Une pièce qui n'est pas* REPRÉSENTABLE.

REPRÉSENTANT (*san-tan*), **ANTE** adj. Qui représente.
— n. m. Personne qui représente quelqu'un, qui a mandat d'agir en son nom : *Les députés sont les* REPRÉSENTANTS *du peuple.* ‖ *Représentants du peuple,* Membres de la Convention et de l'Assemblée législative de 1848. — Membres de la nouvelle Chambre des Cent-Jours.
— Personne ou chose prise comme type, comme modèle d'une classe, d'une catégorie : *Les* REPRÉSENTANTS *les plus élevés de l'humanité primitive.* A. Maury.
— Comm. Mandataire, commis voyageur, courtier.
— Dr. Celui qui est appelé à une succession à la place de son ascendant prédécédé. ‖ Celui qui a acquis les droits d'un héritier.

REPRÉSENTATEUR, TRICE (*san*) adj. Qui représente, qui a un rôle de représentation. Peu us.

REPRÉSENTATIF, IVE (*san*) adj. Qui a pour fonction ou pour but de représenter : *Tout produit est un signe* REPRÉSENTATIF *de travail.* Proudh.
— Philos. Qui représente l'objet, qui en est l'image.
— Politiq. *Gouvernement représentatif,* Forme de gouvernement suivant laquelle la nation délègue à un parlement l'exercice du pouvoir législatif. V. REPRÉSENTATION.

REPRÉSENTATION (*san, si-on* — lat. *representatio*) n. f. Exhibition, exposition, action de mettre devant les yeux : *Exiger la* REPRÉSENTATION *d'un diplôme.*
— Image représentant un fait ou un objet : *Les statues, les tableaux sont des* REPRÉSENTATIONS *de la nature.*
— Traduction concrète, matérielle : *L'histoire est la* REPRÉSENTATION *en grand de la nature humaine.* Chateaubr.
— État d'une personne qui remplace une autre : *Que je suis fâchée de voir Mme de Crussol à notre place! Ah! quelle* REPRÉSENTATION! (Mme de Sév.)
— Relations d'apparat imposées à une personne par la haute situation qu'elle occupe : *Les honneurs et les* REPRÉSENTATIONS *me feront périr.* Mme de Sév. ‖ *Frais de représentation,* Somme payée à certains fonctionnaires pour couvrir les frais des réceptions auxquelles ils sont tenus.
— Bonne mine, prestance, extérieur imposant : *Il a beaucoup de* REPRÉSENTATION. Alex. Dum.
— Observation ayant le caractère d'un blâme mesuré ou d'une remontrance : *Faire des* REPRÉSENTATIONS *au roi.*
— Archéol. Portrait : *La figure et* REPRÉSENTATION *votif du duc Philibert de Savoie.* Effigie de cire peinte représentant le défunt dans les obsèques des princes.
— Comm. *Commerce de représentation,* Commerce fait par les représentants, voyageurs de commerce, placiers.
— Dr. Action de recueillir une succession à la place d'un ascendant prédécédé.
— Math. *Représentation conforme,* Problème qui a pour but, étant données deux aires planes S et S', de trouver une fonction monogène et monodrome $F(z) = z'$, tel que z étant un point quelconque de l'aire S, le point z' qui lui correspond soit un point de l'aire S'.
— Mœurs et cout. Simulacre de cercueil sur lequel on étend un drap mortuaire, dans une cérémonie funèbre.
— Philos. Image fournie à l'entendement par les sens ou à la mémoire : *Les* REPRÉSENTATIONS *sensibles.*
— Polit. Exercice du pouvoir législatif, au nom de la nation, par des assemblées élues. ‖ *Représentation proportionnelle,* Système électoral qui tend à assurer la représentation des minorités. ‖ *Représentation réelle,* Représentation, aux assemblées, des groupements sociaux.
— Théâtr. Acte de représenter, de jouer une pièce sur la scène d'un théâtre. ‖ *Représentation à bénéfice,* Représentation donnée au profit d'un comédien qui touche le montant de la recette, défalcation faite par le directeur du théâtre, des frais exigés par la représentation, tels que éclairage, chauffage, etc. ‖ *Représentations à la muette,* Représentations que certains théâtres, auxquels la parole ou le chant était interdit, donnaient à l'aide d'écriteaux portant les paroles ou les couplets que l'acteur était censé faire entendre.
— SYN. **Représentation, remontrance.** V. REMONTRANCE.
— **Contenance, maintien,** etc. V. CONTENANCE.
— ENCYCL. Archéol. Les *représentations* de François Ier par le premier Clouet, du duc et du cardinal de Guise par Rochelier II, lors de la cérémonie de Toulouse, de Henri IV, encore aujourd'hui conservée à Chantilly, sont des exemples de ces effigies funéraires. Au XVe siècle, et même avant, cette mode existait : lors des funérailles du roi d'Angleterre Henri V (1422), on voyait son effigie en cuir bouilli et peint, de même pour les rois Charles VI (1422) et Charles VII (1461) (v. CARPEAUX et d'ALAIN CHARTIER).
— Dr. Il ne serait pas juste qu'un père ayant deux enfants et l'un venant à décéder avant lui, les enfants du prédécédé fussent exclus par leur oncle de la succession de leur aïeul, qui devait avoir pour eux le même amour que pour leur père. La *représentation* empêche ce résultat. Par la volonté de la loi, certaines personnes viennent ainsi à la place d'autres qui ne peuvent y venir, mais ce a suppose que ceux ci soient décédés ou absents au sens légal du mot, car on ne représente ni un héritier renonçant, ni un indigne. Par la représentation, les petits-enfants ou leurs descendants sont admis à venir à la place de leur père ou grand-père prédécédé à la succession de leur ascendant; en outre, les représentants d'un frère ou d'une sœur sont admis à venir à la place à la succession de

REPRÉSENTATIVEMENT adv. D'une manière

REPRÉSENTER v. a. Présen

— Faire paraître, montrer. *Le* REPRÉSENTE *la*

— Jouer. *Les*

— Figurer, tenir lieu de. *Les*

— Exposer, faire connaître par un

— Montrer, faire voir. *Les femmes*

— Payer, faire valoir. *Les*

— Exercer, faire remplir. *Les*

— Être comparable à. *Les Chinois*

— Être pensionné de nouveau. *Il*

Se représenter, v. pr. Se présenter de nouveau. ‖ Comparaître en personne. ‖ Être présenté de nouveau. *Il*

SE REPRÉSENTER ‖ Être offert à

— Se figurer, se mettre dans l'esprit, dans

REPRÉSENTEUR n. m. Celui qui représente.

REPRESSER v. a. Presser de nouveau.

RÉPRESSEUR adj. Qui réprime. *Les conciles*

RÉPRESSIBLE (*pré-sibl'*) — de *répressif*. adj. Qui peut être réprimé. *Il est* RÉPRESSIBLE.

RÉPRESSIF, IVE — du lat. *repressus*, réprimé. Qui a pour but la répression. *Les lois*

RÉPRESSION (*pré-si-on*) — du lat. *repressio*. n. f. Action de réprimer. *La* RÉPRESSION *des crimes, des délits, des abus*

REPRÊTER v. a. Prêter de nouveau.

REPRIER se conjugue comme *prier*. v. a. et v. n. Prier une seconde fois.

RÉPRIMABLE adj. Qui doit, qui peut être réprimé : *Toute tendance nuisible est* RÉPRIMABLE. (Boiste.)

RÉPRIMANDABLE adj. Qui doit, qui peut être réprimandé.

RÉPRIMANDE (de *réprimer*) n. f. Réprehension, faite avec autorité. *Adresser une sévère* RÉPRIMANDE *à un écolier, à un employé.*

— Encycl. Admin. La *réprimande* est une peine disciplinaire purement morale, au caractère purement censoral, qui figure dans la nomenclature des pénalités de discipline pouvant être appliquées aux avocats, aux avoués, aux notaires, par les conseils de l'ordre des avocats, par les chambres des avoués, par les chambres des notaires. La même peine disciplinaire est usitée dans l'université. Une loi du 30 octobre 1886 l'a édictée à l'égard des instituteurs et institutrices publics, en chargeant l'inspecteur d'académie de la prononcer. De même, dans l'armée, la réprimande figure comme une punition spéciale.

RÉPRIMANDER (de *réprimande*) v. n. Reprendre quelqu'un avec autorité : RÉPRIMANDER *un enfant.*

Se réprimander, v. pr. S'adresser des réprimandes : *Nous* NOUS RÉPRIMANDONS *sans nous corriger.*

— Syn. **Gourmander, gronder.** V. GOURMANDER. — **Blâmer, censurer,** etc. V. BLÂMER.

RÉPRIMANDEUR, EUSE n. Celui, celle qui réprimande à tout propos. — Adjectiv. : *Un esprit* RÉPRIMANDEUR.

RÉPRIMANT (*man*), **ANTE** adj. Qui réprime, qui est capable de réprimer : *Des lois* RÉPRIMANTES.

RÉPRIMER du lat. *reprimere*, refouler) v. a. Arrêter l'action, l'effet, le progrès de quelque chose : REPRIMER *par des calmants l'effervescence du sang.*

— Fig. Dominer, détruire : RÉPRIMER *les passions, les abus.* ‖ Punir : *Il vaut mieux prévenir le mal que d'être réduit à le* REPRIMER. (Fén.)

Se réprimer, v. pr. Être réprimé : *Les passions effrénées ne* SE REPRIMENT *plus.* (Ch. Nodier.) ‖ S'imposer un frein : *Une âme forte sait* SE REPRIMER.

REPRISAGE (*zaj'*) n. m. Action de repriser ; son résultat : *Le* REPRISAGE *des dentelles est un travail minutieux.*

REPRISE (de *repris*) n. f. Action de s'emparer de nouveau : *La* REPRISE *d'un fort.*

— Continuation de ce qui a été interrompu : *La* REPRISE *des travaux.* ‖ *La reprise des affaires,* Recrudescence de transactions, momentanément ralenties.

— Réparation qu'on fait à une étoffe, etc., qui a été déchirée, à un tissu dont une maille s'est échappée. ‖ *Reprise perdue,* Reprise faite si habilement qu'elle ne paraît pas. ‖ *Point de reprise.* V. COUTURE.

— *A deux, trois, etc. reprises,* Deux, trois, etc. fois et successivement. ‖ *A plusieurs, à diverses reprises,* Plusieurs fois, diverses fois et successivement.

— Agric. *Reprise de terre,* Action par laquelle le laboureur déplace, au temps des semailles, le sillon qui borde sa terre pour le tracer dans celle de son voisin à quelques décimètres de distance.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'orpin. ‖ Enracinement des marcottes, des boutures, etc.

— Constr. Réparation à un mur, à un pilier, à la surface ou dans les fondations. *Reprise en sous-œuvre,* Partie inférieure d'un mur que l'on réparo, en laissant subsister la partie supérieure, que l'on soutient au moyen d'étais.

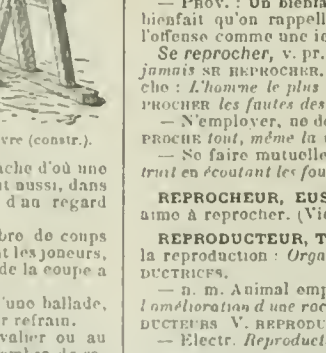

Reprise en sous-œuvre (constr.).

— Escr. Chacune des parties d'un assaut ou d'un duel.

— Fin. Somme qu'un comptable porte en dépense à la fin de son compte parce qu'il l'avait employée en recette, bien qu'il ne l'eût pas reçue.

— Hydraul. *Eau en reprise.* Se dit lorsque l'eau, élevée dans une machine hydraulique, se rend dans un puisard ou dans une bâche d'où une autre pompe l'élève encore plus haut. ‖ Se dit aussi, dans le cours d'une conduite, lorsque l'eau sort d'un regard pour prendre sa route dans une autre voie.

— Jeux. Partie qui est d'un certain nombre de coups limités : *Cartes de reprise,* Celles que prennent les joueurs, après le talon, après que le premier paquet de la coupe a été levé.

— Mus. Se dit des vers d'un rondeau, d'une ballade, d'un morceau de chanson, que l'on répète pour refrain.

— Manège. Chaque leçon donnée au cavalier ou au cheval, et après laquelle ils se reposent. ‖ Nombre de cavaliers qui travaillent en même temps et ensemble.

— Métall. Opération qui a pour but de séparer l'argent de l'or.

— Mus. Toute partie d'un air qui doit être exécutée deux fois, quoiqu'elle ne soit écrite qu'une fois. ‖ Par anal. Répétition du même chant : *On a compté dans le ramage du rossignol seize* REPRISES *différentes.* (Buff.) ‖ Seconde partie d'un air. ‖ Chacune des parties d'un rondeau, qui en a souvent trois, dont on ne répète que la première. ‖ Partie d'un morceau que suivent deux barres précédées de deux points si cette partie commence le morceau, ou offrant à chaque bout deux barres semblables si cette partie occupe une autre place que le commencement ; ce qui indique que cette partie, dans la première ou la seconde position, doit être exécutée deux fois de suite. ‖ Se dit aussi du signe qui marque que l'on doit répéter la partie de l'air qui le précède. (V. POINT de reprise.) ‖ *Reprise du sujet,* Instant où une partie que l'on a fait reposer pendant quelques mesures reprend le sujet de la fugue pour former de nouvelles entrées. ‖ Point du clavier de l'orgue où un jeu, qui n'en possède pas toute l'étendue, finit et se répète aussitôt.

— Techn. Son et grain qui restent après la première mouture du grain. ‖ Outil de celui qui fabrique les fauteuils de canne. ‖ Réparation d'un tuyau métallique au moyen de plomb fondu. ‖ Quantité d'eau qu'une matière textile retient, lorsqu'elle est en conditionnement.

— Théâtr. *Reprise d'une pièce,* La remise de cette pièce à la scène.

— n. f. pl. Dr. Ce que chacun des époux a droit, par lui ou ses représentants, de prélever avant partage sur la masse des biens de la communauté lorsqu'elle est dissoute. ‖ *Reprise d'instance.* V. la partie encycl.

— Encycl. Dr. La *reprise* d'instance est l'acte par lequel l'instance interrompue reprend son cours. Elle est *volontaire* ou *forcée,* suivant qu'elle est faite par la partie au profit de qui a lieu l'interruption (l'héritier, par exemple), ou par son adversaire, fatigué d'attendre.

Pour reprendre volontairement une instance interrompue par la mort d'une partie, l'héritier fait savoir à l'adversaire son intention de continuer le procès par une *assignation en reprise d'instance ;* si c'est par la cessation des fonctions d'un avoué que l'instance a été interrompue, la partie privée de son défenseur fait simplement une *constitution de nouvel avoué.*

Mais, si l'héritier néglige de continuer le procès, l'adversaire qui a subi l'interruption peut reprendre l'instance par une assignation en reprise d'instance ; de même, si celui qui a perdu son avoué n'en constitue pas un autre, l'adversaire lui adresse une assignation en constitution de nouvel avoué. Dans ces deux derniers cas, il y a reprise d'instance *forcée.*

REPRISER v. a. Priser, estimer de nouveau.

— Raccommoder, en faisant des reprises : REPRISER *des bas.*

— v. n. Reprendre du tabac : *Convalescent qui* REPRISE *comme avant sa maladie.*

REPRISEUSE (de *repriser*) n. f. Ouvrière qui fait les reprises : *Une* REPRISEUSE *de dentelles.*

RÉPROBATEUR, TRICE (du lat. *reprobator*) adj. Qui annonce, qui exprime la réprobation : *Un ton* RÉPROBATEUR.

RÉPROBATION (*si-on* — lat. *reprobatio*) n. f. Action de réprouver : *Dieu, dit la Genèse, marqua Caïn d'un signe de* RÉPROBATION. ‖ Blâme très sévère : *Encourir la* RÉPROBATION *des gens de bien.*

REPROCHABLE (de *reproche*) adj. Qui mérite d'être reproché : *Action* REPROCHABLE. ‖ Qui mérite qu'on lui adresse des reproches : *Des hommes* REPROCHABLES.

— Dr. Se dit des témoins, des témoignages qui peuvent être récusés : *Témoin, Témoignage* REPROCHABLE.

REPROCHE (subst. verb. de *reprocher*) n. m. Blâme ; action de rappeler une chose pour en inspirer le regret ou en faire honte : *Adresser de cruels* REPROCHES *à un ingrat.*

— Objet dont la vue ou la pensée inspire une honte, un regret : *La vertu en impose quelquefois à ceux mêmes pour qui elle est un* REPROCHE. (La Roch.-Doud.)

— *Sans reproche,* A qui l'on ne peut rien reprocher : *Bayard fut surnommé le chevalier sans peur et* SANS REPROCHE. — Elliptiq., Sans prétendre faire des reproches : SANS REPROCHE, *c'est nous qui avions raison.*

— Dr. anc. *Témoin sans reproche,* Témoin qu'on ne saurait récuser.

— n. m. pl. Dr. Raisons qu'on produit pour récuser des témoins : *Produire ses* REPROCHES.

— Prov. **A bien faire il n'y a point de reproche,** Le moyen de ne s'attirer aucun reproche, c'est de bien agir.

REPROCHER (du lat. pop. *repropinre*) v. a. Adresser des reproches à : REPROCHER *son étourderie à un écolier.*

— Rappeler avec aigreur : *Il ne faut pas* REPROCHER *aux gens les services qu'on leur a rendus.*

— Faire honte de, rappeler avec honte le souvenir de : *Vos places vous* REPROCHENT *sans cesse les avilissements qui les ont méritées.* (Mass.)

— *Reprocher les morceaux à quelqu'un,* Faire sentir à quelqu'un qu'il mange beaucoup, et qu'on y a regret.

— Dr. Récuser en alléguant des raisons : REPROCHER *des témoins.* REPROCHER *un témoignage.*

Reproché, ée part. pass. du v. Reprocher.

— Prov. : **Un bienfait reproché tient lieu d'offense,** Un bienfait qu'on rappelle avec regret à celui qui l'a reçu l'offense comme une injure.

Se reprocher, v. pr. Être reproché : *Un bienfait ne doit jamais* SE REPROCHER. ‖ S'adresser à soi-même un reproche : *L'homme le plus coupable est celui qui peut* SE REPROCHER *les fautes des autres.* (A. d'Houdetot.)

— N'employer, ne dépenser qu'à regret : *L'avare* SE REPROCHE *tout, même la nourriture qu'il prend.*

— Se faire mutuellement reproche de : *Le sage s'instruit en écoutant les fous* SE REPROCHER *leurs extravagances.*

REPROCHEUR, EUSE n. Personne qui reproche, qui aime à reprocher. (Vieux.)

REPRODUCTEUR, TRICE adj. Qui reproduit, qui sert à la reproduction : *Organes* REPRODUCTEURS. *Forces* REPRODUCTRICES.

— n. m. Animal employé à la reproduction : *On obtient l'amélioration d'une race par le choix intelligent des* REPRODUCTEURS. V. REPRODUCTION.

— Electr. *Reproducteur de charge,* Syn. de RECHARGEUR.

REPRODUCTIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui peut être reproduit : *La* REPRODUCTIBILITÉ *des êtres.*

REPRODUCTIBLE adj. Qui peut être reproduit.

REPTILES



Reptiles. 1. Crocodiles, 2. Caïman ; 3. Gavial ; 4. Caméléon ordinaire ; 5. Caméléon à aspic, 6. Caméléon à trois pointes ; 7. Caméléon de Fischer, 8. Ptych[illegible]on, 9. Dragon, 10 et 11. Chlamydosaures, 12. Fouette-queue, 13. Moloch ; 14. Phrynosome, 15. Basilic, 16. Iguane tuberculé, 17. Iguane à bandes, 18. Mélopoceros cornu, 19. Lézard vert, 20. Héloderme, 21. Trachysaure, 22. Boa, 23. Python, 24. Couleuvre à collier ; 25. Nasique, 26. Naja à lunettes, 27. Naja haje, 28. Elaps, 29. Vipère aspic, 30. Vipère nasicorne, 31. Céraste, 32. Crotale serpent à sonnettes, 33. Tortue étalée, 34. Tortue à tabatière, 35. Tortue éléphantine, 36. Emyde, 37. Hydromédusse, 38. Malamata, 39. Trionyx, 40. Caret. — Batraciens. 41. Grenouille rousse, 42. Grenouille taureau, 43. Crapaud, 44. Bombinator, 45. Cératophrys, 46. Salamandre terrestre, 47. Triton crêté, 48. Triton marbré. — V. batraciens.

REPRODUCTIF, IVE adj. Qui a rapport à la reproduction : *Organes reproductifs.*

REPRODUCTION n. f. Fonction par laquelle les êtres vivants perpétuent leur espèce : *La reproduction est une fonction commune à tous les êtres vivants.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des idées.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des événements.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes faits.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes idées.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes mots.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes phrases.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes pensées.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes sentiments.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes styles.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes tons.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs.* (Littré.) — Fig. : *La reproduction des mêmes vers rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et rimés et libres et blancs et

RÉPUBLICANISER (de *républicain*) v. a. Rendre républicain : RÉPUBLICANISER *les mœurs*. ‖ Transformer en république : RÉPUBLICANISER *un État*.

Se républicaniser, v. r. Se constituer en république, devenir républicain : *L'Europe* SE RÉPUBLICANISE.

RÉPUBLICANISME (*nissm'*) n. m. Qualité de républicain : *Le* RÉPUBLICANISME *d'un citoyen*. ‖ Gouvernement républicain : *Passer de la monarchie au* RÉPUBLICANISME.

RÉPUBLICIDE (de *république*, et du lat. *cædere*, tuer) n. et adj. Destructeur d'une république, d'un gouvernement républicain : *Une famille de* RÉPUBLICIDES. (Peu us.)

RÉPUBLICOLE (de *république*, et du lat. *colere*, habiter) adj. Qui habite une république.

REPUBLIER (se conjugue comme *publier*) v. a. Publier de nouveau : REPUBLIER *de vieux romans*.

RÉPUBLIQUE (*blik'* — du lat. *respublica*) n. f. Chose publique, gouvernement de l'État, des intérêts de tous : *Veiller aux intérêts de la* RÉPUBLIQUE.

— Gouvernement exercé par des chefs élus pour un temps et responsables : RÉPUBLIQUE *unitaire, fédérale*.

— Esprit républicain : *Il y a de la* RÉPUBLIQUE *dans les mœurs de la France*. (Guizot.)

— Association de gens qui ne reconnaissent pas de chef : *Je vois avec plaisir qu'il se forme en Europe une* RÉPUBLIQUE *immense d'esprits cultivés*. (Volt.) ‖ Association d'animaux qui vivent en commun : *Les fourmis vivent en* RÉPUBLIQUE.

— Fam. Réunion d'un grand nombre de personnes : *Grande maison qui est une petite* RÉPUBLIQUE.

— *République des lettres*. Gens de lettres en général, considérés comme formant une sorte de caste.

— Hist. relig. *République de Jésus-Christ*, Secte fondée, dans quelques départements de la France, pendant la Révolution.

— ALLUS. HIST. : **La République sera conservatrice ou ne sera pas**, Déclaration insérée par Thiers dans son message du 13 novembre 1872 à l'Assemblée nationale, et qui eut alors un grand retentissement.

— ENCYCL. Une *république* est un État où la souveraineté appartient soit à la nation (*démocratie*), soit à une fraction du peuple (*aristocratie*). La nation, d'autre part, comprend des citoyens investis des droits politiques et des personnes qui en sont privées, selon un départ fort variable. Aristocratie et peuple peuvent exercer le pouvoir législatif par eux-mêmes (gouvernement direct) ou par l'intermédiaire d'assemblées élues (gouvernement représentatif), investies d'un droit de contrôle étendu sur le pouvoir exécutif (gouvernement parlementaire). Ils peuvent confier le pouvoir exécutif à un chef unique (dictateur, président) ou à une agence collective (Directoire de l'an VIII, Conseil fédéral helvétique). La forme républicaine est compatible avec la fédération (États-Unis, Suisse) ou l'unité (France). L'organisation des pouvoirs et les droits des citoyens se diversifient donc à l'infini.

Les républiques antiques mettent une majorité d'esclaves au service d'une minorité d'hommes libres. Elles entendent par liberté, non les droits individuels, dont la notion n'existe pas, mais la participation au pouvoir. Restreintes aux limites d'une cité, elles pratiquent le gouvernement direct. Les républiques du moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence, etc., reposent sur la division du peuple en classes privilégiées et rivales; des institutions analogues figurent dans les cantons helvétiques et les Provinces-Unies des Pays-Bas, dont l'indépendance fut reconnue à la paix de Westphalie (1648). Les républiques modernes poursuivent l'application intégrale du principe de la souveraineté nationale. Elles se constituent, dès la fin du XVIIIe siècle, avec les États-Unis, et au début du XIXe, avec les républiques sud-américaines. En France, l'idée républicaine n'apparaît qu'après la fuite de Louis XVI à Varennes (20 juin 1791) et est repoussée par la Législative. Le 21 septembre 1792, la Convention abolit la royauté et crée la république : c'est la *Première République*; organisée par les décrets des 19 vendémiaire, 14-16 frimaire an II et par la constitution du 5 fructidor an III, la République survit au coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799) jusqu'au sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (28 mai 1804). Elle est rétablie par la révolution du 24 février 1848 (*Deuxième République*) et maintenue, malgré le coup d'État du 2 décembre 1851, jusqu'au sénatus-consulte du 7 novembre 1852, portant rétablissement de la dignité impériale. Elle est à nouveau proclamée par la révolution du 4 septembre 1870 (*Troisième République*), et organisée par les lois constitutionnelles des 24, 25 février et 16 juillet 1875. V. FRANCE.



Le monument de la République, place de la République, à Paris.

— Iconogr. Les nombreuses représentations de la *République* imaginées par les artistes de la première Révolution se rapprochent toutes d'un même type, celui d'une femme à la taille vigoureuse, ayant pour attribut principal le triangle ou niveau égalitaire, et coiffée du bonnet phrygien.

Un des artistes qui ont composé le plus de figures allégoriques relatives à la République est le sculpteur Boizot.

Sous ce titre : *le Triomphe de la République*, J.-M. Vien, presque octogénaire, exposa un dessin au Salon de l'an II. Copia a gravé, d'après Alexandre Evariste Fragonard, une figure allégorique de la *République française*, pour servir de frontispice aux *Tableaux de la Révolution*. F.-A. David a gravé, d'après Monnet, *le Triomphe de la République, Constitution de l'an VIII*; etc.

La révolution de 1848 a fait éclore plusieurs figures allégoriques de la *République : la République*, de Ch. Lauchelle peinture, 1849; puis d'autres allégories de la *République*, peintes par Claude Marie Dubufe, Ch. Herbstofer, Bergeret. Parmi les sculpteurs, Ferdinand Taluet avait exposé une statue symbolique de la *République*. Au Salon de 1850 parurent trois statues de bronze dues à Soitoux, Bosio et Roguet. Une statue de la *République* fut exécutée par Barre pour une des salles de l'Assemblée nationale. Citons encore une peinture de Diaz; une médaille de bronze, par V.-M. Borrel 1850, et enfin le type gravé pour la monnaie par Oudiné, représentant la tête de la République couronnée d'épis et surmontée d'une étoile.

Après 1870, la *République*, devenue bientôt le symbole officiel du gouvernement, a eu toute une iconographie. Parmi les *monuments* élevés à la *République* depuis 1870, il convient surtout de citer : celui de Lyon, par Peynot; celui d'Avignon, par Charpentier; celui de Falguière, colossal, exposé en maquette dans l'abside du Panthéon, non réalisé, et détruit ensuite; celui de Clichy, par Berthet; celui de la place de l'Institut, par Soitaux; celui de la place de la République, à Paris, par Morice, colossal et un peu lourd, avec les trois statues entourant le fût, et les admirables bas-reliefs de Dalou, qui décorent le socle circulaire; celui de la place de la Nation, à Paris, par Dalou, le plus vivant à coup sûr, le plus puissant de tous (1883-1899); Dalou a encore exécuté une *République* en bronze pour le tombeau de Floquet au Père-Lachaise. Une foule d'autres artistes ont traité ce thème : Granet, Aubé, Raoul Verlet, Moreau-Vauthier (orfèvrerie polychrome et ivoire), Maillard, Pallez, Pendariès, etc.



Le Triomphe de la République, d'après Dalou (place de la Nation, à Paris).

Parmi les bustes, à signaler celui de Gautherin, fréquent dans les mairies; celui d'Injalbert, piquant et moderne; ceux de Lormier, de Ch. Gauthier, etc.

République (DE LA), traité politique de Platon, composé vers 392 av. J.-C. Cet ouvrage, qui comprend douze livres, a la forme d'un dialogue; le personnage principal est Socrate. Platon prétend réformer à la fois l'État et l'individu, d'après un même principe, la justice. Il conçoit la cité comme une ville unique, entourée d'un territoire d'une étendue modérée. La cité, comme l'individu, doit se nourrir, se défendre, se gouverner; donc l'intelligence, le courage, même les instincts inférieurs, doivent concourir au bien public. Platon maintient l'esclavage et répartit les citoyens en trois classes, qui correspondent aux trois parties de l'âme : la classe des artisans, des laboureurs et des marchands; la classe des soldats ou gardiens, chargés de défendre la cité; la classe des magistrats, chargés de la gouverner. Hommes et femmes reçoivent la même éducation, sont astreints aux mêmes obligations et peuvent arriver aux mêmes charges. Pour détruire l'égoïsme personnel et l'esprit de famille, Platon veut établir la communauté des biens, des femmes et des enfants. La *République* est un mélange de vues admirables, de rêveries et de théories étranges, qu'a raillées Aristophane dans l'*Assemblée des Femmes*. Dans les *Lois*, Platon s'est efforcé d'accommoder son idéal aux nécessités d'ordre pratique.

République (DE LA), traité philosophique et politique de Cicéron, composé vers l'an 699 de Rome. La plus grande partie des premiers livres fut retrouvée en 1822 par le cardinal Angelo Maï dans les palimpsestes du Vatican. On possède des fragments du reste. Le traité, sous forme de dialogue, est divisé en six livres. Les interlocuteurs sont le second Scipion, le stoïcien Tubéron, Lælius, l'ami de Scipion; Philus, ancien consul; Rutilius Rufus, Mummius, Fannius, Scævola et le jurisconsulte Manilius. L'entretien, que l'auteur place en 624, est divisé en trois journées. Il roule sur les conditions de la vie publique et sur la constitution d'un pays qui veut demeurer fort et puissant. Le premier livre est consacré aux avantages et aux inconvénients des trois formes monarchique, aristocratique et démocratique. Le second livre a pour objet l'histoire des institutions romaines. Cicéron propose comme idéal politique Rome avant les Gracques. Ces souvenirs historiques sont mêlés, dans le troisième livre, à d'admirables digressions sur les cités grecques. Le fragment le plus considérable qui subsiste de la fin du traité appartenait au quatrième livre : c'est le *Songe de Scipion*, conservé par Macrobe. C'est ouvrage est peut-être le plus profond et le plus éloquent de Cicéron.

République TRAITÉ DE LA par Jean Bodin (1577). Par cet ouvrage, Bodin est en quelque sorte le fondateur de la science politique en France et le précurseur de Montesquieu. Il prend le mot de *république* dans un sens primitif : *administration de la chose publique*. Un premier livre est consacré à la notion même de l'État. Comme la famille, l'État a pour fin *le droit gouvernement*, c'est-à-dire l'accomplissement des droits de la justice et de la raison, et non l'intérêt, le bonheur des gouvernés, mais il implique ce qui n'existe pas dans la famille, l'établissement d'une puissance souveraine. Cette puissance souveraine n'est pas soumise aux lois civiles, mais doit observer les lois naturelles et divines qui l'empêchent d'empiéter sur l'autorité familiale et l'interdisent de lever des impôts sans le consentement du peuple. Dans un second livre, Bodin étudie les différentes formes de l'État sans préférences sensibles pour l'aristocratie, moyen terme entre la démocratie et la monarchie, mais montrant tant d'inconvénients à obtenir. Il se prononce pour la monarchie héréditaire. Dans le troisième livre, Bodin traite des alliances défensives, magistratures, corporations, etc. Dans le quatrième, il traite des causes de la grandeur et de la décadence des républiques; il combat la théorie de la cité, à la diplomatie et à la guerre, et enfin aux principes du gouvernement.

Républiques italiennes du moyen âge HISTOIRE DES, par Sismondi (1809-1818). Sismondi a étudié les républiques italiennes dans leur organisation intérieure, leurs révolutions, leurs luttes avec les princes et les familles qui s'élevèrent à côté d'eux, dans leurs espérances et leurs malheurs, jusqu'à la jour où elles ont cessé d'exister. Il a fortement insisté sur l'influence que ces républiques exercèrent sur la civilisation sur le commerce et sur les arts. Son histoire commence à 476 et s'étend jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, mais la partie du moyen âge forme presque tout l'ouvrage, parce que c'est la seule époque où ces républiques furent vraiment libres et brillantes.

République française (LA), journal politique quotidien, qui parut pour la première fois le 9 novembre 1871. Fondé par Gambetta pour défendre les idées républicaines et le programme du nouveau gouvernement, la *République française* eut pour principaux rédacteurs Eugène Spuller, Challemel-Lacour, Allain-Targé, de Freycinet, Ranc, Floquet. Vers 1885, Jules Méline, alors rapporteur du projet sur le tarif général des douanes, prit la direction de la *République française*. Depuis, la *République française* a continué, sous sa direction, à affirmer ses idées économiques et son républicanisme modéré.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. V. ARGENTINE *République*.

RÉPUBLIQUE BATAVE, CISALPINE, CISPADANE, CISRHÉNANE. V. HOLLANDE, CISALPINE, CISPADANE, CISRHÉNANE.

RÉPUCE n. f. Sorte de collet de crin de cheval dont on se sert pour prendre les petits oiseaux.

RÉPUDIABLE adj. Qui peut être répudié.

RÉPUDIATION *si-on* — lat. *repudiationem*, f. Action de répudier : *La* RÉPUDIATION *n'était que la police successive, à diverses échéances*. E. Pelletan. V. DIVORCE.

— Dr. Renonciation volontaire à un legs, une succession.

— SYN. Répudiation, divorce. V. DIVORCE.

RÉPUDIEMENT n. m. Syn. de RÉPUDIATION.

RÉPUDIER lat. *repudiare*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous répudiions. Que vous répudiiez*. v. a. Renvoyer sa femme suivant les formes légales en parlant du mari.

— Rejeter, repousser, renoncer à : *On a vite* RÉPUDIER *la raison, on s'en sert toujours*. V. Cousin.

— Dr. Renoncer volontairement à un legs, une succession).

Répudié, ée part. pass. du v. Répudier.

— Substantiv. n. f. Femme répudiée : *Épouser une* RÉPUDIÉE.

RÉPUDIEUR n. m. Celui qui répudie sa femme. (Vx)

REPUDIUM *di-om'* — mot lat. : du préf. *re*, et de *pudere*, avoir honte. n. m. Dr. rom. Répudiation, Rupture du mariage que l'un des conjoints ou l'ascendant sous la puissance de qui l'un d'eux se trouvait, avait le droit de demander. La loi *Julia de adulteriis* exigeait une notification adressée par message écrit *libellus* à l'autre époux devant sept témoins. Les empereurs chrétiens déterminèrent les cas de répudiation légitime et frappèrent de peines les répudiations injustifiées.

REPUE *pû* — de *repaître*. n. f. Action de se repaître, temps du repas, nourriture. ‖ *Franche repue*, Repas qui ne coûte rien et que l'on se procure par ruse, par flatterie. ‖ *Chercheur de franches repues*, Parasite.

Repues franches (LES), recueil de petits poèmes de la fin du XVe siècle, attribués à tort à Villon, qui n'en est seulement l'un des acteurs. Ces poèmes sont écrits dans la forme habituelle à Villon, mais on n'y retrouve ni son esprit ni son style. Le titre, en français moderne, serait *l'Art de trouver à manger et à boire sans bourse délier*. La première « repue » nous raconte comment Villon se procura un jour du poisson : il achète un panier de marée, et envoie le marchand, pour le règlement du compte, à un « penancier » (pénitencier), qu'il a prévenu d'avance qu'il allait avoir un fou à exorciser : plus le marchand réclame son argent, plus on l'arrose d'eau bénite, tour attribué à de tout autres personnages et déjà raconté au XIIIe siècle, dans le fabliau des *Trois Aveugles de Compiègne*. La plupart des autres « repues » paraissent aussi n'être que des remaniements de récits antérieurs. Les *Repues franches* sont imprimées à la suite de la plupart des éditions anciennes de Villon.

RÉPUGNANCE *gn* mll — lat. *repugnantia*, n. f. Éloignement, aversion, dégoût pour quelqu'un, pour quelque chose; peine que l'on éprouve à faire quelque chose : *Beaucoup de femmes ont de la* RÉPUGNANCE *pour*

— Contradiction, impossibilité : *La* RÉPUGNANCE *de la matière et l'esprit*. Vx

— SYN. Répugnance, dégoût. V. DÉGOÛT. — Répugnance, antipathie, aversion, etc. V. ANTIPATHIE.

RÉPUGNANT *gnan, gn* mll, ANTE (de répugner) a. Qui blesse les sens, qui inspire du dégoût : *Les pauvres ont souvent un aspect* RÉPUGNANT.

— Contraire : *Propositions* RÉPUGNANTES *à la raison*.

— Qui a un éloignement insurmontable pour : *Ses yeux le trouvent* RÉPUGNANTS. (Pasc.) [Peu us.]

RÉPUGNER *gn* mll — du lat. *repugnare*, lutter, être contraire, de *re*, préfixe intensif, et de *pugnare*, combattre. v. n. Inspirer de la répugnance : *Il n'est guère de personnes auxquelles les araignées et les chenilles ne* RÉPUGNENT.

— Être plus ou moins opposé, contraire : *Il n'y a donc rien qui* RÉPUGNE *à leur donner une retraite*. Corn.)

REPULSION [illegible]

RÉPURGATEUR [illegible]

RÉPURGATION [illegible]

REPURGER [illegible] v. a. Purger [illegible]

REPUS [illegible] USE [illegible] v. [illegible]

RÉPUTATION [illegible] n. f. Opinion favorable que le public a d'une personne ou d'une chose : *La mauvaise réputation est souvent imméritée.* [illegible] Réputation, célébrité, nom, etc. V. CÉLÉBRITÉ. Réputation, considération. V. CONSIDÉRATION.

RÉPUTER [illegible] v. a. Estimer, présumer, regarder comme : *Réputer pour vrai un fait.* [illegible] *Réputé, ée* part. pass. du v. Réputer.

— Adj. Qui jouit d'un grand renom, se prend toujours en bonne part. V. RÉPUTER. *Établissement réputé.*

Se réputer, v. pr. Etre réputé : Se croire, se regarder : *Il se réputait heureux.* CORNEILLE.

— Prov. *L'intention est réputée pour le fait.* V. INTENTION.

REQUART [illegible] *requart* n. m. Dr. anc. Quart du prix ou de l'estimation d'une vente, ou de l'estimation d'un héritage cottier.

REQUEIL, [illegible] de la Sarthe, arrond. et à 25 kilom. [illegible] ch.-l. de c. du Mans à Mayet. [illegible] La Roche-Mabile. Domeo

REQUENA, [illegible] d'Espagne prov. de Valence, près du [illegible] affl. du Jucar; 11 000 hab. Fabriques de [illegible] vins.

REQUERABLE [illegible] Que le créancier doit aller chercher [illegible] par opp. à PORTABLE.

REQUÉRANT, ANTE (*ké*) [illegible] Qui requiert, qui demande [illegible] RÉQUISITOIRE. [illegible] Par ext. Solliciteur : *Les requérants ne souffrent pas que les* [illegible] Monstrelet. [illegible] v. a. Qui requiert, qui demande [illegible] : *Requérir un médecin.* [illegible] Exiger, nécessiter : *Cette affaire requiert célérité.* [illegible] Requérir à un passeport de nous recevoir. [illegible] Parer, orner : *Requérir un homme, une femme de tout ce qui peut relever leur beauté naturelle.* [illegible] Requérir la force publique, [illegible] Requérir, en parlant de choses, il n'est guère usité à l'actif. *Je l'ai cru nécessaire.* [illegible] Requérir, exiger. *Les* [illegible] *Requérir de force.* [illegible] *Requis, ise* part. pass. de requérir. [illegible] Requis, ise, adj. Qui est nécessaire, qui est exigé par les circonstances : *Les conditions requises.* [illegible] Vx : *Requis de la part de quelqu'un.* [illegible] Requis, ise, adj. Qui est rare, [illegible] Vx : *Requis de la part de quelqu'un.* [illegible] Requis, n. m. Dr. [illegible] par les lois.

REQUERRE [illegible] v. a. [illegible] Requérir.

REQUESENS [illegible] Luis de Requesens, général et homme d'Etat espagnol, [illegible] premier ministre de Philippe II, [illegible] XVIe siècle, [illegible] Alcala-de-Henarès en 1528, mort à Leyde en 1576. Après avoir été [illegible] d'Espagne à Rome en 1564, il [illegible] ses négociations pendantes entre le saint-siège et [illegible] Philippe II, à l'occasion du concile de Trente. [illegible] ant le duc d'Albe, il intercepta [illegible] te commun at [illegible] ctre les Morisques révoltés [illegible] Ba [illegible] arevaquer, et [illegible] avec ses troupes ita[illegible] à [illegible] ante des Maranes. [illegible] Prince de Pergliana. [illegible] à la bataille [illegible] Lo 1574, [illegible] pell [illegible] ver [illegible] cord de M[illegible] [illegible] à lire [illegible] ves [illegible] rveur des Pays-Bas [illegible] Alle et trouva le [illegible] en [illegible] révolution. Il [illegible] une large amnistie [illegible] promesses [illegible] d'impôts, [illegible] pour [illegible] aider aux Flamands [illegible] la liberté religieuse et [illegible] continuer la guerre. En 1574, la victoire de Mook semblait [illegible] fin à l'insurrection, mais une révolte des soldats lui fit perdre quarante jours. Leyde ne put être prise, les Hollandais percèrent leurs digues pour amener leur flotte jusque sous les murs de la ville. Requesens essaya de conquérir la Hollande, s'empara de Duivenland et de Schouwen mais mourut sans avoir, malgré sa sagesse et sa valeur, obtenu le moindre résultat.



Louis de Requesens.

REQUESTIONNER (*kè-sti-o-né*) v. a. Questionner de nouveau.

REQUÊTE (*kè-t'*) — anciennem. *requeste*, subst. particip. de *requerir* n. f. Dr. Demande par écrit, présentée à qui de droit et suivant certaines formes établies : *Présenter* REQUÊTE *à un tribunal, au président.* — *A la requête de,* Sur la demande, la réquisition légale de : A LA REQUÊTE DU *procureur de la République.* ‖ *Requête civile,* Voie extraordinaire, admise dans certains cas déterminés par la loi, pour obtenir qu'un jugement ou un arrêt rendu en dernier ressort soit revisé. ‖ *Requête verbale,* Celle qu'on fait verbalement à l'audience et qu'on rédige ensuite par écrit pour l'insérer dans les qualités du jugement. ‖ *Requête principale,* Celle par laquelle on attaque directement un jugement. ‖ *Requête incidente,* Celle par laquelle on attaque un jugement, à l'occasion d'une instance dans le cours de laquelle une partie le fait valoir. ‖ *Requête d'intervention,* Demande que fait une personne afin d'intervenir dans un procès qui touche à ses intérêts. ‖ *Requête personnelle,* Action qui n'est intentée que pour le payement d'une dette. ‖ *Requête hypothécaire,* Requête par laquelle on demande une hypothèque. ‖ *Requêtes de l'hôtel,* Tribunal spécial, sous l'ancien régime, composé de maîtres des requêtes. (Il connaissait des causes personnelles et mixtes entre les officiers de la maison du roi, ainsi que des causes personnelles, possessoires et mixtes des officiers des requêtes du palais, de leurs veuves, des secrétaires du roi et des officiers du grand conseil.) ‖ *Maîtres des requêtes ou libelles,* Officiers rapporteurs des requêtes de l'hôtel. ‖ *Requêtes du palais,* Tribunal mixte de l'ancien régime, composé de conseillers du parlement et de maîtres des requêtes. (Il connaissait des matières personnelles, possessoires et mixtes concernant les privilégiés qui s'y pourvoyaient.) ‖ *Chambre des requêtes,* Chambre de la Cour de cassation qui statue sur l'admission ou le rejet des requêtes en cassation. ‖ *Maître des requêtes,* V. MAÎTRE et CONSEIL d'ÉTAT.

— Dans le langage ordinaire, Demande verbale : *Il a fait cela à la* REQUÊTE *d'un tel.* ‖ *N'ayant à la requête,* Formule familière de refus. (Vx.)

— Art culin. anc. *Pâtés de requête,* Petits pâtés faits de menu de volaille.

— Vénerie. Nouvelle quête, nouvelle chasse qu'on fait de la bête, quand on est en défaut.

— ENCYCL. Dr. *Requête civile.* La requête civile, ouverte seulement aux parties ou à leurs représentants, est toujours portée devant le tribunal qui a rendu la sentence attaquée. Son nom vient de ce que, autrefois, pour attaquer une décision souveraine, il fallait adresser à la chancellerie une requête en permission, dont les termes devaient être *polis* (civils). La requête civile fait l'objet des articles 480 et suivants du Code de procédure civile. Elle est principale ou incidente, suivant qu'elle est formée en dehors ou dans le cours d'une instance.

Elle n'est permise qu'exceptionnellement, par exemple : s'il a été prononcé sur choses non demandées; s'il a été omis de prononcer sur l'un des chefs de la demande; si l'on a jugé sur des pièces qui, depuis la sentence, ont été reconnues ou déclarées fausses; etc.

La requête civile doit être accompagnée d'une consultation fournie par trois avocats (exerçant depuis dix ans) déclarant la requête fondée. Si la requête civile est rejetée, celui qui l'a présentée est condamné à une amende et à des dommages-intérêts envers la partie. Si elle est accueillie, la sentence est rétractée et les parties sont renvoyées au même état où elles étaient avant cette sentence.

REQUÊTER (*kè* — de *requête*) v. a. Vénerie. Quêter de nouveau : *Quêter et* REQUÊTER *les voies.*

Requêté, ée part. pass. du v. Requêter.

— n. m. Vener. Ton que l'on sonne aux chiens pour leur faire retrouver la voie.

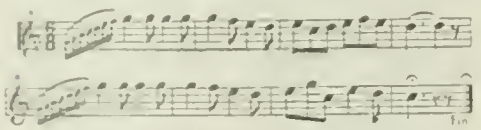

Requêté (sonnerie de trompe).

REQUIEM (*ré-ki-èm'* — mot lat. qui est l'accusatif de *requies,* repos, et qui commence la prière ci-après) n. m. Liturg. Prière de l'Eglise faite pour les morts : *Chanter un* REQUIEM *en musique.* ‖ Musique composée sur cette prière : *Le* [illegible] *de Verdi.* ‖ *Messe de Requiem,* Messe [illegible] pour le repos de l'âme d'un mort.

— Fam. *Avoir un* [illegible] *une face, un air de requiem,* Avoir [illegible] de déterré, une mine pâle et défaite.

— ENCYCL. *Messe de Requiem.* C'est le nom qu'on donne [illegible] ent à la messe des morts. Elle comprend d'ordinaire [illegible] morceaux de chant suivants : 1° *Introït* (*Requiem,* et [illegible] 2° *Kyrie*; 3° Graduel, avec le tractus : *Absolve, Domine*; 4° *Dies iræ*; 5° Offertoire (*Domine Jesu Christe*) 6° *Sanctus*; 7° *Benedictus*; 8° *Agnus Dei*; 9° Communion (*Lux æterna*). Au point de vue du nombre des morceaux chantés, la messe de *Requiem* diffère de la messe ordinaire en ce que le *Gloria* et le *Credo* sont supprimés.

Il n'est pas de compositeur de musique religieuse qui n'ait écrit un ou plusieurs *Requiem*; mais on peut signaler quelques-unes des messes de *Requiem* les plus justement célèbres : la *Missa pro defunctis,* à cinq voix, de Palestrina (1591), chef-d'œuvre d'une incomparable beauté; le *Requiem,* à six voix, écrit par Vittoria pour les funérailles de l'impératrice Marie, veuve de Maximilien II; le *Requiem* admirable que Mozart composa au moment de sa mort et dont la légende est restée fameuse (v. MOZART); le *Requiem* grandiose que Cherubini écrivit en 1817 pour la cérémonie de l'anniversaire de la mort de Louis XVI; la *Messe des morts* que Berlioz fit exécuter dans la chapelle des Invalides pour les obsèques du général Damrémont (1837); le *Requiem allemand* de Johannes Brahms; la *Messe de Requiem,* œuvre superbe que Verdi composa pour l'anniversaire de la mort de Manzoni (1874); etc.



Requiénie.

REQUIÉNIE (*ki-é-ni*) n. f. Bot. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes à feuilles multifoliolées, striées de nervures parallèles, qui croissent dans la Sénégambie et au Cap.

— Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des chamidés, fossiles dans le crétacé d'Europe.

REQUIESCAT IN PACE (*Qu'il repose en paix*), paroles que l'on chante à l'office des morts, et qui sont souvent gravées sur les pierres tumulaires.

REQUILLER (*ki-llé* [ll mll.]) v. a. Pop. Retoquer : *Un candidat qui se fait* REQUILLER.

REQUIN (*kin* — orig. dout.; suiv. Furetière, corrupt. de *requiem,* parce que, lorsque quelqu'un est saisi par un requin, on n'a plus qu'à faire chanter la messe des morts, peut-être dérivé de *chien,* sous une forme normande) n. m. Nom vulgaire sous lequel on englobe tous les poissons plagiostomes du sous-ordre des *squales.*

— ENCYCL. Les *requins* proprement dits (*carcharias*), types de la famille des carcharidés, comptent 35 espèces

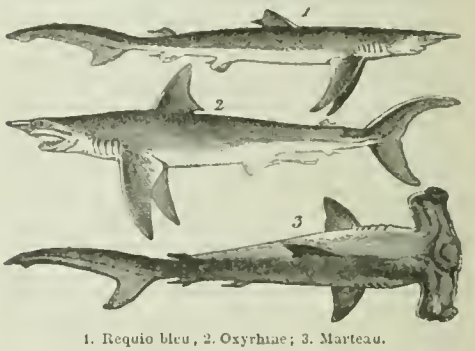

1. Requin bleu, 2. Oxyrhine; 3. Marteau.

vivantes, répandues en diverses mers, et quelques-unes fossiles dans le crétacé et le tertiaire. V. BLEU, CARCHARIAS, MARTEAU, OXYRHINE, ROUSSETTE, etc.

— Pop. Douanier. ‖ *Requin de terre,* Huissier.

REQUIN (Achille-Pierre), médecin français, né à Lyon en 1803, mort à Paris en 1854. Médecin des hôpitaux de Paris, agrégé de la Faculté de médecine et membre de l'Académie de médecine. Il a publié : *Généralités de la physiologie* (1831); *Des purgatifs* (1839); *Des prodromes dans les maladies* (1840); *De la spécificité dans les maladies* (1851); *Eléments de pathologie médicale* (1843-1863); etc.

REQUINQUAGE (*kin-koj'*) n. m. Pop. Rétablissement, Convalescence. ‖ Renouvellement. ‖ Remise à neuf.

REQUINQUER (*kin-ké* — orig. incert.) v. a. Pop. Parer, habiller de neuf ou d'une manière prétentieuse : REQUINQUER *un pauvre homme.* ‖ Donner de nouveau une bonne apparence, de l'éclat : REQUINQUER *sa boutique.*

Se requinquer, v. pr. Se vêtir de neuf : SE REQUINQUER *pour un mariage.* ‖ Se pavaner, se donner des airs.

REQUINQUETTE (*kin-kèt'*) n. f. La tour du milieu des bourdigues.

REQUINT (*kin* — du préf. *re,* et de *quint*) n. m. Cinquième partie du quint, que l'on payait au seigneur, dans certaines coutumes, outre le quint, quand on vendait un fief qui relevait de sa seigneurie. (Vx.)

REQUINTERON, ONNE (*kin* — du préf. *re,* et de *quinteron*) n. Enfant d'une quinteronne et d'un Européen ou d'un quinteron et d'une Européenne.

REQUIPER (*ki* — du préf. *re,* et de *équiper*) v. a. Equiper de nouveau : REQUIPER *un navire.*

REQUISE (*kiz'* — subst. partic. de *requérir*) n. f. Action de rechercher. ‖ *Chose de requise,* Chose rare. (Vieux.)

RÉQUISITIF, IVE (*ki* — du lat. *requisitus,* requis, demandé adj. Gramm. Impératif, qui exprime l'ordre ou la demande : *Forme* RÉQUISITIVE. (Inus.)

— n. m. Nom donné au mode impératif par quelques grammairiens.

RÉQUISITION (*ki-zi-si-on* — lat. *requisitio*) n. f. Action de requérir, demande faite dans la forme légale : *Sur la* RÉQUISITION *du procureur de la République.* ‖ Injonction, faite par l'autorité publique, d'exécuter, dans un intérêt général, certaines prestations. ‖ Demande incidente faite à l'audience, pour requérir la représentation d'une pièce ou d'une personne.

— Hist. *Réquisition permanente,* Réquisition décrétée par la Convention, le 23 août 1793, de tous les citoyens français, non mariés, de dix-huit ans à vingt-cinq ans. (Cette levée devait être permanente jusqu'à ce que l'ennemi eût quitté la France. L'effectif se trouva augmenté de 2 millions d'hommes.)

— Milit. *Réquisition militaire*, Procédé que les autorités militaires peuvent employer, dans certains cas déterminés, pour se procurer les prestations en nature dont elles ont besoin. ‖ *Réquisition de troupes*, Acte par lequel un représentant de l'autorité civile demande le concours de la force militaire en cas d'émeutes, troubles, etc. ‖ *Réquisition des chevaux, juments, mulets et voitures attelées*, Acte qui, en temps de guerre, peut être imposé aux propriétaires des chevaux, voitures, etc., reconnus et classés pendant la paix, comme susceptibles d'être utilisés par l'armée.

— Encycl. Dr. Les *réquisitions* peuvent être adressées aux habitants soit par le maire en cas d'incendie, inondation, etc., soit par les agents de la force publique en cas de pillage, flagrant délit, etc., et doivent être exécutées sous peine d'amende (C. pen., art. 475).

— Milit. *Réquisitions militaires*. En cas de mobilisation ou de rassemblement de troupes, le ministre de la guerre détermine l'époque où commence l'obligation de fournir les prestations requises. Le droit de réquisition appartient à l'autorité militaire. Les *réquisitions* doivent être écrites et signées. Quand la mobilisation totale est ordonnée, les généraux commandant les armées, corps d'armées, divisions ou troupes chargées de missions spéciales, peuvent, de plein droit, exercer des réquisitions. Exceptionnellement et seulement en temps de guerre, tout commandant de troupes ou chef de détachement isolé peut, même sans être porteur d'un carnet de réquisition, requérir sous sa responsabilité personnelle les prestations nécessaires aux besoins de ses hommes et de ses chevaux. Ces prestations comprennent : *logement* et *cantonnement* pour les hommes et animaux ; *nourriture* des officiers et soldats logés, suivant l'usage du pays : moyens d'attelage et de transport ; bateaux ; moulins et fours ; matériaux, outils, machines, etc. ; guides, messagers, conducteurs, ouvriers, traitement des malades et blessés, etc.

En cas de mauvais vouloir des habitants, le recouvrement des réquisitions peut avoir lieu par la force, et les habitants sont passibles d'une amende. D'autre part, tout militaire qui, en matière de réquisition, abuse des pouvoirs qui lui sont conférés, est puni de la peine d'emprisonnement. Toutes les prestations requises donnent droit à des indemnités représentatives de leur valeur, sauf le logement chez l'habitant pour une durée maximum de trois nuits dans un mois et le cantonnement des troupes qui manœuvrent.

Réquisition de troupes. Les autorités civiles qui jouissent du droit de faire des *réquisitions* sont, d'abord, les présidents du Sénat et de la Chambre, qui peuvent déléguer leur droit de réquisition aux questeurs. Les autres autorités civiles en droit de faire des réquisitions sont les préfets, sous-préfets, maires, adjoints, procureurs généraux de la République et leurs substituts, présidents de cours ou de tribunaux, juges d'instruction, juges de paix, commissaires de police et, dans les cas urgents, les officiers et sous-officiers de gendarmerie. Les réquisitions doivent être faites par écrit, et motivées. L'autorité militaire agit autant que possible, après s'être concertée avec l'autorité requérante. Mais le choix et l'exécution des mesures à prendre appartiennent à l'autorité militaire. Aucun détachement ne peut agir sans une réquisition légale.

Réquisition des chevaux, juments, mulets et voitures attelées. L'autorité militaire a le droit d'acquérir, par voie de *réquisition*, pour compléter et entretenir l'armée au pied de guerre, des chevaux, juments, mulets, mules et voitures attelées. La réquisition de ces animaux et voitures, qui, précédemment, ont été l'objet d'un *recensement* (v. ce mot), est ordonnée, en cas de mobilisation, par décret du président de la République, et effectuée par des commissions mixtes de civils et de militaires.

Réquisitions en territoire ennemi. Dans la guerre continentale on appelle réquisition l'ordre donné, par des officiers ou des fonctionnaires à ce qualifiés, aux communes ou aux particuliers, de fournir des hommes pour des corvées ou des services, ou des choses, comme des provisions de diverses natures : victuailles, vêtements, chevaux, etc. Les habitants du territoire ennemi, alors même qu'ils sont des neutres, sont soumis aux réquisitions. Les objets réquisitionnés doivent être payés en argent comptant ou au moyen de bons remboursables à la paix.

RÉQUISITIONNAIRE *ki-zi-si-o-nèr'* — de *réquisitionner* n. m. Soldat appelé par la réquisition.

RÉQUISITIONNEMENT (*ki-zi-sio-ne-man*) n. m. Action de réquisitionner.

RÉQUISITIONNER (*ki-zi-si-o-né*) v. a. Mettre en réquisition : Réquisitionner *des vivres*.

— v. n. Prononcer un réquisitoire.

RÉQUISITOIRE (*ki-zi* — du lat. *requisitum*, lat. *requirere*, requérir) n. m. Jurispr. Réquisition que fait par écrit celui qui remplit dans un tribunal les fonctions du ministère public : *Un* réquisitoire *de non-lieu*. Développement des moyens de l'accusation que, en matière criminelle, fait oralement, à l'audience, avant la plaidoirie de l'avocat, le magistrat du ministère public.

— Par ext. Reproches qu'on accumule contre quelqu'un : *Le* réquisitoire *contre M. Rousseau n'est qu'une simple et plate capucinade*. (Grimm.)

RÉQUISITORIAL, ALE, AUX adj. Qui tient du réquisitoire, qui ressemble à une accusation publique : *Ton qui a un caractère* réquisitorial.

RÉQUISITORIEN, ENNE (*ri, ri-in*) adj. Qui est propre aux réquisitoires, qui convient aux réquisitoires : *Eloquence* réquisitorienne. (Cabot.)

REQUISTA, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 50 kilom. de Rodez, entre le Tarn et le Giffou, 2.776 hab. Poteries. — Le canton a 7 comm. et 9.960 hab.

REQUITTER (*ki-té*) v. a. Quitter de nouveau.

RERE, départ. du Chili ; prov. de Concepcion ; superf. 3.826 kilom. carr. ; 50.000 hab. Ch. l. *Tucapel*.

RÈREFIEF (*ef* — du lat. *retro*, en arrière, et de *fief*) n. m. Arrière-fief.

RÈREVASSAL (du lat. *retro*, en arrière, et de *vassal*) n. m. Arrière-vassal.

RESACQUER (*sa-ké* — du vx fr. *resacher*, retirer) v. a. Mar. anc. Tirer à soi : Resacquer *l'ancre*.

RESACRER v. a. Sacrer de nouveau : Resacrer *une église qui a été profanée*.

RESAIGUE n. f. Pêch. Syn. de resègue.

RESAIGUER (*sé-ghé*, v. n. Jeter des pierres aupr[illegible] filet qu'on a tendu, pour forcer le poisson à y entrer.

Resal Ame-Henry, ingénieur français, né à Pambières (Vosges) en 1828, mort à Angemmatte (Haute-Saône) en 1895. Ancien élève de l'École polytechnique et de l'École des mines, il fut d'abord nommé ingénieur des mines à Besançon, puis après avoir passé le grade de docteur ès sciences (1854) et devint professeur de mécanique à la faculté (1855). Appelé à Paris en 1870 et chargé du service d'un contrôle de chemins de fer, il fut, en 1872, nommé professeur à l'École polytechnique et à l'École des mines en 1873, il fut élu membre de l'Académie des sciences. Les travaux de Resal concernent toutes les branches de la mécanique et en particulier l'hydraulique, la thermodynamique, la dynamique, etc. Citons : *Eléments de mécanique* (1851 ; *Traité de cinématique pure* (1862) ; *Traité élémentaire de mécanique céleste* (1865) ; *Traité de mécanique générale* (1873-1879). — Son fils, Louis-Jean-Victor-Amédée **Résal**, né à Besançon en 1851, abord élève de l'École polytechnique et de l'École des ponts et chaussées, devint ingénieur des ponts et chaussées, et fut appelé à Paris en 1889. En 1893, il fut nommé professeur du cours des ponts à l'École des ponts et chaussées et, en 1895, professeur du cours de mécanique appliquée ; en outre, depuis 1896, il dirige le service de la navigation de la Seine à Paris. On lui doit les ponts Mirabeau et Alexandre III, à Paris. V. pont. Parmi ses principaux ouvrages, citons : *Étude sur la stabilité des ponts métalliques en arc* (1882) ; *Ponts métalliques* (1893) ; *Ponts en maçonnerie*, avec Degrand (1887-1888) ; *Constructions métalliques. Elasticité et résistance des matériaux* (1892) ; etc.

RESALER v. a. Saler de nouveau.

RESALIR v. a. Salir de nouveau.

RESALUER v. a. Saluer de nouveau. ‖ Rendre son salut à : *Nous devons* resaluer *une personne qui nous salue*.



D'azur à la bande d'argent resarcelée de gueules

Resana, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise], 4.120 hab.

RESARCELÉ, ÉE (*sar-se*) adj. Blas. Se dit de toute pièce honorable dont le bord présente un filet d'un émail particulier, qui règne à une distance de ce bord égale à sa propre largeur.

RESARCIR v. a. Réparer, raccommoder en refaisant à l'aiguille le tissu de l'étoffe.

RESARCISSAGE (*si-saj'*) n. m. Action de regarnir, de remplir les vides et les trous dus à un défaut de fabrication, dans le velours.

RESARCISSEUSE (*si-seuz'*) n. f. Ouvrière qui resarcit.

RESARCISSURE (*si-sur'*) n. f. Action de resarcir, travail fait en resarcissant.

RESARCLER v. a. Sarcler de nouveau.

RESAUCER (*sô* — Se conjugue comme *saucer*) v. a. Saucer de nouveau.

— Techn. Mouiller une seconde fois : Resaucer *du papier*.

Resbecq (Fontaine de). V. Fontaine.

RESCELLEMENT (*sè-le-man*) n. m. Action de resceller, résultat de cette action.

RESCELLER (*sè-lé*) v. a. Sceller de nouveau.

RESCH (*resch*) n. m. Nom de la vingtième lettre de l'alphabet hébraïque (r français). ‖ Signe numérique des Hébreux, valant 200.



Resch.

Reschen (col de), col des Alpes centrales, faisant communiquer, par 1.487 mètres d'altitude, la vallée moyenne de l'Inn (Basse-Engadine) et la vallée supérieure de l'Adige. Il tire son nom de la petite ville de Reschen, sur le lac homonyme.

RESCIF n. m. Orthographe ancienne du mot récif.

RESCINDABLE (*rèss-sin-da-ble*) adj. Qui peut être rescindé.

RESCINDANT (*ress-sin-dan'*, **ANTE** adj. Dr. Qui rescinde, qui donne lieu à rescision : *Circonstances* rescindantes.

— n. m. Demande tendant à faire annuler un acte, un jugement.

RESCINDEMENT (*rèss-sin-de-man*) n. m. Action de rescinder. ‖ Action d'abattre un édifice.

RESCINDER (*ress-sin* — du lat. *rescindere*) v. a. Casser, annuler un acte, un contrat.

RESCISIBLE (*rèss-si-zibl'*) adj. Qui peut être rescindé.

RESCISION (*ress-si* — lat. *rescissio*) n. f. Annulation.

— Chir. Ablation, suppression d'une partie molle. Rescision *des amygdales*. ‖ Syn. de excision.

— Encycl. Dr. L'action en *rescision* est ouverte quand une convention existante est atteinte d'un vice ; il en est ainsi lorsque le consentement d'une des parties a été entaché d'erreur, de violence ou de dol, ou bien lorsque, dans une vente, le vendeur a été lésé de plus des sept douzièmes, ou encore lorsque, dans un partage, un copartageant a été lésé de plus du quart. Il y a encore cause de rescision si un acte a été fait par un interdit judiciaire ou par une personne pourvue d'un conseil judiciaire, sans l'assistance de son conseil, ou si un mineur a fait seul un contrat qui est pour lui la cause d'une lésion d'une importance quelconque. L'action en rescision est ouverte dans tous les cas à l'incapable lui-même ou à ses héritiers, mais à eux seuls, dans tous les cas où cette action n'est pas limitée à un moindre temps, elle se prescrit par un délai de dix ans. Avant les dix ans, l'action en rescision disparaît par la confirmation expresse ou tacite, exempte du vice de violence ou d'incapacité.

RESCISOIRE (*ress-si* — du lat. *rescissus*, *rus* ; de *rescindere*, rescinder) adj. Qui donne lieu à rescision ; qui a pour but la rescision : *Cause* rescisoire. *Action* rescisoire.

— n. m. Action intentée sur le fond, après que la cause ou le jugement ont été annulés.

— Dr. rom. *Action rescisoire*. Action donnée par le préteur, en supposant non accompli un fait qui mettait obstacle à son exercice.

RESCONTRE (*re-skontr'*) n. m. Livre des effets à payer et à recevoir. (Vx.)

RESCOUSSE (*re-sku-se* — de *re-* et *escousse*, ancien part. passé de *escorre*, lat. *excutere*, secouer) n. f. Secours, assistance. Vx.

— Loc. adv. *A la rescousse*, [illegible] Vx.

RESCRIPTION (*re-skrip-sion* — lat. *rescriptio*, même sens) n. f. Ancien terme de droit. Vx.

RESCRIT (*re-skri* — lat. *rescriptum*, même sens) n. m. Réponse [illegible] de droit [illegible] ou des particuliers. Les rescrits ont [illegible] certains pays. *Un* rescrit *de l'empereur*. Ancien.

— Dr. ecclés. *Rescrit apostolique*. Rapport fait à [illegible]

— Dr. can. Nom donné [illegible] à partir du [illegible] partie civile.

— Encycl. Les *rescrits* étaient [illegible] constitutions ou décisions [illegible] pereurs romains. On en reconnaissait [illegible] : *rescrits* proprement dits, *subscriptions* et *adnotations*. Le rescrit proprement dit était [illegible] à un magistrat, il était par lettre [illegible] Dr. can. On appelle [illegible] bulles ou brefs suivant la forme [illegible] elles sont rédigées, données en faveur [illegible] sonnes et pour une affaire particulière. Les *rescrits* de justice ont pour objet la décision sur un procès ou une question portés devant la cour de Rome. Les *rescrits de grâce* concernent des faveurs accordées au demandeur [illegible] lège, indulgence, dispense, exemption, bénéfice, [illegible] *crits mixtes* participent des deux premiers ; tels sont ceux qui ont pour objet les remarques touchant les vœux.

RÉSEANT n. m. Fam. V. résidant.

RÉSEAU (*zô* — de *rezeuil* n. m. l'un des rets) n. m. Filet à mailles [illegible] RÉSEAU *x d'entre d'un terrier*.

— Tissu de mailles : *Les perruquiers montent les perruques sur un* réseau.

— Objet quelconque formé de lignes ou de [illegible] croisés : *Un* réseau *de toiles d'araignées*. Tissu d'arabesques. *Le* réseau *fatal aux moucherons*. Enchevêtrement de traits disposés en ligne : *Un* réseau *de routes, de chemins*.

— Fig. Complication, entrelacement de choses : *Ce qu'on appelle la nature d'un être est le réseau des faits qui constituent cet être*. H. Taine.

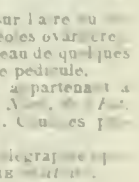

D'azur à la [illegible] d'argent [illegible] de gueules

— Anat. Entrelacement de vaisseaux, de nerfs, etc.

— Archit. Arcatures entrelacées formant des décorations sur le tympan d'une fenêtre ogivale.

— Biol. *Réseau nucléaire*, Partie différenciée du noyau cellulaire constituée par une substance protéique complexe appelée *linine*, et qui résulte du pelotonnement d'un filament unique et continu.

— Blas. Meuble de l'écu, formé de lignes diagonales à dextre et à senestre, qui font des claires-voies en forme de mailles en losanges. Peu us.

— Bot. Ensemble des intervalles qui, sur la surface du chapeau des agarics, et qui se continuent jusque sur le pédicule.

— Ch. de f. Ensemble de voies ferrées, appartenant à une même administration : *Le* Réseau du Nord, de l'Est.

— Hist. *Réseau de Malpighi*. Couches profondes de l'épiderme. V. épiderme.

— Milit. *Réseaux télégraphiques*. Réseaux télégraphiques dans les places fortes. V. télégraphie militaire.

— Opt. V. la partie encycl.

— Photograv. Écran [illegible] placé à une certaine distance de la plaque sensible, pour la reproduction photographique des originaux présentant des demi-teintes.

— Techn. Fond d'une dentelle, que l'on appelle également fond carré, dans la valenciennes, ou fond rond dans la dentelle de Malines, le point d'Alençon, etc.

— n. m. pl. Archéol. *Réseaux des Indes*, Pièces de soie fabriquées aux Indes, et dont les extrémités étaient brodées en réseaux.

— Zool. *Réseaux admirables*, Plexus vasculaire placé sur le trajet de certaines artères.

— Encycl. Opt. Avant vérifié expérimentalement les lois de la diffraction, Fraunhofer nomma *réseau* un ensemble d'ouvertures ou de traits parallèles identiques et à la même distance ; l'adjectif *réseau* est en effet adapté en France à ce nom de réseaux. On obtient un *réseau* soit en traçant des traits parallèles sur une lame de verre, soit en enlevant une série de filets parallèles dans une couche métallique déposée sur du verre, soit en traçant des traits sur une surface métallique polie, dans ce dernier cas, les phénomènes de diffraction s'aperçoivent comme de la lumière réfléchie. Par réflexion sur une lame de verre à surface quelconque à traits équidistants on peut aperçevoir les mêmes phénomènes. Ces apparences sont encore produites par un certain nombre d'objets naturels : stries transversales des muscles des vertébrés, vives couleurs de plumes d'oiseaux ou de [illegible] présentant des stries parallèles qui les [illegible]

Ces interférences de seconde classe [illegible] aussi bien avec des fentes irrégulières ou avec des traits opaques de nature quelconque, à condition que traits et fentes soient identiques entre eux, parallèles et équidistants, car la diffraction [illegible] ouverture pourra être une fente, [illegible] retrouvera toujours les effets [illegible] classe particulière [illegible] maxima principaux [illegible] seuls lorsque le nombre des ouvertures est un peu grand, de sorte que, si la source de lumière est une fente parallèle aux traits, les diverses raies [illegible] des déviations

RESEMBLABLE adj. (Qui peut être ressemblé.

RESÉMER v. a. Semer de nouveau.

RESECTE [illegible] n. f. Géom. [illegible] entre [illegible] de la [illegible]

RÉSECTION [illegible] — Chir. Opération qui consiste à retrancher, n. f. [illegible] ou à [illegible] enlever, de [illegible] ou [illegible], en conservant [illegible] Résection [illegible]

RÉSÉDA [illegible] — Bot. Genre (du lat. *resedare*, calmer) n. m. [illegible] Les réséda sont des plantes herbacées, à [illegible]



Réséda *odorant* : *a*, ovaire ; *b*, étamine ; *c*, coupe de la fleur ; *e*, fruit.

[illegible] Le réséda *jaune* est surtout connu [illegible]

RÉSÉDACÉ, ÉE adj. Qui ressemble au réséda. — s. f. pl. Famille de plantes dialypétales superovariées [illegible] Les résédacées sont des plantes herbacées [illegible] grandes feuilles, [illegible] fleurs, [illegible] d'un blanc [illegible] ou [illegible] accompagnées [illegible] avec [illegible] avec [illegible] trente espèces [illegible] tempérées du globe.

RESEGUE [illegible] f. Grosse toile de tramail dont se [illegible] la Méditerranée. || On écrit [illegible]

RÉSELBE [illegible] f. Dans [illegible] ou telle, dont la spé-

RESENA [illegible] Mot [illegible] sur un af- [illegible] III y battit [illegible]

RÉSEQUER [illegible] Couper [illegible] la fermé [illegible] *Je réséquai* [illegible] *Je réséquai* [illegible]

RÉSERVAT [illegible]

RÉSERVATAIRE [illegible]

RÉSERVATION [illegible] f. [illegible]

RÉSERVE : *rè* — subst. verbe de *réserver*, n. f. Action [illegible] réserver. *Les* RÉSERVES *stipulées dans un contrat.* [illegible] réservée. *Les* RÉSERVES *de sa terre montent plus* [illegible] *qui est affermé.*

— Fig. Restriction. *L'amitié n'admet point de* RÉSERVE. Discrétion, retenue : *La froide* RÉSERVE *d'un méchant* [illegible] *craindre que ses menaces.* (Latena.)

Se tenir sur la réserve, Se tenir sur ses gardes.

Loc. adv. *Sans réserve*, Sans exception, sans restriction. *Laisser à ses enfants tous ses biens* SANS RÉSERVE.

Sous toute réserve, En faisant la part de toute opposition éventuelle, de toute rectification possible. *En réserve*, À part, de côté : *Mettre une somme* EN RÉSERVE.

Loc. prépos. *À la réserve de*, À l'exception de.

— Loc. conjonct. *À la réserve que*, Excepté que.

B.-arts. Partie qu'on laisse en blanc, dans certains procédés de peinture et de dessin, comme l'aquarelle et le lavis.

Chass. et pêch. Canton qui est réservé pour celui à qui il appartient, ou pour le repeuplement.

— Comm. *Commerce de réserve*, Spéculation qui consiste à acheter des marchandises à une époque où elles sont abondantes et à bas prix, pour les revendre quand elles deviendront rares et chères.

— Comptab. Somme portée à un compte d'ordre, transitoire ou permanent, en vue de parer à certaines éventualités ou dans un but d'ordre comptable.

— Dr. anc. *Réserve coutumière*, Portion des biens que les coutumes réservaient aux héritiers naturels. || *Réserve à partage*, Dans la coutume de Normandie, Faculté accordée au père et à la mère de faire cesser l'exclusion de succession prononcée contre leurs filles par la loi locale.

— Dr. canon. V. RÉSERVATION.

— Hist. Dans l'ancien empire d'Allemagne, Droits réservés à l'empereur, comme le droit de convoquer un concile, de donner des privilèges, des titres, des dignités, d'établir des tribunaux, etc. || *Réserve ecclésiastique*, Clause du traité d'Augsbourg (1559) par laquelle on décida que, dorénavant, aucune terre ecclésiastique ne serait sécularisée, et que tout possesseur de terres ecclésiastiques qui deviendrait protestant serait déchu de ses bénéfices.

— Jeux. Tromperie qui consiste à dissimuler certaines cartes, ce les distribuant, pour les glisser dans son jeu. || Au jeu de dominos, Ensemble des dés qui restent quand tous les joueurs se sont servis. (Syn. TALON, PIOCHE.)

— n. f. pl. Dr. Protestations qu'on fait contre le sens d'un acte qu'on accomplit. — Par anal. *Faire ses réserves*, Indiquer qu'on n'accepte pas une chose. || Portion de la succession dont le défunt ne peut pas librement disposer.

— Mar. *Escadre de réserve*, Escadre de deuxième ligne, armée à effectifs réduits dans la Méditerranée. || Vaisseaux placés hors rang dans un arsenal.

— Milit. *Réserve de combat* ou *corps de réserve*, Troupe ou détachement d'une troupe qu'au cours d'une action l'on maintient à l'abri ou à distance de la ligne de combat, afin de pouvoir le porter à l'instant voulu sur le point de cette ligne qui faiblira ou bien où l'on voudra frapper un coup décisif. || *Officier de réserve*, Officier nommé seulement au titre de la réserve et à qui un certain nombre de dispositions de la loi sur l'état des officiers ne sont pas applicables. || *Cadre de réserve*, Nom donné à la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée. || *Réserve d'organisation* ou *armée de réserve*, Portion des forces militaires d'un pays qui, en temps de paix, n'est pas maintenue sous les drapeaux et peut être appelée en temps de guerre pour renforcer ou compléter les forces actives. || *Réserves d'effets*, Effets transportés en campagne à la suite de l'armée pour assurer l'entretien de l'habillement et de l'équipement des hommes, de la ferrure des chevaux, etc.

— Physiol. *Réserves nutritives*, V. la partie encycl.

— Sylvic. Arbres qu'on laisse sur pied, dans l'exploitation d'une coupe, pour qu'ils acquièrent de plus grandes dimensions. || On dit aussi ARBRES DE RÉSERVE.

— Techn. Nom donné à toute surface que l'on enduit d'un isolant quelconque pour la soustraire momentanément à une opération qui s'effectue sur les parties voisines. || Substance isolante elle-même. || En peinture, Partie d'un ouvrage qu'on laisse sans couleur.

— SYN. Discrétion, retenue. V. DISCRÉTION. — Réserve (à la), excepté, à l'exception de.

— ENCYCL. Dr. anc. L'introduction du droit de tester dans les pays coutumiers reçut un correctif dans l'institution de la *réserve*, qui eut pour but d'empêcher la proscription familiale d'être anéantie. Elle portait sur les propres seulement et était attribuée à tous les parents de l'estoc et ligne dont provenaient les propres, à titre de succession *ab intestat*; il fallait donc être héritier pour la recueillir, et la part des renonçants accroissait aux acceptants. Cette réserve était dite *des quatre-quints*, étant généralement des quatre cinquièmes des propres.

Dr. mod. La réserve existe d'abord au profit des descendants. Les libéralités sont par actes entre vifs, soit par testament, ne peuvent excéder la moitié des biens du disposant s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime; les trois quarts s'il laisse deux enfants; le quart, s'il en laisse trois ou un plus grand nombre. Cette réserve est attribuée aux enfants de tous ordres appelés à la succession : enfants, petits-enfants, et même enfants naturels. La quotité est fixée, au décès, d'après le nombre des enfants vivants, et on admet en pratique que celle ne change pas si un autre enfant survient. Une réserve existe également en faveur des descendants des libéralités par acte entre vifs ou par testament que peuvent excéder la moitié des biens si, à défaut d'enfants, le défunt laisse un ou plusieurs ascendants dans chacune des lignes paternelle et maternelle, et les trois quarts s'il ne laisse d'ascendants que dans une ligne.

— Comptab. On peut distinguer deux sortes de *réserves* : 1° celles qui ont affectation spéciale; 2° celles qui n'en ont pas. Parmi les premières, nous citerons : *a*) les réserves pour dépréciations d'immeubles, de matériel, de mobilier, d'outillage, pour l'amortissement des frais de premier établissement, pour marchandises démodées, pour débiteurs douteux; *b*) les réserves correspondant à des plus-values non encore partageables et ne constituant pas un bénéfice certain, savoir : réserve pour plus-value de fonds de commerce, de titres; pour excédent de poids d'un troupeau, etc. Parmi les secondes, nous trouvons : *a*) la réserve légale obligatoire dans les sociétés par action; elle est de 5 p. 100 des bénéfices nets jusqu'à concurrence du dixième du capital social; *b*) toutes les réserves extraordinaires que les commerçants, les industriels ou les agriculteurs peuvent faire en vue de combler les pertes des mauvais exercices, etc.

Les réserves sont portées au crédit des comptes de réserve; elles ont leur contre-partie à l'actif du bilan, soit en valeurs quelconques (marchandises, espèces, etc.), soit en valeurs spécialement indiquées. Cette spécialisation est obligatoire dans les sociétés d'assurances, qui doivent employer leurs réserves en achats de rentes sur l'État ou en valeurs de tout repos.

Réserves mathématiques. Dans les assurances sur la vie, la question des *réserves* a une grande importance. Par exemple, dans les assurances en cas de décès, l'assuré, quel que soit son âge, paie en général, une prime fixe annuelle (primes nivelées). Or, le risque de mort est plus considérable dans les dernières années de l'assurance que dans les premières. La prime payée par l'assuré, relativement trop forte pendant les premières années, est trop faible pendant les dernières. Il appartient donc à l'assureur de calculer chaque année la somme versée en trop par l'assuré pendant la première partie du contrat et de la mettre en réserve pour équilibrer le déficit probable de la seconde période. Cette *réserve mathématique* appartient à l'assuré et non à l'assureur, et le montant des réserves mathématiques, sous déduction de certains frais, constitue la valeur de rachat de la police ou de la réduction.

— Milit. *Officiers de réserve*. Ils jouissent, en matière de commandement, des mêmes droits que les officiers au titre actif, sauf toutefois qu'à égalité de grade c'est toujours l'officier au titre actif à qui revient le commandement, même s'il est moins ancien. Toutefois, les officiers au titre actif qui, une fois retraités, deviennent officiers de réserve, conservent leurs droits au commandement.

Cadre de réserve. Le cadre de réserve comprend d'abord les officiers généraux et assimilés qui, ayant atteint la limite d'âge, ne peuvent être maintenus dans la 1re section. Ces officiers généraux ne peuvent plus être employés activement en temps de paix, mais peuvent l'être en temps de guerre à l'intérieur du pays. Des officiers généraux peuvent, sans avoir atteint la limite d'âge, être placés par anticipation dans le cadre de réserve par décret du président de la République, soit d'office, soit sur leur demande, si, pour cause de santé dûment constatée, ils ne peuvent être maintenus en service actif. Ils peuvent d'ailleurs être rappelés à l'activité si les raisons de leur mise au cadre de réserve viennent à cesser.

Réserves de combat. Il est de principe de ne jamais engager une troupe, si faible qu'elle soit, sans lui ménager une réserve (en général un tiers ou un quart de l'effectif). La formation prise par la réserve est en général aussi compacte que possible, afin qu'elle soit plus facilement mise à l'abri et reste mieux dans la main du chef pour le moment où il voudra s'en servir. L'usage des armes de jet, surtout des armes à feu à portée de plus en plus grande, la difficulté croissante que l'on éprouve à abriter les réserves sans les porter à trop grande distance en arrière des troupes engagées ont fait substituer à la réserve unique d'autrefois des groupements multiples disséminés en arrière de la ligne de combat, de façon à pouvoir utiliser, pour les abriter, les couverts naturels que peut présenter le terrain.

— Géogr. *Réserves indiennes*. On désigne sous ce nom (en angl. *reservation*) les territoires dans lesquels ont été successivement cantonnés, au cours de la lutte entre la population blanche des États-Unis et les Indiens, les tribus soumises. La création des *réserves* a eu surtout pour but de mettre fin aux conflits de propriété entre les anciens maîtres du sol et les nouveaux colons. La réserve la plus importante est celle qui constitue le territoire Indien (V. INDIEN); d'autres existent dans les États de Dakota, Utah, Novada, Texas, etc. L'administration des territoires ainsi constitués relève du gouvernement fédéral. Il suffit d'ailleurs d'un décret du président des États-Unis pour supprimer une réserve et en opérer le morcellement entre les différents membres de la tribu, qui cesse alors d'exister comme corps politique.

— Physiol. *Réserves nutritives*. Ce sont les parties de l'alimentation qui, tout en ayant été digérées et absorbées, n'ont pas été utilisées pour les réactions vitales de l'économie et se déposent dans certains tissus sous une forme plus ou moins insoluble. On distingue, chez les animaux comme chez les végétaux, des réserves d'hydrates de carbone (glycogène, amidon ou sucre), de graisse, de matières protéiques (grains d'aleurone), de matières minérales (fer du foie, phosphate de chaux du chorion des ruminants, etc.). Il est probable que les matériaux des réserves nutritives, qui sont tout d'abord circulants et solubles, deviennent insolubles, sous l'influence de ferments deshydratants, de la même manière qu'ils redeviennent solubles et circulants, quand besoin est, sous l'influence des hydrolases ou ferments hydrolysants. Les réserves nutritives existent normalement chez tous les organismes (elles constituent la plus grande partie de certains œufs, comme l'œuf de poule) et sont destinées à pourvoir aux besoins plastiques et énergétiques de l'économie ayant un travail considérable à fournir ou au développement du corps. L'accumulation excessive des réserves nutritives peut conduire à un état morbide (obésité, de même, d'ailleurs, que leur disparition (consomption, maigreur cachectique).

— Techn. Dans la gravure, les *réserves* sont obtenues en enduisant certaines parties de la planche d'une matière résineuse, grasse ou autre, qui empêche l'acide d'exercer son action sur l'endroit recouvert.

Dans la teinture des toiles et leur impression, les réserves sont les places préparées de telle sorte qu'elles ne soient point couvertes par la couleur ou la teinture et forment ainsi un dessin d'une coloration différente. Comme les tissus de coton, grâce à leur manque d'affinité pour les matières colorantes, ne peuvent être teints qu'après avoir été modifiés dans leur nature chimique par un mordant

qui les dispose à former des combinaisons permanentes avec le colorant, il suffit pour former des réserves sur l'étoffe de ne pas mordancer les places qui ne doivent pas recevoir la teinture. Pour former, par exemple, des réserves blanches dans la teinture bleue à l'indigo, on imprime en quelque sorte les places à réserver avec du sulfate ou de l'acétate de cuivre, qui rendent l'indigo insoluble. Le colorant ne se fixant pas aux endroits ainsi traités, il ne reste plus, après le bain de teinture, qu'à laver la pièce à l'eau, et les réserves paraissent en blanc.

RÉSERVÉMENT (*zèr', man*) adv. D'une manière réservée, discrète. (Peu us.)

RÉSERVER (*zèr'* — du lat. *reservare* v. a. Mettre à part une partie d'un tout, une chose entre autres : RÉSERVER *l'usufruit d'une propriété*.

— Garder pour un autre temps, ménager pour une occasion : RÉSERVEZ *quelque argent pour les cas imprévus*.

— Par anal. Dissimuler :

Pourquoi m'accusez-vous de trop de retenue ?
Je ne réserve rien, et mon humeur est nue.
ROTROU.

— Fig. Destiner : *Le fat n'a qu'une admiration, et c'est pour lui qu'il la* RÉSERVE. (Alibert.)

— Remettre à un autre temps la décision d'une affaire, d'une question : RÉSERVER *à faire droit sur les intérêts*.

Réservé, ée part. pass. du v. Réserver.

— Fig. Circonspect, discret : *L'expérience rend l'homme* RÉSERVÉ. — Substantiv. : *Faire le* RÉSERVÉ, *la* RÉSERVÉE.

— Dr. *Biens réservés*. Ceux dont un testateur ne peut frustrer ses héritiers légitimes. V. RÉSERVE.

— Dr. canon. *Cas réservés*. Péchés particulièrement graves, dont l'autorité supérieure ecclésiastique se réserve l'absolution.

Se réserver, v. pr. Garder pour soi quelque partie d'un tout, ou une chose entre plusieurs autres : *L'évêque* SE RÉSERVE *le pouvoir d'absoudre de certains cas*.

— Être, pouvoir être réservé : *Le meilleur en tout doit* SE RÉSERVER *pour la fin*. (Boiste.)

— Se réserver les uns aux autres : *Les ennemis implacables* SE RÉSERVENT *bien des maux*.

— Loc. *Se réserver à faire quelque chose* ou *de faire quelque chose*, Attendre, remettre à faire cette chose quand on le jugera convenable. ‖ On dit, dans un sens analogue : SE RÉSERVER *pour une meilleure occasion*.

— Pratiq. *Se réserver la réplique*, Déclarer qu'on veut répliquer.

— ENCYCL. Dr. canon. Il y a des *cas réservés* à l'évêque diocésain et d'autres réservés au pape. Au point de vue historique, les crimes publics ont toujours été réservés aux évêques par la coutume générale, parce qu'ils appelaient une pénitence publique, et que les évêques avaient seuls l'administration de la pénitence publique. C'est seulement vers le XIe siècle que quelques évêques eurent la pensée de renvoyer au pape certains crimiels, pour leur inspirer une plus grande horreur de leurs crimes; ils le firent d'abord pour les persécuteurs des clercs et les incendiaires, sans toutefois se croire dépourvus eux-mêmes du pouvoir de les absoudre, s'ils l'avaient voulu. Une telle rigueur, qui imposait un voyage à Rome, donnant de bons résultats, les exemples se multiplièrent. Vers la fin du XIIe siècle, on voit saint Laurent O'Toole, archevêque de Dublin, envoyer à la fois à Rome cent cinquante pécheurs, bien qu'il pût, dit le vieil auteur de sa vie, les absoudre lui-même. Cette coutume fut peu à peu imposée aux évêques par la curie romaine comme obligatoire pour un certain nombre de crimes. La réserve a été maintenue, dans le but d'inspirer aux pécheurs plus d'aversion pour certaines grandes fautes, le secret restant assuré, parce que l'absolution est demandée par le juge sous des noms d'emprunt. D'ailleurs, en péril de mort, il n'y a plus de cas réservés : tout prêtre peut absoudre de n'importe quel crime.

RESERVIR (*sèr'* — du préf. *re*, et de *servir*) v. a. Servir de nouveau : RESERVIR *des restes*. — Absolum. Être de nouveau soldat : *En temps de guerre, on voit des vieillards qui demandent à* RESERVIR.

RÉSERVISTE (*zèr'*) n. m. Homme appartenant à la réserve de l'armée active ou de l'armée territoriale.

RÉSERVOIR (*zèr'* — de *réserver* n. m. Lieu fait exprès pour accumuler et conserver certaines choses en réserve. ‖ Bassin ou grand récipient en tôle, en maçonnerie, etc., dans lequel on amasse des eaux. ‖ Bassin rempli d'eau dans lequel on conserve du poisson. V. VIVIER.

— Par ext. Endroit où s'amassent certains objets : *Les* RÉSERVOIRS *de la fortune publique*.

— Par anal. Endroit où s'amasse quelque matière : *L'estomac est un* RÉSERVOIR *qui reçoit tous les aliments*.

— Arg. milit. Réservisto : *L'arrivée des* RÉSERVOIRS.

— Fumist. *Réservoir de fumée*, Récipient établi au-dessus d'un poêle de construction pour emmagasiner la suie.

— Mar. Caisse à eau douce disposée le plus haut possible et servant aux cuisines du bord. ‖ *Réservoir d'air*, Compartiment d'une torpille automobile contenant l'air comprimé nécessaire pour faire agir le moteur.

— Pêch. Caisse percée de plusieurs ouvertures et plongée dans l'eau, dans laquelle on conserve le poisson vivant. ‖ Syn. NOTIQUE.

— Physiq. Lieu ou s'accumule un fluide : *La terre est le* RÉSERVOIR *de l'électricité*.

— Techn. Chaudière où l'on dépose les sirops destinés à la fabrication du sucre. ‖ Renflement ménagé dans un chalumeau à bouche, et qui sert à retenir l'eau entraînée par le courant d'air.

— ENCYCL. Dans les distributions d'eau des villes, les *réservoirs*, construits en maçonnerie étanche, contiennent le volume d'eau qui doit alimenter les conduites et assurer le service. On les place toujours en un point culminant afin d'obtenir une pression plus considérable. Les réservoirs en métal destinés à contenir de moindres quantités d'eau, se font en tôle; ils sont cylindriques, parallélépipédiques ou cubiques. Les réservoirs en maçonnerie sont de deux espèces : ceux dans lesquels le niveau supérieur de l'eau est au-dessous du sol et ceux dans lesquels il est au-dessus. La première espèce est la plus économique; il suffit seulement de déblayer le terrain consacré au réservoir et de recouvrir le fond et les parois d'une maçonnerie hydraulique, afin de faciliter son nettoyage. Lorsque le réservoir est construit à un niveau supérieur à celui du sol environnant, les parois de ce réservoir sont constituées par des murs de soutènement dont l'épaisseur varie avec la hauteur du niveau d'eau par rapport au terrain voisin. Le réservoir est percé de plusieurs orifices : un orifice de décharge (vidange) permettant de retenir les eaux sales à l'extérieur ou de le vider promptement; un orifice d'arrivée, communiquant avec la conduite d'amenée de l'eau; un orifice indispensable, celui du trop-plein, destiné à maintenir un niveau constant dans le réservoir; enfin, un orifice permettant la sortie de l'eau dans les canalisations.

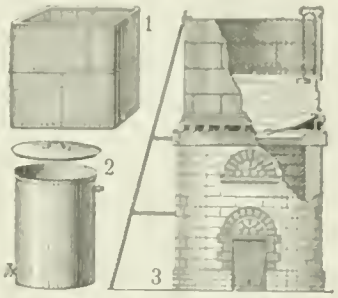

Réservoirs en tôle : 1. Rectangulaire; 2. Cylindrique; 3. A fond sphérique avec support en maçonnerie.

Réservoirs des canaux. Lorsque les cours d'eau naturels ne suffisent pas à l'alimentation constante d'un canal à point de partage, on établit des réservoirs, dans lesquels on fait des provisions d'eau pour les moments de disette, en recueillant pendant l'hiver les eaux surabondantes pour les employer aux besoins de la navigation. On forme un réservoir en barrant un vallon par une digue, que l'on établit dans l'endroit le plus étranglé.

Réservoirs d'irrigation. Les réservoirs destinés à l'arrosage doivent pouvoir fournir annuellement la quantité d'eau sur laquelle on a compté; leur capacité doit être basée, non sur le besoin plus ou moins grand que l'on peut avoir de l'eau, mais sur la possibilité de l'y approvisionner chaque année en quantité suffisante. Ces réservoirs sont placés généralement en pays de montagnes.

Réservoirs (RÉUNION DES), assemblée formée à Versailles en 1871 par un certain nombre de membres de l'Assemblée nationale, légitimistes et orléanistes, qui siégeaient à l'hôtel des Réservoirs pour s'entendre sur le plan de conduite à suivre pour obtenir de Thiers le renversement de la République. Après les échecs répétés de leurs tentatives, ils amenèrent, par leurs votes, la démission de Thiers (21 mai 1873). Sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, la réunion des Réservoirs ne tarda pas à se scinder en cinq groupes : les partisans de la royauté constitutionnelle formèrent seuls la réunion des Réservoirs; les royalistes absolus, celle des Chevau-Légers; les orléanistes, celle de Saint-Marc-Girardin; les indifférents, celle de Pradié, et ceux qui auraient volontiers accepté une république conservatrice formèrent le groupe Lavergne-Wallon.

Resetari, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [territ. milit. de Gradisca, distr. de Uj-Gradisca], sur un petit affluent de la Sare; 4.970 hab.

RÉSEUIL (*zeu-ill* [*ll* mll. — du lat. *retiolum*, diminut. de *rete*, filet) n. m. Réseau. (Vx.)

— Chass. Espèce de filet.

Resicabanya ou **Resiczabania**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Krasso Szöreny], ch.-l. de district, sur la Berzawa (bassin du Danube par le Temes); 8.000 hab. Houille. — Le district a 29.000 hab.

RÉSIDANT (*dan*), **ANTE** adj. Qui réside, qui demeure : *Les Français* RÉSIDANTS *à l'étranger*.

— *Membres résidants*, Membres d'une société savante qui habitent le siège de leur société et assistent ou peuvent assister régulièrement à ses séances.

RÉSIDENCE (*danss* — du lat. *residentia*) n. f. Demeure ordinaire en un lieu déterminé : *Changer de* RÉSIDENCE.

— Séjour obligé d'un fonctionnaire dans le lieu où s'exercent ses fonctions : *Les évêques, les curés sont obligés à* RÉSIDENCE, *à la* RÉSIDENCE.

— Lieu où réside d'ordinaire un prince ou un haut fonctionnaire : *Enjoindre à un réfugié politique de sortir de la* RÉSIDENCE.

— Action de demeurer chez soi : *Cet état de* RÉSIDENCE *lui donne beaucoup de chagrins*. (Mme de Sév.)

— Admin. colon. Emploi, fonction d'un résident.

— Chim. anc. Résidu, sédiment.

— SYN. **Demeure, domicile**, etc. V. DEMEURE.

— ENCYCL. Dr. canon. Des les premiers temps de l'Église, la *résidence*, c'est-à-dire l'obligation de séjourner dans le lieu où ils devaient exercer leur ministère, fut regardée comme un des premiers devoirs des ecclésiastiques. Après l'établissement des bénéfices ecclésiastiques, elle fut imposée à tous les bénéficiers. D'après le concile de Trente, la résidence oblige : 1° les évêques; 2° les curés; 3° les abbés et prieurs conventuels; 4° les chanoines. Les évêques ne peuvent s'absenter de leurs diocèses, plus de deux mois, sans une permission écrite du souverain pontife. De même les curés ne peuvent quitter leur paroisse pendant plus de huit jours qu'avec une autorisation écrite de leur évêque et le congé accordé ne doit pas excéder deux mois. Les chanoines ne sont autorisés qu'à trois mois de vacances. Tout clerc qui manque au devoir de la résidence, devient, par le fait même, incapable de percevoir légitimement les revenus de son bénéfice et, s'ils lui sont versés, il doit les employer à des œuvres charitables.

Si l'absence se prolongeait au delà d'une année, le bénéficier devrait, après les monitions canoniques, être privé de son bénéfice. Ceux mêmes qui s'absentent, après en avoir reçu la permission, doivent se faire remplacer par des personnes capables.

— Milit. *Changement de résidence*. Tout homme comptant dans la réserve, l'armée territoriale ou sa réserve, doit, s'il change de résidence (même pour un simple changement d'adresse dans la même ville), faire viser, dans le délai d'un mois, son livret individuel par la gendarmerie de sa nouvelle résidence. L'homme qui se déplace pour un voyage de plus d'un mois doit, avant son départ, faire viser son livret par la gendarmerie de sa résidence. Celui qui va se fixer à l'étranger doit faire viser son livret avant son départ et, dès son arrivée, prévenir l'agent consulaire de France, qui lui donne récépissé de sa déclaration.

Les officiers et assimilés de la réserve et de l'armée territoriale sont tenus aux mêmes déclarations que les hommes, dans tous les cas ci-dessus.

RÉSIDENT (*dan* — du lat. *residens*, qui réside) n. m. Envoyé d'un gouvernement auprès d'un autre gouvernement avec un grade inférieur à celui d'ambassadeur : Être résident à [illegible]

— Hist. Nom donné, sous plusieurs rois, aux tenanciers [illegible] dans l'héritage [illegible]

— Ichth. Les [illegible] restent dans la deux [illegible] par le [illegible] des agents [illegible] du 21 nov. [illegible] par rapport à leu [illegible] nistres de [illegible] entretient un [illegible] Luxembourg, au [illegible]

— Admin. colon. Le [illegible] Annam, au Tonkin et au [illegible] un résident supérieur dans [illegible] sous leurs ordres, des résidents, vice-résidents et chanceliers. Les trois résidents [illegible] mais le décret du 16 sept. [illegible] vice-résidents et chanceliers et [illegible] des services civils de l'Indo-Chine. Ce service [illegible] des inspecteurs, des administrateurs, des [illegible]

Résident général à Tunis. La France, en vertu des traités de Kasr-el-Said du 12 mai 1881 et de La Marsa du 8 juin 1883, a un protectorat sur la Tunisie. Elle est ainsi l'intermédiaire nécessaire de la Tunisie dans ses relations avec les autres États. Son représentant près du bey de Tunis porte le titre de résident général; il est en même temps le ministre des affaires étrangères de Tunisie.

RÉSIDENTE (*lant'* — de *résident*) n. f. Femme d'un résident : *Madame la* RÉSIDENTE.

RÉSIDER (du lat. *residere* v. n. Faire sa demeure ordinaire : *Le préfet du prétoire devait y* RÉSIDER. *Tac.*

— Être, exister, se trouver : *La sensation du goût paraît* RÉSIDER *principalement dans les papilles de la langue*.

— Consister : *C'est dans le devoir accompli que* RÉSIDE *l'unique bonheur*. (Salvandy.)

— Observer la résidence : *Les députés doivent* RÉSIDER.

RÉSIDU (du lat. *residuus* n. m. Ce qui reste, reste : RÉSIDU *le compte*. Vx. (On dit aujourd'hui RELIQUAT.)

— Matière qui reste après une opération chimique ou une série de transformations qui surviennent dans un mélange quelconque, une manipulation industrielle.

— Fig. Ce qu'on retrouve sûrement au fond : *Le surnaturel est le* RÉSIDU *de toutes les religions*. E. Scherer.

— Comm. Nom donné aux déchets variés que recueillent de nombreuses industries, et qui comprennent, outre ce que récoltent les chiffonniers, les tissus de laine hors d'usage, les débris de peaux d'animaux, etc.

— Mathém. Nombre qui reste d'une division, ou de l'extraction d'une racine. Vx. (On dit aujourd'hui RESTE.)

— ENCYCL. Mathem. *Résidu d'une fonction*. Le résidu de la fonction $f(z)$, relativement à un point a, est la valeur de l'intégrale $\frac{1}{2i\pi}\int f(z)\,dz$, prise le long d'un cercle de rayon infiniment petit et ayant le point a pour centre. Le *calcul du résidu* introduit dans l'analyse par Cauchy a donné de féconds résultats.

Résidu quadratique. V. QUADRATIQUE.

Résidu d'un nombre suivant un module donné. V. CONGRUENCE.

RÉSIDUAIRE (*ère*) adj. Qui forme résidu : *Les eaux* RÉSIDUAIRES. (Clamageran.)

RÉSIDUEL, ELLE (*el* — de *résidu*) adj. Qui est de la nature des résidus : *Matières* RÉSIDUELLES.

— Physiol. *Air résiduel*, Quantité d'air qui reste dans les poumons, quelque intenses que soient les expirations.

— Physiq. *Charge résiduelle* ou *secondaire*, Charge électrique qui reste quelquefois dans une bouteille de Leyde qu'on a déchargée. V. BOUTEILLE.

RESIFFLER v. a. Siffler de nouveau : *Siffler et* RESIFFLER *ses chiens. Siffler et* RESIFFLER *une comédie*.

RÉSIGNABLE (*gnable* mll.) adj. Qui peut être résigné : *Fonctions* RÉSIGNABLES.

RÉSIGNANT (*gnan, gn* mll.) n. m. Celui qui résigne un office ou un bénéfice.

RÉSIGNATAIRE (*gna-tèr'* [*gn* mll.' — de *résigner* n. m. Celui en faveur de qui l'on a résigné un office ou un bénéfice : *Le résignant et le* RÉSIGNATAIRE.

RÉSIGNATEUR n. m. Syn. de RÉSIGNANT.

RÉSIGNATION (*gna-si-on, gn* mll.' — du bas lat. *resignatio*, même sens) n. f. Dr. Renonciation à un droit, à une charge, à un office en faveur de quelqu'un.

— Fig. Acte de la volonté qui accepte une situation, qui renonce à lutter contre elle ou à s'en plaindre : *La* RÉSIGNATION *est la vertu du malheur*. Beauchêne. ‖ *Résignation de soi-même*, Renoncement à soi-même. (Vx.)

— Dr. canon. Démission que l'on fait d'un bénéfice dans les mains du collateur ou du pape. ‖ *Résignation pure et simple*, Résignation sans condition et sans réserve. ‖ *Résignation en faveur ou en faveur de*, Résignation qui se fait en faveur d'une personne désignée par le résignant.

RÉSIGNER (*gn, et gn* mll.) v. a. Signer de nouveau.

RÉSIGNER (*gn, et gn* mll. — du lat. *resignare*, rendre, remettre) v. a. Renoncer volontairement à, se démettre de : RÉSIGNER *un office, un bénéfice*.

Résigné, ée part. pass. du v. Résigner.

— Substantiv. Personne résignée : *Les* RÉSIGNÉS *remportent à la lutte*.

Se résigner, v. pr. S'abandonner, se soumettre : *Pour sauver la liberté, on* SE RÉSIGNE *à ses inconvénients*.

— Consentir par résignation : *Les natures ardentes ne* SE RÉSIGNENT *jamais*.

— SYN. **Abdiquer, se démettre**. V. ABDIQUER.

RÉSILIATION (*si, si-on* — de *résilier* n. f. Extinction des effets d'un contrat, au cours de son exécution.

— ENCYCL. La *résiliation* ne produit aucune conséquence quant aux effets passés du contrat. Elle résulte de la volonté des deux parties, par suite de la mort de l'une d'elles (louage d'ouvrage, société, mandat, entreprise), parfois d'événements extérieurs (pour les baux, la destruction, même partielle, de l'immeuble, la nécessité







A, résinglo

RÉSINIDE le *résine*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Chim. Qui ressemble à la résine.

— n. pl. Famille de composés ternaires organiques qui comprend les résines. *Une* RÉSINIDE.

RÉSINIER *nié* n. m. Ouvrier employé à l'extraction de la résine de pin.

Bot. Nom vulgaire de la bursère d'Amérique.

RÉSINIFÈRE (du lat. *resina*, résine, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui produit de la résine.

RÉSINIFIABLE adj. Qui peut être transformé en résine.

RÉSINIFICATION *si-on* — rad. *résinifier*. n. f. Chim. Transformation en résine.

RÉSINIFIER (le *résine*, et du lat. *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous résinifions. Que vous résinifiiez*) v. n. Transformer en résine.

Se *résinifier*, v. pr. Se transformer en résine.

RÉSINIFORME (de *résine*, et de *forme*) adj. Chim. Qui a l'apparence, l'aspect de la résine.

RÉSINI-GOMME n. f. Nom donné à certaines substances qui participent de la nature des résines et de celle des gommes.

RÉSINITE n. m. Variété d'opale plus ou moins colorée par des hydrocarbures.

RÉSINO-AMER n. m. Pharm. Nom donné à l'aloès.

RÉSINOCÉRUM (*rom'*) n. m. Pharm. Médicament composé d'un mélange de résine et de cire.

RÉSINOCYSTES (*sisst'* — de *résine*, et du gr. *kustis*, vessie) n. m. pl. Petits sacs, servant de réservoirs à des produits résineux, que l'on observe chez un certain nombre de gymnospermes et d'autres végétaux. Ils ne paraissent jouer aucun rôle dans les échanges nutritifs.

RÉSINO-EXTRACTIF, IVE (de *résine*, et de *extractif*) adj. Chim. Qui participe des propriétés des résines et de celles des extraits.

RÉSINO-GOMMEUX, EUSE (de *résine*, et de *gommeux*) adj. Chim. Qui participe des propriétés des résines et de celles des gommes.

RÉSINOIDE (de *résine*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui a l'apparence d'une résine.

RÉSINONE n. m. Chim. Composé que l'on obtient dans la distillation de la colophane.

RESIPISCENCE *piss-sanss* — du lat. *resipiscentia*) n. f. Repentir de la faute qu'on a commise, suivis d'un amendement de la conduite : *Venir à* RESIPISCENCE.

— *Donner à résipiscence*. Accepter le repentir de quelqu'un et consentir à pardonner sa faute.

RÉSISTANCE (*stanss* — de *résister*, n. f. Qualité d'un corps qui réagit contre l'action d'un autre et tend à l'anéantir : *Il est difficile de graver des pierres dures, à cause de la* RÉSISTANCE *de la matière.* Cause qui s'oppose au mouvement d'un corps que l'on essaye de déplacer : *En voilà un qui fait ferme depuis longtemps, on sent quelque* RÉSISTANCE.

— Force qui annule les effets d'une action destructive : *La* RÉSISTANCE *vitale. La force de constitution, c'est la* RÉSISTANCE *aux maladies, à la mort.* (Maquet)

Force par laquelle on supporte la fatigue, la faim : *Il a de la* RÉSISTANCE.

— Opposition ou refus de soumission aux desseins, aux sentiments d'un autre : *Richelieu n'avait pas trouvé de la* RÉSISTANCE. (Pellisson)

Moyen que l'on fait contre une attaque : *En 1870, Belfort a montré une admirable* RÉSISTANCE.

— Qualité de ce qui est propre à résister, à durer : *Pièce de résistance*, Pièce considérable, qui forme le fond d'un repas : *Le rubis est une* PIÈCE DE RÉSISTANCE.

— *Résistance au passage*, Celle qui provient de la propriété qu'a le tissu éprouvé à passer d'un corps à celui qu'il touche. ‖ *Résistance électrolytique*, Résistance qu'on attribuait aux actions chimiques qui se passent au sein d'un électrolyte. Cette expression a été reconnue inexacte. ‖ *Colonne de résistance*, Bobines que l'on dispose les unes au-dessus des autres et qu'on met dans le circuit au moyen d'un système de commutateur simple. ‖ *Boîtes de résistance*, Ensemble de fils métalliques enroulés sur des bobines en spires isolés, et qui permettent d'introduire dans un circuit une résistance déterminée, car les différentes résistances de la boîte sont étalonnées comme les boîtes à poids. ‖ *Résistance magnétique* Syn. de RÉLUCTANCE.

— Mécan. Force qui s'oppose au mouvement. ‖ *Résistance passive*, Dans les machines à vapeur, Effort sans profit pour le travail utile, que doit vaincre la machine. ‖ *Solide d'égale résistance*, Forme sous laquelle un corps soumis à une action extérieure supporte des efforts égaux dans toutes ses parties. ‖ *Résistance de l'air*, Résistance qu'oppose l'air au déplacement d'un corps. Elle est proportionnelle au carré de la vitesse et à la surface de la section transversale du corps.

— Polit. *Parti de résistance*, Parti attaché aux traditions et hostile aux innovations. ‖ *Politique de résistance*, Politique des doctrinaires Guizot, de Broglie, après la révolution de 1830, opposée à la politique du mouvement préconisée par les libéraux Lafitte, Dupont de l'Eure, etc.

— Techn. *Résistance des matériaux*. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Electr. La *résistance* électrique d'un conducteur est la difficulté plus ou moins grande qu'il oppose au passage du courant. L'expérience montre que cette action est proportionnelle à la longueur du conducteur *l*, ainsi qu'à un coefficient dépendant de la nature du corps ρ et inversement proportionnelle à la section *s*. Le coefficient ρ s'appelle *résistance spécifique* ou *résistivité* de la matière considérée. Il résulte de là que la valeur de la résistance R d'un conducteur s'exprime par la relation :

$$R = \rho \frac{l}{s}.$$

L'unité pratique de résistance est l'*ohm*, qui est représenté par la résistance offerte à un courant électrique constant par une colonne de mercure à la température de la glace fondante, de 14,4521 grammes-masse, d'une section transversale constante et d'une longueur de 106,3 centimètres (congrès de Chicago, 1893). On a donné à cette résistance le nom d'*ohm international*.

Pour les usages courants de comparaison, l'ohm et ses multiples ou ses sous-multiples sont représentés par des fils métalliques isolés, le plus souvent enroulés sur des bobines et de sections appropriées à l'intensité des courants qui doivent les traverser.

Les *résistances spécifiques* s'expriment, dans le système pratique, en ohms-centimètres ; elles varient avec la température. L'unité est la résistivité d'un corps ayant une résistance de 1 ohm pour une longueur de 1 centimètre et une section de 1 centimètre carré.

Voici les *résistances spécifiques* à 0° C. de quelques métaux et alliages :

Argent recuit.	$1,492 \times 10^{-6}$	ohms-centimètres.
Cuivre recuit.	$1,584 \times 10^{-6}$	—
Platine recuit.	$8,981 \times 10^{-6}$	—
Fer recuit.	$9,636 \times 10^{-6}$	—
Mercure.	$94,340 \times 10^{-6}$	—
Maillechort.	$20,700 \times 10^{-6}$	—
Ferro-nickel.	$78,3 \times 10^{-6}$	—

La résistance spécifique à une température quelconque *t* se déduit de sa valeur à 0° ρ_0 par la formule :

$$\rho_t = \rho_0 (1 + \alpha t + \beta t^2),$$

dans laquelle α et β sont deux coefficients numériques variables avec chaque corps.

Mesure des résistances. Les méthodes de mesure des résistances varient suivant l'ordre de grandeur des résistances et peuvent être soit directes soit indirectes.

Pour les moyennes résistances, c'est-à-dire comprises à peu près entre 0,01 ohm et 1 mégohm, on emploie le pont de Wheatstone (v. PONT), qui permet de comparer facilement une telle résistance à une série de résistances étalonnées.

Les faibles résistances s'obtiennent soit directement, à l'aide du pont double de Thomson, soit indirectement, à l'aide d'un voltmètre et d'un ampèremètre, qui donnent simultanément la différence de potentiel aux extrémités du conducteur *e* et l'intensité *i* du courant qui le traverse, on applique alors la loi d'Ohm $R = \frac{e}{i}$, où *e* est exprimée en volts et *i* en ampères pour avoir la résistance en ohms.

Dans le cas des grandes résistances (résistances d'isolement), on procède souvent par la méthode de déviation. On fait passer le courant d'une pile d'un grand nombre d'éléments dans la résistance et un galvanomètre en série, puis le courant d'une fraction de la pile dans une résistance étalonnée convenablement choisie en série avec le même galvanomètre. Dans ce cas, le rapport des résistances est égal au rapport des déviations multiplié par l'inverse du rapport des différences de potentiel aux bornes des deux piles.

Quand on veut obtenir rapidement la valeur d'une résistance sans exiger une grande précision, on emploie les ohmmètres. V. OHMMÈTRE.

— Techn. La théorie de la *résistance* des matériaux de construction repose sur les principes généraux de la dynamique, mais elle emprunte à l'expérience la plupart des données numériques qui entrent dans les formules qu'elle emploie ; quant aux méthodes à l'aide desquelles ces formules peuvent être obtenues, elles sont presque toujours fondées sur des hypothèses telles, par exemple, que celle qui, dans les recherches sur la déformation des corps longs, consiste à admettre que les molécules primitivement situées dans un plan transversal quelconque se déplacent dans l'espace en conservant toujours leurs mêmes positions relatives.

C'est Galilée qui tenta le premier d'appliquer la géométrie et le calcul à la solution des problèmes de résistance, qui comprennent l'étude des déformations longitudinales des pièces prismatiques allongées ; celle des contractions latérales de ces mêmes prismes ; celle de la déformation par glissement dans la torsion des prismes ; celle concernant la flexion plane d'une de ces pièces, etc., qu'il s'agisse de matériaux en bois, fer, pierre, fonte ou acier. A ces diverses études se rattachent les calculs concernant les charges de rupture, la résistance à la compression, etc.

RÉSISTANT (*stan*), **ANTE** adj. Qui résiste, qui offre de la résistance : *Du bois très* RÉSISTANT.

— Fig. Qui refuse de se soumettre, de plier. *Les mœurs forment la seule puissance* RÉSISTANTE *et durable chez un peuple.* (De Tocqueville.)

— Physiq. *Milieu résistant.* Milieu qui s'oppose au mouvement des corps qui le traversent.

RÉSISTER (*sté* — lat. *resistere*, proprem. « se tenir ferme ») v. n. Ne pas céder, ne pas se laisser entamer : *Pierre qui* RÉSISTE *au ciseau.*

- Se défendre, opposer la force à la force : RÉSISTER *aux agents de la force publique.*

— S'efforcer de faire échec : RÉSISTER *à l'iniquité.*

— Ne pas succomber : RÉSISTER *à la faim, au sommeil.*

Quoique à peine à mes maux je puisse *résister*,
J'aime mieux les souffrir que de les mériter
CORNEILLE.

‖ Être invaincu, invincible : *La vie est l'ensemble des fonctions qui* RÉSISTENT *à la mort.* (Bichat.)

— *On n'y peut plus résister.* C'est une chose intolérable.

RÉSISTIBILITÉ (*sti*) n. f. Physiol. Faculté de résistance inhérente aux corps vivants.

RÉSISTIBLE (*stibl'*) adj. A quoi l'on peut résister.

RÉSISTIVITÉ n. f. Phys. V. RÉSISTANCE.

RES JUDICATA PRO VERITATE HABETUR (mots lat. signif. : *la chose jugée est tenue pour la vérité*), axiome de droit qui empêche ce qui a été jugé d'être remis en discussion.

RESNIA, comm. de la Turquie d'Europe (Macédoine [prov. de Monastir] ; 5.200 hab. Ch.-l. de district.

RES NULLIUS (mots lat. signif. : *la chose de personne*). Ce qui n'appartient en propre à personne : *La terre n'est jamais considérée comme* RES NULLIUS.

RÉSOCYANINE n. m. Composé $C^{31}H^{34}O^4$, incolore, cristallisable, fusible à 185°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide sulfurique et les alcalis avec une fluorescence bleue.

RÉSOLU part. pass. V. RÉSOUDRE.

RÉSOLUBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est résoluble.

RÉSOLUBLE (du lat. *resolubilis*) adj. Dont la solution est possible : *Problème* RÉSOLUBLE. ‖ Qui peut être résolu, cassé, annulé : *Contrat* RÉSOLUBLE. ‖ Qui peut se diviser en parties distinctes.

RÉSOLUMENT (*man*) adv. D'une manière nette, décidée : *Rejeter* RÉSOLUMENT *ce que l'on affirmait.* ‖ Avec courage, intrépidité : *Marcher* RÉSOLUMENT *au combat.* ‖ Décidément, finalement : RÉSOLUMENT, *il faut mourir.* (Inus.)

RÉSOLUTIF, IVE (du lat. *resolutum*, supin de *resolvere*, résoudre) adj. Méd. Qui produit la résolution : *Médicament* RÉSOLUTIF. — Substantivem. : *Un* RÉSOLUTIF.

— Fig. Qui résout les difficultés : *La véritable prudence est* RÉSOLUTIVE. (Boss.)

RÉSOLUTION (*si-on* — lat. *resolutio*) n. f. Transformation qui ramène une substance à son état ordinaire ou la décompose en ses éléments : *La* RÉSOLUTION *de l'eau en vapeur.*

— Décision d'une question, d'une difficulté : *Certains cas de conscience sont d'une* RÉSOLUTION *malaisée.*

— Dessein formé, arrêté : *Les seules* RÉSOLUTIONS *solides sont celles que l'on tire de son propre fonds.* (Taine.)

— Caractère résolu, décision, fermeté, courage : *Montrer de la* RÉSOLUTION. *Manquer de* RÉSOLUTION.

— Algèbr. *Résolution des équations*, Détermination des inconnues contenues dans ces équations. V. ÉQUATION.

— Dr. Destruction pour le passé et l'avenir d'un contrat valable.

— Géom. *Résolution d'un triangle*, Détermination de ses éléments inconnus à l'aide de ceux que l'on connaît.

— Métr. Remplacement d'une longue par deux brèves, dans les métriques grecque et latine.

— Méd. Cessation insensible et sans suppuration d'une inflammation. ‖ *Résolution d'un abcès*, Résorption d'un liquide épanché dans un tissu. ‖ *Résolution des membres*, État de relâchement musculaire.

— Musiq. Chute d'un accord sur un autre accord, d'une note sur une autre note.

— SYN. Parti, propos. V. PARTI.

— ENCYCL. Dr. La *résolution* résulte de l'accomplissement d'une condition résolutoire prévue par le contrat ou, encore, dans tout contrat synallagmatique de ce que l'une des parties n'exécute pas son engagement ; en ce cas, elle doit être prononcée en justice. Le juge peut accorder un délai de grâce pour s'exécuter, où, s'il résout le contrat, donner une indemnité au demandeur. Les parties peuvent convenir qu'en cas d'inexécution la *résolution* aura lieu de plein droit.

— Musiq. Dans la théorie de l'harmonie, on donne le nom de *résolution* à l'action d'une note qui, entendue comme dissonance dans un accord, *se résout* en consonnance dans l'accord suivant, en descendant d'un degré, selon la loi d'attraction naturelle de toute dissonance. Voici des exemples de résolutions :

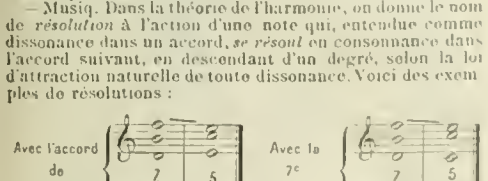

Dans le premier cas, la septième se résout sur la tierce ; dans le second, sur la quinte.

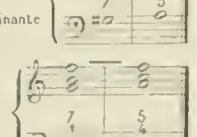

Il arrive parfois que la dissonance, au lieu de se résoudre, reste en place sur l'accord suivant, mais en prenant la qualité de consonance. Dans ce cas, il y a *non-résolution.*

RÉSOLUTIVEMENT adv. D'une manière résolue, nette : *Décider* RÉSOLUTIVEMENT *une question.* (Peu us.)

RÉSOLUTOIRE (du lat. *resolutorius*) adj. Qui a pour effet de résoudre un contrat : *Condition* RÉSOLUTOIRE.

RÉSOLVANT, ANTE adj. Méd. Syn. de RÉSOLUTIF.

RÉSOMMEILLER (*so-mé-llé ll* mll. v. n. Sommeiller de nouveau.

RÉSOMPTION (*son-psi-on* n. f. Action de résumer, résumé. (Vx.

RÉSONANCE (du lat. *resonantia* n. f. Propriété d'accroître la durée ou l'intensité du son : *La* RÉSONANCE *d'une salle.* ‖ Manière dont un corps transmet les ondes sonores : *La* RÉSONANCE *des bois, des métaux.*

— Pathol. *Résonance de la voix*, Bruit que l'on distingue en auscultant le larynx, le cou ou le thorax. *Fracture par résonance*, Fracture par contre-coup.

Techn. Caisse d'un instrument à cordes.

ENCYCL. Physiq. Tout corps élastique entre en vibration quand on produit, dans son voisinage, le son qu'il peut rendre. Ce phénomène se nomme *résonance* et se constate par de nombreuses expériences, dont voici les plus connues : 1° Supposons deux violons mis aux extrémités d'une salle ; ébranlons une corde du premier, nous entendrons la même corde du second rendre un son identique ; 2° Si l'on place, en face l'un de l'autre, deux diapasons égaux, fixés sur une caisse creuse en bois, puis qu'on excite l'un d'eux et qu'on éteigne ses mouvements peu après, le second diapason continue le son rendu par le premier ; 3° On dispose un diapason au-dessus d'une grande éprouvette ; d'ordinaire cet instrument ne provoque pas les vibrations de l'air que contient celle-ci, mais lorsqu'on verse de l'eau dans le vase, de façon à diminuer progressivement la longueur du tuyau ainsi réalisé, il arrive un moment où la colonne d'air rend le son du diapason, dont l'intensité se trouve, par suite, notablement renforcée. En recommençant l'expérience avec des diapasons de hauteurs différentes, on découvre pour chacun d'eux un *maximum de résonance* correspondant à une colonne d'air déterminée. Ces colonnes diminuent à mesure que la rapidité de la vibration augmente et la longueur d'onde du son émis égale quatre fois celle de la colonne d'air produisant la résonance maximum.

La quantité de mouvement communiquée à un milieu quelconque et transmise à l'oreille dépend de l'étendue plus ou moins grande des surfaces vibratoires. Aussi tous les instruments à cordes seraient presque muets si l'on ne les munissait d'une *caisse de résonance* ou *table d'harmonie*, par laquelle ils communiquent à l'air ambiant la force vive développée dans les cordes. Toutes les qualités d'un violon, par exemple, résident dans la forme, l'élasticité des bois, l'épaisseur des tables de sa caisse, la facilité avec laquelle la masse d'air intérieure renforce les sons.

Par analogie avec l'acoustique, on a donné le nom de *résonance électrique* à des phénomènes d'induction découverts par Hertz. Ce physicien (voulant vérifier la théorie de Maxwell, qui assimile l'ondo lumineuse à une suite de courants alternatifs se produisant dans les diélectriques ou même le vide interplanétaire et changeant de sens près d'un milliard de fois par seconde) réalisa des ondes de période très courte au moyen d'un *excitateur* ou *oscillateur électrique*, formé de deux fils placés dans le prolongement l'un de l'autre et terminés par deux petites sphères séparées par un faible intervalle. Chacun de ces fils, relié à un pôle d'une bobine de Ruhmkorff, porte une boule d'assez grand diamètre, dont on peut faire varier la position. Quand la bobine fonctionne, il se produit entre les fils une série de décharges, dont la durée est de l'ordre de grandeur désirée. Un *résonateur* permet d'étudier les phases de la vibration à travers l'air ou le long d'un fil et de montrer que si l'identité de la lumière et de l'électricité n'apparaît pas encore comme une vérité rigoureusement scientifique, néanmoins la doctrine de Maxwell est, selon l'expression de Henri Poincaré, « autre chose qu'une hypothèse séduisante ».

RÉSONATEUR, TRICE adj. Physiq. Qui fait résonner. (Peu us.)

— n. m. Globe creux à deux ouvertures qui a la propriété, lorsqu'on applique une des ouvertures sur l'oreille, de ne lui transmettre, parmi plusieurs notes émises simultanément, que celle pour laquelle le globe est accordé.

— ENCYCL. Le *résonateur*, imaginé par Helmholtz, se compose d'une série de sphères en cuivre, terminées d'un côté par un tuyau court, large, ouvert, et de l'autre par un entonnoir pointu. Chaque boule résonne pour un son différent. Dans ces conditions, si l'on place à l'oreille l'entonnoir d'une sphère donnant l'*ut*$_4$, par exemple, et qu'on produise à distance une succession quelconque de notes, il n'y aura renforcement par ladite sphère que si *ut*$_4$ se trouve parmi les notes émises. R. Koenig perfectionna l'appareil précédent. Il fit communiquer l'entonnoir de chaque sphère avec une *capsule manométrique.* (V. VIBRATION.) A toute émission d'une note qu'une des sphères peut rendre, la flamme correspondante se soulève, puis s'abaisse, et si on la regarde par réflexion dans un miroir tournant, on voit une traînée sinueuse brillante au lieu de la ligne lumineuse continue qui caractérise l'absence des vibrations sonores. Le modèle courant de cet instrument de physique comprend huit résonateurs donnant une note fondamentale et la série de ses harmoniques. C'est, a dit Jamin, « une sorte de boîte à réactifs capable de déceler les notes qui composent le son à étudier ».

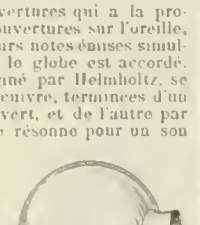
Une des sphères d'un résonateur de Helmholtz

De même, pour mettre en évidence les ondes électriques produites par un oscillateur V. RÉSONANCE, Hertz employa le dispositif qu'on appelle *résonateur électrique* : c'est un simple fil métallique courbé circulairement et coupé en un point. Si l'on place ce cercle dans le voisinage de l'oscillateur, des étincelles jaillissent entre les extrémités des fils. Ces effets ne devraient s'observer qu'avec une perturbation électrique identique comme période à celle susceptible de se produire dans le fil circulaire ; mais, les vibrations électriques s'amortissant beaucoup plus vite que les vibrations acoustiques, les résonateurs répondent à des excitations de périodes assez différentes.

Afin d'adapter la méthode aux ondes très courtes, Righi réalisa un résonateur électrique très sensible, constitué par une mince boule de verre argenté, dont un trait de diamant de quelques millièmes de millimètre de largeur interrompt, au milieu, la couche métallique. On observe à la loupe les petites étincelles qui éclatent à travers le trait.

Les *radioconducteurs* servant à la transmission des signaux à distance sont également de précieux indicateurs d'oscillations électriques. V. TÉLÉGRAPHIE sans fil.

RESONGER se conjugue comme *manger* v. a. et v. n. Songer de nouveau ; songer. Faire un nouveau songe.

RÉSONNANT, ANTE adj. Qui résonne : *La voix est plus sonnante et plus* RÉSONNANTE *dans les grands espaces.* ‖ Fig. Sonore : *Vers* RÉSONNANTS *et pompeux.* V. SONNANT.

RÉSONNEMENT n. m. Action de résonner. Il se dit surtout de la propagation du son à travers les corps : *Le* RÉSONNEMENT *d'une cloche dans l'air et dans les murs.*

RÉSONNER (du préf. *ré* et de SONNER) v. n. Sonner de nouveau.

— Appeler de nouveau en sonnant : *Sonner et* RÉSONNER *ses domestiques.*

RÉSONNER (*so-né* — lat. *resonare*) v. n. Renvoyer le son en le rendant plus fort : *Faire* RÉSONNER *les échos.* ‖ Être sonore : *Voûte, Cloche, Corne qui* RÉSONNE *bien.*

— Fig. Être influencé et troublé par : *La terre* RÉSONNA *du bruit de la Révolution française.*

— V. a. Poétiq. Faire retentir : *Nos vers brillants* [illegible]

RÉSORBANT (*ran*, ANTE adj. Qui produit la résorption.

RÉSORBER (du lat. *resorbere*, avaler de nouveau) v. a. Méd. Opérer la résorption d'une humeur, d'une [illegible]

— Fig. Fondre : RÉSORBER *le pauvre dans le peuple* (Proudh.). S'assimiler : *Aucune civilisation n'a pu* RÉSORBER *ces hordes nomades qui flottent sur l'Europe comme une écume.* Th. Gautier.

Se résorber, v. pr. Se dit d'une humeur [illegible] qui disparaît par résorption.

RÉSORCÈNE n. m. Chim. Radical [illegible] valent de la résorcine.

— ENCYCL. Si l'on enlève par la potasse [illegible] d'hydrogène au noyau benzylique de la résorcine [illegible] le radical divalent appelé *résorcène*, qui n'existe pas à l'état libre, mais bien combiné à des couples d'atomes ou groupes univalents, qui sont, par le fait, des dérivés ou substitués de la résorcène. Tels sont la *résorcène-aldehyde* $C^6H^3O^2$ ou $C^6H^3.OH^2.COH$, et les acides *résorcène-dicarboniques* $C^6H^3O^4$ ou $C^6H^3.OH^2.CO^2H$.

RÉSORCINE n. f. Nom de l'un des trois phénols diatomiques de la benzine prévus par la théorie, c'est la métadioxybenzine $C^6H^4OH^2$ 1.3.

— ENCYCL. Les isomères de la *résorcine* sont la *pyrocatéchine* ou *orthodioxybenzine* $C^6H^4OH^2$ 1.2 et l'*hydroquinone* ou *paradioxybenzine* $C^6H^4OH^2$ 1.4.

La résorcine fond à 118° ; chauffée en tube scellé avec de l'acide chlorhydrique fumant, elle donne entre autres composés, l'*éther résorcinique* $C^{12}H^{10}O^4$.

L'acide formique en présence du chlorure de zinc transforme la résorcine en *résourine* ; l'acide acétique en anhydride la transforme en *resacétophénone* ; le chlorure de benzényle la transforme en *résorcine-benzéine* $C^{19}H^{12}O^4$; en présence de l'acide sulfurique, les acides tartrique, succinique, oxalique transforment la résorcine en *résorcine-tartréine*, *résorcine-succinéine* $C^{16}H^{10}O^8$, *résorcine-oxaléine* $C^{14}H^8O^8$.

A l'état pur, elle est escarotique et son application est très douloureuse. On l'emploie surtout comme antiseptique et caustique ; elle réussit bien dans les ulcères torpides et syphilitiques, mélangée au tanin, au bismuth ou à l'iodon. On l'a essayée à l'intérieur comme antipyrétique.

RÉSORCYLIQUE (*si-lik*) adj. Se dit des acides et aldehydes qu'on peut considérer comme dérivés de la résorcine par substitution du groupe fonctionnel acide ou aldehydique à l'un des atomes d'hydrogène du noyau benzylique.

— ENCYCL. Il y a trois acides *résorcyliques* sur les six acides dioxybenzoïques.

L'*acide α-résorcylique* $C^6H^3OH^2.CO^2H$, a été obtenu en fondant l'acide disulfobenzoïque avec la potasse.

L'*acide β-résorcylique* $C^6H^3OH^2.CO^2H$, a été obtenu au moyen de l'acide paranitrocrésylsulfurique. Il fond vers 200°.

L'*acide γ-résorcylique* se trouve dans les eaux mères du précédent ; il fond vers 135°.

L'*aldehyde γ-résorcylique* $C^6H^3OH^2.COH$, est seule connue ; elle cristallise en aiguilles jaunâtres, fusibles à 135°.

RÉSORPTION (*sorp-psi-on* — du lat. *resorptum*, supin de *resorbere*, absorber une seconde fois.

— Fig. Assimilation, fusion : *La* RÉSORPTION *de la charité dans la philanthropie.*

— Pathol. Absorption interne.

— ENCYCL. Pathol. La *résorption* est physiologique quand il s'agit de certains principes actifs des tissus, comme les ferments digestifs ; elle est pathologique quand il s'agit de produits anormaux, comme les liquides, plus rarement les gaz, épanchés soit dans des cavités naturelles ou artificielles, soit dans les interstices des tissus (sérosité de l'œdème, de la pleurésie, de la péricardite, de l'ascite, sang ou lymphe épanchés à la suite de traumatismes, etc.). Le mécanisme histologique de la résorption est le même que celui de l'absorption.

RÉSOUDRE (du lat. *resolvere*, délier, détacher : *Je résous, tu résous, il résout, nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent. Je résolvais, nous résolvions. Je résolus, nous résolûmes. Je résoudrai, nous résoudrons. Je résoudrais, nous résoudrions. Résous, résolvons, résolvez. Que je résolve, que nous résolvions. Que je résolusse, que nous résolussions. Résolvant. Résolu, ue, us, ues*, se conjugue comme v. a.

Diviser, dissoudre un corps en ses éléments constituants : *Les chimistes* RÉSOLVENT *tout par le feu, par l'électricité*, etc.

Changer, transformer : *Le feu* RÉSOUT *le bois en cendres.*

— Donner une solution à : *Il n'est pas aisé de* RÉSOUDRE *la question du paupérisme.*

Déterminer, décider : *Roi qui a résolu la guerre.*

Loc. div. *Il se résolut quelque temps.* Se déterminer. *On* RÉSOLUT *Charles IX à un massacre des protestants.* Il se décida, suivi d'un infinitif. Prendre la résolution. *Judas* RÉSOLUT *de trahir Jésus. Il s'est résolu.* Se décider. *Les Anglais* RÉSOLURENT *qu'ils pourraient Jersey.*

Dégager, éclaircir, annoncer : RÉSOUDRE *un problème, une énigme.*

Méd. Faire disparaître peu à peu et sans suppuration : RÉSOUDRE *une tumeur.*

Mus. Opérer une résolution : RÉSOUDRE *un accord, la succession d'une note.*

Résolu, ue part. pass. du v. Résoudre.

- Déterminé, hardi : *Voilà un drôle bien* RÉSOLU.

RESPENDA de la Peña, comm. d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Palencia), près du Valdavia ; 3 200 hab.

RES PERIT DOMINO *rès pé-rit* — *La chose périt pour le maître*, axiome de droit romain adopté par le droit français, et qui signifie que le dommage résultant de la perte d'une chose incombe au propriétaire de cette chose : c'est la règle dans les cas de force majeure.

RESPIR[illegible] subs. verb. de *respirer*. n. m. Action de respirer. *Jusques au dernier* RESPIR. (Fenel.) Vx.

RESPIRABILITÉ *rè-spi* — de *respirable*. n. f. Phys. Qualité d'un gaz qui peut servir à la respiration.

RESPIRABLE *rè-spi* adj. Qu'on peut respirer. *Air* RESPIRABLE.

Gaz respirable, Ancien nom de l'oxygène.

RESPIRANT *rè-spi-ran*, **ANTE** adj. Qui respire : *Les êtres* RESPIRANTS.

RESPIRATEUR *rè-spi* n. m. Masque formé d'une couche d'ouate interposée entre deux parois de fils métalliques, et que l'on prescrit aux personnes atteintes d'affections pulmonaires et aux ouvriers de certaines professions insalubres pour tamiser l'air avant l'inspiration.



Respirateur.

— Anat. *Muscles respirateurs*. Muscles qui servent à la respiration. (Ce sont les muscles inspirateurs : sur-costaux, scalène, dentelés, sterno-cléido-mastoïdiens, pectoraux, grand dorsal, diaphragme et les muscles expirateurs inter-ostaux, muscles abdominaux qui abaissent les côtes, etc.).

RESPIRATION *rè-spi, si-on* — du lat. *respiratio*) n. f. Physiol. Fonction à l'aide de laquelle se font les échanges gazeux entre les tissus vivants et le milieu extérieur.

— Fig. Acte vivifiant : *L'amour est une* RESPIRATION *céleste de l'air du paradis*. (V. Hugo.)

— Musiq. Action de respirer pour chanter, d'observer certaines mesures pour respirer.

— ENCYCL. Les connaissances précises sur la *respiration* datent des études de Harvey (1628) sur la circulation et surtout de la découverte de l'oxygène par Priestley et Lavoisier. Ce dernier démontra que la respiration aboutit à une combustion des aliments dans l'économie. W. Edwards démontra que cette combustion a lieu, non dans les poumons ou le sang, mais dans l'intimité des tissus.

La fonction respiratoire tient au besoin d'énergie qu'ont les êtres vivants, dont les réactions de synthèse sont exothermiques. Chez les végétaux, qui utilisent les radiations solaires, et qui sont immobiles, aucun appareil spécial ne s'est constitué ; il n'en est pas de même chez les animaux, très actifs, dont les besoins d'énergie sont considérables, et qui sont en conséquence obligés de l'emprunter à l'oxygène atmosphérique. Les différentes formes de la respiration sont : respiration directe ou cutanée, chez les végétaux et les animaux inférieurs, et respiration indirecte, à l'aide de trachées, de branchies, de poumons.

1° *Respiration chez les animaux :*

a) Anatomie. L'organe essentiel de la respiration chez les vertébrés supérieurs et l'homme est le poumon, où le sang veineux se charge d'oxygène.

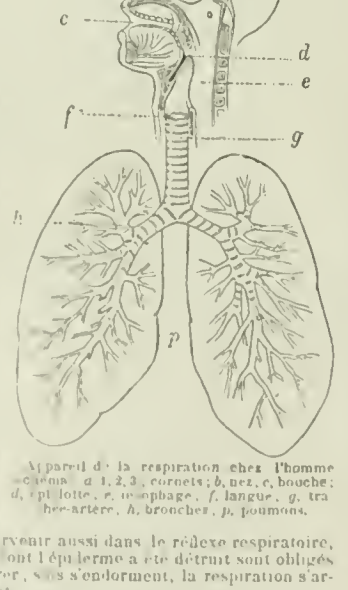

Appareil de la respiration chez l'homme (schéma). *a, b, c*, cornets ; *b*, nez, *c*, bouche ; *d*, épiglotte, *e*, œsophage, *f*, langue, *g*, trachée-artère, *h*, bronches, *p*, poumons.

b) Physiologie. L'homme peut respirer par la bouche, bien que normalement il ne doive respirer que par le nez. Les mouvements respiratoires peuvent se faire sous l'influence de la volonté, mais le plus habituellement ils sont inconscients d'origine réflexe. Le réflexe est provoqué par l'accumulation dans le sang de l'acide carbonique, qui agit sur les nerfs du poumon, lesquels transmettent l'excitation au centre respiratoire bulbaire vital et de ce centre aux muscles inspirateurs. La peau semble intervenir aussi dans le réflexe respiratoire, puisque les gens dont l'épiderme a été détruit sont obligés de penser à respirer, sans s'endormir, la respiration s'arrête et ils meurent.

L'homme respire de quatorze à dix-huit fois par minute, un demi-litre environ chaque fois. Le contenu pulmonaire gazeux étant de 4 litres et demi à 5 litres, il en résulte que tout l'air du poumon n'est pas déplacé à chaque respiration. Dans l'air total des poumons, on distingue trois parts : l'air *résiduel* ou résidu respiratoire, estimé à 1 litre, et qui exprime la quantité d'air qui n'est jamais expulsée ; la *réserve respiratoire* (et l'air complémentaire), de 1 500 cc., et qui représente le volume d'air inspiré par les respirations les plus fortes ; et enfin l'air de la respiration ordinaire, estimé à 500 cc. L'air expulsé est plus riche en acide carbonique et eau, moins riche en oxygène que l'air inspiré. Il se fait donc, au niveau des alvéoles, des échanges gazeux, dont on exprime la valeur par le rapport de CO^2 à O ou *quotient respiratoire*, égal, normalement, à 0,916. Ces échanges se traduisent par la transformation de l'hémoglobine en oxyhémoglobine et le sang, de rouge foncé, devient vermeil. Les échanges gazeux se font à travers l'épithélium alvéolaire et la mince paroi des capillaires sous-jacents par une simple différence de tension.

c) Pathologie. Les altérations de la fonction respiratoire dépendent des modifications du milieu respiratoire ou des troubles et lésions des organes, et conduisent toujours à l'asphyxie, que le milieu respiratoire soit modifié par la diminution de la tension de l'oxygène (mal des montagnes), par augmentation de celle de l'acide carbonique ou par la présence de l'oxyde de carbone, de l'hydrogène sulfuré, etc., qu'il y ait des obstacles mécaniques au renouvellement de l'air dans les poumons (corps étrangers dans la trachée, croup ou bien que des lésions étendues des alvéoles diminuent ou réduisent à peu de chose le champ de l'hématose (broncho-pneumonie, tuberculose). Les épanchements pleuraux (pleurésie) peuvent, en comprimant les poumons, aboutir au même résultat. L'auscultation permet de diagnostiquer les altérations fonctionnelles ou lésionales des poumons par l'examen du *murmure respiratoire* et de ses modifications (râles, sifflements, gargouillements, etc.).

d) Anatomie comparée : Respiration pulmonaire. Chez les mammifères, le mécanisme et l'appareil respiratoire sont les mêmes que chez l'homme. Chez les oiseaux, les ramifications bronchiques communiquent avec des *sacs aériens*, dont les extrathoraciques se prolongent avec les cavités pneumatiques des os. Chez les reptiles, la partie supérieure du poumon est seule ramifiée et divisée en chambres. Chez les batraciens adultes, comme la grenouille, l'appareil se réduit à un sac plein d'air et le sang vient circuler à la périphérie. Quant aux invertébrés pulmonés (escargot, limace, limnée, scorpion, mygale), leurs poumons sont formés par de simples replis du tégument.

Respiration trachéenne. Elle n'existe que chez les insectes et les araignées. L'appareil consiste en tubes ramifiés (trachées) qui s'ouvrent à l'extérieur par des *stigmates* et plongent, par leur extrémité, dans les tissus.

Respiration branchiale. La branchie est une cavité développée extérieurement au corps, et baigne dans le milieu respirable ; c'est donc l'appareil de la respiration aquatique. On l'observe chez les annélides, les mollusques, les crustacés, les poissons et les jeunes batraciens. Chez certains poissons qui vivent dans des rivières exposées périodiquement au dessèchement, la vessie natatoire peut fonctionner comme un poumon, quand la branchie devient inutilisable. Chez les batraciens, il y a des branchies externes, que certains animaux (protées) gardent, et que d'autres perdent pour acquérir des branchies internes.

Respiration cutanée. Elle est commune à tous les animaux et coexiste avec les autres. Elle existe seule chez les protozoaires, les cœlentérés, beaucoup d'échinodermes et de vers.

2° *Respiration chez les végétaux.* — Les phénomènes de la respiration chez les végétaux sont analogues à ce qui existe chez les animaux, c'est-à-dire que l'oxygène est fixé et l'acide carbonique dégagé ; mais ils sont moins intenses. Les échanges gazeux se font par la racine, par la tige, les fleurs et surtout par la feuille, dans l'eau aussi bien que dans l'air. Bien que les échanges gazeux augmentent avec la température, le rapport CO^2/O, voisin de l'unité, est indépendant de la chaleur, de la pression, de l'éclairement, mais variable avec l'état du développement.

RESPIRATOIRE (*rè-spi* — de *respirer*) adj. Anat. et physiol. Qui a rapport à la respiration : *Organes* RESPIRATOIRES. *Mouvements* RESPIRATOIRES.

— Physiol. *Quotient respiratoire*. Se dit du rapport entre l'acide carbonique exhalé et l'oxygène absorbé ; ce rapport est presque toujours inférieur à l'unité. ‖ *Échanges respiratoires*, Valeurs de l'absorption de l'oxygène et de l'élimination de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau dans la respiration.

— Techn. Se dit de certains appareils au moyen desquels on peut séjourner dans des milieux impropres à la respiration.



Appareil respiratoire.

— ENCYCL. Techn. *Appareils respiratoires*. Ces appareils sont de divers types : les uns sont dits *tubes respiratoires* et permettent à celui qui en fait usage en cas d'urgent besoin, de rester en communication directe avec l'air extérieur lorsqu'il se tient dans un endroit renfermant des gaz irrespirables ; les seconds prennent le nom d'*appareils respiratoires composés*. Ils permettent de pénétrer dans des lieux éloignés où l'usage des appareils simples serait impossible. Ils présentent deux parties essentielles : un réservoir, généralement porté sur le dos, contenant une provision d'air que l'on peut renouveler du dehors à l'aide d'un tube en caoutchouc et une sorte de casque en toile muni d'une glace rectangulaire en avant de la figure. Le casque est en communication avec le réservoir d'air.

RESPIRER (*rè-spi* — du lat. *respirare*) v. n. Absorber l'air ambiant et le rejeter après qu'il a réparé les fluides de l'économie : *Les végétaux* RESPIRENT *aussi bien que les animaux*.

— Vivre : *Lion mort ne vaut pas moucheron qui* RESPIRE.

— Se manifester d'une manière vive : *Enfant sur les joues duquel* RESPIRE *la santé*. ‖ Avoir les apparences de la vie : *Portrait qui* RESPIRE. ‖ Prendre quelque relâche après un effort : *L'ambitieux ne se donne pas le temps de* RESPIRER.

— Loc. div. *Respirer après*, Souhaiter ardemment : *Le prisonnier* RESPIRE APRÈS *la liberté*. ‖ *Respirer en*, Revivre en, être en quelque façon continué par :

Que dis-je ! Il n'est point mort, puisqu'il *respire en* vous.
RACINE

— v. a. Absorber en respirant : RESPIRER *de l'éther*.

— S'imprégner, se pénétrer de. *Dans un pays libre l'âme respire la liberté.* ‖ Être imprégné de : *La littérature respire les idées du jour.*

— Annoncer, exprimer, témoigner vivement : *Parvenu dont toute la personne respire l'orgueil.* ‖ Désirer ardemment : *Le conquérant ne respire que la guerre.*

— Poétiq. *Respirer le jour*, Vivre.

Se respirer, v. pr. Être respiré.

RESPLENDIR (*rè-splan* — du lat. *resplendere*) v. n. Briller d'un vif éclat : *Le soleil* RESPLENDIT *dans le ciel.*

— Fig. Être très brillant, avoir beaucoup d'éclat : *La littérature française* RESPLENDIT *sur le monde.*

RESPLENDISSANT (*rè-splan-di-san*), **ANTE** adj. Qui resplendit : *Visage* RESPLENDISSANT *de santé.*

RESPLENDISSEMENT (*rè-splan-di-se-man*) n. m. Éclat de ce qui resplendit, au pr. et au fig. : *La poésie est le* RESPLENDISSEMENT *de la vérité.* (Lamenn.)

RESPONSABILISER (*rè-spon*) v. a. Rendre responsable : *Le vice capital de la patrie est d'être impuissante pour* RESPONSABILISER *les ministres.* (Cormen.) [Peu us.]

RESPONSABILITÉ (de *responsable*) n. f. Obligation de répondre de ses actes : *Prendre la* RESPONSABILITÉ *d'une mesure.* ‖ *Responsabilité morale*, Celle qui ne tient compte que des manquements à la loi morale. ‖ *Responsabilité civile*, Obligation imposée par la loi de répondre vis-à-vis des tiers du préjudice, du dommage qu'on leur a causé directement ou indirectement.

— Jurispr. anc. *Responsabilité d'office*, Responsabilité des officiers publics.

— Encycl. Philos. La *responsabilité* est le caractère qui permet d'imputer telle ou telle action, avec ses conséquences, à son auteur. Le premier fondement de la responsabilité sera donc la liberté ; car si l'acte dérive d'une force supérieure, il faut l'attribuer à cette force. Les partisans du libre arbitre font du libre arbitre l'essence même ou, du moins, la condition nécessaire de la responsabilité : on n'est pas responsable de son acte dès qu'on n'est pas libre de ne pas l'accomplir. Les déterministes tiennent à conserver la notion de responsabilité que leurs adversaires leur reprochent de supprimer. Il suffit, d'après eux, pour que l'action soit imputable à un homme, que celui-ci ait agi avec une conscience claire de son désir et une intelligence suffisante de ce qu'il faisait.

On identifie parfois la responsabilité morale et la responsabilité juridique. Cette confusion est à peu près de règle dans les systèmes qui fondent plus ou moins le droit de punir sur une doctrine de l'expiation. Dans ce cas, le juge qui frappe un coupable doit tenir un compte exact du degré de malice libre qu'il y a eu dans l'intention. Cette seule prétention suffirait pour faire repousser une telle doctrine. Toutes les conceptions modernes du droit de punir sont plus modestes. Dans la pratique, quand il s'agit de la responsabilité juridique, partisans et négateurs du libre arbitre s'entendent pour reconnaître l'imputabilité d'un acte là où il y a eu, sans maladie caractérisée, préméditation consciente de ce qui a été accompli.

— Polit. *Responsabilité des fonctionnaires.* En 1789, l'Assemblée constituante pose en principe que « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ». L'article 75 de la constitution de l'an VIII exigeait une autorisation préalable quand il s'agissait de poursuivre des fonctionnaires pour *faits relatifs aux fonctions*, c'est-à-dire quand il y avait corrélation des fonctions et du délit imputé. Y avait-il faute de service ? le conseil d'État refusait l'autorisation sollicitée. Y avait-il faute personnelle ? l'autorisation devait être accordée. Aujourd'hui, on peut élever le conflit et contester la compétence judiciaire si l'acte incriminé apparaît comme non faute de service et non comme une faute personnelle. Avant 1870, il eût fallu, en tout cas, une autorisation préalable ; maintenant on peut élever le conflit, mais seulement si la faute personnelle n'apparaît pas de manière évidente.

Responsabilité des ministres. L'article 12 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 porte « que les ministres *peuvent* être mis en accusation, par la Chambre des députés, pour crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions ». Ils sont alors jugés par le Sénat. Les controverses les plus vives se sont élevées sur l'étendue et la signification du mot « crimes », certains auteurs voulant le restreindre aux infractions prévues et punies par le Code pénal et les lois pénales spéciales ; d'autres voulant l'étendre aux « simples fautes ». Les constitutions et les lois de la Révolution et la constitution de 1848 admettaient expressément le premier système. Le ministère public peut-il poursuivre sans que la procédure de la loi du 16 juillet 1875 soit suivie ? La jurisprudence a résolu affirmativement cette question. (Cass., 24 févr. 1893.)

S'il n'y a eu ni mise en accusation, ni poursuite par le ministère public, en principe le particulier pourrait poursuivre devant les tribunaux civils ou correctionnels, mais la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire s'y oppose dans la plupart des cas.

La responsabilité pécuniaire du ministre vis à vis de l'État, au cas d'engagements de dépenses sans crédits ou au delà des crédits ouverts [loi du 25 mai 1817, art. 151 et 152 ; loi du 15 mai 1850] n'existe que théoriquement, faute de juridiction. V. MINISTRE.

Responsabilité civile. V. DOMMAGE.

Responsabilité pénale. En matière pénale, on ne peut être responsable que de sa propre faute ; ainsi, un père n'est pas, pénalement, responsable du délit commis par son fils mineur ; il faut de plus que la coopération à l'action répréhensible résulte d'un fait, d'un acte positif ; enfin, il est nécessaire que l'infraction ait été librement et volontairement commise.

Responsabilité des officiers publics et ministériels. C'est la responsabilité civile des notaires, avoués, greffiers, huissiers, etc. Tenues, dans certains cas, d'avoir recours au ministère de certains agents, les officiers publics et ministériels, tenues de les investir ainsi d'une confiance obligée, les parties dont les intérêts ont été compromis par la faute de ces agents ont contre eux et, après leur mort, contre leurs héritiers, une action recursoire. (Code de procéd. civ., art. 1031.)

RESPONSABLE (*rè-spon* — du lat. *respondere*, répondre) adj. Qui est astreint à répondre de certains actes et à en subir personnellement les conséquences : *Le père est* RESPONSABLE *du dommage causé par son enfant mineur.*

— *Éditeur responsable*, Éditeur sous la responsabilité duquel paraît une publication. — Fam. Personne qui, ayant mis une chose en circulation, est considérée comme en ayant la responsabilité.

RESPONSIF, IVE (*rè-spon* — du lat. *responsum*, réponse) adj. Qui contient une réponse : *Mémoire* RESPONSIF.

— Gramm. Ce qui sert de réponse : *Le* RESPONSIF, *dit-on, doit être au même cas que l'*INTERROGATIF. (Dumarsais.)

RESPONSION (*rè-spon* — lat. *responsio*, réponse) n. f. Redevance en espèces que, dans l'ordre de Malte et dans quelques autres, les commandeurs devaient faire parvenir chaque année au trésor de l'ordre.

RESPONSORIAL n. m. Livre d'église contenant les répons. (On disait autref. RESPONSIER, RESPONSOIRE.)

RESSAC (*re-sak'* — provenç. mod. *ressaco*, ital. *risacca*) n. m. Mar. Retour violent des vagues vers le large, après qu'elles se sont brisées sur un obstacle quelconque.

— Pêch. Embarcation qu'on amène à Terre-Neuve pour aider à faire la pêche, et que l'on renvoie directement, avant l'hiver, au port d'où elle était partie.

RES SACRA MISER (*rès sa-kra-ai-zer'* — *Le malheureux, chose sacrée*, mots latins qui expriment le respect que l'on doit avoir pour le malheur.

RESSAIGNER (*re-sè-gnè'gn* mill.) v. a. Saigner de nouveau : RESSAIGNER *plusieurs fois un malade.*

— v. n. Perdre de nouveau du sang : *Plaie qui* RESSAIGNE.

RESSAIGUE n. f. V. BESAIGUE.

RESSAISINE (*re-se*) n. f. Dr. anc. Action de saisir de nouveau, de rentrer en possession.

RESSAISIR (*re-sé* — du préf. *re*, et de *saisir*) v. a. Saisir de nouveau : *Le chat lâché et* RESSAISI *la souris.*

— Par ext. Ramener sous son autorité : RESSAISIR *des provinces perdues.*

— Fig. Reprendre l'exercice de : RESSAISIR *le pouvoir.* Revenir à : *Si je* RESSAISISSAIS *la vie.* (Mme de Staël.

— *Ressaisir quelqu'un de quelque chose*, Remettre en possession :

Et puisque de sa foi vous êtes *ressaisie.*
CORNEILLE.

Se ressaisir, v. pr. Être ressaisi.

— Par ext. S'emparer de nouveau : SE RESSAISIR *d'un forçat évadé.*

— Fig. Redevenir maître de soi.

RESSANGLER (*re-san*) v. a. Sangler de nouveau.

RESSASSAGE (*re-sa-saj*) n. m. Action de ressasser ; paroles qui ne font que ressasser ce qui a déjà été dit.

RESSASSER (*re-sa-sé*) v. a. Sasser de nouveau : RESSASSER *de la farine.*

— Par ext. Agiter, secouer, mêler de nouveau : RESSASSER *une bouteille pour la rincer.* ‖ Manier, retourner à plusieurs reprises : RESSASSER *des numéros dans un sac.*

— Fig. et fam. Examiner, discuter de nouveau : RESSASSER *un compte.* ‖ Répéter, reproduire à satiété : RESSASSER *éternellement les mêmes plaisanteries.*

— Loc. div. *Ressasser un ouvrage, un auteur*, L'examiner avec soin, pour en découvrir jusqu'au moindre défaut. ‖ *Ressasser quelqu'un, la conduite de quelqu'un*, Examiner avec soin sa conduite, pour voir si elle n'a rien de blâmable. ‖ *Ressasser les gens d'affaires, les traitants.* Se disait autrefois pour Faire des recherches contre eux.

Se ressasser, v. pr. Être ressassé.

RESSASSEUR (*re-sa-seur*), **EUSE** n. Personne qui ressasse.

RESSAUT (*re-sô* — subst. verb. de l'anc. v. *ressaillir*) n. m. Archit. Partie de bâtiment faisant saillie en dehors de la surface plane dudit bâtiment : *Entablement à* RESSAUTS.

— Par ext. Passage brusque d'un plan horizontal à un autre : *Le mont Ventoux est le dernier* RESSAUT *de la chaîne des Alpes maritimes.*

— Fig. Brusquerie ; accès, retour imprévu.

— Hydraul. Brusque différence de niveau qui se produit accidentellement dans les eaux accumulées en amont d'un barrage.

— Pêch. Syn. de RISSAUT et d'EPERVIER.

— Techn. Nom que les couvreurs donnent aux bourrelets ménagés à l'extrémité des nappes de plomb d'un chéneau. *Escalier qui fait ressaut*, Escalier qui ne se développe pas d'une manière continue.

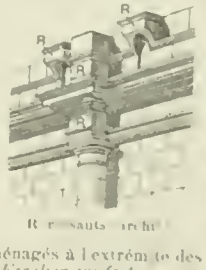

Ressauts (archit.).

RESSAUTER (*re-so*) v. n. Sauter de nouveau : *Ne faire que sauter et* RESSAUTER.

— Se dit des parties qui font ressaut, qui ont les ressauts sur la surface d'un bâtiment.

— Pop. Se fâcher.

— v. a. Franchir de nouveau par un saut : RESSAUTER *un fossé.*

RESSAYER (*re-se-ié* — du préf. *re*, et de *essayer*) v. a. Essayer de nouveau :

Ressaye à nouvelle eau ton barreau de fer fin.
V. HUGO.

RESSÉANT (*rè-sé-an*), **ANTE** (du préf. *re*, et de *séant*) adj. Dr. coût. Mot usité dans la coutume de Normandie pour dire celui qui est domicilié, qui réside.

— Substantiv. Vassal obligé à résidence. (On disait aussi RÉSEANT.

RESSÉCHER v. a. V. RESSERRER.

RESSÉGUIER (Clément-Ignace, chevalier de), littérateur français, né à Toulouse en 1754, mort à Malte en 1797. Entré de bonne heure dans l'ordre de Malte, il devint général des galères de l'ordre et fut investi de la commanderie de Marseille. Rimeur caustique, il se fit enfermer plusieurs fois à la Bastille. A la suite d'une épigramme décochée à Mme de Pompadour, une lettre de cachet l'envoya au château d'If, son frère, conseiller clerc au parlement de Toulouse, obtint de la favorite la grâce du poète. On a de lui : *Voyage d'Onuphrius*, prose et vers (1780) ; *Dissertation sur la trahison imputée à André Damaral, chancelier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem* (1757, etc.

RESSÉGUIER (Jean-Mathieu-Philippe, baron de), homme politique français, né à Toulouse, le 1er avril 1768, mort à Toulouse le 4 août 1848. Officier de cavalerie, puis auditeur au Conseil d'État sous l'Empire, il fut sous la Restauration maître des requêtes (1814), puis conseiller d'État (1815), à la suite de quelques démêlés avec le duc de Berry. Député de la Haute-Garonne de 1822 à 1827, il fut attaché, en 1830, à la maison du duc de Chartres (futur Louis-Philippe), et refusa de prêter serment à Louis-Philippe, et se retira dans ses terres. Il y resta jusqu'en 1837, et fut maintenu sur la liste des pairs héréditaires. Il devint ensuite membre de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. Lié avec V. Hugo, il collabora à la « France littéraire », à la « Muse française », aux « Annales romantiques », au « Conservateur littéraire », etc. On lui doit : *Éloge de Lesueur* (1821) ; *Tableau politique* (1829) ; son meilleur recueil : *Almeria* (1822), romans ; *les Poésies portugaises* (1824) ; *Dernières poésies* (1844), recueil posthume ; des comptes rendus académiques, etc. Son frère, le comte FERNAND de Rességuier, fut maître des requêtes et secrétaire des Jeux Floraux.

RESSEGUIER (Antoine-Henry-Timothée, comte DE), homme politique français, né à Toulouse le 1er août 1817, mort à Toulouse [1816-1876]. Il voyagea en Allemagne, où il fut, à son retour à Paris, le gouverneur du duc de Lorge. Il fut élu représentant du peuple par le département des Basses-Pyrénées à l'Assemblée législative de 1849, et fit un moment emprisonner Louis Blanc. Sous l'Empire, il mit son zèle au service de l'opposition. Le département du Gers l'envoya, en 1871, à l'Assemblée nationale, où il s'associa à toutes les mesures tendant à favoriser une restauration monarchique, mais il ne fut pas réélu en 1876. On a de lui : *les Événements de Toulouse sous le gouvernement de la Défense nationale* (1873).

RESSEL (*re-sèl*) n. m. Anneau de bois servant à retenir au fond des vaisseaux dans les ports la barre du gouvernail.

RESSELLEMENT (*re-sè-le-man*) n. m. Action de ressseller une bête de somme ; son résultat.

RESSELLER (*re-se-lé*) v. a. Seller de nouveau une bête de somme : RESSELLER *un cheval.*

RESSEMBLANCE (*re-san-blan-se*) n. f. Rapport, conformité physique entre deux personnes, deux choses, un modèle et l'imitation qu'en est faite : *Il y a une grande* RESSEMBLANCE *entre le péril et la crainte.*

— Fig. Analogie, apparence : *Il n'est point de comparaison qui n'ait une fausse* RESSEMBLANCE *avec une vérité.* (La Bruy.)

— Dr. *Se tromper en la ressemblance*, Prendre pour la même chose ou pour la même personne deux choses ou deux personnes qui se ressemblent.

— SYN. **Analogie, conformité**, etc. V. ANALOGIE.

RESSEMBLANT (*re-san-bla* — **ANTE** adj. Qui ressemble : *Portrait* RESSEMBLANT. ‖ Qui se ressemble beaucoup : *Deux hommes très* RESSEMBLANTS.

— Fig. Analogue : *Une pitié* RESSEMBLANTE *au mépris.*

— SYN. **Ressemblant, semblable.**

RESSEMBLER (*re-san* — du préf. *re*, et de *sembler*) v. n. Offrir de la ressemblance avec quelqu'un ou quelque chose : *Le daim* RESSEMBLE *au cerf.*

— Fig. Avoir du rapport, de la conformité avec quelqu'un ou quelque chose : *L'on bon cœur croit toujours ce qui lui* RESSEMBLE. (La Chanssee.) Être conforme aux mœurs, aux opinions, aux habitudes de : *Je n'ai pu croire telle chose de vous, cela ne vous* RESSEMBLE *pas.*

— Loc. div. *Cela ne ressemble à rien.* Se dit, généralement en mauvaise part, d'une chose d'un goût bizarre et très mauvais, et quelquefois, en bonne part, d'une chose d'un goût original et nouveau. ‖ *Cela ressemble à tout.* Se dit d'une chose commune, qui n'a point de caractère propre.

— B.-arts. Offrir l'imitation exacte d'un objet.

— Loc. PROV. **Ressembler à un monsieur de boutique**, Être vêtu d'une manière ridicule. ‖ **Il ressemble à un cogneleu**, Il se donne beaucoup de mouvement et ne fait rien.

— v. a. Rappeler par ressemblance : *Cette majesté imparfaite* RESSEMBLE *pas les grandeurs humaines.* Boss. [Vx.]

Se ressembler, v. pr. Avoir une mutuelle ressemblance : *Les jumeaux, d'ordinaire,* SE RESSEMBLENT.

Fig. Offrir mutuellement de l'analogie, en parlant des personnes ou des choses.

— Ressembler à soi-même : *L'homme ne* SE RESSEMBLE *jamais d'un moment à l'autre.* Mass.

— Loc. div. *Cela ne se ressemble pas.* Se dit de deux choses fort différentes. ‖ *Ce peintre, ce musicien, etc., se ressemble*, Il se copie lui-même, manque de variété.

— PROV. et LOC. PROV. **Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.** V. JOUR. ‖ **On se ressemble de plus loin.** Se dit en parlant de parents proches qui ont un air de famille ou les mêmes inclinations. ‖ **Se ressembler comme deux gouttes d'eau.** V. EAU. ‖ **Qui se ressemble s'assemble.** V. ASSEMBLER. ‖ **Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas.** V. DOIGT.

RESSEMELAGE (*re-se-me-laj*) n. m. Action de ressemeler ; travail fait en ressemelant. *Faire un* RESSEMELAGE.

— Fig. Remise à neuf à la faveur de quelques changements : *Un* RESSEMELAGE *littéraire.*

RESSEMELER (*re-se* — du préf. *re*, et de *semeler*) v. a. Double la lettre *l* devant un *e* muet : *Je ressemelle, tu ressemelles, ressemele.* ‖ Mettre une nouvelle semelle à : *Faire* RESSEMELER *une paire de bottes.*

— Fig. Remettre à neuf à la faveur de quelques changements. RESSEMELER *tout bonnement un mauvais livre.*

RESSEMER (*re-se*) — Semer de nouveau : *La pluie a fait* RESSEMER *le sujet que le vent avait* R. de St-P. Faire ensemencer de nouveau : RESSEMER *un champ.*

Se ressemer, v. pr. Être semé de nouveau : *Graine qui se sème elle-même et* SE RESSEME *en abondance.*

RESSENCE n. f. Techn. Syn. de RESSEURE.

RESSENCERIE n. f. Techn. Syn. de RESSEURERIE.

RESSENTIMENT (*re-san-ti-man* — *n* mouillé) n. m. Nouveau sentiment, renouvelé d'un sentiment ancien. Ce mot marque ordinairement l'effet que produit le souvenir d'une offense ou d'une douleur qu'on a ressenties : *Il ne faut pas conserver un long* RESSENTIMENT *de ses chagrins de jeunesse.* (Vx.)

— Fig. Impression morale que l'on conserve : *Je ne puis vous exprimer, monsieur, tout le* RESSENTIMENT *que j'ai de vos bontés.* [Le Sage (Vx.)] — En particulier, impression de haine que l'on conserve. V. HAINE, RESSENTIMENT.

— SYN. **Animosité, inimitié**, etc. V. ANIMOSITÉ.

RESSENTIR v. t. Éprouver de nouveau : *Il y ressent encore les douleurs de sa blessure.* Se ressentir, éprouver de nouveau : *L'empereur se ressentit de sa blessure.* Se ressentir, éprouver les effets de : *Il se ressent de sa mauvaise éducation.* Se ressentir, éprouver les effets de : *Il se ressent de sa mauvaise éducation.* Se ressentir, éprouver les effets de : *Il se ressent de sa mauvaise éducation.*

RESSERRANT, ANTE adj. Qui resserre : *Le froid est ressentant.*

RESSERRE n. f. Lieu où on resserre : *La resserre du vin.*

RESSERREMENT n. m. Action de resserrer : *Le ressèrrement de l'artère.* Diminution : *Le ressèrrement de la veine.* Action de rapprocher les parties : *Le ressèrrement des lèvres.* Ressèrrement, En rapprocher les parties : *Le ressèrrement des lèvres.* Ressèrrement, Diminution : *Le ressèrrement des lèvres.*

RESSERRER v. a. Serrer de nouveau, serrer plus ou plus étroitement. Ressèrrer *une vis.* Ressèrrer *un nœud.* Ressèrrer, Diminuer : *Ressèrrer les pores.* Ressèrrer, Diminuer : *Ressèrrer les pores.* Ressèrrer, Diminuer : *Ressèrrer les pores.*

RESSERREUR n. m. Celui qui resserre.

RESSERVIR v. a. Servir de nouveau : *Les restes ressèrvis.*

RESSOLLICITER v. a. Solliciter de nouveau.

RESSONDER v. a. Sonder de nouveau.

RESSONS-SUR-MATZ, commune de l'Oise, arrond. de Compiègne, sur le Matz, affluent de l'Oise. Pop. 1 200 hab. Dans l'église, du XIIIe siècle, restes de peintures murales représentant saint Antoine de Padoue. Le village a été ravagé par les Normands.

RESSORT n. m. Force élastique de nouveau : *Le ressort de la vie.* Ressort, Force élastique : *Le ressort de la vie.* Ressort, Force élastique : *Le ressort de la vie.* Ressort, Force élastique

des pieds humides, Nom populaire de certaines cuisines en plein vent sur les marchés de Paris.

RESTAURAT *rè stô-ra* — de *restaurer* n. m. Se dit autrefois pour RESTAURANT.

RESTAURATEUR, TRICE (*rè-stô* — du lat. *restaurator*) n. Celui, celle qui répare, qui rétablit une ville, un monument : *Gênes regardait Charlemagne comme son* RESTAURATEUR. (Volt.)

— Fig. Celui, celle qui rend son éclat, son ancienne splendeur à une institution, à un ordre de choses quelconque. || Se dit parfois des choses : *C'est le bon sens qui est le précurseur, le* RESTAURATEUR *du bon goût*. Marmontel.)

— Traiteur chez lequel on trouve à toute heure des aliments dont l'espèce et le prix sont indiqués sur une sorte de pancarte. Dans cette acception, on dit également RESTAURATEUR en parlant d'une femme.

— B.-arts. Artiste qui répare les œuvres d'art dégradées : RESTAURATEUR *de tableaux*. — Adjectiv. : *Architecte* RESTAURATEUR.

RESTAURATIF, IVE *rè-stô* adj. Qui restaure : *Un gouvernement* RESTAURATIF.

— Méd. anc. Qui rend, rétablit les forces.

RESTAURATION *re-stô-ra-si-on* — lat. *restauratio* n. f. Réparation, rétablissement] : *La* RESTAURATION *d'un tableau*. || En archit. et en sculpt. Travail fait d'après un édifice antique, pour en rétablir les parties qui n'existent plus : *Une* RESTAURATION *malheureuse*.

— Fig. Nouvelle existence donnée à une institution, à un certain ordre de choses : *Cujas termina sa carrière par la* RESTAURATION *de Papinien*. (Lerminier.)

— Restaurant, sur les bords du Rhin, en Suisse, etc.

— Hist. Rétablissement sur le trône d'une dynastie déchue : *La* RESTAURATION *des Stuarts*.

— Méd. Rétablissement des forces à la suite d'une maladie ou après une grande faiblesse.

— ENCYCL. B.-arts. *Restauration des œuvres d'art*. I. *Sculpture*. On peut distinguer en sculpture deux espèces de *restauration* : celle qui consiste à remédier à quelque vice du marbre, et celle qui a pour objet de réparer la mutilation des parties. En ce qui concerne les défauts de la matière, on y remédie au moyen d'un ciment fait de marbre pilé, avec lequel on remplit les trous. La restauration des parties mutilées s'est toujours faite au moyen d'un tenon qu'on introduit dans des trous pratiqués dans la partie endommagée et dans la portion ajoutée pour assujettir et réunir ces parties, que l'on consolide avec du plomb.

La plupart des statues qui ornent les collections de nos jours, et que l'on a retrouvées dans les fouilles faites en Italie, portent des restaurations modernes, souvent défectueuses. Parmi les artistes à qui l'on doit des restaurations de monuments antiques, il en est de célèbres : Michel-Ange, l'Algarde, etc. Mais le plus souvent on a abandonné le soin de la restauration à des artistes médiocres.

II. *Peinture*. L'art de restaurer les tableaux gâtés par le temps, les accidents, la poussière, la fumée, etc., de leur rendre leur premier éclat est une découverte moderne, dûe aux Vénitiens, et portée dans ces derniers temps à une très grande perfection. Les restaurations à faire à un tableau sont de plusieurs sortes ; le plus souvent il faut enlever le vernis, qui est devenu jaune foncé et peu transparent. Lorsque le vernis à enlever est un vernis à l'essence, on peut procéder de deux façons, soit par le *dévernissage à sec*, soit par le *dévernissage à l'alcool*. Le dévernissage à sec s'opère en mettant de la colophane en poudre sur le tableau et en frottant avec les doigts jusqu'à ce que tout le vernis soit enlevé. Le dévernissage à l'alcool est beaucoup plus prompt ; on imbibe d'alcool un linge fin avec lequel on humecte une partie de la toile, sans la frotter, puis on lave à diverses reprises cette partie avec une éponge imbibée d'eau fraîche et l'on procède ainsi successivement pour chaque partie. Lorsque la toile est très enfumée, on peut employer soit l'eau à nettoyer, qui consiste dans un mélange d'alcool rectifié et de térébenthine ou d'huile d'aspic, soit une eau de chaux pure, soit une dissolution de borax, soit du sel de tartre dissous dans l'eau, soit de la mousse de savon blanc battu dans l'eau pure avec un peu de sel ordinaire. Lorsque le tableau a été verni au blanc d'œuf, on le frotte avec de l'huile de lin et on le laisse s'imbiber pendant environ deux heures ; après quoi on enlève l'huile et le blanc d'œuf avec de l'alcool. Si le tableau, au lieu d'être verni, est recouvert d'un enduit gras, on emploie également l'alcool. Quant aux tableaux qui n'ont point été vernis, on les nettoie facilement avec de l'alcool ou du vinaigre, ou bien avec de la farine délayée dans une eau de chaux, ou enfin avec du levain dissous dans de l'eau. V. RESTOILAGE.

— Hist. Le terme *restauration* s'applique, dans son sens général, au rétablissement sur le trône d'une dynastie déchue ; il désigne, en France, la période qui suivit le retour des Bourbons, et qui est séparée par les Cent-Jours en deux parties : la première Restauration (avril 1814-20 mars 1815), et la seconde Restauration (8 juillet 1815 à la Révolution de 1830). La lassitude causée en France par le régime napoléonien, l'intervention personnelle du tsar Alexandre expliquent bien plus qu'un réveil de la foi monarchique le rétablissement de la royauté. Lorsque la situation extérieure eut été réglée par le premier traité de Paris, Louis XVIII réalisa les promesses qu'il avait faites dans la déclaration de Saint-Ouen, par l'octroi d'une charte qui établissait deux Chambres et un régime électoral censitaire. Mais les manifestations imprudentes des royalistes, soutenus par le comte d'Artois, les mesures vexatoires prises contre l'armée, les débats dans l'Assemblée au sujet des biens nationaux créerent dans l'opinion publique un état d'hostilité qui rendit possible le retour de Napoléon de l'île d'Elbe (20 mars 1815). Lorsque le désastre de Waterloo eut mis fin aux Cent-Jours et ramené une seconde fois les Bourbons à la suite de l'invasion étrangère, Louis XVIII se trouva de nouveau en présence de partis irréconciliables : les *ultras* et le parti, encore restreint, des *libéraux*. Après un court ministère de Talleyrand, pendant que le duc de Richelieu, appelé à la direction des affaires, s'occupait des négociations du deuxième traité de Paris, la lutte s'engageait dans la Chambre introuvable. L'impunité des auteurs de la Terreur blanche, les lois de circonstance, les exécutions des généraux qui avaient reconnu Napoléon pendant les Cent-Jours, indiquèrent la voie où les ultras voulaient guider la monarchie. Louis XVIII comprit qu'il ne fallait pas s'y engager. Les élections qui suivirent la dissolution de la Chambre (sept. 1816) donnèrent la majorité au parti royaliste constitutionnel et, pendant quelque temps, la politique fut dirigée dans un sens libéral. Mais la loi électorale de 1817, la loi sur le recrutement (1818) [illegible] cependant, effrayèrent Richelieu. Il se retira et [illegible] place au ministère Decazes-Decaze. Ce dernier, [illegible] favorable au libéralisme, lui sur la presse, de [illegible] Serre, 1819, s'effraya bientôt de leurs progrès, [illegible] de la [illegible] cien conventionnel Grégoire. Il [illegible] préparait un remaniement de la loi électorale, lorsque [illegible] mat du duc de Berry (1820) fournit aux ultras un prétexte pour le renverser. Le duc de Richelieu (1820-1821) prêta son nom aux mesures réactionnaires (loi sur la presse, loi [illegible] double vote) qui marquèrent le retour au pouvoir des royalistes extrêmes. Impuissant à les satisfaire, il se retira et fut remplacé par le ministère Villèle. L'élection, en 1821, d'une « Chambre retrouvée », dont la durée fut garantie par la loi de septennalité, permit le rétablissement de la censure et la création d'un ministère des affaires ecclésiastiques, symptôme de l'influence politique de la congrégation. La sévère répression des conspirations militaires de 1822, provoquées par le carbonarisme et la guerre d'Espagne, destinée à soutenir, avec Ferdinand VII, la légitimité et l'absolutisme, accentuèrent l'orientation de la politique de Villèle. Sous le règne de Charles X, la loi sur le sacrilège (1825), le milliard d'indemnité accordé aux émigrés, la loi sur le droit d'aînesse (1826) et la loi sur la presse achevèrent d'irriter l'opinion publique, mal satisfaite par le succès de l'expédition de Grèce. Les élections de 1827, qui suivirent la dissolution de la Chambre, furent un grand succès pour les libéraux et entraînèrent la chute de Villèle. Les mesures modérées du ministère Martignac (1828-1829) ne contentèrent aucun des partis extrêmes. Charles X confia le pouvoir à son favori Polignac (1829). Au discours provocateur prononcé par le roi, à l'ouverture de la session de 1830, la Chambre répondit par l'adresse des 221. Dissoute aussitôt, elle fut reconstituée dans un sens plus libéral encore. Charles X, soutenu par son ministre, qui comptait détourner l'attention publique par l'expédition d'Alger, prétendit user d'un droit en promulguant les ordonnances de juillet. L'effervescence immédiatement soulevée dans Paris, devait provoquer la Révolution qui donna le trône à Louis-Philippe. V. JUILLET (*Révolution de*).]

Restauration (HISTOIRE DE LA), par Louis de Viel-Castel (Paris, 1860-1878). Cette histoire est la plus documentée et sûre qui ait été publiée sur la Restauration. L'auteur, bien qu'il ait des convictions conservatrices, s'efforce de rendre justice aux divers partis et condamne le gouvernement personnel. C'est sur les événements diplomatiques qu'il s'étend de préférence. L'Académie française lui décerna le grand prix Bordin.

Restaurations (HISTOIRE DES DEUX) **jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe**, par Achille de Vaulabelle (Paris, 1844 et suiv.). Cet ouvrage narre la campagne de France et la chute de l'Empire, le retour des Bourbons et les Cent-Jours, les difficultés de la seconde Restauration (III), les événements politiques qui se succèdent de 1816 à 1829 (IV à VII), les tentatives du parti libéral, les faits et causes de la révolution de 1830 (VIII). Consciencieusement préparé, écrit avec chaleur, il eut à son apparition et pendant longtemps un vif succès.

RESTAURER (*rè-stô* — du lat. *restaurare*, proprem « rétablir, refaire ») v. a. Réparer, rétablir, remettre en bon état, en vigueur : RESTAURER *ses forces, sa santé*. Fig. : RESTAURER *les lois, la discipline, le commerce*.

— B.-arts. Réparer, rétablir : RESTAURER *une statue*.

— Littér. Reconstituer les parties détruites des écrits d'un auteur : *Cujas* RESTAURA *Papinien*.

— Polit. Rétablir un prince, une dynastie détrônés : *La trahison de Monk* RESTAURA *Charles II*. Vacquerie.

SYN. **Restaurer, réparer, rétablir**. V. RÉPARER.

Se restaurer, v. pr. Rétablir ses forces en mangeant, buvant, en se reposant : *La faim et la soif nous avertissent que le corps a besoin de* SE RESTAURER.

— B.-arts. Être restauré : *Tableau qui est trop vieux pour* SE RESTAURER.

RESTAUT Pierre, grammairien français, né à Beauvais en 1696, mort à Paris en 1761. Il fut d'abord professeur, puis étudia le droit et fut pourvu en 1740 de la charge d'avocat au conseil du roi. Il est l'auteur de *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française* (1730), qui eurent un grand succès et furent souvent réimprimés. L'auteur en donna un *Abrégé* (1732). Il a publié en outre : *Vraie méthode pour enseigner à lire* (1759), une nouvelle édition du *Dictionnaire de Poitiers*, de Charles Leroy, etc.

RESTE (*rèsst'* — subst. verbe. de *rester* n. m. Ce qui demeure d'un tout détruit ou dissipé : *Le* RESTE *d'une armée*. || Ce qui y a en outre : *Surprendre la vanité d'un secret et dévorer le* RESTE. || Ce qui est encore à faire ou à dire : *Faire une partie de sa tâche et laisser le* RESTE *pour le lendemain*. || Autres choses, autres personnes : *N'a pas ressemblé au* RESTE *des hommes*. Temps qui doit encore s'écouler : *Travailler le matin et se reposer le* RESTE *de la journée*.

— Trace, ressouvenir, impression affaiblie : *Un* RESTE *d'espoir, d'intelligence*.

— Personne qui subsiste parmi d'autres qui ont péri :

Du fidèle David c'est le précieux reste
RACINE.

— Mets entamés, mais non entièrement consommés dans un repas : *Déjeuner de* RESTES. Par anal. : Ce qu'on a abandonné ou refusé : *N'avoir que les* RESTES *de quelqu'un*.

— Loc. div. *Reste de*, Ce qui est échappé à : *Un* RESTE *de puissance*. Ce qui a été avili, souillé par : *Il n'est qu'un* RESTE *de soldats*. || *Le reste*. Mots qu'on ajoute après une énumération, quand on veut indiquer qu'on la laisse incomplète : *Voici le reste, le restant de mes vers*. Se dit quand on voit entrer une personne qui vient mettre le comble à une situation fâcheuse. *Le voilà, c'est le reste*. Être redevable d'une partie d'une plus forte somme : *Il est encore en* RESTE *de tout*. — Rester inférieur : DEMEURER EN RESTE *de quelque chose avec quelqu'un*. *Vous pouvez en rester*. Être toujours prêt à répondre. *Jouer son reste*, Hasarder tout ce qu'on a encore, employer ses dernières ressources. *Jouer de son reste*, Jouir des derniers moments d'une situation qu'on va perdre. *N'a pas le temps de se retirer du reste*. Ne pas se préoccuper d'autre chose. *Donner son reste à quelqu'un*, Le corriger, le battre, le mater. *Ne pas se rendre son reste*. Se retirer promptement et sans rien dire. Se dit par comparaison avec une personne qui serait si pressée de partir qu'elle ne de-

[illegible] RESTE [illegible] Mauvastr, sur la Lioura, affl. du Dniester. [illegible]

RESTER *re-sté* — du lat. *restare*, même sens, v. n. Exister après la suppression ou la perte de toutes les autres choses : *C'était un homme qui ne* RESTE *pas*.

— Durer, se conserver, se perpétuer : *Un bon exemple* RESTE *toujours pour la leçon*.

— Être, demeurer à la fin, par opposition à ce qui a disparu ou est supprimé : *Voilà ce qui me* RESTE *à faire*. (Gattel.)

— Stationner dans un lieu : *Henri III* RESTA *seul dans une chambre avec un enfant*. Il tarde à [illegible] meurer : RESTER *dans telle rue*. Cet emploi est [illegible] par les grammairiens, on doit dire [illegible] on [illegible]

— Se maintenir, durer : *En fait de pauvres, il faut toujours* RESTER *au-dessous de ce qu'on peut*. Montesq.

— Loc. div. *Rester sur*, Conserver [illegible] opinions, son caractère, sans se [illegible] par autrui. *Rester court*, Ne pas atteindre [illegible] s'arrêter en deçà : *Il* RESTE COURT *et bégaye*. [illegible] *fosse*. — S'interloquer, ne pouvoir continuer [illegible] *Un prédicateur qui* RESTE COURT. *Rester sur le champ de bataille*, Être tué dans un combat. *Rester sur la bouche*, S'arrêter après avoir mangé ou bu quelque chose qui flatte le goût. — S'arrêter après quelque chose d'agréable, de peur de ne pas trouver aussi bien dans la suite. *Rester en route*, Ne pas avancer, ce qu'on avait commencé. *En rester là*, Ne pas aller plus loin. *Il y est resté pour les gages*. Se dit de quelqu'un qui a été pris ou tué dans une affaire d'où les autres se sont tirés.

— Manq. *Rester dans la main*. Se dit du cheval qui se retient pour éviter la pression du canon sur les barres.

— Mar. Se trouver sur une aire de vent déterminée : *Cette pointe nous* RESTE *au nord*. *Rester sous le vent*, Se dit d'un bâtiment qui marche moins vite que les autres.

Mus. [illegible] Faire une tenue. RESTER [illegible]

Se rester, v. pr. Rester à soi. SE RESTER *à la maison*.

Il n'est pas bien sûr au revers [illegible]
Et, perdant sa tête, [illegible]
MOLIÈRE

— Impersonnellem. *Il reste*, Il y a encore. Avec suppression du pronom : RESTAIT *cette ressource*. *Il reste à faire*, Il s'agit de, il faut encore. *Il reste à vaincre*. IL RESTE À *vaincre*.

— ALLUS. LITTÉR. :

Du plus grand des [illegible]
VOLTAIRE.

vers de Voltaire dans la *Mort de César*, acte III, scène VII. L'auteur, dans ses Shakspeare, fait prononcer à Antoine un discours destiné à soulever l'indignation des Romains contre les meurtriers de César, et c'est au moment où l'on apporte le corps du dictateur qu'il lance ce vers, le plus haut

Calomnies, calomniez, il en restera toujours quelque chose. V. CALOMNIER.

ALLUS. HIST. **J'y suis, j'y reste**, paroles attribuées au général de Mac Mahon lors de la prise de Malakoff. Un boulet venait de mine avant d'éclater sous ses pieds, et le général, chef l'avait fait [illegible] plusieurs fois par un aide de camp, à quitter cette position trop dangereuse. *J'y suis, j'y reste*, répondit-il. Le futur maréchal [illegible] le parti pour [illegible] et [illegible] cial, qui le porta au pouvoir, la rappela souvent à cette fière devise, tantôt pour [illegible] à ne pas s'y croire fidèle et à rester sa parole, à Henri V, tantôt [illegible] au gouvernement, à la [illegible] prospérité de la France. Mais pour [illegible] à en tirer sa revanche [illegible]

— SYN. Rester, demeurer. V. [illegible]

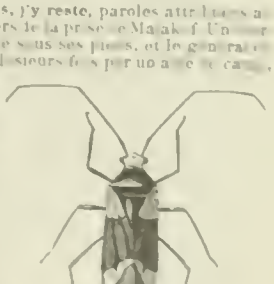

Rhopalocère [illegible]

RESTHÉNIE — [illegible] tribu [illegible] [illegible] [illegible]

RESTIF de la Bretonne



RESTIFORME

RESTIGNÉ

RESTIO

RESTIONÉ, ÉE

RESTIPULATION

RESTIPULER

RESTITUABLE

RESTITUANT, ANTE

RESTITUER

Syn. Redonner, remettre

RESTITUTION — de *restituer*. n. f. Action de restituer ou restituer. *On compare le crime de ce père* [illegible]. Girard.

— Acte suivant lequel le pape donne le chapeau de cardinal à un des parents du pape dont il avait reçu la nomination.

Astron. Retour d'une planète à son apside.

— Dr. Sommation qu'un délinquant doit payer, en sus de l'amende à laquelle il a été condamné, pour réparation du dommage fait pour un mineur ou plus généralement une personne chargée de surveiller des conséquences d'un acte passé par lui et qui lui cause préjudice.

— Litter. et b.-arts. Action de rétablir un texte dans son premier état, de représenter un monument détruit : *La* RESTITUTION *d'un passage, d'un monument.*

— Numism. Nouvelle fabrication d'anciennes monnaies romaines, longtemps après leur première émission. Toute monnaie provenant d'une fabrication de ce genre.

— ENCYCL. Dr. civ. *Restitutions* ou *Restitutions civiles*, expressions désignant une partie des réparations civiles auxquelles peut avoir droit la victime d'un délit. La justice veut que celle-ci voie son patrimoine remis dans la même situation que si l'infraction n'avait pas eu lieu ; à cet effet, on lui accorde une réparation qui peut consister en une indemnité pécuniaire ou dans une restitution. Le plus souvent ce sera la remise de possession d'un objet détourné par le délinquant, mais ce peut être aussi tout autre rétablissement direct de l'état de choses antérieur au délit : comme l'enlèvement d'affiches délictueusement apposées sur un immeuble, l'annulation d'actes faux.

Numism. Les monnaies *de restitution* ou *monnaies restituées* se reconnaissent à la présence du mot *restituit*, qu'elles portent, tantôt en entier, tantôt en abrégé, suivi du nom du prince qui les a fait fabriquer. Les plus nombreuses datent du règne de Trajan.

Restitution (Édit de), acte solennel par lequel l'empereur Ferdinand II, après avoir triomphé du roi de Danemark Christian IV, enjoignait à tous les princes protestants de l'Allemagne du Nord de restituer tous les biens qu'ils avaient sécularisés depuis la paix d'Augsbourg, au mépris de la clause concernant les réservats ecclésiastiques (V. RÉSERVATION). Cet édit (1628), qui marque le triomphe de l'Autriche après la période danoise de la guerre de Trente Ans, visait plus particulièrement les archevêchés de Brême et de Magdebourg, et plusieurs évêchés de la vallée du Mein. Wallenstein à la tête de l'armée impériale, était chargé d'assurer l'exécution de l'édit. Il terrifia les protestants, mais il leur montra en même temps la nécessité de l'union, et les disposa à accepter l'intervention de Gustave-Adolphe.

RESTITUTOIRE (*rè-sti-*) adj. Qui sert à restituer ; qui a rapport aux restitutions. *Décision* RESTITUTOIRE.

RESTORNE (*re-storn'*) n. m. Dr. cout. Transposition d'un article de compte.

RESTORNER (*re-stor* — de *restorne*) v. a. Dr. cout. Mettre un article au débit, lorsqu'il était à l'avoir, et réciproquement.

RESTOUPAGE (*rè-stou-paj'*) n. m. Action de restouper.

RESTOUPER (*re-stou* — du préf. *re*, et de l'allem. *stopfen* v. a. S'est dit anciennement pour boucher.

Techn. Raccommoder à l'aiguille les trous d'une toile neuve.

Restout (Marc), peintre français, né et mort à Caen (1616-1681). Fils du peintre Marguerin Restout, il apprit lui-même la peinture sous la direction de Noël Jouvenet, voyagea en Hollande, en Italie en compagnie de Poussin, et devint échevin de sa ville natale. Il eut dix enfants, parmi les quels : JACQUES **Restout**, qui fut élève de Letellier de Vernon et devint religieux prémontré. On lui attribue un *Traité de l'harmonie des couleurs comparée à l'harmonie des sons* et *la Réforme de la peinture* (1681).

— BERTHOMÉ **Restout**, né à Caen en 1655, mort en 1743. Il orna également de peintures l'église abbatiale de Mondaye, et le cloître de Saint-Jean de Falaise.

— JEAN **Restout**, né à Caen en 1663, mort à Rouen en 1743. Il reçut les leçons [illegible] les [illegible] Parmi les [illegible] **Restout**, né [illegible] avantagement [illegible] peintre [illegible]. — JEAN-B. **Restout**, [illegible] à Rouen [illegible] Par [illegible] [illegible] [illegible]

— Géom. *Résultante de deux droites*, Droite égale et parallèle à la diagonale d'un parallélogramme construit sur deux droites égales et parallèles aux deux proposées. ‖ *Résultante de plusieurs droites*, Droite égale et parallèle à celle qui fermerait un contour polygonal ayant ses cotés égaux et parallèles aux droites données : *La projection de la* RÉSULTANTE *de plusieurs droites sur un axe quelconque est égale à la somme des projections de ses composantes.*

— Mécan. *Résultante des forces.* V. FORCE.

RÉSULTAT (*ta*) n. m. Ce qui résulte : *Il faut s'acquitter de ses devoirs et ne pas s'inquiéter du* RÉSULTAT. (Volt.)

RÉSULTER (du lat. scol. *resultare*, proprem. « rebondir ». N'est usité qu'à l'infinitif, au participe et aux troisièmes personnes, v. n. S'ensuivre, être la conséquence logique : *De tout excès* RÉSULTE *un mal.*

— SYN. S'ensuivre, suivre. V. S'ENSUIVRE.

RÉSUMATION (*si-on*) n. f. Action de résumer (Peu us.)

RÉSUMER (lat. *resumere* ; du préf. *re*, et de *sumere*, prendre) v. a. Rendre en peu de paroles : RÉSUMER *une argumentation.*

— Fig. Être l'image en petit de : *Le vieillard est un être complet, qui* RÉSUME *en lui seul l'humanité tout entière.* (A. Fée.)

Résumé, ée part. pass. du v. Résumer.

— Substantiv. n. m. Abrégé, sommaire : *Le* RÉSUMÉ *d'un discours.* ‖ Précis : RÉSUMÉ *de l'histoire de France.*

— Fig. Image réduite : *L'homme est le* RÉSUMÉ *de l'univers.* (Proudh.)

— Dr. Discours que le président d'une cour d'assises prononçait autrefois après la clôture des débats, et dans lequel il rappelait, en les condensant, les charges de l'accusation et les moyens de la défense. (Ce résumé, qui prenait trop souvent l'apparence d'un réquisitoire, a été supprimé par la loi du 19 juin 1881.

— Loc. adv. *Au résumé, En résumé*, En résumant, en récapitulant.

— SYN. Abrégé, analyse, etc. V. ABRÉGÉ.

Se résumer, v. pr. Être résumé.

— Reprendre en peu de mots ce qu'on a dit et en tirer un résultat : *Je me* RÉSUME *et finis en demandant que...*

RÉSUMPTE (*zonpt'* — lat. *resumpta* ; de *resumere*, résumer) n. f. Dernière thèse qu'un docteur en théologie était obligé de soutenir après sept ans de doctorat, pour avoir le droit de présider aux thèses.

RÉSUMPTÉ (*zon-pté*) adj. m. Se disait du docteur qui avait soutenu sa résumpte.

RÉSUMPTIF, IVE (*zon-ptif'* — du lat. *resumptus*, repris) adj. Se disait des médicaments qu'on croyait propres à restaurer un corps faible et languissant.

RÉSUMPTION (*zon-psi-on* — lat. *resumptio*) n. f. Action de résumer. (Peu us.)

RÉSUPINATION (*si-on*) n. f. Bot. Etat d'une fleur dont le pétale supérieur devient inférieur.

RÉSUPINÉ, ÉE (du lat. *resupinus*, couché sur le dos) adj. Bot. Qui est retourné, qui offre en haut les parties qui se trouvent ordinairement en bas.

RÉSURE n. f. Filet dont on se sert pour prendre les sardines. ‖ Syn. de ROGUE.

RESURGIR v. n. Surgir de nouveau.

RÉSURRECTEUR (*zu-rèk'*) n. m. Celui qui ressuscite ou qui rétablit : *Un* RESURRECTEUR *des lettres.*

RÉSURRECTIF, IVE (*zu-rèk'* — du lat. *resurgere*, sup. *resurrectum*, ressusciter) adj. Qui ressuscite, qui fait ressusciter.

RÉSURRECTION (*zu-rèk'-si-on* — lat. *resurrectio*, de *resurgere*, se relever, revivre) n. f. Retour à la vie qu'on avait perdue : *La* RÉSURRECTION *des morts. La* RÉSURRECTION *des corps.* ‖ Fête où l'Eglise célèbre la résurrection de Jésus-Christ : *Il prêcha le jour de la* RÉSURRECTION (c'est-à-dire le jour de Pâques). ‖ Tableau, dessin qui représente la résurrection de Jésus-Christ : *Une magnifique* RÉSURRECTION.

— Par exag. Retour à la santé après une grave maladie : *Je suis bien heureux de votre* RÉSURRECTION.

— Fig. Réapparition devant le public, retour au succès (en parlant d'un ouvrage), au progrès, etc. : *La* RÉSURRECTION *de Tartufe. La* RÉSURRECTION *des arts.*

— Théol. *Résurrection pour un temps*, Celle d'un homme qui revient à la vie pour mourir de nouveau. ‖ *Résurrection de Jésus-Christ*, Retour à la vie de Jésus-Christ, trois jour après sa mort. ‖ *Résurrection générale*, Retour à la vie de tous les morts, à la fin des temps.

— ENCYCL. *Résurrection de Jésus-Christ*. Théol. cath. Voici le recit que donnent les Evangiles de la résurrection du Christ. Jésus avait annoncé à plusieurs reprises qu'il sortirait vivant du tombeau trois jours après sa mort : Crucifié sur le Calvaire, il était mort sous les yeux du centurion et des soldats chargés de veiller au supplice ; un soldat, pour l'achever, lui avait percé le flanc de sa lance. Sur le rapport qui lui fut fait que la victime n'expiré, le gouverneur romain permit de la descendre de la croix et de l'ensevelir, ce qui eut lieu le soir du vendredi. Les Juifs, craignant que ses disciples n'enlevassent secrètement son corps, demandèrent à Pilate de mettre des gardes, pendant quelque temps, auprès du tombeau ; sur la permission de Pilate, eux-mêmes firent exercer cette surveillance par leurs propres hommes. Cependant, le matin du dimanche, Marie-Madeleine et l'autre Marie, qui se rendaient au sépulcre, trouvèrent la pierre qui le fermait renversée ; un ange, assis sur cette pierre, leur dit : « Il n'est plus ici, il est ressuscité. » Elles vont précipitamment prévenir les apôtres. Pierre et Jean accourent, et voient à leur tour le tombeau vide ; le suaire et les linges qui enveloppaient le corps étaient pliés et mis à part. Alors commence la série des apparitions de Jésus ressuscité. Il se montre tantôt à des femmes, tantôt à des hommes, tantôt à un disciple isolé, tantôt à plusieurs, tantôt même à une foule de cinq cents personnes ; il se montre dans les circonstances les plus diverses : dans des salles closes, en plein air et au grand jour ; ici dans un jardin, là sur une montagne, d'autres fois sur les eaux d'un lac ou sur ses rives, en Judée et en Galilée. Il parle à ses apôtres en de longs entretiens ; il se laisse toucher de leurs mains : l'un d'eux, Thomas, d'abord incrédule, met le doigt sur la cicatrice de la blessure faite au flanc par la lance et dans les plaies des pieds et des mains ouvertes par les clous du crucifiement ; après quoi il s'écrie : « Vous êtes bien mon maître, vous êtes mon Dieu ! » Cette existence surnaturelle dure quarante jours. Puis, ayant achevé d'instruire ses disciples et établi dès lors leur foi en lui-même, Jésus s'élève au ciel en leur présence, sous leurs yeux. V. ASCENSION.

Résurrection générale à la fin des temps. C'est un dogme de la foi chrétienne que tous les hommes ressusciteront à la fois et seront jugés solennellement (V. JUGEMENT DERNIER). Enseigné très nettement par Jésus-Christ lui-même et par saint Paul, le dogme de la résurrection générale a été inséré dans le symbole de Nicée. En revenant à la vie, les corps subiront une transformation mystérieuse qui les mettra désormais à l'abri de la mort, et concourra au châtiment des méchants et à la récompense des justes qui renaîtront *glorieux*. Cette expression de saint Paul (*I. Cor.*, XV), c'est-à-dire qu'ils seront revêtus de propriétés nouvelles, que les théologiens appellent l'*impassibilité*, l'*éclat*, l'*agilité* et la *subtilité*.

— Iconogr. *Résurrection du Christ*. Ce sujet est rarement représenté sur les monuments primitifs du christianisme. Le sarcophage de saint Celse, à Milan, représente les deux Maries debout devant l'entrée du sépulcre ; le Christ est debout et montre la plaie de son côté à saint Thomas, qui y met le doigt.



La Résurrection, d'après Rubens (cathédrale d'Anvers).

Les artistes modernes se sont permis de nombreuses licences dans les peintures qu'ils ont faites de la *Résurrection*. Citons : tableau de Raphael, au Vatican ; du Tintoret, à l'Académie des beaux-arts de Venise. On voit encore une *Résurrection du Christ*, du Tintoret, à l'église S.-Giorgio Maggiore ; de Paul Véronèse, au musée de Dresde. Citons un tableau d'Annibal Carrache (Louvre) ; de P. Porbus (Louvre, 1566), etc., enfin un magnifique tableau de Rubens, dans la cathédrale d'Anvers.

La *Résurrection du Christ* a été représentée en bas-relief par Jacopo Sansovino sur la porte de bronze de la sacristie de Saint-Marc, à Venise, par A.-H. de Bay (fronton principal de l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris), etc. Lorenzo di Pietro del Vecchietta a décoré, en 1472, le tabernacle de bronze de la cathédrale de Sienne d'un *Christ ressuscité*, qui a été comparé aux créations les plus hardies de Donatello ; etc.

Résurrection du fils de la veuve de Naïm (LA), tableau de Palma le Vieux, à l'Académie des beaux-arts de Venise. Des tableaux sur le même sujet ont été exécutés par P. Jouvenet (église des Recollets, à Versailles),



La Résurrection du fils de la veuve de Naïm, d'après P. Jouvenet

Pierre Boullon (Louvre), Carrache, Drouais (musée d'Aix), Francesco Peppi (église Saint-Nicolas, à Florence), Simon Vouet, etc. — Le sujet est emprunté à l'évangéliste saint Luc (VII : Jésus, rencontrant dans la ville de Naïm le convoi d'un jeune homme, l'arrêta et dit : « Jeune homme, je te l'ordonne, lève-toi. » Le jeune homme se leva et Jésus le rendit à sa mère.

Résurrection de Lazare. Iconogr. V. LAZARE.

Résurrection de la fille de Jaïre (LA), tableau d'Angiolo Bronzino, dans l'église Santa Maria Novella, à Florence. Un petit tableau sur le même sujet est dû à Rembrandt. Le même sujet a été peint par Tony Johannot, Matsu Edimbourg, Girolamo Mutiano, François Riss, L.-C. Timbal, etc. — Plusieurs évangélistes ont raconté

la fa[illegible] en partie [illegible] Marc (V). Il s'agit de la r[illegible] par J[illegible] [illegible] [illegible], fille [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] nommé Jaïre.

Résurrection, [illegible] par Léon Tolstoï (1899). — Le prince Nekhlodov, jeune officier [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

RETABLIR

RETAMA [illegible] legumineuses papilionacées [illegible]

RETAMAGE [illegible] Action de retamer le chanvre

RETAMER v. a. Etamer de nouveau des ustensiles de [illegible]

RETAMEUR [illegible] dont la profession est de retamer

RETANCER [illegible] comme *lancer*. V. LANCER.

RETAPE [illegible] f. Arg. Toute action de quelqu'un qui [illegible] pour guetter, accoster, racoler. [illegible] *faire la* RETAPE *dans une rue*.

RETAPER [illegible] préf. *re*, et de *taper*. v. a. Retrousser les [illegible] en les serrant contre la forme (Vx). [illegible] chapeau à neuf, et, par ext., raccommoder, [illegible] un objet quelconque. *Faire* RETAPER *un habit*. [illegible] remettre au goût du jour. RETAPER *un vieux drame*. — *Fig.* [illegible] Les peigner à rebours et les faire [illegible] friser. *Retaper sa perruque*. La friser et la poudrer.

— Arg. pass. Frapper de nouveau d'un coup [illegible] *Tapez-lui dessus, il est tout ébranlé qui* TAPE *et qui* RETAPE *tous ses amis*. — Arg. des écoles. Refuser à un examen. RETAPER *tous les candidats*.

RETAPEUSE n. f. Pop. Femme qui fait la retape.

RETARD *tar'* — de *retarder*. n. m. Action [illegible] fait d'arriver trop tard, de faire une chose plus tard qu'il ne faudrait. *Une minute de* RETARD *peut avoir de graves conséquences*.

— Ralentissement du mouvement d'une horloge, d'une montre.

— Comm. *Intérêts de retard* ou *moratoires*, Intérêts dus par les actionnaires qui versent en retard les appels de fonds, par les débiteurs qui renouvellent des effets de commerce ou qui refusent d'en payer le montant.

— Cosmogr. *Retard des marées*, Le fait que la marée se produit chaque jour plus tard que la veille.

Musiq. Effet d'une note de la mélodie qui est prolongée, et qui suspend la résolution d'un accord : RETARD *diatonique, chromatique*.

— Physiol. *Retard compensateur*, Retard qui se produit dans l'apparition de la systole spontanée faisant suite à une systole provoquée artificiellement par anticipation. Ce retard compensateur fait que la systole spontanée a lieu, en réalité, au moment même où elle se serait produite effectivement si aucune excitation n'avait été lancée dans le cœur. V. CŒUR et RYTHME CARDIAQUE.

— Techn. Partie du mécanisme d'une montre ou d'une pendule qui sert à en régler le mouvement, c'est-à-dire à l'avancer ou la retarder. ‖ Lance ou cartouche remplie d'une composition à combustion très lente, qu'on adapte aux pièces d'artifice qui ne doivent prendre feu qu'au bout d'un certain temps, par exemple celles que l'on suspend quelquefois aux aérostats et aux mongolfières.

— ENCYCL. Optiq. Si une onde se réfléchit sur la première surface d'une lame, une partie se réfléchit également une ou plusieurs fois sur les surfaces intérieures : il en résulte un *retard par réflexion*, qui varie en sens inverse de l'incidence et est maximum pour une incidence rasante. Ce retard est proportionnel au nombre de réflexions intérieures et, ramené au vide, il est indépendant du milieu extérieur à la lame. Le résultat est de même nature pour le *retards par transmission* ou par réfraction.

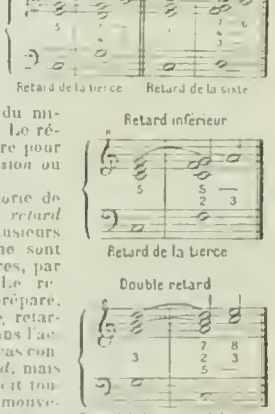

Musiq. Dans la théorie de l'harmonie, on nomme *retard* le fait d'une ou de plusieurs notes d'un accord qui ne sont entendues qu'après les autres, par conséquent *retardées*. Le retard veut toujours être préparé. [illegible] la note retardée doit être entendue dans l'accord précédent. Dans le cas contraire, il y a plus *retard*, mais [illegible] Le retard doit toujours se résoudre par mouvement [illegible] soit à la distance [illegible] ton ou demi-ton diatonique. [illegible] est supérieur, le cas le plus fréquent, il se résout [illegible] est inférieur, en montant.

RETARDATAIRE *tar'* — de *retarder*. adj. Qui est en [illegible] accomplissement d'une obligation. *Contribuable* RETARDATAIRE. Qui arrive après l'heure. *Convive* RETARDATAIRE. Subst. *Des* RETARDATAIRES.

RETARDATEUR, TRICE de *retarder*. adj. Physiq. Qui [illegible] *Frottement* RETARDATEUR.

[illegible] placées les unes dans les [illegible] unes des autres par des matières [illegible] à la conservation des aliments en [illegible]

RETARDATIF, IVE *tar'* — *da'tif, i've*. adj. Qui produit un retard.

RETARDATION *tar'* — du lat. *retardatio, onis*. n. f. Action de mettre à [illegible] Vx. Action de retarder.

RETARDEMENT *tar'* — *man*. n. m. Délai, remise ; action de retarder. *Le* RETARDEMENT *d'un départ, d'un payement*. (Vx.)

RETARDER du lat. *retardare*. v. a. Différer, remettre à un temps plus éloigné. RETARDER *son départ*. ‖ Faire arriver plus tard : *Naviguer que le mauvais temps a* RETARDÉ.

— Ralentir, rendre moins rapide : RETARDER *un mouvement*. RETARDER *le progrès*.

— Musiq. *Retarder une note consonante*, Introduire dans l'accord où elle se trouve une note de l'accord précédent.

— v. n. Avoir une marche trop lente, en parlant d'une montre, d'une pendule. ‖ Avoir une montre dont la marche est trop lente. *Je* RETARDE *d'un quart d'heure*.

— Etre en retard pour les idées : *C'est un grand malheur de* RETARDER *sur son temps*.

— Arriver à un temps de plus en plus éloigné : *La marée* RETARDE *exactement comme la lune*.

— SYN. Différer, recouler, etc. V. DIFFERER.

Se retarder, v. pr. Etre retardé.

RETÂTER v. a. Tâter de nouveau : *Tâter et* RETÂTER *une étoffe*.

— Fig. Sonder de nouveau, tâcher de nouveau de pénétrer : *Le juge d'instruction tâte et* RETÂTE *le prévenu*.

RÉTAUD, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 16 kilom. de Saintes, à la source de l'Arnoult ; 1.014 hab. Belle église romane. Ruines d'un château fort.

RETAXER v. a. Taxer de nouveau ; établir de nouvelles taxes sur : RETAXER *les denrées*.

RÉTEAUX DE VILLETTE (Louis-Marc-Antoine), personnage qui a joué un rôle dans l'*Affaire du collier*. Fils du directeur des octrois de Lyon, il devint officier de gendarmerie, puis quitta le service et vécut dans l'entourage de la comtesse de La Motte, dont il fut le secrétaire et peut-être l'amant. Il avait un talent de faussaire et il l'utilisa pour écrire quelques billets sans signature, que Mme de La Motte était censée recevoir de la reine pour les remettre au cardinal de Rohan. Lorsque l'intrigue eut été découverte il prit la fuite, mais fut arrêté à Genève en 1786, et condamné au bannissement.

RETEILLER (*tè-llé* [ll mll.]) v. a. Teiller de nouveau.

— Fig. et fam. *Reteiller ses chènevottes*, Chercher à faire des économies, comme ceux qui teillent une seconde fois leurs chènevottes pour en tirer un reste de filasse.

RETEINDRE (*tindr'* — du préf. *re*, et de *teindre*. Se conjugue comme *teindre*) v. a. Teindre de nouveau : *Faire* RETEINDRE *une robe*.


Retendoir.

RÉTEINDRE (*tindr'* — du préf. *re*, et de *éteindre*) v. a. Eteindre de nouveau : RÉTEINDRE *un incendie qui s'était rallumé*.

RETÉLÉGRAPHIER (se conjugue comme *télégraphier*) v. a. Télégraphier de nouveau.

RETÉLÉPHONER v. a. Téléphoner de nouveau.

RETENABLE adj. Qu'on peut retenir, qui peut être retenu.

RÉTENDEUR (*tan*) n. m. Techn. Celui qui rétend les étoffes, qui les étend au sortir de la foulerie ou de la teinture.

RETENDOIR (*tan*) n. m. Outil de facteur de pianos, consistant en une sorte de clef, et qui lui sert à distendre les cordes ou à les retendre.

RETENDRE (*tandr'* — du préf. *re*, et de *tendre*) v. a. Tendre de nouveau : RETENDRE *un piège*.

RÉTENDRE (*tandr'* — du préf. *re*, et de *étendre*. Se conjugue comme *étendre*) v. a. Etendre de nouveau.

RÉTÈNE n. m. Hydrocarbure $C^{18}H^{18}$, polymère de la benzine, découvert par Fikentscher et Trommsdorff et étudié par Fritzsche.

ENCYCL. Le *rétène* se trouve en écailles onctueuses sur les branches des pins fossiles, dans certains gisements de tourbe ; il se produit dans la distillation sèche des pins très résineux ; on l'a trouvé dans les produits supérieurs de la distillation des pétroles d'Amérique.

On peut le préparer en partant des huiles peu volatiles du goudron du bois. On l'obtient en lamelles fusibles à 98°. Il a pour densité 1,13. Il est insoluble dans l'eau, se dissout assez peu dans l'alcool froid, mais très facilement dans l'éther chaud, les huiles et les essences. Il brûle avec une flamme brillante, mais fuligineuse.

RETENIR (du préf. *re*, et de *tenir*. Se conjugue comme *tenir*) v. a. Arrêter, faire demeurer, ne pas laisser aller : RETENIR *un cheval qui s'emporte*. ‖ Fixer : *Il est plus facile de rencontrer la fortune que de la* RETENIR. ‖ Arrêter le mouvement de : RETENIR *le bras d'un assassin*.

— Fig. Réprimer, modérer ; empêcher de s'emporter, d'éclater : RETENIR *sa colère*. ‖ Contenir, maintenir : *Les lois* RETIENNENT *l'homme dans le devoir*. ‖ Mettre, imprimer, garder dans sa mémoire : RETENIR *sa leçon*.

— Posséder de nouveau, tenir encore une fois : *Je voudrais bien* RETENIR *l'argent que je lui ai prêté*. ‖ Par ext. Réserver : *Donner son bien, mais en* RETENIR *l'usufruit*. ‖ Garder par devers soi ce qui appartient à autrui : RETENIR *les gages d'un domestique*. ‖ Déduire d'une somme : RETENIR *la vaisselle cassée sur les gages d'un domestique*.

— Conserver : *Le temps est un trésor que nous voudrions pouvoir éternellement* RETENIR. (Mass.) ‖ Ne point renoncer à, ne point se corriger de : RETENIR *l'accent de son pays*.

— S'assurer ; se réserver d'avance, par précaution : RETENIR *un appartement, une loge au théâtre*.

— Engager, inviter à l'avance : RETENIR *un domestique*.

— Absolum. En parlant de la génération des animaux, Concevoir : *On a mené cette vache au taureau, mais elle n'a pas* RETENU. ‖ Se dit aussi des chevaux de trait qui sont au timon ou dans les timons et qui empêchent la voiture d'aller trop vite à une descente : *Il faut enrayer, car ces chevaux-là ne* RETIENNENT *point*.

— Loc. div. *Retenir sa langue*. Etre discret dans ses paroles. ‖ *Il voudrait bien retenir ce qu'il a dit*, Il voudrait bien ne l'avoir pas dit. ‖ Fam. *Je vous retiens*. Se dit à une personne dont on attendait un bon office, et qui a agi tout différemment. ‖ *J'en retiens des petits*. Se dit d'un couple, ou même d'un objet remarquable par sa laideur, sa bêtise, etc. ‖ *Retenir date*, Indiquer à quelqu'un un jour, une époque où l'on exigera de lui telle chose.

Retenir croix, Retenir pile, Quand on joue à croix et à pile, Parier qu'il retournera croix, qu'il retournera pile.

— Arithm. *Retenir un chiffre*, Le réserver, pour le

joindre aux chiffres de la colonne qu'on doit calculer après : *4 fois 9, 36, je pose 6 et je retiens 3.* ‖ Fam. *Il pose 0 et il retient tout.* Se dit d'une personne qui, dans un partage, s'attribue la plus forte part.

— Dr. Gardor contre quelqu'un un chef d'accusation. ‖ *Retenir une cause,* Se juger compétent pour un procès. ‖ Le maintenir au rôle pour le juger de suite.

— Mar. *Retenir le vent,* Conserver sa position au vent d'un objet.

— ALLUS. LITTER. :

Quiconque a beaucoup vu
Doit avoir beaucoup *retenu,*

vers de La Fontaine. V. VOIR. **Donner et retenir ne vaut.** V. DONNER.

— SYN. Retenir, arrêter. V. ARRÊTER. — Retenir, contenir. V. CONTENIR. — Retenir, garder. V. GARDER.

Retenu, ue part. pass. du v. Retenir.

— Manèg. *Cheval retenu,* Cheval qui ne part pas franchement de la main.

Se retenir, v. pr. Être retenu : *Les bons vers* SE RETIENNENT *aisément.* ‖ S'arrêter avec effort : SE RETENIR *au bord du précipice.* ‖ S'accrocher, se prendre à quelque chose, afin de ne pas tomber : SE RETENIR *aux branches.* ‖ Se modérer, se réprimer : RETENEZ-VOUS *sur le jeu.* (Mme de Maint.)

RETENTER (*tan*) v. a. Tenter de nouveau.

RÉTENTEUR, TRICE (*tan* — du lat. *retentum,* supin de *retinere,* retenir) adj. Qui sert à retenir : *Le pouvoir* RETENTEUR *d'un ressort.*

RÉTENTION (*tan-si-on* — du lat. *retentio*) n. f. Réserve : RÉTENTION *d'une pension sur un bénéfice.* ‖ Action de retenir par la mémoire. (Vx.)

— Arithm. Action de retenir un nombre pour le reporter à la colonne suivante.

— Dr. *Rétention d'une cause,* Le fait pour un juge de se déclarer compétent pour elle, ou de la laisser au rôle pour la juger immédiatement. ‖ *Droit de rétention,* Droit accordé à celui qui doit remettre à un tiers un objet qu'il détient, de le garder jusqu'au payement de ce qu'on lui doit à propos de cet objet.

— Physiol. Se dit du fait qu'un liquide ou qu'un solide, normal ou pathologique, destiné à être évacué hors de l'économie, est conservé ou accumulé dans une cavité normale ou pathologique et devient ainsi un danger : RÉTENTION *d'urine.* RÉTENTION *biliaire.*

— ENCYCL. Dr. *Droit de rétention.* Ce droit a été reconnu par le Code civil dans un assez grand nombre de cas : au profit du vendeur au comptant, de l'acheteur à reméré, du mandataire, de l'hôtelier, de l'ouvrier chargé d'un travail, etc. Les tribunaux peuvent l'étendre toutes les fois qu'il y a corrélation entre la chose retenue et une créance : si, par exemple, un possesseur d'immeuble, obligé de le restituer au propriétaire, réclame une indemnité à raison des améliorations qu'il a faites. Mais la jurisprudence refuse ce droit de rétention si le possesseur est de mauvaise foi.

— Physiol. *Rétention d'urine.* Cette *rétention* peut être due, soit au défaut de contraction de la vessie, par suite de paralysie, d'infection bactérienne (diphtérie, typhus) ou de surdistension à la suite d'un besoin d'uriner longtemps contenu, soit à un obstacle matériel, calcul ou caillot sanguin, inflammation blennorragique ou rétrécissement de l'urètre, grossesse, tumeur ou hernie, ou enfin et le plus souvent, chez les vieillards, hypertrophie de la prostate. Souvent, dans tous ces cas, il y a finalement élimination involontaire, dite *incontinence par regorgement.* Dans les cas les plus ordinaires, tout se borne à des envies plus fréquentes avec difficulté d'uriner. Le traitement consiste à sonder le malade; mais il est bon de ne pas évacuer complètement d'un seul coup une vessie trop distendue.

RÉTENTIONNAIRE (*tan-si-o-nèr'*) n. m. Dr. Celui qui exerce un droit de rétention sur une chose.

RETENTIR (*tan* — du préf. *re,* et du vx v. *tentir,* résonner, lat. *tinnire,* tinter) v. n. Résonner, être rempli d'un son puissant : *L'air* RETENTIT *au bruit du canon.*

— Se faire entendre, se produire, en parlant d'un bruit éclatant : *Voix qui* RETENTIT *comme un clairon.*

— Se manifester, se produire par contre-coup : *C'est dans le foyer cérébral que viennent* RETENTIR *toutes les impressions extérieures de la vie.* (Virey.)

— Produire une impression : *Cris déchirants qui* RETENTISSENT *dans l'âme.*

— Être publié, célébré : *Les louanges de Pasteur* RETENTISSENT *partout.*

— *Retentir de,* Être rempli du bruit de : *Salle qui* RETENTIT *d'applaudissements.*

RETENTISSANT (*tan-ti-san*), **ANTE** [de *retentir*] adj. Qui rend, répète ou grossit un son éclatant : *Une voûte* RETENTISSANTE.

— Sonore et vide de sens : *Des mots* RETENTISSANTS.

RETENTISSEMENT (*tan-ti-se-man*) n. m. Action de retentir; son produit ou répercuté par ce qui reproduit : *Le* RETENTISSEMENT *des pas sous une voûte.*

— Effet réflexe, propagé d'un point à un autre : *Un tremblement de terre est souvent un* RETENTISSEMENT *d'une éruption volcanique.* — Au fig. : *La Révolution française eut un* RETENTISSEMENT *profond dans toute l'Europe.*

— Fig. Renommée : *Le* RETENTISSEMENT *du nom de Napoléon.* ‖ Manifestation, action communiquée : *La poésie est le* RETENTISSEMENT *mélodieux de l'âme humaine.* (Lamenn.)

RÉTENTIVITÉ (*tan* — du lat. *retentum,* supin de *retinere,* retenir) n. f. Physiol. Faculté par laquelle l'esprit conserve pendant un temps plus ou moins long les impressions qu'il a reçues.

— Phys. Coefficient spécifique de chaque substance pour le magnétisme rémanent.

RETENTUM (*ré-tin-tom'* — mot lat. signif. *chose retenue*) n. m. Dr. anc. Article non exprimé dans un arrêt, mais qui n'en devait pas moins recevoir son exécution : *L'arrêt, en cas de condamnation au supplice de la roue, la cour mettait en* RETENTUM *que le criminel serait étranglé au premier, second ou troisième tour.*

— Fam. Ce qu'on retient, ce qu'on retrouve en soi-même par duplicité, lorsqu'on traite d'affaires avec quelqu'un.

RETENUE (*nû* — de *retenir*) n. f. Modération, modestie : *La* RETENUE *doit être un des ornements de la femme.*

— Dans les établissements scolaires, Punition qui consiste à garder un élève dans la classe après le départ des autres élèves, ou dans l'établissement un jour de promenade ou de sortie.

— Action de ne pas payer une somme d'argent : RETENUES *sur salaires, sur oppositions.* Action de conserver, garder : RETENUE *de marchandises.*

— Admin. Somme que retient une administration sur le traitement de ses employés pour assurer les pensions de retraite.

— Charpent. Assujettissement des extrémités d'une poutre dans un mur.

— Dr. anc. Faculté, accordée par quelques coutumes au seigneur, de retenir l'héritage qui était dans sa censive, en remboursant à l'acquéreur le prix de la vente.

— Mar. Cordage servant à contre-tenir un objet que l'on hisse. ‖ Fort cordage servant à maintenir dans la position un bâtiment abattu en carène. *Câble de retenue,* Nom ancien du câble de l'ancre de bossoir.

— Navig. Espace qui s'étend entre deux écluses et où l'eau est retenue. *Retenue de chasse.* Syn. de BASSIN DE CHASSE. V. CHASSE.

— SYN. Retenue, mesure, modération. Retenue, discrétion, réserve. V. DISCRÉTION.

— ENCYCL. Admin. Les fonctionnaires et employés civils qui jouissent d'une pension de retraite doivent supporter sans pouvoir rien répéter en aucun cas : 1° une *retenue* de 5 p. 100 sur leur traitement fixe et éventuel et sur les sommes qui leur sont payées à titre de supplément, de remises proportionnelles, etc.; 2° une retenue du douzième des mêmes rétributions lors de la première nomination ou dans le cas de réintégration : prélèvement par quart sur les quatre premières mensualités; loi du 29 mars 1897 et du douzième de toute augmentation ultérieure; 3° les retenues pour cause de congé et d'absence ou par mesure disciplinaire. Les fonctionnaires rétribués sur d'autres fonds que ceux de l'Etat versent périodiquement leurs retenues dans la caisse du receveur des finances. La retenue pour pension frappe aussi la solde des officiers de terre et de mer, des officiers mariniers et marins (3 p. 100), etc.



Rétépore.

RETENUEMENT (*nû-man*) adv. D'une manière retenue. (Vieux.)

RÉTÉPORE n. f. Genre de bryozoaires gymnolémates chilostomes, famille des escharidés, répandus dans les mers froides et tempérées. (Les rétépores forment des colonies réticulées, lamelleuses, fixées par leur base, plus ou moins enroulées en cornet.

RETERÇAGE ou **RETERSAGE** (*tèr-saj'*) n. m. Econ. rur. Action de retercer. ‖ Résultat de cette action.

RETERCER prend une cédille devant *a, o* ou **RETERSER** (*tèr-sé*) v. a. Econ. rur. Tercer une nouvelle fois; labourer la vigne une nouvelle fois pour enlever les herbes.

RETERRE, comm. de la Creuse, arrond. et à 36 kilom. d'Aubusson; 1.096 hab. Ch. de f. Orléans. Antimoine.

RETFORD ou **EAST RETFORD,** ville d'Angleterre (comté de Nottingham, sur l'Idle, affluent du Trent; 10.000 hab. Fonderies de fer, papeteries. Sur la rive droite de l'Idle est *West Redford* (1.000 hab.)

RETHEL, ch.-l. d'arrond. des Ardennes, à 38 kilom. de Mézières, sur l'Aisne, affluent de l'Oise; 6.434 hab. (*Rethelois, oises.*) Ch. de f. Est. Port sur le canal des Ardennes. Industrie et commerce assez actifs : filatures, fabrication de tissus de laine, mérinos, draps, etc., fabrication de machines agricoles. Briqueteries. Commerce de céréales. Quelques monuments intéressants : de l'ancien château, il n'a subsisté que les communs (XVIIe s.). Eglise curieuse de Saint-Nicolas, formée de deux églises jumelles soudées latéralement l'une à l'autre. La partie la plus ancienne date du XIIIe siècle; les autres sont du XVe et du XVIe. Hôtel de ville du XVIIIe siècle.

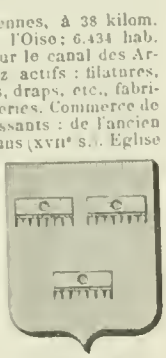

Armes de Rethel.

— *Histoire.* Rethel est bâtie sur l'emplacement d'un camp de César. Léguée, au VIe siècle, par la famille de saint Arnould de Metz, à saint Remi, évêque de Reims, elle fut gouvernée par des fonctionnaires qui prirent, au XIe siècle, le titre de comtes; après avoir passé successivement à la maison de Bourgogne, à la maison de Clèves et à la maison de Nevers, le comté de Rethel fut, en 1581, érigé en duché-pairie au profit de la famille de Gonzague. Mazarin fit plus tard confirmer cette érection au profit du mari de sa nièce, Charles-Armand de La Porte de La Meilleraye, et essaya inutilement de donner à Rethel le nom de *Mazarini.* En 1650, Rethel tomba au pouvoir de l'archiduc Léopold; mais les Espagnols en furent chassés par le maréchal du Plessis-Praslin, et Turenne, alors révolté, qui avait voulu secourir la garnison, y fut battu quelques jours après. — L'arrondissement a 6 cant., 112 comm. et 49.123 hab.; le canton a 19 comm. et 13.043 h.

RETHELOIS, pays de l'ancienne France, dans la partie septentrionale de l'ancienne province de Champagne et confinant, au N., aux Pays-Bas; il s'étendait autour de *Rethel,* qui était sa capitale. C'est le *pagus Castricensis* de l'époque gallo-romaine.



Rétiaire

RÉTIAIRE (*xi-èr'* — du lat. *retiarius,* de *rete,* filet) n. m. Antiq. rom. Gladiateur sans casque ni cuirasse, armé d'un trident, d'un poignard et d'un grand filet qu'il s'efforçait de jeter sur son adversaire, armé de pied en cap, le mirmillon.

RÉTICENCE *sanss* — lat. *reticentia*) n. f. Suppression ou omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire, cette chose même : *Les* RÉTICENCES *de la diplomatie.*

— Rhétor. Figure de rhétorique par laquelle celui qui par s'arrête avant [illegible] Ce mouvement a été [illegible] que la reine voulait [illegible] trésors [illegible] On [illegible] dre une [illegible] la retenue d'Agrippine [illegible] Et [illegible] Qui [illegible]

RÉTICULAIRE (*ku-lè-r*) adj. Qui a la forme d'un réseau.

— Biol. *Théorie réticulaire,* [illegible] vant la pelle le protoplasma [illegible] tues, l'une substance [illegible] un réseau à mailles très [illegible] flu de, visqueuse, [illegible]

— Paléont. Genre [illegible] des rétulariées, [illegible] les dans le carbonifère.

RÉTICULAIRE (*ku-lè-r*) n. m. [illegible] typo de la famille des *rétic* [illegible] jeune âge par une masse [illegible] pays qui donne naissance [illegible] ou un peu amincies à la base, [illegible] lycoperdons, et qui se distingue [illegible] liberté. Se trouve sur les vieux troncs [illegible] vieux fumiers, etc.

RÉTICULARIACÉES (*se*) n. f. pl. Famille [illegible] gnons myxomycètes, caractérisée par la [illegible] des spores et des filaments du capillitium et par la présence d'une columelle dans la fructification. — *Une* RÉTICULARIACÉE.

RÉTICULARIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la réticulariée.

— n. f. pl. Tribu de champignons ayant pour type le genre *réticulaire.* — *Une* RÉTICULARIÉE.

RÉTICULARIINÉS n. m. pl. Paléont. Tribu de mollusques brachiopodes articulés, de la famille des [illegible] rides, renfermant les *reticulaires* et les [illegible] RÉTICULARIINÉ.

RÉTICULATION (*si-on* — de *réticuler*) n. f. Etat d'une surface réticulée.

RÉTICULE (lat. *reticulum,* petit filet) n. m. Mœurs et cout. Autref. Résille, filet dans lequel [illegible]



Réticule : 1. En 1797. 2. Moderne, à fermoir. 3. Moderne à [illegible]

maient leurs cheveux. ‖ Aujourd'hui [illegible] que les femmes portent à la main pour y mettre de menus objets, et qui parfois, par corruption du mot, est appelé à tort RIDICULE.

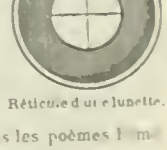

Réticule d'une lunette.

— Bot. Gaine fibreuse qui entoure la base des feuilles, dans les palmiers.

— Physiq. Disque percé d'une ouverture circulaire coupée par deux fils très fins, qui se croisent à angle droit et servent à viser dans les lunettes astronomiques et terrestres.

— ENCYCL. Mœurs et cout. On trouve déjà le *réticule* mentionné dans les poèmes homériques. Les filets étaient de lin, mais quelquefois aussi en matière plus précieuse, par exemple en fils d'or. Le même nom s'appliquait chez les Romains à de petits sacs à mailles. On y mettait en particulier les balles à jouer.

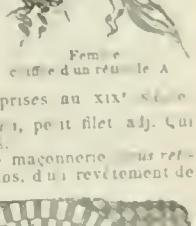

Femme [illegible] d'un réticule A

En France, le réticule, sous forme de filet ou de sac, fut très à la mode sous l'Empire et la Restauration. On le portait suspendu au bras par de longs rubans.

Le réticule ou filet à cheveux a été à la mode à plusieurs reprises au XIXe siècle.

RÉTICULÉ, ÉE (du lat. *reticulum,* petit filet adj. Qui figure un réseau : *Être* RÉTICULÉ.

— Constr. Se dit d'une sorte de maçonnerie (*opus reticulatum*) employée par les Romains, d'un revêtement de petites pierres ou de briquetage en carrés et en rectangles, dont la disposition offre à l'œil l'image d'un réseau.

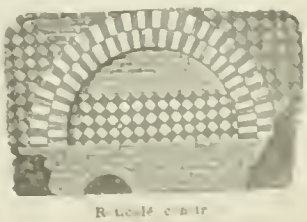

Réticulé carré.

— Histol. *Tissu réticulé.* Forme du tissu conjonctif que l'on observe dans les ganglions lymphatiques, les amygdales et la rate, et qui est caractérisé par l'existence de fines trabécules bifurquées et anastomosées, partant de la périphérie

RÉTINIEN, ENNE (*ti-ain*, *è-ne*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la rétine. SYN. RÉTINIRNE.

RÉTINIPHYLLE (*ti-fi-le*) n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs groupées en corymbes, dont on connaît six espèces des pays chauds de l'Asie.

RÉTINITE (*ti*) n. f. Pathol. Inflammation de la rétine.

RÉTINITE (*ti*) n. f. Minér. Variété de verre, à cassure conchoïdale, contenant de 70 à 75 p. 100 de silice.

RÉTINITES (*ti*) n. f. pl. Groupe de *rétinites* se liant à une maladie générale, *rétinite albuminurique*, *rétinite diabétique*. Le traitement de la rétinite se confond avec le traitement de la maladie dont elle porte souvent les revulsifs sur la tempe et sur la région périorbitaire.

RÉTINOLE (*ti*) ou RÉTINOL, résine n. m. Médicament ayant pour base les résines.

RÉTINOSKIASCOPIE (*ti*) n. f. du lat. *retina*, rétine, du gr. *skia*, ombre, et *skopein*, regarder. n. m. Phys. Procédé de mesure de l'amétropie basé sur l'observation des ombres rétiniennes.

RÉTINOSPORA (*ti*) n. m. Genre de conifères, comprenant des arbres et arbrisseaux du Japon, à rameaux serrés, disposés en éventail et garnis d'un feuillage ténu, toujours vert.

RÉTIOLOÏDES (*ti*) n. m. pl. Paléont. Groupe de graptolites comprenant les *cyclostomaptolites*, *trigonograptolites*. — *I* n. m.

RETIRABLE adj. Qui peut être retiré.

RETIRADE (de *retirer*; d'après l'ital. *ritirata*) n. f. Fortif. Abri derrière lequel on se retire pour continuer à se défendre après l'enlèvement d'un ouvrage plus avancé. ‖ On dit plus souvent REDUIT.

RETIRAGE (*ra-j'*) n. m. Action d'enlever le linge d'un cuvier, d'une lessiveuse, pour le rincer à l'eau courante.

RETIRATION (*ti-a-si-on* — de *retirer*) n. f. Typogr. Action d'imprimer le second côté d'une feuille. ‖ *Presse à retiration*, Presse typographique imprimant le recto et le verso d'une feuille.

RETIREMENT (*man*) n. m. Action de retirer, de reprendre. Peu us. ‖ Action de s'isoler. (Peu us.)

— Chirurg. Contracture. (Peu us.)

— Techn. Défaut que présentent les poteries composées lorsque la glaçure, au lieu d'être étendue partout, après la cuisson, sous une épaisseur uniforme, forme comme des bourrelets sur certaines parties.

RETIRER v. a. Tirer de nouveau : RETIRER *une loterie mal tirée*.

— Tirer en arrière, ramener vers soi : RETIRER *sa tête pour éviter un coup*. ‖ Extraire : RETIRER *une balle d'une plaie*. *L'huile que l'on* RETIRE *des olives*.

— Faire sortir, délivrer, affranchir : RETIRER *une fille d'un couvent*. RETIRER *quelqu'un d'un mauvais pas*.

— Ôter, reprendre : RETIRER *une arme à un enfant*. RETIRER *à quelqu'un son emploi*. — Au fig. : RETIRER *à quelqu'un son estime*. ‖ Rétracter : RETIRER *un mot injurieux*.

— Contracter : *La chaleur* RETIRE *le parchemin*.

— Percevoir, recueillir : *La tempérance est la vertu dont on* RETIRE *le plus de fruit*. (Alibert.)

— Donner asile, refuge : RETIRER *chez soi un proscrit*.

— Loc. div. *Retirer du tombeau*, Rendre à la vie, sauver d'une mort imminente. ‖ *Retirer son haleine*, Faire rentrer de l'air dans sa poitrine. ‖ Fig. *Retirer sa main*, Ne plus accorder son appui. ‖ *Retirer sa parole*, Se dégager d'une promesse. ‖ *Retirer son enjeu*, Reprendre ce qu'on avait mis au jeu. — Fig. Se retirer d'une affaire où l'on courait quelques risques. ‖ *Retirer de ce monde*, Se dit de Dieu à propos de quelqu'un qui est mort : *Dieu l'a* RETIRÉ *du monde*.

— Dr. Rentrer dans une propriété en rendant le prix reçu.

— Turf. *Retirer un cheval d'une course*, Déclarer et payer forfait pour ce cheval dans les délais réglementaires, ou bien, au moment même de la course, déclarer que ce cheval, bien qu'il figure sur la liste des partants et n'ait point payé forfait, ne prendra pas part à la course.

— v. n. Faire un nouveau tirage : RETIRER *au sort*.

Retiré, ée part. pass. du v. Retirer.

— Solitaire, peu fréquenté : *Un quartier* RETIRÉ.

— Qui s'isole, qui cherche la solitude : *Vivre* RETIRÉ. *Mener une vie* RETIRÉE.

— Rentré dans son appartement : *Se présenter dans une maison quand tout le monde est déjà* RETIRÉ. (Vx.)

— *Être retiré des affaires*, Ne plus s'occuper d'affaires.

— Vénor. Se dit du cerf de meute qui, à bout de forces, est réduit et ne peut plus tirer sa langue collée au palais.

Se retirer, v. pr. Être retiré : *Une parole donnée ne doit point* SE RETIRER.

— S'en aller, s'éloigner : RETIREZ-vous *de table avec un léger restant d'appétit*. (Raspail.) ‖ Rentrer chez soi : SE RETIRER *de bonne heure*. ‖ Se réfugier : *Les bêtes sauvages* SE RETIRENT *dans leurs tanières*. ‖ Reculer, battre en retraite : *Armée qui* SE RETIRE *sans coup férir*. ‖ Rentrer dans son lit, en parlant des eaux : *Le Nil déborde et* SE RETIRE *avec régularité*. ‖ Disparaître, s'effacer, être supprimé : *Les vertus dont l'âme* S'EST RETIRÉE. (Vacherot.) ‖ Sortir par un effort : SE RETIRER *du désordre*. ‖ Sortir pour ne plus s'occuper : SE RETIRER *du commerce*.

— En parlant de Dieu, Retirer sa protection, ne plus inspirer : *Quand Dieu* SE RETIRE *du monde, le sage se retire de lui*. Joubert.

— Se rapetisser, se contracter : *Le drap* SE RETIRE *à l'eau*.

— Loc. div. *Se retirer de quelqu'un*, S'éloigner de lui, le fuir. *Se retirer sur la bonne bouche*, Quitter la conversation à un moment où elle a eu quelque succès agréable.

— Dr. *Se retirer par devers un juge, un magistrat*, Se pourvoir auprès de lui pour obtenir justice.

— Jeux. Quitter le jeu. ‖ *Se retirer sur sa perte, sur son jeu*, Quitter le jeu lorsqu'on perd, lorsqu'on gagne.

RETIRETTE (*ri-è-te*) n. f. Arg. des joueurs. Action de retirer sa mise quand on voit qu'on va perdre.

RETIRO (*ti*) n. m. Fam. Endroit retiré. V. BUEN-RETIRO.

RETIRONS (*ti*) n. m. pl. Techn. Laine restée dans le peigne après le premier peignage.

RETIRRTE (*ti*) n. f. Retraite forcée d'un corps [illegible].

RETIRURE n. f. Creux qui se forme, dans une pièce coulée, par retrait de la matière.

RETISSER (*ti-sé*) v. a. Tisser de nouveau.

RÉTISTÈRENE (*sté*) n. m. Chim. Nom donné par quelques chimistes à la metanaphtaline.

RÉTITELES ou RÉTITÉLAIRES (*lèr*) n. f. pl. Ancienne division des araignées, aujourd'hui supprimée. — *L'ne* RÉTITÈLE OU RÉTITÉLAIRE.

RÉTIVER (de *rétif*) v. n. Faire le rétif, s'insurger : RÉTIVER *contre l'éperon des lois*. Et. Pasq.) [Vx.]

RÉTIVETÉ (de *rétif*) n. f. Humeur rétive, caractère rétif. ‖ On dit aussi RÉTIVITÉ.

RETOILE (corrupt. du mot angl. *right-whale*) n. f. Baleine franche, chez les baleiniers français.

RETOISER v. a. Toiser de nouveau.

RETOMBANT (*ton-ban*), ANTE adj. Qui retombe : *Lèvres* RETOMBANTES.

RETOMBE (*tonb'*) n. f. Archit. Syn. de RETOMBÉE.

— Admin. *Feuilles de retombe*, Feuilles collées à un état, pour recevoir les observations d'un vérificateur.

RETOMBÉ (*ton* — de *retomber*) n. m. Chorégr. Chute du corps par son propre poids, après qu'on s'est élevé de terre.

RETOMBÉE (*ton*) n. f. Constr. *Retombée d'une voûte*, Naissance de la voûte, ensemble des voussoirs situés au-dessus des pieds-droits et qui n'ont pas besoin du soutien des cintres pour se maintenir en place. ‖ *Assise de retombée*, Assise horizontale qui règne tout le long de la retombée d'une voûte.

— Typogr. music. Manœuvre par laquelle les notes tombent exactement à leur place sur la portée.

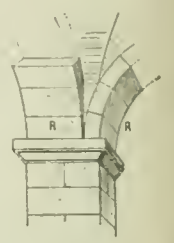

R, retombée de voûte.

RETOMBEMENT (*ton-be-man*) n. m. Action de retomber : *Pourquoi ce* RETOMBEMENT *dans la douleur ?* (E. de Guérin.)

RETOMBER (*ton*) v. a. Tomber de nouveau : *Blessé qui se relève et* RETOMBE. ‖ Tomber après s'être élevé : *La vague s'élève et* RETOMBE.

— Être pendant : *Les lianes qui* RETOMBENT *en guirlandes*. *Des cheveux qui* RETOMBENT *sur les épaules*.

— Rechuter, tomber de nouveau dans un mal d'où l'on était sorti : RETOMBER *dans une mauvaise habitude*. ‖ Revenir, après un détour, par une sorte de chute : *Entre hommes, la conversation* RETOMBE *toujours sur les femmes*.

— Fig. Peser en définitive : *Une injustice soufferte par un citoyen* RETOMBE *sur la tête de tous*.

— Loc. div. *Retomber sur quelqu'un, sur la tête de quelqu'un*, Attirer sur lui un châtiment : *Que le sang des justes* RETOMBE SUR *ceux qui le versent !* — Le mettre à contribution. ‖ Fam. *Retomber sur le nez de quelqu'un*, Lui attirer un châtiment mérité. — *Il a craché en l'air et ça lui est retombé sur le nez*, Le mal qu'il a voulu faire aux autres est retombé sur lui. ‖ *Retomber sur ses pieds*, Se tirer heureusement d'un mauvais cas. ‖ *Retomber sur soi-même*, Rentrer en soi-même, réfléchir sur l'état où l'on est. — S'affaisser, s'éteindre spontanément : *Il faut laisser la calomnie* RETOMBER SUR ELLE-MÊME. (Ste-Beuve.) ‖ *Retomber dans l'oubli*, Être oublié : *Que de noms, un instant célèbres,* RETOMBENT DANS L'OUBLI !

— Mar. Tomber sous le vent. ‖ *Retomber au roulis*, Tomber dans le creux de la lame.

RETOMBET (*ton-bè*) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre passerine.

RETONDEUR n. m. Techn. Ouvrier qui retond une pièce de drap.

— Hist. Surnom donné à des hommes d'armes qui, chargés, sous Charles VII, de poursuivre et châtier les écorcheurs, aggravaient encore le mal par leurs propres pillages et violences, faisant main basse sur ce que les premiers routiers avaient laissé.

RETONDRE (se conjugue comme *tondre*) v. a. Tondre de nouveau : RETONDRE *un chien chaque été*.

— Archit. Tailler, pour refaire les parties superficielles : RETONDRE *des ornements de mauvais goût*.

RETONNER (*to-né*) v. impers. Tonner de nouveau.

RETOQUER (*ké*) v. a. Pop. Refuser à un examen : *Candidat qui s'est fait* RETOQUER *deux fois*.

RETORCHER v. a. Torcher de nouveau.

RETORDAGE (*daj'*) ou RETORDEMENT (*man*) n. m. Techn. Action de retordre du lin, du coton, résultat de cette action. ‖ *Retordage simple*, Celui qui consiste à retordre un fil simple dans le sens de la torsion primitive. ‖ *Retordage double*, Celui qui consiste à retordre ensemble deux fils simples préalablement doublés, torsion qui a lieu dans le sens opposé à la première torsion donnée aux fils.

RETORDERIE (*rt* — de *retordre*) n. f. Atelier de retordage : *Porter des soies à la* RETORDERIE.

RETORDEUR, EUSE n. Celui, celle qui retord les fils.

RETORDOIR n. m. Machine, sorte de bâton, dont on se sert pour retordre les matières filamenteuses, telles que le lin, la laine, le coton.

RETORDRE v. a. Tordre de nouveau.

— Loc. fam. *Ne faire que tordre et retordre*, Manger beaucoup et fort vite, presque sans mâcher. ‖ *Donner du fil à retordre à quelqu'un*, Lui susciter des embarras.

— Techn. Tordre à plusieurs tours les fils de coton, de laine, en les mélangeant de fils de même nature, ayant des colorations différentes déterminées à l'avance.

RÉTORQUABLE (*kabl'*) adj. Qui peut être rétorqué : *Arguments* RÉTORQUABLES.

RÉTORQUER (*ké* — du lat. *retorquere*; du préf. *re*, et de *torquere*, tordre) v. a. Retourner contre son auteur, en parlant d'un argument : RÉTORQUER *un raisonnement*.

Se rétorquer, v. pr. Être rétorqué.

— Rétorquer ses raisonnements mutuellement : *Les théoriciens* SE RÉTORQUENT *sans utilité pour personne*.

RETORS (*tor'*), **ORSE** anc. partic. du v. *retordre*) adj. Qui a été retordu : *De la soie* RETORSE.

— Recourbé, crochu : *Oiseau au bec* RETORS.

— Fig. Fin, rusé, artificieux : *Un acteur* RETORS.

— n. m. Fil qui a été retordu. ‖ Le second tors donné à un fil. ‖ Torsion donnée aux fils : *Un* RETORS *double.*

Fig. Homme retors, rusé : *Méfiez-vous des* RETORS.

RÉTORSIF, IVE adj. Qui consiste à rétorquer, qui renferme une rétorsion : *Objection* RÉTORSIVE.

RÉTORSION du lat. *retorsio*) n. f. Action de rétorquer : *Argument sujet à* RÉTORSION.

— Dr. intern. Moyen coercitif entre les Etats, qui consiste pour un Etat à user vis-à-vis d'un autre Etat de mesures analogues à celles, discourtoises et nuisibles, quoique licites, dont cet Etat s'est servi à son endroit. (Par exemple, dans une question de tarifs douaniers.)

RETORSOIR n. m. Techn. Syn. de RETORDOIR.

RETORTE (du lat. *retortus*, tordu) n. f. Cornue, vaisseau de terre ou de verre à bec recourbé. (Vx.)

RETORTILLER (*ll* mll.) v. a. Tortiller de nouveau : RETORTILLER *une corde.*

— Manég. *Retortiller la gourmette,* La raccourcir.

— v. n. Fam. Revenir souvent sur le même sujet : *Je me doutais bien que nous étions ridicules de tant* RETORTILLER *sur ce livre.* (Mme de Sév.) [Vx.]

RETORTURER v. a. Torturer de nouveau.

RETOUCHE (du préf. *re*, et de *touche*) n. f. Correction, modification faite après coup : *Faire des* RETOUCHES *à un tableau, à une épreuve photographique.*

— ENCYCL. Phot. Les divers défauts, tels que bulles d'air, taches de poussière, coups d'ongle, etc., que peuvent présenter les phototypes négatifs, peuvent être atténués, parfois même supprimés par la *retouche.* Le phototypo à retoucher est placé sur le pupitre à retouche, destiné à l'éclairer vivement et à préserver l'opérateur de la lumière environnante ; les trous de la gélatine sont bouchés au pinceau fin trempé dans un mélange de gomme et d'encre de Chine ou de carmin ; les régions trop opaques sont affaiblies en usant la couche à la pierre ponce ; les régions trop faibles sont fencées au crayon, que l'on fait mordre sur la gélatine en la recouvrant de vernis à retouche. Les photogrammes peuvent aussi être retouchés : les petites taches blanches qu'ils présentent sont cachées par un repiquage ; les photogrammes sur papier au gélatino-bromure se retouchent à l'encre de Chine.

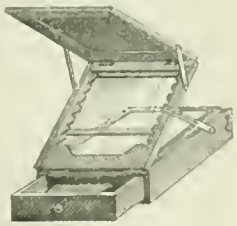

Pupitre à retouche.

RETOUCHER v. a. Toucher de nouveau : *On se brûle les doigts, et l'on* RETOUCHE *le feu.*

— Fig. *Retoucher une corde,* Aborder de nouveau un sujet.

— Faire des retouches à : RETOUCHER *un discours.*

— v. n. Toucher de nouveau : RETOUCHER *à un objet.*

— Faire des retouches, des corrections, des changements : RETOUCHER *à un poème, à un tableau.*

— SYN. **Châtier, corriger,** etc. V. CHÂTIER.

RETOUCHEUR, EUSE n. Celui, celle qui retouche les photographies ou tout autre travail.

RETOUPER v. a. Techn. Reprendre, en parlant d'un ouvrage de poterie qui a été manqué.

RETOUR (du préf. itératif *re*, et de *tour*) n. m. Etat, action d'une chose qui semble revenir sur elle-même ne s'emploie guère qu'au pluriel et accompagné du mot *tours*) : *Les* TOURS ET RETOURS *de la Seine, d'un lièvre poursuivi, du sang dans les veines, d'un labyrinthe.*

— Action de revenir à un endroit d'où l'on était parti : *Chaque printemps amène le* RETOUR *des hirondelles.* ‖ En parlant des choses : *Le* RETOUR *de la paix.*

— Par ext. Répétition : *Le* RETOUR *uniforme des mêmes modulations ôte à la mélodie son charme.*

— Ce qu'on ajoute, ce qu'on joint à la chose qu'on troque contre une autre, pour rendre le troc égal : *Changer un âne contre une chèvre, plus trois louis de* RETOUR.

— Fig. Action de revenir, de repasser : *Le* RETOUR *des mêmes circonstances ramène les mêmes erreurs.* (Ch. Nodier.) ‖ Changement, vicissitude dans les affaires : *La fortune a ses* RETOURS. ‖ Souvenir, influence passée qui se fait sentir de nouveau : *Notre époque en littérature vit surtout de* RETOURS *sur le passé.* (Ste-Beuve.) ‖ Reconnaissance, réciprocité de sentiments, de services : *Pour n'être pas déçu, oblige ton prochain sans espoir de* RETOUR.

— Action de revenir sur ce qu'on a dit : *Ce sont là des* RETOURS *des coquettes du temps.* (Mol.)

— Coude, angle d'une ligne, d'une surface : *Ligne droite et sans nuls* RETOURS. (La Font.)

— Reprise, rentrée : *On reste stupéfait devant le* RETOUR *aux affaires de certains personnages.*

— Loc. div. *Retour sur soi-même,* Réflexions sérieuses que l'on fait sur sa conduite. ‖ *Retour de conscience,* Remords. ‖ *Retour vers Dieu, à Dieu,* Action d'un pécheur qui se convertit. ‖ *Cheval de retour,* Cheval qu'on ramène à l'endroit où il a été loué. — Au fig. Récidiviste. ‖ *Retour de bâton,* Profit illicite fait adroitement allusion au bâton maguque dit *bâton de Jacob*). ‖ *Retour de l'opinion,* Changement de l'opinion en faveur d'une personne ou d'une chose. ‖ *Esprit de retour,* Désir de retourner dans son pays quand on en est éloigné : *Peu de Français s'établissent en pays étranger sans* ESPRIT DE RETOUR. ‖ *Age de retour, Retour d'âge,* Age auquel la vie humaine commence à décliner, à perdre ses forces, en approchant de la vieillesse. — Particulièrem. En parlant des femmes, Epoque de leur vie à laquelle les règles cessent. ‖ *Retour de noce,* Repas offerts aux nouveaux mariés, par chaque invité, peu de temps après la noce. ‖ *Etre de retour,* Etre revenu. — Elliptiq. : DE RETOUR *en Espagne, Colomb fut emprisonné.* ‖ *Etre sur le retour, sur son retour,* Etre près de partir pour retourner. — Fig. Commencer à déchoir, à vieillir, à décliner, à perdre de sa vigueur, de son éclat. ‖ *Avoir de fâcheux retours,* Etre d'une humeur quinteuse, bizarre. ‖ *Il n'y a point de retour avec lui. C'est un homme avec qui il n'y a point de retour,* C'est un homme avec lequel il n'y a point de réconciliation à espérer. ‖ *Il semble qu'on lui doive du retour.* Se dit en parlant d'une personne qui, par orgueil, reçoit froidement les civilités qu'on lui fait ou ne témoigne pas assez de reconnaissance des services qu'on lui rend.

— Archit. Encoignure d'un bâtiment : angle formé par une partie de construction qui fait saillie en avant d'une autre. ‖ Se dit aussi du profil d'un entablement, d'une corniche, etc., qui ressaute. ‖ *Retour d'équerre,* Retour à angle droit : *La, le bâtiment faisait un* RETOUR D'EQUERRE.

— Hist. *Arbres en retour,* Ceux qui portent des marques sensibles de dépérissement.

— Comm. Renvoi d'un effet impayé à un tiers, à un compte courant, etc. : *Notre* RETOUR, *suivez le jugement.* ‖ *Retour sans frais,* Clause insérée sur les effets de commerce, et qui dispense le porteur de faire dresser protêt, sans cependant qu'on puisse lui opposer de déchéances pour ce motif. La Banque de France ne reçoit pas à l'escompte les effets portant la clause : *retour sans frais.* ‖ *Compte de retour,* Compte qui accompagne la retraite, et qui comprend généralement le principal de l'effet, les frais de protêt, les frais divers, les intérêts de retard et le rechange. ‖ *Retours d'un navire,* Marchandises qu'il a rapportées en échange de celles qu'il avait portées.

— Douan. Réimportation de marchandises qui n'ont pas été vendues.

— Dr. Droit en vertu duquel un donateur rentre dans la possession des choses par lui données, au cas de prédécès du donataire.

— Fortif. Extrémité d'un fossé, d'une tranchée le siège, d'un retranchement, etc., qui, au lieu d'en prolonger la direction générale, forme avec elle un angle.

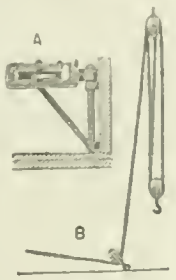

A, poulie de retour. B, retour d'un palan.

— Jeux. *Jan de retour.* Au tric-trac, Retour dans son propre jeu, après avoir passé toutes ses dames dans le jeu de l'adversaire. (V. JAN.) ‖ Au jeu d'hombre, *Faire un retour,* Jouer une carte de la même couleur que la précédente.

— Mar. *Retour de marée,* Contre-courant de reflux, appelé aussi *faux flot.* ‖ *Poulie de retour,* Poulie dans laquelle passe le courant d'une manœuvre avant le point d'application de la force qui agit dessus. ‖ *Prendre à retour,* Disposer plusieurs tours du courant d'un cordage sur un taquet. ‖ *Filer à retour,* Laisser courir le cordage en contretenant sur les tours pris sur un taquet ou une bitte. ‖ *Prendre un retour,* Syn. de TOURNER. ‖ *Vivres de retour,* Vivres que remet un navire en rentrant de campagne.

— Physiq. *Choc en retour.* V. CHOC.

— Sylvic. *Arbre sur le retour,* Arbre qui dépérit par suite de sa vieillesse.

— Tact. *Retour offensif,* Action d'une troupe qui cesse de battre en retraite pour attaquer de nouveau l'ennemi.

— Techn. Ficelle servant à hausser ou baisser les maillons de la chaîne, dans un métier de rubanier. ‖ Nom donné par les tisseurs à toute opération faite en sens inverse de la méthode ordinaire. ‖ Levier qui sert à tendre les cordes des rames du métier à hautes lisses pour la passementerie.

— Télégr. électr. *Fil de retour,* Fil qui ferme un circuit électrique en reliant l'extrémité la plus éloignée de la ligne au second pôle de la pile. Ce fil, jadis employé, a été supprimé en 1838 par Steinheil, qui l'a remplacé par la terre. ‖ *Courant de retour,* Courant de décharge observé sur les lignes bien isolées, lorsqu'on revient à la réception, après avoir mis la ligne en communication avec la pile.

— Vénerie. Ruse qu'emploie le cerf lorsque, pour faire tomber les chiens à bout de voie, au lieu de s'en retourner immédiatement par où il est venu, il interrompt brusquement la ligne qu'il a suivie et se détourne soit à droite, soit à gauche. ‖ Action du cerf qui revient sur les mêmes voies pour les confondre et dérouter les chiens. ‖ Sonnerie que font entendre les trompes pour signaler cette manœuvre. ‖ *Retour de chasse,* Fanfare que sonnent les piqueurs à la fin de la chasse, au moment de rentrer chez le maître d'équipage. On l'appelle aussi RAMBOUILLET.

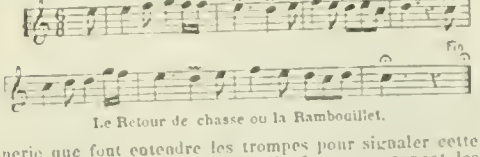

Le Retour de chasse ou la Rambouillet.

— Loc. adv. *Sans retour,* Pour jamais : *Se brouiller* SANS RETOUR.

— Loc. prép. *En retour de,* En récompense de : *La patience a le succès* EN RETOUR DE *l'attente.* (Boiste.)

— PROV. **Le retour sera pire ou pis que matines.** Se dit pour exprimer qu'une mauvaise affaire sera suivie d'une plus mauvaise encore. Dans le sens opposé, **Le retour vaut mieux que matines. A beau jeu, beau retour.** Se dit pour faire entendre qu'on saura bien rendre la pareille ou même qu'on l'a déjà rendue.

— ENCYCL. Dr. On distingue le *retour conventionnel* et le *retour légal.*

1° *Retour conventionnel.* C'est la faculté que, par une clause expresse insérée dans l'acte de donation, se réserve le donateur de reprendre les choses données, s'il survit soit au donataire seul, soit au donataire et à ses descendants. Le retour conventionnel produit les effets d'une condition résolutoire accomplie, et, par suite, il a, en principe, pour conséquence, de faire tomber toutes les aliénations et autres droits réels qui auraient été consentis par le donataire au profit d'un tiers. (C. CIV., art. 951 et 952.)

2° *Retour légal.* C'est le droit qui, de par la loi même (C. CIV., art. 747), appartient à un ascendant donateur de reprendre, dans la succession de son descendant mort sans postérité, les biens que son descendant avait reçus de lui à titre gratuit, et qui se retrouvent dans sa succession. Si les biens ont été aliénés, l'ascendant en recueille le prix qui peut encore en être dû ; il succède aussi à l'action en reprise que pouvait avoir le donataire. Le droit de retour légal porte aussi les noms de *droit de réversion, de droit de retour successoral* et de *succession anomale.*

— Iconogr. Les scènes de *retour* ont donné lieu à un très grand nombre de peintures. On peut les classer sous les rubriques suivantes :

SCÈNES BIBLIQUES : *Retour de Tobie* (Poussin, Bougnereau, etc.) ; *Retour de l'Enfant prodigue* (V. ENFANT PRODIGUE, *Retour de Jacob* Ja[illegible], à l'A[illegible]me des beaux-arts de Venise ; *Retour de Jacob* (Rubens, Sch[illegible], Carrache, Le Br[illegible], etc.) ; *Retour du Guesclin,* par Paul De[illegible] ; *Retour* [illegible] ; *Retour* [illegible] ; *Retour* [illegible] ; *Retour de Cartouche* [illegible] ; *Retour de l'Europe* [illegible] ; *Retour* [illegible] ; *Retour* [illegible] ; *Retour

RETOURNEUR, EUSE [illegible] qui retourne, qui [illegible] d'habits.

RETOURNURE [illegible] donnée à la chan-

RETOURNER [illegible] veau

RETRACEMENT [illegible] retracer son

RETRACER [illegible] v. a. Tracer [illegible] retracer un [illegible] Retracer l'idée [illegible]

RETRACTABLE [illegible]

RETRACTATION [illegible] rétracter, de [illegible] publique [illegible]

RÉTRACTER [illegible] Se rétracter, se dédire. [illegible]

RÉTRACTEUR, TRICE [illegible] Le [illegible] — [illegible] Se dit [illegible] parties aussi de greffes à l'aide du [illegible]

[illegible], après leur [illegible], pour bien découvrir [illegible] et pour bien voir les organes [illegible] — On dit aussi ÉCARTEUR.

RÉTRACTILE adj. Syn. de RÉTRACTILE.

RÉTRACTIF, IVE (du lat. *retractus*, tiré en arrière) adj. Qui produit une rétraction. *Force* RÉTRACTIVE.

RÉTRACTILE (du lat. *retractum*, supin de *retrahere*, retirer) adj. Qui a la faculté de se rétracter, de se retirer sur lui-même. *Les griffes, ont le cou, les* RÉTRACTILES. Qui produit une rétraction. *Force* RÉTRACTILE.

RÉTRACTILITÉ n. f. Qualité de ce qui est rétractile. Propriété qu'ont certains éléments anatomiques de revenir sur eux-mêmes en diminuant de volume.

RÉTRACTION (du lat. *retractio*; de *re*, et de *tractio*, action de tirer) n. f. Raccourcissement [illegible] qu'présentent certains [illegible]

Le type de la rétraction est dû, le plus souvent, à la formation du tissu fibreux, d'origine inflammatoire. Cette substitution finit par changer la forme et la structure des organes, et modifier ou abolir leurs fonctions. C'est à ces lésions que sont dues les rétractions musculaires et tendineuses du rhumatisme, les rétractions musculaires que l'on observe chez les pieds bots, les cuisses flottes, etc., les rétractions du thorax dans les pleurésies chroniques, etc. Ces lésions échappent presque complètement à la thérapeutique; on peut cependant utiliser l'électrothérapie, le massage, etc.

Rétraction de l'aponévrose palmaire ou *maladie de Dupuytren*. C'est le raccourcissement des bandes fibreuses que la peau de la main reçoit de l'aponévrose palmaire; cette rétraction entraîne la flexion de la première et de la deuxième phalange.

RETRADUIRE v. a. Traduire de nouveau : *On a traduit et* RETRADUIT *Virgile*. Traduire sur une traduction : *Il faut examiner comment l'on a traduit en anglais et que l'on* RETRADUIT *en français*.

RETRAÎNER v. a. Traîner de nouveau.

RETRAIRE (*trè*r' — du préf. *re*, et de *traire*. Se conjugue comme *traire*) v. a. Traire une seconde fois : *Traire une vache le matin et la* RETRAIRE *le soir*.

RETRAIRE (*trè*r' — lat. *retrahere*; du préf. *re*, et de *trahere*, tirer. Se conjugue comme *traire*) v. a. Retirer. (Vx.) — Dr. Exercer un droit de retrait.

Retrait, aite part. pass. du v. Retraire.

— Hér. Qui touche seulement un des côtés par une extrémité, en parlant de certaines pièces héraldiques : RETRAIT *est l'attribut des pals, fasces, bandes, barres, qui ne touchent que d'un seul bout au bord de l'écu.* (G. de Gouvillac). ‖ *Chef retrait*, Celui qui a seulement la moitié de sa largeur ordinaire, c'est-à-dire le sixième de la hauteur totale de l'écu.

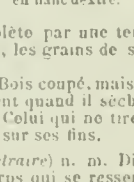

D'azur à la bande d'argent, retraite en flanc dextre.

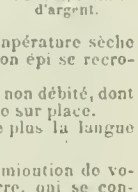

De gueules au chef, retrait d'argent.

Dr. Repris après une vente : *Héritage* RETRAIT.

— Écon. rur. *Blé retrait*, Blé qui reste imparfait lorsque, surpris avant sa maturité complète par une température sèche et s'élevant brusquement, les grains de son épi se recroquevillent.

Sylvic. *Bois retrait*, Bois coupé, mais non débité, dont les fibres se raccourcissent quand il sèche sur place.

— Vénerie. *Cerf retrait*, Celui qui ne tire plus la langue en fuyant parce qu'il est sur ses fins.

RETRAIT (*trè* — de *retraire*) n. m. Diminution de volume éprouvée par un corps qui se resserre, qui se contracte : *Le* RETRAIT *du mortier fait gercer les enduits.*

— Endroit fort retiré, appartement où l'on se retire pour être seul : *Le roi remontait en silence à son* RETRAIT. (V. Hugo.) ‖ Petit enfoncement : *Un petit bouton caché dans un* RETRAIT *du mur*.

— Action de retirer : *Le* RETRAIT *d'un dépôt*. Action de retirer de la discussion : *Le* RETRAIT *d'un projet de loi*.

— Loc. div. : *Retrait d'emploi*, Action de retirer un emploi à celui qui l'exerçait : *Mettre un officier en* RETRAIT D'EMPLOI. *En retrait*, En arrière de l'alignement : *Maison* EN RETRAIT. *Les châssis de fenêtre sont ordinairement* EN RETRAIT *de la façade*.

— Archéol. Lieu retiré. ‖ Cabinet de toilette. ‖ Lieu d'aisance. ‖ *Chaise de retrait*, Chaise percée. ‖ *Cureur de retraits*, Vidangeurs. (Sens vieillis.)

— Gram. Syn. de RETRAITE.

— Dr. Opération par laquelle une personne se substitue à l'acquéreur, dans le marché qu'il a fait, en lui remboursant le prix qu'il a payé, les intérêts et tous les frais.

Mar. *Retrait de la lame*, Mouvement auquel est soumise une vague qui brise sur le rivage. (On dit aussi RESSAC.) *Retrait de la mer*, Tendance qu'a la mer, dans certains parages, à se retirer et à diminuer de profondeur. *Retrait de la marée*, Jusant. *Retrait de la mer*, Mouvement progressif de la mer qui se retire et laisse [illegible]

Pol. et féodal. *Droit de retrait*, Droit que possède [illegible] d'un objet confié à la poste : lettre, paquet, [illegible] carte postale, etc., de retirer cet objet tant [illegible] n'a pas été délivré au destinataire. L'expéditeur [illegible] et [illegible] à la poste a le droit de retirer cet objet [illegible] servi, soit purement et simplement, soit pour en [illegible] et ce droit peut s'exercer même dans [illegible] national, jusqu'au bureau de destination. [illegible] la carte-poste lancée par poste, le demandeur [illegible] envoyer la note télégraphique.)

T. d'hist. *Retrait de mouture*, Résidu de mouture.

Dr. féod. et anc. Les *retraits* étaient nombreux [illegible] tout français, et constituaient autant [illegible] à la libre transmission de la propriété. [illegible] parmi les principaux : 1° le *retrait féodal*, [illegible] la faculté pour le seigneur, lorsque les [illegible] aliénables, de reprendre celui aliéné par le vassal en [illegible] intéressant l'acheteur; 2° le *retrait censuel*, qui consacrait une faculté semblable pour le seigneur censier au regard de l'immeuble aliéné par le censitaire; 3° le *retrait lignager*, en vertu duquel lorsqu'une personne aliénait un *propre*, c'est-à-dire un bien de famille, le *lignage* ou famille pouvait racheter ce bien; 4° le *retrait d'utilité publique*, analogue à l'expropriation pour cause d'utilité publique; 5° le *retrait de communion* ou *d'indivision*, analogue au *retrait successoral* du droit actuel, avec cette différence que c'était un communiste et non un cohéritier qui l'exerçait; 6° le *retrait débital*, devenu aujourd'hui le *retrait de droits litigieux*.

— Dr. franç. Le droit français n'admet aujourd'hui que trois cas de *retraits*. Ce sont :

1° *Retrait successoral* (C. civ., art. 841). C'est le droit, pour un héritier, d'écarter du partage une personne à laquelle son cohéritier aurait cédé son droit de succession, et qui n'est pas elle-même un successible du défunt.

2° *Retrait d'indivision* (C. civ., art. 1408). Lorsque, sous le régime de la communauté, le mari, agissant seul et en son nom personnel, se rend acquéreur ou adjudicataire de partie ou de la totalité d'un immeuble appartenant par indivis à la femme, celle-ci a un droit d'option; elle peut, ou laisser au compte de la communauté l'acquisition faite par le mari, ou, ce qui est exercer le *retrait d'indivision*, la prendre pour son compte, en remboursant à la communauté le prix de l'acquisition;

3° *Retrait litigieux* (C. civ., art. 1699-1701). Le retrait litigieux consiste dans la faculté, pour un débiteur poursuivi par un tiers cessionnaire des droits de son créancier, de mettre fin au procès en remboursant à ce cessionnaire le prix réel de la cession, avec les frais et loyaux coûts, et les intérêts.

— Admin. milit. La mise en *retrait d'emploi* constitue une exclusion temporaire du service. Elle peut être la conséquence de la condamnation par jugement, à un emprisonnement de plus de six mois. En dehors de ce cas, la mise en non-activité par retrait ou suspension d'emploi peut, d'après la même loi, être prononcée par décision présidentielle, sur le rapport du ministre de la guerre.

RETRAITE (*trè*t — subst. particip. de *retraire*) n. f. Action de se retirer : *L'heure de la* RETRAITE.

— Marche que font des troupes pour s'éloigner de l'ennemi après un combat désavantageux : *Xénophon a raconté la* RETRAITE *des Dix mille*.

— Obligation où sont les militaires, dans les villes, de rentrer à une certaine heure; signal qu'on leur donne en conséquence : *Les soldats sont punis quand on les trouve dans les rues après la* RETRAITE. ‖ Batterie de tambours qui annonce, à bord des vaisseaux, le commencement du service de nuit. ‖ Coup de canon que tire, dans les ports, le vaisseau amiral ou le stationnaire sur une rade, à la fin du jour et à l'heure où va commencer le service de nuit.

— Par ext. Action de se retirer du monde, des affaires : *Quand on est vieux, il faut songer à la* RETRAITE.

— Etat d'une personne éloignée du tumulte de la société : *Les charmes de la* RETRAITE. (J.-J. Rouss.) ‖ Le lieu même où l'on se retire : *Se bâtir une petite* RETRAITE.

— Lieu de refuge : *Caverne qui sert de* RETRAITE *aux animaux sauvages*. ‖ Se dit de certaines maisons qui servent d'asile aux vieillards, aux indigents, etc.

— Etat d'un fonctionnaire, civil ou militaire, qui, ayant quitté son service après un nombre d'années déterminé, reçoit une pension annuelle : *Officier en* RETRAITE. (V. PENSION.) ‖ Cette pension elle-même : *Toucher sa* RETRAITE. ‖ Caisse des retraites pour la vieillesse. V. CAISSE.

— Action des eaux qui rentrent dans leur lit.

— Loc. div. *Faire retraite*, S'en aller de quelque lieu; s'esquiver. ‖ *Battre en retraite*, Se retirer devant l'ennemi. — Par ext. Se retirer d'un lieu où l'on court quelque danger. — Fig. Céder, cesser de soutenir un avis, une prétention. ‖ *Couvrir une retraite*, Protéger le mouvement d'un corps de troupes qui se retire devant l'ennemi. — Par ext. Dissimuler la faute de quelqu'un.

— Céramiq. Diminution de volume que subissent les pâtes céramiques au cours du séchage et de la cuisson.

— Constr. Espace de faible dimension qui existe entre le plan d'une construction et la surface verticale du mur.

— Escr. Mouvement en arrière, par lequel on se met hors de l'attointe des bottes portées par l'adversaire.

— Mar. Cordage qui sert à retrousser un hunier. (Vx.) ‖ *Pièce de retraite*, Canon qui se trouve à l'extrême arrière. ‖ *Sabord de retraite*, Sabord d'une pièce de retraite. ‖ *Tirer en retraite*, Tirer dans la direction de l'arrière. ‖ *Ordre de retraite*, Formation, inverse de l'ordre de chasse, dans laquelle l'amiral, s'éloignant de l'ennemi, occupe le sommet d'un angle dont les deux côtés sont formés par les divisions ou demi-escadres. V. ORDRE.



Retraite : A, ordre de retraite; B, sabords de retraite.

— Min. *Exploiter en retraite*, *Battre en retraite*, Exploiter une houillère en enlevant les boisages au fur et à mesure de l'épuisement des couches et filons.

— Relig. Eloignement où l'on se tient du commerce du monde pendant quelques jours, pour mieux se recueillir et ne vaquer qu'aux exercices de piété : *Faire une* RETRAITE *de huit jours*. — Fig. Concentration pieuse de ses pensées.

— Technol. Opération du tannage qui consiste à ranger les peaux les unes sur les autres au bord du plain, quand elles en ont été tirées, et à les laisser dans cet état pendant un temps plus ou moins long avant de les abattre de nouveau. ‖ Opération du bongroyage, consistant à plonger les peaux dans la cuve. ‖ Petite lanière de cuir que les charretiers attachent au porte-mors d'un cheval attelé, afin de le conduire en marchant à côté de lui.

— Vénerie. Sonneries de trompe, que l'on sonne pour rappeler les chiens, et que l'on nomme *Retraite prise* ou *Retraite manquée*, suivant que la bête de meute a ou n'a pas été

prise ou encore *Retraite de grâce* ou *Retraite bien chassée*, lorsque la bête a été mise à mort. ‖ *Chien de bonne retraite*, Chien qui rentre régulièrement au chenil les jours

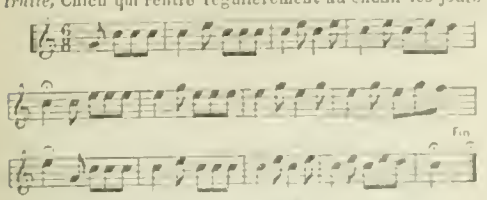

La Retraite manquée (trompe).

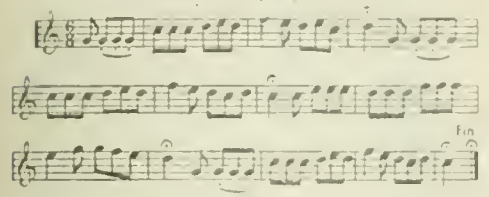

La Retraite prise (trompe).

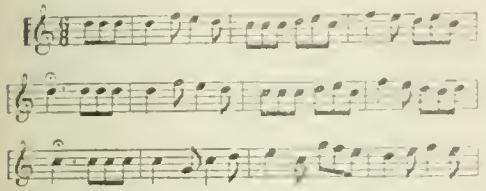

La Retraite de grâce ou Retraite bien chassée (trompe).

de chasse. ‖ *Sonner la retraite*, Rappeler les chiens en faisant usage de la trompe de chasse.

— Vétér. Fragment de clou qui lors de l'enlèvement d'un vieux fer à cheval, se brise et reste implanté dans la corne du pied. ‖ Blessure qu'a faite la pointe d'un clou dans le tissu vivant du sabot d'un cheval.

— Encycl. Milit. La *retraite* est battue ou sonnée toutes les fois que, dans une manœuvre on veut donner à une troupe ou à des militaires isolés l'ordre de se retirer : ainsi, dans les exercices de tir à la cible, on sonne la retraite avant de commencer le feu, pour prévenir les observateurs, marqueurs, etc., de se mettre à l'abri. La retraite donne également aux militaires le signal de rentrer à la caserne pour l'appel du soir. Longtemps, à cet effet, les tambours, clairons et trompettes de chaque garnison se réunissaient, à l'heure prescrite, sur l'une des principales places de la ville et, après une exécution d'ensemble des batteries et

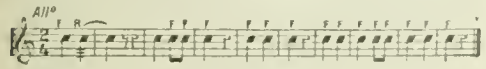

Retraite (tambour).

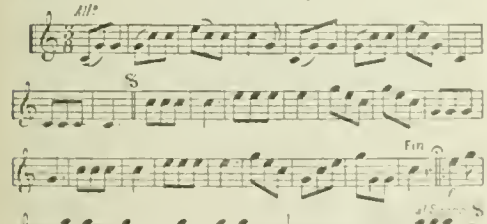

La Retraite (clairon).

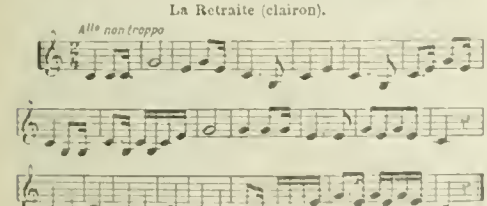

La Retraite (trompette).

sonneries de la retraite, reprenaient le chemin de leurs casernes en continuant les mêmes batteries et sonneries tout le long du parcours. Ces retraites journalières ont été supprimées en 1886. Depuis lors elles n'ont plus lieu que sur un ordre spécial du commandant d'armes : alors les musiques des régiments peuvent également y prendre part, ainsi que des militaires porteurs de torches (*retraite aux flambeaux*).

— Tactiq. Les prescriptions tactiques relatives à l'exécution des *retraites* varient suivant que la troupe qui bat en retraite est ou n'est pas poursuivie par l'ennemi. Dans le premier cas, le point essentiel est de *couvrir la retraite*, en employant une partie de ses forces à tenir tête aux poursuivants, afin de retarder leur marche le plus possible, pendant que le reste de la troupe continue sa marche dans la direction choisie. On emploie ainsi pour couvrir la retraite les troupes les plus fraîches dont on dispose, ou bien on fait alterner les différents corps pour ce service en exécutant, par exemple, ce qu'on appelle une *retraite en échiquier* ou encore une *retraite par échelons* : chacun de ceux-ci arrêtant l'ennemi pendant un certain temps, puis se repliant sur l'échelon suivant. S'il n'y a pas poursuite, on se contente d'organiser une forte arrière-garde, chargée d'arrêter l'ennemi au cas où il voudrait entamer une poursuite.

Retraite Notre-Dame de la, ancienne maison de *Notre-Dame du Cénacle*. Cette congrégation prit naissance à Lalouvesc (Vivarais), peu après 1819. Elle a pour but particulier l'instruction religieuse des femmes au moyen de retraites, son œuvre principale, et aussi par les catéchismes, faits dans ses maisons.

Retraite chrétienne Société de la. Cette société a été fondée en 1787 à Fontenay-le-Comte, par le curé de cette paroisse, l'abbé Ravenau. On y fait point de vœux mêlés de serments. Les membres, comme ils s'appellent, naissent et vivent dans le monde et à la prière. Ils portent une longue robe noire avec un gros cordon, serrée par une ceinture à laquelle est pendu un chapelet. Les membres de cette société font, deux à deux, la station perpétuelle du Saint-Sacrement, le jour et la nuit. Les communautés de *dames de la Retraite* sont bien plus nombreuses que celles d'hommes.

Retraite des Dix mille. V. Dix mille (Retraite des).

RETRAITE *tre* n. f. — de *re*, et de *traite*, v. f. Lettre de change qu'un négociant ou un banquier tire sur le négociant ou le banquier qui vient d'en tirer une sur lui. ‖ Traite à nouveau faite par le porteur d'une lettre de change non payée par le tiré.

RETRAITER *tre* v. a. Traiter de nouveau la même matière.

Mettre à la retraite : Retraiter *un officier*.

— Techn. Retirer les cuirs de la chaux pour les mettre égoutter.

Retraité, ée part. pass. du v. Retraiter.

— Substantiv. Celui qui est à la retraite : *Les* retraités *sans pension suffisante*.

— Milit. Militaire qui a été mis à la retraite. V. ce mot.

RETRANCHEMENT *man'* n. m. Action de retrancher, de supprimer quelque partie d'un tout : *La réforme du calendrier s'est faite par un* retranchement *de dix jours, en l'année 1582.* ‖ Suppression totale : *Le* retranchement *d'une lettre dans un mot.*

— Espace séparé d'un plus grand : *Faire un* retranchement *dans une chambre pour ménager un cabinet.* (Vx.)

— Ouvrage de défense, et plus particulièrement Ouvrage de fortification passagère : *Forcer l'ennemi dans ses* retranchements.

— Par ext. Réduit dont l'espace est pris sur une pièce plus grande. (Vx.)

— Fig. Position de défense : *La conscience est un* retranchement *inexpugnable.* (Bunnin.)

— Loc. div. *Forcer quelqu'un dans ses retranchements, dans ses derniers retranchements, dans son dernier retranchement*, Le vaincre, avoir raison de lui, dans la situation même qu'il avait choisie pour y faire sa dernière défense.

— Dr. anc. *Action en retranchement*, Action réelle ouverte aux héritiers réservataires lorsque les libéralités faites par le *de cujus* excédaient la quotité disponible.

— Mar. Suppression d'une partie de ration infligée à un matelot comme punition.

— P. et chauss. Suppression de saillies existant sur l'alignement d'une voie publique.

— Encycl. Fortif. Le *retranchement* consiste essentiellement en un remblai ou amas de terre, précédé d'une excavation appelée fossé ou tranchée, qu'on a creusée pour obtenir la terre nécessaire à l'établissement du remblai. Celui-ci constitue pour les défenseurs un couvert contre les vues et les projectiles, tandis que le fossé forme en outre un obstacle susceptible d'empêcher l'approche des assaillants. De la hauteur et de l'épaisseur du remblai,

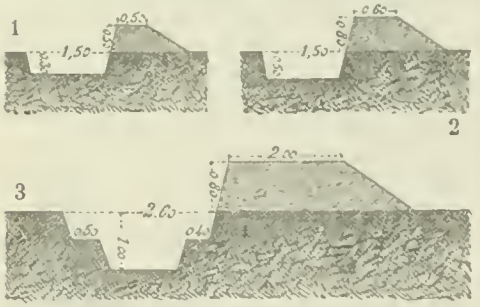

Retranchement : 1. Ebauché ; 2. Normal ; 3. Renforcé.

de la profondeur et de la largeur du fossé, ainsi que des pentes de leurs talus, dépend ce qu'on appelle le *profil du retranchement*.

RETRANCHER v. a. Ôter, retirer d'un tout : Retrancher *cinq centimètres à une jupe*. Supprimer. Retrancher *le vin à un malade*.

— Loc. div. *Retrancher du nombre des vivants*, Exterminer. *Retrancher de*, Faire une diminution sur : *Perrin Dandin* retranchait du *temps qu'il donnait au sommeil pour juger*.

— Arith. *Retrancher un nombre d'un autre*, Effectuer la soustraction.

— Mar. *Retrancher un homme*, Le priver d'une partie de sa ration, pour le punir de quelque faute.

— Milit. *Retrancher une position*, Couvrir par un retranchement.

— Relig. *Retrancher de la communion des fidèles*, Excommunier.

Retranché, ée part. pass. du v. Retrancher.

— Blas. *Croix retranchée*, Croix dont les extrémités sont taillées de manière à former un triangle dont les angles touchent la bordure. Se dit d'une pièce du tranché, partagée elle-même en deux parties égales par un trait parallèle au premier.



Tranché de gueules, retranché d'argent et de sable.

Tranché à la croix retranchée de gueules, au chef d'azur.

— Gramm. *Que retranché*. Tournure latine qui exprime par le verbe à l'infinitif et le nom à l'accusatif ce que nous exprimons par une entre deux verbes.

— Mar. *Plat des retranches ou des gaspards*. Plat que forment ensemble tous les hommes punis.

Se retrancher, v. pr. Etre retranché. Se mettre à l'abri. Se retrancher *à la sortie de sa dépense*. Vx.

Retrancher à.

Retrancher de.

Retrancher sur.

RETRANSCRIRE v. a. Transcrire.

RETRANSFERER v. a. Transférer.

RETRANSPLANTER v. a. Transplanter.

RETRANSPORTER v. a. Transporter.

RETRAVAILLER v. a. Travailler.

RETRAVERSER v. a. Traverser.

RETRAYANT *ante* adj. Qui retrait.

RÊTRE n. m. Variété de.

RÉTRECE n. f. Partie supérieure de.

RETRÉCIR v. a. Rendre plus étroit. Le *froid* retrécit *la peau*.

— Fig. Diminuer l'étendue de. *La vie pieuse et pratique* retrécit *l'esprit*. (Mme Guizot.)

— Manég. *Retrécir un cheval*, Le faire trotter sur un terrain plus étroit que celui sur lequel on a galopé.

— v. n. Devenir plus étroit. *La flamme* retrécit *blanchit*.

Retréci, ie part. pass. du v. Retrécir.

— s. m. L'état de ce qui est retréci. *Le* retréci *quand il est sur le tendre*.

Se retrécir, v. pr. Etre, devenir retréci. *Le* retrécissement *a lieu quand il se* retrécit. ‖ Devenir progressivement plus étroit. *Le* retrécissement.

— Fig. Perdre de son ampleur, de son étendue. *Le cœur et l'esprit du bigot se* retrécissent.

— Manég. Ne parcourir plus autant de terrain.

RÉTRÉCISSEMENT *rési-sse-man* n. m. Action de retrécir, résultat de cette action : *Le* retrécissement *d'un point de drap*.

Fig. Diminution d'ampleur, d'étendue. *Le* retrécissement *de l'esprit*.

— Constr. Ensemble des faces supérieures et inférieures d'une cheminée qui se rapprochent en haut avec le contre-branle, et qui, à leur partie inférieure, reçoivent une armature métallique sur laquelle doit être appliquée la hotte.

— Encycl. Pathol. En obstétrique, le retrécissement du bassin est un obstacle, au cours de la grossesse. En médecine, on étudie les symptômes, les effets et le traitement des retrécissements des orifices du cœur (*retrécissement mitral, retrécissement du cartilage pulmonaire*). En chirurgie, on a souvent à traiter le retrécissement du rectum, de l'œsophage ou de l'urètre.

Le retrécissement du *rectum* peut être congénital ou acquis : retrécissement syphilitique. On le traite par la dilatation progressive ou la résection ou la perte stricte.

Le retrécissement de l'*œsophage* amène rapidement l'inanition. Pour pouvoir nourrir le malade on pratique en attendant les bons effets de la dilatation une petite ouverture à l'estomac (*gastrostomie*).

Le retrécissement de l'urètre est dû à un traumatisme ou à une urétrite blennorragique ancienne. La dilatation temporaire progressive par les bougies graduées est le traitement de choix. En cas de suppuration profonde avec fistules, depuis l'antiquité, soit à l'*urétrotomie externe* ou résection du retrécissement.

RETREIGNEUR *trè-gneur* ou mil. n. m. Celui qui retreint.

RETREINDRE *trindr'* — autrefois le *r* se redoublait devant les terminaisons muettes — v. a. Mailler au martinet, suivant un modèle convenu, une pièce, une plaque de cuivre.

Retreint, einte part. pass. du v. Retreindre.

— Substantiv. n. f. Action de retreindre, travail fait en retreignant : *La* retreinte *d'une plaque de cuivre*.

RETREMPE *tranp'* n. f. Action de retremper de la nouvelle trempe qu'on lui donne.

RETREMPER *tran* v. a. Tremper de nouveau. Retremper *du linge dans l'eau*. Donner une nouvelle trempe. Retremper *une lame d'acier*.

— Par ext. Raccommoder, redonner du ton à : *Faire voyager et de bons dîners où je* retremperais *mes forces*. (J. de Balz.)

— Fig. Donner plus de vigueur, plus de nerf à : *Les infortunes dont la source est dans nous* retrempent.

Se retremper, v. pr. Etre retrempé.

— Fig. Reprendre du nerf de la vigueur : *Mon âme* retrempait *dans ses eaux pures*. (Lamart.)

RETRESSER *tre-sé* v. a. Tresser de nouveau. Retresser *ses cheveux*.

RÉTRIBUER (lat. *retribuere*, proprem. payer en retour) v. a. Donner un salaire, une récompense à. Rétribuer *une institutrice, un professeur*.

RÉTRIBUTAIRE (*tèr*) adj. Qui a le caractère de la rétribution.

RÉTRIBUTEUR n. m. Celui qui rétribue : *Dieu est* rétributeur *suprême*. Lamenn. Peu us.

RÉTRIBUTION (*tion*) — lat. *retributio* — n. f. Salaire, travail, récompense d'un service. *Ils ne travaillent que pour les* rétributions *qui y sont attachées*. Mass.

— Récompense de quelque chose. *Il exige certe* rétribution *pour sa peine ou pour son zèle*. Lamenn.

— Mar. Répartition qui se fait des frais et des avaries entre les assureurs et les assurés.

— Syn. Prix, récompense, etc.

RETRIER se conjugue comme *trier* v. a. Trier de nouveau.

Retrié, ée part. pass. du v. Retrier.

RETRIMER [illegible] v. a. [illegible]

RETRIPLER [illegible] v. a. [illegible]

RETROACTIF, IVE [illegible] adj. [illegible]

RETROACTIVEMENT [illegible] adv. [illegible]

RETROACTIVITÉ [illegible] n. f. [illegible]

RETRO-ANTÉRIEUR [illegible] adj. [illegible]

RETRO-ANTÉRIEUREMENT [illegible] adv. [illegible]

RETRO-ANTÉRIORITÉ [illegible] n. f. [illegible]

RETRO-ANTÉRIORITÉS [illegible] n. f. pl

Soissons, qui manqua également. C'est après la mort du comte de Soissons que Gondi, qui allait avoir trente ans, se décida « à faire sa profession ». Après la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche le nomma coadjuteur de l'archevêque de Paris, avec le titre d'archevêque de Corinthe *in partibus* (1643). Il n'était encore que simple clerc : il prit les ordres, tout en cherchant à se rendre populaire par ses largesses.



Retz.

La régente et Mazarin en prirent ombrage et les défiances de la cour firent de lui un révolté. Lors de l'arrestation de Broussel, il avait employé son influence à calmer la foule ; la reine et le cardinal crurent qu'il avait au contraire poussé à la sédition et se moquèrent de ses prétentions. Il s'en vengea en organisant la journée des Barricades (1648). Dès lors, il prend une part active à la Fronde. Il est l'âme de la résistance quand la cour est à Saint-Germain ; il combat à la tête du *régiment de Corinthe* levé par lui. Il manœuvre entre les partis cherchant à obtenir pour lui-même le chapeau de cardinal et peut-être aussi la succession de Mazarin. Il obtint le chapeau (sept. 1651), après la proclamation de la majorité de Louis XIV, prend le nom de cardinal de Retz, et devient en 1651 archevêque de Paris. A ce moment, il était depuis quinze mois à la Bastille, où Mazarin, dès le retour de Louis XIV à Paris, l'avait fait enfermer. Le ministre lui fit faire les offres les plus tentantes pour l'amener à donner sa démission. Retz y consentit pour obtenir sa liberté. La cour, de son côté, le fit transférer à Nantes jusqu'à l'acceptation de sa démission par le pape. Le pape ayant refusé, Retz, demeuré prisonnier, songea à s'échapper ; il y réussit en août 1651, et gagna Belle-Isle, de là l'Espagne, puis l'Italie. Bien accueilli par Innocent X, il fut moins bien vu par Alexandre VII, et menacé par de Lionne. Il dut quitter Rome, voyagea en Europe, travailla à la restauration des Stuarts et finit enfin par se rapprocher de Louis XIV à la mort de Mazarin. Il se démit de son archevêché (1662) et reçut en compensation la fructueuse abbaye de Saint-Denis. Il se retira à Commercy en 1662, mais il n'eut la permission de retourner à Paris que deux ans plus tard. En dehors de ses Mémoires (v. plus bas), on a de lui des sermons, des lettres et de nombreux papiers. Ses œuvres complètes ont été éditées par Feillet et Chantelauze dans la *Collection des grands écrivains de la France* (Paris).

— Bibliogr. : Caboche, *Etude sur le cardinal de Retz* ; Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*.

Retz (mémoires du cardinal de) [1717]. Ce monument historique, capable de « rendre ligueur, frondeur, et presque séditieux, par contagion », même l'honnête Brossette, le pacifique ami de Boileau, fut composé par le Cardinal dans sa retraite de Commercy, vers 1665. Sous la forme de confidences épistolaires adressées à une amie intime, l'intrigant spirituel du temps de la Fronde se montre non seulement un philosophe et un homme d'Etat, mais encore un écrivain de premier ordre, des plus curieux, des plus piquants qui aient été produits par le grand siècle. Retz, qui appartient à cette grande et forte génération des premières années du XVIIe siècle, a cette touche vive, familière, supérieure et négligée qui atteste la main d'un maître. Il a rempli ses *Mémoires*, où abondent les portraits fouillés et précis, les récits sobres et vivement enlevés, des maximes de son expérience et de là, par surcroît, ils sont devenus piquants et instructifs.

Retz. Biogr. V. Gondi.

Reitzia (*ré*) n. m. Genre de solanacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles verticillées qui sont originaires du Cap.

Retziacé, ée (*ré*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *retzia*.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *retzia*. — *Une* Retziacée.

Retzie (*ré-tsi*) n. f. Paléont. Genre de mollusoïdes brachiopodes, type de la tribu des *retziinés*, fossiles dans les terrains paléozoïques. (Les *retzies* sont des coquilles couvertes de côtes rayonnantes. L'espèce type du genre est la *retzia Adrieni*, du silurien.)

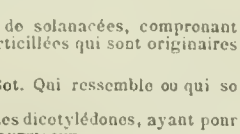

Retzie.

Retziinés (*ré*) n. m. pl. Paléont. Tribu de mollusoïdes brachiopodes, de la famille des spiriféridés, comprenant les genres *retzie* et *mériste*. — *Un* Retziine.

Reuchlin (Jean), humaniste allemand, né à Pforzheim en 1455, mort à Stuttgart en 1522. Précepteur d'un fils du margrave de Bade, Charles Ier, il séjourna un peu plus d'un an à Paris avec son élève. Il y connut Jean Heylin vom Stein, l'un des introducteurs de l'imprimerie en France, qu'il suivit à Bâle, où il continua l'étude du grec, commencée à Paris avec Gregorio di Città di Castello. Reçu bachelier en droit civil à Orléans (1479), licencié à Poitiers (1481), il se rendit en Italie avec Eberhard, comte de Wurtemberg, se lia avec les plus célèbres humanistes italiens et prit le nom de *Capnion*, traduction grecque de son nom de famille (1482). Anobli par l'empereur Frédéric III, il fut nommé juge de la ligue Souabe vers 1501, et exerça ses fonctions pendant onze ans. Dès 1475 ou 1476, il avait publié un dictionnaire latin usuel : *Vocabularius breviloquus*. En 1506, il donnait son *De rudimentis hebraicis*, qui rendait possible l'étude scientifique de la langue hébraïque et de la Bible ; en 1516, le *De accentibus et orthographia linguæ hebraicæ*, et, en 1517, son fameux traité *De arte cabalistica*, qui faisait de lui le successeur de Jean Pic de La Mirandole. Ce dernier ouvrage fut violemment attaqué, ainsi que le *De verbo mirifico*, publié à Bâle, en 1494, par l'inquisiteur Jacob Hochstraten (1519). Mais depuis longtemps, Reuchlin était engagé dans une polémique qui fit le malheur de la fin de sa vie. Un juif converti, Jean Pfefferkorn, allié avec les dominicains de Cologne, obtint de l'empereur Maximilien Ier que les livres des juifs fussent confisqués. Reuchlin, dont l'avis fut sollicité, déclara que si les livres évidemment outrageants pour le christianisme devaient être détruits, tous les autres devaient être conservés, et les universités d'Erfurt et de Heidelberg se prononcèrent à peu près dans le même sens. Mais, condamné par la faculté de théologie de Cologne, puis par l'empereur (1512), et un grand nombre d'universités, Reuchlin dut en appeler au pape et gagna sa cause devant l'évêque de Spire ; une commission fut nommée à Rome. Reuchlin publia, en 1514, les lettres qui lui avaient été adressées par divers savants (*Clarorum virorum epistolæ* ; elles inspirèrent à Ulrich de Hutten l'immortel pamphlet des *Epistolæ obscurorum virorum*, qui mit l'opinion du côté de l'hébraïsant persécuté. Mais le *Speculum oculare* fut condamné à Rome (1520). Reuchlin dut quitter Stuttgart pour Ingolstadt, où le duc Guillaume de Bavière le nomma professeur de grec et d'hébreu. En 1521, la peste l'éloignait de cette ville, et il termina sa vie en qualité de professeur de grec et d'hébreu à l'université de Tubingen (1521-1522). — Son frère, Denys **Reuchlin**, fut nommé professeur de grec à l'université de Heidelberg en 1496. — Son neveu, Antoine **Reuchlin**, fut professeur d'hébreu à Strasbourg (1535).

Reuchlinien, enne (*ri-in, è*n' — de *Reuchlin*, n. pr.) adj. Se dit, par opposition à érasmien, du système de prononciation du grec que Reuchlin introduisit en Europe au commencement du XVIe siècle, et qui représente la prononciation des Grecs modernes. V. Erasmien.

Reugny, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Tours, au-dessus de la Brenne (bassin de la Loire) ; 1.242 hab. Ch. de f. Etat. Commerce de bois, de porcs.

Reuilly (*Romiliacum*), nom du XIIe arrondissement de Paris, tiré d'une ancienne bourgade, où il y eut une villa mérovingienne, et, au XVIIe siècle, une manufacture de glaces protégée par Colbert.

Reuilly, comm. de l'Indre, arrond. et à 16 kilom. d'Issoudun, sur l'Arcon ; 2.569 hab. Ch. de f. Orléans. Bon vin blanc.

Reun ou **Reum** n. m. Capacité de la cale d'un navire. (Vx.)

Réunion (de *réunir*) n. f. Action de rapprocher des parties qui avaient été désunies, isolées ; résultat de cette action : *La* Réunion *d'une colonie perdue à la mère-patrie.* ‖ Rassemblement de parties éparses : *Un verre convexe produit la* Réunion *des rayons du soleil.*

— Chirurg. Rapprochement des bords d'une plaie en vue de la cicatrisation : Réunion *par première intention*. V. plaie.

— Fig. Groupement : *Ce qui fait les révolutions, c'est la* Réunion *de tous les mécontentements.* (E. Laboulaye.)

— Assemblée de personnes : *Une* Réunion *de savants.*

— *Réunion publique*, Assemblée ouverte où l'on discute quelque question d'intérêt public ou local.

— Hist. *Chambres de réunion*, Assemblées siégeant à Besançon, Metz, Brisach et Courtrai, et qui, de 1679 à 1685, annexèrent à la France plusieurs territoires par interprétation des traités de Westphalie et de Nimègue. V. chambre.

— Turf. *Réunion de printemps, d'été, d'automne*, Ensemble des courses courues ces différentes saisons.

— Syn. **Réunion, assemblée**. V. assemblée.

— Encycl. Dr. Aux termes de la loi du 30 juin 1881, les *réunions* publiques sont libres, mais doivent être précédées d'une déclaration faite vingt-quatre heures au moins avant leur tenue, à Paris, à la préfecture de police, dans les départements, à la préfecture, à la sous-préfecture ou, à défaut, à la mairie. Les réunions se tiennent hors la voie publique, sous la surveillance d'un bureau responsable, formé de trois personnes au moins. Un fonctionnaire administratif ou judiciaire peut y être délégué par le préfet, le sous-préfet ou le maire. Il veille au maintien de l'ordre, sans s'immiscer dans les discussions, et dissout la réunion s'il en est requis par le bureau ou s'il se produit des collisions. Dans la période comprise entre le décret ou l'arrêté de convocation des électeurs et le jour de l'élection exclusivement (inclusivement s'il s'agit d'élections sénatoriales, loi du 9 déc. 1884), les réunions électorales peuvent être tenues deux heures après la déclaration aussitôt après le jour du scrutin, en cas d'élections sénatoriales).

Réunion (ordre impérial de la), institué par Napoléon Ier, le 18 octobre 1811, en l'honneur de la réunion du royaume de Hollande à l'empire français, et en remplacement de l'ordre de l'Union (V. union). Il y avait un grand maître, qui était l'empereur, un grand chancelier, un grand trésorier et un conseil de l'ordre. Il se composait de 200 grands-croix, 1.000 commandeurs et 10.000 chevaliers. La décoration était une étoile à douze pointes perlées d'or, émaillée de blanc et posée sur un soleil en or. L'ordre fut aboli le 28 juillet 1815.

Réunion (île de la), appelée aussi **île Bourbon**. Ile française de l'océan Indien, une des Mascareignes, située à 700 kilom. E. de Madagascar. Elle a la forme d'un ovale peu allongé, orienté du S.-E. au N.-O. Longue de 71 kilom., large de 48, elle a une superficie de 2.512 kilom. carr. et une population de 173.192 hab. Capit. *Saint-Denis*. Colonie française, représentée au Parlement par un sénateur et deux députés. Cour d'appel Saint-Denis ; cours d'assises (Saint-Denis et Saint Pierre), lycée (Saint-Denis), évêché (Saint-Denis), etc.

Entièrement volcanique, l'île est formée par un massif montagneux. Au N.-O., le massif des Salazes culmine au piton des Neiges (3.069 m.), volcan éteint, dans les flancs duquel se sont formés les grands cirques d'effondrement de Salazie, Cilaos et Mafate. Autour de lui se dressent les pics de Cimandref, Entre-Deux, etc. Au sud-est, séparé du premier par de hauts plateaux ou « plaines », s'élève le volcan, culminant au piton Bory (1.625 m.), mais où le cratère Dolomieu (1.515 m.) est encore en activité. Les laves et les autres produits des éruptions s'écoulent dans le Grand Enclos ou Grand Brûlé, sans jamais en dépasser les bords ou « remparts ». Au nord de la mer semée de îlots des « pas plats, formés d'alluvions. La côte, sans baies ni caps, est bordée de falaises ou de pages de galets, quelquefois de récifs coralliens. Elle est parcourue de marée ou des cyclones. Quelques abris pour petits navires à Saint-Pierre et à Saint-Denis (rade foraine). En 1885 a été ouvert le bon port de la Pointe des Galets.



Le climat est tropical maritime, soumis au régime des alizés du S.-E. Le relief partage l'île entre les deux régions « du Vent » et « Sous le Vent », la seconde plus sèche que la première. L'hivernage ou saison des pluies dure du 1er novembre au 30 avril. Des ouragans ou cyclones ont lieu pendant cette saison. La température, douce sur la côte, est fraîche dans « les hauts », où la neige et la glace apparaissent quelquefois. La salubrité était proverbiale autrefois, mais le paludisme sévit maintenant sur la côte. Les eaux courantes sont représentées par des « ravines » alternativement à sec et tourbillonnantes dont les « avalasses » font grand mal aux cultures.

L'île était déserte lors de sa découverte. La population actuelle est composée de blancs venus de France, de nègres (Malgaches et Cafres), importés comme esclaves et libérés en 1849, et d'immigrants indous ou chinois. Les principales villes sont : Saint-Denis et Saint-Pierre.

Les richesses de l'île sont presque exclusivement végétales. Les forêts, bien diminuées par un déboisement excessif, produisent quelques bois précieux ; les terres cultivées sont très riches et produisent du sucre, du café, de la vanille, du tabac, du thé, du quinquina, mais très peu de produits alimentaires, que l'on est obligé de tirer de l'étranger. La crise sucrière et la rareté de la main-d'œuvre ont diminué la richesse, autrefois proverbiale, des habitants. L'élevage ne réussit guère ; l'industrie se limite à la fabrication du sucre et du rhum. Les eaux minérales de Salazie et de Cilaos (analogues à celles de Vichy) et de Mafate sulfureuses) sont célèbres dans l'océan Indien.

Découverte par Mascarenhas en 1545, prise sous le pavillon français en 1642, colonisée à partir de 1671 (île Bourbon ne fut occupée qu'après 1665 ; elle appartint d'abord à la Compagnie des Indes, puis fit retour à la couronne en 1764. Appelée Réunion à l'époque révolutionnaire, puis Bonaparte, elle tomba aux mains des Anglais en 1810. Rendue à la France en 1814, elle reprit son nom de Bourbon, pour revenir à celui de Réunion en 1848.

Réunir (du préf. *re-*, et de *unir*) v. a. Rejoindre ce qui est séparé : Réunir *les lèvres d'une plaie.* ‖ Unir une chose avec une autre : *Le col* Réunit *la tête avec le corps.* Buff.

— Rassembler ce qui était épars : Réunir *les rayons du soleil par le moyen d'un verre convexe.*

— Fig. Grouper, avoir, présenter : Réunir *des preuves.*

— Réconcilier, remettre en bonne intelligence : *Un intérêt commun peut* Réunir *deux adversaires.*

— Rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie : Réunir *à un domaine des terres qui avaient été aliénées.* Joindre pour la première fois une chose à une autre : *Charles VIII, par son mariage,* Réunit *la Bretagne à la couronne de France.*

Réuni, ie part. pass. du v. Réunir

— *Droits réunis*, Nom donné, sous le premier Empire, à l'administration des contributions indirectes.

— n. m. Hist. relig. Nom que l'on donna aux protestants qui se firent catholiques après la révocation de l'édit de Nantes. ‖ *Faux réunis*, Protestants qui firent semblant d'embrasser la religion catholique.

Se réunir, v. pr. Etre réuni, rejoint. Se rejoindre, se mêler, se confondre. ‖ Se joindre, s'unir.

— Se trouver ensemble : *Amis qui* se réunissent *fois par mois.* ‖ Se rassembler : *Combattants qui* se réunissent *sous un chef.* ‖ Etre rassemblé.

— Joindre ses forces, ses efforts ; se concerter :

Contre qui nous outrage il faut *nous réunir*
C. Delavigne

— S'accorder : *Ces deux hommes se rapprocheront et ne purent jamais* se réunir. De Bonald.)

Réunissage (*ri-nis-aj*) n. m. Action de réunir les fils de coton, dans les filatures.

Réunisseur, euse (*ri-neur, euz*) n. et adj. Se dit, dans les filatures de laine peignée et de coton, d'une machine qui réunit en une seule nappe continue les rubans venant des peigneuses, ou des cardes, pour en former des bobines, que l'on soumet ensuite à l'action des lamoirs. *Une* réunisseuse. On dit également doubleuse.

Reus, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone], au pied des collines du Prorat, dont le vignoble produit d'excellent vin ; 21.000 hab. Grande industrie, très nombreux métiers à tisser, tonnellerie, savonneries, maroquinerie. Patrie du général Prim.

Reuss, rivière de Suisse, affluent de l'Aar. Elle descend du massif du Saint-Gothard, reçoit à gauche des torrents qui puisent à de larges glaciers, traverse dans le lac des Quatre-Cantons (437 m. d'altit.), elle en sort à Lucerne, absorbe à droite l'émissaire du lac de Zoug et gagne la rive droite de l'Aar, près de Brugg. Cours 160 kilom.









Fritz Reuter.

REUTER baron Paul-Julius DE, agent de publicité allemand, né à Cassel en 1821, mort à Nice en 1899. Employé dans une maison de banque à Gœttingue, libraire à Berlin 1847, il fonda à Paris une correspondance lithographique 1849, se fixa à Aix-la-Chapelle, en créant un service de pigeons sur Bruxelles pour la transmission des bourses de Paris et Londres, puis se porta à Viviers, à Quiévrain, afin d'utiliser les nouvelles lignes télégraphiques belges. En 1851, il émigra à Londres, créa des agences dans tous les pays et devint peu à peu le grand informateur de la presse, du commerce et de la banque. Il rendit à ses frais lors de la guerre de Sécession une ligne télégraphique entre Cork et Crookhaven, organisa des relais entre Pékin et Kiachta, terminus des lignes télégraphiques russes en Asie centrale, etc. L'agence Reuter, transformée, dès 1865, en société par actions, a passé, en 1878, sous la direction du fils aîné de son fondateur, Herbert von Reuter.

REUTÈRE n. f. Genre d'ombellifères, tribu des ammininées, comprenant des herbes à fleurs jaunes qui croissent en Espagne.

REUTLINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [ch.-l. du cercle et du district de la Forêt-Noire], sur l'Echaz, affluent droit du Neckar; 19.828 hab. Riches environs, fertiles en houblon, vignes et arbres fruitiers. Source sulfureuse. Fabrication de draps, de papier. Mégisserie.

REVACCINATION (*va ksi, si-on* n. f. Méd. Nouvelle vaccination, vaccination opérée sur une personne déjà vaccinée. V. VACCINE.

REVACCINER (*va-ksi* v. a. Vacciner de nouveau.

REVALENTA n. f. Syn. vieux de REVALESCIÈRE.

REVALESCIÈRE (*lèss-si* — du lat. *revalescere*, reprendre des forces) n. f. Substance alimentaire provenant du mélange de diverses farines.

— ENCYCL. La *revalescière*, imaginée par le docteur anglais Du Barry, est un mélange de farines de lentilles, de maïs, de haricots, de sorgho, d'orge, etc. C'est une bonne substance nutritive.

REVALIDATION (*si-on*) n. f. Nouvelle validation : REVALIDATION *d'une saisie*.

REVALIDER v. a. Valider de nouveau : REVALIDER *un acte*.

REVALOIR (de préf. *re*, et de *valoir*. Se conjugue comme *valoir*, v. a. Rendre la pareille à :

Si vous me trahissez, je vous le *revaudrai*.
DANCOURT.

REVANCHE (subst. verb. de *revancher* n. f. Action par laquelle on rend ce que l'on a reçu, le plus souvent en mal : *Les* REVANCHES *sont la consolation des timides*. MOLÈ.

Jeux Partie que l'on joue à revanche, après avoir perdu une première partie. Toute reprise de jeu faite pour regagner ce que l'on a perdu auparavant.

— Loc. adv. *En revanche*, Par contre, en retour : *Si la femme est moins forte que l'homme,* EN REVANCHE *elle est plus rusée*. *A charge de revanche*, A condition de la part de celui à qui on donne : *Allons notre train*, A CHARGE DE REVANCHE. Scribe.)

REVANCHER (du préf. *re*, et du lat. *vindicare*, venger v. a. Pop. Défendre, soutenir, aider contre une attaque : REVANCHER *son camarade*. || On a dit aussi REVENGER, forme régulière.

Se revancher, v. pr. Se défendre contre une attaque : *Il est permis de se* REVANCHER *quand on est attaqué*.

— Se venger : SE REVANCHER *du mal qu'on vous a fait*.

REVANCHEUR, EUSE n. Personne qui revanche. (Inus.)

RÊVASSER (*va-sé* — de *rêve*, v. n. Avoir des rêves inconsistants; faire un sommeil agité : *L'opium fait* RÊVASSER. || Se livrer à des rêveries incohérentes.

RÊVASSERIE (*a-sri* n. f. Action de rêvasser : *Perdre son temps en* RÊVASSERIES. || Rêve incohérent : *Les* RÊVASSERIES *de la Chimère, utopie*.

RÊVASSEUR, EUSE n. Personne qui rêvasse.

REVAUTRER (se) v. pr. Vautrer de nouveau

RÊVE (orig. controversée) n. m. Ensemble d'idées et d'images qui se présentent à l'esprit durant le sommeil : *Pour être content de son sort, il suffit de faire un mauvais* RÊVE. (A. d'Houdetot.) || Hallucination produite par un état morbide : *Les* RÊVES *d'un fiévreux*.

— Imagination sans fondement, idées vaines auxquelles l'esprit s'abandonne.

— Objet d'apparence fantastique : *L'Inde semble un* RÊVE. (Michelet.) || Fam. *C'est un rêve!* C'est une chose que l'on a peine à croire, à s'imaginer.

— Idée que l'on caresse, que l'on poursuit avec passion : *Le mariage est le* RÊVE *de toutes les jeunes filles*.

— Loc. *Il n'fait un beau rêve*, Il a bénéficié d'un avantage inespéré.

— SYN. Rêve, rêverie. L'homme endormi fait des *rêves*; l'homme éveillé s'abandonne à des *rêveries*. V. SONGE.

— ENCYCL. Physiol. Les *rêves* sont constants, et si souvent on affirme que le sommeil a été sans rêves, c'est que ces rêves ont été oubliés au réveil. On ne se souvient en effet généralement que des rêves pénibles (cauchemars) ou de ceux qui précèdent immédiatement le réveil ou le sommeil. La plupart du temps, les rêves évoluent dans le cercle des faits familiers à celui qui dort; toutefois les illusions du rêve et les épiphénomènes de conscience qui l'accompagnent peuvent être provoqués par une excitation anormale ou morbide des terminaisons sensibles périphériques ou des centres nerveux.

— Psychol. Descartes n'admettait pas de différence fondamentale entre l'état de veille et le sommeil. Si l'on considère les représentations en elles-mêmes, si l'on voit en elles non pas l'intuition immédiate d'une réalité extérieure, mais la traduction psychologique d'une modification cérébrale, il n'y a pas de caractère intrinsèque qui différencie la perception, l'hallucination, le *rêve*. Taine a défini la perception extérieure « une hallucination vraie » et la vérité tient ici à l'ordre et à l'enchaînement des sensations et des images. Dans le rêve, au contraire, les images, au lieu d'être unies les unes aux autres, sont désunies, et, si elles se présentent à nous comme la copie fidèle d'objets réels, c'est que pendant le sommeil les perceptions actuelles, faisant défaut, ne servent pas d'antagonistes et ne rejettent pas dans le passé les images qui renaissent, souvenirs ignorés d'états antérieurement éprouvés. Le rêve nous présente la forme la plus simple du l'imagination. Des images de tout ordre s'associent, se groupent autour d'une sensation affective, le plus souvent d'une sensation organique ayant pour cause ou condition essentielle l'influence prédominante de quelque organe inférieur. En dehors de ces rêves d'origine organique, Maine de Biran admet trois autres espèces de rêves qui seraient le fruit des sens externes, du toucher et de l'ouïe d'une part, de la vue d'autre part et enfin de l'odorat et du goût.

On a souvent signalé ce qu'il y a d'illogique dans le rêve. Remarquons cependant que les images s'appellent les unes les autres en vertu d'un certain rapport, et que, d'autre part, il est rare que notre personnalité consciente soit complètement abolie dans le sommeil. Il n'est pas rare que nous réagissions en présence des images qui se présentent en nous et que, même endormis, nous nous demandions si nous ne sommes pas le jouet d'un rêve. Cette réflexion ne s'exerce que faiblement et sans continuité, mais elle suffit à prouver qu'une certaine conscience de notre personnalité réelle subsiste dans le rêve.

— BIBLIOGR.: Alfred Maury, *le Sommeil et les rêves*; Delbœuf, *le Sommeil et les rêves* (1894) [Revue philosophique]; Bergson, *les Rêves* (Annales de psychologie, 1900).

— Iconogr. Il existe, sous le titre général de *rêve*, un grand nombre de tableaux, sur les sujets les plus divers. Une allégorie, peinte par Raphaël dans sa jeunesse (aujourd. à la National Gallery), est connue sous ce titre : *le Rêve du chevalier*. Un jeune chevalier est couché sur son bouclier, au pied d'un laurier. Une femme apparaît à sa droite et, lui présentant un livre et une épée, semble vouloir le préparer en même temps à l'étude et au combat. A la gauche du jeune homme, une autre femme lui offre des fleurs comme un emblème des plaisirs de la vie.



Le Rêve, d'après Detaille.

La littérature a aussi fourni les sujets des tableaux suivants : *le Rêve de Parisina*, sujet tiré de lord Byron, par Andrea Gastaldi (1855); *le Rêve du jeune malade*, sujet tiré des œuvres d'André Chénier, par Jobbé-Duval (1857); *le Rêve de Cendrillon*, par Eug. Le Poittevin (1864); Perignon a peint : *le Rêve du Tasse* (1849); Picou, *le Rêve de Fra Angelico* (1866); Baudry, *le Rêve de sainte Cécile* (peinture du foyer de l'Opéra); A. de Curzon, *un Rêve dans les ruines de Pompéi* (1868); Eugène Faure, *les Rêves de jeunesse* (1857); Ch. Bauguiet, *un Rêve après le bal* (1867), etc. Alfred

Richemond a tiré du *Rêve* d'Emile Zola une scène, celle la déclaration, qui se voit au musée du Luxembourg. tous enfin : *le Rêve*, tableau d'Ed. Detaille 1888, qui lot à son auteur la médaille d'honneur (sal. au musée Luxembourg.) — Dans une plaine, au petit jour, des dats de ligne français dorment enveloppés dans leur uverture. Parallèlement à la file des dormeurs se voit ne file de fusils en faisceaux. Sur le deuxième et le troième est posé en travers un drapeau roulé. Dans le ciel argé de vapeurs monte une foule confuse de soldats- ntômes, en costume de la République et de l'Empire, qui gitent des drapeaux tricolores ou lambeaux. Page d'un ttriotisme vivifiant et sain, qui est en même temps une elle page de peinture.

Rêve (le), roman d'Emile Zola 1888. C'est le seizième ume de la série des *Rougon-Macquart*. — Une fillette bandonnée de ses parents, Angélique, apprend, chez de raves gens qui l'ont recueillie, à broder des chasubles. Devenue grande, elle rêve, tout en tirant l'aiguille, au prince harmant qui l'aimera. Or, Félicien de Hautecour, fils d'un vêque entré tardivement dans les ordres par désespoir 'amour, est bientôt ce prince Charmant. Déguisé en peinre verrier, il vient travailler aux vitraux de l'église pour e rapprocher d'Angélique. Et c'est, entre les deux jeunes gens, une chaste et gracieuse idylle. Malheureusement, le ère de Félicien défend à son fils d'épouser la pauvre oulière ; celle-ci, consumée par le chagrin, se meurt peu à peu de langueur. C'est l'évêque qui l'administre. Pris de itié, il se ressouvient d'avoir jadis aimé et, déposant sur e front de la mourante un baiser qui la ranime, il consent au mariage si elle guérit. Après la bénédiction nuptiale, lorsque Félicien veut prendre Angélique dans ses bras, elle expire en lui rendant son baiser. Le *Rêve*, qu'avait précédé la *Terre* et qui fut suivi de la *Bête humaine*, repose, par sa fraîcheur et sa pureté, de tant de scènes terribles que retracent les autres volumes des *Rougon-Macquart*. — Du roman d'Emile Zola, le librettiste Gallet et le compositeur Alfred Bruneau ont tiré un drame lyrique en quatre actes et sept tableaux (Opéra-Comique, 1891).

RÊVE (selon les uns, du lat. *rogare*, demander ; selon d'autres, du nom de Pierre de la Reve, auteur de l'impôt n. f. Fin. anc. Droit sur les marchandises qui entraient dans le royaume et qui en sortaient. ‖ *Rêve cartulaire*, Imposition foraine.

REVÊCHE (orig. inconn.) adj. Apre au goût : *Vin* REVÊCHE. ‖ Rude : *Le papier de verre est* REVÊCHE.

— Fig. Peu maniable, peu traitable, rébarbatif : *Femme* REVÊCHE. *Beaucoup de vieilles gens ont un esprit* REVÊCHE.

— Substantiv. Personne revêche : *Une* REVÊCHE *bizarre*.

— Techn. *Diamant revêche, Marbre revêche*. Diamant, marbre auquel on ne peut faire prendre le poli dans toutes ses parties. ‖ *Fer revêche*. Fer qui durcit au recuit.

— n. f. Comm. Etoffe de laine d'origine anglaise.

— SYN. Récalcitrant, rétif. V. RÉCALCITRANT.

— ENCYCL. Comm. Les *revêches* d'autrefois étaient des tissus grossiers, non croisés et peu serrés, à poil très long, frisé ou non frisé. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, l'Angleterre les expédiait en France, mais bientôt après des manufactures s'établirent en Picardie. Les revêches dites *du grand corps* ou *façon d'Angleterre* étaient beaucoup plus larges que celles dites *du petit corps* et étaient aussi d'une qualité meilleure, etc. Elles servaient à faire diverses pièces de vêtement. Les revêches actuelles sont des tissus solides, souples, spongieux, tantôt lisses, tantôt croisés. On les emploie surtout pour former des flôtres.

RÊVE-CREUX n. m. S'est dit pour SONGE-CREUX.

RÉVEIL (*vé-ell* ‖ *ll* mll. — du préf. *re*, et de *éveil* n. m. Passage de l'état de sommeil à l'état de veille : *Sauter du lit dès son* RÉVEIL.

— Fig. Retour à l'activité : *Le* RÉVEIL *de la nature. Le* RÉVEIL *d'une nation*. ‖ Action d'être désabusé, désillusion : *Plus le rêve est beau, plus il faut craindre le* RÉVEIL.

— Batterie ou sonnerie (clairon ou trompette) qui annonce l'heure du lever dans les casernes, les écoles militaires, les lycées et sur les vaisseaux de l'Etat : *Battre, Sonner le* RÉVEIL.

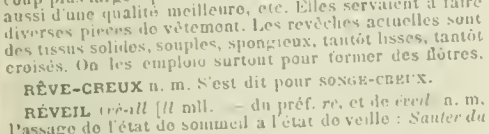

Le réveil (tambour).

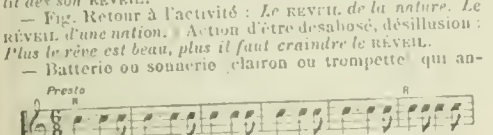

Le réveil (infanterie).

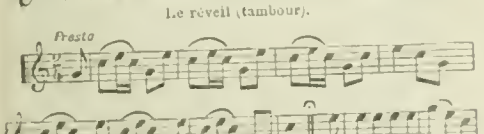

Le réveil (cavalerie).

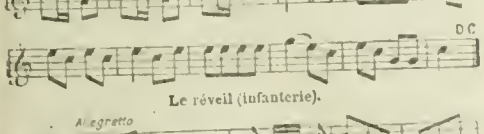

Le réveil (trompe de chasse).

— Hist. relig. Nom donné, en Angleterre et aux Etats-Unis, à certaines assemblées religieuses tenues pour la conversion ou le réveil des pécheurs.

— Vénerr. Sonnerie du trompes de chasse pour avertir les piqueurs.

— ENCYCL. Physiol. Le *réveil* est le passage de l'état de sommeil à l'état de veille. Il se produit naturellement lorsque l'élimination des déchets du fonctionnement, dont l'accumulation avait entraîné la rupture de contiguïté entre les neurones périphériques et les neurones centraux, et par conséquent le *sommeil*, est assez avancée pour permettre de nouveau l'établissement de la contiguïté des neurones. En tout cas, alors, le plus léger bruit, un rayon de soleil, l'habitude même, suffisent à le provoquer. Autrement, le réveil peut être provoqué par une excitation extérieure très forte (détonation, par exemple, bruit de cloche, etc.), soit par une sensation ou une impression intérieure suffisamment vive (cauchemar).

— Iconogr. Raffet a peint, 1845 sous l'inspiration d'une ballade de Zedlitz, une toile intitulée *le Réveil*, qui nous montre aux lueurs d'une clarté diffuse, un tambour de la garde battant, au milieu des nuages, le rappel de la revue suprême ; autour de lui les morts s'éveillent, écartent les plis de leurs linceuls et tournent sur la caisse sonore leurs orbites au regard pâle.

Réveil (le), journal républicain fondé par Delescluze en 1868. — C'est la première feuille qui attaqua ouvertement l'Empire. Les républicains Rane, Ch. Quentin, Laurent Pichat, Emile Richard, etc., firent même opposition au gouvernement de la Défense nationale et le journal, supprimé quelque temps en 1870, cessa de paraître après la capitulation de Paris. Pendant la Commune, le journal fut repris sous le nom de *Réveil du peuple*.

RÉVEILLABLE (*vé-llabl'* ‖ *ll* mll. — adj. Qui peut être réveillé.

RÉVEILLÉE (*vé-llé* ‖ *ll* mll. — n. f. Dans les fours de glacerie, Temps pendant lequel on travaille sans interruption.

RÉVEILLE-MATIN (*vé-ll'* ‖ *ll* mll. — n. m. Petite pendule munie d'un carillon qui sonne pour éveiller à l'heure qu'on a marquée au moyen d'une aiguille spéciale. ‖ Pl. *Des* RÉVEILLE-MATIN. ‖ *Réveille-matin électrique*, Instrument analogue fonctionnant sous l'influence d'un électro-aimant.

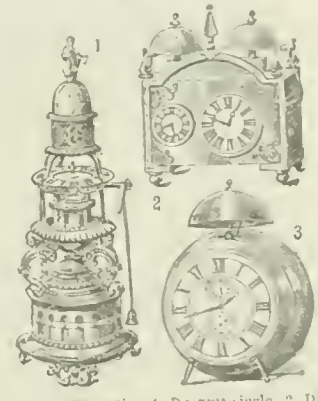

Réveille-matin : 1. Du XVIIe siècle, 2. Du XVIIIe siècle ; 3. Moderne.

— Bruit matinal éveillant les personnes qui l'entendent. ‖ Personne qui, dès le matin, éveille d'autres personnes. ‖ Chose, nouvelle qu'on apprend le matin, des le réveil.

— Bot. Nom vulgaire d'une variété d'euphorbe, ainsi nommée à cause de son latex très irritant pour les yeux.

Reveille-matin des Français et de leurs voisins (le), par Eusèbe-Philadelphe Cosmopolite, en forme de dialogues (Edimbourg, 1574). Traduit d'un ouvrage latin paru l'année précédente à Orani Piémont, ce pamphlet attribue tous les malheurs de la France sous les règnes des Valois à la politique antiprotestante inaugurée par François Ier. Il est dédié à la reine Elisabeth d'Angleterre. Les deux dialogues contiennent tout un programme de réformes civiles et politiques. Le pouvoir royal y est durement traité et la thèse de la servitude volontaire, développée par La Boétie, y est vigoureusement exposée. On a attribué cet ouvrage à divers écrivains protestants, à Hubert Languet entre autres ; mais il semble qu'on doive l'attribuer à un médecin dauphinois nommé Nicolas Barnaud.

RÉVEILLEMENT (*vé-lle-man* ‖ *ll* mll. — n. m. Action de réveiller.

RÉVEILLÉ-PARISE Joseph Henri, médecin français, né à Nevers en 1782, mort à Paris en 1852. Après avoir servi comme chirurgien dans les armées, il passa son doctorat (1816), devint médecin de l'hôpital du Gros-Caillou, chirurgien de la garde royale et entra, en 1823, à l'Académie de médecine. Son ouvrage capital a pour titre : *Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit* 1834.

RÉVEILLER (*vé-llé* — du préf. *re*, et de *éveiller*) v. a. Tirer du sommeil : *Le moindre bruit* RÉVEILLE *un malade*.

— Faire sortir d'un état de torpeur : RÉVEILLER *une personne évanouie*. RÉVEILLER *un muet engourdi*.

— Fig. Rappeler à la vie, ranimer : RÉVEILLER *des souvenirs*. ‖ Tirer d'une torpeur morale : RÉVEILLER *les consciences*.

— Mar. *Réveiller le compas*, L'agiter pour mettre l'aiguille en mouvement quand elle dort et ne se déplace pas avec le navire.

Réveillé, ée part. pass. du v. Réveiller.

— n. f. Pendant Temps pendant lequel on travaille sans interruption dans un four de glacerie.

Se réveiller, pr. pr. Sortir du sommeil, d'un état de torpeur. ‖ Reprendre de la vie, de l'énergie. ‖ Se ranimer, se renouveler.

— PROV. **A vous, je vous réveille**. Se disait autrefois quand on portait une santé à quelqu'un.

— SYN. Réveiller, éveiller. V. ÉVEILLER.

RÉVEILLÈRE (Paul-Emile Marie), marin et écrivain français, né à Saint-Martin-de-Ré en 1829. Capitaine de frégate en 1879, capitaine de vaisseau en 1881, contre-amiral en 1892, il a fait la guerre de Cochinchine, remonté le premier les rapides du Mékong et commandé la marine en Cochinchine. Mis à la r[illegible] où il expose notamment ses idées [illegible] sous le nom d'*Antarchie*. Nous citerons, entre autres : *A travers l'inconnaissable* (1895) ; *Tolstoï et Antarchie* (1897) ; *Le Christianisme croissant* (1897) ; *Christianisme et Antarchie* (1898) ; *Le Fétichisme* (1901) ; *Antarchie religieuse* (1902) ; *Dantes et Hypothèses* (1902) ; etc.



Le Réveil, d'après Raffet.

RÉVEILLEUR (*vé-lleur* ‖ *ll* mll. — EUSE n. Personne qui réveille, qui est chargée de réveiller les autres.

— n. m. Religieux qui était chargé de réveiller les autres à certaines heures de la nuit. Garde de nuit, dans quelques villes de France, parcourant les rues pendant la nuit en annonçant les heures et en criant :

Bonnes gens, qui dormez,
Prenez bien pour vos trépassés.

— Zool. Nom vulgaire d'un cassidien d'Australie, le *strepera Australis*, oiseau ainsi appelé à cause des cris qu'il pousse pendant la nuit.

RÉVEILLON (*vé-llon* ‖ *ll* mll. — rad. *réveiller*) n. m. Repas qui se fait au milieu de la nuit, et particulièrement celui de la nuit de Noël : *Donner un* RÉVEILLON. *Faire un* RÉVEILLON.

— Peint. Artifice qui a pour but de rompre la monotonie du coloris par la substitution de quelque peu d'éclat de lumière ou de couleur.

— ENCYCL. La coutume du *réveillon* qui, chez tous les peuples de la chrétienté, précède ou suit la messe de minuit de Noël, paraît presque aussi ancienne qu'elle est générale. Au moyen âge, pendant toute la nuit de Noël, d'un bout à l'autre de l'Europe, maisons, châteaux et palais devaient, pendant la nuit de Noël, recevoir à table ouverte les étrangers, les voyageurs et les pauvres. Bien des légendes du moyen âge rendent sacrée cette nuit dont l'Angleterre, dans sa joyeuse fête de *Christmas*, a gardé le souvenir fidèle. Dans le midi de la France, c'était longtemps l'usage de célébrer ce souper par quelques heures avant la messe de minuit, devant l'autre on flambait le *cagnard*, vieux tronc d'olivier scié et conservé pendant toute l'année en vue de cette cérémonie. Presque partout, l'usage fut aussi de laisser au réveillon une place vide, où le pauvre qui viendrait s'asseoir au festin, pourrait se réserver sur la table une part, dite la *part des morts*, ainsi associée à la joie des vivants. Le menu, très variable avec les régions, comprenait toujours une assez forte proportion de viande de cochon : boudin, andouilles, saucisses. Était-ce, comme on l'a prétendu, pour se distinguer des juifs, à qui l'usage de la viande de porc était interdit ? C'est, plus probablement, que la fête de Noël coïncide, en bien des endroits, avec le moment où se font les salaisons de porc. De nos jours, l'usage du réveillon s'est maintenu, mais le menu s'en est de beaucoup varié, et il a lieu après, et non plus avant la messe de minuit. Enfin, notons que l'on donne aussi, par analogie, le nom de *réveillon* au repas que l'on fait, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, pour accueillir le plus joyeusement possible la nouvelle année.

RÉVEILLON, marchand de papiers peints dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris. Il s'était enrichi dans le commerce et avait excité l'animosité de l'abbé Roy, ancien secrétaire du comte d'Artois, qui lui devait de l'argent. L'abbé profita du mouvement libéral qui commençait à se former pour dénoncer Réveillon comme ayant dit de la cour. Le 28 avril 1789, des bandes de vagabonds payés pénétrèrent et brûlèrent les magasins de papiers. Le duc d'Orléans, ayant passé près de l'émeute, fut accusé de l'avoir fomentée, et le roi indemnisa Réveillon. Les responsabilités de cette affaire n'ont jamais été bien établies.

RÉVEILLONNER (*vé-llo* ‖ *ll* mll. — v. n. Faire le réveillon.

REVEL, ch.-l. de cant., arr. et à 31 kilom. de Villefranche (Haute-Garonne), dans la riche vallée du Lauraguais, dans la riche vallée du Sor ; 5.457 hab. Commerce de toiles, graines, bestiaux, fabriques de meubles. Aux environs, bassin de Saint-Ferréol. Cette ville fut créée en 1342 sur l'ordre de Philippe de Valois par Guillaume Petit, sénéchal de Toulouse, qui lui donna le nom de sa seigneurie de Revel, près Dourgne, et la peupla de 1.581 Gascons. Pendant la guerre de la Ligue, le sénéchal de Toulouse, le [illegible] de la Garde, ministre de [illegible] canton a 13 comm. et 17.[illegible] hab.

REVENANT-BON n. m. Profit casuel, éventuel : *Les revenants-bons d'une charge, d'un marché.* || Argent qui reste dans les mains du comptable, après qu'il a rendu ses comptes. Vieux. || On dit aujourd'hui *bon du métier.* (Ce sont les avantages, et aussi les inconvénients, de telle ou telle situation. (Se dit aussi, par ironie, pour les inconvénients.)

REVENDAGE (*van-daj'*) n. m. Métier, profession de revendeur. || Lieu de revente.

REVENDANGER (*van* — se conjugue comme *vendanger*) v. a. Vendanger une seconde fois.

REVENDEUR, EUSE (*van*, — de *revendre*) n. Celui, celle qui achète pour revendre : *Entre le producteur et le consommateur, que de* REVENDEURS!

— n. f. *Revendeuse à la toilette,* Femme dont le métier est d'aller vendre les objets de toilette féminine, pour les revendre.

REVENDICABLE (*van*) adj. Qui peut être revendiqué.

REVENDICATEUR (*van*) n. m. Celui qui revendique.

REVENDICATION (*van, si-on* — du lat. jurid. *rei vindicatio*, revendication de la chose) n. f. Action d'une personne qui réclame la mise en possession d'une chose parce qu'elle en est propriétaire.

— Encycl. Dr. rom. La *revendication* était l'action *in rem* civile qui servait de sanction au droit de propriété. Celui qui prétendait propriétaire pouvait l'intenter contre tout détenteur de sa chose, afin d'obtenir la restitution de la possession. La revendication était ouverte contre un possesseur véritable ou contre un simple détenteur. La revendication, étant une action *in rem scriptæ*, aboutissait, par suite de ce caractère, à l'obligation pour le défendeur de restituer la chose et tous ses accessoires.

Dr. franç. La *revendication* existe en matière mobilière et en matière immobilière. En matière mobilière, elle est d'un emploi limité à raison du principe : « En fait de meubles, possession vaut titre », qui protège tout acquéreur de bonne foi d'un meuble, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un meuble perdu ou volé, revendiqué par son propriétaire dans les trois ans, ou d'un titre au porteur perdu ou volé avant la publication du numéro au bulletin des oppositions. L'action est jugée par le juge du domicile du défendeur. En matière immobilière, la revendication, au contraire, est jugée par le juge de la situation de l'immeuble et d'un emploi général; elle peut servir toutes les fois qu'un réclame un droit réel : propriété, servitude, usufruit, mais il faut prouver que l'on est propriétaire. Le seul mode de preuve admis est la prescription.

REVENDIQUER (*van, ki-é* — de *re*, préfixe, et du lat. *vendicare*, proprement « prendre une compensation ») v. a. Réclamer une chose qui nous appartient et dont nous sommes privés : REVENDIQUER *un droit.*

Par ext. Réclamer comme sien ce qui est attribué à tort à quelqu'un ou bien ne sait à qui attribuer : *Auteur qui revendique un ouvrage anonyme.*

— Fig. Il se dit d'un plaideur, *Revendiquer une cause, un procès,* en demander l'attribution à sa connaissance, le jugement.

Fig. Découvrir ce qu'on a négligé ou perdu : *Les arts ont revendiqué la nature* REVENDIQUÉE *son empire* (Lamart.) || S'emparer, prendre sur soi : REVENDIQUER *l'initiative, d'un acte, d'une décision.*

— SYN. Réclamer, redemander. V. RÉCLAMER.

REVENDRE (*van-dre*) v. a. Vendre ce qu'on a acheté : *Les marchands achètent à* REVENDRE *une chose plus qu'ils ne la revendent.* || Vendre de nouveau : REVENDRE *à la folle enchère,* aux risques et périls d'un acquéreur qui n'a pas payé le prix.

Avoir de quoi se chauffer à revendre, En avoir plus qu'il ne faut. *En revendre à quelqu'un,* Être plus rusé que lui, l'attraper.

REVENEZ-Y (*ve-ne-zi*) n. m. Action de revenir, et de l'y ramener, vers les occupations habituelles, les *Des* REVENEZ-Y *de jeunesse.*

Fig. Désir de revenir : *Plat qui est un* REVENEZ-Y. || Fig. Désir de recommencer : *Il a dupé une fois : je ne lui donnerai pas de* REVENEZ-Y.

REVENGER (SE) (*van-jé*) v. pr. Prendre sa revanche.

REVENIR (*ve-nir*) v. n. Retourner à son point de départ : REVENIR *en Espagne.*

— Reparaître, se reproduire, se montrer, se présenter de nouveau : *Le temps passé ne* REVIENT *plus.* || Se manifester par le souvenir : *Air qui* REVIENT *en mémoire.*

— Aboutir de nouveau : *Tout part de l'unité, pour* REVENIR, *par une évolution éternelle, à l'unité.* (Lamenn.) || Appartenir de nouveau : *La terre tend à* REVENIR *aux mains qui la cultivent* (Proudh.) || Se diriger de nouveau : *Regards qui* REVIENNENT *toujours sur le même point.*

— Manifester l'intention de se réconcilier : *Évitez les trois quarts du chemin à l'ami qui* REVIENT. (La Rochef.-Boud.) || Se calmer, oublier : *On n'a besoin que de lui parler raison, il* REVIENT *aussitôt.*

— S'attacher de nouveau : *On* REVIENT *rarement à une maîtresse, on est toujours prêt à* REVENIR *à un ami.* || Se livrer, s'appliquer de nouveau :

Chacun a son défaut, on toujours il revient.
LA FONTAINE.

— Ramener le discours : *Orateur qui* REVIENT *à son point de départ.* — Être répété, redit : *L'égalité ne vient jamais, mais elle* REVIENT *dans tous les discours.*

— Croître de nouveau, repousser : *Les premières dents tombées, il en* REVIENT *d'autres.*

Se remettre, se rétablir, se guérir : REVENIR *en faveur.* REVENIR *à la vie.* — Absolum. Recouvrer la santé : *Malade qui* REVIENT *à vue d'œil.* || Sortir par une sorte de guérison morale ou de changement : REVENIR *d'un engouement, d'une illusion.* || Retourner par un changement de pensée : REVENIR *à sa première idée.*

— Apparaître, en parlant des morts : *Ne croyez pas aux revenants, car les morts ne* REVIENNENT *pas.* (Cormen.)

— Produire des rapports, des retours de goût désagréables : *Le boudin* REVIENT. *Le radis* REVIENT.

— Résulter comme profit, comme avantage : *Quel bien* REVIENT-*il au contribuable de l'augmentation des impôts?*

— Plaire, être agréable : *Un homme simple et bienveillant* REVIENT.

— Se réduire, se résumer, aboutir en définitive : *Monarchie, république, empire, tout* REVIENT *à ceci : payer.*

— Coûter : *Vin qui* REVIENT *à cent francs la pièce.*

— Appartenir en vertu d'un droit : *Que chacun prenne ce qui lui* REVIENT.

— Loc. div. *Revenir de droit,* Appartenir légitimement. || *En revenir à.* Insister de nouveau sur. — Parler de nouveau de : *Pour* EN REVENIR *à ce que nous disions.* || Rendre ses sympathies à :

Malgré tous les succès de l'esprit des méchants,
Je sens qu'on en revient toujours aux bonnes gens.
GRESSET.

|| *Revenir à ses moutons.* V. MOUTON. || *Revenir à la charge,* Attaquer de nouveau après avoir plié. — Fig. Recommencer ses tentatives : *Repoussez un indiscret, il* REVIENT À LA CHARGE. || *Revenir à soi* ou simpl. *Revenir,* Reprendre ses sens après un évanouissement. — Se reconnaître, s'amender : *Le sage* REVIENT *aisément* À SOI. (Fléch.) — S'apaiser, se calmer : *L'homme emporté a des regrets quand il* REVIENT À LUI. || *En revenir,* Guérir d'une maladie, n'en pas mourir. || *N'en pas revenir,* Tomber dans un état de surprise dont on ne peut sortir : *On* N'EN REVIENT PAS *de n'avoir plus à gouverner le monde.* (Ste-Beuve.) || *Revenir de loin,* Échapper à un très grand danger et, au fig., à de grandes erreurs, se tirer de grands égarements. || *Revenir de Pontoise, Avoir l'air de revenir de Pontoise.* V. PONTOISE. || *Revenir de Poitiers,* Mentir. (Vx.; allusion à ce fait que le principal personnage du *Menteur* de Corneille est récemment sorti de la faculté de droit de Poitiers.) || *Revenir, Sembler revenir de l'autre monde,* N'être pas instruit d'un événement public et remarquable arrivé depuis peu. || *Revenir sur,* Se dédire, changer d'avis : *Qui* REVIENT SUR *ses promesses perd la confiance.* || *Revenir sur le passé,* Récriminer sur ce qui a été fait ou dit autrefois. || *Revenir sur l'eau,* Rétablir sa fortune, retrouver du crédit, rentrer en faveur. — Faire de nouveau le sujet des conversations, des préoccupations. (On dit aussi *Revenir sur le tapis.*) || *Revenir sur ses pas,* Rebrousser chemin. — Fig. Renoncer à un dessein, revenir à une première opinion. || *Revenir sur soi,* Se recueillir. || *Faire revenir,* Rétablir les forces : *Bon vin qui* FAIT REVENIR *le cœur.* || Pop. *Sa tête me revient* ou *ne me revient pas,* Sa physionomie m'est ou ne m'est pas sympathique.

— Impersonnell. Être dit, répété : Il REVINT *au duc de Guise qu'il serait assassiné.* || *Il revient,* Il y a des revenants : *Château dans lequel* IL REVIENT. (Pén.)

— Art culin. Être rissolé dans le beurre, l'huile ou le saindoux : *Faire* REVENIR *des oignons, un poulet,* etc.

— Dr. *Revenir sur quelqu'un,* Exercer contre lui une action en garantie. || *Revenir contre un jugement, un arrêt,* Se pourvoir en justice contre un jugement, un arrêt.

— Econ. rur. Se dit des fromages qui, après avoir été affinés et durcis, sont placés dans des endroits humides pour s'y amollir.

— Mar. *Revenir au lof,* Reprendre la route du plus près. || *Revenir en route,* Reprendre une route dont on s'était écarté.

— Relig. *Revenir au giron de l'Église,* Rentrer dans le sein de l'Église, abjurer l'hérésie.

— Substantiv. n. m. Action de revenir : *On appréhende le* REVENIR *du règne de Robespierre.* (Chateaubr.)

— PROV. : **A tout bon compte revenir,** On doit toujours être reçu à recommencer le calcul fait avec le plus grand soin et à s'assurer s'il est exact.

— SYN. Revenir, retourner. V. RETOURNER. — **Revenir, convenir.** V. CONVENIR.

Revenu, ue part. pass. du v. Revenir.

— Désabusé : *L'homme mûr est* REVENU *de bien des choses.*

— *Soyez le bien revenu,* Compliment que l'on adressait à une personne que l'on revoyait, qui revenait.

Venir revenu de tête, Se dit du cerf, du daim, du chevreuil qui a refait sa tête.

S'en revenir, v. pr. Revenir de quelque lieu : *Le renard* S'EN REVINT *tout penaud de chez la cigogne.*

REVENOIR n. m. Outil servant à donner différents recuits ou à bleuir l'acier.

REVENTE (*van'*) n. f. Seconde vente, nouvelle vente. *La* REVENTE *des fonds de commerce.* || *De revente,* D'occasion : *Un meuble* DE REVENTE. (Vx.)

REVENTER (*van* — du préf. *re*, et de *venter*) v. a. Mar. Faire porter le vent sur : REVENTER *la voile.* || On dit aussi REVANTER.

REVENTIER (*van-ti-é*) n. m. Commis des salines qui revend lui-même le sel au détail.

REVENTIN-VAUGRIS, comm. de l'Isère, arrond. et à 9 klom. de Vienne, sur un plateau dominant le Rhône ; 1 hab. Vins rouges. Mine de zinc et de plomb sulfurés.

REVENTONS (*ran-ton* — de *revenir*) n. m. pl. Dr. cout. Droit dû par l'acheteur d'un bien au seigneur censuel, outre celui des lods et ventes.

REVENU n. m. Argent que l'on perçoit annuellement. — Ce que rapporte un fonds, un capital. *Terre d'un grand revenu.*

— Fig. Avantage, profit : *La considération est, en principe, le* REVENU *de l'honnêteté.*

— *Revenus publics, Revenus de l'État*, Ce que l'État reçoit, soit des contributions, soit de ses propriétés.

— Chass. Queue qui revient aux jeunes perdreaux, aux sanglaux, après la mue. ‖ Bois qui revient sur la tête du cerf, du daim, du chevreuil.

— Fin. *Impôt sur le revenu*, Impôt direct qui frappe le contribuable dans le montant réel, et non dans certaines manifestations extérieures (loyer, etc.) de son revenu.

— Techn. Rocuit ou couleur bleue de l'acier. *Donner du* REVENU *aux aiguilles.*

— SYN. **Revenu, rente.** V. RENTE.

— ENCYCL. Le *revenu* est le loyer d'une somme d'argent, d'un titre, d'un immeuble, etc. On distingue :

1° Les *revenus fixes*, provenant des placements en fonds d'États français et étrangers et en obligations ;

2° Les *revenus variables*, provenant des placements en actions de sociétés de crédit, de chemins de fer, d'entreprises commerciales et industrielles ;

3° Les *revenus fixes avec lots*, provenant d'obligations à lots (Crédit foncier de France, Ville de Paris, etc.),

4° Les *revenus temporaires*, provenant de bons du Trésor, des dépôts aux caisses d'épargne et dans les banques, des reports en bourse, etc.

Les revenus sont frappés d'une taxe de 4 p. 100, exception faite pour la rente française.

La taxe de 4 p. 100 atteint en outre, « les arrérages, intérêts annuels des *emprunts* et *obligations* des départements, communes et établissements publics, ainsi que des sociétés et entreprises quelconques ».

L'application de la taxe sur le revenu a été étendue aux *lots* et *primes de remboursement*. (V. LOT).

— Fin. Dans l'*impôt sur le revenu*, le revenu réel et net est évalué par une commission administrative après enquête, ou déclaré par l'intéressé, sauf contrôle de l'administration. Cet impôt peut frapper les revenus totalisés de chaque contribuable, viser ainsi moins la propriété que la personne avec sa capacité imposable : il est alors *global* et *personnel* ; s'il distingue au contraire les revenus du contribuable selon leur origine, foncière, mobilière ou commerciale, etc., et les taxe séparément, il est plutôt *réel* et est dit *cédulaire*. Il est *progressif* si le taux s'élève en raison de l'importance des revenus ; *proportionnel*, si le taux reste uniforme ; *dégressif*, si le taux s'abaisse en dessous d'un certain chiffre de revenus ; *différentiel*, si le taux varie suivant que les revenus proviennent du travail, du capital, du travail et du capital associés (*discrimination*).

L'impôt sur le revenu, existe en Angleterre depuis 1842, après y avoir été expérimenté de 1798 à la paix d'Amiens et de 1803 à 1815 (*income-tax*) ; il a éliminé les anciens impôts directs ; le taux, uniforme pour les cinq catégories, est modifié suivant les besoins du budget ; des dégrèvements sont admis à la base. L'impôt global progressif est en vigueur en Norvège, dans la plupart des États allemands et des cantons suisses ; en Prusse, il est superposé à d'autres impôts directs perçus au profit des communes. Des applications partielles de l'impôt sur le revenu ont été faites en Italie, en Autriche, etc.

REVENUE (*nû*) n. f. Action de revenir, retour : *A la* REVENUE *de Noël, de Pâques.* (Vx.) ‖ Chemin qu'on fait en revenant. (Vx.)

— Sylvic. Pousse nouvelle des bois nouvellement coupés.

— Vénerie. Action des bêtes qui sortent du bois pour pâturer. ‖ Heure à laquelle sortent ces bêtes.

REVENURE (de *revenir*) n. f. Nouvelle pousse de la vigne, après qu'elle a été gelée. (Peu us.)

RÊVER (étymol. incert.) v. n. Faire des songes. RÊVER *de combats, de naufrages.*

— Par ext. Être en délire : *Dans la fièvre, on* RÊVE *souvent.* ‖ Fam. Dire des choses extravagantes : *Parlez-vous de paix universelle, on s'écrie : Vous* RÊVEZ !

— Être distrait, laisser aller son imagination sur des choses vagues : *Beaucoup de prétendus sourds n'entendent pas parce qu'ils* RÊVENT.

— Méditer sur quelque chose : *C'est toujours avec inquiétude que le père* RÊVE *à l'établissement de ses enfants.*

— Loc. div. *Rêver tout éveillé*, Faire des projets irréalisables, caresser des chimères. *Rêver à la Suisse*, Avoir l'air de penser à quelque chose, et ne penser à rien. (Vx.)

— v. a. Voir en rêve : RÊVER *une chute, un incendie.*

— Par ext. Imaginer, inventer : RÊVER *un poème, une statue.* ‖ Désirer quelque chose vivement, avec passion : RÊVER *les grandeurs, la fortune.*

— n. m. Rêverie : *Le* RÊVER *est bien ce que Rousseau préfère à tout.* (Ste-Beuve.)

— REM. *Rêver* avec la prép. *de* s'emploie en parlant du rêve proprement dit : RÊVER DE *fantômes toute la nuit.* Avec la prép. *à*, *rêver* signifie Songer à : RÊVER *toute la nuit à une affaire.*

Se rêver, v. pr. Être rêvé : *La liberté, la gloire, la félicité* SE RÊVENT *plus qu'elles ne se goûtent.* (Boiste.) ‖ Désirer à soi, pour soi : *L'existence qu'on a ne ressemble jamais à celle qu'on* SE RÊVAIT.

— SYN. Rêver, penser, songer.

RÊVERBÉRANT (*vèr*, *ran*), **ANTE** adj. Qui a la propriété de réverbérer : *Astre des nuits, quel ordre admirable dans tes montagnes* REVERBÉRANTES ! (B. de St-P.)

RÉVERBÉRATION (*vèr*, *si-on* — du lat. *reverberatio*, action de frapper de nouveau) n. f. Réfléchissement, réflexion, en parlant de la lumière et de la chaleur : *Les murailles blanches renvoient d'aveuglantes* REVERBÉRATIONS. ‖ S'est dit aussi de la répercussion du son : *La* RÉVERBÉRATION *du cri dans les vallons et les rochers.* (Vaugelas.)

RÉVERBÈRE (*vèr* — de *réverbérer*) n. m. Miroir réflecteur, ordinairement de métal, que l'on adapte à une lampe, pour ramener vers les objets que l'on veut éclairer la portion de sa lumière qui se perdrait dans l'espace.

— Par ext. Se dit des lanternes de verre qui contiennent une lampe munie d'un ou de plusieurs réflecteurs, et qui servent à éclairer pendant la nuit les rues, les places, les grandes cours, etc.

— Chass. et pêch. *Chasse au réverbère, Pêche au réverbère*, Genre de chasse ou de pêche qui se fait la nuit au moyen d'un bateau muni à son avant d'un réverbère allumé.

— Techn. *Feu de réverbère*, Feu appliqué de manière que la flamme est obligée de se rabattre et de rouler sur les matières que l'on expose à son action. *Four à réverbère*, Four à métaux dans lequel on utilise le calorique réfléchi. ‖ Coloration rouge que les faïences acquièrent par la cuisson



Réverbères : 1. A quinquet (XVIIIe s.). 2. A gaz ; 3. Electrique ; 4. Ensemble d'un réverbère moderne.

— ENCYCL. V. ÉCLAIRAGE.

— Techn. *Four à réverbère*. Le four à réverbère que l'on emploie en métallurgie comprend une capacité fermée, composée de deux parties, le foyer et le récupérateur de chaleur. Il est constitué par de grands compartiments remplis de briques creuses, qui traversent les gaz provenant du foyer tout en élevant la température de

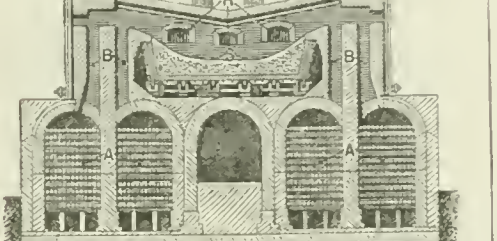

Four à réverbère : A, A, chambres en briques creuses servant de récupérateurs de chaleur — B, B, conduits amenant les gaz chauds des récupérateurs jusqu'à la sole. — S, sole du four. — R, regards.

l'air qui vient agir sur le métal supporté par la sole. Un mur de briques sépare le foyer de la sole, ou le nomme *autel*. Dans le foyer se produit la température, sur la sole a lieu le chauffage. Le tirage d'un four à réverbère étant très énergique, les gaz se chauffent à peine dans le foyer. Le chauffage au four à réverbère, bien que très énergique, laisse à désirer sous beaucoup de rapports en dépit des ingénieux perfectionnements apportés par Laurens et Martin, Ponsard, Pernot, etc. Thomas et Laurens se sont livrés à de nombreux essais soit pour n'y employer que les gaz, soit pour supprimer la grille, en opérant la combustion par des tuyères.

RÉVERBÉRER (*vèr*) — du lat. *reverberare*, frapper en retour. Change l'*e* fermé du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je réverbère ; qu'ils réverbèrent* ; excepté au prés. du fut. et du condit. : *Je réverbérerai ; nous réverbérerions*) v. a. Réfléchir, renvoyer, en parlant de la lumière et de la chaleur : *Les plaques de métal* RÉVERBÈRENT *la chaleur du foyer dans les chambres.* — Absolum. : *Plaque qui* REVERBÈRE *fortement.*

— Fig. Répandre, faire briller : *Un jour, la paix* RÉVERBÉRA *partout ses rayons.*

REVERCHER (*vèr*) v. a. Boucher les trous d'une pièce de poterie d'étain avec le fer à souder.

REVERDIE (*vèr-di*) n. f. Nom des grandes marées de la nouvelle et de la pleine lune, dans l'Ouest. ‖ *Attendre la reverdie*, Attendre le flux.

— Littér. Nom donné, au XIIe et au XIIIe siècle, aux chansons où était célébré le retour du printemps.

REVERDIR (*vèr* — du préf. *re*, et de *verdir* v. a. Repeindre en vert ; REVERDIR *des contrevents*. Rendre sa verdure à : *Le printemps* REVERDIT *les champs.*

— Techn. *Reverdir une peau*, La laisser plongée plus ou moins longtemps dans le bain, suivant la température.

— Fig. Rajeunir : *Le bonheur* REVERDIT *un homme.*

— v. n. Redevenir vert : *Les arbres* REVERDISSENT *au printemps.*

— Fig. Se ranimer, reprendre des forces : *Les douleurs présentes font* REVERDIR *les anciennes douleurs.* Vacquerie. ‖ Reprendre de l'éclat, de la fraîcheur : *Certains talents* REVERDISSENT *dans l'adversité.*

— Fam. *Planter là quelqu'un pour reverdir*, Laisser une personne en quelque endroit sans la venir reprendre, comme on le lui avait promis.

Reverdi, ie part. pass. du v. Reverdir. Qui a recouvré sa verdure. *Jardin* REVERDI.

REVERDISSAGE (*vèr-di-sa*) n. m. Chez les tanneurs, Action de reverdir les peaux.

REVERDISSANT, **ANTE** (de *reverdir*) adj. Qui redevient vert : *Plaines* REVERDISSANTES.

REVERDISSEMENT (*vèr-di se-man*) n. m. Action de reverdir ; résultat de cette action.

— Fig. Nouvel éclat : *Le romantisme procura un* REVERDISSEMENT *au moyen âge.*

REVERDOIR (*vèr*) n. m. Techn. Petit réservoir que le brasseur place sous la cuve matière, et où plonge la pompe chargée d'amener le moût jusqu'aux chaudières à cuire.

REVERE, comm. d'Italie (prov. de Mantoue), sur le Pô, 3,820 hab. Ch.-l. de circondario. Distilleries.

REVERE (Giuseppe), poète et littérateur italien, né à Trieste en 1812, mort à Rome en 1889. Il débuta par des grands drames historiques : *Savonarole*, *la Pragnone et les Arrabbiati* (1843), *Sampiero de Bastelica*, *le Marquis de Bedmar* ; *Laurent de Médicis*, ce dernier traduit par Alex. Dumas. On doit en outre à G. Revere un épisode de l'histoire italienne : *la Cacciata di gli Spagnuoli da Siena* (1847), des poésies lyriques : *Sdegno ed affetto* (1845), *Sonetti* (1846), *Pensieri ed ombre* (1862), *Ore di lavoro* (1879), *Sgocciolo* (1881), d'un tour spirituel et humoristique.

RÉVÉREMMENT (*ra-man*) adv. Avec révérence.

RÉVÉRENCE (*ranss* — lat. *reverentia*) n. f. Respect, vénération : *On estime que l'enfant a la* RÉVÉRENCE *de choses qu'il voit ensuite fort peu prisées dans le monde.*

— Titre d'honneur que l'on donnait aux religieux qui étaient prêtres. C'est alors avec majuscule : *Votre* RÉVÉRENCE. — Ironiquem. : *On a bien peu à attendre de ce que* S'est dit d'une personne qui vient de gagner.

— Mouvement du corps que l'on fait pour saluer, soit en s'inclinant, soit en pliant les genoux : *La première figure du quadrille des « Lanciers » comporte une grande* RÉVÉRENCE. ‖ S'est dit d'une sorte d'hommage rendu aux souverains dans certaines occasions : *La marche et la suite des* RÉVÉRENCES. ‖ *Cérémonie des révérences*, Sorte de réception solennelle en usage à la cour du roi de France.

— Fig. Soumission, prévenances : *Que votre vanité fasse la* RÉVÉRENCE *à celle des autres.* Mme Geoffrin.

— Pop. *Sauf révérence, Révérence parler, En parlant par révérence.* Se dit quand on craint que ce dont on parle, on la manière dont on le dit, ne blesse : *Certains enfants sont de vrais cochons, sauf* RÉVÉRENCE PARLER.

— Loc. div. *Tirer sa révérence*, Saluer en s'en allant, s'en aller. Fam. Se dit par forme de refus : *Je vous tire ma* RÉVÉRENCE, *ne comptez pas sur moi. Faire la révérence, sa révérence à quelqu'un*, Lui rendre ses respects, le saluer pour la première fois ou quand on a été longtemps sans le voir.

— Manég. *Faire la révérence*, Se dit d'un cheval qui fait un faux pas et incline brusquement la tête vers le sol, une de ses jambes venant à manquer d'appui.

SYN. **Révérence, respect, vénération.**

— ENCYCL. *Cérémonie des révérences*. La *cérémonie des révérences* avait lieu à l'ancienne cour dans certaines circonstances déterminées par l'étiquette, particulièrement à l'occasion d'un deuil royal. Le roi se tenait dans son appartement ; les princes du sang, les ambassadeurs, les seigneurs et gens de cour, se présentaient les uns après les autres en grand manteau de deuil, rabat et les cheveux en long, épars, pour exprimer au roi leurs condoléances.

RÉVÉRENCIEL, ELLE (*ran-si-èl*) adj. Inspiré par la révérence. *Crainte révérencielle*, Crainte respectueuse que les enfants doivent avoir pour leur père et leur mère.

RÉVÉRENCIER (*ran-si-é* — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous révérencions. Que vous révérenciez* v. n. Faire la révérence. Vx.

RÉVÉRENCIEUSEMENT (*ran-si*) adv. Avec respect, d'une manière révérencieuse.

RÉVÉRENCIEUX (*ran-si-eû*), **EUSE** adj. Qui affecte de faire quantité de révérences : *Des personnes bien* RÉVÉRENCIEUSES.

— Fig. Humble et cérémonieux : *Ces marques* RÉVÉRENCIEUSES *de respect.* E. Sue.

RÉVÉREND, ENDE (*ran, and* — du lat. *reverendus*, digne de vénération) adj. Digne d'être révéré ; s'emploie surtout comme un titre d'honneur qu'on donne aux religieux et aux religieuses : *Le* RÉVÉREND *père un tel.*

— Substantiv. : *Mon* REVEREND. *Ma* REVERENDE.

— Titre que les Anglais donnent à leurs pasteurs.

RÉVÉRENDISSIME (*ran-di-sim*) — superl. de *révérend*, formé à la manière latine) adj. Titre d'honneur plus relevé que celui de très révérend, et que l'on donne aux archevêques et aux généraux d'ordre : *La* RÉVÉRENDISSIME *mère générale.*

RÉVÉRER (du lat. *revereri*, même sens. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je révère. Qu'ils révèrent* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je révérerai. Nous révérerions* v. a. Accorder un respect profond à : REVERER *Dieu. Les dames* REVÈRENT *la mode.*

Se révérer, v. pr. Être révéré : *Les vertus utiles sont celles qui doivent le plus* SE RÉVÉRER. Ch. Nod. ‖ S'accorder un mutuel respect : *Les hommes de vraie vérité* SE RÉVÈRENT.

— SYN. **Adorer, honorer.** V. ADORER.

RÊVERIE (*rè* — ral. *rêver*) n. f. Etat de l'esprit occupé d'idées, d'imaginations vagues : *La musique éveille toutes sortes de* RÊVERIES *agréables.* H. Taine.

— Idée vaine, chimérique : *La plupart des systèmes philosophiques ne sont que des* RÊVERIES.

— Méditation :

J'occupe ma raison d'utiles *rêveries.*
BOILEAU.

— Délire causé par la fièvre : *Dans mes* RÊVERIES *de ma grande maladie.* Mme de Sév.

— Littér. Genre de poésie en usage durant le moyen âge.

— SYN. **Rêverie, rêve, songe.** V. RÊVE.

Rêveries du promeneur solitaire (LES), ouvrage posthume de J.-J. Rousseau (Genève, 1882). L'auteur les écrivit pendant la dernière année de sa vie. Il était alors plus sauvage et plus misanthrope que jamais ; mais jamais aussi le sentiment de la nature ne s'était révélé plus doux et plus vif à son cœur resté jeune. Il nous raconte ses rêveries au cours de ses promenades à pied et, chemin faisant, il évoque ou bien les riants tableaux qu'il a sous les yeux ou bien les souvenirs charmants du passé, entremêlant le tout de longues réflexions morales. L'ouvrage est divisé en dix promenades. Notons parmi les plus belles la seconde, où il nous fait le récit de l'accident qui lui arriva le 24 octobre 1776 ; la cinquième, où il raconte le séjour qu'il fit jadis dans l'île Saint-Pierre, sur le lac de Bienne ; la sixième promenade à Gentilly ; la septième l'herborisation en Suisse et en Dauphiné ; la neuvième promenades autour de Paris : à l'École militaire, à Chignancourt, à la porte Maillot ; c'est là que se trouvent les jolies scènes enfantines de la marchande d'oublies et la foire aux pains d'épices ; enfin la dixième, interrompue par la mort, où Rousseau évoque ses inoubliables délices des Charmettes. Le style, malgré quelques longueurs, est merveilleux de douceur et de gravité attendries.

REVERMONT, chaîne du Jura français, la plus occidentale de toutes, la plus basse, alloogée d'Arbois (Jura)



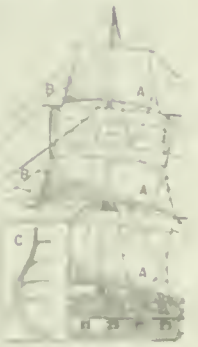

Revers : a, ouvrage de revers ; b, fossé de revers.



REVERSEAU (*reu*) — rad. *reverser* n. m. Pente mé-
[illegible] pour empêcher
[illegible] REVERSOIR.

REVERSEMENT [illegible] Mar. [illegible]
[illegible] Syn. de RENVERSEMENT.

REVERSER [illegible] Verser de bas en haut. Renverser. [illegible] avant verser : REVERSER [illegible] *reverser des larmes dans son cœur*. [illegible] *reverser la tête de ses* [illegible] *reverser l'ombre* REVERSER [illegible] *reverser quelque chose*.

— Mar. Synon. de TRANSBORDER.

— Mar. Agir sur les [illegible] manœuvres de revers : marquer [illegible] Pousser un virement de bord. [illegible] Commandement ancien pour [illegible] dans un virement de bord.

REVERSI ou **REVERSIS** [illegible] pour *reversis* ; de [illegible], de retour, revers n. m. Jeux Sorte de [illegible] ne gagnant, ou celui qui fait le moins [illegible] le moins de points gagne la partie. ‖ Coup [illegible] se fait de toutes les levées et qui, par exception à la règle générale, fait gagner la partie.

Encycl. Le reversi se joue à quatre personnes, avec un jeu complet dont on enlève les dix. L'ordre des cartes [illegible] as, roi, dame, valet, neuf, etc. Les as vaut quatre points, le roi trois, la dame deux et le valet un ; les autres cartes ne comptent pour rien. On fait usage de quatre paniers de forme rectangulaire et d'un petit panier de forme ronde ou corbeille. Chaque panier carré est d'une couleur différente et contient cinq jetons valant cinq fiches ; dix contrats valant chacun dix jetons ou cinquante fiches, et cent, vingt fiches, de telle sorte que la valeur de chaque panier est de 345 fiches. La corbeille sert à recevoir les [illegible] Les places et la donne tirées au sort, chaque joueur, ayant devant soi un des paniers rectangulaires, met dans la corbeille deux jetons pour former le fonds des mises, et ce fonds doit être renouvelé toutes les fois que la corbeille se vide. De plus, à chaque donne, le donneur [illegible] met un jeton. Il distribue onze cartes à chacun des [illegible] et onze à lui-même ; il en reste trois au talon. [illegible] donne terminée, chaque joueur est libre d'écarter une de ses onze cartes et de l'échanger contre une de celles du talon. Le donneur est forcé d'écarter une carte, mais il ne prend rien. Les cartes se jouent comme à l'ordinaire. Le joueur qui fait le plus de points dans ses levées perd la partie et la paye à celui qui n'a aucun point dans ses levées ou qui n'a fait aucune levée. Quand deux joueurs ont le même nombre de points, le gagnant est celui qui a le moins de levées. Si le nombre des levées est le même, ainsi que le nombre des points, c'est le joueur le mieux placé, en comprenant d'abord le donneur, puis le premier en cartes et ainsi de suite, qui l'emporte. On compte deux chances à ce jeu : le *quinola* et l'*espagnolette*. Le quinola est le valet de cœur, la plus forte carte ; l'espagnolette, la réunion du quinola et de trois as, ou celle de quatre as dans la même main. Celui qui a le quinola et qui parvient à le placer gagne la remise ; s'il est obligé de le jouer sur du cœur, il paye la remise : on dit que l'on *force le* [illegible]. D'autre part, la chance particulière dite *reversi* consiste à faire toutes les levées : c'est le coup le plus brillant. Dans ce cas, le gagnant ramasse la remise ou [illegible] tenu de la corbeille, de plus, il reçoit 32 jetons de l'un [illegible] joueurs, le second après lui, et 16 de chacun des autres.

RÉVERSIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est réversible.

Féod. *Réversibilité des fiefs*, Retour des fiefs au seigneur, à la mort des vassaux qui ne laissaient aucun parent mâle.

— Physiq. Qualité d'un phénomène réversible.

— Théol. *Réversibilité des mérites*, Application à tous les fidèles de la *communion des saints*, en vertu de laquelle les bonnes œuvres de chaque juste profitent à toutes les âmes en état de grâce.

RÉVERSIBLE (*sèbl'*) — du lat. *reversus*, part. pass. de *revertī*, retourner. adj. Se dit des biens devant, en certains cas, retourner au propriétaire qui en a disposé : *Les héritages donnés à bail emphytéotique sont* REVERSIBLES *après* [illegible] *du bail*. Se dit aussi d'une rente, d'une pension assignée à d'autres personnes après la mort du titulaire : *Un* [illegible] *peut s'assurer une rente viagère* RÉVERSIBLE *sur la tête de sa femme*.

Par ext. Qui revient, dont on bénéficie : *La gloire d'un grand homme est* REVERSIBLE *à ses compatriotes*.

— Physiq. Se dit de toute transformation mécanique, physique, chimique, qui est susceptible, à un instant quelconque, de changer de sens sous l'influence d'un changement [illegible] mais dans des conditions du phénomène. Par exemple, la vaporisation en vase clos.

— [illegible] *Envers réversible*, Envers d'une étoffe qui peut être retourné.

RÉVERSIF, IVE (*sèr'*) adj. Qui concerne la réversion.

RÉVERSION (*sèr'* — lat. *reversio* n. f. Retour ou droit [illegible] au donateur aux biens par lui donnés, quand [illegible] meurt sans enfants. *Rentrer dans un bien par* [illegible] *par droit de* RÉVERSION.

— Assur. *Rente viagère avec réversion*, Rente viagère [illegible] contractée pour servir à la mort de l'assuré aux personnes [illegible] désignées de la *réversion* et jusqu au décès [illegible] survivant.

— Biol. Retour vers un type primitif, en parlant d'un [illegible] quelconque. *Les mamelles de tous les quadrupèdes, les yeux des animaux qui ne voient pas... sont* [illegible] *rétrogrades, des réminiscences lointaines,* [illegible] SON. T. naturel.

— Jeux. Sorte de style qui consiste à faire revenir [illegible] avec un sens différent et souvent contraire [illegible] d'une même proposition. Syn. de

REVERSIS n. m. Jeux. V. REVERSI.

REVERSOIR [illegible] n. m. Barrage établi sur un cours [illegible] lequel le liquide s'écoule en nappe. [illegible] canal d'un réservoir.

REVERTIER [illegible] n. m. Jeux. Variété de trictrac [illegible] avant de faire le tour du tablier et [illegible] On dit aussi REVERQUIER.

REVESTIAIRE [illegible] — rad. *revêtir* n. m. Endroit [illegible] où le bas clergé revêt l'habit de chœur. (Vx. On ne dit plus que VESTIAIRE. ‖ Somme allouée à certains religieux pour leur vêtement.

REVÊTEMENT *man* — rad. *revêtir*) n. m. Constr. Sorte de placage de pierre, de plâtre, de bois, etc., que l'on fait à une construction pour la consolider ou l'orner. ‖ Ouvrage de pierre, de brique, etc., dont on revêt un fossé, une terrasse, pour retenir les terres.



Plaques de revêtement : 1. Assyrien, en brique émaillée ; 2. Moderne, en faïence.

Par ext. Enduit. ‖ *Revêtement*, Paroi d'un fossé dont la maçonnerie ne monte pas jusqu'au haut du talus du fossé.

— Biol. Partie périphérique différenciée des organes ou des organismes.

— Mar. *Revêtement d'un navire*, Bordé dont on recouvre la coque pour appliquer la cuirasse, ou doubler la carène.

— Encycl. Fortif. Dans la fortification permanente, les *revêtements* se font en maçonnerie et constituent à peu près les seules murailles qu'on rencontre dans la fortification moderne. V. FORTIFICATION.

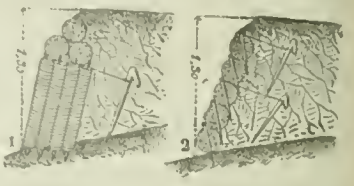

Revêtements : 1. Avec gabions et fascines, 2. En fascines.

Dans les ouvrages de campagne, dans les batteries de siège, etc., les revêtements sont constitués généralement en *fascinages* c'est-à-dire au moyen de gabions, saucissons, claies, etc., maintenus en place au moyen de harts de retraite, fixés à des piquets enfoncés dans le rempart ou l'épaulement lui-même. On fait également des revêtements en *gazon*, en superposant des rectangles de gazon, à plat les uns sur les autres, l'herbe en dessous. Enfin, à défaut de matériaux, on a recours aux revêtements en *sacs à terre*.

REVÊTIR (du préf. *re*, et de *vêtir* [on écrivait autref. *revestir*] : *Je revêts, tu revêts, il revêt, nous revêtons, vous revêtez, ils revêtent. Je revêtais, nous revêtions. Je revêtis, nous revêtîmes. Je revêtirai, nous revêtirons. Je revêtirais, nous revêtirions. Revêts, revêtons, revêtez. Que je revête, que nous revêtions. Que je revêtisse, que nous revêtissions. Revêtant. Revêtu, ue*) v. a. Vêtir de nouveau : *Vêtir, dévêtir et* REVÊTIR *un enfant*.

— Pourvoir de vêtements : REVÊTIR *des pauvres*.

— Se couvrir d'un vêtement : REVÊTIR *un pardessus*. (Se dit surtout d'un vêtement de cérémonie.) ‖ Prendre une forme spéciale : REVÊTIR *la forme humaine*.

— Recouvrir, enduire : REVÊTIR *de terre battue l'aire d'une grange*.

— Par ext. Couvrir, orner : *Les poils qui* REVÊTENT *les animaux. L'or qui* REVÊT *le dôme des Invalides*.

— Fig. Mettre en possession, investir : REVÊTIR *quelqu'un d'une nouvelle dignité, d'un plein pouvoir*.

— Couvrir, décorer : *Savoir* REVÊTIR *le mal des apparences du bien est un secret indispensable dans le monde*.

— Prendre, se donner, s'attribuer : *Maint égoïste* REVÊT *le désintéressement et la philanthropie*.

— *Revêtir un personnage*, Se modeler sur une personne dont on veut s'attribuer les qualités.

— Charp. Dans une cloison ou un pan de bois, Monter des poteaux tournisses.

— Constr. Faire un revêtement.

— Dr. *Revêtir de formes, de signature*, Suivre pour un acte certaines formes, y apposer une signature.

— Jardin. Recouvrir un mur de clôture de jeunes charmilles.

Revêtu, ue part. pass. du v. Revêtir.

— *Gueux revêtu*, Homme de rien qui a fait fortune et qui est devenu orgueilleux, arrogant : *Rien n'est plus insupportable qu'un* GUEUX REVÊTU. (Vx.)

— SYN. Revêtu, affublé, fagoté. V. AFFUBLER.

Se revêtir, v. pr. Revêtir soi : SE REVÊTIR *de son armure, d'un déguisement*. ‖ Par anal. Se couvrir : *Les nuages* SE REVÊTAIENT *des plus riches couleurs*. (B. de St-P.) ‖ Prendre, se servir : *Quelle indécence a un ministre de l'Église de* SE REVÊTIR *des armes de la milice du siècle !* Mass.)

— Fig. Se couvrir : *Jésus-Christ* SE REVÊTIT *des apparences les plus humbles*.

REVÊTISSEMENT (*ti-se-man* — rad. *revêtir*) n. m. Syn. anc. de REVÊTEMENT.

— Dr. anc. *Revêtissement de ligne*, Dévolution des biens propres d'une personne décédée aux parents les plus proches dans la ligne d'où ces biens provenaient. ‖ Don mutuel et égal entre deux conjoints par mariage.

— Féod. Action de recevoir la foi et l'hommage d'un vassal.

RÊVEUR, EUSE adj. Qui rêve, qui se complaît dans des pensées vagues : *Jeune fille qui devient* RÊVEUSE. ‖ Distrait : *Les gens* RÊVEURS *sont insupportables*.

— Qui appartient à la rêverie, qui indique la rêverie, en parlant des choses : *D'un air* RÊVEUR. *Des yeux* RÊVEURS.

— n. Personne qui s'abandonne à ses imaginations : *L'homme de génie n'est qu'un* RÊVEUR *pour des hommes ordinaires*. Damarsais. ‖ Celui qui a l'habitude de la méditation : *Mal branche fut un* RÊVEUR *des plus profonds*. (Dider.)

— SYN. Méditatif, pensaeur, etc.

— ANTON. Pratique, positif.

RÊVEUSEMENT adv. En rêvant.

REVIDAGE (*daj'* n. m. Techn. Action de revider.

— Troc que font entre eux des brocanteurs de ce qu'ils ont acheté dans les ventes publiques.

REVIDER v. a. Vider de nouveau. REVIDER *un trou qui s'emplit tout seul d'eau*.

— Fig. Agrandir un trou.

— Techn. Faire le revidage, le troc de : REVIDER *des hardes achetées dans un encan*.

REVIENT (*vi-in* — subst. verb. de *revenir*) n. m. Comptab. ‖ *Prix de revient*, Coût d'une chose en tenant compte non seulement de sa valeur d'achat, mais encore de tous les frais accessoires.

REVIER (*vi-é*) n. m. Variété de cépage noir, cultivé dans l'Isère et en Anjou.

REVIF (du préf. *re*, et de *vif*) n. m. Mouvement de croissance des marées.

REVIGNY, ch.-l. de cant. de la Meuse, arrond. et à 16 kilom. de Bar-le-Duc, sur l'Ornain; 1.744 hab. Ch. de f. Est. Exploitation de phosphates. Fabrication de ressorts d'horlogerie, de meubles. Ancienne place forte, dévastée par les Suédois en 1610. Belle église du XVe siècle; hôtel de ville, dont quelques parties datent de la Renaissance. — Le canton a 17 comm. et 7.219 hab.

REVIGORER v. a. Donner une nouvelle vigueur à (Vx.)

REVILLAGIGEDO, groupe d'îles inhabitées, de l'océan Pacifique, à 700 kilom. à l'O. de la côte mexicaine de Manzanillo. Île principale, *Socorro*; trois îles secondaires : *San Benedicto*, la *Roca Partida* et *Clarion*; au total, 800 kilom. carr. de superficie.

RÉVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 23 kilom. de Valognes, sur la baie de La Hougue, à l'embouchure de la Saire; 1.377 hab. Ch. de f. de Valognes à Barfleur.

RÉVILLE Jean, pasteur et écrivain protestant français, né à Luneray (Seine-Inférieure) en 1791, mort à Dieppe en 1861. Pasteur dans sa ville natale de 1816 à 1825, puis à Dieppe, où le consistoire l'appela à la présidence, il collabora à plusieurs journaux protestants et publia divers ouvrages empreints d'un esprit libéral. — Son fils, Albert **Réville**, né à Dieppe en 1826, fut suffragant à Nîmes, pasteur à Luneray, puis, en 1851, ministre de l'église wallonne à Rotterdam. Il s'adonna dès lors à des travaux de critique et d'histoire religieuses. Prédicateur et conférencier de talent, il fut, à cause du libéralisme hardi de ses idées, repoussé du professorat à la faculté de théologie de Montauban (1855), et se vit, en 1831, fermer, pour le même motif, les chaires de Paris et de Genève. Il fut appelé, en 1880, à la chaire d'histoire des religions du Collège de France. Citons de lui : *Prolégomènes de l'histoire des religions* (1880); *Histoire des religions* (1883-1889); *Jésus de Nazareth* (1897). — Le fils d'Albert, Jean **Réville**, né à Rotterdam en 1854, a été pasteur à Montbéliard, ammônier au lycée Henri-IV et est devenu maître de conférences de l'Église chrétienne à l'Ecole pratique des hautes études et professeur de patristique à la faculté de théologie protestante de Paris. On lui doit : *le Logos, d'après Philon d'Alexandrie* (1877); *la Doctrine du Logos* (1881); *la Religion à Rome sous les Sévères* (1885); *Essai sur la formation du gouvernement ecclésiastique au sein de l'Église chrétienne* (1895); *le Quatrième Évangile : son origine et sa valeur historique* (1900); *la Valeur du témoignage historique du pasteur d'Hermas* (1901); etc.

RÉVILLON (Antoine, dit **Tony**), littérateur et homme politique, né à Saint-Laurent (Ain) en 1832, mort à Paris en 1898. Il était clerc de notaire lorsqu'il se rendit, en 1857, à Paris pour y tenter la fortune des lettres. Sur la recommandation de Lamartine, il entra à la rédaction de la « Gazette de Paris », collabora à divers journaux, et devint, après la guerre, rédacteur en chef de la « Petite République » (1876), directeur de l' « Electeur républicain » (1879) et rédacteur du « Radical » jusqu'à la fin de sa vie. Il était conseiller municipal lorsqu'il fut élu en 1881, contre Gambetta, député dans le XXe arrondissement de Paris. Tony Révillon alla siéger à l'extrême gauche. Il fut réélu député en 1885 et en 1889 après avoir combattu le boulangisme, et ne se représenta pas aux élections de 1893. On lui doit de nombreux romans, notamment : *les Bachcliers* (1861); *la Belle Jeunesse de François La Palud* (1866); *le Faubourg Saint-Germain* (1867); *le Faubourg Saint-Antoine* (1870); *le Drapeau noir* (1871); *les Aventures d'un suicidé* (1872); *la Séparée* (1874); *les Convoitises* (1875); *la Bourgeoise pervertie* (1877); *le Marquis de Servières* (1877); etc.

REVILLOUT (Charles-Jules), écrivain français, né à Issoudun (Indre) en 1821. Élève de l'Ecole normale, il devint professeur d'histoire au lycée de Versailles. En 1849, il se fit recevoir docteur, et, depuis lors, il a été professeur de littérature dans diverses facultés. On lui doit : *De l'arianisme et des peuples germaniques qui ont envahi l'empire romain* (1850); *Étude sur l'histoire du colonat chez les Romains* (1856); *les Familles politiques d'Athènes et les Gentes de Rome* (1862); *le Clergé chrétien dans les campagnes après la grande invasion* (1864); *les Questeurs urbains* (1865); *les Lettres, les Idées et les Mœurs pendant la première moitié du XVIIIe siècle* (1865); *la Littérature du moyen âge et le Romantisme* (1870); etc.

REVILLOUT (Eugène), égyptologue français, né à Besançon en 1843. Attaché à la conservation du musée du Louvre, depuis 1872, il devint professeur à l'Ecole du Louvre. On a de lui : *le Concile de Nicée*, d'après les textes coptes (1873); *Premières études sur le mouvement des esprits dans les premiers siècles de notre ère* (1873); *le Concile de Nicée et le Concile d'Alexandrie* (1874); *Mémoire sur les Blemmyes* (1874); *Actes et contrats des musées égyptiens de Boulaq et du Louvre* (1876); *Apocryphes coptes du Nouveau Testament* (1876); *Nouvelle Chrestomathie* (1878); *Chrestomathie démotique* (1880); *Rituel funéraire de Pamouth en démotique* (1880); *le Roman de Setna*, avec traduction (1880); *Cours de langue démotique* (1885); *un Formage du temps d'Amasis* (1886); *les Obligations en droit égyptien* (1887). Depuis, il publia presque à lui seul une *Revue égyptologique*.

REVIN, comm. des Ardennes, arrond. et à 11 kilom. de Rocroy, dans un isthme de la Meuse, que traversent à cet endroit deux beaux ponts; 4.015 hab. Ch. de f. Est. Belle église, richement décorée. Restes d'un ancien couvent de bénédictines. Métallurgie du fer, quincaillerie, ateliers de constructions mécaniques.

REVINIEN, ENNE (*ni-in, è-n'*) adj. Qualification donnée au sous-étage moyen de l'étage cambrien. — n. m. Ce sous-étage lui-même.

REVIRADE (rad. *revirer*) n. f. Jeux. Au trictrac, Case faite sur une flèche vide à l'aide de deux dames empruntées à des cases déjà faites, laissant une ou deux dames à découvert.

REVIREMENT (*man* — rad. *revirer*) n. m. Changement complet : *On voit des* REVIREMENTS *d'opinion, de fortune éter dans la boue ce qui était la veille au pinacle.*

— Comm. *Revirement de fonds*, Opération par laquelle on retire *Revirement*. Manœuvre qui consiste à retirer une partie ou la totalité de la somme qu'on a versée.

— Mar. Action de virer de bord à nouveau. Changement dans la direction des marées ou de la marée. On dit de préférence RENVERSEMENT.

REVIRER v. n. Mar. Virer de nouveau. REVIRER *de bord*.

— Jeux. Au trictrac, Faire une revirade.

REVISABLE ou **RÉVISABLE** adj. Qui peut être revisé. *La constitution est constitutionnellement* REVISABLE.

REVISER ou **RÉVISER** du préf. *re*, et du lat. *visere*, visiter v. a. Examiner à nouveau : REVISER *un compte*.

— En T. de typogr., Examiner une épreuve pour voir si les corrections indiquées sur l'épreuve précédente ont été bien exécutées.

— SYN. Reviser, revoir.

REVISEUR ou **RÉVISEUR** n. m. Celui qui revise, qui fait une revision : *Un* REVISEUR *de copie, de comptes*.

— Diplom. Officier de la daterie chargé de reviser et de corriger les suppliques.

— Dr. Juge commis pour reviser un procès. Vieilli.

— Typogr. Celui qui fait la revision des épreuves.

Reviseur (LE) ou *l'Inspecteur général*, comédie russe, par Nicolas Gogol (1841). — Dans une ville de province on attend le « revisor », autrement dit l'inspecteur général, un voyageur, qu'on a pris pour ce haut personnage, profite impudemment de l'erreur commune et se laisse corrompre par les fonctionnaires, qui ont chacun quelque méfait sur la conscience. Le gouverneur vend la justice, le directeur de l'hôpital trafique des remèdes, le geôlier spécule sur la ration de ses prisonniers : ils s'assurent l'impunité en offrant au prétendu reviseur en beaux, épices et pots-de-vin. Celui-ci accepte de toutes mains. Par malheur, l'arrivée subite du véritable reviseur le met à la fin dans un grave embarras. On voit quelle sorte de peintures comporte ce cadre : Gogol les a tracées avec une fidélité caractéristique, un sens aigu du réel. Mérimée a traduit le *Reviseur* et en a fait un intéressant commentaire.

REVISIBILITÉ ou **RÉVISIBILITÉ** (rad. *revisible*) n. f. Qualité de ce qui peut être revu.

REVISIBLE ou **RÉVISIBLE** adj. Qui peut être revu et corrigé.

REVISION ou **RÉVISION** n. f. Action de reviser, de revoir, d'examiner de nouveau : *La* REVISION *d'un procès. La* REVISION *des listes électorales.*

— Dr. *Conseil de revision*, Tribunal militaire qui revise les jugements rendus par les conseils de guerre et les conseils de discipline. Conseil qui prononce sur les cas d'exemption du service militaire.

— Typogr. Action de reviser une feuille que l'on va mettre sous presse.

— ENCYCL. Dr. *Revision des procès*. Dans l'ancien droit français, les erreurs résultant des condamnations étaient redressées par des *lettres de proposition d'erreur* et, plus tard, à partir de 1670, par des *lettres de revision*, qu'accordait, d'une manière discrétionnaire, le souverain. Dans la législation actuelle, le Code d'instruction criminelle (art. 443 à 447), modifié par les lois du 29 juin 1867, du 8 juin 1895 et du 1er mars 1899, a réglé la procédure de revision.

En matière correctionnelle comme en matière criminelle, quelles que soient la juridiction qui ait statué et la peine prononcée, la revision peut être demandée dans les quatre cas suivants : 1° lorsque, après une condamnation pour homicide, des pièces ont été représentées propres à faire naître de suffisants indices sur l'existence de la prétendue victime de l'homicide; 2° lorsque, pour un même fait, deux accusés ou prévenus ont été condamnés par deux arrêts ou jugements différents et inconciliables; 3° lorsqu'un témoin entendu a été, postérieurement à la condamnation, poursuivi et condamné pour faux témoignage contre l'accusé ou le prévenu; 4° lorsque, après une condamnation, un fait vient à se produire ou à se révéler, ou lorsque des pièces inconnues lors des débats sont représentées, de nature à établir l'innocence du condamné. Le droit de demander la revision appartient : 1° au ministre de la justice; 2° au condamné; 3° si le condamné est incapable, décédé ou disparu, à ses représentants légaux ou à ses ayants droit.

Le pouvoir de statuer sur les pourvois en revision est attribué à la Cour de cassation, toutes chambres réunies. Si elle décide que le pourvoi est recevable, elle renvoie le prévenu ou l'accusé devant un tribunal ou une cour autre que celui ou celle qui a primitivement connu de l'affaire, ou bien, lorsque de nouveaux débats contradictoires ne sont plus possibles par exemple, au cas de mort ou de disparition de l'un ou de plusieurs des condamnés, c'est elle-même qui juge à nouveau le procès.

Le condamné dont l'innocence a été reconnue peut, sur sa demande, obtenir des dommages-intérêts à raison du préjudice que lui a causé la condamnation. En cas de décès du condamné, le droit à dommages-intérêts appartient, dans les mêmes conditions, au conjoint, aux ascendants et aux descendants du condamné.

En matière civile, la revision des procès n'est point admise : les seules voies extraordinaires de recours ouvertes en cette matière sont le pourvoi en cassation, la requête civile et la tierce-opposition.

— Dr. adm. *Conseil de revision*. V. CONSEIL.

— Polit. *Revision constitutionnelle*. Les Etats qui distinguent le pouvoir constituant du pouvoir législatif soumettent la revision de la constitution à une procédure spéciale. Ainsi fit la France par les actes de 1791, 1793, an III, 1848, 1852 et 1870. Actuellement, la revision est précédée de l'agrément de chacune des deux Chambres et effectuée par la voie de leurs membres réunis en Assemblée nationale ou Congrès. Loi du 25 févr. 1875, art. 8. En pratique, depuis 1875, les deux Chambres françaises se mettent d'accord pour désigner les articles sur lesquels portera la revision.

REVISIONNEL, ELLE (*o-nèl*) adj. Qui se rapporte à la revision, qui établit un droit de revision.

REVISIONNISTE (*o-nist'*) adj. Politiq. Qui effectue une revision, notamment celle de la constitution : *Assemblée*

REVISIONNISTE : Partisan de la revision de la constitution : *Parti* REVISIONNISTE.

— Substantivement : Un, une REVISIONNISTE.

REVISIT [illegible]

REVISITER v. a. [illegible]

REVIVAL [illegible]

REVIVALISTE [illegible]

REVIVIFICATEUR [illegible]

REVIVIFICATION [illegible] f. Action de ranimer, de redonner la vie à ce qui paraît mort : *La* REVIVIFICATION *des noyés*.

— Fig. Action de rendre l'énergie, la vitalité : *La* REVIVIFICATION *de la société*.

— Chim. Opération qui a pour but de ramener à l'état métallique : REVIVIFIER *le mercure*.

— Théol. Opération par laquelle la vie, éteinte ou altérée par le péché, est ramenée à son principe : REVIVIFIER *la foi, la charité*.

REVIVIFIER [illegible] v. a. Vivifier de nouveau : REVIVIFIER *un feu presque éteint*.

— Fig. Ranimer, ramener à la vie : REVIVIFIER *les arts*, REVIVIFIER *les esprits*.

— Chim. Tirer de sa combinaison et ramener à l'état métallique : REVIVIFIER *le mercure*.

— Théol. Ramener à son état primitif.

— Théol. Rendre à la vie spirituelle : *La grâce* REVIVIFIE *le pécheur*.

REVIVISCENCE (*viss-sans'* — rad. [illegible] f. Propriété que possèdent certains êtres ayant vécu et ayant été naturellement tout à fait desséchés, de reprendre l'activité de la vie manifestée par eux avant leur dessiccation, humidité. Syn. ANABIOSE.

— ENCYCL. C'est Leeuwenhoek qui découvrit la *reviviscence* chez les animalcules [illegible] rotateurs et les tardigrades. Depuis, on a observé chez un grand nombre d'autres animaux inférieurs, gordius, infusoires, amibes, etc., et même chez certains végétaux, bactéries, moisissures, la graine d'Amérique, enfin chez la plupart des graines sèches. On peut facilement assister, sous le microscope, aux transformations qui accompagnent la dessiccation et amènent à l'organisme desséché une apparence de mort, à la reprise lente de la vie et à la taille quand l'eau qui a été lui a été soustraite.

Comme il a été dit, les organismes desséchés ne manifestent plus aucun des caractères propres aux êtres vivants; leur état est intermédiaire entre la vie et la mort : c'est la vie *latente* de Cl. Bernard, la mort apparente des Allemands, l'*anabiose* de Preyer. Il faut y voir une suspension défensive, pour les organismes exposés, par la nature des milieux où ils vivent, à subir des altérations de sécheresse et d'humidité.

REVIVISCENT, ENTE (*viss-san, ant'* — du lat. *revivere*, *entis* : de *reviviscere*, revivre) adj. Se dit des êtres, animaux ou végétaux qui jouissent de la propriété de [illegible]

REVIVISCIBLE (*viss-si'-ble*) adj. Physiol. Qui peut être ramené à la vie, qui a la propriété de revivre [illegible]

REVIVRE se conjugue comme VIVRE v. n. Revenir à la vie : *Nous nous hâtons de pleurer nos morts, nos larmes ne les font pas* REVIVRE.

— Être vivement rappelé ou représenté : *Un père* REVIT *dans ses enfants*.

— Se renouveler, se reproduire : *On n'empêchera jamais les abeilles de* REVIVRE. S'éclorer.

— Reprendre ses forces, son énergie : *Les animaux* REVIVENT *grâce à l'air pur et à une bonne alimentation*.

— Loc. div. *Faire revivre*. Remettre en honneur, en crédit, renouveler : FAIRE REVIVRE *un système, une institution, une mode*. *Faire revivre quelqu'un*, Affirmer qu'il vit, contrairement au bruit de sa mort qui avait couru. *Les journaux font souvent revivre des gens qu'ils font enterrer*. REVIVRE, *dans une région*, *un pays*, Être restauré par exemple, très propre à redonner de l'énergie, du ton. *Un climat qui fait revivre un mort*. FAIRE REVIVRE UN MORT.

— Théol. Revenir à la vie spirituelle : *Pour* REVIVRE *à la grâce, il faut pleurer son péché*.

— v. a. *Revivre sa vie*, Repasser, en imagination par les diverses phases de son existence.

— n. m. Agric. Regain. Vx.

RÉVOCABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est révocable.

RÉVOCABLE (du lat. *revocabilis*, même sens) adj. Qui peut être révoqué : *Procuration* RÉVOCABLE.

— Qui peut être destitué : *Fonctionnaire* RÉVOCABLE.

RÉVOCABLEMENT adv. D'une manière révocable avec possibilité d'être révoqué.

RÉVOCATION (*sion* — du lat. *revocatio*, même sens) n. f. Action de révoquer, de mettre à néant : *La* RÉVOCATION *d'un testament*.

— Acte par lequel on révoque : *Signer une* RÉVOCATION.

— Action de révoquer, de destituer : *La* RÉVOCATION *d'un fonctionnaire*.

— Dr. rom. Acte par lequel une personne annulait les effets d'un acte qu'elle avait fait.

— ENCYCL. Dr. rom. Les donations entre vifs pouvaient souffrir révocation dans les cas exceptionnels suivants : 1° révocation pour inexécution des conditions; 2° révocation dans les cas de donation entre époux : 3° révocation pour cause de gratitude entre toutes personnes; 4° révocation pour cause de survenance d'enfant.

Un testament était révoqué dans les cas suivants : par un testament nouveau. Le droit prétorien admettait qu'un testament était révoqué si le testateur avait, en effet, avant rompu les cachets ou avait effacé l'institution d'héritier.

— Retourner avec rapidité. RÉVOLER *au combat*. Se précipiter avec ardeur. *Mon âme* RÉVOLAIT *vers toi*. Marchal.

RÉVOLIN [-lin] m. Mar. Déviation et tournoiement du vent [illegible] qui l'oblige à *faire revolin*. La [illegible] vent aussi renverse. Peu us. *Révolin*, tournoiement de l'eau qui se produit [illegible] courant est en travers au vent.

RÉVOLTANT, ANTE adj. Qui révolte, qui cause de l'indignation. *Des actes* RÉVOLTANTS.

RÉVOLTE [-lt'] subst. verb. de *révolter*. n. f. Soulèvement, [illegible] contre l'autorité établie. *La* RÉVOLTE *d'un [illegible] contre ses chefs. Souffler la* RÉVOLTE. [illegible] Se révolter. Violation. *La* RÉVOLTE *de la raison. La* RÉVOLTE *des sens.*

SYN. Émeute, insurrection, etc. V. ÉMEUTE.

Révolte du Caire (La), tableau de Girodet-Trioson. V. NAPOLÉON *faisant grâce aux révoltés du Caire.*

RÉVOLTEMENT [-man] m. Action de se révolter. Vx.

RÉVOLTER (de l'ital. *rivoltare*, même sens. v. a. Mettre en révolte. *Le* RÉVOLTER *des ouvriers contre leur patron.*

Soulever violemment : *La cupidité* RÉVOLTE *les sens contre elle-même.*

Indigner, choquer fortement. *Nécessité qui vient des choses, nécessité qui vient des hommes nous* RÉVOLTE. J. Joubert. Répugner, être contraire à : *Mets* RÉVOLTE *l'estomac.*

Révolté, ée, part. pass. du v. Révolter.

Subst. Personne en révolte : *M. de La Fayette [illegible] des* RÉVOLTÉS *de tous les pays.* (St-Marc Gir.)

Se révolter, v. pr. Se soulever, se mettre en révolte : *Dieu a créé la lune, qui s'était* RÉVOLTÉE. Résister [illegible] *contre l'injustice.*

Se soulever violemment : *Burez de l'eau tiède, l'estomac* SE RÉVOLTE.

RÉVOLU, UE (du lat. *revolutus*, roulé) adj. Se dit du cours des astres, lorsque, par leur mouvement périodique, ils sont revenus au point d'où ils étaient partis.

Achevé, complet, en parlant d'une période de temps : *Il [illegible] des enfants d'un an périt avant cinq ans* RÉVOLUS. [illegible]

RÉVOLUTÉ, ÉE (du lat. *revolutus*, roulé) adj. Bot. Qui est roulé en dehors et en dessous : *Feuilles* REVOLUTÉES.

RÉVOLUTIF, IVE (du lat. *revolutus*, roulé) adj. Relatif à la révolution : *Mouvement* RÉVOLUTIF.

Bot. Qui a la disposition des organes révolutés : *Préfoliation* RÉVOLUTIVE.

RÉVOLUTIFOLIÉ, ÉE (du lat. *revolutus*, roulé, et *folium*, feuille). adj. Bot. Qui a des feuilles roulées sur elles-mêmes.

RÉVOLUTION [si-on — du lat. *revolutio*] n. f. Mouvement d'un mobile qui, parcourant une courbe fermée, repasse successivement par les mêmes points : *La* RÉVOLUTION *des aiguilles sur un cadran d'horloge. La* RÉVOLUTION *de la terre autour du soleil.* || Etat d'une chose qui s'enroule : *La* RÉVOLUTION *du fil autour de la bobine.*

— Par anal. Succession : *La* RÉVOLUTION *des saisons.*

— Par ext. Changement qui arrive dans les choses du monde : *Le monde voit des* RÉVOLUTIONS *journalières.*

— Hist. Changement considérable dans le gouvernement d'un Etat, transformation de ses institutions : *Le despotisme enfanta les* REVOLUTIONS. (Turgot.) || Révolution politique la plus mémorable qui ait eu lieu dans un pays, de celle qui y a établi un ordre de choses durable : *La* RÉVOLUTION *d'Angleterre.* || *La Révolution française* et absol. *La Révolution*, Transformation politique qui s'est opérée en France à la fin du XVIIIe siècle : *A l'époque de la* RÉVOLUTION. *Les hommes de la* RÉVOLUTION.

— Physiol. et pathol. Réaction généralisée à une impression physique ou morale très vive, à un traumatisme, etc., et se manifeste par la polyurie, de la diarrhée, l'hémianesthésie sensitivo-sensorielle (hystérie, la contracture, les convulsions chez les enfants), la catalepsie, la syncope, la congestion, l'ictère, de la glycosurie, de l'albuminurie, etc. V. RÉACTION.

— Physiq. *Révolutions atmosphériques*, Changements qui arrivent dans l'atmosphère, principalement par rapport à sa température, aux mouvements partiels ou généraux qui agitent sa masse et qui constituent les vents.

— Sylvic. Nombre d'années déterminé pour l'exploitation d'une forêt.

— SYN. Changement, innovation, etc. V. CHANGEMENT.

— Encycl. Géol. *Révolutions du globe*. D'après la théorie de Cuvier, maintenant abandonnée, l'écorce terrestre serait formée de plusieurs séries indépendantes de terrains, caractérisées chacune par une faune paléontologique différente, et séparées par des anéantissements complets, suivis de réapparitions de la vie organique sous des formes nouvelles. Cette illusion était due aux solutions de continuité de la série des terrains, solutions qui ont diminué à mesure que les connaissances géologiques se sont complétées. Les dépôts apparaissent maintenant avec les caractères d'une plus parfaite continuité.

RÉVOLUTION FRANÇAISE. On désigne sous ce nom [illegible] politique qui a mis fin, en France, à l'organisation gouvernementale et sociale qui liée d'*ancien régime*, pour [illegible] un régime nouveau, dont les bases sont celles [illegible] état politique de la France d'aujourd'hui. On donne, en général, comme dates extrêmes à la Révolution : la [illegible] des états généraux (5 mai 1789) et l'établissement [illegible] (18 mai 1814). Le détail des faits a été étudié [illegible] les articles consacrés aux assemblées qui dirigèrent la France (Constituante, Législative, Convention, Directoire, Consulat), aux constitutions, aux clubs, aux grandes [illegible] et aux hommes politiques qui ont alors joué un [illegible]. Nous donnerons ici à la recherche des origines, [illegible] la portée de l'œuvre révolutionnaire.

[illegible] temps, la persistance des formes politiques et de l'organisation sociale de l'ancien régime étaient une [illegible] à l'évolution historique. V. RÉGIME (*ancien*). [illegible] le droit, l'absolutisme et l'arbitraire des agents de [illegible] la complexité et la confusion de l'organisation [illegible] judiciaire et financière, la menace [illegible] Au point de vue social, c'était l'inégalité [illegible] devant l'impôt, devant la justice, devant [illegible]. Enfin, au point de vue économique, c'étaient [illegible] les travailleurs sous le régime étroit des corporations et la misère des campagnes, où les paysans, malgré la possession des terres, étaient écrasés par les droits féodaux, survivance d'un passé lointain, mais que la situation de la noblesse avait depuis longtemps cessé de justifier. V. FÉODALITÉ. Des idées nouvelles étaient nées au XVIIIe siècle, et l'effort des philosophes, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, les encyclopédistes, avait déjà fortement ébranlé l'ancien régime. En 1789, l'influence d'écrivains comme Raynal, Turgot, Condorcet, Sieyès, d'Antraigues, vint accélérer le mouvement d'opposition. Avec la réunion des états généraux, motivée par la déplorable situation financière de la fin du règne de Louis XVI (V. ÉTATS-GÉNÉRAUX), la Révolution commença en France, grâce surtout à l'impulsion des idées.

La destruction de ces abus, qui ne voulaient point se transformer, et la fondation d'un nouvel ordre social, telle devait être la tâche de la Révolution française. Ce fut le but des efforts de la première assemblée, la Constituante. Fidèles aux vœux des cahiers, résolument réformateurs, mais aussi nettement monarchiques, ce fut devant l'opposition, la duplicité de la cour et du roi, que les états généraux, convoqués pour remédier aux embarras de la situation financière, se transformèrent en Assemblée nationale. (V. JEU DE PAUME [*serment du*].) L'œuvre de cette assemblée eut un double caractère. Destructrice : la suppression des droits féodaux, de l'organisation privilégiée du clergé, des parlements, des corporations, des divisions provinciales, de la centralisation administrative. Créatrice : l'œuvre se résume dans la Déclaration des droits de l'homme (V. DÉCLARATION), la constitution de 1791, et les lois civiles et criminelles. Dès la Constituante, l'application de ces principes se montra difficile. Dans la constitution de 1791, nettement décentralisatrice, l'organisation des différents pouvoirs créait des conflits forcés entre le roi et les représentants de la nation, qui s'étaient déjà heurtés sur la question de la constitution civile du clergé.

Dès cette époque, d'ailleurs, le conflit, entre la royauté devenue impopulaire (surtout en la personne de Marie-Antoinette) et le peuple exaspéré par la misère, avait pris une forme violente avec la prise de la Bastille (14 juill.), et les journées des 5 et 6 octobre. En province, l'émigration commençait.

La fuite du roi à Varennes, la fusillade du Champ-de-Mars, les débats violents, au début de la Législative, sur la question des émigrés et des prêtres assermentés, furent des symptômes significatifs de l'insuffisance du régime gouvernemental créé par la Constituante. Lorsque le parti constitutionnel (bourgeoisie), représenté par les girondins, se montra impuissant à résoudre par la légalité les graves conflits rendus plus graves encore par la déclaration de guerre à la Prusse et à l'Autriche (mars 1792), lorsqu'à la suite des insurrections dirigées par la Commune et les clubs parisiens (journée du 10-Août [V. AOÛT]), la déchéance du roi eut été prononcée, dès lors commença une nouvelle période de l'action révolutionnaire : la période conventionnelle et directoriale. Elle débute par la proclamation de la République, qui triompha, à Valmy, de l'invasion prussienne; elle se continue, après l'exécution de Louis XVI et la lutte de la Gironde et de la Montagne, par la dictature du gouvernement révolutionnaire. Elle a pour conclusion, en fait, la reconnaissance de la souveraineté d'un homme par les représentants de la nation souveraine. Et son histoire est l'histoire glorieuse et féconde, mais sanglante et tumultueuse, de la déviation des idées fondamentales de la Révolution. Cette déviation, on ne peut l'attribuer qu'en partie à l'action des individualités comme les girondins, Marat, Danton, Robespierre. L'impulsion dominatrice de la force collective du peuple, représentée par la Commune de Paris et ses sections, par les Communes provinciales, les comités révolutionnaires, les clubs, les journaux, fut assez puissante pour envoyer à l'échafaud les girondins, Danton, Robespierre, Saint-Just, dès qu'ils voulurent imposer la forme de leur volonté individuelle.

La Convention avait à lutter contre l'invasion, la guerre civile de Vendée, l'insurrection girondine. Elle avait à maintenir les provinces, jalouses de la prépondérance de Paris, et la Commune, irritée de se voir enlever la puissance qu'elle avait prise aux derniers jours de la Législative. Après le vote de la constitution démocratique de l'an II, qui avait pour but de donner satisfaction à la fois à Paris et aux provinces, et qui ne fut pas appliquée, la Convention, au nom du salut de la République, créa un régime politique provisoire. A la souveraineté de la nation, aux délibérations régulières de ses représentants, elle substitua, à Paris, l'action décisive des membres du comité de Salut public, en province et aux armées, celle des conventionnels en mission. Elle consacra la violation des libertés publiques par le régime terroriste de la presse; celle des libertés individuelles, par le régime des suspects, des réquisitions, la création du tribunal révolutionnaire, plus tard, la violation de la liberté de penser par l'essai de dictature religieuse de Robespierre. Mais l'énergie du comité de Salut public aida la République à triompher de l'opposition de la Commune et des hébertistes; elle sauva la France de l'invasion et de la guerre civile; elle permit aux comités de se livrer aux travaux qui aboutirent à l'ébauche d'un système complet d'instruction publique, à la création des hautes écoles, du grand-livre, du système métrique, etc. V. CONVENTION.

Cependant, la Terreur (v. ce mot) lassa le pays du régime démocratique, auquel il rapporta les fureurs de la crise. Lorsque la dictature de Robespierre eut pris fin, l'action révolutionnaire fut désormais une lente préparation du retour à un régime qui était la négation des principes politiques de 1789. La constitution de l'an III, faite par une assemblée où réapparaissait déjà le parti royaliste, trahit cette défiance de la démocratie par la restriction du cens électoral, l'attribution du pouvoir législatif à deux Chambres, l'importance plus grande donnée au pouvoir exécutif, et par l'insistance des conventionnels à dégager la Déclaration des droits de l'homme, dont ils se réclamaient encore, des points équivoques qui avaient pu justifier les dictatures insurrectionnelles de Paris et les agitations agraires. De plus, la politique financière de la Révolution, qui avait commencé par la nationalisation des biens du clergé, la création et l'émission imprudente des assignats, avait entraîné des difficultés qui s'étaient aggravées sous la Convention, par suite des charges de la guerre. Elle aboutit, sous le Directoire, à une banqueroute partielle, qui contribua à la défaveur du régime directorial, déjà ébranlé par la politique de coups d'Etat qu'il avait suivie. V. FRUCTIDOR, DIRECTOIRE.

La politique extérieure même avait fini par perdre son vrai caractère révolutionnaire. Au début, devant la coalition européenne qui menaçait à la fois l'intégrité territoriale de la France et ses libertés, la Révolution avait conçu le projet de faire la guerre aux rois, non aux peuples, et de délivrer ceux-ci de la servitude féodale et cléricale. Les armées victorieuses de la République, après Valmy, Jemmapes, Fleurus, étaient allées porter les idées républicaines en Savoie, en Belgique, en Hollande et sur le Rhin, mais la détresse financière, l'obligation de satisfaire la classe militaire qui s'était formée pendant ces années de guerres incessantes, avaient transformé la guerre de principes en guerre de conquêtes. Les campagnes d'Allemagne et d'Italie rendirent possibles les prétentions de Moreau et le succès de Bonaparte. Lorsque celui-ci, dans son programme du 18-Brumaire, déclara qu'il venait consacrer inviolablement la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété, en un mot les conquêtes civiles de la Révolution, la France, qui désirait la paix et avait appris à oublier les principes de 1789, crut obtenir la réalisation de ces promesses par l'abandon de ses libertés politiques, c'est ainsi que le grand mouvement révolutionnaire aboutit au Consulat, à l'Empire, à la restauration des Bourbons.

Mais, malgré cette éclipse apparente, l'œuvre de la Révolution avait déjà laissé des traces profondes. En Europe, l'action des idées nouvelles avait provoqué, dans des pays morcelés comme l'Allemagne et l'Italie, le réveil de la conscience nationale. En France même, nulle réaction ne pouvait plus désormais détruire ce qu'il y avait de profond et de durable dans l'œuvre de la Révolution : les conquêtes civiles et sociales. Les Bourbons durent accepter la Charte et le régime parlementaire. Les tentatives réactionnaires n'eurent d'autre effet que de ressusciter l'esprit de liberté politique. Le premier coup d'État de la royauté provoqua une seconde révolution, la *Révolution de 1830*, qui, détournée au profit du *gouvernement de Juillet*, amena la *Révolution de 1848*. Le *gouvernement provisoire*, qui rêva de fonder la République démocratique et sociale, proclama la *deuxième République* et la réunion d'une Assemblée nationale constituante qui établit le suffrage universel.

— Bibliogr. : Taine, *les Origines de la France contemporaine* (1876); de Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution* (1856); Mignet, *Histoire de la Révolution française* (1824); Michelet, *Histoire de la Révolution française* (1847-1853); Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française* (1847-1863); Quinet, *la Révolution* (1865); Thiers, *Histoire de la Révolution française* (1823-1827); Aulard, *Histoire politique de la Révolution française* (1901).

Révolution française (Histoire de la), par Adolphe Thiers. Il y avait seulement deux ans que Thiers était venu de Marseille à Paris lorsqu'il fit paraître, chez Lecointe et Durey (1823), les deux premiers volumes de son *Histoire de la Révolution française*. La nouveauté de la conception historique effraya tellement les éditeurs qu'ils demandèrent à Thiers de faire signer son ouvrage par un nom plus connu, et celui-ci s'adjoignit Félix Bodin. Le jeune écrivain, en effet, que Chateaubriand appelait « l'un des chefs de l'école fataliste », avait essayé d'écrire une histoire fondée sur la vérité des faits. Les recherches antérieures étaient tout à fait insuffisantes, la plus solide étant celle de Lacretelle. Mais Thiers, sans se décourager, interrogeait de tous côtés, recherchait les témoins des faits qu'il voulait raconter, notant tout : histoire militaire, diplomatique, financière, administrative. Aussi son histoire est-elle essentiellement une histoire narrative. Il a raconté les faits qu'on lui a expliqués avec un désir évident de les faire apprécier du lecteur. Il n'a pas su en extraire ce que l'on a appelé plus tard la philosophie de l'histoire. Mais il expose la suite des événements avec impartialité dans une langue claire, nette, quelquefois un peu facile. L'*Histoire de la Révolution française* finit de paraître en 1827. Les huit derniers volumes purent être signés de Thiers seul.

Révolution française (Histoire de la), par Carlyle (1837), traduite en français par Elias Regnault, Odysse Barrot et Jules Roche (1865-1867). L'auteur, après avoir terminé son ouvrage, l'avait confié à John Stuart Mill, et, chez celui-ci, une servante le jeta par mégarde au feu. Après plusieurs jours de découragement, Carlyle le recommença. Sa tournure d'esprit est si déconcertante et ses façons de s'exprimer si imprévues que son livre a été l'objet des jugements les plus divers. A la vérité, c'est moins un ouvrage d'histoire qu'une dissertation philosophique, en style shakspearien, non seulement sur les événements qui se sont passés en France, mais encore sur tout le cours de la civilisation européenne durant cette tragique période.

Révolution française (Histoire de la) *depuis 1789 jusqu'en 1814*, par F. Mignet (1842). Venu très jeune à Paris, Mignet avait été lancé par Manuel dans le monde libéral. Plein d'enthousiasme pour les idées qui avaient donné naissance à ce parti, il résolut d'en écrire l'histoire. Il prit à tâche de démontrer les exagérations des contre-révolutionnaires et d'atténuer les excès de la Terreur. Doué d'un esprit plus critique que Thiers, Mignet ne s'est pas laissé entraîner par son enthousiasme; les faits qu'il a exposés sont plus exacts, mais ils sont décrits avec moins de chaleur et de vie. Il a cherché à démêler les principes des actions humaines et à expliquer les faits les uns par les autres.

Révolution française (Histoire de la), par Michelet. C'est en 1847, à la veille de la révolution démocratique, que Michelet publia le premier volume de son livre. Abandonnant son *Histoire de France* au XVIe siècle, il s'était senti attiré vers le grand mouvement populaire de la fin du XVIIIe, qui était pour lui la première manifestation d'indépendance et de liberté du peuple, c'est-à-dire de l'âme de la France. Parfois son enthousiasme l'a entraîné un peu loin dans son admiration, et a altéré quelque peu l'exactitude de ses idées. Pourtant, il s'est livré à de très laborieuses recherches. Il a même pu consulter les registres de la Commune de Paris, aujourd'hui détruits. Pendant six ans (1847-1853), il vécut avec les hommes de la Révolution, dont il a brusquement arrêté l'histoire au 9-Thermidor, dans un moment de tristesse et de découragement, accablé par les persécutions de l'Empire. Grâce à l'admirable talent qu'il possédait de faire revivre les temps écoulés, il a donné l'impression la plus réelle, la plus nette et la plus vraie de cette période si agitée, de « cette fièvre d'enthousiasme, fièvre de peur, fièvre de crime », qui régna en France de 1789 à 1793. Mais ce qu'il a surtout fait ressortir dans la Révolution française, c'est la grandeur du peuple, et on a pu dire de son livre qu'« c'est un poème épique dont le peuple est le héros ».

Révolution française (Histoire de la), par Louis Blanc. Le premier volume parut en 1847; les dix derniers parurent de 1852 à 1862. Louis Blanc, en effet, n'est pas seulement un narrateur; il cherche à démêler les causes et les conséquences des actes. Il consacre son premier volume à montrer comment, pendant quatre siècles, depuis la réforme de Jean Huss, l'esprit français a lentement rejeté le principe d'autorité qui l'avait asservi; les autres principes doivent triompher à leur tour : l'individualisme, no de l'effort républicain, et la fraternité, but de toutes les révolutions, et que les hommes de 1793 ne surent pas réaliser. Telles sont les idées principales de l'ouvrage de Louis Blanc; elles l'entraînèrent quelquefois à des erreurs de jugement inconscientes, bien qu'il se soit efforcé, avec une méthode scientifique très méritoire pour l'époque, de vérifier tous les faits qu'il rapporte. « Certaines parties de son livre, dit encore Aulard, notamment sur la Vendée, sont presque définitives et étaient fort nouvelles à l'époque. »

Révolution française Réflexions sur la *et sur les procédés de certaines sociétés de Londres relatifs à cet événement*, par Edmond Burke (1790), ouvrage retentissant, que cet écrivain publia sous forme d'une lettre à de Menonville, membre de l'Assemblée constituante. L'auteur partit en guerre contre la Révolution française, parce que plusieurs clubs de Londres (*Constitutional Society* et *Revolution Society*) critiquaient la constitution anglaise et préconisaient les nouvelles formes adoptées en France. Son livre est un des plus passionnés qui aient été publiés contre la Révolution. Il en blâme tout : les principes aussi bien que les hommes. Il prédit que toute cette aventure aboutira à l'établissement d'un pouvoir militaire et va jusqu'à annoncer que la France disparaîtra de la carte d'Europe. Ce pamphlet contribua à lancer l'Angleterre et une partie de l'Europe dans une lutte acharnée contre la Révolution.

Révolution française (Considérations sur la), par Fichte, étude publiée en 1793, traduite par Barni en 1859. Fichte se propose de justifier en droit la Révolution. La constitution étant, selon lui, un contrat librement consenti, destiné à régler les rapports des divers membres d'une association volontaire, ce contrat peut être modifié légitimement. Au cours de la démonstration, Fichte étudie, notamment le principe de la souveraineté et les rapports de l'État avec l'Église, à laquelle il ne reconnaît qu'une autorité spirituelle. Cet ouvrage est remarquable par la force du raisonnement et l'éloquence vigoureuse.

Révolution française (Considérations sur les principaux événements de la), par Mme de Staël. Ce livre fut publié seulement en 1818, un an après sa mort. Il avait été commencé « avec l'intention, dit-elle, de le borner à l'examen des actes et des écrits politiques » de son père. Aussi les différentes parties de l'ouvrage manquent de proportion. Mme de Staël a été inspirée par l'esprit doctrinaire; elle s'est appliquée à démontrer que la morale doit être la seule règle de conduite des hommes d'État. Elle explique ainsi pourquoi la Révolution a abouti au 18 Brumaire; pourquoi Napoléon, ennemi avant tout des idéologues, a dû abdiquer, et prévoit l'insuccès de la Restauration, qui fonde son gouvernement sur l'intérêt des hommes. L'ouvrage est écrit dans un style noble, correct, mais trop souvent abstrait, raide et uniforme.

Révolution (Les Guerres de la), par Arthur Chuquet (Paris, 1886-1899). C'est un vaste ouvrage, où l'auteur a entrepris de donner une relation exacte et documentée de l'histoire extérieure de la Révolution. Trois volumes ont paru d'abord : 1° *Première invasion prussienne* 1886; 2° *Valmy* 1887; 3° *la Retraite de Brunswick* 1887. Ces trois premières études ont obtenu en 1886 le prix de 5.000 francs à l'Académie des sciences morales et politiques, et, en 1887, l'Académie française a décerné le second prix Gobert au tome II, *Valmy*. A. Chuquet a publié ensuite : 1° *Jemappes et la Conquête de Belgique* 1891; 5° *la Trahison de Dumouriez* (1891; 6° *Expédition de Custine* 1892); 7° *Mayence* 1892; 8° *Wissembourg* 1893; 9° *Hoche et la lutte pour l'Alsace* 1893; 10° *Valenciennes* 1894; 11° *Houdschoote* (1896). Toute cette histoire militaire est étudiée minutieusement dans ses détails, vérifiés par les documents les plus authentiques. On peut ajouter aux ouvrages cités les trois volumes de *la Jeunesse de Napoléon : Brienne* (1898), *la Révolution et Toulon* 1899), et l'étude sur l'essai infructueux de la Convention, *l'École de Mars* 1895).

Révolutions de Paris (les), journal montrien de la Révolution, publié de juillet 1789 au 28 février 1794. On l'appelle souvent le *Journal de Prudhomme*, du nom de l'éditeur, car les articles n'étaient pas signés; cependant, les « Révolutions de Paris » durent leur célébrité au talent de Loustallot, qui composa pour ainsi dire le journal à lui seul, depuis sa fondation jusqu'en 1790. On y trouvait les comptes rendus des séances de l'Assemblée, des articles importants sur toutes les questions d'actualité et des détails minutieux et spéciaux sur Paris. Après la mort de Loustallot, le journal fut repris par Fabre d'Églantine, Chaumette, etc., qui continuèrent à en faire l'organe des idées avancées. C'est un document des plus précieux sur l'histoire révolutionnaire.

Révolution (la), par H. Taine. V. France contemporaine (*Origines de la*).

Révolution française (la), revue mensuelle fondée en 1881 par Carnot, Henri Martin, Pelletan, sous la direction de Dide. Elle est consacrée à l'étude de l'époque révolutionnaire. On y trouve des documents variés, quelquefois des plus curieux, qui éclairent souvent les événements d'une manière définitive : histoire des assemblées, des rues, des mouvements populaires, des hommes, des armées. En 1887, elle a été placée sous la direction d'Aulard.

Révolutions d'Angleterre (*Histoire de la*). Comme toutes les révolutions, celle-ci eut des causes lointaines. Elle fut surtout, d'une part, l'aboutissement des luttes religieuses, où le protestantisme et le catholicisme se disputèrent la suprématie; elle fut, d'autre part, la conséquence du développement de l'esprit parlementaire et elle établit le compromis nécessaire entre la couronne et les assemblées législatives.

Jacques Ier avait essayé de gouverner sans Parlement et d'établir le despotisme royal (1614-1621). Il y échoua, et les communes maintinrent leur puissance en faisant reconnaître leur droit de contrôle sur les [illegible]

Charles Ier [illegible] la *Pétition des droits* [illegible] En vain [illegible] la dissolution du Parlement [illegible] 11 mars 1[illegible] [illegible] [illegible] [

Révolutions dans la pratique et sociales

Révolutions des corps célestes

RÉVOLUTIONNAIRE

RÉVOLUTIONNAIREMENT

RÉVOLUTIONNER

RÉVOLVANT

REVOLVER



1. Arme ouverte. 2. Le même, montrant l'action de l'extracteur. 3. Le même, fermé. 4. Le même, montrant la détente armée. 5. Le même, montrant le barillet. 6. Le même, montrant le chien.

Revolver Nagant.

REVOMIR v. a. Vomir de nouveau; vomir après avoir avalé. Revomir *un médicament*.

— Par ext. Rejeter : *La mer* REVOMIT *les corps qu'elle a engloutis*.

RÉVOQUER *k* du lat. *revocare*, proprem. « rappeler » v. a. Destituer, priver d'une charge, d'un emploi : RÉVOQUER *un préfet*.

— Annuler, déclarer de nulle valeur : RÉVOQUER *une donation, un testament, un ordre*.

— *Révoquer en doute*, Mettre en doute, contester.

Se *révoquer*, v. pr. Être révoqué : *Un ordre dicté par la colère doit* SE RÉVOQUER *le plus tôt possible*.

— Être rappelé (vx.) :

Mais, puisque le passé ne peut *se révoquer*.
CORNEILLE.

— SYN. Abolir, abroger, etc. V. ABOLIR.

REVOTER v. a. Voter de nouveau.

REVOUAGE *(aj'* n. m. Féod. Aide gracieuse que le vassal payait à son seigneur quand il faisait son fils chevalier, mariait sa fille ou la mettait en religion.

REVOULOIR (se conjugue comme *vouloir*) v. a. Vouloir de nouveau.

— Vénerie. *Revouloir les voies*. Se dit d'un chien qui ne peut suivre les voies dont il se rabat, parce qu'elles sont trop vieilles.

REVOYAGER (*voi-ia-jé*. — Se conjugue comme *voyager*) v. n. Voyager de nouveau.

REVOYANCE (*voi-i-onss*) n. f. Mot qui figure, en Bretagne, dans la locution : *A revoyance, Jusqu'à revoyance*, Au revoir, Jusqu'au revoir. (On en a fait, à Paris, la locution populaire *A la revoyure*.)

REVOYEUR (*voi-i-eur*) n. m. Bateau dragueur au moyen duquel on cure un canal, un cours d'eau.

REVOYURE n. f. Pop. V. REVOYANCE.

REVUE (*rû* — subst. particip. de *revoir*) n. f. Inspection, recherche : *Faire la* REVUE *de ses papiers*.

— Examen détaillé : *Faire une* REVUE *de ses fautes*.

— Fam. *Nous sommes gens de revue*, Nous nous reverrons, nous avons des occasions de nous revoir.

— Pop. *Être de la revue*, En être pour ses frais, être déçu dans ses espérances, etc.

— Antiq. rom. *Revue des chevaliers*, Recensement et épuration de l'ordre des chevaliers, que les censeurs faisaient tous les cinq ans, sur la voie Appienne. ‖ *Revue du sénat*, Recensement et épuration de l'ordre des sénateurs, que les censeurs faisaient tous les cinq ans, dans un des temples de Rome. ‖ *Revue du peuple*, Revision des classes du peuple, qui se faisait tous les cinq ans, pour classer les citoyens en tribus, curies et centuries.

— Littér. Publication périodique, comportant généralement plusieurs feuilles d'impression.

— Mar. Inspection de l'équipage. (Peu usité en ce sens.) ‖ *Bureau des revues*, Bureau du service du commissariat de la marine chargé de tenir la comptabilité des officiers en service à terre au port.

— Milit. Inspection passée aux corps de troupes ou aux militaires isolés, aux chevaux, aux effets, armes et matériel de toute espèce. ‖ *Revue d'effectif*, Revue qui a pour but de constater la présence sous les drapeaux de l'effectif porté sur les états de solde. (Ces revues sont passées par les fonctionnaires de l'intendance, et longtemps elles ont constitué l'une des opérations de l'inspection administrative que ces fonctionnaires passaient annuellement aux corps de troupes.) ‖ *Revue d'honneur*, Revue qui était passée, au temps où il existait des inspections générales, par le général inspecteur au moment de son départ. ‖ *Revue de détail*, Revue passée par un officier, capitaine, colonel, général inspecteur, et qui a pour but de constater si tous les hommes d'un corps sont munis de tous les effets, armes et objets quelconques, qu'ils doivent réglementairement avoir en leur possession. ‖ *Revue d'appel*. V. la partie encycl.

— Théâtr. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Milit. Les *revues* ont eu tout d'abord un caractère administratif. Elles étaient le complément des *montres*, c'est-à-dire des opérations que les princes qui entretenaient des troupes faisaient exécuter pour s'assurer de la réalité de l'effectif auquel ils payaient la solde. C'est ainsi qu'au XVe siècle, on constate la création de *commissaires aux montres et revues*, chargés de ce service spécial pour les *compagnies d'ordonnance*. La *montre* était la première inspection que ces délégués du prince passaient à la troupe armée, pour constater, d'après l'effectif des hommes et des chevaux et d'après leur équipement, le droit de chacun à la solde. A cette montre succédaient ensuite des examens périodiques qualifiés de revues, parce qu'ils consistaient à *revoir* ce qu'on avait examiné une première fois lors de la *montre*. Il fut longtemps d'usage d'appliquer le nom de *montre* à l'opération faite pour constater le droit à la solde d'après l'effectif, et de réserver le nom de « revue » à l'inspection de la troupe en armes.

De nos jours, les seules revues qui soient passées publiquement aux troupes sont en général des revues d'honneur ou de parade, qui constituent l'un des éléments,

soit de la fête nationale, soit d'une fête destinée à célébrer un événement militaire ou autre.

Leur cérémonial, déterminé par les règlements, varie suivant le grade et la situation du personnage qui les passe. Ainsi, pour le président de la République, au moment où il arrive devant les troupes, les tambours et clairons battent et sonnent aux champs, les trompettes sonnent la marche, les musiques jouent l'air national, les drapeaux et étendards saluent, ainsi que tous les officiers; pour les ministres de la guerre et de la marine, les généraux commandants d'armée ou de corps d'armée, ou ayant une situation analogue, mêmes honneurs, sauf que les officiers subalternes ne saluent pas, etc.; mais, dans tous les cas, le commandant en chef des troupes se porte seul à la rencontre de la personne à laquelle on rend les honneurs, la salue de l'épée lorsqu'il arrive à dix pas d'elle, se range à sa gauche et se maintient à portée de recevoir ses ordres; il lui cède le côté des troupes pendant la revue, puis, lors du défilé, il défile en tête des troupes, en avant de la musique ou des trompettes du premier régiment et, après avoir fait le salut, il va, suivi de son état-major, se placer en face de la personne à qui on rend les honneurs et à vingt pas du flanc de la colonne.

— *Revues d'appel*. Pour les hommes des *services auxiliaires*, le nombre des revues d'appel est fixé à cinq. L'homme est convoqué à un premier appel pendant sa deuxième année de service dans la disponibilité, à un deuxième appel pendant sa troisième année dans la réserve de l'armée active, à un troisième pendant sa septième année dans la réserve de l'active, à un quatrième pendant sa deuxième année dans l'armée territoriale, et à un cinquième pendant la première année où il compte dans la réserve de l'armée territoriale. Ces revues d'appel ont lieu dans chaque canton, au chef-lieu, le jour où le conseil de revision se réunit pour la formation de la classe.

Les hommes de la *réserve de l'armée territoriale* peuvent être, pendant leur temps de service dans ladite réserve, soumis à une revue d'appel pour laquelle la durée du déplacement qui lui est imposé ne doit pas excéder une journée.

— Littér. Les *revues* sont ainsi nommées parce qu'elles passent en *revue* les questions littéraires, politiques, historiques, scientifiques, artistiques, etc. Le plus souvent, elles ont la forme de volumes in-8°; quelques-unes, traitant de matières spéciales, consistent en fascicules ne contenant qu'un petit nombre de pages.

C'est en Angleterre que parut, en 1749, la première revue, la *Monthly Review* (Revue mensuelle), suivie, en 1756, de la *Critical Review*, fondée par Smollett. Ces sortes de publications n'acquirent, en Angleterre, une importance véritablement considérable qu'après la fondation de la célèbre *Edinburgh Review* (Revue d'Edimbourg), publiée en 1802. Son immense succès provoqua la création de la *Quarterly Review* (1809), qui devint, entre les mains de Gifford, une véritable puissance politique et littéraire, et d'un grand nombre de recueils du même genre : la *Foreign Quarterly Review* (1827), la *Westminster Review* (1824), la *London Review* (1835), la *Dublin Review* (1814), etc.

En France, les revues n'ont jamais eu, en politique, une telle importance. La première qui parut fut la *Revue philosophique* (1804), faisant suite à la *Décade* de Ginguené. En 1818, parut la *Revue encyclopédique*, fondée par Jullien, et qui subsista jusqu'en 1833. La *Revue britannique* vit le jour en 1825. Cinq ans plus tard fut fondée la *Revue de Paris*, et, en 1829, la *Revue des Deux Mondes*, fondée par Ségur-Dupeyron et Mauroy, puis reprise en 1831 par Buloz. Le marquis de Belval fonda, en 1852, la *Revue contemporaine*, dont de Calonne devint propriétaire en 1855. Puis l'on vit paraître successivement : la *Revue européenne* (1859), qui eut pour directeur Lacaussade; la *Revue de Paris*, ressuscitée en 1854 par Laurent Pichat, et qui reparut, après une longue interruption, en 1894, sous une direction tout autre; la *Revue germanique*, fondée en 1857 par Dollfus et Neiftzer, et qui devint, en 1868, la *Revue moderne*. En 1891, fut fondée, sous la direction de Georges Moreau, une nouvelle *Revue encyclopédique*, la *Revue encyclopédique Larousse*, devenue, en 1901, la *Revue universelle*. Quelques-uns de ces périodiques, comme le *Contemporain*, le *Cosmos* (1902), ne portent pas le titre de revue, et n'en sont pas moins des revues. Il existe, en outre, un grand nombre de revues spéciales, telles que la *Revue d'anthropologie*, la *Revue de l'art chrétien*, la *Revue de l'école des chartes*, la *Revue bibliographique*, la *Revue catholique*, la *Revue musicale*, etc.

— Théâtr. La *revue* ou *revue de fin d'année* est un genre de pièce de théâtre, inférieure par essence, amusante pour les yeux plus que profitable pour l'esprit, dont l'intention est de faire passer, en des séries de scènes figuratives, jouées et chantées, les événements ou les personnages qui ont occupé plus ou moins l'attention publique dans le courant de l'année. Bien qu'on puisse trouver des antécédents au genre, dès l'antiquité, dans certaines pièces d'Aristophane, ou, au moyen âge, dans le *Jeu de la Feuillée*, d'Adam de La Halle, la production en est tout particulièrement moderne et parisienne. Tout subalterne qu'il soit, ce genre exige une habileté spéciale à mettre la critique ou la parodie sous une forme sensible, appropriée à son milieu théâtral, sans préjudice des arrangements accessoires, le défilé des clichés classiques, ou les variations illimitées de jolies figurantes en oripeaux magnifiques.

On ne saurait assigner à la revue des origines remontant au delà de deux cents années. Les anciens théâtres de la Foire en eurent la primeur, sous des appellations différentes. On en trouverait quelques spécimens assez insignifiants, aux débuts du XIXe siècle. Elles commencèrent à être vraiment en vogue sous le règne de Louis-Philippe. Les frères Cogniard, entre autres, se distinguaient par leur production suivie, dans ce genre, pour le théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tout Paris voulut aller voir leurs *Iles Marquises* ou leur plaisante parodie du progrès à outrance : *l'An 1841 et l'an 1941*. En 1848 et 1849, on subit une véritable avalanche de revues : c'étaient : *la Foire aux idées*, *Suffrage Ier*, *la Propriété c'est le Vol*, *les Grenouilles qui demandent un roi*, etc. La période du second Empire ne se priva pas de cette forme de divertissement. *Gare l'eau!* à Bobino (1862) et *Ru qui s'avance*, aux Folies-Marigny (1866), firent impression.

La troisième République a vu s'épanouir une génération très abondante de *revuistes*, tels que Clairville, Burani, Busnach, Blum et Toché, Albert Wolff, Grison, puis Blondeau, Gavault, Vély, de Cottens, Flers, Lafargue, de Gorsse, etc.

Revue nocturne (LA), célèbre lithographie de Raffet. Sous le même titre, le poète allemand Zedlitz avait composé une ballade saisissante, où il a évoqué les héros de la Grande Armée et les a fait défiler, à minuit, dans les champs Elysées, sous l'œil de leur empereur trépassé. Cette pièce fantastique avait été traduite littéralement par Barthélemy et Méry, dans les notes de leur *Napoléon en Egypte*. C'est de cette dernière interprétation que Raffet s'est inspiré pour crayonner sa lithographie si justement admirée. La scène se passe sur les mêmes, à la lueur de la lune. Dans le fond, vers le milieu de la composition, Napoléon, coiffé du petit chapeau et vêtu de la redingote légendaire, est monté sur un cheval blanc. Des escadrons de cuirassiers, aigles déployées, passent devant lui et vont se perdre dans les profondeurs de l'horizon.

Revue (LA). Ce recueil littéraire, fondé à Paris en 1890 par E.-W. Smith, sous le titre de « Revue des revues », parut d'abord mensuellement et reproduisit des articles publiés dans des revues françaises et étrangères, avec des analyses d'articles. Un écrivain russe, sous le pseudonyme de JEAN FINOT, devint ensuite rédacteur en chef de la « Revue des revues », qui parut bimensuellement et publia d'importants articles inédits d'écrivains français et étrangers, des caricatures politiques, des articles illustrés, des romans et des nouvelles. Depuis janvier 1901, ce recueil a pour titre « la Revue ».

Revue (LA NOUVELLE), publication bimensuelle, politique et littéraire, fondée à Paris, en 1879, par Mme Edmond Adam. Lorsque le gouvernement républicain fut définitivement consolidé, Mme Edmond Adam, mêlée, depuis 1870, au mouvement politique, résolut de continuer la lutte qu'elle soutenait pour les idées de patriotisme et de progrès, et elle fonda la *Nouvelle Revue*. Elle recruta ses collaborateurs parmi les jeunes écrivains, qui ne tardèrent pas à donner à cet organe nouveau de l'opinion un mouvement d'esprit très vivant. La vogue vint vite à la *Nouvelle Revue*. En 1900, Mme Adam en abandonna la direction à P.-B. Gheusi.

Revue d'anthropologie, fondée par Broca en 1872. Elle passa, à la mort de Broca, sous la direction du docteur Topinard. Chaque numéro publie : des études et mémoires originaux sur des sujets appartenant aux branches les plus diverses de l'anthropologie, une revue critique des publications les plus importantes, une revue des journaux de la France et de l'étranger, des extraits et analyses d'ouvrages, une nécrologie et un bulletin bibliographique très complet.

Revue blanche (LA), recueil bimensuel illustré, fondé à Paris en 1889 par Alexandre Natanson, qui en fut longtemps le rédacteur en chef. Cette revue se signala par son esprit combatif, ses hardiesses, son goût pour les idées neuves, tant en littérature qu'en sociologie. Elle compta parmi ses rédacteurs : Mallarmé, Paul Adam, Muhlfeld, H. de Regnier, Coolus, B. Lazare, Jules Renard, Tristan Bernard, Veber, M. Barrès, Quillard, Laurent Tailhade, Kahn, Rémy de Gourmont, Gohier, etc., et elle se fondit en 1903 avec la « Revue » (ancienne « Revue des Revues »).

Revue britannique (LA), recueil international, fondé par Saunier et publié à Paris depuis 1825. Ce recueil, très estimé, et qui, en 1840, eut Amédée Pichot pour directeur, est destiné à initier le public français au mouvement social et littéraire de la Grande-Bretagne. Outre des traductions des meilleurs articles des principaux écrits périodiques de la Grande-Bretagne ou des romans en vogue, la *Revue britannique* insère des études qui permettent de suivre dans leur développement le caractère et le génie anglo-saxon, l'industrie, le commerce, les mœurs du peuple anglais et du peuple américain.

Revue contemporaine (LA), recueil bimensuel, fondé en 1851 par de Belval, A. de Calonne et Nettement. Une pensée de réaction monarchique et religieuse inspira la création de cette *Revue*, consacrée, comme la « Revue des Deux Mondes », mais dans un autre esprit, aux études littéraires, historiques, philosophiques et politiques. Après le coup d'Etat de 1851, de Calonne en resta seul directeur.

Revue critique d'histoire et de littérature. Fondée en 1866, dirigée par Arthur Chuquet et rédigée par des spécialistes, elle critique de fort près les ouvrages d'histoire et de philologie dont elle rend compte. Elle est par là même très utile pour la diffusion des méthodes rigoureuses qu'exige la science moderne.

Revue des Deux Mondes (LA), recueil périodique bimensuel. Fondée en 1829 par Ségur-Dupeyron et Mauroy, la « Revue des Deux-Mondes » fut reprise en 1831 par Buloz, qui la transforma et la dirigea jusqu'à sa mort. F. Brunetière en devint directeur en 1893. Purement littéraire à l'origine, puis ouverte aux travaux de philosophie et de science, la *Revue des Deux Mondes* ne s'est mêlée que plus tard à la politique, où elle devint un organe du parti conservateur libéral. Elle eut une grande vogue sous le second Empire, auquel elle fit une opposition modérée et prudente, mais assez ferme. Des ses premières années, elle sut s'attacher une élite de rédacteurs.

Revue d'Edimbourg. V. EDIMBOURG.

Revue encyclopédique (LA), recueil littéraire et scientifique, publié à Paris de 1819 à 1833. L'ordre des matières se divisait en quatre sections : 1° analyses et critiques raisonnées d'ouvrages choisis, classés méthodiquement; 2° mémoires, notices et mélanges, extraits de journaux étrangers, etc.; 3° nouvelles littéraires, relation sommaire des travaux des sociétés savantes, programmes académiques, articles nécrologiques; 4° bulletin bibliographique. Elle fut d'abord dirigée par Jullien de Paris, et compta au nombre de ses collaborateurs : Andrieux, Al. de Laborde, Lanjuinais, Lemercier, Amaury Duval, Depping, Sismondi, Llorente, Ferry, Patin, Buchon, Emeric David, Ph. Chasles, Ar. Beugnot, Boissonade, Geoffroy-Saint-Hilaire, Ad. Balbi, etc. Elle continua en quelque sorte la « Magasin encyclopédique » de Millin.

En 1831, passant sous la direction de H. Carnot et P. Leroux, elle changea de caractère. Sa publication fut suspendue en 1833.

Revue encyclopédique. V. REVUE UNIVERSELLE.

Revue félibréenne, [illegible] mensuelle franco-provençale, fondée à Paris en [illegible], par Paul Mariéton, haut-maître du Félibrige, [illegible] Roumanille, Mistral et Aubanel contribuèrent à sa [illegible]. Elle a pour



La Revue nocturne, d'après Raffet.

collaborateurs tous les félibres connus, et les talents variés de ces écrivains, qu'anime l'amour du sol natal, donnent à la *Revue félibréenne* un réel cachet d'originalité.

Revue de géographie, fondée en 1877 par Lucien Drapeyron, pour montrer les rapports de la terre et de l'homme, l'influence géographique de la nature sur les sociétés, mettre constamment en présence les sciences naturelles et les sciences politiques, et appliquer à l'histoire les données de la géographie rationnelle. Cette revue est continuée, depuis la mort de son fondateur (1901), par un comité que préside le général Niox.

Revue germanique (LA), recueil littéraire, fondé à Paris en 1859, par Ch. Dollfus et Neiftzer. Cette revue avait pour but d'être en France, pour l'Allemagne, ce qu'est la « Revue britannique » pour l'Angleterre, c'est-à-dire d'initier l'esprit français aux travaux de la pensée allemande. Le succès ne répondit pas aux efforts de ses rédacteurs, et elle disparut en 1868.

Revue hebdomadaire (LA), fondée à Paris en 1892. Ce recueil publie des romans, des nouvelles, des mémoires, des récits de voyages, des variétés littéraires, des articles de critique littéraire, artistique, scientifique, etc. Il a paru d'abord sous la direction littéraire de Pierre Mainguet, puis sous celle de F. Heime, et compte parmi ses rédacteurs : Hervieu, Em. Pouvillon, Paul Bourget, J.-H. Rosny, P. et V. Marguerite, H. Bordeaux, F. Funck-Brentano, etc.

Revue d'histoire diplomatique. Cette revue, fondée en 1887, est l'organe de la Société d'histoire diplomatique. Elle insère des articles originaux, des documents inédits et une partie bibliographique. A côté de la *Revue* et dans le même format, elle publie des études d'histoire et des textes.

Revue historique, fondée en 1876 par G. Monod et G. Fagniez, dirigée par G. Monod. Elle comprend : 1° des travaux originaux en général deux articles; 2° des mélanges et documents; 3° un bulletin historique, consacré à la France et à un des pays étrangers; 4° des comptes rendus critiques; 5° le sommaire des périodiques français et étrangers; 6° une chronique et une bibliographie. Le groupe dans sa rédaction les historiens appartenant aux idées libérales.

Revue historique de droit français et étranger (Paris, 1855-1869, 15 vol. in-8°), **Revue de législation ancienne et moderne** (1870-1876, 6 vol. in-8°), **Nouvelle Revue historique de droit français et étranger** (depuis 1877, bimestrielle). Cette publication fut fondée par Laboulaye, afin de propager l'emploi de la méthode historique et de la méthode comparée dans l'étude du droit. Elle insère de nombreuses monographies juridiques et présente un caractère nettement scientifique.

Revue de Paris (LA), recueil littéraire, fondé en 1829 par le Dr Véron. Rivale de la « Revue des Deux Mondes », la *Revue de Paris* introduisit le roman dans la presse périodique, et les noms de Balzac, d'Al. Dumas, de Delatouche, d'E. Sue, d'A. Karr, de L. Gozlan, de J. Janin, de Loeve-Veimars se mêlèrent à ceux de B. Constant, de Lamartine, de Scribe, de C. Delavigne, de Vigny, de Musset, de Saint-Marc-Girardin, de Cavillier-Fleury, etc. Dirigée par Véron, elle brilla d'un certain éclat. De 1831 à 1834, sous la direction d'Arsène Pichot et ses successeurs, elle a; Buloz l'acheta en 1839, et en continua la publication jusqu'en 1844.

En 1852, un groupe de rivaux romantiques, Laurent-Pichat, L. Cormenin, Th. Gautier, Ars. Houssaye, L. Ulbach, essayèrent de ressusciter la *Revue de Paris*. Ils accueillirent les écrivains, les poètes et les artistes tenus en suspicion par la « Revue des Deux Mondes ». Gustave Flanbert et Louis Bouilhet y révélèrent leur talent. Elle fut supprimée en 1858. Une autre direction la fit reparaître, vers 1866, sous le titre de *Nouvelle Revue de Paris*; la tentative échoua.

Une autre *Revue de Paris* fondée en 1894, a pour directeurs Lavisse et Gandérax. Elle publie des romans, des voyages, des études de critique littéraire ou artistique.

Revue illustrée (LA), publication bimensuelle, fondée à Paris en 1885. Elle publie des récits, des poésies, des études, des causeries, une chronique dramatique, la vie

Revue politique et littéraire, r[illegible]

Revue parlementaire et [illegible]

Revue des questions historiques. F[illegible]

Revue scientifique, r[illegible]

Revue britannique, [illegible]

Revue et gazette des théâtres, journal spécial [illegible] Revue et gazette des théâtres », reçu on ou deux ans [illegible] pour rival le talent de s[illegible] non almanach [illegible] horairement par A[illegible] Jules Magnier 1865.

Revue trimestrielle [illegible] Quarterly Review

Revue universelle, r[illegible]



Marque de la Revue universelle

[illegible] temps. L'illustration.

REVERTE [illegible]

RÉVULSER [illegible]

RÉVULSIF [illegible]

REWARD [illegible] REWARS [illegible] DE LA VILLE [illegible]

[illegible] mestre de la [illegible] Dunkerque.

[illegible] et [illegible] chef des [illegible] ou [illegible] de divines. Il avait l'importantes [illegible] et de police.

REWALDAGE [illegible] sur droits. Se disait pour Office [illegible]

REWAT, REVAH ou RIVA, [illegible] de la Haute-Garonne, [illegible] par le Lousa, 2 [illegible] hab. [illegible] pour affluent de droite de la Save, [illegible] hab. Son cours, parcourt [illegible] par la vallée de Rivat, fait et arrose par [illegible] rive gauche les puits artésiens du Lhez. Grandes [illegible] considérables [illegible] houe, [illegible] pierres [illegible] la première partie a reconnu le protectorat au [illegible] et a pris une part à la révolte de 1857.

REWBELL ou REUBELL Jean François, homme politique, né et mort à Colmar (1747-1807). La [illegible] ces ayant [illegible] en 1789, fut envoyé aux états [illegible] par les [illegible] de [illegible] et se [illegible] Adversaire [illegible] des royalistes et [illegible] républicains, il devint [illegible] de l'Assemblée [illegible] et vota, après sa séparation, [illegible] le poste de procureur syndic du département du Haut-Rhin, puis celui de président du directoire de ce département, qui l'envoya à la Convention le 2 septembre 1792. Il était en mission à près de l'armée de Mayence au moment du procès de Louis XVI. Il fut rappelé à Paris pour se disculper d'une accusation d'agiotage et de malversation, accusation qui ne put être prouvée, mais à laquelle l'avarice notoire de Rewbell donnait quelque fondement.



Rewbell.

Il prit une part active à la réaction thermidorienne, et entra au comité de Sûreté générale, puis au comité de Salut public. Membre, puis directeur du conseil des Cinq-Cents, il devint président du Directoire en 1796 et en sortit en 1799, éliminé par le sort. Il entra alors au conseil des Anciens et quitta la vie politique après le coup d'État de Bonaparte. Sa vivacité et sa rudesse lui avaient fait de nombreux ennemis parmi ses collègues.

REXPOEDE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 19 kilom. de Dunkerque; 1.675 hab. Ch. de f. des Flandres. Distillerie de betteraves.

REY (RIO DEL), fleuve de l'Afrique équatoriale, tributaire du golfe de Guinée. De faible longueur (100 kilom. environ), il naît dans la partie nord occidentale du massif de Cameroun, coule vers le S. et va finir en un large estuaire au N. de l'île Fernando-Pô. Son cours marque la limite occidentale des possessions allemandes du Cameroun. Les eaux de son estuaire se mêlent, par un dédale confus de canaux, à celles de l'embouchure également élargie du Cross ou Mbia.

REY (Jean), chimiste français, né au Bugue vers la fin du XVIe siècle, mort en 1645. Il se fit recevoir docteur en médecine, étudia la physique et la chimie, et entretint une correspondance scientifique avec le P. Mersenne et plusieurs autres savants. On lui doit un ouvrage intéressant, dans lequel il se montre un des précurseurs de la chimie pneumatique; ce sont ses *Essais sur la recherche de la cause pour laquelle l'étain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine* (1630).

REY (Jean-Baptiste), chef d'orchestre et compositeur français, né à Lauzerte en 1734, mort à Paris en 1810. D'abord maître de chapelle de la cathédrale d'Auch, il devint chef d'orchestre de divers théâtres de province, puis se rendit à Paris où, d'abord adjoint de Francœur, il resta seul de 1781 à 1810. Il dirigea l'exécution des chefs-d'œuvre de Gluck, Piccinni, Salieri, Sacchini et Spontini. En 1779, il fut nommé maître de la chapelle de Louis XVI, en 1791 il devint professeur d'harmonie au Conservatoire, et en 1804 maître de la chapelle de Napoléon. Il donna, avec son frère Joseph, *Apollon et Coronis* (Opéra, 1781) et les airs de danse de *Tarare*, opéra de Salieri, et ceux d'*Œdipe à Colone*, opéra de Sacchini. Enfin, il composa le troisième acte entier d'*Armide et Euclina*, que Sacchini en mourant avait laissé inachevé. — Son frère, Louis-Charles-Joseph Rey, né à Lauzerte en 1738, mort à Paris en 1811, d'abord violoncelliste au théâtre de Montpellier, puis de Lyon, entra à l'orchestre de l'Opéra où, un peu [illegible] dans la chapelle royale. Joseph Rey écrivit avec [illegible] frère le petit acte d'*Apollon et Coronis* (1781).

REYBAUD (Marie-Roch-Louis), littérateur, publiciste [illegible] économiste français, né à Marseille en 1799, mort à Paris en 1879. Fils d'un négociant, il voyagea d'abord [illegible] commerce dans l'Inde et [illegible] Levant. En 1829, il [illegible] ses affaires pour se [illegible] la carrière des lettres [illegible] un grand nombre [illegible] politique et, [illegible] 1830, [illegible] *Histoire de* [illegible] *Jacques*, [illegible] *Histoire de* [illegible] *Louis-Philippe*. En 1836, il fit [illegible] la Revue des Deux Mondes une série d'études [illegible] qui parurent ensuite [illegible] le titre [illegible] *Économistes et novateurs du XIXe siècle*. Membre [illegible] des sciences [illegible] en 1850, il [illegible] paraître un [illegible] et social dont [illegible] fut remarqué, *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale* (1851). Il donna plusieurs romans du [illegible] ne retrouva le succès du premier. Député [illegible] représentant du peuple en 1848, il publia son *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques* (1848), où il tourne en dérision les institutions nouvelles. Après le coup d'État du 2 Décembre, il rentra dans la vie privée. Écrivain facile, railleur aimable et enjoué, Reybaud est plein de saillies, qui donnent à ses ouvrages un attrait particulier. (V. JÉRÔME.) — Son frère, Joseph Charles Reybaud, né à Marseille en 1800, mort à Ville-d'Avray en 1864, commença par s'adonner au commerce maritime, puis se tourna vers le journalisme, rejoignit Louis à Paris après 1830 et se lança en plein dans le saint-simonisme. En 1852, il devint agent du Brésil à Paris. On lui doit : *Révolution et République* (1848); *le Brésil* (1856); *la Colonisation du Brésil, documents officiels* (1858).

REYBAUD (Henriette-Etiennette-Fanny Annard, dame Charles), romancière française, femme de Joseph-Charles, née à Aix en 1802, morte à Paris en 1871. Ses romans sont d'une lecture agréable; on y trouve des détails heureux, des sentiments délicats. Entre les *Aventures d'un rentier* (1836) et les *Deux Marguerites* (1866), on ne compte pas moins de trente volumes.

REYER (Louis-Etienne-*Ernest* Rey, dit), compositeur et critique musical français, né à Marseille en 1823. Élève de l'École communale de musique de Marseille, il fut envoyé à Alger pour y remplir un emploi dans l'administration. La révolution de 1848 le ramena en France, et il se rendit à Paris, où il compléta son éducation technique. Il écrivit une ode-symphonie, *le Sélam*, qu'il fit exécuter à la salle Ventadour (1850). Peu après, il faisait son début scénique en donnant au Théâtre-Lyrique (1854) un acte fort aimable, *Maître Wolfram*, qui fut repris à l'Opéra-Comique en 1873. Puis il écrivit pour l'Opéra la musique d'un ballet en deux actes, *Sacountala* (1858), et reparut au Théâtre-Lyrique avec un ouvrage en trois actes, *la Statue* (1861), opéra de demi-caractère, dont le succès fut vif. Reyer donna ensuite au théâtre international de Bade un ouvrage en deux actes, *Érostrate* (1862), qu'il eut le tort de laisser représenter en 1871 à l'Opéra, auquel son genre ne convenait point. Cependant, malgré ses premiers succès, malgré son élection à l'Académie des beaux-arts (1876), Reyer ne parvenait pas à forcer de nouveau les portes des théâtres parisiens. De guerre lasse, il se décida à porter au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, *Sigurd* (1884), puis *Salambô* (1890), que l'Opéra de Paris s'appropria respectivement en 1885 et en 1892. Ces deux ouvrages consacrèrent définitivement la renommée du maître.



Ernest Reyer.

Reyer a fort peu travaillé en dehors du théâtre. Outre une scène dramatique, *la Madeleine au désert*, exécutée aux Concerts-Populaires en 1874, et un hymne, *l'Union des arts* (1862), on ne connaît de lui que deux recueils de mélodies, quelques morceaux de musique religieuse, quelques cantates, etc. Critique musical fort distingué, il a collaboré à l'ancienne « Revue française », au « Courrier de Paris », à l'ancienne « Presse », au « Moniteur universel »; il devint, en 1866, feuilletoniste musical du « Journal des Débats ». Il a réuni un certain nombre d'articles en un volume intitulé : *Notes de musique* (1875).

La musique de Reyer, d'une forme toujours très soignée et correcte, traduit l'influence évidente de Berlioz et de Wagner. L'orchestration y est savante et la mélodie n'y manque ni de charme ni d'ampleur.

REYES (Los), bourgade du Mexique (Etat de Puebla); environ 5.000 hab. — Ville du Mexique (Etat de Potosi); environ 20.000 hab.

REYKJAVIK. Géogr. V. Reikiavik.

REYN (Jean de), peintre français, né et mort à Dunkerque (1610-1678). Élève de Van Dyck à Anvers, il suivit son maître en Angleterre, l'aida dans la plupart de ses travaux et regagna la France en 1641. Après un court séjour à Paris, il alla se fixer à Dunkerque. C'était un peintre de réelle valeur. On cite, parmi ses productions les plus remarquables : *le Martyre des quatre couronnés*; *l'Épilaphe de la famille de Leys*, au musée de Dunkerque; *Hérodiade à laquelle on apporte la tête de saint Jean-Baptiste*, dans l'église Saint-Martin, à Bergues; etc. Il a également laissé un certain nombre de portraits.

REYNALD (Hermile), historien et professeur français, né à Pradières (Ariège) en 1828, mort à Aix en 1883. Élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, avec une thèse sur *Samuel Johnson* (1856), il fut nommé professeur de littérature à la faculté des lettres d'Aix en 1867. Il y prit la chaire d'histoire en 1876 et en devint doyen en 1879. Parmi ses ouvrages, nous signalerons : *Mirabeau et la Constituante* (1872); *Histoire de l'Espagne depuis la mort de Charles III jusqu'à nos jours* (1873); *Histoire de l'Angleterre depuis la mort de la reine Anne jusqu'à nos jours* (1875); *la Succession d'Espagne, Louis XIV et Guillaume III*, son meilleur travail (1883).

REYNAUD (François-Léonce), ingénieur français, né à Lyon en 1803, mort à Paris en 1880. Admis à l'École polytechnique en 1821, il en fut exclu à cause de ses opinions politiques et étudia l'architecture. Appelé avec son rang à l'École des ponts et chaussées en 1830, il fut nommé ingénieur en 1835. Professeur à l'École polytechnique et bientôt après à l'École des ponts et chaussées, longtemps directeur des phares, Reynaud devint inspecteur général des ponts et chaussées (1856) et directeur de l'École des ponts et chaussées (1869). Citons de lui : *Traité d'architecture* (1852-1856); *Mémoire sur le balisage et l'éclairage des côtes de France* (1865).

REYNAUD (Jean), philosophe français, frère du précédent, né à Lyon en 1806, mort à Paris en 1863. Son tuteur, Merlin de Thionville, lui fit faire ses études au collège royal de Lyon. Entré à l'École polytechnique, logé pour des mines, Reynaud semblait appelé à une

brillante carrière scientifique lorsqu'il se laissa gagner par les idées saint-simoniennes. Mais il ne tarda pas à se séparer de ses collègues. Lors de la révolution de 1848, il fut envoyé par les électeurs de la Moselle à l'Assemblée constituante et nommé sous-secrétaire d'État à l'instruction publique. En 1849, il fut nommé conseiller d'État, mais ne garda pas longtemps cette fonction. En 1854, il publia son livre *Terre et ciel*. Il y admettait la préexistence de l'homme, sa survivance dans d'autres astres et un progrès indéfini. Il rejetait le dogme des peines éternelles. Un concile d'évêques réuni à Périgueux condamna son livre. Reynaud a encore publié : *Considérations sur l'esprit de la Gaule* (1847), extrait de l'article *Druidisme* de l'« Encyclopédie nouvelle » ; *Discours sur la condition physique de la terre* (1840), autre extrait de l'« Encyclopédie nouvelle » ; un *Choix de lettres*, écrites par Merlin de Thionville, avec une vie de Merlin en guise de préface (1861), et enfin *Œuvres choisies, lectures variées* (1865).



J. Reynaud.

REYNAUDIE *rè-nô-dî* n. f. Genre de graminées, comprenant des herbes vivaces qui croissent à Saint-Domingue.

REYNEAU (le Père Charles-René), géomètre français, né à Brissac (Anjou) en 1656, mort à Paris en 1728. Entré à l'âge de vingt ans dans la congrégation de l'Oratoire, le Père Reyneau professa successivement la philosophie à Toulon et à Pézenas et les mathématiques au collège d'Angers (1683-1705). Il entra à l'Académie des sciences comme associé libre (1716). Les deux seuls ouvrages qu'il ait laissés sont : *l'Analyse démontrée* ou *Manière de résoudre les problèmes de mathématiques* (1708) ; *la Science du calcul des grandeurs en général* ou *Éléments de mathématiques* (1714).

REYNÈS, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 5 kilom. de Céret ; 830 hab. Gypse. Source sulfureuse de Beucalde. Forges sur le Tech.

REYNIER (Jean-Louis Ebenezer, comte), général français, né à Lausanne en 1771, mort à Paris en 1814. Il se distingua sous les ordres de Pichegru, et fut nommé général de brigade en 1795. Général de division en 1796, il fit partie de l'expédition d'Égypte, et contribua à la victoire d'Héliopolis (1800). Rendu responsable de la défaite d'Alexandrie (1801), il fut arrêté et renvoyé en France. Un pamphlet qu'il publia pour se venger : *De l'Égypte après la bataille d'Héliopolis* (1802), prolongea sa disgrâce. En 1805, il prit part à la campagne d'Italie, s'y distingua, et accepta le portefeuille de la guerre du nouveau roi de Naples, Murat. De retour en France, il assista à la bataille de Wagram (1809). Envoyé en Espagne, puis en Pologne, il se fit remarquer dans la campagne d'Allemagne, notamment à Bautzen et à Berlin, et fut fait prisonnier à Leipzig. Il a publié : *Idées sur le système militaire qui convient à la République française* (1798).

REYNOLDS (Josué), peintre anglais, né à Plympton Devonshire) en 1723, mort à Londres en 1792. Fils de Samuel Reynolds, recteur de Sainte-Marie de Plympton, il entra en 1741 dans l'atelier de Hudson, s'établit en 1743 à Plymouth et ouvrit un atelier à Londres en 1746. En 1749, il accompagna le capitaine, depuis lord Keppel, durant une croisière dans la Méditerranée, et retourna à Londres vers 1752. Les premiers ouvrages qui le signalèrent furent le portrait du duc de Devonshire et celui de Keppel. Ne pouvant suffire seul aux demandes qui lui étaient faites, il employa plusieurs aides, dont les principaux étaient l'Italien Joseph Marchi et Peter Toms. En 1762, il exécuta son tableau représentant *Garrick entre la Tragédie et la Comédie*. En 1764, Reynolds et Johnson fondèrent le *Literary Club*.



Josué Reynolds.

En 1779, il orna le plafond de la bibliothèque de l'Académie royale (dont il était président depuis 1768) d'une peinture représentant *la Théorie assise sur un nuage*. Vers cette époque (1781), il fit un voyage dans les Pays-Bas, où il étudia Rubens. En 1784, il peignit son magnifique portrait allégorique de Mme Siddons, représentant *la Muse de la tragédie*. A la mort d'Allan Ramsay (1784), Reynolds fut nommé principal peintre ordinaire du roi. En 1786, il peignit pour l'impératrice Catherine *Hercule au berceau étouffant des serpents*. Reynolds exécuta encore pour le *Shakspeare* de l'alderman Boydell trois tableaux représentant la scène du chaudron dans *Macbeth*, Puck dans le *Songe d'une nuit d'été* et la *Mort du cardinal de Beaufort*. Il fut enterré avec pompe dans la cathédrale de Saint-Paul, où fut érigée à sa mémoire une statue exécutée par Flaxman.

Reynolds a été justement nommé le « fondateur de l'école anglaise de peinture ». Par une heureuse combinaison et l'application judicieuse de puissantes qualités provenant d'un tact naturel ou acquises par l'étude des maîtres, il ouvrit une nouvelle voie à l'art du peintre de portrait et, en unissant avec grâce, dans ses compositions, la lumière et l'ombre à un ton riche en couleurs, il se créa un style original. Outre ses quinze *Discours sur les arts*, traduits en français par Jansen (1788 et 1806), Reynolds a écrit des *Remarques* sur les œuvres des peintres allemands et flamands, durant son voyage en Flandre et en Hollande en 1781. Il existe de cet artiste deux biographies fort étendues : l'une par J. Northcote (1818), l'autre par Thomas Reynolds, son fils (1839). Un magnifique ouvrage lui a été consacré par Armstrong (trad. par Gausseron, Paris, 1901).

REYNOLDS (Frédéric), auteur dramatique anglais, né à Londres en 1764, mort en 1841. Fils d'un avoué et destiné au barreau, il prit le goût du théâtre en jouant la comédie de société. Il fit d'abord représenter *Werther* (1785) et *Eloisa* (1786), deux drames qui n'eurent pas de succès. Il réussit mieux dans la comédie et composa plus de cent pièces. Sa principale œuvre en ce genre est *the Dramatist* (1789). Citons encore : *Better late than never*, *How to grow rich*, *the Fortune's fool*, *Laugh when You can*. Il a publié une spirituelle et humoristique autobiographie : *the Life and times of Frederic Reynolds* 1826).

REYNOSA ou **REINOSA**, bourg du Mexique (État de Tamaulipas), sur la rive droite du rio Grande del Norte, en face de la petite ville américaine d'Edinburgh ; 1 500 hab.

REYRE Joseph), pédagogue et prédicateur catholique français, né à Eyguières (Provence) en 1735, mort à Avignon en 1812. Il entra dans la Société de Jésus, et prêcha avec un tel succès qu'il fut surnommé *le Petit Massillon*. Il a composé des ouvrages d'éducation pour la jeunesse.

REYREVIGNES, comm. du Lot, arrond. et à 16 kilom. de Figeac ; 510 hab. Source minérale employée dans les fièvres intermittentes.

REYRIEUX, comm. de l'Ain, arrond. et à 4 kil. de Trévoux, non loin de la rive gauche de la Saône ; 1.127 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales ferrugineuses et hydrosulfurées, employées contre l'anémie et les affections des voies urinaires.

REYSSOUZE, rivière de l'est de la France, dans l'Ain. Elle part du Reverment, chaîne occidentale du Jura, serpente avec lenteur dans l'immense plaine de la Bresse, baigne Bourg en Bresse, Pont-de-Vaux et atteint la rive gauche de la Saône. Cours 76 kilom.

REZ (*rè* — du lat. *rasus*, rasé) prép. Juste au niveau de : *Couper un arbre* REZ *pied. Abattre une maison* REZ *terre.*

— Loc. prépos. *A rez de*, Au niveau de : *Les ours s'établissent rarement* À REZ DE *terre.* (Buff.)

REZAL n. m. Métrol. Mesure de capacité dont on se servait autrefois en Alsace pour les grains.

REZAT, ancien cercle de la Bavière, qui tirait son nom de deux rivières du même nom. L'une, la Fränkische Rezat, naît dans le Jura franconien et coule du S. au N ; l'autre, la Schwäbische Rezat, prend naissance dans le petit massif du Hohe-Steig et coule de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E. Ces deux rivières se réunissent à Georgeosgmünd pour former la Rednitz.

REZ-DE-CHAUSSÉE (de *rez*, *de*, et *chaussée*) n. m. invar. Niveau du sol : *Les murs ne sont encore qu'au* REZ-DE-CHAUSSÉE. ‖ Partie d'une maison qui est au niveau du terrain : *Habiter un* REZ-DE-CHAUSSÉE.

REZÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 5 kil. de Nantes, dans une prairie basse, entre la Loire et la Sèvre Nantaise ; 8.751 hab. Ch. de f. Etat. Ruines gallo-romaines. Restes du prieuré de Saint-Lucien. Anc. capitale du pays de Retz.

REZENDE, bourg du Portugal (Beira), au-dessus du Douro, au versant nord du Montemuro ; 3.150 hab.

REZ-MUR n. m. invar. Constr. anc. Surface des gros murs, en dedans de l'œuvre.

REZONVILLE, village d'Alsace-Lorraine (Lorraine [cercle de Metz]), à l'extrémité nord d'un petit vallon où coule un tributaire du ruisseau de Gorze, sur la route de Paris à Metz ; 400 hab. Voie romaine. Centre de la bataille du 16 août 1870, dite aussi bataille de Mars-la-Tour ou de Gravelotte. V. GRAVELOTTE, et *plan*.

Rezonville (16 août 1870), tableau d'Aimé Morot (Salon de 1886, depuis au musée du Luxembourg). Des cavaliers français et allemands galopent mêlés les uns aux autres et échangent de furieux coups de sabre. A la droite du tableau, sur une pente de colline, un superbe escadron de cuirassiers arrive à la rescousse, de sa belle marche lourde. Le tableau est d'une rare franchise. L'artiste, qui a peut-être utilisé certaines données de la photographie instantanée, a donné un exemple d'exactitude réaliste.



Bataille de Rezonville, d'après A. Morot.

REZ-TERRE n. m. invar. Constr. Superficie d'un sol sans ressauts ni degrés.

REZZON n. f. Milit. Nom donné, en Algérie, à la troupe organisée pour exécuter une *razzia*.

REZZONICO (Charles), pape. V. CLÉMENT XIII.

REZZONICO DELLA TORRE (Charles-Gaston), littérateur italien, né à Côme en 1742, mort à Naples en 1796. Après avoir suivi la carrière des armes, il succéda, en 1769, à Frugoni en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts de Parme, puis voyagea en Europe et se mit en relation avec Frédéric II, Voltaire et Cagliostro. Ses œuvres complètes parurent en 1835. On y trouve des compositions dramatiques, des petits poèmes, des poésies légères, des discours académiques, la relation de ses voyages, une traduction de la *Batrachomyomachie*, etc.

RGYAL-TS'AB, titre officiel du vice-roi ou régent du Thibet.

— ENCYCL. V. THIBET.

RHABARBARIN n. m. Chim. Syn. de RHÉTIQUE (*acide*).

RHABBA n. f. Fête qui se célèbre dans la partie occidentale de l'Algérie et au Maroc. Elle consiste surtout en luttes de tout genre entre athlètes, en festins dont le plat principal est le couscouss, et en fantasias, le tout accompagné de décharges de moukhalas et de tromblons.

RHABDITIS (*tiss*) n. m. Genre de vers nématodes, de la famille des anguillulidés, comprenant de nombreuses espèces vivant en Europe.

— ENCYCL. Les *rhabditis* sont des vers très petits, à bouche ayant trois ou six bourrelets labiaux et un œsophage fonctionnant comme une pompe. Les uns vivent dans la boue, les détritus, comme le *rhabditis strongyloides*, les autres dans l'intestin ou les glandes de toutes sortes d'animaux.

RHABDO. Pour les mots qui commencent par ce radical et qui ne se trouvent pas ici, v. RABDO.

RHABDOCELE (*sè-l'* — du gr. *rhabdos*, baguette, et *koilos*, creux, à j. Hommath. Dont l'intestin est droit et sans ramification.

— n. m. pl. Sous-ordre de vers turbellariés, comprenant les *microstomes*, *dérostomes*, *opisthostomes*, etc. — *Un* RHABDOCÈLE.

— ENCYCL. Les *rhabdocèles* comptent parmi eux les vers les plus inférieurs comme organisation et comme taille. Ces animaux microscopiques dont certains possèdent un stylet à glande vénimeuse pour percer leur proie, sucent le sang d'autres petits vers ou des larves de crustacés, d'insectes, après les avoir immobilisés dans une exsudation muqueuse et des filaments formés sécrétés par leur peau. Les rhabdocèles se divisent en sept familles : *opisthomides*, *dérostomides*, *microstomides*, *macrostomides*, *convolutides*, *prostomides*, *microstomidés*.

RHABDOLITHE n. m. Concrétions calcaires plus ou moins régulières, que l'on observe dans le *bathybius* de Haeckel.

RHABDOPHANE n. f. Phosphate hydraté naturel de didyme, d'erbium et d'autres terres rares.

RHABDOPHIDIUM (*om'*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, tribu des colubrinés, propres à la Malaisie.

— ENCYCL. Les *rhabdophidium* sont des couleuvres de petite taille, non vénimeuses, à petits yeux avec pupille ronde, à corps cylindrique couvert de petites écailles, à queue courte.

RHABDOPLEURE n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, famille des littorinidés, fossiles dans le carbonifère.

RHABDOSPHÈRE (*sfèr*) n. f. Corpuscule microscopique observé dans les organismes amiboïdes tels que le bathybius. (Les rhabdosphères sont des sphérules calcaires formées par l'agrégation de bâtonnets calcaires dits *rhabdolithes*. Certains savants les considèrent comme appartenant à des algues marines, d'autres à des radiolaires.)

RHABILLAGE (*ll* mll., et *aj* — rad. *rhabiller* n. m. Techn. Raccommodage : *Le* RHABILLAGE *d'une montre.* ‖ Repiquage exécuté sur la surface des meules à moudre, pour la rendre plus rugueuse.

— Admin. milit. Sorte de réparation qu'on fait subir aux armes portatives détériorées.

RHABILLEMENT n. m. Techn. Syn. de RHABILLAGE.

RHABILLER (*ll* mll. v. a. Habiller de nouveau, fournir de nouveaux habits à : *Déshabiller et* RHABILLER *une poupée.*

— Présenter sous un jour favorable, rendre acceptable, faire passer : *Ce n'est pas un petit secret d'entretenir une cabale qui* RHABILLE *vos défauts.* D'Ablancourt. ‖ Renouveler la forme, les dispositions de : RHABILLER *de vieilles idées avec des mots nouveaux.* S. de Sacy.

— Fauconn. *Rhabiller un oiseau de proie*, Rajuster ses plumes.

— Techn. Raccommoder : RHABILLER *une montre.* ‖ *Rhabiller une meule de moulin*, La repiquer.

Se rhabiller, v. pr. S'habiller de nouveau.

— Se pourvoir, se couvrir de nouveaux habits : *Quand l'hiver revient, il faut* SE RHABILLER.

RHABILLEUR, EUSE (*ll* mll.) n. Ouvrier, ouvrière qui fait les rhabillages : *Un* RHABILLEUR *de montres, d'armes.*

— n. m. Celui qui remet les membres luxés ou démis. ‖ On dit aussi REBOUTEUR.

RHABITER v. a. Habiter de nouveau.

RHABITUER v. a. Habituer de nouveau.

RHACHIGLOSSES (*ki*) n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes prosobranches pectinibranches, comprenant ceux dont la radule n'a qu'une série de dents et pas de dents latérales. (Les rhachiglosses, dont les deux types sont les *volutes* et les *marginelles*, ont toujours un siphon, une trompe rétractile, des mâchoires rudimentaires et allongées.) — *Un* RHACHIGLOSSE.

RHACODACTYLE n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des geckonides, propres à la Nouvelle-Calédonie.

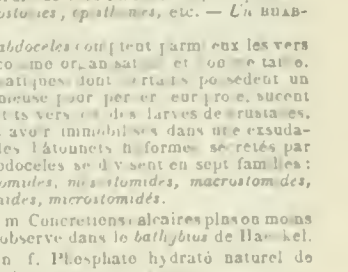

Rhacodactyle.

— ENCYCL. Les *rhacodactyles* sont de grands geckos à doigts très dilatés et fortement palmés ; leur queue est préhensile. Gris ou brunâtres, marbrés de noir ou de roux, ils vivent d'insectes et se tiennent volontiers dans les maisons. Le

RHACOMETRIUM

RHAGIE

RHAMNE

RHADAMANTE

RHADAMISTE

RHADAMISTE et ZENOBIE,

RHADIOS

RHÆTICON

RHAGADE

RHAGATHERIUM

RHAGIE



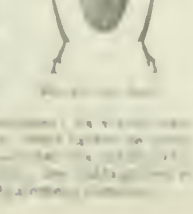

RHAGODIOLE

RHAGIDIE

RHAGONYQUE



Rhagonyque (gr. 2 fois).

RHALLIS (Georges Alexandre), homme d'Etat et jurisconsulte grec, né à Constantinople en 1804, mort à Athènes en 1883. Il fit ses études à Paris, prit sa licence en droit en 1828 et collabora, pour la partie grecque, à la *Collection des lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle*. Rappelé en Grèce pour prendre place dans la magistrature, il y fit une brillante carrière, avant de devenir doyen de la faculté de droit d'Athènes (1837). Elu recteur de l'université (1848), il fut chargé du ministère de la justice et des finances, de 1841 à 1843. Il a publié : une traduction du *Droit des gens*, de Vattel, un *Cours de droit commercial* (les Codes grecs (1855), etc.

RHAMNACÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhamnus ou nerprun.

RHAMNACÉES (*se*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées. — *Une* RHAMNACÉE.

ENCYCL. Les *rhamnacées* sont des arbres et des arbrisseaux, à feuilles simples, alternes, rarement opposées, accompagnées de deux stipules caduques ou persistantes. Les fleurs, petites, hermaphrodites ou unisexuées, présentent un calice monosépale, plus ou moins tubuleux à la partie inférieure, où il adhère avec l'ovaire; à limbe évasé, de quatre ou cinq lobes, une corolle de quatre ou cinq pétales très petits; des étamines en même nombre que les pétales; un ovaire tantôt libre, tantôt demi-infère, à deux, trois ou quatre loges uniovulées. Le fruit est charnu, indéhiscent. Cette famille comprend environ 40 genres avec 600 espèces, qui croissent surtout dans les régions chaudes et tempérées du globe. Genres principaux : *nerprun* (rhamnus), *jujubier*, *hovénie*, etc.

RHAMNE (lat. *rhamnus*) n. m. Hist. rom. Membre de la deuxième tribu du peuple romain.

RHAMNÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de RHAMNACÉ, ÉE.

RHAMNÉGINE (*gi'ne*) n. f. Chim. Un des glucosides extraits de la graine de Perse. Il se dédouble, vers 150°, en *rhamnétine* et *isodulcite*.) Syn. XANTHORHAMNINE ou RHAMNOXANTHINE.

RHAMNÈS (*nèss* — mot arabe) n. m. Valet de ferme ou journalier des champs au service d'un chef arabe ou d'un colon, en Algérie.

RHAMNÉTINE n. f. Chim. Composé $C^{16}H^{12}O^7$, qui se produit dans le dédoublement de la rhamnégine. Syn. MÉTHYLQUERCETINE.

RHAMNIER n. m. Bot. Syn. de RHAMNUS.

RHAMNINE n. f. Glucoside qui se trouve à côté de la rhamnégine dans les graines de Perse.

RHAMNONTE (en lat. *Rhamnus*, anj. *Sobrio-Castro*), dème de l'Attique, appartenant à la tribu Xantide. Il tirait son nom du nerprun (*rhamnus*), croissant en abondance sur la petite presqu'île rocheuse de la côte Ouest où il était bâti, à 60 stades de Marathon. On y voyait deux temples : l'un, petit, en pierre et très ancien, élevé par le devin Amphiaraüs et consacré à la déesse Némésis, appelée *Rhamnusia virgo*; l'autre, en marbre, consacré à Thémis. De ces deux temples, il existe encore les débris.



Temple de Némésis, à Rhamnonte.

RHAMNOXANTHINE n. m. Chim. Syn. de RHAMNÉGINE.

RHAMNUS (*nuss*) n. f. Bot. Nom scientifique du genre

RHAMNUSIUM (*zi-om*) n. m. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhamnusiens, propres à l'Europe et à l'Asie Mineure.

— Encycl. Les rhamnusiens sont de moyenne taille, assez allongés, dont la vie rongent et tuent les arbres, les marronniers, les ormes. Le rhamnusium strié a 10 mm. de long de couleur brune, avec des taches rouges ou jaunes sur les élytres.



Rhamnusium (gr. d'un tiers).

RHAMPHASTIDÉS (*ran-fass*) n. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, comprenant les toucans proprement dits (*rhamphastos* et genres voisins. — *Un* RHAMPHASTIDÉ.

RHAMPHASTOS (*ran-fa-stoss*) n. m. Ornith. V. TOUCAN.

RHAMPHIDIE (*ran, di*) n. f. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulidés, comprenant des tipules de l'hémisphère boréal. L'espèce type est la *rhamphidia longirostris*, commune en France.)

RHAMPHIOPHIS (*ran, fiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens opisthoglyphes, de la tribu des dipsadomorphinés, comprenant cinq espèces de serpents peu venimeux, de l'Afrique tropicale.

RHAMPHOCÈNE (*ran, sèn'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des formicariidés, comprenant six espèces de fourmiliers à plumage roux et brun, varié de gris et de noir, propres à l'Amérique tropicale.



Rhamphocène.

RHAMPHOCOCCYX (*ran, kok'-sikss*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des cuculidés, comprenant quelques espèces propres à Célèbes. (Les rhamphococcyx sont des coucous de la tribu des phœnicophaïnés. Leur livrée est riche et variée; le vert et le jaune y dominent.)



Rhamphococcyx.

RHAMPHODON n. m. Ornith. V. GRYPUS.

RHAMPHOMYIE (*ran, mi-i*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des empidés, comprenant des mouches de taille médiocre, dont on connaît une trentaine d'espèces, répandues sur l'hémisphère boréal. (Remarquables par leur trompe prolongée en bec et très carnassières, les ramphomyies voltigent sur les fleurs et chassent les petits insectes.)

RHAMPHORRHYNCHIDÉS (*ran-fo-rin-ki*) n. m. pl. Famille de reptiles ptérosauriens, renfermant les genres *rhamphorrhynchus*, *dorygnathus* et *rhamphocephalus*. — *Un* RHAMPHORRHYNCHIDE.

RHAMPHORRHYNQUE (*ran-fo-rink'*) n. m. Genre de reptiles ptérosauriens, type de la famille des *rhamphorrhynchidés*, fossiles dans les terrains jurassiques.



Rhamphorrhynque.

— Encycl. Les *rhamphorrhynques*, voisins des ptérodactyles, possédaient de grandes ailes longues et étroites, en faux, dont la membrane s'attachait du pied à l'extrémité du petit doigt démesurément allongé du membre supérieur. La tête, allongée en bec, avait l'extrémité de ses mâchoires édentées.

RHAMPHOTHÈQUE (*ran, tèk'* — du gr. *rhamphos*, bec, et *thékè*, étui) n. f. Ornith. Tégument corné du bec des oiseaux. (Peu us.)

RHAMPHUS (*ran-fuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant de petits charançons d'Europe, noirs ou bronzés, qui vivent sur les feuilles des saules, des arbres fruitiers.

RHAMSES, RHAMESÈS. V. RAMSÈS.

RHANTÉRIE (*ri*) n. f. Genre de composées, tribu des astérées, comprenant des arbrisseaux couverts de poils laineux, à fleurs groupées en capitules, et dont l'espèce type habite l'Algérie.

RHANTOS. Myth. gr. Un des chevaux dont Poseidon fit présent à Pélée, lors des noces de Thétis et de Pélée.

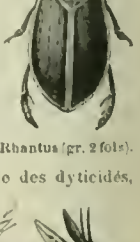

Rhantus (gr. 2 fois).

RHANTUS (*tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des dyticidés, comprenant une centaine d'espèces, répandues sur le globe. (On en trouve six espèces, aux environs de Paris.

RHAPHANIDOSE gr. *rhaphanidôsis*; de *rhaphanos*, rave) n. f. Antiq. gr. Supplice qu'on infligeait aux adultères pris en flagrant délit, et qui consistait à leur enfoncer une rave dans le fondement.



Rhaphicère.

RHAPHICÈRE (*cère*) n. m. Genre d'antilopes, comprenant quatre espèces propres à l'Afrique méridionale. Les rhaphicères sont voisins des calotragus; de taille médiocre, ils habitent les montagnes arides.)

RHAPHIDÈRE n. m. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, de la famille des phasmidés, répandus dans les régions chaudes du globe.

— Encycl. Les *rhaphidères* sont des plasmes à mouvements très lents, dépourvus d'ailes, et dont la livrée verte, coupée de roux, se confond admirablement avec le feuillage des buissons sur lesquels ils vivent.



Rhaphidère (réd. 4 fois).

RHAPHIDIE (*di*) n. f. Genre d'insectes névroptères planipennes, type de la famille des *rhaphidiidés*, répandus sur le globe.

— Encycl. Les *rhaphidies* sont de taille médiocre, allongées, cylindriques, avec une forte tête plate, ovale ou carrée; les femelles ont l'abdomen terminé par une longue tarière. Carnassières



Rhaphidie (gr. d'un tiers).

à l'état de larve et d'adulte, elles se tiennent sur les arbres, appliquées dans les fissures des écorces, et ne volent que rarement.

RHAPHIDIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes névroptères planipennes, renfermant les genres *rhaphidie* et *inocellie*. — *Un* RHAPHIDIIDÉ.

RHAPHIDORRHYNCHUS (*do-rin-kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des brenthidés, comprenant des formes allongées, étroites, bronzées, polies, avec un rostre court et grêle et qui vivent dans l'Amérique tropicale.

RHAPHIE (*fi*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des dolichopodidés, répandus sur l'hémisphère boréal. (Les rhaphies sont de petites mouches sveltes, à pattes longues et fines, ordinairement vert métallique obscur, avec les ailes rembrunies.)



Rhaphie (gr. 3 fois).

RHAPHIGASTRE (*gasstr'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des pentatomidés, comptant une seule espèce propre à l'Europe.

— Encycl. Le *rhaphigastre* gris est une grande punaise, extrêmement commune partout en été, qui vit sur les groseilliers et toutes sortes de plantes, et hiverne dans les maisons, les granges, etc. Il exhale une odeur acide très forte.



Rhaphigastre (gr. d'un tiers).

RHAPHIOCERE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des stratiomyidés, comprenant de belles mouches allongées, à livrée noire, propres à l'Amérique tropicale.

RHAPHIOLÉPIS (*piss*) n. m. Genre de rosacées, tribu des pomacées, comprenant des arbres à feuilles persistantes, alternes, à fleurs blanches ou rouges, groupées en corymbes ou panicules. (On en connaît cinq espèces de la Chine, du Japon et des îles Sandwich, parfois cultivées dans les serres.)

RHAPIS (*piss*) n. m. Genre de palmiers.

— Encycl. Les *rhapis* sont de petits palmiers qui croissent en touffes; ils portent des feuilles palmées, digitées. Les fleurs, jaunâtres, sessiles, polygames dioïques, sont groupées en un spadice paniculé, rougeâtre, puis vert, muni de plusieurs spathes. Le fruit est une baie monosperme. On en connaît quatre espèces de la Chine et du Japon, employées pour faire des cannes, des nattes, des tentures, etc.



Rhapis éventail : a, pétale et ses trois étamines.

RHAPONTIC ou **RHAPONTIQUE** (*tik'*) n. m. Genre de composées tubuliflores, comprenant des plantes qui atteignent parfois 1 mètre, à fleurs groupées en capitules rougeâtres, et dont on connaît trois espèces des Alpes et des Pyrénées. ‖ Nom vulgaire d'une espèce de rhubarbe. ‖ *Rhapontic des moines* ou *des montagnes*, Espèce de rumex.

RHAPONTICINE *sin'* n. f. Principe colorant de la rhubarbe. On l'appelle aussi RHABARBARIN.

RHAPSODE, RHAPSODER, RHAPSODEUR, RHAPSODIE, RHAPSODIQUE, RHAPSODISTE, RHAPSODOMANCIE, RHAPSODOMANCIEN. V. RAPSODE, RAPSODER, etc.

RHAPTOCARPE du gr. *rhaptos*, cousu, et *karpos*, fruit adj. Bot. Se dit d'un végétal dont les fruits semblent chargés de coutures.

RHAT. Géogr. V. GHAT.

RHÉA n. f. Cinquième satellite de Saturne. V. SATURNE.

RHEA ou **RHÉE**, déesse identifiée avec Cybèle, épouse de Saturne, mère de Jupiter, Neptune, Pluton, Vesta, Cérès, Saturne, sachant qu'il devait être détrôné par un de ses enfants, voulait que pas un ne vécût. Aussi Rhea, à chaque naissance, remettait-elle une pierre enveloppée d'un langé à son époux, qui ne s'apercevait pas de la substitution. Plus tard, elle suivit Saturne en Italie.

RHEA SYLVIA, fille de Numitor, roi d'Albe. Contrainte par son frère Amulius de se faire vestale, elle mit cependant au monde Romulus et Remus, qu'elle prétendit être fils de Mars, et fut pour ce fait enterrée vive. Antonin, qui se plaisait à rappeler sur ses monnaies les monuments et les faits de la Rome primitive, a fait représenter sur l'une d'elles Rhea Sylvia et son frère Amulius.



Monnaie d'Antonin, représentant au verso Rhea Sylvia.

RHÉBÉBÉ n. m. Métrol. Mesure de capacité pour les grains, usitée à Alexandrie (Égypte), et valant 150lit,564. ‖ On l'appelle aussi REBED.

RHEDA (*ré* — mot lat.) n. f. Antiq. Char en usage chez les Romains.

— Encycl. Les Romains avaient emprunté la *rheda* aux Gaulois. C'était une voiture à quatre roues. Il y en avait qui



Rheda.

servaient aux charrois rustiques et d'autres aux voyages. Ces dernières, garnies de coussins, à plusieurs places, étaient traînées par deux chevaux ou mules. Elles faisaient partie du mobilier de toute maison riche. Sous le Bas-Empire, la *rheda*, attelée de huit ou dix chevaux, fut employée dans les courses de chars.

RHEDA, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Minden]), sur l'Ems; 3.173 hab. Distillerie; charcuterie.

RHEDEN, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre), dans la banlieue orientale d'Arnheim, sur l'Yssel; 10.500 hab.

RHEEDIE (*ré*) n. f. Genre de clusiacées, comprenant des arbres à latex jaunâtre, propres aux régions chaudes d'Afrique et d'Amérique.

RHÉIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux rhéiformes, dont le genre nandou (*rhea*) est le type. La famille des rhéidés a pour seuls représentants actuels les nandous américains, auxquels on peut rattacher les genres fossiles *barornis* et *laopteryx*.) — *Un* RHÉIDÉ.

RHEIDT. Géogr. V. RHEYDT.

RHÉIFORMES n. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant les nandous. (L'ordre des rhéiformes est une division de la sous-classe des ratités, parmi lesquels se rangent les coureurs des anciennes classifications.) — *Un* RHÉIFORME.

RHEINE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]), sur l'Ems, qui y devient navigable; 8.653 hab. Vieille église gothique. Fabriques de cotonnades; fonderie de fer. Denrées coloniales.

RHEINARTIUS (*ré, si-uss*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des phasianidés, propre aux montagnes de l'Annam.

— Encycl. Le *rheinartius ocellatus* est un magnifique faisan, qui atteint 2 mètres du bec à la pointe de la

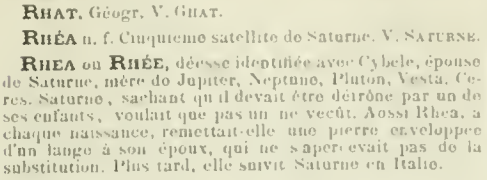

Rheinartius

queue; celle-ci est à plumes graduellement allongées, disposées en toit comme chez les faisans et non comme celles des argus. Ce bel oiseau, d'un gris roux, varié de brun, de ferrugineux et de noir, le plus remarquable des phasianidés par la taille, est propre au pays des Mois, dans les forêts des chaînes qui séparent l'Annam du Laos, à l'O. de Hué, et qui s'élèvent de 900 à 1 000 mètres de haut.

RHEINAUER ou **RHENANUS** (Beatus, humaniste allemand, né à Schlestadt (Alsace) en 1485, mort à Strasbourg en 1547. Son père, Antoine Bild, était originaire de Rheinau [bord du lac de Rheinau, latinisé en *Rhenanus*]. Il commença ses études à Schlestadt, les continua à Paris (1503), retourna en 1507 à Schlestadt et partagea ensuite son existence entre Bâle et Schlestadt. Ce fut un philosophe expert dans l'art de la conjecture. On a parmi ses œuvres, des éditions des *Lettres* de Pline (1514), Quinte-Curce (1518), Tacite (1519), des panégyristes latins (1520), Velleius Paterculus (1522), Tite Live (1535), Grégoire de Nysse (1512), Tertullien (1512-1559) etc. Son ouvrage capital a pour titre : *Iterum germanicarum libri III* (1531) et l'a placé au premier rang des historiens de son époque. Sa correspondance a été publiée par Horawitz et Hartfelder (1886).

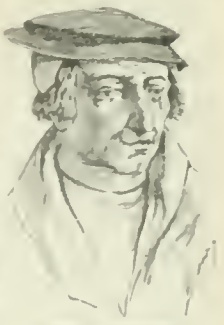

Beatus Rhenanus.

RHEINBERGER Joseph, compositeur allemand, né à Vaduz en 1839. Élève du Conservatoire de Munich, il y rentra en 1859 comme professeur. Plus tard, après avoir rempli les fonctions de répétiteur au théâtre royal, il en fut nommé chef d'orchestre, et à cet emploi joignit bientôt celui de directeur de la chapelle royale de Bavière. Il a donné au théâtre de Munich plusieurs opéras : *Maynus le Thaumaturge*, *la Couronne malheureuse*, *les Sept corbeaux* (1869); *la Fille du sonneur* (1873). Il a fait exécuter deux oratorios : *Christophorus* et *Montfort*, et un grand nombre de cantates et compositions lyriques importantes.

RHEINDAHLEN (jusqu'en 1878, *Dahlen*), ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]); 6.700 hab. Cotonnades, distillerie.

RHÉINE n. f. Syn. de RHEIQUE (*acide*).

RHEINECK, bourg de Suisse (cant. de Saint-Gall), ch.-l. du district d'Unter-Rheinthal, sur le Rhin, 1.920 hab. Tricots et tissus de soie. Vignobles réputés.

RHEINFELDEN, ville de Suisse (cant. d'Argovie, ch.-l. de district, sur le Rhin; 2.300 hab. Salines exploitées. Établissement de bains salins. Dans le fleuve, sur un rocher où s'appuie un pont, ruines du château de Stein, détruit par les Suisses en 1445. Construite sur le site de l'*Augusta Rauracorum*, ancienne ville forte du Brisgau autrichien, elle fut assiégée par les Français en 1679, démantelée par eux en 1744, leur appartint de 1801 à 1813; depuis lors, cette suisse. Dans les environs, rapides dangereux du Rhin (les Hœlleohakeo).

RHEINFELS. Géogr. V. RHINFELS.

RHEINGAU, cercle de la prov. de Hesse-Nassau (présid. de Wiesbaden), au N. du *Rheingaugebirge*, chaîne méridionale du Taunus, et s'étendant sur la rive droite du Rhin, de Wiesbaden jusqu'au confluent de la Lahn; 275 kilom. carr.; 35.000 hab. Ch.-l. *Rüdesheim*. Région excessivement fertile, surtout dans la partie méridionale allant de Biebrich jusqu'en face de Bingen; les coteaux du Rheingaugebirge sont couverts de vignobles donnant des vins blancs remarquables, désignés généralement sous le nom de vins du Rhin : *Hochheim* et ses environs, Schierstein et Frauenstein, Niederwalluf et Oberwalluf, Neudorf, *Rauenthal* (crus très renommés), *Ettville*, *Kiedrich* (gräfenberger), *Hattenheim* (steinberger), Œstrich, Mittelheim, Winkel, *Johannisberg*, *Geisenheim*, *Rüdesheim* et Eibingen. A Rüdesheim se termine la région des bons vins; mais quelques localités produisent encore des vins agréables. Un peu en aval, Assmannshausen donne de bons vins rouges.

Rheingold (*l'Or du Rhin*), prologue en quatre tableaux de la tétralogie que Richard Wagner a intitulée l'*Anneau du Nibelung*, et dont il a écrit les paroles et la musique (1869). Les trois autres parties ont pour titres : *la Valkyrie*, *Siegfried* et *le Crépuscule des Dieux*. L'or du Rhin est le métal magique dont sera forgé l'anneau du Nibelung, gage de toute puissance. Malgré la résistance des Ondines, filles du Rhin, un horrible monstre s'est emparé du trésor, que le maître des dieux, Wotan, aidé du dieu du feu, Loge, parviennent à reconquérir. L'anneau forgé par Alberich permet à Wotan de racheter la déesse de l'amour et de la beauté, Freia, qu'il avait promise aux deux géants Fasolt et Fafner, constructeurs de son palais, le Walhalla; mais Alberich, dépouillé de son talisman, a porté sur lui une terrible malédiction : son possesseur devra renoncer aux joies et aux douceurs de l'amour. Pourtant, Fasolt et Fafner se disputent l'anneau, et le dernier tue son compagnon d'un coup de massue pour en demeurer le seul maître.

Tel est ce prologue étrange, préface d'une œuvre plus étrange encore. Musicalement, il contient, comme les autres parties de la tétralogie, des pages superbes à côté de longueurs fatigantes. Il faut signaler le premier tableau, qui est charmant presque d'un bout à l'autre, et le quatrième, où l'on trouve des épisodes pleins de grandeur.

RHEINGRAVE n. m. Hist. V. RHINGRAVE.

RHEINSBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), 2.300 hab. Château royal construit en 1737-1739. Scieries. Culture des céréales. Ville célèbre par la résidence qu'y fit Frédéric II avant d'être roi de Prusse.

RHEINTHAL (*Vallée du Rhin*), vallée de la Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la rive gauche du Rhin, en amont du lac de Constance et à la rive sud de ce lac. Terres fertiles, où les crues du fleuve exercent de grands ravages; industries actives, surtout celle du tissage; 35.000 hab. Villes principales, Altstadten et Rheineck.

RHÉIQUE (*ik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide de formule $C^{14}H^{8}(CH^{3})O^{4}OH^{2}$, qui existe dans la rhubarbe et cristallise en aiguilles. Syn. CHRYSOPHANIQUE, DIOXYMÉTHYLANTHRAQUINONE.

RHEITA Antoine-Marie SCHYRLE de, astronome allemand, né en Bohême vers 1597, mort à Ravenne en 1660. Il entra dans l'ordre des capucins et se fit une réputation comme théologien et comme prédicateur. Il est surtout connu par le service qu'il rendit à l'astronomie en exécutant, d'après les idées de Képler, la lunette astronomique



Rhémétalcès II.

Rhémétalcès II. [illegible]

Rhena [illegible]

Rhenan ane [illegible]

Rhenard [illegible]

Rhenea — **Rhénée**, [illegible]

Rhenen [illegible]

Rhéno — **Réno** [illegible]

Rhénoise [illegible]



Rhéno.

Rhéocorde [illegible]

Rhéolyseur [illegible]

Rhéomètre [illegible]

Rhéophore [illegible]

Rhéoscopique [illegible]

Rhéostat [illegible]



Rhéostat.

Rhéotatique [illegible]

Rhéotaxie [illegible]

Rhéotaxique (*tak'-sik'* adj. Qui se rapporte à la rhéotaxie.

Rhéotome (du gr. *rhéos*, courant, et *tomé*, section) [illegible]

Rhéotrope n. m. Physiq. Syn. de commutateur.

Rhéotropisme (*pis'me* — du gr. *rhéos*, courant, et *tropos*, tournure) n. m. Biol. Rhéotaxie se manifestant chez les êtres complexes métaphytes ou métazoaires, et [illegible] le sens de la locomotion de l'organisme.

Rhergie, village du Soudan français, sur le Niger, en aval de Tombouctou, 17° 2' 15" lat. N. et 3° 50' 40" long. O. Théâtre de divers engagements contre les Touareg; s'étend le long du Niger sur 5 kilom. Port de transit entre les caravanes de l'Afrique du Nord et de la boucle du Niger.

Rhescuporis Ier, prince thrace (1er s. av. J.-C.). Son nom est mentionné dans le récit des guerres civiles entre César et Pompée, puis dans le récit de la guerre que soutinrent Brutus et Cassius contre les triumvirs. Il servit tour à tour d'auxiliaire à tous les partis romains. — **Rhescuporis II**, roi de Thrace, fils de Cotys IV. Vers l'an 16 av. J.-C., il succéda à son père comme roi de Thrace, sous la tutelle de Rhémétalcès, et périt dans un combat contre les Besses (10 av. J.-C.). — **Rhescuporis III**, roi de Thrace, frère de Rhémétalcès Ier et oncle du précédent, mort vers l'an 20 de notre ère. Après la mort de son frère, il obtint d'Auguste le titre de roi et la possession des régions montagneuses de la Thrace, vers l'an 10 de notre ère. Mais il voulut agrandir ses États aux dépens de son voisin, Cotys V, qu'il fit assassiner (19 de notre ère). Tibère le fit emprisonner, puis envoyer en Égypte, à Alexandrie, où il fut mis à mort peu après, pour avoir tenté de s'échapper.



Rhescuporis Ier. (Médaille antique.)

Rhese ou **Rice** (Jean), nommé quelquefois **Davies**, philologue anglais, né dans l'île d'Anglesey en 1534, mort en 1609. Il se fit recevoir docteur en médecine à Sienne, devint ensuite principal du collège de Pistoie, puis retourna en Angleterre, où il pratiqua la médecine et s'occupa de recherches sur les antiquités de la Grande-Bretagne. On a de lui : *Compo-Britannicæ, Cambricæve linguæ institutiones et rudimenta; De Italicæ linguæ pronuntiatione.*

Rhésos. Myth. gr. Roi thrace, qui alla au secours de Troie dans la dernière année du siège. Il était fils du fleuve Strymon, et l'oracle avait déclaré que, si ses chevaux buvaient de l'eau du Xanthe, Ilion serait sauvé. Mais Dolon trahit les Troyens. Ulysse et Diomède parvinrent à surprendre Rhésos au milieu de la nuit, le tuèrent et emmenèrent ses chevaux au camp des Grecs.

Rhésos, tragédie grecque, qui figure à tort parmi les œuvres d'Euripide, et qui paraît dater du IVe siècle av. J.-C. Euripide avait réellement composé une pièce de ce nom, mais ce n'est pas la tragédie conservée. Celle-ci est une pièce fort curieuse, pleine de mouvement, de spectacles variés et de pittoresque.

Rhésus (*sus*) n. m. Genre de [illegible] coléoptères longicornes, de la tribu des prionines, propres à l'Europe orientale et à la Perse. Le *rhesus serricornis* est un gros prione, brun noirâtre, large, à pattes [illegible] peu plates, à antennes [illegible] et assez courtes.



Rhésus (red. 2 fois).

Rhésus (*sus*) n. m. Espèce [illegible] appartenant au genre [illegible] répandu dans l'Indo [illegible] et [illegible] variétés. [illegible] le [illegible] ou bun[illegible] fait le passage entre les macaques [illegible] et [illegible] queue [illegible] Do[illegible] la taille [illegible] un [illegible] bien le [illegible] un [illegible] ver[illegible] se fait gris [illegible] la fa[illegible] [illegible] vieux [illegible] [illegible] [illegible]

— Enseign. Classe où l'on enseigne la rhétorique : *Être en* RHÉTORIQUE. *Faire sa* RHÉTORIQUE.

— Hist. littér. *Chambres de rhétorique*, Sociétés littéraires du XIVe siècle.

— Adjectiv. Qui appartient à la rhétorique, qui en a le caractère : *Procédés* RHÉTORIQUES. (Inus.)

— ENCYCL. La *rhétorique* est la théorie de l'éloquence ; l'éloquence étant l'art de persuader, la rhétorique enseigne, non pas à être éloquent, mais à présenter une idée de la façon la plus persuasive. Aussi la rhétorique a-t-elle été faite d'après les chefs-d'œuvre oratoires. C'est en Grèce et à Rome que l'on a attaché le plus d'importance à l'étude de la rhétorique ; elle faisait le fond de l'éducation ; les hommes les plus éminents tenaient à honneur d'en donner la théorie : Platon, dans son *Gorgias* et son *Phèdre*, Aristote dans sa *Rhétorique*, Cicéron dans le *De oratore* et l'*Orator*, Quintilien dans le *De institutione oratoria*, enfin Longin dans son *Traité du sublime*, pour ne citer que les principaux ouvrages.



La Rhétorique (statue de la cathédrale de Laon).

Ils sont d'accord pour distinguer trois parties dans la rhétorique : l'*invention* ou recherche des arguments et des preuves à développer, la *disposition* ou recherche de l'ordre dans lequel ces arguments ou ces preuves doivent être rangés, enfin l'*élocution*, qui traite de la manière d'exposer, de la façon la plus claire et la plus frappante, ces arguments ou ces preuves, considérés isolément. V. INVENTION, DISPOSITION, ÉLOCUTION.

Aujourd'hui, l'étude de la rhétorique est tombée en désuétude, en tant qu'étude théorique ; cependant, on ne méconnaît pas son utilité et c'est elle, en somme, que l'on enseigne, lorsque l'on s'efforce, dans l'enseignement secondaire, d'apprendre aux élèves à composer et à écrire.

— Hist. littér. *Chambre de rhétorique*. Ce nom fut donné à des sociétés littéraires qui existeront, à partir du XIVe siècle, dans les Pays-Bas, et dont quelques-unes existent encore. Ceux qui en faisaient partie étaient ou dignitaires ou caméristes. On ne dut guère aux chambres de rhétorique que des chansons, et surtout des couplets satiriques contre la domination espagnole, à l'époque où les Pays-Bas secouèrent le joug de Philippe II. Elles composaient aussi des œuvres dramatiques, qu'elles représentaient. Les principales chambres de rhétorique furent celles de Gand, de Diest, d'Ypres, d'Amsterdam, d'Anvers, de Bruxelles, de Louvain, de Malines, de Tournai. Il y en eut aussi une à Arras.

Rhétorique (LA), traité d'Aristote, en 3 livres, composé vers 330 av. J.-C. Aristote a dégagé la rhétorique de toutes les subtilités sophistiques. Il l'a fondée, non sur des artifices, mais sur des principes universels ; il la définit l'art de parler de manière à convaincre, ou dialectique des vraisemblances, et lui donne pour base le raisonnement. Le meilleur style est celui qui nous apprend le plus de choses, et qui nous les apprend le mieux. Aristote cherche donc d'abord quels sont les moyens de conviction. Il en distingue deux sortes : moyens extérieurs, comme les attestations, les témoignages ; moyens intérieurs, démonstrations, *mœurs* ou autorité personnelle de l'orateur, méthodes diverses pour exciter ou flatter les *passions* de l'auditoire. Avec une merveilleuse finesse d'analyse, il étudie les différentes espèces d'arguments, le mécanisme de la dialectique, les lieux communs, les *mœurs*, les *passions* : à ce propos, il trace le célèbre portrait des âges de l'homme. Il rattache toutes les sortes de discours aux trois genres : délibératif, démonstratif, et judiciaire. Il énumère toutes les formes et fixe les règles de chacun d'eux. Dans le livre III, qui a été ajouté plus tard à la *Rhétorique* proprement dite, et qui constituait primitivement un traité distinct *Sur le style*, Aristote donne les règles de l'élocution. La rhétorique d'Aristote a été souvent mise à contribution par les rhéteurs des siècles suivants, par Cicéron, par Quintilien, par Longin, et bien des modernes. La *Rhétorique* d'Aristote, prise dans son ensemble, est un répertoire inépuisable d'idées fécondes, de faits et de détails curieux.

Rhétorique (DE LA), traité didactique de Cicéron, connu aussi sous le titre de *Rhétorique à Herennius*. V. HERENNIUS.

RHÉTORIQUEMENT (*ke*) adv. Avec le caractère de la rhétorique, en rhéticien : *Les anciens faisaient parler politiquement et les modernes* RHÉTORIQUEMENT.

RHÉTORIQUEUR (rad. *rhétorique*) n. m. Nom que se donnaient eux-mêmes les écrivains de la cour de Bourgogne au XVe siècle.

— ENCYCL. Les *rhétoriqueurs* étaient des disciples enthousiastes et indiscrets d'Alain Chartier. Le caractère commun de leurs ouvrages (qui consistent surtout en chroniques et en poèmes historiques) est l'enflure et la prétention du style, l'abus de l'allégorie, le retour à la période latine, imitée sans adresse et sans goût. Mais ils préparèrent la renaissance de l'antiquité et contribuèrent à la formation de la prose française. Les principaux sont Georges Chastellain, Molinet, Meschinot, Olivier de La Marche et Jean Lemaire de Belges, qui transporta leur manière à la cour de France, où elle régna jusqu'à l'avènement de François Ier.

RHÉTO-ROMAN, ANE adj. Linguist. Se dit du groupe de dialectes romans parlés dans la Suisse orientale (ancienne Rhétie), le Tyrol et le Frioul. Syn. RHÉTIQUE, ROUMONCHE, ROUMANCHE, COUR-VELCHE, LADIN.

— n. m. *Le* RHÉTO-ROMAN.

— ENCYCL. Les parlers *rhéto-romans* se rencontrent aujourd'hui : 1° dans la plus grande partie du canton suisse des Grisons (90.000 individus), surtout vers la source du Rhin et dans l'Engadine (Diez donnait le nom de *courvelche* (*velche* de la ville suisse de *Chur*, aux dialectes de cette région) ; 2° dans deux îlots du Tyrol autrichien, à quelque distance des deux rives de l'Adige (90.000 individus) ; 3° dans tout le Frioul (450.000 individus), en Italie sur les rives du Tagliamento et en Autriche jusqu'à Goritz. — Le domaine du rhéto-roman n'est pas continu, n'appartient pas à une division politique unique et ne possède pas de littérature commune. Les dialectes de l'Est (*frioulan*) et du Centre (*tyrolien*), trop voisins de l'italien, sont restés des patois populaires, mais le *rhéto-roman* de l'Ouest, appelé *roumanche* par les habitants du pays (lat. *romanicus*), a créé une littérature propre et la conserve de nos jours. C'est le dialecte de l'Engadine ou *ladin* proprement dit (*latinus*), qui offre le développement littéraire le plus considérable. Le vocabulaire rhéto-roman est formé pour plus des trois quarts de mots d'origine latine. Les autres mots sont empruntés à divers idiomes, en particulier à l'allemand.

RHÈTRE (gr. *rhêtra*, même sens) n. f. Antiq. gr. Nom sous lequel les anciens désignaient les lois de Lycurgue.

— ENCYCL. V. LYCURGUE.

RHEU (LE), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. sud-est et à 8 kilom. de Rennes ; 988 hab. Tuilerie ; minoterie.

RHEUM (*ré-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre rhubarbe.

RHEUMAMÈTRE (du gr. *rheuma*, courant, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Instrument destiné à mesurer la rapidité d'un courant liquide.

RHEUMAMÉTRIE (*tri* — rad. *rheumamètre*) n. f. Physiq. Mesure de la rapidité des courants liquides.

RHEUMAMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Physiq. Qui appartient, qui a rapport à la rheumamétrie : *Procédé* RHEUMAMÉTRIQUE.

RHÉUMINE n. f. Chim. Syn. de RUÉIQUE (*acide*).

RHEXIA (*rèk'-si*) n. m. Bot. Genre de mélastomacées. ‖ On dit aussi RHEXIE n. f.

— ENCYCL. Les *rhexia* sont des plantes généralement herbacées, à tiges dressées, tétragones, portant des feuilles opposées, ovales, soyeuses, à nervures très marquées ; les fleurs, dont la couleur varie du jaune au pourpre, sont munies de bractées et groupées en panicules, en cymes ou en corymbes terminaux. Plusieurs de ces plantes sont cultivées dans les jardins.



Rhexia.

RHEXIÉ, ÉE (*rèk'-si*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *rhexia*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des mélastomacées, ayant pour type le genre *rhexia*. — *Une* RHEXIÉE.

RHEYDT ou **RHEIDT**, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur la Niers, affluent de la Meuse ; 34.000 hab. Beau château de Dyck. Industrie active ; métallurgie du fer ; forges, fabrication de machines ; filatures, tissage d'étoffes de coton. La commune comprend plusieurs agglomérations dont quelques-unes, comme Heyden, sont très importantes.

RHIANOS, poète et grammairien grec, né en Crète (IIIe s. av. J.-C.). Il vécut surtout à Alexandrie, où il eut de la réputation comme philologue. Il donna une édition de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, la première après celle de Zénodote. Il composa des *Épigrammes*, dont plusieurs, d'un tour agréable, sont conservées dans l'« Anthologie grecque ». Il écrivit aussi une épopée, l'*Héraclétde*, et des poèmes mythiques : les *Achaïka*, les *Eliaka*, les *Messeniaka*, les *Thessalika*, où il réunit et mit en vers les légendes héroïques de l'Achaïe, de l'Élide, de la Messéoie, de la Thessalie. Nous n'avons de ces poèmes que de rares fragments.

RHIGAS (Constantin), poète grec moderne, né à Velestino (anc. *Pheræ*), en Thessalie, vers 1753, mort en 1798. Il terminait ses études dans une école grecque, quand la mort de ses parents le laissa sans ressources. Il se rendit en Valachie, où il devint secrétaire du riche boyard Brankowopo. En 1786, il s'attacha au nouvel hospodar de Valachie, Nicolas Mavrojéni, qui, pendant la guerre de 1788 entre la Turquie et l'Autriche, lui confia le commandement de Craïova. Grand admirateur de la Révolution française, Rhigas fut un des fondateurs de l'*Hétairie*, composa des hymnes patriotiques qui devinrent rapidement populaires, songea à s'assurer l'appui de Bonaparte, qui venait de triompher en Italie. Il partit pour Trieste afin de se rendre auprès de lui. Trahi par un confident, il fut arrêté dès son arrivée à Trieste et mené à Vienne, puis livré à la Porte, qui le fit décapiter. D'après d'autres récits, le gouverneur aurait donné l'ordre de le noyer secrètement dans le Danube, et Rhigas serait mort, frappé à bout portant de deux balles, en luttant avec ses meurtriers. Le premier recueil des *Hymnes* de Rhigas fut publié à Jassy, en 1814. On a encore de Rhigas un poème intitulé : *le Vade-mecum du soldat*, un *Abrégé de physique*, etc.

RHIGOSOLÈNE n. f. Chim. Hydrocarbure obtenu dans la distillation fractionnée du pétrole. (Il est employé comme anesthésique local en chirurgie.)

RHIN (allem. **Rhein**, holland. **Rijn**), grand fleuve de l'ouest de l'Europe, tributaire de la mer du Nord.

Peu de fleuves ont un bassin plus hétérogène et complexe que le Rhin, dont le cours comprend en réalité une série de biefs, d'allure, de pente, de navigabilité différentes, et dont la zone d'alimentation présente, sur la carte, une disposition et des contours fort irréguliers. D'une manière générale, on peut distinguer dans le cours du fleuve trois zones principales : le Rhin supérieur, ou Rhin suisse ; le Rhin moyen, ou Rhin allemand ; le Rhin inférieur, ou Rhin hollandais.

Rhin suisse. Le cours supérieur du Rhin est constitué, en Suisse, dans le canton des Grisons, par la réunion, aux environs de Reichenau, de deux torrents alpins, le *Rhin antérieur* (Vorder-Rhein) et le *Rhin postérieur* (Hinter-Rhein). Le premier naît au nord du massif du Mont-Saint-Gothard, dans l'Oberalp, par 2 344 mètres d'altitude, coule au N., puis au N.-E., et reçoit à Dissentis le Rhin moyen, descendu du col de Lukmanier, avant de couler dans la profonde vallée alpestre qui prolonge vers le N.-E. la vallée rhodanienne, à laquelle elle est opposée par le sommet. Le Rhin postérieur, lui, descend du massif de l'Adula, au pied du mont Rheinwaldhorn, par 2.345 mètres d'altitude, et coule au N.-E., puis au N., grossi de l'Albula, et dessinant, par la *Via Mala*, une des voies transversales les plus importantes du massif alpin, sur laquelle débouche le col de Splügen. Le fleuve, formé par la réunion des deux Rhins, crée ainsi une superficie considérable de galets. C'est un torrent rapide, aux eaux troubles et tourbeuses, coulant dans une vallée d'abord très étroite, puis élargie à Reichenau, au point où elle change de direction pour se diriger vers le nord, à Coire. A Sargans, le fleuve devient déjà dévié : un seul marécage marque la place d'un ancien lit qui, par le lac de Wallenstadt et le lac de Zurich, portait le Rhin vers le N.-O. Le fleuve a tout conduit sa route vers le N., sur une pente très faible, avant d'aller se jeter dans la large nappe du lac de Constance, par son extrémité sud-est. Le lac de Constance arrasse des boues glaciaires qu'il entraînait et regarnit de son delta. Sorti du lac de Constance, le fleuve s'engage alors sur le revers septentrional des plateaux à alpes suisses, qu'il franchit en des retours multiples et au prix de nombreux changements de petits paliers de rapides telles que celle de Schaffhouse. Schaffhouse, Eglisau, Zurnach, Waldshut, Laufenbourg, Säckingen, Rheinfelden sont les principales villes traversées par le fleuve avant son arrivée à Bâle, par 31 mètres d'altitude. A cet endroit, commence le Rhin allemand.

Rhin allemand. Le changement d'allure du fleuve est, à partir de Bâle, tout à fait remarquable. A son entrée dans les plaines d'Alsace et du Palatinat, la pente du fleuve devient brusquement très médiocre. Aussi, le cours s'élargit-il, bordé de digues d'alluvion, entraînant avec lui au nord son principal affluent alsacien, l'Ill, et peu à peu se disséminant en canaux multiples, fausses rivières, au milieu desquelles se brise et se neutralise le courant. Aussi, très peu de villes se sont-elles installées sur le fleuve ou tout près de lui : Huningue, Strasbourg, Germersheim, Spire, Ludwigshafen, Worms, enfin Mayence, toutes ces villes jouant d'ailleurs, en raison de la difficulté de passage du fleuve, un rôle militaire important. Aucun affluent notable : seulement de courtes rivières descendues de la Hardt ou de la Forêt-Noire. Seuls, le Neckar et le Main méritent une mention.

A Bingen, nouveau changement essentiel dans la physionomie du fleuve. Arrêté par les plateaux du Taunus et du Hunsruck, le Rhin les franchit cependant par une vallée sinueuse, très profonde, couronnée des deux côtés par de pittoresques *burgs*, et recevant, entre autres rivières notables, à gauche, la Nahe, la Moselle, l'Ahr ; à droite, la Wisper, la Lahn et la Wied. Bingen, Saint-Goar, Coblentz, Neuwied, Andernach, Unkel sont les principales villes arrosées.

Rhin inférieur. Il commence en amont de Bonn, où le fleuve se retrouve à nouveau en plaine, au milieu des alluvions qu'il déposa lui-même jadis. Il reçoit à droite la Sieg, arrose Cologne, puis s'apprête à décrire un immense arc de cercle coocave vers le sud, avant d'entrer en pays hollandais. Grossi bientôt de la Wüpper, de la Ruhr et de la Lippe, il passe à Dusseldorf, au milieu d'une région industrielle remarquablement active, et entre en Hollande en aval d'Emmerich. Presque aussitôt après avoir quitté le sol allemand, il commence à se diviser en branches multiples, qui s'étaleront dans la plaine hollandaise : le *Waal*, qui arrose Nimègue, Bommel, Gorinchem, et se subdivise lui-même en deux canaux : l'un venant finir dans le Biesbosch, l'autre, sous le nom d'*Oude-Maas*, au nord de l'île Woorne ; et le *Lek*, qui baigne Arnheim, Wyk, Rotterdam, etc., et vient finir dans les bouches du Rhin, à quelques kilomètres au nord de l'Oude-Maas, après avoir détaché vers le nord-ouest le Kromm-Rijn, qui arrose Utrecht et Leyde, et vient finir à Katwijk. De tous côtés, d'ailleurs, ces branches principales ont détaché des canaux multiples qui les relient elles-mêmes en un inextricable et marécageux dédale, et qui confondent leurs eaux, d'une part avec celles de la Meuse, de l'autre avec celles des tributaires du Zuyderzée, notamment le Wecht et l'Yssel.

— Navig. et comm. Le rôle économique du Rhin a été de tout temps considérable, en raison de la richesse et de la variété de ressources des régions qu'il traverse. Dès l'époque romaine, la navigation y était fort active, et elle se ralentit à peine pendant le moyen âge, où les principales villes riveraines formèrent une ligue destinée à assurer la liberté de la navigation. V. RHIN (*Ligue du*). De nos jours, de nombreux travaux ont été entrepris pour assurer la fixité du chenal navigable, et pour créer sur les rives, notamment à Mannheim, Mayence, etc., des appontements, docks, etc. Les principaux éléments du trafic, qui ne cesse de s'accroître, sont la houille, les céréales, le pétrole, les bois de chauffage et de construction, les pierres, les minerais, etc. Il est à remarquer que le Rhin est uni par des canaux à la plupart des voies navigables de l'Europe centrale : au Rhône, par le canal du Rhône au Rhin ; à la Sarre et à la Moselle, par le canal Houdler de la Sarre ; à la Seine, par le canal de la Marne au Rhin ; au bassin du Danube, enfin, par le Main et le *Ludwigskanal*.

— Iconogr. et Litt. Le Rhin est figuré sur une médaille de Jules César par un vieillard à longue barbe, assis au pied de montagnes élevées, s'appuyant de la main gauche sur un vaisseau et tenant de la droite une corne d'abondance d'où sort de l'eau. Il est représenté à peu près de même sur une médaille de Drusus.

Dans l'une des peintures de la grande galerie de Versailles, Le Brun a représenté le vieux fleuve épouvanté par l'audace de Louis XIV et laissant tomber son gouvernail. Sur la porte Saint-Denis, à Paris, Anguier l'aîné a figuré aussi le Rhin subjugué.

Le Rhin a été fréquemment chanté par les poètes, particulièrement par les Allemands. Citons le *Chant du Rhin*, de Matzerath, et surtout les strophes célèbres du *Rhin allemand* de Becker (1840), qui était un véritable défi lancé à la France. Alfred de Musset y répondit en quelques couplets enflammés, dont voici les deux premiers :

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand,
Il a tenu dans notre verre.
Un couplet qu'on a vu va chantant
Efface-t-il la trace altière
Du pied de nos chevaux marqué dans votre sang ?
Nous l'avons eu, votre Rhin allemand ;
Son sein porte une plaie ouverte.
Du jour où Condé triomphant
A déchiré sa robe verte
Où le père a passé passera bien l'enfant . . .

RHIN (VINS DU). On désigne sous ce nom générique non seulement les produits des coteaux riverains du grand

Rhin province Rhénane ou Prusse-Rhénane. V. l'article.

Rhin Bavière rhenane, partie du pays de Bavière entre la province Rhénane et le Wurtemberg. Cette [illegible] Palatinat bavarois. Elle a [illegible] Palatinat. Elle a [illegible] Palatinat rhénan. Elle a [illegible] Palatinat rhénan. Elle a [illegible] Palatinat rhénan

région du dos blanche. Cet animal, toujours rare, de la taille d'un âne, mais plus bas sur pattes, vit dans les forêts



Rhinochère à chabraque.

inondées de l'Inde, de l'Indo-Chine, de Malacca et de Sumatra. Il existait à Java aux temps quaternaires.

RHINOCHÈTE (*kèt'*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des *rhinochétidés*, comprenant une espèce propre à la Nouvelle-Calédonie.

— Encycl. Le *rhinochète* kagou (*rhinochetus jubatus*) est un bel oiseau assez haut sur pattes, à bec long et courbe, pointu, à tête munie d'une grande huppe rejetée en arrière, à narines tubuleuses placées dans un profond sillon du bec. Entièrement d'un gris perlé très fin, rembruni en dessus, il a les rémiges marquées de blanc et de noir et la huppe blanchâtre.



Rhinochète.

RHINOCHÉTIDÉS (*kè*) n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, dont le genre *rhinochète* est le seul représentant. — *Un* RHINOCHETIDÉ.

RHINOCHILE (*kil'*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la tribu des colubriués, propres au nouveau monde. (Les *rhinochiles* sont des couleuvres de taille moyenne, à livrée ordinairement sombre, variée de rouge et de jaune. Le *rhinochilus Lecontei*, de la Californie et du Texas, atteint 1 mètre de long.)



Rhinococcyx.

RHINOCOCCYX (*kok-siks*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des cuculidés, comprenant des formes propres à la Malaisie. (Les rhinococcyx, voisins des rhamphococcyx, sont des coucous à livrée brillante et variée.)

RHINOCRYPTE n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la tribu des ptéroptochinés, propres à la Patagonie.

— Encycl. La *rhinocrypte* lancéolée est de la taille d'un merle, verdâtre, avec la poitrine grise, le ventre roux, la tête gris rosé piqueté de blanc, avec une huppe rejetée en arrière et commençant aux narines, qu'elle cache en partie. C'est le *gallito* des Espagnols.



Rhinocrypte.

RHINOCYLLE (*sil'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant des charançons européens représentés en France par une seule espèce (*rhinocyllus conicus*), qui vit sur les chardons, les centaurées, les cirsium.

RHINOGLANIS (*niss*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des siluridés, comprenant une espèce propre de l'Afrique centrale, le *rhinoglanis typus*, petit silure à tête aplatie et munie de très longs barbillons, qui vit dans le cours supérieur du Nil.

RHINO-LARYNGITE (du gr. *rhis, inos*, nez, et de *laryngite*) n. f. Méd. Laryngite accompagnée d'une inflammation des fosses nasales.

RHINOLITHE (du gr. *rhis, inos*, nez, et *lithos*, pierre) n. f. Concrétion pierreuse, à base surtout de sel de chaux, qui se forme dans le nez.

RHINOLOGIE (*ji* — du gr. *rhis, inos*, nez, et *logos*, discours) n. f. Partie de la pathologie qui s'occupe spécialement des affections du nez et des fosses nasales.

RHINOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui se rapporte à la rhinologie.

RHINOLOPHE n. m. Genre de mammifères chiroptères, type de la tribu des *rhinolophinés*, comprenant vingt-cinq espèces répandues dans l'ancien monde.

— Encycl. Les *rhinolophes* sont ces chauves-souris vulgairement appelées *fers-à-cheval*, à cause de l'expansion membraneuse semi-circulaire de leur nez, accompagnée d'une autre saillie en fer de lance. Ils sont de taille médiocre, bruns ou gris foncé, ont un vol assez bas et lent, ils nichent dans les rochers, les ruines, les magasins, les greniers. Le grand fer-à-cheval (*rhinolophus ferrum equinum*, commun en France, se trouve dans tout l'ancien monde, du nord au sud; le petit fer-à-cheval *rhinolophus hipposideros*, espèce très petite, n'est pas moins répandu; le *rhinolophus minor* est localisé dans l'Inde, le *rhinolophus megaphyllus* en Australie.



Rhinolophe.

RHINOLOPHIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères chiroptères, renfermant les *rhinolophes* et les *phyllorrhines*. (Les rhinolophidés se subdivisent en deux tribus : *rhinolophinés* et *phyllorrhinés*. — *Un* RHINOLOPHIDE.

RHINOLOPHINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères chiroptères, de la famille des *rhinolophidés*, comprenant les genres *rhinolophe* et *pseudorhinolophe*. — *Un* RHINOLOPHINE.

RHINOMANCIE (*si* — du gr. *rhis, inos*, nez, et de *manteia*, divination) n. f. Divinat. Méthode divinatoire tirée de l'inspection des formes du nez.

RHINONCUS (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionides, comprenant une douzaine d'espèces européennes, voisines des *amalus*.

RHINONÉCROSIE (*zi* — du gr. *rhis, inos*, nez, et *nékros*, mort) n. f. Nécrose de la cloison des fosses nasales, que l'on observe spécialement chez les ouvriers qui manient les sels de chrome. ‖ On dit aussi RHINONÉCROSE.

RHINOPHONIE (*ni* — du gr. *rhis, inos*, nez, et *phônê*, voix) n. f. Résonance nasale de la voix, nasillement.

RHINOPHYLLE (*fil'*) n. m. Genre de mammifères chiroptères, de la tribu des phyllostominés, comprenant de petites chauves-souris de l'Amérique du Sud.

RHINOPHYMA (du gr. *rhis, inos*, nez, et *phuma*, tumeur) n. f. Hypertrophie de la masse du nez, causée par un épaississement de la peau, qui devient lisse, rouge et luisante, et par un développement plus ou moins considérable des glandes sébacées de la région. Syn. ACNÉ HYPERTROPHIQUE, ACNÉ ÉLÉPHANTIASIQUE.

RHINOPLASTE (*plasst'* — du gr. *rhis, inos*, nez, et de *plastos*, formé) n. m. Chirurgien qui pratique la rhinoplastie.

RHINOPLASTIE (*sti* — rad. *rhinoplaste*) n. f. Opération chirurgicale qui a pour but de refaire un nez lorsque cet organe a été détruit.

— Encycl. Cette intervention remonte à la plus haute antiquité; elle a pris naissance dans l'Inde, où la loi condamne certains criminels à perdre le nez.

Il existe trois méthodes de rhinoplastie. La plus simple consiste à appliquer sur la plaie un lambeau de parties molles empruntè à une autre région ou même à un autre individu. Ce procédé infidèle, peu employé d'ailleurs, a été rendu célèbre par l'humoristique fantaisie d'Abont : *le Nez d'un notaire*.

Suivant la méthode indienne, on taille sur le front un lambeau suffisant et on le rabat sur les fosses nasales. La *rhinoplastie indienne* donne de bons résultats, mais laisse sur le front une cicatrice difforme.

On emploie de préférence actuellement la méthode *italienne*, modifiée par Berger, qui consiste à tailler le lambeau sur le bras maintenu près de la région nasale et à laisser nourrir ce lambeau par les vaisseaux du bras au moyen d'un pédicule, jusqu'à ce qu'il soit greffé sur le visage. On sectionne le pédicule du huitième au dixième jour.

RHINOPLASTIQUE (*stik'*) adj. Qui appartient à la rhinoplastie.

RHINOPOMASTE (*masst'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, de la famille des upupidés, comprenant quelques espèces propres aux parties chaudes de l'Afrique. (Les rhinopomastes ont les mœurs des huppes.)



Rhinopomaste.

RHINOPOMATÉS n. m. pl. Tribu de mammifères chiroptères, de la famille des emballonuridés, renfermant le seul genre *rhinopome*. — *Un* RHINOPOMATÉ.

RHINOPOME n. m. Genre de mammifères chiroptères, type de la tribu des *rhinopomatés*, répandus du nord de l'Afrique jusqu'en Birmanie.

— Encycl. Le *rhinopome* rhinophylle est une petite chauve-souris grise, dont la membrane alaire, ne s'étendant pas entre les cuisses, laisse libre la queue, fine, longue et pointue. La protubérance du nez, en forme de disque, porte une courte saillie. Abondant dans les ruines souterraines, surtout en Égypte, ce rhinopome couvre le sol des hypogées d'une couche d'excréments souvent épaisse de plus d'un demi-mètre.



Rhinopome d'Égypte.

RHINOPSIE (*psi* — du gr. *rhis, inos*, nez, et *opsis*, vue) n. f. Méd. Strabisme qui se produit du côté du nez : *strabisme interne*.

RHINOPTE n. m. Celui qui est affecté de rhinoptie.

RHINOPTÈRE n. f. Genre de poissons plagiostomes, famille des cyrtobatidés, comprenant sept espèces répandues dans les mers chaudes.

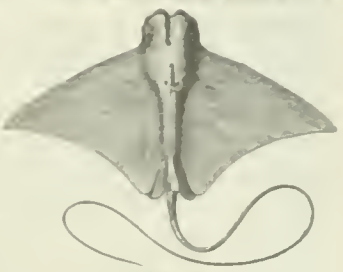

Rhinoptère.

— Encycl. Les *rhinoptères*, voisines des mourines, sont de grande taille, leur tête n'est pas engagée dans les nageoires pectorales et présente deux appendices rayonnés sous le museau, la queue, [illegible] à la nageoire dorsale placée en avant des épines en S.

RHINORRAGIE (*no-ra-ji* — du gr. *rhis, inos*, nez, et *rhagas*, rupture n. f. Méd. Hémorragie nasale.

RHINORRAGIQUE (*no-ra-jik'*) adj. Qui se rapporte à la rhinorragie.

RHINORRHÉE (*no-ré* — du gr. *rhis, inos*, nez, et *rhein*, couler n. f. Méd. Écoulement de mucus par le nez

RHINORRHÉIQUE (*no-re-ik'*) adj. Qui se rapporte à la rhinorrhée.

RHINORTHE n. f. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des cuculidés, propres à la région indo-malaise.

— Encycl. Les *rhinorthes* sont des coucous de la tribu des phœnicophainés, leur livrée est variée de verdâtre, de jaune et de brun. L'espèce type est la *rhinortha chlorophœa*, répandue du sud de l'Inde jusqu'aux îles de la Sonde et vulgairement appelée *boubou*.



Rhinorthe.

RHINOSCLÉROME (*sklé* — du gr. *rhis, inos*, nez, et *sklêros*, dur n. m. Affection du nez, caractérisée par une tuméfaction, un épaississement des narines, de la cloison nasale et de la lèvre supérieure. Le traitement consiste à s'efforcer de détruire la néoplasie à l'aide du raclage ou de l'électrocautère, d'applications d'acide pyrogallique ou de chlorure de zinc, ou bien d'injections interstitielles d'acide salicylique.

RHINOSCOPIE (*sko-pi* — du gr. *rhis, inos*, nez, et *skopein*, examiner n. f. Méd. Examen des fosses nasales, convenablement éclairées.

RHINOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui se rapporte à la rhinoscopie.

RHINOSE du gr. *rhinos*, peau] n. f. Etat de relâchement de la peau à la suite d'un amaigrissement.

RHINOSIE (*zi*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des tinéidés, comprenant des teignes à ailes jaunâtres ou blanchâtres rayées d'orangé, répandues en Europe.



Rhinosime gr. 4 fois.

RHINOSIME n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des pythidés.

— Encycl. Les *rhinosimes* appartiennent à la tribu des salpingines. Ce sont de petits insectes élancés à tête prolongée en museau, à livrée souvent rouge et bleue, comme dans le *rhinosimus ruticollis* d'Europe.

RHINOTMÈTE n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la tribu des halticinés, comprenant une trentaine d'espèces de l'Amazonie, grandes et belles altises, à livrée ordinairement bleu métallique.

RHINOTRIC n. m. Champignon formant une moisissure sur le bois pourri, les feuilles en décomposition, formé de filaments stériles rampants et de filaments fructifères dressés produisant à leur sommet des spores unicellulaires, ovoïdes, incolores ou faiblement colorées.

Rhins, Rhin, Rheins ou **Reins**, torrent de la France centrale, dans les départements du Rhône et de la Loire. Il part des monts du Beaujolais, court dans une vallée des plus industrielles, par Cublize, Amplepuis, Regny, et tombe dans la Loire, rive droite, en aval de Roanne. Cours 60 kilomètres.

Rhinsberg. Géogr. V. Rheinsberg.

Rhinsbourgeois, oise n. Hist. relig. Membre d'une secte qui avait son centre à Rhinsbourg. On les appelle aussi COLLÉGIENS.

Rrinton, poète dramatique grec, né à Syracuse ou à Tarente (fin du IVe s.-commencement du IIIe s. av. J.-C.). Il était fils d'un potier et vivait au temps des deux premiers Ptolémées. Il constitua en un genre distinct la parodie littéraire, qui avait en Grèce des origines fort anciennes, dans la *Batrachomyomachie*, dans les pièces d'Aristophane, dans la comédie populaire de la Grande-Grèce, mais qui jusqu'alors ne s'était pas dégagée des genres voisins. Suidas attribue à Rhinton 38 *drames comiques*, appelés aussi *hilarotragédies* ou tragédies plaisantes, par exemple, un *Amphitryon*, un *Hérakles*, une *Iphigénie*, un *Oreste*,

RHIPIDIUM [illegible] aux pattes et aux antennes très-[illegible] gobe-



Rhipidure et son nid.

RHIPIPTÈRES [illegible]



Rhipiptères. 1. Mâle. 2. Femelle. 3. Larve.

RHIPIPTÉRYX (*rikss*) [illegible] teenro [illegible] tes or[illegible]pores sauteurs, de la famille des gryllidés, comprenant de petits groupes de l'Amérique méridionale, munis de vastes ailes repliées en éventail sous les élytres courts, auxquelles elles dépassent de [illegible] moitié.

RHIPSALIDE n. f. Bot. Genre de cactées. || On dit aussi RHIPSALIS.

— ENCYCL. Les *rhipsalides* sont des plantes épiphytes, à tige articulée rameuse, cylindrique ou anguleuse, quelquefois nue ou crénelée; aux fleurs qui sont presque toujours petites et de peu de durée, succèdent des baies lisses. Les six espèces connues croissent dans les régions chaudes de l'Amérique. On les cultive ordinairement en serre chaude bien éclairée.



Rhipsalide.

RHIPSALIDÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhipsalide.

— n. f. pl. Tribu de cactées, ayant pour type le genre *rhipsalide*. — *Une* RHIPSALIDÉE.

RHIZAGRE (du gr. *rhiza*, racine, et *agra*, prise) n. m. Chir. Instrument avec lequel on arrache les racines des dents.

RHIZANTHÉ, ÉE (du gr. *rhiza*, racine, et *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs naissant sur les racines.

— n. f. pl. Classe de végétaux, comprenant les familles des *rafflésiacées*, des *balanophorées* et des *cytinées*, dont les fleurs naissent sur les racines. — *Une* RHIZANTHÉE.

RHIZINA n. m. Genre de champignons ascomycètes, de la famille des helvellacées, dont la fructification est constituée par une lame un peu creuse et irrégulièrement plissée, brune, fixée au sol par de grêles filaments. (Le mycélium se développe à l'intérieur des arbres, peut passer de l'un à l'autre en s'allongeant dans le sol, et cause la maladie du rond des pins; il attaque surtout les pins maritimes et est très répandu en Sologne.)

RHIZINE n. m. Petit filament jouant le rôle de racine et servant au sol les filaments de beaucoup de lichens.

RHIZOBIE (*bi*) n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophtores, de la famille des aphidides, comprenant quelques espèces répandues sur l'hémisphère boréal. Les rhizobies sont de petits pucerons sans ailes, à antennes assez courtes, trapus et ovales, qui vivent enterrés, fixés aux racines de divers végétaux, [illegible] sucent les sucs.

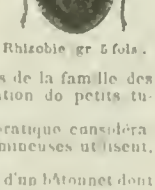

Rhizobie (grossie).

RHIZOBIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes [illegible] lavernes, de la famille [illegible], renfermant les genres *rhizobie*, *coccidule*, etc.

RHIZOBION n. m. Bactérie qui se [illegible] des racines de plantes de la famille des légumineuses et y provoque la formation de petits tubercules.

— [illegible] Cette bactérie a un rôle pratique considérable, [illegible] que les légumineuses utilisent, [illegible] de l'air.

Le rhizobion a généralement la forme d'un bâtonnet dont [illegible] vaut 1/1000e de millimètre; mais ces deux dimensions peuvent [illegible] jusqu'à 1 μ et 15 de μ.

[illegible] tient à l'air de la fixer [illegible] aux légumineuses, elle y produit [illegible] en prenant des formes [illegible]. Quand elle meurt, la légu[illegible] qui la constituaient et, par [illegible] pas été empruntés au sol.

[illegible] résultat connu depuis longtemps [illegible] légumineuses enrichissent [illegible]

RHIZOBIUS [illegible] genre d'insectes coléoptères clavicornes, [illegible] *rhizobiines*, comprenant des coccinellidés ovales, ordinairement roux ou fauves, qui vivent sur les arbres, notamment les sapins et les pins.

RHIZOBLASTE (*blast'*) — du gr. *rhiza*, racine, et *blastos*, germe) adj. Bot. Se dit des embryons pourvus de racines et des végétaux qui ont un embryon pourvu de racines.

RHIZOCARPÉ, ÉE (du gr. *rhiza*, racine, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont les organes reproducteurs naissent sur les racines.

— n. f. pl. Syn. de MARSILÉACÉES.

RHIZOCARPIEN, ENNE (*pi-in, èn'*) — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Bot. Se dit des végétaux dont la tige ne porte du fruit qu'une seule fois, mais dont la racine reproduit, chaque année, de nouvelles tiges fructifères.

RHIZOCARPIQUE (*pik'*) — même étymol. qu'aux deux art. précéd.) adj. Bot. Se dit des végétaux chez lesquels les fruits naissent de la racine.

RHIZOCÉPHALES (*sé*) n. m. pl. Sous-ordre de crustacés cirripèdes, comprenant les *peltogastridés*. — *Un* RHIZOCÉPHALE.

— ENCYCL. Les *rhizocéphales* ou cirripèdes suceurs sont des crustacés très inférieurs, non segmentés, sans membres, qui ressemblent à des vésicules plus ou moins gonflées ou aplaties. Tous vivent fixés sur d'autres crustacés marins au moyen de prolongements radiciformes issus d'un long pédicule qui continue le corps.

RHIZOCRINUS (*russ*) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, de la famille des apiocrinidés, comprenant quelques espèces qui vivent dans les grandes profondeurs du l'océan.



Rhizocrinus.

— ENCYCL. Les *rhizocrinus* comptent parmi les rares crinoïdes actuellement vivants et sont très voisins des conocrinus fossiles. Le *rhizocrinus Lofotensis* vit fixé dans les grands fonds de la mer du Nord sur les pierres, les coquillages, etc.

RHIZOCTONE ou RHIZOCTONIE (*nie*) n. f. Champignon parasite, dont le mycélium, forme de cordons violacés, détruit les parties souterraines de diverses plantes.

— ENCYCL. Les principales plantes attaquées par la *rhizoctone* sont la luzerne et le safran. Chez la luzerne on trouve à la surface des racines et, çà et là, dans le sol, de petits sclérotes réunis les uns aux autres par des cordons de mycélium. Les sclérotes situés sur les racines désorganisent complètement les tissus jeunes. La maladie s'étend progressivement sur des espaces circulaires de plus en plus grands dont les plantes jaunissent et finissent par mourir. On dit alors que la luzerne est *couronnée*.

Sur la pomme de terre, la betterave, les asperges, les dégâts sont à peu près les mêmes. Chez le safran, ce sont les bulbes qui sont attaqués. Le mycélium forme entre les écailles extérieures un feutrage violacé, sur lequel se forment des sclérotes, puis de ces sclérotes s'échappent en éventail un grand nombre de filaments grêles, qui envahissent les écailles charnues des bulbes et les réduisent complètement en une sorte de bouillie.

Quand on enlève les plantes malades, il reste toujours dans le sol des débris entremêlés de mycélium et aussi des sclérotes. Aussi ne doit-on pas, pendant plusieurs années, remettre de la luzerne, des oignons de safran, etc., dans les terrains où la maladie a sévi.

Les terrains bien meubles, bien aérés, bien drainés, favorisent moins le développement du champignon que les sols assez compacts et humides.

On a également donné le nom de *rhizoctone* à d'autres champignons appartenant au genre rosellinie, tel par exemple le champignon qui produit le pourridié du chêne.

RHIZŒQUE (*zèk'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des coccidés, propres à l'Australie.

— ENCYCL. Les *rhizœques* sont des cochenilles allongées, aveugles, et dont l'espèce type (*rhizœcus falcifer*), qui vit sur les racines d'un palmier (*seaforthia elegans*), a été introduite en France avec cet arbre.

RHIZOFLAGELLÉS (*jèl'*) n. m. pl. Ordre d'infusoires comptant une seule famille dite des *rhizomonadidés*, et comprenant des animalcules très rapprochés des rhizopodes, qui possèdent, outre des appendices flagelliformes, des pseudopodes rétractiles. — *Un* RHIZOFLAGELLÉ.

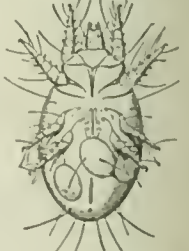

Rhizoglyphe (très grossi).

RHIZOGÈNE (du gr. *rhiza*, racine, et *génos*, origine) adj. Bot. Chez qui les organes de la reproduction, et par conséquent les fleurs, naissent sur les racines.

— n. f. pl. Syn. de RHIZANTHÉES.

RHIZOGLYPHE n. m. Genre d'acariens, de la famille des tyroglyphidés, comprenant des petits acarus d'Europe, qui se tiennent fixés aux racines des végétaux.

RHIZOGONE (du gr. *rhiza*, racine, et *gonos*, génération) adj. Bot. Qui porte des corps reproducteurs sur les racines.

RHIZOGRAPHE (du gr. *rhiza*, racine, et *graphê*, description) n. m. Auteur d'une description des racines.

RHIZOGRAPHIE (*fi* — rad. *rhizographe*) n. f. Traité ou description des racines.

RHIZOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la rhizographie.

RHIZOLITHE (du gr. *rhiza*, racine, et *lithos*, pierre) n. f. Nom donné autrefois aux racines fossiles.

RHIZOLOGIE (*jî* — du gr. *rhiza*, racine, et *logos*, discours) n. f. Bot. Traité sur les racines des plantes.

RHIZOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la rhizologie.

RHIZOMATEUX (*teû*, EUSE adj. Bot. Qui ressemble au rhizome; qui possède un rhizome.

RHIZOMATOSE n. f. Bot. Transformation d'une racine en rhizome.

RHIZOME (du gr. *rhiza*, racine) n. m. Tige oblique ou horizontale souterraine, dont les bourgeons s'élèvent au dehors pendant leur évolution complète. (Les racines adventives qu'elle porte sont souvent à sa face inférieure. Le rhizome est très fréquent aux plantes vivaces monocotylédones et dicotylédones et occasionnellement aux cryptogames vasculaires.)


Rhizome : 1. Carex ; 2. Iris 3. Sceau de Salomon.

RHIZOMÈRE (du gr. *rhiza*, racine, et *méros*, partie) n. m. Zone radiculaire de sensibilité tactile de Sherrington ou territoire cutané dont les nerfs sont en relation avec les racines qui émergent d'un ganglion rachidien défini.

RHIZOMONADE n. f. Genre d'infusoires rhizoflagellés, type de la famille des *rhizomonadidés*, comprenant des animalcules sphéroïdes des eaux douces, qui adhèrent aux corps submergés par les pseudopodes de leur région postérieure, la partie antérieure étant munie d'un flagellum.

RHIZOMONADIDÉS n. m. pl. Famille d'infusoires rhizoflagellés, renfermant les genres *rhizomonade* et voisins. — *Un* RHIZOMONADIDÉ.

RHIZOMORPHE (du gr. *rhiza*, racine, et *morphé*, forme) n. m. Cordon de mycélium de champignon, formé d'une zone centrale blanche et d'une zone périphérique cutinisée, brune ou noire, et ayant aussi l'aspect extérieur d'une racine.

— ENCYCL. C'est souvent sous la forme de longs rhizomorphes que les champignons existent dans les arbres à la surface desquels ils forment leurs grosses fructifications. Les parties extrêmes des cordons, grêles, entièrement blanches et très vivantes, constituent la partie active pour la destruction du bois. Certains rhizomorphes très communs et très dangereux, tel l'agaric de miel, sont phosphorescents.

RHIZOMYINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, de la famille des spalacidés, renfermant les genres *rhizomys* et *trachyoryctes*. — *Un* RHIZOMYINÉ.

RHIZOMYS (*miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, type de la tribu des *rhyzomyinés*, comprenant cinq ou six espèces propres à la région indo-malaise.


Rhizomys.

— ENCYCL. Les *rhizomys* sont des animaux de taille médiocre, fouisseurs, lourds, à forte tête, à petite queue mince, gris ou brunâtres, ou fauves, avec le dos ordinairement plus foncé.

RHIZOPE n. m. Champignon de la famille des mucorinées. (Le rhizope forme une moisissure que l'on peut obtenir très facilement sur du pain humide recouvert d'une cloche.)

RHIZOPERTHE (*pert'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères térédiles, de la famille des bostrychidés, comprenant une quarantaine d'espèces de petits bostriches roux ou fauves, dont une espèce cosmopolite (*rhizopertha pusilla*) se trouve dans les magasins de riz et paraît originaire de l'Inde.

RHIZOPHAGE (*faj'* — du gr. *rhiza*, racine, et *phagein*, manger) adj. Qui se nourrit de racines.

— n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des *rhizophaginés*, comprenant une soixantaine d'espèces d'insectes allongés, cylindriques ou aplatis; bruns, noirs ou roux, qui vivent dans les détritus.

— n. m. pl. Sous-ordre de mammifères marsupiaux, comprenant les *phascolomes*, animaux qui se nourrissent de racines. — *Un* RHIZOPHAGE. (Peu us.)

RHIZOPHAGIE (*ji*) n. f. Condition, état d'un animal qui vit de racines.

RHIZOPHAGINÉS (*ji*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des nitidulidés, comprenant les genres *rhizophage* et voisins. — *Un* RHIZOPHAGINÉ.

RHIZOPHILE n. m. Nom donné au mycélium de champignons formé de minces filaments et vivant à l'intérieur des arbres. (On emploie ce mot quand ce mycélium est encore très jeune et entièrement blanc; plus tard, la couche périphérique des filaments se cutinise, devient brune ou noirâtre, ressemble davantage à une racine; on emploie alors plutôt l'expression *rhizomorphe*.)

RHIZOPHORA ou **RHIZOPHORE** n. m. Genre de rhizophoracées.

— ENCYCL. Les *rhizophora* (mangliers) sont des arbres à feuilles opposées, pétiolées, épaisses et coriaces, entières, pourvues de stipules caduques. Des pédoncules axillaires portent un petit nombre de fleurs d'assez grande taille, sessiles ou pédicellées. Le fruit, coriace, ovoïde ou conique, est uniloculaire et monosperme. On en connaît de deux à cinq espèces, fréquentes dans les marais saumâtres qui bordent les lagunes des mers tropicales. Leurs racines latérales, à forme d'échasses, élèvent la base du tronc au-dessus de la vase, de manière à donner à la plante un port singulier qui, d'ailleurs, l'adapte parfaitement aux nécessités créées par le phénomène des marées. La germination de la graine a lieu dans le fruit lui-même, avant que celui-ci se soit détaché de l'arbre : la radicule, grossie et longue, perce le fruit à son extrémité et se dirige verticalement vers le sol, quand son poids est devenu trop considérable, elle se détache du fruit, tombe au pied de l'arbre et s'enfonce dans la vase par sa pointe; à son extrémité opposée est la gemmule, qui bientôt se développe à son tour.

Le *rhizophora mangle* (manglier noir, haut de 15 à 18 mètres, forme sur les lagunes et plages maritimes de l'Amérique tropicale des forêts impénétrables, dites *mangroves*. Son écorce est utilisée pour le tannage des peaux et la teinture en noir. Son fruit, dit *mangle* ou *mange*, est, dit-on, comestible et sert à préparer une sorte de vin fermenté. Par incision de son écorce, on obtient un suc rougeâtre, qui se dessèche à l'air et a des propriétés assez analogues à celles du kino de l'Inde : on l'appelle *kino de Colombie*. Son bois est assez dur et employé en ébénisterie. On donne quelquefois aux rhizophora le nom de *palétuviers*; mais ce terme convient plutôt aux *brugnières*.


Rhizophora : *a*, fleur.

RHIZOPHORE (du gr. *rhiza*, racine, et *phoros*, qui porte) adj. Bot. Qui porte des racines.

— n. m. Bot. Syn. de RHIZOPHORA.

RHIZOPHORACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhizophora.

— n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales ioroviariées. — *Une* RHIZOPHORACÉE.

— ENCYCL. Les *rhizophoracées* sont des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées, simples, entières, coriaces, munies de stipules interpétiolaires. Les fleurs, disposées en cymes ou en capitules axillaires ou terminaux, sont souvent accompagnées, à leur base, d'une bractée en forme de cupule. On en connaît 15 genres, avec 50 espèces répandues dans les régions tropicales.

RHIZOPHYLLE (*fil'* — du gr. *rhiza*, racine, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles produisent des racines.

RHIZOPODES n. m. pl. Classe de protozoaires, comprenant les trois ordres *foraminifères*, *héliozoaires*, *radiolaires*. — *Un* RHIZOPODE.

— ENCYCL. Les *rhizopodes* sont des animalcules gélatineux, sans enveloppe membraneuse, qui émettent des pseudopodes par les vides de leur coquille calcaire, ou possèdent une charpente squelettique de nature siliceuse. Certains, comme les amibes, sont complètement nus et mous. La plupart vivent dans la mer, quelques-uns dans les eaux douces. Leurs coquilles vides forment par endroits des accumulations énormes, et constituent d'épaisses assises crétacées ou des bancs de sables marins.

RHIZOPOGON n. m. Champignon basidiomycète souterrain, à fructification globuleuse, entourée de cordons mycéliens rameux, à spores blanches, lisses, ovoïdes, qui se rencontre surtout dans les forêts sablonneuses.

RHIZOSTOME (*stom'*) n. m. Zool. Genre de méduses acalèphes, type de la famille des *rhizostomidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues dans presque toutes les mers.


Rhizostome de Cuvier.

— ENCYCL. Les *rhizostomes* sont de grandes méduses, que l'on voit souvent nager obliquement à la surface de la mer. Leur couleur blanche, laiteuse, est quelquefois d'un beau bleu. Le rhizostome de Cuvier (*rhizostoma Cuvieri*) est commun dans l'Atlantique, le rhizostome d'Aldrovande (*rhizostoma pulmo*) dans la Méditerranée.

RHIZOSTOMÉS (*sto*) n. m. pl. Groupe de méduses acalèphes discophores, comprenant les *rhizostomes* et genres voisins. — *Un* RHIZOSTOMÉ.

— ENCYCL. Les *rhizostomés* sont des méduses sans filaments marginaux, à huit bras buccaux munis de suçoirs; le bord lobé de leur disque présente huit ou douze corps marginaux. Leur bouche est complètement oblitérée, et les bras buccaux réduits à des suçoirs.

RHIZOSTOMIDÉS (*sto*) n. m. pl. Famille de méduses acalèphes du groupe des *rhizostomés*, comprenant les genres *rhizostome* et voisins. — *Un* RHIZOSTOMIDÉ.


Rhizothere

RHIZOTAXIE (*ksi* — du gr. *rhiza*, racine, et *taxis*, disposition), n. f. Bot. Manière dont les racines se disposent dans les plantes.

RHIZOTHÈRE n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des phasianidés, propres à la Malaisie, voisins des perdrix.

RHIZOTOME (du gr. *rhiza*, racine, et *tomé*, section) n. m. Ling. Ancien nom des herboristes.

— Pharm. Instrument dont on se sert pour couper, hacher les racines.

RHIZOTROGUE (*tro-g'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant plus de deux cents espèces, répandues sur le globe.


Rhizotrogue gr. nat.

— ENCYCL. Les *rhizotrogues* sont de petits hannetons roux ou fauves, vulgairement appelés *hoplotes de la Saint-Jean*, qui volent surtout le soir par essaims, autour des arbres. Leurs larves vivent de racines, surtout de celles des céréales. Parmi les nombreuses espèces françaises, les plus communes sont les *rhizotrogue raticeps* et *solstitialis*. C'est surtout dans la région circaméditerranéenne que le genre compte ses plus nombreux représentants.

RHIZULE (du gr. *rhiza*, racine) n. f. Bot. Petite racine très courte.

RHO n. m. Gramm. Dix-septième lettre de l'alphabet grec, qui correspond à notre r. Signe numérique des Grecs, qui valait cent avec l'accent inférieur à droite, et 100.000 avec l'accent inférieur à gauche. Le *rho* initial était surmonté d'un esprit rude de valeur obscure, qu'on transcrivait autrefois par un *h* : *rhume*. On écrit cependant aujourd'hui *rapsodie* et *rythme*.

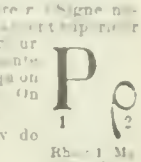
Rho : 1 Majuscule. 2 Minuscule.

RHO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]; 4 570 hab. Soieries.

RHODALOSE n. f. Syn. de BIEBERITE.

RHODAMNIE (*mni*) n. f. Genre de myrtacées, comprenant des arbustes dont on connaît douze espèces, qui croissent en Asie et en Océanie.

RHODANIEN, ENNE (*ni-in, è-n'* — du lat. *Rhodanus*, Rhône) adj. Qui appartient au Rhône : *Vallée* RHODANIENNE. On dit aussi RHODANIQUE.

RHODANIQUE (*nik'* — du gr. *rhodon*, rouge) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^3H^3AzS^2O$, fusible à 159°, qui se produit lorsqu'on fait agir une solution aqueuse d'acide monochloracétique sur un excès de sulfocyanate ammoniacal ou alcalin. || *Rouge rhodanique*, Matière colorante $C^{11}H^7Az^2S^2O$, soluble dans l'alcool, que l'on obtient en traitant l'acide rhodanique par les oxydants, tels que les sels ferriques ou l'iode, et qui teint la soie et la laine en rouge orseille et le coton en bleu.

RHODANOGÈNE n. m. Chim. Syn. de SULFOCYANOGÈNE.

RHODANTHE n. m. Genre de composées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces ou de petits arbrisseaux à feuilles alternes ou opposées, à fleurs groupées en capitules ou en corymbes, propres à l'Afrique et à l'Australie.


Rhodanthe *a*, fleuron grossi.

RHODANURE n. m. Chim. Syn. de SULFOCYANATE.

RHODE n. f. Entom. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *rhodés*, comprenant trois espèces méditerranéennes.

RHODE ILE DE OU RHODE-ISLAND, île des États-Unis, dans la baie de Narragansetts, formée par l'Atlantique sur le littoral oriental de l'Union, et qui a donné son nom à l'État de Rhode-Island; 130 kilom. carr. Sol plat, admirablement cultivé. Une des deux capitales de l'État *Newport*, station balnéaire très fréquentée, est la ville principale de Rhode-Island.

RHODÉE ou **ROHDÉE** n. f. Genre de liliacées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles radicales, à fleurs en épis terminaux, dont on connaît une espèce du Japon, qui est cultivée comme ornementale pour son feuillage.

RHODE-ISLAND, État maritime de la région nord-ouest des États-Unis, entre les États de Massachusetts à l'E. et au N., de Connecticut à l'O., et limité au S. par l'Atlantique. Superf. 3.240 kilom. carr.; pop. 428.580 hab. Capit. *Providence* et *Newport*.

Le Rhode-Island ne comprend guère que des régions de faible relief, sauf peut-être dans la partie nord-ouest de l'État, où apparaissent quelques collines. Les rivières, courtes, mais généralement assez profondes et accessibles aux bâtiments de moyen tonnage, naissent dans l'Océan ou dans la baie des Narragansetts. Les plus importantes sont le Pawcatuck, le Pawtuxet, la Blackstone, le Ten Miles River. La baie de Narragansetts elle-même, qui est le trait le plus important du littoral de Rhode-Island, s'enfonce de 46 kilom. dans les terres.

Le climat est égal et brumeux. Peu d'agriculture; la vie agricole a diminué d'intensité devant les progrès de l'industrie représentée par les tissages de la laine et du coton, la joaillerie, la bonneterie, la cordonnerie. Le sous-sol fournit abondamment la houille et l'anthracite.

L'État de Rhode-Island est une des plus anciennes colonies anglaises d'Amérique, fondée vers 1620, par des exilés puritains. Lors de la déclaration de l'indépendance, le Rhode-Island fut un des treize États originaires.

RHODÉORÉTINE n. f. Chim. Syn. de CONVOLVULINE.

RHODES, île de la Turquie d'Asie, dans la mer Égée ou Archipel, non loin de la côte sud-occidentale de l'Asie Mineure, formant un district (sandjak) de la province des Îles (Djezaïri Bahri Sefid). Superf. 1.460 kilom. carr. environ; pop. 30.000 hab. Chef-l. *Rhodes*.

De forme assez régulière, disposée en un losange orienté du S.-O. au N.-E., elle est parcourue, dans sa plus grande dimension, par un système de chaînes calcaires culminant à 1 240 mètres avec le mont Attairo ou Tavros, et donnant naissance à de rares et maigres ruisseaux. Les forêts de pins pignons, de chênes verts, de myrtes et de lentisques qui couvrirent jadis l'île ont en grande partie disparu, pour laisser à nu un sol calcaire médiocrement fertile, produisant l'olivier, la vigne, le citronnier, et, dans les endroits arrosés, les céréales. Climat délicieux, mais l'île est sujette aux tremblements de terre. Le commerce actuel, peu actif, est alimenté surtout par l'exportation des fruits séchés, olives, huiles, etc. Le vin de Rhodes, en raison de l'ignorance des méthodes, n'offre pas





Médailles de Rhodes.

Rhodes — Kastro (ancienne ville de la Turquie d'Asie, [illegible] de la sandjakie de Rhodes, dont elle est la capitale. La ville, aux rues étroites et tortueuses, et en partie [illegible], date en grande partie des monuments datant des chevaliers de Rhodes, est très peuplée pour sa superficie de 1 kilomètre carré, de plus de 10,000 habitants. Elle est entourée de murailles [illegible] contre les Turcs [illegible]



1

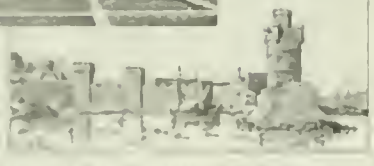

2

Rhodes, [illegible] de Saint-Jean, [illegible] à peu près [illegible]

Rhodes [illegible]

Rhodes [illegible]

Rhodes [illegible]

Rhodes [illegible]

— Rhodes extérieures, [illegible]

Rhodes [illegible]

[illegible] Il entra dans la politique et intégrant à l'[illegible] [illegible] [illegible] [

environ cent soixante-dix espèces, originaires de l'Asie et de l'Amérique septentrionale, et quelques-unes de l'Europe et de la Malaisie : rhododendron en arbre (*rhododendron arboreum*) de l'Himalaya, arbre de 7 à 8 mètres, à grandes feuilles argentées ou brunâtres, à fleurs blanches, roses, rouges, en bouquets fournis, et qui a produit beaucoup de variétés; rhododendron de Catawbi (*rhododendron Catawbiense*), de la Caroline, arbrisseau à fleurs rouge violacé; rhododendron pontique (*rhododendron Ponticum*), des forêts de l'Asie Mineure, arbrisseau à feuilles ferrugineuses en dessous et à fleurs d'un beau pourpre violet, ponctuées ou maculées intérieurement, qui a fourni une série d'hybrides et de variétés; grand rosage (*rhododendron maximum*), de l'Amérique boréale, atteignant 7 à 8 mètres, à feuilles pâles en dessous et à jeunes pousses duveteuses, roussâtres, à fleurs roses ponctuées de jaune intérieurement; rhododendron des Alpes (*rhododendron ferrugineum*), des prairies humides des Alpes, etc. Toutes ces espèces sont rustiques sous le climat de Paris, à l'exception des deux premières, qui demandent plutôt l'orangerie.



Rhododendron *a*, fruit; *b*, graine.

RHODOGRAPHE n. f. Auteur d'une rhodographie.

RHODOGRAPHIE (*fi* — du gr. *rhodon*, rose, et *graphein*, décrire) n. f. Traité spécial sur les roses, leurs variétés, leur culture.

RHODOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui se rapporte à la rhodographie.

RHODOLÉIA n. m. Genre de saxifragacées hamamélidées, comprenant des arbres à feuilles alternes longuement pétiolées, à fleurs rouges, hermaphrodites, groupées en capitules axillaires. (On en connaît deux espèces de Chine, parfois cultivées dans les serres.)

RHODOLEUQUE (*leuk'* — du gr. *rhodon*, rose, et *leukos*, blanc) adj. Hist. nat. Qui est blanc et rose.

RHODOLOGIE (*ji* — du gr. *rhodon*, rose, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les roses.

RHODOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à la rhodologie.

RHODOMEL adj. Syn. de MIEL ROSAT.

RHODONITE n. f. Silicate naturel de manganèse
— ENCYCL. La *rhodonite*, manganèse oxydé siliceux de Haüy, manganèse lithoïde, manganèse rouge, manganèse rose de plusieurs autres minéralogistes, est représentée par la formule $Mn\,Si\,O^3$; son poids spécifique varie de 3.61 à 3,63 et sa dureté de 5.5 à 6,5. La variété de l'Oural, avec laquelle on fabrique des vases et des dessus de petites tables, est semée de petites veinules noires de pyrolusite. Il existe aussi des variétés cristallisées (*pajsbergite*), lamellaires, comme à Przibram et Franklin, zincifères (*fowlérite*), en nodules calcifères (*bustamite*), etc.

RHODOPE n. f. Planète télescopique n° 166, découverte en 1876, par C.-H.-F. Peters.

RHODOPE ou **RHODOPIS**, courtisane grecque, née en Thrace. Elle fut d'abord esclave du Samien Jadmon, et eut alors pour compagnon de servitude le fabuliste Ésope. Elle fut ensuite achetée par le Samien Xanthos, qui l'emmena à Naucratis, en Égypte, et lui fit exercer le métier de courtisane. Charaxos de Leshos, frère de Sapho, devint amoureux d'elle, la racheta. Rhodopis resta d'ailleurs en Égypte, où elle continua son métier et acquit de grandes richesses. Par une fantaisie bizarre, elle employa le dixième de sa fortune à acheter des broches de fer à rôtir les bœufs; elle les consacra à Delphes, où on les entassa derrière l'autel de Chios. On lui attribuait quelquefois la construction de la grande pyramide dite de *Mycerinos*; Hérodote a montré l'absurdité de cette attribution. Rhodopis est l'héroïne d'un curieux conte, que nous ont conservé Strabon et Élien. Un jour qu'elle se baignait à Naucratis, un aigle enleva une de ses sandales, l'emporta dans les airs, et la laissa tomber sur les genoux du roi d'Égypte, qui rendait la justice à Memphis. Le roi fit rechercher la personne à qui appartenait la sandale, et il épousa la courtisane.

RHODOPE, massif montagneux de la péninsule des Balkans, entre la Thrace et la Macédoine, limité au N. et à l'E. par la vallée de la Maritza, à l'O. par celle de la Strouma. Vers l'E., il tombe par un enchevêtrement de crêtes décroissantes vers le rivage de la mer Égée. Fait de terrains cristallins ou primaires, au milieu desquels se sont étalés de larges épanchements volcaniques, le Rhodope, où culminent, entre autres reliefs notables, le Tchadir Tépé (2.895 m.), le Rousskaia Tchal (2 874 m.), le Demir Kapiya (2.799 m.), etc., est couvert d'épaisses forêts, repaire de populations pillardes d'origine très diverse. Il alimente, entre autres rivières notables, la Mesta, l'Arda, l'Isker, et surtout la Maritza et la Strouma.

RHODOPHYCÉES n. f. pl. Syn. de FLORIDÉES.

RHODOPSINE (du gr. *rhodon*, rose, et *opsis*, aspect) n. f. Pigment localisé dans le segment externe des bâtonnets de la rétine et qui, rose à l'obscurité, blanchit à la lumière.

RHODORA n. m. Bot. Genre d'éricinées.
— ENCYCL. Les *rhodoras*, quelquefois confondus avec les rhododendrons, sont des arbrisseaux à feuilles alternes, presque sessiles; leurs fleurs sont élégantes et douces de jolies couleurs. Le *rhodora du Canada* est un élégant arbrisseau buissonneux, à fleurs blanches, teintées de pourpre et exhalant une odeur de rose.

RHODOSOMA ou **RHODOSOME** n. m. Genre d'ascidies, famille des ascidiidés, comprenant de petites ascidies, dont le manteau bivalve figure un cylindre muni d'un couvercle mobile. ‖ On les appelle aussi CHEVRETTES.

RHODOSPERME (*sperm'* — du gr. *rhodon*, rose, et *sperma*, graine) adj. Bot. Qui a des graines roses.

RHODOSPERMÉES n. f. pl. Bot. Syn. de FLORIDÉES.

RHODOSTOME (*stom'* — du gr. *rhodon*, rose, et *stoma*, bouche) adj. Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture rose.

RHODOTANNIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide, tiré des feuilles du rhododendron ferrugineux, qui colore les sels de fer en vert et donne avec les acides minéraux un composé insoluble, la *rhodoxanthine*.

RHODOXANTHINE (*ksann*) n. f. Composé insoluble formé par la combinaison de l'acide rhodotannique avec les acides minéraux.

RHODYMÉNIACÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille d'algues rouges ou floridées, présentant des formes extérieures très variées, ayant des représentants dans toutes les mers, mais principalement dans les mers chaudes. — *Une* RHODYMENIACÉE.

RHODYMÉNIE (*nî*) n. f. Bot. Genre d'algues, type de la famille des *rhodymeniacées*, formé d'un thalle aplati, se ramifiant par bifurcation. Une espèce commune, la *rhodyménie palmée*, vit dans les mers de l'Europe boréale.

RHŒADÉ, ÉE (*ré* — du lat. *rhœas*, coquelicot) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au coquelicot ou au pavot.

RHŒADINE (*ré* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Alcaloïde qui existe dans toutes les parties du pavot rouge, ainsi que dans les semences du pavot somnifère et dans les capsules où ces semences sont contenues.

RHŒADIQUE (*ré, dik'* — rad. *rhœadine*) adj. Se dit d'un acide retiré des pétales de pavot rouge.

RHŒAGÉNINE (*ré, jé*) n. f. Nom d'une base isomérique avec la rhœadine, et qui prend naissance sous l'influence des acides dilués sur ce dernier corps.

RHŒAS (*ré-ass*) n. m. Bot. Nom scientifique du coquelicot.

RŒKOS, sculpteur et architecte grec du VIIe siècle av. J.-C., né à Samos. Aidé de son fils Théodoros, il construisit le temple de Hêra à Samos et le premier temple d'Artémis à Éphèse. Avec son fils encore, et Smilis d'Égine, il dirigea la construction du labyrinthe de Lemnos. Il passe pour avoir inventé la fonte des statues en bronze.

RHŒN ou **RŒN** et tout au long **RHÖNGEBIRGE**, massif de l'Allemagne centrale, en Bavière, en Hesse-Nassau et en Saxe-Weimar; il couvre environ 3.000 kilom. carr. Grès, argiles, calcaires coquilliers, portant à leur centre des basaltes, des phonolithes, des trachytes stériles et sauvages. Culmen, la Wasserkuppe (950 m.).

RHOGAS (*ghass*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des braconides.
— ENCYCL. Les *rhogas* sont assez courts, bruns ou noirs, largement tachés de roux ou de jaune. Parmi les espèces françaises, beaucoup se rendent utiles en détruisant diverses chenilles, soit de noctuelles (*rhogas circumscriptus*), soit de bombyx (*rhogas dimidiatus*), etc.



Rhogas (gr. 2 fois).

RHOMBE (*ronb'* — de gr. *rhombos*, losange; de *rhembein*, faire tourner) n. m. Géom. Figure à quatre côtés égaux, et qui a deux angles aigus et deux angles obtus. ‖ On l'appelle plus ordinairem. LOSANGE.
— Adjectiv. Minér. Qui a la forme d'un rhombe : *Cristal à faces* RHOMBES.

RHOMBIFOLIÉ, ÉE (*ron* — du lat. *rhombus*, rhombe, et *folium*, feuille) adj. Qui a des feuilles en forme de rhombe.

RHOMBIFORME (*ron* — du lat. *rhombus*, rhombe, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un rhombe.

RHOMBIQUE (*ron-bik'*) adj. Géom. Qui a la forme d'un rhombe.

RHOMBOÈDRE (*ron* — du gr. *rhombos*, rhombe, et *édra*, base) n. m. Minér. Cristal qui a les faces rhombes.

RHOMBOÉDRIQUE (*ron, drik'*) adj. Qui a la forme d'un rhomboèdre.

RHOMBOICHTYS (*ron-bo-ik'-tiss*) n. m. Genre de poissons anacanthines, famille des pleuronectidés, répandus dans les mers chaudes ou tempérées.

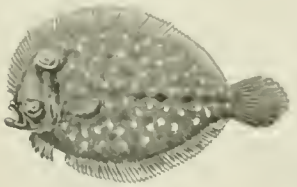

Rhomboichtys.

— ENCYCL. Ovales, couverts d'écailles cténoïdes sur la face gauche, cycloïdes sur la face droite, les *rhomboichtys* ou *bathus* ont les yeux écartés, placés à gauche, l'anus à droite de la carène ventrale, la bouche petite et oblique. Le *rhomboichtys rhomboides* est le turbot à scie ou *rombou* de Nice.

RHOMBOIDAL, ALE, AUX (*ron*) adj. Qui a la figure d'un rhomboïde.

RHOMBOIDE (*ron* — du gr. *rhombos*, rhombe, et *eidos*, ressemblance) n. m. Géom. Ancien nom du parallélogramme à angles obliques et obtus. L'Acad. applique à tort le nom de rhomboïde à [illegible] à faces rectangles.
— Anat. Muscle large et [illegible] la région dorsale, avant la forme [illegible] gr. Le rhomboïde est séparé de la peau en arrière par [illegible] et une partie du grand dorsal, [illegible] l'omoplate et la [illegible] Adjectiv. *Muscle* RHOMBOÏDE.



Rhombonyx gr. de [illegible]

RHOMBONYX (*ron*, *nikss*) n. m. Entom. Sous-genre de [illegible] prenant quelques espèces répandues à l'Europe et aux contrées [illegible]
— ENCYCL. Les [illegible] sont de beaux insectes qui diffèrent des [illegible] par leurs tarses [illegible] simples; leur livrée est, en général, bronzée ou bleu métallique, violacée ou verte, comme dans le beau *rhombonyx Junii*, qui se trouve en France.

RHOMBORRHINE (*ron-bo-rin'*) n. f. Genre [illegible] coléoptères lamellicornes, de la tribu des cétoniens, comprenant de belles cétoines, à livrée outre ou métallique, de l'Asie boréale et tempérée.

RHOMBOSOLEA (*ron, lé*) n. m. Genre de poissons acanthines, de la famille des pleuronectidés, comprenant quelques espèces des mers d'Australie, qui ont les yeux placés sur la face droite, la bouche asymétrique reportée à droite, le corps couvert de petites écailles cycloïdes.

RHOMBOSPORE (*ron, spor'* — de *rhombe*, et *spore*) adj. Bot. Qui a des graines en forme de rhombe.

RHOMBUS (*ron-buss* — mot lat., du gr. *rhombos*, même sens) n. m. Antiq. Instrument magique, fuseau, rouet, toupie que les magiciens faisaient tourner au moyen de lanières, et dont le mouvement avait la vertu d'inspirer telle ou telle passion. ‖ Losange, terme de mathématiques. Turbot, poisson.



Rhomphée.

RHOMPHÉE (*ron* n. f. Entom. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des théridiidés, répandus dans les régions chaudes du globe.
— ENCYCL. Les *rhomphées* sont de singulières araignées, à longues pattes fines, à abdomen relevé en bosse, souvent d'une hauteur extraordinaire.

RHONCHUS (*kuss* — mot lat., dérivé du gr. *rhogkhos*, ronflement) n. m. Pathol. Ronflement particulier dû à la paralysie du voile du palais. ‖ Ronflement perçu à l'auscultation dans les grosses bronches.

RHÔNE A CETTE (CANAL DU), ligne de navigation reliant le Rhône au port de Cette et aux canaux du Midi. Formé par la réunion des canaux de Beaucaire, de la Radelle, des Étangs; longueur totale : 98 kilom.

RHÔNE AU RHIN (CANAL DU), canal mettant en communication le Rhône et le Rhin. Il a son origine sur la Saône, à Saint-Symphorien, en amont de Saint-Jean-de-Losne, où débouche le canal de Bourgogne; il finit à Strasbourg, après un parcours de 320 kilom. La partie du canal restée française a une longueur de 190 kilom. Son trafic consiste en combustibles, produits métallurgiques, bois.

RHÔNE (lat. *Rhodanus*), fleuve de France. Le Rhône naît en Suisse, au grand glacier de même nom, au pied du col de la Furka, par 1.753 mètres d'altitude. Il recueille d'abord les eaux de nombreux torrents alimentés par les neiges et les glaciers du Valais suisse et court dans une



vallée profonde que domine au nord l'Oberland Bernois. Ses eaux rapides et bourbeuses baignent Trichen, Brieg, Visp, Loueche, Sion, enfin Martigny, où le fleuve s'infléchit brusquement vers le nord-ouest. La Visp, la Borgne

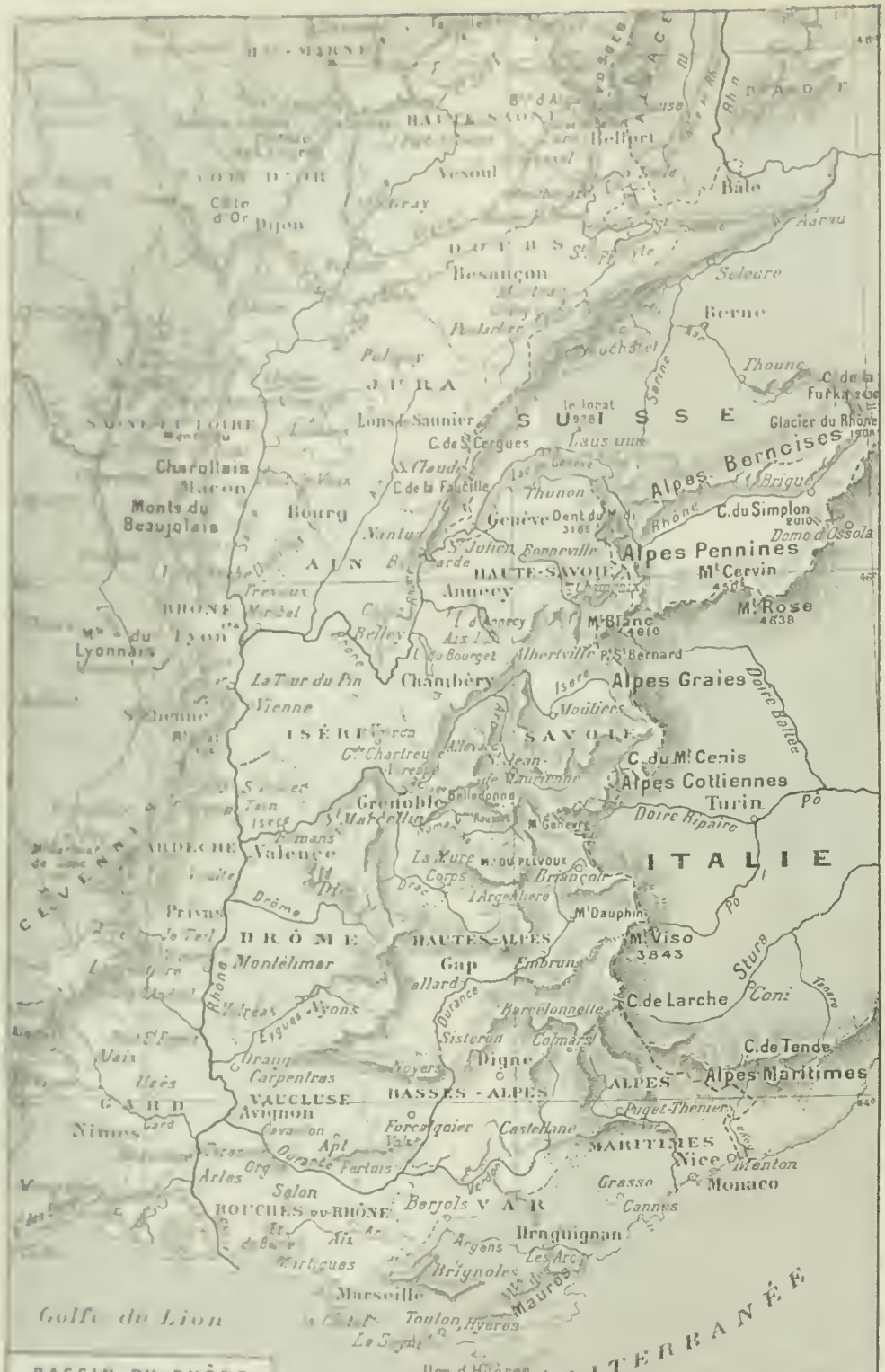

BASSIN DU RHÔNE

vionnaires ou *theys*. Entre les deux courants s'étend l'île de la Camargue, formée par les alluvions fluviales. Celles-ci ne cessent de plus en plus le domaine de la terre ferme et comblent le golfe de Foy. Cours 812 kilomètres, dont 550 kilomètres en France. Sur ce long trajet, le Rhône ne traverse à proprement parler qu'un seul département, celui des Bouches du Rhône. Partout ailleurs, il sert de limite, laissant au nord et à l'ouest les départements de l'Ain, du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche, du Gard, et au sud et à l'est les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère, de la Drôme et de la Vaucluse. Le fleuve est difficilement navigable. Théoriquement, la navigation commence au Parc, à 489 kilom. de la mer; en fait, elle ne commence guère qu'à Lyon. De Lyon à Arles, sur 280 kilom., la navigation est régulière, mais encore assez difficile, car la pente est très forte. D'Arles à la mer, la pente est très faible, mais il faut compter avec le mistral. Marseille, Lyon, Paris même et Le Havre auraient intérêt à l'amélioration de cette grande voie navigable (Rhône, Saône, Seine), qui traverse la France dans toute sa longueur et relie les plus grands centres du commerce français. Le Rhône est en effet relié par des canaux à toutes les autres grandes artères fluviales de la France : à la Loire, par la Saône et le canal du Centre; à l'Yonne et la Seine, par la Saône et le canal de Bourgogne; à la Moselle, par la Saône et le canal de l'Est; au Rhin, par le Doubs et le canal du Rhône au Rhin, à la Garonne enfin, par le canal du Midi et le canal des Etangs.

— BIBLIOGR. : Ch. Lenthéric, *le Rhône, Histoire d'un fleuve* (Paris, 1892).

Rhône. Iconogr. Dans le vestibule de l'hôtel de ville de Lyon, deux colossales figures en bronze, exécutées par Coustou, représentent le *Rhône* et la *Saône*. Elles décoraient autrefois le piédestal de la statue de Louis XIV, sur la place Bellecour.

Le *Rhône* et la *Saône* sont encore représentés comme personnages dans la très belle peinture que Puvis de Chavannes a exécutée pour le musée de Lyon (1886, triptyque).


Le Rhône, d'après Coysevox (Louvre).

Rhône (GLACIER DU), vaste et beau glacier qui s'étend au pied du Dammastock (3.633 m.) et du Galeostock (3.598 m.), dans le haut Valais (Suisse). De son extrémité inférieure, par 1.753 mètres d'altitude, sort un torrent que les géographes considèrent comme l'origine du Rhône.

Rhône (VINS DES CÔTES DU). On donne ordinairement ce nom aux vins récoltés dans le département du Gard, sur la rive droite du Rhône, à Roquemaure, Chusclan, Tavel, Lirac, Bagnols-sur-Cèze, Laudun, etc., mais, logiquement, cette appellation doit s'étendre à tous les vins que l'on récolte en aval de Lyon et sur les deux rives du Rhône, non seulement à cause de l'analogie des produits, mais encore en raison même de la situation géographique semblable qu'occupent tous les vignobles. Il convient donc d'ajouter à ceux déjà cités : les vignobles de Châteauneuf-du-Pape et de la Nerthe, Châteauneuf-de-Gadagne, Sorgues (Vaucluse); de Saint-Péray, Cornas (Ardèche); de l'Ermitage, Crozes, Larnage, Mercurol, Rochegude, Gervans (Drôme); de Vienne (Isère); de Lupé, Chavanay (Loire); de Condrieu, Côte-Rôtie, Sainte-Foy, Millery (Rhône). Les cépages cultivés dans cette région sont le terre-bourret, le picpoule, le spiran, la clairette, le grenache, le viennier, etc., qui fournissent d'excellents produits, parmi lesquels se distinguent les vins *rouges* de Tavel, Lirac, Chusclan, Châteauneuf-du-Pape, l'Ermitage, Mercurol, Crozes, Côte-Rôtie, Millery, etc., et les vins *blancs* de Laudun, Saint-Péray, Condrieu.

Rhône (DÉPARTEMENT DU), formé, en 1793, de la portion orientale du département de Rhône-et-Loire, qui, créé en 1790, fut divisé en deux départements : celui du Rhône et celui de la Loire, et avait été lui-même formé du Beaujolais et du Lyonnais. Il doit son nom au grand fleuve qui baigne son chef-lieu, et il est borné par les départements suivants : Saône-et-Loire, Ain, Isère et Loire. Superf. 2.589 kilom. carr. Ce département comprend 2 arrond. (*Lyon*, ch.-l., et Villefranche), 29 cant., 269 comm. et 813.179 hab. Il forme (avec quelques comm. de l'Ain) le gouvernement militaire de Lyon et il est réparti entre les 7e et 14e corps d'armée; il appartient à la 11e inspection des ponts et chaussées, à la 14e conservation des forêts et à l'arrondissement minéralogique de Saint-Etienne; il ressortit à la cour d'appel et à l'Université de Lyon, et forme l'archidiocèse de Lyon.

Presque entièrement formé de montagnes, qui, de l'O. à l'E., s'abaissent sur la plaine de la Saône et du Rhône, ce département ne possède cependant pas de sommet très élevé. Son culmen est le Saint-Rigaud (1.012 m.), dans le Bois d'Ajoux. Les monts du Beaujolais, le massif de Tarare et les monts du Lyonnais séparent les deux bassins du Rhône et de la Loire. Le mont d'Or et le mont Cindre, qui commandent la vallée de la Saône en amont de Lyon, voient se dérouler à leur pied un panorama merveilleux.

La majeure partie des eaux de ce département vont au Rhône, sauf quelques rivières du Nord et de l'Ouest, qui vont rejoindre la Loire. Le Rhône entre dans le département tout près de Lyon, qu'il traverse, reçoit, après Perrache, la Saône, dont une partie du cours a servi de limite entre le département et celui de l'Ain, et qui s'est elle-même grossie d'une multitude de petites rivières : la Grosne, la Petite Grosne, la Mauvaise, l'Ardières, la Vauxonne, le Nizerand, le Morgon, l'Azergues, à la riante vallée, la Brévenne. Après Lyon, le Rhône reçoit encore l'Yzeron, le Garon et le Gier. A la Loire vont la Coise, l'Horme, la Loise, le Rhins et le Sornin.

Le climat de ce département (rhodanien) est plutôt tempéré, bien qu'il ait des hivers très froids et des étés assez chauds. Les pluies sont fréquentes à Lyon.

Pierreux et sablonneux, le département du Rhône est médiocrement fertile, si l'on excepte les vallées de la Saône et du Rhône. La partie septentrionale est cependant

complètement sa physionomie de fleuve de glaciers, soumis aux crues estivales de la fonte des neiges.

Le Rhône, qui, dès son arrivée près de Lyon, était infléchi vers le S. par les coteaux de la Bresse, tourne nettement au S. après son confluent (162 m. d'alt., avec la Saône, à 2 kilom. en aval de Lyon). Les derniers contreforts des Cévennes l'obligent à suivre cette direction, qu'il conserve définitivement jusqu'à la mer. Sa pente est moindre entre Genève et Lyon, et son cours ne rencontre plus [illegible] rapide. Le fleuve arrose ainsi des villes pittoresques, la plupart célèbres jadis : Givors, Vienne, une [illegible] de la Gaule romaine; Tournon, Valence, Viviers, Pont-Saint-Esprit, Avignon, vieille ville papale; Tarascon et Beaucaire, Arles, enfin, jadis métropole des [illegible]. A droite, d'impétueux torrents lui apportent les eaux des Cévennes : le Gier, l'Erieux, l'Ardèche, la Cèze, le Gard, à [illegible] ce sont les Alpes françaises qui l'enrichissent par la Guisane, l'Isère, la Drôme, la Durance. Un [illegible] à l'Arc, commence le delta, aux deux bras [illegible] le petit Rhône, à l'O., ne reçoit que 14 à 15 pour [illegible], tandis que le grand Rhône, à l'E., en [illegible] pour [illegible] courants. A l'origine, il en était [illegible] le bras principal, c'est le bras impair. Aujourd'hui le Rhône [illegible] est considéré comme le véritable fleuve, [illegible] à 1.000 mètres, s'avançant [illegible] la Méditerranée, où il se perd dans le golfe de Foy, par une [illegible] barre obstruée d'îles et de

riche en excellents vignobles : c'est le Beaujolais, qui fait suite au Mâconnais. (V. MÂCONNAIS.) Avec le vin, les pommes de terre, le froment, les fourrages, la betterave fourragère, le seigle et l'avoine sont les récoltes les plus importantes. Les prairies naturelles et artificielles ont une grande étendue. Quelques régions cultivent avec succès les arbres fruitiers. Mais, si le Rhône n'est pas agricole, il est, en revanche, parmi les premiers départements industriels de la France, et la principale branche de son industrie est le tissage de la soie au métier Jacquard. Lyon est la grande usine de fabrication, le marché principal des tissus de soie; c'est aussi un centre important de production métallurgique. On fabrique dans le Rhône tous les genres de tissus de soie, les dentelles, la passementerie, etc.; la confection des ornements d'église, la fabrication des parapluies sont aussi très importantes; puis viennent la métallurgie (fonderies, forges, constructions mécaniques, outillage agricole), la fabrication des produits chimiques et pharmaceutiques, celle des épingles à tête de verre, les industries des cuirs et peaux, la minoterie, la fabrication des pâtes alimentaires, du chocolat; la chapellerie, l'ébénisterie. Tarare tisse des pelnches et des velours, et le Rhône possède encore de nombreuses filatures, des fabriques de cotonnades, toiles et fils de coton (Amplepuis, Thizy); des fabriques de couvertures, des verreries, stéarneries, moulins, etc. Il exploite plusieurs mines de houille, des mines de pyrite de fer; des carrières de pierre à bâtir Couzon, Lucenay, Oullins, de granit, de kaolin, de pierre à chaux; des fours à plâtre (Tassin-la-Demi-Lune). Les sources minérales (Charbonnières, Bully, etc.) sont pour la plupart ferrugineuses.



RHÔNE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT DE), ancien département français, formé en 1790, et ainsi appelé des fleuves qui l'arrosaient, à l'E. et à l'O. Il comprenait tout l'ancien gouvernement du Lyonnais. Après le siège de Lyon (1793), la Convention le partagea en deux : le Rhône et la Loire.

RHOPALA ou **RHOPALE** n. m. Genre de protéacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux de la Guyane et du Brésil, à tige droite, à feuilles alternes ou verticillées.

RHOPALIQUE (*lik'* — du gr. *rhopalon*, massue) adj. Se dit d'un vers grec ou latin formé d'une suite de mots dont chacun a une syllabe de plus que le précédent :

Rem tibi concessi, doctissime, dulcisonorum.

Priscien nomme aussi un tel vers *fistulare* en forme de larme).

RHOPALOCÈRE (*sèr'* — du gr. *rhopalon*, massue) adj. Dont les antennes ont la forme de massue.

— n. m. pl. Sous-ordre d'insectes lépidoptères, comprenant ceux qui ont les antennes renflées en massue à leur extrémité et les ailes toujours dépourvues de frein. — *Un* RHOPALOCÈRE.

— ENCYCL. Les *rhopalocères* renferment tous les papillons diurnes; ce sont ceux dont les couleurs sont les plus éclatantes et les plus variées. Répandus sur tout le globe, particulièrement grands et magnifiquement colorés dans les régions tropicales, ils sont inférieurs par la taille aux hétérocènes. Aucun d'eux ne fournit des produits utiles à l'homme; à peine certains sont-ils employés pour la parure (*morpho*). On divise ce sous-ordre en dix familles : *papilionidés, piéridés, lycénidés, lémonidés, nymphalidés, satyridés, danaïdés, brassolidés, morphidés, hespéridés.*


Rhopalodine.

RHOPALODINE n. f. Genre d'holothuries, dont le corps raccourci, globuleux, rappelle celui d'un oursin mou, et qui sont répandues dans les mers chaudes.

RHOPALOMÈLE n. m. Genre d'insectes coléoptères armassiers, de la famille des carabidés, comprenant une espèce propre à l'Afrique méridionale. (C'est un grand et bel insecte, d'un noir profond, nocturne, qui répand, quand on l'inquiète, un liquide volatil à odeur très forte.

RHOPALONÈME n. m. Genre de méduses hydroïdes, de la famille des trachynémidés, comprenant des formes qui vivent dans les mers d'Europe.

RHOPALOPHORE n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, propres à l'Amérique chaude et tempérée.

RHOPALOPUS (*puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, comprenant une vingtaine d'espèces, de l'hémisphère boréal

— ENCYCL. Les *rhopalopus*, très voisins des callidies, sont de taille moyenne, de livrée sombre, aplatis, avec les cuisses renflées en massue et ordinairement rouges. Le *rhopalopus clavipes*, des environs de Paris, est la *leptura reuse* des vieux auteurs.


Rhopalomele (red. d'un tiers).


Rhopalopus (gr. nat.).


Rhophite (gr. 2 fois).

RHOPHITE n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des apidés, comprenant une dizaine d'espèces de petites abeilles solitaires, répandues de l'Europe au nord de la Chine.

RHOPOGRAPHIE (*f* — du gr. *rhopos*, vulgaire, et *graphein*, écrire) n. f. Partie de l'histoire qui représente les objets vulgaires. Syn. de BIBLIOGRAPHIE.

RHOTACISME (*sis'* — du gr. *rhôtakismos*, forgé par les grammairiens, de *rhô*, nom grec de la lettre *r*, et *gr*, *rho*) n. m. Prononciation vicieuse de la lettre *r* ou une autre lettre.

— Pathol. Difficulté ou impossibilité de prononcer la lettre *r*, qui paraît cependant être le dernier son de la parole et tout particulièrement une altération fonctionnelle.

ENCYCL. Grammaire. Le *rhotacisme* est remarquable dans le style, consistant dans la répétition [illegible] *r* dans la même phrase ou le même vers :

Tum fremere ingens, atque hinc atque hinc [illegible]
VIRGILE.

Le sieur [illegible] et se rompt [illegible].
RACINE.

C'est une effet d'harmonie imitative, qui [illegible] impressions d'un bruit strident. La grammaire, [illegible] rationnellement rhotacisme la transformation [illegible] douce : franc, en *r*. Cependant [illegible] plusieurs dialectes grecs, [illegible] en laconien, etc. : *ker dé* et [illegible] un fait de phonétique syntactique. [illegible] que, le rhotacisme est encore plus remarquable. Dans toute [illegible] italique, [illegible] indo-européen entre voyelles devint d'abord un *s*; puis le latin et l'ombrien transformèrent [illegible] *r*. Le processus phonétique est terminé en 300 av. J.-C. Cf. lat. *generis* (génit. de *genus*, genre) et grec [illegible], sanscr. *janasas*. La loi du rhotacisme latin ne rencontre que très peu d'exceptions [illegible].

RHUBARBARIN n. m. Chim. Syn. de RHABARBARIN.

RHUBARBARIQUE adj. Chim. Syn. de RHABARBARIQUE.

RHUBARBE (du lat. *rhabarbarum* ou *rhabarborum*, racine barbare) n. f. Genre de polygonées : *Rhubarbe blanche*, Le méchoacan. *Rhubarbe des Alpes*. La patience à feuilles rondes. *Rhubarbe chinoise*, Le pigamon.

— Chim. *Jaune de rhubarbe*, Rhéine.

— Econ. rur. Fromage globuleux, de mauvaise qualité, qu'on fabrique à Roquefort avec les raclures des autres fromages.

— ALLUS. LITTÉR. : **Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le sené**, phrase proverbiale inspirée par un passage de Molière dans l'*Amour médecin*, acte III, sc. Ire. Les docteurs Tomès et Desfonandrès, appelés en consultation pour la maladie d'une jeune fille, sont d'avis contraires, l'un prescrit l'émétique et l'autre la saignée. Après s'être injuriés, ils finissent par trouver un compromis, que ce docteur Desfonandrès formule en ces termes : « Qu'il me passe mon émétique pour la malade dont il s'agit, et je lui passerai tout ce qu'il voudra... »

— ENCYCL. Bot. Les *rhubarbes* (rheum sont de grandes plantes vivaces rhizomateuses, à fortes feuilles sinuées. Les fleurs, hermaphrodites, sont groupées en panicules. On en connaît environ vingt espèces de l'Asie tempérée, remarquables par l'ampleur de leur feuillage et la beauté de leur port. La rhubarbe ondulée *rheum undulatum*, la rhubarbe palmée *rheum palmatum*, la rhubarbe du Népaul *rheum Australe*, etc., sont cultivées comme ornementales. Les pétioles de plusieurs sortes sont appréciés au point de vue alimentaire. On en fait des tartes et des confitures.


Rhubarbe : *a*, fleur; *b*, coupe de la fleur.

On utilise les racines, les collets des racines ou les tiges. On cultive surtout la rhubarbe officinale, la rhubarbe palmée, la rhubarbe rhapontic et la rhubarbe ondulée.

— Thérap. Les *rhubarbes* sont en morceaux cylindriques ou aplatis, grands au maximum comme la main; de couleur ocracée, d'odeur et saveur aromatiques spéciales, d'arrière-goût amer. La poudre est jaune d'or. La rhubarbe renferme de l'acide chrysophanique et de l'émodine. C'est un tonique amer, apéritif, ou un laxatif, suivant la dose. On l'emploie surtout en poudre, mise en cachets ou en comprimés. La médecine des enfants emploie le sirop de rhubarbe composé, sirop de chicorée composé. Comme tonique, on peut se servir du vin, de l'extrait, de la teinture, etc.

RHUDDLAN ou **RHYDOLAN**, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Flint]), sur le Clwyd; 7.500 hab.

RHUIS (PRESQU'ÎLE DE), presqu'île du Morbihan, séparant de la mer le golfe de ce nom. Le centre est la bourgade de Sarzeau, le havre principal Port-Navalo. Ruines de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis, dont Abélard fut prieur, du château de Sucinio (XIIIe-XVe s.). Grottes curieuses sur le littoral. Climat très doux : des lauriers, des grenadiers, des myrtes y poussent en pleine terre.

RHUM ou **RUM** (*rom'* — de l'angl. *rum*, même sens) n. m. Eau-de-vie, obtenue par la fermentation et la distillation des mélasses de canne à sucre.

— ENCYCL. Pour fabriquer un rhum, on mêle le sirop de sucre et les écumes qu'on enlève au vesou ou jus de la canne à sucre avec une certaine quantité d'eau provenant du lavage du sucre brut, et l'on met le tout dans des tonneaux. La fermentation s'opère de la même manière, mais comme elle est lente et irrégulière, on y ajoute ordinairement un peu de ferment. Au bout de huit à dix jours, la fermentation vineuse s'est produite; on distille alors la liqueur, dans un alambic. La première liqueur qui passe est le rhum, la petite eau qu'on obtient ensuite sert à dédoubler le premier produit.

RHUMATALGIE

RHUMATALGIQUE

RHUMATISANT, ANTE

RHUMATISÉ, ÉE

RHUMATISMAL, ALE, AUX

RHUMATISME

RHUMATISTE

RHUMB

RHUME

RHUMERIE

RHUS n. m. Nom latin du genre sumac, de la famille des térébinthacées.

RHYACOPHILE n. f. Genre d'insectes trichoptères, de la famille des rhyacophilines, comprenant une seule espèce.



Rhyacophile

Le Genre rhyacophile est répandu sur l'hémisphère boréal. Les rhyacophiles [*rhyacophila*] sont des insectes de taille petite ou médiocre, variés de jaune et de noir en contrastes.

RHYACOPHILINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes névroptères trichoptères, de la famille des phryganidés, renfermant les *rhyacophiles*. — *Un* RHYACOPHILINE.

RHYAS n. m. Nom du genre sumac, de la famille des térébinthacées.

RHYAS, écoulement n. f. Méd. Flux fréquent, continuel et involontaire des larmes.

RHYL, ville maritime de la Grande Bretagne (pays de Galles), comté de Flint, à l'embouchure de l'Elwy; 6.100 h. Une des stations balnéaires les plus fréquentées du pays de Galles.

RHYMNEY, ville de la Grande Bretagne (pays de Galles), comté de Monmouth, sur le *Rhymney* ou *Rumney*, affluent de l'estuaire du Severn; 8.670 hab. Métallurgie.

RHYNCHÉE *ké* n. f. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des scolopacidés, propres aux contrées chaudes du globe.



Rhynchée.

— Encycl. Les *rynchées* rostratulas sont des oiseaux de marais, abondants dans les rizières et remarquables par leur plumage roux et gris, harmonieusement nuancé de brun, de verdâtre et de blanc. C'est un gibier très délicat.

RHYNCHELMIS *kelmiss'* n. m. Genre d'annélides oligochètes limicoles, de la tribu des lombriculidées, comprenant des formes propres à l'Europe.

RHYNCHÈNE *kèn'* n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, tribu des *rynchénidés*, comprenant de petits charançons sauteurs de l'hémisphère boréal.

RHYNCHÉNINÉS *ké* n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant les genres *rynchène* et voisins. — *Un* RHYNCHÉNINE.

RHYNCHICHTYS *kikt'is* n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des beryciformes, répandus dans l'océan Indien.



Rhynchichtys.

— Encycl. Les *rhynchichtys* sont de taille moyenne, de couleurs brillantes, avec le museau assez long et pointu, les yeux larges, l'opercule denticulé en scie et épineux.

RHYNCHITE *kit'* n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, type de la tribu des *rhynchitinés*.



Rhynchite gr. 3 fois.)

— Encycl. Les *rhynchites* sont de petits charançons, qui vivent sur les buissons et les arbres, dont les fruits ou les pousses nourrissent leurs larves. Les femelles se rendent souvent très nuisibles en coupant à moitié les jeunes pousses pour préparer leur chute et permettre à la larve de se transformer. Les *rhynchites Bacchus*, d'un beau rouge vif, et *cupreus*, bleu cuivreux, sont communs sur les arbres au printemps. Les rhynchites nuisibles à la vigne appartiennent au genre *byctiscus*, comme le *byctiscus betuleti*, rhynchite du bouleau, qui roule les feuilles à l'aide d'un fil de soie, pour en faire un abri à sa larve.

RHYNCHITINÉS *ki* n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant les genres rhynchite et voisins. — *Un* RHYNCHITINE.

RHYNCHIUM n. m. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalicodomidés, comprenant des espèces propres aux régions chaudes de l'ancien monde.



Rhynchium gr. nat. *a*, son nid dans un roseau.

— Encycl. Les *rhynchium* sont des osmylères de grande taille, noirs ou roux, variés de jaune, avec les ailes ordinairement violacées. La seule espèce européenne, répandue autour de la Méditerranée (*rhynchium oculatum*), fait son nid dans les roseaux secs; on la trouve dans le midi de la France.

RHYNCHOBATE *ko* n. m. Genre de poissons plagiostomes, de la famille des *rhynchobatidés*, répandues dans

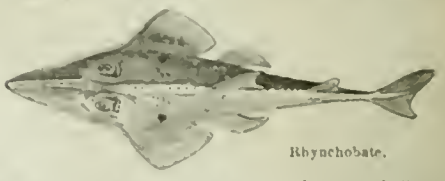

Rhynchobate.

les mers chaudes. Le *rhynchobatus ancylostomus*, de l'océan Indien, brun verdâtre, taché de noir, atteint jusqu'à 2 mètres de long.

RHYNCHOBATIDÉS *ko* n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, comprenant de grands poissons des mers chaudes, caractérisés par l'allongement de leur museau, et dont le genre rhynchobate est le type. — *Un* RHYNCHOBATIDE.

RHYNCHOBDELLE (*ko-bdèl'*) n. f. Annél. Genre de sangsues, dont le véritable nom est PISCICOLE.

Ichtyol. Genre de poissons acanthoptères, type de la famille des *rhynchobdellidés*, comprenant des formes pro-

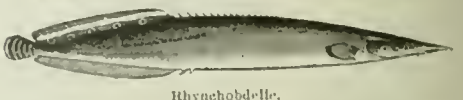

Rhynchobdelle.

pres aux fleuves de l'Inde. Les rhynchobdelles [*rhynchobdella*] sont des poissons comprimés, à tête très pointue, à nageoire dorsale très développée en arrière, bruns ou grisâtres, avec le ventre jaunâtre.)

RHYNCHOBDELLIDÉS (*ko-bdèl'-di*) n. m. pl. Ichtyol. Famille de poissons acanthoptères, comprenant les *rhynchobdelles* et genres voisins. — *Un* RHYNCHOBDELLIDE.

— Annél. Famille d'annélides hirudinées, comprenant les sangsues à trompe ou piscicoles, ainsi que les clepsines. Les rhynchobdellidés, dont le vrai nom est *clepsinidés*, se divisent en deux tribus : *ichtyobdellinés* et *clepsinidés*. — *Un* RHYNCHOBDELLIDE.

RHYNCHOCARPE (*ko-karp'*) n. m. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées, originaire de l'Afrique tropicale.

RHYNCHODESME (*ko-dèssm'*) n. m. Genre de vers turbellariés dendrocèles, famille des geoplanidés, répandus sur l'hémisphère boréal.

RHYNCHOLE (*kol'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant une soixantaine d'espèces répandues sur le globe. Ce sont des petits charançons cylindriques, noirs, bruns ou roux. Le *rhynchodus culinaris* se trouve souvent dans les maisons, où ses larves rongent les vieilles charpentes.)

RHYNCHOLOPHE (*ko*) n. m. Zool. Genre d'acariens, type de la tribu des *rhyncholophinés*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe.

RHYNCHOLOPHINÉS (*ko*) n. m. pl. Tribu d'acariens, de la famille des trombidiidés, renfermant les genres *rhyncholophe* et voisins. — *Un* RHYNCHOLOPHINE.

RHYNCHOMYA ou RHYNCHOMIE n. f. Sous-genre d'anatines fossiles dans le jurassique et le crétacé.

RHYNCHONELLE (*ko-nèl'*) n. f. Genre de mollusoïdes brachiopodes, type de la tribu des *rhynchonellinés*, vivant dans les mers boréales ou australes, ou fossiles depuis le silurien.



Rhynchonelle (dessus et dessous).

— Encycl. Les *rhynchonelles* vivent soit libres, soit fixées dans les fonds par un pédoncule sortant de la coquille fibreuse, arrondie ou triangulaire, bombée, couverte de côtes rayonnantes.

RHYNCHONELLIDÉS (*ko-nel'*) n. m. pl. Famille de mollusoïdes brachiopodes articulés, comprenant les *rhynchonellinés* et *sténoschismatinés*. — *Un* RHYNCHONELLIDE.

RHYNCHONELLINÉS (*ko-nel'*) n. m. pl. Tribu de mollusoïdes brachiopodes articulés, de la famille des *rhynchonellidés*, renfermant les genres *rhynchonelle* et voisins. — *Un* RHYNCHONELLINÉ.

RHYNCHOPHORE (*ko*) n. m. Genre d'insectes coléoptères *rhynchophores*, de la tribu des calandrinés, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans les régions tropicales. Ce sont de grosses calandres rousses, brunes ou noires, dont les larves, dites *vers palmistes*, se développent dans le tronc des palmiers.



Rhynchophore (réd 3 fois).

RHYNCHOPHORES (*ko*) n. m. pl. Sous-ordre d'insectes comprenant les charançons, les brenthes, les anthribes et les scolytes. — *Un* RHYNCHOPHORE.

— Encycl. Les *rhynchophores* sont caractérisés par leur tête, ordinairement prolongée en rostre, avec les antennes insérées dans une rainure, et dont le premier article est allongé en scapte. Tous ces insectes vivent aux dépens des végétaux herbacés ou ligneux; ils comptent près de trente mille espèces répandues sur tout le globe. On divise les rhynchophores en cinq familles : *platyrrhinides*, *nemonychidés*, *curculionides*, *scolytidés*, *platypodidés*.

RHYNCHOPINÉS *ko* n. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes de la famille des laridés, renfermant les *rhynchops* rynchops ou becs-en-ciseaux et les *pseudosternes*, qui sont fossiles. — *Un* RHYNCHOPINE.

RHYNCHOPS (*kopss*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la tribu des *rhynchopinés*, comprenant cinq

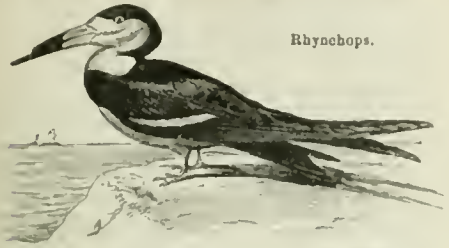
Rhynchops.

espèces répandues sur le globe, à l'exception de l'Europe.

— Encycl. Les *rhynchops*, vulgairement appelés *becs-en-ciseaux* sont des oiseaux assez grands, blancs et noirs, remarquables par la longueur de la mandibule inférieure du bec; ils vivent au bord de la mer ou des grands cours d'eau.

RHYNCHOPSITTACUS (*ko, kuss*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des psittacidés, comprenant des perruches de la tribu des conurinés, propres à l'Amérique centrale.


Rhynchopsittacus.

RHYNCHOSAURE (*ko-sór'*) n. m. Genre de reptiles rhynchocéphales, type de la famille des *rhynchosauridés*, fossiles dans le trias anglais.

RHYNCHOSAURIDÉS (*ko-sé*) n. m. pl. Famille de reptiles rhynchocéphales, renfermant les genres *rhynchosaure* et voisins. — *Un* RHYNCHOSAURIDÉ.

RHYNCHOSIE (*ko-zi*) n. f. Genre de légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant des plantes herbacées ou de petits arbrisseaux voluhiles, à feuilles pennées, à fleurs jaunes ou rongos, disposées en grappes. (On en connaît 70 espèces, des régions tropicales.)

RHYNCHOSPORE (*koss*) n. m. Genre de cypéracées, comprenant des herbes à fleurs groupées en épillets et dont on connaît 150 espèces des régions chaudes et tempérées, dont deux sont françaises.

RHYNCHOSPORÉ, ÉE (*koss*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhynchospore.

— n. f. pl. Tribu de la famille des cypéracées, ayant pour type le genre *rhynchospore*. — *Une* RHYNCHOSPORÉE.

RHYNCHOTE (*kot'*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des tinamidés, comprenant deux espèces propres à l'Amérique du Sud.


Rhynchospore : *a*, fleuron.

— Encycl. Les *rhynchotes* sont des tinamous de la taille d'une forte poule, épais, avec le cou long, la tête petite à bec recourbé légèrement et arrondi au bout. Les rhynchotes, que l'on appelle *perdrix* dans l'Amérique du Sud, sont un gibier délicat et très estimé.

RHYNCOTHÈQUE n. m. Genre de gesnéraciées-cyrtandrées, comprenant des arbustes volus, à feuilles opposées, à fleurs disposées en cymes axillaires, qui sont originaires de l'Asie et de l'Océanie tropicale.

RHYNDWYCLYDACH, bourg de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Glamorgan]); 3.600 hab. Houille.


Rhynchote.

RHYOLITE n. f. Lithol. Nom sous lequel de Richthofen désigne les *liparophyres*. — *Rhyolites anciennes*, Nom que les savants anglais donnent aux porphyres pétrosiliceux siluriens.

RHYPARIE (*ri*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométrides, famille des géométridés, comprenant quelques espèces de phalènes assez grandes, du hémisphère boréal.

RHYPAROGRAPHE (du gr. *rhuparia*, malpropreté, et *graphé*, description) n. m. Antiq. Peintre qui ne reproduit que des sujets vulgaires.

RHYPAROGRAPHIE (*fi* — rad. *rhyparographe*) n. f. Peinture d'objets vulgaires.

RHYPRE (*rif*) n. m. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulidés, comprenant quelques espèces répandues en Europe. (Les *rhyphes* sont des tipules de taille médiocre, grises et rousses, qui se trouvent dans les maisons. Le *rhyphus nigricans* est brun, avec les ailes à demi enfumées et les pattes longues et rousses.)


Rhyphe (gr. 3 fois).

RHYPTIQUE (*tik'* — du gr. *rhuptein*, nettoyer) adj. et n. m. Médicament qu'on croyait propre à entraîner les humeurs corrompues.

RHYSODE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la famille des *rhysodidés*, comprenant une trentaine d'espèces répandues surtout dans les régions chaudes du globe. Les rhysodes sont allongés, parallèles, sillonnés longitudinalement; de taille petite ou médiocre, de couleur brune ou fauve.


Rhysode (gr. 3 f.)

RHYSODIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères carnassiers, renfermant les *rhyzodes* et genres voisins. — *Un* RHYSODIDÉ.

RHYSSE n. f. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, de la famille des ichneumonidés, comprenant une trentaine d'espèces répandues sur le globe.

— Encycl. Les *rhysses* sont les géants des ichneumons; certaines mesurent, avec leur tarière, jusqu'à 16 centimètres de long. Les grandes espèces françaises, *rhyssa persuasoria* et *superba*, brunes et rousses, variées de jaune, atteignent presque cette taille. A l'aide de leur tarière, elles perforent l'écorce des arbres pour atteindre des larves xylophages dans le corps desquelles elles déposent leurs œufs.


Rhysse, perçant l'écorce d'un chêne, pour atteindre une larve de longicorne.

RHYSSÈME n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des aphodiinés, comprenant une vingtaine d'espèces répandues sur le globe. (Ce sont de petits scarabées fouisseurs, voisins des aphodius.)

RHYSSONOTE n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la famille des lucanidés, propres à l'Australie. (Les rhyssonotes, voisins des lamprimos, sont épais, de taille moyenne, larges et aplatis. Leur livrée grisâtre se fait jaune sur les élytres, ornés de taches pourprées.)


Rhyssonote (réd. 2 fois).

RHYTHME et ses composés. V. RYTHME, etc.

RHYTIDOME (du gr. *rhutidôma*, état de ce qui est ridé) n. m. Bot. Couche de tissu cellulaire placée entre l'enveloppe herbacée et le liber, et qui se confond avec les feuillets extérieurs de ce dernier.

RHYTIDORRHINUS (*nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, répandus en Europe et en Afrique.

RHYTINE n. f. Genre de mammifères sirénicns, de la famille des halichoridés, comprenant une seule espèce aujourd'hui éteinte.

— Encycl. La *rhytine* ou stellère (*rhytina gigas*) était un gros animal lourd, pareil à un dugong, mais mesurant jusqu'à 8 et 9 mètres de long. Les mâchoires n'avaient pas de dents, des plaques cornées fixées au palais et à la partie inférieure de la bouche en tenaient lieu. Ces puissants animaux vivaient par grands troupeaux le long des rivages de la Sibérie, du détroit de Behring et des îles Aléoutiennes. Inoffensifs, trop lourds et mal armés pour se défendre, ils furent rapidement détruits par les baleiniers européens; le dernier exemplaire fut tué en 1768.

RHYTISME (*tissm'*) n. m. Champignon ascomycète, formant des taches noirâtres sur les feuilles des arbres, aux dépens desquels ils vivent. (Le *rhytisme de l'erable* est l'espèce la plus commune.)

RHYTON (gr. *rhuton*; de *rhein*, couler) n. m. Archéol. Vase à boire, en forme de corne ou de tête d'animal.

— Encycl. Les anciens se servaient primitivement, pour boire, de cornes d'animaux. Plus tard, les Grecs transformèrent la corne en *rhyton*, c'est-à-dire en un vase qui imitait la courbure de la corne et se terminait en tête d'animal.


Rhyton : 1 Etrusque 2 Grec.

On faisait des rhytons en terre cuite, en verre, en métal. On leur donnait différents noms, suivant les bêtes représentées : chien, loup, sanglier, cerf, chèvre, cheval, mulet, etc. On vidait le rhyton d'un seul trait; à l'intérieur de la gueule de l'animal, était ménagée une soupape, qui s'ouvrait ou se fermait à volonté, et par où le buveur laissait couler un filet de vin.

RI n. m. Métrol. Mesure itinéraire, en usage chez les Japonais. (Elle variait jadis avec les provinces; aujourd'hui, elle vaut environ 3.927 m.)

RIA n. f. Nom que l'on donne, dans les provinces septentrionales de l'Espagne baignées par l'Atlantique, aux embouchures élargies ou estuaires des petits fleuves côtiers.

— Encycl. Les *rias* présentent, sur certains points, l'aspect extérieur des fjords; ainsi la ria de Aviles, la ria de Rivadea, la ria du Ferrol, la ria de Arosa, etc. Elles s'en distinguent cependant très nettement par la disposition des fonds, où l'on voit le profil de la vallée terrestre des rivières se continuer au loin sous les flots, sans creusement brusque ou excessif, et par l'absence de témoignages glaciaires. Les rias sont en réalité des vallées qui ont été formées normalement à l'air libre, mais qu'un mouvement d'affaissement lent du sol a peu à peu submergées. Des formes analogues peuvent être observées sur les côtes françaises de Bretagne. En dehors des rias citées plus haut, il faut mentionner, en raison de leur étendue, les rias de Bilbao, de Vivero, de Santa-Marta, et surtout le groupe des rias des provinces de Pontevedra et de La Corogne : rias de Vigo, de Muros et Noya, do Corcubion, etc.

RIA, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 3 k. de Prades, sur la Tet, au confluent de la Nohedes; 960 hab. Ch. de f. Mines de manganèse. Marbres. Usine métallurgique.

RIAD ou **ER-RIAD** (en arabe *Jardin*), ville de l'Arabie centrale, capitale du Nedjed, dans une fertile vallée, au milieu de collines. Centre religieux, elle voit converger toutes les routes de caravanes de l'Arabie. Riad est la ville sainte des Ouahhabites. Fondée en 1814 par le cheikh Tourki, à 10 kilom. de Daraya, ancienne capitale, elle fut ruinée en 1819 par Ibrahim-pacha.

RIAH, grande tribu du nord-ouest de la Tunisie, sur la rive droite de la Medjerda. Les Riah sont pasteurs et agriculteurs; ils élevent beaucoup d'abeilles.

RIAILLÉ, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 25 kilom. d'Ancenis, au-dessus de l'Erdre; 2.131 hab. Ch. de f. Ouest. Forges. Au Haut Rocher, fontaine minérale. — Le canton a 5 comm. et 9.169 hab.

RIAJSK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Riazan); 5.000 hab. Ch.-l. de district.

RIALTO (PONT DU), pont sur le Grand-Canal à Venise, construit par Antonio da Ponte, de 1588 à 1591. Le pont du Rialto (*rivo alto*), qui mesure 48 mètres de long sur 22 de large, est formé d'une seule arche en marbre, de 28 mètres d'ouverture, appuyée, si l'on en croit Sansovino, sur 12.000 pilotis. Deux rangées de boutiques, bordées par des trottoirs garnis de balustrades, occupent les côtés du pont.

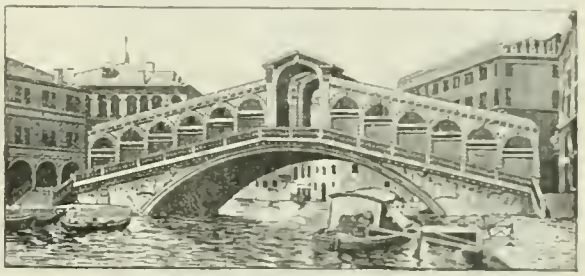
Pont du Rialto, à Venise.

RIANCEY (Henri-Léon CAMUSAT de), homme politique et publiciste français, né et mort à Paris (1816-1870). D'une famille très ancienne, il s'inscrivit au barreau et mit sa plume au service de la cause légitimiste. Elu à la Législative (13 mai 1849), il siégea à droite, vota avec les monarchistes et devint chef de l'opposition légitimiste sous l'Empire. Il a publié : *Histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement en France* (1844); *la Loi et les Jésuites* (1845); *l'Empire et la Restauration* (1856); etc.

RIANJO, comm. d'Espagne (Galice [prov. de La Corogne]), sur la ria de Arosa; 7.500 hab.

RIANS, ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 42 kilom. de Brignoles, au-dessus du Vallat des Roques, sous-affluent du Rhône par la Durance; 1.811 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de chevaux, distillerie, huilerie. — Le canton a 6 comm. et 5.502 hab.

RIANT (*an*), **ANTE** (de *rire*) adj. Gai, joyeux : *Une troupe* RIANTE *de bons vivants.* || Qui annonce de la gaieté, de la joie : *Visage* RIANT. *Mine* RIANTE. *Air* RIANT.

— Par anal. Agréable à la vue : *Site* RIANT.

— Qui plaît à l'esprit : *Sujet* RIANT. *Idées* RIANTES.

— n. m. Littér. Le genre riant, opposé au sérieux : *Les sources du* RIANT *dans les fables.* (Le Batteux.)

RIANT (*Paul*-Edouard-Didier, comte), érudit français, né à Paris en 1836, mort à La Vorpillière, près de Saint-Maurice (Valais), en 1888. Il s'est presque entièrement consacré à l'histoire des croisades et a fait dans ce domaine des recherches originales. Parmi ses nombreux travaux, nous citerons : *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre sainte au temps des croisades*, thèse de doctorat (1865); *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* 1876; *le Changement de direction de la quatrième croisade* 1878; *Etudes sur l'histoire de l'Eglise de Bethléem* 1889-1896. Il a publié le tome V des *Historiens occidentaux des croisades* (1895). En 1875, il fonda la *Société de l'Orient latin* pour la publication des documents relatifs aux croisades. Il devint, en 1880, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

RIANTEC, comm. du Morbihan, arrond. et à 10 kilom. de Lorient; 6.105 hab. Petit port de pêche sur l'Atlantique; marais salants; conserves de sardines.

RIANZARES (don Agustin Fernando MUÑOZ, duc DE), second époux de la reine Christine de Bourbon, régente d'Espagne, né à Tarancon (Cuenca) en 1810, mort à Sainte-Adresse en 1873. Fils d'un employé de la régie des tabacs, il s'engagea dans l'armée et était garde du corps lorsque la veuve de Ferdinand VII, la régente Christine, l'épousa morganatiquement, le 28 décembre 1833. La divulgation de ce mariage ne contribua pas peu à la chute de la régente, en 1840. Quatre ans plus tard, la reine Christine rentrait en Espagne, et la reine Isabelle créait le mari de sa mère duc de Rianzarès. L'heureux parvenu s'attira une menaçante impopularité par les spéculations scandaleuses auxquelles il prit part. Il mourut obscurément en France, où Louis-Philippe l'avait fait duc de Montmorot.

RIARIO (Girolamo), seigneur DE FORLI ET D'IMOLA, né à Savone en 1443 environ, mort à Forli en 1488. Il fut enrichi par son oncle, le pape Sixte IV; sa femme Caterina Sforza lui apporta une belle dot, et le cardinal Riario,

RIBEIRA BRAVA, ville de l'archipel du Cap-Vert ; 4 000 hab., ch.-l. de l'île Saint-Nicolas. Assez bon port, exportation de maïs, de manioc et de sucre.

RIBEIRA GRANDE, ville de l'archipel portugais des Açores (île de São Miguel), sur la côte nord-est ; environ 9.500 hab. Ch.-l. de district. Sources thermales.

RIBEIRA GRANDE, ancienne capitale de l'archipel portugais du Cap-Vert (île de São Thiago). Exposée au S. et abritée au N. par une montagne, cette ville jouit d'une température excessive ; aussi a-t-elle perdu son importance ancienne. — Dans le même archipel, il existe une autre *Ribeira Grande*, chef-lieu de l'île Santo Antão ; 4.500 hab.

RIBEIRA SECCA, ville de la côte nord de l'île São Miguel (Açores) ; 3.700 hab. — Une autre ville du même nom (3.250 hab.) se trouve dans l'île São Jorge.

RIBEMONT ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Quentin, sur l'Oise ; 2.769 hab. (*Ribemontois, oises.*) Ch. de f. de Saint-Quentin à Guise. Briqueterie, vannerie. Fabrique de pompes ; sucrerie ; tannerie. Restes de l'abbaye de Saint-Nicolas (1083). Patrie de saint Rigobert, de l'architecte Blondel, de Condorcet. — Le canton a 15 comm. et 14.007 hab.

RIBERA, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Girgenti]) ; 8.120 hab. Patrie de Crispi.

RIBERA del Fresno, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]), sur la Ribeira (bassin du Guadiana) ; 3.800 hab. Fabrication de lainages.

RIBERA (Anastase-Paotaléon DE), poète espagnol, né à Saragosse en 1580, mort assassiné à Madrid en 1629. Après avoir servi dans l'armée espagnole des Pays-Bas, le duc de Medina-Sidonia le prit pour secrétaire. Ses vers, pleins de verve, eurent un grand succès, et il tint un rang des plus distingués parmi les lettrés de la cour de Philippe IV. Il a imité Gongora dans la plupart des poésies qu'il a laissées et qui ont été recueillies par ses amis après sa mort sous le titre d'*Obras poeticas* (1634).

RIBERA (José), dit **l'Espagnolet**, peintre et graveur espagnol, né à Jativa, aujourd'hui San-Felipe (prov. de Valence), en 1588, mort à Naples en 1656. Il fit son premier apprentissage à Valence, dans l'atelier de Francisco Ribalta, et partit pour l'Italie vers 1606. La tradition veut qu'il y ait d'abord subi la noire misère. Cependant, en 1607 ou 1608 au plus tard, il suivait les leçons de Michel-Ange, de Caravage, à Rome. Après la mort de son maître, Ribera passa quelque temps à Parme pour y étudier les procédés du Corrège. Bientôt, il arrivait à Naples, où il se mariait avec la fille d'un marchand de tableaux et devenait le peintre favori du vice-roi gouvernant au nom de l'Espagne. Des légendes fort accréditées nous le montrent d'une jalousie féroce à l'égard des peintres appelés à travailler dans le pays. Il est faux, en revanche, que sa fille ait été séduite par don Juan d'Autriche, fils de Philippe IV, et que lui-même, à la suite de cette découverte, soit mort de chagrin.



J. Ribera.

Ribera est un exécutant de premier ordre. Il n'a ni grande imagination, ni grand goût, abuse des éclairages étroits et se répète beaucoup. On connaît de lui plusieurs *Martyres de saint Barthélemy, de saint Sébastien* et *de saint Laurent*, et quantité de figures d'apôtres ou de philosophes qui ne sont que la copie de types de vagabonds peu variés. Tout le monde constate sa tendance à tout rendre sous un aspect brutal et même vulgaire ; mais, si ses thèmes sont entachés de trivialité, les morceaux lumineux se dégagent des fonds noyés d'ombre avec une solidité et une distinction techniques faites pour s'imposer.

Les œuvres de Ribera sont conservées en grand nombre. On voit, à Naples, à l'église Saint-Jauvier, son tableau de *Saint Janvier sortant de la fournaise* et, au musée, *Saint Sébastien* et *Silène avec les satyres*. Les Offices possèdent le portrait du maître, sérieux et dur, et le *Saint Jérôme se frappant la poitrine devant une tête de mort*. Le Prado n'a pas reçu moins de cinquante-cinq morceaux de l'artiste : *la Déposition de la croix ; Sainte Madeleine ; la Mort de saint Sébastien ; les Douze Apôtres*. Au Louvre, on admire *l'Adoration des bergers*, où quelques traces de la manière du Corrège se fondent dans un ensemble inspiré du Caravage ; *la Sainte Famille* et le *Pied bot*. Ribera a peint encore, à sa façon violemment réaliste et noire, quelques sujets antiques : *Homère*, au musée de Turin ; *Prométhée*, au Prado ; *Diogène cherchant un homme*, à Dresde ; *la Mort de Sénèque*, à Munich ; *Pythagore et Archimède*, à Vienne, etc. Il a laissé aussi des allégories étranges comme la *Vanité des choses humaines*, d'Amsterdam, sous la forme d'un vieillard fumant sa pipe et tenant un verre de vin devant un livre ; des portraits, et quelques remarquables eaux-fortes.



Armes de Ribérac.

RIBÉRAC, ch.-l. d'arrond. de la Dordogne, à 37 kilom. N.-O. de Périgueux, dans le vallon du Riberaguet, affluent gauche de la Dronne ; 3.622 hab. (*Ribéracois, oises.*) Ch. de f. Orléans. Commerce de porcs. Minoteries ; pépinières. Pâtés et conserves alimentaires. Sur une colline dominant la ville, château du XVe siècle. Église ancienne, maladroitement restaurée. Patrie du troubadour Arnaud-Daniel (XIIe s.). — L'arrondissement a 7 cant., 87 comm. et 63.109 hab. ; le canton a 13 comm. et 10.909 hab.

RIBÉRENC ou RIVEYRENC n. m. Vitic. Syn. de SPIRAN NOIR.

RIBES (*bèss* — mot lat., signif. *groseilles rouges*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre groseillier.

RIBÉSIÉ, ÉE (rad. *ribes*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au groseillier. ‖ On dit aussi RIBÉSIACÉ, ÉE.

— n. f. pl. Tribu des saxifragacées, ayant pour type le genre *groseillier*. (On en fait parfois la famille des ribésiacées.) ‖ On les appelle aussi GROSSULARIÉES.

— ENCYCL. Les *ribésiées* sont des arbrisseaux buissonneux, quelquefois épineux, à feuilles alternes, sans stipules, souvent rapprochées en faisceaux ou en rosettes, simples, palmatilobées et plus ou moins découpées. Les fleurs, blanches, jaunes ou rouges, solitaires, géminées ou disposées en épis ou en grappes simples, présentent un calice monosépale adhérent, à limbe divisé ordinairement en cinq, plus rarement en quatre lobes; une corolle composée d'un nombre égal de pétales; des étamines en nombre égal aux pétales, un ovaire infère, à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules. Le fruit est une baie globuleuse ou ovoïde, couronnée par le calice marcescent et renfermant des graines à test crustacé.

Cette famille, qui a des affinités avec les saxifragacées, a pour type le groseillier (*ribes*) et compte des représentants, surtout dans les régions tempérées ou un peu froides de l'hémisphère nord.

RIBETTE (*bèt'* — rad. *ribes*) n. f. Bot. Nom vulgaire du groseillier rouge ou commun.

RIBIÉ (Louis-François), acteur, auteur et directeur de spectacles, né à Paris en 1758, mort à la Martinique en 1830. Son père avait un jeu de marionnettes, et le jeune Ribié fréquenta les foires Saint-Germain et Saint-Laurent et ouvrit lui-même un spectacle de curiosité. Aboyeur, puis acteur au théâtre des Associés de Sallé, il le quitta en 1776 pour entrer aux « Grands danseurs du roi », où il fit représenter vingt-trois pièces de sa façon dans l'espace de trois ans (1782-1785). En 1786, il forma une troupe d'acteurs, qu'il emmena l'année suivante à Saint Domingue. En 1789, il fut l'un des « vainqueurs de la Bastille », et fut nommé capitaine de la garde nationale, puis il partit pour la Martinique. En 1793, il fonde à Rouen le Théâtre-Français de la République. En 1795, on le retrouve aux Grands danseurs du roi, devenu théâtre de la Gaîté, dont il prit la direction en 1805. Il obtint aussi le privilège du Grand-Théâtre de Lyon. Ses pièces les plus connues sont : *le Pied de Mouton* et *la Queue du Diable*.

RIBIER (*bi-é*) n. m. Variété de cépage rouge, cultivée dans les vignobles des côtes du Rhône. ‖ On l'appelle aussi PETIT RIBIER, RIVIER, PETIT RIVIER, RIVIER D'ANJOU, ROUVIER, RIVIÈRE.

RIBIERS, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 40 kilom. de Gap, près du Buech, sous-affluent du Rhône par la Durance; 891 hab. Distillerie, huilerie, scierie. Château en ruine (XVe s.). — Le canton a 9 comm. et 2.309 hab.

RIBLAGE (*blaj'*) n. m. Action de ribler : *Le* RIBLAGE *des meules*.

RIBLER (de *ribaud*) v. n. Courir les rues, les mauvais lieux; mener une vie de ribaud. (Vx.)

— v. a. Techn. *Ibler une meule*, L'user avec une autre meule et du sable mouillé pour en unir la surface.

RIBLETTE (*blèt'*) n. f. Tranche de viande mince, frite dans la poêle ou grillée.

RIBLEUR (rad. *ribler*) n. m. Coureur de mauvais lieux. (Vx.)

RIBLON n. m. Petit morceau de fer, qui n'est bon qu'à refondre. (S'emploie le plus souvent au plur.)

RIBNIK, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat d'Agram]), sur la Kulpa, affl. de la Save; 7.250 hab.

RIBNITZ, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin), à gauche de l'embouchure de la Recknitz, dans le Saaler Bodden; 4.370 hab. Construction de bateaux.

RIBONBORDER v. n. Mar. Louvoyer en faisant des bordées très courtes. (Peu us.)

RIBON-RIBAINE (orig. inconn.), loc. adv. Coûte que coûte, à quelque prix que ce soit, à tout prix :

Mais si jamais m'êtes tenu,
Vous payerez *ribon-ribaine*.
SAINT-GELAIS.

RIBORD (*bor'* — de *bord*) n. m. Mar. Bordage assemblé sur les gabords, qui sont eux-mêmes assemblés sur la quille.

RIBORDAGE (*daj'* — ancienn. *ribodage*) n. m. Dommage qu'éprouvent des bâtiments dans un abordage. ‖ Indemnité payée par ceux dont la négligence a causé ce dommage.

RIBOT (*bo*) n. m. Pilon d'une baratte à beurre.

RIBOT (Théodule-Augustin), peintre et aquafortiste français, né à Saint-Nicolas-d'Attez (Eure) en 1823, mort à Colombes (Seine) en 1891. Comme il se préparait à concourir pour l'École des arts et métiers de Châlons, son père vint à mourir. Pour soutenir sa famille, il se rendit à Paris, où il fut employé chez un fabricant de stores et un décorateur de tentures. Le peintre Glaize l'autorisa à venir travailler dans son atelier. En 1848, un entrepreneur de travaux publics l'envoyait en Algérie surveiller des chantiers. De retour à Paris au bout de trois ans, Ribot s'y partagea entre des besognes industrielles et des études sérieuses et copia divers tableaux de Watteau pour l'Amérique. Les Pierrots du maître des *Fêtes galantes* lui donnèrent l'idée de poudrer des cuisiniers vêtus de blanc comme eux, mais d'une expression toute différente. Au Salon de 1861, quatre scènes culinaires vraiment magistrales révélèrent son nom à la critique et au public (*Cuisinier comptable. Cuisiniers à l'heure du dîner. Intérieur de cuisine* et *le Joyeux cuisinier*). L'année suivante, il montrait de nouveaux marmitons et des scènes d'enfants, inspirés par la vue de son fils et de sa fille : *la Prière*, *la Toilette du matin*. Désormais, sa manière ne cesse de s'élargir. Nous citerons : *les Retameurs*, *le Chant du cantique* (1864); *Saint Sébastien martyr* (1865, musée du Luxembourg); *le Supplice des coins* (1867, musée de Rouen); *Saint Vincent martyr* (1867, musée de Lille); *l'Huître et les Plaideurs* 1868, musée de Caen ; *le Bon Samaritain* (1870, musée du Luxembourg ; *la Lecture* (1874); *Portrait de Mme Guaymard-Lauters* (1876, *Bretonne de Plougastel* et *Vieux pêcheur de Trouville* (1877), *la Comptabilité*, *la Mère Morten* (1878); *les Parchemins*, *Portrait de ma fille* (1881). Ribot a compté parmi les fondateurs du Salon de la Société du Champ-de-Mars. Il a laissé une trentaine de planches originales à l'eau-forte et de nombreux dessins de grande valeur. Comme peintre, on l'a souvent rapproché de Franz Hals et de Ribera, mais il tient aussi de Chardin. Sa puissante manière ne laisse regretter qu'un trop fréquent emploi du noir. — Le fils et la fille du maître ont tous deux fait de la peinture en rappelant de fort près ses procédés. — Le premier, GERMAIN-THÉODORE **Ribot**, est mort à Argenteuil en avril 1893. — La seconde, Mlle LOUISE **Ribot**, née à Fontenay-aux-Roses, a exposé, depuis 1902, des natures mortes et des figures ou scènes familières.


Th. Ribot.

RIBOT (*Théodule*-Armand), philosophe français, né à Guingamp en 1839. Élève de l'École normale, il se fit recevoir docteur ès lettres et fut nommé, en 1885, professeur de psychologie expérimentale à la Sorbonne, d'où il passa au même titre au Collège de France (1888). Directeur de la « Revue philosophique » (qu'il a fondée en 1876), il fut élu en 1899 membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques). La plupart de ses livres se rapportent à la psychologie expérimentale. Ribot y a institué avec bonheur la méthode pathologique et dépassé le cercle restreint d'études des philosophes de profession. Il a publié : *Psychologie anglaise contemporaine* (1870); *l'Hérédité* (1873); *la Philosophie de Schopenhauer* (1874); traduction, avec Espinas, des *Principes de Psychologie* de Spencer (1875); *la Psychologie allemande contemporaine* (1879); *les Maladies de la mémoire* (1881); *les Maladies de la volonté* (1883); *les Maladies de la personnalité* (1885); *Psychologie de l'attention* (1888); *la Psychologie des sentiments* (1896); *l'Évolution des idées générales* (1897); *Essai sur l'imagination créatrice* (1900).


Al. Ribot.

RIBOT (*Alexandre*-Félix-Joseph), homme politique français, né à Saint-Omer en 1842. Licencié en lettres, docteur en droit, il s'inscrivit au barreau de la faculté de Paris et fut nommé premier secrétaire de la Conférence des avocats, puis substitut auprès du tribunal de la Seine (1870). Sous le ministère Dufaure (1875), il fut chargé de la direction des affaires criminelles au ministère de la justice, puis devint secrétaire général et conseiller d'État. A la chute du ministère (1876), il démissionna. Membre du comité de résistance légale, au moment du 16-Mai, élu en 1878 député de Boulogne-sur-Mer, il siégea au centre gauche, fut réélu en 1881, devint le chef du parti républicain conservateur, se montra favorable à la décentralisation administrative et s'opposa au projet de réforme de la magistrature. Il contribua à la chute du ministère Ferry (1885). Partisan des poursuites contre le boulangisme, il proposa le rétablissement du scrutin d'arrondissement. Il reçut le portefeuille des affaires étrangères dans les ministères Freycinet (mars 1890), et Loubet et prit, de janvier à mars 1893, la présidence du conseil et l'intérieur; c'est à ce moment qu'un projet d'alliance fut ébauché entre la France et la Russie. Ribot accepta, en janvier 1895, du président F. Faure, la direction du cabinet et le ministère des finances; l'expédition de Madagascar eut lieu sous ce ministère, qui fut renversé en octobre 1895. Il présida la commission de réforme de l'enseignement secondaire. Défavorable à l'article de la loi sur les associations (1901), qui défendait d'enseigner aux membres des congrégations non autorisées, il interpella à ce sujet le gouvernement, mais sans succès. Il a combattu la politique religieuse du cabinet Combes.

RIBOTE (subst. verb. de *riboter*) n. f. Pop. Excès de table, et surtout de boisson : *Faire* RIBOTE, *une* RIBOTE. ‖ Etat d'ivresse : *Être, Se mettre en* RIBOTE!

— Techn. Froncement produit sur le papier.

RIBOTER (orig. inconn.) n. f. Faire une ribote.

RIBOTEUR, EUSE n. Personne qui aime les ribotes.

RIBOUIS (*bou-i*) n. m. Arg. Fripier, savetier. ‖ Par ext. Soulier réparé; soulier.

RIBOULER v. n. Arg. Regarder. ‖ *Ribouler des calots*, Regarder avec curiosité.

RIBOUTTÉ (Charles-Henri), chansonnier français, né à Commercy en 1708, mort en 1740. Son père était un maréchal ferrant des équipages du prince de Vaudemont. A la suite de quelques folies de jeunesse, sa famille le fit enfermer; il employa ses loisirs à rimer des couplets satiriques contre les gens titrés de sa province. S'étant rendu à Paris, il se fit beaucoup d'amis par sa gaieté et son esprit, et finit par obtenir l'emploi de contrôleur des rentes. La plupart de ses chansons ont été reproduites, en 1813, dans le *Recueil des chansons populaires de la France*.

RIBOUTTE (François-Louis), auteur dramatique français, probablement parent du précédent, né à Lyon en 1770, mort à Paris en 1834. Il s'enrôla dans les bataillons de volontaires qui défendirent Lyon contre les troupes de la Convention. Après la prise de cette ville, il parvint à s'échapper, se rendit à Paris, où il acheta plus tard une charge d'agent de change. On lui doit quelques pièces de théâtre, dont la meilleure a pour titre : *l'Assemblée de famille* (1808, bon tableau de mœurs, sans traits fortement marqués.

RICA mot lat. n. m. Antiq. rom. Sorte de voile carré dont les femmes se couvraient la tête et les épaules.


A, rica.

RICADI, comm. d'Italie (Calabre prov. de Catanzaro), 2.800 hab.

RICAMARIE (La), comm. de la Loire, arrond. et à 4 kilom. de Saint-Étienne, sur l'Ondaine, affluent de la Loire, 8.873 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille, carrières, fabriques de boulons, de limes. On remarque dans la commune la *Mine qui brûle*, mine qui est en feu, d'après les savants, depuis le XVe siècle et, d'après la tradition, depuis les Sarrasins.

RICANEMENT (*man*) n. m. Action de ricaner.

RICANER (du vieux français *rechaner*, braire comme l'âne, v. n. Braire, hennir. Vx.) Rire à demi par sottise et avec une affectation moqueuse : *Il* RICANE *constamment*.

RICANERIE (*ne-ri*) n. f. Action de ricaner, rire moqueur.

RICANEUR, EUSE n. Personne qui ricane.

— adj. Qui exprime le ricanement : *Air* RICANEUR.

RICANIE (*ni*) n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgorides, comprenant une quarantaine d'espèces assez semblables à de petites phalènes, propres aux régions tropicales.

RIC-À-RAC (orig. inconn.), loc. adv. Avec une exactitude rigoureuse, exagérée, parcimonieuse : *Payer* RIC-À-RAC. ‖ On dit quelquef. RIC-À-AIC ou RIC RAC.

RICARD (l'abbé Dominique), helléniste français, né à Toulouse en 1741, mort à Paris en 1803. D'abord professeur de rhétorique à Auxerre, il se fixa plus tard à Paris, où il se chargea de l'éducation du fils du président Meslay. Il consacra presque toute sa vie à traduire Plutarque. Les *Œuvres morales* parurent de 1783 à 1793, et les *Vies des hommes illustres* de 1798 à 1803. On lui doit encore un poème, *la Sphère* (1798), et plusieurs opuscules.


Gustave Ricard.

RICARD (Louis-Gustave), peintre et portraitiste français, né à Marseille en 1823, mort à Paris en 1872. Élève de l'École des beaux-arts marseillaise, puis de l'École des beaux-arts de Paris, il entreprenait ensuite de laborieux voyages en Italie, en Belgique, en Hollande et en Angleterre. Il débuta brillamment au Salon, en 1850, avec une étude de *Jeune Bohémienne tenant un chat*, et divers portraits. Son succès fut plus vif encore au Salon de 1852 avec le portrait de *Mme de Blocqueville*. En 1853, Ricard exposait les portraits de la pianiste *Wilhelmine Clauss* et du *docteur Philipps*. Il cessa d'exposer au Salon après 1859.

Portraitiste de grande valeur, encore qu'on ait pu lui reprocher d'avoir vu trop voloutiers ses modèles à travers les œuvres des maîtres coloristes qu'il admirait, il a laissé, entre autres œuvres, les portraits de *Fromentin*, de *Ziem*, d'*Heilbuth*, de *Fauré*, de *Chaplin*, de *Gustave Moreau*, de *Loufon*, de *Chenavard*, etc. Entre ses effigies de personnalités plus mondaines, il convient de citer celles du *prince Demidoff*, du *sénateur Vaisse*, du *prince Orloff*, du *chevalier Nigra*, du *comte Branicki*, de *Gustave Feydeau*, de *Paul de Musset*, et de *Mmes Roth, Borel, Feydeau, de Calonne, Arnavon, lady Granville, Exshaw*, etc. Il a exécuté aussi quelques sujets décoratifs et un plafond *le Soleil chassant les Nuées* pour l'hôtel Demidoff, quelques figures de fantaisie et un petit nombre de natures mortes.

RICARD (Pierre-Henri-Amable), homme politique français, né à Charenton (Cher) en 1828, mort à Paris en 1876. Brillant avocat au barreau de Niort (1851), il devint, après le coup d'État de 1851, le chef de l'opposition dans le département des Deux-Sèvres. Nommé préfet le 4 septembre 1870, il démissionna le 18 septembre et devint commissaire extraordinaire du gouvernement de la Défense nationale dans l'Ouest. Le 8 février 1871, il fut envoyé à l'Assemblée nationale par le département des Deux-Sèvres. Vice-président de l'Assemblée (1874-1875), il soutint la politique de Thiers, mais échoua aux élections législatives de Niort du 20 février 1876. Ministre de l'intérieur le 9 mars 1876, dans le deuxième cabinet Dufaure, en remplacement de Buffet, il fut élu sénateur inamovible (19 mars).

RICARD (Louis-Pierre-Hippolyte), homme politique français, né à Caen en 1839. Avocat et bâtonnier à Rouen, maire de cette ville (1881), il fut élu, en 1885, comme radical, député de la Seine-Inférieure, prit une part active aux discussions, ne se représenta pas aux élections de 1889, mais fut élu député à Rouen à la fin de cette année. Il présida, en 1890, la grande commission du travail. Ministre de la justice dans le cabinet Loubet (26 févr.-6 déc. 1892), il suspendit le traitement des évêques de Mende et de Nancy et prit l'initiative des poursuites contre les administrateurs du Panama. Il fut de nouveau ministre de la justice dans le cabinet Bourgeois (2 nov. 1895-29 avril 1896), fut vivement attaqué au Sénat et contribua à la chute du ministère. Ricard, qui avait été réélu député en 1893 et 1898, échoua en 1902.

RICARD (Louis-*Xavier* DE), poète français et écrivain languedocien, né à Fontenay-sous-Bois en 1843. Quoique fils d'un général aide de camp du prince Jérôme Napoléon, L.-X. de Ricard se lança, dès sa vingtième année, dans le mouvement républicain. Fondateur en 1863 de la *Revue du progrès*, il fut condamné à trois mois de prison. En 1870, il publia un pamphlet, *le Patriote français* et se réfugia quelque temps en Suisse. Engagé volontaire pendant la guerre, délégué pendant la Commune au Jardin des

RICARDEAU — RICARDOT

RICARDO [illegible]

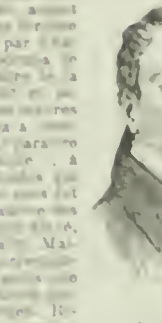

David Ricardo.

RICARDOS Y CARRILLO [illegible]

RIC-A-RIC, [illegible]

RICASOLI [illegible]



RICASOLIE [illegible]

RICCARDI [illegible]

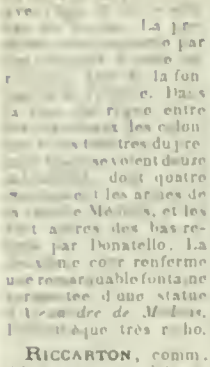

Palais Riccardi, à Florence

Riccarton, comm. [illegible] comté d'Ayr [illegible]. Cette commune comprend la plus grande partie [illegible] et une partie de celle de Kilmarnock

Riccati Jacques François, comte, mathématicien italien, né à Venise en 1676, mort à Trévise en 1754. Il s'est principalement occupé des méthodes d'abaissement des équations différentielles. Ses mémoires ont été rassemblés par son fils Jourdain et publiés à Lucques de 1764 à 1774 sous ce titre : *Opere del conte Jacopo Riccati*. Il avait proposé aux géomètres l'intégration de l'équation qui porte son nom : $ax^m y^p dx + by^r x^n dx = dy$; lui-même, les Bernoulli et Goldbach s'en occupèrent activement et parvinrent à l'intégrer dans quelques cas particuliers. — Son fils, Vincent, né à Castel Franco en 1707, mort à Trévise en 1775, entra dans l'ordre des jésuites et fut un mathématicien et un hydrologue de valeur.

Ricci Matteo, missionnaire jésuite italien, né à Macerata (marche d'Ancône) en 1552, mort à Pékin en 1610. Il partit pour les Indes en 1577, séjourna à Goa, où il apprit le chinois, à Macao, où il fonda une mission, puis à Canton (1583). A force de patience, le P. Ricci parvint à se faire recevoir à la cour de Pékin (1600) en qualité d'ambassadeur des Portugais auprès de l'empereur Van-Li. Il put, dès lors, entreprendre son œuvre de prédication. La façon dont il sut s'accommoder le christianisme avec les mœurs et les idées des Chinois lui valut, avec les dominicains, une querelle dont le résultat final fut l'expulsion des deux ordres. Il avait pris le surnom de Li-ma-theou, sous lequel il est désigné dans les annales de l'empire. Le P. Ricci publia plusieurs ouvrages chinois, et laissa des *Mémoires*, que publia le P. Trigault sous le titre de : *De christiana expeditione apud Sinas suscepta* (1615-1616).

Ricci ou **Ricchi** Pietro, peintre italien, né à Lucques en 1606, d'où il reçut le nom de **Lucchese**, mort à Udine en 1675. Élève de Passignani, puis du Guide, il séjourna à Rome, passa en France, orna de peintures des églises de la Provence, visita Lyon, Paris, mais dut, à la suite d'un duel dans lequel il tua son adversaire, retourner en Italie. Citons, parmi ses œuvres : *Saint François ressuscitant un enfant, Saint François ordonnant à une louve de ne plus ravager le pays*, à Lucques ; *la Madone, Histoire de Loth*, à Milan ; *Saint Raymond*, à Bergame ; *l'Epiphanie*, à Venise ; etc.

Ricci ou **Rizzi** Sebastiano, peintre italien, né à Civedal di Belluno en 1662, mort à Venise en 1734. Élève de Federigo Cervelli, il voyagea dans toute l'Italie, en Allemagne, en France, en Angleterre, en Flandre, puis se fixa à Venise. On cite de lui : *le Massacre des Innocents*, à Venise ; *l'Enlèvement des Sabines*, à Rome ; *Saint Charles*, à Florence ; *le Martyre de sainte Lucie*, à Parme ; *Saint Grégoire célébrant la messe*, à Messine ; *Jésus remettant à saint Pierre les clefs du paradis ; Polyxène au tombeau d'Achille ; la Continence de Scipion*, et *la France*, composition allégorique, au Louvre.

Ricci Laurent, général des jésuites, né à Florence en 1703, mort à Rome en 1775. Après avoir enseigné la rhétorique à Sienne, la philosophie et la théologie à Rome, il devint secrétaire de la compagnie. En 1758, il fut élu général à la mort du P. Centurione. L'année suivante, les jésuites furent expulsés du Portugal. Le gouvernement français ayant demandé au général d'introduire des modifications dans leurs statuts, Ricci fit sa célèbre réponse : « Qu'ils restent comme ils sont, ou qu'ils ne soient pas ». *Sint ut sunt, aut non sint*. Il assista au bannissement de son ordre, prononcé successivement par la France, l'Espagne et le royaume de Naples. Enfin, en 1773, le pape Clément XIV prononça l'abolition [illegible] de Jésus. Il fit enfermer le P. Ricci au château Saint-Ange, où il acheva de composer un *Mémoire* justificatif.



Laurent Ricci

Ricci Scipion, évêque de Pistoie, petit-neveu du précédent, né et mort à Florence (1741-1810). Auditeur de la nonciature à Florence, puis vicaire général de cette ville, il devint en 1780 évêque de Pistoie. Il favorisa les mesures prises par le grand-duc de Toscane, Léopold II, frère de Joseph II, et tendant à placer l'autorité ecclésiastique [illegible] du pouvoir civil. Il fit, à Pistoie, un synode [illegible] une série de réformes contraires [illegible] ecclésiastique. Mais, après le départ de Léopold, en 1790, empereur d'Allemagne, le [illegible] de ces réformes se traduisit par deux [illegible] à peine, et l'obligea à donner sa [illegible]. En 1794, le pape Pie VI condamna quatre-[illegible] extraites des décrets du synode [illegible] à Florence en 1792, fut de-[illegible] Napoléon. Six ans après, il se présenta de lui-même à Pie VII et lui remit un écrit de rétractation.

Ricci (Luigi), compositeur dramatique italien, né à Naples en 1805, mort à Prague en 1859. Élève du Conservatoire de Naples, il fit jouer, à dix-huit ans, un opéra bouffe, et dès l'année suivante donna au théâtre Nuovo de Naples *la Cena frastornata*, retouchée par Generali (1824) et suivie d'œuvres fort inégales. En 1836, il obtient l'emploi de maître de chapelle de la cathédrale de Trieste ; il a écrit avec son frère *il Disertore per amore* (1836) et, marchant maladroitement sur les brisées de Mozart, il fit représenter à Milan de nouvelles *Nozze di Figaro* (1838). On le retrouve en 1844 à Odessa avec *la Solitaria delle Asturie*, en 1846 à Turin, où il donne avec son frère *l'Amante di richiamo*, en 1847 à Florence avec *il Birraio di Preston*, et en 1850 à Venise, où, de nouveau avec son frère, il fait représenter *Crispino e la comare*, ce délicieux petit chef-d'œuvre de musique bouffe, qui, quinze ans plus tard, obtenait au Théâtre-Italien de Paris un succès de fou rire. Luigi Ricci termina sa carrière avec *la Festa di Piedigrotta* (1852) et *il Diavolo a quattro* (1859). Il devait mourir fou. — Son frère, Frédéric, né à Naples en 1809, mort à Conegliano en 1877, fut aussi un musicien distingué à qui l'on doit un grand nombre d'opéras, parmi lesquels nous citerons : *i Due ritratti*, *il Marito e l'Amante* (1852) et *il Paniere d'amore* (1853) ; *une Folie à Rome* (1869), ainsi qu'une traduction de *Crispino* sous le titre du *Docteur Crispin*, *le Docteur Rose* (1872), *une Fête à Venise*, etc. Ces dernières pièces furent représentées à Paris.

Riccia, ville d'Italie (prov. de Campobasso) ; 8.300 hab. Foire très fréquentée ; eaux sulfureuses.

Ricciardi (Joseph Napoléon, comte), littérateur et homme politique italien, né et mort à Naples (1808-1885). Vif partisan, dès son jeune âge, de l'unité italienne, il fonda, en 1832, la revue *il Progresso*, mais dut bientôt quitter l'Italie et, de retour à Naples, se vit arrêté comme chef d'une conspiration républicaine (1831). Au bout de huit mois, on le transféra de sa prison dans une maison de fous. Rendu encore une fois à la liberté, il passa en Espagne, puis se rendit à Paris, où il fit paraître des articles de journaux, des recueils de poésies italiennes (1841-1848) et des brochures politiques. En 1848, il fut élu député au parlement napolitain, et, après le coup d'État du 15 mai, se jeta dans la Calabre, la souleva et organisa un gouvernement provisoire. Forcé de battre en retraite devant les forces du général Nunziante, il réussit à s'embarquer pour Corfou. De là, il passa à Rome, puis en Corse, et retourna à Paris. C'est à Genève qu'il écrivit son *Histoire de la Révolution d'Italie* (1850). Rentré de nouveau en France, il fut interné à Tours. Condamné à mort par contumace (1853), ses biens furent séquestrés, et il se trouva presque sans ressources. C'est à cette époque qu'il écrivit ses drames historiques : *la Ligue lombarde*, *les Vêpres siciliennes*, *Masaniello*, *l'Expulsion des Autrichiens de Gênes*. Il publia ensuite : *il Martirologio italiano da 1792 à 1848* (1856) ; *Memorie autografe d'un ribelle* (1857) ; *l'Histoire de l'Italie* (1857) et *l'Histoire de l'indépendance italienne* (1859). Rentré en Italie après la campagne de 1859, il fut élu député au parlement italien en 1861. Il donna sa démission après l'affaire d'Aspromonte. On lui doit encore : *Histoire de Garibaldi ; Masaniello, histoire du soulèvement de Naples en 1647 ; les Papes et l'Italie* (1862) ; etc.

Ricciarelli (Daniele), dit **Daniel de Volterre**, peintre et sculpteur italien, né à Volterre vers 1509, mort à Rome en 1566. Il travailla d'abord sous la direction du Sodoma, fréquenta ensuite l'atelier de Baldassaro Peruzzi, se rendit fort jeune à Rome où le cardinal Trivulzi le chargea de décorer sa villa de peintures à fresque. Il fut ensuite chargé, par la princesse Hélène des Ursins, de peindre une des chapelles de l'église de la Trinité-du-Mont : c'est là qu'il exécuta dans la manière de Michel-Ange, la grande *Descente de croix* que l'on regarde comme son chef-d'œuvre.

Après la mort de Perino del Vaga, en 1547, Ricciarelli fut chargé par Paul III d'achever la décoration de la salle des Rois, au Vatican ; mais, après la mort de Paul III (1549), son successeur, Jules III, confia à des artistes plus expéditifs le soin de terminer les peintures de la salle des Rois. Daniel dut chercher ailleurs des travaux : c'est alors que Lucrezia del Rovere le chargea de décorer une chapelle de cette même église de la Trinité-du-Mont, où il avait peint son chef-d'œuvre. Il travailla, dit-on, pendant quatorze ans aux peintures de cette chapelle, dont la plus importante représente *l'Assomption de la Vierge*. A peine arrivé au pontificat, en 1555, Paul IV commanda à Daniel une statue de l'archange *saint Michel* pour la porte triomphale de Castello ; en même temps, le cardinal de Montepulciano le chargea d'exécuter les sculptures d'une chapelle de Saint-Pierre in Montorio. Plus tard, il fut choisi par Paul IV pour voiler les nudités du *Jugement dernier* de Michel-Ange. Il s'acquitta de cette tâche délicate avec la plus grande réserve ; mais il en conserva le surnom ironique de *braghettone* (culottier).



Ricciarelli.

Savant dessinateur, mais mauvais coloriste, Daniel de Volterre semble n'avoir vu dans la peinture qu'un art secondaire, et montra toujours plus de science que d'émotion. Le Louvre possède de lui : *David tuant Goliath*, tableau peint sur les deux faces, et quelques beaux dessins.

Riccie (*rik'-si*), n. f. Genre d'hépatiques.

— Encycl. Les *riccies*, dont les espèces sont assez nombreuses, se trouvent sur la terre humide, dans les fossés, les mares et autres localités aquatiques de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Nous citerons : la *riccie flottante*, qui croît sur les pierres des marécages ; la *riccie cristalline*, d'un vert jaunâtre, d'un aspect cristallin en dessus, qui adhère au sol ; la *riccie glauque*, etc.

Riccié, ée (*rik'-si*) adj. But. Qui ressemble ou qui se rapporte à la riccie.

— n. f. pl. Tribu d'hépatiques, ayant pour type le genre *riccie*. — *Une* Riciée.

Riccio Domenico, dit **le Brusasorci**, peintre italien, né à Vérone en 1494, mort en 1567. Il alla à Venise

dier les œuvres du Giorgione et du Titien, et imita ec un tel succès la manière de ce dernier, qu'il reçut surnom de **Titien de Verone.** Prenant ensuite pour ddèle le Parmigianino, il peignit dans le style de ce itre plusieurs toiles représentant la *Fable de Phaéthon,* ur le palais ducal de Mantoue. Brusasorci est surtout marquable dans ses fresques. On cite celle dont il orna e des salles du palais Ridolfi, à Vérone, et qui repréente l'*Entrée de Charles-Quint et de Clément VII à Bo*gne. Parmi ses tableaux, rappelons : à Vérone, *Saint* och, *Saint Nicolas de Tolentino* et *Saint Augustin; le* ureur *entre saint Benoît et saint Maur,* et une *Annon*ation, au Musée ; une *Annonciation,* à Saint-Pétrone de ologne, etc. — Son fils, FELICE **Brusasorci le Jeune,** s du précédent, peintre italien, né à Vérone en 1540, ort en 1605, fut aussi un peintre distingué. Ses madones, s Enfants Jésus et ses anges sont d'une rare beauté. Le usée du Louvre possède de lui une *Sainte Famille.*

RICCIO (Bartolommeo), dit **il Neroni** ou **Negroni,** einture et architecte italien, né et mort à Sienne (vers 500-1573). Élève et collaborateur du Sodoma, il épousa sa lle et devint après lui chef de l'école de Sienne. On adire de lui au musée de Berlin une *Pietà,* représentant ne madone entre saint Louis et sainte Claire.

RICCIO (David), favori de Marie Stuart. V. RIZZIO.

RICCIO (Pierre), poète italien. V. CRINITO.

RICCOBONI (Louis-André), comédien et auteur italien, ls d'Antonio Riccoboni, de Venise, né à Modène vers 675, mort à Paris en 1753. Il débuta dans la troupe de la Diana, femme de J.-B. Constantini, sous le nom de FEDErico ; mais il adopta bientôt celui de LELIO et le rendit cébre dans l'emploi des premiers amoureux à la Comédie-Italienne de Paris, qu'il fut chargé, par le Régent, de reconstituer, en 1716. Cet excellent acteur était inimitable dans une tragédie-comédie de sa composition, intitulée *Samson,* dont le succès fut prodigieux. Il fit représenter soit seul, soit en collaboration, un grand nombre de pièces italiennes, et écrivit quelques ouvrages sur l'art du théâtre.

RICE, nom de différents comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Kansas, sur l'Arkansas ; 10.000 hab. Ch.-l. *Lyons.* — Comté de l'Etat de Minnesota, dans les vallées du Cannon-River et du Straight ; 25.000 hab. Ch.-l. *Faribault.*

RICE LAKE, lac de l'Amérique septentrionale (Canada [prov. d'Ontario]), au N. du lac Ontario. Superf. 100 kil. carr. environ. Il recueille, par l'Otonabee, les eaux d'un assez grand nombre de lacs qui l'environnent et se verse à son tour dans le lac Ontario par la rivière Trent.

RICERCARE n. m. ou **RICERCATA** n. f. (*rit'-cher'-ca-ré,* et *rit'-cher* — mots ital., signif. *rechercher* et *recherche*). Musiq. Sorte de prélude ou de fantaisie qu'on joue sur l'orgue, le clavecin, le théorbe, etc., où il semble que le compositeur *recherche* les traits d'harmonie qu'il veut employer dans les pièces réglées qu'il veut jouer dans la suite : *Les* RICERCARI *furent surtout en faveur au* XVIe *siècle.*

‖ Pl. RICERCARI, et RICERCATE.

RICEVIMENTO (*rit'-ché, mèn'* — mot ital.) n. m. Réception. ‖ *Gran ricevimento,* Grande réception.

— ENCYCL. C'est de ce mot italien que les diplomates désignent la réception d'usage dans une ambassade lorsqu'un nouvel ambassadeur a présenté au souverain ses lettres de créance et que l'ambassadrice a été présentée à la souveraine.

RICEYS (LES), ch.-l. de cant. de l'Aube, arrond. et à 14 kilom. de Bar-sur-Seine, sur la Laignes, affluent de la Seine ; 2.296 hab., en trois bourgs : *Ricey-Haut, Ricey-Hauterive, Ricey-Bas.* Vins rouges renommés (principaux crus : *la Forêt* et *Violette, Tronchoy, Boudier, Chanzeux, Rotier, Champlanche, Chènepot,* etc.). Tonnelleries. Eglise de Ricey-Bas, du XVIe siècle. Restes du château de Ricey-Bas. — Le canton a 8 comm. et 4.862 hab.

RICH n. m. Fourrure fournie par une espèce de loup-cervier qui abondait autrefois en Pologne.

RICH (Claude-Jacques), voyageur anglais, né près de Dijon en 1787, mort à Chiraz (Perse) en 1821. Entré en 1803 au service de la Compagnie anglaise des Indes, il devint secrétaire du consul général d'Egypte, puis, par Constantinople, la Syrie, la Perse, gagna Bombay en 1807, d'où il fut envoyé comme résident à Bagdad. C'est alors que Rich explora les ruines de Babylone, celles de Ninive, le Kourdistan, etc. Appelé à un haut emploi à Bombay, il fut emporté par une attaque de choléra en traversant la Perse. On a de lui : *Mémoires sur les ruines de Babylone* (1812-1818) ; *Récit d'un séjour dans le Kourdistan* (1836).



Richabha.

RICHABHA ou **VRICHABHA,** le premier djina ou tirthamkara et fondateur mythique de la religion *djaine.*

RICHARD (*char'*), **ARDE** n. Personne riche : *Un* RICHARD.

— Archéol. *Fil de richord,* Ancien nom du fil de fer.

RICHARD-TOLL, village et district du Sénégal (cercle de Dagana), à 110 kilom. de Saint-Louis. Ancien poste militaire, devenu un important centre agricole habité par des Ouolofs.

RICHARD Ier, sans Peur, duc de Normandie, né en 933, mort à Fécamp en 996. Il succéda en 943 à son père, Guillaume Longue-Epée. Une grande partie de son règne se passa à lutter contre Louis IV d'Outre-mer, puis contre son successeur Lothaire. Mais l'alliance danoise aida le duc de Normandie à repousser toutes les attaques. L'avènement de Hugues Capet, à l'élection duquel il avait fortement contribué, rendit désormais cordiales les relations de la royauté et du duc de Normandie.

RICHARD II, le Bon, quatrième duc de Normandie, mort à Fécamp en 1027. Fils du précédent, auquel il succéda en 996, il eut à réprimer dès son avènement une formidable révolte. Il fut l'allié fidèle des Capets, soutint des guerres heureuses contre les Anglais et les Scandinaves, et porta la Normandie à un haut degré de puissance. Richard II avait épousé, en 1008, Judith de Bretagne.

RICHARD III, duc de Normandie, fils du précédent, mort à Rouen en 1027. Ayant succédé à son père en 1026, il ne régna guère qu'un an et fut absorbé pendant cette année par la répression de la révolte de son frère Robert, qu'il dut assiéger à Falaise. Robert se soumit, mais bientôt Richard mourait et l'on prétendit qu'il avait été empoisonné par son frère, qui lui succéda sous le nom de *Robert Ier, le Diable.* V. ce nom.

RICHARD de Cornouailles, empereur d'Allemagne, né à Winchester en 1209, mort à Berkhamstead en 1271. Il était fils de Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Il se distingua, jeune encore, dans une expédition en Guyenne, puis, en 1240, dans une croisade en Palestine. En 1257, favorisé par l'archevêque de Cologne, il fut nommé empereur par un certain nombre d'électeurs qu'il avait achetés, tandis que les autres proclamaient Alphonse X de Castille. Couronné à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Cologne, il ne fit en Allemagne que de courts séjours. On a pu appeler cette époque de l'histoire d'Allemagne le *Grand interrègne.* Richard fut d'ailleurs le plus souvent retenu en Angleterre par les révoltes des seigneurs contre son frère, Henri III ; il fut même fait prisonnier avec le roi par Simon de Montfort, à la bataille de Lewes 1264). Il mourut, dit-on, de la douleur que lui causa l'assassinat de son fils aîné, Henri, surpris à Viterbe par Gui de Montfort.

RICHARD Ier, Cœur de Lion, roi d'Angleterre, né à Oxford en 1157, mort à Chalus Limousin en 1199. Fils de Henri II et d'Eléonore de Guyenne, il s'acquit de très bonne heure une grande réputation dans les tournois, reçut hommage au roi de France pour le duché d'Aquitaine, en 1169. Doué d'un esprit ardent et ambitieux, il ne tarda pas à se soulever contre son père, mais vaincu il dut implorer son pardon (1174). Après avoir réprimé diverses révoltes de ses vassaux d'Aquitaine, il s'allia avec Philippe Auguste pour faire de nouveau la guerre à son père. Ce dernier vaincu expira peu après en le maudissant. Devenu roi d'Angleterre (1189), Richard se posa en rival du roi de France. Aussitôt après son couronnement (1189), il partit pour la croisade, conquit Chypre, où il épousa Bérengère, fille de Sancho VI, roi de Castille, prit Saint-Jean d'Acre (1191), remporta la victoire d'Arzouf (1192), entra à Jaffa : mais les sentiments peu bienveillants de ses alliés français et autrichiens l'empêchèrent de marcher sur Jérosalem, et il traita avec Saladin. Il retournait en Angleterre, en passant par l'Autriche, lorsqu'il fut arrêté par ordre du duc d'Autriche Léopold Ier et livré à l'empereur d'Allemagne Henri VI, qui ne consentit à le relâcher qu'au prix d'une rançon formidable (1194). V. BLONDEL. Il atteignit enfin l'Angleterre, où Jean sans Terre, appuyé par Philippe Auguste, était en train de le dépouiller de ses Etats. Energique et brave, Richard battit le roi de France à Fréteval, l'obligea à solliciter la paix (1196), et il souleva contre lui, par mesure de représailles, les comtes de Bretagne, de Toulouse, de Flandre ; en Allemagne, son neveu, Othon de Brunswick, obtint la couronne impériale. Mais les difficultés financières vinrent mettre obstacle à son ambition, et causèrent même sa mort. Ayant appris qu'un trésor avait été découvert à Chalus, en Limousin, il alla mettre le siège devant le château, et fut atteint d'une flèche lancée par l'archer Gourdon ; il périt des suites de cette blessure. Le château fut pris d'ailleurs et ses défenseurs pendus, sauf Gourdon, qu'on écorcha vif. Richard malgré sa cruauté et sa tyrannie, fut un roi assez populaire en Angleterre. Ses nombreuses aventures, sa bravoure folle ont donné lieu à de nombreuses légendes.

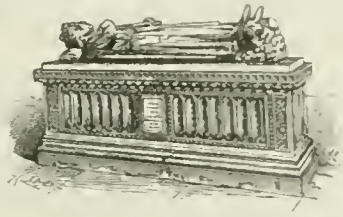

Tombeau de Richard Cœur de Lion. (Cathédrale de Rouen.)

— BIBLIOGR. : Champagnac, *Richard Cœur de Lion* (Paris, 1842) ; James, *History of Richard I* (Londres, 1855) ; Aytoun, *Life and times of Richard I* (Londres, 1840).

Richard en Palestine ou *le Talisman,* roman historique de Walter Scott (1821). Le héros du livre est Richard Cœur de Lion, qu'on nous représente malade en Palestine, et sauvé par le sultan Saladin, qui vient le soigner, déguisé en médecin maure. Pendant ce temps, la bannière du roi d'Angleterre, qui flotte dans le camp des chrétiens, est enlevée par les chefs croisés et remplacée par celle de l'archiduc d'Autriche. Richard, encore malade de la fièvre, court au camp, arrache la bannière d'Autriche et remet la sienne à la place ; puis il en confie la garde à un vaillant chevalier écossais : sir Kenneth. Seulement, sir Kenneth est amoureux d'Edith Plantagenet, qui a suivi à la croisade sa cousine la reine Bérengère, femme de Richard. Bérengère, qui a surpris cet amour, imagine, pour s'amuser, d'inviter Kenneth à quitter son poste afin de courir à un rendez-vous qu'Edith lui aurait donné. Pendant ce temps, la bannière anglaise est renversée de nouveau, et foulée aux pieds. Richard veut tuer Kenneth, et ce n'est que grâce aux instances d'Edith et de Saladin que Kenneth obtient la vie sauve. Reconnu ensuite comme fils du roi d'Ecosse, il épouse Edith. L'intérêt du roman est dans la peinture du caractère du roi Richard, chevaleresque, mais violent et orgueilleux, et des autres chefs croisés : Philippe de France, Conrad, marquis de Montferrat. Il est enfin dans tous les détails de mœurs, dans les brillants tableaux pleins de couleur locale.

Richard Cœur de Lion, opéra-comique en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Grétry (Comédie-Italienne, 1784). Le livret met en œuvre une légende d'après laquelle Richard Cœur de Lion, prisonnier de l'empereur d'Allemagne, aurait été reconnu et délivré par le troubadour Blondel de Nesle, qui alla chanter sous son cachot une romance qu'ils avaient jadis composée ensemble. Plusieurs fois remaniée au cours des premières représentations, l'œuvre reçut sa forme définitive le 25 décembre 1785.

Tel quel, le poème de *Richard* est intéressant, varié, à la fois pathétique et gai. La partition est une œuvre de génie, à l'inspiration tantôt [illegible] Nous citerons : au premier acte, les couplets gracieux d'Antonio : *La danse n'est pas ce que j'aime* ; l'air [illegible] de noblesse et d'un style [illegible] *O Richard, ô mon roi!* la jolie cavatine [illegible] *Une beau cœur nous yeux,* et les couplets [illegible] *Que le roi Saladin;* au second acte, l'air de Richard [illegible] *Si tendrement ému,* qui des la seconde mesure [illegible] son début dramatique et [illegible] *brûlante,* d'une inspiration vraiment [illegible] principale revient à diverses reprises [illegible] l'ouvrage et le beau chœur final [illegible] troisième acte, un grand monologue [illegible] se détache une belle phrase [illegible] *a pénétré mon âme,* et la romance [illegible] *Et zic et zac! quand les loups font danser la chèvre.* L'Opéra-Comique a toujours maintenu cet opéra sur son affiche.

RICHARD II, roi d'Angleterre, né à Bordeaux en 1367, mort à Londres en 1400. Il était fils du prince Noir et de Jeanne Holland. Devenu roi d'Angleterre en 1377 à la mort d'Edouard III, il fut dirigé par le fameux duc de Lancastre. Après la répression des troubles suscités par Wat Tyler en 1381, il épousa Anne de Bohême [illegible], dirigea en 1385 une expédition en Ecosse et s'engagea bientôt dans une lutte énergique contre le Parlement, qui ne voulait pas subir l'influence de ses favoris, notamment du duc de Suffolk. La haute noblesse se révolta et, après avoir battu les troupes royales, condamna à mort les favoris du roi. Celui-ci, pousse à bout, prétendit alors gouverner seul et se débarrassa de ses conseillers et de son oncle (1389). Ce coup d'Etat abattit d'abord l'opposition, qui se ressaisit en 1394, et appuya les Lollards. Pour résister mieux, Richard s'affranchit de complications extérieures en traitant avec la France (1396) et en épousant Isabelle de France. Cette politique était en contradiction violente avec le sentiment national. Une révolte, dirigée par Arundel et Gloucester, tourna d'abord au profit de Richard, qui fit décapiter ses opposants, sauf Warwick (1397) ; mais il ne put réprimer le mouvement populaire et, mené par Henri de Derby, abandonné par tous ses partisans, il dut se rendre et abdiquer (29 sept. 1399). Henri IV, qui lui succéda, le fit emprisonner et peut-être assassiner.

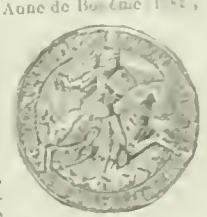

Sceau de Richard II.

— BIBLIOGR. : Evesham, *Historia vitæ et regni Richardi II* (Oxford, 1729) ; Wallon, *Richard II* (1864).

Richard II, drame en cinq actes, par Shakspeare, composé en 1594. Cette pièce, qui est moins populaire que *Richard III,* offre cependant de grandes beautés : la peinture que Shakspeare nous fait de la faiblesse du roi est tout à fait attachante. Nous assistons à l'exil de Bolingbroke, duc de Hereford, petit-fils d'Edouard III, et nous le voyons revenir pour détrôner son cousin Richard II, le faire mourir et régner à sa place. Le caractère du roi se développe peu à peu sous les yeux des spectateurs ; son principal défaut est une mollesse presque féminine. Richard ne sait pas prendre un parti : il soit les entraînements de la passion ; il n'ose pas empêcher ses favoris de gaspiller les finances de l'Etat. Au lieu de réprimer la rébellion suscitée par le retour de Bolingbroke, Richard, indolent et présomptueux, hésite, l'occasion lui échappe. Quand il se voit à la merci de son adversaire, il passe de l'excès de la confiance à l'excès de l'abattement. Dépossédé de la royauté, il n'a plus la force de résister à rien ; mais son énergie se réveille lorsqu'il est entouré d'assassins, il se défend et meurt avec courage. Le rôle de Bolingbroke forme un très beau contraste avec celui de Richard.

RICHARD III, roi d'Angleterre, né au château de Fotheringhay en 1452, mort à la bataille de Bosworth en 1485. Fils de Richard, duc d'York, et de Cecile Neville, il devint en 1461 duc de Gloucester, coopera avec bravoure et habileté aux guerres de son frère Edouard IV, qui l'en récompensa en le créant amiral et lieutenant général du Nord (1480). Il guerroya en Ecosse et épousa la fille de Warwick. A la mort d'Edouard IV (1483), Richard, devenu protecteur, enferma le jeune nouveau roi Edouard V dans la Tour de Londres et manifesta l'intention de s'emparer de la couronne en cherchant à prouver que le mariage d'Edouard IV avait été illégal. Le Parlement ayant accepté cette thèse, Richard se fit couronner à Westminster et se débarrassa des « enfants d'Edouard » par un crime. Le peuple se révolta à l'instigation de Buckingham, qui à son tour voulait usurper la couronne. Richard le fit décapiter, et, en 1484, le Parlement, subjugué par son énergie, lui conféra solennellement son titre de roi. Richard, exécré du peuple, ne se maintenait que par la terreur et la corruption. Le comte de Richmond, Henri Tudor, se mit en 1485 à la tête des mécontents. Le roi marcha à sa rencontre et, à Bosworth, fut battu et tué.

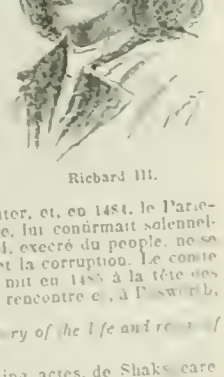

Richard III.

— BIBLIOGR. : Gardiner, *History of the life and reign of Richard III* (Cambridge, 1898).

Richard III, tragédie en cinq actes, de Shakespeare. Elle fut probablement écrite et représentée en 1593. Richard duc de Gloucester au début de la pièce personnifie l'ambition : il se fraye un chemin, à travers tous les obstacles, pour arriver à la couronne : il fait tuer son frère Clarence et ses neveux, les infortunés enfants d'Edouard IV. Une fois sur le trône, il règne par la terreur, sème la haine autour de lui, jusqu'à ce qu'une révolte formidable éclate contre son pouvoir despotique. Le comte de Richmond se met à la tête des mécontents, et la bataille de Bosworth le rend vainqueur du monarque exécré, qui périt dans le combat. Rien n'est plus dramatique et

Richard le Pèlerin, [illegible]

Richard de Saint-Victor, [illegible]

Richard de Poitiers, [illegible]

Richard de Bury, [illegible]

Richard, [illegible]

Richard [illegible] **Richard-Lenoir**, né à Epi[illegible] mort à Paris en 1839. [illegible]



Richard.

Richard du Cantal [illegible]

En 1815, il fonda une revue men[illegible] *Annales des haras et de l'agriculture*. [illegible] et ses divers ouvrages politiques le [illegible] Elu par le département du Cantal [illegible] constituante (1848), il fut réélu [illegible] 1849 à [illegible] active et protesta contre la politique du [illegible] et le coup d'Etat du 2 décembre. Il fonda [illegible], avec Geoffroy Saint-Hilaire, la Société zoolo[illegible] d'acclimatation.

Richard (François-Marie-Benjamin), prélat français, né à Nancy en 1819, issu de [illegible] ancienne et noble famille [illegible]gne, il fut élevé dans le château de ce nom, fit [illegible] au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et fut [illegible] vicaire général de Nantes durant vingt années. Il avait [illegible] depuis deux ans, lorsqu'il fut nommé, [illegible], évêque de Belley. En 1875, il reçut le titre d'archevêque de Larisse *in partibus* et devint coadjuteur, avec [illegible] de l'archevêque de Paris. A la mort du cardinal Guibert (1886), il prit possession du son siège. Le pape Léon XIII lui donna le chapeau de cardinal en 1889. Son principal ouvrage, avant son élévation à l'épiscopat, est la *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et religieuse carmélite* (1865). Il a publié : *les Saints de l'Eglise de Nantes* (1873). Il a promulgué, en tant que les *Statuts synodaux du diocèse de Paris*.

Richard (Maurice-Louis), homme politique français, né et mort à Paris (1832-1888). Avocat au barreau de Paris, il fut représenta en 1863 au Corps législatif le département de Seine-et-Oise. Elu contre le candidat officiel, le général Mellinet, il siégea au centre gauche, et se rangea au parti d'Emile Ollivier. Il fut réélu le 16 mars 1869, entra dans le tiers parti et reçut le portefeuille des beaux-arts dans le ministère Emile Ollivier. Il quitta la vie politique après le 4 septembre 1870.

Richard (LA SCIENCE DU BONHOMME), par Franklin. V. SCIENCE.

Richardais (LA), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Malo; 865 hab. Construction de navires. Bains de mer.

Richarde, seconde femme de Charles le Gros, empereur d'Allemagne, morte dans l'abbaye d'Andlast (Alsace) en 911. Mariée en 877, elle fut, en même temps que son mari recevait la couronne impériale, consacrée impératrice à Rome par le pape Jean. Suivant les « Annales de Metz », elle fut accusée d'entretenir des relations criminelles avec l'évêque de Vercell, Luitgard; elle protesta dans une grande assemblée de seigneurs, et se déclara vierge, affirmant qu'elle n'avait pas même connu son époux, prête à se justifier par l'épreuve du feu ou par le jugement de Dieu. Elle se retira ensuite dans le monastère d'Andlast, qu'elle avait fondé.



Richardie.

RICHARDIE (*dl*) n. f. Bot. Genre d'aroïdacées.

— ENCYCL. Les *richardies* sont des plantes vivaces, à rhizome tuberculeux, à feuilles toutes radicales, dressées, longuement pétiolées, engainantes. Du centre de ces feuilles s'élève une hampe presque trigone, terminée par un spadice de fleurs monoïques, entouré d'une grande spathe. La *richardie* d'Afrique, appelée aussi *calla* d'Ethiopie, est une grande et belle plante dont la spathe très grande, d'un blanc pur, exhale une odeur agréable.

Cette plante, originaire de l'Afrique australe, est une des plus belles espèces aquatiques; cependant, elle peut croître en pleine terre, dans un sol frais et humide, mais non submergé, ou même en pot.

Richardot (François), évêque d'Arras, né à Morey-Ville-Eglise (Franche-Comté) en 1507, mort à Arras en 1574. Moine augustin, il professa la théologie à Tournai et l'Ecriture sainte à Paris, puis il quitta son ordre pour devenir chanoine de Besançon. Le cardinal de Granvelle obtint pour lui le titre d'évêque de Nicopolis *in partibus* et lui confia, en 1556, l'administration de l'évêché d'Arras. Titulaire de ce siège en 1561, il créa, grâce aux libéralités du roi d'Espagne, Philippe II, l'université de Douai (1562). Il siégea avec éclat au concile de Trente. Ses ouvrages les plus estimés sont : *Traité de controverse* (1588); *l'Institution des pasteurs* (1564).

Richardson, comté des Etat-Unis (Nébraska), sur la rive droite du Missouri; 17.000 hab. Ch.-l. *Falls-City*. Culture en tous vs des céréales. Elevage important.

Richardson (Jonathan), peintre et littérateur anglais, né et mort à Londres (1665-1745). Elève de John Riley, il épousa la nièce de celui-ci, acquit une grande réputation comme peintre de portraits. Parmi ces portraits, qui valent surtout par la ressemblance et le relief, il faut citer ceux de *J. Milton*, de *Pope*, du *docteur Mead*, etc. Toutefois, il est surtout connu par ses écrits, dont les principaux sont : *an Essay on the whole art of criticism as it relates to painting* (1719), traduit en français par Rutters, ouvrage estimé, *the Theory of painting*, examen critique des œuvres de Raphaël, réédité en 1773; etc.

Richardson (Samuel), romancier anglais, né dans le [illegible]e Derby en 1689, mort à Londres en 1761. A l'âge [illegible] ans Richardson fut placé en apprentissage chez [illegible], imprimeur à Londres. Son instruction était [illegible]entaires; toutefois, Richardson avait déjà [illegible] l'art de conteur dans son village. Mais ce ne [illegible] que plus tard que le romancier se révéla [illegible]. Il devient un excellent imprimeur [illegible] dans ses cours du soir il parfait son éducation. Il [illegible] pour son propre compte (1719) et épouse la [illegible]e. Il devient veuf en 1731 et se remarie [illegible] la fille de son patron.

Richardson avait été prié par ses amis Rivington et Osborne de composer pour eux un recueil de lettres sur des sujets d'un intérêt général. Ayant été fort intéressé, quelques années auparavant, par les aventures d'une jeune personne, Richardson songea à en faire le sujet d'une ou deux lettres du recueil, mais il fut entraîné à développer cette histoire et en fit deux volumes qui furent la première partie de *Pamela*. Richardson continua son œuvre par la publication de *Clarisse Harlowe* (1748), son chef-d'œuvre, qui fut traduit en français (par l'abbé Prevost, par Le Tournour) et en allemand. En 1754, parut l'*Histoire de Charles Grandison*, qui est le moins intéressant de ses romans. On a encore de Richardson des *Fables d'Esope suivies de réflexions*, *les Devoirs des femmes envers leurs maris*; etc. Richardson possédait toutes les vertus de l'honnête homme; comme écrivain, c'est un maître, et le créateur, dans son pays, du roman psychologique. Ses romans ont été traduits en français à différentes reprises, ainsi que sa *Vie* et sa *Correspondance* (1808).



Samuel Richardson.

RICHARDSON (James), voyageur anglais, né en 1800, mort dans le Soudan central en 1851. Attaché à la Société anglaise pour l'abolition de l'esclavage, il se rendit à Malte, puis en Afrique. De 1845 à 1847, il visita Ghadamès, Ghat, le Fezzan, Mourzouk, etc. Au début de 1850, il repartit de Tripoli avec Barth et Overweg pour exécuter la découverte du lac Tchad; il mourut à quelques journées de voyage du lac. Ses principaux ouvrages sont intitulés : *Voyages dans les grands déserts du Sahara en 1845 et 1846* (1848), et le *Récit d'une mission dans l'Afrique centrale* (1853).

RICHARDSONIE (*nf*) n. f. Bot. Genre de rubiacées, dont une espèce, la *richardsonia Brasiliensis* Gomez, fournit l'ipécacuanha oodulé. V. IPÉCA.



Richardsonie : *a*, fleur; *b*, racine.

— ENCYCL. Les *richardsonies* sont des plantes vivaces, à rhizomes généralement grêles, presque cylindriques, sinueux, grisâtres; la tige, courte, herbacée, rameuse, porte des feuilles opposées. Les fleurs, petites, blanches ou roses, sont groupées en capitules. Les richardsonies scabre et roso croissent au Pérou et au Brésil. Leurs rhizomes sont employés en médecine comme succédanés do l'ipécacuanha.

RICHE (du francique *richi*, puissant, allem. mod. *reich*) adj. Puissant. (Vx.) ‖ Qui possède beaucoup de bien : *Un* RICHE *propriétaire*. *Une* RICHE *héritière*.

— Abondamment pourvu : *Etre* RICHE *en vertus*. *Un minerai* RICHE *en argent*. ‖ Abondant, fertile : *Sol* RICHE.

— Magnifique, éclatant : *De* RICHES *broderies*.

— Fécond en idées, en images; qui peut donner lieu à d'abondants développements : *Un sujet* RICHE.

— Pop. Remarquable, excellent en son genre : *Une* RICHE *affaire*. *Un* RICHE *morceau*.

— Prosod. *Rimes riches*, Celles qui vont au delà de l'exactitude exigée.

— Loc. div. *Riche de*, Qui possède : *Etre* RICHE D'UN *million*. ‖ *Langue riche*, Langue abondante en mots, en expressions, en tournures. ‖ *Avoir une palette riche*, Etre un coloriste habile ou puissant. ‖ *Faire un riche mariage*, Epouser une personne riche. ‖ *Riche parti*, Personne à marier qui possède de grands biens. ‖ Fam. *Etre riche comme Crésus, comme un Crésus, comme un puits*, Etre extrêmement riche. ‖ Pop. *C'est une riche nature*, C'est une personne très bête ou très bonne. ‖ *Ce n'est pas riche*, Cela ne vaut pas grand'chose. ‖ *S'il est riche, qu'il dîne deux fois*. Se dit pour se moquer d'une personne qui se vante ou que l'on vante mal à propos de ses richesses.

— PROV. : **Riche marchand, pauvre poulailler**, On ne s'enrichit dans le commerce qu'en vivant de peu. ‖ **Pauvres gens ne sont pas riches**, On ne peut attendre de chacun que des dépenses proportionnées à sa fortune.

— SYN. Opulent. ‖ Excellent. ‖ Fertile.

— ANTON. Pauvre. ‖ Mauvais. ‖ Stérile.

— n. m. Personne riche : *Pour les* RICHES, *le grand fléau, c'est l'ennui*. (J.-J. Rouss.)

— Econ. rur. Variété de lapins domestiques dont la fourrure, blanche ou noire, est considérée comme la meilleure. ‖ Adjectiv. *Poil riche*, Poil provenant de la fourrure de cette variété de lapins.

— PROV. : **On ne prête qu'aux riches**. V. PRÊTER.

— ALLUS. LITTÉR. : **Le mauvais riche**. Cette parabole fait partie de cet enseignement de l'Evangile qui prêche la charité envers les hommes et exalte le sort des pauvres de préférence à celui des riches. Voici la traduction de ce passage (*S. Luc*, XVI, 19-31). Jésus leur dit : « Il y avait un homme riche, qui était vêtu de pourpre et de lin et qui faisait des festins magnifiques tous les jours. Il y avait aussi un pauvre, nommé Lazare. Etendu à la porte du riche, tout couvert d'ulcères, il aurait bien voulu se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; mais personne ne lui en donnait. Souls, les chiens venaient et léchaient ses ulcères. Or, il arriva que le pauvre mourut, et il fut emporté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi et il eut l'enfer pour tombeau. Et, lorsqu'il était dans les tourments, il leva les yeux en haut et vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein. Et s'écriant, il dit : — Abraham, mon père, ayez pitié de moi et envoyez-moi Lazare, afin que, trempant le bout de son doigt dans l'eau, il rafraîchisse ma langue, car je souffre affreusement dans cette flamme. » Et Abraham lui répondit : « Mon fils, souvenez vous que vous avez reçu des biens dans votre vie,

et que Lazare n'a eu que des maux; c'est pourquoi il est maintenant dans le bonheur, qui le console, et vous êtes dans les tourments. Du reste, il y a pour toujours un grand abîme entre vous et nous : ceux qui voudraient aller d'ici vers vous ne le peuvent, comme on ne peut venir ici du lieu où vous êtes. » Le riche répliqua : « Je vous supplie du moins, père Abraham, de l'envoyer dans la maison de mon père, où j'ai cinq frères, afin qu'il les avertisse, de peur qu'ils ne viennent eux-mêmes dans ce lieu de tourments. » Abraham lui repartit : « Ils ont Moïse et les prophètes; qu'ils les écoutent! — Ils ne les écoutent pas, dit-il, père Abraham; mais, si quelqu'un des morts va les trouver, ils feront pénitence. » Abraham lui répondit : « Puisqu'ils n'écoutent ni Moïse ni les prophètes, ils ne croiraient pas davantage si un mort ressuscitait pour les instruire. »

— Iconogr. Le festin du mauvais riche a été souvent retracé. Citons le tableau célèbre de Bonifazio, à Venise, celui de Paul Véronèse au musée de l'Ermitage, etc. Le même sujet a été traité par Jacopo Bassano dans un tableau qui est au musée de Vienne et dans un autre qui est au musée de Madrid. Les divers épisodes de l'*Histoire du mauvais riche* ont été représentés par Domenico Campagnola, Crispin de Passe, Aldegrever (1554), J.-M. Kager, Jean Le Clerc, etc. David Teniers a peint l'*Arrivée du mauvais riche aux enfers*.



Le festin du mauvais riche, d'après Bonifazio.

RICHE (LA), comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 3 kilom. de Tours, entre la Loire et le Cher; 2.456 hab. Commerce de chevaux, de bestiaux. Corroirie, fabrique de conserves alimentaires, fabrique de tapis. Restes du château de *Plessis-lès-Tours* (1463).

RICHE (POINTE), cap du littoral occidental de l'île de Terre-Neuve. Il marque l'extrémité sud du French Shore, c'est-à-dire du rivage où la France a droit exclusif de pêche.

RICHE (Jean-Baptiste-Léopold-Alfred), chimiste français, né à La Roche (Haute-Savoie) en 1829. Docteur en médecine, il s'est adonné à l'enseignement scientifique : il fut successivement répétiteur à l'École polytechnique (1857-1873) et professeur de chimie à l'École de pharmacie de Paris (1874-1899). En outre, il est essayeur des monnaies de France. Il a été élu membre de l'Académie de médecine en 1877. On lui doit, entre autres ouvrages : *Leçons de chimie* (1863-1865); *Manuel de chimie médicale et pharmaceutique* (1869); *l'Art de l'essayeur*, avec E. Gelis (1888); *Recherches sur le nickel et les alliages*, avec Labordo (1888).

RICHE DE PRONY (Gaspard-Clair-François-Marie), ingénieur et mathématicien français. V. PRONY.

RICHÉ (Jean-Baptiste), noir affranchi, président de la république d'Haïti, né au Cap-Haïtien en 1777, mort à Port-au-Prince en 1847. Il se distingua dans la lutte pour l'indépendance des habitants d'Haïti. Le roi Christophe l'attacha à sa personne. Riché contribua pourtant à la chute du roi (1820) en soulevant la garde dont il était l'un des chefs. En 1846, il devint président de la république d'Haïti et triompha des Haïtiens du Sud qui refusaient de le reconnaître. C'était un homme ferme et intelligent, qu'on a accusé à tort de cruauté.

RICHEBOURG ou **LES RICHEBOURGS**, cru renommé de la Côte-d'Or, dans la commune de Vosne-Romanée, donnant des vins rouges remarquables qui possèdent une grande finesse et un délicieux bouquet, et classés immédiatement après ceux de la Romanée, du même finage. On dit par métonymie : *Une bouteille de* RICHEBOURG.

RICHEBOURG (Jules-*Émile*), né à Meuvy (Haute-Marne) en 1833, mort à Bougival en 1898. Il fut d'abord destiné à l'enseignement et se rendit à Paris en 1850; mais il se lança bientôt dans la carrière littéraire et débuta sous les auspices de Béranger par quelques poésies. Son premier roman, *Lucienne*, fut publié dans la « Revue française ». Viennent ensuite : *les Contes enfantins* (1858); *l'Homme aux lunettes noires* (1864); *Cœurs de femmes* (1864); *les Barbes grises* (1867); *Récits devant l'âtre* (1867); *les Francs-tireurs de Paris* (1872); *la Comédie au village* (1872); *les Soirées amusantes*, recueil de nouvelles et contes moraux destinés à la famille (1874-1876), et un grand nombre de romans-feuilletons, qui témoignent d'une grande fertilité d'imagination. Nous citerons parmi eux : *la Belle Organiste* (1876); *la Belle Blanche* (1876); *le Vieux Mardoch* (1876); *l'Enfant du faubourg* (1876); *une Madeleine, la Fille du fermier* (1877); *les Deux berceaux* (1877); *Histoire d'un avare, d'un enfant et d'un chien* (1878); *Quarante mille francs de dot* (1879); *Deux mères : la Figure de cire; l'Agent de police* (1879); *le Fils : l'Intrigue; les Grands Cœurs* (1879); *un Calvaire* (1880); *l'Idiote* (1881); *Rédemption* (1880); *Jean Loup* (1882); *la Nonne amoureuse* (1882); *la Belle Trémette* (1882); *la Petite Mionne; les Millions de M. Joramie* (1884-1885); *le Mari; la Grand'Mère*. Il a fait représenter au théâtre Beaumarchais un drame : *les Nuits de la place Royale* (1864), et une comédie : *un Ménage à la mode*.



Emile Richebourg.

RICHEBOURG-L'AVOUÉ, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 12 kilom. de Béthune, sur l'Oisne, affluent de la Larve (bassin de l'Escaut par la Lys); 1.991 hab. Fabriques de toiles.

RICHEBOURG-SAINT-VAAST, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 12 kilom. de Béthune, sur l'Oisne; 942 hab. Grains, lin, tanneries.

RICHELET (César-Pierre), lexicographe français, né à Chennevon, près de Châlons-sur-Marne, en 1631, mort à Paris en 1698. Il était le petit-fils de Nicolas Richelet, avocat au Parlement. Il fut d'abord régent des classes élémentaires au collège de Vitry-le-François et devint ensuite précepteur du fils du président de Courtivron. S'étant rendu à Paris, il se fit recevoir avocat, devint l'un des habitués des réunions de l'abbé d'Aubignac et, dès lors, se livra à l'étude de la grammaire et de la lexicographie. Il édita et annota le *Dictionnaire des rimes dans un nouvel ordre* (1667), composé par Frémont d'Ablancourt. Citons encore de lui : *la Versification française* (1671); le *Dictionnaire français* (1680); *les Commencements de la langue française* (1691); *Connaissance des genres français tirés de l'usage* (1694); etc. Il fit aussi un *Dictionnaire burlesque*, plein d'obscénités. Son œuvre capitale est son *Dictionnaire français*. La première édition (1680), fort recherchée, contient tous les mots obscènes de la langue.

RICHELIEU (A LA), loc. adv. Se dit de certaines préparations culinaires. Il *Boudins à la Richelieu*, Boudins à la farce de volaille.

RICHELIEU, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Chinon, sur le Mable; 2.305 hab. Ch. de f. Etat. Chênes truffiers. Tannerie, tuileries, four à chaux. Restes du château; maisons du XVIIe siècle, date où la ville fut construite en grande partie par les soins du cardinal de Richelieu. — Le canton a 17 comm. et 11.698 hab.

RICHELIEU, comté du Canada (prov. de Québec), arrosé par le Saint-Laurent et ses tributaires Yamaska et Richelieu; 19.000 hab., Canadiens-Français. Ch.-l. *Sorel*.

RICHELIEU ou **Chambly**, ou **Rivière de Sorel**, rivière de l'Amérique du Nord (Canada [prov. de Québec]), affluent du Saint-Laurent. Elle recueille les eaux des lacs George et Champlain, et atteint le Saint-Laurent à Sorel, après un cours de 130 kilom.; c'est une des meilleures voies qui puissent relier le Canada aux États-Unis.

RICHELIEU (François DU PLESSIS, sieur DE), capitaine français, père du cardinal-ministre, né au château de Richelieu en 1548, mort à Gonesse en 1590. Il était le second fils de Louis du Plessis et de Françoise de Rochechouart. Page du roi Charles IX et lieutenant de la compagnie du prince de Dombes, il dut quitter la France pour avoir vengé la mort de son frère aîné, Louis, en tuant son meurtrier, le sieur de Mausson, et accompagna en Pologne le duc d'Anjou. Devenu roi de France, ce prince le nomma successivement prévôt de son hôtel, grand prévôt de France et chevalier du Saint-Esprit. Capitaine des gardes, il arrêta Jacques Clément et se rallia à Henri IV.

RICHELIEU (Alphonse-Louis DU PLESSIS de), dit **le Cardinal de Lyon**, fils du précédent et frère du ministre, né à Paris en 1582 ou 1583, mort à Lyon en 1653. Nommé évêque de Luçon dès 1595, il refusa la mitre et entra à la Grande-Chartreuse en 1602. Son frère l'en tira pour lui donner l'archevêché d'Aix (1623), puis celui de Lyon (1625). Cardinal en 1629, grand aumônier de France, il remplit une mission à Rome en 1635, se signala par son dévouement durant l'épidémie de 1638. Il laissa la réputation d'un honnête homme et d'un pieux évêque.

RICHELIEU (Armand-Jean DU PLESSIS, duc DE), cardinal et homme d'État français, frère du précédent, né très probablement à Paris en 1585, mort dans cette ville en 1642. Après avoir passé ses premières années en Poitou, il alla à Paris étudier au collège de Navarre (1594) et à l'académie de Pluvinel. En 1602, la retraite de son frère l'ayant ramené aux études théologiques, il fut nommé, en 1606, évêque de Luçon. Député du clergé aux états généraux de 1614, il fut choisi comme orateur par son ordre, et gagna la faveur de Marie de Médicis. Nommé aumônier de la jeune reine, Anne d'Autriche, conseiller d'État et secrétaire des commandements de la reine mère (1616), il avait déjà pris pied dans les affaires politiques quand il entra au conseil comme secrétaire d'État (nov. 1616). Renvoyé après la chute de Concini, il se retira à Avignon (1617). Il ne tarda pas à préparer sa rentrée aux affaires en se faisant l'intermédiaire de Marie de Médicis et de Louis XIII. Il ménagea entre eux les traités d'Angoulême (1619) et d'Angers (1620), et leur réconciliation lui valut le chapeau de cardinal (1622). Peu de temps après, il rentrait définitivement au conseil du roi. Il a indiqué lui-même le but qu'il voulut dès lors réaliser : « Je promis à Votre Majesté d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il lui plairait me donner pour miner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous les sujets en leur devoir et relever son nom dans les nations étrangères au point où il devait être. » Pour mener à bien cette politique, il lui fallait avant tout l'appui du roi. Si Richelieu déploya, pour l'acquérir et le garder, infiniment de souplesse et d'habileté, le roi, à son tour, sut comprendre la grandeur de la politique que voulait faire son ministre et le soutint toujours. Les protestants formaient en France un véritable État dans l'État, toujours en relations avec l'étranger; dans une première guerre, Richelieu reprend à Soubise et à Rohan les îles de Ré et d'Oléron et conclut la paix de La Rochelle (1626). Soubise et Rohan avaient été soutenus par l'Espagne; l'année suivante, ils le furent par l'Angleterre. Richelieu résolut d'en finir et alla mettre le siège devant la capitale protestante, La Rochelle, qu'il emporta après un siège de quatorze mois. Rohan résistait encore dans les Cévennes. La prise de Privas et d'Alais le réduisit à signer la paix d'Alais (1629), qui mit fin à l'existence des réformés en tant que parti politique. Richelieu montra la même sévérité à l'égard des grands. Il s'efforça de mettre un terme à la fâcheuse coutume des duels, qui, en moins de vingt ans, avaient fait périr plus de 4.000 gentilshommes, et l'exécution du comte Montmorency-Bouteville, qui était venu, malgré les édits, se battre en plein midi place Royale, prouva à tous que le cardinal entendait que ses ordres ne fussent pas lettre morte. Le projet de mariage de Gaston d'Orléans, frère du roi, avec Mlle de Montpensier, donna lieu au premier complot contre Richelieu. L'arrestation de d'Ornano, conseiller de Gaston, troubla un moment les conjurés, mais ne les arrêta pas. L'arrestation des Vendôme, la fuite du comte de Soissons en Savoie et celle de la duchesse de Chevreuse en Lorraine, surtout l'exécution de Chalais (1626), mirent un à l'entreprise et Gaston épousa Mlle de Montpensier. Quatre ans plus tard, Richelieu fut sur le point de succomber. La sagesse du roi, qu'il alla trouver à Versailles, le sauva au moment où on le croyait perdu; ce fut la *Journée des dupes*. L'exécution du maréchal de Marillac, l'emprisonnement de son frère Louis, le garde des sceaux et de Bassompierre, l'exil, puis la fuite de Marie de Médicis, l'enfermement même d'Anne d'Autriche, la fuite de Gaston marquèrent le triomphe de Richelieu. La révolte du duc de Montmorency fut également réprimée (1632) et le duc, vaincu à Castelnaudary, fut décapité à Toulouse. Celle du comte de Soissons se termina par sa mort à la Marfée (1641). Enfin, Cinq-Mars et de Thou payèrent de leur tête, à Lyon, le dernier complot contre le cardinal. Richelieu, à ce moment, était malade et à bout de forces; de Tarascon (Ariège) à Paris, ses gardes l'avaient ramené dans une litière rouge, devenue légendaire, et pour laquelle il fallait abattre des pans de mur à l'entrée des villes. Il devait mourir en 1642, quelques semaines avant Louis XIII lui-même. « Je n'ai jamais vu, aurait-il dit quelque temps avant sa mort, d'autres ennemis que ceux de l'État. » Cette parole semble juste, et sans doute Richelieu eut-il montré moins de sévérité si, ministre d'un roi sans caractère, en butte à des ennemis puissants, il n'avait eu, comme l'a dit un de ses historiens, « à se défendre à la fois contre la faiblesse de l'un et contre la malice des autres ».

A l'extérieur, Richelieu s'appuya sur les puissances protestantes pour lutter contre la maison d'Autriche. Il fut aidé dans cette tâche par l'habile, sagace et modeste Père Joseph. La Valteline est restituée aux Grisons (1626), la succession de Mantoue assurée aux Nevers (1630), et, après avoir soutenu par des subsides Mansfeld, Christian IV et Gustave-Adolphe, il intervient directement dans la guerre de Trente ans en 1635 et conquiert sur les Impériaux l'Alsace, sur l'Espagne l'Artois et le Roussillon. Hors d'Europe, le Canada est restitué par les Anglais en 1632; Saint-Christophe, la Martinique, la Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galante, les Saintes, la Grenade, Sainte-Lucie sont occupées, un établissement est fondé à Saint-Domingue, un autre à



Tombeau du cardinal de Richelieu, d'après Girardon.

Cayenne. En Afrique, la France prend pied à Bourbon et Sainte-Marie; on fonde les établissements de Fort-Dauphin (Madagascar) et de Saint-Louis (Sénégal). Richelieu donne tous ses soins à la marine de guerre et de commerce et protège les compagnies coloniales. Les privilèges provinciaux et locaux sont brisés par la centralisation administrative, par le développement de l'institution des intendants, chargés de faire échec aux gouverneurs de province et la démolition d'une foule de châteaux forts; les lettres et les arts sont encouragés (fondation de l'Académie française, 1635). Mais la politique extérieure est la grande gloire de Richelieu. A l'intérieur, il laissa les finances en mauvais état et, en détruisant des privilèges que rien ne justifiait plus, il détruisit aussi des éléments de prospérité, institutions locales et vie provinciale, dont l'absence est encore une cause de faiblesse pour la France.



Richelieu, d'après Ph. de Champaigne.

Richelieu (PORTRAIT DU CARDINAL DE), tableau de Philippe de Champaigne, au Louvre. Cette belle peinture se voyait autrefois dans l'hôtel de Toulouse, à Paris. On connaît plusieurs autres portraits de Richelieu par Philippe de Champaigne; un d'eux a été gravé par Jean Morin. Il y en avait un fort beau, dans la galerie Fesch. Le Louvre possède un très beau buste de Richelieu par Coysevox. Ramey père a fait une statue de Richelieu, destinée à la décoration du pont Louis-XVI. Un buste en marbre, par Gayrard père, a été exposé au Salon

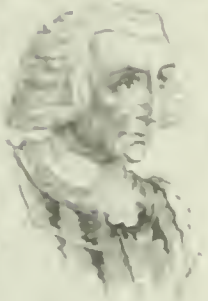

L. Fr. de Richelieu.

Richelieu Armand Emmanuel du Plessis, duc de, [illegible] at français, petit-fils du maréchal, né et mort à Paris (1766-1822). Après avoir fait ses études au collège [illegible] De retour à Paris, il servit [illegible]



A. Eug. de Richelieu.

Richement [illegible]

Richement [illegible]

Richepanse [illegible] né à Metz en 177[illegible] mort à La [illegible] en 1[illegible]. Il était fils d'un officier [illegible] Cet [illegible]me entra fort jeune au ser[illegible] [illegible]al de ligne de cavalerie au moment [illegible] il embrassa avec enthousiasme [illegible] la Bastille en [illegible]e part brillante [illegible] Valenciennes, [illegible] général. Il ser[illegible] sous les ordres de [illegible] à l'armée de Sambre-[illegible]se, et se distingua à [illegible] de Neuwied (1797). [illegible] en Italie en 1799, il [illegible] à Naz[illegible] le grade de gé[illegible] [illegible] division (1[illegible]). La [illegible] armée, sous les ordres de Moreau, en Allemagne, [illegible] [illegible] à Engen, avec sa seule division, l'effort de [illegible] Autrichiens. Enfin, il [illegible] du succès de la journ[illegible] de Hohenlinden et, après la bataille, prit la tête du mouvement sur Vienne, qui amena la conclusion de l'armistice. Envoyé à la Guadeloupe en 1[illegible], pour y réprimer le soulèvement des nègres, il s'empara de la Pointe-à-Pitre et de La Basse Terre, et il avait à peu près complètement rempli sa mission quand il fut enlevé par la fièvre jaune. C'était un des plus hardis et des meilleurs généraux de la jeune armée de la Révolution. Napoléon donna à sa veuve le titre de comtesse.

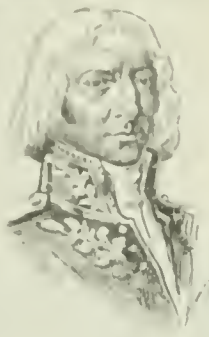

Richepanse.

Richepin (Jean), poète et littérateur français, né à Medea (Algérie) en 1849. Élève de l'École normale supérieure, il servit pendant la guerre de 1870 dans les francs-tireurs, puis retourna à Paris et collabora à divers journaux. D'une grande exubérance de force et de vie, il attira sur lui l'attention par son mépris des conventions sociales, son admiration pour les révoltés, son goût pour les crudités rabelaisiennes, ses audaces sans frein et par l'originalité de son talent. Son premier recueil, *la Chanson des Gueux* (1876), eut un grand retentissement et le fit condamner à un mois de prison et 500 francs d'amende. Après avoir été quelque temps marin et débardeur, il publia, comme poète : *les Caresses* (1877) ; *les Blasphèmes* (1884) ; *la Mer* (1886) ; *Mes paradis* (1894) ; *la Bombarde*, contes à chanter (1899). Littérateur et romancier, il a beaucoup écrit, s'attachant aux sensations âpres et curieuses, aux anomalies psychologiques : *les Étapes d'un réfractaire* (1872) ; *les Morts bizarres* (1876) ; *Madame André* (1878) ; *la Glu* (1881) ; *le Pavé* (1883) ; *Miarka, la fille à l'ourse* (1883) ; *Sophie Monnier* (1884) ; *les Braves Gens* (1884) ; *Césarine* (1888) ; *le Cadet* (1890) ; *Truandailles* (1890) ; *Cauchemars* (1891) ; *Miseloque* (1892) ; *l'Aimé* (1893) ; *Flambochic* (1895) ; *les Grandes Amoureuses* (1896) ; *Contes de la décadence latine* (1898) ; *Lagibasse* (1899) ; *Paysages et coins de rue* (1900) ; *Contes espagnols* (1901). Au théâtre, il a donné des pièces dont plusieurs ont eu un vif succès : *l'Étoile*, avec André Gill (1873) ; *la Glu* (1883) ; *Nana Sahib* (1883), drame dans lequel il joua pendant quelque temps le principal rôle auprès de Sarah Bernhardt ; *Monsieur Scapin* (1886) ; *le Flibustier* (1888), comédie ; *le Chien de garde* (1889) ; *le Mage* (1891), opéra ; *Par le glaive*, drame héroïque (1894) ; *Vers la joie* (1894) ; *le Chemineau* (1897), qui fut très applaudi à l'Odéon ; *la Martyre* (1899) ; *les Truands* (1899) ; *la Gitane* (1900) ; *l'Impératrice*, ballet-féerie (1901) ; etc. Jean Richepin se distingue entre les poètes contemporains par sa puissance d'invention verbale, par l'ample déploiement d'une éloquence débridée et truculente. C'est un excellent ouvrier de facture ; sa langue est plantureuse et savoureuse, sa versification éclatante comme une fanfare.



J. Richepin.

Richer, chroniqueur français du x[illegible] siècle. Il entra à l'abbaye de Reims, et composa, sans doute à la demande de Gerbert archevêque de Reims, une histoire de France remarquable qui s'étend de 879 à 995. C'est la continuation des *Annales* d'Hincmar. L'histoire de Richer est écrite avec un grand souci de la forme. Il en existe deux éditions : l'une de la Société de l'histoire de France, texte et traduction de Guadet (1845 ; l'autre de l'académie de Reims, texte et traduction de Poinsignon (1855).

Richer (Edmond), théologien gallican, né à Chaource (Champagne) en 1[illegible]9, mort à Paris en 1631. Né de parents pauvres, il fit ses études, tout en servant dans un collège en qualité de domestique. Il devint successivement professeur de belles-lettres, docteur en Sorbonne, grand maître du collège du cardinal Lemoine et enfin syndic de l'Université de Paris, où il essaya de mettre [illegible] à l'ordre [illegible] des religieux, principalement à [illegible] des jeunes. Ceux-ci se défendirent en combattant les opinions ultra-gallicanes, qui [illegible] exposées [illegible] traité [illegible] *De la puissance ecclésiastique et de la [illegible] politique* (1611). Ce livre ayant été condamné par le [illegible] de France, à la requête du cardinal Du Perron (1612), Richer dut renoncer à ses fonctions de syndic, [illegible] après, à celles de grand maître du collège du cardinal Lemoine. Devenu chanoine de Paris, il rétracta [illegible] avant de mourir.

Richer (Jean), [illegible]nome français, membre de l'Académie [illegible]s sciences, [illegible] né à Paris en 1696. Il est principalement [illegible] par le voyage scientifique à Cayenne dont il [illegible]rgé en 1671. Il rapporta de son voyage cette découverte, [illegible]e pendule à secondes n'a pas la [illegible] sous toutes les latitudes. Ce phénomène [illegible] Newton et à Huygens une preuve de l'aplatissement [illegible]

Richer d'Aube (François), jurisconsulte français, né à [illegible], mort à Paris en 1752. D'abord conseiller au parlement de Normandie, il acheta ensuite une charge de maître des requêtes et devint intendant à Caen, puis à Soissons. Il se démit, à quarante ans, pour aller vivre à Paris. Il logea chez lui son oncle Fontenelle et, bien qu'ils eussent l'un pour l'autre la plus affectueuse amitié, ils se disputèrent constamment, par suite du contraste de leur caractère. Richer d'Aube, très emporté, taquinait et contrariait sans cesse son oncle, qui ripostait toujours avec sang-froid. Ce défaut de caractère n'a valu à Richer de figurer dans l'épître sur les *Disputes*, de Rulhière :

Avec vous, par hasard, connu feu monsieur d'Aube,
Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube?

Jurisconsulte et économiste distingué, Richer a composé un fort intéressant *Essai sur les principes du droit et de la morale* (1743).

Richer (François), jurisconsulte français, né à Avranches en 1718, mort à Paris en 1790. Avocat au parlement de Paris vers 1740, il a écrit, entre autres ouvrages : *De l'autorité du clergé et du pouvoir du magistrat politique sur l'exercice des fonctions du ministère ecclésiastique* (1767) ; *Causes célèbres, curieuses et intéressantes de toutes les cours souveraines du royaume depuis 1773 jusqu'en 1780* (1772-1788). — Son frère Adrien, né à Avranches en 1720, mort à Paris en 1798, s'est occupé surtout de matières historiques et biographiques. Les principaux de ses ouvrages sont : *Vie des hommes illustres* (1756) ; *Essai sur les grands événements par les petites causes* (1758-1759) ; *Théâtre du monde* (1775) ; *Vie des plus célèbres marins* (1780-1786) ; *les Fastes de la marine française* (1787-1788) ; *Vie des surintendants des finances* (1791) ; etc.

Richer (Paul), médecin français, né à Chartres en 1849. Élève de la Faculté de médecine de Paris, il fut successivement interne des hôpitaux (1875), docteur en médecine (1875), chef du laboratoire de la clinique des maladies nerveuses (1882). Il entra en 1898 à l'Académie de médecine. On doit au Dr Richer une série d'intéressants travaux sur les maladies nerveuses, sur l'hystérie, sur l'hypnotisme, et aussi sur les rapports de la physiologie, de l'anatomie et de la médecine avec les beaux-arts. Nous citerons particulièrement : *Études cliniques sur la grande hystérie ou hystéro-épilepsie* (1885) ; *les Démoniaques dans l'art* (1886) ; *les Difformes et les malades dans l'art*, avec Charcot (1889) ; *Anatomie artistique* (1890). *Physiologie artistique de l'homme en mouvement* (1895), *Introduction à l'étude de la figure humaine* (1900) ; *l'Art et la médecine* (1903) ; etc.

richérisme (*rissm'*) n. m. Doctrine du théologien Edmond Richer sur la puissance ecclésiastique.

richériste (*risst'*) n. Partisan du richérisme.
— adj. Qui a rapport au richérisme : *Doctrines* richéristes.

richesse (*chèss* — rad. *riche*) n. f. Abondance de biens : *L'agriculture et le commerce font la* richesse *des États.* (Raynal.) ‖ Opulence : *Vivre dans la* richesse.
— Ce qui rapporte, produit ; source de bien : *La science est la première des* richesses.
— Fécondité, fertilité : *La* richesse *du sol.* ‖ Qualité d'une matière fournissant un rendement abondant : *La* richesse *d'un minerai.* ‖ Facilité à produire, grandes ressources intellectuelles : *La* richesse *de l'imagination.*
— Magnificence, grand prix : *La* richesse *d'une parure.*
— *Richesse des rimes.* Prosod. Qualité des rimes riches
— *Richesse d'une langue*, Abondance de termes et de locutions dans cette langue.
— n. f. pl. Grands biens : *Amasser d'immenses* richesses. ‖ Objets d'une haute valeur : *Musée, Bibliothèque*, où *abondent les* richesses.
— Prov. : **Contentement passe richesse.** V. contentement. ‖ **L'épargne est une grande richesse**, L'économie est un moyen de s'enrichir. ‖ **Richesse donne hardiesse.** Les gens riches sont rarement timides.
— Syn. **Abondance, aisance**, etc. V. abondance.
— Anton. **Pauvreté.** ‖ **Stérilité.**
— Encycl. Écon. polit. La notion de *richesse*, fondamentale en économie politique, a été étudiée par Adam Smith, par J.-B. Say, Dunoyer et Bastiat. Une richesse est un bien susceptible de satisfaire un besoin humain, ce qui suppose qu'il possède une qualité quelconque, alimentaire, curative, qu'il est *utile* et *appropriable*, ou placé sous notre atteinte. Il peut ne pas avoir de valeur d'échange : l'abondance fait perdre aux produits leur valeur sans modifier, en effet, leur destination. Est-il nécessairement matériel? Nombre de théoriciens estiment que la notion de richesse, étant subjective, embrasse les *services* (consultations de médecin, leçons de professeur, etc.) comme les *choses*, et voient une richesse en tout acte de l'homme comme en tout objet propre à satisfaire ses désirs. L'étude de la formation, de la circulation, de la répartition et de la consommation des richesses fait l'objet même de l'*économie politique*.



La Richesse, d'après Simon Vouet (Louvre).

— Iconogr. Les anciens avaient divinisé la *richesse* sous le nom de *Ploutos* ou *Plutus*. (V. ce nom.) C'est sous la figure de ce même dieu qu'elle a été représentée par Holbein dans le célèbre tableau du *Triomphe de la Richesse*, que ce maître exécuta pour la salle de festin des marchands allemands, à Londres, comme pendant au *Triomphe de la Pauvreté*.
Le Louvre possède une *Allégorie de la Richesse*, peinte

r Simon Vouet. Mlle Mayer a exposé en l'an XII : *le Mé-s des richesses* ou *l'Innocence entre l'Amour et la Fortune*.

Richesses (RÉFLEXIONS SUR LA FORMATION ET LA DISTRIBUTION DES), par Turgot (1766). Turgot composa ce tit traité pour deux Chinois amenés en France par les suites, et renvoyés en Chine avec une pension du roi. y traite de la production, distinguo, à cet égard, les boureurs ou *classe productrice* des artisans ou *classe sti-ndée*, et les propriétaires, *classe disponible* pour les ser-ces publics. Il estimo que lo salaire de la classe labo-euse est « borné par la concurrence entre les ouvriers à subsistance » et affirme, selon la théorie physiocratique, ue « le laboureur est l'unique source de toute richesse ». montre ensuite la naissance du commerce et l'appari-on de la monnaie, analyse finement leur rôle. Il étudie, nfin, la formation et l'emploi du capital, l'intérêt de l'ar-ent. Ce traité, fondé sur l'observation et l'induction, est le remier qui dénote une conception distincte et intégrale de économie politique ; il inspira puissamment Adam Smith.

Richesse des nations (RECHERCHE SUR LA NATURE ET ES CAUSES DE LA), par Adam Smith (1776). Cet ouvrage, ui assure la célébrité d'A. Smith et la prépondérance de école économique anglaise, fonda définitivement l'écono-nie politique en l'érigeant en science des richesses et en a distinguant de la sociologie. D'ordonnance peu metho-lique, il comprend cinq livres. Smith déclare que le tra-ail, et non point le commerce ni la terre, est la source de a richesse ; le travail créé l'utilité, constitue la valeur des choses. La division et la liberté du travail sont les condi-ions de la productivité. Le produit du travail se distribue par l'échange. Smith envisage la monnaie : la composi-ion du prix détermine le taux des salaires, des profits et la rente. Dans le deuxième livre, il traite de la formation et de l'emploi du capital ; dans le troisième, de l'organisa-tion économique des grandes nations ; dans le quatrième, des théories économiques ; dans le cinquième, de l'Etat, de ses fonctions, des finances publiques.

Richesses (ESSAI SUR LA RÉPARTITION DES) *et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions*, par Paul Leroy-Beaulieu (Paris, 1881). Dans ce livre, l'auteur étudie la répartition des richesses et réfute les conclusions pessimistes des économistes classiques : loi de la rente foncière de Ricardo, loi de la population de Malthus, asser-tions de Turgot sur le taux de l'intérêt, théorie du salaire naturel. Il y oppose des constatations sur la diminution de la rente, la dispersion de la propriété rurale, urbaine et mobilière, la baisse du taux de l'intérêt, l'extinction du paupérisme, l'accroissement des salaires réels, en un mot l'égalisation progressive des conditions. « La question so-ciale, dit-il, en tant qu'elle est résoluble, se résoudra d'elle-même graduellement, par l'action continue des grandes causes économiques. »

RICHET (Didier-Dominique-Alfred), chirurgien fran-çais, né à Dijon en 1816, mort à Hyères en 1891, chirur-gien des hôpitaux et agrégé de la Faculté en 1847, pro-fesseur de clinique chirurgicale en 1865, membre de l'Académie des sciences en 1883. On lui doit, outre de nombreux mémoires : *Des opérations applicables aux an-kyloses* (1850) ; un très beau travail sur les tumeurs blan-ches, qui obtint, en 1851, le grand prix de l'Académie ; *Traité pratique d'anatomie médico-chirurgicale* (1855-1857) ; *Recherches sur les tumeurs vasculaires des os* (1865) ; *Leçons cliniques sur les fractures des jambes* (1875).

RICHET (*Charles*-Robert), physiologiste français, né à Paris en 1850. Agrégé de la faculté de médecine en 1878, il y est devenu professeur de physiologie en 1887. Outre une traduction de l'ouvrage de Harvey sur *la Circulation du sang* (1879), il a publié d'intéressants travaux psychophy-siologiques : *les Poisons de l'intelligence* (1877) ; *Recherches expérimentales et cliniques sur la sensibilité* (1877) ; *Struc-ture des circonvolutions cérébrales* (1878) ; *Du suc gastrique chez l'homme et les animaux* (1878) ; *Physiologie des muscles et des nerfs* (1882) ; *l'Homme et l'Intelligence* (1884) ; *Essai de psychologie générale* (1887) ; *la Physiologie et la Médecine* (1888) ; *la Chaleur animale* (1889) ; *Programme* (1890) ; *Phy-siologie, travaux du laboratoire* (1892-1895, 3 vol.) ; *Diction-naire de physiologie* (1895 et ann. suiv.) ; etc. Sous le pseu-donyme de CHARLES EPHEYRE, il a publié des *Poésies* (1875) et des romans moraux et sociaux. Il dirige depuis 1880 la « Revue scientifique ».

RICHFIELD SPRINGS, village des Etats-Unis (New-York [comté d'Otsego]), sur un petit affluent de la Sus-quehanna orientale ; 3.000 hab. Sources sulfureuses.

RICHIBOUCTOU, bourg du Canada (Nouveau-Brunswick), sur un estuaire du golfe du Saint-Laurent ; 4.000 hab., dont une moitié au moins d'Acadiens-Français.

RICHIER (Ligier), sculpteur français, né à Saint-Mihiel vers 1500, mort à Genève en 1567. Il se forma en Italie. De retour en Lorraine, il produi-sit deux œuvres de haut mérite : le *Sépulcre* de l'église Saint-Etienne, à Saint-Mihiel, et le *Squelette* du tombeau de René de Châlons, dans l'église Saint-Pierre, à Bar-le-Duc. Le *Sépulcre* se compose des treize personnages qui prirent part à la mise au tombeau de Jésus. Les statues de pierre en sont un peu plus grandes que nature. Le *Squelette* pro-duit un effet saisissant. La main levée soutenait autrefois une boîte de vermeil, renfermant le cœur du prince d'Orange. On cite en-core, parmi ses œuvres authenti-ques : la *Pietà*, de Clermont en Argonne ; *la Vierge et saint Jean*, à Saint-Mihiel ; le *Tombeau de Philippe de Gueldre*, dans l'égliso des Cordeliers de Nancy, etc. — Son fils, GÉRARD **Richier**, sculpteur, né à Saint-Mihiel en 1534, mort en 1600, participa aux travaux paternels jusqu'en 1561, date à laquelle il s'exila à Genève avec son père. En 1573, il était rentré à Saint-Mihiel. Il exécuta, en 1578, des travaux de sculpture au palais ducal et reçut en 1598 la commande de la décoration des nouveaux bastions de Nancy. — JEAN **Richier**, sculpteur français, fils do Gérard, mort en 1625, serait l'auteur de quatre médaillons conservés au musée



Ligier Richier.

de Berlin et dont l'un est le portrait de son père. — JACOB **Richier**, sculpteur, frère de Jean, né en Lorraine en 1585, mort vers 1640. On lui attribue : le *Médaillon de Marie*

Le Sépulcre, d'après Ligier Richier. (Fragment).

Vignon, *marquise de Treffort* ; le *Mausolée de Charles de Neufville* ; le *Tombeau de Jacqueline de Harlay*, à Lyon ; etc.

RICHISSIME (superlat. de forme lat. du mot *riche*) adj. Extrêmement riche : *Un homme* RICHISSIME.

RICHLAND, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Caroline du Sud, entre le Congaree et le Wateree ; 31.000 hab. Ch.-l. *Columbia*. — Comté de l'Etat d'Illinois ; 19.000 hab. Ch.-l. *Olney*. — Comté de l'Etat d'Ohio, aux sources du Mohican (bassin du Mississipi par l'Ohio) ; 41.000 hab. Ch.-l. *Mansfield*. — Comté de l'Etat de Wisconsin, sur la rivière Wisconsin (bassin du Mississipi) ; 21.000 hab. Ch.-l. *Richland-Centre*.

RICHMOND, ville d'Angleterre (comté de Surrey), sur la Tamise ; 20.000 hab. Vestiges d'un ancien palais, rési-dence des rois d'Angleterre.

RICHMOND, ville d'Angleterre (North-Riding (comté d'York), sur la Swale ; 4.500 hab. Commerce de grains. Fonderies de fer et de bronze ; papeterie.

RICHMOND, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Virginie, ch.-l. du comté de Henrico, sur la rive nord du James River, dont la navigation commence à cet endroit ; 90.000 hab. Belle ville, inégalement bâtie sur plusieurs collines dominant le James, avec de beaux édifices, no-tamment le Capitole, construit sur le plan de la Maison Carrée de Nîmes. Promenades ; parcs. Richmond, grâce à l'approfondissement de la rivière James, devenue acces-sible aux bâtiments tirant 6 mètres d'eau, est une ville d'industrie et de commerce de premier ordre : métallurgie, quincaillerie, fabrication du matériel do chemins de fer, raffineries de sucre, minoteries, manufactures renommées de tabac ; commerce de café.

Très ancienne ville, fondée en 1742, brûlée quarante ans plus tard par les Anglais dans la guerre de l'Indépen-dance, et qui, relevée rapidement de ses ruines, devint pendant la guerre de Sécession (1861-1865) la capitale et la principale place d'armes des Etats du Sud. Le siège qu'y soutint le général Lee à la fin de la guerre est resté célèbre. Il coûta à la ville, partiellement incendiée au moment de la reddition, une lourde crise économique.

RICHMOND, nom do plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Caroline du Nord, sur le Great Pee Dee ; 20.000 hab. Ch.-l. *Rockingham*. — Comté de l'Etat de Georgie, sur la rive droite de la Savannah ; 38.000 hab. Ch.-l. *Augusta*. — Comté de l'Etat de New-York, formé par l'île des Etats (*Staten Island*) ; 41.000 hab. Ch.-l. *Richmond* ; etc.

RICHMOND, nom d'un certain nombre de villes et bourgs des Etats-Unis : ville de l'Etat d'Indiana, ch.-l. du comté de Wayne, sur le White-Water (bassin du Mississi-pi par l'Ohio) ; 15.000 hab. Minoteries. — Bourg de l'Etat de Kentucky, ch.-l. du comté de Madison, non loin du Kentucky (bassin du Mississipi par l'Ohio ; 5.000 hab. Université. — Bourg de l'Etat de Missouri, ch. l. du comté de Ray, non loin du Missouri ; 7.000 hab.

RICHMOND, comté du Dominion canadien Nouvelle-Ecosse, dans la partie méridionale de l'île de Cap Breton ; 16.000 hab. Ch.-l. *Arichat*.

RICHMOND, fleuve côtier d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), émissaire de la chaîne de Mac-Pherson. Il se jette, après 160 kilom. d'un cours assez navigable, dans le golfe de Ballina, près du cap Byron.

RICHMOND, ville d'Australie (colonie do Victoria ; 37.350 hab. C'est un faubourg de Melbourne.

RICHMOND, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), près du fleuve Hawkesbury ; 4.000 hab. Célèbre, dans toute l'Australie, par ses cultures d'orangers et d'arbres à fruits.

RICHMOND (Charles LENNOX, duc DE), homme poli-tique anglais, né à Londres en 1735, mort à Goodwood en 1806. Entré dans l'armée en 1753, il prit part avec dis-tinction à presque toutes les opérations de la guerre de Sept ans. Il fut ambassadeur à Paris en 1765. Au Parlement, il joua un très grand rôle. Il était extrêmement agressif et il eut une querelle reten-tissante avec Chatham, qu'il appela en 1766 « un insolent ministre ». Maître général de l'artillerie dans le cabinet Rockingham (1782), il s'oppo-sa à la paix avec la France en 1783 ; mais il sauva le ca-binet Pitt, en 1781, par son énergie à résister aux attaques de l'opposition. Dès 1783, Richmond avait réclamé le suffrage universel et des élec-tions annuelles. Il finit par soulever tant de discordes dans le ministère qu'on dut, en 1795, lui retirer la maîtrise de l'artillerie. Il fut créé feld-maréchal en 1796. Le duc de Richmond patronna la littérature et les beaux-arts.

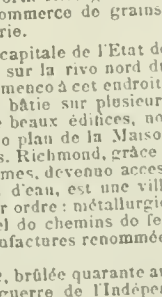

Ch. Richmond

RICHMOND (Charles Gordon LENNOX, duc DE), homme d'Etat anglais, petit-neveu du précédent, né à Londres en 1791, mort en 1860. Entré dans l'armée en 1811, il était aide de camp de Wellington à Waterloo. Membre tory du Parlement de 1812 à 1819, inspecteur de l'artillerie (1830-1831), il devint, en 1841, secrétaire d'Etat pour la guerre et combattit vivement Peel. Reçu membre du cabinet d'Aubigny, avait confirmé, en 1816, le titre français de duc de Gordon, avait eu, de son mariage avec lady Caroline Paget, six enfants, dont l'un, HENRY CHARLES GORDON (1821-1903), fut lord de la trésorerie, secrétaire d'Etat et premier commissaire des travaux publics dans le cabinet Disraeli (1874-1876).

RICHMOND (Charles Henry Gordon LENNOX, sixième duc DE), fils du précédent, né à Woolwich en 1818, capitaine en 1841, aide de camp de Wellington (1842-1852), conseiller privé 1852, il fut leader des conservateurs à la Chambre des pairs depuis 1870 jusqu'à la retraite de Disraeli à la pairie. Président du conseil de 1874 à 1876, président du bureau du commerce dans le premier cabinet Salisbury, il occupa encore les fonctions de secrétaire pour l'Ecosse en 1885.

RICHMOND (Henri TUDOR, comte DE). V. HENRI VII.

RICHMONDITE n. f. Nom donné par Stan. Meunier à un type de pierre météorique ou l'autre contenant du fer me-tallique en granules visibles.

RICHOMME (Joseph-Théodore), graveur français, mem-bre de l'Institut, né et mort à Paris (1785-1849). Il remporta le prix de Rome en 1806. A son retour à Paris, il fit paraître, d'après Raphaël, la *Vierge de Lorette*, puis *Adam et Eve*, d'a-près une fresque de Raphaël au Vatican. En 1815, il grava, pour le « Musée français » et d'après Gérard, *Téthys couron-nant Vasco de Gama et l'encou-rageant dans ses découvertes*, pour l'édition des « Lusiades » de Camoëns, de de Souza. Parmi les autres productions de ce maître, qui entra à l'Institut en 1826, nous mentionnerons : *Nep-tune et Amphitrite*, d'après Jules Romain ; le *Triomphe de Ga-latée*, *les Cinq saints* et *la Sainte Famille*, d'après Raphaël, etc. — Son fils, JULES, né et mort à Paris (1818-1902), s'est fait con-naître comme portraitiste et peintre d'histoire. Citons de lui : *l'Amour fuyant l'ivresse*, *Portrait de Leroy de Saint-Arnaud* ; *Laissez venir à moi les petits enfants* ; *Saint Pierre d'Alcantara guérissant un enfant* (Bayonne) ; etc.



Richomme.

RICHOMMES de *riche*, et *homme* (n. m. pl. Mot dont quelques écrivains se sont servis pour traduire l'expres-sion espagnole *ricos hombres*. V. RICOS.

RICHON (Charles), botaniste français, né en 1820, mort en 1893. Docteur en médecine, il s'adonna à la botanique cryptogamique. Outre son travail sur les *Champignons co-mestibles et vénéneux*, publié en collaboration avec Roze (1887-1888), on lui doit un *Catalogue raisonné des champi-gnons qui croissent dans le département de la Marne* (1869). Il a laissé d'importants recueils inédits d'aquarelles, sous les titres de : *Iconographie des hyménopteres de France* ; *Iconographie des champignons de l'est de la France* ; etc.

RICHRATH, bourg d'Allemagne (Prusse (près de Dusseldorf), sur un affluent du Rhin ; 5.420 hab.

RICHT (Guillaume-Henri DE), littérateur allemand, né à Biberich (Hesse-Nassau) en 1823. Il entra d'abord dans le journalisme, fonda la *Gazette de Nassau* à Wiesbaden (1848), fit partie du parlement de Francfort, dirigea le théâ-tre de la cour à Wiesbaden et entra, en 1851, à la « Gazette universelle d'Augsbourg », qu'il quitta en 1834 pour pro-fesser à l'université de Munich successivement l'économie politique et l'histoire de la civilisation. On lui doit *Histoire naturelle du peuple* (1851-1869) ; *les Habitants du Palatinat* (1857) ; *Etudes sur l'histoire de la civilisation pendant trois siècles* (1859) ; *le Travail allemand* (1861). *Etudes religieuses d'un enfant du siècle* (1894). Enfin, il fut l'un des principaux rédacteurs de la grande encyclopédie géographique et ethnographique de la Bavière, parue sous le titre de *Bavaria* (1859-1867).

RICHTER (Jérémie-Benjamin), chimiste allemand, né à Hirschberg (Silésie) en 1762, mort à Berlin en 1807. On lui doit la découverte de la loi stœchiométrique, qui règle les proportions des éléments chimiques. Nous citerons de lui : *Nouveaux objets de la chimie* (1791-1800) ; *Eléments de stœchiométrie* (1792-1794) ; etc.

RICHTER (Jean-Paul), écrivain allemand, célèbre sous le nom de **Jean-Paul**, né à Wunsiedel en 1763, mort à Bayreuth en 1821. Il passa ses années d'enfance dans la paix heureuse des cures de Zoditz et de Schwarzenbach, où son père exerça successivement les fonc-tions de pasteur, et il ne cessa de se rappeler avec une joie mélancolique l'idylle de ces pre-mières années dont les impres-sions laissèrent une trace pro-fonde dans tout ce qu'il écrivit. Il étudia ensuite au gymnase de Hof et à l'université de Leipzig (1781). Appartenant à une géné-ration qui eut Rousseau comme premier maître et doué d'une sensibilité exquise et romanes-que, il éprouva dans les âpres luttes pour l'existence, cette douleur profonde qu'inspire aux âmes trop délicates le contraste entre l'idéal et la réalité ; et ce fut le thème général de son œuvre. Dans *les Papiers du diable* (1789), ce sentiment prend une forme amère et de-sespérée ; mais bientôt Jean-Paul, sous l'influence des

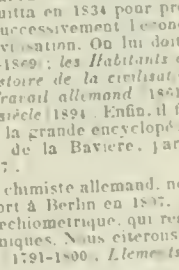

J.-P. Richter.

Richter (...) ...

Richter (...) ...

Richter (...) ...

Richter (...) ...

Richter (...) ...



Richter

Richter (...) ...

Richterich (...) ...

Richter-Hwyl (...) ...

Richtofen (...) ...

... *the Natural System of colours* ... *Anordnung und Methoden der Farben* ... *Farben für Forstbeamte* ...; etc.

Richmer, ... ral romain. Suève d'origine, mort en 472. ... Wamba, roi des Goths, il entra au service de ... et commanda la flotte des Vandales. Élu la pourpre ... et la donna à Majorien, puis à Libius Sévère ... et empereur le véritable chef indépendant ... 463, il extermina les Alains, permit à ... dont il épousa la fille, d'accéder au trône, ... pour donner sa place à Olybrius.

ricin ... du lat. *ricinus* o. m. Zool. Nom vulgaire ... du genre ixode. V. IXODE.

... de euphorbiacées, tribu des crotonées, ... Nom vulgaire du pignon d'Inde ou croton tiglium.

— Encycl. Bot. Les *ricins*, dont on ne connaît qu'une ... espèce, sont des plantes qui peuvent atteindre une ... 3 mètres. Les feuilles, très grandes, sont pal- ... à 9 ... divisions, leur ... a fait donner à la ... *palma-christi*. Lan- ... est originaire ... les fleurs mâles et fe- ... melles sont ... épisseparés sur un même pied; tantôt enfin, ... deux sortes de fleurs sont réunies et forment ... épais. Les fleurs mâles ont l'apparence d'une houppe d'un ... doré. Les fleurs femelles ont un calice à cinq divisions; leur ovaire est hérissé de piquants et terminé par trois stigmates bifides, rouges et plumeux, que supporte un style très court. Le fruit est déhiscent à maturité; ses trois coques en se séparant mettent à nu une semence de la grosseur d'un petit haricot. Ces graines, renferment 50 p. 100 d'une huile presque incolore, très visqueuse, insipide, inodore, la plus dense des huiles végétales (d = 0,96); soluble dans l'alcool absolu et l'acide acétique. Dans l'industrie, on l'emploie à la fabrication de savons et de lubrifiants pour les machines. En médecine, elle est très usitée comme purgatif non irritant, légèrement anthelminthique (10 à 30 et 50 gr.). On la fait prendre commodément dans le lait sucré ou le lait d'amandes. Les semences de ricin renferment une toxalbumine appelée *ricine*, qui leur communique des propriétés nocives telles qu'une seule graine peut produire une violente superpurgation.



Ricin. *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle; *c*, graine.

RICINATE (*si*) n. m. Sel dérivant de l'acide ricinique.

RICINÉ, ÉE (*si*) adj. Imprégné d'huile de ricin : *Collodion* RICINÉ.

RICINÉLAÏDATE (*si* — de *ricin*, et du gr. *élaion*, huile) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide ricinélaïdique.

RICINÉLAÏDINE n. m. Chim. Syn. de PALMINE.

RICINÉLAÏDIQUE ou **RICINIQUE** adj. Chim. Syn. de PALMIQUE.

RICINÉLAÏDONE n. m. Chim. Syn. de PALMINE.

RICINIER n. m. Bot. Syn. de RICIN.

RICININE (*si*) n. f. Alcaloïde extrait du ricin. (Prismes incolores, très toxiques.)

RICINIUM (*si-ni-om'* — mot lat.) n. m. Antiq. Manteau court et carré, fait de deux pièces ovales, arrondies aux angles ... inférieurs, que les Romaines portaient en signe de deuil. (Une ... était rejetée en arrière, l'autre couvrait la poitrine. Un capuchon y était généralement adapté. Le ... *um* était aussi employé par les acteurs de mimes.)



A, ricinium.

RICINOCARPE (*si* — de *ricin*, et du gr. *karpos*, fruit) n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles très étroites et alternes. (On en connaît plusieurs ..., qui croissent en Australie.) Syn. de CROTON.

RICINOLAMIDE (*si*) n. f. Chim. Composé de formule ... CO.AzH², obtenu en faisant passer un courant ... dans une solution alcoolique d'huile de ricin.

RICINOLÉATE (*si*) n. m. Chim. Sel dérivé de l'acide ...

RICINOLINE (*si*) n. f. Glycéride à base d'*acide ricinolique*, ... dans l'huile de ricin.

RICINOLIQUE (*si, lik'*) adj. Se dit d'un acide gras que ... la saponification de l'huile de ricin ou ... *Cataphia curcas*. Syn. de RICINOLÉIQUE, OLÉO-RICINIQUE.

RICINOSTÉARIQUE (*si, sté, rik'*) adj. Chim. Se dit d'un ... produit dans la saponification de l'huile de ... MARGARITIQUE.

RICINOSTÉAROLIQUE (*si, sté, lik'*) adj. Chim. Se dit ... qui résulte de l'action des agents ... sur l'acide ricinostéarolique.

RICINYLE (*si*) n. m. Chim. Radical hypothétique des acides extraits de l'huile de ricin.

Ricklingen, bourg d'Allemagne (Prusse [prés. de Hanovre]; 2 888 hab. Sucrerie.

Rickmansworth, bourg d'Angleterre (comté de Hertford, près du confluent du Gade et de la Colne; 5 500 hab. Fabrication d'étoffes, de papiers; tressage de paille.

ricochable adj. Se dit des parties d'un ouvrage de fortification que leur orientation, leur disposition, etc., rendent susceptibles d'être battues par le tir *à ricochet*.

ricocher (rad. *ricochet*) v. n. Être renvoyé, après un choc, dans une autre direction : *Une pierre qui* RICOCHE *sur l'eau. Un boulet qui* RICOCHE *sur le terrain.*

— Fig. Être répercuté, revenir par voie indirecte : *La mauvaise humeur des chefs* RICOCHE *sur les subalternes.*

— Milit. *Ricocher une face d'ouvrage*, Battre cette face au moyen du *tir à ricochet*.

ricochet (*ché* — orig. inconn.) n. m. Bond que fait une pierre plate lancée en angle aigu sur la surface de l'eau, un projectile qui frappe un corps dur, etc.

— Fig. Effet indirect, fait déterminé par d'autres faits : *La vie est pleine de* RICOCHETS *plaisants ou tragiques. Apprendre une nouvelle par* RICOCHET *ou* PAR RICOCHETS.

— *Chanson du ricochet*, Chanson où l'on répétait toujours la même chose. (Vx.)

— *Tir à ricochet*, Sorte de tir inventé par Vauban au siège de Philipsbourg en 1688, et qu'il perfectionna au siège d'Ath en 1697.

— Encycl. Le tir à *ricochet* consistait essentiellement à lancer des boulets de façon telle qu'ils atteignissent le sol sous un assez petit angle pour ne point s'y enfoncer, mais pour aller le frapper de nouveau un peu plus loin, de manière à battre une plus grande surface. Il fallait que le sol du terre-plein fût assez résistant pour que le projectile pût rebondir en le touchant sans s'y enfoncer. Vauban s'empressa de protéger contre les effets du tir qu'il avait imaginé les faces des chemins couverts que leur longueur et leur situation rendaient plus particulièrement *ricochables*, en les coupant par des massifs de terre perpendiculaires à leur longueur appelés *traverses*.

ricochon n. m. Apprenti monnayer. (Vx mot.)

Ricord (Philippe), chirurgien français, né à Baltimore (États-Unis) en 1800, mort à Paris en 1889. Il abandonna l'étude du droit pour celle de la médecine, passa son doctorat (1826), fut reçu au concours de 1828 chirurgien des hôpitaux de Paris. Il fut nommé, en 1831, chirurgien en chef de l'hôpital du Midi, et il est resté jusqu'en 1860 adonné à l'étude et à l'enseignement de la syphiligraphie. On lui doit la connaissance précise de l'évolution et du mode de transmission de la syphilis, la distinction entre le chancre mou et la syphilis, etc. Ricord fut élu membre de l'Académie de médecine en 1850; il en fut président en 1868. Il eut, comme professeur et comme spécialiste des maladies vénériennes une grande vogue.



Ph. Ricord.

Ses principaux ouvrages sont : *Monographie du chancre* (1837), où il a exposé ses vues propres; *Théorie sur la nature et le traitement de l'épididymite* (1838); *Traité des maladies vénériennes* (1838); *De l'ophthalmie blennorrhagique* (1842); *Clinique iconographique de l'hôpital des vénériens* (1842-1851); *De la syphilisation et de la contagion des accidents secondaires* (1853); *Lettres sur la syphilis* (1851), plusieurs fois rééditées; *Leçons sur le chancre*, publiées par Alfred Fournier (1857). Une statue, œuvre de Barrias, lui a été élevée à Paris, boulevard de Port-Royal.

Ricordi (Giovanni), éditeur de musique italien, né et mort à Milan (1785-1853). D'abord simple copiste, il s'établit de la façon la plus modeste; mais bientôt il devint l'un des principaux éditeurs de partitions de l'Europe et le premier de toute l'Italie. Il fonda un journal, la *Gazzetta musicale*, qui acquit une grande autorité.

ricos hombres (ou *richi homines, ricombres, richombres*) n. m. pl. Nom donné, aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, aux membres de la haute noblesse portugaise, castillane, navarraise et aragonaise. ‖ Sing. RICO HOMBRE.

— Encycl. Le mot de *rico hombre* ne veut pas dire homme riche d'argent, mais homme riche d'aïeux, et doit se traduire par *noble*. La première mention s'en trouve dans le *fuero* de Santarem (1179). Ils formaient au sein de la noblesse une sorte de corps privilégié, étaient exempts d'impôts, excepté des droits appelés *fonsado* et *luctuosa*; ils commandaient leurs vassaux quand ils allaient à la guerre et portaient alors le nom de *riches hommes à bannière et à chaudière* (de pendón y caldera); la chaudière rappelait aux vassaux que c'était le chef qui les nourrissait. Les *ricos hombres* avaient le droit de donner des *fueros* aux villes de leurs domaines, avec l'assentiment du roi. Le roi, en revanche, déterminait les cas de duel entre eux (*rieptos*) et pouvait leur enlever tous les dons qu'il leur avait faits, « s'ils perdaient son amour ». L'appellation de *rico hombre* tomba en désuétude à partir de Pierre le Cruel.

Ricotti (Ercole), historien et homme politique italien, né à Bogliera (Piémont) en 1816, mort en 1883. Après des études à l'Académie militaire de Turin, d'où il sortit officier du génie, il s'appliqua à l'histoire, devint professeur à l'université de Turin, où il enseigna jusqu'en 1880, fut élu député en 1848, devint sénateur en 1862. Il était, depuis 1878, président de l'Académie des sciences de Turin. Deux surtout de ses ouvrages sont à consulter, ce sont : *Storia delle compagnie di Ventura* (1844); *Storia di Piemonte* (1868).

RICOVRATO mot ital., signif. *recouvré*) n. m. Membre d'une académie de Padoue. ‖ Pl. RICOVRATI.

RICTUS (*ktus* — mot lat.) n. m. Se dit d'une certaine manière dont les lèvres s'ouvrent en laissant voir les dents.

Riculfe, évêque de Soissons, né vers 810, mort vers 902. Il devint évêque en 879, assista à deux conciles de

Reims (893 et 900), et écrivit, sous le nom de *Constitution*, d'intéressants statuts synodaux, rédigés dans un latin remarquable pour l'époque.

RIDAGE (*daj'*) n. m. Mar. Action de rider un cordage.

RIDAIN *din* n. m. Pêch. Nom donné à certains plis de terrain qui se trouvent au fond de la mer.

RIDDER (*dèr'*) n. m. Monnaie d'or frappée en France sous François Ier.

RIDDERKERK, bourg des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), dans l'île d'Ysselmonde; 8.000 hab.

RIDDHI n. f. Terme bouddhique désignant la puissance magique que l'arhat ou saint parfait acquiert sur les dieux, les démons et surtout sur le monde matériel.

RIDDINGS, bourg d'Angleterre (comté de Derby); 6.000 hab. Mines de houille, fonderies de fer.

RIDE (subst. verb. de *rider*) n. f. Pli de la peau humaine, amené ordinairement par l'âge : *Les* RIDES *de la vieillesse.*

— Pli semblable à une ride qui se forme sur une surface quelconque : *Les* RIDES *de l'eau.*

— Arboric. Plissement que présente la surface de certaines parties des arbres fruitiers, notamment les branches à fruits. (Sur ces points se trouvent toujours des yeux latents, dont la taille provoque le développement.)

— Mar. *Ride de hauban*, Petit cordage passant dans les trous des caps de mouton et servant à faire effort pour tendre les haubans. ‖ *Ride de marchepied*, Cordage servant

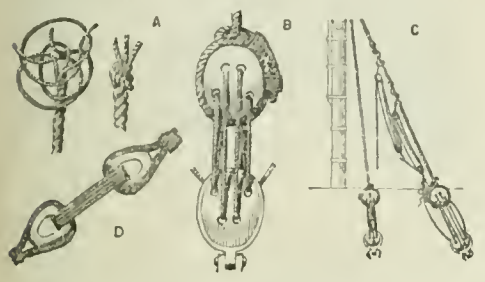

Ride : A, nœud de ride; B, passage des rides dans les caps de mouton à 4 trous; C, ridage d'un bas hauban à caps de mouton; D, ride de moque (v. MOQUE).

à raidir le marchepied des vergues au bout de vergue. ‖ *Nœud de ride*, Nœud marin servant pour crocher le palan qui sert à faire effort sur la ride. ‖ *Rides du doublage*, Dénivellations du cuivre du doublage, provenant de la fatigue de la carène.

— Vénor. Marque que l'on voit, sur les traces laissées par le sanglier, entre le talon et les gardes.

— n. f. pl. Techn. Plis très petits qui sont quelquefois nombreux sur le milieu des feuilles de papier.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ses *rides* sur son front ont gravé ses exploits,

vers de Corneille. V. EXPLOIT.

RIDEAU (*do* — peut-être de *rider*) n. m. Pièce d'étoffe qu'on étend devant une ouverture pour intercepter la vue

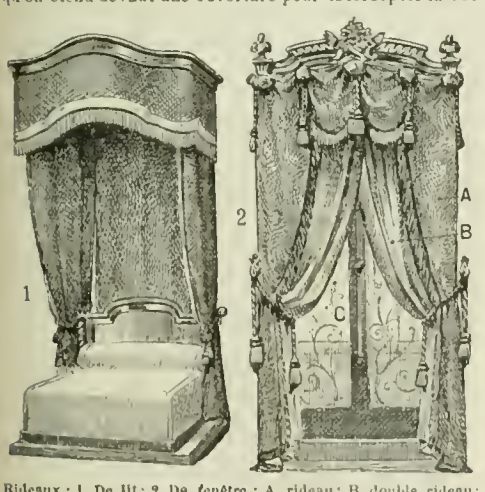

Rideaux : 1. De lit; 2. De fenêtre : A, rideau; B, double rideau; C, rideau de vitrage.

ou le jour, cacher ou préserver quelque chose : RIDEAUX *de lit.*

— Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *Un* RIDEAU *de peupliers. Un* RIDEAU *de brume.*

— Lnc. div. *Tirer un rideau*, Le replier pour découvrir ce qu'il cachait, ou, au contraire, l'étaler pour cacher ou couvrir. ‖ Fig. *Tirer le rideau sur*, Cacher, laisser volontairement dans l'ombre, mettre à dessein en oubli : TIRONS LE RIDEAU SUR *les faiblesses des grands hommes.* ‖ *Se tenir derrière le rideau*, Ne pas laisser apercevoir son action dans une affaire que l'on conduit ou à laquelle on coopère.

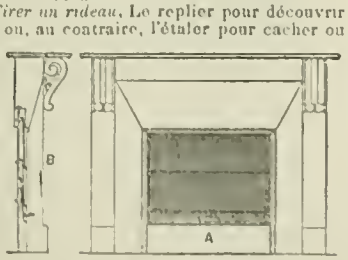

Rideau de cheminée : A, vu de face; B, vu en coupe.

— Pop. Longue blouse.

— Jard. Plan de charmille que l'on installe en forme de palissade pour masquer une vue quelconque.

— P. et chauss. Talus au-dessus d'une route, d'un canal. ‖ Ensemble des chaînes, tringles, etc., qui font ouvrir le plancher d'un pont suspendu. ‖ Mur soutenant le pied d'un talus. ‖ Vannage mobile fermant un barrage.

— Techn. Assemblage de feuilles de tôle qui peuvent glisser les unes sur les autres au moyen de chaînes et de contrepoids et qu'on peut baisser ou lever, dans l'ouverture d'une cheminée, pour en régler le tirage.

— Théâtr. *Rideau d'avant-scène* ou simplem. *Rideau*, Grande toile peinte qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher la scène aux spectateurs : *Lever, Baisser le* RIDEAU. ‖ *Au rideau!* Cri de manœuvre que pousse le régisseur, après avoir frappé les trois coups d'usage, pour indiquer aux machinistes qu'ils doivent lever le rideau. ‖ *Rideau de manœuvre*, Toile qu'on baisse, en certains cas, dans le cours d'un acte, afin de dérober à la vue des spectateurs certaines manœuvres nécessaires pour exécuter des changements de décor. ‖ Nom générique des décorations qui descendent des dessus pour former le fond de la scène, le ciel, les plafonds, le sommet des arbres et des édifices. (On les appelle aussi TOILES.)

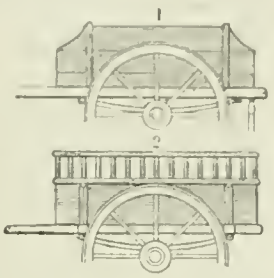

Ridelles : 1. Pleine; 2. Demi-pleine.

— ALLUS. HIST. : **Baissez le rideau; la farce est jouée.** V. FARCE.

RIDELLE (*dèl'* — orig. inc.) n. f. Techn. Balustrade légère, pleine ou à claire-voie, placée de chaque côté d'une charrette, pour maintenir la charge.

— Sylvic. Nom donné aux branches du chêne qu'emploient les charrons pour la fabrication des diverses parties d'un chariot.

RIDEMENT (*man*) n. m. Action de rider; résultat de cette action.

RIDENDO DICERE VERUM QUID VETAT? (*Qui empêche de dire la vérité en riant ?*), passage d'Horace (*Satire* I, v. 24). Le vers d'Horace est légèrement altéré dans cette citation. Le poète a dit, en effet :

Ridentem dicere verum
Quid vetat?

mais le sens est le même.

RIDER (*ra-i-deur'* — mot angl., de *to ride*, aller à cheval) n. m. Turf. Cavalier, amateur de chevaux et de courses.

— *Gentleman rider*, Cavalier non professionnel, qui n'est pas jockey, admis à monter, sous certaines conditions, dans des courses de chevaux déterminées.

RIDER (du german. : anc. haut allem. *garidan*, moyen haut allem. *riden*, etc.) v. a. Causer des rides à, produire des rides sur : *Les pommades* RIDENT *la peau.*

— Produire des stries, des sillons sur : *Le vent* RIDAIT *la surface de l'eau.*

— Mar. Tendre à l'aide de rides : RIDER *des haubans.*

— Absolum. : *La débauche* RIDE *avant l'âge.*

— v. n. Vénor. Se dit d'un chien qui suit la bête sans crier.

Ridé, ée part. pass. du v. Rider.

— Vénor. *Funées ridées*, Fumées de vieux cerf ou de vieille biche.

— n. f. Chass. Filet dont on se sert pour prendre les alouettes.

Se rider, v. pr. Etre, devenir ridé : *Dans l'effroi, l'horreur, le front* SE RIDE. ‖ Etre, devenir strié, marqué de sillons semblables à des rides; avec suppression du pronom régime :

Le moindre vent qui, d'aventure,
Fait *rider* la face de l'eau. . .
LA FONTAINE.

RIDICULE (lat. *ridiculus*, même sens) adj. Digne de risée : *Homme* RIDICULE. *Discours* RIDICULE.

— n. m. Ce qui est ridicule; caractère de ce qui est ridicule : *Tomber dans le* RIDICULE.

— Travers, manière ridicule d'être ou d'agir : *Nos* RIDICULES *se perpétuent d'âge en âge.*

— Ce qui ridiculise, fait de quelqu'un un objet de risée : *L'arme du* RIDICULE.

— Corruption de RÉTICULE. V. ce mot.

— Loc. div. *Donner un ridicule à quelqu'un*, Lui attribuer un sentiment ridicule, une action ridicule. ‖ *Tourner quelqu'un en ridicule*, Se moquer de lui.

— SYN. **Ridicule, risible.** Le premier de ces adjectifs qualifie les objets en eux-mêmes, le second les qualifie par l'effet qu'ils produisent; un homme *ridicule* est un sot dont on se moque; un homme *risible* peut n'être tel qu'à cause des circonstances où le hasard l'a placé. Si bien que *ridicule* se prend toujours en mauvaise part, tandis qu'il y a des choses pour lesquelles la propriété d'être *risible* est un avantage.

RIDICULEMENT adv. D'une manière ridicule.

RIDICULISER v. a. Rendre ridicule, tourner en ridicule : *Les parodies ont l'inconvénient de* RIDICULISER *même les plus belles choses.* (Th. Gaut.)

Se ridiculiser, v. pr. Se rendre ridicule.

— Réciproq. Se tourner l'un l'autre en ridicule : *Les portis, avant de se déchirer,* SE RIDICULISENT.

RIDICULISSIME (superlat. de forme lat. du mot *ridicule*) adj. Très ridicule.

RIDICULITÉ n. f. Qualité de ce qui est ridicule : *La* RIDICULITÉ *d'une assertion, d'une demande.* (Employé par Mme de Sévigné et Marivaux, mais peu usité.)

RIDICULUS MUS, mots qui terminent un vers d'Horace. V. PARTURIENT.

RIDLEY (Nicolas), évêque de Londres, né vers 1192, brûlé vif à Oxford en 1555. Après avoir étudié à Cambridge, à Paris et à Oxford, il devint, à partir de 1543, l'un des plus ardents auxiliaires de Henri VIII. Evêque de Rochester (1547), puis de Londres (1550), il se fit protestant et conspira en faveur de Jane Grey. Après la défaite de son parti, la reine Marie le fit condamner à mort. Son principal ouvrage a pour titre : *Touchante lamentation sur le misérable état de l'Eglise du Christ en Angleterre ou temps de la reine Marie* (1566).

RIDOIR n. m. Mar. Appareil servant à raidir des cordages. *Ridoir à vis*, Appareil à rider, composé d'une vis à double pas engagée dans deux écrous, l'un formant point fixe sur la carène, l'autre raidissant le cordage qui est attaché dessus. *Ridoir à cap de mouton*, Appareil à raidir, composé de deux caps de mouton formant palan. *Ridoir à cric-à-terre*, Système à remuer le cabestan donnant aux cordages un serrage proportionné au nombre de dents dont s'avance le pignon.

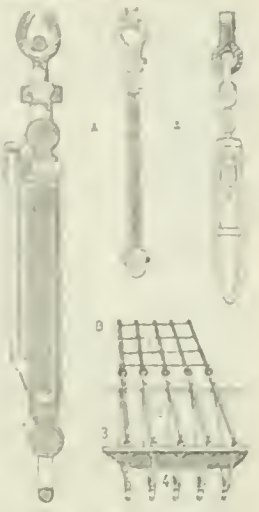

Ridoir : A, formes différentes de ridoirs de bas haubans. B, installation des ridoirs : 1. Haubans; 2. Ridoirs; 3. Porte-haubans; 4. Cadènes.

RIDOLFI (Cosimo, marquis), homme politique et agronome italien, né et mort à Florence (1794-1865). Il se livrait à l'agriculture dans son domaine de Bobiani, quand il fut nommé directeur de la Montagne en 1825. Il fonda, en 1827, le *Journal d'agriculture*, en 1830 l'Institut agronomique de Meleto, et plus tard celui de Pise. Son action agricole le conduisit à la politique. Président de l'académie des *Georgofili*, collaborateur de l'« Antologia », il présida le congrès scientifique de Florence, en 1843. Le grand-duc Léopold, après lui avoir confié l'éducation de ses deux fils, le nomma ministre de l'intérieur (1847), puis président du conseil (1848). Il laissa ce poste à Capponi, pour remplir une mission scientifique à Paris, Bruxelles et Londres. Partisan d'une conciliation entre la dynastie et la liberté, il donna sa démission à l'avènement du ministère Montanelli, mais, après le retour du grand-duc sous la protection de l'Autriche, il travailla à l'union avec le Piémont. Nommé sénateur du royaume d'Italie, il consacra ses dernières années à faire de Florence le centre intellectuel et artistique de l'Italie.

RIDOLFITE n. f. Minér. Variété de dolomie.

RIÉCHÉTILOVKA, bourg de Russie (gouv. et distr. de Poltava), sur la Goltva; 9.000 hab.

RIEC-SUR-BÉLON, comm. du Finistère, arrond. et à 10 kilom. de Quimperlé; 4.619 hab. Parc à huîtres.

RIED, ville d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche), ch.-l. du cercle de l'Inn et du district, sur l'Andiesen, affluent de l'Inn; 4.720 hab. Commerce de bestiaux.

RIEDISHEIM, bourg d'Allemagne (Alsace-Lorraine [distr. de Haute-Alsace, cercle de Mulhouse]; 3.071 hab.

RIEGER (François-Ladislav), homme d'Etat tchèque, né à Semil, en Bohême, en 1818, mort en 1903. Il étudia le droit à l'université de Prague, et écrivit dans les journaux tchèques. En 1848, il fit partie du congrès slave de Prague, puis du Reichsrat autrichien, où il devint l'orateur principal du parti slave. En 1860, il publia dans le « Nord » une série d'articles qui furent réunis en un volume, sous ce titre : *les Slaves d'Autriche* (1860). Vers la même époque, il avait fondé à Prague une encyclopédie tchèque qui parut sous sa direction (*Slovnik Naucny*) en douze volumes. Lorsque l'Autriche fut devenue un Etat parlementaire, Rieger, membre de la diète de Bohême, devint aussi membre du Reichsrat de Vienne, où il soutint la politique fédéraliste. Il épousa la fille de l'historien Palacky. En 1868, Rieger se rendit à Paris, et fut reçu par Napoléon III. Sous le ministère Hohenwart, Rieger élabora le programme connu sous le nom d'*Articles fondamentaux*, programme qui établissait les bases d'un accord entre la couronne de Bohême et le gouvernement cisleithan. Ce programme échoua devant la mauvaise volonté des Allemands et des Magyars. Après la mort de Palacky (1877), Rieger devint le véritable chef politique du parti vieux tchèque. Ses discours politiques ont été réunis en deux volumes (1883-1884).



L. Rieger.

RIEGO Y NUÑEZ (D. Rafael DEL), général espagnol, né à Tuña (Asturies) en 1784, pendu à Madrid en 1823. Lors du soulèvement de l'Espagne en 1808, il fut un des premiers à prendre les armes; mais, fait prisonnier et conduit en France, il était converti au libéralisme français quand il rentra en Espagne en 1814. Lieutenant-colonel du régiment des Asturies, il faisait partie du corps d'armée destiné à opérer contre les révoltés américains lorsqu'il se décida lui-même à la révolte (1er janv. 1820) en proclamant la constitution de 1812. Les soulèvements de La Corogne, de Saragosse et de Madrid décidèrent sa victoire. Riego, devenu maréchal de camp et capitaine général d'Aragon, se prononça contre la marche rétrograde du gouvernement de Ferdinand VII, il fut destitué et exilé à Lerida. Nommé député aux Cortes de 1822 par les Asturies



Riego y Nuñez

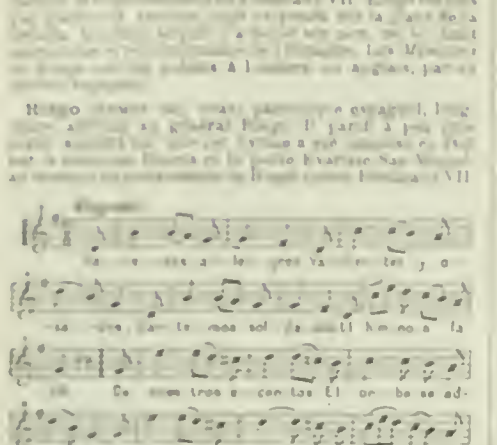

Hymne de Riego

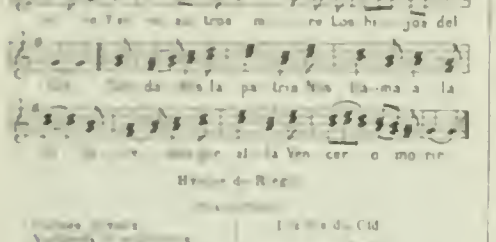

Riemann [illegible]

Riehl (Wilhelm Heinrich), écrivain allemand, né à [illegible] en 1823. Il fut d'abord journaliste, à Augsbourg, au *Journal de Nassau*, fit partie de l'Assemblée nationale et dirigea le théâtre de Wiesbaden. Nommé professeur d'histoire à Munich en 1854, il y fit une brillante histoire de la civilisation, fut nommé membre de l'Académie de Munich et, lorsqu'il accepta la chaire d'Université, en 1885, l'obtint le titre de conseiller intime, les insignes de l'ordre national et de conservateur des collections artistiques de Bavière ; depuis 1858 il est conservateur en chef des monuments historiques et géographiques de la Bavière, il a créé la photographie et a entrepris aussi la publication [illegible] avait été commencée par Raumer.

Ses principaux ouvrages sont : *Études sur l'histoire du peuple comme base d'une économie politique* (1851-1869) ; *Nouvelles études sur la civilisation* (1859) ; *Études sociales et politiques* (1859) ; *Histoire d'Autriche* (1861) ; *Histoire d'Autriche* (1863) ; etc.

Riel (Louis), [illegible] canadien, né à [illegible] Manitoba en 1844, mort en 1885. D'origine [illegible] il prit très jeune une part active à la [illegible] devint entre temps membre national [illegible] Il entra à son parti contre la domination [illegible] [illegible] [illegible] gouvernement [illegible] [illegible] [illegible] devant les troupes [illegible] [illegible] [illegible]

RIESE (Adam), mathématicien allemand, né à Bamberg en 1492, mort à Annaberg en 1559. Il fut surtout un calculateur, dont les traités furent aussi répandus en Allemagne que ceux de Barrême en France. On lui doit : *Rechnung auf der Linihen* (1518 ; *ein Gerechnet Buchlein auf dem Schoffel, Eimer und Pfundtgewicht* (1538) ; *Rechnung nach der Lenge, auf der Linichen und Feder* (1550).

RIESENBECK, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]) ; 3.707 hab. Hauts fourneaux. Carrières.

RIESENBURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Marienwerder], sur un petit lac formé par la Liebe, affluent de la Vistule ; 4.681 hab. Raffinerie de sucre.

RIESENER (Jean-Henri), ébéniste du roi Louis XVI, né à Gladbach, près de Cologne, en 1734, mort à Paris en 1800. Il entra très jeune à l'atelier d'Oeben et, après la mort de celui-ci (1765), fut appelé à diriger la maison de la cour de l'Arsenal ; deux ans après, il épousait la veuve de son patron et, l'année suivante (1768), se faisait recevoir « maître menuisier-ébéniste ». Riesener fut incomparable dans son art. Ses lignes, toujours étudiées pour arriver à la parfaite harmonie dans les formes, se perfectionnent d'une ornementation de marqueterie ou de bronze, de la délicatesse la plus achevée.

Le premier meuble qu'il signa de son nom fut un grand bureau-secrétaire commandé par le roi, commencé par Oeben, terminé par Riesener en 1769. Les cuivres ciselés qui garnissent ce chef-d'œuvre de fine marqueterie sont d'Hervieux Duplessis et Winant. Ce bureau est au musée du Louvre. L'une des œuvres les plus charmantes de l'art français est son bureau plat au Petit Trianon. Riesener habitait alors l'enclos des Jacobins. — Son fils, HENRI-FRANÇOIS, né et mort à Paris (1767-1828), acquit une légitime réputation comme portraitiste. Le Louvre possède de lui le *Portrait de Ravrio*, ciseleur et poète. — LOUIS-ANTOINE-LÉON **Riesener**, fils du précédent, né et mort à Paris (1808-1878), fut aussi un peintre distingué. Le Louvre possède de lui une *Bacchante*.

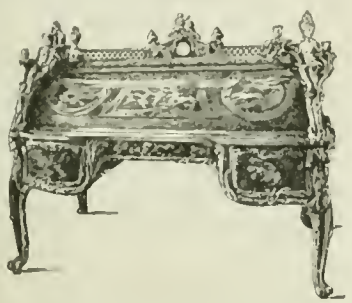

Bureau Louis XVI, par Oeben et Riesener.

RIESENGEBIRGE (c'est-à-dire *monts des Géants*), massif de l'Europe centrale, en Allemagne et en Austro-Hongrie, entre la Silésie et la Bohême. Dans cette dernière province s'élèvent les pointes culminantes ; dans la première courent les plus longues chaînes. Faits de granits, gneiss, micaschistes, les monts des Géants séparent le bassin de l'Oder de celui de l'Elbe, qui y prend ses sources. Culmen, la Schneekoppe, 1.601 mètres.

RIESI, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Caltanisetta]) ; 12.000 hab. Extraction du soufre.

RIESLING n. m. Variété de cépage blanc assez vigoureux, donnant des fruits petits, globuleux, jaune verdâtre, en grappes compactes, et qui fait la base des vignobles des bords du Rhin.

RIESS (Pierre-Théophile), physicien allemand, né et mort à Berlin (1805-1883). Il est surtout connu pour ses nombreux travaux sur l'électricité statique. On lui doit une machine électrique (pompe de Riess). Les nombreux mémoires qu'il a publiés ont été réunis en volumes, sous le titre : *Abhandlungen* (1867-1878). Il a aussi publié *die Lehre von der Reibungselektrizitat* (1853).

RIETI (anciennem. *Reate*), ville d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]) ; 16.820 hab. Ch.-l. de circondario. Evêché. Eaux minérales. Culture de la vigne et de l'olivier. Industrie des soieries et de la tannerie. Belle cathédrale du XVIe siècle ; nombreux restes de monuments pélasgiques. Victoire des Français en 1796.

RIETSCHEL ou **RITSCHEL** (Ernest-Frédéric-Auguste), sculpteur allemand, né à Pulsnitz (Saxe) en 1801, mort à Dresde en 1861. Il eut pour maître Christian Rauch et remporta le prix de Rome, à Berlin, en 1828. De retour à Dresde, il exécuta sa statue en bronze de *Frédéric-Auguste II assis sur son trône*, avec quatre figures allégoriques (1831). Nommé professeur à l'Académie des beaux-arts de Dresde (1832), il devint bientôt le sculpteur officiel. Ses œuvres, correctes, soignées, ne sont pas toujours exemptes de froideur. Citons de lui : la *Justice*, pour le palais de la diète, à Dresde ; le tombeau du margrave *Dietmann*, à l'église Saint-Paul ; les statues de *Gluck*, de *Mozart*, de *Schiller*, de *Gœthe*, de *Charles-Marie Weber* ; une *Pietà*, à Leipzig. L'église de Sans-Souci possède de lui un groupe colossal en marbre, *la Sainte Vierge penchée sur le corps du Christ* ; etc.



E. Rietschel.

RIETZ (Julius), compositeur et chef d'orchestre allemand, né à Berlin en 1812, mort à Dresde en 1877. Il a séjourné à Dusseldorf, où il devint directeur de la musique de la ville, puis à Leipzig, où il fut directeur de l'Académie de chant et chef d'orchestre du théâtre, et professeur au Conservatoire. Ses compositions sont nombreuses. Il a subi l'influence de Mendelssohn, mais sans cependant perdre sa personnalité. Il a fait représenter plusieurs opéras : *Laurier et bâton de mendiant* (1833) ; *la Fille du pays étranger* (1839), *Jery et Bætely* ; *le Corsaire* (1850 ; *Georg Neumark und die Gambe* (1859). Il a écrit une musique pour les tragédies et drames suivants : *Macbeth*, *Faust*, *le Juge de Zalamea*, *Barbe-Bleue*, *Judith* ; etc.

RIETZ (Wilhelmine ENKE, femme), comtesse DE LICHTENAU. V. LICHTENAU.

RIEU (Charles), orientaliste suisse, né à Genève en 1820, mort en 1902. Il fut reçu docteur à Bonn en 1843, entra en 1847 au British Museum, et succéda en 1895 à Robertson Smith comme professeur d'arabe à l'université de Cambridge. L'œuvre à laquelle il consacra sa vie est la publication des catalogues des manuscrits arabes, turcs et persans du British Museum (*Catalogus codicorum manuscriptorum orientalium*).

RIEUMAJOU, hameau de l'Hérault (comm. de La Salvetat-sur-Agout, près de l'Agout). 13 hab. Source ferrugineuse, alcaline et gazeuse, utilisée en boisson.

RIEUMES, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 19 kilom. de Muret ; 2.030 hab. Rieumes, dont le nom signifie « Rome » ou « les Romains », est une ancienne bastide fondée en 1317. — Le canton a 16 comm. et 6 956 hab.

RIEUNIER (Adrien-Barthélemy-Louis), amiral et homme politique français, né à Castelsarrasin en 1833. Blessé devant Sébastopol (1855), il prit part à l'expédition de Chine, se distingua en Indo-Chine à la prise de Mytho (avr. 1861). Capitaine de frégate (1870), il servit sous Paris, fut blessé à Champigny et de nouveau pendant la Commune, fut promu capitaine de vaisseau (1871), contre-amiral (1882), commandant de l'escadre d'extrême Orient, sous les ordres de l'amiral Courbet (1885), puis en chef (1886). Vice-amiral (1889), préfet maritime à Rochefort, à Toulon (1890), commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée (1891), il reçut le portefeuille de la marine dans les ministères Ribot (janv. 1893) et Dupuy (avr.-déc. 1893), fut placé dans la deuxième section de l'état-major général de la marine (6 mars 1898). Elu député de Rochefort (1898), il siégea au centre, mais échoua au renouvellement d'avril 1902. Il a publié : *le Commerce de Sutgon* (1864) ; *la Question de Cochinchine au point de vue des intérêts français* (1864) ; etc.

RIEUPEYROUX, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 24 kilom. de Villefranche ; 2.715 hab. Mine de plomb sulfuré. Fabrique de toiles. Eglise ogivale du XVIe siècle, surmontée d'une coupole. — Le canton a 6 comm. et 9.087 hab.

RIEUR, EUSE n. Personne qui rit, qui a l'habitude de rire : *Presque toutes les jeunes filles sont des* RIEUSES. || Adjectiv. : *Jeune fille* RIEUSE.

— Personne qui aime à railler, à se moquer : *Les* RIEURS *blessent leurs meilleurs amis.*

— *Avoir, Mettre les rieurs de son côté*, Faire rire aux dépens de son adversaire.

— n. f. Zool. *Rieuse*, ou adjectiv. *Mouette rieuse*, ou *Goéland ricur*, Nom vulgaire d'un goéland des côtes de France, le *larus ridibundus*, ainsi appelé à cause de son cri entrecoupé et saccadé. (Très répandue sur les côtes de l'Europe boréale et de la Sibérie, cette mouette hiverne en Afrique et dans l'océan Indien.)

RIEUSEMENT adv. D'une manière rieuse, en riant.

RIEUTORT, comm. de la Lozère, arrond. et à 18 kilom. de Mende ; 1.635 hab. Cadis et serge.

RIEUX (*eû*) n. m. Filet fixe de pêche, appelé dans certaines contrées *cibaudière* ou *folle*, et qu'on tend à travers les cours d'eau.

RIEUX, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 27 kilom. de Muret, sur l'Arize et non loin de la Garonne ; 1.588 hab. Ch. de f. Midi. Vignobles. Restes d'une cathédrale gothique des XIVe et XVe siècles. Rieux fut, jusqu'à la Révolution, le siège d'un évêché créé au début du XIVe siècle. — Le canton a 10 comm. et 4.878 hab.

RIEUX, comm. du Morbihan, arrond. et à 52 kilom. de Varmes, près de la Vilaine et du canal de Nantes à Brest ; 1.874 hab. Voie romaine.

RIEUX, comm. du départ. du Nord, arr. et à 10 kilom. de Cambrai ; 2.249 hab. Ch. de f. Nord. Sucrerie, tissages.

RIEUX (Jean DE), sire DE ROCHEFORT, maréchal de France, né en 1342, mort en 1417. D'une noble famille de Bretagne, il servit d'abord sous le prince de Galles et fit avec lui la campagne de Castille (1367) ; il s'attacha ensuite à Du Guesclin. Sous Charles VI, il se distingua à la bataille de Rosebecque (1382) et suivit le roi dans son expédition en Bretagne (1392). En 1397, il fut nommé maréchal de France ; en 1401, il défit les Anglais qui ravageaient la Bretagne, puis passa dans le pays de Galles pour y soutenir les vues de Louis d'Orléans, mais sans aucun succès. Il se démit de sa charge, de 1411 à 1413, à cause de ses infirmités, fut rétabli en 1417, mais s'en démit bientôt une seconde fois.

RIEUX (Pierre DE), maréchal de France, fils du précédent, connu sous le nom de **maréchal de Rochefort**, né à Ancenis en 1389, mort à Nesle en 1439. Il était gouverneur de Saint-Malo lorsqu'à la mort de son père, il fut nommé maréchal (1417). Destitué en 1418 par la faction bourguignonne, il se jeta dans le parti du Dauphin, qu'il servit sous les ordres du connétable de Richemont, dont il épousa la nièce. Fait prisonnier par les Anglais au Mans (1425), il fut racheté, défendit contre eux la ville de Saint-Denis (1435), leur reprit la ville de Dieppe (1435) et les obligea à lever le siège de Harfleur (1437). Il revenait à Paris quand il fut arrêté à Compiègne par le gouverneur, Guillaume de Flavy. Transporté pendant un an de prison en prison, il mourut au château de Nesle (1439).

RIEUX (Jean IV DE), petit-neveu du précédent, né en 1447, mort en 1518. Il suivit le duc de Bretagne, François II, à la guerre du Bien public (1464), fut nommé maréchal de Bretagne en 1470 et, deux ans plus tard, lieutenant général et capitaine de la ville de Rennes. Il combattit à Saint-Aubin-du-Cormier (1488). Nommé par testament tuteur de la duchesse Anne, il facilita le mariage de cette princesse avec Charles VIII. Sous Louis XII, il commanda l'armée envoyée dans le Roussillon.

RIEUX, fameux ligueur, mort en 1593. C'était un soldat de fortune, pillard et brutal, mais homme de cœur et d'entreprise. En 1591, il défendit le château de Pierrefonds, d'abord contre d'Epernon, qui y fut blessé, puis contre le maréchal de Biron. Il secourut Novon assiégé par Henri IV, essaya de lever ce roi dans la forêt de Compiègne (1593), mais, tombé entre les mains de la garnison de cette ville, fut pendu comme un voleur.

RIEUX (Renée DE). Biogr. V. CHÂTEAUNEUF.

RIEUX-MINERVOIS, comm. de l'Aude, arrond. et à 25 kilom. de Carcassonne ; 2 252 hab. Ch. de f. Midi. Bâtie dans un riche vignoble, cette commune fait un important commerce de vins. Ateliers de construction mécaniques. Curieuse église ; chapelles gothiques du XIVe siècle.

RIEZ, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 33 kilom. de Digne, sur le Colostre, sous la fluent du Rhône, par le Verdon et la Durance (1 818 hab.). Huiles d'olive et vins estimés, pâte à modeler. Nombreux restes de monuments antiques. Eglise gothique. — Le canton a 11 comm. et 5.118 hab.

RIF, RIFE, RIFF, etc. n. m. Arg. Feu, flamme.

— Loc. adv. *De rif*, Avec ardeur, par vigueur.

RIF ou **RIFF**, système montagneux de l'Afrique septentrionale, sur la côte méditerranéenne du Maroc. Le Rif se développe en un vaste arc de cercle convexe vers le nord, sur une longueur de 120 kilomètres environ entre le cap Almina à l'O. et le cap Tres Forcas à l'E. L'extrémité orientale du massif, qui domine la colonie espagnole de Melilla, prend le nom de djebel Ouork. Cet hémicycle de terrasses constitue sur le sol africain un soulèvement symétrique à celui de la cordillère bétique, et la parenté des deux chaînes, jadis évidemment unies, avant l'effondrement du seuil de Gibraltar, se trahit par la similitude des formations géologiques, où dominent les roches primaires. Dominant de son versant abrupt la côte de la Méditerranée, le Rif s'appuie au S. sur les plateaux de l'intérieur du Maroc. D'une altitude moyenne de 1.500 à 2.000 mètres, il pacaît avoir comme point culminant le djebel Beni-Hassan, au sud de Tetouan (2 200 m.). Sauvage et boisé, de climat souvent très froid, malgré la latitude, le Rif n'envoie à la Méditerranée que des rivières d'une médiocre importance. Les principales sont l'oued Isoumaleh, l'oued Nekour, l'oued Kert. Les populations berbères, sauvages et pillardes, qui s'y réfugient et en interdisent l'accès, rendent encore assez incertaine la connaissance du massif.

RIFAAT-PACHA (Sadik), officier général et homme politique ottoman, né en 1798, mort à Constantinople en 1855. Il remplit d'abord à la chancellerie d'Etat plusieurs fonctions subalternes, puis fut envoyé à Vienne comme ambassadeur (1837). Ses services furent récompensés par le titre de pacha et sa nomination au conseil d'Etat (1840). En cette qualité, il fut envoyé en mission extraordinaire auprès du vice-roi d'Egypte Méhémet-Ali. Il fut successivement secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, ministre des affaires étrangères (1841), ambassadeur à Vienne (1842), ministre de la marine (1842) avec le titre de grand amiral, président du conseil après la chute de Riza-pacha (1845), ministre de l'instruction publique (1846), des finances (1848), des affaires étrangères, président du conseil supérieur de la guerre, le tout entremêlé de disgrâces et d'exils.

RIFAUT Louis-Victor-Etienne, compositeur français, né à Paris en 1798, mort à Orléans en 1858. Grand prix de Rome en 1821, il fut chef de chant à l'Opéra-Comique en 1828 et nommé, l'année suivante, professeur d'accompagnement au Conservatoire. Rifaut fit représenter un certain nombre d'ouvrages à l'Opéra-Comique : *le Duel* ou *une Loi de Frédéric* (1826 ; *le Roi et le Batelier* (avec Halévy) (1827 ; *le Camp du Drap d'or* (avec Batton et Laborne) (1828 ; *un Jour de réception* (1828) ; *André* ou *la Sentinelle perdue* (1834) ; etc.

RIFFAUDANT (*ri-fô-dan* — rad. *riff*) n. m. Arg. Cigare.

RIFFAUDANTE (*ri-fô* — rad. *riff*) n. f. Arg. Pipe.

RIFFAUDER (*ri-fô* — rad. *riff*) v. a. Arg. Brûler. RIFFAUDER *une maison.*

Riffaudé, ée part. pass. du v. Riffauder.

— n. m. S'est dit autrefois de mendiants qui imploraient la charité publique avec leurs femmes et leurs enfants, en se disant victimes d'un incendie. || S'écrit aussi RIFFODÉ.

RIFFAUDEUR (*ri-fô* — rad. *riff*) n. m. Arg. Incendiaire. || Bandit qui brûle les pieds des gens pour les contraindre à indiquer l'endroit où ils ont caché leur argent.

RIFLADE (rad. *rifler*) n. f. Eraflure, blessure qui ne fait que riller.

RIFLARD (*flar'* — rad. *rifler*) n. m. Techn. Grand rabot à deux poignées de la taille d'une demi-varlope et dont on se sert pour dégrossir et blanchir les bois. || Grosse lime dont on se sert pour dégrossir les métaux. || Sorte de ciseau à lame large et flexible, employée par les maçons pour couper les bavures formées par le plâtre, le ciment, sur les joints, pour recouper les reperes et les nus, couper les arêtes, dégrossir les moulures, dégager les coeurs, etc.

— Comm. Laine la plus grosse et la plus longue d'une toison.

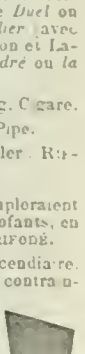

Riflard de maçon

RIFLARD (*flar'*) n. m. Pop. Grand parapluie.

Ce mot est le nom d'un personnage dans la *Petite Ville*, de Picard ; l'acteur chargé de jouer ce rôle parut sur la scène avec un énorme parapluie.

— Arg. Feu, flamme. || Vieux soulier. || Bourgeois qui se laisse duper, voler.

RIFLARDISE n. f. Pop. Suffisance ; sottise.

RIFLE n. m. Arg. Syn. de RIF. || *Avoir son coup de rifle*, Etre gris.

RIFLE ou mieux **RIFFLE** n. m. Nom que les ouvriers travaillant dans les mines d'or donnent à un instrument constitué par un récipient rectangulaire en tôle, divisé en un certain nombre de compartiments par de petites traverses, et qui sert à laver les sables aurifères.



Rifle de mine d'or.

RIFLE (*ra'ifl* — mot angl.) n. m. Carabine à long canon.

RIFLEMAN

RIFLER

RIFLOIR

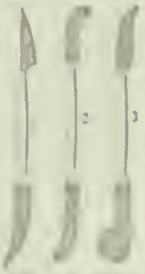

Rifloirs de mineur et de mineur à pétrin.

RIGA



Cathédrale de Riga.

RIGAUD

RIGAUD

RIGAUD

RIGAUD

RIGAUD (*Hippolyte-Honoré-Pierre-Alexandre-Jean-Baptiste-Roch-Timothée-Laurent de Rigaud*, dit) Hya-

cinthe Rigaud, né à Perpignan en 1659, mort à Paris en 1743, appartient par son père, le peintre Matthieu Rigaud, à la famille qui a donné à la peinture française Jean Rigaud, qui y reçut les leçons de Largillière, de Van der Meulen, de Le Brun, passa ensuite quatre années à Lyon, puis vint s'établir à Paris, où il se fit bientôt un nom parmi les artistes. Il remporta le premier prix de peinture, fondé par l'Académie de peinture, et obtint le droit de faire le portrait, Rigaud s'y livra en amateur. Il fut agréé à l'Académie comme peintre d'histoire en 1681, et reçu en 1700, sur la présentation du *Portrait du peintre Largillière*. Martin Van den Bogaert, dit *Martin des Batailles*, et du *Martyre de saint André*, tableaux qui lui acquirent une grande réputation. Depuis lors, il exécuta plusieurs portraits de Louis XIV, ceux de la famille royale, les notabilités de la cour et les plus illustres personnages de l'Europe. Le portrait de *Monseigneur devant Philipsbourg* figura au Salon de 1701 et ce fut la seule fois que Rigaud exposa. Ce peintre devint professeur en 1711 et recteur en 1733. Louis XIV, Louis XV l'eurent en grande estime. En 1727, indépendamment de la conservation des rentes qu'il avait obtenues à l'Hôtel de Ville, Rigaud fut pensionné du roi et décoré de l'ordre de Saint-Michel. Le Louvre possède neuf toiles de Rigaud, parmi lesquelles on cite les portraits de *Philippe V*, de *Le Brun*, de *Mignard*, de *Bossuet*, et le portrait de la mère de l'artiste, son chef-d'œuvre ; le musée de Versailles en possède un bien plus grand nombre.

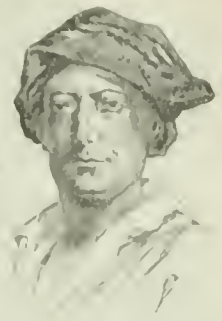

H. Rigaud.

Rigaud est considéré comme un des meilleurs peintres de portrait de l'école française. Il en est aussi l'un des plus féconds. Ses têtes sont vivantes, pleines de caractère, sa touche est à la fois hardie et délicate, et sa couleur, quoique gaie, n'offre pas de tons trop éclatants.

RIGAUD (Jean-Cyrille), poète languedocien, né et mort à Montpellier (1750-1824). Après avoir exercé la médecine, il devint professeur au lycée et à l'école centrale de l'Hérault et bibliothécaire de la ville de Montpellier. Il a écrit en français des *Fables*, des *Discours*, un petit poème intitulé *l'Amour et l'Hymen*, et l'*Eloge* de Roucher, son compatriote et ami intime. Mais il est surtout connu par des poésies patoises, d'une grâce et d'une simplicité charmantes. La plus connue est un poème en deux chants intitulé : *Les Amours de Mompélié*. Ses poésies patoises ont été publiées avec celles de son frère Auguste (1760-1835), *Pouesias patouesas de Cyrilla Rigaud, embé caouquas peças d'Auguste Rigaud et de differens autours* (1806, 1821, 1845).

RIGAUD (André), général haïtien, né aux Cayes (Saint-Domingue) en 1761, mort en 1811. Disciple de la Révolution française, il lutta pour l'émancipation des nègres, et chassa les Anglais de Léogane et de Tiburon (1794). Dans sa lutte pour l'indépendance, il se vit opposer Toussaint-Louverture par le Directoire. Vaincu, il se retira en France, retourna à Haïti avec le général Leclerc, fut enfermé avec Toussaint au fort de Joux, parvint à s'évader, arriva aux Cayes en 1810, fut favorablement accueilli par le président Pétion, et ne tarda pas à soulever les Haïtiens contre lui. Le 9 janvier 1811, la constitution du Sud fut proclamée grâce à Rigaud. Il fut bientôt renversé à son tour et se laissa mourir de faim.

RIGAUD (Antoine-François), auteur dramatique, né à Paris en 1767, mort en 1836. Etant encore sur les bancs du collège, il composa une comédie : *l'Ecole des belles-mères*, que la Comédie-Française reçut à correction, et composa *le Souper d'Auteuil*, qu'il fit recevoir au même théâtre. En 1816, il fut attaché au secrétariat de l'administration générale des postes. Il avait l'imagination vive, un style correct et l'instinct du théâtre. On a de lui, outre des traductions de l'allemand et de l'anglais : *les Deux routes* (1799) ; *l'Inconnu* ou *Misanthropie et repentir* (1800) ; *la Femme à deux maris* ; *l'Ecole des belles-mères* ; *les Deux Paulines* ; *Adèle et Léonore* (1799) ; *les Deux poètes* (1800) ; *Piron aveugle*, avec Jacquelin (1804) ; *Molière avec ses amis* ou *le Souper d'Auteuil*, avec Jacquelin (1806) ; *Evelina* (1813) ; *la Maison d'Essonnes* (1816) ; *un Retour de jeunesse* (1824), etc.

RIGAUDON ou **RIGODON** *go* — peut-être de *Rigaud*, maître de danse du XVIIe siècle, qui aurait inventé ce pas. n. m. Chorégr. Danse à deux, sur un air à deux temps, d'un mouvement vif, fort en usage dans le Midi, aux XVIIe et XVIIIe siècles. || Par ext. Tout air propre à une danse vive. — Mus. Batterie et sonnerie que l'on emploie notamment de tir pour signaler soit une balle mise par un tireur au centre de la cible, soit un excellent résultat de tir collectif. || Balle mise au centre de la cible par un tireur. *Faire un* RIGAUDON.

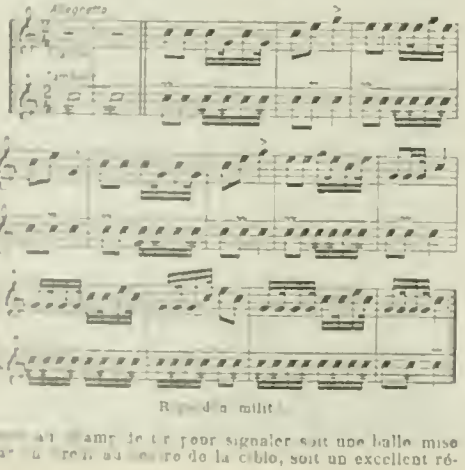

Rigaudon militaire.

— Encycl. Chorégr. Le *rigaudon*, disait un professionnel, est singulier dans sa construction ; il se fait à la même place, sans avancer ni reculer, ni aller de côté, quoique les jambes fassent des mouvements différents.

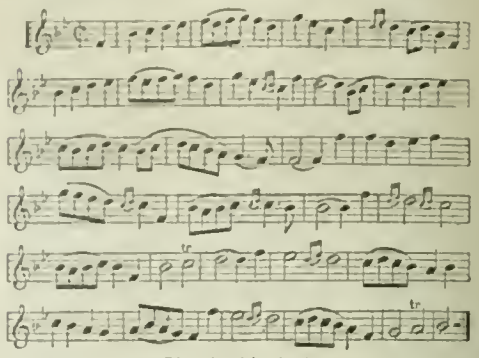

Rigaudon (chorégr.).

Comme le menuet, comme la sarabande, comme le tambourin, le rigaudon trouva sa place au théâtre, et les compositeurs l'introduisirent souvent dans les divertissements de leurs opéras. Campra, Philidor, Rameau, Monret en ont écrit de charmants. Celui que nous donnons est tiré de *Circé*, opéra de Desmarets représenté en 1691.

RIGAUDONNER ou **RIGODONNER** (*go-do-né*) v. n. Fam. Danser le rigaudon.

RIGAULD ou **RIGAULT** (Eudes *ou* Odon), archevêque de Rouen, né en Normandie vers 1200, mort à Rouen en 1275. Il était frère mineur et avait un grand renom de science. Saint Louis le consultait fréquemment. Il devint archevêque de Rouen en 1248. Son *Journal des visites épiscopales* (en latin) a été imprimé à Evreux, en 1847.

RIGAULT (Nicolas), en latin *Rigaltius*, philologue français, né à Paris en 1577, mort à Toul en 1654. Avocat à Paris, il s'y lia avec l'historien de Thou, à l'*Histoire* duquel il ajouta trois livres, comprenant les années de 1607 à 1610. Il remplaça Casaubon à la garde de la Bibliothèque du roy et rédigea le *Catalogue des manuscrits*. Conseiller au parlement de Metz en 1633, procureur général à la cour de Nancy, il fixa sa carrière comme intendant de la province de Toul.

RIGAULT DE GENOUILLY (Charles), amiral français, né à Rochefort en 1807, mort à Barcelone en 1873. Admis en 1825 à l'Ecole polytechnique, il entra dans la marine, devint contre-amiral en 1854, participa au siège de Sébastopol, et commanda en 1856 la division navale de l'Indo-Chine qui s'empara de Canton (1857). Promu vice-amiral en 1858, sénateur en 1860, amiral en 1864, il commanda l'escadre d'évolution de la Méditerranée de 1862 à 1867. Ministre de la marine en janvier 1867, il conserva son portefeuille dans les ministères Ollivier (2 janv. 1870), Cousin-Montauban (11 août) ; il donna sa démission le 3 septembre et se retira à Barcelone. On lui doit des éditions corrigées et augmentées du *Routier des Antilles* de Chaucheprat (1852) et du *Dictionnaire universel et raisonné de marine* de Montferrier (1846).

RIGAULT (Ange-*Hippolyte*), littérateur et critique français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1821, mort à Evreux en 1858. Elève de l'Ecole normale, agrégé des lettres en 1841, il fut nommé professeur de rhétorique à Caen, puis professeur suppléant au collège Charlemagne, et fut choisi pour être le précepteur du comte d'Eu (1847). Il devint ensuite professeur de seconde, puis de rhétorique au collège de Versailles (1850) et commença, en 1852, à écrire dans la « Revue de l'instruction publique », dont il eut bientôt la direction littéraire. En 1853, il fut chargé d'enseigner la rhétorique au lycée Louis-le-Grand et entra à la rédaction du « Journal des Débats ». En 1856, il soutenait avec grand éclat ses thèses de doctorat, avec son *Histoire de la querelle des anciens et des modernes*, qui fut couronnée par l'Académie française, et *Lucian Samosatensis quæ fuerit de re litteraria judicandi ratio* (1856). Il suppléa Ernest Havet dans la chaire d'éloquence latine au Collège de France. Mis en demeure de quitter la rédaction des « Débats », il préféra renoncer à l'enseignement. De 1857 à 1858, il écrivit dans ce journal des *Revues de quinzaine* remarquables par les réflexions morales que l'auteur savait tirer de l'écrit ou de l'événement du jour. Sa manière était un mélange d'esprit, de sincérité, de finesse et de verve. Il mourut prématurément, épuisé par le travail. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par Saint-Marc Girardin (1859). Paul Mesnard a donné, sous le titre de *Conversations morales et littéraires* (1859), les revues de quinzaine et quelques autres articles de Rigault.

RIGAULT (*Raoul*-Georges-Adolphe), membre de la Commune de Paris, né à Paris en 1846, fusillé dans cette ville le 24 mai 1871. Après d'excellentes études au collège de Versailles, il se fit remarquer au quartier Latin par la violence de ses opinions révolutionnaires, collabora à divers journaux fondés contre l'Empire, participa à l'organisation du congrès de Liége, fut incarcéré en novembre 1860 comme affilié à des sociétés secrètes, condamné en juin 1869 à deux mois de prison pour tumulte et injures aux représentants de l'autorité et, en juillet 1870, à quatre mois de prison pour un pamphlet, *le Grand Complot, mélodrame plébiscitaire*. Après la révolution du 4-Septembre, il combattit le gouvernement de la Défense nationale et devint l'un des lieutenants de Blanqui. Délégué à la Préfecture de police par le comité central de la Commune (20 mars 1871), il agit avec le plus grand arbitraire, et dut bientôt démissionner. Nommé procureur de la Commune, il persista dans ses agissements, fit fusiller Gustave Chaudey et plusieurs autres prisonniers (23 mai), prescrivit l'incendie du Palais de Justice, des Tuileries et du Palais-Royal. Le 24 mai, il fut surpris dans la rue Gay-Lussac par un détachement des troupes régulières, s'écria « Vive la Commune ! » et fut aussitôt fusillé.

RIGDON (Sidney), mormon, né près de Pittsburg (Pensylvanie) vers 1789, mort en 1860. Ouvrier typographe,

il lut et copia le manuscrit du livre *the Book of Mormon*, composé par Sol. Spaulding, et avec Joseph Smith, il exploita les histoires romanesques contenues dans cet ouvrage (1830). Ainsi naquit la secte des *mormons*. Après la mort de Smith, Rigdon fut excommunié par Brigham Young. Il fonda dans l'Utah la secte dissidente des Rigdonistes, qui ne prit pas d'extension.

RIGDONISTE n. m. Partisan de Rigdon.

RIGÉE (*jé*) n. f. Nom donné, dans le Poitou, aux plants de vigne en pépinière.

Rigel, étoile de la constellation d'Orion.

— Encycl. *Rigel*, ou β d'Orion ou *Elgebar*, est une étoile double et de première grandeur; son éclat est de 1,91. C'est la quatrième des étoiles classées par ordre d'éclat; elle est située dans le pied occidental d'Orion, au-dessous et à droite des Trois-Rois. Cette étoile double se compose d'un soleil blanc et d'un soleil bleu.

Rigel (Henri-Joseph), compositeur, né à Wertheim (Franconie) en 1741, mort à Paris en 1799. Il se fixa à Paris en 1768, et, claveciniste fort habile, se livra avec succès à l'enseignement. Il fit applaudir au Concert spirituel plusieurs oratorios : *la Sortie d'Egypte*, *Jephté* et *la Prise de Jéricho*. Il fit représenter les opéras-comiques suivants : *le Savetier et le Financier* (1778); *Blanche et Vermeille* (1781); *les Amours du Gros-Caillou* (1787); *Atine et Zamorin* (1788); *l'Entrée du seigneur* (1788); *Lucas et Babet* (1788); *l'Automate* (1790); *Alix de Beaucaire* (1791); *Pauline et Henri* (1793); *le Magot de la Chine* (1800). Directeur de la musique au concert de la Loge Olympique et au Concert spirituel, il fut nommé professeur de piano au Conservatoire en 1794. — Son frère, Henri-Jean, né à Paris en 1772, mort à Abbeville en 1852, devint l'un des professeurs de piano les plus renommés de Paris et fit exécuter au Concert spirituel une symphonie et trois oratorios : *Gedéon*, *Judith* et *le Retour de Tobie*. En 1798, il suivit Bonaparte en Egypte. Lors de l'établissement de l'Empire, il reçut le titre de pianiste de la musique particulière du souverain. En 1805, il donna à l'Opéra-Comique un petit ouvrage, *le Duel nocturne*. On lui doit de nombreuses compositions pour le piano.

Riggenbach (Nicolas), ingénieur-mécanicien suisse, né à Guebwiller (Alsace) en 1817, mort à Olten (Suisse) en 1899. Il fut d'abord ouvrier mécanicien, puis alla se perfectionner à Lyon dans des ateliers de construction mécanique, enfin à Paris, où il suivit quelque temps les cours du Conservatoire des arts et métiers. Le spectacle de l'inauguration du chemin de fer de Paris à Saint-Germain, la première voie ferrée pour voyageurs construite en France (1837), lui causa une impression si vive, qu'à partir de ce moment, il s'occupa exclusivement de la construction des locomotives. Pendant dix ans, il travailla à l'usine Kessler, à Carlsruhe. En 1853, il prit la direction des ateliers de réparation de la compagnie *Central-bahn*. Ce fut en 1863, pendant un voyage en Amérique, qu'il conçut et mûrit l'invention qui devait rendre son nom célèbre, celle des chemins de fer à crémaillère. Il entreprit la construction de la ligne du Rigi, dirigea pendant quelque temps une compagnie internationale de chemins de fer de montagne, enfin s'établit comme ingénieur à Olten.

Righ ou **Rir** (oued), ligne d'oasis du Sahara septentrional, entre le Chott-el-Melrir au N. et au S. et les plateaux qui avoisinent Temacin. C'est proprement l'ancien cours inférieur de l'Igharghar, qui coulait du N. au S. pour venir se jeter dans la dépression dont le Melrir marque le fond. Les eaux superficielles ont disparu; mais la circulation des eaux se fait encore par le sous-sol, et les nappes, atteintes par de nombreux puits artésiens, alimentent une série de florissantes oasis : Oum-Thiour, Sidi-Kbohl, Ourlana, Sidi-Yahia, Tamerna, le groupe de Touggourt, Temacin, etc. La population, formée de *Rouara*, est un mélange de Berbères et de noirs. Les Rouara sont généralement doux et honnêtes, sédentaires, agriculteurs. Ils ont toujours montré une remarquable fidélité à la France, depuis que les troupes françaises sont entrées à Touggourt (1854), et la vallée qu'ils occupent constitue une des meilleures voies de pénétration vers le Sahara central par Ouargla et l'oued Mia.

Righetti (Carlo), publiciste et auteur dramatique italien, connu sous le pseudonyme de Cletto Arrighi, né à Milan en 1830. Il fit la campagne de 1848 avec le grade de lieutenant de dragons, donna sa démission après la défaite de Novare et fut envoyé au Parlement italien comme député de Guastalla. Abandonnant la politique pour la littérature, il rédigea la « Chronique grise », publication satirique. Il doit principalement sa renommée aux scènes de la vie lombarde, esquissées avec une remarquable vivacité dans ses romans et nouvelles : *la Comtesse de Guastalla*, *les Mémoires d'un ex-républicain*, *le Diable rouge*, *les Quatre Amours de Claudia*, etc.

Righi ou **Rigi** (lat. *mons Rigidus*, mont escarpé), petit massif montagneux de la Suisse centrale, qui s'élève entre les lacs des Quatre-Cantons (ou de Lucerne), de Zug et Lowerz. Son point culminant, le *Kulm*, atteint 1.800 mètres, plusieurs autres cimes dépassent 1.500 mètres. Une dizaine de villages, et de nombreux hôtels s'étagent jusqu'au point culminant. Les convalescents y vont faire des cures d'altitude et les touristes montent jusqu'au Kulm pour jouir d'un panorama très étendu. L'ascension, qui se fait d'ailleurs sans difficulté par de nombreux chemins de piétons et de mulets, est encore facilitée par deux funiculaires qui, de Vitznau et d'Arth, conduisent jusqu'au sommet.

RIGIDE (*jid* — lat. *rigidus*) adj. Raide, peu flexible : *Verge de fer* RIGIDE.

— Fig. Qui ne fait jamais fléchir les règles, inflexible : *Vertu* RIGIDE. *Un* RIGIDE *puritain*.

— Syn. **Rigide, rigoureux, raide.** *Rigide* se dit des personnes; *rigoureux*, des actes que la *rigidité* inspire, et parfois des personnes quand on les considère par rapport à leurs actes. Quant à *raide*, il exprime moins la sévérité que la hauteur, l'obstination du caractère.

RIGIDEMENT (*ji*) adv. Avec rigidité.

RIGIDIFOLIÉ, ÉE (*ji* — du lat. *rigidus*, rigide, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles rigides.

RIGIDITÉ (*ji*) n. f. Etat, manière d'être de ce qui est rigide : *La* RIGIDITÉ *d'une barre de fer*.

— Fig. Sévérité, austérité : *La* RIGIDITÉ *d'un magistrat*.

— Manég. Manque de souplesse dans les mouvements du cheval ou dans la tenue du cavalier.

— Physiol. Durcissement des muscles qui, après la mort, rend les membres rigides.

— Encycl. Physiol. *Rigidité cadavérique*. Elle a pour cause la coagulation de la myosine des muscles, probablement sous l'influence des acides lactique ou sarcolactique qui apparaissent dans le muscle, quand ce dernier cesse de pouvoir se nourrir. C'est un phénomène constant qui débute, de une à six heures après la mort, par la mâchoire inférieure, et s'étend successivement jusqu'au pied, et qui disparaît dans le même ordre au bout de soixante à quatre-vingt-dix heures, quand le commencement des phénomènes putréfactifs liquéfie la myosine. La rigidité cadavérique est un bon critérium de la mort. On ne peut, en effet, la confondre avec l'état des muscles dans la contraction ou la catalepsie, car alors le muscle produit un bruit spécial, et réagit aux courants électriques, tandis que le muscle en rigidité, mort, est silencieux et immobile.

RIGIDULE (*ji* — dimin. de *rigide*) adj. Hist. nat. Qui a un peu de raideur.

Rignac, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 23 kilom. de Rodez; 2.013 hab. Bonneterie. — Le canton a 8 comm. et 10.051 hab.

Rignano sull' Arno, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur l'*Arno*; 5.130 hab.

RIGNOCHE (*gn* mll.) n. f. Nom vulgaire d'un champignon comestible, *l'Hydne bosselé*.

Rigny (Henri-Daniel Gaultier, comte de), marin et homme d'Etat français, né à Toul en 1782, mort à Paris en 1835. Entré fort jeune dans la marine, il commandait la corvette *la Triomphante* au camp de Boulogne. Il combattit en Prusse et en Pologne, dans les marins de la garde (1806-1807). Aide de camp de Bessières, il passa avec lui en Espagne et assista aux combats de Medina del Rio Secco et de Somo-Sierra (1808). Capitaine de vaisseau en 1816, grâce à la protection de son oncle, le baron Louis, ministre des finances, il reçut, en 1822, le commandement de l'escadre du Levant. Contre-amiral en 1825, il commandait la flotte française au combat de Navarin (1827). A son retour, il fut nommé vice-amiral, préfet maritime de Toulon. Il reçut en 1831 le portefeuille de la marine (1831-1834), et améliora la législation des colonies. Ministre des affaires étrangères en 1834, il donna sa démission en mars 1835 et reçut alors le titre de ministre d'Etat. Il fut député de la Moselle en 1831, puis du Pas-de-Calais jusqu'en 1835.



H.-D. G., comte de Rigny.

Rigny-sur-Arroux, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 25 kilom. de Charolles, sur l'*Arroux*; 1.006 hab. Ch. de f. départemental. Fabrique de couperose, scierie, forges et laminoirs.

RIGODON n. m. Autre orthogr. de RIGAUDON.

RIGODONNER (*do-né*) v. n. Autre orthogr. de RIGAUDONNER.

RIGOLADE n. f. Pop. Action de rigoler, amusement : *Aimer la* RIGOLADE.

— Théâtr. Eclat de rire poussé par les rigolards. (Vx.)

RIGOLAGE (*laj*') n. m. Action de creuser entre les plates-bandes de petites rigoles pour y planter de jeunes sujets.

RIGOLARD (*lar*') n. m. Pop. Individu qui rigole, qui aime à rigoler.

— Théâtr. Individu qui fait partie de la claque, et qui est chargé d'éclater de rire à certains moments. (Vx.)

Rigolboche (Marguerite Badel, dite), danseuse excentrique, qui acquit quelque célébrité de 1855 à 1860. On a publié sous son nom des *Mémoires* (1860) dont la paternité est attribuée à Ernest Blum.

RIGOLBOCHER (do *Rigolboche*, n. pr.) v. n. Pop. Danser. ‖ Rigoler.

RIGOLE (orig. inconn.) n. f. Petit canal creusé dans le sol pour conduire des eaux : Rigole *d'irrigation*.

— Ch. de f. *Rigole d'assèchement*. Sur les voies de chemins de fer, Nom donné à l'intervalle compris entre deux rails rapprochés, qu'on ménage pour l'écoulement des eaux le long de la ligne quand le ballast est peu perméable.

— Constr. Petite tranchée creusée pour recevoir les fondations d'un mur de clôture. ‖ Petit fossé au moyen duquel on fait évacuer les eaux.

— Hortic. Sillon peu profond dans lequel on sème des graines, où l'on dispose des jeunes plants.

— Mar. Canal creusé obliquement, de chaque côté de la caisse d'un mât, pour loger la guinderesse, pendant qu'on guinde ou qu'on cale ce mât.

— Pêch. Nom que les pêcheurs en eau douce donnent à des endroits resserrés d'une rivière par des jones, des affleurements de sable et où l'on trouve en abondance certains poissons, tels que le chevesne, le barbeau, etc.

RIGOLER orig. inconn.) v. n. Pop. S'amuser, rire. ‖ Ne pas parler sérieusement : *Tu* RIGOLES, *sans doute? Se rigoler*, v. pr. Se livrer à la joie, s'amuser. (Vx.)

RIGOLET (*lè*) n. m. Dans le sud-est de la France, Petite rigole servant à l'écoulement des eaux folles.

RIGOLETTE (*lèt*' — du n. d'un personnage des *Mystères de Paris*, d'E. Sue) n. f. Grisette. Inus.)

Rigoletto, opéra italien en quatre actes, paroles de Piave, musique de Verdi (Venise, 11 mars 1851). Le grand maître italien en avait choisi lui-même le sujet en s'emparant de *Le roi s'amuse*, de Victor Hugo. Le livret a été très habilement taillé dans le drame du grand poète français. Mais Venise était alors sous la domination de l'Autriche et la censure ne voulut pas permettre la représentation de l'œuvre, à laquelle on avait donné pour titre *la Maledizione* (la Malédiction). Il fut alors convenu qu'au personnage du roi on substituerait celui d'un duc de Mantoue que quelques modifications légères seraient apportées à certaines situations, et que l'ouvrage aurait pour titre : *Il goletto, buffone di corte* (Rigoletto, bouffon de cour, dont on fit bientôt *Rigoletto* tout court. La scène se passe à Mantoue et dans ses environs, au XVIe siècle.

La partition est une des œuvres les plus charmantes, les plus passionnées et les plus brillantes de Verdi. C'est peut-être le premier acte, l'acte du bal, qui est le moins intéressant, parce qu'il n'est que l'exposition de la pièce. On y trouve pourtant une mabile bachique, chantée par le duc, *Qu'une fille pour quelques instants*, et de jolies airs de danse. Mais, dès le second acte, dans la chambre de Rigoletto, l'intérêt grandit rapidement à la fin. Le bouffon Rigoletto et du bandit Sparafucile font un admirable trio dramatique, dû surtout à un orchestre hardiment coloré qui chante avec sa fille Gilda est touchant et plein de charme, et la passion avec la grâce se font place dans le duo de Gilda avec le duc, puis la scène de l'enlèvement et le chœur de couleur et de caractère. Avec le troisième acte, la scène du palais du duc, l'émotion croît encore. La scène de Rigoletto cherchant sa fille et implorant les courtisans qui se rient de sa douleur, est d'un pathétique admirable. L'air invective méprisante à ceux-ci : *Courtisans, race vile et damnée*, est superbe de fureur méprisante; et enfin, quand Gilda, sortant des appartements du duc, vient tomber dans ses bras, leur duo, tantôt tout haut, tantôt énergique, est l'une des pages les plus émouvantes de la musique dramatique. Enfin, pour conclure, le dernier acte présente après la délicieuse chanson du duc : *Comme la plume au vent*, si pleine de grâce et d'abandon, le célèbre quatuor, qui est plutôt, comme l'exigeait la situation, une sorte de double duo, où les sentiments divers des quatre personnages sont tracés de main de maître.

Représenté au Théâtre-Italien de Paris en 1857, *Rigoletto*, traduit en français par Edouard Duprez, fit son apparition au Théâtre-Lyrique le 21 décembre 1863. Joué ensuite à l'Opéra, il n'a cessé de faire partie du répertoire de ce théâtre.

RIGOLEUR, EUSE n. et adj. Personne qui rigole, qui aime à rigoler.

RIGOLEUSE n. f. Sorte de charrue employée pour établir de petits fossés d'irrigation ou d'assèchement, dans les prairies.

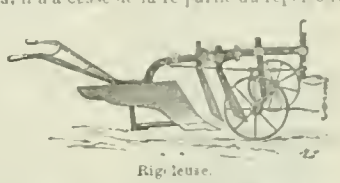

Rigoleuse.

RIGOLLOT (*go-lo* — du n. de l'inventeur) n. m. Pharm. Papier sinapisé : *Se poser un* RIGOLLOT.

Rigollot (Jean-Paul), pharmacien français, né à Saint-Etienne en 1810, mort à Paris en 1873. Après avoir exercé à Saint-Etienne et s'être ruiné en inventions malheureuses, il devint chef du personnel dans la maison de Menier, la Pharmacie centrale de Saint-Denis. Il est l'inventeur du papier sinapisé qui porte son nom.

RIGOLO n. m. Arg. Revolver. ‖ Fausse clef. ‖ Pince d'effraction. ‖ Attaque nocturne; la victime.

RIGOLO, OTE (rad. *rigoler*) n. et adj. Pop. Plaisant et amusant.

Rigolot (Albert-Gabriel), peintre français, né à Paris en 1862. Elève de Pelouse, il a débuté au Salon de 1887. Cet artiste a d'abord exposé des paysages français : *Bords du Doubs* (1889); *Effet de neige*; *Après la moisson* 1891; *Carrières de Saint-Maximin* (*Oise*) 1892; etc. Un voyage en Algérie en fit ensuite un orientaliste éclatant et remarquable. Revenu aux sites de France, Rigolot les a traités dans un style différent de son style de début, avec une palette plus riche et plus harmonieuse. Il a abordé le pastel avec le même succès. Il a figuré à l'Exposition universelle de 1900, avec : les *Carrières de Saint-Maximin*; *Sur la route de Kardada à Bou-Saâda*; *Fin d'un beau jour d'octobre*, *Jura*, et *Gelée blanche*, *Jura* (pastel).

Rigonthe, fille de Chilpéric et de Frédégonde, née vers 565. Elle fut, vers 584, donnée en mariage à Récarède, fils du roi des Wisigoths d'Espagne, Leowigild, et partit avec un convoi de chariots, portant de riches présents; mais, à plusieurs reprises, le convoi fut pillé, et la malheureuse princesse ne put poursuivre son voyage au delà de Toulouse. Elle fut ramenée à la cour de Neustrie, où elle vécut en fort mauvaise intelligence avec sa mère, qui faillit même un jour l'étrangler de ses mains.

RIGOR (mot lat. signif. *frisson*) n. m. Tremblement musculaire plus ou moins intense et irrégulier, qui est accompagné d'une sensation de froid et qui s'observe surtout au début des fièvres. V. FRISSON.

Rigord (en lat. *Rigordus*, ou *Rigoldus*), moine de Saint-Denis, chroniqueur français, né vers 1145, mort vers 1210. Il a raconté l'histoire du roi Philippe II, qui il surnomma le premier Philippe Auguste. Son œuvre a pour titre : *Gesta Philippi Augusti*, d'après des *notes publics* et des *lettres* : de là sa grande valeur historique. Les œuvres de Rigord ont paru traduites en français dans les « Mémoires sur l'histoire de France », de Guizot. Une édition critique en a été donnée par François Delaborde : *Œuvre de Rigord et de Guillaume le Breton* 1882-1885).

RIGORISME *rissm*' — rad. *rigoriste*) n. m. Morale très sévère; sévérité outrée : *Le* RIGORISME *des jansénistes*.

RIGORISTE (*rist*' — du lat. *rigor*, rigueur) n. Personne qui pousse à l'excès la sévérité.

— Adjectiv. : *Soyez* RIGORISTE *pour vous-même et* TOLÉRANT *pour les autres*.

RIGOTEAU (*to*) n. m. Tuile fendue en travers, employée pour les ravalements et pour l'établissement des solins.

RIGOUREUSEMENT adv. D'une manière rigoureuse, dure, sévère : *Punir* RIGOUREUSEMENT.

— Exactement, scrupuleusement; en termes exacts, rigoureux : *Observer* RIGOUREUSEMENT *les règles*.

RIGOUREUX (*reû*), **EUSE** (lat. *rigorosus*, même sens) adj. Qui est d'une extrême sévérité, d'une rigueur outrée : *Les gens* RIGOUREUX *ne pardonnent rien*.

— Qui a un grand caractère de sévérité, d'austérité, de rigueur : *Un arrêt* RIGOUREUX. *Un châtiment* RIGOUREUX.

RIKSDAG [illegible]



RIKSDAG [illegible]

RIQUE [illegible]

RIQUET [illegible] Nom du serpolet, en Dauphiné

RIQUEUR [illegible] — Loc. fam. *Faire la riqueur*, Faire la cour à une femme. — Allus. litter. : *La riqueur des rois*, Les faveurs des princes. — Encycl. *La riqueur* a Forme [illegible] Avec la [illegible] avec une [illegible] *Il ne faut pas* [illegible] *dit* À LA RIGUEUR [illegible] À tout prendre, [illegible] À LA RIGUEUR, *tout est* [illegible]

— *Juges de rigueur*, Juges qui doivent prononcer d'après la rigueur de la loi, à la différence des arbitres, [illegible] d'après l'équité naturelle.

— Hist. ecclés. *Mois de rigueur*, Janvier et juillet, les [illegible] étaient [illegible] à ces deux époques, de conférer aux [illegible] les bénéfices vacants.

— *Jours de rigueur*, Suivre exactement les règles. — Rel. *Loi de rigueur*, Loi de Moïse, ancienne loi, par opposition à la *loi de grâce*, apportée par Jésus-Christ.

Rig-Véda Le premier des quatre Livres sacrés de [illegible] Yadjour, Sama, Atharva, dont l'ensemble constitue le Véda, le Rig-Véda, en est aussi le plus ancien. [illegible] il renferme le germe de la [illegible] du rituel et de la philosophie [illegible], et, à ce point de vue, il explique et éclaire [illegible] les mythologies grecque et latine.

Le Rig-Véda [illegible] c'est-à-dire sa partie versifiée, appelée Véda, afin de la distinguer de celle désignée [illegible] commentaire rituel et légendaire [illegible] beaucoup plus récente, se compose [illegible] d'étendue variable, dont [illegible] il [illegible] qui passe pour en être [illegible] ces [illegible] ou sections *mandalas*.

Le Rig-Véda est un rituel, et un rituel ne se rapporte [illegible] à un sujet, ce sacrifice, qui paraît avoir [illegible], aux temps primitifs, dans la technique de l'alimentation [illegible] un autre au moyen de libations [illegible], l'autre au moyen [illegible] appelée *soma* et [illegible]

On [illegible] que le Rig-Véda est très ancien, plus [illegible] que nous connaissons [illegible] que [illegible] l'Inde. Il est le fondement [illegible] littérature religieuse.

Les [illegible] prêtres [illegible] nommés *Atharvanes* et *Angirasses* (*Angirasyana*, et [illegible] appelée à l'*Atharva*-

Rikycza [illegible] Ville de Hongrie, dans le comitat [illegible] Vins estimés.

Rinâb [illegible] dans [illegible]

Rinha, Riha ou **Erha**, [illegible] de la Turquie d'Asie [illegible] Alep, [illegible] Euphrate, [illegible] caravanes sur la route [illegible]

Rikiki [illegible] que [illegible]

Rikoba, [illegible] appartenant [illegible] Nouvelle-Calédonie, [illegible] S.-E. à N.-O., sans [illegible] la [illegible] Nou [illegible]

Rikougo Mouts ou **Moutsou** [illegible] Japon, [illegible] Nippon, [illegible] Aomori. [illegible]

Rikoutsiou [illegible] Japon, [illegible] Nippon, [illegible] Aomori. [illegible]

Rikouzen [illegible] Japon, [illegible] Nippon, [illegible] Miyagi et [illegible] Iwaté. [illegible]

Rilek [illegible] Fleuve de [illegible] Russie.

Riley [illegible] peintre anglais, né à [illegible] en 1691. Il a [illegible] une grande [illegible] portraitiste. Ses [illegible] ont [illegible] remarquables par [illegible] manière [illegible] Van Dyck, [illegible] très remarquables par l'exactitude [illegible] ressemblance et par la [illegible] des draperies. On cite, parmi [illegible] mesures, le *Portrait du chancelier* [illegible] ouvre, ceux de *Charles II*, de *Jacques II*, [illegible] *III*, la *Marie de Modène*, etc.

Riley, [illegible] des États-Unis, [illegible] l'État de Kansas, sur la [illegible] hab. Ch.-l. *Manhattan*.

Rilhac-Rancon, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à [illegible] de Limoges, 1 [illegible] hab. Ch. de f. Orléans.

Rilhac-Xaintrie, [illegible] de la Corrèze, arrond. et à [illegible] de Tulle, entre la Dordogne et son affluent la [illegible] 975 hab. Houille, fer.

Rillaer, [illegible] de Belgique, Brabant, arr. de Louvain, [illegible] 1.514 hab. Tannerie, [illegible].

Rillettes [*ri-llè-te*, *ll* mll.] — de l'anc. fr. *rille*, tranche [illegible] f. pl. Viande de porc hachée et pilée menu, cuite dans [illegible] graisse, et dont on fait une conserve. *Les* RILLETTES *de [illegible] sont fort estimées*.

Rillieux, comm. de l'Ain, arrond. et à 22 kilom. de Trévoux, entre le Rhône et la Saône, non loin de leur confluent. 1.220 hab. Tuilerie, distillerie.

Rill-marks [mot angl. de *rill*, ruisseau, et *mark*, marque] n. f. pl. Traces de ruissellement qui se forment sur les plages de sable à mesure que la marée descend.

Rillons [*ri-llon*, *ll* mll.] n. m. pl. Résidus de porc ou d'oie qu'on a fait fondre pour en avoir la graisse et qui constituent un mets apprécié.

Rilly ou **Rilly-la-Montagne**, comm. de la Marne, arrond. et à 13 kilom. de Reims, au-dessus de la Champagne pouilleuse; 1.651 hab. Source ferrugineuse; carrière de sable. Église. Situé au flanc de la *Montagne de Reims*, le vignoble de Rilly produit surtout des vins blancs; principaux climats : *les Grévet, les Moulins-u-cent, les Beaureyard, les Moutions, les Vauriages*, etc.

Rillye [*ri-llè*, *ll* mll.] n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, de la famille des pupidés, fossiles dans le tertiaire. Les rillyes (*rillya*) sont des coquilles terrestres en fuseau, renflées, à sommet non tronqué, pointu.)

Rimachuna, grand lac du Pérou septentrional, non encore parfaitement connu, qui aurait 55 kilomètres sur 12 à 15 et dont l'eau se verse à la rive gauche du Marañon par le Pastasa.

Rimaille [*ma-ri-ll' ll* mll.] — rad. *rime*) n. f. Fam. Mauvais vers. *Voilà de la* RIMAILLE *qui m'a échappé*. (Volt.)

Rimailler (*ma-ill-é ll* mll.) v. n. Fam. Faire de mauvais vers. *Qui n'a* RIMAILLÉ *en sa jeunesse?*

— v. a. Mettre en mauvais vers : RIMAILLER *un conte*.

Rimaillerie (*ma-ill-e-ri ll* mll.) n. f. Mauvaise poésie, vers de rimailleur.

Rimailleur, euse (*ma-ill' ll* mll.) n. Personne qui rimaille. *Tel se croit poète, qui n'est qu'un* RIMAILLEUR.

Rimant (*man*), **ante** adj. Qui rime, qui forme rime : *les syllabes* RIMANTES. (Peu us.)

Rimasser (*ma-sé*) v. n. S'est dit pour RIMAILLER.

Rimasseur (*ma-seur*), **euse** n. S'est dit pour RIMAILLEUR, EUSE.

Rimaszombat, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie septentrionale), ch.-l. du comitat de Gömör, sur la *Rima*, sous-affluent de la Theiss, par le Sajo; 5.562 hab.

Rimaucourt, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 23 kilom. de Chaumont, près de la Sueure, affl. du Roguon; 1.116 hab. Ch. de f. Est. Hauts fourneaux et forges.

Rimaye (*mè*) n. f. Crevasse qui limite à peu près les bassins d'alimentation des glaciers et résulte de la rupture des hauts talus de neige.

Rimbaud (Arthur), poète et voyageur français, né à Charleville en 1854, mort à Marseille en 1891. Il se rendit très jeune à Paris, où il écrivit des poésies excentriques, puis alla à Londres et en Belgique avec Verlaine, dont il se sépara violemment en 1873. Depuis lors, il mena longtemps une vie errante, voyagea en Europe, aux îles de la Sonde, alla en Scandinavie, en Égypte (1880), à Chypre, en Afrique, au Harrar, où il fit le trafic de l'ivoire, et gagna une fortune en fabriquant des cartouches pour Ménélik. Pendant un voyage en France en 1890, il fit une chute, fut amputé d'une jambe et alla mourir à l'hôpital. Rimbaud était, comme poète, un inconnu lorsque Verlaine lui consacra une étude dans ses *Poètes maudits* (1884) et publia en 1886 un recueil de ses vers. Quelques pièces de lui, comme *les Chercheuses de poux*, *le Bateau ivre*, et surtout le fameux *Sonnet des voyelles*, le classèrent au premier rang des décadents et des symbolistes. On lui doit : *une Saison en enfer* (1873, autobiographie, et *les Illuminations* (1873-1875), parues en 1886, avec préface de Verlaine. Son beau-frère, Paterne Berrichon, a publié ses *Œuvres complètes* (1898) et une *Vie d'Arthur Rimbaud* (1898).

Rimbault Edward Francis, musicographe anglais, [illegible] de [illegible] française, né et mort à Londres (1816-[illegible]). Il [illegible] organiste de la chapelle suisse, à Soho. [illegible] Londres, puis se livra à l'étude de l'histoire de la musique. Dès 1848, il ouvrait un cours de lectures sur l'histoire de la musique en Angleterre. Bientôt, il fondait, avec Edouard Taylor et William Chappell, la *Musical antiquarian Society*, et devenait secrétaire de la *Percy Society*. Il a fait représenter deux ouvrages dramatiques : *la Fête de Folkingham* (1858) et *le Spectre du château* (1859). Ses autres travaux sont innombrables. Comme éditeur, il a [illegible] *Collection de services et d'anthennes tirés particulièrement des œuvres de Palestrina, Roland de Lassus, Leo, Colonna, etc.*; *Collection d'antiennes par les compositeurs de l'époque madrigalesque, Bateson, Este, Weelkes, etc.*, *le Livre de prières du matin et du soir*; *Manuel de musique de paroisse*; *Manuel de l'organiste*; etc.

Rimberge (*rin-berj*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la [illegible].

Rimbombo (*rin-bom*) n. m. Mot italien qui signifie [illegible] et qui a été quelquefois employé par Bossuet, [illegible] par Voltaire, etc.

Rime (on prononce le mot de la lat. *rhythmus*, gr. *rhuthmos*) n. f. Retour, à la fin de deux ou plusieurs vers, de la même [illegible] de la terminaison accentuée du mot final. Ver. [illegible] en général. *Célébrer en* RIMES *légères les présents de Flore*.

— Loc. fam. *N'avoir ni rime ni raison*, Être dépourvu de tout bon sens. — *N'entendre ni rime ni raison*, Être rebelle à tout conseil, à toute explication.

— Allus. litter. : **La rime est une esclave et ne doit qu'obéir**, Vers de Boileau (*Art poétique*, ch. Ier) :

> Quelque sujet qu'on traite, ou plaisant ou sublime,
> Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime.
> L'un l'autre vainement ils semblent se haïr :
> *La rime est une esclave et ne doit qu'obéir.*

— Encycl. Littér. La *rime* trouve sa plus lointaine origine dans les vers latins dits *léonins*, où les deux hémistiches rimaient ensemble, d'abord par hasard :

> *Quamvis multa meis* || *exaret victima sagulis*
> VIRGILE
> *Rara verecundæ* || *furta feremus heræ.*
> CATULLE

La rime à la fin du vers apparaît dans la pièce qui termine les *Instructiones* de Commodien (IIIe s.) et elle persiste dans les hymnes rythmiques de l'Église catholique. À partir du IXe siècle, elle devint, dans la langue française, un élément fondamental, mais sous forme d'*assonance*. La *Chanson de Roland de Cambrai*, écrite en partie au XIIe siècle, en partie au XIIIe, et dont une moitié est assonancée, une moitié rimée, marque les progrès de la rime, qui triomphe à partir de cette époque, parce que l'on ne se borne plus à entendre déclamer les poèmes. Il en est de même chez les autres peuples, jusqu'à l'époque de la Renaissance, où elle cesse d'être un élément constitutif du vers pour devenir un simple ornement. Elle a conservé ce caractère dans la seule versification française, où elle marque la fin du vers.

Au point de vue du son, on distingue les rimes en rimes masculines, qui se terminent par une syllabe tonique (*enfant, fleur, aimer*), et rimes féminines, qui se terminent par une syllabe muette (*belle, ennemie*). Depuis Jean Bouchet (XVIe s.), une rime masculine ou féminine ne peut être suivie immédiatement d'une rime masculine ou féminine différente. Les rimes peuvent être *plates* ou *suivies*, comme il arrive le plus souvent dans la poésie épique, dramatique ou didactique : MMFFMMFF (M = masculine, F = féminine); *croisées* comme généralement dans la poésie lyrique : MFMFMF; *embrassées* : MFFM ou FMMF; *redoublées*, quand l'on répète l'une des rimes ou bien les deux au moins deux fois. Ce sont les combinaisons les plus fréquentes aujourd'hui, en dehors des *strophes*. Quand les rimes ne suivent pas un ordre uniforme, on les appelle *mêlées*. Quant aux vers monorimes, ce ne sont que des fantaisies. Outre ces rimes, on distingue, au moyen âge, la rime *batelée, brisée* ou *renforcée, fratrisée* ou *fraternisée, annexée, rocaténée* ou *enchaînée, en écho, équivoquée*, etc. : Ce furent toujours de simples jeux d'esprit.

En ce qui touche la valeur des rimes, on les partage en rimes *très riches*, nommées aussi *doubles, superflues* ou *léonines*, qui comprennent plusieurs syllabes identiques de son et d'articulation : *vaillant, travaillant* (cette rime tourne facilement au calembour); rimes *riches*, qui exigent la similitude de la voyelle et des deux articulations qui l'entourent : *éternel, solennel*; rimes *suffisantes*, qui offrent l'identité de la voyelle et de l'articulation qui la suit : *faire, téméraire*; rimes *pauvres* ou *de goret*, par opposition à *léonines*, quand la voyelle seule est semblable : *ami, défi*; rimes *défectueuses*, lorsque l'on fait rimer ensemble : 1° un mot simple et son composé ou lui-même : *faire, défaire*; 2° deux composés du même mot simple : *construire, détruire*; 3° deux mots de sens voisin ou contraire : *malheur, douleur; ami, ennemi*; 4° deux mots qui s'appellent trop, pour avoir été trop employés ensemble : *gloire, victoire; Français, succès*; 5° deux mots où la voyelle n'a pas la même prononciation : *grâce, place*; 6° deux mots qui ne riment que pour l'œil : *mer, aimer; quille, tranquille*; 7° une voyelle et une diphtongue : *nuire, désire*.

On voit par là que, si la rime fait la beauté du vers français, elle en est aussi la difficulté principale. Aussi Fénelon a-t-il écrit, dans sa *Lettre à l'Académie* : « Notre versification perd plus, si je ne me trompe, qu'elle ne gagne par les rimes. » Mais il convient aussi de dire que, sans la rime, notre versification tomberait; elle donne au vers une nouvelle force, et elle n'a jamais gêné les véritables poètes. Cependant, on peut souhaiter l'abolition de certaines prescriptions un peu tyranniques et arbitraires.

Rimes (les), de Pétrarque. C'est le titre donné, après la mort de Pétrarque, au recueil complet de ses poésies lyriques. V. SONNETS, et TRIOMPHES.

Rimeize, comm. de la Lozère, arrond. et à 38 kilom. de Marvejols; 1.071 hab.

Rimer (rad. *rime*) v. n. Se terminer par les mêmes sons; avoir les sons identiques exigés pour la rime : *étude et solitude* RIMENT *richement*.

— Faire des vers : *Aimer à* RIMER.

— Fam. S'accorder, se convenir : *Les amusements et l'étude ne* RIMENT *pas ensemble*.

— Loc. div. *Rimer aux yeux* ou *pour les yeux*, Se terminer par les mêmes lettres, mais non par les mêmes sons, comme les mots *aimer* et *amer*. — *Rimer à l'oreille* ou *pour l'oreille*, Se terminer par les mêmes sons. — *Ne rimer à rien*, Être dépourvu de sens, de raison.

— v. a. Mettre en vers : RIMER *un conte, une fable*.

— Allus. littér. : **Rimer malgré Minerve**, Mots d'une épigramme de Boileau dirigée contre Chapelain. C'est une imitation de l'*invita Minerva* d'Horace. (V. ces mots.) On dit de ceux qui veulent faire des vers quoique l'inspiration leur manque, et, en général, de ceux qui embrassent une profession à laquelle répugne leur nature.

Rimeur (rad. *rime*) n. m. Poète. (Se dit le plus ordinairement par mépris) : *Le métier de* RIMEUR.

Rimeux (*meû*), **euse** [du lat. *rima*, fente] adj. Hist. nat. Fendillé, crevassé.

Rimini (anc. *Ariminium*), ville d'Italie (Ombrie [prov. de Forlì], sur la Marecchia, près de l'Adriatique; 43.200 hab. Ch.-l. de circondario. Évêché, eaux minérales très fréquentées. Ville grande, assez bien bâtie, mais triste et morte depuis que les atterrissements ont comblé le port. Belle église San-Francesco, bâtie dans le style antique par Leon Battista Alberti, au XVe siècle, contenant les tombeaux des Malatesta; arc de triomphe élevé en l'honneur d'Auguste, pont de pierre commencé par cet empereur et terminé par Tibère.

Ariminum appartint d'abord aux Ombriens, puis devint une colonie romaine. Charlemagne en fit don à l'Église,

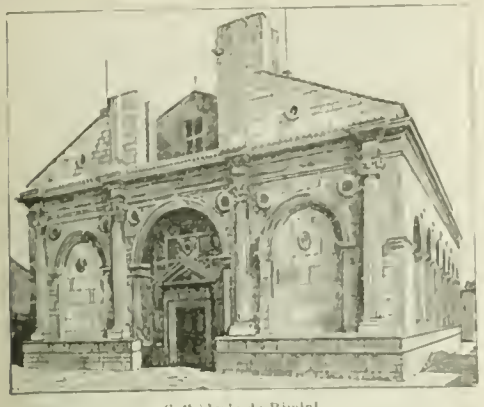

Cathédrale de Rimini.

puis Othon III la céda à la famille Malatesta (1203), qui la garda plus de trois siècles. Leurs crimes (légende de Francesca di Rimini) et la protection qu'ils accordèrent aux arts les ont rendus célèbres. Rimini fut reprise par César Borgia (1501).

RIMINI (Françoise DE), Italienne qui vivait au XIIIe s. et que Dante a rendue célèbre en en faisant l'héroïne d'un des plus beaux épisodes de la *Divine comédie* (*Inferno*, cant. V). Fille de Guido da Polenta, seigneur de Ravenne, et douée d'une grande beauté, elle avait épousé malgré elle Lanciotto, fils de Malatesta, seigneur de Rimini. Lanciotto était difforme; son frère cadet, Paolo, était, au contraire, un très joli garçon. Francesca ne tarda pas à délaisser son mari pour son beau-frère, et Lanciotto, les ayant surpris, les tua tous deux du même coup d'épée. Dante, pénétrant dans le cercle où sont livrées au supplice les âmes de ceux que l'amour a perdus, voit deux ombres étroitement enlacées, qu'emporte l'ouragan infernal. Elles s'arrêtent un moment, et Francesca lui raconte sa tragique histoire : « Nous lisions un jour, par passe-temps, l'histoire de Lancelot et comment l'amour s'empara de lui; nous étions seuls et sans aucun soupçon. Plusieurs fois cette lecture nous fit lever les yeux et nous décolora le visage; mais il y eut un passage qui nous perdit. Quand nous lûmes comment cet amant si tendre baisa un sourire sur la bouche adorée, celui-ci, qui jamais ne sera séparé de moi, tout tremblant me baisa la bouche. Le livre et celui qui l'avait écrit nous servirent d'entremetteurs; nous ne lûmes pas ce jour-là davantage. »

— Iconogr. *Francesca da Rimini et Paolo*, tableau d'Ingres, au musée d'Angers. Il a figuré à l'Exposition universelle de 1855. Ingres a fait de cette peinture trois répétitions avec variantes. — *Francesca da Rimini*, par Ary



Mort de Françoise de Rimini, d'après Cabanel.

Scheffer, parut au Salon de 1835, et obtint un très vif succès à son apparition. Il avait été peint pour le duc d'Orléans. Une répétition de cette peinture a été exécutée par Ary Scheffer en 1855. — La *Mort de Francesca de Rimini et de Paolo Malatesta*, tableau de Cabanel (1870), qui a figuré au Musée du Luxembourg. Francesca et Paolo, frappés mortellement par le mari jaloux, agonisent l'un près de l'autre; etc.

Rimini (Françoisa DE), tragédie de Silvio Pellico, représentée à Milan en 1815. Comme tragédie, elle manque de mouvement. Mais, il faut reconnaître que Silvio Pellico a eu le mérite d'écrire une œuvre tragique originale, tout à fait italienne, affranchie des souvenirs de l'antiquité et de l'école d'Alfieri. Byron la traduisit en anglais pour la *Revue d'Edimbourg*. En Italie, elle est restée comme la première création romantique qui se soit produite au théâtre.

Rimini (Françoise DE), opéra en quatre actes, avec prologue et épilogue, poème de Michel Carré et Jules Barbier, musique d'Ambroise Thomas (Opéra, 11 avr. 1882). Dans le prologue, Dante, visitant l'enfer en compagnie de Virgile, invoque les ombres désolées de Françoise de Rimini et de Paolo Malatesta, et se fait raconter par elles leur douloureuse histoire. Dans les quatre actes qui suivent, le spectateur assiste à l'histoire des deux amants. Puis, lorsque le dénouement tragique s'est produit, on retrouve l'enfer du prologue. Les deux ombres de Paolo et de Francesca viennent de terminer leur récit, et Virgile leur annonce que l'ange du pardon va mettre fin à leurs tourments. On voit paraître l'ange, en effet, sous les traits de Béatrice, et grâce à elle les deux amants sont transportés dans un paradis enchanté. La partition d'Ambroise Thomas ne manque ni de chaleur ni d'émotion, et elle est écrite dans un style superbe, empreint parfois de grandeur et de poésie.

Mercadante a écrit un opéra sur le même sujet (*Francesca di Rimini*), qui fut représenté avec succès en 1828.

RIMINI (seigneurs DE). V. MALATESTA.

RIMONT, comm. de l'Ariège, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Girons; 1,548 hab. Plâtre, poteries. Restes d'une abbaye de prémontrés (XIIe, XIVe et XVIIe s.).

RIMOSIPEDE (du lat. *rimosus*, fendu, et *pes, pedis*, pied) adj. Bot. Qui a le pied ou le support fendillé.

RIMOTTE n. f. Dans le Sud-Ouest, Bouillie de maïs.

RIMSKY-KORSAKOW (Nicolas-Andreewitch), compositeur russe, né à Tichwin en 1844. D'abord officier de marine, il n'étudia la musique que pour son agrément, mais d'une façon assez sérieuse pour pouvoir, en 1871, être chargé d'une classe de composition et d'instrumentation au Conservatoire de Saint-Pétersbourg, en même temps que de la direction de l'école gratuite de musique. Il a montré une remarquable fécondité, et sa grande supériorité semble surtout s'être manifestée dans la musique orchestrale. Il fit d'abord partie du fameux groupe intransigeant des « cinq », qui se faisait remarquer par son dédain pour la musique « occidentale », et par certaines affinités avec les théories de Richard Wagner, quoiqu'il s'en défendit avec chaleur. Rimsky-Korsakow s'est un peu affranchi de ces doctrines excessives, et sa situation en Russie est tout à fait prépondérante. Il a fait représenter les opéras suivants : *la Pskovitaine* (1873); *la Nuit de mai* (1880); *Snegourotchka* [la Fille de Neige] (1882); *Mlada* (1892); *la Nuit de Noël* (1895); *Sadko de Novgorod* (1898); *le Conte du roi Saltan* (1900); *la Fiancée du Tsar* (1901); *Mozart et Salieri* (1902); *Servilia* (1902). Il a publié un bon traité d'harmonie pratique et un recueil de 100 chansons populaires arrangées à quatre parties.



Rimsky-Korsakow.

RIMULAIRE (*lèr'* — rad. *rimule*) adj. Zool. Qui est sillonné en long.

RIMULE (lat. *rimula*, dimin. de *rimo*, fente) n. f. Hist. nat. Très petite fente ou fissure.

RINALDI (Oderico), savant italien, né à Trévise en 1595, mort à Rome en 1671. Entré dans l'Oratoire, à Turin, en 1618, il publia, en 1646 le premier volume de la continuation des *Annales ecclésiastiques* de Baronius, qu'il enrichit des tomes XIII à XXII (1198-1565). Il en a publié également un abrégé en trois volumes (1670).

Rinaldo da Capua, compositeur italien, né à Capoue en 1715, mort après 1771. Son éducation musicale fut assez incomplète, et sa façon d'écrire n'est pas toujours correcte; mais, artiste de race, il montra du génie et ou lui doit des innovations très intéressantes dans la musique dramatique. Il n'était âgé que de quinze ans lorsqu'il donna à Venise son premier opéra. Il en écrivit une vingtaine, dont plusieurs se font remarquer par leur puissance dramatique et leur sentiment passionné. Parmi ces ouvrages, il faut citer : la *Donna vendicativa*; *Farnace*; la *Zingara*; la *Libertà nociva*; l'*Ambizione delusa*; la *Commedia in commedia*; etc.

Rinaldo, poème romanesque en douze chants, par le Tasse (1562). C'est le premier ouvrage du Tasse. Le poème a pour héros Renaud de Montauban et, pour sujet, ses amours avec la belle Clarisse; il est, comme toutes les compositions de ce genre, plein de prouesses et aventures extraordinaires, de combats singuliers, d'enchantements, de propos d'amour chevaleresque. Quelques épisodes ont une certaine fraîcheur.



D'argent à deux rinceaux de laurier de sinople adossés et accompagnés en pointe d'un tourteau de sable.

RINÇAGE (*saj'*) n. m. Action de rincer.

RINCEAU (*so* — du lat. pop. *ramicellus*, dimin. de *ramus*, rameau) n. m. Archit. Ornement composé de branches, de feuilles et de fruits disposés en enroulements.

— Blas. Branche d'arbre coupée avec son feuillage. (En blason, le mot rinceau a conservé son sens primitif, et désigne tout rameau muni de ses feuilles et quelquefois même de ses fruits. Il est en somme synonyme de BRANCHE. Deux rinceaux peuvent être *passés en sautoir*; ils sont *adossés* quand la courbure d'une branche est en sens inverse de la courbure de l'autre.)

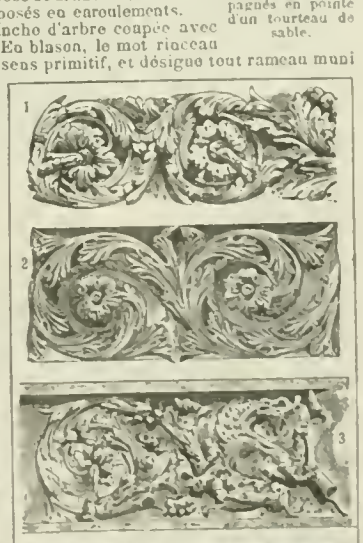

Rinceaux. 1. Art antique (Musée de Latran, à Rome). 2. Art gothique. 3. Renaissance (cathédrale de Bourges); 4. Par Cauvet (XVIIIe s.).

— ENCYCL. Archit. Le *rinceau* est en principe une tige sinueuse encore garnie de feuilles, de baies ou de fruits. Quelquefois les feuilles sont attachées à la tige à peu près de la même manière qu'elles le sont dans l'état naturel; c'est ce qu'on remarque dans la plupart des rinceaux gothiques ou étrusques et égyptiens imitant les branches de lierre ou de laurier. Dans d'autres cas, ces feuilles ne sont que des pétales très enveloppés d'une fleur attachée à la tige par [illegible] le rinceau grec, celui de la Renaissance et des styles qui s'en sont suivis depuis.



Rince-bouche.

RINCE-BOUCHE n. m. (*sèss* — invar.) Petit gobelet contenant [illegible] de la table d'une [illegible] un bol que l'on présente aux convives à la fin d'un repas afin qu'ils [illegible] se rincer la bouche : *Un* RINCE-BOUCHE *d'argent ciselé*.

— Locution à la mode sous [illegible] cet usage. *Le* [illegible] *peu à peu à disparaître*.

RINCÉE (*sé*) n. f. Pop. Volée de [illegible] rincer [illegible].

RINCELOTTE n. f. Pop. Rinçure : *Donne-moi la* RINCELOTTE.

RINCEMENT (*man*) n. m. Action de rincer (Peu us.).

RINCER (*se* — orig. incert. Prob. [illegible] devant a ou o : *Je rinçai. Nous rinçons*) v. a. Nettoyer en lavant et en frottant : RINCER *des bouteilles*. Passer une eau nouvelle ce qui a déjà été lavé : *Aller rincer, on* RINCE *le linge dans plusieurs eaux*.

— Fam. Mouiller très fort : *Ondes qui* RINCENT *les promeneurs*.

— Pop. Réprimander. On dit aussi *rincer le bec à quelqu'un*. | Battre : RINCER *un gaillard*. | Vaincre : RINCER *son adversaire*. | RINCER *la dalle*, V. DALLE.

Rincé, ée part. pass. Pop. *Il est rincé comme un verre à bière*, Complètement dépouillé, ruiné.

Se rincer, v. pr. Être rincé : *Les bouteilles doivent se* RINCER *fréquemment et avec soin*. | Rincer, laver à soi : SE RINCER *les mains, la bouche*.

RINCE-TONNEAU n. m. (*sèss* — invar. Machine employée pour nettoyer et rincer les tonneaux vides. On dit aussi LAVE-TONNEAU.



Rinceuse à main.

RINCETTE (*sèt'*) n. f. Petite quantité d'eau-de-vie qu'on verse dans son verre ou dans sa tasse à café, après les avoir vidés, et qui est censée destinée à les rincer.

RINCEUR, EUSE (*seur*, *euse*) n. Personne qui rince, qui est chargée de rincer : *Une* RINCEUSE *de vaisselle*.

— n. f. Techn. Machine à rincer.

— ENCYCL. Dans les petites *rinceuses* à main, le goupillon laveur reçoit, de l'engrenage qui commande la manivelle, un mouvement de rotation qui met ses crins en contact rapide avec tous les points de la bouteille; dans les rinceuses mécaniques, c'est souvent la bouteille elle-même qui est animée du mouvement de rotation et frotte sur des goupillons immobiles et imprégnés d'eau qui la nettoient intérieurement et extérieurement. Dans les grandes distilleries et fabriques de liqueurs, le rinçage des bouteilles doit s'effectuer avec rapidité et l'on fait usage de grandes rinceuses mécaniques qui peuvent nettoyer jusqu'à 1,200 bouteilles par heure.

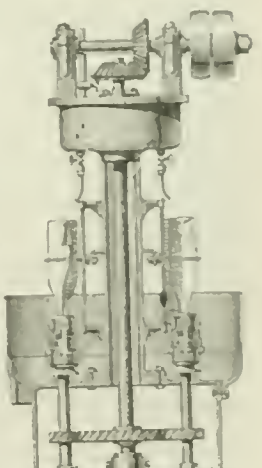

Rinceuse mécanique.

RINÇOIR n. m. Vase dans lequel on met de l'eau pour rincer. Partie d'un lavoir où l'on effectue le rinçage du linge.

RINCON (Antonio DEL), peintre de portrait et d'histoire, regardé par quelques auteurs comme le fondateur de l'école espagnole, né à Guadalaxara en 1446, mort à Séville, croit-on, en 1500. Il fut le premier qui abandonna la raideur gothique et qui fit des efforts pour donner un caractère plus naturel et plus vivant à ses figures. On voit encore dans l'église San-Juan-de-los-Reyes, à Tolède, le portrait de Ferdinand le Catholique et celui de la reine Isabelle. Rincon a peint aussi les dix-sept panneaux du maître-autel de l'église de Robledo-de-Chevala, qui représentent l'*Histoire de la Vierge Marie*, avec l'*Assomption* pour sujet central.

RINÇURE n. f. Eau dans laquelle on a rincé quelque chose.

— Boisson faite avec l'eau qui a servi au rinçage des tonneaux. || Fam. Vin noyé de beaucoup d'eau.

RIND ou **RINDA**, déesse scandinave. Ce n'était d'abord qu'une simple mortelle; mais, ayant eu d'Odin, le dieu suprême, un fils appelé Vale, elle fut admise parmi les Ases, dans l'Olympe scandinave.

RINFORZANDO (*rin'* — de l'ital. *rinforzare*, renforcer) adv. Expression servant à indiquer, dans l'exécution musicale, une augmentation momentanée de la sonorité. On indique souvent de façon abrégée, ainsi : RINF. ou par le signe <.

— S'emploie substantiv. : *Un* RINFORZANDO. Tandis que le mot *crescendo*, qui produit le même effet, s'emploie généralement pour une période de durée plus ou moins longue, le *rinforzando* ne s'applique guère qu'à un petit groupe de notes, souvent même qu'à une seule note ou peu plus longue.

RING (*rign'* — m. angl., signif. *cercle*) n. m. Turf. Ensemble des parieurs à la cote : *Le favori du* RING.

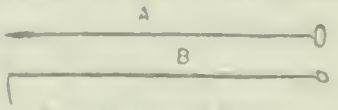



Ringicule.

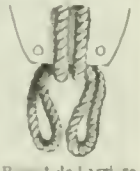

Rostre de larrière dune pomme.

Rio Grande do Sul, un des Etats du Brésil, dans la partie sud-orientale du territoire. Il est limité au nord par l'Etat de Santa Catharina, à l'ouest par la république Argentine, au sud par l'Uruguay, à l'est par l'océan Atlantique; superficie, 236.534 kilom. carr.; pop., 645.000 hab. Ch. l. *Rio Grande do Sul*. Sol généralement montagneux, couvert par les prolongements méridionaux de la serra geral, et culminant par 1 200 mètres d'altitude environ à la Cima da Serra. Le littoral, pourtant, est bas et lagunaux (lagune Mirim, lagune dos Patos, etc.). Les eaux vont pour la plus grande partie à l'Uruguay, dont l'Ibicuhy est le tributaire principal. Climat assez inégal, en raison de l'altitude générale de la contrée. Moins de ressources minérales que dans le reste du plateau brésilien; mais il existe d'abondants gisements de houille, particulièrement à San Sepé et à Candiata. L'agriculture comprend la culture du blé et du manioc; l'élevage est prospère, et l'exploitation des forêts (cèdres, mimosas, bois d'ébénisterie) très rémunératrice.

Rio Grande do Sul ou **San Pedro**, ville du Brésil méridional, capitale de l'Etat homonyme, sur le rio Grande do Sul, à l'entrée du lac dos Patos et non loin de la lagune de Mirim; 23.000 hab. La ville est agréable et bien bâtie, avec plusieurs édifices remarquables : église Nossa Senhora do Rosario, etc. Industrie et commerce assez actifs : construction de bateaux, cabotage assez important; commerce de peaux, chevaux, bœufs, veaux, moutons, viandes salées, plumes d'autruche, suifs, graisses, etc. La ville, qui a porté autrefois le nom de *Portos das Cazas*, est le point d'attache du câble sous-marin qui relie l'Europe au Brésil.

Rio Hacha, Rio-Hacha ou **Riohacha**, ville maritime de la Colombie (dep. du Magdalena), sur le littoral de la mer des Antilles; 3.200 hab. Rade où s'arrêtent les navires pour y charger des bois de teinture, du tabac et du café.

Rio Maior ou **Rio-Maior**, bourg de Portugal (prov. d'Estrémadure), dans une vallée de la serra de Candeiros, sur le *rio Maior*, affluent droit du Tage; 3.600 hab. Aux environs, source salée exploitée.

Rio Negro ou **Rio-Negro**, ville de la Colombie (dep. d'Antioquia), dans la vallée du *rio Negro*, affluent du Magdalena. Chef-lieu d'un district peuplé de 9.000 hab.

Rio Novo ou **Rio-Novo**, ville du Brésil (Minas Geraes), sur la rivière homonyme, affluent du rio da Pomba; 10.000 hab. Belles cultures (café, canne à sucre).

Rio Pardo ou **Rio-Pardo**, ville du Brésil (Minas Geraes), dans la haute vallée du *rio Pardo*; 12.000 hab.

Rio Pardo ou **Rio-Pardo**, ville du Brésil (Rio Grande do Sul), sur le cours inférieur du rio Jacuhy; 12.000 hab.

Rio Tinto ou **Rio-Tinto**, bourg du Portugal septentrional (prov. d'Entre-Douro-e-Minho), dans la banlieue de Porto; 7.600 hab.

Rio Tinto, Rio-Tinto ou **Minas de Rio Tinto**, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva]), sur les hauteurs dominant le *rio Tinto*. Mines de fer et de cuivre sulfureux, très curieuses par leurs énormes dimensions. Des restes d'édifices, probablement phéniciens, témoignent de l'ancienneté des travaux d'exploitation. Un chemin de fer de 84 kilom. relie les mines à Huelva.

Rio Verde ou **Rio-Verde**, ville du Mexique (San Luis Potosi), près de la rivière homonyme, branche du rio Panuco, tributaire du golfe du Mexique; 26.035 hab.

Rio Vermelho ou **Rio-Vermelho**, bourg du Brésil (Minas Geraes), sur le versant est de la sierra do Espinhaço, au centre d'une région fertile (excellent tabac); 4.000 hab.

Rio Alexis François, critique d'art et littérateur français, né à l'île d'Arz en 1798, mort à Paris en 1874. Il avait été professeur dans divers lycées quand il renonça à



Plan de Rio de Janeiro et ses environs.

l'enseignement pour s'adonner entièrement à ses goûts artistiques et littéraires. Esprit systématique, il s'est attaché à étudier à peu près exclusivement l'art catholique. On lui doit : *Esquisse d'une philosophie* (1826 ; *Essai sur l'histoire de l'esprit humain dans l'antiquité* (1828-1830) ; *De l'art chrétien* (1841 ; *Leonard de Vinci et son école* (1855) ; *De la poésie chrétienne* (1861) ; etc.

RIOBAMBA, ville de l'Équateur, ch.-l. de la province de Chimborazo, sur une petite rivière dont les eaux vont au Maranon, par le Pastazza ; 18.000 hab.

RIOBARBA, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), au bord de l'Atlantique ; 1 400 hab.

RIÔ-BOU n. m. Secte religieuse du Japon, qui mélange les doctrines et la mythologie de la religion autochtone ou shintô avec celles du bouddhisme. C'est grâce à elle que nous possédons les images des antiques divinités japonaises ou *kamis* (le vrai shintô interdit de donner aux dieux une forme corporelle).

RIOCAUD, comm. de la Gironde, arrond. et à 50 kilom. de Libourne, au-dessus de la Gravouze naissante ; 310 h. Bons vins rouges et blancs *château Lafosse, château-des-Eyrons, aux Peyrichons*, etc.).

RIOJA (LA), ancien pays d'Espagne, compris presque en entier dans la province de Logroño. C'est une grande vallée, mesurant 136 kilom. de longueur, 15 à 50 kilom. de largeur, parcourue par l'Ebre d'une extrémité à l'autre et nettement limitée par les montagnes. La fécondité de ce bassin est considérable. Fruits, céréales, vins renommés, huile excellente, plantes potagères ; soie ; troupeaux. Fer, cuivre, cinabre, antimoine.

RIOJA (LA), ville de la république Argentine, capitale de la province du même nom, à la sortie du col de *Sanagasta* (sierra de Velasco), fondée en 1591 par don Juan Ramirez Velasco ; 8.000 hab.

RIOJA (Francisco DE), poète espagnol, né à Séville vers 1586, mort dans cette ville en 1659. Après avoir étudié le droit et la théologie, il s'attacha à la personne d'Olivarez dont il reçut diverses faveurs. Prébendé sur le chapitre de Séville, historiographe officiel, inquisiteur au tribunal suprême, il partagea la disgrâce du favori, mais rentra en faveur auprès de Philippe IV, qui lui confia la direction de sa bibliothèque. Ses poésies lyriques jouirent pendant longtemps d'une grande réputation. Rioja était l'un des plus fervents admirateurs et disciples de Herrera. Ses sonnets, ses *canciones*, ses *silvas* lui font grand honneur ; malheureusement pour sa renommée, la critique moderne l'a dépouillé de deux des plus belles et des plus célèbres poésies qu'on lui attribuait. La *Cancion a las ruinas de Italica*, principal fondement de sa renommée poétique, n'est point de lui, mais de Rodrigo Caro. De même, il est probable que la non moins famouse *Epistola moral a Fabio* doit être rendue à Pedro Fernandez de Andrada.

RIOLAN (Jean), médecin français, né et mort à Paris (1577-1657). Dirigé par son père *Jean* RIOLAN (1539-1606), qui fut un défenseur de la doctrine d'Hippocrate contre la médecine chimique, il fut reçu docteur en 1601 et, trois ans plus tard, publia un livre intitulé : *Schola anatomica*, qui fut comme le commencement de son grand ouvrage : l'*Anthropographie*. En 1613, il fut nommé professeur royal d'anatomie et de botanique, et, l'année suivante, il fit paraître son traité d'ostéologie, intitulé : *Osteologia ex veterum et recentiorum præceptis descripta*. Devenu premier médecin de Marie de Médicis, il la suivit dans son exil. Il se montra l'adversaire de la doctrine de la circulation du sang, formulée par Harvey ; mais il eut le mérite de remettre en honneur la dissection, considérée par les médecins comme indigne d'eux. Son plus grand titre de gloire est son *Anatomica seu anthropographia* (1626).

RIOLE n. f. Partie de plaisir, de débauche. (Vx.)
— *Être en riole*, Avoir trop bu, être en état d'ivresse.

RIOLÉ, ÉE adj. Rayé, bariolé : *Il est* RIOLÉ, *riolé comme la chandelle des rois*. (Vx.)

RIOLO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Ravenne]) ; 3.820 hab.

RIOLS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 7 kilom. de Saint-Pons ; 1.555 hab. Ch. de f. Midi. Mine de plomb argentifère. Bons vins ordinaires ; commerce de laines, manufactures de draps. Grottes ouvertes dans le calcaire.

RIOM (*ri-on*), ch.-l. d'arrond. du Puy-de-Dôme, à 13 kilom. de Clermont, au pied des monts Dômes, dans la Limagne ; 11.061 hab. (*Riomois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Manufacture des tabacs. Commerce de fruits confits et vins ; pépinières. Ville bien bâtie, d'aspect monumental, mais sombre, les maisons étant construites en lave de Volvic. Ancien collège auvergnat de Saint-Amable, de style roman du XIIe siècle, chœur du XIIIe, stalles et boiseries du XVIIe, autel et retables du XVIIIe ; Notre-Dame du Marturet, en gothique flamboyant de XVe ; statue vénérée dite « Vierge à l'oiseau » (XVe s.) ; tour de l'Horloge (XVIIe s.) ; Palais de justice (XIVe s.), ancien palais ducal ; escalier monumental ; la Sainte-Chapelle, ancienne dépendance du palais ducal (mon. hist.) ; la maison des consuls, de style Renaissance. Ancien bourg gaulois de *Ricomagus*, Riom fut au moyen âge la capitale du duché d'Auvergne ; elle est restée la capitale judiciaire de la province. Patrie de l'érudit Sirmond, de Malouet, de l'historien de Barante, du ministre Rouher. — L'arrondissement a 13 cantons, 137 communes et 138.788 hab. Le canton Est a 9 comm. et 12.804 hab., le canton Ouest 7 comm. et 11.750 hab.


Armes de Riom.

RIOMAGGIORE, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur la mer ; 3.120 hab.

RIOM-ÈS-MONTAGNE (*ri-on*), ch.-l. de canton du Cantal, arrond. et à 35 kilom. de Mauriac ; 3.139 hab. Église romane ; maisons Renaissance. Commerce de bestiaux. — Le canton a 8 comm. et 10.302 hab.

RION, comm. des Landes, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Sever ; 2.560 hab. Ch. de f. Midi. Exploitation de pins, fabrique de résine. Église des XIIe, XVe et XIXe siècles. Aux environs, butte Tuc de Pouy-Tauzin ; restes d'un camp retranché.

RION, RIONI (le *Phase* de l'antiquité), fleuve de l'Asie russe, en Transcaucasie. Il naît à 2.132 mètres, d'un glacier du versant sud du Caucase, descend en cascade, baigne Koutais et se perd dans la mer Noire à Poti ; 311 kilom.

RION (le comte DE), lieutenant des gardes et amant de la duchesse de Berry, fille du Régent à laquelle il inspira une passion effrénée. Il obtint d'abord un régiment de dragons, puis fut nommé colonel de Berry-cavalerie, gouverneur de Cognac, du château de Meudon, et épousa enfin secrètement la duchesse de Berry ; il en eut une fille, mais le mariage ne fut jamais déclaré. Le Régent le fit partir en 1719 pour l'armée de Berwick qui allait opérer en Espagne. Après la mort de la duchesse, il vécut dans l'obscurité.

RIONERO in Volture, ville d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]) ; 11.690 hab. Détruite par le tremblement de terre de 1851. Commerce important.

RIONS, comm. de la Gironde, arrond. et à 33 kilom. de Bordeaux, sur la Garonne ; 1.297 hab. Vins rouges de côtes très recherchés et bons vins blancs ; principaux crus : *Château-Jourdan, Château-de-Mony, Chateau-de-Carla, Château-Espinglet, domaine Martet, cru de Brana, au Bourg*, etc. Commerce de fruits et primeurs. Poteries ; tonnelleries. Restes d'un château du XIVe siècle et des anciens remparts.

RIONS (François-Hector *ou* Charles-Hector D'ALBERT, comte DE), marin français, né à Avignon en 1728, mort en 1802. Entré fort jeune dans la marine, il servit sous les ordres de d'Estaing ; il était chef d'escadre en 1784, commandant de la marine à Toulon en 1785, et on le regardait depuis la mort de Suffren comme l'officier général le plus capable de commander une grande flotte. En 1789, à la suite d'une émeute à Toulon, il fut insulté, puis jeté dans un cachot. L'Assemblée nationale ordonna sa mise en liberté. Appelé à Brest pour commander l'escadre de l'Océan, de Rions fut encore victime d'une révolte 1790, et se démit de ses fonctions. Nommé contre-amiral en 1792, il émigra peu après et fit avec les princes la campagne de 1792. Il rentra en France sous le Consulat.

RIOPAR, bourg d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacète]) ; 2.700 hab. Mines de cuivre et de zinc ; métallurgie.

RIORGES, comm. de la Loire, arrond. et à 4 kilom. de Roanne, sur la Renaison, affluent de la Loire ; 2.550 hab. Fabrique de couvertures.

RIOS ou **ORRIOS**, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]) ; 5.300 hab.

RIOS (don Jose AMADOR DE LOS), écrivain espagnol, né à Baena (prov. de Cordoue) en 1818, mort à Séville en 1878. Vers 1840, il se rendit à Madrid, devint professeur à l'université, administrateur et doyen de la faculté de philosophie et de littérature, membre de l'Académie royale, etc. Il entra, en 1863, à la Chambre des députés. Son ouvrage capital est l'*Histoire critique de la littérature espagnole*, en 7 vol. (1861 et ann. suiv.).

RIOT (*ri-o* — du lat. *rivus*, cours d'eau ; cf. provenç. *riu*, espag. *rio*) n. m. Dans le patois du centre de la France, ruisseau, petit cours d'eau.

RIOT-ACT (de l'angl. *riot*, tumulte, qui est dérivé du vx franç. *riotte* ; et de *act*, acte) n. m. En Angleterre, Mots de législation répressive des rassemblements tumultueux.
— ENCYCL. Une proclamation est lue aux émeutiers par un juge de paix, un shérif, un sous-shérif ou un maire, et l'assemblée tumultueuse doit se dissoudre dans le délai d'une heure après cette sommation, faute de quoi, l'émeute est qualifiée « félonie » et punie plus gravement.

RIOTER (de *rire*) v. n. Rire à demi : *Il ne fait que* RIOTER.

RIOTEUR, EUSE n. Celui, celle qui riote, qui ne fait que rioter : *Un* RIOTEUR *insupportable*.

RIOTIPOUR, ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. des Provinces-du-Nord-Ouest [prov. de Bénarès]), sur le Gange ; 10.300 hab.

RIOTORD, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 28 kilom. d'Yssingeaux, sur le *Riotord*, affluent de la Dunières ; 2.835 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Moulineries de soie. Fabriques de rubans.

RIOTTE n. f. Vieux mot signif. Querelle, dispute :

> Bien fort, pour éviter *riottes*,
> Je crie à toutes gens : merciz.
> VILLON.

RIOTTEUR (*o-teur'*) n. m. Querelleur, batailleur.

RIOU (« dragon, serpent »), terme par lequel les Japonais, shintoïstes aussi bien que bouddhistes, traduisent le chinois *Loung* et le sanscrit *Nâga*. Le *Riou* est le gardien des trésors cachés dans les entrailles de la terre ou dans le fond des mers.)

RIOU, RIOUW ou **RIOV**, ville de la Malaisie néerlandaise (île de Bintang, sur le *détroit de Riou* ; 15.000 hab. RIOU, déclaré port franc, centralise et envoie à Singapour le trépang et les étains de Sumatra.

RIOUFFE Honoré-Jean, baron, littérateur et administrateur français, né à Rouen en 1764, mort à Nancy en 1813. Il composa, fort jeune, quelques poèmes, embrassa les principes de 1789 et écrivit avec Dugazon une pièce politique, jouée sur le théâtre de la Nation le 11 octobre 1792. Administrateur des girondins, il se lia avec eux et fut arrêté en 1793. Transféré à Paris, il occupa ses loisirs à écrire les *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, qui parurent après le 9 Thermidor. Napoléon le nomma préfet de la Côte-d'Or (1807), puis de la Meurthe (1809).

RIOU-KIOU, archipel de l'Océan Pacifique. V. LOU-TCHOU.

RIOU-LINGGA, archipel des Indes néerlandaises, résidence de Riou, dans la mer de Chine, entre l'extrémité sud de la presqu'île de Malacca et l'île de Sumatra ; au total, 1 196 kilom. carr. ; 98.000 hab. 1° groupe des Riou, au N., entre les détroits de Singapour au N., de Dourian et de Dempo à l'O., la mer de Chine à l'E. ; Bintang ou Riou est la principale ; 2° groupe des Lingga au S. ; séparé par le détroit de Dempo (15 kilom.) du premier groupe, par

celui [illegible] Lingga, [illegible] plus [illegible]

RIOULT [illegible] né à [illegible] en 1819, par un tableau [illegible] aisé, et très [illegible] 1822, [illegible] *Rende* 1827, [illegible] chevalier d'Assas ; *Portrait de* [illegible] *de Espagne*, à [illegible]

RIOZ, ch.-l. [illegible] 24 kilom. [illegible] au pied [illegible] Sour[illegible] taute du Bithor. — Le canton a [illegible]

Rip, opéra [illegible] paroles de Henri Meilhac et Philippe [illegible] Robert Planquette. Folies-Dramatiques, 1882. La [illegible] française n'était qu'une adaptation du texte [illegible] Farmie, sur lequel le compositeur avait écrit sa [illegible], car l'ouvrage avait été joué d'abord à Londres, au Comedy-Theatre, sous le titre de *Rip Van Winkle* avec [illegible] succès. L'auteur anglais avait tiré son [illegible] d'une légende, très populaire en Amérique, grâce à Washington Irving. Cette légende raconte [illegible] jour, en 1770, un nommé Rip, habitant de Catskell, dans l'Amérique du Nord, s'avisait d'aller dans les montagnes à la recherche d'un personnage depuis longtemps disparu, se trouvait surpris par le sommeil, succombait à la fatigue et s'endormait. Il ne revint à lui qu'après une nuit fantastique [illegible] d'incidents terribles, et se réveilla changé, usé, vieux. Nouvel Épiménide, il était resté vingt ans endormi si bien qu'étant parti sujet du roi d'Angleterre, il se retrouvait citoyen de la libre Amérique, [illegible] avait fait une république, et ne pouvant se faire reconnaître d'aucun des siens, de ses amis, de ses compatriotes, qui depuis longtemps le croyaient mort. La pièce, très curieuse, très variée, retrouva à Paris le succès de Londres. La petite partition de Planquette ne manque ni de grâce, ni d'agrément. Citons l'air de Rip : *C'est un rien, un souffle, un rien*, devenu presque populaire, le trio : *Mes enfants, sachez qu'en ménage* ; le quatuor de l'amour, la romance de Rip, le chœur des lanternes, etc.

RIPABOTTONI, comm. d'Italie (prov. de Campobasso) ; 1.910 hab.

RIPACANDIDA, comm. d'Italie (prov. de Campobasso) ; 5.040 hab.

RIPAGE (*paj'*) n. m. Action de polir la pierre avec la ripe ; résultat de cette action.
— Ch. de f. Nom donné au travail qui consiste à déplacer une voie de chemin de fer, à la dresser en faisant usage de *pinces à riper* et sans avoir besoin de démonter ladite voie.
— Mar. Action de faire riper un cordage, une chaîne d'ancre.
— Vétér. Syn. de DÉRAPAGE.

RIPAILLE (*pa-ill' ll* mll.) — suivant quelques-uns, du château de Ripaille (*Ripaglia*) dans le Chablais où Amédée de Savoie, antipape sous le nom de Félix V, se livrait à la bonne chère ; n. f. Grande chère, excès de table : *Les* RIPAILLES *des personnages d'Italie*.
— Loc. fam. *Faire ripaille*, Faire bombance.

RIPAILLE, ancienne chartreuse dans la Haute-Savoie, près de Thonon, célèbre par le séjour qu'y fit Amédée V, le premier des comtes de Savoie. Château, flanqué de sept tours, en partie détruit ; l'église subsiste encore, avec sa façade de marbre.

RIPAILLER (*pa-ill' ll* mll.) v. n. Faire ripaille. RIPAILLER *fatigue*.

RIPAILLEUR, EUSE (*pa-ill' ll* mll.) n. Celui, celle qui aime à ripailler.

RIPAINSEL n. m. Arg. milit. V. RIZ-PAIN-SEL.

RIPALIMOSANO, comm. d'Italie (prov. de Campobasso) ; 3.735 hab.

RIPARBELLA, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Pise]) ; 1.900 hab.

RIPARIA n. m. Variété de vigne américaine.
— ENCYCL. Le *riparia* est une des vignes américaines les plus répandues, grâce à la facilité que l'on a eue de se le procurer et aux qualités qu'il a montrées comme porte-greffe. Des innombrables variétés que l'on en connaît, deux surtout : *riparia ypsore de Montpellier* ou *riparia Portalis* et *riparia grand glabre*, sont adaptées et rendent de grands services comme porte-greffe. Elles possèdent toutes deux des qualités d'adaptation et de rendement qu'on a mises en valeur également pour obtenir, par croisement avec les diverses vignes américaines (*rupestris, cordifolia*, etc.) ou avec les cépages indigènes, des hybrides qu'on utilise à leur tour avec succès comme porte-greffe.

RIPA Teatina, comm. d'Italie (Abruzze [prov. de Chieti]) ; 2.940 hab.

RIPATON n. m. Pop. Pied. *Jouer des ripatons*, S'enfuir. Par ext. Soulier.

RIPATONNER (*to-né* — rad. *ripaton*) v. n. Pop. Réparer, raccommoder, refaire.

RIPATONNEUR (*to-neur'* — rad. *ripatonner*) n. m. Pop. Réparateur maladroit.

RIPATRANSONE, ville d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli-Piceno]), 6.185 hab. Evêché. C'est la patrie de *Montana*.

RIPAUDIER (*pô-di-é*) n. m. Arg. Gouverneur. (Vx.)

RIPAULT-DESORMEAUX Typogr. V. DESORMEAUX.

RIPE subst. verb. de *river* n. f. Tesson d'os qui sert à gratter une figure sculptée, une pierre, un enduit. On dit aussi GRATTE-FOND. || Auge circulaire dans laquelle se meut une meule.
— Arg. Dame.
— Pêch. Nom vulgaire de l'Epinoche.



Ripert-Monclar (Victor-Maurice, comte de), homme politique français, né à Manosque (Basses-Alpes) en 1847. Député de la Droite à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876, il fut élu sénateur en 1876 et 1879. Il a publié : *Les Hommes et les choses de la Révolution* (1873).

Ripi (Giovanni), peintre italien, né à Urbin en 1460, mort en 1520. Il était père de Raphaël.

Ripidolite (du gr. *ripis*, éventail, et *lithos*, pierre) n. f. Minéral vert, appartenant à la famille des chlorites.

Ripiéniste (rad. *ripiéno*) n. m. Musicien qui joue de quelque instrument à cordes pour renforcer l'orchestre.

Ripieno (mot ital., signif. remplissage) n. m. Mus. Nom donné dans la musique moderne à l'ensemble des parties qui, seules, ne font pas entendre le chant, mais ne font que soutenir et renforcer celles où le chant est placé.

Ripley (George), littérateur américain, né à Greenfield (Massachusetts) en 1802, mort à New-York en 1880. Il fut un des fondateurs de la secte transcendantaliste, dirigea pendant quelques années la revue *The Dial*, puis entra dans la rédaction du journal *The New-York Tribune*, qu'il dirigea avec Charles Dana. Il a publié : *Handbook of Literature and the Fine Arts* (1849) ; *History of the Nineteenth Century* (1849-1852) ; *Handbook of Religious Belief* (1858) ; *Spiritualism* (1859) ; *Life of Margaret Fuller* (1883).

Ripley (Thomas), alchimiste anglais, né vers 1470, mort à Bridlington (Yorkshire) en 1490. Il fut chanoine régulier de Bridlington, devint maître de la science hermétique et se rendit célèbre par la fabrication de la pierre philosophale. Il sut gagner les bonnes grâces de Jean Kemp, archevêque d'York, et de Henri VIII. De retour dans son pays, il écrivit le *Livre des douze portes*, qui est divisé en douze chapitres et traite de la préparation de la pierre philosophale.

Ripoire (rad. *ripe*) n. m. Mar. Cordage composé de chanvre et de goudron, dont on fait passer les fils qui sortent du commet de retour, et qui ont enlevé de trop.

Ripoll, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Gérone], au confluent du Fraser et du Ter, au pied des Pyrénées, à 70 kil. E. d'Urgel. Fabrique de coton. Fabrication d'armes blanches et d'armes.

Ripon (ville d'Angleterre, comté d'York [West-Riding], sur la Ure, à 30 kil. N.-O. de Leeds, au système du Humber ; 7,000 hab. Au moyen âge, Ripon fut un centre très important de pèlerinage. Le trio qui commença à développer l'industrie de la ville se compose de Thomas Loi, fabrication d'éperons, Thomas Hall et Thomas Hall. La cathédrale est un remarquable édifice gothique, fondé par Saint-Wilfrid. Ses stalles, ses boiseries, avec ses anciens charnier, etc.

Ripon (ville des États-Unis, dans le Wisconsin, entre les lacs Winnebago et Puckaway, à 1,000 hab. Commerce de céréales.

Ripon (Frederick John Robinson, vicomte Goderich et), homme d'État anglais, né à Londres en 1782, mort à Londres en 1859. Il fut membre du Parlement, [illegible] du commerce et des colonies, [illegible] du Trésor, [illegible] de l'Échiquier, [illegible] du Conseil privé, [illegible] des affaires de l'Inde, [illegible] du travailler, avec sympathie, mais irrésolu.



Ripon (Georges Frédéric Samuel Robinson, marquis de), homme d'État anglais, né à Londres en 1827. Il fut député de la Droite à la Chambre des communes de 1853 à 1859, puis pair d'Angleterre. Il fut successivement secrétaire d'État pour l'Inde (1866-1867), président du Board of Trade (1867-1868), lord du Sceau privé (1871), président du Conseil de l'Inde (1871-1874), lord du Sceau privé (1880-1884), [illegible] des affaires de l'Inde, [illegible] du Conseil privé, [illegible] des affaires de l'Inde, [illegible] du travailler, avec sympathie, mais irrésolu. Il fut encore premier lord de l'Amirauté dans le cabinet Gladstone (1892-1895). Il a publié : *Guide* et *Secrétaire aux colonies* de 1892 à 1895.

Ripopée (origine inconnue) n. f. Mélange de différentes sortes de vins, de sauces.

Fig. Mélange de choses disparates : *Les fer mes font des ouvrages de jeu et de coquetterie* (D. de Montchesnay). Se complaire surtout au sujet des œuvres de l'esprit.

Riposte (*peut* [illegible] de l'ital. *risposta*, même sens) n. f. Escr. Coup que l'on porte immédiatement après avoir paré. Se dit aussi d'un coup quelconque porte en réponse à un autre coup. — Fig. Réparties vive, prompte pour répondre une raillerie : *Être prompt à la* RIPOSTE. || Par ext. Ce qui se fait sur-le-champ pour repousser une injure : SE RIPOSTER *par un vigoureux soufflet*.

— Jeux. À certains jeux, comme le *trébuchet*, Se dit des deux adversaires du premier qui ne font pas culbute.

Manèg. Action du cheval qui rue sous l'éperon.

Riposter (pays [illegible] rad. *riposte*) v. n. Escr. Parer et porter une botte du même mouvement. Fig. Répondre, répartir vivement à une raillerie : RIPOSTER *à propos*.) Repousser vivement une injure, un coup. — Activ. RIPOSTER *une impertinence à un sot questionneur*.

Riposto, ville du roy. d'Italie [île de Sicile [prov. de Catane], sur la mer Ionienne ; 10,000 hab. Port assez important, qui fait surtout le commerce des vins de la région.

Ripperda (Jean-Guillaume, duc de), aventurier hollandais, né en 1690, mort à Tétouan en 1737. Il servit d'abord la Hollande en qualité de colonel d'infanterie, puis d'ambassadeur à la cour d'Espagne. Après son ambassade, il se fixa en Espagne en 1718 et embrassa le catholicisme. En 1725, il fut envoyé à Vienne pour opérer un rapprochement entre Madrid et Vienne. Il réussit à conclure un traité de paix et de commerce. À son retour à Madrid, il fut nommé grand d'Espagne et ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur ; mais il ne resta à Vienne que quelques mois. En 1725, il fut fait secrétaire d'État des affaires étrangères et bientôt il y joignit la guerre et les finances. Disgracié en mai 1726, emprisonné à Ségovie jusqu'en 1728, Ripperda réussit à passer en Angleterre, puis en Hollande, enfin dans le Maroc en 1731. Il s'y fit musulman et prit le nom d'Osman-Pacha. Il poussa le sultan à faire la guerre à l'Espagne ; mais, vaincu par les Espagnols, perdit toute son influence. Au moment de sa mort, il essayait de rapprocher les juifs des musulmans.

Rippert de Beauregard, compilateur et éditeur français, né dans le Dauphiné vers 1765, mort à Paris en 1825. D'abord contrôleur des domaines en 1789, il se rendit à Paris et fonda, en 1793, avec de Contouli, un journal royaliste, la *Quotidienne*. Contouli périt sur l'échafaud. Rippert s'enfuit. De retour à Paris après le 9-Thermidor, il reprit avec succès la publication de son journal, qui changea ensuite plusieurs fois de titre pour échapper aux poursuites du Directoire et fut supprimé par Bonaparte, devenu premier consul. En 1812, il fit paraître, avec Barère, le *Mémorial antibritannique*, journal dirigé par la police de Fouché. En 1814, Rippert ressuscita avec Michaud la *Quotidienne*. On lui doit : *Journal des avocats* ou *Bulletin de jurisprudence civile, criminelle, commerciale, etc.* 1810-1814 ; *Formulaire des notaires* (1812) ; *Journal des notaires* ou *Répertoire général de la science notariale* (1814).

Ripple-marks (de *ripple*, clapotis, et *mark*, marque) n. f. pl. Mot anglais sous lequel on désigne les innombrables rides qui recouvrent la surface de certaines plages lorsque la mer s'est retirée. (Ces rides sont dues au clapotement, sous l'action du vent, des eaux peu profondes.)

Rippoldsau, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle d'Offenburg], près de la Wolfach, affluent de la Kinzig [bassin du Rhin] ; 900 hab. Eaux thermales, ferrugineuses et sulfatées sodiques, très employées dans le traitement des maladies de l'appareil digestif.

Ripuaire (*pu-ère*) — bas lat. *ripuarius* ; formé de *ripa*, rive) adj. S'est dit des anciens peuples des bords du Rhin et de ce qui les concernait : *Les Francs* RIPUAIRES. *La loi* RIPUAIRE.

Substantiv. Ancien habitant des bords du Rhin. Dans ce sens, prend une majuscule : *Les* RIPUAIRES.

— ENCYCL. Les Francs *ripuaires* ou riverains du Rhin occupaient le pays situé entre le Rhin et la Meuse. Ils ont laissé une loi qui, après la loi salique, est la plus importante des lois barbares. On pense qu'elle a été rédigée en plusieurs fois de la première moitié du VIe siècle à la première moitié du VIIIe. Les formes de procédure y sont les mêmes que dans toutes les lois barbares ; on y trouve les ordalies, les épreuves et le duel judiciaire, la composition ou *wergeld*. Le pouvoir royal paraît plus [illegible] et l'influence de l'Église plus forte que dans la loi salique.

Riqueraque (*ke-rak*) n. f. Littér. anc. Sorte de chanson de six à sept syllabes.

Riquet (*ké*) n. m. *Riquet à la houppe*, Homme contrefait, par allusion à un personnage d'un conte de Perrault.

Riquet à la houppe, conte en prose de Ch. Perrault. Riquet à la houppe a cause d'une petite houppe [illegible] qu'il avait sur la tête en naissant, est le prince le plus spirituel, mais aussi le plus laid. Un roi [illegible] ont deux filles, dont l'une est [illegible], mais stupide autant qu'elle est [illegible], ont qui dotèrent au berceau ces [illegible] accordèrent à chacun d'eux un don [illegible] donner de l'esprit à la femme [illegible] peut rendre beau l'époux qu'elle aura [illegible] est que Riquet aime le bel oiseau royal, et que, l'ayant rencontré au bois, il lui passe son esprit, sur la promesse faite par la princesse de l'épouser dans un an. Celle-ci, devenue spirituelle, hésite quelque peu à tenir sa parole, mais, à peine instruite de son propre pouvoir, de grand cœur elle donne à son tour la beauté à l'amoureux prince, et le mariage s'accomplit. De son récit, l'auteur tire avec finesse cette moralité qui proclame la puissance de l'amour :

Tout est beau dans ce que l'on aime,
Tout ce qu'on aime a de l'esprit

Le conte de Perrault a plus ou moins inspiré divers auteurs de féeries. La plus récente de ces pièces, par Léon et Franz Beauvallet, fut représentée à Paris, au théâtre des Arts, en 1875. A citer également une poétique et piquante comédie-féerique de Th. de Banville (Théâtre d'application [*La Bodinière*], 1898.)

Riquet (Pierre-Paul de), ingénieur français, né à Béziers en 1604, mort à Toulouse en 1680. Riquet se trouvait avoir des propriétés placées dans la meilleure situation pour se rendre compte du système des eaux dans la province du Languedoc. En exécutant des nivellements dans l'étendue de ses propriétés, il fut conduit à faire des essais de canalisation, cherchant à réunir, par une voie navigable, l'Océan à la Méditerranée. En 1662, il soumit ses projets à Colbert, qui entra avec ardeur dans ses vues et fit partager son enthousiasme à Louis XIV. Cependant, ce ne fut qu'en 1666 que les difficultés purent être vaincues et que parut l'édit qui autorisait Riquet à commencer son immense travail. L'insuffisance des fonds obligea Riquet de consacrer sa fortune à son œuvre, qui exigea quatorze années de travaux inouïs. Il ne vit pas l'achèvement de cette magnifique voie de communication ; brisé par le travail et les efforts héroïques qu'il avait dû faire pour vaincre des obstacles sans cesse renaissants, il mourut six mois avant l'inauguration du canal.

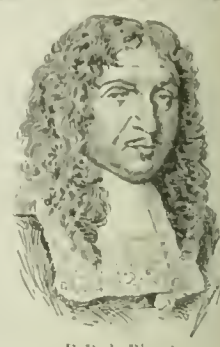

P.-P. de Riquet.

Riqueti de Mirabeau (famille). V. Mirabeau.

Riquewihr (en allem. *Reichenweier*), bourg d'Alsace-Lorraine (distr. de Haute-Alsace), près des sources du Sembach, affluent de la Fecht (bassin du Rhin) ; 1,698 hab. Vignobles donnant des vins blancs dits « gentils », recherchés pour coupages avec les vins du Rhin. Ruines d'un château du XIVe siècle.

Riquier (Guiraut), de Narbonne, troubadour provençal du XIIIe siècle, mort vers 1300. C'était le dernier représentant de l'école dite « courtoise » ; il fut protégé par Amauri IV et Amauri V de Narbonne, Bernard IV d'Astarac, Henri II de Rodez, Pierre III d'Aragon et Alphonse X de Castille. Il essaya, non sans talent, de renouveler de vieux genres d'origine populaire comme l'*alba*, la *retroencha* (v. ROTROUENGE) et la pastourelle. Il écrivit, en outre, un grand nombre de lettres (en vers de six syllabes), adressées à de grands personnages, où il traite diverses questions littéraires et morales : il fait, par ses tendances, didactiques, pressentir l'école bourgeoise qui fleurira à Toulouse au XIVe siècle. Ses œuvres ont été publiées par H. Pfaff.

RIQUIQUI (*ki-ki*) n. m. Autre orthogr. du mot RIKIKI.

Rir (OUED), Géogr. V. RHER.

RIRE (du lat. *ridere*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous riions. Que vous riiez*) v. n. Exprimer, par une contraction des traits de la face, accompagnée d'expirations plus ou moins saccadées et bruyantes, un sentiment soudain de gaieté : RIRE *aux éclats*. *Pouffer de* RIRE. || Prendre l'expression particulière à une personne qui rit : *Des yeux qui* RIENT.

— Se divertir, se réjouir : *Aimer à* RIRE. || Badiner ; ne pas parler, ne pas agir sérieusement : *Tout ce que je vous ai dit, ce n'était que pour* RIRE.

— Avoir un air gai, agréable : *Tout* RIT *dans ce séjour*. || Être favorable : *La fortune vous* RIT *aujourd'hui*.

— Fam. Se fendre, s'entr'ouvrir : *Un habit qui* RIT *par toutes les coutures*.

— Loc. div. *Rire de*, Ne faire aucun cas : *Je* RIS *de vos menaces*. || Railler, tourner en ridicule : RIRE *de quelqu'un*. || *Rire aux dépens de*, Se moquer de. || *Rire au nez de quelqu'un*, Se moquer de lui en face. || *Rire aux anges*. V. ANGE. || *Rire sous cape*, *Rire dans sa barbe*. V. CAPE, et BARBE. || *Rire du bout des dents*, *Rire jaune*. V. DENT, et JAUNE. || *Rire comme un coffre*. V. COFFRE. || *Pincer sans rire*. Dire quelque chose de piquant, en feignant de le dire sans intention. || *Apprêter, Prêter à rire*. Donner sujet de rire, de railler. || *Vous voulez rire, Vous me faites rire*, Vous tenez des propos qui ne sont pas sérieux. || *Et d'en rire*, Et l'on se met à rire. || *Il n'y a pas, On n'y trouve pas le moindre mot pour rire*. Cela n'est pas gai, il n'y a rien là de plaisant. *Il n'y a pas là de quoi rire*, C'est une chose grave, sérieuse. *Il ferait rire un tas de pierres*, Il est très plaisant, très facétieux. (V. CHATOUILLER.) *Rire à la caisse*. En T. de bourse, Percevoir chez un agent de change le produit d'une heureuse spéculation. (Se dit aussi dans le langage des théâtres, et signifie Recevoir une gratification, ou une indemnité.) || *Rire comme un fou*. V. FOU.

Prov. et loc. prov. : Rira bien qui rira le dernier, Celui qui rit à présent sera moqué à son tour. || C'est le vieux jeu, on n'en rit plus, Cette plaisanterie est usée. || Tel qui rit vendredi dimanche pleurera. V. DIMANCHE. || Plus on est de fous, plus on rit. V. FOU. || Marchand qui perd ne peut rire, Il faut excuser la maussaderie des gens qui perdent.

— ALLUS. LITTER. : J'ai ri, me voilà désarmé. V. DÉSARMER.

— n. m. Action de rire : *Le* RIRE *et la gaieté sont une nécessité pour l'homme*. (A. Karr.)

— *Fou rire*, Rire dont on ne peut réprimer les éclats.

— *Rire sardonique*, Nom donné par les anciens médecins à un rire convulsif, involontaire, tel que l'éprouvaient, disait-on, ceux qui avaient mangé d'une herbe décrite sous le nom de *sardonica herba*. || Rire amer ou ironique.

Se rire, v. pr. Se divertir : *Dire la vérité en* SE RIANT. ‖ Se moquer de quelqu'un : SE RIRE *des sots*. ‖ Ne pas faire cas : SE RIRE *des menaces de quelqu'un*.

RIS (*ri* — du lat. *risus*; de *ridere*, rire) n. m. Action de rire, façon de rire : Ris *agréable*. Ris *moqueur*.
— *C'est un ris qui ne passe pas le nœud de la gorge*, C'est un rire forcé, qui n'est pas naturel.
— n. m. pl. Divinités qui présidaient à la gaieté : (Dans ce sens, prend une majuscule.) : *Les* JEUX *et les* RIS.
— Cout. anc. *Ris de Pâques*, Contes plaisants que les prédicateurs avaient coutume de débiter à leur auditoire, le jour de Pâques.

RIS (*ri* — orig. inconn.) n. m. Corps glanduleux, placé sous la gorge du veau ou de l'agneau : Ris *de veau au jus*. *Croquettes de* RIS *d'agneau*.

RIS (*ri* — pour *rifs*, mot d'orig. scandin. : cf. danois *rif*; suéd. *ref*; angl. *reef*) n. m. Mar. Partie d'une voile destinée à être serrée sur la vergue au moyen de garcettes passées dans une bande de ris. ‖ *Bande de ris*, Bande de toile de renfort cousue sur la voile pour limiter le ris. (Des œillets sont percés dedans pour recevoir un cordage qui y forme des estropes dans lesquelles s'amarrent les garcettes de ris.) ‖ *Œillets de ris*, Petits trous garnis que l'on voit sur les bandes de ris. ‖ *Raban de ris*, Bout de quaranteniер servant à amarrer sur la vergue l'extrémité de la bande de ris. ‖ *Filière de ris*, Câble ou fil de fer fixé sur la vergue au moyen de crampons et destiné à servir de point fixe aux garcettes de ris. ‖ *Ris de chasse*, Premier ris d'un hunier. ‖ *Bas ris*, Dernière bande de ris d'un hunier. ‖ *Prendre un ris*, Serrer une bande de ris sur la vergue. ‖ *Larguer un ris*. Exposer à nouveau au vent le ris qui avait été pris.
— Fam. *Larguer un ris dans ses vêtements*, Se mettre à l'aise.
— ENCYCL. Le *ris* est une portion de voile disposée pour pouvoir être soustraite à l'action du vent. Selon leur dimension, les voiles ont une ou plusieurs bandes de ris. Les basses voiles en ont deux au maximum, les huniers quatre; les perroquets des grands clippers en ont parfois une. Dans les huniers, ces bandes s'appellent ris de chasse, premier ris, second ris, bas ris.

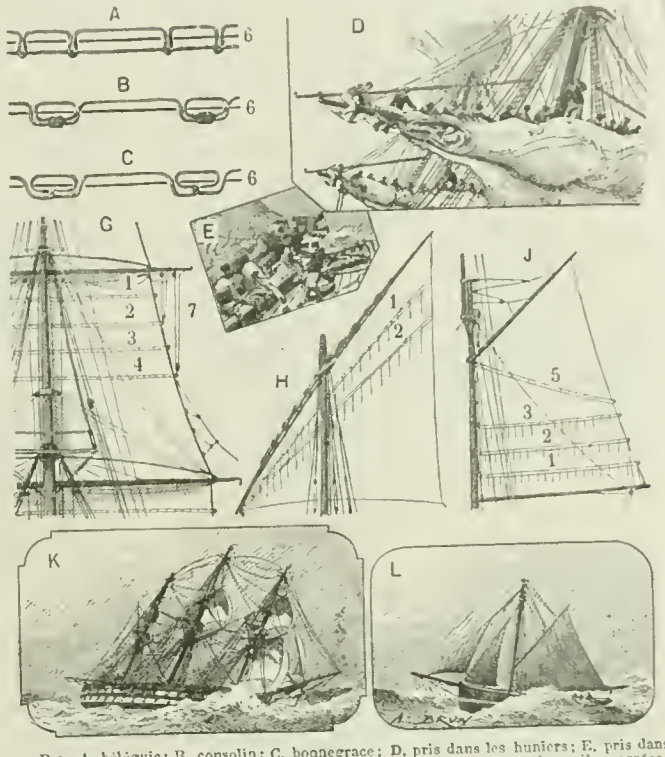

RIS : A, béléguic; B, consolin; C, bonnegrace; D, pris dans les huniers; E, pris dans la grande voile aurique d'un cotre ou d'une goélette; G, par en haut, des voiles carrées; H, en éventail, des voiles latines; J, par en bas, des voiles auriques et à bourcet; K, voilure carrée au bas ris; L, voilure aurique au dernier ris. — 1. 1er ris; 2. 2e ris; 3. 3e ris; 4. 4e ris; 5. Ris diagonal; 6. Voile; 7. Palanquins de ris.

RIS, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 20 kil. de Thiers, non loin du confluent de l'Allier et de la Dore; 1.512 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise des XIe, XIIe et XVe s. Restes des remparts.

RISADE n. f. Mar. anc. Action de prendre un ris. (Vx.)

RISANO, ville d'Austro-Hongrie (Dalmatie [distr. de Cattaro]), sur la baie septentrionale du golfe de Cattare; 4.199 hab. Port de cabotage.

RISAVE n. f. Bot. Nom vulgaire de la zizanie des marais.

RISBAN (*riss* — du néerl. *bank*, banc, et *rijs*, branchage) n. m. Terre-plein armé de canons pour protéger l'entrée d'un port.

RISBERME (*riss-bèrm'* — du néerl. *rijs*, branchage, et de *berme*) n. f. Constr. Intervalle entre les pieux jointifs et le batardeau construit au droit des piles d'un pont, d'un ouvrage hydraulique. ‖ Espace rempli de fascines chargées de quartiers de roche, au pied d'un ouvrage hydraulique, pour en protéger les fondations.

RISCA, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles), sur l'Ebwy, affluent de l'Usk; 5.600 hab. Houillères.

RISCLE, ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 55 kilom. de Mirande, sur l'Adour, un peu en aval de son confluent avec l'Arros; 1.769 hab. Ch. de f. Midi. Corderie, filature, tuilerie. Commerce de grains, eaux-de-vie. — Le canton a 20 comm. et 9.793 hab.

RISCONTRE n. f. Banque. Syn. de VIREMENT.

RISÉ, ÉE adj. Mar. Dont les ris sont pris.

RISEBERGA, bourg de la Suède méridionale (län de Christianstadt); 4.000 hab.

RISÉE (rad. *ris*) n. f. Ling. Rire bruyant, poussé par plusieurs personnes à la fois : *Les* RISÉES *du parterre*. (Vx.)
— Moquerie, rire moqueur : *S'exposer à la* RISÉE *de tous*. ‖ Objet de moquerie : *Être la* RISÉE *du peuple*.
— Mar. Augmentation subite du vent qui dure plus longtemps qu'une rafale. ‖ *Défie du risée!* Commandement à l'homme de barre de veiller à ne pas se laisser surprendre par une risée. ‖ *Saluer la risée*, Amener les voiles pendant une risée. ‖ *Loffe à la risée!* Commandement à l'homme de barre de profiter de la risée pour gagner au vent.
— SYN. Risée, dérision, ironie, etc. V. DÉRISION.

RISER (rad. *ris*) v. a. Mar. Amener, pour éviter l'effet d'une risée : RISER *les huniers*. ‖ On dit mieux ARRISER.

RISETTE (*zèt'* — rad. *ris*) n. f. Fam. Petit rire naïf et gai : *Faire* RISETTE, *une* RISETTE.
— Mar. Légères ondulations de la mer quand il fait calme et que la brise se lève.

RISHTON, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre); 4.100 hab. Houillères.

RISIBILITÉ (rad. *risible*) n. f. Faculté de rire : *On regardait autrefois la* RISIBILITÉ *comme la faculté distinctive de l'homme*. ‖ Caractère de ce qui est risible : *La* RISIBILITÉ *d'une prétention*. (Peu us.)

RISIBLE (du lat. *risibilis*, même sens) adj. Plaisant, capable d'exciter le rire : *Être dans une situation* RISIBLE. ‖ Digne de moquerie, ridicule :

Le *risible* sujet d'une semblable histoire.
LA FONTAINE.

— Philos. Qui a la faculté de rire : *L'homme, qui est un animal* RISIBLE, *est aussi un animal orgueilleux*. (Volt.)
— n. m. Ce qui est risible : *La matière du comique, ce n'est pas le* RISIBLE, *mais le ridicule*. (Ch. Lévêque.)
— SYN. Risible, ridicule. V. RIDICULE.

RISIBLEMENT adv. D'une façon risible, ridicule. — *Être* RISIBLEMENT *accoutré*.

RISINGE, bourg de la Suède méridionale (län d'Ostergotland), dans le bassin du Motala; 7.000 hab.

RISLE ou **RILLE** (la), rivière du nord-ouest de la France, en Normandie, dép. de l'Orne et de l'Eure. Elle descend du Perche, court vers le N., anime les industries de Laigle, s'infiltre dans le sol, disparaît, puis reparaît à 4 kilom. plus loin, aux environs de Beaumont-le-Roger, devient navigable à Pont-Audemer, grâce à la marée, et se perd dans l'estuaire de la Seine, rive gauche. Cours 110 kilom.

RISLER (Eugène), agronome français, né à Cernay (Haut-Rhin) en 1828. Propriétaire cultivateur en Suisse dans le canton de Vaud, et membre de la Société nationale d'agriculture de Paris, il a été nommé directeur de l'Institut national agronomique, en même temps que professeur au même établissement en 1876. Il est officier de la Légion d'honneur (1881). Après avoir publié en Suisse, de 1864 à 1875, de nombreux mémoires sur les engrais, le sol arable, les vignes phylloxérées, les influences économiques des chemins de fer, il a publié en France les études suivantes : *Géologie agricole* (1881); *La Vie agricole en France et en Angleterre* (1887); *Physiologie et culture du blé* (1887); *Dans quelles limites l'analyse chimique des terres peut-elle servir à déterminer les engrais* (1887); *la Crise agricole* (1887); etc.

RISLER (Joseph-*Édouard*), pianiste français, né à Baden-Baden en 1873. Amené à Paris par son père, Alsacien ayant opté pour la France, il entra au Conservatoire, dans la classe de Diémer, et obtint en 1889 un brillant premier prix de piano. Ses succès ont été éclatants, tant en France qu'à l'étranger, notamment en Allemagne et surtout à Berlin. Il a rempli, en 1896, les fonctions de répétiteur au théâtre Wagner, à Bayreuth.

RIS-ORANGIS, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 7 kilom. de Corbeil, non loin de la Seine; 1.495 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Très beau château de Fromont (XVIIe s.). Ateliers de constructions mécaniques.

RISORIUS (*ri-uss* — mot lat., dérivé du *risor*, rieur n. et adj. m. Anat. Se dit d'un petit faisceau du muscle peaucier qui s'attache en avant à la face profonde de la peau des commissures et qui contribue à l'expression du rire. ‖ On dit aussi RISORIUS DE SANTORINI.

RISOTTO (mot ital.; de *riso*, riz) n. m. Art culin. Mets italien, composé d'un mélange de riz cuit de manière à rester sec et entier, et coloré avec du safran, du beurre, du parmesan râpé. (Le risotto peut être servi seul ou en bordure avec un autre plat, ou en potage.)

RISOUX, chaînon du massif du Jura, dép. du Doubs et du Jura, sur la frontière de Suisse (canton de Vaud); magnifiques forêts de sapins, lacs nombreux, torrents abondants. Il donne naissance au Doubs (bassin du Rhône) et à l'Orbe (bassin du Rhin). Culmen 1.423 mètres.

RISQUABLE (*riss-kabl'*) adj. Où il y a des risques à courir : *Une entreprise fort* RISQUABLE. (Vx.) ‖ Que l'on peut risquer, hasarder avec quelque chance de succès ou sans grand inconvénient : *Le mot est un peu étrange, mais il est* RISQUABLE.

RISQUE (*riss'k'* — de l'ital. *risco*; souvent fém. autref.) n. m. Péril, danger, inconvénient plutôt possible que probable : *L'habit de ne fait plus du péril qu'un* RISQUE.
— Loc. div. *Courir un risque*, Être exposé à un danger, à un inconvénient : *Si vous ne gagnez pas votre vie, vous courez grand* RISQUE *de mourir de faim*. ‖ *Au risque de*, Au péril, au hasard de : *Faisons le bien,* AU RISQUE DE *faire des ingrats*. ‖ *A tout risque*, A tout hasard, en s'exposant à tous les accidents possibles. ‖ *Aux risques et périls; aux risques, périls et fortunes de*, En acceptant tous les événements fâcheux auxquels se rencontre exposé le sujet de : *Entreprendre une affaire* AUX RISQUES ET PÉRILS.
— Assur. Sinistre éventuel contre lequel les compagnies d'assurances couvrent leurs clients : *Risques maritimes, agricoles, incendie, accidents, voyage de chasse*, etc. ‖ La personne ou la chose assurée elle-même : *Un navire sain, un bon risque*. ‖ *Risque locatif*, Obligation pour le locataire d'indemniser le propriétaire des dégâts causés par l'incendie, aux murs, cloisons, planchers, etc., de la maison louée. ‖ *Risque professionnel*, Risque auquel est exposé un ouvrier dans l'exercice de sa profession.
— SYN. Risque, danger, hasard. V. DANGER.
— ENCYCL. Dr. Le *risque* implique la réalisation d'un événement incertain et contraire à une obligation dont la violation peut empêcher l'accomplissement. Il faut envisager le *risque* dans le contrat synallagmatique, par lequel *le transfert de la propriété d'un corps certain*, quoique réalisé par le seul consentement, est différé dans son effet jusqu'à la tradition. Ainsi, par exemple, dans la vente de la maison A. Le Code civil a fait de la destruction de la maison *corps certain* par force majeure éteint l'obligation de livrer, mais laisse subsister l'obligation de payer, et l'acheteur devra payer le prix (art. 1138). Les risques sont à la charge de l'acquéreur. 2° Le contrat synallagmatique a un objet quelconque *autre que le transfert de propriété d'un corps certain*. Il faut suivre ici un principe opposé et le Code civil a fait plusieurs applications sans le formuler nulle part : si l'obligation de l'une des parties devient inexécutable à raison de la force majeure, l'obligation de l'autre partie s'éteint en même temps et nécessairement. Les risques sont, en ce cas, pour celui qui ne peut exécuter.
— *Risques locatifs*. On donne ce nom à l'obligation de responsabilité civile à laquelle le locataire est tenu envers le propriétaire, au cas d'incendie des lieux occupés en location. S'il s'agit d'une maison habitée par un seul locataire, celui-ci ne peut s'exonérer de sa responsabilité de l'incendie en prouvant simplement qu'il n'est pour rien dans la cause de l'incendie. Il ne peut se dégager qu'en prouvant l'un des trois faits suivants : 1° ou que l'incendie est arrivé par cas fortuit ou par force majeure; 2° ou qu'il a eu lieu par suite d'un vice de construction; 3° ou qu'il a été communiqué par une maison voisine. S'il s'agit d'une maison habitée par plusieurs locataires, tous sont responsables de l'incendie, proportionnellement au montant de leur loyer. Cette responsabilité individuelle de chacun des divers locataires ne tombe que dans l'une des deux circonstances suivantes : 1° s'il est prouvé que l'incendie a commencé dans l'habitation de l'un d'eux : en ce cas, celui-là seul en est tenu; 2° si quelques-uns prouvent que l'incendie n'a pu commencer chez eux : en ce cas, ceux-là n'en sont pas tenus.
— *Risque professionnel*. V. TRAVAIL.

RISQUER (*riss-ké*) v. a. Faire courir un risque à : RISQUER *sa fortune, sa vie*. ‖ Absolum. : *Agir, c'est* RISQUER.
— Tenter avec risque : RISQUER *le passage d'une rivière*. ‖ Aventurer, employer, émettre, produire au hasard d'un insuccès : RISQUER *un néologisme*. ‖ S'exposer à :

Veux-tu d'un astre perfide
Risquer les âpres chaleurs?
J.-B. ROUSSEAU.

— Loc. div. : *Risquer de*. Être exposé à, courir le risque de : RISQUER *de tomber*. RISQUER *de perdre*. ‖ Fam. *Risquer le paquet, Risquer l'abordage*, Tenter une chose hasardeuse. ‖ *Risquer le tout pour le tout*, S'exposer à beaucoup perdre, en cherchant à gagner beaucoup.
— PROV. : Qui ne risque rien n'a rien, Un succès ne peut s'obtenir sans quelque risque.
— *Se risquer*, v. pr. Être risqué, hasardé, tenté : *Affaire qui n'est pas sûre, mais qui peut* SE RISQUER.
— S'exposer à quelque péril ou à quelque inconvénient : SE RISQUER *dans une entreprise*. SE RISQUER *sur un rodeau*.
— SYN. Risquer, aventurer, hasarder. V. AVENTURER.

RISQUE-TOUT n. m. invar. Fam. Personne audacieuse : *Un* RISQUE-TOUT *ne recule devant rien*.

RISSAUT (*ri-só* n. m. Pêch. Espèce d'épervier de petite taille, en usage en Provence. ‖ On écrit aussi RISSEAU.

RISSE n. f. Mar. Syn. de SAISINE.

RISSE n. f. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des laridés, comprenant deux espèces propres à l'hémisphère boréal.


Risse.

— ENCYCL. Les *risses* sont des mouettes à pouce très réduit et paraissant n'avoir que trois doigts; leur plumage, blanc, est gris bleuâtre sur le dos, varié de noir à la tête et au bout des ailes. La risso tridactyle (*rissa tridactyla*) vit dans les régions polaires, émigre en automne dans les régions tempérées et hiverne sur les côtes de la Méditerranée.

RISSEN, bourg de la Norvège centrale, sur le fjord de Drontheim; 4.000 hab.

RISSER (*ri-sé* v. a. Mar. Attacher avec des risses : RISSER *la chaloupe*. Syn. de SAISIR.

RISSO (Antoine), naturaliste français, né à Nice en 1777, mort en 1845. Professeur au lycée et à l'école de médecine de sa ville natale, il a laissé, entre autres travaux, une *Histoire naturelle des orangers*, publiée en collaboration avec Poiteau (1818-1822). Son *Histoire naturelle des productions de l'Europe méridionale* (1826) est également très estimée.

RISSOIA (*ri-so* n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, famille des *rissoïdés*, répandues dans toutes les mers. Les *rissoia* sont des animaux de petite taille, à coquille ventrue, vivant sur les algues.

RISSOIDÉS (*ri-so-i-dé* n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, renfermant les *rissoia* et genres voisins. — *Un* RISSOIDÉ.

RISSOLE (*ri-sol'* — *roussolle, roussole*; dérivé du lat. *russeus*, roux) n. f. Art culin. Pâtisserie qui contient une farce de viande, de poisson ou de légumes.

[illegible]

RISSOLETTE [illegible]

RISSOLIER [illegible]

RISSON [illegible]

RISTE [illegible]

RISTELLE [illegible]

RISTIGOUCHE [illegible]

RISTITCH [illegible]



Ristitch

RISTORI [illegible]

RISTORNE ou **RISTOURNE** [illegible]

— Comptab. Syn. de CONTREPASSEMENT.

RISTORNER ou **RISTOURNER** (*riss*) v. a. Annuler par [illegible]

RISUM TENEATIS [illegible] d'Horace. S'applique [illegible]

RIT ou **RITE** (*rit*) [illegible] (Au plur., on écrit mieux [illegible] Liturg. Ordre ou ensemble des cérémonies re[illegible] par l'autorité compétente. Spécialem[illegible] aux diverses communions [illegible] *Le* RIT *catholique*, [illegible]

— *Ministère des rites*, L'un des huit ministères chinois, [illegible] qui seul s'occupe des questions de cérémonial.

— Ordre ou ensemble de cérémonies quelconques : *Les* [illegible]

— A signifié Usage, coutume : *C'est le* RIT *ancien en* [illegible] *France*. (Beaumanoir.)

— A [illegible] *Rit orphique*. V. ORPHIQUE.

— Encycl. Liturg. *Congrégation des rites*. La *Sacrée* [illegible] *des rites*, instituée, en 1588, par Sixte V, a [illegible] l'une ordinaire, l'autre extraordinaire. [illegible] consiste, suivant le texte même de la bulle [illegible] l'observation des antiques [illegible] les églises de la ville (de Rome) [illegible] La seconde a pour objet tout ce qui concerne les procès de béatification et de canonisation. La congrégation des rites est composée d'un certain nombre de cardinaux, qui seuls ont voix délibérative : à leur tête est le cardinal *préfet* de la congrégation ; ils sont assistés par un *secrétaire* et un *promoteur* de la foi, ayant l'un et l'autre rang de prélats ; viennent ensuite les *consulteurs*, parmi lesquels figurent de droit le *sacristain du pape* et le *maître du palais apostolique*, les trois plus anciens *auditeurs de rote* et un des *protonotaires participants*.

— Franc-maçonn. V. l'art. FRANC-MAÇONNERIE.

RITARDANDO (de l'ital. *ritardare*, retarder) adv. Musiq. En retardant. Placé sous une phrase musicale, ce mot indique à l'exécutant qu'il doit retarder, ralentir un peu le mouvement de cette phrase, jusqu'au moment où un autre signe lui indiquera le retour du mouvement primitif.) ‖ On écrit souvent le mot d'une façon abrégée : RIT, ou RITARD. — S'emploie substantiv. : *Un*, *Des* RITARDANDO.

RIT-BOCK n. m. Nom vulgaire de deux antilopes propres à l'Afrique australe. (Les *rit-bocks*, *rit-boocks*, *riet-bocks* ou *rhée-bocks*, antilopes des marais, nagors des roseaux, éléotragues, etc., se rapportent à deux espèces appartenant au genre *cervicapra*. L'une [*cervicapra arundinum*] est répandue du Mozambique au Cap ; l'autre [*cervicapra fulvorufa*] dans la région du Zambèze, le Transvaal et le Natal.)

RITCHIE, comté des États-Unis (Virginie), sur plusieurs affluents du Little Kanawha, bassin de l'Ohio ; 15.000 hab. Ch.-l. *Harrisville*.

RITCHIE (Joseph), voyageur anglais, né à Otley (Yorkshire) en 1790, mort à Mourzouk (Fezzan) en 1819. Il était, en 1818, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre à Paris, quand il fut placé à la tête d'une expédition envoyée par le gouvernement anglais dans l'intérieur de l'Afrique. Parti de Tripoli en 1819, avec le capitaine Lyon et un matelot anglais, il ne put dépasser Mourzouk, où il succomba ; son compagnon Lyon, après avoir poussé jusqu'à Tegawy, retourna à Londres en 1820 et publia, l'année suivante : *Narrative of travels in Northern Africa*, dont Ed. Gauthier a donné une traduction française abrégée (1821).

RITCHIE (Ann Isabella), femme de lettres anglaise, fille aînée de W. M. Thackeray. Elle demeura avec son père jusqu'à son mariage, en 1877. Elle avait déjà publié plusieurs ouvrages : *l'Histoire d'Elizabeth* (1863) ; *le Village sur la falaise* ; *le Vieux Kensington*, le plus populaire de ses livres (1873) ; *les Clefs de Barbe-Bleue* ; *Miss Angel* ; etc. Depuis, elle a donné : *Miss Evans* ; *Madame de Sévigné* ; *un Livre sibyllin* ; *Mistress Dymond*, *Alfred Tennyson et ses amis*, et une édition des *Œuvres* de son père (1898).

RITE n. m. Liturg. V. RIT.

RITOURNELLE (*nel'*) ital. *ritornello* ; de *ritorno*, retour. n. f. Musiq. Petit fragment instrumental qui se fait entendre, en guise de prélude, à la tête d'un morceau de chant, et souvent aussi à la fin, en forme de conclusion complète. Une romance, une chanson, une ronde, un couplet, sont toujours, ou presque toujours, précédés et suivis d'une ritournelle.)

— Fig. et fam. Ce que l'on répète souvent : *Conservez-vous... c'est ma* RITOURNELLE. (Mme de Sév.)

RITSCHL (Frédéric-Guillaume), philologue allemand, né à Gross-Vargula, près d'Erfurt, en 1806, mort à Leipzig en 1876. Il enseigna à Halle (1832), à Breslau (1833), tout en dirigeant le séminaire pédagogique de cette ville ; à Bonn (1839), où il dirigea également le séminaire et fut bibliothécaire en chef (1854). Jusqu'en 1833, Ritschl était surtout connu comme hellénisté ; à partir de cette époque, au contraire, il se donna au latin. Doué d'un esprit critique [illegible] Ritschl par ses études précises, a ouvert une [illegible] à la philologie latine et formé beaucoup de [illegible] Ses travaux les plus importants sont : *die Alexan*[illegible] *den ersten Ptolemaern* (1838) ; [illegible] *antiquos* (1840-1841) ; *Parerga Plau*[illegible] (1845) ; *Glossarium Plautinum* (1846) ; [illegible] *epigraphica* (1862) ; *Opuscula* [illegible] (1866-1879).

RITSCHL [illegible] théologien protestant, né à Berlin [illegible] en 1889. Il étudia la théologie [illegible] et professa successivement [illegible] Bonn et de Gœttingue. Ritschl a essayé [illegible] la théologie allemande contemporaine des ten[illegible] et mystiques, en lui appliquant une [illegible] historique. D'après lui, il faut croire [illegible] à un fait historique, en s'interdi[illegible] affirmations d'ordre purement [illegible] principaux ouvrages [illegible] *Bekenntnisses zur Kirche* (1854) ; [illegible] *Kirche* (1850) ; *die* [illegible] *Rechfertigung und Versöhnung* [illegible] ; *Geschichte der Pietismus* [illegible] *Metaphysik* (1881) ; etc.

RITSON [illegible] écrivain anglais, né à Stockton-on-Tees en 1752, mort à Hoxton en 1803. Employé chez un solicitor, il s'essaya dans la littérature, puis trouva sa voie dans les études folkloristes. Il dirigea une officine de notaire (*conveyancer*), consacrant tous ses loisirs à la publication d'ouvrages relatifs à l'histoire de la littérature anglaise, dont les principaux sont : *Select collection of english Songs* (1783) ; *Pieces of ancient popular poetry* (1791) ; *English anthology of modern poetry* (1793-1794) ; *Robin Hood* (1795) ; *the Caledonian Muse* (1785) ; etc. Il aida Walter Scott dans la préparation de ses romans historiques. On a publié sa *Correspondance*, volumineuse et intéressante.

RITTAGE (*ri-taj'*) n. m. Action de ritter un champ.

RITTE n. f. Charrue sans oreilles, servant d'extirpateur.

RITTER (*ri-té*) v. a. Labourer avec la ritte.

RITTER (Charles), géographe allemand, né à Quedlimbourg (Prusse) en 1779, mort à Berlin en 1859. Après avoir accompagné dans de longs voyages en France, en Suisse et en Italie, les élèves dont il était précepteur, puis avoir enseigné l'histoire au collège de Francfort, Ritter fut nommé professeur adjoint de géographie à l'université et à l'école militaire de Berlin. Il devint ensuite titulaire de la chaire de géographie, membre de l'Académie des sciences et directeur des études à l'école militaire. Ritter a complété l'œuvre d'Alexandre de Humboldt et a montré avec une grande puissance la corrélation intime qui existe entre la terre et les êtres qui la peuplent, entre les deux ordres de sciences historiques et naturelles, et a su écrire, lui premier, une Géographie générale comparée, « représentant les rapports changeants de la nature inorganique et organique et de l'histoire des peuples ». Citons de lui : *l'Europe*, tableau historique, géographique et statistique (1807) ; *Histoire des peuples de l'Europe, avant Hérodote* (1820) ; *Coup d'œil sur la Palestine et sa population chrétienne* (1852) ; *Introduction à la géographie et mémoires sur une méthode plus scientifique pour l'étudier* (1852) ; *De la géographie dans son rapport avec la nature et l'histoire de l'homme* ou *Géographie universelle comparée, considérée comme base de l'enseignement des sciences physiques et historiques* (1817-1818), son œuvre capitale, qui, bien qu'inachevée, se compose de 20 volumes publiés de 1822 à 1858. Seule la partie de la *Géographie* de Ritter relative à l'Afrique a été traduite en français par Buret et Desoer (1836).



Ch. Ritter.

RITTER (Henri), philosophe allemand, né à Zerbst en 1791, mort à Gœttingue en 1869. Il a professé la philosophie à Berlin, à Kiel et à Gœttingue. Son œuvre principale est l'*Histoire de la philosophie* (1829-1853), qui s'arrête à Kant. Nous citerons encore : *Précis de logique philosophique* (1824) ; *Sur les rapports de la philosophie avec la vie* (1835) ; *Système de logique et de métaphysique* (1856) ; *Encyclopédie des sciences philosophiques* (1862) ; *Paradoxes philosophiques* (1867).

RITTER (Henri), peintre américain, né à Montréal (Canada) en 1816, mort à Dusseldorf en 1853. Il alla de bonne heure en Allemagne et travailla surtout à Dusseldorf. Des épisodes empruntés à la vie des marins forment le plus souvent le sujet de ses tableaux : le *Contrebandier attaqué par des dragons anglais* (1839) ; le *Fanfaron* (1841) ; le *Contrat de mariage en Normandie* (1842) ; le *Fils du pilote noyé* (1844), sa plus belle toile ; le *Braconnier* (1847) ; *Indiens fuyant devant l'incendie des prairies* ; la *Nouvelle de la mort d'un fils* ; le *Cadet de marine, apôtre de la tempérance*. On lui doit, en outre, un assez grand nombre de petites toiles humoristiques.

RITTER (Alexandre), violoniste et compositeur, né à Narva (Russie) en 1834, mort à Munich en 1896. Après avoir fait partie des orchestres de Meiningen, de Weimar, de Stettin et de Wurtzbourg, où il établit un magasin de musique, il alla se fixer définitivement à Munich. Outre deux opéras : *der Faule Hans* (1885) et *Wem die Krone?* (1890), qui furent joués avec succès à Munich et à Weimar, on connaît de lui différentes pièces symphoniques : *Fantaisie séraphique*, *Légende amoureuse*, *Sursum corda*, etc., des pièces d'orgue, des *lieder*, etc.

RITTER (Maurice), historien allemand, né à Bonn en 1840. Privatdocent d'histoire à Munich en 1867, et en 1873 professeur ordinaire à Bonn, il a publié : *Lettres et actes relatifs à la guerre de Trente ans* (1870-1878) ; *Histoire de l'Union allemande* (1867) ; *Histoire d'Allemagne au temps de la contre-réforme* (1886).

RITTERSGRÜNN, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau], dans l'Erzgebirge), sur le Pöhlwasser, sous affluent droit de la Mulde de Zwickau ; 2.627 hab. Fabriques de carton, de dentelles.

RITTINGÉRITE (*ri-tin-jé*) n. f. Arséniure naturel d'argent.

RITTMESTRE (*rit'-mèsstr'*) n. m. Archéol. Officier de cavalerie commandant un escadron de reîtres. V. REÎTRE.

RITTON (*ri-ton*) n. m. Soc de la ritte.

RITTRE n. f. Brin très fin de chanvre teillé.

RITUALISME (*lissm'* — de *rituel*) n. m. En Angleterre, Tendance religieuse de ceux qui cherchent à augmenter l'importance des cérémonies religieuses, spécialement de ceux qui sont plus ou moins portés vers le catholicisme.

— ENCYCL. Le nom de *ritualisme* fut donné au *puséisme* vers 1850, lorsque ce mouvement en s'accentuant tendit à rétablir, dans la pratique de l'Église anglicane, l'observation des principaux rites en usage dans l'Église catholique romaine. Devenus ritualistes, les puséistes cherchèrent à faire accepter par la nation anglaise les thèses suivantes : l'épiscopat anglican doit se rattacher à l'épiscopat catholique des premiers siècles ; l'ordre est un mystère de grâce qui confère des pouvoirs divins ; la confession auriculaire est utile et même obligatoire ; les rites qu'observe l'Église romaine, dans la consécration des espèces eucharistiques, sont d'origine apostolique, et le clergé

anglican doit les observer le plus exactement possible. Le ritualisme comptait de nombreux adhérents parmi les membres de la haute société et dans les rangs de la haute Église (*high church*). Mais il rencontrait des adversaires plus nombreux encore dans la bourgeoisie et dans cette fraction du clergé qu'on appelait la basse Église (*low Church*). En 1858, une violente explosion des sentiments de la majorité se produisit à la nouvelle que deux clergymen, l'un à Londres, l'autre à Oxford, avaient essayé d'introduire, parmi leurs paroissiennes, l'usage de la confession auriculaire. Leurs évêques les suspendirent l'un et l'autre de leurs fonctions. Sept ans après, la conférence épiscopale de Lambeth interdit expressément la pratique de la confession privée. En plusieurs endroits, des manifestations hostiles troublèrent les offices ritualistes. Le Parlement déféra la question aux révérends Temple et Maclagan, archevêques, l'un de Canterbury, l'autre d'York, qui, dans une conférence dite *seconde de Lambeth*, décidèrent que toute cérémonie non prescrite dans le *Prayer Book* devait être considérée comme interdite (1899). Le ritualisme survécut à cet échec, mais ses progrès furent arrêtés. Il a été, pour une grande partie du clergé anglican, le signal du réveil des études patrologiques.

RITUALISTE (*lisst'*) n. m. Auteur qui a écrit sur les rites, sur les cérémonies religieuses.

— En Anglotorre, Partisan du ritualisme.

RITUEL, ELLE (*èl'* — lat. *ritualis*) adj. Qui tient aux rites, qui a rapport aux rites : *Les lois* RITUELLES *des Hébreux.*

— n. m. Livre contenant l'ordre et la forme des cérémonies religieuses, avec les paroles et prières qui doivent les accompagner : *Le* RITUEL *romain. Les* RITUELS *protestants.*

— Fam. Ensemble de règles que l'on suit : *Liberté pleine et entière à chacun de conserver son* RITUEL. (Ch. Nod.)

— *Rituels funéraires*, Formulaires de prières que la piété des Égyptiens joignait aux momies.

— ENCYCL. Hist. relig. V. LITURGIE.

— Égyptol. *Rituels funéraires.* Ce nom fut d'abord donné par Champollion et par E. de Rougé à des recueils de prières dont on trouve de nombreux exemplaires dans les sarcophages et les tombeaux de l'ancienne Égypte. On préfère aujourd'hui les appeler *Livres des morts.* Ils renferment un fond commun d'invocations, que le mort devait adresser aux dieux infernaux, et c'est pour lui faciliter l'accomplissement de ce devoir qu'on les plaçait à côté de sa momie. Pris dans leur ensemble, les *Livres des morts* nous livrent le secret des croyances égyptiennes sur l'autre vie. (V. ÉGYPTE [Religion].) Les *Rituels funéraires* sont écrits sur parchemin, en caractères hiéroglyphiques. Les musées d'Europe, et notamment le musée du Louvre, en possèdent des fragments considérables.

RITZEBÜTTEL, bourg d'Allemagne (territ. de Hambourg), sur l'estuaire de l'Elbe ; 10.279 hab. Pêcheries.

RIUDOMS, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone]), dans la fertile plaine de Tarragone ; 3.500 hab. Distillerie d'eaux-de-vie. Vignobles.

RIVA, ville d'Austro-Hongrie (Tyrol), ch.-l. du district du même nom, à l'extrémité septentrionale du lac de Garde ; 6.480 hab. Port. Place baignée par le lac. Pêcheries, filatures de soie, papeterie. Station hivernale.

RIVA KANTA ou **REWA KANTHA**, groupe de soixante et une principautés, la plupart minuscules, situé dans le Goudjerat (Bombay [Inde occid.]). Le groupe s'étend du S. au N. sur une longueur de 240 kilom. et une largeur de 16 à 96. Les principautés les plus importantes sont celles de Radjpipla, Tchota Oudeïpour, Baria, Soûnt, Lounavara, Balasinore, Sandjeli, Sankhéda, etc.

RIVADEDEVA, comm. d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), sur l'Atlantique ; 2.800 hab.

RIVADICHIERI, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]) ; 2.890 hab.

RIVAGE (*vaj'* — rad. *rive*) n. m. Bande de terre qui borde une étendue d'eau plus ou moins considérable : *Les* RIVAGES *de la mer, d'un lac, d'un fleuve.* ‖ Par ext. Contrée, pays situé sur les bords de cette étendue d'eau : *Les* RIVAGES *de la France.*

— Antiq. et poétiq. *Le rivage du Styx, du Cocyte, Le noir rivage, Le rivage des morts,* Les enfers païens.

— Fig. Terme, limite, point où cesse un travail ou un péril, assimilés à une pénible navigation : *L'océan de l'avenir n'a point de* RIVAGE. (B. de St-P.)

— Féod. *Droit de rivage,* Droit perçu sur les vins et denrées transportés par eau et qui abordaient dans Paris.

— Techn. Appareils employés dans les exploitations houillères, constitués par de vastes entonnoirs et qui permettent de déverser directement le charbon des wagonnets dans des bateaux.

— SYN. Rivage, bord, côte, rive, etc. V. BORD.

— ALLUS. LITTÉR. :

> ... Se plaint de sa grandeur qui l'attache au *rivage,*

vers de Boileau. V. ATTACHER.

— ENCYCL. Géogr. physiq. V. CÔTE.

— Dr. Le *rivage* de la mer est une dépendance du domaine public maritime. Il comprend la portion de terre que l'eau couvre et découvre normalement au moment des plus fortes marées, ou, pour la Méditerranée, du grand flot d'hiver. La délimitation du rivage de la mer, acte administratif, est faite par un décret rendu après avis du conseil d'État. Comme les autres dépendances du domaine public, le rivage de la mer est affecté à l'usage de tout le monde, selon sa destination naturelle ; il est inaliénable et imprescriptible. L'administration peut autoriser l'occupation du rivage par un concessionnaire, moyennant redevance. Cette concession est toujours révocable.

RIVAGE (*vaj'*) n. m. Techn. Action de river.

RIVAGEUR (*jeur'*) n. m. Arg. Celui qui vit habituellement sur le rivage : RIVAGEURS *et canotiers de la Seine.*

RIVAIL (Léon-Hippolyte DENIZARD), écrivain spiritiste. V. KARDEC (*Allan*).

RIVAL, ALE, AUX (du lat. *rivalis*, riverain. — A désigné dans l'origine ceux qui avaient un ruisseau commun entre leurs propriétés) n. Personne qui, prétendant aux mêmes avantages, aux mêmes succès qu'une autre, est en compétition avec elle : *Surpasser tous ses* RIVAUX. ‖ Se dit particulièrement de ceux qui aspirent au cœur ou à la main d'une même personne : *Éloigner un* RIVAL *dangereux*

— Adjectiv. : *Deux poètes* RIVAUX. *Deux nations* RIVALES. ‖ Qui est inspiré par le désir du même objet, par l'identité du but : *Des prétentions* RIVALES.

— SYN. Compétiteur, concurrent, etc. V. COMPÉTITEUR.

RIVAL n. m. Comm. anc. Lingot d'or ou d'argent.

RIVALISANT (*zan*, ANTE adj. Qui rivalise : *Les industries* RIVALISANTES. Peu us.

— Philos. soc. *Passion rivalisante*, Syn. de CABALISTE n. f.

RIVALISER (rad. *rival*) v. n. Chercher à égaler ou à surpasser : RIVALISER *d'efforts, de courage avec quelqu'un.*

RIVALITÉ n. f. Etat de ceux qui rivalisent : RIVALITÉ *amoureuse.* RIVALITÉ *politique.* Opposition : *Deux forces égales se neutralisent par la* RIVALITÉ.

— SYN. Rivalité, émulation, jalousie. V. ÉMULATION.

RIVARI ou **RÉVARI**, ville de l'empire anglais de l'Inde (Pendjab [prov. de Delhi ; bassin de la Djemna]) ; 23.900 h. Fabrication de vaisselle de cuivre et d'étain ; turbans réputés.

RIVAROL (Antoine RIVAROLI, dit **le Comte de**), écrivain français, né à Bagnols (Languedoc) en 1753, mort à Berlin en 1801. Il était d'origine italienne et, à ce qu'il prétendait, noble : mais en réalité son père, qui avait seize enfants, était un simple cabaretier de Bagnols. Après des études aux petits séminaires de Bourg-Saint-Andéol et de Sainte-Garde (près Carpentras), il fut précepteur à Lyon sous le nom de Longchamps, puis se rendit à Paris vers 1780, et s'appela quelque temps le chevalier de Parcieux. Par sa bonne mine, sa tournure élégante et les ressources inépuisables de son esprit, il s'y fit assez vite une brillante réputation. Redouté plutôt qu'aimé, certaines fréquentations louches, certaines fautes de conduite et son extrême malignité lui créent nombre d'ennemis. En 1782, il lance contre le poème des *Jardins* de Delille deux *Lettres critiques,* dont le ton paraît fort vif. En 1784, il signe de son véritable nom son premier ouvrage important : *le Discours sur l'universalité de la langue français.* Ce discours, dont l'académie de Berlin avait proposé le sujet, et qui valut le prix à Rivarol, reste son meilleur titre aux yeux de la postérité. Sous une forme un peu trop oratoire, l'auteur y faisait de la langue française l'éloge le plus juste. Peu après, il donna une traduction de *l'Enfer* du Dante. En 1788, son *Petit almanach de nos grands hommes,* anonyme avec cette épigraphe : *Dii ignotis,* eut un grand succès de scandale.



Rivarol.

Avec la Révolution, s'ouvre pour Rivarol la carrière de journaliste à laquelle le prédestinait son talent. Il prit ouvertement parti pour la cour. Il collabora d'abord au « Journal politique et national », de l'abbé Sabatier de Castres, puis aux « Actes des apôtres », de Peltier. Il s'y révèle écrivain vigoureux et mordant : Barko l'a appelé le « Tacite de la Révolution ». Rivarol émigra en 1792 et passa d'abord à Bruxelles, où il publia sa malencontreuse *Lettre à la noblesse française* et un violent pamphlet sur *la Vie politique et privée de La Fayette.* De là il se rendit en Angleterre, puis à Hambourg. Il fit alors paraître un *Discours préliminaire* (1797) d'un *Nouveau dictionnaire de la langue française,* qu'il ne composa jamais.

Rivarol, ayant été surtout un brillant improvisateur, n'a guère laissé dans la littérature qu'un nom et une gerbe de jolies épigrammes. Mais il demeure comme un des derniers représentants de la société monarchique de la fin du XVIIIe siècle. Ses *Œuvres* complètes ont été publiées en 1808 par Fayolle et Chênedollé. Ses meilleurs bons mots ont été réunis sous le titre : *l'Esprit de Rivarol.*

— BIBLIOGR. : Le Breton, *Rivarol, sa vie, ses idées, son talent* (Paris, 1895).

RIVAROL (Louise MATHER-FLINT, dame), femme du précédent, née à Remiremont vers 1750, morte à Paris en 1821. Elle était fille d'un maître de langue anglaise établi à Paris. Jolie, spirituelle, avec des qualités très estimables, elle était bizarre, acariâtre ; mais Rivarol ne paraît pas non plus avoir été le modèle des maris. Il abandonna sa femme sans ressources. Elle fut secourue par une servante qui obtint le prix Montyon en 1783. Elle obtint le divorce en 1794, publia des traductions et des romans. Après la mort de son mari, elle fit paraître une *Notice sur la vie et la mort de M. de Rivarol..., en réponse à ce qui a été publié dans les journaux* (1802).

RIVAROL (Claude-François, dit **vicomte de**), agent politique, frère d'Antoine, né à Bagnols en 1762, mort à Brie-Comte-Robert en 1848. Capitaine en 1788, il émigra, fut chargé d'une mission en Angleterre (1791), puis en France, et se trouva à Paris dans la journée du 10-Août. Jusqu'au Consulat, il partagea son temps entre la cour des princes et Paris, où il conspirait avec persévérance. Il fut deux fois arrêté, mais continua à conspirer. Le comte de Provence, en récompense de ses services, l'avait fait colonel et chevalier de Saint-Louis. Sous la Restauration, il devint maréchal de camp honoraire (1816). On lui doit des poésies, des romans, des comédies et un *Essai sur les causes de la Révolution française* (1827).

RIVAROLO Canavese, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin], sur l'Orco ; 7.270 hab.

RIVAROLO Fuori, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue] ; 4.100 hab.

RIVAROLO Ligure, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes] ; 8.900 hab., dispersés en quatre villages.

RIVAS, ville du Nicaragua, ch.-l. du dép. du même nom, et bâtie dans l'isthme étroit qui sépare le lac de Nicaragua de l'océan Pacifique ; 11.000 hab. Culture de cacao et de maïs. — Le département a 45.000 hab.

RIVAS de Sil, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo], sur le *Sil*, qui roule à cet endroit dans une vallée très profonde ; 2.600 hab.

RIVAS Angel DE SAAVEDRA, duc DE), homme politique et écrivain espagnol, né à Cordoue en 1791, mort à Madrid en 1865. Jeune encore, il prit une part brillante à la guerre de l'Indépendance. Secrétaire des Cortes pendant la période libérale de 1820-1823, il dut s'exiler sous le gouvernement absolutiste de Ferdinand VII et rentra, en 1834, en Espagne. Il devint, par la mort de son frère, grand d'Espagne et duc de Rivas, et entra comme pair au Sénat à l'Académie et au ministère. Il fut en 1854, chef de cabinet dans le *ministère des quarante heures*, ambassadeur en France en 1857, et président du conseil d'État en 1862. Son œuvre littéraire est assez considérable. Nous citerons : *el Moro expósito* (le Bâtard maure) (1833), poème en octaves, qui reprend avec un éclat nouveau la légende des *Infants de Lara*. Le beau drame, *Don Alvaro ou la Force du destin*, est pour la France une date analogue à celle d'*Hernani* pour la France (1835). Les *Romances históricos* (1841) forment, avec les deux œuvres précédentes, ses véritables titres de gloire.

RIVAZ (Pierre-Joseph DE), mécanicien suisse, né à Saint-Gingolph (Valais) en 1711, mort à Moutiers en 1772. En 1740, Rivaz présenta à Daniel Bernoulli une horloge qui se remontait d'elle-même et, huit ans après, il soumit à l'Académie des sciences plusieurs horloges auxquelles un échappement de son invention donnait un degré de justesse auquel on n'était pas encore arrivé. Rivaz avait aussi perfectionné le pendule. Il en avait construit un d'un métal dont la dilatation était double de celle du fer et l'avait renfermé dans un canon de fusil qui formait la verge ; c'est de là qu'est venue la dénomination de *pendule à canon de Rivaz*. En 1752, dans un voyage qu'il fit en Bretagne, Rivaz parvint à dessécher les mines de plomb argentifère de Pontpéan, près de Rennes, dont l'exploitation était gênée par les eaux. De retour à Paris, il grava avec un instrument de son invention, sur une pierre de jade, un dessin représentant le *Triomphe de Louis XV après la bataille de Fontenoy*. Chargé, par la cour de Turin, de diriger les salines de la Tarentaise, il établit sa résidence à Moutiers, où il mourut.

RIVE (du lat. *ripa*, même sens) n. f. Bande de terre qui borde un cours d'eau. — Par ext. Rivage de la mer : contrée qui avoisine ce bord. ‖ *Rive droite*, Bord d'un cours d'eau qu'on a à sa droite, quand on regarde dans le sens du cours de l'eau. ‖ *Rive gauche*, Bord d'un cours d'eau qu'on a à sa gauche, quand on regarde dans le sens du cours de l'eau.

— Bord en général : *La* RIVE *d'un bois.* (Vx.)

— Fig. Point, limite, circonstance, moment : *Sur la* RIVE *de la vie où fleurissent les illusions enfantines.* Balz.

— Poétiq. *Rive fatale, Rive sombre, Rive infernale*, etc., Empire des morts, enfers. V. RIVAGE.

— Archéol. Chacun des côtés de la radoire des jurés mesureurs de grains.

— Archit. Ornement en terre cuite, placé à l'angle inférieur d'un comble ou couronnant ce comble même.



Rive (archit.).

— P. et chauss. *Poutre de rive.* Chacune des poutres longitudinales d'un pont, placées à la partie extrême et de chaque côté, et soutenant le tablier du pont.

— Navig. fluv. Syn. de CHEMIN DE HALAGE.

— Techn. Chacune des longues faces latérales des pavés de forme allongée. ‖ Bord d'une radoire. ‖ Épaisseur que possède une planche. ‖ Sorte de bordure en terre cuite, couronnant le faîte d'un toit ou d'un mur. ‖ *Rive d'un four.* Le bord d'un four, près de la gueule. ‖ *Pain de rive*, Pain qui, ayant été placé sur le bord d'un four, sans être touché par les autres pains, s'est cuit également de tout côté. ‖ Chacune des lisières du papier sans fin. ‖ Nom donné, dans la fabrication à la main, aux grands côtés de la feuille de papier et de la forme. *Mauvaise rive*, Bord de la feuille et de la forme qui est du côté de l'ouvreur. ‖ *Bonne rive*, Bord opposé.

— Loc. PROV. : **Il n'y a ni fond ni rive**, C'est une chose impénétrable, tout à fait obscure.

— SYN. Rive, bord, côte, rivage. V. BORD.

RIVE-DE-GIER, ch.-l. de cant. de la Loire, arr. et à 20 kil. de Saint-Etienne, dans une gorge entre le Pilat et les monts du Lyonnais, sur le *Gier*, affluent du Rhône ; 16.087 hab. (*Ripagériens, ennes.*) Ch. de f. P.-L.-M. Importantes mines de houille. Usines métallurgiques, occupant un grand nombre d'ouvriers. Verreries importantes. Construction d'appareils à vapeur et de locomotives. Fabriques de boulons, de briques réfractaires, de câbles, de charpentes. Huileries, imprimeries, mégisseries. Fabriques de limes. Scieries mécaniques, tanneries. Rive-de-Gier était, au moyen âge, un fief appartenant aux chanoines de Lyon, son importance industrielle ne date que de 1815. — Le canton a 17 comm. et 37.867 hab.

RIVELAINE (*lèn'*) n. f. Outil à peu près semblable au pic à deux pointes, mais plus long et plus léger, qui sert, dans l'exploitation des mines, à couper ou entailler les roches, plus particulièrement les roches tendres.



Rivelaine de mineur.

RIVELIN n. m. Chaussure qui se vend à bas prix, parce qu'elle a été détériorée par une longue exposition.

RIVELLE (*rèl'*) n. f. Sylvic. Syn. de RIDELLE.

RIVELLO, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza] ; 4.900 hab.

RIVEMENT (*man*) n. m. Action de river.

RIVER (orig. incert.) v. a. Aplatir ou recourber de force, en dessous, un clou ou tout autre objet que l'on enfonce et que l'on veut assujettir : RIVER *un clou.*

— Fig. Attacher d'une manière indissoluble : *Le mariage* RIVE *les époux l'un à l'autre.*

Riviera [illegible]

Riverain, aine [illegible]

Rivesaltes [illegible]

Rivesaltier [illegible]

Rivet [illegible]

1 2 3

Rivet [illegible]

Rivet [illegible] Brive en [illegible] mort à Cahors en 1672. Auteur [illegible]

Rivet [illegible] français, né à [illegible] Paris [illegible] Mauriac [illegible] Vendée, [illegible] caractère poli[illegible] [illegible] 1848. Nommé ultérieurement professeur au [illegible] Marais puis au lycée Charlemagne, il [illegible] mai 1877, [illegible] au « Rappel », au « National », au « Voltaire », [illegible] la rédaction de la [illegible] 1878, député de Grenoble [illegible] 1879, [illegible] au Sénat en 1903. Il [illegible] faire ressortir la [illegible] sur la recherche [illegible] paternité. Il a publié les drames *le Chatiment* [illegible] *Maître Favilla* (1881) et divers écrits *Victor Hugo* [illegible] 1885), *la Recherche de la paternité* (1890); etc.

Rivetage (*ta-je*) n. m. Action de river.

Riveter [illegible] le *t* devant un *e* muet) v. n. Fixer [illegible] moyen de rivets.

Rivetier (*tié*) n. m. Outil servant à river des clous de [illegible] et des rivets de métal.

Riveur n. m. Ouvrier qui rive des clous ou fait des rivets.

Riveuse n. f. Femme qui travaille avec le *rivetier*.

Machine à river.

Riveuse portative tournante.

Encycl. Parmi les *riveuses*, les unes agissent grâce à la [illegible] directe de la vapeur [illegible] sur les tiges d'acier, sortes de boulons entre les extrémités desquelles se trouve [illegible] préalablement le rivet porte au rouge. D'autres, plus transportables que les précédentes, sont mues hydrauliquement; ces dernières machines servent plus couramment que les premières pour le rivetage des poutres des ponts sur place.

Rivier n. m. Vitre. Syn. de RIBIER.

Rivier (Alphonse), jurisconsulte suisse, né à Lausanne en 1835. Il fit ses études à Berlin, Lausanne et Paris, devint privatdocent en 1862 à Berlin, et en 1863 professeur à l'université de Berne. Il passa de là, en 1867, à l'université libre de Bruxelles. Depuis 1886, il est consul général de Suisse en Belgique. Citons de lui : *Introduction historique au droit romain* (1871); *Éléments de droit international privé*, adaptation française de l'ouvrage hollandais d'Asser (1884); *Introduction au droit des gens* (1888); *Manuel du droit des gens*, en allemand (1889); *Principes du droit des gens* (1896); etc. Il a été rédacteur en chef de la « Revue de droit international ».

Riviera [illegible]. Géogr. V. RIVIÈRE DE GÊNES.

Rivière (de *rive*) n. f. Cours d'eau naturel qui se jette dans un autre cours d'eau : *Les* RIVIÈRES *sont des chemins qui marchent*. (Pasc.) *Rivière marchande*. Celle par laquelle s'effectue le transport de marchandises.

Par exagér. Gros ruisseau, eau courante :

Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières,
Grossissant les ruisseaux, en ont fait des *rivières*.
BOILEAU.

Par anal. Objet qui se meut en formant un courant semblable à celui des eaux : *Des* RIVIÈRES *de feu*.

— *Poissons de rivière*. Poissons des eaux douces courantes. — *Oiseaux de rivière*. Oiseaux appartenant généralement aux échassiers et aux palmipèdes, et qui cherchent habituellement leur nourriture dans les eaux courantes.

— Autref. Plaine avoisinant un cours d'eau ou la mer. — *Vins de rivière*. Vins élevés dans les prairies qui bordent la Seine. (Vx.) — *Vins de rivière*. Se disait autref. des vins de Champagne récoltés sur les bords de la Marne. (Cette locution n'est plus employée.)

— *Être sur la rivière*. Être bâti ou situé tout au bord de la rivière.

Prov. et loc. prov. **Ne pas trouver de l'eau à la rivière, Porter de l'eau à la rivière, L'eau va toujours à la rivière.** V. EAU. **Les petits ruisseaux font les grandes rivières**, Les petits profits accumulés finissent par faire [illegible]. **De grand seigneur, grande rivière et grand chemin, fuis, si tu peux, d'être voisin.** La tyrannie [illegible] puissants n'est pas moins à craindre que [illegible] et les voleurs.

— [illegible] Syn. de PASCHONDÉE.

— [illegible] tour aux [illegible] dans lesquels sont enchâssés [illegible] RIVIÈRES *de diamants*. Nom que l'on [illegible] couleurs variées qui se trouvent [illegible] le dessin de place en place.

— [illegible] Partie d'un cours d'eau isolée du [illegible] la rupture d'un *méandre*.

— [illegible] Syn. de CLAPOT.

— [illegible] On entend par le régime d'une [illegible] telle qui existent entre la grandeur [illegible] nature du terrain et le volume des [illegible] Régulariser un cours d'eau, c'est lui procurer un régime fixe, [illegible] un état permanent où elle n'attaque [illegible] et conserve, dans son lit, [illegible] la navigation, sur ses bords, [illegible]. La pente des rivières diminue [illegible] à mesure que l'on approche de [illegible] on [illegible] dans la même proportion. [illegible] entraînées dans les parties [illegible] s'envasent et il arrive à [illegible] on les arrête, les retient en [illegible] on forme les barres des [illegible] dont le volume d'eau est constant, tend d'elle-même à régler son lit, soit en augmentant sa largeur, ce qui diminue la vitesse et par suite l'action que le courant est capable d'exercer, soit en formant des contours qui, par l'augmentation du développement du lit, rendent la pente moins sensible et, par conséquent, moins grande. Un coude commencé tend à se prononcer de plus en plus. Le courant attaque la berge concave, qui devient plus verticale, il prend au pied de cette berge plus de profondeur et plus de vitesse, et dépose les matériaux entraînés du côté de la berge convexe, qui s'atterrit. C'est sur les considérations précédentes que sont fondés les principes d'après lesquels on dirige les travaux destinés à la régularisation ou régime des rivières. Ils ont généralement pour objet de remédier : 1° aux corrosions des berges qui enlèvent des terrains utiles à l'agriculture, 2° aux dépôts dans le lit, qui nuisent à la navigation et tendent à faire ouvrir de nouveaux bras, 3° aux inondations, si nuisibles et si fréquentes.

Dr. La loi distingue les *fleuves et rivières navigables ou flottables* et les *rivières qui ne sont ni navigables ni flottables* :

1° *Fleuves et rivières navigables ou flottables*. Est navigable le cours d'eau susceptible de servir à une navigation continue par bateaux; est flottable le cours d'eau capable de porter des radeaux ou des trains de bois. La navigabilité et la flottabilité sont reconnues par un décret qui fixe le point où elles commencent.

Les fleuves et rivières de cette catégorie appartiennent au domaine public de l'État; mais les îles qui se forment dans le cours d'eau ou le lit abandonné font partie du domaine privé, les riverains ont un droit de préemption sur le lit abandonné. Ils ne peuvent ni utiliser ni capter les eaux de la rivière dépendant du domaine public; mais l'administration leur accorde, à charge de redevance, des concessions toujours révocables pour l'établissement de prises d'eau, de moulins ou d'usines. Diverses charges pèsent sur les riverains : la plus importante est l'obligation de laisser sur les bords des rivières un *marchepied* ou un *chemin de halage* pour les besoins de la navigation. Le curage des rivières navigables ou flottables est en principe à la charge de l'État.

2° *Rivières non navigables ni flottables*. Ce sont les cours d'eau qui ne présentent pas les caractères de navigabilité ou de flottabilité ci-dessus précisés. Les rivières non navigables ni flottables ne font point partie du domaine public. La loi de 1898 décide que les eaux des petites rivières sont des *res communes* dont tout le monde peut user en se conformant à la loi. Quant à leur lit, la loi l'attribue aux propriétaires des deux rives.

Les riverains des cours d'eau non navigables ni flottables peuvent les utiliser pour l'irrigation de leurs propriétés, pour des usages domestiques ou industriels, mais ils n'ont pas droit d'absorber, d'altérer l'eau ou d'en disposer au préjudice des autres riverains. Du reste, ils doivent obtenir, pour tout établissement sur la rivière, une autorisation administrative, toujours révocable.

Rivière, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 14 kilom. d'Arras; 1.330 hab. Ch. de f. Nord. Chevaux. Sucrerie.

Rivière, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 12 kilom. de Millau, sur le Tarn; 956 hab. Fabrication de fromages dits « de Roquefort. »

Rivière (La), comm. de la Gironde, arr. et à 8 kilom. de Libourne, non loin de la Dordogne; 379 hab. Petit port à Tressac. Tonnellerie. Le vignoble de cette commune, qui appartient au Fronsadais, fournit des vins rouges de côtes très corsés et des vins de palus assez estimés. Principaux crus : *Château-la-Rivière*, *Château-la-Rousselle*, etc.

Rivière, Rivière de Gênes, ou **Riviera**, nom que l'on donne à l'ensemble du littoral du golfe de Gênes, entre Nice et La Spezzia. Selon l'orientation du littoral, on distingue : au S.-O. de Gênes, la Rivière de Ponent (*Riviera di Ponente*), dont Nice, Vintimille, Porto-Maurizio, Altenga, Savone, Voltri sont les ports principaux; au S.-E. de Gênes s'étend la Rivière du Levant (*Riviera di Levante*), avec les ports de Nervi, Camogli, Chiavari, Sestri, Levanto, La Spezzia. Un chemin de fer et une route (la Corniche) la suivent d'un bout à l'autre. La beauté des sites, la richesse de sa végétation presque tropicale, la salubrité de son climat, y attirent chaque année un nombre considérable d'*hiverneurs*.

Rivière (potion de). On appelle ainsi une potion antiémétique ayant la formule suivante due au médecin Lazaro Rivière (1589-1659) : 1° potion alcaline composée de bicarbonate de potasse, 4; eau distillée, 100; sirop de sucre, 30; 2° potion acide composée de : eau, 100; acide citrique, 4; sirop citrique aromatisé, 30. Prendre une cuillerée du n° 1, suivie immédiatement d'une cuillerée du n° 2.

Rivière (Hippolyte-Ferréol), jurisconsulte français, né à Aix-en-Othe (Aube) en 1818, mort à Paris en 1892. Il fut président du tribunal de Mauriac, conseiller à la cour de Riom, puis avocat général à la Cour de cassation en 1880 et conseiller en 1881. Il fonda le *Journal du droit commercial* et le *Recueil des arrêts de la cour impériale de Dijon*, et écrivit, entre autres ouvrages : *Examen du régime de la propriété mobilière en France* (1854); *Histoire des institutions de l'Auvergne* (1874); *Codes français et lois usuelles* (1876), avec Faustin Hélie et Paul Pont, *Pandectes françaises, nouveau répertoire de doctrine, de législation et de jurisprudence* (1886-1902, t. I à XI); etc.

Henri Rivière.

Rivière (*Henri*-Laurent), marin et littérateur français, né à Paris en 1827, mort à Hanoï en 1883. Élève de l'École navale, lieutenant de vaisseau en 1856, capitaine de frégate en 1870, il prit part à la répression de la révolte cantonaise (1880) à la tête d'un détachement de déportés. Envoyé à Saïgon (1881), avec le grade de commandant de marine, contre les pirates [illegible], Rivière s'empara de Hanoï, qui fut repris peu après par les pirates; c'est en s'efforçant de les en chasser

qu'il tomba dans une embuscade où il fut massacré. Un monument lui a été élevé au cimetière Montparnasse (Paris) par la Société des gens de lettres, avec un buste sculpté par J. Franceschi. Il a écrit des romans et des nouvelles : *Pierrot*, son chef-d'œuvre (1859) ; *Caïn* (1860 ; *la Main coupée* (1862 ; *la Possédée* (1863) ; *les Méprises du cœur* (1865 ; *les Derniers Jours de don Juan* (1867 ; *Monsieur Margerie* (1872) ; *Madame Herbin* (1874) ; *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie* (1880) ; *le Combat de la vie* (1881) ; des comédies : *la Parvenue* (1869 ; *Berthe d'Estrées* (1872) ; *Monsieur Margerie* (1873) ; un ouvrage d'histoire : *la Marine française sous Louis XV* (1859).

RIVIÈRE Louis BARBIER, dit l'abbé de La), évêque de Langres, né près de Compiègne en 1593, mort à Paris en 1670. Fils d'un tailleur du village, il entra dans les ordres et devint sous-précepteur de Gaston d'Orléans, puis premier aumônier de sa seconde femme, Marguerite de Lorraine, enfin grand aumônier de la reine. Conseiller du duc d'Orléans, pendant la régence d'Anne d'Autriche, et en même temps agent secret de Mazarin, il fut comblé de faveurs par l'un et par l'autre.

RIVIERE-AUX-ANGUILLES, bourg du Canada (Nouvelle-Écosse), dans le sud de la presqu'île néo-écossaise, près de l'Atlantique ; plus de 3.000 hab., Acadiens-Français, réputés excellents marins et pêcheurs.

RIVIÈRE-DU-LOUP-EN-BAS (LA), ville du Canada (prov. de Québec), sur le Saint-Laurent ; 5.000 hab. On l'appelle maintenant plus couramment *Fraserville*.

RIVIÈRE-PILOTE, bourg des Antilles françaises, dans le sud de la Martinique, sur la rivière *Pilote* ; 8.000 hab.

RIVIÈRES, comm. de la Charente, arrond. et à 19 kilom. d'Angoulême, sur la Tardoire, qui s'y perd dans les fissures du sol calcaire ; 913 hab.

RIVIÈRE-SAAS-ET-GOURBY, comm. des Landes, arrond. et à 10 kilom. de Dax, près de l'Adour ; 932 hab. Ch. de f. Midi. Tourbières. Château de Bedorrede.

RIVIÈRE-SAINT-SAUVEUR (LA), comm. du Calvados, arrond. et à 20 kilom. de Pont-l'Évêque, sur l'estuaire de la Seine ; 1.530 hab. Ch. de f. Ouest. Produits chimiques.

RIVIÈRE-SALÉE (LA), bourg des Antilles françaises (Martinique), sur un petit fleuve qui tombe dans la baie de Fort-de-France ; 4.000 hab.

RIVIÈRES-DU-SUD, groupe de territoires français de l'Afrique occidentale, portant actuellement le nom de *Guinée française*. V. ce mot.

RIVIÈRETTE (*rèt'*) n. f. Petite rivière.

RIVIÉREUX (*reû*), **EUSE** adj. Fauconn. Oiseau dressé et propre à voler sur les rivières : *Faucon* RIVIEREUX.

RIVINE ou **RIVINIE** (*ni*) n. f. Bot. Genre de phytolaccacées, dont on connaît huit espèces, de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *rivines* sont des arbustes ou des sous-arbrisseaux à feuilles alternes, simples. Les fleurs, groupées en grappes axillaires et dépourvues de corolle, présentent un calice persistant. Le fruit est une baie monosperme. Les rivines produisent un bel effet par leurs fleurs blanches et surtout par leurs fruits d'un beau rouge vif. On les cultive dans les serres chaudes.



Rivine : *a*, fleur.

RIVINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rivine.

RIVINUS (Auguste-Quirin BACHMANN, dit), médecin et botaniste allemand, né et mort à Leipzig (1652-1723). Il a établi un système de classification des plantes d'après la forme de la corolle. L'anatomie lui doit la découverte des conduits excréteurs des glandes sublinguales.

RIVOIR n. m. Techn. Machine à river. || Marteau dont on se sert pour river. (On dit aussi RIVOIS.)

RIVOIRE (André), poète français, né en 1871. Il s'est fait connaître par deux recueils de vers : *les Vierges* (1895) et *le Songe de l'Amour* (1900). Parmi les poètes de la fin du XIXe siècle, il est un de ceux qui ne se laissèrent pas séduire aux innovations de l'école symboliste. Il se complaît à l'expression des sentiments discrets et fins. Il aime les demi-teintes, la pénombre discrète où les choses apparaissent comme atténuées. Sa poésie se recommande par sa grâce, encore qu'un peu mièvre, et par son charme très pénétrant de mélancolique douceur. Il a encore écrit : *Berthe aux grands pieds* (1899), poème, et *la Peur de souffrir* (1899), pièce en un acte.

RIVOLI, ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), près de la Doire Ripaire ; 6.310 hab. Toiles, lainages et soieries. Beau château où Charles-Emmanuel Ier est né en 1562 et où Victor-Amédée II est mort prisonnier en 1732.

RIVOLI Veronese, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), au-dessus de l'Adige ; 1.113 hab. — Le 14 janvier 1797, brillante victoire de Bonaparte sur l'armée autrichienne d'Alvinzi. Celui-ci avait espéré, grâce à sa supériorité numérique considérable, fixer et battre l'armée française sur le plateau de Rivoli, tandis qu'un de ses lieutenants, Quasdamowitch, tournerait sa gauche, et que l'autre, Provera, marcherait directement à la délivrance de Mantoue, assiégée par les Français, ce qui était le but dernier de l'opération. Mais Bonaparte prit lui-même l'offensive. Joubert réussit à garder le plateau de Rivoli, tandis que Berthier et Masséna enfonçaient la droite autrichienne, et que la cavalerie de Lasalle et de Lobrun empêchait la jonction d'Alvinzi et de Quasdamowitch. Les résultats de la journée furent considérables. Provera, isolé de son chef, et cerné à la Favorite, devant capituler, et l'échec de l'armée de secours devant déjà la capitulation de Mantoue. — Cette victoire a été représentée sous le nom de *Bataille de Rivoli*, par Philippoteaux (1844), galerie des Batailles, au musée de Versailles. Bonaparte, dont le cheval vient d'être tué, est remonté sur un cheval tenu par Bessières ; devant lui, Lassalle lui montre les canons pris sur l'ennemi.)



Bataille de Rivoli, d'après Philippoteaux (Versailles).

RIVOLI (André MASSÉNA, duc DE), prince D'ESSLING, maréchal de France. V. MASSÉNA.

RIVOLLET, comm. du Rhône, arrond. et à 10 kilom. de Villefranche, sur le Nizeraud, dans une gorge du Beaujolais ; 572 hab. Distillerie. Bons vins rouges.

RIVOLTA d'Adda, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]) ; 4.270 hab.

RIVOLTO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]) ; 3.651 hab.

RIVOTTER (*vo-té*) v. a. Agric. *Rivotter la charrue*, Changer le point d'application d'une charrue dans le sol pour augmenter ou diminuer la largeur du sillon.

RIVOYEUR (*roi-i-eur'*), **EUSE** adj. Qui fréquente les bords de la rivière : *L'enfant de la Seine est* RIVOYEUR. (Peu us.)

RIVULAIRE (*lèr'* — du lat. *rivulus*, petit ruisseau) adj. Hist. nat. Qui vit ou croît dans les eaux des ruisseaux ou sur leurs bords.

— n. f. Genre d'algues, type de la famille des *rivulariacées*, formées de filaments rameux qui se disposent radialement autour d'un centre de façon à constituer une masse globuleuse ou hémisphérique plongée dans une substance gélatineuse.

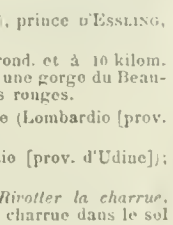

Rivulaire.

RIVULARIACÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille de cyanophycées ou algues bleues. — *Une* RIVULARIACÉE.

— ENCYCL. Les *rivulariacées* sont formées de cellules disposées en files, simples en général, quelquefois rameuses et entourées d'une matière visqueuse. Elles vivent dans la mer ou dans les eaux douces.

RIVULINE n. f. Chim. Matière mucilagineuse particulière, extraite de la rivulaire.

RIVURE (rad. *river*) n. f. Tête que l'on fait à une broche en fer, pour l'assujettir dans un trou. || Broche de fer qui entre dans les charnières des fiches. || Opération consistant à assembler des tôles métalliques, au moyen de *rivets*.

RIXDALE (*rikss* — allem. *reichsthaler* ; holland. *rijksdaaler*) n. f. Métrol. Monnaie d'argent fabriquée jadis en Allemagne, Suède, Danemark, Pologne, Flandre et Suisse. On l'appelait en France l'*écu* d'empire ; et on l'évaluait au XVIIIe siècle à 5 livres 8 sols tournois.

RIXDORF, ville d'Allemagne (Prusse présid. de Potsdam) ; 59.938 hab. C'est un faubourg sud-est de Berlin, dont il est séparé par le parc de la *Hasenhaide*. Fabrique d'étoffes de laine, d'objets en caoutchouc.

RIXE *rikss* — lat. *rixa*) n. f. Querelle bruyante suivie de coups : *Une* RIXE *sanglante*.

— Par ext. Débat, discussion orageuse : *Les* RIXES *des amants*.

Rixe (LA), tableau de Meissonier. Deux sacripants, retenus par leurs amis, veulent s'élancer l'un sur l'autre. Ils sont dans un cabaret ; les verres, les pots, les cartes et les tabourets jonchent la terre. Les figures, de 6 pouces de hauteur, sont peintes avec une énergie et une maestria singulières. Les costumes indiquent le milieu du XVIIe s. Meissonier a poussé le rendu aussi loin que possible, mais sans tomber dans ce poli d'ivoire bourgeois qui choque l'artiste. La *Rixe*, très admirée au Salon de 1855, fut achetée par l'empereur, qui en fit don au prince Albert, mari de la reine Victoria d'Angleterre.

RIXENS Jean-André), peintre français, né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) en 1846. Son premier envoi au Salon date de 1868. Élève de Gérome et Yvon, second grand prix de Rome, cet artiste de talent s'est distingué dans le portrait, le tableau d'histoire et les scènes de la vie moderne. Nous citerons, parmi ses œuvres : *un Vœu* 1873, église Notre-Dame de la Seds, Aix ; *la Mort de Cléopâtre* 1874), au musée de Lyon ; *le Calvaire de Cesar* 1876, au musée de Nîmes ; *la Mort d'Agrippine* 1881, au musée de Béziers ; *Fête de vieillard* 1882, portrait de *Jules Delsart* 1886 ; *le Lavoir de Lucer* 1887, œuvre très intéressante, où l'on voit, dans un vaste intérieur éclairé par la réverbération de la rivière, des ouvrières qui frappent rythmiquement sur le métal en fusion pour l'étendre en lames ; l'Hôtel de ville de Paris ; *le Feu* (Hôtel de ville de Paris) ; des Portraits pour rire ; *Mon portrait* ; *la Dame à la fourrure* (1892), etc.

RIXER (*kse*) v. n. Faire une rixe, une querelle. (Peu us.)

RIXHEIM, bourg d'Allemagne (Alsace-Lorraine [cercle de Haute-Alsace], près de la forêt de la Hardt, sur le canal parallèle du Rhin ; 3.150 hab. Constructions mécaniques. Broderie ; imprimerie ; fabrique de tapis, vins ordinaires.

RIX-MARC. Métrol. Monnaie allemande qui vaut 1 fr. 12 c. de notre monnaie.

RIYAZET (*ri-a-zèt'* — [au plur. *riyazat*, de l'arabe *riyazat*, macération] n. m. Rel. musulm. Ensemble de pratiques surérogatoires qui assurent à celui qui les fait le bonheur dans l'autre monde. Tels sont les jeûnes poussés à ses limites extrêmes, la vie en cellule, la récitation de passages du Coran et de formules cabalistiques dont quelques-unes sont en langue hébraïque ou en araméen.

RIZ *ri* — de l'ital. *riso* ; lat. *oryza* n. m. Nom français de l'*oryza sativa*, graminée des régions chaudes de l'ancien monde. || Grain de cette plante : *Poule au riz*.

— *Eau de riz*, Boisson rafraîchissante que l'on obtient en faisant cuire du riz dans de l'eau.

— *Poudre de riz*. Fécule de riz que l'on réduit en poudre impalpable et que l'on parfume pour l'employer à la toilette.

— Astron. *Grains de riz*, Rangées de points obscurs qui séparent, sur la surface du soleil, les compartiments appelés feuilles de saule.

— Techn. *Papier de riz*, Nom donné à une espèce de papier fabriqué avec la moelle de l'arbre à pain ou avec des tiges de jeunes bambous. || *Paille de riz*, Partie ligneuse des tiges de riz, dont on fabrique des chapeaux

— ENCYCL. Bot. Le genre *oryza*, comprenant cinq ou six espèces, est le type de la tribu des oryzées, caractérisée par la fleur unique de chaque épillet et les étamines, au nombre de six. Les deux glumelles internes, très développées, s'unissent par leur bord ultérieurement pour envelopper complètement le fruit (caryopse), qui aussi porte le nom de *paddy*.

La station favorite du *riz* est un sol humide. Son chaume, feuillé à la façon des céréales, atteint 1m,50 en moyenne. Sa paille, sans solidité, est seulement utilisée en vert pour le bétail ou comme fumure. Le grain décortiqué est la base de la nourriture des populations de l'Asie orientale. Aussi cette monoculture d'aliment farineux entraîne-t-elle la famine quand les récoltes font défaut. La culture du riz s'est répandue en Afrique et en Amérique septentrionale depuis deux siècles. On fait aussi la culture du riz en Espagne, en Italie, en Égypte.



Riz ordinaire : *a*, riz barbu ; *b*, épillet fleuri.

Il y a des variétés nombreuses de riz, mais deux races bien distinctes : le riz de *montagne*, des parties basses et chaudes, et le riz de *montagne*. Ce dernier peut croître jusqu'à 1.800 mètres d'altitude.

Le riz de plaine exige des soins d'irrigation et de sarclage pour réussir. Une terre d'alluvion avec sous-sol argileux est préférée. Après labour à la charrue traînée par des buffles, où il en existe, ou à la main s'il s'agit de culture en gradins, on procède aux semailles. Après une immersion du grain ou *paddy* pendant vingt-quatre heures dans l'eau, on sème dans un coin de bonne terre, et la germination se fait trois ou quatre jours après ; puis l'on repique le plant quand il a 0m,15 à 0m,20. Ailleurs, on sème à la volée le *paddy* qui vient de germer, puis on éclaircit plus tard la culture. En certaines régions, en Chine, on arrose à l'eau de chaux le plant avant de l'employer, pour le purger des parasites. Dès que la rizière est plantée, on fait arriver l'eau dont on est maître jusqu'à la maturation du riz ; puis on modère et l'on suspend peu à peu pour favoriser la maturation des épis. La récolte a lieu, suivant la région, après quatre et

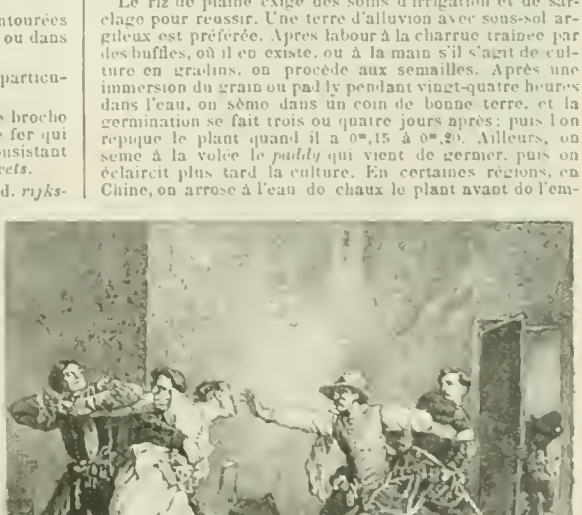

La Rixe, d'après Meissonier

RIZZOTTO n. m. Art. [illegible]

[illegible] n. f. [illegible]

RJEV ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tver), sur la Volga qui y devient navigable, 21.500 hab. Ch.-l. [illegible] de lin et de chanvre. — Le district a [illegible] km. carr. et 145.000 hab.

RJICHTCHEV bourg de Russie (gouv. de Kiev), sur [illegible], 6 [illegible] hab.

RLA [illegible] Myrt. multif. Syn. de RA.

ROABLE n. m. Techn. Tire braise. (Syn. de RÂBLE.) [illegible]

ROAILLAN comm. de la Gironde, arrond. et à 9 kilom. [illegible] Bazas, 1.[illegible] hab. Ch. de f. Midi. Vins rouges et excellents vins blancs des Secondes Graves, traités comme ceux de Sauternes. Principaux crus : *château-Boyrein, château-Perton, La Tour de Boyrein*, etc.

ROALA, tribu nomade du nord de l'Arabie. Les Roala, au nombre de 5.000, sont nomades et pasteurs.

ROANA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]), [illegible] hab.

ROANE nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Tennessee, au confluent du Holston et du Clinch, 15.000 hab. Ch.-l. *Kingston*. — Comté de l'Etat de Virginie-Occidentale, entre la Grande et la Petite Kanawha ; 14.000 hab. Ch.-l. *Spencer*.

ROANNAIS (BASSIN), bassin houiller des dép. de la Loire et de la Haute-Loire qui dépend du grand bassin de la Loire ou de Saint-Etienne. On n'en tire que de l'anthracite.

ROANNE n. f. Techn. Syn. de ROULANNE.

ROANNE, ch.-l. d'arrond. de la Loire, sur la rive gauche du fleuve, au confluent de la Renaison ; 34.901 hab. *Roannais, naises*. Ch. de f. P.-L.-M. Sources ferrugineuses, houille. Grand établissement de pisciculture. Commerce de vins, grains, farines et planches. Importante fabrication de cotonnades, augmentée par des filatures de coton, fabrique de lainages, fabrique d'amidon, de bâches, de bas, de billards, de bouchons, de briques réfractaires ; blanchisseries de coton, tanneries, corroiries, mégisseries. Fabriques de couvertures, de liqueurs ; fonderies, minoteries, poteries, soieries mécaniques. Restes du château (XIVe et XVIe s.), de la chapelle du collège (XVIIe s.). Maisons des XIVe et XVIe siècles. Patrie de dom Pernety, érudit, de Chamipagny, duc de Cadore. — L'arrondissement a 10 cants., 114 comm. et 164.718 hab. Le canton de Roanne a 12 comm. et 47.237 hab.



Armes de Roanne

Roanne à Digoin (CANAL DE), voie navigable, formant la première section du canal latéral à la Loire. Longueur 6 kilom. Trafic considérable : minerais, combustibles minéraux, matériaux de construction.

ROANNES-SAINT-MARY, comm. du Cantal, arrond. et à 12 kilom. d'Aurillac, sur la *Roanne*, petit affluent de la Cère. 1.146 hab.

ROANOKE, rivière des Etats-Unis (Virginie et Caroline du Nord), affluent de l'Albemarle Sound. Le Roanoke est formé par la réunion de deux rivières nées dans les Alleghanys, le Dan et le Staunton. Il coule aux confins des deux Virginie et de Caroline du Nord, et s'achève dans l'Albemarle Sound, après un cours de 720 kilom. environ.

ROANOKE, comté des Etats-Unis (Virginie), sur le [illegible] du *Roanoke*, 15.000 hab. Ch.-l. *Salem*.

ROAST-BEEF n. m. Rosbif. V. aussi culin. V. ROSBIF.

ROATH, [illegible] de la Grande-Bretagne (pays de Galles [illegible]), faisant partie de l'agglomération [illegible].

ROB [illegible] *robal* n. m. Extrait préparé [illegible] Rob *de sureau*.

— Encycl. Ce nom était aussi donné [illegible] sucs de plantes, ou avec [illegible] un ou plusieurs extraits. Le plus [illegible] est le rob antisyphilitique de *Boyveau-Laffecteur*, [illegible] de nombreuses plantes [illegible], réduit à consistance voulue par [illegible] de sucre. C'est une modification du [illegible], ou sirop de Cuisinier.

ROB [illegible] comme substantif masculin, deux parties [illegible] Rob. On dit aussi ROBAGE.

ROBAGE [illegible] V. ROB.

ROBBE Louis-Marie [illegible]que-Romain), peintre et [illegible] 1[illegible], mort à Bruxelles en [illegible]. Il [illegible] à l'académie de Courtrai puis [illegible] l'étude du droit, et se fit recevoir [illegible]. Mais il ne tarda pas à revenir à la peinture, [illegible] paysage. Citons de lui : *Vue de Flandre, la Prairie, la Bergerie, Paysage avec bestiaux, Intérieur d'étable, Vaches au pâturage, Troupeau de moutons au repos, Taureau effrayé par l'orage*, etc. — Son frère, HENRI ROBBE, s'est adonné, non sans succès, à la peinture de fleurs.

ROBBÉ DE BEAUVESET (Pierre-Honoré), poète français, né à Vendôme en 1711, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1792. Il se fit chasser de sa ville natale pour des vers injurieux envers les habitants et se rendit à Paris, où il débuta par la satire anonyme du *Débauché converti* (1736) qui fut attribuée à Piron et à Grécourt. L'archevêque de Paris lui accorda une pension, sous la promesse qu'il ne publierait pas ses vers. Louis XV lui accorda aussi une gratification annuelle (1768) et un logement à Saint-Germain. Ses *Œuvres badines* ont été publiées en 1801. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Odes nouvelles* (1749) ; *Satire sur le goût* (1752) ; *Mon odyssée*, poème (1760) ; *la France libre*, poème (1791) ; *les Victimes du despotisme épiscopal*, poème (1792) ; etc.

ROBBIA (Luca DELLA), sculpteur florentin, né en 1400, mort en 1481. Il concourut, jeune encore, à la décoration du campanile de Giotto, à la cathédrale de Florence, puis, en 1415, il entreprit les sculptures de la balustrade d'un des orgues du Dôme. Ces sculptures sont de premier ordre. On lui doit aussi les portes de bronze de la sacristie. Il s'occupa ensuite de céramique, et exécuta pour San-Miniato, près de Florence, une *Vierge* à mi-corps tenant l'Enfant Jésus ainsi que des figures d'*Enfants* pour le portique de l'hôpital des Innocents à Florence, en terre cuite émaillée ; il se fit aider dans ce travail par son neveu Andrea della Robbia. On doit encore à Luca la *Résurrection* et l'*Ascension* en terre émaillée, au-dessus des portes de la sacristie du Dôme ; le *Couronnement de la Vierge* dans l'église de l'Osservanza, près de Sienne, etc. — Son frère et son élève, AGOSTINO **della Robbia**, a décoré la façade de la confrérie de Saint-Bernardin, dite la *Giustizia*, à Pérouse (1461). — Leur neveu, **Andrea della Robbia,** né à Florence en 1437, mort en 1528, travailla avec un égal succès le marbre et la terre cuite émaillée. Le musée du Louvre possède de lui *la Vierge adorant Jésus*, une tête de *Sainte Anne*, fragment, et *le Christ guérissant les malades*. Quatre de ses fils suivirent la même carrière que lui.



Chanteurs, bas-relief en terre cuite, d'après della Robbia.

ROBBIO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), 5.330 hab.

ROBE (du VX franç. *rober*, dérober, d'orig. germ.) n. f. Ce dont on a dépouillé quelqu'un. (Vx.) ‖ *Bonne robe*, Bonne prise. (Vx.)

— Vêtement en général. (Vx.) ‖ Ce qui enveloppe : *La* ROBE *d'une fève, d'un oignon*. ‖ V. la rubr. Techn.

— Vêtement à manches, long et flottant, que portaient les hommes, chez les anciens, et qu'ils portent encore en Orient : *La* ROBE *des Romains. La* ROBE *des Turcs*. ‖ *Robe prétexte*. V. PRÉTEXTE. ‖ *Robe virile*, Vêtement que prenaient les Romains à leur majorité, et par ext. Age de majorité. ‖ Vêtement à peu près semblable, que portent les femmes et les petits enfants : *Une* ROBE *de laine, de soie*. ‖ Se prenait autrefois pour la queue de la robe que les dames nobles se faisaient porter par des pages : *Cette petite bourgeoise se faisait porter la* ROBE. ‖ Vêtement analogue que portent les hommes de certaines professions, soit comme habit de cérémonie, soit comme vêtement habituel : *La* ROBE *d'un magistrat*.

— Par ext. Profession des gens de justice : *Prendre la* ROBE. *Les gens de* ROBE. *Noblesse de* ROBE.

— Loc. anc. *Haute robe*, Première magistrature du pays : *Appartenir à la* HAUTE ROBE. ‖ *Ancienne robe*, Magistrature ancienne dans une famille. ‖ *Robe longue*, Noblesse et clergé, parce que l'habit civil, comme l'habit ecclésiastique, était autrefois la robe longue ou robe proprement dite. ‖ *Robe courte*, Profession militaire, parce que les soldats romains endossaient une courte tunique au lieu de la toge ou robe civile, qui tombait jusque sur les talons. ‖ *Juges de robe courte*, Prévôt des marchands et officiers qui jugeaient l'épée au côté. ‖ *Jésuite de robe courte*, Affilié laïque de la compagnie de Jésus. — Fig. Chaud partisan de cette compagnie. (Se dit encore.) ‖ *Chirurgien de robe courte*, Celui qui n'avait pas suivi les cours des écoles. ‖ *Chirurgien de robe longue*, Celui qui avait suivi les cours des écoles.

— Par anal. Peau, ensemble des poils ou des plumes d'un animal, au point de vue de la couleur : *La* ROBE *d'un cerf*. — Couleur du vin : *Un vin d'une belle* ROBE.

— Poétiq. Superficie, enveloppe ou couleur extérieure : *La* ROBE *verte du printemps*.

— *Robe de chambre*, Longue robe que les hommes, aussi bien que les femmes, portent en négligé dans leur chambre. ‖ *Robe de nuit*, Longue chemise de nuit.

— Loc. div. *En robe détroussée*, En cérémonie. (Cette vieille locution venait de ce que, dans les usages ordinaires de la vie, on retroussait la robe, et qu'on la laissait retomber dans les occasions d'apparat.) ‖ *Se parer d'une chose comme de sa belle robe*, En être fier, en tirer vanité. ‖ *Renvoyer quelqu'un à la robe de soie*, Lui reprocher sa naissance. ‖ *Couper la robe au cul à quelqu'un*, Le mettre en piteux état, dans un état honteux. (Vx.)

Arberie. *Robe de serpent*, Variété de prune cultivée dans le midi de la France.

Mar. *Robe de Tami*, Expression ancienne signifiant que le pavillon couvre la marchandise.

— Mœurs et coût. *Robe de Rabelais*, Robe ayant appartenu à Rabelais et que l'on gardait à Montpellier, où les docteurs devaient l'endossor lors do leur réception.

— Techn. Boyau qui recouvre une andouille. ‖ Feuille de papier qui couvre le carton. ‖ Enveloppe de carton ou de parchemin que le blondior met autour de ses fuseaux.



ROBES : *d'Hommes* : 1. De l'époque carolingienne; 2. De noble (XIVe s.); 3. De clerc (XVe s.); 4. De noble (XVe s.); 5. Robe de chambre (du XVIIe s. à nos jours); 6. D'avocat. — *de Femmes* : 7. De l'époque carolingienne; 8. Collante (XVe s.); 9. A garde-infant (XVIe s.); 10. (du XVIIe s.); 11. A paniers (XVIIIe s.); 12. Ier Empire; 13. Second Empire, à crinoline; 14. Décolletée, à traîne (1903); 15. De ville 1903); 16. D'intérieur [robe de chambre] (1903); 17. D'enfant (1903). (V. aussi COSTUME [planches en couleur.])

‖ Grande feuille dont on couvre le tabac filé. ‖ Feuille sans côte enveloppant un cigare. ‖ Ecorce de garance. ‖ Laine fournie en une fois par un seul mouton. ‖ Partie superficielle d'un pain de sucre recouverte par un cône en papier recouvrant la pointe du pain.

— PROV. et LOC. PROV. : **Selon le drap la robe,** Ces choses sont proportionnées entre elles, se conviennent l'une à l'autre. ‖ **Ventre de son, robe de velours.** Se dit d'une personne qui lésine sur sa dépense de bouche pour se parer d'habits somptueux. ‖ **Cela ne vous déchire pas la robe,** Il n'y a rien là d'offensant pour vous. ‖ **C'est la robe qu'on salue.** Se dit d'une personne à qui l'on rend hommage à cause de sa dignité, et non pour son mérite personnel; allusion aux vers de La Fontaine (Fab. V. 14) :

D'un magistrat ignorant
C'est la robe qu'on salue.

‖ **Dieu ou La fortune donne la robe selon le froid,** La Providence ou le sort proportionne les ressources aux besoins.

— ALLUS. HIST. : **Robe de César,** Robe du dictateur, sanglante et percée de coups, qu'Antoine étala aux yeux des Romains. Cette vue souleva leur fureur. Tous les assistants firent aussitôt un bûcher des bancs et des tables du Forum et y brûlèrent le corps de César. Puis ils coururent mettre le feu aux maisons des meurtriers.

— **Robe rouge de Richelieu,** Allusion au mot par lequel le cardinal de Richelieu caractérisait lui-même les principes de son inflexible politique. Suivant Michelet (*Précis de l'histoire de France*), Richelieu aurait dit : « Je n'ose rien entreprendre que je n'y aie bien pensé; mais, quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais droit à mon but, je renverse tout, je fanche tout, et ensuite je couvre tout de ma *robe rouge*. » Les paroles de Richelieu, dit Ed. Fournier, furent en réalité plus simples, moins cruelles, mais aussi énergiques : « Quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais droit à mon but, et *je renverse tout de ma soutane rouge*. »

— ENCYCL. La *robe* a toujours été, depuis une antiquité lointaine, le vêtement par excellence de la femme, en même temps qu'elle servait aux hommes de vêtement de cérémonie, de luxe ou de sortie. Les femmes égyptiennes, dans la description qu'en donne Hérodote, sont vêtues d'une longue chemise recouverte d'un tablier tombant jusqu'aux pieds, le tout serré à la taille par une ceinture d'étoffe précieuse, ornée de pierreries. Le costume des prêtres et, à leur imitation, celui des nobles égyptiens, était analogue, mais plus ample. En Grèce, les femmes portèrent surtout soit le *chiton* long, parfois relevé jusqu'au genou, soit le double chiton, ample et harmonieusement drapé (*kolpos*). Les hommes, au moins les hommes libres, portaient le chiton sans manches. Enfin, à Rome, la robe fut, sous le nom de *toga* (v. TOGE), le vêtement réservé aux citoyens, aux hommes libres. Quant aux femmes romaines, leur robe était proprement la *stola*, assez analogue au double chiton des Grecques.

Au moyen âge et dans les temps modernes, la robe est restée, pour les classes riches ou pour différentes catégories de fonctionnaires, un vêtement de luxe ou de cérémonie. Les premiers rois mérovingiens, ainsi que leurs principaux seigneurs, portèrent une sorte de toge brochée d'or. Au moyen âge, après le Xe siècle, les hommes portent une sorte de *bliaud* (v. ce mot) très allongé et tombant même jusqu'aux pieds. L'usage de ces longues robes, souvent fourrées richement, persiste jusqu'au XIVe siècle. A ce moment, les hommes de loi seuls conservent la robe longue comme costume particulier; de même l'Université. Les costumes actuels de la magistrature n'ont pas d'autre origine. Dès lors, le costume masculin ne connaîtra plus, en fait de robe, que la houppelande ou robe de chambre qui se porte sous le règne de Charles VII.

Quant aux robes féminines, elles ont passé, jusqu'à nos jours, par les formes les plus diverses, selon les caprices de la mode. Au XIIe siècle, le *bliaud* féminin tombe jusqu'aux pieds et traîne même à terre. Les manches en sont garnies de galons précieux, parfois de bouillonnés. Sous les premiers Valois commence la mode des jupes échancrées et fendues, des *surcots* évidés et également ouverts par endroits pour laisser voir le vêtement de dessous. Au temps de Charles VII, les femmes comme les hommes portent la houppelande, en même temps que le surcot serré à la taille. Ces modes subsistent au XVe siècle, mais les queues des robes s'allongent démesurément, tandis que le corsage et les manches collent davantage sur le buste. Au XVIe siècle, le costume des femmes comprend, par-dessus la cotte, la *vasquine*, petit corsage sans manches aminci à la taille, et la *vertugale*, jupon de gros canevas empesé, en forme de cloche. Vers la fin du siècle, les *fraises* complètent cet ajustement. Au XVIIe siècle, la robe féminine est devenue une sorte de manteau ajusté, trafoant par le bas en larges plis, pourvu de manches spacieuses; mais, au temps de Louis XIV, l'usage reprend des tailles serrées, des robes largement décolletées et ouvertes, laissant passer deux jupes, la *friponne* et la *secrète*. Mme de Montespan mettra un moment à la mode les robes flottantes et sans ceinture. Au XVIIIe siècle prédominent les robes à paniers, à dos flottant, avec des corsages lacés à baleines. Après la Révolution, les paniers disparaissent. La robe Directoire, à taille serrée très haut, à jupe lâche, reproduit les costumes anciens, longs et traînants. Cette même préoccupation est visible dans les robes Empire. Au XIXe siècle, il est impossible d'énumérer tous les changements qu'a subis, du fait des accidents de la mode, la robe féminine, tantôt large et évasée (Restauration), surchargée de volants et d'ornements (Louis-Philippe), mise en forme par d'immenses crinolines (second Empire) ou par des « tournures » (1887), puis reprenant une simplicité plus grande (1903) avec les robes fourreau et les modes nouvelles, où domine la robe collante, serrée aux hanches et s'achevant en cloche ou en courte traîne.

ROBEC, petite rivière du nord de la France, en Normandie, qui réunit de belles sources d'un vallon du pays de Caux, anime les industries de Darnétal et se perd dans la Seine, rive droite, à Rouen.

ROBECCO d'Oglio, comm. d'Italie (Lombardie prov. de Cremone); 2.800 hab.

ROBECCO sul Naviglio, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]); 3.321 hab.

ROBECQ, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kil. de Béthune, sur la Clarence, qui y reçoit la Busnes ou *courant de Robecq*; 1.473 hab.

ROBELAGE n. m. Syn. de ROULAGE.

ROBER v. a. Dépouiller la garance de sa robe, de son écorce. ‖ Couper les poils trop longs qui restent à la surface d'un chapeau lorsqu'il vient d'être feutré. ‖ Entourer les cigares d'une feuille extérieure sans côtes, dite robe.

ROBERIE *rò* n. f. Prise d'habit. Vx. ‖ Salle où l'on tient les vêtements des religieuses, dans une communauté.

ROBERJOT (Claude), homme politique français, né à Mâcon en 1752, mort à Rastadt en 1799. Prêtre assermenté, curé à Mâcon, il abandonna ses fonctions en 1792, fut élu député de Saône-et-Loire et se maria. Chargé d'une mission dans le Nord 1795, il contribua à l'annexion de la Belgique à la France, fut élu au conseil des Cinq-Cents, devint ministre plénipotentiaire à La Haye 1797, et fut envoyé au congrès de Rastadt, avec Bonnier et Jean Debry. A son retour, il fut assassiné, avec ses collègues, par les hussards autrichiens. V. RASTADT *congrès de*.

ROBERT LE, bourg des Antilles françaises, sur la côte est de la Martinique, au fond du havre du *Robert*, profonde indentation de l'Atlantique; 900 hab.

SAINTS

ROBERT saint, fondateur de la Chaise-Dieu, mort dans ce monastère vers 1067. Fils de Gerard et de Rengarde, il était de l'illustre famille de saint Gerard, baron d'Aurillac. Il fit ses études chez les chanoines de Saint-Julien de Brioude, devint chanoine de cette église et prêtre. Il partait pour se faire moine à Cluny quand les habitants de Brioude, informés de son dessein, le ramenèrent dans leur ville. Plus tard, il se retira, avec deux compagnons, dans une solitude, à cinq lieues de Brioude, et y construisit des cellules avec de simples branchages. La réputation des solitaires s'étant répandue, il leur vint de nombreux disciples. Robert leur fit suivre la règle de saint Benoît. Ainsi fut fondée, en 1050, l'abbaye de la Chaise-Dieu (*casa Dei*, maison de Dieu). Le pape Léon IX voulut que Robert en fût le premier abbé. Robert y mourut, vers l'an 1067. — Fête le 24 avril.

ROBERT saint, fondateur de l'ordre de Cîteaux, né en Champagne, mort à l'abbaye de Molesmes en 1111. Il avait à peine quinze ans quand il embrassa la vie religieuse dans l'abbaye de Moutier-la-Celle. Prieur de plusieurs abbayes de l'ordre, il fonda dans la forêt de Molesmes, près de Châtillon (Côte-d'Or), en 1073, un monastère qui s'enrichit rapidement de nombreuses donations. Cette abondance ayant amené un relâchement dans la discipline, Robert s'en alla s'établir, avec vingt et un compagnons, à Cîteaux (1098). La générosité du duc de Bourgogne, Eudes, permit au nouveau monastère de s'agrandir. Toutefois, Robert n'y demeura pas longtemps. Les moines de Molesmes prièrent le pape de leur rendre leur supérieur : Urbain II renvoya Robert à Molesmes. On n'a conservé aucun des sermons, ni la *Chronique de Cîteaux*, que l'on attribue à Robert. — Fête, le 29 avril.

ROIS ET EMPEREURS

ROBERT Ier, roi de France, né vers 865, mort en 923. Il était le second fils de Robert le Fort. Lorsque son frère Eudes devint roi, Robert lui succéda dans le marquisat d'Entre-Seine-et-Loire, et reçut le titre de *dux des Francs*. A la mort d'Eudes, en 898, Charles le Simple confirma à Robert ses charges et ses titres, et, en outre, fit entrer la Bourgogne dans sa juridiction. Robert combattit d'abord avec succès les Northmans de la Loire. Mais, en 920, la trop grande influence prise sur l'esprit du roi par le favori Haganon, plusieurs mesures édictées contre le clergé et les seigneurs, amenèrent Robert à prendre la tête d'un mouvement de révolte. L'éloignement d'Haganon arrêta le mouvement. Mais, en 922, le favori ayant été rappelé, la guerre éclata. Charles le Simple, réfugié à Laon, dut fuir en Lorraine. Robert fut élu roi par les seigneurs et couronné à Reims en 922. Mais Charles le Simple revint de Lorraine avec une armée, marcha sur Laon, et livra bataille à Robert près de Soissons. Robert y trouva la mort; toutefois, Charles le Simple, vaincu, avait dû battre en retraite; les seigneurs reconnurent, comme successeur de Robert, son gendre Raoul de Bourgogne.

ROBERT II, dit le Pieux, roi de France, né à Orléans vers 970, mort à Melun en 1031. Il était fils de Hugues Capet. Il reçut, à l'école de Reims, les leçons du célèbre Gerbert, et fut, sur le trône, un prince savant. Son père l'associa au pouvoir et le fit couronner roi, le jour de Noël 987. L'année suivante, il épousa Rozala ou Suzanne, fille de Béranger, roi de Provence, veuve du comte de Flandre, Arnoul II; c'était un mariage politique : Suzanne, trop âgée, ne tarda pas à être répudiée (989). Robert, devenu seul roi (996), épousa Berthe, fille du roi de Bourgogne, Conrad le Pacifique, veuve du comte de Chartres, Eude. Le pape, Grégoire V, s'éleva contre ce mariage, à cause de la parenté de Berthe et de Robert, et le concile de Rome de 998 donna au roi de France l'ordre de se séparer immédiatement de sa femme, sous peine d'anathème. Robert refusa, d'abord, d'obéir, et Gerbert, devenu pape en 999, le soutint même dans sa lutte contre l'évêque de Laon, Adalbéron (1000). Ce n'est qu'en 1001 que Robert se sépara de Berthe, qui ne lui avait pas donné d'héritier. Vers 1002, il prit une troisième femme, Constance, fille de Guillaume Ier, comte d'Arles, qu'il songea bientôt à répudier, à cause de son caractère acariâtre et de son avarice, pour reprendre Berthe : mais c'est en vain qu'il se rendit à Rome en 1010, pour obtenir le consentement du pape. Constance demeura reine, pour le malheur de Robert : ce fut elle qui fomenta, vers la fin du règne, la révolte de ses deux fils contre leur père (1030). Le grand acte politique du règne de Robert fut la conquête (1002-1016) du duché de Bourgogne, qu'il disputa, à la mort de son oncle Henri, à Otte-Guillaume, comte de Bourgogne Franche-Comté; il le donna en apanage à son fils aîné Henri. Mais il agrandit le domaine royal des comtés de Sens, d'Autun, de Dijon, de Montreuil, de Dreux. Il s'efforça de réduire les seigneurs à l'obéissance, aidant les moines de Cluny dans leur réforme de l'Eglise de France, et réprimant sévèrement les hérésies. Il eut pour successeur son fils Henri.

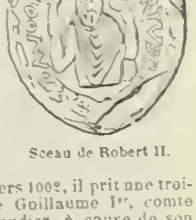

Sceau de Robert II.



Monnaie de Robert II.

— BIBLIOGR. : Ch. Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*.

ROBERT DE COURTENAY, empereur latin de Constantinople, mort en 1228. Il était le second fils de Pierre

Robert d'Anjou, le Sage ou le Bon, [illegible]

Robert I [illegible]

Robert II [illegible]

Robert III [illegible]

Robert ou Rupert, [illegible] **le Bref** [illegible] **le Débonnaire,** [illegible] Robert III, Jacques

Robert le Fort, [illegible] mort

Robert Ier, le Magnifique ou le Diable, [illegible]

Robert le Diable, [illegible]

Robert le Diable, [illegible] paroles de [illegible] Meyerbeer, re- [illegible] opéra [illegible] légende [illegible]

[illegible] Robert, [illegible] s'est retiré en Sicile, en [illegible] Bertram, [illegible] considère comme son meilleur [illegible] serviteur de Satan. Devenu [illegible] Isabelle, fille du duc de Messine, [illegible] faire agréer. Mais, jaloux, violent, il mécontente [illegible] chevaliers. Il va se couvrir de honte dans une [illegible] lorsque Bertram le sauve la vie. Il se livre [illegible] à la passion pour le jeu. Il perd non seulement [illegible] chevaux, mais ses chevaux et jusqu'à ses armes, et [illegible] le jour où il doit partir pour la Sicile, [illegible] pour le vainqueur sera la main de [illegible] Isabelle.

[illegible] acte. Dans le palais de la princesse Robert a [illegible] un message par lequel il implore le [illegible] ses fautes. Isabelle, qui l'aime, pardonne aussitôt. Elle le fait appeler et lui remet des armes avec lesquelles il pourra paraître au tournoi. Mais Robert, trompé par les manœuvres de son rival le plus dangereux, le prince de Grenade, s'égare dans la forêt qui mène au lieu du combat, auquel il ne peut se rendre, et le prince, vainqueur à sa place, sera l'époux d'Isabelle.

Troisième acte. Les rochers de Sainte-Irène, à l'entrée [illegible] caverne. Cette caverne est celle dans laquelle Bertram a rendez-vous avec les démons serviteurs de Satan. Celui-ci fait savoir que si, le jour même, à minuit, Robert n'est pas acquis à l'enfer, lui, Bertram, devra quitter définitivement la terre. Au désespoir, Bertram songe aux moyens de perdre à son maître, lorsque survient Robert, désolé lui-même de la perte de sa bien-aimée et à qui il conseille alors de se rendre dans une antique abbaye, l'abbaye de Sainte-Rosalie, où se trouvent les tombeaux des nonnes qui l'ont jadis habitée. Ces nonnes, qui, après la mort de la sainte, se sont livrées au désordre, en ont été punies en tombant au pouvoir de l'enfer. Si Robert a le courage de pénétrer dans ce couvent, il y trouvera un rameau toujours vert, talisman dont la puissance doit lui livrer Isabelle. Robert s'introduit en effet dans le cloître abandonné, assiste aux ébats mystérieux des nonnes sacrilèges et, malgré elles, s'empare du rameau magique.

Quatrième acte. La chambre d'Isabelle. La princesse est seule, lorsque tout à coup Robert pénètre auprès d'elle. Certain, grâce à son talisman, de vaincre sa résistance, il ne songe qu'à se rendre maître. Mais elle le supplie, elle implore sa pitié; ses larmes le touchent et il brise son rameau au moment où les cris de la princesse ont attiré les chevaliers et ses serviteurs, qui vont se ruer sur lui et auxquels il n'échappe qu'avec peine.

Cinquième acte. Sur le parvis de la cathédrale de Palerme. Bertram révèle enfin à Robert qu'il est son père, fait appel à sa tendresse filiale et veut lui faire signer un écrit qui le liera à jamais à lui. Robert va céder, lorsque sa sœur de lait, Alice, vient le sauver en lui présentant le testament de sa mère. Il hésite alors, mais en ce moment même l'heure fatale, la terre s'entr'ouvre et Bertram disparaît dans les enfers. Le théâtre change et représente l'intérieur de la cathédrale. Isabelle est agenouillée, entourée de la cour et attendant son fiancé. Ce fiancé, c'est Robert qui vient prendre place auprès d'elle.

Intérêt. Sur le vrai un peu étrange, mais habilement conçu et fertile en excellentes situations musicales, Meyerbeer a écrit une partition parfois inégale, mais qui renferme nombre de pages admirables, pleines de grandeur et d'émotion. Les deux premiers actes sont d'un caractère [illegible] mouvement léger, avec la ballade *Jadis régnait en Normandie*; avec la cavatine: *O fortune, à ton caprice ...*, et la jolie romance d'Alice: *Va, dit-elle, mon enfant.* Mais avec les trois derniers, l'œuvre prend toute son [illegible], sa couleur si caractéristique. Tout l'acte d'Alice dans le troisième acte, où le [illegible] pathétique alterne avec le sentiment dramatique [illegible] duo de Raimbaut et de Bertram [illegible]; la valse infernale, d'un rythme si [illegible] accompagne Alice *Quand je quittai la Normandie*, se trouvait avec Bertram le duo [illegible] Robert et se trouve la phrase célèbre: [illegible] dans la seconde partie, [illegible] Bertram *Nonnes, qui reposez sous* [illegible] et toute la scène de Robert avec ces [illegible] est un chef-d'œuvre dans le [illegible] en a conservé [illegible] dans [illegible] *Robert, toi que j'aime*, si connu [illegible] dans son duo si émouvant [illegible] Robert et [illegible], le dernier, il faut signaler [illegible] et le très superbe et [illegible] Alice, Robert et Bertram. *Robert* [illegible] emporte.

Robert II Courte-Heuse, [illegible] Normandie, né vers [illegible] Guillaume le Conquérant, [illegible] son père, le duc [illegible] [illegible] après la mort de [illegible] [illegible] lui et son frère [illegible] de l'Angleterre. La prédilection [illegible] pour ses deux frères, [illegible] prêta [illegible] et engagea [illegible] marcs d'argent pour les frais de l'expédition. Il resta plusieurs mois en Italie, où il aida le pape Urbain II à triompher d'un rival, puis rejoignit à Constantinople les autres croisés. Il prit une part brillante à tous les combats, refusa la couronne de Jérusalem et revint en Europe; mais, s'étant attardé en Italie, où il épousa Sibylle, fille du duc de Conversano, trouvant, il fut, pour la seconde fois, frustré de la couronne d'Angleterre, dont s'était emparé, à la mort de Guillaume le Roux, son frère Henri Ier Beau-Clerc (1100). Robert ne reparut en Normandie qu'en 1101. Bientôt, les révoltes de ses seigneurs donnèrent prétexte à une intervention de Henri Ier. Battu et pris près de Tinchebrai, il fut enfermé au château de Cardiff; il y vécut vingt-sept ans dans une très douce captivité. Ses fils, Guillaume Clton, ne put jamais recouvrer la Normandie.

Robert Ier, dit le Vieux, duc de Bourgogne, mort à [illegible] très avancé en 1075. Il était le troisième fils du roi Robert le Pieux. Sa mère Constance voulut lui assurer la succession au trône, n'y ayant pas réussi, elle le poussa à la révolte contre son père (1028). Néanmoins, Henri Ier, devenu roi de France, céda à son frère Robert le duché de Bourgogne qu'il administra sagement. Les chroniqueurs lui ont reproché de nombreux actes de violence envers des seigneurs et des monastères. Pour apaiser ses remords, il fit un pèlerinage à Rome et fonda le prieuré de Semur. Il est le chef des ducs de Bourgogne de la première race.

Robert II, duc de Bourgogne, mort à Vernon-sur-Seine en 1305. Il succéda à son père Hugues IV en 1272, épousa, en 1279, la sœur de Philippe le Hardi, Agnès, et fut l'allié fidèle de la maison de France.

Robert Ier, le Frison, comte de Flandre, né vers 1013, mort au château de Winendale en 1093. Il était le second fils du comte Baudoin V. Aventureux et chevaleresque, il fit d'abord, avec quelques compagnons et sur des vaisseaux que son père lui avait donnés, une vaine expédition en Galice contre les Maures, puis dirigea une tentative également inutile contre l'empire byzantin; de retour en Flandre, il soutint Gertrude, comtesse de Hollande, veuve de Florent Ier, contre les Frisons révoltés et l'épousa. Son frère, Baudoin VI de Mons, en mourant, lui confia la garde d'Arnoul et la régence de la Flandre (1070). Mais il ne put s'assurer la possession du pays qu'après une longue lutte avec la comtesse Richilde. De 1085 à 1091, il fit un pèlerinage en Palestine.

Robert II, de Jérusalem, comte de Flandre, mort en 1111, fils du précédent, auquel il succéda en 1093. Il prit une part brillante à la première croisade, se défendit avec succès contre les entreprises de l'empereur d'Allemagne Henri IV, qui réclamait la Zélande et le comté d'Alost, et s'allia ensuite au roi de France, Louis VI, pour soutenir Guillaume Clton contre Henri Ier d'Angleterre. Il alla, avec lui, assiéger Meaux, pour punir Thibaut IV, comte de Champagne, de son entente avec le roi anglais. Mais, en poursuivant les habitants, qui avaient tenté une sortie, il périt noyé dans la Marne.

Robert III, de Béthune, comte de Flandre, né en 1249, mort à Ypres en 1322. Il était le fils aîné du comte Gui de Dampierre et se distingua dans la guerre que soutint ce dernier contre Philippe le Bel en 1297. Lorsque le comte Gui, découragé, se livra à Philippe avec ses deux fils Robert et Guillaume, Robert fut enfermé au château de Chinon. Ce ne fut qu'en 1305, neuf mois après la mort du comte Gui, que Robert de Béthune put recouvrer la liberté, par le traité d'Athis-sur-Orge. Les villes flamandes lui reprochèrent de s'être humilié; il obtint, en 1309, un adoucissement au traité d'Athis. Sa politique pacifique permit au commerce flamand de reprendre son essor. Néanmoins, le refus de Robert de renouveler son hommage et de consacrer la cession de Lille, Douai, Orchies, provoqua de nouvelles hostilités. La mort de Philippe IV, en 1314, ne les arrêta pas. Louis X le Hutin entra en Flandre: les pluies l'obligèrent à une retraite désastreuse. L'habile diplomatie de Philippe V triompha de la résistance du comte (1319).

Robert Ier, comte d'Artois, dit **le Vaillant** et **le Bon,** né en 1216, mort en 1250. Il était le troisième fils de Louis VIII et de Blanche de Castille. En 1237, son frère, Louis IX, lui donna en apanage l'Artois; il épousa Mahaut, fille du duc de Brabant. Il accompagna Louis IX à la croisade d'Égypte. Sa téméraire bravoure le mena à la mort dès le premier engagement avec les Sarrasins, sous les murs de la Mansourah.

Robert II, comte d'Artois, dit **le Bon** et **le Noble,** né en 1250, mort à Courtrai en 1302. Fils posthume de Robert Ier, il prit part avec distinction à la croisade de Tunis, fit une expédition en Navarre pour y réprimer une révolte qui avait éclaté contre sa sœur Blanche, veuve de Henri de Navarre, et soumit le pays après la prise de Pampelune (1276). Il exerça une grande influence à la cour de Philippe le Hardi, et contribua activement à la disgrâce de Pierre de La Brosse. On le voit, quelques années après, courir au secours de son oncle, Charles d'Anjou, dans les Deux-Siciles; puis, Charles d'Anjou étant mort et Charles II aux mains des Aragonais, il fut nommé régent de ce royaume. Mais Charles II d'Anjou, rendu à la liberté en 1289, se refusa à continuer la guerre et signa une trêve. Robert et les chevaliers, indignés de cette couardise, s'en retournèrent aussitôt en France. Philippe le Bel fit de Robert un de ses principaux chefs d'armée, il fut l'auteur du désastre de Courtrai, où il périt.

Robert III, comte d'Artois, né en 1287, mort à Londres en 1343. Il était petit-fils du comte Robert II et fils de Philippe d'Artois, mort à Furnes en 1297. La possession du comté d'Artois lui fut disputée par sa tante Mahaut, qui l'emporta par deux arrêts du parlement de 1309 et de 1311 et grâce à la protection de Philippe le Long, régent de France; il provoqua alors une révolte de la noblesse d'Artois. Il se crut sûr de la victoire lorsque Philippe VI, dont il avait épousé la sœur, devint roi en 1328. Il obtint la revision du procès, en se faisant fort de produire des titres nouveaux qui, disait-il, avaient été frauduleusement enlevés par le chancelier de la comtesse Mahaut, l'évêque d'Arras (1329). Mais la mort soudaine de l'évêque, puis celle de la comtesse Mahaut, enfin celle de sa fille Jeanne firent s'élever de violents soupçons contre Robert qui s'enfuit à Bruxelles (1331). Condamné par le parlement, Robert tenta de faire assassiner le duc de Bourgogne, Eudes IV, dont la sœur, femme de Philippe VI, avait travaillé contre lui. Puis il voulut *enlever* la reine et son fils Jean (1333).

hilippe VI, effrayé, contraignit le duc de Brabant, puis le
uc de Namur, à chasser Robert de leurs terres. Réfugié
n Angleterre, Robert poussa Edouard III à disputer à
hilippe VI la couronne de France. Edouard l'envoya en
landre avec une armée. Robert essaya de surprendre
Artois, mais il échoua devant Saint-Omer (1310). Dans la
uerre de succession de Bretagne, il réussit à reprendre
nnes au parti de Charles de Blois (1342); mais il y fut
ientôt assiégé et, obligé de fuir, fut grièvement blessé.
revint en Angleterre pour y mourir.

ROBERT Ier, prince d'Aversa et de Capoue, né vers
080, mort à Capoue en 1120. Gouverneur de Capoue pour
on frère Richard, il se révolta contre lui, incendia la
ille et en devint le seigneur en 1105 ou 1106. Son jeune
ls Robert, puis son frère Jordan II lui succédèrent.

ROBERT II, prince d'Aversa et de Capoue, neveu du
récédent, mort en 1156. Successeur de son père Jor
an II en 1127, il combattit longtemps contre Roger de
icile avec des fortunes diverses, puis contre Guillaume,
ccesseur de Roger. Chassé de sa principauté, il fut
rêté par Richard d'Aquila, comte de Fondi, qui le livra à
uillaume. Celui-ci fit crever les yeux à Robert.

ROBERT GUISCARD, comte, puis duc de Pouille et de
alabre, l'un des aventuriers normands qui fondèrent le
yaume de Naples, né à Hautoville-la-Guichard vers
015, mort à Céphalonie en 1085. Fils de Tancrède de
autoville, il fut surnommé **Guiscard** ou **Wiscard**,
eux mot français qui signifie « ruse », « avisé ». Arrivé
Italie en 1046, il s'empare des États de son frère Hum
oy, sous les ordres duquel il avait battu les troupes
lemandes du pape Léon IX à Civitella (1053), écarte son
eveu Abailard et devient le chef de la maison naissante
057). En 1058, il répudie sa femme Albéralde pour
pouser la fille de Guaimar IV, prince de Salerne, sœur
Gisolfe II, sur lequel Robert avait conquis la Pouille.
n 1059, il conquiert Reggio et Cosenza, prend le titre
duc qu'il se fait confirmer par le pape Nicolas II. Il
it, en 1061, une promière descente en Sicile, prend d'as
ut Palerme (1073) et peut porter réellement le titre de
omte de Sicile. Excommunié par Grégoire VII (1074), il
réconcilie avec lui en 1080. L'année suivante, il entre
end une expédition en Orient contre l'empereur Nicé
oore Botoniate, conquiert Corfou, bat Alexis Comnène,
nouvel empereur, à Durazzo (1081-1082). Rappelé en
alie par Grégoire VII, il délivre ce pape, assiégé par
mpereur Henri IV dans le château Saint-Ange; mais
on armée saccage Rome, et Grégoire VII est obligé de
uvre son libérateur, d'abord au Mont-Cassin, puis à Sa
rne, où il meurt en 1085. Robert franchit de nouveau
Adriatique; il venait de battre les flottes vénitienne et
recque, lorsque la mort le surprit à Céphalonie.

PERSONNAGES DIVERS

ROBERT d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fonte
vrault, né à Arbrissel (ou Arbresec), près de La Guerche,
ers 1047, mort au monastère d'Orsan, près de Linières
Cher), en 1117. Il étudia à l'université de Paris vers 1074;
ers 1085, Silvestre de La Guerche, chancelier du duc de
retagne, nommé évêque de Rennes, se l'attacha comme
rchidiacre et grand vicaire. Robert s'appliqua à rétablir
discipline dans son diocèse; quand Silvestre mourut,
ers 1089, il se rendit à Angers, où il succéda, dans la
irection des écoles, à Marbodus, élu évêque de Rennes.
n 1091, il se retira, avec un compagnon, dans la forêt
Craon. Il y vécut d'herbes et de racines, vêtu d'une tu
ique de poil de porc, couchant sur la dure. On accourut
our voir et admirer le « nouveau Jean-Baptiste ». Ses
rédications décidèrent un grand nombre de pénitents à
ivre son exemple. Il fonda alors le monastère de La
oë pour en recevoir une partie; deux de ses disciples,
ital de Mortain et Raoul de La Futaie, furent chargés
'ommencer les autres et fondèrent, l'un l'ordre de Savigny,
autre l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes. Chargé par
rbain II de prêcher la croisade, Robert décida plusieurs
rinces, entre autres le duc de Bretagne, Alain Fergent, à
endre la croix (1096). En 1099, il fonda l'abbaye de Fon
vrault (v. FONTEVRAULT), et continua ses missions dans
lusieurs provinces, les consacrant par des fondations
monastères. Dans le Poitou, il créa ceux de la *Pue*,
e l'*Encloître*, de *Gaisne*; dans la Touraine, *Chanstenois*
t *Relay*; dans l'Orléanais, la *Madelaine*; dans le Berry,
rsan; dans le Limousin, la *Gasconière*; dans le Périgord,
'adoulin. Son dernier établissement fut celui des *Hautes
Bruyères* (diocèse de Chartres). Le zèle monastique de
Robert ne le mit pas à l'abri des attaques. Il fut accusé
vivre trop familièrement avec ses pénitentes. Mais les
apes soutinrent l'ordre de Fontevrault et lui accordèrent
nombreux privilèges.

ROBERT DE BAVIÈRE, dit **le Prince Rupert**, ami
al anglais. V. RUPERT.

ROBERT ou **RUPERT**, abbé de Saint-Remi, chroni
eur français, né à Reims, mort au prieuré de Senne,
rès de Vouziers, vers 1122. Il prit part à la première
roisade, dont il est un des principaux historiens. Sa chro
ique (prose et vers), d'une réelle valeur, a été publiée
ous le titre de : *Historia Hierosolimitana* (Cologne, 1470;
Bâle, 1533). Elle commence au concile de Clermont et se
ermine à la victoire d'Ascalon.

ROBERT, dit **d'Auxerre**, chroniqueur français, mort
u monastère de Saint-Marien-lès-Auxerre en 1212. Il
'appelait de son nom de famille ANOLANZ. Il fut d'abord
hanoine de l'Église d'Auxerre et eut le titre de lecteur
u chapitre, qui lui donnait les fonctions d'archiviste. Il
mbrassa la vie monastique en 1205, et entra dans l'ordre
es prémontrés, pour y suivre l'abbé Milon, son ami. Il
st l'auteur de la *Chronique de Saint-Marien d'Auxerre*,
ompilation d'histoire générale, effectuée notamment avec
a chronique de Sigebert de Gembloux.

ROBERT DU MONT ou **de Thorigny**, chroniqueur
rançais du XIIe siècle, né à Thorigny-sur-Vire dans la
remière partie du XIIe siècle, mort au Mont-Saint-Michel
u 1186. Moine à l'abbaye du Bec en 1128, il fut élu en 1154
bbé du Mont Saint-Michel, où il séjourna jusqu'à sa mort,
ion sans faire de fréquents voyages en Angleterre. Il fut
n grande faveur auprès du roi Henri II Plantagenet. Son
uvrage capital est une *Chronique universelle* qui fait
uite à l'œuvre du même titre de Sigebert de Gembloux.
e travail de Robert du Mont va de 1112 à 1186 et con
ient de précieux renseignements sur le règne de Henri II.
Robert du Mont est également l'auteur probable d'une
partie des *Annales du Mont-Saint-Michel* (années 1135-1173). Une édition des principales de ses œuvres a été publiée par Léopold Delisle, pour la Société de l'histoire de Normandie (Rouen, 1872-1873).

ROBERT DE CLARI, chroniqueur français du XIIIe s. C'était un chevalier de l'Amiénois, qui fit partie de la croisade de 1204. Il se borne à raconter dans sa chronique les événements auxquels il a assisté ou pris part; ce récit, d'une piquante naïveté, abonde en détails pittoresques, il est en outre précieux en ce qu'on y trouve l'écho des sentiments et des doléances des chevaliers pauvres, et qu'il complète ou permet de rectifier celui de Villehardouin, interprète officiel des hauts barons de l'armée. Cette chronique a été publiée en 1868 par le comte Riant et par C. Hopf, *Chroniques gréco-romanes* (1873).

ROBERT de Genève, regardé comme antipape, porta le nom de CLÉMENT VII. V. ce nom.

ROBERT (Nicolas), peintre et graveur français, né à Langres en 1614, mort à Paris en 1684. Il acquit beaucoup de talent comme miniaturiste et comme peintre de fleurs, et peignit les fleurs de la célèbre *Guirlande de Julie*. Il alla à Rome vers 1638. Sur la demande de Gaston d'Orléans, il se rendit à Blois avec quelques naturalistes et fut chargé par ce prince de peindre des plantes, des oiseaux et des animaux pour le magnifique ouvrage connu sous le nom de *Recueil des vélins*.

ROBERT DE VAUGONDY (Gilles), cartographe français et géographe ordinaire du roi, né et mort à Paris (1688-1766). Ses cartes sont dressées avec soin et gravées avec netteté, mais les degrés de longitude et de latitude ne sont pas toujours indiqués. Ses principaux ouvrages sont : un *Petit Atlas* (1748, 2 vol. de 203 cartes); un *Atlas universel* (1758, de 108 cartes) et un *Atlas portatif* (1762, de 52 cartes), qui a été acquis et augmenté par Delamarche. Il avait aussi gravé un *Atlas des révolutions du globe* en 66 cartes, qui n'a pas été publié. — Son fils, DIDIER, né et mort à Paris (1723-1786), devint après lui géographe de Louis XV, puis géographe du roi Stanislas. Parmi ses ouvrages, citons : *Essai sur l'histoire de la géographie* (1755); *Cosmographie* (1763); etc.

ROBERT (Hubert), peintre français, né et mort à Paris (1733-1808), entra, après avoir fait ses études classiques, dans l'atelier de Michel-Ange Slodtz, où il constata qu'il n'avait pas de dispositions pour la sculpture, mais, en revanche, il ne cessait de dessiner avec passion. Sur le conseil de Joseph Vernet, sa famille l'envoya en Italie (1753-1765). De retour en France, il fut reçu à l'Académie de peinture (1766) sur la *Vue du port de Ripetta, à Rome*, qui est au Louvre. Peintre d'architecture et paysagiste ému en face de la nature, Hubert Robert est le créateur d'un genre où il n'a pas de rivaux. Parmi ses meilleurs ouvrages, il faut signaler : *le Pont du Gard*, le *Colisée de Rome*, les *Catacombes*, *le Tombeau de Marius*, *la Vue des arènes de Nimes*, *la Maison carrée*, *l'Escalier du Bernin au Vatican*, *le Temple de Vénus*, *l'Intérieur ruiné de l'église de la Sorbonne*, enfin des vues générales de Rome et de la campagne romaine. Le musée du Louvre possède de lui : *l'Arc de triomphe de la ville d'Orange*, *le Temple de Jupiter à Rome*, *Temple circulaire surmonté d'un pigeonnier*, *Sculptures rassemblées dans un hangar*. Emprisonné pendant la Terreur, Hubert Robert eut pour compagnon de captivité Roucher, dont il fit le portrait. Il peignit également le lugubre cortège du transport des prisonniers de Sainte-Pélagie à Saint-Lazare, dans des charrettes découvertes, à la lueur des torches; c'est la plus saisissante de ses compositions. Il fut conservateur du musée du Louvre sous le Directoire.

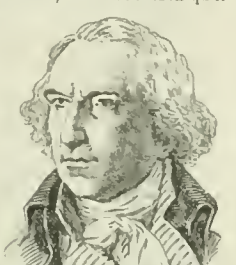

Hubert Robert.

ROBERT (Nicolas-Louis), inventeur, né à Paris en 1761, mort à Dreux en 1828. D'abord clerc de notaire, puis correcteur d'imprimerie, il dirigeait la comptabilité de la papeterie d'Essonnes, appartenant à Didot Saint-Léger, lorsqu'il inventa une machine pour fabriquer le papier continu (1798). Il reçut du ministre François de Neufchâteau 3.000 francs à titre d'encouragement, monta à Darnétal une fabrique de papier qui ne réussit pas, dirigea la manufacture d'Essonnes qui périclita à son tour et, sans ressources, ouvrit une école primaire à Dreux, où il termina sa vie. Son invention, modifiée, a donné un grand essor à la fabrication du papier.

ROBERT (Louis-*Léopold*), peintre de l'école française, né à La Chaux-de-Fonds (Suisse) en 1794, mort à Venise en 1835. Fils d'un horloger, il alla, en 1810, à Paris, étudier la gravure, puis la peinture, dans l'atelier de David, puis se rendit en Italie. En 1818, il était à Rome. En 1819, le gouverneur de la ville l'autorisa à dessiner et à peindre des études dans une sorte de prison où l'on gardait deux cents paysans plus ou moins suspects de brigandage. Robert, d'après des modèles si typiques, multiplia ses dessins et ses esquisses, les exposa à Rome et en envoya plusieurs à Paris, au Salon de 1827. Il se promit de ne représenter que des figures et des scènes de mœurs populaires et peignit son *Improvisateur napolitain*, si fêté au Salon de 1824. Peu après, il conçut le projet de résumer en quatre tableaux tout ensemble les quatre saisons et les quatre populations jugées parmi les plus intéressantes de l'Italie. « *Le Retour du pèlerinage de la Madone de l'Arc devait représenter le pays de Naples et le printemps; la Moisson dans les marais Pontins, la région romaine et l'été; les Vendanges en Toscane symboliseraient les environs de Florence et l'automne; le Carnaval de Venise traduirait la contrée des lagunes et l'hiver.* » Les deux premiers tableaux furent exécutés en 1827 et en 1831. Ils sont au Louvre. Le troisième ne fut jamais entrepris. Le quatrième devint le *Départ des pêcheurs de l'Adriatique*.



Leopold Robert.

Léopold Robert avait fait le voyage de Paris en 1831. Au retour, il s'arrêta à Florence, où il eut le malheur de se prendre à en mourir de la princesse Charlotte Bonaparte, fille du roi Joseph et mariée au prince Napoléon, second fils de roi de Hollande. Cette passion sans espoir ruina sa santé et troubla sa raison. Il vient s'abattre, à Venise, avec son frère Aurèle, et se noya en 1835.

Il ne travaillait pas vite. Il n'était jamais content de lui. A force de vouloir atteindre un « grand style » au sentiment naturel », il lui arrivait de refroidir beaucoup ses compositions. Robert n'en fut pas moins un peintre d'une originalité digne de mérite et d'une conscience exemplaire.

— Son frère, AURÈLE **Robert**, né à La Chaux-de-Fonds en 1805, mort à Brienne (Suisse) en 1871, fut un peintre distingué, mais froid. Il a peint surtout des intérieurs d'édifices de Rome et de Venise, animés de personnages.

ROBERT Antoinette-Henriette-*Clémence*, femme auteur, née à Mâcon en 1797, morte à Paris en 1872. Fille d'un magistrat, elle montra de bonne heure un grand penchant pour l'étude. A la mort de son père elle alla avec sa mère habiter Paris, où son frère Henri Robert, horloger distingué (1795-1874), était déjà connu par ses inventions. La jeune Clémence se livra d'abord à la poésie; mais, présentée par son frère à Jouffroy, elle quitta la poésie pour aider celui-ci dans ses travaux historiques. Elle revint ensuite à la poésie et publia un certain nombre de pièces qui furent remarquées, entre autres : *le Luxembourg*; *le Froid*; *les Tuileries*. Elle voulut aussi cultiver le roman et ne réussit pas avec *Une famille, s'il vous plaît* (1837); mais un second roman, *l'Abbé Olivier* (1839), eut un vif succès, et bientôt les principaux journaux de l'époque publièrent ses écrits en feuilletons. En 1845, elle perdit sa mère et se réfugia, seule et triste, à l'Abbaye-aux-Bois. Elle y resta peu de temps, malgré l'amitié de Mme Récamier. Clémence Robert reprit alors ses travaux, dont la liste est vraiment considérable. Citons : *le Cardinal Wolsey*, qui porta ensuite pour titre *la Famille Tavora* (1843); *Jeanne de Castille* (1843); *William Shakspeare* (1845); *les Quatre sergents de La Rochelle* (1856), le plus populaire de ses romans; *les Mendiants de Paris* (1851); etc.



Clémence Robert.

ROBERT (Louis-Valentin-Elias), sculpteur français, né à Étampes en 1821, mort à Passy en 1874. Élève de David d'Angers et de Pradier, il est principalement connu pour le groupe colossal qui surmonta le palais des Beaux-Arts et de l'Industrie aux Champs-Élysées : *la France couronnant l'Art et l'Industrie*. On lui doit encore quatre groupes de *Cariatides* en plâtre, pour l'académie de musique de Philadelphie; *Rabelais*, *Jacques Cœur*, *la Science*, *l'Industrie*, statues pierre, pour le nouveau Louvre (1857); etc.

ROBERT (Adrien-Charles-Alexandre BASSET, connu au théâtre sous le nom d'**Adrien**), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1822-1869). Il était fils d'André-Alexandre Basset, lui-même auteur dramatique assez estimé. Il a publié, soit sous le pseudonyme de ROBERT, soit sous celui de NEWIL, un assez grand nombre de romans, de nouvelles, et fait jouer quelques pièces de théâtre. Nous citerons, parmi ses romans : *le Maarais Monde* (1851); *Jean qui pleure et Jean qui rit* (1855); *le Lord de l'amirauté* (1855); *les Amours mortels* (1856); *les Dahlias roses* (1857); *Léandres et Isabelles* (1857); etc.

ROBERT Henri, avocat, né à Paris en 1863. Inscrit au barreau de Paris en 1885, d'abord secrétaire du bâtonnier Durier, il s'est rapidement placé au premier rang des avocats de cour d'assises par sa parole nette et claire, chaleureuse et vibrante. Dans des plaidoiries retentissantes, il a défendu notamment le caporal Géomay, Gabrielle Bompard (1890), Anastay, Chaumentin dans l'affaire Ravachol, le comte Cornulier, Lozenzani, M. et Mme Humbert, dans l'affaire Humbert contre Cattaui (1903).

ROBERT Paul, peintre suisse, né à Bienne en 1851. Il étudia à Munich de 1869 à 1872, puis à Florence, et à Paris, chez Gérôme, de 1873 à 1874. Enfin, il eut aussi la passion de la nature, qu'il étudia soit dans les tableaux de Corot et de Daubigny, soit en Suisse, dans la région de Neuchâtel. Ses principales œuvres sont : *les Zéphyrs d'un beau soir* (1876); *le Premier printemps* (1881); *l'Avènement du Christ* (1886); *l'Histoire et la Poésie en face les âges* (1898, musée historique de Berne); *le Val d'Orvin* (1900, musée de Zurich); trois panneaux pour la grande décoration de l'escalier du musée de Neuchâtel : *la Vie intellectuelle*, *la Vie industrielle*, *la Vie agricole*. L'artiste achève, en 1903, la décoration de l'escalier du Palais fédéral de justice à Lausanne. La composition est distribuée en deux vastes panneaux : *La Justice relève les peuples*, et *La Justice amène la paix sur la terre*. P. Robert est artiste de sentiment et de vision intérieure non moins qu'observateur exact et sincère.

ROBERT MACAIRE, type. V. MACAIRE.

Robert Macaire, comédie en trois actes, en prose, de Benjamin Antier et Frédérick Lemaître (Folies-Dramatiques, 1834). — Robert Macaire, guéri du coup de pistolet qu'il a reçu de Bertrand, dans *l'Auberge des Adrets*, a pardonné à son complice, et s'est juré de ne plus commettre d'assassinats. Il ne veut que duper les imbéciles. Cherchant à se marier, il rencontre le baron de Wormspire, Allemand si riche, dit-on, qu'il ne connaît pas sa fortune, accompagné de sa fille Elsa. Or, le baron est un aigrefin, et la séduisante Elsa une courtisane. Robert Macaire a trouvé son maître. Dans la scène capitale de l'ouvrage, le futur beau-père et le futur gendre s'accablent de donations réciproques. Le baron prononce, sous forme d'allocution nuptiale, une bénédiction qui est un chef-d'œuvre. Il y a aussi, dans la scène du contrat, une

ROBERTA

ROBERT-ESPAGNE

ROBERT, Robert et de son nom Toussaint-Laveaux

ROBERTET

Robertet,

Robertet,

Robertet,

ROBERT-FLEURY

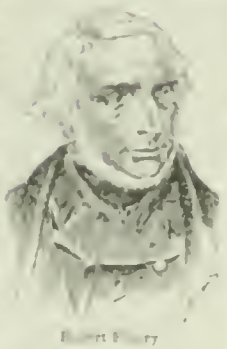

Robert Fleury

ROBERT-FLEURY



ROBERT-HOUDIN Jean-Eugène, prestidigitateur, [illegible] à Saint-Pierre-les-[illegible], ouvrit au Palais-Royal son [illegible] et pendant sept ans, vit [illegible] les [illegible] à enlever toute sorte de machi[illegible]

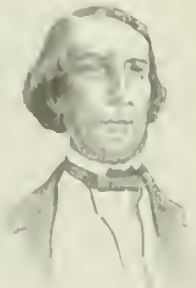

Robert Houdin

[illegible] dans une propriété [illegible], à Blois, a été dirigé [illegible], par quatre de ses frères différents : Pierre [illegible], Robert Houdin, frère du créateur; Brunet et [illegible] de Robert Houdin (Leverman, etc.).

ROBERTI (Giuseppe), compositeur et musicographe italien, né à Bargone (Crémone) en 1827, mort à Turin en 1891. Élève de [illegible], il fit représenter à Turin deux opéras : *Pia de' Medici* (1858), et *Petrarca* (1858), puis séjourna à Paris et à Londres, avant de retourner à Florence, où il [illegible] à répandre l'enseignement du chant, fonda une [illegible] chant d'ensemble. Roberti, qui s'occupait aussi [illegible] publia, devint le feuilletoniste musical de la *Gazzetta d'Italia* et publia sous ce titre : *Pagine di buona [illegible]* (1876), un livre utile et intéressant.

ROBERTINE *herr'* du n. de *Robert Sorbon*, fondateur de la Sorbonne, n. f. Scolast. Thèse que l'on soutenait en Sorbonne pour obtenir le grade de bachelier. *Soutenir sa* ROBERTINE.

ROBERT-LE-DIABLE n. m. inovar. Nom vulgaire d'un papillon du genre vanesse, la *vanesse cul-blanc*, papillon de France, aux ailes largement déchiquetées.

ROBERTS (lord Frederick Sleigh), général anglais, né à Cawnpore (Inde) en 1832. Fils d'un général, il passa de bonne heure dans l'artillerie, se conduisit brillamment pendant l'insurrection de l'Inde, notamment à Delhi et à Lucknow (1857-1858), puis entra dans l'état-major et fit, comme quartier-maître, la guerre d'Abyssinie (1868). Il était major général lorsque, la mission anglaise sous les ordres du major Cavagnari ayant été massacrée à Caboul, il reçut le commandement d'un corps d'armée avec lequel il entra dans l'Afghanistan, battit les Afghans à Chavaria et s'empara de Caboul qu'il occupa (12 oct. 1879). Il fut alors promu lieutenant général. Après le désastre de la colonne Burrows à Maiwand, Roberts, dans une marche hardie, se porta de Caboul, sur Candahar, qu'il atteignit en vingt jours et infligea à Ayoub Khan (31 août 1880) une défaite écrasante qui mit fin à la guerre, et il valut le titre de baronnet, commandant de l'armée de Madras (1881-1885), puis des Indes. Il fit en 1886 l'expédition de Birmanie. En 1892, il fut créé par avec [illegible] de lord Roberts, de Candahar et de Waterford, [illegible] fut maréchal, et reçut le commandement de l'armée d'Irlande. Après les défaites des Anglais au Transvaal, il reçut le commandement en chef des armées de l'Afrique [illegible] (16 déc. 1899), avec Kitchener comme chef d'état-[illegible] à des forces écrasantes, il parvint à dégager [illegible], à prendre Bloemfontein et Pretoria (avr. [illegible]). En décembre, il fut nommé généralissime de [illegible] et rappelé à Londres, où le Parlement [illegible] (juillet 1902), à titre de récompense nationale. On lui doit, entre autres écrits : *the Rise of [illegible]*, *Forty one years in India* (1897).

Roberts.

ROBERTS (David), peintre anglais, né à Edimbourg [illegible] et à Londres en 1874. Il entra en 1822 comme [illegible] au théâtre [illegible] Drury Lane, à Londres, [illegible] temps pour [illegible] un voyage [illegible] en France, [illegible] et [illegible] la cathédrale de Rouen [illegible], en 1833, [illegible] Venise, [illegible] Saint-Germain [illegible] Robert fit encore [illegible] Espagne, en Afrique et [illegible]

Le Robert

[illegible] nombre de [illegible] représentant [illegible] d'Égypte ou de Palestine [illegible] d'Espagne, d'Italie ou de Pays-[illegible] d'Allemagne et d'Italie (1850-1853); *Inauguration de l'Exposition universelle de Londres en 1851*, tableau peint pour la reine Victoria (1853); *Rome au coucher du soleil*, vaste toile d'un grand effet (1855), le *Jour de Noël à Saint-Pierre de Rome; Saint Pierre; Venise, vue du côté du Grand Canal; Monument de Bartolomeo Colleoni*, de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, à Venise (1856), etc.

ROBERTSON, nom de plusieurs comtés des États-Unis : comté de l'État de Tennessee, 20.000 hab. Ch. l. *Springfield*. — Comté de l'État de Texas, entre la Navasota et le Brazos; 23 000 hab. Ch. l. *Calvert*; etc.

ROBERTSON William, historien anglais, né à Borthwick (Midlothian) en 1721, mort près d'Edimbourg en 1793. Il fit de fortes études à l'université d'Édimbourg et devint ministre de la petite paroisse de Dalkeith (1741). En 1753, il entreprit le chef-d'œuvre maîtresse de toute sa vie, sa grande *History of Scotland* (1759), dont l'apparition produisit une vive sensation. Ainsi mis en lumière, Robertson fut pourvu d'une église à Édimbourg (1761), devint chapelain du roi, principal de l'université (1762), modérateur de l'assemblée générale (1763) et historiographe de l'Écosse. En 1769, il donnait *the History of the reign of the emperor Charles V*, qui obtint un fort grand succès en Angleterre et en Amérique, et qui fut particulièrement prisée de Voltaire et de Catherine II de Russie. Citons encore de Robertson : *History of America* (1777); *Historical disquisition concerning the knowledge which the Ancients had of India* (1791). Les œuvres de Robertson ont été traduites en français, notamment par Buchet (1837).

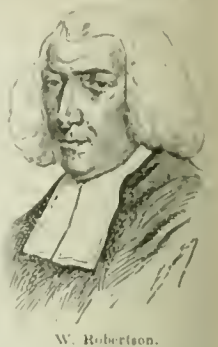

W. Robertson.

ROBERTSON (Étienne-Gaspard ROBERT, dit), physicien et aéronaute belge, né à Liége en 1763, mort à Paris en 1837. Il était professeur de physique dans sa ville natale lorsqu'il alla à Paris, à l'époque la plus orageuse de la Révolution, proposer au gouvernement un miroir d'Archimède perfectionné avec lequel il prétendait qu'on pouvait incendier les flottes de l'Angleterre. C'est surtout comme aéronaute qu'il s'est acquis une célébrité. Celle de ses ascensions qui fit le plus de bruit est celle de Hambourg, 18 juillet 1803, dans laquelle il s'éleva à près de 8.000 mètres. On lui doit, dit-on, l'invention du parachute, attribuée à tort à Garnerin. Il a enrichi la physique amusante d'une foule de découvertes ingénieuses, décrites dans des *Mémoires récréatifs et anecdotiques* (1830-1834).

ROBERTSON (Pierre-Charles-Théodore LAFFORGUE, connu sous le nom de), lexicographe français, né et mort à Paris (1803-1871). Il apprit de bonne heure l'anglais et, à peine âgé de dix-neuf ans, enseigna cette langue aux gens du monde. Sa méthode, fondée sur celle de Jacottot, consiste à débuter par l'étude d'un texte sur lequel s'échafaudent tout à la fois l'enseignement théorique et l'enseignement pratique. Tout y est prévu et combiné, et on est amené peu à peu à se servir seulement de l'anglais à l'exclusion du français. Les ouvrages de Robertson continuent à s'imprimer; les principaux sont : *Cours pratique, analytique, théorique et synthétique de la langue anglaise* (1840-1842-1844); *l'Anglais mis à la portée des enfants* (1861); *Dictionnaire des racines anglaises* (1870).

ROBERTY (Eugène DE), philosophe russe, né en Podolie en 1843. Il acheva ses études à Saint-Pétersbourg et prit le titre de docteur à l'université d'Iéna. Séjournant alternativement en France et en Russie, il a publié en français et en russe de nombreux travaux consacrés surtout à la philosophie positiviste. Il collabora à la « Revue de philosophie positive », rédigée par Littré, et publiée en volumes : *l'Ancienne et la Nouvelle Philosophie; la Philosophie du siècle; la Sociologie*; etc. Il a enseigné au Collège libre des sciences sociales.

ROBERVAL (Gilles PERSONNE ou PERSONIER DE), géomètre français, né en 1602 à Roberval, petit village du Beauvoisis, dont il prit le nom, mort à Paris en 1675. Il se rendit à Paris en 1627 et s'y lia bientôt avec le P. Mersenne, Mydorge, Étienne Pascal et d'autres savants. Il fut nommé, en 1631, professeur de philosophie au collège Gervais et obtint, peu après, au Collège royal, la chaire de mathématiques. Doué d'un mérite réel, mais passionné et vindicatif, il fut entraîné dans une foule de querelles qui troublèrent sa vie d'autant plus malheureusement que, même ayant raison, il savait toujours trouver le moyen de se donner tous les torts.

Il fit partie de l'Académie des sciences, dès sa création, en 1665. Il éprouvait la plus grande peine à exprimer nettement ses idées. Aussi a-t-il laissé peu d'écrits, que, du reste, il ne fit pas imprimer de son vivant. Son ami l'abbé Gallois les fit insérer, en 1693, dans le « Recueil des mémoires de l'Académie des sciences ». Ce sont : un *Traité des mouvements composés*, un autre intitulé *De recognitione et constructione æquationum*, sa *Méthode des indivisibles* et un mémoire *De trochoïde* (cycloïde).

Roberval avait adressé à Fermat, vers 1636, la solution du problème de la quadrature d'une parabole de degré quelconque; aussi, lorsque parut le *Traité des indivisibles* de Cavalieri, réclama-t-il la priorité. Il est plus connu par sa méthode originale pour la construction des tangentes. Cette question fut le principe de sa longue querelle avec Descartes. Il s'occupa aussi de mécanique appliquée, et on lui doit la balance dite *de Roberval*. V. BALANCE.

ROBERVALIENNE (*li-è-n'*) adj. f. Géom. || *Courbe robervalienne*. Se dit de toute courbe rentrant dans un groupe déterminé défini par Roberval.

ROBESON, comté des États-Unis (Caroline du Nord); 27 000 hab. Ch.-l. *Lumberton*.

ROBESON (DÉTROIT DE), détroit de l'Amérique polaire arctique, qui prolonge au N. le détroit de Kennedy entre le Groenland septentrional (à l'E.) et la Terre de Grant (à l'O.), en moyenne sous le 82e degré.

ROBESPIERRE (Maximilien-François-Isidore DE), homme politique français, né à Arras en 1758, exécuté à

iris en 1794 (9 therm. an II). Boursier au collège Louis-Grand, il étudia le droit et retourna à Arras dès qu'il fut ocat. Quelques essais sur des sujets de concours aca-miques (1785) et une *Adresse à la nation artésienne* 788) attirèrent sur lui l'attention. Il fut élu député du ers pour l'Artois aux états généraux. A la Constituante, algré l'accueil peu encourageant fait à son éloquence mpassée, il ne tarda pas à affirmer ses idées démocra-ques. Il fit voter la décision qui exclnait les constituants la législature suivante, et se joignit à Duport pour mander l'abolition de la peine de mort. Irréprochable os sa vie privée, surnommé par Marat l' « Incorrup-ble », guide politique des jacobins, il hésita pourtant abord à se joindre franchement au mouvement répu-icain et fit voter par les cobins une adresse à la nstituante après l'affaire du amp-de-Mars. Il logeait ors chez le menuisier Du-ay. Pendant la Législative, lirigea aux Jacobins l'oppo-ition contre la politique gi-ndine. Membre de la Com-une (10 août), député de iris à la Convention, il écarta ccusation de dictature lan-e contre lui par les giron-os. Au procès de Louis XVI, vota la mort sans appel ni rsis comme « mesure de sa-t public ». Membre du comité Défense nationale, la tra-son de Dumouriez lui per-t de préciser les accusa-ons qu'il prodiguait depuis igtemps contre les giron-os. Il fut l'âme, sinon le chef, s insurrections qui abouti-ot au triomphe de la Montagne (31 mai-2 juin). Tout-puis-nt désormais au comité de Salut public (27 juill. 1793), il ulut faire l'unité à tout prix ; il n'essaya pas d'arrêter le ouvement terroriste qui suivit la chute des girondins, et contenta d'empêcher la mise en accusation des soixante-inze protestataires contre le 31 mai. Après avoir tont bord soutenu les attaques de C. Desmoulins contre Hé-rt, il l'abandonna lorsque Desmoulins réclama un comité clémence, et se disposa à lutter à la fois contre les modérantistes » et les « exagérés », parmi lesquels il ursuivait les promoteurs du culte de la Raison. Après xécution des hébertistes (24 mars 1794) et celle des ntonistes (5 avr.), il dirigea en maître la politique du uvernement révolutionnaire. Il était soutenu au comité Salut public par Couthon et Saint-Just. La fête de Être suprême (20 prairial an II) lui permit de se poser grand pontife d'une rénovation morale et sociale fondée r la renaissance des croyances religieuses. Il voulut er plus loin. La loi du 22 prairial an II, qu'il imposa à la nvention, supprimait toute forme de procédure et sou-ettait à la loi commune les conventionnels mêmes. Les écutions se multiplièrent aussitôt. Mais les conventionnels, menacés, s'unirent pour abattre Robespierre. Billaud, llot, Barère, Tallien, Lecointre, essayèrent d'abord ébranler son prestige, grâce à la journée des Chemises uges (17 juin) et au procès de Catherine Théot. Robes-erre voulut effrayer ses adversaires. Le 8 thermidor, annonça, dans un discours savamment préparé, l'inten-on d'« épurer » les deux comités : c'étaient de nouvelles oscriptions. La Plaine se joignit à la Montagne, et, le ndemain, ni Saint-Just qui devait lire un rapport de nciliation, ni Robespierre ne purent parler. La célèbre tumultueuse séance du 9 thermidor se termina par décrets d'arrestation lancés contre les deux Robes-erre, Saint-Just, Couthon et Lebas. Les efforts de la mmune, de Coffinhal, de Henriot ne purent réussir à voquer une insurrection dans Paris. Au moment où, rès de longues hésitations, Robespierre allait signer, l'Hôtel de Ville, un appel aux armes, il fut grièvement essé par le gendarme Merda (v. ce mot). Il fut conduit ourant, le lendemain, à la guillotine. Sa mort marqua fin de la Terreur. V. Thermidor (*neuf*).



Robespierre.

— Bibliogr. : Hamel, *Histoire de Robespierre, d'après des piers de famille, des sources originales et des documents tièrement inédits* (Paris, 1865-1867 et 1878).

Robespierre (Marie-Marguerite-Charlotte de), sœur précédent, née à Arras en 1760, morte à Paris en 1834. ovée au couvent des Manarres à Tournay, elle demeura Arras pendant la session de l'Assemblée constituante, vant grâce à son frère, qui lui envoyait une partie de n traitement. Elle habita Paris lorsque ses deux frères rent été élus à la Convention. Maximilien s'était réservé appartement chez le menuisier Duplay. Jalouse de l'af-ction de son frère pour ses hôtes, elle le força à venir meurer avec elle rue Saint-Florentin. Il n'y resta que u de temps, mais leurs rapports furent toujours affec-eux, malgré le désaccord qui exista un moment entre elle son frère Augustin, elle essaya de voir ses deux frères ant leur mort. Elle fut emprisonnée quelques jours après 9-Thermidor. Après sa libération, elle reçut du Direc-ire une pension. Elle a laissé des *Mémoires* sur ses frères.

Robespierre (Augustin-Bon-Joseph de), dit **Robespierre le Jeune**, homme politique français, né à Arras 1763, exécuté à Paris en 1794, frère des précédents. vocat à Arras avant la Révolution, il devint administra-ur du Pas-de-Calais, et, grâce à l'influence de Maximi-n, fut élu député de Paris à la Convention (6 sept. 1792). siégea à la Montagne, fut envoyé en mission dans le idi, en août 1793, pour calmer l'insurrection fédéraliste. fit preuve à la fois de modération et d'énergie. A ce mo-ent, il se lia avec N. Bonaparte, officier d'artillerie à rmée d'Italie. De retour à Paris, il fut secrétaire de Assemblée, au 9-Thermidor, se déclara solidaire de son ère, et fut enfermé à la Force. Délivré par la Commune, ne tarda pas à s'apercevoir que tout était perdu, et es-ya de se tuer en se jetant par une fenêtre de l'Hôtel Ville. Il fut, comme son frère, porté mourant à l'écha-ud.

Robespierrisme (*bèss-pi-é-rissm'*) n. m. Nom donné système mis en vigueur par Robespierre et ses amis.

Robespierriste (*bess-pi-é-risst'*) n. Partisan des doc-nes de Robespierre.

— adj. Qui appartient à Robespierre : *Idées* robespierristes.

robette (*bet*) n. f. Chemise de laine que portent les chartreux.

robeuse n. f. Dans les manufactures de tabac, Ouvrière qui applique la robe aux cigares.

Robiac, comm. du Gard, arrond. et à 29 kilom. d'Alais, sur la Cèze ; 3.152 hab. Ch. de f. P.-L.-M. ; mine de houille. A Rochessadoule, chapelle des XIIe et XVe siècles, reste du prieuré de Saint-Laurent.

Robida Albert), dessinateur, graveur, lithographe et littérateur français, né à Compiègne en 1848. Il débuta en 1866 au « Journal amusant », auquel il donna une série de dessins, collabora à divers journaux et, en 1871, entra à la « Vie Parisienne », dont il n'a cessé d'être un des principaux dessinateurs. Après un séjour de quelques mois à Vienne, en 1873, où il était attaché au journal satirique « der Floh » (la Puce), il retourna à Paris, et fonda, avec l'éditeur Georges Decaux, le journal *la Caricature*. Ecrivain et caricaturiste plein de verve et d'humour, Robida est aussi un artiste qui comprend la poésie des choses du passé, comme en témoignent : *les Vieilles Villes d'Italie* (1878) ; *les Vieilles Villes de Suisse* (1878) ; *les Vieilles Villes d'Espagne* (1880). On lui doit : *Voyages très extraordinaires de Saturnin Farandoul* (1879) ; *la Tour enchantée* (1881 ; *le Vingtième Siècle* (1883) ; *le Voyage de M. Dumollet* (1883 ; *le Vrai Sexe faible* (1881) ; *les Petits Mémoires secrets du XIXe siècle : le Portefeuille d'un très vieux garçon* (1885) ; *les Peines de cœur d'Adrien Fontenille* (1885) ; *Paris à travers l'histoire* (1900) ; etc. On lui doit aussi une très copieuse et humoristique illustration des *Œuvres de Rabelais*, des dessins amusants pour les *Cent nouvelles nouvelles*. C'est d'après ses cartons que furent reconstitués, à l'Exposition de 1900, plusieurs quartiers du Paris du moyen âge, époque que Robida possède à fond, et que revécurent des édifices pittoresques comme la maison aux piliers, le pont au Change, l'église Saint-Julien-des-Ménétriers, l'ancien Palais de Justice, etc.

robière n. f. Religieuse chargée du soin des vêtements dans sa communauté. ‖ Armoire où les religieuses d'une communauté tiennent leurs vêtements.

robigalies (*li* — lat. *robigalia* ; de *robigo*, rouille) n. f. pl. Antiq. rom. Fête célébrée à Rome pour détourner des blés la maladie de la rouille dont on avait fait une divinité. (Instituée par Numa, elle se célébrait le 25 avril. On immolait une chienne rousse et une brebis, et l'on faisait des libations de vin.)

robignole (*gn* mll.) n. f. Télégr. électr. Nom donné à un ajutage mettant en communication les poteaux télégraphiques que l'on veut injecter, pour empêcher leur pourriture, avec le réservoir renfermant la dissolution de sulfate de cuivre servant à cette injection.

Robilant (Esprit-Benoît Nicolis de), ingénieur militaire piémontais, né à Turin en 1724, mort en 1801. Entré dans l'armée en 1742, il fit, après la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, envoyé en Allemagne, où il étudia la métallurgie ; il devint, en 1752, inspecteur général des mines au Piémont, et établit à Turin une école de minéralogie et un laboratoire à l'arsenal de cette ville. En 1769, il fit une campagne d'exploration dans les Alpes et les Apennins ; fut, en 1787, nommé premier ingénieur du royaume, et commandant du génie militaire. Membre de l'académie de Turin, Robilant a publié : *Etude de topographie minéralogique du Piémont* et un *Mémoire sur les procédés pour améliorer les traitements métallurgiques*.

Robilant (Carlo Felice de Nicolis, comte de), diplomate italien, né à Turin en 1826, mort à Londres en 1888. Soldat, il fut blessé à Novare et fit les campagnes de 1859 et 1866. Ministre plénipotentiaire à Vienne en 1871, il fut élevé au rang d'ambassadeur en 1876, contribua à la conclusion de la triple alliance (Autriche, Allemagne, Italie) et la renouvela lorsqu'il fut ministre des affaires étrangères dans le cabinet Depretis (1885). Crispi, arrivé au pouvoir, nomma Robilant ambassadeur à Londres. Il fut toujours le serviteur d'une politique hostile à la France.

Robillard de Beaurepaire (Charles-Marie de), érudit français, né à Avranches en 1828. Archiviste du département de la Seine-Inférieure, il s'est fait connaître par des travaux sur l'ancienne province de Normandie : *Notice sur maître Jean Masselin* (1851) ; *Des états de Normandie sous la domination anglaise* (1859) ; *De l'administration de la Normandie* (1860) ; *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen âge* (1865) ; *Cahiers des états de Normandie sous Louis XIII et Louis XIV* (1876).

robin n. m. Comm. Ustensile pour contenir certaines marchandises : *Poivre en* robins. (Robinet. Vx.)

robin n. m. Par dénigr. Homme de robe :

> Je hais les cagots, les *robins* et les cuistres.
> A. de Musset

robin (de *Robert*, n., dans l'anc. littérature, du paysan qui fait le malin) n. m. Homme de peu. Vx.)

— Nom donné quelquefois au mouton : par Rabelais (*Pantagr.* III, 6) et par La Fontaine (*Fab.* IX, 19).

— Arg. Taureau pour la reproduction.

— *Robin et Marion*, Personnages du jeu de *Robin et Marion*. V. jeu.

— Loc. fam. *Faire comme Robin a la danse*, Faire du mieux qu'on peut. ‖ *Vivre ensemble comme Robin et Marion*, Vivre en parfaite intelligence. ‖ *Toquer sur le Robin*, Signifiait, à Metz, Donner des croquignoles. ‖ *Toujours souvent a Robin de ses flûtes*, On oublie difficilement ses anciennes habitudes.

robin, bine (de *Robert*. — V. l'art précéd.) adj. Facétieux, plaisant. ‖ Intrigant : *Elle était insinuante, plaisante,* robine. (St-Sim.) Vx.

Robin (Jean), botaniste français, né et mort à Paris (1550-1629). Apothicaire, arboriste et simpliste des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII, ce fut lui que la faculté de médecine de Paris chargea d'organiser son jardin botanique. Les plantes qu'il réunit figurent au nombre de 1.317 dans son *Catalogue* de 1601, où sont décrites diverses plantes exotiques, et dans son *Enchiridion*, au nombre de 1.800, qu'il publia en 1623-1624, en collaboration avec son fils. On lui doit, en outre, l'introduction en France de la ketmie et du robinier auquel on a donné son nom. — Son fils Vespasien, né et mort à Paris (1579-1662), lui succéda dans sa charge d'arboriste, et collabora à l'*Enchiridion* de son père.

Robin (Charles), anatomiste français, né et mort à Jasseron (Ain) (1821-1885). Il fut reçu docteur en 1845, agrégé en 1847, ouvrit un cours d'anatomie pathologique et organisa un laboratoire d'anatomie comparée. En 1862, la Faculté créait pour lui une chaire d'histologie. Il fut plus tard élu membre de l'Académie des sciences (1866) et sénateur de l'Ain (1876). Parmi ses ouvrages principaux, nous citerons : *Histoire naturelle des végétaux parasites qui croissent sur l'homme et les animaux vivants* (1853) ; *Traité de chimie anatomique et physiologique, normale et pathologique* (1853) ; *Eléments de physiologie de l'homme et des principaux vertébrés*, avec Beraud (1856) ; *Anatomie pathologique des cataractes en général* (1856) ; *les Théories des mouvements du cœur* (1861) ; *Dictionnaire de médecine et de chirurgie*, avec Littré ; *Leçons sur les humeurs normales et morbides du corps de l'homme* (1867 ; *Leçons sur les accidents capillaires et l'inflammation* (1867) ; *Anatomie microscopique* (1868) ; *Des tissus et des sécrétions* (1869) ; *Anatomie et physiologie cellulaires ou des cellules animales et végétales* (1873) ; etc.

Robin (Albert-Charles-Edmond), médecin français, né à Dijon en 1847. Elève de la faculté de médecine de Paris, docteur en médecine en 1877, il fut successivement interne des hôpitaux (1872), attaché au laboratoire de chimie de l'hôpital de la Charité (1877), professeur agrégé à la Faculté en 1883. On lui doit de nombreux travaux, dont la plupart ont trait à la chimie médicale, aux maladies des reins et du foie. Nous citerons, parmi les plus importants : *Essai d'urologie clinique*, *la Fièvre typhoïde* (1877) ; *Leçons de clinique et de thérapeutique médicale* (1887) ; *Traité de thérapeutique médicale* (1895-1896). Le docteur Robin a été élu, en 1887, à l'Académie de médecine.

Robin Hood, héros légendaire anglais, dont la poésie populaire met les exploits du XIIe au XVe siècle. Chef d'une bande d'*outlaws*, d'hommes hors la loi, retirés dans la forêt de Sherwood, il personnifie, dans sa livrée verte, sous la verte feuillée, la résistance et la persistance de la race saxonne aux premiers temps de la conquête normande, et, plus tard, la révolte et la haine des petites gens de la campagne contre l'oppression des nobles et du haut clergé. Augustin Thierry a démêlé avec perspicacité les *vicissitudes et transformations du cycle populaire de Robin Hood*. Ses exploits de bon archer et ceux de son camarade et lieutenant Littlejohn sont relatés dans la *Lyttel Geste of Robin Hode* et dans les ballades et chansons populaires de l'Angleterre et de l'Ecosse. La littérature s'est emparée du type de Robin Hood. Anthony Munday, dans sa tragédie : *la Chute de Robert, comte de Huntingdon* ; Walter Scott, dans *Ivanhoe*, ont puisé dans la légende du héros, dont nous avons fait « Robin des Bois ».

Robin des Bois, opéra. V. Freischütz.

robinal, ale, aux adj. Fam. Qui appartient, qui est propre aux robins : *La morgue* robinale. Peu us.

robine n. f. Femme ou fille d'un robin, d'un homme de robe : *Une petite* robine *bien delurée*. (Alex. Dum.)

robine n. f. Nom donné, dans le Midi, à des canaux d'une largeur médiocre, et qui a passé comme appellation géographique de plusieurs canaux de navigation : *Les* robines *de Narbonne, de Vic, d'Aiguesmortes*. On dit aussi robine.



Robine de mouleur.

robine n. f. Sorte de petit marteau en bois, à tête circulaire et assez large, dont se sert le mouleur pour appuyer le sable du moule.

robine n. f. Variété de poire d'été.

Robine (canal de la **Grande-**), canal du départ. du Gard, compose de deux parties : la première va d'Aiguesmortes où elle s'abouche aux canaux de Beaucaire et de Bourgidon au canal de la Radelle et est longue de 2 kilom. environ ; l'autre partie, le *Grau du Roi*, va d'Aiguesmortes à la Méditerranée, à travers l'étang de Repausset ; sa longueur est de 6.500 mètres.

Robineau-Desvoidy (Jean-Baptiste), médecin et naturaliste français, né à Saint-Sauveur en Puisaye (Yonne en 1799, mort en 1862. Il recueillit de belles collections de géologie et d'entomologie, et fit faire à ces branches de la science de sérieux progrès. Citons de lui : *les Crustacés fossiles trouvés dans un terrain néocomien de Saint-Sauveur* ; son *Essai sur la tribu des culicides*, qui sont des modèles du genre, et l'*Histoire naturelle des diptères des environs de Paris* (1863).

robinerie (*rî* — de *Robin*, n. pr.) n. f. Facétie, plaisanterie. *Rabelais a passé tous les autres satiriques en rencontres et belles* robineries. (Satire Menippée. Vx.)

robinesque (*nèssk'*) adj. Par dénigr. Qui appartient aux robins, aux gens de robe : *L'éloquence* robinesque.

robinet (*nè* — dimin. de *Robin*, n. pr.) n. m. Appareil que l'on peut fermer ou ouvrir à volonté pour contenir, laisser échapper ou pénétrer un liquide ou un gaz. On désigne souvent par un complément la quantité de liquide qu'un robinet peut donner par seconde : *Un* robinet *de deux, trois pouces*. Toutefois, ces appellations servent à déterminer des ouvertures de certaines dimensions, la quantité du liquide écoulé dans l'unité de temps variant avec la pression aussi bien qu'avec les dimensions des ouvertures. ‖ Par ext. Clef d'un robinet : *Tourner le* robinet.

— *Robinet à tête*. Celui dont la clef est surmontée d'une poignée en forme de béquille. — *Robinet à deux faces*. Celui dont la clef laisse écouler le liquide dans deux positions diamétralement opposées. ‖ *Robinet en cul-de-lampe*. Celui qui donne l'eau par la clef même, comme dans les robinets à col de cygne, etc.

— Fig. et fam. *Robinet d'eau tiède*. Personne d'une conquête fade.

— Bot. Nom vulgaire du lychnis dioïque.

— Electr. *Robinet électrique*. Nom donné à l'ensemble de deux machines calées sur le même axe et entièrement libres. (Si l'une est parcourue par un courant, elle tourne

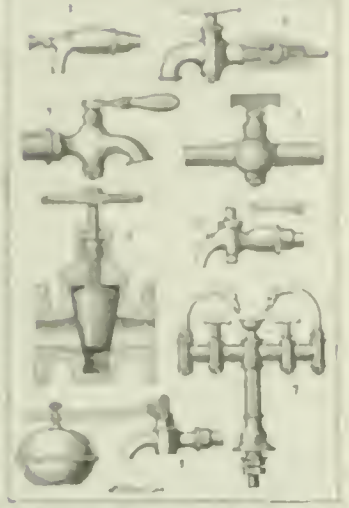

ROBINETIER *(tié)* n. m. Fabricant de robinets.

ROBINETTE n. f. Nom propre de femme qui s'est

ROBINETTERIE *(tri)* n. f. Industrie des robinets.

ROBINIER *(nié)* — de *Robin*, bot. français. n. m. Bot. Genre

Les robiniers robiniacées sont des arbres et des

à feuilles alternes, imparipennées, munies



Robinier.

Le robinier commun, appelé vulgairement *acacia blanc*, ou *robinier faux acacia*, a été introduit en France en 1601 par Jean Robin. C'est un grand arbre à fleurs blanches, en grappes odorantes, à bois dense, de bonne qualité pour le charronnage.

On cultive aussi dans les jardins : le *robinier visqueux*, petit arbre à grappes courtes, roses ; le *robinier hispide*, grand arbrisseau à rameaux poilus et à grappes rose vif ; le *robinier du Nouveau-Mexique*, à fleurs pourprées.

ROBININE n. f. Chim. Glucoside $C^{34}H^{36}O^{1}$, contenue dans les fleurs du robinier faux acacia et qui se présente sous forme d'aiguilles jaunes, fusibles à 195°.

ROBINIQUE *(nik')* adj. Se dit d'un acide qui existerait dans la racine du robinier faux acacia.

ROBINOCRATIE *(si — de robin*, et du gr. *kratos*, puissance n. f. Fam. Domination des hommes de loi.

ROBINOCRATIQUE *(tik')* adj. Fam. Qui appartient à la

La tyrannie ROBINOCRATIQUE.

ROBINS Jacqueline-Isabelle, prétendue héroïne française, née et morte à Saint-Omer (1657-1732). Elle était femme de François de Boyaval, capitaine au régiment de Castelnau ; mais un historien local, Jean Derheims, dans son *Histoire de Saint-Omer*, en a fait une femme du peuple et lui a attribué un rôle glorieux lors du siège de Saint-Omer, en 1710, par les troupes de Marlborough et du prince Eugène. D'après lui, Jacqueline Robins aurait fait plusieurs voyages en bateau de Saint-Omer à Dunkerque et procuré à la ville assiégée des vivres et des munitions qu'elle dissimulait sous des couches de légumes. Mais Saint-Omer n'a pas été assiégé en 1710. L'histoire de Jacqueline est une audacieuse supercherie historique. La ville de Saint Omer n'en a pas moins élevé, en 1884, une statue à l'héroïne.

ROBINS Benjamin, mathématicien anglais, né à Bath en 1707, mort à Madras en 1751. Il est surtout connu par ses remarquables expériences sur l'artillerie et la balistique. Il avait inventé un ingénieux pendule balistique pour mesurer la vitesse initiale d'un projectile. Citons de lui : *Nouvelles de la république des lettres* 1728 ; *Nouveaux principes d'artillerie* 1742, trad. en français par Dupuy (1771) et par Lombard (1783).

ROBINSON *(nsonn)* — *Robinson*, n. pr. n. m. Pop. Vaste parapluie ou parasol si connu de Robinson Crusoé.

ROBINSON, écart de la comm. de Plessis-Piquet (Seine), sur le chemin de grande communication de Paris à Sceaux. Vieux châtaigniers, sur la route de Paris à Sceaux, à 10 kilom. de distance, établi des plantations d'agrément par un cultivateur et dont chacun constitue un petit jardin particulier. Le restaurateur qui, le premier, fit ces aménagements, baptisa son établissement du nom de Robinson. Depuis, chaque établissement a voulu avoir son arbre, son « Robinsoo » et la mode a consacré son nom. Robinson ne reçoit plus aujourd'hui que les villas de plus en plus nombreuses, dont il tend à devenir un quartier.

ROBINSON Mary Darby, Mrs, actrice et femme de lettres anglaise, née à Bristol en 1758, morte dans le comté de Surrey en 1800. Mariée de bonne heure, elle a donné la mesure de sa nature aventureuse et de ses ressources et des sensations qu'elle a produites. Elle eut un grand succès. Elle devint en effet la maîtresse du prince de Galles, plus tard George IV, et eut avec lui des rapports retentissants avec Charles James Fox et avec le capitaine Torleton. Elle avait déjà publié des poésies (1775). Elle s'adonna dès lors avec succès à la littérature. Parmi ses nombreuses publications, nous citerons des *Contes moraux*, des romans qui furent tous traduits en français : *Vancenza* (1790), *le Faux Ami* (1799) ; *Effusions d'amour*, *Vancenza* ou *les Dangers de la crédulité* 1792, *Walsingham* ou *l'Abus de la Nature* 1805. On l'a surnommée **la Saphô anglaise**. Ses contemporains lui donnaient le pseudonyme de Perdita. Gainsborough et Reynolds l'ont représentée sous ce nom dans de merveilleux portraits. Ses *Mémoires* ont été édités par sa fille, Mary (1801).



Mary Robinson.

— Celle-ci, née vers 1780, morte en 1818, a publié en outre le recueil, en trois volumes, des poésies de sa mère (1806), et deux romans : *le Tombeau de Berthe* et *la Guirlande sauvage*.

ROBINSON (John Henry), graveur anglais, né à Bolton (comté de Lancastre) en 1796, mort à New-Grove (Sussex) en 1871. Dessinateur savant et précis, il voulut d'abord acclimater dans son pays la simplicité grandiose de Marc-Antoine ; mais cette entreprise, tentée dans la *Bouquetière* de Murillo, le *Portrait de Rubens* et l'*Empereur Théodore*, d'après Van Dyck, échoua complètement. Robinson dut modifier sa manière. Vers 1850, il révéla son talent, modifié, dans l'*Entrevue de Pie VII et de Napoléon Ier*, d'après Wilkie. Robinson envoya aux expositions de l'Académie royale : *le Loup et l'Agneau*, d'après Mulready ; *le Petit Chaperon rouge* ; *la Marquise d'Abercorn* ; *la Mantille*, d'après Landseer ; *Sir Walter Scott et la Mère et l'Enfant*, d'après Lawrence, etc., dont le succès fut très vif.

ROBINSON (Frédéric-Jean, comte DE RIPON), homme d'État anglais. V. RIPON.

ROBINSON (sir Hercules George Robert, baron ROSMEAD), administrateur anglais, né à Nottingham en 1824, mort à Londres en 1897. Fils de l'amiral Hercules Robinson (1789-1864), il entra dans l'armée en 1843, servit avec distinction dans l'Inde, devint gouverneur de Hong-Kong (1859), de Colombo (1865), de la Nouvelle-Galles du Sud (1872), de la Nouvelle-Zélande (1879). Son expérience et ses travaux lui valurent le poste particulièrement délicat du Cap (1880). Il négocia la paix avec les Boers du Transvaal (1881). Rappelé en 1886, au moment où la fameuse Chartered Company venait de naître (1888), il retourna au Cap en 1895, au moment où le conflit entre Boers et Anglais commençait à passer à l'état aigu. Le raid de Jameson (29 déc. 1895), dont on s'était bien gardé de lui confier le plan, lui força la main. Il négocia avec succès en 1896 la mise en liberté des aventuriers faits prisonniers par les Boers ; il eût été seul capable d'éviter les éventualités qui aboutirent à la guerre de 1899 ; mais sa santé était précaire et il réclama son rappel (1897). Il mourut peu après son retour.



Robinson.

Robinson Crusoé (LA VIE ET LES ÉTRANGES AVENTURES DE), roman de Daniel de Foë (1719). L'auteur s'est inspiré de l'histoire réelle d'un marin écossais, Alexandre Selkirk ou Selcraig, qui, à la suite de discussions avec son capitaine, fut abandonné, sur sa demande, dans l'île de Juan Fernandez, où il vécut seul pendant quatre ans. *Robinson Crusoé* représenterait aussi d'une façon allégorique la vie de l'auteur ; mais c'est une manière de voir qu'il est difficile d'adopter complètement. Le héros du roman, Robinson, possédé par la passion des aventures, finit, à la suite d'une tempête où tous ses compagnons ont péri, par être jeté dans une île déserte à l'embouchure de l'Orénoque. Là, pendant vingt-huit ans, il vit seul et, par des merveilles d'énergie patiente et d'intelligence pratique, il refait le long chemin qu'a parcouru l'humanité depuis ses origines barbares, retrouvant l'art de construire une habitation, de labourer, d'ensemencer, de faire du pain, etc. En même temps, son âme s'élève, retrouve le Seigneur et se résigne. La seule douleur de Robinson est d'être seul et de n'entendre jamais le son d'une voix humaine. Puis il perd soudain sa tranquillité, en découvrant que dans son île abordent parfois des anthropophages. C'est de leurs mains qu'il tire celui qui va devenir son compagnon et son serviteur, le fidèle Vendredi. Robinson est enfin rapatrié par un vaisseau qui passe en ces parages. L'intérêt du roman n'est pas dans la vérité psychologique, mais dans l'abondance de détails minutieux qui donnent une impression saisissante de réalité.

Robinson suisse (LE), par Rodolphe Wyss (1812). L'original allemand n'a guère de commun avec le *Robinson Crusoé* de Daniel de Foë que le titre et l'inspiration générale. Tandis que l'œuvre de l'auteur anglais a une certaine portée philosophique, le livre de son imitateur a un caractère plutôt pédagogique. Le héros de Rodolphe Wyss n'est pas, comme Robinson Crusoé, jeté seul sur une île déserte ; la destinée bienveillante lui permet de sauver du naufrage sa famille entière ; et les débris du vaisseau naufragé lui fournissent une foule d'objets dont il sait tirer parti. Le Robinson de l'auteur allemand est pardessus tout un père de famille qui donne à ses enfants de sages leçons. Il a conquis une véritable célébrité dans la littérature enfantine.

ROBINSONIE *(nsonn)* n. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des mélanidés, propres à l'Inde méridionale.

Bot. Genre de clusiacées, comprenant des arbustes et des arbres à feuilles simples ou découpées, à fleurs en capitules radiées, propres à l'Amérique tropicale.

ROBION, comm. de Vaucluse, arrond. et à 30 kilom. d'Avignon, au pied du Luberon ; 1.523 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce d'huiles, de tourteaux ; distilleries.

ROBIOU (Félix-Marie-Louis-Jean), écrivain français, né et mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) [1818-1894]. Élève de l'École normale, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, il professa dans divers lycées, à la faculté des lettres de Strasbourg (1870), à l'École des hautes études (1871), à la faculté de Nancy (1871), enfin à la faculté de Rennes (1875). Citons de lui : *De l'influence du stoïcisme à l'époque des Flaviens et des Antonins* (1852) ; *Essai sur l'histoire de la littérature et des mœurs pendant la première moitié du XVIIe siècle* (1858) ; *Histoire des Gaulois d'Orient* (1866) ; *les Classes populaires en France pendant le moyen âge* (1875) ; *les Populations rurales en France, de la fin des croisades à l'avènement des Valois* (1875) ; *Questions homériques* (1876) ; etc.

ROBIQUET (Pierre-Jean), chimiste français, né à Rennes en 1780, mort à Paris en 1840. Élève de Vauquelin, il fut attaché aux armées comme pharmacien, puis il entra dans le laboratoire particulier de Vauquelin. Quelque temps après, il fonda une fabrique de produits chimiques. Désigné, en 1812, par l'Institut pour professer la chimie à l'École de pharmacie, il y enseigna ensuite la matière médicale avec un remarquable talent. Robiquet devint administrateur trésorier de l'École de pharmacie et entra, en 1833, à l'Académie des sciences. Robiquet avait découvert avec Vauquelin l'asparagine, principe du suc de l'asperge. Il découvrit seul le variolarin et l'orcino dans les lichens avec lesquels on prépare l'orseille, l'acide urique dans les insectes qui se nourrissent de feuilles, le principe vésicant des cantharides, il trouva la codéine dans l'opium, étudia soigneusement l'acide méconique à peine connu avant lui. Ses recherches sur les amandes amères et leur huile volatile, sur la garance, ont été fécondes pour l'industrie. Nous citerons de lui : *Nouvelles expériences sur les amandes amères et sur l'huile volatile qu'elles fournissent* (1830) ; *Nouvelles expériences sur la semence de moutarde* (1831) ; *Notice sur André Laugier* (1832) ; etc.

ROBIQUET (Paul), jurisconsulte et écrivain français, né à Paris en 1818. Docteur en droit et docteur ès lettres, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation depuis 1880, il a publié de nombreux travaux d'histoire et d'érudition : *Étude sur la législation protectrice de l'enfance ouvrière en France et à l'étranger* (1877) ; *Étude sur le XVIIIe siècle* (1882) ; *Thevreneau de Morande* (1882) ; *Paris et la Ligue sous le règne de Henri III*, thèse (1887) ; *le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution* (1890) ; *Discours et opinions de J. Ferry* (1898) ; etc. Il a encore publié un volume de vers : *Guitares et clairons* (1873), quelques nouvelles et des scénarios d'opéra.

ROBIQUÉTIE (*ké-ti* — de *Robiquet*, chim. franç.) n. f. Bot. Syn. de SACCOLABIUM, genre d'orchidées.

ROBLOT (*blo*) n. m. Nom donné, en Normandie, à de petits maquereaux gros comme des harengs et qui sont sans œufs ni laitance. ‖ Filet ou palis avec lequel on prend ces maquereaux.

ROBOAM, roi de Juda, fils de Salomon et d'une femme de la race d'Ammon, Néâmah, né l'an 1016 av. J.-C., mort en 958. Il succéda à son père vers 975. Sa tyrannie causa le schisme des dix tribus. Le peuple, écrasé d'impôts par Salomon, chargea Jéroboam de demander au roi d'alléger ses charges, devenues intolérables. Roboam demanda trois jours pour répondre. Ce temps écoulé, il dit à l'envoyé du peuple ces paroles : « Si mon père vous a fouettés avec des verges, je vous fouetterai avec des scorpions. » Les dix tribus se soulevèrent alors et prirent pour roi Jéroboam. Il ne conserva sous sa domination que les deux tribus de Juda et de Benjamin. Ainsi se formèrent les royaumes ennemis d'Israël et de Juda. L'an IV de son règne, Sheshon Ier, roi d'Égypte, prit Jérusalem et ne se retira qu'après avoir enlevé les trésors du temple et ceux de Roboam.

ROBOAM. Biogr. V. RINDUAN.

ROBORANT (*ran*), **ANTE** [du lat. *roborare*, fortifier] adj. Qui donne des forces : *Potion* ROBORANTE. (Peu us.)

ROBORATIF, IVE adj. En médecine, Syn. peu usité de FORTIFIANT, ANTE.

ROBORTELLO (Francesco), philologue italien, né à Udine en 1516, mort à Padoue en 1567. Après avoir étudié à Bologne et à Lucques, il enseigna à Pise (1543), Venise (1549), Padoue (1552), Bologne (1557), enfin de nouveau à Padoue (1560). C'était un homme d'une vaste érudition, mais aussi d'une insupportable vanité. Ses principaux ouvrages sont : *De historica facultate* (1548) ; *De vita et victu populi romani sub imperatoribus Cæsaribus Augustis* (1559), et ses éditions de la *Poétique* d'Aristote (1548) ; etc.

ROBRE n. m. Jeux. Syn. de ROU.

ROBRE n. m. Bot. Syn. de ROUVRE.

ROB-ROY (Robert MAC-GREGOR ou CAMPBELL, dit), aventurier écossais, né dans la paroisse de Buchanan en 1671, mort en 1731. Appartenant à un clan dépouillé de ses territoires par la famille d'Argyll, fils du « grand brigand », le lieutenant-colonel Mac-Gregor, il prit part dès son enfance aux expéditions aventureuses des montagnards et aux déprédations qui nécessitèrent l'*Act penal* de 1694 contre le clan des Mac-Gregors. En 1712, il était mis hors la loi. Il devint chef de bandes, battit les réguliers en maintes rencontres, pilla des villes. En 1727, pris et menacé d'être transporté aux Barbades, il fit sa soumission. Walter Scott a conté sa vie aventureuse. V. l'art. suiv.

Rob-Roy, roman de Walter Scott (1817). — Francis Osbaldistone, fils d'un riche négociant de Londres et amoureux de la poésie, quitte les bureaux de son père pour aller passer quelque temps auprès de son oncle, sir Hildebrand, dans le vieux château de la famille, à Osbaldistone Hall. Là, il s'éprend d'une nièce de sir Hildebrand, Diana Vernon ; mais Diane reste froide et Francis découvre bientôt qu'elle a des rendez-vous avec un personnage mystérieux. Pendant ce temps, son père est volé par un fils de sir Hildebrand, l'astucieux Rashleigh, qu'Osbaldistone avait appelé auprès de lui pour remplacer Francis. Ce dernier court à la recherche de Rashleigh. Il est aidé par différents personnages et surtout par Rob-Roy, l'outlaw à l'âme ardente et généreuse, qui réussit peu après à soulever les Écossais (1715). Grâce à lui, Rashleigh est tué et Diane retrouvée. On apprend alors que le personnage mystérieux avec qui elle avait des rendez-vous n'était autre que son père, chef jacobite. Francis épouse Diane et devient (tous les fils de sir Hildebrand étant morts dans la révolte) le châtelain d'Osbaldistone Hall.

ROBSART (Amy), comtesse de LEICESTER, née vers 1532, morte en 1560. Elle épousa en 1550 Robert Dudley, comte de Leicester (v. DUDLEY), qui ne tarda pas à vivre séparé d'elle. On jure, elle fut trouvée morte sans qu'on ait pu savoir si elle avait elle-même mis fin à ses jours, ou si Leicester, comme ses ennemis l'en ont accusé, l'avait fait périr dans l'espérance d'épouser la reine Elisabeth. Amy Robsart est l'héroïne du roman de W. Scott : *le Château de Kenilworth*. V. CHÂTEAU.

ROBURITE (du lat. *robor*, force) n. f. Techn. Matière explosive formée par un mélange de benzènes chloronitrés et d'azotate d'ammoniaque, présentant l'avantage, comme tous les explosifs par juxtaposition, de se préparer sur place à l'aide de substances isolément inertes.

— ENCYCL. La *roburite*, inventée par le docteur Roth, est une poudre jaune brunâtre, qui consiste essentiellement en un mélange de nitrate d'ammoniaque et de chlorobinitrobenzol. Il existe une variété de roburite différant de la première par l'addition de chlorure d'ammonium et de sulfate de magnésie, ou de l'une de ces substances. La roburite, chauffée lentement, se volatilise sans faire explosion et sans s'enflammer ; en petites quantités, elle brûle lentement à l'air libre, et, pour en déterminer la détonation, il faut une puissante amorce.

ROBUSTE (*busst'* — du lat. *robustus*) adj. Fort, vigoureux : *La femme est moins* ROBUSTE *que l'homme.* ‖ Qui n'est que difficilement troublé dans ses fonctions organiques : *Un estomac* ROBUSTE. *Un tempérament* ROBUSTE.

— *Foi robuste*, Foi inébranlable. (Se dit souvent par plaisanterie, dans le sens de Crédulité.)

— SYN. Robuste, fort, vigoureux.

ROBUSTEMENT (*buss*) adv. D'une façon robuste.

ROBUSTESSE (*buss-tèss*) n. f. Caractère de ce qui est robuste.

ROBUSTI (Jacopo), surnommé **le Tintoret**, célèbre peintre italien. V. TINTORET.

ROBUSTICITÉ (*buss, si*) n. f. Etat d'une personne robuste.

ROC (formo masc. de *roche*) n. m. Masse de pierre dure qui tient au sol : *Habitation creusée dans le* ROC.

— Fig. Se prend comme symbole de fermeté ou d'insensibilité : *Être ferme comme un* ROC. ‖ *Bâtir sur le roc*, Faire une œuvre solide, durable.

— SYN. Roc, roche, rocher. Dans le *roc*, on considère surtout la dureté, la solidité. Dans la *roche*, on considère la pierre sous tous les points de vue divers qu'elle peut offrir : il y a des roches dures, il y en a de tendres. Le *rocher* est élevé, d'une accès difficile ou dangereux.



Ecartelé de gueules et d'argent à quatre rocs d'échiquier de l'un en l'autre.

ROC (du persan *rokh*, éléphant monté par des archers) n. m. Jeux. Nom donné jadis aux tours du jeu d'échecs. ‖ Action de roquer. (On écrit aussi ROCQUE. [V. ROQUE].)

— Blas. Pièce héraldique, figurant une tour de jeu d'échecs. V. l'art. suiv.

ROC (de l'anc. haut allem. *rocco* ; allem. *rocken*, fuseau) n. m. Archéol. Fer rabattu d'une lance de joute retaillé à crans saillants. ‖ Dans ce sens, on dit plutôt ROCHET.

ROCA (CABO DA), cap du Portugal, le plus occidental du royaume et de toute l'Ibérie, ainsi que de toute l'Europe continentale, par 11° 47′ 27″ de longit. O. (*Promontorium Magnum* des Romains.) Il plonge de 142 mètres sur l'Atlantique.

ROCA (Julio), président de la république Argentine, né à Tucuman en 1843. Il suivit la carrière militaire et devint ministre de la guerre sous Avellaneda (1879). Porté à la présidence de la république par le parti fédéraliste (1880), il poursuivit la conquête de la Pampa, donna une vive impulsion aux travaux publics, mais ne sut pas enrayer la spéculation. En 1886, il fit élire, pour lui succéder, son beau-frère Juarez Celman, se rendit en Europe, fut de retour peu avant l'insurrection de juillet 1890, causée par les concussions des hommes au pouvoir, négocia la soumission des insurgés et la retraite de Celman, accepta le portefeuille de la guerre du président Pellegrini et occupa la vice-présidence sous Uriburu (1895). Élu pour la seconde fois président de la république pour la période 1898-1901, il signa avec le Chili une convention par laquelle les deux États limitaient leurs armements (1902), et obtint du roi d'Angleterre la fixation arbitrale de la frontière argentino-chilienne (nov. 1902).

ROCABERTI de Perelada (Juan Tomas), prélat espagnol, né à Perelada (Catalogne) en 1627, mort à Madrid en 1699. Il entra dans l'ordre des dominicains et devint provincial d'Aragon en 1666, général de son ordre en 1670, archevêque de Valence en 1676, vice-roi de cette province, grand inquisiteur de la foi (1695). Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Alimento espiritual* (1668) ; *Theologia mystica* (1699) ; *De Romani pontificis auctoritate* (1691-1694) ; *Bibliotheca pontificia maxima* (1695-1699).

ROCAILLAGE (*ka-ill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Travail qui donne à une construction une apparence rocailleuse, par suite du revêtement spécial dont on la recouvre.

— ENCYCL. Le *rocaillage* s'applique sur les constructions auxquelles on veut donner un aspect rustique. On distingue trois sortes de rocaillages : le *rocaillage ordinaire*, le *rocaillage pour enduit* et le *rocaillage pour ornementation*. Dans le premier mode, on rocaille les parements nus, c'est-à-dire qu'on les fait avec des moellons en meulière brute ou smillée grossièrement, et l'on remplit les joints et les défauts formés par les irrégularités de la taille au moyen d'éclats de moellons ou de petits fragments de meulière concassée. Le rocaillage pour enduit a pour but de remplir les grands joints qui existent dans les parements de meulière brute, avant d'appliquer l'enduit de mortier, ou de faciliter l'adhérence de l'enduit sur d'anciens parements ou sur des parements neufs. Les rocaillages d'ornementation recouvrent entièrement les parements apparents des murs en meulière ou en moellon ; ils sont formés d'un mélange de coquillages et de petits éclats de meulière et de machefer, que l'on scelle sur un crépi de mortier.

ROCAILLE (*ka-ill'* [*ll* mll.] — ital. *roc* n. f. Archit. Ouvrage de décoration qui, au lieu d'avoir la régularité ordinaire des constructions, imite les rochers et les produits bruts de la nature. On dit aussi ROCAILLAGE.

— B.-arts. Genre de l'ornementation usité pour certains petits meubles, sous Louis XV, et qui représentait des grottes, des rochers, des coquillages. *Un meuble en* ROCAILLE ou *de* ROCAILLE. ‖ Meuble construit dans ce genre.

— Techn. Petit grain émail jaune ou vert, qu'on emploie dans la peinture sur verre.

— Adjectiv. Qui est dans le genre rocaille. *Le style* LOUIS XV *l'architecture* ROCAILLE. V. Hugo.

— ENCYCL. B.-arts. Le genre *rocaille* fut fort à la mode sous la Régence et distingue les productions décoratives et architecturales du règne de Louis XV. La rocaille est un genre original et qui servait à décorer l'architecture, les appartements, le mobilier, l'orfèvrerie, etc.



Style rocaille ou rocaille.

Bien qu'elle empruntât ses modèles à la géologie, la rocaille n'est ni sèche ni anguleuse ; elle est, au contraire, très arrondie et contournée ; elle interprète ses modèles et ne les imite ni ne les copie ; elle en a le caprice, la bizarrerie, l'inattendu, et, si on ne savait que c'est là ce qui a servi de type aux ornemanistes de la Régence, il serait difficile de deviner à quoi peuvent ressembler ces ornements, quoique de temps à autre les volutes, les vasques évoquent l'idée de coquillages.

Après la Régence, la rocaille s'alourdit et perd de sa grâce bizarre, de son caprice, de son élégance mouvementée ; elle fut à la mode pendant le règne de Louis XV jusqu'à l'époque de la Pompadour et de Cochin. Une réaction se dessina dès lors sous le marquis de Marigny, frère de la favorite et directeur des bâtiments : puis l'esprit nouveau, dont Jean-Jacques fut le père, pénétra l'art, en attendant que le style devint de nouveau légèrement antiquisant et « à la grecque » avec Marie-Antoinette, Louis XVI, puis la Révolution.

ROCAILLEUR (*ka-ill-eû* [*ll* mll.]) n. m. Ouvrier qui fait des constructions en rocaillo.

ROCAILLEUX (*ka-ill-eû* [*ll* mll.], **EUSE** [rad. *rocaille*] adj. Semé de cailloux : *Un chemin* ROCAILLEUX.

— Fig. Dur, heurté : *Un style* ROCAILLEUX. *Des vers* ROCAILLEUX.

ROCAMADOUR, comm. du Lot, arrond. et à 33 k. lom. de Gourdon, sur l'Alzou, sous-affluent de la Dordogne par l'Ouysse ; 1.179 hab. Ch. de f. Orléans. La ville est curieusement bâtie en terrasses au flanc presque abrupt du

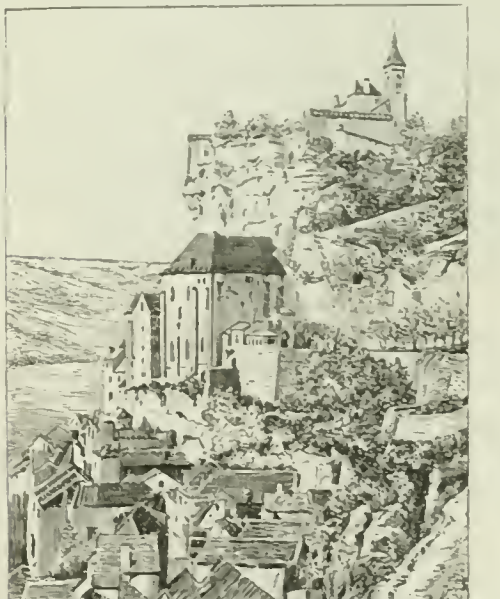

Chapelle et château de Rocamadour.

causse de Gramat, qui détache un promontoire de rocher dominé par un ancien château, restauré, du XIIe et du XIVe siècle. Groupe de sanctuaires, pèlerinage très fréquenté. On remarque particulièrement la chapelle de Notre-Dame, où est exposée la Vierge Noire, et l'église Saint-Amadour, renfermant les reliques du saint qui a donné son nom à la ville. La légende raconte que le publicain Zachée, qui reçut Jésus-Christ dans sa maison et fut converti par lui, est venu précisément évangéliser les Cadurques et leur apporter le culte de la mère de Dieu, dont il aurait lui-même sculpté l'image. On parvient aux sanctuaires par des escaliers tracés en zigzag dans le roc. Commerce de bestiaux, fromages. Non loin de Rocamadour, au pied du causse, sources de l'Ouysse.

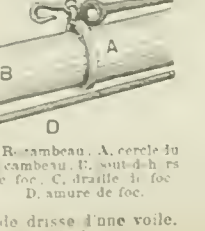

Rocambeau. A, cercle du rocambeau. B, sous-barres de foc. C, drisse de foc. D, amure de foc.

ROCAMBEAU (*kan-bo*) n. m. Cercle de fer garni d'un croc, auquel on fixe le point d'amure ou de drisse d'une voile. ‖ *Rocambeau de foc*, Cercle coulissant sur le beaupre.

ROCAMBOLE,

ROCANTIN

ROCAR

ROCCA d'Asolde,

ROCCA de'Baldi,

ROCCA di Papa,

ROCCA Grimalda,

ROCCA San Casciano,

ROCCA

ROCCA

ROCCABASCERANA

ROCCABIANCA

ROCCABRUNA

ROCCA d'Arazzo,

ROCCAFORTE Medioeval,

ROCCALBEGNA

ROCCALUMERA

ROCCAMONFINA

ROCCAPALUMBA

ROCCAPIEMONTE

ROCCARAINOLA

ROCCASPECA

ROCCASTRADA

ROCCELLA

ROCCELLA Jonica,

ROCCELLATE

ROCCELLINE

ROCCELLIQUE

ROCCHETTA Sant'Antonio, comm

ROCCHETTA Tanaro, comm

ROCH

ROCH (église Saint-), l'une des principales paroisses de Paris, dans le Ier arrondissement, rue Saint-Honoré. En 1521, un marchand de Paris, Jean Dinocheau, fonda, dans le faubourg situé hors la porte Saint-Honoré, une chapelle dédiée à sainte Suzanne et que l'on nomma aussi chapelle de Gaillon, du nom d'un hôtel voisin. En 1577, Jacques Dinocheau, neveu du fondateur, transforma cette chapelle en une église plus spacieuse, mise sous le vocable de saint Roch. Érigée en cure en 1629, cette église fut relatée de 1673 à 1719. C'est sur les marches de l'église Saint-Roch que Bonaparte mitrailla les insurgés en vendémiaire. Les richesses qu'elle renferme valent son architecture. On y remarque le buste de Le Nôtre, par Coysevox; celui de Mansart, par Desjardins; une statue de la comtesse de Beaumarchais, fille de Mansart, par Lemoyne; les tombeaux du duc de Crequi et de Rameau. De nombreux tableaux, malheureusement très endommagés, sont dignes d'attention, car ils sont de Vien, Doyen, Jouvenet, etc.

ROCHA, v. de l'Uruguay, ch.-l. du département de ce nom, située près d'un ruisseau qui une flèche de 40 m. de haut.

ROCHAGE (*chay* — rad. *rocher*, n. m. Métall. Phénomène qui consiste en ce que le métal, au moment de se solidifier, absorbe une certaine quantité d'oxygène, dont la combinaison avec une partie du carbone produit de l'oxyde de carbone en partie projeté, et se couvre d'aspérités irrégulières.

— Techn. Action de rocher, en parlant de l'ouvrier qui manœuvre la tourmente. Action de pétrir les matières que l'on veut brasser en

ROCHAMBEAU (Jean-Baptiste-Donatien de VIMEUR, vicomte de), général français, né à Vendôme en 1725, mort à Thoré (Loir-et-Cher) en 1807. Entré dans l'armée à 16 ans, il fit la campagne de Bavière, fut blessé à Prague, devint aide de camp du maréchal de Saxe, et fut nommé maréchal de camp en 1761. Il servit ensuite en Allemagne (1757-1758) et fut nommé lieutenant général en 1780. Il partit pour soutenir la guerre d'Amérique en 1780 avec 6 000 hommes et arriva à Newport le 10 juillet 1780. Louis XVI lui donna le commandement de l'armée de la Picardie. Il servit en



Saint Roch, d'après Cavazzolo, peintre vénitien du XVIe siècle.

Le *Saint Roch patron des pestiférés*, par Rubens, dans l'église collégiale de Saint-Martin, à Alost (Belgique), est un chef-d'œuvre. Ce tableau a été peint en huit jours pour la confrérie de Saint-Roch, d'Alost. Rubens lui fit cadeau de trois petites toiles destinées à accompagner le grand tableau et représentant : *le Christ en croix*, *Saint Roch servi par un ange* et *Saint Roch dans sa prison*. *Saint Roch implorant la Vierge pour les pestiférés*, tableau de L. Daval, appartient à la ville de Marseille. On intitule quelquefois ce tableau *la Peste de saint Roch*.

ROCHAMBEAU (Donatien-Marie-Joseph de VIMEUR, vicomte de), général français, fils du précédent, né au château de Rochambeau, près Vendôme, en 1750, tué à Leipzig en 1813. Il servit dès l'âge de douze ans dans le régiment d'Auvergne. Colonel en 1779, il fit avec son père la campagne d'Amérique en 1780. Maréchal de camp en 1791, lieutenant général en 1792, il obtint le commandement des îles Sous-le-Vent. Il soumit les noirs révoltés de Saint-Domingue, battit les royalistes de la Martinique, et fit reconnaître la République; mais, assiégé l'année suivante à Saint-Pierre par des forces supérieures, il dut capituler. Il s'embarqua pour la France avec le reste de ses troupes. Nommé gouverneur de Saint-Domingue en 1796, il se rendit dans cette île, accompagné de commissaires civils avec lesquels il ne réussit pas à s'entendre; il fut destitué par eux et envoyé en France, où il resta quelque temps prisonnier. Il reçut en 1800 le commandement d'une division de l'armée d'Italie. En 1802, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue. Commandant en chef après la mort de Leclerc, beau-frère de Bonaparte, il mécontenta les mulâtres, et provoqua un soulèvement général. Abandonné de la métropole, il dut capituler entre les mains des Anglais (1803) et fut emmené prisonnier en Angleterre. Échangé en 1811, il reprit du service en 1813 et fut tué à Leipzig.



Cte de Rochambeau.

ROCHÂN, principauté de l'Asie centrale, sur les plateaux du Pamir, tributaire de l'Afghanistan, entre le Mourgab et le Gount, affluents de l'Amou-Daria; environ 13.000 hab. Vallée de 200 kilom. de long, de plus de 2.000 m. d'altitude. Climat très salubre. Capit. *Kila-Onamor*.

ROCHARD (Jules-Eugène), médecin français, né à Saint-Brieuc en 1819, mort à Versailles en 1896. Entré à dix-huit ans dans le service de santé de la marine, il devint directeur du service de santé en 1870 et inspecteur général en 1875. Il fut membre de l'Académie de médecine. On lui doit : *De l'influence de la navigation et des pays chauds sur la marche de la phtisie pulmonaire* (1856); *Du service chirurgical de la flotte en temps de guerre* (1861); *Histoire de la chirurgie française au XIXe siècle* (1874); etc.

ROCHAS D'AIGLUN (Eugène-Auguste-Albert de), officier et écrivain français, né à Saint-Firmin (Hautes-Alpes) en 1837. Officier du génie, il prit sa retraite en 1888, comme lieutenant-colonel, et fut nommé administrateur de l'École polytechnique. On doit à cet officier plusieurs ouvrages d'érudition : *Poliorcetique des Grecs*, traduit du grec de Philon de Byzance (1872); *Principes de la fortification antique* (1881); *les Vallées vaudoises, étude de topographie et d'histoire militaires* (1881); *la Science des philosophes et l'Art des thaumaturges dans l'antiquité* (1882); *la Science dans l'antiquité : les Origines de la science et ses premières applications* (1883). Rochas s'est livré à l'étude des forces non définies de la nature dans une série d'ouvrages : *Des forces non définies* (1887); *le Fluide des magnétiseurs* (1891); *les États profonds de l'hypnose* (1892); *l'Extériorisation de la sensibilité* (1895); *l'Extériorisation de la motricité* (1896); *Recueil de documents relatifs à la lévitation du corps humain* (1897); *les États superficiels de l'hypnose* (1898); etc.

ROCHDALE, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le *Roch*, affluent de l'Irwell (bassin de la Mersey) et sur le *canal de Rochdale*; 83.100 hab. Commerce de laines, de flanelles et de cotonnades, spécialement de calicot. Fonderies, fabriques de machines, papeterie. Aux environs, carrières et houillères.

Rochdale (équitables pionniers de). On désigne sous ce nom la première en date des associations coopératives ouvrières fondées en Angleterre, et qui a servi de modèle à la plupart des autres institutions du même genre dans ce pays. Elle fut créée en 1811 par un groupe de quarante ouvriers, pour la plus grande partie tisserands. Elle eut les débuts les plus modestes, mais, au bout de quelques années, ne tarda pas à embrasser à peu près toutes les branches du commerce, multipliant plusieurs fois son capital, et son succès fut un facteur essentiel dans le succès du mouvement coopératif en Angleterre.

ROCHDALE (canal de), voie navigable d'Angleterre, faisant communiquer le canal de Bridgwater, à Manchester, avec le Calder, affluent de l'Aire. Il a été terminé en 1804; sa longueur est d'environ 57 kilom.

ROCHE (du lat. pop. *rocca*) n. f. Géol. Grande masse minérale de même composition, de même structure, de même origine, entrant dans la constitution de l'écorce terrestre : *Extraire la roche*. *Tailler la roche*. || *Roche vive*. Roche dure, compacte, sans corps étrangers ni stratifications. || *Roche des forêts*. Nom sous lequel on désigne le *banc Saint-Leu* du *calcaire à nummulites*, dans le nord du dép. de Seine et Oise. V. calcaire grossier. || *Roche de Paris*. Partie supérieure du *banc-franc* du *calcaire à cérithes* dans la région de Paris. V. calcaire grossier.

— Borax. Vx.

Eau de roche. Eau très limpide qui sourd d'une roche. || *Turquoises de la vieille roche*. Turquoises estimées que l'on extrait des mines orientales.

Loc. div. Fig. *Clair comme de l'eau de roche*, Extrêmement clair, évident. || *Vieille roche, Ancienne roche*, Manière d'être des gens d'autrefois, par opposition à la manière d'être, jugée moins estimable, des gens d'aujourd'hui : *Un gentilhomme de l'ancienne roche*. || *Noblesse de vieille roche*, Noblesse ancienne.

Archit. hydraul. Masse de rocaille qui sert de base à une fontaine.

ROCHES

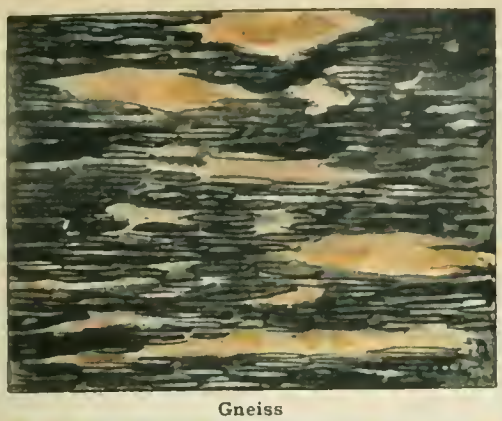

Gneiss

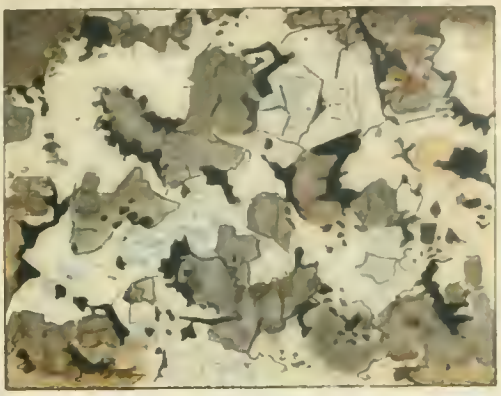

Granite

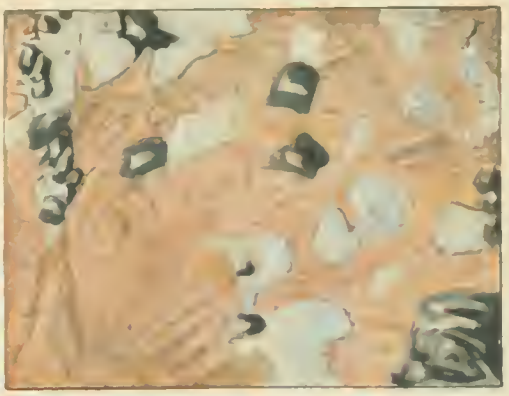

Pegmatite

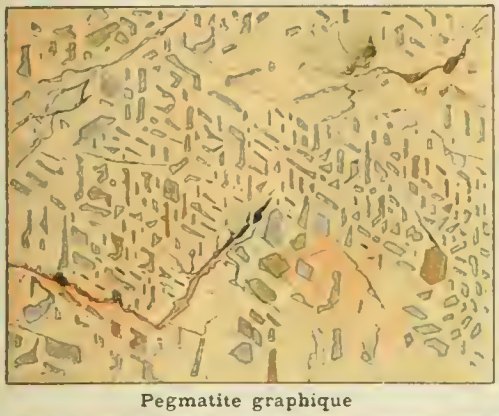

Pegmatite graphique



Porphyre syénitique



Porphyre vert antique

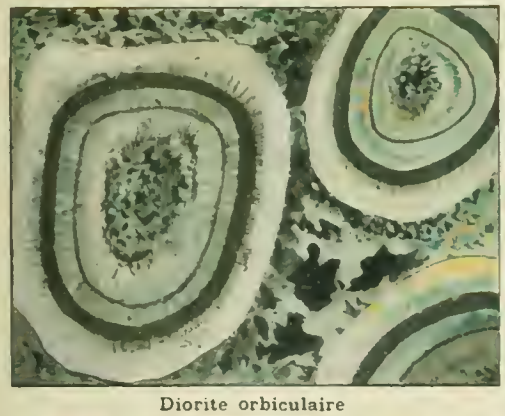

Diorite orbiculaire



Serpentine



Variolite



Spilite

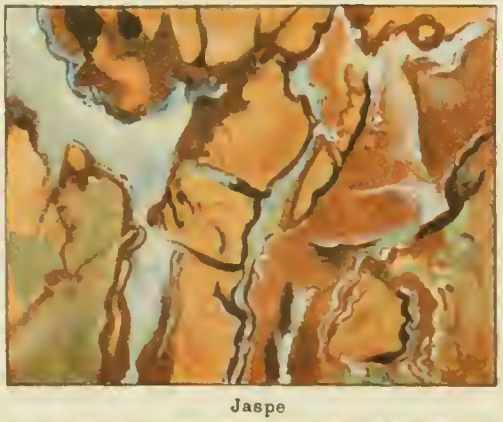

Jaspe

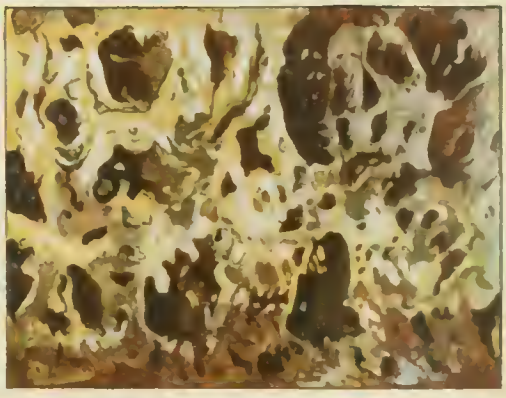

Meulière caverneuse



Poudingue siliceux

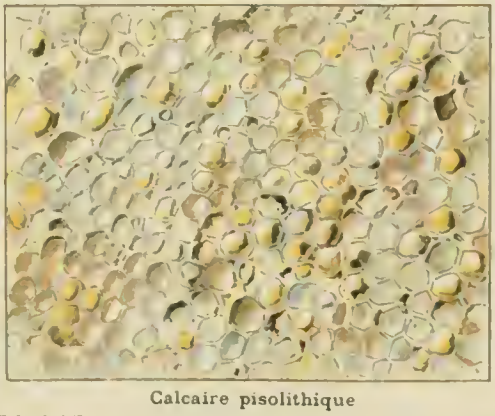

Calcaire pisolithique



Calcaire à entroques

[illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [

ROCHE-DERRIEN (La), ch.-l. de can^{on}. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 16 kilom. de Lannion; 1.269 hab. Eglise en partie romane et du XIVe siècle. Vieilles maisons; ruines d'un château dont le premier seigneur, Derrien (XIe s.), donna son nom au bourg. Place forte, célèbre par la défaite et la capture de Charles de Blois (1347). — Le canton a 12 comm. et 10.056 hab.

ROCHE-DES-ARNAUDS, comm. des Hautes-Alpes, arrond. et à 9 kilom. de Gap; 903 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Château ruiné (XIIIe s.).

ROCHE-EN-BRENIL (La), comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 23 kilom. de Semur, sur un plateau; 1.756 hab. Carrières de granit. Commerce d'écorce de chêne et d'échalas. Menhirs. Château du XIVe et du XVIe siècle.

ROCHE-EN-RÉGNIER, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 19 kilom. du Puy, à quelque distance des gorges de la Loire; 1.677 hab. Ruines pittoresques d'un château.

ROCHEFORT, ville de Belgique, prov. de Namur [arrond. de Dinant], sur l'Homme, sous-affluent de la Meuse; 2.982 hab. Carrières.

ROCHEFORT (Guillaume DE), chancelier de France sous Louis XI et Charles VIII, né au château de Rochefort, près de Dôle, mort en 1492. Docteur ès lois, il fut d'abord au service de Charles le Téméraire, puis de Louis XI, qui le créa chancelier de France en 1483. Il fut confirmé dans ses fonctions sous Charles VIII et présida en cette qualité les états généraux de 1484. En 1491, il rédigea le contrat de mariage du roi avec Anne de Bretagne. — Son frère, **Guy de Rochefort**, mort à Paris en 1507, passa également du service de Charles le Téméraire à celui de Louis XI, et fut créé chancelier en 1497.

ROCHEFORT (Henri-Louis D'ALOIGNY, marquis DE), maréchal de France, né en 1636, mort à Nancy en 1676. Il servit d'abord sous Condé pendant la guerre de Trente ans, passa en Hongrie après la paix des Pyrénées, et rentra au service de la France en 1665. Maréchal de camp en 1668, il combattit en Flandre sous Turenne, et devint lieutenant général en 1672. Il assista au passage du Rhin, au combat de Senef (1674) et fut nommé maréchal de France en 1675. Il obtint la même année le gouvernement du Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés.

ROCHEFORT (Marie-Thérèse DE BRANCAS, comtesse DE), femme célèbre du XVIIIe siècle, née en 1716, morte en 1782. Mariée à vingt ans au comte de Rochefort, fils d'un président à mortier au parlement de Bretagne, elle resta veuve sans enfant et sans fortune en 1741. Elle tint la maison de son père, où l'on recevait beaucoup, et elle mena une vie très animée jusqu'en 1750. C'est alors qu'elle connut le président Hénault, Montesquieu, Duclos, Mme du Deffand, etc. En 1752, elle s'attacha au marquis d'Ussé et, en 1752, au duc de Nivernais. Sa liaison intime avec ce dernier dura jusqu'à la mort de la duchesse de Nivernais (1782). A la mort de la duchesse de Nivernais (1782), elle épousa le duc et mourut quelques semaines après. Elle était célèbre par la vivacité de ses saillies, par son esprit juste et délicat.

ROCHEFORT (Guillaume DUBOIS de), helléniste français, né à Lyon en 1731, mort à Paris en 1788. Directeur général des fermes de Cette à dix-neuf ans, il quitta cet emploi en 1762 pour se livrer à la littérature. Une traduction en vers de l'*Iliade* (1766) le fit admettre à l'Académie des inscriptions. Il traduisit ensuite, assez médiocrement, l'*Odyssée* (1777). Il réussit mieux dans la traduction du *Théâtre de Sophocle* (1788), en prose. On a encore de lui des tragédies et un certain nombre de mémoires.

ROCHEFORT (le marquis Claude-Louis-Marie DE ROCHEFORT-LUÇAY, plus connu sous le nom d'**Armand de**), auteur dramatique français, né à Evaux (Creuse) en 1790, mort en 1871 à Paris. Il appartenait à la famille des précédents. Sous la Restauration, il fut attaché comme secrétaire au gouverneur de l'île de la Réunion. De retour en France, il collabora à divers journaux légitimistes, composa des mélodrames, entre autres *Joko* ou *le Singe du Brésil*, et quelques vaudevilles et comédies seul ou en collaboration. Citons aussi de lui *les Mémoires d'un vaudevilliste* (1863).

ROCHEFORT (Victor-*Henri*, marquis DE ROCHEFORT-LUÇAY, dit **Henri**), écrivain et homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1830. Il était employé dans les bureaux de la préfecture de la Seine 1851 lorsqu'il commença à s'essayer à l'art dramatique et produisit un certain nombre de vaudevilles et de comédies, dont plusieurs eurent quelque succès. Il se faisait connaître en même temps comme amateur d'objets d'art et comme critique dans des articles de la « Presse théâtrale », du « Charivari », etc., qu'il réunit ensuite sous le titre de *Petits Mystères de l'Hôtel des ventes* (1862). Il venait d'être nommé inspecteur des beaux-arts lorsqu'il renonça à l'administration et se donna tout entier au journalisme. Au « Nain jaune », au « Figaro », au « Soleil », il se créa une place avec des chroniques alertes et mordantes. Des duels, entre autres avec Paul de Cassagnac, en résultèrent, et les écrits de Rochefort parurent dangereux au gouvernement, qui exigea que le « Figaro » l'exclût de sa rédaction.



H. Rochefort.

Rochefort, bénéficiant de la loi qui supprimait pour les feuilles politiques la condition de l'autorisation préalable, fonda en son propre nom la *Lanterne* (1er juin 1868). La « Lanterne » fut un violent pamphlet hebdomadaire contre l'Empire; aussi Rochefort fut-il accablé d'amendes et de condamnations et dut s'exiler en Belgique. La « Lanterne » n'en devint que plus violente. Enfin, en 1869, Rochefort rentra en France, se fit élire député (1869) de Paris et fonda la *Marseillaise*. A la suite de l'incident Victor Noir, tué par le prince Pierre Bonaparte, Rochefort, impliqué dans les poursuites du procès de Bourges, fut condamné à la prison, où il était encore lorsque les événements du 4-Septembre vinrent le délivrer et en faire un membre du gouvernement de la Défense nationale. Après la création du *Mot d'ordre*, il donna sa démission de membre du gouvernement et de député de l'Assemblée nationale. Il se prononça contre le gouvernement de Thiers et de l'Assemblée de Versailles, ne voulut pas faire partie de la Commune. Il fut pourtant, après le rétablissement de l'ordre, arrêté et condamné, à cause d'articles publiés dans son journal, à la déportation dans une enceinte fortifiée. Le ministère de Broglie l'envoya à la Nouvelle-Calédonie (1873), d'où il s'échappa au bout de quatre mois. En 1880, Rochefort put rentrer en France à la faveur de l'amnistie. Il créa immédiatement l'*Intransigeant*, destiné à soutenir les revendications radicales et socialistes. En 1885, il fut élu député de Paris et donna sa démission en 1886. Puis, se prononçant ouvertement pour le général Boulanger, il le suivit dans sa fuite en Belgique (1889), fut condamné par contumace à la détention dans une enceinte fortifiée, s'établit à Londres et rentra en France en 1895. Il fit plusieurs campagnes mémorables contre les scandales de Panama, contre Dreyfus, puis en faveur du nationalisme. Outre ses nombreux articles dans ses journaux, on doit à Rochefort un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *les Français de la décadence* (1866); *la Grande Bohème* (1867); *les Déprarés* (1875); *les Naufrageurs* (1876); *l'Aurore boréale* (1878); *l'Evadé* (1880); *les Aventures de ma vie* (1895-1896), etc.

ROCHEFORT-EN-TERRE, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 32 kilom. de Vannes; 685 hab. Ardoisières. Fabrique de conserves de cèpes. Eglise Notre-Dame de la Tronchaye (XIVe-XVIe s.), bel édifice gothique, au plan irrégulier. Maisons des XVe et XVIIe siècles; portes de ville. Rochefort-en-Terre fut le chef-lieu d'une importante seigneurie. Dans l'église de la Tronchaye, statues tombales de Claude de Rieux et de Suzanne de Bourbon, sa femme. — Le canton a 8 comm. et 10.784 hab.

ROCHEFORTIE (*ti*) n. f. Bot. Genre de boraginacées, comprenant des arbustes des Antilles.

— Zool. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des érycinidés, propres aux mers australes.

ROCHEFORT-MONTAGNE, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 23 kilom. de Clermont-Ferrand, au pied de deux sommets volcaniques dont l'un porte encore les ruines imposantes d'un château fort; 1.416 hab. A 3 kilom. au S., *Roche Branladoire* de Deveix, énorme masse de trachyte. — Le canton a 17 comm. et 16.316 hab.

ROCHEFORT-SUR-LOIRE, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. d'Angers, sur le Louet; 1.856 hab. Bons vins blancs. Gisement de houille.

ROCHEFORT-SUR-MER, ch.-l. d'arrond. de la Charente-Inférieure, à 33 kilom. de La Rochelle, sur la rive droite de la Charente et à 17 kilom. de son embouchure; 36.158 hab. Ch. de f. Etat. Ch.-l. du 4e arrond. maritime et préfecture maritime. Port militaire et de commerce.



Armes de Rochefort-sur-Mer.

La position stratégique de Rochefort est assez avantageuse, à l'abri de tout bombardement du côté de la mer, à proximité de la vaste rade de l'île d'Aix. Le port militaire, sur la Charente, en aval de la ville, mesure 1 kilom. et demi de long; trois cales sèches. L'arsenal est parfaitement outillé, mais la barre d'entrée de la Charente n'en permet l'accès aux vaisseaux calant plus de 7 mètres que pendant une partie de l'année.

Le port de commerce, en amont du port militaire, comprend : 1° un port en rivière, appelé *Cabane carrée*; 2° trois



bassins à flot. Il reçoit surtout des houilles anglaises, des engrais et des bois venus de Suède, d'Allemagne et d'Amérique. Exportation d'eaux-de-vie.

La ville, aux rues larges se coupant à angle droit, et dont les principales aboutissent à la place Colbert (fontaine de 1750), a peu d'édifices remarquables; l'hôpital de la marine date de la fin du XVIIIe siècle.

Rochefort est une création de Colbert 1666; il fut construit sur les plans du chevalier de Clerville et fortifié en 1673 par l'ingénieur Blondel. Rochefort a été attaqué, sans succès, en 1671 par les Hollandais, en 1690 et 1803 par les Anglais. Patrie des amiraux La Galissonnière, Latouche-Tréville et Rigault de Genouilly et du romancier Julien Viaud (Pierre Loti).

L'arrondissement a 5 cant., 41 comm. et 72.310 hab. — Rochefort forme deux cantons : cant. Nord, 18.516 hab.; cant. Sud, 22.935 hab.

ROCHEFORT-SUR-NENON, ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 7 kilom. de Dôle, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin; 409 hab. Un rocher à pic (*Saut-de-la-Pucelle*), qui domine le village, porte quelques vestiges d'un ancien château fort, rasé en 1595. — Le canton a 12 comm. et 4.819 hab.

ROCHEFOUCAULD (La), ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 22 kilom. d'Angoulême, sur la Tardoire, sous-affluent de la Charente; 2.782 hab. Ch. de f. Orléans. Industrie assez active. Scieries, fabrique de toiles, draps, tricots, carrelets, briques et tuiles. Eglise du XIIe siècle intéressante (flèche à crochets). Restes du prieuré de Saint-Florent. Sur la rive gauche de la Tardoire, très beau château, bâti au XIIe siècle, remanié au XIVe, puis au XVIe siècle. Des époques antiques il reste le donjon carré (XIIe s.) et les tours rondes (XIVe et XVe s.), remaniées en spirale et les fenêtres à meneaux. L'intérieur est très délabré. — Le canton a 15 comm. et 12.651 hab.



Château de La Rochefoucauld

ROCHEFOUCAULD (La), Biogr. Pour les différents membres de cette famille, v. LA ROCHEFOUCAULD.

ROCHEGROSSE (*Georges*-Antoine), peintre français, né à Versailles en 1859. Beau-fils de Théodore de Banville, il eut pour maîtres J. Lefebvre et Boulanger, fut partagé deux fois au concours pour le prix de Rome (1880 et 1881), et débuta par un succès au Salon de 1882, avec son *Vitellius traîné dans les rues de Rome par la populace*, au musée de Sens. Un grand sens du pittoresque, une pointe d'archéologie amusante firent distinguer cette toile. Les mêmes qualités, à plus grande échelle, se généralisèrent l'année suivante, *Andromaque* (1883), qui lui valut le prix du Salon au musée de Rouen. Vinrent ensuite, *la Jacquerie* (1885); *la Folie du roi Nabuchodonosor* (1886, au musée de Lille); *la Curée* (assassinat de César, au musée de Grenoble), et *Salomé dansant devant le roi Hérode* (1887, *Japon chez soi*, pastel (1888); *le Bal des Ardents* (1889); *Thèbes* (1890); *la Mort de Babylone* (1891, musée du Luxembourg); le *Chevalier aux fleurs* (1893, musée du Luxembourg), curieux tableau tout en reflets lénéreux; *l'Angoisse humaine* (1896); etc. Rochegrosse a traité sa première manière et s'est étudié à la peinture claire. On lui doit les trois panneaux, dont un considérable (*l'Eveil de l'âme humaine*), de l'escalier de la bibliothèque à la nouvelle Sorbonne, et les illustrations d'*Hérodias*, de Flaubert; de *Salammbô*, des *Burgraves*, etc.

ROCHEGUDE, comm. de la Drôme, arrond. et à 40 kilom. de Montélimar; 802 hab. Excellent vin rouge.

ROCHEJAQUELEIN (La), nom d'une famille vendéenne. V. LA ROCHEJAQUELEIN.

ROCHE-LA-MOLIÈRE, comm. de la Loire, arrond. et à 4 kilom. de Saint-Etienne, au-dessus de l'Yzeron, tributaire droit de la Loire; 5.517 hab. Houille, minerai de fer.

ROCHÉLIE (*li*) n. f. Genre de boraginacées, comprenant des herbes à fleurs bleues et blanches, dont on connaît cinq espèces des pays tempérés.

ROCHELLE (*chel*) n. f. Comm. Espèce de toile.

ROCHELLE (La), ch.-l. de la Charente-Inférieure, à 466 kilom. de Paris, au fond d'un petit golfe dépendant de la vaste rade abritée par les îles d'Oléron et de Ré, 31.559 hab. *Rochelois, oises* ou *Rochelais, aises*. Ch. de f. Etat. Port très sûr, protégé encore par la digue que construisit Richelieu (v. plus bas), commercialement aménagé, et faisant un assez actif commerce de céréales, charbons, vins, denrées coloniales, eaux-de-vie des Charentes, sel; mais la profondeur, trop faible, des eaux, a nécessité la création d'un port en eau profonde à La Pallice, où doivent s'arrêter les navires d'un moyen tonnage. La ville est entourée d'une enceinte continue, due à Vauban. L'industrie de La Rochelle, assez active, comprend des tanneries, corroiries, tonnelleries renommées, scieries mécaniques, ateliers de constructions navales, ganteries, etc.

La Rochelle est, au point de vue monumental, une des villes les plus curieuses de l'Ouest français. Dans le port se trouvent les trois tours de Saint-Nicolas, de la Chaîne et de la Lanterne; la première, qui date de 1384, se compose de quatre tourelles demi-cylindriques et d'une tour carrée regardant la mer. La cathédrale (XVIIIe s.), occupe l'emplacement de l'ancienne église Saint-Barthélemy, dont il subsiste la tour. L'hôtel de ville (1595-1607), actuellement restauré, est un remarquable édifice de style gothique à l'extérieur, mais, à l'intérieur, de style Renaissance, et décoré de belles œuvres d'art. Enfin, un grand nombre de maisons ont conservé leur physionomie du moyen âge, leurs porches et leurs terrasses. — L'arrondissement a 7 cant., 56 comm. et 81.617 hab. Le canton Est a 8 comm. et 18.964 hab.; le canton Ouest, 6 comm. et 23.612 hab.



Armes de La Rochelle.

— Le nom de cette ville entre dans une locution proverbiale : *Il vient de La Rochelle, il est chargé de malice*, qui se dit d'une personne excessivement maigre, par allusion à l'état misérable où furent réduits les habitants de cette ville pendant le siège qu'elle fut forcée de soutenir sous Louis XIII.

— *Il stoire*. Quelques historiens ont voulu voir dans La Rochelle le *Portus Santonum* de Ptolémée; en tout cas, la ville est mentionnée dès le Xe siècle. Au XIIe, elle fait partie de la baronnie de Châtelaillon, et la destruction de

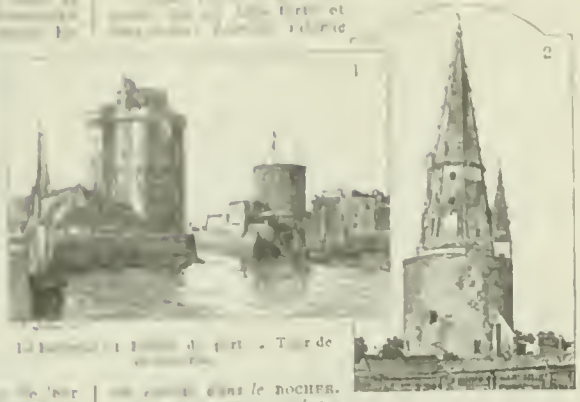

Rochelle. La [illegible]

Rochelle de Brécy [illegible]

Rochemaure [illegible]

Rochemelon [illegible]

Rochepaule [illegible]

Roche-Posay [illegible]

Rochepot [illegible]

ROCHER [illegible]

[illegible] symbole [illegible] de duché, de duc[illegible]. Se prend aussi en [illegible] à un travail pénible [illegible] fourneau économique.

[illegible] Tour de [illegible]

[illegible] dans le ROCHER.

On a dit aussi PETRÉAL.

— Archit. *Rocher d'eau*, Fontaine construite ou formée [illegible] *Rocher artificiel*, Massif de pierres figurant un rocher brut [illegible] V. COUPEAU.

Comm. *Rocher de confiture*, Filets d'écorce d'orange [illegible] confits, que l'on dispose de façon à figurer à peu près une rocaille.

Mar. Petit îlot toujours découvert. Roche toujours découverte.

— Pâtiss. Petite pâtisserie légère faite avec des blancs d'œufs battus, du sucre, du chocolat ou des amandes, et qui a la forme d'un rocher.

Techn. Mousse qui s'étend sur la bière, quand elle commence à fermenter.

ALLUS. BIBL. **Le rocher d'Horeb.** V. HOREB.

ALLUS. MYTH. **Le rocher de Sisypho.** V. SISYPHE.

— SYN. **Rocher, roc, roche.** V. ROC.

— ENCYCL. Anat. Le nom de *rocher* a été donné par les anatomistes à la portion pyramidale interne triangulaire du temporal. Le rocher se dirige en dedans et en avant; il présente à étudier une base, un sommet, trois faces et trois bords.

La base, confondue avec les portions écailleuse et mastoïdienne du temporal, présente le conduit auditif externe, aplati d'avant en arrière, légèrement concave en bas.

Le sommet tronqué se place dans l'angle rentrant formé par le corps et la grande aile du sphénoïde et concourt à former le trou déchiré antérieur. On y trouve l'orifice interne du canal carotidien.

Les faces, au nombre de trois, sont l'une antérieure, l'autre postérieure et la troisième inférieure. La face antérieure présente en dehors une saillie plus développée chez les jeunes sujets, empiétant sur le bord supérieur et terminée par les canaux demi-circulaires de l'oreille interne. Au milieu de cette face se trouve un trou en forme de fente, peu considérable : c'est l'hiatus de Fallope, qui communique avec l'aqueduc de Fallope, situé dans le rocher. Il laisse passer une petite artériole, branche de la méningée moyenne, et quatre nerfs. Vers le milieu de la face postérieure, apparaît le conduit auditif interne. La face inférieure fait partie de la surface extérieure de la base du crâne. Rétrécie vers la partie interne, elle présente à étudier sept parties bien distinctes, qui sont, le dehors en dedans : 1° le trou stylo-mastoïdien, où passent le nerf facial et l'artère stylo-mastoïdienne; 2° l'apophyse styloïde, donnant insertion au bouquet de Riolan, composé des ligaments stylo-maxillaire et stylo-hyoïdien et des muscles stylo-hyoïdien, stylo-glosse et stylo-pharyngien; 3° l'apophyse vaginale, qui limite en arrière la cavité glénoïde; 4° l'orifice antérieur du canal carotidien; 5° une surface rugueuse où s'insère le muscle péristaphylin interne; 6° derrière le trou stylo-mastoïdien, une surface rugueuse, surface jugulaire qui s'articule avec l'apophyse jugulaire de l'occipital; 7° derrière l'apophyse styloïde et en dehors du canal carotidien, une dépression [illegible] lisse, plus ou moins profonde suivant les sujets : c'est le golfe de la veine jugulaire interne.

Les bords, au nombre de trois, sont l'un supérieur, l'autre antérieur et le troisième postérieur.

ROCHER *chêne* [illegible] org. inconn. n. m. Nom que l'on donne en Normandie, à l'ovaire des oiseaux de basse-cour.

ROCHER rad. *roche*. v. n. Techn. Environner, saupoudrer [illegible] les bords [illegible] deux pièces métalliques avant [illegible] et [illegible] les braser.

— V. n. Manuscr., en parlant de la bière qui commence [illegible]

— V. n. Se couvrir d'excroissances irrégulières, en [illegible]

ROCHERS [illegible]



Environs de la Rochers.

[illegible] de Mme de Sévigné, encore pour[illegible]er. Beau parc, avec des allées et [illegible] par Mme de Sévigné.

ROCHES, comm. de la Creuse, arrond. et à 23 kilom. de Boussac, près des sources de l'Arglers; 1.336 hab. Tuileries. Chapelle dite Malvalaise; curieux ex-voto des XVIIe et XVIIIe siècles.

ROCHES (Madeleine *et* Catherine **DES**). V. DES ROCHES.

ROCHESERVIÈRE, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 30 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur la Boulogne; 1.952 hab. Minoteries, fabriques de conserves alimentaires. Victoire du général Lamarque sur les Vendéens pendant les Cent-Jours. — Le canton a 6 comm. et 7.859 hab.

ROCHESSON, comm. des Vosges, arrond. et à 18 kilom. de Remiremont, sur le Bouchot, entre montagnes boisées; 966 hab. Fabrication de fromages, scieries. Belle cascade dite le Saut du Bouchot.

ROCHESTER, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur la rive droite du Medway; 30.000 hab. Rochester ne forme, en réalité, qu'une seule agglomération de 70.000 hab. environ, avec les villes de Chatham et de Strood. Fabrication d'outils, pêcheries, parcs à huîtres, construction de bateaux, commerce de charbon. Ville fort ancienne, qui eut de l'importance bien avant l'arrivée des Romains en Bretagne. Cathédrale datant du XIe siècle, restaurée et remaniée postérieurement.

ROCHESTER, nom d'un certain nombre de villes et bourgs des Etats-Unis : ville de l'Etat d'Indiana, ch.-l. du comté de Fulton, près du lac Maxinton (bassin du Mississipi par l'Ohio; 1.900 hab. — Ville de l'Etat de Minnesota, ch.-l. du comté d'Olmsted, sur le Zumbro, affluent du Mississipi supérieur; 5.500 hab. Industrie métallurgique. — Ville de l'Etat de New-Hampshire (comté de Strafford), sur le Cocheco, affluent de la Piscataqua; 6.000 hab. Filatures de laine, fabriques de draps.

ROCHESTER, ville des Etats-Unis (New-York), ch.-l. du comté de Monroe, sur le Genesee, affluent du lac Ontario, et sur le canal de l'Erié à New-York; 180.000 hab. Industrie très active, tirant sa force motrice des belles chutes du Genesee, en aval de la ville : minoteries, fabriques d'instruments d'optique, de machines, d'instruments aratoires, brasseries, manufactures de tabac; belles pépinières. Commerce de grains, de vins, etc. La ville date seulement de 1810. Patrie de Lewis H. Morgan.

ROCHESTER (John WILMOT, comte DE), poète anglais, né à Ditchley (comté d'Oxford) en 1647, mort en 1680. Il était fils de Henry Wilmot (1612-1658) qui figura aux batailles d'Edge-Hill, de Roundway Down, de Worcester et de Marston-Moor, et qui, en 1652, fut fait comte de Rochester par Charles II. A dix-huit ans, John Wilmot faisait ses débuts à la cour de Charles II, où il se fit remarquer tout aussitôt par son esprit et son goût effréné pour la débauche. Courtisan aimé du roi, qui l'associait à ses plaisirs, il encourut plusieurs fois sa disgrâce par la liberté de ses propos. Ayant enlevé miss Elizabeth Malet, il fut momentanément enfermé à la Tour et, deux ans après (1767), épousait la belle et riche héritière. Usé par des excès de tout genre, il se convertit avant de mourir et ordonna de détruire tous ses écrits impies ou obscènes. On n'en a pas moins de lui un grand nombre de poésies légères et des satires lui assurant un rang parmi les meilleurs écrivains de cette époque. Sa correspondance, qui contient des lettres d'une délicatesse et d'un tour charmants adressées à sa femme, a été publiée sous le titre de *Familiar Letters* (1685).

ROCHE-SUR-YON (LA), ch.-l. de la Vendée, à 440 kilom. de Paris, sur l'*Yon*, dans la Plaine vendéenne; 13.629 hab. (*Rochois, oises* ou *Yonnais, aises.*)



Armes de La Roche-sur-Yon.

Ch. de f. Etat. Bâtie sur un plan régulier, sans caractère architectural, La Roche-sur-Yon n'est guère qu'un centre administratif. Subdivision du 11e corps d'armée. Lycée de garçons; dépôt d'étalons. Elevage de chevaux demi-sang; commerce de grains et de bois. Fondée par Napoléon Ier en 1804, La Roche-sur-Yon a porté successivement les noms de *Napoléon-Vendée* sous le premier et le second Empire, de *Bourbon-Vendée* de 1814 à 1848, avant de reprendre, en 1870, celui de l'ancien bourg ruiné sur l'emplacement duquel Napoléon l'avait établie. Patrie du peintre Baudry. — L'arrondissement a 10 cant., 105 comm. et 166.229 hab.; le canton a 15 comm. et 34.767 hab.

ROCHET (*chè* — du vx franç. *roc*, variante de *froc*) n. m. Archéol. Espèce de robe ou de tunique courte, à manches, que portèrent les hommes et les femmes jusqu'au XVIIIe siècle.



Rochet de paysan (XVe s.). Rochet d'ecclésiastique.

— Cost. Surplis à manches étroites que portent les évêques et certains dignitaires ecclésiastiques : *Les chanoines prêchent en* ROCHET *et en camail.* Mantelet de cérémonie des pairs d'Angleterre : ROCHET *de comte.*

Fig. *La guerre des rochets et des robes noires*, La lutte des évêques et des parlementaires.

ROCHET *chè* — de l'anc. haut allem. *rocco*, allem. *rocken*, fuseau n. m. Techn. Bobine plus grosse et plus courte que les bobines ordinaires, et sur laquelle on enroule la soie. Morceau de bois à rebords, sur lequel le rubanier met la soie.

— Archéol. Fer émoussé de la lance de joute.

— Mécan. *Roue à rochet*, Roue dentée, dont les dents sont pointues, taillées en biseau, légèrement crochues,

de façon à ne pouvoir soulever que dans un sens une pièce appelée *cliquet* ou *déclic*, qui les empêche de tourner dans l'autre. (Ce type de roue est employé dans les treuils, les vérins, les crics, etc.)

— Encycl. Le *rochet* ou *roc* était un fer de lance dont on avait rabattu la pointe pour l'empêcher de porter des coups mortels en défonçant les pièces de l'armure ou en passant par ses défauts. Au début, vers le XIIIe siècle, on se contenta de morner le fer de la lance en l'entourant d'un anneau ou *morne*, bague haute et épaisse qui coiffait la pointe et était tenue en place par un lien rattaché à la hampe. Plus tard, on continua à appeler mornes et mornettes les fers mornés, quand l'usage de cet anneau eut disparu. C'est vers le XVe siècle que l'on fabriqua les rochets taillés en dents saillantes comme les créneaux d'une tour, et cette disposition permettait au fer de ne pas glisser sur l'acier poli de l'armure. Ces rochets étaient souvent épanouis en fleurons, retaillés en pointes de diamant, ou simplement en pyramide tronquée, etc.

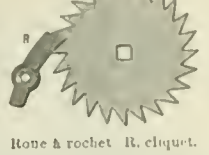

Roue à rochet. R, cliquet.


Rochets de lances de joute (XVe et XVIe s.).

ROCHET (Louis), sculpteur français, né et mort à Paris (1813-1878). Élève de David d'Angers, érudit et artiste supérieurement doué au point de vue du sentiment décoratif, il débuta, en 1846, par la publication d'un *Manuel pratique de langue chinoise vulgaire* et fit plus tard, à l'École des beaux-arts, un cours d'anthropologie appliquée à l'enseignement artistique. Au nombre des œuvres de Rochet, citons : *le Comte Ugolin et ses enfants*, groupe ; *Guillaume le Conquérant*, statue érigée à Falaise ; *Napoléon Bonaparte*, statue en marbre ; *Mahé de La Bourdonnais*, statue en bronze ; *Mme de Sévigné*, statue inaugurée à Grignan en 1857 ; *l'Empereur dom Pedro Ier* (1862), statue équestre colossale, à Rio-Janeiro ; *Richard-Lenoir*, statue pour Villers-Bocage ; *Notre-Dame de Savoie*, modèle de la statue en bronze érigée à Myans, près de Chambéry ; *le Général Boumesnil*, modèle de la statue en bronze érigée à Vincennes et à Périgueux ; la statue colossale de *Charlemagne* (1878), qui décore la place du parvis Notre-Dame, à Paris ; etc.

ROCHETAILLÉE, comm. de la Loire, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Étienne, au-dessus du Furens ; 856 hab. Fabriques de faux, de lacets, de paille de fer. Église des XVe et XVIIe siècles, fonts baptismaux à cariatides. Donjon cylindrique et autres restes d'un château.

ROCHETTE (*chèt'* — corrupt. de *roquette*, dérivé de l'allem. *rockete*, angl. *rocket*, même sens) n. f. Milit. Nom donné parfois aux fusées de guerre.

— Comm. Sorte de soude qui vient du Levant.

— Géol. Lit très fossilifère, appartenant à la partie inférieure des caillasses du calcaire grossier.

ROCHETTE (LA), ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 20 kilom. de Chambéry ; 1.323 hab. Ch. de f. d'Allevard à La Rochette. Mines de plomb et de fer, argent. Source ferrugineuse. Bons vins blancs. Fabrique d'acide gallique, huilerie, usine métallurgique, pâtes alimentaires. Ruines de l'ancienne chartreuse de Saint-Hugon. — Le canton a 14 comm. et 7.481 hab.

ROCHETTE (Désiré-Raoul), dit **Raoul-Rochette**, archéologue français, membre de l'Institut, né à Saint-Amand (Cher) en 1789, mort à Paris en 1854. Il fit ses études à Bourges, puis obtint une classe de grammaire au lycée Louis-le-Grand et épousa la fille du sculpteur Houdon. En 1813, l'Institut le couronna pour un mémoire sur les *Colonies grecques*. Il suppléa Guizot au Collège de France, devint maître de conférences à l'École normale et entra, en 1816, à l'Académie des inscriptions. En 1818, il devint conservateur des médailles et antiques et, en 1820, membre de la commission de censure. Cette situation impopulaire amena des troubles à son cours, qui fut suspendu. En compensation, le gouvernement lui donna, en 1824, la suppléance de la chaire d'archéologie, puis cette chaire elle-même. Il fut de l'expédition scientifique de Morée. L'Académie des beaux-arts l'admit en 1838 et le choisit pour secrétaire perpétuel en 1839. On a de lui : *Histoire de l'établissement des colonies grecques* (1815) ; *Antiquités du Bosphore cimmérien* (1822) ; *Lettres sur la Suisse* (1819-1842) ; *Monuments inédits de l'antiquité* (1828) ; *Pompéi, choix d'édifices inédits* (1828-1830) ; *Cours d'archéologie* (1828-1835) ; *Peintures antiques inédites* (1836) ; une foule de mémoires et quelques éditions. Son médaillon, par David d'Angers (1840), orne sa tombe au cimetière Montparnasse.

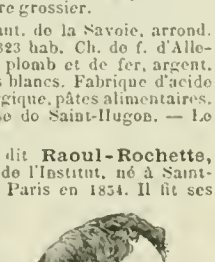
Rochette.

ROCHEUSES (MONTAGNES), système montagneux de l'Amérique du Nord, sous lequel on comprend l'ensemble des chaînes qui, de la presqu'île d'Alaska au nord, jusqu'aux plateaux mexicains au sud, se développent sur 35° environ de latitude, formant le rebord occidental du continent américain du Nord. C'est, avec l'Himalaya, le soulèvement terrestre le plus remarquable par sa masse et par sa superficie, bien que ses altitudes soient moins grandes que celle des montagnes correspondantes de l'Amérique du Sud. Au point de vue géographique, les montagnes Rocheuses forment la partie nord-orientale de l'immense arc de plissement qui entoure l'océan Pacifique, et elles continuent nettement le soulèvement des Aléoutiennes, de même qu'elles se rattachent au sud, par la sierra Madre, aux chaînes de l'Amérique centrale et aux Andes. Géologiquement, elles sont caractérisées, autant qu'on en peut juger par des explorations encore incomplètes, surtout au nord du 48° degré de latitude, par le grand développement des terrains primaires, schistes et granits, et ses formations volcaniques, largement étalées surtout autour du Grand Bassin, dans les États d'Oregon et du Nouveau-Mexique, mais dont les portements apparaissent en série continue depuis la presqu'île d'Alaska.

Dans cet ensemble orographique, on peut distinguer, non sans quelque arbitraire d'ailleurs et seulement pour la commodité de l'exposition, trois grandes divisions principales :

1° Au nord, les *Rocheuses septentrionales*, qui commencent dès la presqu'île d'Alaska, se dressent déjà à 3.865 mètres d'altitude au mont Hargan, au nord de la presqu'île de Kenai, décrivent un large arc de cercle concave vers le sud-ouest, et, continuant à suivre de très près la mer, culminent à 5.190 mètres au mont Saint-Élie. Le Yakou et le Pelly, à cet endroit, marquent la limite de la zone proprement montagneuse ; mais bientôt, aux sources mêmes du Pelly et du Liard, le massif s'élargit, découpé par la mer, à l'ouest, en fiords étroits et en archipels côtiers (Reine-Charlotte, Baranov, etc.), et où l'on peut distinguer jusqu'à trois arêtes dirigées uniformément du nord au sud. La plus occidentale reçoit parfois le nom d'Alpes de Colombie.

2° Les *Rocheuses centrales*. On peut comprendre sous ce nom l'ellipse très allongée de montagnes qui encadrent de tous les côtés le Grand Bassin. Les pics Brown (5.400 m.) et Hooker (4.784 m.) marquent le sommet nord de l'ellipse ; le mont Taylor (3.471 m.) en signale l'extrémité sud. Le versant oriental, le plus élevé, domine de ses cimes granitiques les plaines crétacées du Missouri et de l'Arkansas : ce sont les monts Selkirk, le pittoresque chaos de montagnes du Yellowstone, où naît la rivière de ce nom et le Missouri ; le pic Laramie, le pic Harward (4.384 m.), centre d'un système où naissent la Platte, l'Arkansas, le Colorado et le rio Grande ; enfin les pics Blanca (4.409 m.) et Taylor, par où finit, sur le rio Grande, le plateau du Colorado. Quant à l'arête occidentale du système, elle domine immédiatement le Pacifique, avec le mont Baker (3.256 m.), le mont Rainier (4.403 m.), la chaîne des Cascades, la sierra Nevada et les chaînes côtières (Coast Range), qui encadrent le petit bassin du Sacramento. Par ces deux arêtes se trouve délimitée la région de plateaux intérieurs sillonnés de collines dirigées en général du nord au sud, sèche et par endroits désertique, que l'on a appelée le Grand Bassin. Le Snake River au nord, le Colorado au sud, en marquent à peu près les limites.

3° Les *Rocheuses méridionales*. Cette troisième division est la plus artificielle. On peut considérer comme en faisant partie les chaînes de la Basse-Californie (monts San-Bernardino, etc.), l'arête montagneuse qui, entre le rio Pecos et le rio Grande, forme le talus occidental du Llano Estacado ; enfin, au sud du Colorado, les chaînes de l'Arizona et de l'État mexicain de Sonora (sierra Madre, sierra Tarahumara, etc.), qui sont proprement les talus du plateau central mexicain.

ROCHEUX (*cheû*, EUSE adj. Couvert de rochers : *Ile, Côte* ROCHEUSE.

ROCHIER (*chi-é*) n. m. Fauconn. Ancien nom de l'émerillon, qui s'appliquait surtout aux vieux mâles.

— Zool. Nom vulgaire d'un requin des mers de France, la petite roussette (*scyllium canicula*), appelée aussi *chat rochier*.

ROCHLANDITE n. f. Silicate naturel qui est une variété de *serpentine*

ROCHLÉDÉRITE n. f. Variété de résine fossile.

ROCHLITZ, bourg d'Autro-Hongrie (Bohême [cercle de Gitschin], sur un affluent de l'Iser ; 7.391 hab. Cotonnades. Verreries.

ROCHLITZ, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig], sur la Muhle de Zwickau ; 6.817 hab. Ch.-l. de district. Fabrication d'étoffes de laine et de coton.

ROCHLITZ Johann Friedrich), romancier et musicographe allemand, né et mort à Leipzig (1769-1842). Il fut conseiller aulique du grand-duc de Saxe-Weimar. Son premier ouvrage : *Coup d'œil dans le domaine des arts et de la philosophie pratique* (1796) attira sur lui l'attention, et il devint, en 1798, directeur de la *Gazette générale de la musique*. Il a fourni à différents musiciens d'assez nombreux poèmes d'opéras, de cantates et d'oratorios. Comme littérateur, il a écrit : *Portraits d'hommes d'après l'histoire et d'après l'expérience* (1794) ; *Caractères d'hommes intéressants* (1798-1803) ; *Souvenir des heures heureuses* (1810-1811) ; *Petits romans et récits* (1807) ; *Nouveaux récits* (1816) ; *Pour ses heures de loisir* (1828) ; etc.

ROCHOIR n. m. Petite boîte, généralement en cuivre, dans laquelle les ouvriers serruriers et ceux qui travaillent les métaux mettent du borax, pour en saupoudrer les parties qu'ils veulent souder ou braser ensemble. Le fond est garni d'un petit tube par lequel s'échappe le borax, lorsque l'ouvrier secoue la boîte.

ROCHON DE LA PEYROUSE (Gabriel DE). V. LA PEYROUSE.

ROCHON DE CHABANNES (Marc-Antoine-Jacques), auteur dramatique, né et mort à Paris (1730-1800). Fils d'un riche procureur au parlement, employé dans les bureaux des affaires étrangères (1764), il fut envoyé à Dresde comme chargé d'affaires de France (1770-1772). On a de lui des comédies, des tragédies et des opéras-comiques qui annoncent de la facilité et de l'esprit, mais dont le style est incorrect. Les meilleures sont : *Heureusement* (1762) ; *la Manie des arts* (1763) ; *le Jaloux* (1781), au Théâtre-Français.

ROCHON (Alexis-Marie), astronome et physicien français, né à Brest en 1741, mort à Paris en 1817. Nommé à vingt-quatre ans bibliothécaire de l'Académie royale de marine à Brest, puis astronome de la marine, il accomplit un certain nombre de missions dont la principale, en 1768, consista à reconnaître les écueils de la mer des Indes et à déterminer la route la plus sûre pour se rendre aux îles de France et de Bourbon. En 1774, il fut nommé à la place de garde du cabinet de physique et d'optique du roi, établi au château de la Muette. Il fut nommé, en 1787, astronome opticien de la marine. Dépouillé de toutes ses places en 1793, il devint membre de l'Institut, lors de sa création, directeur de l'observatoire de Brest, et retourna à Paris en 1802. On doit à ce savant modeste une foule d'inventions utiles : la lunette qui porte son nom ; le diasporamètre (1777) ; un nouveau système de fanaux pour les navires, etc. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Opuscules mathématiques* (1778) ; *Recueil de mémoires sur la mécanique et la physique* (1783) ; *Nouveau voyage à la mer du Sud* (1783) ; *Voyages à Madagascar* (1791) ; *De la construction du métal de cloche en triangle couché* (1791) ; *Voyage aux Indes orientales et en Afrique*, avec une dissertation sur les îles de Salomon (1807) ; *Essai sur les monnaies anciennes et modernes* (1792).

ROCHONIE n. f. Genre de composées tribu des astérées, comprenant des arbrisseaux de Madagascar, à fleurs disposées en capitules radiés, solitaires ou en grappes.

ROCIANA, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva], non loin du Tinto ; 3.470 hab.

ROCINELE n. f. Genre de crustacés isopodes, de la famille des cymothoadés, répandu dans les mers froides et tempérées. L'espèce type de ce genre, le *R. coxalis*, se trouve sur les côtes françaises surtout de la Méditerranée.

ROCK arabe *rokh*) n. m. Sorte d'oiseau fabuleux et fabuleux, qui figure dans les contes arabes.

ROCK, nom le plus fréquent des comtés des États-Unis : comté de l'État de Wisconsin, sur le Rock River, affluent du haut Mississipi ; 13.000 hab. Ch.-l. *Janesville*, etc.

ROCKALL, îlot de l'Atlantique septentrional, au large des côtes de l'Écosse. Cette pointe de roches marque le sommet émergé d'un vaste plateau sous-marin. Les abords en sont très fréquentés par les morutiers européens.

ROCKBRIDGE, comté des États-Unis (Virginie, au versant nord-ouest des montagnes Bleues ; 22.000 hab. Ch.-l. *Lexington*.

ROCK-CASTLE, comté des États-Unis (Kentucky), sur le *Rock-Castle*, affluent du Cumberland ; 11.000 hab. Ch.-l. *Mount-Vernon*.

ROCKFORD, ville des États-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Winnebago, sur le Rock River, affluent du haut Mississipi ; 16.000 hab. Papeteries, filatures de coton.

ROCKHAMPTON, ville d'Australie (Queensland), sur la rive droite du fleuve Fitzroy ; 15.000 hab. C'est, par la population, la seconde ville de la colonie et un grand entrepôt de laines de l'intérieur qu'elle expédie par *Port-Alma*, situé à 75 kilom. en aval, à l'embouchure du Fitzroy.

ROCKING-CHAIR (*ro-kyn'-chèr* — mot angl. ; de *to rock*, bercer, et *chair*, chaise) n. f. Chaise, fauteuil à bascule que l'on peut faire osciller par un simple mouvement du corps.


Rocking-chair.

ROCKINGHAM, nom d'un certain nombre de comtés des États-Unis : comté de l'État de Caroline du Nord, sur le Dan, affluent du Roanoke ; 23.000 hab. Ch.-l. *Wentworth*. — Comté de l'État de New-Hampshire, sur le littoral de l'Atlantique ; 60.000 hab. Ch.-l. *Exeter* et *Portsmouth*. — Comté de l'État de Virginie, sur le cours supérieur de la Shenandoah ; 31.000 hab. Ch.-l. *Harrisonburg*.

ROCKINGHAM (Charles WATSON-WENTWORTH, marquis DE), homme d'État anglais, né en 1730, mort en 1782. Fils de Thomas, premier marquis de Rockingham, il porta d'abord le nom de vicomte Higham et de comte de Malton. Il entra en 1751 à la Chambre des lords, et devint vice-amiral du Yorkshire en 1755. Lord de la Trésorerie dans le cabinet de concentration de 1765, il dut démissionner à cause de l'hostilité de Pitt, qu'il ne cessa depuis de combattre. En 1782, il revint à la Trésorerie dans un nouveau cabinet de conciliation qui dut se dissoudre à sa mort.

ROCK-ISLAND, île fluviale de l'État d'Illinois (États-Unis), formée par le Mississipi au-dessus de son confluent avec la rivière des Roches ou *Rock-River*. Longue de 6 kilom., large de 2, elle forme un comté spécial, propriété du gouvernement fédéral ; 42.000 hab. Grand arsenal.

ROCK-ISLAND, ville des États-Unis (Illinois), ch.-l. du comté homonyme, sur le Mississipi ; 15.000 hab. Métallurgie, verrerie, filatures.

ROCKLAND, comté des États-Unis (New-York), sur l'Hudson ; 30.000 hab. Ch.-l. *Clarkstown*.

ROCKLAND, ville des États-Unis (Maine), ch.-l. du comté de Knox, sur la baie d'Owl's Head ; 10.000 hab. Préparation de la chaux. Constructions navales.

ROCKVILLE, nom de plusieurs villes et bourgs des États-Unis : bourg de l'État de Connecticut, sur le Hokanum, émissaire du lac Snipsic (bassin du Connecticut) ; 7.500 hab. Filatures de soie et de coton. — Bourg de l'État de Maryland, ch.-l. du comté de Montgomery, sur le Rock-Creek ; 5.000 hab.

ROCKY-MOUNT, bourg des États-Unis (Virginie), ch.-l. du comté de Franklin, sur le Pig-River (bassin du Roanoke) ; 1.000 hab. ; manufactures de tabac.

ROCKY-MOUNTAINS. Géogr. V. ROCHEUSES (montagnes).

ROCOCO (dérivé par plaisant de *rocaille* n. m. Fam. Genre d'ornementation qui fut en vogue sous le règne de Louis XV et au commencement de celui de Louis XVI. *Le Bâton fut le père de ce mauvais goût des ateliers sous le nom un peu vulgaire de* ROCOCO. H. Beyle).

— Par ext. Genre ou objet vieux et passé de mode. *C'est du* ROCOCO.

— adj. invar. Qui est du genre rocaille (v. ce mot). *Meubles* ROCOCO. Passé de mode, ridicule : *Style* ROCOCO.

ROCOU ou **ROUCOU** mot emprunté au galibi) n. m. Techn. Matière colorante, qu'on extrait des graines du rocouyer.

— Bot. Syn. de ROCOUYER.

— Encycl. Techn. La pâte qu'on appelle le *rocou* ou *roucou* est tirée des fruits du rocouyer, dont la récolte se fait deux fois par an. Pour obtenir le rocou, on écrase les capsules, c'est-à-dire qu'on enlève la première enveloppe pour recueillir les graines avec la matière mucilagineuse qui les entoure, puis on écrase les graines et on les délaye dans l'eau chaude ; on passe à travers un tamis ; l'eau qui s'écoule entraîne la matière colorante avec quelques



Rocou (Bixa orellana). — 1, fruit ; 2, graine.

ROCQUAIN (*Félix*), littérateur français, né à [illegible] en 1824, mort à Paris en 1893. Il fit de bonnes études classiques, puis se fit recevoir docteur en droit et entra dans l'administration. Il fut successivement sous-préfet de Saint-Girons, de Saint-Omer, de Saint-Quentin, de Saint-Denis, puis conseiller de préfecture à Paris. Il a publié : *la Révolution française et la société moderne* (1878) ; *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution* (1878) ; *l'Etat de la France au 18 brumaire* (1874) ; *Voltaire et le roi Frédéric* (1878) ; *la Cour de Louis XVI* (1881) ; *la Cour de Louis XVIII* (1881) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1882) ; *la Cour du roi Louis III* (1883) ; *la Cour de Louis XIV* (1884) ; *la Cour de Louis XV* (1884) ; *la Cour de Louis XVI* (1885) ; *la Cour de Louis XVII* (1885) ; *la Cour de Louis XVIII* (1885) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1885) ; *la Cour du roi Louis III* (1886) ; *la Cour de Louis XIV* (1886) ; *la Cour de Louis XV* (1886) ; *la Cour de Louis XVI* (1886) ; *la Cour de Louis XVII* (1886) ; *la Cour de Louis XVIII* (1886) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1886) ; *la Cour du roi Louis III* (1887) ; *la Cour de Louis XIV* (1887) ; *la Cour de Louis XV* (1887) ; *la Cour de Louis XVI* (1887) ; *la Cour de Louis XVII* (1887) ; *la Cour de Louis XVIII* (1887) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1887) ; *la Cour du roi Louis III* (1888) ; *la Cour de Louis XIV* (1888) ; *la Cour de Louis XV* (1888) ; *la Cour de Louis XVI* (1888) ; *la Cour de Louis XVII* (1888) ; *la Cour de Louis XVIII* (1888) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1888) ; *la Cour du roi Louis III* (1889) ; *la Cour de Louis XIV* (1889) ; *la Cour de Louis XV* (1889) ; *la Cour de Louis XVI* (1889) ; *la Cour de Louis XVII* (1889) ; *la Cour de Louis XVIII* (1889) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1889) ; *la Cour du roi Louis III* (1890) ; *la Cour de Louis XIV* (1890) ; *la Cour de Louis XV* (1890) ; *la Cour de Louis XVI* (1890) ; *la Cour de Louis XVII* (1890) ; *la Cour de Louis XVIII* (1890) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1890) ; *la Cour du roi Louis III* (1891) ; *la Cour de Louis XIV* (1891) ; *la Cour de Louis XV* (1891) ; *la Cour de Louis XVI* (1891) ; *la Cour de Louis XVII* (1891) ; *la Cour de Louis XVIII* (1891) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1891) ; *la Cour du roi Louis III* (1892) ; *la Cour de Louis XIV* (1892) ; *la Cour de Louis XV* (1892) ; *la Cour de Louis XVI* (1892) ; *la Cour de Louis XVII* (1892) ; *la Cour de Louis XVIII* (1892) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1892) ; *la Cour du roi Louis III* (1893) ; *la Cour de Louis XIV* (1893) ; *la Cour de Louis XV* (1893) ; *la Cour de Louis XVI* (1893) ; *la Cour de Louis XVII* (1893) ; *la Cour de Louis XVIII* (1893) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1893) ; *la Cour du roi Louis III* (1894) ; *la Cour de Louis XIV* (1894) ; *la Cour de Louis XV* (1894) ; *la Cour de Louis XVI* (1894) ; *la Cour de Louis XVII* (1894) ; *la Cour de Louis XVIII* (1894) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1894) ; *la Cour du roi Louis III* (1895) ; *la Cour de Louis XIV* (1895) ; *la Cour de Louis XV* (1895) ; *la Cour de Louis XVI* (1895) ; *la Cour de Louis XVII* (1895) ; *la Cour de Louis XVIII* (1895) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1895) ; *la Cour du roi Louis III* (1896) ; *la Cour de Louis XIV* (1896) ; *la Cour de Louis XV* (1896) ; *la Cour de Louis XVI* (1896) ; *la Cour de Louis XVII* (1896) ; *la Cour de Louis XVIII* (1896) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1896) ; *la Cour du roi Louis III* (1897) ; *la Cour de Louis XIV* (1897) ; *la Cour de Louis XV* (1897) ; *la Cour de Louis XVI* (1897) ; *la Cour de Louis XVII* (1897) ; *la Cour de Louis XVIII* (1897) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1897) ; *la Cour du roi Louis III* (1898) ; *la Cour de Louis XIV* (1898) ; *la Cour de Louis XV* (1898) ; *la Cour de Louis XVI* (1898) ; *la Cour de Louis XVII* (1898) ; *la Cour de Louis XVIII* (1898) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1898) ; *la Cour du roi Louis III* (1899) ; *la Cour de Louis XIV* (1899) ; *la Cour de Louis XV* (1899) ; *la Cour de Louis XVI* (1899) ; *la Cour de Louis XVII* (1899) ; *la Cour de Louis XVIII* (1899) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1899) ; *la Cour du roi Louis III* (1900) ; *la Cour de Louis XIV* (1900) ; *la Cour de Louis XV* (1900) ; *la Cour de Louis XVI* (1900) ; *la Cour de Louis XVII* (1900) ; *la Cour de Louis XVIII* (1900) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1900) ; *la Cour du roi Louis III* (1901) ; *la Cour de Louis XIV* (1901) ; *la Cour de Louis XV* (1901) ; *la Cour de Louis XVI* (1901) ; *la Cour de Louis XVII* (1901) ; *la Cour de Louis XVIII* (1901) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1901) ; *la Cour du roi Louis III* (1902) ; *la Cour de Louis XIV* (1902) ; *la Cour de Louis XV* (1902) ; *la Cour de Louis XVI* (1902) ; *la Cour de Louis XVII* (1902) ; *la Cour de Louis XVIII* (1902) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1902) ; *la Cour du roi Louis III* (1903) ; *la Cour de Louis XIV* (1903) ; *la Cour de Louis XV* (1903) ; *la Cour de Louis XVI* (1903) ; *la Cour de Louis XVII* (1903) ; *la Cour de Louis XVIII* (1903) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1903) ; *la Cour du roi Louis III* (1904) ; *la Cour de Louis XIV* (1904) ; *la Cour de Louis XV* (1904) ; *la Cour de Louis XVI* (1904) ; *la Cour de Louis XVII* (1904) ; *la Cour de Louis XVIII* (1904) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1904) ; *la Cour du roi Louis III* (1905) ; *la Cour de Louis XIV* (1905) ; *la Cour de Louis XV* (1905) ; *la Cour de Louis XVI* (1905) ; *la Cour de Louis XVII* (1905) ; *la Cour de Louis XVIII* (1905) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1905) ; *la Cour du roi Louis III* (1906) ; *la Cour de Louis XIV* (1906) ; *la Cour de Louis XV* (1906) ; *la Cour de Louis XVI* (1906) ; *la Cour de Louis XVII* (1906) ; *la Cour de Louis XVIII* (1906) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1906) ; *la Cour du roi Louis III* (1907) ; *la Cour de Louis XIV* (1907) ; *la Cour de Louis XV* (1907) ; *la Cour de Louis XVI* (1907) ; *la Cour de Louis XVII* (1907) ; *la Cour de Louis XVIII* (1907) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1907) ; *la Cour du roi Louis III* (1908) ; *la Cour de Louis XIV* (1908) ; *la Cour de Louis XV* (1908) ; *la Cour de Louis XVI* (1908) ; *la Cour de Louis XVII* (1908) ; *la Cour de Louis XVIII* (1908) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1908) ; *la Cour du roi Louis III* (1909) ; *la Cour de Louis XIV* (1909) ; *la Cour de Louis XV* (1909) ; *la Cour de Louis XVI* (1909) ; *la Cour de Louis XVII* (1909) ; *la Cour de Louis XVIII* (1909) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1909) ; *la Cour du roi Louis III* (1910) ; *la Cour de Louis XIV* (1910) ; *la Cour de Louis XV* (1910) ; *la Cour de Louis XVI* (1910) ; *la Cour de Louis XVII* (1910) ; *la Cour de Louis XVIII* (1910) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1910) ; *la Cour du roi Louis III* (1911) ; *la Cour de Louis XIV* (1911) ; *la Cour de Louis XV* (1911) ; *la Cour de Louis XVI* (1911) ; *la Cour de Louis XVII* (1911) ; *la Cour de Louis XVIII* (1911) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1911) ; *la Cour du roi Louis III* (1912) ; *la Cour de Louis XIV* (1912) ; *la Cour de Louis XV* (1912) ; *la Cour de Louis XVI* (1912) ; *la Cour de Louis XVII* (1912) ; *la Cour de Louis XVIII* (1912) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1912) ; *la Cour du roi Louis III* (1913) ; *la Cour de Louis XIV* (1913) ; *la Cour de Louis XV* (1913) ; *la Cour de Louis XVI* (1913) ; *la Cour de Louis XVII* (1913) ; *la Cour de Louis XVIII* (1913) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1913) ; *la Cour du roi Louis III* (1914) ; *la Cour de Louis XIV* (1914) ; *la Cour de Louis XV* (1914) ; *la Cour de Louis XVI* (1914) ; *la Cour de Louis XVII* (1914) ; *la Cour de Louis XVIII* (1914) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1914) ; *la Cour du roi Louis III* (1915) ; *la Cour de Louis XIV* (1915) ; *la Cour de Louis XV* (1915) ; *la Cour de Louis XVI* (1915) ; *la Cour de Louis XVII* (1915) ; *la Cour de Louis XVIII* (1915) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1915) ; *la Cour du roi Louis III* (1916) ; *la Cour de Louis XIV* (1916) ; *la Cour de Louis XV* (1916) ; *la Cour de Louis XVI* (1916) ; *la Cour de Louis XVII* (1916) ; *la Cour de Louis XVIII* (1916) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1916) ; *la Cour du roi Louis III* (1917) ; *la Cour de Louis XIV* (1917) ; *la Cour de Louis XV* (1917) ; *la Cour de Louis XVI* (1917) ; *la Cour de Louis XVII* (1917) ; *la Cour de Louis XVIII* (1917) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1917) ; *la Cour du roi Louis III* (1918) ; *la Cour de Louis XIV* (1918) ; *la Cour de Louis XV* (1918) ; *la Cour de Louis XVI* (1918) ; *la Cour de Louis XVII* (1918) ; *la Cour de Louis XVIII* (1918) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1918) ; *la Cour du roi Louis III* (1919) ; *la Cour de Louis XIV* (1919) ; *la Cour de Louis XV* (1919) ; *la Cour de Louis XVI* (1919) ; *la Cour de Louis XVII* (1919) ; *la Cour de Louis XVIII* (1919) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1919) ; *la Cour du roi Louis III* (1920) ; *la Cour de Louis XIV* (1920) ; *la Cour de Louis XV* (1920) ; *la Cour de Louis XVI* (1920) ; *la Cour de Louis XVII* (1920) ; *la Cour de Louis XVIII* (1920) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1920) ; *la Cour du roi Louis III* (1921) ; *la Cour de Louis XIV* (1921) ; *la Cour de Louis XV* (1921) ; *la Cour de Louis XVI* (1921) ; *la Cour de Louis XVII* (1921) ; *la Cour de Louis XVIII* (1921) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1921) ; *la Cour du roi Louis III* (1922) ; *la Cour de Louis XIV* (1922) ; *la Cour de Louis XV* (1922) ; *la Cour de Louis XVI* (1922) ; *la Cour de Louis XVII* (1922) ; *la Cour de Louis XVIII* (1922) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1922) ; *la Cour du roi Louis III* (1923) ; *la Cour de Louis XIV* (1923) ; *la Cour de Louis XV* (1923) ; *la Cour de Louis XVI* (1923) ; *la Cour de Louis XVII* (1923) ; *la Cour de Louis XVIII* (1923) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1923) ; *la Cour du roi Louis III* (1924) ; *la Cour de Louis XIV* (1924) ; *la Cour de Louis XV* (1924) ; *la Cour de Louis XVI* (1924) ; *la Cour de Louis XVII* (1924) ; *la Cour de Louis XVIII* (1924) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1924) ; *la Cour du roi Louis III* (1925) ; *la Cour de Louis XIV* (1925) ; *la Cour de Louis XV* (1925) ; *la Cour de Louis XVI* (1925) ; *la Cour de Louis XVII* (1925) ; *la Cour de Louis XVIII* (1925) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1925) ; *la Cour du roi Louis III* (1926) ; *la Cour de Louis XIV* (1926) ; *la Cour de Louis XV* (1926) ; *la Cour de Louis XVI* (1926) ; *la Cour de Louis XVII* (1926) ; *la Cour de Louis XVIII* (1926) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1926) ; *la Cour du roi Louis III* (1927) ; *la Cour de Louis XIV* (1927) ; *la Cour de Louis XV* (1927) ; *la Cour de Louis XVI* (1927) ; *la Cour de Louis XVII* (1927) ; *la Cour de Louis XVIII* (1927) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1927) ; *la Cour du roi Louis III* (1928) ; *la Cour de Louis XIV* (1928) ; *la Cour de Louis XV* (1928) ; *la Cour de Louis XVI* (1928) ; *la Cour de Louis XVII* (1928) ; *la Cour de Louis XVIII* (1928) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1928) ; *la Cour du roi Louis III* (1929) ; *la Cour de Louis XIV* (1929) ; *la Cour de Louis XV* (1929) ; *la Cour de Louis XVI* (1929) ; *la Cour de Louis XVII* (1929) ; *la Cour de Louis XVIII* (1929) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1929) ; *la Cour du roi Louis III* (1930) ; *la Cour de Louis XIV* (1930) ; *la Cour de Louis XV* (1930) ; *la Cour de Louis XVI* (1930) ; *la Cour de Louis XVII* (1930) ; *la Cour de Louis XVIII* (1930) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1930) ; *la Cour du roi Louis III* (1931) ; *la Cour de Louis XIV* (1931) ; *la Cour de Louis XV* (1931) ; *la Cour de Louis XVI* (1931) ; *la Cour de Louis XVII* (1931) ; *la Cour de Louis XVIII* (1931) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1931) ; *la Cour du roi Louis III* (1932) ; *la Cour de Louis XIV* (1932) ; *la Cour de Louis XV* (1932) ; *la Cour de Louis XVI* (1932) ; *la Cour de Louis XVII* (1932) ; *la Cour de Louis XVIII* (1932) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1932) ; *la Cour du roi Louis III* (1933) ; *la Cour de Louis XIV* (1933) ; *la Cour de Louis XV* (1933) ; *la Cour de Louis XVI* (1933) ; *la Cour de Louis XVII* (1933) ; *la Cour de Louis XVIII* (1933) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1933) ; *la Cour du roi Louis III* (1934) ; *la Cour de Louis XIV* (1934) ; *la Cour de Louis XV* (1934) ; *la Cour de Louis XVI* (1934) ; *la Cour de Louis XVII* (1934) ; *la Cour de Louis XVIII* (1934) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1934) ; *la Cour du roi Louis III* (1935) ; *la Cour de Louis XIV* (1935) ; *la Cour de Louis XV* (1935) ; *la Cour de Louis XVI* (1935) ; *la Cour de Louis XVII* (1935) ; *la Cour de Louis XVIII* (1935) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1935) ; *la Cour du roi Louis III* (1936) ; *la Cour de Louis XIV* (1936) ; *la Cour de Louis XV* (1936) ; *la Cour de Louis XVI* (1936) ; *la Cour de Louis XVII* (1936) ; *la Cour de Louis XVIII* (1936) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1936) ; *la Cour du roi Louis III* (1937) ; *la Cour de Louis XIV* (1937) ; *la Cour de Louis XV* (1937) ; *la Cour de Louis XVI* (1937) ; *la Cour de Louis XVII* (1937) ; *la Cour de Louis XVIII* (1937) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1937) ; *la Cour du roi Louis III* (1938) ; *la Cour de Louis XIV* (1938) ; *la Cour de Louis XV* (1938) ; *la Cour de Louis XVI* (1938) ; *la Cour de Louis XVII* (1938) ; *la Cour de Louis XVIII* (1938) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1938) ; *la Cour du roi Louis III* (1939) ; *la Cour de Louis XIV* (1939) ; *la Cour de Louis XV* (1939) ; *la Cour de Louis XVI* (1939) ; *la Cour de Louis XVII* (1939) ; *la Cour de Louis XVIII* (1939) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1939) ; *la Cour du roi Louis III* (1940) ; *la Cour de Louis XIV* (1940) ; *la Cour de Louis XV* (1940) ; *la Cour de Louis XVI* (1940) ; *la Cour de Louis XVII* (1940) ; *la Cour de Louis XVIII* (1940) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1940) ; *la Cour du roi Louis III* (1941) ; *la Cour de Louis XIV* (1941) ; *la Cour de Louis XV* (1941) ; *la Cour de Louis XVI* (1941) ; *la Cour de Louis XVII* (1941) ; *la Cour de Louis XVIII* (1941) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1941) ; *la Cour du roi Louis III* (1942) ; *la Cour de Louis XIV* (1942) ; *la Cour de Louis XV* (1942) ; *la Cour de Louis XVI* (1942) ; *la Cour de Louis XVII* (1942) ; *la Cour de Louis XVIII* (1942) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1942) ; *la Cour du roi Louis III* (1943) ; *la Cour de Louis XIV* (1943) ; *la Cour de Louis XV* (1943) ; *la Cour de Louis XVI* (1943) ; *la Cour de Louis XVII* (1943) ; *la Cour de Louis XVIII* (1943) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1943) ; *la Cour du roi Louis III* (1944) ; *la Cour de Louis XIV* (1944) ; *la Cour de Louis XV* (1944) ; *la Cour de Louis XVI* (1944) ; *la Cour de Louis XVII* (1944) ; *la Cour de Louis XVIII* (1944) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1944) ; *la Cour du roi Louis III* (1945) ; *la Cour de Louis XIV* (1945) ; *la Cour de Louis XV* (1945) ; *la Cour de Louis XVI* (1945) ; *la Cour de Louis XVII* (1945) ; *la Cour de Louis XVIII* (1945) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1945) ; *la Cour du roi Louis III* (1946) ; *la Cour de Louis XIV* (1946) ; *la Cour de Louis XV* (1946) ; *la Cour de Louis XVI* (1946) ; *la Cour de Louis XVII* (1946) ; *la Cour de Louis XVIII* (1946) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1946) ; *la Cour du roi Louis III* (1947) ; *la Cour de Louis XIV* (1947) ; *la Cour de Louis XV* (1947) ; *la Cour de Louis XVI* (1947) ; *la Cour de Louis XVII* (1947) ; *la Cour de Louis XVIII* (1947) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1947) ; *la Cour du roi Louis III* (1948) ; *la Cour de Louis XIV* (1948) ; *la Cour de Louis XV* (1948) ; *la Cour de Louis XVI* (1948) ; *la Cour de Louis XVII* (1948) ; *la Cour de Louis XVIII* (1948) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1948) ; *la Cour du roi Louis III* (1949) ; *la Cour de Louis XIV* (1949) ; *la Cour de Louis XV* (1949) ; *la Cour de Louis XVI* (1949) ; *la Cour de Louis XVII* (1949) ; *la Cour de Louis XVIII* (1949) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1949) ; *la Cour du roi Louis III* (1950) ; *la Cour de Louis XIV* (1950) ; *la Cour de Louis XV* (1950) ; *la Cour de Louis XVI* (1950) ; *la Cour de Louis XVII* (1950) ; *la Cour de Louis XVIII* (1950) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1950) ; *la Cour du roi Louis III* (1951) ; *la Cour de Louis XIV* (1951) ; *la Cour de Louis XV* (1951) ; *la Cour de Louis XVI* (1951) ; *la Cour de Louis XVII* (1951) ; *la Cour de Louis XVIII* (1951) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1951) ; *la Cour du roi Louis III* (1952) ; *la Cour de Louis XIV* (1952) ; *la Cour de Louis XV* (1952) ; *la Cour de Louis XVI* (1952) ; *la Cour de Louis XVII* (1952) ; *la Cour de Louis XVIII* (1952) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1952) ; *la Cour du roi Louis III* (1953) ; *la Cour de Louis XIV* (1953) ; *la Cour de Louis XV* (1953) ; *la Cour de Louis XVI* (1953) ; *la Cour de Louis XVII* (1953) ; *la Cour de Louis XVIII* (1953) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1953) ; *la Cour du roi Louis III* (1954) ; *la Cour de Louis XIV* (1954) ; *la Cour de Louis XV* (1954) ; *la Cour de Louis XVI* (1954) ; *la Cour de Louis XVII* (1954) ; *la Cour de Louis XVIII* (1954) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1954) ; *la Cour du roi Louis III* (1955) ; *la Cour de Louis XIV* (1955) ; *la Cour de Louis XV* (1955) ; *la Cour de Louis XVI* (1955) ; *la Cour de Louis XVII* (1955) ; *la Cour de Louis XVIII* (1955) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1955) ; *la Cour du roi Louis III* (1956) ; *la Cour de Louis XIV* (1956) ; *la Cour de Louis XV* (1956) ; *la Cour de Louis XVI* (1956) ; *la Cour de Louis XVII* (1956) ; *la Cour de Louis XVIII* (1956) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1956) ; *la Cour du roi Louis III* (1957) ; *la Cour de Louis XIV* (1957) ; *la Cour de Louis XV* (1957) ; *la Cour de Louis XVI* (1957) ; *la Cour de Louis XVII* (1957) ; *la Cour de Louis XVIII* (1957) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1957) ; *la Cour du roi Louis III* (1958) ; *la Cour de Louis XIV* (1958) ; *la Cour de Louis XV* (1958) ; *la Cour de Louis XVI* (1958) ; *la Cour de Louis XVII* (1958) ; *la Cour de Louis XVIII* (1958) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1958) ; *la Cour du roi Louis III* (1959) ; *la Cour de Louis XIV* (1959) ; *la Cour de Louis XV* (1959) ; *la Cour de Louis XVI* (1959) ; *la Cour de Louis XVII* (1959) ; *la Cour de Louis XVIII* (1959) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1959) ; *la Cour du roi Louis III* (1960) ; *la Cour de Louis XIV* (1960) ; *la Cour de Louis XV* (1960) ; *la Cour de Louis XVI* (1960) ; *la Cour de Louis XVII* (1960) ; *la Cour de Louis XVIII* (1960) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1960) ; *la Cour du roi Louis III* (1961) ; *la Cour de Louis XIV* (1961) ; *la Cour de Louis XV* (1961) ; *la Cour de Louis XVI* (1961) ; *la Cour de Louis XVII* (1961) ; *la Cour de Louis XVIII* (1961) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1961) ; *la Cour du roi Louis III* (1962) ; *la Cour de Louis XIV* (1962) ; *la Cour de Louis XV* (1962) ; *la Cour de Louis XVI* (1962) ; *la Cour de Louis XVII* (1962) ; *la Cour de Louis XVIII* (1962) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1962) ; *la Cour du roi Louis III* (1963) ; *la Cour de Louis XIV* (1963) ; *la Cour de Louis XV* (1963) ; *la Cour de Louis XVI* (1963) ; *la Cour de Louis XVII* (1963) ; *la Cour de Louis XVIII* (1963) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1963) ; *la Cour du roi Louis III* (1964) ; *la Cour de Louis XIV* (1964) ; *la Cour de Louis XV* (1964) ; *la Cour de Louis XVI* (1964) ; *la Cour de Louis XVII* (1964) ; *la Cour de Louis XVIII* (1964) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1964) ; *la Cour du roi Louis III* (1965) ; *la Cour de Louis XIV* (1965) ; *la Cour de Louis XV* (1965) ; *la Cour de Louis XVI* (1965) ; *la Cour de Louis XVII* (1965) ; *la Cour de Louis XVIII* (1965) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1965) ; *la Cour du roi Louis III* (1966) ; *la Cour de Louis XIV* (1966) ; *la Cour de Louis XV* (1966) ; *la Cour de Louis XVI* (1966) ; *la Cour de Louis XVII* (1966) ; *la Cour de Louis XVIII* (1966) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1966) ; *la Cour du roi Louis III* (1967) ; *la Cour de Louis XIV* (1967) ; *la Cour de Louis XV* (1967) ; *la Cour de Louis XVI* (1967) ; *la Cour de Louis XVII* (1967) ; *la Cour de Louis XVIII* (1967) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1967) ; *la Cour du roi Louis III* (1968) ; *la Cour de Louis XIV* (1968) ; *la Cour de Louis XV* (1968) ; *la Cour de Louis XVI* (1968) ; *la Cour de Louis XVII* (1968) ; *la Cour de Louis XVIII* (1968) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1968) ; *la Cour du roi Louis III* (1969) ; *la Cour de Louis XIV* (1969) ; *la Cour de Louis XV* (1969) ; *la Cour de Louis XVI* (1969) ; *la Cour de Louis XVII* (1969) ; *la Cour de Louis XVIII* (1969) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1969) ; *la Cour du roi Louis III* (1970) ; *la Cour de Louis XIV* (1970) ; *la Cour de Louis XV* (1970) ; *la Cour de Louis XVI* (1970) ; *la Cour de Louis XVII* (1970) ; *la Cour de Louis XVIII* (1970) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1970) ; *la Cour du roi Louis III* (1971) ; *la Cour de Louis XIV* (1971) ; *la Cour de Louis XV* (1971) ; *la Cour de Louis XVI* (1971) ; *la Cour de Louis XVII* (1971) ; *la Cour de Louis XVIII* (1971) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1971) ; *la Cour du roi Louis III* (1972) ; *la Cour de Louis XIV* (1972) ; *la Cour de Louis XV* (1972) ; *la Cour de Louis XVI* (1972) ; *la Cour de Louis XVII* (1972) ; *la Cour de Louis XVIII* (1972) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1972) ; *la Cour du roi Louis III* (1973) ; *la Cour de Louis XIV* (1973) ; *la Cour de Louis XV* (1973) ; *la Cour de Louis XVI* (1973) ; *la Cour de Louis XVII* (1973) ; *la Cour de Louis XVIII* (1973) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1973) ; *la Cour du roi Louis III* (1974) ; *la Cour de Louis XIV* (1974) ; *la Cour de Louis XV* (1974) ; *la Cour de Louis XVI* (1974) ; *la Cour de Louis XVII* (1974) ; *la Cour de Louis XVIII* (1974) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1974) ; *la Cour du roi Louis III* (1975) ; *la Cour de Louis XIV* (1975) ; *la Cour de Louis XV* (1975) ; *la Cour de Louis XVI* (1975) ; *la Cour de Louis XVII* (1975) ; *la Cour de Louis XVIII* (1975) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1975) ; *la Cour du roi Louis III* (1976) ; *la Cour de Louis XIV* (1976) ; *la Cour de Louis XV* (1976) ; *la Cour de Louis XVI* (1976) ; *la Cour de Louis XVII* (1976) ; *la Cour de Louis XVIII* (1976) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1976) ; *la Cour du roi Louis III* (1977) ; *la Cour de Louis XIV* (1977) ; *la Cour de Louis XV* (1977) ; *la Cour de Louis XVI* (1977) ; *la Cour de Louis XVII* (1977) ; *la Cour de Louis XVIII* (1977) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1977) ; *la Cour du roi Louis III* (1978) ; *la Cour de Louis XIV* (1978) ; *la Cour de Louis XV* (1978) ; *la Cour de Louis XVI* (1978) ; *la Cour de Louis XVII* (1978) ; *la Cour de Louis XVIII* (1978) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1978) ; *la Cour du roi Louis III* (1979) ; *la Cour de Louis XIV* (1979) ; *la Cour de Louis XV* (1979) ; *la Cour de Louis XVI* (1979) ; *la Cour de Louis XVII* (1979) ; *la Cour de Louis XVIII* (1979) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1979) ; *la Cour du roi Louis III* (1980) ; *la Cour de Louis XIV* (1980) ; *la Cour de Louis XV* (1980) ; *la Cour de Louis XVI* (1980) ; *la Cour de Louis XVII* (1980) ; *la Cour de Louis XVIII* (1980) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1980) ; *la Cour du roi Louis III* (1981) ; *la Cour de Louis XIV* (1981) ; *la Cour de Louis XV* (1981) ; *la Cour de Louis XVI* (1981) ; *la Cour de Louis XVII* (1981) ; *la Cour de Louis XVIII* (1981) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1981) ; *la Cour du roi Louis III* (1982) ; *la Cour de Louis XIV* (1982) ; *la Cour de Louis XV* (1982) ; *la Cour de Louis XVI* (1982) ; *la Cour de Louis XVII* (1982) ; *la Cour de Louis XVIII* (1982) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1982) ; *la Cour du roi Louis III* (1983) ; *la Cour de Louis XIV* (1983) ; *la Cour de Louis XV* (1983) ; *la Cour de Louis XVI* (1983) ; *la Cour de Louis XVII* (1983) ; *la Cour de Louis XVIII* (1983) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1983) ; *la Cour du roi Louis III* (1984) ; *la Cour de Louis XIV* (1984) ; *la Cour de Louis XV* (1984) ; *la Cour de Louis XVI* (1984) ; *la Cour de Louis XVII* (1984) ; *la Cour de Louis XVIII* (1984) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1984) ; *la Cour du roi Louis III* (1985) ; *la Cour de Louis XIV* (1985) ; *la Cour de Louis XV* (1985) ; *la Cour de Louis XVI* (1985) ; *la Cour de Louis XVII* (1985) ; *la Cour de Louis XVIII* (1985) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1985) ; *la Cour du roi Louis III* (1986) ; *la Cour de Louis XIV* (1986) ; *la Cour de Louis XV* (1986) ; *la Cour de Louis XVI* (1986) ; *la Cour de Louis XVII* (1986) ; *la Cour de Louis XVIII* (1986) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1986) ; *la Cour du roi Louis III* (1987) ; *la Cour de Louis XIV* (1987) ; *la Cour de Louis XV* (1987) ; *la Cour de Louis XVI* (1987) ; *la Cour de Louis XVII* (1987) ; *la Cour de Louis XVIII* (1987) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1987) ; *la Cour du roi Louis III* (1988) ; *la Cour de Louis XIV* (1988) ; *la Cour de Louis XV* (1988) ; *la Cour de Louis XVI* (1988) ; *la Cour de Louis XVII* (1988) ; *la Cour de Louis XVIII* (1988) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1988) ; *la Cour du roi Louis III* (1989) ; *la Cour de Louis XIV* (1989) ; *la Cour de Louis XV* (1989) ; *la Cour de Louis XVI* (1989) ; *la Cour de Louis XVII* (1989) ; *la Cour de Louis XVIII* (1989) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1989) ; *la Cour du roi Louis III* (1990) ; *la Cour de Louis XIV* (1990) ; *la Cour de Louis XV* (1990) ; *la Cour de Louis XVI* (1990) ; *la Cour de Louis XVII* (1990) ; *la Cour de Louis XVIII* (1990) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1990) ; *la Cour du roi Louis III* (1991) ; *la Cour de Louis XIV* (1991) ; *la Cour de Louis XV* (1991) ; *la Cour de Louis XVI* (1991) ; *la Cour de Louis XVII* (1991) ; *la Cour de Louis XVIII* (1991) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1991) ; *la Cour du roi Louis III* (1992) ; *la Cour de Louis XIV* (1992) ; *la Cour de Louis XV* (1992) ; *la Cour de Louis XVI* (1992) ; *la Cour de Louis XVII* (1992) ; *la Cour de Louis XVIII* (1992) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1992) ; *la Cour du roi Louis III* (1993) ; *la Cour de Louis XIV* (1993) ; *la Cour de Louis XV* (1993) ; *la Cour de Louis XVI* (1993) ; *la Cour de Louis XVII* (1993) ; *la Cour de Louis XVIII* (1993) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1993) ; *la Cour du roi Louis III* (1994) ; *la Cour de Louis XIV* (1994) ; *la Cour de Louis XV* (1994) ; *la Cour de Louis XVI* (1994) ; *la Cour de Louis XVII* (1994) ; *la Cour de Louis XVIII* (1994) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1994) ; *la Cour du roi Louis III* (1995) ; *la Cour de Louis XIV* (1995) ; *la Cour de Louis XV* (1995) ; *la Cour de Louis XVI* (1995) ; *la Cour de Louis XVII* (1995) ; *la Cour de Louis XVIII* (1995) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1995) ; *la Cour du roi Louis III* (1996) ; *la Cour de Louis XIV* (1996) ; *la Cour de Louis XV* (1996) ; *la Cour de Louis XVI* (1996) ; *la Cour de Louis XVII* (1996) ; *la Cour de Louis XVIII* (1996) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1996) ; *la Cour du roi Louis III* (1997) ; *la Cour de Louis XIV* (1997) ; *la Cour de Louis XV* (1997) ; *la Cour de Louis XVI* (1997) ; *la Cour de Louis XVII* (1997) ; *la Cour de Louis XVIII* (1997) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1997) ; *la Cour du roi Louis III* (1998) ; *la Cour de Louis XIV* (1998) ; *la Cour de Louis XV* (1998) ; *la Cour de Louis XVI* (1998) ; *la Cour de Louis XVII* (1998) ; *la Cour de Louis XVIII* (1998) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1998) ; *la Cour du roi Louis III* (1999) ; *la Cour de Louis XIV* (1999) ; *la Cour de Louis XV* (1999) ; *la Cour de Louis XVI* (1999) ; *la Cour de Louis XVII* (1999) ; *la Cour de Louis XVIII* (1999) ; *la Cour de Louis-Philippe* (1999) ; *la Cour du roi Louis III* (2000) ; *la Cour de Louis XIV* (2000) ; *la Cour de Louis XV* (2000

horizons, mornes canaux, cloches discrètes des béguinages, paysages muets et dolents, cités assoupies, qu'enveloppe une atmosphère de tristesse lénitive, et pour lesquelles la vie présente semble n'être que le reflet d'un passé lointain. Rodenbach a presque toujours la même note ; mais cette note lui appartient en propre.

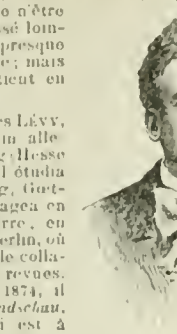

G. Rodenbach.

Rodenberg Jules Lévy, dit), poète et écrivain allemand, né à Rodenberg (Hesse électorale) en 1831. Il étudia le droit à Heidelberg, Göttingue et Berlin, voyagea en France, en Angleterre, en Italie, puis se fixa à Berlin, où il fut le directeur ou le collaborateur de plusieurs revues. Au mois d'octobre 1874, il fonda la *Deutsche Rundschau*, revue mensuelle qui est à beaucoup d'égards le meilleur périodique littéraire de l'Allemagne. On doit à Rodenberg des poésies lyriques qui ont eu du succès ; d'intéressants souvenirs de voyage, des romans et surtout d'attachants *Tableaux de la vie berlinoise* (1885, 1887, 1888).

Rodeo (El), village du Guatemala (départ. de San Marcos) ; 3.000 hab.

Rodeo (El), bourgade du Mexique (Etat de Durango [distr. de San Juan del Rio] ; 4.000 hab.

roder (du lat. *rodere*, ronger) v. a. User par le frottement mutuel deux objets qui doivent s'adapter l'un sur l'autre ou l'un dans l'autre.

rôder (anc. franç. *raudir* ; peut-être du lat. *rotare*, tourner, sous l'influ. du provenç. *rodar*, rouer : orig. douteuse) v. n. Tourner çà et là : *Après avoir rôdé les yeux partout.* (Montaig.) [Vx.] ‖ Parcourir en divers sens : Rôdant *l'Europe sans obtenir d'emploi.* (St-Sim.) [Vx.]

— v. n. Errer de-ci de-là : *Les noctambules* rôdent *par la ville.* ‖ Tourner en épiant, en guettant : *Le loup* rôde *autour des bergeries.* — Fig. : *La calomnie* rôde *autour du mérite.*

— Mar. Faire des embardées sur son ancre, étant au mouillage. (Peu us.) Syn. de embarder.

— Techn. Accomplir sur un pivot un mouvement de rotation.

Roderic ou **Rodrigue**, dernier roi wisigoth d'Espagne, mort en 713. Duc de Bétique à la mort de Witiza 709), il refusa de reconnaître comme roi Agila, fils du roi défunt, dont il triompha définitivement en 710. Les descendants de Witiza se réfugièrent en Afrique auprès du gouverneur byzantin de Ceuta, Julien, qui leur aurait suggéré l'idée de faire la guerre à Roderic avec l'aide d'auxiliaires arabes. L'invasion commença dès 709. En 711, Tarik et Julien s'emparèrent de Gibraltar, de Cartoya et d'Algesiras ; battu entre Medina-Sidonia et Veger de la Frontera (prov. de Cadix), puis près de Séville, Roderic se retira en Estrémadure, tandis que Tarik mettait le siège devant Séville, s'emparait de Cordoue et occupait Tolède. En 712, Mouza, gouverneur du Maghreb, arrivait en Espagne et prenait Mérida. Roderic, refugié dans la Peña de Francia (prov. de Salamanque), réunit encore une nouvelle armée ; mais la bataille de Segoyuela (sept. 713) décida des destinées de l'Espagne. Roderic y trouva probablement la mort, et Mouza proclama la souveraineté du calife sur toute la Péninsule.

Roderick Random, roman, par Smollett (1748). C'est avec le *Tom Jones* et l'*Amelia* de Fielding un brillant spécimen de la littérature picaresque des Anglais ; *Roderick Random* est imité du *Gil Blas* de Le Sage. Comme le bachelier de Santillane, Roderick nous raconte ses aventures et nous dépeint tout à la fois la vie publique et la vie privée de son temps, mais il n'est pas possible d'analyser ce livre à bâtons rompus, où les faits ne sont reliés par aucune intrigue. Ce sont très vraisemblablement les propres mémoires de Smollett, qui s'est peint dans Roderick Random, c'est-à-dire *Rodrigue errant au hasard*, et qui a mis en scène sa femme sous le nom de Narcisse. Parmi les autres personnages connus, il faut citer Lyttleton Marmozet) et Garrick (Sheerwit), qui sont fort maltraités par l'auteur, avec lequel ils avaient eu maille à partir au sujet d'une de ses pièces de théâtre représentée sans grand succès. Smollett peint admirablement l'aspect des gens, leurs ridicules et leurs tics ; c'est un caricaturiste un peu vulgaire et parfois assez libre : il n'est nullement psychologue. Mais ses romans, et *Roderick Random* en particulier, sont fort récréatifs et soutiennent la comparaison avec ceux de Fielding.

Rodès, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 11 kilom. de Prades, au pied de monts se rattachant au Canigou, sur le Tet ; 401 hab. Bons vins rouges ; miel, fruits estimés. Source ferrugineuse de Font-Roubilleuse (fontaine mouillée) ; sériciculture. Ermitage de Domanova, but de pèlerinage. Ruines d'un château du XIIe siècle.

rodet (*dè*) n. m. Sorte de roue hydraulique qui reçoit l'eau par côté.

rodète (diminin. de *rode*, qui s'est dit pour *roue*) n. f. Éperon. (Vx.)

— *Blanc de la rodète*, Ancienne monnaie allemande, sur laquelle était figuré un éperon.

rôdeur, euse n. Personne qui rôde, qui a l'habitude de rôder. ‖ *Rôdeurs de barrière, de nuit*, Malfaiteurs qui cherchent des gens à dévaliser.

— adj. Qui rôde ; qui appartient aux rôdeurs : *Une fille* rôdeuse *et dissipée. Un pas furtif et* rôdeur.

Rodewischi, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Goeltzsch, affluent de l'Elster (bassin de l'Elbe) ; 5.881 hab. Filature de laine.

Rodez, ch.-l. du département de l'Aveyron, à 664 kilom. de Paris, au bord d'un plateau que contourne l'Aveyron ; 16.105 hab. (*Ruthénois, oises.*) Ch. de f. Orléans et Midi ; évêché. Musée d'histoire naturelle.

Fabriques de serges, tricots, couvertures de laine, filature de laines, fonderies de fer et de cuivre. Commerce de fromages, mulets, bestiaux, cuirs, serges, toiles.

Rodez, entourée de charmantes prairies, au climat sain, quoique rude, a beaucoup de maisons anciennes et de rues tortueuses. Le principal monument est la cathédrale Notre-Dame, des XIIIe et XIVe siècles, dont le clocher, bâti de 1510 à 1526, sur les plans de l'architecte Salvaing, par les soins du bienheureux François d'Estaing, mesure, avec la statue de la Vierge qui le couronne, 77 mètres. Deux autres tours inachevées furent dressées au milieu du XVIe siècle par le cardinal Georges d'Armagnac et encadrent le mur pignon, dans le style de la Renaissance. A l'intérieur, stalles et boiseries anciennes, beau jubé gothique de la fin du XVe siècle. Palais épiscopal XVIIe et XIXe s.), avec la belle tour des Corbières XIVe ou XVe s.) ; hôtel d'Armagnac, de la Renaissance ; la Maison forte, dite « des Anglais » XIVe s.) ; maisons du XVe et du XVIe siècle. — L'arrondissement a 11 cant., 80 comm. et 108.459 hab. ; le canton a 9 comm. et 21.722 hab.

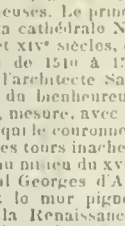

Armes de Rodez.

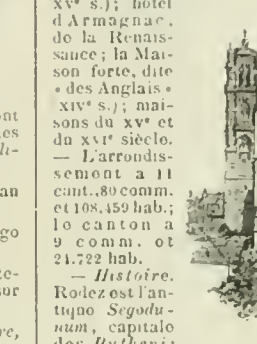

Cathédrale de Rodez.

— *Histoire.* Rodez est l'antique *Segodunum*, capitale des *Rutheni* ; son nom actuel lui vient d'eux : *Rotenn, Rodena, Rodens.* Un évêché y fut fondé par saint Amans au milieu du Ve siècle, et ses titulaires joignirent à l'autorité spirituelle le pouvoir temporel. Mais ils ne régnaient que sur la Cité ; le bourg, incorporé au Rouergue dès le IXe siècle, devint au XIe, avec quelques localités voisines, le comté de Rodez, qui, vendu en 1096 au comte de Carlat, fut transmis par héritage aux comtes d'Armagnac en 1302. Louis XI le donna en 1475 à la famille d'Alençon ; un mariage le fit passer à celle d'Albret, par là aux Bourbons. La ville fut jusqu'en 1789 la capitale du Rouergue. — Patrie des évêques saint Amans, François d'Estaing, du troubadour Brunet, des érudits Alexis Monteil et l'abbé Andessi, du sculpteur Gayrard, etc.

Rodez (causse de), dit aussi **Causse Comtal** et **Causse de Concourès**, plateau calcaire de l'Aveyron, au N. de Rodez, vaste de 360 kilom. carr., presque partout à 600 mètres environ d'altitude. On y admire deux curiosités de la France : la rivière souterraine, où l'on descend par l'aven dit Tindoul de la Vayssière, et le superbe cirque de Salles-la-Source, où cette rivière reparaît.

rodgersie (*jèr'-si*) n. f. Genre de saxifragacées, comprenant des plantes herbacées du Japon, vivaces, à grandes feuilles très découpées, à fleurs blanches.

Rodi ou **Rodi Garganico**, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Foggia]), dans la péninsule du Mont-Gargano ; 5.752 hab. Église collégiale curieuse, pêcheries.

rodigie n. f. Bot. Syn. de picride.

Rodigo, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]) ; 3.275 hab.

Rodilard (*lar'*), Nom du chat que La Fontaine a emprunté à Rabelais, et qui signifie « ronge-lard ». Il lui a quelquefois conservé la forme latine *Roditardus.*

Rodin (Auguste), statuaire français, né à Paris en 1840. Vers 1862, il traversa l'atelier de Barye et s'adonna à l'étude la plus rigoureuse du modèle vivant. Son masque de l'*Homme au nez cassé* (1864) témoigne de la force de ses dons naturels. Un moment détourné de sa voie par l'enseignement de Carrier-Belleuse, Rodin se ressaisit assez vite. En 1875, on vit de lui deux bustes d'hommes (*Portrait de M. Garnier, Portrait de M. B...*) d'un travail serré. Deux ans plus tard, il exposait son admirable figure de *l'Age d'airain* (Luxembourg). Aux Expositions suivantes, on eut de Rodin : *Saint Jean-Baptiste prêchant*, bronze (1880, musée du Luxembourg) ; *la Création de l'homme*, figure toute michelangelesque, plâtre (1881) ; *Buste du peintre J.-P. Laurens*, bronze (1882) ; *Busts du sculpteur Dalou* et de *Victor Hugo* (1884). — L'artiste exposait encore plusieurs bustes, d'un très beau caractère (*M. Antonin Proust, Henri Becque, Mme H..., Mme Russel, Mme A. Roll*). Mais, dès cette époque, il travaillait à une porte monumentale sur la donnée de la porte de l'*Enfer* du Dante, commandée par l'Etat pour l'une des salles du musée des Arts décoratifs, et dont la conception lui inspira divers groupes successivement exécutés et exposés (*Ugolin et ses enfants, Francesca et Paolo de Rimini*, etc.). En outre, le sculpteur dut s'occuper de trois monuments : le groupe énorme d'*Eustache de Saint-Pierre et les bourgeois de Calais*, érigé dans la ville de Calais en 1895 ; la statue du peintre *J. Bastien-Lepage*, inaugurée à Damvillers en 1889, et la statue de *Claude Gelée*, dressée à Nancy en 1892. Trois autres monuments considérables, destinés à l'Amérique, s'ajoutèrent à tant de travaux de 1890 à 1900 : la statue équestre du *général Lynch*, pour les Etats-Unis ; le monument au *président Vicuña*, pour le Chili, et la statue du *président Sarmiento*, pour la république Argentine. — Depuis la fondation de la Société nationale, l'artiste n'a plus envoyé d'œuvres qu'aux Salons de cette Société. Voici les principales : *Vieille Femme*, bronze, et *Danaïde*, marbre



Rodin.

1890 ; *Buste du peintre Puvis de Chavannes*, marbre 1892, musée d'Amiens ; monument à *Victor Hugo*, commandé pour le Panthéon (colossal, avec bas-reliefs, groupe de la Tête, colonne sculptée, marbre, *Canaté de bronze portant un aigle* 1897), *Statue de Balzac*, plâtre, et le *Balzac*, marbre, exécution en grandeur nature de ce groupe pour le *Penseur* et *Paolo de Rimini*, pour le musée Luxembourg 1898-1899 ; *Victor Hugo* (bronze, 1899 ; Pressoirs de vendanges ; Sarcophage monument à *Victor Hugo* et la statue de *Balzac* commandée, puis repoussée par la Société des gens de lettres, furent l'objet de discussions ardentes. — Pendant l'Exposition universelle de 1900, Rodin fit construire par Alavoine, à Paris, un pavillon où sa manière se résumait en plus de deux cents figures.

Rodna (Alt-) bourg (*Alt-Rodna*), bourg austro-hongrois de Transylvanie, comitat de Bistritz-Naszod, dans la vallée supérieure du Nagy-Szamos ; 3.631 hab. Mines importantes de plomb et d'argent. Hauts fourneaux. Eaux environ., source minérale avec établissement de bains.

rodney (*nè*) — mot angl. n. m. Art culin. Plat de harengs salés, ainsi nommé de lord Rodney.

Rodney, nom porté par deux comtés d'Australie. Le premier, dans le Queensland, sur le versant oriental du Dividing-Range, et arrosé par les fleuves Thomson et Barcoo, est une région de bel élevage. Le second, dans l'Etat de Victoria, comprend 5.085 kilom. carr., avec 32.000 hab. Ch.-l. *Echuca.*

Rodney Georges Brydges, baron), amiral anglais, né et mort à Londres (1719-1792). Entre dans la marine en 1732, il se distingua en 1747 dans la bataille où la flotte française, commandée par L'Etanduère, eut le dessous. Nommé, en 1748, gouverneur de Terre-Neuve, il servit sous Boscawen en Amérique en 1758 et devint contre-amiral en 1759. Il bombarda Le Havre (1759), s'empara de la Martinique, de Sainte-Lucie, de Grenade, de Saint-Vincent (1762), ce qui lui valut le grade de vice-amiral. Membre du Parlement 1751), il y siégea dans l'intervalle de son service à la mer ; les frais de ses campagnes électorales l'avaient réduit à mille expédients, et, en 1775, il dut passer en France pour échapper à ses créanciers. En 1780, il remporta sur la flotte espagnole, commandée par don Juan de Langara et bien supérieure à ses forces, une victoire éclatante qui le rendit le héros du jour. En 1781, il poursuivait vainement la flotte française commandée par Guichen ; en 1782, il se battait contre par Lamothe-Piquet. Furieux de ces insuccès, il s'en vengea en infligeant une formidable défaite, dans les eaux de la Dominique, à la flotte du comte de Grasse. Cette victoire mit le comble à la réputation de Rodney, qui reçut une énorme pension et fut créé baron.

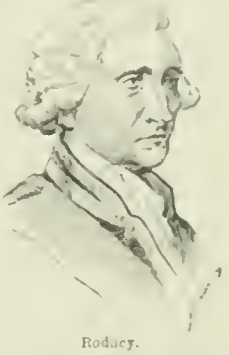

Rodney.

Rödö (c'est-à-dire l'*Ile Rouge*), petite île de l'Atlantique, près de la côte de Norvège, en face des fameuses nevés du Svartisen, à moins de 100 kilom. de Bodö ; 5.000 hab.

Rodogune, reine de Syrie (117 s. av. J.-C.). Fille de Mithridate, elle épousa en 141 Démétrius II Nicator, roi de Syrie, prisonnier de son père. Il était déjà marié à Cléopâtre, fille de Ptolémée Philométor. Au retour de Démétrius, cette princesse eut avec Rodogune de violents démêlés et fit assassiner leur commun mari.

Rodogune, tragédie de Corneille. Représentée pour la première fois en 1645, elle ne fut publiée qu'en 1647 et dédiée au prince de Condé. Le succès en fut très grand et Corneille préférait cette tragédie au *Cid* et à *Cinna*. En voici l'analyse : Cléopâtre a tué son mari Nicanor, roi de Syrie, par jalousie contre la jeune Rodogune, sœur du roi des Parthes. Cléopâtre est restée veuve avec deux fils jumeaux : Antiochus et Séleucus ; celui des deux qu'elle désignera comme l'aîné aura la couronne et devra épouser Rodogune, cette rivale odieuse, qu'elle veut écarter du trône. Aussi déclare-t-elle à ses deux fils qu'elle choisira pour roi celui qui tuera Rodogune :

La mort de Rodogune en nommera l'aîné.

Instruite des desseins de Cléopâtre, Rodogune, qui est aimée des deux frères, déclare à son tour, malgré son amour secret pour Antiochus, qu'elle épousera celui des deux princes qui tuera Cléopâtre. Séleucus renonce à épouser Rodogune à de telles conditions, tandis qu'Antiochus espère éviter les deux extrémités. Cléopâtre feint de se laisser toucher et consent au mariage d'Antiochus et de Rodogune. Séleucus refusant de se prêter à ses terribles desseins, elle le fait assassiner secrètement. Le jour du mariage arrivé, Antiochus, selon l'usage, doit boire avec Rodogune à la coupe que leur présentera Cléopâtre, et déjà le prince porte la coupe à ses lèvres lorsqu'on lui annonce que son frère est tombé sous les coups, a-t-il dit, d'une main qui leur fut bien chère. Antiochus est dans une terrible perplexité. Cette main

Ma femme, est-ce la vôtre ou celle de ma mère ?

Les deux femmes s'accusent mutuellement. Cléopâtre, de peur de voir sa victime lui échapper, boit elle-même à la coupe empoisonnée et la présente à son fils, qui va l'absorber quand sa mère chancelle et périt à ses yeux en maudissant son fils et Rodogune.

Le cinquième acte de la pièce est un des plus beaux qui soient au théâtre. Les caractères de Cléopâtre et de Rodogune, malgré de nombreux défauts, sont vigoureusement tracés. Voltaire a dirigé de vives critiques contre cette pièce qui, pourtant, n'est pas indigne de celui qui crayonna

L'Ame du grand Pompée et l'esprit de Cinna

rodoir n. m. Techn. Outil dont on se sert pour roder. ‖ Petit tonneau dans lequel on agite les grains de plomb de chasse pour les arrondir et les lustrer. Instrument avec lequel on polit le dessous de la tête des vis. ‖ Cuve de tanneur, que l'on appelle aussi cuirat.

R... BALTHASAR K... A...

R... I...

R... II

R... III, le Fainéant ... le Pieux, ...

RODOLPHE ... RAOUL, ... V. RAOUL.

RODOLPHE I ... A... II, ... IV ... N... R...

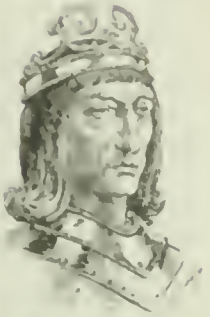

Rodolphe de Habsbourg

... de Habsbourg ... la Carniole, ... en 1278 dans la ... Un Allemagne, ... retarda Rodolphe ... ait l'une ... magnanime.

RODOLPHE II, ... Allemagne, fils de Maximilien II ... Marie d'Autriche, ... de Charles-Quint, né à ... en 1552. Il fut élevé à la ... Philippe II, devint roi de ... Empereur en 1576 ... gouvernement ... pas pu arrêter les ... catholiques ... Saint-Empire, ... arma contre ... Matthias, ... Mais ... Rodolphe ... Majesté » ... arts et protégea les ...

RODOLPHE ... Matthias, ... fut ... guerre civile ... Majesté ...

RODOLPHE ...

RODOLPHE ...

RODOLPHE ...



Fr... J. Rodolphe.

RODOMONT ... de *Roland furieux*, Rongemontagne, ... et *Renaud furieux*, roi d'Alger, brave, mais ... et ... n. m. Fanfaron, bravache, vantard. *Fam.* ... MONT.

RODOMONTADE n. f. Fanfaronnade de rodomont.

RODOSTO (turc *Tekfour Dagh*), ville de la Turquie ... Europe, ... d'Andrinople, sur la mer de Marmara; ... Tekfour Dagh, chef-lieu de district. Église de la Panagia, de ... byzantine; mur antique. Commerce de céréales, ... bestiaux, coton, soie. Rodosto est l'antique colonie grecque *Bisanthe*, plus tard *Rhodestus*.

RODOUL n. m. Bot. Syn. de REDOUL.

RODRIGUE, prince wisigoth. V. RODERIC.

RODRIGUE DE BIVAR ... V. CID (*le*).

RODRIGUES (Benjamin-Olinde), économiste français, né à Bordeaux en 1794, mort à Paris en 1851. Élève de l'École normale, puis répétiteur à l'École polytechnique, il adhéra à la doctrine de Saint-Simon 1823, entretint le maître dénué de ressources et, lorsque celui-ci mourut, ... à ses disciples à fonder un journal de propagande, *le Producteur* (1825-1826). Il engagea l'école dans les questions religieuses, s'effaça devant Bazard et Enfantin (1829), rompit avec Enfantin, dont il blâmait les vues sur la famille (1831). Après la dispersion de la secte, il se consacra aux œuvres de prévoyance, soutint en 1848 la République et préconisa la participation aux bénéfices. Il a laissé divers opuscules : *Théorie de la caisse hypothécaire* (1820); *le Peuple et la Diplomatie* (1840 ; etc.

RODRIGUÉSIE *ghé-zi* n. f. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant des herbes épiphytes de l'Amérique tropicale, pseudo-bulbeuses, à feuille unique.

RODRIGUEZ ou **DIEGO-RUYZ,** île anglaise de l'océan Indien, groupe des Mascareignes, dépendance de l'île Maurice. Entourée de récifs de coraux, elle mesure 30 kilom. sur 6 et sa surface est de 110 kilom. carr. Cette île montagneuse, d'origine volcanique, culmine au mont Limon, à 396 mètres. Jadis française, elle fut cédée à l'Angleterre, avec l'île de France, en 1814. La population, groupée à Gabriel et à Port-Mathurin, parle encore français.

RODRIGUEZ ou **SANCHEZ DE AREVALO,** prélat espagnol, né à Santa Maria de Nieva en 1401, mort à Rome en 1470. Il étudia le droit à Salamanque, fut envoyé en ambassade, en 1440, auprès de l'empereur Frédéric III et, en 1458, auprès du pape Calixte III, qui le retint auprès de lui. Il fut nommé gouverneur du château Saint-Ange, garde des trésors de l'Église, évêque de Zamora, de Calzadorra et de Palencia. Il a laissé un certain nombre d'écrits, où il défend la suprématie papale.

RODRIGUEZ (Alfonso), jésuite espagnol, né à Valladolid en 1538, mort à Séville en 1616. Il enseigna à Salamanque, à Valladolid, à Cordoue, fut député de la province d'Andalousie à la cinquième assemblée générale de l'ordre, à Rome, et composa un ouvrage ascétique intitulé *Pratique de la perfection chrétienne* (1614), que l'on a parfois comparé à l'*Imitation de Jésus-Christ*.

RODRIGUEZ (Joao), surnommé **Giram** ou **Girao,** jésuite portugais, missionnaire au Japon, né à Alcochete en 1559, mort en 1633. Il partit pour le Japon en 1583, et gagna la faveur du Shôgun. Il a composé une *Grammaire* ... (1604). On a de lui également des *Lettres*, datées des années 1604 1605 publiées à Anvers 1611-1612, en latin et des années 1609-1610 1615.

RODVAN Fakhr el-Moulouk, prince seldjoukide d'Alep, ... vers le milieu du XIe siècle, mort à Alep en 1114. Il était ... Taj-el Daulch Tutush, fils du sultan Alp-Arslan, ... me *Redoan* par Guillaume de Tyr. En 1096, après la ... mort de son père, tué dans une bataille contre son frère le ... Barkyarok, Rodvan obtint la souveraineté d'Alep, ... Apamée, d'Arta comme vassal de Barkyarok et fit périr ... deux frères, Abou Taleh et Bahram. Il essaya inutilement de s'emparer de Jérusalem, fut battu par Tancrède ... et, en 1108, par ... et Apamée. Il fut plus heureux ... la guerre qu'il fit au sultan seldjouki le Khodj-Arslan, ... y trouva la mort 1106) ; en 1110, il acheta la paix aux ... et en 1112 il leur reprit quelques villes.

RODYAS, RODIYAS ou **RHODIAS,** tribu de l'île de ... ont les membres sont considérés comme des ... par les autres Cinghalais. Ils parlent une langue ... et se disent bouddhistes, quoiqu'en réalité ils ... de culte qu'aux mauvais génies. Leur condition ... peu améliorée; certains d'entre eux ... à s'allier aux Cinghalais, dont ils se rapprochent ... par le type.

REBEL, ville d'Allemagne, grand-duché de Mecklembourg-... sur la Muritz, 3,1... hab.

RŒBLING (Jean-Auguste), ingénieur allemand, né à ... en 1806, mort à New-York en 1869. ... administration des ponts et chaussées ... Prusse, ... en 1831, pour l'Amérique du Nord ... travaux exécutés à l'embouchure du Lea... Il se fit connaître par la construction des canaux qui réunissent le lac Erié à l'Ohio et dressa les plans de plusieurs lignes de chemin de fer. Bientôt il s'appliqua surtout à la construction de ponts de chemin de fer, particulièrement de ponts suspendus, dont il édifia un grand nombre. Sa dernière œuvre fut l'étude du pont suspendu de Brooklyn à New-York.

ROEDE n. m. Metrol. Mesure de longueur des Pays-Bas, qui équivaut au décamètre.

RŒDELHEIM, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden], sur la Nidda, affluent droit du Mein; 6,887 hab. Fabrique de produits chimiques. Tuilerie.

RŒDER (Charles-David-Auguste), jurisconsulte allemand, né à Darmstadt en 1806, mort à Heidelberg en 1879. Il devint, en 1830, privat-docent à Giessen. Ses leçons ayant été interdites, il alla à Heidelberg, où il devint, en 1842, professeur extraordinaire. Il fut élu en 1848 au parlement de Francfort. Citons de lui : *Principes du droit naturel ou de la philosophie du droit* (1846 ; *Pensée fondamentale et signification du droit romain et germanique* (1855); *les Théories actuelles relatives au crime et à la peine et leurs contradictions essentielles* (1867).

RŒDERER (Pierre-Louis, comte), homme politique, économiste et écrivain français, né à Metz en 1754, mort à Bois-Roussel en 1835. Fils d'un magistrat, il devint conseiller au parlement de Metz, et, élu député à l'Assemblée constituante, s'y distingua dans la discussion des lois financières et judiciaires. Membre du club des Jacobins, il fut élu procureur général syndic du département de Paris (1791), prêta son appui à la cour après le 20 juin 1792, et, au 10-Août, devant le succès de l'insurrection, décida Louis XVI à se réfugier à l'Assemblée. Accusé par la Commune et couvert par la Législative, il s'effaça, non sans dénier à la Convention le droit de juger Louis XVI. Professeur d'économie politique à l'École centrale et membre de l'Institut, il fonda le *Journal d'économie publique, de morale et de législation* (1796), fit paraître, au 18-Brumaire, une *Adresse aux Parisiens*, fut promu président de la section de l'intérieur au conseil d'État (1799), prépara les projets de réorganisation administrative, notamment la loi du 28 pluviôse an VIII, et entra au Sénat en 1802. Il devint ensuite ministre des finances du roi Joseph à Naples (1806), secrétaire d'État du grand-duché de Berg (1810), commissaire extraordinaire à Strasbourg (1814), où il adhéra à la Restauration. Appelé, sous les Cent-Jours, à la Chambre des pairs (1815), il perdit ses dignités sous la seconde Restauration, mais recouvra, sous la monarchie de Juillet, son siège à l'Institut et à la Chambre des pairs (1832). Citons de lui : *Louis XII* (1820); *François Ier* (1825); *Comédies historiques* (1827-1830); *Chronique de cinquante jours, du 20 juin au 10 août 1792* (1832 ; *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France* (1835), intéressant travail sur l'hôtel de Rambouillet; etc. — Son fils, ANTOINE-MARIE **Rœderer** (1782-1865), suivit la carrière administrative, devint directeur général des contributions directes à Naples, chambellan du roi (1807), Préfet du Trasimène (1809), puis de l'Aube (1814), il s'effaça sous la Restauration et fut nommé pair de France par Louis-Philippe (1845). Il publia de nombreux écrits littéraires ou économiques, ainsi que les *Œuvres* (complètes, *du comte P.-L. Rœderer* (1853-1859).

RŒDIGER (Emil), orientaliste allemand, né à Sangerhausen (Thuringe) en 1801, mort à Berlin en 1874. Professeur à Halle, puis à Berlin, ses principales publications sont : *De origine et indole arabicæ librorum Veteris Testamenti historicorum interpretationis libri duo* (1829); une édition des *Fables* de Lokman (1839); *Chrestomathie syriaque* (1838 et 1892); *Essai sur les monuments himyarites* (1841); etc. On lui doit aussi de remarquables articles sur la paléographie orientale, sur la géographie de la Palestine, sur le syriaque moderne et sur le kurde, dans la « Revue orientale » et dans la « Revue de la Société orientale allemande ». Il a de plus achevé le *Thesaurus linguæ hebraæ* de son beau-père Gesenius (1815-1872) la *Grammaire hébraïque*; etc.

RŒHLINGHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), sur un affluent de l'Emscher; 4,308 hab. Mines de houilles. Fabrique de produits chimiques.

ROEHLINGIE n. f. Bot. Syn. de TÉTRACÈRE.

ROEHN (Jean-Alphonse), peintre français, né et mort à Paris (1799-1864). Il s'est fait une place enviable parmi les peintres de genre de la période romantique. Citons de lui : *le Repos du peintre; l'Enseignement mutuel; un Moment de repos; le Joyeux Voisin* et *la Partie de dames; la Confidence; la Première Récrie; la Curieuse; Cache-toi bien; le Chimiste du XVIIe siècle*; etc.



Roëlle.

ROELAS (Juan DE LAS), peintre espagnol, né et mort à Séville (1560-1620), élève du Titien. De retour dans sa ville natale, Las Roelas se fit ordonner prêtre, puis devint chanoine à Séville. Émule de Murillo et du Titien, cet artiste a beaucoup produit. On cite comme son chef-d'œuvre : *l'Apothéose de saint Isidore*, dans l'église de ce nom, à Séville.

ROËLLE (*rèl*) n. f. Genre de campanulacées, comprenant de petits arbrisseaux à fleurs solitaires ou groupées en glomérules. On en connaît onze espèces de l'Afrique du Sud, quelques-unes cultivées dans les serres.)

ROÉMAL n. m. Nom que l'on donne à des mouchoirs soie et coton, que l'on apporte des Indes. ⊥ On dit aussi ROMALLE.

RŒMER (Olaüs), astronome danois, né et mort à Copenhague (1644-1710). Il avait été chargé, jeune encore, de classer les manuscrits de Tycho-Brahé. Picard, qui s'était rendu en Danemark en 1671, l'employa dans ses recherches et le décida à le suivre en France, où il lui fit obtenir la charge de professeur de mathématiques du Dauphin. Rœmer entra à l'Académie des sciences. Rappelé

en Danemark en 1681, il y fut chargé d'occuper la chaire de mathématiques à l'université, devint directeur des monnaies, inspecteur des arsenaux et des ports, conseiller d'État (1707), enfin premier magistrat de Copenhague. En 1689, il s'était rendu en France, où il eut à souffrir de l'hostilité de La Hire et de l'injustice de Cassini.

On lui doit la découverte de la vitesse de la lumière au moyen des immersions et émersions des satellites de Jupiter dans le cône d'ombre projeté par la planète, et l'invention de la lunette méridienne. Le manuscrit de l'unique ouvrage de Rœmer a été sauvé par Horrebov de l'incendie de l'Observatoire de Copenhague (1728) et publié par le même en 1736, sous le titre : *Basis astronomiæ*.

RŒMÉRIE (*ré, ri*) n. f. Bot. Genre de papavéracées, comprenant des herbes à fleur rouge ou violette, dont on connaît deux espèces de la région méditerranéenne.

— Paléont. Genre d'anthozoaires zoanthaires, famille des favositidés, fossiles dans le dévonien.

RŒMÉRITE n. f. Sulfate hydraté naturel de fer et zinc.

RŒMERSTADT, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle d'Olmütz], sur la Mohra; 4.786 hab. Ch.-l. de distr.

ROENNE, ville du Danemark. V. RÖNNE.

RŒNNE (Louis-Maurice-Pierre DE), jurisconsulte et publiciste allemand, né à Glueckstadt en 1804, mort à Berlin en 1891. Magistrat distingué, il fut membre, de 1858 à 1861, de la Chambre des députés prussienne, et siégea au Reichstag, comme libéral-national. Citons de lui : *Additions et éclaircissements des livres de droit prussien* (avec Grœff, Simon, Wenzel, Kirchmann [ce livre est appelé pour cela *le Livre des cinq* 1885-1888]); *le Droit public de la monarchie prussienne* (1881-1884), et *le Droit constitutionnel de l'empire allemand* (1872), etc.

RŒNTGEN (William Konrad), physicien allemand, né à Lennep en 1845. Reçu privatdocent en 1874, il fut successivement professeur de physique à Strasbourg (1876-1879), à Giessen (1879-1888), puis à Wurtzbourg. On lui doit d'importants travaux sur les chaleurs spécifiques, sur la compressibilité, la capillarité, etc.; mais il restera surtout célèbre par la découverte de nouveaux rayons (1895) : les *rayons X* ou *rayons Rœntgen*. V. art. suiv.



Rœntgen.

Rœntgen (RAYONS) ou *Rayons X*. Si, dans une pièce obscure, on enferme un tube de Crookes dans une boîte à parois opaques, un écran recouvert d'une substance luminescente (platinocyanure de baryum) s'illumine dès qu'on envoie dans le tube une décharge électrique. L'écran s'illumine encore si l'on interpose entre le tube et lui un livre, une planche de bois ou une plaque d'aluminium (v. RADIOSCOPIE); si l'on remplace l'écran luminescent par une plaque photographique, elle est impressionnée (v. RADIOGRAPHIE). Ces phénomènes amenèrent Rœntgen à conclure à l'existence d'un agent, émané du tube, capable de traverser nombre de substances opaques à la lumière ordinaire, de provoquer la luminescence de certains corps et d'impressionner les plaques photographiques. On ne tarda pas à s'apercevoir que ce rayonnement différait des rayons cathodiques (v. ce mot) : tandis que ceux-ci se diffusent rapidement dans l'air, le nouveau rayonnement se propage en ligne droite, à une assez grande distance, sans subir de diffusion sensible; tandis que les rayons cathodiques transportent de l'électricité négative et subissent du ce fait l'action des champs magnétiques, on n'a pu déceler la moindre trace d'électrisation des rayons X, qui ne sont pas déviés par l'aimant. Il y a néanmoins une relation étroite entre les deux phénomènes : *aux points où une matière quelconque arrête les rayons cathodiques, il se forme des rayons X*. L'émission de ces derniers est une véritable luminescence invisible, accompagnée ou non de luminescence visible. Il existe des rayons X d'espèces différentes. La transparence des divers corps varie avec la nature des rayons X. Le papier, le bois, la cire, la paraffine, le charbon, le carton, l'ébonite, etc., sont très transparents. Viennent ensuite : l'eau, l'os, l'ivoire, le spath, le verre, le quartz, le soufre, le fer, l'acier, le cuivre, le laiton, le mercure. Une des propriétés intéressantes des rayons X est de provoquer la décharge des corps électrisés. Outre la luminescence visible, les rayons X peuvent provoquer une sorte de luminescence invisible : quand un faisceau de rayons X rencontre un métal, il est plus ou moins absorbé selon la nature du métal; en outre, la couche superficielle du métal émet de nouveaux rayons bien plus difficilement transmis que les rayons X par le mica, l'aluminium, le papier noir, l'air (*rayons S* ou *secondaires* de G. Sagnac). Ces rayons S sont transformés eux-mêmes en rayons nouveaux (*rayons T* ou *tertiaires* de G. Sagnac) par la surface d'un autre métal.

RŒPÉRA n. m. Bot. Syn. de ZYGOPHYLLUM.

RŒPÉRIE n. f. Bot. Syn. de RICINOCARPE.

RŒPPÉRITE n. f. Variété zincifère de péridot.

ROER ou RUHR, rivière de l'Allemagne (Prusse-Rhénane) et de la Hollande. Elle naît sur les Hautes Fagnes des Ardennes, baigne Montjoie, Juliers et atteint la Meuse, rive droite, à Roermond (Ruremonde). Cours 108 kilom. Il y eut sous le Premier Empire un département de la Roer, ch.-l. *Aix-la-Chapelle*.

ROERMONDE, ville de Pays-Bas. V. RUREMONDE.

RŒSLER (Robert), écrivain allemand, connu sous le pseudonyme de **Julius Mühlfeld**, né à Koethen en 1840, mort à Kœnigsberg en 1881. Libraire et écrivain au début de sa vie, à partir de 1857, il abandonna la librairie pour le journalisme. Il a écrit de nombreux romans, dont : *Honneur* 1862; *la Voie du trône; But et moyen* 1863; *Pour la patrie* 1866, etc. On a aussi de lui des écrits historiques : *Théodore Kerner* 1862; *Vingt années d'histoire universelle, 1848-1868* 1869; *la Lutte défensive de l'Allemagne contre la France; Eugénie ex-impératrice des Français* (1870).

RŒSRATH, bourg d'Allemagne (Prusse rhénane, régence et cercle de Cologne), sur la Sulze, affluent droit de l'Agger; 1.121 hab. Mines de plomb et de zinc. Usine sidérurgique.

RŒSSLÉRITE (*reuss*) n. f. Arséniate hydraté naturel de magnésie.

ROESSLIN (Eucharius), médecin accoucheur du XVIe s. Il pratiqua la médecine à Worms, puis à Francfort-sur-le-Mein. Il composa, sur la prière de Catherine de Brunswick, le premier traité spécial d'obstétrique qui ait paru dans les temps modernes (1513 : *der Swangern Frawen und Hebammen Rossgarten* 1513).

RŒSTÉLIE (*reuss, li*) n. f. Nom d'une des formes de fructification du genre *gymnosporangium*, de la famille des urédinées. (Elle se développe sur les genévriers en une masse d'un brun clair, d'une consistance molle; la forme rœstélie vit sur diverses plantes de la famille des rosacées.

RŒTSCHER (Henri-Théodore), esthéticien allemand, né à Mittenwalde (Brandebourg) en 1803, mort à Berlin en 1871. Professeur au gymnase de Bromberg, il étudia la littérature dramatique et chercha à tirer de cette étude les bases d'une esthétique qu'il appelle *positive*. On a de lui : *Aristophane et son époque* (1827; *Dissertations sur la philosophie des arts* 1837-1842; *l'Art de l'exposition dramatique* (1841-1846); *l'Existence dramatique* 1843; *Manfred de Byron* (1844; *Shakspeare* (1864; etc.

RŒTTISITE ou **RŒTTIZITE** n. f. Géol. Variété amorphe de conarite.

RŒULX, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 16 kilom. de Valenciennes; 2.046 hab. Houille.

RŒULX, comm. de Belgique (Hainaut [arrond de Soignies]); 2.851 hab. Charbonnages. Château de l'ancienne famille des princes de Croy. Restes de fortifications.

RŒUX, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 11 kilom. d'Arras, sur la rive gauche de la Scarpe; 1.041 hab. Ch. de f. Nord. Produits chimiques; chaudronnerie.

ROÉZÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 18 kilom. du Mans, sur la Sarthe; 1.271 hab. Église romane. Château de *Saint-Fraimbault*.

ROFF (TISZA-), bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale [comitat de Jazygie], sur la Theiss; 3.930 hab.

ROFFRIR v. a. Offrir de nouveau. (Peu us.)

ROGA n. f. Présent que l'empereur d'Orient distribuait, le 1er janvier et les jours anniversaires de sa naissance et de celle de l'impératrice, aux troupes et aux magistrats.

ROGALIES (*li*) n. f. pl. Hist. Livre où l'on inscrivait ceux qui devaient avoir part à la roga.

ROGALSKI (Adam), littérateur polonais, né à Wilna en 1800, mort à Varsovie en 1813. Il publia d'intéressantes traductions en langue polonaise : *la Fontaine*, de Pouchkine; les *Lettres de Napoléon à Joséphine* (1835); etc. Il fonda à Saint-Pétersbourg un journal polonais *le Badin*. Il écrivit, avec son frère, des *Vies des saints et des martyrs* (1836-1842). Il est l'auteur d'un *Dictionnaire polonais-russe* (1841). — Son frère Léon **Rogalski**, né à Wilna en 1806, mort à Mokotow, près Varsovie, en 1878, fut nommé, en 1835, secrétaire du conseil d'éducation du royaume de Pologne, à Varsovie; il fut en outre directeur de l'École des arts et métiers et professeur d'histoire à l'École des beaux-arts. On lui doit, outre des traductions : *les Chevaliers Teutoniques* (1864); *Jean III Sobieski* (1847); *Pierre le Grand et son siècle* (1851); *Histoire de la littérature polonaise* (1866).

ROGAMUS (*muss* — mot lat., signif. *nous prions*) n. m. ‖ Dr. can. *Lettres de rogamus* ou simplem. *Rogamus*. Lettres par lesquelles un officier ecclésiastique invitait un officier d'un autre diocèse à faire assigner un sujet de ce diocèse. (On dit aussi ROGAT.)

ROGASEN (polon. *Rogozno*), ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen], près de la Welna, affluent droit de la Warthe; 5.020 hab. Collège. Distillerie.

ROGAT n. m. Dr. can. V. ROGAMUS.

ROGATCHEV, ville de Russie (gouv. de Mohilev), sur le Dniéper; 9.100 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 222.000 hab.

ROGATCHIK VERKHNIY (HAUT-), bourg de Russie (gouv. de Tauride [distr. de Melitopol]); 7.000 hab.

ROGATEUR (lat. *rogator*; de *rogare*, prier) n. m. Antiq. rom. Celui qui proposait une loi au peuple. ‖ Magistrat qui invitait le peuple à se rendre au lieu des suffrages, surveillait le vote, recueillait et comptait les voix.

ROGATION (*si* — lat. *rogatio*; de *rogare*, prier, demander) n. f. Dr. rom. Projet de loi présenté au peuple romain pour lui demander de l'approuver.

— n. f. pl. Liturg. Nom donné à trois processions solennelles faites pour demander à Dieu de bénir les travaux des champs et d'écarter des hommes et des animaux les maladies contagieuses. On chante en même temps les litanies des saints et les oraisons qui les accompagnent. Dans ce sens, prend une majuscule.

— ENCYCL. Instr. rom. On donnait lecture, dans les comices, de la *rogatio* (rogation), c'est-à-dire de la question posée, et, primitivement, chaque citoyen faisait connaître son vote de vive voix à des agents appelés *rogatores*, qui le marquaient d'un point sur une tablette. Diverses lois ayant introduit, au IIe siècle av. J.-C., l'usage du scrutin secret, le votant recevait, dans les comices électoraux, une *tabella*, sur laquelle il inscrivait le nom de ses candidats; dans les comices législatifs, deux *tabellæ*, l'une portant V. R. *uti rogas*, pour approuver la *rogatio*, l'autre A *antiquo*, pour la rejeter. Dans les comices par centuries, la centurie de la première classe, appelée par le sort à se prononcer la première sur la rogation, était dite *centuria prærogativa*. Les lois votées par le peuple prenaient le nom de *leges rogatæ*. Le magistrat qui proposait la loi *auctor, lator legis*, rédigeait la *rogatio* en termes précis et pouvait se faire assister à cet effet de jurisconsultes.

— Liturg. On attribue l'institution des cérémonies des *Rogations* à saint Mamert, évêque de Vienne au Ve siècle. Mais les Rogations étaient déjà usitées en Orient au temps de saint Basile. On voit, d'autre part, par la correspondance de Sidoine Apollinaire, qu'elles étaient célébrées en Occident avant saint Mamert. Mais ce saint rendit obligatoire leur pratique. En France, les Capitulaires de Charlemagne prohibèrent tout travail manuel pendant leur durée. Les processions des Rogations sont tombées en désuétude dans quelques campagnes; mais elles ont encore lieu à travers champs dans une grande partie de la France. On a souvent rapproché les Rogations des *ambarvales* romaines. Il est fort possible que l'Église ait, en effet, voulu substituer aux supplications des *ambarvales* des prières adressées à Dieu par l'intermédiaire des saints

ROGATOIRE (du lat. *rogare*, prier, demander) adj. Qui concerne une demande. *Formule* ROGATOIRE.

— Antiq. rom. Qui a rapport à une rogation, à un projet de loi, etc. *Inscription rogatoire*. A Rome et en Italie, l'inscription qui nommait le patron des bouviers (*Arvales fratres*) était *M. Quelquefois*, le mot *rogat* est absent.

— Dr. *Commission rogatoire* V. COMMISSION.

— Hist. *Lettres rogatoires*. Lettres par lesquelles le clergé et le peuple d'un diocèse autorisaient l'entrée d'un évêque pour un mandement ou pour exercer quelque autre acte épiscopal.

ROGATOIREMENT adv. Par voie rogatoire. *Un juge commis* ROGATOIREMENT.

ROGATON (du lat. *rogatus*, demandé) n. m. Humble requête. ROGATON *à M. de L... pour avoir part de sa pension*. (Sarr. Vx.) ‖ *Porteur de rogatons*, Ramasseur de vieux meubles. (Vx.) ‖ Poète pauvre qui va de grand seigneurs de petites pièces de vers à leur louange, pour en tirer quelque argent. Vx.

— Par ext. Objet de rebut : *C'est un vrai rogaton que de chercher qui profite de tous ces vieux* ROGATONS. L. Sand.

— Par anal. Débris de mets, brèbes, restes d'autres plats : *Dîner composé de* ROGATONS.

ROGEARD (Louis-Auguste), publiciste français, né à Chartres en 1820, mort à Paris en 1856. Élève de l'École normale (1840-1846), il professa dans divers collèges de province, mais fut mal noté de l'administration à cause de son indépendance d'esprit. En 1848, étant en congé, il prit part à Paris au mouvement révolutionnaire. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il subit deux arrestations (févr. 1855 et févr. 1856) pour tumulte et affiliation à des sociétés secrètes. En 1855, il fonda avec Lorquet *la Revue gauche* et y publia les *Propos de Labiénus*, pamphlet célèbre qui le fit condamner par contumace à cinq ans de prison. Il s'exila, retourna à Paris après la révolution du 4 septembre 1870, fut élu membre de la Commune (16 avr. 1871), signa l'appel aux armes du 23 mai, et se réfugia à l'étranger. Il reparut après l'amnistie et collabora au « Rappel ». Il a laissé : *l'Abstention* 1863; *Pauvre France!* poésies (1865); *Histoire d'une brochure* (1870), et nombre d'opuscules contre l'Empire.

ROGÉNIE (*jé-ni*) n. f. Zool. Genre factice créé pour des formes jeunes de clupes. La rogenie blanche des anciens auteurs est un jeune individu du hareng commun.

ROGER (saint), évêque de Cannes (Italie), né vers 930, mort vers 985. Fête le 30 décembre. — ROGER (saint), archevêque de Bourges, né près de Limoges vers 1300, mort à Bourges en 1368. Après avoir enseigné le droit à Orléans, il fut successivement évêque de cette ville, puis de Limoges, enfin archevêque de Bourges. Ses reliques furent déposées dans sa cathédrale. Fête le 1er mars.

ROGER Ier, comte normand de Sicile et duc de Calabre, surnommé **le Grand Comte**, né vers 1030, mort en 1101. Il était le dernier fils de Tancrède de Hauteville. Son frère, Robert Guiscard l'appela, vers 1058, en Italie et le chargea d'achever la conquête de la Calabre; réunissant leurs forces, ils s'emparèrent de Reggio : Roger s'y établit et ne tarda pas à être rappelé en Sicile par les Sarrasins eux-mêmes, partagés en sections, éparpillés en petites principautés (1061). Il accorda son concours à l'émir Ben-Hamména contre un autre émir, Ben-Hammed. Ce fut le point de départ de la conquête de la Sicile, qui dura trente ans, et que Roger mena à bonne fin avec quelques centaines de chevaliers. Dès 1071, Roger avait reçu de son frère le titre de comte de Sicile; il prit lui-même le titre de grand comte, mais la Sicile resta un fief du duché d'Apulie.

ROGER II, roi normand de Sicile, né en 1093, mort en 1154. Fils de Roger Ier, il fut, à la mort de son père, en 1101, proclamé comte de Sicile et duc de Calabre. Sa mère Adélaïde gouverna d'abord ses États. En 1127, la mort de son cousin Guillaume lui valut l'acquisition du duché de Pouille et de Salerne. L'antipape Anaclet, son beau-frère, lui donna, en 1130, le titre de roi de Sicile avec la suzeraineté sur la principauté de Capoue et le duché de Naples. Mais il eut bientôt à soutenir une longue guerre contre ses barons révoltés et appuyés un moment par l'empereur Lothaire. Le pape Innocent II tenta aussi de le combattre : vaincu près du château de Galluzzo et fait prisonnier, il accorda à Roger l'investiture de Capoue et lui reconnut la souveraineté sur Naples et ses dépendances 1139. Roger consacra la fin de son règne à lutter contre l'empereur d'Orient, Manuel, qui revendiquait l'Italie méridionale et la Sicile. Roger s'empara de Corfou, et ses barons s'en allèrent piller la Grèce (1146). Il organisa de même des expéditions contre les corsaires d'Afrique. La culture du mûrier, le tissage de la soie, appris des Grecs, ajoutèrent sous son règne à la richesse de la Sicile.

ROGER, nom de plusieurs comtes de Foix. V. FOIX.

ROGER, dit **de Parme**, médecin remarquable du XIIIe siècle. Il fut quelque temps chancelier de l'université de Montpellier. Il composa deux traités de pratique, l'un très sommaire et incomplet, l'autre très étendu, dont on puisa les matériaux principalement dans Albucasis, et qui servirent à leur tour de base à une partie des traités de chirurgie. La première édition est de Pergame 1498.

ROGER (Jean-François), auteur dramatique et homme politique français, né à Langres en 1776, mort à Paris en 1842. Emprisonné pendant la Terreur, pour des chansons contre-révolutionnaires qu'il avait composées, il fut employé par le Directoire, au ministère de l'intérieur, devint, à l'époque du Consulat, secrétaire de François de Nantes, directeur des droits réunis, et fut élu membre du Corps législatif en 1807 par le département de la Haute-Marne, puis conseiller de l'Université par la protection de Fontanes. A la première Restauration, il se prononça avec chaleur pour la cause royale, obtint la place d'inspecteur général des études, mais se fit dest tuer pendant les Cent-Jours. Il fut nommé, après le retour du roi, secrétaire général des postes. Il s'était fait, dès 1798, une réputation au théâtre par des comédies, dont quelques-unes avaient eu du succès, entre autres *l'Intérêt* 1806 et *la Réunion* 1809. Il fut reçu à l'Académie française en 1817.

ROGER (Edouard-Léon-Théodore), dit **Roger du Nord**, homme politique français, né et mort à Paris (1797-1881). Il entra sous la Restauration dans la diplomatie, donna son adhésion au gouvernement de Louis-Philippe et fut envoyé, en 1831, à la Chambre des députés par le collège électoral de Dunkerque, qu'il représenta jusqu'à la révolution



Roger

Roger de Beauvoir, [illegible] V. Beauvoir.

Roger Bontemps [illegible] de Collerye V. Collerye.

Roger d'Ubaldini [illegible] V. Ubaldini.

Roger délivrant Angélique, [illegible] au Louvre, au [illegible] V. Angélique. Cet ouvrage, [illegible] *Roger* [illegible] Angélique. Eugène Delacroix [illegible] de peindre [illegible] Il a exposé, au Salon de [illegible] représentant *Roger emportant* [illegible] A. Chenavard a peint [illegible] Encyc. univ.

Roger-Bontemps [illegible] personnage [illegible] mais [illegible] C'est un vrai [illegible]

Rogerie [illegible] actions, [illegible] dans [illegible]

Roger-Miclos [illegible] Miclos. Lito [illegible] et [illegible] a [illegible] res. A [illegible]

Rogers [illegible]

Rogers [illegible]

Roget [illegible]

Rogerstte [illegible]

Roget de Belloguet [illegible] V. Belloguet.

Roggenburg [illegible] A[illegible] de [illegible] de pierres, au [illegible] la [illegible]

Roggelven [illegible] sur [illegible], et en [illegible] l'Ays-Bas et [illegible] Avant [illegible] par [illegible] avec trois [illegible] [illegible] et de [illegible] de [illegible] Bahama, [illegible] mer [illegible] et [illegible] ouvrait en [illegible] de [illegible] des Pomotou, les [illegible] qui [illegible] Dumbrave et Gambier, [illegible] terre [illegible] de la Nouvelle [illegible] Vavao à Batavia, [illegible] fut atteinte par la [illegible] les [illegible] Océaniques, qui [illegible] [illegible] pénétrait dans la mer [illegible] en Hollande, mais là, il obtint [illegible] Orange et du voyage fait par ce navire [illegible] que deux relations, une anonyme [illegible] à Bordeaux, en 1718, une autre allemande à Amsterdam, par Fehrens, qui fut traduite en [illegible], et 1838, a été publiée par le journal [illegible] Roggeveld.

Roggeveld, [illegible] de montagnes et plateau rocheux [illegible] au Cap, dans la province de l'Ouest [illegible] partie méridionale des districts de Brazenburg [illegible] environ 1 500 mètres d'altitude.

Roghé ou **Roggé**, ville d'Ethiopie (prov. de Choa), à [illegible] au Nord-Est du Zaba, environ 10.000 hab. Café.

Rogier (Charles-Latour), homme d'Etat belge, né à Saint-Quentin en 1800, mort à Bruxelles en 1885. Après avoir fait ses études à Liége et s'être fait recevoir docteur en droit, il fonda le *Mathieu Laensberg* (1821, journal d'opposition contre l'union avec les Pays-Bas, qui devint plus tard *le Politique*. En 1830, il conduisit à Bruxelles un corps liégeois, prit part à l'insurrection, fit partie de la commission administrative et du gouvernement provisoire, puis fut élu député de Liége. Il fut successivement administrateur de la sûreté publique, gouverneur d'Anvers, ministre de l'intérieur (1832-1834), de nouveau gouverneur d'Anvers, ministre des travaux publics (1840), de la guerre (1847), de l'intérieur. Démissionnaire en 1852 et chef du parti libéral, il revint au pouvoir comme ministre de l'intérieur (1857), puis des affaires étrangères (1861-1868). Né Français, Rogier conserva toute sa vie de l'attachement pour la France. On a



Rogier.



Roger délivrant Angélique, d'après E. Delacroix.

de lui : *Mémoires de don Juan Van Halen, écrits sous les yeux de l'auteur* (1827). — Son frère, Firmin-François-Marie Rogier (1791-1875), fut un diplomate distingué, qui représenta la Belgique à Paris, de 1818 à 1864.

Rogiera n. m. Bot. Syn. de Nondeletie.

Rogliano, [illegible] de cant. de la Corse, arrond. et à [illegible] de Bastia, à l'extrémité de la presqu'île du cap Corse, [illegible] hab. Exportation de raisins frais. Commerce [illegible] labor que ce chaux, chandelles. Le port [illegible] Macinaggio. Le canton a 5 comm. et 1 555 hab.

Rogliano, [illegible] d'Italie (Calabre) prov. de Cosenza, [illegible] Catanzaro, 5.235 hab. Patrie de Gravina, [illegible] de beaux arts et de cours.

Rognacien, enne (*gn* mll., et *sien, ène*) adj. Qui se rapporte aux [illegible] et aux calcaires de la barre [illegible] Rognac, [illegible] du Rhône, qui appartiennent à [illegible] et [illegible] nommés par Collot.

Rognage (*gn* mll.) n. m. Action de rogner. *Le rognage* [illegible]

— Vitic. Sorte de pincement tardif, consistant à couper [illegible] sarments quand ils sont arrivés à une [illegible] Le vigneron rogne les extrémités des [illegible] qui dépassent le sommet de l'échalas. [illegible] de fer supérieur dans les vignes en palissage [illegible] atteignent 1 mètre de long.

Rognaud (*gn* mll.) n. m. Bot. Nom vulgaire de [illegible]

Rogne [illegible] n. f. Pathol. Nom [illegible] la teigne : *Avoir la rogne*. [illegible] Mauvaise humeur : *Être en rogne*. Quelle [illegible] Nom vulgaire de la [illegible]

— Technol. Outil de sabotier, qui lui sert à creuser et tailler les sabots.

— Hortic. Variété de mousse qui pousse sur l'écorce des troncs d'arbres malades et qui dépérissent. || On dit aussi **rogue**.



Rogne (techn.).

Rogne-cul (*gn* mll.) n. m. invar. Instrument qui sert à rogner le pied des chandelles, et qu'on appelle aussi **rognoir**.

Rognement (*gn* mll., et *man*) n. m. Action de rogner la chandelle en faisant usage du rogne-cul ou rognoir, son résultat.

Rogne-pied (*gn* mll., et *pi-é*) n. m. invar. Sorte de couteau sans manche, en forme de lame de sabre, avec lequel le maréchal rogne les parties inutiles du sabot du cheval.

Rogner (*gn* mll. — du lat. pop. *rotundiare*; de *rotundus*, rond) v. a. Couper, limer, diminuer sur les bords : Rogner *les marges d'un livre*.

— Fig. Diminuer : Rogner *le traitement de quelqu'un*.

— Loc. fam. et fig. *Tailler et rogner*, Changer, modifier, dispenser à son gré et sans contrôle. || *Rogner les ongles à quelqu'un*, Le mettre dans l'impuissance de nuire ou d'agir. || *Rogner les ailes à quelqu'un*, Affaiblir son activité, son ardeur, la puissance de ses moyens.

Se rogner, v. pr. Être rogné : *Les livres de haut prix ne doivent pas* se rogner.

— Rogner, couper à soi : Se rogner *les ongles*.

Rognerie (*gn* mll., et *ri*) n. f. Action de rogner frauduleusement les monnaies.

Rognes, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 19 kilom. d'Aix, au-dessus d'un affluent gauche de la Durance; 1.117 hab. Carrière. Huileries. Tombes creusées dans le roc. Maison curieuse du XVIe siècle.

Rogneur, euse (*gn* mll.) n. Personne qui rogne quelque chose : *Un* rogneur *de pièces d'or*.

— n. m. Ouvrier qui rogne le papier.

— n. f. Machine à rogner.

Rogneux (*gneû* [*gn* mll.]), **euse** n. et adj. Qui a la rogne : *Bêtes* rogneuses. *Pour conserver vos moutons, il faut en séparer les* rogneux.

— Fig. : *Un* rogneux. *Une* rogneuse. *Un esprit* rogneux.

Rogniat (Joseph, baron, puis vicomte), né à Vienne (Isère) en 1767, mort en 1840. Entré dans l'arme du génie en 1789, il fit avec distinction les campagnes de l'Empire, devint général de division et fut nommé inspecteur général du génie en 1816. En 1829, il fut nommé membre de l'Académie des sciences. On a de lui plusieurs travaux estimés, parmi lesquels : *Relation des sièges de Saragosse et de Tortose* (1814); *Considérations sur l'art de la guerre* (1816); *Situation de la France* (1817); etc.

Rognoir (*gn* mll.) n. m. Appareil dont on se sert pour rogner divers objets en feuilles, comme papier, carton, feuilles de plomb, etc. || Outil avec lequel on rogne les livres et qu'on appelle aussi couteau à rogner. (V. Heliure.) || Plaque de cuivre que l'on fait chauffer et sur laquelle on rogne les chandelles.

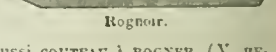

Rognoir.

Rognon (*gn* mll. — du lat. pop. *renio*, dérivé de *ren*, rein) n. m. Rein d'un animal. (Se dit surtout des reins considérés comme comestibles.) : Rognons *de bœuf, de mouton*.

— Abusiv. Nom donné aux testicules de certains animaux : *Des* rognons *de coq*.

— Pop. Hanches : *Mettre les poings sur les* rognons.

— Minér. Masse minérale plus ou moins arrondie, qui se trouve noyée dans une roche de nature différente et résulte ordinairement de la concentration progressive, en certains points, de substances minérales primitivement disséminées. (C'est le cas des rognons de silex contenus dans la craie blanche.)

— Encycl. Art culin. Les *rognons* de bœuf, de veau, de mouton et de porc sont également employés.

Rognons au madère. Faire sauter des rognons de mouton coupés en quatre, après avoir été dépouillés de leur peau, ajouter un fin hachis d'oignon, persil et une gousse d'ail; faire un roux, mouiller avec du bon madère, mettre des champignons et laisser mijoter à petit feu. Les rognons se font également rôtir en brochettes.

Rognons sautés. On coupe les rognons par morceaux que l'on fait sauter avec un bon morceau de beurre; la cuisson est opérée au bout de dix minutes. On retire les rognons et, dans le jus qu'ils ont laissé, on fait bouillir pendant un quart d'heure un verre de vin blanc ou rouge, avec gousse d'ail, bouquet de persil, sel, poivre et beurre manié de farine. On verse la sauce sur les rognons.

Rognon, petite rivière de France (Haute-Marne), qui perd ses eaux dans des cassures de son lit, les récupère près d'Andelot par de belles sources, baigne Doulaincourt et atteint la Marne, après un cours de 77 kilomètres.

Rognonas, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 32 kilom. d'Arles, près de la Durance, affluent du Rhône; 1.141 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vanneries.

Rognonner (*gn* mll., et *o-né* — rad. *rogner*) v. a. Rogner peu à peu. (Vx.)

— v. n. Pop. Grommeler, grogner.

Rognure (*gn* mll.) n. f. Syn. peu usité de Rognage.

— Fragment détaché d'un objet que l'on a rogné : *Des* rognures *de drap, de zinc. Des* rognures *d'ongles*.

— Parcelles que l'on a limées frauduleusement sur le contour des pièces d'or et d'argent.

— Fam. Fragment détaché d'un tout ou non employé dans l'ouvrage auquel il était destiné : *Les* rognures *d'un bon écrivain ont encore un certain prix*.

— *De la rognure il s'est fait des gants*, Il a tiré bon parti les déchets, des accessoires négligés par d'autres.

— Techn. Résidus de peaux tannées, mégies, hongroyées, que l'on emploie pour la fabrication de la colle forte.

Rogny, comm. de l'Yonne, arrond. et à 53 kilom. de Joigny, sur le Loing et le canal de Briare; 1.218 hab. Fontaine de Saint-Fort, pèlerinage. Le canal de Briare descend du plateau à l'aide de sept écluses contiguës.

ROGOMME (étym. inconn. — S'écrivait autref. *rogum*) n. m. Pop. Liqueur alcoolique quelconque : *Un petit verre de* ROGOMME. ‖ *Voix de rogomme*, Voix rauque que donne l'abus des liqueurs alcooliques.

ROGOMMEUX (*go-meû*), **EUSE** adj. Pop. Devenu rauque par l'abus des boissons alcooliques : *Voix* ROGOMMEUSE.

ROGOMMISTE (*go-missť* — rad. *rogomme*) n. m. Pop. Débitant de liqueurs. (Vx.)

ROGUE (*rogh'* — peut être du celtique : armoricain *rok, rog*, même sens) adj. Dur et fier : *Prendre un ton* ROGUE. — Manèg. Se dit d'un cheval mal dressé ou difficile. — A signifié Rocailleux, escarpé : *Un chemin* ROGUE. — SYN. Rogue, arrogant, important, etc. V. ARROGANT.

ROGUE (*rogh'* — mot d'orig. scandin. : islând. *hrogn*, même sens) n. f. Œufs de poissons salés, de morue principalement, que l'on emploie comme appât dans la pêche de la sardine. ‖ Œufs de poisson en général.

ROGUÉ (*ghé*), **ÉE** adj. Pêch. Qui a des œufs : *Hareng* ROGUÉ.

ROGUEMENT (*ghe*) adv. D'une manière rogue : *Répondre* ROGUEMENT.

ROGUERIE (*ghe-ri*) n. f. Humeur rogue. (Inus.)

ROGUET (François), officier français, né à Toulouse en 1770, mort à Paris en 1846. Engagé volontaire en 1789, chef de bataillon à l'armée d'Italie en 1799, colonel l'année suivante, général de brigade en 1803, il prit une part glorieuse aux campagnes de l'Empire. A Waterloo, il ne quitta le champ de bataille que le dernier, à la tête de la vieille garde. La Restauration le mit à la retraite, mais la révolution de Juillet lui rendit son grade de lieutenant général : c'est en cette qualité qu'il échoua malheureusement dans la répression de l'insurrection soulevée à Lyon en novembre 1830.

ROHAN, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 33 kilom. de Ploermel, sur l'Oust et le canal de Nantes à Brest ; 667 hab. Toiles, beurre, engrais. Chapelle de 1510. Restes de l'ancien château. Vicomté au XIIe siècle et duché-pairie en 1603, Rohan était le berceau de l'illustre famille à laquelle il donnait son nom. — Le canton a 9 comm. et 11.571 hab.

ROHAN, une des plus illustres familles de France. Elle descend des anciens rois et ducs de Bretagne. Sous Louis XIV, les Rohan eurent rang de princes étrangers, à cause de leur origine souveraine. Cette maison possédait d'immenses terres en Bretagne : le comté de Porhoët, le duché de Rohan, la principauté de Guéménée, etc. Des Rohan sont sortis : les princes de Guéménée, les ducs de Montbazon et de Rohan-Rohan, les princes de Soubise, les princes de Léon, les ducs de Rohan-Chabot, les seigneurs de Gié, de Fontenay, du Gué de l'Isle, du Pouldu, de Montauban, etc.

ROHAN (Alain IX, vicomte DE), mort en 1461. Il épousa en 1107 Marguerite de Bretagne, fille de Jean IV, duc de Bretagne. En 1119, pendant la captivité du duc Jean V, il fut déclaré lieutenant général de Bretagne par les états du duché. Beau-frère du connétable Arthur de Richemont, il maria l'une de ses filles au comte d'Angoulême, frère du duc d'Orléans.

ROHAN (Françoise DE), appelée quelquefois **Dame de La Garnache**, née en 1535, morte en 1591. Cousine germaine de Jeanne d'Albret, elle entra comme fille d'honneur dans la maison de Catherine de Médicis. Le duc Jacques de Savoie-Nemours s'éprit d'elle, lui promit de l'épouser, puis l'abandonna pour se marier avec la veuve du duc de Guise et obtint du pape l'annulation de son engagement. Henri III consentit néanmoins à ériger en duché, en faveur de Mlle de Rohan, la seigneurie de Loudun, à titre personnel (1579).

ROHAN (René, vicomte DE), frère de la précédente, né en 1550, mort à La Rochelle en 1586. Il descendait de Pierre de Rohan, maréchal de Gié. Il porta d'abord le nom de *sire de Pontivy*, puis celui de *Frontenay*, et enfin celui de *vicomte de Rohan*. Élevé par sa mère, Isabelle d'Albret, dans la religion réformée, il se distingua parmi les capitaines de Jeanne d'Albret et devint un membre du conseil du roi de Navarre. L'une de ses filles, Catherine, épousa Jean II de Bavière, comte palatin du Rhin.

ROHAN (Henri, duc DE), prince DE LÉON, chef du parti calviniste sous Louis XIII, fils de René de Rohan, né au château de Blain, en Bretagne, en 1579, mort à Kœnigsfelden (canton de Berne) en 1638. Il fut élevé par sa mère dans les principes de la religion réformée, se rendit à la cour de Henri IV, se distingua au siège d'Amiens (1597), et entreprit, en 1600, un grand voyage, afin de connaître par lui-même les divers États de l'Europe. A sa rentrée en France, Henri IV le nomma duc et pair (1603) et lui fit épouser Catherine de Béthune, fille de Sully. En 1605, il est nommé colonel général des Suisses. A ce titre, il dirigea le corps français qui prit part au siège de Juliers après la mort de Henri IV. En 1611, il assista à l'assemblée générale des protestants de France, à Saumur, et, à partir de ce moment, il est considéré comme le véritable chef du parti calviniste. Il combat la politique espagnole de la régente Marie de Médicis, se voit refuser le gouvernement du Poitou, et se décide alors à faire la guerre ;



Henri, duc de Rohan.

il appelle les protestants aux armes, mais le traité de Loudun, en 1616, lui donne satisfaction. Le rétablissement de la religion catholique dans le Béarn fut le signal d'une nouvelle prise d'armes. Rohan prend le titre de *chef général des Églises réformées du royaume dans la Guyenne et dans le haut Languedoc* 1622 , il est déclaré criminel de lèse-majesté et déchu de ses titres, mais le traité de Montpellier, en 1622, remit les choses sur le pied où elles étaient avant la guerre. Rohan fixa alors sa résidence à Castres.. La non-exécution de la paix de Montpellier amena une nouvelle prise d'armes 1625 , à laquelle mit fin le traité de La Rochelle 1626 . Le traité fut rompu l'année suivante et, cette fois, Rohan lutta contre Richelieu avec l'appui de l'Angleterre. La prise de La Rochelle 1628 découragea les protestants, et, malgré l'ardeur de Rohan, qui continua la lutte dans les Cévennes et le Vivarais, ils durent accepter la paix d'Alais en 1629. Rohan se retira à Venise, obtint le commandement général des troupes de la république. C'est là qu'il écrivit ses *Mémoires*, publiés pour la première fois à Amsterdam 1644 . Il y composa aussi un ouvrage intitulé : *le Parfait Capitaine*. En 1631, rentré en grâce auprès de Louis XIII, il fut nommé ambassadeur en Suisse en 1632 et reçut, en 1635, le commandement de l'armée chargée d'enlever la Valteline aux Espagnols. Il fit une campagne qui est citée comme un modèle. Ses relations avec les Grisons mécontentèrent Richelieu ; il se retira à Genève, mais sa présence dans cette ville donna de nouvelles inquiétudes au cardinal : il se décida alors à rejoindre son ami Bernard de Saxe-Weimar, qui luttait pour la France contre les Impériaux. Il contribua à la victoire de Rheinfeld (1638), où il fut mortellement blessé. Outre les ouvrages déjà cités, Rohan a composé : *De l'intérêt des princes et États de la chrétienté* 1638) ; *Mémoires sur les guerres de la Valteline.*

ROHAN (Anne DE), sœur du précédent, née en 1584, morte à Paris en 1646. Elle était présente au siège de La Rochelle et Richelieu, qui refusa de la comprendre, ainsi que sa mère, dans la capitulation, la fit enfermer au château de Niort. Elle était très savante, lisait la Bible dans le texte hébreu et composait des vers assez remarquables.

ROHAN (Tancrède DE), fils putatif de Henri de Rohan, né à Paris en 1630, mort à Vincennes en 1649. Il naquit clandestinement à Paris, pendant que son père résidait à Venise. La duchesse avait une conduite plutôt légère, et Tancrède pourrait bien être issu de la liaison de sa mère avec le duc de Candale, fils de d'Épernon. Il fut élevé d'abord en Normandie, puis conduit en Hollande à l'âge de sept ans. Sa mère le rappela pour le faire reconnaître comme enfant légitime et, par conséquent, primant les droits de sa fille unique, Marguerite, qui avait épousé, malgré sa mère, en 1645, le comte Henri de Chabot. Marguerite plaida contre sa mère. Par arrêt de 1646, le parlement ne reconnut pas la légitimité de Tancrède. Lors des troubles de la Fronde, Tancrède se prononça pour le parlement et fut tué à Vincennes d'un coup de pistolet. Le Père Griffet publia à Liége, en 1767, une *Histoire de Tancrède de Rohan*, dans un sens favorable à celui-ci.

ROHAN (Louis DE), prince DE GUÉMÉNÉE. V. MONTBAZON.

ROHAN (Hercule DE), duc DE MONTBAZON. V. MONTBAZON.

ROHAN (Marie-Eléonore DE), abbesse, fille d'Hercule de Rohan, née en 1628, morte en 1681. Elle embrassa la vie religieuse malgré l'opposition de son père. A vingt-deux ans, elle fut nommée abbesse de la Trinité de Caen (1651). Elle échangea cette abbaye contre celle de Malnoue, près Paris (1664), et en 1669 elle devint en même temps abbesse des bénédictines de la rue du Cherche-Midi, à Paris. Elle donna à cette abbaye de très belles constitutions, inspirées de saint Benoît. Elle a aussi composé *la Morale du sage*, et des *Exhortations pour prises d'habits* de ses religieuses, etc.

ROHAN (Louis, chevalier DE), grand veneur de France, né en 1635, mort sur l'échafaud, à Paris, en 1674. Il était fils de Louis de Rohan, prince de Guéménée. Il obtint en 1656 la charge de grand veneur et un brevet de colonel des gardes. Il se distingua dans la guerre contre l'Espagne (1651-1659), figura dans la guerre de Hollande et reçut plusieurs blessures sur la Meuse en 1673. Rohan, qui passait pour l'homme le mieux fait de son temps, eut de nombreuses aventures galantes. Mme de Montespan elle-même l'aurait distingué. Il eut une grande part dans la fuite d'Hortense Mancini, duchesse de Mazarin. A la suite de ce scandale, Louis XIV obligea Rohan à se démettre de sa charge de grand veneur. Criblé de dettes, brouillé avec sa famille, Rohan songeait à relever sa fortune par quelque moyen que ce fût, lorsqu'un ancien officier, Latréaumont, l'associa à une conspiration qu'il avait formée contre le gouvernement de Louis XIV, de concert avec le Hollandais Van den Enden. Les conjurés devaient livrer Quillebœuf aux Hollandais, soulever la Normandie et, en cas de succès, se débarrasser de Louis XIV. La conspiration fut découverte. Latréaumont se fit tuer en luttant contre les gardes chargés de l'arrêter. Rohan fut condamné à mort et exécuté sur la place de la Bastille.

ROHAN (Armand-Gaston-Maximilien DE), cardinal, né et mort à Paris (1674-1749). Fils de François de Rohan et d'Anne de Chabot, il devint chanoine de Strasbourg en 1694, coadjuteur de l'évêque de cette ville en 1701 et évêque *in partibus* de Tibériade. Evêque de Strasbourg, en 1704, à la mort du cardinal de Furstemberg, il fut nommé cardinal en 1712, grand aumônier en 1713. En 1704, il avait été élu membre de l'Académie française.

ROHAN (Louis-Constantin DE), cardinal, né et mort à Paris (1697-1779). D'abord chevalier de Malte et capitaine de vaisseau en 1720, il entra dans les ordres en 1722 et devint successivement chanoine de Strasbourg 1722 , coadjuteur de l'évêque de cette ville 1730 , abbé de Lyre (1731), premier aumônier du roi 1748 , évêque de Strasbourg 1756 et cardinal en 1761.

ROHAN (Jules-Hercule Meriadec DE, prince DE GUÉMÉNÉE, général, neveu du précédent, né à Paris en 1726, mort en 1800. Capitaine de cavalerie en 1741, il prit part à la campagne d'Allemagne ; colonel d'un régiment d'infanterie de son nom (1745), il suivit Maurice de Saxe dans la campagne de Flandre. Il obtint le grade de maréchal de camp en 1759 et celui de lieutenant général en 1762. Il émigra à l'époque de la Révolution et mourut à l'étranger.

ROHAN (Louis-Armand-Constantin DE), prince DE MONTBAZON, amiral, frère du précédent, né et mort à Paris (1730-1791). Capitaine de vaisseau en 1758, il fut fait, peu après, prisonnier en combattant avec un seul bâtiment, le « Raisonnable », contre six navires anglais. Nommé chef d'escadre en 1764, il devint gouverneur des îles Sous-le-Vent en 1766 et lieutenant général des armées navales en 1769. Il prit part à la guerre de l'Indépendance américaine et fut promu vice-amiral en 1784. Très hostile à la Révolution, il fut arrêté en 1791, on donna à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté.

ROHAN (Louis-René-Édouard, prince DE, cardinal, grand aumônier de France, né à Paris en 1734, mort à Ettenheim (gr. duché de Bade) en 1803. Il fit ses études au collège du Plessis et au séminaire de Saint-Magloire. En 1760, il devint coadjuteur de son oncle, évêque de Strasbourg, et, la même année,



Cardinal de Rohan.

il fut nommé évêque de Canope, *in partibus*. En 1761, il entra, sans aucun titre, à l'Académie française. Nommé ambassadeur à Vienne en 1772, il scandalisa Marie-Thérèse par son luxe princier et la légèreté de sa conduite. Elle demanda son rappel. Grand aumônier en 1777, cardinal en 1778, il devint évêque titulaire de Strasbourg en 1779. Criblé de dettes, malgré ses revenus, qui dépassaient 2 millions, mal vu du roi et surtout de la reine, il accorda sa confiance au charlatan Cagliostro qui devait le rendre le prince le plus riche de l'Europe, et il fut le principal acteur, plus naïf que coupable, dans la célèbre affaire du *Collier*. V. ce mot. Après deux ans d'exil, d'abord à La Chaise-Dieu, puis en Touraine, il put rentrer à Strasbourg. Élu aux états généraux, il fut accusé de fomenter dans son diocèse une agitation contre-révolutionnaire et cité à la barre de l'Assemblée ; mais il refusa de comparaître 1790 et rejoignit les émigrés. Menacé d'arrestation en 1793, il invoqua sa qualité de prince de l'empire et continua à vivre à Ettenheim, dans la partie allemande de son diocèse. Il se démit de l'évêché de Strasbourg, après la signature du Concordat.

ROHAN (Ferdinand-Maximilien-Mériadec DE), prince DE GUÉMÉNÉE, prélat, frère du précédent, né et mort à Paris (1738-1813). Il fut successivement prieur de la faculté de théologie, grand prévôt du chapitre de Strasbourg, archevêque de Bordeaux 1769 et de Cambrai en 1781. Nommé, en 1790, régent de la principauté de Liége, il jura d'y défendre les principes de 1789, il retourna à Cambrai en 1791 et émigra peu après. Rentré en France en 1801, il se démit de son archevêché après la signature du Concordat et fut choisi par Napoléon pour premier aumônier de l'impératrice Joséphine.

ROHAN (Henri-Louis-Marie DE, prince DE GUÉMÉNÉE, neveu du précédent, né à Paris en 1745, mort en Allemagne vers 1807. Fils du lieutenant général Hercule-Mériadec, il fut d'abord capitaine lieutenant des gendarmes de la garde et, en 1775, il fut nommé grand chambellan. Aimant beaucoup le luxe, il abusa de son nom et de son crédit pour emprunter des sommes énormes. Il fut déclaré en faillite, en 1782, avec un passif de 33 millions. « Il n'y a, dit-il, qu'un roi ou un Rohan pour faire une faillite pareille. » Sous la Révolution, il émigra et passa en Allemagne, où il mourut obscurément.

ROHAN (Charles-Alain-Gabriel DE, prince DE GUÉMÉNÉE, duc DE MONTBAZON, fils du précédent, né à Versailles en 1764, mort au château de Schrow (Bohême) en 1836. Il émigra en même temps que son père, prit du service en Autriche et parvint au grade de feld-maréchal-lieutenant. Il combattit dans le Tyrol en 1805 et fut battu par les Français. Sommé de rentrer en France en 1809, il refusa et fut condamné à mort par contumace. Il fut blessé à Wagram (1809). A la Restauration, Louis XVIII le créa pair de France, mais il ne siégea jamais ; il ne résidait d'ailleurs en France que par intermittence, et il la quitta définitivement en 1830.

ROHAN (prince DE), dit **de Gié**. V. GIÉ.

ROHAN (Charles DE), prince DE SOUBISE. V. SOUBISE.

ROHAN (Armand DE, cardinal DE SOUBISE. V. SOUBISE.

ROHAN (Anne DE). V. SOUBISE.

ROHAN-CHABOT (Louis-Antoine-Auguste, duc DE), général, né en 1733, mort à Paris en 1807. Il fut d'abord connu sous le nom de comte, puis sous celui de duc de Rohan-Chabot. Entré au service à quatorze ans, il devint colonel en 1749. Il se distingua pendant la guerre de Sept ans, et sa bravoure lui fit donner, par Belle-Isle, le surnom de **Jeune héros**. Brigadier en 1759, maréchal de camp en 1762, il devint lieutenant général en 1783. Il émigra au début de la Révolution.

ROHAN-CHABOT (Louis-François-Auguste, duc DE, cardinal, petit-fils de Louis-Antoine-Auguste, né à Paris en 1788, mort à Chenecey, près Besançon, en 1833. Il porta d'abord le titre de comte de Chabot et fut attaché par Napoléon, en qualité de chambellan, à sa sœur Pauline puis à la princesse Murat et enfin à lui-même. Animé de convictions religieuses profondes, il alla visiter Pie VII à Fontainebleau, pendant sa captivité, et dut alors quitter la France ; il y rentra en 1814, prit le titre de prince de Léon et fut nommé colonel de cavalerie. En 1816, il succéda à son père comme pair de France. Après avoir perdu sa femme, qui mourut brûlée, il entra à Saint-Sulpice en 1819 et fut ordonné prêtre en 1822. Chanoine et vicaire général de Paris, il fut appelé à l'archevêché d'Auch en 1828 et, la même année, à celui de Besançon. En 1830, il fut nommé cardinal. Il refusa de prêter serment à Louis-Philippe et retourna dans son diocèse.

ROHAN-CHABOT (Philippe-Le V JARNAC.

ROHART (*ro-a'* — peut-être de *rohr*) n. m. Ivoire provenant de l'hippopotame ou des morses.

ROHATYN, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), ch.-l. de district et de cercle, sur la Gnila Lipa, affluent gauche du Dniester ; 5.616 hab. Carrière de plâtre.

ROHAULT (Jacques), physicien français, né à Amiens en 1620, mort à Paris en 1675. Admirateur passionné de Descartes, il épousa la fille de Clerselier, éditeur des œuvres de ce philosophe. S'étant donné pour mission d'enseigner la physique, Rohault s'attacha, dans ses leçons, à rectifier et à compléter les preuves du raisonnement par des expériences. Ce fut en recueillant et en classant d'une

Rohault de Fleury.

ROMEA

ROMILKARD.



ROMITA

Romita

ROMLI'S

ROMBACH

ROMBAUER

RONAL

RONRIC

RONTAK.

ROHWAND

RONSEA

RONSHAUSEN — RONSHAUSEN

RONSPERG

ROOSEN

ROOSEVELT

ROOSTEMAN

ROPARTZ

ROPES

ROPITAL

ROPP

ROQUAIN

ROQUE

ROQUEBRUNE

ROQUEFORT

ROQUEMAURE

ROQUEPLAN

ROQUES

ROQUETTE

ROQUEVILLE

ROQUEVILLE DE BOISANGLARD

ROQUEVILLE DE LA LANDE

ROQUEVILLE DE TOCQUEVILLE

ROQUEVILLE DE TOURVILLE

ROQUEVILLE DE TOURVILLE-DUPERRÉ

ROQUEVILLE DE TOURVILLE-DUPERRÉ

ROQUEVILLE DE TOURVILLE-DUPERRÉ

— Mœurs et cout. *Fête des Rois.* Elle était célébrée au moyen âge, dans certaines églises, par une sorte de représentation d'un « mystère » caractéristique. A Besançon, par exemple, dans l'église de Sainte-Madeleine, un chanoine, élu par ses collègues, prenait le titre de roi et, monté sur un trône, ayant à la main une palme pour sceptre, il officiait le jour de l'Epiphanie. La fête des Rois fut toujours une fête essentiellement populaire, caractérisée par la proclamation du *roi de la fève* et le cri de : *Le roi boit.* L'origine en serait, dit-on, dans un jeu d'enfants qui, à Rome, pendant les saturnales, tiraient au sort en avec des fèves à qui serait roi : l'emploi de la fève viendrait des Grecs, qui avaient des fèves pour voter dans les assemblées. Ce jeu, qui se faisait en décembre chez les Romains, fut, à l'époque chrétienne, porté au jour de la Nativité; plus tard, de l'Epiphanie. Le peuple du moyen âge copia, d'ailleurs, ce qu'il voyait dans l'église; mais, dans les repas de famille, le sort décida de la création du roi, désigné par la fève introduite dans un gâteau. La fête des Rois était également célébrée à la cour des rois de France.

Rois (LIVRES DES), Livres bibliques formant en réalité deux œuvres distinctes, lesquelles doivent être étudiées à part.

1° *Premier et Second Livres des rois.* Ils sont appelés dans l'hébreu *Livre de Samuel* et ne constituent qu'un seul et même ouvrage. Leur division et leur dénomination de premier et de second *Livres des Rois* sont l'œuvre des Septante. Ils renferment trois grandes sections : 1° l'enfance et la judicature de Samuel; 2° le règne de Saül; 3° le règne de David. Ils sont écrits dans un hébreu très pur. Leur style rivalise en noblesse et en élégance avec celui d'Isaïe, le plus parfait des écrivains de l'Ancien Testament. Leur auteur est inconnu, de même que la date de leur composition. Toutefois, le texte permet de croire qu'ils sont postérieurs au schisme des dix tribus.

2° *Troisième et Quatrième Livres des Rois.* Ces deux livres ne sont aussi qu'un seul et même ouvrage, qui contient l'histoire des Israélites depuis l'avènement de Salomon jusqu'à la destruction du temple, c'est-à-dire pendant près de quatre siècles et demi. Il se partage aussi en trois sections : 1° Règne de Salomon; 2° Histoire du royaume de Juda et de celui d'Israël; 3° Histoire du royaume de Juda depuis la chute de celui d'Israël jusqu'à la captivité de Babylone. L'auteur des deux derniers *Livres des Rois*, qui est probablement le prophète Jérémie, se réfère fréquemment à trois ouvrages plus anciens comme aux sources où il a puisé ses récits : ce sont le *Livre des paroles des jours de Salomon*, le *Livre des discours des jours des rois de Juda* et le *Livre des paroles des jours des rois d'Israël*. La véracité des deux derniers *Livres des Rois* est reconnue, sinon pour la chronologie, au moins pour les événements mêmes.

Roi blanc (LE), œuvre en prose de l'empereur d'Allemagne Maximilien Ier, publiée pour la première fois à Vienne, en 1775, avec gravures. C'est une sorte de biographie de Maximilien, qui se désigne sous le nom de Roi blanc; les autres princes qui interviennent dans le récit sont également signalés par les couleurs de leurs armes : tels le roi bleu, qui serait le roi de France, Louis XI; le roi vert, sans doute le roi de Hongrie, Mathias Corvin.

Roi s'amuse (Le), drame de V. Hugo, en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 1832; interdit le soir même sous prétexte d'immoralité, en réalité à cause des allusions qu'on voulut y voir, et repris le 22 novembre 1882). — Triboulet, le fou du roi François Ier, s'est fait haïr des courtisans. Ils ont cru découvrir qu'il avait une maîtresse et se concertent un soir de fête, au Louvre, pour se venger de lui. Le même soir, M. de Saint-Vallier, gracié par François Ier, mais au prix du déshonneur de sa fille Diane de Poitiers, maudit le roi et son bouffon qui a raillé sa honte. Cette malédiction poursuivra Triboulet. La femme qu'il va voir dans la maison du cul-de-sac Bucl est sa fille Blanche, qu'il garde jalousement. Le roi pénètre auprès d'elle et se fait aimer sous le nom d'un écolier, Gaucher Mahiet. Triboulet, qui rencontre les courtisans dans la rue, croit qu'il s'agit d'enlever Mme de Cossé. Il se laisse bander les yeux et aide au rapt de Blanche. Resté seul, il enlève son bandeau et reconnaît le voile de sa fille enlevée. Il va la chercher au Louvre et, après avoir jeté sa malédiction aux courtisans, il la retrouve au sortir de la chambre du roi, mais sonillée, et jure de la venger. Le roi est attiré dans le logis du spadassin Saltabadil et de sa sœur Maguelonne, qu'il courtise. Payé par Triboulet, Saltabadil doit lui livrer cousu dans un sac le corps de son ennemi, dont il ignore le véritable nom. Mais Maguelonne veut sauver le beau cavalier. Elle décide son frère à tuer en sa place la première personne qui frappera à la porte. La victime sera Blanche, qui, mise au courant du complot, est venue habillée en homme à la maison de Saltabadil. Elle a entendu le dialogue du spadassin et de sa sœur : elle s'offre volontairement à la mort et heurte à la porte. Saltabadil la frappe, enferme son corps dans un sac qu'il livre à Triboulet, venu pour chercher sa proie. Il va jeter dans la Seine ce qu'il croit être le cadavre du roi, quand il entend au loin la voix de François Ier, qui regagne en chantant son logis. Il ouvre le sac, y trouve sa fille, qui meurt dans ses bras, et tombe sur le pavé en criant : « J'ai tué mon enfant. » Le drame repose sur l'antithèse entre le roi, débauché et brutal, et le fou, qui a le beau rôle. Le caractère de Triboulet est lui-même une antithèse : dans un corps disgracié et une âme aigrie, le poète a mis toutes les tendresses et toutes les angoisses de l'amour paternel.

Roi des montagnes (LE), roman, par Edmond About (1857). Ce roman est un tissu d'anecdotes reliées les unes aux autres, mais dont on ne saurait extraire les principaux épisodes sans enlever au récit tout ce qui fait son charme et lui donne son intérêt. — Le Roi des montagnes n'est autre qu'un chef de bande qui gagne amplement sa vie à dévaliser les voyageurs qu'une curiosité téméraire entraîne à visiter les montagnes de l'Attique. Hadji-Stavros a une sorte de gouvernement; il s'appuie sur une compagnie d'actionnaires auxquels il rend sérieusement ses comptes. On y trouve des peintures de tout genre : combats, persécutions, pillage et le reste. L'auteur s'est égayé spirituellement aux dépens de la Grèce; mais, tout en faisant la part de l'exagération, on n'y peut méconnaître des portraits tracés sur le vif, un mérite d'observation très réel et un charmant entrain dans la narration.

Rois en exil (LES), roman d'Alphonse Daudet (1879). — Le roi d'Illyrie, Christian, expulsé de son royaume, mène à Paris joyeuse vie et ne semble guère se souvenir de la couronne qu'il a perdue, malgré les exhortations et l'exemple de la reine Frédérique, altière et vaillante femme, qui s'emploie tout entière à la reconquérir, sinon pour son indolent mari, du moins pour son jeune fils Zara. Celui-ci a comme précepteur Elisée Méraut, royaliste fervent; et, tandis que Christian tombe au dernier degré de l'abjection, le précepteur et la reine, qu'unit leur foi commune, éprouvent l'un pour l'autre une fervente sympathie. Peut-être Frédérique finirait, elle si hautaine, par se donner à ce plébéien. Mais, en s'exerçant au tir avec le petit prince, Méraut lui cavoie, par ricochet, une balle dans l'œil. Voilà Zara infirme et Frédérique obligée de renoncer à ses rêves. Quant à Méraut, il s'enfuit pour ne jamais revenir. La scène finale, chez le médecin, où il n'y a plus de reine ambitieuse, mais seulement une mère qui veut qu'on sauve son enfant, est une des plus pathétiques qu'ait écrites l'auteur. Parmi les romans de Daudet, il y en a deux ou trois supérieurs aux *Rois en exil* par leur vigoureuse cohésion, mais aucun peut-être de plus émouvant.

Roi d'Yvetot (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Brunswick et de Leuven, musique d'Adolphe Adam (Opéra-Comique, 1836). Au point de vue de la forme et du style, aussi bien que de la grâce et de la fertilité de l'inspiration, la partition de cet ouvrage peut compter parmi les plus heureuses qu'ait écrites Adolphe Adam. On en peut signaler nombre de morceaux. Au premier acte, une ouverture excellente, de jolis couplets de ténor : *Fi des honneurs!* un quatuor d'un heureux sentiment mélodique, les charmants couplets du moulin, un second quatuor qui ne le cède en rien au premier et l'élégant fragment choral qui sert de finale; au second, un beau duo de ténor et de baryton, d'un style très ferme; un grand morceau d'ensemble construit avec beaucoup d'art et un duo de ténor et de soprano plein d'esprit et de gaieté; enfin, au troisième, une romance d'un joli sentiment mélancolique, un morceau d'ensemble où la chanson populaire du *Roi d'Yvetot* est travaillée de main de maître, et un très bel air de baryton.

Roi l'a dit (Le), opéra-comique en trois actes, paroles d'Edmond Gondinet, musique de Léo Delibes (Opéra-Comique, 1873). — Un noble un peu naïf, le marquis de Moncontour, père de quatre filles, se trouve un jour présenté à Louis XIV. Dans son trouble d'une telle faveur, le roi lui demandant s'il a un fils, il répond étourdiment : oui; et le roi, distrait lui-même, réplique : « Je le savais. » Voilà notre homme alors fort embarrassé et se croyant obligé d'avoir un fils. Il adopte un jeune paysan qu'il cherche à dégrossir, mais qui fait mille sottises et qui, à la fin, se trouvant engagé dans un duel, par poltronnerie, se fait passer pour mort. Le roi, l'apprenant, adresse au marquis ses doléances, et celui-ci, profitant de la circonstance, renvoie le petit paysan à son jardin et à ses légumes.

Cette pièce, dont le premier acte est charmant, tourne court ensuite, et se traîne dans des banalités. Quant à la musique, fringante, pleine de grâce et d'élégance, elle constitue l'une des meilleures œuvres du compositeur. Le premier acte est hors de pair, avec la jolie scène de la révérence, le chœur comique de la chaise, les couplets de la sonbrette et son finale très scénique. Citons encore, au second acte, un trio charmant et construit de main de maître, et un second finale délicieux : *Ah! qu'il est doux d'avoir un frère!* un véritable bijou.

Roi de Lahore (LE), opéra en cinq actes et six tableaux, poème de Louis Gallet, musique de J. Massenet (Opéra, 1877). Le sujet du *Roi de Lahore* est emprunté à une légende indienne que le comte de Beauvoir, entre autres, a rappelée dans son *Voyage autour du monde*. — Alim, roi de Lahore, aime une jeune prêtresse nommée Sita, qu'il vient trouver chaque soir dans le temple. Son ministre, Scindia, qui aime aussi la jeune fille et qui veut l'épouser, est repoussé par elle. Or, Scindia, qui a eu connaissance de ses rendez-vous nocturnes, la dénonce devant tous comme sacrilège, ce sacrilège étant puni par la mort. Mais Alim se dévoile lui-même; il obtient le pardon de la prêtresse parjure, demande sa main au grand prêtre, qui la lui accorde, et il se prépare à repousser le sultan Mahmoud, qui, à la tête de ses troupes, menace d'envahir Lahore. Scindia, irrité, jure de se venger. Au second acte, les deux armées sont en présence. Scindia profite de la mêlée pour frapper traîtreusement Alim, qui meurt de sa blessure. Le troisième nous montre Alim dans le paradis d'Indra. Malgré les félicités célestes, il ne cesse de songer à sa bien-aimée et il supplie Indra de le faire revivre, sous quelque condition que ce soit. Le dieu se rend à son désir, lui permet de redescendre sur la terre, mais dans la condition la plus humble et en lui déclarant qu'il devra mourir le jour où Sita elle-même serait frappée par la mort. Scindia a succédé à Alim et, malgré elle, veut épouser Sita, qu'on amène au palais. Alim se présente et veut se faire reconnaître. Il est par tous traité d'imposteur et sa vie serait en danger si le grand prêtre ne le sauvait en le déclarant atteint de folie. Par ce fait, il devient sacré au nom de la religion et nul ne saurait le maltraiter. Au cinquième acte, Sita, pour échapper à Scindia, se réfugie dans le temple d'Indra. Alim l'y rejoint et ils rêvent au bonheur à venir, lorsque Scindia survient et les surprend. Sita se poignarde alors et, selon la volonté d'Indra, Alim meurt de sa mort. La pièce se termine par une apothéose, où l'on voit les deux amants monter ensemble au séjour des bienheureux.

La partition est pleine de vigueur et de poésie. Au premier acte, il faut citer le duo de Scindia et du grand prêtre, le chœur des prêtresses, le duo de Sita et d'Alim, dont les divers épisodes sont délicieux, et le finale, qui est d'un grand souffle dramatique. Il faut citer, au second, la jolie danse des esclaves, le charmant duo des femmes : *C'est le soir*, et celui, plein de passion, de Sita et d'Alim. Le troisième nous offre la marche céleste, les airs de ballet exquis des Apsâras et la scène magistrale de l'incantation : *Qu'il soit lui, qu'il ne s'it plus lui!* où le musicien a poussé la puissance de la sonorité jusqu'à ses dernières limites. A signaler, au quatrième acte, l'air d'Alim, la délicieuse cantilène de Scindia : *Promesse de mon avenir*, et le finale, qui contient une phrase superbe : *C'est un dieu qui t'inspire*. Enfin, il faut enfin mentionner au cinquième, avec un entr'acte superbe, l'air pathétique de Sita : *Je me douleur que la mort me donne*, et son duo très émouvant avec Alim.

Roi malgré lui (LE), opéra-comique en trois actes, paroles d'Emile de Najac et Paul Burani, d'après un vaudeville d'Ancelot, musique d'Emmanuel Chabrier (Opéra-Comique, 1887). La pièce n'était pas sans agrément ni sans intérêt; la musique était fort agréable, bien qu'on pût lui reprocher parfois une certaine lourdeur, un certain trop plein dans l'instrumentation. L'ouvrage fut accueilli avec une grande faveur par le public et donna de l'espoir dans l'avenir de son auteur, mort prématurément et sans avoir pu réaliser cet espoir.

Roi d'Ys (LE), opéra en trois actes et cinq tableaux, poème d'Edouard Blau, musique d'Edouard Lalo (Opéra-Comique, 1888). — La légende celtique de la ville d'Is ou Ys, vieille cité bretonne qui, au IVe ou Ve siècle, disparut entièrement, submergée par les flots. Selon la tradition, la ville d'Ys, capitale du roi Gradlon, était défendue contre les invasions de la mer par un puits ou barrage, destiné à recevoir les eaux de la mer dans les grandes marées. Ce puits avait une porte secrète dont le roi seul avait la clef, et qu'il ouvrait et fermait lui-même, car cela était nécessaire. Or, une nuit, pendant qu'il dormait, sa fille, voulant couronner dignement les fêtes d'un banquet donné à un amant, lui déroba la clef du puits, courut ouvrir la porte et submergea la ville.

C'est de cette légende qu'Edouard Blau, en la dramatisant, a tiré le sujet d'un poème lyrique qui n'est ni sans couleur, ni sans intérêt. Le roi d'Ys est en guerre avec un de ses jeunes voisins, le prince Karnac. Pour faire cesser les hostilités, il accorde à celui-ci la main de sa fille aînée, la belle Margared, qui accepte cette union sans enthousiasme. Sur ces entrefaites, revient d'une expédition lointaine le jeune chevalier Mylio, que l'on croyait mort avec ses guerriers. Or, Mylio aime Rozenn, la seconde fille du roi, dont il est aimé, mais il excite aussi l'amour de Margared, qui, en apprenant son retour, refuse résolument d'épouser Karnac. Fureur de ce dernier, qui reprend les armes et déclare au roi une guerre sans merci. Mylio relève le défi et promet de vaincre Karnac. Mais, avant de partir, il avoue son amour au roi, qui lui promet la main de Rozenn s'il revient vainqueur.

On devine la fureur de Margared, qui, jalouse de sa sœur, jure de se venger. Voici Mylio de retour, victorieux, tandis que Karnac, le cœur gonflé de haine et qui a échappé au massacre de ses soldats, se trouve en présence de Margared. Celle-ci lui apprend que la ville n'est protégée contre la mer que par une écluse; tous deux vont ouvrir cette écluse, et la ville est aussitôt envahie par les eaux, qui font d'innombrables victimes. Le roi et tout son peuple fuient devant la mer en furie, cherchant un refuge impossible. Margared alors sent l'horreur de son forfait; elle s'en confesse publiquement, provoquant la fureur populaire, et, sachant que le sacrifice volontaire de sa vie doit apaiser la colère céleste, elle s'élance au sommet d'un rocher et se précipite dans les flots, qui, après l'avoir engloutie, se retirent aussitôt. La ville est sauvée.

C'est ce poème qui a inspiré à Lalo une œuvre noble et puissante. Vivante et dramatique, généreusement inspirée, écrite d'un style superbe et avec une rare fermeté de main, la partition du *Roi d'Ys* a la poésie, la couleur, le pathétique, le sentiment scénique. L'œuvre est courte, nette, rapide. De ses meilleures pages, il faut citer, au premier acte, le joli chœur : *Noël! Noël!* le duo des deux sœurs, qui contient un épisode charmant : *En silence pourquoi souffrir?* et le finale, qui est plein de chaleur et de mouvement. On trouve au second un air de Margared qui se fait remarquer par sa vigueur, un quatuor excellent, la belle scène dans laquelle Margared entraîne Karnac à la vengeance, et celle, superbe, de l'apparition de saint Corentin, qui veut retenir les deux criminels. Le premier tableau du troisième acte, celui des noces de Mylio et de Rozenn, est à lui seul une sorte de chef-d'œuvre : le chœur dialogué avec danse qui sert d'introduction, les jolies stances de Mylio, *Vainement, ma bien-aimée*, si pleines de poésie, les strophes délicieuses par lesquelles Rozenn lui répond, le cortège de la noce avec le petit chœur qui l'accompagne, tout cela est délicieux, et tout ce qui vient ensuite : la scène farouche de Karnac et de Margared, le duo plein de tendresse de Mylio et de Rozenn, la scène de Rozenn, de Margared et du roi, n'est pas moins digne d'éloges. Le dernier tableau, plein d'une énergie sombre, termine dignement cette œuvre puissante et remarquable à tous égards.

Roi boit (Le), peinture par Jordaens; au Louvre. — Une compagnie de joyeux Flamands célèbre la fête des Rois autour d'une table. L'élu, vieillard à barbe blanche, a le verre en main. Jordaens a traité plusieurs fois le même sujet, notamment dans un tableau qui appartient au musée du Belvédère. Des tableaux sur le même sujet ont été peints par D. Teniers (musée du Belvédère), R. Brakenburg



Le roi boit, d'après Jordaens. (Louvre.)



Mort de Roland, d'après Michallon.

belle de toutes (v. CHANSON), a dépeint en traits grandioses ses derniers exploits et sa mort. Dans les œuvres italiennes imitées des chansons de geste françaises, les poètes ont donné une nouvelle popularité à la physionomie du héros français.

— Iconogr. Michallon a représenté la *Mort de Roland* dans un tableau qu'il envoya de Rome, au Salon de 1819, et qui contribua à établir sa réputation. (Louvre.)

— BIBLIOGR. : G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne* (1865); Léon Gautier, *Histoire poétique de Roland*, dans son édition classique de la *Chanson de Roland*.

— ALLUS. LITTÉR. : **Jument de Roland.** V. JUMENT.

— **Le cor de Roland.** V. COR.

Roland amoureux (*Orlando innamorato*), poème du comte Bojardo, en soixante-neuf chants (1495). Ce poème, dont le sujet est tiré de la prétendue chronique de Turpin et des vieux romans français du cycle de Charlemagne, a inspiré celui de l'Arioste, qui en est la continuation. Les types si connus de Rodomont, de Sacripant, de Mandriard, la physionomie si touchante d'Angélique sont des créations de Bojardo. L'*Orlando innamorato* brille surtout par l'imagination; il est inférieur à l'*Orlando furioso* par le style. En 1541, Berni s'empara du poème, le refit à sa manière bouffonne. Nous en possédons trois traductions françaises (1544, 1550 et 1717); la dernière est de Le Sage.

Roland furieux, poème épique de l'Arioste, en quarante-six chants. La première édition est de Ferrare (1516), mais le poème ne parut complet que dans la seconde (1520). Il est dédié au cardinal Hippolyte d'Este.

Les rois d'Afrique, sous la conduite d'Agramant, ont résolu de détruire le royaume de France : ils assiègent Paris. Cependant Angélique, reine de Cathay, aimée à la fois de Roland et de Renaud de Montauban, et promise par Charlemagne au plus brave, s'enfuit du camp français et Roland se met à sa poursuite. Mais Angélique, munie d'un anneau qui la rend invisible, échappe au paladin, à Renaud, à Sacripant, roi de Circassie, et finit par accorder sa main au jeune Médor, qu'elle a rencontré baigné dans son sang et qu'elle a soigné. En lisant les vers d'Angélique et de Médor entrelacés sur l'écorce des arbres, Roland devient insensé et se livre à toutes sortes de fureurs jusqu'au jour où Astolphe, le chevalier au cor merveilleux, lui rend la raison en lui apportant la fiole où elle est enfermée et qu'il a été chercher dans la lune. Déchaînée par saint Michel, la Discorde met le désordre dans le camp d'Agramant. Rodomont, Mandricard, Gradasse, la guerrière Marphise, Sacripont, sont occupés à vider des querelles particulières. Depuis longtemps le plus illustre des paladins d'Agramant, le beau Roger, le cavalier à l'hippogriffe, l'ancêtre légendaire de la famille d'Este, est retenu loin des combats par les charmes d'Alcine ou les artifices de l'enchanteur Atlant, et son amante, la valeureuse Bradamante, la sœur de Renaud, est à sa recherche. A la fin, les Français et les Sarrazins se décident à remettre le sort des deux armées à un combat singulier : le champion des premiers est Renaud, les seconds choisissent Roger. L'artifice d'une magicienne, qui protège les amours de Roger, fait dégénérer le duel en combat général; les Sarrazins sont vaincus et Agramant finit par être tué par Roland. Ce qui caractérise d'abord ce poème, c'est un entrelacement des épisodes tel, que le plan, qui existe, échappe à la lecture. L'auteur interrompt sans cesse son récit pour en commencer un autre, et renouvelle ainsi constamment l'intérêt. Imagination, verve, esprit, richesse de poésie, grâce, langue sonore, vers aisés et riants (*Roland* est écrit en octaves), inventions merveilleuses ou fantastiques, aventures guerrières ou galantes : on trouve tout cela dans le dernier des romans de chevalerie. Toute la matière des vieilles épopées y est reprise, mais mise en œuvre avec un art tout classique et une pointe d'ironie qui en tempère la fantaisie. — Le *Roland furieux* a eu un grand nombre de traductions françaises. La plus ancienne est celle de Jehan des Gouttes (1543). Citons encore celles de Mirabaud (1741), de Panckoucke (1787), de Du Pays et Ch. Hippeau; d'A. Bonneau (trad. littérale des quinze premiers chants).

Roland, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, paroles de Quinault, musique de Lulli, représentée à l'Opéra le 8 mars 1685. — C'est Louis XIV lui-même qui indiqua à Quinault le sujet de *Roland*, d'après l'*Orlando furioso* de l'Arioste. Le livret, quoiqu'il s'y trouve de jolis passages, n'est peut-être pas l'un des meilleurs du poète, mais la partition est assurément l'une des plus belles, des plus tendres et des plus passionnées qu'ait écrites le compositeur. Elle renferme, entre autres, deux airs exquis, tous deux chantés par Médor, l'un au premier acte : *Ah! quel tourment!* le second un peu plus loin : *Je tremble si c'est votre amie*, inspiration vraiment délicieuse, pleine de



Ch. Rokitansky.



Épée de Roland (Musée de Nancy).

charme, et d'une mélancolie touchante et pénétrante. Parmi les morceaux épisodiques, il faut surtout citer la jolie scène chantée et dansée du quatrième acte, et le beau chœur des soldats au cinquième : *Roland, courez aux armes.* La partition de *Roland* est l'une de celles que préférait son auteur, et elle fut longtemps au répertoire.

Roland à Roncevaux, opéra en quatre actes, paroles et musique d'Auguste Mermet (Opéra, 1864). L'auteur s'inspira de la *Chanson de Roland*. C'est à son livret, très bien construit, très scénique et très dramatique, que revint la plus grande part d'un succès qui fut très brillant à l'origine.

La partition se faisait remarquer par la franchise de l'accent, par la puissance des rythmes. Mais l'inspiration était un peu trop superficielle, et l'orchestre, assez pauvre, plus bruyant que sonore. On en peut signaler certains morceaux, tels que, au premier acte, la *Chanson de Roland*, dite par un pâtre, et le finale, qui n'est pas sans éclat; au second, le chœur du complot : *Roncevaux, vallon triste et sombre,* où le musicien n'a pas su développer une idée heureuse par elle-même; puis, plus loin, un chant de guerre à l'allure vraiment martiale, une farandole chaude et animée, la belle phrase de Roland sur son épée : *Je suis Durandal, du plus pur métal*, le trio de Turpin, Roland et Alde, qui est sans doute la meilleure page de l'œuvre, et le finale, un instant fameux : *En avant! Montjoie et Charlemagne,* qu'on a appelé la *Marseillaise de Roland*.

Roland, chef des camisards, né au Mas-Soubeyran, (Gard) en 1675, mort au château de Castelnau, près d'Uzès, en 1704. Il servit très jeune dans un régiment de dragons et retourna dans son pays natal après la paix de Ryswick. Lors de l'insurrection des camisards, il rejoignit son oncle Laporte et contribua à tenir en échec pendant deux ans l'armée de Louis XIV. Trahi par un de ses officiers, il fut tué d'un coup de feu en se défendant. Son cadavre fut brûlé à Nîmes et ses cendres jetées au vent.

Roland (Philippe-Laurent), sculpteur français, né à Pont-à-Marcq, près de Lille, en 1746, mort à Paris en 1816. Élève et praticien de Pajou, il voyagea en Italie, puis retourna à Paris et, en 1782, il exécuta une statue représentant *Caton d'Utique,* qui lui valut d'être agréé de l'Académie de peinture et de sculpture. Un *Samson* d'un beau caractère, une statue de *Condé*, son bas-relief des *Neuf Muses* pour Fontainebleau lui méritent en évidence. Il fit partie de l'Académie des beaux-arts lors de la création de l'Institut. Citons, parmi ses principales œuvres, la statue de *Napoléon*, celle de *Tronchet*, une *Minerve*, une *Bacchante* en bronze, un remarquable bas-relief pour la cour du Louvre et un *Homère chantant sur la lyre*, statue en marbre, regardée comme son chef-d'œuvre (Louvre). Professeur à l'Académie, il compta au nombre de ses élèves David d'Angers. Roland était un remarquable artiste, et doot les œuvres attestent une réelle originalité.

Roland de La Platière (Jean-Marie), homme politique français, né à Thizy en 1734, mort à Bourg-Baudouin, près Rouen, en 1793. D'une nombreuso famille peu fortunée, il entra chez un armateur de Nantes. Nommé inspecteur ordinaire des manufactures de Picardie, il acquit des connaissances scientifiques et industrielles très étendues. Marié, en 1780, avec Manon Phlpon (v. l'art. suiv.), il fut nommé, grâce à son influence, inspecteur général des manufactures de Lyon. Sa femme se fit son secrétaire et son collaborateur dans plusieurs de ses ouvrages : *l'Art du fabricant d'étoffes de laine* (1780) ; *l'Art du fabricant de velours de coton* (1783) ; *l'Art du tourbier* (1783) ; *De l'influence des lettres dans les provinces* (1786). Vivement préoccupé du mouvement commercial et politique, il fonda à Lyon le *Club central* (1791) et se lia à Paris avec les principaux jacobins, qu'il recevait quatre fois la semaine dans son salon de la rue Guénégaud. Sa femme, séduisante et intelligente, tenait ses amis sous le charme de sa parole ; ambitieuse, enthousiaste, elle fit entrer son mari au ministère de l'intérieur (mars 1792). Il avait alors, devant l'opinion révolutionnaire, l'attitude d'un ardent patriote, capable de tenir tête au roi, qui le renvoya en juin, malgré une lettre éloquente dictée par Mme Roland. Il revint au ministère après la journée du 10 août, mais alors, sous l'influence de sa femme, devenue girondine dans l'âme, il perdit sa popularité. Ses attaques contre Robespierre et les montagnards, répandues en province aux frais de l'État, et surtout son attitude dans le procès du roi, achevèrent de le perdre. Quand le serrurier Gamain eut ouvert la fameuse armoire où Louis XVI cachait ses papiers, Roland s'empara du contenu et le dispersa dans plusieurs portefeuilles; on l'accusa d'avoir fait disparaître des documents compromettants pour les girondins. Enfin, il s'efforça de sauver la tête du roi. Décrété d'accusation, il s'enfuit en Normandie et se suicida en apprenant que sa femme avait été condamnée à mort.

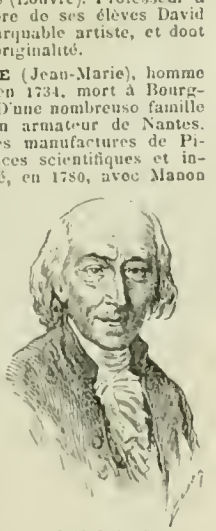

J.-M. Roland.

Roland de La Platière (Jeanne-Manon Phlpon), plus connue sous le nom de Mme Roland, née à Paris en 1754, guillotinée à Paris en 1793. Son père, maître graveur au quai de l'Horloge, lui laissa une grande liberté dans ses études, et elle reçut une instruction plus complète que méthodique. Richement douée, elle se passionna pour la peinture, la musique, la littérature antique et classique, les mathématiques même. Très indépendante d'esprit, elle était à la fois raisonnable et romanesque ; elle lisait, à dix-sept ans, saint Vincent de Paul, Bossuet, Descartes et surtout Rousseau, dont la *Nouvelle Héloïse* la charma. Son père, veuf en 1775, l'ayant presque ruinée, elle fit un beau mariage en épousant Roland (1780), de vingt ans plus âgé qu'elle. Il n'y avait pas entre eux de « parité » ; néanmoins, Roland, comme elle, était un philosophe, et elle avait persisté à l'épouser contre la volonté paternelle. Mais le sentiment de vénération que lui inspirait son mari ne suffisait pas à remplir sa vie : elle se laissa aimer par leurs amis Lanthenas, Bosc, Bancal des Issarts, et a ma elle-même Buzot d'un amour enthousiaste et, croit-on, platonique. Elle était encore à Lyon au moment de la fête de la Fédération (1790). Elle s'installa à Paris l'année suivante, réunit dans son salon de la rue Guénégaud les jacobins du moment, futurs girondins et montagnards. Elle rêvait de voir s'ouvrir l'ère de l'égalité, prêchait à son entourage le mépris des demi-mesures et aurait voulu que la décheance du roi fût proclamée après la fuite de Varennes. Plus tard, elle devint girondine, partageant les idées de Buzot, et son influence, qui à deux reprises (1792-1793) avait fait entrer Roland au ministère de l'intérieur, lui attira l'hostilité des montagnards. Elle se défendit, à la barre de l'Assemblée, d'avoir correspondu avec le ministere anglais, mais la chute de son parti entraîna la perte de son mari et la sienne. Arrêtée en juin 1793, elle présenta elle-même sa défense devant le tribunal, très touchante et encore belle. Condamnée pour avoir publiquement approuvé les soulèvements provinciaux, elle mourut « en Romaine », après s'être écriée devant la statue de la Liberté : « O Liberté! comme on t'a jouée! » ou « O Liberté! que de crimes on commet en ton nom! » Dans sa prison, elle avait écrit : *Mes dernières pensées*, pour sa fille ; ses *Mémoires* (v. l'art. suiv.) et un *Projet de défense*.

— Bibliogr. : *Lettres autographes*, adressées à Bancal des Issarts, publiées par Mlles Heuriette Bancal des Issarts (Paris, 1835) ; *Lettres inédites de Mlle Phlpon aux demoiselles Camut*, éditées par Daubau (Paris, 1867).

Roland (Mémoires de Mme), recueil de divers morceaux écrits à la hâte par Mme Roland pendant la captivité qui précéda sa mort, et dans lequel elle raconte sa vie privée, et fait l'historique des deux ministères de son mari. Le manuscrit fut confié par la prisonnière au naturaliste Bosc, qui le publia — avec quelques coupures relatives à la vie privée de l'auteur — après le 9-Thermidor, sous le titre, adopté par Mme Roland, d'*Appel à l'impartiale posterité*. Le produit de l'édition devait fournir des ressources à la fille orpheline des époux Roland. Mais le manuscrit autographe, remis par Bosc à la fille de Mme Roland, fut plus tard légué par elle à la Bibliothèque nationale (1858). En 1864, Dauban en donna une nouvelle édition suivie de près par une autre, due à Faugère, petit-neveu de Bosc. Ces éditeurs ont rétabli les passages supprimés, d'ailleurs sans grand intérêt.

Rolandien, enne adj. V. rolandique.

Rolandique (*dik'* — de *Rolando*, anatom. de Turin, 1773-1831) adj. Qui a rapport à la scissure de Rolando. ‖ *Ligne rolandique*, Ligne tracée à la surface du crâne et correspondant à la scissure de Rolando. ‖ *Points rolandiques*, Points de la surface du crâne répondant aux extrémités inférieure et supérieure de la scissure de Rolando. ‖ *Zone rolandique*, Zone motrice du cerveau composée surtout par deux circonvolutions : la frontale et la pariétale ascendante, situées de chaque côté du sillon de Rolando. (Cette zone comprend les centres moteurs des membres supérieurs et inférieurs, du larynx et de la face, de la vue et du langage articulé, etc.

Rolandiste (*dist'*) ou **rolandin** n. et adj. Partisan de Roland, ministre de 1792 à 1793.

Rolando (Louis), anatomiste et physiologiste italien, né vers 1770, mort en 1831. Nommé professeur de médecine à Sassari, il y vécut isolé du monde scientifique. Les ouvrages qu'il publia, en 1807 et 1809, sur le principe de la vie et sur la structure et les fonctions du cerveau et du système nerveux prouvent qu'il avait fait par lui-même, et dans son isolement, la plupart des découvertes dont un assez grand nombre d'anatomistes de la même époque se sont fait honneur. En 1814, Rolando, de retour en Sardaigne, fut nommé professeur d'anatomie à l'université de Turin. Nous citerons de lui : *Sulle cause delle quali dipende la vita negli esseri organizzati* (1807) ; *Saggio supra la vera struttura del cervello dell' uomo e degli animali, et supra le funzioni del systema nervoso* (1809) ; *Humani corporis fabricæ ac functionum analysis adumbrata* (1817) ; *Anatomes physiologica* (1819).

Rolando (scissure de), sillon oblique de bas en haut et d'avant en arrière, que l'on observe à la face externe de l'hémisphère cérébral, et qui sépare le lobe frontal du lobe pariétal. (V. hémisphères cérébraux, et cerveau.) ‖ *Faisceau de Rolando*, Bande étroite, visible chez l'enfant, de corps *restiforme* et située en arrière du sillon des nerfs mixtes. ‖ *Tubercule cendré de Rolando*, Saillie oblongue de la face externe et inférieure du corps restiforme. ‖ *Substance de Rolando*, Matière d'apparence gélatineuse, en forme de croissant, qui borde la corne postérieure de la moelle.

Rolandra n. m. Genre de composées, tribu des vernoniées, comprenant des arbustes de l'Amérique du Sud, à fleurs groupées en glomérules axillaires.

Rolandré, ée adj. Bot. Qui ressemble à un rolandra. — n. f. pl. Tribu de la famille des synanthéracées, ayant pour type le genre rolandra. — *Une* rolandrée.

Roldane n. f. Genre de composées, formé aux dépens des senecons, et comprenant plusieurs plantes herbacées qui croissent au Mexique.

Rôle (du lat. *rotulus* n. m. Rouleau (Vx.) ‖ Feuille ou réunion de feuilles de parchemin ou de papier collées bout à bout, sur lesquelles on écrivait autrefois les actes et les titres.

— Par ext. Liste, catalogue, énumération détaillée :

. . . Voilà, monsieur, un petit *rôle*
Des dettes de mon maître . . .
Regnard.

— Dr. Feuillet écrit, ou deux pages d'écriture. ‖ Registre sur lequel les greffiers inscrivent les causes, dans l'ordre où elles se présentent. ‖ *A tour de rôle*, Dans l'ordre d'inscription au rôle : *Les affaires doivent être plaidées* à tour de rôle. — Fig. Dans le langage commun, Chacun à son tour, dans l'ordre d'inscription ou de droit : *Parler* à tour de rôle.

— Fin. Cahiers, dressés par commune, portant le nom des individus assujettis à l'impôt direct, et le montant de leur cotisation individuelle. V. contributions.

— Mar. Distribution de l'équipage dans les divers services : Rôle *des plats*. Rôle *de combat*. Rôle *d'exercice*. Dans la marine marchande, Feuille qui constate les conditions de l'engagement du capitaine et de l'équipage.

Hist. Nom donné à certains recueils de textes du moyen âge, particulièrement en Angleterre, qui ont eu été présentés en cahiers de parchemin, formant de véritables, consistent en feuilles de parchemin cousues bout à bout enroulées *rotuli*) *Jugements* ou *Rôles d'Oléron*. V. Oléron.

— Sylvic. Buche ou rondin destiné au flottage.

— Techn. Pelote de tabac à chiquer en forme de petit câble. Boudin roulé plusieurs fois sur lui-même.

— Théâtr. Ce que doit dire ou faire un acteur représentant un personnage : *Distribuer les* rôles. Par ext. Ce que fait une personne, ce qui est dans ses fonctions ou ses attributions spéciales, ce qu'elle fait préférablement à d'autres : *C'est le* rôle *d'un sot d'être important*. La Fay. ‖ Fonctions spéciales, attributions d'un objet dans un ensemble auquel concourent plusieurs objets : *Le* rôle *de la force dans l'histoire*.

— Loc. div. *Premier rôle*. Rôle d'un personnage sérieux et important ; acteur qui joue des rôles de caractère. ‖ *Créer un rôle*, Le jouer le premier. ‖ *Jouer un rôle*, Faire un personnage sur le théâtre, et fig. Tenir un certain rang, remplir certaines fonctions : Jouer un *beau* rôle, un *vilain* rôle. — Se donner certains airs destinés à tromper, à séduire, à en imposer : *Il est peu de personnages en tout qui ne* jouent un rôle. — Avoir certaines attributions, certaine destination : *En toutes choses, l'argent* joue un *grand* rôle. ‖ *Jouer son rôle*, Remplir ses fonctions, faire ce que l'on avait à faire.

— Syn. Rôle, personnage.

— Encycl. Dr. Les expéditions des actes des notaires, des avoués, des greffiers des tribunaux, des commissaires-priseurs, se payent à tant le *rôle*. Le rôle doit avoir par page un nombre de lignes déterminé et par ligne un nombre de syllabes également déterminé, suivant les cas.

Il est tenu au greffe des tribunaux un rôle ou registre où sont inscrites, dans l'ordre de leur présentation, les causes que les parties veulent faire juger (*rôle général*). Il est, en outre, tenu par le greffier de chacune des chambres dont peut se composer un tribunal un rôle spécial, mentionnant les affaires qui ont été distribuées à cette chambre (*rôle particulier*).

Rôler v. a. Mettre en rôles, en parlant du tabac.

— v. n. Faire des rôles d'écriture. (Peu us.)

Rôlet (*lè* — dimin. de *rôle*) n. m. Petit rôle.

— Fig. Personnage que l'on joue, fonctions spéciales que l'on remplit : *Bien jouer son* rôlet. *Être au bout de son rôlet*, Ne savoir plus que dire ou faire.

Rolet, procureur au parlement de Paris, qui vivait au temps de Boileau, et qui est célèbre par sa friponnerie. Le premier président Lamoignon employait le nom de Rolet pour désigner un fripon insigne. Rolet avait été souvent noté en justice, lorsqu'en 1681 il fut convaincu d'avoir fait revivre une obligation de 500 livres dont il avait déjà reçu le payement ; il fut alors condamné à neuf ans de bannissement, à 4.000 livres de réparation civile, et à diverses amendes. Il fut ensuite décharge de la peine du bannissement et obtint une place de garde au château de Vincennes, où il mourut. C'est à lui que Boileau fait allusion dans ce vers si connu :

J'appelle un chat un chat et *Rolet* un fripon.

Rolette (*let'*) n. f. Archéol. Toile de fabrication flamande, anciennement en usage.

Rôleur n. m. Ouvrier qui fait les rôles de tabac.

Rolin-Jaequemyns Gustave, jurisconsulte et homme politique belge, né à Gand en 1835, mort à Bruxelles en 1902. Réputé pour ses travaux juridiques et la fondation de l'Institut de droit international (1873), il fut élu député de Gand (1878), reçut de Frere-Orban le portefeuille de l'intérieur (1878-1884), ne fut pas réélu en 1886, entra au service du Siam en qualité de conseiller intime (1891), y réorganisa l'administration et y favorisa l'influence anglaise. Il a publié : *De l'étude et du développement de la science du droit international* (1875) ; *le Droit international et la Question d'Orient* (1876) ; *Études sur la question d'Orient* (1877) ; *les Principes philosophiques du droit international* (1886) ; *le Droit international dans ses rapports avec les événements contemporains* (1888) ; *Essai sur les relations diplomatiques entre l'Allemagne et la Russie* (1889), etc.

Roll (Alfred-Philippe), peintre français, né à Paris en 1847. Il débuta au Salon de 1870 avec *Environs de Baccarat et le Soir* ; en 1872, il envoya le *Fusord blessé* (musée de Saverne ; en 1873, *Bacchante*. Son tableau de 1874, *Don Juan et Haydée* (musée d'Avignon), le montrait préoccupé de la couleur, dans une voie presque romantique. Vinrent ensuite : *Halte-là!* souvenir de la guerre franco-prussienne (musée de Laval) ; *l'Inondation dans la banlieue de Toulouse* (musée du Havre) ; le *Portrait de Jules Simon*. La *Fête de Silène*, au Salon de 1877 (musée de Gand), rappelait, par sa vie tumultueuse et l'éclat de ses colorations, la manière de Jordaens. En 1880, la *Grève des Mineurs* (musée de Valenciennes) classait l'auteur au premier rang des peintres français. A partir de ce moment, Roll s'attacha particulièrement à l'étude du plein air. Voici la liste de ses principaux ouvrages, exposés jusqu'en 1889 : *Fête nationale à Paris en 1880* (1882, musée de la ville de Paris) ; *En Normandie* (1883, palais de Fontainebleau) ; *Hubey, cimentier*, et *Mariemne Offrey, cricuse de vert*, types populaires parisiens (1884, musées de Pau et de Genève) ; *le Travail, chantier de Suresnes* (1885, musée de Vienne), et *Femme nue avec un taureau* ; *Portrait de M. Dauzats*, paysagiste (1886) ; *la Guerre, marche en avant* (1887, Luxembourg), et *Manda Lametrie, fermière* (1888, Luxembourg). A l'Exposition de la Société nationale ou du Salon au Champ-de-Mars, il a exposé : *Vieille Picarde* et *le Goûter de l'enfant* (1890) ; *le Peintre Thaulow et sa femme* (1891) ; *le Président Carnot à Versailles pour le centenaire de l'ouverture des états généraux* (1893, palais de Versailles) ; *les Joies de la vie*, composition décorative (1895, Hôtel de ville de Paris) ; *Rêve en Normandie* ; *Portrait de*

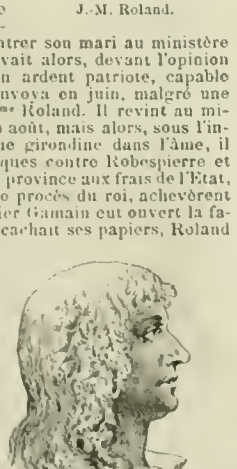

Mme J.-M.-Ph. Roland.

ROLLAND

ROLLAND

ROLLAND

ROLLANDIE

ROLLAT

ROLLE

ROLLE

ROLLE

ROLLE

ROLLENHAGEN

ROLLER

ROLLER-GIN

ROLLET
ROLLETT



Rollier

ROLLIN (Charles), professeur et écrivain français, né et mort à Paris (1661-1741). Son père était coutelier et lui résolut de le faire entrer dans les ordres, lorsqu'un religieux, auquel il servait la messe à l'église des Blancs-Manteaux, remarqua son intelligence et obtint pour lui une bourse dans un des collèges de l'Université. Il y fit de brillantes études et, à vingt ans, il était nommé professeur en philosophie au collège de Plessis-Sorbonne. Ayant obtenu la survivance de Jean Gerbais dans sa chaire de professeur en éloquence latine au Collège royal (1688), il fut élu recteur de l'Université en 1694, dirigea le collège de Beauvais en 1699, fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1701. Réélu recteur en 1720, il ne garda cette fonction que trois mois, à cause de ses opinions jansénistes. Principal du collège de Beauvais, il établit des conférences faites par l'abbé du Guet, choisit et forma des maîtres, anima tout de son esprit et de son dévouement, accomplit d'utiles réformes, mit l'histoire en honneur, travailla avec modestie et utilité et professa avec la plus grande autorité.

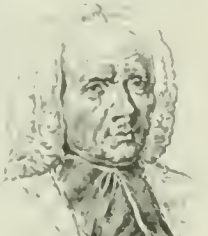

Ch. Rollin.

Écrivain, outre des lettres, des épitaphes, des épigrammes latines, des harangues : *Panégyrique de Louis XIV*, *Avènement de Philippe V au trône d'Espagne*, etc., son œuvre capitale est le *Traité des études*, dont les deux premiers volumes, intitulés : *De la manière d'enseigner les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur*, parurent en 1726. C'est, selon l'expression de Voltaire, « un livre à jamais utile ». Certes, l'éloge est trop vaste, car ces sortes de livres n'ont qu'un temps, mais il n'en reste pas moins que le *Traité* de Rollin fut à son heure d'une importance capitale. Citons encore l'*Histoire ancienne* (1730-1738), qui eut à la fois un grand mérite et un grand succès, mais où nous ne voyons plus guère qu'une compilation habile, mais sans critique : « HISTOIRE ». La mort surprit Rollin au moment où il composait l'*Histoire romaine* ; il y dit, avec sa verveuse onction, les beaux récits des anciens.

L'Université reçut la défense de prononcer son oraison funèbre, à cause de son jansénisme. Ce ne fut qu'en 1770, lors de la publication de ses opuscules, qu'on lui rendit justice. Aujourd'hui, il reste comme un des précurseurs des réformes réalisées dans les méthodes et les programmes modernes, et l'on admire sa nature simple, austère et naïve.

— Littérature. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. VI.

ROLLINAT (Maurice), poète français, né à Châteauroux (Indre) en 1853. Fils d'un député de l'Indre à la Constituante, François Rollinat (1806-1867). Il subit d'abord l'influence de George Sand, dont il était le filleul, puis celle de Baudelaire et de Poe, fut employé d'administration à Paris, et écrivit des poésies qu'il récita aux hydropathes et dans les brasseries littéraires. Musicien en même temps que poète, il composait sur ses vers des mélodies d'une originalité troublante. En 1883, il publia les *Névroses*, recueil d'une inspiration russe, mais que l'on aperçoit les *Névroses*, comprenant les *Lais*, les *Lazares*, les *Refugiés*, les *Nocturnes*. Ce volume, dont le succès fut grand, renferme plusieurs des plus fameuses de ses pièces : *Ad Astra*, *Paradis* et très attaquée, *Rollinat* a encore publié : *l'Abîme* (1886), *Dix Mélodies* (1887), *la Nature* (1892), *Les Apparitions* (1893), *les Apparitions* (1894), *Ce qu'on dit la Mort* (1898).

ROLLINIE

ROLLON (Hrolf), normand, qui peut être regardé comme le fondateur de la puissance normande, naquit en [illegible] de la Leure, dans la Norvège méridionale. Il était le fils de Trombert, le fidèle compagnon de Harald à la Belle-Chevelure, qui, après avoir soumis la Norvège, voulut imposer sa domination aux pirates vikings qui infestaient les côtes de la Manche et de la mer du Nord. Rollon, qui refusait de se soumettre, fut banni par le roi et se réfugia en Scandinavie, puis en Russie, où il séjourna longtemps. Il revint ensuite en Scandinavie, et, de là, il se dirigea vers l'embouchure de la Seine, il y apparaît comme un grand chef de bande, dans les expéditions dirigées, en 890, contre la ville de Bayeux, dont il épousa la fille, emmenée avec de nombreux prisonniers ; en 891, contre Lisieux, qu'il prit ; en 892, contre Paris, qu'il assiégea ; il va même dévaster une partie de la Lorraine. Déjà, d'ailleurs, établi à Rouen, il devient comme un chef de pays. S'il n'est pas toujours heureux dans ses incursions (il échoue devant Paris et Chartres), il n'en reste pas moins inexpugnable dans son domaine de la Seine. Charles le Simple, négociant avec lui et, dans la conférence solennelle de Saint-Clair-sur-Epte, lui confère la partie de la Neustrie occupée déjà par les Normands ; en réalité, cette convention ne fait que sanctionner une conquête déjà ancienne (911). Charles le Simple aurait même donné à Rollon sa fille Gisèle en mariage, le fait est mal semblable. Du moins, il est certain que la convention de Saint-Clair porta ses fruits. Rollon, converti au christianisme, s'occupe activement d'organiser sa province, et devient pour les Carolingiens un allié fidèle. Son fils, Guillaume Longue-Epée, lui succéda.



Roloway.

ROLLOT (FROMAGE DE), fromage à pâte molle, préparé dans la Somme et l'Oise, avec du lait de vache pur.

ROLLULUS (*luss*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre rouloul proprement dit.

ROLOWAY (*rou-è*) n. m. Sous-genre de cercopithèques, propres à l'Afrique occidentale. (Les roloways [*diana*] sont les guenons palatines des vieux auteurs ; de taille moyenne, ces singes sont remarquables par leur longue barbe et leur livrée souvent d'un roux vif.)

ROM, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 23 kilom. de Melle, près la Dive de Couhé ; 1.714 hab. Vestiges de la station romaine de *Rauranum*.

ROMAGNANO-SESIA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare], sur la *Sesia* ; 3.292 hab. Vieilles et curieuses maisons ; industrie du papier, du coton. Vins estimés. Bayard y fut blessé à mort, le 30 avril 1524.

ROMAGNAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 6 kilom. de Clermont Ferrand, sur le versant nord ouest de la colline de Gergovie ; 1.506 hab. Au hameau d'*Opmes*, église du XIIe siècle, château des XIIIe et XVIe siècles.

ROMAGNE (ital. *Romagna*, anciennem. *Romandiola*, région d'Italie, ancienne province des Etats de l'Eglise, entre le Ferrarais, le Bolonais, la Toscane, les Marches, la mer Adriatique. La capitale était *Ravenne* ; les villes principales, Imola, Faenza, Forli, Cesena et Rimini. Partagée entre la montagne et la plaine, elle est fertile, riche en soufre et en sel. Elle fit partie de la Flaminie, puis du royaume lombard, fut donnée au pape par Pépin le Bref (754), passa ensuite à la famille de Hohenlohe (XIIIe s.), aux La Polenta, à Venise et à César Borgia, puis fit retour aux papes en 1503 pour ne leur être enlevée que par la Révolution française. Elle se révolta souvent contre le saint-siège et s'annexa à l'Italie en 1859. Elle forme actuellement les provinces de Ravenne et de Forli et une partie de celles de Ferrare et de Bologne.

ROMAGNE (LA), comm. de Maine et Loire, arrond. et à 11 kilom. de Cholet ; 1.211 hab. Fabrication de cholet. Camp de la *Bouterie*, présumé romain.

ROMAGNE (LA), comm. de la Vienne, arrond. et à 15 kilom. de Civray, sur un plateau ; 1.795 hab. Elevage de bestiaux ; fours à chaux. Grotte de la *Roche-Veil*.

ROMAGNÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 7 kil. de Fougères ; 1.589 hab. Tramway de Rennes à Fougères. Eglise des XVe et XVIe siècles, avec trois curieux bas-reliefs du XIIIe siècle.

ROMAGNESI (Joseph-Antoine), sculpteur français, né et mort à Paris (1776-1852). Elève de Cartellier, modeleur de l'orfèvre Auguste, il exécuta une partie de la garniture d'autel que Napoléon Ier offrit au pape à l'époque du sacre. Peu après, il exposa une statue, *la Paix*, répara la porte Saint-Martin et fit un groupe allégorique en marbre, *Minerve couvrant de son égide un enfant endormi* (musée de Toulouse). Romagnesi fit, en outre, le bas-relief représentant *l'Eloquence et l'Harmonie*, au Louvre ; le buste de l'*empereur Alexandre* de Russie ; ceux de *Louis XVIII*, du *comte d'Artois*, de *Grétry*, de *Fénelon*, du jurisconsulte *Pothier*, le *Mausolée de Louis XI*, à Cléry ; etc.

ROMAGNESI (Henri), compositeur français, né et mort à Paris (1781-1850). Successivement enfant de chœur à Saint-Séverin, où il reçut des leçons de Choron, soldat, commis dans les finances, secrétaire du comte Daru, enfin employé au ministère de la guerre, il écrivit les romances qu'il chantait lui-même dans les salons avec beaucoup de goût. C'étaient : *la Dormeuse*, *Je t'aime encore*, *l'Attente*, *la Petite Mendiante*, *Paris et le Village*, *Depuis longtemps j'aimais Adèle*, *le Bère*, *l'Angélus*, etc. Romagnesi finit par se faire éditeur pour les publier lui-même.

ROMAGNIEU, comm. de l'Isère, arrond. et à 16 kilom. de La Tour-du-Pin, sur le Guiers, affluent du Rhône ; 1.590 h.

ROMAGNOL, OLE (*gn* mll.), personne née en Romagne ou qui habite cette province. — *Les* ROMAGNOLS.

Adjectiv. Qui appartient à cette province ou à ses habitants. *La population* ROMAGNOLE.

Race romagnole ou substantiv. *Romagnole* n. f. Se dit des races bovine et porcine qui habitent les Romagnes. Les bœufs et les taureaux sont à squelette grossier, les vaches sont peu laitières ; le pelage est brun. Les porcs sont noirs.

ROMAGNOSI (Giovanni Domenico Gregorio Giuseppe), publiciste et jurisconsulte italien, né à Salso-Maggiore en 1761, mort à Milan en 1835. Préteur à Trente en 1791, il se [illegible] compromis par ses sympathies françaises. Sous la domination française, il fut professeur de droit

à Parme (1802), conseiller du ministère de la justice à Milan (1806), professeur à Pise et inspecteur général des écoles de droit (1807), enfin professeur à Milan jusqu'en 1817, où on l'obligea à prendre sa retraite. Il y passa le reste de sa vie, contribuant à la fondation du *Conciliator* (1818) et un moment inquiété à la suite des événements de 1821. Nous citerons de lui : *Origine du droit pénal* 1791 ; *Introduction à l'étude du droit public universel* (1805) ; *Projet de code de procédure criminelle du royaume d'Italie* (1807) ; *Journal de jurisprudence universelle* (1812-1811) ; *Principes fondamentaux du droit administratif* (1811) ; *De la juridiction civile des eaux* 1829, *la Philosophie morale antique* (1831) ; *Œuvres posthumes* (1835).



Romagnosi.

ROMAGNY, comm. de la Manche, arrond. et à 4 kilom. de Mortain ; 1.301 hab. Ch. de f. Ouest.

ROMAÏKA n. f. Danse nationale des Grecs modernes.

ROMAILLET (*ma-ill-è* [*ll* mill.]) n. m. Mar. Morceau de bois qui sert à remplir un vide. ‖ Fam. *Mettre un romaillet à un vêtement*, Le rapiécer.

ROMAIN, AINE (*min, èn'* — du lat. *romanus*, de Rome), personne née à Rome ou qui habite cette ville. — *Les* Romains.

— Dr. *Pays des Romains*, Nom donné, jusqu'au IXe s., aux pays où le droit romain était en usage.

— Fam. *Travail de Romain*, Travail difficile, pénible.

— Adjectiv. Qui appartient à la Rome ancienne ou à ses habitants : *La république* ROMAINE. *L'empire* ROMAIN. *L'histoire* ROMAINE. ‖ Qui appartient à la Rome moderne ou à ses habitants. ‖ Qui concerne l'Église catholique, dont Rome est le siège principal : *L'Église* ROMAINE. *Le rit* ROMAIN.

— Fig. et par allusion au caractère des Romains de la république, Grand, noble, austère : *Une vertu* ROMAINE.

— *Beauté romaine*, Belle femme qui a des traits réguliers et accentués, un port majestueux.

— Admin. *Chancellerie, Daterie romaines*, Services qui préparent et expédient les bulles et brefs du pape.

— Antiq. *Jeux romains* ou *Grands Jeux*, Jeux annuels établis par Tarquin en l'honneur des grands dieux de l'Olympe en général, protecteurs de la ville. (On les nommait *romains* parce qu'ils furent les premiers célébrés à Rome, et *grands* en raison de leur magnificence. Ils avaient lieu le 15 des calendes d'octobre et duraient cinq jours.)

— B.-arts. *École romaine*, École de peinture fondée par le Pérugin. ‖ *Architecture romaine*, Ordre toscan et ordre composite. ‖ *Académie romaine*, École pour les peintres, fondée à Rome et à laquelle fut réunie plus tard l'Académie des peintres français.

— Chronol. *Calendrier romain*, V. CALENDRIER.

— Econ. dom. *Punch à la romaine*, Sorte de sorbet au kirsch, au rhum ou au vin de Champagne, parfumé au citron et à la vanille.

— Littér. *Comédie romaine*, Comédie dans laquelle figuraient des personnages romains.

— Mathém. *Chiffres romains*, Lettres numérales I, V, X, L, C, D, M, dont les valeurs propres sont un, cinq, dix, cinquante, cent, cinq cents et mille, mais qui, diversement combinées, prenaient d'autres valeurs et servaient aux Romains à former tous les nombres.

— Philol. *Langue romaine*. V. ROMANE (*langue*) au mot ROMAN. ‖ *Langue romaine rustique*, Nom donné par les écrivains bas latins du haut moyen âge au latin populaire en train de devenir le *roman*, par opposition au latin écrit *lingua latina*).

— Pyrotechn. *Chandelle romaine*, Fusée fixe, qui produit de petites explosions et lance des étoiles lumineuses.

— Typogr. *Caractère romain* ou substantiv. *Romain*, Caractère d'origine italienne dont on se sert généralement pour toute la partie courante d'un livre. ‖ *Gros romain*, Caractère de dimension intermédiaire entre le petit parangon et le gros texte, que l'on appelle aujourd'hui du SEIZE, parce qu'il vaut seize points. ‖ *Petit romain*, Caractère intermédiaire entre la philosophie et la gaillarde, et que l'on appelle aujourd'hui du NEUF, parce qu'il a neuf points. ‖ Caractère dont les traits sont perpendiculaires à la direction de la ligne.

France

Caractères romains.

— n. m. Théâtr. Personne payée pour applaudir par allusion aux claqueurs de cette espèce que l'on entretenait au théâtre de Rome, et particulièrement à ceux que Néron avait fait dresser pour l'applaudir.

— n. f. Comm. Sorte de papier in-folio. ‖ *Petite romaine*, Papier plus petit que le poulet. Peu us.)

— Hortic. Espèce de laitue longue, importée d'Italie au XVIe siècle, que les jardiniers font ordinairement blanchir en la liant. ‖ On l'appelle aussi LAITUE ROMAINE.

— Mar. Sorte de levier avec lequel on éprouve les chanvres, dans les arsenaux, après qu'ils ont été épurés.

— Pop. Claque, coup. ‖ Mélange de rhum et d'orgeat.

— Techn. Cerceau auquel le cirier suspend les mèches au-dessous de la cire fondue.

— ENCYCL. V. ROME, pour l'histoire *romaine*.

— Hist. byzant. Après la séparation des deux empires, bien plus encore après la chute de l'empire d'Occident, les Byzantins, désireux de se rattacher aux traditions romaines, gardèrent le nom de Romains, Ῥωμαῖοι. Constantinople s'appela la nouvelle Rome (ἡ νέα Ῥώμη, et le mot de Ῥωμανία désigna couramment l'empire gouverné par les *basileus* ; le titre officiel de l'empereur fut βασιλεὺς τῶν Ῥωμαίων. Dans la langue de la cour, de l'administration, de l'armée, beaucoup de mots latins subsistèrent, et quoique, de plus en plus, l'Orient grec perdît la connaissance et l'usage du latin, jusqu'à la fin, les Byzantins se piquèrent d'être des Romains.

— Hortic. Les *romaines* ou *chicons* sont, dit-on, originaires de Chypre, d'où les Romains les ont apportées dans l'Europe occidentale, ce qui leur fit appliquer le nom qu'elles portent ; et, en effet, la laitue de Chypre ressemble à s'y méprendre à notre romaine blonde. On distingue : la romaine verte maraîchère, à graine blanche ; la romaine grise maraîchère, à graine blanche ; les deux blondes de Brunoy, l'une à graine blanche, l'autre à graine noire ; la romaine Madeleine, à graine noire.

Romain (HISTOIRE DE LA CHUTE DE L'EMPIRE *et du déclin de la civilisation, de l'an 250 à l'an 1000*, par Sismondi (Paris, 1836). Cet ouvrage est un de ceux qui ont marqué dans la rénovation de l'histoire au XIXe siècle. La thèse de Sismondi, présentée avec logique et vigueur, est celle-ci : vers l'an 1000, la vieille société gallo-romaine est entièrement dissoute, et c'est alors que se forme vraiment le système féodal, qui est un ordre nouveau. Le déclin de l'ordre antique a commencé vers 250. Le système féodal est une reconstitution de la société.

Romaine ÉCOLE. Grâce à la papauté et aux immenses travaux qu'elle entreprit pour embellir la ville éternelle, Rome a été un grand centre de production artistique ; mais les peintres, sculpteurs, architectes qui y travaillèrent furent presque tous appelés des autres cités italiennes. L'école romaine, qui ne comprend guère que Raphaël et ses disciples, n'est en somme qu'une branche des écoles ombrienne et florentine.

— *Peinture*. Vasari rapporte que Giotto se rendit à Rome sur l'invitation de Benoît XI, mais ce fut sous le règne de Boniface VIII, successeur de Benoît XI, que l'artiste exécuta diverses peintures dans l'église Saint-Pierre et dans celle de la Minerva. L'école mystique de l'Ombrie a été longtemps confondue avec l'école romaine : son chef, le Pérugin, est à vrai dire le maître de Raphaël.

Bien que Michel-Ange ait exécuté à Rome quelques-unes de ses œuvres les plus célèbres, l'école florentine est en droit de le revendiquer. Raphaël d'Urbino fut le véritable chef de l'école romaine, et l'on peut dire son fondateur, car, avant lui, les artistes qui vinrent à Rome n'y firent qu'un séjour plus ou moins rapide. Il se rendit à Rome, en 1508, appelé par Jules II. La décadence de l'école romaine commença sous le règne de Grégoire XIII, s'accéléra sous le règne de Sixte-Quint et devint irrémédiable sous Clément VIII.

— *Sculpture*. L'école romaine moderne de sculpture dut tout son lustre, comme l'école de peinture, à des artistes venus des autres villes de l'Italie. Le maître qui domine est Michel-Ange. Guglielmo della Porta sculpta, sous sa direction, le mausolée de Paul III, dans la basilique de Saint-Pierre, et fit les tombeaux des cardinaux Paolo et Federico Cesi, à Sainte-Marie-Majeure.

Au nombre des plus importants ouvrages de sculpture qui aient été exécutés à Rome, il faut citer les tombeaux des papes à Saint-Pierre. Le Bernin (1598-1680) a exécuté pour Saint-Pierre le baldaquin du maître-autel et la *Chaire de Saint-Pierre*. Cet artiste fut le principal ordonnateur et exécuteur des travaux d'architecture et de sculpture sous le règne de neuf papes. L'Algarde, son contemporain, a aussi beaucoup produit à Rome. Sous l'influence de ces deux maîtres, la sculpture tomba dans le maniérisme et l'abus des effets pittoresques. Parmi les autres sculpteurs qui travaillèrent à Rome au XVIIe et au XVIIIe siècle, nous mentionnerons : Giovanni Battista Maini, de Milan, et Carlo Monaldi, Antonio Montauti, élève du Bernin ; Pierre le Gros, sculpteur français ; Leonardo do Sarzane, Flaminio Vacca, Giovanni Antonio Valsodino, Paolo Valdini, Antonio Raggi, Francesco Moratti, François du Quesnoy, Jean Théodon, Paolo Campi, Agostino Cornacchini, etc.

La sculpture était en pleine décadence à Rome lorsque parut Canova. Cet illustre artiste produisit à Rome la plupart de ses chefs-d'œuvre et fit de grands efforts pour ranimer dans cette ville le culte des arts. Ses imitateurs n'ont pas apporté malheureusement la même science et le même goût dans leurs œuvres. Pietro Tenerani mérite une mention spéciale parmi les sculpteurs qui ont travaillé à Rome au XIXe siècle ; sa *Descente de croix*, de la chapelle Torlonia, à Saint-Jean de Latran, est une œuvre remarquable. Les sculpteurs Adamo et Scipione Tadolini, Salvatore Revelli, Carlo Chelli (C. Kelly, artiste irlandais) et Ignazio Jacometti ont été chargés par Pie IX de l'exécution des statues de *Prophètes* qui décorent le soubassement de la colonne de l'Immaculée-Conception. Le monument élevé au Tasse dans le couvent de Sant' Onofrio a été confié au ciseau du commandeur de Fabris.

— *Architecture*. Lorsque Nicolas V conçut le projet d'agrandir le Vatican, il appela à Rome de nombreux artistes, entre autres l'architecte Bernardino Rossellini, sur les plans duquel furent élevés les bâtiments qui font face à la cour du Belvédère. Jules II confia à Bramante le soin de joindre par des galeries le Vatican aux jardins du Belvédère, et, lorsqu'il voulut reconstruire Saint-Pierre, c'est le projet de Bramante qu'il adopta. Le même architecte éleva à Rome le petit temple de San Pietro in Montorio, le cloître de Santa Maria della Pace, le palais Giraud et le palais de la Chancellerie. Après sa mort, Raphaël fut chargé de diriger les constructions ; il se fit aider par Fra Giocondo, de Vérone, et par Giuliano da San Gallo. Après lui, Baldassare Peruzzi, Antonio da San Gallo et Michel-Ange furent mis successivement à la tête des travaux. Peruzzi est l'auteur des admirables palais de la Farnesine, Lante, Massimi et d'une villa de Jules II. Antonio de San Giuliano, neveu de Giuliano, artiste d'un talent mâle et robuste, a construit les palais Farnèse et Sacchetti et la porte de San Spirito. Quant à Michel-Ange, son œuvre architecturale la plus importante est Saint-Pierre, dont il dirigea les travaux pendant dix-sept ans, et dont il dessina et construisit en partie l'audacieuse coupole. Après les maîtres que nous venons de citer, Rome compte encore au XVIe siècle plusieurs architectes éminents : Pierre Ligorio, Vignole, Giacomo della Porta, qui acheva la coupole de Michel-Ange ; Domenico Fontana, Girolamo Rainaldi, l'Ammanati, Martino Luoghi et Flaminio Ponzio. Avec le XVIIe siècle s'ouvre l'époque de décadence de l'architecture romaine. Les maîtres, à cette époque, sont : Carlo Maderno, le Bernin, Francesco Borromini, l'Algarde. Au XVIIIe siècle, époque d'imitation et de théories indécises, Niccolo Micchetti et Paolo Posi Alessandro Galilei, Fernando Fuga, Carlo Marchioni, Morelli occupent le premier rang. Au XIXe siècle, Giuseppe Valadier et Luigi Poletti agrandissent et décorent la place du Peuple et reconstruisent Saint-Paul-hors-les-Murs.

Romaine (HISTOIRE), par Niebuhr (Berlin, 1811). Cet ouvrage opéra une véritable révolution dans la science de l'histoire romaine. Au lieu de reproduire les récits de Tite-Live, Niebuhr interrogea les textes, les monuments, et entreprit de reconstituer l'histoire primitive de Rome. Il reprit à la base parmi les autres, établit que la constitution romaine était un type de la constitution des cités latines. Pour toute la période royale, il admet peu de faits et suppose, hypothèse généralement abandonnée aujourd'hui, que l'histoire traditionnelle repose sur un cycle de compositions poétiques, analogues à l'*Iliade* et à l'*Odyssée*. Arrivé sur le sol de l'histoire, son récit devient plus ou moins substantiel. L'œuvre de Niebuhr, interrompue par la mort, ne va que jusqu'à la première guerre punique. La deuxième édition, très différente de la première, parut en 1827 et en 1832. Le troisième volume a été publié par Classen.

Romaine (HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE, par Michelet (Paris, 1831). L'auteur s'inspire de l'école allemande sur les origines de Rome. Il rejette ses conjectures, il est cependant assez timoré sur les quatre premiers siècles. Puis à son aise lorsqu'il arrive au temps des Scipions et d'Annibal. Il présente l'histoire des guerres puniques, des autres guerres extérieures et des guerres civiles, jusqu'à la bataille d'Actium, avec un tour tout nouveau. Il sait faire de grandes figures de Scipion et d'Annibal, les relations de Rome avec la Grèce, la Macédoine, la monarchie des Séleucides. Tout son récit des guerres puniques est un chef-d'œuvre de narration. Son induction est parfois hasardée, les monstres hypothèses donnent-elles beaucoup à penser. L'*Histoire romaine* est écrite d'un style noble à la fois et plein de mouvement, avec de l'éclat et parfois de la familiarité dans la manière relativement sobre qui fut la première de Michelet.

Romaine (HISTOIRE), de Théodore Mommsen (Berlin, 1854-1857). S'inspirant des principes de Niebuhr, sans accepter toutes les hypothèses de ce savant, Mommsen laisse entièrement de côté l'histoire primitive traditionnelle. En revanche, il s'attache à faire connaître les vieilles constitutions politiques de l'Italie, puis à exposer pour chaque époque les états successifs de la culture morale, littéraire, industrielle. L'ouvrage, qui s'arrête à la fin de la république et avant la mort de César, est divisé en cinq livres. Le premier est un exposé géographique et politique de l'Italie, l'étude de la civilisation primitive de Rome, art, religion, calendrier, poids et mesures, industrie et agriculture, etc. Le second livre nous conduit de l'expulsion des rois à l'unification de l'Italie. C'est la période héroïque de l'histoire de Rome ; cependant, l'auteur aperçoit déjà le germe de la corruption future dans l'institution des fermiers généraux et la création des grands domaines. Le livre III comprend les guerres contre Carthage et la Grèce. Le quatrième, intitulé : *la Révolution*, nous raconte les Gracques et la rivalité de Marius et de Sylla. Le cinquième expose la lutte entre Pompée et César et l'établissement de la monarchie. L'auteur prend fait et cause pour ou contre les héros de son récit. Il les invective, les maltraite et poursuit surtout de sa haine la mémoire de Cicéron est une de ses plus infortunées victimes. La médiocrité des adversaires de César est une des causes de l'admiration que Mommsen professe pour le génie du fondateur du nouveau régime.

Romaine (HISTOIRE), de Tite-Live. V. DE VIRIS.

Romaine (HISTOIRE). V. FLORUS, DION CASSIUS, APPIEN, ZOSIME, PATERCULUS, EUTROPE.

Romains (ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX). V. ÉPÎTRE.

Romains et de leur décadence (CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES), ouvrage historique et philosophique de Montesquieu, publié en 1734. Ce livre ne devait d'abord que former une partie du grand ouvrage de Montesquieu, *l'Esprit des lois*. Puis cet épisode ayant pris un développement qui aurait détruit les proportions du livre, et l'auteur estimant qu'il n'y avait rien à en sacrifier, le publia à part. Montesquieu, avec un sens profond et politique, analyse l'accroissement et la décadence de la puissance romaine. Les causes de la grandeur de Rome sont la valeur personnelle de ses rois, puis ses vertus républicaines : respect de la discipline, obéissance aux lois, amour religieux de la patrie, goût de l'égalité, modération et fermeté du sénat ; la décadence est due à l'agrandissement presque indéfini de l'empire, aux guerres lointaines, à l'abandon fait aux Barbares de la défense de l'empire, à la corruption des mœurs. Bossuet a pu, dans une certaine mesure, servir de modèle à Montesquieu. Mais il y a, entre Montesquieu et Bossuet, une différence de point de vue essentielle : si Bossuet discerne bien les causes qui déterminent l'enchaînement des faits, ces causes ne sont à ses yeux qu'une apparence et Dieu dirige suivant ses vues toutes les affaires humaines. C'est le système des causes finales appliqué à l'histoire. Montesquieu, au contraire, voit uniquement dans l'homme, dans le caractère, les mœurs, les maximes des chefs et des peuples, la cause de tous les événements humains. C'est donc le rationalisme, renouant la tradition de Polybe et de Machiavel, qui rentre dans l'histoire avec les *Considérations sur la grandeur des Romains*. De là l'importance historique et littéraire de cet ouvrage.

Romains (HISTOIRE DES *depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares*, par Victor Duruy (Paris, 1879-1885). Cet ouvrage considérable est la première histoire romaine digne de ce nom qui ait été composée en France. Suivant les principes de la science historique moderne, Duruy étudie d'abord les conditions du climat et de race où s'est développée Rome, ainsi que les influences extérieures qu'elle a subies. Il montre comment le sénat, après avoir été un admirable corps gouvernemental dont les qualités si fermes permirent à Rome de conquérir le monde, devint, avec la corruption des mœurs antiques, l'instrument d'une oligarchie aristocratique avide et égoïste. Quand arriva l'époque des grandes luttes civiles de Marius et de Sylla, continuées par celles de Pompée et de César, il ne restait plus rien de l'antique constitution ni de l'esprit républicain : c'est ce qui explique l'avènement nécessaire de la monarchie, et comment l'établissement de l'empire, malgré les excès des mauvais empereurs, fut un bienfait pour le monde. Le principal vice de l'empire fut, suivant Duruy, l'absence de toute loi sur l'hérédité, qui livra l'accès du pouvoir aux créatures de l'armée, c'est-à-dire au hasard.

Romains de la décadence (LES), tableau de Thomas Couture (1847), connu aussi sous le nom de *Orgie romaine* (Louvre). Dans une vaste salle d'une architecture grandiose, soutenue par des colonnes d'ordre corinthien, une



Les Romains de la décadence. — D'après Thomas Couture

Romain [illegible] à Rome en 258. Légat [illegible] pour garder [illegible] déclara [illegible] fit trancher [illegible] Fête le 18 mars.

Romain [illegible] à Rome en 258. Légat [illegible] pour garder [illegible] déclara [illegible] fit trancher [illegible] Fête le 9 août.

Romain [illegible] dans la Grande Séquanaise vers [illegible] à Saint-Claude vers 460. Il se retira, à l'âge de [illegible] dans la forêt du Jura non loin de l'ermitage de son frère saint [illegible]. Un grand nombre de [illegible] vinrent s'établir auprès de lui, il bâtit le monastère de Condat, qui prit plus tard le nom de Saint-Claude. Fête le 28 novembre.

Romain [illegible], évêque de Rouen, né en Neustrie vers [illegible] à Rouen en 644. Son père Benedictus, appelé [illegible] à la cour des Mérovingiens. Admis [illegible] Romain, Romain acquit une [illegible] A la mort de Mellantus, [illegible] fut nommé dans cette ville pour [illegible] et y fut élu [illegible] chargé, [illegible] par [illegible] Fête le 23 octobre.

Romain [illegible] de saint [illegible], de la première [illegible], il vivait [illegible] Romain, [illegible] à [illegible] Fête le [illegible].

Romain [illegible] à Rouen [illegible] Romain [illegible] Fête le [illegible].

Romain I. Le [illegible].

Romain II, le Jeune, [illegible] Fête le [illegible].

Romain III Argyre, empereur d'Orient (1028-1034). Il était âgé de soixante ans quand Constantin VIII l'obligea à épouser sa fille Zoé. Parvenu ainsi à l'empire, il se montra d'abord doux et humain. Mais, au dehors, homme de guerre médiocre, il se fit battre en Syrie, où toutefois son général George Maniakès répara par la prise d'Edesse (1032) la situation compromise. Au dedans, il ne sut point se soustraire aux intrigues de sa femme Zoé et de [illegible] reconnu que Jean l'Orphanotrophe. Bientôt Zoé, lassée de lui, le fit disparaître de mort violente, pour élever au trône son amant, Michel le Paphlagonien (1034).

Romain IV Diogène, empereur d'Orient (1067-1071). Issu d'une grande famille de l'aristocratie cappadocienne, il était, sous le règne de Constantin X Ducas, l'un des meilleurs généraux de Byzance. A la mort de l'empereur, il s'insurgea contre la régente Eudoxie; mais, gracié par elle, il fut peu après choisi par la souveraine comme mari et devint empereur. Mais il se heurta dans la capitale à l'opposition du parti civil, et, tandis qu'il s'efforçait de réorganiser l'armée, et battait les musulmans, les intrigues nouées contre lui amenaient en Asie la défaite de Mantzikert (1071). En même temps, les Normands achevaient de conquérir l'Italie du Sud. Fait prisonnier par les Turcs, Romain laissait le champ libre à ses ennemis; une révolution de palais mit ses adversaires au pouvoir. Redevenu libre, il s'efforça vainement de reconquérir le trône; fait prisonnier, il eut les yeux crevés et mourut au couvent de Proti.



Romain IV.

Romain (Jules), de son vrai nom Giulio Pietro de' Lanzuzzi, peintre de l'école romaine, né et mort à Rome (1492-1546). Il entra dans l'atelier de Raphaël lorsqu'il n'avait encore qu'une dizaine d'années, fut pris en amitié par le grand artiste, qui l'admit bientôt pour collaborateur. Au Vatican, il peignit le beau groupe d'Énée portant Anchise, qui fait partie de la fresque de *l'Incendie de Troie*, une grande partie de l'*Héliodore chassé du temple*, etc. [illegible] Raphaël mourut, ce fut Jules Romain qu'il institua son héritier, avec le Penni et le Fattore, les [illegible] de terminer les travaux qui [illegible] achevés: *l'Incendie*, le beau *Couronnement de la Vierge* Vatican et la *Victoire de Constantin*. [illegible], et [illegible]. Jules Romain et le Fattore avaient [illegible] trois [illegible] à exécuter [illegible] leur maître. Ro[illegible] [illegible] à Rome [illegible] [illegible] *Martyre de* [illegible] *Jean* [illegible] l'église [illegible] Vigna, les [illegible] *Jésus* [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], une *Madone*, appelée *la Vierge* [illegible] [illegible] Sainte Praxède, à Rome. Il [illegible] et décora de peintures [illegible] Madama, la villa Lanti, etc. Il était [illegible] par le pape Clément VII [illegible] la fâcheuse affaire des [illegible] dont nées à être mises en tête [illegible] l'Arétin, gravures dont Jules [illegible] et le dessin. Il fut obligé de [illegible] en effigie; mais il trouva [illegible] Mantoue, où l'appela le marquis [illegible] y ouvrit (1524-1540) un atelier bientôt célèbre. Tant qu'il avait été retenu par l'ascendant de Raphaël, il avait châtié son style. Livré à lui-même, il se plut à peindre ces nymphes peu vêtues et provocantes, pleines de vie, mais d'un dessin souvent incorrect. Cependant, il exécuta encore de grandes œuvres. Il acheva les fortifications de Mantoue, et fit faire des travaux d'endiguement contre les inondations du Pô et du Mincio. Son œuvre la plus considérable en ce genre fut la construction du palais du Te, où il peignit, entre autres œuvres: *l'Assaut de l'Olympe*, une page picturale prodigieuse, mais trop semblable à un chaos; *Psyché regardant l'Amour, Psyché offrant des fleurs à Vénus*, etc. Mantoue lui doit de plus le palais Colloredo et la restauration de sa cathédrale.

Comblé d'honneurs et de richesses par le duc de Mantoue, l'artiste resta inconsolable de la mort de son protecteur (1540). Il se rendit à Bologne, où il donna les plans de la façade restée inachevée de Saint-Pétrone; il avait obtenu son pardon du pape et se préparait à retourner à Rome, lorsqu'il fut emporté par une courte maladie.

Les peintures à l'huile de Jules Romain, répandues dans les principales galeries de l'Europe, ont un coloris souvent défectueux, et leur composition sent la manière. Les principales sont: aux Offices, son *Portrait*, semblable à celui du Louvre; une *Madone avec l'Enfant*, gracieuse, mais frustre; une *Danse d'Apollon et des Muses*, joli tableau peint sur bois, à Gênes, une *Lapidation de saint Etienne* (Saint-Etienne), qui est aussi attribuée à Raphaël, et, dans la galerie Adorno, un *Martyre de sainte Catherine*, assez mouvementé; au musée de Naples, une *Sainte Famille*, qui passe pour la plus parfaite de ses compositions de ce genre; au Louvre, une *Nativité; la Vierge; l'Enfant Jésus et saint Jean; le Triomphe de Titus et de Vespasien, Vénus et Vulcain*, etc.

Maître puissant et fécond, Jules Romain n'en a pas moins mérité les sévérités de la critique contemporaine. Admirablement doué, capable de grandeur épique, il eut le tort de s'abandonner à sa fougue et de verser dans une manière outrée, d'où toute noblesse de style et tout sérieux sont absents. La facilité d'une part, la brutalité de l'autre, furent ses deux écueils. Malgré cela, Jules Romain a tant de dons naturels, qu'il ressemble parfois à un homme de génie, et qu'il a fait illusion longtemps.

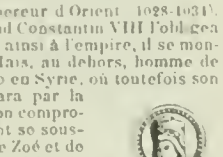

Jules Romain.

Romain-Desfossés (Josoph). V. Desfossés.

Romaine (*mèn'* — de l'arabe *rommâna*, poids, balance) n. f. Sorte de balance composée d'un fléau à bras inégaux et d'un poids unique que l'on fait glisser à volonté sur le long bras du fléau, portant des divisions avec indication des poids correspondants. V. balance.

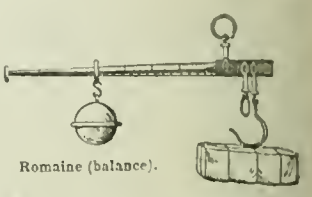

Romaine (balance).

— *Romaine-bascule*. Sorte de romaine que l'on suspend à une potence ou un support, et qui diffère de la romaine ordinaire en ce que son fonctionnement est identique à celui de la bascule courante. V. bascule.

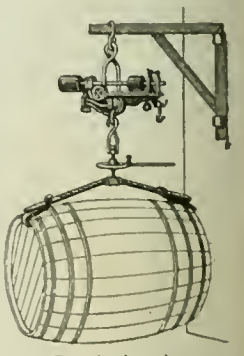

Romaine-bascule.

Romaine, rivière de l'Amérique du Nord, dans le Labrador canadien (comté de Saguenay). Elle naît au faîte entre le bassin du Saint-Laurent et de la baie d'Hudson, coule vers le Sud en un pays désolé, formant de majestueuses chutes, et finit dans le Saint-Laurent à l'E. du bourg de Saint-Pierre de la Pointe aux Esquimaux. Cours 600 kilom.

Romainville, comm. de la Seine, arrond. et à 8 kilom. de Saint-Denis, à 3 kilom. de Paris; 2.961 hab. Carrières de plâtre, fort du camp retranché de Paris. En 1814, les hauteurs de Romainville furent énergiquement défendues par Marmont contre les coalisés qui attaquaient la capitale.

Romaïque (*ma-ik'* — gr. *rômaikos*, romain) adj. Qui appartient aux Grecs modernes: *La langue* romaïque.

— n. m. Linguist. Grec moderne: *Parler le* romaïque.

— n. f. Choregr. Syn. de romaïka.

— Encycl. Linguist. Le grec moderne est quelquefois appelé *romaïque* parce que la Grèce a fait partie, au point de vue politique, de la *Romania* ou empire romain. V. grec.

Romalds (sir Francis), physicien anglais, né à Londres en 1788, mort en 1873. Sa renommée date de 1816, époque où il installa le premier télégraphe électrique à Hammersmith. Le gouvernement, toutefois, refusa d'appliquer son invention, dont le savant Cooke a réclamé plus tard, probablement à tort, la priorité. Nommé, en 1843, directeur du Kew Observatory, il inventa divers instruments scientifiques.

Romalée n. f. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des truxalidés, propres à l'Amérique du Nord. (Ce sont de grands insectes à longues et fortes pattes, à antennes filiformes, à tête forte et allongée, à élytres et ailes courts, celles-ci ordinairement rouges; la livrée rousse ou jaunâtre est parfois variée de brun.)

Romalle n. m. Mouchoir des Indes, soie et coton: le plus souvent en soie pure. On dit aussi romal.

Roma locuta est (*Rome a parlé*), aphorisme ecclésiastique par lequel se formule la soumission absolue que tout catholique doit avoir pour les décisions de la cour de Rome. On dit aussi: *Roma locuta, causa finita*, Rome a parlé: la cause est entendue.

Roman, ane (du lat. *romanus*, romain) adj. Linguist. Se dit des langues dérivées du latin. (Littré.)

— Archit. Se dit de l'architecture des pays latins, du Ve au XIIe siècle.

Roman (de l'anc. adv. *romanz*; du lat. *romanice*, à la manière romaine) n. m. Linguist. Langue vulgaire ancienne par oppos. au latin, qui était la langue savante: *Le* roman *est le latin corrompu*. — *Roman provençal, Roman rustique*, Syn. de langue d'oc. (Syn. langue néo-latine, novo-latine.)

— Littér. Récit vrai ou faux, en prose ou en vers, écrit en roman : *Le* Roman *de la Rose. Le* Roman *de Renart.* ‖ Auj. Œuvre d'imagination, récit en prose d'aventures imaginaires, inventées et combinées pour intéresser le lecteur. ‖ *Roman historique,* Celui dans lequel les principaux personnages, ou les faits qui servent de cadre à leurs aventures, sont empruntés à l'histoire avec des déformations plus ou moins importantes créées par l'imagination du romancier. ‖ *Roman pastoral,* Celui qui peint les mœurs des bergers et des gens de la campagne. ‖ *Roman didactique,* Celui qui développe un sujet d'instruction, comme philosophie, religion, géographie, etc., sous la forme d'un récit inventé. ‖ *Roman humoristique,* Celui qui fonde, sur des faits ordinaires et peu dramatiques en eux-mêmes, des observations piquantes, comiques, etc. ‖ *Roman satirique,* Celui qui, sous un récit jouant le rôle d'une allégorie continuelle, fait la satire des mœurs du temps. ‖ *Roman épistolaire,* Celui dont l'action est racontée dans une correspondance échangée entre les personnages. ‖ *Roman intime,* Roman fondé principalement sur l'analyse du cœur et des passions. ‖ *Roman de mœurs,* Celui dont l'action est surtout fondée sur les développements fournis par les passions, les caractères, les habitudes. ‖ *Roman psychologique,* Roman où il y a peu d'action et où domine l'analyse des sentiments. ‖ *Roman d'aventures,* Récits de voyages, d'explorations, où l'imaginaire, le fantastique, sont habilement mêlés aux données de la géographie, de la science, etc. ‖ *Roman de cape et d'épée,* Celui qui introduit des héros d'un caractère hardi, batailleur.

— Par ext. Tissu de choses fausses : *Bien des traits attribués aux hommes célèbres ne sont que du* ROMAN. ‖ Chimère, utopie, rêve : *Beaucoup de réformes très désirables ne sont, hélas ! que du* ROMAN. ‖ Objet ou fait réel, mais qui a quelque chose de fantastique, d'incroyable :

L'histoire d'une femme est toujours un *roman.*
LA CHAUSSÉE.

— Loc. div. *De roman,* Qui est ou semble être fantastique, imaginaire. ‖ *Héros de roman,* Homme qui n'a pas le sens de la vie réelle. ‖ *Pays des romans,* Contrée imaginaire, où tout s'arrange au gré des désirs de chacun. ‖ *Prendre le roman par la queue,* Vivre ensemble avant le mariage. — Commencer par le mariage, qui n'a généralement lieu, dans les romans, qu'au dénouement.

— Encycl. Linguist. Les langues *romanes* comprennent sept groupes linguistiques principaux, renfermant chacun une ou plusieurs langues littéraires et un très grand nombre de dialectes locaux. Ce sont : l'italien, le français, le provençal (avec le catalan), l'espagnol, le portugais (avec le galicien), le rhéto-roman et le roumain. Tous ces idiomes ont pour caractère commun d'être des transformations du latin parlé dans les différentes parties de l'empire romain. Le terme qui les désigne, et qui dérive du latin *romanus,* indique leur origine. Ce terme se retrouve dans le nom du *roumain,* et, avec le suffixe *icus* (*romanicus*), dans *roumanche,* nom d'un dialecte rhéto-roman.

La parenté des langues romanes et leur descendance du latin est prouvée par l'analogie de leur lexique et surtout de leur grammaire. Si l'on compare, par exemple, les mots qui signifient *lièvre* dans toutes les langues romanes (franç. *lièvre,* ital. *lepre,* rhéto-roman *levre,* provenç. *lebre,* esp. *liebre,* port. *lebre,* etc.), on est naturellement amené à croire que ces formes si voisines sont apparentées et sont sans doute des modifications du latin *leporem.* Or la linguistique romane a établi que ces modifications ne se produisent pas au hasard, mais par séries similaires propres à chaque dialecte, si bien qu'étant donnés un mot latin et les lois phonétiques propres à un dialecte roman, on peut à priori déterminer la forme qu'a prise le mot latin, dans le dialecte considéré. Réciproquement, par la comparaison des différentes formes qu'a prises un même mot dans les langues romanes, on peut *induire* le vocable latin primitif.

Pour se rendre compte de la formation des langues romanes, il faut partir, non du latin classique, mais du latin vulgaire, peu connu, et qui paraît avoir été composé de latin proprement dit, beaucoup moins compliqué dans sa syntaxe que la langue des écrivains, d'ailleurs dépourvu d'helléniques et mélangé de mots, de formes et de tours empruntés aux dialectes italiques. Ce *latin italique* était la langue des soldats. Les armées romaines le portèrent en Afrique, en Espagne, en Gaule, en Sardaigne, etc., et il subsista dans les langues romanes. De même, les parlers indigènes qu'avait supplantés la langue des vainqueurs ont sans doute exercé diverses influences locales sur le latin provincial. Lorsque se produisirent les invasions barbares et que fut rompue l'unité gouvernementale, les éléments populaires remontèrent à la surface, des divergences dialectales se produisirent, la prononciation s'altéra, les formes et la syntaxe se simplifièrent ; le règne des langues romanes commençait. Au Xe siècle, l'essentiel de la transformation était accompli.

Issues du latin, les langues romanes se distinguent nettement de lui par l'ensemble de leur structure grammaticale. Le latin est fortement synthétique : toutes les langues romanes sont analytiques ; elles ont développé un article, remplacé les cas des déclinaisons par des prépositions, réduit le nombre des formes normales, multiplié les verbes auxiliaires. Une semblable évolution s'est produite dans le rameau indien des langues indo-européennes : les langues néo-hindoues sont analytiques comme les langues romanes, alors que l'ancien indien (sanscrit et prâkrit) était synthétique, comme le latin.

— Bibliogr. : Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes* (Leipzig et Paris, 1894-1900) ; F. G. Mahl, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire* (Paris, 1899) ; Meyer-Lübke, *Introduction à l'étude de la philologie romane* (Heidelberg, 1902). V. l'art. ROMANISTE.

— Littér. Le *roman* est un genre littéraire si compréhensif qu'il est fort malaisé de le définir exactement. La loi génératrice du roman, d'après Brunetière, semble exiger que les hommes soient menés par les événements et non les événements par des volontés conscientes ; les personnages « sont agis » plus qu'ils n'agissent : l'intérêt de l'œuvre consiste à mesurer la prise que la fortune a sur leur caractère et leur volonté ; de plus, le lecteur s'identifie toujours plus ou moins avec le héros ou les héros du livre. Par là, le roman se distingue essentiellement du théâtre. Quant au *conte,* il est un roman merveilleux, qui plaît par son invraisemblance. La *nouvelle* est simplement un court roman. Le romanesque est donc partout dans la littérature, et le roman peut affecter mille formes : il peut se doubler d'une intention qui lui est étrangère : intention philosophique, morale, scientifique, politique, religieuse, historique, etc. Mais tout roman est toujours plus ou moins un roman d'aventures.

Comme genre distinct, il ne s'est vraiment constitué et n'a pris tout son essor que dans les littératures modernes. Les Grecs, pourtant, l'ont connu (Héliodore, Longus, Lucien), les Romains l'ont pressenti (Pétrone, Apulée), le moyen âge chrétien l'a mêlé à l'épopée nationale, à des réminiscences antiques, aux légendes populaires, aux fables venues d'Orient, et a revêtu le tout de l'ideal chevaleresque (romans de *Troie,* d'*Alexandre,* de *Thèbes,* d'*Œdipe,* d'*Arthur,* de *Lancelot,* de *Perceval*), etc.

Cependant, à côté du roman de chevalerie, qui demeura longtemps en vogue, d'autres formes s'organisent : celle du conte (surtout en Italie et en France), de la pastorale (Italie et Espagne), celle du roman satirique ou comique (roman picaresque en Espagne). Deux grands noms, vers le milieu et vers la fin du XVIe siècle, marquent ce progrès du roman : celui de Rabelais, dont la fiction romanesque reconvre tout un monde d'observations d'idées, et celui de Cervantes, dont le *Don Quichotte* est une glorieuse revanche du bon sens contre les excès d'imagination.

L'histoire du roman dans les temps modernes est une partie très importante de l'histoire des littératures et ne peut être indiquée ici que très sommairement.

Nulle part elle ne fut plus brillante qu'en France. En 1610, l'*Astrée,* d'H. d'Urfé, inaugure le genre, avec sa fertile descendance de romans idéalistes (Gomberville, Gomhaud, La Calprenède, Mlle de Scudéry) et de romans réalistes (Sorel, Scarron, Furetière, etc.). Citons encore au XVIIe siècle le chef-d'œuvre de Mme de La Fayette, *la Princesse de Clèves,* les contes merveilleux de Perrault, le conte moral *Télémaque,* de Fénelon. Au XVIIIe siècle, Le Sage fonde le roman d'observation avec son *Gil Blas,* Marivaux introduit l'analyse subtile de l'amour, l'abbé Prévost la passion tragique et fatale (*Manon Lescaut*) ; J.-J. Rousseau fait du roman (*Nouvelle Héloïse*) un genre à la fois sentimental, moral et philosophique. Bernardin de Saint-Pierre l'illustre, par la description pittoresque (*Paul et Virginie*).

Au XIXe siècle, la puissance du roman devient presque souveraine, et il prend toutes les formes. Au début du siècle, Chateaubriand, Mme de Staël lui font exprimer leur propre vie sentimentale. B. Constant fait de même, avec un art plus classique et un talent spécial pour l'analyse. Le romantisme, dont un des objets est la restitution du passé, provoque un essor très vif du roman historique avec A. de Vigny, Mérimée, V. Hugo, qui est aussi l'auteur d'un grand roman social, *les Misérables ;* Th. Gautier, A. Dumas père. L'émancipation du « moi » se traduit dans les romans lyriques de Lamartine, George Sand ou Musset. La nouvelle fantastique fleurit avec Nodier, Stendhal est le maître du roman psychologique. Balzac, le peintre des milieux bourgeois et populaires, donne avec la *Comédie humaine* le chef-d'œuvre du roman réaliste. Derrière ces maîtres, des talents de second ordre peuvent être cités en grand nombre : Barbey d'Aurevilly, J. Sandeau, Alphonse Karr, H. Murger, G. de Nerval, R. de Beauvoir, Paul de Kock, P. Féval, E. Sue, Frédéric Soulié, Am. Achard, etc. Romantique encore par certains côtés, Flaubert conçoit pourtant un art plus impersonnel que l'art romantique, et par là il annonce l'école naturaliste. Celle-ci a des prétentions scientifiques et se caractérise par la recherche du document, surtout physiologique. Les chefs en sont : Em. Zola, les Goncourt, Alphonse Daudet, G. de Maupassant, le plus véritablement naturaliste du groupe. En face d'eux, O. Feuillet maintient les traditions du roman idéaliste. Fromentin, un isolé, écrit un chef-d'œuvre de fine psychologie ; Ferdinand Fabre, Em. Pouvillon, A. Theuriet cultivent le roman rustique. Au second plan, E. About, Cherbuliez, E. Feydeau, G. Droz, L. Halévy, Léon Cladel, Erckmann-Chatrian, Henry Gréville, Ad. Belot, G. Ohnet, dans des genres et avec des talents assez différents, sont encore des noms à citer.

La fin du siècle a vu une réaction contre les excès du naturalisme, un peu sous l'influence des littératures étrangères ; mais, dès lors, il est difficile d'établir des catégories précises entre des romanciers dont le caractère commun est l'individualisme. Le roman est psychologique avec P. Bourget, philosophique, érudit et ironiquement fantaisiste avec A. France, exotique avec P. Loti, analytique et esthétique avec M. Barrès, moral et « intuitif » avec E. Rod, rustique et traditionnaliste avec R. Bazin, tandis que le naturalisme conserve des continuateurs plus ou moins dissidents : Huysmans, les Margueritte, les Rosny, P. Hervieu, P. Adam, Estaunié, M. Prévost, Oct. Mirbeau, etc.

Dans le genre spécial du feuilleton populaire, on peut mentionner les noms de Ponson du Terrail, X. de Montepin, d'Ennery, Em. Richebourg, Al. Bouvier, P. Saunière, J. Mary, P. Decourcelle, etc.

L'étranger a compté aussi dans ce genre d'admirables écrivains, surtout l'Angleterre avec Swift, Foe, Fielding, Richardson, Goldsmith, Sterne, W. Scott, Dickens, Thackeray, Elliott, Kipling, etc. L'Allemagne a eu Goethe, Hoffmann, Freytag, Ebers, etc. ; l'Italie, Manzoni, Foscolo, d'Azeglio, Pellico, Fogazzaro, Gabriele d'Annunzio, etc. L'Amérique, depuis Cooper et Edg. Poe, a vu naître toute une école de romanciers. Enfin, depuis un demi-siècle, la Russie avec Pouschkine, Gogol, Tourguenef, Dostoïewski et Tolstoï, a joué un rôle très important dans le développement du genre. D'ailleurs, plus que le théâtre, le roman, par sa diffusion, est devenu entre les nations un puissant véhicule d'influence et d'idées : le roman français, notamment, rayonne bien au delà des limites du pays où il est né et appartient à la littérature universelle.

— Bibliogr. : P. Morillot, *le Roman de 1610 jusqu'à nos jours* (1895) ; Le Breton, *le Roman au* XVIIe, *au* XVIIIe, *au* XIXe *siècle* (1890-1902).

— Archit. L'art des premiers temps de la monarchie franque dérive directement de l'art romain. Les Barbares avaient trouvé le sol de la Gaule couvert de monuments, que l'on utilisa avant d'en élever d'autres ; lorsque ces premiers édifices disparurent, c'est sur le modèle de la basilique que furent construites les églises, sur le modèle de la villa que furent élevées les constructions civiles. Le bois y tenait une grande place : les édifices étaient couverts d'une charpente apparente quand ils n'étaient pas entièrement en bois. La fréquence des incendies détermina la construction de *cryptes,* où l'on mettait à l'abri les corps des saints, et l'usage des cryptes se maintint pendant toute la période romane. L'église de la Basse-Œuvre, à Beauvais (VIIIe s.), avec ses deux rangs de piliers à section carrée portant des archivoltes plein cintre, offre un spécimen remarquable de ce style primitif, appelé quelquefois *style latin.* La méthode de construction romane y est révélée par l'emploi du petit appareil et des cordons de briques ; primitivement, elle était couverte non par une voûte, mais par une charpente. La voûte n'apparaîtra qu'au Xe siècle : c'est principalement au S. de la Loire, dans la vallée du Rhône et de la Saône, dans l'Aquitaine, qu'elle prit naissance pendant que, dans la France septentrionale, bien plus exposée aux ravages des pirates scandinaves, on relevait les églises incendiées sans songer à les voûter ; il est donc inexact de dire que la crainte des Normands avait donné l'idée de voûter les églises pour les garantir plus sûrement contre les flammes et provoqué directement l'essor d'un art nouveau. Parmi les monuments de l'époque franque, il faut citer la nef de l'abbatiale de Saint-Remi (Reims), construite pour recevoir une charpente avec doubles collatéraux voûtés, les églises de Beaugency et de Germigny-les-Prés (Loiret), de Saint-Généroux (Deux-Sèvres), de Saint-Menoux (Allier), les cryptes de Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret) et de Jouarre (Seine-et-Marne). Les principes de la construction romane y prédominent, mais quelques modifications s'observent, dont voici la principale : la colonne devient le support direct et réel de l'arc ; l'entablement disparaît, n'ayant plus d'utilité pour assurer la stabilité de l'édifice, et cet abandon des ordres antiques a pour conséquence de dégager l'arcade. Tout cela, c'est le germe, le fondement d'un style nouveau, qui va employer exclusivement l'arc et la voûte, et ce style, c'est le style *roman.*

On retrouve, dans l'art roman, des éléments antiques en voie de transformation, et l'on y reconnaît des éléments orientaux et byzantins, généralement d'importation monastique, mêlés à quelques éléments barbares. La structure s'inspire entièrement des conditions de stabilité des voûtes. Les grands problèmes qui s'imposent aux maîtres d'œuvres romans ont pour objet : 1° la décomposition et l'allégement des supports ; 2° la constitution de voûtes aux poussées aussi limitées que possible et naturellement contrebutées. Ces recherches éloigneront graduellement les constructeurs de toutes les formes de l'antiquité, mèneront à donner un rôle de plus en plus actif au pilier et à l'arc, à inventer le tribunal contrebutant et à emprunter la coupole byzantine sur pendentifs ou même la coupole sur trompes. La parfaite solution du problème des voûtes rendues organiques et indépendantes, en accord absolu avec les parties supportantes dûment allégées, ne sera découverte qu'au XIIe siècle par les architectes créateurs de la structure ogivale.

L'introduction de la voûte sous toutes ses formes devait avoir pour conséquence nécessaire des changements de plan et de construction des basiliques primitives. Dans celles-ci, les murs, recevant d'aplomb le toit presque horizontal, étaient soutenus et consolidés par lui ; le toit empêchait leur écartement, puisque la pression s'exerçait dans le sens perpendiculaire. Ce genre de construction permettait de donner aux nefs une très grande largeur, aux murs latéraux une épaisseur modérée et de vastes ouvertures. La voûte, au contraire, exerce sur les murs latéraux, contre lesquels elle bute, non plus une pression dans le sens perpendiculaire, mais une poussée dans le sens oblique ; elle tend à écarter en dehors les pieds-droits, et la pression qu'elle exerce est en proportion de son poids. Plus, donc, la voûte est large, plus la poussée se rapproche de l'horizontale et plus elle devient dangereuse pour les murs latéraux. Ce fut donc une nécessité, lorsque l'on se servit de voûtes pour couvrir les églises romanes, de faire des murs d'une grande épaisseur pour neutraliser l'effort de ces voûtes et de renforcer ces murs au moyen de colonnes et de piliers engagés ou de contreforts extérieurs ou intérieurs. En même temps, on ne perçait dans les murs latéraux que des ouvertures rares et étroites. Lorsque l'église avait des bas côtés, on soutenait la nef centrale — la plus large et par conséquent la plus exposée — par des piliers nombreux et massifs. La voûte, à cause de sa pesanteur, ne pouvant avoir une grande étendue, les nefs furent nécessairement étroites. Ces modifications utilitaires ont donné aux édifices romans un caractère grave, austère, d'une majesté souverainement religieuse, mais en même temps d'une incontestable lourdeur et d'une mystérieuse obscurité.

Si les architectes romans conservèrent la forme de la basilique, ils en modifièrent la proportion et le plan. L'ensemble de l'édifice, par suite du développement des bras du transept, prit la forme d'une croix ; les bas côtés, prolongés autour du chœur, formèrent un déambulatoire, l'*abside,* extrémité de l'église opposée à la façade, fut ornée de chapelles *absidiales ;* l'édifice fut *orienté,* etc. Les portes et les ouvertures sont ordinairement en plein cintre, c'est-à-dire que le haut des baies est constitué par une voûte en demi-cercle ; mais le plein cintre, s'il est un des éléments du style roman, n'en est pas la marque distinctive : le roman use fréquemment de l'arc brisé, qui recevra plus tard, abusivement, le nom d'*ogive.*

Absente du gros œuvre des constructions romanes, la fantaisie prend sa revanche dans les détails de pure ornementation. La décoration sculptée s'applique aux archivoltes et aux pieds-droits des portails, aux encadrements des baies, aux tailloirs et aux corbeilles des chapiteaux, aux cordons ou bandeaux continus, aux tympans, etc. Elle commence par reproduire, en les déformant, quantité de thèmes classiques : feuilles d'acanthe, palmettes, rosaces, têtes plates, griffons greco-romains ; y ajoute bientôt des motifs de provenance syrienne figurés sur de petits objets rapportés par le commerce, notamment des ossuaires ou reliquaires, des combinaisons de lignes géométriques qui appartiennent au goût primitif du Nord, des animaux stylisés, plus ou moins monstrueux, de tradition aussi bien occidentale qu'orientale, et s'enrichit, enfin, de tout l'immense répertoire iconographique créé par les Grecs de Byzance et merveilleusement adapté aux conditions architectoniques nouvelles. Le rôle des miniatures et des étoffes de luxe a été considérable dans la genèse du décor roman, de même que celui des ivoires, des pièces d'orfèvrerie, des petits meubles et des menus produits de l'industrie byzantine. Parmi les inventions les plus notables de l'époque romane, il convient de noter les chapiteaux historiés et l'illustration des façades, qui offrent parfois, au XIIe siècle, l'aspect de colossales châsses brodées d'architectures, d'ornements continus ou reliefs et de statues figurées évoquant toute l'épopée chrétienne. Nous citerons particulièrement, à cet égard, la somptueuse façade de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers.

Roman de la rose.

Roman de Renart.

Roman comique

Roman bourgeois

Roman d'un jeune homme pauvre

Roman d'un brave homme, par Edmond About (1858). — Malgré le titre, c'est bien moins un roman qu'une suite de biographie paraissant empruntée à la vie réelle. L'auteur raconte l'histoire très simple de Pierre Dumont, honnête ouvrier de notre époque, issu d'une famille de bonnes gens, qui, parti d'un rang inférieur, gravit un à un les échelons sociaux pour arriver à la fortune. Cette élévation progressive, il la doit uniquement à son travail, à son effort continu, à sa probité. Ce n'est rien, et c'est beaucoup. En des temps d'aventures et d'aventuriers, souvent retracés ou dépeints par une littérature ou rare ou légère, l'auteur a voulu faire une œuvre reposante, écrite d'un style qui ne se recommande que par les qualités maîtresses de notre langue : la clarté, la vivacité et la grâce, et ces contrastes voulus avec tant de choses et tant de gens lui ont assuré le grand succès auquel ce volume doit d'être mentionné ici.

ROMAN, rivière du Guatemala. V. RIO-GRANDE.

ROMAN, ville de la Roumanie (Moldavie), ch.-l. de départ., sur la Moldava, à 6 kilom. en amont de son confluent dans le Sereth; 16 900 hab. Ch. de f. de Tecuciu à Suczava. Préfecture, évêché grec de Sainte-Paraskeve (1541). — *Le département de Roman*, pour une superficie de 1 800 kilom. carr., est peuplé de 105.000 habitants.

ROMAN (Jean-Baptiste Louis), sculpteur français, né et mort à Paris (1792-1835). Prix de Rome en 1816, il entra à l'Institut en 1831. Citons de lui : un des bas-reliefs de l'arc de triomphe du Carrousel : *Entrée du duc d'Angoulême à Madrid; la Terre et l'Eau*, bas-relief en pierre, dans la cour du Louvre; le buste de *Girodet-Trioson*, au Louvre; *la Pêche et la Chasse*, dans la cour du Louvre, et des bas-reliefs à la Chambre des députés. Roman a laissé une statue en marbre de *Caton d'Utique*, qui, après sa mort, fut achevée par Rude, son ami (Louvre).

ROMANA (Pedro CARO Y SUREDA, marquis DE LA), général espagnol. V. LA ROMANA.

ROMANCE adj. f. Linguist. Syn. de ROMANE. V. ROMAN.

ROMANCE (*mance* — de l'espagn. *romance* n. f. ou n. m. de même en espagnol). Littér. espagn. Composition métrique espagnole, formée d'une suite de vers octosyllabiques en nombre indéterminé, et disposés de telle sorte que les vers pairs soient assonants et les impairs libres : *Les* ROMANCES *du Cid*.

Par ext. Musiq. Chanson sur un sujet tendre ou touchant. *La* ROMANCE *n'est qu'une élégie chantée.* (Laharpe.) — Air sur lequel se chante cette chanson : *Jouer une romance.* — *Romance sans paroles.* Petit morceau de musique instrumentale, d'un caractère uni et gracieux (n. f. dans ces différents sens).

— Fig. *Dire sa romance.* Dormir.

— Encycl. Littér. espagn. Dans le *romance* classique de la poésie espagnole, la même assonance est conservée du début à la fin de la pièce, dans les romances les plus anciens, qui comprenaient parfois. Le vers de romance n'est pas un vers [illegible] que de 15 syllabes, dont les deux hémistiches inégaux. Il est de huit syllabes si le dernier [illegible] grave, de sept s'il est *agudo* ou aigu. [illegible] ou *esdrujulo*. V. ROMANCERO.

Musiq. La romance est un petit poème musical de [illegible] strophes ou couplets, qui [illegible] ce, comme le *lied* à l'Allemagne [illegible] Italie. Tantôt tendre et sentimentale, [illegible] tantôt piquante et vive, [illegible] et partout, elle revêt toutes les [illegible] sorte de variante des chansons [illegible] tiennent des *lais* des ménes[illegible]

[illegible] les chansons des trou[illegible] prendre, au point de vue [illegible] le [illegible] ro national [illegible] jour en jour et qui en a [illegible] forme [illegible] Louis XII et sur[illegible] quart le style [illegible] et [illegible] [illegible] ces stances et plus [illegible] s'appellent alors Noël, Fa[illegible] par Rabelais, Pierre Vermont, [illegible] Le Heureux et Avec Du[illegible] portes et Ronsard comme poètes; Deschamps, Beaulieu, Claudin Lejeune, Du Caurroy comme musiciens, la romance prend presque sa forme définitive. Un peu plus tard, sous Louis XIII et sous Louis XIV, Bossuet, Michel Lambert, le beau-père de Lulli, et quelques autres en composent un grand nombre de charmantes, sous la qualification d'« airs de cour ». Puis on voit venir Philidor, Albanèse, J. J. Rousseau, Legat de Furcy, etc.

Avec la Révolution, la romance acquiert une importance nouvelle, et l'on voit toute une pléiade de musiciens s'exercer en ce genre : Devienne (*Que j'aime à voir les hirondelles*), Martini (*Plaisir d'amour, le Vieux Robin Gray*), Berton, Chardiny, Dommich (*Charmant ruisseau*), Foignet, Boieldieu (*Livre bien de ses amours*), Pollet (*Fleuve du Tage*), Mengazzi, Darondeau, Rigel (*les Petits Oiseaux*), Ferrari, Porro, puis Garat (*le Cid, Pauvre Jacques*), D'Alvimare, Plantade (*Te bien aimer, ô ma chère Zélie*), Carbonel, Choron (*la Sentinelle*). Avec la Restauration, la romance touche à son apogée, et, pendant un quart de siècle, elle va régner en souveraine. Les femmes vont la cultiver à leur tour et lui apporter le concours de leur inspiration aimable et tendre. Plus d'une lui devra une véritable popularité. C'est alors qu'on voit briller tour à tour Panseron, Blangini (*Il est trop tard*), Pradher (*Bouton de Rose*), Jadin, Mme Sophie Gail (*la Jeune et charmante Isabelle*), Romagnesi, le violoniste Lafont, Lambert (*Ma Céline, les Bords de la Loire*), Amédée de Beauplan (*Hormez, mes chères amours*), Edouard Bruguière, Mme Pauline Duchambge (*la Brigantine*), Lagoanère, Thys, Mme Malibran, Aristide de Latour, Masini, Loïsa Puget (*A la grâce de Dieu, le Soleil de ma Bretagne*), Vogel (*l'Ange déchu*), Théodore Labarre, Frédéric Bérat (*Ma Normandie, la Luette de Béranger*), Vimeux, Mengal, Hippolyte Moupou, Mlle Robert, Mazel, puis Albert Grisar (*la Folle*), Chéret, Clapisson, Mme Victoria Arago, Henri Reber, et enfin Paul Henrion, Victor Massé, Abadie, Etienne Arnaud, Léopold Amat, Darcier, Paul Delmet, etc.

ROMANCERIE *se-rf* — rad. *roman* [vx] n. f. Romans, littérature des romans : *L'Arioste emprunta à la* ROMANCERIE *française les enchantements et les prophéties de Merlin.* (M.-J. Chénier.)

ROMANCERO (*sé* — mot espagn.) n. m. Littér. Toute collection de *romances*, aussi bien d'un seul auteur que de plusieurs. || Particulièrement, dans la littérature espagnole, recueils renfermant les romances datant de la période préclassique ou de cette dernière.

— ENCYCL. Les *romanceros* les plus anciens ne remontent pas au delà du XVe siècle : beaucoup paraissent s'inspirer de très près des poèmes épiques (*Cantares de gesta*), presque tous disparus depuis, ou des *Chroniques*, qui avaient inséré elles-mêmes (parfois littéralement) des fragments de ces poèmes. D'autres ont dû naître isolément à la suite des événements d'ordre politique ou privé qu'ils rappellent. Ils n'ont d'abord été transmis que par la tradition orale, mais, dès les dernières années du XVe siècle et dans la première moitié du suivant, ils furent imprimés sur feuilles volantes (*pliegos sueltos*), que l'on commença à réunir en recueils vers le milieu du XVIe siècle. Tous ces romanceros anciens sont anonymes.

On peut diviser l'histoire de ces recueils en cinq périodes : 1° l'époque des recueils anonymes (milieu du XVIe s.); 2° l'époque des recueils signés (2e moitié du XVIe s. et 1re moitié du XVIIe); 3° l'époque du *romancero general*; 4° l'époque des *romanceros* fragmentaires et particuliers; 5° enfin, l'époque moderne et critique. Les recueils les plus importants sont : le *Cancionero* d'Anvers, dit *sin año* (entre 1515 et 1550; réédité en 1550 et 1555); les deux *Partes de la Silva de varios romances* (Saragosse et Barcelone, 1550); le *Romancero* de Fuentes (Seville, 1550); le *Romancero* de Sepúlveda (1551); la *Rosa de romances* de Timoneda (1572); le *Romancero* de Padilla (1583); le *Romancero general, primera parte* (1600), et *segunda parte* (1605); la *Primavera y flor de romances*, d'Arias Perez (1621); les *romanceros* du Cid (1612), des infants de Lara (1626), des douze pairs de France (1608), de Germanie (1609). Parmi les recueils modernes, les plus importants sont ceux de Jacob Grimm (*Silva de varios romances*, Vienne, 1815); de Depping (*Sammlung der besten alten spanischen Romanzen*, Leipzig, 1817); d'A. Darâu (*Romancero general*, 1849-1851); de F. Wolf et Ch. Hofmann (*Primavera y flor de romances*, Berlin, 1856). J. Ducamin a publié, en 1898, un recueil annoté pour les classes de *Romances choisis*. On peut diviser le romancero de deux façons, soit d'après les sujets historiques, chevaleresques, maresques, moraux et religieux, de pure imagination, vulgaires), soit chronologiquement d'après les époques et les auteurs : romances primitifs, historiques et anonymes de la fin du XIVe siècle et du XVe; romances dus aux jongleurs (*juglares*, du XVe siècle et du début du XVIe; romances érudits, de la 2e moitié du XVIe siècle.; romances artistiques et artificiels, de la fin du XVIe siècle et du XVIIe; romances vulgaires, du XVIIe siècle à nos jours. Le romancero espagnol offre un ensemble qui n'a sans doute point son pendant en aucune littérature. Il a eu en Espagne une influence réelle sur le développement d'autres genres littéraires (les chroniques, le théâtre, la lyrique), et il a suscité, en dehors de l'Espagne, une foule d'imitations littéraires ou de travaux d'érudition. V. CREUZE DE LESSER, Abel HUGO, E. DESCHAMPS, DAMAS-HINARD, Chev. REGNARD, A. DE SAINT-ALBIN, GUIRAUD, P. LEBRUN, C. DELAVIGNE, V. HUGO, LECONTE DE LISLE, pour ne parler que des Français.

Romancero (LE), de H. Heine, le dernier recueil lyrique, paru du vivant du poète (1851). Il renferme des ballades (*Histoires, Mélodies hébraïques*) et des satires politiques ou des poésies intimes (*Lamentations, Lazare*). Ce sont les ballades qui donnent au *Romancero* son caractère distinctif. Le poète y introduit maintes fois un élément personnel et satirique que l'on chercherait vainement dans ses ballades antérieures. Beaucoup de ces ballades se présentent sous la forme de visions. Le *Romancero* se distingue par un style d'un coloris puissant, nerveux, mais souvent un peu tourmenté. Le vocabulaire est remarquable par l'abus des mots français. Le point de vue moral est celui d'un pessimisme résigné.

ROMANCHE (du lat. *romanicum*, romain) n. m. Linguist. Nom indigène d'une langue romane parlée dans les Grisons, le Tyrol et le Frioul. V. RHÉTO-ROMAN.

ROMANCHE, grand torrent du sud-est de la France (Hautes-Alpes et Isère), qui naît des glaciers du Polvoux,



ART ROMAN : A. Abbaye-aux-Dames, à Caen. — B. Eglise des Saints-Apôtres, à Salonique (roman byzantin). — C. Intérieur de Saint-Front, à Périgueux. — D. Maison de ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne). — 1. Plan de la basilique primitive. — 2. Plan de l'église romane. — 3. Plan de l'église à coupoles multiples. — 4. Plan de l'église ronde. — 5. Chapiteau cubique (école rhénane). — 6. Chapiteau à figures d'animaux (italien). — 7. Chapiteau à personnages (cath. d'Autun). — 8. Frise, à Moissac (école languedocienne). — 9. Frise à ornementation végétale (école bourguignonne). — 10. Portail d'Aulnay (fragment) (école saintongeoise). — 11. Abside et tour de Cruas (école provençale). — 12. Abside de Notre-Dame du Port Clermont-Ferrand (école auvergnate). — 13. Pilier, à Souillac (école périgourdine). — 14. Fonts baptismaux, à Parme. — 15. Tympan du portail de Vézelay. — 16. Pavement en mosaïque, à l'église de San Miniato Florence. — 17. Fanal du cimetière de Fenioux (Saintonge). — 18. Olifant en ivoire. — 19. Statue de pierre (cath. de Chartres) (école de l'Ile-de-France). — 20. Calice dit de Saint-Remi (Reims). — 21. Tissu orné (chasuble de Saint-Rambert-sur-Loire). — 22. Crosse épiscopale. — 23. Clochette en bronze ajouré. — 24. Béquier en ivoire.

ROMANCHES [illegible]

ROMANCIER [illegible] ÈRE [illegible]

ROMANCIER [illegible] ÈRE [illegible]

ROMANCINE [illegible]

ROMANCISER [illegible]

ROMANCISTE [illegible]

ROMAND [illegible] ANDE [illegible]

ROMANDUR [illegible]

Romane [illegible] **Ecole romane française,** [illegible]

ROMANECHE-THORINS, [illegible]

ROMANÉE, [illegible]

ROMANÉE [illegible]

ROMANELLI [illegible]

ROMANESQUEMENT [illegible]

ROMANI [illegible]

ROMANESQUEMENT [illegible]

ROMANI [illegible]

ROMANT [illegible]

ROMANIA, [illegible]

ROMANICHEL [illegible]

ROMANIE. [illegible]

ROMANIER [illegible]

ROMANIN [illegible]

ROMANIQUE *nik* — rad. *romain* adj. Philol. Se dit [illegible] pour ROMAN. *La langue* ROMANIQUE ou *provençale*

— n. m. La langue romane.

ROMANISANT [illegible], ANTE adj. Se dit des tendances d'un culte étranger à se rapprocher des rites de l'Église romaine.

— Fig. Voy. ROMANISANTE.

ROMANISER (du lat. *romanus*, romain) v. a. Donner les mœurs, les habitudes des Romains à. *Rome* ROMANISAIT *les* GAULES.

— v. n. Embrasser la foi de l'Église romaine.

Se romaniser, v. pr. Prendre les mœurs, les habitudes romaines; prendre la forme de la langue des Romains : *Du haut où ils s'étaient établis les vainqueurs du monde, on vit les dialectes* SE ROMANISER. (Barrois.)

ROMANISER (rad. *roman*) v. a. Donner une tournure romanesque à. *Dumas père* A ROMANISÉ *l'histoire.*

ROMANISME *nism'* — du lat. *romanus*, romain) n. m. Doctrine de l'Église romaine, dans le langage des autres confessions.

ROMANISTE *nist'* — rad. *romanisme*) n. m. Partisan du pape, dans le langage des autres confessions.

— Dr. Juriste versé spécialement dans le droit romain.

— Littér. Syn. ancien de ROMANCIER (auteur de romans).

— Philologue qui s'occupe des langues romanes.

— ENCYCL. Linguist. Le mot *romaniste*, dans le sens de « savant qui s'occupe des langues et des littératures romanes », date du XIXe siècle. On pourrait cependant donner ce nom à Du Cange (XVIIe s.), qui indiqua le premier avec précision comment et pourquoi le latin devint le roman, et à Lacurne de Sainte-Palaye, qui préconisait déjà au XVIIIe siècle la méthode comparative et historique. Au commencement du XIXe siècle, les travaux de Raynouard préparèrent ceux de Diez, qui fut le véritable fondateur de la philologie romane, et dont la *Grammaire* fit époque (1836-1843). Citons, parmi les romanistes français, les noms de Gaston Paris, Paul Meyer, A. Darmesteter, Morel-Fatio, A. Thomas, Clédat, etc. En Allemagne, Diez a eu de nombreux disciples, dont les plus connus sont : Tobler, Foerster, Gröber, Suchier Koschwitz, Meyer-Lübke, etc. L'Italie a eu aussi plusieurs romanistes remarquables : Ruodelli, Monaci, Ascoli. Le goût de la philologie romane s'est répandu en Suisse, en Belgique (Scheler), en Danemark (Nyrop), en Suède, en Finlande, aux États-Unis. Les principaux organes des romanistes sont : en France, la *Romania*, fondée, en 1872, par G. Paris et P. Meyer; la *Revue des langues romanes* (Montpellier, depuis 1870), et la *Revue de philologie française et provençale* (Paris, depuis 1886); en Allemagne, la *Zeitschrift für romanische Philologie* (Halle, depuis 1877); les *Romanische Studien* (Strasbourg, depuis 1871); les *Romanische Forschungen* (Erlangen, depuis 1882), etc.

ROMANITÉ (lat. *romanus*, romain) n. f. Ensemble des habitudes, des mœurs, du caractère des Romains.

ROMANITZI, départ. de la Roumanie (Valachie), borné par les départ. de Valcea, d'Oltu et de Teleorman, par le Danube et par le départ. de Bolje. Superf. 3.810 kilom. carr., pop. 135.400 hab. Ch.-l. *Caracal.* — Le département est arrosé par le Danube au sud et l'Aluta à l'est.

ROMANKOVO, bourg de Russie, gouv. et distr. d'Ekaterinoslav, sur le Dniepr; 6.000 hab.

ROMANO (CAYO), île basse calcaire, madréporique, du littoral nord de Cuba, longue de 80 kilom., large de 10, coupée en deux par un canal. Élevage du bétail, salines.

ROMANO, nom d'une célèbre famille italienne. V. EZZELINO.

ROMANO (Gian Cristoforo), sculpteur et médailleur [illegible] vers 1465, mort à Lorette en 1512. Il travailla aux cours des Visconti et des Sforza à la Chartreuse de Pavie, fut appelé en 1491 par Ludovic le More à Milan, où il fit le buste de Béatrice d'Este (Louvre). On lui attribue le portail sculpté du palais de Mantoue, [illegible] de S. Pietro Tre Oche, de S. Vincenzo de Crémone, [illegible] Osanna, S. Domenico de Mantoue, [illegible] gravures et surtout de très belles médailles [illegible] d'Este, Isabelle d'Aragon, etc. En 1510, [illegible] travaux de l'église de Lorette.

ROMANO d'Ezzelino, comm. d'Italie (Vénétie, prov. [illegible] de la Brenta), 2.871 hab.

ROMANO di Lombardia, comm. d'Italie (Lombardie, [illegible]), 4.993 hab. Commerce de blés.

ROMANOF ou **ROMANOFF** Biogr. V. ROMANOV.

ROMANO-GALLICAN, ANE (lat. *romanus*, romain et [illegible]) adj. Qui tient à la fois à Rome et [illegible]

— *Écriture romano-gallicane*, Écriture usitée, [illegible] en France, en Italie, même en Espagne, par la *minuscule romane*, qui procède de la réforme calligraphique de l'école de Tours, accomplie sous Charlemagne.)

ROMANO-RUSTIQUE (du lat. *romanus*, roman, et de *rustique*) adj. Littér. Qui appartient à la langue romane vulgaire : *J'avais cherché et trouvé dans mes thèmes des solécismes* ROMANO-RUSTIQUES *comme les proses du moyen âge* (Michelet.)

ROMANOS le Mélode, poète byzantin, « le plus grand poète de l'époque byzantine », dit Krumbacher, « le Pindare de la poésie rythmique », selon le mot du P. Bouvy. Il vécut à Constantinople, au VIe ou au VIIIe siècle. Il a célébré dans ses hymnes les principales fêtes de l'année et les saints, et, par le ton de grandeur simple, le sentiment dramatique, la beauté de la langue, son œuvre poétique est une des plus remarquables de la littérature byzantine. L'Église orthodoxe l'a mis au rang des saints.

ROMANOV, grande famille russe, qui s'établit en Russie au XIVe siècle. Elle était originaire de la Prusse. Au XVIe siècle, la fille de Roman Iourievitch, Anastasie, épousa Ivan le Terrible. De ce mariage datent la fortune de la famille et le nom même des Romanov. Nikita Romanovitch, frère d'Anastasie, fut un des tuteurs du tsar Fedor. Il mourut en 1586; la popularité qu'il avait acquise passa à ses fils. En 1601, ils furent exilés par Boris Goudounov. L'avènement du faux Dmitri mit fin à leurs épreuves. Philarète Romanov devint métropolitain de Rostov; son fils, Michel Romanov, fut élu tsar par l'assemblée du pays (*zemsky sobor*) le 21 février 1613. Il fut le fondateur de la dynastie qui règne encore en Russie.

ROMANOV-BORISSOGLIEBSK, ville de Russie (gouv. d'Iaroslav), sur le Volga; 10.000 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 68.000 habitants.

ROMANOVKA, bourg de Russie (gouv. de Saratov, distr. de Balachov); 6.000 hab. Important trafic en blés.

ROMANS, ch.-l. de cant. de la Drôme, arr. et à 17 kil. de Valence, sur l'Isère, grossie à cet endroit de la Savasse; 17.140 hab. (*Romanais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Église Saint-Barnard (XIIIe s.), avec beau portail roman, chœur et transept d'un gothique très pur. Romans fut longtemps et est redevenu, après une notable éclipse, une ville industrielle de sérieuse importance : fabrication de draps, corroirie, mégisserie, peausserie, minoterie, fabrication de gants, moulinage de la soie, fonderie de fer, scieries mécaniques, etc.



Armes de Romans.

Romans doit son origine à saint Barnard, archevêque de Vienne, qui y fonda, en 862, le couvent et l'église autour de laquelle la ville s'édifia et devint rapidement prospère, disputée entre ses chanoines réguliers et les dauphins du Viennois. En 1788, les états du Dauphiné, après avoir tenu à Vizille leurs premières séances, se réunirent à Romans. Patrie de Lally-Tollendal, gouverneur des Indes, de saint Hugues, archevêque de Lyon. — Le canton a 17 comm. et 27.667 hab.

ROMANSHORN, ville de Suisse (cant. de Thurgovie [distr. d'Arbon]), à l'embouchure de l'Aach dans le lac de Constance; 3.900 hab. Entrepôt de blé. Port actif. Pêche.

ROMANTIQUE (*tik'*) adj. Qui a quelque chose de fantastique comme ce qui est décrit ou raconté dans les romans : *Site* ROMANTIQUE. *Scène* ROMANTIQUE. (Peu us.)

— Qui a, dans ses idées, dans son caractère, quelque chose de chevaleresque ou de poétique qui l'élève au-dessus ou le met en dehors de la réalité prosaïque : *La femme incomprise est essentiellement* ROMANTIQUE. (Boitard.)

— Littér. et b.-arts. Se dit d'une école spéciale et du genre qu'elle a créé : *L'école* ROMANTIQUE. V. ROMANTISME.

— Substantiv. Partisan de l'école romantique : *Les* CLASSIQUES *et les* ROMANTIQUES. *Un* ROMANTIQUE.

— n. m. Genre romantique : *Au* ROMANTIQUE *a succédé le* RÉALISME.

— ENCYCL. B.-arts. V. CLASSIQUE.

— Littér. V. ROMANTISME.

ROMANTIQUEMENT (*ti-ke*) adv. D'une façon romantique.

ROMANTISER v. a. Donner un caractère romantique à. ROMANTISER *une scène de la vie réelle.*

ROMANTISME (*tissm'*) n. m. Littér. et b.-arts. Genre romantique, doctrines des écrivains et des artistes romantiques : *La doctrine avouée du* ROMANTISME *fut la liberté dans l'art.* (Champfleury.)

— Rêverie poétique : *L'air pur des hauts lieux dispose l'imagination à la méditation et au* ROMANTISME. (Brill.-Sav.)

— ENCYCL. Littér. On appelle *romantiques* les écrivains qui, au début du XIXe siècle, s'affranchirent des règles de composition et de style établies par les auteurs classiques. En France, le *romantisme* fut une réaction contre la littérature classique nationale, tandis qu'il fait, en Angleterre et en Allemagne, le fonds primitif et essentiel du génie indigène. Peuple de culture et de traditions gréco-latines, la littérature française avait été classique depuis la Renaissance. Au contraire, la littérature anglaise et la littérature allemande ne s'asservirent que momentanément à la discipline du classicisme, sous l'influence prédominante de notre grand siècle; et ce qu'on appelle proprement « romantisme », chez les Anglais et chez les Allemands, c'est la période littéraire où le génie septentrional, reprenant conscience de lui-même, répudia l'imitation française. L'Allemagne surtout s'était mise à notre école. Vers la fin du XVIIIe siècle, elle s'affranchit, et, après avoir traversé un romantisme souvent mesquin, étroit, puéril, sut concilier les tendances et les aspirations nationales avec l'humanisme classique.

En France, le romantisme procède de la révolution morale qui, après la révolution sociale et politique, transforma toutes les façons de penser et de sentir. Il avait déjà eu, pendant le XVIIIe siècle, maints précurseurs, entre autres J.-J. Rousseau. Ses deux principaux initiateurs furent Mme de Staël et Chateaubriand. Si différents qu'ils pussent être l'un de l'autre, Chateaubriand et Mme de Staël n'en concoururent pas moins à une œuvre commune. Tous deux ramenèrent en honneur la religion chrétienne, le moyen âge, les antiquités indigènes; tous deux inaugurèrent la renaissance du lyrisme, opprimé depuis Malherbe par la discipline classique, tous deux enfin répandirent la

connaissance des littératures étrangères, et, par là, ils acclimatèrent le génie français à des beautés jusqu'alors inconnues ou dédaignées.

Les romans historiques de W. Scott, les poésies de Byron et des lakistes, le *Faust* de Gœthe, les drames de Schiller, la *Divine Comédie*, le romancero espagnol, toutes ces œuvres, traduites, imitées, commentées, stimulèrent vivement l'inspiration des poètes français, sans parler des récits de voyages ou des ouvrages d'érudition littéraire, qui ouvraient à l'esprit de nouveaux horizons.

Ce qui caractérise essentiellement le romantisme, c'est la prédominance de la sensibilité et de l'imagination sur la raison ; en un mot, l'individualisme. De là, dans tous les genres qui reproduisent la vie humaine, comme le genre romanesque et le genre dramatique, la substitution du particulier à ce général que le rationalisme classique avait pour domaine propre ; de là, le réveil de la poésie lyrique ; de là enfin la rupture définitive avec les règles et les modèles, avec tout ce qui restreint l'expansion du génie individuel.

Les principales étapes du mouvement romantique sont marquées par la publication des *Méditations* de Lamartine (1820), des *Poèmes* d'A. de Vigny (1822), des *Odes* de V. Hugo (1822) ; par l'apparition de la brochure de Stendhal : *Racine et Shakespeare* (1822), qui mène l'attaque contre les classiques ; par la formation du premier cénacle autour de Ch. Nodier, à l'Arsenal (1823), la fondation de la *Muse française* (1823), puis du *Globe* (1824), journaux sympathiques aux novateurs ; par la préface de l'édition de 1826 des *Odes et Ballades*, où V. Hugo revendique la liberté dans l'art ; par la publication de la *Préface de Cromwell* (1827), où il demandait l'union du sublime et du grotesque, et où il affirmait que « tout ce qui est dans la nature est dans l'art » ; par la réunion du second cénacle autour de V. Hugo.

Le mouvement romantique s'incarna dans quatre grands poètes : *Lamartine*, qui fut un révolutionnaire sans le savoir, simplement parce que sa nature le rendait antipathique à la versification sèche et fade de ses devanciers ; *A. de Vigny*, qui donne à la poésie romantique sa forme philosophique et symbolique ; *Victor Hugo*, esprit fougueux et exclusif, qui se posa en réformateur ardent et entreprit de tout renouveler, le vers et la langue ; *Alfred de Musset*, le poète de la fantaisie, l'écrivain aimé des jeunes gens et des femmes, unissant à un égal degré l'esprit et la passion. Après ces grands maîtres, qui symbolisent admirablement leur génération à la fois rêveuse et enthousiaste, viennent se placer Auguste Barbier, Brizeux, Théophilo Gautier, Sainte-Beuve, etc.

Au théâtre, la période romantique, annoncée par *Cromwell* (1827), commence réellement avec le *Henri III et sa cour* d'Alex. Dumas père (1829) et le *More de Venise* d'A. de Vigny (même année), a pour date culminante la représentation d'*Hernani* (25 févr. 1830) et s'étend jusqu'à celle des *Burgraves* (1843), et cette période d'une quinzaine d'années fut remplie par les grands drames de Victor Hugo, par ceux d'Alex. Dumas, inférieurs comme style, mais plus habilement construits, par le *Chatterton* (1835) d'Alfred de Vigny, par les délicieuses comédies et les spirituels proverbes de Musset. Les romantiques dédaignèrent généralement la comédie, dont le grand « fournisseur » fut Eugène Scribe. La chute retentissante des *Burgraves* marqua la fin du romantisme au théâtre, la faveur de Ponsard et d'Emile Augier.

Le roman est le genre dominant de la période : *Adolphe*, *Notre-Dame de Paris* et *les Misérables*, la *Chronique de Charles IX*, *Cinq-Mars*, les romans si divers de George Sand et d'Alexandre Dumas donnent une idée suffisante des qualités et des faiblesses de l'école. Déjà le roman de mœurs, avec Balzac, prépare l'avènement du réalisme.

L'histoire bénéficia du mouvement littéraire et artistique. Les études historiques prirent un remarquable essor avec Guizot, Tocqueville, Michelet et Augustin Thierry. Ce dernier est l'historien romantique par excellence ; il introduisit la vie et le mouvement dans l'exposé des origines nationales françaises.

Le romantisme a régné dans la littérature française pendant toute la première moitié du XIXe siècle, et les cinquante années que dura son règne doivent sans nul doute compter comme une des époques les plus glorieuses pour l'histoire littéraire de la France. Il enrichit et retrempa la langue, régénéra la poésie, vivifia l'histoire, transforma le théâtre, rajeunit enfin la critique.

Si, vers le milieu du XIXe siècle, l'esprit positiviste, succédant à l'esprit romantique, détermina une réaction, c'est que le romantisme, ayant exalté toutes les facultés affectives de l'âme humaine, fut vite dévoré par ses ardeurs et ses transports. Mais il serait facile de retrouver son influence chez ceux-là mêmes que l'on considère à juste titre comme les initiateurs et les maîtres du réalisme, non seulement chez des poètes tels que Leconte de Lille et Sully-Prudhomme, mais chez des historiens tels que Renan, chez des romanciers tels que Flaubert et Zola.

— B.-arts. On désigne sous le nom de *romantisme* la bataille artistique qui fit pendant à la bataille littéraire, à l'époque de la Restauration. Le *classique* était alors l'artiste qui, à la suite de David, se guidait sur les types et les sujets de la statuaire antique, qui soignait la ligne, qui ordonnait sagement et froidement sa composition ; bref, qui s'adressait à la raison esthétique et non à l'âme. Le *romantique*, au contraire, substituait au culte d'une beauté soi-disant idéale et d'une convention glacée l'amour du caractère, de l'expression, de la passion et de la couleur. Il exploitait le moyen âge, opposait christianisme à paganisme, histoire moderne et contemporaine à histoire ancienne et à Plutarque. Le mot d'ordre des novateurs était le vers célèbre : « Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? »

Si David est le père du classicisme, Gros, son élève, fut celui du romantisme, et cela sans le vouloir. Les *Pestiférés de Jaffa* (1804) sont le point de départ du mouvement. Le *Radeau de la Méduse*, de Géricault (Salon de 1819), fut la charte décisive d'affranchissement. Dès 1822, Delacroix inquiétait les classiques avec sa fameuse *Barque de Dante* ; en 1824, avec le *Massacre de Scio*, il les épouvantait. Plusieurs débuts éclatants grossissaient bientôt la phalange romantique : Ary Scheffer, Eugène Deria, Léopold Robert, et même Ingres, dont l'art déjà savant, mais nullement davidien, fit accuser le *Vœu de Louis XIII* de vague romantisme ! En même temps, David d'Angers remuait le marbre classique. Le Salon de 1827 marqua l'écrasement des classiques. Delacroix avec son *Sardanapale*, Louis Boulanger avec son *Mazeppa*, Scheffer avec ses *Femmes souliotes*, mirent en déroute les derniers réactionnaires. C'est alors que le drapeau classique fut relevé par Ingres, qui engagea avec Delacroix la fameuse querelle du « dessin et de la couleur », et débuta dans sa nouvelle manière par une grande œuvre qui ressemble à une profession de foi classique, l'*Apothéose d'Homère* (1827). Ingres représente l'École des beaux-arts et l'Institut ; Delacroix compte pour lui les artistes et les critiques indépendants, les poètes, la jeunesse. La révolution de 1830 marque bientôt l'art de son esprit bourgeois. Malgré des pages étincelantes de beautés neuves, comme la *Barricade* de Delacroix, l'opinion va bientôt à Scheffer, qui se range, à Heim, à Steuben, à Schnetz, à Cogniet, à Léopold Robert, qui a suivi Scheffer, à Horace Vernet, qui « populariso » l'armée, et surtout à Paul Delaroche, qui met la peinture d'histoire à la portée des foules. En même temps, la nouvelle école du paysage s'annonce avec Paul Huet ; Théodore Rousseau brille à l'horizon ; Barye fait rugir ses premiers fauves, et Corot débute. Le réalisme va succéder bientôt au romantisme.

ROMANULE (dimin. du lat. *romanus*, romain) adj. f. Antiq. Se disait d'une porte de Rome située sur le mont Palatin. (Il ne faut pas la confondre avec la porte Romaine.)

ROMANY n. m. Transcription anglaise d'un des noms par lesquels les tziganes désignent leur langue ou se désignent eux-mêmes. V. TZIGANE.

ROMANZOFF. Biogr. V. ROUMIANTSOV.

ROMANZOFFIE (*zo-ff*) n. f. Genre de boraginacées, comprenant des herbes à fleurs en cymes, dont on connaît deux espèces des vallées de l'île Unalaschka.

ROMANZOWITE n. f. Substance minérale appartenant au genre grenat. C'est une variété brunâtre de grossulaire.

ROMARIN (du lat. *ros marinus*, rose de mer) n. m. Genre de labiées, tribu des monardées. ‖ *Romarin sauvage*, Nom vulgaire du lédon.



Romarin : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

— ENCYCL. Les *romarins* sont de petits arbrisseaux aromatiques, très rameux, à feuilles opposées, étroites, persistantes. Les fleurs, axillaires, sont légèrement colorées en bleu. Le *romarin officinal* croît en abondance sur le littoral méditerranéen. On emploie ses jeunes pousses comme condiment, et il sert par distillation à préparer une essence estimée. En médecine, on utilise les fleurs comme stimulantes, en infusion, ou l'essence sous forme de sirops et d'alcoolats.

ROMAS (Jacques DE), physicien français, né et mort à Nérac (1713-1776). Son père, avocat au parlement, le destina à la magistrature et le fit nommer, en 1738, lieutenant assesseur au présidial de Nérac. Tout en remplissant ces fonctions, de Romas s'adonna avec passion à son goût pour les sciences. En 1750, il inventa un instrument qui fut appelé *brontomètre*, et qui devait préserver de la foudre. Ce fut lui qui, le premier, eut l'idée de se servir d'un cerf-volant électrique (1752).

ROMATIÈRE (de *rom*, n. provenç. du turbot) n. f. Manière de prendre le turbot avec une entre-maillade, sorte de filet que l'on emploie en Provence.

ROMATOUR n. m. Sorte de fromage.

ROMBACH, bourg d'Alsace-Lorraine (distr. de Lorraine [cercle de Metz]), sur le versant d'un plateau boisé, au-dessus de l'Orne de Woëvre, affluent de la Moselle ; 2.313 hab. Hauts fourneaux. Tuilerie.

ROMBAILLET n. m. Mar. V. ROMAILLET.

ROMBALIÈRE (*ron*) n. f. Mar. Plancho qui recouvre le bordage d'une galère.

ROMBERG (André), violoniste et compositeur allemand, né à Vechte en 1767, mort à Gotha en 1821. Il entreprit avec son cousin Bernard Romberg plusieurs séries de voyages artistiques en Europe, puis fut attaché au service de l'électeur de Cologne. Après s'être fixé pendant plusieurs années à Hambourg, il fit un nouveau voyage à Paris, y fit représenter, à l'Opéra-Comique, un opéra intitulé *Don Mendoce* ou *le Tuteur portugais*, retourna à Hambourg, puis alla se fixer définitivement à Gotha.

Il convient de citer de lui sept opéras (*la Magnanimité de Scipion*, *les Ruines de Palmyre*), etc. ; plusieurs cantates, diverses compositions religieuses, *Te Deum*, etc. — Son fils, CYPRIEN **Romberg**, né et mort à Hambourg (1807-1865), se fit connaître comme violoncelliste.

ROMBERG (Bernard), violoncelliste et compositeur, cousin du précédent, né à Dinklage en 1767, mort à Hambourg en 1841. Il était fils d'un bassoniste fameux, Antoine Romberg, né et mort à Munster (1742-1814). Après une série de voyages artistiques en Europe, il fut nommé professeur au Conservatoire de Paris. Il repartit en 1803 pour Hambourg et fut appelé, en 1805, à Berlin, comme violoncelle-solo de la chapelle royale.

Virtuose admirable, Bernard Romberg ne s'est pas moins fait remarquer par ses compositions. Les concertos qu'il a écrits pour le violoncelle sont encore considérés comme des modèles du genre. On lui doit aussi, pour cet instrument : des concertinos, sonates, fantaisies, polonaises, des caprices et toute une série d'airs russes variés. Enfin, il a fait représenter à Bonn trois opéras : *la Statue retrouvée* (1790) ; *le Naufrage* (1791), et *Ulysse et Circé*.

ROMBIER (*ron*), ÈRE n. Arg. Homme, Femme âgés.

ROMBIOLO, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]) ; 3.151 hab.

ROMBLON, île de Malaisie (archipel des Philippines), sur le détroit de San-Bernardino, entre Luçon et Mindoro, dans un petit archipel qui comprend aussi les îles de Tablas, Lubang, etc. ; 110 kilom. carr. ; 4.000 hab.

ROMBOUTS (Théodore), peintre, né à Anvers en 1597, mort en 1637. Élève d'Abraham Janssens, il fit le voyage d'Italie où il subit l'influence du Caravage et obtint de grands succès à Rome et à Florence. Il s'est distingué par un sentiment supérieur de la composition. Citons de lui : une *Descente de croix* à Gand et *Saint Augustin recevant le Christ déguisé en pèlerin* au musée d'Anvers, une foule de kermesses, de scènes de cabaret, etc.

ROME, nom de ville qui entre dans quelques locutions proverbiales. *Rome ne se fit pas en un jour.* (Se dit à ceux que l'on veut engager à prendre patience.) — *Tout chemin mène à Rome.* V. CHEMIN. — *Qui langue a à Rome va.* V. LANGUE. — *A Rome il faut vivre comme à Rome*, Il faut se conformer aux usages du pays que l'on habite. — *Je l'irai dire à Rome.* Se dit après la supposition d'une chose impossible ou fort extraordinaire. — *Si l'on en parle trop, à Rome on le fera savoir.* V. SAVOIR. — *Tout finit à Rome.* Prov. *Aller ou passer à Rome.* Se faire gronder, se faire battre. Vx.

— *Rome intangible*, Expression qui fut employée par le roi Humbert pour signifier que jamais le gouvernement italien ne céderait Rome à la papauté, que c'est là que serait la puissance et la ténacité des partisans du pouvoir temporel.

— Comm. *Serge de Rome*, Serge de qualité très fine qui se fabriquait anciennement à Amiens.

— Jeux. Au romestecq. Réunion de deux valets, de deux dix, de deux neuf ou de deux autres cartes inférieures de même nature. ‖ *Double Rome*, Rome de rois ou d'as.

— Techn. Chacune des deux pièces principales d'un métier de basse lisse.

ROME, capitale de l'Italie, ch.-l. de la prov. de Rome, sur le Tibre, à 41 kilom. de son embouchure ; 462 783 hab. (*Romains, aines*). Résidence du roi d'Italie, du pape.

Rome est la ville la plus célèbre de l'univers par ses souvenirs historiques et religieux, le nombre de ses monuments anciens et modernes, la richesse de ses musées artistiques. Elle est située sur le Tibre, au milieu de l'immense plaine mamelonnée de l'Agro romano, que limitent les collines volcaniques do Bracciano, les monts de la Sabine et les monts Albains. La « ville aux sept collines » en compte douze aujourd'hui : deux sur la rive droite, monts du Janicule et du Vatican, dix sur la rive gauche, monts Capitolin, Palatin, Esquilin, Aventin, Quirinal, Viminal, Cœlio, Pincio, Citorio et Testaccio ; ces deux dernières sont artificielles. Elle est entourée de murs crénelés ; ceux de la rive droite ont été construits sous Aurélien ; ceux de la rive gauche sont modernes : ils ont été élevés par le pape Léon IV autour du quartier du Vatican, appelé depuis lors « la cité Léonine ». Cette enceinte est percée de douze portes (porte du Peuple, porte Pia, porte Saint-Laurent, porte Maggiore ou Prénestine, porte Saint-Sébastien, porte Saint-Paul, etc.).

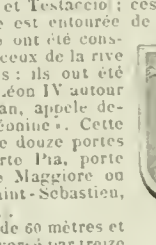

Armes de Rome.

Le Tibre, large ici de 60 mètres et bordé de quais, est traversé par treize ponts, six anciens, dont le plus célèbre est le pont Saint-Ange, orné de statues de saints et d'anges, et sept nouveaux, construits depuis 1870.

Le climat de Rome est variable. Les hivers sont généralement doux, avec une température minimum de — 4°. La neige y est rare. En été, les chaleurs sont très fortes, atteignant parfois 37°. Le mois le plus agréable et le plus sain est celui d'octobre. En toute saison, d'ailleurs, l'atmosphère est imprégnée d'une moiteur caractéristique qu'elle doit à l'humidité de la campagne environnante.

Au point de vue monumental, il faut distinguer trois villes dans Rome : la Rome antique, la Rome pontificale et la Rome italienne. La première est de beaucoup la plus intéressante ; ce sont ses vénérables ruines, encore si imposantes, qui font, avec les musées, le grand attrait de la Rome contemporaine.

ROME ANTIQUE. *Histoire.* L'histoire de Rome, du moins celle que nous pouvons atteindre, commence à sa fondation légendaire par Romulus, pour laquelle on admet aujourd'hui la date de 754 av. J.-C. Les deux premiers siècles de son existence sont obscurs et pleins de fables. On ne peut saisir de cette période que les grandes lignes, la forme du gouvernement et l'organisation de la société. Quant aux faits, il suffit de raconter ceux auxquels la crédulité romaine ajoutait foi.

Rome aurait été fondée par Romulus. Ce héros et son frère jumeau Rémus descendaient du Troyen Enée, fils de Vénus et d'Anchise, qui, après la destruction de Troie, avait abordé dans le Latium. On leur donnait pour père Mars, pour mère Rhea Sylvia, fille de Numitor, roi d'Albe la Longue. Leur grand-oncle Amulius les fit exposer sur le Tibre dès leur naissance ; leur berceau flottant s'arrêta au pied du Palatin, sous un figuier sauvage, où une louve vint les allaiter. Un berger les recueillit. Plus tard, devenus hommes, ils voulurent fonder une ville à l'endroit où ils avaient été sauvés ; ce fut Romulus qui lui donna son nom, les augures l'ayant favorisé. Bientôt, celui-ci tua son frère et demeura seul roi. Pour peupler sa nouvelle fondation, il ouvrit sur le Palatin un asile à tous les aventuriers étrangers ; afin de les marier, il enleva les femmes et les filles sabines qu'il avait attirées avec leurs maris et leurs pères à des jeux solennels, ce qui amena, d'abord, la guerre entre les deux peuples, et bientôt un accord. Les Sabins reconnurent pour roi Romulus. Sa mort fut miraculeuse, comme avait été sa naissance : il disparut un jour en passant en revue son armée, et fut adoré comme un dieu.

Après lui, le Sabin Numa Pompilius occupe le trône. Conseillé par la nymphe Égérie, il dota Rome de la plupart de ses institutions religieuses. Tullus Hostilius fut, au contraire, un guerrier. Sous lui eut lieu le combat des Horaces et des Curiaces, qui fit d'Albe une vassale de Rome. Ancus Martius étendit le territoire de Rome jusqu'aux embouchures du Tibre et fonda Ostie. A sa mort, Tarquin, un étranger, d'origine grecque, venu d'une ville d'Étrurie, Tarquinies, se fit proclamer roi. Sous lui et grâce à des guerres heureuses, la ville acquit une grande prépondérance dans le Latium. Il laissa le pouvoir à un jeune esclave dont l'enfance avait été entourée de prodiges, Servius Tullius, le grand réformateur. Enfin, Tarquin le Superbe, qui arriva au trône par le meurtre de son prédécesseur, son beau-père, fit des expéditions heureuses chez les Volsques et fut reconnu comme chef de la confédération latine. Mais il accrut son autorité au détriment de l'aristocratie, qui le renversa en 510, à l'occasion du viol et du suicide de Lucrèce.

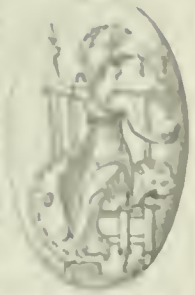

Cinna, Carbon, Norbanus et Marius le Jeune, se livra à tous les excès. Sylla, vainqueur, n'hésita pas à le combattre, après une lutte de près de deux ans, il avait dompté toutes les résistances (83-82). Il se montra impitoyable. Armé du titre de dictateur, il proscrivit ou fit tuer tous ses ennemis; ses partisans se partagèrent les dépouilles des vaincus et des morts. Après quoi, il se mit à réformer la constitution en faveur de l'oligarchie sénatoriale; les sénateurs furent déclarés inamovibles; l'ordre équestre perdit ses privilèges, les assemblées du peuple et du tribunat furent restreintes. Ses réformes achevées, Sylla abdiqua et se retira à Cumes, où il mourut deux ans après (78).

Son œuvre ne lui survécut guère. Pompée et Crassus, consuls en 70, rendirent aux chevaliers leurs privilèges et au peuple sa puissance. Le premier devint bientôt très influent par ses succès sur les pirates qui infestaient la Méditerranée, puis sur Mithridate, de nouveau soulevé, et sur Tigrane, roi d'Arménie, augmentèrent encore son prestige. Mais le sénat lui refusa, à son retour, le consulat et ne voulut pas ratifier en bloc ce qu'il avait fait en Asie. Il se tourna alors vers le parti démocratique, à la tête duquel était à ce moment un neveu de Marius, Jules César; un pacte fut conclu entre lui, Pompée et Crassus (1er triumvirat), ils se partagèrent le pouvoir. César, nommé consul, se fit décerner par le peuple, pour cinq ans, le gouvernement de la Gaule, et quitta l'Italie en 58. Aussitôt commença la guerre dite des Gaules, dont il nous a laissé le récit dans ses *Commentaires*; elle se termina par la soumission de tout le pays (51). Pendant ce temps, Crassus allait se faire tuer dans une expédition contre les Parthes (53) et Pompée acquérait à Rome, en présence des excès de Clodius et de Milon, une puissance désordonnée. Dans ces conditions, il était impossible qu'il s'entendît plus longtemps avec César, qui aspirait, lui aussi, à devenir le grand maître. La guerre civile éclata: César passa le Rubicon et entra en Italie; Pompée transporta, sans attendre, son quartier général en Epire. Vaincu,



dont elle était victime, et par l'avidité des nobles; il ne restait plus qu'une noblesse, divisée en ordre sénatorial et ordre équestre, et un prolétariat misérable; l'agriculture et le travail étaient en pleine décadence. Pour reconstituer la moyenne propriété, les Gracques essayèrent inutilement de faire voter leurs lois agraires. V. AGRAIRES. Leurs tentatives furent, pour la république, le début de luttes intérieures qui ne prirent fin qu'avec l'avènement du régime impérial. L'aristocratie sénatoriale était redevenue toute-puissante. Elle vit se dresser contre elle Marius. Celui-ci commença par se faire une réputation militaire par la défaite de Jugurtha, roi de Numidie (106), et par ses victoires sur les Cimbres et les Teutons, qui avaient envahi l'Italie; bataille d'Aix, 102, de Verceil, 101. Entouré de gloire, il revint à Rome, où il devint maître absolu et entreprit des réformes. La plus importante fut de n'admettre dans la légion, non plus seulement des citoyens romains, qui, après chaque campagne, rentraient chez eux et reprenaient la vie civile, mais tous les hommes valides, ce qui était un acheminement vers l'établissement d'une armée permanente et qui mettait à la disposition des généraux des soldats prêts à tout, parce qu'ils y trouvaient leur profit. De plus, il se débarrassa par deux agitateurs turbulents: Saturninus, tribun de la plèbe, et Glaucia, préteur. Mais leurs violences avaient terrifié ceux qu'il était nécessaire de ménager. Il se retira en Asie, où Mithridate, profitant de son absence, avait tiré vengeance de ses ennemis. Il mourut en 86, après avoir été consul pour la septième fois.

Sylla, son ancien lieutenant, avait fait à peu près disparaître la classe moyenne, ruinée également par l'usure

soit dans ses lieutenants en Egypte, soit personnellement à Pharsale, il fut assassiné au moment où il débarquait en Egypte. Le reste de ses troupes fut défait en Afrique, à Thapsus; en Espagne, à Munda. César fut nommé dictateur à vie et censeur; on lui conféra des honneurs extraordinaires; on en fit une sorte de souverain. Ses ennemis avaient beau jeu pour l'accuser d'aspirer à la royauté; ils formèrent un complot contre lui; Brutus en était l'âme, il fut assassiné en plein sénat, le 15 mars 44.

Antoine, qui avait alors le consulat, s'empara du gouvernement; mais bientôt il vit se dresser contre lui le jeune Octave, neveu, fils adoptif et héritier de César, et essuya un échec complet sous les murs de Modène. Le sénat fit la faute de ne pas accorder au vainqueur les honneurs qu'il sollicitait en échange de son succès; cette fausse manœuvre amena une entente entre les deux ennemis et Lépide (second triumvirat); il s'agissait de lutter contre les derniers républicains, sauf à se disputer ensuite le pouvoir suprême. Des proscriptions furent le premier acte de la tragédie. Cicéron fut mis à mort; Brutus et Cassius, défaits à Philippes, se tuèrent. Le second acte s'ouvrit par la brouille des triumvirs; un instant réconciliés par la paix de Brindes, ils ne tardèrent pas à engager la lutte suprême. Lépide fut écarté; Antoine, séduit par les charmes de la reine d'Egypte, Cléopâtre, s'oublia jusqu'à vouloir constituer un royaume oriental au profit des enfants de cette reine et, dépouillé de toutes ses dignités par les Romains indignés, marcha pour elle contre Octave. La bataille d'Actium (31), en assurant sa défaite, donna l'empire à son rival. Antoine se donna la mort. Une ère nouvelle commençait pour Rome.

Octave, qui reçut du sénat le nom d'Auguste, s'occupa, pour commencer, d'organiser le nouveau régime sans détruire, en apparence, la constitution républicaine. Il concentra entre ses mains tous les anciens pouvoirs. Le sénat subsista, mais il le composa à son gré et en dirigea, en qualité de *princeps*, les délibérations; les comices continuèrent à se réunir, mais il leur désigna les candidats de son choix. Les provinces furent divisées en deux catégories: quelques-unes furent laissées au sénat, avec des gouverneurs civils, nommés proconsuls, dont il lui abandonna le choix; les autres, dites impériales, furent dirigées, au nom de l'empereur, par des légats, généraux du corps d'armée; la ville même de Rome fut administrée par des fonctionnaires impériaux: préfet du prétoire, préfet de la ville; les impôts furent remaniés et, à côté du trésor public dépendant du sénat, exista dès lors un trésor impérial, le fisc, enfin, l'armée devint permanente et les

ROME


ROME ANTIQUE
Echelle 1 : 30.000
0 100 500 1000 Mètres
AGER VATICANUS
CAMPUS MARTIUS
CAMPUS TIBERINUS
CAMPUS AGRIPPAE
CASTRA PRAETORIA
CAMPUS VIMINALIS
ESQUILINUS
M. PINCIUS
M. VATICANUS
M. JANICULUS
M. CAPITOLINUS
M. PALATINUS
M. AVENTINUS
COLLIS QUIRINALIS
COLLIS VIMINALIS
MONS CAELIUS
Horti Domitiae
Horti Agrippinae
Horti Pompeiani
Horti Sallustiani
Horti Lucullani
Horti Maecenatis
Horti Caesariani
Circus Hadriani
Mausoleum Hadriani
Mausoleum Augusti
Palatium Pincianum
Circus Gaianus Neronianus
Amphith. Statilii Tauri
Stadium Domitiani et Odeum
Thermae Neronianae Alexandrinae
Thermae Agrippae
Diribitorium
Villa Publica
Circus Flaminius
Theatr. Pompei
Crypta et Theatrum Balbi
Theatr. Marcelli
Pons Fabricius
Pons Cestius
Pons Aelius
Pons Aurelius
Pons Agrippae
Pons Neronianus
Pons Valentini et Theodosii
Pons Sublicius
Navalia
Castra Peregrina
Naumachia Augusti
Thermae Constantinianae
Thermae Traianae
Thermae Philippi
Thermae Antoninianae
Domus Aurea Neronis
Domus Vectiliana
Domus Tiberiana
Amphitheatrum Flavium
Circus Maximus
Forum Pistorium
Forum Suarium
Porta Portuensis
Porta Lavernalis
Porta Raudusculana
Porta Ostiensis
Porta Trigemina
Porta Capena
Porta Asinaria
Porta Latina
Porta Ardeatina
Porta Appia
Porta Esquilina
Porta Tiburtina
Porta Viminalis
Porta Collina
Porta Salaria
Porta Pinciana
Porta Flaminia
Porta Nomentana
Porta Septimiana
Porta Aurelia
Porta Metrovia
Porta Caelimontana
Porta Querquetulana
Porta Praenestina
Arx
Emporium
Horrea
Aqua Trajana
Aqua Virgo
Aqua Claudia et Anio Novus
Aqua Appia
Aqua Marcia
Aqua Julia
Aqua Tepula
Aqua Alexandrina
Via Aurelia
Via Aurelia nova
Via Triumphalis
Via Cornelia
Via Labicana
Via Latina
Via Appia
Via Ostiensis
Via Portuensis
Via Tusculana
Via Asinaria
Via Praenestina
Via Nomentana
Via Tiburtina
Via Salaria
Via Flaminia
Via Lata
Via Sacra
Via Nova
Via Alta Semita
Via Patricius
Via Quirinalis
Via Viminalis
Via Labicana
Via Merulana
Via Appia Nuova
Via Appia Antica
Via Ardeatina
Via Ostiensis antiqua
Via Portuensis antiqua
Via Aurelia antiqua
Via Cornelia antiqua
Via Triumphalis antiqua
Via Flaminia antiqua
Via Salaria antiqua
Via Nomentana antiqua
Via Tiburtina antiqua
Via Praenestina antiqua
Via Labicana antiqua
Via Latina antiqua
Via Appia antiqua

un forum qui portait son nom ... de la justice, avec un temple de ... entre Auguste le termina et éleva, ... avec un temple de *Mars Ultor*. Il ... la et entre ces empereurs. Auprès de ... s'élevait un grand temple d'Apol ... et une bibliothèque, et un temple ... le temple Mars s'orne d'édifices magnifiques ... Harmas et le portique d'Octavie, puis, ... et ses thermes vois ns enfin, le temple d'Isis ..., l'autel de la Paix, érigé pour Auguste ... par le sénat, en l'an 13 av. J. C., et le mausolée ... par l'empereur à abriter ses cendres avec celles ... ses proches de sa famille.

... trois premiers siècles de l'empire, Rome ... à se développer, à s'enrichir de monuments. La ville cependant fut à plusieurs reprises éprouvée par de ... qui exigèrent de coûteuses réfections. ... catastrophes, les plus fameuses sont l'incendie de ... Néron, celui de 80 sous Titus, celui de 191 sous ... celui de 283 sous Carin. Néron, l'auteur de la ... fameuse maison dorée qui s'étendait du Palatin à l'Esquilin ... renfermait à la fois des champs, des jardins, des bois, ... des rivières. Vespasien, Septime-Sévère, Dioclétien, s'efforcèrent de faire oublier aux Romains, à force de fondations et de largesses, les incendies qui les avaient désolés. ... Palatin surtout profita de cette fièvre de bâtir qui posséda la plupart des princes : palais de Tibère, de Caligula, ... Flaviens, stade palatin, etc.). Au Forum, il faut mentionner les arcs de triomphe de Titus et de Septime-Sévère, les temples de Vespasien, d'Antonin et Faustine, de Vénus et de Rome, œuvre d'Hadrien, le *Templum Sacræ Urbis*, qui date de Vespasien; la Curie de Dioclétien, où s'assemblait le sénat, de nombreuses statues et monuments commémoratifs. Vespasien voulut avoir, comme César et Auguste, son Forum ou Forum de la Paix, au nord du Forum romain. Le Forum de Nerva remplit l'intervalle entre ceux d'Auguste et de Vespasien. Le Forum de Trajan, avec sa bibliothèque et la haute colonne où ce prince a raconté en bas-reliefs la guerre des Daces, occupe la dépression creusée alors de main d'homme entre le Capitole et le Quirinal pour relier le Champ de Mars aux régions les plus anciennes et centrales de la ville. L'amphithéâtre flavien ou Colisée, bâti par Vespasien entre le Palatin, le Cœlius et l'Esquilin, unique au monde par l'ampleur de ses proportions, le cirque de Néron et le mausolée d'Hadrien, maintenant le château Saint-Ange, étaient aussi parmi les édifices les plus importants de l'époque impériale.

Au IIIe siècle, sous la menace des invasions barbares, Aurélien, en 271, donna à Rome un mur de défense plus efficace que le vieux mur de Servius : la muraille qu'il fit élever, et qui subsiste en grande partie, plusieurs fois remaniée et restaurée, avait près de 19 kilomètres de développement, le Vatican n'y était pas inclus. On y avait ouvert dix sept portes. C'était un ouvrage très solide, d'une valeur militaire incontestable. Il consacra l'achèvement de la croissance de Rome.

La décadence se produisit bien vite, dès le début du IVe siècle. La fondation d'une autre capitale à Constantinople porta un coup fatal à la vieille capitale du monde romain. Constantin avait encore doté Rome d'un arc de triomphe, d'une basilique sur la voie Sacrée, au delà du temple de Romulus, fils de Maxence. Ses successeurs l'abandonnèrent et n'y vinrent plus qu'en passant. Ammien Marcellin nous dit l'admiration stupéfaite qu'éprouva Constance à la visiter en 357. Puis le flux montant des invasions atteignit l'Italie. En 410 les Goths d'Alaric, en 455 les Vandales de Genséric causèrent dans la ville d'irrémédiables ravages. Théodoric, au VIe siècle, résida à Rome et lui rendit momentanément quelque éclat. Le plus récent en date des monuments de la Rome ancienne est la colonne érigée en 608 sur le Forum en l'honneur de l'empereur byzantin Phocas.

Beaux-arts. L'art romain dérive à la fois de l'art étrusque et de l'art grec. Jusqu'à la conquête de l'Asie et de la Grèce, Rome ne connaît que la civilisation étrusque; à partir du IIIe siècle av. J.-C., elle se laisse gagner à l'hellénisme, sans perdre toutefois complètement le souvenir de son passé; de là un art à la fois pratique, ce qui est une tradition étrusque, et somptueux, à l'imitation de ses modèles grecs.

Architecture. L'architecture romaine avait trouvé chez les Étrusques un procédé inconnu à la Grèce, l'emploi de la voûte, c'est en lui donnant le rôle principal dans les constructions, en amplifiant les courbes, en en variant les effets, qu'elle renouvela l'art de bâtir. En même temps, elle modifiait les procédés techniques de construction. A la pierre de taille, elle allia, pour commencer, et substitua presque ensuite le blocage, qui est un conglomérat de petits matériaux : menues pierres, galets, cailloux, briques, liés ensemble par un ciment tenace, qui fait du tout un ensemble compact et solide. Là est le secret des immenses constructions, encore en partie debout, dont les Romains couvrirent le monde : temples rectangulaires comme les temples grecs ex. : la Maison carrée de Nîmes, circulaires ex. : le temple de Vesta, à Rome, le temple de Tivoli ou circulaire avec fronton triangulaire et portique en tête à la façon du panthéon d'Agrippa; théâtres, composés d'un demi-cercle de gradins fermé par une scène; théâtre d'Orange, amphithéâtres, elliptiques avec gradins tout autour d'une arène (Colisée, arènes d'Arles, de Nîmes); cirques, vastes parallélogrammes entourés également de gradins : cirque de Maxence, à Rome; aqueducs souvent à deux ou trois étages : pont du Gard; thermes (thermes de Caracalla à Rome, de Timgad en Algérie; basiliques, vastes salles rectangulaires divisées parfois en plusieurs nefs : celle de Jules César à Rome, arcs de triomphe à une, trois ou cinq ouvertures et surmontées jadis de statues et de bas-reliefs : arc de Titus à Rome, arc d'Orange, colonne Trajane à Rome; etc.

Les Romains commencèrent à employer les trois ordres grecs, le dorique et l'ionique, en les alourdissant, et le corinthien, en lui donnant une richesse inconnue. Ils allèrent même jusqu'à allier les ordres, en superposant aux acanthes du corinthien et les volutes de l'ionique, chapiteau ... romaine qu'on inventa ... toutes sortes de figures ... tête de bélier, etc.

... apparaît à Rome avec les Tarquins ... crent à cette époque le couronnement de Jupiter Capitolin et une statue du dieu. Au Ve siècle avant notre ère, on commence à couler des statues de métal; mais la sculpture ne devient florissante qu'après la conquête de la Grèce, des sculpteurs grecs étant venus s'établir à Rome (Polyclès d'Athènes et ses fils Timarchidès et Timoclès, Phiiscus de Rhodes, Dionysios, etc.). Dès lors, on voit éclore chez les Romains des œuvres originales, mais d'inspiration grecque; on les divise en trois écoles, suivant la patrie des artistes qui y ont travaillé : l'école asiatique (Agasias d'Éphèse, Archélaos de Priène, Aristéas et Papias d'Aphrodisias; l'école attique (Apollonios, fils de Nestor, Glycon, Cléoménès, fils d'Apollodoros, tous trois Athéniens), l'école de Pasitélès, qui vivait au Ier siècle av. J. C. et qui essaya de renouveler l'art par un retour aux procédés du passé. A côté de cette sculpture grecque, qui vivait surtout d'imitation et de reproduction des statues célèbres, s'est développée une sculpture de style romain; c'est à l'époque impériale qu'elle s'épanouit. Elle s'attachait principalement à représenter soit des figures allégoriques (villes, nations, Concorde, Félicité, etc.), soit des personnages existants, le portrait jouant chez les Romains un rôle prépondérant; elle trouva son expression la plus originale dans le bas-relief historique, qui est presque une création romaine. Pour la première fois, on traite alors le bas-relief comme un tableau; un y accumule les personnages, on les dispose sur des plans différents, on y ménage des profondeurs successives, sans souci de la perspective vraie, mais avec un grand luxe de détails pris sur le fait (arc de Titus, colonne Trajane, colonne Antonine, arc de Septime-Sévère, etc.); on obtient ainsi des œuvres d'une valeur artistique assez médiocre, mais très intéressantes pour l'histoire.

Peinture. Les Romains, plus encore que les Étrusques, n'ont jamais été en peinture que les élèves et les imitateurs des Grecs. Dès le début de leur histoire (Ve s.), ils confient à deux peintres grecs, Gorgasos et Damophilos, la décoration d'un temple de Cérès. Le peintre et poète tragique Pacuvius, qui orna au IIe siècle le temple d'Hercule au *Forum Boarium*, est de la Grande-Grèce; Lycon, qui garnit de fresques le sanctuaire de Jupiter, est un Asiatique d'Asie Mineure; Grec aussi est Métrodore, qui peignit le triomphe de Paul-Émile. Il faut attendre jusqu'à Fabius Pictor, qui décora en 304 le temple du Salut, pour trouver un peintre romain; l'exemple de ce grand seigneur fut, d'ailleurs, suivi par d'autres; c'est une des caractéristiques de la peinture romaine d'avoir été cultivée par des personnages de haute condition : Turpilius, contemporain de Pline, chevalier; Titidius Labeo, de rang prétorien; G. Pedius, membre d'une famille consulaire. Les sujets étaient tout d'abord empruntés aux légendes grecques; dans les vieux sanctuaires, on représentait surtout des scènes tirées du cycle troyen. Cependant, de bonne heure, on vit apparaître la peinture d'histoire. Les généraux faisaient porter à leurs triomphes des tableaux où étaient relatés les épisodes les plus saillants de leurs victoires. Puis ces tableaux étaient placés sur les murs de quelque portique ou de quelque temple.

Nous n'avons conservé aucun spécimen de ces peintures, mais nous possédons encore plus d'une peinture décorative. Il est question de ce genre dès le IIe siècle av. J.-C.; aux jeux donnés par Claudius Pulcher, les Romains admirèrent, nous dit-on, pour la première fois une scène ornée de décors avec des édifices si bien peints que les corbeaux s'y laissaient tromper. Sous Auguste, il se perfectionne, grâce au peintre Ludius, qui imagine de couvrir les parois des maisons de ces paysages si fort à la mode à Pompéi (exemples : les peintures d'une maison trouvée à Rome dans les jardins de la Farnésine et celles de la maison de Livie). Dès lors, la peinture de genre envahit tout; c'est la seule que nous rencontrions à Pompéi. Elle vit de souvenirs grecs et surtout alexandrins. On aime d'ailleurs à représenter, à côté des légendes helléniques, toutes sortes de fantaisies; les Amours y abondent; ils y jouent au cerceau ou à cache-cache, ils y fabriquent du vin, du pain, des bijoux. Ce sont aussi des scènes champêtres dans des perspectives montagneuses, des vues de vignobles, des marines, des paysages empruntés à l'Égypte; ou des natures mortes; ou des épisodes de la vie journalière, etc., même des caricatures, des nains, des pygmées.

Les Romains ont cultivé également le portrait. Nous n'en avons gardé que de rares exemples, à Pompéi; mais les auteurs y font souvent allusion. Ce sont des portraits aussi que l'on peignait en miniature au frontispice des livres. Un recueil d'images, publié par Varron, contenait sept cents images d'hommes célèbres.

Enfin, il ne faut pas oublier que la peinture était employée pour décorer les membres d'architecture (colonnes, chapiteaux, fronton) et même les statues.

Mosaïque. La mosaïque tient une grande place dans l'art romain. Les plus simples étaient purement géométriques, en cubes blancs et noirs, parfois en cubes de différentes couleurs; les plus soignées représentaient des rosaces, des entrelacs, très souvent des sujets figurés analogues aux peintures murales de tout genre. La mosaïque fut employée également aux revêtements.

Arts industriels. Les principaux arts industriels cultivés chez les Romains sont la gravure en médailles (monnaies, médaillons), la gravure sur pierres fines (camées, intailles), le travail du bronze (statuettes, candélabres, etc.), celui de l'or et de l'argent (bijoux, vaisselle plate, orfèvrerie).

Musique. En musique, Rome s'est contentée d'emprunter aux Grecs leurs méthodes; mais elle les modifia suivant ses goûts et ses besoins. Elle parvint ainsi à obtenir des effets beaucoup plus puissants. Aux mélodies simples, exécutées par un seul instrument, auxquelles la Grèce se plaisait, elle substitua, à l'époque impériale, les concerts bruyants d'instruments divers et de voix multiples. On renforça la flûte et la cithare par des armatures de métal : cymbales, timbales, trompettes, syringes, sistres. Les *soli* firent place à des chœurs nourris et bruyants.

— Bibliogr. : Histoire. V. Duruy, *Histoire des Romains*; Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*; Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs romains*; Merivale, *History of the Romans under the Empire*; Michelet, *Histoire romaine sous la république*; Mommsen, *Histoire romaine* (trad. franç.); Niebuhr, *Histoire romaine* (trad. franç.); Rollin, *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium*; H. Schiller, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*; Am. Thierry, *Tableau de l'empire romain*; J. Zeller, *les Empereurs romains*. — Institutions. Mœurs. Boissier, *Promenades*

archéologiques, Rome et Pompéi; Boissier, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*; Bouché-Leclercq, *Manuel des institutions romaines*; Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*; Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*; Fustel de Coulanges, *la Cité antique*; Madvig, *l'État romain, sa constitution, son administration*; Marquardt et Mommsen, *Manuel d'antiquités romaines*; Mispoulet, *les Institutions politiques des Romains*; Mommsen, *le Droit public romain* (trad. franç.); Preller, *les Dieux de l'ancienne Rome*; M. Voigt, *die Rœmischen Privatalterthumer und romische Kulturgeschichte*; Willems, *le Droit public romain*. — TOPOGRAPHIE. O. Gilbert, *Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Altertum*; L. Homo, *Lexique de topographie romaine*; H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Altertum*; Middleton, *the Remains of ancient Rom*; O. Richter, *Topographie der Stadt Rom*; R. Lanciani, *Forma urbis Romæ*, carte au 1/1000e. — BEAUX-ARTS. J. Martha, *Archéologie étrusque et romaine*.

ROME MODERNE. La disparition de l'empire d'Occident marque pour la ville même de Rome le commencement d'une longue période de décadence. Pendant près de deux siècles, elle fut disputée entre les Byzantins et les Barbares, prise par Bélisaire en 536, reprise par Totila (546) et, jusqu'en 552, alternativement en possession des deux partis. Finalement, elle était remplacée par Ravenne comme capitale de l'Italie byzantine. Elle ne devait retrouver un nouvel élément de splendeur que dans la papauté, dont elle continua d'être le siège, et qui, sous le règne de saint Grégoire le Grand, la releva définitivement de ses ruines. Bientôt, elle allait devenir la capitale des Etats de l'Eglise, constitués par les donations de Pépin au milieu du VIIIe siècle. Cette domination des papes sur Rome n'épargna d'ailleurs pas complètement à la ville le contre-coup des désordres et de l'anarchie qui dévastent l'Italie au moyen âge. En 846, le pape Léon IV doit fortifier Rome à nouveau, englobant dans la cité tous les quartiers de la rive droite du Tibre. Mais, dans l'intérieur même de la cité, les factions aristocratiques tiennent en échec l'autorité des papes, encouragées par les empereurs au cours des continuelles querelles entre la papauté et le pouvoir impérial. Crescentius, Arnauld de Brescia, puis Rienzi essayèrent d'arracher Rome à cette anarchie, mais sans y réussir. Entre temps, depuis Clément V, la papauté a quitté Rome pour s'établir à Avignon. Elle ne reviendra dans la ville éternelle qu'avec Nicolas V, dont les successeurs couvriront de monuments la Rome restaurée et pacifiée. Alexandre VI, Jules II, Léon X sont les grands bâtisseurs de la Renaissance. Le siège et le pillage de Rome par l'armée du connétable de Bourbon, en 1526, bien qu'ayant causé d'irréparables pertes parmi les œuvres d'art de la Renaissance italienne, n'entravent que momentanément cette prospérité. Au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle, Rome est une ville heureuse et sans histoire. Les monuments (malheureusement de style jésuite), les bibliothèques, les collections artistiques se multiplient. De plus en plus, la vie romaine évolue autour du Vatican et de Saint-Pierre.

Le XIXe siècle est, au contraire, pour la ville une période d'agitation et de brusques changements. En 1797, à la suite de l'assassinat de l'ambassadeur français, le général Duphot, les soldats du Directoire pénètrent dans la ville, abolissent le gouvernement pontifical et constituent la République romaine, qui ne dura qu'un an. Sous l'Empire, nouveau changement : Napoléon fait de Rome une ville libre, annexant le reste des Etats pontificaux. Mais, par les traités de Vienne, les Etats pontificaux sont de nouveau constitués et, sous le gouvernement énergique et ferme de Grégoire XVI, les partis libéraux ou révolutionnaires sont réduits à l'impuissance. Après la mort de Grégoire XVI, Pie IX essaya en vain de donner satisfaction aux partis avancés; son ministre Rossi est assassiné dans Rome même, et bientôt le pape, débordé par le mouvement révolutionnaire de 1848, doit s'enfuir à Gaète, tandis que la république est proclamée dans sa capitale. Il fallut l'intervention d'un corps français, qui vint mettre le siège devant Rome et emporta la ville le 2 juin 1849, pour restaurer le pouvoir pontifical. Encore celui-ci ne se maintint-il que grâce à la présence permanente d'une division d'occupation française, qui n'abandonna Rome qu'au lendemain des premiers désastres de la guerre franco-allemande de 1870. Dès le 22 septembre 1870, les troupes du roi Victor-Emmanuel pénétraient dans la ville que toute l'Italie unifiée réclamait depuis dix ans comme sa capitale, et Victor-Emmanuel ne tardait pas à s'installer de sa personne au Quirinal, tandis que la *loi des garanties* laissait au souverain pontife son palais du Vatican et Saint-Pierre de Rome. Les deux pouvoirs ont, depuis cette date, vécu côte à côte, sans conflits violents, mais s'ignorant officiellement l'un l'autre.

ROME PONTIFICALE. C'est à la période antique que se rattachent les *Catacombes* ou cimetières souterrains des premiers chrétiens. (V. CATACOMBES.) Les principales catacombes ouvertes aux visiteurs sont celles de Saint-Calixte, Sainte-Agnès et Saint-Sébastien.

Parmi les monuments de la période pontificale, on distingue d'abord les églises. On n'en compte pas moins de cent vingt. Mais la plupart, construites avec des débris de temples païens, datent du XVIIe siècle et de la fin du XVIe. Comme le fait remarquer Taine, elles ont subi la déplorable influence du « style jésuite ». Leur intérêt consiste surtout dans les peintures de grands maîtres qui ornent leurs murs et dans leurs richesses sculpturales. En tête de ces sanctuaires, il faut placer les sept grandes basiliques de Saint-Pierre (v. PIERRE), Saint-Jean de Latran, la cathédrale du pape, évêque de Rome (v. LATRAN), Sainte-Marie-Majeure (v. MARIE), qui s'élèvent dans l'enceinte de Rome; Saint-Paul (v. PAUL), Saint-Laurent, Sainte-Agnès, Saint-Sébastien, qui sont hors les murs. Les plus importantes sont étudiées à leur ordre alphabétique. Citons seulement : Saint-Augustin (Sant'Agostino), sur la place du même nom (belle fresque de Raphaël représentant *le Prophète Isaïe*; *les Pèlerins de Lorette*, du Caravage; madone en marbre, de Sansovino; tombeau de sainte Monique, maître-autel du Bernin); Sant'Andrea della Valle, sur le cours Victor-Emmanuel, une des plus belles églises de Rome (façade en travertin ornée de colonnes, grande coupole peinte par Lanfranc; sur les pendentifs, fresque des *Quatre évangélistes*, le chef-d'œuvre du Dominiquin; tombeaux de Pie II et de Pie III); Sainte-Balbine, sur l'Aventin, vieille église du Ve siècle; les Capucins, sur la place de ce nom (deux tableaux célèbres : *l'Archange saint Michel*, du Guide, et *Saint François en extase*, du Dominiquin; chapelle souterraine servant de cimetière, d'un macabre extraordinaire avec ses cadavres de capucins suspendus aux murs et se décharnant ainsi lentement sous leur froc); Sainte-Cécile, au Transtévère (tombeau de la patronne des musiciens; Saint-Clément, rue San Giovanni, l'une des plus anciennes églises de Rome, la seule précédée d'un *atrium* antique, lequel est lui-même le seul complet qui existe à Rome et est orné de raides images byzantines; Saints-Cosme-et-Damien, au Forum (très riche rotonde à coupole soutenue par des colonnes de porphyre, portes de bronze antique, mosaïques); le Gesù, sur la place de ce nom; l'église des jésuites, d'un luxe douteux, où le marbre, l'or, l'argent et les pierres précieuses ont été répandus à profusion autour du tombeau d'Ignace de Loyola; Saint-Jean-Porte-Latine, très ancienne; Saint-Jean-des-Florentins, rue Giulia (*Condamnation des saints Cosme et Damien*, célèbre peinture de Salvator Rosa); Saint-Grégoire, sur le mont Cœlio (fresques du Guide); Saint-Louis-des-Français, place Madame, église de la colonie française à Rome (*Vie de sainte Cécile*, du Dominiquin; tombeau de Claude Gelée, dit le Lorrain; Sainte-Marie-des-Anges, place des Thermes, grande église bâtie par Michel-Ange et desservie par les chartreux (*le Martyre de saint Sebastien*, célèbre fresque du Dominiquin); Santa Maria in Ara Cœli, au Capitole (fresques du Pinturrichio, tombeau de sainte Hélène, statuette du *Santo Bambino*, demeuré l'objet d'un culte spécial pour les pieux Romains); Sainte-Marie-de-la-Minerve, place de ce nom, la seule église gothique de Rome (christ de Michel-Ange, fresques de Filippo Lippi, tombeaux des papes Léon X, Clément VII et Urbain VII,; Sainte-Marie-de-la-Paix (*les Sibylles*, fresque fameuse de Raphaël, dans la chapelle Chigi); Saint-Pierre *in Montorio*, sur le Janicule (fresques du Pinturrichio et de Sébastien del Piombo, cloître renfermant le célèbre temple circulaire de Bramante); Saint-Pierre-ès-Liens, sur l'Esquilin (*Sainte Marguerite*, du Guerchin; statue colossale de *Moïse*, un des chefs-d'œuvre de Michel-Ange, et la figure principale du tombeau de Jules II); Sainte-Praxède, rue San Martino, une des plus émouvantes pour les âmes catholiques, avec son puits jadis rempli, d'après la tradition, du sang des martyrs; Sainte-Pudentienne, sur l'Esquilin, une des plus vieilles églises de Rome, restaurée au XVIe siècle, etc.

L'architecture civile n'a pas été moins florissante que l'architecture religieuse, sous les souverains pontifes. Après les églises, les palais et les villas sont le trait dominant de la Rome papale. Le plus célèbre des palais est le Vatican. (V. VATICAN.) Viennent ensuite le palais du Capitole, sur la place de ce nom, célèbre surtout comme musée de sculpture; le palais du Quirinal, résidence d'été des papes avant 1870, aujourd'hui habité par le roi d'Italie; le palais de la Chancellerie, dont la cour est une des merveilles de la Renaissance; le palais de Latran, avec son double musée profane et chrétien. Ces deux derniers palais ont été laissés au saint-siège, avec celui du Vatican, par la loi des garanties.

En dehors de ces édifices publics, un grand nombre de palais particuliers ont été construits sous les papes. Ils ont, à de rares exceptions près, été bâtis au XVIIe siècle, pour les cardinaux et les princes romains. Seule leur architecture demeure intéressante, car ils ont presque tous perdu leurs riches collections artistiques. Citons, parmi les plus remarquables : la Farnésine (célèbres fresques de Raphaël, *Fable de Psyché* et *le Triomphe de Galatée*); puis les palais Farnèse (siège de l'ambassade de France près du Quirinal et Ecole française de Rome); Barberini, aujourd'hui ambassade d'Espagne (portraits de la *Fornarina*, de Raphaël, et de *Beatrice Cenci*, du Guide); Rospigliosi, ambassade de France près le saint-siège (l'*Aurore*, du Guide); Braschi, aujourd'hui ministère de l'intérieur; palais de Venise, le plus ancien de tous, maintenant résidence de l'ambassadeur d'Autriche; de la Consulta ou ministère des affaires étrangères; Tortonia, Mattei, Sciarra, etc.

Les *villas* sont des palais champêtres entourés de jardins à l'italienne avec terrasses, fontaines jaillissantes et statues de marbre. Malheureusement, elles disparaissent une à une; les plus remarquables entre les survivantes sont les villas Albani, Ludovisi, Médicis (Académie de France), Borghèse, Pamphili.

ROME ACTUELLE. Depuis 1870, la Rome des papes a subi de nouvelles et parfois profondes transformations. Au centre, elle a gardé ses lacis de petites rues étroites, aux maisons vieillottes, ses nombreuses et vastes places bordées de palais et plantées d'obélisques : la place Saint-Pierre, avec sa colonnade grandiose du Bernin; les places du Peuple, du Capitole, du Quirinal, de Venise, d'Espagne, Navone, Barberini. Les quartiers du Sud, Palatin, Aventin, Cœlio, Testaccio, ont toujours leurs grandes ruines de l'antiquité, leurs *vicoli* herbeux, leurs pâtures que broutent les chèvres, leurs caves à vin creusées dans le tuf, leurs villas pittoresques aux parcs immenses. De même, dans la cité Léonine, le Transtévère a conservé son aspect pittoresque, ses ruelles grouillantes pleines de « modèles » loqueteux et superbes. Mais les quartiers du Nord et de l'Ouest, du Pincio, du Viminal, de l'Esquilin, du Quirinal surtout, devenu le quartier du gouvernement italien, ont fort embelli. Aux trois rues, Corso, via di Ripetta, via del Babuino, qui, rayonnant de la place du Peuple vers le centre de Rome, constituaient les grandes artères de la cité pontificale, sont venues s'ajouter de larges voies, et çà et là s'étendent des places nouvelles, comme la place Victor-Emmanuel. Entre le Tibre et le Vatican, dans les terrains vagues dénommés les Prati di Castello, s'étend tout un quartier nouveau-né avec rues tirées au cordeau et grandes places bordées de maisons à plusieurs étages ou de casernes.

Les terrasses fleuries du Pincio, avec leur vue sur la cité Léonine, et, tout à côté, l'admirable parc de la villa Borghèse, sont restés la promenade favorite des Romains.

Le gouvernement italien a ouvert de nombreuses écoles primaires, de grands lycées, des gymnases, le musée d'éducation et d'instruction, des instituts techniques (école d'agriculture, écoles d'ingénieurs). L'université romaine (*Sapienza*), jadis école de théologie, embrasse aujourd'hui les quatre facultés : droit, médecine, science, philologie, et y joint une école de pharmacie. Les sociétés savantes les plus célèbres sont l'académie des *Arcades*, qui s'occupe spécialement de poésie, et l'académie des *Lincei*. Plusieurs Etats étrangers ont fondé à Rome des établissements pour leurs jeunes nationaux : Ecole française d'archéologie, au palais Farnèse; Académie de France, à la villa Médicis; Institut allemand de correspondance archéologique; Académie espagnole des beaux-arts, etc. Enfin, Rome possède une douzaine de bibliothèques, dont la plus célèbre est la bibliothèque Vaticane. Citons encore la bibliothèque de la Minerve, et la bibliothèque Victor-Emmanuel, riche en imprimés.

Rome sauvée ou *Catilina*, tragédie de Voltaire, en cinq actes et en vers (1750). Le sujet de cette tragédie est la découverte et la répression de la conjuration de Catilina par Cicéron. On rapporte que Voltaire la composa à Sceaux pour plaire à la duchesse du Maine, qui aimait Cicéron et voulait le venger des outrages de Crébillon, auteur, lui aussi, d'un *Catilina*. Fable d'action et d'intérêt, cette tragédie, d'abord applaudie, ne se soutint pas au théâtre. Mais elle est estimée pour les qualités de style et la beauté des caractères. Le langage de Cicéron est plein de vraie grandeur et animé d'un ardent patriotisme. Catilina est intéressant par son orgueil et la violence de ses haines. Voltaire a bien peint aussi l'austérité républicaine et les défauts de Caton, et fait entrevoir un portrait intéressant de César jeune, César résistant aux séductions de Catilina, mais cependant sourdement favorable au conspirateur.

Rome sauvée a été représentée pour la première fois sur un petit théâtre que Voltaire avait fait dresser dans sa maison, rue Traversière-Saint-Honoré, le 5 juin 1750. Voltaire y tenait le rôle de Cicéron. La pièce fut jouée à Sceaux chez la duchesse du Maine, le 22 juin de la même année, et à Paris, sur le Théâtre-Français, le 24 février 1752.

Rome vaincue, tragédie en cinq actes, en vers, d'Alexandre Parodi (Théâtre-Français, 1876). — Annibal vient d'infliger aux Romains plusieurs défaites, dont la plus sanglante est Cannes. Le peuple est affolé, le sénat consterné; quelque sacrilège a dû provoquer la colère des dieux. On apprend qu'une des vestales a enfreint son vœu, et la coupable, Opimia, se trahit elle-même en poussant un cri lorsque le grand prêtre annonce faussement que Lentulus est au nombre des morts. On la condamne à être enterrée vive. Vestæpor, garde du temple de Vesta, Gaulois qui hait les vainqueurs, ne veut pas que ce sacrifice vienne clore l'ère des calamités; aussi fait-il évader Opimia. Mais elle revient se livrer elle-même. En vain, pour la sauver, son aïeule Posthumia emploie tour à tour les supplications et les menaces. Ne pouvant obtenir la grâce de la jeune fille, elle la poignarde. Les dieux sont apaisés, Annibal va perdre à Capoue le fruit de ses victoires.

Rome vaincue est une belle tragédie, fortement conçue et développée avec une logique qui n'exclut point l'éclat. Le style, malheureusement, est sans vigueur en général; la pièce, en son ensemble, paraît écrite en prose rimée. Elle ne se relève que dans les grands morceaux et les scènes capitales, où les beaux vers jaillissent naturellement.

Rome (PROMENADES DANS), par Stendhal (1829). L'auteur, qui avait séjourné à Rome à six reprises différentes (1802, 1811, 1816, 1817, 1823, 1828), a voulu composer pour les voyageurs un guide historique et artistique de la ville éternelle. Si beaucoup de renseignements ont vieilli, si même certaines appréciations esthétiques surprennent, le livre n'en demeure pas moins attachant par la sincérité et l'intensité de l'émotion artistique, autant que par la manière spirituelle et originale dont Stendhal rend ses impressions. Mais ce sont surtout les piquants détails qu'il donne sur les mœurs italiennes au commencement du XIXe siècle qui communiquent au livre un intérêt durable.

Rome au siècle d'Auguste ou *Voyage d'un Gaulais à Rome à l'époque du règne d'Auguste et pendant une partie du règne de Tibère*, par Ch. Dezobry (1835). Cet ouvrage, d'une érudition aimable, est, sous forme de lettres écrites par un Gaulois, un tableau très savant des mœurs de l'ancienne Rome au moment de sa plus brillante civilisation. Si cette forme littéraire nous paraît un peu vieillotte, l'ouvrage de Dezobry mérite de trouver et trouvera longtemps encore des lecteurs. Aucun livre du même genre n'a plus de charme et d'attrait. Sur certains points, il n'est plus très au courant de la science, et d'une manière générale on peut reprocher à l'auteur de n'avoir pas toujours suffisamment parti des textes de loi et de mêler les époques d'une manière un peu arbitraire. L'ouvrage, d'une lecture facile et instructive, ne doit cependant pas être cru sans contrôle.

Rome (CAMPAGNE DE). V. CAMPAGNE.

Rome (LE ROI DE). V. NAPOLÉON II.

Rome, ville des Etats-Unis (Georgie), chef-lieu du comté de Floyd, sur la Coosa; 9.000 hab. Métallurgie.

Romé de Lisle (Jean-Baptiste-Louis), minéralogiste français, né à Gray en 1736, mort à Paris en 1790. Il se rendit dans les Indes, fut fait prisonnier par les Anglais lors de la prise de Pondichéry et regagna la France en 1764. Il publia, en 1772, un *Essai de cristallographie*, puis fit un cours de minéralogie. Citons encore de lui : *Description méthodique d'une collection de minéraux* (1773); *Cristallographie* (1783), ouvrage fort remarquable; *Des caractères extérieurs des minéraux* (1785); *Observations sur les rapports qui paraissent exister entre la mine d'étain et les cristaux de fer octaèdres* (1786); etc.

Romedal, bourg de la Norvège méridionale (prov. de Hamar), près de Hamar; 5.000 hab.

Romegas (Mathurin d'Aux-L'Escut, seigneur de), chevalier de Malte, mort à Rome en 1581. Issu d'une branche de la maison d'Armagnac, il fit d'abord la course sur la Méditerranée, entra dans l'ordre de Malte, en 1547, et devint bientôt un des meilleurs chefs de la flotte. Il était commandeur des galères, lors du siège de Malte par Soliman II. S'étant rendu en France pour aider son cousin, le maréchal de Montluc, contre le comte de Montgomery, il prit part aux guerres de religion. Il fut nommé général des galères de Malte en 1575, puis grand prieur de Toulouse et d'Irlande. En 1580, il favorisa une sorte de révolte des chevaliers des trois langues de France contre le grand maître de l'ordre, Jean de La Cassière, et se fit élire par eux lieutenant général du magistère. Le pape Grégoire XIII l'appela à Rome et le somma d'abdiquer immédiatement son titre. Romegas, atteint, tomba malade; une fièvre l'emporta en quelques jours.

ROMÉINE n. f. Antimoniate naturel de chaux, fer et manganèse, dont la formule est $Ca_2Fe_2Mn^{III}Sb^VO^{14}$, dont le poids spécifique varie de 4,67 à 4,71, et dont la dureté est égale à 5,5. (Cette espèce est jaune de miel ou rouge



Roméo et Juliette, d'après Jalabert.

Roméo et Juliette, [illegible] célèbre [illegible] Shakespeare, [illegible] en 1597 et en 1597 [illegible] Shakespeare, [illegible] de la passion, [illegible] et les Italiens. [illegible] Mercutio [illegible] Vérone par leurs [illegible] Juliette [illegible] une [illegible] Roméo [illegible] deux [illegible] par un [illegible] Le [illegible] Vérone [illegible] Roméo [illegible] Juliette [illegible] Roméo [illegible] Juliette, [illegible] Roméo [illegible] Juliette, [illegible] Roméo [illegible] Juliette,

Porte d'Orléans (mon. hist.) du XVIe siècle, reste des fortifications. Maisons du XVe et du XVIe siècle. François Ier acquit Romorantin et y habita quelquefois. François II y rendit, en 1560, un édit de tolérance en faveur des protestants. — L'arrondissement a 6 cant., 49 comm. et 52.889 hab.; le canton a 9 comm. et 16.094 hab.

Romorantin (ÉDIT DE), édit célèbre rendu à Romorantin en mai 1560. Au lendemain de la conjuration d'Amboise, les Guises projetaient d'établir en France l'inquisition. Mais les idées de tolérance l'emportèrent dans le conseil du roi. L'édit de Romorantin enlevait en effet aux magistrats la connaissance des crimes d'hérésie pour la conférer aux évêques. Les lois contre les dissidents se trouvaient de la sorte adoucies, car les tribunaux d'église ne pouvaient condamner à la peine de mort et leur police était insuffisante. De Thou et la plupart des historiens attribuent cet édit à Michel de l'Hospital, mais il avait été communiqué au conseil et approuvé par lui avant son arrivée à la cour. Il répondait bien toutefois à ses vues, et, lorsqu'il eut été nommé chancelier (2 juill. 1560), il le défendit chaleureusement au Parlement.



Romouze.

ROMOUZE n. f. Instrument de musique persan monté de quatre à cinq cordes et se jouant avec un archet.

ROMPABLE (*ron*) adj. Qui peut être rompu. Peu us.)

ROMPÉ, ÉE (*ron*) adj. Sylvic. Se dit d'un arbre cassé par le vent.

ROMPEMENT (*ron-pe-man*) n. m. Action de rompre.
— *Rompement de tête,* Grande fatigue d'esprit.
— Milit. Au XVIIIe siècle, Action de rompre la formation ou les rangs d'une troupe. V. RUPTURE.

ROMPERIE n. f. Techn. V. ROMPURE.

ROMPEUR, EUSE (*ron*) n. Personne qui rompt, qui a l'habitude de rompre.

ROMPIS (*ron-pi*) n. m. Sylvic. Arbres rompés, cassés.

ROMPRE (*ronpr'* — du lat. *rumpere*) v. a. Casser, briser, diviser violemment en pièces irrégulières: ROMPRE *ses fers. Le fleuve* A ROMPU *ses digues.*
— Poétiq. Autref. Déchirer :

Trois fois elle *a rompu* sa lettre commencée.
RACINE.

— Arrêter ou diminuer la vitesse, détourner le cours impétueux de : ROMPRE *le vent.* ROMPRE *un courant.*
— Troubler dans sa marche, dans son allure : ROMPRE *la mesure des vers.* ‖ Intervenir, modifier :

Il *rompt* l'ordre commun et devance le temps.
MOLIÈRE.

— Interrompre, mettre fin à : ROMPRE *un tête-à-tête, un entretien.* ‖ Empêcher la continuation ou la réalisation de : ROMPRE *un mariage.* ‖ Détruire un lien moral : *L'adultère* ROMPT *les liens de famille.* (V. Parisot.) ‖ Faire cesser brusquement ce qui dure depuis longtemps : ROMPRE *les entraves de l'habitude.* ‖ Violer, en parlant d'un engagement ou d'une obligation : ROMPRE *ses vœux.*
— Soumettre, dompter, faire plier : ROMPRE *le caractère, la volonté, l'obstination de quelqu'un.* ‖ Accoutumer : ROMPRE *quelqu'un au travail, à l'obéissance.*
— Loc. div. Absol. et fam. *Rompez !* Allez-vous-en! (V. la rubr. Milit.) ‖ *A tout rompre,* Avec grand bruit, grand fracas; avec transport, avec frénésie : *Applaudir* À TOUT ROMPRE. — Signifiait autref. Tout au plus, au maximum : À TOUT ROMPRE, *cela peut produire mille francs par an.* ‖ *Rompre une lance.* V. LANCE. ‖ *Rompre le pain,* Le casser en morceaux avec les mains, sans l'aide du couteau. ‖ *Rompre le pain de quelqu'un,* S'asseoir à sa table. ‖ *Rompre le pain à quelqu'un,* Lui donner la communion. ‖ *Rompre le pain avec quelqu'un,* Faire la communion avec lui. ‖ *Rompre à quelqu'un le pain de la parole de Dieu,* Lui annoncer la parole de Dieu en prêchant. ‖ *Rompre la paille.* V. PAILLE. ‖ *Rompre les os à quelqu'un.* V. OS. ‖ *Rompre le cou à quelqu'un.* V. COU. ‖ *Rompre la tête à quelqu'un.* Au fig., L'ennuyer, le fatiguer, l'excéder. ‖ *Rompre la glace.* Au fig., V. GLACE. — Mettre fin à la froideur, à la gêne. ‖ *Rompre un charme, un enchantement,* Le faire cesser. — Fig. Faire cesser un état permanent; arracher quelqu'un à ce qui le retenait, l'enchaînait tout entier. ‖ *Rompre l'anguille sur le genou.* V. ANGUILLE. ‖ *Rompre le fil de,* Interrompre, couper : ROMPRE LE FIL DE *son discours.* DE *ses idées.* ‖ *Rompre le silence,* Prendre la parole, parler. ‖ *Rompre le jeûne,* Manger ou boire, étant resté à jeun jusque-là. — Dans le langage des casuistes, Violer l'obligation du jeûne. ‖ *Rompre sa maison,* Congédier ses gens, changer tout le service. (Vx.) ‖ *Rompre sa table,* Cesser de recevoir à dîner, de tenir table. (Vx.) ‖ *Rompre son ménage,* Renoncer à avoir un ménage. (Vx. ‖ *Rompre les chemins,* En détremper le sol, les rendre peu praticables : *La pluie* ROMPT LES CHEMINS.
— Agric. Labourer une prairie : ROMPRE *une luzeroière.*
— Comm. *Sans rompre charge,* Sans opérer de transbordement.
— Dr. *Rompre quelqu'un,* Casser les os des bras et des jambes à un criminel avec une barre de fer : *On le* ROMPT *vif sur la place de Grève.* (Vx.) ‖ *Rompre son ban,* Quitter le lieu où l'on avait été exilé ou interné; revenir au lieu où un tribunal avait interdit de résider. (V. BAN.) ‖ *Rompre sa prison,* S'évader du lieu où l'on était détenu. (Vx.)
— Escr. *Rompre la mesure,* Reculer en parant. ‖ *Rompre la mesure à son adversaire,* Le prévenir, empêcher le coup qu'il voulait porter. ‖ *Rompre la semelle, d'une semelle,* Reculer, reporter en arrière la pointe du pied à l'endroit qu'occupait le talon de l'autre pied.
— Grav. *Rompre une planche,* La mettre hors d'état de servir.
— Jeux. Empêcher de faire : ROMPRE *la role, le chelem.* ‖ *Rompre à la bonne, à l'avant-bonne,* Empêcher le reversi en faisant les dernières levées. ‖ *Rompre* ou *Barrer les dés,* En annuler le coup, porter vivement la main sur les dés après que l'adversaire les a jetés pour les empêcher de rouler sur le tapis. ‖ *Rompre son plein,* Être obligé de lever une des dames qui le composent, faute de pouvoir exprimer les points des dés avec d'autres dames.
— Manèg. *Rompre un cheval,* L'assouplir, le dompter. ‖ *Rompre l'eau à un cheval,* L'arrêter pendant qu'il boit, l'empêcher de boire avec une avidité qui pourrait lui être nuisible. ‖ *Rompre le cou à un cheval,* Lui assouplir l'encolure par des mouvements répétés en divers sens.
— Milit. *Rompre les chemins, les passages, les ponts,* Les couper pour arrêter ou retarder la marche de l'ennemi. ‖ *Rompre le camp,* Disperser, renvoyer les troupes qui y étaient réunies. ‖ *Rompre des troupes,* Les enfoncer, en troubler les rangs, les mettre en désordre. ‖ *Rompre les divisions, les bataillons,* Les diviser, les fractionner pour établir un autre ordre de marche. ‖ *Rompre les rangs,* Se séparer à la fin d'une manœuvre.
— Peint. *Rompre les couleurs,* Y mêler d'autres teintes pour en adoucir l'éclat.
— Techn. *Rompre trop jeune.* Dans les brasseries. Retirer trop tôt le grain du germoir. ‖ *Rompre la couche.* Remuer les grains dans le germoir, pour les empêcher de se pelotonner. ‖ *Rompre la trempe,* Mêler avec le fouquet, dans la cuve-matière, l'eau et le grain bruiné. ‖ *Rompre la laine,* Mêler des laines de diverses couleurs, pour la fabrication de certains draps. ‖ *Rompre le jet,* Enlever des caractères que l'on vient de fondre la partie métallique prise dans le canal qui conduit la matière au moule. ‖ *Rompre la main brune,* Ouvrir les mains de papier et effacer les plis faits sur le dos des feuilles.
— Typogr. *Rompre une forme,* Séparer les caractères dont elle était composée. (Loc. vieillie.)
— Vénerie. *Rompre les chiens,* Les arrêter dans leur poursuite, lorsqu'ils prennent le change.
— V. n. Se casser : *L'essieu* A ROMPU.
— Se brouiller, cesser d'être unis : *On s'unit sans s'examiner, et on* ROMPT *sans délibérer.* (Mme de Lambert.) ‖ Se séparer, faire divorce : ROMPRE *avec ses habitudes.*
— *Rompre en visière à* ou *avec,* Attaquer sans aucun ménagement, comme un chevalier qui, dans un tournoi, aurait rompu sa lance dans la visière de son adversaire.
— Econ. rur. Se dit du vin qui change de couleur et perd son bouquet par l'exposition à l'air.
— PROV. : **Il vaut mieux plier que rompre,** Il vaut mieux céder que de s'attirer un malheur irréparable.
— ALLUS. LITTER. : **Je plie et ne romps pas.** V. PLIER.
— SYN. **Rompre, briser, casser,** etc. V. CASSER.

Rompu, ue part. pass. du v. Rompre. ‖ Expérimenté, habile : *Un homme* ROMPU *aux affaires.*
— *A bâtons rompus.* V. BÂTON.
— Agric. Défriché. (Ne se dit que d'un pré artificiel que l'on vient de détruire par un labour.)
— Arithm. *Nombre rompu,* Ancien syn. du mot FRACTION. ‖ *Puissance rompue, Racine rompue,* Puissance, Racine ayant un indice fractionnaire. (Peu us.)
— Blas. Syn. de BRISÉ. (S'emploie plus souvent en parlant du chevron.)



D'argent à deux chevrons rompus de gueules, le premier à dextre, le second à senestre.

— Econ. rur. Se dit d'un vin qui a perdu son bouquet par l'exposition à l'air.
— Manèg. *Trait rompu,* Allure du cheval qui tient du traquenard et de l'amble.
— Littér. Saccadé, en parlant du style.
— Mar. *Bâtiment rompu,* Navire qui a pris un arc très prononcé.
— Peint. *Ton rompu,* Celui qui s'élève ou se dégrade de l'ombre à la lumière. ‖ *Couleur rompue,* Celle qui a des reflets d'une autre couleur.
— Techn. *Bâtons rompus.* V. BÂTON, et PARQUET.
— Substantiv. n. m. Fraction qui reste sur un compte.

Se rompre, v. pr. Se briser, être rompu, cassé : *C'est toujours par l'endroit le plus faible que la corde* SE ROMPT. (Le Sage.) ‖ Se briser, se diviser : *La vague* SE ROMPT *contre les rochers.* ‖ Être infléchi : *Les rayons* SE ROMPENT *en passant de l'air dans l'eau.*
— Être détruit, cesser d'exister : *Nos liens s'allongent quelquefois, mais ils ne* SE ROMPENT *jamais.* (Mme de Sév.)
— Se plier, s'habituer : SE ROMPRE *à la fatigue.*
— Rompre, casser à soi : SE ROMPRE *la jambe.*
— Loc. div. *Se rompre la tête,* Se donner une grande fatigue par l'étude ou la réflexion. ‖ *Se rompre le cou,* Détruire soi-même son avenir ou ses espérances; se rendre le succès impossible. (Vx.)

ROMPT-PIERRE n. m. invar. Bot. Nom vulgaire du genre saxifrage.

ROMPURE (*ron*) n. f. Techn. Endroit où la lettre est rompue. ‖ Action de l'ouvrier fondeur en caractères qui rompt la lettre. Syn. de ROMPERIE.

ROMPURE (*rom*) n. f. Econ. rur. ‖ *Pâture rompure.* Dans les Flandres françaises, Prairie récemment défrichée.

ROMSDAL, district de la Norvège centrale (prov. de Trondhjem), pays de monts, de fjords, d'îles; 14.990 kilom. carr.; 132.000 hab. Ch.-l. *Christiansund.*

ROMSDALS-ELV, torrent de Norvège. V. RAUMA.

ROMSEY, ville d'Angleterre (comté de Hants), sur le Test ou Antoo; 5.600 hab. Tanneries, papeteries.

ROMSEY, ville d'Australie (colonie de Victoria), sur la Bolinda-Creek, centre d'un riche canton d'agriculture et d'élevage qui possède 5.000 hab.

ROMSTECK (*romss-tèk'* — de l'angl. *rumpsteack*: de *rump,* croupe, et *steak,* tranche) n. m. Boucher. Partie la plus haute de la culotte de bœuf.

ROMUALD (saint), fondateur de l'ordre des camaldules, né à Ravenne vers 956, mort à Val-de-Castro vers 1027. Ayant renoncé au monde, il parcourut l'Italie et le midi de la France, fondant des monastères de religieux, qui partageaient leur temps entre la vie en commun et la vie érémitique. — Fête le 7 février.

ROMUALD Ier, duc lombard de Bénévent (667-683). En 663, il avait défendu Bénévent contre l'empereur Constant et, depuis 662, il administrait l'Etat au nom de son père, Grimoald Ier. D'abord arien, puis converti par Barbatus, évêque de Bénévent, il s'empara, sur les Grecs, de Tarente, de Bari, de Brindes et de la Terre d'Otrante. De sa femme Théoderade, fille de Loup, duc de Frioul, il eut trois fils, dont deux, Grimoald et Gisulfe, furent ses successeurs.
— **Romuald II,** duc de Bénévent, régna de 703 à 729.

ROMULÉE n. f. Genre d'iridacées, comprenant des herbes bulbeuses qui croissent sur les bords de la Méditerranée.

ROMULUS, fondateur et premier roi de Rome, suivant la tradition légendaire. En 776 av. J.-C., Numitor, roi d'Albe la Longue, fut détrôné par son frère Amulius, et sa fille Rhea Sylvia, incorporée aux prêtresses vierges de Vesta, elle eut cependant deux jumeaux, Romulus et Remus, dont elle attribua vainement la paternité au dieu Mars. Les deux enfants, exposés sur les bords du Tibre, furent allaités par une louve, puis recueillis par des bergers. Ayant découvert le secret de leur naissance, ils renversèrent Amulius et rétablirent Numitor, puis songèrent à bâtir pour eux-mêmes une nouvelle ville. Ils choisirent la colline de Palatinum ou Palatium, qui tirait son nom de la ville fondée par l'Arcadien Evandre et disparue alors. Ils tracèrent l'enceinte suivant les rites italiques (753), mais, une contestation s'étant élevée entre eux, Romulus tua Remus. Pour peupler sa ville, Romulus en fit un asile où se réfugièrent vagabonds, proscrits, esclaves fugitifs. Pour avoir des femmes, les Romains enlevèrent celles des Sabins, qui, ils avaient été invités à des jeux. Une guerre s'ensuivit et une bataille fut livrée dans la plaine où devait plus tard s'élever le Forum. L'intervention des femmes y mit fin et les deux peuples s'unirent : les Sabins se fixèrent sur la colline Tarpéienne, et Tatius, leur chef, partagea l'autorité avec Romulus, mais il mourut bientôt. Romulus fut en guerre avec la plupart des peuples voisins et se fit redouter de tous; Fidènes, Véies durent céder une partie de leurs habitants ou de leur territoire. Romulus apparaît donc surtout comme un chef belliqueux. Mais il se rendit odieux à l'aristocratie, et, un jour, il disparut au milieu d'un orage, pendant une revue. Des sénateurs affirmèrent qu'ils l'avaient vu enlevé au ciel par le dieu Mars, et on l'adora sous le nom de Quirinus (715). Toute cette histoire est purement légendaire. V. ROME.
—Iconogr. Le sujet fabuleux de *Romulus et Remus allaités par la louve* se retrouve fréquemment sur les médailles, les pierres gravées et les divers monuments de l'antiquité romaine. V. LOUVE.
Parmi les compositions modernes représentant *Romulus et Remus allaités par la louve* ou groupés auprès d'elle, citons un tableau de Carle Maratte; un tableau de Rubens (musée du Capitole : une peinture de J. Romain. Le Louvre possède un tableau de Pietre de Cortone, représentant *Romulus et Remus recueillis par Faustulus.*

Romulus (CABANE DE). Comme au Parthénon la demeure d'Erechthée, on entretenait soigneusement à Rome, sur le Capitole, outre les plus somptueux monuments de l'architecture, une modeste cabane de roseaux. C'était, disait-on, l'habitation de Romulus et de Remus, au temps où ils vivaient comme des bergers.

Romulus, fabuliste qui vivait probablement au XIIIe s. On a de lui quatre-vingts fables en prose, écrites dans un latin barbare, imitées d'Esope et de Phèdre, et dédiées au fils de l'auteur, nommé Tybérinus. Ce recueil, d'un intérêt exclusivement historique, a été publié notamment à Leyde en 1709, par Nilautius, et en 1806 par Schwab, à la suite des fables de Phèdre.

Romulus Augustule, dernier empereur romain d'Occident. Par un singulier caprice du sort, ce prince, qui ne fut qu'une ombre d'empereur, réunit en sa personne le nom du fondateur de Rome et celui du fondateur de l'empire. C'est par dérision que le peuple romain donna à ce dernier la forme d'un diminutif. Oreste, patrice de Rome, ayant reçu de Népos, qui résidait à Ravenne, l'ordre de réunir les troupes pour repousser les barbares, en profita pour faire proclamer Romulus empereur (475). Népos abandonna Ravenne, et Oreste régna sous le nom de son fils. Mais il ne put s'entendre avec les barbares. Odoacre reçut le titre de roi, fit décapiter Oreste et laissa la vie à Romulus, qui se dépouilla lui-même de la pourpre (476), et alla vivre dans la retraite à Lucullano, en Campanie.

Romuria, antique forteresse pélasge, établie sur le mont Aventin avant la fondation de Rome. Suivant une vieille tradition, le chef de cette cité, Romus ou Remus, nullement frère de Romulus, aurait franchi de vive force le fossé tracé par Romulus et aurait été tué à la suite de cette agression. La tradition plaçait sur l'Aventin le tombeau de Romus.

RONABÈE n. f. Genre d'uragogées, comprenant des arbrisseaux de la Guyane, à fleurs groupées en cymes.

Ronaldsha ou **Ronaldshay,** nom de deux îles d'Ecosse archipel des Orcades : North Ronaldsha long. 5 kilom., larg. 3, basse, plate, assez fertile; South Ronaldsha (long. 12 kilom., larg. 3 à 9 kilom.); 3.400 hab.

Ronca, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]; 3.382 hab.

Roncade, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]; 6.960 hab. Décorticage du riz.

Roncaglia, plaine d'Italie (Emilie), sur le Pô, entre Plaisance et Crémone. Les empereurs allemands du XIe et du XIIe siècle y tinrent des assemblées ou diètes.

Roncal, bourg d'Espagne (Provinces basques [prov. de Navarre], dans la *vallée de Roncal,* arrosée par l'Esca, sous-affluent de l'Ebre par l'Aragon; 500 hab. Capitale d'une petite république formée de sept villages, ayant encore conservé certains privilèges.

RONCE *ronss* — du lat. *rumex, icis,* même sens) n. f. Bot. Genre de rosacées, tribu des fragariées.
— Fig. Peine, difficulté : *Les* RONCES *de la vie.* Grossièreté, ignorance ;

Oh! que de mon esprit triste et mal ordonné
Ne puis-je faire ôter les *ronces,* les épines!
BOILEAU.

— Techn. Nom que l'on donne à des veines arrondies, comme on en voit sur certains bois noueux et sur les lames damassées. *Ronce artificielle.* Petit câble formé de fils de fer tordus et retenant de place en place des pointes métalliques qui le font ressembler à une ronce. Très souvent employé pour les clôtures.)

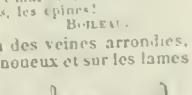

Ronce artificielle.

— Zool. Nom vulgaire d'une raie des mers françaises, la raie ronce (*raja circularis*), espèce remarquable par sa queue nue et sans aiguillons en son milieu, longue de 1^m^.20.
— ENCYCL. Bot. Les *ronces* (*rubus*) sont des plantes sous-frutescentes, à racines traçantes et à tiges souvent



Ronceux, EUSE adj. Se dit d'un bois qui a des ronces. || Pl. Forêts ou terrains remplis de ronces. *Chemin* RONCEUX.

Roncevaux, esp. *Roncesvalles*, bourg d'Espagne (Navarre), à 7 kilom. de Pampelune, dans un vallon boisé où sont situés les restes d'un célèbre monastère. La région environnante est très-sauvage, en Espagne et en France, et les sanctuaires de la Vierge y sont très-fréquentés. Le monastère, fondé au XIIe s., possédait des vases d'or et d'argent, un autel orné de pierres précieuses, et un bras de saint Jacques, qui, disait-on, avait été donné par Charlemagne. Il fut pillé par les Navarrais pendant la guerre de la succession d'Espagne. Il ne reste aujourd'hui de la fondation de Charlemagne que la chapelle de la Vierge, et de celle de Sancho le Fort, que la salle du chapitre, la sacristie et la chapelle de la fosse aux morts. Il y a encore des tombeaux de rois et des chaînes de fer qui, dit-on, ont servi à fermer le port de Tarifa en 1340 et à fermer le port de Gibraltar en 1704. Le monastère a été détruit en partie par les Français pendant la guerre de l'Indépendance. Il est bâti au sommet d'une montagne, à 1,057 mètres d'altitude, et domine la vallée de la Nive. Mais c'est surtout par le célèbre combat qui y fut livré, le 15 août 778, que Roncevaux est connu. Charlemagne, après avoir conclu un traité avec Sulaïman, gouverneur de Saragosse, avait traversé les Pyrénées et pénétré en Navarre. Mais, arrivé devant Pampelune, il apprit que les Saxons s'étaient révoltés et que les Sarrasins, violant le traité, avaient fait irruption en Aquitaine. Il se hâta de regagner la France, et, pendant sa retraite, son arrière-garde fut attaquée par les Basques, qui, embusqués dans les défilés, la massacrèrent jusqu'au dernier homme. Parmi les morts on cite Roland, préfet de la marche de Bretagne, Eginhard, préfet du palais, Anselme, comte du palais, et Hoël, comte de Nantes. Roland, qui commandait l'arrière-garde, fut le héros de la célèbre chanson de geste qui porte son nom. Il est enterré à Blaye, où il a été transporté par ordre de Charlemagne.

Roncevaux, village de Navarre, à 2 kilom. de Roncevaux, sur la route de Pampelune à Saint-Jean-Pied-de-Port. Il est bâti au pied de la montagne de Roncevaux, et a été fondé par Charlemagne, qui y avait établi un hôpital pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Il a été détruit par les Français pendant la guerre de l'Indépendance. Il est bâti au sommet d'une montagne, à 1,057 mètres d'altitude, et domine la vallée de la Nive. Mais c'est surtout par le célèbre combat qui y fut livré, le 15 août 778, que Roncevaux est connu. Charlemagne, après avoir conclu un traité avec Sulaïman, gouverneur de Saragosse, avait traversé les Pyrénées et pénétré en Navarre. Mais, arrivé devant Pampelune, il apprit que les Saxons s'étaient révoltés et que les Sarrasins, violant le traité, avaient fait irruption en Aquitaine. Il se hâta de regagner la France, et, pendant sa retraite, son arrière-garde fut attaquée par les Basques, qui, embusqués dans les défilés, la massacrèrent jusqu'au dernier homme. Parmi les morts on cite Roland, préfet de la marche de Bretagne, Eginhard, préfet du palais, Anselme, comte du palais, et Hoël, comte de Nantes. Roland, qui commandait l'arrière-garde, fut le héros de la célèbre chanson de geste qui porte son nom. Il est enterré à Blaye, où il a été transporté par ordre de Charlemagne.

Ronchamp

Ronchaud

Ronchin, nom

Ronchonner

Ronchonneur, EUSE

Ronchonot, m. ; familier, méticuleux

Roncier ou **Ronciere**

Ronciglione, ville d'Italie, prov. de Rome, près du

Roncin, m. cheval de bât. Vx. Voy. ROUSSIN.

Roncinage, féod. Service que le vassal devait à son seigneur

Ronciné, ée (rad. *ronce*, raboti) adj. Bot. Se dit des feuilles qui sont pennatifides, oblongues, à lobes aigus dirigés vers la base.

Roncinière, rad. *roncin*, n. f. Ferme pleine de chevaux. Vx.

Ronco ou **Bidente**, fleuve d'Italie (Romagne). Il descend de l'Apennin, traverse les provinces de Forli et de Ravenne, confluent avec le Montone pour former le *Fiumi Uniti* et se jeter dans l'Adriatique au S. de Ravenne. — Cours, 40 kilom.

Ronco all'Adige, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone], sur l'Adige, 4,384 hab. A Ronco fut jeté par les Français le pont connu sous le nom de pont d'Arcole.

Ronco Ferraro, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue], dans des marais; 7,782 hab.

Ronco Scrivia, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes], 3,212 hab.

Roncofreddo, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forli]; 4,700 hab.

Roncone, mot ital. n. f. Archéol. Arme d'hast du genre des pertuisanes, mais dont les oreillons crochus sont fortement dirigés vers le bas.



Roncone (1500).

— Encycl. La *roncone* est une variété de corsesque qui fut surtout d'usage en Italie, du XVe au XVIIe siècle, à bord des vaisseaux et des galères. Elle servait aussi dans les sièges, les assauts, les combats d'approche. Ses oreillons crochus servaient à agripper les cordages et aussi les combattants.

Ronconi (Domenico), célèbre ténor italien, né à Lendinara (Polesine) en 1772, mort à Milan en 1839. Il apprit de l'abbé Cervellini le piano, le chant et le contrepoint, et il s'établit à Conegliano comme professeur de chant. Ce n'est que plusieurs années après, en 1796, qu'il aborda le théâtre à Venise. Appelé à Saint-Pétersbourg en 1801, il y resta jusqu'en 1805, retourna alors en Italie, excita un véritable enthousiasme à Padoue, à Bologne, à Milan, à Florence, à Rome, partit pour Munich, où le roi de Bavière l'appelait pour chanter à l'Opéra et enseigner le chant aux princesses royales. Il y resta dix années, et, en 1820, alla se fixer à Milan, où il ouvrit une école de chant.

Roncq, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 11 kilom. de Lille; 6,678 hab. Ch. de f. Nord. Filature et teillage de lin; brasseries.

Rond (ron), **Ronde** (lat. *rotundus*, de *rota*, roue) adj. Qui a tous les points de sa surface également distants d'un point ou d'un axe central, soit sous une forme circulaire : *Les écus, les louis sont* RONDS; soit sous la forme d'une sphère : *Les boules sont* RONDES; soit sous la forme d'un cylindre : *Un tube* ROND; soit sous la forme d'un cône, etc. : *Un bonnet* ROND *et pointu.*

— Dont la forme approche de celle d'un cercle, d'une boule ou d'un corps rond quelconque : *Visage* ROND.

— Se dit d'un nombre entier, ou exprimé par une seule espèce d'unités, comme des mille, des centaines, des dizaines, ou contenant des unités qui sont en rapport simple avec les dizaines : *La terre est, en nombre* RONDS, *à cinquante millions de lieues du soleil.* Assez considérable; assez fort, en parlant d'une somme : *Fortune assez* RONDE.

— Fam. Gros et court : *Une petite femme toute* RONDE.

— Franc et décidé : *Etre* ROND *en affaires.*

— Pop. *La machine ronde*, La terre.

— Pop. Un peu ivre : *Soupeurs qui sont* RONDS.

— *Table ronde*, Faire un repas sans cérémonie, parce que les tables rondes n'ayant pas de haut ni de bas n'ont pas autour d'elles de place plus ou moins que les autres. Vx.

— Subst. *La pièce ronde*, L'écu. *Bourse ronde*, bourse garnie d'écus. *Voix ronde*, Voix qui donne toutes les notes pleines.

— Anat. Se dit de muscles et de ligaments dont les faisceaux sont tendineux arrondis. *Ligament rond*, ligament qui part de la hanche allant du sommet de l'utérus aux deux cornes de l'échancrure cotyloïde. *Les vaisseaux ronds de la matrice*, Ligaments naissant latéralement de l'utérus et se portant à travers le tissu cellulaire du mont de Vénus vers les lèvres. *Muscles grand et petit ronds*, muscles qui s'attachent à la face de l'omoplate à la partie inférieure, et qui, en se contractant, produit la rotation de l'épaule en dehors.

— Se dit d'une écriture dans laquelle les pleins et les déliés sont arrondis, presque circulaires, et les lettres liées comme dans l'anglaise ou la gothique. *Lettres* RONDES.

— Se dit du faucon qui tourne en rond.

— *Les corps ronds*, la sphère, le cylindre et le cône.

— Hist. *Têtes rondes*, Nom donné par les royalistes aux soldats à cheveux coupés court qui formaient l'armée parlementaire lors de la première révolution d'Angleterre.

— Littér. *Chevaliers de la Table ronde*, Nom donné par d'anciens romans aux douze chevaliers qui étaient les compagnons du roi Artus. || Fam. Personne qui aime la table. Le mot *ronde* n'entre ici que par une sorte d'attraction toute machinale, amené qu'il est par le mot *table*.

— Mar. *Brise ronde*, Vent frais, mais bien établi. || *Navire rond*, Bâtiment grossier de formes. (On dit familièrement : *Le navire est* ROND *comme une demi-barrique.*)

— Meuner. *Farine ronde*, Farine granulée qui n'est pas onctueuse au toucher; sorte de gruau.

— Pêch. *Filet rond*, Filet en forme d'entonnoir.

— Sculpt. *Ronde bosse*, Relief complet et ayant les proportions de la nature, au lieu d'être engagé comme la demi-bosse ou aplati comme le bas-relief : *Figures en* RONDE BOSSE.

— Techn. *Fil rond*, Fil un peu retordu. || *Toile ronde*, Toile de fil rond. || Petit cercle de bois de fente, employé par le treillageur.

— Typogr. *Lettres rondes*, Caractères romains plus arrondis que les caractères ordinaires.

— n. m. Cercle, ligne circulaire; objet de forme circulaire : *Tracer un* ROND *sur le papier.* || *Faire des ronds*, Produire dans l'eau un mouvement central qui se propage tout autour en cercles concentriques.

— Archit. *Rond entre deux carres*, Moulure qui a la forme d'un quart de cercle et placée entre deux filets carrés. || Outil qui sert à tracer cette moulure.

— Arg. Sou : *N'avoir plus un* ROND *dans sa poche.*

— Chorégr. *Rond de jambe*, Mouvement de la jambe qui décrit un demi-cercle.

— Econ. dom. Petit disque en matière variée, que l'on met sous les bouteilles, les carafes et les plats, pour préserver la nappe pendant le repas. || *Rond de serviette*, Anneau en métal, en os ou en ivoire, qui sert pour marquer les serviettes des divers convives, le repas terminé. || *Avoir son rond de serviette*, Dîner fréquemment dans une maison; être l'habitué d'un restaurant. || *Rond de cuir*, Coussin en forme de couronne, que les gens de bureau mettent sur leur siège.



Rond de serviette.

— Manèg. Volte. (Peu us.) || *Couper le rond*, Faire un changement de main, tandis que le cheval travaille sur les voltes d'une piste.

— Techn. *Rond de plomb*, Grande plaque de plomb qui a la forme d'un tour de chapeau, et dont se servent les chapeliers. || Sorte de rabot qu'on emploie pour tracer une moulure en forme de quart de rond. || *Rond de cuir*, Disque de cuir qui se place au raccord de deux tuyaux afin d'assurer l'étanchéité du joint. || *Rond de tailleur de pierre*, Disque plus ou moins épais fait de paille et de joncs tressés, que les tailleurs de pierre placent sous les pierres qu'ils taillent pour éviter qu'elles ne se brisent. || *Rond d'avant-train*, Nom donné en carrosserie à un cercle métallique tournant autour d'une cheville centrale, et dont on garnit l'avant-train d'une voiture à quatre roues.



Rond de cuir.



Rond de tailleur de pierre.

— Vétér. *Etre mis au rond*, Se dit des incisives caduques du bœuf, quand leur bord supérieur forme une courbe régulière.

— Loc. adv. *En rond*, En cercle; sur une ligne ronde; *S'asseoir* EN ROND, *Danser* EN ROND. || *Empêcheur de danser en rond*, V. EMPÊCHEUR.

— SYN. **Rond, cordial**, franc, etc. V. CORDIAL.



Rond d'avant-train de voiture.

— Encycl. Arboric. *Rond des pins*. On nomme ainsi une maladie qui doit son nom à ce qu'elle s'étend circulairement dans un peuplement de pins en augmentant son étendue chaque année. Cette maladie peut être due au mycélium de deux champignons, le *rhizina undulé*, un ascomycète, et l'*armillaire de mel*, un basidiomycète. On conseille de creuser un large fossé autour de la zone attaquée pour empêcher le mycélium de s'étendre davantage. Mais ce fossé doit s'étendre bien plus loin qu'à la périphérie de la zone où la maladie est visible, parce que beaucoup d'arbres sont atteints avant que les premiers symptômes de la maladie ne se manifestent.

— Bot. *Rond de sorcières*. C'est le nom donné à un groupement particulier des fructifications de certains grands champignons qui sont disposées sur le pourtour d'un cercle. Cela tient à ce que le mycélium s'est développé assez régulièrement dans tous les sens à partir de la germination d'une spore, de sorte que, quand il est assez avancé pour donner des fructifications, ces dernières sont toutes à peu près également distantes du point de germination initial. Ces cercles se présentent plusieurs années de suite, parce que le mycélium meurt progressivement à l'intérieur, pendant qu'il se développe en suivant une nouvelle circonférence plus grande que l'ancienne.

Ronda (SIERRA DE), chaîne de montagnes de l'Espagne, entre les provinces de Cadix et de Malaga, qu'elle sépare en partie. Elle se rattache au N.-E. à la sierra de Antequera, et se termine au détroit de Gibraltar, vers Tarifa. Environ 150 kilomètres de longueur.

Ronda, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]), sur les deux bords escarpés d'un ravin profond de 200 mètres et large de 25 à 70 mètres, qui sert de lit au torrent côtier de Guadalevin; 18,350 hab. Deux ponts relient les deux parties de la ville. Castel mauresque, restes des remparts. Maison du roi maure (1042). Promenade admirable (Alameda) sur le ravin. Aciéries, tissages, fabrique de chapeaux. Commerce important de chevaux, de légumes

t de fruits. — A 15 kilom. *Ronda la Vieja*, antique ville omaine, non encore identifiée, avec des ruines imposantes.

RONDACHE (rad. *rond*) n. f. Archéol. Bouclier circulaire porté par les gens de pied depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XVIe siècle.

— Bot. *Feuille en rondache*, Feuille peltée.

— Encycl. Archéol. La *rondache* est un des types les plus anciens de boucliers et elle est encore en usage, de nos jours, chez tous les nomades de l'Ethiopie et dans le nord de l'Inde, où on la fabrique en cuir d'hippopotame, de buffle ou de rhinocéros. Les rondaches occidentales étaient

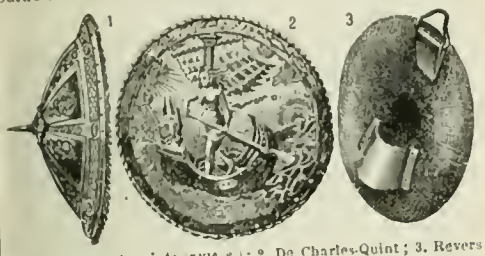

Rondaches : 1. A pointe (XVIe s.) ; 2. De Charles-Quint ; 3. Revers d'une rondache en cuir (Obock).

de fer ou d'acier, à partir du moyen âge ; celles de l'antiquité classique étaient de cuivre ou de bronze. Une saillie médiane (ombilic ou umbo) se prolongeait souvent en longue pointe aiguë, bonne pour fournir un coup d'estoc. A cet umbo correspondait une poignée intérieure, une énarme de cuir se passait à l'avant-bras. La garniture était de peau rembourrée. Longtemps, les gens de pied portèrent co bouclier, dont le diamètre variait de 50 à 75 centimètres. La courbe de la concavité varia avec le temps ; au XVIe siècle, on battait souvent la surface en secteurs aplanis pour mieux faire passer les coups. Les rondaches dont on usait pour aller à la tranchée, extraordinairement épaisses et lourdes, étaient à l'épreuve des ballos de mousquet. Quand les gens de pied cessèrent de porter cotto arme, les capitaines la conservèrent et le colonel pareillement. Ils no les prenaient qu'au moment de la charge. Les *rondaches de parement* qui complétaient les harnois de luxe comptent parmi les plus belles œuvres de l'art du ciseleur.

Aux rondaches s'ajoutaient toutes sortes d'armes, soit des canons à main et des pistolets dont l'embouchure s'ouvrait au centre ou umbo, soit une lame d'épée ou de dague montée en dedans et dépassant un des bords, etc.

RONDACHIER (*chi-é*) n. m. Soldat qui portait la rondache.

RONDACHINE n. f. Bot. Syn. do BRASÊNIE.

ROND-DE-CUIR n. m. Fam. et en mauvaise part, Bureaucrate : *Le* ROND-DE-CUIR *est tout-puissant.* ‖ Pl. *Des* RONDS-DE-CUIR.

RONDE (rad. *rond*) n. f. Inspection que l'on fait pour s'assurer que tout est dans l'ordre, pour découvrir ou prévenir un danger : *Les douniers font des* RONDES *fréquentes.* ‖ Troupe armée, chargée de faire la ronde : *Signaler l'approche de la* RONDE. ‖ Dans le service des places, Parcours exécuté par des militaires qui vont, *la nuit*, visiter un certain nombre de postes ou de sentinelles.

— *Contrôleur de ronde*, Appareil enregistrant l'indication de l'heure à laquelle un agent désigné est passé dans des locaux détorminés pour y faire des rondes de surveillance. V. CONTRÔLEUR.

— Loc. adv. *A la ronde*, Alentour : *Etre connu à vingt lieues* À LA RONDE. ‖ Tour à tour, successivement autour de la table : *Boire* À LA RONDE.

— Calligr. Ecriture à jambages courbes, à panses et boucles presque circulaires : *Avoir une belle* RONDE.

— Fortif. *Chemin de ronde*, V. CHEMIN.

— Jeux. Au lansquenet, Sommo que chaque joueur donno pour les cartes, avant que l'on ne commence à jouer

— Littér. et musiq. Chanson de table dont les convives chantent chacun un couplet. ‖ Chanson accompagnée d'une danse ou rond, dont les danseurs se tiennent par la main et reprennent en chœur le refrain après chaque couplet chanté par lo *meneur* ou la *meneuse* de la ronde : *Des* RONDES *de petits enfants et de jeunes filles.*

— Techn. Instrument avec lequel les blanchisseuses dressent le linge. ‖ *Faire une ronde*, Verser sans interruption une certaine quantité du même sirop de sucre dans chacune des formes.

— Encycl. Littér. et musiq. Souvent la personne qui est à la droite du meneur, au moment du refrain, entre

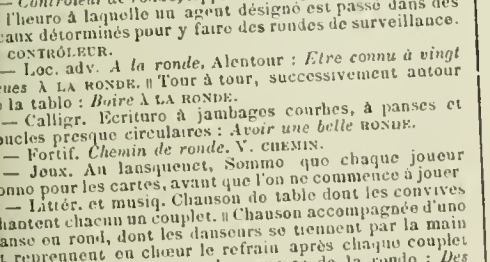

Ronde.

dans le cercle et embrasse le danseur ou la danseuse de son choix, puis elle prend place à la gauche du meneur, et la ronde continue ainsi jusqu'à ce que tous les danseurs aient joui tour à tour de ce galant privilège. Quantité de rondes, qui furent très populaires, se conservent encore, fragmentairement tout au moins, dans bien des mémoires, telles : *La Tour, prends garde ; Nous n'irons plus au bois, Il était une bergère, Trois filles dedans un pré, Compère Guilleri, le Pont d'Avignon, Allons dans ce p'tit bois charmant, Quand j'étais chez mon père, Vous qui menez la ronde, Dans le jardin de ma tante, Plantons le romarin*, etc. La ronde est aussi une chanson de table, dont chaque convive chante un couplet et dont le refrain se reprend en chœur. Les anciens vaudevilles et les opéras-comiques contiennent souvent des rondes, dont quelques-unes resteront comme les modèles du genre. Il suffit de citer celle do « Richard Cœur de Lion » : *Et zic, et zoc, quand les bœufs vont deux a deux*, et celle du « Pré aux-Clercs » : *A la fleur du bel âge*. On peut signaler aussi celles d'*Alme, reine de Golconde*, do *Cendrillon*, du *Petit Chaperon rouge*, etc.

— Milit. C'est le major do la garnison qui, d'après les ordres du commandant d'armes, règle le nombre et l'espèce des *rondes*. Il y a quatre sortes de rondes selon le grade ou l'emploi de celui qui l'exécute : la *ronde de sous-officier*; la *ronde d'officier*, la *ronde-major*, la *ronde de commandant d'armes*. Les officiers et sous-officiers de rondo reçoivent le *mot* do l'adjudant major de semaine.

— Solfège. La *ronde* est la plus grande valeur de note dans le système de la musique moderne. Elle vaut quatre temps. Elle no devrait trouver sa place que dans la mesure à quatre temps. Cependant, dans la mesure a doux temps large (𝄵), dont les subdivisions sont les mêmes que dans la mesure à quatre temps (𝄴), la ronde remplit son office, et, tout en ne valant plus que deux temps, n'en occupe pas moins la mesure entière. La ronde est figurée par uno noto ronde, sans queue, comme ci-dessus.

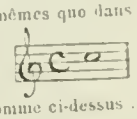

Ronde de nuit (LA), tableau do Rembrandt (musée d'Amsterdam). Un tambour bat le rappel, et tous les bourgeois de la milico arrivent en se hâtant derrière lo capitaino et le lieutenant, qui marchent les premiers. Tous sont revêtus d'uniformes de fantaisie, dont Rembrandt a su tirer un merveilleux parti au point de vuo du coloris. Le point capital du tableau est uno petite fille qui court devant les milicions. Il faut d'ailleurs remarquer que, malgré le titre du tableau, la scène se passo en plein jour.

RONDE (LA), comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 30 kilom. de La Rochelle, près de la Sèvre Niortaise, dans lo Marais poitevin ; 1.341 hab.

RONDEAU (*do* — do *rond*) n. m. Littér. Petite poésie particulière au français, et qui comprend deux variétés : le *rondeau simple* et le *rondeau redoublé* ou *parfait*. V. la partie encycl.

— Se dit improprement d'autres petites poésies qu'on met ordinairement en musique et dont le ou les premiers vers so répètent à la fin.

— Archéol. Ornement de forme circulaire dont on décorait les tissus, l'orfèvrerie, au moyen âge et pendant la Renaissance.

— Archit. Nom que l'on donne quelquefois à l'astragale.

— Econ. rur. Dans l'ouest de la France, Gros rouleau do bois quo l'on passe sur les terres qui viennent d'être ensemencées. On dit également ROULE et ROULEAU.

— Hydraul. Bassiu circulaire d'uno fontaine. (Vx mot.) ‖ On écrit aussi, en deux mots, ROND D'EAU.

— Musiq. Air dont le thème principal se reprend plusieurs fois.

— Techn. Disque de bois ou de plâtre, d'un diamètre plus ou moins grand, qui sert à l'ébauche des pièces. ‖ Disquo en terro refractaire, que l'on met dans les cazettes pour supporter les pièces à cuire. ‖ Pelle à enfourner le pain. ‖ Peau tailléo en rond, avec laquello on garnit un crible. ‖ Planche ronde sur laquelle les pâtissiers dressent les pains bénits. ‖ Plaquo ronde en métal, sur laquello l'opticien façonne les verres plans. ‖ Meule sur laquello l'horloger use les bords des verres de montre.

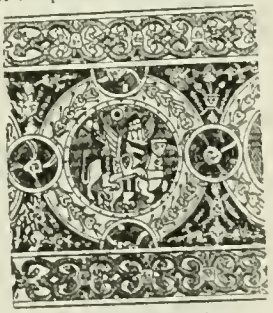

Etoffe decorée de Rondeaux (XIIe s.) [arcbéol.].

— Encycl. Littér. Le *rondeau simple* est un petit poème de treize vers, sur deux rimes, avec une pause au cinquième et uno au huitième, et dont le ou les premiers mots se répètent après le huitième vers et après le treizième, sans être eux-mêmes des vers. Le *rondeau redoublé* ou *parfait* est uno poésie de vingt vers, disposés en cinq quatrains, chacun des vers du premier allant former successivement le dernier vers des autres quatrains. On ajoute quelquefois un sixième quatrain appelé *envoi*, après lequel doit se trouver répété le premier mot ou le premier hemistiche de la pièce.

Voiture a donné los règles du rondeau dans le rondeau suivant :

Ma foi, c'est fait de moi, car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un rondeau.
Cela me met dans une peine extrême.
Quoi ! treize vers, huit en *eau*, cinq en *ême* !
Je lui ferais aussitôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons-en sept en invoquant Brodeau,
Et puis mettons, par quelque stratagème
Ma foi, c'est fait.

Si je pouvais encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage serait beau.
Mais cependant me voilà dans l'onzième,
Et si je crois que je fais le douzième,
En voilà treize ajustés de ciseau.
Ma foi, c'est fait.

Ce petit poème, où la principale difficulté est de ramener naturellement le refrain, exige un ton simple et léger : aussi n'y emploie-t on jamais l'alexandrin, comme trop pompeux. Marot au XVIe siècle, Voiture au XVIIe, et Musset au XIXe y ont excellé.

— Musiq. Le *rondeau* ou *rondo* est une forme très libre de pièce musicale instrumentale, de caractère gai et animé. Il n'y a point de règle pour sa construction autre que celle-ci : le thème principal, auquel viennent s'opposer naturellement divers motifs secondaires, doit se reproduire plusieurs fois dans le cours du morceau, et c'est assez généralement le dernier retour de ce thème qui amène la conclusion. On trouve des rondos dans les symphonies d'Haydn et de Mozart, et on en rencontre aussi dans les sonates.

RONDEL (*del* — do *rond*) n. m. Poème à forme fixe en usage surtout au XVe siècle, repris par les poètes contemporains.

— Encycl. Sous sa forme la plus fréquente, le *rondel* comprend quatorze vers de huit ou dix pieds sur deux rimes, reparties en trois strophes. La répartition en strophes et la disposition des rimes est la suivante : ABBA — ABAB — ABBAAB. Le premier vers est repris au septième et au treizième, le deuxième au huitième et au quatorzième. Le modèle du genre est la pièce de Charles d'Orléans, qui a pour titre *le Printemps* ou *le Renouveau* :

Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de brouderye,
De soleil raiant, cler et beau.
Il n'y a beste ne oiseau
Qui en son jargon ne chante ou crye
Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye.
Rivière, fontaine et ruisseau
Portent, en livrée jolye,
Goultes d'argent d'orfaverie.
Chascun s'abille de nouveau
Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye.

RONDELET, ETTE (*le, lèt* — rad. *rond* adj. Fam. Un peu rond, assez rond, d'une rondeur agréable : *La panse* RONDELETTE *d'une bourse.* ‖ Se dit particulièrement des personnes petites et potelées, et des parties du corps grasses et arrondies : *Un bambin tout* RONDELET.

— Archéol. *Suies rondelettes*. V. RONDELETTE n. f.

RONDELET (*lè*) n. m. Bâton avec lequel le bourrelier enfonce la bourre dans les barnais.

RONDELET Jean-Baptiste), architecte français, né à Lyon en 1743, mort à Paris en 1829. Il fut l'élève de Soufflot, dont il gagna l'affection et qui l'associa à ses travaux quand il construisit l'église de Sainte-Geneviève (Paris). A la mort de Soufflot (1781), remplacé par Brébion, Rondelet devint inspecteur du monument. En 1783, Rondelet se rendit en Italie, où il passa deux années. A son retour, il dirigea la construction du dôme et de la triple coupole de Sainte-Geneviève. Pendant la Révolution, l'église ayant été affectée, sous le nom de *Panthéon*, à la sépulture des grands hommes, il l'appropria à sa destination nouvelle sous la direction de Quatremère de Quincy. Peu après, il organisa à l'Ecole polytechnique l'enseignement du génie civil, puis devint membre de l'Institut et professeur de stéréotomie à l'Ecole des beaux-arts. Dans les dernières années de sa vie, il devint complètement aveugle. Rondelet a composé : *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon français* (1797) ; *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir* (1802-1817, ouvrage qui a été longtemps le guide de tous les architectes.



Ronde de nuit, d'après Rembrandt.

RONDELET (Antoine-François), écrivain français, né à Lyon en 1823, mort à Versailles en 1893. Elève de l'Ecole normale, agrégé de philosophie, il devint professeur à Rennes, Poitiers, Marseille, puis, reçu docteur, il obtint en 1847 une chaire de philosophie à la Faculté de Clermont-Ferrand. Depuis cette époque, il se livra à des études philosophiques et économiques. Citons de lui : *Exposition critique de la morale d'Aristote* (1847), thèse de doctorat ; *les Mémoires d'Antorne* (1860) ; *Mémoire d'un homme du monde* (1861) ; *Lendemain de mariage* (1866, roman ; *la Science de la foi* (1867), roman ; *Du découragement, réflexions sur le temps présent*. En 1875, il prit sa retraite, entra à l'université catholique de Paris comme professeur de philosophie. Parmi les dernières œuvres de cet écrivain, nous citerons. *l'Art d'écrire* (1878 ; *l'Art de plaire* (1879) ; *Réflexions de littérature et de philosophie* (1881) ; *Philosophie et sciences sociales* (1883) ; etc.

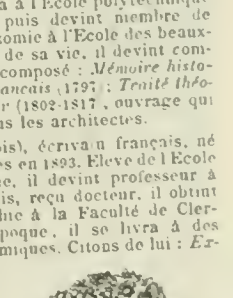

Rondelétie.

RONDELÉTIE (*si* n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbres, des arbustes et des arbrisseaux de l'Amérique centrale et méridionale, glabres ou plus souvent couverts de poils, à fleurs en cymes axillaires ou terminales.



RONDIN n. m. Morceau de bois au sage rond, par opposition au quartier, qui est fendu. || Tronçon de sapin écorcé. || Par extension, Tronçon court. || Arg. Bâton de commandement. || Arg. Barreau de prison. || Arg. Faire ses besoins.



Rondin.

RONDIR (rad. *rond*) v. a. Tech. Tailler les ardoises aux ciseaux et à la forme voulue. || Arrondir, prendre une forme ronde. (Vx.)

RONDO n. m. Forme italienne du mot RONDEAU.

RONDOLE n. f. Nom vulgaire, dans le patois languedocien, du dactyloptère ou poisson volant (*dactylopterus volitans*).

RONDON (EN), loc. adv. Faucon. V. RANDON.

RONDORF, bourg d'Allemagne (Prusse rhénane, présid. et cercle de Cologne), 7 180 hab.

RONDOTE ou **RONDOTTE** (diminutif de *rond*, par allusion à la forme des feuilles) n. f. Bot. Nom vulgaire du lierre terrestre.

RONDOU n. m. Nom vulgaire, à Marseille, de l'hirondelle de mer ou landole.

ROND-POINT (de *rond*, et *point*) n. m. Place circulaire à laquelle aboutissent plusieurs rues, allées ou avenues. *Le* ROND-POINT *des Champs-Élysées.* || Pl. *Des* RONDS-POINTS.

— Archit. Syn. peu us. de ABSIDE.

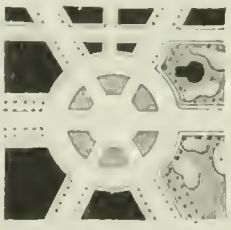

Rond-point (plac).

RONFLANT (*flan*), **ANTE** adj. Qui ronfle : *Des oublieurs* RONFLANTS *n'animent guère un orateur.*

— Par anal. Qui produit un son continu, imitant le bruit que font les ronfleurs : *Les orgues* RONFLANTES.

— Fig. Qui a quelque chose de sonore et de creux, de prétentieusement relevé : *Des phrases* RONFLANTES. || Grand et vain : *Des promesses* RONFLANTES. *Des projets* RONFLANTS.

— n. m. Genre emphatique et vain : *Aimer le* RONFLANT.

— Pop. Poêle.

RONFLE n. f. Ancien jeu de cartes, à peu près semblable à la triomphe. || A signifié POINT au piquet.

— Fam. *Jouer à la ronfle*, Dormir. Se disait en jouant sur les mots *ronfle* et *ronfler*.

RONFLEMENT (*man*) n. m. Action de ronfler, bruit que l'on fait en ronflant : *Les* RONFLEMENTS *d'un dormeur.*

— Par anal. Bruit sourd et prolongé ayant quelque rapport avec celui que fait une personne qui ronfle : *Les* RONFLEMENTS *de l'orgue, d'une toupie, du canon.*

RONFLER (onomatop. v. n. Respirer avec un bruit particulier de la gorge et des narines, pendant le sommeil : RONFLER *à faire trembler les murs.*

— Par anal. Produire, même éveillé, un bruit analogue au ronflement. Se dit particulièrement d'un cheval qui ronfle avec bruit quand il a peur ou qu'il est excité.)

— Par ext. Faire un bruit prolongé : *Le canon* RONFLE.

— Loc. div. *Faire ronfler*, Prononcer, déclamer avec emphase et d'une voix sonore : *Ils ne savent pas* FAIRE RONFLER *les vers.* Mol. || *Faire ronfler les r*, Les prononcer d'une manière accentuée et prolongée. — Absolum : *Ronfler*, Faire rouler les r.

RONFLERIE (*ri*) n. f. Ronflement. Peu us.

RONFLEUR, EUSE n. Personne qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler : *Un* RONFLEUR *insupportable.*

RONGE (*ronj'*) (de *ronger*) n. m. Action de ruminer. (Ne se dit guère que dans cette locution : *Faire le ronge*, Ruminer.)

RONGE (Johannes), fondateur du néo-catholicisme allemand, né à Bingerbrück (Prusse rhénane) en 1813, mort à Vienne en 1887. Curé de Grotkau (1840), il fut suspendu en 1843, à la suite d'un article paru dans les Feuilles nationales de Silésie, et se rendit au village de Laurahütte (haute Silésie), où il se mit à la tête d'une secte d'enfants des mineurs. Il entreprit ensuite l'exposition de la sainte Tunique de Trèves, fait pour lequel il fut excommunié par l'évêque de Trèves, Arnoldi, et publia dans la Gazette universelle de la Saxe (15 oct. 1844) une lettre ouverte contre le culte de la Tunique. Il n'en travailla que plus activement à répandre ses idées par des voyages dans les différents pays catholiques, à la fondation d'une association, etc. Plus tard, il se tourna vers le protestantisme, puis vers la démocratie, un manifeste duquel il publia en 1849, à Londres, avant de mourir à Breslau, le 26 mars 1861, à Breslau. Il avait fondé à Francfort-sur-le-Main, l'*Union de la lumière*, qui fut transférée à Darmstadt, où il publia l'*Église libre*. Il se retira enfin à Vienne.

RONGEANT (*jeant*), **ANTE** adj. Qui ronge : *Ulcère* RONGEANT. *Vice rongeant.* || Fig. *Souci rongeant*, Vache qui, atteinte de la maladie du sommeil, ronge les plâtres, les mortiers, etc. || Fig. *Souci* RONGEANTS.

— Hist. nat. Coupé régulièrement sur les bords : *Feuille* RONGÉE. *Pétales* RONGÉS.

— n. m. Techn. Couleur que les imprimeurs sur étoffe déposent sur l'étoffe qui a été mordancée, de manière à faire disparaître le mordant aux endroits où est déposé le rongeant.

RONGE-MAILLE (de *ronger*, et *maille*) n. m. invar. Nom que La Fontaine donne au rat.

— Adjectiv. : *Le peuple* RONGE-MAILLE.

RONGEMENT (*je-man*) n. m. Action de ronger. (Vx.)

RONGEOTER (*je*) v. n. Fam. Ronger un peu, sans appétit. (Vx.)

RONGER (*jé*) du lat. pop. *rumigare*; de *rodicare*, venu de *rodere*, ronger) v. a. Ruminer. (Vx.) || Manger, entamer à petits coups : *Le rat* RONGE *les étoffes, les meubles. Les vers* RONGENT *le bois.*

— Par anal. Corroder, attaquer et détruire successivement : *La rouille* RONGE *les métaux.*

— Par ext. Mâcher, serrer plusieurs fois avec les dents : *Cheval qui* RONGE *son mors.* RONGER *ses poings de colère.*

— Fig. Détruire progressivement : *Parasites qui* RONGENT *la fortune d'un prodigue.* || Tourmenter, dévorer : *L'ambition* RONGE *et dévore tous les cœurs.* (Muss.)

— Vénér. Ruminer, en parlant du cerf. V. RONGE.

— Loc. div. *Ronger son frein.* V. FREIN. || *Donner à quelqu'un un os à ronger.* V. OS.

Se ronger, v. pr. Être rongé : *Pierres qui* SE RONGENT *sous l'action du temps.* || Ronger à soi : SE RONGER *les ongles.*

— Fig. Se tourmenter, s'inquiéter : *Je me* RONGE *d'impatience.* || On dit dans le même sens SE RONGER *le cœur.*

RONGERIE (*je-ri*) n. f. Partie où il y a beaucoup d'os avec un peu de viande à ronger.

RONGEUR (*jeur*), **EUSE** adj. Qui ronge, qui a l'habitude de ronger : *Animaux* RONGEURS.

— Par ext. Qui corrode, qui détruit progressivement : *L'ulcère* RONGEUR.

— Fig. Qui tourmente, qui inquiète, qui dévore : *Remords* RONGEURS. *Soucis* RONGEURS.

— Poétiq. *Ver rongeur*, Remords ou autre cause de souci dévorant. || Cause de ruine progressive : *L'envie est le* VER RONGEUR *du mérite et de la gloire.* (Bacon.)

— Fam. *Ver rongeur*, Voiture prise à l'heure.

— n. m. pl. Zool. Ordre de mammifères comprenant tous ceux qui, comme les rats, les lapins, les castors, ont les dents incisives saillantes, taillées en biseau, les molaires avec des replis transversaux d'émail, et pas de canines. — *Un* RONGEUR.

— Encycl. Zool. Les *rongeurs* sont, à de rares exceptions près (castors, cabiais), de taille médiocre ou petite, ordinairement fouisseurs et toujours phytophages, sauf les rats et les hamsters, qui sont omnivores. Ils vivent surtout de graines, que certains accumulent dans leurs terriers, où ils les transportent dans leurs vastes abajoues; là ils passent l'hiver et se nourrissent de ces provisions. Les rongeurs sont tous, en principe, des animaux nuisibles, mais la chair de la plupart des espèces est comestible, et leur fourrure épaisse et moelleuse est l'objet d'un important commerce. Généralement nocturnes, craintifs, industrieux, les rongeurs se défendent contre leurs nombreux ennemis, autant par leur prudence que par leur agilité, leur fécondité est extraordinaire. Les femelles, à nombreuses mamelles pectorales et abdominales, n'ont guère moins de cinq ou six portées par an, souvent plus, chacune de six à douze petits et au delà. Répandus sur tout le globe, ils sont surtout nombreux dans l'hémisphère boréal et les montagnes des régions chaudes, mais ils sont rares en Océanie. Leurs représentants fossiles appartiennent tous aux terrains tertiaires; certains atteignaient une taille considérable, comme le *castoroides Ohioensis*, du quaternaire des États-Unis, qui mesurait près d'un mètre et demi de long, sinon plus.



Crâne de rongeur (castor).

On divise les rongeurs en vingt-quatre familles : *anomaluridés, pédétitès, sciuridés, castorides, aplodontidés, ischyromyidés, myoxidés, muridés, spalacidés, géomyidés, hétéromyidés, bathyergidés, dipodidés, octodontidés, hystricidés, coendidés, lagostomidés, castoroididés, cavaridés, dasyproctidés, dinomyidés, caviidés, ochotonidés, léporidés.*

RONGEURE (*jur'*) n. f. Ling. Débris d'un objet rongé.

— Techn. Défaut du drap qui, lors de son passage à la tondeuse, a été rasé jusqu'à la chaîne aux endroits où se trouvaient des nœuds ou des déchets.

RONGE-VERRUE n. m. invar. Nom vulgaire d'une grosse espèce de sauterelle, le *decticus verrucivorus*, commune en Europe. Ce decticus est appelé « ronge-verrue » parce que les paysans croient que le liquide brun et âcre que dégorge cet insecte en mordant est souverain pour provoquer la chute des verrues.) V. DECTIQUE.

RÖNNE, ville, place forte et port du Danemark, capitale de l'île de Bornholm; 9.000 hab. Port d'environ 6 mètres de profondeur.

RONNEBURG, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Altenbourg [cercle de l'Est]), sur un affluent droit de l'Elster (bassin de l'Elbe); 6.195 hab. Industrie et commerce assez actifs : fabriques d'étoffes, de chaussures. Source minérale et établissement de bains.

RONNEBY, ville de la Suède méridionale (prov. ou län de Blekinge), près du Rotnea, qui se jette à cet endroit dans la Baltique; 9.300 hab. Savonnerie, sucrerie. Ville jadis très importante comme place et qui fut longtemps disputée entre les Danois et les Suédois.

RONNO, comm. du Rhône, arrond. et à 28 kilom. de Villefranche, sur la rive gauche du Rhins, affluent droit de la Loire; 1.301 hab. Fabrication d'étoffes de soie, de coton, Tuilerie.

RONQUILLO (don Rodrigo), alcalde de Zamora, né dans la seconde moitié du XVe siècle, mort en 1545. C'est le type du juge incorruptible. En 1507, Acuna, nommé évêque de Zamora par le pape, tenta de prendre possession de son siège, sans l'agrément du roi; Ronquillo s'y opposa avec une telle véhémence que l'évêque le retint plusieurs mois prisonnier. Lors de la révolte des Comuneros, le cardinal d'Utrecht chargea Ronquillo de maintenir Ségovie

dans l'obéissance. La ville lui ayant fermé ses portes, il l'assiégea, battit les bourgeois dans une sortie, mais fut vaincu à son tour par Jean de Padilla et perdit la caisse militaire qui renfermait 2 millions. Destitué par le carnal, il fut rétabli par Charles-Quint, qui estimait son caractère et sa loyauté. Il fut chargé de juger les principaux rebelles et les condamna tous au dernier supplice, à commencer par l'évêque de Zamora.

RONRON (onomatop.) n. m. Fam. Grondement de contentement particulier au chat.

— Par anal. Bruit sourd et continu : *Le* RONRON *des contrebasses.*

RONRONNER (*ro-né*) v. n. Faire des ronrons.

RONS, comté maritime d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), dans une région montagneuse, arrosée par le fleuve Richmond. C'est un pays de forêts et de pâturages : houilières ; 12.000 hab. Ch.-l. *Casino.*

RONSARD (Pierre DE), poète français, né au château de la Possonnière, près Vendôme, en 1524, mort à Tours en 1585. D'une famille de noblesse authentique, il fut destiné à la vie de cour ; il fut, dès l'âge de dix ans, page du Dauphin, puis de Charles, second fils de François Ier et de Jacques Stuart ; il fit, à la suite ou pour le service de ses maîtres, de nombreux voyages en Écosse, en Flandre, en Allemagne, en Piémont. Rentré en France à dix-neuf ans, alors qu'une brillante carrière semblait s'ouvrir pour lui, il fut atteint de surdité. Il se mit alors à composer des vers, étudia les poètes anciens, sous la direction de Daurat, avec Baïf et, bientôt après, avec Du Bellay : la *Brigade* (bientôt la *Pléiade*) était fondée. Les seuls événements de la vie de Ronsard furent désormais la publication de ses œuvres : il mourut chargé de gloire et d'honneurs.



Ronsard.

La carrière poétique de Ronsard peut se diviser en trois périodes. Dans la première (1550-1560), il s'essaye dans la plupart des genres dont il voulait doter la littérature française, mais le fond de son inspiration est surtout lyrique : les quatre premiers livres des *Odes* (1550) ; cinquième livre (1552) ; *Amours de Cassandre* (1552) ; *le Bocage royal* (1554) ; *Mélanges* (1555) ; *Hymnes* (1555-1556) ; *Amours de Marie* (1556) ; *Eglogues et poèmes* (1560). Son ambition suprême fut de faire revivre l'ode antique : après avoir écrit tout un livre d'odes pindariques, en strophes, antistrophes et épodes, il se laissa conquérir par l'élégance factice des alexandrins, par la grâce d'Horace, la mièvrerie du pseudo-Anacréon, et même par la voluptueuse élégance des Italiens : avec les *Amours* (sonnets), il verse dans le pétrarquisme.

Dans la seconde période (1560-1574), Ronsard est surtout poète de cour ; favori de Charles IX, il compose sur commande une foule de pièces de circonstance : *Elégies* (1567) ; *Mascarades, ballets, cartels*, etc. (1573), qui n'ajoutent rien à sa gloire. Il essaya de racheter la futilité de ces productions en donnant à la France un poème héroïque chantant ses antiquités nationales ; mais la *Franciade*, par le choix du sujet et du mètre, aussi bien que par la pauvreté de l'inspiration, fut une mémorable erreur, que Ronsard reconnut en renonçant de lui-même à l'entreprise (les quatre premiers chants seuls virent le jour, 1572). La plus belle œuvre de cette période est une série de *Discours* (1563-1564), où des sentiments sincères et nobles s'expriment en vers d'une belle allure oratoire. Dans les dernières années de sa vie (1574-1585), Ronsard vieilli, découragé, produit peu et s'absorbe, en vue d'une édition générale de ses œuvres (1584), dans un travail de revision souvent malheureux.

Ronsard n'était pas seulement, comme l'a dit Balzac, « le commencement d'un poète » ; il y avait en lui l'étoffe d'un grand poète, sinon épique ou lyrique, au moins élégiaque ; son grand tort fut d'étouffer de parti pris l'invention personnelle sous le fatras des imitations. Mais ce fut surtout un admirable artiste : c'est lui qui révéla à la France le pouvoir évocateur des mots et des rythmes ; sa langue, un peu trop chargée de latinismes et d'hellénismes, est néanmoins d'une richesse et d'une couleur surprenantes ; ses formes strophiques d'une variété, d'une grâce incomparables. Ronsard est un des artisans de la grande période classique française, à qui, outre le prestige de la saine et forte raison, on reconnaîtrait sans doute le charme d'une forme plus poétique, si Malherbe eût été moins sévère pour l'œuvre du plus grand de ses devanciers. Ronsard avait donné lui-même plusieurs éditions de ses œuvres (1560, 1569, 1573) ; les plus complètes sont celles de 1584 (la dernière revue par l'auteur), 1623 (avec commentaires de Richelet). Il en a été donné deux depuis, et par Marty-Laveaux (dans la « Pléiade française », 1887 et suiv.).

— BIBLIOGR. : Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, XII ; Gaudar, *Ronsard imitateur d'Homère, etc.* (1854) ; Faguet, *Etudes sur le XVIe siècle* (Paris, 1894) ; H. Guy, *Ronsard et ses sources médiévales* (Paris, 1902).

RONSARDISER v. n. Fam. Ecrire à la façon de Ronsard : *Vous le voyez, mon ami, en ce temps, je* RONSARDISAIS, *pour me servir d'un mot de Malherbe.* (Gér. de Nerv.)

RONSARDISME (*dissm'*) n. m. Emploi de mots grecs et latins francisés, à l'imitation de Ronsard.

RONSARDISTE (*dist'*) n. m. Ecrivain de l'école de Ronsard.

RONSDORF, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), près du Morsbach, affluent gauche de la Wupper ; 12.178 hab. Nombreuses usines sidérurgiques et aciéries. Manufacture de rubans de soie.

RONSENAC, comm. de la Charente, arrond. et à 23 kilom. d'Angoulême, sur une petite rivière du bassin de la Garonne par la Nizonne et l'Isle. Intéressante église, dont quelques parties datent du XIIe siècle. Ruines d'un château fort.

RONSIN (Charles-Philippe-Henri), écrivain et général français, né à Soissons en 1752, guillotiné à Paris en 1794. Il se rendit jeune à Paris et s'occupa de littérature. Dès le début de la Révolution, il se fit remarquer dans les clubs par son attitude exaltée, et fit jouer deux tragédies, *la Ligue des fanatiques et des tyrans*, et *Louis XII, le Père du peuple*. En 1793, le ministre de la guerre, Bouchotte, réclama les services de Ronsin. Elevé bientôt au grade de général de brigade, il partit pour la Vendée. Ses violences et ses pillages ne tardèrent pas à le faire rappeler. Decrété d'accusation, il fut chaudement défendu par Collot d'Herbois, Carrier, Danton, et échappa cette fois à une condamnation ; mais, quelque temps après, il fut arrêté de nouveau comme hébertiste. Condamné à mort, il fut exécuté le même jour qu'Hébert. Une édition de son théâtre avait été publiée en 1786.

RONSSOY, comm. de la Somme, arrond. et à 19 kilom. de Péronne, 1.281 hab. Fabriques d'étoffes ; sucrerie.

ROOD (*roud'* — mot angl.) n. m. Mesure agraire usitée en Angleterre, et valant 10 ares, 1168.

ROOKE (Laurent), astronome et mathématicien anglais, né à Deptford (comté de Kent, en 1623, mort en 1662. D'abord professeur adjoint d'astronomie au collège Wadham, à l'université d'Oxford, puis professeur en titre de la même science au collège Gresham (1652), Rooke fut appelé, en 1657, à occuper une chaire de géométrie. Ce fut lui qui forma avec quelques savants amis, en 1660, le premier noyau de la Société royale de Londres.

ROOKE (sir George), amiral anglais, né à Saint-Laurent (Canterbury) en 1650, mort en 1709. Entré jeune dans la marine, il participa à la campagne de Hollande, figura à la bataille de Solebay (1672), se déclara pour la révolution et combattit les forces royales à Bantry Bay (1689). Contre-amiral (1690), il combattit à Beachy Head, devint vice-amiral en 1692, prit part à la bataille de Barfleur, poursuivit la flotte française à La Hogue et en brûla une partie. En 1693, il convoya les navires marchands dans la Méditerranée, mais se laissa surprendre par les Français dans les parages du cap Saint-Vincent et dut battre en retraite en laissant capturer plusieurs vaisseaux de commerce. Amiral et commandant en chef dans la Méditerranée (1694-1695), il fut chargé, en 1700, d'appuyer Charles XII de Suède contre les Danois et, en 1702, de diriger l'expédition de Cadix ; il détruisit la flotte franco-espagnole à Vigo. En 1704, il s'emparait de Gibraltar et battait la flotte française à Malaga. De retour en Angleterre, Rooke reçut un accueil enthousiaste. Sa gloire balançait celle de Marlborough ; mais des amis de celui-ci étaient au pouvoir, et Rooke, tenu à l'écart, n'obtint plus de commandement.



G. Rooke.

ROON (Albert-Théodoro-Emile, comte DE), feld-maréchal et homme d'Etat prussien, né à Pleushagen, près de Kolberg, en 1803, mort à Berlin en 1879. Elève, de 1824 à 1827, de l'école de guerre de Berlin, il fut nommé en 1829 professeur à l'Ecole des cadets. Il fit alors paraître ses *Principes de géographie* (1834). De 1833 à 1835, il fut employé aux services topographiques de l'état-major général. En 1835, il fut nommé professeur à l'Ecole de guerre ; en 1836, il publia une *Géographie militaire de l'Europe* (1837), ainsi que la première partie d'une monographie militaire : *la Péninsule ibérique* (1839). En 1843, il fut chargé de l'instruction militaire du prince Frédéric-Charles. Chef d'état-major du VIIIe corps d'armée en 1848, il prit part à la campagne de Bade. En 1859, il devint membre de la commission de la réorganisation de l'armée. La même année, il devint ministre de la guerre et reçut, en outre, en 1859, le portefeuille de la marine. Il prépara la mobilisation de 1866, puis celle de 1870. En 1873, Bismarck s'étant démis de ses fonctions de président du ministère d'Etat prussien, de Roon prit sa place et fut en même temps nommé feld-maréchal. — Son fils, WALDEMAR DE ROON, a publié : *Recueil de lettres, écrits et souvenirs du feld-maréchal de Roon* (1892), et *de Roon comme orateur* (1896).



Alb. de Roon.

ROORE (Jacques DE), peintre flamand, né à Anvers en 1686, mort à La Haye en 1747. Il fut placé d'abord chez un orfèvre, puis il entra dans l'atelier de Van Opstal. En 1707, il fut admis dans la corporation des peintres de sa ville natale. Parmi ses œuvres les plus importantes, on cite particulièrement le *Capitole assiégé par Brennus*, grand tableau qui contribua beaucoup à sa réputation ; *Pandore ou conseil des dieux*, plafond peint dans l'hôtel d'un échevin d'Amsterdam, et qui contient plus de cent figures ; etc.

ROOS (Jean-Henri), peintre allemand, né à Otterberg, dans le Palatinat, en 1631, mort à Francfort en 1685. Son père était un pauvre tisserand. D'abord élève de Julien Dujardin à Amsterdam, puis d'Adrien de Bie, il s'adonna avec succès au portrait, mais surtout au paysage et à la reproduction des animaux. Après avoir habité Mayence, il se rendit à Francfort, où il exécuta un grand nombre de tableaux.

Henri Roos visita ensuite la France, l'Italie, l'Angleterre, parcourut une partie de l'Allemagne et se fixa à Francfort. Il devint peintre de la cour palatine. Il avait acquis par ses œuvres une grande fortune lorsque, le feu ayant pris à sa maison, il fut atteint par les flammes en cherchant à sauver des objets précieux, et mourut de [illegible] h, une *Armée en marche*, son portrait et une [illegible] de paysages aux [illegible] ands et lui-même à [illegible], ses paysages au [illegible] a Francfort [illegible] Meyn [illegible] S[illegible] frères. Th[illegible] ROOS, né à Wesel en 1[illegible] 8, mort en 1698, fut [illegible] portraitiste de valeur. On cite, parmi ses [illegible] Portrait, ceux du [illegible] d'Orléans et de la [illegible] ce. Parmi ses [illegible] tant *Le Chasseur en chef des trois régiments de milices à cheval* et le Maréchal.

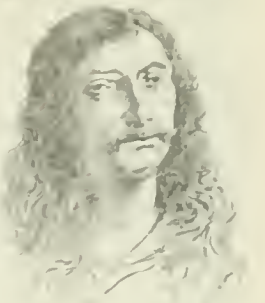

J. H. Roos.

ROOS (Philippe-Pierre), peintre allemand, surnommé **Rosa de Tivoli** et quelquefois MERCULIES, né à Francfort en 1651, mort à Tivoli, près de Rome, en 1706. Fils et élève de Jean-Henri, il fut envoyé en Italie par le landgrave de Hesse. A Rome, Philippe Roos épousa la fille du peintre Brandi. Il multiplia tellement le nombre de ses œuvres, qu'il n'en trouva bientôt plus le débit et s'habitua à les vendre à vil prix. Roos ne tarda pas à tomber dans la misère et s'adonna à la débauche. Il mourut des suites de ses excès. Roos fut un très bon peintre d'animaux. Son dessin est correct, sa touche large et moelleuse. L'Italie surtout est riche en tableaux de ce maître. Le Louvre possède de lui un *Mouton dévoré par un loup*, et le musée de Vienne une *Vue des cascades de Tivoli*. — Ses deux frères, JEAN MELCHIOR (1659-1731) et FRANZ, furent des peintres de mérite.

ROOSEBEKE ou **ROSEBEKE**, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Orient, arrond. d'Audenarde), sur la Zwalm ; 421 hab. Victoire de Charles VI à la tête des Français sur les Flamands conduits par Philippe Artevelde, qui y périt 1382.

ROOSEBOOM Hendrick Wilhelm Bakhuis), chimiste hollandais, né à Akkmaar en 1854. Il fut nommé, en 1893, professeur de chimie à l'université de Leyde, et en 1897 remplaça Van t'Hoff à l'université d'Amsterdam. On lui doit d'importants travaux sur les équilibres chimiques et il est, après Van t'Hoff, l'un de ceux qui ont contribué à développer cette importante branche de la chimie.

ROOSEVELT Théodore, homme d'Etat américain, né à New-York en 1858. Elève de l'université de Harward, il y prit ses grades en 1880, et, deux ans après fut élu membre de la Législature de l'Etat de New-York, où il siégea jusqu'en 1884. En 1889, le président Harrison le nomma membre du comité des services civils des Etats-Unis ; enfin, en 1895, il fut placé à la tête du comité de la police de la ville de New-York. On était à la veille de la guerre hispano-américaine : ses qualités d'énergie et de décision, sa grande puissance de travail lui valurent d'être appelé par Mac-Kinley au ministère de la marine comme sous-secrétaire d'Etat. Mais dès l'ouverture des hostilités, il levait et organisait le 1er régiment de cavalerie des volontaires des Etats-Unis, les *rough-riders*, qui se signalèrent sous sa conduite pendant la campagne de Cuba. Après la guerre, Roosevelt, devenu très populaire, fut nommé gouverneur de l'Etat de New-York. En 1900, il était élu vice-président de la République. L'année suivante, la mort tragique de Mac-Kinley l'appelait à la présidence. Bien qu'élu par le parti républicain, le président Roosevelt, tout en sacrifiant largement aux idées d'impérialisme qui se sont fait jour aux Etats-Unis, a montré une réelle largeur de vues et un vif amour de la démocratie en combattant la féodalité financière des trusts, en intervenant dans les conflits entre ouvriers et grandes compagnies minières, en essayant d'atténuer le conflit de race aux Etats-Unis entre blancs et hommes de couleur, n'hésitant pas dans ces diverses circonstances à risquer sa très considérable popularité. Homme d'action, orateur abondant et puissant, Roosevelt est en même temps un écrivain de valeur à qui l'on doit, entre autres ouvrages *the Naval war of 1812* 1882 ; *Hunting trips of a Ranchman* 1885 ; *Life of Thomas H. Benton* 1887 ; *Life of gouverneur Morris* 1888 ; etc.



Roosevelt.

ROOST-WARENDIN, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 8 kilom. de Douai ; 2.855 hab. Ch. de f. Nord et de Pont-de-la-Deûle à Pont-à-Marcq. Gisements de houille. Brasseries. Aux environs, château de Bernicourt XVIIIe s.

ROOTHAAN Jean-Philippe), généralat des jésuites, né à Amsterdam en 1785, mort à Rome en 1853. Il entra à Dunabourg, dans l'ordre des jésuites, dont Pie VII venait d'autoriser la restauration en Russie 1804. C'est en 1829 qu'il fut élu général de son ordre. L'acte le plus important de son administration fut la réforme de la *Ratio studiorum* Méthode et plan d'enseignement, usitée parmi les jésuites depuis leur fondation.

ROOZENDAAL ou **ROSENDAL**, ville des Pays-Bas (prov. de Brabant Septentr. [arrond. de Bréda], sur la Vliet [bassin de la Meuse par la Krammer] ; 12.000 hab. Filatures.

ROPALIQUE adj. Littér. V. RHOPALIQUE.

ROPALOCARPE n. m. Genre de tiliacées, comprenant des arbustes de Madagascar, à fleurs groupées en cymes terminales.

ROPARTZ Joseph-Guy-Marie), compositeur et écrivain français, né à Guingamp en 1864. Il étudia la musique tout en faisant son droit, et entra au Conservatoire. Il s'occupait simultanément de poésie et de musique, et



Rouer

ROQUEFORT. [illegible] arrond. et à 32 kilom. de Mont-de-Marsan, au confluent de la Douze [illegible] rouges, [illegible] Roquefort [illegible] la fondation de Mont-de-Marsan. La capitale du [illegible] Marsan. — Le canton a 13 comm. et 12.234 hab.

ROQUEFORT, c. [illegible] des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 15 kilom. de Marseille sur l'Huveaune; 1.901 hab. Carrières. Fabriques de chaux hydraulique et de ciment, de [illegible]. Ruines d'un château.

ROQUEFORT (Jean-Baptiste Bonaventure, écrivain français, né à Mons en 1777, mort à la Guadeloupe en 1844. Il entra à quinze ans dans l'artillerie, fit les campagnes de la Révolution, et quitta le service avec le grade de capitaine. S'étant rendu à Paris, il se livra à l'étude de la littérature et des langues du moyen âge. En 1815, il remporta un prix décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour une étude sur l'état de la poésie française au XIIe et au XIIIe siècle. On lui doit : *Glossaire de la langue romane* (1808), avec un *Supplément* (1820); *Vues pittoresques et perspectives des principaux [illegible] de la capture des salles du musée des monuments* (1818-1821); *Mémoires de Charles-Jean, roi de Suède* (1820), avec Coupé de Saint Donat; *Essai historique sur l'éloquence de la chaire* (1823); *Chronique indiscrète du XIXe siècle* (1824), avec Lahalle et Regnault-Marin; *Dictionnaire historique et descriptif des monuments religieux civils et militaires de Paris* (1826); *Dictionnaire étymologique de la langue française par* [illegible] (1829); etc.

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, [illegible] de l'Aude, arrond. et à 27 kilom. de Narbonne, dans les Corbières, près du Rieu, tributaire de l'étang de Sigean; 1.216 hab. Vins.

ROQUELAURE (*lôr*) n. f. Archéol. Vêtement long, demi-ajusté, que portaient les hommes sous Louis XIV.

— Encycl. La *roquelaure*, ainsi appelée de son inventeur le duc de Roquelaure, était une sorte de redingote sans taille, une sorte de soutane à demi ajustée à la taille, et qui se boutonnait du haut jusqu'en bas.



A, roquelaure.

ROQUELAURE (Antoine, seigneur puis maréchal de France, né en 1543, mort à Lectoure en 1625. Il fut attaché par Jeanne d'Albret à la personne de son fils en qualité de lieutenant de la compagnie des gendarmes du roi de Navarre. Il prit part aux batailles de Moncontour, Coutras, Arques, Ivry, Fontaine-Française. Henri IV le récompensa de ses services en le nommant maître de la garde-robe 1589), lieutenant général, d'abord



Armoiries de Roquelaure.

en Auvergne puis en Guyenne. Il passe pour avoir grandement contribué à la conversion du roi au catholicisme. Il fut maréchal de France lorsque Ravaillac commit le crime. Marie de Médicis lui donna le bâton de maréchal en récompense.

ROQUELAURE (Gaston-Jean-Baptiste, marquis puis duc de), maréchal de France, fils du précédent, né en 1616, mort à Paris en 1683. Il servit, pendant les guerres de la Fronde, dans la cavalerie dans l'armée royale, combattit à la bataille de la Marfée, devint maréchal de camp, et fut nommé lieutenant général. Il fut [illegible] maréchal de France. Il fut [illegible] Guyenne, de Bourgogne et de Picardie, et fut [illegible] Paris. Il parut [illegible] guerre de Hollande, [illegible] Maestricht [illegible] ses services et érigeant en duché pairie la terre de Roquelaure. En 1661, il reçut le titre de chevalier des ordres du roi, en 1676, il fut nommé gouverneur de Guyenne. On le surnommait à la cour *l'homme le plus laid de France*; mais on appréciait en lui son esprit facile et bouffon. Ménage a publié quelques-uns de ses « bons mots », qui sont plutôt médiocres. On lui attribue le *Moulin français* ou *les Aventures [illegible] du duc de Roquelaure* (1727).

ROQUELAURE (Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de), maréchal de France, fils du précédent, né en 1656, mort en 1738. Il servit, pendant les guerres de Hollande et de la Ligue d'Augsbourg, sous Créqui, Luxembourg et Vendôme. Nommé maréchal de camp en 1691, lieutenant général en 1696, il commanda en 1704 une partie des troupes en Allemagne. Deux ans après, il succéda à Berwick dans le commandement en chef et le gouvernement de la province du Languedoc. Il acheva la répression des troubles de la province par l'écrasement, en 1709, d'un corps de trois mille révoltés dans le Vivarais. Mais il défendit aussi le Languedoc contre une invasion étrangère, et, en 1711, chassa deux à trois mille Anglais, qui avaient occupé le port de Cette. Lorsqu'en 1720, la peste apparut en Provence, sa vigilance empêcha le fléau de pénétrer en Languedoc. Ses services furent récompensés par le bâton de maréchal de France (1724). A en croire Saint-Simon, Roquelaure dut tous ces honneurs à ses bouffonneries, à ses intrigues effrontées, et aussi à la faveur de sa femme, Mlle de Laval, de laquelle Louis XIV s'était épris. Son incapacité s'était surtout manifestée dans la campagne de Flandre en 1705, et sa disgrâce eût été certaine, sans l'intervention de sa femme : « Le roi, touché de la douleur des beaux yeux de Mme de Roquelaure, envoya son mari commander en Languedoc, au scandale de toute la France. » Avec lui s'éteignit la maison de Roquelaure.



A. de Roquelaure.

ROQUELLE n. f. Techn. Syn. de ROQUETIN.

ROQUEMAURE, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 35 kilom. d'Uzès, sur un petit bras du Rhône; 2.304 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vin estimé. Vaste port fluvial. Moulineries de soie. Fabriques d'eaux-de-vie et d'huiles. Église du XIVe siècle. Ruines d'un ancien château des comtes de Toulouse, des rois de France, puis des papes, où Clément V mourut en 1314. A Truel, chapelle romane à double étage. — Le canton a 9 comm. et 8.836 hab.

ROQUENTIN (*kan* — orig. inconn.) n. m. Vétéran retraité, recevant la demi-paye. (Vx.) || Chanteur de chansons satiriques. || Par ext. Chanson, vaudeville satirique. (Vx.) — Vieillard qui veut faire le jeune homme.

ROQUEPLAN ou ROCOPLAN (Joseph-Etienne-*Camille*, peintre et lithographe français, né à Mallemort (Bouches-du-Rhône) en 1802, mort à Paris en 1855. Élève d'Abel de Pujol et de Gros, cet artiste aimable, varié, indépendant, fut une sorte de romantique tempéré. Il débuta au Salon de 1822, et mena d'abord de front le paysage, la marine et le sujet de genre. En 1827, il exposa : *Marée d'équinoxe* et *Mort de l'espion Morris* (musée de Lille). Vinrent ensuite : en 1831, une *Marine*; en 1833, *Episode de la vie de J.-J. Rousseau*; *Moulin à eau*; *la Promenade dans le parc*. En 1834, *l'Antiquaire*, qui fut très remarqué; une *Scène de la Saint-Barthélemy*; une *Vue d'Italie*; une *Vue des Vosges* et une *Vue prise à Pacy-sur-Eure*. En 1836, *J.-J. Rousseau cueillant des cerises*; *le Missel*; enfin, *le Lion amoureux*, jolie peinture. Roqueplan exposa ensuite : *la Bataille d'Elchingen*, pour le palais de Versailles; *la Souscription hollandaise* et *Jean-Gaston de Médicis, grand-duc de Toscane* (1837); *Van Dyck à Londres*; *les Deux petites sœurs*; *les Plaisirs du soir* et *Madeleine dans le désert* (1838). Malade, Roqueplan alla demander des forces à l'air tiède du Midi. Ramené quelques années après, il reprit la palette. On le vit reparaître, au Salon de 1847, avec : *Paysans de la vallée d'Ossau*; *Espagnols des environs de Penticosa*; *le Visa des passeports à la frontière d'Espagne*; *Paysage*. En 1850, il exposa *Léda* et *Jeune fille portant des fleurs*; en 1852, *la Fontaine du Grand-Figuier*; enfin, en 1855, *les Filles d'Ève*, sa dernière œuvre. Camille Roqueplan, observateur ingénieux, fin, spirituel, coloriste agréable plutôt que puissant, fut surtout un peintre agréable et distingué, plutôt qu'un grand peintre.



Camille Roqueplan.

ROQUEPLAN (Louis-Victor-*Nestor*), littérateur français, frère du précédent, né à Mallemort (Bouches-du-Rhône) en 1804, mort à Paris en 1870. Après avoir terminé ses études au collège de Marseille, il se rendit à Paris en 1825 et acquit une notoriété considérable dans le journalisme. Il était rédacteur en chef du « Figaro », au moment des ordonnances de 1830, contre lesquelles il protesta. Mais il ne tarda pas à se donner tout entier à l'observation de la vie mondaine ou demi-mondaine et de la vie des coulisses, pour en tirer des croquis lestement et très finement enlevés, de semblantes « nouvelles à la main » (*la Vie parisienne* 1853; *Regain de la Vie parisienne* 1853; *les Coulisses de l'Opéra* 1855). Très au courant des choses théâtrales, successivement, il gera l'administration de l'Opéra, de l'Opéra Comique, des Nouveautés, des Variétés et du Châtelet.

En passant, Roqueplan reprenait la plume et continuait dans ses paradoxales revues de Paris. Il jeta des idées originales dans la circulation. Il créa des mots, des vocables pittoresques, près sur le vif des mœurs, comme celui de [illegible]. Il a son esprit à tous les vents, d'ailleurs sans

de grands succès, bien qu'on lui doive d'avoir monté des pièces comme le *Prophète*.

ROQUER (*ké* — de *roc*, anc. nom de la tour au jeu d'échecs) v. n. Placer la tour à côté de la case du roi, et faire passer celui-ci de l'autre côté de la tour, quand il n'y a aucune pièce entre eux : ROQUER, *c'est jouer*. ‖ Au croquet, Placer sa boule en contact avec la boule touchée et frapper sur sa propre boule, de manière à les pousser toutes deux dans la même direction.

ROQUES (Guillaume-Joseph), peintre français, né et mort à Toulouse 1751-1847, Admis, en 1768, à l'école des beaux-arts de sa ville natale, il fut élève de Rivalz et remporta le grand prix avec un tableau intitulé *Idylle d'Amyntas*. Il partit pour Rome, où il entra en relation avec Vien et Louis David. De retour à Toulouse, il fut chargé de nombreuses commandes, devint, en 1789, membre de l'Académie de peinture de cette ville, puis correspondant de l'Institut. Roques compta Ingres au nombre de ses élèves et dirigea quelque temps l'école de dessin de Montpellier. Il travaillait de verve et composait habilement ses tableaux, d'un effet général harmonieux, mais d'un coloris terne. Son principal ouvrage est le *Plafond de la salle du trône au Capitole de Toulouse*.

ROQUE-SAINTE-MARGUERITE, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 14 kilom. de Millau, sur le Rion-Sec de la Bourbie, et au pied des beaux escarpements calcaires de Roques-Altes ; 623 hab. A 4 kilom. au N.-O. du village, magnifiques formations ruiniformes de Montpellier-le-Vieux.

ROQUESTÉRON, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 13 kilom. de Puget-Théniers, sur l'*Estéron*, affluent droit du Var ; 316 hab. Distillerie, huilerie. — Le canton a 10 comm. et 3.047 hab.

ROQUET (*ké* — orig. inconn.) n. m. Zool. Chien domestique de petite taille, issu du croisement du petit danois et du dogain : *Le* ROQUET *aboie beaucoup*. ‖ Nom vulgaire donné à tous les chiens domestiques de petite taille. ‖ Nom vulgaire d'un lézard de la Guadeloupe, l'*anolis Leachi*.

— Fig. et fam. Individu peu à craindre : *Les* ROQUETS *de la littérature*. (Grimm.)

— Arbor. Nom d'une espèce de pommier et de pomme.

— Pêch. Roche peu élevée, formant des petites cavernes qui servent de retraite à certains poissons.

— Pyrotechn. Syn. de ROQUETTE.

— Téchn. Syn. de ROQUETIN.

ROQUET (*ké* — forme picarde de *rochet* n. m. Mantoan de cavalier, ne dépassant pas la ceinture.

ROQUETAS, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria], au bord du golfe d'Almeria et près d'un torrent descendu de la sierra de Gador ; 2.650 hab. Port de pêche. Salines importantes, appartenant à l'Etat.

ROQUETAS, bourg d'Espagne Catalogne (prov. de Tarragone), sur les bords de l'Ebre, en face de Tortose, dont il est un faubourg ; 5.000 hab.

ROQUETIN (*ké*) n. m. Techn. Petite bobine servant au dévidage des fils d'argent. ‖ Petite bobine creusée d'une moulure à deux bords, pour recevoir le fil de soie lors du moulinage. ‖ Nom donné à de petits rouleaux qui forment, dans la fabrication du velours, une sorte de dévidoir postérieur. On dit aussi ROQUET.

ROQUETOIRE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Omer ; 1.119 hab. Brasseries.

ROQUETTE (*kèt'*) n. f. Bot. Genre de crucifères, tribu des brassicées. ‖ *Roquette bâtarde*, Nom vulgaire de la gaude. ‖ *Roquette de mer*, Nom vulgaire du cakilier. ‖ *Roquette des champs*, Nom vulgaire de la bunias. ‖ *Roquette des jardins*, Nom vulgaire de la barbarée précoce.

— Pyrotechn. Nom donné autrefois à une sorte de fusée de guerre.

— Techn. Syn. de ROQUETIN. ‖ Fondant d'émailleur. ‖ Parties dures que l'on trouve dans les cendres du Levant.


Roquette.

— ENCYCL. Bot. Les *roquettes* (eruca) sont des plantes annuelles ou bisannuelles, dont la tige, haute de 0m,50 au plus, rameuse, voluo, dressée, porte des feuilles alternes, pennatifides, à odeur forte, et se termine par une grappe lâche de fleurs blanchâtres, veinées de violet, odorantes. Assez répandue dans toute l'Europe centrale et méridionale, la roquette croit dans les champs, les décombres, au pied des vieux murs, etc. On la cultive fréquemment dans les jardins pour ses jeunes feuilles, qui donnent une bonne salade, ou pour les usages médicinaux. Elle est usitée en médecine comme antiscorbutique, diurétique et stomachique. La graine, à dose élevée, est vomitive.

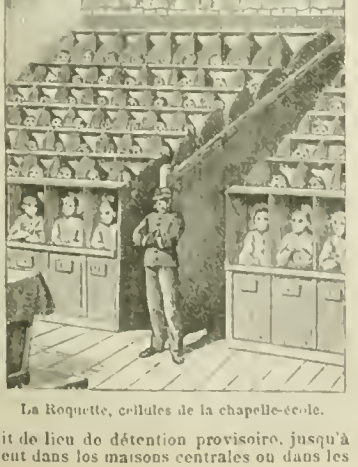
La Roquette, cellules de la chapelle-école.

ROQUETTE (PRISON DE LA), ancienne prison de Paris, située rue et place de ce nom. Construite en 1830 et démolie en 1900, elle servait de lieu de détention provisoire, jusqu'à leur transfèrement dans les maisons centrales ou dans les lieux de transportation, aux condamnés à la réclusion ou aux travaux forcés. Elle était aussi le dépôt des condamnés à mort. C'est devant son entrée principale, qu'eut lieu, depuis 1851, toutes les exécutions capitales opérées à Paris. Dans une cour intérieure de la prison de la Roquette, le 24 mai 1871, au moment de l'entrée dans Paris des troupes du gouvernement, Mgr Darboy, archevêque de Paris, l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, le président Bonjean et d'autres otages furent fusillés par la Commune.

— *Petite Roquette* Affectée, depuis 1852, aux mineurs, dite *Maison centrale d'éducation correctionnelle*, ou *Prison des jeunes détenus*, mais plus couramment appelée *la Petite Roquette*, cette dernière prison fait face aux bâtiments sur l'emplacement desquels s'élevait, avant 1900, la prison de la Roquette ou de la Grande Roquette.

ROQUETTE (Gabriel DE), prélat français, né à Toulouse en 1624, mort en 1707. Grand vicaire du prince de Conti, abbé de Cluny, puis de Grandselves 1661, conseiller du roi 1662, évêque d'Autun 1666, il se démit de son evêché en faveur de son neveu Bertrand de Seniaux, dont il devint alors le coadjuteur. Ce prélat a été fort attaqué. On l'accusait de faire faire ses sermons par Nicole, et une épigramme de Boileau a perpétué ce bruit. Toujours est-il que ses oraisons funèbres *du duc de Caudalle* 1659, *d'Anne d'Autriche* (1666), *de la princesse de Conti* 1671, *de Mme de Longueville* (1680) ont été fort appréciées de ses contemporains. Ses relations avec Jacques II, Condé, Bossuet, Mme de Sévigné, Bussy-Rabutin montrent qu'il sortait acquis d'illustres amitiés. — Son neveu, HENRI-EMMANUEL **de Roquette**, mort à Paris en 1725, docteur en Sorbonne, abbé de Saint-Gildas-de-Ruis (1681), abbé de Gimont (1693), député à l'Assemblée du clergé 1701, membre de l'Académie française (1720), se fit remarquer comme prédicateur. Il prononça l'oraison funèbre de Jacques II (1702).

ROQUETTE (Otto), poète et écrivain allemand, né à Krotoschin (prov. de Posen) en 1824, mort à Darmstadt en 1896. Roquette, dont le père était d'origine française, fit ses études aux universités de Heidelberg, Berlin et Halle, puis professa à Dresde, à Berlin, et enfin à Darmstadt. Il fut célèbre dès sa première œuvre, *le Voyage de fiançailles du maître forestier* (1851). Ce poème épique, écrit dans une langue facile et imagée, plein de verve, de fantaisie et d'humour, célébrait les plaisirs de la vie sur les bords du Rhin et fut accueilli avec la plus grande faveur par le public. Ses nouvelles ne sont pas sans valeur littéraire, surtout son conte dramatique *Commère la mort* (1873). De ses drames, le *Roi Sébastien* et l'*Ennemi dans la maison*, publiés dans ses *Poèmes dramatiques* (1867-1877, ainsi que quelques comédies, sont dignes de l'attention des lettrés. Enfin, son autobiographie, *Soixante-dix ans* (1893), reflète fidèlement la physionomie de son époque.

ROQUEVAIRE, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 24 kilom. de Marseille, sur l'Huveaune ; 2.973 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Houille. Commerce de raisins muscats, de vins muscats et de vins cuits ; culture importante de câpres. Carrières de plâtre. Tonnellerie ; distilleries et fabriques de liqueurs ; fabrique de cartes à jouer. Huilerie. — Le canton a 9 comm. et 11.392 hab.

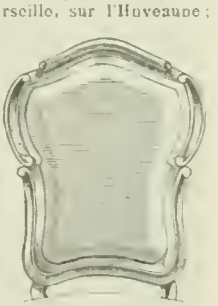
Roquillard.

ROQUILLARD (*ki-llar'* [*ll* mll.] ou **ROQUIGNARD** (*ki-gnar'* [*gn* mll.] n. m. En ébénisterie et en sculpture, Forme d'enroulement sculpté qui caractérise le haut des dossiers de certains sièges.

ROQUILLE (*ki-ll'* [*ll* mll. — orig. inconn.) n. f. Archéol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, appelée aussi *poisson*. La roquille contenant un quart de setier, soit le quart de la chopine de Paris, aux XVIIe et XVIIIe s. — Comm. Sorte de confiture d'écorce d'orange.

RORAGE (*raj'* — du lat. *ros, roris*, rosée) n. m. Blanchiment des toiles opéré en les exposant à la rosée dans les prairies à ce destinées. ‖ Sorte de rouissage du chanvre, qui s'opère à sec et analogue au rorage des toiles.

RORAIMA, très belle montagne de l'Amérique du Sud, à la frontière de la Guyane anglaise, du Venezuela, du Brésil. C'est un énorme bloc de grès rose, de formidable apparence, levé à 2 615 mètres, que terminent des escarpements à pic de 400 à 500 mètres de hauteur.

RORAIRE (*rèr'* — lat. *rorarius* n. m. Ant. rom. Soldat armé à la légère. On constate leur existence au temps de la grande guerre latine et les guerres puniques, de 340 à 219 av. J.-C. Ils occupaient le quatrième rang.)

RORE (Cyprien DE), musicien flamand, né à Malines ou à Anvers en 1516, mort à Parme en 1565. Il alla étudier, à Venise, à l'école fondée par son compatriote Adrien Willaert, maître de chapelle de Saint-Marc. Lui-même entra comme chanteur dans cette chapelle. Il fut ensuite attaché au service d'Hercule II, duc de Ferrare, et, à la mort de ce prince, retourna à Venise, où il devint vice-maître de la chapelle de Saint-Marc et bientôt succéda à Willaert. Au bout de dix mois, il alla prendre la direction de la musique du duc de Parme, Octave Farnèse 1563. Il fut un des plus grands musiciens de son temps. Ses œuvres, nombreuses et remarquables à beaucoup d'égards, comprennent : deux recueils de *Madrigaux* à 4 voix, cinq recueils de *Madrigaux et canzonettes* à 5 voix, *le Vive Fiamme*, madrigaux à 4 et 5 voix, un recueil de *Motets* à 4 et 5 voix, un recueil de *Chansons sacrées* à 4, 5 et 6 voix, un recueil de *Messes* à 4, 5 et 6 voix ; un livre de *Psaumes* ; une *Passion selon saint Jean* ; un recueil de *Fantaisies à trois parties* à 3 voix.

RORET Nicolas Edme, éditeur français, né à Vendeuvre-sur-Barse en 1797, mort à Paris en 1860. Il se rendit à Paris dès 1813, commença chez Ferra, son beau-frère, l'apprentissage de la librairie et continua, de 1815 à 1821, chez Arthus Bertrand. Il fonda alors une maison d'édition, connue par son encyclopédie populaire dite *Manuels Roret*, qui traite surtout de technologie.

RORIDULE n. f. Bot. Genre de droséracées.

— ENCYCL. Les *roridules* sont des plantes sous-frutescentes, à feuilles alternes, sessiles, ciliées. Les fleurs, groupées en épis terminaux, présentent un calice à cinq divisions persistantes, une corolle à cinq pétales cinq étamines hypogynes. Le fruit est une capsule oblongue, à trois loges, dont chacune renferme une graine oblongue et rugueuse. Ces plantes habitent le Cap. Leurs feuilles sont si visqueuses que les insectes qui se posent dessus y sont pris comme avec de la glu.

RORIDULÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la roridule.

— n. f. pl. Syn. de DROSÉRACÉES. — *Une* RORIDULÉE.

RORIFÈRE (du lat. *ros, roris*, rosée, et *ferre*, porter) adj. Qui produit, qui recueille la rosée : *Feuille rorifère*.

RORIQUE (*rik'* — du lat. *ros, roris*, rosée, et *acus*, aiguille) n. m. Genre de mammifères cétacés, de la famille des balénoptères, comprenant une douzaine d'espèces répandues dans toutes les mers polaires.

— ENCYCL. Les *rorquals* ou balénoptères (*balænoptera*, type de la tribu des balénoptérines, sont des cétacés élancées, portant sur le dos une petite nageoire assez haute, et terminée par une caudale ; leur ventre est plissé

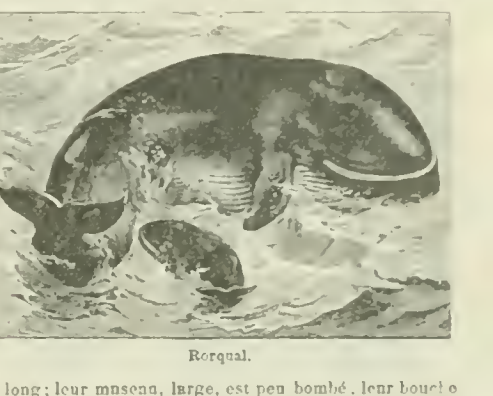
Rorqual.

en long ; leur museau, large, est peu bombé ; leur bouche n'a que de petits fanons. L'espèce type du genre, le rorqual à bec (*balænoptera rostrata*, des mers du Nord, se montre parfois dans la Méditerranée ; elle atteint 30 mètres de long ; le rorqual commun (*balænoptera musculus*) encore plus grand, descend encore plus vers le Sud ; le rorqual de Sibbald (*balænoptera Sibbaldi*) ne dépasse guère la mer du Nord ; au contraire, le rorqual de l'Inde (*balænoptera Indica*) habite les mers de l'Inde, la Erythrée et le golfe Persique. Les rorquals échouent souvent sur les côtes de France, surtout le rorqual commun. Ces cétacés sont l'objet d'une chasse importante. De nombreuses formes fossiles se trouvent dans le tertiaire et le quaternaire de l'hémisphère boréal.

RORSCHACH, ville de Suisse (canton de Saint-Gall), ch.-l. de district, entre la rive sud du lac de Constance et des collines fertiles le *Rorschacherberg*, 959 m. ; 5.867 hab. Industrie des orgues, pianos, tricots, tulle. — Le district a 12.650 hab.

RORTE n. f. Lien d'osier, dans la Loire-Inférieure.

RORTER v. a. Econ. rur. *Rorter un fayot*, L'attacher avec une rorte (dans la Loire-Inférieure).

ROS (*ró* — du german. *raus*, allem. mod. *rohr*) n. m. Dans les métiers à tisser, Sorte de peigne horizontal ou de râteau qui garnit la chasse ou le battant du métier, et dont chaque intervalle entre les dents contient un ou plusieurs fils de la chaîne. ‖ On écrit également ROT.

ROS DE OLANO (D. Antonio), comte d'ALMINA, général et écrivain espagnol, né à Caracas en 1808, mort à Madrid en 1886. Élevé en Espagne, il entra dans l'armée en 1826, fit une brillante carrière, et entra aux Cortès en 1837 ; il avait déjà le grade de colonel. Partisan d'Espartero en 1840, il se prononça contre lui en 1843 et souleva contre son autorité la province de Murcie. Il fut ministre du *fomento* en 1847, dans le cabinet dit puritain, près de Garcia Goyena ; il remplit ensuite les fonctions d'ambassadeur en Portugal, puis de capitaine général des présides d'Afrique. Il eut à réprimer en cette qualité une révolte des déportés 1848. Sénateur à vie en 1849, il prit part, en 1854, à la bataille de Vicalvaro et reçut le titre de comte d'Almina. Dans la campagne du Maroc, il commanda le 3e corps et se distingua aux journées de Monte-Negro et de l'Oued-el-Zelu. Après la mort de O'Donnell, il se rangea du côté des généraux mécontents et se montra favorable à la révolution de Septembre ; il reconnut le gouvernement d'Amédée, présida le conseil supérieur de la guerre et se rallia, en 1875, à Alphonse XII. Il a aspiré aussi à la gloire littéraire, et composé un roman : *le Docteur Lafuente* (1863), des vers, des récits militaires : *Episodios militares*, 1884) et de curieuses *Observations sur le caractère militaire et politique de la guerre du Nord*.

ROSA Salvator, célèbre peintre. V. SALVATOR ROSA.

ROSA, comm. d'Italie (Venetie [prov. de Vicence], 5.160 hab.

Rosa de Honduras (SANTA), ordre de chevalerie créé au Honduras par le congrès souverain et le président Medina (1868), afin de récompenser le mérite militaire. Il comprenait cinq classes et était dirigé par un sénat de six membres. Ruban rouge avec deux bandes bleues et une blanche au centre. Cette décoration n'est plus conférée.

ROSA Pierre, archéologue et typographe italien, né à Rome vers 1815, mort à Rome en 1874, descendait en ligne directe de Salvator Rosa. Architecte du prince Borghèse, il se consacra exclusivement à de savantes recherches sur les antiquités de la ville éternelle et de la campagne romaine. Peu après, il commença à dresser la *Carte topographique de l'ancien Latium*. Depuis, il restitua topographiquement tous les tombeaux de la voie Appienne,



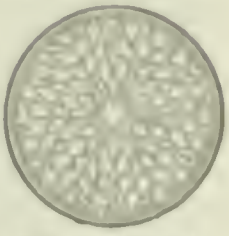

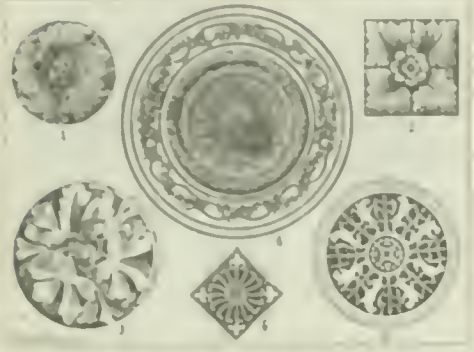



Rosace de tableau

ROSACÉ, ÉE adj. Qui a la rose ou un

...es, ...alypo... le genre *rosier*. —

...

ROSAGE n. m. Bot. Nom vulgaire de la rose ou du rosier.

ROSAGE n. m. Bot. Nom vulgaire de la rose ou du rosier.

ROSALINE n. f. Chim. Variété ancienne de rosaniline.

ROSAIRE n. m. Chapelet composé de quinze dizaines de petits grains, dont chacune est précédée d'un gros grain, et qui sert à compter les prières que l'on fait en l'honneur de la Vierge : *Dire son rosaire. Égrener son rosaire.* — Prières mêmes que l'on fait en l'honneur de la Vierge : *Réciter le rosaire.* — Fig. Suite, enfilade : *Un rosaire de jurons.*

— Encycl. Le rosaire est une dévotion qui consiste à réciter quinze dizaines de petits grains, dont chacune est précédée d'un gros grain, et qui sert à compter les prières que l'on fait en l'honneur de la Vierge. Le rosaire ...pe. V. CHAPELET.

Rosaire (le), tableau du Dominiquin. Bo... ...ge, ...este, s'offre ... ...tant Jésus répand des ... ...eux groupe



La Vierge du Rosaire, d'après le Dominiquin.

prin...pal, on voit saint Dominique, instituteur du rosaire. ... ...s de la vie de Jésus-Christ sont figurés par trois ... ...es, qui tous ont une expression différente. ... le bas du tableau, un pape invoque la Vierge, et, ...re ... un vieillard porte la tiare pontificale. Deux ... ...avec un rosaire

ROSAIRES ou **ROSERÉS**, ville du Soudan égyptien, ...Fachoda-Azack ou Nil Bleu, dans une région ... ...et peu productive.

ROSAL, ... d'Espagne (Galice), prov. de Pontevedra, ...10 km. an. et sur le Tamuje, 5.600 hab.

ROSALANE n. f. Chim. Syn. de ANILINE.

ROSALBA (Rosalba CARRIERA, dite), pastelliste, née ... ...à Venise en 1675. Elle débuta par quelques ... ...puis mit à profit des dessins de ... ...qu'elle remarqua. Se crut rendue en ... ...se à l'exemple de peintre ... ...en Autriche vers 1735 ... ...à la cour. Rosalba perdit la ... ...relation ... son voyage en



ROSALBIN ...

...

ROSALES ... ...peintre espagnol, né à Madrid ... ...en 1... Il s'est fait connaître en France par deux tableaux remarquables : *Isabelle la Catholique dictant son testament* et *la Mort de Lucrèce*. Rosales reçut le titre de membre correspondant de l'Institut de France en 1849. Il est mort directeur de l'Académie espagnole des beaux-arts à Rome.

ROSALÈS, bourg et ch.-l. de district des Philippines (île de Luçon, prov. de Nueva-Ecija), 4.300 hab.

ROSALES, ville du Mexique, Etat de Michoacan, ch.-l. du ... ...; 14.... hab.

ROSALÉSIE (...) n. f. Genre de composées, comprenant ... ...arbrisseaux et des herbes à feuilles alternes ou opposées, à fleurs groupées en capitules. (On en connaît quarante espèces de l'Amérique et principalement du Mexique.)

ROSALIE (*h*... — Suivant Grétry, du nom de la chanteuse qui mit à la mode ce mode d'ornement mélodique. n. f. Musique. Nom qu'on donnait à une phrase mélodique dont le dessin, une fois qu'elle avait été primitivement établie, se répétait à la seconde supérieure ou inférieure, puis à la tierce, à la quarte, etc.

— Encycl. On trouve beaucoup d'exemples de *rosalies* dans certains auteurs anciens, qui trouvaient ainsi le moyen de donner le change sur le peu de valeur de leur inspiration. Voici un exemple de rosalie :

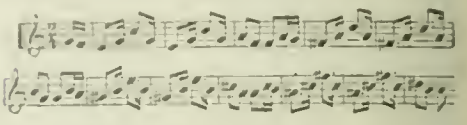

ROSALIE (*H* n. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des cérambycinés, comprenant trois espèces répandues sur l'hémisphère boréal.

— Zool. Espèce d'ouistiti propre au Brésil sud-oriental. (La rosalie [*marikina rosalia*] est le type du sous-genre marikina dans le genre ouistiti ou *midas*.

— Encycl. Entom. Les *rosalies* sont de jolis capricornes de taille moyenne, assez aplatis, à antennes portant en leur milieu des houppes de poils noirs. La seule espèce européenne (*rosalia Alpina*), d'un beau bleu pâle, avec des fascies noires veloutées, vit dans le hêtre.)



Rosalie des Alpes (red. d'un tiers).

ROSALIE (sainte), patronne de Palerme. Elle était la fille du duc Sinibaldo et la nièce du roi Guillaume II. Dès l'âge de seize ans, elle prit le monde en dégoût et se retira dans une grotte sur le mont Pellegrino, au N.-O. de Palerme. Elle disparut en 1159. Cinq siècles plus tard, ses reliques furent retrouvées et promenées trois fois autour de la ville, alors ravagée par la peste. La grotte où sainte Rosalie a été transformée en chapelle. Sa statue, représentée couchée, est l'œuvre de Gregorio Tedeschi. Les fidèles y viennent en pèlerinage, le lundi de la Pentecôte. — Fête le 4 septembre.

ROSALIE (sœur). V. RENDU (*Jeanne-Marie*).

ROSAMBEAU (Louis MINET, dit), comédien, né en 1753, mort en 1845. Monté très jeune sur les planches, il fut d'abord acteur nomade, puis débuta à l'Odéon, devenu théâtre de chant en 1821, et fut reçu en remplacement de Camoin. Il ne reparut à l'Odéon qu'en 1841, sous la direction d'Epagny. Il prit part aux batailles de *Cédrée le Norvégien* (F. Pyat) et des *Ressources de Quinola* (Balzac). Le Dangeau, de l'*Audience secrète* (P. Foucher), fut sa dernière création. On a mis sur son compte de plaisantes anecdotes, dont la plus connue est celle des jambes nues enduites de cirage pour simuler des bas de soie noire.

ROSAMEL (Claude-Charles-Marie DU CAMPE de), marin et ministre français, né à Treneq (Pas-de-Calais) en 1774, mort à Paris en 1848. Embarqué à treize ans, aspirant en 1792, capitaine de frégate en 1808, il fut fait prisonnier avec la *Pomone* en 1811, après une belle défense. Rendu à la liberté en 1814, il reçut le grade de capitaine de vaisseau, devint contre-amiral en 1823 et commanda, à cette époque, la station de l'Amérique du Sud. En 1828, Rosamel passa dans la flotte de l'amiral de Rigny. En 1830, il fit la campagne d'Alger comme major général de la flotte, et canonna cette ville. Les Toulonnais l'envoyèrent, la même année, à la Chambre des députés. Il reçut le portefeuille de la marine dans le ministère Molé (1836), puis alla siéger à la Chambre des pairs (18...).



C.-M.-C. Rosamel.

ROSAMONDE, Biogr. V. ROSEMONDE.

ROSANILINE n. f. Chim. Classe de bases azotées, dérivées du triphénylméthane, génératrices de nombreuses matières colorantes.

— Encycl. La *rosaniline* la plus simple est la *pararosaniline* $OH.C^{19}H^{17}Az^2H^2$; toutes les autres sont des homologues supérieurs, dont on peut expliquer la nombreuse génération par des substitutions du radical méthyle CH^3 aux hydrogènes, soit dans le groupe $C^{19}H^{17}$, soit dans le radical Az^2H^2. Ces bases se préparent, en général, par oxydation d'un mélange d'aniline et d'anilines analogues (toluidine, xylidine, etc.). Ce sont des matières cristallisées, incolores, solubles dans l'eau, à sels monoacides colorés (les fuchsines sont les chlorhydrates et acétates de ces bases), donnant par réduction des bases non oxygénées, incolores, les *leucanilines*.

Parmi les principales rosanilines basiques, il faut mentionner la *pararosaniline* en C^{19}, dérivée de l'oxydation

d'un mélange d'aniline et de paratoluidine, la *rosaniline* ou C^{20} ou : $(OH)C[C^6H^4(CH^3)AzH^2]_3$, $C^{19}H^{17}.AzH^2$. La première est la *rosaniline industrielle*, d'où dérivent les premiers colorants artificiels connus. On la prépare en oxydant soit par l'acide arsénique, soit par la nitrobenzine, un mélange d'aniline et des toluidines ortho et para, ou en décomposant par un alcali une solution de fuchsine ; elle est en cristaux peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool en rouge. Cette matière a une importance considérable dans l'industrie des matières colorantes ; ses dérivés salins (*fuchsine*, phényles *bleu de Lyon*, méthylés *violet de Paris*), le vert malachite, etc., sont des couleurs éclatantes, un peu fugaces à la lumière, qui teignent directement les fibres animales.

ROSANISIDINE n. f. Chim. Base $C^{41}H^{39}Az^3O^3$, dérivée de l'anisidine, qu'on obtient en oxydant un mélange d'orthoanisidine et de paratoluidine à l'aide d'acide arsénique. (Ses sels sont de belles matières colorantes d'un rose tirant au violet. En nitrant la base et en réduisant le produit nitré, on obtient la leucanisidine.

ROSANS, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 52 kilom. de Gap, sur un affluent du Rhône par l'Eygues ; 732 hab. Tuilerie. Distillerie. Scierie. Deux belles tours du XIIIe siècle, restes d'un château qui appartint à Lesdiguières. — Le canton a 9 comm. et 2.712 hab.

ROSARIO, bourg des Philippines (Luçon [prov. de Batanjas]), sur le rio de Calampan ; 17.000 hab. (avec la pueblo). — Autre ch.-l. de pueblo de l'île de Luçon (prov. de Manille), sur l'isthme qui sépare la *laguna de Bay* de la mer ; 8.000 hab. Filature d'*abacu* ou chanvre indigène.

ROSARIO, ville du Mexique (État de Sinaloa). Bâtie sur le Chamatla, fleuve côtier, dans une riche région minière ; environ 5.500 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 20.000 hab.

ROSARIO ou HUANGO DEL ROSARIO, gros village du Mexique (État de Michoacan) ; plus de 8.000 hab.

ROSARIO, ch.-l. de départ. de la république Argentine (prov. de Santa-Fé), sur la rive droite du Parana ; plus de 100.000 hab. Port naturel très sûr. Centre de chemins de fer sur Buenos-Ayres, Villa Casilda, Graneros, etc. Ecoles supérieures, théâtres. Eglise surmontée d'un dôme et de tours byzantines. Fonderies, scieries, minoteries, tanneries, brasseries. Exportation de blé, laines et peaux.

ROSARIO de Cucuta ou CUCUTA, ville de la Colombie (départ. de Santander), non loin de la frontière du Venezuela. Belle situation au centre d'une région très riche, où l'on cultive le café et le cacao. Détruite par un tremblement de terre en 1875, la ville a été reconstruite entièrement ; 30.000 hab.

ROSARIO de la Frontera, départ. de la république Argentine (prov. de Salta) ; 3.335 kilom. carr. ; 9.500 hab. Ch.-l. *Rosario de la Frontera* ; 1.000 hab.

ROSARIO de Lerma, dép. de la république Argentine (prov. de Salta) ; 16.000 hab. Ch.-l. *Rosario de Lerma* ; 3.000 hab.

ROSARIO del Tala, départ. de la république Argentine (prov. d'Entre-Rios) ; 11.500 hab. Ch.-l. *Rosario del Tala*, fondée en 1865 ; 1.700 hab.

ROSARIUM (*om'*) n. m. Mot latin que l'usage tend à franciser, et par lequel on désigne un endroit spécialement consacré à la culture des rosiers.

ROSARNO, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]) ; 1.470 hab. Détruite par le tremblement de terre de 1783.

ROSAS, ville forte d'Espagne (Catalogne [prov. de Girone]), à l'extrémité nord d'une baie circulaire, que défend à l'E. le promontoire de Santa Trinidad, couronné par un fort ; 3.300 hab.

ROSAS (don Juan Manuel ORTIZ de), dictateur argentin, né à Buenos-Ayres en 1793, mort à Swathling, près Southampton en 1877. Il assista à la prise d'armes contre la seconde expédition anglaise (1807), accompagna sa famille dans une estancia, où il vécut parmi les gauchos, acquit d'importantes propriétés, organisa à Cerillos, lors des luttes entre unitaires et fédéraux, une bande de cavaliers, avec laquelle il contribua à la répression d'un soulèvement à Buenos-Ayres (1820). Nommé par Dorrego commandant des milices (1827), il devint, après l'exécution du président par les unitaires, le chef des fédéralistes, reprit Buenos-Ayres au général Lavalle, se fit proclamer gouverneur (6 déc. 1828), exerça une sanglante dictature en son nom ou sous le pouvoir fictif du gouverneur J.-R. Balcarva (1832-1834), fut soupçonné de complicité dans le meurtre de son rival Quiroga (1835), se fit décerner des pouvoirs dictatoriaux (1835, 1839), autorisa l'assassinat de ses adversaires, contraignit, par ses procédés à l'égard des étrangers, la France à bloquer Buenos-Ayres (1839), porta la guerre en Uruguay, où il soutint Oribe qui assiégea huit ans Montevideo (1843-1851), provoqua le blocus du rio de la Plata par la France et l'Angleterre (1845) et une coalition du Brésil, de l'Entre-rios, gouverné par Urquiza, du Paraguay, dont l'armée combinée le vainquit à Monte-Caseros (3 févr. 1852). Rosas se réfugia sur un vaisseau anglais. D'esprit pénétrant et d'une infatigable activité, il avait rêvé de grouper sous son gouvernement les États du Rio.



Don J. M. de Rosas.

ROSAT (*za* — du lat. *rosatus*, rosé) adj. Se dit des compositions où il entre des roses, et en particulier des roses rouges. ‖ *Onguent rosat*, Axonge dans laquelle on a fait infuser des pétales de rose et de l'orcanette. ‖ *Cérat rosat*, Cérat sans eau, coloré avec de l'orcanette ou du carmin et aromatisé avec de l'essence de roses. ‖ *Vinaigre rosat*, Résultat de la macération de roses de Provins dans du vinaigre. ‖ *Miel rosat*, Sirop fait avec une infusion de roses de Provins et du miel blanc.

ROSATI n. m. pl. Nom donné à une société fondée à Arras, sur les bords de la Scarpe, le 12 juin 1778, par un jeune poète, l'avocat Joseph Le Guay, sous les auspices de Chapelle, de La Fontaine et de Chaulieu.

— ENCYCL. L'origine de la société est celle-ci. Le Guay et quelques amis, artistes et poètes, étaient allés faire une partie de plaisir à Blangy, à la porte d'Arras. La fleurissaient des roses en abondance. Les jeunes gens se livrèrent à des improvisations lyriques. Ils y trouvèrent un tel plaisir, qu'ils décidèrent de se réunir périodiquement au même endroit pour parler d'art et de littérature, et ils donnèrent à leur association le nom de *Rosati* (fêtes des roses). Cette société de poésie et de plaisir réunit bientôt les littérateurs et les beaux esprits du nord de la France. Le futur conventionnel Robespierre et Lazare Carnot, alors jeune capitaine du génie, en firent partie. Dispersée par la Révolution, cette société se reforma à Paris, huit ans après, pour bientôt disparaître sous les flots de nouvelles tourmentes. En 1892, s'inspirant des anciens statuts, faisant appel à tous les artistes de la Picardie, de la Flandre et de l'Artois, René Le Cholleux fit renaître les Rosati, et, en 1891, sur la place de l'Église, à Fontenay-aux-Roses, fit ériger un buste à La Fontaine. Chaque été, au mois de juin, les Rosati vont en groupe fêter à Fontenay le fabuliste et entendre son éloge.

ROSÂTRE adj. Qui a une teinte rose sale : *Une fleur* ROSÂTRE. *Du satin* ROSÂTRE.

ROSBACH, bourg d'Allemagne Prusse [présid. de Cologne], sur la Sieg, affluent du Rhin ; 3.635 hab. Aux environs, mines de fer et de plomb.

ROSBACH (BATAILLE DE). V. ROSSBACH.

ROSBIF (*ross* — angl. *roast-beef* ; de *roast*, rôti, et *beef*, bœuf) n. m. Viande de bœuf, et particulièrem. Aloyau roti à la broche : *Une tranche de* ROSBIF.

ROSCANVEL, comm. du Finistère, arrond. et à 49 k. kilom. de Châteaulin, dans une presqu'île fermant à l'O. la rade de Brest ; 1.469 hab. Petit port. Batteries et forts défendant le goulot de Brest.

ROSCELIN, philosophe scolastique, né probablement à Compiègne, mort probablement en l'abbaye de Saint-Martin de Tours, à des dates inconnues. Élevé et instruit dans les églises de Soissons et de Reims, il enseigna la dialectique en nominaliste (1087). Ayant exposé sur la Trinité une doctrine hasardeuse, mais non hérétique, un concile réuni la lui fit abjurer sans le laisser s'expliquer. Il se rendit alors en Angleterre et s'aliéna Anselme en reprenant ses anciennes théories. Il retourna en France, puis alla à Rome, où il fut écouté avec faveur. De retour en France, il fut pourvu de bénéfices et devint chanoine à Besançon, à Loches (où il eut pour élève Abélard), à Saint-Martin de Tours. Roscelin est considéré comme le fondateur du *nominalisme*.

ROSCHD (Ibn). Biogr. V. AVERRHOÈS.

ROSCHER (Guillaume), économiste allemand, né à Hanovre en 1817, mort à Leipzig en 1894. Professeur en dernier lieu à Gœttingue, il s'efforça d'appliquer la méthode historique à l'économie politique. Comparant les peuples entre eux, il chercha à déduire des analogies qu'il rencontre une loi générale de leur développement. Il a écrit : *De historicæ doctrinæ apud sophistas majores vestigiis* (1838) ; *la Vie, les Ouvrages et l'Époque de Thucydide* (1842). Son ouvrage capital est son *Système d'économie politique* (1854-1894), auquel se rattache une *Histoire de l'économie politique en Allemagne* (1874). On cite en outre : *Contribution à l'histoire de l'économie politique allemande* (1851) ; *Colonies, politique coloniale et émigration* (1856) ; *Idées sur l'économie politique ou point de vue historique* (1861) ; *Contribution à l'histoire de la fondation du Zollverein* (1870) ; *Histoire naturelle de la monarchie, de l'aristocratie et de la démocratie* (1892). Après sa mort, ont paru : *Pensées d'un économiste* (1894).



G. Roscher.

ROSCH-MANASTERZISKA, comm. d'Austro-Hongrie Bukovine), faubourg sud-ouest de Czernowitz ; 7.700 hab.

ROSCIUS (Quintus), célèbre acteur romain, né à Lanuvium vers 129 av. J.-C., mort vers 69. Il excellait dans la tragédie et dans la comédie, et fut d'un caractère si honorable qu'il gagna l'amitié de la plupart des hommes illustres de son temps. Cicéron prit de lui des leçons de déclamation, puis plaida pour lui contre Fannius Chærea.

Roscius POUR **Quintus**, cause plaidée par Cicéron, l'an 677 de Rome. L'orateur était l'ami intime de Quintus Roscius, dont il admirait le talent et le caractère. Le commencement de ce plaidoyer manque en grande partie. Un certain Caius Fannius Chærea avait fait instruire par Roscius dans l'art de la déclamation un esclave nommé Panurge ; ils devaient partager le gain qu'on en tirerait plus tard. Or, ce Panurge fut assassiné par un nommé C. Flavius. Les deux associés le poursuivirent de concert, mais Roscius transigea avec Flavius et en aurait reçu, selon Fannius, une terre valant 100.000 sesterces dont celui-ci lui réclama la moitié. D'où procès. Cicéron soutint que Fannius devait se faire payer pour sa part et que Roscius ne lui devait rien. Ce plaidoyer est intéressant par les renseignements qu'il fournit sur la personne du célèbre comédien.

Roscius d'Amérie. Proscrit par Sylla et accusé du meurtre de son père, il fut défendu par Cicéron (*Pro Roscio Amerino*). V. l'art. suiv.

Roscius Amerinus POUR), discours judiciaire, prononcé par Cicéron l'an de Rome 673. Roscius, citoyen d'Amérie, fut tué à Rome en 671, alors que le terme fixé par Sylla aux proscriptions et aux confiscations était passé. Deux parents de la victime, qui n'avaient pas été étrangers à l'assassinat, afin d'hériter de la grande fortune de Roscius, proposèrent à Chrysagoras, affranchi et favori de Sylla, de s'associer à leur projet en obtenant du dictateur la proscription de Roscius. Les biens leur furent en effet adjugés par [illegible] alors gérait sa dictature. [illegible] Roscius, parvenu, [illegible] la bonne [illegible] Sylla [illegible] Chrysogonus [illegible] avait [illegible] certain [illegible] qui suivit [illegible]

ROSCOE W[illegible] à Liverpool [illegible] date rye [illegible] tion. En 1774, [illegible] publia [illegible] tention. [illegible] en 1780, il célébra [illegible] n. Mais c'est par ses travaux [illegible] célébrité européenne. Il a [illegible] *Life of Lorenzo de Medici* (1797) et [illegible] avec sa riche bibliothèque, [illegible] *Life and Pontificate of Leo the Tenth* (1805), [illegible] *Life of the Life of Lorenzo de Medici* (1822), *Outlines and vicissitudes of Literature, Science and Art* (1827). Il fut quelque temps représentant [illegible] Chambre des communes (1806). — Son fils, WILLIAM CALDWELL **Roscoe** (1792-1831), publia des *Poésies* (1824). — Son petit-fils, WILLIAM CALDWELL Roscoe, [illegible] né en 1823, mort en 1859, se distingua comme poète et essayiste (*Poems and essays*, 1860).

ROSCOEA (*ko-é*) n. m. Genre de zingibéracées comprenant des herbes vivaces, à tiges [illegible] ; on en connaît six espèces, des montagnes de l'Inde.

ROSCOÉLITE (*ko*) n. f. Substance minérale appartenant à la famille des micas, variété vanadifère de leptodolite.

ROSCOFF, comm. du Finistère, arrond. et à 56 k. kilom. de Morlaix. Ch. de f. Ouest, dans la presqu'île de Saint-Pol-de-Léon, près l'île de Batz ; 4.936 hab. Climat tiède, primeurs et fruits. Célèbre figuier dans l'enceinte des Capucins, port de pêche et de commerce, bains de mer, laboratoire de zoologie expérimentale.

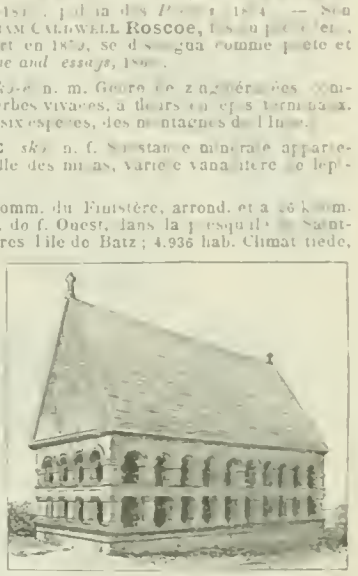

Ossuaire de Roscoff.

Église Notre-Dame de Croaz-Baz, curieux ossuaire Renaissance, maisons du XVIe siècle, hôpital du 1573, chapelle Saint-Ninien, bâtie en 1518 au lieu où débarqua Marie Stuart, aujourd'hui en ruine. Restes de remparts ; fort Bloscon, commandant l'entrée de la rivière de Morlaix.

De 1500 à la Révolution, Roscoff entretint un commerce considérable avec l'Angleterre et l'Espagne. Charles-Édouard, le prétendant Stuart, y fut ramené après sa tentative de 1716. — Le canton a 5 comm. et 21.804 hab.

ROSCOMMON, comté d'Irlande prov. de Connaught, borné par les comtés de King, de Westmeath, de Longford, de Leitrim, de Sligo, de Mayo et de Galway ; 2.458 kilom. carr. ; 150.000 hab. Pays plat et ouvert, sauf au N., où s'élèvent les montagnes de Curlew, qui renferment des gisements de fer. Vastes tourbières. Nombreux lacs. Climat tempéré. Sol fertile. Élevage de gros bétail. Fabrication de lainages et de toiles. Ch.-l. *Roscommon*, petite ville de 2.000 hab.

ROSCOMMON Wentworth DILLON, comte DE, littérateur anglais, né en Irlande en 1633, mort en 1684. Son oncle le comte de Strafford prit soin de son éducation, mais, après la mort tragique de ce dernier, Roscommon fut envoyé à Caen, puis voyagea en Italie. Il rentra en Angleterre à l'époque de la Restauration et, à la cour dissolue de Charles II, prit l'habitude du jeu et perdit toute sa fortune. Entre temps, il s'occupa de littérature. « Il est élégant et correct, dit Johnson, il a perfectionné le goût des Anglais et peut être compté au nombre des bienfaiteurs de la littérature de son pays. » On a de lui : *Essais sur la traduction des vers* (1684) ; *Art poétique d'Horace traduit en vers blancs* (1680) ; *Prologues et épilogues pour comédies* (1684), etc.

ROSCONNE (*ross* — de *Roscoff*, n. géogr. n. f. Archéol. Toile de lin, de fabrication bretonne, autrefois employée pour le linge de corps.

ROSCREA, bourg d'Irlande (comté de Tipperary Moins[illegible]), sur le Little Brosna, affluent du Shannon ; 4.300 hab. Fabrication d'étoffes de laine. Minoteries.

ROSDZIN, bourg d'Allemagne (Prusse présid. d'Oppeln, cercle de Kattowitz), sur la Zalenzer Wasser, affluent de la Brinitza ; 7.020 hab. Fabrique d'acide sulfurique ; mines de houille.

ROSE lat. *rosa*) n. f. Fleur du rosier. ‖ *Rose cochenille*, *Rose de chien*, Noms vulgaires des roses sauvages. ‖ *Rose de Chine*, Nom de la femme rose de Chine. ‖ *Rose de Damas*, *Rose trémière*, *Rose de mer*, *Rose d'outremer*, Noms vulgaires de l'alcée rose ou passe-rose. ‖ *Rose de Gueldre*, *Rose dite*, Noms vulgaires de la viorne boule de neige. ‖ *Rose de Jéricho*, Nom vulgaire de l'anastatique de Jéricho ou jérose. ‖ *Rose de Noël*,

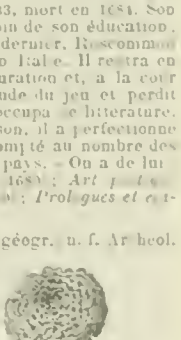

Rose de Noël.













Rose de Jéricho.



Rose trémière.

plutôt un bouquet de roses, en or, que le pape bénit solennellement à Rome, chaque année, avant la messe. Cette cérémonie a lieu le quatrième dimanche de carême, appelé pour cette raison, en Italie, *Dimanche de la rose*, et désigné vulgairement, dans toute la chrétienté, sous le nom de *Lætare*, qui est le premier mot de l'introït. La rose bénite est placée dans un vase de prix et envoyée par le pape à une princesse catholique. Cette cérémonie date d'un de ses prédécesseurs, Léon IX.

— Pharm. et thérap. On emploie en médecine plusieurs espèces de roses. Les roses pâles (*rosa centifolia*) servent à préparer l'eau distillée de roses et un sirop par infusion, sirop très légèrement lavatif. Les *roses rouges* (*rosa gallica* ou *roses de Provins*) contiennent du tannin qui fait employer leurs pétales secs pour préparer des gargarismes et lotions astringentes, ainsi que le *miel rosat* (v. MIELLITE) et la *conserve de roses* (poudre de roses mêlée de miel et de glycérine). La *rose de Damas* donne, par distillation avec l'eau, l'*essence de roses* vraie, préparée surtout en Turquie. L'essence de roses est cristallisée à + 12°, jaunâtre, très odorante. Elle est employée pour parfumer la *pommade rosat*. L'églantier (*rosa canina*) fournit un fruit astringent, dont la pulpe sert à préparer la *conserve de cynorrhodons*.

— Archit. Jusque vers la fin du XIIe siècle, les ouvertures appelées *roses*, dépourvues de châssis de pierre, n'ont qu'un faible diamètre, mais, à partir de cette époque, elles prennent des dimensions de plus en plus considérables. Vers le milieu du XIIIe siècle, dans l'Ile-de-France et les provinces voisines, les roses s'ouvrent sous les voûtes dans toute la largeur de la nef; plus tard, ces ouvertures apparaissent en Normandie et en Bourgogne. Ces vides circulaires, s'ils n'étaient point vitrés, furent garnis de découpures de pierre plus ou moins riches, qui, dans le cas d'un vitrage, servaient à maintenir le verre. La division principale des châssis de pierre qui garnissent les roses procède, sauf de rares exceptions, du dodécagone. Parmi les plus belles roses que possède la France, on peut citer les suivantes : la rose occidentale de l'église de Mantes, de 8 mètres de diamètre et d'une exécution très hardie; la rose occidentale de Notre-Dame de Paris, dont le diamètre est de 9^m^,60. En 1257, on construisit les deux pignons sud et nord du transept de Notre-Dame de Paris et on y ménagea deux roses qui n'ont pas moins de 12^m^,90 de diamètre et qui s'ouvrent sur des galeries ajourées.

Rose (Roman de la), poème allégorique et didactique du moyen âge, composé de deux parties. La première, écrite vers 1225 par Guillaume de Lorris, se compose de 4,068 vers. En voici le sujet : le poète s'est endormi et rêve qu'il entre, par un beau matin de mai, dans un verger délicieux; il voit au milieu d'un parterre un bouton de rose, dont la beauté et la fraîcheur le tentent; ce bouton est gardé par Danger (c'est-à-dire Refus), Male-Bouche (Médisance), Peur et Honte. Encouragé par Bel-Accueil, il s'approche du parterre; aidé de Franchise et de Pitié, il endort la vigilance de Danger et donne un baiser à la rose. Mais Honte et Jalousie accourent, et celle-ci fait construire autour du parterre une enceinte imprenable. La rose est mise à l'abri de ses tentatives, et Bel-Accueil enfermé dans une tour. L'amant se désespère, et ses plaintes terminent le poème. — L'allégorie est transparente : le poète a aimé une jeune fille, mais il s'est montré trop hardi, et on l'a puni en l'écartant de l'objet aimé. A ce récit d'une aventure personnelle (réelle ou supposée), G. de Lorris a voulu ajouter un *art d'aimer*, c'est-à-dire nous faire connaître les obstacles que l'amoureux rencontre et par quels moyens il peut les surmonter; de là, les parties didactiques, et notamment les discours adressés au poète par Ami et par Amour. Ce poème est un des plus agréables du commencement du XIIIe siècle : il est écrit dans un style aisé et souple, et la mièvrerie même n'y est pas sans grâce.

La seconde partie, rédigée entre 1265 et 1270 par Jean de Meung, et composée de 22,800 vers, est toute différente d'inspiration et de style. Ce n'est plus un art d'aimer, mais une encyclopédie et une âpre satire. Jean de Meung conserve le cadre et les personnages allégoriques de son prédécesseur, mais il remplace l'intrigue par de nombreux discours, abondants en digressions, où sont traduits une foule de passages des auteurs anciens. Pendant qu'Amant (c'est le nom que se donnait le premier auteur) se désole au pied de la muraille qui enferme la Rose, Raison lui apparaît et l'exhorte à renoncer au service d'Amour; Amant repousse ses propositions et va trouver Ami, qui lui indique, d'après Ovide, les moyens de se faire aimer. Le dieu d'amour lui apparaît et convoque son armée pour assiéger la tour; une première attaque n'ayant pas réussi, Cupidon envoie chercher Vénus. Ici se place une longue digression où Nature, dans sa forge, avenue à son chapelain Génius qu'elle est découragée par les fautes que les hommes commettent contre elle. Génius, envoyé par elle à l'armée d'Amour, adresse aux combattants un long sermon, où il excommunie ceux qui ne suivent par les lois de Nature, et l'attaque commence. Vénus lance sur la tour son brandon; Honte et Peur s'enfuient, et, sur les instances de Courtoisie, de Franchise et de Pitié, Bel-Accueil accorde la Rose à l'Amant. Celui-ci s'éveille et là se termine le poème, poème singulier, remarquable surtout par sa hardiesse : Jean de Meung y bat en brèche, pêle-mêle, les superstitions grossières et les croyances sur lesquelles s'appuyait la société d'alors; il fait même la théorie du droit de vin; il attaque la cupidité et les vices des moines, et le fondement même de l'institution monastique. Ce n'est pas seulement la science de l'antiquité qui reparaît chez lui, c'est aussi son naturalisme panthéistique. Ce penseur original était aussi un grand poète : là, dans sa fatigante prolixité, des traits d'un réalisme et d'un pittoresque saisissants; il est psychologue et peintre. Aussi n'y a-t-il, jusqu'à Rabelais, aucune œuvre qui ait été plus lue, plus étudiée que le *Roman de la Rose* : Marot en 1527, en faisant encore un rajeunissement. Les meilleures éditions sont celles de Méon 1814^1^, et F. Michel 1864^2^.

— Bibliogr. : E. Langlois, *Origines et sources du « Roman de la Rose »* (Paris, 1890).

Rose et Colas, opéra-comique en un acte, paroles de Sedaine, musique de Monsigny, représenté à la Comédie-Italienne le 8 mars 1764. Sedaine avait pris le sujet de ce petit ouvrage dans un conte de Desfontaines intitulé *le Vau*. La musique de Monsigny, naïve, tendre et délicate, est tout à fait charmante. Certains morceaux sont restés célèbres, tels que l'ariette de Rose : *Pauvre Colas*, la

délicieuse romance de Colas, *C'est ici que Rose respire*, et la chanson si connue : *Il était un oiseau gris comme une souris*. On pourrait citer encore le pont air de la mère Bobi et le duo bouffo : *Ah! comme il y viendra!* etc.

Roses (guerre des Deux-). V. Deux-Roses.

Rose (ordre de la), institué en 1829 dans l'empire du Brésil, à l'occasion du mariage de Don Pedro Ier avec la princesse Amélie de Leuchtenberg, et aboli en 1889 lorsque fut proclamée la République. La décoration consistait en une étoile à six pointes, émaillée de blanc et bordée d'or, surmontée d'une couronne impériale et angiée d'une couronne de roses.



Ordre Impérial de la Rose (Brésil).

Rose ou **Rosa** (mont), superbe massif des Alpes Pennines Valais, entourant la haute vallée de la Viège, affluent torrentiel de gauche du Rhône supérieur. De nombreux sommets dépassent 4.000 mètres et présentent les formes les plus variées et les plus grandioses : Cervin ou Matterhorn (4.482 m.), Breithorn (4.171 m.), Lyskamm (4.538 m.), enfin les neuf cimes du mont Rose proprement dit, dont la plus élevée est la Dufourspitze (4.638 m.). Nulle part on ne trouve dans le système alpin pareille accumulation de neige et de glaciers. Zermatt (1.620 m.) est le rendez-vous des touristes de tous les pays, qui viennent admirer dans ce massif les plus beaux paysages alpestres du Valais. Une voie ferrée permet d'atteindre sans fatigue la crête du Gornergrat (3.136 m.), d'où le panorama s'étend sur tout le mont Rose. Les cols sont tous des cols de piétons, avec neiges et glaces; le plus facile, le col de Saint-Théodule (3.322 m.), conduit de la vallée suisse de la Viège à la vallée italienne de Valtournanche.

Rose (sainte), vierge, née et morte à Lima, capitale du Pérou (1586-1617). Elle reçut au baptême le nom d'Isabelle, que sa mère ne tarda pas à changer en celui de Rose. Après avoir, enfant, donné des preuves de sagesse au-dessus de son âge, elle refusa un mariage avantageux pour entrer dans le tiers ordre de Saint-Dominique, et pratiqua, jusqu'à sa mort, l'austérité et la charité. Clément X la béatifia en 1671. — Fête le 26 août.

Rose (Guillaume), prédicateur de la Ligue, né à Chaumont en 1542, mort à Senlis en 1602. Après avoir fait ses études au collège de Navarre, il se fit une réputation d'orateur, qui lui donna accès à la cour : Henri III le nomma son prédicateur ordinaire, puis lui donna l'évêché de Senlis (1583). Mais, presque aussitôt, Rose devint un ardent partisan des Guises, et ses déclamations fanatiques le firent entrer au conseil de la Ligue. Après l'assassinat de Henri III, il fit en chaire l'éloge de Jacques Clément. La *Satire Ménippée* le montre discourant bouffonnement dans les états généraux, qui se réunirent en 1593, pour élire un roi. Il combattit avec acharnement Henri IV, qui pourtant lui rendit son évêché de Senlis. Le roi le fit alors comparaître devant le parlement, qui le condamna à faire amende honorable, tête nue, en présence des Chambres réunies et des gens du roi. Bayle l'a appelé « le plus enragé ligueur de France ». On lui a attribué, à tort, le pamphlet célèbre : *De justa rei publicæ christianæ in reges impios et hæreticos auctoritate* (1590).

Rose (Toussaint), secrétaire de Louis XIV, né à Provins en 1615, mort à Paris en 1701. Il eut des commencements très humbles chez les Harlay, puis se fit connaître comme secrétaire de Mazarin, qui le pourvut d'une charge de secrétaire du cabinet du roi avec survivance pour son fils (1660). Il fut élu membre de l'Académie française en 1675 et nommé président à la chambre des comptes en 1681. Il était très apprécié de Louis XIV, dont il imitait parfaitement l'écriture.

Rose (l'abbé Jean-Baptiste), littérateur et savant français, né et mort à Quingey (Doubs) [1714-1805]. Il entra dans les ordres, et se fit recevoir docteur en théologie. Il accueillit avec joie la Révolution, et reçut de la Convention un secours de 1.500 livres. On lui doit différents ouvrages de morale, de mathématiques, de philosophie, etc.

Rose (George), homme d'État anglais, né près de Brechin en 1744, mort à Cuffnells en 1818. Il entra jeune dans la marine (1762), puis entra au record-office de l'Échiquier à Westminster. En 1772, il fut nommé garde des archives de la Chambre des lords, en 1782 secrétaire de la trésorerie. Pitt le prit sous sa protection en 1784 et le fit nommer membre du Parlement. Rose devint l'agent le plus habile et le plus dévoué du grand homme, puis s'insinua dans les bonnes grâces de George III. Membre du conseil privé en 1802, Rose fut vice-président du bureau du commerce, puis payeur général adjoint dans le second ministère de Pitt, en 1804. Il occupa les mêmes fonctions dans le cabinet Portland (1807). Il fut encore trésorier de la marine. Très influent, très travailleur, il s'occupa avec passion des progrès des institutions de prévoyance. Il a laissé un assez grand nombre d'écrits.

Rose (Valentin), dit **l'Aîné** (1736-1771), chimiste allemand. Il était pharmacien à Berlin. On lui doit le *métal de Rose*, alliage de plomb, zinc et bismuth. — Son fils, Valentin **Rose**, dit *le Jeune* (1762-1792), lui succéda dans sa charge de pharmacien. On lui doit, entre autres, la découverte du bicarbonate de soude.

Rose (Henri), chimiste allemand, fils de Rose Valentin le Jeune, né à Berlin en 1795, mort en 1864. Il étudia de bonne heure les sciences naturelles sous la direction de son père, puis à l'université de sa ville natale. S'étant rendu à Stockholm en 1819, pendant un an il y assista Berzélius dans ses travaux, puis fut reçu docteur ès sciences à l'université de Kiel et retourna à Berlin faire un cours particulier de chimie, qui fut très suivi. En 1823, il fut nommé professeur adjoint, puis titulaire. On lui doit la découverte du niobium, et il est parvenu à isoler un grand nombre de corps. On lui doit un excellent *Traité de chimie analytique* (1829).

Rose (Gustave), naturaliste allemand, frère du précédent, né et mort à Berlin (1798-1873). Docteur en philosophie, il fut nommé de bonne heure conservateur du cabinet de minéralogie et professeur adjoint de minéralogie à l'université de Berlin. Sous la direction de Humboldt, il explora l'Asie septentrionale et, à son retour, devint titulaire de sa chaire. Avec Mitscherlich, il explora le Vésuve, l'Etna et les volcans éteints de l'Auvergne. Rose a établi un système minéralogique cristallo-chimique, et il a cherché la relation entre la forme cristalline et la polarité électrique. A citer, parmi ses ouvrages : *Éléments de cristallographie* (1833); *le Système de cristallisation du quartz* 1846; *le Système minéralogique cristallo-chimique* (1852); *Description et classification des météorites* 1864; *la Cristallisation des diamants* 1876.

Rose Hugh Henry, baron Strathnairn, amiral anglais, fils de George Henry, né à Berlin en 1801, mort à Paris en 1885. Il fit à Berlin d'excellentes études militaires, entra dans l'armée anglaise en 1820, servit en Irlande pendant les troubles, à Gibraltar, puis en Syrie, où il fit partie de l'état-major d'Omar-pacha et combattit contre les troupes égyptiennes. Consul général de Syrie 1841, puis secrétaire d'ambassade à Constantinople 1851, pendant la guerre de Crimée, il occupa le poste de commissaire de la reine près le commandant en chef de l'armée française. Promu lieutenant général en 1856, il fut envoyé dans l'Inde dès les débuts de la révolte de 1857, eut la plus grande part à l'œuvre de la répression, et reçut bientôt le commandement en chef de l'armée des Indes (1860). Il s'attacha à discipliner les troupes indigènes, qu'il réorganisa complètement. De retour en Angleterre, en 1865, Rose fut mis à la tête des forces en Irlande, élevé à la pairie 1866) et promu général (1867). Il réprima le mouvement fenian de 1866-1867 et rentra dans la vie privée en 1870. Il fut nommé field-maréchal en 1877. On lui a élevé à Londres, en 1895, une fort belle statue équestre.

Rose, planète télescopique, n° 223, découverte en 1882, par Palisa.

rosé, ée adj. Faiblement teinté de rose : *Teint rosé*.

— Bot. Qui ressemble au rosier.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le genre *rosier*. — *Une* rosée.

roséa n. f. Bot. Syn. de iresine.

roseau (zo) n. m. Nom vulgaire de diverses plantes des genres *arundo* et *phragmite*. (V. ces mots.) ‖ *Roseau coloré*, Nom vulgaire de la phalaride roseau. ‖ *Roseau de la Passion*, *Roseau des étangs*, Noms vulgaires des massettes. ‖ *Roseau des sables*, Nom vulgaire des calamagrostis. ‖ *Roseau épineux*, Nom vulgaire du rotang épineux. ‖ *Roseau odorant* ou *aromatique*, Noms vulgaires de l'acore aromatique. ‖ *Roseau rayé*, Nom vulgaire des sparganies ou rubaniers. ‖ *Roseau rouge*, Nom vulgaire des balisiers.



Roseaux : 1. Massette ; 2. Phragmite.

— Fig. Personne ou chose faible, fragile : *Nous sommes des* roseaux *qui avons vu tomber bien des chênes*. (Volt.)

— Loc. div. *Roseau peint en fer*, Personne qui a une apparence de fermeté, et qui est faible en réalité. *S'appuyer sur un roseau*, Compter, s'appuyer sur une personne de faible secours, sur une chose qui n'offre aucune sûreté.

— Archit. Nom donné à des ornements en forme de bâtons unis ou sculptés, dont on remplit, jusqu'au tiers de la hauteur, les cannelures des colonnes rudentées. ‖ On dit aussi rudenture.

— Hortic. *Roseau à quenouilles*, Nom vulgaire de la canne de Provence (*arundo donax*). ‖ *Roseau à balais*, Nom vulgaire du phragmite commun. ‖ *Roseau des pampas*, Le gynerium.

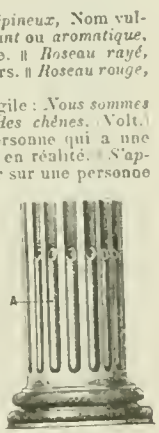

A, roseau.

— Allus. littér. : **Roseau pensant**, expression de Pascal, tirée des *Pensées* (éd. Havet, I, 6) : *L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un* roseau pensant.

Roseau, ville des Antilles anglaises, capitale de la Dominique, sur le rivage sud-est de l'île; 5.000 hab. Très bonne rade.

Rosebecque. Géogr. V. Roosebeke.

Rosebery (Archibald Philip Primrose, comte de), homme d'État anglais, né à Londres en 1847. Entré au parlement à la mort de son père en 1868, il s'y fit une place prééminente. Sous-secrétaire d'État à l'intérieur de 1881 à 1883, premier commissaire des travaux publics en 1884, il devint secrétaire d'État aux affaires étrangères dans le cabinet Gladstone de 1886. De nouveau ministre des affaires étrangères dans le ministère Gladstone de 1892, il se montra partisan décidé de l'*impérialisme*. Après la chute de Gladstone, en 1894, Rosebery devint premier ministre. L'inconstance de sa faible majorité ne lui permit pas de réaliser de grandes choses : il ne put même se maintenir jusqu'en 1895 que grâce à l'hostilité déclarée des radicaux, qui lui ramena des partisans. Après sa chute, il se montra de plus en plus en désaccord avec Gladstone, notamment au sujet de la politique à suivre en Orient après les massacres d'Arménie; lors de l'affaire de Facboda, il appuya le ministère Salisbury. Leader du parti libéral, il avait résigné ses importantes fonctions le 6 octobre 1896. Lord Rosebery s'occupa avec beaucoup de zèle de l'amélioration du sort matériel des classes ouvrières. Très lettré, il étudia spécialement l'œuvre de Robert Burns, sur laquelle il donna une remarquable conférence à Paris. Il publia une monographie remarquable de William Pitt (1891), au choix de ses Discours (1892), et Napoléon, la Dernière phase (1894).



Rosebery.

rose-cran n. m. Sorte de [illegible] ouvré qui se fabriquait en Picardie aux XVIe et XVIIe siècles.

Rose-Croix (trad. de l'allem. *Rosenkreutz* : de Rose, Confrérie d'illuminés qui existait en Allemagne au XVIIe siècle : *On ignore l'origine de la* Rose-Croix.

— Par ext. Retraite mystique. Secte vieille.

— n. m. Membre de la Rose-Croix. *Un* Rose-Croix. Pl. *Des* rose-croix.

— Fr.-maçonn. Huitième grade de la franc-maçonnerie écossaise et dix-huitième grade dans le rite français.

— Occult. Grade le plus élevé dans la hiérarchie des anciens mages. C'est le titre donné à celui qui est parvenu à l'initiation suprême, dont le nom veut dire signe distinctif de ce grade, qui est une petite croix entourée par une couronne de roses symbolisant l'infini.

— Encycl. La confrérie des *rose-croix*, dont il n'a guère été question jusqu'au XVIIe siècle, en France et en Allemagne, a toujours eu un caractère mystérieux. Les rose-croix se qualifiaient eux-mêmes *Invisibles*. Il est probable que leur confrérie était à la fois cabalistique, alchimique et théosophique, et qu'eux-mêmes se donnaient pour des magiciens, probablement pour masquer leurs hardiesses de libres penseurs. Un petit livre de Valentin Andreæ, savant théologien du Wurtemberg, publié en Allemagne vers 1613 et intitulé : *Fama fraternitatis Rosæ-Crucis*, rapporte la fondation de la secte à un chevalier allemand, Chrétien Rosenkreuz, qui, s'étant rendu en Orient pour s'instruire dans les sciences magiques, reçut à Damas les leçons des philosophes arabes, puis se rendit au Maroc, où il s'instruisit dans la kabbale, se renferma solitaire dans une grotte, où il vécut jusqu'à l'âge de cent six ans, et y mourut en 1484. Son tombeau, où étaient enfermés les secrets de la suprême sagesse, n'aurait été découvert qu'en 1604.

L'organisation intérieure de la secte n'a point été révélée, non plus que ses secrets. On a pensé que ceux-ci portaient sur la transmutation des métaux, l'art de prolonger la vie pendant plusieurs siècles, l'application de la kabbale et de la science des nombres à la découverte des choses les plus cachées. Il est probable d'ailleurs que c'étaient leurs doctrines religieuses et morales qui caractérisaient le mieux les rose-croix; ils croyaient que la fin du vieux monde approchait, et que l'univers subirait une réformation radicale, dont ils seraient les agents prédestinés.

C'est en Allemagne que les rose-croix firent le plus d'adeptes. En Angleterre, le célèbre médecin Robert Fludd embrassa leur théosophie. En Italie et en Espagne, de même qu'en France, ils eurent assez peu de sectateurs, et la secte semble avoir disparu complètement à la fin du XVIIIe siècle.

Rosedale, ville d'Australie (colonie de Victoria [comté de Bulo-Bulo]), sur un petit tributaire du Pacifique; 2.900 hab.

rosée (du bas lat. *rosatu*; de *ros*, rosée) n. f. Météor. Gouttelettes d'eau qu'on voit fréquemment, le matin et le soir, sur les végétaux et à la surface des divers corps exposés à l'air libre : *La* rosée *ranime les plantes*. B. de St-P.

— Par ext. Liquide qui se divise en gouttelettes : *Une* rosée *de sang, de larmes*.

— Loc. fam. *Tendre comme la rosée, comme rosée*, Fort tendre, en parlant d'un mets.

— Alchim. *Rosée des philosophes*, Le travail pour obtenir la pierre des sages.

— Arboric. *Rosée mielleuse*, Syn. de miellée.

— Archéol. Tissu léger de coton, de provenance indienne, en usage au XVIIe et au XVIIIe siècle.

— Art véter. Suintement de sang séreux qui sort de la sole du cheval, quand le pied est paré de trop près.

— Bot. *Rosée du soleil*, Nom vulgaire des drosères.

— Econ. rur. Variété de poire fondante très précoce, de forme ronde et de coloration verte. On dit aussi poire de rosée.

— Relig. *Rosée du ciel*, Bienfaits, consolations qui viennent de Dieu, par allusion à un passage d'Isaïe, XLV, 8, que Racine a traduit dans « Athalie » : *Cieux, répandez votre rosée*.

— Techn. Changement de couleur du drap, aux endroits où il est moins fourni de laine. Espace compris entre les broches d'un peigne de tisserand.

— Encycl. Météor. Si un corps placé à la surface de la terre est soumis à un fort rayonnement nocturne, par un air transparent, il perd d'autant plus de chaleur, se refroidit d'autant plus vite qu'il a un plus grand pouvoir émissif et qu'il est moins conducteur, à cause de son lien avec le sol. Les plantes sont donc spécialement situées : remplies d'eau, elles sont peu conductrices et, par ailleurs, la chlorophylle a un pouvoir émissif élevé; elles se refroidissent donc plus vite que le sol, plus vite aussi que l'air qui les entoure, refroidissent cet air, peuvent l'amener à saturation de sa vapeur d'eau. La plante joue le rôle d'un hygromètre à condensation et se recouvre d'une même couche d'eau : c'est la *rosée*. Si le refroidissement continue, cette eau de condensation se congèle : c'est la *gelée blanche* des airs très calmes, particulière aux points abrités, fonds de vallées, etc. Pour modérer le rayonnement, on se sert d'une toile, d'un mur, d'un paillasson, qui cachent une portion de ciel et s'opposent à la rosée. Pour la combattre — et surtout sa conséquence possible de gelée blanche — au printemps, on crée parfois le brouillard artificiel en faisant brûler des matières goudronneuses, très fumeuses, autour des plantations, car ces fumées ne sont pas emportées par le vent; d'ailleurs, un vent notable empêche l'air de séjourner sur la plante, de s'y refroidir et par conséquent de s'y condenser.

Rosegger Petri *Kettenfeier* [illegible] dit Pierre aux Lieux, dont la fête tombe le jour où naquit Rosegger), romancier allemand, né à Alpl, près de Krieglach (Styrie), en 1843. Fils d'un paysan, trop faible pour suffire aux travaux de la campagne, il fut mis en apprentissage chez





Merle roselin

Rosen [illegible] né à [illegible] Haute-Alsace [illegible] [illegible] [illegible]

ROSETIER (*ti-é*) n. m. Poinçon employé par de nombreux ouvriers sur métaux et avec lequel ils font des rosettes ou petites rivures. || On écrit aussi ROSETTIER.

Roseto Valfortore, comm. d'Italie Pouilles (prov. de Foggia), sur le haut Fortore; 5.558 hab.

ROSETTE (*zet'*) n. f. Petite rose. Vx.

— Nœud formé d'une ou de deux boucles, qu'on peut détacher en tirant les bouts : *Faire une* ROSETTE *aux cordons de ses souliers.* || Nœud de ruban en forme de petite rose, que portent à la boutonnière les officiers et les hauts dignitaires de certains ordres de chevalerie et les officiers de l'Instruction publique. || Sorte de petit cocardon en cuir noir, dont les soldats ornaient leur chevelure, lorsqu'ils portaient la queue.



Rosette.



Rosetier.

— Arboric. Nom donné aux lambourdes des arbres fruitiers : *C'est presque toujours sur des* ROSETTES *que sont placés les fruits des poiriers et des pommiers.* || Feuillement circulaire qui se produit dans le cœur d'un arbre.

— Archéol. Marque que les tourneurs devaient laisser à l'un des bouts de chaque pièce de tissu pour faire la preuve des substances employées pour teindre cette pièce. || Linge ouvré qui se fabriquait anciennement en basse Normandie et en Flandre, au XVIIe et au XVIIIe siècles.

— Bot. *En rosette.* Se dit de la disposition des feuilles étalées en cercle à l'extrémité d'un rhizome ou d'une tige. || Bouquet de petites feuilles terminant la tige d'une mousse. || Ensemble de cellules disposées à la partie supérieure du nucelle, chez les conifères.

— Chorégr. Sorte de spirale que l'on décrit avec vitesse en tournant sur la pointe du pied.

— Comm. Toile ouvrée, qu'on fabriquait autrefois en Flandre et en Normandie.

— Mar. *Rosette d'un gouvernail.* V. ROSE.

— Techn. Petite plaque en métal, percée d'un trou au centre, qui sert à river les deux bouts d'une goupille. Syn. ŒIL ou RIVURE. || Ornement de cuivre placé au centre d'un champignon, dans un portemanteau. || Ornement en forme de petite rose, dans la sculpture, dans la broderie. || Fer dont se servent les relieurs pour produire d'un seul coup certains ornements. || Rose de luth ou de guitare. || Petite couture faite en réseau, pour réparer un trou qui s'est produit dans le linge. || Partie blanche ou sorte de fil tortillé, dans le tain d'une glace. || Outil avec lequel on divise les roseaux dont on forme les dents de ros. || Molette d'éperon. || Petit cadran sur lequel est placée l'aiguille de l'avance ou du retard des montres. || Ornement de métal ciselé en forme de rose, au milieu duquel passe la tige d'un bouton de porte. || Sorte d'encre rouge. || Craie teinte en rouge, pour peindre. || *Cuivre de rosette* ou simplem. *Rosette,* Cuivre parfaitement purifié.

ROSETTE (*Rachid* ou arabe), ville de la Basse-Egypte, ch.-l. de province, sur la branche occidentale du Nil; 11.286 hab. Elle fut fondée par les Arabes vers 870, près de l'emplacement de l'ancienne Bolbitine. C'est une jolie petite ville, entourée de jardins, avec de vieilles maisons arabes et quelques mosquées de bon style. Les plus beaux quartiers sont vers le quai, très étendu et bien bâti. Une barre dangereuse empêche les navires de remonter jusqu'à Rosette; aussi le commerce y est-il déchu.

— *Pierre de Rosette,* Fragment de stèle en basalte noir découvert en 1799 pendant l'occupation française par le commandant d'artillerie Boussard, actuellement au British Museum. Il est couvert de trois inscriptions : la première en caractères hiéroglyphiques, la seconde en caractères démotiques et la troisième en grec et datée de 193 av. J.-C. L'inscription hiéroglyphique est tronquée, les deux autres sont à peu près intactes; les trois ne sont que le texte, en trois écritures et en deux langues, d'un unique décret rendu par les prêtres égyptiens en l'honneur de Ptolémée Epiphane. Déchiffrée définitivement par Champollion en 1831, l'inscription de Rosette a été publiée en dernier lieu par Chabas (1867) pour la partie hiéroglyphique, et pour la partie démotique par Brugsch et par Révillout.

ROSETTI (Constantin), poète et politique roumain, né et mort à Bucarest (1816-1885). Il entra à l'armée (1834-1837), puis dans l'administration, fut nommé procureur du tribunal civil à Bucarest, fonctions dont il se démit en 1845, traduisit en roumain Voltaire, Lamartine et Byron, publia un recueil de vers : *les Chants du bonheur* (1840), se rendit à Paris (1843), retourna ouvrir une librairie à Bucarest (1846). Membre actif du parti démocratique, il contribua à la chute du prince Bibesco (1848), fut arrêté, délivré par le peuple, devint chef de police à Bucarest, secrétaire du gouvernement provisoire, directeur au ministère de l'intérieur, fonda un journal, *le Nourrisson roumain,* pour soutenir la cause démocratique. Sous la réaction (1850), il gagna Paris, y publia *la Roumanie future,* revue (1850), *la République roumaine,* journal, et un *Appel à tous les partis* (1850). De retour en Roumanie (1861), il fut élu député, reçut le portefeuille de l'instruction publique (1866) et la présidence de la Chambre (1877), poste où il appuya la politique belliqueuse du cabinet Bratiano, et fut chargé du ministère de l'intérieur (1881-1882).

ROSETTI (Théodore), homme politique roumain, né à Jassy en 1831. Il fit son droit à Bucarest et à Paris. Rentré en Roumanie, il entra dans la magistrature, où il occupa bientôt les plus hautes fonctions. Ministre des travaux publics sous la présidence de Lascar Catargi, en 1875, il fut nommé un an après président de la Cour de cassation et ne rentra dans la vie politique militante qu'à la chute du cabinet Jean Bratiano et du parti libéral. Le roi, n'ayant pas voulu confier le gouvernement au parti conservateur, créa un ministère de transition en appelant au pouvoir Th. Rosetti, le chef du parti *junimiste* (appelé aussi constitutionnel). Président du conseil du 23 mars 1888 jusqu'au 29 mars 1889, il prit à ce moment le portefeuille de la justice, fit promulguer la loi sur l'inamovibilité des magistrats et démissionna en 1890. Nommé en 1891 gouverneur de la Banque nationale, il résilia ses fonctions en 1895 pour prendre la direction de la Banque agricole. Beau-frère du prince Couza, il fut un des premiers fondateurs de la société *Junimea* et des fameuses *Convorberi literare* (Causeries littéraires), qui ont fait époque dans l'évolution intellectuelle des Roumains.

ROSETTIER n. m. Autre orthogr. de ROSETIER.

ROSEY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 15 k. de Chalon-sur-Saône; 310 hab. Vignobles donnant des produits estimés. Prin. crus : *Champ-Martin, les Cras rouges, Chaurelotte* (1er s.).

ROSHANA-BOUTSOU, bouddha très adoré par les Japonais, ceux surtout des sectes de Tendai et de Singan. C'est lui qui est représenté dans le bouddha colossal ou *Dai-Boutsou* de Kamakoura. Il est difficile de déterminer sa nature, son origine et ses fonctions, les Japonais des différentes sectes ne s'accordant à son sujet que sur un point : son rang de grand Bouddha.



Roshana-Boutsou.

ROSHEIM, ch.-l. de cant. d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace, cercle de Molsheim), sur le Rosenmeer, sous-affluent de l'Ill, au pied des Vosges; 3.132 hab. Bains d'eau minérale. Fabriques de tissus, de peignes. Fours à chaux. Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul, type de l'architecture rhénane du XIIe siècle. Restes de remparts.

ROSICLERE n. f. Un des noms vulgaires de la mine d'argent rouge.

ROSIER (*zi-é* — rad. *rose*) n. m. Genre de rosacées, tribu des rosées. *Rosier du Japon,* Nom vulgaire du camelia.

— ENCYCL. Les *rosiers* sont des arbrisseaux parfois grimpants et s'élevant souvent à une grande hauteur; ils sont plus ou moins poilus et couverts d'aiguillons. Les feuilles sont alternes, à pétiole engainant et généralement multilobées. Les fleurs sont terminales, solitaires ou disposées en corymbes; le calice est tubulé, ventru, rétréci au sommet, presque toujours à cinq lobes, souvent divisés et pinnatifides. La corolle présente cinq pétales, rarement quatre, lesquels sont très souvent multipliés par la culture. Les étamines sont en nombre indéfini; les ovaires, nombreux, insérés sur le fond du calice, sont libres, uniloculaires, etc. Les styles émergent souvent du calice. On en connaît environ cinquante espèces, répandues surtout dans les régions tempérées de l'ancien monde. Le plus grand rosier connu est en France, à Toulon, dans le jardin de la Marine. C'est un rosier à fleurs blanches, le rosier de Banks, du nom de lady Banks. Il couvre une muraille large de 25 mètres et haute de 6; il produit environ 50.000 roses d'avril à mai.

Les rosiers sont cultivés depuis la plus haute antiquité, et les horticulteurs se sont ingéniés à obtenir, par semis directs, par croisements, hybridations et métissages, des variétés nouvelles. Les différences dans les variétés portent particulièrement sur le coloris, sur la forme des boutons et des fleurs, leur grandeur, leur tenue, leur duplicature (multiplication des pièces pétaloïdes), leur abondance, leur odeur, la rigidité des rameaux floraux, etc. L'un des résultats les plus intéressants de ces recherches a été la création de races *remontantes,* c'est-à-dire dont la floraison se prolonge durant toute la bonne saison. Aujourd'hui, les variétés se chiffrent par milliers. Dans son livre intitulé *les Roses de l'Hay en 1902,* Gravereaux énumère 6.781 rosiers distincts.

Les coloris varient : d'une part, du blanc pur au rouge cramoisi presque noir en passant par le carné, le rose, le rouge vif, le pourpre, le rouge foncé, avec toutes les nuances intermédiaires; d'autre part, du blanc au jaune d'or, avec en plus des tons saumonés, abricotés, orangés. Enfin, diverses variétés présentent des panachures.

Les rosiers buissonnants sont cultivés tantôt en touffes basses, tantôt en tiges plus ou moins élevées; dans le premier cas, on les multiplie soit par le bouturage ou le marcottage (ils sont dits alors *francs de pied*), soit par le greffage près de terre; dans le second cas, on les greffe à une certaine hauteur, sur le rosier sauvage appelé vulgairement *églantier.* Les rosiers sarmenteux ou grimpants conviennent particulièrement pour garnir des treillages, des supports de forme variée, des troncs d'arbres, des rocailles, etc. On a pu obtenir des rosiers de petite taille (*polyantha*) qui fleurissent dès leur première année. Un bon nombre de variétés de rosiers se soumettent aisément à la culture en pots.

L'obtention des nouvelles variétés de roses a lieu dans tous les pays où l'horticulture est prospère; mais la France tient, depuis longtemps, le premier rang sous ce rapport (Seaux, Lyon, la Provence, etc.).

Il est impossible de donner une liste quelque peu étendue des variétés de rosiers. Les principales sont :

Hybrides remontants (floraison tout l'été) : Baronne de Rothschild, Captain Christy, Général Jacqueminot, Louis Van Houtte, Mabel Morisson, Merveille de Lyon, Paul Neyron. — *Thés* et *hybrides de thés* (variétés bien remontantes) : Belle Lyonnaise, Camoëns, Etoile de Lyon, Gloire de Dijon, Homère, La France, Mme Berard, Maréchal Niel, Marie Van Houtte, Safrano. — *Noisettes* (variétés remontantes : Aimée Vibert, Céline Forestier, Lamarque. — *Iles Bourbon* (variétés bien remontantes) : Impératrice Eugénie, Reine des îles Bourbon, Mme Pierre Oger, Reine Victoria, Souvenir de la Malmaison. — *Bengales* (variétés très remontantes : Cramoisi supérieur. *Cent-feuilles* (rosiers non remontants : Chatalgne, Mousseuses des Peintres, Pompon de Bourgogne, rose de mai. — *Damas* et *Portland* (remontants) : Mme Harvy, Rose du Roi. — *Rugueux* (remontants) : Blanc double de Coubert. — *Pimprenelles* (non remontants : Persian Yellow, Soleil d'Or. — *Variétés écossaises remontantes* : Beauté de l'Europe, Gloire de Dijon, Mme Berard, Maréchal Niel; *non remontantes* : Belle de Baltimore, Félicité-Perpétue, Flore. Un assez bon nombre de variétés, parmi les plus belles, demandent à être abritées pendant l'hiver sous le climat de Paris.

Rosiers à parfums. L'huile volatile extraite de certaines sortes de roses et qui constitue un parfum recherché est produite en Perse, aux Indes, en Tunisie, en Bulgarie, en Turquie, et surtout aux environs de Kazanlik, au pied des Balkans. En France, on pratique aussi cette industrie dans quelques cantons de la Provence.

Les rosiers cultivés pour ces divers produits appartiennent à plusieurs espèces très odorantes, telles que rosiers cent-feuilles, musqué, de Damas, etc. Provins, etc. La essence de rose, dont le prix est très élevé, est souvent falsifiée au moyen de l'essence de *geranium.*

Arboricol. *Rosier de la cour.* On appelait ainsi le fournisseur spécial des roses offertes dans certaines circonstances, au parlement de Paris. La corporation s'appelait le *bail de la bazoche des roses.* V. BAILLE. La taillée de roses offerte tout spécialement au parlement de Toulouse, se nommait *rosier de cour.*

Rosier (LE), roman de J.-J. Rousseau. J.-J. Rousseau, dans son rapport malgré le *Devin du village,* était loin d'avoir pas mis dans ses pièces musicales autant d'art et de charme que dans ses mélodies pures de tout accompagnement. Le paroissien avait fourni à Rousseau par un de ses meilleurs amis, le philosophe Deleyre, son premier [illegible] traducteur de Bacon et [illegible] siéger à la Convention et devenir membre de l'Institut

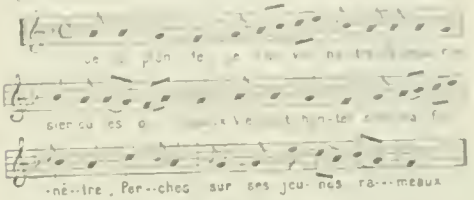

ROSIER (*zi-é* — rad. *rose*) n. m. Techn. Fabricant de ros ou peignes à tisser.

Rosier (Joseph-Bernard), auteur dramatique français, né à Béziers en 1795, mort à Marseille en 1859. D'abord clerc d'avoué, puis employé dans l'enregistrement, professeur de rhétorique, il se fit auteur dramatique en 1830. Ses pièces sont généralement gaies, spirituelles et bien faites. Nous citerons parmi ses œuvres, qui comprennent surtout des comédies : *le Mari de la femme* (1831); *le Mariage par devoir* (1831); *la Mort de Pierrot* (1833); *Mademoiselle de Montmorency* ou *le Dernier Amour de Henri IV* (1834); *la Jolie Voyageuse* (avec Dennery, vaudeville, 1834); *un Procès* (avec [illegible]); *Fausses impressionnées,* comédie (1837); *Marie Padilla,* drame-vaudeville (1837); *Trente ans ou une Femme raisonne le* (1838); *les Mariages conjugaux* (1838); *le Manoir de Montarcher,* [illegible] sa meilleure œuvre (1839); *le Prêteur* (1839); *la Lune rousse* (1839); *la Mansarde des artistes* (1841); *Montgaillard* ou *le Premier Jour des cent jours* (1842); *une Dernière Conquête* (1843); *la Foi, l'Espérance et la Charité,* drame (1845); *Brutus, lâche César!* (1849); *Croque-Poule,* vaudeville (1849); et divers livrets d'opéra-comique parmi lesquels celui du *Songe d'une nuit d'été,* d'Ambroise Thomas (1850).

ROSIÉRAT (*ra* n. m. Qualité de rosière. *Concourir pour le* ROSIERAT.

ROSIÈRE n. f. Jeune fille vertueuse, à la vue de laquelle, dans certaines localités, on [illegible] et [illegible] couronne de roses, accompagnée d'une récompense [illegible] dot, livret de caisse d'épargne, etc.). || Par ext. et fam. Jeune fille vertueuse, en général; vierge. On emploie quelquefois, par plaisanterie, le masculin *rosier* pour désigner un jeune homme chaste, vertueux.

— ENCYCL. On attribue l'origine de l'institution des *rosières* et de leur couronnement annuel à saint Médard, évêque de Noyon au VIe siècle. Cet évêque, qui en même temps était seigneur de Salency, village situé près de Noyon, avait imaginé de donner tous les ans à celle des filles de sa terre qui jouirait de la plus grande réputation de vertu une somme de 25 livres et une couronne de chapeau de roses. La première rosière fut couronnée vers 525, et l'évêque donna le prix à sa propre sœur, que la voix publique désigna comme la plus vertueuse du pays. Pour perpétuer la coutume, saint Médard attacha des dîmages de sa terre [illegible] arpents, dont il affecta les revenus au payement des 25 livres et des frais accessoires du couronnement annuel d'une rosière, et ce fut le seigneur de Salency qui demeura, après saint Médard, en possession du droit de choisir la rosière entre trois nièces du village qui lui présentait un mois à l'avance. La fête de la rosière et son couronnement furent célébrés à Salency jusqu'à la Révolution. D'autres communes suivirent cet exemple, et il y eut des couronnements de rosières à Caen, près de Caen, à Briquebec, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, à Richecourt, etc. Aujourd'hui, les couronnements de rosières les plus célèbres sont ceux de Salency et de Nanterre.

ROSIÈRE n. f. Nom, en Picardie, d'un poisson d'eau douce, la bouvière, appelée ailleurs rose.

Rosière (Jean-Baptiste-Etienne-Joseph-Théodore LEPEINTRE DE LA ROSIÈRE), connu au théâtre sous le nom de Joseph-Théodore, auteur dramatique, né et mort à Paris (1787-1811). Après avoir acquis sur des scènes de province, l'habitude des planches, il débuta à la Comédie-Italienne en 1786. Son succès inquiéta les chefs d'emploi, et il fut contraint de retourner en province. Mais, en 1788, il reparut à la Comédie-Italienne et fut reçu sociétaire par autorisation. Rosière fut, avec Piis et Barré, l'un des fondateurs du Vaudeville de la rue de Chartres (1792). Il cessa de jouer en 1804, mais il conserva la place de professeur jusqu'à sa mort. Il fit représenter plusieurs pièces à la Comédie-Italienne.

ROSIÈRES, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 23 kilom. de Montdidier, sur le plateau du Santerre; 2.197 hab. Ch. de f. Nord. Bonneterie. — Le canton a 21 comm. et 12.131 hab.

ROSIÈRES, [illegible]

ROSIÈRES, [illegible]

ROSIÈRES, [illegible]

ROSIÈRES-AUX-SALINES, [illegible]

ROSIÈRES-EN-SANTERRE, [illegible]

ROSIÈRES-D'EGLETONS, [illegible]

ROSIGNANO Marittimo, [illegible]

ROSIGNANO Monferrato, [illegible]

ROSILLE, [illegible]

ROSILY-MESROS, [illegible]

ROSIMOND (Claude La Roche de), [illegible]

ROSINE, [illegible]

ROSINI (Giovanni Maria), [illegible]

ROSINI, [illegible]

ROSITE, [illegible]

ROSKILDE, [illegible]

ROSLAGIA, [illegible]

ROSLAVL, [illegible]

ROSLIN, [illegible]

ROSMALEN, [illegible] Septentrion, sur la Meuse, 3.500 hab.

ROSMARINUS [illegible] n. m. Bot. Syn. de Romarin.

ROSMINI (Carlo, [illegible]) [illegible] et historien italien, né à [illegible] en 1827. [illegible] qui commença [illegible] Nouveau Testament de l'Académie de [illegible] et publia ensuite une [illegible] *de l'h. Barthélemy* [illegible] et les *Mémoires sur la vie* [illegible] *et Bonaparte au Caire* 1798. A [illegible] française, il passa plusieurs mois à [illegible] et à Peiresc, où il trouva des documents inédits [illegible] Vatrin de Peiresc. Il en servit pour écrire [illegible] *et philosophique de la vie et du monde* [illegible] *Vatrin de Peiresc et de ses disciples* [illegible], ouvrage qui peut être regardé comme un traité [illegible] et de pédagogie, de même que celui que Rosmini [illegible] peu de temps après, sous ce titre : *Vie de Jean-Baptiste Gerson*. En 1833, il était allé s'établir à Milan, [illegible] parurent : *Histoire des entreprises militaires et de la vie de Jean-Jacques Trivulce* 1815, *Histoire de Milan* 1820, son plus considérable ouvrage.

ROSMINI-SERBATI Antonio, philosophe italien, né à Rovereto (Tyrol) en 1797, mort à Stresa en 1855. Il publia [illegible] religieux et philosophiques, alla étudier la théologie à Padoue et fut ordonné prêtre 1821. Il se rendit alors à Rome, où le pape Pie VII l'encouragea à poursuivre ses études. Il publia : *Lettres sur l'entendement et sur l'amour*; *Histoire de l'amour*; *Essai sur le bonheur*; *De la religion chrétienne*. En 1827, il se fixa à Milan, où il lia avec Manzoni et fit paraître l'*Essai sur la Providence*, l'*Essai sur l'éducation*. Il se montrait en complète opposition d'idées avec Mamiani, Gioberti et Lamennais. En 1828, il fonda à Domo d'Ossola l'*Institut de la charité*, composé de laïques et de prêtres faisant vœu de charité, dont Grégoire XVI, onze ans après, le nomma général; puis les *Sœurs de la Providence* et le *Collegio degli educatori elementari*. Son ouvrage capital : *Nouvel essai sur l'origine des idées* 1830, fut comme l'introduction d'une vaste encyclopédie philosophique, qu'il devait compléter par d'autres ouvrages. En 1831, il accepta les fonctions de curé à Rovereto, puis reprit ses travaux, écrivant son livre des *Cinq plaies de l'Église* et son *Projet de constitution*. Envoyé à Rome, auprès de Pie IX, pour représenter le Piémont, en 1848, il refusa le chapeau de cardinal, fut chargé de l'instruction publique dans le ministère Rossi et suivit le pape à Gaëte, puis, lorsque ses idées eurent cessé de plaire au pontife, se retira en 1849 à Stresa. Ses autres ouvrages importants sont : *Renouvellement de la philosophie en Italie* 1836; *Philosophie de la politique* 1837, *de la morale* 1838, *du droit* 1841; *Théodicée* 1845; *Logique* 1853. Dans les nombreux ouvrages qu'il a consacrés à chercher l'accord de la foi et de la science, Rosmini a déployé une élévation d'esprit, une vigueur de logique, des mérites littéraires qui font de lui un des premiers théologiens et philosophes de l'Italie moderne.

ROSMONDE. Biogr. V. ROSEMONDE.

ROSNAY, comm. de l'Indre, arrond. et à 14 kilom. du Blanc, 1.246 hab. Carrières. Chapelle de la Bonne-Dame, lieu de pèlerinage.

ROSNEL (Pierre de), orfèvre français. Il fut joaillier en titre de Louis XIII, il avait étudié avec soin tout ce qui concernait son métier. Il a publié un ouvrage considéré à son époque comme le guide du joaillier, et qui est le résumé des connaissances de son temps dans la science des alliages et des procédés métallurgiques. Il est intitulé : *Miroir indien* ou *Trésor des Indes* 1667.

ROSNOEN, comm. du Finistère, arrond. et à 13 kilom. de Châteaulin, 1.537 hab. Élevage de chevaux.

ROSNY [illegible] n. m. Hist. Nom donné aux oiseaux que [illegible] de Rosny, fit planter sous Henri IV, le long [illegible].

ROSNY (Antoine-Joseph-Nicolas DE), littérateur, né à Paris en 1771, mort à Valenciennes en 1814. Élève de l'École [illegible] de Reims, il entra dans l'armée en 1788, fit les [illegible] de la Révolution, se retira du service [illegible] et obtint un emploi au [illegible]. Il a écrit des romans, des études [illegible] théâtre. Ses productions [illegible] autres virgils, nous citerons seulement : [illegible] 1797, *Théâtre* 1798, *Précis historique* [illegible], *Nouveau Manuel de Lille*; *Recherches* [illegible], etc.

ROSNY [illegible] Prénom usuel de [illegible] du précédent, né à Paris [illegible] 1857. Il [illegible] d'abord la botanique sous la direction [illegible] Franchet, puis, quelques années plus tard, [illegible] en ou Collège de France et acquit ainsi la connaissance de la langue chinoise ancienne. Il étudia seul le japonais, à cette époque absolument ignoré en France. En 1862, il fut attaché en qualité d'interprète à l'ambassade du shogoun. L'année suivante, il fut chargé d'un cours libre de langue japonaise à l'École des langues orientales, il devint le professeur titulaire de la chaire, en 1868, à sa création. En 1886, il fut nommé directeur adjoint à l'École des hautes études, où il professa sur le bouddhisme et les autres religions de l'extrême Orient. Il s'est également occupé d'américanisme. Il a fondé, en 1858, la Société d'ethnographie et, en 1873, le congrès international des orientalistes, dont il présida la première session. Indépendamment de ses nombreux articles, nous citerons, parmi ses principales publications : *Notice sur l'écriture chinoise* (1854), *Introduction à l'étude de la langue japonaise* 1858, *Mémoire sur la chronologie japonaise* 1858; *Manuel de la lecture japonaise* 1859; *la Civilisation japonaise* 1861; *Variétés orientales* 1868, *Traité de l'éducation des vers à soie au Japon*, trad. 1868; *Anthologie japonaise* 1871; *Éléments de la grammaire japonaise* (langue vulgaire) 1873; *Essai sur le déchiffrement de l'écriture hiératique de l'Amérique centrale* 1876; *les Peuples orientaux connus des anciens Chinois* 1882); *les Populations danubiennes* (1884), *les Coréens* 1886; *la Méthode consciencielle* (1887); *le Livre canonique de l'antiquité japonaise*, trad. (1887); *le Hiao-King* ou *Livre sacré de la piété filiale*, trad. (1889); *la Morale du bouddhisme* (1891); *le Taoïsme* 1892); *Traité d'ethnographie* 1900); *les Feuilles de Momidzi* 1902); etc.

ROSNY (Joseph-Henri-Honoré) *et* Justin **BOEX**, dits, romanciers français, nés à Bruxelles. Ils adoptèrent pour leurs œuvres une signature commune (J.-H. ROSNY). Leur premier roman, *Nell Horn* (1886), est écrit suivant la formule naturaliste, mais on y trouve déjà une pointe d'émotion qui était bien rare chez les naturalistes contemporains. En 1887, se séparant d'Émile Zola, ils publièrent le *Manifeste des cinq*, qui eux mêmes avaient rédigé. Leurs œuvres principales, après *Nell Horn*, sont : *les Xipéhuz* (1887), *le Bilatéral* 1887; *l'Immolation* (1887); *Marc Fane*, *les Cornevilles* 1888; *le Termite* (1890); *Daniel Valgraive* (1891); *Vamireh*, *l'Impérieuse Bonté* (1894); *l'Indomptée* (1895); *les Oncynes* 1895; *une Rupture* (1897); *les Âmes perdues* 1899; *la Charpente* 1900); *l'Héritage* (1902). L'intérêt supérieur de leurs œuvres est dans le souci qu'elles dénotent de la moralité individuelle et de la moralité sociale, dans l'idéalisme fervent dont elles s'inspirent. Ils écrivent dans un style dont l'originalité choque le goût par maintes bizarreries, mais qui se marque aussi par le relief, l'éclat, l'amplitude.

ROSNY-SOUS-BOIS, comm. de la Seine, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Denis, à 5 kilom. de Paris; 4.329 hab. Ch. de f. Est et Grande Ceinture. Carrières de plâtre. Fort du camp retranché de Paris.

ROSNY-SUR-SEINE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 6 kilom. de Mantes; 911 hab. Ch. de f. Ouest. Établissement d'horticulture. Château du XVIe siècle, où naquit Sully et où Henri IV se retira après sa victoire d'Ivry. Beau parc, où la duchesse de Berry fit bâtir un hospice. Dans la chapelle attenante, monument funéraire en marbre, à la mémoire du duc de Berry.

ROSOGLIO n. m. Bot. V. ROSOLIO.

ROSOIR n. m. Outil dont on se sert pour faire le trou de la rose d'un clavecin.

ROSOLATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide rosolique.

ROSOLINI, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Syracuse]); 7.504 hab.

ROSOLIO ou **ROSOLIS** n. m. Bot. V. ROSSOLIS.

ROSOLIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{19}H^{19}O^{3}$, qui est un homologue supérieur de l'aurine, et que l'on obtient en traitant un mélange de rosaniline et d'acide chlorhydrique avec une solution étendue d'azotite de sodium.

ROSOMAN, ville de la Macédoine (prov. de Salonique), sur la Tcheroa-Reka, affluent du Vardar; 2.800 hab.

ROSOMANE (de *rose*, et *manie*) n. m. Amateur de roses.

ROSON n. m. Archit. Syn. de ROSACE.

ROSOY (Barnabé FARMIAN de). V. DUROSOY.

ROSOYER (*zoi-i-é*) v. n. Tomber en forme de rosée. (Vx.)

ROSPEZ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 6 kil. de Lannion; 1.109 hab.

ROSPIGLIOSI. Biogr. V. CLÉMENT IX.

ROSPIGLIOSI (PALAIS), à Rome. Siège de l'ambassade française auprès de la cour pontificale. Il a été fondé en 1603 par le cardinal Scipion Borghèse, neveu de Paul V, puis a appartenu aux Rospighosi, ensuite aux Pallavicini. Le *Casino*, qui en dépend, renferme des tableaux de maîtres et des sculptures antiques.

ROSPORDEN (*din*), ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 21 kilom. de Quimper; 2.197 hab., sur un étang formé par l'Aven. Ch. de f. Ouest et réseau Breton. Belle église des XIVe et XVIe siècles, sur une pointe de terre avançant dans l'étang, ancienne châtellenie de la famille de Montfort. — Le canton a 4 comm. et 8.913 hab.

ROSS, comté des États-Unis (Ohio), au confluent du Scioto et du Paint Creek (bassin du Mississipi); 40.000 hab. Ch. l. *Chillicothe*.

ROSS, ROSSA, rivière du sud-ouest de la Russie [illegible] gouv. de Kief, [illegible] baigne Bielaia-Tserkof, Tarachtchino, Bohoslav et se verse dans le Dniéper, en aval de Kanev. Cours 367 kilom.

ROSS, ville d'Angleterre (comté de Hereford), sur la Wye, affluent de l'estuaire du Severn; 3.800 hab. Commerce de cidre, de bière, de laine; tanneries.

ROSS, comm. d'Irlande (Munster [comté de Cork]), sur la baie de Rosscarbery, qui est une portion de la baie de Clonakilty; 4.000 hab.

ROSS, comm. d'Irlande (Connaught [comté de Galway]), entre les loughs Corrib et Mask; 4.000 hab.

ROSS, comté de la région septentrionale d'Écosse, borné par les comtés de Sutherland, de Cromarty, d'Inverness, par le golfe de Murray et par l'Océan. 8.104 kilom.

carr.; pop. 79.000 hab. Pays âpre, élevé, couvert çà et là de montagnes arides aux sommets neigeux. Bons pâturages. Nombreux lacs, tels que le Loch-Marce, le Fannich, le Monar, le Lunchart. Fer. Pierre de taille.

Ross (sir John), marin et explorateur anglais, né à Balsarroch (Écosse) en 1777, mort à Londres en 1856. Il se distingua dans la marine de guerre pendant les guerres contre la France. En 1816, il fut chargé de chercher par la mer de Baffin un passage entre l'Atlantique et le Pacifique, mais échoua dans sa mission. En 1829, grâce à la générosité du négociant Félix Booth, il put repartir pour les mers arctiques situées au N. de l'Amérique. Ce voyage amena la découverte de la presqu'île *Boothia*, du pôle magnétique (par 70° 7' de latit. N. et 45° de longit. E.) et de la terre du Roi-Guillaume-IV. Rentré en Angleterre en 1831, Ross, après avoir été consul général à Stockholm de 1838 à 1841, tenta sans succès, en 1858, un nouveau voyage dans les mers polaires, à la recherche de sir J. Franklin, son ami. Il fut, au retour de cette expédition, promu contre-amiral. On a de lui : *Voyage of discovery for the purpose of exploring Baffin's Bay* (1819), traduit par Defauconpret; *Narrative of a second voyage in search of a North-West passage* (1834), trad. par le même en 1835; *a Treatise on navigation by steam-engine* (1828); *Memoirs and correspondance of admiral lord de Saumarez* (1838).

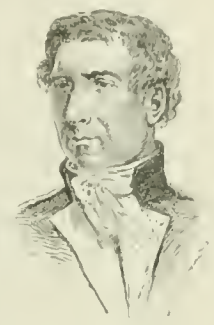

Ross.

Ross (sir James Clarke), marin et voyageur anglais, neveu du précédent, né à Londres en 1800, mort à Aylesbury en 1862. Entré, à douze ans, dans la marine, il fit ses premiers voyages sous les ordres de son oncle, accompagna le capitaine Parry dans ses quatre expéditions à la recherche d'un passage au nord-ouest (1819-1827) et, en 1839, entreprit, avec l' « Erebus » et le « Terror », une expédition au pôle sud, destinée surtout à l'observation des phénomènes du magnétisme terrestre, et au cours de laquelle il découvrit la terre Victoria, qu'il explora pour la seconde fois en 1842-1843 : alors fut constatée l'existence, par 77° 32' de lat. S. et 167° de long. E., du volcan Erebus. Ross rentra en Angleterre en 1843, et repartit en 1848 pour les régions polaires sans pouvoir retrouver la trace de Franklin. Il fut nommé contre-amiral en 1856. On lui doit une précieuse relation de son *Voyage de découvertes et de recherches dans les mers du sud et les mers antarctiques* (1846).

Ross (Louis), philologue et archéologue allemand, né dans le Holstein en 1806, mort par suicide à Halle en 1859. Il partit en 1832 pour la Grèce, où il devint, en 1837, professeur à l'université d'Athènes. En 1844, il fut nommé professeur d'archéologie à l'université de Halle. Citons de lui : *Description et dessin de l'Acropole d'Athènes*, avec Schaubert et Hansen (1830 et suiv.); *Voyages dans les îles grecques de la mer Egée* (1840-1852); *Voyages et routes de voyage en Grèce* (1841); *Manuel de l'archéologie des arts d'après les inscriptions* (1846); *le Théséion et le temple d'Arès à Athènes* (1852); *Dissertations archéologiques* (1855-1861).

Rossa (Jérémiah O'Donovan). V. O'Donovan.

Rossan (Mario de). V. Ganges (*marquise de*).

rossane (*ro-san'*) n. f. Lapin découpé, lardé et sauté.

Rossano, ville d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), près du golfe de Tarente; 18.141 hab. Ch.-l. de circondario. Archevêché. Exploitation du marbre et de l'albâtre. Récolte d'olives, câpres. Petit port. C'est l'ancienne *Roscianum*. — Le circondario a 18 comm. et 65.000 hab.

Rossano Veneto, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]); 3.289 hab.

rossard (*ro-sar'* — rad. *rosse*) n. m. Mauvais cheval : *Monter un* rossard. || Par ext. Pop. Fainéant; lâche. — Vaurien; personne à qui l'on en veut pour un motif quelconque.

Rossbach, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Egor]); 4.511 hab. Filature et tissage de coton.

Rossbach, bourg d'Allemagne (Saxe prussienne [présid. de Merseburg]); 637 hab. Rossbach, que les historiens français ont le plus souvent appelé *Rosbach*, est célèbre par la victoire qu'y remporta Frédéric II, le 5 novembre 1757, sur l'armée allemande commandée par le prince de Hildburghausen, soutenu par 20.000 Français sous les ordres de Soubise. L'armée franco-allemande avait passé la Saale et s'apprêtait à donner l'assaut à Leipzig quand, sur la nouvelle d'un retour offensif de Frédéric II, elle rétrograda sur la rive gauche de la Saale et s'établit à Rosshach dans une belle position. Frédéric II, qui n'avait que 25.000 hommes en face de 60.000 ennemis, feignit de battre en retraite. L'armée franco-allemande quitta alors les hauteurs pour poursuivre les Prussiens, mais ne prit aucune précaution. Lorsqu'elle arriva dans la plaine, elle fut accueillie par une vive canonnade; les Allemands lâchèrent pied sans combattre; les Français, et surtout le corps de réserve commandé par Saint-Germain, firent meilleure contenance, mais Soubise avait pris de si mauvaises dispositions qu'il suffit de six bataillons et de trente escadrons prussiens pour mettre en déroute l'armée française. L'armée alliée eut 2.500 hommes hors de combat et 7.000 prisonniers; elle perdit 67 canons, 15 étendards et 7 drapeaux. Frédéric II fit élever, en mémoire de cette victoire, une colonne que Napoléon renversa en 1806, après Iéna. La nouvelle de la défaite de Rossbach causa en France une émotion moins vive qu'on ne pourrait croire. Tout finit par des chansons sur le compte de Soubise :

> Soubise dit, la lanterne à la main :
> J'ai beau chercher où diable est mon armée,
> Elle était là pourtant, hier matin!
> Me l'a-t-on prise ou l'aurais-je égarée?

Rossberg, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]); 8.368 hab. Mines de houille et de plomb.

Rossberg, montagne de Suisse s'élevant à 1.583 m., entre les lacs de Zug, d'Egeri et de Lowerz et à la limite des cantons de Zug et de Schwyz. Le Rossberg est célèbre par ses éboulements, dont le plus récent, en septembre 1806, ensevelit le village de Goldau.

Ross-church (Florence Marryat, dame). Biogr. V. Marryat.

rosse (de l'allem. *ross*, cheval de prix, mais pris en mauv. part) n. f. Mauvais cheval : *Le surmenage, les mauvais traitements, etc., font d'une bête excellente une* rosse. — Fig. et fam. Personne qui ne vaut pas grand chose à un point de vue quelconque. Spécialem. Personne méchante qui aime à tourmenter, à harceler ses inférieurs : *Beaucoup d'adjudants sont* rosses. — adj. Dans l'argot littéraire, et spécialem. des théâtres, Qui est d'un réalisme cynique, qui dévoile ou souligne tout avec une ironie mordante : *Une pièce* rosse. *Un auteur* rosse. *Le genre* rosse. — Prov. : **Il n'est si bon cheval qui ne devienne rosse**, Il n'y a point d'homme si robuste, si actif, si intelligent, qui ne décline avec l'âge. || **Jamais bon cheval ne devient rosse**, L'homme robuste, intelligent, conserve toujours, quoi qu'il arrive, quelque chose de ses qualités.

rosse n. f. Ancien nom du gardon commun, appliqué aujourd'hui à un poisson voisin, le rotengle (*scardinius erythrophthalmus*). Syn. rossette, rousseau, sergent, etc.

Rosse (William Parsons, comte de), astronome irlandais, né et mort à Birr-Castle (Irlande) [1800-1867]. Il fut d'abord connu sous le nom de lord **Oxmanstown**, qu'il porta jusqu'à la mort de son père en 1841. Membre de la Chambre des communes, élu pair représentatif d'Irlande (1841), il consacra sa fortune au développement et aux progrès de l'astronomie et de l'optique. En 1826, il établit sur sa propriété de Birr-Castle, près de Parsonstown, un observatoire et le télescope fut surtout l'objet de ses tentatives d'amélioration. Il parvint à établir un télescope gigantesque, dont le miroir objectif avait un diamètre de 1m,82. Il se servit de ce télescope pour observer les nébuleuses et parvint ainsi à des résultats importants, qui détruisaient entièrement la théorie de condensation d'Herschel, ainsi que la cosmogonie que Laplace avait édifiée sur cette théorie. Outre un grand nombre de mémoires d'astronomie, on lui doit un certain nombre de publications sur l'Irlande.



Cte de Rosse.

rossée (*ro-sé*) n. f. Pop. Volée de coups.

Rossel (Elisabeth-Paul-Edouard, chevalier de), marin français, né à Sens en 1765, mort à Paris en 1829. Entré à quinze ans dans les gardes de la marine, il partit pour l'Inde avec d'Entrecasteaux (1785) et, un peu plus tard (1791), il se mit avec lui à la recherche de La Pérouse. Devenu, au cours du voyage, commandant de la frégate « Recherche » (1793), puis chef de l'expédition (août 1794), il dut laisser ses deux navires à Java et regagner l'Europe sur un navire de la Compagnie hollandaise, sur lequel furent placés les papiers contenant les résultats scientifiques du voyage, cartes et collections. Au cours de la traversée, le navire fut pris par les Anglais (1795), et Rossel ne put rentrer à Paris qu'après la paix d'Amiens (1802). Il fut attaché au Dépôt de la marine et publia le *Voyage de d'Entrecasteaux envoyé à la recherche de La Pérouse* (1808). Nommé, en 1811, membre du bureau des longitudes, Rossel devint successivement membre de l'Académie des sciences (1812), directeur général adjoint (1814), puis directeur général (1826) du Dépôt des cartes et plans de la marine, et contre-amiral (1828), etc.



E. Rossel.

Rossel (Louis-Nathaniel), membre de la Commune de Paris, né à Saint-Brieuc en 1844, fusillé à Satory en 1871. Elève de l'École polytechnique, officier d'artillerie dans l'armée de Metz en 1870, il perça à jour les projets de trahison de Bazaine, qui le fit enfermer au fort de Plappeville, s'échappa au moment de la capitulation, réussit à passer en Belgique, et, de retour en France, fut envoyé par Gambetta pour faire une enquête militaire dans le Nord. Colonel, directeur du génie à Nevers, il donna sa démission en mars 1871. Il protesta contre la paix avec l'Allemagne et se rallia à la Commune. Nommé commandant de la légion du XVIIe arrondissement, puis chef d'état-major de Cluseret, il manqua d'esprit pratique et démissionna. Arrêté le 7 juin par la police de Thiers, il fut traduit devant un conseil de guerre qui le condamna à mort. Entre autres ouvrages, il a laissé : *la Capitulation de Metz* (1871); *Œuvres posthumes* (éditées par J. Amigues, 1871).

Rosselli Cosimo), peintre florentin, né et mort à Florence (1430-1507). Appelé à Rome par Sixte IV, il travailla aux décorations de la chapelle Sixtine. Mais il est surtout connu par sa fresque du *Miracle du saint sacrement* (église Sant-Ambroiso, à Florence), remarquable par le nombre prodigieux de personnages qu'elle contient. Plusieurs sont des portraits; les plus frappants sont ceux du Politien, de Marsile Ficin et de Pic de La Mirandole. Le Louvre possède de cet artiste *la Vierge présentant son Fils à l'adoration des anges, de sainte Madeleine et de saint Bernard*.



Cosimo Rosselli.

Rosselli Matteo, peintre, né à Florence en 1578, mort en 1650. Ses compositions se font remarquer par la correction du dessin et l'imitation consciencieuse de la nature. On cite comme son chef-d'œuvre la *Naissance de Jésus-Christ* (Florence). Le Louvre possède de lui : *le Triomphe de David sur Goliath et la Vierge et les Anges apportant des fleurs et des fruits à l'Enfant Jésus*.



Matteo Rosselli.

rosser (*ro-sé* — rad. *rosse*) v. a. Battre violemment : *Si je prends un bâton, je vous* rosserai *d'importance*. Mol.

— Pop. Vaincre : Rosser *l'ennemi*. Rosser *un joueur*.

Rossera, ville de l'empire anglais de l'Inde (Bengale), prov. de Patna, distr. de Darbhanga, sur le Petit Gandak (bassin du Gange); 11.580 hab.

rosserie (*ro-se-ri* — de *rosse*, adj.) n. f. Fam. Méchanceté, trahison : *Une femme n'est jamais plus aimable qu'au moment de faire une* rosserie. || Parole, œuvre du genre rosse : *Les* rosseries *des chansons montmartroises*.

Rosset du Pont Joseph), sculpteur français, né et mort à Saint-Claude (1706-1786). Cet artiste se forma seul et travailla les matières les plus dures, même l'ivoire. Il fit avec succès le buste de Voltaire, qui obtint les suffrages du grand Frédéric. Rosset repoussa les avantages qu'on lui offrait à Paris et ne voulut pas quitter Saint-Claude. Le sculpteur de la Franche-Comté laissa trois fils qui eurent eux-mêmes du talent.

Rossetti (Gabriel), écrivain italien, né à Vasto (Abruzzes) en 1783, mort à Londres en 1854. Conservateur du musée de Naples, puis secrétaire de l'instruction publique et des beaux-arts sous Joachim Murat, Rossetti dut quitter l'Italie en 1821, lors de la recrudescence du despotisme des Bourbons de Naples; il se réfugia à Malte, puis à Londres, où il fut nommé, en 1830, à une chaire de littérature, qu'il occupa jusqu'en 1845. Longtemps avant sa mort, Rossetti avait abandonné le culte catholique pour le protestantisme. Outre le recueil de ses premières poésies, imprimé à Naples, il faut citer le *Psalterion* (1843); *le Voyant dans la solitude* (1845); *la Harpe évangélique* (1852), recueil de poésies religieuses. On lui doit, en outre, plusieurs ouvrages de critique et de philosophie : *Considérations sur Rome au milieu du XIXe siècle*, livre dans lequel il combat le célibat des prêtres; *les Mystères de l'amour platonique révélés* (1840), et enfin son *Commentaire de la* « Divine Comédie » et la *Vita nuova* de Dante.

Rossetti (Dante-Gabriel), peintre et poète anglais, fils du précédent, né à Londres en 1828, mort à Birchington (Kent) en 1882. Elève du peintre Cary, puis, en 1854, de l'Académie royale, il travailla ensuite avec Madox-Brown et constitua bientôt avec Hunt et Millais la mémorable « Confrérie préraphaélite ». (V. préraphaélitisme.) En 1849, Rossetti exposa un petit tableau d'exécution précieuse : *l'Enfance de la Vierge*. L'année suivante, on voyait de lui, à l'exposition des artistes, son *Ecce ancilla Domini* (l'Annonciation). Les sujets qu'il traitait le plus volontiers se rattachaient à la légende médiévale, à la poésie italienne primitive et à la poésie des vieilles ballades anglaises. En même temps, il s'abandonnait à la littérature. Sa traduction des lyriques italiens du XIIIe siècle était entreprise au mois de 1846 et il ne tarda pas à publier, dans leur version première, modifiée par la suite, ses remarquables poèmes : *la Demoiselle bénie* et *Sœur Hélène*. Rossetti épousa, en 1860, Elisabeth E. Siddal, elle-même peintre de mérite. Deux ans après, la mort prématurée de sa femme l'accabla. C'est elle qu'il a fait revivre en son beau recueil : *la Maison de vie*. Ce n'est qu'en 1870 que furent publiés les *Poems*; le manuscrit en avait été déposé huit ans auparavant dans le cercueil de sa femme, qu'il dut faire ouvrir. En 1881, il publia des *Ballads and sonnets* (1881). On a aussi de lui une traduction de la *Vita nuova* de Dante. Combinant en lui la sensualité et l'amour de la forme des Italiens à l'imagination rêveuse et féerique des races septentrionales, cette double mentalité donne à ses œuvres, écrites ou peintes, une délicieuse originalité. Ses dernières années connurent une gloire qu'il sembla toujours ignorer. Des longtemps malade, ne pouvant dormir qu'à l'aide du chloral, il s'éteignit tout d'un coup, le jour de Pâques.

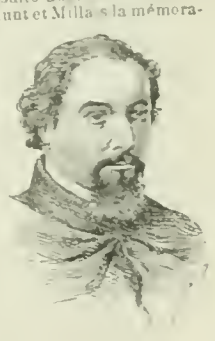

D.-G Rossetti.

Voici quelques-uns des principaux tableaux de Rossetti : *Beata Beatrix*, peinture appartenant à la National Gallery (1863); *il Ramoscello*, beau portrait en buste d'une jeune fille (1865); *la Charmille bleue*; *la Bien-aimée*, cantique de Salomon (1866); *le Rêve de Dante*, musée de Liverpool (1870); *Proserpine* (1874); *Sibylla palmifera*; *Venus Verticordia*; *la Ghirlandata*, sur des thèmes tirés des poésies du peintre; *la Salutation de Béatrix*, tableau inachevé (1881).

Rossetti (William Michael), écrivain anglais, frère de Dante-Gabriel, né à Londres en 1829. Tout en occupant des fonctions dans l'administration des finances, il fut le rédacteur en chef de la fameuse revue « the Germ », qui fut le premier organe de l'école fondée par son frère. On a de lui une traduction en vers blancs de l'*Enfer* de Dante, une étude sur les beaux-arts contemporains (1867), des *Vies de poètes fameux*, une vie de Keats, *Dante-G. Rossetti, dessinateur et écrivain* (1889); *Mémoire sur Dante-G. Rossetti* (1895); des éditions d'anciens poètes; etc.

Rossetti (Christina Georgina), femme de lettres anglaise, sœur des précédents, née en 1830, morte à Londres en 1891. Son talent présente de grandes affinités avec celui de Gabriel. Elle a laissé des contes, qu'illustra son frère : *Goblin Market, the Prince's Progress, Sing-Song, Speaking-Likeness, Annus Domini, A. Pageant*, etc., et un volume

[illegible]

[illegible] Jeanne Nicolas Erythrée [illegible]

[illegible]

[illegible]

[

ROSSINVER, comm. d'Irlande (Connaught [comté de Leitrim]), sur le Lough Melvin et sur la baie de Donegal; 9.905 hab.

ROSSKEEN, comm. d'Ecosse (comté de Cromarty), sur le Cromarty Firth; 3.800 hab.

ROSSLAND, ville minière du Canada (Colombie britannique); 7.000 hab. Or, argent, cuivre.

ROSSLAU, ville d'Allemagne (duché d'Anhalt [cercle de Zerbst]), sur l'Elbe, au confluent de la *Rossla*; 8.533 hab. Fonderie. Fabrique de machines, de papier.

ROSSLYN (Alexander Wedderburn, baron Loughborough et comte DE), homme d'Etat anglais, né à Edimbourg en 1733, mort près de Windsor en 1805. Il se lia à l'université d'Edimbourg avec Robertson, Hume, Adam Smith, et, après s'être inscrit au barreau (1754), il fonda avec eux la célèbre *Edimburg Review* (1756). En 1757, il s'établit à Londres, où Bute le prit en amitié et le poussa. En 1761, il était élu membre du Parlement; il y soutint ardemment Wilkes (1768), fit l'opposition la plus violente au cabinet North (1770), et devint solliciteur général en 1771, ne craignant pas, pour obtenir ce poste, de faire une volte-face politique complète. Il fut bientôt promu attorney general (1778), puis chief-justice des plaids communs (1780) et créé pair. Premier commissaire au grand sceau dans le cabinet de concentration de North et Fox (1783), il fut enfin nommé lord chancelier par Pitt en 1793. Il abandonna à cette occasion les intérêts du prince de Galles et devint un des « amis du roi ». Il perdit le grand sceau à l'avènement d'Addington, et fut alors créé comte de Rosslyn (1801).

ROSSMÆSLER (Emile-Adolphe), naturaliste allemand, né et mort à Leipzig (1806-1867). D'abord professeur d'histoire naturelle à Weida, puis à Tharand, près Dresde, il fut élu député. Accusé de haute trahison, il fut acquitté, mais mis à la retraite. Il a publié de nombreux ouvrages de science pure et de vulgarisation. Parmi les premiers, il faut citer sa remarquable *Iconographie des mollusques de terre et d'eau douce* (1835-1859); parmi les seconds, son *Histoire de la terre*, qui eut deux éditions; *les Animaux de la forêt*, en collaboration avec Brehm (1864-1867); etc.

Rosso (Rosso del), **Rosso Fiorentino, Giov. Battista Rossi**, etc., plus connu en France sous le nom de **Maître Roux**, peintre florentin, né à Florence en 1494, mort à Fontainebleau en 1541. Il se forma seul par l'étude de Michel-Ange et du Parmesan. François Ier l'appela en France en 1530 et lui confia la direction des travaux d'art qui s'exécutaient à Fontainebleau. C'est sur ses dessins que fut construite la grande galerie du château, qu'il orna de peintures et de riches ornements en stuc. Ayant accusé son ami Pellegrino de vol, il s'empoisonna de désespoir après l'avoir vu soumettre à la torture (1541). Le Primatice, après sa mort, fit détruire une partie des peintures de son rival, sous prétexte d'agrandir les bâtiments qu'elles décoraient.



Rosso.

Rosso possédait de grandes qualités : la fougue, l'expression, l'originalité. Il cultiva avec non moins de succès la poésie, la musique et l'architecture. Le Louvre possède de lui *la Vierge recevant les hommages de sainte Elisabeth*, un dessin à la plume et un *Christ au tombeau*.

ROSSO (Joseph DE), architecte italien, né à Rome en 1760, mort à Florence en 1831. Fils et petit-fils d'habiles architectes, il alla se perfectionner à Rome, sous la direction de Léonard de Vegni (1790). De retour en Toscane, il restaura un grand nombre d'édifices de la ville de Sienne, à demi détruite par le tremblement de terre de 1798. A Florence, il fut chargé de la reconstruction d'une partie du Palais-Vieux, du théâtre Goldoni, des tours de Sainte-Marie-Nouvelle, etc. Dans la dernière partie de sa vie, il se livra à l'enseignement, sans pour cela négliger la pratique de son art, car il construisit encore une chapelle de la cathédrale d'Arezzo, le grand autel de Sainte-Marie-Nouvelle et dirigea la restauration de l'église Saint-Alexandro, à Fiesole. Il a publié un grand nombre de traités spéciaux et de notices relatives à son art. Principaux ouvrages : *Recherches sur l'architecture des Egyptiens* (1787); *Pratique et économie de l'art de bâtir* (1789); *Description du théâtre Goldoni, à Florence* (1817); *Eléments d'architecture* (1818); *Monument étrusque de Fiesole* (1818); un *Hypogée, près de l'antique Clusium* (1819); *Recherches sur le singulier temple de Saint-Jean, à Florence* (1820); *Observations sur l'architecture florentine du moyen âge* (1824-1825); etc.

ROSSOCH, bourg de Russie (gouv. de Voronèje [distr. d'Ostrogojsk]); 11.000 hab. Commerce de chevaux. — Bourg du même gouv. (distr. de Nijnedievitzk); 3.000 hab. — Bourg du même gouv. (distr. de Korotoyak); 4.000 hab.

ROSSOLIS (*li* — de l'ital. *rosolio*) n. m. Sorte de ratafia, appelé aussi ROSOLIO et ROSOGLIO.

— ENCYCL. Le *rossolis* est surtout en usage en Italie et en Turquie; ceux de Turin et de Zara ont une grande réputation. On le prépare en faisant macérer pendant cinq jours 250 grammes de pétales de roses rouges, 125 grammes de fleurs d'oranger, 8 grammes de cannelle, 30 grammes de girofle dans 10 litres d'alcool à 22°, puis on distille. A l'alcoolat obtenu on ajoute 4.500 grammes de sirop de sucre et 30 grammes d'alcoolat de jasmin. Enfin, on colore la liqueur on rose par un peu de carmin.

ROSSOLIS (*li* — du lat. du moyen âge *ros solis*, rosée du soleil) n. m. Bot. Genre de droséracées.

— ENCYCL. Les *rossolis* sont des plantes vivaces, à feuilles radicales, groupées en rosette. Les fleurs, petites, blanches, ordinairement en grappes unilatérales, présentent un calice à cinq divisions, une corolle de cinq pétales hypogynes, cinq étamines hypogynes, à filets linéaires, etc. Le fruit est une capsule.

Les feuilles de ces plantes sont couvertes de petits poils glanduleux et colorés, terminés par des glandes transparentes, qui ressemblent à des gouttes de rosée persistantes, d'où le nom du genre. Si un insecte vient s'y poser, leurs points glanduleux éprouvent une sorte d'irritabilité, se renversent sur le limbe et emprisonnent l'animal; mais ils s'écartent au bout de quelque temps et lui laissent la liberté.

En Europe, on rencontre : le *rossolis à feuilles rondes*, à hampe dressée, dépassant longuement les feuilles, qui sont arrondies et étalées sur le sol; le *rossolis oborale*, qui a aussi la hampe dressée, mais seulement une fois plus longue que les feuilles, qui sont obovales ou cunéiformes et dressées; le *rossolis intermédiaire*, qui a la hampe coudée à la base et dépassant à peine les feuilles; etc.



Rossolis : *a*, coupe de la fleur.

ROSSTRÉVORITE (*ross* n. f. Silicate hydraté naturel, qui est une variété d'épidote.

ROSSWEIN, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig]), sur la Mulde de Freiberg, branche droite de la Mulde; 8.062 hab. Forge et fonderie de fer. Verrerie.

ROST (Jean-Christophe), poète allemand, né à Leipzig en 1717, mort à Dresde en 1765. Il est surtout connu pour la part qu'il prit aux querelles entre Gottsched et les Suisses, et qui furent le prélude de la renaissance de la littérature allemande dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. D'abord ami et protégé de Gottsched, il ne tarda pas à abandonner la cause du fameux professeur, qu'il attaqua dans un poème satirique intitulé : *Prélude* (1742). Une épître satirique, *le Diable à M. le critique G.* (1753), est plus agressive encore. On a encore de Rost des *Pastorales* d'une allure assez libre et un poème érotique, *la Belle Nuit*, qui fit scandale.

ROSTAGE ou **ROUSTAGE** (*staj*) n. m. Garniture de points de soie ou de métal, qui embrasse toute la hauteur d'un bouton.

ROSTAING (comte DE), général français, né en 1716, mort à Auxonne en 1793. Maréchal de camp en 1780 et lieutenant général en 1791, il était en inspection à Auxonne (1793), lorsqu'il fut arrêté sur l'ordre du conventionnel Bernard de Saintes, pour être conduit au tribunal révolutionnaire de Paris; il tomba malade et on le mit en prison à Auxonne, où il mourut. Il a inventé un système d'artillerie de montagne qui conserve son nom dans les tables de construction de Gribeauval. Il a publié un traité intitulé : *Tables du toisé du bois et du poids des fers à l'usage de MM. les officiers du corps royal d'artillerie, calculées par les officiers du même corps* (1777).

ROSTÂK, ville de l'Arabie orientale, dans l'Oman (région de Mascate), sur le versant nord du djebel Akhdar; 3.000 hab. Lieu de villégiature d'été pour les négociants de Mascate.

ROSTAN (Louis-Léon), médecin français, né à Saint Maximin (Provence) en 1790, mort à Paris en 1866. Il était inspecteur du service de santé de la Salpêtrière lorsque sévit le typhus de 1814, et il contracta la terrible maladie. Devenu membre de l'Académie de médecine en 1823, professeur de clinique en 1833, il fut l'un des précurseurs de la doctrine de l'*organicisme*, formulée plus tard par Bérard. Son ouvrage le plus important traite du *Ramollissement du cerveau*, dont il a vu l'étroit rapport avec le durcissement des artères artériosclérose). Il a laissé aussi un *Traité de médecine clinique* et un *Cours d'hygiène*. Son portrait a été peint par Flandrin.

ROSTAND (Joseph-*Eugène*-Hubert), littérateur et économiste français, né à Marseille en 1843. Adjoint au maire de Marseille en 1877, il se présenta sans succès comme candidat monarchiste aux élections législatives de 1878, 1881 et 1885. Il publia d'abord plusieurs recueils de vers : *Ebauches* (1865); *la Seconde Page* (1866); *Poésies simples* (1874); *Sentiers unis* (1886); une traduction en vers des *Poésies de Catulle*. Depuis, il se voua à l'étude des questions économiques et inaugura à Marseille un mouvement de progrès social pratique : habitations ouvrières, lutte contre l'alcoolisme, etc.). Il a fondé une banque populaire et a publié : *les Questions d'économie sociale dans une grande ville populaire* (1889); *la Réforme des caisses d'épargne françaises* (1891); *une Visite à quelques institutions de prévoyance en Italie* (1891); etc. Il a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques le 21 décembre 1898.

ROSTAND (Edmond), poète dramatique, fils du précédent, né à Marseille en 1868. Après avoir publié un recueil de vers, *les Musardises*, où il y a de l'élégance et de la grâce, mais peut-être aussi quelque mièvrerie, Rostand débuta sur la scène par *les Romanesques*, comédie en trois actes, en vers (1891), qui tient à la fois de Marivaux et de Banville. Il donna ensuite *la Princesse lointaine* (1895), aimable fantaisie poétique, tirée d'une légende du moyen âge. Deux ans après fut jouée *la Samaritaine*, « évangile en trois tableaux », qui renferme maints passages d'une poésie fraîche et pure. L'œuvre capitale de Rostand est *Cyrano de Bergerac*, comédie héroïque en cinq actes (1897). Le succès extraordinaire de cette pièce fut dû en partie à une réaction contre le genre « rosse » et contre le théâtre exotique; il ne s'en justifie pas moins par l'imagination facile et vive, par la verve, l'esprit, le mouvement, par l'éclat des décors, le cliquetis des rimes, une sorte de bravoure cavalière et truculente. En 1900, Rostand donna *l'Aiglon*, qui a pour héros le duc de Reichstadt : on y retrouve les qualités de *Cyrano*. Rostand fut élu membre de l'Académie française en 1901.



Ed. Rostand.

ROSTEIN (*ross-tin* n. m. Orme à larges feuilles pendant aux branches.

ROSTELLAIRE (*ste-lè-r'* n. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des strombidés, répandus dans l'océan Indien.

— Bot. Genre de plantacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs disposées en épis ou en capitules, originaires de l'Inde.

— ENCYCL. Zool. Les rostellaires ressemblent aux strombes et aux ptéroceres, avec une coquille ovale, allongée en fuseau à spire longue, avec dernier tour peu épanoui, pourvu d'une échancrure et d'un petit opercule ovale. La *rostellaria curta*, répandue du golfe Persique jusqu'aux côtes de l'Inde, en est un exemple. Le labre s'épanouit largement dans le sous-genre *lippochrenes*, qui renferme des espèces fossiles dans le tertiaire : *rostellaria columbaria*, *Marcheroni*, etc.



Rostellaire.

ROSTELLE (*stèl'* — du lat. *rostellum*, dimin. de *rostrum*, bec) n. m. Saillie que l'on observe sur le clinandre des orchidées, et qui produit souvent le rétinacle.

ROSTELLÉ, ÉE (*stèl'* — rad. *rostelle*) adj. Hist. nat. Qui est muni d'un appendice en forme de petit bec.

ROSTELLUM (*stèl'-lom'*) n. m. Zool. Petit rostre. Pl. *Des* ROSTELLA.

ROSTER (*stè*) v. a. Techn. Garnir un bouton de points de soie ou de métal. || On dit aussi ROSTER.

— Mar. V. ROUSTER.

ROSTÉRITE (*sté*) n. f. Silicate naturel d'alumine, qui est une variété de beryl.

ROSTHORNITE (*ross*) n. f. Variété de résine fossile.

Rosto de Cão, bourg de l'archipel portugais des Açores, sur la côte sud de l'île de São Miguel; 4.000 hab.

ROSTOCK, ville d'Allemagne (grd-duché de Mecklembourg-Schwerin), ch.-l. d'un district particulier, sur la Warnow; 51.735 hab. Université. C'est la ville la plus importante du grand-duché. Construction de navires et de machines, fabriques de sucre, tabac, cigares, tanin, chocolat, produits chimiques, etc. Brasserie et distilleries. Pêcheries. Rostock exporte des céréales, importe des denrées coloniales, du fer, du vin des lieux de construction. Foire et marché de laine, de chevaux et bestiaux.

ROSTOPCHINE (comte Fedor Vassilievitch), écrivain et homme politique russe, né dans le gouvernement d'Orel en 1763, mort à Moscou en 1826. Aide de camp du tsar Paul Ier, dont il était le favori, il devint rapidement général, grand maréchal de la cour, ministre des affaires étrangères, comte (1799). Disgracié par le nouvel empereur pour avoir protesté contre l'alliance française, il quitta la cour en 1801, n'y reparut qu'en 1811, et fut nommé deux ans après gouverneur de Moscou. Il organisa la défense de la ville, lors de l'invasion française. A l'approche des Français, les archives, les trésors des églises et des musées furent transportés à Vladimir. Le lendemain du jour où les Français s'étaient établis dans Moscou, un violent incendie dévora la plus grande partie de la ville. Bien qu'il s'en soit défendu dans *la Vérité sur l'incendie de Moscou* (1823), attribuant le sinistre soit à un accident, soit à une fureur inexplicable des envahisseurs, il est à peu près prouvé que les magasins d'alcool furent incendiés sur son ordre. Remplacé dans ses fonctions de gouverneur en 1814, il assista aux congrès de Vienne et passa quelques années à Paris. Il a publié *le Mort vivant*, comédie, et des *Mémoires écrits en dix minutes* (1823).

ROSTOPCHINE (Eudoxia Petrovna SOUCHKOV, comtesse), femme de lettres et romancière russe, née et morte à Moscou (1811-1858). D'une famille très noble, belle-fille du comte Rostopchine, sa réputation de jolie femme et de poète lui attira de nombreux admirateurs. Ses vers lyriques, *le Boyar*, *la Dernière Fleur*, *le Mariage forcé*, parurent de 1833 à 1846. Ses romans, à part *une Femme heureuse* (1852) et *Au port* (1857), qui parurent dans les revues, eurent un succès moins grand.

ROSTOV, ville de Russie (gouv. de Jaroslav), dans un lieu bas et marécageux, sur le lac Néro; 17.000 hab. Ch.-l. de district. Le district a 136.000 hab.

ROSTOV-SUR-DON, ville et port de la Russie d'Europe (prov. des Cosaques-du-Don), sur la rive droite du Don; 120.000 hab., considérablement augmentés de l'ouverture de la navigation. Nœud de trois lignes de chemin de fer. Fondée vers 1800, la ville prit un grand développement et devint le centre de transit pour tous les produits expédiés de la Russie orientale vers tous les ports de la mer d'Azov et de la mer Noire ainsi que vers ceux des contrées voisines. Industries diverses très florissantes, principalement les manufactures de tabac. Principaux articles du commerce d'exportation : céréales et laines. — Le cercle (*okrong*) est peuplé de 222.000 hab.



Colonne rostrale de Duilius (Rome).

ROSTRAIRE n. f. Bot. Syn. de TRISETUM.

ROSTRAL, ALE, AUX (*ross* — du lat. *rostralis*; de *rostrum*, bec, éperon) adj. Antiq. rom. Qui est en forme d'éperon de navire. || *Colonne rostrale*, Ornée d'éperons en pierre, que l'on élevait en souvenir d'une victoire navale. On y ajoutait divers ornements maritimes : ancres, proues, grappins, etc. La première *colonne rostrale* fut élevée après la victoire de Duilius sur les Carthaginois. Il en existe une copie antique au musée du Capitole, à Rome.) *Couronne rostrale*. V. COURONNE.

ROSTRATULA (*ross*) n. f. Zool. Nom scientifique des oiseaux du genre rhynchée.

ROSTRE (*rosstr'* — du lat. *rostrum* n. m. Antiq. rom. Eperon de navire. || Pl. Tribune aux harangues de Rome.





ROSTRÉ, ÉE adj. Qui a un rostre.

ROSTRENEN ... Nord, ... Saint-Brieuc, ... Quimperlé ... Le tout a 7 communes et ...

ROSTRHAME n. m. Genre d'oiseaux rapaces, de la famille des falconidés, comprenant trois espèces propres à l'Amérique du Sud.



ROSTRIFÈRE ...

ROSTRIFORME ...

ROSTRE ...

ROSTRLAIRE ...

ROSULT ...

ROTANG ...

ROWETTE ...

ROSWITA de Gandersheim, ...

ROSZAWŒLGYI ...

ROT ... m. Techn. Syn. de ROTE.

RÔT [rô] (de rôtir) n. m. Viande rôtie, et particulièrement Servie comme viandes rôties : *Servir le* RÔT. — Fam. *Rôt de cheval*, Coups de bâton. (Vx.) — Loc. prov. **Être à pot et à rôt**, Vivre très familièrement. — **Manger son pain à la fumée du rôt**, Être dans la plus grande misère, manger un pain auquel on ne peut prendre part.

SYN. RÔT, RÔTI. Le premier de ces mots est aujourd'hui un archaïsme beaucoup plus rare que le second, on ne l'emploie guère que pour désigner la partie d'un repas où l'on met sur la table les viandes *rôties*.

ROTA n. m. Machine de filature qu'on employait, à la place du banc à broches, pour opérer l'étirage avec torsion. On disait aussi ROTA FROTTEUR.

— ENCYCL. Le but du *rota* est de continuer à étirer la mèche de coton et de lui donner la torsion nécessaire pour qu'elle se prête à toutes les manipulations qu'on lui fait subir avant de la livrer aux métiers. Cette machine est aujourd'hui remplacée par une autre, beaucoup plus puissante et bien plus rapide, le *banc à broches*.

ROTA, ville d'Espagne Andalousie, prov. de Cadix, au bord de l'Atlantique ; 8.000 hab. Vignobles importants qui fournissent des vins rouges de liqueur assez estimés.

ROTA Bernardino, poète italien, né et mort à Naples (1509-1575). Il était secrétaire de la ville de Rome. Outre des poésies latines, il composa, en l'honneur de sa femme : *Il me ritrovo e in morte di Pozzia Capece* (1560), où il imite Pétrarque. Mais il est surtout connu par ses églogues maritimes : *Pescatorie* (1560), gracieux tableaux des mœurs des pêcheurs, genre qu'il fut le premier à traiter en italien.

ROTACÉ, ÉE [sé] (lat. *rota*, roue) adj. Bot. Qui présente la forme d'une roue. (Se dit surtout des corolles arrondies et planes, comme celle de la pomme de terre.)

ROTAGE n. m. Techn. Syn. de ROSTAGE.

ROTALE n. f. Genre de lythrariacées, comprenant des plantes submergées, à fleurs groupées en cymes, qui croissent dans l'Inde.

ROTALIE [li] n. f. Zool. Genre de foraminifères, type de la famille des *rotalidés*, comprenant de nombreuses espèces qui vivent dans les mers d'Europe.

— ENCYCL. Les *rotalies* ont une coquille délicate, poreuse, turbinée, dont les loges sont disposées presque en spirale. Le mal émet de longs et fins pseudopodes simples ou ramifiés. La *rotalia veneta* vit dans l'Adriatique.

ROTALIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de foraminifères, renfermant les genres *rotalie*, *planorbulina*, *truncatulina*, *pulvinulina*, etc. — *Un* ROTALIDÉ.

ROTANG [tang] n. m. Nom malais de palmiers, type de la tribu des ...

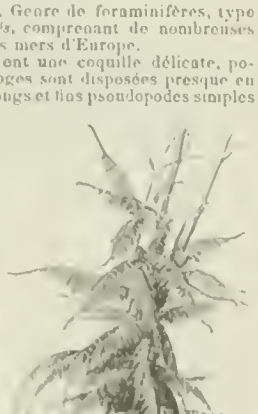

Rotang

... sièges dits cannés, ainsi que ... Les rotangs à cordes ... Malaisie, dans les Moluques ... Ses tiges fournissent des cannes pour les navires, le cannes et des nattes. Le rotang sang-dragon (*calamus draco*) se trouve dans toutes les Indes. Cette espèce laisse exsuder de ses stipes une gomme résine rouge, très recherchée en Chine et aux Indes contre les blessures et contusions. V. DRAGON.

ROTARI (Pietro, comte), peintre italien, né à Vérone en 1... mort à Saint-Pétersbourg en 1762. Élève de Balestra, il acquit un talent remarquable de dessinateur et composa d'une façon supérieure. Il a travaillé à Naples, à Vienne, à Dresde, puis fut appelé en Russie par l'impératrice Catherine. On cite parmi ses meilleures toiles : *le Viole*, tableau célèbre qu'il exécuta pour Marie-Thérèse, et *le Repos en Égypte*, dont on admire, à Dresde, le bel effet de nuit.

ROTARY-GILLS n. m. anvar. Nom anglais, que l'on applique à une machine à étirer de petites dimensions.

ROTATEUR, TRICE *trice* — du lat. *rotator*, *trix*, même sens) adj. Qui fait tourner : *Organe* ROTATEUR. *Force* ROTATRICE.

— Anat. Se dit de certains muscles qui ont pour action de faire tourner sur leur axe les parties auxquelles ils sont attachés : *Les muscles grand et petit* ROTATEUR *de l'œil ne sont autres que le grand et le petit oblique*.

— n. m. pl. Zool. Classe de vers, comprenant de petits animaux munis d'un appareil rotatoire à leur partie antérieure : *Les hydatines, les floscullaires, les philodines sont des* ROTATEURS. — *Un* ROTATEUR.



Rotateur (gr. grossi).

— ENCYCL. Les *rotateurs* ou *rotifères* sont des animalcules le plus souvent microscopiques, vivant dans l'eau ou dans les lieux humides, sous les mousses, et présentant la singulière propriété de résister à une dessiccation prolongée, pour reprendre leur activité dès qu'on les soumet à l'humidité. Ces vers sont segmentés seulement à l'extérieur ; leur organisation, très simple, ne comporte pas d'appareil vasculaire. Leur organe natatoire se compose d'un ou plusieurs disques ciliés, rétractiles, dont les mouvements servent à la progression de l'animal muni, en outre, de cils dorsaux, dont les vibrations amènent les particules alimentaires jusqu'à la bouche, etc. On divise les rotateurs en six familles principales : *floscularidés*, *philodinidés*, *brachionidés*, *hydatinidés*, *asplanchnidés*, *trochosphéridés*.

ROTATIF, IVE (du lat. *rotatum*, supin de *rotare*, faire tourner) adj. Qui agit en tournant. || *Machine rotative*, Celle dans laquelle le mouvement est transmis à l'arbre moteur par un piston sans avoir recours à une bielle, à un volant ou à tout autre organe intermédiaire. (V. IMPRIMERIE.) || *Pompe rotative*. V. POMPE.

ROTATION *si-on* — rad. *rotatif*) n. f. Mécan. Mouvement d'un corps qui tourne autour d'un axe invariablement fixe ou supposé tel et qui prend le nom d'*axe de rotation*. || *Centre instantané de rotation*, Point qui, à chaque instant, peut être considéré comme fixe lorsqu'un plan mobile se meut sur un plan fixe. V. CINÉMATIQUE.

— Agric. Ordre suivant lequel les différentes récoltes se succèdent sur le même sol. V. ASSOLEMENT.

— Manèg. Action du cheval qui tourne sur place sans avancer.

— ENCYCL. Mécan. Le mouvement d'un solide est dit de *rotation* lorsqu'il s'effectue autour d'un axe fixe. Un mouvement de rotation peut être uniforme ou varié. Dans le premier cas, un point quelconque du corps décrit des axes égaux dans des temps égaux ; dans l'autre cas, le rayon, mené du point considéré au centre du cercle qu'il décrit, fait avec sa position initiale un angle variable suivant une loi quelconque. Si θ désigne cet angle à l'époque t, $\frac{d\theta}{dt}$ est la vitesse angulaire de rotation, $\frac{d^2\theta}{dt^2}$ représente l'accélération angulaire. La relation entre t et θ représente l'équation du mouvement qui se déduit du principe dit « de d'Alembert ». Ce principe dit qu'il doit y avoir équilibre entre les forces extérieures appliquées au corps et les forces d'inertie nées du mouvement ; or, la condition d'équilibre dans le cas d'un corps assujetti à tourner autour d'un axe fixe consiste en ce que la somme des moments, par rapport à cet axe, des forces appliquées au corps doit être identiquement nulle.

Composition des rotations. Si un corps solide a un mouvement de rotation par rapport à un certain système de repères, et que ces repères participent eux-mêmes à un autre mouvement de rotation, le mouvement absolu du solide résultera de la composition des deux rotations. La détermination du mouvement résultant de deux rotations comprend trois cas, suivant que les axes des rotations composantes sont parallèles, concourants ou non situés dans un même plan. Dans le premier cas, les deux rotations se composent en une seule, dont l'axe se trouve dans le plan des axes parallèles des rotations composantes, et qui divise leur perpendiculaire commune en parties réciproquement proportionnelles aux vitesses des mouvements autour de ces axes.

Lorsqu'il s'agit de deux rotations dont les axes parallèles sont concourants, on démontre que ces rotations se composent en une seule représentée pour son axe, sa grandeur et son sens, par la diagonale d'un parallélogramme construit sur les droites représentant les rotations composantes, pour leurs axes, leurs grandeurs et leurs sens. Enfin, si deux rotations se produisent autour d'axes non situés dans le même plan, ces rotations se composent en un mouvement hélicoïdal.

Théorie de la rotation des corps. Lorsqu'un corps solide a un point fixe, son mouvement ne peut plus être qu'une rotation autour d'un axe passant par ce point ; en général, la direction de l'axe et la vitesse de la rotation changent à chaque instant, suivant des lois d'ailleurs quelconques : l'axe instantané de rotation décrit alors dans l'espace et dans le corps deux cônes qui roulent l'un sur l'autre. Si le corps est entièrement libre, son mouvement se compose du mouvement de translation de l'un de ses points pris arbitrairement et d'un mouvement de rotation autour d'un axe fixe ou mobile passant par ce point.

ROTATOIRE adj. Caractérisé par la rotation : *Mouvement* ROTATOIRE.

— Méd. *Bruit rotatoire*, Bruit de roulement que fait entendre le muscle à l'état de contraction. *Chorée rotatoire*, Forme de la grande chorée ou chorée hystérique dans laquelle le malade porte constamment la tête de droite à gauche. V. CHORÉE, et HYSTÉRIE.

— Physiq. *Polarisation rotatoire*. V. POLARISATION.

— Zool. Qui fait office de roue. Les rotateurs possèdent un appareil rotatoire au moyen duquel ils progressent dans l'eau.)

ROTATOSKR. Dans la mythologie scandinave, Nom de l'écureuil symbolique qui ne cesse de parcourir les branches du frêne Ygdrasil.

ROTE du bas lat. *krotta*, d'orig. celtique, même sens) n. f. Archéol. Instrument de musique à cordes pincées, du genre des cithares, en usage au moyen âge.

ROTE (du lat. *rota*, roue) n. f. Juridiction ecclésiastique composée de douze juges ecclésiastiques, pris dans les quatre nations d'Italie, France, Espagne et Allemagne. *Auditeurs de rote*, Juges ecclésiastiques composant le tribunal de la rote.

— Dr. sécul. *Rote civile à Gênes*, Tribunal civil de première instance, formé de trois jurisconsultes étrangers à l'Etat génois.

— ENCYCL. Dr. can. Institué, en 1326, par Jean XXII et organisé définitivement par Martin V en 1422, le tribunal de la rote jugeait toutes les causes ecclésiastiques ou civiles qui étaient déférées au pape. Après l'établissement des congrégations romaines au XVIe et au XVIIe siècle, il perdit de son importance. Au XVIIIe siècle, sa compétence ne s'étendait plus que sur les causes contentieuses en matière de bénéfices et que sur les procès civils entre les habitants des États de l'Église. Il perdit la première de ces deux attributions à la fin du XVIIIe siècle et la seconde en 1860, après la chute du pouvoir temporel des papes.

Le tribunal de la *rote romaine* est composé de douze prélats, appelés *auditeurs*, et recrutés ainsi : huit Italiens, deux Espagnols, un Allemand et un Français. Leurs attributions sont aujourd'hui fort restreintes. Ils servent d'auxiliaires à la congrégation des rites et sont chargés de régler les difficultés survenues, entre les personnes ecclésiastiques, sur les questions de prééminence et de conflit de juridiction. Le pape Léon XIII leur a, de plus, reconnu le droit de reviser, au point de vue juridique, les procès de béatification et de canonisation.

La procédure de l'ancien tribunal de la rote romaine était singulière. Ce tribunal se partageait en trois sections qui examinaient l'une après l'autre les procès et portaient successivement trois sentences. Les deux premières étaient seules réformables.

ROTELLE (*tèl'*) n. f. Archéol. V. CRECELLE.

ROTELLINE (*tèl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des solaridés, formes fossiles dans le carbonifère.

ROTENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cassel]), sur la Fulda, branche gauche du Weser; 3.007 hab. Ch.-l. de cercle. Tanneries. Fabrique de cigares.

ROTENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stade]), au confluent de la Rodau et de la Wumme, affluent droit du Weser; 2.558 hab. Ch.-l. de cercle. Commerce de bois et de bestiaux.

ROTENGLE (*tongl'*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des cyprinidés, comprenant une espèce répandue en Europe et en Sibérie.

— ENCYCL. Le *rotengle* (scardinius erythrophthalmus) diffère du gardon par son corps plus haut, plus comprimé, plus ovale, par sa nageoire dorsale courte et placée plus en arrière, par sa tête à profil plus courbe, ses écailles très grandes, son œil d'un beau rouge vif. Bleuâtre ou verdâtre, avec les flancs plus clairs et le ventre argenté, il a les nageoires rouges et roses. Il vit dans les lacs, les étangs et les cours d'eau. Ce poisson, à chair de qualité médiocre, s'appelle vulgairement *rosette* ou *rossette* quand il est jeune; c'est la *roche, rosse, rousse*, le *gardon rouge, gardon à ailerons rouges*, de toute la France; le *sergent* des Basses-Pyrénées; le *chérin* ou *charin* de Bourgogne.

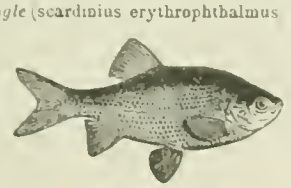

Rotengle.

ROTER (du lat. *ructare*, même sens) v. n. Faire un rot, des rots : ROTER *à table. Ne faire que* ROTER. (Mot bas.)

— Manèg. *Roter sur l'avoine*. Se dit du cheval qui se montre dégoûté. *Roter sur la besogne*. Se dit du cheval paresseux, qui travaille sans ardeur.

ROTEUR, EUSE n. Personne qui a l'habitude de roter.

ROTH (Rudolf DE), sanscritiste allemand, né à Stuttgart en 1821, mort à Tubingue en 1895. Professeur et bibliothécaire en chef de l'université de Tubingue, il est l'auteur, entre autres ouvrages, d'un grand *Dictionnaire sanscrit*, publié en collaboration avec Bœhtlingk (1853-1876), et qui a inauguré une ère nouvelle dans l'étude du sanscrit. Roth s'était spécialement chargé de dépouiller les textes védiques, auxquels se rapportent ses autres travaux : éditions du *Nirukta* de Jaska (1852) et de l'*Atharva-Véda* (1856), *la Littérature et l'Histoire du Véda* (1846); etc.

ROTH-AM-SAND, ville d'Allemagne roy. de Bavière [cercle de Moyenne-Franconie], au confluent du *Roth* et de la Rednitz; 3 751 hab. Passementerie.

ROTHAN (Gustave), diplomate et historien français, né à Strasbourg en 1822, mort à Pallanza (Milanais) en 1890. Entré dans la carrière diplomatique comme attaché à la légation de Cassel (1846), il fut successivement troisième secrétaire à Francfort (1849), deuxième secrétaire à Berlin (1852), premier secrétaire à Bruxelles, Constantinople et Turin (1860), consul général à Francfort (1867), ministre plénipotentiaire à Hambourg (1868) et à Florence (1870). Rentré dans la vie privée après le traité de Francfort, Rothan partagea son temps entre sa collection de tableaux et la rédaction d'ouvrages d'une lecture fort attrayante sur les événements diplomatiques auxquels il avait assisté. Ce sont : *la Politique française en 1866* (1879); *l'Affaire du Luxembourg* (1882); *l'Allemagne et l'Italie* (1884-1885); *la France et sa politique extérieure en 1867* (1887); *la Prusse et son roi pendant la guerre de* [illegible] *de* 1888. *l'Europe et l'Avènement du second Empire* (189[illegible]).

ROTHARIS, roi des Lombards, monta en 652. Duc de Bénévent, il devint roi en succédant à [illegible] son mariage avec Gondeberge, veuve du roi Ariowald. Il étendit la domination des Lombards jusqu'au golfe de Ligurie, et conquit le littoral, depuis la frontière de Provence et de Bourgogne. Il est célèbre par la rédaction en code des lois lombardes. Les *lois de Rothari* furent promulguées en 611. Elles ont été éditées par Merkel (1851).

ROTHBURY, ville d'Angleterre [comté de Northumberland], sur le fleuve Coquet; 2.740 hab.

ROTHEL n. m. Pêch. Nom vulgaire de l'ombre chevalier.

ROTHELIN Charles D'ORLÉANS de, né et mort à Paris (1691-1744). Il descendait, dit-on, de Dunois, le brave capitaine de Charles VII. Destiné à l'état ecclésiastique, il entra au collège d'Harcourt et fut de bonne heure distingué par le cardinal Polignac. En 1724, il accompagna le cardinal à Rome, fréquenta les savants, les antiquaires et prit un goût très vif pour la numismatique. Il acquit plus de trente cabinets de médailles antiques et de nombreux manuscrits. Il fut nommé membre de l'Académie française en 1728 et de l'Académie des inscriptions en 1732. Le cardinal Polignac lui confia en mourant son manuscrit de l'*Anti-Lucrèce*, qu'il commença à traduire. On lui doit aussi des *Traités de théologie*, des *Discours* dans le « Recueil de l'Académie française », des *Observations et détails sur la collection des grands et petits voyages*. Sa collection de monnaies grecques et romaines fut achetée par le roi d'Espagne pour la bibliothèque du palais de l'Escurial.

ROTHENBOURG-AN-DER-TAUBER, ville d'Allemagne roy. de Bavière [cercle de Moyenne-Franconie], sur la *Tauber*, affluent du Main; 7 190 hab. Ch.-l. de district. Fabrication de voitures d'enfants, poupées, jouets. Orfèvrerie. Aux environs, établissement de bains très fréquenté.

ROTHENDITMOLD, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cassel]); 4.000 hab. Fabrique de machines et de wagons.

ROTHER THURM. Géogr. V. TOUR ROUGE (*Défilé de la*).

ROTHERFIELD, comm. d'Angleterre (comté de Sussex); 4.335 hab.

ROTHERHAM, bourg d'Angleterre (West-Riding [comté d'York]), au confluent de la *Rother* et du Don; 35.000 hab. Elle est pour ainsi dire un faubourg de Sheffield. Usines métallurgiques; fabrication de produits chimiques, de verre, de savon, d'amidon, de cordages. Exportation de houille.

ROTHERHITHE (vulgairem. *Redriff*), comm. d'Angleterre (comté de Surrey), sur la Tamise, faisant partie de l'agglomération londonienne; 40.000 hab.

ROTHESAY. Géogr. V. ROTHSAY.

ROTHIE (*ti*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des herbes de l'Inde et de l'Australie.

ROTHIÈRE (LA), comm. de l'Aube, arrond. et à 18 kilom. de Bar-sur-Aube, dans la plaine de l'Aube; 92 hab. Chapelle en partie du XIIe siècle. Victoire de Napoléon, le 1er février 1814, sur les Prussiens et les Autrichiens réunis.

ROTH-KOSTELETZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Kœnigsgrætz], près de l'Aupa, affluent de l'Elbe; 3.204 hab. Teintureries; lainages et cotonnades.

ROTHMANNIE n. f. Bot. Syn. de ÉPÉRU.

ROTHOFFITE n. f. Grenat jaune, amorphe, trouvé en Suède, et dans lequel l'oxyde manganeux est associé à l'oxyde ferreux.

ROTHOMAGO n. m. Arg. Nom donné par les saltimbanques aux ludions dont ils se servent pour dire la bonne aventure.

ROTHSAY ou **ROTHESAY**, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de Bute, sur la côte orientale de l'île de Bute, au fond du Rothsay-Bay, formé par le Firth of Clyde; 8.500 hab. Ville très fréquentée par les touristes pendant la belle saison. Bon port.

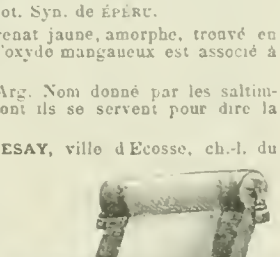

Fauteuil Rothschild.

ROTHSCHILD (*rot'child'*) n. m. Fauteuil confortable, bas, et dont le dossier est surmonté d'une sorte de rondin ou traversin.

ROTHSCHILD, puissante et riche famille de banquiers du XIXe siècle, d'origine allemande et de race israélite. Ses principaux représentants sont : MAYER-ANSELME **Rothschild**, l'ancêtre de la famille, banquier, né et mort à Francfort-sur-le-Mein (1743-1812).

D'abord petit marchand, puis changeur, ensuite banquier, sa scrupuleuse probité et son activité lui valurent promptement une riche clientèle. Il devint l'agent du prince-électeur Guillaume Ier de Hesse-Cassel, grand spéculateur. En 1802, Rothschild fut chargé d'un emprunt pour le Danemark. En 1806, réduit à fuir devant les armées françaises, Guillaume lui confia la garde et l'administration de sa fortune. Roths hild la sauvegarda et la fit prospérer. En 1815, l'empereur d'Autriche anoblit la famille et donna à son chef le titre de baron. De sa femme, Gutta Schapper, il laissa dix enfants. L'aîné resta à la tête de la banque de Francfort, les autres essaimèrent à Vienne, Paris, Londres et Naples; — ANSELME MAYER **Rothschild**, banquier, fils aîné du précédent, né et mort à Francfort (1773-1855). Il prit, après la mort de son père, la direction de la maison de Francfort, à la tête de laquelle il resta constamment. Conseiller de la chambre privée de commerce



Roths hild Mayer-Anselme

de Prusse, Rothschild devint en 182[illegible] consul de Bavière [illegible]. Ses neveux, CHARLES [illegible] et GUILLAUME CHARLES **Rothschild** (né en 182[illegible], prirent la direction de la maison de Francfort. Charles fut plus tard au Royaume, plus tard, membre de la Chambre des [illegible] de Prusse. SALOMON **Rothschild**, né en 1774, mort en 1855, fonda en 1826 une maison à Vienne. — NATHAN **Rothschild**, né en [illegible] à Francfort (1777-1836). Il fonda à Manchester une maison de banque, puis à Londres en 1811, prêta un [illegible] au gouvernement anglais, en 1815, et devint [illegible]. Associé [illegible] et [illegible]. — LIONEL de **Rothschild**, né [illegible] mort en 1879. Chef de la maison de banque de Londres, [illegible] et [illegible] Chambres [illegible] Communes [illegible], il prêta [illegible] qui en 1858 [illegible] [illegible] [illegible]. — NATHANIEL de **Rothschild**, né [illegible] 1840. Membre de la Chambre des [illegible] [illegible] Anglais, [illegible] héréditaire en 1885. — CHARLES de **Rothschild**, né en 1788, mort en 1[illegible] à Naples. Il fonda à Naples la maison de Naples en 182[illegible]. Il [illegible] [illegible] général de Naples à Francfort. — JAMES de **Rothschild**, né en 1792, mort en 1868. Il fonda la maison de banque de Paris, devint en 1822 [illegible] général de l'Autriche-Hongrie à Paris et acquit la puissance [illegible] gouvernement de la Restauration. Parmi [illegible] enfants [illegible], nous citerons : ALPHONSE de **Rothschild**, né en 1827, [illegible] la maison de Paris, régent de la Banque de France, président du conseil d'administration des chemins de fer du Nord, membre de l'Académie des beaux-arts. — EDMOND de **Rothschild**, frère d'Alphonse, né à [illegible] en 1845, associé à la maison de Paris, administrateur des chemins de fer de l'Est; — GUSTAVE de **Rothschild**, frère des précédents, né à Paris en 1857, [illegible] général d'Autriche-Hongrie à Paris. — ARTHUR de **Rothschild**, né en 1851, auteur [illegible] publications : *Notice sur l'histoire des timbres-poste* (1871); *Histoire de la poste aux lettres* (187[illegible]).

ROTHUS (*tuss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des pisauridés, comprenant quelques espèces africaines.

— ENCYCL. Les *rothus* ressemblent beaucoup aux *pisaura*. Ce sont des araignées de taille moyenne, qui courent à terre et chassent comme les lycoses; les femelles portent leurs œufs dans un gros cocon, entre leurs chélicères. Ils sont répandus du Sahara algérien (*rothus Atlanticus* jusqu'au Cap (*rothus calenus*, *tus*).

ROTHWASSER, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz], à la source de la branche gauche de la Tschirne, affluent de la Bober; 2.654 hab.

ROTHWELL, nom de plusieurs bourgs d'Angleterre : 1° dans le comté de Northampton, sur l'Ise, affluent du Nen; 2 960 hab. Fabrication de chaussures et de [illegible]. — 2° Dans le comté d'York (West-Riding); [illegible] hab. Houilleres.

RÔTI (subst. partic. de *rôtir*) n. m. Viande rôtie servie consistant en viandes rôties : *Servir le* RÔTI [illegible] *la table au* RÔTI.

— Loc. fam. *S'endormir sur le rôti*, Négliger ce qui demande des soins assidus, de la vigilance.

— ALLUS. HIST. : **Le rôti de Mme de Maintenon**. Allusion à une anecdote d'après laquelle Mme de Maintenon, quand elle n'était que Mme Scarron, faisait parfois oublier à ses convives le rôti absent en leur contant une histoire.

— SYN. **Rôti, rôt**. V. RÔT.

— ENCYCL. Art culin. Le meilleur *rôti* est le rôti de broche, et c'est abusivement que l'on appelle rôtis les viandes étouffées dans un four. Le rôti est ordinairement une pièce de consistance, morceau de boucherie, de venaison ou volaille, qui se sert au milieu du repas; il est indispensable dans tout dîner bien ordonné.

Les rôtis de bœuf et de mouton, les pièces de gros gibier doivent être saisis par un feu vif, que l'on diminue graduellement; le rôti est à point lorsqu'il commence à s'en exhaler une fumée légère, que des gouttelettes de sang apparaissent et que la viande offre une certaine résistance au toucher. Pour le veau, la volaille et le menu gibier, une cuisson un peu plus lente, devant un feu modéré, convient mieux. En général, pour les grosses et moyennes pièces, on compte un quart d'heure par livre.

RÔTIE (subst. partic. de *rôtir*) n. f. Tranche de pain grillée : *Servir une cuelle sur sa* RÔTIE. RÔTIE *à la graisse d'oie*. Tranche de pain dorée au four que l'on sert avec le café au lait, le thé, le lait, le chocolat. *Rôties à l'anglaise*, Rôties sur lesquelles on a étendu du fromage de Chester fondu et doré au four, et que l'on sert avec de la moutarde.

— Loc. fam. *Faire des rôties*, Manger avec délices. *Il adore l'sel; i'en FERAIT DES RÔTIES*. Ibid.

— Constr. Exhaussement pratiqué sur un mur mitoyen et ayant la demi-épaisseur de ce mur.

— Navig. fluv. Nom donné à chacun des tas que forment les bois à brûler, qui proviennent d'un train de bois flotté, emmagasinés sur le quai du port de flottage.

ROTIER (*tié*) n. m. Fabricant de ros de tisserand.

ROTIFÈRE (du lat. *rota*, roue, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte une roue.

— n. m. pl. Zool. Classe de vers, plus ordinairement appelés ROTATEURS. — *Les* ROTIFÈRES.

ROTIFORME (du lat. *rota*, roue, et *forma*, forme) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une roue.

ROTIN (mot d'origine [illegible] qui [illegible] [illegible] Partie de la tige [illegible] [illegible] des cannes, [illegible] chaises ou le fauteuils. Canne faite de tige de rotang. *Un* ROTIN *à pomme d'or*.

— Bot. Syn. de ROTANG.

— Pop. Morceau, sou : *N'avoir pas un* ROTIN.

ROTINEUR n. m. Ouvrier qui travaille le rotin.

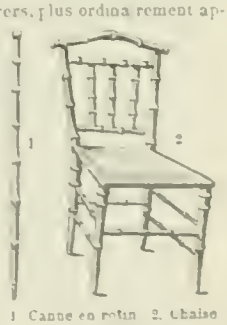

1. Canne en rotin. 2. Chaise en rotin.

RÔTIR pour *rostir* (origine germ. *rostjan*, griller, brûler) v. a. Faire cuire à sec, sans eau ni sauce : RÔTIR *un poulet à la broche, un gigot au*

[illegible]

ROTIS [illegible]

RÔTISSAGE [illegible]

RÔTISSEUR [illegible]

Rôtisserie de la reine Hortense [illegible]

RÔTISSEUR [illegible] **EUSE** [illegible]

[illegible]



[illegible]



[illegible]

ROTMISTROWKA [illegible]

ROTOMAGUS [illegible]



[illegible]

ROTONDA [illegible]

ROTONDE [illegible]

[illegible]



[illegible]

ROTONDELLA, [illegible]

ROTONDITÉ [illegible] Grosseur [illegible]

Syn. Rotondité, rondeur. V. [illegible]

ROTONDO [illegible] est [illegible] pour [illegible] mètres, [illegible]

ROTOQUAGE [illegible] m. Eaux et for. Rota[illegible] de la marque des futaies coupées.

ROTOQUER [illegible] peut être corrupt de [illegible] Eaux et for. Faire le rotoquage d'une [illegible]

ROTOUMA, [illegible] isolée de la Polynésie (archipel des [illegible]) terre montagneuse et accidentée, entourée de récifs de corail; 36 kilom. carr.; 2 500 hab., de race *maori*, [illegible] ou catholiques, annexés par l'Angleterre en 1881.

ROTROU (Jean [illegible]), dramaturge français, né et mort à Dreux (1609-1650). Sa famille était une des plus anciennes du pays et son père était de robe. Son frère, Pierre, devint conseiller du roi, maître d'hôtel de Louis XIII et [illegible] général des guerres aux armées d'Allemagne pendant la guerre de Trente ans. Rotrou épousa, en 1640, Marguerite Le Camus, de Mantes. Lieutenant particulier au bailliage de Dreux, assesseur criminel et commissaire examinateur au comté, Rotrou mourut victime de ses devoirs de magistrat, en se dévouant lors d'une maladie épidémique qui sévissait dans sa ville natale.



Rotrou.

Il appartient, comme écrivain dramatique, à cette pléiade de poètes qui se groupent autour de Corneille, et fit partie de la *brigade* de Richelieu avec l'auteur du *Cid*, qui l'a toujours modestement appelé son « père ».

Rotrou avait débuté très jeune au théâtre par *l'Hypocondriaque* ou *le Mort amoureux* (1628), et, dans les deux années qui suivirent, il donna vingt et une comédies inconnues à une troupe dont, comme avait fait Hardy, il était le « poète à gages », ce qui mécontentait fort le bon Chapelain. En 1630, il fait représenter une tragi-comédie, *Cosmène et Doristhée*, qui ne manque point de valeur dans le dialogue, puis sa carrière théâtrale devient parallèle à celle de Corneille. L'année du *Cid*, il donne *les Deux Sœurs*, œuvre que Molière a lue pour *Amphitryon*; avant *Horace*, il donne *Antigone*, que Racine imite dans sa *Thébaïde*; l'année de *Polyeucte*, c'est *Iphigénie en Aulide*, qui ne servit point à Racine parce que Leclerc s'en chargea; l'année de *Théodore*, c'est *la Sœur*, que Molière [illegible] au Palais Royal, puis au Louvre. [illegible] *Laure persécutée* (1637) et *Don Bernard de Cabrera* (1648), tragi-comédies tirées de Lope de Vega [illegible] de la même source, mais par l'intermédiaire du P. L. Cellot, etc.

Les plus belles œuvres de Rotrou sont incontestablement *Saint Genest* (1646), dont il prit l'idée dans le *Sanctus* [illegible] P. Cellot, et *Venceslas* (1647). *Saint Genest*, qui [illegible] les scènes familières et les scènes pa[illegible] ensemble le monde des comédiens et [illegible] a bien des pages qui continuent [illegible] l'étude puissante d'une âme [illegible] la volonté ferme se hausse jus[illegible] Rotrou, [illegible] d'une facilité merveil[illegible] familières, aux personnages [illegible] peut être de son temps [illegible] C'est là sans doute [illegible] appelle Ro[illegible] [illegible] En 1867, Dreux éleva [illegible]

ROTROUENGE [illegible] à l'encycl. n. f. Nom [illegible] à une poésie [illegible] tant en [illegible] indéterminée, ma[illegible]

[illegible] une des formes [illegible] Richard Cœur de Lion [illegible] Le mot viendrait [illegible] qui fut celui de plusieurs [illegible] rotrouenge [illegible] comme [illegible]

ROTTA [illegible] au S. O. de Ti[illegible] cultures de maïs [illegible] de coton. Elle est gouvernée par dix-huit princes indigènes, sous le contrôle d'un résident hollandais.

ROTTAIN n. m. Bot. Syn. de ROTANG.

ROTTBOELLIE [illegible] n. f. Bot. Genre de graminées, type de la tribu des *rottboellies*, comprenant des herbes [illegible] de l'Asie et de l'Océanie.

ROTTBOELLIÉ, ÉE [illegible] adj. Bot. Qui ressemble ou [illegible] à la rottboellie.

[illegible] famille des graminées, ayant pour type le genre [illegible] ROTTBOELLIÉE.

ROTTE n. m. Mesure de poids usitée en Tunisie, et équivalant à environ [illegible] grammes.

ROTTECK (Charles Venceslas DE), historien allemand, né à Fribourg en Brisgau en 1775, mort en 1840. Il étudia le droit dans sa ville natale, et y devint professeur d'histoire en 1798. Il professa l'économie politique en 1818, mais ses opinions libérales lui attirèrent l'antipathie du gouvernement. Grâce à un écrit intitulé : *Pour le maintien de l'université de Fribourg*, cette université survécut et l'envoya, en 1819, à la première Chambre, où il fut le leader de l'opposition. Élu, en 1831, à la seconde Chambre, il y fut, pendant dix ans, le représentant le plus autorisé du parti libéral. Il fut destitué en 1832 par un arrêté de la diète de la Confédération. Nous citerons, parmi ses ouvrages, maintenant vieillis : *Histoire universelle* (25e éd. continuée par Steger, 1866-1867); *Histoire universelle* (abrégé de la précédente, 8e éd., continuée jusqu'en 1870 par Zimmermann, 1868-1872); etc.



Rotonde en hémicycle pour locomotives.

ROTTENHAMER (Jean), peintre, né à Munich en 1564, mort à Augsbourg en 1623. Il reçut d'abord des leçons de son père Thomas Rottenhamer, puis fut l'élève de Donhauer (1582), et partit ensuite pour l'Italie. Là, il peignit les personnages des paysages de J. Breughel et de Paul Bril. Il travailla pour le duc de Mantoue. Après un séjour assez long en Italie, il s'établit à Augsbourg, et fut, là comme à Prague, où il travailla aussi, l'objet des faveurs de l'empereur Rodolphe II. Il a peint des scènes mythologiques et allégoriques. Le Louvre n'en a qu'une, *la Mort d'Adonis*. — Son fils, DOMINIQUE **Rottenhamer**, fut un peintre distingué en miniature.

ROTTERDAM, grand port et deuxième ville du royaume des Pays-Bas (Hollande méridionale), sur une branche du delta du Rhin-Meuse; 350.000 hab. Cité « aquatique », divisée en îlots inégaux par un grand nombre de canaux navigables « communiquant au moyen de ponts-levis, de ponts à bascule ou de ponts de pierre, et plusieurs d'entre eux formant des ports assez profonds pour que les plus grands navires puissent stationner devant les entrepôts » : le long de ces canaux, beaux quais. Rotterdam est un des ports les plus actifs de l'Europe; c'est également une ville très industrielle, avec grands chantiers de constructions navales, fabriques de machines à vapeur, fonderies, tisseranderies, etc. Grande église de 1472, avec clocher de 64 mètres. Peu d'édifices remarquables, mais cette ville est certainement la plus originale et la plus animée des Pays-Bas. Patrie d'Érasme, du poète Tollens, de l'homme d'État Van Hogendorp. La grande prospérité de ce port si actif est menacée par l'ensablement des chenaux et canaux du fleuve; la « Nouvelle Meuse », canal de 5 kilom. creusé de fleuve à mer, à travers les dunes du « Coin de Hollande », s'ensable, elle aussi, depuis 1876.



Armes de Rotterdam.

ROTTHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur un affluent de l'Emscher; 11.676 hab. Mines de houille.

ROTTLÈRE (*rot'*) n. f. Genre d'euphorbiacées, tribu des crotonées, comprenant des arbustes dont l'espèce type croît dans l'Asie tropicale.

ROTTLÉRIE n. f. Bot. Syn. de ROTTLÈRE.

ROTTLÉRINE (*rot'*) n. f. Poudre d'un rouge brique, retirée des fruits de la rottlère, et qui sert à teindre la soie. (On l'emploie aussi en médecine comme anthelminthique, sous le nom de *kanala*.)

ROTTMANN (Charles), peintre de paysage allemand, né à Hand[illegible]heim, près Heidelberg, en 1798, mort à Munich en 18[illegible]. Il exposa à Munich des 1830 des aquarelles représentant des vues prises dans les montagnes de la Bavière. En 18[illegible], il partit pour l'Italie, d'où il rapporta, entre autres tableaux, une vue de Palerme qui attira l'attention du roi de Bavière. Ce prince le chargea de vingt-huit tresques, qui devaient représenter des vues d'Italie. Il partit ensuite pour la Grèce et la parcourut à l'effet d'y trouver des sujets pour la décoration de la pinacothèque de Munich. Il en revint muni d'esquisses qui lui servirent à exécuter une suite de très remarquables peintures à l'encaustique. Ce les ci sont exposées dans une salle spéciale de la nouvelle pinacothèque de Munich.

ROTTOFRENO, comm. d'Italie (Émilie [prov. de Plaisance]); 3.395 hab.

ROTTWEIL, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt Noire]), ch. l. de district, sur une hauteur de la rive gauche du Neckar, en aval de la jonction des hautes vallées de l'Eschach et du Trim; 6.961 hab. Belle église

gothique de la Sainte-Croix (XIVe et XVe s.). Fabrique de poudre et de cuir. Tissage de laine et de coton. Salines et sources salées, avec établissement de bains. Fortifications du moyen âge.

ROTULAIRE (lèr') — du lat. *rotula*, petite roue) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une petite roue.

ROTULE (du lat. *rotulus*; de *rota*, roue) n. m. Antiq. rom. Manuscrit roulé en forme de cylindre.

— Encycl. Les anciens avaient des livres carrés (*codices*) et, plus anciennement, des livres roulés (*volumina*). Les *rotules* étaient de petits *volumina*. Cette forme servait à la correspondance. Les rotules étaient scellés à l'aide d'un ruban et d'un cachet de cire. On se servait aussi des rotules pour les lettres de part, diverses circulaires ordinairement courtes.

ROTULE (lat. *rotula*) n. f. Anat. Petit os aplati d'avant en arrière, à contour à peu près circulaire, situé en avant de l'articulation du genou. Syn. PATELLE.

— Comm. Sorte de pastille, de petite tablette.

— Mécan. Syn. de GENOU.

— Zool. Genre d'échinodermes échinoïdes, de la famille des scutellidés, renfermant des oursins aplatis, répandus dans les mers chaudes.

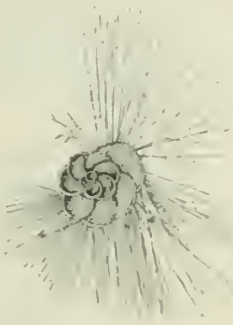

Rotule (zool.).

— Encycl. Anat. La *rotule* est située en avant de l'espace intercondylien antérieur du fémur, sur lequel elle glisse dans les mouvements de la jambe. On la considère comme un os sésamoïde, développé dans l'épaisseur du tendon du triceps fémoral. Il protège l'articulation du genou.

— Pathol. Les fractures de la *rotule* sont assez fréquentes. Elles sont dues quelquefois à une chute sur le genou ou à un traumatisme violent exercé sur l'os; le plus souvent à une forte contraction musculaire, la jambe étant dans la demi-flexion. Généralement, il y a déplacement des fragments, le fragment supérieur étant attiré en haut par le quadriceps fémoral. Le traitement consiste donc à rapprocher les deux moitiés de l'os et à les maintenir en contact jusqu'à ce que le cal soit formé. Pour arriver à ce résultat, on pratique actuellement le cerclage ou la suture de la rotule.



Rotule : A, rotule; B, fémur; C, tibia; D, péroné.

ROTULÉ, ÉE (du lat. *rotula*, dimin. de *rota*, roue) adj. Hist. nat. Qui ressemble à une petite roue.

ROTULEUX (*leû*), **EUSE** [mêm. étymol. qu'à l'art. précéd.] adj. Hist. nat. Qui est marqué de petites taches en forme de roue.

ROTULIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Qui appartient à la rotule. ‖ *Ligament rotulien*, Ligament qui assujettit la rotule au tibia. (Il fait suite au tendon du muscle biceps, dont la rotule elle-même n'est qu'une partie ossifiée. Il s'insère en bas sur la tubérosité antérieure du tibia, dont il est séparé par une bourse séreuse.)

ROTULOÏDE n. f. Genre d'oursins clypéastroïdes, de la tribu des scutellinés, comprenant de petits oursins discoïdes, fossiles dans le tertiaire méditerranéen.

ROTUNDIFOLIÉ, ÉE (*ton* — du lat. *rotundus*, rond, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles rondes.

ROTURE (pour *routure*. — V. l'étymol. à ROTURIER. *Encycl.*)) n. f. Champ nouvellement défriché. (Vx.) ‖ Etat d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble : *Etre né dans la* ROTURE. *Terre, Biens en* ROTURE.

— Ensemble des roturiers : *Le besoin d'argent a réconcilié la* NOBLESSE *avec la* ROTURE. (La Bruy.)

ROTURE n. f. Nom que l'on donne aux rimayes, dans le massif du Mont-Blanc.

ROTURIER (*ri-é*), **ÈRE** [v. l'étymol. à la partie encycl.] adj. Qui n'est pas noble : *Homme* ROTURIER. *Biens* ROTURIERS. ‖ Grossier : *Avoir l'air* ROTURIER. (Vx.)

— Substantiv. Personne roturière : *Une* ROTURIÈRE.

— Encycl. Le mot *roturier* vient du latin barbare *rupturius*, celui qui brise la terre. Les roturiers étaient primitivement les serfs attachés à la glèbe; puis on désigna sous ce nom les bourgeois vivant de leurs biens et de leurs charges quand ils en avaient, les marchands, les artisans, les laboureurs, les manouvriers, en un mot tous ceux qui n'étaient pas nobles. Les roturiers ne pouvaient arriver, en général, aux grades supérieurs dans les armées. L'exemple du maréchal Fabert, au XVIIe siècle, fut une exception glorieuse. Seuls, les roturiers payaient la taille et les accessoires de la taille (taillon, crue d'aide, etc.); seuls ils étaient soumis à la corvée, à la milice. La loi n'était pas toujours la même pour les nobles et les roturiers. Pour certains crimes, le roturier devait être pendu et le noble décapité. Le roturier ne pouvait sortir de sa situation humiliante qu'en obtenant du roi des lettres de noblesse ou en achetant des charges ou offices qui conféraient la noblesse.

ROTURIÈREMENT adv. En roture, à la manière des roturiers : *Posséder un fonds* ROTURIÈREMENT.

— D'une manière basse, vile, indigne d'une personne noble : *Penser, Agir* ROTURIÈREMENT. (Sens vieilli.)

ROTY (Louis-Oscar), sculpteur et graveur en médailles français, né à Paris en 1846. Elève de Dumont et Ponscarme, il obtint le grand prix de Rome en 1875. Ses débuts au Salon datent de 1873 (*l'Amour piqué*). Puis vinrent *Flore*, d'après une peinture antique, bas-relief; *Médaille commémorative du dévouement des frères de la Doctrine chrétienne pendant la guerre de 1870-1871* (1874); *De patria bene meritus*, d'après Balze, et le portrait du *lieutenant-colonel Rin* (1875). A l'Ecole des beaux-arts il envoyait de Rome : *Vénus et l'Amour, Jeunesse* (1877); *Vénus caressé l'Amour* (1878); *Faune et faunesse* (1882, 2e médaille); portrait de *M. le vicomte H. Delaborde*; *Médaille commémorative de l'exposition internationale d'électricité*; *Effigie de la République* (1883); *Portraits et médailles* (1884). Citons encore, parmi ses œuvres : *l'Immortalité*, revers de la médaille de Victor Hugo (1885); *Médaille du centenaire de Chevreul*; plaquette du *Centenaire de la Révolution* (1889); du *Jubilé* de *Pasteur* (1892); de la *Préfecture de police* (avec portrait de *M. Lozé*, de *Lavoisier*; plaquette commémorative de la *Mort du président Carnot* (un des chefs-d'œuvre du maître); de *Maurice Roty*, de *Pierre Boulanger, ferronnier, et son épouse*; la célèbre *médaille du mariage*; le coin des monnaies d'argent françaises (la *Semeuse*); etc.



Roty.

Roty a aussi traité quelques sujets dans le style d'orfèvrerie. Le Luxembourg en possède quatre spécimens.

Oscar Roty est, avec Ponscarme et Chaplain, un des artistes qui ont complètement renouvelé l'art de la médaille et de la plaquette. Son art est fait essentiellement de finesse, de grâce, de délicatesse, de modernité ingénieuse. Nul n'excelle comme lui à composer, à distribuer l'agrément d'un détail, à créer une perspective ou gracieuse ou dramatique dans le champ si borné d'une plaquette. A défaut de force, il brille par le goût. Il faut distinguer soigneusement, dans son œuvre, les plaquettes frappées des plaquettes fondues; ces dernières sont plus énergiques et sentent davantage le sculpteur.

Grand prix aux Expositions universelles de 1889 et de 1900, Oscar Roty est membre de l'Institut depuis 1888.

ROU (ROMAN DE) ou *Geste des Normands*, poème historique en 17.000 vers octosyllabiques, composé par Wace entre 1155 et 1172. C'est l'histoire des rois normands, depuis Rollon jusqu'en 1107, précédée d'une introduction en vers alexandrins, dénommée *Chronique ascendante*, parce que l'auteur y remonte de son époque aux origines. Dans le *Rou*, comme dans le *Brut*, Wace suit fidèlement les chroniqueurs latins (Dudon de Saint-Quentin, Robert de Jumièges, Orderic Vital, Guillaume de Malmesbury), mais il ajoute souvent des épisodes ou anecdotes qu'il puise dans la tradition populaire, et qui donnent à son œuvre une valeur originale. Le poème est rimé avec élégance et vivacité, et il y a dans le style une bonhomie malicieuse qui n'est pas sans agrément. C'est dans le *Rou* que se trouvent les vers français fameux : *Nos somes home come il sont, etc.* (v. 6.027 et suiv.), où s'expriment si énergiquement les revendications et les rancunes populaires. Le *Rou* a été publié par Pluquet (Rouen, 1827) et (avec le *Brut*) par Andresen (Heilbronn, 1877-1879).

ROUABLE (rad. *rouer*) adj. Digne d'être rompu sur la roue.

ROUABLE (lat. *rutabulum*; de *ruere*, remuer) n. m. Boulang. Longue perche terminée par un grand crochet de fer, dont les boulangers se servent pour ramasser la braise et la tirer jusqu'à l'âtre du four. Syn. de RÂBLE.

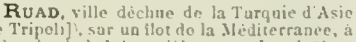

Rouable.

— Techn. Dans les salines, Râteau sans dents, qui sert à rassembler le sel pour faire les mulons.

ROUAD ou **RUAD**, ville déchue de la Turquie d'Asie (Syrie, distr. de Tripoli), sur un îlot de la Méditerranée, à 3 kilom. de la côte du djebel Ansarièh, entre Latakièh et Tripoli; 2.500 hab. C'est l'ancienne Arad, qui fut capitale d'un royaume étendu jusqu'au Nahr-el-Asy (l'anc. *Oronte*). Débris de murs phéniciens, que domine un château fort sarrasin. Sur la côte, Amrit (anc. *Maruthus*) montre un temple sémitique, en forme de cube.

ROUAGE (*aj*') n. m. Ensemble des roues d'une machine : *Les* ROUAGES *d'une locomotive, d'une horloge.*

— Fig. Ensemble de moyens servant à un fonctionnement : *Les* ROUAGES *du gouvernement.*

— Dr. anc. *Droit de rouage*, Droit seigneurial sur les voitures qui passaient, à vide ou chargées, par les grands chemins et particulièrement sur celles qui transportaient du vin. ‖ On disait aussi ROTAGE et RUDAGE.

— Mécan. Roue dentée. *Débit de rouage*, L'espace circulaire que parcourt un point déterminé d'un rouage en tournant, pendant l'unité de temps.

— Milit. *Battre en rouage. Prendre en rouage une batterie.* Diriger contre elle un tir d'enfilade, qui semble devoir atteindre d'abord les roues de ses affûts. V. TIR.

— Techn. *Bois de rouage*, Bois que l'on emploie à faire des roues.

ROUAHA, rivière de l'Afrique orientale allemande, affluent gauche du Rontidji. Elle prend sa source au N. du lac Nyassa, à près de 2 500 mètres d'altitude, coule entre l'Ousango et l'Ouhéhé jusqu'au confluent du Kisigo, puis s'infléchit au S.-E., reçoit l'Onkosé et rejoint le Rontidji après un cours d'environ 400 kilom.

ROUAIROUX, comm. du Tarn, arrond. et à 35 kilom. de Castres; 1.080 hab. Ch. de f. Midi. Eglise gothique du XVIe siècle. Château du XVIe.

ROUAN, ANNE (orig. inconn.) adj. Se dit de la robe des chevaux ou des bœufs quand elle est mélangée de roux, de blanc, de bai et de noir : *Cheval* ROUAN. *Vache* ROUANNE.

— n. m. Cheval rouan : *Un* ROUAN *vineux.*

ROUANDA, pays du plateau des Grands Lacs de l'Afrique orientale, à l'O. du Nil Kaghéra, entre le Mpororo au N., le Karagoné à l'E. et l'Ourundi au S. Il a été exploré par Van Götzen en 1894 et, depuis, par de nombreux voyageurs allemands et belges. C'est un plateau élevé, au climat tempéré et sain. Bien arrosé, il est parcouru par les affluents supérieurs de la Kaghera et s'étend à l'O. jusqu'au lac Kivou et au Roussizi. Il est fertile, très peuplé de nègres bantous, mélanges de Gallas. Il est aujourd'hui partagé entre l'Etat indépendant du Congo et l'Afrique orientale allemande.

ROUANNE (lat. pop. *rucrona*, gr. *rukane*, instrument à raboter) n. f. Instrument en forme de compas avec une branche tranchante à laquelle les employés de contributions indirectes marquent les tonneaux visités. Sorte de compas dont se servent les charpentiers pour marquer les bois de charpente. Compas de fermier. Outil de tonnelier et de sabotier qui sert à tailler, à dégrossir, à évider. Sorte de tarière à longue tige employée par les charpentiers.



Rouanne de charpentier. Rouanne de sabotier.

ROUANNER (*a* n. v. a. Marquer ou percer avec la rouanne.

ROUANNETTE (*a nè t'* n. f. Petite rouanne.

ROUANS, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. de Paimbœuf, au confluent de la Chenau, affluent de la Loire; 2.191 hab. Restes de l'abbaye de *Buzay*, XIIe s.

ROUANT (*on* adj. m. Techn. Qui tourne comme une roue. Vx.

— Blas. Se dit du paon qui fait la roue.



Azur au paon rouant d'or.

ROUAULT DE GAMACHES (Jean), maréchal de France, mort en 1478. Il appartenait à une famille du Poitou. Son père, Jean Rouault, chambellan de Charles VII, était mort à la bataille de Verneuil. Charles VII le nomma, en 1441, premier écuyer de corps du dauphin. Il se distingua d'abord dans la campagne de délivrance de l'Ile-de-France, puis dans l'expédition que dirigea le dauphin Louis contre les Suisses; plus tard, il contribua aux victoires de Formigny (1450) et de Castillon (1453). En 1456, Charles VII l'envoya en Angleterre pour aider Marguerite d'Anjou dans sa lutte contre Richard d'York. A son retour, il fut nommé sénéchal du Poitou, et bientôt Louis XI l'éleva au grade de maréchal de France (1461). Il commandait l'armée qui, en 1463, occupa le Roussillon et la Catalogne, et, en 1465, défendit si bien Paris contre le comte de Charolais et les seigneurs de la *Ligue du Bien public*, que Louis XI lui en confia le gouvernement; en 1472, il accourut au secours de Beauvais, assiégé par le Téméraire. Cette carrière de dévouement ne le mit pas, cependant, à l'abri de la méfiance de Louis XI; accusé, en 1476, d'avoir pris part à un complot contre le roi, il fut arrêté, puis condamné au bannissement par le parlement de Toulouse. Louis XI, mieux éclairé, ne laissa pas exécuter l'arrêt et permit à Rouault de se retirer dans sa terre de Gamaches, où il mourut.

ROUBAIX, ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arrond. et à 11 kilom. de Lille, sur le *canal de Roubaix*, entre la Deûle et l'Escaut; 124.365 hab. (*Roubaisiens, ennes*). Ch. de f. Nord. Ecole nationale des arts industriels, fondée en 1883; bureau public de conditionnement des soies, laines et cotons. Roubaix est un des plus grands centres de l'industrie textile en France, de tissage, et fabrique toutes sortes de tissus, mais surtout des étoffes de laine et des tissus de fantaisie laine et coton, dits « articles de Roubaix ».



Armes de Roubaix.

La prospérité industrielle de Roubaix date de la charte de privilèges accordée en 1459 par Pierre de Roubaix à ses fabricants drapiers. Mais la ville, détruite au XVIIe siècle par un incendie, ne s'est développée qu'au XIXe.

Le seul monument ancien est le clocher (XVe s.) de l'église Saint-Martin (reconstruite au XIXe s.). Patrie de Nicolas d'Annœulin, inventeur d'un métier à tisser, et du chansonnier Gustave Nadaud.

— Le *canton Est* (Roubaix-Est, Wattrelos-Est) a 2 comm. et 61.462 hab.; le *canton Nord* (Roubaix-Nord, Wattrelos-Nord) a 2 comm. et 63 191 hab.; le *canton Ouest* (Roubaix-Ouest, Croix, Wasquehal) a 3 comm. et 47.555 hab.

Roubaix (CANAL DE), canal reliant la Deûle au canal belge de l'Espierre, qui le prolonge jusqu'à l'Escaut. Sa longueur, y compris les embranchements de Croix et de Tourcoing, est de 24 kilomètres. Trafic de combustibles et de matériaux de construction, de minéraux, de produits agricoles, etc.

ROUBANOVKA, bourg de Russie (gouv. de Tauride [distr. de Melitopol]); 6.000 hab.

ROUBAUD (Pierre-Joseph-André), littérateur français, né à Avignon en 1730, mort à Paris en 1791. Etant entré dans les ordres, il partit pour Paris et s'adonna d'abord à l'économie politique. De 1759 à 1762, il fut un des principaux rédacteurs du « Journal du commerce », puis il collabora à la « Gazette d'agriculture » (1770) et au « Journal d'agriculture » de 1772 à 1774, puis de 1779 à 1783. Il signala plusieurs abus et il fut exilé, en 1775, dans la basse Normandie. Rappelé par Necker l'année suivante et gratifié d'une pension, il rédigea : *les Nouveaux Synonymes français* (1785), qui furent couronnés par l'Académie. Au début de la Révolution, il collabora aux *Nouvelles éphémérides du citoyen*. La Convention, ignorant sa mort, lui accorda, en 1795, une allocation de 2.000 fr. On lui doit encore : *le Politique indien* (1768); *Représentations aux magistrats* (1769); *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique* (1770-1775); *Questions politiques sur Avignon et le Comtat*; *Eloge de saint Louis.*

ROUBAUD (François-Félix), sculpteur français, né à Cerdon (Ain) en 1824, mort à Lyon en 1875, élève de l'Ecole de La Martinière, à Lyon, puis de l'Ecole des beaux-arts de cette ville, et de Pradier à Paris. Il débuta au Salon de 1853. On lui doit la *Mort d'Eurydice*, statue marbre (Périgueux); *la Vierge et l'Enfant Jésus*, groupe marbre (église Saint-Laurent); *l'Eau* et *le Feu*, statues (palais du Commerce, à Lyon); *la Force* et *la Justice*, statues (palais de justice de Lyon); *l'Abondance*, statue pour le monument élevé à Danton sur la place Perrache (Lyon); le monument funèbre élevé à Cerdon (Ain) à la mémoire du *Père Chanint*, et terminé par son frère. — Celui-ci, LOUIS-AUGUSTE, dit **Roubaud Jeune,**

ROUBLARDER v. a. Pop. Faire le roublard.

ROUBLARDISE n. f. Pop. Caractère du roublard; fait roublard.

ROUBLE n. m. Monnaie russe d'argent, valant [illegible]

ROUBLEVKA, bourg de Russie, gouv. de Poltava [illegible]. Bourg de Russie, gouv. de Kharkov [illegible]

ROUC n. m. Variété fabuleuse d'oiseau, oiseau fabuleux

ROUCEUX, [illegible] arrond. et à 11 kilom. de Vesoul, sur la Mesne [illegible]

ROUCHE n. m. Sorte de radeau.

ROUCHER [illegible], poète français, né à Montpellier [illegible]

ROUCOULEMENT n. m. Action de roucouler.

ROUCOULER v. n. Imiter par sa voix le roucoulement.

ROUDAIRE, Fr. [illegible]

ROUDAIREIA (*dè-réi-a*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des [illegible]

ROUDBAR, ville de Perse, prov. de Ghilan, près du Kizil Ousen ou Sefid Roud, à [illegible]

Roudlé de Rabastens Lor[illegible] *le Chorron de Rabastens* V. GAILLARD Augier.

ROUDNIA, bourg de Russie, gouv. de Voronèje [distr. de Bogout[illegible]

ROUDOUALLEC, comm. du Morbihan, arrond. et à 64 kilom. de Pontivy; 1,361 hab. Eglise avec tour du XVIIe siècle. Castel Voudon, retranchement de l'époque romaine.

ROUDOVKA, bourg de Russie [gouv. de Poltava [distr. de Prilouki]; 3,000 hab.

ROUDOVKA, bourg de Russie [gouv. de Tambov, distr. de Kirsanovj, sur la Kachma; 5,000 hab.

ROUDRA, le cinquième en importance des dieux de l'Inde védique, *Roudra* « le Rouge » et aussi « le Hurleur ». (Il personnifie l'orage dévastateur.)

ROUDRAKA, brâhmane ascète, chef d'une école ou secte philosophique, qui vivait retiré [illegible] dans les bois aux environs de Râdjagrikâ et fut le premier maître de Siddhârtha Gautama Çâkya Monni).

ROUDRAKRIDA (« Terre de Roudra »), nom sanscrit des cimetières à inhumation et des lieux consacrés à la crémation des cadavres, considérés dans l'Inde comme hantés par le dieu Roudra ou Çiva, qui s'y livre à la danse macabre appelée *Tândava*.

ROUDRAS, groupe de onze divinités qui, avec les huit Vasous, les douze Adityas, Dyôs et Prithivî, constituent les trente-trois grands dieux de l'époque védique.

ROUDRIYAS (« Fils de Roudra »), nom patronymique donné aux Maruts.

ROUE (*roû* — du lat. *rota*, même sens) n. f. Organe de forme circulaire, destiné à tourner autour de son centre et qui sert pour les voitures, les wagons, etc.

— *Roue d'étude*, Sorte de pupitre tournant, qu'on plaçait anciennement dans les bibliothèques.

— Supplice qui consistait à attacher le patient sur une roue et à lui rompre les membres.

— Loc. div. Fig. et fam. *Comme une roue d'un carrosse*, Personne ou chose inutile. *Roue de la fortune* Dans les anciennes loteries, Roue [illegible] en forme de tambour, [illegible] numéros devant désigner au sort les [illegible]. On disait aussi *roue de fortune*. — Fig. Vicissitudes du sort. *Être ou [illegible]*, [illegible] *roue de la [illegible]*. Être dans une grande [illegible], une grande prospérité. *Être dans l'abaissement.* [illegible] *Faire la roue*, Déployer sa queue en [illegible] *Les paons font la roue.* LA BOÛE. — Fig. et fam. [illegible] se rengorger, faire le beau. — Tourner [illegible] en s'appuyant successivement sur [illegible] de façon à avancer comme une [illegible] voiture. — Fig. et fam. *Pousser la roue*, Donner [illegible] pour faire réussir quelque chose. *Mettre, Jeter [illegible] la roue*, Susciter des obstacles à la réussite [illegible]

— [illegible] *ancre*, Pièce de cinq francs en argent. — [illegible] *Faire tourner des anses*, Révolutionner d'une [illegible] *Faire la conversion de [illegible]* Les [illegible]

— [illegible] *DE LUMIÈRE*. [illegible] rapporté qui se place au bas [illegible]

— *Roue de Barlow* V. BARLOW (*roue de*). — *Roue de Marion*, Appareil imaginé par [illegible] pour produire dans un circuit des [illegible] rapides de rupture et de fermeture. — *Roue de Neef*, Roue [illegible] dont les dents touchent un frotteur conducteur, et dont les intervalles profonds entre les dents jouent le rôle d'interrupteur. — *Roue des types*, Roue qui, dans un appareil télégraphique imprimeur, porte sur son pourtour des caractères ou types en relief et sur lesquels le papier vient s'appliquer afin de recevoir l'impression des lettres de la dépêche transmise.

— Jeu. Jeu d'enfant. V. la partie encycl.

— Mar. *Roue du gouvernail*, Cylindre en bois plein portant à une de ses extrémités un ou deux cercles en bois munis de rayons et de poignées, et tournant autour d'un axe horizontal. La drosse s'enroule sur le cylindre appelé marbre. De nos jours, sur les navires à vapeur, la roue est en fer et sert à faire manœuvrer le servo-moteur de la barre du gouvernail.) — *Roue à aubes*, Propulseur de navire portant des aubes articulées ou fixes. — *Roue de cordage*, Gleine formée par un cordage lové en rond. — *Roue à pier*,

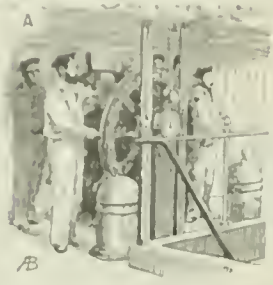

Roue de gouvernail A, double à drosses, B, à glissières; C, tête de gouvernail.

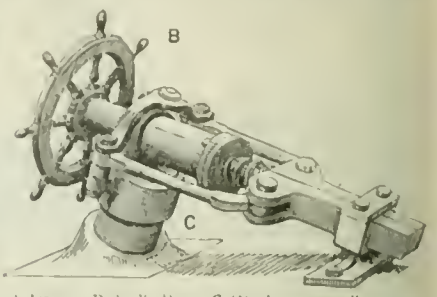

Roue de commettage, Rouets employés dans les corderies pour confectionner les cordages. — Cercle garni de poignées, au moyen duquel on manœuvre la barre du gouvernail. — *Roue de câble*, Chacun des cercles que l'on fait faire à un câble pour le plier.

— Mécan. Organe circulaire qui entre dans la constitution d'une machine, et dont le pourtour est garni de dents en bois ou en métal. — *Roue de chemp*, Roue dont les dents sont perpendiculaires à son plan. — *Roue d'angle*,

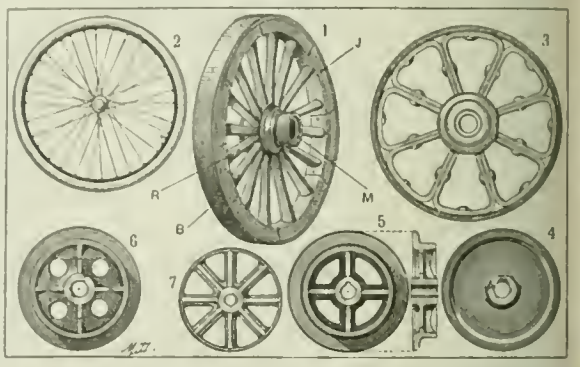

Roues : 1. De charrette (J, jante ; R, rais ; M, moyeu ; B, bandage); 2. De bicyclette; 3. En fer, avec moyeu en fonte ; 4. Pleine, en fonte ; 5. Ordinaire, pour wagon ; 6. Semi-pleine pour wagon; 7. En fer avec moyeu en fonte.

Roue dont les dents, disposées obliquement, engrènent avec les dents d'une autre roue faisant un angle avec la première. — *Roue hydraulique* ou *Roue à eau*, Roue dont les formes sont très variées et que l'eau fait mouvoir. — *Roue à sabots*, Roue hydraulique employée pour élever l'eau. Syn. de NORIA.) — *Roue maîtresse*, La principale roue dentée dans une machine. — *Roue à palettes*, Roue hydraulique, munie sur sa circonférence de palettes. — *Roue à augets*, Roue hydraulique constituée par deux couronnes annulaires entre lesquelles sont ajustés des augets ou aubes dont le profil est curviligne ou polygonal.

— Pyrotechn. *Roue tournante*, Syn. de SOLEIL TOURNANT. — *Roues guillochées*, Roues montées sur le même axe, mais disposées de manière à tourner en sens contraire.

— PROV.: **La plus mauvaise roue d'un chariot fait toujours le plus de bruit**, Ce sont les gens inutiles qui font le plus d'embarras.

— ENCYCL. Techn. et physiq. *Roues de voitures*. On distingue, dans une roue de voiture : le moyeu, les bras et la jante. Dans les roues destinées à circuler sur terre, le moyeu, les bras ou *rais* et la carcasse de la jante sont habituellement en bois. La portion de la jante qui doit entrer en contact avec les pavés, le cailloutis ou la terre, est formée d'un cercle en fer recouvrant le bâti en bois et qui constitue le *bandage* de la roue. L'essieu, habituellement fixe par rapport à la voiture, est terminé par des tourillons ou *fusées* qui reposent sur les concavités d'œils pratiqués aux centres des moyeux. Les bras ne servent qu'à relier le moyeu à la couronne. Les jantes sont habituellement plates.

Les roues de wagons, destinées à circuler sur les rails des chemins de fer, font corps, par paires, avec leurs essieux, dont les fusées tournent dans des organes appelés *boîtes à graisse*; leurs jantes ne sont pas cylindriques, mais tronconiques, de manière à recevoir des bandages en acier qui sont munis, sur leurs faces internes, de bourrelets nommés boudins, qui s'opposent au déraillement. La fixité des roues aux essieux, qui tournent dans des collets disposés en dessous des wagons, est indispensable pour en assurer l'exacte verticalité.

Roues d'engrenage ou *Roues dentées*. V. ENGRENAGE.

Roue de Barlow. On appelle ainsi une roue imaginée par Roemer, astronome danois, pour produire matériellement le mouvement effectué par les corps planétaires autour du soleil. C'est un système de deux roues d'angle. Comme le mouvement a lieu suivant la loi des aires, il a dû employer un engrenage conique dans lequel varie, en raison de cette loi, le rapport des lois angulaires.

Roues hydrauliques. Les roues hydrauliques sont les récepteurs dont on se sert pour recueillir la force vive des eaux courantes, afin de la transformer en travail utile.

La grande industrie s'en sert de moins en moins, parce que, obligée de se borner à utiliser les petits cours d'eau, elle n'y peut pas puiser une force suffisante pour le travail considérable d'un atelier composé d'un grand nombre de machines-outils.

Les roues hydrauliques se classent par leur rendement. Par ordre de simplicité, nous citerons :

La *roue pendante*, installée sur un bateau ou autrement et que le courant de l'eau fait mouvoir en agissant sur les palettes qui plongent dans l'eau ;

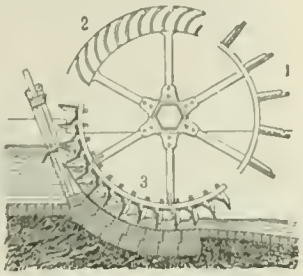

Roue hydraulique : 1. A palettes ; 2. A augets courbes ; 3. A aubes plates.

La *roue à cuiller*, qui est montée sur des axes verticaux. (L'eau motrice amenée par un conduit, vient frapper les palettes du côté de leur concavité et produit le mouvement de l'arbre) ;

La *roue à cuve*, dans laquelle l'eau est amenée latéralement par un conduit à pans verticaux et pénètre entre les aubes courbes que porte l'arbre, glisse sur leur surface en y exerçant une pression d'où naît le mouvement. Elle s'échappe par une ouverture ménagée au centre de la cuve et conduisant à un puisard ;

La *roue en dessous, à aubes plates*, dans laquelle l'eau arrive par un conduit ménagé à la partie inférieure de la retenue et vient frapper les aubes en leur imprimant un mouvement de rotation ;

La *roue à aubes courbes* ou *roue de Poncelet*, qui est une roue en dessous, mais à aubes courbes. (L'eau vient frapper les aubes, de telle manière qu'elle y arrive obliquement, la vanne elle-même, très rapprochée de la roue, se trouvant inclinée suivant un angle voulu) ;

La *roue de côté*. Cette roue reçoit l'eau à une hauteur, au-dessus du lit du bief d'aval, égale à la moitié ou aux deux tiers de son rayon. (Elle s'emboîte exactement entre un coursier circulaire et deux pans de mur verticaux. L'eau est amenée par un déversoir et arrive avec une vitesse très faible, en se logeant dans les capacités comprises entre le coursier, les murs latéraux, les palettes habituellement concaves de la roue et la couronne cylindrique dans laquelle ces palettes sont implantées ; elle n'agit que par son poids) ;

La *roue à augets en dessus*. Ce type de roue s'emploie pour utiliser les chutes ayant une hauteur de 4 à 5 mètres au moins. (L'eau amenée à la partie supérieure, un peu en aval du sommet, se loge dans les augets et y agit par son poids, comme dans les roues de côté. La forme des augets est déterminée de manière à faciliter à la fois l'introduction de l'eau et sa retenue jusqu'à une petite distance du niveau du bief inférieur.)

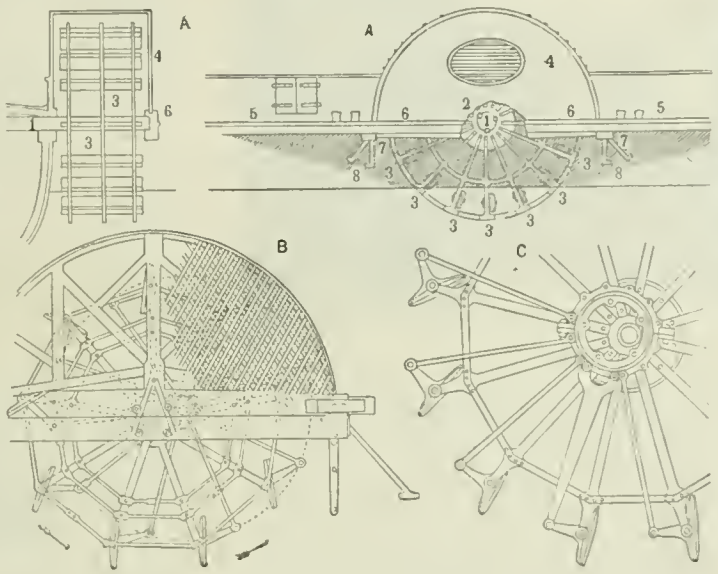

Roue (mar.) : A, à aubes fixes ; B, à aubes articulées, système Morgan ; C, à aubes articulées, système Cavé ; 1. Arbre ; 2. Tourteau ; 3. Aubes ; 4. Tambour ; 5. Jardin ; 6. Elargis de roue ; 7. Bau de force ; 8. Jambes de force.

Roues de bateaux à vapeur. Les roues de bateaux à vapeur jouent un rôle inverse de celui des roues hydrauliques ; au lieu de recueillir du travail, elles en dépensent. La propulsion du bateau se fait conformément au théorème de la conservation du mouvement du centre de gravité, c'est-à-dire que la quantité de mouvement relatif que perdrait le navire, par suite des frottements contre l'eau, doit être compensée par une acquisition équivalente de quantité de mouvement, en sens contraire, de la part de l'eau.

— Hist. *Supplice de la roue*. Quoique mis en pratique dès l'antiquité, ce genre de supplice ne fut légalement


Supplice de la roue.

institué que par l'édit de François Ier du 4 février 1534. Il ne devait être appliqué qu'aux voleurs de grand chemin. Le condamné était placé les jambes écartées et les bras étendus sur deux morceaux de bois disposés en croix de Saint-André. Le bourreau lui brisait alors, à coups de barre de fer, les bras, les avant-bras, les cuisses, les jambes et la poitrine. On l'attachait ensuite sur une petite roue de carrosse suspendue en l'air par un poteau. Ou


La roue (jeu).

ramenait les jambes et les bras brisés derrière le dos et la face tournée vers le ciel, « pour y faire pénitence ; tant et si longuement qu'il plaira à Notre-Seigneur les y laisser », suivant les expressions de l'édit.

Par une inexplicable contradiction, le supplice de la roue était appliqué aux voleurs, tandis que les assassins ne subissaient que celui de la potence. Henri II fit disparaître cette contradiction (1547), mais en appliquant la roue aux crimes qui en étaient exempts. Ce supplice ne fut aboli qu'à la Révolution.

— Jeu. La *roue* se joue à huit, quatre assis par terre, formant une croix, les pieds se touchant ; quatre autres debout, un entre deux joueurs assis, et les tenant par la main. A un signal donné, ceux qui sont assis se raidissent de façon à détacher du terre le haut du corps, les pieds seuls touchent le sol et servent de pivot à la roue ; les autres se mettent à tourner rapidement.

ROUELLE (*rou-èl'* — dimin. de *roue*) n. f. Tranche coupée en rond : ROUELLE *de citron*. ROUELLE *de pomme*.

— Archéol. Nom qu'on donnait à des rondelles de fer

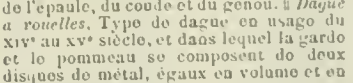
Dague à rouelles (XVe s.).

ou d'acier que l'on ajoutait à certaines armures, pour couvrir les articulations de l'épaule, du coude et du genou. || *Dague à rouelles*. Type de dague en usage du XIVe au XVe siècle, et dans lequel la garde et le pommeau se composent de deux disques de métal, égaux en volume et en surface, et entre lesquels se trouve prise la fusée de l'arme. || *Médaillon* rond et plat d'orfèvrerie (dans ce sens le mot rouelle est syn. de *rose*). || *Petite roue*. Figure d'une roue que les juifs devaient porter appliquée sur leur robe, au moyen âge.

— Bot. Nom vulgaire du coquelicot, dans le Sud-Est.

— Boucher. *Rouelle de veau*. Partie de la cuisse du veau, coupée un peu au-dessus du jarret, jusque près de la queue.

— Techn. Certain nombre de rangées de cerceaux.


Rouelle de landier (XVe s.).

ROUELLE (Guillaume-François), chimiste français, né en 1703, mort à Paris en 1770. Après ses études de pharmacie et une fois établi, il fit des cours de chimie qui eurent du succès. En 1742, il fut nommé professeur de chimie au Jardin des Plantes et, en 1744, entra à l'Académie des sciences comme membre adjoint. Ses mémoires sur les sels neutres, la cristallisation du sel marin, l'inflammation de l'huile de térébenthine par l'esprit de nitre (acide nitrique), les embaumements des anciens Egyptiens, enfin sur les sels acides, contenaient des idées vraiment neuves, qui contribuèrent largement aux progrès de la science. Il avait commencé un *Cours complet de chimie*, qu'il laissa inachevé. — Son frère, HILAIRE-MARIN, chimiste français, et connu sous le nom de **Rouelle le Jeune**, né en 1718, mort à Paris en 1779, fut un dentiste de valeur. Ses principaux mémoires se rapportent à la médecine et à ses combinaisons, au sucre de lait, à la chimie pharmaceutique, à la composition des feculles, etc.

ROUEN (lat. *Rotomagus*), préfecture de la Seine-Inférieure, ch.-l. d'arrond. et de 6 cant., à 146 kilom. de Paris, sur la rive droite de la Seine, au confluent du Robec, dans une plaine dominée par de hautes collines ; 116.816 hab. (*Rouennais*, *aises*). Ch. de f. Ouest et Nord. Archevêché, consistoire calviniste, synagogue, cour d'appel. Quartier général du 3e corps d'armée. Ecole supérieure des lettres et des sciences, de commerce et d'industrie. Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, jardin botanique.


Armes de Rouen.

Port sur la Seine à 120 kilom. de la mer, recevant des navires avec un tirant d'eau de 7m,50. Importation de charbon anglais, pétrole et coton d'Amérique, vins d'Espagne. Exportation d'étoffes pour les colonies, céréales, sucre, betteraves, peaux, fruits, huile, bois de construction, eaux-de-vie. Filature et tissage de lin, chanvre, coton ; teintureries



d'indiennes et de cotonnades. Grand marché de laines, raffinerie de sucre, confiserie. La fabrication, qui se fait aujourd'hui surtout à la machine, des cotonnades dites *rouenneries*, est la grande industrie de la région.

La cathédrale est le plus vaste et, dans son ensemble, le plus ancien (XIIIe s.) des monuments de Rouen. Commencée sous le roi d'Angleterre, Jean sans Terre, elle est


Cathédrale de Rouen.

un mélange du gothique de la Normandie et du gothique de l'Ile-de-France. Large portail occidental, flanqué à ses extrémités de deux tours du XVe siècle : tour de Beurre, tour Saint-Romain. A l'extrémité nord du transept, curieuses sculptures du portail dit *les Libraires*, ainsi nommé parce que les boutiques des libraires s'y étaient établies. A l'intérieur, statues, tombeaux de Richard Cœur de Lion, du duc de Bedford ; mausolée élevé au grand sénéchal, Louis de Breze, par sa veuve, Diane de Poitiers, un des plus beaux monuments de la Renaissance, attribué à Jean Goujon ; mausolée des cardinaux d'Amboise. Vitraux (XIIIe s.). Saint-Ouen, église abbatiale d'un puissant monastère, fondé en 658 par saint Ouen, archevêque de Rouen. L'église actuelle, d'un gothique très pur, a été commencée au XIVe par l'abbé Jean-Marc d'Argent (1318). Le chœur fut construit par Jean de Berneval. Le portail a

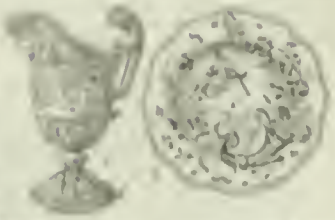

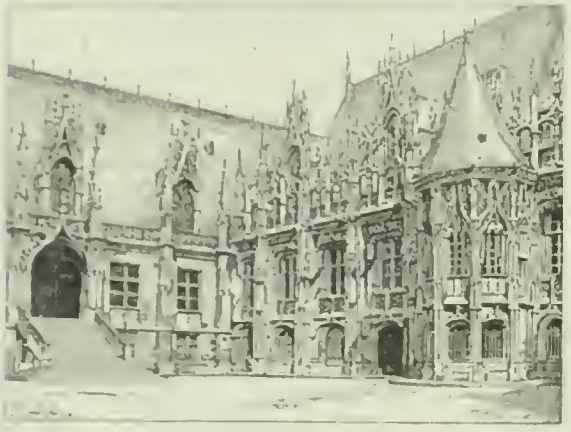

Palais de Justice de Rouen.

ROUERGOIS *rou-èr'-ghoi*) **OISE**, personne née dans le Rouergue ou qui habite ce pays. — *Les* ROUERGOIS.

— Adjectiv. Qui appartient au Rouergue ou à ses habitants : *Population* ROUERGOISE.

ROUERGUE (lat. *Ruteneus pagus*), pays de l'ancienne France, sénéchaussée du gouvernement du Languedoc, correspondant au département de l'Aveyron avec ses trois régions géologiques : la montagne cristalline de l'Aubrac, le Ségala, plateau schisteux et les causses calcaires. Principales ressources : bassin houiller de Decazeville, élevage des moutons de Larzac, fromages.

Les habitants du Rouergue ou *Ruteni* étaient un peuple gaulois client des Arvernes. Leur capitale, *Segodunum*, devint, sous le nom de *Rodez*, le chef-lieu d'un comté à l'époque franque. Un comte de Rodez, Fredelon, prit en 819 le titre de comte de Toulouse. Le Rouergue passa ensuite par mariage aux comtes d'Armagnac, fut confisqué avec les autres biens de ces seigneurs par Louis XI (1481), puis restitué. Il appartint en dernier lieu à la maison d'Albret et fut réuni à la couronne par Henri IV.

ROUERIE *rou-ri*) n. f. Action, tour de roué; ruse, habileté de roué : *Se mettre en garde contre les* ROUERIES.

ROUESSÉ-VASSÉ, comm. du dép. de la Sarthe, arrond. et à 39 kilom. du Mans, sur la Vègre; 1.515 hab. Ch. de f. Ouest. Four à chaux. Ruines du château de Vassé (XVIe s.).

ROUET (*rou-è*) n. m. Techn. Petite machine à roue mue au moyen d'une pédale, et qui servait autrefois à filer le chanvre et le lin. ‖ Charpente présentant la forme intérieure d'un [illegible] qu'on établissait au fond pour commencer les fondations de revêtement. En- [illegible]

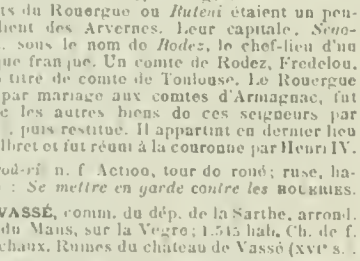

Rouets

[illegible] ‖ Nom de plusieurs des garnitures [illegible] dont le rayon [illegible] à l'axe de la clef. ‖ *Rouet à fond* [illegible] par une simple fente oblique [illegible] *Rouet à fauchon, Rouet fendu, Rouet* [illegible] parallèle à la tige de la clef. ‖ Petite [illegible] avec la lanterne d'un moulin. [illegible] d'acier, destinée à battre [illegible], et, par ext., l'ensemble des [illegible] nner la batterie des anciennes [illegible] ROUET. *Une platine à* ROUET. [illegible] Se dit d'un lièvre poursuivi [illegible], tantôt sur ses pas et exténuant [illegible] cercle dont le centre [illegible] tué par les chiens qui le chassent à vue.

— Ichtyol. *Rouet de mer*, Poisson ainsi nommé parce qu'il tourne sur lui-même en nageant.

— Jeux. *Jouer au rouet*, Jouer au mail, chacun pour soi.

— Mar. Idée d'une poulie sur laquelle court le cordage. ‖ Nom du tour à bitord employé à bord. ‖ Davier à rouleau, disposé sur l'avant et l'arrière des chaloupes pour servir aux travaux de force.

— Pêch. Appareil formé d'un disque portant près de sa périphérie un certain nombre de crochets à chacun desquels on accroche les crins de façon à les tordre lorsqu'on fait tourner le disque.

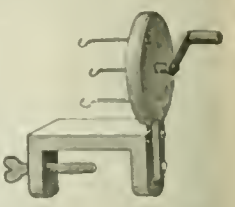

Rouet pour tordre les crins (pêche).

— Loc. anc. *Être au rouet*, Être au bout de ses expédients. ‖ *Mettre un homme au rouet*, L'embarrasser, lui faire perdre contenance. (Vx.)

— ENCYCL. Arqueb. Les armes à *rouet* furent surtout employées pendant le XVIe siècle, mais leur usage persista jusque dans la première moitié du XVIIIe, surtout pour les grandes carabines de précision, en Allemagne.

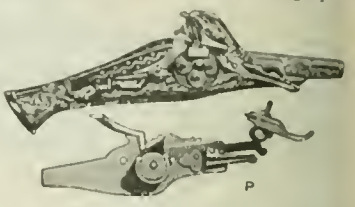

Pistolet à rouet (1540) : P, platine.

On entendait par rouet ou platine à rouet une batterie dans laquelle un ressort d'acier enroulé dans un tambour et tendu au moyen d'un pivot carré à clef actionnait une rondelle d'acier cannelée sur sa tranche. Celle-ci, en tournant rapidement, quand la détente rendait sa liberté au ressort, tirait des étincelles d'un pyrite ou d'un silex, étincelles qui enflammaient la poudre du bassinet. La batterie à rouet ne fut guère en usage pour les armes de guerre, excepté pour les pistolets, mais elle domina pendant longtemps dans les arquebuses et les mousquets de chasse.

ROUETTE (*èt'*) n. f. Faux et fig. Branche menue et flexible dont on fait un lien pour attacher un fagot ou pour assembler les parties d'un train de bois. ‖ *Rouettes à coupler*, Petites rouettes. ‖ *Rouettes à flotter*, Rouettes de grande dimension.

ROUETTIER (*è-ti-é*) n. m. Soldat armé d'une arquebuse à rouet.

ROUEZ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 30 kilom. du Mans, sur un affluent gauche de la Vègre; 1.544 hab. Ardoisières. Mines de fer. Cloître du XVe siècle et restes de l'abbaye de *Champagne*, fondée en 1187.

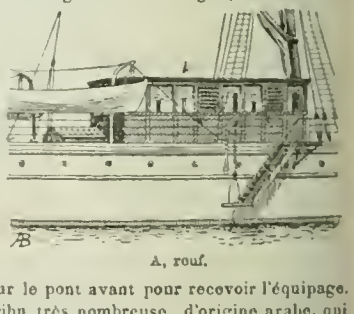

A, rouf.

ROUF (de l'angl. *roof*, toit) n. m. Mar. Petite construction élevée sur le pont, pour remplacer une dunette. ‖ Logement disposé sur le pont avant pour recevoir l'équipage.

ROUFAH, tribu très nombreuse, d'origine arabe, qui nomadise dans le Soudan oriental, entre le Nil Blanc et le Nil Bleu. Ses membres sont pasteurs et possèdent une grande quantité de moutons, de bœufs et de chameaux.

ROUFFACH (allem. *Rufach*), bourg d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace [cercle de Guebwiller]), au pied des Vosges, sur la Lauch, affluent de la Thur; 3.100 hab. Carrières. Savonnerie. Huileries. Fabrique d'orgues. Teinturerie. Scierie. Tuilerie. Belle église Saint-Arbogaste, des XIIIe et XVIe siècles, bâtie en partie par Wœlfelin. — Rouffach fut donné par Dagobert II, roi d'Austrasie, aux évêques de Strasbourg, qui le possédèrent jusqu'à la Révolution et y firent bâtir le château d'Isenbourg, dont il ne reste que des caves immenses. Patrie du sculpteur Wœlfelin, du maréchal Lefebvre.

ROUFFIGNAC, comm. de la Dordogne, arrond. et à 38 kilom. de Sarlat; 2.006 hab. Truffes. Dans la forêt de Barrade, belles ruines du château de Lherm (XVIe s.). A 4 kilom. S., célèbre grotte de Miremont.

ROUFIA ou **ROUPHIA**, fleuve du Péloponèse (anc. *Alphée*), formé de deux branches arcadiennes, l'Alphéios et le *Roupa*. Il arrose l'Arcadie et l'Elide et se jette dans le golfe d'Arcadie après un cours de 135 kilom.

ROUFIDJI ou **LOUFIDJI**, fleuve de l'Afrique orientale allemande. Il naît dans la région montagneuse située à l'E. du lac Nyassa, coule à travers le Matoumbé, le Loupembe, le Mahenghé, où il porte le nom d'Oulanga, reçoit à droite le Louvegou, puis à gauche le Rouaha, et va se terminer dans l'océan Indien, en face de l'île de Mafia, par un delta énorme de 132 kilom. de largeur tout couvert de palétuviers.

ROUFIGNER (*gnmll*) v. n. Syn. dans quelques départements, du chat qui ronronne de plaisir.



Rouflaquette. 1. 1850; 2. Actuelle

ROUFLAQUETTE (*klèt'*) n. f. Mèche de cheveux collée sur la tempe, en forme de *virgule*, autrefois de mode dans la très haute société, mais qui fait partie aujourd'hui, avec la casquette à ponts, des attributs que l'on donne aux souteneurs et aux rodeurs de barrière.

ROUFOU. Géogr. V. PANGANI.

ROUGE (*rouj*) — du lat. *rubcus*, même sens) adj. Qui est d'une couleur spéciale, celle du sang, des coquelicots, etc. : *Lèvres* ROUGES. *Le pantalon* ROUGE *du fantassin français.*

— Qui a la figure fortement coloré par quelque émotion. *Être* ROUGE *de honte, de colère.*

— Qui a pris, par l'élévation de la température, la couleur du feu : *Fer* ROUGE.

— Se dit des cheveux, du poil, quand ils sont d'un roux ardent : *Cheveux* ROUGES. *Barbe* ROUGE.

— Loc. div. : *Chapeau rouge*, Chapeau de cardinal ; dignité de cardinal : *Solliciter le* CHAPEAU ROUGE. ‖ *Être rouge comme du feu, rouge comme une écrevisse, rouge comme un coq*, Être extrêmement rouge. ‖ *Être méchant comme un âne rouge*, Être fort méchant. ‖ *Enfants rouges*, Nom donné autrefois aux mousquetaires qui étaient habillés de rouge. ‖ *Un rouge bord*, Verre plein de vin rouge jusqu'au bord.

— Artill. *Boulets rouges*, Boulets ordinaires que l'on faisait rougir, et que l'on employait autrefois comme projectiles incendiaires dans les sièges ou dans le tir contre les navires en bois.

— Comm. *Intérêts rouges*, *Nombres rouges*, Intérêts calculés dans la méthode rétrograde, ou indirecte, sur des sommes portées au compte courant et dont l'échéance, ou valeur, est antérieure à l'époque à partir de laquelle le compte est calculé. V. RÉTROGRADE.

— Dr. anc. *Livre rouge*, Livre sur lequel on enregistrait les défauts prononcés à l'audience. ‖ *Être inscrit sur le livre rouge*, Être sous le poids d'une accusation.

— Ethnogr. *Race rouge* ou *Peaux-Rouges*, Race d'Indiens de l'Amérique du Nord.

— Polit. Se dit des républicains très avancés ou à ce qui appartient à leur parti : *Un républicain* ROUGE. ‖ *Bonnet rouge*, Bonnet de couleur rouge, de la forme de celui des anciens Phrygiens, qui fut adopté comme un symbole par les républicains. ‖ Partisan de la République rouge : *Certains journaux appellent* ROUGES *tous les républicains.* — Substantiv. m. m. : *Un* ROUGE. *Les* ROUGES.

— n. Personne qui a les cheveux rouges : *Les* ROUGES *passent pour être violentes et passionnées.*

— n. m. Couleur rouge : *Teindre une étoffe en* ROUGE.

— Matière qui fournit une couleur rouge : ROUGE *d'Andrinople.* ROUGE *végétal.*

— Fard de couleur rouge : *Un pot de* ROUGE. ‖ *Avoir un pied de rouge*, Être extrêmement fardé.

— *Le rouge lui monte au visage.* Se dit d'une personne dont le visage devient rouge de pudeur, de honte, de colère, etc.

— Arboric. Maladie du pêcher, dans laquelle le jeune bois prend une teinte rougeâtre.

— Chass. Nom d'un gibier d'eau. (On dit aussi ROUGE DE RIVIÈRE.) ‖ Variété de grive que l'on nomme aussi *mauvis* ou *rouge-aile*.

— Econ. rur. Maladie des vers à soie. ‖ Maladie des chiens et des oiseaux. ‖ *Prendre le rouge, Pousser le rouge.* Se dit des jeunes dindons chez lesquels commencent à se développer des caroncules rouges autour du bec.

— Minér. *Rouge antique, Rouge de Flandre, Rouge marron*, Nom de diverses espèces de marbres.

— Techn. *Rouge et blanc*, Nom que, dans les anciens hôtels de monnaie, on donnait au cuivre et à l'argent, dont l'alliage constituait les pièces de monnaie. ‖ *Rouge à polir* ou *Rouge de Prusse*, Peroxyde de fer dont on se sert pour polir les métaux, le verre, les pierres dures. (On l'appelle aussi COLCOTAR.) ‖ *Rouges tanniques*, Corps produits par le dédoublement des tannins de certaines plantes.

— Vitic. Nom de plusieurs variétés de cépages, dont les principales sont : *rouge de Zante*, cultivé en Grèce, et *rouge de Kabylie*, cultivé aux environs de Mascara.

— m. f. Jeux. Bille rouge de billard. ‖ Au trente et un et à la roulette, Couleur rouge. ‖ *Rouge et noire*, Jeu de cartes dans lequel le banquier, tenant un paquet de cartes dans sa main gauche, demande successivement à chaque joueur de quelle couleur il veut que soit la première carte qu'il va tirer, c'est-à-dire s'il la désire rouge ou noire.

— Adv. *Se fâcher rouge, tout rouge*, Se fâcher sérieusement. ‖ *Voir rouge*, Avoir un voile de sang devant les yeux, dans un brusque mouvement de colère : *J'ai vu* ROUGE *et j'ai tué.*

— Gramm. L'adjectif *rouge* devient invariable quand il est suivi d'un autre adjectif ou d'un complément qui le modifie sous le rapport de la nuance, parce qu'alors *rouge* est pris substantivement au masculin singulier : *Des étoffes* ROUGE *foncé*, ROUGE *de sang.*

— PROV. **Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin.** V. MATIN.

— SYN. **Rouge, rubicond.** *Rouge* est le mot ordinaire et s'emploie pour qualifier les objets où nos yeux reconnaissent la couleur qu'il caractérise. *Rubicond* ne se dit que du visage et en plaisantant.

— ENCYCL. Techn. Les *rouges* usités dans les arts se classent en plusieurs catégories, suivant leur origine :

1° ROUGES MINÉRAUX. Ceux-ci sont nombreux et servent principalement en peinture ou en céramique. Les principaux sont : les rouges de *fer*, comprenant des argiles ferrugineuses (*ocres*), l'oxyde Fe^2O^3 naturel (*hématite, sanguine*) ou calciné (*rouge indien*), le *colcotar* Fe^2O^3 ou *rouge d'Angleterre*, produit de la calcination du sulfate ferreux, employé surtout comme poudre à polir ; — les rouges de *mercure* : l'*iodure mercurique* HgI^2 ou *scarlet*, très vif, mais volatil, et le *sulfure* HgS, sous sa forme sublimée compacte (*cinabre*) ou précipité d'un sel de mercure en présence d'un excès de sulfure alcalin (*vermillon*) ; — les rouges de *plomb*, dont les plus importants sont le *minium* (*vermillon factice*) ou oxyde Pb^3O^4 (préparé en calcinant la litharge à l'air) et le *rouge de chrome* (chromate de plomb fondu avec du salpêtre, formant une masse rouge cinabre) ; — les *pourpres de Cassius*, laque d'étain colorée par de l'or, fournissant pour la céramique divers tons, du carmin au violet. Aux matières minérales se rattachent : le *vermillon d'antimoine* (sulfure Sb^2S^3), et le *réalgar* (sulfure rouge d'arsenic), le *pink-colour* pour céramique ou *laque minérale* d'alumine, chrome et étain, et l'oxydulo de cuivre Cu^2O pour la coloration des verres rubis.

2° ROUGES ORGANIQUES. Ils sont divisés eux-mêmes en rouges d'origine animale, d'origine végétale et rouges synthétiques.

a) Rouges d'origine animale. — Au premier rang, il convient de citer la *cochenille* (coccus cacti), petit insecte hémiptère, originaire du Mexique, où il vit sur le nopal, servant à préparer le *carmin*, des laques, notamment l'*écarlate* ou laque d'étain ; le carmin inoffensif est employé en confiserie, parfumerie et en teinturerie ; — le *kermès* (*graine d'écarlate, vermillon de Provence*), sorte de cochenille indigène (coccus ilicis, du chêne vert [c'était l'*écarlate* des anciens] ; — la *laque*, exsudation de certains arbres asiatiques formée des corps agglomérés par une résine d'une variété de cochenille (*coccus lacca*, très employée en Orient pour teindre les étoffes, le maroquin, surtout sous ses formes purifiées *lac-lack, lack-dye*) ; — la *pourpre*, connue de l'antiquité, extraite des murex, proche parente de la *murexide* (purpurate d'ammonium), produit de l'attaque nitrique de l'acide urique des guanos.

b) Rouges d'origine végétale. — La plante tinctoriale la plus importante est la *garance*. (V. ce mot. Elle teint les draps par des laques, formées en présence de mordants, par les principes contenus dans sa racine : *alizarine* et *purpurine* ; — citons ensuite : les *bois rouges*, parmi lesquels le *bois du Brésil* (légumineuse du genre cæsalpina), le *bois de Fernambouc*, le *santal rouge* de l'Indo orientale, le *campêche* d'Amérique (les bois, débités en copeaux, sont épuisés par l'eau et les solutions teignent par l'intermédiaire de laques) ; le campêche, dont le principe est l'*hématine*, sert à colorer en outre les vins par fraude ; — l'*orcanette*, variété de borraginées, et la fleur de *carthame* (*safranum, safran bâtard*), sorte de chardon, qui servent à préparer des teintures pour parfumerie (le principe colorant du carthame broyé avec du talc forme un fard inoffensif (*rouge végétal, vermillon d'Espagne*)] ; — l'*orseille*, extraite des lichens roccelle, variolaire) [utilisée pour teindre la soie, elle est employée en pâte (*cubdeard, persio*), en laque calcaire (*pourpre française*)] ; le *tournesol* rouge, en présence d'acide, est une variété d'orseille.

c) Rouges synthétiques ou *dérivés des hydrocarbures.* — Les divers principes colorants des substances tinctoriales naturelles ont été reproduits synthétiquement (l'*alizarine* de la garance, l'*orséine* de l'orseille, etc.) et employés avec les avantages du bon marché et de la régularité dans la préparation des bains de teinture ; il en est de même de la nombreuse variété des couleurs superbes obtenues par le jeu des réactifs sur la benzine, la naphtaline, etc. Signalons la *fuchsine* ou chlorhydrate de *rosaniline* (*rouge d'aniline, magenta, solférino*) [dérivée du triphénylméthane CH (C^6H^5)^3, préparée par oxydation d'un mélange d'aniline et de toluidine] ; les *phtaléines* (*rhodamine, éosine* ou *fluorescéine* bromée), les *safranines*, les *azoïques* (*bordeaux, ponceaux*), congos, etc.

Rouge et le Noir (LE), par Henri Beyle (Stendhal), 1831. — Julien Sorel, jeune homme de vingt ans, fils d'un pauvre menuisier de Verrières, devient précepteur des enfants de M. de Rénal. Orgueilleux, plein d'ambition et d'envie, entretenant avec soin dans son cœur la haine du pauvre contre le riche, il se fait aimer de Mme de Rénal, femme faible et crédule, la séduit sans l'aimer lui-même, et lui inflige toutes les humiliations, toutes les tortures qui peuvent le venger de sa condition subalterne. Pour prévenir un scandale, il quitte Verrières. Entré chez le comte de La Môle, il devient bientôt l'amant de sa fille Mathilde. Le moment arrivé où il faut tout avouer au comte. Et celui-ci est bien forcé, sous peine de déshonorer sa fille, à marier les deux jeunes gens. Mais, s'étant adressé chez les Rénal pour avoir des renseignements sur la moralité de Julien, une lettre de Mme de Rénal le met au courant. Julien part pour Verrières, tire un coup de pistolet à son ancienne maîtresse, laquelle en est quitte pour une blessure, et se laisse sans résistance mener en prison. Les deux femmes, qui n'ont pas cessé de l'aimer, le supplient de se défendre. Mais il ne veut rien écouter ; et, finalement, il termine sur l'échafaud une existence qui désormais lui pèse. Le *Rouge et le Noir* renferme, avec des vues historiques et sociales profondes, une étude psychologique du premier ordre. Dans cette société immédiatement issue de la Révolution, où toutes les carrières semblent ouvertes au mérite personnel, Stendhal nous montre à l'œuvre une âme supérieure, énergique, que l'ambition et les obstacles dépouillent peu à peu de tout scrupule, et qu'une singulière malchance empêche seule d'arriver au succès.

ROUGE (RIVIÈRE), dite **du Nord**, affluent du Mississipi. Elle naît aux États-Unis, serpente en une région où la pluie est rare ; aussi son volume est-il faible. Elle passe en Manitoba, reçoit à Winnipeg l'Assiniboine, et se perd dans le lac Winnipeg, d'où sort le Nelson, tributaire de la baie d'Hudson ; 1.000 kilom. environ.

ROUGE (RIVIÈRE), dite **du Sud**, longue plutôt que grande rivière de l'Amérique du Nord, S.-O. des États-Unis. Née dans le Texas, elle s'achève en Louisiane ; elle part du Llano Estacado, immense plaine sèche, stérile, coule au S.-E., traverse le Grand Radeau, prodigieux rendez-vous de troncs d'arbres, serpente dans les marais, baigne Shreveport, Nachitoches, et se sépare en deux : le bras de gauche, le moindre, gagne la rive droite du Mississipi ; le bras de droite, l'Achafalaya, va droit au golfe du Mexique ; 2.000 kilom. environ.

ROUGE (MER OU GOLFE **ARABIQUE**, ou MER **ERYTHRÉE**, mer secondaire, dépendant de l'océan Indien, dont elle forme l'extrémité septentrionale, entre l'Afrique à l'O. et la péninsule arabique à l'E. Sa superficie, de 449.010 kilom. carr. environ, est répartie sur une longueur de 2.350 kilomètres, du N.-O. au S.-E., pour une largeur qui, de 24 kilomètres au détroit de Bab-el-Mandeb, par où elle communique avec la masse de l'océan Indien, s'élargit au maximum à 394 kilomètres, entre Koufounda en Asie et Sonakim en Afrique. La mer Rouge dessine ainsi une ellipse fortement allongée, logée dans une dépression très caractéristique, entre les chaînes qui bordent, à l'E., le plateau désertique égyptien, et le rebord occidental de l'Arabie. Cette dépression, d'origine évidemment volcanique, se partage, à la hauteur de la presqu'île du Sinaï, en deux branches, toutes deux très étroites, dont l'une, le golfe d'Akaba, semble se diriger vers le nord à la rencontre de la mer Morte, et dont l'autre, le golfe de Suez, s'avance vers la Méditerranée. En ce qui concerne l'étymologie du nom de mer *Rouge*, il semble qu'il faille y voir un souvenir du peuple rouge (Édom), qui, à l'époque classique, habita sur ses bords.

Sur les deux parties est et ouest du littoral, la mer Rouge présente une continuité remarquable de formations volcaniques ou coralligènes, coupées de distance en distance par des baies profondes, ou par l'embouchure de cours d'eau, la plupart du temps desséchés. Dans la partie méridionale, entre l'Yémen et la côte italienne de l'Erythrée, se sont dressées de multiples petites îles, composées le plus souvent de minuscules îlots, et parmi lesquelles il faut citer : l'îlot de Perim, à l'entrée même du détroit de Bab-el-Mandeb ; le groupe Hanich, l'îlot Kamaran, Farsan, et surtout l'archipel situé en face de Massaoua. Dans la partie septentrionale, le tracé des côtes devient plus net, et surtout au nord de l'archipel de Ras-Abou-Arez et les îles Moukchaba et Chebara, sur la côte turque, il n'offre guère de variations entre deux déserts, en représentant avec une grande netteté la combinaison des principaux caractères : une mer chaude à peu près absolue, une chaleur torride pendant toutes les saisons de l'année, et dont l'influence se fait sentir sur le régime même des eaux. La température de la mer Rouge varie en effet entre 30 et 32 degrés, et est sensiblement supérieure à celle de l'océan Indien et de la Méditerranée. Il résulte de là une flore et une faune marines particulièrement riches, où le corail et l'huître perlière constituent pour les populations de la côte une notable ressource. Enfin, le percement du canal de Suez a fait passer par la mer Rouge la plus grande partie du transit maritime entre l'Europe et l'extrême Orient.

ROUGE (FLEUVE), fleuve de l'Indo-Chine. V. SONG-KOI.

ROUGÉ, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 9 kilom. de Châteaubriant, au-dessus de la Brutz ; 2.665 hab. Ch. de f. Ouest. Mine de fer, ardoisières. Moulins. Eglise, avec autel et fresque du XVe siècle. — Le canton a 5 comm. et 5.783 hab.

ROUGÉ (BONABES de), seigneur DE ROUGÉ ET DE DERVAL, chevalier breton, mort en 1377. Son père, compagnon du prétendant breton Charles de Blois, était mort au combat de La Roche-Derrien 1346. Bonabes prit une part active aux opérations du parti français. Dépouillé de ses biens après le triomphe de Montfort, il se réfugia auprès de Jean le Bon, qui le nomma chambellan et conseiller du roi. Fait prisonnier à Poitiers (1356) et conduit en Angleterre, il fut chargé par Jean le Bon d'aller en France participer aux négociations qui aboutirent à la conclusion du traité de Brétigny (1360). Edouard III exigea qu'il fût du nombre des otages laissés en Angleterre par Jean le Bon. De retour plus tard à la cour de France, il prit part, en 1365, à la fameuse bataille d'Auray, qui anéantit les espérances du parti de Charles de Blois. Plus tard, il tenta, aidé d'Olivier de Clisson, de reprendre le château de Derval ; mais Robert Knolles le repoussa 1373. Ce ne fut qu'après sa mort que le château de Derval fut restitué à la famille de Rougé.

ROUGÉ (Jacques DE), dit **le Marquis de Plessis-Bellière**, général français, né en 1692, tué à Castelnamare en 1654. Entré jeune au service, il était déjà colonel en 1628 et il se distingua au siège de La Rochelle. Pendant la guerre de Trente ans, il prit part à de nombreuses campagnes et se couvrit de gloire lors du siège de la ville d'Armentières, dont il était gouverneur. Nommé maréchal de camp la même année, lieutenant général en 1650, il se prononça pour la cause royale pendant la Fronde, combattit à Rhetel (1650), et fut envoyé en Roussillon, en 1653, pour commander l'armée à la place du maréchal de La Mothe. Il parvint à dégager la place de Rosas et il assiégea Girone. En 1654, il fit partie de l'aventureuse expédition chargée de remettre le duc de Guise sur le trône de Naples ; il fut blessé mortellement à l'attaque de Castellamare.

ROUGÉ (Pierre-François, marquis DE), général français, né en 1708, mort à Soest (Westphalie) en 1761. Entré en 1726 aux gardes du corps, il assista au siège de Kehl (1733), de Philippsbourg (1734). Colonel du régiment du Vivarais en 1738, il servit, pendant la guerre de la succession d'Autriche, d'abord en Bohême, et fut nommé brigadier d'infanterie 1745 ; puis il prit part aux sièges de Mons, de Charleroi, assista aux batailles de Rancoux (1746), de Lawfeld 1747) et fut nommé maréchal de camp en 1748. Dans la guerre de Sept ans, il servit sous les ordres de Soubise, puis du maréchal d'Estrées, fut fait prisonnier à Rosbach 1757. Créé lieutenant général en 1759, il se distingua au combat de Corbach (1760), obligea les Prussiens à lever le siège de Cassel et reçut le gouvernement de Givet et de Charlemont. Il fut blessé à la bataille de Willinghausen.

ROUGÉ (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel, vicomte DE), égyptologue, né à Paris en 1811, mort au château de Bois-Dauphin (Sarthe) en 1872. Il s'adonna seul à l'étude de l'arabe et du l'hébreu. A partir de 1844, il se passionna pour l'égyptologie, publia en 1846, dans les « Annales de la philosophie chrétienne », des articles qui attirèrent l'attention de Letronne et de Biot. Nommé, en 1849, conservateur du musée égyptien du Louvre, il fit paraître, de 1850 à 1853, dans la « Revue archéologique », plusieurs articles remarquables et le célèbre *Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Aahmès* (1851). En 1853, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions. L'année suivante (1854), il fut nommé membre du conseil d'État. Enfin, en 1860, il devint professeur d'archéologie égyptienne au Collège de France. Lorsque l'Ecole des hautes études fut fondée, Rougé dirigea les études d'égyptologie. Dans les dernières années de sa vie, il s'occupa de l'origine de l'alphabet phénicien. Parmi ses publications, il faut citer : *le Poème de Pen-ta-our sur les campagnes de Ramsès II* (1861, traduit d'un papyrus ; *Rituel funéraire des anciens Egyptiens, texte complet en écriture hiératique* (1861-1863) ; la traduction du papyrus d'Orbiney, contenant le roman égyptien *les Deux Frères* ; *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon* (1865) ; *Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien* (1874) ; *Chrestomathie égyptienne* (1867-1876) ; etc.

ROUGEARD (*jar*) n. m. Cépage rouge de l'Isère.

ROUGEÂTRE (*jâtr'*) — rad. *rouge* adj. Qui tire sur le rouge. *La lueur* ROUGEÂTRE *projetée sur le ciel par un incendie.*

— n. m. Bot. Nom vulgaire de l'amanite rougissante, champignon comestible, très commun en automne, surtout dans les bois de pins.

— Minér. *Rougeâtre de Gottlong*, Marbre de Norvège.

ROUGEAUD, AUDE (*jô, ôd*) adj. Qui a le visage rouge, haut en couleur. *Un jeune garçon joufflu et* ROUGEAUD.

— Substantiv. Personne rougeaude : *La grosse* ROUGEAUD. *Une petite* ROUGEAUDE.

— n. m. Vitic. Syn. de ROUGEOT.



Rouget.

ROUGETTE

ROUGE-VERGE

ROUGEMENT

ROUGEMENT



Rouget

ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU

ROUGE-NOIR

ROUGEOLE

ROUGET (*jé*) n. m. Voy. Maladie infectieuse de la volaille, au chapitre Soins à donner aux animaux domestiques, etc.

— Encycl. Le *rouget*, dont la cause n'est pas bien déterminée, est caractérisé par le rougissement brusque des feuilles et des rameaux d'un cep tout entier ou seulement d'un marc. Quand la maladie est agravée, les pédoncules se dessèchent et tombent, les raisins se fanent et le raisin ne mûrit pas; mais, en somme, le mal ne se reprend son aspect normal au fruit comme à l'ordinaire. Surtout fréquent dans les terrains profonds et frais, le rougeot se produit en été, après des fortes chaleurs ou à la suite de brusques variations de la température. Il faut, pour l'éviter, drainer les terrains trop humides.

ROUGEOTTE (*jé-ot*) n. f. Pêch. Sorte de ver marin, qui sert d'appât pour la morue.

— Bot. Nom vulgaire de l'adonide.

ROUGEOYANT, ANTE (*jé-oi-an, ante*) rad. *rouge* adj. Qui paraît ou qui a des teintes rougeâtres. *Reflets* ROUGEOYANTS.

ROUGEOYER (*jé-oi-é*) — rad. *rouge*. Change *oy* en *r* devant un *e* muet. *Je rougeoie, Il rougeoiera*. Prend un *i* après l'*y* aux deux premières pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *Nous rougeoyions, Que vous rougeoyiez* v. n. Prendre une teinte rougeâtre : *Sous le ciel qui* ROUGEOIE.

ROUGE-QUEUE n. m. Ornith. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des luscinidés, comprenant une trentaine d'espèces, des régions tempérées de l'ancien monde. Pl. *Des* ROUGES-QUEUES.

— Econ. rur. Bœuf d'une race particulière à l'Auvergne.

— Encycl. Ornith. Les *rouges-queues* (ruticilla) sont de jolis oiseaux élancés, vulgairement appelés *rossignols de muraille*, parce qu'ils nichent volontiers dans les trous des vieux murs. Insectivores, ils se rendent très utiles en détruisant des chenilles, des larves, etc. Les espèces françaises *ruticilla phœnicurus* et *tithys*, communes dans toute l'Europe et l'Asie occidentale, arrivent en France au printemps et émigrent en automne; quelquefois, elles passent l'hiver dans les pays froids. Le *ruticilla phœnicurus*, roux et cendré, avec le croupion et la queue rougeâtres chez le mâle, porte un bandeau blanc sur la face, bandeau qui manque chez le *ruticilla tithys*.



Rouge-queue.

ROUGERON n. m. Dans quelques régions, Terre rougeâtre, argilo-calcaire, colorée par une faible proportion d'oxyde de fer.

ROUGET, ETTE (*jè, ète*) — rad. *rouge* adj. Un peu rouge : *Une petite figure* ROUGETTE.

ROUGET (*jè*) — de *rouge* n. m. Bot. Nom vulgaire du mélampyre des champs. || Nom vulgaire de plusieurs champignons comestibles, surtout de l'orange vraie et du champignon de couche.

— Pop. Individu aux cheveux roux.

— Econ. rur. Pollen altéré, dans les alvéoles d'un gâteau d'abeilles. || Variété de pomme à couteau.

— Entom. Insecte parasite, qui attaque les animaux et l'homme.

— Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons.

— Vétér. Maladie infectieuse sévissant épizootiquement sur les porcs et occasionnant des pertes considérables.

— Encycl. Entom. Le *rouget*, appelé aussi *aoula*, *aouti*, *rendinger*, parce qu'il se montre aux mois d'août et de septembre, est un petit acarien qui est une larve de trombidion et de couleur rouge. Il s'attache non seulement à l'homme, mais au chien et aux petits animaux. Il se plante à la base des poils et enfonce son rostre dans le follicule pileux, surtout au museau et autour des yeux. Il cause une vive démangeaison, mais se détache tout seul quand il est repu, au bout de quelques jours. On s'en débarrasse par quelques lotions vinaigrées ou ammoniacales.

— Ichtyol. On donne le nom de *rouget* à des poissons appartenant à des espèces et à des genres très différents, et qui n'ont de commun que leur coloration rouge : *rouget barbet*, le mullus [illegible] *rouget grondin*, le trigle perlon *(trigla [illegible])*, le *trigla testud[illegible]*, le *trigla lineata*; *rouget de Bonde[illegible]*, à barbarin ou morrude *(trigla cuculus)*, rouget [illegible], le trigle [illegible] de la *trigla hirundo*.



Rouget barbet.

— Vétér. La maladie du *rouget*, également connue sous [illegible], rhumatisme, rhumatisme du porc, *érysipèle charbonneux*, *charbon*, etc., est causée par un bacille spécifique [illegible] par l'apparition sur la peau de taches [illegible], surtout aux oreilles, sur la poitrine [illegible] compagnée de fièvre et d'une vive [illegible]. Les complications sur les grandes [illegible]. La mort peut survenir [illegible] et après l'apparition des symptômes [illegible] quelques jours, 2 à 5.

[illegible] sont parvenus à établir une [illegible] contre le rouget, mais la virulence des cultures [illegible] variables suivant les espèces animales. La virulence du rouget augmente considérablement dans l'organisme du pigeon; au contraire, elle s'atténue chez le lapin, de telle sorte qu'après plusieurs passages, du sang pris sur le dernier lapin ne détermine chez le porc qu'une affection légère, qui confère une immunité relative.

La désinfection des porcheries par des lavages au crésyl ou au lysol à 3 p. 100 est un complément obligé de la vaccination.

ROUGET DE LISLE (Claude-Joseph), officier français, auteur de la *Marseillaise*, né à Lons-le-Saunier en 1760, mort à Choisy-le-Roi en 1836. Il fit de bonnes études dans sa ville natale, montra de bonne heure un goût prononcé pour la poésie et la musique, entra dans une école de génie militaire et en sortit lieutenant du génie en 1784. Capitaine en 1789, il était en garnison à Strasbourg au moment de la déclaration de guerre à l'Autriche (1792). Ce fut là qu'il composa la *Marseillaise* (paroles et musique), qui parut sous ce titre chez un libraire de Strasbourg : *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, dédié au maréchal Lukner. (V. MARSEILLAISE.) On a prétendu, à tort, que Rouget de Lisle n'en était pas le véritable auteur; néanmoins, de son propre aveu, le dernier couplet, qui est le plus beau, ne serait pas de lui. Il faut noter qu'il n'avait pas eu l'intention d'écrire un hymne républicain. Partisan de la royauté, il refusa de trahir le serment de fidélité qui le liait à Louis XVI. Il changea même deux vers de la *Marseillaise* qui lui parurent après coup trop républicains : à la dernière strophe, les vers : « Et que les trônes des tyrans — Croulent au bruit de votre gloire », furent remplacés par : « Que les ennemis expirants — Voient ton triomphe et notre gloire. » Il servit pourtant dans l'armée des Ardennes, mais fut arrêté comme suspect sous la Terreur. Délivré par la mort de Robespierre, il composa le *Chant du 9-Thermidor*. Envoyé en 1795 à l'armée des côtes de Brest, il démissionna l'année suivante et vécut obscurément, pauvrement même, jusqu'à la révolution de Juillet. Louis-Philippe le fit chevalier de la Légion d'honneur et lui accorda une pension. Rouget de Lisle a publié : *Bayard en Bresse*, pièce lyrique (1791); *Historique et souvenirs de Quiberon* (1797); *l'École des Mères*, comédie (1798); *Cinquante chants français*, paroles de divers auteurs, musique de Rouget de Lisle (1825).



Rouget de Lisle.

— Iconogr. La statue de Rouget de Lisle, par Bartholdy, l'auteur du Lion de Belfort, a été inaugurée à



Rouget de Lisle chantant la *Marseillaise*, d'après Pils.

Lons-le-Saunier en 1881. David d'Angers sculpta en 1839 un médaillon colossal en marbre, de Rouget de Lisle, qui fut mis en loterie au profit du compositeur, et, en 1845, David fit une réplique de ce médaillon également en marbre, pour la décoration du tombeau de Rouget de Lisle à Choisy-le-Roi, près Paris. Pils a représenté (1849) : *Rouget de l'Isle chantant pour la première fois la* Marseillaise *chez Dietrich, maire de Strasbourg*, qui est au musée du Louvre.

ROUGET (Georges), peintre, né et mort à Paris (1781-1869). Élève de l'École des beaux-arts en 1802, il travailla ensuite sous la direction de Louis David, qui se servit de lui pour exécuter plusieurs de ses grands tableaux, par exemple le *Sacre*. Rouget devint un habile dessinateur. Parmi les tableaux qu'il exposa, nous citerons : *la Mort de saint Louis* (1817); *François Ier pardonnant aux révoltés de La Rochelle* (1822), tableau remarquable; *Henri IV au siège de Paris* (1824); *Abjuration de Henri IV, Marie Stuart* (1833); *Mariage de Napoléon et de Marie-Louise* (1837), au musée de Versailles; *Napoléon recevant à Saint-Cloud le sénatus-consulte qui le proclame empereur* (1838), à Versailles; *Derniers moments de Napoléon* (1846); *Henri IV et ses enfants*, portrait de *Napoléon* (1850); *le Maréchal Soult entouré des souvenirs de l'Empire* (1853); *le Maréchal Soult dans son cabinet, Épisode de la guerre d'Italie*, etc., et de nombreux portraits.



Rougetius.

ROUGETIUS (*jé-ti-uss*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des rallidés, propres à l'Abyssinie. L'espèce type de ce genre, le

rougetius rougeti, du Choa, est un beau râle de taille moyenne, brun noir en dessus, roux vif en dessous, avec les joues grises.)

ROUGETTE (*jèt'* — rad. *rouge*) n. f. Dans l'Ile-de-France, Nom donné à la terre arable constituée par un mélange d'argile et de silice, mais sans oxyde de fer.

ROUGEUR (*jeur'*) n. f. Couleur rouge : *La* ROUGEUR *des lèvres, des pommettes.*

— Teinte rouge passagère qui apparaît sur la peau du visage, et qui révèle une émotion : *La* ROUGEUR *de la colère, de la pudeur.*

— Nom donné aux taches rouges qui viennent sur la peau, et surtout au visage : *Etre sujet aux* ROUGEURS.

— n. f. pl. Techn. Taches spéciales qui, par leur coloration, annoncent la prochaine décomposition du bois.

— Vénér. Taches de sang que le bois du cerf refait laisse aux branches des arbres lorsque la bête le frotte pour en faire tomber la peau qui le recouvre.

ROUGEVILLE (GONSSE, chevalier DE), conspirateur royaliste, né à Arras en 1760, fusillé à Paris en 1814. Fils d'un traitant, il prit part à la guerre d'Amérique sous les ordres de Rochambeau, entra à son retour dans les gardes du corps du comte de Provence. Sous la Révolution, il protégea la reine contre la grossièreté de la populace dans la journée du 20 juin 1792. Pendant la captivité de la famille royale au Temple, il correspondit avec la reine au moyen d'un œillet rouge contenant un billet. Il émigra en 1793, revint conspirer, fut arrêté en 1795 jusqu'en 1797, et se mêla à toutes les conspirations royalistes sous l'Empire. Arrêté en 1814 pour avoir correspondu avec les Alliés, il fut condamné à mort et exécuté. C'est le chevalier de Maison-Rouge du roman de Dumas.

ROUGH (*reuff* — mot angl. signif. *rude, raboteux*) n. m. Individu grossier, tapageur.

ROUGILLON (*jill* [*ll* mll.]) ou **ROUZILLON** (*ll* mll.) n. m. Nom vulgaire, dans le Languedoc, du lactaire délicieux, champignon comestible.

ROUGIN (*jin*) ou **ROUGION** (*ji*) n. m. Nom vulgaire de plusieurs champignons du genre russule, dont le chapeau est rouge : la *russule rouge*, la *russule émétique*, la *russule jolie*. (Les deux premières ont la chair piquante et sont vénéneuses ; la troisième a la chair douce et est comestible.)

ROUGIR (*jir'*) v. a. Rendre rouge, donner la couleur rouge à : ROUGIR *de son sang un mouchoir.* ROUGIR *un fer au feu.*

— *Rougir ses mains dans le sang*, Commettre un meurtre.

— Techn. En parlant des cuirs tannés, Leur appliquer une teinture constituée par un mélange de chaux éteinte et de bois de Brésil afin de les teindre en rouge.

— v. n. Devenir rouge : *Les écrevisses* ROUGISSENT *en cuisant.*

— Devenir rouge, prendre un teint coloré : *Jeune fille qui* ROUGIT *au moindre compliment.* ‖ *Rougir de*, Devenir rouge par l'effet de : ROUGIR DE *honte*, DE *colère.* ‖ Eprouver de la honte au sujet de : *Vous devriez* ROUGIR DE *votre conduite.*

— Œnol. Se dit des vins blancs qui peuvent, en fût, revêtir une légère teinte rosée. (Cette teinte disparaît par soutirage dans un fût méché.)

Rougi, ie part. pass. du v. Rougir.

— *Eau rougie*, Eau dans laquelle on a mis une petite quantité de vin.

— n. f. *Rougie d'écarlate* ou simplem. *Rougie*, Seconde des deux manipulations que l'on fait subir aux draps destinés à être teints en écarlate.

ROUGISSANT (*ji-san*), **ANTE** adj. Qui rougit, qui devient rouge : *Le disque* ROUGISSANT *de la lune.*

ROUGISSURE (*ji-sur'* — rad. *rougir*) n. f. Hortic. Maladie des fraisiers, qui paraît analogue à la rouille, et causée par le *romularia Tulasnei*, forme de *sphærella Fragariæ* (champignon parasite).

— Techn. Couleur de cuivre rouge.

ROUGNAT, comm. de la Creuse, arrond. et à 31 kilom. d'Aubusson, non loin du Cher ; 1.838 hab. Filature de laine. Jolie église des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Tumulus.

Rougon-Macquart (LES), série de vingt romans, dans lesquels Emile Zola raconte « l'histoire naturelle et sociale d'une famille sous le second Empire ». Ils parurent de 1871 à 1893. En voici les titres, dans l'ordre chronologique : *la Fortune des Rougon* (1871), *la Curée* (1872), *le Ventre de Paris* (1873), *la Conquête de Plassans* (1874), *la Faute de l'abbé Mouret* (1875), *Son Excellence Eugène Rougon* (1876), *l'Assommoir* (1877), *une Page d'Amour* (1878), *Nana* (1880), *Pot-Bouille* (1882), *Au bonheur des Dames* (1883), *la Joie de vivre* (1884), *Germinal* (1885), *l'Œuvre* (1886), *la Terre* (1887), *le Rêve* (1888), *la Bête humaine* (1890), *l'Argent* (1891), *la Débâcle* (1892), *le Docteur Pascal* (1893). Pour les principaux de ces romans, on consultera l'article spécial qui en donne l'analyse. Nous ne devons ici qu'indiquer l'idée dominante des *Rougon-Macquart*, à laquelle se rattache la série tout entière et qui fait l'unité des vingt volumes. Ce que veut Zola, comme lui-même le déclare dans la préface du premier tome, c'est expliquer, par les lois de l'hérédité, « comment une famille, un petit groupe d'êtres se comporte en donnant naissance à dix, à vingt individus, qui paraissent au premier coup d'œil profondément dissemblables, mais que l'analyse montre intimement liés les uns aux autres ». Le roman naturaliste n'était donc pour Zola qu'une application des méthodes scientifiques à la description de la vie individuelle et sociale. L'auteur des *Rougon-Macquart* n'étudie pas, comme les romanciers idéalistes, un homme abstrait, un homme métaphysique, mais l'homme naturel soumis « aux lois physico-chimiques » et déterminé par les influences du milieu.

ROUHER (Eugène), homme d'Etat français, né à Riom en 1814, mort à Paris en 1884. Avocat au barreau de Riom (1838-1848), il fut élu comme républicain à l'Assemblée constituante (1848), se rallia au prince-président, fut réélu à l'Assemblée législative, reçut le portefeuille de la justice (1849-1851), soutint la loi du 31 mai 1850, restrictive du suffrage universel, redevint ministre de la justice dans le cabinet Baroche (avr.-oct. 1851). Rappelé aux sceaux après le coup d'Etat, il se retira à la suite de la confiscation des biens des d'Orléans (22 janv. 1852), fut nommé vice-président du conseil d'Etat, promu ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics (1855), contribua à d'importantes réformes : conventions avec les compagnies de chemins de fer (1859), introduction d'un régime libre-échangiste (1860, etc. Ministre d'Etat (18 oct. 1863), seul représentant politique du gouvernement devant les Chambres jusqu'en 1867, entouré des autres ministres de 1867 à 1869, il loua l'expédition du Mexique, combattit le tiers parti et l'amendement des 112 (1866), répondit à l'interpellation de Thiers sur l'unité allemande et l'unité italienne (mai 1867), fit voter avec maintes restrictions les lois sur la liberté de la presse (11 mai 1868) et des réunions (6 juin), personnifiant ainsi le régime plébiscitaire et méritant la qualification de « vice-empereur ». A la suite de l'interpellation des 116 (juill. 1869) et du message du 12 juillet, Rouher démissionna ; il fut élevé à la présidence du Sénat, se montra hostile au ministère Ollivier, rejoignit, pendant la guerre franco-allemande, l'impératrice Eugénie à Londres, rentra en France au 18 mars 1871, mais fut reconduit à la frontière par ordre de Thiers. Elu député de la Corse (1872), il s'attacha à réorganiser le parti bonapartiste, et vota contre les lois constitutionnelles (1875). Réélu à la Chambre des députés, il appuya le gouvernement du 16-Mai et fit l'apologie de l'Empire au cours d'une violente discussion avec Gambetta (1er févr. 1878). Il ne se représenta pas aux élections de 1881. Rouher se distinguait par sa puissance de travail, sa ténacité, son expérience des affaires, son éloquence un peu vulgaire et brutale.



Eug. Rouher.

ROUIL (*rou-ill* [*ll* mll.] — du lat. pop. *rubiculum*, class. *rubigo*, même sens) n. m. Se dit quelquefois pour ROUILLE.

ROUILLAC, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 22 kilom. N.-O. d'Angoulême, près la source de la Nouère, affluent droit de la Charente ; 1.994 hab. Cb. de f. Orléans. Autrefois centre important de production d'eau-de-vie des *Fins-Bois*. Eglise romane du XIe siècle, avec clocher octogonal. — Le canton a 17 comm. ; 10.318 hab.

ROUILLAC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 37 kilom. de Dinan ; 1.022 hab.

ROUILLARD (Pierre-Louis), sculpteur animalier, né à Paris en 1820, mort en 1881, élève de Cortot. Il s'adonna d'une façon spéciale à la sculpture d'animaux. Artiste habile, sérieux, il a exposé, entre autres œuvres : *Chasse au sanglier, Attelage de bœufs, Coupe pour les concours régionaux, Aigle, Combat d'un lion et d'un tigre, Combat de taureaux*, pour une frise du palais de Bolorbey, appartenant au sultan ; *Vache, Combat de taureaux, Cheval et jaguar*, quatre groupes d'animaux en bronze pour les écuries du nouveau Louvre ; des *Aigles*, au théâtre de l'Opéra ; des *Lions* pour le pont d'Arles ; un *Cheval* colossal pour le palais de l'Exposition de 1878.

ROUILLARDE (*rou-ill* [*ll* mll.] — rad. *rouille*) n. f. Arg. Bouteille de vin vieux. ‖ Blouse.

ROUILLASSE (LA), domaine dans la comm. de Soubise (Charente). Sources d'eaux minéralos.

ROUILLE (*rou-ill* [*ll* mll.] — forme fém. de *rouil*) n. f. Résultat de l'oxydation du fer à l'air humide.

— Par anal. Altération du tain dans une glace. ‖ *Rouille de cuivre*, Vert-de-gris. ‖ *Rouille de plomb*, Blanc de plomb.

— Fig. Cause d'inertie ou de destruction progressive : *La* ROUILLE *de l'ignorance, de l'oisiveté.*

— Art vétér. Un des noms de la clavelée des moutons.

— Vitic. *Rouille des feuilles*, Syn. de MILDIOU. ‖ *Rouille noire*, Syn. de ANTHRACNOSE.

— n. m. Techn. Mordant composé avec un sel ferrique, qu'on emploie dans la teinture en noir de la soie. ‖ *Bain de rouille*, Nitrosulfate de fer qu'on emploie pour restituer à la soie le poids qu'elle a perdu dans le décreusage.

— ENCYCL. Agric. La *rouille* est une maladie des végétaux, due aux champignons parasites de la famille des *urédinées* (genre *puccinie*, par exemple).

Ces champignons développent leur mycélium à l'intérieur des tissus des tiges ou des feuilles ; leurs fructifications font crever l'épiderme et forment alors des taches rougeâtres ou noires. Certaines espèces provoquent des déformations des organes attaqués. Les rouilles les plus communes sont celles des céréales.

On a parfois donné le nom de *rouille blanche* à des tâches blanchâtres que l'on rencontre principalement sur des plantes de la famille des crucifères, et qui sont dues à des fructifications de champignons de la même famille que le mildiou, les péronosporées. V. PUCCINIE.

— Chim. Le fer s'altère lentement à l'air humide, mais, dès qu'une première tache de *rouille* s'est produite, l'altération se propage beaucoup plus vite. Cette action de l'air sur le fer est complexe : l'oxygène, le gaz carbonique et la vapeur d'eau contenus dans l'air sont nécessaires à la formation de la rouille. Pour empêcher la formation de la rouille sur le fer, on a recours à divers procédés ; tantôt on le recouvre de plusieurs couches de peinture, tantôt on forme sur sa surface un dépôt de cuivre par galvanoplastie, tantôt on le recouvre d'un métal peu oxydable (*fer nickelé, fer-blanc*).

ROUILLÉ (*rou-ill* [*ll* mll.]) n. m. Pêch. Nom vulgaire d'une variété de labre.

ROUILLÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 31 kilom. de Poitiers, sur un plateau calcaire ; 2.679 hab. Ch. de f. Etat. Commerce de grains et fourrages, élevage de mulets.

ROUILLÉ (Pierre), dit **Rouillé de Marbeuf**, diplomate français, né et mort à Paris (1657-1712). Il fut successivement conseiller au Châtelet (1680), lieutenant général des eaux et forêts à la table de marbre de Paris (1683), président au grand conseil (1690), ambassadeur extraordinaire en Portugal de 1697 à 1703. Au début de la guerre de la succession d'Espagne, il réussit à faire accepter par le roi de ce pays un traité d'alliance offensive et défensive avec la France ; mais, n'ayant pu empêcher la conclusion du traité de Methuen (1703), il demanda son rappel. Louis XIV l'envoya résider à Bruxelles auprès de Maximilien, électeur de Bavière gouverneur des Pays-Bas au nom de Philippe V, et il reçut à ce prince les plus grands services. Sa connaissance profonde des affaires d'Espagne le fit désigner, en 1712, pour négocier avec le grand pensionnaire Heinsius ; il représenta plusieurs fois dans les conférences de La Haye, en 1709. Saint-Simon a fait un grand éloge de son talent et de sa franchise.

ROUILLÉ (Antoine-Louis, comte DE JOUY, dit le précédent), homme d'Etat français, né à Paris en 1689, mort à Neuilly en 1761. Conseiller au parlement de Paris en 1711, maître des requêtes en 1717, intendant du commerce en 1725, il fut mis à la tête de la Librairie en 1732, devint conseiller d'Etat et commissaire de la compagnie des Indes en 1744. Nommé ministre de la marine en 1749, à la place de Maurepas, il travailla avec énergie au rétablissement de la marine française. En 1754 il quitta le ministère de la marine pour prendre celui des affaires étrangères ; il signa, en 1756, conjointement avec Bernis, le premier traité de Versailles. Ses infirmités l'obligèrent à se retirer en 1758.

ROUILLÉ (Jean-Baptiste), comte DE MESLAY, magistrat français, né à Paris en 1656, mort à Meslay-le-Vidame (Eure-et-Loir) en 1715. Fils d'un conseiller d'Etat, il acheta une charge de conseiller au parlement de Paris en 1679, mais se livra surtout à la culture des sciences. Il légua par testament 125.000 livres à l'Académie des sciences, pour fonder des prix en faveur de ceux qui feraient des découvertes dans les sciences mathématiques.

ROUILLÉE (*rou-ill* [*ll* mll.]) n. f. Entom. Phalène de l'aubépine.

ROUILLER (*rou-ill* [*ll* mll.] v. a. Produire, développer de la rouille sur : *L'humidité* ROUILLE *le fer.*

— Fig. Affaiblir, altérer, détruire faute d'exercice : *La paresse finit par* ROUILLER *l'esprit.*

— Agric. Produire la rouille sur : *On a prétendu que la rosée* ROUILLAIT *les blés.*

Rouillé, ée part. pass. du v. Rouiller.

— Agric. Se dit spécialement des foins qui, par suite d'une inondation, sont couverts d'une couche de terre argileuse.

— Pathol. *Crachats rouillés*, Crachats couleur de rouille contenant du sang altéré qu'on observe dans la pneumonie.

Se rouiller, v. pr. Devenir rouillé, se couvrir de rouille.

— Fig. et fam. Perdre ses facultés faute d'exercice : *Les jambes* SE ROUILLENT *si on ne les exerce.* ‖ Vieillir.

ROUILLER (*rou-ill* [*ll* mll.] — du lat. pop. *rotelliare* ; de *rotare*, rouler) v. a. Autref. Rouler, porter de çà et de là, en parlant des yeux :

. . . . . Comme il *rouille* les yeux!
QUINAULT.

ROUILLEUX (*rou-ill-eû* [*ll* mll.]), **EUSE** adj. Qui a la couleur de la rouille.

ROUILLURE (*rou-ill* [*ll* mll.]) n. f. Effet de la rouille sur le fer. ‖ Effet de la rouille sur les végétaux.

ROUIR (du germ. *rotjan*, pourrir) v. a. Désagréger, par une immersion plus ou moins prolongée, des fibres textiles qu'on veut débarrasser des matières qui les agglutinent : ROUIR *du lin, du chanvre.*

— v. n. Etre soumis au rouissage : *Plantes qu'on met à* ROUIR.

Rouie, ie part. pass. du v. Rouir.

— Substantiv. n. m. Action de rouir : *La chaleur accélère le* ROUI.

— *Sentir le roui*, Avoir un mauvais goût qui vient de la malpropreté du vase où s'est opérée la cuisson.

ROUISSAGE (*i-saj'*) n. m. Action de rouir des textiles.

— ENCYCL. La tige des plantes textiles se compose de ligneux recouvrant du tissu cellulaire. Les fibres sont soudées entre elles par une matière gommeuse. Le *rouissage* a pour but de détruire cette matière gommeuse et de permettre ensuite de séparer aisément les fibres que l'on veut convertir en filasse. Cette opération s'opère soit en immergeant les plantes textiles dans de l'eau courante ou croupissante ; soit en les exposant sur un pré à l'action désorganisante de la rosée nocturne ; on les soumettant en vase clos à l'action de la chaleur humide. Le rouissage humide ou à sec nécessite un temps assez long, puisque l'opération n'est considérée comme achevée qu'au moment où la matière gommeuse se trouve dissoute par suite de la fermentation qui s'opère dans la plante.

ROUISSEUR (*i-seur'*) n. m. Celui qui rouit : *Un bon* ROUISSEUR *visite tous les soirs son routoir.* (Bosc.)

ROUISSOIR (*i-soir'*) n. m. Endroit où l'on met rouir le lin, le chanvre. ‖ On dit aussi ROUTOIR.

ROUJAN, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 23 kilom. de Béziers ; 2.040 hab. Ch. de f. Midi. Centre d'un bassin houiller. Minerai argentifère. Eaux froides ferrugineuses de Saint-Majan. Eglise des XIIe et XIVe s., avec superbe reliquaire, don du clergé de Sainte-Marthe de Tarascon aux moines de Cassan, dont le prieuré s'éteint à 2 kilom. O. au pied du coteau, dominé par le château de Sainte-Marthe ; il en reste l'église romane à rotonde. A 3 kilom. E.-S.-E., « chartreuse » de Notre-Dame de Margères, lieu de pèlerinage. A 2 kilom. S., église Saint-Nazaire, prieuré des XIIe, XVe et XVIIIe siècles. — Le canton a 11 comm. et 8.629 hab.

ROUJINTZI, ville de la Bulgarie, arrond. et à 41 kilom. de Vidin, près de la rive gauche du Lom ; 4.350 hab.

ROUJOUX (Louis-Jul-en BUXEUIL, baron DE), homme politique français, né à Landerneau en 1756, mort à Brest en 1829. Commissaire du roi à Landerneau en 1790, il fut député par le Finistère à l'Assemblée législative (11 sept. 1791). Républicain modéré, il refusa de siéger à la Convention, signa la protestation du comité fédéraliste de Caen contre les montagnards, et dut rester caché jusqu'au 9-Thermidor. En 1796, il reçut le poste d'accusateur public près le tribunal de Quimper. En 1797, il fut envoyé au conseil des Anciens par le Finistère. Il approuva le coup d'Etat de Bonaparte, fit partie du tribunat, de la commission du Concordat, et devint préfet de Saône-et-Loire, puis, pendant les Cent-Jours, du Pas-de-Calais et d'Eure-et-Loir. Révoqué sous la Restauration, il s'occupa de littérature. — Son fils, PRUDENCE-GUILLAUME **Roujoux**, né à

Roulis [illegible] Roulis [illegible] Roulis [illegible]

ROULÉE (suhst parteip. do *rouler*) n. f. Violento décharge do coups : *Recevoir une* ROULÉE.

— Mœurs et cout. Jeu en usage à Pâques, dans quelques départements, et qui consiste à faire rouler des œufs durs du haut en bas d'une planche, à prendre pour soi ceux qui restent entiers en abandonnant à l'adversaire ceux qui se cassent : *Jouer à la* ROULÉE. ‖ Œufs durs, teints de diverses couleurs, que l'on donne aux enfants à Pâques.

— Pêch. Nappe de filets dont on se sort pour prendre des lamproies dans la Loire.

ROULE-FEU n. m. invar. Mar. Cylindre en tôle percé de petits trous que l'on remplissait de braise rougie, et que l'on promenait le long des batteries pour les sécher.

ROULEMENT (*man*) n. m. Mouvement de ce qui roule : *Le* ROULEMENT *d'une bille de billard.* ‖ Mécanisme permettant à certains appareils de rouler : *Bicyclette dont le* ROULEMENT *est usé.* ‖ Bruit causé par un objet qui roule : *Le* ROULEMENT *des voitures.* ‖ Bruit continu, semblable à celui que produit un objet qui roule : *Les* ROULEMENTS *du tonnerre.* ‖ Sons d'un tambour qu'on bat à coups égaux et pressés, de manière à produire un bruit continu.

— Succession de personnes qui se remplacent alternativement dans certaines fonctions : *Il se fait un* ROULEMENT *de troupes coloniales dans nos possessions.*

— *Roulement d'yeux*, Action de reporter les yeux successivement de côté et d'autre, en sorte que la vue paraît égarée.

— Comm. *Fonds de roulement*, Sommo en caisse ou valeurs immédiatement réalisables destinées à faire face aux dépenses courantes.

— Dr. *Roulement des cours et tribunaux*, Répartition qui, tous les ans, se fait, entre les différentes chambres, des magistrats attachés à un même siège, et qui ont pour résultat de les faire tous passer successivement dans chaque section.

— Géom. et mécan. Mouvement d'une courbe qui roule sur une autre courbe à laquelle elle reste tangente.

— Jeux. Au croquet, Coup par lequel on envoie sa boule plus loin que celle que l'on vient de croquer, afin de se placer pour jouer.

— Milit. Nom d'une batterie de tambour, dans laquelle les coups de baguetto so succèdent assez rapidement pour obtenir une sorte de vibration continue de la peau.

— Pathol. *Bruit de roulement*, Bruit complexe, à tonalité grave, que l'on perçoit parfois, à l'auscultation, dans certaines affections pulmonaires. ‖ *Roulement diastolique*, Bruit que l'on perçoit pendant la diastole cardiaque, et qui se continue avec le souffle présystolique. (On l'observe dans le rétrécissement mitral pur.)

— Techn. Durée du travail d'un fourneau, depuis la mise en feu jusqu'à l'extinction.

— Encycl. Géom. et mécan. On dit qu'une courbe roule sur une autre lorsqu'elles restent constamment tangentes et que le point de contact parcourt en même temps des arcs égaux sur l'une et l'autre. Le *roulement* serait accompagné de glissement si le point de contact parcourait dans le même temps des arcs inégaux des deux courbes.

Lorsqu'une courbe mobile roule sur une courbe fixe, la première est appelée *roulante*; un point quelconque, lié invariablement à la roulante, décrit une courbe que l'on appelle *roulette*; le point de contact de la roulante et de la courbe fixe est le *centre instantané de rotation* de toute figure.

Lorsqu'une figure plane se meut d'une façon continue sur son plan, son mouvement peut être défini par le roulement d'une courbe mobile sur une courbe fixe; la théorie du roulement est donc très importante en géométrie, d'autant plus qu'elle constitue la base de la *cinématique*.

On peut définir d'une façon analogue le roulement d'une surface sur une autre; le mouvement relatif de l'une par rapport à l'autre so réduit à chaque instant à une rotation autour d'un axe parcouru par le point de contact et contenu dans le plan tangent commun : c'est l'*axe instantané de rotation*. On démontre en mécanique que le mouvement le plus général d'un corps autour d'un point peut so ramener à un roulement d'un cône mobile sur un cône fixe.

— *Résistance au roulement*. Lorsqu'un cylindre pesant roule sur un plan horizontal, il se produit dans le voisinage de l'arête de contact des déformations d'où résulte un travail résistant qui vient contre-balancer une partie du travail moteur. La résistance au roulement est généralement faible. C'est à Coulomb qu'on doit d'en avoir déterminé expérimentalement les lois.

La réaction verticale du sol semble être appliquée à une distance d de la génératrice de contact; cette distance d est, d'après Résal, donnée par la formule :

$$d = p\sqrt{\frac{R}{R+a}},$$

R étant le rayon du cylindre, p et a des constantes spécifiques.

ROULER (du vx. franç. *rollier*, dérivé du bas lat. *rotulare*, influencé par *roeller*, do *ruele*, rouelle) v. a. Faire



Machine à rouler les tôles. (Techn.)

avancer en tournant : ROULER *un tonneau. Un torrent qui* ROULE *ses eaux, qui* ROULE *des cailloux.*

— Plier en rond sur soi-même : ROULER *du papier.*

— Fig. Conduire, mener : *Navigateur qui* ROULE *sa vie un peu partout.* ‖ Méditer, étudier avant d'exécuter : ROULER *de grands projets dans sa tête.*

— Fam. Duper, dépouiller : *Les affaires, pour nombre de gens, consistent à* ROULER *autrui.* ‖ Vaincre, gagner : *Joueur qui en* ROULE *un autre au billard.*

— Loc. div. *Rouler les yeux*, Les porter successivement de côté et d'autre avec violence ou affectation. ‖ *Rouler sa voix*, En prolonger le son en la faisant ronfler. ‖ *Rouler les r*, Les prononcer en les faisant vibrer fortement. *Rouler carrosse*, Avoir un carrosse à soi. — Se servir d'une voiture. ‖ *Rouler sa bosse*, Se déplacer fréquemment, mener une vie nomade.

— Agric. Passer sous le rouleau. ROULER *un champ pour écraser les mottes.* ROULER *des céréales pour les dépiquer.*

— Mar. *Rouler la toile*, Serrer la voile sur la vergue.

— Techn. *Rouler la pâte*, La soumettre à l'opération du roulage, en former des cylindres ayant à peu près les dimensions des pipes que l'on veut produire. ‖ *Rouler le plomb*, L'arrondir dans le moulin, en l'y remuant avec vitesse. ‖ Opérer la *roulaison* des cannes à sucre, les écraser pour en extraire le suc. ‖ *Machine à rouler*, Machine employée dans les ateliers de chaudronnerie pour cintrer les tôles entre deux ou trois cylindres en acier.

— v. n. Avancer en tournant sur soi-même : *Une boule qui* ROULE. ROULER *du haut en bas d'un escalier.*

— Être emporté dans un mouvement circulaire :

Les étoiles roulaient dans un profond silence.
DE ILLE.

— Errer, vaguer, voyager : *Le matelot* ROULE *dans tous les pays.* ‖ Voyager en véhicule roulant : ROULER *en express, en automobile.*

— Produire un bruit de roulement : *Le tonnerre* ROULE *avec fracas.*

— Alterner, faire un service tour à tour : *Les membres de tel tribunal* ROULENT *entre eux.*

— Abonder, avoir une circulation active : *L'argent* ROULE *en Amérique.*

— Se produire, se présenter sous divers aspects : *Mille projets* ROULENT *dans la tête du brasseur d'affaires.*

— Osciller, varier : *Un revenu qui* ROULE, *bon an mal an, entre 10.000 et 12.000 francs.*

— Pop. *Ça roule*, Tout va bien.

— Loc. div. *Rouler sur*, Avoir pour sujet, pour objet, pour base : *La conversation* ROULE *souvent sur les ballons dirigeables.* ‖ *Rouler sur l'or, sur l'argent*, Être extrêmement riche.

— Manèg. Se dit du cheval de course qui, excédé de fatigue, semble ne plus continuer à courir qu'en vertu de la force d'impulsion déjà reçue. ‖ Se dit aussi du cavalier qui éprouve des déplacements en selle, bien que le cheval ne fasse que des mouvements ordinaires.

— Mar. Se dit d'un navire auquel la mer imprime des mouvements alternatifs sur un bord et sur l'autre. ‖ *Rouler panne sur panne*, Donner des coups de roulis très violents. ‖ Se dit d'une vergue, quand elle se déplace de droite à gauche sous l'effet du roulis.

— Pêch. *Pêche à rouler*, Genre de pêche qui ressemble à la pêche à fouetter et qui en diffère en ce sens que la ligne tenue par le pêcheur n'a qu'un seul hameçon empilé à son extrémité.

— Typogr. Travailler, être mis en mouvement en parlant de la presse.

— PROV. : **Pierre qui roule n'amasse pas de mousse.** V. PIERRE.

Roulé, ée part. pass. du v. Rouler.

— Se dit des coquillages qui, après la mort de leurs animaux, sont roulés par le flot sur les rochers ou les grèves et perdent leurs saillies et leur poli.

— Art culin. *Epaule roulée*, Epaule désossée et parée sous forme de rouleau.

— Econ. rur. *Bétail bien roulé*, Bétail propre à la boucherie et qui est en excellent état d'embonpoint.

— Sylvic. *Bois roulé*, Bois atteint de roulure.

— Mar. Se dit d'un canot qui, étant mouillé près de terre, est pris en travers par la lame et jeté à la côte.

— n. m. Charbon qu'on tire d'un fourneau pour l'éteindre.

Se rouler, v. pr. Être roulé.

— Contracter son corps, le plier en rond : *Le serpent* SE ROULE *autour des branches des arbres.*

— Tourner sur soi-même étant couché : SE ROULER *sur le gazon, dans la poussière, dans la boue.*

— Absolum. Pop. Rire aux éclats.

— SYN. **Rouler, couler, glisser.** V. COULER.

ROULERS, ville de Belgique (prov. de la Flandre-Occid.), ch.-l. d'arrond., sur le Mandel, affluent de la Lys; 22.925 hab. Fabriques de toiles, tissus de coton, dentelles, rubans, fil, chicorée, tabac, poteries, ateliers de constructions mécaniques. Près de cette ville, le 13 juillet 1794, Pichegru et Macdonald infligèrent une sanglante défaite au général autrichien Clerfayt.

ROULET (*lè*) n. m. Fuseau de bois dont on se sert pour fouler les chapeaux.

ROULET (Edouard), officier et explorateur français, né à Marseille en 1863. Élève de l'École militaire de Saint-Cyr en 1884, il servit dans l'infanterie de marine au Tonkin, puis dans le corps expéditionnaire de Madagascar (1895). Capitaine en 1895, il reçut, deux ans plus tard, l'ordre d'aller renforcer, sur le haut Oubanghi et dans la région du Bahr-el-Ghazal, la mission Liotard. Parti en 1897, il occupa l'année suivante toute l'ancienne province égyptienne de Bahr-el-Ghazal, passa des traités avec les différents chefs et, en 1899, réussit à établir un fort sur le Nil, à Gaba-Schambé. Après le traité du 21 mars 1899 avec l'Angleterre, il replia ses postes sur l'Oubanghi. La Société de géographie lui a décerné, en 1901, sa médaille d'or. Il a servi depuis comme officier d'ordonnance dans la maison militaire du président de la République. On lui doit une carte du Bar-el-Ghazal jusqu'au Nil.



Roulette (XVIIe s.).

ROULETTE (*lèt*' — pour *rouelette*, de *rouele*) n. f. Petite roue ou petite boule qu'on fixe sous le pied d'un meuble ou d'un appareil, et qui sert à le déplacer plus facilement : *Lit à* ROULETTES.

— Petite chaise à deux ou trois roues, poussée par un homme, dans laquelle on allait autrefois par la ville, et que l'on nommait plus ordinairement BROUETTE OU VINAIGRETTE.

— Petit lit fort bas que l'on peut mettre sous un grand lit pendant le jour.

— Nom que les Rojennais donnent à de petits pains au lait.

— *Aller comme sur des roulettes*, Marcher facilement et rapidement.

— Admin. Bureau d'octroi, qui consistait en une baraque en planches montée sur des roues, et qu'on pouvait transporter d'un lieu à un autre. Vx.

— Geom. Nom donné d'abord à la cycloïde par Pascal. V. CYCLOÏDE. ‖ Courbe engendrée par un point invariablement à une courbe mobile roulant sur une courbe fixe. V. ÉPICYCLOÏDE, CINÉMATIQUE, ROULEMENT.

— Jeux. Jeu de hasard dans lequel le gagnant est désigné par l'arrêt d'une bille sur l'un des numéros d'un plateau tournant.



Roulette à dresser les bordures.

Instrument de fer en forme de petite roue, muni d'un manche et avec lequel les relieurs poussent les filets.

Petite roue de fer dentée à l'usage du pâtissier et du cirier. Petit marteau à l'usage du tailleur de pierre à fusil, qui se compose d'une roulette d'acier bien trempée, au centre de laquelle était percé un trou carré pour recevoir la tête du manche.

‖ Petite roue de fer dont font usage les cordonniers pour indiquer les points de piqûre, ceux pour le cloué, etc. Petite roue qu'emploie le photograveur pour les réparations partielles à exécuter sur les épreuves. ‖ Boîte circulaire, dans laquelle est enroulé un ruban portant des divisions en mètres. ‖ Instrument de corroyeur, qu'on appelle aussi MARGUERITE. ‖ Curseur du métier à bas.

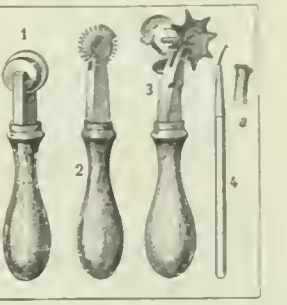

Roulettes de cordonnier : 1. A tracer; 2. A piquer; 3. Pour le cloué; 4. Roulette de graveur en extrémité de la roulette.

— Zool. Nom vulgaire des mollusques du genre umbonium.

— ENCYCL. Jeux. Après avoir été introduit en France sous le lieutenant de police de Sartine, en 1760, le jeu de *roulette* fut supprimé en 1838. La roulette ne se joue plus officiellement que dans quelques casinos à l'étranger, notamment à Monte-Carlo (principauté de Monaco). Le jeu de roulette se compose d'une sorte de cylindre en forme de cuvette, porté par un axe sur lequel il est parfaitement équilibré, et que l'on fait tourner au moyen d'un mouvement horizontal. Les parois sont divisées en trente-sept cases, dans chacune desquelles est inscrit l'un des numéros de 1 à 36, dans un ordre déterminé, et un zéro. Certaines roulettes ont un double zéro, ce qui porte le nombre des cases à trente-huit. Les cases sont alternativement noires et rouges.

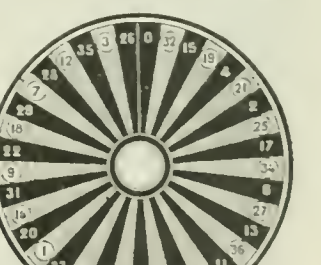

Le banquier met la roulette en mouvement en actionnant le moulinet de la main gauche, tandis que de la droite il lance en sens inverse une bille d'ivoire qui, après avoir heurté divers obstacles, s'arrête dans l'une des cases et désigne ainsi le numéro gagnant. Les combinaisons de la roulette se divisent en chances multiples et en chances simples; les chances multiples sont les suivantes : le numéro plein, qui vaut au gagnant 35 fois sa mise; deux numéros à cheval, 17 fois la mise; trois numéros (transversale pleine), 11 fois la mise; quatre numéros (carré), 8 fois la mise; six numéros (transversale ou sixain), 5 fois la mise; douze numéros (colonne ou douzaine), 2 fois la mise. Les combinaisons simples, qui ne donnent droit qu'au payement de la mise simple, sont : *rouge* ou *noir*, indiqués par la couleur du numéro; *pair* ou *impair*, selon que le numéro sorti est pair ou impair; *passe* ou *manque*, selon que le numéro gagnant se trouve au delà de la moitié de 19 à 36, *passe*, ou en deçà de 1 à 18, *manque*. Pour faciliter le jeu, des tableaux sont figurés sur la table, de chaque côté de la roulette, et les joueurs, par la position de leurs mises sur ce tableau, désignent la chance sur laquelle ils jouent. Chaque chance a un maximum que le joueur ne peut dépasser dans sa mise : aux chances simples le maximum est de 6.000 fr. Quand le zéro sort, la banque paye les joueurs qui ont ponté sur ce numéro,

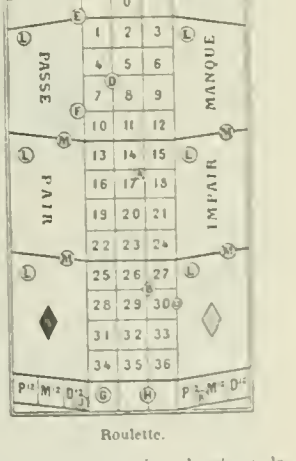

Roulette.

ROULEUR [illegible]

ROULEUX [illegible] Mar. Cet est sujet au roulis.

ROULIER [illegible] Paysan roulant dans un chariot de paille, de foin, etc. Route où il passe beaucoup de voitures.

ROULIS [illegible] Mar. Mouvement alternatif qu'exécute un navire sur l'eau.

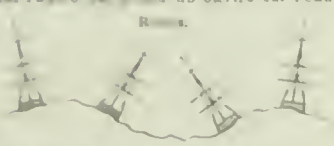
Roulis.

Il est à remarquer que le navire, après avoir roulé d'un côté, revient à sa position d'équilibre sous l'effet [illegible] Pour éviter le roulis, on emploie [illegible] Plancher [illegible] Palans permettant de tendre les vergues à poste [illegible] coups de roulis.

ROULLET [illegible] Mar. Mouvement d'une locomotive autour d'un axe parallèle à son longitudinale de la machine. [illegible] Marcher irrégulièrement sous l'effet du roulis.

ROULLET, com. de la Charente, arrond. et à 10 kilom. [illegible]


Église de Rouillet.

ROULOIR [illegible]

ROULON [illegible]

ROULOTTE [illegible]


Roulotte.

ROULOTTE n. f. Grande voiture couverte [illegible] On fait aussi [illegible] ROULOTTES fort incommodes.

[illegible] Vol de [illegible] par les voitures des [illegible]

ROULOTTER [illegible] v. n. Faire rouler sa bille sur le sol, [illegible] A certains [illegible] de roulettes.

ROULOTTIER [illegible] n. m. Arg. Voleur à la roulotte.

ROULOUL n. m. Nom [illegible] de la famille des [illegible], remarquable par [illegible]


Rouloul.

[illegible] Les [illegible] se nourrissent [illegible] au printemps [illegible] vert et de grains [illegible] rouge, on est un [illegible] prime. [illegible] prononcent [illegible] qu'elle [illegible] cris [illegible] tatur, de Cochinchine et de Malacca, vert, avec le cou et la tête rouges, [illegible] avec [illegible] huppe noire. Les *melano perdix* n'ont pas [illegible] bec, leur robe est d'un noir brillant, à reflets [illegible] La seule espèce est *melano perdix niger* Malacca et [illegible] de la Sonde.

ROULURE n. f. Action de rouler; état de ce qui est roulé.

Arg. Prostituée de bas étage.

Arboric. Maladie des arbres, qui consiste en un déchirement entier ou partiel des couches ligneuses.

— Par ext. Manière de réunir entre elles deux plaques métalliques.

— Encycl. Arboric. La *roulure* résulte d'une flexion exagérée sous l'influence du vent, de la neige, du givre; elle est causée très souvent par le gel. Elle atteint surtout le bois de fente, tel que le châtaignier, et paraît attaquer de préférence les arbres poussant dans les vallées humides.

ROUM, nom donné par les musulmans à l'ancien empire grec, avec Constantinople pour capitale. Ce nom désigne à la fois l'empire grec d'Europe, dont le souverain est connu par les Arabes sous le titre de *moutemellek er-Roum* et *el-Askari* (transcription inexacte du nom de Lascaris, qui fut porté par plusieurs empereurs de Byzance), et l'empire seldjoukide d'Asie Mineure, dont la capitale était Konia. Par le mot Roum, les musulmans n'entendent jamais Rome et l'Italie, mais seulement l'empire grec. Les Turcs Osmanlis nomment spécialement *Roum-ili* (d'où le nom de Roumélie), la partie européenne de l'empire turc, réservant le nom d'*Anatolie* à toute la partie orientale des États du Grand Seigneur.

ROUMAIN, AINE (*min, è'n*), personne née en Roumanie ou qui habite ce pays. — *Les* ROUMAINS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *La population* ROUMAINE.

ROUMANCHE n. m. Linguist. V. ROMANCHE.

ROUMANIE, État de l'Europe orientale, au nord de la péninsule des Balkans, limité au N. par l'Austro-Hongrie et la Russie, à l'E. par la Russie et la mer Noire, au S. par la Bulgarie, à l'O. par la Serbie, dont la sépare le cours du Danube et par la Hongrie (Transylvanie). Coordonnées géographiques : 43°,38' et 48°,20' de latitude N., 20°,08' et 27°,20' de longitude E. de Paris. Superf. 131.020 kilom. carr.; pop. environ 6.250.000 hab. Ch.-l. *Bucarest*.

I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. Considérée dans sa forme générale, la Roumanie rappelle assez bien l'aspect d'une coupe dont la concavité serait tournée du côté du nord-est et dont le littoral de la mer Noire et la Dobroudja formeraient le pied. Mais cet ensemble, que la politique a créé, ne présente qu'une unité géographique médiocre. Les dépressions de Moldavie et de Valachie, dont le Siretu ou Sereth et le Danube forment respectivement le fond, sont séparées d'abord par le promontoire montagneux des Alpes de Transylvanie, ensuite par une haute plaine sèche et à forme de steppe, qui couvre les départements de Brăila et de Jalomitza, et vient finir au-dessus du sillon marécageux que suit le Danube inférieur (Balta), lorsqu'il contourne la Dobroudja. En sorte que, en ne tenant pas compte de la partie proprement montagneuse, décrite au mot TRANSYLVANIE (*Alpes de*), on peut distinguer dans l'ensemble de la Roumanie quatre grandes régions naturelles :

1° La Moldavie, qui est formée par les deux vallées à peu près parallèles du Pruth et du Sereth. Le Sereth reçoit la Moldava, la Bistritsa, le Trotuchu, la Putna, que lui envoient les Alpes Transylvaines; le Pruth lui-même reçoit le Bistrița, la Jijia, et forme limite entre la Bessarabie russe et la Moldavie. Entre ces rivières, les collines arrondies n'atteignent que de faibles altitudes, parfois élevées au sommet, mais le plus souvent converties [illegible] Arturages, de champs de céréales, de vignobles; mais, à partir de la rive droite du Sereth (départements de Soutcva, Neamtu, Baccau, Putna, etc.), le massif transylvanien commence, boisé en général, et cultivé [illegible] dans le fond des vallées. On peut considérer le [illegible] Milcov comme formant, au point de vue géographique, la limite méridionale de la région moldavienne.

La Valachie, comprise entre le talus méridional des Alpes Transylvaines et le cours du Danube, entre les [illegible] Fer et Silistrie, c'est une sorte de glacis formé [illegible] tertiaires et quaternaires, également entaillé [illegible] vallons dirigés au nord des tributaires du Danube, dont [illegible] sont : le Jiu, l'Aluta, le Vede, l'Argesu, la [illegible], et enfin la Jalomitza. Sol fertile, boisé seulement [illegible] parties hautes, les plus voisines du massif [illegible] en, sauf [illegible] et donnant d'abondantes ré[illegible] On distingue la Petite Valachie, im[illegible] les Portes de Fer, et la Grande-Valachie, [illegible] Bucarest.

[illegible] appartient le dos du pays, faisant [illegible] terrains perméables, très desséchés [illegible] par la dépression de la Jalomitza de la vallée de Buzeu. Pas de cours d'eau, encore moins de pluie, sur ce plateau abandonné presque entièrement à l'élevage, et dont la partie la plus méridionale, au S. de la Jalomitza, porte le nom significatif de steppe de Baragan. Les eaux d'infiltration de ce plateau viennent reparaître en sources au fond de la vallée même du Danube, qui se disperse, surtout en aval de Silistrie, en un grand nombre de bras plus ou moins lents, perdus au milieu de marécages malsains, et qui forment, jusqu'à Brăila et Galatz, la dépression de la Balta; au delà de Galatz, le Danube, entraîné par le Pruth, s'infléchit vers l'est, pour former, à la hauteur d'Ismail et de Tulcea, son delta final.

4° Enfin, la Dobroudja, limitée de deux côtés par le Danube, de l'autre par la mer Noire, constitue un plateau triasique ondulé, aux environs de Babadagh, de moyennes collines, entaillé de lagunes (lac Raziem, lac Bleu, etc.). L'ensemble du pays est peu fertile et malsain; vers le Sud, aux environs de Medjidié, où prédominent les calcaires jurassiques, c'est un steppe sans eau, sans arbres, à peu près sans culture.

Le climat roumain, eu égard à l'orientation différente des principales régions, présente d'assez nombreuses variations locales. D'une manière générale, il est intermédiaire entre le climat continental, qui prédomine en Russie, et le climat méditerranéen. La vallée du Sereth, de même que les terrasses diluviales qui s'étagent au sud du massif transylvanien sont bien arrosées, mais sujettes à de fortes inégalités de température. Les mêmes inégalités subsistent dans la vallée du Danube; mais les pluies sont plus rares, réparties en général d'avril à août, avec une courte saison au début de l'automne. Enfin, les régions méridionales de la Dobroudja, ainsi que le steppe de Baragan et tout le pays entre la Jalomitza et le Bozau, présentent des minima de chute de pluie, en même temps que les brusques variations thermométriques propres aux régions à forme de steppe.

— *Ethnographie*. La population de la Roumanie est fort mêlée. Avant la conquête romaine, le pays était habité par les Daces et les Gètes, dont les individus blonds, aux yeux clairs, aux formes sveltes, qu'on trouve dans quelques villages des hautes vallées du Motru et de la Tismana, sont sans doute les descendants. Lorsque Trajan eut conquis la contrée, de nombreuses colonies militaires vinrent d'Italie s'établir parmi les Daces et les Gètes. Selon toute vraisemblance, les soldats romains se marièrent aux femmes indigènes, et bientôt le latin devint la langue du pays. Plus tard, quelques Magyars et quelques Slaves apportèrent un élément nouveau et introduisirent quelques mots de leurs idiomes. Enfin, des Tsiganes, actuellement au nombre de plus de 200.000, et au moins 400.000 juifs, récemment émigrés de la Petite-Russie, de la Pologne et de la Bukovine, ont contribué à compliquer le mélange ethnique.

Quoi qu'il en soit, la population fondamentale de la Roumanie comprend aujourd'hui deux types principaux : le type de la plaine et celui de la montagne. Le premier rappelle considérablement la population de la campagne romaine. Les montagnards sont plus forts, plus trapus; ils ont la face plus ronde et des allures plus lourdes. Les deux types ont la peau brune, les yeux foncés et les cheveux noirs; l'un et l'autre parlent un idiome dérivé du latin. Intelligents et d'une imagination vive, les Roumains montrent une grande aptitude pour la poésie, la musique et les arts. La grande majorité appartient à la religion orthodoxe, mais toutes les croyances sont tolérées dans le pays.

II. GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Au point de vue économique, la Roumanie est surtout un pays agricole. L'élevage est, par tradition, la ressource essentielle du Roumain. Bœufs, chevaux, moutons, porcs sont élevés particulièrement dans la zone montagneuse, ainsi que dans les plaines à forme de steppes voisines de la Balta, fréquentées, même pendant l'hiver, par les troupeaux de la montagne que le froid et la neige contraignent à ces migrations annuelles.

L'agriculture est surtout prospère dans les vallées, et plus en Moldavie qu'en Valachie. Elle comprend la culture du blé, de l'orge et du maïs; dans la Dobroudja et le Baragan, la culture la plus répandue est celle de l'orge. La vigne est cultivée sur les terrasses des coteaux valaques et moldaves. A ces ressources il faut ajouter l'exploitation des forêts (le déboisement des versants est et sud des Alpes Transylvaniennes a été d'ailleurs trop inconsidéré), ainsi que la culture des arbres fruitiers (l'abricotier et surtout le prunier, qui fournit d'excellentes eaux-de-vie).

Les richesses du sous-sol sont médiocres. Peu de houille, bien qu'il existe dans le district de Gorju des gisements d'anthracite et, un peu partout, du lignite. Quelques carrières de granit. Les principales ressources sont, de beaucoup, le pétrole, qui se rencontre sur presque toute la périphérie de l'arc transylvanien (gisements de Tirgoviste, Govora, Cimpina et le sel, que l'on trouve surtout en Moldavie (Tergu-Ocna, Tapau, etc.), et qui fournit la matière d'un important commerce.

L'industrie roumaine, gênée dans son essor par le manque de houille et aussi par l'insuffisance des voies de communication, est encore faiblement développée. Elle comprend, surtout dans la région montagneuse, des verreries, scieries mécaniques et quelques filatures. Dans quelques villes, s'est développée la fabrication des étoffes, draps, etc. Mais, d'une manière générale, le pays, qui exporte à l'étranger une partie de ses céréales, de son pétrole, des vins, des bestiaux, etc., doit s'approvisionner au dehors, particulièrement en Allemagne, en Austro-Hongrie et en Angleterre, de matières premières : minerais, machines-outils, produits chimiques, étoffes riches, etc. L'extension de ce commerce a été favorisée, au cours des dernières années du XIXe siècle, par l'aménagement du lit du Danube inférieur, la suppression des rapides qui marquaient le défilé des Portes de Fer et la réglementation de la navigation danubienne par la Commission internationale qui siège à Galatz.

III. GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — *Constitution*. Aux termes de la constitution votée le 30 juin (12 juill.) 1866 et plusieurs fois amendée dans un sens libéral, les citoyens roumains jouissent de toutes les libertés publiques : liberté de conscience, d'enseignement, de la presse, de réunion, etc. Seuls, ils peuvent acquérir des immeubles ruraux en Roumanie. L'Église orthodoxe roumaine est indépendante, tout en conservant l'unité de dogme avec l'Église œcuménique d'Orient. Le corps législatif comprend un Sénat et une Chambre des députés. Les Chambres ont une session annuelle obligatoire et peuvent être dissoutes, ensemble ou séparément, par le roi. La Chambre des députés (133 membres) est renouvelable

ROUMANIE

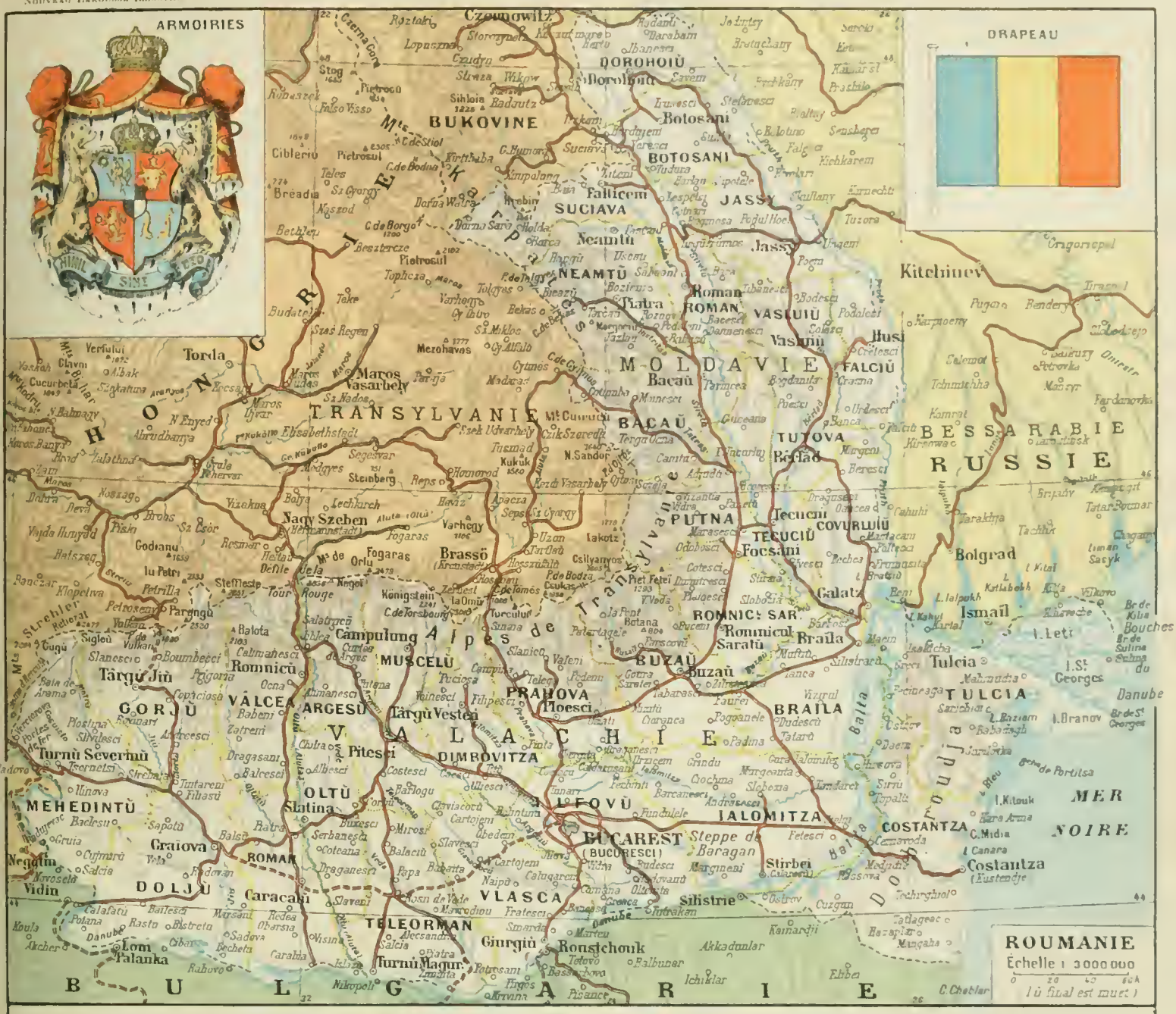



1. Artillerie (sous-officier — 2. Soldat du train — 3. Gendarme à pied. — 4. Gendarme à cheval — Hussard rouge — 6. Général. — 7. École militaire — 8. Hussard noir — 9. Officier d'état major — 10. Soldat d'infanterie — 11. Soldat du génie — 12. Chasseur.

[illegible] la [illegible]ts hongrois. Mais le vrai [illegible] de la Valachie, celui des Basarab qui lui a [illegible] et Ier (1310-1418), fils de [illegible] Mircea l'Ancien, qui ne régna qu'un [illegible] Sobieski contre les Turcs, qui menaçaient [illegible] battu à Cassovie par les armées d'Amu[illegible] prisonnier à Brousse, il fut forcé, [illegible]rer la Valachie tributaire [illegible] Mais, aussitôt rentré dans son pays, [illegible] Danois et peu après aux Hongrois contre [illegible] Défait à la bataille de Nicopoli 1396), [illegible] à remporter, à Rovine, une victoire brillante [illegible] et soutint des luttes héroïques [illegible] celui-ci. Mircea avait annexé une par[illegible] la Bulgarie avec Silistrie et la Dobroudja. Sa pro[illegible] avec la Turquie portait que celle-ci ne [illegible] dans les affaires intérieures du pays [illegible] élections des princes, mais, après sa mort, ses [illegible] et ses petits-fils appelèrent d'eux-mêmes les Turcs [illegible] leurs prétentions respectives au trône de [illegible]hie. Vlad l'Empaleur (1445-1462, fils Radou le Beau (1462-1474) ne purent les empêcher d'envahir le pays, et, [illegible] battus à plusieurs reprises par Radou d'Affumatz (1522-1529), ils réussirent à se rendre maîtres de la principauté. La couronne devenait un objet de vente offert au plus fort enchérisseur, lorsque arriva au trône Michel le [illegible] le héros national de la Valachie (1593-1601). La [illegible] fait terrible qu'il infligea, à Calugareni, aux armées de Mahomet III jeta la terreur parmi les musulmans. Va[illegible]queur de Sigismond et d'André Bathori, princes de Transylvanie, de Jérémie Movila, prince de Moldavie, et les troupes impériales allemandes commandées par le général Basta, il se fit proclamer, à Karlsburg, prince de Moldavie, de Valachie et de Transylvanie ; mais, après la victoire de Goroslau remportée sur Sigismond avec l'aide de Basta, il fut assassiné à Tourda, sur l'ordre de celui-ci. Les successeurs de Michel le Brave ne furent pas de taille à conserver ses conquêtes. Le plus remarquable est sans contredit *Mathieu Basarab* (1633-1654), qui réorganisa le pays, le dota de lois et introduisit dans l'église et l'école le roumain au lieu du slavon, mais favorisa l'élément grec contre lequel les principautés eurent à lutter jusqu'à 1821. *Sherban Cantacuzène* (1678-1688) et *Constantin Brancovan* (1688-1714) s'efforcèrent de réagir, et le dernier risqua même d'être renversé au profit d'un Grec, *Nicolas Mavrocordato*, qui ne tarderait pas à occuper alternativement les trônes de Moldavie et de Valachie. Les destinées des deux principautés commencent à se confondre.

Histoire de la Moldavie. Laissant de côté la date de la fondation du voïvodat moldave, qui change avec les chroniqueurs (1299, 1301, 1342), et sa légende, nous débuterons au moment où *Bogdan*, voïvode originaire du Maramourech, et son fils, *Latzcon* (1370-1371), font des efforts pour soustraire la nouvelle principauté à la suzeraineté hongroise. A la mort de ces princes, la dynastie des Bogdan, qui avaient primitivement donné leur nom au pays, Bogdanie, s'étant éteinte, les boyards demandèrent un prince à la famille régnante des Basaraba de Valachie, qui leur envoya *Pierre Monchnic*, le fondateur de la dynastie des Monchatechti. Le plus remarquable de ces princes est *Alexandre le Bon* (1401-1433), qui, tout en se reconnaissant vassal de la Pologne, s'efforça d'organiser son pays. Alexandre ayant laissé plusieurs fils, tant légitimes que naturels, ceux-ci, après la mort de leur père, se disputèrent le trône en appelant les uns contre les autres tantôt les Polonais, tantôt les Hongrois. Nous voyons même la Moldavie partagée entre deux et même entre trois princes (1443-1447). La principauté allait sombrer lorsque parvint au trône *Etienne IV*, surnommé « Etienne le Grand » (1457-1504). Pour obtenir la couronne, il avait, avec l'aide de Vlad l'Empaleur, renversé *Pierre Aron*, qui avait tué le père d'Etienne, et que, pour cette raison, il poursuivit en Pologne d'abord, où il s'était réfugié, puis en Hongrie. A peine de retour en Moldavie, il bat Mathias Corvin, qui avait passé les Karpathes, repousse une invasion des Tatars, anéantit, à Racova, une armée de 120,000 hommes, sous les ordres de Soliman-pacha, et, en 1457, inflige une défaite terrible au roi Albert de Pologne. Son essai d'une ligue orientale contre les Turcs n'ayant pas réussi, Etienne, avant sa mort, conseilla à son fils, *Bogdan III*, de leur soumettre son pays. Après la mort de Bogdan III (1504-1517), l'autorité des Turcs se fit de plus en plus sentir, surtout du jour où Soliman remplaça de son gré *Pierre Rarech* (1527-1538 et 1541-1546) par *Etienne Lacousta* (1538-1541). Dès lors, la Moldavie va de déchéance en déchéance, et nous ne la voyons revivre quelque peu que sous *Basile le Loup* (1634-1653), contemporain de Mathieu Basarab, et qui fut pour la Moldavie ce que celui-ci fut pour la Valachie. L'ère des Phanariotes arrive. De 1658 à 1685, onze princes se succèdent, dont huit grecs. Le vrai règne des Phanariotes commence avec *Nicolas Mavrocordato*, de 1711 à 1716 en Moldavie, et de 1716 à 1730 en Valachie, et dure jusqu'à 1821, quand la révolte des Roumains, sous Toudor Vladimiresco, chassa les hospodars grecs et fit rétablir les princes nationaux : *Grégoire Ghyca* en Moldavie et *Jean Sandou Stourdza* en Valachie (1822-1828).

Histoire moderne des principautés. La Russie, ayant déclaré la guerre à la Porte en 1828, commença par occuper les principautés et y installa un gouvernement provisoire sous le comte Pahlen. Après la paix d'Andrinople (1829), il avait stipulé que la cour impériale russe garderait en gage la Valachie et la Moldavie jusqu'à l'acquittement de l'indemnité de guerre de 10 millions de ducats. Pendant cette occupation, qui dura six ans, les Russes travaillèrent à la réorganisation des principautés par l'introduction d'une constitution connue sous le nom de « Règlement organique ». *Alex. Ghica* (1834-1842) et *Georges Bibesco* (1842-1848), en Valachie, et *Michel Stourdza* (1834-1849), en Moldavie, furent appelés à appliquer la nouvelle constitution. Mais comme celle-ci cherchait à anéantir toutes les traditions nationales, une révolution éclata le 7 juin [illegible] facilement en Moldavie, elle s'étendit [illegible] dans toute la Valachie. Eliade, Balcesco, Dobiac, [illegible] Golescu, C.-A. Rosetti et les frères [illegible] soulevèrent les masses, qui entourèrent le palais [illegible] Bibesco, et l'acclamèrent [illegible] mouvement révolutionnaire contre le pro[illegible] russe. Le prince fut même forcé de signer un [illegible] abolissant le règlement organique et [illegible] mer en mer sûre au sein même du comité révolutionnaire. Le consul russe, à la suite de ce coup d'Etat, quitta la Valachie, Bibesco abdiqua et se retira en Transylvanie, laissant les révolutionnaires maîtres du pays ; mais les armées turco-russes entrèrent de nouveau en Valachie (1849), et les deux puissances s'accordèrent, par le traité de Balta-Liman, à réinstaller le « règne de sept ans », à supprimer les assemblées et à les remplacer par des divans nommés par le prince. Une armée de 25,000 à 30,000 hommes devait occuper les principautés jusqu'à leur pacification. Deux commissaires, l'un russe, l'autre turc, devaient assister de leurs conseils les princes dans leur travail d'organisation. Les nouveaux princes institués en vertu de la convention de Balta-Liman furent *Grégoire Ghica* en Moldavie (1849-1856) et *Barbou Stirbei* en Valachie (1845-1856). Les révolutionnaires roumains, forcés de chercher un asile à l'étranger, gagnèrent à leur cause bon nombre d'hommes politiques, dont l'empereur Napoléon III. Le traité de Paris (1856) brisa le protectorat russe, et la convention de Paris du 19 août 1858 enleva à la Porte le droit de s'immiscer dans les élections des hospodars et du divan. C'est alors que les Moldo-Valaques purent réaliser le rêve de l'unité nationale. Le grand événement qui suivit la suppression du règlement organique et des ingérences turques fut l'élection d'un seul prince (Alexandre Couza pour les deux principautés (1859). Deux ans plus tard, Couza proclama l'union des principautés avec une seule Chambre siégeant à Bucarest (1861). Une ère de réformes commença, dont la plus importante fut l'abolition du servage, au grand mécontentement des boyards qui, à la faveur de la situation financière et économique, forcèrent Couza d'abdiquer (1867). Le jour même, la Chambre confia le pouvoir à un gouvernement provisoire, composé de Golesco, Haralambie et Lascar Catargi, et qui, aussitôt formé, proposa le trône de la Roumanie au prince de Flandre, frère cadet du roi des Belges. Au refus de celui-ci, les Chambres, à l'instigation de Napoléon III, s'adressèrent au prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, qui accepta. Lascar Catargi, chef des conservateurs, présida son premier ministère ; mais, réfractaire à toute réforme, il dut se retirer et abandonner le pouvoir aux libéraux, dont le chef, Jean Bratiano, inaugura l'ère réformatrice par la loi sur la construction des chemins de fer. La guerre russo-turco-roumaine (1877) fut l'événement le plus décisif de la Roumanie contemporaine. Elle perdit la Bessarabie, qu'elle dut rétrocéder à la Russie en échange de la Dobroudja, mais son indépendance fut reconnue (1878), et, trois ans plus tard, la principauté était érigée en royaume (1881).

VII. Linguistique et littérature. — *Linguistique.* La langue de la Roumanie, le *roumain*, appartient à la famille des langues romanes. Le *roumain*, appelé aussi *valaque*, est parlé non seulement en Roumanie, mais encore dans les autres parties de l'ancienne Dacie (Bessarabie, Bukovine, Transylvanie, Hongrie orientale, nord-est de la Serbie, nord de la Bulgarie), au sud des Balkans (Macédoine, Thessalie, Albanie, Epire, et en Istrie. Ces trois domaines sont d'étendue très inégale et correspondent à trois dialectes différents appelés respectivement *daco-roumain* (environ 8 millions d'individus), qui est la langue littéraire, *macédo-roumain* ou *aromounien* (174,000 individus) et *istro-roumain* (3,000 individus). Le roumain a pour origine le latin vulgaire introduit en Dacie par les soldats de Trajan (107 ap. J.-C.). Mais nous ignorons complètement l'histoire de cette langue jusqu'au XIIIe siècle. A partir de cette date, nous trouvons quelques renseignements sur le roumain dans des textes écrits en vieux-slovène. Les monuments littéraires *daco-roumains* n'apparaissent qu'au XVIe siècle. Le *daco-roumain* des XVIe et XVIIe siècles a reçu le nom d'*ancien roumain*. On a longtemps supposé que le *roumain* était une langue slave, ou un mélange de latin et de slave. Cette erreur tient à la quantité notable de mots slaves que contient le lexique roumain, mais la grammaire roumaine est purement latine. Jusqu'en 1860, le *daco-roumain* s'est écrit avec les caractères cyrilliques communs au russe, au serbo et au bulgare. Depuis cette date, l'alphabet slave a été remplacé par l'alphabet latin. Les *Macédo-Roumains* se servaient jadis de l'écriture grecque : ils ont également adopté l'alphabet latin.

Les principaux traits grammaticaux qui distinguent le *roumain* des autres langues romanes sont, pour la phonétique, le développement en *ea*, *ia*, *oa* (diphtongues) de *e* et *o* toniques latins dans les mots terminés par *a* ou *e* : latin *equa* « jument » = roum. *iapa* ; lat. *rota* « roue » = roum. *roata*, etc. ; le changement de *a* et *e* en *i* et de *o* en *u* (ou) devant nasale : *lana* « laine » = roum. *lina*, etc. ; le changement de *qu* en *p* dans *patru* = lat. *quattuor* « quatre », de *gu* en *b* dans *limba* = lat. *lingua* « langue », etc. En ce qui concerne la morphologie, notons que le roumain est la seule langue romane où l'article se suffixe au substantif, comme en albanais et en bulgare : *om* « homme », *omul* « l'homme » ; *muere* « femme », *muiereа* « la femme », etc. Enfin, le futur se forme au moyen de l'infinitif et du verbe *volo* « je veux », placé avant l'infinitif ou suffixé : *voiu canta* ou *cantare-oiu*, « je chanterai », etc.

— Littér. Le génie poétique des Roumains a évolué différemment de celui des peuples en général. C'est la prose qui précède la poésie ; c'est l'histoire qui précède les traditions en vers. Le seul poète que nous rencontrons au XVIe siècle est le métropolitain Dosoftei (v. Barylovicz, poète ecclésiastique. Au XVIIIe siècle, c'est Jenachitza Vacarescu, qui fut le premier à chanter en roumain à une époque où la langue grecque était seule dominante. Au commencement du XIXe siècle jusque vers 1830, prédomine l'école néo-grecque, dont le chef est Jancu Vacarescu. La langue abonde en hellénismes, la forme est lourde, les sujets sans originalité. Le seul poète de talent, Basile Carlova, meurt à l'âge de vingt-deux ans (1831), à l'époque même de la transition entre l'esprit néo-grec et la renaissance politique et littéraire du peuple roumain. L'impulsion vint des Roumains transcarpathiens, qui trouvèrent des émules en Eliade-Radulesco et Bohac en Valachie et en Asaki en Moldavie. C'est la conscience de leur origine latine et de leur nationalité naissante qui devient la base de l'évolution poétique, et Basile Alexandri, vers 1852, publie le premier un recueil de poésies nationales. La poésie littéraire commence à s'affranchir de l'influence néo-grecque, mais elle subit celle de France. Les poètes les plus en vue de l'école nationaliste après Alexandri (1821-1890), dont les *Doine si lacrimore* sont calquées sur la forme des poésies populaires et qui, dans les *pastelari*, a créé des églogues beaucoup goûtées, sont Démétre Bolintinéano (1819-1873) et

Grégoire Alexandresco (1812-1885). Le premier est l'auteur des *Fleurs du Bosphore* et des *Legendes historiques*, l'autre a écrit des *Légendes historiques* pleines de sève et a abordé le premier la *fable*.

Un nouveau courant se fait jour vers 1860, lorsque la « Junimea », sous la direction intellectuelle de Titu Maiorescu, commence la publication des *Causeries litteraires*. Tout ce que le génie roumain a produit de mieux depuis 1860 jusqu'à 1880 est dû à la « nouvelle direction ». De tous les poètes, c'est Mihaïl Eminescu qui a acquis la

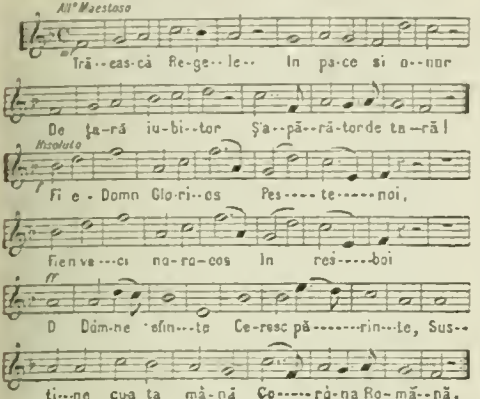

Chant national roumain, composé en 1861 par le poète Alexandri et le musicien Hübsch.

TRADUCTION : Que vive notre roi Pour la paix et l'honneur D'un pays bien-aimé Dont il est le défenseur! Qu'il soit roi glorieux, Notre chef, Vainqueur éternel, Dans la guerre! O Dieu tout-puissant, Celeste et saint Pere, Soutiens dans ta forte main La couronne roumaine.

plus durable célébrité. Parmi ceux qui ont subi son influence, citons : Vlahontza et Cosbone et Gheorghe din Moldova (Kembach). Parmi les femmes poètes, les plus en vue sont : Mathilda Poni-Kugler, Veronica Miclea et Cornelia din Moldova.

Tous ces poetes sont des lyriques. Le drame a donné des résultats médiocres. Les seules pieces dignes d'être citées sont : *Ovid*, *Despot Voda* et *Fantana Banduziei* d'Alexandri, *Rezvan Voda* de Hasdeu, *Lapusneanu* de Rosca. Caragiali a écrit de bonnes comédies. Le roman est à ses débuts. Les meilleurs nouvellistes sont : Odobesco, Slavici Dului Zamfirescu, Gane et Delavrancea. Dans la critique littéraire se sont distingués Maiorescu et Gherca. Les meilleurs historiens sont : Kogalniceano, Hasdeu, Xenopol et Tocilesco. Xenopol a écrit une magistrale *Histoire des Roumains de la Ducie Trujane*. La philologie a été complètement créée par Petriceico Hasdeu, Gastor, Tiptin, Lambriov et Lazar Saineano.

ROUMANIE AUTRICHIENNE, nom sous lequel quelques auteurs roumains designent la Transylvanie, la Bukowine et le banat de Temesvar, habités par des Roumains et appartenant à l'Autriche.

ROUMANILLE [*ll* mll.] (Joseph), poète et prosateur provençal, né à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) en 1818, mort à Aviguon en 1891. Roumanille est considéré comme le promoteur du mouvement de renaissance de la langue d'oc en Provence et il est justement appelé le *pere du félibrige*. Ne pouvant faire comprendre à sa vieille mère, jardinière à Saint-Remy, le charme de la poésie autrement qu'en employant la langue natale, il se mit à écrire en langue provençale et se préoccupa de purifier l'idiome en rétablissant les anciens vocables et en leur donnant l'orthographe traditionnelle des troubadours. Dès 1847, dans son premier volume de poésies : *li Margarideto* [les Pâquerettes], cette préoccupation apparaît. C'est en quelque sorte l'aurore du félibrige.

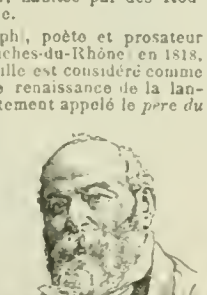
J. Roumanille.

Professeur à Avignon, il a Mistral pour élève, le détourne de la poésie française, lui inspire l'amour de la langue provençale et en fait son plus ardent disciple. Tous deux organisaient, en 1853, le congrès préparatoire d'Aix. Ils associent à leur œuvre Théodore Aubanel et, avec lui, Anselme Mathieu, Jean Brunet, Tavan et Paul Siera fondent officiellement le félibrige dans la mémorable assemblée du château de Fontségugno (21 mai 1854). Il fonde en 1855 l'*Armana prouvençau*, organo annuel du félibrige, qui obtient un vif succès et popularise le mouvement. Sous le pseudonyme de LOU CASCARRLET (le Babillard), il y écrit des contes en prose d'une admirable verve, dont quelques-uns, comme le *Curé de Cucugnan*, sont traduits ou imités par Alphonse Daudet. Ces contes ont été réunis en un recueil collectif, *lis Oubreto en proso* [les Œuvrettes en prose]. Les vers de Roumanille ont été publiés sous le titre : *lis Oubreto*, en vers. Roumanille était encore au moment de sa mort capoulie du félibrige. Royaliste convaincu, il était à Avignon l'un des correspondants les plus fidèles du comte de Chambord, et il a publié en prose provençale divers pamphlets très violents : *li Rouge* [les Rouges], *li Club* [les Clubs], *Fau i ana* [Il faut y aller], *lis Enterro-chin* [les Enterreurs de chiens], etc. Les félibres lui ont élevé un monument à Avignon. — Sa femme, née *Rose-Anais* GRAS, est une félibresse très distinguée, qui lui a succédé comme libraire et éditeur du félibrige à Avignon. Elle est la sœur du poète provençal Felix Gras.

ROUMBEK, ville du Soudan oriental, dans le pays des Rivieres, à 30 kilom. environ à l'O. de Nam-Rol. Elle fut jadis le chef-lieu de la province égyptienne de Rol. Evacuée lors de l'insurrection mahdiste, elle fut occupée au moment, en 1897, par l'expédition Marchand.

ROUMÉA n. m. Genre de bixacées, tribu des flacourtiées, comprenant des arbustes épineux, à feuilles dentées, dont on connaît vingt espèces qui croissent à Saint-Domingue.

ROUMEL. Géogr. V. RUMMEL.

ROUMÉLIE, ancienne région de la Turquie d'Europe. V. l'art. suiv.

ROUMÉLIE-ORIENTALE, province autonome de l'empire ottoman, formée des vallées de la Maritza et de la Toundja, qui ont été séparées de l'ancienne Roumélie par le traité de Berlin 1878, tandis que les autres districts, formant la Roumélie-Occidentale, étaient enlevés dans les vilayets d'Andrinople, de Salonique et de Monastir. A la suite du coup d'Etat de Philippopoli (18 sept. 1885), la Roumélie orientale fut annexée à la principauté de Bulgarie. La Roumélie orientale est entourée par la mer Noire à l'E., les vilayets d'Andrinople et de Salonique au S. et à l'O. et la Bulgarie au N., elle a 70 kilom. de côte sur la mer Noire, avec le port de Bourgas. Située dans les ramifications du Balkan oriental ou Petit Balkan, elle est parcourue par cinq arêtes crétacées paralleles, dont les sommets sont inférieurs à 1.000 mètres. Le Rhodope seul, le *Despoto-Dagh* des Turcs, lance le pic du Messala à 3.109 mètres; il diviso la Roumélie en deux bassins : celui de la mer Noire, qui ne reçoit que des torrents et l'*Isker*, affluent du Danube, et celui de la mer Egée, parcouru par la *Maritza*, dont la vallée forme la partie la plus fertile de la Roumélie orientale. Le climat est doux; aussi la culture de la vigne est-elle, avec celle du blé, du riz, du mûrier et des roses (district de Kazanlik), la plus productive de la région. La Roumélie, outre l'essence de rose, exporte encore des peaux, des céréales et des cocons de soie. La population se compose en majorité de Bulgares; l'élément autochtone, encore très important, est représenté par les *Pomaks*, descendants des anciens Thraces, qui ont adopté l'islamisme. La Roumélie orientale se divise administrativement en six districts : Philippopoli ou Plovdiv, nom bulgare; Bourgas, sur la mer Noire; Slivno, Eski-Zagra, Tatar-Bazardjik et Haskeui.

ROUMÉLIOTE, personne née en Roumélie ou qui habite ce pays. — *Les* ROUMÉLIOTES. || On dit aussi ROMÉLIOTE. — Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les femmes* ROUMÉLIOTES.

ROUMI (de *Rome*, proprement *Romain*) n. m. Nom par lequel les Arabes désignent un chrétien.
— Arg. milit. Soldat nouvellement débarqué en Afrique.

ROUMIANTSOV (Alexandre-Nicolaevitch), homme d'Etat russe, né en 1686, mort à Moscou en 1749. Il servit d'abord comme simple soldat, attira l'attention de Pierre le Grand, qui l'emmena dans ses voyages et le chargea d'aller chercher en Italie son fils Alexis. Il fut ambassadeur à Constantinople. Sous l'impératrice Anna Ivanowa, il fut disgracié par l'influence de Biron et exilé en province. Rentré en grâce, il devint gouverneur de l'Ukraine, prit part au traité d'Abo avec la Suede (1743), devint sénateur et comte. — Son fils, PIERRE-ALEXANDROVITCH **Roumiantsov**, né en 1725, mort à Tachau en 1796, se distingua dans la guerre de Sept ans, et fut gouverneur de la Petite-Russie (1761). Pendant la campagne de Turquie (1768-1774), il commanda l'armée russe, remporta la victoire du Kagoul, et s'empara de la rive gauche du Danube. En 1774, il imposa au grand vizir le traité de Koutchouk-Kaïoardji. Il prit encore part à la direction de la campagne contre les Turcs de 1787 à 1791. En 1794, il dirigea la campagne de Souvarov contre les Polonais. — NICOLAS-PETROVITCH **Roumiantsov**, fils du précédent, né en 1754, mort à Saint-Pétershourg en 1826, fut en 1802 ministre du commerce, en 1807 ministre des affaires étrangères. La conclusion du traité de Friedrichsham, qui assura à la Russie la possession de la Finlande, lui valut le titre de grand chancelier. Sa bibliothèque et ses collections léguées à la ville de Moscou ont constitué les premiers éléments du musée Roumiantsov.

ROUMIE (*mî*) n. f. Arg. Vieille croûte de pain. || Chose mauvaise.

ROUMIEUX (Louis), poète provençal, né à Nîmes en 1829, mort à Marseille en 1894. Il publia d'abord, avec son compatriote Bigot, des poésies patoises sans prétention littéraire de 1852 à 1854; mais, ayant été initié à la renaissance félibréenne, dès sa fondation, il en devint l'un des plus fervents adeptes. Il publia, dès lors, des poésies provençales avec une fécondité et une verve remarquables, principalement des chansons pleines de gaieté, dont quelques-unes sont devenues très populaires, notamment *lou Maset de meste Roumieu* (le Maset de maître Roumieux). Les principales sont réunies dans un recueil intitulé *la Rampelado* (le Rappel) (1868 et 1894). Roumieux est l'un des plus aimables rieurs du félibrige. On trouve ses meilleures qualités comiques dans son poème burlesque *la Jarjnlado* (la Jarjaiade, du nom de Jarjailles, portefaix légendaire de Tarascon), dont Alphonse Daudet a traduit la meilleure partie en français, et dans ses pieces de théâtre : *Quan vos prendre dos lèbre à la fes n'en prend ges* (Qui veut prendre deux lievres à la fois n'en prend point) et *la Busco* (le Depit, imitation provençale du *Dépit amoureux*.

Fondateur du journal *la Cigale d'or*, chancelier du félibrige, après avoir joui d'une certaine opulence, il est mort à Marseille, ruiné et malheureux, réduit à remplir l'emploi de prote d'imprimerie. Un dernier volume de ses poésies, *li Conquisto d'un Roumieu* (les Coquilles d'un pèlerin), était à ce moment en publication avec une préface biographique de Paul Chassary.

ROUMOIS (lat. *pagus Rotomagensis*), petit pays de l'ancienne Normandie, qui tirait son nom de Rouen, mais ne comprenait pas cette cité. Le Roumois s'étendait le long de la Seine, d'Elbeuf à *Quillebeuf*, son chef-lieu.

ROUND-BUDDLE (mot angl.) n. m. Engin employé dans l'exploitation des mines pour le classement de densité des minerais.

ROUNGA (DAR-), pays du Soudan central français, dans les territoires militaires des pays et protectorats du Tchad, au S. du Ouadaï, dont le sépare le Bahr-es-Salamat. Il est traversé par le Ba-Karo ou Aouaouk et ses affluents. Il est peuplé de nègres musulmans vassaux du Ouadaï. Les villes principales sont *Boukkas* ou *Donass*, la capitale; Ardh-el-Khalifa, N Delle.

ROUOUENZORI, grand massif de montagnes volcaniques de l'Afrique orientale, entre le lac Albert-Edouard et l'Albert-Nyanza, au bord de la grande fosse qui traverse toutes les deux. Il s'étend parallèlement à la Semliki l'espace sur une longueur de 125 kilom. du N. au S. et une largeur de 100 kilom. de E. à O. Il présente une trentaine de sommets, tous fort élevés, et culmine à 5.000 mètres.

ROÛPA-LOKA (*Monde de la forme*), seconde région céleste des bouddhistes, qui se compose de seize cieux ou paradis. Les dieux de la Roûpa-loka sont encore soumis à l'empire des passions et participent encore de la matière subtile, mais pas encore complètement éthérée.

ROUPAR, ville de l'empire anglais de l'Inde, Penjab (prov. et distr. d'Ambala), sur le Sutlej, affluent de l'Indus, 13.000 hab.

ROUPCHOU, district du roy. de Cachemire, tributaire de l'empire anglais de l'Inde, dans le Penjab, entre l'Indus au N.-E., le Lahoul au N. et à l'O., le Spiti et le Thibet au S.; 11.350 kilom. carr.; capit. la ville de Tchampas. Hautes vallées, climat très froid et très sec. Ch.-l. *Kardzak*.

ROUPE (de l'anc. portug. *roupa*, espagn. *ropa*) n. f. Sorte de blouse en drap grossier, fermée par devant et tout surtout usage les bergers transhumants de la Drôme.

ROUPÊN (Raymond), nommé **Rupin** par les historiens européens, prince d'Antioche. Fils de Raymond, comte de Tripoli, et d'Alix, fille de Roupên III, il fut, peu après la mort de son père (1200), dépouillé de ses Etats par son oncle et tuteur Bohémond I. Il se réfugia auprès de son grand-oncle Léon, roi d'Arménie, qui le réintégra dans sa principauté d'Antioche à deux reprises, en 1205 et 1216. Mais sitôt affermi dans ses Etats, Roupên résolut de s'emparer de ceux de son bienfaiteur. Attaqué de nouveau par Bohémond, qui prit Antioche 1219, il se vit abandonné par Léon. Peu après la mort de ce prince, il essaya de se rendre maître de l'Arménie, mais fut vaincu et mis à mort.

ROUPICHTA, ville de la province de Monastir (Macédoine [distr. de Kastoria]), sur la Bistritza; 3.500 hab.

ROUPIE (*pî*) — pl — org. inconn. n. f. Goutte d'humeur qui pend au nez, qui en découle. *Avoir la* ROUPIE *au nez*.
— Pop. Punaise (allusion à la couleur de la roupie du priseur).

ROUPIE (*pî*) — pl — du sanscrit *rûpa*, betail, et *rûpya*, monnaie n. f. Monnaie orientale; actuellement, unité monétaire de l'Inde anglaise. Elle se divise en 16 annas, 192 pies et vaut, au pair, 2 fr. 375; c'est une monnaie d'argent.
— Pop. *Roupie de singe*, Chose sans valeur.

ROUPIEUX (*pi-eû*), **EUSE** adj. et n. Qui a souvent la roupie au nez : *Un nez* ROUPIEUX. *Une vieille* ROUPIEUSE.

ROUPILLE (*ll* mll. — de l'espagn. *ropilla*) n. f. Manteau dont s'enveloppaient autrefois les Espagnols pour dormir.

ROUPILLER (*ll* mll. — rad. *roupie*) v. n. Avoir la roupie au nez.

ROUPILLER (*ll* mll. — rad. *roupille*) v. n. Populairement, sommeiller à demi.

ROUPILLEUR, EUSE (*ll* mll.) n. Personne qui roupille, qui a l'habitude de roupiller aux deux sens du mot.

ROUPIOU n. m. Etudiant en médecine qui remplace momentanément un externe, dans le service d'un hôpital.

ROUPIS (*pi* — de *roupie*) n. m. Pop. Vieillard qui prise.

ROUPNARAYAN, rivière de l'Inde septentrionale, dans le bas Bengale, tributaire (rive droite) du bras du Gange appelé l'Hougli, en aval de Calcutta; 500 kilom.

ROUPT (*roun* — du lat. *ruptus*, brisé) adj. m. Mathém. Fractionnaire : *Nombre* ROUPT. (Vx.)

ROUQUE (*rouk'* — de l'angl. *rook*, fripon) n. m. Nom sous lequel on a désigné certains individus qui, dans les académies de jeux, faisaient profession de prêter de l'argent.

ROUQUET (*ke*) n. m. Nom vulgaire du lievre mâle.

ROUQUETTE (La), comm. de l'Aveyron, arrond. et à 9 kilom. de Villefranche; 962 hab.

ROUQUIN, QUINE (*kin, kin'* — de *roux*) adj. Pop. Rouge; roux : *Un enfant un peu* ROUQUIN.
— n. Personne rousse : *Une* ROUQUINE.

ROURA, quartier de la Guyane française, borné par les quartiers de Tonnégrande au N., de Kaw au S.-E., par la rivière du Tour de l'Ile au N.-E., par la crique de Roumour à l'E.; 90.400 hect.; 1.600 hab. environ. Ch.-l. *Roura*.

ROURE n. m. Bot. V. ROUVRE.

ROURE du lat. *rhus*, sumac) n. m. Tann. Nom vulgaire du sumac des corroyeurs.

ROURE, comm. d'Italie (Piémont), prov. de Turin, circondario et à 20 kilom. N.-O. de Pignerol; 3.300 hab.

ROURÉA n. m. ou **ROURELLE** (*rèl*) n. f. Genre de connaracées, comprenant des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, dont on connaît plus de trente espèces des pays tropicaux.

ROURKI, ville de l'empire anglais de l'Inde, Provinces-du-Nord-Ouest, prov. de Mirat, distr. de Saharanpour, sur la Solani, affluent droit du Gange, 15.900 hab. Observatoire. Fonderie de fer.

ROUS, tribu slave nommée, suivant les anciennes chroniques russes, se serait établie en Scandinavie, au nord du lac Ladoga et aurait donné son nom à la Russie. V. RUSSIE.

ROUSCAILLANTE (*skâ-ill* — *ll* mll. — probablem. du lat. *rusca*, rouge) n. f. Arg. Langue.

ROUSCAILLER (*skâ-ill* — *ll* mll.) — v. le mot précédent. Arg. Parler, dire. *Rouscailler bigorne*, Parler argot. *Faire acte de rouscailleur*.

ROUSCAILLEUR (*skâ-ill* — *ll* mll.), **EUSE** n. Arg. Débauché; prostituée.

ROUSERET (*re*) n. m. Nom donné en Flandre à des filets démaillés ailleurs *bosteux*, servant à la pêche aux crevettes.

ROUSIES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 20 kilom. d'Avesnes, sur la Solre, affluent de la Sambre; 1.990 hab. Silex exploité. Fabrique de broches pour filatures de grosse chaudronnerie. Manufacture de glaces, poterie.

ROUSSEAU (Jean-Baptiste), peintre et graveur français, [illegible] à Paris en 1671, mort à Bruxelles en 1741. Fils d'un [illegible], il eut le tort, devenu célèbre, de renier ce père aux sacrifices duquel il devait cependant une éducation soignée. Il reçut les conseils du vieux Boileau, et le marquis de Tallard l'emmena à Londres en 1701, en qualité de secrétaire. La faveur des inscriptions lui ouvrit ses portes en 1715. C'est vers 1707 que se place l'affaire, encore obscure, qui empoisonna le reste de sa vie. J.-B. Rousseau disputait à La Motte la succession de Thomas Corneille à l'Académie, lorsqu'on fit courir sous son nom des couplets infâmes et calomnieux contre plusieurs gens de lettres, dont l'un, La Faye, souffleta Rousseau. Bien que non condamné dans un premier procès engagé à cette occasion, Rousseau se sentit couvert du mépris public, et, pour se venger, il essaya, par des moyens odieux, de rejeter l'accusation sur Saurin, de l'Académie des sciences. Mais le Parlement le déclara coupable à la fois d'avoir composé les couplets et calomnié Saurin, et le condamna au bannissement à perpétuité.

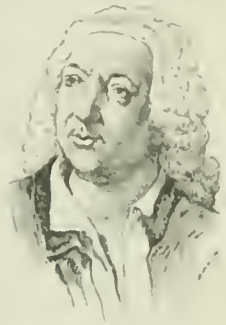

J.-B. Rousseau.

Le poète s'était déjà exilé en Suisse, à Soleure. Là, il intéressa à sa cause l'ambassadeur de France, le comte de Saint-Luc, qui resta son défenseur convaincu, et à qui il a dédié une de ses plus belles odes, *l'Ode à la Fortune*. Le comte ayant quitté la Suisse pour représenter la France en Autriche, Rousseau le suivit à Vienne. Cependant, une réaction se produisait en France en sa faveur, et le baron de Breteuil obtint son rappel; mais Rousseau refusa d'abord de rentrer sans une justification plus complète. Plus tard, il devait solliciter lui-même un rappel qui ne lui fut pas accordé. Il rentra cependant à Paris, et l'autorité ferma les yeux; mais, isolé et malade, il se rendit bientôt à Bruxelles, où il mourut.

Rousseau avait essayé du théâtre, mais sans succès. Il dut sa très grande célébrité à ses *Cantates* et à ses *Psaumes*, et en effet, très bon versificateur, harmonieux, habile et varié en ses rythmes, riche en ses rimes, il devait passer pour un grand poète lyrique en un siècle qui, en fait de poésie lyrique, en était encore à la formule de Boileau. Jean-Baptiste Rousseau a aussi écrit agréablement des épîtres et a presque excellé dans l'épigramme.

Parmi les très nombreuses éditions de J.-B. Rousseau, nous citerons ses *Œuvres complètes* (Paris, 1820).

ROUSSEAU (Jean-Jacques), écrivain et philosophe français, né à Genève en 1712, mort à Ermenonville, près de Paris, en 1778. Il était d'une famille française calviniste établie à Genève depuis plus d'un siècle. Sa mère mourut en le mettant au monde; son père, l'horloger Rousseau, lui donna une éducation sentimentale et romanesque. Après quelque temps passé chez le pasteur Lambercier, Jean-Jacques fut d'abord *empignan* chez un procureur, puis apprenti graveur, mais bientôt il s'enfuit et commença sa lamentable odyssée. A Annecy il rencontre une jeune veuve vaudoise, Mme de Warens, qui veut le convertir et l'envoie à Turin où il abjure. Après avoir vagabondé en Italie et en Suisse, il revient en Savoie et trouve sa protectrice [illegible] Chambéry, aux Charmettes. Dans cette [illegible], il passe huit [illegible] ans, dont [illegible] la plus [illegible] de sa vie. C'est [illegible] qu'il [illegible] aux émotions les plus douces, et [illegible] rêva [illegible] qu'il mit en son esprit des vérités de [illegible] des chefs-d'œuvre de la littérature et des [illegible] vers. Il quitte les Charmettes [illegible], mais le charme est rompu; après un voyage à Montpellier, puis un séjour à Lyon comme précepteur chez les Mably, il arrive à Paris en 1741, sans ressources, pour tenter la fortune.



J.-J. Rousseau, d'après La Tour.

Il y débute comme musicien, inventeur malheureux d'un nouveau système de notation, il écrit une *Dissertation sur la musique moderne*, il a en portefeuille une comédie, *Narcisse*; il cherche à se lancer dans la société. Un instant il se voit diplomate et part pour Venise comme secrétaire de l'ambassadeur. Mais bientôt il est de retour à Paris; il écrit des articles pour l'*Encyclopédie*, il compose de petites pièces de vers ou des ébauches d'opéra, il se lie avec Grimm et Diderot, il est présenté à Mme d'Épinay, il cherche sa voie. Il la trouve enfin en 1750. L'académie de Dijon ayant mis au concours ce sujet: *Si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs*, Rousseau écrit d'enthousiasme son *Discours*, qui est une éloquente diatribe contre la civilisation. Le voilà discuté, célèbre: il fait jouer son opéra du *Devin de village* (1752), avec un immense succès, puis il écrit un second *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes* (1753), où il se proclame républicain et démocrate. Désormais, il sera l'homme de ses écrits; il revient au calvinisme, il réforme sa vie et jusqu'à son costume: il quitte l'épée et les manchettes, il est le « citoyen de Genève », l'homme de la nature, l'ennemi des conventions sociales.

Les années qui suivent (1756-1762) furent merveilleusement fécondes. Deux retraites forestières (chez Mme d'Épinay à l'Ermitage et chez le maréchal de Luxembourg à Montmorency) offrent à Rousseau la solitude désirée. Seul « avec lui-même, sa bonne gouvernante, son chien bien-aimé, sa vieille chatte, avec les oiseaux de la forêt, avec la nature entière et son inconcevable auteur », il écrit et publie coup sur coup tous ses chefs-d'œuvre: la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* (1758); *Julie ou la Nouvelle Héloïse* (1761); *le Contrat social* (1762); *Émile* (1762). Chacun de ses ouvrages causait une révolution dans les idées du siècle. Persécuté à cause de la publication de l'*Émile*, il lance sa *Lettre à Christophe de Beaumont*, archevêque de Paris, et il prend le chemin de l'exil.

Vieux avant l'âge, malade, hypocondriaque, brouillé avec tous ses amis (Voltaire, Diderot, Saint-Lambert, Grimm, etc.), se croyant toujours en butte aux machinations de la « coterie holbachique », mécontent des autres et de lui-même, il erre pendant huit ans (1762-1770) à Berne, à Motiers-Travers, à l'île Saint-Pierre (lac de Bienne), à Wootton (Angleterre), où Hume l'appelait, à Trye (près de Gisors), à Bourgoin, à Monquin, etc. Il mène une existence agitée, inquiète, soupçonneuse, traversée par maint orage: il épouse alors son indigne compagne, Thérèse Le Vasseur, rencontrée vingt ans auparavant, et dont il avait eu plusieurs enfants, qu'il mit aux Enfants trouvés: cause de scandale et de remords. Cependant, au cours de ce vagabondage douloureux, il herborise avec délices en Suisse et en Dauphiné, il rédige des constitutions pour la Corse et la Pologne, il écrit ses *Lettres de la Montagne* (1764) et il compose ses *Confessions* (1766-1770).

De retour à Paris, il vit encore huit ans, tristement, dans un humble logis de la rue de la Plâtrière. Son hypocondrie touche à la folie; mais son génie toujours vivant lui dicte ces douloureux dialogues de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, et surtout ces *Rêveries du promeneur solitaire* (1777-1778), dont le style et l'accent sont si originaux. Il meurt à soixante-six ans, dans la petite terre d'Ermenonville, que le marquis de Girardin avait mise à sa disposition. En 1794, la Convention décréta le transfert de ses cendres au Panthéon.

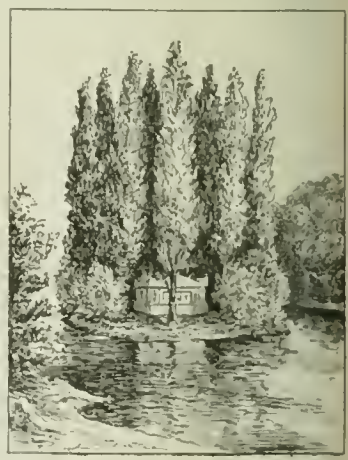

Tombeau de J.-J. Rousseau, à Ermenonville.

Rousseau est avec Voltaire le plus grand nom du XVIIIe siècle français; mais, tandis que Voltaire regarde le passé et veut surtout détruire les abus, Rousseau regarde l'avenir et édifie la cité future. Il rétablit fortement contre les philosophes du temps la croyance en un Dieu personnel, en l'âme spirituelle et immortelle, en une imprescriptible loi morale: sa religion est une sorte de christianisme évangélique, libéré du dogme. Le principe foncièrement optimiste et quelque peu chimérique qui sert de base à tout son système est la foi invincible en l'excellence de la nature. L'enfant doit développer les germes divins qui sont en lui, l'homme doit écouter les appels de son cœur et les injonctions de sa conscience: la nature est souveraine dans l'ordre du sentiment, comme dans l'ordre social, qui repose sur un contrat et doit respecter les droits égaux de tous. Ainsi, en philosophie, en pédagogie, en politique, Rousseau inaugure, on peut le dire, la Révolution française. Son influence sur la littérature a été peut-être plus grande encore; il fut lui-même un admirable écrivain: à l'esprit d'analyse trop sèche et subtile il a substitué l'amour et l'intelligence de la nature, l'éloquence passionnée, la poésie rêveuse et mélancolique; tout le romantisme français, fondé sur l'émancipation du *moi*, est venu de Rousseau.

Outre les ouvrages déjà cités, Rousseau a laissé quelques vers: *le Verger des Charmettes* (1736); *les Muses galantes*, opéra (1743); *l'Allée de Silvie* (1747); *l'Engagement téméraire* (1747); un *Discours sur l'économie politique* (1755); des *Lettres sur la législation de la Corse* (1765); un *Dictionnaire de musique* (1767); des *Considérations sur le gouvernement de la Pologne* (1772); des *Lettres sur la botanique* (posthumes, 1805). Il faut y joindre une volumineuse et intéressante *Correspondance* et quelques *Œuvres inédites* publiées en 1861.

— ALLUS. HIST.: **C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau.** V. VOLTAIRE.

— BIBLIOGR.: Sainte-Beuve, *Lundis*, II et III; Saint-Marc-Girardin, *J.-J. Rousseau, sa vie et ses ouvrages* (1848-1856); John Morley, *Rousseau* (Londres, 1873); Beaudouin,

la Vie et les Œuvres de J.-J. Rousseau (1891). Texte, *Rousseau et le Cosmopolitisme littéraire* (1895).

Rousseau (Pierre), littérateur et écrivain dramatique français, né à Toulouse vers 1725, mort à Bouillon en 1785. Il étudia d'abord la chirurgie, prit ensuite le titre d'abbé, mais ne tarda pas à renoncer à la carrière ecclésiastique pour aller chercher fortune à Paris. Il composa un certain nombre de pièces de théâtre d'une médiocre valeur littéraire, puis fut chargé de rédiger les *Affiches de Paris*. Agent littéraire de l'électeur palatin, il forma, en 1755, le projet de publier un journal et se rendit à Liége, où il resta jusqu'en 1759. Il se faisait appeler **Rousseau de Toulouse**, pour n'être confondu ni avec Jean-Baptiste ni avec Jean-Jacques. On a de lui des comédies, une tragédie burlesque : *la Mort de Bucéphale* (1748); *le Faux Pas ou les Mémoires vrais ou vraisemblables de la baronne de**** (1755); *Histoire des grecs ou de ceux qui corrigent la fortune au jeu* (1758); etc.

Rousseau (Jean-Baptiste-Louis-Jacques), orientaliste et diplomate français, né près d'Auxerre en 1780, mort à Tripoli de Barbarie en 1831. Fils d'un diplomate distingué, Jean-François **Rousseau** (1738-1808), qui représenta longtemps la France en Perse, il fut lui-même successivement second secrétaire à la légation française de Téhéran (1807), consul à Alep (1808), à Bagdad (1814), d'où il passa au bout de quelques mois à Tripoli de Barbarie, en qualité de chargé d'affaires. Ses principaux ouvrages sont : une *Description du pachalik de Bagdad* (1809); *Mélanges d'histoire et de littérature orientale* (1817); *Mémoire sur les Wahabis, les Nosaïris et les Ismaëlis* (1818); *Notice historique sur la Perse ancienne et moderne* (1818); etc.

Rousseau (Louis-François-Emmanuel), médecin et naturaliste français, né à Belleville (Seine) en 1788, mort à Paris en 1868. Après avoir été chirurgien militaire, il devint chef des travaux anatomiques du Muséum, puis y fut aide-naturaliste. Citons de lui : *Anatomie comparée du système dentaire chez l'homme et les principaux animaux* (1827); *Du chinchilla, de son organisation, de ses mœurs et de la place qu'il doit occuper parmi les mammifères rongeurs* (1832); *Histoire naturelle médicale des serpents venimeux en général et de la vipère en particulier* (1841); *Mémoire sur la pathologie comparée*; *De la dentition des cétacés* (1856).

Rousseau (Théodore), peintre paysagiste français, né à Paris en 1812, mort à Barbison (forêt de Fontainebleau) en 1867. De très bonne heure, il travailla seul et il ne dut qu'à lui-même le développement de sa personnalité. Pour son début, au Salon de 1834, le jury récompensa sa *Lisière d'un bois coupé*. L'année suivante, il exposait des *Esquisses* d'une vérité d'aspect et d'une chaleur de ton qui annonçaient un maître nouveau. Malheureusement, de 1836 à 1852, l'aréopage académique l'exclut des Expositions. Il n'en conquit pas moins l'admiration des connaisseurs avec des chefs-d'œuvre comme son *Allée de châtaigniers*. Théodore Rousseau excellait à la structure des terrains et à la forte anatomie des arbres. Il était, de plus, un grand coloriste, un technicien supérieur, mais son art ne se basait que sur l'observation de la nature. Nous citerons, parmi ses principales œuvres : *une Avenue*; *lisière de forêt*; *Terrains d'automne* (1849); *Bord de forêt au soleil couchant*; *Effet du matin*; *Plateau de Belle-Croix*; *le Village de Barbison* (1850); *Effet de soleil* et *Après la pluie* (1852); *un Marais dans les Landes* (1853); *Sortie de forêt au crépuscule*; un *Coteau cultivé* (1855); *Bords de la Loire au printemps* (1857); *Gorges d'Apremont* (1859); un *Village* (1864); l'*Automne* (1867), etc. La meilleure partie de la carrière du maître s'est déroulée à Barbison. Le Louvre possède plusieurs de ses toiles.



Th. Rousseau.

Rousseau (Jules), général français, né à Etampes en 1815, mort à Paris en 1897. Élève de l'École polytechnique, il fit sa carrière dans l'armée du génie, fut promu colonel en 1870, et se signala sous les ordres de Chanzy et de Jauréès comme chef d'état-major du corps régional de l'Ouest, puis comme commandant d'une division du 20e corps. Général de brigade à titre provisoire, le 5 décembre 1870, il devint en 1883 grand officier de la Légion d'honneur. Il était, depuis février 1880, secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur et vice-président du conseil de l'ordre, lorsqu'en juillet 1895, il donna sa démission, en même temps que le général Février et les membres du conseil de la Légion d'honneur.

Rousseau (Philippe), peintre, né à Paris en 1816, mort à Acquigny (Eure) en 1887. Élève de Gros, puis de Bertin, il débuta au Salon de 1831 par un *Site d'Auvergne* et exposa aux divers Salons, depuis cette époque jusqu'en 1841, un certain nombre de paysages de style académique. Ce fut en 1844 qu'il exposa pour la première fois des natures mortes, qui frappaient vivement l'attention des connaisseurs. Depuis cette époque, il a peint presque exclusivement des scènes d'animaux, des fleurs, des fruits, etc., et, dans ce genre, il s'est placé au premier rang. Sa peinture grasse, forte, lumineuse, a toute la saveur de la vie et tout l'attrait de la poésie. Son premier chef-d'œuvre en ce genre est *le Rat de ville et le Rat des champs* (1845), si justement loué par Th. Gautier. Depuis lors, il a multiplié ces petites toiles précieuses : *le Chat et le Vieux Rat*; deux *Natures mortes* (1846); *la Taupe et le Lapin*; deux *faïenciers* (1847); une *Basse-cour*; *Fruits*; deux *Natures mortes* (1848); *Intérieur de ferme*; *Chat prenant une souris*; *Basse-cour* (1849); *Part à deux*; *Fruits*, deux *Natures mortes* (1850); *Rat retiré du monde* (Luxembourg); *Nature morte* (1852); *la Mère de famille* (1853), *Chevreau broutant des fleurs*; *Cygne faisant la sieste* (Luxembourg); *Chiens couplés au chenil*; *Lièvre chassé par les bassets*; *Intérieur de ferme en Savoie*; *Perroquets*; *Pigeons* (1857); *un Jour de gala*; *un Déjeuner* (1859); *Musique de chambre*; *Cuisine* (1861); *le Lièvre et les Grenouilles*; *la Recherche de l'absolu* (1863); *un Marché d'autrefois* (1864); *Fleurs d'automne* (1866); *Chardin et ses modèles* (1867); *Premières prunes et dernières cerises* (1870); *les Confitures*; *le Printemps* (1872); *l'Office* (1873); *la Fête-Dieu* (1874); *les Fromages*; *le Loup et l'Agneau* (1875); etc. Ses dernières toiles, le *Garde-manger* et les *Parfums de France* (1887), prouvent qu'il conserva jusqu'au bout sa remarquable maîtrise.

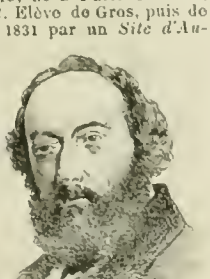

Rousseau.

Rousseau (Jean), publiciste et critique d'art belge, né à Marche (Luxembourg) en 1829, mort à Ixelles-Bruxelles en 1891. Il débuta en 1853 dans l'« Etoile belge », et, après avoir écrit dans plusieurs journaux belges et français, devint professeur d'esthétique à l'académie d'Anvers, puis directeur des Beaux-Arts. Rousseau a publié : *le Diable à Bruxelles* (1855), avec Hymans; *les Maîtres italiens* (1877); *les Maîtres flamands en Espagne* (1878); *l'Espagne monumentale* (1878); *le Campo Santo de Pise*; *la Statuaire flamande et wallonne du IXe au XIXe siècle* (1879); *Types grecs et types modernes comparés pour servir à l'étude de l'antique* (1880); *les Expositions des Beaux-Arts depuis 1830* (1880); *Camille Corot* (1883); *Hans Holbein* (1885); etc.

Rousseau (Paul-Armand), ingénieur et politique français, né à Trélez (Finistère) en 1835, mort à Hanoï (Tonkin) en 1896. Élève de l'École polytechnique (1854), ingénieur des ponts et chaussées, il servit comme colonel du génie à l'armée de l'Est lors de la guerre de 1870-1871. Elu député à l'Assemblée nationale (2 juill. 1871), il siégea à la gauche républicaine, fut nommé directeur des routes et de la navigation au ministère des travaux publics (oct. 1876 à nov. 1881). Député du Finistère en octobre 1881, il devint sous-secrétaire d'Etat au département des travaux publics dans le cabinet Freycinet (janv. à août 1882), au département de la marine et des colonies dans le cabinet Brisson (avr. 1885), et démissionna en novembre, à la suite d'un échec aux élections législatives. Envoyé en mission pour examiner l'état des travaux du canal de Panama (1886), il rédigea un rapport impartial que le ministre Baïhaut tint secret. Nommé conseiller d'Etat, inspecteur général des ponts et chaussées (1889), il accepta le gouvernement général de l'Indo-Chine (déc. 1894), mais succomba à l'excès de travail.

Rousseau (*Samuel*-Alexandre), compositeur français, né à Neuve-Maison (Aisne) en 1853. Fils d'un facteur d'orgues, il entra au Conservatoire, et obtint, en 1878, le prix de Rome. En cette même année, il était vainqueur du concours Cressent, pour un ouvrage en un acte, *Dianorah*, qui fut représenté à l'Opéra-Comique en 1879. Peu de temps après son retour de Rome, il devenait maître de chapelle à Sainte-Clotilde. Il fit exécuter deux Messes solennelles, diverses compositions religieuses, et son drame lyrique, *Mérowig*, fut exécuté sous forme de concert au Grand-Théâtre en 1893. Il a donné depuis lors à l'Opéra un ouvrage intéressant en trois actes : *la Cloche du Rhin*. On connaît encore de lui une scène biblique, *la Fille de Jephté*, un recueil de chants nationaux et diverses autres compositions. Il a professé l'harmonie au Conservatoire.

Rousseaux (Emile-Alfred), graveur français, né à Abbeville (Somme) en 1831, mort à Paris en 1874. Élève de Henriquel-Dupont, il était devenu un des meilleurs graveurs du temps, lorsqu'il fut enlevé par une mort prématurée. On cite, parmi ses meilleures : *le Christ et saint Jean*, d'après Ary Scheffer; le *Portrait de Mme Elisabeth*, un vrai bijou de grâce et de distinction; *Jeune homme coiffé d'une toque noire*, d'après un tableau du musée du Louvre; *la Martyre chrétienne*, d'après Paul Delaroche; *la Poésie*, *la Renommée et la Gloire*, d'après une gouache du Corrége; etc.

Rousseauxia (*rou-sô-ksi*) n. m. Genre de mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant des arbrisseaux qui croissent à Madagascar.

Rousseil (Marie-Suzanne-Rosalie), actrice française, née à Niort en 1841. Issue d'une très modeste famille, elle entra en 1859 au Conservatoire, où elle remporta, en 1861, le premier prix de tragédie. Elle débuta cette année à l'Odéon où elle joua *l'Institutrice*, de P. Foucher; *la Dernière Idole*, d'A. Daudet; *le Doyen de Saint-Patrick*, d'Ulbach; etc. En 1863, Mlle Rousseil fut engagée au Théâtre-Français, mais, n'y trouvant pas l'occasion de s'y produire, elle entra, en 1864, à la Porte-Saint-Martin. Après de nombreux succès, en 1873, elle retourna au Théâtre-Français. Par suite de difficultés intérieures, elle quitta le Théâtre-Français, alla passer six mois au Caire, puis elle alla jouer sur diverses scènes de province et de Paris, où elle a marqué son passage par des créations importantes.

Roussel (lat. *Ruffus*) [Gérard], l'un des premiers apôtres de la Réforme en France, né à Vacquerie, près d'Amiens, vers 1480, mort à Mauléon en 1550. Disciple de Lefèvre d'Etaples, il le suivit à Meaux en 1521. Autorisé d'abord par l'évêque Briçonnet à prêcher dans tout son diocèse, il se vit bientôt retirer cette autorisation et décréter de prise de corps (1525). Roussel s'enfuit à Strasbourg, d'où il se rendit à Blois, sous la protection de Marguerite d'Angoulême, qui en fit son chapelain en 1526. Devenu évêque d'Oloron (1536) et regardé par Calvin comme un apostat, il fut précipité par un fanatique du haut de la chaire qu'il occupait un jour à Mauléon.

Roussel (Jean-Baptiste-Victor-Théophile), médecin et politique français, né et mort à Saint-Chély (Lozère) [1816-1903]. Interne des hôpitaux de Paris, docteur en médecine (1845), il fut élu député à l'Assemblée législative (1849), et prit part à l'élaboration des lois d'hygiène et d'assistance. Sous l'Empire, il s'occupa de médecine, fut, en février 1871, élu à l'Assemblée nationale. Il reprit rang parmi les républicains, fut l'un des auteurs de la loi du 23 janvier 1873 sur la répression de l'ivresse, soutint les lois du 19 mai 1874 sur le travail des enfants dans l'industrie, et du 7 décembre 1874 sur la protection des enfants employés dans les professions ambulantes, donna son nom à la loi du 23 décembre 1874 sur la protection des enfants du premier âge, devint président de la Société protectrice de l'enfance et membre de l'Académie de médecine (1872). Elu député (févr. 1876), puis sénateur (janv. 1879), réélu en 1888 et en 1897, il contribua grandement à la préparation de la loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés. Il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1891). Il a fait paraître : *Recherches sur la vie et le pontificat d'Urbain V* (1841); *De la pellagre* (1845); *Recherches sur les maladies des ouvriers employés à la fabrication des allumettes chimiques* (1846); *De la valeur des signes physiques dans les maladies du cœur* (1847); *Traité de la pellagre* (1866); etc.

Roussel ou **Rousselle** (Cadet), héros grotesque d'une chanson populaire. V. Cadet Roussel.

Rousselet (*rou-se-le* — de roux) n. m. et adj. Hortic. Variété estimée de poire. — *Un* rousselet, *une poire* rousselet.

— Vitic. Syn. de savagnin rose.

— Encycl. Hortic. La poire *rousselet*, de grosseur variable, est d'une teinte jaune avec rouge brique très intense sur la côté exposé au soleil. Les meilleures variétés sont : le *rousselet hâtif*, le *rousselet d'hiver*, le *rousselet de Reims* ou *petit rousselet*.

Rousselet (Louis), écrivain et voyageur français, né à Perpignan en 1845. Après avoir voyagé dans l'Inde pendant six ans (1863-1869), il se rendit en Angleterre, et, à son retour en France, fonda le *Journal de la jeunesse* (1873). Après la mort de Vivien de Saint-Martin, il continua à partir du tome III la publication du *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle* et le dota d'un supplément en deux volumes, qui a paru de 1896 à 1900. On lui doit : *Londres et ses environs* (1873); *l'Inde des rajahs* (1874); un *Tableau des races de l'Inde septentrionale* (1875).

Rousselin de Corbeau de Saint-Albin (comte Alexandre-Charles-Omer), homme politique et écrivain français, né à Paris en 1773, mort en 1847. Il adopta avec chaleur les idées nouvelles et garda, malgré le changement apparent de ses convictions, l'empreinte ineffaçable des principes de 1789. Reçu aux Jacobins en 1793, il devint l'ami de Danton et de Camille Desmoulins. Au mois de novembre, il reçut le poste de commissaire civil à Troyes. Il dirigea un moment le ministère de l'intérieur, fut arrêté en 1794, comme ami de Danton, mais acquitté. Il devint secrétaire général de Paré (1796), puis de Bernadotte, ministre de la guerre (1798). Il protesta contre le coup d'Etat du Bonaparte, et fut tenu à l'écart pendant l'Empire. Sous la Restauration, il fonda *le Constitutionnel*, dont il quitta la direction en 1838. Il a laissé des *Vies* de généraux républicains, les *Mémoires* de Barras. Son fils, Hortensius de Saint-Albin, a publié ses travaux sous le titre : *Documents sur la Révolution française* (1873).

Rousseline (*rou-se*) n. f. Nom vulgaire d'un oiseau passereau, le pipi roux (*anthus rufus*). La rousseline, appelée aussi *agronome champêtre*, est propre à l'Europe centrale et méridionale; de passage dans nos régions méridionales, elle hiverne dans le nord de l'Afrique.

Rousserbe (*rou-sèrb*) — contract. de *rousse*, et de *herbe* n. f. Bot. Nom vulgaire de la patience.

Rousserolle (*rou-se*) n. f. Nom vulgaire des calamodytes, oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des sylviidés, comprenant plus de soixante espèces répandues dans l'ancien monde, surtout en Asie.

Rousses (Les), comm. du Jura, arrond. et à 34 kilom. de Saint-Claude, à 1,135 mètres d'altitude, sur un plateau dont les eaux se partagent entre les bassins du Rhône et du Rhin; 2,195 hab. Tourbières. Fromageries. Fabrication de lunetterie. Fort d'arrêt construit en 1843. A 2 kilom., lac des Rousses, d'où sort l'Orbe.

Rousset (*rou-sè*) n. m. ou **roussette** (*rou-sèt*) n. f. Nom vulgaire de deux champignons : la *chanterelle comestible*, qui a un chapeau en entonnoir, couleur jaune d'œuf, et le *lactaire taché*, espèce vénéneuse, dont le chapeau est blanc, le lait blanc et âcre, le pied taché de jaune rougeâtre.

Rousset de Missy (Jean), publiciste et écrivain français, né à Laon en 1686, mort à Bruxelles en 1762. Il servit d'abord en Hollande dans la compagnie des cadets français; mais, après la bataille de Malplaquet, il abandonna l'armée et ouvrit à La Haye une école pour la jeune noblesse. Le prince d'Orange le nomma conseiller extraordinaire; mais il ne jouit pas longtemps de cette faveur, et fut bientôt obligé de s'enfuir à Bruxelles. Rousset avait entrepris, en 1723, la rédaction du « Mercure historique et politique », qui obtint une grande vogue. Il publia aussi des *Mémoires sur la vie de Pierre le Grand*.

Rousset (*Camille*-Félix-Michel), historien français, né à Paris en 1821, mort à Saint-Gobain (Aisne) en 1892. Maître répétiteur au collège Saint-Louis (1841), agrégé d'histoire (1843), il fut nommé professeur à Grenoble, puis au collège Bourbon (1845-1863), et devint historiographe du ministère de la guerre (1861). Candidat conservateur aux élections législatives du 14 octobre 1877, il fut battu à Paris par le colonel Denfert. Le 30 décembre 1871, il avait été élu membre de l'Académie française. Il a laissé des ouvrages d'histoire estimés : *Histoire de Louvois* (1861-1863), dont la forme élégante et la documentation firent sa réputation; *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles* (1865); *les Volontaires de 1791-1794* (1870), où il soutint, non sans justesse, que les volontaires n'auraient rien donné s'ils n'eussent été encadrés par les soldats de l'ancien régime; *la Grande Armée de 1813* (1871); *Histoire de la guerre de Crimée* (1877); *la Conquête d'Algérie* (1879); *un Ministre de la Restauration, le comte de Clermont-Tonnerre* 1885; *les Commencements d'une conquête : l'Algérie de 1830 à 1841* (1887); *la Conquête de l'Algérie 1841-1857* (1889); etc.



Camille Rousset.

Roussette (*rou-sèt* — de l'anc. adj. *rousset*, dérivé de *rouse*) n. f. Zool. Genre de mammifères chiroptères, de la



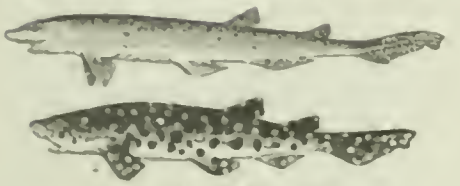

Roussette : 1 Grande 2 Petite.

ROUSSEUR n. f. Qualité de ce qui est roux : *La rousseur des cheveux*. — Taches qui viennent sur la peau, surtout sur celle des personnes blondes. SYN. ROUSSURES.

ROUSSI — de *roussir*, adj., poli, lustré et mat.

ROUSSI — *Roussi* n. m. Cuir ... qui a été ... *Roussi de Russie*.

ROUSSIER — Minerai de fer ... qui se trouve près de ...

ROUSSILLE — f. ROUSSIN ...

ROUSSILLER — ... v. a. Brû...

ROUSSILLON. — ... Ville ... arrond. et à ... Commerce ...

ROUSSILLON — ... Ancien ... par ...

ROUSSILLON — ... Ancien ... Roussillon ...



Armes de Roussillon.

Pyrénées-Orientales et Charlemagne la ... premier comte

R... n. apparaît vers 915. Sa dynastie ... d'Aragon s'empare du pays. ... appartient à la ... Province ... XIIIe siècle, le Roussillon est cédé ... Marie ... par Charles VIII au roi ... Il est définitivement réuni à la France ... des Pyrénées (...).

ROUSSILLON (vins de) On désigne sous cette appellation ... au *Roussillon* et, par extension, sous celle ... (non ...) les produits très divers récoltés dans ... Pyrénées-Orientales. Ces vins sont de quatre ... différents : vins blancs, vins de liqueur rouges, vins de liqueur ... vins de table et vins de plaisance.

Les vins *de liqueur* sont produits sur les pentes ... schisteuses, principalement sur celles de la région de ... et de Collioure. Produits par les cépages grenache et carignane, très alcooliques naturellement, ils subissent encore après le pressurage un vinage au trois-six ... pour titrer alcoolique à 16° et 18°. Ils vieillissent ... et acquièrent ainsi le bouquet recherché de rancio. ... très foncés qu'ils étaient, ils deviennent jaunes. Les ... *de liqueur* que l'on récolte dans la région des ... à Rivesaltes, Espira-de-l'Agly, Perpignan-la-Rivière, ... par les cépages muscat de Rivesaltes, macabeu ... et malvoisie blanche. Plus ou moins de fraîcheur et de générosité, ils comptent parmi les meilleurs vins de liqueur de France. Les *vins de coteaux*, récoltés surtout sur les coteaux de la vallée de l'Agly en particulier, sont produits par les cépages carignane, grenache et mataro ; très fins en vieillissant et très aromatiques, ils sont excellents pour les coupages de vins verts. Les *vins de plaines* enfin, récoltés ainsi pour les coupages, sont récoltés au bord de la mer, dans la région basse du département ; plus fins que les vins du Languedoc, ils sont, en général, moins agréables.

Le Roussillon produit également quelques vins blancs secs et très spiritueux, dont Cette est l'entrepôt général, et qui sont employés à la préparation des vermouths ou à l'imitation de certains autres vins : malvoisie, marsala, etc.

ROUSSILLONNAIS, AISE *rou-sill-o-nè, ez'* (ll mill.), personne née dans le Roussillon ou qui habite ce pays. *Les* ROUSSILLONNAIS.

— Adjectiv. Qui appartient au Roussillon ou à ses habitants : *Mouton* ROUSSILLONNAIS.

ROUSSIN *rou-sin* — rad. *rousse*, police, n. m. Pop. Agent de police, mouchard.

ROUSSIN *rou-sin*, **RONCIN** (*sin*) ou **RONCINE** (*sin'*) (anciennem. *roncin*, d'orig. inconn.), n. m. Cheval entier, de forte taille, et qu'on montait surtout à la guerre.

— Fam. *Roussin d'Arcadie*, Ane, à cause des nombreux ânes qu'on élevait en Arcadie.

— ENCYCL. On entendait par *roussin* ou *roncin* tout fort cheval, entre deux tailles, moins haut que le destrier ou cheval de lance, mais plus fort que le coursier ou cheval léger. C'était une bête de chasse, de guerre, mais dont on ne se servait que peu pour le voyage ; on lui préférait alors le courtaud, type du cheval de bât, qu'il est difficile de nettement distinguer du double cheval. Le roussin devait être fourni par le vassal à son seigneur, et il était la monture d'un écuyer, tandis que le *palefroi* était le cheval du noble. Le mot *roussin* a été employé aussi dans le sens de « bête de somme ». Au XVIe siècle, quand on disait un *cheval rettre*, cela s'entendait pour un roussin d'Allemagne.

ROUSSIN (Albin REINS, baron), amiral français, né à Dijon en 1781, mort à Paris en 1854. Entré jeune dans la marine, il fit l'expédition d'Irlande, sous Hoche, devint aspirant 1801, lieutenant de vaisseau (1807) et fut fait prisonnier en 1808 par les Anglais. Bientôt de retour en France, il fut promu capitaine de frégate (1810). Capitaine de vaisseau en 1811, il s'occupa (1816-1820) de l'exploration hydrographique des côtes de l'Afrique et du Brésil, fut nommé commandant de l'escadre des Antilles (1821), puis contre-amiral 1822. Il adhéra au gouvernement de Juillet qui le chargea de traiter avec don Miguel. Pair de France en 1842, il partit la même année comme ambassadeur à Constantinople (1832-1834). Amiral en 1840, il entra 1er mars-29 oct. 1840) comme ministre de la marine dans le ministère Thiers, puis dans le ministère Guizot (7 févr.-24 juill. 1843). Il donna sa démission pour raison de santé. — Son fils, ALBERT-EDMOND-LOUIS **Roussin**, né à Brest en 1821, contre-amiral en 1870 et vice-amiral en 1877, fut sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine 1877, puis ministre de la marine le 17 novembre 1877 dans le cabinet Rochebouet. Préfet maritime de Cherbourg, il dut démissionner en 1879 pour avoir fait partie de la combinaison ministérielle du 16-Mai.

ROUSSIN François-Zacharie, chimiste français, né à ... (Ille-et-Vilaine) en 1817, mort à Paris en 1894. ... commença ses études de pharmacie à Rennes, puis se ... à Paris. En 1858, il fut nommé professeur au Val-de-Grâce. Il a publié un grand nombre de mémoires, dont les plus importants concernent la chimie organique. L'industrie des matières colorantes lui doit son grand développement, car c'est lui qui a découvert le groupe des ... et les *colorants substantifs* ; on lui doit aussi la découverte de la *naphtazorine*. Roussin était en même ... un expert auprès des tribunaux ; c'est à ce titre qu'il publia avec Tardieu l'*Etude médico-légale* ... (1867).

ROUSSINER ... rad. *rousse* ... v. n. Pop. Servir ... Faire arriver quelque chose.

ROUSSINES, ... de la Charente, arrond. et à ... Confolens, au-dessus de la Tardoire, 1.065 hab.

ROUSSIR ... rad. *roux* ... v. a. Faire devenir roux ... et *noircir*. Brûler légèrement, superficiellement : *Roussir du linge en le repassant*.

... roux : *Cheveux blonds qui* ROUSSISSENT ... brûlant légèrement : *Linge qui a* ROUSSI ... vins blancs qui, soutirés en plein ... teinte rousse. Un collage fait ... le part du v. Roussir.

... légèrement brûlée : *Plat* ...

— ... *le rouge*. Avoir des opinions ... et dangereuses et être menacé du bûcher ...

— Techn. Opération consistant à détruire par le feu le duvet qui recouvre les étoffes de coton. Il On dit mieux dans ce sens GRILLAGE.

Se roussir, v. pr. Etre roussi, devenir roux.

— Se brûler légèrement.

ROUSSISSAGE (*rou-si-sa-j'*) n. m. Action de teindre en roux.

ROUSSISSEMENT (*rou-si-se-man*) n. m. Action de roussir ; état de ce qui est roussi.

ROUSSIZI, ROUSIZI ou **LOUSSIZI**, rivière de l'Afrique orientale, dans le plateau des Grands Lacs. Elle sort du lac Kifou, coule vers le Sud en de sinueuses gorges, et se termine par un delta dans une baie au N. du lac Tanganyika. Cours 125 kilomètres.

Rousskaïa Pravda (*la loi ou le droit russe*), Nom par lequel on désigne un recueil d'anciennes lois russes, dont la rédaction remonte aux XIe et XIIe siècles. Le texte de la *Rousskaïa Pravda*, découvert par Tatestcher au XVIIe siècle, a donné lieu depuis à de copieux commentaires. L'un des plus importants est celui de Mrotchek-Drozdovsky (Moscou, 1885).

ROUSSON, comm. du Gard, canton Est, arrond. et à 12 kilom. d'Alais ; 1.356 hab. Houille, zinc, pyrite de fer. Usine d'asphalte.

ROUSSOT, OTE adj. Qui a les cheveux roux. *Une petite fille* ROUSSOTTE.

ROUSTAGE n. m. Techn. V. ROSTAGE.

ROUSTAK ou **ROSTAK**, ville du Badakchan, principauté tributaire de l'Afghanistan), sur le *Roustak*, affluent de l'Amou-Daria. Ch.-l. de province. Commerce de transit. — La province, fertile, occupe les premières pentes de l'Hindou-Kouch, entre l'Amou-Daria au N., le Koundous à l'O., le Faïzabad à l'E., le Kichm au S.

ROUSTAN ou **ROUSTAM**, mamelouk de Napoléon, né en Géorgie en 1780, mort à Dourdan en 1845. Il avait été vendu très jeune à un cheik du Caire, qui l'avait élevé pour servir dans les mameluks. Au moment de la campagne d'Egypte, le maître de Roustan fit présent de son esclave au général français, qui le prit à son service comme valet de chambre, et ne négligea rien pour se l'attacher. Mais Roustan refusa de suivre Napoléon à l'île d'Elbe ; aussi, pendant les Cent-Jours, fut-il enfermé à Vincennes. Il reçut de la Restauration un bureau de lotorie, qu'il vendit bientôt pour aller se montrer à Londres. On le revit en 1840, au moment de la translation des cendres de Napoléon, à laquelle il assista dans son brillant costume.

ROUSTAN (Théodore-Justin-Dominique), diplomate français, né à Aix en Provence en 1833. Il était consul général à Tunis depuis 1874, lorsque, par son habileté énergique, il sut sauvegarder les intérêts de la France et assurer l'établissement de son protectorat sur la régence. Cette conduite lui valut le grade de ministre plénipotentiaire (1880). Il fut ensuite nommé ambassadeur à Washington (1882), puis à Madrid (1890). Depuis son admission à la retraite, il a dirigé au quai d'Orsay les travaux de la commission d'arbitrage entre la Colombie et Costa-Rica.

ROUSTCHOUK, ROUCHTCHOUK ou **ROUSSÉ**, ville de la principauté de Bulgarie, ch.-l. de l'arrondissement homonyme, sur le Danube, en aval de son confluent avec le Lom Noir ; 32.700 hab. La ville, assez irrégulièrement bâtie sur la rive droite du Danube (sur la rive gauche, tout en face, s'élève la cité roumaine de Giurgevo), contient quelques monuments intéressants : palais princier, douane, etc. Restes des anciennes fortifications de la ville, qui fut démantelée après la guerre de 1877-1878. Industrie médiocre : tuileries, fabrication d'étoffes de laine. La navigation fluviale est assez active.

Roustchouk occupe l'emplacement de la station romaine de *Prisca*, dont on a trouvé de nombreux vestiges. Les Russes s'emparèrent de la ville à deux reprises, en 1812 et en 1828. — L'arrondissement de Roustchouk est peuplé de 133.000 hab.

ROUSTEM, nom d'un des plus célèbres héros de la geste épique de l'Iran, dont les aventures remplissent une grande partie du *Livre des Rois* de Firdousi. C'est le paladin sans peur, qui combattit durant toute sa vie contre les Turcs.

ROUSTEMIDES (en arabe *Roustamiyya* et *Bani-Roustam*), nom d'une famille d'émirs arabes qui régnèrent dans l'Afrique du Nord, de Tunis à l'Atlantique, pendant environ cent trente ans et qui fut renversée par le mahdi fatimite Obeïd Allah-el-Mahdi. (Les Roustemides, comme les Aghlabites, étaient les descendants de gouverneurs que les califes de Bagdad avaient envoyés en Afrique et qui s'étaient rendus indépendants des Abbassides.)

ROUSTER (*rouss*) ou **ROSTER** (*ross*) v. a. Mar. Faire une ronsture : ROUSTER *une pièce de bois brisée*.

— Fig. et fam. *Rouster quelqu'un*, Le battre ferme.

ROUSTIR (*rouss*) v. a. Arg. Tromper, voler, dépouiller, ruiner quelqu'un, le perdre complètement.

ROUSTISSEUR (*rouss-ti-seur'*), **EUSE** n. Arg. Personne qui rousti. Il Mendiant ; pique-assiette ; tapeur qui ne rend rien.

ROUSTISSURE (*rouss-ti-sur'*) n. f. Arg. des théâtr. Pièce sans valeur ; rôle sans importance. Par ext. Chose sans valeur, en général.

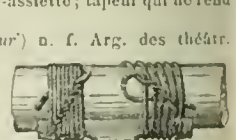

Rousture.

ROUSTONS (*ston*) n. m. pl. Pop. Testicules.

ROUSTURE (*rouss* ou **ROSTURE** (*ross*) orig. inconn.), n. f. Mar. Amarrage consistant en tours bien serrés de ligne ou de quarantenier, servant à consolider certaines pièces de bois ou à les réunir. Les tours sont retenus par de petits clous à tête plate.

ROUSTURER v. a. Mar. Syn. de ROUSTER.

ROUT (*rout'*), n. m. Orthographe régulière, mais peu usitée, du mot RAOUT.

ROUTAILLER (*ta-ill'* (ll mill.) — rad. *route*), v. a. Vénerie. Suivre avec le limier une bête fauve, pour la faire tirer par des chasseurs.

ROUTE du lat. *rupta*, sous-ent. *via*, proprem *voie brisée*, que l'on fraye en *rompant* les terrains, les arbres, etc.) n. f.

Voie de terre pratiquée pour aller d'un lieu à un autre : ROUTE *parée*. ‖ *Route nationale*, autref. *Route royale, impériale*, Voie de grande communication appartenant à l'État et entretenue par lui. ‖ *Route départementale*, Voie de grande communication appartenant à un département et entretenue par lui. ‖ *Grande route*, Grande voie publique. — Fig. Voie banale, suivie par un grand nombre de personnes. ‖ *Route militaire, Route stratégique*, Chemin tracé pour faciliter les mouvements de troupes. ‖ *Faire fausse route*, S'égarer, s'écarter de sa route. — Fig. Se tromper, prendre des moyens impropres à conduire au résultat voulu. ‖ Grande allée percée dans une forêt, dans un parc, pour la commodité du charroi, de la chasse, de la promenade.

— Élément à employer, direction à suivre pour aller en quelque lieu : ROUTE *de terre*. ROUTE *de mer*. ‖ Direction suivie : *La* ROUTE *du soleil*. — Fig. Voie que l'on suit, direction qu'on donne à ses actions : *La* ROUTE *de l'honneur*.

— Action de cheminer, de se transporter ailleurs : *Se mettre en* ROUTE. *Faire* ROUTE *avec quelqu'un*.

— Agric. Nom donné, dans la basse Provence, aux défrichements des landes.

— Archéol. Dans un sens général, Compagnie de gens de guerre, du XIIIe au XVe siècle. ‖ Dans un sens plus particulier, Compagnie de cent gens d'armes.

— Mar. *Chef de route*, Ancien officier de la marine marchande, qui avait des fonctions analogues à celles d'un chef d'escadre. ‖ *Route au compas* ou *Route magnétique*, Route à laquelle gouverne l'homme de barre. ‖ *Route vraie*, Route corrigée de la variation et qui sert à tracer sur une carte le chemin que parcourt le navire. ‖ *Routes de navigation*, Routes que suivent généralement les paquebots et navires allant d'un point à un autre. ‖ *Angle de route*, Angle lu sur le compas que fait la route avec la ligne nord-sud. ‖ *Corriger la route*, Faire la correction de la variation à la route au compas. ‖ *Couper la route à un navire*, Passer devant. ‖ *Être en route*, Suivre avec le navire la route donnée par le commandant. ‖ *Officier de route* ou *Officier des montres*, Officier chargé de tous les calculs intéressant la route du navire. ‖ *Faire route*, Partir pour sa destination. ‖ *Réduire les routes*, Chercher la route moyenne que suit le navire pour faire le point estimé. ‖ *Faire de la route*, Marcher vite. ‖ *Donner la route*, Indiquer la route que doit suivre le timonier. ‖ *Chef de route* (mar. anc.), Officier de la marine marchande qui dirigeait les convois. ‖ *Faire valoir la route* (mar. anc.), Manœuvrer de façon à rester le plus près possible de la route donnée. ‖ *En route!* Commandement à la machine pour mettre en marche à la vitesse de route. ‖ *Frais de route*, Indemnités de route payées à un militaire qui se déplace en service.

— Milit. Nom donné à l'opération par laquelle un corps de troupes se transporte d'un point à un autre, à l'occasion de manœuvres, d'un changement de garnison, etc. : *Faire une* ROUTE. ‖ *Délais de route*, Temps accordé à un militaire pour rejoindre son corps ou se rendre à un poste auquel il est appelé par ordre. ‖ *Indemnité de route*, Somme allouée aux militaires qui accomplissent un voyage pour faire face aux dépenses que ce déplacement leur occasionne. ‖ *Feuille de route*. V. FEUILLE.

— Pathol. *Fausse route*, Lésion du canal urétral due à une déviation de la sonde qui pénètre dans les tissus voisins et provoque ainsi des abcès et diverses fistules.

— Vénér. *Aller à la route*. Se dit de la bête qui suit le grand chemin.

— SYN. Route, chemin, voie. V. CHEMIN.

— ENCYCL. Dr. admin. V. VOIRIE.

— P. et chauss. L'établissement de toute *route* comprend les diverses opérations suivantes : en premier lieu, l'*étude*

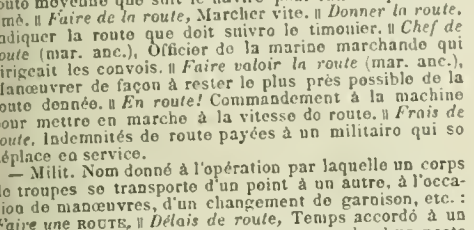

ROUTE. — 1. *Route empierrée* : E, empierrement ; A, A, accotements ; F, F, fossés. — 2. *Route empierrée avec trottoirs* : E, empierrement ; T, T, trottoirs ; C, caniveau ; F, F, fossés. — 3. *Route pavée* : P, pavage ; B, B, empierrement ; F, F, fossés.

du futur tracé dans la direction des points à relier ; la *détermination du profil en long* et *celle des profils en travers* ; l'exécution des terrassements que nécessite le tracé choisi (remblais ou déblais) ; enfin, la *construction* proprement dite de la chaussée ou son *établissement*. Les *études préliminaires* et *définitives* doivent consister à déterminer le meilleur parcours topographique, tout en tenant compte des considérations politiques et économiques ; l'art ne doit pas non plus rester étranger à ces questions primordiales.

En ce qui concerne le *profil longitudinal*, il faut tenir compte, dans le calcul des déclivités, de la nécessité de modérer le plus possible la pente, pour éviter des efforts de traction trop considérables. On a ainsi une limite supérieure des déclivités possibles ; elles sont d'environ $\frac{1}{30}$ sur une chaussée d'empierrement, $\frac{1}{50}$ sur une chaussée pavée.

Enfin, l'état constitutif de la chaussée influe profondément sur le tirage. En désignant par T le tirage ou *frottement de roulement*, et en supposant que la surface de la route soit couverte de petites aspérités de hauteur *h*, on arrive facilement à une expression pratique :

$$T = \gamma P \frac{1}{\sqrt{R}}$$

pour la valeur du tirage : γ étant un coefficient qui dépend de *h*, P le poids brut supporté par la roue, R le rayon de cette roue.

Terrassements. Ce sont, à proprement parler, les travaux de construction de la route. Les ouvriers fouilleront les parties à déblayer et transporteront les déblais aux autres points du tracé où un remblai sera nécessaire ; ils auront enfin à consolider les talus soit de déblai, soit de remblai, de manière à éviter tout éboulement.

Chaussées des routes. Les chaussées des routes se divisent en deux espèces : chaussées pavées et chaussées d'empierrement. Les premières sont composées de matériaux réguliers, disposés dans des formes de sable préparées dans ce but. V. PAVAGE.) Les chaussées d'empierrement (V. EMPIERREMENT) sont formées de matériaux irréguliers, enchevêtrés de manière à former une masse résistante et durable. Il faut encore mentionner les chaussées bitumineuses et aussi celles en pavés de bois ou de brique.

Profil transversal des routes. Le profil convexe, se prêtant mieux à l'écoulement des eaux, a été partout adopté ; mais on a fait varier dans le profil le rapport entre la flèche et la largeur, ce qu'on appelle le *bombement*. Pour nos routes actuelles, on adopte en général $\frac{1}{40}$ pour les empierrements, $\frac{1}{50}$ pour les pavages ; les routes anglaises n'ont souvent que $\frac{1}{72}$.

La largeur d'une route nationale varie de 18 à 20 mètres dans la traversée d'une grande ville, cette largeur étant prise entre les murs qui bordent la route. Dans les villes, des trottoirs la bordent de chaque côté ; en rase campagne, existent des accotements en terre, séparés des propriétés riveraines par des fossés.

La largeur d'une route départementale dans une ville n'excède pas 13 ou 14 mètres, dont 5 sont occupés par la chaussée proprement dite et l'excédent par les trottoirs ou fossés. Quant aux routes construites à flanc de coteau, avec remblais ou murs de soutènement, les largeurs sont moins considérables et dépendent des profils et accidents de terrain.

ROUTIER (*ti-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport aux routes, qui indique les routes : *Carte* ROUTIÈRE.

— Techn. *Machine* ou *Locomotive routière*, Sorte de locomotive à jantes et bandages métalliques très larges, qui peut circuler sur une chaussée pavée ou empierrée.

— n. m. Recueil de cartes marines, de vues de côtes et d'instructions sur la navigation dans certains parages.

— Celui qui parcourt habituellement les routes. ‖ Fig. et fam. Homme expérimenté, rusé : *Un vieux* ROUTIER.

— Archéol. Homme faisant partie d'une route.

— Véloc. Cycliste dont la spécialité est de courir sur routes.

— n. f. Prostituée de bas étage.

— ENCYCL. Hist. On appelait *routiers* les partisans dont les bandes ravagèrent la France au XIIe et au XIIIe siècle. L'auteur de la *Vie de Suger* établit que les bandes de routiers apparurent après le départ de Louis VII pour la croisade. Elles se grossirent d'une foule de misérables, revenus de l'expédition d'outre-mer, et firent une guerre d'extermination contre toute propriété, particulièrement contre les biens de l'Église. Les routiers étaient aussi appelés souvent *cotereaux, brabançons*, etc. Plusieurs princes recrutèrent leurs soldats parmi les routiers : ainsi Frédéric Barberousse, Henri II d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, Philippe Auguste. Plusieurs chefs de routiers sont célèbres : J. Cadoc, seigneur de Gailloo, qui fut, pendant plus de quinze ans, au service de Philippe Auguste ; Falcraise, bâtard normand, un des favoris de Jean sans Terre ; Mercadier, l'inséparable frère d'armes de Richard Cœur de Lion. Les seuls adversaires sérieux que rencontrèrent les routiers furent les *capuchonnés*, grande confrérie fondée, en 1182, par un artisan d'Auvergne, le charpentier Durand, et qui infligea aux brigands de sanglantes défaites. Après le traité de Paris, conclu en 1229 entre le roi et le comte de Toulouse, une ligue se forma à Rocamadour (1231) contre les bandes de pillards ; des seigneurs, des clercs y entrèrent : les ravages des routiers furent réprimés. Toutefois, les routiers ne disparurent pas complètement. Aux époques troublées, de nouvelles bandes recommencèrent à désoler la France, sous le nom de *grandes compagnies* ou *d'écorcheurs*. V. COMPAGNIES.

ROUTIN (rad. *route*) n. m. Sentier rectiligne, peu large, qui traverse un bois, une forêt, pour faciliter le tir du gibier.

ROUTINE (de *route*, chemin, proprem. « habitude du chemin ») n. f. Habileté acquise par l'habitude, la pratique, non par l'étude : *La* ROUTINE, *en beaucoup de choses, supplée à l'esprit*. ‖ Habitude irréfléchie de faire une chose toujours de la même manière : *Suivre la* ROUTINE.

ROUTINER v. a. Dresser par la routine. (Inus.)

Se routiner, v. pr. S'habituer, se former par routine : *L'esprit humain est facile à* SE ROUTINER *vers un certain ordre d'idées*. (Mirab.)

ROUTINIER (*ni-é*), **ÈRE** adj. Qui agit par routine : *Esprit* ROUTINIER. ‖ Qui a le caractère de la routine : *Procédés* ROUTINIERS.

— Substantiv. Personne qui agit par routine : *Les* ROUTINIERS *ont peur du progrès*.

ROUTINIÈREMENT adv. D'une façon routinière.

ROUTKA, rivière de la Russie orientale, dite aussi quelquefois l'*Outka* (gouv. de Viatka et de Kazan). Elle coule droit au S. et s'unit au Volga, rive gauche, en amont de Kosmodemjansk ; 270 kilom.

ROUTOIR (de *rouir*) n. m. Tron creusé au bord d'un fossé ou d'une source, mare, étang ou petit cours d'eau, dans lequel on rouit les plantes textiles. Dans certaines contrées et notamment dans le nord de la France, le routoir est constitué par un très grand bac à claire-voie, dans lequel on empile les bottes de textile, le tout étant plongé dans un cours d'eau.)

ROUTONNER (*to-né*) v. n. Arg. Voler des colis sur les voitures en route.

ROUTONNIER (*to-ni-é*) n. m. Arg. Celui qui routonne.

ROUTOT, ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 20 kilom. de Pont-Audemer ; 781 hab. Belle église (XIIe s.). — Le canton a 18 comm. et 8.703 hab.

ROUVERIN ou **ROUVERAIN** (*rin* — orig. inconn.) adj. m. Se dit d'un fer qui est cassant à froid comme à chaud. ‖ On dit aussi FER DE COULEUR, dans le même sens.

ROUVET (*vè*) n. m. Nom vulgaire du genre osyris.

ROUVEZEAU (*zo*) n. m. Arboric. Variété de pommo.

ROUVIER n. m. Vitic. Syn. de RIBIER.

ROUVIER (Pierre-*Maurice*), homme politique et financier français, né à Aix en 1842. Il collabora aux journaux marseillais d'opposition à l'Empire, soutint la candidature de Gambetta 1869). Après la révolution du 4 sept. 1870, il devint secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, fut élu député à l'Assemblée nationale (1871), puis à la Chambre des députés (1876), dont il devint secrétaire. Réélu comme républicain au 14 octobre 1877, il fit partie de la commission du budget, et manifesta des opinions libre-échangistes dans les débats relatifs aux tarifs douaniers (1880). Réélu député à tous les renouvellements, de 1881 à 1902, il reçut dans le ministère Gambetta le portefeuille du commerce et des colonies (1881-1882), fut le rapporteur des conventions avec les Compagnies de chemins de fer (juill. 1883), redevint ministre du commerce dans le cabinet Ferry (oct. 1884-mars 1885), déposa le traité de navigation franco-italien (févr. 1886), qu'il avait été chargé de négocier. Président du conseil et ministre des finances (30 mai 1887), il tint à exclure du ministère le général Boulanger, malgré les radicaux, et pratiqua une politique d'apaisement, fit voter la conversion du 4 1/2 et démissionna lors de l'affaire Wilson, provoquant ainsi la chute du président Grévy. Il reprit le portefeuille des finances dans les cabinets Tirard (févr. 1889), Freycinet (mars 1890), Lonbet (févr. 1892) et Ribot (déc. 1892), réalisa l'unité du budget en y incorporant les dépenses extraordinaires, et se retira le 12 décembre 1892, après de l'affaire du baron de Reinach. Impliqué par la commission d'enquête dans les scandales du Panama, il bénéficia d'un arrêt de non-lieu. Président du budget pour la cinquième fois (1894), il parla avec autorité sur les réformes fiscales, notamment sur l'impôt direct progressif (1899). Ministre des finances dans le cabinet Combes (1902), il s'efforça d'établir l'équilibre budgétaire sans recourir à l'emprunt, et prépara un projet d'impôt sur le revenu. Il a été élu sénateur des Alpes-Maritimes en 1903.



Maurice Rouvier.

ROUVIÈRE (La), comm. du Gard, arrond. et à 18 kilom. du Vigan ; 978 hab. Filatures de soie.

ROUVIÈRE (Philibert), peintre et acteur français, né à Nîmes en 1809, mort à Paris en 1865. Admis dans l'atelier de Gros, il exposa en 1830, au Luxembourg, au profit des blessés de Juillet, une grande toile : *Barricade au Palais-Royal en 1830*, que suivirent différentes œuvres. Ce fut seulement en 1837 qu'il put suivre son penchant pour le théâtre. Il parut à l'Odéon en 1839, alla, en 1846, créer au théâtre de Saint-Germain-en-Laye *Hamlet* d'Alexandre Dumas et de Paul Meurice, qui est resté une de ses meilleures créations. Un de ses plus grands succès fut celui qu'il obtint dans le docteur Fritz du *Comte Hermann*, en 1849. Du Théâtre-Historique, il passa à la Porte-Saint-Martin. Après avoir paru sur la scène de la Gaîté en 1854, il retourna à l'Odéon, puis fut attaché pour trois années au Théâtre-Français. En 1858, il alla créer au boulevard un nouveau *Roi Lear*, Méphistophélès dans le *Faust* de Dennery, l'*Othello* d'Alfred de Vigny et Henri III dans *la Sorcière* (Ambigu, 1863). Après avoir fait quelques apparitions au Cirque, puis, en 1864, au théâtre de Belleville, il joua le rôle de Jacques Burke, sa dernière création, sur la petite scène de Beaumarchais (1865).

ROUVIEUX (*vi-eû*) ou **ROUX-VIEUX** [de l'anc. franç. *roiſe, roiſle, roffée*, gale, escarre, croûte qui vient sur une plaie, sur un ulcère ; cf. holl. *rof*. — L'orthogr. *roux-rieux* est fautive et paraît avoir été introduite par une fausse interprétation qui aurait formé le mot de *roux* et de *vieux*] n. m. Gale de l'encolure du cheval et du dos du chien.

— Adjectiv. Qui est attaqué du rouvieux : *Cheval* ROUVIEUX. *Chien* ROUVIEUX.

ROUVILLE, comté de la prov. de Québec (Canada), sur le Richelieu et l'Yamaska, tributaire du Saint-Laurent, 637 kilom. carr. ; 16.500 hab., tous Canadiens-Français.

ROUVRAIE (*vrè*) n. f. Lieu où croissent des chênes rouvres.

ROUVRAY-SAINT-DENIS, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 40 kilom. de Chartres ; 527 hab. Dunois y fut battu par les Anglais, pendant le siège d'Orléans, à la journée dite « des Harengs » (12 févr. 1429).

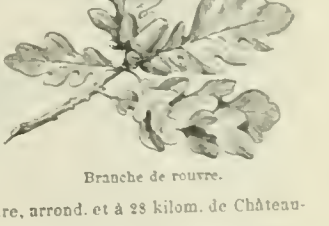

Branche de rouvre.

ROUVRE ou **ROURE** (anc. franç. *robre* ; du lat. *robur*, chêne) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de chêne : *Le bois de Boulogne s'appelait anciennement bois de* ROUVRE.

ROUVRES-LES-BOIS, comm. de l'Indre, arrond. et à 28 kilom. de Châteauroux ; 1.017 hab.

ROUVRIR (du préf. *re*, et de *ouvrir*) v. a. Ouvrir de nouveau : ROUVRIR *une porte, une fenêtre*.

— Fig. *Rouvrir une blessure, une plaie*, Renouveler un chagrin, une douleur.

— v. n. Être ouvert de nouveau : *Ce théâtre ne* ROUVRIRA *que dans trois mois*.

Se rouvrir, v. pr. Être rouvert, s'ouvrir de nouveau : *Les blessures du corps et de l'âme sont à tout moment en danger de* SE ROUVRIR. (La Rochef.)

ROUVROY, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 18 kilom. d'Arras, sur le plateau de la Gohelle, à 5 kilom. de la rive droite de la Deule ; 3.881 hab. Houblières.

ROUX (*rou*), **ROUSSE** [du lat. *russus*, même sens] adj. Qui est d'une couleur jaune mêlée de rouge : *Barbe* ROUSSE

ROUX [illegible]

ROUX [illegible]

ROUX [illegible] Prédicateur des sans-culottes. [illegible]

ROUX [illegible]

ROUX [illegible]

ROUX [illegible]

ROUX [illegible]

ROUXIÈRE [illegible]

ROUX-LAVERGNE Pierre-Célestin, économiste et homme [illegible] à Figeac en 1782, mort à Rennes en 1874. [illegible] la faute de [illegible] avec [illegible] Député de la Haute-Loire [illegible] à l'Assemblée nationale. Il ne fit pas [illegible] reprit ses fonctions [illegible] Devenu veuf, il entra dans les [illegible] fut nommé recteur de Nancy, puis [illegible] de l'Académie de cette ville.

ROUXVILLE, ville et div. adm. de la colonie [illegible] Fleuve-Orange, entre le fleuve et son [illegible] Pop. du district, 9.000 hab., [illegible] indigènes.

ROUY, [illegible] de la Nièvre, arrond. et à 20 kilom. de Nevers, près de la Loire; 1.517 hab. Faïenceries. Église [illegible] tour romane.

ROUYER (Jean-Jacques), architecte français, né à La Neuville-au-Pont (Marne) en 1827, mort à Paris en 1891. Il a construit la rue de Nouville-au-Pont, l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, l'hôtel des Pompiers à Paris, détruit par le feu, le boulevard Saint-Germain, l'hospice des Vieux-Marins à Boulogne-sur-Mer, et il a été chargé en [illegible], en 1889, de reconstruire la mairie du Xe arrondissement de Paris. Il a publié un très important ouvrage : *L'Art architectural en France* (1850-1868) et une monographie : *les Appartements de S. M. l'Impératrice au palais des Tuileries* (1853-1858).

ROUZET (*rè*) ou **ROUSTET** (*ète*) n. m. Tissu grossier, de la catégorie des bures, qui se fabriquait dans les environs de Montauban, notamment à Nieffes-sur-Tarn et à Seguste, aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ces tissus de laine non croisée, à trois poils, n'étaient guère employés que par les gens des campagnes.



Rovana.

ROUZIE (*zi*) n. f. Nom breton de la *mouette*, oiseau de mer.

ROVANA n. m. Instrument de musique d'archet, en usage dans l'Inde. Il se compose d'un cylindre de bois à table d'harmonie formée d'une mince planchette et d'un manche, à l'extrémité duquel sont deux chevilles destinées à tendre les cordes.

ROVATO, ville d'Italie Lombardie prov. de Brescia, circondario de Chiari; 7.825 hab. Industrie de la soie.

ROVENKI, bourg de Russie (gouv. de Voronèje [illegible] d'Ostrogojsk); 7.000 hab.

ROVERBELLA, bourg d'Italie (Lombardie prov. et circondario de Mantoue); 4.810 hab.

ROVERCHIARA, bourg d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone, circondario de Legnago, sur l'Adige; 3.330 hab.

ROVERE (La), ou plutôt, en ital., **Della Rovere**, grande famille italienne, originaire de Savone. D'humble extraction, elle dut son élévation aux deux papes qui sortirent d'elle, Sixte IV et Jules II. Elle fut le duché d'Urbino de 1509 à 1631.

ROVERE (Jean DE LA), seigneur DE SINIGAGLIA, MONDAVIO, etc., né en 1458, mort en 1501. Frère cadet de Julien, qui devait devenir le pape Jules II, il dut, comme lui, sa rapide élévation à son oncle Sixte IV, qui, en 1475, le nomma préfet de Rome, après lui avoir fait épouser Jeanne, seconde fille de Frédéric, duc d'Urbino. Sous Innocent VIII, il fut capitaine général de l'Église. En 1491, il attira sur lui la colère d'Alexandre VI en s'emparant, près d'Ancône, de la pension du Djem-Sultan, envoyée au pape par Bajazet.

ROVERE, François-Marie Ier DE LA), seigneur DE SINIGAGLIA, puis duc D'URBINO, fils du précédent, né en 1490, mort en 1538. Il n'avait que onze ans à la mort de son père (1501) et fut presque aussitôt dépouillé de ses biens par César Borgia, mais, en 1503, Julien de La Rovère succédait à Pie III, sous le nom de Jules II. Peu après (1504), François-Marie reprenait possession de Sinigaglia, était déclaré héritier de son oncle Guidubaldo, seigneur d'Urbino, et fiancé à Léonore Gonzague. En 1508, il devenait capitaine général des troupes de l'Église. Il mène dès lors la vie la plus active et la plus agitée. En 1510 et 1511, il fait la campagne dans les Romagnes, marche contre Ferrare, assiège La Mirandole, se venge des calomnies de Francesco Alidosi, cardinal de Pavie, en l'assassinant de sa propre main, et se retire à Urbino. Jules II le fait arrêter et le [illegible] quelques heures, mais sa [illegible] fut de courte durée.

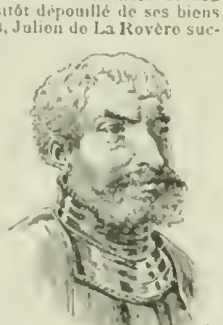

Rovère.

En 1512, François-Marie reprend Bologne, soumet Reggio et entre dans Pesaro, dont le pape lui donne l'investiture. Peu de temps après, Jules II mourait, et Léon X, [illegible] d'abord confirme le duc dans tous ses honneurs, le [illegible] trois ans plus tard, en faveur de Laurent de Médicis. A la fin de 1521, François-Marie rentre [illegible] retire sa faveur au jeune neveu du pape [illegible] et se retire à Pesaro. En 1522, établit sa résidence à Pe[illegible] général en chef des troupes vénitiennes [illegible] dans lesquelles il s'oppose, en 1526 et 1527, à [illegible] commandées par le connétable de [illegible] marie son fils Guidobaldo avec Giulia [illegible] de Camerino. Ami des lettres, [illegible] enrichir la magnifique bibliothèque [illegible]

ROVERE (François-Marie II DE LA), duc D'URBINO, fils du précédent, [illegible] 1574. Quelques mois après la [illegible] succède à son père, mais il est [illegible] par l'ambition de Farnèse (1539), [illegible] charge le capitaine général des troupes [illegible] il se démit en 1552. En 1547, il perdit sa femme, Giulia de Varano, et se remaria dès l'année suivante avec Vittoria Farnese, petite-fille du pape Paul III, le petit État de San Marino se mit sous sa protection (1550). En 1551, Jules III le nomma gouverneur de Fano et fit de lui, deux ans après, le capitaine général des troupes de l'Église (1553); en 1555, Paul IV lui rendait la préfecture de Rome. Ses grandes dépenses, qui l'avaient probablement entraîné à entrer au service de Philippe II d'Espagne, le forcèrent à augmenter les impôts (1572); une insurrection éclata, qu'il réprima sévèrement (1573). Il mourut l'année suivante.

ROVÈRE (François-Marie II DE LA), sixième et dernier duc D'URBINO, fils du précédent, né en 1549, mort à Castel-Durante en 1631. Il avait épousé Lucrèce d'Este, dont il se sépara en 1577 et qui mourut en 1598. Cette année même, Clément VIII visita Urbino : il désirait obtenir l'abdication du prince. Celui-ci résista et se remaria avec Livia de La Rovère (1599); il en eut, en 1605, un fils, le prince Frédéric, dont la naissance fut saluée par le peuple avec tant d'enthousiasme et qui devait tromper, par ses débauches, puis par sa mort (1623), toutes les espérances mises en lui. Dès 1624, le nouveau pape, Urbain VIII, rentra en négociations avec François-Marie pour le règlement de la succession et obtint qu'elle fût dévolue au Saint-Siège. Le duc passa les dernières années de sa vie dans une retraite toute monacale.

ROVERETO, ville d'Autriche-Hongrie (Tyrol), ch.-l. du district, située dans le fertile val Lagarina, sur la rive gauche de l'Adige, au confluent du Leno, torrent descendu du val Arsa; 9.030 hab. Église San Marco du XVIe siècle. Académie *degli Agiati*, fondée en 1753. Centre du commerce des soies du Tyrol. Fabriques de papier, de cuir, de cordes d'instruments de musique. Vignobles. Aux environs, ruines d'un château où habita Dante exilé (1302). Bataille de Roveretto, livrée par Masséna à Wurmser (3 et 4 sept. 1796). Patrie du philosophe Rosmini.

ROVETTA (Gerolamo), littérateur italien, né à Brescia en 1850. Il collabora à l'« Arena » et autres journaux, publia un écrit satirique qui fit du bruit : *les Zoulous dans l'art, la Littérature et la Politique*, et s'est fait connaître comme un auteur dramatique et un romancier de talent. Parmi ses comédies, nous citerons : *la Femme de don Juan*; *la Colère aveugle*; *les Hommes pratiques*, qui eut un vif succès; *la comtesse Maria*; *la Jeune femme* (1899); etc. Parmi ses drames : *Marco Spada* (1892); et *le Commencement du siècle* (1897); parmi ses romans : *Mater dolorosa* (1882, roman social); *Souleau*; *les Petits tyrans*; *les Larmes d'autrui*; *la Baraonda*; *le Lieutenant de lanciers*; *l'Idole*; *l'Illustre Matteo* (1898), traduit en français.

ROVIGNO (lat. *Arupenum* ou *Rubinum*), ville maritime d'Autriche-Hongrie (Istrie), sur une langue de terre projetée dans la mer Adriatique, au S.-O. de la presqu'île de l'Istrie; 9.662 hab. Cathédrale dominée par un campanile. Port actif : c'est une escale des bateaux à vapeur du Lloyd. Corderie. Fabrique de ciment. Manufacture de tabac. Vignoble et culture d'oliviers. Pêcheries.

ROVIGO, ville d'Italie (Vénétie), ch.-l. de prov., à 60 kilom. S.-O. de Venise, sur l'Adigetto, ch. de f. vers Padoue, Bologne, Legnago et Chioggia; 11.300 hab. avec la comm.). Belle ville, un peu vide. Musée intéressant; palais communal. Industrie et commerce assez actifs. — Le circondario a 13 comm. et 43.000 hab.

ROVIGO (PROV. DE), prov. d'Italie (Vénétie), entre la mer Adriatique à l'E., les prov. de Ferrare au S., Mantoue à l'O., Vérone, Padoue et Venise au N.; 1.827 kilom. carr.; 222.005 hab. C'est une plaine arrosée par l'Adige et le delta du Pô, fertile à l'Ouest, marécageuse à l'Est, ravagée par les inondations.

ROVIGO (Anne-Jean-Marie-René SAVARY, duc DE), homme politique et général français, né à Marq-et-Chevrières (Ardennes) en 1774, mort à Paris en 1833. Élève du collège de Saint-Louis, à Metz, il fut envoyé à l'armée du Rhin en 1792. Capitaine à dix-neuf ans, il fit la campagne d'Égypte. Aide de camp de Desaix, il devint, après sa mort, aide de camp de Bonaparte. En 1802, il fut mis à la tête de la police particulière du Premier Consul. Général de brigade en 1803, il prit la responsabilité des mesures illégales qui précédèrent l'exécution du duc d'Enghien. Général de division en 1805, il fut chargé d'une mission secrète en Russie, commanda deux des régiments de la garde, et remporta une brillante victoire contre les Russes à Ostrolenka (16 fév. 1807). Il reçut le titre de duc de Rovigo après Friedland (mai 1808) et se rendit en Espagne pour engager le roi Charles IV et son fils Ferdinand à faire le voyage de Bayonne. Il prit la place de Fouché au ministère de la police générale (1810); cette nouvelle faveur fut mal accueillie par l'opinion, qui se déchaîna contre la pénétration du successeur de Fouché. Lors de la conspiration de Mallet (1812), il fut détenu quelques heures à la Force. Fidèle à Napoléon pendant les Cent-Jours, il fut appelé à la Chambre des pairs, et voulut suivre l'Empereur en exil, après Waterloo. Arrêté à bord du « Bellérophon », retenu prisonnier à Malte, il put s'enfuir à Smyrne (1816) et y perdit sa fortune dans des spéculations malheureuses. De Londres, en 1819, il obtint de retourner en France pour y être jugé. Acquitté à l'unanimité, on lui rendit ses grades, mais il fut laissé en disponibilité. Commandant en chef des troupes de l'Algérie (1831), il fut obligé, à cause de sa mauvaise santé, de demander son rappel. Les *Mémoires* du duc de Rovigo (1828), qui ne sont pas toujours très véridiques, présentent çà et là une intéressante étude de la police impériale et du caractère de Savary lui-même.



Le duc de Rovigo.

ROVIGO (Marie-Napoléon-René SAVARY, duc DE), littérateur français, fils aîné du précédent, né et mort à Paris (1805-1872). Il s'engagea dans l'armée à la fin de la Restauration, devint capitaine sous Louis-Philippe, et donna

sa démission. Il eut quelques duels retentissants. Après la révolution de 1848, il se mit journaliste et attaqua avec une ardeur passionnée la République naissante. Lié avec Villemessant, il collabora à diverses feuilles de ce dernier, notamment le « Figaro », où il publia des articles jusque dans les derniers temps de sa vie. Pendant la guerre de 1870-1871, il reprit du service. Il a publié : *Historiettes* (1851), avec Philibert Audebrand; *Feuilles volantes* (1851); *le Fauteuil de mon oncle*, opérette en un acte (1859); *un Soufflet anonyme*, comédie (1859).

Roville (Guillaume), imprimeur, né à Tours vers 1518, mort à Lyon en 1589. Il fit ses humanités et ses études de typographie à Paris et alla s'établir à Lyon vers 1546. Ses éditions d'auteurs anciens et modernes acquirent rapidement une grande réputation d'érudition et d'élégance typographique. Des gravures sur bois leur donnaient surtout un intérêt exceptionnel. Il rivalisa, à cet égard, avec l'imprimeur lyonnais Jean de Tournes. Les principaux ouvrages qu'il a publiés sont : les *Œuvres de Clément Marot* (1546); les *Emblèmes*, d'Alciat (1548); le *Décaméron* (1552); une *Bible* en latin (1565-1570). La devise des éditions était : *In virtute et fortuna*.

Rovne, bourg d'Autriche-Hongrie (Hongrie septentrionale [comitat de Trencsin, distr. de Bicse]), sur un affluent du Waag; 3.925 hab.

Rovno, ville de Russie, ch.-l. de district (gouv. de Volhynie), à 178 kilom. N.-O. de Jitomir; 7.500 hab., en majorité israélites. — Le district est peuplé de 190.000 hab.

Rovnoïé, bourg de Russie (gouv. de Khorson [distr. d'Elisabethgrad]); 8.000 hab.

Rovouma, fleuve de l'Afrique orientale, qui sert sur presque toute sa longueur de frontière entre l'Afrique orientale allemande et le Mozambique portugais. Il naît à 90 kilom. environ à l'E. du lac Nyassa et coule vers l'E. avec de nombreux rapides. Il reçoit le Msindjé, le Loudjongo et surtout le Loudjendé à droite, et se termine dans l'océan Indien, près du cap Delgado, après un cours de plus de 800 kilom.

Row, village d'Ecosse (comté de Dumbarton), à 3 kilom. N.-O. de Halensburgh, sur le Gare Loch, indentation de l'estuaire de la Clyde; 10.100 hab.

Rowau, comté des Etats-Unis (Caroline du Nord), sur le Yadkin, tributaire de l'océan Atlantique; 22.000 hab. Ch.-l. *Salisbury*.

Rowe (Nicholas), auteur dramatique anglais, né à Little Barford (comté de Bedford) en 1674, mort en 1718. Il abandonna l'étude du droit dès la mort de son père (1692) et fit représenter avec succès, en 1700, sa première œuvre dramatique, *l'Ambitieuse belle-mère*, traduite par Mme de Wasse, sous le titre *le Maître ambitieux*. Deux ans après, il faisait applaudir *Tamerlan*, où Louis XIV était caricaturé sous les traits de Bajazet. *La Belle Pénitente*, et surtout *Jane Shore* (1714), consacrèrent sa réputation. Parmi les autres ouvrages de Rowe, nous citerons des tragédies : *Ulysses*, *Royal Convert*, *Lady Jane Grey*; une comédie, *the Biter*, qui échoua; des traductions des *Caractères*, de La Bruyère; du *Lutrin*, de Boileau; de la *Pharsale*, de Lucain; de la *Callipédie*, de Quillet, et une édition recommandable de Shakspeare, sans compter beaucoup de pièces détachées, réunies dans ses *Œuvres complètes* (1727). Il fut sous-secrétaire d'Etat pour l'Ecosse en 1708, poète-lauréat en 1715, inspecteur du port de Londres et secrétaire du conseil du prince de Galles.

Rowe (Elizabeth Singer, Mrs.), femme de lettres anglaise, né à Ilchester (Somerset) en 1674, morte en 1737. Dès 1696, elle publiait, sous le pseudonyme de Philomela, un volume de vers qui fut fort remarqué. En 1710, elle épousa un jeune littérateur, Thomas Rowe (1687-1715), qui mourut phtisique en 1715. Dès lors, Mrs. Elisabeth Rowe, retirée à Frome (Somersetshire), partagea son temps entre la littérature et les exercices de dévotion. Ses poésies, ses romans en forme de lettres seraient encore aujourd'hui, s'ils n'étaient pas trop oubliés, d'une lecture fraîche et reposante. Nous citerons : *l'Amitié dans la mort*; *Lettres morales et récréatives*; *l'Histoire de Joseph*, poème; etc.

Rowing-club (*ró-in'gh'-kleub'* — mot angl., signif. *club des rameurs*) n. m. Société nautique importée d'Angleterre en France en 1853 et qui a pour but d'encourager le sport de l'aviron. (Les membres du Rowing-Club portent le nom de *rowingmen*.)

rowingman (*ró-in'gh'-man'*) n. m. Mot anglais signifiant *homme de rame*. ‖ Pl. rowingmen.

rowingwoman (*ró-in'gh'-ou-ou-man'*) n. f. Mot anglais signifiant *femme de rame*. ‖ Pl. rowingwomen.

Rowlandson (Thomas), caricaturiste anglais, né et mort à Londres (1756-1827). Il suivit quelque temps les cours de la Royal Academy, puis à quinze ans il se rendit à Paris, où il resta deux ans, menant joyeuse vie, retourna dans son pays et fit encore quelques voyages en Hollande et en Allemagne et dans l'Angleterre même. Entre 1777 et 1781, il exposa surtout des paysages et des portraits, mais, à partir de 1781, il s'adonna à la caricature et à l'illustration. Ses dessins, qui lui coûtaient peu de peine, révèlent une remarquable adresse, une connaissance approfondie de la figure humaine, de la fécondité, de l'imagination et beaucoup d'humour. Caricaturiste poétique (il s'attaqua souvent à Napoléon I, il est beaucoup plus intéressant dans ses études de mœurs. Ses œuvres principales sont : les *Jardins de Vauxhall* (1784); *Imitations de dessins modernes* (1784-1788); les *Trois tours du Dr Syntax* (1812-1820); la *Danse de la mort*; ses illustrations du *Voyage sentimental de Tom Jones*; etc.

Rowley Regis, ville d'Angleterre (comté de Stafford), faubourg et en partie dans les limites de Dudley; 27.400 hab. avec la comm. Grande industrie du fer.

Rowley (William), auteur dramatique anglais né vers 1585, mort vers 1642. Il faisait partie de la troupe de comédiens du duc d'York lorsque celle-ci devint la troupe du prince de Galles (1614). Il collabora à la plupart des œuvres dramatiques de Massinger, de Dekker, de Heywood, de Ford, de Webster, etc., mais on ne connaît de lui seul que deux tragédies : *a New Wonder : a Woman never Vexed*, et *All is lost by Lust*, et deux comédies : *a Match at Midwight* et *a Shœmaker, a Gentleman*.

Roxane, femme d'Alexandre le Grand, mise à mort en 311 av. J.-C. Elle était fille d'Oxyarte, satrape de Perse, qui livra Bessos, puis se révolta, fut assiégé et pris dans une forteresse de Sogdiane. Alexandre épousa Roxane, malgré l'avis de ses généraux. A la mort du conquérant, Roxane était enceinte. Dans l'assemblée des généraux, on décida qu'on attendrait sa délivrance. L'enfant qui naquit de Roxane fut un fils. Il fut nommé Alexandre IV, et partagea avec Arrhidée la souveraineté nominale sous la régence de Perdiccas. Depuis longtemps, Cassandre complotait la mort du régent, des jeunes rois et de leur mère. Aussitôt la guerre déclarée, Perdiccas tomba sous le poignard des assassins (321), et dès lors Roxane fut réduite à fuir. Faite prisonnière par Cassandre, avec son fils, elle fut le prétexte du traité d'alliance que conclurent un moment, pour la délivrer, Antigone et Ptolémée; mais la guerre se termina par une paix entre les généraux, et Cassandre resta maître des prisonniers. En 318, Roxane parvint à s'échapper et s'enfuit en Epire; l'espoir la ramena en Macédoine, où elle fut arrêtée et enfermée dans la forteresse d'Amphipolis (316). Cinq ans plus tard, Cassandre fit mettre à mort Roxane et son fils (311).

Roxas (le bienheureux Simon de), religieux trinitaire, né à Valladolid en 1552, mort à Madrid en 1624. Il acquit une grande renommée comme prédicateur, devint confesseur de la reine d'Espagne, Elisabeth de France, femme de Philippe IV, et fonda plusieurs couvents de son ordre, à Madrid et dans le reste du royaume. Durant la peste qui sévit en 1618, il déploya une charité héroïque. Clément XIII le béatifia en 1766. — Fête le 28 septembre.

Roxburgh, village d'Ecosse (comté de Roxburgh), à 14 kilom. N. de Jedburgh, sur le Teviot, affluent droit du Tweed; 1.100 hab. L'ancienne Roxburgh, qui s'élevait à 3 kilom. du bourg actuel, était pour l'importance la quatrième ville de l'Ecosse et possédait un château fortifié.

Roxburgh, comté de l'Ecosse méridionale, bordé par les comtés de Berwick, de Selkirk, de Dumfries, de Cumberland et de Northumberland; 1.722 kilom. carr.; 50.000 hab. Il est divisé en deux régions différentes par la vallée du Teviot qui le parcourt du S.-O. au N.-E. A gauche s'étend une plaine, à droite s'allonge une série ininterrompue de collines. Le pays est en général fertile. Les montagnes sont couvertes de bois et de pâturages. Fabrication d'étoffes de laine.

Roxburgh, comté d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le revers nord-ouest des *Blue-Mountains*. Arrosé par un sous-tributaire du Murray, il possède d'assez riches gisements aurifères, mais reste encore surtout agricole, parce qu'il manque de débouchés; 3.934 kilom. carr.; 11.700 hab. Ch.-l. *Sofala*.

Roxburgh-Club, Société de bibliophiles anglais, fondée en 1812, en mémoire de la vente des livres de John, comte de Roxburgh, qui venait d'avoir lieu et avait produit près de 600.000 francs, somme énorme pour l'époque. Cette Société, dont les membres furent d'abord au nombre de trente et un, puis de quarante, eut pour président lord Spenser, et pour secrétaire le bibliographe Dibdin. Chaque membre était tenu de publier à ses frais la réédition d'un livre rare et précieux. Le Roxburgh-Club a constitué une collection de soixante-dix ouvrages, dont plusieurs intéressent l'histoire et la littérature de France.

roxburghie (*rokss, ghi* — de *Roxburgh*, naturalist. angl. [1750-1815]) n. m. Genre de liliacées, comprenant des arbrisseaux grimpants dont on ne connaît que quelques espèces, qui croissent dans l'Inde tropicale et au Japon. (On les cultive parfois dans les serres.)



Roxburghie.

Roxelane, sultane turque, épouse favorite de Soliman II, née vers 1505, morte en 1561. Suivant certains historiens, elle était Italienne et fille d'un certain Nani Marsigli, de Sienne; d'autres prétendent qu'elle fut amenée de Russie en 1520 dans le harem du Grand Seigneur. Elle reçut le nom persan de Rouchen « beauté éclatante » et fut immédiatement distinguée par le sultan Soliman II qui la rendit mère du prince Sélim plus tard Sélim II). Elle ne recula devant rien pour assurer le trône à son fils aux dépens de Moustapha, fils aîné de Soliman; elle fit condamner à mort le grand vizir Ibrahim, le remplaça par une de ses créatures Roustom-beg, et accusa Moustapha d'entretenir des relations avec le roi de Perse. Soliman fit étrangler son fils aîné, et rien ne sépara plus Sélim du trône impérial.

— Fam. *Nez à la Roxelane*, Nez retroussé.

Roxen, lac de la Suède méridionale (Ostergötland), à 160 kilom. S.-O. de Stockholm; 850 hectares, 7 à 9 mètres de profondeur. Le beau fleuve Motala en sort.

Roxolans, Peuple de l'ancienne Sarmatie, entre les embouchures du Borysthène et du Tanaïs. (On a voulu y voir, sans aucune raison d'ailleurs, sinon une similitude de nom, les ancêtres des Russes modernes.)

Roy (Georges Le), avocat français, né et mort à Paris (1656-1747). Son père était doyen des avocats au parlement. Avocat lui-même en 1675, il s'adonna surtout à l'étude du droit public, ce qui le fit charger de plusieurs missions importantes et lui valut la confiance de plusieurs souverains. Il soutint les droits de la duchesse d'Orléans sur la succession palatine; après la paix de Ryswick, Louis XIV lui confia le soin d'établir ses droits sur plusieurs seigneuries de la principauté de Montbéliard, sur les couronnes de Naples et de Sicile. Il servit de conseil à Victor-Amédée pour établir les prérogatives de la couronne de Sicile, contre des puissances jalouses. En 1719, il reçut des lettres de noblesse, fut bâtonnier des avocats en 1725 et mourut doyen de son ordre.

Roy Pierre-Charles), poète dramatique, né et mort à Paris (1683-1764). Fils d'un père procureur au Châtelet, il acheta une charge de conseiller, qu'il remplit assez mal, et se livra à son penchant pour la poésie. Dramaturge non sans mérite, il semble avoir pris le succès où le Quinault en composant pour l'Opéra plusieurs livrets, parmi lesquels *Callirhoé* (1712) remporta un magnifique succès. Roy, neuf fois lauréat des *Jeux floraux* et trois fois de l'Académie française, cultiva avec succès le madrigal, l'élégie et l'ode, témoin celle qu'il adressa au roi Louis XV sur sa *Convalescence* (1744). Doué de tout à-propos dans la conversation, à ce point que Fontenelle disait de lui : « C'est l'homme de prose le plus bête que j'aie connu, » il réussissait par contre admirablement dans l'épigramme. Sa plus célèbre est celle contre le comte de Clermont-Tonnerre, qui, lors de la mort de Mlle de Camargo, s'il faut en croire Piis et Barré, aurait chargé un nègre de bâtonner Roy, âgé alors de quatre-vingt-un ans, et qui ne survécut que quelques jours à cette brutalité.

Roy le comte Antoine), politique et financier français, né à Savigny (Haute-Marne) en 1764, mort à Paris en 1847. Avocat à Paris, l'opinions royalistes, il défendit sans succès Durosoy après le 10 août 1792, mais fit révoquer en appel l'arrêt de mort prononcé contre les auteurs du 13 vendémiaire an IV. Il appuya du duc de Lorraine le domaine de Navarre, fut le céder à l'Empereur, qui le revendiquait comme bien national, gagna la confiance du régime, qu'il combattit violemment à la Chambre des Cent-Jours. Réélu député en 1815, il devint rapporteur du budget en 1817 et 1818, ministre des finances (1818), ministre d'Etat et membre du conseil privé (1819). De nouveau ministre des finances (nov. 1819-déc. 1821), il dégreva la propriété foncière et obtint des excédents de recettes. Il reçut en se retirant le titre de comte et de pair, reprit le portefeuille des finances dans le cabinet Martignac (1828-1829), et adhéra à la révolution de 1830. Roy compta parmi les plus remarquables ministres des finances de France.

Roya, torrent italien par le cours supérieur et le cours inférieur, français au milieu, pendant 15 kilom. sur 60; il descend du col de Tende. Embouchure à Vintimille. C'est la *Rutuba* des Latins.

royal, ale, aux *roi-i-al'* — du lat. *regalis* adj. Qui appartient, qui a rapport au roi : *Autorité* royale.

— Se dit des établissements qui sont la propriété de la couronne ou sont placés sous l'autorité du roi : *Bibliothèque* royale. *Château* royal. *Musée* royal.

— Qui émane de l'autorité royale : *Ordonnance* royale.

— Qui est digne d'un roi : *Magnificence* royale.

— Pop. Extrême en son genre : *Etre d'une bêtise* royale.

— Loc. div. : *Famille royale*, Ensemble des personnes qui font partie de la famille du roi. *Maison royale*, Ensemble des princes et princesses du sang royal. *Prince royal*, Héritier présomptif de la couronne. ‖ *Altesse royale*, Titre donné à certains princes et à certaines princesses. (On écrit par abréviation : *A. R.* et *S. A. R.*, Son Altesse royale.) ‖ *Festin royal*, *Banquet royal*, Festin qu'un roi donne dans des occasions solennelles, entouré de toute sa famille et des grands officiers, dont chacun remplit les fonctions de sa charge. ‖ *Almanach royal*, Annuaire qui donnait l'état des maisons souveraines de l'Europe et des administrations de France.

— *Portique royal*, Portique de l'Archonte-Roi, décoré de fresques célèbres, sur l'agora d'Athènes.

— Antiq. *Papier royal*, Papier d'Egypte très blanc et très fin. ‖ Papier de premier choix, de qualité supérieure.

— Arboric. Nom que les jardiniers donnent à des variétés de fleurs, de légumes et de fruits : *rose royale*; *laitue royale*; *prune*, *pêche royale*. Ces variétés sont remarquables par la beauté ou la qualité.)

— Art culin. *A la royale*. Se dit de la manière d'accommoder certains mets : *Bœuf*, *Poulets* à la royale.

— Bot. *Herbe royale*, Nom vulgaire de la mâche.

— Chass. *Grosse royale*, *Petite royale*, Nom donné à deux sortes de petit plomb. La première sorte correspond à ce qu'aujourd'hui on appelle à Paris le plomb de chasse n° 4, la seconde au plomb n° 7.

— Dr. anc. *Juges royaux*, Juges qui rendaient la justice au nom du roi, dans tout le royaume, par opposition aux juges seigneuriaux. ‖ *Cas royaux*, Crimes et délits dont la connaissance était réservée aux juges royaux. (V. cas.) ‖ *Cour royale*, Nom donné aux cours d'appel sous la monarchie. ‖ *Lettres royaux*, Lettres de chancellerie expédiées au nom du roi. V. lettre.

— Comm. Sorte de toile légère. ‖ Sorte de drap fin.

— Constr. *Banc royal*. V. banc.

— Hist. *Volontaires royaux*, Corps de volontaires, formé pendant les Cent-Jours, et qui accompagna le duc d'Angoulême dans sa marche vers Lyon, à la rencontre de l'armée impériale.

— Littér. *Chant royal*, Sorte d'ancien poème français, composé de cinq strophes de onze vers, ordinairement décasyllabes, avec des rimes pareilles et pareillement disposées, suivies comme dans la ballade d'un envoi de cinq vers, adressé à un prince et qui reproduit les cinq dernières rimes de la strophe.

— Gramm. Dans le vieux langage, l'adjectif *royal*, comme tous ceux qui venaient d'un adjectif latin des deux genres, ne variait que pour le nombre. On disait donc : *une lettre royal*, *des lettres royalx* ou *royaux*. Cet usage s'est maintenu dans les deux locutions *lettres royaux*, *ordonnances royaux*.

— n. m. Bot. Nom donné quelquefois à l'oronge vraie ou *amanite des Césars*. *Le royal picotal* est l'*amanite tue-mouches* ou *fausse oronge*, qui est vénéneuse et se distingue par ses lames blanches de l'oronge vraie, qui est comestible et a des lames jaunes.)

— Lithol. Marbre à fond rouge, mélangé de blanc et quelquefois de bleu, qu'on exploite dans la commune de Franchimont, province de Namur.

— Metrol. *Petit royal*, Monnaie d'or frappée sous Philippe le Bel et valant 6 livres. ‖ *Grand royal*, Monnaie d'or du même roi, qui valait 12 livres.

— n. f. Hist. relig. Religieuse reçue gratuitement dans une abbaye et nommée par le roi.

— Jeu. Au billard, Coup qui consiste, dans la poule, à abattre toutes les quilles.

— Mar. Syn. de cacatois, dans l'ancienne marine. ‖ On disait aussi ailes de pigeon.

— Modes. Bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure : *Porter la moustache et la* royale. ‖ Sorte de culotte large, qu'on portait au commencement du XVIIIe siècle.

la [illegible]

ROYAL-ARCH [illegible]

ROYAL-CRAVATE [illegible]

Royale [illegible]

ROYALEMENT [illegible]

ROYAL-EXCHANGE, [illegible] par une tour de 55 mètres



Royal-Exchange.

qui renferme une horloge à carillons. Les grandes compagnies d'assurances contre le feu y ont leurs bureaux au premier étage de la bourse. Le marché des fonds publics se tient pas au Royal Exchange, mais dans un [illegible]

ROYALISER [illegible] v. a. Rendre royaliste : ROYALISER [illegible]

ROYALISME [illegible] n. m. Parti du roi, attachement à la royauté : *Être l'un* ROYALISME *éprouvé.*

ROYALISTE [illegible] adj. et s. Partisan du roi, de la royauté : *La restauration fit triompher les* ROYALISTES [illegible] *Journaux* ROYALISTES, [illegible] qui existait en [illegible] sous Louis XVII et qui poussait [illegible] *le roi.* Prendre les [illegible] fait lui-même

ROYAN [illegible] la Gironde et la Charente-[illegible] frais de

ROYAN [illegible] la Charente-Inférieure, [illegible] sur l'Atlantique, à [illegible] *Royannais*, aises [illegible] cardinales royales, [illegible] Pierre [illegible] Patrie [illegible] [illegible] [illegible]

ROYER (Mlle Clémence), philosophe et femme de sciences, née à Nantes en 1830, morte à Nouilly-sur-Seine en 1902. Elle a publié la première traduction française de *l'Origine des espèces* de Darwin (1865). Depuis cette date, elle s'est attachée à faire connaître en France les grands résultats de la philosophie anglaise et les doctrines transformistes. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages, écrits dans un style plein d'éclat et de feu : *Origines de l'homme et des sociétés* (1869); *Du percement de l'isthme américain* (1875); *les Rites funéraires aux époques préhistoriques et leurs origines* (1876); *le Feu chez les peuplades primitives* (1876); *les Phases sociales des nations* (1877); *la Nation dans l'humanité et dans ses séries organiques* (1877); *le Lac de Paris, essai de géographie quaternaire* (1877); *Du groupement des peuples et de l'hégémonie universelle* (1877); *Deux hypothèses sur l'hérédité* (1877); *le Bien et la Loi morale, éthique et téléologie* (1881); *la Question religieuse* (1897); *les Constitutions du monde; dynamique des atomes. Nouveaux principes de philosophie naturelle* (1900). Clémence Royer fut nommée chevalier de la Légion d'honneur.



Mlle Clémence Royer.

ROYER (Lionel), peintre français, né à Château-du-Loir en 1852. Élève de Cabanel et de Bouguereau, il s'est acquis une sérieuse réputation dans la peinture d'histoire et de portrait. Citons de lui : les portraits de *Charette*, du *Père Monsabré*; *Germanicus devant le désastre de Varus* (mairie du Mans); *Vercingétorix devant César* (musée du Puy); *Murbot, le 14e de ligne à Eylau*; etc.

ROYER-COLLARD (Pierre-Paul), philosophe et orateur politique, né à Sompuis en 1763, mort à Châteauvieux (Loir-et-Cher) en 1845. Issu d'une famille d'opinions jansénistes, il fut successivement professeur de mathématiques en province et avocat à Paris. Il avait participé avec enthousiasme au mouvement de 1789, mais il dut quitter la capitale pendant la Terreur pour éviter l'échafaud. Élu aux Cinq-Cents, son élection fut annulée au coup d'État du 18-Fructidor. C'est à partir de ce moment que la République lui paraissant avoir dévié de son principe, il redevint pour toujours partisan de la monarchie constitutionnelle, mais demeura aussi l'ennemi déclaré de la contre-révolution. Sous la Restauration, son discours contre la loi du sacrilège, où il reprochait au gouvernement d'introduire dans le code un « ordre de crimes surnaturels », eut un grand retentissement. Peu à peu il rompit avec le parti royaliste pur et vit sa situation grandir dans le parti libéral. En 1827, il était élu en même temps par sept collèges, entrait à l'Académie française, devenait président de la Chambre des députés. Il se rallia à la monarchie de Juillet. Mais son rôle politique ne tarda pas à prendre fin. Il avait, sous la Restauration, salué les progrès de la démocratie : sous Louis-Philippe, il les trouva trop rapides. En politique, il avait surtout marqué comme chef du parti doctrinaire, c'est-à-dire du parti qui prétendait asseoir ses opinions et ses votes sur une doctrine fixe, dédaigneuse de toute concession. Il l'honora, quant à lui, par la hauteur de son caractère, par son éloquence grave et noblement passionnée. Il avait traversé la philosophie et y avait laissé une trace assez profonde. Nommé, en 1811, professeur d'histoire de la philosophie à la faculté des lettres de Paris, il y signala son passage par ses efforts brillants et heureux pour combattre le sensualisme condillacien et y substituer le spiritualisme du sens commun de l'école écossaise. Il contribua au réveil de la philosophie spiritualiste française. Ses œuvres philosophiques se réduisent à quelques leçons d'ouvertures et à des *fragments* publiés à la suite de la traduction des œuvres de Reid par Jouffroy. — Son frère, ANTOINE-ATHANASE **Royer-Collard**, né à Sompuis en 1768, mort à Paris en 1825, docteur en 1802, médecin de l'asile de Charenton en 1806, devint professeur de médecine légale à la Faculté (1816), inspecteur général des Écoles de médecine (1819-1823), membre de l'Académie de médecine depuis son origine, et médecin de Louis XVIII.



P.-P. Royer-Collard.

ROYER-COLLARD (Albert-Paul), jurisconsulte, fils de Pierre-Paul, né à Paris en 1797, mort en 1865. Licencié en 1818, il reçut, en 1823, le titre de docteur sans examen, à la suite d'un brillant concours pour la suppléance d'une chaire. En 1829, il fut chargé d'une chaire de droit des gens à la faculté de droit de Paris et la conserva jusqu'à sa mort. Il fut, de 1845 à 1847, doyen de la faculté de droit.

ROYER-COLLARD (Hippolyte-Louis), médecin, frère du précédent, né et mort à Paris (1802-1852). Agrégé de la faculté de médecine en 1829, chef de la division des sciences et des lettres au ministère de l'instruction publique en 1830, professeur d'hygiène à la faculté de médecine en 1838, membre de l'Académie de médecine en 1842. Il a laissé, entre autres écrits : *Des tempéraments considérés dans leurs rapports avec la santé* (1843); *Organoplastie hygiénique ou Essai d'hygiène comparée, sur les moyens de modifier artificiellement les formes vivantes par le régime* (1843).

ROYÈRE, ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et à 22 kil. de Bourganeuf, entre deux affluents de la Vienne, le Taurion et la Maude; 2.216 hab. Tourbe. Retranchements antiques. — Le canton a 8 comm. et 8.171 hab.

ROYES (roi-ſ) n. f. pl. Nom que les pêcheurs du littoral calaisien donnent à des portions de filets que l'on assemble pour former la *tessure d'un manet*. (Cette réunion de filets partiels s'emploie pour pêcher certains poissons qui vont par bandes extraordinairement nombreuses, comme par exemple les harengs, les sardines.)

ROYLE (Jean-Forbes), naturaliste anglais, né vers 1800, mort à Acton en 1864. Docteur en médecine, il fut attaché au service médical de la compagnie des Indes. Surintendant du jardin botanique de Saharanpore, il quitta l'Inde pour occuper au Collège royal de Londres la chaire de matière médicale. Membre de la Société royale de Londres, il se fit une grande réputation par ses publications sur la flore de l'Inde et par son *Manuel de matière médicale*, ouvrage classique en Angleterre.

ROYLÉA (*roi-i* n. m. Genre de labiées, tribu des stachydées, comprenant plusieurs arbrisseaux qui croissent dans l'Inde.

ROYOC (*roi-iok'* ou *ro-iok'*) n. m. Bot. Espèce de morinde (*morinda royoc*), qui fournit une matière tinctoriale jaune.

ROYON (*roi-i-on* ou *ro-ion*) n. m. Conduit d'aérage, appelé aussi KERNET et CHEMINÉE D'AÉRAGE dans une mine qui nécessite, pour l'extraction, un nombre plus ou moins considérable de galeries.

ROYOTER (*roi-io* ou *ro-io* — du vx franç. *roye*, raie) v. a. Agric. Labourer à la bêche.

ROYOU (Jacques-Corentin), littérateur français, né à Quimper vers 1745, mort à Paris en 1828. Avocat, ardent royaliste, il collabora à l' « Ami de roi ». Le Directoire, qu'il avait attaqué, le déporta; il rentra en France après le 18-Brumaire, et la Restauration le fit censeur dramatique. Compilateur plutôt qu'historien, et d'une partialité inouïe, il a laissé une *Histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à la vingt-cinquième année du règne de Louis XVIII* (1819). Comme auteur dramatique, il ne connut guère que des insuccès, dont le plus retentissant fut *la Mort de César* (1825). — Son fils, FRÉDÉRIC, mort vers 1825, entra dans le génie maritime, prit part à l'expédition de Saint-Domingue, puis se tourna vers les lettres, publia : *l'Écrevisse ministérielle* ou *l'Observateur de la charte* (1820); *les Gémeaux* ou *les Observateurs candides* (1820); *le Lion* ou *l'Observateur guerroyant* (1820); *le Taureau* ou *l'Observateur indompté* (1820); *la Vierge politique* ou *l'Observateur celte* (1820), etc., et édita en 1821 *le Souper de Beaucaire*, écrit que Bonaparte composa en 1793 et dans lequel il prend la défense de la Révolution.

ROYSTONE, ville d'Angleterre (comté d'York), dans le West Riding; 7.200 hab.

ROYTON, ville d'Angleterre (comté de Lancastre); 11.435 hab. Manufactures de coton.

ROZAN (Charles), littérateur français et chef de division honoraire au ministère de l'instruction publique et des cultes, né à Nantes en 1824. Outre des *Leçons de géométrie élémentaire* (1865), il a publié des livres d'érudition, de philologie et de morale : *Petites ignorances de la conversation*, inventaire de locutions proverbiales (1856); *la Bonté* (1869), couronné par l'Académie française; *A travers les mots* (1876); *la Jeune Fille, lettres d'un ami* (1876); *le Jeune Homme* (1878); *Au milieu des hommes, notes et impressions* (1882); *Petites ignorances historiques et littéraires*, répertoire critique des mots célèbres attribués à des personnages historiques (1888); *Au terme de la vie* (1891); *Lettres d'une fiancée à son grand-père* (1892); *De l'ordre dans les idées* (1893); *Être aimable* (1894); *Lettres sur le mariage* (1896); *Parmi les femmes* (1898).

ROZANE n. f. Arboric. et jard. Nom d'une variété de pêche, fruit dont la pulpe est légèrement rose.

ROZDOL, bourg d'Autriche-Hongrie (Galicie), sur le Dniester; 4.379 hab. Source minérale.

ROZE (Nicolas, connu sous le nom de **chevalier**), célèbre par son dévouement pendant la peste de Marseille (1720), né dans cette ville en 1671, mort en 1733. Il appartenait à une famille de négociants et il avait dirigé à Alicante (1696) une maison de commerce qui appartenait à son frère. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il leva à ses frais deux compagnies et contribua à repousser les troupes de l'archiduc Charles, qui venaient assiéger Alicante (1705). Nommé gouverneur du château de cette ville, il reçut une grave blessure et retourna à Marseille. Louis XIV le manda à Versailles, lui donna la croix de Saint-Louis et une gratification de 10.000 livres. Il repartit pour l'Espagne, se distingua à la bataille d'Almanza (1707), puis fut fait prisonnier par les Anglais et ne retourna à Marseille qu'en 1710. Nommé consul à Modon, il retourna à Marseille en 1720, en même temps que le vaisseau qui devait y apporter la peste. Roze se multiplia pour porter secours aux malades. Son souvenir est resté populaire à Marseille.

ROZE (l'abbé Nicolas), musicien français, né à Bourg-Neuf en 1745, mort à Saint-Mandé en 1819. Enfant de chœur à la collégiale de Beaune, il faisait exécuter dans cette église, à peine âgé de dix ans, un motet avec orchestre. Ordonné prêtre, il se rendit à Paris, se produisit au Concert spirituel, et en 1775, devint maître de chapelle de celle des Innocents, qu'il quitta au bout de quelques années pour se consacrer à l'enseignement de la musique. En 1807, il succéda à Langlé dans les fonctions de bibliothécaire du Conservatoire. C'est pour l'instruction des élèves de cette école qu'il publia une *Méthode de plain-chant* très réputée.

ROZE (Pierre-Gustave), marin français, né en 1812, mort à Paris en 1883. Contre-amiral après la guerre du Mexique (1862), il reçut en 1865 le commandement de la station des mers de Chine, et, l'année suivante, explora les côtes de la Chine dans l'intention de pénétrer à l'intérieur de ce pays encore inconnu. Il s'empara de Kang-Hoa, mais dut se retirer, par suite de l'insuffisance de ses troupes. Membre du conseil d'amirauté, vice-amiral en 1869 et préfet maritime de Cherbourg, il prit, en 1875, le commandement de l'escadre de la Méditerranée en remplacement de l'amiral de La Roncière.

ROZE (Ernest), botaniste français, né en 1833, mort à Chatou en 1900. Il fit sa carrière dans l'administration des finances et devint sous-directeur au ministère. Mais, de bonne heure, il utilisa ses loisirs à l'étude de la botanique. Il a donné, en collaboration avec Richon, un important ouvrage, intitulé : *Atlas des champignons comestibles et vénéneux* (1887-1888), et publié une monographie de la pomme de terre, qui est l'ouvrage le plus complet que l'on possède sur cette plante.

RÔZE (Marie-Hippolyte PONSIN, dite), chanteuse scénique française, née à Paris en 1846. Élève du Conservatoire de Paris, elle débuta avec succès à l'Opéra-Comique. Après une apparition à l'Opéra dans la Marguerite de *Faust*, elle retourna à l'Opéra-Comique pour y établir le rôle de Jeanne dans *l'Ombre*, de Flotow. Puis, engagée au théâtre italien de Londres (Her Majesty's Theatre), elle y commença la longue série de ses succès dans la carrière italienne. Elle alla se faire applaudir à diverses reprises en Amérique. Mme Marie Roze, qui avait épousé à Londres son directeur, le colonel Mapleson, quitta le théâtre vers 1890 et retourna se fixer comme professeur à Paris.

ROZIER Jean-François), agronome français, né à Lyon en 1734, tué en cette ville dans son lit par une bombe en 1793. Il entra au séminaire de Lyon et reçut la prêtrise. Il fut successivement professeur à l'Académie royale de Lyon, prieur de Nanteuil-le-Haudouin et, pendant la Révolution, curé constitutionnel d'une des paroisses de Lyon. Il publia divers mémoires concernant l'agriculture et un *Cours d'agriculture* en six volumes, qui fut continué après sa mort.

ROZIER-CÔTES-D'AUREC, comm. de la Loire, arrond. et à 30 kilom. de Montbrison; 1.143 hab. Commerce de bestiaux. Église du XIIe siècle.

ROZIÈRE Louis-François CARLET, marquis DE LA), homme de guerre français, né à Pont-de-l'Arche, près Charleville (Ardennes) en 1733, mort à Lisbonne en 1808. Entré comme volontaire au régiment de Conti en 1745, il servit en Italie et en Flandre. En 1752, il accompagna aux Indes, en qualité d'ingénieur, l'abbé La Caille. A son retour en Europe, en 1756, il prit part à la guerre de Sept ans. Après la paix de 1763, il fut employé au « secret du roi » et chargé d'aller en Angleterre pour y faire le relevé des côtes et des ports. En 1766, il reconnut une partie des côtes de France et présenta pour Rochefort et Brest des projets de défense qui furent en partie exécutés. Maréchal de camp en 1781, il émigra en 1791, fit la campagne de 1792 avec les princes, prit part en 1794 aux expéditions des îles d'Yeu et de Noirmoutier et, en 1795, il passa au service du Portugal. Citons de lui : *Stratagèmes de guerre* (1756); *Campagne du maréchal de Créqui en Lorraine et en Alsace* (1761); *Campagne de Louis, prince de Condé, en Flandre* (1765); *Traité des armées en général* (1764).

ROZIÈRE (Marie-Louis-Thomas-Eugène DE), érudit et homme politique français, né et mort à Paris (1820-1896). Élève de l'École des chartes, il en sortit avec le diplôme d'archiviste-paléographe et devint, en 1851, chef du cabinet de Crouseilhes, ministre de l'instruction publique. Il fut ensuite nommé inspecteur général des archives départementales. Il fut élu, en 1871, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et, en 1879, entra au Sénat comme représentant de la Lozère. Ses travaux sont disséminés dans un grand nombre de recueils; mais son principal ouvrage est son *Recueil des formules*.

ROZIER-EN-DONZY, comm. de la Loire, arrond. et à 31 kilom. de Montbrison, au-dessus du Chanasson, affluent de la Loire; 1.370 hab. Fabriques de tissus.

ROZKOSNY Joseph-Richard), pianiste et compositeur tchèque, né à Prague en 1833. Il fut élève de Jiraneck et de Tomascheck, se produisit comme virtuose dans de brillants voyages en Autriche et en Roumanie, et ensuite se fixa définitivement à Prague. Il a fait représenter en cette ville toute une série d'opéras : *Nikolaus* (1870); *Saint-Johannis Stromschnelle, Zaris* von *Falkenstein, der Wilddieb, Pupelka* (1885 et *Rübezahl* (1889), et composé des messes, ouvertures, chœurs, *lieder*, etc.

ROZ-LANDRIEUX, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Malo, dans le marais de Dol; 1.575 hab. Ch. de f. Ouest.

ROZNAU ou **ROSNOW**, ville d'Autriche-Hongrie (Moravie (cercle de Wallachisch-Meseritsch), dans la vallée de la Betschua inférieure; 2.951 hab. Établissement pour la cure de petit-lait; bains. Fabrique de cotonnades.

ROZNIATOW, bourg d'Autriche-Hongrie (Galicie), sur la Czerczawa, sous-affluent du Dniester; 3.025 hab.

ROZOY, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 19 kilom. de Coulommiers, près de l'Yeres naissante; 1.354 hab. Exploitation de gypse. Vannerie. Râperie de betteraves. Fabrique de lacets. Belle église du XIIIe siècle, remaniée à la Renaissance. Curieuse maison en bois du XVe ou du XVIe s. — Le canton a 26 comm. et 13.636 hab.

ROZOY-SUR-SERRE, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arr. et à 43 kil. de Laon, sur la Serre; 1.379 hab. Brasseries, tannerie, teinturerie. Fabrique de biscuits. Église du XIIe siècle. — Le canton a 30 comm. et 12.516 hab.

ROZ-SUR-COUESNON, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arr. et à 57 kilom. de Saint-Malo; 1.646 hab., au bord des grèves du Mont-Saint-Michel.

RTSIS-MKHAN se prononce *tsikhan* n. m. Nom d'une classe particulière de lamas thibétains qui pratiquent l'astrologie, la divination, la sorcellerie, etc.

RU du lat. *rivus*, ruisseau) n. m. Petit ruisseau.

— Féod. *Droit du bâton*, Redevance qui se payait en peules.

— Navig. fluv. *Bief de flottage*. Nom que, dans une partie de l'ancienne province de l'Ile-de-France, on donne aux canaux creusés de main d'homme pour faire flotter les bois.

RUABON ou **RHIWABON**, ville d'Angleterre (pays de Galles). Station du ch. de f. de Wrexham à Dangolleu; 16.000 h. Houillères. Industrie métallurgique. Église très ancienne.

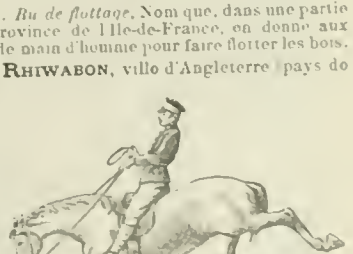

Ruade.

RUAD. Géog. V. ROUAD.

RUADE (rad. *ruer*) n. f. Manég. Défense du cheval qui lance d'un mouvement brusque les deux pieds postérieurs à la fois. — *Lancer une* RUADE. *Blessé d'une* RUADE. On dit que le cheval *rue en ruche* quand un seul pied est en action. C'est ainsi que ruent

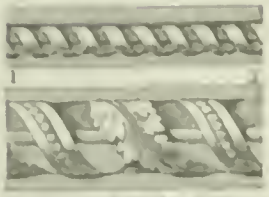

Ruban à [illegible]

RUBANAIRE [illegible] fabrique de rubans.

RUBANER [illegible] garnir de rubans.

RUBANERIE [illegible] fabrique de rubans.

RUBANEUR, EUSE [illegible] fabricant, fabricante de rubans.

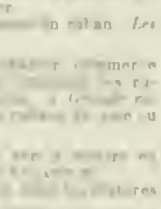

Ancien métier à rubans.

RUBANIER [illegible] ÈRE adj. Relatif aux rubans. — Subst. Fabricant de rubans.



Jeton des rubaniers.

RUBANISTE [illegible] n. m. Forme francisée de RUBANIER.

RUBANTÉ, ÉE adj. Garni de ruban (Vx).

RUBAT [illegible] n. m. Sorte de rouleau, employé en Lan[illegible] pour dépiquer le blé.

RUBBIO n. m. Mesure de capacité qui était usitée dans [illegible] parties de l'Italie, et qui valait à Rome 221,165; à [illegible], 28[illegible], 1, en Piémont, 8[illegible],214

RUBÉ (Auguste Alfred), peintre décorateur, né et mort à [illegible] (1811-1875). Élève et gendre de Cicéri, il s'adonna, [illegible] maître, à l'art du décor de théâtre, et fit [illegible] d'un talent réel et durable. Il réussissait aussi bien [illegible] l'illusion du paysage que celle de l'intérieur. [illegible] dessinateur et bon coloriste, sont seul, soit en collaboration avec Nolau, Chapuron, Jambon, Lavastre, Mo[illegible], etc., il exécuta d'innombrables décors, dont beaucoup sont excellents. Parmi ses ouvrages, nous citerons : à l'Opéra, les décors de *Sapho* (1re acte), du *Roi de Lahore* (1er acte), de *la Muette* (5e acte), de *l'Africaine* (4e acte), de *Dinorah* (1er acte), de *la Korrigane* (2e acte), de *la Farandole* (1er acte), du *Cid* (3e acte), de *Patrie* (3e acte), de *Tabarin* (3e acte), d'*Hamlet* (tableau du cimetière), etc. ; à la Comédie-Française, un paysage représentant un effet de nuit au bord de la Seine, dans *Jean de Thommeray* ; à l'Opéra-Comique, les décors de *la Dame de pique*, etc. Les derniers qu'il a exécutés, avec Moisson, sont les décors du 1er acte et du 2e tableau du 3e acte de *Cendrillon*, de Massenet. On lui doit le rideau de l'Opéra et celui du nouvel Opéra-Comique.

RUBÈBE, RUBELLE ou **REBELLE** (*bèl*) n. f. Instrument de musique, en usage au moyen âge, et qui était une variété de rebec.

RUBÉFACTION (*ksi-on* — de *rubéfier*) n. f. Méd. Rougeur morbide de la peau.

— Géol. Action chimique due à des phénomènes de dissolution au cours desquels se produisent la décalcification d'un terrain et l'oxydation du fer impalpable qu'il contenait. C'est cette oxydation qui donne la couleur rouge justifiant ce mot. *L'argile à silex*, le *diluvium rouge*, la *terra rossa* du Midi, le contenu des *puits naturels*, etc., sont des formations *rubéfiées*.)

RUBÉFIANT (*fi-an*), **ANTE** adj. Qui provoque la rubéfaction. *La moutarde est* RUBÉFIANTE.

— n. m. pl. Nom générique des substances qui provoquent la rubéfaction. — *Un* RUBÉFIANT.

RUBÉFIER (du lat. *rubefacere* ; de *ruber*, rouge, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous rubéfiions, Que vous rubéfiiez*) v. a. Méd. Rendre rouge par l'effet d'une cause irritante : RUBÉFIER *la peau*.

RUBELLANE (*bèl* — du lat. *rubellus*, rouge) n. f. Substance minérale, résultant de l'altération du mica biotite.

RUBELLITE (*bèl* — du lat. *rubellus*, rouge) n. f. Variété rouge de tourmaline, dont la coloration est due à un excès de manganèse.

RUBEN (*bin*), l'aîné des douze fils de Jacob. Lorsque Joseph fut menacé dans sa vie par ses frères, Ruben tenta de le sauver en conseillant aux autres fils de Jacob de le descendre dans une citerne, d'où il espérait le faire évader. Le patriarche Jacob le priva plus tard de son droit d'aînesse, en punition de son inconduite. La tribu d'Israël qui portait son nom tirait de lui son origine : elle habitait un territoire accidenté et riche en pâturages, au delà du Jourdain, sur les bords de la mer Morte.

RUBEN (Christophe), peintre allemand, né à Trèves en 1805, mort à Vienne en 1875. Élève distingué de Cornelius, il se livra d'abord à la peinture de genre, puis à la peinture historique, et débuta dans ce genre par *Christophe Colomb au moment où il découvre le continent américain*, qui obtint un grand succès. Son principal travail est la suite des peintures murales du Belvédère de Prague, où il représente des épisodes empruntés à l'histoire de la Bohême. Directeur de l'académie de Prague de 1841 à 1852, il fut directeur de l'académie de Vienne, de 1852 à 1862. Son fils, FRANZ LEO **Ruben**, né à Prague en 1842, s'est fait connaître aussi comme peintre d'histoire.

RUBENS (*buss* ; Pierre-Paul), peintre et diplomate flamand, né à Siegburg, Westphalie, en 1577, mort à Anvers (Belgique) en 1640. Son père, le Dr Jan Rubens, échevin de la commune anversoise en 1562, dut fuir sa patrie, à cause de son attachement au parti orangiste ; Pierre-Paul naquit [illegible] et exil. Jan Rubens étant mort, sa veuve retourna à Anvers en 1587. Pierre-Paul eut successivement les [illegible] peintres Verhaegt, Adam Van Noort et Otto Venius. Il [illegible] franc-maître de la gilde de Saint-Luc [illegible], il partit pour l'Italie en 1600, se rendait à Venise [illegible], puis à Rome, où il se voyait accueilli à la cour de Mantoue. Le duc Vincent de Gonzague l'envoya à Rome et le [illegible] à Rome, en 1603, de porter des présents au roi [illegible] et à quitter auprès de lui d'une mission [illegible]. Rubens, pendant son séjour à Madrid, eut [illegible] tableaux religieux et des portraits. Les [illegible] qu'il retrouve à Mantoue, à Rome, [illegible] autres villes italiennes. Au mois d'octobre [illegible] sa mère le ramenait à Anvers. L'entrée [illegible] Albert, gouverneur des Pays-Bas, il épousait [illegible] mariait une somptueuse, et [illegible] habiles, à préparer, d'après [illegible] de ses grands tableaux. En 1622, [illegible] Médicis le mandait à Paris pour lui [illegible] la galerie des fêtes de son palais du Luxembourg. Deux années suffirent au maître, dans son atelier d'Anvers, et, dès 1625, les vingt et une toiles [illegible] étaient à leur place, représentant sous une forme réelle mêlée d'allégories, l'histoire de la reine. Marie de Médicis ordonna au peintre de leur donner une suite, en l'honneur de Henri IV. Les circonstances politiques s'opposèrent à la réalisation de ce dessein. Toutefois, Rubens fit ses esquisses. Deux de ses compositions sont conservées au musée des Offices, à Florence : *la Bataille d'Ivry* et *l'Entrée de Henri IV à Paris*. Le maître exécuta, sur ces entrefaites, pour l'église des Jésuites d'Anvers, trente-neuf tableaux de grandes proportions, dévorés par un incendie en 1718, sauf une *Assomption*, un *Saint Simon délivrant des possédés* et un *Saint François Xavier dans les Indes*, qu'on voit au musée de Vienne.

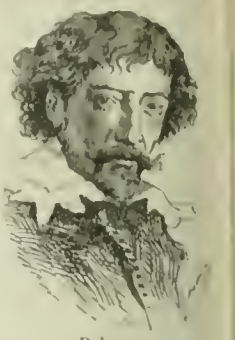

Rubens.

Devenu veuf en 1626, il voyagea en Hollande et remplit une mission à Delft, au nom de l'archiduchesse Isabelle, veuve de l'archiduc Albert. En 1628, il était en Espagne, au service du roi Philippe IV. Envoyé à Londres par le souverain espagnol avec la qualité d'ambassadeur, en 1629, il épousait l'année suivante Hélène Fourment. Une affaire de l'archiduchesse le ramenait à La Haye en 1632. Le roi Charles Ier lui avait commandé un vaste ensemble allégorique pour la salle des banquets de White Hall ; il l'expédiait à Londres en 1636. Non seulement il multipliait ses importantes compositions comme le *Crucifiement de saint Pierre*, présentement à Saint Pierre de Cologne, mais encore il peignait des portraits, des paysages et dessinait des arcs de triomphe et des chars pour les entrées princières. Il mourut d'un accès de goutte.



Armes de Rubens.

Rubens est l'un des plus éclatants coloristes et des plus abondants producteurs qu'aient jamais été. Son style se signale par une ampleur de réalisme extraordinaire et une prodigieuse richesse de fantaisie ; personne n'a jamais répandu autant de vie et de splendeur, aussi bien sur des spectacles familiers que sur des allégories d'une invention parfois redondante. On divise sa carrière en quatre périodes : 1° période primitive, antérieure à son départ pour l'Italie, très impressionnée par la manière des romanisants d'Anvers et caractérisée par sa *Pieta*, de Lierre (Belgique) et son *Christ mort sur les genoux du Père éternel*, au musée d'Anvers ; 2° période italienne. La brosse du maître commence à s'émanciper, mais sa facture est encore inégale et sa couleur lourde (*Sainte Trinité, Sainte Hélène, Erection de la croix*, actuellement à l'hôpital de Grasse ; *Scène de la vie de Jésus et des apôtres*, au Prado ; *Transfiguration*, au musée de Nancy) ; 3° période d'Anvers, du retour de Rubens à son second mariage. Le génie du peintre arrive promptement à son apogée et se traduit avec une fougue, une force et un brillant merveilleux (*Visitation de la Vierge, Adoration des mages*, au musée d'Anvers ; *Erection de la croix, Descente de croix*, de la cathédrale d'Anvers ; *Pêche miraculeuse*, de la cathédrale de Malines ; *Enlèvement des filles de Leucippe, Bataille des Amazones* et *Chasse aux lions*, au musée de Munich ; *Kermesse*, au musée du Louvre) ; 4° période finale, depuis le second mariage de Rubens. Toutes les qualités d'ardeur et d'énergie du grand artiste se maintiennent (*Saint Ildefonse*, au musée de Vienne ; *les Horreurs de la guerre*, au palais Pitti, à Florence ; *Crucifiement de saint Pierre*, à Saint-Pierre de Cologne) ; mais il s'y mêle parfois une sorte de délicatesse attendrie et toute nouvelle (*Portrait d'Hélène Fourment* et *la Promenade au jardin*, au musée de Munich, etc.). Rubens a formé un nombre infini d'élèves : Jacques Jordaens, Van Dyck, Van Egmont, Simon de Vos, les deux Teniers. Il a suscité toute une école de graveurs coloristes, tels que Pontius et Bolswert.

— BIBLIOGR. : Max Rooses, *Rubens et son œuvre* (Anvers, 1886).

Rubens (PORTRAITS DE). Les portraits de Rubens sont nombreux. Le musée des Offices possède deux de ses portraits. Rubens est encore représenté au palais Pitti, à Florence, dans le célèbre tableau à portraits connu sous le nom des *Quatre philosophes* (ou *Juste-Lipse et ses élèves* : non seulement il y est peint, à gauche, mais il a peint son frère, Philippe Rubens [1602]). Beaucoup plus magistral est celui du musée de Vienne ; ceux de la galerie de sir Gray, à Londres, de la galerie Schamp d'Aveschoot, à Gand, du château de Blenheim, etc.

Rubens s'est peint souvent avec l'une ou l'autre de ses deux femmes. L'un de ses premiers portraits, où il s'est représenté jeune encore avec sa première femme, Isabelle Brandt, est à la pinacothèque de Munich. Rubens s'est représenté avec sa seconde femme et l'un de ses fils dans un autre portrait de la même galerie. Il s'est encore peint avec sa seconde femme, tenant un de ses fils sur ses genoux (pinacothèque de Munich), tous deux assis sur une terrasse (galerie Grosvenor, à Londres, et dans une sorte de tableau allégorique (palais Brignolles-Sale, à Gênes).

Parmi les portraits d'Isabelle Brandt, nous citerons celui du musée de La Haye, celui du musée de Florence, celui de Londres. Quant à Hélène Fourment, Rubens a mis tous ses soins à reproduire ses traits. Sans tenir compte des peintures religieuses ou allégoriques où elle figure, nous nous en tiendrons aux seuls portraits. On en connaît une vingtaine. Les principaux portraits d'Hélène sont : celui du musée de Dresde, un autre du même musée, célèbre sous le nom de la *Pelisse*, ceux de la pinacothèque de Munich. Les esquisses de deux d'entre eux sont au musée du Louvre et à l'Ermitage.

Rubens (LA FAMILLE DE). Rubens eut deux fils de son premier mariage avec Isabelle Brandt : ALBERT **Rubens**, filleul de l'archiduc Albert (1614-1657), et NICOLAS **Rubens**, né en 1618, et qui n'a pas laissé de trace. Le maître

a peint leurs portraits sur une de ses toiles du musée de Dresde. Albert se tourna vers les études archéologiques et rédigea plusieurs mémoires sur *le Costume des anciens*, *le Camée antique de l'apothéose de Tibère*, etc. (1665).

De son second mariage avec Hélène Fourment, Rubens eut un fils et trois filles. La dernière fille, née après la mort de l'artiste, porta les prénoms de CONSTANCE-ALBERTINE. Quant à Hélène Fourment, cinq ans après son veuvage, elle épousait un diplomate, J.-B. Broeckhoven, baron de Bergeyck.

RUBENTIE (*bon-si*) n. m. Genre de célastracées, comprenant des arbres à rameaux opposés, ainsi que les feuilles. Les fleurs sont groupées en cymes dichotomiques axillaires. On en connaît quelques espèces de Madagascar, ou on les appelle *bois rouge* ou *bois d'olive*.)

RUBÉOLE (du lat. *rubeus*, rouge) n. f. Méd. Maladie éruptive, analogue à la rougeole.

— Bot. Syn. de CRUCIANELLE.

— ENCYCL. Méd. Considérée par quelques médecins comme une maladie distincte à la fois de la rougeole et de la roséole sudorale de Trousseau, la *rubéole* se présente, au moins pratiquement, comme une rougeole atténuée sans aucun caractère vraiment spécifique. Les malades doivent cependant être isolés et garder la chambre au moins huit jours.

RUBÉOLIQUE (*lik*') adj. Qui se rapporte à la rubéole, à la rougeole : *Éruption* RUBÉOLIQUE. ‖ On dit aussi RUBÉOLEUX, EUSE.

RUBÉRYTHRIQUE (*trik*' — du lat. *ruber*, rouge, et du gr. *érythros*, rouge) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{34}H^{32}O^{18}$, extrait de la racine de garance. (Il fond à 259° et se dédouble sous l'influence des alcalis en glucose et alizarine.)

RUBESCENT, ENTE (*bèss-san* — du lat. *rubescens, entis*, même sens) adj. Un peu rouge ; qui commence à rougir.

RÜBEZAHL, nom d'un personnage célèbre des contes allemands. C'est un génie qui habitait, selon les uns, les montagnes du Harz, selon les autres les monts des Géants. Son nom ancien, Queue de navet (*Rübezagel*), étant, par étymologie populaire, devenu *Rübezahl* (compte-navets), on a imaginé l'histoire suivante pour l'expliquer. Il avait enlevé une jeune femme qui lui demanda, comme preuve d'affection, de faire le compte exact des navets qu'elle avait semés dans un champ. Pendant que le ravisseur faisait et refaisait consciencieusement ses calculs, sa fiancée involontaire prit la fuite.

RUBI n. m. Monnaie d'argent du royaume de Perse.

RUBI (Tomas RODRIGUEZ), auteur dramatique espagnol, né à Malaga en 1817, mort à Madrid en 1890. Élevé à Grenade et à Jaen, il se rendit à Madrid, où il s'occupa à la fois de littérature et de politique. Il fut député à deux reprises, directeur de la bienfaisance et salubrité, des télégraphes, de l'administration pénitentiaire, ministre des colonies dans le dernier cabinet d'Isabelle II, puis intendant des finances à Cuba. Il appartenait à l'Académie depuis 1860. L'œuvre dramatique de Rubi se compose d'une centaine de pièces environ et comprend des comédies de mœurs, des comédies et des drames historiques et surtout des comédies d'observation satirique et morale, où il faut chercher ses meilleures œuvres : *el Gran Filon*, description amusante du monde des intrigants ; *el Arte de hacer fortuna* ; *Física experimental* ; *Fiarse del porvenir* ; etc. Le théâtre de Rubi ne manque ni de mouvement, ni d'esprit ; mais il manque trop de profondeur dans l'observation et de portée morale.

RUBIA n. m. Nom scientifique du genre garance.

RUBIACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la garance.

— n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales supéro-variées, ayant pour type le genre garance. — *Une* RUBIACÉE.

— ENCYCL. Les *rubiacées* sont des végétaux ligneux, plus rarement herbacés, dont la tige ou au moins les rameaux sont ordinairement tétragones. Leurs feuilles sont opposées, simples et entières ; elles sont accompagnées de stipules caulinaires.



Rubiacées : *a*, fleur de garance ; *b*, coupe ; *c*, fleur d'Hamiltonia ; *d*, fleur mâle de coprosma ; *e*, fleur femelle de coprosma ; *f*, fruit de quinquina ; *g*, graine de quinquina.

Les fleurs sont régulières et complètes ; l'ovaire est infère, à deux ou plusieurs loges. Le fruit est capsulaire ou charnu. On connaît plus de quatre mille espèces de rubiacées, réparties en trois cent quarante genres et trois tribus : *cinchonées*, *coffées*, *erubiées*. Elles croissent dans les régions tropicales, mais presque toutes sont américaines.

Les genres principaux sont : *quinquina*, *cascarille*, *pavette*, *caféier*, *garance*, *gaillet*, etc.

RUBIACINE (*sin*' — rad. *rubia*) n. f. Substance particulière, extraite de la racine de garance.

RUBIACIQUE (*sik*' — rad. *rubia*) adj. Se dit d'un acide incolore, extrait de la racine de garance.

RUBIADINE (rad. *rubia*) n. f. Substance produite, en même temps que la glucose, par l'action des alcalis sur la rubiacine.

RUBIADIPINE (de *rubia*, et *adipeux*) n. f. Chim. Composé qui se forme dans la fermentation de la garance.

RUBIAFINE n. f. Chim. Substance obtenue par la fermentation de la garance ou mieux du rubian. (Elle paraît identique à la rubiadine.)

RUBIAGINE (*jin*') n. f. Chim. Substance obtenue par la fermentation de la garance ou mieux du rubian.

RUBIAN (du lat. *rubia*, garance) n. m. Chim. Matière contenue dans la racine de garance et susceptible de donner naissance, par sa décomposition, à de la glucose et à divers principes colorants.

— ENCYCL. Le *rubian* est un glucoside découvert par Schunck en 1847. Il se saponifie sous l'influence des acides, des alcalis et de l'érythrozymo ou ferment contenu dans la garance.

Certains chimistes pensent que le rubian n'est que de l'acide rubérythrique impur.

RUBIANA, village d'Italie (Piémont [prov. de Turin], dans les montagnes où serpente la Doire Ripaire. 3.200 hab.

RUBIANA, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]. 4.200 hab.

RUBIANINE n. f. Chim. Nom de l'un des produits qui se forment dans la décomposition du rubian sous l'influence des acides étendus.

RUBIANIQUE (*nik*') adj. Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans l'oxydation du rubian et qui semble être identique à l'acide rubérythrique.

RUBICAN (pour *rabican* ; de l'espagn. *rabicano*, de *rabo*, queue, et *cano*, blanc) adj. m. Se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe est semée de poils blancs. ‖ Se dit également de la robe : *Bai clair* RUBICAN.

— n. m. Cette couleur même : *Le* RUBICAN, *à proprement parler, n'est pas un poil*.

RUBICELLE (*sèl*') n. f. Joaill. Syn. de RUBACE.

— Minér. Aluminate naturel de magnésio, qui est une variété jaune d'or de spinelle.

RUBICHLORIQUE (du lat. *rubia*, garance, et de *chlorique*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{26}H^{14}O^{14}$, qui se trouve dans la racine et les feuilles de la garance, dans les feuilles du *rubia tinctorum*, du *gardenia grandiflora*, etc.

RUBICOLE (du lat. *rubus*, ronce, et *colere*, habiter) adj. Zool. Qui niche dans les tiges des ronces : *Odynere* RUBICOLE. *Hyménoptère* RUBICOLE.

RUBICON (lat. *Rubico*), petite rivière d'Italie, affluent de l'Adriatique, auj. *Pisatello* ou *Fiumicino*. Elle formait la limite nord-est de la Gaule cisalpine et de l'Italie. Le gouverneur de la Cisalpine ne pouvait le franchir avec des troupes sans l'ordre du sénat. Quand la lutte entre César et Pompée fut à son apogée, le vainqueur des Gaules le franchit avec son armée. On dit qu'il hésita longtemps et enfin s'élança en s'écriant : *Alea jacta est!* (Le sort en est jeté !). Les mots : *Franchir le Rubicon* sont devenus une expression proverbiale, que l'on rappelle lorsque quelqu'un prend une résolution hardie et décisive.

RUBICOND (*kon*), **ONDE** [lat. *rubicundus* ; de *ruber*, rouge] adj. Rouge, en parlant du visage : *Face* RUBICONDE.

— SYN. **Rubicond, rouge**. V. ROUGE.

RUBIDÉHYDRAN (du lat. *rubia*, garance, de *aldéhyde*, et du gr. *hudôr*, eau) n. m. Chim. Produit de la décomposition du rubian sous l'influence des alcalis.

RUBIDIUM (*om*') n. m. Métal alcalin Rb = 85,4, existant dans certaines eaux minérales, dans certains végétaux (betterave, tabac, thé, café), dans la lépidolithe, le basalte, etc., et découvert en même temps que le césium par Kirchhoff et Bunsen.

— ENCYCL. Dans le traitement de ses minerais, on précipite le *rubidium* en même temps que le potassium et le césium à l'état de chloroplatinate ; celui de potassium, plus soluble, est ensuite enlevé par lavages successifs, et enfin le rubidium est séparé du césium grâce aux différences de solubilité de leurs tartrates acides, celui de rubidium étant le moins soluble. Le tartrate acide, calciné avec de la craie et du sucre dans un appareil à potassium, donne ensuite le rubidium métallique, que l'on conserve dans le pétrole, ou mieux dans l'hydrogène en tube scellé.

Il est analogue au potassium, fond à 38°,8, s'oxyde rapidement à l'air, décompose l'eau avec inflammation.

Son chlorure RbCl est incolore, soluble dans l'eau, cristallisé en cubes, fusible au rouge sombre ; le chlorure de platine le précipite à l'état de chloroplatinate $PtCl^4Rb^2$, moins soluble que celui de potassium. Son hydrate RbOH, obtenu par le sulfate et l'eau de baryte, est blanc, non cristallisé, fusible au-dessous du rouge, très caustique, soluble dans l'eau avec dégagement de chaleur, déliquescent et se carbonatant à l'air. Les sels sont incolores, isomorphes avec ceux de potassium et ont une telle analogie avec ceux de potassium et de césium que leurs spectres de vapeurs permettent seuls de les distinguer.

RUBIERA, village d'Italie (Emilie [prov. de Reggio] ; 3.850 hab. Ancienne place forte.

RUBIETTE (*ièt*') n. f. Nom vulgaire des rouges-gorges.

RUBIFICATION (*si-on* — du lat. *ruber*, rouge, et *facere*, faire) n. f. Alchim. Période du « grand œuvre » (fabrication de la pierre philosophale), caractérisée par l'apparition de la couleur rouge indiquant la fin de l'opération.

RUBIGINE (*jin*' — du lat. *rubigo, inis*, rouille) n. f. Pigment de couleur jaunâtre ou rougeâtre, que l'on observe dans la dégénérescence pigmentaire. (Il est en partie un produit de destruction du cytoplasma, qui amène l'atrophie et la disparition du noyau. Il jouit de la propriété de devenir bleu sous l'influence du cyanure de potassium et de l'acide chlorhydrique dilué, réaction utilisée en histologie.

RUBIGINEUX (*ji-neû*, **EUSE** [du lat. *rubiginosus*, même sens ; dérivé de *rubigo, inis*, rouille] adj. Plein de rouille, sujet à la rouille ; qui est de la couleur de la rouille.

RUBIHYDRAN (du lat. *rubia*, garance, et du gr. *hudôr*, eau) n. m. Chim. Substance qui se forme en même temps que l'acide rubianique et le rubidéhydrao, lorsqu'on traite le rubian par les alcalis.

RUBINE (du lat. *ruber*, rouge) n. f. Chim. Ancien nom de divers corps de couleur rouge. *Rubine d'antimoine*, Oxysulfure d'antimoine. ‖ *Rubine d'argent*, Argyrythrose et proustite. *Rubine d'arsenic*, Sulfure d'arsenic. ‖ *Rubine de soufre*, Mélange rouge de soufre et d'huile fine. On appelle aussi *rubine*, par abréviation, la *fuchsine-rubine*.

RUBINI Giovanni Battista, chanteur italien, né et mort à Romano (1795-1854). Fils d'un professeur de musique, il fut engagé comme ténor dans une troupe ambulante, puis accepta un contrat pour le théâtre de Pavie. Son succès fut tel qu'il fut appelé à Brescia, à Venise ; puis, engagé à Naples par l'impresario Barbaja, il prit des leçons du célèbre ténor Nozzari. Après s'être fait applaudir à Rome et à Palerme, il retourna à Naples, où l'éclat de ses succès fut tel qu'on l'appela au Théâtre-Italien de Paris (1825). Il y débuta dans la *Cenerentola*. Il reparut à Naples, se fit entendre à Milan, puis à Vienne, puis retourna à Paris en 1831. Il y resta douze années, chantant tour à tour *Lucia di Lammermoor*, *il Pirata*, *Anna Bolena*, *la Sonnambula*, *i Puritani*, *Norma*, *il Barbiere di Siviglia*. Appelé à Saint-Pétersbourg en 1843, Rubini quitta ensuite le théâtre et alla finir dans son pays de Romano sur le lac de Lecco la vie qu'il avait amassée. Il avait épousé une cantatrice française, Mme Adèle CIMEL (1794-1874), qui se fit remarquer au théâtre en Italie sous le nom de Comelli.


RUBINI.

RUBININE (du lat. *rubia*, garance) n. f. Chim. Alcaloïde $C^{13}H^{7}Az$, retiré du goudron de houille. C'est une base de la série pyridique, que l'on trouve encore dans la fumée de tabac et un grand nombre de matières organiques.

RUBINIQUE (*nik*' — rad. *rubine*) adj. Se dit d'un acide obtenu, en même temps que l'acide japonique, en traitant la catéchine par les alcalis. Syn. RUFOCATÉCHIQUE.

RUBINSPATH n. m. Minér. Syn. de RHODONITE.

RUBINSTEIN Antoine, pianiste et compositeur russe, né à Wechwotynez (gouv. de Kherson) en 1829, mort à Saint-Petersbourg en 1894. Élève de Villoing pour le piano, il fut, en 1840, amené par son maître à Paris, où dès lors il excita l'admiration par son étonnante précocité. Plus tard, il étudia la composition à Berlin avec Dehn, puis, de retour en Russie, il devint le protégé de la grande-duchesse Hélène. Pianiste prodigieux, Rubinstein fit un nouveau voyage à Paris, et parcourut à diverses reprises toutes les contrées de l'Europe.


Rubinstein.

Il fonda le Conservatoire de Saint-Pétersbourg, dirigea ensuite pendant quelque temps celui de Vienne.

Le nombre de ses œuvres est immense. Ses compositions pour le piano comprennent : 5 concertos avec orchestre, des sonates, puis des valses, des barcarolles, tarentelles, romances sans paroles, airs de ballet, etc. Avec cela, plus de 200 morceaux de chant (*Mélodies persanes*, *lieder* à une ou deux voix, duos, etc.) Pour orchestre, 6 symphonies, plusieurs ouvertures, etc.

Quant à ses œuvres dramatiques, écrites sur textes russe, allemand ou français, voici les principales : *Ivan le Terrible* (1869) ; *Dmitri Donskoi* (1852) ; *Tom l'idiot* (1853) ; *les Enfants des Landes* (1861) ; *Feramors* (1863) ; *le Démon* (1875) ; *les Macchabées* (1875) ; *Néron* (1879), *le Marchand Kalachnikoff* (1880) ; *la Sulamite* (1882) ; *Moïse* (1894). Il faut ajouter à ces œuvres plusieurs oratorios, des quintettes, quatuors et trios pour piano et instrument à cordes, deux concertos de violon et un concerto de violoncelle avec orchestre, etc. — Son frère NICOLAS, né à Moscou en 1835, mort à Paris en 1881, devint lui-même un artiste remarquable, mais ne publia que de rares compositions, d'ailleurs distinguées.

RUBIO Y ORS Joaquin, littérateur catalan, né à Barcelone en 1818. Fils de libraire, il professa aux universités de Valladolid, puis de Barcelone, où il devint président de l'Académie des belles-lettres, vice-recteur de l'université, et contribua à la restauration de la langue et de la littérature du principat. Ses poésies catalanes, publiées vers les derniers temps de la première guerre civile dans le Diario de Barcelona, sous le pseudonyme de LO GAYTER DE LLOBREGAT (le Veilleur de Llobregat), eurent un grand succès. Il en fut de même de son poème *Roudor de Llobregat* ou *les Catalans en Grèce*, et de ses deux « cadres dramatiques » : *Gutenberg* (1887), *Luter* (1888), mêlés de vers et de prose. Son enseignement lui inspira, outre une foule d'articles, de brochures et de discours académiques, quelques ouvrages didactiques.

RUBIRÉTINE (du lat. *rubia*, garance, et du gr. *rétiné*, résine) n. f. Composé $C^{14}H^{8}O^{4}$, qui se forme dans la décomposition du rubian sous l'influence du ferment de garance.

RUBIS (*bi* — du lat. *ruber*, rouge) n. m. Minér. Pierre précieuse transparente, de couleur rouge. *Rubis de Sibérie*, Variété de tourmaline. *Rubis de Bohême*, Quartz rose. *Rubis du Brésil*, Topaze brûlée. *Rubis blanc*, Variété de corindon, appelée aussi SAPHIR BLANC. *Faux rubis*, Variété de fluorine. *Rubis d'arsenic*, Sulfure d'arsenic ou réalgar. *Rubis-balais*, Variété rose de spinelle. *Rubis oriental*, Variété rose de corindon. ‖ *Rubis spinelle*, Variété rouge foncé de spinelle.

— Fam. Taches ou élevures rouges qui viennent sur le visage et surtout sur le nez : *Nez couvert de* RUBIS.

— Poétiq. Couleur rouge éclatante, objet de cette couleur : *Les* RUBIS *du vin, de la vigne*.

— Loc. fam. *Faire rubis sur l'ongle*, Vider son verre de manière qu'en le renversant sur l'ongle il n'en tombe qu'une seule petite goutte qui ne s'épanche pas. *Payer rubis sur l'ongle*, Payer exactement, avec rigueur.

— Alchim. *Rubis précieux*, Pierre philosophale arrivée au rouge parfait.

— Bot. *Rose rubis*, Nom vulgaire d'une espèce d'adonide.

— Techn. *Verre rubis*, Verre coloré par l'oxydule de cuivre, et employé dans les laboratoires de photographie pour garnir les lanternes.


Rubis.

— Zool. Nom vulgaire d'un oiseau-mouche de l'Amérique septentrionale et centrale, le *selasphorus rufus*. ‖ *Rubis émeraude*, Le *clytolæma rubinea*, oiseau-mouche

RUBISLITE [illegible] est une va[illegible]

RUBITANNIQUE [illegible]

RUBLE [illegible]

RUBLE [illegible] français, né à Tou[illegible] à [illegible] travaux savants et [illegible] Nous [illegible] (1[illegible]–1[illegible]) [illegible] Jean [illegible] Mar[illegible] Nevers, [illegible] sur la Seine, le [illegible] Auxerre, [illegible] Auxois, et [illegible]

RUBORD [illegible] l'extérieur, rang de plaques d'un [illegible]

RUBRÉSÉRINE [illegible] l'oxydation de l'ésérine [illegible] et au contact de l'[illegible] [illegible] en présence des alcalis [illegible] [illegible] [illegible]

horizontales, superposées. Dans la paroi du rucher on fait des trous de 10 à 15 centimètres de côté en face des *trous de vol*; on fixe au dehors des planchettes de formes différentes pour que les abeilles reconnaissent facilement leur domicile. V. APICULTURE.
— Dr. V. ABEILLES.

RUCHÉE n. f. Population d'une ruche. ‖ Produit d'une ruche.

RUCHEL (Ernest-Philippe DE), général prussien, né à Zizenow (Poméranie) en 1754, mort en 1823. Il entra en 1771 dans l'infanterie, et fit partie de l'état-major de Frédéric II. En 1793, il combattit dans le Palatinat. Promu au grade de général, il prit part à la bataille de Kaiserslautern (1794). En 1796, il devint gouverneur de Potsdam. Il passait pour le dernier et le plus remarquable des disciples de Frédéric II. En 1806, il reçut le commandement d'un corps d'armée et prit part à la bataille d'Iena. Arrivé sur le champ de bataille, alors que l'armée prussienne était en pleine déroute, il fut blessé grièvement. Il se retira dans la vie privée, après la paix de Tilsit.

RUCHER (*ché*) n. m. Sorte de hangar où les ruches sont

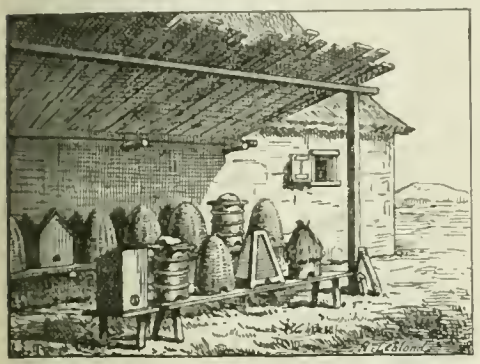

Rucher ancien.

rangées côte à côte sur des étagères. ‖ Ensemble de ruches réunies sur une plate-forme commune.

RUCHER v. a. Plisser en ruche : RUCHER *un ruban*. ‖ Garnir d'une ruche : RUCHER *un bonnet*.
— T. rur. et écon. rur. *Rucher le foin*, Disposer le foin fané en petites meules voisines les unes des autres et qui rappellent à peu près la forme de ruches à abeilles.
Ruché, ée, part. pass. du v. Rucher.
— n. m. Etoffe plissée en ruche : *Un* RUCHÉ *de tulle*.

RUCHEUR n. m. Ouvrier qui ruche le foin.

RUCHIN (de *ruche*) n. m. Nom vulgaire des champignons du genre bolet, dans quelques départements.

RUCHONNER (*cho-né*) v. n. A été employé pour RONCHONNER.

RUCHONNET (Louis), homme d'Etat suisse, né à Lausanne en 1834, mort à Berne en 1893. D'abord avocat à Lausanne, il fut élu au grand conseil vaudois en 1863, devint en 1866 le chef du parti radical, puis fit partie, de 1868 à 1874, du conseil d'Etat, qu'il présida en 1873. Directeur du département de l'Instruction publique et des Affaires militaires, il fut élu au Conseil national suisse en 1866, et présida cette assemblée en 1869 et 1875. L'Assemblée fédérale l'ayant élu au Conseil fédéral, il dirigea en 1881 le département du Commerce et de l'Agriculture, et en 1882, celui de la Justice et de la Police. Nommé, cette même année, vice-président de la Confédération, il en devint président en 1883 et de 1884 jusqu'à sa mort, il resta à la tête du département de la Justice et de la Police. Il fut une seconde fois nommé président de la Confédération pour 1890. La loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite a été, pour la plus grande part, son œuvre.

RUCHOTTER (*cho-té*) v. a. Dans les Flandres françaises, Labourer chaque année le même champ, sans le laisser un instant en jachère, de manière à renouveler au bout d'un certain temps, toute la surface du champ.

RUCKÉRIE (*ru-ké-ri*) n. f. Genre de composées, tribu des carduacées, comprenant des herbes du Cap, à feuilles basilaires, à fleurs groupées en capitules.

RUCKERS, nom d'une famille de facteurs de clavecins des Pays-Bas. Un CHRISTOPHE **Ruckers** exerçait la double profession d'organiste et d'horloger à Termonde vers 1550. Mais le vrai chef de la dynastie fut FRANÇOIS **Ruckers**, qui, à la même époque, était facteur de clavecins à Malines. — Son fils HANS **Ruckers, dit le Vieux**, né à Malines vers 1555, mort à Anvers en 1641 ou 1642, construisit des clavecins à deux claviers, dont le premier était accordé à l'octave supérieure du second. Il ne fut pas moins habile comme facteur d'orgues. — HANS **Ruckers, dit le Jeune**, deuxième fils de Hans le Vieux, né à Anvers en 1578, suivit la carrière de son père. — ANDRE **Ruckers, dit le Vieux**, troisième fils de Hans le Vieux, né à Anvers en 1579, perfectionna encore le mécanisme du clavecin. On connaît de lui de superbes virginales, portant les dates de 1593, 1597, 1613. — ANDRE **Ruckers, dit le Jeune**, fils du précédent, né à Anvers en 1607. Elève de son père, il le surpassa encore, dit-on, pour la puissance du son et le fini de ses instruments.

RÜCKERT (Frédéric), poète allemand, né à Schweinfurth en 1789, mort à Neusen en 1866. Professeur d'arabe, de persan et de sanscrit à Erlangen, il fut appelé, en 1841, par Frédéric-Guillaume IV, à Berlin, pour régénérer le théâtre allemand, mais il dut renoncer à ce projet après s'être fort querellé avec Louis Tieck. Ses drames, très imparfaits, sont : *Saül et David*, *Othon, Hérode le Grand*, *Henri IV*, *Christophe Colomb*. Il se retira d'abord à Erlangen, puis à Neusen. Sa vie sans événements est l'image de son âme sans grande originalité. Sauf dans ses *Chants cuirassés* (1814), où vibre la haine de tous les contemporains contre la France et Napoléon, il resta presque étranger à l'esprit même de son temps. Il crut au Dieu traditionnel (*Vie de Jésus*) (1839), au roi de Prusse, à la famille. Ses poésies lyriques sont dédiées à sa femme légitime ou inspirées par elle (*Printemps d'amour* (1821) ; *Poésies lyriques* (1834-1838). Une seule fois, il eut une émotion très profonde : en 1834, il perdit coup sur coup son fils et sa fille tout jeunes ; il écrivit alors ses beaux *Chants funèbres d'enfants*. C'est à l'Orient lui-même, arabe et persan, qu'il en emprunte le plus volontiers l'esprit et les formes (*Roses orientales* (1822) ; *Métamorphoses d'Abou Seid* (1826) ; *Nal et Damajanti* (1828) ; *Légendes et histoires orientales* (1837) ; *Récits d'un brahmane* (1839) ; *la Sagesse d'un brahmane* (1836-1839)). Dans ces poèmes panthéistes ou didactiques, il aime à glorifier la fidélité conjugale, le respect de l'hospitalité, l'abnégation, l'humilité, la justice, la pauvreté, la piété. Mais, si conservateur qu'il soit dans son IDSPIration, il fut par le style et par le choix des maîtres un novateur audacieux. Grand assembleur de mots retentissants, grand créateur de rythmes sonores et d'images splendides, il est celui des poètes allemands que l'on compare le plus souvent à Victor Hugo. — Son fils, HENRI **Rückert**, né à Cobourg en 1823, mort à Breslau en 1875, s'est fait un nom comme historien, et a publié, entre autres ouvrages : *Histoire du moyen âge* (1853) ; *Histoire des temps modernes* (1854) ; *Histoire universelle* (1861) ; *Histoire de la civilisation du peuple allemand pendant l'époque de la transition du paganisme au christinnisme* (1853-1854) et quelques éditions d'ouvrages de l'ancienne littérature allemande. Citons encore de lui une *Histoire du haut allemand moderne en tant que langue écrite* (1875).



Frédéric Rückert.

RUCPHEN, bourg des Pays-Bas (Brabant Septentrional), à 41 kilom. S. de Rotterdam ; 5.000 hab.

RUDA, ville d'Allemagne (Prusse présid. d'Oppeln), sur le Beuthener-Wasser, affluent de la Klodnitz ; 8.603 hab. Mines de houille. Usines de fer et de zinc.

RUDAGE n. m. Dr. anc. V. ROUAGE.

RUDÂNIER (*ni-é*), **ÈRE** [de *rude*, et *ânier* — du prov. anc. : *A rude âne, rude ânier*] adj. Qui parle rudement, qui rudoie : *Adieu, beauté* RUDANIÈRE. (Mol.) [Vx.]

RUDBECK (Olof), savant suédois, né à Vesteras en 1630, mort à Upsal en 1702. Son père, JEAN RUDBECK (1581-1646), évêque de Vesteras, avait été un des éditeurs de la Bible dite « de Gustave-Adolphe ». Lui-même étudia la médecine à Upsal et acquit, dès vingt et un ans, une grande réputation par la découverte des vaisseaux lymphatiques. Il devint professeur de botanique et d'anatomie à Upsal. Esprit extraordinairement pénétrant, il fut le premier ingénieur de son temps, fonda à Upsal une sorte d'école polytechnique, publia des vers, de la musique. Il se consacra surtout à la botanique et entreprit la publication de ses collections sous le titre de *Campi Elysii*, dont il grava lui-même quelques-unes des magnifiques illustrations, mais dont la plus grande partie disparut dans le grand incendie d'Upsal de 1702. Toutefois, il demeura surtout connu par son *Atlantica* : l'auteur prétendait retrouver l'Atlantide de Platon dans la Suède, berceau primitif du culte des dieux et de la civilisation des peuples anciens. Devenu l'un des trois curateurs de l'Université, Rudbeck transforma la ville d'Upsal, en partie à ses frais, et, protégé par La Gardie et par le roi, défendit victorieusement sa gestion réformatrice et autoritaire. — Son fils OLOF, né et mort à Upsal (1660-1740), lui succéda dans sa chaire en 1791, continua la publication des *Campi Elysii*, voyagea en Laponie, s'occupa de médecine, puis de philologie, composa un *Lexicon harmonicum*. Rencherissant sur les idées bizarres de son père, il affirmait la parenté des Hébreux et des Lapons, des Goths et des Chinois, etc. Il fut le premier protecteur de Linné.

RUDBECKIANISME (*bé-ki, nissm'* — de *Rudbeck*, n. pr. n. m. Système ethnographique qui fait marcher du nord au sud toutes les migrations des peuples. (Peu us.)

RUDBECKIANISTE (*bé-ki, nisst'*) n. m. Partisan du rudbeckianisme. (Peu us.)

RUDBECKIE (*bé-ki*) n. f. Bot. Genre de composées, tribu des héliantbées.
— ENCYCL. Les *rudbeckies* sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles alternes, ordinairement rudes au toucher. Les fleurs forment de grands capitules solitaires, terminaux, à rayons jaunes, à disque brun violacé. On en connaît vingt-cinq espèces américaines, dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins d'Europe. La *rudbeckie laciniée*, très répandue au Canada, dans la Virginie, se trouve le long des fossés et sur le bord des marais. La *rudbeckie éclatante*, à tige hérissée, ramouse, terminée par plusieurs capitules floraux d'un jaune vif aux rayons et noir pourpre au centre, se trouve en Amérique.



Rudbeckie.

RUDBECKIÉ, ÉE (*bé-ki*) adj. Bot. Qui ressemble à une rudbeckie.

RUDDER Louis-Henri DE), peintre et lithographe, né et mort à Paris 1807-1876. Elève de Gros, puis de Charlet, il suivit, en outre, les cours de l'Ecole des beaux-arts. Il a peint des portraits, des tableaux de genre et des sujets d'histoire. Citons, parmi ces derniers : *la Mort de Jehan d'Armagnac* (1835) ; *Claude Larcher*, pendu avec le président Brisson (1836) ; *Gringoire à la Bastille devant Louis XI*, excellente aquarelle (1837) ; *Marmion blessé* (1838) ; *Hamlet tuant Polonius*, *les Lansquenets* (1839) ; *Saint Augustin*, un de ses bons tableaux ; *Présents des Cévennes*, tableau qui eut un vif succès ; *Musée de Montluc*, commandé par le ministère de l'intérieur (1849) ; *Baigneuses* (1850) ; *Cheval cabré à la pipe*, à l'Exposition universelle de 1855 ; *Nicolas Flamel* (1861) ; *Lamartine sur son lit de mort*, (1869).

RUDDERVOORDE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale), arrond. et à 14 kilom. de Bruges ; 3.282 hab. Fabriques de tissus de laine.

RUDDIMAN Thomas), grammairien écossais, né dans le comté de Banff en 1674, mort à Edimbourg en 1757. D'abord maître d'école, devint conservateur de la bibliothèque des avocats, à Edimbourg, où il eut l'historien Hume pour successeur (1752). En même temps, il dirigeait une imprimerie avec ses frères, fondait la première société littéraire d'Ecosse et achetait le *Caledonian Mercury*, où il soutint passionnément la cause du prétendant Charles-Edouard. On a de lui, outre de nombreuses éditions d'un grand nombre de classiques, les *Rudiments de la langue latine* (1714), qui sont encore le livre classique de l'Ecosse, des *Grammaticæ latinæ Institutiones*, les *Diplomata et numismata Scotiæ*, etc.

RUDE du lat. *rudis*, grossier] adj. Grossier, dur, offrant au toucher des aspérités, des inégalités : *Du poil* RUDES. *Une peau* RUDE. ‖ Pénible et raboteux : *Un chemin* RUDE.
— Inculte, non dressé. Vx.
— Qui a un goût âpre : *Un vin* RUDE.
— Pesant, lourd, dépourvu de légèreté : *Dentelle qui a la main* RUDE.
— Rigoureux par la température : *Un hiver* RUDE.
— Fig. Dépourvu de souplesse, d'aménité, de douceur : *Mœurs* RUDES. *Hommes* RUDES. Pénible, difficile : *Subir de* RUDES *épreuves*. ‖ Violent, impétueux : *Un* RUDE *coup de vent*. ‖ Opiniâtre, qui exige de violents efforts : *De* RUDES *combats*. ‖ Triste, malheureux au point de vue de la prospérité : *Les temps sont* RUDES. Dur, rigoureux : *Ne soyez pas* RUDES *aux pauvres gens*. Qui marque la dureté du caractère : *Un ton* RUDE. Redoutable, difficile à vaincre : *Un* RUDE *adversaire*.
— Fam. Très intense, très prononcé : *Une* RUDE *tentation*. ‖ Pop. *Un rude lapin*, Un homme habile et décidé.
— Manèg. En parlant d'un cheval, Pénible à monter.
— SYN. **Apre, austère**. V. ÂPRE. — **Austère, dur**. V. AUSTÈRE.

RUDE François), sculpteur français, né à Dijon en 1784, mort à Paris en 1855. Fils d'un poêlier-serrurier, il ne reçut que l'instruction la plus élémentaire et ne put fréquenter que vers 1798 l'école gratuite de dessin, peinture et modelage, créée à Dijon par François Devosge. Après quelques dures années de travail manuel, il se décida, sur les conseils du contrôleur des contributions directes, Louis Frémiet, qui s'était constitué son protecteur, à se rendre à Paris en 1807. Le surintendant des beaux-arts, le baron Denon, ayant vu de lui une statuette de *Thésée ramassant un palet*, qu'il avait apportée de Dijon, le recommandait aussitôt au sculpteur Gaulle, chargé d'une partie du bas-relief de revêtement de la colonne de la Grande Armée. Rude l'aida dans l'exécution de sa commande et fut admis en même temps parmi les élèves de Cartellier. De 1809 à 1812, il concourut quatre fois pour le prix de Rome, qu'il obtenait en 1812, avec un bas-relief du *Berger Aristée pleurant la perte de ses abeilles*, qu'il détruisit lui-même en 1843. L'embarras des finances fit ajourner son départ pour l'Italie. Pendant les Cent-Jours, Rude était, dans sa ville natale, très mêlé au mouvement bonapartiste. Bientôt il suivait à Bruxelles Louis Frémiet, son bienfaiteur, contraint de fuir au retour des Bourbons, s'y faisait connaître comme sculpteur, et ouvrait une école. En 1827, sur les conseils du peintre Gros et des sculpteurs Cartellier et Roman, il revenait à Paris. En 1828, il exposait au Salon une *Vierge immaculée*, en plâtre, commandée pour l'église Saint-Gervais, et le modèle de son *Mercure rattachant ses talonnières*. Sa vie n'eut plus que deux incidents notables : un voyage de quelques semaines en Italie, en 1842, et, la même année, la demande des élèves de David d'Angers de prendre la place de leur maître, contraint par ses travaux de renoncer à son enseignement.



Fr. Rude.

Nous ne saurions énumérer ici toutes les sculptures d'un maître qui compte parmi les plus grands de l'école française. Le Louvre possède la plus ancienne composition de lui qui nous soit connue : c'est un petit *Lutteur au repos*, en marbre, date de Dijon en 1806, mais qui ne semble pas pouvoir être identifié avec le *Thésée ramassant un palet*, soumis à Denon en 1807. Les principales œuvres de Rude de 1830 à 1855 sont : premier buste en marbre de *Louis David* et buste en marbre de *La Peyrouse* (1831, Louvre) ; *Petit Pêcheur napolitain jouant avec une tortue*, marbre (1834, Louvre ; *Retour de l'armée d'Egypte*, partie de frise pour l'Arc de Triomphe, pierre (1830-1835) ; *Départ des Volontaires en 1792*, haut relief à l'Arc de Triomphe, un des morceaux les plus célèbres de l'art français moderne (1833-1835) ; *Prométhée animant les arts*, bas-relief de la façade du Palais-Bourbon (1830-1835) ; buste de *François Devosge*, marbre (1836, musée de Dijon) ; réduction originale, avec variante dans les accessoires, du *Mercure aux talonnières* (1837, collection Thiers, Louvre ; buste de *Dupin aîné*, marbre ; *Caton d'Utique* (1840, Louvre ; *Baptême du Christ*, groupe marbre (1837-1841, la Madeleine) ; *Louis XIII adolescent*, statue en argent (1842, château de Dampierre ; *Gaspard Monge*, bronze (1846-1848, sur une place de Beaune ; *Jeune d'Arc écoutant ses voix*, marbre (1845-1852, Louvre ; *Napoléon s'éveillant à l'immortalité*, bronze (1847, à Fixin (Côte-d'Or) ; le plâtre est au Louvre ; *le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean*, bronze (1848-1852, église Saint-Vincent-de-Paul ; *le Général Bertrand*, bronze (1850-1852, place Sainte-Hélène, à Châteauroux ; *le Maréchal Ney*, bronze (1852-1853, carrefour de l'Observatoire, à Paris ; *Hébé et l'aigle de Jupiter* et *l'Amour dominateur du monde*, groupes marbre (1846-1855, musée de Dijon) ; etc.

RUDIMENT (…du lat. *rudimentum*, apprentissage, de *rudis*, grossier, informe) n. m. Premières notions, éléments principaux d'une science, d'un art : *Les* RUDIMENTS *de la grammaire.* — Petit livre qui contient les éléments d'une science, d'un art : *Le rudiment de la langue latine* : *L'abbé Dangeau a passé pour le premier homme du monde pour les bagatelles de la grammaire et les matières du* RUDIMENT. (St Simon.)

Loc. fam. *En être encore au rudiment*, Être encore peu avancé dans un art, une profession. *Renvoyer quelqu'un au rudiment*, Le renvoyer aux premiers principes de son art, de sa profession.

Hist. nat. Premiers linéaments de la structure des organes : *Le cerf n'apporte en naissant que les* RUDIMENTS *d'un panache de tête.* Toussenel. || Organe qui ne prend qu'un très faible développement : *Un* RUDIMENT *de queue.*

— SYN. Rudiment, élément, principe. V. ÉLÉMENT.

RUDIMENTAIRE (*mon-tè-re*) adj. Qui appartient aux rudiments, aux premiers principes d'une science, et particulièrement du langage.

Elementaire, très faiblement développé : *Le penchant est une passion à l'état* RUDIMENTAIRE. (Dutleux.)

— Hist. nat. Qui a le caractère d'un rudiment, d'une ébauche d'organe : *Des ailes* RUDIMENTAIRES.

— ENCYCL. Hist. nat. *Organes rudimentaires.* Ce sont des organes réduits, plus ou moins complètement atrophiés, que l'on retrouve en général bien développés chez des espèces inférieures. Les exemples d'organes rudimentaires sont très nombreux ; on peut citer les germes de dents chez les embryons de baleines et les germes d'incisives supérieures chez les ruminants ; les deux aiguilles osseuses qui, sur les côtés de l'unique métacarpien ou métatarsien du cheval, représentent les métacarpiens ou les métatarsiens disparus, les mamelles des mammifères mâles, etc. Chez l'homme, il faut mentionner l'appendice vermiculaire du gros intestin, représentant les restes d'un organe énorme chez les herbivores ; les muscles de l'oreille, capables encore chez quelques individus de faire mouvoir le pavillon, et qui constituent un appareil très actif chez beaucoup de mammifères ; l'os sous-vomérien, reste de l'organe de Jacobson, très développé chez certains singes, etc.

L'atrophie des organes devenus rudimentaires est en général le résultat du défaut d'usage, de la désuétude ; mais les actions qui interviennent sont très complexes. Les organes rudimentaires peuvent d'ailleurs à la longue finir par disparaître. Le grand intérêt de l'étude des organes rudimentaires, c'est que, dans certains cas, elle peut mettre sur la voie des rapports généalogiques des êtres.

RUDIMENTAIREMENT (*mon-tè*) adv. D'une manière rudimentaire, sous forme d'ébauche.

RUDINGHAUSEN, village d'Allemagne (Prusse [présid. Arnsberg], sur un affluent de l'Emscher ; 2.753 hab. Mines de houille.

RUDINI (Antonio STARRABA, marquis DI), homme d'État italien, né à Palerme en 1839. Il débuta dans la politique en remplissant les fonctions de syndic dans sa ville natale et, en 1866, il eut l'occasion de montrer son dévouement à la dynastie piémontaise en réprimant énergiquement une révolte des Siciliens encouragés par les partisans des Bourbons. Il fut alors nommé préfet de Palerme, puis de Naples (1868), et a passé en 1869 au ministère de l'intérieur, où il ne resta que quelques mois. Député de la Sicile au Parlement, il siégea à droite soutint les ministères Depretis et Crispi, et lors de la chute de ce dernier en 1891, il le remplaça comme président du conseil des affaires étrangères. Mais avec des qualités réelles et de bonne volonté, il a la politique [illegible] à l'extérieur, [illegible] à l'intérieur, contenua [illegible] les charges militaires de l'Italie. Renversé [illegible] revint au pouvoir trois ans plus tard, après [illegible] en Éthiopie. Mais il ne sut ni prévenir rapidement les troubles qui ensanglantèrent Milan, ni [illegible] sa démission au roi. [illegible] un orateur souple et brillant, politique [illegible] et le chef d'un parti conservateur [illegible] italienne.



Di Rudini.

RUDIO (Charles-Eugène), physicien italien, né à Belluno [illegible] montagne de Milan, puis à l'école [illegible] Vevey, [illegible] part à la retenue de Vevey [illegible] la vie d'exilé en Suisse, à Gênes, à [illegible] et à Londres, d'où il alla à Paris [illegible] l'Orsini 1858). Condamné à mort, il vit sa [illegible] on celle des travaux forcés à perpétuité. Il s'évada de Cayenne à la fin de 1858, puis retourna à Londres, où on perd sa trace.

RUDIS INDIGESTAQUE MOLES, expression dont Ovide s'est servi dans ses *Métamorphoses*, I (6 et 7), pour peindre l'aspect du chaos :

Unus erat toto naturæ vultus in orbe,
Quem dixere chaos, rudis indigestaque moles,

« Sur toute la surface de l'univers, la nature ne présentait qu'un aspect uniforme auquel on donna le nom de chaos, *masse informe et confuse.* » Une des applications plaisantes de ces vers est celle qu'en fait l'Intime, des *Plaideurs* (III, 4), en y ajoutant un mot : *Quem Græci dixere*, ce qui rend faux le second vers.

RUDISTES (*dist*) n. m. pl. Paléont. Ancienne division des mollusques lamellibranches dans laquelle on rangeait ceux qui, comme les hippurites et sphérulites, ont une coquille extrêmement irrégulière. — *Un* RUDISTE.

— ENCYCL. L'expression de *rudistes* est encore courante dans la paléontologie. On entend par *calcaires à rudistes* des assises calcaires de la période crétacée formées par l'accumulation des coquilles de ces mollusques, et particulièrement développées dans la Provence et les Charentes, en Espagne, en Grèce et en Asie Mineure.

RUDKJÖBING, ville du Danemark, à la côte ouest de Langeland, sur un détroit séparant cette île de l'île Taasinge ; 4.000 hab. Patrie du physicien Œrsted.

RUDOIEMENT ou RUDOYEMENT (*doi-man*) n. m. Action de rudoyer.

RUDOLFSHEIM, comm. de la banlieue méridionale de Vienne (Autriche [distr. de Sechshaus]) ; 54.341 hab. Fabriques de machines, de savons.

RUDOLFSWERTH, ville d'Autriche-Hongrie (Carniole), ch. l. de district, au N.-O. de l'Uskoken Gebirge, sur la Gurk, affluent de la Save ; 2.683 hab.

RUDOLPHI (Charles Asmund), naturaliste suédois, né à Stockholm en 1771, mort à Berlin en 1832. Docteur en médecine, professeur de médecine vétérinaire à l'université de Greifswald, professeur d'anatomie à l'université de Berlin et membre de l'Académie des sciences de cette ville, c'est à lui qu'est due la fondation du musée anatomique et zootomique de Berlin. Il a publié des études sur les vers intestinaux, la dentition, l'anatomie des animaux et des plantes. On cite ses *Documents pour l'anthropologie et pour l'histoire naturelle universelle* (1812) et son *Histoire naturelle des entozoaires* (1808-1810).

RUDOLPHIE (*fi*) n. f. Genre de légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant des arbrisseaux volubiles, dont on connaît trois espèces, du Mexique et des Antilles.

RUDOLPHINES adj. f. pl. V. RODOLPHIN.

RUDOLSTADT, ville d'Allemagne, capitale et résidence des princes de Schwarzbourg-Rudolstadt, sur la Saale, au confluent de la Rinno ; 11.907 hab. Château princier de Heidecksburg, avec une belle galerie de tableaux. Bains. Gymnase. Fabriques de porcelaine. Fabriques d'huile, de produits chimiques et pharmaceutiques, de pianos.

RUDOYEMENT n. m. Ling. V. RUDOIEMENT.

RUDOYER (*doi-i-é* — rad. *rude*. Change *y* en *i* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Je rudoie. Tu rudoieras.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous rudoyions. Que vous rudoyiez*) v. a. Traiter avec rudesse : *Ne* RUDOYEZ *personne.*

RUDRA-VINA n. m. Instrument à cordes pincées, en usage dans la Perse et le nord-ouest de l'Inde.



Rudra-vina.

— ENCYCL. Le *rudra-vina* ressemble à une grande guitare et est monté de six cordes à boyau qui se pincent avec un plectre de bois ou d'ivoire. On l'appelle aussi RABAB (ne pas confondre avec *rebab*). Cet instrument, qui atteint 1 mètre de long, s'accorde ainsi : *sol* des lignes ; *ré, ut* au-dessous des lignes de la clef de *sol* ; *sol, mi, ut* d'entre les lignes de la clef de *fa.*

RUE (*rû* — du lat. *ruga*, sillon) n. f. Chemin public, bordé de maisons ou de murailles, dans une ville, un bourg, etc. : *Grande* RUE.

— Habitants des maisons qui bordent une rue : *Toute la* RUE *est en émoi.*

— Loc. div. *Être vieux comme les rues*, Être fort vieux. || *Courir les rues*, Être su de tout le monde. || *Être fou à courir les rues*, Être extrêmement fou. || *L'esprit court les rues*, Tout le monde a de l'esprit. || *Être bon à jeter dans la rue*, N'être bon à rien. || *Les rues en sont pavées*, Se dit en parlant de ce qui est en grande abondance dans une ville. || *Le bout de la rue fait le coin*, Se dit pour se moquer d'une personne qui parle sans rien dire.

Pop. *La rue du bec*, La bouche. || *Avoir la rue du bec bien pavée*, Avoir de belles dents.

— Art vétér. *Clou de rue*. V. CLOU.

— Fortif. *Rue militaire*, Rue, large d'au moins 8 mètres, qui longe intérieurement les remparts d'une place forte et les sépare des maisons de la ville.

— Techn. Espace qui reste vide dans une carrière, après l'extraction d'un certain nombre de bancs de pierre.

— Théâtr. Espace compris entre deux coulisses placées l'une derrière l'autre.

— Typogr. Raies blanches produites dans une page de texte par la rencontre fortuite d'espaces placées les unes dessous des autres, et d'une manière rectiligne, sur plusieurs lignes successives.

RUE (LA), *Paris pittoresque et populaire* (Paris, 1er juin 1867 à 11 janv. 1868), journal hebdomadaire fondé par Jules Vallès. « Nous voulons être, dit-il dès le premier numéro, le journal pittoresque de la vie des rues et écrire simplement, au courant du flot qui passe, les mémoires du peuple. » Avec une verve et un réalisme outranciers, *la Rue* narre des scènes populaires, traite des métiers singuliers de Paris, relate des souvenirs du quartier Latin ou rend compte d'événements littéraires. Son allure critique, la virulence de certaines caricatures provoquèrent une condamnation du gérant et la suppression du journal.



C. Rudentée.

RUDENTÉ, ÉE (*dan-té*) adj. Bot. Qui a des rudentures : *Tige rudentée.*

RUDENTER (*dan-té*) v. a. Orner de rudentures. RUDENTER *une colonne.*

RUDENTURE (*dan-tu-re*) n. f. Archit. Nom donné aux cannelures, quand elles sont très creuses et très profondes, comme celles des colonnes torses.

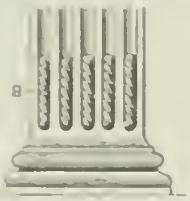

B. rudentures.

RUDÉRAL, ALE, AUX (*ral, a-le, ô*) adj. Qui croît, qui vit dans les décombres.

RUDÉRATION (*ra-sion*) n. f. Archéol. Sorte de pavé fait de petites pierres, dont on se servait pour [illegible] sur lequel on [illegible] la mosaïque.

RUDERSDORF (Prusse [présid. Potsdam], cercle de Teltow), sur la Grande Berline ; 2.700 hab. Fabriques de [illegible]

RUDERSWIL, RUDERSWYL, [illegible] sur la Grande Emme ; 2.700 hab. Fabriques de [illegible]

RUDERTIM (Prusse [illegible] Prusse, [illegible] sur la [illegible] ; 2.700 hab. Fabriques de [illegible]

RUDIAIRE (*di-è-re*) n. m. Antiq. rom. [illegible] qui [illegible] la rue [illegible] Varron, [illegible] rue [illegible] Les [illegible] étaient [illegible] des jours [illegible] remettait une baguette rudis et le *pileus*, [illegible] les [illegible] était [illegible] [illegible] était [illegible] [illegible] était [illegible]

RUE (*rû* — du lat. *ruta*) n. f. Bot. Genre de rutacées. ‖ *Rue de chèvre*, Nom vulgaire du galega officinal. ‖ *Rue de chien*, Nom vulgaire de la scrofulaire canine. ‖ *Rue de muraille*, Nom vulgaire d'une espèce d'asplenie. ‖ *Rue des prés*, Nom vulgaire du pigamon jaune. ‖ *Rue sauvage*, Nom vulgaire du pégane harmale.

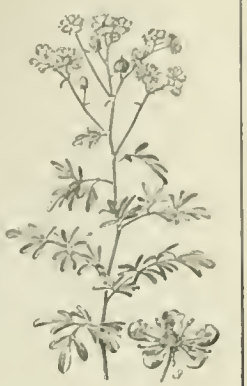
Rue : a, fleur.

— ENCYCL. Les *rues* sont des herbes à feuilles alternes, non stipulées, à fleurs groupées en corymbes; le fruit est une capsule à cinq loges. On en connaît 80 espèces de l'Asie et de l'Europe méridionale. La *rue officinale*, à fleurs jaunes, est caractérisée par ses feuilles décomposées, à lobes oblongs, et sa corolle à pétales entiers ou à peine dentés. On la cultive dans les jardins. Elle exhale une odeur désagréable, et renferme en abondance une huile volatile, que l'on peut extraire facilement en la distillant avec de l'eau. La rue est employée en médecine, comme astringente et emménagogue.

RUE, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 21 kilom. d'Abbeville, dans le Marquenterre, au N. de l'estuaire de la Somme; 2.930 hab. Ch. do f. Nord. Élève de bœufs pour la boucherie, sucreries, fabriques de vannerie, etc. Chapelle du Saint-Esprit, splendide monument gothique, commencé au XIIIe siècle, achevé au XIVe s., en l'honneur du célèbre « crucifix de Rue ». Beffroi à tourelles du XVIe s. — Le canton a 16 comm. et 12.890 hab.

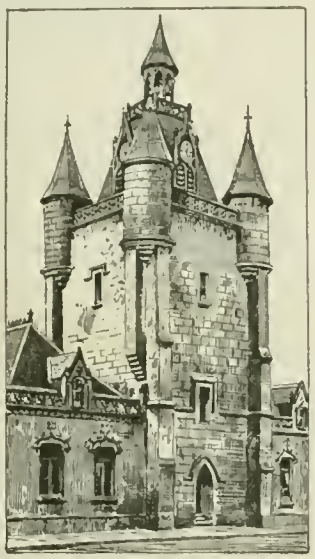
Beffroi de Rue.

RUEDA, ville d'Espagne (prov. de Valladolid [distr. de Medina del Campo]); 4.600 h. Commerce de vins blancs estimés.

RUÉE n. f. Econ. rur. Amas de paille, de chaume, qu'on fait pourrir pour le mêler ensuite avec le fumier.

RUEIL, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 13 kilom. de Versailles, près de la rive gauche de la Seine, au pied du mont Valérien; 11.013 hab. Ch. de f. Ouest. Établissement métallurgique à la Jonchère; lampes à incandescence; usine de photographie industrielle; feutres; carrosserie; distilleries; scieries. Église curieuse, reproduction exacte, en divers styles, d'une église fondée en 1548, reconstruite sous Napoléon III et renfermant les mausolées de l'impératrice Joséphine, du marquis Tascher de La Pagerie et de la reine Hortense. Hôtel de ville de 1869. A 2 kilom. O., domaine de la Malmaison; à 3 kilom. S., château de Buzenval. Rueil fut, du VIe au VIIIe siècle, une villa royale, que Charles le Chauve donna, en 871, à l'abbaye de Saint-Denis. Richelieu acheta cette terre et y fit bâtir par Lemercier un château, où la famille royale se réfugia pendant la Fronde.

RUEL (Jean) [en lat. *Ruellius*], médecin et botaniste français, né à Soissons en 1479, mort à Paris en 1589. Veuf, il devint chanoine de Notre-Dame. Son principal ouvrage est une vaste compilation des écrits grecs et latins sur la botanique, intitulée : *De natura stirpium* (1536), qui est restée comme un des modèles de l'art typographique au XVIe siècle.

RUELLAGE (*è-laj'*) n. m. Dans l'Yonne, Opération qui consiste à ouvrir une rigole entre deux lignes de ceps.

RUELLE (*ru-èl'* — rad. *rue*) n. f. Rue très étroite : *A Paris, les grandes voies ont remplacé les* RUELLES.

— Espace qu'on laisse entre un lit et la muraille : *Se cacher dans la* RUELLE.

— Au XVIe et au XVIIe siècle, Partie de la chambre à coucher où se trouvait le lit et où certaines personnes de haut rang recevaient des visites avant d'être levées : *Voiture était le divertissement des belles* RUELLES.

— Loc. fam. *Passer sa vie dans les ruelles, Courir de ruelle en ruelle*, Fréquenter assidûment les grandes dames, se plaire dans leur société. ‖ *Style de ruelle*, Style précieux, affecté. (Expressions vieillies.)

— Mar. Partie convexe d'un bordage.

— ENCYCL. Au XVIIe siècle, les lits ne touchaient à la muraille que par le chevet, laissant ainsi accès autour d'eux par trois côtés. Un paravent les isolait du reste de l'appartement. On nommait *ruelle* l'espace circonscrit par la muraille et ce paravent. Là se réunissaient précieux et précieuses : les unes assises sur des fauteuils ou des tabourets, les autres, soit couchés sur leur manteau aux pieds des dames, soit assis sur des placets ou des pliants. Les principales d'entre les dames qui tenaient ruelles ou les fréquentaient étaient Mmes de Choisy, de Fiesque, de La Suze, de Rohan-Chabot, de Scudéry, Cornuel, Paulet, de Sully, de La Fayette, de Maure, de Sansac, de Villarme. Elles avaient des journaux, par exemple, *la Gazette en vers*, de Loret, écrite pour la ruelle de Mlle de Longueville.

RUELLE, comm. de la Charente, arrond. et à 6 kilom. d'Angoulême, sur la Touvre; 4.030 hab. Ch. de f. Orléans. Fonderie de canons, créée en 1750, par le marquis de Montalembert, acquise par le gouvernement en 1776. C'est aujourd'hui le seul établissement de ce genre que possède la marine. A 3 kilom., superbes sources de la Touvre.

RUELLE (Charles-Émile), helléniste français, né à Paris en 1833. D'abord employé au ministère de l'instruction publique (1856), il a ensuite fait partie du personnel de la bibliothèque Sainte-Geneviève, en premier lieu comme bibliothécaire, puis comme administrateur (1898). On lui doit un certain nombre de travaux estimables sur la musique grecque. Nous citerons, parmi les principaux : une traduction des *Éléments harmoniques d'Aristoxène*, ses *Études sur l'ancienne musique grecque* (1870), et une utile *Collection des auteurs grecs relatifs à la musique, traduits en français* (1870-1898). Mentionnons encore de Ruelle une *Bibliographie générale des Gaules* (1886), des traductions de la *Poétique* et de la *Rhétorique* d'Aristote, etc.

RUELLER (*è-lé*) v. a. Vitic. Pratiquer le ruellage.

RUELLETTE (*è-lèt'*) n. f. Petite ruelle.

RUELLIE (*è-li* — de *Ruelle*, botan. franç.) n. f. Bot. Genre d'acanthacées, type de la tribu des *ruelliées*.


Ruellie : a, coupe de la fleur.

— ENCYCL. Les *ruellies* sont des plantes en général velues, à feuilles opposées; les fleurs, de moyenne grandeur, sont disposées en capitules ou en épis axillaires et terminaux; le fruit est une capsule. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, et plusieurs sont cultivées en Europe dans les jardins d'agrément. Les fleurs sont bleues dans la *ruellie ovale*, d'un blanc de lait pur dans la *ruellie lactée*, d'un rouge vif dans les *ruellies magnifique* et *a grandes feuilles*, pourpres ou lilas dans les *ruellies lilacine* et *de Purdie*.

RUELLIÉ, ÉE (*è-lié*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la *ruellie*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des acanthacées, ayant pour type le genre *ruellie*. — *Une* RUELLIÉE.

RUEMENT (*rû-man*) n. m. Action de l'animal qui rue. ‖ Action de se ruer.

RUER (du lat. *ruere*, jeter à terre, se précipiter) v. a. Jeter, lancer avec impétuosité : RUER *des pierres*. RUER *de grands coups*. (Vx.)

— v. n. Jeter une pierre. (Vx.)

— Se dit d'un animal qui jette le pied ou les pieds de derrière en l'air avec force et en baissant le devant : *Le cheval* RUE *pour se défendre*.

— Loc. fam. *Ruer à tort et à travers*, Frapper de tous côtés dans une foule. ‖ *Cela ne mord ni ne rue*, Cela ne peut nuire, cela n'a aucune importance, n'est pas sérieux.

— Manég. *Ruer en vache*, V. RUADE. ‖ *Ruer à la botte*, Se dit du cheval qui cherche, avec l'un des pieds postérieurs, à frapper la jambe du cavalier, lorsqu'il monte à cheval ou qu'il est en selle. — Fig. Être très susceptible.

Rué, ée part. pass. du v. Ruer.

— Loc. anc. *Ses plus grands coups sont rués*, Il commence à se calmer, à modérer ses attaques, ses efforts.

Se ruer, v. pr. Se jeter impétueusement : SE RUER *sur l'ennemi*.

RUETTE (*èt'*) n. f. Pop. Gosier.

RUEUR, EUSE n. et adj. Se dit de l'animal, spécialement du cheval, qui rue, qui a l'habitude de ruer : *Jument* RUEUSE.

RUFFANO, bourg d'Italie (Pouille [prov. de Lecce]); 3.850 hab.

RUFFEC, ch.-l. d'arrond. de la Charente, à 43 kilom. d'Angoulême, sur une colline dominant en amphithéâtre le cirque où naît le Lien, rejaillissement de la Péruse; 3.471 hab. (*Ruffécois, oises.*) Ch. de f. Orléans et État. Truffes, pâtés renommés. Fabriques de chaussons et de chaussures, etc. Église des XIIe et XVIe siècles, à façade romane. Maisons du XVIe siècle. — L'arrondissement a 4 cantons, 82 comm. et 42.727 hab.; le canton, 20 comm. et 12.391 hab.

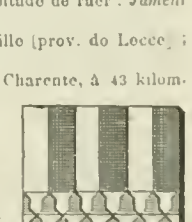
Armes de Ruffec.

RUFFEC, comm. de l'Indre, arrond. et à 8 kil. du Blanc, sur la rive droite de la Creuse; 992 hab. Ch. de f. Orléans. Tumulus. Curieuse église romane, convertie en grange.

RUFFEY, comm. du Jura, arrond. et à 11 kil. de Lons-le-Saunier, sur la Seille, dans la plaine de la Bresse; 1.069 hab. Vignobles donnant de bons vins blancs mousseux. Scieries. Patrie du général Lecourbe, dont le tombeau se trouve dans l'église.

RUFFI Antoine DE, historien français, né à Marseille en 1607, mort en 1689. Il fut conseiller de la sénéchaussée de Marseille et conseiller d'État en 1654. On a de lui : *Histoire de la ville de Marseille* (1642), *Histoire des comtes de Provence*, depuis 934 jusqu'en 1480 (1655); *Vie de Gaspard de Simiane, chevalier de La Coste* (1655); *Histoire des généraux des galères*. — Son fils, LOUIS-ANTOINE, né et mort à Marseille (1657-1724), s'occupa aussi d'études historiques. On a de lui : *Histoire de saint Louis, évêque de Toulouse, et celle de son culte* (1714); *Dissertations historiques et chronologiques sur les évêques de Marseille*.

RUFFIAC (*ru-fi-ak'* n. m. Variété de raisin blanc, cultivée dans les départements des Hautes et Basses-Pyrénées.

RUFFIAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 16 kilom. de Ploermel; 1.816 hab. Menhir. Voie romaine.

RUFFIAN ou **RUFIAN** n. m. V. RUFIEN.

RUFFIEUX, ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 31 kilom. de Chambéry, sur le Rhône; 815 hab. — Le canton a 8 comm. et 5.411 hab.

RUFFIGNÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 16 kilom. de Châteaubriant, 1.205 hab. Ch. de f. Ouest. Commerce de grains.

RUFFO (Fabrizio), duc de Bagnara et baron d'Etat italien, né à Lucques dans le royaume de Naples en 1744, mort à Naples en 1827. D'abord page, il sut se faire remarquer par Pie VI, qui le nomma général, puis cardinal et légat de Ravenne. Devant l'opposition qu'il rencontra, il retourna à Naples, où il fut nommé par Ferdinand IV vice-roi de Sicile. Il y fonda le royal collège de Caserte et y réorganisa en 1791 l'armée. Il suivit la cour en Sicile, fut rappelé en février 1799 sur le continent comme vicaire général et vainquit les Français en Calabres, la Pouille, puis les Abruzzes, et entra dans Naples (1799). La capitulation n'ayant pas été ratifiée, Ruffo se rendit au conclave de Venise et fut nommé par Pie VII préfet des subsistances. De retour à Naples, il organisa de nouveau la cour dans sa seconde émigration en Sicile, mais refusa de tenter un nouveau soulèvement. Retiré à Rome, il alla en France assister au second mariage de Napoléon et rentra en Italie en 1811. Vers la fin de sa vie, il retourna à Naples, et fut appelé en 1821 au conseil royal.

RUFICARPE de lat. *rufus*, roux, et du gr. *karpos*, fruit] adj. Bot. Qui a des fruits roux.

RUFICOCCINE n. f. Chim. Syn. de RUFIOCOCCINE.

RUFIEN (*fi-in* — orig. incond. cf. ital. *ruffiano*) n. m. Homme adonné aux femmes de mauvaise vie ou qui en procure : *Cette femme est avec son* RUFIEN. ‖ S'écrit aussi RUFIAN, et RUFFIAN.

RUFIGALLIQUE (*ik'* — du lat. *rufus*, roux, et de *gallique*) adj. Chim. Se dit d'un acide

$$OH^3 \equiv C^7H - CO^2 \equiv C^{14}H \equiv OH^3$$

qui résulte de l'action de l'acide sulfurique sur l'acide gallique.

RUFIN (en lat. *Rufinus*), ministre de Théodose, puis d'Arcadius, né à Elusa (auj. *Eauze*, en Gascogne. De naissance plus que modeste, il sut gagner à Milan les bonnes grâces de saint Ambroise; à Rome, celles de Symmaque, les chefs reconnus du parti chrétien et du parti païen. Puis il trouva à Constantinople un emploi dans les bureaux. D'honneur en honneur, il parvint enfin, en 394, au titre de ministre de Théodose. Il manifesta un zèle furieux contre les ariens, s'enrichit à force de confiscations, et poussa au massacre des habitants de Thessalonique, puis à la réconciliation de l'empereur avec l'Église qui, à l'instigation de saint Ambroise, l'avait excommunié à la suite de cette cruauté. En 394, Théodose, partant pour l'Italie, lui laissa la tutelle d'Arcadius. Dès lors, il songea à la pourpre et se prépara les voies par ses largesses au clergé. Il fit célébrer son baptême en grande pompe.

Lorsque Théodose mourut, laissant l'Occident à ses fils Honorius, avec Stilicon pour tuteur, et l'Orient à Arcadius, sous la tutelle de Rufin, celui-ci voulut devenir le beau-père du futur empereur; mais une intrigue le sauva. Il rejoignit son plan, et Arcadius épousa une orpheline de race franque, Eudoxie. Il répondit à ce coup en suscitant à Arcadius mille embarras pour se rendre indispensable. Croyant avoir tout préparé, il était sur le point de se faire associer à l'empire. La cérémonie commençait lorsqu'à un signal convenu, les soldats devenus à son rival Stilicon, mirent son corps en morceaux (395). Claudien, dans son poème *In Rufinum*, s'est fait l'interprète de la haine publique contre le ministre.

RUFIN (Tyrannius), l'un des Pères de l'Église latine, né à Concordia (Frioul) vers 330, mort à Messine en 410. Il vécut longtemps dans un couvent d'Aquilée, où il eut pour condisciple Jérôme, avec qui il se lia, mais dont il devait devenir plus tard l'ennemi, à la suite d'une vive controverse au sujet d'Origène. Élève de Didyme, à Alexandrie, il se lia avec Mélanie, noble dame romaine. Tous deux se rendirent à Jérusalem (375), où ils fondèrent un couvent sur le mont des Oliviers. Ordonné prêtre en 390, Rufin partit pour Rome, retourna à Aquilée, mais, chassé par les ravages d'Alaric, il revenait à Jérusalem avec Mélanie, lorsque la mort le surprit en Sicile. Rufin est surtout connu pour sa traduction latine de l'*Histoire d'Eusèbe*, qu'il continua jusqu'à Théodose. Il écrivit aussi une *Histoire des Pères du désert* et une *Exposition du symbole*.

RUFINE du lat. *rufus*, roux] n. f. Chim. Composé $C^{13}H^{10}O^2$, qui se produit par l'action de la chaleur sur la phlorizine.

RUFINERVE (*nèrv'* — du lat. *rufus*, roux, et *nervus*, nerf, adj. Hist. nat. Qui a les nervures rousses.

RUFINO-SULFURIQUE de *rufine*, et *sulfurique*] adj. Chim. Se dit d'un acide qui se produit lorsqu'on traite la salicine par l'acide sulfurique concentré.

RUFIOCOCCINE (*kok'-sin*) n. f. Chim. Matière colorante, qui se forme par l'action de l'acide sulfurique sur la substance colorante de la cochenille.

RUFISQUE, ville du Sénégal, sur le bord de la mer; 12.000 hab. C'est peut-être le centre le plus commerçant de tout le Sénégal, et qui compte le plus grand nombre de colons européens. A Rufisque arrivent les arachides de tout le Sine-Saloum et de la Casamance. A 2 kilom. de la ville, dans une véritable oasis de verdure, est la conduite d'eau de Sangoleam.

RUFOCATÉCHIQUE adj. m. Chim. Syn. de RUBINIQUE.

RUFULE (de *Rutilius Rufus*, auteur de la loi qui les institua) n. m. Instit. rom. Nom donné, sous la république, aux tribuns militaires choisis par le général lui-même, par opposition aux *comitiati*, nommés par le peuple dans les comices. ‖ Ils furent aussi appelés plus tard RUFULES.

RUFUS ou **RUFFUS d'Éphèse**, anatomiste et médecin grec, qui vécut très probablement vers la fin du Ier siècle de notre ère et au commencement du IIe. On ne sait rien de sa vie; quant aux nombreux ouvrages qu'il avait écrits, quatre nous sont parvenus, et encore fort incomplets. Le plus connu et le plus estimé est son traité *Des noms des parties du corps humain*, resté en anatomie et en monument important de l'état de cette science avant Galien.

RUFUS Publius Rutilius. Hist. rom. V. RUTILIUS.

RUGBY, ville d'Angleterre, comté de Warwick, sur l'Avon de Stratford; 10.000 hab. Rugby est surtout connue

RUGIFVIT [illegible] les anciens Slaves, adoré dans l'île de [illegible] avait une tête à sept visages, et le [illegible] la main droite [illegible] gauches étaient

RUGINA [illegible] état [illegible] peuple important de race [illegible] Jornandès [illegible] Europe [illegible] [illegible] [illegible]

— Perte de la fortune, de la prospérité, du bonheur : *Un krach cause plus d'une* RUINE. ‖ Cause de perte, de destruction : *Hélène fut la* RUINE *de Troie. Le jeu est une* RUINE. ‖ Chute, décadence complète : *La* RUINE *d'un État.*
— Loc. *Battre en ruine*, Bombarder. ‖ Fig. S'efforcer de renverser. (Vx.)
— ALLUS. HIST. : **Marius sur les ruines de Carthage.** V. MARIUS.
— SYN. **Ruines, débris, décombres.** V. DÉBRIS. — **Ruine, chute, décadence,** etc. V. CHUTE.

RUINE-MAISON n. m. invar. Fam. Homme extrêmement dépensier.

RUINEMENT (*man*) n. m. Action de ruiner.

RUINEN, bourg des Pays-Bas, dans la Drenthe, à 30 kilom. de la rive orientale du Zuyderzée ; 4.000 hab.

RUINER v. a. Abattre, détruire, mettre en ruine : *Le temps* RUINE *les édifices et les ouvrages de l'homme.*
— Ravager : *La grêle* RUINE *les vignes, les blés.*
— Détruire, anéantir, faire perdre la fortune de : *Le jeu* RUINE *la plupart des joueurs.*
— Fig. Affaiblir, mettre en piteux état : RUINER *sa santé, sa constitution.* ‖ Renverser, infirmer : *Cette objection* RUINE *tout votre raisonnement.*
— Manèg. *Ruiner un cheval*, L'user.
— Techn. Faire une rainure à une pièce de bois.
Ruiné, ée part. pass. du v. Ruiner.
— Substantiv. Personne qui a perdu sa fortune : *Il y a plus de* RUINÉS *que de parvenus.*
Se ruiner, v. pr. Tomber en ruine : *Les bâtiments qui ne sont pas couverts* SE RUINENT *en peu de temps.*
— Être détruit, anéanti : *La santé* SE RUINE *par les excès.* ‖ Perdre sa fortune : SE RUINER *en folles dépenses.*
— Causer mutuellement sa ruine : *Les plaideurs* SE RUINENT.
— SYN. **Ruiner, désoler, dévaster,** etc. V. DÉSOLER. — **Ruiner, abattre, démolir,** etc. V. ABATTRE.

RUINES, ch.-l. de cant. du Cantal, arrond. de Saint-Flour ; 1.049 hab. Ruines du château (tour isolée servant de clocher). Aux environs, le viaduc de Garabit. — Le canton a 14 comm. et 6.821 hab.

Ruines (LES) ou *Méditations sur les révolutions des empires*, par Volney (1791). L'idée générale du livre est que tous les malheurs des hommes viennent de ce qu'ils ont abandonné la *religion naturelle*. Après une invocation aux monuments du passé, l'auteur se met en scène lui-même, assis sur les ruines de Palmyre et méditant sur la destruction de tant d'empires que leur puissance semblait destiner à une durée éternelle. Le génie des tombeaux lui apparaît ; il lui raconte la formation des premières sociétés, troublées par l'ignorance et la cupidité, puis réglées par les lois et heureuses parce que les citoyens y jouissent de la liberté et de la sûreté de leur personne et de leurs biens. Mais le despotisme et la théocratie ont causé la ruine de ces sociétés. Volney défend avec éloquence les droits imprescriptibles des peuples et de l'humanité méconnus par les gouvernements ; il prophétise une ère de paix entre les peuples, fondée sur l'équilibre de leurs forces. *Les Ruines*, qui ne sont plus guère connues aujourd'hui que pour la beauté de certaines descriptions de l'Orient, furent traduites dans presque toutes les langues.

Ruines d'Athènes (LES), drame allemand de Kotzebue, avec musique de Beethoven, représenté à Pest en 1812. Dès son apparition, le public fit un accueil enthousiaste à l'admirable musique de Beethoven, particulièrement au prodigieux chœur des derviches et à la marche des janissaires, surtout connue sous le nom de *marche turque*.

RUINEUR, EUSE n. Personne qui ruine : *Une* RUINEUSE *de maison.*

RUINEUSEMENT adv. D'une manière ruineuse.

RUINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Qui menace ruine : *Édifice* RUINEUX. *Tour* RUINEUSE. (Vx.)
— Qui cause des dépenses excessives, de grandes pertes d'argent : *Affaire* RUINEUSE. *Goûts* RUINEUX.

RUINIFORME (de *ruine*, et *forme*) adj. Se dit des roches, particulièrement des calcaires, auxquelles les phénomènes de corrosion ont donné des formes de *ruines*.

RUINURE (rad. *ruiner*) n. f. Entaille faite sur les côtés des solives et des poteaux, pour donner prise à la maçonnerie.

RUISDAEL. Biogr. V. RUYSDAEL.

RUISSEAU (*rui-so* — d'un type pop. *rivuscellus*, dimin. du lat. *rivus*) n. m. Petit cours d'eau : RUISSEAU *limpide.* ‖ Lit d'un petit cours d'eau : *Curer un* RUISSEAU.
— Petit canal ménagé dans une rue, pour conduire les eaux ménagères et les eaux de pluie.
— Fig. Source impure, état ignoble : *Cette anecdote a été ramassée dans le* RUISSEAU. ‖ *Traîner dans le ruisseau*, Être commun, trivial.
— Par ext. Écoulement abondant d'un liquide quelconque : *Des* RUISSEAUX *de sang. Des* RUISSEAUX *de larmes.*
— Techn. *Ruisseau en biseau*, Ruisseau de rue qui n'a ni caniveaux ni contre-jumelles.
— PROV. : **Les petits ruisseaux font les grandes rivières,** De petites sommes progressivement amassées finissent par composer une fortune.
— ALLUS. HIST. : **Mon ruisseau de la rue du Bac,** Mot de Mme de Staël. Elle passa vingt années de sa vie en exil. Un jour, étant à Coppet, comme quelqu'un voulait lui faire valoir le plaisir qu'elle devait goûter à considérer les verts bocages et à entendre murmurer les ruisseaux : « Ah ! s'écria-t-elle, il n'y a pas pour moi de *ruisseau qui vaille celui de la rue du Bac.* » Le *ruisseau de la rue du Bac* est resté une expression proverbiale, pour exprimer le regret que laisse dans le cœur la patrie absente.

RUISSELANT (*rui-se-lan*), **ANTE** adj. Qui ruisselle, qui coule comme un ruisseau : *Des eaux* RUISSELANTES. ‖ Très mouillé : *Front* RUISSELANT *de sueur.*
— Tout éclatant : *Une femme* RUISSELANTE *de diamants.*

RUISSELER (*rui-se* — de *ruisseau*, qui s'est dit *ruissel*. Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je ruisselle. Ils ruisselleront*) v. n. Couler comme un ruisseau : *La pluie* RUISSELLE *sur les toits.* ‖ Être inondé d'un liquide qui coule : RUISSELER *de sueur.*
— Lancer une multitude de jets de lumière chatoyante : *Éclairs qui* RUISSELLENT.

RUISSELET (*rui-se-lè*) n. m. Petit ruisseau.

RUISSELLEMENT (*rui-sèl-le-man*) n. m. Action de ruisseler : *Le* RUISSELLEMENT *de l'eau sur les toits.*
— Émission de jets de lumière chatoyante : *Un* RUISSELLEMENT *de pierreries.*
— ENCYCL. Géol. L'action géologique du *ruissellement* est considérable. Par le phénomène de la corrosion, il altère profondément les calcaires. Son action est plus énergique dans les terrains meubles, dont il entraîne rapidement les matériaux ; c'est ainsi que les chaos de la forêt de Fontainebleau sont dus à l'entraînement du sable par les eaux sauvages et à la dénudation des blocs de grès qui y étaient immergés ; les chaos de Ploumanac'h, du Huelgoat, du Sidobre, sont granitiques et dus à la même cause. Il en est de même des *rochers tremblants*, qui résultent de l'empilement des blocs dénudés. Enfin, le ruissellement participe au creusement des vallées en portant aux thalwegs les matériaux meubles des pentes.


Ruizia. *a*, fleur.

RUISSON (*rui-son* — de *ruisseau*) n. m. Sorte de petit fossé creusé afin d'assécher un terrain marécageux et par où s'écoulent les eaux.

RUIZIA n. m. Genre de malvacées, comprenant des arbustes ou des arbrisseaux des régions chaudes du globe, à feuilles alternes, à fleurs groupées en corymbes axillaires ou terminaux. (Le fruit, petit, globuleux, se compose de dix petites capsules uniloculaires.)

RUJEN (en russe *Roudien*), bourg du Russie (gouv. de Finlande [distr. de Volmar]) ; 4.500 hab.

RUJEVAC, bourg d'Autriche-Hongrie (Croatie-Slavonie [distr. du Dvor]), sur le Zirovac, sous-affluent de la Save ; 6.055 hab.

Rule Britannia, chant populaire anglais. Le *Rule Britannia* est un chant patriotique, un hymne maritime bien plus que militaire. La musique est de Arne ; les paroles sont de Thomson. Ses paroles célèbrent l'antique liberté anglaise et revendiquent la domination des mers. Voici la traduction du premier couplet et l'air du *Rule Britannia*, tels qu'on les trouve dans la partition de *Jenny Bell*, d'Aubor :

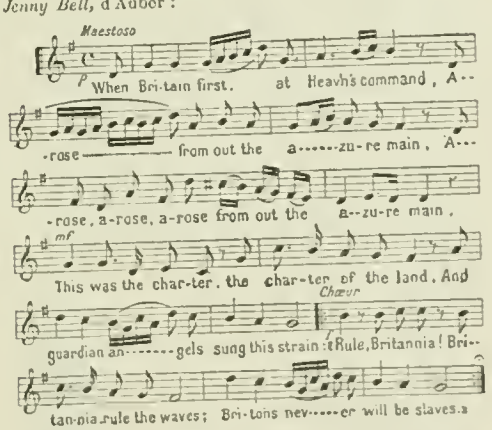

TRADUCTION : Quand la Bretagne, pour la première fois, au commandement du Ciel s'éleva de l'Océan azuré, voici quelle fut la charte du pays, et les anges gardiens chantèrent cet air : règne, Bretagne, règne sur les flots : jamais les Bretons ne seront esclaves.

RULHIÈRE (Claude-Carloman DE), historien et poète français, né à Bondy, près Paris, en 1735, mort dans cette ville en 1791. Son père était inspecteur de la maréchaussée de l'Ile-de-France. Il servit lui-même tout d'abord dans les gendarmes de la garde, et fut pendant deux ans aide de camp du maréchal de Richelieu. Il noua aussi d'excellentes relations avec la fille de ce dernier, la comtesse d'Egmont. Secrétaire du baron de Breteuil, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il fut témoin de la révolution qui renversa Pierre III du trône de Russie, et il écrivit à son retour, sur le désir de la comtesse d'Egmont, l'*Histoire de la révolution de Russie*, qui circula en manuscrit. Catherine II fit tous ses efforts pour faire supprimer ce manuscrit, mais Rulhière, malgré des offres séduisantes, refusa de s'en dessaisir. En même temps, il composait des poésies, des contes, des épîtres dont la plus célèbre est celle des *Disputes*, que Voltaire inséra dans son *Dictionnaire philosophique*. Il quitta l'armée en 1765 et entra au service du comte de Provence, qui le fit autoriser à puiser dans les archives pour écrire l'*Histoire de l'anarchie polonaise*, qu'il devait pourtant laisser inachevée. Il fut ensuite employé au ministère des affaires étrangères. Sur la demande de Breteuil, il composa aussi les *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes et sur l'état des protestants en France depuis le commencement du règne de Louis XIV* (1788). Il avait été élu membre de l'Académie française en 1787. La meilleure édition est celle de 1819.

RULHIÈRE (Joseph-Marcelin), officier et homme politique français, né à Saint-Dizier-la-Sauve (Haute-Loire) en 1787, mort en 1862. Il était parent de l'historien Rulhière. Il servit à partir de 1807 dans la garde impériale, combattit à Wagram, puis en Espagne, et fut fait prisonnier par les Russes pendant la campagne de 1812. Il était chef de bataillon à Waterloo et colonel au moment de l'expédition d'Espagne (1823). Il prit encore part aux expéditions de Grèce (1827), d'Algérie (1830) et au siège d'Anvers (1832 ; maréchal de camp depuis 1831, il fut fait lieutenant général en 1837, au cours de l'expédition de Constantine. Louis-Philippe l'envoya siéger, en 1845, à la Chambre des Pairs. Député de la Haute-Loire à la Constituante, puis à la Législative, ministre de la guerre (1848-1849), il contribua à la reintégration dans l'armée des officiers que le gouvernement provisoire de 1848 avait frappés. Il avait été mis à la retraite en 1848 ; depuis 1851, il passa sa vie dans sa retraite.

RULLUS P. Servilius, tribun du peuple romain en 63 av. J.-C. Il proposa une loi agraire contre laquelle Cicéron prononça quatre harangues et qui fut rejetée.

RULLY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 16 kil. de Chalon-sur-Saône, sur la ligne Paris à Lyon et non loin du canal du Centre ; 1.700 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Tanneries, tuilerie, vinaigrerie. Église du XVIe siècle, château du XVIe. Vestiges de camp romain. Grottes. Le vignoble, qui appartient à la commune, fournit d'excellents vins rouges et blancs, ceux-ci champagnisés pour la plupart. Principaux crus : *Rully-Rabourcé, La Chaume, Grésigny, Margottey, Mont-Palais, Rully-Haut, Vaupitre, la Bressande-du-Château, les Clous, Moriaux, Madelène, Pillot, Préau* et *la Fosse, Rully-Bas*, etc. Rougets.

RULZHEIM, village d'Allemagne, roy. de Bavière, cercle du Palatinat-Rhénan, sur le Klingbach, sous-affluent du Rhin par l'Otter ; 3.183 hab.


A rumb.

RUMA, bourg d'Autriche-Hongrie (Croatie-Slavonie), ch.-l. de distr. du comitat de Syrmie, sur un affluent gauche de la Save ; 9.582 hab. Vignobles.

RUMAUCOURT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 23 kilom. d'Arras, sur l'Hirondelle ; 931 hab. Distilleries.

RUMB (*romb'*). — On a écrit autrefois : *rum, rumde, rund, rumde* ; en 1621, on écrivait *rum* ; en 1777, c'était *rhumb* ; de nos jours, on se sert indifféremment du *rumb* ou *rhumb*, mais *rumb* semble prévaloir. Orig. douteuse ; se rattache peut-être à l'anglo-saxon *rum* et au lat. *rhombus* n. m. Mar. Nom de chacune des trente-deux divisions de la rose des vents. ‖ *Ligne de rumb*, Ligne que décrit un navire en coupant tous les méridiens sous le même angle.
— Pêch. Espace de mer où le bateau arrive le premier a seul le droit de pêcher.
— ENCYCL. Mar. Le *rumb* correspond à un quart, soit à 11° 15′ ; les graduations se comptent de 0° à 90° du nord à l'est, du nord à l'ouest et du sud à chacun de ces deux points cardinaux. On emploie plus couramment aujourd'hui le terme de *quart*.

RUMBÉ, ÉE (*ron*) adj. Mar. ‖ *Règle rumbée*, Instrument à l'aide duquel on résout pratiquement certains problèmes de navigation.

RUMBEKE, ville de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Roulers], sur la Mandel, affluent de la Lys, 6.125 hab. Toiles ; cordages ; tissus, tanneries.

RUMBURG, ville d'Autriche-Hongrie (Bohême), ch.-l. de district (cercle de Leitmeritz), sur la Mandau, affluent de la Neisse de Görlitz ; 10.178 hab. Filature de lin.

RUMEGIES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kilom. de Valenciennes ; 1.379 hab. Ch. de f. de Saint-Amand à Hellemmes-Lille. Pépinières. Fabriques de chicorée ; de toile d'emballage.

RUMEN (*mèn'* — mot lat. signif. *mamelle*) n. m. Panse, premier compartiment de l'estomac des mammifères ruminants. (Ne s'emploie pas au pluriel ; il faudrait écrire des *rumina*.)

RUMEUR (lat. *rumor*) n. f. Bruit confus de voix : RUMEUR *d'une assemblée.* ‖ Bruit sourd et menaçant, excité par quelque mécontentement : *Les* RUMEURS *du peuple.* ‖ *Rumeur publique*, Opinion de la foule.

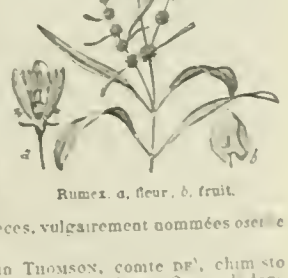
Rumex. *a*, fleur, *b*, fruit.

RUMEX (*mèkss*) n. m. Bot. Genre de polygonacées.
— ENCYCL. Les *rumex* sont des plantes herbacées, la plupart vivaces, à feuilles alternes, stipulées, engainantes à leur base. Les fleurs, hermaphrodites, polygames ou dioïques, sont groupées en faux verticilles. Le fruit est un caryopse trigone. On en connaît un grand nombre d'espèces, vulgairement nommées oseille et *patience*.

RUMFORD (Benjamin THOMSON, comte DE), chimiste et physicien américain, né à Rumford (auj. Concord) dans le New-Hampshire en 1753, mort à Auteuil en 1814. Sa famille était d'origine anglaise. Tout enfant, il perdit son père ; sa mère se remaria et son beau-père l'logna aussitôt qu'il le put. Thomson s'attacha à un ecclésiastique, près de qui il prit une teinture des mathématiques et de l'astronomie. Tout en se livrant à l'étude des sciences, il ouvrit pendant l'hiver une école près le Woburn, suivit les cours de l'université d'Harvard et retourna, en 1770, à Rumford, où il fut maître d'école.
La guerre de l'Indépendance vint, en 1775, changer son existence paisible et le lancer dans les aventures. Il prit le parti des Anglais ; mais la mission qu'on lui confia, d'aller porter en Angleterre la nouvelle de la chute de Boston le retint longtemps éloigné du théâtre de la guerre. Lord George Sakville, secrétaire d'État pour les affaires d'Amérique, le nomma sous-secrétaire de son département (1780). L'armée anglaise marchant de défaite en défaite, il se remarqua en 1782 avec le grade de lieutenant-colonel ; mais la paix vint bientôt mettre fin à sa carrière militaire (1783). Rumford retourna alors en Europe,



E. T. R[illegible]d

RUMICINE n. f. [illegible] SYS. PHANIQUE *acide*.

RUMIE [illegible] f. Genre d'insectes lépidoptères



Rumie gr. natl.

RUMIGNY [illegible] de canton des Ardennes, arrond. et à 21 kilom. de Sedan, sur l'Aisne, sans affluent de l'Oise, [illegible] hab. Pierre à faux et à battre. Brasserie; [illegible] Laines à tapis et 7 000 hab.

RUMILLY, [illegible] du départ. du Nord, arrond. et à 6 kilom. de Cambrai, sur un canal dominant la rive [illegible] canal de l'Escaut. Brasserie.

RUMILLY [illegible] de la Haute-Savoie, arrond. [illegible] sur la rive [illegible] de f. [illegible]



Armes de Rumilly.

RUMINA [illegible] enfants à la mamelle.

RUMINAL [illegible] al. n. Sect. [illegible] Rom[illegible]

RUMINANT [illegible] ANTE adj. [illegible]

[illegible] présente ten[illegible] une [illegible] trente [illegible] maux par [illegible] troupeaux, co[illegible] par un [illegible] Ce sexe est presque toujours [illegible] [illegible] [illegible]

modèle des armées européennes et poursuivit ses combats avec cet instrument perfectionné. En 1819, il annexa Cachemire. Il s'était plusieurs fois mesuré avec les Afghans et, en 1838, il s'allia à lord Auckland pour les combattre. Au reste, il s'était toujours maintenu en bons termes avec les Anglais, qui favorisaient son ambition contre Dost-Mohammed. Runjeet-Singh travaillait, en effet, inconsciemment pour eux et, sans difficulté, ils annexèrent le Pendjab, dix ans après sa mort.

Runneymead ou **Runnymead**, prairie d'Angleterre (comté de Surrey), à 8 kil. S.-O. de Windsor, sur la rive droite de la Tamise, célèbre par la conférence qui s'y tint, le 19 juin 1215, entre le roi Jean et les barons, et dans laquelle le premier fut obligé de signer la Grande Charte.

Runographe (de *runes*, et du gr. *graphè*, description) n. m. Celui qui écrit sur les runes.

Runographie (*fi* — rad. *runographe*) n. f. Traité sur les runes.

Runographique (*fik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la runographie.

Runologue (*log'* — de *runes*, et du gr. *logos*, discours) n. m. Savant versé dans la connaissance des runes.

Ruolz (*ru-olss* — du n. de l'inventeur) n. m. Métal argenté par le procédé Ruolz : *Un couvert en* ruolz.

Ruolz-Montchal (*Henri*-Catherine-Camille, comte de), savant et musicien français, né à Paris en 1808, mort à Neuilly-sur-Seine en 1887. Sa vie fut partagée entre les travaux scientifiques et les études artistiques. Dès 1830, à peine âgé de vingt-deux ans, il donnait à l'Opéra-Comique, en société avec F. Halévy, un petit ouvrage intitulé *Attendre et courir*. En 1835, il faisait représenter au théâtre San Carlo un drame lyrique plus important, *Lara*, et, en 1839, il abordait la scène de l'Opéra avec *la Vendetta*. Il composa des chœurs, des cantates, plusieurs scènes lyriques, de nombreuses mélodies vocales, un *Requiem*, des motets, ainsi que plusieurs œuvres de musique de chambre. A la suite de revers de fortune, il se livra à des études de chimie, qui l'amenèrent à découvrir des procédés pour dorer et pour argenter les métaux par l'action de la pile voltaïque, invention qui l'a rendu célèbre. Il a donné son nom à ses procédés au moyen desquels il était parvenu à appliquer avec la plus grande facilité l'argent au moyen du cyanure d'argent dissous dans le cyanure de potassium, et l'or au moyen du cyanure d'or dissous également dans le cyanure de potassium. Ruolz prit, en 1841, le premier de ses brevets. Indépendamment de ce procédé d'argenture et de dorure, connu sous le nom de *procédé Ruolz*, il trouva le moyen de fondre l'acier et découvrit le métal phosphoré ou métal durci, dont on se servit en 1855, lors des premières transformations du matériel de l'artillerie française.

Ruoms, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 13 kilom. de Largentière, sur la rive gauche de l'Ardèche ; 1.788 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Moulinages de soie.

Ruoti, bourg d'Italie (Basilicate), prov., circondario et à 13 kilom. N.-O. de Potenza ; 3.710 hab. Vignes et oliviers.

Ruotte n. f. T. rur. Petites tranchées ou rigoles rectilignes, que l'on ménage entre les pieds de certaines plantes : le colza, les pommes de terre, etc.

Rupélien, enne (*li-in, èn'*) adj. Nom donné par les géologues belges à la partie supérieure du système oligocène. — n. m. : *Le* rupélien.

Rupelle n. f. Bot. V. ruppia.

Rupelmonde, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arr. de Saint-Nicolas]), sur l'Escaut, près de son confluent avec le *Rupel* ; 3.547 hab. Briqueteries, tanneries. Chantiers de constructions maritimes. Patrie de Mercator.

Rupert, fleuve de la prov. de Québec (Canada), qui sort du grand lac Mistassini. Il va de lac en lac, de cascade en cascade, dans un beau pays colonisable, et gagne la baie James, cul-de-sac méridional de la baie d'Hudson, après un cours de 600 kil.

Rupert ou **Robert, dit le Bref**, empereur d'Allemagne. V. Robert.

Rupert (saint), évêque de Worms, mort à Salzbourg en 717. Peut-être apparenté aux Mérovingiens, il devint évêque de Worms à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle. Appelé par le duc de Bavière Théodo, il évangélisa les bords du Danube et fonda l'évêché de Salzbourg. — Fête le 27 septembre.

Rupert (Robert de Bavière, dit **le Prince**), amiral anglais, né à Prague en 1619, mort à Londres en 1682. Fils de Frédéric V, électeur palatin, roi de Bohême, et d'Elisabeth, sœur du roi d'Angleterre, Charles Ier, il fut conduit en Hollande en 1621, quand son père eut été dépossédé de son royaume, et servit, à partir de 1635, sous les ordres du prince d'Orange. Fait prisonnier par les Impériaux en 1638, il fut relâché en 1641, et passa en Angleterre, où la guerre civile ouvrait pour lui une nouvelle carrière. Nommé, en 1642, commandant de la cavalerie royale, il battit la cavalerie parlementaire à Worcester (1642), puis à Edgehill, et triompha du comte d'Essex à Newbury. En 1643, il est nommé duc de Cumberland et, la même année, gagne la bataille de Chalgrave-Field, où périt Hampden ; mais, en 1644, il est battu à Marston-Moor par Cromwell et, en 1645, à Naseby par Fairfax. Obligé de capituler dans Bristol, il perdit toutes ses charges, mais Charles Ier se réconcilia bientôt avec lui et lui rendit le commandement de l'armée royale. Fait prisonnier à Oxford en 1646, il est expulsé d'Angleterre et se retire en France. En 1648, il commande la flotte royale chargée d'aller soulever les Irlandais ; l'expédition échoue et le prince Rupert se borna pendant plusieurs années à faire le métier de corsaire. Il rentra en France en 1653 et retourna en Angleterre à la Restauration. Charles II le nomma membre du conseil privé (1662) et lui donna en 1665 le commandement d'une escadre lors de la guerre contre la Hollande, mais il ne put empêcher Monk d'être battu 1666. Vice-amiral en 1672, il est nommé général des forces de terre et de mer à la place du duc d'York, après le bill du *test* (1673). Il lutta à plusieurs reprises contre les escadres hollandaises, mais ne put bombarder les ports hollandais. Il fut premier lord de l'amirauté de 1673 à 1679. Comme son cousin Charles II, il eut un goût très vif pour les sciences. On lui attribue l'invention d'une composition métallique appelée *prince's metal* (métal du prince), c'est un mélange de cuivre et de zinc.


Rupert.

Rupestre (*pèstr'* — du lat. *rupestris* ; de *rupes*, rocher) adj. Bot. Qui croît sur les rochers. On dit aussi rupestral, ale.

Rupestris (*pèss-triss*) n. m. Espèce de vigne américaine acclimatée en France depuis la reconstitution des vignobles.

— Encycl. Le *rupestris* (vitis rupestris) est peu employé comme producteur direct, mais il a joué un rôle considérable comme porte-greffe ou comme sujet de croisement, soit avec les variétés européennes, soit avec d'autres espèces américaines, et les hybrides qu'il a produits sont en nombre incalculable. De l'espèce américaine, les variétés qui ont été le plus employées en France sont : le *rupestris du Lot* ou *rupestris Colineau*, le *rupestris Martin*, le *rupestris Mission* (importé par Viala, le *rupestris de Fortworth* ; etc. Très résistantes au phylloxera, reprenant facilement au bouturage, émettant des pousses aériennes très saines, ces différentes variétés ont donné de bons résultats.

Rupia (du gr. *rupos*, ordure) n. m. Lésion cutanée, qui se rencontre dans la syphilis, dans les infections banales ecchymateuses, enfin et surtout chez les cachectiques et les vieillards.

— Encycl. Elle est caractérisée par le soulèvement de l'épiderme, provoqué par un liquide séro-purulent, entouré d'une auréole inflammatoire. Autour de la croûte centrale ainsi constituée, le processus morbido s'étend vers la périphérie et ajoute à la première de nouvelles croûtes concentriques, stratifiées, d'un brun noirâtre, de telle sorte que le revêtement croûteux ressemble à une coquille d'huître (Brocq). Le traitement dépend essentiellement de la cause.

Rupicaprines n. m. pl. Tribu de mammifères ruminants, de la famille des antilopidés, renfermant les *chamois* (rupicapra), *némorhèdes*, *haplocères* et *budorcas*. — *Un* rupicapriné.

Rupicole n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la tribu des *rupicolinés*, propres à l'Amérique tropicale.

— Encycl. Les rupicoles (*rupicola*) sont ces jolis oiseaux, que l'on appelle vulgairement *coqs de roche*, et qui portent sur la tête une huppe en brosse, arrondie en demi-cercle, des narines à la nuque. L'espèce type est le *rupicola crocea*, de la Guyane. V. coq de roche.

Rupicolinés n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des cotingidés, comprenant les genres *rupicole* et *phænicocircus*. — *Un* rupicoline.

Rupin, ine n. m. et adj. Pop. Elégant, riche.

Rupinie (*nî*) n. f. Champignon se présentant sous l'aspect d'une moisissure dont les filaments fructifères donnent naissance à des spores unicellulaires, disposées en files.

Rupornis (*niss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, de la famille des falconidés, répandus dans l'Amérique tropicale. (Les rupornis appartiennent au groupe des buses, mais ils sont de taille plus faible, et vivent surtout d'insectes.)

Ruppell (Guillaume-Pierre-Edouard-Simon), voyageur et naturaliste allemand, né et mort à Francfort (1794-1884). Il entreprit, dès 1817, en Italie, en Egypte et dans la péninsule arabique, un voyage dont il publia la relation dans *les Mines de l'Orient* (1818). De 1822 à 1827, il parcourut la Nubie, le Sennaar, le Kordofan, l'Arabie et en rapporta les matériaux d'une série d'ouvrages et de relations : *Atlas d'un voyage dans l'Afrique septentrionale, Zoologie* (1826-1831) ; *Voyages dans la Nubie, le Kordofan et l'Arabie Pétrée* (1829). Enfin, en 1833, il repartit à nouveau pour l'Afrique, dans le dessein de parcourir l'Abyssinie, et il regagna l'Europe l'année suivante, rapportant une précieuse collection de documents. Il publia successivement : *Nouveaux mammifères appartenant à la faune de l'Abyssinie* (1835-1840) ; *Voyage en Abyssinie* (1838-1840) ; *Tableau systématique des oiseaux du nord et de l'est de l'Afrique* (1845). Les collections qu'il avait réunies se trouvent aujourd'hui au musée de Francfort.

Ruppellie (*ru-pè-lî*) n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des cancridés, comprenant quelques espèces de crabes répandues dans l'océan Indien.

Ruppia n. m. Genre de plantes aquatiques, de la famille des naïadacées. On dit aussi ruppie n. f.

— Encycl. Les *ruppias* sont des herbes capillaires, rameuses, à feuilles engainantes, rappelant par leur forme celles des graminées. L'espèce type est le *ruppia maritima* (ou ruppelle n. f.), plante annuelle assez répandue en Europe, dans les eaux saumâtres. Les poissons herbivores s'en nourrissent volontiers.

Ruppichteroth, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne], sur le Waldbröl, affluent du Bröl ; 2.805 hab. Mines de fer et forges.

Ruppin, nom de deux villes d'Allemagne Prusse (présid. de Potsdam). La plus importante, Neu-Ruppin, ch.-l. de cercle, sur les bords du *Ruppiner See*, lac qui s'écoule à l'O. dans le Havel, affluent de l'Elbe, a 15.321 hab. Fabriques de drap, de colle, de machines. Lithographie et industries du livre. Commerce de chevaux et de bestiaux. — Alt-Ruppin, à 5 kilom. de la précéd., a 2.400 hab. Scieries à vapeur.

Ruprechtsau, comm. de la banlieue de Strasbourg (Alsace), entre le Rhin, l'Ill et le canal de la Marne au Rhin ; 7 727 hab. Fabriques de papier et de bougies. Construction de bateaux. Magnifique parc.

Ruprich-Robert Victor-Marie-Charles), architecte, né à Paris en 1829, mort à Cannes en 1887. Elève de l'Ecole des beaux-arts, il fut architecte diocésain de l'Orne et du Calvados, puis devint professeur d'ornement à l'école gratuite et spéciale de dessin et d'architecture de Paris (1856), et fut enfin nommé dessinateur du mobilier de la couronne. Il a exposé de nombreux dessins, et publié en volumes *les Voûtes de l'Abbaye-aux-Hommes*, à Caen (1861) ; *le Château de Falaise*, rapport au ministre de la maison de l'Empereur (1864) ; *l'Eglise Sainte-Trinité et l'Eglise Saint-Etienne*, à Caen (1864) ; *Flore ornementale* (1865-1869) ; *Histoire et description de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce* (1874) ; *la Cathédrale de Sées de l'Orne* (1875) etc. Son ouvrage capital est sa belle étude sur *l'Architecture normande aux XIe et XIIe siècles en Normandie et en Angleterre* (1883-1887).

Rupt, comm. des Vosges, arrond. et à 12 kilom. de Remiremont, sur la Moselle ; 4.445 hab. Ch. de f. Est. Tourbières. Carrières. Filatures et tissages de coton ; féculeries ; scieries. Grand commerce de fromages dits « de Géromé ». Fontaine ferrugineuse et fontaine pétrifiante.

Ruptile du lat. *ruptus*, rompu) adj. Bot. Se dit d'un organe qui s'ouvre en se déchirant d'une manière irrégulière : *Calice* ruptile.

Ruptilité n. f. Qualité, état de ce qui est ruptile.

Ruptinerve (*nèrv'* — du lat. *ruptus*, rompu, et *nervus*, nerf) adj. Bot. Se dit des feuilles dont les nervures, interrompues dans leur étendue, n'atteignent pas le limbe.

Ruption (*psi-on* — lat. *ruptio* ; de *ruptus*, rompu) n. f. Solution de continuité. Peu us.

— Peint. anc. Mélange des couleurs sur la palette, opération qu'on appelait aussi rupture.

Ruptoire du lat. du moy. âge *ruptorium* ; de *ruptus*, rompu) n. m. Chir. anc. Cautère potentiel, qui produit une solution de continuité de la peau.

Rupture (lat. *ruptura*) n. f. Action par laquelle une chose est rompue ; état d'une chose rompue : *La* rupture *d'un câble, d'une poutre.*

— Fig. Destruction d'un accord, d'un bien existant ou en voie de se former : *La* rupture *d'une amitié*. || Absolum. Cessation des relations d'amitiés entre deux personnes : *Fiancé que désole une* rupture. — *Rupture de table*, Le fait de ne plus tenir table. (Vx.)

— Dr. *Rupture de ban*. V. la partie encycl.

— Méd. Solution de continuité, déchirure d'un organe qui n'est pas produite par un instrument tranchant.

— Milit. Mot qui désigne l'action de *rompre* une troupe rangée en bataille pour la former en colonne. || *Projectiles ou Obus de rupture*, Nom donné aux projectiles spécialement destinés à perforer les plaques de blindage dont on recouvre les navires de guerre et parfois aussi certains ouvrages de fortifications. (Ce sont des obus en acier chromé, c'est-à-dire durci par l'alliage d'un peu de chrome et dont la tête ogivale est extrêmement massive.)

— Peint. Syn. de reption.

— Encycl. Mécan. Si l'on soumet une pièce rigide à l'action de différentes forces qui agissent sur elle par *compression*, *extension*, *torsion* ou *flexion*, cette pièce résiste tout d'abord, grâce à l'élasticité de la matière, au delà d'une certaine limite appelée *limite d'élasticité*, la pièce se comprime, s'étend, se tord ou s'infléchit. Lorsque l'énergie de l'une quelconque de ces forces augmente encore jusqu'à un certain point, la pièce se rompt : c'est le *point de rupture*.

Toutes les expériences faites ont démontré que la force ou charge qui produit la rupture est plus grande que celle qui n'a amené qu'une simple déformation permanente du corps solide. Dans ce cas, on dit que le *coefficient de résistance* est dépassé. C'est pourquoi, lorsqu'on est conduit à calculer et déterminer les dimensions que l'on doit donner aux pièces employées dans une construction, il est nécessaire de calculer ces dimensions de telle sorte que la limite d'élasticité ne soit jamais atteinte.

En pratique, la force qui agit sur la pièce et tend à la rompre ne doit jamais être supérieure à la moitié de celle atteignant la limite d'élasticité ; le plus souvent, même, on se borne à ne pas dépasser le tiers de cette limite.

— Dr. *Rupture de ban*. C'était un délit puni par l'article 45 du Code pénal, qui consistait, de la part d'un individu soumis à la surveillance de la haute police, à enfreindre l'une des diverses prescriptions administratives qu'impliquait cette surveillance, notamment à quitter les lieux où il était contraint de résider ou à paraître dans ceux dont l'accès lui était interdit. Il était puni d'un emprisonnement qui ne pouvait excéder cinq années.

Depuis le remplacement de la surveillance de la haute police par l'interdiction de séjour (loi du 27 mai 1885, art. 19), le délit qui correspond au délit de rupture de ban et, par suite, fait l'objet de la même pénalité, est dit *infraction à interdiction de séjour*. V. interdiction de séjour.

— Méd. La *rupture* d'un organe creux peut être déterminée par la distension brusque, par éclatement : rupture de l'*utérus*, du *périnée*, de l'*aorte atteinte d'anévrisme*, ou par un *traumatisme* contondant : rupture de l'intestin, de la vessie par coup de pied dans l'abdomen. Elle peut être occasionnée aussi par une violente contraction musculaire : rupture du *muscle adducteur* chez les cavaliers, *rupture du talon d'Achille* chez les sauteurs.

Les ruptures des muscles et des tendons ne présentent pas de gravité considérable au point de vue de l'état général. Le blessé ressent une douleur vive et soudaine en *coup de fouet*, les deux parties du muscle restent écartées. Il existe toujours une petite hémorragie ; plus tard, se montrent des troubles fonctionnels, plus ou moins accusés. Le meilleur traitement consiste dans le repos et la compression. Souvent il faut rapprocher et réunir par deux sutures les parties rompues.

Les ruptures des viscères déterminent au contraire de redoutables complications : l'*hémorragie* avec *shock*, *dépression nerveuse* et même *syncope* dans la rupture du foie, de la rate, du rein ou d'un gros vaisseau ; la *péritonite* dans la rupture de l'intestin, de l'estomac, de la vésicule biliaire par suite de l'épanchement du contenu septique de ces cavités dans le péritoine.

Rupul n. m. Mesure de longueur usitée en Roumanie avant l'adoption du système métrique et valant 5 centimètres. (Ce mot dérive du turc *ch* quart : c'était en réalité le quart du pied.)

Rural, ale, aux (lat. *ruralis*, de *rus*, *ruris*, champ, campagne) adj. Qui appartient, qui a rapport aux champs, à la campagne : *Propriété* rurale. *Vie* rurale.

— Chass. *Lapin rural*, Vieux lièvre.

— Comm. *Toile rurale*, Toile grossière fabriquée dans les campagnes.

RUHALEMENT [illegible]

RUHALITE [illegible]

RUHLMONDE ou ROERMONDE [illegible]

RUHRICOLE [illegible]

RURIK ou RURIK [illegible]

RUROGRAPHE [illegible]

RUROGRAPHIE [illegible]

RUROGRAPHIQUE adj. Qui a rapport, qui a rapport à la rurographie.

RURSOR, [illegible] invoquant à Rome pour rompre un mariage.

RUS, [illegible] prov. et à 42 kilom. N.-E. de [illegible] Guadalquivir, affluent [illegible], distillerie.

RUSA [illegible] genre de cerfs, comprenant une douzaine d'espèces de l'Inde aux Iles Mariannes.

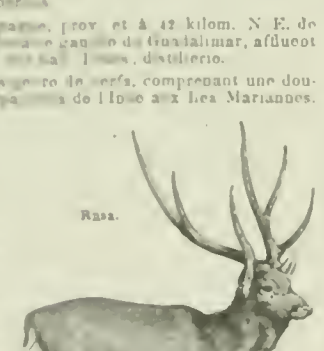

Rusa.

RUSALKA ou RUSALKA [illegible]

RUSCA [illegible]

RUSCELLI [illegible]

Tre di Lodo[illegible] et 1552 *Tre dialoghi al Lodo[illegible]* [illegible] *du commerce en vers, mêlés d'une [illegible]*

RUSE [illegible] verbe de ruser] n. f. Artifice, moyen de [illegible] Ruses [illegible]. [illegible] employés par la bête [illegible] pour échapper au chasseur et aux chiens. *Les ruses de guerre*. Moyens [illegible] on emploie, à la [illegible] pour tromper le surveillance. Figuré. [illegible] pour tromper un adversaire.

Ruse, artifice, astuce, etc. V. ARTIFICE.

RUSÉ, ÉE adj. Qui a de la ruse. [illegible] Qui a de la ruse. Qui est fait avec [illegible]. *Un [illegible] Rusé comme un vieux renard, Rusé comme un singe*, Personne [illegible]. Mammifère carnassier, Ancre dont les pattes ne mordent pas sur le fond. Substantivement. Personne rusée. *Une petite* RUSÉE.

RUSER [illegible] fait populairement, même sens que v. n. User de ruse. *Louis XI, pendant tout son règne,* RUSA *constamment* [illegible] (Mme de Staël). — Se dit de la bête qui emploie divers expédients pour échapper aux chasseurs.

RUSEUR, EUSE n. Personne qui ruse habituellement.

RUSH (*reuch* [illegible] mot angl., signif. *action de se précipiter*) n. m. Turf. Effort final impétueux par lequel un [illegible] concurrent, dans une course (pédestre, de bicyclettes, de chevaux, d'automobiles, etc.), dépasse ou essaye de dépasser brusquement ses rivaux.

RUSHALL, comm. d'Angleterre (comté de Stafford); 5 810 hab.

RUSHDEN, village d'Angleterre (comté de Northampton); 2 655 hab.

RUSHOLME, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), dans l'agglomération de Manchester; 12.000 hab.

RUSHWORTH (John), historien anglais, né dans le comté de Northumberland vers 1612, mort à Londres en 1690. Solliciteur à Berwick en 1638, avocat à Londres en 1647, il avait été nommé, en 1640, clerc à la Chambre des communes. Il fut l'homme de confiance du Parlement, et chargé de fonctions délicates, comme celles de secrétaire du conseil de guerre, de secrétaire de Fairfax, de secrétaire de Cromwell, d'informateur du conseil d'État, etc. En 1657, il fut élu membre du Parlement, en 1660 membre du Parlement-convention. Il a laissé un recueil de documents historiques : *Historical collections* (1659-1701).

RUSIECKI (Canut), peintre polonais, né en Lithuanie en 1801, mort à Wilna en 1860. Il fut professeur de peinture à l'École des nobles de Wilna. On cite de lui un *Saint Jean-Baptiste*, un *Saint Barthélemy*, les *Quatre apôtres*, un *Saint Michel archange* et une *Annonciation de la Vierge*, dans la cathédrale de Wilna. Il avait, en outre, exécuté un grand nombre de portraits à l'aquarelle.

RUSINE n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, de la famille des noctuidés, répandus sur l'hémisphère boréal.

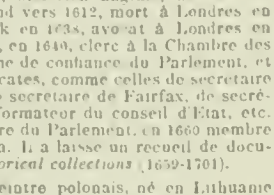

Rusine (grand. nat.).

— ENCYCL. Les *rusines* (*rusina*) sont des noctuelles brunes, avec des bandes sombres, dont les chenilles, nocturnes, se chrysalident dans une coque terreuse. La *rosina tenebrosa*, type du genre, mesurant 4 centimètres d'envergure, est commune en France pendant l'été; sa chenille vit au printemps sur les fraisiers et les euphorbes.

RUSIOCHINE n. f. Chim. Composé qui se produit par l'action du chlore sur le sulfate de quinine.

RUSK, comté de l'Etat du Texas, sur la rivière Sabine; 22 [illegible] hab. Ch.-l. *Henderson*.

RUSMA (*rus* — n. turc n. f. Pharm. et thérap. Poudre épilatoire composée d'un mélange de chaux vive 8 et orpiment 1. On en fait, avec du blanc d'œuf et de la lessive de soude, une pâte dont on enduit la surface à épiler; on laisse sécher et on lave à l'eau. Peu employée.

RUSQUE (*rusk*' — du lat. *ruscus*, houx n. f. Bot. Nom vulgaire du fragon. Nom vulgaire du chêne-liège, dans le midi de la France.

RUSKIN (John), critique d'art, sociologue et écrivain anglais, né à Londres en 1819, mort à Brantwood, près du lac Coniston, en 1900. Fils d'un riche commerçant épris d'art, Ruskin fit de brillantes études à Oxford et étudia la peinture sous Copley Fielding [illegible] mais ce sont [illegible] la muse en œuvre [illegible] Il [illegible] d'abord [illegible] personnellement [illegible] sur *Modern Painters* (1843), où [illegible] Turner et le champion [illegible] et fit connaître les noms et les [illegible] de Rossetti, W. Hunt, de Millais, etc. [illegible] la nature toute nue, [illegible] par la main de [illegible] de bonne [illegible] tte nature. [illegible] pas d'exposer [illegible] ses théories [illegible] d'une merveil- [illegible] voulut les mettre en pratique : c'est [illegible] imprimerie et une maison d'édition [illegible] à un jeune ouvrier plein d'[illegible] [illegible], M. G. Allen, pour la publication [illegible] fonda la Guilde de Saint-George [illegible] se affranchir du gros patronat [illegible] ouvrage à la main de la laine et des autres [illegible] la fabrication familiale du drap et de la toile dans l'île de Man, etc. Il y dépensa toute sa fortune. Carlyle fut son ami et souvent son inspirateur; c'est surtout comme critique d'art et comme écrivain que Ruskin est grand. Nul n'a senti, pénétré et célébré comme lui l'art du moyen âge; nul enfin n'a fait usage d'une langue plus riche et plus souple, plus audacieuse et plus variée, plus éclatante d'images et de couleurs. Parmi ses nombreux écrits, il faut citer : *Giotto et son œuvre* (1853-1859); *Lectures sur l'architecture et la peinture* (1853); *le Préraphaélitisme*; *les Éléments du dessin*; *Munera Pulveris* (1862); *Fors Clavigera* (1871-1884); *Aratra Florentina* (1873); *Sésame et les lis* (1865); *la Morale de la Poussière* (1866); *le Val d'Arno* (1874); *les Matinées de Florence* (1875-1877); *Proserpina* (1875-1886); *Deucalion* (1875-1883); *les Lois de Fesole* (1877-1878); *les Flèches de la chasse* (1880); *la Bible d'Amiens* (1880-1885); *l'Art de l'Angleterre* (1883); *le Nuage orageux du XIXe siècle* (1884); *Sur la vieille route* (1885); *Dilecta*; *les Plaisirs de l'Angleterre* (1890); deux volumes de souvenirs autobiographiques : *Præterita* (1885-1889), et un volume de poésies publié en 1891.

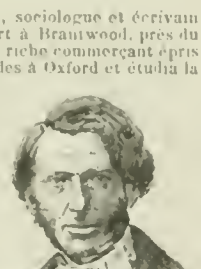

John Ruskin.

RUSSDORF, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Altenbourg), 2.627 hab. Fabriques de machines, de gants.

RUSSE, personne née en Russie ou qui habite ce pays. — *Les* RUSSES.

— Adjectiv. Qui appartient à la Russie ou à ses habitants. *Un paysan* RUSSE. *Les coutumes, Les mœurs* RUSSES.

— Hist. relig. *Eglise russe*, Eglise nationale de Russie, qui appartient au rit grec nommé orthodoxe.

— Musiq. *Hymne russe*, V. RUSSIE.

n. m. Linguist. La langue que l'on parle en Russie, et qui est dérivée du slave. (V. RUSSIE.) Il *Petit-russe*, Dialecte slave, appelé aussi *petit-russien, russe rouge, russinien, russniaque, ruthène* (en Galicie et en Hongrie).

— n. f. Nom vulgaire du rouge-gorge et de la mésange.

— ENCYCL. Ethnogr. V. RUTHÈNES.

— Linguist. Le *petit-russe* se rapproche du *russe* proprement dit plus que toute autre langue slave. Ce n'est cependant pas un simple dialecte du russe, et il possède une littérature propre. Il comprend un assez grand nombre de variétés, où l'on peut distinguer trois groupes : 1° groupe *petit-russe du Sud* ou de l'Ukraine (gouvernements de Kharkov, Poltava, Iekatermoslav, Kiev; est de ceux de Volhynie et de Podolie; sud de Tchernigov et de Voronèje; sud-ouest de Koursk; Kherson et est de la mer d'Azov); 2° *petit-russe du Nord*, confinant au polonais (Siedlez, sud de Minsk et de Grodno, parties de Volhynie et de Kiev, nord-ouest de Tchernigov); 3° groupe *russe rouge* ou *ruthène*, s'étendant sur la partie occidentale des gouvernements de Podolie et de Volhynie, la plus grande partie de la Galicie (est), le nord-ouest de la Bukovine et la bande nord-orientale de la Hongrie.

Le petit-russe ne mouille point toutes les consonnes que le russe peut mouiller : par exemple, les labiales *p, b, v, m*; il change plus facilement que le russe les *k* et les *g* paléoslaves en *tch* et *j*; il a perdu le participe présent passif, que le russe a conservé; il possède une forme d'infinitif à sens diminutif, etc.

RUSSEGGER (Joseph), minéralogiste allemand, né à Salzbourg en 1802, mort à Chemnitz en 1863. Il était depuis 1827 directeur des mines de Bœckstein, lorsqu'il accepta, en 1835, d'aller avec quelques savants explorer le territoire égyptien au point de vue minier, et, de 1836 à 1838, il parcourut l'Égypte, la Nubie, le Kordofan et les régions voisines. Il devint, en 1841, administrateur des salines de Wieliczka et, en 1850, directeur de l'école minière et forestière de Chemnitz. Son ouvrage capital, *Voyages en Europe, en Asie et en Afrique* (1841-1850) est précieux pour la connaissance des pays de l'Afrique placés, de 1835 à 1840, sous la domination de Méhémet-Ali.

RUSSÉLIE (*ru-sé-li*) n. f. Bot. Genre de scrofulariacées.

— ENCYCL. Les *russélies* sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à rameaux anguleux, souvent jonciformes, portant des feuilles opposées, quelquefois très petites. Les fleurs sont groupées en cymes pédonculées, rassemblées en paniculos. Les espèces, peu nombreuses, de ce genre habitent surtout le Mexique. Quelques-unes sont cultivées dans les serres européennes chaudes ou tempérées.

RUSSELL, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Alabama, sur le Chattahoochee; 27.000 hab. Ch.-l. *Seale*. — Comté de l'Etat de Virginie, dans la vallée du Clinch; 15.000 hab. Ch.-l. *Lebanon*.

RUSSELL, comté du Canada (Ontario), à la rive droite du bas Ottawa; 1.777 kilom. carr.; 35.000 hab.

RUSSELL (William), duc DE BEDFORD, homme politique anglais, né en 1613, mort en 1700. Après avoir représenté Tavistock au Long parlement, il entra à la Chambre des lords en 1641. Général de la cavalerie dans l'armée parlementaire, il fut chargé d'assiéger le marquis d'Hertford à Sherborne, mais ne put l'empêcher de s'enfuir. En 1643, il abandonna la cause du Parlement et accompagna Charles II au siège de Gloucester et à Newbury. La cause royale perdue, il reparut avec désinvolture au Parlement; mais on ne lui permit pas de reprendre son siège. La Restauration, qui ne lui garda pas rigueur, le fit gouverneur de Plymouth (1671). Il trempa dans les complots qui coûtèrent la vie à son fils. Toujours habile, il se tira d'affaire, et même, il se glissa dans la faveur de Guillaume d'Orange, qui, devenu roi, le fit entrer au conseil privé (1689) et le créa duc de Bedford et marquis de Tavistock (1694).

RUSSELL (William, lord), dit **le Patriote,** homme politique anglais, né en 1639, exécuté à Londres en 1683. Membre du Parlement sous la Restauration, il fit partie du « county party », fit une vive opposition à Buckingham et essaya de renverser Danby. Il entra en négociations secrètes avec le gouvernement de Louis XIV, afin d'obtenir des assurances contre les tendances de Charles II au pouvoir absolu. Là-dessus éclata le complot papiste, puis vint la dissolution du Parlement (1679), et Russell, contrecarré par la diplomatie du roi dans ses tentatives d'alliance avec l'étranger, se trouva entraîné à tremper dans une véritable conspiration contre Charles II, le complot de la *Rye-House*. Dénoncé par un complice, il fut jugé, condamné à mort et exécuté.

RUSSELL (Edward), comte D'ORFORD, amiral anglais, né en 1653, mort en 1727. Entré dans la marine en 1671, il figura à la bataille de Solebay (1672), et servit sous le prince Rupert en 1673. Vers 1682, il s'attacha à la cause

du prince d'Orange. Trésorier de la flotte en 1689, amiral la même année, il se lassa du nouveau gouvernement et se mit à négocier avec le roi exilé. Froidement accueilli, il se prépara à frapper un grand coup et, se mettant à la tête de la flotte anglo-hollandaise, il se porta à la rencontre de la flotte française, commandée par Tourville (mai 1692). Il gagna, non sans peine, la bataille de Barfleur et, quelques jours après, réussit à brûler une partie des vaisseaux qui s'étaient refugiés dans la baie de La Hogue. Cependant le public lui reprocha de n'avoir pas obtenu des résultats plus décisifs. Russell dut abandonner son commandement. Il le reprit bientôt d'ailleurs, et fut nommé premier lord de l'amirauté (1694).

Russell (John, comte), homme d'Etat anglais, né à Westminster en 1792, mort à Richmond en 1878. Fils du sixième duc de Bedford (1766-1839), il termina brillamment ses études à Cambridge, voyagea, puis fut élu membre du Parlement en 1813. A partir de 1820, il s'attacha à la grosse question de la réforme parlementaire. Il déploya de telles qualités de tactique qu'il fut tout désigné pour remplir les fonctions de leader des whigs. Payeur général dans le cabinet Grey de 1830, il soutint devant les Communes le projet de réforme présenté par le gouvernement. Il y gagna une popularité considérable, et réussit à mener à bien sa tâche (*reforme parlementaire de 1832*). En 1834, Russell présentait l'*Irish Tite Bill*, qui provoqua la démission de plusieurs membres du cabinet et, finalement, le renvoi par le roi de ce ministère. Russell entreprit alors une campagne des plus vives contre la politique de Peel, qu'il renversa en 1835. Secrétaire d'Etat à l'intérieur, il fit adopter la réforme municipale (1836), devint ministre des colonies en 1839 et se retira avec le cabinet en 1841. En 1846, il était lui-même chargé de former un ministère où il prit le portefeuille du premier lord de la Trésorerie. Les plus graves difficultés vinrent l'assaillir : famine en Irlande, répercussion en Angleterre de la révolution de 1848, mouvement chartiste, etc. En 1852, Russell tombait du pouvoir, mais pour y revenir presque immédiatement avec le portefeuille des affaires étrangères. Il fut ensuite ministre plénipotentiaire à Vienne et redevenait ministre des colonies (1855). L'impossibilité de former une majorité durable le détourna quelque temps de la politique, et il s'absorba dans les travaux littéraires. Cependant, en 1860, il acceptait de nouveau le portefeuille des affaires étrangères. Il appuya de toutes ses forces l'unité italienne. En 1865, il était premier ministre et attachait Gladstone à son cabinet. Il s'entêta à la réalisation d'une réforme électorale plus étendue, mais prématurée, et tomba en 1866. Depuis lors, il se tint à l'écart du gouvernement.

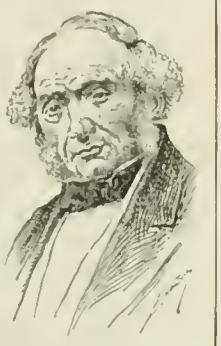

John Russell.

Lord Russell a beaucoup écrit. Signalons : *Essay on the english Constitution* (1821) ; *Life and times of Fox* (1833-1867) ; *Causes of the French Revolution* (1832) ; *Memoirs of the affairs of Europe, from the peace of Utrecht to the present time* (1824-1829) ; *Recollections and suggestions* (1873).

Russell (John Scott), ingénieur de la marine anglaise, né en 1808, mort à Londres en 1882. Il prit ses grades à l'université de Glasgow et succéda à sir John Leslie dans la chaire de physique expérimentale de l'université d'Edimbourg (1832). Mais la mécanique le captivait ; il construisit d'abord de petits vapeurs pour la navigation sur les fleuves et une locomotive routière, qui fit pendant quelque temps le service entre Paisley et Glasgow. Il prit ensuite la direction du grand établissement de construction de bâtiments de Caird, à Glasgow. Ses idées sur la construction des navires ont été réunies sous le titre de : *Système moderne d'architecture navale de commerce et de guerre* (1874). On lui doit aussi : *Education systématique et technique pour le peuple anglais* (1869) et *Forme conique comme maximum de résistance*.

Russell (sir William Howard), journaliste et littérateur irlandais, né à Lilyvalo (comté de Dublin) en 1821. D'heureux débuts au « Times » le firent attacher à la rédaction de ce journal, dont il devint le meilleur correspondant. C'est à ce titre qu'il alla au Sleswig-Holstein (1850), en Crimée (1854-1856), dans l'Inde lors de la révolte des cipayes, en Italie avec l'armée française, aux Etats-Unis pendant la guerre de Sécession 1861), en Allemagne pour suivre la guerre entre la Prusse et l'Autriche (1866) ; avec les armées prussiennes pendant la guerre de 1870-1871 ; enfin, chez les Zoulous et en Egypte avec lord Wolseley. En 1858, il fonda *the Army and Navy Gazette*, dont il resta le propriétaire. Il a publié plusieurs volumes sur ses différentes campagnes, entre autres : *l'Expédition britannique en Crimée ; la Mutinerie des cipayes ; Mon Journal au nord et au sud pendant la guerre civile d'Amérique*, qui lui valut bien des critiques et des injures ; *le Canada, ses défenses ; Mon Journal en Orient avec le prince de Galles* ; etc.

Russell (William Clark), homme de lettres américain, né à New-York en 1841. Il navigua très jeune dans la marine marchande ; mais, au bout de sept ou huit ans, il commença à écrire des nouvelles et des romans maritimes pour les revues anglaises. Nous citerons de lui : *John Holdsworth* (1874) ; *le Naufrage du « Grosverner »* ; *Lady Maud ; la Bonne Amie d'un matelot ; le Pirate gelé ; une Tragédie sur l'Océan ; le Vaisseau des émigrants ; Rose Island ; les Deux capitaines ; Nelson* ; etc.

Russellville, ville des Etats-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Logan ; 7.000 hab. Manufactures et commerce important de tabac.

Russelsheim, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Starkenbourg, cercle de Gross-Gerau]), sur le Main ; 3.061 hab. Fabriques de machines à coudre.

Russey (Le), ch.-l. de cant. du Doubs, arr. et à 54 kil. de Montbéliard, sur un plateau du Jura ; 1.373 hab. Fabriques de cylindres et rouages de montres, de parquets. Tannerie. — Le canton a 22 comm. et 6.607 hab.

Russi, bourg d'Italie (Emilie [prov. et circondario de Ravenne]) ; 7.500 hab.

Russia, planète télescopique, n° 232, découverte en 1883, par Palisa.

Russie, et spécialem. **Russie d'Europe**, par opposition à la *Russie d'Asie*, Etat de l'Europe orientale, la plus grande des contrées de l'Europe, égale à elle seule aux 59/100es de cette partie du monde. La Russie confronte : de l'E. à la mer Caspienne, au fleuve Oural, aux monts Oural, au petit fleuve Kara, qui la séparent de l'Asie ; de N. à l'océan Glacial, qui la pénètre par la profonde indentation de la mer Blanche ; de l'O. à la Norvège, à la Suède, au golfe de Botnie, à la mer Baltique, à l'Allemagne, à l'Austro-Hongrie, à la Roumanie ; du S. à la Kilia, l'un des bras du delta du Danube, à la mer Noire, aux monts du Caucase. Coordonnées géographiques : 15° 17′ 31″ et 63° 48′ 31″ longit. E. ; 10° 22′ 3″ et 69° 56′ latit. N. Superf. : 5.515.000 kilom. carr. ; pop. : 105.400.000 habitants. Capit. *Saint-Petersbourg*.

Ce qui précède s'applique seulement à la Russie d'Europe. Mais l'*empire russe* lui-même présente une extension plus considérable encore. Il comprend un immense ensemble de territoires, qui s'étend sur le nord de l'Asie et l'est de l'Europe, de 15° 17′ 31″ à 172° 4′ 4″ longit. E., soit plus des deux cinquièmes du tour du monde, et de 35° 8′ à 77° 56′ 8″ latitude N. L'aire de ce véritable univers est de 22.476.400 kilom. carr., sans y comprendre les 910.000 kilom. de la Mandchourie et autres domaines mogols ou turcs qui sont des dépendances réelles du Grand-Empire, avec une population de 128.930.000 hab. Cette partie asiatique de l'empire des tsars sera étudiée au mot Sibérie.

I. Géographie physique. — *Géologie*. Peu de pays présentent une structure géologique moins compliquée que la Russie d'Europe, où la série des etages primitifs et sédimentaires se déroule à peu près uniformément en bandes concentriques autour d'un centre qui serait la dépression ponto-caspienne. Les terrains primitifs, gneiss et granits, couvrent, au nord-ouest, la péninsule de Kola et la Finlande, pour réapparaitre en une longue bande nord-sud dans la chaine de l'Oural. Les terrains schisteux leur font suite, couvrant la Courlande, la Livonie, formant les hauteurs de Valdaï. A la lisière des terrains schisteux et granitiques se sont creusés, sous l'effort glaciaire, les lacs Ladoga, Onéga, la mer-Blanche et le golfe de Finlande. Le trias et le jurassique sont répartis surtout dans la Russie centrale, dans les bassins de la Dwina, de la Soukhona, du Volga, de la Kama et de la Petchora. Par contre, les vallées du Don et du Donetz, ainsi que le cours inférieur du Volga, se sont creusés dans les calcaires et le tertiaire inférieur. Enfin, autour de la mer d'Azov et de la Caspienne, ce sont les dépôts tertiaires et quaternaires qui dominent, dans les vallées du Rouban, de la Kouma, du Terek, et surtout dans les steppes qui bordent au nord la Caspienne.

— *Orographie*. Autant l'Europe occidentale est variée, mouvementée, articulée, hérissée de monts, baignée de mers, autant la Russie est continentale, plate, inarticulée, monotone. A grands traits, elle se présente comme n'ayant de vrais monts qu'à sa périphérie : à l'E., l'Oural ; au S., le Caucase, et les monts de Crimée (1.512 m.) ; à l'O., les humbles montagnes de la Pologne (611 m.) ; au N.-O., les hauteurs de Finlande (1.120 m.). Mais, dans sa masse continentale, dans son intérieur, pas un seul mont digne d'être appelé ainsi : le plateau d'Alaoun, dans les monts de Valdaï, culmine à 360 mètres d'altitude seulement.

Le Caucase déploie plusieurs milliers de kilom. carrés de glaciers, en vertu de sa très grande hauteur ; mais l'Oural, qui s'allonge sur près de 600 lieues, n'a pas de neiges éternelles, même tout à fait au N.

— *Hydrographie*. Malgré cette absence presque générale de longs frimas, malgré la siccité, générale aussi, de l'atmosphère, la contrée est si vaste, en certains cantons si marécageuse et si forestière sur d'immenses espaces, que la nature y a dessiné un très puissant réseau de rivières qui finissent par gagner soit l'océan Glacial, soit la Baltique, soit la mer Noire et son annexe, la mer d'Azof, soit enfin la mer Caspienne.

Vers l'océan Glacial se dirigent les cours d'eau de plus du cinquième, de moins du quart de la Russie, par une foule de fleuves dont un grand, le Mézen, et deux énormes, la Dvina du nord et la Petchora.

A la Baltique tendent les eaux de près du sixième du pays, surtout par la puissante Néva, qui draine une région de forêts, de marais, de lacs, dont deux sont les plus grands de l'Europe : le Ladoga et l'Onéga.

A la mer Noire et à la mer d'Azof arrive le tribut de près du quart de la Russie d'Europe : outre le Danube, auquel l'empire slavo a si peu de part comme cours et comme bassin, la mer Noire absorbe surtout le Dniéper ; la mer d'Azof reçoit le Don.

Enfin, la Caspienne engloutit l'excès d'humidité d'un peu plus du tiers de la Russie : elle accueille le Volga, trois fois le premier fleuve de toute l'Europe : par sa longueur, l'étendue de son bassin et son débit formidable.

— *Côtes*. La Russie confronte à trois mers, bien que le développement total de ses côtes soit hors de proportion avec l'importance de sa masse continentale. Le littoral russe de l'océan Glacial commence, à l'est, à l'embouchure de la Kara, pour finir, à l'ouest, au Pasvigelf. La baie de Tchesskara, la presqu'île Kanin, le golfe profond qui constitue proprement la mer Blanche, la vaste presqu'île granitique de Kola, le Varanger-fjord en sont les principaux accidents. Inhabitée, généralement rocheuse, haute, inhospitalière, elle n'est guère fréquentée, pendant la saison d'été, que par des bateaux de pêche. La côte de la Baltique commence, au nord, à l'embouchure de la Tornea, pour finir un peu au N. de Memel. Elle comprend le littoral rocheux, granitique, borde d'îles, de la Finlande, le golfe de Finlande, puis les presqu'îles plus basses et sablonneuses de l'Esthonie et de la Courlande, entre lesquelles s'ouvre le golfe de Riga, que barrent les archipels de Dagö et d'Osel. Uleaborg, Nikolaistadt, Abo, Helsingfors, Viborg, Cronstadt, Revel, Riga et Libau en sont les principaux ports.

Le littoral de la mer Noire présente un moindre développement. Il commence un peu au sud de Batoum, pour s'achever à l'embouchure du Danube, Rochelle à l'Est, le long du Caucase occidental, sablonneux et plus basse entre l'embouchure du Danube et les limans du Bog et du Dniéper, cette côte est profondément entamée, au centre, par la mer d'Azov, qui n'est autre chose que le liman du Don, et elle forme la vaste presqu'île de Crimée. Batoum, Poti, Novorossiisk, Ialta, Sebastopol, Odessa, Akkermann sont les rades principales par où s'exportent les pétroles et les céréales de la Russie méridionale.

— *Climat*. La réputation de la Russie comme pays froid n'est plus à faire. Comparée à l'Europe occidentale, cette grande région paraît être, au point de vue climatologique, de quelques degrés vers le nord. On a, pour s'en convaincre, qu'à mettre en regard Toulouse et Archangel, Bordeaux et Moscou, Paris et Pétersbourg ; on y trouve une différence de 4 à 5° presque toujours, de 7 à 8° assez souvent de trois, de quatre et même plus, dans la température moyenne de l'année, au désavantage de la Russie.

A mesure qu'on s'éloigne de l'Ouest, les saisons deviennent de plus en plus tranchées, le climat empire : il est à la fois moins tempéré, moins chaud ; il empire aussi du Nord au Sud. On l'entend, suivant qu'on s'éloigne de deux foyers de chaleur : la mer Baltique et la mer Glaciale. Celle-ci, relativement si débonnaire encore dans les parages du cap Nord, devient au delà, vers l'Est, un Russie, un véritable enfer. En Russie, les saisons s'accusent considérablement du N.-O. au S.-E., à tel point que certains parages du centre ces lignes sont presque parallèles aux méridiens. « Le mois de janvier l'Obi et le Tanaïs-rog a la même température que celui de Carlstadt, à près de 1.500 kil. plus au nord. » Par contre, les saisons tendent en général vers l'E.-N.-E., mais les isothermes, résultante générale de l'année, bien qu'influencées par les ardeurs de l'été dans un sens opposé aux froids de l'hiver, s'en vont très franchement vers le S.-E. dans le nord et le centre du pays, vers l'E.-S.-E. dans le sud.

En tant que contrée continentale, la Russie reçoit moyennement peu de pluie et il en tombe beaucoup moins au Sud-Est qu'au Nord-Ouest, sauf dans la Ciscaucasie, à cause du Caucase, qui condense les vapeurs et les précipite en ondées. Dans la Russie centrale, il pleut en général moins qu'à Paris, l'un des lieux les moins pluvieux de France en précipitation ; cependant, Moscou est favorisé de 538 millimètres. En Pologne, dans les provinces baltiques, au N. de Saint-Pétersbourg, en Finlande, on a presque partout plus de 500, voire de 600 millimètres annuels.

— *Ethnologie*. Les populations de l'empire russe appartiennent, pour la majeure partie, à deux grandes familles ethniques de l'humanité : la famille indo-européenne ou aryenne et la famille ouralo-altaïque. Les Aryens, particulièrement du rameau slave, sont établis plutôt en Russie d'Europe, tandis que la Russie d'Asie est habitée surtout par des peuples ouralo-altaïques. Quant au Caucase et aux contrées adjacentes, il y a la une singulière mosaïque, dont les éléments sont plus malaisés encore à déterminer. La famille semitique est représentée surtout par de nombreux Israélites en Pologne et dans les contrées adjacentes, par quelques Karaïtes en Crimée.

Le rameau slavo-russe, dont on remarquera l'extension considérable sur le vaste territoire européen de l'empire, se subdivise en trois portions d'inégale importance : les Grands-Russes, les Russes blancs et les Petits-Russes ou Ruthènes. Ce sont les premiers qui, à vrai dire, constituent le vrai peuple russe. Saint-Pétersbourg et Moscou se trouvent dans leur domaine. Ce sont des hommes au cou court, à la face large, aux puissantes épaules, à la carnation claire, aux yeux gris, au crâne brachycéphale. Le Russe blanc ne diffère du Grand-Russe que par des caractères d'une importance secondaire. Dans cette population, les proportions d'un élément blond, au crâne allongé, seraient peut-être un peu plus fortes que chez ses voisins de l'Est et du Nord. En revanche, le Petit-Russe ou Ruthène se rapproche beaucoup plus du type vraisemblable de l'ancien Slave des Karpathes. La taille est un peu moins élevée ; la chevelure, les yeux et le teint sont plus foncés ; le crâne est plus arrondi.

Les *Polonais*, qui par la langue constituent une nationalité bien déterminée, sont pour la plupart brachycéphales, comme les Slavo-Russes, leurs voisins ; mais les cheveux, les yeux et le teint sont plus clairs. Comme en Russie, les Slaves sont venus ici se superposer à une population préhistorique de taille plus élevée et dolichocéphale, qui pourrait bien avoir été apparentée à la race des Kourganes.

On s'est demandé si celle-ci ne correspondait pas aux anciens Lithuaniens ou *Lettes*, aujourd'hui fort diminués en nombre et en extension géographique. Les *Lettes* (ou Lettons) paraissent, en effet, au point de vue anthropologique, nettement distincts du reste des Slaves : taille élevée et élancée, carnation claire, yeux bleus, cheveux blonds, crâne assez allongé, figure ovale, nez droit.

L'autre élément ethnologique de l'ensemble de la population européenne de l'empire appartient à la famille ouralo-altaïque, laquelle peut elle-même se subdiviser en branche altaïque (celle-ci plus particulièrement asiatique) et en branche ouralienne, dont les représentants habitent principalement l'Europe septentrionale : ce sont les *Finnlandais* ou *Tarastes* et les *Karéliens*, au nord du golfe de Finlande, et, au sud, les *Estes* et les *Lives* ; bien que très différents de leurs voisins, Slaves et Lettons, ils n'en appartiennent pas moins à une race blanche par leurs caractères généraux. Aux Finlandais sont apparentés les *Lapons*, pasteurs de rennes doux et paisibles, et dont se rapprochent, à l'E. de la mer Blanche, les *Samoyèdes*. Parmi les Finnois ou Ouraliens orientaux, les derniers représentants du rameau ougrien, les *Ostiaks* et les *Vogoules* sont demeurés dans un état de demi-sauvagerie, mais les *Permiens*, *Zyranes* et *Votiaks*, se sont plus rapidement assimilés à la vie russe.

Autrefois, les provinces centrales de la Russie actuelle et le bassin du Volga étaient le séjour de nombreuses tribus finnoises, parmi lesquelles nous citerons les Bulgares, qui émigrèrent plus tard dans la péninsule des Balkans, et les Mériens, sur lesquels les Grands-Russes conquirent le sol qui porte aujourd'hui Moscou. Les *Mordves*, nombreux de ces derniers, sont aujourd'hui agglomérés entre l'Oka et le Volga. Au N. de Kazan, les *Tcheremisses* sont restés plus sauvages de mœurs. Les *Tchouvaches*, leurs voisins du Sud, sont meilleurs agriculteurs et plus sédentaires.

A la grande conquête mongole, il faut rapporter la venue des *Yakoutes* et des *Kara-Kirghiz*, qui ont subi des modifiés par leurs mélanges avec les Iraniens de l'Asie centrale, avant d'entrer en Europe avec les Mongols. Le type a été probablement moins atteint chez les *Kirghiz-Kaïsaks*, qui mènent la vie pastorale dans les steppes au N. de la Caspienne. Quant aux *Bachkirs*, devenus à peu près sédentaires dans les vallées méridionales de l'Oural, ce sont probablement des Turcs. Enfin, un groupe assez important de Mongols purs est établi sur le cours inférieur



Carte ethnologique de la Russie.

de fer transsibérien et ses lignes ... le retardait pas à relier le pays à ... la Perse à Turkestan à la Mer Noire ... avec ... ses autres ports ... *Le pouvoir.* Le pouvoir ... et de la Russie a toujours ... autocratique. Le souverain autocrate ... est en outre, le chef suprême de l'Eglise ... il n'y a pas de charte constitutionnelle, ... fondamentales.

La succession au trône est héréditaire dans la famille ... par ordre de primogéniture. ... ne passe pas sur les héritiers du sexe ... mâle, les femmes ont également ... un trône. Le mariage d'un ... de la famille impériale avec une personne n'appartenant pas à une maison souveraine sont exclus du trône. La majorité, pour les souverains des deux sexes et pour l'héritier présomptif est fixée à l'âge de seize ans.

Les attributions du souverain se plaignent les trois grands ... l'Etat : le conseil de l'empire, le Sénat, le saint-synode. D'autre part, les différents ministères. Le conseil de l'empire est une sorte de conseil d'Etat, qui prépare et ... les projets de loi présentés par l'empereur, examine le budget et reçoit les comptes rendus des ministres. Le Sénat, fondé par Pierre le Grand, eut à l'origine des attributions fort étendues, mais que le temps a beaucoup réduites. Il est, aujourd'hui, surtout une cour supérieure de justice, particulièrement en matière financière. C'est aussi lui qui confère les titres de noblesse, ou du moins en prépare la collation, et qui rend exécutoires tous les actes émanés du souverain. Enfin, le saint-synode, composé de huit prélats choisis par le souverain, et assistés d'un procureur général laïque, qui y représente l'empereur, est la plus haute instance pour les matières religieuses.

Les ministères sont au nombre de onze : maison de l'empereur, guerre affaires étrangères, marine, intérieur, instruction publique, finances, domaines, contrôle général, voies et communications, justice.

Organisation administrative. A part le grand-duché de Finlande (8 gouv. ou prov.), l'empire de Russie comprend 1 179 gouvernements d'Europe Russie d'Europe 49 : ... 2° le territoire des Cosaques du Don ; 3° les ... gouvernements généraux du Caucase (11 gouv. ou prov., ... Sibérie 7 gouv. ou prov., de l'Asie centrale (9 gouv. ... Quelques unes les provinces d'Europe, particulièrement la Pologne, sont aussi groupées en gouvernements généraux. Les gouvernements se subdivisent en ... eux mêmes en districts et en volostes rurales. L'administration centrale et provinciale a pour agents ... une armée de fonctionnaires formant une bureaucratie ... Tous les fonctionnaires de l'empire sont ... quatorze classes (*tchine*) qui correspondent, ... le rang. Les juifs, aux divers grades de la hiérarchie militaire. En dehors de cette caste de *tchinovniks*, il ... en Russie de castes, au moins séparées par ... infranchissables. Nobles, bourgeois, paysans forment trois corps des catégories distinctes en ... vue électoral.

L'armée russe a pour chef le tsar, dont ... agit par l'intermédiaire du ministre de la ... l'état-major général, du quartier général ... supérieur de la guerre.

Le service militaire est obligatoire, ... à l'exception de certaines populations ... mahométans du Caucase, qui peuvent s'en exonérer par le payement d'une taxe, de quelques étrangers immigrés momentanément exempts et des populations *cosaques*, qui sont soumises à des obligations militaires spéciales. Tout sujet russe doit le service militaire depuis vingt et un ans révolus jusqu'à quarante-trois ans révolus. Exemption complète, mais unique, pour les membres du clergé. Toutefois, les hommes propres au service étant beaucoup trop nombreux pour être incorporés tous dans l'armée active, le contingent de celle-ci est fixé chaque année et levé par tirage au sort. Après les années d'activité cinq, quatre, trois et même moins selon le degré d'instruction de l'homme), le soldat compte treize ans dans la réserve, puis il passe dans le premier ban de l'*opoltchénié* ou milice.

Division militaire du territoire. Le territoire russe, à l'exception des régions non soumises à la loi de 1874, est divisé en 578 districts de recrutement. Au point de vue du commandement, le territoire est partagé en douze grandes circonscriptions militaires et l'ensemble des troupes stationnées dans ces circonscriptions constitue 25 corps d'armée (2 au Caucase et 23 en Europe), dont le corps de la garde et le corps des grenadiers. Ces corps sont, en général, composés de deux divisions d'infanterie trois pour la garde et les grenadiers ; la plupart ont une division de cavalerie. Quatre divisions de cavalerie indépendantes sont groupées en deux corps de cavalerie.

La plupart des officiers sont formés dans des écoles spéciales. Celles-ci comprennent : onze écoles dites de *younkers* ; huit *écoles militaires* : les Ecoles Paul et Alexandre pour l'infanterie, Nicolas pour la cavalerie, Michel et Constantin pour l'artillerie, Nicolas pour le génie, et deux autres provenant de la transformation d'anciennes écoles de *younkers*, à Moscou et à Kief. Concourent encore à la formation des officiers les écoles ou corps de *cadets*, au nombre de 27. Enfin, le corps des pages de la cour reçoit des fils et petits-fils de fonctionnaires qui suivent un enseignement de neuf années, au bout duquel les jeunes gens sont placés comme sous-officiers dans les régiments et peuvent être nommés officiers au bout de six mois. D'autres établissements sont destinés à développer l'instruction des officiers : l'Académie d'état-major Nicolas, qui sert au recrutement de l'état-major et qui est surtout un centre de hautes études ; l'Académie d'artillerie Michel et l'Académie de génie Nicolas, etc.

— *Infanterie.* Elle compte, en Europe et au Caucase, 208 régiments à 4 bataillons. En outre, 10 brigades de chasseurs dont 1 de la garde et 2 au Caucase avec 6 *plastounes* (bataillons cosaques), forment 76 bataillons. Enfin, en Asie : 33 bataillons de chasseurs du Turkestan et 48 de chasseurs de la Sibérie orientale.

— *Cavalerie.* Y compris les cosaques de première catégorie, la cavalerie comprend, en Europe et au Caucase, 19 divisions dont 2 de la garde, plus 2 brigades indépendantes et 4 divisions cosaques, représentant au total 575 escadrons et sotnias, auxquels il faut ajouter 60 autres escadrons et sotnias de gendarmes, milices caucasiennes, etc. La cavalerie d'Asie représente 6 escadrons et 85 sotnias.

— *Artillerie de campagne.* En Europe et au Caucase, tant en brigades, qu'en groupes ou régiments spéciaux, il existe 412 batteries montées et 46 batteries à cheval. En Asie : 32 batteries à pied, et 5 batteries à cheval.

L'effectif de paix forme un total de 627.000 hommes pour l'infanterie, 116.500 pour la cavalerie, 137.800 pour l'artillerie, 36.000 pour le génie, 34.000 pour divers, soit ensemble : 949.000 pour l'Europe et le Caucase. Pour l'Asie, le total général est de 124.000 hommes.

— *Mobilisation.* En cas de mobilisation, les troupes de campagne, portées par l'incorporation des réservistes à leur effectif de guerre, conserveraient en général les mêmes formations qu'en temps de paix. Mais les formations-cadres de réserve d'infanterie et d'artillerie, ainsi que les cosaques, éprouveraient une augmentation considérable d'effectif et une transformation complète.

L'effectif des forces que l'armée russe pourrait mettre sur pied en cas de guerre s'élèverait à environ 2.850.000 hommes, dont 56.000 officiers, avec 730.000 chevaux.

Armement. L'infanterie est armée du fusil dit de trois lignes, système Nagant-Mosin ; arme à verrou dont le magasin, disposé d'une manière analogue à celui du mannlicher, contient cinq cartouches, qu'on y introduit au moyen d'une lame chargeur. La cavalerie est armée du sabre droit ou courbe, de la lance et de la carabine. L'artillerie de campagne est armée de pièces en acier fondu des deux calibres 106mm,7 et 87 millimètres. L'artillerie à cheval a un canon de ce dernier calibre mais plus léger ; le canon de montagne est du calibre de 63mm,5, et ne pèse que 97 kilogrammes. Les batteries de mortiers sont armées d'un mortier de 15 centimètres. Le canon à tir rapide présenté par le général russe Engelhardt est du calibre de 76 millimètres.

V. MARINE. L'empereur est chef suprême de la marine. Ses pouvoirs sont délégués à un amiral de la flotte qui porte le titre de gérant du ministère de la marine, et est assisté d'un état-major général et de plusieurs comités.

— *Personnel.* Les sous-officiers ne peuvent arriver au grade d'officier, et presque tous les officiers de marine sortent du corps des cadets. Pour entrer dans ce corps, il faut appartenir à la noblesse ou être fils d'officier de marine. L'Ecole des cadets est située à Saint-Pétersbourg, au bord de la Néva. L'académie Nicolas comprend l'Ecole supérieure de marine ; on y fait des cours destinés à compléter les connaissances techniques des officiers. La marine russe possède enfin plusieurs écoles de spécialités.

— *Equipages.* On recrute les marins dans l'ensemble du contingent de l'armée, en choisissant de préférence pour ce service les hommes qui habitent les côtes ou le bord des fleuves. Les hommes font sept années de service actif et, chaque année, six mois de navigation. L'hiver se passe à la caserne. Les hommes qui constituent le réservoir où l'on puise l'armement des navires de guerre sont répartis en groupes que l'on désigne sous le nom d'*équipages* ; ceux qui font partie de ces groupes embarquent toujours sur les mêmes bâtiments.

Les types des bâtiments de guerre présentent, dans la marine russe, certaines particularités que nous allons examiner brièvement.

Les *popofkas* (du nom de leur inventeur, l'amiral Popoff) sont de gros bâtiments circulaires, cuirassés à marche lente. On en a construit deux : le *Novgorod* et l'*Amiral-Popoff* ; mais, les essais n'ayant pas été très favorables, les Russes n'ont pas persévéré dans cette voie.

Un autre type de bâtiment, particulier à la Russie, c'est le navire brise-glace. Au mois de septembre 1899, un de

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.





[illegible]

[illegible] Officier de grenadiers de la garde. — 5. Grenadier du palais. — 6. Officier général (tenue de campagne). — 7. Général [illegible] de la garde. — 9. Officier d'état major. — 10. Officier du corps topographique. — 11. Cuirassier de la garde. — 12. Officier [illegible] de la garde. — 14. Officier de Cosaques, convoi de l'empereur. — 15. Officier d'artillerie de la garde. — 16. Officier supérieur d'infanterie.



1. Armes de Russie. — 2. Pavillon de commerce. — 3. Pavillon impérial. — 4. Cocarde d'officier. — 5. Cocarde de soldat.



[illegible] 6. Lieutenant d'infanterie. — 7. Dragon de la garde. — 8. Uhlan de la garde. — 11. [illegible] 12. [illegible] de la garde. — 13. [illegible] de la garde. — 14. Marin, grande tenue. — 15. [illegible] — 19. [illegible] — 20. Cosaque du Don. — 21. Administration.


EMPIRE RUSSE
Spitzberg
Terre François-Joseph
Echelle
OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE
MER DU NORD
NORVÈGE
SUÈDE
ALLEMAGNE
POLOGNE
HONGRIE
PERSE
AFGHANISTAN
TURKESTAN
MONGOLIE
EMPIRE CHINOIS
Turkestan chinois
Désert de Gobi
PÉKIN
Tien tsin
SÉOUL
MER JAUNE
MER DU JAPON
JAPON
Alaska
Nouvelle-Zemble
Presqu'île de Taimyr
Toundra
Taïga
Steppe
Monts Altaï
Monts Ouralsk
Province maritime
Province de l'Amour
Mandchourie
Tsitsikhar
Moukden
Gd Khingan
Iles Kouriles
Nipon
TOKIO
Saint-Pétersbourg
Moscou
Kiev
Varsovie
Odessa
Riga
Helsingfors
Stockholm
Christiania
Finlande
Laponie
Sibérie
Iakoutsk
Irkoutsk
Krasnoiarsk
Tomsk
Omsk
Tobolsk
Ekaterinbourg
Perm
Kazan
Nijni-Novgorod
Astrakhan
Caucase
Elbrouz
Tiflis
Bakou
Téhéran
Ispahan
Ashkhabad
Boukharie
Samarcande
Tachkent
Kachgar
Khiva
Aralsk
Orenbourg
Saratov
Tambov
Voronèje
Koursk
Kharkov
Ekaterinoslav
Simferopol
Sébastopol
Kamtchatka
Petropavlovsk
Okhotsk
Mer d'Okhotsk
Mer de Béring
Mer Caspienne
Mer Noire
Mer d'Aral
Lac Baïkal
Lac Balkach
Lac Aral
Fleuve Amour
Fleuve Jaune
Yang-tse-kiang
Hoang-ho
Tarim
Lob-nor
Gobi
Ourga
Karakoroum
Koukdja
Kachgar
Yarkand
Khotan
Tachkent
Samarcande
Boukharie
Pamir
Hindou-Kouch
Monts Altaï
Monts Ouralsk
Monts Célestes
Monts Kouen-Lun
Monts Himalaya
Monts Thian-Chan
Monts Khingan
Monts Iablonnoï
Monts Stanovoï
Monts Tchoukotskoï
Monts Koriaks
Monts Ioukaghires
Monts Samoyèdes
Monts Ouraliens
Monts Tchokhontou
Monts Tchamo
Monts Tchamo
Monts Tchamo

IMPRIMERIE	ÉCRITURE	APPELLATION	IMPRIMERIE	ÉCRITURE	APPELLATION
А а	*А а*	a	Т т	*Т т*	te
Б б	*Б б*	bé	У у	*У у*	ou
В в	*В в*	vé	Ф ф	*Ф ф*	effe
Г г	*Г г*	ghé	Х х	*Х х*	cha
Д д	*Д д*	dé	Ц ц	*Ц ц*	tsé
Е е	*Е е*	é	Ч ч	*Ч ч*	tché
Ж ж	*Ж ж*	jé	Ш ш	*Ш ш*	che
З з	*З з*	zé	Щ щ	*Щ щ*	chtche
И и	*И и*	i	Ъ ъ	*Ъ ъ*	ferre
І і	*І і*	i	Ы ы	*Ы ы*	ierout
К к	*К к*	ka	Ь ь	*Ь ь*	ierie
Л л	*Л л*	elle	Ѣ ѣ	*Ѣ ѣ*	iatte
М м	*М м*	emme	Э э	*Э э*	è
Н н	*Н н*	enne	Ю ю	*Ю ю*	iou
О о	*О о*	o	Я я	*Я я*	ia
П п	*П п*	pé	Ѳ ѳ	*Ѳ ѳ*	fita
Р р	*Р р*	erre	Ѵ ѵ	*Ѵ ѵ*	izekrate koyou
С с	*С с*	esse			igitsa

Le système des voyelles n'est pas uniforme. Plusieurs d'entre elles, par exemple *а, е, и*, ont une valeur et plusieurs valeurs *accidentelles*. La distinction des consonnes dures et douces, embarrasse ceux qui ne connaissent que les idiomes slaves ou germaniques. La voyelle *ы* (*ы*), qui correspond à l'*y* du polonais et du tchèque, est un métis d'*o* et d'*i* difficile à reproduire et qui rappelle l'*ü* allemand de *Hurde, Würde*. Le russe ne connaît pas l'aspiration *h* et ne possède pas de voyelle nasale. Les règles de l'accentuation, très compliquées, ne peuvent être apprises que par l'usage. La versification, comme celle de l'allemand et de l'anglais, repose sur la combinaison des syllabes accentuées et atones (l'accent tonique est un accent d'intensité). La déclinaison régulière comprend sept cas : nominatif, vocatif, génitif, datif, accusatif, instrumental, prépositionnel (ou locatif). L'accusatif est semblable au nominatif pour les noms d'êtres inanimés et au génitif pour les noms d'êtres animés (singulier des noms masculins et pluriel de tous les genres). Le russe n'a qu'un temps pour le passé ; il a perdu, ainsi que le ruthène, l'aoriste et l'imparfait, conservés par le serbe et le bulgare. Point de subjonctif et de conditionnel. Enfin, la syntaxe du russe est assez simple.

— Bibliogr. : *Grammaires russes*, par Fuchs (1901), Lemonnier, Jaclard, Sokoloff, Motti, Reiff (revue par Leger Paris, 1886) ; N. Makaroff, *Dictionnaire russe-français et français-russe*, 4e édit., Pétersbourg, 1884 ; Leger et Bardonnaut, *les Racines de la langue russe* (Paris, 1894).

— *Littérature*. L'histoire de la littérature russe peut se diviser en trois périodes. La première va des origines à l'époque de Lomonosov (XIe-XVIIIe s.) ; la seconde comprend le XVIIIe siècle et le début du XIXe ; la troisième date de l'avènement de l'école romantique.

Première période. Pendant la première période, les Russes écrivent non pas dans la langue vivante qui est parlée autour d'eux, mais dans la langue de l'Église, le slavon ou slave ecclésiastique. Sa littérature, restée presque complètement étrangère aux influences occidentales, s'inspire surtout des écrivains byzantins, parfois, mais rarement, de thèmes nationaux. Dominée par la théologie, cette littérature dédaigne la poésie ; mais le peuple, malgré les répugnances de l'Église, se plaisait à entendre des rapsodes rustiques lui chanter les *bylines*, épopées populaires où figurent des héros légendaires, dont le principal est le prince Vladimir, « le brillant Soleil ». Le premier orateur sacré de la Russie au XIe siècle est le métropolitain Hilarion ; le monument le plus intéressant du XIIe siècle est la chronique dite « de Nestor », qui a été traduite en français et à laquelle se rattache toute une série de chroniques continuées par les clercs, dans les couvents, jusqu'au XVIIIe siècle. A la même époque appartiennent le testament si curieux du prince Vladimir Monomaque et le *Voyage de l'hégoumène* (abbé) *Daniel aux Lieux saints*, qui nous montre les Français et les Russes fraternisant, en Palestine, auprès du tombeau du Sauveur. La Russie de cette époque est plus lettrée qu'on ne l'imaginerait au premier abord. Des princesses passent leur vie à copier des manuscrits. Parfois un gentilhomme, comme celui qu'on appela Daniel le Prisonnier (XIIe ou XIIIe s.), s'exerce à une composition de rhétorique en s'inspirant de modèles grecs. Nous laissons de côté l'épopée en prose intitulée : *le Dit de la bataille d'Igor*, dont l'époque est incertaine et dont l'authenticité nous paraît encore beaucoup plus incertaine ; mais, en revanche, il faut signaler le beau morceau intitulé la *Zadonstchina*, qui célèbre la gloire du prince Dmitri Donskoï, vainqueur des Tatars à Koulikovo (1380). Au XVe ou XVIe siècle se rattache un traité d'économie domestique, curieux pour l'histoire des mœurs, le *Domostroï*. Bien qu'il traite de la vie laïque, il appartient encore à la littérature monastique. La correspondance d'André Kourbsky et d'Ivan le Terrible nous offre, au XVIe siècle, des morceaux de prose énergique et savoureuse. La Russie subit, elle aussi, le contre-coup de la prise de Constantinople ; l'archevêque de Novgorod, Gennadii, demande que l'on ouvre des écoles ; Maxime, dit le Grec, moine du mont Athos, entreprend d'établir définitivement le texte des Livres sacrés ; Macaire, évêque de Novgorod, rédige les vies des saints en 1564, et la première imprimerie est établie à Moscou.

Une partie du monde russe a été détachée par l'invasion tatare et rattachée à la Lithuanie, qui gravitait elle-même dans l'orbite de la Pologne. Cette Russie polonaise servit d'intermédiaire entre la culture latine et la culture byzantine. Des imprimeries russes s'ouvrirent en Lithuanie à Ostrog, en Galicie à Lemberg. Des livres de grammaire, des drames bibliques en vers syllabiques, élaborés dans la Russie occidentale, pénétrèrent dans la Russie moscovite et lui révélèrent des genres littéraires qu'elle ne connaissait pas. Sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch (1645-1676), Moscou vit les premiers essais de littérature dramatique ; un Croate immigré en Russie, Krijanitch, écrivit des œuvres d'une profonde portée politique ; un Russe émigré en Suède, Kotochikine, traça un tableau très piquant de la vie sociale et des institutions de la Moscovie dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Deuxième période. Avec Pierre le Grand, la Russie se rapproche définitivement de l'Europe et se laisse pénétrer par elle. En 1703 paraît la *Gazette de Moscou*, le premier journal russe. En 1725 est fondée l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Le prince Antiocho Kantemir (1708-1744), le rimailleur Trediakovsky (1703-1765) s'inspirent de Boileau. Lomonosov (1711-1765) est tout ensemble poète, grammairien, chimiste. Il donne à la Russie la première grammaire nationale de sa langue. Le XVIIIe siècle voit apparaître le type de l'homme de lettres. En 1755 est fondée l'université de Moscou, en 1756 le théâtre russe est constitué. Soumarokov (1718-1777) entreprend d'en être le Racine ; Catherine II écrit avec agrément des pamphlets et des comédies ; Von Vizino (1745-1792) est le véritable créateur de la comédie de mœurs. Radistchev, dans ses pamphlets, se montre le précurseur de Herzen et des publicistes du XIXe siècle. Novikov (1744-1818) est un pamphlétaire ingénieux et acerbe. Le métropolitain Platon renouvelle l'éloquence de la chaire. Des *poetæ minores*, Kapnist, Dmitriev, assouplissent le vers russe. Derjavine (1743-1816) est le Pindare un peu lourd du règne de Catherine II et d'Alexandre Ier. Il assiste aux premiers triomphes de Pouchkine et à l'avènement de l'école romantique.

Troisième période. Publiciste, romancier, historien, Karamzine (1766-1826) prépare, en quelque sorte, la transition entre l'école classique ou pseudo-classique, encore représentée par le tragique Ozorov (1770-1816), école qui s'inspire plutôt de la France que des anciens, et l'école romantique, dans laquelle les littératures anglaise et allemande jouent un rôle prépondérant. Batiouchkov, l'André Chénier russe, s'attarde encore à l'imitation des Français. Mais Joukovsky (1783-1852) est le traducteur et l'introducteur attitré des poètes anglais et allemands. Griboïédov,



Art russe : 1. Cathédrale de Saint-Dimitri, à Vladimir (XIIe s.). — 2. Eglise Vassili Blajennoi, à Moscou (XVIe s.). — 3. Porte de la Résurrection, au Kremlin. — 4. Tour de l'Eglise, au Kremlin. — 5. Eglise d'Ostankino (XVIIe s.). — 6. Couvent de Troïtzko Sergiewo. — 7. Terre cuite antique (fouilles de Kertch, Crimée). — 8. Vase antique en électrum (fouilles de Kertch, Crimée). — 9. Couvre-oreille gréco-scythe (fouilles de Coul-Aba). — 10. Fibule ornée de pierreries (fouilles de Nijni-Novgorod). — 11. Casque du grand-duc Iaroslaw. — 12. Masse d'armes en fer ciselé (XVIe s.). — 13. Gobelet kombok du grand-duc Jean III. — 14. Coupe à couvercle (XVIe s.). — 15. Stalle des Tsars (Eglise de l'Assomption, Moscou). — 16. Couronne de Pierre le Grand (XVIIIe s.). — 17. Mitre de métropolite (XVIe s.). — 18. Miniature de manuscrit (XVIIe s.). — 19. Icône de N.-D. de Josaphat (cathédrale de l'archange, à Moscou). — 20. Coupe moderne. — 21. Aiguière moderne. — 22. Carrosse de gala des tsars (Palais d'Hiver). — 23. Types anciens et modernes (A, guerrier en costume mogol [XVIe s.]; B, boyard [XVIIe s.]; C, Petit-Russe; D, Grand-Russe; E, Kirghiz; F, femme tchérémisse; G, femme tchouvache; H, prêtre kalmouk; I, Religieux en costume de ville). — 24. Berceau ostiak. — 25. Salière permiake. — 26. Assiette à poisson zyriane en bois. — 27. Cuiller tchérémisse. — 28. Bouteille zyriane en écorce de bouleau.

Chez les Russes (1903), cf. *La Russie*, dans la collection Larousse « États et Colonies ».

Russe (HYMNE). Le premier vers de l'hymne russe : *Boyé, Tsaria khrani* « Dieu protège le Tsar ! » est identique à celui du chant national anglais : *God save the king*. La musique a été écrite par le général Lvof, sur des vers du poète Joukovsky, en 1833, à la demande du tsar Nicolas.

Le dessin musical de l'hymne russe est, dans sa simplicité, d'un caractère imposant et plein de grandeur. En voici la musique, avec les paroles russes en caractères romains et la traduction française :

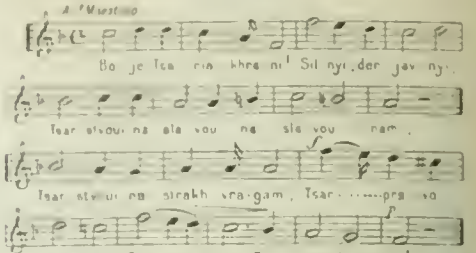

Dieu, protège le Tsar ! Fort, puissant, Règne pour notre gloire, Règne pour la terreur des ennemis, Tsar orthodoxe ! Dieu protège le Tsar !

Russie (CAMPAGNE DE). C'est au mois de juin 1812 que le conflit depuis longtemps latent entre Napoléon Ier et la Russie entra dans la période militaire. Les causes principales en étaient le refus par l'empereur Alexandre d'accorder à Napoléon la main d'une de ses sœurs, le mécontentement du tsar à l'occasion de l'annexion du grand-duché d'Oldenbourg, que gouvernait son beau-frère, l'extension donnée au grand-duché de Varsovie par Napoléon, les excès du blocus continental, qui gênait de plus en plus le commerce russe, enfin et surtout la volonté de Napoléon de ne permettre aucune extension de la Russie vers Constantinople. Dès le mois de décembre 1810, Alexandre Ier avait inauguré les hostilités en prohibant un grand nombre de marchandises françaises ; l'année 1811 se passa en réclamations de toute sorte entre les deux gouvernements ; enfin, le 8 avril 1812, le tsar formulait une demande d'évacuation par les Français de la Poméranie et de la Prusse. C'était la guerre inévitable ; Napoléon lui-même la désirait.

Napoléon disposait d'une formidable armée. Ses forces, réparties entre la Galicie et la Baltique, s'élevaient à plus de 600.000 hommes, où entraient les contingents italiens, hollandais, polonais et prussiens. Quant à l'armée russe, elle était rassemblée en trois groupes principaux : au centre, le général Barclay de Tolly, qu'accompagnait le tsar, couvrait Wilna en occupant la rive droite du Niémen. A droite commandait Wittgenstein, à gauche Bagration, dans la direction de Pinsk. Les opérations, ouvertes le 25 juin par le passage du Niémen à Kowno, comprennent trois périodes :

1° C'est sur le centre russe que Napoléon prononce son premier effort, en marchant sur Wilna, tandis qu'à sa gauche Mac Donald contient Wittgenstein, et que Davout barre, au sud-est, la route à Bagration. Le plan ne réussit qu'à moitié. Barclay de Tolly et Bagration se dérobent, tandis que l'Empereur occupe Vitebsk, et finalement se rejoignent. Napoléon marche encore sur Smolensk, mais ici encore Barclay se dérobe, et son arrière-garde met le feu à Smolensk en se retirant (17 août), et défend, quelques jours après, avec la dernière énergie, le plateau de Valoutina. C'est seulement à la Moskova que les Russes se décident à faire tête, et cette sanglante journée permet à l'armée française d'entrer à Moscou (14 sept.).

2° Mais la saison est avancée. Avant de quitter Moscou, le gouverneur russe Rostopchine a ordonné ou laissé exécuter l'incendie de la ville. Sans ressources pour nourrir son armée épuisée, Napoléon, après quinze jours d'hésitations, ordonne la retraite sur Smolensk (19 oct.). Mais, à Malo-Jaroslawetz, l'avant-garde de l'armée russe de Kutusov a rejoint l'armée française, qui doit remonter, pour l'éviter, vers Mojaïsk. A Wiazma, Ney doit de nouveau se frayer un passage. Cependant, l'armée se désorganise ; le froid augmente. La retraite prend l'apparence d'une déroute. Les soldats périssent par centaines. Il faut abandonner des batteries complètes, des convois dételés. On arrive à Smolensk le 8 novembre, et l'on repart pour Orcha. A Krasnoë, l'armée française, attaquée en flanc par Miloradowitch et par Kutusov, soutient encore trois journées de lutte. Ney la rallie à grand'peine. Enfin, le 21 novembre, toujours harcelé par les Russes, Napoléon arrive sur la Bérésina, à demi congelée et dont tous les ponts ont été détruits. Il faut franchir la rivière sous le feu des Russes, sur un pont de bateaux construit à la hâte par le général Eblé. Blessés, malades, enfants, femmes qui suivaient l'armée se noient par milliers. Le 5 décembre, Napoléon rentrant en France quittait la Grande Armée qui, mourant de faim, arrivait à Zembin, puis à Wilna, enfin à Kowno et à Konigsberg (fin décembre), réduite à peine à quarante mille hommes débandés. Ainsi s'achevait la sinistre aventure que Napoléon avait si légèrement entreprise, et qui marquait la première étape de sa chute.

Russie Noire, jadis l'un des neuf palatinats de la Lithuanie, sur le cours supérieur du Niémen et dans le bassin du Pripet. Sa capitale était *Novogrondok*. Annexée à la Russie en 1792 et 1793.

Russie Rouge, ancienne contrée, située au sud-ouest de la Russie, entre la Petite-Russie au N.-E., la Petite-Pologne au N.-O., la Hongrie au S., et comprenant les palatinats polonais de Lemberg, de Chelm et de Belz. Elle correspondait, pour la partie méridionale, à la Galicie actuelle, qui appartient à l'Autriche, et, pour la partie septentrionale, à une fraction de la Pologne russe. Elle fut d'abord un duché indépendant, puis échut à la Pologne en 1376. Tour à tour soumise à la Russie, à la Hongrie, à la Pologne, elle fut, en 1772, partagée entre l'Autriche et la Russie.

Russie d'Asie, nom fréquemment donné à la portion asiatique de l'empire russo.

Russien, enne n. et adj. V. Russe.

RUSSIFIER (*ru-si* — de *russe*, et du lat. *facere*, faire) v. a. Rendre russe; obliger les habitants d'une contrée à adopter les mœurs, les institutions de la Russie: *Les tsars ne sont pas encore parvenus à* RUSSIFIER *la Pologne.*

RUSSISCH-BANILLA, bourg d'Autriche-Hongrie (Bukovine, distr. de Wiznitza, sur le Czeremos, affluent du Pruth; 4.220 hab.

RUSSOPHILE (*ru-so* — de *Russe*, et du gr. *philos*, ami) n. et adj. Qui aime les Russes, qui est de leur parti.

RUSSULE (*ru-sul'*) n. f. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, voisins des lactaires.

— ENCYCL. Le chapeau de la *russule* a souvent des couleurs vives, rouge, jaune, etc.; les lames, blanches ou jaunes, sont souvent bifurquées ou toutes égales, allant du bord du chapeau jusqu'au pied, dont les spores sont généralement blanches, quelquefois jaunâtres. On connaît de nombreuses espèces de russules parmi lesquelles la *russule émétique*, la *russule puante*, la *russule sanguine*, sont très vénéneuses. D'autres espèces, comme la *russule verdissante*, *russule molle*, *russule gracieuse*, *russule grêle*, etc., ont la chair douce et sont comestibles.

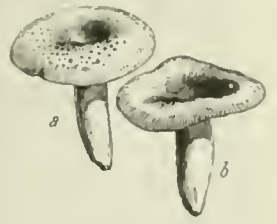

Russules: *a*, verdissante; *b*, puante.

RUSTAUD, AUDE (*stô, ôd'* — du vx franç. *ruste*, pour *rustre*) adj. Qui tient du paysan; lourd, grossier, en parlant des personnes et des choses. — Substantiv.: *Un* RUSTAUD. *Une* RUSTAUDE.

— n. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes composée de paysans qui, sous couleur de religion, s'efforçaient d'exciter des révoltes: *La guerre des* RUSTAUDS.

— SYN. **Rustaud, rustique, rustre.** L'homme *rustique* peut être bien élevé, mais il n'apprécie que la liberté des champs et fait fi des élégances citadines. Le *rustaud* manque totalement d'éducation; le *rustre* est, par caractère, plus grossier encore que le *rustaud*.

RUSTAUDEMENT (*stô*) adv. A la manière des rustauds, grossièrement. (Rare.)

RUSTAUDERIE (*stô-de-ri*) n. f. Air, manières, action de rustaud. (Rare.)

RUSTE (*russt'*) n. m. Milit. anc. Sorte de lance dont se servaient autrefois les gens de guerre à pied.

— Blas. Syn. de RUSTRE.

RUSTICAGE (*russ, kaj'*) n. m. Techn. Mortier très clair qu'on jette à l'aide d'une sorte de balai contre la surface d'un mur pour le rustiquer, le crépir.

RUSTICITÉ (*sti-si* — lat. *rusticitas*) n. f. Linguist. Rudesse, inélégance: *La* RUSTICITÉ *n'est parfois que le masque de la finesse.*

— Hortic. Qualité que possède une plante de ne pas craindre les intempéries des saisons.

RUSTIGE (Henri), peintre et poète allemand, né à Werl (Westphalie) en 1810. Il a débuté par des tableaux de genre qui représentent en général des scènes empruntées à la vie des habitants des bords du Rhin et de l'Allemagne méridionale. Plus tard, l'artiste aborda le genre historique avec non moins de succès: *le Duc d'Albe au château de Rudolstadt* et *l'Empereur Othon Ier jetant sa lance dans la mer après la victoire des Danois* (Stuttgart); le *Convoi de l'empereur Othon III* (Stettin); *l'Empereur Frédéric II et sa cour à Palerme*. Rustige est, en outre, l'auteur de *Poésies* (1841) et de plusieurs drames.

RUSTINE (*russ*) n. f. Techn. Côté du creuset d'un fourneau qui est opposé à la tympe, c'est-à-dire au côté où se fait le travail du fondeur et où est placée la dame. ‖ Côté d'une forge qui en constitue le fond et qui est ordinairement appuyée au mur. (On dit également PIED DE RUSTINE.)

RUSTIQUE (*stik'* — lat. *rusticus*; de *rus*, campagne) adj. Champêtre, qui appartient à la campagne: *Vie* RUSTIQUE.

— Taillé, façonné, arrangé avec une sorte de simplicité primitive, un manque d'art qui souvent n'est qu'apparent: *Banc* RUSTIQUE. *Jardin* RUSTIQUE. *Pavillon* RUSTIQUE.

— Par ext. Impoli, grossier: *Avoir des manières par trop* RUSTIQUES.

— Agric. *Maison rustique*, Ensemble de tous les objets indispensables au cultivateur.

— Archit. *Ordre rustique*, *Architecture rustique*, Dont les colonnes, les membres de l'entablement sont ornés de bossages vermiculés. ‖ *Ouvrage rustique*, Où les colonnes sont composées de pierres brutes, naturelles ou imitées.

— Econ. rur. Se dit des végétaux et des animaux qui, peu sensibles aux intempéries, au froid, sont robustes, résistants: *Le pigeon romain est très* RUSTIQUE.

— Forêts. Se dit de bois écorcés ou non, dont les fibres sont tordues ou ondulées et que l'on emploie tels et apparents dans certaines constructions.

— Linguist. *Langue latine rustique*, *Langue romaine rustique*. Se dit du latin corrompu d'abord à Rome et en Italie par les étrangers, et de là répandu dans les diverses provinces, où il se corrompit encore davantage.

— Mythol. rom. *Dieux rustiques*. Divinités qui présidaient à l'agriculture. (Parmi les grands dieux rustiques étaient Jupiter, Bacchus, Minerve, la Terre, Flore, etc.; parmi les dieux secondaires, Pan, Palès, Pomone, etc.)

— Philol. *Ecriture rustique*, Ancienne écriture, soit grecque, soit latine, dont les caractères ne se composent que des traits absolument essentiels, ajustés inégalement et sans aucune précision.

— Techn. Nom donné à un ouvrage de maçonnerie dans lequel les pierres de parement demeurent brutes naturellement ou taillées pour imiter le brut. (Les *bossages* que l'on dresse ou que l'on taille de manière à leur donner l'aspect d'une pierre brute, rentrent dans la catégorie de la maçonnerie rustique.)

— Théâtr. Tout décor autre qu'une chambre, un salon.

— n. m. Ce qui est inculte, sans art: *Rechercher le* RUSTIQUE.

— Paysan, campagnard:

> C'est assez, dit le *rustique*:
> Demain, vous viendrez chez moi.
> LA FONTAINE.

— Archit. Le genre rustique.

— Techn. Marteau employé par les tailleurs de pierre, et dont les extrémités, aplaties dans le sens du manche, forment des tranchants découpés en dents.

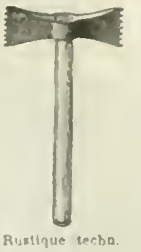

Rustique techn.

— n. f. Bot. Section du genre nicotiane ou tabac.

— **Rustique, rustaud, rustre.** V. RUSTAUD.

RUSTIQUE (saint), compagnon de saint Denis, martyrisé au IIIe siècle. — Fête le 9 octobre.

RUSTIQUÉ, ÉE (*sti-ké* adj. Se dit de la surface profondément et irrégulièrement sillonnée de certains fruits ou noyaux (tels les noix, noyaux de pêche, etc.), et aussi de toute surface qui présente des parties saillantes et rentrantes disposées sans ordre ni symétrie.

RUSTIQUEMENT (*sti-ke'* adv. D'une manière grossière: *Agir* RUSTIQUEMENT. ‖ D'une manière simple, sans art: *Maison* RUSTIQUEMENT *meublée*.

RUSTIQUER (*sti-ké*) v. a. Tailler une pierre avec le rustique ou crépir un mur dans le genre rustique.

RUSTIQUEUR (*sti-keur'*) n. m. Hortic. Celui qui s'occupe de constructions rustiques.

RUSTOW (Guillaume), écrivain militaire allemand, né à Braudenbourg en 1821, mort à Zurich en 1878. Il devint, en 1840, lieutenant du génie. Cité en conseil de guerre à Posen en 1848, à cause d'une brochure sur *l'Etat militaire allemand avant et pendant la Révolution*, il s'enfuit à l'étranger, prit du service dans l'armée suisse, enseigna à l'université de Zurich, devint, en 1856, commandant à l'état-major et alla, en 1860, en Sicile, auprès de Garibaldi, en qualité de chef d'état-major général. De retour à Zurich après la guerre, il devint colonel en 1870. Rustow a écrit, entre autres ouvrages: *Histoire de l'art militaire en Grèce* [avec Kœchly, 1852]; *les Guerres de 1805 en Allemagne et en Italie* (1854); *l'Armée et les Campagnes de Jules César* (1855); *la Guerre et ses moyens* (1856); *Histoire de l'infanterie* (1857-1858); *Tactique générale* (1858); *Dictionnaire militaire* (1859); *les Premières Campagnes de Bonaparte en Italie* et *en Allemagne, en 1796 et 1797* (1867); *Stratégie et tactique contemporaines* (1872-1875); *Politique de la guerre et usage de la guerre* (1876); etc.

RUSTRE (*russtr'* — de l'anc. franç. *ruste*, grossier, violent, qui est le latin *rusticus*, par apocope du suffixe) n. m. Paysan, campagnard: RUSTRE *occupé à bêcher son champ.* ‖ Par ext. Homme grossier, brutal: *Quel* RUSTRE! — Adjectiv.: *Un langage* RUSTRE.



D'argent à trois rustres de gueules.

— Milit. Nom donné, au XVIe siècle, aux hommes de l'infanterie française. (On disait quelquefois *rustres à pied*.)

— n. f. Blas. Meuble d'armoiries qui représente une losange percée au milieu d'un trou rond. ‖ On dit aussi RUSTE.

— SYN. **Rustre, rustaud, rustique.** V. RUSTAUD.

— ENCYCL. Blas. et archéol. L'origine de cette pièce est la *rustre* des anciennes cottes d'armes dites *rustrées*, lesquelles étaient renforcées de plaques de fer en losange rivées côte à côte sur toute la surface du tissu. Les cottes rustrées rappellent certains types de *loricæ* romaines, mais leurs rustres n'étaient pas imbriquées. Elles furent d'usage du VIIIe au XIe siècle environ.

RUSTRÉ, ÉE (*russ*) adj. Archéol. Qui porte des rustres. ‖ *Cotte rustrée*, Tunique à armer. V. RUSTRE.

RUSTRERIE (*russ, ri*) n. f. Habitude, manière d'un rustre.

RUSZPOLYANA, bourg d'Autriche-Hongrie (Hongrie [comitat de Marmaros, distr. de Felsö-Visso]), sur un affluent du Visso; 3.675 hab. Usine sidérurgique.

RUT (*rut'* — pour *ruit*; du lat. *rugitus*, rugissement, allus. au cri du cerf en rut) n. m. Etat organique des animaux, spécialement des mammifères, qui les pousse à la reproduction.

— ENCYCL. Cet état, qui est en général périodique (époque, saison du rut), est caractérisé par la sensibilité exaltée et par la congestion sanguine des organes de la génération; souvent, chez les femelles canines, avec écoulement mucoso-sanguin des parties vulvaires. Le rut n'apparaît chez beaucoup d'animaux qu'une fois l'an, au commencement du printemps, de façon que la mise bas a lieu au moment des herbes nouvelles: jument, vache; en automne pour la même raison chez les petites espèces (brebis, chèvre, coche); chez la chienne et la chatte, il se produit deux fois par an, au milieu de l'hiver et au milieu de l'été, chez la chatte quelquefois trois fois. Chez la lapine, tous les mois. Indépendamment des phénomènes du rut ci-dessus décrits, il se fait dans toutes les glandes sous-cutanées une sécrétion plus active et, dans toutes les espèces qui répandent habituellement une odeur, cette odeur devient alors beaucoup plus forte et il s'en manifeste une particulière chez celles qui n'en ont pas d'ordinaire, odeur qui prévient les animaux mâles ou femelles de leur présence respective.

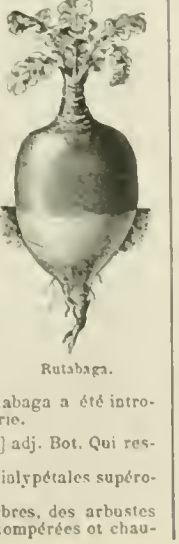

Rutabaga.

RUTABAGA (mot d'orig. suéd.) n. m. Variété de navet.

— ENCYCL. Le *rutabaga*, dit encore *navet de Suède*, *turneps*, est un chou-navet bisannuel, à racine ronde ou oblongue, renflée, à chair compacte et jaunâtre. La tige et les feuilles ont à peu près l'apparence du colza. Le rutabaga a été introduit de Suède en France par de Lasteyrie.

RUTACÉ (*sé*), **ÉE** (du lat. *ruta*, rue) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rue.

— n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales supérovariées. — *Une* RUTACÉE.

— ENCYCL. Les *rutacées* sont des arbres, des arbustes ou des plantes herbacées des régions tempérées et chaudes, à feuilles opposées ou alternes, avec ou sans stipules, à fleurs généralement hermaphrodites. Le fruit est tantôt simple, capsulaire, tantôt se séparant en autant de loges ou carpelles. Les rutacées comprennent sept cents espèces, réparties en quatre-vingts genres et neuf tribus.

RUTE (Marie-Laetitia-Sophie-Hélène WYSE, princesse DE SOLMS, puis comtesse RATTAZZI, et, en dernier lieu, Mme de), femme de lettres française, née à Waterford (Angleterre) en 1831 ou 1833, morte à Paris en 1902. Elle était fille de sir Thomas Wyse, membre du Parlement anglais, ministre de la Grande-Bretagne à Athènes, et de Laetitia Bonaparte, fille elle-même de Lucien Bonaparte. Elle épousa, en 1849, Frédéric de Solms. Le prince Louis Napoléon ne la regardant pas comme de la famille Bonaparte, elle se jeta dans l'opposition et crut devoir quitter la France après le coup d'Etat. Elle y rentra en 1852, mais fut, en 1853, l'objet d'un arrêté d'expulsion. Elle se retira en Italie puis à Aix-les-Bains. Elle obtint de rester en France après l'annexion de la Savoie (1860) et, de Solms étant mort aux Etats-Unis, elle épousa Rattazzi en 1863. En 1864, parut son roman, *les Mariages d'une créole*, qui lui valut une seconde expulsion de France en 1865. En 1867, un autre roman sur Florence, *Bicherille*, obligea son mari à de nombreux duels. Rattazzi étant mort en 1873, elle se remaria, en 1877, avec Luiz de Rute, ancien député et sous-secrétaire d'Etat en Espagne, qui mourut en 1889. L'ensemble de ses œuvres littéraires est médiocre, mais on trouvera à glaner dans ses romans d'actualité réunis en partie dans *le Piège aux maris* (1867), dans *Si j'étais reine*, sorte d'autobiographie (1868); dans l'*Espagne moderne* (1879), et le *Portugal à vol d'oiseau* (1880), et surtout dans *Rattazzi et son temps* (1881-1887). Elle a dirigé deux journaux: « les Matinées d'Aix » (1853-1860), et, sous le pseudonyme du BARON STOCK, « les Matinées espagnoles » (1886-1902), et une revue: la « Revue Internationale ».

RUTÉ, ÉE (rad. *ruta*, nom scientif. de la rue) adj. Bot. Syn. de RUTACÉ, mais avec une acception plus restreinte.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rutacées, ayant plus particulièrement pour type le genre *rue*. — *Une* RUTÉE.

RUTEBEUF, poète français du XIIIe siècle, mort vers 1285. Il était ménestrel et mena à Paris une vie précaire et misérable. Il eut de nombreux et puissants protecteurs (les fils de saint Louis, par exemple), mais la passion du jeu rendait vaines leurs libéralités. Rutebeuf est, avec Jean de Meung, le plus grand poète de son temps, et il en a exprimé les plus vives préoccupations. Il a touché à peu près à tous les genres connus alors (sauf pourtant à la poésie épique). On a de lui un drame, *le Miracle de Théophile*, des monologues ou dialogues dramatiques (*Dit de l'Herberie*, *Charlot et le Barbier*), des débats (*Dispute du Croisé et du Décroisé*), des complaintes funèbres (sur la mort d'Eudes de Nevers, de Thibaut V de Navarre, d'Alphonse de Poitiers), des poèmes allégoriques (*Renart le Bestourné*, *la Voie de Paradis*), des vies de saints (de sainte Marie Egyptienne, de sainte Elisabeth de Hongrie), des fabliaux (*Frère Denise*, *le Sacristain*, et *la Femme au chevalier*, *la Dame qui fit trois fois le tour du moustier*, etc.). Mais ses œuvres les plus intéressantes sont des pièces de circonstance, lyriques ou didactiques, où la satire tient une large place. Les deux questions qui l'ont le plus souvent occupé sont les croisades et la rivalité entre l'Université et les ordres mendiants. Il n'a pas assez de plaisanteries ou de grossiers brocards contre les moines de tout ordre, si complaisamment encouragés par Louis IX (*Discorde de l'Université et des Jacobins*, le *Pharisien* ou *l'Hypocrisie*, *Dit et Complainte de Guillaume de Saint-Amour*, etc.). Quelques pièces d'une portée plus générale dénoncent les vices des différentes classes (*Etats du monde*, *les Plaies du monde*, *Ave Maria de Rutebeuf*). Les poésies qui présentent le plus vif intérêt sont celles où il nous peint sa vie misérable, son découragement et ses remords (*Complainte*, *Dit*, *Repentance de Rutebeuf*, *Grièche d'été*, *Grièche d'hiver*): âme sensible et vibrante, passant brusquement, comme Villon, du rire aux larmes, Rutebeuf est le plus ancien représentant de la poésie personnelle dans la littérature française. Son style est malheureusement gâté par tous les défauts de son époque: la prolixité, l'abus des chevilles, la recherche des jeux de mots et de rimes; mais il a souvent aussi le trait pittoresque, la métaphore étincelante et la verve oratoire. Ses œuvres ont été publiées deux fois, avec de curieux éclaircissements, par A. Jubinal (1839, 1874) et par A. Kressner (Wolfenbüttel, 1885).

RUTÈLE n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, type de la tribu des *rutelinés*, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale. (Les rutèles sont de beaux insectes de taille moyenne, ovales, trapus, brillant des plus vives teintes métalliques. La *rutela læta*, aux élytres d'un superbe vert doré, vit dans la région colombienne.)

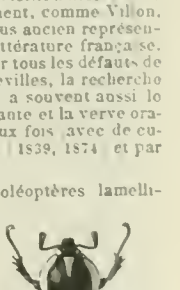

Rutèle gr. nat.

RUTÉLINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères lamellicornes, de la famille des scarabéidés, comprenant les *rutèles* et genres voisins. — *Un* RUTÉLINÉ.

RUTENI, peuple de l'Aquitaine Ire, occupant le pays appelé depuis Rouergue. Ch.-l. *Segodunum*, depuis *Ruteni* auj. RODEZ.

RUTÉNOIS, OISE *noi, noiz'*, personne née à Rodez (lat. *Ruteni*), ou qui habite cette ville. — *Les* RUTÉNOIS. — Adjectiv.: *Population* RUTÉNOISE.

RUTH, femme moabite, dont l'histoire est racontée dans le livre de la Bible qui porte son nom. Elle était veuve d'un Israélite, Mahalon, qui s'était expatrié pour fuir la famine. Quand Noémi, sa belle-mère, voulut rentrer dans le pays de Chanaan, Ruth refusa de se séparer d'elle. Les deux femmes arrivèrent à Bethléem, où Ruth conquit le cœur du riche Booz, parent de Mahalon, qui l'épousa.

— Iconogr. Un tableau de Poussin (Louvre) représente Booz donnant à un serviteur l'ordre de laisser glaner Ruth, qui est agenouillée devant lui. Ce tableau faisait partie d'une suite représentant les *Quatre saisons* et y désignait l'*Eté*. L'épisode de *Ruth et Booz* a encore été traité par L. Horsent, Overbeck, Joseph Fuhrich, Lestang-Parade, R. Cazes, H.-F. Schopin, Pierre-Fr. Lehoux,



Ruth et Ross, d'après Peyron.

RUTHÈNES ou **PETITS-RUSSES** ou **PETITS-RUSSIENS** [illegible]

RUTHÉNIUM [illegible] Métal du groupe [illegible] Ca = 101,7 [illegible]

RUTHERFORD [illegible] comté [illegible] Etats [illegible] Nord à la source [illegible] Caroline du Nord [illegible] Hickory [illegible] Broad [illegible] Rocky [illegible] Second [illegible]

RUTHERFORD (Daniel), médecin et physicien anglais, né et mort à Edimbourg (1749-1819). Dans sa thèse de doctorat, *De aere mephitico* (1772), se trouvait consignée la découverte du gaz qui fut appelé plus tard azote ou nitrogène, découverte faite d'autre part à la même époque, par Priestley. Rutherford obtint, en 1786, une chaire de médecine à l'université d'Edimbourg.

RUTHERFORD (William), physiologiste anglais, né à Anderam Roxburgshire, en 1839, mort à Edimbourg en 1899. Professeur à Edimbourg et à Londres, il s'est fait connaître par ses recherches originales, notamment au sujet de l'influence du nerf vague pneumogastrique sur la circulation (1870), de l'action des drogues sur la sécrétion biliaire (1872 à 1879), de la contraction musculaire, du rôle du limaçon dans l'appréciation de la hauteur du son.

RUTHERFORDITE n. f. Titanate naturel de cérium, trouvé dans les mines d'or de Rutherford (Caroline du Nord).

RUTHERGLEN, ville d'Écosse (comté de Lanark), à 8 kilom. de Glasgow, sur la Clyde ; 14.000 hab. Houillères. Usines métallurgiques.

RUTHERGLEN, ville d'Océanie, dans la colonie de Victoria (Australie du Sud-Est), près du fleuve Murray ; 4.000 hab. Exploitation aurifère. Viticulture.

RUTHVEN CASTLE, château situé dans les environs de Perth (Écosse), où se déroulèrent, en 1582, les événements historiques connus sous le nom de « raid de Ruthven » (V. pl. bas.). Ruthven Castle a pris, depuis, la dénomination de Huntington Tower.

RUTHVEN (lord William), comte DE GOWRIE, né vers 1541, mort à Stirling en 1584. Avec son père Patrick (1520-1566), il coopéra au meurtre de Rizzio (1566). Grâce à Bothwell, il reçut son pardon. Il fut un des lords chargés de surveiller Marie Stuart, emprisonnée à Lochleven. Prévôt de Perth en 1567, il joua un grand rôle dans la pacification de ce nom (1573), représenta Morton à la convention des nobles, à Stirling (1578), fut nommé lord extraordinaire de session et contribua à la chute de Morton (1581). En 1582, il fut l'âme du complot qu'on a appelé le « raid de Ruthven », complot qui avait pour but de s'emparer de la personne du roi Jacques VI et de renverser son favori, le comte d'Arran. Le roi fut retenu de force au château de Ruthven, dans la nuit du 23 août, pendant que les conjurés arrêtaient Arran, que Gowrie eut toutes les peines du monde à soustraire à un assassinat. Arran, remis en liberté, ne tarda pas à reprendre son influence sur le roi. En 1584, Gowrie recevait un ordre d'exil et, comme il tardait à s'exécuter, il fut saisi par le colonel Stewart, condamné à mort sous le chef de haute trahison et décapité. — Deux de ses fils, JOHN (1578-1600) et ALEXANDER Ruthven (1580-1600) furent victimes du ressentiment royal. Jacques VI, étant en visite à leur château de Gowrie, se plaignit que les deux frères eussent porté la main sur lui et les fit massacrer par ses gardes. Il paraît avéré que le roi, en [illegible] l'arrassant, comme traîtres, des deux riches [illegible] voulait simplement s'emparer de leurs biens.

RUTIÈRE (*rue*) n. f. Arg. Fille publique qui vole dans la rue [illegible] qu'elle a accostés.

RUTIGLIANO, ville d'Italie (Pouilles, prov. de Bari, dolle P[illegible] 7.755 hab.

RUTILANCE (*lan-s*) n. f. Etat, qualité de ce qui est [illegible]

RUTILANT (*lan*), **ANTE** adj. Qui rutile. *Armes* RUTILANTES. — [illegible] *Vapeurs rutilantes*, Peroxyde d'azote.

RUTILATION (*si-on*) n. f. Etat de ce qui rutile.

RUTILE (du lat. *rutilus*, brillant) n. m. Oxyde naturel [illegible] Syn. ÉSCHYNITE. — Cette espèce minérale, constituée par de l'[illegible], a pour formule TiO² ; son poids spécifique [illegible] varie de 4,2 à 4,5. [illegible] prismes droits à base carrée. Les [illegible] maclés, donnant alors [illegible] *genou de la mort*, *en cœur* et prisme pale- [illegible] par des [illegible] longues aiguilles [illegible] variété ainsi [illegible]

RUTILER [illegible] c. mêlée sens v. n. Briller [illegible] ARTILLER *le soleil* [illegible] Baudelaire a dit en flammé : *La fureur fait [illegible] Fumer [illegible] rutiler* V. Hugo.

RUTILINE (du lat. *rutilus*, brillant) n. f. Chim. Matière rouge, obtenue par l'action des acides étendus sur la salicine. C'est un éther oxyde de la saligénine.) Syn. SALIRETINE.

RUTILITE (du lat. *rutilus*, brillant) n. f. Variété de grenat où l'on trouve du titane.

RUTILIUS (Rufus Publius), général et jurisconsulte romain, né vers 150 av. J.-C. Il prit part avec Scipion Émilien au siège de Numance, avec Métellus à la guerre de Numidie. Préteur au plus tard en l'an 118, il contribua au développement du droit prétorien. Il créa et organisa notamment la *venditio bonorum*. Il fut consul en 105. Il sauva les immunités de l'ordre équestre en réprimant les exactions des chevaliers qui, par vengeance, le firent condamner pour concussion ; il se retira alors à Smyrne. Ses ouvrages, des *Traités de jurisprudence* et une *Histoire romaine*, ne nous sont pas parvenus.

RUTILIUS RUFUS (Publius), surnommé **Lupus**, consul romain du 1er siècle avant notre ère. Il fut consul en 90. Il scandalisa son temps par son impiété, et sa mort fut attribuée à la colère des dieux : n'ayant pas trouvé la tête du foie dans les entrailles d'une victime, il livra cependant bataille aux Marses, qui le défirent et le tuèrent.

RUTILIUS LUPUS, grammairien latin, contemporain d'Auguste ou de Tibère, auteur d'un élégant traité imité de Gorgias : *De figuris sententiarum et elocutionis*.

RUTILIUS NUMATIANUS (Claudius), poète latin, né en Gaule. Il vivait au VIe siècle et fut maître des offices, puis préfet de Rome. Attaché au paganisme, il attaqua vivement les juifs et les moines. On a de lui une partie d'un poème intitulé *Itinerarium*, où l'on trouve des détails gracieux et de jolies descriptions d'un voyage qu'il fit de Rome dans les Gaules vers 420. Ce document a été utilisé par Augustin Thierry, dans ses *Récits mérovingiens*.

RUTIMEYER (Louis), naturaliste suisse, né à Biglen, dans l'Emmenthal, en 1825. Professeur à l'université de Bâle, il a donné une série d'études très remarquables sur la paléontologie suisse. Citons de lui : *la Faune de l'époque des constructions lacustres en Suisse* (1861) ; *Crania helvetica* (1864) ; *les Bestiaux de l'époque tertiaire* (1878-1879) et ses *Mémoires* sur les cervidés.

RUTINE n. f. Chim. Glucoside $C^{27}H^{30}O^{16}$, qui existe dans la rue et dans un grand nombre d'autres végétaux : les câpres, la rose, etc. (On l'appelle aussi ACIDE RUTINIQUE et JAUNE VÉGÉTAL.)

RUTINIQUE adj. Chim. Il *Acide rutinique*, V. RUTINE.

RUTIQUE adj. Chim. Syn. de CAPRIQUE.

RUTLAND, le plus petit des comtés d'Angleterre, borné par ceux de Lincoln, de Northampton, de Leicester ; 381 kilom. carr. ; 22.000 hab. Sa surface est traversée de l'E. à l'O. par plusieurs chaînes de collines entrecoupées de jolies vallées. Il est arrosé par un grand nombre de cours d'eau qui se jettent dans la Welland et la Guasch, ses principales rivières. Sol très varié, en général fertile. Élevage de bétail et de moutons. Fer et marbre. Lainages.

RUTLAND, comté des Etats-Unis (Vermont) ; 44.000 hab. Ch.-l. *Rutland*.

RUTLAND, ville des Etats-Unis (Vermont), ch.-l. du comté homonyme, sur l'Otter-Creek, tributaire du lac Champlain ; 15.000 hab. Grandes carrières de marbre.

RUTLAND (John James Robert MANNERS, duc DE), homme politique anglais, né à Belvoir-Castle (comté de Leicester) en 1818. Membre conservateur du Parlement dès 1841, il fut premier commissaire des travaux publics et membre du conseil privé, dans les trois ministères de lord Derby, il devint maître général des postes en 1874, reprit ces fonctions en 1885 dans le cabinet Salisbury, fut nommé chancelier du duché de Lancastre dans le second ministère de Salisbury (1886), et entra à la Chambre des lords en 1888. Très lettré, le duc de Rutland a donné des poésies : *England's Trust* (1841) ; *English ballads* (1850), des récits de voyages : *Notes of an Irish Tour* (1849) ; *Notes of a cruise in Scotch waters* (1850) ; des essais politiques : *the Church of England in the colonies* (1851) ; etc.

RUTLI. Géogr. V. GRÜTLI.

RUTOR ou **RUITOR**, massif des Alpes, entre la France (Savoie) et l'Italie (Piémont), entre la Tarentaise ou haute vallée de l'Isère et le val d'Aoste, parcouru par la Doire Baltée. Culmen, en Italie, la *Testa del Rutor* (3.486 m.).

RUTTENSCHEID, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]) ; 6.329 hab. Mines de houille.

RUTTKA, village d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Turocz], au confluent du Turocz et du Waag ; 2.973 hab.

RUTULES (lat. *Rutuli*), peuple du Latium, entre les Latins et les Volsques. Les Rutules avaient pour capitale Ardée et s'étendaient le long de la mer entre le fleuve Numicus et la ville d'Antium. Turnus, leur roi, ayant été vaincu par Énée, ils furent obligés de se soumettre, et confondus avec les Latins.

RUTYLÈNE n. m. Chim. Nom donné au carbure d'hydrogène $C_{10}H_{14}$, obtenu en traitant le bromure de diamylène à chaud par la soude alcoolique.

RUTYLIQUE adj. Chim. Il *Alcools rutyliques*, Syn. de ALCOOLS CAPRIQUES, ALCOOLS DÉCYLIQUES. V. CAPRIQUE.

RUURLO, bourg des Pays-Bas (Gueldre) ; 3.000 hab.

RUVIGNY (Henri DE MASSUÉ, marquis DE), général français, né en 1605, mort à Greenwich en 1689. Zélé protestant, mais fidèle sujet du roi, il combattit en Savoie (1629), en Lorraine (1630), en Italie (1637). Maréchal de camp en 1645, il assista à la bataille de Lens (1648), devint lieutenant général en 1652, et fut, en 1653, nommé député général des Églises protestantes. De 1667 à 1673, il remplit plusieurs missions en Angleterre. En 1678, il se démit au profit de son fils des fonctions de député général des Eglises protestantes et se fit naturaliser avec tous les siens (1680) en Angleterre où il y émigra en 1686, après la promulgation de cet acte impolitique. Après la révolution de 1688, Guillaume d'Orange le fit membre de ses conseils, mais il mourut en 1689 à Greenwich, où il avait fondé une Eglise française. — Son fils, HENRI **de Ruvigny**, né à Paris en 1648, mort à Stratton (Hampshire) en 1720, était, en 1674,

maréchal de camp. Il émigra en Angleterre avec son père, en 1686. Il obtint en 1691 le commandement d'un régiment de cavalerie composé de réfugiés français et fut créé, en 1692, vicomte de Galloway et pair d'Irlande. En 1693, il assista à la bataille de Norwinden et fut nommé lieutenant général. En 1694, il commande le contingent anglais au service du duc de Savoie. En 1697, il devient comte de Galloway et gouverne l'Irlande, de 1697 à 1701. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il commanda les troupes anglaises qui combattaient contre la France en Portugal et en Espagne. Il entra à Madrid en 1706, fut battu et blessé à Almanza (1707) et se retira en Catalogne. Envoyé extraordinaire à Lisbonne en 1708, il fut rappelé en 1710 à cause de ses infirmités et reçut une grosse pension.

Ruvo di Puglia, ville d'Italie (Pouilles [prov. de Bari]), circondario de Barletta ; 18.050 hab. Evêché, belle cathédrale du XIIIe siècle. On croit que c'est la *Rubi* d'Horace et la *Rubria* de Pline, détruite par les Goths en 463. Nécropoles riches en vases antiques.

Ruy, comm. de l'Isère, arrond et à 10 kilom. de La Tour-du-Pin, près de la Bourbre, affluent gauche du Rhône ; 1.455 hab. Poterie, soierie, mégisserie.

Ruy Blas, drame en cinq actes et en vers, de V. Hugo (Renaissance, 1838). — Don Salluste, disgracié, se prépare à quitter la cour de Madrid, aidé de son valet Ruy Blas, qui, pour la première fois, le sert au palais en livrée. Don Salluste fait venir son cousin don César de Bazan, une sorte de bohème, de gueux, qu'il veut employer à se venger de la reine, auteur de sa disgrâce. Don César refuse de nuire à une femme. Tandis que don Salluste s'absente un moment, Ruy Blas reconnaît en don César un de ses compagnons de misère : il lui raconte qu'il s'est fait laquais et qu'il est amoureux de la reine. Don Salluste surprend cette confidence. Il fait passer Ruy Blas pour son cousin don César (il se débarrasse du véritable en le faisant embarquer), le présente à la cour et lui ordonne de plaire à la reine. Il lui dicte deux billets dont il se servira plus tard : l'un qui est une demande pressante de rendez-vous, l'autre où Ruy Blas se reconnaît laquais de don Salluste. Délaissée par son mari, dévorée par l'ennui, la reine songe à une lettre d'amour, à un morceau de dentelle, qu'elle a trouvés dans son parc. Elle reçoit un billet du roi, de la même main que la lettre : il a été écrit sous la dictée du roi par le messager qui l'a apporté, qui n'est autre que Ruy Blas. La reine reconnaît dans le faux don César l'auteur de la lettre. Sa faveur fait Ruy Blas premier ministre. Ce laquais a une âme généreuse. Il veut régénérer l'Espagne et adresse aux ministres qui pillent l'Espagne un magnifique et foudroyant discours. La reine l'a entendu derrière une tapisserie et vient lui avouer qu'elle l'aime. Mais don Salluste reparaît et oblige Ruy Blas à aller l'attendre dans sa maison secrète du faubourg : s'il n'obéit pas, il montrera à la reine le billet où Ruy Blas se reconnaît fidèle domestique du marquis de Finlas. Don Salluste envoie cependant à la reine l'autre billet écrit de la main de Ruy Blas et demandant un rendez-vous. Après un quatrième acte presque tout de comédie, où l'on retrouve le véritable don César de Bazan, dont la présence produit toutes sortes d'imbroglios, Ruy Blas voit arriver la reine ; il veut la faire fuir. Don Salluste se montre et pose ses conditions : la reine quittera la cour avec son amant, ou le lendemain tout Madrid saura son aventure. Mais Ruy Blas est las de mentir : il crie à la reine qu'il n'est qu'un valet, tue don Salluste, s'agenouille devant la reine et s'empoisonne, emportant son pardon. De tous les drames de Victor Hugo, *Ruy Blas* est peut-être le plus chimérique, historiquement et psychologiquement. Ce drame n'en demeure pas moins, par la beauté de la forme, l'ampleur et la fougue du lyrisme, la puissance des inventions dramatiques, un des plus saisissants du théâtre romantique.

Ruyen, comm. de Belgique (Flandre-Orientale [arr. d'Audenarde]) sur l'Escaut ; 2.214 hab. Tissus, toiles.

Ruysbroek ou **Rusbrock** (Jean de), théologien mystique, né dans le village du Brabant dont il prit le nom (1294), mort à l'abbaye de Groendal, près de Waterloo, en 1381. Elevé à Bruxelles par son oncle, Jean Hincart, chanoine de Sainte-Gudule, il devint vicaire de cette église (1318). Il se retira en 1343, dans l'ermitage de Groendal, au milieu de la forêt de Soignes. Six ans après, il bâtit au même lieu un couvent pour abriter quelques disciples, et il y prit avec eux l'habit de chanoine régulier. C'est là qu'il forma à la vie contemplative un grand nombre de prêtres, dont plusieurs devinrent célèbres, notamment Tauler, Gérard de Groot, Denys le Chartreux et Thomas de Jésus. Composées en flamand, les *Œuvres* de Ruysbroek ont été traduites en latin par Surius, qui édita sa version à Cologne, en 1549 : elles ont été réimprimées en flamand (1869).



Ruyschie : *a*, fleur ; *b*, fruit.

Ruysch (Frédéric), anatomiste hollandais, né à La Haye en 1638, mort à Amsterdam en 1731. Professeur d'anatomie à Amsterdam (1665), il prit en 1685 la chaire de médecine, qu'il conserva jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il trouva et se réserva pour lui seul le secret de préparer les cadavres de manière à les conserver inaltérables pendant des années. Il découvrit, entre autres détails anatomiques, la lame interne de la choroïde qui est appelée *membrane de Ruysch.*

Ruyschie (*ru-iss-ki*) n. m. Genre de maregraviacées, comprenant des arbrisseaux sarmenteux, dont on connaît huit espèces, de l'Amérique tropicale et de la Chine.

Ruysdael ou **Ruisdaël,** ou encore **Ruijsdael** (Jacob-Isaac Van), peintre de paysage de l'école hollandaise, né probablement à Haarlem, mort en 1628 ou 1629, inhumé dans cette ville en 1682. On sait fort peu de chose de sa vie. Il fut probablement élève de son oncle Salomon Van Ruysdael. On sait qu'il entra en 1648 dans la gilde de Saint-Luc. Plus tard, en 1659, il s'établit à Amsterdam, et y végeta, dans un état voisin de la misère. En 1681 de retour à Haarlem, il sollicita et obtint une place dans l'hospice de la ville. C'est là qu'il mourut, ignoré, obscur. Il appartenait à la secte mennonite. Ruysdael n'a eu toute sa réputation qu'au XIXe siècle, où il est entré en possession du titre du plus grand paysagiste de la Hollande. Ruysdael reproduit exactement la nature, mais il sait aussi l'animer par la passion et l'embellir par des contrastes habilement ménagés d'ombre et de lumière. Ses paysages sont simples et calmes ; l'eau dort ou coule tranquillement dans son lit bordé d'herbes, le ciel est à demi voilé de nuages floconneux, l'arbre étend majestueusement son feuillage sans que le vent l'agite. Le plus ordinairement, les tableaux du maître hollandais se distinguent par une bonhomie tranquille,

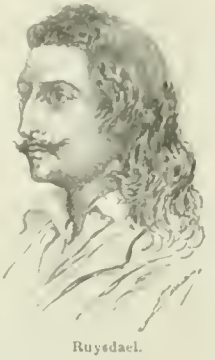

Ruysdael.

qui fait rêver de la vie pastorale. Comme Ruysdael peignait difficilement la figure, il empruntait souvent la main de Wouwerman, de Van den Velde, de Van Ostade, de Berghem.

Le Louvre possède six toiles de Ruysdael : *le Bois ; la Forêt* ou *le Buisson* (plus connue sous ce dernier titre [figures et animaux de Berghem ; *Effet de soleil* (figures de Philips Wouwerman) ; un tableau connu sous le nom de *Coup de vent,* et qui représente une tempête au bord de la mer ; et deux paysages rustiques. Le Louvre possède aussi quelques dessins au lavis de ce peintre ; il existe des eaux-fortes de Ruysdael lui-même ; elles sont d'un grand effet. Le musée d'Amsterdam possède la famouse *Cascade, Hiver, Forêt,* etc.

Ruysselede, comm. de Belgique (Flandre-Occident. [arrond. de Thielt]), sur la Galobeke ; 10.416 hab. Fabriques de dentelles, bougies, toiles, cordages. Distilleries.

Ruyter (Michel-Adrien Van), amiral hollandais, né à Flessingue en 1607, mort à Syracuse en 1676. Fils d'un brasseur, il s'embarqua comme mousse à onze ans et s'éleva bientôt au grade d'officier. Capitaine de vaisseau en 1635, il prit part, en 1641, à l'expédition chargée de soutenir les Portugais révoltés contre l'Espagne, puis il entra dans la marine marchande. En 1652, lors de la guerre entre la Hollande et l'Angleterre, il reprit du service et reçut le commandement d'une escadre. Il seconda habilement Tromp dans les batailles livrées contre les Anglais. Après la paix, il fut envoyé contre les pirates barbaresques. Promu vice-amiral en 1663, Ruyter se couvrit de gloire dans la nouvelle lutte contre l'Angleterre (1665-1667). Il battit Monk, dans le Pas-de-Calais, à la célèbre bataille dite *bataille des quatre jours* (1666) ; en 1667, il remonta la Tamise et incendia les navires qui se trouvaient à Chatham. Après cette campagne, il fut nommé lieutenant-général amiral. Au début de la guerre de Hollande (1672), il sut tenir tête aux escadres combinées de la France et de l'Angleterre et les empêcha d'aller bombarder les ports hollandais. En 1675, il fut envoyé dans la Méditerranée pour soutenir l'Espagne contre les Siciliens révoltés, qui voulaient se donner à la France. Il avait en face de lui Duquesne, qui le battit aux îles Strombeli et à Agosta. Dans cette dernière bataille, Ruyter fut atteint d'un boulet qui lui fracassa les jambes, et il mourut quelques jours après. Son corps, ramené en Hollande, reçut de magnifiques funérailles, et Louis XIV fit rendre à son glorieux ennemi les honneurs militaires sur le passage de sa dépouille mortelle. Son portrait, fort remarquable, par Jacob Jordaens, est au Louvre.



Ruyter.

Ruzzante, type de comédie, chez les Italiens. C'est à peu près le rôle du soldat capitan. Le poète dramatique et acteur Angelo Beoleo (1502-1542), qui excellait dans ce rôle, était désigné sous le nom de *il Ruzzante.*

Rybatchii (en norvég. **Fiskero**), presqu'île de la Russie septentrionale, près de la Laponie norvegienne et s'avançant dans l'océan Glacial ; 1.200 kilom. carr. Climat relativement doux ; quelques familles de pêcheurs.

Rybinsk, ville de Russie, gouv. et à 81 kilom. N.-E. d'Iaroslav, sur le Volga ; 25.000 hab. Point central des communications sur le Volga. — Le district a 66.000 hab.

Rybinski (Mathias), général polonais, né en 1781, mort à Paris en 1871. Entré dans l'armée française en 1806, il prit part à l'expédition en Espagne. En 1809, officier dans le 6e régiment du grand-duché de Varsovie, il se distingua dans les campagnes de 1809, 1812 et 1813. Lorsque l'armée polonaise fut organisée, il entra dans le 1er régiment d'infanterie. L'insurrection du 29 novembre 1830 le trouva colonel dans ce régiment, à la tête duquel il offrit ses services au gouvernement national. Nommé général de division, il prit part aux combats de Wawré, de Dembé-Wielkié, d'Ostrolenka, de Kutlew, de Minsk, et à la défense de Varsovie. Après la chute de cette ville, la diète nomma Rybinski général en chef ; mais, ne trouvant plus les ressources nécessaires pour continuer la guerre, il passa sur le territoire prussien ; il résida plus tard à Paris.

Rybnik, ville d'Allemagne (Prusse présid. d'Oppeln), ch.-l. de cercle, sur le Sawodebach, affluent de la Ruda ; 5.965 hab. Fabrication de cuir. Dans le voisinage, mines de houille et usine sidérurgique.

Rybouchka, bourg de Russie (gouv. de Saratov). 3.000 hab. Minoterie à vapeur.

Rydaholm, bourg de la Suède méridionale, à 17 kilom. S.-O. de Stockholm ; 4.000 hab. dans la commune.

Rydberg (Abraham Victor), poète et romancier suédois, né à Jonkoping en 1828, mort à Djurholm en 1895. Il fut attaché, à partir de 1875, à la presse de Gothembourg, où il publia un grand nombre d'articles de politique étrangère, de critique littéraire et philosophique, de romans, dont le plus célèbre, *le Dernier Athénien* (1859), obtint la plus grande faveur. Après 1881, il fut successivement professeur, et publia *la Doctrine de la Bible sur Jésus-Christ* (1882). Député de Gothembourg à la seconde Chambre du Riksdag (1871-1874), il voyagea en France et en Italie, et rapporta de nombreux poèmes de voyage, publiés en même temps que nombreux poèmes et pièces détachées, réunis en volume de vers (1882), qui le classe au premier rang des poètes suédois et contient une admirable traduction de la première partie du *Faust* de Gœthe. Chargé par la ville de Gœteborg d'un cours de philosophie et d'histoire de la civilisation (1877), il fut docteur par les universités d'Upsal et de Lund, membre de l'Académie suédoise, il est nommé professeur à l'Ecole supérieure de Stockholm (1884), se consacre à des études de mythologie et d'histoire de l'art, publie des recherches sur la mythologie germanique (1886-1889), un second volume de vers, et meurt laissant la mémoire de l'un des esprits les plus complets qui se soient manifestés en Suède au XIXe siècle.

Ryde, ville d'Océanie (Australie [Nouvelle-Galles du Sud]), 2.930 hab.

Ryde, ville d'Angleterre (comté de Hant[s]), sur la côte nord de l'île de Wight, à 10 kilom. N.-E. de Newport ; 12.000 hab. Bains de mer. Construction de bateaux.

Rye, ville d'Angleterre (comté de Sussex), à 13 kilom. N.-E. de Hastings, sur le Rother et près de la Manche ; 4.300 hab. Ch. de f. de Hastings à Ashford. Rye est un des Cinq Ports sous le règne de Henri III. A l'embouchement, la ville est à 2 kilom. de la mer. Pêcheries de harengs et de maquereaux. Commerce de laine, grains, bois, etc.

Rye, bourg des Etats-Unis (New-York), 7[illegible] hab.

Rye Ferdinand de Lonowy, dit **de**, prélat français, né en 1556, mort en 1636. Il fit ses études à l'université de Dôle, puis entra dans l'armée et servit dans les Pays-Bas. Il ne tarda pas à embrasser l'état ecclésiastique et se rendit à Rome, où Sixte-Quint le nomma, en 1586, archevêque de Besançon. En 1595, il fut nommé maître des requêtes, et, en 1630, de concert avec le Parlement, il fut chargé du gouvernement de la Franche-Comté. En 1636, il s'enferma dans Dôle, qu'assiégea Condé, et où il fut l'âme de la résistance. Il mourut au moment où les Français furent obligés de lever le siège.

Ryes, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 8 kilom. de Bayeux ; 418 hab. Ch. de f. du Calvados. Belle église, nef XIe s., chœur du début du XIIIe siècle. Vestiges de constructions romanes. — Le canton a 25 comm. et 8.925 hab.

Rygge, bourg de la Norvège méridionale, à la rive est du fjord de Christiania ; 3.000 hab.

Ryhope, village d'Angleterre (comté de Durham), à 3 kilom. de Sunderland ; 6.025 hab.

Rylieev (Konrad Fedorovitch), poète russe, né en 17[illegible], mort à Saint-Pétersbourg en 1826. Il servit dans l'artillerie, quitta l'armée en 1818 et entra au service civil. Il fut lié avec Pouchkine, Speransky, Mordvinov, et publia des ballades et des poésies fort estimées. Une belle carrière lui semblait réservée, quand il s'affilia à une société secrète et prit part à la conjuration de 1825 contre l'empereur Nicolas. Il fut condamné à mort et exécuté.

Rylsk, ville de Russie (gouv. de Koursk), au confluent de la petite rivière de Rylo et du Sém ; 11.500 hab.

Rylstone, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur un sous-affluent du Murray ; 4.500 hab.

Rymanow, bourg d'Autriche-Hongrie (Galicie [distr. de Sanok]) ; 3.704 hab. Commerce de bois, céréales.

Rymer ou **Hrym,** géant scandinave. Quand arrivera le *Ragnarok,* il sera le pilote du grand vaisseau *Naglfa* sur lequel s'embarquent tous les ennemis des Ases.

Rymer (Thomas), littérateur anglais, né à Yafforth en 1641, mort à Londres en 1713. Fils d'un zélé partisan de Cromwell, qui avait été pendu à York en 1663 pour haute trahison, il se destina au barreau, mais les lettres l'attirèrent plus que la chicane et, en 1668, il débutait par des traités de littérature classique. Il avait étudié le théâtre avec passion et, en 1678, il publiait une tragédie historique : *Edgar* ou *the English Monarch,* conçue suivant tous les préceptes de l'art, mais injouable. Là-dessus, Rymer se tourna vers la critique. Un traité fort méchant, *the Tragedies of the last age considered* 1678), excita contre lui la plus vive indignation. Rymer, en effet, ne reconnaissait aucun génie à Shakspeare. Il revint à la poésie et publia divers poèmes de circonstance, si louangeurs qu'on s'en moqua. Il se réfugia dans l'histoire, écrivit des ouvrages soigneusement documentés mais ennuyeux, comme *the Antiquity, power and decay of Parliaments* 1681). Il y gagna le titre d'historiographe du roi 1692). Son œuvre la plus considérable et la plus connue est la publication du vaste recueil de traités connu sous le nom de *Rymer's Fœdera* (1704-1713, continué, en 1715, par Sanderson.

Rymfaxe ou **Hrimfaxe.** Dans la mythologie scandinave, Nom du cheval de Nott, la Nuit.

Ryot (*ri-o*) n. m. Dans l'Inde, Paysan.

Ryssby, bourg de la Suède méridionale prov. de Calmar, sur un petit fleuve côtier ; 4.000 hab.

Ryssen, Rijssen, bourg des Pays-Bas (Overyssel), à 25 kilom. E.-N.-E. de Deventer, au pied d'un massif de 83 m., véritable montagne en ces régions plates ; 5.000 hab.

Ryssopterys (*ri-so-pte-riss*) n. m. Genre de malpighiacées, comprenant des arbustes d'Océanie, sarmenteux très grêles, à fleurs groupées en cymes axillaires.

Ryswick, bourg des Pays-Bas (prov. de Hollande, dans la proche banlieue de la capitale du royaume ; 2.800 hab. Fameux par le traité de 1697 entre la France et ses ennemis coalisés. Obélisque commémoratif.

Ryswyck [illegible] **Door** [illegible] Avesne [illegible] [illegible] [illegible]





(qui se prononce *ess'* ou *se*) n. m. Dix-neuvième lettre de l'alphabet et la quinzième des consonnes : *Grand* S. *S majuscule. Petit* s. *Un* s *minuscule. Ce mot prend deux* s. *L's, placé entre deux voyelles, se prononce comme un* z : VASE, RUSE.

— Paléogr. Cette lettre a subi de nombreuses modifications dans le cours des siècles : semblable à un W en phénicien, à un W renversé ou à *M* dans le grec primitif, elle prend par un simple changement de position la forme du *sigma* majuscule ; la perte d'un de ses quatre jambages et l'arrondissement des angles conduisent à la forme de l'*S* romain, déjà connu de certains alphabets grecs. Les nécessités de la cursive expliquent la forme soit de la minuscule grecque, soit de la minuscule latine. On a vu à l'histoire de *R* la confusion possible à certaines époques entre cette lettre et l'*S*. On remarquera dans la gothique la forme que prend *s* par la liaison de la boucle inférieure avec la supérieure, qui donne à la lettre une certaine ressemblance avec un *b* et la confusion possible avec *f*, parfois aussi avec *h*. *S* surmonté du circonflexe renversé a la valeur du *ch*, qui s'exprime en polonais par *sz*, groupe inséparable ; *s* accentué polonais est un *s* doux. Le roumain a un *s* cédillé. En russe, cette lettre affecte la forme du c romain. En allemand, le groupe *sz*, qui forme un caractère unique, se transcrit généralement en caractères romains par *ss*. Au moyen âge, *s* se suscrit souvent sans marquer aucune abréviation.

ORIGINE ET DÉRIVATION DU S

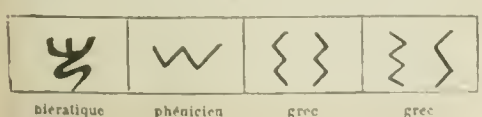

hiératique égyptien. | phénicien archaïque. | grec cadméen. | grec éolo-dorien.

DÉRIVATION ET FORMES DU S DES ÉCRITURES LATINES



étrusque. | latin archaïque. | latin.

LE S DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

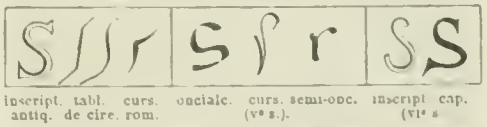

inscript. tabl. antiq. | curs. de cire. | onciale. rom. | curs. (Ve s.). | semi-onc. | inscript (VIe s | cap.

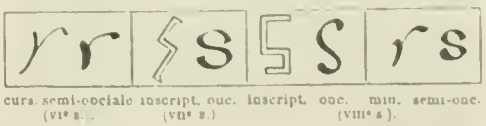

curs. (VIe s.). | semi-ocriale (VIIe s.) | inscript. | ouc. | inscript. | onc. (VIIIe s.). | min. | semi-onc.



capitale (IIe s.). | curs. | min. | onciale (Xe s.). | curs. | cap. (XIe s.). | min.

DIVERSES FORMES DU S DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

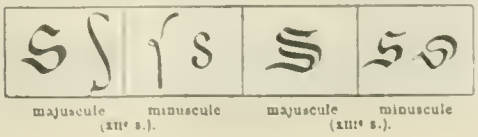

majuscule (XIIe s.). | minuscule | majuscule (XIIIe s.). | minuscule

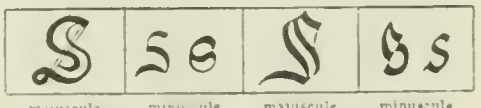

majuscule XIVe s | minuscule | majuscule XVe s | minuscule

LE S DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

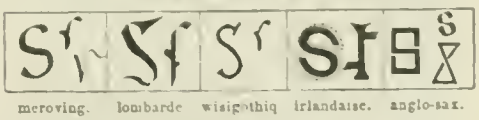

meroving. | lombarde | wisigothiq | irlandaise. | anglo-sax.

ÉCRITURES MODERNES

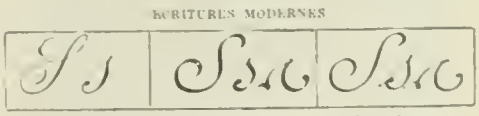

anglaise. | ronde. | bâtarde.

— Abrév. Comme abréviation, S remplace certains mots qui commencent par cette consonne. || Dans les titres honorifiques, il signifie *sainteté, seigneurie* : S. S., Sa Sainteté ; V. S., Votre Sainteté ou Votre Seigneurie ; S. E., Son Éminence ou Son Excellence ; S. M., Sa Majesté ; S. V. P. veut dire S'il vous plaît.

— Arg. Le trèfle, dans l'argot des « grecs ».

— Loc. fam. *Allonger les s*, Altérer un compte, parce qu'en ajoutant une queue à la lettre *s* on en faisait un *f* qui signifiait franc ou livre, et on changeait ainsi les sous en francs. (Vx.) || *Faire des S*, Ne pas marcher droit, faire des zigzags comme une personne ivre.

— Anat. *S du côlon, S iliaque*, Partie terminale du côlon, voisine de l'os iliaque et ayant la forme d'un S.

— Chim. S représente le soufre ; Se, le sélénium ; Si, le silicium ; Sr, le strontium ; Sb, l'antimoine ; St, l'étain.

— Comm. Dans les écritures commerciales, *S C* signifie

SAADA DE MIRANDA [illegible] la cour de Jean III. [illegible] *Les Étrangers* et *les Deux Vieillards*, [illegible] théâtre italien. Mais les œuvres [illegible] sa réputation de poète sont ses [illegible]

SAÂ [illegible] Mesure de capacité usitée en Algérie pour la [illegible] grains, et qui vaut 48 litres.

SAACY-SUR-MARNE, comm. de Seine-et-Marne, arr. [illegible] de Meaux, près de la *Marne*; 1 379 hab. [illegible] de transit; papeterie.

SAADANI, ville de l'Afrique orientale allemande, sur [illegible] et en face de l'île de Zanzibar, sur l'une des bouches [illegible] la rivière Ouahi. Les Allemands l'ont occupée en 1890. [illegible] a d'ailleurs perdu beaucoup de son importance; [illegible] hab. environ.

SAAD-ED-DIN Khodja Saad-ed-Din Mehmet Efendi, [illegible] ottoman, né et mort à Constantinople (1536-[illegible]). Il était fils du chambellan de Sélim II et enseigna la théologie dans le collège de Sainte-Sophie. Sélim II le nomma, en 1573, précepteur de Mourad, qui, [illegible] avènement, lui donna les charges de kadi de l'armée et d'historiographe de l'empire. Mahomet III lui conserva la même faveur et le nomma grand mufti. Sur la prière du sultan Mourad III, Saad-ed-Din entreprit une vaste histoire de l'empire turc de 1299 à 1520, sous le titre de *Tadj et-Tévarikh*, d'après les chroniques antérieures et particulièrement *les Sept Paradis*, d'Idris-i Bitlisi. Il a également composé sous le titre de *Selim-Nâmeh* une histoire de Selim Ier.

SAADET ou **SADÉ**, ville de la Turquie d'Asie (Arabie Yémen), ch.-l. du district de Saban, au N. de Sana. Centre religieux de la secte sonnite des Zaïoud; tombeau du saint musulman El Hadi.

SAADI ou **SADI** Moucharrif-ed-Din, le plus célèbre des poètes persans, né à Chiraz vers 1184 (580 de l'hégire), mort en 1291 (690 de l'hégire). Fils d'un nommé Moslih-ed-Din-Abd-Allah, lieutenant de l'atabek du Fars, Saad-ibn Zenguy, ce qui lui valut le surnom de **Saadi** *client de Saad*, il se rendit à Bagdad pour y étudier à la célèbre Université créée par le vizir Nidham-oul-Moulk. Il suivit les cours des cheiks Aboul-Faradj ibn-al-Djauzy et Abd-el-Kader el-Guilany, et s'affilia à la secte des soufis. Il entreprit alors une série de voyages à travers l'Orient, et fit quinze fois de suite le pèlerinage de La Mecque. Etant en Syrie, il tomba aux mains des croisés, mais fut racheté par un riche marchand d'Alep, qui lui donna sa fille en mariage. De retour à Chiraz vers 1258, il se fixa dans un petit ermitage, aux environs de la ville. Il mourut à cent sept ans. Son tombeau est encore visible au milieu des jardins qui entourent Chiraz. Son œuvre poétique, appelée *Koulliat* dans son ensemble, comprend 22 traités, d'une envergure poétique moindre que les œuvres de Djâmi et de Nizâmi, mais d'une morale plus sévère. Le plus célèbre de ses ouvrages est le *Goulistan* Jardin des roses (v. JARDIN.) Le *Boustan* Verger, recueil du même genre, mais en vers, a été traduit par Barbier de Meynard 1880 : le *Pend-Nâmeh* (livre du conseil), le *Sâhibyya* et un *Divân* comprenant des élégies. Des quatrains et des kâsidehs arabes, dont Ruckert a traduit une partie en 1894, complètent son œuvre poétique.



Saadi (Bibl. nat.).

SAADIA (en arabe *Said*, fils de Joseph), connu sous le nom de **Saadia-Gaon-al-Fayyoumi**, théologien et exégète juif, né à Fayoum (Haute-Egypte) en 892, mort en 942. [illegible] à la tête de l'école talmudique de Sora, en Babylonie, il chercha à rendre la Bible accessible au peuple en la traduisant en arabe avec un commentaire [illegible]. Ses œuvres, écrites pour la plupart en langue arabe, quoique en caractères hébraïques, sont : la traduction de la Bible publiée par J. et H. Derenbourg et M. Lambert, le *Commentaire du Séfer Yétsira* ou *Livre de la création*, publié et traduit par M. Lambert 1891); le *Livre des croyances et des convictions*, principes de la théologie juive, publié par A. Landauer 1880, traduit par Furst 1845, ou du moins ce qu'en donna le rédacteur hébreu, appelé *Agron*, dont il ne reste qu'un fragment, édité par Harkavy 1891; etc.

SAAD-IBN-ABOU-WAKKAS, général arabe, né à La Mecque [illegible] la première moitié du VIIe siècle, mort en [illegible]. Il fut un des premiers Arabes qui reconnurent la [illegible] de Mahomet, il fit avec lui la campagne contre [illegible] et la campagne dans toutes ses expéditions. [illegible] Omar lui confia en 636 le commandement [illegible] pour la conquête de la Perse; Saad [illegible] à Kadesia, à Djaloula (637), fonda la [illegible] de Koufa (638) et s'empara de Ctésiphon [illegible] aux [illegible] reçut Oman pour [illegible]

SAADULLAH-PACHA, homme d'Etat ottoman, né à Er[illegible], [illegible] à Vienne en 1831, fils d'Essad-pacha, [illegible] ver[illegible] à Jérusalem. Il fut successivement [illegible] à la Cour de cassation, [illegible] au contentieux de la Cour de cassation, [illegible] secrétaire du palais. Entré dans la diplomatie en 1877, il fut ambassadeur à Berlin, où il signa la paix de San Stéfano, et plus tard à Vienne, où il se suicida.

SAAL Marguerite de, seconde femme de Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse. Ce dernier, fatigué de sa femme Christine, fille du duc Georges de Saxe, demanda à Luther et aux principaux théologiens s'il pouvait épouser une seconde femme, avec le consentement de la première. Luther lui répondit qu'aucun texte de la Bible ne s'y opposait, et le landgrave épousa, en présence de Mélanchthon et de Bucer, Marguerite de Saal, une demoiselle d'honneur de sa sœur (1540). Ce mariage fit beaucoup de tort aux protestants. Marguerite eut de lui six fils, nommés comtes de Dietz, et une fille.

SAALE THURINGIENNE ou **SAXONNE**, rivière de l'Allemagne centrale. Elle part d'un mont du Fichtelgebirge, [illegible] m., coule vers le N.-N.-E., baigne Hof, Saalfeld, Rudolstadt, Iena, Naumburg, reçoit l'Unstrut, arrose Merseburg, boit l'Elster Blanche, venue de Leipzig, passe à Halle, à Bernburg, à Calbe et tombe dans l'Elbe, rive gauche. Cours 400 kilom.

SAALES, bourg d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace) cercle de Molsheim, dans une dépression des Vosges, près des sources de la Bruche; 1.078 hab. Carrières. Fabriques de bonneterie, de tissus. Le *col de Saales* (555 m.), qui s'ouvre sur une largeur de 7 kilom., est le plus accessible de toute la chaîne. Il donne passage à la grande route de Saint-Dié à Strasbourg par Schirmeck.

SAALFELD-AN-DER-SAALE, ville d'Allemagne duché de Saxe-Meiningen (partie orientale), ch.-l. de cercle, dans une belle situation sur la *Saale*; 9.960 hab. Belle église gothique de Saint-Jean (XIIIe s.). Carrières de marbre. Mines de fer. Fabriques de machines agricoles et à coudre, de tissu métallique, de toiles cirées. Victoire (10 oct. 1806) des Français sur les Prussiens, qui furent rejetés sur Iéna, et où fut tué le prince Louis de Prusse.

SAALFELD-IN-OTS PREUSSEN, ville d'Allemagne Prusse (présid. de Königsberg, cercle de Mohrungen), sur l'Ewing-See; 12.666 h. Tannerie, distillerie.

SAANE. Géogr. V. SARINE.

SAANEN. Géogr. V. GESSENAY.

SAAR (tchèque *Zdar*), ville d'Autriche-Hongrie (Moravie [cercle d'Iglau]), sur la Sazarva, affluent gauche de la Moldau; 2.700 hab. Fabriques d'amidon.

SAAR (Ferdinand DE), romancier autrichien, né à Vienne en 1833. Il entra contre son gré dans l'armée et donna sa démission après la campagne d'Italie. Il se lia au régiment avec le poète Etienne de Millenkovics, et fit un voyage à Rome avec son ami. Ses romans et ses drames se font remarquer par l'étude approfondie des caractères, le sentiment de l'art et une diction soignée : *Innocent, tableau de la vie réelle* (1866); *l'Empereur Henri IV* (1872); *Marianne* (1873); *les Deux De Witt*, drame (1875); *Tempesta*, drame (1880); *Lieutenant Burda; Seligmann Hirsch; les Troglodytes*, nouvelles; etc.

SAARALBEN. Géogr. V. SARRALBE.

SAARAU, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau, cercle de Schweidnitz), près du Striganerwasser, sous-affluent de l'Oder; 2.513 hab. Fabriques de produits chimiques, de machines. Métallurgie.

SAARBRÜCKEN. Géogr. V. SARREBRUCK.

SAARBURG. Géogr. V. SARREBOURG.

SAARDAM (holland. *Zaandam*), ville des Pays-Bas, banlieue nord-ouest d'Amsterdam; 17.000 hab. Son nom courant en Europe (Saardam veut dire : demeure du tsar) lui vient du séjour qu'y fit Pierre le Grand, sous le nom de Michaelof, en qualité de charpentier (1696), pour y apprendre la construction des navires. On montre encore sa cabane en planches; le nom véritable vient d'une digue (*dam*) sur la rivière *Zaan* (sable).

SAARGEMUND. Géogr. V. SARREGUEMINES.

SAARLUIS. Géogr. V. SARRELOUIS.

SAARN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), près de la Ruhr; 4.426 hab. Importantes tanneries. Fabriques de tapis et d'objets en bois tourné. Métallurgie.

SAAR-UNION, ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, cercle de Saverne; 3.195 hab. Fabriques de chapeaux, de filets-résilles, de gants de soie, de cordes. Fonderie de cuivre.

SAATI, petite ville de la colonie italienne de l'Erythrée (Afrique orientale), reliée à Massaouah par un chemin de fer. Poste fortifié. Défaite des Italiens par les Abyssins, le 25 janvier 1887.

SAAVEDRA (Alvaro DE), navigateur espagnol du début du XVIe siècle, mort dans l'océan Pacifique vers 1528. Il était parent de Fernand Cortez qu'il accompagna au Mexique, et qui le chargea en 1526 d'explorer la mer du Sud. Parti de Tidore en juin 1528, il longea sur une distance d'environ 100 lieues la côte septentrionale de la Nouvelle-Guinée à laquelle, il donna le nom d'*Ile d'Or*. Puis il gagna les Moluques, d'où il fit voile pour le Mexique; il périt dans une tempête, au cours de ce voyage de retour.

SAAVEDRA-FAJARDO (don Diego), homme d'Etat et écrivain espagnol, né à Algezares en 1584, mort à Madrid en 1648. Il représenta l'Espagne à la diète de Ratisbonne, qui élut Ferdinand III, et au congrès de Munster, où il travailla activement à la conclusion d'une paix définitive entre l'Espagne et la Hollande. Rentré à Madrid en 1646 et nommé conseiller des Indes, il mourut au couvent des Récollets. Les Espagnols le regardent comme le plus grand prosateur du règne de Philippe IV. Il a laissé : *les Entreprises politiques* ou *Idée d'un prince chrétien* (1640), trad. en franç. par Rou (1659); *la Republique des lettres* (1670); *Folies d'Europe, dialogues entre Mercure et Lucien*; *la Couronne gothique* (1646), biographie des rois d'Espagne jusqu'en 1756; enfin, *la Politique et raison d'Etat du roi Ferdinand le Catholique*.

SAAVEDRA (Miguel DE Cervantes). V. CERVANTES.

SAAVEDRA, duc DE RIVAS. V. RIVAS.

SAAZ (tchèque *Zatec*), ville d'Autriche-Hongrie (Bohême, ch.-l. de cercle et de district, sur l'Eger; 13.231 hab.

Hôtel de ville (1559). Culture du houblon. Fabrique de machines; raffinerie de sucre; conserves; brasserie. Aux environs, sources minérales.

SAB n. m. Nom indigène des Bosjesmans. ǂ Pl. *Les* SAN. — ENCYCL. Linguist. La langue des *San* possède, comme celle des Hottentots, des consonnes claquantes ou *clics* (quatre claquements palato-dentaux et un claquement guttoral). Elle présente, en outre, un phonème particulier, qui consiste dans des expirations brèves et répétées de l'air à travers les rangées de dents à demi ouvertes. Le *sab* est agglutinant comme le hottentot, mais la parenté des deux idiomes est contestée.

SABA ou **SABAK**, territoire de l'île de Bornéo, dans la Malaisie (Océanie), au N.-E. de l'île. Il se compose principalement de la région montagneuse et volcanique du Kina-Balon et s'étend sur 60.000 kilom. carr. environ. Grandes richesses végétales, mais surtout minières : charbon, fer, cuivre et or. Il est peuplé d'environ 200.000 hab. et a pour chef-lieu le bourg de *Sandakan*.

SABA ou **SABŒA**, ville de l'Arabie ancienne, dans la contrée appelée depuis Yémen, près de la côte occidentale. Elle fut la capitale d'un État du même nom; les Grecs l'appelaient *Miriaba*. C'est, d'après les traditions arabes, de cette ville que vint la reine Balkis qui visita Salomon. Auj. *Mahrib*.

SABA (la reine de), souveraine d'une ville d'Arabie qui, attirée par la réputation de sagesse de Salomon, fils de David, roi des Juifs, se rendit en Israël vers l'époque où Salomon venait d'achever son palais, c'est-à-dire à l'époque de sa plus grande gloire. « Elle lui fit connaître tout ce qui était dans son cœur; et Salomon lui expliqua tout ce qu'elle lui avait proposé, et il n'y eut rien qu'il ne lui éclaircît. » — « Je ne voulais pas croire, lui dit-elle, tout ce qu'on m'avait rapporté de votre sagesse, mais ce que je vois ici surpasse encore la renommée. » Après s'être fait de mutuels présents, la reine retourna dans ses États.

Sur ce récit de la Bible, les commentateurs anciens et modernes ont essayé toutes sortes d'hypothèses. Ils ont d'abord cherché quel était le nom de la reine; les uns l'ont appelée Makeda, d'autres Balkis. Lorsque les Abyssins se convertirent au christianisme, ils prétendirent rattacher à cette reine la maison royale qui régnait sur eux. Ils soutinrent qu'elle s'appelait, conformément à l'Écriture, Neghesta-Azeb, la reine du Midi, et qu'elle appartenait à leur race. Pendant son séjour à Jérusalem, elle serait devenue, disent-ils, la femme de Salomon; elle retourna enceinte dans son pays, elle y accoucha d'un fils qu'elle éleva jusqu'à ce qu'il fût en état d'avoir des maîtres et de profiter des leçons de son père. Elle l'envoya alors à Jérusalem, pour y être élevé auprès de lui; il y passa plusieurs années; il fut oint et sacré dans le temple, et, en mémoire de son aïeul, il prit le nom de David. Étant de retour et parvenu à la couronne, il introduisit la religion des Juifs dans ses États, et c'est de là, toujours d'après les Abyssins, que sont venues tant de cérémonies juives qui se conservent encore parmi les Abyssins ou Éthiopiens.

Saba (LA REINE DE), opéra. V. REINE.

Saba visitant Salomon, tableau de Paul Véronèse; au musée de Turin. Paul Véronèse a traité ce même sujet dans un tableau qui se voit au palais Bragadino, à Asolo. Une peinture de Raphaël, dans les Loges du Vatican, représente *la Reine de Saba* rendant hommage au plus sage des rois. Des tableaux sur le même sujet ont été peints par P. Marescalco, dit le Spada (musée de Dresde), Léonard Brauwer (musée de Dresde), Louis Boullongne (autref. au château de Meudon), etc. Un tableau de Claude Lorrain (National Gallery de Londres) représente l'*Embarquement de la reine de Saba* (1648); la lumière en est merveilleuse.



La Reine de Saba visitant Salomon, d'après Paul Véronèse.

SABACON, forme donnée par les Grecs au nom *Shabaka*, *Shabukon*, porté par un roi d'Éthiopie et d'Égypte qui vivait dans la seconde moitié du VIIIe siècle av. J.-C. et mourut vers 703. Il succéda à Kashta sur le trône de Napata, vers 710 av. J.-C., et, après s'être établi solidement en Éthiopie, il conquit l'Égypte, qui avait appartenu à son aïeul Piankhi. Il fut le premier prince de la XXVe dynastie éthiopienne, et laissa la réputation d'un bon administrateur. Il mourut vers 703.

SABACTHANI, corruption de l'hébreu *azabtani* (« vous m'avez abandonné »). C'est le cri du Christ mourant sur la croix : *Eli, Eli, lamma sabacthani?* (« Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? »)

SABADELL, ville d'Espagne (prov. de Barcelone), près du Ripoll, branche du Besos, fleuve côtier; 20.000 hab. Fabrication considérable d'étoffes de laine et de coton. Papeteries, tanneries, distilleries.

SABADELLE (*dèl'*) n. m. Nom vulgaire du *lactaire poivré*, grand champignon comestible, à chapeau et à pied blancs. (Cru, il est âcre, mais l'âcreté disparaît à la cuisson.)

SABADILLE n. f. Bot. Syn. de CÉVADILLE.

SABADILLINE n. f. Chim. Alcaloïde que l'on retire des graines de *sabadille*, où il se trouve avec deux autres alcaloïdes : la *cévadine* et la *vératrine*. Syn. CEVADILLINE.

SABADILLIQUE adj. Chim. Syn. de CÉVADIQUE.

SABAILLE (*ba-ill* [*ll* mll.]) n. f. Nom que les pêcheurs de l'île d'Yeu donnent à la maîtresse ligne qu'ils remorquent avec leurs barques.

SABAKI, fleuve de l'Afrique orientale anglaise, tributaire de l'océan Indien. Il naît sous le nom d'Athi, par environ 2° de lat. S., sur la pente orientale de l'escarpement de Kikouyou. Après avoir coulé au N.-E. pendant 160 kilom., il tourne brusquement au S.-E., reçoit à droite le Tsavo, puis il s'infléchit à l'E. et va se jeter dans la mer, à quelques kilomètres au N. de Malindi. Sa vallée même ne peut servir de voie de pénétration vers l'intérieur; aussi le chemin de fer de Mombaz à Port-Florence est-il construit parallèlement au fleuve, à quelques kilomètres au sud.

SABAL n. m. Genre de palmiers, tribu des coryphées. — ENCYCL. Les *sabals* sont des arbres de l'Amérique du Nord, à tige souvent peu élevée ou presque nulle, à feuilles en frondes palmées, multifides, généralement glauques. Le fruit est une baie noirâtre, renfermant trois noyaux. Le *sabal acaule* est un des plus petits palmiers connus. On cultive en serre tempérée le *sabal glaucescent*, le *sabal prince* et le *sabal d'Adanson*. On trouve ce genre dans le tertiaire et le crétacé supérieur.



Sabal : a, fleur.

SABANALARGA, ville de la république de Colombie (dép. de Bolivar), qu'entourent de belles et vastes prairies d'élevage; 10.000 hab.

SABANDJA, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Constantinople]), sur la rive sud du *lac Sabandja* (anc. *Sophon*); 4.000 hab.

SABANILLA ou **SAVANILLA**. Géogr. V. SAVANILLA.

SABAOTH ou **ZEBAOTH**, qualification que les Hébreux donnent à leur dieu Jéhovah, et qui signifie proprement *des armées : Jéhovah Zebaoth*, Jéhovah *des armées*, c'est-à-dire des astres, considérés comme des armées célestes rangées sous le commandement de ce dieu.

SABARA, ville du Brésil (prov. de Minas-Geraes), sur le rio das Velhas; 5.000 hab. Mines d'or.

SABARMATI ou **SOUVARNAMATI**, fleuve de l'Inde, dans le Radjpoutana et le Goudjerat, né sur le plateau du Mévar. Il reçoit le Vatraka, arrose Ahmedabad, et finit son cours de 400 kilom. par un estuaire, dans le fond du golfe de Cambaye (mer d'Oman).

SABAS (SAINT), moine et solitaire palestinien, mort en 531, à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans. Il fut, avec son contemporain saint Théodose, l'un des principaux organisateurs des communautés monastiques en Palestine, et il fonda en particulier, au désert de Juda, le célèbre monastère ou *laure* de Saint-Sabas, qui existe encore. On a conservé des fragments curieux du *Typikon* ou règle qu'il rédigea pour ses moines. Sa biographie a été écrite au milieu du VIe siècle, par Cyrille de Skythopolis.

SABASIES n. f. pl. Hist. relig. V. SABAZIES.

SABAT (*ba*) n. m. Mot arabe qui désigne une chaussure ordinairement appelée babouche, mais qui a toujours le bout arrondi et n'a pas de talon.

SABATAÏ-SÉVI, révolutionnaire juif, né à Smyrne en 1625, mort en 1676. Certaines prédictions acceptées par les Juifs du XVIIe siècle annonçaient que l'année 1666 verrait l'apparition du Messie qu'ils attendaient depuis si longtemps; un juif talmudiste, de naissance obscure, Sabataï-Sévi, profita de l'attente universelle pour annoncer à ses coreligionnaires qu'il était le Messie et qu'il était venu pour renverser le sultan Mahomet IV, et régner sur le monde entier. Chassé de Smyrne, Sabataï prétendit qu'il était en communication avec le prophète Elie, et il réussit à rentrer dans la ville au milieu d'un enthousiasme délirant. Peu de temps après, il se rendit à Constantinople, où il fut arrêté et enfermé par ordre du sultan Mahomet IV dans l'une des tours des Dardanelles, convaincu d'imposture. Sabataï se convertit à l'islamisme pour ne pas être empalé.

SABATH n. m. Chronol. V. SCHÉNATH.

SABATIER (Antoine), dit **Sabatier de Castres**, littérateur français, né à Castres en 1742, mort à Paris en 1817. Il venait d'être tonsuré, lorsqu'il quitta le séminaire de Castres et se rendit à Toulouse (1761). Là, il composa un grand nombre de pièces de vers, un poème, *le Temple de la Volupté*, des contes licencieux et fit représenter avec un certain succès une comédie en prose intitulée : *les Eaux de Bagneres* (1763). En 1766, il se rendit à Paris à l'appel du philosophe Helvétius. Sabatier commença par publier un recueil de ses poésies, sous le titre de *Quarts d'heure d'un joyeux solitaire* (1766), qu'il désavoua plus tard. Bientôt il se mit à faire aux philosophes une guerre à outrance, et publia, en 1771, le *Tableau philosophique de l'esprit de M. de Voltaire*, pamphlet virulent. La cour lui donna un logement au château de Versailles, et quatre pensions, dont une sur le *Mercure de France*. Il émigra après la prise de la Bastille. Un mémoire sur un nouveau partage de la Pologne et une brochure intitulée *Tocsin des politiques* (1791) lui valurent une gratification de l'empereur Léopold, qui l'attira à Vienne. Il s'établit, vers 1803, à Altona et ne put retourner à Parsi qu'à la suite des Bourbons. Son principal ouvrage a pour titre : *les Trois Siècles de la littérature française* ou *Tableau de l'esprit de nos écrivains depuis François Ier jusqu'en 1772*. Citons encore : *Dictionnaire de littérature* (1772); *les Siècles païens* (1784), et *le Véritable Esprit de J.-J. Rousseau* (1804). Il a traduit, après Antoine Le Maçon, *les Contes de Boccace* (1779).

SABATIER (Louis-Auguste), théologien protestant et publiciste, né à Valloo (Ardèche) en 1839, mort à Paris en 1901. Il fit ses études à la faculté de théologie protestante de Montauban, puis en Allemagne, et fut nommé pasteur à Aubenas. En 1867, il fut appelé à la chaire de dogme réformé à la faculté de théologie protestante de Strasbourg. Pendant la guerre franco-allemande (1870-1871), il organisa, avec des étudiants, une ambulance qui suivit l'armée de la Loire. Expulsé de Strasbourg en 1873, il travailla alors à fonder à Paris une école libre des sciences religieuses, puis se consacra à la prédication, dans la capitale, d'une faculté de théologie protestante. La nouvelle faculté fut créée en 1877. Sabatier en devint immédiatement professeur. Il en fut nommé doyen en 1885. Il collabora à plusieurs journaux. Ses ouvrages sont : *le Témoignage de Jésus-Christ sur sa personne* (1863); *Essai sur les sources de la vie de Jésus* (1866); *Jésus de Nazareth, le drame de sa vie, la grandeur de sa personne* (1867); *l'Apôtre Paul* (1870); *Guillaume le Taciturne* (1872); *De l'influence des femmes sur la littérature française* (1872); *les Origines littéraires et la Composition de l'Apocalypse de saint Jean* (1888); *De la vie intime des dogmes et de leur puissance d'évolution* (1890); *Essai d'une théorie de la connaissance religieuse* (1893); *l'Évangile de Pierre* (1893); *la Religion et la Culture moderne* (1897); *Esquisse d'une philosophie de la religion* (1901); *les Religions d'autorité et la Religion de l'esprit* (1903).

SABATRINE n. f. Chim. Composé de plusieurs alcaloïdes que l'on extrait de la graine de cévadille.

SABAYE (*ba-i* ou *bè*) n. f. Cordage servant à haler un canot mouillé près de la côte. ǁ Amarre de terre d'un canot mouillé près du rivage.



A, sabaye.

SABAYÉ ou **SABAIÉ**, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Etsizen, keu d'Isikava]); 3.750 hab.

SABAYON (*bo-i* — de l'ital. *zabaione*) n. m. Art culin. Mélange de jaunes d'œufs frais, de sucre, de vin et d'aromates que l'on fait cuire en le battant pour l'épaissir. Le sabayon s'emploie pour masquer un entremets. Il peut aussi se servir dans des verres à la façon des sorbets.

SABAZIES ou **SABASIES** (*zi*) n. f. pl. Fêtes que célébraient les Phrygiens et les Thraces en l'honneur de leur grand dieu Sabazios. ǁ Fêtes célébrées chez les Grecs, en l'honneur de Dionysos Sabazios, puis, chez les Romains, en l'honneur de Bacchus Sabazios.

— ENCYCL. Sabazios, dieu sauveur des populations de Thrace et de Phrygie, délivrait les hommes de tous les maux et pouvait exaucer tous leurs vœux. Son culte se répandit dans le monde grec, où l'on identifia Sabazios avec Dionysos, et où l'on fit de lui un fils de Zeus. Sabazios jouait un rôle important dans la religion des orphiques et fut introduit en Attique au Ve siècle. Démosthène, dans le plaidoyer *Pour la couronne*, a décrit plaisamment les cérémonies bizarres du culte de Sabazios. Les sabazies se célébraient en divers pays grecs; d'abord interdites à Rome, elles s'y introduisirent peu à peu, y devinrent populaires sous l'empire et de plus en plus licencieuses.

SABAZIOS. Antiq. gr. Dieu thrace et phrygien, dieu sauveur, qui fut identifié plus tard avec le Dionysos des Grecs et le Bacchus des Romains.

SABBAT (*sa-ba* — lat. *sabbatum*, gr. *sabbaton*, mot biblique; de l'hébreu *schabbat*, repos) n. m. Repos sacré que, d'après la loi de Moïse, les Juifs devaient observer le septième jour de la semaine, consacré à Dieu : *Les Juifs se scandalisaient de ce que les apôtres épluchaient des épis le jour du* SABBAT. Mass. ǁ Observation du repos religieux : *Les Juifs ne gardent plus le* SABBAT. Peyrat. ǁ *Chemin du sabbat*. Distance à laquelle les Juifs peuvent s'éloigner de leurs demeures le jour du sabbat.

— Assemblée nocturne des sorciers, des sorcières, sous la présidence du diable : *Aller au* SABBAT.

— Par ext. Grand bruit, grand tumulte, accompagné de désordre, de confusion : *Dans les rues de Paris, c'est un continuel* SABBAT. ǁ Criailleries contre une personne que l'on réprimande : *Voilà ma compagnie qui me fait un* SABBAT *horrible*. (Mme de Sév.)

— Hist. Nom que les jacobins avaient choisi, en 1789, pour désigner un comité formé dans chaque club pour propager rapidement les ordres donnés par les frères Lameth, alors à la tête des jacobins.

— ENCYCL. Hist. relig. La prescription du repos sabbatique fait l'objet du deuxième commandement du *Décalogue* : « Tu travailleras durant six jours et tu y feras toutes tes œuvres, mais le septième jour est le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras en ce jour aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans l'intérieur de tes portes. » *Ex.*, XX, 9, 10. Le texte biblique donne pour raison de cette défense le souvenir du repos de Dieu après la création, et la nécessité pour l'homme de reprendre des forces après six jours de travail. La défense visait toute *œuvre servile*, c'est-à-dire tout travail où le corps a plus de part que l'esprit. La violation du sabbat était punie de mort.

Après le retour de la captivité, les Juifs s'appliquèrent à l'observation de ce précepte avec une fidélité parfois excessive. Ainsi, deux mille d'entre eux, au temps de Mathias, ayant été attaqués un jour de sabbat par les soldats du roi Antiochus, aimèrent mieux se laisser égorger que de violer le repos sacré en se défendant. Les pharisiens imaginèrent de dresser une liste de prohibitions, dites *des Pères*; celles-ci enfantèrent un nombre infini d'autres défenses, dites *des Descendants*. Dans de nombreux passages de l'Évangile, on voit Jésus-Christ s'élever contre ce formalisme. Après la résurrection de leur maître, les apôtres firent du dimanche, jour de cette résurrection,

Sabbat

SABBATAIRE

SABBATHIEN, ENNE

SABBATIN, INE

SABBATINI Andrea de Salerne,

SABBATINI Lorenzino da Bologna,

SABBATIQUE

SABBATISER

SABBATISME

SABBIONCELLO Sabioncello,

SABBIONETA

SABE

SABÉENS, ENNES

SABÉISME

SABELLE *bèl'* n. f. Genre d'annélides tubicoles, type de la tribu des *sabellidés*, comprenant des vers allongés, à anneaux courts, à branchies pectinées et disposées en demi-cercle, qui vivent dans toutes les mers dans des tubes faits avec de la vase.



Sabelle.

SABELLIANISME (*bèl, nism'*) n. m. Hist. relig. Doctrine des partisans de Sabellius.

— Encycl. Le *sabellianisme*, hérésie de Sabellius qui niait la réalité de la distinction des trois personnes de la sainte Trinité, eut peu d'adhérents dans l'antiquité chrétienne. Il fut surtout défendu par Paul de Samosate (v. SAMOSATIEN et, après la déposition de cet évêque, il ne tarda pas à disparaître. Abélard, au XIIe siècle, mérita le reproche d'en avoir essayé une réhabilitation détournée. Il reparut dans les écrits de Michel Servet, qu'il exposa aux persécutions de Calvin et conduisit au bûcher. Les sociniens l'adoptèrent au XVIIe siècle; plusieurs écrivains protestants modernes, notamment Schleiermacher, tentèrent de le remettre en honneur.

SABELLICUS (Marcantonio Coccio, dit **Marcus Antonius**), historien et humaniste italien, né à Vicovaro (Campagne romaine) vers 1436, mort à Venise en 1506. Il fut à Rome l'élève de Pomponius Lætus. Vers 1475, il fut appelé à Udine pour y professer l'éloquence et s'occupa des antiquités du Frioul. Dix ans après environ, il passa à Venise, d'où la peste le chassa; il se rendit alors à Vérone, où il écrivit vingt-quatre livres de son *Histoire de Venise*, imprimée en 1487, et qui lui fit donner par la république un traitement annuel de cent sequins. On lui confia aussi la garde de la bibliothèque de Saint-Marc. On peut signaler, parmi ses ouvrages : *Rerum Venetarum ab urbe condita libri XXXIII* (1487); *De vetustate et magistratibus urbis Romæ*; *Enneades* ou *Rhapsodiæ historicæ* (1498-1504); *Annotationes in Plinium*, etc. (1487); *Epistolæ*, *orationes* (1502) et une édition des *Œuvres complètes* de Suétone (1506).

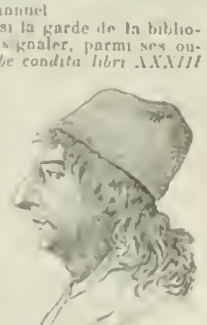

Sabellicus.

SABELLIEN, ENNE *bèl-li-in*, syn. de Sabellius.

SABELLIENS, ENNES *bèl-li-in*, nom sous lequel les premiers [illegible] montanistes. — *En* [illegible] Qui concerne [illegible] *Traditions* [illegible] autres que le latin, [illegible] SABELLIQUE.

SABELLIQUE (*bèl-lik'* — lat. *sabellicus*; de *Sabellus* ou *Sabinus*, Sabin) adj. Hist. Qui appartient, qui a rapport aux Sabelliens ou aux Sabins.

— Linguist. V. SABELLIEN.

SABI, fleuve de l'Afrique australe, tributaire de l'océan Indien, sur la côte de Mozambique. Il naît dans le Machonaland britannique, non loin de Fort-Salisbury, coule au S., reçoit le Loundé venu du Matébélélaud, et tourne droit à l'E. en pénétrant dans la colonie portugaise de Mozambique. Il se termine par un delta, à 30 kilom. au S. des îles Chiloane.

SABICÉE (*sé* n. f. Bot. Genre de rubiacées. || On dit aussi SABICE.

— Encycl. Les *sabicées* sont des arbrisseaux à tige volubile, grimpante, portant des feuilles opposées, couvertes d'un duvet blanchâtre. Les fleurs, blanches et velues, sont portées sur des pédoncules axillaires très courts et munis de bractées; le fruit est une baie pisiforme, rouge ou blanche. On en connaît trente espèces, qui croissent dans les contrées chaudes de l'Amérique.

SABIEN, ENNE n. et adj. Hist. relig. V. SABÉEN, ENNE.

SABINS, INES, peuple latin voisin de Rome. — *Un* SABIN. *Une* SABINE.

— Adjectiv. : *Le pays* SABIN.

— n. m. Linguist. Dialecte latin qui a précédé le latin.

— Encycl. Hist. Les *Sabins*, en latin *Sabini* (nom dérivé de *Sabinus*, fils du dieu Sancus), peuple d'Italie, se divisaient en trois familles : *Sabins* proprement dits, *Sabelli*, *Samnites*. Leur langue appartenait au groupe *sabellien* (v. ce mot) des dialectes italiques. Elle disparut sans doute de bonne heure. De mœurs austères et dures, ils habitèrent d'abord sur les sommets de l'Apennin central, puis dans les vallées latérales et dans la plaine. Ils prétendaient descendre en partie d'une colonie de Spartiates. Le Tibre les séparait des Étrusques; ils avaient pour voisins les Marses, les Vestins et les Latins, avec lesquels ils se confondirent bientôt, leur apportant une civilisation plus haute; on le voit par les institutions du Sabin Numa, toutes inspirées par la philosophie grecque. A la suite de l'enlèvement des Sabines, la guerre éclata entre les Romains et les Sabins, suivie d'un traité d'alliance par lequel les Sabins devaient habiter Rome conjointement avec les Romains, mais en gardant leur roi, Tatius, et leur sénat. Mais l'élection de deux Sabins comme rois, Numa et Ancus, après Romulus, et le nom de *quirites* (*quir*, lance, en sabin) donné aux Romains, indiquent suffisamment que la légende dissimule mal une défaite des Romains et leur absorption par les Sabins. Ceux d'entre ces derniers qui ne s'étaient pas associés à la fortune de Rome furent soumis par le consul Dentatus, en 220 av. J.-C.

Enlèvement des Sabines. Après la fondation de Rome, la ville nouvelle, qui comptait environ quatre mille citoyens, n'avait point de femmes. Romulus en demanda aux peuples voisins, qui l'accueillirent par des railleries. On lui conseilla même d'ouvrir, comme il l'avait fait pour les hommes, un asile pour les femmes de mauvaise vie. Romulus dissimula son ressentiment. Il annonça une fête et des jeux, où les peuples voisins se rendirent en foule. A un signal donné, les Romains en armes se précipitèrent sur les jeunes filles et les enlevèrent. Il s'ensuivit plusieurs

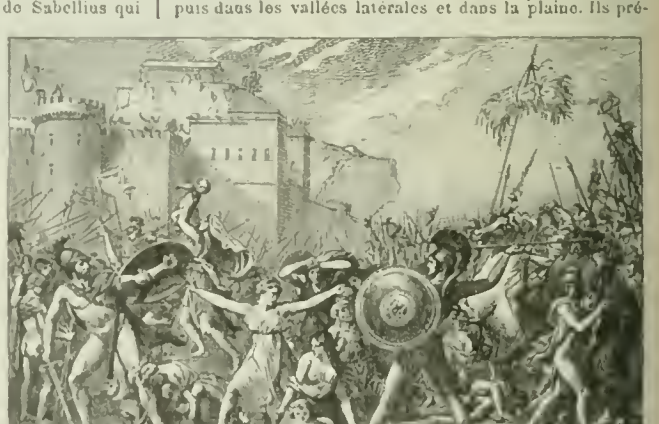

Les Sabines, d'après David.

guerres. Les Sabins, conduits par leur roi Tatius, s'emparèrent par trahison de la citadelle de Rome. La bataille s'engagea bientôt dans la plaine basse, qui devait être le Forum romain. Voyant ses soldats plier, Romulus invoqua Jupiter Stator. Aussitôt on vit les Sabines s'élancer entre leurs frères et leurs maris. La bataille cessa, la paix se fit et Tatius partagea le pouvoir avec Romulus.

— Iconogr. L'*Enlèvement des Sabines* a été représenté par Luca Giordano (musée de Dresde, par P. de Cortone (musée du Capitole), Jules Romain, Jacques Bassan, Valerio Castello (Offices), Rubens (National Gallery), Poussin (Louvre), etc. A l'exemple de Jean de Bologne, dont le groupe en marbre est à Florence (Loge des Lanzi), plusieurs sculpteurs ont représenté un épisode de l'*Enlèvement des Sabines* : J. Fouchère et P. Loison, qui ont exposé, en 1841 et en 1863, chacun un groupe en bronze consacré à ce sujet. Le célèbre tableau dans lequel L. David a représenté les Sabines se précipitant entre les Romains et les Sabins prêts à s'entr'égorger, a été fort improprement intitulé par quelques auteurs : *l'Enlèvement des Sabines* (Louvre).

SABINE (du lat. *sabina*, herbe du pays des Sabins) n. f. Bot. Espèce de genévrier, du midi de l'Europe.

Encycl. La *sabine* est un arbrisseau dont la tige, haute de 2 à 3 mètres, dressée, couverte d'une écorce rougeâtre et rugueuse, se divise en rameaux nombreux, étalés, portant de petites feuilles lancéolées, aiguës, luisantes. Les fleurs, petites, verdâtres, dioïques, sont groupées en chatons ovoïdes, solitaires. Le fruit est un petit cône charnu, bleu noirâtre. On en connaît deux variétés : la *sabine à feuilles de tamarix, sabine femelle* ou *petite sabine*, et la *sabine à feuilles de cyprès, sabine mâle* ou *grande sabine*. La sabine est répandue dans presque toute l'Europe méridionale ; elle croît surtout dans les lieux montueux.

Toutes les parties de la sabine, mais surtout les feuilles, ont une saveur âcre, amère, résineuse, une odeur forte, aromatique, désagréable et même fétide. On l'emploie, sous forme d'*essence*, d'*huile* ou d'*extrait*, comme abortif, stimulant et emménagogue.

SABINE, contrée de l'Italie ancienne, limitée par le Picenum au N., le Samnium à l'E., le Latium au S. et l'Etrurie à l'O. Les villes principales en étaient : Amiternum, la plus ancienne cité des Sabins ; Nomentum, Fidènes, Réate et Cures. Elle était arrosée par le Velins. Peu favorable à la culture du blé, la Sabine nourrissait une grande quantité de bétail et était riche en forêts, en oliviers et en vignes. Elle était habitée par les Sabelliens. Elle correspond à peu près à la province de l'Ombrie et à la partie septentrionale de l'Abruzze Ultérieure IIe, dans le royaume actuel d'Italie.

SABINE, rivière des Etats-Unis (Texas et Louisiane), tributaire du golfe du Mexique. La Sabine naît dans le Texas, en des collines boisées, de faible altitude, coule vers l'O. et le S.-O. et vient finir dans la lagune de Sabine-Lake, après un cours de 500 kilom. environ.

SABINE (sainte), martyre sous le règne d'Adrien. Elle était de haute naissance et veuve quand sa servante Seraphia la convertit au christianisme. Béryllo, gouverneur de l'Ombrie, les fit arrêter toutes deux pendant la persécution d'Adrien. La seconde fut bâtonnée jusqu'à ce que mort s'ensuivit. Grâce à sa naissance, Sabine échappa à ce châtiment infâme, mais non pas au martyre. — Fête le 29 août. On honore aussi cette sainte, conjointement avec Seraphia, le 3 septembre, jour anniversaire de la dédicace de l'église consacrée à Rome aux deux saintes.

SABINE (Julia Sabina), impératrice romaine, femme d'Adrien, morte en 138. Elle était fille de Matidia, nièce de Trajan. L'impératrice Plotine, pour assurer la couronne à Adrien, lui fit épouser ce dernier. Ce mariage fut très malheureux : Adrien traita sa femme en esclave, bien qu'elle eût en partage la beauté, l'esprit et la vertu. Peut-être mit-elle trop d'aigreur dans les reproches qu'elle adressait à son époux. Elle se vantait de n'avoir pas voulu lui donner d'enfants, de peur qu'ils ne fussent pires que leur père. Quand Adrien se sentit près de mourir, il contraignit Sabine à se donner la mort, pour qu'elle n'eût pas le plaisir de lui survivre. Sabine avait été déclarée *Augusta* la douzième année du règne de son mari.



Sabine (Capitole).

SABINE (Edouard), physicien et mathématicien anglais, né à Dublin en 1788, mort à Richmond en 1883. Il servit d'abord dans l'armée, puis prit part au voyage exécuté, en 1818 et en 1819, par Ross et Parry pour la découverte d'un passage au nord-ouest. En 1822, le gouvernement plaça sous ses ordres le vaisseau « Griper », avec lequel il explora d'abord les côtes de l'Afrique et de l'Amérique, et se rendit à Hammerfest, au Spitzberg et au Groenland. Les résultats de ses recherches furent consignés dans l'*Expédition du pendule* (1825). Il résuma ses découvertes dans l'*Exposé des variations de l'intensité magnétique, observée à différents points de la surface de la terre* (1838), où il a confirmé la *Théorie du mouvement des corps célestes*, de Gauss. Il provoqua l'établissement, dans les colonies anglaises, de nombreux observatoires météorologiques et magnétiques. Il fut, en outre, chargé par le gouvernement de rédiger le « Journal d'observations » et fit paraître soit isolément, soit dans les « Transactions philosophiques », un grand nombre de mémoires. Il avait trouvé, du reste, un digne collaborateur dans sa femme, avec l'aide de laquelle il traduisit en anglais le *Voyage dans le nord-ouest de la Sibérie*, de Wrangel, le *Cosmos* et les *Vues de la nature*, de Humboldt (1853), et les *Essais météorologiques*, d'Arago (1855). Son dernier ouvrage a pour titre : *On the cosmical features of terrestrial magnetism* (1862). Sabine a été promu successivement major 1837), colonel (1851) et major général (1859).

SABINÉE n. f. Genre de légumineuses, tribu des lotées, comprenant des arbrisseaux à fleurs en cymes, dont on connaît deux espèces, qui croissent aux Antilles.

SABINIA TRANQUILLINA Furia, impératrice romaine, femme de Gordien III. On a trouvé deux médailles de cette impératrice, entre beaucoup d'autres dont on a fait une découverte considérable à Vienne en 1681.



Médaille de Sabinia Tranquillina.

SABINIEN, ENNE (*si-ni-in, è-ne*) — de *Sabinus*, n. pr.) adj. Dr. rom. Se disait des représentants d'une école de jurisconsultes qui avait eu pour fondateur Capito.

— n. m. Nom donné à ces jurisconsultes.

— Encycl. L'école *sabinienne* fut ainsi nommée à cause de Massurius Sabinus, qui en fut le premier chef après Capito ; on a aussi appelé les jurisconsultes de cette école *cassiens*, du nom du successeur de Sabinus, Cassius Longinus. Après ce dernier, les principaux représentants de l'école furent : Cœlius Sabinus, Javolenus, Aristo, Salvius Julianus, Africanus, puis Pomponius et Gaius. Sur la distinction entre les doctrines des sabiniens et celle de l'école rivale, les *proculiens*, v. PROCULIENS.

SABINIEN, 67e pape, né à Volterra (Toscane), mort en 606. Créé cardinal-diacre par saint Grégoire le Grand, qui l'envoya en qualité de nonce auprès de l'empereur Maurice, il fut élu pape en 604. On lui a attribué l'introduction des cloches dans les églises. Le chroniqueur Sigebert de Gembloux l'a accusé d'avoir fait brûler les livres de son illustre prédécesseur, qui lui serait apparu la nuit, lui aurait reproché par trois fois son avarice et l'aurait frappé à la tête d'un coup mortel.

SABINUS (Aulus), poète et orateur latin, mort l'an 14 av. J.-C. Ami et imitateur d'Ovide, mais inférieur à son modèle, il avait composé, entre autres, un poème sur Thésée, intitulé *Troezen*, et des réponses à six des *Héroïdes* d'Ovide. Il n'en reste rien. Trois épîtres à Ovide, qu'on lui a attribuées, sont l'œuvre d'un poète du XVe siècle, appelé Angelus Sabinus.

SABINUS, gouverneur de la Syrie, sous Auguste. A la mort d'Hérode le Grand, il se rendit à Jérusalem pour se faire livrer les trésors de ce prince. Une formidable insurrection éclata parmi les Juifs, réunis pour la fête de la Pentecôte. Les Romains l'étouffèrent, pillèrent le trésor et mirent le feu à l'édifice qui le contenait. Dans une seconde émeute, Sabinus était sur le point d'être massacré quand Varus survint avec une légion et contraignit les Juifs à mettre bas les armes.

SABINUS (Massurius), jurisconsulte romain, qui vivait au Ier siècle de notre ère. Disciple de Capito, il professa lui-même ensuite et obtint de Tibère la concession du *jus publice respondendi*. Il fut admis dans l'ordre équestre sous Néron, et succéda à Capito comme chef de l'école *Sabinienne*. Sabinus avait composé plusieurs ouvrages : *Libri tres juris civilis*, son œuvre capitale ; *Commentarii de indigenis, Libri ad Vitellium, Memorialium libri XII, Responsa*, etc. Ses *Libri tres juris civilis* furent commentés par Ulpien, Pomponius et Paul.

SABINUS (Marcus Cœlius), jurisconsulte romain, qui vivait au Ier siècle de notre ère. Il fut chef, après Cassius, de la secte des sabiniens. Il devint consul en 69. Il a écrit un traité, *Ad edictum ædilium curulium*.

SABINUS (Julius), Gaulois du pays des Lingons (Langres), qui, sous Vespasien, tenta avec Civilis de rendre à la Gaule son indépendance (69-70 apr. J.-C.). Riche et ambitieux, descendant de Jules César par une de ses aïeules, il appela les Gaulois aux armes, tandis que Civilis soulevait les Germains et les Bataves. Après quelques succès, Sabinus voulut se faire proclamer César, ce qui détacha de lui les Séquanes. Battu, contraint de fuir, il feignit de se tuer en brûlant une maison de campagne où il s'était réfugié, puis il chercha un asile dans les forêts. Il passa neuf ans dans une grotte, la tendresse et les soins de sa femme, Eponine, lui adoucissant les rigueurs de la réclusion. Trahi enfin, il fut livré à Vespasien, qui l'envoya au supplice. Eponine tenta vainement de le sauver et ne voulut pas lui survivre. V. EPONINE.

SABIONCELLO. Géogr. V. SABBIONCELLO.

SABIOTE, ville d'Espagne (prov. de Jaen), non loin du Guadalimar ; 4.100 hab. Huileries.

SABIR n. m. Langage mêlé d'arabe, de français, d'italien, d'espagnol, parlé dans le Levant et en Algérie.

SABLAGE (*blaj'*) n. m. Action de sabler, de répandre du sable : *Le* SABLAGE *des rues*.

SABLAH (*blâ*) n. m. Grande robe sans taille, ordinairement en soie, que portent les femmes égyptiennes.

SABLE (du lat. *sabulum*, même sens) n. m. Sorte de poudre minérale, provenant de la désagrégation de certaines pierres et, par ext., Gravier : SABLE *de mer, de rivière. Banc de* SABLE. *Les* SABLES *du désert*.

— Arg. Sucre. ‖ Bois à brûler. ‖ Estomac. ‖ *Être sur le sable*, Être dans la misère (faute de femme).

— Loc. div. *Sable mouvant*, Sable peu consistant, qui s'enfonce sous les pieds ; sable que les vents déplacent. (Fig. Fondement, base peu solide.) ‖ *Bâtir sur le sable*, Donner à un établissement, à une entreprise un fondement peu solide. ‖ *Bâtir à chaux et à sable*, Bâtir très solidement. ‖ *Semer sur le sable*, Faire une dépense, se donner une peine inutile. ‖ *Avoir du sable dans les yeux*, Éprouver dans les yeux des picotements qui accompagnent souvent l'envie de dormir. ‖ *Jeter en sable*, Faire couler la matière en fusion dans un moule de sable. — Fig. Avaler d'un trait. ‖ *Le petit bonhomme jette du sable. Le marchand de sable passe, a passé*. Se dit aux enfants lorsqu'on les voit, le soir, sur le point de s'endormir.

— Fr.-maçonn. *Sable blanc*, Sel. ‖ *Sable jaune*, Poivre.

— Mar. *Manger du sable*, Retourner le sablier avant que le sable soit complètement écoulé. (Vx.)

— Méd. Gravier qui s'engendre dans les reins : *Des urines pleines de* SABLE.

— Œnol. *Vins de sables*, Nom donné aux vins récoltés dans les landes de Gascogne et qui sont consommés principalement à Bayonne, à Dax et dans la région.

— Techn. Mélange intime formant une sorte de composition dans laquelle il entre du sable, et qui sert à confectionner des moules pour couler les métaux. *Sable vert*, Mélange de sable et de poussière de charbon employé à la confection des moules. *Sables boulants* ou par corruption *sables roulants*, Sables qui, mêlés naturellement d'une grande quantité d'eau, [illegible] on les enlève, immédiatement remplacés par du vrai sable qui monte en bouillonnant. *Bain de sable*, Sable qu'on interpose entre un foyer et un vase qu'on ne veut pas chauffer à feu nu. *Boîte à sable*, Sorte de récipient à parois compressibles, dans lequel on met du sable et qui [illegible] les cintres d'une voûte ; on laisse écouler méthodiquement le sable, lors du décintrage de la voûte.

— PROV. **Les injures s'écrivent sur l'airain et les bienfaits sur le sable**. V. AIRAIN.

— ALLUS. LITTÉR. **Le grain de sable de Pascal**. Allusion à un passage des *Pensées* de Pascal. « Cromwell allait ravager toute la chrétienté : la famille royale était perdue et la sienne à jamais puissante, sans un petit *grain de sable* qui se mit dans son uretère. Rome même allait trembler sous lui ; mais ce petit gravier qui n'était rien ailleurs, mis en cet endroit, le voilà mort, sa famille abaissée et le roi rétabli. » On sait, en effet, que Cromwell mourut de la gravelle.

On rappelle le grain de sable de Pascal pour exprimer cette vérité commune, que les petites causes engendrent souvent les grands effets.

— Encycl. Geol. Le *sable* est une matière minérale, pulvérulente, composée de grains généralement durs, provenant de la désagrégation des roches siliceuses ou calcaires. Voici les principales formations de sables de la série géologique :

Sables de l'argile plastique. Ce sont des sables fins et blancs, disposés parfois sur une assez grande épaisseur dans la partie moyenne de cette formation ; on les trouve notamment à Sainte-Colombe, près Provins. Le sable est parfois agglutiné en grès connu à Saint-Ange (Seine-et-Marne).

Sables d'Asti. Ce dépôt fossilifère italien qui a donné son nom à l'étage *astien*, constitue la partie moyenne du système pliocène.

Sables aurifères. Ce sont des alluvions aurifères. V. OR.

Sables de Beauchamp. Cette importante assise bartonienne de sables très fossilifères repose aux environs de Paris sur le calcaire grossier ; ils paraissent résulter de la démolition du calcaire grossier, et doivent leur nom à une petite localité de Seine-et-Oise. Cette formation a été divisée en trois niveaux. Le niveau inférieur est caractérisé par un petit foraminifère : *nummulites variolaria* ; les deux autres sont d'une extrême richesse en coquilles fossiles. C'est dans la partie supérieure que l'on trouve le joli *cerithium tricarinatum*.

Sables de Bracheux. Cette formation glauconieuse très fossilifère, développée aux environs de Beauvais, est caractérisée par *ostrea bellovacina*, *cucullæa crassatina*, etc. Elle appartient à l'étage thanétien.

Sables de Chalons-sur-Vesle. C'est un dépôt thanétien d'âge légèrement plus récent que le précédent et très riche en fossiles. Il admet trois bancs de grès à empreintes végétales et troncs d'arbres perforés par des tarets.

Sables de Fontainebleau. Cette importante assise, appartenant à l'étage stampien du bassin parisien, est située entre les deux formations dites « meulières » de la Brie et de la Beauce. Elle est formée de sable essentiellement siliceux, le plus souvent jaunâtre, parfois du blanc le plus pur, et souvent privé de fossiles. Le sable de Fontainebleau est parsemé de paillettes de mica ; il présente à sa partie supérieure deux bancs de grès qui, dénudés par le ruissellement et privés d'appui, se brisent, donnant naissance par l'empilement des blocs aux pittoresques chaos de la forêt. Les forêts de Meudon, de Marly, de Montmorency, les bois des vallées de l'Yvette, du bassin de l'Orge et de l'Essonne, etc., sont situés sur cette formation, dont l'épaisseur atteint 60 mètres.

Sables glauconifères. Les sables glauconifères ou *sables du Soissonnais* ou simplement *glauconie* reposent entre l'argile plastique et le calcaire grossier des environs de Paris. Ils constituent l'étage yprésien de cette région. Leur teinte verdâtre est due à la présence du silicate de fer, auquel ils doivent leur nom ; leur cohésion est faible. On donne parfois le nom de glauconie inférieure aux sables thanétiens de Bracheux, et le nom de glauconie supérieure à des sables du même genre que l'on trouve à Hermes (Oise), et qui doivent être rattachés au calcaire grossier. La glauconie proprement dite est typique à Cuise-la-Motte (Oise) avec *nerinea conoidea*.

Sables de Lozère. Ce dépôt argileux, rouge, d'origine granitique, recouvre les meulières de la Beauce aux environs de Palaiseau, entre le bassin de la Bièvre et celui de l'Yvette. S. Meunier les considère comme venus des profondeurs par les failles.

Sable à mouler. C'est une variété grasse du sable de Fontainebleau, exploitée notamment à la butte de Cormeilles et près Franconville pour mouler la fonte.

Sables de l'Orléanais. C'est un dépôt grossier et fossilifère, appartenant à l'étage burdigalien ; son épaisseur atteint 20 mètres à Boiscommun (Loiret), et il constitue le sol de la forêt d'Orléans. On y a recueilli des ossements de mastodonte, dinothérium, rhinocéros, etc.

Sable du Perche. C'est le nom donné à une formation cénomanienne que l'on trouve à Longny, Nogent-le-Rotrou, et dont la cimentation naturelle donne naissance au grès dit *roussard*.

Sables de Rilly. On nomme ainsi des sables très fossilifères, qui contribuent à former l'étage thanétien de la Champagne ; ils sont blancs ou rosés, et contiennent des galets.

Sables de Saint-Prest. C'est un dépôt pliocène des environs de Chartres, étage sicilien, qui a fourni des ossements de différents mammifères : éléphant, rhinocéros, hippopotame.

Sables du Samland. Cette formation de l'Allemagne, appartenant à la fin de l'éocène et au commencement de l'oligocène, est représentée par des sables glauconifères, renfermant beaucoup d'ambre ; on a recueilli dans cet ambre plus de 2.000 espèces d'insectes d'une étonnante conservation.

Sables de Sancerre. C'est le nom donné à un dépôt sparnacien du département de l'Aisne, intermédiaire entre l'argile plastique et les sables glauconifères ; il est caractérisé par *pectunculus terebratularis*.

Sables de la Sologne. C'est une formation azoïque de



SABLE [illegible] Sable d'or [illegible] Sable [illegible] Sable [illegible] Sable

SABORDER (rad. *sobord*) v. a. Percer au-dessous de la flottaison, pour faire couler au fond : SABORDER *un navire*.

SABOT (*bo* — anciennem. *cabot*, peut-être de même orig. que *savate*; orig. controversée) n. m. Chaussure grossière faite d'une seule pièce de bois, ou d'un dessous de bois et d'un dessus de gros cuir : SABOT *de hêtre, de noyer*.

— Pop. Se dit, d'une façon générale, de tout ce qui est mauvais : *un ouvrier maladroit, un vieux billard, un piano faux, un mauvais violon*, etc. ‖ Dans l'arg. marit., Navire, et spécialem. Mauvais navire.

— Loc. fam. *En sabots*, Dans une noire misère. ‖ *Avoir du foin dans ses sabots*. Se dit d'un riche paysan. *Avoir cassé son sabot*, Avoir perdu sa virginité, en parlant d'une fille. ‖ *Je vous entends ou Je vous vois venir avec vos gros sabots*. Se dit à une personne dont on devine les intentions.

— Arboric. Vase en fonte que l'on dispose au pied des arbres en caisses, pour empêcher les fourmis d'envahir le tronc.

— Archéol. Extrémité de la lance opposée à la pointe. (Le sabot est une garniture de métal, ordinairement tronconique, qui habille le pied ou contrepoids du fût.) ‖ Garnitures de bronze fixées au pied des meubles des XVIIe et XVIIIe siècles. ‖ Manche de femme très courte et évasée, très large, ordinairement en dentelles, et qui se portait au XVIIIe siècle.

— Artill. *Sabot d'enrayage*, Sorte de patin attaché derrière les roues d'un affût et servant à enrayer le recul de la pièce ou à modérer son allure dans les descentes. ‖ *Sabot de projectile*, Garniture en bois dont on se servait dans la confection des munitions de l'artillerie de campagne, pour relier les projectiles sphériques à leur gargousse.

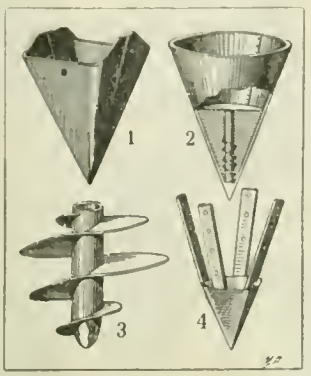

Sabots : 1. Pyramidal à base rectangulaire; 2. Conique; 3. A vis; 4. A quatre branches avec culot en fer.

— Bot. *Sabot de la Vierge* ou *de Vénus*, Noms vulgaires des cypripèdes, genre d'orchidées. ‖ Nom vulgaire de divers champignons du genre bolet, entre autres du bolet ongulé.

— Constr. Garniture de métal ou de bois, de forme très variable, qui s'adapte à l'extrémité d'une pièce de charpente, d'un poteau. ‖ Saillie qui fait partie de la courbure de l'échiffre et reçoit l'assemblage des deux limons dans une marche palière. ‖ Armature en fer, de forme variable, mais pointue, dont on garnit l'une des extrémités qui a été effilée, dans un pieu ou pilot, pour s'opposer à ce que la partie pointue du pilot ne s'écrase ou s'émousse.


Sabot (jeu d'enfant).

— Jeux. Jouet d'enfant, de figure à peu près cylindro-conique, terminé en pointe par le bas, que l'on fait tourner en le frappant avec une lanière faite de peau d'anguille. ‖ *Le sabot dort*. Se dit lorsqu'il tourne si vite qu'il paraît immobile. ‖ *Dormir comme un sabot*, Dormir profondément, d'un profond sommeil.



— Manèg. *Sabot d'étrier*, Sorte d'étrier muni d'une espèce de semelle, en partie recouverte par du cuir, et que l'on met à une selle de femme pour que celle-ci puisse y placer le pied. ‖ *Sabot pour pied de cheval malade*, Espèce d'enveloppe en cuir, munie d'une semelle, dans laquelle on enserre le pied blessé d'un cheval.


Sabot pour chevaux blessés.

— Mar. *Poulie à sabot*, Poulie pour écoute de hune. (Les poulies à sabot ou simplement sabots sont des poulies dont l'essieu aussi que le réa sont en métal, et la caisse en bois, de la forme, à peu près, des moques; on les place aux points de huniers pour le passage de leurs écoutes quand celles-ci sont en double.)

— Moll. Nom vulgaire des coquilles du genre turbo.

— Musiq. Nom donné à de petits crochets de laiton avec lesquels on accroche les cordes d'une harpe, lorsqu'on veut en élever le son d'un demi-ton.

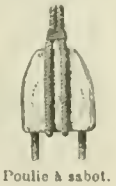
Poulie à sabot.

— Techn. Outil de bois dont se sert le cordier. ‖ Piston en bois d'une pompe ordinaire. ‖ Partie du rouet du fileur d'or. ‖ Petite niche qu'on accroche dans les volières pour servir de refuge à certains oiseaux. ‖ Morceau de bois qui emboîte les calibres du maçon. ‖ Outil à fût du menuisier. (C'est un rabot dont l'une des faces horizontales du fût est cintrée.) Moule du chandelier. ‖ Bout de plinthe ou de bandeau cintré, que l'on rapporte au bas du pied cornier d'un meuble. ‖ Sorte de baignoire dont la forme extérieure rappelle celle d'un sabot : *La baignoire dans laquelle Marat fut poignardé était une* BAIGNOIRE EN SABOT. On dit aussi SABOTIÈRE.) ‖ Pièce de bois ou de métal dont l'intérieur est légèrement cintré et qu'au moyen d'un organe appelé *mécanique* on serre contre le bandage de la roue d'un véhicule ou d'une machine, pour en arrêter ou en modérer le mouvement. ‖ *Sabot d'arrêt*, Gros coin de bois ou de métal, muni d'un manche servant de poignée, que l'on place derrière une roue de wagon, sur le rail, afin d'empêcher que le véhicule roule, si la voie est en pente.


Baignoire en sabot.

— Typogr. Boîte dans laquelle les compositeurs jettent les lettres usées et destinées à être refondues.

— Zool. Nom de l'ongle des équidés.

— ENCYCL. Techn. Les *sabots*, que l'on faisait autrefois à la main, se fabriquent aujourd'hui en grande partie à la machine. Le bloc de bois grossièrement équarri est soumis à l'action d'une mèche, coupant à fois par le bout et sur les côtés et animée d'un mouvement de rotation rapide. Un organe de la machine, ressemblant à un pantographe, permet, par toutes les positions qu'il peut prendre, de faire arriver la mèche dans toutes les directions, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des sabots, de manière qu'une seule machine suffit pour les dégrossir et les finir.

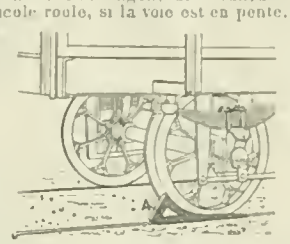
A, sabot d'arrêt.

— Artill. Le *sabot d'enrayage* est une sorte de semelle épaisse en acier, munie sur les côtés d'ailettes verticales qui emboîtent la jante de la roue, et dans lesquelles sont passées les chaînes qui rattachent le sabot à l'essieu. La partie postérieure est terminée par un anneau dans lequel est engagée la chaîne qui permet de l'accrocher à la flèche pendant les marches ou de le disposer au-dessous de la roue dont il arrête alors la rotation; d'où son emploi, tout à la fois, pour ralentir le mouvement de la pièce attelée descendant une côte ou pour en limiter le recul pendant le tir.


Sabots : 1. En bois, 2. En cuir.

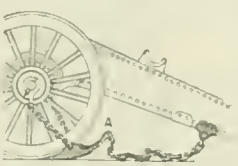
A, sabot d'enrayage.

— Musiq. Les *sabots* de la harpe forment toute une série, dont le nombre est égal à celui des cordes de l'instrument; établis sur la console, ces sabots sont vissés dans de petites vergues de fer attenantes au mécanisme intérieur de la harpe. Le pied de l'exécutant, appuyé sur la pédale, attire le sabot en faisant rentrer la vergue dans la console, et la corde se trouve accrochée par celui-ci et pressée par le sillet. Une pédale met en jeu tous les sabots qui appartiennent aux mêmes octaves.

— Zool. Le *sabot* des équidés est une boîte cornée, cylindrique, tronquée ou tronconique, qui enveloppe complètement la troisième phalange du doigt unique du pied. Le sabot comprend plusieurs parties principales : la *paroi* ou *muraille*, la *sole*, les *barres* et la *fourchette*. La *paroi* est la partie visible du sabot lorsque le pied est par terre; les autres sont en contact avec le sol. La *paroi* présente deux bords : un supérieur, taillé en biseau de dehors en dedans et qui s'agence avec le *bourrelet*, ou matrice de l'ongle, qui est la terminaison épaissie de la peau du membre. Dans le bord inférieur ou plantaire de la *paroi*, on distingue, en même temps que sur la surface, diverses régions qui sont, en allant d'avant en arrière et de chaque côté : la *pince*, les *mamelles*, les *quartiers* et les *talons*. Arrivée au talon, la corne de la paroi se replie suivant un angle aigu de chaque côté pour venir se rencontrer avec le prolongement replié du côté opposé; ce sont ces deux replis qui constituent les *barres*, et qui laissent entre eux un espace triangulaire ouvert en arrière, et dans lequel est logée la *fourchette*, sorte de coussinet en évocail, d'une corne plus élastique.

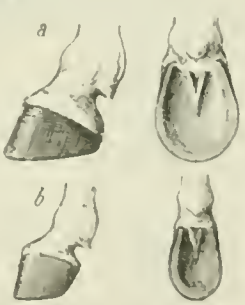

Sabot, *a*, de cheval, *b*, d'âne (profil et dessous).

SABOTABLE adj. Dont on peut faire des sabots : *Bois* SABOTABLE.

SABOTAGE (*taj*) n. m. Fabrication des sabots : *L'aune est particulièrement utile pour le* SABOTAGE. ‖ Métier de sabotier : *Apprendre le* SABOTAGE.

— Ch. de f. Opération consistant à entailler obliquement les traverses pour y fixer les coussinets ou les rails.

— Pop. Action d'exécuter un travail vite et mal.

— Impr. Acte malhonnête du typographe qui, volontairement, introduit des erreurs dans la composition ou détériore le matériel qui lui est confié.

SABOTER v. n. Faire du bruit avec ses sabots : *On l'entend* SABOTER *sur les escaliers*. ‖ Fabriquer des sabots.

— Jouer au sabot : *Un enfant qui* SABOTE *au lieu d'aller à l'école*.

— v. a. Faire vite et mal : SABOTER *son ouvrage*.

— Ch. de f. Entailler obliquement des traverses.

— Constr. Munir d'un sabot, d'une garniture le pied d'un pilot pour le préserver contre tout écrasement.

— Techn. *Saboter du drap*, Le fouler avec des sabots.

SABOTERIE (*ri*) n. f. Fabrique de sabots.

SABOTEUR, EUSE n. Personne qui sabote, qui fait du bruit avec ses sabots. *Une petite* SABOTEUSE. On dit aussi SABOTIER, ÈRE. ‖ Personne qui exécute l'ouvrage vite et mal.

SABOTIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Personne qui fait ou vend des sabots. ‖ Personne qui fait du bruit avec ses sabots. On dit aussi SABOTEUR, EUSE.

— n. f. Atelier où on sabote.

Chez régr. Sorte de maison qui s'exécute en sabots.

— n. f. Techn. Baignoire en forme de sabot. Se dit aussi par corruption pour SABOTIÈRE ou SABOTEUSE.

SABOULADE n. f. Action de saboter. *Il donna une fameuse* SABOULADE. ‖ On dit aussi SABOULAGE et SABOULEMENT n. m.

SABOULER orig. inconn. v. a. Pousser, secouer, travailler de côté et d'autre. *Ce n'est pas moi qui vous* SABOULERAI *la tête avec vos mains pesantes!* Mol.

— Fig. Réprimander. *Enfin il pourra se faire* SABOULER.

SABOULEUX (*leu*) n. m. Arg. Nom donné à des mendiants qui soudoyaient la police publique en se mettant un morceau de savon dans la bouche, ce qui leur permettait d'écumer comme des épileptiques.

SABOYA, ville de la Colombie (dép. de Boyaca), 9.000 hab.

SABRA, bourg de Suède (prov. de Vesternorrland, à la rive du golfe de Botnie; 5.000 hab.

SABRAGE (*braj*) n. m. Opération consistant à débarrasser les peaux de mouton brutes des ordures contenues dans la laine, en les battant au moyen de tringles de fer dites « sabres ». ‖ Action de sabrer.

SABRAN, comm. du Gard, arrond. et à 22 kilom. d'Uzès, sur la Cèze, affluent du Rhône; 1.083 hab. Lignite.

SABRAN (Garsinde DE, comtesse DE PROVENCE, née à la fin du XIIe siècle. Issue d'une des plus anciennes maisons du Languedoc, elle épousa le comte Alphonse II de Provence, et gouverna le comté au nom de son fils mineur, Raymond-Béreger IV, de 1213 à 1217. Elle protégea les troubadours et fit elle-même de nombreuses poésies. En 1242, elle se retira dans un couvent.

SABRAN (comtesse DE, née vers 1695. Elle n'est connue que pour avoir été l'une des maîtresses du Régent. Saint-Simon dit « qu'il n'y avait rien de si beau qu'elle, de plus régulier, de plus agréable, de plus touchant, de plus grand air et de plus noble, sans aucune affectation. Avec beaucoup d'esprit, elle était insinuante, plaisante, robine, débauchée, point méchante, charmante, surtout à table ».

SABRE (de l'allem. *sabel*) n. m. Sorte de grand coutelas recourbé, qui ne tranche que d'un côté : SABRE *de cavalerie*. SABRE *d'infanterie*.

— Fig. Emploi de la force militaire. *Le* SABRE *est impuissant contre les questions sociales*. E. de Gir.

— Loc. div. *Coup de sabre*, Coup appliqué avec le tranchant d'un sabre. Fig. et fam. Bouche largement fendue. ‖ *Coups de plat de sabre*, Coups appliqués avec le plat de la lame d'un sabre. *Traîneur de sabre*, Militaire qui affecte des airs bravaches et tapageurs.

— Bot. Variétés de pois et de haricots, à gousse longue et recourbée.

— Hortic. Instrument tranchant qui sert, dans le jardinage, à tondre les haies et les palissades.

— Mar. *Sabre d'abordage*, Grand sabre à lame large et à coquille épaisse protégeant toute la main. Les marins l'ont surnommé « cuiller à pot », à cause de sa forme.)

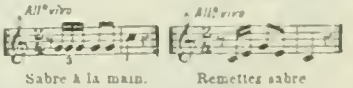

Sabre à la main. Remettez sabre

— Milit. *Sabre à la main! Remettez sabre!* Commandements et sonneries de trompette ordonnant aux cavaliers de mettre le sabre à la main ou de remettre le sabre au fourreau.

— Pêch. Espèce de truble.

— Techn. Nom donné à divers instruments de cuivre, munis de manche, qui servent à écremer le verre, et qui sont ainsi appelés à cause de leur forme. ‖ Tringle de fer servant à opérer le *sabrage* des peaux brutes de mouton.

— Interjectiv. *Sabre de bois!* Sorte de juron dont on fait usage avec les enfants.

— ENCYCL. Archéol. Le mot *sabre* n'entre dans la langue française que sous le règne de Louis XIV, vers 1670, mais l'objet lui-même était en usage depuis le XIVe siècle. Sous le nom de badelaires, de fauchons, de malchus, de coutelas, on enveloppait tous les cimeterres, d'origine sans doute orientale, dont on se servait à la guerre, surtout dans les combats navals. A partir du XVe siècle, le port du coutelas devient général. Les cavaliers, surtout en Allemagne, portaient ces grands cimeterres, ancêtres des sabres modernes, dont les strapontins étaient aussi armés.

A partir de Louis XIV, le sabre devient l'arme réglementaire de la cavalerie, puis bientôt on en donne un plus petit à l'infanterie. Ce dernier est le *briquet*, tandis qu'on appelait *bancal* le grand sabre courbe.

Le *sabre à la Montmorency* est un sabre léger de hussard, en usage au XVIIIe siècle, dont la lame presque droite se courbe à quelques pouces de la pointe. Les sabres droits, sabres-épées ou lattes, en usage depuis la Révolution, sont des dérivés des estocs s'ils sont à deux tranchants ou des estramaçons, s'ils n'en ont qu'un. La garde, ordinairement de bronze, est composée d'une coquille d'où partent des branches qui rejoignent la région du pommeau. Le pommeau est remplacé par une capule de bronze qui coiffe la fusée ordinairement de corne, soutenue par une spirale de fil de fer ou de cuivre. Le *sabre d'abordage* de la marine est un modèle encore plus simple, à lame large, courte et un peu courbe, qui a pour garde une forte coquille de fer.

Les grands estramaçons indiens à garde enveloppant la main tout le passage entre les sabres occidentaux et les sabres orientaux dont la garde est ordinairement réduite à une simple croisette, qui, dans certains types indo-persans, se complique d'un arc de jointure. Le sabre arabe a une garde plus complète, avec arc de jointure, quillons retombants, pas-d'âne, et parfois même un anneau de côté (type marocain). Les sabres turcs dont la lame très courbe s'élargit à son extrémité pour former spatule constituent ce qu'on appelle les *palaches*; ceux dont cette extrémité élargie se coupe carrément s'appellent ordinairement *cimeterres*. Les yatagans et les kissalas à lame presque droite, longue, étroite, effilée en pointe, rentrent plutôt dans la catégorie des couteaux à armer. Les sabres chinois



[illegible] Garde de tierce (face). 3. Garde de quarte (face). 4. Parade de prime haute (face). 5 et 6. Parades de prime (face et profil). 7. Une garde en prime (profil). [illegible] 11. Parade de quarte haute (profil). 12. Parade de quarte (profil); 13. Coup de manchette dehors; 14. Coup de manchette dedans. [illegible] 17. [illegible] par coup de pointe après avoir paré le coup de banderole par la prime; 18. Coup d'arrêt de pointe sur menace de coup de [illegible] forme de masque de sabre. 21. Position *en garde* dite du « cavalier à pied » dans les exercices préparatoires à l'escrime du [illegible] à droite. 23. Coup de pointe en arrière et à droite. 24. Coup de sabre en avant vers la droite. 25. Sur le coup de sabre, coup de pointe.

[illegible] épaule [illegible] armes [illegible] caractère [illegible]

[illegible] l'Aus[illegible]

[illegible] pour la contre-pointe, de masques spéciaux, [illegible] bien à la fois, le sommet de la tête, la figure [illegible] à long crin allant jusqu'au coude.

[illegible] spéciaux à l'escrime au sabre, appelés [illegible] à gauche et à droite. Ils forment [illegible] pour assouplir la main et le poignet [illegible] à faire divers mouvements qui se [illegible] dans les parades et ripostes. Pour faire le [illegible] par exemple, il faut étendre le bras [illegible] longueur, la main en tierce et [illegible] à la hauteur des yeux, puis baisser la lame en [illegible] d'arrière en avant, et replacer le bras droit dans la garde de tierce. Mêmes principes [illegible] à droite, seulement, on a, au début, la [illegible]

[illegible] Les coups de pointe, au sabre, se portent [illegible] main de tierce, c'est-à-dire les on[illegible]

[illegible] en duel, ou « tout compte », les divers [illegible] ne sont d'ordinaire portés qu'à la poitrine [illegible]

[illegible] tranchant sont : le *coup de figure à droite*, [illegible] le *coup de tête*, le *coup de* [illegible] *dedans*, le *coup de* [illegible] de l'épaule [illegible] le *coup de ventre*, le *coup de flanc*, [illegible] porté de préférence dans la [illegible]

[illegible] ces coups, en partant de l'engagement de tierce, on fait passer le sabre par-dessus la pointe adverse, au moyen d'un mouvement correspondant au *coupé*, expliqué à propos du fleuret.

Les attaques composées, au sabre, comprennent une ou deux feintes avant le coup final. Au sabre, encore plus qu'à l'épée, il serait imprudent de faire des coups trop compliqués. Comme feintes, on fait la menace des divers coups indiqués précédemment, de la pointe et du tranchant. Comme attaques au fer, les battements ne sont pratiques qu'avec des sabres légers.

En attaques composées et en ripostes, il arrive que l'on est obligé de décrire un moulinet ou un demi-moulinet, mais en marquant le mouvement le moins possible, en reportant le moins possible la pointe en arrière.

Parades. Les parades simples, au sabre, sont les mêmes qu'à l'épée. Les contres, avec des armes un peu lourdes, sont d'une exécution difficile. Aussi, le contre de tierce, utile pour parer les coups de pointe, est-il en général à peu près le seul usité avec ces armes, et encore à une certaine distance.

Au lieu de parer, on *esquive* certains coups en portant la jambe droite en arrière du pied gauche ou en échappant la jambe gauche en arrière, ou en rompant ou en sautant en arrière, tout en portant divers coups. En parant, on oppose en général le tranchant.

La *prime haute* sert à parer les coups de tête. Avec la prime et la prime basse, on pare les coups de banderole et de ventre et parfois les coups de pointe.

Avec la *seconde*, on pare les coups de pointe, les coups de flanc et parfois les coups de cuisse ou de jambe.

La *tierce* sert à parer les coups de pointe, les coups de figure à droite et les coups de manchette en dehors.

La *quarte haute* complète la prime haute pour les coups de tête; elle pare aussi les coups de figure à gauche.

Avec la *quarte*, on pare les coups de pointe et les coups de figure à gauche.

La *quarte basse* remplace souvent avec avantage la prime basse pour parer les coups de banderole ou de ventre.

Comme au fleuret, il y a un « salut des armes » que l'on fait en public avant de faire assaut.

Duel au sabre. En duel, au sabre comme à l'épée, il est conseillé d'employer notamment, si l'on veut être prudent et pratique, des coups ne visant que les « parties avancées » (coups de manchette, et coups de pointe à l'avant-bras). Des coups aux jambes, rappelant, s'ils sont portes du tranchant, le fameux coup de Jarnac, complètent à l'occasion ce jeu de tir aux extrémités.

Escrime au sabre à cheval. Ce genre d'escrime est exclusivement militaire. Les cavaliers sont garantis contre un certain nombre de coups, soit par leur équipement, soit par la selle, le paquetage, etc.

En vue de l'escrime à cheval, il doit y avoir deux sortes d'exercices préparatoires à la salle d'armes, à savoir :

1° L'étude de l'escrime habituelle ;

2° L'étude, dans la position dite du « cavalier à pied », de ce qu'il faut choisir dans l'escrime habituelle pour l'appliquer à cheval. Dans cette position, les hommes se tiennent de face, en plaçant la main gauche comme si elle avait à tenir les rênes, en écartant les jambes et, d'une façon générale, en imitant à pied leur tenue en selle. Ainsi placés, ils s'exercent à pointer, à sabrer en avant, à droite, à gauche, en arrière. Ils étudient les coups, parades et ripostes les plus pratiques, et des exercices de moulinets doivent compléter cette étude. On répète ensuite à cheval les exercices indiqués.

Lorsque son adversaire est armé de la lance, le cavalier armé du sabre doit chercher à prendre contact avec la lance ; lorsqu'il y arrive, il a l'avantage de la situation. Il se trouve avoir de côté la longue arme de son adversaire, être hors de son atteinte, tandis que lui-même, la distance diminuée, se trouve à portée avec son arme relativement courte pour porter soit un coup de pointe, soit un coup de tranchant. Contre le coup de hampe du lancier, le sabreur doit soit se pencher sur l'encolure de son cheval, soit parer et riposter.

Contre la baïonnette, des exercices spéciaux sont à pratiquer par les cavaliers armés du sabre. S'il s'agit d'une infanterie rangée de face et croisant la baïonnette, les premiers cavaliers armés du sabre qui cherchent à enfoncer les lignes ne songent pas et ne peuvent songer à faire de l'escrime ; ils se sacrifient et tout au moins risquent des chutes et des blessures graves pour enfoncer les lignes ennemies ou y mettre le désordre, afin de livrer passage à leurs camarades.

Lorsque les fantassins ne se présentent pas en ligne serrée, de face, les cavaliers armés du sabre ont alors plus d'escrime réelle à faire. Les mouvements qu'ils ont à exécuter sont d'ailleurs compliqués : A droite, parez et pointez ; à droite, parez et sabrez ; à gauche, parez et pointez ; à gauche, parez et sabrez. C'est une façon spéciale de parer que la cavalerie emploie contre la baïonnette, en « ramassant » l'arme avec le dos du sabre.



Sabres : A, d'officier de marine ; B, d'abordage.

— Milit. Comme *sabres de troupes à cheval*, il n'existe plus aujourd'hui que les types suivants : le *sabre de cavalerie légère*, modèle 1822, à lame courbe, de section variable, avec poignée munie d'une garde à trois branches ; le sabre, modèle 1854, à lame droite, avec garde à quatre branches, dont il existe deux types : l'un plus long, pour les cuirassiers, dit « de cavalerie de réserve », l'autre, plus court, pour les dragons, dit « de cavalerie de ligne ». Le dernier type de sabre adopté pour la cavalerie est le modèle 1882, dont la lame est étroite, et qui est fort analogue au sabre modèle 1854, mais un peu plus court, et avec une garde à trois branches seulement. Il a du reste été établi trois types différents de cette arme, ne différant que par le poids et la longueur ; l'un, le plus long et le plus lourd, pour les cuirassiers, l'autre le plus court et le plus léger, pour la cavalerie légère, et le troisième, intermédiaire comme poids et longueur, pour les dragons.

Les hommes montés de l'artillerie portent le sabre de cavalerie légère, modèle 1822, et les officiers d'artillerie, comme ceux de cavalerie, portent un sabre, identique, à part quelques ornements et dorures, à celui de leurs soldats. Pour les officiers des troupes à pied, au contraire, qui furent longtemps armés de l'épée, il existe un sabre spécial, dit *d'officier d'infanterie*, dont il y a eu deux modèles ; l'un et l'autre à lame sensiblement droite et plus courte que celle de cavalerie. Le dernier modèle, actuellement en service, diffère du précédent surtout en ce que la lame est moins large et plus légère et la garde a plusieurs branches au lieu d'une seule.

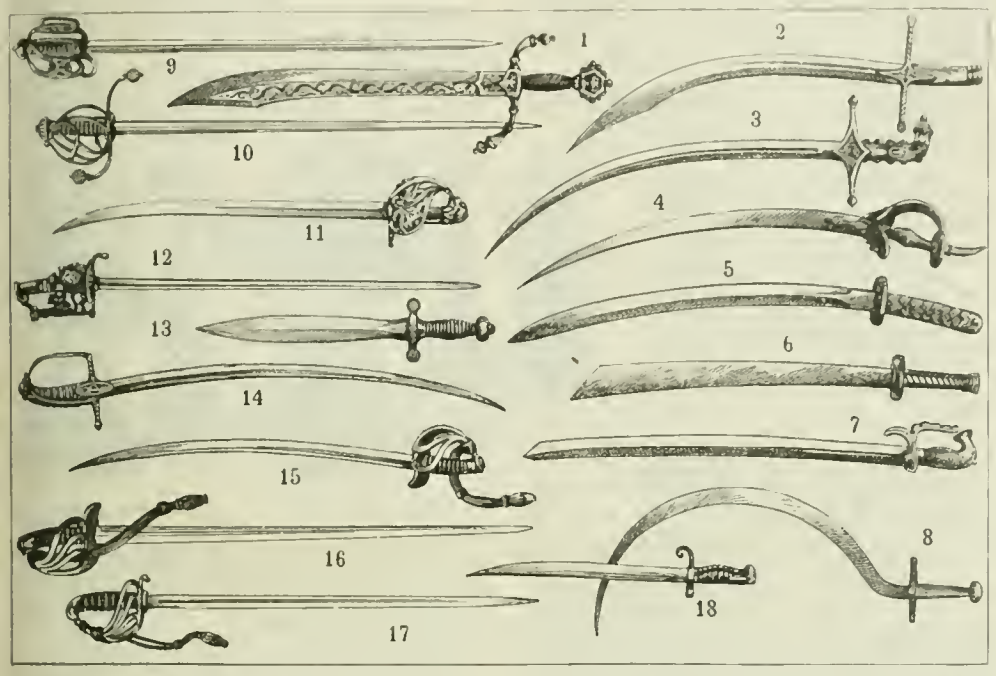

Sabres : 1. Badelaire (XVIe s.) ; 2. Sabre hongrois ; 3. Turc ; 4. Indien ; 5. Japonais ; 6. Chinois ; 7. Abyssin ; 8. Arabe ; 9. Estramaçon anglais (XVIIe s.) ; 10. Sabre de cavalerie (XVIIe s.) ; 11. Sabre d'honneur (Révolution) ; 12. Du Directoire ; 13. Sabre-briquet 1828) ; 14. Du 1er Empire ; 15. De cavalerie légère (actuel) ; 16. De grosse cavalerie ; 17. D'officier d'infanterie ; 18. Sabre-baïonnette (1870).

SABRE-BAIONNETTE n. m. Sorte de sabre court, qui peut être placé au bout du fusil, en guise de baïonnette. (V. BAÏONNETTE.) ‖ Pl. *Des* SABRES-BAIONNETTES.

SABRE-BRIQUET n. m. Sabre court, qui fut à l'usage de l'infanterie et de l'artillerie à pied. ‖ Pl. *Des* SABRES-BRIQUETS.

SABRENAS (*na*), **ASSE** (de *sabre*) n. Personne qui travaille vite et grossièrement. (Vx ; on disait aussi SABRENAUD, AUDE et SABRENAUDIER, IÈRE.)

— n. m. Savetier. (Vx.)

SABRENASSER (*na-sé* — rad. *sabrenas*) v. a. Exécuter vite et grossièrement : SABRENASSER *son ouvrage*. (Vx ; on a dit aussi SABRENAUDER.)

SABRE-POIGNARD n. m. Sorte de sabre court et droit, qui était en usage dans l'infanterie. ‖ Pl. *Des* SABRES-POIGNARDS.

SABRER v. a. Frapper à coups de sabre : SABRER *une patrouille ennemie*. (Ne se dit que des coups de taille, par opposition à *pointer*.)

— Fam. Faire vite et mal : SABRER *un travail*. ‖ Biffer largement, résolument : SABRER *un manuscrit*. ‖ Quelquefois aussi, Biffer sans discernement : *Pièce de théâtre qu'on a outrageusement* SABRÉE.

SABRES, ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 35 kil. de Mont-de-Marsan ; 2.506 hab. Ch. de f. Midi. Résines, essences. Eglise des XVe et XVIe siècles. Mégalitho. — Le canton a 8 comm. et 8.228 hab.

SABRETACHE (de l'allem. *sarbeltasche*, composé de *sarbel*, sabre, et *tasche*, poche, littéralem. « poche de sabre ») n. f. Sorte de portefeuille plat, qui pend à côté du sabre dans certains uniformes de cavalerie.


Sabretache.

— ENCYCL. La *sabretache* fut originairement une sorte de portefeuille attribué aux cavaliers légers, plus particulièrement chargés de porter des ordres ou des dépêches renfermés dans une poche ou sac en cuir, qu'ils suspendaient au ceinturon, à côté de leur sabre. Bientôt il arriva que les dimensions et la disposition de ce sac s'uniformisèrent, ainsi que la façon de le porter, de le suspendre au ceinturon. On en fit une sorte de portefeuille plat, suspendu par trois courroies pour lui donner le plus de stabilité possible ; on le décora de quelques attributs, et finalement, la sabretache devint un simple ornement. Depuis 1870, elle a disparu des uniformes de l'armée française.

SABREUR n. m. Celui qui donne des coups de sabre. ‖ Militaire brutal et peu instruit.

— Fam. Homme qui travaille vite et mal.

SABRINA, partie des terres antarctiques découverte en 1839 par le capitaine anglais Balleny, à l'O. de la Terre Adélie, entre 110° et 115° de longit. E. et par 65° de latit. S.

BABSAB n. m. Bot. Syn. de BAS, ALE.

SABURRAL, ALE, AUX a. Méd. Qui appartient à la saburre, qui porte de la saburre : *Langue* SABURRALE.

SABURRE (lat. *saburra*, lest, sable) n. f. Méd. anc. Matières muqueuses, que l'on supposait se produire dans l'estomac pendant les mauvaises digestions. ‖ Matières grossières que l'on supposait exister dans certains aliments, et auxquelles on attribuait les mauvais gestes. — Mar. anc. Gravier destiné à servir de lest.

SABURRER v. a. Mar. anc. Syn. de LESTER.

SABY, bourg de la Suède méridionale, dans le Jönköping, sur le lac Sommen ; 5.000 hab.

SAC (*sak* — du lat. *saccus*, grec *sakkos*, même sens) n. m. Poche de cuir ou de toile dont la partie supérieure est ouverte et qui est destinée à servir de récipient : *L'entrée, le fond d'un sac*. ‖ Contenu de cette poche : *Moud et vend le sac de blé. Peser un sac d'argent.*

— Pop. Estomac, ventre : *Emplir son sac.*


Sac

— Longue robe dont les membres des confréries de pénitents se couvrent dans les cérémonies.

— Loc. div. *Sac percé*, Prodigue, dissipateur. ‖ *Sac d'église*, Sac où les femmes mettaient autrefois leurs livres de prières. ‖ *Sac de nuit, Sac de voyage*, Sac que l'on porte en voyage, pour mettre un peu de linge, de menus objets de toilette, etc. *Sac de procès* ou simplem. *Sac*, Sac dans lequel on mettait autrefois toutes les pièces d'un procès : *Déposer le* SAC *au greffe*. *Sac commun*, Sac dans lequel on mettait les pièces de rebut qui n'avaient pas été produites. *Le fond du sac*, Les pièces les plus secrètes. ‖ *C'est la meilleure pièce de son sac*, C'est la chose la plus avantageuse pour lui, son meilleur moyen de réussite. ‖ *Sac à ouvrage* ou simplem. *Sac*, Grande poche que les femmes portent avec elles, et dans laquelle elles serrent l'ouvrage auquel elles veulent travailler. ‖ *Sac à malice*, Grande poche que les escamoteurs attachent devant eux, et d'où ils tirent subitement les objets dont ils ont besoin pour exécuter leurs tours. — Fig. Endroit ou l'on prend les objets nécessaires pour exécuter certaines opérations prestigieuses : *Un coffre-fort bien garni est un* SAC À MALICE *miraculeux*. ‖ *Sac à vin*, Ivrogne. ‖ *Sac à tous grains*, Personne d'un grand appétit et, par conséquent, peu difficile sur la qualité de sa nourriture. ‖ *Homme de sac et de corde*, Scélérat, homme digne des plus grands châtiments. ‖ *Etre dans un sac, comme dans un sac*, Porter un vêtement mal ajusté, dessinant mal les formes. ‖ *Eternuer dans le sac*, Etre guillotiné. (Mot employé pendant la Révolution ; on dit couramment *éternuer dans le son*, parce qu'on remplit de son le baquet destiné à recevoir la tête des suppliciés.) ‖ *Vider son sac*, Dire tout ce que l'on a sur le cœur. ‖ Fam. *Etre dans le sac*, Etre terminé, définitif : *L'affaire* EST DANS LE SAC. ‖ *Voir le fond du sac*, Pénétrer ce qu'il y a de plus caché dans une affaire. *Prendre quelqu'un la main dans le sac*, Le prendre sur le fait. ‖ *Prendre son sac et ses quilles*, Prendre ses affaires pour s'en aller. ‖ *Donner à quelqu'un son sac et ses quilles, Donner à quelqu'un son sac*, Le congédier, le renvoyer. *Avoir son sac et ses quilles, Avoir son sac*, Etre renvoyé, recevoir son congé. ‖ *Ne laisser à quelqu'un que le sac et ses quilles*, Le dépouiller complètement de son argent. ‖ *Juger, Condamner sur l'étiquette du sac*, Juger, Condamner sans examen, sur les apparences. *Avoir la tête dans le sac*, Ignorer complètement ce qui se passe. ‖ *Se courrir d'un sac mouillé*, Se servir d'une mechante excuse. ‖ *Tirer d'un sac deux moutures*, Tirer deux profits d'une seule chose. ‖ *Le sac est plein*, La mesure est comble. ‖ Pop. *En avoir plein son sac*, Etre rassasié, dégoûté d'une chose. — *Avoir bien mangé, bien bu.* — Etre enceinte. ‖ *Avoir une mauvaise pièce à son sac*, Avoir une maladie dangereuse, une cause de ruine, de perte. *Avoir le sac*, Avoir de l'argent comptant, être riche. ‖ *Etre au sac*, Etre disposé à donner ou à prêter de l'argent.

— Interjectiv. *Sac à papier !* Sorte de juron burlesque.

— Agric. Quantité de marc qui reste après un pressurage de cidre ou de vin.

— Anat. Cavité entourée d'une paroi membraneuse. ‖ *Sac lacrymal*, Petite poche située dans l'angle interne de l'œil, terminée supérieurement en cul-de-sac et continuée inférieurement avec le canal nasal et qui sert à conduire les larmes des conduits lacrymaux vers les fosses nasales. Syn. DACRYOCYSTE.

— Anat. végét. *Sac embryonnaire*, Partie du nucelle qui, chez les angiospermes, donne l'ovule fécondable. V. OVULE. ‖ *Sac pollinique*, Loge de l'anthère contenant des grains de pollen. V. POLLEN.

— Astron. *Sac à charbon*, Nom donné par les Anglais à des espaces de la voie lactée où l'on n'aperçoit point d'étoiles.

— Bot. Réunion des étamines dont les filets, soudés ensemble, recouvrent l'ovaire, comme on l'observe dans les asclépiadacées, où ce sac se montre sous la forme d'un capuchon. ‖ *Sac anthérifère*, Enveloppe immédiate de la poussière fécondante des mousses. *Sac de l'embryon*, Membrane la plus intérieure de l'ovule, dans laquelle l'embryon est originairement renfermé.

— Chass. *Sac à furet*, Récipient fermé, dont la paroi est percée de petits trous, et que l'on emploie pour y enfermer les furets destinés à la chasse. *Sac à cartouches*, Récipient servant à emmagasiner des cartouches.

— Comm. *Passe de sacs*. V. PASSE.

— Hist. *Sac de laine*, Coussin placé sur un large divan rouge, formant le siège traditionnel du président de la Chambre des lords, le lord chancelier, et qui est installé au centre de la salle des séances des pairs, au palais de Westminster. ‖ *Prendre le sac de laine*, Prendre la présidence. *S'asseoir sur le sac de laine*, Etre nommé lord chancelier.

— Hist. relig. *Ordre du sac ou de la pénitence de Jésus-Christ*, Ordre ainsi nommé parce que les religieux et les religieuses portaient une robe faite en forme de sac. On appelait ces religieux *sachets*.

— Jeux. *Course en sac*, Divertissement qui consiste à



Sac. A, grand sac; B, petit sac; C, sac à terre; D, sac à charge.

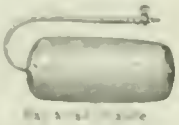

Sac à charge.

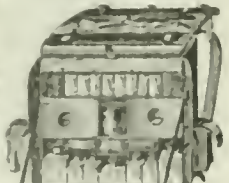

Sac de couchage.

Le sac de Scapin, l'une des plus célèbres pièces de Molière, représentée pour la première fois le 24 mai 1671 sur le théâtre du Palais-Royal. Scapin, le héros de la pièce, est un valet fripon, qui, pour sauver les jeunes amoureux, imagine de faire croire à Géronte, père d'un de ces derniers, que son fils a été enlevé par des Turcs. Il lui persuade ensuite que, pour le racheter, il faut lui apporter 500 écus. Géronte, qui a déjà été dupé par Scapin, refuse d'abord de se laisser prendre à ce piège grossier; mais il finit par se laisser tromper par le fripon, qui, pour mettre à exécution son projet, lui dit qu'il a besoin d'un sac pour porter l'argent. Géronte, ne soupçonnant pas la ruse, lui donne un sac, dans lequel Scapin le fait entrer lui-même, et qu'il emporte en courant. Le vieillard, ayant reconnu la supercherie, veut se mettre à la poursuite de Scapin, mais il est heureusement retenu par Léandre et Octave, qui, ayant su tirer parti de la peur de Géronte, font intervenir, auprès de lui, un faux docteur, qui, prenant sur ce fait un air grave, lui déclare que le sac dans lequel il a été enfermé est un remède infaillible contre la folie, et qu'il doit s'en servir pendant trois jours. Géronte, qui se croit fou, se soumet à cette ordonnance, et, pendant ce temps, les jeunes gens épousent leurs maîtresses. Cette pièce, qui est une des plus gaies de Molière, est aussi une des plus remplies de mouvement et de vivacité. Le rôle de Scapin, qui a été créé par Molière lui-même, a été joué par tous les grands comédiens qui ont paru sur la scène française, depuis Baron jusqu'à Got. Le premier vers dit à ce rôle peut servir à faire connaître le caractère de Scapin :

Que ce soit mon plaisir ou mon intérêt qui me fasse agir, je ne suis pas homme à me donner de la peine pour rien.

Le rôle de Scapin, dans la pièce de Baudeau, adressée, non pas à l'auteur lui-même, mais à la statue bouffonne, grotesque et ridicule, qui avait fait la gaieté de Molière, et qu'il avait enveloppée dans son linceul, est qualifié de « vrai diable pour la malice ».

L'auteur. Il faut lier le sac avant qu'il soit plein. Il faut lier ses projets d'avance-ment de fortune, ne dépasser en rien la mesure. Autant pèche celui qui tient le sac que celui qui met dedans. Le receleur, le complice en général est aussi coupable que le voleur, que le criminel. Il faut trois sacs à un plaideur : un sac de papiers, un sac d'argent et un sac de patience. Les procès demandent des formalités, ils sont coûteux et longs. On frappe sur le sac pour que l'âne le sente. On fait une réprimande à quelqu'un pour la faire sentir à un autre qui ne veut ou ne peut reprendre directement.

Encycl. Mœurs et cout. Le *sac* était autrefois un signe et un instrument de pénitence. Les anciens le mettaient autour de leurs reins. On le prenait dans les moments de deuil, d'affliction, de calamité publique, de pénitence. On y joignait l'action de se couvrir la tête de cendre et de poussière. Lorsque la période d'affliction était passée, on témoignait sa joie en déchirant le sac qu'on avait autour des reins, après quoi on se lavait et on se frottait d'huile parfumée.

— Constr. Les *sacs* en toile ordinaire remplis de sable sont souvent employés pour opérer le décintrement des voûtes ayant une ouverture au-dessus de 20 mètres. Ce système de décintrement, dû à Beaudamoulin, ingénieur des ponts et chaussées, a été utilisé dans un grand nombre de grands ponts et viaducs. Un dispositif spécial permettait au sable les garnissant de s'écouler assez régulièrement. Aujourd'hui, pour les travaux importants, les *sacs à sable* ont été avantageusement remplacés par des *boîtes à sable*. V. BOÎTE.

SAC (*sak'* — de l'ital. *sacco*) n. m. Pillage d'une ville prise : *Le sac de Troie. Mettre une ville à sac.* || Fam. Bouleversement total : *Un enfant a tôt fait de mettre à sac un jardin.*

SACAGNE (*qn* mll.) n. f. Nom que les pêcheurs de l'embouchure de la Seine donnent à la vire rayonnée.

SACARD (*kar'* — rad. *sac*) n. m. et adj. Pop. Homme riche.

SACARTIÈNE, ancienne contrée de l'Asie Mineure, à l'E. de la Carmanie, au S.-E. du Paropamisus, et qui comprenait la Drangiane et quelques districts voisins. Auj. *Sédjestan.*

SACATEPEQUEZ ou **SAN JUAN SACATEPEQUEZ**, bourg du Guatémala, dans la vallée d'un affluent du rio Motagua ; 9.000 hab.

SACCADE (*sa-kad'* — du vx franç. *sacer, sacher, sachier, saquer*, tirer dehors, retirer, dégainer) n. f. Brusque secousse donnée à un cheval, en lui tirant les rênes ou les guides : *Donner une* SACCADE, *des* SACCADES *à un cheval.* || Secousse violente donnée en tirant à soi : *Arracher une dent d'une* SACCADE. || Mouvement brusque et intermittent : *Le lézard ne va que par* SACCADES *et s'arrête à chaque instant.* J. Macé.

— Fig. Action brusque et intermittente : *Certains orateurs ne sont éloquents que par* SACCADES.

— Fam. Réprimande, correction : *Recevoir une* SACCADE.

— Vénér. *Donner la saccade au limier*, Imprimer une secousse à la laisse qui maintient le limier pour l'empêcher de prendre la voie d'une bête que l'on ne veut pas courre.

SACCADER (*sa-ka* v. a. Donner des saccades à : *Quand on* SACCADE *un cheval, on lui rend la bouche dure.*

Saccadé, ée part. pass. du v. Saccader.

— Qui se produit par saccades : *Gestes* SACCADÉS.

Qui a des intermittences, qui va par bonds irréguliers : *Style* SACCADÉ.

SACCAGE (*sa-kaj'*) n. m. Action de saccager ; bouleversement, confusion. Peu us.)

SACCAGEMENT (*sa-ka-je-man*) n. m. Action de saccager. *Qu'a produit le sang de tant de millions d'hommes et le* SACCAGEMENT *de tant de villes ?* (Volt.)

SACCAGER (*sa-ka-jé* — rad. *saccage*. Prend un *e* muet après le *g* devant *a* ou *o* : *Nous saccageons. Il saccagea.*) v. n. Mettre à sac, au pillage : *Alaric et Genséric* SACCAGÈRENT *Rome.*

— Fam. Bouleverser, mettre en désordre : SACCAGER *une bibliothèque.*

— SYN. Désoler, dévaster, etc. V. DÉSOLER.

SACCAGEUR (*sa-ka-jeur'*), **EUSE** n. Personne qui saccage : *C'est un abus d'appeler grands hommes les* SACCAGEURS *de pays.*

SACCAIRE (*sa-kèr'* — lat. *saccarius* ; de *saccus*, sac) n. m. Antiq. rom. Portefaix qui avait le droit exclusif de porter les marchandises du port dans les magasins.

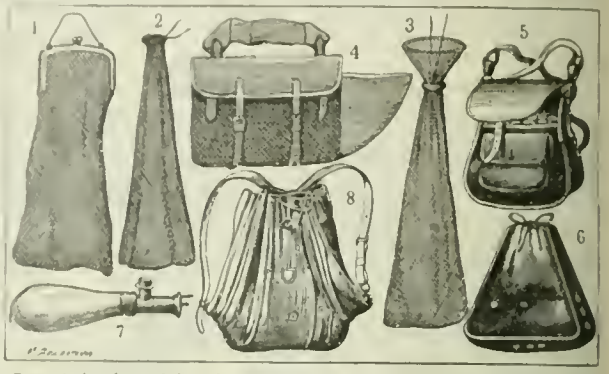

Sacs : 1. A poisson, à fermoir ; 2. A poisson, à coulisse ; 3. A poisson, avec cercle à l'entrée ; 4. A saumon ; 5. A cartouches ; 6. A furet ; 7. A plomb ; 8. A gibier.

SACCARDO (Pietro Andrea), botaniste italien, né à Trévise en 1845. Il a professé à l'université de Padoue et étudié spécialement les champignons. Son plus important ouvrage est le splendide *Sylloge fungorum omnium hujusque cognitorum* (1882-1892).

SACCATÉS (*sa-ka*) n. m. pl. Ordre de cténophores, comprenant les cydippes, callianires et formes voisines. (On les divise en trois familles : *cydippidés, mertensiidés, callianiridés.*) — *Un* SACCATÉ.

SACCATIER (*sa-ka-ti-é*) n. m. Ouvrier qui transporte le charbon de terre en sac, dans les forges.

SACCELLATION (*sak'-sèl', si-on* — du lat. *saccus*, sac) n. f. Méd. anc. Application sur un membre malade de sachets remplis de matières chaudes.

SACCELLE (*sak'-sèl'* — diminu. du lat. *saccus*, sac) n. m. Bot. Fruit qui se compose d'une graine couverte d'une enveloppe membraneuse.

SACCHARATE (*sa-ka* — du lat. *saccharum*, sucre) n. m. Combinaison du sucre avec un corps fonctionnant comme base. (Les *saccharates de chaux, de potasse, de soude* s'obtiennent en chauffant les oxydes correspondants avec une solution sucrée. Le *saccharate de fer* se prépare en chauffant l'hydrate d'oxyde de fer avec du sirop de sucre.)

SACCHARATÉ, ÉE (*sa-ka*) adj. Réduit à l'état de saccharate.

SACCHAREUX (*sa-ka-reû*), **EUSE** [du lat. *saccharum*, sucre] adj. Qui tient de la nature du sucre.

SACCHARIDE (*sa-ka* — du gr. *sakkharon*, sucre, et *eidos*, aspect) n. m. Chim. Nom générique des corps qui ont la composition des sucres ou une composition analogue.

SACCHARIDÉ, ÉE (*sa-ka* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui ressemble au sucre.

— n. m. Pharm. Préparation qui a le sucre pour base.

SACCHARIFÈRE (*sa-ka* — du lat. *saccharon*, sucre, et *ferre*, porter) adj. Qui produit ou contient du sucre : *Plante* SACCHARIFÈRE. *L'acide* SACCHARIFÈRE.

SACCHARIFIABLE (*sa-ka*) adj. Chim. Qui peut être saccharifié, converti en sucre.

SACCHARIFIANT (*sa-ka, fi-an*), **ANTE** [rad. *saccharifier*] adj. Qui produit la saccharification : *Action* SACCHARIFIANTE.

SACCHARIFICATEUR (*sa-ka* — du lat. *saccharum*, sucre, et *facere*, faire) n. m. Appareil utilisé dans la brasserie et la distillerie, et au moyen duquel on transforme l'amidon des grains ou la fécule en glucose.

SACCHARIFICATION (*sa-ka, si-on* — rad. *saccharificateur*) n. f. Conversion en sucre.

— ENCYCL. Industr. En brasserie, la *saccharification* de l'amidon des grains se fait soit au moyen des acides (sulfurique et chlorhydrique), qui donnent de la glucose et un peu de dextrine, soit à l'aide de la diastase des céréales germées qui donne un mélange de maltose et de dextrose.

Le premier de ces deux procédés n'est plus guère usité : en tout cas, il tend de plus en plus à disparaître, remplacé qu'il est par le second, moins simple peut-être, mais qui offre l'avantage de laisser comme résidu une drèche de meilleure qualité et permet la récolte de la levure.

En distillerie, quand on travaille des grains tendres, on opère à peu près comme en brasserie, et c'est un véritable brassage qu'on fait subir à la masse ; mais, quand il s'agit du maïs, dont l'amidon est difficilement saccharifiable, il faut tout d'abord cuire cet amidon et le transformer en empois. En brasserie, la saccharification est arrêtée en coagulant la diastase par ébullition du moût, dès que

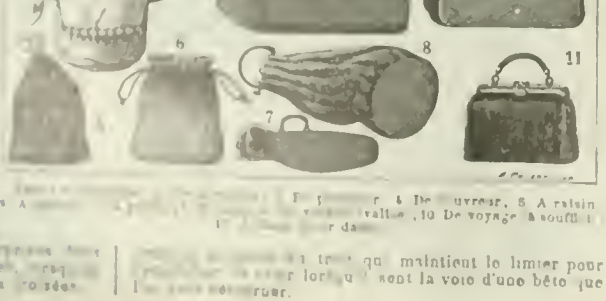

Sacs : 1. A poisson, à fermoir ; 2. A poisson, à coulisse ; 3. A poisson, avec cercle à l'entrée ; 4. A saumon ; 5. A cartouches ; 6. A furet ; 7. A plomb ; 8. A gibier ; 9. De facteur ; 10. De voyage à soufflet ; 11. De nouveau, 8. A raisin [illegible] 10. De voyage à soufflet ; [illegible] de dame.

celui-ci contient un tiers de dextrine et deux tiers de glucose ; tandis qu'en distillerie, où l'on vise surtout au rendement en alcool, après avoir obtenu un moût comme en brasserie, on le met à fermenter : la diastase continue d'agir sur la dextrine, qu'elle transforme en maltose fermentescible, de telle sorte que tout l'amidon du grain est transformé en alcool.

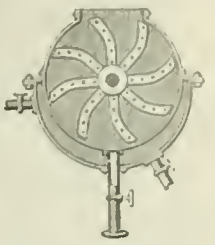

Coupe verticale du *macérateur* Lacambre employé dans la saccharification des grains (procédé belge).

La saccharification s'effectue par infusion soit simplement dans des baquets de bois dont le contenu est remué à la pelle, soit dans des macérateurs où l'on introduit les grains concassés et le malt additionnés d'une certaine quantité d'eau, pour soumettre le tout à un brassage énergique. Cette dernière manière d'agir comporte, suivant les matières employées, quatre procédés (*brlge*, qui fait usage de seigle et de malt d'orge ou de seigle et de malt de froment ; *anglais*, blé, seiglo, avoine et malt d'orge ; *autrichien*, maïs, seigle et malt d'orge sec ; enfin, *allemand*, maïs et malt vert) ; la matière est additionnée d'eau bouillante, ou mieux d'une vinasse bouillante provenant d'une opération antérieure, pour monter la température à 63°. Si l'on ne parvient pas à ce résultat par l'addition d'eau ou de vinasse chaude, on fait arriver de la vapeur dans le double fond du macérateur. Le brassage continuant deux ou trois heures environ, on obtient un moût sucré que l'on refroidit à 20° en envoyant de l'eau froide dans le double fond et qui, dilué, est mis à fermenter. V. BIÈRE, DISTILLATION, FERMENTATION, GLUCOSE.

SACCHARIFIER (*sa-ka* — du lat. *saccharum*, sucre, et *facere*, faire) v. a. Chim. Convertir en sucre.

SACCHARIGÈNE (*sa-ka, jèn'* — du lat. *saccharum*, sucre, et du gr. *génos*, production) adj. Chim. Qui donne du sucre en s'hydratant : *Corps* SACCHARIGÈNES.

SACCHARIMÈTRE (*sa-ka* — du lat. *saccharrum*, sucre, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument servant à déterminer la quantité de sucre en dissolution dans un liquide.

— ENCYCL. On nomme *saccharimètres*, à cause de leur emploi dans le dosage des sucres, des instruments destinés à mesurer le pouvoir rotatoire des corps actifs en dissolution. (V. POLARISATION.) Ils se composent d'un polariseur et d'un analyseur, entre lesquels s'interpose la substance à observer, et d'un polariscope qu'on vise au moyen d'une lunette. On compense la rotation du plan de polarisation soit en faisant tourner le polariseur ou l'analyseur (*polarimètre de Biot, polaristrobomètre de Wild*), soit en mettant entre le polariseur et l'analyseur des prismes de quartz dont la rotation égale, mais en sens contraire, celle des matières sucrées (*saccharimètre de Soleil, saccharimètre à pénombre*).

Dans le *saccharimètre de Soleil*, un prisme de Nicol polarise la lumière de la source ; après, vient un prisme formé de deux moitiés demi-circulaires de quartz dextro et lévogyres imprimant l'une et l'autre une rotation de 90° au plan de polarisation des rayons jaunes moyens. La lumière traverse ensuite la solution à étudier, puis tombe sur un compensateur formé de deux prismes de quartz lévogyres et finalement s'observe au travers d'un nicol par une petite lunette de Galilée. L'analyseur étant parallèle au polariseur, le biquartz apparaît uniformément coloré de la *teinte sensible* lorsque le compensateur se trouve à zéro et le tube à liquide supprimé. Quand on interpose celui-ci, les deux demi-disques de la plaque prennent des colorations différentes, mais on rétablit leur égalité en donnant au compensateur une rotation égale et de sens inverse à celle de la solution. Le nombre de degrés parcourus par l'alidade solidaire du compensateur, à droite ou à gauche du zéro de la graduation, exprime la déviation du plan de polarisation.

Dans le *saccharimètre à pénombre* de Laurent, le rayon primitivement polarisé traverse un diaphragme circulaire dont une lame de quartz ou de gypse demi-onde (c'est-à-dire d'épaisseur telle qu'elle produit une différence de marche d'une demi-onde pour la lumière jaune du sodium) recouvre l'une des moitiés.

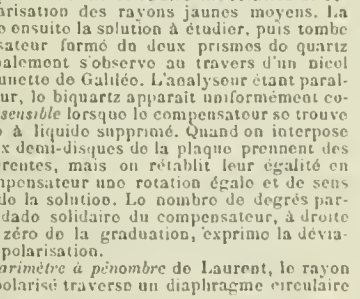

Saccharimètre de Laurent.

La théorie indique que les deux plages ont des intensités égales chaque fois que la section principale de l'analyseur coïncide avec le plan bissecteur des deux plans de polarisation et cette position constitue le repère de l'instrument. Il faut opérer avec une source lumineuse très intense et homogène. Par l'adjonction d'un compensateur Soleil à lames prismatiques de quartz, Laurent a réalisé un autre type de saccharimètre, qu'on peut employer avec la lumière blanche.

SACCHARIMÉTRIE (*sa-ka, tri* — rad. *saccharimètre*) n. f. Méthode de dosage des solutions sucrées.

— ENCYCL. Pour expliquer les phénomènes de polarisation rotatoire découverts par Arago, Biot admit qu'un rayon de lumière polarisée, traversant une substance *active* en dissolution dans un liquide *inactif*, éprouve une déviation angulaire en rapport avec le nombre de molécules actives rencontrées sur sa route ou, en d'autres termes, proportionnelle à la densité de la matière active. Se basant sur cette hypothèse, il calcula l'angle de rotation qu'impriment au plan de polarisation, sous une épaisseur de 1 décimètre et avec une densité ramenée à l'unité, différentes solutions sucrées, et il le dénomma *pouvoir rotatoire moléculaire*.

Soit K ce coefficient caractéristique d'un sucre donné, *d* la densité de sa dissolution renfermée dans un tube de longueur *l*, avec le poids *p* du sucre, on a pour la rotation A du plan de polarisation : $A = Kld\delta$.

Inversement, connaissant K, *l*, *d* et mesurant A, cette formule permettra d'obtenir la proportion de sucre contenue dans l'unité de poids de la solution.

Tel est le problème que la *saccharimétrie* se propose de résoudre dans les différents cas que l'on rencontre au cours des analyses de liquides sucrés. V. SACCHARIMÈTRE.

L'industrie utilise différents procédés de saccharimétrie, dont l'un des plus anciennement répandus est le suivant, basé sur la décoloration de la liqueur de Fehling :

L'échantillon de moût est dilué dans une certaine quantité d'eau. On prend de ce mélange un volume déterminé, dans une burette graduée ; d'autre part, on verse dans une capsule de porcelaine 10 centimètres cubes exactement dosés de liqueur de Fehling, à laquelle on ajoute une égale quantité d'eau distillée, additionnée d'un peu de soude caustique. On chauffe la capsule jusqu'à ébullition du mélange et l'on y laisse tomber, à ce moment, une petite quantité du liquide de la burette. La liqueur change d'aspect ; il se forme un nuage verdâtre, puis orangé, qui se précipite (oxydule de cuivre). Après dépôt au fond du récipient, on s'aperçoit que la liqueur n'est pas complètement décolorée ; il faut recommencer l'expérience jusqu'au moment où l'on obtient ce résultat, et c'est précisément cet instant qu'il faut déterminer soigneusement. On note alors le volume de liquide sucré qu'il a fallu laisser écouler pour obtenir la décoloration, et, sachant que 10 centimètres cubes de liqueur de Fehling sont décolorés par 0 gr. 05 de sucre de raisin, il est facile de déterminer la richesse du moût essayé.

On emploie encore au dosage du sucre dans les moûts différents modèles d'aréomètres (glucomètres, mustimètres, gluco-œnomètres, etc., mais les résultats qu'ils donnent sont loin d'être parfaits.

SACCHARIMÉTRIQUE (*sa-ka, trik'*) adj. Qui a rapport à la saccharimétrie : *Procédés* SACCHARIMÉTRIQUES.

SACCHARIN, INE (*sa-ka* — du lat. *saccharum*, sucre) adj. Chim. Qui contient du sucre, qui a les caractères du sucre.

— Techn. Qui a rapport au sucre, à la fabrication du sucre.

SACCHARINE (*sa-ka*) n. f. Poudre cristalline blanche, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et d'une saveur extrêmement sucrée. Syn. SULFINIDE BENZOÏQUE, SUCRE DE HOUILLE.

— ENCYCL. Chim. La *saccharine* s'emploie comme édulcorant (300 fois plus actif que le sucre de canne) pour les aliments des diabétiques. La saccharine provoquant facilement des troubles digestifs, il n'en faut employer que quelques centigrammes par jour ; elle est d'ailleurs toxique à doses peu élevées. Les insectes ne touchent pas aux aliments renfermant de la saccharine. Ses propriétés nocives doivent en limiter l'emploi à certains cas où il faut proscrire absolument le sucre. Elle s'élimine totalement par l'urine, sans modification.

La saccharine s'obtient de la façon suivante : le toluène, carbure d'hydrogène aromatique extrait du goudron de houille, est d'abord transformé en acide sulfoné par l'acide sulfurique fumant à la température de 100° ; on obtient les deux isomères ortho et para, que l'on transforme en sels calciques, puis en sels sodiques. Un courant de chlore en présence du trichlorure de phosphore les transforme en sulfochlorures de toluène : $ClH^2C\text{-}C^6H^4\text{-}SO^2Cl$; le sulfochlorure para cristallise le premier sous l'action d'un refroidissement énergique. Le sulfochlorure ortho, resté liquide, se sépare au moyen d'un turbinage. On le transforme au moyen d'un courant de gaz ammoniac ou de cristaux de bicarbonate d'ammoniaque en orthosulfamide. Celle-ci, lavée à l'eau, est ensuite soumise à l'oxydation par une solution très étendue de permanganate de potasse et l'alcali qui se forme est neutralisé au fur et à mesure par un acide ; on obtient de cette façon le sulfo-benzaminate de potassium. Il suffit alors de verser dans la solution filtrée de l'acide chlorhydrique pour mettre la saccharine en liberté. Le produit ainsi obtenu, ou sucre de Cologne, est employé, en Allemagne, pour la préparation des sirops, des liqueurs, des chocolats, des gâteaux, des bières, etc.

— Législ. L'emploi de la *saccharine* dans l'alimentation humaine rend la digestion plus lente et plus pénible. D'autre part, comme la saccharine possède un pouvoir sucrant équivalant à 300 fois et même, d'après certaines évaluations, à 500 fois celui du sucre, on voit combien graves pourraient être, pour les finances de l'État et pour l'industrie sucrière, les conséquences de la substitution de la saccharine au sucre dans l'alimentation.

Par suite de ces considérations, l'importation en France et en Algérie de la saccharine et des substances saccharinées a été prohibée, et la loi de finances du 30 mars 1902 a interdit sous peine d'amende et de confiscation, pour tous usages autres que la thérapeutique, la pharmacie et la préparation de produits non alimentaires, l'emploi de la saccharine ou de toute autre substance analogue, et en même temps elle a soumis la fabrication et la circulation de ces substances diverses à une réglementation spéciale précisée et complétée par un décret du 12 avril 1902.

SACCHARINÉ, ÉE (*sa-ka* — du lat. *saccharum*, sucre) adj. Bot. Se dit des organes qui contiennent du sucre.

SACCHARINIQUE (*sa-ka, nik'* — rad. *saccharine*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^6H^{10}O^8$, qui se forme dans l'action de l'eau sur la saccharine. Il a pour isomère l'acide *métasaccharinique*, qui n'a pas été isolé, mais dont les sels se forment quand on fait bouillir la *métasaccharine* avec les oxydes correspondants.)

SACCHARIQUE (*sa-ka-rik'* — du lat. *saccharum*, sucre) adj. Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient par l'oxydation de plusieurs espèces de sucre et d'amidon. (Se dit aussi des éthers dérivés de cet acide.)

— ENCYCL. L'acide *saccharique* a pour formule $C^6H^{10}O^8$. Il est isomérique avec l'acide mucique et prend naissance lorsqu'on oxyde par l'acide azotique le sucre de canne, la glucose, l'amidon et la mannite. L'acide saccharique a été d'abord obtenu par Scheele, qui le confondit avec l'acide malique.

L'acide saccharique est déliquescent, facilement soluble dans l'eau et dans l'alcool et insoluble dans l'éther. La solution aqueuse devie vers la droite le plan de polarisation de la lumière. Oxydé par l'acide azotique, il fournit d'abord l'acide tartrique droit, puis l'acide oxalique. C'est un acide bibasique. On connaît un isomère, l'acide *parasaccharique*, qui se forme lorsqu'on traite la glycyrrhizine par l'acide sulfurique étendu.

SACCHARISME (*sa-ka-riss'm* — du lat. *saccharum*, sucre) n. m. Ensemble des phénomènes morbides, angus ou chroniques, qui résultent d'une ingestion exagérée de sucre.

— ENCYCL. Le *saccharisme* n'a guère été observé que chez les animaux de laboratoire, cependant, on en a signalé un ou deux cas chez des enfants qui s'étaient gavés de sucreries. Les phénomènes constatés ressembleraient à ceux de l'alcoolisme, mais le mécanisme de leur production est encore très mal connu.

SACCHARITE (*sa-ka*) n. f. Substance minérale, résultant du mélange d'un feldspath et de divers minéraux.

SACCHARIVORE (*sa-ka* — du lat. *saccharum*, sucre, et *vorare*, dévorer) adj. Zool. Qui mange du sucre, qui vit de sucre. Peu us.

SACCHAROÏDE (*sa-ka* — du gr. *sakkharon*, sucre, et *eidos*, aspect) adj. Qui a l'apparence du sucre. *Gypse* SACCHAROÏDE.

SACCHAROÏTE (*sa-ka* — du lat. *saccharum*, sucre) n. m. Chim. Se dit de tout principe sucré ne fermentescible, comme la glycérine, la mannite, etc.

SACCHAROLÉ (*sa-ka* — du lat. *saccharum*, sucre) n. m. Pharm. et thérap. Nom générique donné aux médicaments galéniques qui se préparent avec le sucre.

— ENCYCL. Les *saccharolés* liquides sont les *sirops* ; les saccharolés mous sont les *pâtes* ; les saccharoles solides sont les *pastilles* ou *tablettes*.

SACCHAROLIQUE (*sa-ka, lik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Pharm. Médicament dont la caractéristique est de renfermer du sucre : *Les pâtes pectorales sont des médicaments* SACCHAROLIQUES.

SACCHAROLOGIE (*sa-ka, ji* — du gr. *sakkharon*, sucre, et *logos*, discours) n. f. Traité sur le sucre.

SACCHAROMYCES (*sa-ka, sess* — du gr. *sakkharon*, sucre, et *mukès*, champignon) n. m. Genre de champignons ascomycètes, sans mycélium, qui se multiplient dans les jus sucrés, où ils provoquent la fermentation. ‖ On les appelle aussi LEVURES.

— ENCYCL. Les *saccharomyces* ont une structure très simple : ils se composent d'une petite masse de protoplasma, entourée d'une enveloppe mince de cellulose. Cette masse protoplasmique, de 1 100e de millimètre de diamètre environ, quand elle se trouve dans les conditions normales de température et de nutrition, croît et bourgeonne, c'est-à-dire qu'arrivée à un certain stade de son développement, elle donne naissance à deux cellules semblables à elle, qui tantôt se séparent et tantôt restent unies (chapelets). Chaque cellule donne ainsi naissance à une multitude d'autres. Si le développement est entravé, le protoplasma que renferme chaque cellule se contracte et se transforme en globules spores, qui peuvent conserver très longtemps leur pouvoir germinatif et reproduiront, immergés dans un milieu convenable, la cellule qui leur a donné naissance. Les principales espèces du genre saccharomyces sont : *saccharomyces cerevisiæ* levure de bière, *apiculatus* et *ellipsoideus* levure de vin, *pastorianus* etc. (V. LEVURE, FERMENTATION.) Une autre espèce, *saccharomyces albicans*, se développe sur la muqueuse buccale et cause la maladie appelée *muguet*. V. MUGUET.

SACCHARONATE (*sa-ka*) n. m. Sel dérivant de l'acide saccharonique.

SACCHAROMYCOSE (*sa-ka*) n. f. Pathol. Maladie déterminée par la présence de saccharomyces. La plupart des saccharomycoses sont purement expérimentales et n'ont été observées que sur les animaux de laboratoire. Il faut cependant faire une exception pour le *muguet* (V. MUGUET).

SACCHARONE (*sa-ka*) n. f. Chim. Produit d'oxydation de la saccharine.

— ENCYCL. La *saccharone* $C^{12}H^{10}O^{14}$ s'obtient en chauffant à 35° un mélange de saccharine avec trois fois son poids d'acide azotique ; on précipite par la chaux l'acide oxalique qui se forme en même temps. Elle est fusible à 170° et est dextrogyre. Elle possède à la fois la fonction acide et la fonction lactone et donne deux séries de sels.

SACCHARONIQUE (*sa-ka, nik'* — adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{12}H^{10}O^{14}$ non connu à l'état libre, mais dont les sels prennent naissance quand on fait bouillir la saccharone avec les alcalis ou les carbonates alcalins.

SACCHAROPHORE (*sa-ka* — du gr. *sakkharon*, sucre, et *phoros*, qui porte) adj. Bot. Qui produit du sucre.

— n. m. Ancien nom de la canne à sucre.

SACCHAROSE (*sa-ka* — du gr. *sakkharon*, sucre) n. f. Chim. Principe sucré extrait de la canne à sucre, de la betterave, etc. (V. SUCRE.) Se dit aussi des corps sucrés du sucre de canne.

— ENCYCL. Les *saccharoses* sont des corps à saveur sucrée, dont les solutions sont douées d'un pouvoir rotatoire dextrogyre. Leur constitution moléculaire n'est pas complètement déterminée, mais on doit les considérer comme composés d'acétols ou de corps voisins. Les saccharoses principales sont : la *saccharose* proprement dite (sucre), la *lactose*, la *tréhalose*, l'*agavose*, etc., comprenant deux molécules d'hexoses ($C^6H^{12}O^6$) et la raffinose ; la *mélitose*, etc., à trois molécules d'hexoses ($C^6H^{12}O^6$). Ces corps, par hydratation, se décomposent en donnant naissance à des glucoses.

SACCHAROSIDE (*sa-ka*) n. f. Chim. Corps formé par l'union de la saccharose avec une base.

SACCHARUM (*sa-ka-rom'*) n. m. Bot. Genre de graminées.

— ENCYCL. Le genre *saccharum* renferme des graminées de taille plus ou moins grande, à fleurs groupées en panicule tantôt rameuse, tantôt spiciforme et à rameaux articulé. On en connaît douze espèces des régions tropicales, l'une d'elles, la *canne à sucre*, est cultivée pour la substance sucrée que l'on extrait de son parenchyme.

SACCHARURE (*sa-ka* — du lat. *saccharum*, sucre) n. m. Médicament interne solide, d'aspect granulé ou pulvérulent, formé de sucre contenant à l'état de mélange ou d'imbibition diverses substances organiques ou inorganiques.

— ENCYCL. Les *saccharures*, avec ces essences ou ces sucres, s'obtiennent en humectant avec ces essences du sucre en morceaux, que l'on pulvérise ensuite.

SACCHETTI (Francesco), écrivain italien, né à Florence vers 1335, mort après 1399. Noble et guelfe, il

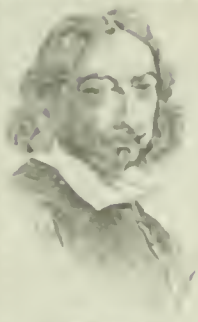

Saccolabion : *a*, fleur.

SACCOPÉTALE n. m. Genre d'anonacées, tribu des anonées, comprenant des arbres dont on connaît plusieurs espèces qui croissent à Java.

SACCOPTÉRYX (*ri-kss*) n. m. Genre de mammifères chiroptères, famille des emballonurides, propres à l'Amérique tropicale.

— Encycl. Les *saccoptéryx* sont des chauves-souris à queue plus courte que la membrane interfémorale, à pouce caché en partie dans la membrane alaire. L'espèce type du genre est la *saccoptéryx bilineata*, de la Guyane, du Brésil et du Para.



Saccostome.

SACCOSTOME (*stom'*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des muridés, propres à l'Afrique tropicale.

— Encycl. Les *saccostomes* sont des rats voisins des hamsters, possédant de grandes abajoues. L'espèce type, *saccostomus campestris*, est propre au Mozambique, ainsi que le *saccostomus fuscus*.

SACCULAIRE (*ler'* — du lat. *sacculus*, petit sac) adj. Anat. Qui a rapport au saccule.

— n. m. Antiq. rom. Nom donné à ceux qui employaient la ruse, l'escamotage, pour tirer l'argent de la bourse de leurs dupes.

SACCULE (du lat. *sacculus*, petit sac) n. m. Anat. Organe membraneux rempli de lymphe, situé dans l'oreille interne, au-dessous de l'*utricule*, dans le *vestibule*, et qui transmet les vibrations de l'oreille moyenne au *limaçon*.

— Bot. Sorte de sac qui enveloppe la radicule de certains embryons.

SACCULIFORME (du lat. *sacculus*, dimin. de *saccus*, sac, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un petit sac.

SACCULINE n. f. Genre de crustacés cirripèdes rhizocéphales, famille des peltogastridés, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. (Les sacculines sont de petits crustacés dégradés, dont le corps ressemble à un sac, et qui vivent fixés sous l'abdomen des crabes.)

SACEDON, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Guadalajara], à 41 kilom. S.-E. de la ville de ce nom, sur une colline à égale distance du Guadiela et du Tage; 2 000 hab. Sources salifères, utilisées dans un établissement thermal que fréquentent surtout les Madrilènes. C'est l'ancienne *Thermida*.

SACÉES (*sé*) n. f. pl. Antiq. Fêtes que l'on célébrait dans la Perse ancienne.

— Encycl. On dit ordinairement que les *sacées* avaient été organisées par Cyrus, en mémoire d'une victoire remportée sur les Saces; en fait, le mot « sacées » paraît être la transcription de la première partie du nom de Zakmouk, que les Babyloniens donnaient à la grande fête de leur culte. Le trait caractéristique de cette fête, celui qui frappa le plus les anciens, était la liberté momentanée qu'elle donnait aux esclaves : ceux-ci, pendant cinq jours, commandaient à leurs maîtres, qui devaient vêtus somptueusement et banqueter en réserve.

SACELLAIRE (*sè-lèr'* — du grec *sakellion*, bas lat. *sacellum*, sanctuaire) n. m. Hagiotaire byzantin.

SACELLUM (*sè-lomm'* — mot lat., dimin. de *sacrum*, lieu sacré) n. m. Petit édicule isolé, en forme de chapelle ou de tombeau, en pierre ou en bois. Pl. *sacella*.

— Par ext. Ce qui a un caractère vénérable et comme sacré : *La vieillesse, la maternité, sont des* SACERDOCES.

— Syn. Sacerdoce, prêtrise.

— Encycl. V. PRÊTRISE.

SACERDOTAL, ALE, AUX (*sèr'* — lat. *sacerdotalis*; de *sacerdos, otis*, prêtre) adj. Qui appartient aux prêtres, au sacerdoce : *Fonctions* SACERDOTALES. *Habits* SACERDOTAUX.

— Antiq. égypt. *Lettres sacerdotales*, Nom donné à tort aux caractères hiératiques des Égyptiens, à l'écriture cursive dont ils se servirent, jusque vers le VIIe siècle avant notre ère, pour écrire sur papyrus. (En fait, les hiéroglyphes sont la véritable écriture sacerdotale, celle que les prêtres étudiaient et que seuls ils possédaient à fond.)

— Antiq. rom. *Jeux sacerdotaux*, Jeux publics donnés par ceux qui étaient promus aux fonctions sacerdotales.

— n. m. Sous les empereurs romains, Prêtre principal des dieux, dans une province.

SACERDOTALISME (*sèr', lism'* — rad. *sacerdotal*) n. m. Esprit, influence des sacerdoces, des prêtres.

SACES (lat. *Sacæ*), peuple nomade de l'Asie ancienne, qui erraient entre l'Indo et la Sogdiane (auj. territoire des Kirghiz [Russie d'Asie]). Les Perses donnaient le nom de Saces à tous les Scythes. Ils furent soumis par Darius Ier.

SACHAU (Karl Eduard), orientaliste allemand, né à Neumünster (Holstein) en 1845. Professeur de langues orientales à Vienne (1872 et à Berlin (1876), il fut chargé de l'organisation du séminaire des langues orientales (1887), et exécuta de nombreux voyages en Orient. Ses principales publications sont : *Chronologie Orientalischer Volker* d'Alberouni (1879, et trad. angl. 1879); *Alberuni's India* (1887-1888); *Indo-arabische Studien* (1888); *Arabische Volkshelder aus Mesopotamien* (1889); *Skizze des Fellichi-Dialekts von Mosul* (1895); *Reise in Mesopotamien* (1895); *Am Euphrat und Tigris* (1899); etc.

SACHÉE (rad. *sac*) n. f. Ce qu'un sac peut contenir : *Une* SACHÉE *de pommes, de noix*.

SACHEM (*chem'*) n. m. Membre du conseil de la nation, dans les peuplades de l'Amérique du Nord.

SACHER-MASOCH (Léopold, chevalier DE), écrivain allemand, né à Lemberg en 1835, mort à Lindheim (Hesse) en 1895. Fils du chef de la police de Galicie, il habita d'abord ce pays, puis fréquenta le lycée de Prague, et enfin l'université de Graz, où il fut nommé maître de conférences. Le succès de son premier roman, *un Conte galicien*, publié en 1858, le fit renoncer à ces fonctions. Il revint cependant au professorat plus tard et accepta quelque temps une chaire à l'université de Lemberg. Les meilleures de ses œuvres sont celles où il retrace des scènes de la vie galicienne, petite-russienne ou juive. Il faut citer dans ce genre : *Contes polonais* (1887); *le Legs de Caïn* (1874); *Récits galiciens* (1876; nouvelle série, 1881); *Contes juifs* (1878); *Nouveaux Contes juifs* (1881); etc. Il a écrit aussi des romans passionnels, où l'on trouve souvent un caractère érotique singulier, qui a été appelé, d'après lui, *musochisme*.



Sacher-Masoch.

SACHET (*ché* — rad. *sac*) n. m. Petit sac : *Un* SACHET *de camphre*. || Petit coussin ou sorte de portefeuille d'étoffe contenant des parfums, des senteurs : *Mettre un* SACHET *dans son linge. Mettre ses mouchoirs dans un* SACHET.

— Petit sac dans lequel on met l'avoine que l'on donne à manger aux chevaux quand ils sont hors de l'écurie.

— Artill. anc. Sac de serge ou de fort papier destiné à contenir la charge de poudre d'un canon se chargeant par la bouche, et qui, rempli, constituait la gargousse.



Sachet.

— Bot. Nom donné aux organes qui renferment les corps reproducteurs dans certains lichens.

— Pharm. Dans l'ancienne thérapeutique, Petit sac de mousseline empli de substances médicamenteuses en poudre grossière, et que l'on introduit dans les cavités naturelles (vagin, etc.) ou que l'on attache sur la peau.

SACHET, ETTE (*ché, chèt* — de *sac*) n. Nom donné aux religieux et religieuses de l'ancien ordre du Sac. || Au moyen âge, Reclus, recluse : *Dans* Notre-Dame de Paris, *Victor Hugo met en scène une* SACHETTE.

— Encycl. Les *sachets* étaient des religieux augustins, fondés en Italie, probablement par saint Jean le Bon, au XIIe siècle. Ils suivaient une règle austère, ne mangeant pas de viande, ne buvant pas de vin. Chaussés de sandales, ils portaient une longue robe de laine grise, avec un capuchon dont la forme leur fit donner le nom de *sachets*; on les nommait aussi *frères de la Pénitence de Jésus-Christ, bons hommes* et *frères béguins*. Henri III les appela à Londres, en 1257; saint Louis les établit à Paris, en 1261; deux ans après, ils fondèrent un couvent à Saragosse. Le second concile de Lyon (1274) les mit au nombre des religieux à qui il ordonna de se fondre dans un des quatre ordres mendiants, qu'il déclara seuls reconnus.

Les *sachettes* étaient des religieuses qui suivaient une règle analogue à la leur.

SACHOT Octave), littérateur français, né à Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne) en 1821. Il étudia le droit, se fit recevoir licencié, puis se tourna vers les lettres. Il commença par faire des traductions de l'anglais et de l'italien. Parmi ses ouvrages personnels, on peut citer : *Voyages du docteur William Ellis à Madagascar* (1860); *l'Ile de Ceylan et ses curiosités naturelles* (1869); *Madagascar et les Mad-casses* (1864); *Inventeurs et inventions* (1874); *Pays d'extrême Orient* (1874); *les Grandes Cités de l'Ouest américain* (1874); *la France et l'Empire des Indes* (1875); *la Sibérie orientale et l'Amérique russe, le pôle nord et ses habitants* (1875); *Récits de voyages, aventures, types et*

·roquis (1877); etc. Sachot s'adonna au dessin et à la sculpture. Il exposa, de 1857 à 1885, à plusieurs Salons.

SACHRIMNER, porc monstrueux qui sert de nourriture aux héros scandinaves dans le Walhalla.

SACHS (Hans), poète allemand, né et mort à Nuremberg (1494-1576). Fils d'un tailleur, il fréquenta l'école latine de sa septième à sa quinzième année. Il fut alors mis en apprentissage chez un cordonnier, puis il fit son « tour l'Allemagne ». Les hasards du voyage l'amenèrent à la cour de l'empereur Maximilien Ier, où il résolut de se faire maître chanteur (1513). A cet effet, il se rendit à Munich, près du tisserand Nonnenbeck, qui l'instruisit dans son art. Après quelque temps de vie errante, il retourna à Nuremberg, où il fut reçu maître, et fit des chaussures et des poèmes. En 1519, il épousa Cunégonde Creuzer, qui lui donna sept enfants. Cunégonde étant morte en 1560, le poète sexagénaire se remaria avec une jeune fille de dix-sept ans. Il échappa à la terrible épidémie de peste qui ravagea Nuremberg en 1562, et qui lui inspira un grand nombre de poésies sérieuses ou religieuses.

Hans Sachs a été un auteur très fécond. On estime qu'il a écrit plus de cinq cent mille vers. Nombreux sont aussi les genres littéraires qu'il a cultivés. A côté des poésies selon la formule des maîtres chanteurs, il a produit des poésies gnomiques, des comédies, des tragédies, des *farces* et *jeux* de toute nature, des fables, des *histoires*, des allégories, des songes, des *visions*, des *débats*, des psaumes, des cantiques, des chansons de carrefour, des chansons d'amour, des dialogues en prose, etc.

Dès la première période de son activité poétique, il a mis son talent au service de la Réforme. Son *Rossignol de Wittemberg*, poème composé à l'éloge de Luther (1523), est resté célèbre. Dans ses œuvres dramatiques, Hans Sachs a traité les sujets les plus variés; il s'inspire de l'antiquité, du moyen âge, et de son époque; il s'adresse à la Bible, à la mythologie, à la légende, au conte et à son imagination. Ses pièces de théâtre, surtout ses *farces*, ont une réelle valeur poétique. Par l'art de la composition dramatique, l'intérêt de l'action, la force de la description, la verve de l'exposition, elles justifient la faveur dont elles ont joui. Hans Sachs est un poète populaire; il est réaliste de ton et de forme. Sa langue est précise, colorée et appropriée au sujet. Aussi ne s'étonne-t-on pas de l'éloge que Gœthe a fait de lui dans sa *Mission poétique de Hans Sachs* (1776). Hans Sachs est un des personnages des *Maîtres chanteurs* de Wagner.

SACHS (Jules DE), botaniste allemand, né à Breslau en 1832, mort à Wurtzbourg en 1897. Il fit ses études à Prague et devint l'aide du physiologiste Purkinje. Reçu privatdocent de physiologie végétale, il professa successivement à Poppelsdorf, à Fribourg et à Wurtzbourg. Parmi ses plus remarquables ouvrages, on peut citer : *Physiologie végétale* (1866), trad. en franç. par Micheli (1868); *Traité de botanique* (1868), trad. en franç. par Van Tieghem; *Vorlesungen über Pflanzenphysiologie* (1882); etc.

SACILE, bourg d'Italie (Vénétie), prov. et à 59 kilom. d'Udine, ch.-l. de district; 5.330 hab. Draperie, vins, soieries.

SACK n. m. Mesure de capacité valant : en Angleterre, 109 litres; à Harlem, 79 lit. 05; à Leyde, 68 lit. 271; à Middlebourg, 72 lit. 387; en Zélande, 74 lit. 689; à Bâle, 136 lit. 656; à Fribourg, 127 lit. 744; dans le canton de Vaud, 135 litres.

SACKEN. Biogr. V. OSTEN-SACKEN.

SACKVILLE, bourg du Canada (Nouveau-Brunswick [comté de Westmoreland]), au fond de la baie de Chignecto, cul-de-sac N. de la baie de Fundy (Atlantique); 5.000 hab. Construction de navires.

SACKVILLE (Sorge, vicomte), lord GERMAIN, général anglais, né en 1716, mort à Stoneland-Lodge (Sussex) en 1785. Entré dans l'armée en 1737, au Parlement en 1741, il participa aux campagnes de Hollande, fut blessé à Fontenoy (1745), et devint secrétaire à la guerre dans le gouvernement d'Irlande (1751). En 1758, il prenait part à l'expédition contre les côtes françaises, puis fut attaché à l'armée alliée commandée par Ferdinand de Brunswick. Après la bataille de Minden (1er août 1759), il fut accusé de n'avoir pas poursuivi jusqu'au bout les avantages des alliés. Renvoyé en Angleterre, il comparut en 1760 devant une cour martiale, qui le reconnut coupable d'avoir désobéi aux ordres du prince Ferdinand. Sackville conserva son siège au Parlement. A l'avènement de George III, il revint en faveur. Après un duel retentissant avec Johnstone, il s'occupa surtout de politique. Il était connu depuis 1770 sous le nom de lord Germain, que lui avait légué lady Betty Germain. Commissaire du commerce et plantations, il fut secrétaire d'État pour les colonies de 1775 à 1782.

SACOCHE (de l'ital. *saccoccia*; de *sacco*, sac) n. f. Double poche de cuir dont on se sert en voyage : *La* SACOCHE *d'un courrier, d'un marchand forain.* ‖ Sac de toile ou de peau à un ou plusieurs compartiments, dans lequel les personnes qui perçoivent de l'argent portent leur recette : *La* SACOCHE *d'un conducteur d'omnibus.*


Sacoche.

— Comm. Flacon de verre dans lequel on met de l'eau de fleurs d'oranger.

— Milit. Partie du harnachement de la cavalerie qui se place sur le devant de la selle.

— ENCYCL. Milit. Les deux *sacoches* sont reunies par un chapelet en cuir de bœuf disposé de manière à emboîter l'arçon de la selle. Chacune d'elles est formée d'un dessus et d'un soufflet en deux morceaux réunis par des coutures. Dans l'intérieur de la sacoche droite est fixé l'étui à pétard de mélinite dont tous les cavaliers sont pourvus. Chaque sacoche est fermée par un recouvrement formant charnière dans le chapelet. Sous le recouvrement de la sacoche gauche est placée la poche à cartouches.

SACOLÈVE n. f. Navire caboteur du Levant très tonturé et relevé de l'arrière, gréé de trois mâts à pible, le grand mât portant des voiles carrées volantes, les autres des voiles latines ou auriques. ‖ On écrit aussi SACOLÉVA n. m.

— ENCYCL. Comme sur beaucoup de bateaux orientaux, le bastingage des *sacolèves* est exhaussé en son milieu par une fargue volante en toile. La voilure comme les dimensions de ces bateaux sont très variables et il en a existé à trois mâts.

Parmi les variétés de sacolèves on doit citer la sacolève

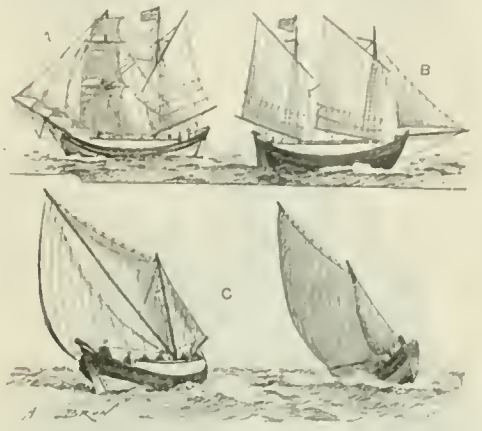

Sacolèves : A, sacolève scouna; B, sacolève trabannedira bratsera; C, petits sacolèves à voile à livarde.

scouna (corruption du mot *schooner*, goëlette), qui a à peu près l'aspect d'un brick-goëlette, sauf que le grand mât porte, au lieu d'une brigantine, une voile au tiers bordée sur une bôme. La sacolève trabannedira bratsera a deux voiles semblables tiercées et bômées; les petits sacolèves n'ont qu'un mât portant une voile à livarde et un foc.

SACOME (ital. *sacoma*) n. m. Archit. Moulure en saillie. ‖ Calibre, profil de cette moulure.

Sakountala ou **Sacountala**. V. ÇAKOUNTALA.

SACQUER (*sa-ké* — de *sac*) v. a. Pop. Donner son sac à quelqu'un, le renvoyer, le congédier.

SACQUIER (*sa-ki-é* — de *sac*) n. m. Aux XVIIe et XVIIIe s. Mesureur de sel. ‖ Auj., dans quelques ports, Agent chargé de faire mettre en sac le sel et les grains.

SACRAMENTAIRE (*man-tèr'*) n. m. Liturg. Livre qui contient les prières de la messe et celles qu'on récite lorsqu'on administre les sacrements.

— Hist. eccléS. Nom donné par les écrivains catholiques à tous les hérétiques qui ont enseigné des erreurs touchant l'eucharistie. ‖ Nom donné par les luthériens aux disciples de Carlostadt, aux zwingliens, aux calvinistes et à tous les dissidents qui soutiennent, les uns que la communion est un type, un symbole du corps et du sang de Jésus signifiant la grâce, les autres que c'est une simple commémération de la cène.

SACRAMENTAL, ALE, AUX adj. Syn. de SACRAMENTEL.

— n. m. pl. Relig. Objets, cérémonies, prières, etc., qui effacent les péchés véniels de ceux qui en font usage avec foi.

SACRAMENTALEMENT adv. Syn. de SACRAMENTELLEMENT.

SACRAMENTEL, ELLE (*man-tèl'*) adj. Qui a rapport aux sacrements; qui tient du sacrement : *Paroles* SACRAMENTELLES. *Espèces* SACRAMENTELLES.

— Par ext. Qui s'emploie comme formule efficace, décisive, déterminante, obligée : *Mots* SACRAMENTELS.

— Hist. *Charte sacramentelle* ou *Charte de serment*. Charte, acte quelconque, par lequel on s'engageait sous la foi du serment.

SACRAMENTELLEMENT (*man-tè-le* adv. D'une manière sacramentelle, par sacrement.

SACRAMENTO, fleuve des États-Unis (Californie). Il coule, en sens inverse du Sac Joaquim, dans la grande vallée californienne ouverte entre la sierra Nevada à l'E., la Coast Range à l'O. Il va vers le S.-S.-E., puis le S.-O., baigne de riches campagnes, passe à Sacramento, s'unit au San Joaquim et se verse avec lui dans la baie de San-Francisco; 800 kilom.

SACRAMENTO, comté des États-Unis d'Amérique (Californie), sur le Sacramento; 45.000 hab. Ch.-l. *Sacramento*.

SACRAMENTO, ville des États-Unis d'Amérique, capitale de l'État de Californie, chef-lieu du comté homonyme, en aval du confluent du Sacramento et de l'American River; 30.000 hab. Belle ville, largement bâtie et avec une régularité parfaite. Quelques édifices intéressants, notamment le Capitole. Industrie active : sucreries, filatures de laine, fabrication de machines agricoles et de matériel de chemins de fer. Commerce de pelleteries. Ville nouvelle, créée en 1849, au moment de l'arrivée en Californie du flot des chercheurs d'or, et dont le développement a été rapide.

SACRAMENTUM (*min-tom'* — mot lat.) n. m. Dr. rom. Forme de procédure usitée à la première époque du droit romain, et qui constituait l'une des *actions de la loi*.

— ENCYCL. V. SERMENT.

SACRARIUM (*ri-o'* — mot lat., de *sacer*, sacré) n. m. Antiq. rom. Oratoire domestique. ‖ Partie d'un temple où l'on gardait les objets sacrés.

— ENCYCL. Le *sacrarium* était la pièce consacrée dans chaque maison aux images des dieux et en particulier des dieux lares. Une seule maison pouvait en contenir plus d'un. Alexandre Sévère en avait deux. Dans le plus grand, on voyait, avec les lares, les images d'Abraham, d'Orphée, d'Alexandre le Grand et du Christ. Dans l'autre étaient les statues d'Achille, de Virgile, de Cicéron, etc. On déposait souvent les papiers de famille dans le *sacrarium*.

Sous l'empire, on donna le même nom à l'oratoire qui gardait la statue sacrée de l'empereur. Dans les temples, le *sacrarium* était une sorte de sacristie. C'est le sens que le mot a gardé dans le langage des chrétiens.

SACRATI (Francesco), compositeur italien, né à Parme au commencement du XVIIe siècle, mort en 1650. Il fut maître de la chapelle de François Ier, duc de Modène, et considéré comme l'un des artistes les plus habiles de son temps. Il fit représenter sur les divers théâtres de Venise une demi-douzaine d'opéras : *la Finta Pazza* (1641); *Bellerofonte* (1642); *Venere gelosa* (1643), *L'Isse errante* (1644), *Proserpina rapita* (1644) et *Semiramide in India* (1647). *La Finta Pazza* fut le premier opéra italien représenté à Paris. Mazarin avait fait venir d'Italie une troupe de chanteurs, ainsi que le fameux décorateur machiniste Torelli.

SACRE (sur le st. verb. de *sacrer*) n. m. Action de consacrer par une cérémonie religieuse un prince ou un évêque : *Le* SACRE *des rois de France avait lieu dans l'église cathédrale de Reims.*

— Fig. Consécration qui impose une sorte de respect religieux : *La gloire et le* SACRE *des morts.* (Baz.)

— Hist. relig. Dans quelques provinces Protestantes de la Fête-Dieu : *Le* SACRE *du Maire. Le* SACRE *d'Arles.*

— ENCYCL. La cérémonie du sacre, l'onction sainte qui accompagne le couronnement du roi, est d'origine hébraïque : le premier roi d'Israël, Saül, fut sacré par Samuel, et ses successeurs suivirent cet exemple. Les Francs empruntèrent aux Juifs cet usage. Une tradition, dont le premier garant est un auteur du XIIe siècle, Guillaume le Breton, veut qu'un ange ait apporté du ciel pour le sacre de Clovis la fiole contenant l'huile destinée à cette cérémonie : ce fut la fameuse sainte ampoule. Beaucoup d'historiens mettent en doute jusqu'au fait même du sacre de Clovis et pensent que le sacre des rois fut une innovation de Pépin le Bref. Depuis lors, non seulement chez les rois de France, mais chez les autres souverains chrétiens, le couronnement fut accompagné de la cérémonie religieuse du sacre, qui n'avait pas seulement pour objet de marquer le nouveau prince d'un caractère sacré, mais était encore une occasion de lui rappeler ses devoirs et de lui faire sceller ses engagements par un serment religieux, qui comportait trois promesses principales : conserver à l'Église la paix, empêcher toutes rapines et rapacités, assurer justice et miséricorde dans les jugements; on y ajouta, au XIIIe siècle, la promesse de défendre l'unité religieuse en combattant tous les hérétiques.

C'est à Louis VII que remontent les cérémonies du sacre telles qu'elles demeurèrent presque sans modification jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie. Le sacre avait lieu à Reims exceptionnellement à Chartres pour Henri IV). La veille du sacre, le roi s'y préparait par une visite à la cathédrale (*vêpres*). Le jour de la cérémonie, quand les princes et les grands étaient déjà disposés dans l'église, deux évêques allaient chercher le roi, étendu sur un lit de parade dans sa chambre; par deux fois le grand chambellan répondait à leur demande : « Le roi dort, » et ce n'est qu'à la troisième que les portes s'ouvraient à eux, symbolisme destiné sans doute à marquer que la royauté ne mourait jamais. Quand le roi était arrivé processionnellement à l'église, la sainte ampoule y venait à son tour apportée par les chanoines de Saint-Remi, aussi en procession. Les onctions se faisaient sur la tête, sur la poitrine, entre les deux épaules, sur chaque épaule, aux plis ot aux jointures des bras. Le sacre était précédé du serment et suivi du couronnement. Le roi communiait sous les deux espèces à la messe du sacre.

SACRE (de l'arabe *caqr*) n. m. Ornith. Espèce de faucon propre à l'Europe orientale et méridionale et au nord de l'Asie.

— Pop. Homme sans conscience, sans mœurs : *Dubois était en plein ce qu'en mauvais français on appelle un* SACRE. (St-Sim.) — Loc. fam. *Jurer comme un sacre*. Jurer, blasphémer grossièrement.

— Archéol. Pièce d'artillerie de petit calibre appelée aussi *socret* et *quart de couleurine*, en usage du XVIe au XVIIe siècle.

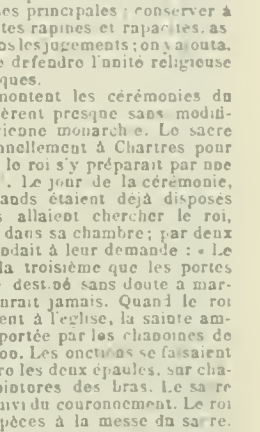
Sacre.

— ENCYCL. Ornith. Le *sacre* hierofalco sakeri est un gerfaut de taille médiocre, à livrée rousse et brune, jamais blanche, à pieds bleus. Il comptait parmi les oiseaux de leurre pour chasser dans les pays découverts. Parmi les sacres employés dans la fauconnerie indo persane se trouve une seconde espèce, à livrée plus claire, le *hierofalco Andersoni*, répandu du Belontchistan à l'Assam. Le sacre était toujours un oiseau femelle, son mâle, ou tiercelet était appelé *sacret*. Difficile à dresser et à chaperonner, sujet à monter à l'essor, ce faucon était cependant très estimé, surtout le sacret, et toujours de valeur.

SACRÉ, ÉE adj. particip. de *sacrer*. Qui a rapport à la religion, qui est consacré au culte : *L'éloquence* SACRÉE. *Les vases* SACRÉS.

— Se dit des personnes qui inspirent ou doivent inspirer un respect religieux, une profonde vénération : *La personne d'un père doit être* SACRÉE *pour ses enfants.* ‖ Inviolable, que l'on ne peut enfreindre, employer, etc., sans une faute très grave : *Le secret qu'on nous a confié est chose* SACRÉE. *Rien de plus* SACRÉ *qu'un dépôt.*

Très fam. S'emploie pour signifier soit Maudit, exécrable : *Quel* SACRÉ *menteur qu'un candidat pendant les élections!* Fameux, extraordinaire, admirable : *Il faut une* SACRÉE *patience pour s'occuper à certaines choses sans se fâcher.*

— Loc. div. *Feu sacré*. Feu entretenu sur l'autel des dieux : *Le* FEU SACRÉ *de Vesta.* — Fig. Sentiment exalté, passionné; inspiration : *Le* FEU SACRÉ *de l'art. Il a été puisé à le* FEU SACRÉ. *N'avoir rien de sacré*. Ne rien respecter. ‖ Pop. *Sacré chien*. Eau-de-vie très forte.

— Anat. Qui appartient au sacrum : *Région* SACRÉE.

— Antiq. gr. et rom. *Année sacrée*. Nom qu'on donnait, chez les Grecs, à l'année pendant laquelle on célébrait certains jeux périodiques. *Voie Sacrée*. Route que suivaient les processions pour se rendre d'Athènes à Eleusis. — Routes qui conduisaient aux grands sanctuaires, comme Olympie ou Delphes. — Grande voie triomphale qui traversait tout le Forum romain et conduisait au Capitole. V. SACRÉE (voie). *Poulets sacrés*. Poulets que les prêtres romains élevaient pour tirer des augures de leur manière de manger. *Mont Sacré*. V. SACRÉ (*mont*).



Basilique du Sacré-Cœur, à Paris.

Abside. Les dépenses furent couvertes par des quêtes, souscriptions, etc. La pose de la première pierre eut lieu le 16 juin 1875. La basilique est construite dans le style byzantin du XIIe siècle. L'architecte a donné une hauteur de 80 mètres environ au dôme et une hauteur de 100 mètres au clocher. La cloche la *Savoyarde*, offerte par le diocèse de Chambéry, pèse 26.215 kilogrammes.

SACREDIÉ interj. Juron qui est une corruption de SACRE DIEU.

SACREDIEU interj. Juron formé de la contraction de *sacre* et *Dieu*

SACREDIRE (de *sacré*, et *dire*) v. n. Sacrer, jurer, blasphémer. (Vx.)

SACRÉE (voie), une des plus anciennes rues de Rome, datant des premières années de la fondation de cette ville. Partant du mont Palatin, elle montait par une pente assez raide jusque vers le temple de Tellus. Puis elle descendait par une pente rapide, après avoir traversé le marché aux fruits jusqu'à l'arc de Fabius et à la voie Neuve, pénétrait alors dans le Forum par la partie septentrionale et venait aboutir au temple de la Concorde et au Clivus Capitolinus. Elle était continuée par la voie Suburc. On l'appela ainsi parce que, sur son emplacement, Romulus et Tatius jurèrent alliance (*sacrare fœdus*). Elle avait un peu moins de 26 pieds de largeur. Elle fut, longtemps après son percement, dallée de polygones de lave. Quelques parties en subsistent encore : devant l'arc de Septime-Sévère, devant la basilique de Constantin, sous l'arc de Titus, etc.

SACREMENT (*man* — du lat. *sacramentum*; de *sacrare*, consacrer) n. m. Théol. Acte religieux ayant pour but la sanctification de celui qui en est l'objet : *Les* SACREMENTS *de l'ancienne loi.* Rit religieux, institué par Jésus-Christ pour donner ou augmenter la grâce : *Il y a sept* SACREMENTS.

— Spécialem. Mariage : *Se lier par le* SACREMENT. *Saint sacrement de l'autel* ou simplement *Saint sacrement*, Eucharistie. *Exposer, Porter le* SAINT SACREMENT. || Abusivt n. Ostensoir : *Un* SAINT SACREMENT *en or.*

— Loc. div. *S'approcher des sacrements*, Se confesser et communier. *Fréquenter les sacrements*, Se confesser et communier souvent. *Derniers sacrements*, Pénitence, eucharistie et extrême-onction, que les catholiques reçoivent quand ils sont en danger de mort. Pop. *Avoir tous les sacrements*, Être complet, parfait, ne manquer de rien. — *Avoir les mains et bien lu, être repu.*

— Hist. relig. *Congrégations du Saint-Sacrement* V. la partie encyl.

— Encycl. Théol. Les théologiens appellent *sacrement* un acte religieux qui, en vertu d'une institution divine, concourt au salut des âmes. Dans ce sens, il y avait, au temps de l'ancienne alliance, des sacrements, figuratifs et prophétiques en attendant ceux de la loi nouvelle. Ces sacrements, institués par Jésus-Christ pour produire la grâce et sanctifier les âmes, sont au nombre de sept : [illegible], l'eucharistie, la pénitence, [illegible], l'ordre et le mariage.

[illegible] et une *forme*. La *matière* [illegible] appelée *forme* les paroles qui [illegible] le sens de la *matière*. [illegible] de premières grâce, tant [illegible] que [illegible] première. Quant [illegible] [illegible] [illegible]

...nime victime à la Divinité. ‖ *Sacrifice sanglant*, Celui où ...n immolait des animaux. ‖ *Sacrifice non sanglant*, Celui ...l'on offrait autre chose que des animaux : de la farine, ...vin, de l'huile, etc. ‖ *Sacrifice de la croix*, Mort volon...ire de Jésus sur la croix, en expiation des péchés des ...mmes. ‖ *Saint sacrifice de la messe* ou simplem. *Saint ...crifice*, Messe : *Offrir le* SAINT SACRIFICE.

— PROV. **Obéissance vaut mieux que sacrifice**, Rien ne ...ait à Dieu autant qu'une entière soumission à sa volonté. (Proverbe emprunté à l'Evangile.)

— ENCYCL. Théol. et hist. relig. Le *sacrifice* est l'of...rande que l'on fait à Dieu d'un être vivant ou d'une chose ...ue l'on détruit, ou mêm en quelque façon, pour recon...altre son souverain domaine sur les biens que l'on pos...de et sur soi-même, comme sur toute créature. Ce que ...homme a offert principalement, au cours des siècles, ...est ce qu'il trouvait de plus nécessaire à lui-même : les ...animaux et les choses qui servent à sa nourriture ; l'immo...tion des animaux constitue le sacrifice *sanglant*. On ren...ontre le sacrifice à toutes les époques et chez tous les ...euples, chez les païens aussi bien que chez les Juifs et ...hez les chrétiens.

Sacrifices chez les Juifs. La *Genèse* nous montre les pre...miers hommes et les patriarches offrant à Dieu, en sacri...ce, tantôt des fruits de la terre, tantôt des animaux. La ...oi de Moïse institua de nombreux sacrifices (sacrifices mo...saïques), qui peuvent être classés en quatre groupes : les ...*holocaustes*, ainsi appelés parce que, pour rappeler le do...maine absolu de Dieu, le feu devait détruire entièrement ...offrande (farine, huile, etc.), sans qu'il en fût rien ré...servé ; les *sacrifices de prospérité*, divisés en sacrifices ...actions de grâces, sacrifices votifs et sacrifices volon...aires ; les *sacrifices d'expiation*, dans lesquels les riches ...offraient à Dieu des béliers et les pauvres des tourte...elles (un de ces sacrifices avait un rit spécial et sym...bolique : chaque année, au jour solennel de l'expiation, le ...grand prêtre chargeait un bouc des péchés du peuple et ...le chassait dans le désert) ; les *sacrifices d'oblation pour un délit*, destinés surtout à purifier les Israélites des impu...retés légales. En général, les animaux offerts dans ces ...différents sacrifices devaient être purs et sans tache ; on ...les immolait en les frappant à la gorge, après les avoir ...consacrés à Dieu. Le sang qui jaillissait était recueilli par ...les prêtres, qui en aspergeaient l'autel et le peuple.

Sacrifice chez les chrétiens. D'après la doctrine chré...tienne, les sacrifices mosaïques étaient l'annonce et le ...symbole du sacrifice de l'homme-Dieu. Ce sacrifice, qui ...devait remplacer tous les autres, Jésus-Christ l'accomplit ...sur la croix, il en fut à la fois le prêtre et la victime. Ce ...sacrifice de l'homme-Dieu se perpétue, d'une manière non ...sanglante, dans la gloire du ciel ; la messe le représente ...et le reproduit ici-bas réellement, sous une forme mystique.

Sacrifices chez les païens. Les religions païennes, en ...général, ont fait du sacrifice le centre de leur liturgie. ...Les sacrifices humains paraissent remonter à la plus ...haute antiquité, et se perpétuèrent durant des siècles ...chez la plupart des peuples anciens. A Rome même et en ...Grèce, s'ils devinrent rares, ils ne cessèrent jamais d'être ...pratiqués. Avant la bataille de Salamine, Thémistocle, au ...rapport de Plutarque, sacrifia à Bacchus trois prisonniers ...perses. Parmi les Romains, rappelons le courage de Curtius et celui des trois Décius se dévouant eux-mêmes aux ...dieux infernaux dans l'intérêt de leur patrie. Les animaux, ...surtout ceux qui vivent en contact avec l'homme, étaient ...les victimes les plus ordinairement offertes aux dieux. ...Quant aux sacrifices non sanglants, ils consistaient presque ...toujours dans l'oblation des céréales, des fruits, du lait, ...de l'huile et du vin. V. LIBATION.

Sacrifice indien. Dans le brahmanisme, le sacrifice est ...l'acte du culte important par excellence. Il est le premier ...acte de la création divine. Il est le créateur, l'origine et ...le soutien de l'univers. Personnifié, il est le dieu *Yajña*. ...Comme partout, le sacrifice indien consiste en une oblation ...d'offrandes diverses consumées dans le feu, c'est-à-dire un ...holocauste, accompagnée du chant d'hymnes appropriés ...aux circonstances ; mais il diffère des autres sacrifices par ...le rôle que le feu y joue. Presque partout ailleurs — chez ...les Egyptiens, les Hébreux, par exemple — le feu n'est ...que l'agent de la combustion des offrandes ; dans l'Inde, il ...est l'élément le plus important du sacrifice ; il est le sa...crifice lui-même ; il est dieu, le dieu *Agni* ; il goûte les ...offrandes et s'en nourrit avant tous les autres dieux, aux...quels il les porte ensuite comme messager bénévole.

— Iconogr. Il existe un assez grand nombre de monu...ments antiques, qui représentent des *sacrifices* païens. ...Au musée de Naples est une peinture découverte à Pom...péi, et dont le sujet est un *Sacrifice à Cérès*. Dans les mu...sées du Vatican, de Naples, etc., on voit plusieurs bas-reliefs et pierres gravées représentant des *Sacrifices à Priape* et des *Sacrifices à Mithra*.

Des *Sacrifices antiques* ont été peints par le Primatice (Fontainebleau), le Garofalo, Claude Vignon (musée de Tours), J.-M. Vien, Gendron (*Sacrifice humain*). Des *Sacrifices à Bacchus* ont été peints par G. Hoet, Stanzioni (musée de Madrid), Michel Hovasse (musée de Madrid) ; des *Sacrifices à Diane*, par P.-F. Mola (Académie des beaux-arts de Venise), le Cortone ; des *Sacrifices à Jupiter*, par Piero di Cosimo (Offices), Noel Coypel (autref. dans la salle des Gardes de la reine, à Versailles) ; J.-B. Corneille ; etc.

Le *Sacrifice d'Abel et de Caïn* a été peint en grisaille par Van Eyck dans l'un des compartiments de son fameux tableau de l'*Agneau mystique*. Le *Sacrifice de Monoah* (le père de Samson) a été représenté par Rembrandt (musée de Dresde), par A. Decamps, etc. ; le *Sacrifice de Melchisédech*, par N. Coypel (autref. dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet) [Paris] ; le *Sacrifice de Samuel*, par Rubens, etc. Le...



Sacrifice antique (*suovetaurilia*), d'après un bas-relief romain.

Olivier Merson a envoyé de Rome, en 1874, un grand ta...bleau allégorique intitulé *Sacrifice à la patrie*. V. ABRAHAM, ISAAC, IPHIGÉNIE.

SACRIFIER (du lat. *sacrificare* ; de *sacrum*, sacrifice, et *facere*, faire. — Prend deux *r* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous sacrifions. Que vous sacrifiez*) v. a. Offrir en sacrifice : *Abraham avait consenti à* SACRIFIER *son propre fils*.

— Abandonner volontairement, renoncer volontairement à, se priver volontairement de, négliger : SACRIFIER *sa vie, sa fortune à la patrie*. ‖ Abandonner volontairement les intérêts, les droits de : SACRIFIER *ses amis*. ‖ Consacrer en entier : SACRIFIER *tout son temps à l'étude d'une question*.

— v. n. Offrir un sacrifice, immoler des victimes : SACRIFIER *à Dieu*.

— *Sacrifier aux Grâces*, Avoir de la grâce, de l'élégance dans son style, dans ses discours, dans ses manières.

Sacrifié, ée part. pass. du v. Sacrifier.

— Substantiv. Personne qui souffre ou qu'on lèse dans l'intérêt d'une autre : *Quiconque est un faible est un* SACRIFIÉ.

— *La grande sacrifiée, L'éternelle sacrifiée*, Expressions dont on se sert quelquefois pour désigner la Femme.

Se sacrifier, v. pr. Se dévouer entièrement.

— SYN. Sacrifier, immoler. V. IMMOLER.

SACRILEGE (*lèj*' — du lat. *sacrilegus*, littéralem. qui « recueille des objets sacrés » ; de *sacer*, sacré, et *legere*, recueillir) adj. Qui commet une profanation de choses sacrées : *Une vestale* SACRILÈGE. ‖ Qui appartient, qui a rapport à une personne sacrilège, à ses actes : *Main* SACRILÈGE. *Pensée* SACRILÈGE.

— Substantiv. Personne qui a commis une profanation de choses sacrées : *La morale condamne les impies, les* SACRILÈGES.

— SYN. Profanateur.

SACRILÈGE (*lèj*' — du lat. *sacrilegium*, même sens) n. m. Profanation d'un objet sacré : *L'usage indigne des sacrements est un* SACRILÈGE.

— Par ext. Outrage fait à une personne sacrée ou digne de vénération ; violation d'une chose qui mérite un grand respect : *Frapper son père, insulter les malheureux, sont des* SACRILÈGES.

— Par exagér. Acte très répréhensible : *C'est un* SACRILÈGE *que de retoucher un chef-d'œuvre*.

— SYN. Sacrilège, profanation. V. PROFANATION.

— ENCYCL. Théol. et dr. can. Les théologiens rangent le *sacrilège* parmi les fautes contraires à la vertu de religion, et distinguent les sacrilèges *personnels*, *réels* et *locaux*.

On appelle *sacrilèges personnels* les actes de violence commis contre les personnes qui sont consacrées à Dieu, soit par les ordres sacrés, soit par les trois vœux solennels de religion ; la même dénomination est appliquée aussi à la violation du vœu de chasteté. Les *sacrilèges réels*, c'est-à-dire commis contre les objets sacrés, sont principalement l'administration ou la réception indignes des sacrements, le vol et l'application à des usages profanes des vases et des ornements sacrés, les attentats contre les reliques des saints, contre les images saintes et contre les biens ecclésiastiques, enfin la simonie. Les *sacrilèges locaux* consistent dans la profanation des lieux sacrés, églises, chapelles, cimetières.

Il y a peine d'excommunication contre les auteurs des sacrilèges les plus graves ; sont excommuniés, par exemple, ceux qui commettraient des violences sur la personne des cardinaux, des évêques et des représentants du saint-siège ; ceux qui envahiraient des biens ecclésiastiques, notamment le domaine temporel du pontife romain ; ceux qui exerceraient des sévices contre les clercs ou contre les religieux, qui violeraient la clôture monastique ou qui commettraient des vols de reliques.

— Législ. civ. Dans l'ancien régime, les *sacrilèges réels* et *locaux* ressortissaient de la compétence des Parlements, et dans les cas graves, les coupables ont été condamnés « à faire amende honorable, à avoir le poing coupé et ensuite à être pendus et leur corps brûlé ». Les *vols sacrilèges* étaient souvent punis de la condamnation aux galères. Fréquemment aussi, surtout après la seconde moitié du XVIIe siècle, les juges civils se contentaient d'ordonner des aumônes à faire en faveur d'œuvres pies. Cependant, on retrouve des vestiges de l'antique sévérité jusqu'à la veille de la Révolution : témoin la condamnation à mort du chevalier de La Barre. Aboli en 1790, avec le principe de la religion d'Etat, le crime de sacrilège fut de nouveau inscrit dans la législation française par la Restauration. La loi du 20 avril 1825 édicta la peine de mort contre la profanation des vases sacrés et prononça « la peine du parricide » contre la profanation des hosties consacrées. Mais toute législation civile sur le sacrilège a été abolie en France par la loi du 11 octobre 1830.

SACRILÈGEMENT (*jeman*) adv. D'une manière sacrilège.

SACRIPANT (*pan* — de *Sacripante*, personnage que l'Arioste avait emprunté à Botardo) n. m. Rodomont, tapageur, faux brave. ‖ Par ext. Vaurien, mauvais drôle, capable de toutes les violences.

SACRISTAIN (*stin* — du lat. du moy. âge *sacristanus* ; de *sacrista*, même sens) n. m. Employé qui a le soin de la sacristie d'une église.

— *Sacristain du pape*, Prélat chargé de la garde des vases sacrés, des ornements appartenant au pape, et qui, lorsque celui-ci célèbre la messe, fait en sa présence l'essai du pain et du vin qui doivent être consacrés.

— Dr. can. Titulaire de l'office appelé sacristie.

SACRISTI (*kriss*) interj. Altération orthographique du mot SACRISTIE employé comme juron.

SACRISTIE (*stî* — du lat. du moy. âge *sacristia* ; de *sacrista*, sacristain) n. f. Pièce où l'on serre les vases sacrés, les ornements d'église, et où les ecclésiastiques revêtent les habits en usage pour le service divin. ‖ Ce qui est contenu dans une sacristie : *Une* SACRISTIE *fort riche*. ‖ *Sacristie des mariages*, Annexe d'une église où les mariés et leurs témoins viennent signer sur les registres et recevoir les félicitations.

— Loc. fam. *Être de la sacristie*, Faire partie d'un groupe restreint de gens qui ont les mêmes goûts, les mêmes opinions, etc. Peu us. ; on dit plutôt : *Faire partie d'une chapelle*.

— Hist. ecclés. Office claustral et titre d'un bénéfice, dans certaines abbayes. ‖ Revenu annuel des services qui se disent dans une église.

— ENCYCL. Dans la plupart des églises du moyen âge, les *sacristies* étaient complètement séparées de l'église ; cependant, dans les cathédrales de Rouen, Laon, Tours, Chartres, Amiens, etc., elles font partie intégrante du monument. Suivant Viollet-le-Duc, les sacristies n'avaient pas alors l'importance que les ont acquises depuis et se composaient d'une ou deux salles voûtées et de médiocre étendue. De nos jours, les sacristies font partie du monument, elles donnent généralement dans le chœur. Elles sont garnies d'armoires, de chapiers, de petits bureaux pour le curé et le trésorier, de confessionnaux. On y voit encore un crucifix, un bénitier et un bénitier et souvent des tableaux. On y dépose les registres de baptêmes, de mariages, et les registres de la fabrique. Les prêtres s'y tiennent avant et après l'office. Les sacristies des cultes protestant et israélite sont petites et sans ornement.

SACRISTINE (*stin*') n. f. Religieuse chargée du soin de la sacristie.

SACRO-COCCYGIEN, ENNE (de *sacrum*, et *coccyx*) adj. Anat. Qui a rapport au sacrum et au coccyx : *Articulation sacro-coccygienne*. Art. réunissant quelquefois la dernière vertèbre sacrée à la première coccygienne, et qui est maintenue par les ligaments *sacro-coccygiens*.

SACRO-ÉPINEUX, EUSE (de *sacrum*, et *épineux*) adj. Anat. ‖ *Ligaments sacro-épineux*, Ligaments au nombre de deux, qui renforcent l'articulation sacro-iliaque, et qui s'étendent de l'épine postéro-supérieure et de l'épine postéro-inférieure de l'os iliaque aux parties latérales et postérieures du *sacrum*.

SACRO-ILIAQUE (de *sacrum*, et *iliaque*) adj. Anat. Qui a rapport au sacrum et à l'os iliaque. ‖ *Articulation sacro-iliaque*, Amphiarthrose réunissant l'os coxal à la partie latérale du sacrum et contribuant à former le bassin.

SACRO-LOMBAIRE (de *sacrum*, et *lombaire*) adj. Anat. ‖ *Muscle sacro-lombaire*, Masse musculaire allongée, très épaisse, divisée en un grand nombre de languettes charnues, qui s'étend du sacrum à la nuque tout le long des gouttières vertébrales, et dont les languettes charnues s'insèrent en bas sur les apophyses épineuses, en haut sur les apophyses transverses.

SACRO-SAINT (lat. *sacrosanctus* ; de *sacer*, sacré, et *sanctus*, saint) adj. Très saint, sacré et saint. Ne s'emploie plus que par plaisant.

SACRO-SCIATIQUE (de *sacrum*, et *sciatique*) adj. Anat. Qui s'étend du sacrum à l'ischion : *Ligaments* SACRO-SCIATIQUES.

SACROSPINAL (de *sacrum*, et *spinal*) adj. Anat. Qui est commun au sacrum et à l'épine dorsale : *Muscle* SACROSPINAL. ‖ L'ensemble des muscles des gouttières vertébrales. V. SACROLOMBAIRE.

SACROVERTÉBRAL, ALE, AUX (de *sacrum*, et *vertébral*) adj. Anat. Qui appartient au sacrum et aux vertèbres : *Articulation* SACROVERTÉBRALE.

SACROVIR Julius, jeune Eduen de grande naissance, principal chef du soulèvement des Gaules sous Tibère, mort en 21 de notre ère. Pendant que Julius Florus se faisait battre chez les Trévires, Sacrovir, plus heureux, s'emparait d'Autun. Il se vit bientôt à la tête de 40.000 hommes. Mais cette multitude, en partie mal équipée et mal disciplinée, ne put tenir contre les légions de C. Silius. Sacrovir, attaqué près d'Autun, ne put empêcher la défaite des siens et vit son armée complètement détruite. Il se retira dans une maison de campagne avec ses amis les plus dévoués, où ils se tuèrent mutuellement.

SACRUM (*kram*') — du lat. *sacrum*, consacré, parce que les anciens avaient coutume d'offrir aux dieux cette partie des victimes immolées en sacrifice) n. m. Os situé à la partie inférieure de la colonne vertébrale, s'articulant avec les os iliaques pour former le bassin.

— ENCYCL. Le *sacrum*, chez l'homme, est un os impair symétrique et triangulaire. Il est constitué par la soudure de cinq vertèbres atrophiées et soudées entre elles. On retrouve le canal rachidien dans le canal sacré, les apophyses épineuses dans la crête sacrée, les trous de conjugaison dans les trous sacrés.

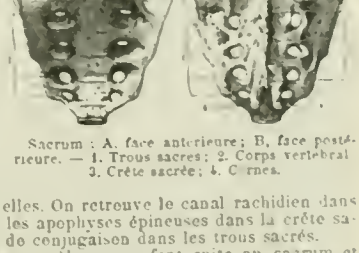

Sacrum : A, face antérieure ; B, face postérieure. — 1. Trous sacrés ; 2. Corps vertébral ; 3. Crête sacrée ; 4. Cornes.

Les dernières vertèbres, qui font suite au sacrum et qui constituent le coccyx, sont absolument méconnaissables. Le sacrum, en se réunissant à la dernière vertèbre lombaire, forme un angle saillant en avant du *promontoire* ou *angle sacrovertébral*.

Il s'unit aux os iliaques par les *articulations sacro-iliaques*, pour constituer le *bassin* ou *ceinture pelvienne*.

SACS, tribu indienne de l'Amérique du Nord, originaire des rives du haut Saint-Laurent. Chassés par les Iroquois, ces Peaux-Rouges s'enfuirent vers le Sud et finirent par atteindre le territoire indien après s'être unis aux *Fox* ou *Renards*. Les Sacs sont aujourd'hui très peu nombreux.

SACY ou **SACI** Louis-Isaac LEMAISTRE, dit de, écrivain et théologien janséniste, né à Paris en 1613, mort au château de Pomponne (Brie) en 1684. Il était frère de l'avocat Antoine Lemaistre et neveu d'Antoine Arnauld, qui avait seulement un an de plus que lui et fut son condisciple au collège de Beauvais. Il ajouta à son nom celui de *Saci* ou *Sacy*, anagramme de son prénom Isaac. L'abbé de Saint-Cyran lui fit terminer ses études et l'initia à sa doctrine. Ayant consenti avec peine à se laisser ordonner prêtre à l'âge de trente-cinq ans (1648), il devint le directeur spirituel des religieuses et les pensionnaires de Port-Royal. On l'expulsa de ce monastère et il fut enfermé à la Bastille (1666), où il resta deux ans et demi. Il séjourna ensuite quelque temps auprès du marquis de Pomponne, puis il résida à Paris, d'où il faisait de fréquentes visites à Port-Royal-des-Champs. A peine était-il parvenu à se fixer de nouveau dans ce monastère qu'il en fut chassé (1679). Il passa le reste de sa vie au château de Pomponne



Sacy



Silvestre de Sacy

Sacy [illegible] de [illegible] arabe [illegible] à Paris [illegible] 1838. [illegible] Mémoire sur [illegible] Mahomet [illegible] Grammaire arabe [illegible] Séances de [illegible] arabe [illegible] Principes de [illegible] Kalilah et Dimnah [illegible] 1816, etc.

Sacy [illegible] de, littérateur français, [illegible] à Paris [illegible] 1879. A [illegible] avant, il entra [illegible] devint [illegible] de la [illegible]

Sada

Sadaiyan

Sadaka

Sadakra

Sadarak

Sadbidhana

Sadd-el-me

Sade

Sade [illegible] de Sade, [illegible] Il fut [illegible] à Vincennes [illegible] mort à Charenton [illegible]

Sade [illegible]-Alphonse-François, comte de, écrivain français, plus connu sous le nom de **marquis de Sade**, né à Paris en 1740, mort à Charenton en 1814. Il était fils du diplomate Jean-Baptiste-François-Joseph, comte de Sade, et sa mère était dame d'honneur de la princesse de Condé. Il servit d'abord dans l'armée, prit part à la guerre de Sept ans et, de retour à Paris, épousa, en 1766, la fille du président Montreuil, qui ne tarda pas à [illegible]. Il succéda à son père, en 1767, comme lieutenant général de Bresse, Bugey et Valromey. L'année suivante, ses débauches et une aventure scandaleuse avec une [illegible] qui avait fait semblant de vouloir disposer vivante lui valurent d'être arrêté, conduit au château de Saumur, puis à celui de Pierre-Encise. Louis XV intervint et fit cesser les poursuites. Une seconde poursuite sous accusation d'empoisonnement par de la poudre de cantharides le fit s'enfuir à Gênes. Le parlement d'Aix le condamna à mort par contumace. Emprisonné, par ordre du roi de Sardaigne, dans la forteresse de Miolans, il parvint à s'échapper au bout de six mois, vécut tantôt en Italie, tantôt en France, et, arrêté à Paris en 1777, fut conduit au château de Vincennes, et de là transféré à Aix, où l'on recommença son procès. Un nouvel arrêt le condamna pour « débauche outrée » à un éloignement de Marseille pendant trois ans et à 50 livres d'amende. Mais on ne lui rendit pas la liberté : il fut enfermé au donjon de Vincennes, puis à la Bastille et enfin à Charenton, d'où il fut tiré, en 1790, le décret de l'Assemblée constituante ordonnant la mise en liberté de tous ceux qui étaient détenus en vertu d'une lettre de cachet. Sa femme, qui s'était retirée dans un couvent, refusa de le revoir et obtint du Châtelet d'être séparée de lui de corps et de biens. C'est en 1791 qu'il fit paraître sous le voile de l'anonyme *Justine ou les Malheurs de la vertu*, roman d'une obscénité révoltante, auquel il doit la plus grande partie de sa sinistre renommée. Le marquis de Sade réussit, en 1792, à se faire nommer secrétaire de la section des Piques, mais n'échappa pas pour cela à la suspicion. Enfermé successivement aux Madelonnettes, aux Carmes et à Picpus, il ne recouvra la liberté qu'après Thermidor, publia en 1797 une nouvelle édition très aggravée de *Justine*, avec des gravures dignes du texte, puis la suite de *Justine : Juliette ou les Prospérités du vice* 1798. Bonaparte, à qui il avait osé envoyer cet ouvrage, le fit arrêter, Sade fut enfermé à Sainte-Pélagie (Paris) et transféré en 1803 à l'hospice des fous de Charenton.

Outre *Justine* et *Juliette*, le marquis de Sade a publié, dans le même genre monstrueusement obscène : *la Philosophie dans le boudoir* et un certain nombre d'autres romans moins licencieux, mais sans aucune valeur littéraire : *Aline et Valcourt* (1795) ; *Pauline et Belval* (1798). Il a fait représenter quelques pièces de théâtre, entre autres *Ottiero* ou *les Malheurs du libertinage*, drame en trois actes et en prose, joué sur le théâtre de Molière en 1791 et à Versailles en 1799. A sa mort, la plupart de ses manuscrits furent brûlés par la police.

Sadhaôra, ville de l'Inde (Penjdab [prov. et distr. d'Ambala], bassin de la Sarassvâti ; 10 700 hab.

sâdhou n. m. Anachorète, saint, nom assez souvent donné dans l'Inde aux ascètes ou religieux qui vivent en dehors du monde.

Sâdhya, nom d'un groupe de demi-dieux indiens, personnifications de la pureté parfaite, qui paraissent être de même nature que les *Siddhas*.

Sadi. Orthographe de Saadi.

Sadik-khan (Mohammed), le quatrième sultan de la [illegible] Zends, mort à la fin du XVIIIe siècle. Il était gouverneur de la province du Fars quand son frère, Kerim-Khan, déclara la guerre à la Turquie ; il s'empara de Bassora après un siège de près de treize mois (1776) et ne [illegible] la mort de son frère. Les enfants de Kerim-Khan [illegible] dépossédés par Zeki-Khan, Sadik [illegible] les troupes l'abandonnèrent et il dut [illegible] s'empara de la couronne après [illegible] Zeki-Khan, mais il fut attaqué par son beau-[illegible] s'empara de lui dans Schiraz après [illegible] fit mettre à mort.

sadinet, ette adj. [illegible] *sade*, adj. Petit et [illegible] voireux. Vx.

sadique [illegible] de Sade. n. pr. adj. Qui a le caractère

Sadirac, [illegible] de la Gironde, arrond. et à 22 kilom. [illegible] de la Pimpine ; 1 630 hab. Ch. de f. [illegible] briques de formes pour raffineries. [illegible] l'Entre-deux-Mers, cette commune [illegible] et blancs bons ordinaires. [illegible] *Tastal, domaine de M[illegible]*. [illegible] *Landreau, Château Pontet-[illegible]*.

sadisme [illegible] *Sade*, n. pr. m. Lubricité [illegible] se trouve des exemples [illegible] de Sade.

Sadko, héros des anciens chants russes du cycle de Novgorod. C'est tout ensemble un marchand et un musicien habile. Il lui arrive de merveilleuses aventures. Peut-être ce Sadko est-il un personnage réel du XIIe siècle, auquel on attribue une des églises de Novgorod la Grande.

Sado, île et prov. du Japon (ken de Nugata) ; 869 kilom. carr. ; 160 000 hab. Terre montagneuse, peu cultivée. Baies de Sawa et de Minato (petit port). Mines d'or et d'argent dans les montagnes. Hikawa, ch.-l., dans le Sud ; 10 000 hab.

Sado, Sadão, fleuve du Portugal méridional (Alemtejo et Estremadure). Il descend de monts de 400 mètres, coule au N., au N.-O., baigne Alcacer do Sal et, après avoir longtemps séparé l'Alemtejo de l'Estremadure, se perd dans la baie de Setubal. Cours 150 kilom.

Sadoc, Juif qui vivait au IIIe siècle avant notre ère. Il était disciple d'Antigone de Socho, qui avait succédé à Simon le Juste comme président du grand sanhédrin de Jérusalem. C'est lui qui, d'après certains, fut le fondateur, avec son condisciple Baïthus, de la secte des *saducéens*. On ne sait rien de plus sur sa vie. V. SADUCÉEN.

Sadolet (Jacques [en ital. Jacopo *Sadoleto*], cardinal et humaniste italien, né à Modène en 1477, mort à Rome en 1547. Élève de l'université de Ferrare, il étudia sous la direction de Leoniceno la philosophie d'Aristote, puis, suivant le désir de son père, le droit civil. Il entra ensuite au service du cardinal Oliviero Caraffa, à Rome, suivit les leçons de grec de Scipione Carteromaco et se lia avec Bembo, son ancien condisciple de Ferrare. Léon X, dès son avènement (1513), les nomma tous deux ses secrétaires. En relations journalières avec les humanistes, alors si nombreux à Rome, Sadolet collabora au célèbre recueil des *Coryciana* (1521), ainsi nommé de l'Allemand Jean Goritz, qui réunissait autour de lui poètes et érudits. Après l'élection du pape Adrien VI, qui aimait peu les lettres et les arts, Sadolet, qui avait été nommé évêque de Carpentras dès 1517, se rendit dans cette ville, mais retourna en Italie dès que Clément VII eut remplacé le pape flamand (1523). En 1527, il quitta Rome vingt jours avant la prise et le sac de la ville par les troupes du duc de Bourbon ; mais le navire qui portait sa bibliothèque et ses manuscrits grecs eut en France fit naufrage au port. Dès lors, il se donna tout entier à l'administration de son diocèse. Mais, en 1536, le pape Paul III l'appela auprès de lui, le créa cardinal et le chargea de préparer le prochain concile. Après une légation en France (1542), il assista à la conférence de Busseto entre le pape et l'empereur. Rappelé de nouveau à Rome en 1545, il y mourut deux ans après. Outre quelques commentaires sur les livres saints, il a publié un petit traité pédagogique : *De liberis recte instituendis liber* (1533), et un ouvrage où il a pu montrer toute son affabilité et sa tolérance : *De laudibus philosophiæ libri duo* (1538). Sa correspondance est fort intéressante (1759-1767). Une édition de ses œuvres a été donnée à Vérone en 1737. — Son cousin, Paul **Sadolet**, humaniste distingué, né à Modène en 1508, mort en 1569, coadjuteur de Jacques dès 1534, lui succéda sur le siège épiscopal de Carpentras en 1547.



Sadolet.

sadour n. m. Sorte de filet en tramail, des pêcheurs du golfe de Gascogne.

Sadovoié, bourg de Russie (gouv. de Voronèje [distr. de Bobrov]), 3.000 hab. Raffinerie.

Sadowa, village d'Austro-Hongrie (Bohême [distr. de Koniggrætz, comm. de Sovetice], sur la Bistritza, tributaire de la Cidlina, affluent de l'Elbe ; 205 hab. Fabrique de sucre. Brasserie. En 1866, victoire des Prussiens sur les Autrichiens.

Sadowa (BATAILLE DE), victoire célèbre remportée par l'armée prussienne sur l'armée autrichienne le 3 juillet



Plan de la bataille de Sadowa.

1866. Livrée en Bohême, dans le district de Koniggrætz, autour du village de Chlum, elle porte à tort le nom de Sadowa, en France et en Angleterre. Sadowa est le nom d'un village que traversa l'armée du prince Frédéric-Charles. Les forces allemandes étaient commandées par le roi de Prusse, Guillaume Ier ; une 1re armée, aidée de l'armée de l'Elbe, devait enfoncer au centre les troupes autrichiennes ; la 2e armée, avec le prince héritier, était

réservée pour les derniers engagements. Les forces autrichiennes, commandées par le général Benedek, opposaient aux ennemis une artillerie supérieure ; mais elles étaient mal disposées, adossées à l'Elbe, et leur chef se montrait démoralisé. L'infanterie prussienne, d'autre part, était armée du fusil à aiguille, qui lui valait une incontestable supériorité. L'artillerie autrichienne, défendant les positions de Lipa et de Problus, infligea des pertes considérables à la 1re armée. Mais les Autrichiens ayant été obligés de démasquer la position la plus importante, Chlum, l'infanterie prussienne les rejeta sur l'Elbe. L'armée du prince royal vint fort à propos appuyer les efforts de la 1re armée et de l'armée de l'Elbe ; la déroute des Autrichiens fut complète ; ils avaient fait des pertes nombreuses. La victoire de Sadowa eut un grand retentissement en Europe, mais surtout en France : le triomphe de la Prusse éveillait des craintes qui furent bientôt justifiées.

SADOWA-WISZNIA, ville d'Austro-Hongrie (Galicie cercle de Przemysl, distr. de Mosciska), sur la Wiszuia, affluent du San ; 4.331 hab.

SADRÉE n. f. Bot. Nom vulgaire de la sarriette.

SADROC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 18 kilom. de Brive ; 1.212 hab. Plomb argentifère, kaolin.

SADSKA, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Czaslau]), sur la Sembira, bassin de l'Elbe ; 3.125 hab. Raffinerie de sucre. Scierie à vapeur.

SADUCÉEN ou **SADDUCÉEN, ENNE** (*sa-du-sé-in, èn'*) n. Membre d'une secte juive opposée aux pharisiens.

— Adjectiv. Qui appartient aux saducéens : *La secte* SADUCÉENNE.

— ENCYCL. Les *saducéens* étaient les adversaires des pharisiens. Très attachés au sens littéral de la Loi, ils rejetaient la plupart des traditions orales ; ils ne croyaient ni à la résurrection des morts, ni à la vie future. En général, ils avaient une grande sympathie pour l'hellénisme ; en politique, ils aimaient mieux négocier avec l'étranger que de le combattre. Ce qu'ils recherchaient avant tout, c'était la jouissance paisible de leurs richesses. Ils se recrutaient, en effet, parmi la classe la plus opulente et comptaient, dans leurs rangs, les principaux dignitaires du sacerdoce mosaïque. Le peuple, en général favorable aux *pharisiens*, détestait les saducéens, qui le pressuraient par leurs opérations usuraires et le scandalisaient par leurs allures païennes. L'histoire des deux siècles qui ont précédé la venue de Jésus-Christ est remplie de leurs querelles contre les pharisiens. Soutenus par Jean Hyrcan et par Aristobule, ils furent abandonnés d'abord par Alexandre Jannée, qui, à la fin de sa vie, revint à eux. A l'avénement d'Hérode le Grand, ils prirent définitivement le dessus. Quand Jésus-Christ commença ses courses apostoliques, les saducéens lui témoignèrent plus d'animosité encore que les pharisiens. Maîtres du sanhédrin, ils portent la responsabilité de la condamnation et de la mort de Jésus et des persécutions contre les Apôtres.

SADUCÉISME ou **SADDUCÉISME** (*sa-du-sé-issm'*) n. m. Hist. relig. Doctrine des saducéens.

SADYATTES, roi de Lydie, de 615 à 610 av. J.-C. Troisième prince de la dynastie des Mermuades, fils d'Ardys, père d'Alyatte et grand-père de Crésus, il entreprit contre les Milésiens une guerre qui fut terminée par son fils.

SÆCKINGEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Waldshut]), sur le Rhin ; 3.933 hab. Source minérale et établissement hydrothérapique. Fabrique de cotonnades et de rubans de soie ; fonderie de fer et fabrique de machines.

SÆMUND SIGFUSSON, le Sage, savant islandais, né vers 1056, mort en 1133. Issu d'une puissante famille, il quitta très jeune son pays, voyagea en Danemark, en France, et peut-être en Italie. Désireux de s'assimiler toute la science de son temps, il parcourut les écoles et les monastères, et passa pour s'être adonné aux sciences occultes au point d'en avoir oublié son propre nom. Ramené en Islande par un compatriote, il se fit ordonner prêtre. La légende lui attribue diverses œuvres poétiques, mais on ne possède aucune donnée positive sur son activité littéraire ; c'est à tort que l'on a pendant longtemps donné son nom à l'ancien edda : le groupement des divers éléments dont se compose l'ancien edda ne paraît pas, en effet, avoir été opéré en Islande avant le XIIIe siècle.

SÆPE, PREMENTE DEO, FERT DEUS ALTER OPEM (*Souvent, quand on est poursuivi par un dieu, on est secouru par un autre*), pentamètre d'Ovide (*Tristes*, 1, 2, 4), où le poète fait allusion aux dissensions des dieux dans les querelles qui divisaient les mortels. On le rappelle quand, attaqué par un parti ou un homme puissant, on est soutenu par le crédit d'un autre parti ou d'un autre homme.

SAETTE (*sè't'* — corrupt. de *sagette*) n. f. Flèche. (Vx.)

SAFARIK ou, d'après l'orthogr. allem., **SCHAFARIK** (Paul-Joseph), philologue tchèque, né à Kobelarov en 1795, mort à Prague en 1861. Il acheva ses études à l'université d'Iéna, puis séjourna à Prague et devint professeur à Pétersbourg, où il publia, en collaboration avec Palacky, un traité de prosodie tchèque (1818). Il devint ensuite professeur au gymnase serbe de Novisad. C'est dans cette ville qu'il rédigea un important ouvrage, *Histoire de la littérature slave dans ses divers dialectes* (1826) et une *Histoire de la littérature des Slaves méridionaux*, publiée (en allem.) après sa mort (1864-1865). En 1833, il se rendit à Prague et se consacra à la rédaction d'un grand ouvrage sur les *Antiquités slaves* (1837), qui parut en langue tchèque en 1837 et fut traduit en allemand, en russe et en polonais. En 1838, il devint directeur de la « Revue du musée de Prague » et, en 1841, conservateur de la bibliothèque de l'université. En 1842, il publia son *Ethnographie slave*, traduite en allemand, en russe et en polonais. Il fut l'un des grands initiateurs des études slaves au XIXe siècle.

SAFED ou **SAPHED**, ville de la Turquie d'Asie (Syrie [prov. de Beyrouth, distr. de Saint-Jean d'Acre]) ; 4.000 hab. environ. Oasis d'oliviers, vignes, vergers, figuiers.

SAFER (*fèr'*) n. m. Nom du second mois du calendrier musulman. ‖ Nom de l'ère safiérienne ou d'Espagne, qui commence trente-huit ans avant l'ère chrétienne.

SAFFARIDES ou **SOFFARIDES**, membres de l'une des premières dynasties persanes qui s'insurgèrent contre les califes abbassides et qui se rendirent indépendantes. Elle commença en 873 et se termina en 920 ; elle tire son nom de son premier prince Yakoub-ibn-Leïs, dont le père, Leïs, avait été fabricant de vases ou cuivre repoussé (*saffâr*). Les Saffarides conquirent le Khorassan, le Tabaristan et le Sedjestan et eurent pour capitale Mero et Nishapour. Ils furent renversés par les Samanides.

— *Un* SAFFARIDE.

SAFFELAERE, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. de Gand] ; 3.212 hab. Toiles.

SAFFLORITE n. f. Variété ferrifère de smaltine.

SAFFRE (orig. inconn.) n. m. Blas. Petite aigle de mer, représentée de profil et les ailes éployées. ‖ Nom héraldique de l'aigrette. ‖ On écrit aussi SAFRE.



D'argent à deux saffres de gueules posés en pal.

SAFFRÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 30 kilom. de Châteaubriant, sur l'Isac, affluent de la Vilaine ; 3.505 hab. Grès ; commerce de bestiaux.

SAFFRON-WALDEN, ville d'Angleterre (comté d'Essex), à 37 kilom. N.-O. de Chelmsford, sur la Cam, affluent de l'Ouse ; 6.060 hab. Marché de bestiaux, de grains.

SAFRAN (du bas lat. *safranum*, dérivé du persan *zaafer*) n. m. Bot. Genre d'iridées. ‖ *Safran bâtard*, Fleurons d'une composée, dont la couleur rappelle celle du safran. ‖ *Safran des Indes*, Rhizome de *curcuma tinctoria*. ‖ *Safran marron*, Fleurs de *canna Indica*.

— Couleur jaune semblable à celle du safran : SAFRAN *clair*. ‖ *Être jaune comme du safran*. Avoir le teint jaune.

— Loc. pop. *Accommoder son mari au safran*, Lui faire des infidélités, par allusion à la couleur jaune, qui est celle des maris trompés. ‖ *Aller au safran*, Faire de mauvaises affaires, avoir du chagrin, par allusion à la jaunisse, qui est souvent produite par la tristesse.

— Art culin. Stigmates de safran ou poudre préparée avec ces stigmates et qui donne une décoction d'un beau jaune, employée dans certaines préparations culinaires (pâtisseries, pâtés, riz, liqueurs, etc.).

— Chim. anc. *Safran des métaux*, Oxysulfure d'antimoine.

— Pharm. *Safran de Mars apéritif*, *Safran à la rosée* ou *Safran de Vénus*, Sesquioxyde de fer hydraté. ‖ *Safran de Mars astringent*, Sesquioxyde de fer anhydre, obtenu par calcination du précédent.

— ENCYCL. Bot. Les *safrans* (crocus) sont des plantes vivaces, à rhizome composé de deux bulbes superposés, arrondis, recouverts de plusieurs tuniques, d'où naissent des feuilles longues, étroites, presque linéaires, toutes radicales. Les fleurs, portées sur une courte hampe radicale, présentent un périanthe coloré, pétaloïde, grand, en entonnoir ; trois étamines, insérées à la gorge du périanthe, à anthères sagittées ; un ovaire infère, à trois loges multiovulées, surmonté d'un style simple terminé par trois stigmates épais. Le fruit est une capsule.



Safran : *a*, stigmate.

Le *safran cultivé* ou *officinal*, d'automne ou du Gâtinais (*crocus sativus*), a de grandes fleurs au nombre d'une à trois, d'un violet veiné de rouge et de pourpre, à stigmates longs, d'un jaune orangé et très odorants. Les fleurs s'épanouissent vers la fin de l'été. La récolte se fait, au fur et à mesure de l'épanouissement, le matin de préférence. On procède immédiatement à l'épluchage, qui consiste à séparer les stigmates du reste de la fleur ; puis on fait sécher ces stigmates et on les dispose, par couches alternant avec des feuilles de papier, dans des boîtes que l'on ferme hermétiquement.

Le safran paraît avoir été connu dès la plus haute antiquité ; il est assez rustique et se cultive sous des climats très divers, depuis l'Inde jusqu'en Angleterre. Il préfère les sols de consistance et d'humidité moyennes.

On trouve dans le commerce le safran d'Espagne, le safran du Gâtinais, le safran du Comtat, le safran du Levant, etc.

— Pharm. et thérap. Le *safran* renferme une huile volatile, à laquelle il doit son odeur, et une substance colorante (*polychroïte*), qui lui communique ses propriétés tinctoriales. (Il peut colorer 100.000 fois son poids d'eau.) C'est un stimulant antispasmodique. Employé comme emménagogue (dose 0,50 de poudre en nature ou macérée dans le vin, 5 gr. de teinture, ou 30 gr. de sirop, ou 0gr,20 d'extrait alcoolique) ; entre dans diverses préparations pharmaceutiques, entre autres le *laudanum de Sydenham*, qui lui doit la propriété de jaunir l'eau, et dans l'*emplâtre de Vigo* ; l'élixir de Garus, la thériaque, etc. ; sert aussi à colorer diverses liqueurs (chartreuse) et des tissus (dentelles).



A, safran de gouvernail.

SAFRAN (orig. inconn.) n. m. Mar. Pièce de bois destinée à augmenter le gouvernail en largeur, et qui, dans les galères du moyen âge, s'appelait *couet*. ‖ *Safran de gouvernail*, Partie extérieure du gouvernail. ‖ *Safran d'étrave*, Pièce de construction appelée aussi *pince* et allant du brion à la gorgère.

SAFRANER v. a. Colorer avec du safran : SAFRANER *du riz, un gâteau*.

Safrané, ée part. pass. du v. Safraner.

— Qui a la couleur jaune du safran : *Beaucoup d'Espagnols ont le teint* SAFRANÉ.

SAFRANIER (*ni-é*) n. m. Celui qui cultive le safran.

— Homme ruiné, banqueroutier. (Vx.) V. SAFRAN.

SAFRANIÈRE n. f. Plantation de safran : *Une* SAFRANIÈRE *peut durer jusqu'à cinq ans*.

SAFRANINE rad. *safran* n. f. Chim. L'une des nombreuses bases colorées que l'on emploie dans l'industrie des matières colorantes.

— ENCYCL. Chim. Les *safranines*, matières colorantes rouges plus ou moins violacées formant un groupe d'homologues assez nombreux. La *phénosafranine* $C^{12}H^{9}Az^{3}$, qui est la plus simple du groupe, s'obtient en oxydant un mélange d'aniline 1 molécule et de paraphénylène-diamine 2 molécules. Les autres s'obtiennent en remplaçant l'aniline par un mélange de deux toluidines et la phénylène-diamine par d'autres diamines de la série para. On a remarqué que la diamine employée contient encore une safranine si, dans un des groupes amidogènes AzH², des radicaux alcooliques sont substitués à l'hydrogène, mais si la substitution existe dans les deux groupes amidogènes, on n'obtient pas de matière colorante.

La *tétraméthylphénosafranine* $C^{16}H^{17}Az^{3}$ s'obtient en oxydant à chaud, par le bichromate de potasse, un mélange, molécule à molécule, de vert de diméthylphénylène et d'acétate d'aniline. Le vert de diméthylphényle s'obtient lui-même en fixant deux atomes d'oxygène, à l'aide du bichromate de potassium exactement dosé sur un mélange, molécule à molécule, de diméthylparaphénylènediamine et de diméthylaniline en solution aqueuse additionnée de chlorure de zinc. Cette matière colorante verte teint la soie, mais d'une manière peu stable. La tétraméthylphénosafranine donne un très beau violet.

La *diméthylphénosafranine* $C^{15}H^{15}Az^{3}$ s'obtient en oxydant un mélange de diméthylparaphénylène-diamine et d'aniline.

La *tétréthylphénosafranine* $C^{20}H^{25}Az^{3}$ s'obtient en oxydant un mélange, molécule à molécule, de diéthylparaphénylène-diamine, de diéthylaniline et d'aniline. C'est une belle matière colorante d'un rouge violet.

La *diéthylphénosafranine* $C^{18}H^{19}Az^{3}$ s'obtient en oxydant un mélange de diéthylparaphénylène-diamine 1 molécule et d'aniline 2 molécules. C'est une matière colorante d'un rouge fuchsine.

La *safranine commerciale* dite est principalement constituée par le produit d'oxydation d'un mélange de paraphénylène-diamine et d'orthotoluidine.

SAFRANUM (*nom'*) n. m. Bot. Nom pharmaceutique du carthame ou safran bâtard.

SAFRE orig. inconn. n. et adj. Goulu, glouton : *Il faut prendre garde à ce chien, il est si* SAFRE *qu'il emporte tout*.

SAFRE (autre forme de *saphir*) n. m. Chim. Oxyde bleu de cobalt.

— Verr. Nom donné à un verre spécial, coloré en bleu par de l'oxyde de cobalt. ‖ On dit aussi SMALT.

SAFREMENT adv. D'une manière safre, goulûment : *Manger* SAFREMENT. Vx.

SAFRERIE (*rî* — rad. *safre*) n. f. Avidité à manger. (Vx.)

SÄFSNÄS, bourg de la Suède septentrionale (Dalécarlie [län de Kopparberg] ; 4.000 hab.

SÄFVAR, bourg de la Suède septentrionale (län de Vesterbotten), à 16 kilom. d'Umea ; 4.000 hab. En 1808, les Suédois furent battus par les Russes.

SAFVET-PACHA (Méhémet), homme politique ottoman, né à Constantinople dans les premières années du XIXe siècle, mort dans la même ville en 1883. Il atteignit de bonne heure un rang distingué dans l'administration, et fut successivement attaché au bureau des traductions, au secrétariat du palais, au conseil du Tanzimat, avant d'entrer au ministère des affaires étrangères comme sous-secrétaire d'État (1861). Il a depuis occupé différents ministères, notamment le ministère des affaires, qu'il quitta un moment pour gérer l'ambassade turque à Paris (1879). C'est à lui qu'incomba la mission de signer avec les Russes victorieux la paix de San Stefano (1879).

SAGA mot scand., signif. « tradition » n. f. Dans la littérature scandinave, Légende religieuse, historique ou héroïque.

— Antiq. Nom donné aux sorcières par les Romains.

SAGA (d'un rad. germ. qui se trouve dans l'allem. *sagen*, l'anglo-sax. *saegan*, le goth. *saëga*, dire ; proprem. *ce qui se dit, se raconte*) n. f. Nom générique d'anciens récits et légendes scandinaves rédigés pour la plupart en Islande, du XIIe au XIVe siècle.

— ENCYCL. Les plus importantes sont les *sagas dites historiques*. Transcriptions de traditions orales relatant des faits authentiques, elles sont de ton impersonnel, de style simple, reproduisent la langue courante ; brèves chroniques au début, elles s'allongent, gagnent en vie et en intérêt dramatique, atteignent leur plus parfait développement dans la première moitié du XIIIe siècle, retombent ensuite à la sécheresse de simples annales. On distingue généralement celles qui traitent : 1° d'événements islandais ; 2° de l'histoire des rois norvégiens ; 3° de l'histoire des autres pays. Les premières comprennent des sagas locales, consacrées à des familles ou à des individus et relatant pour la plupart des événements antérieurs à 1030, et des sagas générales, traitant de l'histoire de l'Islande. A cette dernière catégorie appartiennent l'*Islendigabok*, d'Are Frode « le père de l'histoire scandinave », résumé non dénué de critique de la plus ancienne histoire de l'Islande, le *Landnamabok*, commencé par le même, continué par Sturla Tordsson, et qui renferme environ 3.000 noms de personnes et 1.400 noms de lieux, la *Kristnisaga*, relative aux premières tentatives d'évangélisation de l'Islande, et la *Grande Islendingasaga* ou *Sturlungasaga*, rédigée par Sturla Tordsson, et qui renferme l'histoire de l'Islande de 1120 à 1284. Les plus anciennes sagas relatives à la Norvège sont du XIIe siècle : quelques-unes furent écrites en latin, telles l'*Historia de antiquitate regum Norwagensium*, du moine norvégien Tjodrek, et une *Historia Norwagiæ*, mais le latin fut bientôt abandonné, et l'on écrivit en langue vulgaire des sagas générales et des biographies royales ; la principale est la *Saga des rois de Norvège* ou *Heimskringla*, de Snorro Sturlesson, également remarquable par l'art de la composition et l'exactitude de l'information, et qui s'arrête à 1177. Snorre Sturlesson eut plusieurs continuateurs, parmi lesquels il faut citer Sturla Tordsson, auteur de la *Saga du roi Hâkan Hâkasson*, connue par plusieurs manuscrits, et de la *Saga de Magnus Lagabœte*, dont quelques fragments seulement sont parvenus jusqu'à nous.

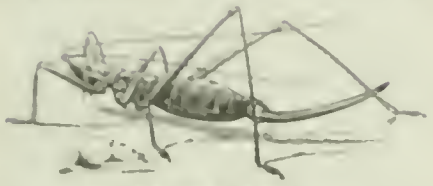

SAGA [illegible] Le saga commun est type du genre. [illegible] la Finlande.

SAGA, [illegible] le Kansou, pour le Haut-[illegible] — Le Kan est peuplé [illegible]

SAGACE [illegible] même sens adj. [illegible] de la pénétration. *Homme sagace*. [illegible]

SAGACEMENT adv. D'une manière sagace.

SAGACITÉ [illegible] n. f. Pénétration d'esprit, [illegible] à savoir, à comprendre, à deviner sur les indices. *La sagacité rend [illegible] sagacité*. (Mme Necker.) [illegible] Pénétration, perspicacité. V. PÉNÉTRATION.

SAGADAHOC, comté des États-Unis (Maine), à l'embouchure [illegible] de fleuve Kennebec, 23 000 hab. [illegible]

SAGAIE [illegible] f. V. ZAGAIE.

SAGAIS, [illegible] de la Sibérie, qui promène ses [illegible] gouvernements de Tomsk et d'Iéniséisk. Les Sagaïs [illegible] le groupe des *Tatars* [illegible] et [illegible] le tur.

SAGALASSUS, [illegible] fondée par Alexandre le Grand. Auj. *Boudroun*.

SAGAMI [illegible] de Japon [illegible] le Nippon [illegible] ken de Kanagawa, [illegible] lab. Ch. [illegible] *Odawara*. [illegible] vins, soies grèges, vernis et laques.

SAGAMITÉ [illegible] f. Mets des [illegible] de l'Amérique septentrionale [illegible] de bouillie de maïs.

SAGAN, [illegible] de Prusse et seigneurie, [illegible], 65 000 hab. [illegible] passa depuis [illegible] fut vendu [illegible] et, à la mort de [illegible] en 1747 au [illegible] de Brandebourg. [illegible] Sagan, dernière, sa [illegible]

SAGAN [illegible]

SAGAPÈNE [illegible]

SAGAPIN [illegible]

SAGAR, [illegible]

SAGAR, [illegible] recueil de contes orientaux [illegible] qui avait un fils de sa [illegible] Sagas, qui a hérité [illegible] père avec son précepteur [illegible] que son élève est menacé [illegible] pas durant sept jours [illegible] fait au jeune homme [illegible] repousse par signes; elle [illegible] et le roi le condamne à [illegible] sept sages qui avaient contribué à l'éducation du prince vient raconter au roi, durant sept jours, une histoire dont la conclusion est qu'il faut se méfier des ruses des femmes; ils parviennent ainsi à retarder l'exécution de la sentence; à chacune de ces histoires, la reine en oppose une autre, dont la conclusion est toute contraire: mais on arrive ainsi à la fin du délai imposé au prince; celui-ci se disculpe aisément, et c'est la marâtre qui est envoyée au supplice. On possède de cette légende des rédactions en plusieurs langues orientales et occidentales; les versions françaises (en vers et en prose) appartiennent aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Le *Dolopathos* (v. ce mot) est une forme de la même légende.

SAGAR, [illegible] n. m. Comm. Sorte de serge unie en laine peignée, qui sert aux mêmes usages que la serge ordinaire.

SAGAYE [illegible] f. V. ZAGAIE.

SAGE [sâj' — du bas lat. *sapius*, pour *sapiens*] adj. Instruit, savant, habile: *Soyez* SAGES *sobrement et modérément*. (St Paul.) (Vx.) Qui a sa raison, qui a de la raison: *Tel se croit* SAGE *qui n'est qu'un fou*. Qui parle, qui agit avec prudence, avec circonspection: *Le malheur rend* SAGE. Retenu, modéré dans ses actes, dans ses paroles:

Ce n'est pas être *sage*
D'être plus *sage* qu'il ne faut.
QUINAULT.

— Doux, soumis, obéissant, paisible, en parlant des enfants: *Un petit garçon bien* SAGE. Modeste, pudique, en parlant des femmes: *Sois belle, si tu peux; sage, si tu veux; mais sois considérée, il le faut*. (Beaumarch.)

— Se dit d'un animal que n'emporte pas une ardeur exagérée: *Un cheval* SAGE. *Il faut chasser avec un chien* SAGE.

— Qui est conforme aux règles de la sagesse: *Le parti le plus honnête est toujours le plus* SAGE. (J.-J. Rouss.) Tempéré, réservé, où il n'y a pas d'écart: *Un style* SAGE.

— Loc. fam. *Être sage comme une image*. Être très doux, très paisible, point turbulent. *Être sage comme une fille*. Être doux, modeste, timide, en parlant d'un jeune homme.

— n. m. Homme sage:

La mort ne surprend point le *sage*;
Il est toujours prêt à partir.
LA FONTAINE.

— Esprit, sainte. *Le Sage*, Titre qu'on donne à l'auteur des livres dits *sapientiaux*.

— Hist. *Les sept sages de la Grèce*, Nom donné à sept philosophes grecs, qui vivaient au VIe siècle av. J.-C. *Sages de la mer*, Magistrats de Venise qui avaient l'administration de la marine.

— Jeux. Nom donné, pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les rois, et qui représentaient des personnages renommés par la sagesse de leurs doctrines.

Gramm. En rapport avec le substantif *femme*, l'adjectif *sage* change de signification avec la place qu'il occupe: une femme *sage* est celle dont la conduite est pleine de sagesse; une *sage*-femme est celle qui exerce la profession d'accoucheuse.

PROV. — **Un fou avise bien un sage**, Un sage peut trouver d'utiles leçons dans la conduite et les paroles d'un fou.

ANTON. Ignorant, imbécile. — Fou. — Débauché.

— ENCYCL. Hist. gr. On désignait sous le nom de *sept sages* un groupe de sept philosophes et hommes d'État grecs qui vivaient au VIe siècle avant notre ère. D'après la tradition la plus répandue, ces personnages étaient: Bias de Priène, Chilon de Lacédémone, Cléobule de Lindos, Périandre de Corinthe, Pittacos de Mitylène, Solon d'Athènes, Thalès de Milet. Mais souvent l'on faisait figurer dans ce groupe d'autres personnages, comme le Scythe Anacharsis, le Crétois Épiménide, Myson, Phérécyde de Scyros, Pisistrate, dans son *Banquet* dit *des sept sages*, en compte [illegible] ces divers personnages, en racontant bien [illegible] on leur attribuait bien des maximes, dont [illegible] nous sont parvenues. Les sept sages furent en [illegible] hommes d'État, des gens d'expérience, dont [illegible] avait gardé le bon sens et recueilli les bons conseils. [illegible] qui avaient cours au sujet des sept [illegible] rapporterons celui-ci. Chacun [illegible] apporté sur le gouvernement le plus [illegible] la manière suivante. Solon: *Rien de trop; un citoyen est reconnu par tous; Crainte [illegible] tout bon tyran*; Thalès: *Celui qui [illegible]*; Pittacos: *Celui qui l'honnête [illegible] le méchant*; Cléobule: *Celui [illegible] est plus forte que la loi*; Chilon [illegible] *Celui [illegible] est le voleur*. Périandre conclut [illegible] sage.



Sagasta

SAGASTA [illegible] Manuel, homme d'État espagnol, [illegible] en 1827 [illegible] Manuel [illegible] [illegible] et prit part [illegible] [illegible] 1854, à [illegible] [illegible] Espartero, [illegible] [illegible] Narvaez, [illegible] [illegible] [illegible]

— Encycl. Iconogr. Les anciens représentaient ordinairement la *Sagesse* sous la figure de Minerve tenant un rameau d'olivier et ayant près d'elle une chouette. C'est sous la figure antique de Minerve que les modernes ont le plus souvent personnifié la Sagesse. Elle est aussi figurée dans une statue de pierre sculptée par F. Girardon (cour de marbre, à Versailles); dans les tableaux de Mantegna et du Tintoret représentant *la Sagesse victorieuse des Vices*, etc.

Le musée de Vienne possède un tableau de H. Spranger, représentant *le Triomphe de la Sagesse sur l'Ignorance*, et un tableau de Sandrardt, *la Sagesse et le Temps protégeant les Beaux-Arts contre l'Envie* (1644). Un petit groupe en bronze de Pradier représente *la Sagesse repoussant les traits de l'Amour*. Un bas-relief exécuté par Gérard pour l'arc de triomphe du Carrousel a pour sujet *la Sagesse et la Force tenant la couronne de l'État*. Diaz a peint la Sagesse entourée de petits Amours.



La Sagesse, d'après Mantegna

Sagesse (Filles de la). La congrégation des filles de la Sagesse a été fondée à Saint-Laurent-sur-Sèvre, en Vendée par le bienheureux Grignon de Montfort, prêtre breton, né en 1673 et mort en 1716. La première supérieure fut Marie-Louise Trichet, de Poitiers. La règle a été solennellement approuvée par un bref du 16 décembre 1853. Il n'y a qu'un seul noviciat et toutes les maisons particulières dépendent de la maison mère. On prononce les vœux perpétuels après cinq ou six ans de vie religieuse. La supérieure peut être maintenue pendant neuf ans et elle partage le gouvernement de la congrégation avec le supérieur général des prêtres de la Compagnie de Marie. Leur commun fondateur a donné à ceux-ci la direction spirituelle des filles de la Sagesse dans des retraites annuelles. Des provinciales visitent les maisons. Ces religieuses portent une cornette blanche, une robe de bure grise, avec un Christ de cuivre sur la poitrine et un chapelet au côté. A l'église et dans les rues, lorsqu'elles sont obligées de sortir, une grande cape noire les environne. Les filles de la Sagesse ne sortent pas de France, où elles exercent des ministères très variés : éducation des petites filles pauvres dans des écoles primaires, asiles, écoles d'aveugles et de sourdes-muettes, ouvroirs, providences, bagnes, maisons centrales de détention et maisons d'arrêt, hôpitaux de la marine et de la guerre, asiles publics d'aliénés, hôpitaux civils, bureaux de bienfaisance, etc. Elles se prêtent à toutes les œuvres des paroisses. La congrégation compte plus de trois mille religieuses.

Sagesse (Livre de la), un des livres de la Bible dits *sapientiaux*. Il renferme deux parties : la première (I-IX) est purement théorique; elle contient l'éloge de la sagesse, représentée d'abord comme la source du bonheur et de l'immortalité, ensuite comme le guide nécessaire de la vie; la seconde (X-XIX) est historique; l'auteur y montre, par différents exemples, que la sagesse sauve les nations qui lui sont fidèles, tandis que celles qui la méprisent, comme l'ont fait les Chananéens et les Égyptiens, se perdent sans retour; il insère, dans sa démonstration (XIII et XIV), une sorte d'étude de l'idolâtrie. Le *Livre de la Sagesse* est un des deutéro-canoniques de l'Ancien Testament, car il a été composé après la fixation du canon juif. L'Église catholique l'a admis dans le sien et lui a donné place parmi les ouvrages inspirés. Il a été écrit en grec, probablement à Alexandrie, entre les années 150 et 130 av. J.-C. Son auteur est demeuré inconnu. C'est par une pure fiction littéraire qu'il se donne le nom du roi Salomon et qu'il parle comme s'il était roi.

Sagesse (De la), traité de philosophie morale, publié par Charron en 1601. L'ouvrage se divise en trois parties. Dans la première, il est question de la connaissance de soi et de l'humaine condition : Charron, à la suite de Montaigne, étudie l'homme, sa misère, ses faiblesses, ses passions, la condition de la vie, les différents états. Dans la seconde, il trace les « instructions et règles générales de sagesse », c'est-à-dire la manière de s'affranchir des erreurs, des opinions et des passions, et d'arriver à la véritable « prud'homie » fondée sur la loi de nature, et sur cette « raison universelle qui luit et éclaire en chacun de nous ». Dans la troisième, il traite des quatre grandes vertus qui conduisent à la sagesse, à savoir : la prudence, la justice, la force et la tempérance. Le traité de *la Sagesse* est écrit en un style grave, scrupuleux, souvent pédantesque. Le scepticisme de Charron a paru plus grand et plus radical que celui de Montaigne, par suite de la gaucherie avec laquelle il présente sa thèse; mais, au fond, il a voulu étendre et consolider autant que possible les bases de la raison pour y asseoir plus solidement la foi. Par là il conduit à Descartes, et surtout à Pascal. Saint-Cyran, qui a défendu le livre de *la Sagesse* contre les attaques du P. Garasse, l'a bien vu.

Sagesse, recueil de vers, par Paul Verlaine (1881). Condamné à deux ans de prison en 1873, c'est pendant sa captivité que Verlaine conçut et médita ce volume. L'aumônier de la prison l'avait converti; et, désormais, cet impulsif, ce bohème, ce pèlerin des cabarets et des mauvais lieux, trouvera, pour maudire les péchés où sa chair l'entraîne, pour célébrer les mystiques délices de la foi, des accents uniques peut-être dans la poésie française. Signalons, entre les principales pièces de *Sagesse*, toutes celles que sa piété lui inspire : actes de contrition ou de charité, effusions spontanées d'un cœur qui s'épanche, d'une volonté qui s'abandonne, ou les maladresses de facture ont elles-mêmes je ne sais quelle grâce de naïveté inconsciente.

Saget, ette (*jè, jèt'*) adj. Un peu sage. (Inus.) — n. Personne sage :

J'ai beau faire ici le *saget*,
Le plaisir vient saisir le cœur le plus discret.
Le P. Brumoy

Sagette (*jèt'* — lat. *sagitta*) n. f. Flèche. (Vx.) — Bot. Nom vulgaire de la sagittaire commune.

Sagetter (*jè-té* — rad. *sagette*) v. a. Percer de flèches. Vx

Saghalien. Géogr. V. Sakhalin

Sagibaron (*ji* — du vx fr. *sache*, cause juridique, et de *baron*) n. m. Fonctionnaire choisi par le comte ou élu par les hommes libres, qui, à l'époque carolingienne, était chargé de présider le *mallus* à la place du comte, à cause de la multiplicité des occupations de celui-ci.

Sagien, enne (*ji-in, èn'* — de *Sagii*, n. lat. de Séez), personne née à Séez ou qui habite cette ville. — *Les* Sagiens. — Adjectiv. : *Histoire* sagienne.

Sagination (*ji, si-on* — du lat. *saginare*, engraisser) n. f. Action d'engraisser les animaux. (Peu us.)

Saginaw, comté des États-Unis (Michigan), à l'embouchure de la rivière *Saginaw* dans le lac Michigan; 83.000 hab. Ch.-l. *Saginaw-City*.

Saginaw-City, ville des États-Unis (Michigan), ch.-l. du *comté de Saginaw*, sur la rivière homonyme; 46.400 hab. Métallurgie, tannerie, minoterie, constructions de machines.

Sagine (*jin'*) n. f. Bot. Genre de caryophyllacées. || Nom vulgaire du sorgho, en Italie et dans le midi de la France.

— Encycl. Les *sagines* sont de petites plantes touffues, à feuilles opposées, à fleurs blanches, croissant au printemps dans les lieux un peu humides et jusque dans les cours et les rues peu fréquentées. La sagine couchée croit dans les champs arides, sablonneux, sur les rochers et les vieux murs. La sagine subulée habite les contrées tempérées de l'Europe, et est utilisée pour faire des bordures.



Sagine : *a*, fleur; *b*, fruit. Sagitta.

Sagitta (*jit'*) n. f. Genre de vers chétognathes, comprenant quelques espèces qui vivent dans les mers d'Europe. (Les sagitta, type d'une famille dite des *sagittidés*, sont des vers transparents, allongés, arrondis en avant, renflés en arrière et terminés par une nageoire.

Sagittaire (*ji-tèr'* — du lat. *sagitta*, flèche) n. m. Antiq. rom. Archer auxiliaire dans l'armée romaine. — Numism. Monnaie d'or des grands rois achéménides de Perse, portant au droit l'empreinte ou relief d'un archer couronné tendant son arc. (Cette figure représente soit le roi de Perse, soit plutôt le dieu Ormazd. Ces pièces portent également le nom de Dariques. [V. ce mot.]) — Zool. Ancien nom vulgaire des oiseaux du genre secrétaire ou serpentaire.



Sagittaire germain, d'après un bas-relief ancien

— Encycl. Antiq. rom. A Rome, les *sagittaires* ou archers sont mentionnés dès le temps des guerres puniques. C'étaient des mercenaires ou des corps auxiliaires fournis par les alliés (*auxilia*). Ils faisaient partie de la *levis armatura* ou infanterie légère, et formaient des corps spéciaux. On les postait ordinairement sur les ailes.

Sagittaire (le), constellation zodiacale, représentée ordinairement sous la figure d'un centaure qui tient un arc bandé et armé d'une flèche : *Le soleil était dans le* Sagittaire. || Neuvième signe du zodiaque, qui correspondait autrefois à la constellation du Sagittaire.

— Encycl. Le *Sagittaire* est un signe du zodiaque, représenté par une flèche horizontale, dans lequel passe le soleil du 22 novembre au 22 décembre. Il est figuré sous la forme d'un centaure qui, armé d'un arc, décoche une flèche. Cette constellation, qui compte soixante-cinq étoiles dans le catalogue britannique, forme un trapèze oblique, dont les astres comprennent deux étoiles de seconde grandeur. Les étoiles σ, δ, γ forment la flèche; γ est appelée Nushaba par les Arabes. L'étoile ε marque la tête. L'*amas* du Sagittaire, indiqué par Hévélius, fut observé par Abraham Ihle, décrit par Le Gentil 1747 comme une nébuleuse irrégulière, chevelue et sans étoile, puis catalogue par Messier avec une forme ronde. Il fut résolu par W. Herschel : deux composantes sont de 10e et 11e grandeur; une forte condensation centrale accuse les attractions mutuelles de tous les corpuscules. Le Sagittaire, traversé par la voie lactée, renferme neuf autres amas globulaires découverts par Messier, Herschel et Dunlop, et toute la région a été triangulée photographiquement par Gould.



1. Le Sagittaire, constellation, d'après l'atlas de Flamsteed; 2. Le Sagittaire, signe du zodiaque.

Sagittaire (*ji-tèr'*) n. f. Bot. Genre d'alismacées. — Encycl. Les *sagittaires*, dites encore *flèchières*, sont des plantes aquatiques, herbacées, vivaces, à rhizome traçant, d'où naissent des feuilles, les unes allongées et flottantes, les autres dressées et à limbe en forme de fer de flèche. Les fleurs sont blanches ou rougeâtres. On en connaît dix-sept espèces, qui vivent dans les eaux des régions tempérées. La *sagittaire commune, sagette* ou *flèche d'eau*, est indigène en Europe et se rencontre fréquemment dans les pièces d'eau. La *sagittaire de Chine* est employée comme ornementale. Ses rhizomes sont utilisés en Chine et au Japon comme alimentaires.



Sagittaire : *a*, fleur, *b*, fruit.

Sagittal, ale, aux (*ji-tal'* — du lat. *sagitta*, flèche) Qui est en forme de flèche.

Sagitté, ée (*ji-té* — du lat. *sagitta*, flèche) adj. Bot. Se dit des organes, et particulièrement des feuilles qui présentent la forme d'une flèche.

Sagittifolié, ée (*ji-ti* — du lat. *sagitta*, flèche, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles sagittées.

Saglio (Edmond), archéologue français, né à Paris en 1828. Licencié en droit, attaché au ministère de la justice, il se tourna vers les beaux-arts, organisa en 1871 les services de la manufacture des Gobelins, puis devint conservateur adjoint de la sculpture moderne et des objets d'art du moyen âge et de la Renaissance du musée du Louvre, conservateur de ce département en 1879 et directeur du musée de Cluny de 1893 à 1903. Il est depuis 1887 membre de l'Académie des inscriptions. Outre des articles dans la « Gazette des beaux-arts », dans le « Journal des Débats », des rapports sur l'enseignement artistique et industriel à l'étranger et plusieurs dissertations savantes, on doit à ce remarquable érudit le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les documents*, qu'il commença en 1873 avec Daremberg et dont il a dirigé depuis la publication avec l'aide de collaborateurs. C'est le meilleur et le plus complet qu'on ait fait paraître jusqu'ici en Europe.

Sagone, golfe de la Méditerranée, côte ouest de la Corse, entre le cap Tano (au S.) et la pointe de Cargheso (au N.); 18 kilom. d'ouverture, 13 de pénétration. Il reçoit le Sagone et le Liamone.

Sagonte (lat. *Saguntus* ou *Saguntum*), ville de l'Espagne ancienne (Tarragonaise), chez les Édétani. Elle avait été fondée par une colonie de Grecs mêlée de Rutules. Elle était devenue riche et puissante par son commerce. Ses vases de terre, appelés *poculu Saguntia*, étaient renommés. Prise, en l'an 219 av. J.-C., par Annibal, elle fut presque détruite. Les Romains la reconstruisirent

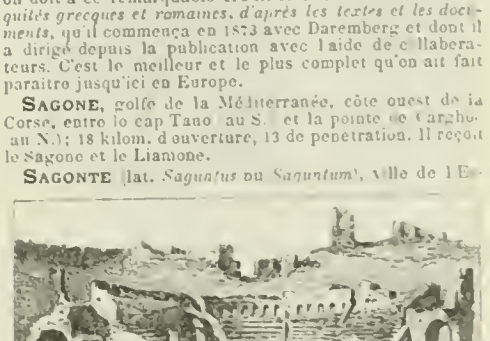

Ruines de Sagonte.

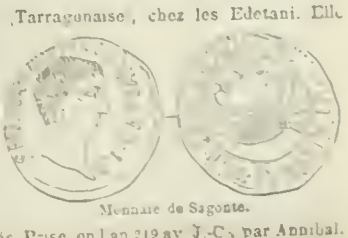

Monnaie de Sagonte.

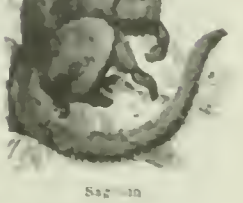

Sagouin



Sagoutier



Sagre gr. 2 fois.



Sagué-koto.



Sagum.

SAGOUSKINE n. m. Genre de singes platyrrhiniens, de la famille des hapalidés, comprenant les ouistitis et genres voisins. Tous les sagouskines sont propres aux régions tropicales, et il n'en existe pas de représentants en Europe. — *Encycl.* Voy. SAGOUIN.

SAGOUTIER n. m. Genre de palmiers, tribu des lépidocaryées, comprenant des arbres à tronc simple, à feuilles pennées, à fleurs monoïques, disposées en régimes. Les sagoutiers sont originaires de l'Amérique du Sud et de l'Afrique tropicale. Ils fournissent une fécule alimentaire, le sagou. Les principales espèces sont le sagoutier de Séguine, le sagoutier de Weddell, le sagoutier de Martius, le sagoutier de Piassaba, le sagoutier de Caudescens, le sagoutier de Karatas, le sagoutier de Schippi, le sagoutier de Ouassaï, le sagoutier de Pinnatifide, le sagoutier de Pinnatifide, le sagoutier de Pinnatifide

SAHOUDJI ou **SAHOU-RADJA**, roi des Mahrattes, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, mort à Satara en 1741. Il succéda à son père Sambadji-radja quand ce dernier eut été mis à mort par le grand mongol Aurengzeb (1689), et il profita de l'anarchie qui suivit la mort d'Aurengzeb pour reconquérir toute la partie de l'Inde qui s'étend depuis l'océan Indien jusqu'au pays de l'Orissa.

SAHUAYO, gros bourg du Mexique (État de Michoacan), bâti à proximité du lac de Chapala ; 12.015 hab., agriculteurs et pêcheurs.

SAHUGUET D'AMARZIT. Biogr. V. ESPAGNAC.

SAI n. m. Nom vulgaire d'un singe de l'Amérique du Sud, du genre sajou. (Le saï ou capucin [*cebus capucinus*] est un petit singe répandu de la Colombie à la Guyane et au Brésil jusqu'au Paraguay. Il est ainsi appelé à cause de sa chevelure raide et courte, formant au-dessus du front une espèce de calotte noire.)



Saï.

SAIAN (MONTS), système de montagnes de la Russie d'Asie (Sibérie orientale), et de la Chine (Mongolie). Il se relie à l'Altaï, vers l'O.-S.-O., par les Biélogorié ou montagnes Blanches. Ses roches cristallines, granits, gneiss, porphyres, montent en crêtes parallèles, réunies par des chaînes obliques, à 2.700 mètres de haut. L'Iénisséï supérieur les traverse.

SAÏCIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, renfermant les genres *saïque* et voisins. — *Un* SAÏCIDÉ.

SAID n. m. Comm. Ancien papier d'Égypte.

SAÏDA, ch.-l. de cant. d'Algérie (départ. d'Oran), arrond. et à 65 kilom. de Mascara, sur l'oued *Saïda*, qui coule non loin de là dans de profondes et pittoresques gorges ; 5.200 hab. Centre agricole très actif : vignobles, céréales, orangers, citronniers. Bestiaux, huile, etc. Saïda est le chef-lieu d'une commune mixte peuplée de 30.000 habitants, et dont les principaux centres de colonisation, rapidement développés, sont *Ain-Nazereg* et *Charrier*.

SAIDA (anc. *Sidon*), ville de la Turquie d'Asie (Syrie [prov. de Beïrout]), sur la Méditerranée, au pied du couvent de Mar-Elias ; 9.500 hab. Enceinte ruinée ; ruines du Kalaat-el-Mezzèh, tour élevée par saint Louis ; dans le port du Nord, envasé, Kalaat-el-Bahr, le « château de Sagette » des croisés, sur un rocher qu'un pont de neuf arcades rattache au continent ; au Sud-Est, nécropole avec sarcophages (celui du roi Etchmounazar a été transporté au Louvre). Le khân français renferme église, couvent de franciscains, petit musée d'antiquités. Aujourd'hui, port de cabotage arabe ; exportation d'oranges, coton, soie, bitumes de l'Hermon. Ville fort ancienne, citée par Moïse, et qui fut une des plus importantes de la Phénicie. Rasée par les Assyriens en 675 av. J.-C., prise par les Égyptiens en 570 av. J.-C., brûlée par les Perses au milieu du IVe siècle, sujette d'Alexandre, puis de Rome, elle fut prise en 1111 par les croisés de Baudouin, devint le chef-lieu de la seigneurie de Sagette, et fut disputée jusqu'en 1291 par les croisés et les Sarrasins. En 1840, bombardement par les Anglais.

SAÏDAPET, ville de l'Inde (présid. de Madras), ch.-l. du district de Tchingalpat ; 4.900 hab. Collège d'agriculture.

SAÏD-PACHA (Mohammed), vice-roi d'Égypte, né au Caire en 1822, mort à Alexandrie en 1863. Fils d'une Circassienne remarquable par son intelligence et de Méhémet-Ali, il entra dans la marine (1810), devint grand-amiral. Vice-roi d'Égypte à la mort de son neveu Abbas-pacha, il réprima la rébellion rétrograde de Kiaya-Elfy-bey, aida le sultan dans la guerre contre les Russes (1854), envoya une expédition au Soudan (1857), affranchit les esclaves du pays (1856), développa l'ensoignement, appela Mariette en Égypte (1858), réorganisa les finances, favorisa l'agriculture et le commerce. Il acheva les travaux de barrage du Nil, compléta le réseau des voies ferrées, et soutint Ferdinand de Lesseps dans ses projets de percement de l'isthme de Suez. Son nom fut donné au port construit à l'embouchure du canal sur la Méditerranée.



Saïd-pacha.

SAÏD-PACHA (Mehemed), grand vizir ottoman, surnommé **Kutchuk** (petit), né à Suleimanié en 1834. Il seconda Fuad-pacha dans sa mission pacificatrice en Syrie (1860), devint gouverneur de l'Epiro (1867) et de Chypre (1868), gouverneur des sandjaks de Toultcha et de Tirnova, commanda avec succès, lors de la guerre russo-turque (1877), le corps d'Osman-bazar. Gouverneur de Trikala en 1878, il devint, en 1879, gouverneur des îles de l'Archipel, puis ministre des affaires étrangères (1881), fit condamner à mort son rival, Midhat-pacha (1881), dont la peine fut commuée en celle de la prison perpétuelle et fut renvoyé en mai 1882. Rappelé en juillet de la même année, il reçut le titre de grand vizir (déc.), perdit ces fonctions en nov. 1885, les reprit lors de la retraite de Djevad-pacha, fut lui-même évincé par Kiamil-pacha, mais resta toujours le conseiller officieux du sultan. En 1901, il fut nommé de nouveau grand vizir, et garda ce poste jusqu'en janvier 1903. Il a montré dans ses fonctions beaucoup d'activité et d'habileté.

SAIDSCHITZ ou **SAIDSCHUTZ**, village d'Austro-Hongrie (Bohême [distr. de Brux]), sur un tributaire de la Biela ; 134 hab. Sources d'eaux minérales alcalines. —

SAIE (*sé* — du lat. *saqum*) n. m. Antiq. rom. Sagum, vêtement de guerre des Romains, des Perses et des Gaulois. ‖ Manteau d'étoffe grossière. ‖ *Bas de saie*, Partie inférieure de la saie ; vêtement que portaient, sur le théâtre de Rome, les personnages d'un rang très élevé.

SAIE (*sé* — autre forme de *soie* D. f. Techn. Brosse en soies de porc à l'usage des orfèvres.

SAIEN, ENNE (*in, è'n* — de *Pons Sani*, n. lat. de la ville des Ponts-de-Cé), personne née aux Ponts-de-Cé ou qui habite cette ville. — *Les* SAIENS.

— Adjectiv. : *Antiquité* SAIENNE.

SAIETTER (*sè-ié-té*) v. a. Nettoyer avec la saie.

SAIF, ville de la Turquie d'Asie (Arabie [Hadramaout]), dans la vallée de l'ouadi Doân ; 3.000 hab.

SAÏGA n. m. Genre d'antilopes, propres à l'Europe orientale et à l'Asie occidentale.

— ENCYCL. L'antilope *saïga* (saïga Tatarica) est un animal de la taille d'un grand mouton, de formes trapues, remarquable par le nez bossu, bombé, boursoufflé à partir des yeux et ressemblant un peu à une trompe de tapir. La livrée est grise, blanchâtre sur la face, à la gorge et au ventre. Les cornes n'existent que chez le mâle. L'antilope saïga a vécu à l'époque quaternaire dans toute l'Europe.



Saïga.

SAIGEY (Jacques-Frédéric), mathématicien français, né à Montbéliard en 1797, mort à Paris en 1871. Élève de l'École normale, secrétaire de Cousin, il fonda avec François Raspail les *Annales des sciences d'observation* (1829). Nous mentionnerons, parmi ses ouvrages : *Recherches sur les étoiles filantes* (1845), avec Coulvier-Gravier ; *Petite Physique du globe* (1850) ; *Éléments d'arithmétique, de géométrie et de physique* (1859) ; *Éléments des sciences physiques et naturelles* (1861), avec Sonnet ; etc.

SAIGNANT (*sè-gnan* [*gn* mll.]), **ANTE** adj. Qui saigne, dégoutte du sang : *Avoir la bouche toute* SAIGNANTE.

— Fig. Se dit d'un mal moral récent, nouveau, ou dont les effets se font sentir comme s'il était récent : *La perte d'un enfant est une blessure toujours* SAIGNANTE.

— Art culin. *Viande saignante*, Viande assez peu cuite pour laisser couler du sang.

— PROV. **Bœuf saignant, mouton bêlant**, etc. V. PORC.

SAIGNÉE (*sé-gné* [*gn* mll.] — subst. particip. de *saigner*) n. f. Méd. Évacuation de sang provoquée dans un but médical : *Pratiquer la* SAIGNÉE. ‖ Sang qu'on retire en ouvrant la veine : SAIGNÉE *copieuse*. ‖ Pli formé par le bras et l'avant-bras : *Recevoir un coup sur la* SAIGNÉE. ‖ *Saignée blanche*, Celle qui est maoquée, la veine n'ayant pas été ouverte.

— Fig. Exaction, sacrifice que l'on impose : *Mazarin continua d'affaiblir la France par des* SAIGNÉES. Retz.)

— T. rur. Rigole que l'on creuse dans un sol marécageux pour l'assécher.

— PROV. : **Selon le bras la saignée**, Les charges doivent être proportionnées à la fortune de celui qui les supporte.

— ENCYCL. Méd. La chirurgie distingue trois sortes de *saignées* : la saignée veineuse ou phlébotomie, la saignée artérielle ou artériotomie (elle n'est plus usitée), et la saignée capillaire, ou locale (piqûres de sangsues, mouchetures ou scarifications).

1° *Saignée veineuse* ou *Phlébotomie*. On la pratique partout où les veines sont d'un volume moyen, placées sous la peau ou sous une membrane muqueuse, pouvant être comprimées suffisamment pour arrêter facilement l'écoulement de ce liquide. Pour pratiquer une saignée, il faut exercer une compression entre le point choisi et le cœur. On accumule ainsi le sang dans la veine, qui devient plus apparente, et on force le sang à s'échapper au dehors. Les instruments nécessaires sont une bande pour la ligature et une lancette ou mieux un bistouri et un vase (palette) pour recueillir le sang.

La saignée se fait ordinairement au bras sur la radiale, la médiane céphalique, la médiane basilique, la médiane commune et la cubitale. Sauf la basilique, on peut saigner toutes les autres ; la piqûre de cette dernière est dangereuse, par suite de son voisinage avec l'artère brachiale.

Pour pratiquer la saignée, le malade doit être assis ou mieux couché sur le côté opposé au bras choisi. On découvre la partie inférieure du bras, puis on applique ensuite la ligature à 1 ou 5 centimètres au-dessus du pli qui correspond à l'interligne articulaire et on la serre de manière à faire gonfler les veines de l'avant-bras, mais de façon que le pouls radial soit conservé. Ces précautions prises, le chirurgien pratique la phlébotomie. Le sang jaillit aussitôt que la lancette est retirée, et, pour accélérer sa sortie, on recommande au malade de tourner dans sa main un étui, une bande de linge, ce qui fait refluer le sang des veines profondes dans la veine superficielle ouverte. Pendant les vingt-quatre heures qui suivent, le bras doit être maintenu demi fléchi et dans le repos.

2° On peut pratiquer encore la saignée à la main, sur la céphalique du pouce, à l'épaule, sur la céphalique ; au pied, sur la saphène externe ou la saphène interne ; au cou, sur la jugulaire. On retire en général de 125 à 300 grammes de sang.

3° *Saignée capillaire*. Cette saignée se pratique à l'aide des sangsues ou de scarifications artificielles. V. SANGSUE, et SCARIFICATION.

La saignée est surtout indiquée dans les cas d'augmentation de la pression sanguine, de gêne dans la circulation de retour. On l'emploie quelquefois dans l'urémie, l'éclampsie, etc. Longtemps en honneur, elle a été abandonnée presque complètement, mais depuis peu on en a reconnu les bons effets et elle tend à être de nouveau en usage.

— Art vétér. La *saignée* se pratique chez les petits animaux (chien, mouton, etc.) comme chez l'homme, au moyen de la lancette, et chez les grands équidés ou ruminants, chez lesquels la peau est beaucoup plus épaisse, au moyen de l'instrument nommé *flamme*. Pour cela, on plie la pointe de la lame longitudinalement sur le vaisseau, presque en contact de la peau, ce vaisseau préalablement gonflé au moyen d'un lien circulaire ou de la pression du doigt placé entre le cœur et le point à percer, puis, d'un coup sec d'un bâtonnet sur le dos de l'instrument, on fait pénétrer celui-ci dans la veine.



Saignée : 1, lancette ; 2, flamme.

Sur le cheval et le bœuf, la saignée générale se pratique au milieu de l'encolure, sur la jugulaire. Dans le cas de coliques, on saignera sur la veine abdominale, dans le cas de fourbure, sur les veines saphènes ou brachiales, suivant le membre affecté. Enfin, dans le cas de congestion cérébrale amenée par des vertiges, on saignera à la veine en coupant deux ou trois nœuds, et on laissera le sang s'arrêter spontanément.

Outre les saignées générales, pratiquées comme nous venons de le dire, on a assez souvent l'occasion de faire des saignées locales ; ainsi, dans le cas de *fourbure*, qui est une congestion des organes internes du sabot, on pratique ce que l'on appelle la *saignée en pince* ; pour cela, avec la rénette, on creuse la sole en pince près du sillon marquant sa réunion avec la paroi et, lorsque l'on est arrivé à la *rosée*, c'est-à-dire à amincir la sole jusqu'à ce que la sérosité apparaisse, on plante la pointe d'une feuille de sauge double jusque dans le réseau veineux sous-coroné, et le sang apparaît. Quand on juge qu'il s'en est assez écoulé, on l'arrête en remplissant le trou que l'on a fait dans la corne de la sole avec un plumasseau d'étoupe imbibé d'essence de térébenthine et on le maintient en place en rattachant le fer préalablement déclou é.

Chez les grands animaux, chez le cheval surtout, on pratique quelquefois une saignée locale sous la poitrine, en appliquant un sinapisme d'abord, puis, dans l'épaisseur de l'œdème obtenu, en faisant des piqûres, qu'on appelle *mouchetures*, avec la pointe d'un bistouri entourée d'étoupe. Enfin, chez les animaux très gras, comme les porcs, on obtient une saignée en tailladant les veines de la surface dorsale de l'oreille.

SAIGNEMENT (*sè-gne-man* [*gn* mll.] — rad. *saigner*) n. m. Écoulement, épanchement de sang : *Arrêter un* SAIGNEMENT *de nez*.

— Fam. Hésitation, reculade. ‖ Arg. Interrogatoire.

— Pathol. et art vétér. V. ÉPISTAXIS.

SAIGNE-NEZ n. m. invar. Bot. Nom vulgaire de l'achillée mille-feuille.

SAIGNER (*sé*, et *gn* mll. — du lat. *sanguinare* ; de *sanguis, inis*, sang) v. a. Tirer du sang, ouvrir la veine à : SAIGNER *un malade au bras* ou *du bras*.

— Tuer par effusion de sang : SAIGNER *un poulet, un mouton*. ‖ Fam. en parlant des personnes : *Un escarpe qui* SAIGNE *les gens*.

— Pratiquer une rigole, une ouverture dans les parois, les digues de : SAIGNER *un fossé*.

— Fig. Rançonner, arracher de l'argent à : *Chaque année, on* SAIGNE *un peu plus les contribuables*. ‖ Tirer de l'argent de : SAIGNER *son coffre-fort*.

— Loc. div. *Saigner la viande*, La purger du sang contenu dans les gros vaisseaux. ‖ *Saigner à blanc, Saigner jusqu'au blanc*, Saigner jusqu'à faire pâlir le malade. — Fig. Épuiser par des exactions. ‖ Fam. *Saigner d'une autre veine*, Éprouver d'une autre façon.

— Mar. *Saigner une bouée*, Vider l'eau qui se trouve dedans. ‖ *Saigner un bidon*, En voler le contenu.

— Milit. *Saigner une gargousse, une cartouche*, Retirer une partie de la poudre qu'elle contient.

— v. n. Perdre du sang : SAIGNER *du nez*.

— Etre sensible, en parlant d'une plaie morale, produire encore de l'effet : *La plaie de cette cruelle séparation* SAIGNE *encore*.

— Loc. div. *Saigner comme un bœuf*, Perdre beaucoup de sang. ‖ *Saigner du nez*, Au fig., Manquer de courage, reculer, faiblir. — Ne pas tenir une promesse qu'on avait faite. ‖ *Le cœur me saigne, lui saigne, Cela fait saigner le cœur*, J'éprouve, il éprouve, on éprouve une vive douleur, un sentiment très pénible.

— Artill. *Saigner du nez*. Se dit d'une bouche à feu qui, au moment du tir, bascule quelque peu autour de ses tourillons. (Ce mouvement, qui peut nuire à la précision du tir, est produit par la réaction que développe le choc ou la pression exercée par la culasse, au moment du tir, sur la tête de la vis de pointage.)

— Mar. *Un chouquet saigne*. Quand il fléchit de l'avant et qu'il a besoin d'une épontille pour le soutenir.

Se saigner, v. pr. Etre saigné : *Un malade ne doit* SE SAIGNER *que pour des raisons très graves*. ‖ Se tirer du sang, s'ouvrir la veine : SE SAIGNER *soi-même*.

— Fig. Donner jusqu'à se gêner : *Les parents* SE SAIGNENT *pour leurs enfants*.

SAIGNES, ch.-l. de cant. du Cantal, arrond. de Mauriac ; 605 hab. Eglise et chapelle romanes ; maison du XVIe siècle. Aux environs, gracieuse vallée de la Sumène. — Le canton a 12 comm. et 11.036 hab.

SAIGNEUR (*sè-gneur* [*gn* mll.]) n. m. Celui qui saigne : *Un* SAIGNEUR *de porcs*. ‖ Médecin qui aime à ordonner la saignée : *Un* SAIGNEUR *enragé*.

— Fig. et fam. Celui qui tire de vous de l'argent, etc.

SAIGNEUX (*sè-gneû* [*gn* mll.]), **EUSE** [rad. *saigner*] adj. Sanglant, taché de sang : *Un mouchoir* SAIGNEUX. *Avoir le nez* SAIGNEUX.

— adj. Bouch. *Bout saigneux*, Le cou de veau ou de mouton tel qu'on le vend à la boucherie.

SAIGON (*sa-i-gon*), ville de la Cochinchine, capitale de l'Indo-Chine française, sur la rivière de Saïgon, à 55 kilomètres de la mer et à 64 kilomètres du cap Saint-Jacques ; 50.900 habitants, dont 3.600 Français environ. La ville, de construction toute moderne, décrit un trapèze irrégulier fermé à l'est par la rivière de Saïgon, au sud-ouest par l'arroyo chinois, au nord-est par l'arroyo de l'Avalanche, et à l'ouest par le canal de Ceinture. Belles maisons et quelques édifices remarquables, qui donnent par endroits à Saïgon l'aspect d'une cité européenne. Citons le palais du gouverneur général, celui du lieutenant gouverneur

Saigo Yorimitchi

Saikaido

Sail, Sail-les-Bains et **Sail-les-Châteaumarand**

Sail-sous-Couzan

Sailmet Silhet — Srihatta,

Saillagouse,

Saillans,

Saillans,

Saillant — **ante**

Saillenard

Saillon

Saillie

Saiman ou Vékéiévo, village de Russie gouv. de Smolensk, au confluent de la Bek-chanka et de la Saimana, 3 000 hab.

Saimei, impératrice du Japon, qui régna de 655 à 661 de notre ère. Cette princesse, qui avait déjà occupé le trône de 642 à 644, sous le nom de Ko-kiokou, reprit le pouvoir à la mort de l'empereur Kotokou, le prince régent ayant refusé cet honneur; elle prit alors le nom de Saimei. La fabrication des premières horloges japonaises eut lieu sous ce règne.

Saimiri n. m. Genre de singes platyrrhiniens, de la famille des cebidés, comprenant trois espèces propres à l'Amérique tropicale.



Saimiri

— Encycl. Les *saimiris* (*chrysothrix*) appartiennent à la tribu des nyctipithéciné, et se caractérisent par leurs canines saillantes et crochues et leurs grandes incisives supérieures très rentrées, leur queue très longue, fourrée, cylindrique et enroulante, leur livrée ordinairement d'un jaune orangé. Le saimiri commun (*chrysothrix sciurea*) est répandu dans toute l'Amazonie et la région de l'Orénoque, aussi qu'en Colombie et à Bogota.

Sain, saine (*sin, sèn'*) du lat. *sanus*, même sens) adj. Qui a une constitution non viciée d'éléments morbides. *Une nourrice saine.* Se dit des parties du corps qui sont en bon état. *Avoir les dents saines.*

— Qui n'est point gâté, pourri, désagrégé en quelque une de ses parties. *Du bois sain. Des poires saines.*

— Salubre, salutaire pour la santé. *L'œuf est un aliment très sain. L'eau, pour être saine, doit être aérée.*

— Non vicié par l'erreur, le préjugé, la folie. *Avoir le jugement sain. Être sain d'esprit.* — Juste, vrai, conforme à la raison, à la réalité : *La saine critique.*

— Sûr, ferme, sans avoir éprouvé aucun mal. *Revenir sain et sauf d'un combat.* Sans avarie, sans dommage. *Le navire rentra sain et sauf au port.*

— Bon et fort. *Bois sain*, bois sans défaut l'empêchant d'être employé sur les travaux de construction.

Mar. Qui ne présente aucun danger, où il n'y a pas d'écueils. *Côte saine. Rade peu saine.*

Syn. Vert, frais, sain. *Les plantes fournissent des aliments sains et des remèdes aux maladies.* Fam. Valoir mieux, valoir mieux, bien, mieux, malade.

Sain (*sin*) n. m. Graisse. Vx.

Sain (*sin*), peintre français, né à Cluny (Saône-et-Loire) en 1854. Il a exposé au Salon en 1[illegible] avec [illegible] et [illegible] vers la [illegible]. Parmi [illegible] *le Calvaire de Bourg-en-Bresse*, *la Bonne Mère*, *la Jeune Fille à la fenêtre*, *la Jeune Fille à la rose*, *la Jeune Fille à la fleur de pêcher*, *Marie-Caroline de Castellane* (1897), *la Jeune Fille à la fleur de pêcher*, *la Jeune Fille à la rose*,

sainte journée, La journée tout entière. ‖ *Découvrir saint erre pour habiller saint Paul*, Remédier à un inconvenont en en créant un autre.

— Relig. Se dit des jours de la semaine qui précèdent dimanche de Pâques : *Lundi* SAINT. *Mercredi* SAINT. *Semaine sainte*, Semaine qui précède le jour de Pâques : ère qui contient les offices de cette semaine. ‖ *Année inte*, Année du grand jubilé, qui est la dernière année de aque siècle ; année de chaque jubilé, qui arrive de vingt-nq en vingt cinq ans. ‖ *Terre sainte*, Palestine, ainsi nomée parce que c'est là que se sont passés les premiers faits latifs à l'histoire du christianisme : *Visiter la* TERRE INTE. — Terre bénite pour inhumer les fidèles : *Il n'a s été enterré en* TERRE SAINTE. ‖ *Lieux saints*, *Saints eux*, Lieux vénérés par les chrétiens, comme ayant été moins des événements relatifs à l'établissement du christianisme. ‖ *Lieu saint*, Eglise, édifice consacré au culte. *Saint sépulcre*, Tombeau où Jésus fut déposé après sa ort. ‖ *Ville sainte*, Jérusalem, dans le langage des juifs des chrétiens. ‖ *Villes saintes*, Jérusalem, Médine et La ecque, chez les musulmans. ‖ *Peuple saint*, Juifs, peuple u de Dieu, par opposition aux peuples idolâtres. ‖ *Tribu inte*, Tribu de Lévi, vouée au sacrifice. ‖ *Sainte Eglise*, glise chrétienne. ‖ *Saint-Siège*, *Saint-Père*. V. SAINT-IÈGE, SAINT-PÈRE.

— Gramm. Placé devant un nom propre pour marquer ue ce nom désigne un habitant du ciel reconnu par Eglise, *saint* ne doit pas être suivi du trait d'union lorsu'il s'agit de désigner la personne même qui a été mise u rang des bienheureux et, dans ce cas, *saint* s'écrit avec n *s* minuscule : *Les ouvrages de saint Thomas font autoté en théologie*. Mais on doit mettre le trait d'union dans out autre cas, qu'il s'agisse de désigner la fête du saint, ne rue, une ville ou tout autre objet, et *saint* prend alors *a* majuscule : *La rue Saint-Denis*.

— Substantiv. : Elu, et particulièrement celui à qui Eglise rend un culte public : *Les litanies des* SAINTS. ‖ Représentation, image d'un saint personnage : *Un* SAINT *e pierre*. ‖ *Communion des saints*, Solidarité qui existe ntre tous les membres de l'Eglise. V. COMMUNION.

— Par ext. Homme, femme d'une vie exemplaire, d'une onduite irréprochable.

— Fig. Objet vénérable :

L'honneur est un vieux *saint* que l'on ne chôme plus.
RÉGNIER.

— Pop. *Saint de glace*, Nom donné par le peuple à aint Mamert, saint Pancrace et saint Servais, dont les êtes, qui se trouvent au mois de mai, passent pour être ouvent accompagnées de froid.

— Loc. div. *Saint du jour*, Saint dont on célèbre la fête n jour dont on parle : *Fêter le* SAINT DU JOUR. (Fam. Peronne actuellement à la mode, au pouvoir.) ‖ *La Saint-...*, vec un nom de saint ou de sainte, La fête de saint... : *La* SAINT-CLAUDE. *La* SAINT-GEORGES. ‖ Pop. *Sainte Touche*, our où l'on touche son salaire ou ses appointements. ‖ *Saint-...*, avec un nom de saint ou de sainte, Eglise onsacrée à saint... : *La façade de* SAINT-ROCH. ‖ *Gros aint*, Nom donné, dans quelques villes du Midi, à la grosse cloche. ‖ *Petit saint*, Personne bien sage, bien verueuse. (Se dit, le plus souvent, avec ironie.) ‖ *Saint de ois*, Personne qui n'a pas la saintoté qu'on lui attribue. ‖ *Saint qu'on ne chôme plus*, Personne dont le crédit est erdu. ‖ *Avoir la patience d'un saint*, Avoir beaucoup de atience. ‖ *Laisser la patience d'un saint*, Etre très impatientant. ‖ *C'est un pauvre saint*, *C'est un saint qui ne guérit le rien*. Se dit d'un homme qui a peu de mérite ou peu de crédit. ‖ *Ne savoir à quel saint se vouer*, N'avoir plus de ressource. ‖ *Prêcher pour son saint*, Louer, conseiller quelque chose dans des vues d'intérêt personnel. ‖ *Etre roide comme un saint de bois*, Se tenir très roide. ‖ *Saints du dernier jour*, Titre que se donnent les mormons.

— n. m. Ce qui est saint : *Le bien, le* SAINT, *le beau ne servent à rien qu'à eux-mêmes*. (V. Cousin.)

— Hist. relig. Espace qui précédait la partie la plus reculée du sanctuaire, chez les Juifs. ‖ *Saint des saints*. Partie du tabernacle des Juifs, la plus intérieure et la plus sacrée. — Partie du temple de Salomon, où était enfermée l'arche. — Fam. Partie retirée d'une habitation, endroit où on ne laisse pénétrer que difficilement. — Dans le style mystique, Saint sacrement, Dieu.

— Hist. d'Angleterre. n. m. pl. Nom donné aux puritains partisans de Cromwell.

— PROV. **A chaque saint sa chandelle**, Il faut se rendre favorable chacun de ceux qui peuvent contribuer à la faire réussir. ‖ **Comme on connaît les saints, on les honore**, On traite chacun selon son caractère, selon ses mérites. ‖ **Selon le saint, l'encens**, Il faut proportionner l'hommage au mérite, à la dignité. ‖ **Il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints**, Il vaut mieux s'adresser directement à la personne de qui dépend une affaire qu'à ses subordonnés. ‖ **La fête passée, adieu le saint**, Une fois le plaisir passé on oublie qui l'a fait naître.

— ANTON. **Vicieux, réprouvé, profane, futile.**

— ENCYCL. Théol. cath. Au commencement du christianisme, le mot *saint* servait à désigner tous les fidèles. C'est ce qu'il signifie encore maintenant dans l'expression *Communion des saints*, qui exprime la solidarité reliant entre eux tous les membres de l'Eglise souffrante ou triomphante. Mais en général, aujourd'hui, on appelle *saints* soit parfois, dans un sens large, tous les chrétiens qui, après avoir satisfait entièrement à la justice de Dieu, jouissent de la félicité éternelle, soit plus souvent, en un sens plus restreint, les habitants du ciel, à qui l'Eglise rend des honneurs publics sur la terre. (V. DULIE.) Le culte des saints a eu pour origine le culte des martyrs. C'est la vénération populaire qui plaça les premiers saints sur les autels. Mais, au cours du moyen âge, la *canonisation* des saints fut réservée au souverain pontife. (V. CANONISATION.) Au point de vue liturgique, les saints et les saintes sont répartis en plusieurs ordres.

Avant tous les autres figure la sainte Vierge, qui reçoit un culte spécial et des hommages particuliers. (V. MARIE.) Viennent ensuite les *apôtres* et les *évangélistes*, les *martyrs*, les *confesseurs*, *pontifes* ou *non pontifes*, *docteurs* ou non. Les saintes se divisent en *vierges*, martyres ou non martyres, et en *saintes femmes*, parmi lesquelles on range les veuves et les pénitentes. On fête ordinairement les saints le jour de leur mort, qui est appelé, dans le martyrologe, leur *naissance au ciel*. Cependant, on célèbre sous le nom de *nativité* l'entrée dans ce monde de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste ; la raison en est que la première fut immaculée dans sa conception et que le second a été sanctifié dès le sein de sa mère. L'office de chaque saint se compose généralement de deux parties inégales : l'une est empruntée au *commun* de la catégorie de saints à laquelle le bienheureux appartient, l'autre lui est *propre* et contient en particulier, dans les leçons de matines, un résumé de sa vie. L'Eglise a établi une fête de tous les saints, appelée la *Toussaint*, et qui a lieu le 1er novembre.

Saints (VIES DES). V. HAGIOGRAPHIE.

Saints (EXPLICATION DES MAXIMES DES). V. MAXIMES DES SAINTS.

SAINT (Le), comm. du Morbihan, arrond. et à 57 kilom. de Pontivy ; 1.692 hab. Eglise et chapelle du XVIIe siècle.

SAINT-AARON, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Brieuc ; 1.020 hab.

SAINT-ACHEUL, hameau de la Somme, à 1 kilom. d'Amiens, sur l'emplacement d'une ancienne abbaye de moines augustins, fondée au IVe siècle par saint Firmin. Les jésuites y possédèrent sous la Restauration un collège célèbre. Sablières où l'on a trouvé des silex taillés de l'époque quaternaire. V. ACHEULÉEN.

Saint-Adrien (RÉUNION DES OFFICIERS DES ARCHERS DE), tableau de Franz Hals (musée de Harlem). Ce tableau, où sont réunis quatorze personnages de grandeur naturelle, est, par le naturel des attitudes, l'habileté de la composition et la puissance du coloris, un des chefs-d'œuvre du peintre (1633).



Réunion des officiers des archers de Saint-Adrien, d'après Franz Hals.

SAINT-AFFRIQUE, ch.-l. d'arrond. de l'Aveyron, à 83 kilom. de Rodez, sur la Sorgues ; 6.700 hab. (*Saint-Affricains*, *aines*). Ch. de f. Midi. Source minérale froide à Vailhauzy. Carrière de plâtre, cuivre. Vins. Commerce de laines. Draps cadis, molletons, couvertures de laine. Eglise des XVe et XVIe siècles. Pont du XIIIe ou XIVe s. Aux environs, dolmens et méalithes.



Armes de Saint-Affrique.

Saint-Affrique se forma, au VIe s., autour du tombeau de saint Africain, évêque de Comminges, chassé par les Wisigoths, qui alla y mourir. La forteresse, construite au XIIe siècle, en fit une place de guerre très disputée au XVIe siècle. Les huguenots en furent chassés en 1629 par l'armée de Louis XIII, qui démantela le château. — L'arrondissement a 6 cant., 58 comm. et 51.938 hab. ; le canton a 9 comm. et 13.038 hab.

SAINT-AGATHON, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 4 kilom. de Guingamp ; 1.060 hab.

SAINT-AGNAN, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 34 kilom. de Charolles, au-dessus du Blandeau, affluent de la Loire ; 1.261 hab. Ch. de f. Lyon. Pierre à bâtir.

SAINT-AGNANT, ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 13 kilom. de Marennes ; 1.221 hab. Ch. de f. Etat. Carrière. Elevage. A 3 kilom. S.-E., fontaine de Charlemagne, où, suivant la tradition, Charlemagne battit les Sarrasins. — Le canton a 10 comm. et 7.201 hab.

SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, comm. de la Creuse, arrond. et à 40 kilom. de Guéret, sur la Sédille naissante ; 2.035 hab. Commerce de vins, de grains. Fonderie et tanlanderie. Eglise du XIe siècle ; dans le cimetière, lanterne des morts du XIIe.

SAINT-AGNANT-PRÈS-CROCQ, comm. de la Creuse, arrond. et à 35 kilom. d'Aubusson, sur un ruisseau, près de la Rozeille ; 1.091 hab.

SAINT-AGNÈS, ville d'Angleterre (comté de Cornwall), à 14 kilom. de Truro ; 4.700 hab. Mines d'étain.

SAINT-AGRÈVE, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 54 kilom. de Tournon ; 3.261 hab. Scierie. Restes d'un château du Xe siècle, démanteló pendant les guerres de religion. — Le canton a 8 comm. et 10.815 hab.

SAINT-AIGNAN, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 14 kilom. de Nantes ; 1.283 hab. Commerce de vins.

SAINT-AIGNAN, comm. du Morbihan, sur le Blavet, arrond. et à 15 kilom. de Pontivy ; 1.464 hab. ; ardoisières.

SAINT-AIGNAN ou MIZIMA, île anglaise d'Océanie (Mélanésie, archipel de la Louisiade), à l'E.-S.-E. de la Nouvelle-Guinée ; terre montagneuse de schistes et de calcaires, entourée de formations coralligènes ; 250 kilom. carr. La population, mélangée de Papous et de Maoris, est difficile à évaluer.

SAINT-AIGNAN, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 35 kilom. de Blois, sur un coteau de la rive gauche du Cher ; 3.208 hab. Ch. de f. Orléans. Pierre à chaux hydraulique. Commerce de beurre, de chevaux, de volailles. Corderies, distilleries, fabrique de chandelles, de papier à cigarettes. Château des XVe, XVIe et XIXe siècles, du style de la Renaissance. Eglise du XIIe siècle, restes de fresques du XIIIe siècle ; belle chapelle du XVe siècle. Hôpital construit par Mansard. — Le canton a 15 comm. et 18.416 hab.

SAINT-AIGNAN (le duc DE). V. BEAUVILLIER.

SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 31 kilom. de Château Gontier, sur le Chéran, affluent de l'Oudon ; 983 hab. Ardoisières, ateliers de constructions mécaniques. — Le canton a 12 comm. et 12.206 hab.

SAINT-AIGULIN, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 54 kilom. de Jonzac ; 1.689 hab. Ch. de f. Orléans. Distilleries, vinaigreries.

SAINT-ALBAIN, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Mâcon, non loin de la Saône ; 522 hab. Vins rouge et blanc bons ordinaires (*les Craies*, *la Garenne*, *les Molards*, etc.). Carrières. Clocher du XIIIe siècle.

SAINT-ALBAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Brieuc ; 1.704 hab. Chapelle Saint-Jacques le-Majeur (XIIIe s.), avec portail sculpté.

SAINT-ALBAN, comm. de la Loire, arrond. et à 12 kilom. de Roanne, au-dessus de l'affluent de la Renaison ; 1.036 hab. Eau minérale ferrugineuse, carbonatée, gazeuse. Commerce de charbons. Fabrique d'eau et de limonade gazeuses. Etablissement thermal. Ancienne enceinte de Châtelus.

SAINT-ALBAN, comm. de la Savoie, arrond. et à 5 kilom. de Chambery, au confluent de la Leysse, 1.165 hab. Vignobles. Station est-vale. Belles carrières.

SAINT-ALBAN-D'AY, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 21 kilom. de Tournon, 1.196 hab.

SAINT-ALBAN-DE-ROCHE, comm. de l'Isère, arrond. et à 33 kilom. de Vienne, au-dessus de la plaine de la Bourbre, affluent du Rhône ; 1.149 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Cordonnerie, filature de coton.

SAINT-ALBAN-DES-HURTIÈRES, comm. de la Savoie, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, au-dessus de l'Arc, affluent du Rhône ; 1.076 hab. Minerais de plomb, de fer et de cuivre.

SAINT-ALBANS, ville d'Angleterre (comté de Hertford), sur le Verlain, affluent du Colne ; 11.000 hab. Tressage de paille, soieries, brasseries. Belle cathédrale,

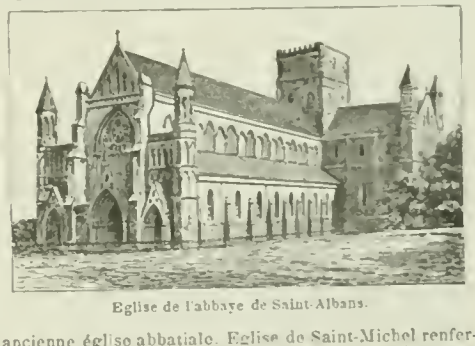

Eglise de l'abbaye de Saint-Albans.

ancienne église abbatiale. Eglise de Saint-Michel renfermant la tombe et une statue de Bacon. Pendant la guerre des Deux-Roses, deux sanglantes batailles, gagnées la première par le parti d'York (1455), la seconde par le parti de Lancastre (1461).

SAINT-ALBANS, ville des Etats-Unis Vermont, ch.-l. du comté de Franklin, non loin du lac Champlain ; 7.500 hab. Métallurgie, forges, ateliers de constructions pour chemins de fer.

SAINT-ALBANS (Jean DE), médecin et théologien anglais, mort vers 1293. On l'appelle aussi **Jean l'Anglais**. Il devint, en 1198, premier médecin de Philippe II, roi de France. Après avoir enseigné la médecine et la philosophie à Paris et à Montpellier, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique ; puis il enseigna la théologie à Toulouse et passa en Angleterre pour y introduire les dominicains. Il acheta et fit réparer l'hospice Saint-Jacques, à Paris, puis il le donna aux dominicains, qui depuis furent appelés *jacobites* ou *jacobins*.

SAINT-ALBANS (Harriot MELLON, duchesse DE), née et morte à Londres (1777-1837). Fille d'une demoiselle de magasin de Cork et d'un problématique lieutenant d'infanterie, elle débuta fort jeune au théâtre. Très jolie, assez bonne cantatrice, elle fut engagée à Drury Lane en 1795. Intimement liée avec le richissime banquier Thomas Coutts, elle réussit à s'en faire épouser en 1815. Coutts avait alors quatre-vingts ans ; aussi laissa-t-il sa femme veuve en 1822. En 1827, elle se maria avec William Aubrey de Vere, neuvième duc de Saint-Albans.

SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE, ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 35 kilom. de Marvejols ; 2.858 hab. Asile d'aliénés du département, établi dans un ancien château du XVe siècle. — Le canton a 5 comm. et 5.046 hab.

SAINT-ALBIN (Albert DE), auteur dramatique et publiciste français, né et mort à Paris (1843-1901). Il débuta au « Sport », dans lequel il succéda à son père comme rédacteur en chef ; il fut ensuite rédacteur en chef du « Jockey » et fut un des collaborateurs du « Figaro », où il signa du pseudonyme de ROBERT MILTON les articles de sport. Il a publié à part un choix de chroniques sous ce titre : *les Salles d'armes de Paris* (1875) et *les Sports à Paris* (1889). Au théâtre, il a donné, seul ou en collaboration, plusieurs pièces du genre bouffe. Citons : *le Manoir de Pictordu*, opérette, avec Arnold Mortier, musique de G. Serpette (1875) ; *la Belle-Poule*, opéra bouffe, avec Hector Crémieux, musique d'Hervé (1877) ; *la Foire Saint-Laurent*, opérette, avec le même, musique d'Offenbach (1877) ; *le Grand Casimir*, pièce, avec J. Prével, musique de Ch. Lecocq (1879) ; *Monsieur le Député*, comédie (1886) ; *Mlle Isabelle Garroche*, comédie-vaudeville, avec E. Blum et E. Grenet, musique d'Hervé (1887) ; *le Train de plaisir*, comédie, avec A. Hennequin et A. Mortier (1888) ; *les Joyeusetés de l'année*, revue

Saint-Alexandre



Saint-Alexandre Nevsky



Ordre de Saint-Alexandre Nevsky

Saint-Allais (Nicolas Viton de), [illegible] à Lamotte en 1775, mort à Paris en 1842. [illegible] au collège de La Flèche, puis [illegible] à Paris, où il [illegible] à la garde du roi en 1792, ne [illegible] le titre de [illegible] et s'occupa de travaux [illegible] ouvrit en 1808 [illegible] à la composition d'ouvrages, [illegible] *Essai sur [illegible] l'Europe* (1811); *Inc[illegible] France* (1814); [illegible] *Périgord* (1819) etc.

Saint-Allyre, [illegible] pétrifiante du Puy de Dôme, à [illegible] V. [illegible] Mayeur-Saint-Paul.

Saint-Allouestre, [illegible] de Morbihan, arrond. et à [illegible] 1.[illegible] hab. Monuments druidiques.

Saint-Alme. [illegible] V. La Pertevin (Auguste).

Saint-Alvère, [illegible] de la Dordogne, arrond. et à [illegible] hab. Bons vins rouges [illegible] Tuiles, [illegible] Ardoisières. Engrais [illegible] Le canton a [illegible] comm. et 4 [illegible] hab.

Saint-Altre, [illegible] du Puy-de-Dôme, arrond. et à [illegible] Clermont-Ferrand.

Saint-Amand (Jean-Armand Lafaye, connu sous le nom de), [illegible] et mort à Paris (1797-1857). [illegible] 1827 au théâtre, en collaborant avec Benjamin Antier, [illegible] *Adrien*, mélodrame qui obtint un grand succès au théâtre de la Gaîté. Depuis lors, il composa, [illegible] abandonnant [illegible] un assez grand nombre [illegible] vaudevilles ou [illegible] mélodrames, *la Chaumière de pauvre* (1828), *Pyrrho* (1830), *la Maison du comte* (1831), *Robert Macaire* (1835), *le Fils du [illegible]* (1841), *Trois [illegible] régiment* (1843), *la Jeunesse [illegible] Mousquetaires*, *l'Enfant du bataillon* (1847), *Philippe II*, [illegible] *la Fleur [illegible]*, etc.

Saint-Amand (Saint-Amand-sur-Fion), [illegible] de la Marne, arrond. de Vitry-le-François, [illegible] Fion, affluent de la [illegible] Vitry.

Saint-Amand, [illegible] de la province d'Anvers [illegible] Tuilleries et carrières.

Saint-Amand, [illegible] de la Manche, arrond. et à [illegible]

Saint-Amand-de-Vendôme, [illegible] de cant. de Loir-[illegible] et à [illegible] Vendôme, [illegible] de la [illegible] Chemin de fer Orléans-Bourges. [illegible] hab. Chaux [illegible] Orléans-Bourges.

Saint-Amand-en-Puisaye, [illegible]

Saint-Amand-les-Eaux, [illegible] de Nord, arrond. et à [illegible] Valenciennes, [illegible] Scarpe. Station [illegible] Nord. Fabriques de [illegible] Filatures de [illegible] Tissages de [illegible] Tuileries et [illegible] Le canton a [illegible] comm. et 61[illegible] hab.



Armes de Saint-Amand-les-Eaux

Saint-Amand-Magnazeix, [illegible] de la Haute-Vienne, arrond. et à [illegible] Limoges, [illegible] hab.

Saint-Amand-Mont-Rond, ch.-l. [illegible] de cant., [illegible] sur le Cher, [illegible] de Orléans-Bourges. [illegible] Manufacture de [illegible] construction [illegible] Le bourg, [illegible] XIe et XVe siècles, [illegible] Ancien couvent [illegible] de la fin du XVe siècle, [illegible] XVIe et XVIIe [illegible] Tour *Marie-Stuart*. [illegible]



Armes de Saint-Amand-Mont-Rond.

[illegible] XVIe siècle [illegible] de Marie Stuart, [illegible] appartient [illegible] Marie [illegible] Nevers, puis [illegible] qui la vendit au père [illegible] Le château fut pris en 1652 par une armée [illegible] et portait à ses fortifications. Les bâtiments [illegible] furent détruits en 1793. — L'arrondissement a [illegible], et 111 630 hab., le canton a 13 comm. et [illegible]

Saint-Amand-sur-Sèvre, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à [illegible] kilom. de Bressuire, 1.902 hab. Commerce [illegible], beurre, laines.

Saint-Amans (Louis-Joseph), compositeur français, né à Marseille en 1749, mort à Paris vers 1820. Fixé de bonne heure à Paris, il fit représenter à la Comédie-Italienne plusieurs opéras-comiques : *Alcar et Mincia* (1770); *le Portier* (1772); *le Médecin d'amour* (1773), et *la Coquette du village*. Il écrivit ensuite *la Mort de Didon*, ballet représenté à la cour, *l'Orestasom*, opéra comique donné à Chantilly, chez le prince de Conti, et *David et Goliath*, oratorio exécuté au Concert spirituel. De retour à Paris, il devint professeur de solfège au Conservatoire. Il donna alors, au théâtre des Jeunes Artistes, *la Tireuse de cartes* (1779) et *l'Île déserte* (1801), etc.

Saint-Amans, ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 22 kilom. de Mende, entre la Colagne et la Truyère; 305 hab. Au Rang-Saint-Amans, source minérale. Belles cascades. — Le canton a 13 comm. et 6.677 hab.

Saint-Amans, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à [illegible] kilom. d'Espalion, 1.234 hab. Carrière. — Le canton a 6 comm. et 5.314 hab.

Saint-Amans-Soult, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 27 kilom. de Castres, au pied de la montagne Noire; 2.566 hab. Ch. de f. Midi. Filature de laine. Église moderne renfermant le tombeau du maréchal Soult, qui naquit dans la ville et se fit bâtir à 1 kilom. S. le château de Soult-Berg. — Le canton a 6 comm. et 8.777 hab.

Saint-Amans-Valtoret, comm. du Tarn, arrond. et à 25 kilom. de Castres, sur le Thore; 1.638 hab. Filature de laine.

Saint-Amant (Marc-Antoine Girard de), poète français, né à Rouen en 1594, d'une famille protestante, mort à Paris en 1661. Élevé du collège de la Marche, Saint-Amant y apprit aussi peu que possible de latin et de grec; ce n'est que beaucoup plus tard qu'il s'adonna aux langues vivantes et à la musique, et acquit un remarquable talent « sur le luth mignard ». Devenu le familier de quelques grands seigneurs, et notamment du duc de Retz, qui il suivit à Belle-Isle où il composa son ode à la *Solitude*, il fut nommé commissaire de l'artillerie de France (1619), risqua des entreprises commerciales comme gentilhomme verrier, se convertit au catholicisme, fit de nombreux voyages, suivit Créqui à Rome, d'Harcourt devant les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat à Rome (1643), puis en Angleterre (1644). Il est un moment prisonnier des Espagnols en Flandre, puis séjourne à Varsovie et à Stockholm (1650), combattant, buvant, rimant, appartenant aussi bien à l'histoire qu'à la littérature, et devenant gentilhomme de la reine de Pologne Marie de Gonzague et un des premiers membres de l'Académie française.

Poète plein de verve, épris de la couleur, du pittoresque, méprisé par Boileau, mais vanté par Théophile, par Perrault, par Desmarets, auteur des poèmes *Albion*, *Rome ridicule* (1643), où il allie systématiquement le lyrisme et la trivialité et marche à la suite des « burlesques », du *Moyse sauvé* (1653), idylle héroïque, qui contient avec de nombreuses beautés de détail, des conceptions bizarres, et qui est précédée d'une épître liminaire, où Saint-Amant fronde Aristote et la poétique classique, il marque un véritable génie dans la partie de ses ouvrages qui fait de lui sans conteste le chef et l'anacréon des cabaretiers, buveurs de cabarets et ne jurant que par « la bouteille ». On sent le buveur poétique dans ses pièces célèbres, telles que *les Goinfres*, *la Crevaille*, *le Melon*, *le Fromage*, etc.

Saint-Amant-de-Boixe, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 19 kilom. N.-O. d'Angoulême; 1.034 hab. Château d'Orlandins Vue réputé. Église romane du XIIe siècle; restes d'un couvent des XIIe et XVe siècles, qui dépendaient [illegible] abbaye bénédictine fondée en 986. — Le canton a [illegible] comm. et 8.[illegible] hab.

Saint-Amant-Roche-Savine, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 14 kilom. d'Ambert, 1.566 hab. [illegible] cimetière. Fromageries, mines de [illegible] Le canton a 5 comm. et 4 157 hab.

Saint-Amant-Tallende, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 15 kilom. de Clermont-Ferrand, sur la Veyre; 1.[illegible] hab. Source minérale. Apiculture. Carrières. Papeterie, distillerie, minoterie. — Le canton a 9 comm. et 7 994 hab.

Saint-Amarin, bourg d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace), [illegible] sur la Thur; 2 250 hab. Tissage [illegible] de coutre de soie; fabriques de fil, de [illegible] enveloppes et sacs.

Saint-Ambroix, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à [illegible] Ch. de f. P.-L.-M. Mines de [illegible] Commerce de primeurs. Bureau [illegible] Le canton a 17 comm. et 18 180 hab.

Saint-Amé, [illegible] des Vosges, arrond. et à 7 kilom. [illegible] et [illegible] la Moselotte et [illegible] la Combeauté. Carrières. Filature et tissage du [illegible]

Saint-Amour (Louis Gobin de), né à Paris en 1619, mort à Saint-Denis en 1687. Fils d'un cocher du roi et filleul de Louis XIII, il fit à Paris de brillantes études et devint recteur de l'Université. Janséniste ardent, il se rendit à Rome pour défendre auprès du pape les cinq fameuses « propositions » extraites du livre de Jansénius, mais les jésuites triomphèrent. De retour à Paris, il refusa de souscrire à la condamnation d'Arnauld et fut exclu des assemblées de Sorbonne. Il a laissé un journal de ses démarches à Rome au sujet des *Cinq propositions* (1646-1653). Ce livre fut brûlé par la main du bourreau.

Saint-Amour, ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 24 kilom. de Lons-le-Saunier, dans le *Vignoble*; 2.109 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de marbres. Excellents vins. Fromage façon gruyère. Ateliers de construction; scieries de marbre. La ville de Saint-Amour fut, durant tout le moyen âge, un but de pèlerinage très fréquenté, mais le siège de 1637, qui la fit tomber aux mains du duc de Longueville, porta un coup funeste à son développement. — Le canton a 16 comm. et 6.061 hab.

Saint-Amour, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Mâcon, sur l'Arlois, affluent de la Saône, 761 hab. Bons vins rouges (*les Moutiles*, *Chante-Grille*, *la Ville*, *le Gagère*, *les Chamonards*, *les Pierres*, etc.).

Saint-Amour (Guillaume de). V. Guillaume.

Saint-Andelain, comm. de la Nièvre, arrond. et à 11 kilom. de Cosne, sur la Loire; 966 hab. Vignobles.

Saint-Andéol-de-Bourlenc, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 32 kilom. de Privas; 1.525 hab. Source bicarbonatée sodique gazeuse, froide.

Saint-Andéol-de-Fourchades, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 73 kilom. de Tournon; 1.103 hab. Ruines féodales de Trafourchas.

Saint-Andiol, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 37 kilom. d'Arles, entre la Petite Crau et la Durance; 1.276 hab. Ch. de f. de Barbentane à Orgon. Vignobles.

Saint-André (ordre de), le plus élevé de l'empire de Russie. Il fut institué en 1698 par Pierre le Grand, et complété plus tard par Paul Ier et Nicolas Ier. Les membres de cet ordre, ne forment qu'une seule classe de chevaliers; ils sont de droit chevaliers des ordres de Saint-Alexandre et de l'Aigle-Blanc, et grands-croix (chevaliers de première classe) des ordres de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas. La décoration consiste en une croix de Saint-André, émaillée de bleu foncé avec bordure d'or, représentant le martyre du saint patron de la Russie; à chaque extrémité se trouvent les initiales S. A. P. R. (*Sanctus Andreas Patronus Russiæ*). La croix est anglée d'une aigle bicéphale éployée, aux têtes couronnées, en émail noir, becs et griffes dorés. La décoration, surmontée de la couronne impériale, se porte avec un large cordon bleu clair, passé en écharpe de droite à gauche. De plus, les chevaliers portent sur le côté gauche de la poitrine une plaque à huit rayons d'argent cannelés, ornée d'un médaillon reproduisant la devise.



Ordre de Saint-André.

Saint-André (ordre du Chardon de). V. Chardon.

Saint-André, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 25 kilom. de Villefranche; 1.340 hab. Ardoisières. Gisements de cuivre, plomb et argent.

Saint-André, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 3 kilom. de Lille, sur la Deule canalisée; 3.509 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de céruse, de produits chimiques; teinturerie, distilleries; fabrique de chicorée.

Saint-André, comm. de l'Aube, arrond. et à 3 kilom. de Troyes; 1.840 hab. Culture maraîchère; bonneterie, chaussons. Église du XVe siècle et de la Renaissance, dont la façade, de 1549, est un chef-d'œuvre de sculpture. Restes d'une abbaye de cisterciennes, fondée en 1200.

Saint-André ou **Séon-saint-André**, village des Bouches-du-Rhône, comm. et à 8 kilom. de Marseille; 2.500 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Industrie céramique. Vins corsés, spiritueux et de bon goût.

Saint-André, comm. de la Savoie, arrond. et à 25 kilom de Saint-Jean-de-Maurienne, près de l'Arc, affluent du Rhône; 938 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de fer. Fabrication de savon.

Saint-André, bourg de l'île de la Réunion, ch.-l. de cant. de l'arrond. du Vent, à 22 kilom. de Saint-Denis, sur le ch. de f. de Saint-Denis à Saint-Benoît; 9.443 hab.

Saint-André (Jeanbon). V. Jean Bon Saint-André.

Saint-André (Jacques d'Albon, seigneur de), maréchal de France, né vers 1505, tué au combat de Dreux en 1562. Il appartenait à une famille lyonnaise, et son père l'envoya tout jeune à la cour de François Ier, où il gagna les bonnes grâces du Dauphin, le futur Henri II, qui l'attacha à sa maison en 1536. En 1544, il se distingua à la bataille de Cérisoles. Lorsque le Dauphin monta sur le trône (1547), il nomma Saint-André maréchal de France, premier gentilhomme de sa chambre, et lui donna en 1550 le gouvernement de Lyon. Saint-André contribua à la victoire de Renty (1554), puis, fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin (1557), il poussa à la conclusion de la paix, afin de recouvrer la liberté. Relâché en 1558, il fut l'un des négociateurs du traité de Cateau-Cambrésis (1559). Après la mort de Henri II, il forma avec le duc de Guise et le connétable de Montmorency le célèbre triumvirat qui prétendait éteindre en France l'hérésie protestante, mais qui avait surtout en vue d'imposer sa volonté à Catherine de Médicis (1561). Il enlève aux protestants la ville de Poitiers (1562) et va livrer à Condé la bataille de Dreux. En poursuivant les fuyards, il est tué par un catholique dont il avait fait confisquer les biens.

Saint-André-Avelin, bourg du Canada (prov. de Québec [comté d'Ottawa]), sur un tributaire de l'Ottawa; 2.000 hab.

Saint-André-d'Apchon, comm. de la Loire, arrond. et à 12 kilom. de Roanne, entre la Renaison et son

affluent le ruisseau de Saint-Alban; 1.672 hab. Mine de plomb. L'église des XVe et XVIe siècles. Château des XVe et XVIe siècles, ancienne résidence du maréchal de Saint-André.

SAINT-ANDRÉ-DE-CHALENÇON, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 29 kilom. d'Issingeaux; 1.021 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 23 kilom. de Bordeaux, au pied d'une colline et non loin de la Dordogne; 4.091 hab. Ch. de f. Etat. Pont sur la Dordogne. Culture de champignons. Fabrication de balais. Carrosseries, corderies; fonderies, fabriques de machines à boucher les bouteilles. Source abondante à Fonboudeau. Le vignoble fournit des vins rouges de côtes et de plus légers et agréables et quelques vins blancs. Principaux crus: *Château-du-Bouilh, Château-Timberlay, Château-La-Motte, à Mortalon; Château-Robillard, Château-Gombaud, a Bechevelle; Château-Soucat;* etc. — Le canton a 10 comm. et 9.481 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 10 kilom. de Cholet, sur un affluent de la Moine; 651 hab. Fabrique de toiles.

SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE, ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 16 kilom. d'Evreux; 1.614 hab. Vestiges de vieux château. — Le canton a 31 comm. et 12.320 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-LIDON, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 20 kilom. de Saintes, sur la Soudre; 1 225 hab. Ch. de f. Etat.

SAINT-ANDRÉ-DE-MAJENCOULES, comm. du Gard, arrond. et à 9 kilom. du Vigan; 1.387 hab. Moulineries de soie. Plomb et zinc.

SAINT-ANDRÉ-DE-MÉOUILLES, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 19 kilom. de Castellane, sur le Verdon, sous-affluent du Rhône par la Durance; 654 hab. Ch. de f. du Sud de la France. Etablissement de pisciculture. Carrières de marbre. Distilleries d'essences. — Le canton a 9 comm. et 1.903 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-ROQUELONGUE, comm. de l'Aude, arrond. et à 18 kilom. de Narbonne, au pied des Corbières; 1.194 hab. Vins. A quelque distance, double colline de *Roquelongue*, couronnée de ruines féodales.

SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 19 kilom. de Lodève; 2.639 hab. Ch. de f. de Montpellier à Rabieux. Produits chimiques.

SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Nazaire; 1.702 hab. Ch. de f. Orléans.

SAINT-ANDRÉ-DES-EFFANGEAS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 57 kilom. de Tournon; 1.095 hab. Commerce de bois.

SAINT-ANDRÉ-DE-SEIGNANX, comm. des Landes, arrond. à 40 kilom. de Dax; 954 hab.

SAINT-ANDRÉ-DE-VALBORGNE, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 60 kilom. du Vigan, sur le Gardon de Saint-Jean; 1.565 hab. Elevage de vers à soie; soies grèges. — Le canton a 5 comm. et 3.633 hab.

SAINT-ANDRÉ-D'ORNAY, comm. de la Vendée, arrond. et à 2 kilom. de La Roche-sur-Yon; 1.332 hab. Source ferrugineuse près de l'ancienne abbaye Augustine de Fontenelles, dont il reste une église de 1210.

SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, comm. de la Gironde, arrond. et à 15 kilom. de La Réole, entre deux affluents de la Garonne; 643 hab. Situé dans l'Entre-deux-mers, cette commune fournit des vins rouges de bonne qualité. Principaux crus: *Perrayne, Château-Malromet, Petit-Pey, Château-d'Arche*, etc.

SAINT-ANDRÉ-EN-MORVAND, comm. de la Nièvre, arrond. et à 34 kilom. de Clamecy, sur la Cure; 1.005 hab. Flottage des bois.

SAINT-ANDRÉ-ET-APPELLES, comm. de la Gironde, arrond. et à 36 kilom. de Libourne; 598 hab. Carrière de pierre tendre. Vignoble donnant des vins blancs corsés, liquoreux et fins et des vins rouges bons ordinaires. Principaux crus: *Château-de-Goulard, à Appelles, Château-de-Baby, Château-de-Caris*, etc.

SAINT-ANDRÉ-GOULEDOIE, comm. de la Vendée, arrond. et à 28 kilom. de La Roche-sur-Yon; 1.566 hab. Commerce de bestiaux.

SAINT-ANDRÉ-LE-DÉSERT, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 38 kilom. de Mâcon; 783 hab. Carrière. Vignoble produisant un vin rouge assez estimé (*les Cas, la Grande-Vigne, Rabutin*).

SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ, comm. de l'Isère, arrond. de La Tour-du-Pin, au-dessus de la Bourbre, affluent du Rhône; 1.334 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Lignite.

SAINT-ANDRÉ-SUR-SÈVRE, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 19 kilom. de Bressuire, sur la *Sèvre Nantaise*; 1.126 hab. Eglise du XIVe siècle. A quelque distance, château ruiné de Saint-Mesmin bâti par les seigneurs de Montfaucon aux XIVe et XVe siècles.

SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES, comm. de la Vendée, arrond. et à 29 kilom. de La Roche-sur-Yon; 1.188 hab.

SAINT-ANDREWS, ville d'Ecosse comté de Fife), sur la baie de *Saint-Andrews*; 7.900 hab. Université, la plus ancienne de l'Ecosse, fondée en 1411. Ruines d'une cathédrale, construite au XIIe siècle et détruite lors de la Réforme. Ruines de la chapelle de Saint-Régulus ou de Saint-Rule.

SAINT-ANDRONY, comm. de la Gironde, arrond. et à 7 kilom. de Blaye, non loin de la Gironde; 898 hab. Bons vins rouges (*à Gayet, à Lamanceau, le Menaudat, au Coudounneau, Château-Sirène, île Patiras*). Tonnellerie.

Saint-Ange (CHÂTEAU) [*castello San Angelo*], à Rome, sur la rive droite du Tibre et en face du pont Saint-Ange. C'est l'ancien mausolée ou môle d'Adrien, que cet empereur fit construire pour lui et ses descendants, et qui fut terminé en 139, sous le règne d'Antonin le Pieux. Ce monument, de 50 mètres de haut environ, se composait alors d'une base quadrangulaire surmontée de deux constructions cylindriques superposées, dont la corniche était ornée de statues. (V. fig., au mot MAUSOLÉE.) Lieu de sépulture pour les empereurs jusqu'à Caracalla, il servit de citadelle dès le Xe siècle, fut détruit en 1379 et passa au pouvoir des papes sous Boniface IX, qui le fit restaurer par Nicolas d'Arezzo. Au XIIIe siècle, il fut mis en communication avec le Vatican par un passage couvert. En 1527, Clément VII s'y enferma pendant le siège de Rome. Il est surmonté d'une statue en bronze de saint Michel, œuvre de Verschaffelt.

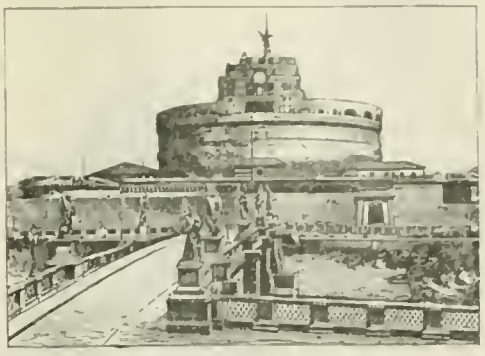

Château Saint-Ange, à Rome.

SAINT-ANGE (Ange-François FARIAU de), poète français, né à Blois en 1747, mort à Paris en 1810. Elève des jésuites, puis du collège Sainte-Barbe, à Paris, il débuta en 1768 par une ode qu'il présenta au roi de Danemark, alors à Paris. Il traduisit *Vertumne et Pomone*, d'Ovide (1770). Turgot lui fit obtenir un emploi au contrôle général. La chute de la monarchie le laissa sans ressources. Après le 9-Thermidor, il vécut d'un petit emploi dans l'agence de l'habillement de l'armée. Plus tard, il fut nommé professeur de grammaire générale, puis de belles-lettres, à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine, devenue depuis le lycée Charlemagne. Son meilleur titre littéraire est une traduction des *Métamorphoses*, d'Ovide (1778-1801). Il a donné un volume de *Poésies fugitives*, des *Héroïdes*, des *Elégies*, enfin *l'Homme sensible*, traduit de Brook (1776), et des comédies.

SAINT-ANGEL, comm. de la Corrèze, arrond. et à 10 kilom. d'Ussel; 1.371 hab. Fabrique de galoches. Belle église romane du XIIe siècle.

SAINT-ANGEL, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. de Riom et à 27 kilom. de cette ville; 946 hab.

SAINT-ANICET, bourg du Canada (prov. de Québec [comté d'Huntingdon]), sur le Saint-Laurent; 3.100 hab.

SAINT-ANNE'S-SHANDON, comm. d'Irlande (comté de Cork [Munster,]); 28.000 hab. Cette commune fait partie de l'agglomération de Cork.

SAINT-ANTHÈME, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 24 kilom. d'Ambert, sur l'Ance du Nord, affluent de la Loire; 3.079 hab. Industrie assez active: filature de laine, fabrication de dentelles. — Le canton a 5 comm. et 6.373 hab.

SAINT-ANTOINE n. m. Variété de cépage rouge, cultivée dans les Pyrénées-Orientales et la Catalogne.

SAINT-ANTOINE, comm. de l'Isère, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Marcellin, sur le Furand, tributaire de l'Isère; 1.570 hab. Lignite. Moulinage et tissage de la soie. Magnifique église gothique, malheureusement bâtie en molasse peu résistante. Vitraux, fresques des XVIe et XVIIe siècles; tapisseries d'Aubusson; deux chaires de la fin du XVIe siècle; reliquaires.

Saint-Antoine (FAUBOURG, PORTE). V. ANTOINE.

SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH, comm. de la Dordogne, arrond. et à 28 kilom. de Bergerac, dans la plaine de la Dordogne; 1.308 hab. Ch. de f. Orléans. Vins rouges et blancs bons ordinaires.

SAINT-ANTONIN, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 41 kilom. de Montauban, sur l'Avoyron, grossi à cet endroit de la Bonnette; 3.745 hab. Ch. de f. Orléans. Pont du XIIIe siècle; intéressant hôtel de ville, de style roman et gothique, dont la construction daterait du XIIe siècle, et qui a été restauré par Viollet-le-Duc. Commerce assez actif: truffes, grains, fruits séchés; bons vins. Industrie relativement développée: fabriques d'étoffes, serges et cadis, papeteries, etc.; grandes carrières de phosphates, de pierres de taille, de pierre lithographique, etc. Près de la ville, pittoresques *rochers d'Anglars*, formés par l'Aveyron, qui entaille à cet endroit un haut plateau calcaire boisé. Sources ferrugineuses.

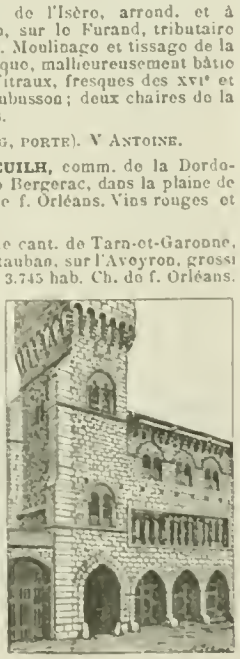

Hôtel de ville de Saint-Antonin

La ville s'est formée, au VIIIe siècle, autour d'un monastère fondé en 763 par Pépin le Bref. Gouvernée à partir du Xe siècle par des vicomtes, pourvue en 1136 d'une charte de commune, Saint-Antonin fut, au XVIIe siècle, une importante citadelle protestante, que Louis XIII dut faire prendre et démanteler en 1621. Patrie du grand maître de l'ordre de Malte, Jean Parisot de La Valette. — Le canton a 8 comm. et 10.492 hab.

SAINT-AOÛT, comm. de l'Indre, arrond. et à 18 kilom. de La Châtre, entre le bassin de l'Indre et celui du Cher; 1.628 hab. Eglise du XIIIe siècle.

SAINT-ARNAUD, comm. d'Algérie (dép. de Constantine), arrond. et à 24 kilom. de Sétif; 1.890 hab. Ch. de f. d'Alger à Tunis. Les environs sont d'une fertilité proverbiale.

SAINT-ARNAUD (Armand-Jacques LEROY de), maréchal de France, né à Paris en 1801, mort en mer, à bord du « Berthollet », en 1854. Il perdit son père, ancien avocat au parlement de Paris, ancien préfet de l'Empire, en 1809, s'engagea dans les gardes du corps (1817), fit des dettes, fut envoyé comme sous-lieutenant dans la légion corse et au 49e de ligne, quitta l'armée pour aller combattre en Grèce (1827), mena en Orient, puis en Angleterre, une vie d'aventures et d'expédients. Reintégré dans les cadres (1831), il prit part à la répression de l'insurrection royaliste de Vendée et, comme officier d'ordonnance du général Bugeaud, à la surveillance de la duchesse de Berry, internée à Blaye. Des embarras pécuniaires le déciderent à entrer dans la légion étrangère, en Algérie (1836). Il se distingua à l'assaut de Constantine (1837), au passage du col de la Mouzaia (1839), dans les expéditions de Mascara, Mostaganem, Laghouat, soumit le Dahra et contraignit Bou-Maza à se constituer prisonnier. Il était, en 1847, général de brigade. Lors de la révolution de février 1848, en congé à Paris, il tenta de maintenir l'ordre à la tête d'une brigade que lui confia Bugeaud. De retour en Algérie, remarqué du prince-président, il fut mai 1851 chargé d'une expédition en Petite-Kabylie, dont le succès prétexta sa nomination au grade de général de division et son rappel à Paris. Il reçut le portefeuille de la guerre (27 oct.), provoqua par un ordre du jour fameux la proposition des questeurs à l'Assemblée nationale, prit les dispositions militaires qui assurèrent la réussite du coup d'Etat du 2-Décembre en noyant la résistance dans le sang, fut nommé maréchal de France (2 déc. 1852), et quitta le ministère le 12 mars 1854. Investi du commandement de l'armée d'Orient, il débarqua, après la campagne de la Dobroudja, en Crimée (14 sept. 1854), remporta la victoire de l'Alma avec l'aide des Anglais, mais, épuisé par ses efforts et par la maladie, céda la direction des opérations à Canrobert, se rembarqua et mourut aussitôt. Les *Lettres du maréchal de Saint-Arnaud* (1832-1854) ont été publiées par son frère (Paris, 1855). — Son frère, LOUIS-ADOLPHE de Saint-Arnaud, né à Paris en 1807, mort au château de Mabronié (Gironde) en 1873, fut d'abord avocat à Paris. Le succès de son frère le tira de l'obscurité. Aussi devint-il successivement maire du XIIe arrondissement de Paris, membre du Conseil d'Etat (1852) et sénateur (1857). Il a publié les lettres du maréchal.



Saint-Arnaud

SAINT-ARNOULT, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 15 kilom. de Rambouillet, près de la forêt de Dourdan; 1.202 hab. Mégisserie, poterie, scierie mécanique. Restes de fortifications. Eglise des XIe et XVIe siècles; beaux vitraux du XVIe siècle.

SAINT-ASTIER, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 18 kilom. de Périgueux, sur l'Isle; 2.492 hab. Ch. de f. Orléans. Gypse. Fabrique de chaux hydraulique; fonderie de plomb. Cloutorie; distillerie. Culture du tabac. L'église, des XIIIe et XVe siècles, avec débris de murs et sculptures romanes, dépendait d'une abbaye (IXe s.), devenue collégiale au XIIe, qui desservait le tombeau de l'ermite Astier (VIe s.). A 1 kilom. O., château du Puyferrat (XVe s.). — Le canton a 12 comm. et 10.907 hab.

SAINT-AUBAN, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 55 kilom. de Grasse, au confluent de la Fayo et de l'Esteron; 424 hab. Commerce de grains, d'œufs. Forges, tuileries. Haut donjon du XIIe ou du XIIIe siècle. — Le canton a 13 comm. et 2.915 hab.

SAINT-AUBERT, comm. du Nord, arrond. et à 16 kilom. de Cambrai, sur l'Hercliu, affluent de l'Escaut; 2.306 hab. Ch. de f. Nord. Sucrerie; fabrique de batistes.

SAINT-AUBIN, comm. du Jura, arrond. et à 16 kilom. de Dôle, dans la plaine entre le Doubs et la Saône; 1.406 hab. Tuilerie.

SAINT-AUBIN, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 16 kilom. de Beaune et tout près de Chassagne-Montrachet; 641 hab. Excellents vignobles. Sable. Grotte.

SAINT-AUBIN (Charles-Germain DE), graveur et dessinateur français, né et mort à Paris (1721-1776). Son père, Gabriel-Germain de Saint-Aubin, brodeur du roi, lui enseigna son art. Il reçut le titre de dessinateur du roi et fit paraître un assez grand nombre de cahiers représentant des dessins de fleurs, d'ornements pour la broderie, exécutés avec une grande habileté. On lui doit, en outre, une œuvre curieuse et estimée, intitulée: *Essai de papillonneries humaines*. Elle consiste en deux suites de compositions représentant des papillons à tête humaine faisant de la musique, allant au bal, se battant en duel, etc.



Gabriel de Saint Aubin.

SAINT-AUBIN (*Gabriel*-Jacques DE), peintre, dessinateur et graveur français, frère du précédent, né et mort à Paris (1724-1780). Il se fit admettre à l'académie de Saint-Luc, et, jusqu'en 1774, il envoya un grand nombre de portraits et de tableaux aux expositions de cette académie. Parmi ces tableaux, on cite: *l'Ecole de Zeuxis, le Triomphe de l'Amour sur tous les dieux*, etc. Ses eaux-fortes portent le cachet de son talent. Sa gravure du *Spectacle des Tuileries* est une œuvre de premier ordre. Il y avait dans cet artiste du Watteau et aussi du Callot. Insouciant comme ce dernier, il mourut faute de s'être soigné à temps, chez son frère, où il s'était fait transporter.

SAINT-AUBIN (Augustin DE), peintre et graveur, frère des précédents, né et mort à Paris (1736-1807). Elève de son frère *Gabriel*-Jacques, puis des graveurs E. Fessard

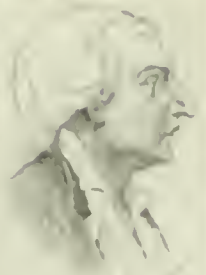

SAINT-AUBIN, [illegible] 1744 1815. Sa [illegible] à l'Opéra peu [illegible] en 1773 à l'Opéra pour la [illegible] Mme Dugazon [illegible] et fit sa rentrée [illegible] 1814.

SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ, [illegible] et à 11 kilom. de Redon; 1 [illegible] hab. Château [illegible] de la Renaissance, où naquit [illegible] en 1573 1614.

SAINT-AUBIN-DE-BAUBIGNÉ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 12 kilom. de Bressuire; 1 [illegible] hab. Château [illegible] de la Renaissance, où naquit [illegible] en 1573 1614.

SAINT-AUBIN-DE-BLAYE, comm. de la Gironde, arrond. et à 15 kilom. de Blaye, sur deux petits affluents de la Gironde; 1 [illegible] hab. Chef-lieu de Saint-Caers-Lalande à [illegible] Vins blancs destinés à la distillation.

SAINT-AUBIN-DE-LUIGNÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. d'Angers, sur le Layon; 1 029 hab. Ch. de f. Bon vin rouge. Huile, calcaire. Église de la Renaissance; pierre tumulaire du XVIe siècle. Château de la Haute-Guerche.

SAINT-AUBIN-DES-CHÂTEAUX, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. de Châteaubriant, sur la [illegible] Mines de fer [illegible] pierre.

SAINT-AUBIN-DES-COUDRAIS, comm. de la Sarthe, arrond. et à 15 kilom. de Mamers, sur un affluent [illegible] Fabrique de toiles.

SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE, comm. de la Manche, arrond. et à 19 kilom. d'Avranches; 1 [illegible] hab.

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Fougères; 1 891 hab. [illegible] à Fougères. Sol [illegible] ferrugineuse; [illegible] XVe et XVIe siècles. [illegible] Mines de fer [illegible] au XIIe siècle et [illegible] Sur la *Lande de la* [illegible] la défaite du [illegible] par les troupes de [illegible] La Trémoille, prépara la [illegible] à la France. — Le canton a [illegible]

SAINT-AUBINET, [illegible] Pont-volant en [illegible] sur la Seine.

SAINT-AUBIN-JOUXTE-BOULLENG, [illegible] de la [illegible] Rouen sur la [illegible]

SAINT-AUBIN-LE-[illegible]D, [illegible] des Deux-Sèvres [illegible]

SAINT-AUGUSTIN, [illegible]

SAINT-AUGUSTIN, [illegible]

SAINT-AUGUSTIN, [illegible]

SAINT-AUGUSTIN, [illegible]

Saint-Augustin [illegible] Église de Paris [illegible] boulevard Malesherbes, VIIIe arrond. Elle fut construite, de 1860 à 1868, par Baltard, dans un style mixte italien, moitié by-

France

[illegible] Saint-Aulaire [illegible] Sainte [illegible]

SAINT-AULAIRE, [illegible] de la [illegible] arrondissement [illegible] à 18 kilom. de [illegible] 1 [illegible] hab. Source [illegible] de chevaux. Vignoble donnant des vins rouges et blancs ordinaires. Château de la Renaissance. Saint-Aulaire est une ancienne bastide, qui reçut ses coutumes en 1288. — Le canton a 14 comm. et 9 582 hab.



Église Saint-Augustin (Paris).

SAINT-AUSTELL, ville d'Angleterre (comté de Cornouailles), à 16 kilom. de Bodmin, près de la baie de *Saint-Austell*; 12 000 hab. Gisements de kaolin. Mines d'étain et de cuivre.

SAINT-AUVENT, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 19 kilom. de Rochechouart; 1 871 hab. Ch. de f. Orléans. Église du XIIe siècle.

SAINT-AVÉ, comm. du Morbihan, arrond. et à 5 kilom. de Vannes. 2 470 hab. Dans la chapelle Notre-Dame, curieuses sculptures et retable (XVe s.). Calvaire en bois sculpté de 1550.

SAINT-AVERTIN, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 4 kilom. de Tours, sur un coteau qui domine le Cher et la plaine de la Loire; 1 739 hab. Bons vins rouges; commerce de bois. Rillettes. Église dont la nef date des XIe et XIIe siècles, cette église possède les reliques de saint Avertin, chanoine de la cathédrale de Cantorbéry, qui, après le meurtre de Thomas Becket alla vivre dans ce pays, qui s'appelait alors Vençay. Patrie de l'imprimeur Christophe Plantin.

SAINT-AVID-DU-MOIRON, comm. de la Gironde, arrond. et à 41 kilom. de Libourne, sur un coteau dominant le *Moiron*, affluent de la Dordogne; 896 hab. Vin rouge ordinaire (domaine *des Baratons, à la Brande*, etc.).

SAINT-AVIT-SENIEUR, comm. de la Dordogne, arrond. et à 30 kilom. de Bergerac; 951 hab. Commerce de bois; vins. Curieuse église du XIIe siècle, restes d'une abbaye fondée au XIe siècle sur le tombeau d'un ermite. (Avit).

SAINT-AVOLD, ville d'Alsace-Lorraine (Lorraine [cercle de Forbach], sur la Rosselle, affluent de la Sarre; 5 650 hab. Fabriques de produits chimiques, de bougies et savons. Restes d'une abbaye. Église du XVIIIe siècle, ornée de beaux vitraux. Patrie du général Ordener.

SAINT-AY (*sin-ti*, comm. du Loiret, arrond. et à 11 kilom. d'Orléans, sur la Loire; 992 hab. Vignobles.

SAINT-BABEL, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 10 kilom. d'Issoire; 1 181 hab. Carrière de granit.

SAINT-BALMON. Biogr. V. ERNECOURT.

SAINT-BARBANT, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 21 kilom. de Bellac; 1.356 hab. Lanterne des morts du XIIIe siècle.

SAINT-BARNABÉ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 8 kilom. de Loudéac; 1.073 hab. Très vieille église.

SAINT-BARTHÉLEMY n. f. Par allusion au massacre de la Saint-Barthélemy, Grande extermination : *Une* SAINT-BARTHÉLEMY *de lapins*.

SAINT-BARTHÉLEMY (MASSACRE DE LA), massacre des protestants, sous Charles IX, ordonné à l'instigation de Catherine de Médicis et des Guises, dans la nuit du 23 août 1572. Dès 1563, Catherine de Médicis songea à se débarrasser par la violence des principaux protestants. Lorsque, en août 1570, la fin d'août 1571, que l'amiral de Coligny était attendu à la cour, le pape et le roi d'Espagne manifestaient chacun à part, l'avis que l'heure, tant de fois [illegible] avait enfin sonner. Elle tarda cependant encore une année. Depuis quelque temps, Catherine faisait de l'opposition à la politique espagnole, [illegible] Français partisans parmi les catholiques et y avait même [illegible] les calvinistes. [illegible] l'amiral était indispensable de celle qui [illegible] Toutefois, elle répugnait à une rupture [illegible] pour [illegible] créer des embarras dans [illegible] Philippe II. Coligny, au contraire, [illegible] guerre ouverte et sans merci. Charles IX [illegible] l'amiral, montre par subit engouement [illegible] d'illustrer son règne par [illegible] Il [illegible] vivement vaincre vers la [illegible] reçut à sa cour [illegible] le rapprocher [illegible] l'amiral.

[illegible] réformés habitaient à Paris, au moins un [illegible] pour être présents au signal de la guerre des [illegible] pour assister aux noces du jeune roi Henri [illegible] avec Marguerite, sœur de [illegible] Le [illegible] trois jours après la cérémonie, [illegible] recevait deux balles d'arquebuse [illegible] surprit par le roi, qui, près [illegible] et [illegible] à un [illegible] trait [illegible] [illegible] redoutables. L'arquebuse [illegible] appartenait à un [illegible] Henri de Guise, où le meurtrier avait [illegible] par son [illegible] le duc d'Aumale. Le coup, on [illegible] ne mère. En voyant tout se découvrir peu à peu, Catherine trembla, non plus pour son pouvoir, mais pour elle-même. Les menaces imprudentes de protestants lui servent de thème pour démontrer au roi qu'une conspiration gronde à sa porte, une réédition de la tentative d'Amboise en 1560, de la tentative de Meaux en 1567 pour s'emparer de la famille royale et lui imposer ses conditions, sinon la faire périr, et fonder en France une république ayant Genève pour capitale. Au bout de deux heures de cette obsession ressassée sous toutes les formes, le roi cède dans un transport de rage : « Vous le voulez ? Eh bien ! qu'on les tue, mais qu'on les tue tous. » Les tuer *tous*, c'était bien cette fois ce qu'elle voulait. L'ordre de sang fut donné dans l'après-midi du 23 août pour la nuit suivante, et à minuit les cloches de Saint Germain l'Auxerrois, donnèrent le signal du massacre, auquel on veut que le roi lui-même, tirant des fenêtres du Louvre, ait participé.

La première victime fut l'amiral. Des bandes armées, gens de guerre ou bourgeois de la milice, se répandirent ensuite dans Paris, tuant et pillant. Le comte de La Rochefoucauld périt ainsi, et le marquis de Resnel, et Lavardin, et Guerchy, et Groslot, bailli d'Orléans, et le philosophe Ramus, et l'historien La Place. Il n'y eut guère d'épargnés, parmi les protestants de haut rang, que le jeune Caumont-la-Force, sauvé par hasard, que le roi de Navarre et le prince de Condé, qui abjurèrent, que le comte de Montmorency et le vidame de Chartres, qui, logés dans le faubourg Saint-Germain, alors en dehors de l'enceinte, eurent le temps de prendre le large. Le nombre des morts est impossible à évaluer : les relations flottent entre quelques centaines et cent mille, selon l'esprit qui les inspire. — La conséquence directe du Saint-Barthélemy fut la cinquième guerre civile.

SAINT-BARTHÉLEMY (PIC DE) ou DE TABE, montagne des Pyrénées, à 2.349 mètres d'altitude, dans le département de l'Ariège. C'est le point culminant de la chaîne de Tabe, entre la forêt de Bélesta et la vallée de l'Ariège. Magnifique panorama.

SAINT-BARTHÉLEMY, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 18 kilom. de Marmande; 906 hab. Commerce de prunes d'Agen.

SAINT-BARTHÉLEMY, comm. du Morbihan, arrond. et à 20 kilom. de Pontivy; 1.862 hab.

SAINT-BARTHÉLEMY, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 5 kilom. d'Angers; 1.328 hab. Ch. de f. Orléans. Bon vin blanc. Marbre gris : ardoisières. Minerai de fer.

SAINT-BARTHÉLEMY, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 11 kilom. de Lure, sur l'Ognon; 992 hab. Cuivre et plomb argentifère, autrefois exploité. Mine de houille. Dans l'église, boiseries et sculptures très anciennes.

SAINT-BARTHÉLEMY, vulgairem. **SAINT-BART**, l'une des petites Antilles françaises, un peu au S. du 18e degré lat. N. Terre calcaire de 21 kilom. carr. seulement, salubre, mais très sèche, sans une seule source; ses 2.700 hab. boivent des eaux de citerne. Colonisée par la France, suédoise de 1784 à 1877, française depuis. Capit. *Gustavia*, petit port assez sûr.

SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS, comm. de la Drôme, arrond. et à 37 kilom. de Valence, sur la Galaure, affluent du Rhône; 1.513 hab. Scierie, papeterie. Pèlerinage de Notre-Dame-de-Vals.

SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PIN, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 31 kilom. de Tournon; 1.156 hab. Moulinage de soie, minoterie.

SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLEIN, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 11 kilom. de Tournon; 1.010 hab. Mine de plomb argentifère et de cuivre.

SAINT-BASILE, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 40 kilom. de Tournon; 1.195 hab.

SAINT-BATOLPH, comm. d'Angleterre (comté d'Essex), dans l'agglomération de Colchester; 6.000 hab.

SAINT-BAUDEL, comm. du Cher, arrond. et à 31 kilom de Saint-Amand-Mont-Rond, sur un affluent et à 1 kilom. de l'Arnon; 949 hab. Église du XIIe siècle.

SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 40 kilom. de Montpellier; 1.756 hab. Pierre à ciment. Mine de lignite. Filature de soie. Distillerie d'essences. A 2 kilom., grotte des Demoiselles.

SAINT-BÉAT, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 29 kilom. de Saint-Gaudens, sur la Garonne, entre le Cap del Mount (1.250 m.) et le Cap d'Aric; 944 hab. Au flanc nord-est du Cap d'Aric et au flanc sud du Cap del Mount sont ouvertes les carrières de marbre blanc dit « statuaire de Saint-Béat », déjà exploitées par les Romains. Belles ruines d'un château fort, à double enceinte, des XIVe et XVe siècles. Avant le XIVe siècle, Saint-Béat portait le nom de *Pas-de-Loup* (*Passus Lupi*); anciennement, il était aussi surnommé *Clef-de-France*. — Le canton a 23 comm. et 10.613 hab.

SAINT-BEAUZELY, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 17 kilom. de Millau; 785 hab. Ancien château. Beauzely est pour *Baudile*. — Le canton a 5 comm. et 3 925 hab.

SAINT-BEAUZIRE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 8 kilom. de Riom; 1.339 hab. Belle église romane; sucrerie.

SAINT-BEES, ville d'Angleterre (comté de Cumberland), à 8 kilom. S. de Whitehaven; 26.000 hab. (avec la comm qui comprend Whitehaven).

SAINT-BÉNIGNE, comm. de l'Ain, arrond. et à 41 kilom. de Bourg, près de la Reyssouze; 1.027 hab.

SAINT-BENIN-D'AZY, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 18 kilom. de Nevers, au-dessus de l'Ixeure; 1.735 hab. Exploitation de bois, fabrique de voitures de bois ouvrés. Château moderne d'Azy. — Le canton a 16 comm. et 9.482 hab.

Saint-Benoît d'Aviz (ORDRE DE). V. AVIZ (*ordre d'*).

SAINT-BENOÎT, ville de l'île de la Réunion, ch.-l. de l'arrond. du Vent, avec un port à l'embouchure de la rivière des Marsouins, relié par chemin de fer à Saint-Denis; 12 543 hab.

SAINT-BENOÎT, comm. de la Vienne, arrond. et à 2 kilom. de Poitiers, sur le Miosson, affluent du Clain; 1.177 hab. Ch. de f. Orléans et Etat. Minoterie. Reste d'une [illegible] importante.

SAINT-BENOÎT-DE-CARMAUX, comm. du Tarn, arrond. et à 16 kilom. d'Albi; 1.276 hab. Mine de houille. Eglise du XIVe siècle.

SAINT-BENOÎT-DU-SAULT, ch.-l. de cant. de l'Indre, arrond. et à 38 kilom. du Blanc; 918 hab. Fabrique de drap, de lingerie. Eglise des XIe, XIIe et XIVe siècles; roste, avec des bâtiments des XVe et XVIIe siècles, d'un important prieuré. Restes des remparts de la ville (XIVe s.). Deux dolmens. Patrie de l'astronome Faye. — Le canton a 14 comm. et 12.404 hab.

SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE, comm. du Loiret, arrond. et à 31 kilom. de Gien, sur la *Loire*, 1.471 hab. Four à plâtre. Eglise Saint-Benoît, reste d'une abbaye célèbre, et une des plus grandes basiliques romanes de France (1108), qui contient le tombeau de Philippe Ier. Nommé autrefois fois *Fleury*, Saint-Benoît-sur-Loire prit son nom actuel au XIIIe siècle. En 1562, les troupes de Condé incendièrent les bâtiments de l'abbaye, qui furent relevés par Richelieu et terminés au XVIIIe siècle. L'abbaye fut supprimée en 1790.

SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 37 kilom. d'Autun, près l'Ondrache naissante, affluent de la Bourbince; 1.069 hab. Houille.

SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 22 kilom. de Chalon-sur-Saône, sur la *Dheune*; 1.021 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Houille. Vignobles.

SAINT-BERNARD (GRAND-) (*Mons Jovis* des Romains), col des Alpes Pennines, entre la Suisse (Valais) et l'Italie (vallée d'Aoste), passage très fréquenté de Martigny à Aoste, praticable aux voitures sur le versant suisse, mulotier sur le versant italien. Au sommet du col (2.472 m.),



Hospice du Grand-Saint-Bernard.

près d'un petit lac gelé neuf mois de l'année, se trouvent les deux bâtiments de l'hospice et le couvent fondé en 962 par saint Bernard de Menthon (Savoie), près de l'emplacement d'un temple de Jupiter *Pœnin*. Le couvent est habité par des religieux de l'ordre de Saint-Augustin, qui hébergent gratuitement les voyageurs et vont même à leur recherche pendant la saison des neiges. Ils sont secondés dans ce dernier office par une race de chiens très estimée, la race dite du *Saint-Bernard*, à poil ras et à l'odorat très fin. Aujourd'hui, l'installation du télégraphe a atténué les dangers de la traversée pendant l'hiver. Le passage a été fréquenté par les Romains, par les Lombards (547), par une armée de Charlemagne (773) et par les Français en 1798 et en 1800. Un monument élevé dans l'église rappelle le souvenir de Desaix, tué à Marengo.

SAINT-BERNARD (PETIT-), col des Alpes Grées, entre la vallée de l'Isère et celle de la Doire (Piémont); 2.188 m. Une route carrossable relie Bourg-Saint-Maurice (vallée de l'Isère) à Aoste par Pré Saint-Didier. Un peu au-dessous du col, sur le versant de la France, se trouve, à 2.157 mètres d'altitude, un hospice fondé au Xe siècle par saint Bernard de Menthon. Au sommet du passage, on remarque une colonne de cipolin (colonne de Joux) et un cercle de pierres brutes, qu'on appelle « cirque d'Annibal ».

SAINT-BERON, comm. de la Savoie, arrond. et à 32 kilom. de Chambéry, sur le Guiers, affluent du Rhône; 916 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise des XIIIe et XVIe siècles. Grottes.

SAINT-BERTHEVIN, comm. de la Mayenne, arrond. et à 5 kilom. de Laval, au-dessus du Vicoin; 1.621 hab. Ch. de f. Ouest. Marbre. Fontaine minérale. Anthracite.

SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE, comm. de la Mayenne, arrond. et à 32 kilom. de Mayenne, au faite entre la Sélune et la Mayenne; 942 hab. Commerce de bestiaux.

SAINT-BERTRAND ou **SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES**, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Gaudens, sur une éminence rocheuse dominant la vallée de la Garonne; 581 hab. La ville proprement dite, étagée en amphithéâtre, entourée d'une vieille enceinte fortifiée, renferme des richesses archéologiques et artistiques de grande valeur. En dehors de la cathédrale, qui possède un cloître célèbre datant en partie de l'époque romane, dans les murs de laquelle sont encastrées des inscriptions romaines et du moyen âge, il existe dans la ville, bâtie 72 ans av. J.-C., d'assez belles maisons des XVe et XVIe siècles, une fontaine du XVIIIe siècle et des restes de remparts romains.

La cité de Saint-Bertrand fut anciennement la capitale du pays des *Convènes* : elle s'appelait alors *Lugdunum Convenarum*. En 1790, elle devint chef-lieu de canton, titre qui lui fut enlevé, au profit de Barbazan, en 1888.

Saint-Blaise et de la Sainte-Vierge (ORDRE DE). V. BLAISE (*ordre de* SAINT-).

SAINT-BLAZEY, bourg d'Angleterre (comté de Cornouailles), à 6 kilom. N.-E. de Saint-Austell, au fond de la petite baie de Par-Harbour; 3.000 hab.

SAINT-BLIMONT, comm. de la Somme, arrond. et à 22 kilom. d'Abbeville; 1.202 hab. Serrurerie.

SAINT-BLIN, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 30 kilom. de Chaumont, sur un plateau, entre des collines boisées; 459 hab. Ch. de f. Est. Ancien prieuré de bénédictins. — Le canton a 15 comm. et 4.607 hab.

SAINT-BOIL, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Chalon-sur-Saône; 790 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Grotte. Vins rouges légers, peu colorés, très tendres.

SAINT-BÔMER-LES-FORGES, comm. de l'Orne, arrond. et à 8 kilom. de Domfront; 1.442 hab. Ch. de f. Ouest.

SAINT-BONNET, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 4 kilom. de Riom; 1.284 hab. Vins. Eglise romane.

SAINT-BONNET, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 22 kilom. de Jonzac; 1.454 hab. Ch. de f. Etat. Elève de bestiaux; laiterie.

SAINT-BONNET ou **SAINT-BONNET-DE-SALERS**, comm. du Cantal, arrond. et à 15 kilom. de Mauriac; 1.016 hab. Vieilles maisons. Eglise du XVe siècle. Aux environs, ruines du château de Leylorn. Houille. Bœufs et vaches de Salers.

SAINT-BONNET, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 16 kilom. de Gap, sur le Drac, affluent de l'Isère; 1.515 hab. Source sulfureuse. Patrie du connétable de Lesdiguières — Le canton a 20 comm. et 9.703 hab.

SAINT-BONNET-BRIANCE, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 22 kilom. de Limoges, sur la Roselle, affluent de la *Briance*; 1.411 hab. Filature.

SAINT-BONNET-DE-BELLAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 10 kilom. de Bellac, au-dessus de la Gartempe; 1.506 hab.

SAINT-BONNET-DE-CRAY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 32 kilom. de Charolles, sur le faîte entre Loire et Sornin; 1.013 hab.

SAINT-BONNET-DE-JOUX, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Charolles; 1.516 hab. Carrières de pierre de taille; huileries; fabriques de chaises. A 2 kilom., château de Chaumont (Renaissance), élevé par les seigneurs de La Guiche; statue équestre de Philibert de La Guiche. Magnifiques écuries voûtées. — Le canton a 8 comm. et 6.512 hab.

SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT, comm. de l'Allier, arrond. et à 9 kilom. de Gannat, au-dessus de la Sioule; 1.260 hab. Ch. de f. Orléans. Minoterie. Château de Rochefort (XVe s.). Eglise du XIIIe siècle.

SAINT-BONNET-DES-BRUYÈRES, comm. du Rhône, arrond. et à 44 kilom. de Villefranche, sur le Sornin, affluent de la Saône; 991 hab.

SAINT-BONNET-DES-QUARTS, comm. de la Loire, arrond. et à 23 kilom. de Roanne, au pied des monts de la Madeleine; 1.155 hab. Carderie de laine. Ruines de plusieurs enceintes gauloises.

SAINT-BONNET-ELVERT, comm. de la Corrèze, arrond. et à 23 kilom. de Tulle, à 2 kilom. de la Souvigne; 938 hab.

SAINT-BONNET-EN-BRESSE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 27 kilom. de Louhans, sur la Guyotte; 1.260 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Château ruiné. Voie romaine.

SAINT-BONNET-LE-CHASTEL, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 21 kilom. d'Ambert; 1.311 hab.

SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 30 kilom. de Montbrison, à la source de torrents se dirigeant vers la Loire; 2.272 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce important de bois et de bestiaux; fabrique de dentelles. Belle église (mon. hist.), commencée en 1100 et terminée au XVIe siècle; peintures remarquables du XVe siècle, ornements sacerdotaux du temps de Louis XIII. Restes de fortifications. Dans l'hospice, Vierge du XIIe ou du XIIIe siècle, sculptures du XVIIe siècle. — Le canton a 11 comm. et 13.871 hab.

SAINT-BONNET-LE-COURREAU, comm. de la Loire, arrond. et à 14 kilom. de Montbrison, dans les monts du Forez; 1.758 hab. Source ferrugineuse. Jolie maison du XVIe siècle. Pont de Subertas, du XVIe siècle.

SAINT-BONNET-LE-TRONCY, comm. du Rhône, arrond. et à 38 kilom. de Villefranche, dans les monts du Beaujolais; 980 hab. Filature de coton.

SAINT-BONNET-TRONÇAIS, comm. de l'Allier, arrond. et à 13 kilom. de Montluçon, sur la Sologne; 1.340 hab.

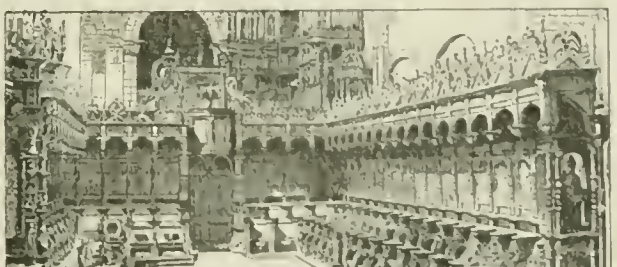

Chœur de la cathédrale de Saint-Bertrand.

Commerce de bois et de charbons. Tréfilerie, câblerie. *Château de Tronçais* (XVe et XIXe s.).

SAINT-BRANCHS, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Tours, près d'un affluent de l'Indre; 1.612 hab. Ch. de f. du Grand Pressigny à Esvres. Moulins.

SAINT-BRANDAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Brieuc; 2.330 hab. Beurre, volailles.

SAINT-BRESSON, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 24 kilom. de Lure, sur le Raddon; 1.392 hab. Carrières de granit, plomb argentifère. Filature de coton. Dans l'église, chaire sculptée.

SAINT-BRÉVIN-LES-PINS, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 11 kilom. de Paimbœuf, sur l'Atlantique, à l'embouchure de la Loire, 1.641 hab. Lazaret de *Mindin*.

SAINT-BRIAC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Malo, sur la Manche; 1.960 hab. Pêche, bains de mer. Eglise moderne, avec quelques vieilles sculptures et tour de 1671. Mégalithes.

SAINT-BRICE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 26 kilom. de Pontoise, entre la forêt de Montmorency et le plateau d'Ecouen; 1.214 hab. Ch. de f. Nord.

SAINT-BRICE, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 16 kilom. de Rochechouart, sur la Vienne; 1.524 hab. Fabriques de porcelaine, de papier de paille.

SAINT-BRICE-DE-LANDELLE, comm. de la Manche, arrond. et à 23 kilom. de Mortain; 905 hab.

SAINT-BRICE-EN-COGLES, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 16 kilom. de Fougères; 1.899 hab. Ch. de f. Ouest. Papeterie, tanneries — Le canton a 11 comm. et 13.619 hab.

SAINT-BRICE-ET-COURCELLES, comm. de la Marne, arrond. et à 4 kilom. de Reims, sur la Vesle; 1.454 hab. Ch. de f. Est. Fabrication de lainages.

SAINT-BRIEUC (*bri-eu*), ch.-l. du départ. des Côtes-du-Nord, à 476 kilom. de Paris; 22 198 hab. (*Briochins, ines.*) Ch. de f. Ouest. Evêché suffragant de Rennes. Quartier maritime du sous-arrond. de Saint-Servan. Carrières de granit, pépinières, fonderies de fer et de cuivre, fabrication d'instruments aratoires, de conserves alimentaires; briqueterie, brasseries, corderies, constructions navales. Filatures de laine, papeteries. Port du Légué à l'entrée du Gouet, à 1 kilom. Exportation de beurre, œufs, cidre, lin et chanvre. Armement pour la pêche à Terre-Neuve et en Islande.



Armes de Saint-Brieuc.

Ville montueuse, aux rues irrégulières. Cathédrale Saint-Etienne, composite, construite surtout aux XIIIe-XIVe siècles, remaniée aux XVe et XVIIIe; buffet d'orgue de 1510; tombeaux d'évêques du XIXe siècle, dont trois par Ogé, sculpteur de Saint-Brieuc. Eglise Saint Michel, moderne, de style gréco-romain; Notre-Dame-d'Espérance, rebâtie en 1861, dans le style du XIIIe siècle. Hôtel de Rohan (XVe s.). Hôtel de ville (1870-1883), contenant le musée.

Statues de Poulain-Corbion, sur la place de la Préfecture; de Du Guesclin, sur le boulevard du même nom. Tour ruinée de Cesson, à 3 kilom. 1/2, dominant la mer, bâtie par le duc Jean V en 1395, démolie en 1598. Il en reste un enorme pan de mur. Plage de Saint-Laurent, magnifiques grèves de l'anse d'Yffiniac. — L'arrondissement a 12 cant., 96 comm. et 173.819 hab. Le canton Nord a 6 comm. et 20.699 hab.; le canton Sud 8 comm. et 28.491 hab.

— *Histoire.* Saint Briomach (lat. *sanctus Briochus*) vint de Grande-Bretagne, au Ve siècle, fonda un monastère que le roi breton Nominoë transforma en évêché (848). La cathédrale a remplacé l'abbaye. Elle était fortifiée et a subi des sièges pendant la guerre de Cent ans, contre les Anglais en 1375, contre Olivier de Clisson en 1394. Pendant les guerres de religion, la ville fut prise et pillée par les Espagnols. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, Saint-Brieuc a été fréquemment le siège des états de Bretagne.



Cathédrale de Saint-Brieuc.

SAINT-BRIS (*bri*), comm. de l'Yonne, arrond. et à 8 kilom. d'Auxerre, sur un petit affluent de l'Yonne; 1.395 hab. Carrières. Vins blancs renommés. Eglise, nef du XIIIe siècle, chœur de la Renaissance, belles verrières.

SAINT-BRISSON, comm. du Loiret, arrond. et à 6 kilom. de Gien, non loin de la Loire; 1.001 hab. Beau château feodal (XIIIe et XVe s.). Eglise du XIe siècle. Restes d'un prieuré (XVe s.).

SAINT-BRISSON, comm. de la Nièvre, arrond. et à 37 kilom. de Château-Chinon, sur un affluent de la Cure; 953 hab. Dolmen « Fort-Chevresse ».

SAINT-BROLADRE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 31 kilom. de Saint Malo; 1.821 hab., près la baie du Mont-Saint-Michel.

SAINT-CALAIS, ch.-l. d'arrond. de la Sarthe, sur l'Anille; 3.627 hab. (*Calaisiens, ennes.*) Ch. de f. Etat et de Mamers à Saint-Calais. Commerce de grains, vins, bois, bestiaux, volailles. Tannerie, minoterie, tuilerie, fonderie, constructions mécaniques, lingerie, cordonnerie. Eglise *Saint Calais* XIVe, XVIe et XVIIe s.). Logis abbatial XVIe et XVIIe s.. Restes d'un château du XIe siècle. Dans le musée, tableau d'Alaux; autre de Cabanel. Patrie de l'architecte Charles Garnier. — L'arrondissement a 6 cant., 56 comm. et 61.857 hab.; le canton a 14 comm. et 13.386 hab.



Armes de Saint-Calais.

SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT, comm. de la Mayenne, arrond. et à 37 kilom. de Mayenne, au-dessus de la Mayenne; 862 hab. Papeterie.

SAINT-CANNAT

SAINT-CAPRAIS

SAINT-CARADEC

SAINT-CARADEC-TRÉGOMEL

SAINT-CARRÉ

SAINT-CASIMIR

SAINT-CART

SAINT-CATHERINE'S

SAINT-CERÉ

SAINT-CERGUES

SAINT-CERNIN

SAINT-CÉZAIRE

SAINT-CHABRAIS

SAINT-CHAFFREY

SAINT-CHAMANT

SAINT-CHAMAS

SAINT-CHAMOND

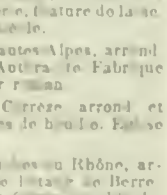

Armes de Saint-Chamond.

SAINT-CHAPTES

SAINT-CHARLES

SAINT-CHARLES

SAINT-CHARTIER

SAINT-CHEF

SAINT-CHÉLY ou **SAINT-CHÉLY-D'AUBRAC**, ch.-l. de canton de l'Aveyron, arrond. et à 31 kilom. d'Espalion, sur l'Aubrac, au milieu de pâturages pittoresques; 1.200 hab. Église des XIIe et XVe siècles et bâtiments du XVIe. — Le canton a 11 comm. et 7.462 hab.

SAINT-CHÉLY-D'APCHER, ch.-l. de canton de la Lozère, arrond. et à 31 kilom. de Marvejols; 1.971 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de toile, de parchemins et de bougies. Pèlerinage et foire aux *Cinq des Anglais*, rappelant le passage de Saint-Louis par les Anglais, en 1254. — Le canton a 9 comm. et 5.285 hab.

SAINT-CHÉLY-DU-TARN, comm. de la Lozère, arrond. de Florac, dans une profonde gorge du Tarn, à 14 kilom. de Florac. Magnifiques sources du Tarn.

SAINT-CHÉRON, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 31 kilom. de Rambouillet, près de l'Orge; 1.981 hab. Ch. de f. Orléans. Bijouterie, produits céramiques et fabrication de Chevaux de Bayard (XVIIe s.).

SAINT-CHINIAN, ch.-l. de canton de l'Hérault, arrond. et à 31 kilom. de Béziers, sur la Vernazoubres; 3.181 hab. Ch. de f. de Montpellier à Saint-Chinian. Commerce de vins. Fabriques d'eaux gazeuses, de plâtre, de sabots. A 1 kilom., grotte ou baume de Notre-Dame. A 6 kilom., sur la rive droite de la Vernazoubres, source de Caudiès et, près de la grotte, cascade et rochers pittoresques. — Le canton a 12 comm. et 11.501 hab.

SAINT-CHRISTAU, hameau des Basses-Pyrénées, à 1 kilom. de Lurbe, au pied du mont Binet (230 m.). Eaux minérales.

SAINT-CHRISTO-EN-JARRET, comm. de la Loire, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Étienne, au-dessus d'un affluent du Furens; 1.219 hab. Château d'Albury (XVIIe s.).

SAINT-CHRISTOL, comm. du Gard, arrond. et à 5 kilom. d'Alais; 1.397 hab.

SAINT-CHRISTOLY, comm. de la Gironde, arrond. et à 15 kilom. de Blaye; 1.769 hab. Ch. de f. Etat. Bons vins rouges et blancs (*Château-Bulotets, Château-Barion, à Jussas, la Patance, au Bourg, Cottraud*, etc.). Commerce de volailles. Église du XIVe siècle.

SAINT-CHRISTOLY-MÉDOC, comm. de la Gironde, arrond. et à 11 kilom. de Lesparre, non loin de la Gironde; 1.779 hab. Situé dans le Médoc, cette commune donne de bons vins rouges. Principaux crus: *Château-des-Chalets, au Prévéra, au Bourg, La-Tour-Saint-Bonnet (Cazenave), la Tour-Serran, au Bosc*, etc.

SAINT-CHRISTOPHE, comm. de l'Allier, arrond. et à 12 kilom. de La Palisse, sur le Mourgon; 911 hab.

SAINT-CHRISTOPHE, comm. du Cantal, arrond. et à 21 kilom. de Mauriac; 978 hab. Dans un site pittoresque, aux bords de la Maronne, chapelle de Notre-Dame; belle grotte; source minérale.

SAINT-CHRISTOPHE, comm. de la Charente, arrond. et à 15 kilom. de Confolens; 1.088 hab. Vignobles. Commerce de volailles et fruits. Moutons renommés.

SAINT-CHRISTOPHE, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 29 kilom. de Tours, sur l'Escotais; 1.054 hab. Tanneries. Ruines d'un château du XIIe siècle. Église des XIIe, XIVe et XVIIe siècles; jolie Vierge du XVIe siècle. Chapelle Saint-Gilles (XIIe et XVe s.).

SAINT-CHRISTOPHE (vulgairem. *Saint-Kitts*), l'une des petites Antilles anglaises, dans les Leeward-Islands ou îles Sous-le-Vent, entre la hollandaise Saint-Eustache au N.-O. et l'anglaise Nevis ou Nièves au S.-E.; 176 kilom. carr.; 30.000 hab. Terre volcanique, ayant pour culmen le mont Misery (1.315 m.). Sol fertile. Grande culture de la canne à sucre. Découverte en 1493 par Colomb, qui lui donna son prénom. Ch.-l. *Basse-Terre*.

SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE, comm. de la Gironde, arrond. et à 32 kilom. de Libourne; 1.118 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES, comm. de la Gironde, arrond. et à 10 kilom. de Libourne; 820 hab. Source pétrifiante. Situé dans le Saint-Émilionnais, cette commune récolte des vins rouges excellents. Principaux crus: *Château-Gaubert, clos Sarpe, à Sarpe-Pelletan, Château-de-Sarpe, Château-Coudert, Château-Laroque, Badette-d'Allard*, etc.

SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 7 kilom. de Cholet, au-dessus d'un affluent de la Moine; 973 hab. Ch. de f. Etat.

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON, comm. de la Vendée, arrond. et à 40 kilom. des Sables-d'Olonne; 2.068 h.

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LUAT, comm. de la Mayenne, arrond. et à 28 kilom. de Laval, au-dessus d'un affluent de la Mayenne; 1.015 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE, ch.-l. de canton de l'Indre, arrond. et à 7 kilom. d'Issoudun, entre le Touzon et le Renon; 720 hab. Beau château du XVIe siècle. — Le canton a 11 comm. et 7.831 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE, comm. de Saône-et-Loire, à 1 kilom. de Tournus-sur-Saône; [illegible].

SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 30 kilom. de Charolles, à la source de l'Arconce; 1.035 hab. Eau ferrugineuse.

SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 8 kilom. du Puy; 986 hab.

SAINT-CHRISTOPHE-VALLON, comm. de l'Aveyron, arrond. de Rodez, 2.111 hab. Ch. de f. Orléans.

SAINT-CIERS-DE-CANESSE, comm. de la Gironde, arrond. de Blaye, 1.165 hab. Église romane. Ruines du château de Rousson, château [illegible] Vedeau, à Beurrau, et [illegible].

SAINT-CIERS-DU-TAILLON, comm. de la Charente, arrond. et à 30 kilom. de Jonzac, 580 hab.

SAINT-CIERS-LALANDE, ch.-l. de canton de la Gironde, arrond. de Blaye, 2.241 hab. Église des XIIe et [illegible]. — Le canton a [illegible] comm. et [illegible] hab.

SAINT-CIRGUES, comm. du Lot, arrond. et à 21 kilom. de Figeac; 1.138 hab.

SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE, comm. du Cantal, arrond. et à 17 kilom. d'Aurillac; 545 hab. Église du XVe siècle, remaniée de nos jours avec un chevet roman.

SAINT-CIRGUES-DE-MALBERT, comm. du Cantal, arrond. et à 32 kilom. d'Aurillac; 904 hab. Sites très pittoresques aux bords de la Doire; coulées basaltiques.

SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 53 kilom. de Largentière; 1.102 hab. Commerce de vins, de bestiaux.

SAINT-CIRQ, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 50 kilom. de Rodez; 961 hab.

SAINT-CIRQ ou **COLAYRAC-SAINT-CIRQ**, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 6 kilom. d'Agen; 1.420 hab. Ch. de f. Midi.

SAINT-CIRQ-LAPOPIE, comm. du Lot, arrond. et à 26 kilom. de Cahors, au-dessus du Lot; 1.070 hab. Ch. de f. Orléans. Porte fortifiée du XIVe siècle. Ruines d'un château du XIIIe.

SAINT-CLAIR, lac et rivière des États-Unis (Michigan et du Canada [prov. d'Ontario]), en réalité simple fraction du cours du Saint-Laurent. Le lac (932 kilom. carr.) n'a que 6 mètres de profondeur moyenne; il se déverse dans le lac Erié par la rivière Détroit. Il est approvisionné par la rivière Saint-Clair, venue du lac Huron.

SAINT-CLAIR, nom d'un certain nombre de comtés des États-Unis: comté de l'État d'Alabama, sur la Coosa, branche de l'Alabama; 16.000 hab. Ch.-l. *Asheville*. — Comté de l'État d'Illinois, sur le Mississipi; 70.000 hab. Ch.-l. *Belleville*. — Comté de l'État de Michigan, sur le lac Huron; 50.000 hab. Ch.-l. *Port-Huron*. — Comté de l'État de Missouri, sur la rivière Osage, affluent du Missouri; 16.000 hab. Ch.-l. *Osceola*.

SAINT-CLAIR, ville des États-Unis (Michigan), sur la rivière homonyme; 4.500 hab. Minoteries, forges, tanneries. — Bourg de l'État de Pensylvanie (comté de Schuylkill), sur le Mill-Creek, sous-affluent du Delaware par le Schuylkill; 4.500 hab. Houille.

SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR, comm. de l'Isère, arrond. et à 3 kilom. de La Tour-du-Pin, sur la Bourbre, affluent du Rhône; 1.332 hab. Mine de lignite. Fabrique de tulle.

SAINT-CLAIR-SUR-EPTE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 29 kilom. de Mantes; 569 hab. Ch. de f. Ouest. Papeterie. Ruines d'un château féodal bâti en 1175 par Henri II, roi d'Angleterre, sur l'emplacement d'une villa carolingienne où fut conclu le traité (911) cédant la Normandie au chef de pirates Rollon.

SAINT-CLAR, ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 15 kilom. de Lectoure, sur une colline qui domine l'Arrats; 1.516 hab. Anciens châteaux des rois de Navarre (XVIe s.) et des évêques de Lectoure (XVIIe s.). Patrie de Dastros, poète gascon (1591-1618). — Le canton a 14 comm. et 5.418 hab.

SAINT-CLAUD, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 22 kilom. de Confolens, au-dessus du Son; 1.729 hab. Forges. Église de 1449, dont la crypte, très ancienne, renferme, dans un tombeau sculpté du XIIIe siècle, les restes d'un ermite du VIIIe siècle, saint Claud ou Claude. Pèlerinage de la fontaine de Saint-Eutrope. — Le canton a 15 comm. et 13.522 hab.

SAINT-CLAUDE, ch.-l. d'arrond. du Jura, à 40 kilom. de Lons-le-Saunier, au confluent de la Bienne et du Tacon; 10.449 hab. Bois. Tabletterie, fabrication de mesures en bois, peignes, articles dits « de Saint-Claude »; tailleries de pierres fines et diamants depuis 1870. Cité celtique et romaine (*Condate*). Au Ve siècle, Romain et Lupicin fondent le monastère de Saint-Oyand-de-Joux (d'après le nom de l'abbé Oyand (*Eugendus*)). L'évêque Claude, de Besançon, y mourut au VIIe siècle. L'abbaye devint évêché en 1742; les moines maintinrent leurs privilèges et le servage jusqu'en 1789. Cathédrale Saint-Pierre (XIIIe-XVe s.), avec stalles à sujets historiés du XVe siècle et un tableau de Holbein. Pont suspendu (1845) sur le Tacon. Patrie de Dunod de Charnage. — L'arrondissement a 5 cant., 81 comm. et 49.567 hab.; le canton a 24 comm. et 20.550 hab.



Armes de Saint-Claude.

SAINT-CLAUDE, bourg des Antilles françaises, au versant sud-ouest de la Guadeloupe, à la pente de la Soufrière, culmen de l'île (1.484 m.); 6.000 hab.

SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 8 kilom. de Blois, sur la Loire; 1.067 hab. Ch. de f. Orléans. Asperges renommées. Château de Nozioux (XVe s.).

SAINT-CLEER, bourg d'Angleterre (comté de Cornouailles), à 3 kilom. N. de Liskeard; 3.000 hab. Mines de cuivre et de plomb.

SAINT-CLÉMENT, comm. de l'Allier, arrond. et à 28 kil. de Lapalisse, sur la Bebre; 1.377 hab. Scieries.

SAINT-CLÉMENT, comm. de la Corrèze, arrond. et à 14 kilom. de Tulle; 1.638 hab.

SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. d'Angers; 1.240 hab.

SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. de Saumur, sur la Loire, 889 hab. Ch. de f. Orléans. Culture maraîchère.

SAINT-CLÉMENT-SUR-VALSONNE, comm. du Rhône, arrond. et à 23 kilom. de Villefranche; 926 hab. Sulfate d'aryte.

SAINT-CLET, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à [illegible] kilom. de Guingamp; 1.528 hab.

SAINT-CLOUD, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à [illegible] kilom. de Versailles, sur la Seine; 7.195 hab. Ch. de f. Ouest. Bijouterie et poterie. Distilleries. Église moderne de style roman. Belles villas. Parc de 392 hectares, dépendance d'un château aujourd'hui détruit, dont il ne reste qu'un pavillon de Valois, où est installée l'École nationale supérieure d'enseignement primaire (hommes). Le parc est un lieu favori de promenade des Parisiens. Le pavillon

» Breteuil, restauré, est occupé par le Bureau international des poids et mesures. Deux monuments commémoratifs de la bataille de Montretout pendant le siège de Paris. Parc du régent Philippe d'Orléans, de Philippe-Égalité, du peintre Cicéri et de Dantan aîné.



Armes de Saint-Cloud.

— *Histoire.* Saint-Cloud doit son nom à Clodoald, fils du roi Clodomir, qui, échappé au massacre de sa famille, se retira en 832 à Novigentum et y fonda un monastère. Des miracles se produisirent sur sa tombe et l'église prit le nom de Saint-Cloud, qui s'étendit au village. Du VIe siècle à la Révolution, Saint-Cloud fut possédé par les évêques de Paris. Des résidences princières y établirent. Celle des Gondi, où Henri III fut assassiné en 1589, achetée par Monsieur, frère de Louis XIV, devint un palais grâce à Lepautre et Hardouin, Mansard et Dugnard. En 1785, Marie-Antoinette l'acheta et l'agrandit. Propriété nationale pendant la Révolution, c'est là que se tint la séance du 19 brumaire an VIII (10 nov. 1799), qui vit s'achever le coup d'État du 18 brumaire, et là encore que Bonaparte fut déclaré empereur (18 mai 1804); il fut habité par Louis XVIII, Charles X, qui y signa les Ordonnances, et Louis-Philippe. Là, Napoléon III fut appelé au trône et signa la déclaration de guerre à la Prusse. Le parc de Montretout vit le dernier effort des défenseurs de Paris (19 janv. 1871). Le 28 janvier 1871, les Allemands mirent le feu au château.

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS, comm. de la Savoie, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur le Glandon, sous-affluent du Rhône par l'Arc et l'Isère. 1.143 hab. Carrières d'ardoise. La population du village et de la vallée semble d'origine mauresque. Les femmes portent, le dimanche et jours de fête, un costume bariolé où dominent les couleurs voyantes.

SAINT-COLOMBIN, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 25 kilom. de Nantes, près de la Logne; 2.203 hab. Tuilanderies.

Saint-Côme et Saint-Damien (ORDRE DE). V. CÔME ET SAINT-DAMIEN (*confrérie de* SAINT-).

SAINT-CÔME, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 4 kilom. d'Espalion, sur le Lot; 1.782 hab. Mine de houille inexploitée, dite de La Roque. Église gothique du XVIe siècle, renfermant dans un mausolée le cœur de l'évêque de Frayssinous, ministre de Charles X. Château de la Renaissance. Maisons des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

SAINT-CONNAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 21 kilom. de Guingamp; 944 hab.

SAINT-CONSTANT, comm. du Cantal, arrond. et à 40 kilom. d'Aurillac; 927 hab.

SAINT-CONTEST (Dominique-Claude BARBERIE **de**), magistrat et diplomate français, né en 1668, mort à Paris en 1730. Issu d'une famille normande, il fut successivement conseiller au Châtelet de Paris (1687), conseiller au parlement (1689), maître des requêtes ordinaires de l'hôtel (1696), intendant de Metz et des Trois-Évêchés (1700), intendant de l'armée de la Moselle (1705), intendant de l'armée d'Allemagne (1708); puis il devint membre du conseil de la guerre (1715), conseiller d'État (1716), et prit part aux travaux du congrès de Bade. Ami et conseiller du Régent, il appuya la dégradation des princes légitimés, et prit ensuite une part importante aux négociations qui aboutirent au traité du 21 janvier 1718 entre la France et le duc de Lorraine. Il fut nommé, en 1720, membre du conseil de commerce, puis devint successivement ministre plénipotentiaire auprès des états généraux des Provinces-Unies et ambassadeur extraordinaire au congrès de Cambrai. — Son fils, FRANÇOIS DOMINIQUE **de Saint-Contest**, né à Paris en 1707, mort à Versailles en 1754, fut intendant de Béarn, de Caen, de Bourgogne. En 1749, il fut nommé ambassadeur de France en Hollande, puis ministre des affaires étrangères (1751). Saint-Contest est l'auteur d'un projet politique consistant à organiser contre l'Autriche, la Russie et l'Angleterre, une fédération entre la France et les autres États de l'Europe, plan dont l'impossibilité fut, du reste, promptement reconnue. Il faisait partie du club de l'Entresol.

SAINT-CORNIER-DES-LANDES, comm. de l'Orne, arrond. et à 17 kilom. de Domfront; 1.311 hab. Quincaillerie.

SAINT-COSME-DE-VAIR, comm. de la Sarthe, arrond. et à 12 kilom. de Mamers, sur la Mortève; 1.210 hab. Ch. de f. du Mans à Mamers. Carrière.

SAINT-COULOMB, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. à 10 kilom. et sur la baie de Saint-Malo; 2.007 hab. Sémaphore. Vestiges du château du Plessis-Bertrand (XIIIe s.) et fort Du Guesclin (1758), aujourd'hui démantelé, sur l'emplacement du manoir de Du Guesclin.

SAINT-CRÉPIN (du n. du patron des cordonniers) n. m. Ensemble des outils et des fournitures, cuirs non compris, nécessaires à un cordonnier : *L'achat du* SAINT-CRÉPIN *n'exige pas un gros capital.* ‖ Sac qui contient les outils et les fournitures du cordonnier nomade : *S'en aller le* SAINT-CRÉPIN *sur l'épaule.*

— Par ext. et fam. Ensemble des objets mobiliers, linge, etc., d'une personne peu fortunée : *Porter tout son* SAINT-CRÉPIN *avec soi.*

— Loc. div. : *Prison de saint-crépin*, Chaussure trop étroite. ‖ *Prendre la voiture de saint-crepin*, Aller à pied. ‖ *Offre de saint-crépin*, Offre qui ne se réalise pas. Peu us.) ‖ *Avoir saint-crépin*, Avoir du l'argent comptant.

SAINT-CRÉPIN, comm. des Hautes-Alpes, arrond. et à 22 kilom. d'Embrun, sur la Durance; 918 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Anthracite. Jolie église du 1154.

SAINT-CRESPIN, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Cholet, au-dessus de la Moine; 1.111 hab.

SAINT-CRICQ (Jacques DE), officier de marine français, né à Lescar (Béarn) en 1775, mort en 1828. En 1805, il était capitaine de vaisseau. Il commandait, en 1811, la frégate « Clorinde », qu'il put soustraire dans le canal de Madagascar à une prise des Anglais. Il fut mis en jugement par ordre de l'Empereur, pour avoir trop faiblement combattu, et condamné à trois ans de prison et à la dégradation de chevalier de la Légion d'honneur. Rendu à la liberté, Saint-Cricq fut réintégré dans son grade sous la Restauration et devint colonel de gendarmerie.

SAINT-CRICQ-CHALOSSE, comm. des Landes, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Sever, sur le Louts; 920 hab.

SAINT-CROIX, comté des États Unis (Wisconsin), sur la *rivière Saint-Croix*; 21.000 hab. Ch.-l. *Hudson*.

SAINT-CROIX, rivière des États-Unis, dans les États de Wisconsin et de Minnesota, affluent du Mississipi supérieur. Née au faîte de partage, marécageux, lacustre, entre les bassins du Saint-Laurent et du Mississipi, la rivière Saint-Croix s'écoule parfois, dans la saison des pluies, vers le Saint-Laurent; son débit permanent est orienté vers le Mississipi. Cours 320 kilom.

SAINT-CUTHBERT, bourg du Canada, prov. de Québec, à 8 kilom. du Saint-Laurent; 3.200 hab.

SAINT-CYBARDEAUX, comm. de la Charente, arrond. de Suchet, puis chef de son état-major, et se distingua dans les campagnes d'Italie, d'Allemagne, de Pologne, d'Espagne (1799-1811). Pendant les premières années de la Restauration, il s'occupa de dresser un plan de défense pour les frontières et partit pour l'Espagne en 1823, comme chef d'état-major de Lauriston. Directeur du personnel au ministère de la guerre après 1830, il siégea, à partir du 25 janvier 1833, à la Chambre des pairs. Il a laissé de nombreux articles traitant de questions militaires.

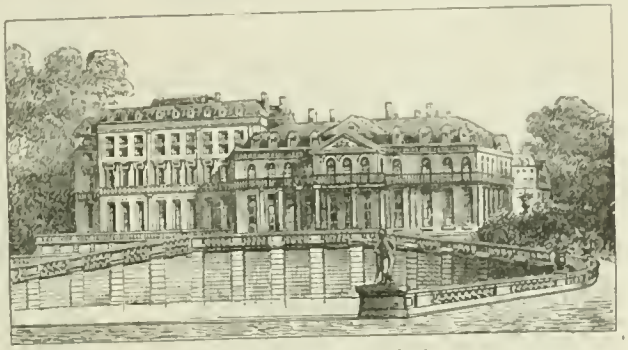

Ancien château de Saint-Cloud.

SAINT-CYR-SUR-LOIRE, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 1 kilom. de Tours, au-dessus de la *Loire*; 2.648 hab. Ch. de f. Orléans. Vignobles; pépinières. Fabriques de chaux, briques, plâtre; fonderie. Maisons de campagne, dont l'une (la Grenadière) a été illustrée par un roman de Balzac et le séjour de Béranger.

SAINT-CYR-SUR-MENTHON, comm. de l'Ain, arrond. et à 21 kilom. de Bourg, dans la plaine de Bresse; 1.884 hab. Vignobles; huileries. Tumulus.

SAINT-CYR-SUR-MORIN, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 15 kilom. de Coulommiers, sur le *Petit Morin*; 1.294 hab. Ch. de f. départementaux. Église du XIIe siècle.

SAINT-CYRAN (l'abbé DE). V. DU VERGIER DE HAURANNE.

SAINT-DAVID, bourg du Dominion canadien (prov. de Québec [comté d'Yamaska], sur la rivière *David*, tributaire du Saint-Laurent,; 3.100 hab.

SAINT-DAVID'S, ville d'Angleterre (pays de Galles [comté de Pembroke], non loin de la baie de Saint-Brides; 2.100 hab. La ville, aujourd'hui insignifiante, eut autrefois une grande célébrité.

SAINT-DENIS, ch.-l. d'arrond. de la Seine, à 5 kilom. de Paris, sur la Seine, au confluent des ruisseaux du Rouillon et du Crould; 60.868 hab. Ch. de f. Nord, où passent toutes les grandes lignes du réseau divergeant de Paris. Industrie très considérable : métallurgie, fabriques de produits chimiques, ateliers de construction de machines, wagons, bateaux à vapeur, tissage et teinture de lainages et étoffes; fabrication d'amidon, de bougies, de carton blanchisseries, minoteries, distilleries, brasseries. Saint-Denis est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton. — L'arrondissement a 12 cant., 34 comm. et 569.066 hab.



Armes de Saint-Denis.

— *Histoire.* L'origine de la ville est l'abbaye de Saint-Denis, fondée en 626 par le roi mérovingien Dagobert Ier, au lieu où, suivant la tradition, une veuve chrétienne avait, en 273, inhumé les corps des martyrs parisiens : l'évêque saint Denis et ses deux clercs saint Rustique et saint Eleuthère, décapités sur la colline de Montmartre. Dagobert voulut être inhumé à Saint-Denis, mais ce n'est qu'avec les rois de la troisième race que l'abbaye de Saint-Denis eut le privilège des sépultures royales.

L'église abbatiale de Saint-Denis est un des plus précieux monuments de l'ancienne France. Elle est un des premiers spécimens du style gothique à peine dégagé du roman. La crypte, qui contient les caveaux funéraires,

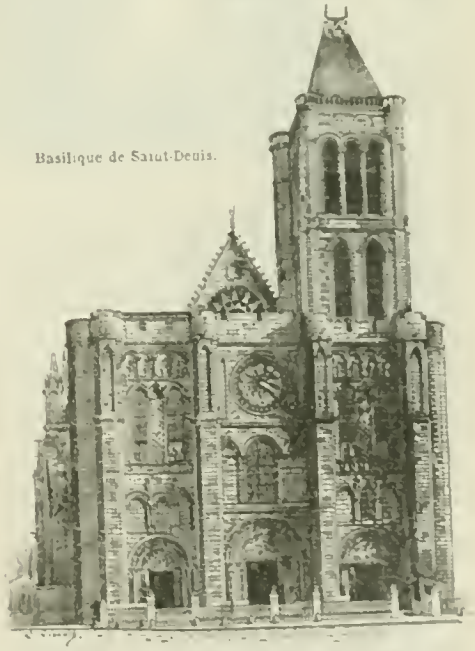

Basilique de Saint-Denis.

est dans sa partie centrale un reste d'une église carolingienne par laquelle Pépin et Charlemagne avaient remplacé la bâtisse primitive de Dagobert. Le chœur, l'abside, les étages inférieurs de la nef et du portail appartiennent à une autre reconstruction : celle que dirigea, de 1132 à 1144, l'abbé de Saint-Denis, Suger, ami et conseiller de Louis VI, régent de France sous Louis VII. Les parties hautes de l'édifice n'ont été achevées que par les rois Louis IX et Philippe III le Hardi, de 1231 à 1281. L'ensemble forme une basilique sur le plan de la croix latine.

Le mérite artistique d'un très grand nombre de tombeaux et de pièces du son trésor ajoute à la valeur de l'église de Saint-Denis. Tous les rois, depuis Louis IX jusqu'à Henri II, eurent, par leurs soins ou par les soins de leurs successeurs, des monuments plus ou moins somptueux élevés dans le chœur ou dans le transept de l'église Saint-Denis. Saint Louis fit même réunir des monuments assez simples et uniformes à tous ses prédécesseurs inhumés là. Le mausolée de Dagobert, plus vaste, orné de bas-reliefs curieux, ne fait pas exception : il date du XIIIe siècle. Les plus remarquables monuments



Porte Saint-Denis.

par Louis XIV. Cet édifice fait
, à Girardon,
tures. Sa largeur
mètres.

Saint-Denis, arrond. et à 2 kilom.
ferrugineuse.

Saint-Denis ou **Saint-Denis-d'Oléron**, comm.
et à 4 kilom. de Ma
1 727 hab.
Port de
varech
, dont la fabrication et

Saint-Denis-d'Anjou, comm. de la Mayenne, arr

Saint-Denis-de-Cabanne, comm. de la Loire

Saint-Denis-de-Gastine, comm. et à Marmande

Saint-Denis-de-Jouhet,

Saint-Denis-de-la-Réunion,

Saint-Denis-de-l'Hôtel,

Saint-Denis-de-Pile,

Saint-Denis-des-Murs, comm. de la Haute-Vienne

Saint-Denis-d'Orques, comm. de la Sarthe

Vaux à Saint-Louis-Orques. Rivière de la
l'Huisne.

Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, église
dans la rue qui, avant le recevoir,
le appelait rue Saint-Louis-
a été construite par Delisle, de 1822 à
et la chapelle de la Communion des
Saint-Sacrement a été bâtie vers 1850,
sous l'hôtel du cardinal de Lonmon, précédé
par l'avenue

Saint-Denis-en-Val, comm. du Loiret, arrond. et à
dans le Val de Loire, 1 0 hab. Ch. de f.
le canal de l'Is

Saint-Denis-hors, comm. d'Indre-et-Loire, arrond.
à 24 kilom. de Tours, sur la rive gauche de la Loire;
de vins. Fabrique de chaux hydrau-
tuile
, un beau château de Philibert Babou
XV

Saint-Denis-la-Chevasse, comm. de la Vendée,
kilom. de La Roche-sur-Yon, 1 925 hab.
de l'Est

Saint-Denis-le-Gast, comm. de la Manche, arrond.
outances, 1 076 hab.

Saint-Denis-le-Vêtu, comm. de la Manche, arrond.
et à
outances, 1 021 hab.

Saint-Denis-sur-Sarthon, comm. de l'Orne, ar-
à 11 kilom. d'Alençon, 1 003 hab. Ch. de f. Ouest.
, avec chapiteaux du XIe siècle et débris de
vitraux Renaissance.

Saint-Désert, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à
11 kilom. de Chalon-sur-Saône; 987 hab. Ch. de f. P.-L.-M.
vins rouges (*Montbogre, Cocloy, Chassagne*, etc.), qui
acquièrent un agréable bouquet au bout de quelques an-
nées. Pépinières. Eglise fortifiée du XIVe siècle.

Saint-Désir, comm. du Calvados, arrond. et à 1 kilom. de Lisieux, 1 032 hab. Noir animal. Fromages.

Saint-Désirat, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 24 kilom. de Tournon, non loin du Rhône; 816 hab. Vins ordinaires, chasselas. Commerce de primeurs.

Saint-Désiré, comm. de l'Allier, arrond. et à 25 kilom. de Montluçon, sur un petit sous-tributaire de la Queugne; 1 291 hab. Ch. de f. Orléans. Bons vignobles. Grotte.

Saint-Didier-au-Mont-d'Or, comm. du Rhône, arrond. et à 7 kilom. de Lyon, non loin de la Saône; 1 936 hab. Fromages renommés. Source minérale. Carrière de pierre de taille.

Saint-Didier-de-la-Tour, comm. de l'Isère, arrond. et à 3 kilom. de La Tour-du-Pin, à 2 kilom. de la Bourbre, affluent du Rhône; 1 118 hab. Mine de lignite.

Saint-Didier-la-Séauve, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 30 kilom. d'Yssingeaux. Ch. de f. P.-L.-M., 5 891 hab. Fabriques de papier et de cartes, de tissus en caoutchouc, de rubans de soie, etc. Vieille église des XIIe et XIVe siècles, avec de curieux chapiteaux romans. — Le canton a 8 comm. et 18 676 hab.

Saint-Didier-sous-Riverie, comm. du Rhône, arrond. et à 33 kilom. de Lyon, entre deux ravins où coulent deux tributaires du Rhône; 1 188 hab. Source froide bicarbonatée ferrugineuse. Vignobles. Tuilerie.

Saint-Didier-sur-Arroux, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 24 kilom. d'Autun; 934 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de bestiaux, de céréales.

Saint-Didier-sur-Beaujeu, comm. du Rhône, arrond. et à 30 kilom. de Villefranche; 687 hab. Vins ordinaires. Gisements de plomb et de cuivre argentifère. Papeterie. Scierie.

Saint-Didier-sur-Chalaronne, comm. de l'Ain, arrond. et à 30 kilom. de Trévoux; 2 178 hab. Minoteries.

Saint-Didier-sur-Doulon, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 15 kilom. de Brioude; 1 318 hab.

Saint-Didier-sur-Rochefort, comm. de la Loire, arrond. et à 33 kilom. de Montbrison, dans les monts du Forez, 1 5 hab. Eglise du XVIe siècle; curieux hémicycle de la Renaissance. Restes des fortifications. Château de la *Garde*, des XVe et XVIe siècles.

Saint-Dié, ch.-l. d'arrond. des Vosges, à 50 kilom. de Epinal, sur de la Meurthe, dans un cirque de petites montagnes boisées; 21 1 hab. *Deodatenses, ennes* Ch. de f. Est. Evêché, grand séminaire, tribunal civil, collège communal. Métallurgie du fer et du cuivre; ateliers de construction mécaniques, fabrication de barres de lime, de pompes à incendie, de bonneterie, tuto des Vosges, de tissus de coutil, de et de fabriques importantes, Cathédrale Saint-Dié-lat, XIIe, XIIIe, XVe et XVIIIe siècles, gothique à Notre-Dame, du XIe siècle. le buffet d'orgues. L'abside de Perrey, ent à 8 cant., 91 comm. et a 21 comm. et



Armes de Saint-Die.

Saint-Dier, le cant. du et à 12 kilom. Le canton

Saint-Dizant-du-Gua, comm. et

Saint-Dizier, le cant. de kilom.

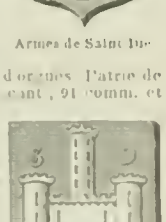

Armes de Saint-Dizier Haute-Marne.

ambre de commerce. Ha- fabrication consid- rable, de boulons, de clou- rie, de coutellerie, d'épingles à cheveux, de limes, de poids, de quincaillerie, etc. Port très actif sur la Marne. — Le canton a 14 comm. et 20.106 hab.

Saint-Dizier, comm. de la Creuse, arrond. et à 11 kilom. de Bourganeuf, au-dessus de l'Eyrenne; 2.248 hab. Ch. de f. Orléans. Carderies de laine. Houille, fer. Eglise du XIIIe siècle.

Saint-Dolay, comm. du Morbihan, arrond. et à 53 kilom. de Vannes; 2.826 hab.

Saint-Domineuc, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 36 kilom. de Saint Malo, près du canal d'Ille-et-Rance; 1.590 hab. Tannerie et corroirie; commerce de bourre et d'œufs.

Saint-Domingue. Géogr. V. Haïti.

Saint-Donan, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Brieuc; 1.502 hab.

Saint-Donat, ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 22 kilom. de Valence, près de l'Herbasse, sous-affluent du Rhône par l'Isère; 2.749 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Moulinage de la soie; fabriques de chaussures, de savons. — Le canton a 9 comm. et 6.858 hab.

Saint-Donat, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 57 kilom. d'Issoire; 1.345 hab.

Saint-Doulchard, comm. du Cher, arrond. et à 3 kilom. de Bourges, sur un affluent de l'Yèvre; 1.554 hab. Construction du XIVe siècle, appelée la Folie-au-Doyen.

Saint-Drézery, comm. de l'Hérault, arrond. et à 21 kilom. de Montpellier; 575 hab. Vins rouges ordinaires. Mine de houille inexploitée. Huilerie.

Sainte-Adresse, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 2 kilom. du Havre; 3.084 hab. Anciennement appelée *Quief-de-Caux*, la commune de Sainte-Adresse est adossée aux falaises du cap de la Hève (puissants phares). Chapelle Notre-Dame-des-Flots. Bains de mer. Casino. Parc à huîtres.

Sainte-Alliance. V. Alliance (*Sainte-*).

Sainte-Amaranthe (Jeanne-Françoise-Louise Dumier, dame de), aventurière française, née en 1752, guillotinée à Paris en 1794. Se disant veuve d'un officier de cavalerie tué pendant les émeutes d'octobre, elle dirigeait, au commencement de la Révolution, un tripot à l'angle de la rue Vivienne et de la rue Neuve-des-Petits-Champs. Elle avait pour l'aider une fille fort jolie, qui épousa, en 1790, le fils d'un ancien lieutenant de police, de Sartine. Ce tripot fut dénoncé à la police comme un lieu de mauvaises mœurs et un foyer de conspiration. Mais Mme de Sainte-Amaranthe ne fut pas inquiétée, car elle avait su conquérir les bonnes grâces des patriotes et on voyait chez elle Chabot, Frey Proly, Augustin Robespierre et même Saint-Just. Cependant, elle fut arrêtée avec sa fille et son gendre, après la chute des hébertistes, pour avoir facilité leurs réunions. Elle fit partie avec sa famille de la fournée sanglante des parricides du 20 prairial.



Ordre de la Sainte-Ampoule.

Sainte-Ampoule ou *de Saint-Remy* (ordre de la), institué d'après la légende en 496 par Clovis Ier, roi de France, après son baptême à Reims. Il comptait seulement quatre chevaliers, qui portaient, suspendue à un ruban noir, une croix présentant au centre, sur la face, une colombe tenant dans son bec la sainte ampoule (v. Ampoule) et, au revers, l'image de saint Remy. On a reconnu dans ces quatre chevaliers les personnages chargés d'accompagner la sainte ampoule au sacre des rois de France, et qui, pour cette raison, étaient appelés les chevaliers de la sainte ampoule.



Ordre de Sainte-Anne (Russie).

Sainte-Anne (ordre de), institué en 1735 par le duc de Holstein-Gottorp, Charles-Frédéric, en souvenir de l'impératrice Anne de Russie et en l'honneur de son épouse Anna Petrovna. Paul Ier, empereur, le déclara ordre russe en 1796. C'est l'ordre russe qui est habituellement conféré aux étrangers. Il comprend trois classes : 1° classe ou grands-croix, écharpe et plaque; 2° classe ou commandeurs, sautoir; 3° classe ou chevaliers, boutonnière. Les deux premières classes peuvent recevoir des bijoux ornés de brillants ou surmontés de la couronne impériale. Une dernière classe est réservée aux militaires. La décoration représente une croix d'or à quatre branches émaillées de rouge, angées d'arabesques en or; au centre se trouve un écusson à l'effigie de sainte Anne et portant, sur le revers, les initiales *A. J. P. P.* (*Amantibus justitiam, pietatem, fidem*. Aux amis de la justice, de la piété et de la fidélité.)



Ordre de Sainte-Anne de Wurtzbourg.

Sainte-Anne (ordres de), pour les dames. Il existe deux ordres de ce nom en Bavière :

L'ordre de Sainte-Anne de Wurtzbourg a été institué en 1711, à la mort de la comtesse Anne-Marie de Dernbach, en faveur des dames professant la religion catholique et justifiant de plusieurs quartiers de noblesse. La décoration est suspendue par un ruban violet à double liseré blanc.



Ordre de Sainte-Anne de Munich.

L'ordre de Sainte-Anne de Munich, créé en 1784 par l'électrice Anne-Marie-Sophie, a été calqué sur le précédent. Le ruban bleu clair est bordé par deux raies jaune et blanche de chaque côté, la raie jaune à l'extérieur.

Sainte-Anne, asile d'aliénés, situé à Paris, rue Cabanis (XIVe arrond.), fondé au XVIIe siècle pour recevoir des pestiférés; il doit son nom à Anne d'Autriche. Il continua pendant tout l'ancien régime à être affecté aux maladies contagieuses. A la Révolution, on en fit une annexe de Bicêtre et il reçut alors des fous inoffensifs qu'on employait à y cultiver la terre. En 1864, on décida sa transformation complète, et, en 1867, on inaugurait les bâtiments actuels construits par l'architecte Questel. L'asile Sainte-Anne ou « clinique des aliénés » appartient au département de la Seine : c'est le modèle des établissements de ce genre en France. Il reçoit 600 aliénés hommes et femmes, et ses deux annexes, *Ville-Evrard* (Seine-et-Marne) et *Vaucluse* (Seine-et-Oise), peuvent en hospitaliser 1.200.

SAINTE-ANNE, bourg des Antilles françaises, sur la côte sud de la Grande-Terre, l'une des deux îles « conjuguées » qui forment la Guadeloupe ; 10.000 hab.

SAINTE-ANNE, bourg des Antilles françaises, sur la côte sud de la Martinique ; 3.000 hab.

SAINTE-ANNE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 26 kilom. de Redon ; 1.428 hab.

SAINTE-ANNE, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 32 kilom. de Saint-Nazaire ; 1.522 hab.

SAINTE-ANNE-D'AURAY, hameau de la commune du Pluneret (Morbihan), arrond. et à 17 kilom. de Vannes ; 1.223 hab. Ch. de f. Orléans. Chapelle célèbre par le pèlerinage de sainte Anne. V. PLUNERET.

SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, bourg du Canada (prov. de Québec), sur le Saint-Laurent, qui reçoit la *Sainte-Anne,* traversée par un pont de 450 mètres ; 3.000 hab., Canadiens-Français.

SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, bourg du Canada (prov. de Québec), près du Saint-Laurent ; 2.800 hab.

SAINTE-AULAIRE (François-Joseph DE BEAUPOIL, marquis DE), poète français, né en Limousin, au château de Bary, en 1643, mort à Paris en 1742. D'abord officier, il fit une carrière militaire très rapide, et devint lieutenant général pour le Limousin. Fixé à Paris, et fréquentant la petite cour de Sceaux, où la duchesse du Maine l'appelait son « Apollon », ou « son berger », il organisait les nombreuses fêtes et les divers amusements de ce salon spirituel, tenant le même rôle dans celui de la marquise de Lambert, et ne comptant pas ses bonnes fortunes. D'esprit très superficiel, il donnait dans les Recueils du temps nombre de petites pièces de vers, qui, en 1706, lui valurent d'être admis à l'Académie française. Boileau avait vainement protesté contre son élection. Il n'en devint pas moins, à diverses reprises, directeur de la Compagnie. Voltaire, dans le *Temple du Goût,* apprécie fort son talent facile dont le nom est resté, d'après Sainte-Beuve, « comme le synonyme de politesse et d'urbanité ».

SAINTE-AULAIRE (Martial-Louis DE BEAUPOIL de), évêque de Poitiers, né dans le Limousin en 1720, mort à Fribourg (Suisse) en 1798. Evêque de Poitiers (1759), il fut élu par la sénéchaussée du Poitou député aux états généraux (1789). Il combattit énergiquement la constitution civile du clergé et refusa d'y prêter serment. Il émigra en Suisse, où il mourut.

SAINTE-AULAIRE (Louis-Clair DE BEAUPOIL, comte DE), historien et homme politique français, né à Saint-Méard (Dordogne) en 1778, mort à Paris en 1854. Il entra en 1794 à l'Ecole des ponts et chaussées, puis à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit, en 1796, élève géographe. Napoléon le nomma son chambellan en 1809, puis préfet de la Meuse en 1813. Louis XVIII le mit, en 1814, à la tête de la préfecture de la Haute-Garonne. De 1815 à 1829, époque où il entra à la Chambre des pairs, il siégea presque constamment à la Chambre des députés, dans les rangs des libéraux. Pendant le ministère Decazes, son gendre, il le défendit avec chaleur ; plus tard, il fit de louables efforts pour empêcher l'expulsion de Manuel. Le gouvernement de 1830 l'appela successivement aux ambassades de Rome (1831), de Vienne (1833-1841), de Londres (1841-1848). La révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée. On a de lui : *Histoire de la Fronde* (1827), qui lui ouvrit les portes de l'Académie française en 1841 ; *Considérations sur la démocratie* (1850) ; *les Derniers Valois, les Guises et Henri IV* (1854). On lui doit, en outre, un volume du *Théâtre allemand,* dans les « Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers » (1823) ; la publication de la *Correspondance inédite* de Mme Du Deffand, etc.

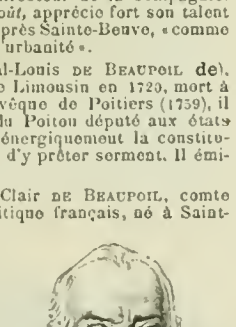

Cte de Sainte-Aulaire.

SAINTE-BARBE (de *sainte Barbe,* patronne des canonniers) n. f. Artill. Soute à matériel du maître canonnier. ‖ *Fausse sainte-barbe,* Compartiment précédant la sainte-barbe et servant aux mêmes usages. ‖ Soute aux poudres.

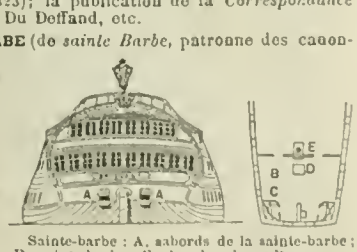

Sainte-barbe : A, sabords de la sainte-barbe ; B, sainte-barbe ; C, chambre du maître canonnier ; D, écoutille de la soute aux poudres ; E, mât d'artimon.

— *La Sainte-Barbe,* La fête des canonniers et artilleurs, qui se célèbre le 4 décembre.

— Bot. *Herbe de Sainte-Barbe,* Nom vulgaire de la barbarée.

Sainte-Barbe (COLLÈGE). Tous les historiens de Paris ont répété, après Félibien, que *Sainte-Barbe* doit sa fondation à un professeur de droit canon, nommé Jean Hubert. Mais Quichérat, dans son *Histoire de Sainte-Barbe,* a établi que le collège fut fondé, en 1460, par Geoffroy Lenormant, un des prêtres professeurs qui eurent le plus de vogue du temps de Charles VII. Les élèves du nouveau collège étaient appelés les *Barbarains, Barbarini* et quelquefois *Barbaristæ,* de là le nom de *Barbistes* qu'ils portent encore aujourd'hui. Le collège fut d'abord un établissement libre dont le directeur était agréé par l'Université. En 1556, Robert Dugast, propriétaire de Sainte-Barbe depuis 1512, et principal depuis 1553, donna au collège une existence indépendante. La Ligue amena la clôture de la maison, en 1589. En 1691, Thomas Durieux loua une partie des bâtiments affectés à la dotation de Sainte-Barbe, rue des Chiens et rue de Reims, et y établit la *Communauté de Sainte-Barbe.* Les bâtiments furent alors occupés simultanément par le collège et par la communauté. En 1764, le collège Sainte-Barbe fut transporté au collège Louis-le-Grand, avec sa dotation.

L'an VII (1798), Victor de Lanneau, sous-directeur du Prytanée, loua les bâtiments de Sainte-Barbe et reconstitua le collège sous le nom de *Collège des sciences et des arts, ci-devant Collège Sainte-Barbe,* et bientôt après : *Collège Sainte-Barbe.* Il dirigea le collège de 1798 à 1823. Son fils, Adolphe de Lanneau, en 1823, puis Labrouste (Alexandre), en 1838, lui succédèrent ; ce fut ce dernier qui créa, à côté du collège, l'*École préparatoire* aux écoles du gouvernement, de même que le petit collège Sainte-Barbe-des-Champs, à Fontenay-aux-Roses. L'Etat possède aujourd'hui le terrain et les bâtiments du collège de Paris, qui furent achetés à la société barbiste (1897) ; mais l'administration de Sainte-Barbe est toujours entre les mains d'un conseil d'administration et d'un directeur nommé par les barbistes.

SAINTE-BAUME (la), montagne des Bouches-du-Rhône et du Var, faite principalement de craie et de calcaire. Tombant à pic du côté du N., bien moins verticale du côté du S., elle divise ses torrents entre le fleuve Argens, le Gapeau et l'Huveaune, petits fleuves côtiers, et le Plan de Cuges, bassin formé dont les eaux, perdues sous le sol, vont rejaillir en sources sous-marines dans la Méditerranée. Culmen, le Baou Saint-Cassien (1.154 m.).

SAINTE-BAZEILLE, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 6 kilom. de Marmande, près de la Garonne ; 1.998 hab. Ch. de f. Midi. Vignobles, distilleries. Sol très fertile, céréales, tabac.

SAINTE-BEUVE (Jacques DE), théologien français, né et mort à Paris (1613-1677). Docteur en Sorbonne en 1628, élu professeur de théologie royale au Collège de France (1642), il accepta de publier la première bulle papale contre l'Augustinus (1643) et de la présenter à la faculté de théologie. Mais il refusa, en 1656, d'adhérer à la censure portée par la Sorbonne contre Arnauld et dut se démettre de sa chaire. Il fut cependant, vers 1665, après quelques concessions, nommé théologien du clergé de France. Ses ouvrages de casuistique ont été publiés après sa mort, en 1686, par son frère JÉRÔME de **Sainte-Beuve** (1626-1711), prieur de Saint-Jean-de-Montauriol. Ce sont : *De confirmatione ; De extrema unctione ; Décisions de cas de conscience.*

SAINTE-BEUVE (Charles-Augustin de), poète et critique français, né à Boulogne-sur-Mer en 1804, mort à Paris en 1869. Il fit ses études d'abord au collège de sa ville natale, puis à Paris. Après avoir suivi quelque temps les cours de l'Ecole de médecine (1823), il se tourna vers les lettres et, grâce à Dubois, son ancien maître, entra au « Globe », où il écrivit des articles de philosophie et de critique. Lié bientôt avec Victor Hugo à la suite d'un article sur les *Odes* (1827) et avec Alfred de Vigny, il fit partie du cénacle. Son premier ouvrage, sur un sujet proposé par l'Académie française, fut le *Tableau historique et critique de la poésie française au XVIe siècle* (1828), où il signalait bien des affinités entre les réformateurs de la Pléiade et les romantiques. Il composa ensuite un recueil de vers, intitulé *Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme* (1829), puis, sous son nom, deux autres : *les Consolations* (1831) et *Pensées d'août* (1837). Son unique roman : *Volupté,* parut en 1834. Cette étude de pathologie morale dénotait certaines velléités de mysticisme, dont quelques poèmes des *Consolations* et des *Pensées d'août* portent aussi la trace. Mais c'était chez lui curiosité philosophique plutôt que foi réelle. Il s'intéressa aussi un moment au saint-simonisme. Mais la critique ne tarda pas à l'absorber tout entier. Il publia d'abord plusieurs volumes de portraits : *Portraits littéraires* (1832 à 1839 ; *Portraits de femmes* (1844) et *Portraits contemporains* (1846), dans lesquels se montre le romantique militant. Peu à peu, en même temps qu'il rompait avec V. Hugo, il se détacha du romantisme, ou, du moins, il essaya de le concilier avec la tradition classique. En 1837, il fit à Lausanne un cours d'où sortit le *Port-Royal* (1840-1860), son œuvre capitale, et la plus belle œuvre de critique qu'ait produite le XIXe siècle, soit pour la précision des documents, soit pour la délicatesse de l'analyse psychologique et morale. En 1840, il devint bibliothécaire à la Mazarine et, en 1840, membre de l'Académie française. D'un autre cours fait à Liège en 1848, il tira les deux volumes de *Chateaubriand et son groupe littéraire* (1860). En 1855, il fut nommé professeur de poésie latine au Collège de France ; mais la jeunesse des écoles, qui lui gardait rancune de sa sympathie pour l'Empire, l'empêcha d'occuper sa chaire. De 1857 à 1861, il enseigna à l'Ecole normale. En 1865, il entra au Sénat, où il défendit en maintes occasion les idées libérales et finit par rompre avec l'Empire. Il avait, en 1849, commencé au « Constitutionnel » ses *Causeries du lundi.* Continués au « Moniteur », puis au « Temps », ces articles font une série de 28 volumes (15 volumes intitulés *Causeries du lundi* 1849-1861 ; 13 intitulés *Nouveaux Lundis* [1861-1866]). On a encore de lui une *Etude sur Virgile* (1857) ; *P.-J. Proudhon* (1872) ; *Souvenirs et indiscrétions* (1872) ; *Lettres à la princesse* (1872) ; *Premiers lundis* (1875) ; et *Correspondance* (1877-1880).



Sainte-Beuve.

Poète, Sainte-Beuve a sa physionomie bien distincte et personnelle. Il a voulu fonder en France une poésie bourgeoise et familière à la façon de Wordsworth. Psychologue très délié, moraliste très subtil, ce qu'il fait, ce sont des « élégies d'analyse », peu poétiques, mais très intéressantes pour la curiosité de leur expression.

Comme critique, il continue Mme de Staël et Villemain, en appliquant une méthode beaucoup plus précise. Il fait décidément entrer la critique littéraire dans la vie positive. Mais il a l'esprit de finesse plutôt que l'esprit géométrique. Il sait que la science des talents et des caractères est trop complexe pour s'emprisonner dans une formule. Il veut faire de la critique non pas une sorte de géométrie, mais une sorte d'« herborisation ». Tout en la rattachant aux méthodes des sciences naturelles, il voudrait pourtant que elle reste quand même un art, que ce soit avant tout œuvre de goût et même de poésie. Il s'est donné les moyens les plus divers les nuances les plus subtiles de la vie intellectuelle et morale, et, dans les œuvres de tout genre, les plus imperceptibles délicatesses de la pensée ou du sentiment. Sa rare faculté d'assimilation, son goût, l'extrême finesse de son style, son exactitude, sa curiosité toujours en éveil, sa sympathie pour les tentatives nouvelles, alliée à un respect sévère de la tradition, tout cela fait de lui un des grands maîtres de la critique.

Le monument de l'écrivain, sculpté par Denys Puech, a été érigé dans le Jardin du Luxembourg, à Paris, en 1903.

— BIBLIOGR. : J. Levallois, *Sainte-Beuve* (1872) ; Ha Seauville, *Sainte-Beuve, sa vie et ses œuvres* (1875) ; E. Brunetière, *Evolution des genres* (1890) ; *Evolution de la poésie lyrique* (1895 ; E. Faguet, *Politiques et moralistes* 3e sér., 1900) ; G. Michaut, *Sainte-Beuve avant les lundis* (1903).

Sainte-Catherine, couvent fameux dans la péninsule du Sinaï (entre l'Egypte et la Syrie), dans une vallée étroite, entre les monts Safsafeh et Éd-Deir à l'E. et Mouça à l'O. ; 1.527 mètres d'altitude. Enceinte fortifiée, réparée par ordre de Kléber, lors de l'expédition d'Egypte. Origine attribuée à Justinien (527-565).

SAINTE-CÉCILE, comm. de Vaucluse, arrond. et à 16 kilom d'Orange, dans une vaste plaine arrosée par un canal dérivé de l'Eygues ; 1.617 hab. Ateliers de constructions mécaniques, moulinage et filature de la soie.

SAINTE-CÉCILE, comm. de la Vendée, arrond. et à 28 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur le Pont-Lay ; 1.823 hab. Houille. Pierre à chaux.

SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE, comm. du Gard, arrond. et à 22 kilom. d'Alais, sur le Gardon d'Alais ; 1.991 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille et de fer.

Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, dans l'enceinte du Palais de Justice (cour de la Sainte-Chapelle), une des plus anciennes chapelles palatines qui existent aujourd'hui en France. Elle fut bâtie sous saint Louis, sur le flanc même du palais que ce prince habitait, pour y mettre en dépôt la couronne d'épines, les morceaux de la vraie croix et autres reliques. Commencée en 1242 ou 1243, elle fut terminée en 1248. Elle se divise en deux chapelles distinctes : la chapelle haute, qui communique avec les salles du premier étage et les appartements royaux du palais voisin, et la chapelle basse, qui, située au niveau du sol extérieur, pouvait être ouverte au public. Ce chef-d'œuvre est dû au maître Pierre de Montereau. On ne sait qu'admirer le plus de la multiplicité et de la variété des détails, de la pureté de l'exécution, de la richesse de l'ornementation et de la beauté des matériaux.

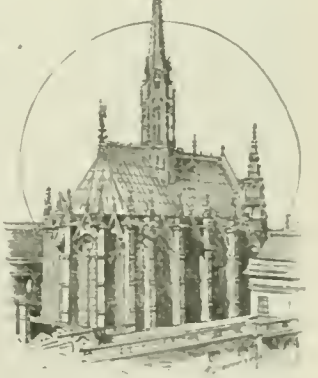

Sainte-Chapelle du Palais.

La chapelle haute et la chapelle basse, composant la Sainte-Chapelle, furent consacrées le dimanche de Quasimodo (25 avr. 1248). L'intérieur de la Sainte-Chapelle (chapelle haute) frappe par l'éclat et la magnificence des couleurs et le luxe prodigieux qui s'y déploie. Les quinze verrières datent du règne de saint Louis ; malheureusement, dégradées, elles ont été restaurées par Henri Gérent, puis Steinheil et Lusson. Elles retracent à peu près tous les épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les vitraux de la grande rose représentent les étranges scènes de l'Apocalypse de saint Jean.

La chapelle basse était aussi d'une grande richesse. Pierre de Montereau, afin d'éviter de donner aux voûtes une courbe trop surbaissée, a disposé dans le pourtour, un peu en avant des murs, une série de quatorze colonnes monostyles à chapiteaux de feuillage. Entre les murs latéraux et les piliers, de petits arcs-boutants neutralisent la poussée de la voûte médiane. Sous les dalles reposaient des trésoriers ou des chanoines. Boileau fut d'abord inhumé là, avant d'être transféré à Saint-Germain-des-Près.

La plupart des reliques de la Sainte-Chapelle font aujourd'hui partie du trésor de Notre Dame.

La Sainte Chapelle, profanée en 1791, servit tour à tour de salle de club, de magasin de farines et de dépôt d'archives judiciaires. Elle était déshonorée, méconnaissable. Duban, Lassus et Viollet-le-Duc en dirigèrent la restauration vers le début : Lassus finit par en demeurer seul chargé. Après Lassus, Boeswillwald père a continué la restauration architecturale, pendant que le très érudit sculpteur, Geoffroy-Dechaume, restaurait les figures.

SAINTE-CLAIRE DEVILLE Charles), géologue français, né dans l'île Saint-Thomas (Antilles) en 1814, mort à Paris en 1876. Il suivit à Paris les cours de l'Ecole des mines, puis il entreprit de nombreux voyages. Sainte-Claire Deville, membre de l'Académie des sciences depuis 1857, a longtemps suppléé Elie de Beaumont au Collège de France dans son cours de géologie et il lui a succédé comme professeur en titre en 1875. Il fut le fondateur et le directeur de l'Observatoire météorologique de Montsouris. On lui doit d'intéressantes recherches sur les variations de

Sainte-Claire Deville (Henri), célèbre chimiste français, né à Saint-Thomas (Antilles) en 1818, mort à Paris en 1881. Il fit ses études à Paris et fut reçu docteur ès sciences en 1845. Il succéda à Cagniard de la Tour dans la chaire de physique de la Faculté des sciences de Paris, et fut nommé membre de l'Académie des sciences en 1851. Il a publié : *Leçons sur la dissociation* (1864) ; *Leçons sur l'hydrogène* (1869) ; *Leçons sur la fusion de l'aluminium et sur la fusion du creuset* (1882), *Mémoires de chimie et de physique* (1887), ouvrage posthume, qui *accompagnent* [illegible] *Leçons sur l'affinité* (1869), etc.



H. Sainte-Claire Deville

Sainte-Colombe, comm. du Rhône, arrond. et à [illegible] de Vienne, sur la Rive et en face de Vienne, et [illegible] de f. P.-L.-M. Beaux vins, commerce de [illegible] de pâtes alimentaires.

Sainte-Colombe, [illegible] de la Loire, arrond. et à [illegible] sous du Grand, 1.053 hab. Mine.

Sainte-Colombe-sur-l'Hers, comm. de l'Aude, [illegible] Lézignan, 1.037 hab. Fabrique de [illegible].

Sainte-Colombe-sur-Seine, comm. de la Côte-[illegible] à 6 kil. de Châtillon-sur-Seine, sur la [illegible] 1.765 hab. Ch. de f. Est. Métallurgie.

Sainte-Croix, [illegible] sur le Viaur, affluent droit de la [illegible] Sainte-Croix, sur le Viaur, affluent droit de la [illegible] Pont [illegible] par [illegible] au centre chapelle [illegible] Restaurant avec une belle abside romane. Vente [illegible] Commerce de céréales et de bestiaux [illegible] 411 hab.

Sainte-Croix [illegible] Saône-et-Loire, arrond. et à [illegible] sur la rive droite de la Seille, 1.254 h. [illegible] P.-L.-M.

Sainte-Croix [illegible] l'Aveyron, arrond. et à [illegible] 1.000 hab.

Sainte-Croix [illegible] des petites Antilles. A [illegible] Rose, au S. de la 16e degré de [illegible] Pays peu élevé, [illegible] cultivé.

Sainte-Croix, [illegible] Hautes-Alpes, [illegible] et village du bas. [illegible]

Sainte-Croix [illegible] canton de Vaud (distr. [illegible] au pied du Jura, 1.610 m.). [illegible] ruines. Ruines du vieux [illegible] bolet à mousque [illegible]

Sainte-Croix [illegible] Pyrénées, [illegible] Garonne, [illegible] 1710, mort à [illegible] artillerie française [illegible] Vauban, [illegible] pour [illegible] la [illegible] Hist. [illegible] 170 [illegible]

Sainte-Croix [illegible] Basses-Pyrénées, [illegible] Bellocq, [illegible] Pau, [illegible] 1.000 hab. [illegible] Ruines [illegible] Moyen âge. [illegible]

Sainte-Croix [illegible] Haute-Garonne, [illegible] Muret, [illegible] 1411, et [illegible]

Sainte-Croix [illegible] Gironde, [illegible] de la [illegible] Vayres, [illegible] 1.000 hab. [illegible]

Sainte-Croix [illegible] Haute-Saône, [illegible] Lure, [illegible] 1.000 hab. [illegible]

Sainte-Croix [illegible] Tarn, [illegible] Lavaur, [illegible] 1.000 hab. [illegible]

Sainte-Croix [illegible] Vosges, [illegible] Ribeauvillé, [illegible] 1.000 hab. [illegible]

Sainte-Croix [illegible] Yonne, [illegible] Tonnerre, [illegible] 1.000 hab. [illegible]

Sainte-Croix [illegible] Yonne, [illegible] Aux

rapeaux français de 1792 à 1815. Cette médaille commémorative est en bronze; elle porte, d'un côté, l'effigie de Napoléon Ier; de l'autre, pour légende : *Campagnes de 1792 à 1815. — A ses compagnons de gloire sa dernière pensée, 5 mai 1821.* Elle se porte à la boutonnière par un ruban vert et rouge.



Médaille de Sainte-Hélène.

SAINTE-HÉLÈNE-SUR-ISÈRE, comm. de la Savoie, arrond. et à 9 kilom. d'Albertville, non loin de *l'Isère*; 1.018 hab. Commerce de bois. Tuilerie.

SAINTE-HERMINE, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 22 kilom. de Fontenay-le-Comte, à la limite du Bocage vendéen et de la Plaine; 1.900 hab. Ch. de f. Etat. Grand marché de blé et de colza. Belle église du XVe siècle. Le château, rebati en 1620, appartint sous Louis XIV au marquis de Dangeau. — Le canton a 3 comm. et 10.823 hab.

SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE, comm. de Orne, arrond. et à 32 kilom. de Domfront; 1.081 hab.

Sainte-Isabelle (ORDRE DE). V. ISABELLE (*ordre de Sainte-*).

SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 16 kilom. du Mans; 1.122 hab. Commerce de chanvre, fonderie et forge d'*Antoigné*.

SAINTE-JULIETTE, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 8 kilom. de Rodez, sur une terrasse dominant les gorges du Viaur; 1.096 hab.

SAINTE-LIVRADE, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 9 kilom. de Villeneuve-sur-Lot, au-dessus du Lot; 2.612 hab. Grand commerce de pruneaux d'ente. Eglise des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, en majeure partie romane. Château du XVe siècle. — Le canton a 4 comm. et 4.584 hab.

SAINTE-LIZAIGNE, comm. de l'Indre, arrond. et à 8 kilom. d'Issoudun, sur la Théols; 1.061 hab. Ch. de f. Orléans. Bons vignobles. Fours à chaux, scieries.

SAINT-ELLIER, comm. de la Mayenne, arrond. et à 12 kilom. de Mayenne, au-dessus de la Glaine; 945 hab.

SAINT-ELME Elsolina VANAYL DE YONGH, dite **Ida de**) et quelquefois **SAINT-EDME**, surnommée **la Contemporaine**, actrice et femme de lettres, née à Vallombrosa, près de Florence, en 1778, morte à Bruxelles en 1845. Elle débuta sans succès à la Comédie-Française, puis se montra sur divers théâtres de France et d'Italie. Elle dut surtout sa notoriété au livre qu'elle publia sous le titre de *Mémoires d'une contemporaine* (1827), rédigés sur ses notes par Malitourne et contenant des récits mensongers, souvent scandaleux, sur l'histoire des dernières années du XVIIIe siècle et des premières années du XIXe. Elle publia quelques autres ouvrages du même genre, sans valeur historique, et finit misérablement sa vie dans l'hospice des Ursulines, à Bruxelles.

SAINT-ELME (FEU). Météor. V. ELME.

SAINT-ÉLOY, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 15 kilom. de Riom; 5.570 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de houille.

SAINT-ÉLOY-DE-GY, comm. du Cher, arrond. et à 9 kilom. de Bourges, non loin de l'Aubois; 1.238 hab. Fer. Eglise du XIIe et du XVIe siècle.

SAINTE-LUCE, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 6 kilom. de Nantes, près de la Loire; 1.148 hab. Ch. de f. Orléans.

SAINTE-LUCIE n. m. Comm. Bois odorant, employé pour les menus ouvrages de tabletterie, et qui appartient à une espèce de cerisier. V. MAHALEB.

SAINTE-LUCIE, l'une des petites Antilles anglaises, dans les Windward Island ou îles du Vent. Coupée par le 14e de lat. N., elle n'est qu'à 35 kilom. au S. de la Martinique; 45 kilom. de long, 614 kilom. carr.; 50.000 hab. C'est une terre volcanique, dont le culmen, la soufrière, encore active, a 1.200 mètres. Pays vraiment magnifique, très fertile, mais exposé aux plus terribles ouragans; vastes champs de canne à sucre. Découverte par Colomb en 1502, colonisée par la France, définitivement anglaise depuis 1803. Capit. *Castries*.

SAINTE-MARIE n. m. Variété de cépage blanc, cultivé en Savoie.

Sainte-Marie (ORDRE DE). V. MARIE (*ordre de Sainte-*).

SAINTE-MARIE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 10 kilom. de Redon; 1.896 hab.

SAINTE-MARIE, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 25 kilom. de Paimbœuf; 1.850 hab.

SAINTE-MARIE, bourg de l'île de la Réunion, arrond. du Vent, à 13 kilom. à l'E. de Saint-Denis, à l'embouchure de la rivière *Sainte-Marie*; 6.209 hab.

SAINTE-MARIE, bourg des Antilles françaises, sur la côte nord-est de la Martinique; 9.000 hab.

SAINTE-MARIE (RIVIÈRE), nom donné à la section du Saint-Laurent, longue de 101 kilom., qui réunit les lacs Supérieur et Huron et sépare le Dominion canadien (prov. d'Ontario) des Etats-Unis (Michigan). C'est un courant large, puissant, rapide, coupé d'une chute qui forment deux terrasses successives de grès. Les deux villes, américaine et canadienne, de *Sault-Sainte-Marie* jalonnent son cours, dont un canal de navigation, accessible aux navires de six cents tonnes, et très fréquenté, contourne la partie la plus dangereuse.

SAINTE-MARIE-AUX-MINES (allom. *Markirch*), ville d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace) cercle de Ribeauvillé), sur la Liepvrette; 12.000 hab. Mines d'argent, de cuivre et de cobalt. Les mines d'argent, découvertes au XIIe siècle, ont fait la prospérité de Sainte-Marie. Grande industrie textile. Depuis le moyen âge jusqu'en 1790, Sainte-Marie fut partagée par moitié entre les ducs de Lorraine et les seigneurs de Ribeaupierre.

SAINTE-MARIE-DE-BATHURST ou **BATHURST**, ville de l'Afrique occidentale, ch.-l. de la colonie anglaise de Gambie, dans la petite île marécageuse et malsaine de *Sainte-Marie*, à l'entrée de l'estuaire de la rivière de Gambie; 3.000 hab. Commerce actif.

SAINTE-MARIE-DE-GOSSE, comm. des Landes, arrond. et à 15 kilom. de Dax; 1.412 hab.

SAINTE-MARIE-DE-LA-BEAUCE, bourg du Canada (prov. de Quebec), sur la Chaudière, tributaire du Saint-Laurent; 3.000 hab.

SAINTE-MARIE-DE-MADAGASCAR, île située à 7 kilom. de la côte orientale de Madagascar, en face de la pointe à Larée; 5.500 hab., comprenant une centaine d'Européens. Canne à sucre, noix de coco, vanille, bananes, clous de girofle. Longue de 55 kilom. et très étroite, elle a une superficie de 165 kilom. carr. Les côtes sont bordées de récifs de coraux, mais à l'O. s'ouvre un bon abri.

SAINTE-MARIE-DE-RÉ, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 14 kilom. de La Rochelle, sur la côte sud-est de l'île de *Ré*; 2.574 hab. Vins.

SAINTE-MARIE-DU-MONT, comm. du départ. de la Manche, arrond. et à 26 kilom. de Valognes; 1.231 hab.

SAINTE-MARIE-KERQUE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Omer, dans les Wateringues; 1.636 hab. Sucrerie.

SAINTE-MARIE-LAUMONT, comm. du Calvados, arrond. et à 10 kilom. de Vire; 873 hab.

SAINTE-MARIE-LES-BAINS, village des Hautes-Pyrénées, arrond. de Bagnères-de-Bigorre, comm. et à 1 kilom. de Siradan. Eau sulfatée calcique magnésienne.

Sainte-Marie-Madeleine (ORDRE DE). V. MARIE-MADELEINE (*ordre de Sainte-*).

SAINTE-MARTHE (Charles DE), poète français, né à Fontevrault (Poitou) en 1512, mort à Alençon en 1555. Son père était médecin ordinaire de François Ier. Il étudia le droit à Poitiers, puis apprit et enseigna la philosophie. Devant les colères soulevées par son cours dans le clergé, il s'enfuit à Grenoble, où il fut incarcéré en 1541. Sa captivité dura deux ans et demi, au bout desquels il se rendit à Lyon en qualité de professeur des langues hébraïque et grecque. Marguerite de Valois le manda à Alençon, où elle le combla d'honneurs. Il fut aussi le protégé de la duchesse d'Etampes, l'ami de Marot et de presque tous les savants et littérateurs de son époque.

Il a laissé divers ouvrages écrits en latin; mais son œuvre capitale est assurément sa *Poësie françoise divisée en III livres*, ouvrage qui contient des épigrammes, des rondeaux, ballades, chants royaux, épîtres et élégies dans le goût de Marot, « son père d'adoption », et où l'on rencontre des vers bien venus, quelques idées originales et les marques d'un talent qui a sauvé son nom de l'oubli.

SAINTE-MARTHE (GAUCHER, plus connu sous le nom latinisé de **Scevole de**), poète et administrateur français, neveu du précédent, né et mort à Loudun (1536-1623). Etudiant à l'université de Paris, il eut pour maîtres Tornèbe, Muret et Ramus, alla ensuite suivre les cours de droit à Poitiers et à Bourges, fut nommé contrôleur général des finances dans le Poitou en 1571, maire et capitaine de Poitiers en 1579 et, peu après, trésorier de France à la généralité de cette ville. En 1588, il fut député aux états de Blois et lutta avec énergie contre la Ligue; et, quand il vit le Poitou abandonner le parti du roi, il se retira à Tours. Il revint en 1589, contribua à la soumission de Poitiers, qui eut lieu en 1594, et fut de nouveau nommé maire. Il avait épousé Renée de La Harpe, fille du seigneur de Thalagaut, dont il eut huit enfants. Retiré dans sa ville natale, il y passa les dernières années de sa longue vie. Il fut pleuré dans des *Oraisons funèbres* que prononcèrent, le 5 avril 1623, Théophraste Renaudot, et, le 11 septembre de la même année, Urbain Grandier.

Outre ses qualités de citoyen et de politique, sa valeur comme jurisconsulte, Scévole de Sainte-Marthe est remarquable comme écrivain. Ronsard écrivait à Baïf que « les vers de Sainte-Marthe avaient été composés par les Muses ». Il parle ici de ses *Poésies françaises*, traductions, odes, sylves, élégies, épigrammes; mais nous avons encore des *Poemata* d'un style impeccable. Pasquier les admirait fort. On y trouve de l'élégance et une aimable facilité.

Les *Œuvres* françaises furent éditées à Paris (1569 et 1579), les *Poemata* en 1575. Il convient de noter aussi ses *De puerorum educatione libri III* (1580), qui arrivèrent à leur vingtième édition.

— BIBLIOGR. : Fougère, *Etudes sur Scévole de Sainte-Marthe* (Paris, 1853).

SAINTE-MARTHE (GAUCHER III, dit **Scévole II**, et Louis DE), historiens français, frères jumeaux, fils de Scévole Ier, nés à Loudun en 1571, morts à Paris, le premier en 1650, le second en 1656. Après s'être fait recevoir avocats au parlement de Paris, ils se consacrèrent à l'étude de l'histoire, sur le conseil que leur en donna le président de Thou. En 1620, ils devinrent historiographes et conseillers du roi. Les ouvrages que les deux frères publièrent furent : *Histoire généalogique de la maison de France* (1619 et 1628, qui leur valut la notoriété; *Histoire généalogique de la maison de Beaurais* 1626), très estimée; *Gallia christiana* (1656). Ils éditèrent pour la première fois les *Epîtres* de Rabelais (1651).

SAINTE-MARTHE (Pierre GAUCHER, dit **Scévole de**), historien, fils aîné de Scévole II, né à Paris en 1618, mort en 1690. Il fut historiographe de France, conseiller d'Etat et maître d'hôtel du roi. On a de lui : *Table généalogique de la maison de France* (1649); *Etat de la cour des rois de l'Europe, avec les noms et qualités des princes régnants en Asie et en Afrique* (1670 et 1680, avec additions); *Traité historique des armes de France et de Navarre* (1673); *l'Europe vivante ou l'Etat des rois et princes souverains et autres personnages de marque dans l'Eglise, dans l'épée et dans la robe* (1685).

SAINTE-MARTHE (Abel-Louis DE), poète et théologien, second fils de Scévole II, né à Paris en 1621, mort en 1697. Il commença ses études de droit, puis entra dans la compagnie de l'Oratoire en 1642. Il enseigna la théologie et le latin dans les maisons de son ordre à Saumur et à Paris. Il collabora, avec Denis de Sainte-Marthe, à la revision du célèbre recueil intitulé : *Gallia christiana*, et devint d'abord supérieur de la maison, puis, en 1672, supérieur général de l'Oratoire. Accusé de jansénisme par l'archevêque de Harlay, il dut s'exiler jusqu'à trois fois et, en 1696, donna sa démission pour se retirer dans la maison de Saint-Paul-aux-Bois. Il a laissé 9 volumes manuscrits d'un ouvrage : *Orbis christianus*, qui ne fut point achevé.

SAINTE-MARTHE (Abel II DE SAINTE-MARTHE, écrivain français, fils de Pierre, contrôleur général des finances, né en 1626, mort en 1706. Avocat et conseiller à la cour des aides, il donna une traduction du poème latin de Scévole Ier, *la Parfaite femme*, un *Discours au roy* et des *Poésies latines*.

SAINTE-MARTHE (Denis DE), théologien et historien français, neveu du précédent, né et mort à Paris (1650-1725). Entré à dix-huit ans chez les Bénédictins de Saint-Maur, il en devint supérieur général en 1720. Le plus estimé de ses ouvrages est une *Vie de Gerson* (1694). Il donna, en collaboration avec ses confrères, une nouvelle édition de la *Gallia christiana*, à laquelle ses ancêtres avaient attaché leur nom. Ce vaste ouvrage a été continué plus tard par Hauréau.

SAINTE-MAURE, chef-lieu de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 32 kilom. de Chinon, au-dessus de la rive droite de la Manse; 2.012 hab. Ch. de f. Orléans. Tuileries, mégisseries, tanneries, scierie. Eglise du XIIe siècle, triple crypte des XIe et XIIe siècles. Restes d'un château XVe s. Chapelle du XIIe siècle. Mégalithes. Patrie de Lemaistre de Sainte-Maure, du duc de Montausier. — Le canton a 12 comm. et 9.178 hab.

SAINTE-MAURE (ILES), archipel de la mer Ionienne. V. LEUCADE.

SAINTE-MAXIME, comm. du Var, arrond. et à 37 kilom. de Draguignan, sur le golfe de Saint-Tropez et au pied d'un mamelon du massif des Maures; 1.122 hab. Ch. de f. du Sud de la France. Mines de plomb et de charbon inexploitées. Pins, chênes-liège.

SAINTE-MENEHOULD n. f. Art culin. Mode de préparation employée surtout pour les pieds de porc, de mouton ou de veau. On fait fondre du beurre, dans lequel on fait revenir un hachis de persil, ail et échalote. Les pieds, préalablement bouillis et désossés, y sont mis à cuire, retirés quand ils sont cuits, refroidis, panés, grillés et servis accompagnés d'une sauce piquante.)

SAINTE-MENEHOULD, ch.-l. d'arrond. de la Marne, à 42 kilom. N.-E. de Châlons, au confluent de l'Auve et de l'Aisne, à la lisière de l'Argonne, près de la *forêt de Sainte-Menehould*; 4.990 h. *Menehouldiens, ennes*. Ch. de f. Est. Tribunal civil. Asperges renommées. Fabrication de tuyaux de drainage. Scieries. Eglise de style ogival très intéressante. Patrie de dom Pérignon, du maître de poste Drouet Berryer, père du célèbre avocat. — L'arrondissement a 3 cant., 30 comm. et 26.675 hab. Le canton a 30 comm. et 12.796 hab.



Armes de Sainte-Menehould.

SAINTEMENT adv. D'une manière sainte, comme un saint : *Vivre* SAINTEMENT. *Mourir* SAINTEMENT.

SAINTE-MÈRE-ÉGLISE, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 16 kilom. de Valognes; 1.295 hab. — Le canton a 26 comm. et 10.934 hab.

SAINT-ÉMILION, comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kilom. de Libourne, au-dessus de la vallée de la Dordogne; 3.392 hab. Ch. de f. Orléans. Fonderie de cloches; macarons renommés. Vins rouges « de côtes » généreux, d'une belle couleur, et qui acquièrent un vieillissant un bouquet très agréable. Principaux crus : *Château-Ausone* (qui occuperait l'emplacement d'une villa du poète latin), *Château-Bel-Air, Château-Beausejour, Château-Canon, Château-Magdelaine, Château-Fonplegade, Clos-Fourtet, Cru-Pavie-Piyasse, Château-Pacte*, etc.

Bâtie sur la pente et jusqu'au sommet d'un plateau incliné, couvert de vignes, Saint-Emilion occupe une situation pittoresque (vieilles rues montantes et tortueuses, anciennes carrières servant d'habitations et de celliers). Eglise monolithe (IXe s.), creusée dans le rocher par les disciples de saint Emilion ou Emilion, avec, y attenant, l'oratoire et l'ermitage du saint, également souterrains.

L'église est un but de pèlerinage. Au-dessus de l'ermitage est la chapelle aérienne de la Trinité, et au-dessus de l'église monolithe un clocher XIIe et XIIIe s., qui domine toute la ville. L'église paroissiale de Saint-Emilion (XIIe et XIIIe s.) offre des sculptures intéressantes et possède des vitraux et des fresques remarquables. Ruines d'un ancien couvent de cordeliers. Château « du Roi » (gros donjon bâti par Louis VIII). Au milieu des vignes, chapelle Saint-Martin. Patrie du conventionnel Guadet.

SAINT-ÉMILION n. m. Vin récolté sur les coteaux de Saint-Emilion : *Une bouteille de* SAINT-ÉMILION. *Boire du* SAINT-ÉMILION.

SAINT-ÉMILIONNAIS, région vinicole de la Gironde, qui s'étend sur la rive droite de la Dordogne en une succession de coteaux argilo-calcaires, que séparent de gracieux vallons. Le principal chaînon, dont toute la région prend le nom, s'étend parallèlement à la Dordogne, de l'E. à l'O. et sur 7 à 8 kilom. de longueur; il constitue les coteaux de *Saint-Emilion* proprement dits, avec Saint-Emilion, Saint-Christophe-des Bardes, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Hippolyte et Saint-Etienne-de-Lisse comme meilleurs centres de production.

Au N. et à l'E. de cette première ligne, aux produits remarquables, s'étend la région accidentée qui embrasse une grande partie des cantons de Lussac et de Castillon, ainsi que les environs de Libourne. On y distingue les communes suivantes : Saint-Pey-d'Armens, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Libourne, Pomerol, Néac, Lalande-Pomerol, Saint-Georges-de-Montagne, Montagne, les Artigues, Lussac, Tayac, Puisseguin, Parsac, Monbadon, Saint-Philippe-d'Aiguille, Saint-Cibard, Francs, Les-Salles, Gardegan-et-Tourtirac, Saint-Genès, Belvès, Sainte-Colombe, Saint-Magne, Castillon-et-Capitourlan, etc.

Les vins (rouges) de cette région (en particulier des coteaux de Saint-Emilion, proprement dits, ont une belle couleur, du corps, une sève agréable, de la générosité, un bouquet particulier; toutes qualités qui se développent au vieillissement. On récolte également quelque peu de vin blanc dans le Saint-Emilionnais.

SAINT-EMPIRE ROMAIN ou absolum. **SAINT-EMPIRE** (*le*) n. m. S'est dit de l'empire d'Allemagne : *Prince, comte, marquis* DU SAINT-EMPIRE.

SAINTE-NEIGE [illegible]

SAINT-ENNEMOND [illegible]

SAINT-ENIMIAT [illegible]

SAINTE-ODILE [illegible]

SAINTE-ORSE [illegible]

SAINT-ÉPAIN [illegible]

SAINTE-PALATE [illegible]

SAINTE-PÉRINE V. Périne.

SAINTE-PEZENNE, commune des Deux-Sèvres, arrond. [illegible] sur la Sèvre Nortaise, 1.650 hab. [illegible] curieuse église du Croisé.

SAINTE-RADEGONDE, comm. de la Gironde, arrond. et [illegible] à l'origine d'un ravin descendant [illegible] Bons vins rouges sur [illegible] *Au Bourg*, *A l'Estelle*, [illegible] Église romane.

SAINTE-RADEGONDE, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et [illegible] kilom. [illegible] Tours sur la Loire ; 761 hab. Excellents vins rouges et blancs. Tonnellerie, fabrique de céramique. Ruines de l'abbaye de Marmoutier.

SAINTE-RADÉGONDE-DES-NOYERS, comm. de la Vendée, arrond. et à 28 kilom. de Fontenay-le-Comte ; 938 hab. Dolmens.

SAINTE-REINE, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Nazaire ; 1.128 hab. Manoir de Crevy. Dolmen. Calvaire remarquable (XIXe s.).

SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 22 kilom. de Laon ; 1.335 hab. Sucrerie.

SAINTERON (diminutif de *saint*) n. m. Fam. Hypocrite, homme qui fait le saint. (Peu us.)

SAINTE-ROSE, bourg de l'île de la Réunion, arrond. du Vent, sur la côte, à 44 kilom. au S.-E. de Saint-Denis ; 3.567 hab.

SAINTE-ROSE, bourg du Canada (prov. de Québec), ch.-l. du comté de Laval, dans l'île Jésus, sur la rivière Jésus, bras de l'Ottawa ; 2.800 hab., Canadiens français.

SAINT-ERTH, village d'Angleterre (comté de Cornouailles), à 5 kilom. de Saint-Ives, sur le Hayle, fleuve côtier ; 3.050 hab. Grandes usines métallurgiques.



Armes de Saintes.

SAINTES, ch.-l. d'arrond. de la Charente-Inférieure, à 69 kilom. de La Rochelle, sur la rive gauche de la Charente, qui sépare la ville proprement dite de son faubourg des Dames ; 18.219 hab. (*Santais*, *oises*.) Ch. de f. Etat. Fabriques de poteries, faïences ; briqueteries. Pépinières. Commerce de grains, eaux-de-vie, vins. Fabriques de liqueurs ; ateliers de chaudronnerie ; fabriques de bâches, stores, etc.

D'abord appelée *Mediolanum*, Saintes tire son nom du peuple des *Santones*. Elle fut, sous l'empire romain, une des plus prospères cités de l'Aquitaine. De cette époque, elle a conservé d'importants vestiges : l'arc de triomphe dit « Germanicus », jadis placé sur un pont romain qui traversait la Charente, reconstruit en 1843 sur le bord de la Charente ; quelques voûtes de l'amphithéâtre, qui mesurait 133 mètres sur 108 et contenait 20.000 places ; les ruines des thermes, etc. Ancienne cathédrale Saint-Pierre (mon. hist., XIIe et XVe s., restaurée en style gothique au XVIIe) ; église Saint-Eutrope (mon. hist., commencée au XIe siècle et plusieurs fois remaniée, belle tour du XVe siècle et superbe crypte romane. Statue de Bernard Palissy. Commerce important d'eaux-de-vie. L'arrondissement a 8 cant., [illegible] hab., le canton nord a 8 comm. et [illegible] hab., le canton sud a 13 comm. et 13.079 hab.



Arc de triomphe de Saintes.

Saintes (BATAILLE DE), gagnée en 1242 par Louis IX [illegible] les Anglais. V. Taillebourg.

SAINTES (les), archipel de petites îles, dans les Antilles françaises, à 12 kilom. S. de la Guadeloupe. Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, qui sont en groupe (316 m., [illegible]), Îlet à Cabrit, la Coche, les Augustins, Redonde, le Pâté, au total, 1.760 hectares, avec moins de [illegible] Sol montagneux sans eau. Rade vaste et sûre, [illegible] mouillage.

SAINTES (Claude-Pierre) Biogr. V. Sainctes.

SAINTE-SAVINE, comm. de l'Aube, arrond. et à 1 kilom. [illegible] 114 hab. Manufactures de bonneterie, fabrique de [illegible] à coudre. Église du XVIe siècle, remaniée et renfermant le tombeau de Ragnégisile, évêque de Troyes au VIIe siècle.

SAINTE-SÉVÈRE-SUR-INDRE, ch.-l. de cant. de l'Indre, à [illegible] comm. de La Châtre, sur un coteau [illegible] de l'Indre ; 1.302 hab. Constructions modernes [illegible] remarquable (XIIIe s.). Croix de pierre de [illegible] Restes des anciennes fortifications du [illegible] à 1 kilom. et 1.539 hab.

SAINTE-SIGOLÈNE, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à [illegible] Yssingeaux ; 4.737 hab. Fabrication de toiles et de [illegible]

SAINTES-MARIES, LES SAINTES-MARIES ou LES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 37 kilom. d'Arles, à l'extrémité de la Camargue et sur une côte sablonneuse, d'abord difficile ; 1.531 hab. Ch. de f. de la Camargue. Salines et pêcheries. Bains de mer fréquentés par les Arlésiens. Église curieuse du XIIe siècle, but de deux pèlerinages très fréquentés, dont le premier surtout (24 et 25 mai) attire une population nombreuse, qui, la fête religieuse terminée, est retenue encore par les réjouissances (course de taureaux, farandoles, ferrades, manades, etc.) dont l'ensemble constitue un spectacle unique en France.

SAINTES MARIE les. Les trois Maries honorées en Provence sont : 1° Marie Madeleine ; 2° Marie, femme de Cléopas, mère de saint Jacques le Mineur et de trois autres fils, sœur ou belle-sœur de la sainte Vierge ; 3° Salomé, mère de saint Jean et de saint Jacques le Majeur, appelée Marie par suite d'une mauvaise lecture du texte de saint Marc : « *Erant mulieres de longe aspicientes, inter quas erat Maria Magdalene, et Maria Jacobi minoris et Joseph mater et Salome.* » (XV, 40.) On a lu comme si *Maria* était sous-entendu devant *Salome* pris pour génit. f., ce qui faisait : *Marie, fille de Salomé*. Par une autre confusion, on a dit en français : *Marie-Salomé*. Cette erreur est consignée dans une légende de sainte Christine, du XVe siècle, mais elle paraît plus ancienne, car le culte des trois Maries en Provence remonte à une haute antiquité. Cette Salomé, épouse de Zébédée, est aussi considérée comme parente de la sainte Vierge. Il y en a qui font de la sainte Vierge, de Marie, mère de Jacques, et de Salomé trois sœurs.

Un religieux carme composa, en 1357, un immense poème français de plus de 16.000 vers, où apparaissent les trois Maries au milieu d'épisodes imaginaires.

SAINTE-SOLINE, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 17 kilom. de Melle, sur un affluent du Clain ; 959 hab.

SAINTE-SOULLE, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 12 kilom. de La Rochelle ; 1.508 hab. Château de la Grémenandière (XVe s.).

SAINT-ESPRIT n. m. Théol. Troisième personne de la sainte Trinité, qui procède du Père et du Fils.

— Loc. fam. *Par l'opération du Saint-Esprit*, Par un moyen que l'on ne peut comprendre.

— Encycl. Théol. Voici la doctrine théologique sur ce sujet. Le *Saint-Esprit* est la troisième personne de la sainte Trinité, consubstantielle aux deux autres et leur égale en toutes choses. Il *procède* du Père et du Fils et il est la relation substantielle, l'amour vivant de l'un à l'autre, ou encore l'essence divine, par le fait même qu'elle se connaît et engendre ainsi le Verbo de Dieu, se portant vers elle-même par un mouvement substantiel vivant et infini. On attribue au Saint-Esprit, par forme d'appropriation, tout ce qui a rapport à la sanctification des âmes, à l'inspiration des prophètes et des écrivains sacrés et à l'intervention de Dieu dans le gouvernement de l'Église. V. Trinité.

Un grand nombre de passages de l'Ancien Testament parlent de l'*Esprit* de Dieu ; mais c'est le Nouveau qui a mis en pleine lumière l'existence et la nature du Saint-Esprit. Au baptême de Jésus, le Saint-Esprit se manifeste sous la forme d'une colombe. Le Sauveur le promet à ses disciples sous le nom de *Paraclet*, consolateur. Il lui donne, dans la formule du baptême, le même rang qu'au Père et au Fils : « Allez, enseignez les nations ; baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Les Pères anténicéens, et même le concile de Nicée, manquèrent de précision dans les premières explications qu'ils donnèrent de la doctrine traditionnelle sur la troisième des personnes divines ; mais le premier concile œcuménique de Constantinople (381) a exprimé définitivement la foi catholique, en disant dans son symbole : « Je crois... encore au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur et qui donne la vie, qui procède du Père, qui est adoré conjointement avec le Père et le Fils, qui a parlé par les prophètes. » Tous les Pères grecs et latins du IVe siècle s'accordent pour considérer la troisième personne de la Trinité comme procédant des deux autres, et cette doctrine finit par être adoptée par toute l'Église catholique romaine. Les Grecs pourtant la repoussèrent, et, depuis le schisme de Photius et de Michel Cérulaire, elle est devenue un de leurs principaux griefs contre les Latins. La consubstantialité du Saint-Esprit avec le Père et le Fils a été, au IVe siècle, niée par les ariens, notamment par Macédonius ; au XVIIe et au XVIIIe siècle, par les sociniens et par tous les dissidents antitrinitaires.

— *Dons du Saint-Esprit*. Les théologiens nomment ainsi des groupes ou des faisceaux de grâces *actuelles* qui accompagnent la grâce habituelle et sont accordés avec elle par les sacrements. La confirmation a pour effet particulier de les conférer dans leur plénitude. V. don.

— Hist. relig. *Congrégations du Saint-Esprit*. Un ordre de chanoines réguliers, appelé *ordre du Saint-Esprit*, avait été fondé à Montpellier, vers 1160, par le comte Guy ; il se vouait au service des pauvres et des malades dans les hôpitaux. Il fut aboli en France dès 1790. Mais la congrégation des *Filles du Saint-Esprit*, qui, vers le XIVe siècle, avait adopté une règle analogue, survécut à la Révolution. Elle se destine à l'enseignement et à l'assistance des enfants pauvres. La *congrégation du Saint-Esprit et l'Immaculé Cœur de Marie* eut pour fondateur, en 1703, l'abbé Claude Desplaces, qui lui donna pour mission d'instruire les enfants pauvres se destinant au sacerdoce et de prêcher l'Évangile dans les contrées infidèles. Au XVIIIe siècle, elle eut des établissements dans la Chine, l'Inde-Chine, le Canada et la Guyane. A partir de 1816, elle se consacra au service religieux des colonies françaises. Fondue, en 1848, avec l'*institut du Saint et Immaculé Cœur de Marie*, elle prit alors le titre qu'elle porte encore aujourd'hui.

— Iconogr. Le symbole le plus ordinaire et presque le seul du *Saint-Esprit*, chez les peintres chrétiens, est la colombe (vitrail de la cathédrale de Sens représentant saint Etienne prêchant aux Juifs assemblés, où l'on voit le Saint-Esprit, en colombe blanche à nimbe d'un jaune d'or, étendant ses ailes sur la tête du jeune confesseur).

Le Saint-Esprit a pris aussi quelquefois, à partir du XVIe siècle, pour symbole la forme humaine. Enfin, on le voit quelquefois aussi figuré à la fois par les deux symboles réunis ; la colombe, dans ce cas, se pose sur la tête ou sur la main de l'homme qui représente le Saint-Esprit.

Saint-Esprit (ORDRE DU), premier ordre de chevalerie de l'ancienne monarchie française, institué à Paris par Henri III en 1578. Les membres de l'ordre devaient empêcher les progrès de la Ligue; ils étaient tenus de professer la religion catholique et il leur fallait justifier de plusieurs degrés de noblesse. Supprimé de 1791 à la Restauration, l'ordre du Saint-Esprit fut rétabli par Louis XVIII et cessa d'être conféré en 1830. Il était formé de cent chevaliers, tous nommés par le roi en chapitre général; les seuls chevaliers français régnicoles composaient ce nombre. Les grands officiers chevaliers commandeurs étaient le chancelier de l'ordre, le grand prévôt, maître des cérémonies, le grand trésorier et le secrétaire. Le collier de l'ordre du Saint-Esprit se composait de fleurs de lis et de trophées d'armes en or, d'où naissaient des flammes et des bouillons de feu, et de la lettre *H* couronnée. La décoration consistait en une croix d'or à huit pointes pommetées d'or, émaillée de blanc sur les pointes,



Ordre du Saint Esprit.



Institution de l'ordre du Saint-Esprit par Henri III, d'après J.-B. Van Loo (Louvre).

avant une fleur de lis aux quatre angles; au milieu était figurée une colombe, les ailes éployées, en émail, d'un côté; et de l'autre, l'image de saint Michel, or et émail. Les chevaliers portaient la décoration attachée à un large ruban bleu céleste moiré, passé sur l'épaule de droite à gauche, en écharpe; les ecclésiastiques la portaient en forme de collier; les officiers non-commandeurs, qui étaient le héraut, l'huissier, le garde des archives et le secrétaire de la chancellerie, la portaient en sautoir. La devise de l'ordre était : *Duce et auspice.*

— Iconogr. J.-B. Van Loo a représenté l'*Institution de l'ordre du Saint-Esprit par Henri III, dans l'église du couvent des Grands-Augustins a Paris le 31 décembre 1578.* Ce tableau, placé autrefois dans le chœur de l'église du couvent des Grands-Augustins, est au Louvre.

Saint-Esprit (HÔPITAL DU), à Paris. Cette maison hospitalière, fondée en 1362 par un groupe de bourgeois associés en confrérie pour recueillir les malades et les gens sans ressources, fut construite sur la place de Grève, au nord de la maison aux Piliers, siège de la prévôté des marchands. Sous Charles VII, on l'affecta à l'hospitalisation des enfants nés en légitime mariage et orphelins avant l'âge de neuf ans. La maison se fondit avec l'Hôpital général en 1680. Sa suppression définitive eut lieu en 1790.

Saint-Esprit, bourg des Antilles françaises (Martinique), sur un torrent qui se perd dans la baie de Fort-de-France; 6.000 hab.

Saint-Estèphe, comm. de la Dordogne, arrond. et à 9 kilom. de Nontron; 1.181 hab. Pierre branlante dite « le Casse-Noisette ». Grand étang, traversé par la Douc.

Saint-Estèphe, comm. de la Gironde, arrond. et à 18 kilom. de Lesparre, sur la Gironde; 2.960 hab. Ch. de f. du Médoc. Admirablement orienté, le vignoble de Saint-Estèphe, qui fait partie du Médoc, donne des vins fins et moelleux, dont la réputation est d'ailleurs universelle. Principaux crus : *Cos-d'Estournel, château-Montrose, château-Calon-Ségur, château-Rochet, Cos-Labory,* puis *château-Lalande, Le-Boc, Roche, château-Le-Crock, château-Marbuzet, Meyney, château-Le-Bosc, château-Beau-Site-Grazilhon, château-La-Salle-de-Pez, château-Conte-loup, château-La-Haye, château-Houissant, Faty, château-Pomys,* etc.

Saint-Estèphe n. m. Vin récolté sur le territoire de Saint-Estèphe : *Boire du* SAINT-ESTÈPHE.

Saint-Estève, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 5 kilom. de Perpignan, sur le ruisseau du Vernet; 1.390 hab.

Sainte-Suzanne, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 31 kilom. de Laval, au-dessus de l'Erve; 1.387 hab. Carrières. Anciens remparts des XIIe, XIIIe et XVe siècles. Château du XIIe siècle, restauré sous Louis XIII. Dolmen des Erves (mon. hist.). — Le canton a 10 comm. et 7.999 hab.

Sainte-Suzanne, comm. du Doubs, arrond. et à 8 kilom. de Montbéliard, sur l'Allaine et le canal du Rhône au Rhin; 940 hab. Fabrication de boîtes à musique et d'horlogerie. Grotte à stalactites.

Sainte-Suzanne, bourg de l'île de la Réunion, ch.-l. de l'arrond. du Vent, sur la côte, à 16 kilom. à l'E. de Saint-Denis, près de la pointe du Bel-Air; 6.688 hab.

Sainte-Suzanne (BRUNETEAU de). V. BRUNETEAU.

SAINTETÉ n. f. Qualité d'une personne sainte : *La* SAINTETÉ *est l'aristocratie du christianisme.* (Le P. Félix) || Qualité, caractère d'une chose sainte : *La* SAINTETÉ *du serment, des serments.*

— *Sa Sainteté*, Titre d'honneur et de respect dont on se sert en parlant au pape, ou en parlant de lui, et dont on se servait autrefois en parlant ou en écrivant aux évêques, aux simples prêtres, à l'empereur de Constantinople : *Demander une audience à* SA SAINTETÉ. Dans ce sens, prend des majuscules.)

— Loc. div. *Sujet de sainteté*, Œuvre d'art représentant un sujet religieux : *Peindre, Sculpter des sujets de* SAINTETÉ. || *Mourir en odeur de sainteté*, Mourir assez saintement pour faire présumer qu'on est au nombre des saints.

Sainte-Terre, comm. de la Gironde, arrond. et à 15 kilom. de Libourne, sur la Dordogne; 1.750 hab. Bons vins rouges (*A Baron, A Finchette, Au Bourg, Château-de-La-Cataygne,* etc.). Construction de bateaux, tonnellerie.

Saint-Etienne (ORDRES DE). V. ÉTIENNE.

Saint-Étienne (RADAUT). Biogr. V. RADAUT.

Saint-Étienne, ch.-l. du départ. de la Loire, sur le Furens, affluent de la Loire, à 500 kilom. de Paris; 146.559 hab. (*Stéphanois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Au centre d'une région parmi les plus industrieuses et les plus riches de l'Europe. L'exploitation de la houille (une quinzaine de concessions), le travail de la soie (rubanerie, la métallurgie (fabrique des armes), sont les sources principales de sa prospérité. La rubanerie, qui est la première du monde, livre au commerce des rubans de velours, articles de passementerie ou de mercerie, galons, ceintures, cravates, lacets, cordons, fils à coudre, etc. Depuis 1808, Saint-Etienne possède une condition des soies. Un certain nombre d'industries auxiliaires ont pris place à côté de la rubanerie : la teinturerie, la fabrication des métiers à tisser, des peignes à tisser, des navettes. La métallurgie comprend la fabrication de pièces de blindage, éléments de canons, obus, bandages, etc. La fabrication des armes est la plus ancienne des industries de Saint-Etienne. La manufacture nationale d'armes de guerre peut occuper plus de 10.000 ouvriers.



Armes de Saint-Etienne.

Industries diverses : fabriques des tissus de caoutchouc, de câbles en chanvre, de cartouches, de briques réfractaires, de produits chimiques, de chocolat; verreries, imprimeries, minoterie. La première voie ferrée française fut construite pour transporter directement de la Loire le produit des mines de Saint-Etienne. En 1832, le service de Saint-Etienne à Andrézieux fut ouvert aux marchandises et la traction à vapeur appliquée en 1844. Saint-Etienne possède peu de vieux monuments : quelques maisons des XVe, XVIe et XVIIe s.; l'église Saint-Etienne (XVe s.) possédant cinq verrières de l'époque et un tableau votif de 1628; l'église Saint-Louis (1620); Notre-Dame (1669), belle chaire en bois sculpté du XVIIIe siècle. Restes des bâtiments d'une abbaye (XVIIIe s.). Le musée (1833) possède une riche collection d'armes.

Patrie de Rambert Dumarest, Augustin Dupré, Claude Fauriel, Jules Janin, Francis Garnier.

— L'arrondissement a 12 cant., 80 comm. et 341.993 hab.; le canton Nord-Est a 4 comm. et 50.602 hab.; le canton Nord-Ouest a 1 comm. et 28.823 hab.; le canton Sud-Est a 2 comm. et 47.587 hab.; le canton Sud-Ouest a 1 comm. et 32.992 hab.

Saint-Étienne, comm. des Vosges, arrond. et à 2 kilom. de Remiremont, au-dessus de la Moselle, au pied du Saint-Mont; 3.289 hab. Carrière de granit. Filature et tissage de coton, féculeries, scieries, commerce de fromages. Pont des Fées, construction en pierres sèches attribuée aux Romains.

Saint-Étienne, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 7 kilom. de Boulogne, sur une colline dominant le val de la Liane; 1.636 hab. Belle plage. Mine de fer. Brasserie, tonnellerie.

Saint-Étienne ou **Saint-Étienne-de-Chomeil**, comm. du Cantal, arrond. et à 39 kilom. de Mauriac; 1.006 hab. Ruines d'un château.

Saint-Étienne-d'Albagnan, comm. de l'Hérault, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Pons, au pied des monts du Saumail et de l'Espinouse; 727 hab. Ch. de f. Midi. Commerce de fruits et châtaignes. Tonnellerie. Bons vins. Chapelle Notre-Dame de Trédos, but de pèlerinage.

Saint-Étienne-de-Saigorry, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, à 4 kilom. de la frontière espagnole, arrond. et à 11 kilom. de Mauléon, sur la Nive des Aldudes; 2.414 hab. Fabrique de chocolat. Gisement de cuivre et de fer. — Le canton a 10 comm. et 9.618 hab.

Saint-Étienne-de-Corcoué, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 27 kilom. de Nantes, sur la Logne, affluent de la Boulogne; 1.422 hab. Ch. de f. Ouest. Tuileries, minoteries.

Saint-Étienne-de-Crossey, comm. de l'Isère, arrond. et à 30 kilom. de Grenoble, au pied de la chaîne du Raz; 1.137 hab. Kaolin. Scierie de pierres molles.

Saint-Étienne-de-Cuines, comm. de la Savoie, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, près de l'Arc, affluent du Rhône; 1.150 hab. Pâtes alimentaires.

Saint-Étienne-de-Fontbellon, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 32 kilom. de Privas; 1.211 hab. Gisements de fer. Sériciculture.

Saint-Étienne-de-Fursac, comm. de la Creuse, arrond. et à 31 kilom. de Guéret, sur la Gartempe; 2.227 hab. Église en partie du XVe siècle. A Pauliac, église du XIIIe siècle, jolie chapelle de 1449. Tombelles, dolmens.

Saint-Étienne-de-Lisse, comm. de la Gironde, arrond. et à 12 kilom. de Libourne, au pied de la première ligne de coteaux du Saint-Émilionnais; 533 hab. Ch. de fer Orléans. Vins qui sont parmi les meilleurs du Saint-Émilionnais. Principaux crus : *Château-Puy-Blanquet, Château-de-Pressac, Château Rocher, Au Rocher, Château-Manyot, La-Tour-Pressac, A Jacques-Blanc,* etc.

Saint-Étienne-de-Lugdares, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 41 kilom. de Largentière; 1.363 hab. Culture de vers à soie; gisements de kaolin. — Le canton a 8 comm. et 4.228 hab.

Saint-Étienne-de-Mer-Morte, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 40 kilom. de Nantes, sur le Falleron; 1.422 hab.

Saint-Étienne-de-Montluc, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 41 kilom. de Saint-Nazaire, à 4 kilom. de la Loire; 4.174 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de fourrages. — Le canton a 5 comm. et 15.970 hab.

Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Marcellin, à la lisière sud de la grande plaine de la Bièvre; 1.615 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de soieries, de confections, de chaises; scierie. Chapelle du XIVe siècle; beau donjon de Saint-Cierge (XVe s.); petit hôtel seigneurial du XVIe s. — Le canton a 13 comm. et 10.769 hab.

Saint-Étienne-des-Oullières, comm. du Rhône, arrond. et à 11 kilom. de Villefranche, au pied des monts du Beaujolais; 1.242 hab. Excellents vins rouges (*la Carelle, Véty, Buyon,* etc.).

Saint-Étienne-de-Tinée, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 81 kilom. de Puget-Théniers, sur la *Tinée*, affluent du Var; 1.789 hab. Gisement de cuivre. Beau clocher du XIVe siècle. — Le canton a 3 comm. et 3.072 hab.

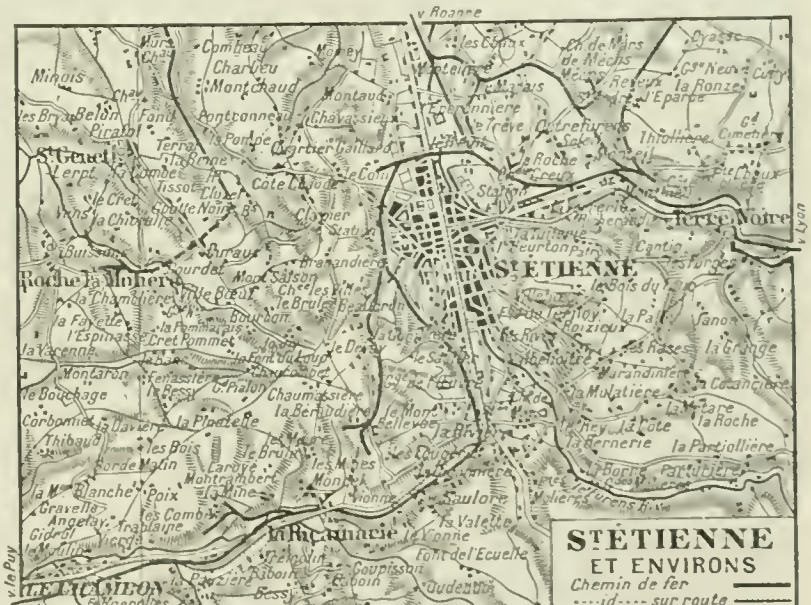

Saint-Étienne-du-Bois, comm. de l'Ain, arrond. et à 11 kilom. de Bourg, dans une plaine boisée, au pied du Jura; 1.518 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

Saint-Étienne-du-Bois, comm. de la Vendée, arrond. et à 46 kilom. des Sables-d'Olonne; 2.567 hab.

Saint-Étienne-du-Rouvray, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 7 kilom. de Rouen; 5.656 hab. Ch. de f. Ouest. Filature et tissage de coton. Église Renaissance, tableaux du XVIIe siècle.

Saint-Étienne-du-Valdonnez, comm. de la Lozère, arrond. et à 11 kilom. de Meyrue; 1.104 hab. Plomb argentifère. Manganèse. Église du XIVe siècle.

Saint-Étienne-en-Bresse, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 17 kilom. de Louhans, sur le Tenarre, affluent de la Saône; 1.144 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

Saint-Étienne-en-Cogles, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 12 kilom. de Fougères; 1.903 hab. Ch. de f. Ouest. Église romane.

Saint-Étienne-en-Dévoluy, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 34 kilom. de Gap, sur la Souloise, sous-affluent du Rhône par le Drac et l'Isère; 732 hab. Anthracite. Belles gorges de la Souloise. Au N.-O., sur

Saint-Étienne-la-Varenne, [illegible]

Saint-Étienne-les-Orgues, [illegible]

Saint-Étienne-Lardeyrol, [illegible]

Saint-Étienne-Lolm-Chalaronne, [illegible]

Saint-Étienne-sur-Usson, [illegible]

Saint-Étienne-Vallée-Française, [illegible]

Saintes-Puelles, [illegible]

Saintfeur ou **Saintier**, [illegible]

Saint-Estèphe, [illegible]

Saint-Estephe, [illegible]

Saint-Eustache, [illegible]

Saint-Eustache, [illegible]

Saint-Eutrope-de-Born, [illegible]

Saint-Évarzec, [illegible]

Saintt-Victoire, [illegible]

Saint-Évre, [illegible]

Saint-Évremont (Charles de Marguetel de Saint-Denys de), [illegible]

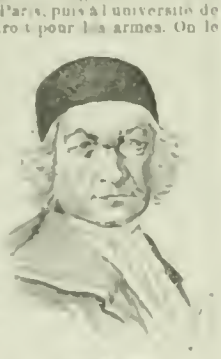

Saint-Évremont

Saint-Exupéry, [illegible]

Saint-Fargeau (Louis-Michel Lepeletier de), [illegible]

Saint-Fargeau, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. [illegible] au confluent du Loing et du [illegible] 2.173 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de vins. Tour de l'Horloge [illegible] restaurée, des XIIe, XIVe siècles et de la Renaissance, ont été le siège d'une importante baronnie [illegible] Patrie de Regnard de [illegible] Le canton a 7 comm. et 7.133 hab.

Saint-Fargeau, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 11 kilom. de Melun, 1.111 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de produits chimiques. Sucrerie.

Saint-Faustin (Abbaye de S. Faustin *Ordre de* Saint-).

Saint-Félicien, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 28 kilom. de Tournon, 2.121 hab. Teinturerie, fabrique de [illegible]. Le canton a 9 comm. et 10.258 hab.

Saint-Féliu-d'Avall, comm. des Pyrénées-Orientales, sur [illegible] et à 14 kilom. de Perpignan, sur la Tet, dans une vaste plaine et à 200 mètres de *Saint-Féliu-d'Amont*; 1.148 hab. Ch. de f. Midi. Vignobles, fabrique de chaises, tonnellerie. Église avec portail roman et curieux vantaux à ferrures du XIIIe siècle.

Saint-Félix, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 18 kilom. de Villefranche, sur un coteau; 1.991 hab. Église avec clocher du XIVe siècle. Château de Montmorency, remanié de nos jours. Patrie du chancelier Guillaume de Nogaret, un des légistes de Philippe le Bel.

Saint-Félix, comm. du Lot, arrond. et à 8 kilom. de Figeac, 891 hab.

Saint-Félix, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 18 kilom. d'Annecy, sur la Daisse, affluent du Fier; 849 hab. Fromageries. Patrie de Mgr Dupanloup.

Saint-Félix-de-Valois, bourg du Canada (prov. de Québec [comté de Joliette]; 3.000 hab.

Saint-Ferdinand-d'Halifax, bourg du Canada prov. de Québec; 4.000 hab., Canadiens-Français. Mines de cuivre.

Saint-Ferréol-d'Auroure, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 32 kilom. d'Yssingeaux; 874 hab. Clouterie.

Saint-Ferréol-des-Côtes, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 5 kilom. d'Ambert; 914 hab.

Saintfield, ville d'Irlande (Ulster [comté de Down]), à 16 kilom. S.-E. de Belfast; 4.000 hab.

Saint-Firmin, comm. de l'Oise, arrond. et à 6 kilom. de Senlis, près de la Nonette; 1.287 hab. Ch. de f. Nord. L'église possède de beaux vitraux de la Renaissance.

Saint-Firmin, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 25 kilom. de Gap, sur la Séveraisse, sous-affluent du Rhône par le Drac et l'Isère; 1.065 hab. Fabrique de draps, minoteries. — Le canton a 9 comm. et 4.343 hab.

Saint-Florent, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 21 kilom. de Bastia, au fond du *golfe de Saint-Florent*, vaste rade foraine très étendue; 660 hab. Sériciculture; carrières de pierre à bâtir; commerce de bois et de charbon de bois. Citadelle. — Le canton a 4 comm. et 2.099 hab.

Saint-Florent, comm. du Gard, arrond. et à 20 kilom. d'Alais, 3.502 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Houille, fer, extraction et trituration du baryte.

Saint-Florent, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 1 kilom. de Niort, 1.751 hab. Commerce de bois et de vins. Église moderne bâtie sur crypte du XIe siècle.

Saint-Florent (Guyot de), homme politique français, né à Semur (Bourgogne) en 1755, mort à Avallon en 1841. Les électeurs du bailliage d'Auxois l'envoyèrent aux états généraux de 1789. Il se montra partisan déclaré de [illegible] nouvelles et devint membre de la Convention [illegible] sous le nom de Florent Guyot. Il fut chargé de missions [illegible] l'armée du Nord, dans le Pas-de-Calais, se rangea [illegible] Robespierre au 9 Thermidor. Membre du conseil des Anciens, il quitta cette assemblée en 1797 pour aller représenter la France près la ligue des Grisons, puis fut ministre [illegible] à la Haye. Après le coup d'État du 18-Brumaire, il rentra au Corps législatif, où il venait [illegible], en 1806, il accepta du gouvernement [illegible] conseiller du conseil des prises et, [illegible] les fonctions de substitut du [illegible] conseil. La loi des régicides [illegible] 1816 à 1819.

Saint-Florent-des-Bois, comm. de la Vendée, [illegible] la Roche-sur-Yon; 1.927 hab.

Saint-Florentin, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. [illegible] lisière de la forêt d'Othe, au [illegible] et à l'Armançon; 2.661 hab. Ch. de f. P.-L.-M. [illegible] remarquables. Église des XVe et [illegible] renfermant un [illegible] richement sculpté et un maître-autel. Saint Florentin devint, sous les Capétiens [illegible] fief laïque, dont les derniers possesseurs [illegible] XVIIIe siècle, les comtes et les ducs de La [illegible]. Le canton a 9 comm. et 5.513 hab.

Saint-Florentin (Louis Phélypeaux, duc de La [illegible], comte de), homme d'État français, né en 1705, [illegible] de La Vrillière, il succéda [illegible] ministre des affaires générales [illegible] 1761, ministre d'État. Il fut, en 1775, remplacé par Malesherbes. Il avait été créé duc de La Vrillière en 1770.

Saint-Florent-le-Vieil, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 38 kilom. de Cholet, sur un coteau de la rive gauche de la Loire; 2.032 hab. Pépinières. Fabriques de chandelles, chaudronneries, tannerie. Église Saint-Pierre, des XIIIe, XVIIe et XIXe siècles; dans le chœur, tombeau de Bonchamps par David d'Angers. — Les Vendéens entrèrent à Saint-Florent le 12 mars 1793. Ils y revinrent le 17 octobre, soir de leur sanglante défaite de Cholet, amenant 5.000 prisonniers républicains et leurs chefs Bonchamps, d'Elbée et Lescure mortellement blessés. — Le canton a 11 comm. et 14.979 hab.

Saint-Florent-sur-Cher, comm. du Cher, arrond. et à 15 kilom. de Bourges, sur la rive droite du *Cher*; 3.915 hab. Ch. de f. Orléans. Carrière de pierre à bâtir, mine de fer. Forges, fonderies, constructions mécaniques. Château des XVe et XIXe siècles.

Saint-Flour, ch.-l. d'arr. du Cantal, à 73 kilom. d'Aurillac; 5.634 hab. Évêché, cour d'assises. Fondée peut-être par saint Flour lui-même au 1er siècle de l'ère chrétienne, la ville se développa surtout au moyen âge, grâce à sa situation sur un rocher de basalte à pic, sauf vers l'O. Pendant les guerres des Anglais, elle fut un des boulevards de l'indépendance française. Les plaisanteries des vaudevillistes ont fait oublier le beau rôle de cette ville, remarquable aussi par son aspect très pittoresque et ses curiosités. Cathédrale (XIVe-XVe s.); ancienne église Notre-Dame, actuellement halle au blé (XVe s.); maison consulaire (XVIe s.); palais de l'évêché (XVIIe-XVIIIe s.); porte de Ribeyre (XVIIIe s.); promenades plantées au début du XIXe siècle; vieux hôtels. Fabriques. Patrie du poète du Bellay et du peintre François Lombard. — L'arrondissement a 6 cant., 75 comm. et 19.974 hab. Le canton Nord a 15 comm. et 10.022 hab.; le canton Sud 12 comm. et 11.563 hab.

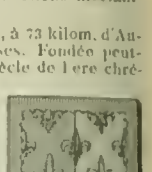

Armes de Saint-Flour

Saint-Flovier, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Loches, entre la Creuse et l'Indre; 1.200 hab.

Saint-Foix (Germain-François Poullain **de**), littérateur français, fils du jurisconsulte Poullain de Bel-Air, né à Rennes en 1698, mort à Paris en 1776. Entré dans le corps des mousquetaires, aide de camp du maréchal de Broglie, il se distingua à la bataille de Guastalla (1734), puis quitta le service et devint maître des eaux et forêts (1736). Bientôt las de la vie de province, il ne tarda pas à retourner à Paris, où il mena une vie assez agitée. Il avait reçu une pension sur le « Mercure » et la charge d'historiographe de l'ordre du Saint-Esprit. Dès sa jeunesse, par amour pour une comédienne, il avait écrit quelques pièces de théâtre. Ses œuvres les plus connues sont : les *Lettres d'une Turque à Paris, écrites à sa sœur* (1730); une *Histoire de l'ordre du Saint-Esprit* (1767 et ann. suiv.); et surtout des *Essais historiques sur Paris* (1754-1757), complétés par des *Nouveaux Essais* publiés en 1781 et 1805.

Saint-Folquin, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Omer, près de l'Aa, dans les Watergues; 1.450 hab.

Saint-Fons, comm. du Rhône, arrond. et à 5 kilom. de Lyon, près du Rhône; 4.982 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de colle, d'engrais, de gélatine.

Saint-Forgeux, comm. du Rhône, arrond. et à 29 kilom. de Villefranche, sur le Torranchin, sous-affluent du Rhône par l'Azergues et la Saône; 1.809 hab.

Saint-Fort-sur-Gironde, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 25 kilom. de Jonzac; 1.815 hab.

Saint-Fortunat, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 35 kilom. de Privas; 1.206 hab. Ch. de f. de la Voulte au Cheylard. Source froide bicarbonatée sodique ferrugineuse. Filature et meulinage de soie. Patrie du général Rampon (1759-1842).

Saint-Fraimbault-de-Prières, comm. de la Mayenne, arrond. et à 6 kilom. de Mayenne, sur la Mayenne; 1.001 hab. Ch. de f. Ouest.

Saint-Fraimbault-sur-Pisse, comm. de l'Orne, arrond. et à 15 kilom. de Domfront; 2.126 hab.

Saint-François, bourg des Antilles françaises, sur la côte sud de la Grande-Terre, l'une des deux îles qui forment la Guadeloupe; 5.000 hab.

Saint-François-de-la-Beauce, bourg du Canada (prov. de Québec [comté de la Beauce]), sur la Chaudière, tributaire du Saint-Laurent; 4.200 hab. Mines d'or.

Saint-Front, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 25 kilom. du Puy; 2.558 hab.

Saint-Fulgent, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 29 kilom. de La Roche-sur-Yon; 2.165 hab. Minoteries, tuilanderies. Les républicains y furent battus par les Vendéens, le 22 septembre 1793. — Le canton a 8 comm. et 13.967 hab.

Saint-Gabriel-de-Brandon, bourg du Canada (prov. de Québec [comté de Berthier]), près du lac Maskinongé; 3.000 hab., Canadiens-Français.

Saint-Gall (Alpes de), nom que l'on donne souvent au massif alpin que limitent au N. le lac de Constance et la vallée de la Thur, à l'E. le cours du Rhin entre Ragatz et son entrée dans le lac de Constance, au S. la trouée de Sargans, le lac de Zurich et la vallée de la Limmat. Vers l'O. et le N.-O., il tombe en pentes plus douces dans la direction du Rhin. Le massif du Churfirsten (culminant à 2.303 m.) et celui de Santis, un peu plus élevé (2.504 m.), sont les principaux sommets de ces monts calcaires et boisés, qui tombent en escarpements abrupts au-dessus de la fracture du Rhin.

Saint-Gall (allem. *Sankt Gallen*), ville de Suisse, ch.-l. du cant. du même nom, sur la Steinach, tributaire du lac de Constance; 47.357 hab., dont 8.500 catholiques environ. Ses faubourgs se prolongent pendant près de 6 kilom. dans l'étroite vallée. *Stiftskirche*, la cathédrale, ancienne église abbatiale, datant de 1314, reconstruite au XVIIIe s. Ancienne bibliothèque du monastère, fondée de 616 à 838. Église protestante de Saint-Laurent, datant du XIIe siècle,

estauré au XIXe siècle. Eglise de Saint-Mangon (IXe s.). Les bâtiments de l'ancien couvent sont occupés par de nombreux services publics. Musée d'histoire naturelle et de linographie. Centre industriel important : commerce de mousselines et de broderies répandues dans le monde entier; blanchisseries, filatures, tanneries. Dans les environs du *Freudenberg* (881 m.), belle vue sur le lac de Constance. La ville tire son origine du célèbre monastère (v. plus bas), fondé à la fin du VIIe siècle par le moine écossais Gallus, et dont l'abbé devint en 1204 prince du Saint-empire.

Saint-Gall (CANTON DE) [allem. *Sankt Gallen*], cant. de la Suisse orientale, entre le lac de Constance, qui le sépare du Wurtemberg, au N.-E.; le Rhin, qui le sépare du Lichtenstein et de l'Autriche, à l'E.; les cantons des Grisons à l'E. et au S., de Glaris et de Schwytz au S.-O., de Zurich à l'O., de Thurgovie au N.-O.; 2.019 kilom. carr.; 229.000 h., dont 135.700 catholiques. Montagneux en grande partie : dans le Sud, la Scheibe (3.056 m.), les Graue-Hörner (2.847 m.), le Mageren (2.528 m.), l'Alvier (2.363 m.) et le Faulfirst (2.347 m.); au N. du lac de Wallenstadt, les Churfirsten (2.303 m.), le Speer (1.956 m.) vers le lac de Zurich, le Sentis (2.501 m.), plus au N. encore; dans l'Est, l'Alpstein, parallèle au Rhin (le Hohe-Hasten, 1.799 m.). Le Rhin, dont le cours corrigé borde le canton sur 75 kilom., en reçoit, directement ou indirectement, toutes les eaux : la Tamina; la Simmi, la Goldach et la Steinach; la Thur; le Seez et la Murg. Nombreux lacs. Température froide à Saint Gall, chaude dans la vallée du Rhin (à Sargans). Le sous-sol a du fer, de l'argent, du cuivre, qu'on n'exploite plus; sources minérales de Pfeffers. Vignobles de la vallée du Rhin; arbres fruitiers des bords du lac de Constance. Industrie importante : tricotage mécanique, tissage d'étoffes chinées, filatures de coton; tissage de la soie; travail des peaux. Constitution démocratique (1861). Ch.-l. *Saint-Gall*. L'histoire se confondit longtemps avec celle de l'abbaye (v. l'art. suiv.); au début du XVIe siècle, révolte de l'Appenzell contre l'abbé; en 1454, alliance de la ville de Saint-Gall avec 6 cantons confédérés; en 1803, constitution du canton et son entrée dans la confédération



Armes du canton de Saint-Gall.

Saint-Gall (MONASTÈRE DE). Les fondements en furent jetés, vers l'an 614, par saint Gall aidé de ses deux disciples, Mang et Théodore. Le monastère, enrichi bientôt par diverses donations de domaines en Brisgau et en Souabe, reçut du roi Pépin le droit d'élire lui-même son abbé; plus tard, de longs démêlés eurent lieu entre les abbés de Saint-Gall et les évêques de Constance. C'est sous l'administration de l'évêque Gozbert que fut commencé la reconstruction de l'église et du couvent, achevés dans la première moitié du Xe siècle. Aux XIe et XIIe siècles, les moines de Saint-Gall jouirent d'une réputation méritée de science et de sainteté, jusqu'au XIIIe siècle, époque où la discipline et les mœurs du couvent se relâchèrent, jusqu'à l'importante réforme qui eut lieu en 1532, et rendit son antique prospérité à l'abbaye. En 1798, un décret du Directoire helvétique ordonna la suppression de la principauté ecclésiastique de Saint-Gall; et l'abbaye elle-même fut abolie en 1805.

Saint-Gall (ORDRE DE). V. OURS (*ordre de l'*).

Saint-Gall (LE MOINE DE), chronique anonyme, composée entre 884 et 887, à la demande de Charles le Gros; l'attribution la plus généralement admise de cet ouvrage lui donne pour auteur Notkerus Balbus. L'auteur rapporte sur Charlemagne une foule d'anecdotes, qu'il tient de son maître, le moine Werimbertus, et du père de celui-ci.

Saint-Galmier, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 24 kilom. de Montbrison, en amphithéâtre sur une colline au-dessus de la Coise; 3.104 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eau minérale froide, bicarbonatée sodique, calcique gazeuse. Elève de bestiaux. Commerce de grains et farines. Verrerie; manufacture de vitraux peints. Eglise gothique des XVe, XVIe et XIXe siècles, fonts baptismaux du XVIIe siècle. Maison du XVIe siècle. Restes des remparts. Château de Tillières, des XIVe et XVIIe siècles. Château de Vernet, du XVIe siècle. — Le canton a 21 comm. et 24.412 hab.

Saint-Gatien, comm. du Calvados, arrond. et à 9 kilom. de Pont-l'Evêque; 1.039 hab.

Saint-Gaudens (*dinss*) ch.-l. d'arrond. de la Haute-Garonne, à 89 kilom. de Toulouse, sur un plateau dominant la rive gauche de la Garonne; 7.277 hab. Ch. de f. Midi. Pépinières; commerce de grains; filature et tissage de laine; scieries; minotories. Belle église romane, ancienne collégiale, avec salle capitulaire du XIIIe siècle. Chapelle Notre-Dame de Lacavo, but de pèlerinage. Petite industrie assez active : fabrique d'étoffes, tricots, etc. Saint-Gaudens, qui tire son nom du martyr Gaudentius, lequel y mourut au Ve siècle, fut, à partir du Xe siècle, la capitale du Nebouzan. Patrie de Raymond, fondateur de l'ordre de Calatrava; d'Armand Marrast, de Troplong. — L'arrondissement a 11 cant., 237 comm. et 110.242 hab., le canton a 21 comm. et 17.021 hab.

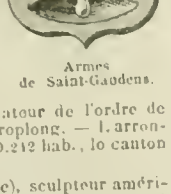

Armes de Saint-Gaudens.

Saint-Gaudens [*dinss*] (Auguste), sculpteur américain, né à Dublin en 1848. Il fit ses études artistiques à Paris. En 1871, Saint-Gaudens exécutait en marbre et exposait en Amérique une première statue : *Hiawatha*. On connaît de lui les œuvres : *Anges adorant la croix* (église Saint-Thomas de New-York); statues du *l'amiral Farragut* (New-York), de *Peter Cooper* (New-York), de *Robert Randolf* et d'*Abraham Lincoln* (Chicago), monuments à *Samuel Chopin* (Springfield en Massachusetts); au *colonel Robert Gould Shaw* (Boston); *le Puritain* (Springfield); statue équestre du *général Sherman*; tombeaux à New-York et à Washington. On doit encore à Saint-Gaudens de nombreux médaillons-portraits en bronze; par exemple, celui du peintre *J. Bastien-Lepage*, exposé en 1880.

Saint-Gaultier (*gô-ti-é*), ch.-l. de cant. de l'Indre, arrond. et à 28 kilom. du Blanc, sur la rive droite de la Creuse; 2.430 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières. Briqueterie. — Le canton a 8 comm. et 8.260 hab.

Saint-Gauzens, comm. du Tarn, arrond. et à 10 kil. de Lavaur; 818 hab. Eglise du XVe siècle, à Saint-Pierre de Monestiès.

Saint-Gelais (Octavien ou Octovien DE), poète français, né à Cognac en 1466, mort en 1502. Il devint évêque d'Angoulême en 1491. Tous ses ouvrages ont été publiés après sa mort. Le recueil intitulé *la Chasse* ou *le Départ d'Amour* (1509), dont une partie est mise sous son nom, une autre sous celui de Blaise d'Auriol, est presque uniquement composé de pièces de Charles d'Orléans et de poètes de son groupe. Cette supercherie de l'éditeur attesta au moins la réputation de Saint-Gelais. Le *Séjour d'honneur* (1519 et 1524), dont plusieurs parties sont d'André de La Vigne, est un poème allégorique dont le but est de mettre les jeunes gens en garde contre les tentations de leur âge. Saint-Gelais a en outre traduit en vers l'*Enéide* et vingt et une *Héroïdes* d'Ovide (1509).

Saint-Gelais (Mellin DE), poète français, né à Angoulême en 1491, mort à Paris en 1558, fils naturel ou neveu du précédent. Il alla compléter ses études en Italie, où il s'adonna à la philosophie, aux mathématiques et à l'astrologie. De retour en France, il entra dans les ordres et fut bien accueilli à la cour par son compatriote François Ier, qui le nomma aumônier du Dauphin, puis bibliothécaire de Fontainebleau. Causeur spirituel, musicien et rimeur agréable, il fut l'idole et le poète attitré de cette cour aussi dissolue qu'élégante. Quand parut Ronsard, il essaya vainement de lui faire échec, mais il comprit qu'il ne serait pas le plus fort et se réconcilia avec les chefs de l'école nouvelle. Il n'avait publié de son vivant qu'une mince plaquette; quand parut le recueil complet de ses œuvres poétiques (1574), ce fut un désenchantement. On y est surpris par l'absence de toute pensée, choqué par le mélange continuel d'idées érotiques et d'expressions dévotes; on a retenu de lui quelques épigrammes spirituelles. Outre ses poésies fugitives, il avait donné une traduction de la *Sophonisbe* de Trissin (représentée à Blois en 1559). Ses *Œuvres* ont été réimprimées par P. Blanchemain (1874).

Saint-Gell (*jèl*) n. m. Variété de grosse poire au couteau, assez savoureuse.

Saint-Gelven, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 30 kilom. de Loudéac, sur le Blavet canalisé, près de la forêt de Quénécan; 923 hab. Ardoisières. Ch. de f. Réseau breton.

Saint-Gence, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 16 kilom. de Limoges; 1.066 hab.

Saint-Genès, comm. de la Gironde, arrond. et à 17 kilom. de Libourne, dans le Saint-Emilionnais; 499 hab. Vins rouges très bons ordinaires (*cru Cadet, à Lestang, Ancien-Château-de-Flaujagues, cru Bonnecher*, etc.). Carrière de pierre à bâtir.

Saint-Genès-Champanelle, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 16 kilom. de Clermont-Ferrand; 1.771 hab. Eglise du XIVe siècle. Roche branlante, menhirs.

Saint-Genès-de-Blaye, comm. de la Gironde, arrond. et à 5 kilom. de Blaye, près de la Gironde; 613 hab. Vins rouges bons ordinaires (*Château-le-Prieuré, Château-Péreune, Château-Segonzac, Château-Cantemerle, Château-Lassalle*, etc.). Dans l'île Bouchaud, qui fait partie de la commune, puits artésien de 55 mètres.

Saint-Genès-la-Tourette, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 24 kilom. d'Issoire; 985 hab.

Saint-Genest (Emmanuel-Arthur-Marie DURAND DE BUCHERON, connu sous le pseudonyme de), journaliste français, né à Tours vers 1834. Il servit dans la cavalerie, puis entra dans le journalisme. Il publia en 1869, dans le « Figaro », des *Lettres d'un provincial*, qui eurent un certain succès. Il prit alors le pseudonyme de SAINT-GENEST. Il combattit surtout le régime républicain, parfois en termes violents. Il acclama les ministres du 16-Mai et, plus tard, il partagea les idées du gouvernement de la République dans l'affaire du général Boulanger. Il a publié de nombreux ouvrages : *la Politique du soldat* (1872); *Joyeuses années* (1874); *Appel aux monarchistes* (1875); *la Persécution religieuse* (1879); *la Carte à payer*; *A Jacques Bonhomme* (1879); *Radicaux et cléricaux* (1888); etc.

Saint-Genest, comm. de la Vienne, arrond. et à 14 kilom. de Châtellerault, non loin de l'Envigne; 1.342 hab. Ch. de f. Etat. Source minérale.

Saint-Genest-Lachamp, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 60 kilom. de Tournon; 1.037 hab. Elève de bestiaux. Carrière de pierres de taille.

Saint-Genest-Lerpt, comm. de la Loire, arrond. et à 4 kilom. de Saint-Etienne, sur une colline, entre les gorges de deux torrents; 4.331 hab. Mines de fer et de houille. Briqueterie, distillerie. Belle église moderne.

Saint-Genest-Malifaux, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Etienne, sur la Semène; 2.503 hab. Fabrique de rubans. Eglise en partie du XIIe s. — Le canton a 7 comm. et 8.251 hab.

Saint-Geneviève ou **Sainte-Geneviève**, comté des Etats-Unis (Missouri), sur la rive droite du Mississipi; 12.000 hab. Ch.-l. *Saint-Geneviève*.

Saint-Genevieve, ville des Etats-Unis (Missouri), ch.-l. du comté homonyme, sur le Mississipi; 1.500 hab. Marbre; cuivre, plomb.

Saint-Gengoux-de-Scissé (*jan-gou*), comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Mâcon, entre des coteaux inclinés vers la Mouge, affluent de la Saône; 731 hab. Vins rouges d'une belle couleur (*Buxin, Buics, la Verzée, Bussy*, etc.). Source abondante de la Joulouse.

Saint-Gengoux-le-National (*jan-gou*), ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 46 kilom. de Mâcon, sur un sous-affluent de la Saône par la Grosne; 1.726 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières, pépinières, chaudronneries, distilleries, huileries, tonnelleries; fabrique de plâtre; commerce de vins. Le vignoble de Saint-Gengoux-le-National fournit d'excellents vins rouges (*Mongoubot, la Chassagne, Poisieu, les Crais, les Monchettes*, etc.). Avant 1880, cette commune s'appelait Saint-Gengoux-le-Royal, parce que Louis VII le Jeune y avait établi un bailliage, auquel ressortissaient la ville de Lyon, le duché de Bourgogne, le comté du Forez et la terre de Beaujeu. — Le canton a 19 comm. et 8.374 hab.

Saint-Geniès, comm. de la Dordogne, arrond. et à 14 kilom. de Sarlat; 1.188 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de truffes, de noix; fabrique d'huile de noix. Château de Pellevezy, entouré d'ormes, sous l'un desquels saint Louis aurait rendu la justice.

Saint-Genies-de-Malgoires, comm. du Gard, arrond. et à 22 kilom. d'Uzès; 1.114 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vieille tour servant de beffroi.

Saint-Genies-le-Bas, comm. de l'Hérault, arrond. et à 16 kilom. de Béziers; 1.187 hab. Industrie viticole. Commerce de vins, tonnellerie; plâtre.

Saint-Geniez ou **Saint-Geniez-d'Olt** (*je-nié*), ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 28 kilom. d'Espalion, sur le Lot; 3.149 hab. Manufactures de draps, flanelles, couvertures de laine et de coton, teintureries et tanneries. Ancienne église et couvent augustins. Dans l'église paroissiale, mausolée élevé par le comte de Canouville en l'honneur de son précepteur, Mr de Fayolle, un Parent du conventionnel Chaudet et de l'abbé Raynal. — Le canton a 6 comm. et 7.617 hab.

Saint-Genis-de-Saintonge (*je-ni*), ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. de Jonzac; 1.047 hab. Ch. de f. des Charentes. Tuilerie. Ancien château de Fouraud. — Le canton a 17 comm. et 10.715 hab.

Saint-Genis-d'Hyersac (*je-ni*), comm. de la Charente, arrond. et à 17 kilom. d'Angoulême près de la Nouère; 938 hab. Eglise XIIIe s.).

Saint-Genis-l'Argentière (*je-ni*), comm. du Rhône, arrond. et à 40 kilom. de Lyon, sur la Brevenne; 956 hab. Mine de houille. Tissage mécanique. Restes de remparts des XIIe et XIIIe siècles.

Saint-Genis-Laval (*je-ni*), ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 8 kilom. de Lyon, non loin du Rhône; 3.431 hab. Asile de vieillards. Fabriques de chapeaux, chaussures, huiles. Les coteaux de *Barolles* et de *Lorette* produisent de bons vins. Pépinières. Restes des anciens remparts. Château de Longchêne (XVIIIe s.), ayant appartenu à l'impératrice Eugénie, qui en a fait don à la ville de Lyon. — Le canton a 12 comm. et 32.469 hab.

Saint-Genis-Terre-Noire (*je-ni*), comm. de la Loire, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Etienne, au-dessus de la Durèze, affluent du Gier; 1.761 hab. Mines de houille. Forges. Fabrique de quincaillerie. Restes des remparts du XVe siècle. Maisons des XVIe et XVIIe siècles.

Saint-Genix ou **Saint-Genix-d'Aoste** (*je-ni*), ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 22 kilom. de Chambéry, sur le Guiers, affluent du Rhône; 1.935 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de bandages. Serrurerie. Fabrique de soieries, de tulle. — Le canton a 10 comm. et 6.256 hab.

Saint-Genois, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Occid., arrond. et à 13 kilom. de Courtrai; 3.204 hab. Fabriques de bougies, de chicorée, d'huiles, de dentelles.

Saint-Genou, comm. de l'Indre, arrond. et à 29 kilom. de Châteauroux, près de l'Indre; 1.500 hab. Fabrique de porcelaine. Eglise romane; chapiteaux très remarquables. Le transept et le chœur sont le reste d'une abbaye fondée au Ve siècle sur le tombeau de saint Genou, premier évêque de Cahors.

Saint-Geoire-en-Valdaine, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 21 kilom. de La Tour-du-Pin, au-dessus de l'Ainan, sous-affluent du Rhône par le Guiers; 2.047 hab. Commerce de bestiaux et de fers. Fabriques de chaux et ciments, de soieries. Tonnellerie, tuilerie. Eglise des XIIe et XVe siècles; belles boiseries de la Renaissance. Château des XVe et XVIIe siècles, restauré. — Le canton a 11 comm et 8.655 hab.

Saint-George (le chevalier DE. V. STUART (*Jacques-Edouard*).

Saint-George, ville du Canada (Nouveau-Brunswick), comté de Charlotte, sur le Magaguadavic, tributaire de la baie de Fundy; 3.500 hab.

Saint-George-de-la-Beauce, bourg du Canada (prov. de Québec), comté de la Beauce, sur la Chaudière, affluent du Saint-Laurent; 3.000 hab. Mines d'or.

Saint-George-de-Luzençon, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 12 kilom. de Millau; 1.365 hab. Ch. de f. Midi. Mine d'alun, de sulfate de fer et de houille.

Saint-Georges, comm. du Cantal, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Flour; 990 hab.

Saint-Georges, comm. de Belgique (Liège, arrond. de Waremme; 6.222 hab. Charbonnages; tuileries.

Saint-Georges, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 27 kilom. de Marennes; 1.285 hab.

Saint-Georges, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 19 kilom. de Poitiers, au-dessus du Clain; 1.414 hab. Dans le cimetière, vieille chapelle de Saint-Crespin. A 2 kilom. 1/2, beau dolmen du *la Pierre-Levée*. Château de Varie, de la fin du XVIe siècle. — Le canton a 7 comm. et 8.262 hab.

Saint-Georges (CANAL DE), nom que l'on donne au détroit qui fait communiquer l'Atlantique avec la mer d'Irlande et, par extension, à la partie méridionale de cette mer, du banc d'Arklow au parallèle de Holyhead. Largeur, 78 kilom. entre le Saint-David's-Head et le Carnsore Point. Profondeur maximum 92 mètres.

Saint-Georges (ORDRES DE. V. GEORGES (*ordres militaires de saint-*).

Saint-Georges (Jacques-François *Grout*, chevalier DE), marin français, né à Saint-Malo en 1701, mort en 1763. Entré en 1720 au service de la Compagnie des Indes, il passa en 1731 au service de l'Etat. En 1746, il obtint le grade de capitaine de vaisseau et le commandement de trois navires de guerre chargés d'escorter des navires de la Compagnie des Indes. La tempête l'obligea de relâcher dans l'îlot d'Aix, où il rencontra le chef d'escadre de La Jonquière, qui se rendait au Canada. Tous deux furent attaqués sur les côtes d'Espagne, près du cap Ortegal, le 14 mai 1747, par une escadre anglaise, forte de 17 vaisseaux. Saint-Georges, commandant le *Invincible*, ne se rendit que lorsque son navire fut sur le point de couler. Les navires marchands réussirent à passer. En 1761, il protégea l'île de France et l'île Bourbon contre les Anglais et

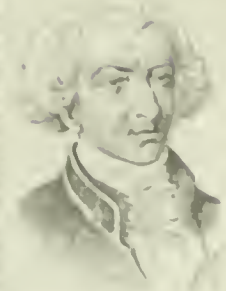

Saint-Georges (Jules-Henri Vernoy de), auteur [illegible] à Paris [illegible] 1878, un des plus [illegible] temps. Parmi ses livrets les [illegible] *la Reine de Chypre*, de l'Opéra, de la *Fée aux roses*, des *Diamants de la couronne*, du *Val d'Andorre*, de la *Part du diable*, de la *Favorite*, de *Stradella*, de *Maître Wolfram*, de la *Jolie Fille de Perth*. On [illegible]

Saint-Georges-Buttavent, comm. de la Mayenne, [illegible] Mayenne au-dessus du ruisseau [illegible] de la Mayenne, 2 230 hab. [illegible] et moulage de cuirs.

Saint-Georges-d'Aunay, comm. du Calvados, [illegible] à 16 kilom. de Vire; 841 hab. Ch. de f. Ouest [illegible] avoine, trèfle, pépins, bas côtés des [illegible] XVe siècle.

Saint-Georges-d'Aurac, comm. de la Haute-Loire, [illegible] de, sur un affluent de [illegible] P.-L.-M. Château de Chava[illegible] La Fayette.

Saint-Georges-de-Didonne, comm. de la Cha[illegible] et à [illegible] de Sainte, sur la [illegible] la Grande, 1 479 hab. [illegible]

Saint-Georges-de-Mons, [illegible] du Puy-de-Dôme, [illegible]

Saint-Georges-de-Montagne, comm. de la G[illegible] Vue remarquable [illegible] château, dans le Saint[illegible] Moyen, et [illegible] Eglise.

Saint-Georges-de-Montaigu, [illegible] de la Ven[illegible]

Saint-Georges-de-Noisné, [illegible] les Deux-Sè[illegible] l'arrondissement [illegible] 1 [illegible] hab.

Saint-[illegible]-rges-de-Pointindoux, [illegible] de la [illegible] Sa[illegible] 10 [illegible]

Saint-[illegible]-rges-de-Reintembault, [illegible]

Saint-[illegible]-rges-de-Reneins, [illegible] du Rhône, [illegible]

Saint-Georges-de-Rouelley, [illegible]

Saint-Georges-des-Coteaux, [illegible]

Saint-Georges-des-Gros-Tilleuls, [illegible]

Saint-Georges-des-Hurtières, [illegible] 1 [illegible]

Saint-Georges-d'Espéranche, [illegible] de l'[illegible] arrondissement [illegible] à 2 kilom. de la station [illegible] Paris-Lyon-Méditerranée, [illegible] hab. [illegible] céréales et [illegible]

Saint-Georges-d'Orques, comm. de l'Hérault, ar[illegible] et à [illegible] de Montpellier, entre deux affluents de [illegible] 1 [illegible] Vues remarquables. [illegible]

Saint-Georges-du-Bois, comm. de la Charente-In[illegible] et à 17 kilom. de Rochefort; 1 422 hab. [illegible] Beau château de Panloup, du [illegible] XIIIe.

Saint-Georges-du-Vièvre, ch.-l. de cant. de l'Eure, [illegible] à 14 kilom. de Pont-Audemer; 761 hab. Usage [illegible] et 5 317 hab.

Saint-Georges-en-Couzan, ch.-l. de cant. de la [illegible] et à 17 kilom. de Montbrison, au-dessus [illegible] 1 147 hab. Fabrique de [illegible]âtre. — Le canton a [illegible] et 8 [illegible] hab.

Saint-Georges-Lagricol, comm. de la Haute-Loire, [illegible] et à [illegible] du Puy; 931 hab. Dentelles.

Saint-Georges-la-Pouge, comm. de la Creuse, ar[illegible] à 1 kilom. d'Auzances, sur un petit affluent [illegible] loin de la Gosne. [illegible] hab. [illegible]

Saint-Georges-le-Gaultier, comm. de la Sarthe, [illegible] à 11 kilom. de Mamers, au-dessus de la Vandelle, [illegible] de la Sarthe; 1 194 hab. Ardoisières.

Saint-Georges-les-Bains, comm. de l'Ardèche, [illegible] et à 11 kilom. de Privas; 695 hab. Eaux minérales [illegible] et ferrugineuses. Ruines de Saint-Ma[illegible] de Crussol, siège d'un prieuré de Cluny et d'une [illegible].

Saint-Georges-sur-Cher, comm. de Loir-et-Cher, ar[illegible] et à 38 kilom. de Blois, sur le *Cher*; 2 139 hab. [illegible] « des coteaux du Cher ». Tonnellerie.

Saint-Georges-sur-Erve, comm. de la Mayenne, ar[illegible] et à 42 kilom. de Laval, sur l'*Erve*; 985 hab. Foires à veaux.

Saint-Georges-sur-Loire, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 17 kilom. d'Angers, sur un petit affluent de la *Loire*, qui passe devant le château de Serrant, [illegible] hab. Ch. de f. Orléans. Mine d'anthracite. Vin de la coulée de Serrant, qui est parmi les meilleurs du Saumurois. Fabrique de chapeaux; tonnellerie. Logis abbatial et bâtiments claustraux d'une ancienne abbaye de génovéfains. Château de Chevigné, de l'Epinay, de Serrant. — Le canton a 10 comm. et 10.792 hab.

Saint-Geours-de-Maremne, comm. des Landes, arrond. et à 17 kilom. de Dax, sur un affluent de l'Adour; 1 [illegible] hab.

Saint-Gérand, comm. du Morbihan, arrond. et à [illegible] kilom. de Pontivy; 927 hab., sur le canal de Nantes à Brest. Ch. de f. Ouest. Chapelle Saint-Dréden, du XVIe s.

Saint-Gérand-de-Vaux, comm. de l'Allier, arrond. et à 24 kilom. de Moulins; 1.206 hab. Eglise des XIe, XIVe et XVe siècles.

Saint-Gérand-le-Puy, comm. de l'Allier, arrond. et à 17 kilom. de Lapalisse, au-dessus du Rédan, affluent de l'Allier; 1 764 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Toiles.

Saint-Géréon, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 2 kilom. d'Ancenis, au-dessus de la Loire; 939 hab.

Saint-Germain n. m. Arboric. Variété de poire assez grosse, allongée, à peau verte, épaisse, souvent maculée de roux; chair blanche, fondante, sucrée, acidulée. Syn. SAINT-GERMAIN GRIS, SAINT-GERMAIN BRUN, ARTEL-LOIRE, etc.

Saint-Germain, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 16 kilom. de Gourdon; 868 hab. Fabrique de harnais. — Le canton a 10 comm. et 5.924 hab.

Saint-Germain, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 5 kilom. de Lure, sur un coteau qui domine l'Ognon; 1 053 hab. Tourbières; carrière. Feculerie.

Saint-Germain, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 22 kilom. de Cholet, sur un affluent de la Moine; 1 349 hab. Fontaine ferrugineuse. Mégalithes.

Saint-Germain Claude-Louis, comte de), général et ministre de la guerre français, né au château de Vertamont, près de Lons-le-Saunier en 1707, mort à Paris en 1778. Il entra d'abord chez les jésuites et professa dans leurs collèges, puis obtint une sous-lieutenance dans le régiment où son père était colonel. Les suites d'un duel l'amenèrent à prendre du service à l'étranger, auprès de l'électeur palatin, de Marie-Thérèse, de l'électeur de Bavière, mais il ne servit jamais contre sa patrie. Rentré en France et nommé lieutenant général par la protection du maréchal de Saxe, il se distingua à Rocoux et à Lawfeld, pendant la guerre de Sept ans, il [illegible] après la défaite [illegible] et [illegible] à Minden. [illegible] Versailles [illegible] Mémoires, [illegible]

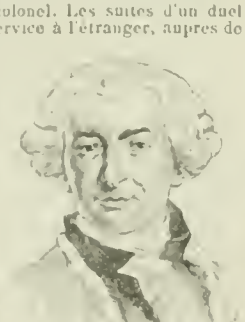

Comte de Saint-Germain

[illegible] A la mort du roi, il se retira [illegible] Alsace. Rappelé par la [illegible], il reçut de Louis XV une pension de [illegible]. Il rédigea ses fameux *Mémoires* [illegible] dont Turgot eut connaissance. Turgot que Louis XVI appela [illegible] guerre 1775. Il poursuivit la ré[illegible] et les privilèges, et voulut surtout [illegible] les privilèges des mous[illegible] cheval, supprima la poste [illegible] n'a pas eu le tort de introduire [illegible] une prussienne et les [illegible] Ces mesures prescriptions soulevèrent [illegible] tter le ministère en 1777, [illegible] à Armainvilliers, où il s'était retiré [illegible] vrs.

Saint-Germain (comte de), aventurier qui vécut dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et mourut à Eckenfoerde dans le duché de Slesvig, en 1784. Sa vie, comme sa naissance et son nom, sont demeurés entourés de mystère. On a voulu en faire un fils de Marie de Neubourg, la veuve du roi d'Espagne Charles II. Choiseul le considère comme un juif d'origine portugaise. Le maréchal de Belle-Isle, qui l'avait connu en Allemagne, le mena en France, où, de 1750 à 1760, il eut un prodigieux succès. Il fut présenté à Mme de Pompadour et étonna la cour par ses grandes manières, sa mémoire prodigieuse, le charme de sa conversation et aussi par l'extraordinaire assurance avec laquelle il se donnait pour un contemporain du concile de Trente, pour avoir connu François Ier ou Henri IV. Au milieu de ses succès, il fut, sans cause connue, obligé de quitter brusquement Paris et de se réfugier en Angleterre (1760); il fit fureur à Londres. Il se trouva en Russie lors de la révolution de 1762 et y joua un certain rôle; il fut des favoris du prince Orlof. Lié avec le margrave Charles-Alexandre d'Anspach, il quitta Petersbourg pour l'Allemagne et l'Italie. Il s'introduisit chez le landgrave Charles de Hesse, adonné aux sciences hermétiques, et ne tarda pas à le dominer complètement; il se fixa près de lui dans le duché de Slesvig, où il mourut. Cagliostro se vantait d'être son disciple.

Saint-Germain François-Victor-Arthur Gilles dit), acteur français, né à Paris en 1833, mort à Courbevoie (Seine) en 1899. Il obtint au Conservatoire un premier prix de comédie en 1852. Il débuta en 1853 à l'Odéon, puis entra à la Comédie-Française. En 1859, Saint-Germain passa au Vaudeville, où il joua pendant quinze ans les rôles les plus divers, avec un succès toujours grandissant. Il quitta le Vaudeville en 1876, pour entrer au Gymnase, qu'il quitta pour le Palais-Royal. Il fut enfin choisi par Gimsty, pour diriger la mise en scène du répertoire classique à l'Odéon. C'était un comique discret et plein de verve.

Saint-Germain-de-Calberte, ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 36 kilom. de Florac; 1.211 hab. Mines d'antimoine et de plomb argentifère. Filature de soie. — Le canton a 11 comm. et 7.112 hab.

Saint-Germain-de-Coulamer, comm. de la Mayenne, arrond. et à 42 kilom. de Mayenne; 1.078 hab. Ardoisières. Minoteries.

Saint-Germain-de-Grantham, bourg du Canada prov. de Québec (comté de Drummond); 3.200 hab.

Saint-Germain-de-la-Coudre, comm. de l'Orne, arrond. et à 28 kilom. de Mortagne; 1.467 hab.

Saint-Germain-de-la-Rivière, comm. de la Gironde, arrond. et à 10 kilom. de Libourne; 458 hab. Vignobles donnant de bons vins rouges ordinaires (*Château-Rouet, Château-La-Roque, Château-Tourenne*, etc.). Carrière; champignons. Ermitage de Saint-Aubin.

Saint-Germain-de-Marencennes, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 30 kilom. de Rochefort, sur la Gère; 900 hab. Tourbières.

Saint-Germain-des-Bois, comm. du Cher, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, entre le Cher et l'Auron; 976 hab. Ch. de f. de Bourgos à Laugère.

Saint-Germain-des-Champs, comm. de l'Yonne, arrond. et à 10 kilom. d'Avallon, sur un affluent de la Cure; 1.234 hab. Eglise en grande partie du XIIe siècle, dont le chœur est du XVe. Château féodal de Railly.

Saint-Germain-des-Fossés, comm. de l'Allier, arrond. et à 18 kilom. de Lapalisse sur le Mourgon; 2.503 hab. Ch. de f. P.-L.-M. et Orléans. Culture d'asperges et de fraises. Fours à chaux.

Saint-Germain-des-Prés, comm. de la Dordogne, arrond. et à 33 kilom. de Périgueux; 943 hab. Vins rouges ordinaires (*cru de Laubertie*).

Saint-Germain-des-Près, comm. du Loiret, arrond. et à 12 kilom. de Montargis, au-dessus de l'Ouanne; 1.173 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Minoterie.

Saint-Germain-des-Prés, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 24 kilom. d'Angers, à 2 kilom. de la Loire; 1.224 hab. Anthracite.

Saint-Germain-d'Esteuil, comm. de la Gironde, arrond. et à 6 kilom. de Lesparre, en bas Médoc; 1.247 hab. Ch. de f. du Médoc. Vignoble produisant de très bons vins rouges ordinaires (*Château-Livran, Château-du-Castera, à Bries, à Beaulieu, Barbeheyre, Latour, Château-Belfort*, etc.). Source abondante de Fontonades.

Saint-Germain-de-Tallevende, comm. du Calvados, arrond. et à 5 kilom. de Vire; 2.201 hab. Ch. de f. Ouest.

Saint-Germain-du-Bois, ch. l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Louhans, sur la Guyotte, affluent du Doubs; 2.716 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Grand élevage de volailles. — Le canton a 13 comm. et 12.751 hab.

Saint-Germain-du-Crioult, comm. du Calvados, arrond. et à 21 kilom. de Vire; 961 hab.

Saint-Germain-du-Plain, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. de Chalon, sur un coteau dominant la Bresse chalonnaise; 1 526 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Chaux; tuilerie, commerce de bétail, de porcs et de volailles. Voie romaine; tour du XVe siècle belle église du XVIIIe siècle. — Le canton a 7 comm. et 7.513 hab.

Saint-Germain-du-Puch, comm. de la Gironde, arrond. et à 9 kilom. de Libourne, entre deux affluents de la Dordogne; 1.217 hab. Carrière; culture de champignons. Bons vins rouges et vins blancs très alcoolisés *château-du-Grand-Puch, à Dagens, château-de-Jonqueyre, château-de-Goudichaud, le Battant, le Bourg*, etc.).

Saint-Germain-du-Puy, comm. du Cher, arrond. et à 7 kilom. de Bourges, entre l'Yèvre et le Colin; 949 hab. Ch. de f. Orléans. Colonie agricole pénitentiaire.

Saint-Germain-du-Teil, ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 22 kilom. de Marvejols, à 3 kilom. et au-dessus du Lot; 1.149 hab. Tombeaux antiques creusés dans le roc. — Le canton a 8 comm. et 5.089 hab.

Saint-Germain-du-Val, comm. de la Sarthe, arrond. et à 2 kilom. de La Flèche, au-dessus de la vallée du Loir; 991 hab. Château d'Yvandeau, des XVIe et XVIIIe siècles.

Saint-Germain-en-Coglès, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 9 kilom. de Fougères; 2.363 hab. Ch. de f. Ouest. Ancien château de Marigny; mégalithes.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (*lè*), ch.-l. do cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 14 kilom. do Versailles, à 21 kilom. do Paris, sur un coteau assez escarpé dominant la Seine, permettant do jouir du panorama de Paris; 17.297 hab. Ch. de f. Ouest. Tramways à vapeur. Collège. Musée des antiquités nationales. Tanneries, mégisseries, bonneteries, filatures, teintureries, marbreries, pépinières.

La *forêt de Saint-Germain* (plus de 4.000 hect. d'étendue, percée de belles routes, couvre au N. do Saint-Germain la plus grande partie d'une presqu'île enveloppée par la Seine.

La *forêt de Laye* appartenait en grande partie au monastère de Saint-Germain-des-Prés, lorsque Louis VI, au début du XIIe siècle, y fit bâtir un château royal, origine du château actuel et de la ville. Le château de Saint-Germain, reconstruit par Charles V (1367), devint, à dater de ce règne jusqu'à celui de Louis XIV, la principale demeure royale des environs de Paris. Un remaniement, ordonné par François Ier, transforma le château de Saint-Germain en un palais de la Renaissance, la chapelle conservant à peu près seule le style du XIVe siècle. Henri IV fit construire le pavillon qui porte son nom, appelé d'abord *le château neuf*. Louis XIV y fit créer la terrasse, longue de 2.400 mètres, que construisit Le Nôtre en 1672. Mais les préférences du Grand Roi se portèrent sur Versailles et Marly. Saint-Germain devint en 1688 la résidence du roi Jacques II Stuart, chassé de son royaume d'Angleterre. Napoléon Ier plaça dans le château de Saint-Germain une école de cavalerie, la Restauration un pénitencier militaire. Napoléon III fit restaurer le château de Saint-Germain (1862) et y installa un *musée d'antiquités gallo-romaines*, dont Alex. Bertrand et G. Mortillet furent les organisateurs. Ce musée s'enrichit des collections de Boucher de Perthes (1867), d'Acy (1900), d'objets trouvés dans les fouilles d'Alésia, de Bibracte, do moulages pris à l'arc de triomphe d'Orange, à la colonne Trajane, etc.



Armes de Saint-Germain.

Église commencée sous Louis XV, achevée en 1860, abritant le mausolée de Jacques II. Statue de Thiers, président de la République, mort à Saint-Germain. — Le canton a 13 comm. et 44.039 hab.

Saint-Germain (PAIX DE), traité signé au château de ce nom entre les catholiques et les protestants, le 8 août 1570, et qui mit fin à la troisième guerre de religion. Elle stipulait : amnistie générale et réciproque; rétablissement de la religion catholique partout où elle avait été suspendue et restitution des biens enlevés à ses membres; libre exercice de la religion *réformée* accordé à toute personne ayant le droit de haute justice ou plein fief de haubert, savoir : dans le principal domicile, que le maître fût présent ou non; dans les autres maisons, quand il était présent seulement, tant pour lui que pour sa famille, ses sujets et *autres qui y voudraient aller*. Ce droit était restreint, pour les simples feudataires, à leurs personnes, à leurs familles et à une dizaine de leurs amis au plus; exercice du culte réformé maintenu dans les villes où il se trouvait établi le Ier août 1570, et concédé dans les faubourgs de deux villes de chacun des grands gouvernements de France et dans quatre des places de la reine de Navarre, en ses pays d'Albret, d'Armagnac, de Foix et de Bigorre; le culte réformé interdit « à dix lieues alentour de Paris, à deux lieues alentour de la cour »; capacité des protestants pour toutes les charges, etc.; La Rochelle, Cognac, Montauban et La Charité désignées comme places de sûreté pour les réformés.

Cette paix qui, en ne satisfaisant complètement aucun des deux partis, fut appelée par les contemporains *paix boiteuse et malassise*, par allusion aux deux négociateurs de la cour, Biron, qui était boiteux, et Henry de Mesmes, sieur de Malassis.

Saint-Germain (TRAITÉS DE), traités signés à Saint-Germain-en-Laye, entre Louis XIV et l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume Ier, les 29 juin et 25 octobre 1679. Par le premier, qui fut patent, l'électeur de Brandebourg faisait la paix avec la Suède, alliée de la France, en lui restituant ses possessions des bouches de l'Oder, sauf pour les terres situées sur la rive droite de ce fleuve. Par le second, qui restait secret, Louis XIV promettait à l'électeur un subside annuel de cent mille livres pendant dix ans. En échange, Frédéric-Guillaume s'engageait, en cas d'élection impériale, à donner sa voix à Louis XIV ou au Dauphin, ou à tout autre prince désigné par la France.

SAINT-GERMAIN-LA-MONTAGNE, comm. de la Loire, arrond. et à 40 kilom. de Roanne, au pied du mont de Chélu; 830 hab. Minoteries, scieries.

SAINT-GERMAIN-LA-PRADE, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 8 kilom. du Puy; 1.821 hab. Ruines de l'abbaye de Doue.

SAINT-GERMAIN-LAVAL, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 31 kilom. de Roanne, au-dessus de l'Aix; 2.052 hab. Plomb. Filature de soie; fabriques de tuiles et de tissus; féculerie. Église du XIVe siècle. Chapelle des XIVe et XVe siècles. Chapelle (XIIe s.) et bâtiments (XIIIe, XIVe et XVe s.) de l'ancienne commanderie de Verrières. Patrie du Père La Chaise. — Le canton a 15 comm. et 11.228 hab.

SAINT-GERMAIN-LEMBRON, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 10 kilom. d'Issoire; 2.029 hab. Exploitations de bauxite et de kaolin. Source minérale, houille et tourbe. — Le canton a 16 comm. et 9.571 hab.

SAINT-GERMAIN-LE-PRINÇAY, comm. de la Vendée, arrond. et à 5 kilom. do La Roche-sur-Yon; 1.181 hab.

SAINT-GERMAIN-LES-BELLES ou **SAINT-GERMAIN-LES-BELLES-FILLES**, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Yrieix, au-dessus de la Petite Brianco, branche do la Brianco, affluent do la Vienne; 2.192 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de bestiaux. — Le canton a 8 comm. et 12 919 hab.

SAINT-GERMAIN-L'ESPINASSE, comm. de la Loire, arrond. et à 12 kilom. de Roanne, au-dessus du torrent de Fontanières; 1 134 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Château de la Renaissance. Patrie de Fialin de Persigny (18 8-1872

SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES, comm. do la Corrèze, arrond. et à 17 kilom. de Tulle; 1.515 hab.

SAINT-GERMAIN-L'HERM [illegible]-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 36 kilom. d'Ambert; 1 720 hab. Fabrique de papier à cigarettes. Église des XIIe, XVIe et XVIIe siècles. — Le canton a 10 comm. et 9.640 hab.

SAINT-GERMER, comm. de l'Oise, arrond. et à 21 kilom. de Beauvais, à 2 kilom. de l'Épte, affl. de la Seine; 1.080 hab.

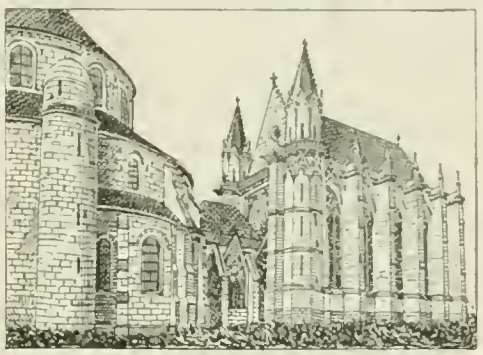
Église de Saint-Germer-de-Fly. (Abside de l'église et sainte chapelle.)

Verrerie. Grande église abbatiale du milieu du XIIe siècle, une des premières productions de l'architecture ogivale.

SAINT-GERVAIS, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 48 kilom. de Béziers; 1.660 hab. Mines de fer, de

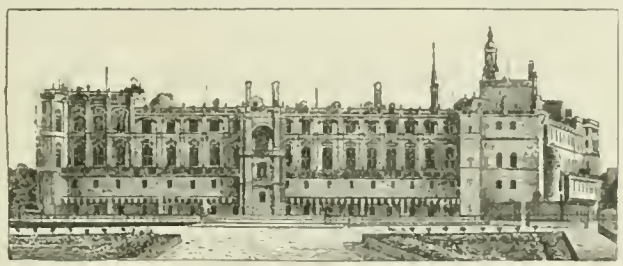
Château de Saint-Germain (XVIe s. façade septentrionale).

plomb, zinc et argent. Clouterie, sonnettes pour troupeaux. — Le canton a 11 comm. et 7.688 hab.

SAINT-GERVAIS, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 39 kilom. de Riom; 2.561 hab. Belle église gothique; gorges pittoresques de la Sionle aux environs. — Le canton a 10 comm. et 10.955 hab.

SAINT-GERVAIS, comm. de la Vendée, arrond. et à 51 kilom. des Sables-d'Olonne, au-dessus du marais breton; 1.997 hab. Mégalithes.

SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 39 kilom. de Bonneville, sur le Bonnant, sous-affluent du Rhône par l'Arve; 2.022 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de cuivre, plomb argentifère, fer. Carrières de jaspe et d'ardoises. Eaux thermales, salines, chlorurées et sulfatées. L'ancien établissement thermal fut détruit par la terrible inondation du 12 juillet 1892, occasionnée par la rupture d'une digue de glace qui retenait un petit lac intérieur dans le glacier de la Tête-Rousse. Il a été reconstruit depuis. — Le canton a 4 comm. et 5.561 hab.

SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS, comm. de la Vienne, arrond. et à 14 kilom. de Châtellerault, sur la Vonde, affluent de la Vienne; 1.427 hab. Église du XIIe s.

SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 28 kilom. d'Ambert; 936 hab. Plomb.

SAINT-GÉRY, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 19 kilom. de Cahors, sur le Lot; 623 hab. Ch. de f. Orléans. Minoteries. — Le canton a 8 comm. et 4.043 hab.

SAINT-GHISLAIN, ville de Belgique (Hainaut, arrond. de Mons), sur la Haine, affluent de l'Escaut; 4.187 hab. Savonneries, brasseries. Chantiers de construction de bateaux. Entrepôt des houilles du Borinage.

SAINT-GILDAS (*dass*), comm. du Morbihan, arrond. et à 30 kilom. de Vannes; 1.263 hab. Bains de mer. Promontoire de Grandmont; belle vue. Église du XIIe siècle (monument hist.); curieuses sculptures : tombeaux de saint Gildas et de cinq membres de la famille ducale de Bretagne. Le village doit son origine à l'abbaye fondée par saint Gildas au VIe s., gouvernée par Abélard en 1125.

SAINT-GILDAS-DES-BOIS (*dass*), ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 33 kilom. de Saint-Nazaire, près du Brivé, affluent de la Loire; 2.731 hab. Ch. de f. Orléans. Église des XIIe et XVe siècles; restes d'une abbaye bénédictine fondée en 1025. — Le canton a 5 comm. et 12.887 hab.

SAINT-GILES, un des quartiers les plus pauvres de Londres dans le voisinage de Leicester Square; il est en contraste violent avec les quartiers voisins. On n'y voit, dit Ritchie, « que boues et que tavernes ». C'est un repaire de voleurs et de prostituées.

SAINT-GILLES, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 13 kilom. de Rennes; 1.418 hab. Beurre et cidre.

SAINT-GILLES ou **SAINT-GILLES-DU-GARD**, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 20 kilom. de Nîmes, sur le canal du Rhône à Cette, près du Petit Rhône; 6 351 hab. C. de f. P.-L.-M. Étang de Scamandre. Récoltes de vins qui servent de coupages pour l'imitation des vins de porto et malaga. Poteries. Huileries. Distilleries. Église (mon. hist.), reste d'une abbaye, bâtie à plusieurs époques; de style roman est la crypte à trois nefs, la façade, avec trois portes en plein cintre que relie une [illegible] le conti-


Église de Saint-Gilles.

nuant l'ordonnance des jambages, œuvre très complète de l'école poitevine du XIIe siècle; le chœur, commencé en 1150, dans le style ogival naissant, est flanqué de deux tours, et le célèbre escalier, pèlerinage obligé des tailleurs de pierre, « la vis de Saint-Gilles », conduit à l'une d'elles. En 1261, la nef fut bâtie par un maçon du pays, Martin de Porquières, avec une pauvreté d'art et de matériaux incroyable. Saint-Gilles, qui occupe peut-être l'emplacement du port gréco-phénicien d'Héraclée, était un centre important : *Vallis Flaviana*, quand l'ermite Ægidius Saint-Gilles vint d'Athènes fonder une abbaye en 685; elle fut comblée de privilèges par les comtes de Toulouse, dont la branche de Saint-Gilles (1088-1249) égala en puissance les rois de France. Le manichéisme y fut introduit par Pierre de Bruys, qu'on brûla vif en 1126. En 1209, Raymond VI fit pénitence devant l'église pour le meurtre du légat. Patrie du pape Clément IV. — Le canton a 2 comm. et 8 461 hab

SAINT-GILLES, ville de Belgique (Brabant), sur la Senne, sous-affluent de l'Escaut; 53.508 hab. Fonderies de cuivre et de bronze, fabriques de produits chimiques, savons. École d'art industriel. Hôtel des monnaies. Magnifique parc public. C'est un faubourg de Bruxelles.

SAINT-GILLES (JEAN DE). V. SAINT-ALBANS.

SAINT-GILLES-LEZ-TERMONDE, comm. de Belgique (Flandre-Orient, arrond. de Termonde), 5.096 hab. Fabriques de couvertures de coton, de tricot, d'huiles, tanneries, minoteries.

SAINT-GILLES-PLIGEAUX, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 22 kilom. de Guingamp; 1 226 hab. Église des XIVe-XVIIe siècles, but de pèlerinage; beau clocher de 1611.

SAINT-GILLES-SUR-VIE, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 29 kilom. des Sables-d'Olonne, près de l'Océan, à l'embouchure de la Vie; 1 726 hab. Ch. de f. Etat. Petit port de pêche. Bains de mer. Salaison de sardines. Fabrication de conserves alimentaires. — Le canton a 16 comm. et 17.753 hab.

SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 23 kilom. de Loudéac; 1.036 hab.

SAINT-GILLES-WAES, comm. de Belgique (Flandre-Orient, arrond. de Saint-Nicolas), 5.109 hab. Armes, cordes, tanneries.

SAINT-GIRONS, comm. de la Gironde, arrond. et à 10 kilom. de Blaye; 967 hab. Ch. de f. Etat. Tourbières.

SAINT-GIRONS, ch.-l. d'arrond. de l'Ariège, à 44 kilom. de Foix, sur le Salat, grossi à cet endroit du Lez et du Baup[illegible] bassin de la Garonne; 6.018 hab. Ch. de f. Midi. La ville se développe sur les deux rives du Salat : *Bourg-sur-Vie* sur la rive droite, *Villefranche* sur la rive gauche. Deux églises du XIVe siècle, dont l'une possède une élégante flèche dentelée. Restes d'un couvent de dominicains. Scieries mécaniques, papeteries, fabrication de papier à cigarettes, carrières de marbre. Commerce de céréales, de vins, de mulets, de laines. — L'arrondissement a 6 cant., 84 comm. et 72.699 hab. Le canton a 14 comm. et 18.487 hab.


Armes de Saint-Girons.

SAINT-GLUVIAS, bourg d'Angleterre (comté de Cornouailles), sur le Falmouth-Harbour; 5.000 hab.

SAINT-GOAZEC, comm. du Finistère, arrond. et à 34 kilom. de Châteaulin; 1.740 hab. Ardoisières. Dolmens.

SAINT-GOBAIN, comm. de l'Aisne, arrond. et à 21 kilom. de Laon, dans la *forêt de Saint-Gobain*; 2 317 hab. Carrières de pierres de taille; importante manufacture de glaces, lentilles de phares. Cette manufacture s'établit, en 1685, avec Abraham Thevart, à la place d'une verrerie créée par la veuve de François de Bourbon-Vendôme, sous Louis XII, et devint manufacture royale en 1692. Le polissage se fait à Chauny. Patrie de Lulle de Lancival.

SAINT-GONDON, comm. du Loiret, arrond. et à 8 kilom. de Gien, à la lisière de la Sologne, sur la Tielle, affluent de la Loire; 970 hab. Source ferrugineuse; but de pèlerinage. Église des XIe et XIIe siècles. Mégalithes.

SAINT-GOTHARD, massif des Alpes suisses, considéré comme l'articulation principale du système alpin. Il est peu étendu, peu élevé point culminant : le Pizzo Rotondo (3.197 m.), mais très important comme centre oro-hydrographique. Là viennent, en effet, converger les Alpes Bernoises, Valaisannes, Tessinoises et Glaronnaises. Là prennent leurs sources le Rhin, le Rhône et quelques grands affluents du Pô (Tessin et du Rhin (Reuss). Les cols qui le délimitent sont : le Nufenen Pass au sud-ouest (2.440 m.), le col de la Furka à l'ouest (2 [illegible] m.), le col de l'Oberalp au nord-est (2.040 m.). La route du col central, ou col du Saint-Gothard, jadis très fréquentée, est aujourd'hui délaissée pour la voie ferrée, qui passe sous

Saint-Hilaire Augustin François César Prouvençal de Saint-Hilaire, dit **Auguste de**, voyageur et naturaliste, né et mort à Orléans (1799-1853). Il [illegible] puis partit en 1816 [illegible] des collections zoologiques [illegible] dans son livre : *Flora Brasiliæ meridionalis*, et la description de toutes les [illegible] qu'il avait vues. Les différents pays du [illegible] avec A. de Jussieu et Cambessèdes; etc. Saint-Hilaire a, de son côté, raconté ses explorations dans les ouvrages suivants : *Voyage dans les provinces de Rio-Janeiro et de Minas-Geraes* (1830); *Voyage dans le district des diamants et sur le littoral du Brésil* (1833); *Voyage dans l'intérieur de l'Amérique du Sud* (1847-1848); *Voyage dans les Campos-Geraes* (1819). [illegible] observateur habile et sagace.

Saint-Hilaire (Barthélemy-). Biogr. V. Barthélemy

Saint-Hilaire Biogr. V. Geoffroy Saint-Hilaire.

Saint-Hilaire-de-Brethmas, comm. du Gard, [illegible] et à 7 kilom. d'Alais; 1.034 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de fer.

Saint-Hilaire-de-Chaléons, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 29 kilom. de Paimbœuf, près d'un affluent de l'Acheneau; 1.583 hab. Ch. de f. Etat.

Saint-Hilaire-de-la-Côte, comm. de l'Isère, arrond. et à 15 kilom. de Vienne; 921 hab. Vins estimés.

Saint-Hilaire-de-Loulay, comm. de la Vendée, arrond. et à 40 kilom. de La Roche-sur-Yon; 2.061 hab.

Saint-Hilaire-de-Riez, comm. de la Vendée, arrond. et à 31 kilom. des Sables-d'Olonne; 3.064 hab. Salines.

Saint-Hilaire-des-Landes, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 12 kilom. de Fougères; 1.393 hab. Tannerie.

Saint-Hilaire-des-Landes, comm. de la Mayenne, arrond. et à 25 kilom. de Laval, entre deux affluents de l'Erve; 322 hab.

Saint-Hilaire-des-Loges, comm. de la Vendée, arrond. et à 12 kilom. de Fontenay-le-Comte, près de l'Autise; 2.470 hab. Elevage de bestiaux. — Le canton a 11 comm. et 11.552 hab.

Saint-Hilaire-de-Talmont, comm. de la Vendée, arrond. et à 15 kilom. des Sables-d'Olonne; 2.943 hab.

Saint-Hilaire-de-Voust, comm. de la Vendée, arrond. et à 21 kilom. de Fontenay-le-Comte, sur la Vendée; 1.236 hab.

Saint-Hilaire-du-Bois, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 29 kilom. de Nantes, sur un affluent de la Sèvre Nantaise; 1.204 hab. Vin muscadet.

Saint-Hilaire-du-Bois, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 45 kilom. de Saumur, dans le Bocage angevin, au-dessus d'un tributaire du Layon; 1.216 hab. Elevage de bœufs, de chevaux; commerce de grains. Château du Coudray-Montbault (XVe et XVIe s.).

Saint-Hilaire-du-Harcouet, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 15 kilom. de Mortain; 3.775 hab. Ch. de f. Ouest. Filature de laine. Distillerie. Fabrication de boutons. — Le canton a 12 comm. et 13.166 hab.

Saint-Hilaire-du-Rosier, comm. de l'Isère, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Marcellin, près de l'Isère; 969 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Scierie.

Saint-Hilaire-en-Lignières, comm. du Cher, arrond. et à 30 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, au-dessus de l'Arnon; 1.780 hab.

Saint-Hilaire-Foissac, comm. de la Corrèze, arrond. et à 43 kilom. de Tulle; 1.053 hab. Tuileries.

Saint-Hilaire-la-Croix, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 20 kilom. de Riom; 840 hab. Eglise romane de la période de transition, avec remarquable portail.

Saint-Hilaire-la-Pallud, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 22 kilom. de Niort, près de marais; 1.886 hab. Ligne. Ch. de f. départements.

Saint-Hilaire-Lastours, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Yrieix; 1.293 hab. Tuileries. Clocher roman.

Saint-Hilaire-la-Treille, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 30 kilom. de Bellac; 1.112 hab.

Saint-Hilaire-le-Château, comm. de la Creuse, arrond. et à 14 kilom. de Bourganeuf, sur le Taurion; [illegible] hab. Eglise de 1021. Tombelles.

Saint-Hilaire-les-Courbes, comm. de la Corrèze, arrond. et à 18 kilom. de Tulle; 969 hab. Cascade du *Saut de la Virolle*.

Saint-Hilaire-le-Vouhis, comm. de la Vendée, arrond. et à 25 kilom. de La Roche-sur-Yon, près du Petit-Lay; 1.[illegible] hab.

Saint-Hilaire-lez-Cambrai, comm. du Nord, arrond. et à 11 kilom. de Cambrai; 2.476 hab. Fabrique de [illegible] et de [illegible].

Saint-Hilaire-Peyroux, comm. de la Corrèze, arrond. et à 17 kilom. de Tulle, au-dessus de la Corrèze; [illegible] hab.

Saint-Hilaire-Saint-Florent, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 4 kilom. de Saumur, sur le Thouet, [illegible] de la Loire; 2.223 hab. Carrière de tuffeau. Commerce de vins mousseux. Eglise des XIIe et [illegible] en partie taillée dans le roc.

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, comm. du Loiret, [illegible] d'Orléans, sur le Loiret; 1.039 hab. [illegible] Faïencerie. Fabrique de vinaigre.

Saint-Hilaire-sur-Helpe, comm. du Nord, arrond. et à [illegible] kilom. d'Avesnes, sur la rivière d'*Helpe Majeure*; 845 hab.

Saint-Hippolyte, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 13 kilom. de Perpignan; 1.262 hab.

Saint-Hippolyte, ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 29 kilom. de Montbéliard, au confluent du Doubs et du Dessoubre; 1.191 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Source salée, carrière de tuf; forges et tréfileries. Etablissement de pisciculture. Filature. — Le canton a 26 comm. et 7.265 hab.

Saint-Hippolyte, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Loches, au-dessus de l'Indre; 1.000 hab. Minoteries.

Saint-Hippolyte, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 31 kilom. d'Espalion, au-dessus des gorges de la Truyère; 1.683 hab. Carrières d'ardoise; scierie.

Saint-Hippolyte, comm. de la Gironde, arrond. et à 31 kilom. de Libourne, dans le Saint-Emilionnais; 300 hab. Vins classés parmi les deuxièmes crus de Saint-Emilion (*Château de Ferrand, Château-Lassègue, Château-Capet, A Capet, A Merle, A Maurens*, etc.). Grottes.

Saint-Hippolyte, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 10 kilom. de Rochefort, au-dessus de la Charente; 978 hab. Ch. de f. Etat.



Armes de Saint-Hippolyte-du-Fort.

Saint-Hippolyte-du-Fort, ch. l. de cant. du Gard, arrond. et à 30 kilom. du Vigan, sur le Vidourle; 4.226 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de zinc, plomb et argent. Pépinières. Filature de soie, fabrique de bonneterie, tanneries.

A 2 kilom. en amont, réapparition du Vidourle, après un cours souterrain de plus de 1 kilomètre. Grottes préhistoriques. A 1 kilomètre S., sur le rocher de Roquefourcade, ruine du Castelas, où s'élevait le bourg primitif. Louis XIV y fit bâtir une citadelle pour contenir les protestants. — Le canton a 6 comm. et 6.376 hab.

Saint-Honoré n. m. Pâtiss. Sorte de gâteau. — Encycl. On fait une pâte comme pour les beignets soufflés et on l'étend en disque sur une feuille de papier beurré; on met une demi-heure au four chaud et on laisse ensuite refroidir; d'autre part, avec la même pâte, on prépare de petits choux gros comme des noisettes, qui doublent de volume au four, on les glace au sucre et on les laisse refroidir, pour en garnir la galette en les disposant circulairement, collés avec du sirop et séparés par des morceaux de fruits confits. Enfin, on emplit le gâteau de crème fouettée vanillée.

Saint-Honoré ou **Saint-Honoré-les-Bains**, comm. de la Nièvre, arrond. et à 26 kilom. de Château-Chinon; 1.749 hab. La ville est en deux groupes : le Bourg, sur le coteau, et *les Bains*, plus bas. Fabrique et commerce de poteries. Restes de thermes romains, de l'ancienne *Aquæ Mistiaci*. Etablissement de bains, casino et grand parc; cinq sources, sulfurées sodiques, à la température de 26° à 31°, débitant 960 mètres cubes par jour (sources des Romains). Le bourg fut pris et ruiné par les protestants et Coligny, en 1570.

Saint-Hostien, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 16 kilom. du Puy; 1.139 hab.

Saint-Hubert n. f. Fanfare de trompe de chasse que

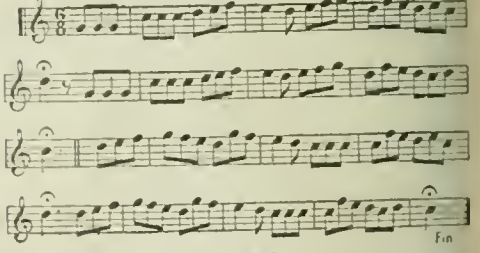

La Saint-Hubert.

l'on sonne principalement le 3 novembre, jour de la fête du patron des chasseurs, saint Hubert.

Saint-Hubert (ordre de). V. Hubert (*ordre de* Saint-).

Saint-Hubert, ville de Belgique (prov. de Luxembourg [arrond. de Neufchâteau]); 2.951 hab. Scieries, fonderies, tanneries. Eglise ogivale, qui contient le tombeau de saint Hubert. Chaque année, des milliers de pèlerins y viennent invoquer le saint contre la rage. Au VIIe siècle, il s'y fonda une importante abbaye bénédictine, qui fut ravagée par les Normands et les Hongrois, et dont les bâtiments, élevés au XVIIIe s., sont utilisés aujourd'hui par une colonie pénitentiaire.



Saint-Huberty.

Saint-Huberty (Antoinette Cécile Clavel, dite), cantatrice française, née à Strasbourg en 1756, morte à Londres en 1812. Fille d'un musicien attaché à l'électeur de Bavière, elle se trouvait, en 1770, avec son père, à Varsovie, où le compositeur Lemoyne, chef d'orchestre d'une troupe lyrique française, la fit débuter au théâtre. Elle se rendit ensuite à Berlin, où, dit-on, elle épousa un chevalier de Croisy, puis passa trois années au théâtre de Strasbourg, d'où elle fut appelée à l'Opéra. Elle commença cependant à briller, lors de la retraite de Sophie Arnould. Elle créa dans le *Seigneur bienfaisant*, dans *Ariane à Naxos*, dans l'*Embarras des richesses*, des rôles de genres différents, qui montrèrent toute la souplesse de son talent. C'est surtout à ses qualités de pathétique et de passion que Mme Saint-Huberty doit sa gloire. Devenue chef d'emploi par la disparition de Mlle Laguerre et de Mlle Levasseur, elle déploya ces qualités au plus haut degré, d'abord dans le *Renaud* de Sacchini, dans la *Didon* de Piccini, qui fut pour elle un triomphe, etc.

Cependant, elle avait noué une liaison avec le comte d'Entraigues, qui allait bientôt l'épouser. Elle suivit à Londres ce personnage, qui pendant près de vingt ans fut mêlé à d'obscures intrigues politiques. C'est, dit-on, pour une cause politique que tous deux furent assassinés, à Londres, par un de leurs domestiques, soudoyé à cet effet.

SAINT-HURUGE (Victor-Amédée DE LA FAYE, marquis DE), révolutionnaire français, né dans le Mâconnais vers 1750, mort à Paris en 1810. Issu d'une famille noble de Bourgogne, il eut pour parrain le roi de Sardaigne, Victor-Amédée. A la mort de son père, il se trouva possesseur d'une immense fortune, quitta l'armée, et voyagea. Etant à Lyon en 1778, il s'éprit d'une actrice, Mlle Mercier, qui sut se faire épouser. Mais la marquise de Saint-Huruge, continuant la vie qu'elle menait étant actrice, obtint une lettre de cachet contre son mari, dont les reproches la fatiguaient. Il fut enfermé à Charenton. Il y resta détenu pendant plus de trois ans (1781-1784). A sa libération, il fut relégué dans ses terres et soumis à la surveillance de la police. Il s'enfuit alors en Angleterre, mais retourna en France en 1789 et se donna tout entier au mouvement révolutionnaire. Il soutint Camille Desmoulins le 12 juillet 1789, et rédigea avec lui la « motion du Palais-Royal ». Partisan de Danton, il fut arrêté avec lui, mais remis en liberté après le 9-Thermidor. Il vécut dès lors loin des affaires publiques.

SAINT-HYACINTHE, comté du Canada (prov. de Québec), sur le Richelieu et l'Yamaska, tributaires droits du Saint-Laurent; 699 kilom. carr., terres fertiles; 21.500 hab.

SAINT-HYACINTHE, ville industrielle du Canada prov. de Québec), ch.-l. du comté homonyme, sur l'Yamaska, tributaire du Saint-Laurent; 10.000 hab. Grand collège canadien français.

SAINT-HYACINTHE (Hyacinthe CORDONNIER, dit **le Chevalier de Themiseuil,** ou), littérateur français né à Orléans en 1684, mort à Genecken, près de Bréda, en 1746. Officier de cavalerie, il fut quelque temps prisonnier après Hochstedt (1704). Plus tard, il allait entrer au service de Charles XII quand il apprit la défaite de Pultava. Revenu en Hollande, il en fut expulsé par l'intervention du duc d'Ossone, ambassadeur d'Espagne au congrès d'Utrecht, justement inquiet de la protection accordée par la duchesse au jeune Français. Une nouvelle aventure d'amour le contraignit à s'enfuir de Troyes. Il retourna en Hollande et contribua à fonder le *Journal littéraire*, où il prit hardiment le parti des modernes dans la querelle fameuse. En 1714, il publia avec un immense succès, sous le pseudonyme du Dr CHRYSOSTOMUS MATHANASIUS, *le Chef-d'œuvre d'un inconnu*, vive satire contre le pédantisme contemporain. Après avoir vainement essayé de s'établir en France, il passa le reste de ses jours en Hollande et en Angleterre.

SAINTIE (*sin-ti*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des anomiides, fossiles dans le tertiaire français.

SAINT-IGNAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 15 kilom. de Riom; 1.466 hab.

SAINT-IGNY (Jean DE), dessinateur, sculpteur, architecte, graveur et peintre français, né à Rouen dans la seconde moitié du XVIe siècle, mort vers 1615. Il a presque constamment vécu en Normandie. Son œuvre se compose de dessins gravés par Saint-Igny lui-même, par Isaac Briot, Abraham Bosse, etc., sous ces titres : *Eléments de pourtraiture* ou *la Méthode de représenter ou pourtraire toutes les parties du corps humain* (1630); *le Jardin de la noblesse françoise, etc.*; *la Noblesse françoise à l'église*; *le Théâtre de France*; etc. On cite de lui, comme peintre, deux tableaux en grisaille signés de son nom et datés de 1636 : *l'Adoration des bergers* et *l'Adoration des mages*, qui décorent l'église de Saint-Yon de Rouen, servant actuellement de chapelle à l'hospice des aliénés. C'était un artiste remarquable et souvent original.

SAINT-IGNY-DE-ROCHE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 33 kilom. de Charolles; 979 hab. Filature et tissage de coton.

SAINT-IGNY-DE-VERS, comm. du Rhône, arrond. et à 46 kilom. de Villefranche, sur une branche du Sornin; 1.738 hab. Tissage de cotonnades, fabriques de bas.

SAINT-ILLIDE, comm. du Cantal, arrond. et à 26 kilom. d'Aurillac; 1.559 hab. Eglise romane.

SAINT-IMIER (allem. *Sankt Immer*), ville de Suisse (cant. de Berne [distr. de Courtelary]), dans le *val de Saint-Imier* (Jura), sur la Suze, tributaire du lac de Bienne; 7.115 hab. Fabrique de machines, horlogerie.

SAINTIN (Jules-Emile), peintre français, né à Lémé (Aisne) en 1829, mort à Paris en 1894. Il débuta, aux Salons de 1850 et de 1853, par des portraits au crayon et se rendit ensuite aux Etats-Unis, où il passa de longues années. De retour en France en 1862, il a exposé aux Salons annuels un assez grand nombre de tableaux, de dessins et de pastels. En 1878, il envoya à l'Exposition universelle : *la Soubrette indiscrète*, les portraits de Mlle *Martin*, de Mlle *Reichemberg*, du jeune *Nino Garnier* et de Mme *Madeleine Lemaire*. Citons encore, parmi les portraits qui suivirent (c'est le meilleur de l'œuvre de Saintin) : Mlle *Fayolle*; Mlle *A.-F. de Beaquiney* (1880); Mme *E. Doche* (1883); Mlle *Jeanne Bernhardt*; Mlles *Jeannine Dumas* et *Suzette L.*, (1883); *le Comte Richard Nugent*; *Master Henry Bet* (1871); *Alexandre Dumas* (1888); Mme et Mlle *Lemaire* (1889); etc.



Xavier Saintine.

SAINTINE (Joseph-Xavier BONIFACE, dit **Xavier**), romancier et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1798-1865). En 1817, l'Académie française couronna une de ses premières pièces de vers, *le Bonheur de l'étude*. En 1836, Saintine publia *Picciola*, dont le succès lui valut beaucoup de gloire et de profit. Ce roman fut traduit dans toutes les langues et fut récompensé en France par le prix Montyon, de 3.000 francs (1837). C'est le récit touchant des amours d'un prisonnier pour une fleur; on l'a comparé aux *Prisons* de Silvio Pellico.

On connaît moins Saintine comme auteur dramatique; il a cependant écrit un grand nombre de comédies et de vaudevilles, mais sous le pseudonyme de XAVIER et en collaboration avec divers auteurs connus : Scribe, Bayard, Desnoyers, Ancelot, Varin, Duvert et Lausanne, etc. Les principales de ces pièces sont : *l'Ours et le Pacha* (1827); *le Bouffon des princes* (1831), *les Cabinets particuliers* (1832), *les Deux pigeons* (1838); *un Monsieur et une Dame* (1841); *Henriette et Charlot* (1847); *Bluche d'amour* (1845). En vrai consciencieux, il est l'auteur d'un livre qui témoigne d'une étude sérieuse de l'époque du Richelieu : *une Maîtresse sous Louis XIII* (1834-1858). On lui doit encore : *Metamorphoses de la femme* (1846-1859); *Mythologie du Rhin* (1861-1863); *le Chemin des écoliers* (1861-1862).

SAINT-ISMIER, comm. de l'Isère, arrond. et à 10 kilom. de Grenoble, dans la vallée du Graisivaudan, non loin de l'Isère; 1.091 hab.

SAINT-IVES, ville d'Angleterre (comté de Cornouailles), sur la *baie de Saint-Ives*; 6.500 hab. Construction de bateaux. Pêcheries de sardines.

SAINT-IVES, ville d'Angleterre (comté de Huntingdon), sur l'Ouse, tributaire du Wash; 3.100 hab. Marché de produits agricoles.

SAINT-IVY, comm. du Finistère, arrond. et à 13 kilom. de Quimper; 1.618 hab. Dans l'église, tombeau Renaissance, restes d'un calvaire.

SAINT-IZAIRE, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Affrique; 1.118 hab. Mine de cuivre. Notre-Dame-de-Grâce, chapelle du XIVe siècle. Ruines d'un château des évêques de Vabres.

Saint-Jacques (ORDRE DE). V. JACQUES-DE-L'ÉPÉE (*ordre de* SAINT-).

SAINT-JACQUES (CÔTE), climat du vignoble de Joigny Yonne), qui donne des vins très estimés.

SAINT-JACQUES, ville de la Loire-Inférieure, dépendant de la comm. de Nantes, sur la Loire, au confluent de la Sèvre Nantaise; 5.000 hab. Curieuse église du XIIe siècle.

SAINT-JACQUES, comm. du Calvados, arrond. et à 1 kilom. de Lisieux; 1.262 hab. Filature de laine. Commerce de cidre. Eglise (1496-1501), avec verrières Louis XII, stalles sculptées Renaissance.

SAINT-JACQUES (CAP), cap de l'Indo-Chine française (Cochinchine prov. de Baria); 65 kilom. S. de Saigon. Fortin. Colline granitique, à quadruple sommet, reliée à la côte par une bande d'alluvions de 20 kilom. de long. La baie des Cocotiers, au S.-E., est le point d'atterrissage des câbles de Singapour et de Chine. Culture du cocotier.

SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE, Géogr. V. SANTIAGO.

SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 7 kilom. de Rennes; 1.101 hab.

SAINT-JACQUES DE SYLVABELLE (Guillaume DE), astronome et mathématicien français, né et mort à Marseille (1722-1801). Il fut nommé, en 1764, directeur de l'Observatoire de cette ville. Il s'occupa aussi d'horlogerie, et surtout d'hydraulique; il a formulé la loi de l'écoulement des liquides par un orifice pratiqué au fond ou sur les parois des vases qui les contiennent. Il a imaginé un grand nombre de machines. Citons de lui : *Sur la precession des équinoxes et en général sur tous les mouvements de l'axe de la terre et sur la variation des plans des orbites dans toutes les planètes*; *Traité abrégé de perspective*; etc.

SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 9 kilom. de Rouen; 1.070 hab.

SAINT-JACUT, comm. du Morbihan, arrond. et à 45 kil. de Vannes; 1.457 hab. Ch. de f. Orléans.

SAINT-JACUT-DE-LA-MER, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 21 kilom. de Dinan; 1.075 hab. Bains de mer, pêche. A 2 kilom. en mer, île des Ebihans, tour du XVIIe siècle et petite ferme.

SAINT-JACUT-DU-MÉNÉ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 32 kilom. de Loudéac, sur une colline aux sources de la Rance; 1.364 hab. Voies, camp romains. Chapelle où a été enseveli Gilles de Bretagne.

SAINT-JAL, comm. de la Corrèze, arrond. et à 17 kilom. de Tulle; 1.600 hab.

Saint-James (PALAIS DE), construit à Londres par Henri VIII (après 1532), agrandi par Charles Ier, résidence royale de 1697 jusqu'à George IV (d'où l'expression toujours courante : *la cour de Saint-James*, pour la cour d'Angleterre). Une grande partie du palais a été détruite en 1809 par un incendie. La reine Victoria tint ses fameux drawing-rooms au palais de Saint-James jusqu'à la mort du prince Albert. — Au S. du palais s'étend le magnifique *parc de Saint-James*, commencé par Henri VIII, terminé par Charles II avec l'aide de Le Nôtre et complètement remanié par Nash de 1827 à 1829.



Palais de Saint-James.

SAINT-JAMES, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 19 kilom. d'Avranches, dominant la vallée du Beuvron; 2.996 hab. Carrières, filatures de laine. Guillaume le Conquérant avait fortifié Saint-James. — Le canton a 12 comm. et 10.773 hab.

SAINT-JAMES-AND-DUNBRODY, comm. d'Irlande (comté de Wexford [Leinster]), sur le havre de Waterford; 3.400 hab.

SAINT-JANS-CAPPEL, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 19 kilom. de Hazebrouck; 1.784 hab.

Saint-Janvier (ORDRE DE). V. JANVIER (*ordre de* SAINT-).

Saint-Jean (ORDRE DE). V. JEAN (*ordre de* SAINT-).

SAINT-JEAN (Simon-Pierre-François), homme de lettres français, né à Lyon en 1803, mort à Lyon, près la Croix-Rousse, en 1858. C'est un artiste très célébré, qui a joui d'une réputation immense, pour avoir appliqué la peinture [illegible] à des sujets de sentiment. Auteur : *Bouquet sur tombe* (1835); *Fleurs dans une corbeille enfermées dans un médaillon*, *Tête de Christ dans un médaillon, entourée d'épines et d'hosties eucharistiques*; *Guirlande autour d'une tête de la Vierge* (1844). Son succès fut considérable aux Expositions universelles de 1851 et de 1855. Beaucoup de ses productions se voient dans sa ville natale.

SAINT-JEAN, l'une des petites Antilles danoises, dans les îles Vierges, à 4 kilom. de Saint-Thomas, à 2 ou 3 kilom. de Tortola; 55 kilom. carr., 925 hab.

SAINT-JEAN, grand lac du Canada (prov. de Québec, comté d'Alexandre-Saint-Jean), à 9 mètres environ d'altitude; 922 kilom. carr. Peu profond, il reçoit de grandes rivières, Chamouchouane, Mistassini, Perchouka, Metabetchouan, Ouiatchouan, et s'écoule par le Saguenay tributaire droit du Saint-Laurent.

SAINT-JEAN (le, angl. *Saint-John*), rivière de l'Afrique occidentale (république de Libéria). Son cours supérieur est inconnu à partir de 50 kilom. environ du littoral. Elle se termine par un estuaire au bord duquel se sont élevés les centres libériens de Buchanan ou Grand Bassa, Low-Buchanan et Edina. L'accès en est rendu difficile par la barre.

SAINT-JEAN (le, rivière du Canada (prov. de Québec), dans le Labrador canadien. Il se perd dans le Saint-Laurent. Cours 300 kilom. environ.

SAINT-JEAN (le, fleuve du Canada (prov. de Québec et Nouveau-Brunswick) et des Etats-Unis (Maine). Il concentre des torrents abreuvés par de nombreux lacs, tombe de 22 mètres aux Grandes-Chutes, baigne Woodstock, Fredérictow, Saint-Jean, et se perd dans la baie de Fundy (Atlantique). Cours 730 kilom.

SAINT-JEAN, comté du Canada (prov. de Québec), contigu aux Etats-Unis, sur le Richelieu, tributaire droit du Saint-Laurent, 453 kilom. carr.; 19.000 hab. Ch.-l. *Saint-Jean*, ville de 4.000 hab., que le Richelieu sépare d'Iberville.

SAINT-JEAN, ville du Canada, la plus importante du Nouveau-Brunswick, à l'embouchure du Saint-Jean dans la baie de Fundy (Atlantique); 41.000 hab. Port bien abrité. Doit son nom à Champlain, qui y aborda en 1604; fondée en 1631 par Claude de Latour, et devenue ville par l'arrivée, en 1783, de 5.000 « loyalistes » des Etats-Unis.



Tour de Saint-Jean-d'Angely

SAINT-JEAN D'ACRE. V. ACRE.

SAINT-JEAN-BONNEFONDS, comm. de la Loire, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Etienne, non loin du Janon; 4.147 hab. Houille. Fabrication d'ammoniaque.

SAINT-JEAN-BREVELAY, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 32 kilom. de Ploermel; 2.078 hab. Eglise XVIe s. avec porche sculpté. Monuments mégalithiques. — Le canton a 7 comm. et 11.316 hab.

SAINT-JEAN-CHAMBRE, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 51 kilom. de Tournon; 940 hab. Patrie de Boissy-d'Anglas.

SAINT-JEAN-D'ANGELY, ch.-l. d'arrond. de la Charente-Inférieure, à 58 kilom. de La Rochelle, sur la Boutonne; 7.011 hab. Ch. de f. Etat. Vignobles. Minoteries, tannages. Petit port de commerce : vins et grains. Ville monastique, formée [illegible] le XIe siècle autour d'un monastère réorganisé par Pepin, roi d'Aquitaine, au IXe siècle. Pepin lui donna le chef de saint Jean-Baptiste. En 1204, la ville obtint des privilèges municipaux. Prise par les protestants en 1568, elle fut reprise par le duc d'Anjou en 1569. Louis XIII l'assiégea en 1621.

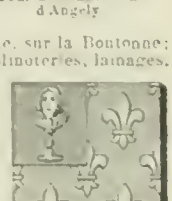

Armes de Saint-Jean-d'Angely.

Angely serait une corruption du lat. *Angeriacum* (forêt). Ruines de l'église abbatiale du XIIIe siècle, tour à mâchicoulis du XIIIe siècle. Statue du maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angely. — L'arrondissement a 7 cant., 119 comm. et 67.161 hab.; le canton a 20 comm. et 15.326 hab.

SAINT-JEAN-D'ARDIÈRES, comm. du Rhône, arrond. et à 15 kilom. de Villefranche, sur l'Ardières, sous-tributaire de la Saône; 1.200 hab. Vins rouges. *Bel-Air*, *Jussieux*, *Pizay*, *les Rochons*, etc.

SAINT-JEAN-D'ARVES, comm. de la Savoie, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, au versant sud du col d'Arves (1.754 m.); 1.269 hab. Plombagine.

SAINT-JEAN-D'ASSÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 18 kilom. du Mans, sur un affluent de la Sarthe; 1.688 hab. Fonderie.

SAINT-JEAN-D'AULPH, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 26 kilom. de Thonon, sur la Dranse, tributaire du lac Léman; 1.455 hab. Mine de fer, source sulfureuse. Scierie, tannerie. Restes de l'abbaye cistercienne d'Aulph (XIIe, XIIIe, XVIe s.).

SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE, comm. de la Savoie, arrond. et à 13 kilom. de Moûtiers, sur le Nant-de-Belleville, sous-affluent du Rhône; 958 hab. Commerce de fromages.

SAINT-JEAN-DE-BOISEAU, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 30 kilom. de Paimbœuf, au-dessus de la Loire; 1.095 hab. Elevage de chevaux.

SAINT-JEAN-DE-BERNAY

SAINT-JEAN-DE-BEUVE

SAINT-JEAN-DE-[illegible]

SAINT-JEAN-DE-DAYE

SAINT-JEAN-DE-[illegible]

SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE

SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

SAINT-JEAN-DE-LIVERSAT

SAINT-JEAN-DE-LOSNE, ch.-l. de la Côte-

SAINT-JEAN-DE-LUZ, ch.-l. de cant. des Basses-P[illegible] de la Bidassoa, près de l'embouchure de la Nivelle, à 21 kilom. de Bayonne au pied de la Rhune, sur la rive droite de la Nivelle et sur le chemin de fer, à 1[illegible] de Paris. Il y a le [illegible]. Les Basques l'appellent *Donibane Lohitzun*. — La rade a 3 kilom. et demi de [illegible]. La rade de Saint-Jean-de-Luz, de forme demi-circulaire, a 1 kilom. 1/2 à 2 kilom. de [illegible] et 10 à 20 mètres de profondeur de [illegible].

SAINT-JEAN-DE-MARSACQ, comm. des Landes, à [illegible] de Mar[illegible]

SAINT-JEAN-DE-MARUÉJOLS-ET-AVEJAN, comm. du [illegible] d'Alais, [illegible] hab. Mine de

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, ch.-l. d'arrond. de la [illegible] sur la rive [illegible]

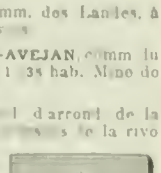

SAINT-JEAN-DE-MOIRANS, [illegible] arrond. [illegible]

SAINT-JEAN-DE-MONTS

SAINT-JEAN-DE-M[illegible]

SAINT-JEAN-DE-NAY

SAINT-JEAN-DE-SAUVES

SAINT-JEAN-DES-BAISANTS

SAINT-JEAN-DES-OLLIÈRES, [illegible]

SAINT-JEAN-DES-VIGNES, [illegible] de Saône-et-Loire, arrond. et à 1 kilom. de Chalon-sur-Saône, [illegible] c'est un [illegible] l'Ognon arrondissement [illegible] primaires l'autre

SAINT-JEAN-LE-THOLOMÉ, [illegible] de la Haute-Sa[illegible] à 14 kilom. [illegible] ville près du Doron [illegible] à [illegible] 449 hab.

SAINT-JEAN-DE-VALÉRISCLE, comm. du Gard, ar[illegible] Mines de fer, [illegible] plâtre, argent. Dans [illegible] grotte préhistorique, découverte

SAINT-JEAN-DE-VAUX, [illegible] de Saône-et-Loire, [illegible] sur Saône, sur l'Orosne; [illegible] des Hauts, Champ de [illegible]

SAINT-JEAN-DU-BRUEL, comm. de l'Aveyron, arrond. [illegible] de Mil[illegible] 1.982 hab. Mines de lignite.



Fontaine à Saint-Jean-du-Doigt.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT, [illegible] arrond. [illegible] de Morlaix, [illegible] grotte [illegible] Curieux [illegible] à saint Jean-[illegible] Le doigt de ce [illegible] conservé, après [illegible] dans un [illegible] reliquaire de [illegible] Fontaine Renaissance [illegible] couronnée par Anne de Bretagne.

SAINT-JEAN-DU-GARD, ch.-l. de cant. du Gard, ar[illegible] et à 27 kilom. d'Alais, [illegible] hab. Mines de cuivre, Manganèse, kaolin, pierre à [illegible]. Fabrique de bonneterie de soie [illegible] de cotons. Vieux pont sur le Gardon. — Le canton a [illegible] et 8.266 hab.

SAINT-JEAN-EN-ROYANS, ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 11 kilom. de Valence, sur la Lionne, sous-affluent du Rhône par la Bourne et l'Isère; 2.959 hab. Noyers. Carrières de tuf et de marbre. Scieries, tourneries de bois. — Le canton a 11 comm. et 6.745 hab.

SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE, comm. du Rhône, arrond. et à 25 kilom. de Villefranche, sur le Rhins, affluent de la Loire. 1.113 hab. Fabrique de couvertures et cotonnades.

SAINT-JEAN-LA-CHALM, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 19 kilom. du Puy; 999 hab.

SAINT-JEAN-LA-POTERIE, comm. du Morbihan, arrond. et à 51 kilom. de Vannes; 1.289 hab.

SAINT-JEAN-LE-BLANC, comm. du Loiret, arrond. et à 2 kilom. d'Orléans, 1.602 hab. Vins rouges. Pépinières.

SAINT-JEAN-LA-VÊTRE, comm. de la Loire, arrond. et à 12 kilom. de Montbrison, dans une gorge des monts du Forez, 928 hab.

SAINT-JEAN-LE-VIEUX, comm. de l'Ain, arrond. et à 32 kilom. de Nantua, non loin de l'Ain; 1.471 hab. Scierie. Commerce de fromages. Vieux château féodal de Varey, restauré.

SAINT-JEAN-LE-VIEUX, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 26 kilom. de Mauléon, sur le Laurhibar; 920 hab.

SAINT-JEAN-LIGOURE, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 21 kilom. de Limoges; 1.073 hab. Elève de chevaux. Fabrique de porcelaine. A 5 kilom. N., ruines féodales de Chalusset (XIIe et XIIIe s.).

SAINT-JEANNET, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 28 kilom. de Grasse; 965 hab. Ch. de f. Sud. Eglise du XIIe siècle.

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 30 kilom. de Mauléon, sur la Nive de Béhérobie; 1.682 hab. Ch. de f. Midi. Eglise des XVe et XVIe siècles. Vieux remparts. Anciennes maisons des XVIe et XVIIe siècles. Citadelle de la fin du XVIIe siècle. Saint-Jean-Pied-de-Port doit son nom à sa position au pied du port de Roncevaux. — Le canton a 19 comm. et 9.241 hab.

SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 16 kilom. de Montbrison, au-dessus de la Mare, affluent de la Loire. 1.118 hab. Minoteries. Eglise [illegible] XVIe siècle, sur une curieuse crypte romane. Maisons du XVIe siècle. — Le canton a 11 comm. et 9.532 hab.

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 15 kilom. de Fougères, 1.197 hab.

SAINT-JEAN-SUR-ERVE, comm. de la Mayenne, arrond. et à 24 kilom. de Laval, au-dessus de l'Erve; 1.[illegible] hab. Ch. de f. Ouest.

SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE, comm. de l'Ain, arrond. et à 29 kilom. de Bourg, 1.[illegible] hab. Source minérale.

SAINT-JEAN-TROLIMON, comm. du Finistère, arrond. [illegible] Quimper, près de la pointe de Penmarch; [illegible] hab.

SAINT-JEOIRE ou SAINT-JEOIRE-FAUCIGNY, ch.-l. [illegible] de la Haute-Savoie, arrond. et à 16 kilom. de Bonneville, sur le Risse, affluent du Rhône par le Giffre. [illegible] hab. Ch. de f. P.-L.-M. Calcaire à bâtir, [illegible] de bois, fers, chevaux. Usine de [illegible] carrée, romane, au centre de [illegible] commune a 6.[illegible] hab. et 6.271 hab.

SAINT-JÉRÔME, [illegible] du Canada (prov. de Québec [illegible] Terrebonne), sur un affluent de l'Ot[illegible] [illegible] papeterie.

SAINT-JEURE-D'ANDAURE, comm. de l'Ardèche, ar[illegible] de Tournon; [illegible] hab.

SAINT-JEURES, [illegible] de la Haute-Loire, arrond. et [illegible] [illegible] 2.617 hab.

Saint-Joachim (ORDRE DE). V. JOACHIM (*ordre de* SAINT-).

SAINT-JOACHIM, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Nazaire, dans le marais de la Grande Brière, 5.024 hab. Importantes tourbières. Gneiss, granit.

SAINT-JOHN (James Augustus), écrivain anglais, né dans le pays de Galles (comté de Carmarthen) en 1801, mort à Londres en 1875. Il débuta dans le journalisme à Plymouth, dirigea l'« Oriental Herald », fonda avec Richardson l'éphémère *Weekly Review*, voyagea en Suisse, en Italie et en Egypte, revint à Londres par Malte et la Sicile, et passa la plus grande partie du reste de sa vie à Chantilly. Devenu presque aveugle, il n'en continua pas moins ses travaux, avec l'aide de ses fils, Percy Bolingbroke et Spencer Saint-John. Parmi ses très nombreuses publications, il faut citer : *Journal d'un séjour en Normandie; La-bas, aller et retour, à la recherche de la Beauté; l'Egypte et Mohammed-Ali; Egypte et Nubie; Isis, les Contes du Hamdan; l'Anatomie de la société;* trois volumes de *Vies des voyageurs célèbres; Margaret Raveneroft; Histoire et coutumes de l'ancienne Grèce; la Némésis du pouvoir; Louis Napoléon; Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*, et une *Vie de sir Walter Raleigh*. — Son fils, PERCY **Saint-John**, né à Camden Town en 1821, mort à Londres, débuta fort jeune dans la presse anglaise. Envoyé à Paris en 1847 par le « North British Daily Mail », il adressa à ce journal des correspondances sur les événements qui signalèrent la fin du règne de Louis-Philippe et la révolution de 1848. Après l'élection du prince-président, plus tard Napoléon III, Saint-John dut quitter Paris, car il avait combattu la politique du prétendant. On lui doit un certain nombre de romans, notamment : *Paul Peabody; la Fiancée du Trappeur; Miranda; le Crusoé arctique; le Jeune Boucanier; le Vaisseau de neige*; etc. — Son frère, SPENCER **Saint-John**, orientaliste, né Londres en 1826, occupa une place de secrétaire auprès du rajah de Sarawak, puis occupa diverses places de consul à Bornéo, à Haïti, à Lima, où il fut nommé ministre résident (1881). Il a publié : *Vie dans les forêts de l'extrême Orient; Vie du rajah de Sarawak* (1879; etc. — Son frère, HORACE-STEDDING ROSCOE **Saint-John**, né en 1832, mort à Sydenham Place (Surrey), a laissé : *l'Archipel indien* (1853); *Histoire des conquêtes anglaises dans l'Inde; Vie de Christophe Colomb*. — Sa femme, petite-fille de William Roscoe, a écrit les *Biographies* d'Audubon (1856) et de Masaniello (1865), et *la Cour d'Anna Carafa*.

SAINT-JOHN-BAPTIST ou SAINT-JEAN-BAPTISTE, comté des Etats-Unis (Louisiane), sur le Mississipi inférieur; 11.000 hab. Ch.-l. *Edgard*.

SAINT-JOHN, ville des petites Antilles anglaises, capitale des Windward-Island ou îles du Vent, sur une baie nord-ouest de l'île d'Antigua; 10.000 hab. Port bien abrité.

SAINT-JOHN, fleuve du sud-est des Etats-Unis (Floride), dans les Everglades. Il serpente vers le N. dans une contrée très plate, remplit le lac George, baigne Jacksonville et se perd dans l'Atlantique; 400 kilom. d'un cours presque immobile.

SAINT-JOHN NEAR SWANSEA, comm. du pays de Galles (comté de Glamorgan), près de *Swansea*; 7.000 hab. Fonderies de cuivre; houillères.

SAINT-JOHN'S ou SAINT-JEAN, ville de l'Amérique du Nord, capitale de Terre-Neuve, sur la côte est de l'île, dans la presqu'île d'Avalon, à 3.550 kilom. O. de Liverpool, à 1.450 kilom. E. de Québec; 32.000 hab., la plupart d'origine irlandaise. Port bien protégé. Pêche; huile de poisson; commerce de poissons.

SAINT-JOHNSBURY, bourg des Etats-Unis (Vermont), ch.-l. du comté de Caledonia, sur le Passumptic, affluent du Connecticut; 6.500 hab. Métallurgie, fabrique d'instruments de précision.

SAINT-JORIOZ, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 9 kilom. d'Annecy, sur la rive Ouest du lac d'Annecy; 1.011 hab. Fruitières. Tuileries.

SAINT-JORY, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 17 kilom. de Toulouse, entre l'Hers et la Garonne, et sur le canal latéral; 1.915 hab. Ch. de f. Midi.

SAINT-JORY-DE-CHALAIS, comm. de la Dordogne, arrond. et à 32 kilom. de Nontron; 1.547 hab.

Saint-Joseph (ORDRE DE). V. JOSEPH (*ordre de* SAINT-).

SAINT-JOSEPH, comté des Etats-Unis (Indiana); 1.222 kilom. carr.; 35.000 hab. Ch.-l. *South-Bend*. Culture de céréales. — Comté de l'état de Michigan; 1.352 kilom. carr. et 30.000 hab. Ch.-l. *Centre-Ville*. Céréales; fromages; élevage de bétail.

SAINT-JOSEPH, ville des Etats-Unis (Missouri), ch.-l. du comté de Buchanan, sur le Missouri; 40.000 hab. Minoteries, scieries mécaniques, carrières, fabrique de machines agricoles. — Bourg de l'Etat de Michigan, dans le comté de Berrien, à l'embouchure de la rivière Saint-Joseph dans le lac Michigan; 3.000 hab.

SAINT-JOSEPH, bourg de l'île de la Réunion, arrond. de Sous-le-Vent, près de l'embouchure de la rivière des Remparts, à l'extrémité méridionale de l'île, à 59 kilom. de Saint-Denis; 9.639 hab.

SAINT-JOSEPH, bourg des Antilles françaises, au centre de la Martinique, dans les monts au-dessus de la baie de Fort-de-France; 10.000 hab.

SAINT-JOSEPH, lac du Canada (prov. d'Ontario), qui se déverse dans l'Albany, tributaire de la baie d'Hudson, long de 93 kilom., large de 12 à 13 au maximum et en moyenne de 2.100 mètres seulement, à 357 mètres d'altitude.

SAINT-JOSEPH, rivière du nord des Etats-Unis, dans le Michigan et l'Indiana. Elle se perd dans le lac Michigan, rive orientale. Cours 400 kilom.

SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE, bourg du Canada (prov. de Québec, comté de Beauce), sur la Chaudière, affluent du Saint-Laurent; 3.200 hab. Mines d'or.

Saint-Joseph (HÔPITAL), à Paris, rue Pierre-Larousse, XIVe arrond., créé en 1884 par la charité privée. Il est administré par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et comprend des services de médecine et de chirurgie. Les traitements y sont gratuits pour les indigents (3 et 5 francs pour les autres malades). L'hôpital possède 225 lits pour les malades des deux sexes.

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arrond. de Bruxelles, dont c'est un faubourg ; 32.283 hab.

SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 8 kilom. de Saint-Malo, sur l'estuaire de la Rance ; 1.257 hab. Bains de mer.

SAINT-JOUIN, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 20 kilom. du Havre ; 1.123 hab. Bains de mer.

SAINT-JOUIN-DE-MARNES, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 33 kilom. de Parthenay ; 1.075 hab. Ch. de f. Etat. Eglise, un des types classiques de l'architecture romane poitevine commencée en 1090, terminée en 1130, fortifiée aux XIVe et XVe siècles, restaurée au XVIIIe. L'abbaye de Saint-Jouin aurait été fondée, entre 350 et 355, sous les auspices de saint Hilaire. Sur le territoire de la commune eut lieu la bataille de Moncontour, gagnée par les catholiques sur les protestants (1569).

SAINT-JOUIN-SOUS-CHÂTILLON, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 23 kilom. de Bressuire ; 1.076 hab. Fabrique de noir animal.

SAINT-JOUVENT, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 19 kilom. de Limoges ; 1.301 hab.

SAINT-JUÉRY, comm. du Tarn, arrond. et à 6 kilom. d'Albi, sur le Tarn, qui s'abat, par le Saut de Sabo, en face d'Arthès ; 2.718 hab. Ch. de f. Orléans. Hauts fourneaux, forges et aciéries du Saut du Tarn.

SAINT-JUÉRY, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Affrique ; 849 hab. Mines de cuivre. Fromages.

SAINT-JULIEN (Mme DE), sœur du marquis de Gouvernet, gouverneur de Bourgogne en 1705, femme célèbre par son esprit. Elle aida Voltaire, dont elle fut la protectrice, à bâtir le village de Ferney où elle alla souvent, et fit sa résidence à la Tour-du-Pin, près de La Glacière. Elle y établit des ateliers et y donna des fêtes. De 1766 jusqu'en 1788, elle eut avec son illustre ami une correspondance suivie.

SAINT-JULIEN, comm. de l'Hérault, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Pons ; 436 hab. Petit établissement thermal ; eau ferrugineuse alcaline gazeuse, froide, utilisée en bains et en boisson. Source ferrugineuse froide à Castagnès. Ruines féodales du Castelades.

SAINT-JULIEN, comm. de l'Aube, arrond. et à 5 kilom. de Troyes, sur la Seine ; 1.326 hab. Ch. de f. Est. Teintureries, blanchiment de toiles. Eglise moderne ; vitraux et peintures sur bois du XVIe siècle.

SAINT-JULIEN, ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 35 kilom. de Lons-le-Saunier, au-dessus du Suran ; 717 hab. Marne ; sablières. — Le canton a 19 comm. et 4.433 hab.

SAINT-JULIEN, comm. du Rhône, arrond. et à 7 kilom. de Villefranche, sur le Marverand, affluent de la Saône ; 647 hab. Vins rouges ordinaires. Mine de manganèse. Statue du physiologiste Claude Bernard, né à Saint-Julien.

SAINT-JULIEN, comm. du Var, arrond. et à 42 kilom. de Brignoles, près du Verdon, sous-affluent du Rhône par la Durance ; 919 hab.

SAINT-JULIEN, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE ou **SAINT-JULIEN-DE-MÉDOC**, comm. de la Gironde, arrond. et à 25 kilom. de Lesparre, sur l'estuaire de la Gironde ; 1.872 hab. Ch. de f. du Médoc. Port sur la Gironde. Située dans le Médoc, cette commune fournit des vins rouges remarquables par leurs qualités. Principaux crus : *Château-Léoville-Lascases, Château-Léoville-Poyferré, Château-Léoville-Barton, Château-Gruaud-Larose, Château-Ducru-Beaucaillou, Château-Lagrange, Château-Langoa, Château-Branaire-Ducru, Château-Talbot, Château-Beychevelle, Château-Saint-Pierre-Sevestre*, etc.

SAINT-JULIEN-AUX-BOIS, comm. de la Corrèze, arrond. et à 52 kilom. de Tulle ; 1.304 hab.

SAINT-JULIEN-BOUTIÈRES, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 70 kilom. de Tournon, sur l'Erioux ; 1.738 hab.

SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 18 kilom. du Puy ; 3.381 hab. Belle porte du moyen âge. — Le canton a 8 comm. et 11.472 hab.

SAINT-JULIEN-D'ANCE, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 47 kilom. du Puy ; 1.808 hab. Source acidulée gazeuse.

SAINT-JULIEN-DE-CIVRY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 10 kilom. de Charolles, sur un tributaire de l'Arconce ; 1.229 hab. Commerce de bois et charbons.

SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. de Nantes, sur la Loire ; 3.161 hab. Fromagerie.

SAINT-JULIEN-DE-COPPEL, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 28 kilom. de Clermont-Ferrand ; 1.432 hab.

SAINT-JULIEN-DE-JORDANNE, comm. du Cantal, arrond. et à 24 kilom. d'Aurillac ; 508 hab. Sources minérales de Péruchés.

SAINT-JULIEN-DES-LANDES, comm. de la Vendée, arrond. et à 19 kilom. des Sables d'Olonne ; 1.119 hab. Commerce de grains et d'engrais.

SAINT-JULIEN-DE-MAURIENNE, comm. de la Savoie, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur le torrent de Saint-Julien, sous-affluent du Rhône par l'Arc et l'Isère ; 1.492 hab. Vins estimés. Carrière d'ardoise.

SAINT-JULIEN-DE-VALGALGUES, comm. du Gard, arrond. et à 8 kilom. d'Alais ; 984 hab. Mines de houille, zinc, pyrite de fer. Ruines de l'abbaye de Notre-Dame-des-Ponts (XIIIe s.).

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 14 kilom. de Châteaubriant, au-dessus d'une des branches du Don ; 1.660 hab. Anthracite, marbre, ardoisières. Briqueterie, tuilerie, fabrique de chaux. Curieuse maison des XIVe et XVIe siècles. — Le canton a 5 comm. et 7.708 hab.

SAINT-JULIEN-DU-GUA, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 22 kilom. de Privas ; 777 hab. Source dite *Lithine*, froide, bicarbonatée, ferrugineuse.

SAINT-JULIEN-DU-PINET, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 7 kilom. d'Yssingeaux ; 1.014 hab. Château de la XVe siècle.

SAINT-JULIEN-DU-SAULT, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 10 kilom. de Joigny, dans un vallon près de la rive gauche de l'Yonne ; 1.727 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Taillanderie, tuilerie, tanneries, scierie mécanique. Commerce de vins. Eglise des XIIIe et XVIe siècles (mon. hist.) remarquable par ses vitraux. — Le canton a 9 comm. et 6.117 hab.

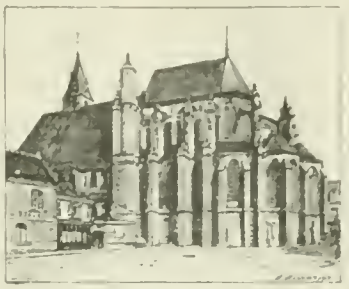

Eglise de Saint-Julien-du-Sault.

SAINT-JULIEN-EN-BORN, comm. des Landes, arrond. et à 43 kilom. de Dax, dans la région du Marensin ; 1.656 hab.

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, ch.-l. d'arrond. de la Haute-Savoie, à 25 kilom. N. d'Annecy, sur l'Aire, sous-affluent du Rhône par l'Arve ; 1.432 hab. (*Juliénois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de chaux, plâtre et gypse. Fabrique de bâches, stores, tentes et sacs. Moulins. Au S.-E., sur une colline, ruine du château de Ternier. — L'arrondissement a 6 cant., 76 comm. et et 51.311 hab. Le canton a 18 comm. et 11.258 hab.



Armes de Saint-Julien-en-Genevois.

SAINT-JULIEN-EN-JAREZ, comm. de la Loire, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Etienne, sur le Gier, affluent du Rhône ; 6.976 hab. Mine de houille. Forges, fonderies constructions mécaniques, fabrique de chaudières, de produits chimiques, de chaux, de briques ; tissage mécanique, fabrique de lacets.

SAINT-JULIEN-LABROUSSE, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 47 kilom. de Tournon ; 1.293 hab.

SAINT-JULIEN-LARS, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 12 kilom. de Poitiers, sur un plateau boisé entre la Vienne et le Clain ; 1.223 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de bois. Tuilerie. Château des XIIIe, XVe et XIXe siècles ; chapelle romane. — Le canton a 12 comm. et 8.019 hab.

SAINT-JULIEN-LE-PETIT, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 44 kilom. de Limoges ; 1.688 hab.

SAINT-JULIEN-MOLHESABATE, village de la Haute-Loire, arrond. et à 28 kilom. d'Yssingeaux ; 984 hab.

SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, comm. de la Loire, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Etienne, sur le Ternay ; 2.483 hab. Plomb sulfuré ; huilerie, fabrique de crêpes et foulards.

SAINT-JULIEN-PRÈS-BORT, comm. de la Corrèze, arrond. et à 26 kilom. d'Ussel, au-dessus du confluent de la Diège et de la Dordogne ; 1.533 hab. Fromageries.

SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE, comm. de l'Orne, arrond. et à 17 kilom. de Mortagne ; 959 hab.

SAINT-JULIEN-VOCANCE, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 51 kilom. de Tournon ; 1.146 hab. Moulinage de soie.

SAINT-JUNIEN, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 12 kilom. de Rochechouart, sur la Vienne ; 11.132 hab. Ch. de f. Orléans. Belle église romane de granit du XIIe siècle, contenant le tombeau de saint Junien, avec d'intéressantes sculptures. En l'honneur du saint sont célébrées, tous les sept ans, les *Ostensions*, pèlerinage auquel se rendent en foule les Limousins, et où sont représentés, comme dans un mystère du moyen âge, les principaux incidents de la vie de saint Junien. Au bas de la ville, église Notre-Dame, reconstruite sur l'ordre de Louis XI. La ville est importante surtout par son industrie, très active, et que favorisent les chutes d'eau de la Vienne et de la Glane. Nombreuses papeteries, mégisseries, fabriques de gants, de sacs de papier, teintureries, scieries mécaniques, filatures de laine, fonderie, ateliers de constructions mécaniques, etc. ; manufacture de porcelaine de Brigueil. Saint-Junien est la bourgade romaine de *Comodoliacum*, que traversait une voie romaine, dont d'intéressants vestiges ont été retrouvés sur la rive gauche de la Vienne. — Le canton a 7 comm. et 19.998 hab.



Armes de Saint-Junien.

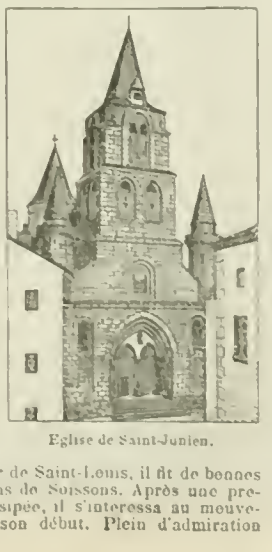

Eglise de Saint-Junien.

SAINT-JUNIEN-LA-BRÉGÈRE, comm. de la Creuse, arrond. et à 11 kilom. de Bourganeuf, près des sources de la Vige ; 878 hab. Mine de houille. Château de la Grillière.

SAINT-JUST (Louis-Antoine Léon DE), conventionnel, né à Decize (Nièvre) en 1767, guillotiné à Paris en 1794. Fils d'un officier chevalier de Saint-Louis, il fit de bonnes études chez les oratoriens de Soissons. Après une première jeunesse assez dissipée, il s'interessa au mouvement révolutionnaire à son début. Plein d'admiration pour les mœurs antiques, ambitieux et d'un tour, il était impatient de jouer un rôle actif et se présenta à l'Assemblée législative, mais sans succès. Il ne fut élu député à la Convention qu'en septembre 1792. Parti en Etat avec Robespierre, il présida en octobre son premier discours, où il demandait que l'Assemblée jugeât Louis XVI non en citoyen mais en ennemi. Après au comité de Salut public (1793), il fut un des principaux artisans de la chute des girondins. Au comité de Salut public, il résista à entraîner le reste des commissaires, dont l'autorité fut bientôt toute-puissante. En octobre, il fit voter la confiscation des biens des émigrés et l'arrestation de ceux qui se trouvaient encore en France. Envoyé en mission avec Lebas aux armées du Rhin, il se montra relativement modéré dans les répressions qu'il jugea nécessaires. On lui doit la reprise des lignes de Wissembourg, la levée du siège de Landau, la retraite des ennemis au delà de la frontière. Nommé président de la Convention à son retour à Paris, il prononça de nombreux discours, où il développait son idéal chimérique de république spartiate ; il voulait « propager sur la terre l'amour des vertus et le bonheur » : « Le bonheur, disait-il, est une idée neuve en Europe. » Il attaqua violemment les hébertistes, puis Danton et ses partisans, et fut bientôt envoyé en mission à l'armée du Nord (mai 1794), où il montra son intrépidité ordinaire. Rappelé en juillet par Robespierre, qui se sentait menacé, il ouvrit la séance du 9 thermidor par un discours habile destiné à sauver la situation. On ne le laissa pas achever ; Tallien et Billaud-Varennes protestèrent contre ses paroles. (V. THERMIDOR.) Arrêté avec Robespierre et ses amis Couthon, Lebas, Robespierre jeune, il essaya vainement de décider Robespierre à faire appel à la Commune de Paris et conserva une attitude calme jusque sur l'échafaud. Il a écrit : *Organt*, poème (1789) et *Fragments sur les institutions républicaines*, publiés en 1800.

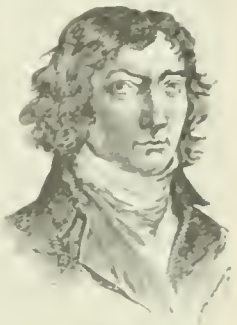

Saint-Just.

SAINT-JUST. Géogr. V. YUSTE.

SAINT-JUST, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 42 kilom. de Rodez, sur le Viaur ; 1.533 hab.

SAINT-JUST, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 9 kilom. de Redon ; 1.723 hab. Monuments mégalithiques.

SAINT-JUST, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 63 kilom. de Privas, près de l'Ardèche ; 908 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

SAINT-JUST, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 12 kilom. d'Ambert ; 907 hab.

SAINT-JUST, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 13 kilom. de Limoges ; 1.365 hab.

SAINT-JUST, localité des Bouches-du-Rhône, dépendant de Marseille ; 2.705 hab. Nombreuses minoteries, fabrique de vermicelle.

SAINT-JUST, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 6 kilom. de Marennes ; 1.688 hab. Ch. de f. Etat. Huîtrières, marais salants.

SAINT-JUST-D'AVRAY, comm. du Rhône, arrond. et à 35 kilom. de Villefranche ; 1.355 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Scieries.

SAINT-JUST-DES-MARAIS, comm. de l'Oise, arrond. et à 2 kilom. N.-O. de Beauvais, entre le Thérain et l'Avelon ; 1.421 hab. Passementerie. Tourbe.

SAINT-JUST-EN-BAS, comm. de la Loire, arrond. et à 32 kilom. de Montbrison, sur le Chagnon, affluent du Lignon ; 1.082 hab. Eglise du XVIe siècle.

SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 15 kilom. N.-O. de Clermont, sur l'Arrest ; 2.515 hab. Bonneterie, ganterie. Fabrication de briques, métiers, pressoirs ; constructions mécaniques, sucrerie, ruches. Commerce de fers et cuirs ouvrés. L'évêque Just fut martyrisé, au IVe siècle, à *Smumeneus*, devenu Saint-Just. Eglise avec fonts baptismaux du XIIe siècle. Patrie de René-Just Haüy et de Valentin Haüy. — Le canton a 30 comm. et 12.272 hab.

SAINT-JUST-EN-CHEVALET, comm. de la Loire, arrond. et à 25 kilom. de Roanne, au-dessus de l'Aix, affluent de la Loire ; 2.693 hab. Commerce de bois et de charbon. Mine de plomb. Eglise Notre-Dame XVe s.). Château du XVIIIe siècle. — Le canton a 8 comm. et 10.857 hab.

SAINT-JUSTIN, comm. des Landes, arrond. et à 11 kilom. de Mont-de-Marsan, entre l'Armagnac et la Lande, au-dessus de la Douze ; 1.577 hab. Restes d'anciennes fortifications. Constructions des XIIIe et XIVe siècles.

SAINT-JUST-IN-PENWITH, ville maritime d'Angleterre (comté de Cornouailles) ; 6.500 hab. Importantes mines de cuivre et d'étain.

SAINT-JUST-LA-PENDUE, comm. de la Loire, arrond. et à 26 kilom. de Roanne, sur le Gand ; 2.724 hab. Feculerie. Fabrique de lainages, de meubles.

SAINT-JUST-MALMONT, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 36 kilom. d'Yssingeaux ; 3.378 hab.

SAINT-JUST-PRÈS-BRIOUDE, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 9 kilom. de Brioude ; 1.198 hab.

SAINT-JUST-SAUVAGE, comm. de la Marne, arrond. et à 65 kilom. d'Epernay, entre la Seine et l'Aube ; 1.273 hab. Ch. de f. Est. Bonneterie.

SAINT-JUST-SUR-LOIRE, comm. de la Loire, arrond. et à 20 kilom. de Montbrison, sur la Loire ; 2.577 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Verrerie, teinturerie, briqueterie. Restes d'un pont du XVe siècle.

SAINT-JUVAT, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 12 kilom. de Dinan, près de la Rance ; 1.268 hab.

SAINT-KILDA, ville d'Australie (colonie de Victoria), près de Melbourne, dont elle n'est, en réalité, qu'un faubourg ; 22.000 hab. Plage balnéaire.

SAINT-KILDA

SAINT-LAMBERT

SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES,

SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY,

SAINT-LARY

SAINT-LATTIER

SAINT-LAURENT

SAINT-LAURENT,

SAINT-LAURENT

SAINT-LAURENT — **SAINT-LAURENT-DE-NESTE**,

SAINT-LAURENT — **SAINT-LAURENT-GRAND-VAUX**

SAINT-LAURENT, **SAINT-LAURENT-ET-BENON** ou **SAINT LAURENT-DE-MEDOC**,

SAINT-LAURENT

SAINT-LAURENT

le Québec, là où il est son dernier

SAINT-LAURENT-BLANGY,

SAINT-LAURENT-D'AGNY,

SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE,

SAINT-LAURENT-D'ARCE, comm. de la Gironde, arr.

SAINT-LAURENT-DE-CERDANS, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 17 comm. de Céret. 2 816 hab.

SAINT-LAURENT-DE-CÉRIS, comm. de la Charente, arr. et à 19 kilom. de Confolens, sur la Sonnette, affl. de la Charente; 1 242 hab.

SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 17 kilom. de Lyon; 1.620 hab. Fromages renommés. Fabrique de soieries. Restes des anciens remparts. A 2 kilom. N., château de Chamousset, des XIVe, XVIe et XIXe siècles. — Le canton a 11 comm. et 14.779 hab.

SAINT-LAURENT-DE-CUVES, comm. de la Manche, arrond. et a 22 kilom. de Mortain, 973 hab. Filature de laine.

SAINT-LAURENT-DE-LA-CABRERISSE, comm. de l'Aude, arrond. et a 29 kilom. de Narbonne; 1.134 hab. Fabrique de briques fines.

SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 38 kilom. de Cholet, sur le ruisseau de la Tannerie. 1 032 hab. Ch. de f. de l'Anjou Taillanderie

SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et a 14 kilom. de Perpignan, près de l'Agly; 4.470 hab. Salines.

SAINT-LAURENT-DE-MONTRÉAL, bourg du Canada prov. de Québec, comté de Jacques-Cartier, dans l'île de Montreal; 3 500 hab.

SAINT-LAURENT-DE-MURE, comm. de l'Isère, arrond. et a 30 kilom. de Vienne; 956 hab. Fabrique de soieries.

SAINT-LAURENT-DES-AUTELS, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 40 kilom. de Cholet, sur un affluent de la Loire; 1.317 hab.

SAINT-LAURENT-DES-COMBES, comm. de la Gironde, arrond. et à 12 kilom. de Libourne, dans le Saint-Emilionnais; 493 hab. Excellents vins rouges, qui se vendent comme les premiers crus de Saint-Emilion. Principaux crus : *Château-Larcis-Ducasse, clos La Barde, Château-Bellefont-Belcier, domaine de La Barde, Le Tertre, A Godeau, Mondotte*, etc.

SAINT-LAURENT-DES-EAUX, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et a 26 kilom. de Blois, sur l'Ardoux, à l'entrée de la Sologne; 1.308 hab.

SAINT-LAURENT-DES-HOMMES, comm. de la Dordogne, arrond. et a 28 kilom. de Riberac; 1.104 hab. Minoterie. Vins rouges ordinaires.

SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE, comm. de la Manche, arrond. et à 16 kilom. d'Avranches; 1.004 hab.

SAINT-LAURENT-D'OLT, comm. de l'Aveyron, arrond. et a 59 kilom. de Millau, sur le Lot; 1.720 hab. Ch. de f. Midi. Séminaire arabe, fondé par le cardinal Lavigerie pour le recrutement des missionnaires africains. Mine de cuivre.

SAINT-LAURENT-DU-MARONI, bourg de la colonie française de la Guyane, sur le *Maroni*, à 30 kilom. environ de son embouchure dans l'océan Atlantique; 2.000 hab. environ, dont les deux tiers forçats en cours de peine ou libérés, mais astreints à la résidence fixe. Petit port de rivière. Pénitencier créé de 1857 à 1860. Culture de la canne à sucre, du manioc; scieries mécaniques, petit chantier de constructions navales, etc.

SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY, comm. du dép. de Maine-et-Loire, arrond. et à 38 kilom. de Cholet, sur de petits affluents gauche de la Loire, 980 hab.

SAINT-LAURENT-DU-PAPE, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 25 kilom. de Privas, sur l'Erieux; 1.287 hab. Ch. de f. de La Voulte-sur-Rhône à Dunières. Filature de soie.

SAINT-LAURENT-DU-PONT, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 25 kilom. de Grenoble, sur le Guiers-Mort, affl. du Rhône. 2 812 hab. Ch. de f. de Voiron à Saint-Laurent. Carrières de marbre. Aux environs, distilleries et fabrication de la liqueur de la Grande Chartreuse. Fabrique de ressorts, scierie, briqueterie, fabrique de carton et de pâte à papier. Belle église moderne, construite par les chartreux. — Le canton a 7 comm. et

SAINT-LAURENT-DU-VAR, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 27 kilom. de Grasse, sur le Var. Ch. de f. P.-L.-M. Vins muscats. Fabriques d'huile d'olive et de pâtes alimentaires.

SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 2 kilom. de Charolles; 915 hab. Fabrique de tan.

SAINT-LAURENT-EN-ROYANS, comm. de la Drôme, arrond. et à 24 kilom. de Valence, près du Cholet bassin de Bourg-de-Péage. 1 013 hab. Mines de fer. Scieries, tourneries de bois.

SAINT-LAURENT-LE-MINIER, comm. du Gard, arrond. et à 10 kilom. du Vigan. 1 456 hab. Minerais de zinc, de plomb argentifère. Filature de soie.

SAINT-LAURENT-LES-BAINS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 51 kilom. de Largentière; 642 hab. Eau thermale bicarbonatée sodique, employée dans le traitement des rhumatismes, névralgies, paralysies. Dans les établissements de bains, restes d'une piscine romaine.

SAINT-LAURENT-LES-ÉGLISES, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 30 kilom. de Limoges, près du Taurion; 1 529 hab.

SAINT-LAURENT-SUR-GORRE, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 13 kilom. de Rochechouart, sur la *Gorre*; 2 536 hab. Engrais, fils, lainages, pressoirs à huile. Commerce de tissus, machines. — Le canton a 6 comm. et 8.571 hab.

SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE, comm. de la Vendée, arrond. et à 29 kilom. de La Roche-sur-Yon, près de la *Sèvre Nantaise*; 2.810 hab.

SAINT-LAURS, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 27 kilom. de Niort, sur le Thouet, affluent de la Vendée, 1.253 hab. Ch. de f. Etat. Mine de houille. Fabrique de chaux.

SAINT-LAWRENCE, comté des Etats-Unis (New-York), sur le *Saint-Laurent*; 93.000 hab. Ch.-l. *Canton*.

SAINT-LAWRENCE-THANET, comm. d'Angleterre (comte de Kent), à 10. de Ramsgate, dont elle comprend une partie; 6.840 hab.

Saint-Lazare (ORDRE DE). V. LAZARE (*ordre de* SAINT-).

Saint-Lazare (MAISON DE CORRECTION DE). V. LAZARE.

SAINT-LÉGER n. m. Turf. Grand prix institué à Doncaster, en Angleterre, par le comte de Saint-Léger.

SAINT-LÉGER-DE-FOUGERET, comm. de la Nièvre, arrond. et à 8 kilom. de Château-Chinon, entre le Guignon et la rivière des Garats; 1.286 hab.

SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 37 kilom. de Bressuire, entre le Thouet et la Dive; 921 hab. Source sulfureuse.

SAINT-LÉGER-DES-VIGNES, comm. de la Nièvre, arrond. et à 32 kilom. de Nevers, près du confluent de l'Aron et de la Loire; 1.790 hab. Plâtre, kaolin, verrerie.

SAINT-LEGER-DU-BOIS, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. d'Autun, sur la Drée, affluent de l'Arroux; 1.015 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières; mine de houille. Epuration d'huile minérale.

SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 5 kilom. de Rouen; 1.426 hab. Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques, filature de coton.

SAINT-LÉGER-LA-MONTAGNE, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 31 kilom. de Limoges, sur la Couze; 1.091 hab.

SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART, comm. de la Somme, arrond. et à 23 kilom. de Doullens, sur un affluent de la Fielle; 2.054 hab. Filature, tissage, scierie.

SAINT-LÉGER-MAGNAZEIX, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 27 kilom. de Bellac; 1.869 hab.

SAINT-LÉGER-SOUS-BEUVRAY, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. d'Autun, sur le versant oriental du mont Beuvray, entre deux tributaires de l'Arroux; 1.770 hab. Eglise romane du XIIe siècle. Au sommet du *Beuvray*, vestiges de l'*oppidum* des Bibractes. — Le canton a 7 comm. et 9.085 hab.

SAINT-LÉGER-SUR-DHEUNE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Chalon-sur-Saône, sur la Dheune et le canal du Centre; 2.016 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port important sur le canal (bois, tuiles, briques, pavés, houille). Plâtre et chaux; ciment. Fabriques de tuiles et tuyaux de drainage; tonnellerie. Vignoble donnant des vins rouges et blancs ordinaires (*Bel-Air, le Couchant, Maison-Rouge*, etc.). Eglise avec curieux clocher octogonal du XVIe siècle et sculptures sur bois très anciennes.

SAINT-LÉGER-VAUBAN, comm. de l'Yonne, arrond. et à 22 kilom. d'Avallon, à la lisière nord d'une forêt qui couvre un plateau incliné vers le Cousin; 1.230 hab. Sablières. L'église (XVe et XIXe s.) renferme un groupe sculpté du XVe siècle. Patrie de Vauban.

SAINT-LÉON (Charles-Victor-Arthur-Michel, dit), musicien et chorégraphe français, né et mort à Paris (1817 ou 1821-1870). Fils d'un maître de ballets du théâtre de Stuttgart, il devint, dans la danse et le violon, un artiste remarquable. Après avoir débuté comme danseur à Munich, il se fait applaudir dans diverses villes, puis se rend à Paris avec sa femme, la danseuse Fanny Cerrito, et paraît pour la première fois avec elle à l'Opéra dans *la Fille de marbre* (1847), ballet dont il avait tracé le scénario, puis dans deux autres ballets de lui, *la Vivandière* (1848) et *le Violon du diable* (1849), où il se produit à la fois comme chorégraphe, danseur, violoniste et compositeur des morceaux qu'il exécutait. Après un grand voyage à Lisbonne, il rentre avec sa femme à l'Opéra, y donne et danse avec elle deux nouveaux ballets : *Stella* ou *les Contrebandiers* (1850) et *Pâquerette* (1851), puis passe au Théâtre Lyrique, où il se montre dans deux opéras-ballets : *le Lutin de la vallée* et *le Danseur du roi* (1853), dont on assure qu'il avait écrit une partie de la musique. Saint-Léon part alors pour la Russie, où il obtient d'immenses succès comme chorégraphe avec de grands ballets qui tenaient tout le spectacle, et, au bout de dix ans, revient à l'Opéra, y donne le ballet de *Diavolina* (1863) et prend part à ceux de *Néméa* ou *l'Amour vengé* (1863), de *la Source* (1866) et de *Coppélia* (1870).

SAINT-LÉON, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 8 kilom. de Villefranche, au-dessus de la Hize, sous-affluent de la Garonne par l'Ariège; 875 hab.

SAINT-LÉON, comm. de l'Allier, arrond. et à 26 kilom. de Lapalisse, au-dessus d'un affluent de la Bebre; 1.356 hab. Marbre, gisements de manganèse et de pyrite de fer.

SAINT-LÉONARD, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 23 kilom. de Limoges, sur une colline dominant la Vienne; 5.851 hab. Ch. de f. Orléans. Intéressante église romane de granit (XIIe et XIIIe s.), avec clocher à flèche. Château fort ruiné de Noblac. Beau pont du XVIIIe siècle, construit par Turgot, alors intendant

Limousin. Industrie très active : minoteries, tanneries, fabrication de papier de paille, de porcelaine, de gants, de chaussures, etc. Mine de Wolfram exploitée. Patrie du physicien Gay-Lussac. — Le canton a 10 comm. et 21.171 hab.



Armes de St-Léonard (Haute-Vienne).

SAINT-LÉONARD, comm. des Vosges, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Dié, sur la Meurthe; 1.210 hab. Ch. de f. Carrière. Féculerie, scierie, tissage de coton.

SAINT-LÉONARD, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 28 kilom. de Blois; 1.070 hab.

SAINT-LÉONARD, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 40 kilom. du Havre; 1.039 hab.

SAINT-LÉONARD-DES-BOIS, comm. de la Sarthe, arrond. et à 39 kilom. de Mamers, sur la rive droite de la Sarthe; 1.154 hab. Ardoisières. Dolmen.

SAINT-LEONARDS-ON-SEA, ville maritime d'Angleterre (comté de Sussex), à 4 kilom. d'Hastings, dont c'est en réalité le quartier Ouest; 7.200 hab. Plage de bains. C'est là que Guillaume le Conquérant débarqua en Angleterre.

SAINT-LÉOPARDIN-D'AUGY, comm. de l'Allier, arrond. et à 28 kilom. de Moulins; 1.046 hab.

SAINT-LEU, bourg de l'île de la Réunion (arrond. Sous-le-Vent, sur la côte ouest, à 36 kilom. de Saint-Denis; 6.798 hab.

SAINT-LEU n. m. Minér. V. LEU (*Saint-*).

SAINT-LEU-D'ESSERENT, comm. de l'Oise, arrond. et à 14 kilom. de Senlis, sur l'Oise; 1.503 hab. Ch. de f. Nord. Pierre calcaire; sucrerie; fabrique de passementerie.

SAINT-LEU-TAVERNY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 11 kilom. de Pontoise; 3.156 hab. Ch. de f. Nord. Il y avait là, dès le XIIe siècle, une église dédiée à saint Loup, évêque. L'église actuelle date de 1852; elle renferme un monument élevé au roi Louis Bonaparte par le sculpteur Petitot. Un château avait été édifié à Saint-Leu par le connétable de Montmorency, un autre par le duc d'Orléans au XVIIIe siècle. Les deux châteaux furent acquis tous le premier Empire par Louis Bonaparte, roi de Hollande, qui fit détruire le plus ancien. Le second, après avoir été le théâtre du mystérieux suicide du dernier Condé en 1830, disparut à son tour. A sa place, s'élève le tombeau du prince de Condé.

SAINT-LIGUAIRE, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 5 kilom. de Niort, près de l'entrée de la Sèvre Niortaise, dans le marais Poitevin; 1.071 hab. Ch. de f. Etat. Ruines d'une abbaye de bénédictins fondée au Xe siècle. Poterie.



Armes de Saint-Lizier.

SAINT-LIZIER, ch.-l. de cant. de l'Ariège, arrond. et à 2 kilom. de Saint-Girons, sur le faîte et les pentes d'une colline dominant le Salat; 1.273 hab. Ancienne cathédrale du VIIe siècle (mon. hist.), fort curieuse, ainsi que le cloître octangulaire, qui date de la fin du XIIe siècle. Dans la ville, débris de mur romain et du moyen âge. Les remparts romains, flanqués de douze tours, constituent une enceinte elliptique des mieux conservées en France. — Le canton a 16 comm. et 9.935 hab.



Armes de Saint-Lô.

SAINT-LÔ, ch.-l. du département de la Manche, à 314 kilom. de Paris, sur la Vire; 11.604 hab. Ch. de f. Ouest. Musée d'histoire naturelle et d'antiquités. — Fabrication de drap (droguet de Saint-Lô), de coutils, de flanelle, de calicots. Fours à chaux, fonderies, papeteries. Elevage de chevaux. Haras. Ville montueuse et relativement étendue. Eglise Notre-Dame, ancienne cathédrale (XIIe et XVIe s.). Sur la même place que la cathédrale, la préfecture et l'hôtel de ville moderne, imité de l'Hôtel de ville de Paris. Une tour reste des fortifications du moyen âge. A l'hôtel de ville se trouvent une inscription gallo-romaine du IIIe siècle de notre ère, célèbre sous le nom de *marbre de Thorigny*, et un buste de l'astronome Le Verrier.



Cathédrale de Saint-Lô.

La ville de Saint-Lô, d'origine gallo-romaine, fut prise et pillée par les Normands en 889, par Geoffroy Plantagenet en 1141, par Edouard III, roi d'Angleterre, en 1346, et, pendant les guerres de religion, par les huguenots en 1567 et 1574. Patrie du cardinal du Perron, de Le Verrier et d'Octave Feuillet. — L'arrondissement a 9 cant., 117 comm. et 81.859 hab. Le canton a 11 comm. et 15.515 hab.

SAINT-LÔ Alexis DE, missionnaire et voyageur français, né en Normandie vers 1560, mort à Rouen en 1638. Il partit de Dieppe en 1635 pour aller évangéliser l'Afrique occidentale, parcourut le Sénégal et la Sénégambie et retourna mourir en France. Le ouvrage qu'il publia sous le titre de *Relation du voyage au Cap-Vert* (1637) ne parle pas du Cap-Vert, mais renferme les premiers renseignements qui aient été apportés en France sur les indigènes sénégalais.

SAINT-LON, comm. des Landes, arrond. et à 11 kilom. de Dax; 1.072 hab. Chaux.

SAINT-LORMEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 22 kilom. de Dinan; 909 hab.

SAINT-LOTHAIN, comm. du Jura, arrond. et à 22 kilom. de Lons-le-Saunier, dans le Vignoble, sur le versant d'une colline dominant la Brenne, et d'où l'on jouit d'une vue magnifique; 882 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sources salifères. Bons vins. Marbre noir; pierre à bâtir; fer sulfuré aurifère. Eglise des XIe, XIIe et XVIe siècles.

SAINT-LOUBÈS, comm. de la Gironde, arrond. et à 18 kilom. de Bordeaux, sur un coteau qui domine la vallée de la Dordogne; 2.870 hab. Ch. de f. Orléans. Port sur la Dordogne, à Caverne. Pêche du saumon et de l'alose. Raffinerie de pétrole, tonnellerie, scierie. Vins rouges de palus, corsés et colorés, recherchés pour les coupages, et vins de côtes plus fins que les précédents. Principaux crus : *Château-Beignac, à Conges, au Livey, Château-Labatut, à Labatut, Château-Chelivette, Château-Chartran, Château-Bel-Air, Château-Malleret, au Suisse*, etc.

Saint-Louis (HÔPITAL), hôpital situé à Paris, dans le Xe arrondissement. Construit par ordre de Henri IV, et sous la direction de l'architecte Claude Vellefaux, il représente le modèle le plus parfait de l'architecture hospitalière au XVIe siècle, et était d'abord spécialement destiné aux malades atteints de la peste. Pendant la Révolution, l'hôpital Saint-Louis fut appelé hospice du Nord. Aujourd'hui, il est affecté spécialement aux maladies cutanées et syphilitiques. Une des curiosités de l'hôpital Saint-Louis est son musée dermatologique, syphiligraphique et chirurgical.

Saint-Louis (PONT), à Paris. Reliant la pointe orientale de l'île de la Cité à la pointe occidentale de l'île Saint-Louis, ce pont date de l'année 1611, époque à laquelle on commença à bâtir dans l'île Saint-Louis. Il était en bois, et, lorsqu'il fut reconstruit également en bois en 1717, on lui donna le nom de Pont-Rouge, à cause de la couleur dont il était peint. Dans son état actuel (ouvrage d'une seule arche avec tablier métallique), il date de 1860.

Saint-Louis (ÎLE), île de la Seine, à Paris, à l'E. de la Cité. Elle est bordée au N. par les quais de Bourbon et d'Anjou, au S. par les quais d'Orléans et de Béthune, et reliée aux quartiers voisins par les ponts Louis-Philippe, Marie, Sully, de la Tournelle, et par le pont Saint-Louis, qui la joint à la Cité. Avant le XVIIe siècle, elle formait deux îles inhabitées : l'île Notre-Dame et l'île aux Vaches, et appartenait au chapitre Notre-Dame. En 1614, les entrepreneurs Marie, Poulletier et Le Regrattier réunirent les deux îles en une seule, qu'ils couvrirent de constructions. L'île Saint-Louis, fort paisible, a gardé en grande partie sa physionomie d'autrefois. Dans la rue Saint-Louis-en-l'Île, qui la traverse dans sa longueur, se trouve l'église Saint-Louis-en-l'Île, qui fut commencée en 1664 par Levau, et terminée en 1726 par Jacques Donnat. Elle contient des bas-reliefs du XVe siècle et des peintures modernes. Dans la même rue était l'archevêché de Paris en 1830. Sur le quai d'Anjou, on remarque le bel hôtel Lambert, construit en 1680 par Levau, pour le président Lambert de Thorigny et décoré par Lebrun et Lesueur, de peintures dont quelques-unes sont aujourd'hui au Louvre; et l'hôtel Lauzun, qui date du XVIIe siècle et que la ville de Paris acheta en 1900 pour y établir un musée. Une curieuse partie de l'hôtel de Bretonvilliers franchit en arcade la rue du même nom. Sur le terre-plein qui termine l'île à l'E. s'élève le monument de Barye, œuvre du sculpteur Marqueste et de l'architecte Bernier.

Saint-Louis (ORDRE DE). V. LOUIS (*ordre de* SAINT-).

SAINT-LOUIS (Jean-Ludovic BARTHELEMY, en religion le P. PIERRE DE), né à Vaureas, diocèse de Vaison, dans le comtat d'Avignon, en 1626, mort à Pineti, couvent des carmes situé au milieu des Alpes, en 1684. Dès sa jeunesse, il manifesta le goût des divertissements poétiques tels que anagrammes, logogriphes, devises, sonnets, acrostiches, qu'il cultiva toute sa vie. En 1651, après avoir perdu sa fiancée et, d'ailleurs ayant trouvé que l'anagramme de son propre nom *Ludovicus Barthelemi* donnait *Carmelo se devocet*, il alla faire sa théologie à Aix, puis entra chez les carmes à Aiguelades, près de Marseille. Il abandonna dès lors la poésie profane et consacra sa vie à deux grands poèmes épiques, spirituels et chrétiens : *Magdelaine au desert de la Sainte-Baume, en Provence*, et *l'Ethade*. La *Magdelaine*, que La Monnoye inséra dans son « Recueil de pièces choisies » 1714), tient, au dire de Théophile Gautier, de la « fièvre chaude poétique » de son auteur. Elle montre, en effet, une intarissable verve de folies, d'incongruités, d'anachronismes; les rebus et les concetti s'y entrecroisent. Le P. de Saint-Louis y a dépensé une vigueur d'imagination remarquable dans le détestable et dans le bizarre.

SAINT-LOUIS (CANAL), voie navigable du départ. des Bouches-du-Rhône, creusé de 1863 à 1871, pour éviter aux navires les difficultés de l'embouchure du Rhône. Il a une longueur de 4 kilom. et débouche dans le golfe de Fos. Trafic considérable : chaux, ciment, houille, sel, pierres de taille, rails, tuyaux, et, pour l'entrée, en céréales, vins, alfa, pétrole, fonte et minerais, etc.

SAINT-LOUIS, localité du départ. des Bouches-du-Rhône, dépendant de Marseille; 2 700 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Bons vignobles. Hauts fourneaux; raffinerie de sucre.

SAINT-LOUIS, ville des Etats-Unis (Missouri), ch.-l. du comté de Saint-Louis, sur le Mississipi, en aval de son confluent avec le Missouri; 575.300 hab. La ville est bâtie avec une régularité monotone, en amphithéâtre sur un terrain dominant le fleuve. Beaux édifices, notamment la Bourse, d'aspect sobre et grandiose. Beau pont à deux étages, jeté sur le Mississipi. Nœud de chemins de fer important. Saint-Louis est devenu une ville industrielle et commerciale de tout premier ordre, grâce à sa position privilégiée sur le grand fleuve, qui lui permet de recevoir à bord de ses quais des bateaux d'un tonnage relativement considérable. Commerce des grains, cotons, bois, sucres, cafés, bois, harbons. Les principales industries sont la métallurgie, la préparation des viandes salées et en conserve, la minoterie, la tannerie, la brasserie, etc.

Saint-Louis, fondée en 1764 par et canadien la Clède, n'a pris un développement supérieur qu'au XIXe siècle, après la cession de la Louisiane aux Etats-Unis. Elle depuis 1822, l'agglomération s'est accrue, depuis ce temps, avec une rapidité remarquable et constante.

SAINT-LOUIS, comté des Etats-Unis (Missouri), 650.000 hab. Ch.-l. *Saint-Louis*.

SAINT-LOUIS (RIVIÈRE), rivière de la région septentrionale des Etats-Unis (Minnesota). Elle naît au versant sud des hauteurs de Mesabey, sert d'émissaire à divers petits lacs, coule vers le S.-E., reçoit, entre autres affluents notables, le Cloquet, et vient finir dans le lac Supérieur à Duluth. Cours, 320 kilom.; non navigable en raison des rapides nombreux dont la rivière est coupée. On considère assez généralement la rivière Saint-Louis comme la branche mère du Saint-Laurent.

SAINT-LOUIS, bourg des Antilles françaises, sur la côte ouest de Marie-Galante; 3.000 hab.

SAINT-LOUIS (allem. *Sankt Ludwig*), bourg d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace, cercle de Mulhouse), à 2 kilom. de la rive gauche du Rhin; 3.200 hab. Savonneries; fabrique de tabac et cigares.

SAINT-LOUIS, ville du Sénégal, résidence du lieutenant gouverneur, entre le fleuve et la mer. 20.000 hab. Autour de l'ancien fort, qui a été aménagé pour servir de résidence au lieutenant gouverneur, se dessinent de larges rues macadamisées, qui se coupent à angle droit et viennent aboutir à la place du Gouvernement, au milieu de laquelle s'élève la statue de Faidherbe. Cette place coupe la ville proprement dite en deux quartiers : le quartier Nord, plus commerçant, et le quartier Sud, où l'on peut signaler la cathédrale, d'un style plus que médiocre, et l'hôtel du conseil général. Saint-Louis était autrefois conteau dans l'île du même nom; mais les maisons européennes ont débordé sur la rive gauche du fleuve, dans le faubourg de Sor, relié à la ville par un beau pont de fer. C'est à Sor que s'étend le jardin d'essai, entouré d'autres jardins aux feuillages assez touffus. Par un autre pont en fer, Saint-Louis est en relations avec les deux faubourgs de N'Dar. Saint-Louis est l'entrepôt général du Soudan.

SAINT-LOUIS-DE-LA-RÉUNION, ville de l'île de la Réunion, ch.-l. de cant. de l'arrond. Sous-le-Vent, non loin de l'embouchure de la rivière Saint-Etienne et de la ravine du Gol, à 45 kilom. de Saint-Denis; 12 118 hab.

SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND, comm. de la Gironde, arrond. et à 15 kilom. de Bordeaux, sur la Garonne; 832 hab. Vignoble reproduisant des vins rouges assez recherchés (*Château-Durandeau, Château-de-Peyronnet, Château-Saint-Clément, Château-Margarance*, etc.).

SAINT-LOUIS-DU-NORD, bourg de la côte nord de la république d'Haïti, dans l'île de Saint-Domingue, au bord du canal de la Tortue; 16.000 hab., dans tout le territoire.

SAINT-LOUIS-DU-SUD, bourg de la côte sud de la république d'Haïti, dans l'île de Saint-Domingue; 8.000 hab.

SAINT-LOUP (Louis), mathématicien français, né à Vuillafans (Doubs) en 1831. Elève de l'Ecole normale, il professa successivement les mathématiques au lycée, puis à la faculté des sciences de Strasbourg, à la faculté des sciences de Poitiers (1871), et la mécanique à la faculté de Besançon (1872). On lui doit : *Traité des surfaces du second ordre et des développements de géométrie analytique à trois dimensions* (1859); *Théorie des miroirs tournants* (1868); *Traité de la résolution des équations numériques* (1861); *Géométrie dans l'espace* (1870); *Sur le mouvement des projectiles sphériques dans l'air* (1870); *Etude expérimentale sur l'attraction exercée par une boîme sur un barreau de fer doux* (1870); etc.

SAINT-LOUP-DE-LA-SALLE, comm de Saône-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Chalon-sur-Saône, non loin de la Dheune; 870 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Minerai de fer. Vignoble donnant des vins rouges et blancs ordinaires (*au Colombier, la Croix-Grimont, le Champ-Saint-Loup*, etc.). Eglise du XIIe siècle. Abbaye ruinée de Maizières.

SAINT-LOUP-DE-VARENNES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 8 kilom. de Chalon-sur-Saône, non loin de la Saône; 531 hab. Vins blancs et vins rouges ordinaires (*Grands-Champs, la Nasse, Curtil-Gaillard*, etc.). Dans l'église, reliques de saint Loup, évêque de Chalon. Le cimetière renferme les restes de Nicéphore Niepce.

SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE ou **SAINT-LOUP-LES-LUXEUIL**, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 29 kilom. de Lure, dans une plaine où se réunissent deux affluents de la Lanterne; 3.709 hab. Ch. de f. Est. Verrerie, ébénisterie. Fabriques de chaises cannées, de bonneterie, de chaussures. Guipures. Scierie. Distillerie de kirsch. — Le canton a 13 comm. et 18.660 hab.

SAINT-LOUP-SUR-TOUET, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 19 kilom. de Parthenay, sur le *Touet*; 1.306 hab. Ch. de f. Etat. Château bien conservé, bâti sous Louis XIII par le cardinal de Sourdis. Eglise en partie du XVe siècle, beau retable du XVIIe siècle. — Le canton a 7 comm. et 7.013 hab.

SAINT-LUBIN Léon DE, violoniste et compositeur, né à Turin en 1801, de famille française, mort à Berlin en 1856. Il se produisit fort jeune comme virtuose, se fit applaudir à Berlin, à Dresde, à Francfort et se fixa à Vienne, où il devint second chef d'orchestre au théâtre de Josephstadt, et fit représenter un opéra intitulé : *Bélisaire*. Après avoir été faire un séjour en Hongrie, il revint à Vienne, puis, en 1830, accepta à Berlin les fonctions de chef d'orchestre au théâtre de Koenigstadt. Saint-Lubin a donné, tant à Vienne qu'à Berlin, plusieurs opéras, entre autres : *le Glaive du roi Branor* et *le Cousin du docteur Faust*, et il a écrit la musique de plusieurs ballets et pantomimes, ainsi qu'un certain nombre de compositions instrumentales.

SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 13 kilom. de Dreux; 1.643 hab.

Saint-Lin, comm. de la Gironde, arrond. et à 4 kilom. de Blaye; 1.000 hab. Vins.

Saint-Lô, ch.-l. du départ. de la Manche, à 350 kilom. de Paris, sur la Vire, qui y devient navigable; 11.000 hab. Ch. de f. Ouest. Tribunaux de 1re inst. et de commerce. Chambre consultative des manufactures. Fabrique de dentelles, bonneterie, tissus de coton, toiles, cuirs, etc. Commerce de grains, farines, bestiaux, beurre, fromages, cidre, etc. Eglise Notre-Dame, des XIIe et XVe siècles. Restes d'un château fort. Statue de Charles de Bourbon, comte de Saint-Pol, par David d'Angers. Patrie de Thomas Corneille, de Bon-Boisard, de Lemonnier, de Lecarpentier, de Lemaout, de Lemarchand, de Lemarié, de Lemarois, de Lemasson, de Lemercier, de Lemerle, de Lemesle, de Lemoine, de Lemonnier, de Lemoyne, de Lemoyne, de Lemoyne

SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE, comm. de la Drôme, rond. et à 7 kilom. de Valence, à la lisière de la plaine Valence; 1.029 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sériciculture; réales, fourrages. Vins. Tonnellerie et boisscllerie.

SAINT-MARCELLIN, comm. de la Loire, arrond. et à kilom. de Montbrison, sur la Mare, fluent de la Loire; 2.060 h. Ch. de f. -L.-M. Briqueteries, tuileries, minoteries. Restes de fortifications.

SAINT-MARCELLIN, ch. l. d'arond de l'Isère, sur la Cumane, sous-fluent du Rhône par l'Isère; à kilom. de Grenoble; 3.237 hab. (*Marcellinois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. gnobles. Fromages estimés. Distillerie, huilerie, poterie, fabrique de haussures, scieries. Au sommet de colline, ruines d'un château du me siècle, et, autour de la ville, stes de remparts. Clocher roman bien conservé. — L'arondissement a 7 cant., 87 comm. et 75.774 hab; le canton 17 comm. et 16.141 hab.



Armes de Saint-Marcellin.

SAINT-MARC-LE-BLANC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arond. et à 16 kilom. de Fougères; 1.519 hab.

SAINT-MARD, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. t à 30 kilom de Rochefort; 1.151 hab. Vins; bestiaux; ourre; distillerie.

SAINT-MARD-DE-RÉNO, comm. de l'Orne, arrond. et 7 kilom. de Mortagne; 938 hab. Source minérale, carères, poterie.

SAINT-MARDS-EN-OTHE, comm. de l'Aube, arrond. t à 30 kilom. de Troyes, sur un affluent de la Vanne; 202 hab. Fabrique de bonneterie.

SAINT-MARIN (RÉPUBLIQUE DE) [en ital. *San Marino*], etite république indépendante, enclavée en Italie dans les rovinces de Forli et de Pesaro e Urbino; 61 kilom. carr.; 1.002 hab. Outre la capitale, *Saint-Marin*, elle compte paroisses. Son territoire est ontagneux (mont Titano, 50 m.), arrosé par quelques etits cours d'eau. Le sol est ortile, l'industrie peu active; ussi les habitants vont-ils hercher du travail au dehors. a république est administrée ar deux *capitani reggenti*, élus our six mois par le *generale onsiglio principe*, de 60 mem-res, élus à vie, et composé par iors de nobles, bourgeois, pay-ans et pourvoyant lui-même à 'élection de ses membres dé-édés ou démissionnaires. Ce onseil a le pouvoir souverain; l élit aussi un conseil des douze. Budget, 350.000 francs.



Armoiries de la république de Saint-Marin.

Fondée, dit-on, au IVe siècle par san Marino, la République a toujours maintenu son ndépendance contre les plus puissants.

Au point de vue du droit international, la république de Saint-Marin est reconnue comme état souverain indépendant par toutes les puissances. Elle a divers traités avec l'Italie, et d'extraditions avec l'Angleterre, les Pays-Bas et la Belgique. Drapeau : deux bandes horizontales, celle du haut blanche, celle du bas bleue.

— BIBLIOGR. : Cte de Montalbo, *Dizionario bibliografico iconografico della R. di San Marino* (1898).

Saint-Marin (ORDRE ÉQUESTRE DE) *pour le mérite civil et militaire*, ordre de chevalerie qui est conféré par le conseil souverain de la république de Saint-Marin. Il comprend cinq classes : grand-croix, grand officier (avec plaque), commandeur, officier, chevalier. La décoration consiste en une croix grecque en or, émaillée de blanc, cantonnée de quatre tours d'or entre les branches. Le ruban est formé de quatre raies bleues, alternées de trois blanches.

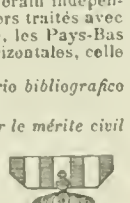

Ordre de Saint-Marin.

SAINT-MARIN (en ital. *San Marino*), capit. de la république du même nom, à 22 kilom. S.-O. de Rimini, à 700 mètres d'altit.; 1.000 hab. environ. Dominée par une forteresse, elle a conservé son enceinte de tours fortifiées. Palais du conseil, style du XVe siècle.; églises, musée, bibliothèque, collège, lycée. Fête nationale, 3 septembre.

SAINT-MARS-DE-COUTAIS, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. de Nantes, sur le Tenu, affluent de l'Acheneau; 1.677 hab. Commerce de vins.

SAINT-MARS-D'EGRENNE, comm. de l'Orne, arrond. et à 8 kilom. de Domfront; 1.605 hab.

SAINT-MARS-D'OUTILLÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 20 kilom. du Mans, sur le Rhonnol, affluent de la Sarthe; 1.800 hab. Chapelle du XVe siècle.

SAINT-MARS-DU-DÉSERT, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 43 kilom. de Châteaubriant; 1.887 hab. Ch. de f. Ouest.

SAINT-MARS-LA-BRIÈRE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 11 kilom. du Mans, sur le Narais, affluent de l'Huisne; 1 263 hab. Ch. de f. Ouest. Source saline. Papeterie.

SAINT-MARS-LA-JAILLE, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. d'Ancenis, sur l'Erdre; 1.806 hab. Ch. de f. Ouest. Briqueterie, taillanderie, tein turerie. — Le canton a 6 comm. et 8.008 hab.

SAINT-MARS-SOUS-BALLON, comm. de la Sarthe, arrond. et à 18 kilom. du Mans, sur l'Orne Saosnoise; 1.058 hab. Belle église des XIe et XIIe siècles.

SAINT-MARS-SUR-COLMONT, comm. de la Mayenne, arrond. et à 12 kilom. de Mayenne, à 2 kilom. du *Colmont*; 1.162 hab.

SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE, comm. de la Mayenne, arrond. et à 19 kilom. de Mayenne; 1 283 hab.

SAINT-MARTIAL, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 27 kilom. de Tournon; 1.651 hab. Ancien château du Chambon. A 6 kilom. S.-O. se dresse le Gerbier de Jonc.

SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET, comm. de la Dordogne, arrond. et à 33 kilom. de Ribérac, dans la vallée de l'Isle; 1.159 hab. Bons vins ordinaires *domaine de Marqueneau, cru de Bel-Air, a Ferrachapt*, etc. Importante minoterie.

SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL, comm. de la Corrèze, arrond. et à 17 kilom. de Tulle, sur un affluent de la Vaulouse; 1.196 hab.

SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT, comm. de la Dordogne, arrond. et à 10 kilom. de Sarlat; 895 hab. Truffes estimées. Minerai de fer. Vins rouges ordinaires.

SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 2 kilom. de Nontron; 987 hab.

Saint-Martin (CANAL), canal de navigation du département de la Seine, situé tout entier dans Paris. Commencé en 1802, il fut achevé en 1825. En réalité, c'est un des biefs établis pour éviter aux bateaux la traversée complète de la capitale; l'autre bief est le canal Saint-Denis. Ces deux canaux sont alimentés par celui de l'Ourcq, qui apporte à Paris le tribut de nombreux ruisseaux et rivières du bassin de la Marne. D'une longueur de 4 kilom. 500, le canal Saint-Martin est tantôt à ciel ouvert et tantôt souterrain (sous le boulevard Richard-Lenoir); dans cette dernière partie de son cours, la traction s'opère au moyen d'un petit toueur. L'économie de distance que fait réaliser le canal est de 16 kilomètres. Il transporte surtout des matériaux de construction, des produits agricoles, des denrées alimentaires, des combustibles et des bois.

Saint-Martin (PORTE), arc de triomphe élevé à Paris, en 1674, en l'honneur de Louis XIV, par la municipalité de cette ville, à l'entrée du faubourg Saint-Martin. La porte Saint-Martin avait pour objet de consacrer la conquête de la Franche-Comté. Son architecte fut Pierre Bullet, élève de Blondel. Le monument, d'une grande pureté de lignes, constitue un carré parfait : 18 mètres de hauteur sur 18 mètres de largeur. Il est orné de sculptures dues à Desjardins, Marsy, Le Hongre et Le Gros.

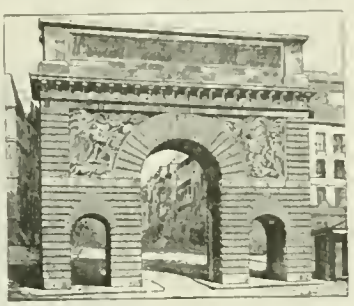

Porte Saint-Martin, à Paris.

Saint-Martin (THÉÂTRE DE LA **Porte-**), théâtre situé à Paris, sur le boulevard du même nom. Il fut construit en 1781 en quatre-vingt-six jours, par Lenoir, pour abriter momentanément l'Opéra, à la suite de l'incendie de la salle du Palais-Royal. L'Opéra y resta jusqu'en 1791. La salle du boulevard prit alors le nom de théâtre de la Porte-Saint-Martin. Fermée en 1807, elle rouvrit ses portes l'année suivante, sous le nom de Spectacle des Jeux gymniques. En 1814, le théâtre de la Porte-Saint-Martin reprenait, avec son premier titre, le cours de son existence, sous la direction de Saint-Romain. On lui concédait le droit de jouer le vaudeville, le drame, la féerie et le ballet-pantomime. Saint-Romain avait pour successeurs Lefeuve (1819), Deserre et Merle (1822), le baron de Mongenet (1826), Crosnier (1830), Harel, sous la direction duquel la Porte-Saint-Martin devient la citadelle du romantisme. Harel eut pour successeurs les frères Théodore et Hippolyte Cagniard (1840-1848), qui lancèrent surtout le théâtre dans le genre de la féerie. La Porte-Saint-Martin passa successivement aux mains de Tilly, de Victor Henri, de Cournier et, enfin, de Marc Fournier, qui remit le drame en honneur. Raphaël Félix prend la direction en 1868, monte *Patrie*, puis ne tarde pas à se retirer. La Porte-Saint-Martin est incendiée pendant la Commune, en 1871. Aussitôt reconstruite, elle rouvre ses portes en 1873, sous la direction Ritt et Larochelle. A ceux-ci ont succédé Paul Clèves (1879), Maurice Bernhardt et Derembourg (1884), Duquesnel (1885), Emile Rochard (1891), Baduel (1896), Floury et Coquelin (1897), enfin Herz et Coquelin (1900).

SAINT-MARTIN, comm. du Morbihan, arrond. et à 25 kilom. de Vannes, sur l'Oust; 1.718 hab.

SAINT-MARTIN, bourg de l'île de Jersey, à 5 kilom. N.-E. de Saint-Hélier; 3.000 hab. Service régulier de vapeurs avec Portbail. Eglise du XIIe siècle, reconstruite aux XIVe et XVe siècles. Manoir seigneurial de Rozel. Pittoresque château de Montorgueil.

SAINT-MARTIN, bourg d'Angleterre (comté de Shrop), sur le canal d'Ellesmere; 2.815 hab.

SAINT-MARTIN, l'une des petites Antilles, divisée entre la France, qui en possède le Nord et l'Ouest, et la Hollande, qui en détient le Sud. Immédiatement au N. du 18e degré de latitude N., et à 21 kilom. de Saint-Barthélemy (à la France), elle n'a même pas 10.000 hectares, dont 5.180 à la France, 4 270 à la Hollande. Culmen, 585 mètres. Sol sablonneux, climat salubre, sec, eau rare. Elle fut colonisée en même temps, en 1648, par des Français et des Néerlandais, qui se jurèrent amitié éternelle et ont tenu leur serment. Capit de la partie française, *Le Marigot*; de la partie hollandaise, *Philipsbury*.

SAINT-MARTIN ou **SAINT-MARTINS**, comté des Etats-Unis (Louisiane), 13.000 hab. Ch.-l. *Saint-Martinville*.

SAINT-MARTIN (Louis-Claude DE), dit **le Philosophe Inconnu**, écrivain et philosophe français, de la secte des *illuminés*, né à Amboise en 1743, mort à Aunay, près de Paris, en 1803. Issu d'une famille noble, il quitta en 1771 le service, où il était entré, en 1765, comme officier au régiment de Foix, pour se consacrer à la théosophie. Il s'était lié, pendant qu'il tenait garnison à Bordeaux, avec un juif, Martinez Pasqualis, qui l'initia aux mystères de l'illuminisme. De l'illuminisme Saint-Martin passa aux spéculations théosophiques de Jacob Boehme, qu'il appelait *le philosophe teutonique*.

Dans un premier ouvrage : *Des erreurs et de la vérité ou des hommes rappelés au principe universel de la science* (1775), il établissait entre les créatures et la Providence et les premiers principes. Plusieurs années de la haute aristocratie au temps l'engagèrent à propager sa doctrine sous une forme systématique. Saint-Martin se mit alors à mettre au jour celles de ses œuvres qui nous intéressent comme les plus importantes : le *Tableau naturel des rapports qui existent entre Dieu, l'homme et l'univers* (1782). Il publia ensuite *L'homme de désir* (1790), puis *Ecce Homo* et *le Nouvel Homme*. Puis il accomplit quelques voyages en Angleterre, à Rome, et s'arrêta quelque temps à Strasbourg pour y étudier les écrits de Jacob Boehme. Sous la Révolution, il fut chargé de dresser le catalogue des manuscrits et des livres trouvés dans les maisons religieuses supprimées.

Les derniers écrits de Saint-Martin furent : *Considérations sur la Révolution française* (1796), pamphlet allégorique, *L'Crocodile* (1799), *Le Ministère de l'homme-esprit* (1802). Quoiqu'il ne fût pas à proprement parler un adepte, ce rêveur, qui s'appelait lui-même *le Philosophe de la spiritualité*, conçut une idée très haute de la valeur philosophique. Pour lui, l'erreur est dans le matérialisme », et la vérité, dans le « spiritualisme pur ». Il explique les choses sensibles par le principe, le verbe, dont l'homme a en lui la connaissance intime, unité vers laquelle la nature devient de plus en plus tendre. En dépit un nébuleux étrange de son style, Saint-Martin fut une sorte de précurseur. Il annonça et il prépara lui-même le retour du XIXe siècle au spiritualisme.

SAINT-MARTIN (Antoine-Jean), orientaliste, né et mort à Paris (1791-1832). Elève de Silvestre de Sacy, il fut nommé, en 1820, membre de l'Académie des inscriptions, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal en 1824, inspecteur des types orientaux à l'imprimerie royale en 1825, mais la monarchie de Juillet lui enleva la plupart de ses emplois. Citons de lui : *Notice sur l'Egypte sous les pharaons* (1811); *Mémoires historique et géographique de l'Arménie* (1818-1822), son ouvrage capital; *Nouvelles recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre et sur la chronologie des Ptolémées* (1820); *Fragments d'une histoire des Arsacides* (1834).

SAINT-MARTIN ou **SAINT-MARTIN-LA-CAUSSADE**, comm. de la Gironde, arrond. et à 3 kilom. de Blaye, non loin de l'estuaire de la Gironde; 855 hab. Bons vins rouges *Château-Charron, cru de la Barre, Château-de-Labrousse, clos Ferdignac*, etc. Eglise avec portail roman.

SAINT-MARTIN-AU-LAERT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 2 kilom. de Saint-Omer; 1.266 hab. Exploitation de marne, sucrerie. Ancien château de Scadenbourg.

SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 33 kilom. d'Yvetot; 1.[illegible] hab. Bains de mer des Petites Dalles. Eglise des XVe et XVIe siècles.

SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE ou **SAINT-MARTIN-DE-SENOZAN**, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 9 kilom. de Mâcon, non loin de la Saône, 644 hab. Bons vignobles donnant des vins blancs estimés *la Montagne, le Mortier, Perrières, Vigne-de-Bresse*, etc. Carrière.

SAINT-MARTIN-BOULOGNE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 2 kilom de *Boulogne*, sur le haut plateau entre la Liane et le Wimereux, à 3 kilom de la mer; 5.122 hab. Ancienne chapelle à Mont-l'Abbé.

SAINT-MARTIN-CHÂTEAU, comm. de la Creuse, arrond. et à 16 kilom. de Bourganeuf, sur la Maulde; 1 228 hab. Carderie, filature. Mégarithes.

SAINT-MARTIN-D'ABBAT, comm. du Loiret, arrond. et à 25 kilom. d'Orléans, non loin de la Loire, 967 hab. Ch. de f. Orléans.

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 15 kilom. de Bourges, sur le Moulon; 2.513 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines du château de la Salle-le-Roi. — Le canton a 11 comm. et 11.191 hab.

SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE, comm. de la Savoie, arrond. et à 27 kilom. de Moûtiers, sur le Merleret, sous-affluent du Rhône par le Doron de Bozel et l'Isère; 1.115 hab. Anthracite, plâtre, chaux, ardoises.

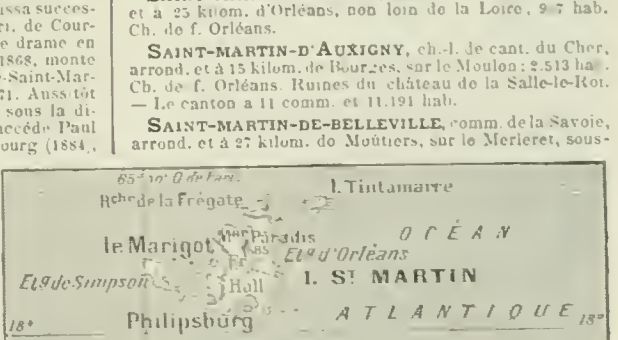

Iles Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON, comm. de Vaucluse, arrond. et à 11 kilom. d'Apt, au-dessus du Coulon, sous-affluent du Rhône par la Durance; 985 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de lignite. Minoteries.

SAINT-MARTIN-DE-CONNÉE, comm. de la Mayenne, arrond. et à 33 kilom. de Mayenne, au-dessus de l'Orthe; 1.475 hab. Carrière de granit.

SAINT-MARTIN-DE-FRESSENGEAS, comm. de la Dordogne, arrond. et à 24 kilom. de Nontron; 930 hab. Mines de pyrite, de fer et de manganèse.

SAINT-MARTIN-DE-FUGÈRES, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 19 kilom. du Puy; 1 [illegible] hab.

SAINT-MARTIN-DE-HINX, comm. des Landes, arrond. et à 29 kilom. de Dax; 1.277 hab. Château ruiné du XIIe s.

Saint-Martin-de-Lamothe

Saint-Martin-de-la-Plaine

Saint-Martin-de-Londres

Saint-Martin-de-Queyrières

Saint-Martin-de-Ré

Saint-Martin-de-Ribérac

Saint-Martin-de-Saint-Maixent

Saint-Martin-de-Sallen

Saint-Martin-de-Sanzay

Saint-Martin-des-Besaces

Saint-Martin-des-Bois, comm. de Loir-et-Cher, arrond. de Vendôme, sur l'affluent du Loir; 1.000 hab. Fabrique de cercueils.

Saint-Martin-des-Champs, comm. du Finistère, arrond. de Morlaix, à 4 kilom. de Morlaix; 1.118 hab. Hospice; fabrique de toiles. Monastère de bénédictins fondé au XIe siècle. Église de style ogival, dédiée à saint Martin. Dans ces bâtiments fut signé, le 19 avril 1759, par la députation de la province, le procès-verbal qui, le lendemain, fut déposé au Conservatoire des arts et métiers, à Paris, et qui contient la description, avec gravures, de la machine inventée par Jacques de Vaucanson pour le tissage des étoffes de soie. Les bâtiments du monastère ont été conservés : [illegible] de l'église, qui est un bel exemple de l'architecture du commencement du XIIIe siècle, et la tour construite en 1489 par l'abbé Pierre de Montreuil, architecte de la Sainte-Chapelle, une tourelle de l'ancienne enceinte, située à l'angle de la rue du Vert-Bois, etc.

Saint-Martin-de-Seignanx, ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 20 kilom. de Dax; 2.614 hab. Ateliers de construction de matériel de chemin de fer. — Le canton a 8 comm. et 6.[illegible] hab.

Saint-Martin-de-Sescas, comm. de la Gironde, arrond. et à 30 kilom. de la Réole, sur la Garonne, [illegible] Vin. Restes d'un château fort du Bleu-Moyen âge, [illegible], etc.

Saint-Martin-des-Noyers, comm. de la Vendée, arrond. de La Roche-sur-Yon; 1.[illegible] hab.

Saint-Martin-des-Olmes, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. de Thiers; [illegible] hab.

Saint-Martin-des-Prés, comm. du Nord, [illegible] hab.

Saint-Martin-d'Estréaux, comm. de la Loire, arrond. de Roanne, sur la Loire et son affluent le Lizon; 1.[illegible] hab. Fabriques de rubans, [illegible].

Saint-Martin-de-Valamas, comm. de l'Ardèche, arrond. de Tournon, sur la Daronne, affluent de la Fontolière; 2.[illegible] hab. Moulinage de soie, [illegible]. — Le canton a [illegible] comm. et [illegible] hab.

Saint-Martin-de-Valgalgues, comm. du Gard, arrond. d'Alais, [illegible] hab.

Saint-Martin-d'Hères, comm. de l'Isère, arrond. de Grenoble, [illegible] hab.

Saint-Martin-d'Oney, comm. des Landes, arrond. de Mont-de-Marsan, [illegible] hab.

Saint-Martin-du-Bois, comm. de la Mayenne, arrond. de Mayenne, [illegible] hab.

Saint-Martin-du-Mont, comm. de la Côte-d'Or, arrond. de Beaune, [illegible] hab.

Saint-Martin-du-Puy, comm. de la Nièvre, arrond. de Clamecy, [illegible] hab.

Saint-Martin-d'Uriage, comm. de l'Isère, arrond. et à 12 kilom. de Grenoble, sur le Vénéon, affluent de la Romanche; 1.764 hab.

Saint-Martin-en-Bresse, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 18 kilom. de Châlon-sur-Saône; 2.[illegible] hab. Fabrique de [illegible]. — Le canton a [illegible] comm. et [illegible] hab.

Saint-Martin-en-Coailleux, comm. de la Loire, arrond. de Roanne; [illegible] hab. Mines de houille de la Béraudière.

Saint-Martin-en-Haut, comm. de l'Isère, arrond. de Lyon, sur le versant [illegible] bassins du Rhône et de la Loire; 1.[illegible] hab. Papeteries. Huileries, [illegible].

Saint-Martin-Laouépie, comm. du Tarn, arrond. d'Albi, [illegible] sur le Viaur, qui la sépare de [illegible]. Fabrique de [illegible] et tissage de laine.

Saint-Martin-la-Méanne, comm. de la Corrèze, arrond. de Tulle, [illegible] kilom. de Tulle, près de la Dordogne, [illegible] Carrières de trévessac.

Saint-Martin-la-Plaine, comm. de la Loire, arrond. de Saint-Étienne, au versant sud des [illegible] Lyonnais; 1.715 hab. Houille. Restes de l'aqueduc romain du Mont-Pilat.

Saint-Martin-Lars, comm. de la Vienne, arrond. et à [illegible] kilom. de Civray, sur le Clain; 1.196 hab. Ch. de f. Orléans.

Saint-Martin-la-Sauveté, comm. de la Loire, arrondissement et à [illegible] kilom. de Roanne; 1.547 hab. Pierre à chaux. Château d'Aix (XVIIIe s.).

Saint-Martin-le-Beau, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Tours, à 1 kilom. de la rive droite du Cher; 1.207 hab. Ch. de f. Orléans. Église du XIe au XVIe siècle, beau portail roman.



Portail de l'église de Saint-Martin-le-Beau

Saint-Martin-Lestra, comm. de la Loire, arrond. et à [illegible] kilom. de Montbrison; 1.[illegible] hab.

Saint-Martin-le-Vinoux, comm. de l'Isère, arrond. et à 5 kilom. de Grenoble, au-dessus de l'Isère, affluent du Rhône; 968 hab. Fabrique de ciment.

Saint-Martin-Sainte-Catherine, comm. de la Creuse, arrond. et à 18 kilom. de Bourganeuf, au-dessus de la rive droite de la Vige; 1.376 hab. Église : chœur du XIIIe siècle, fresques du règne de Louis XII.

Saint-Martin-Sepert, comm. de la Corrèze, arrond. et à 20 kilom. de Brive, près de la Soyre; 919 hab.

Saint-Martin-Terressus, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 21 kilom. de Limoges, au-dessus du Taurion; 940 hab. Papeterie.

Saint-Martin-Valmeroux, comm. du Cantal, arrond. et à 18 kilom. de Mauriac; 1.283 hab. Église gothique du XIVe siècle. Source minérale de la Font-Sainto.

Saint-Martin-Vésubie, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 59 kilom. de Nice, au-dessus de la Levens, affluent du Var; 1.979 hab. Station estivale fréquentée. Source sulfureuse alcaline froide; petit établissement thermal. Granit blanc, soufre, fer. — Le canton a 5 comm. et 5.729 hab.

Saint-Martory, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Gaudens, sur la Garonne et à l'origine du *canal de Saint-Martory*; 1.651 hab. Nombreux restes archéologiques. Pont du XVIIIe siècle. Châteaux de Montpezat et de Roquefort, à demi ruinés. A quelques kilomètres du bourg, ruines de l'abbaye cistercienne de Bonnefont XIIe s.), sépulture des comtes de Comminges. — Le canton a 12 comm. et 4.667 hab.

Saint-Martory (canal de), canal d'irrigation de la Haute-Garonne, creusé en 1867 pour l'arrosage de la grande plaine de la rive gauche de la Garonne, en amont de Toulouse. Il commence en aval de Saint-Martory et se termine à Toulouse, après un parcours de 70 kilom.

Saint-Mary-Church, ville maritime d'Angleterre [illegible] de Devon; 5.890 hab. C'est un faubourg de Torquay.

Saint-Mary's, bourg du Canada (Nouveau-Brunswick [illegible] York), sur le fleuve Saint-Jean; 3.100 hab.

Saint-Marys, ville du Canada (prov. d'Ontario [comté de Perth]), sur la Tamise, affluent du lac Saint-Clair; [illegible] hab.

Saint-Mary's, comm. d'Irlande (Munster [comté de Tipperary]), sur le Suir, tributaire du havre de Waterford; 12.[illegible] hab. Elle comprend la ville de Clowmel.

Saint-Mary's, comm. d'Irlande (Leinster [comté de Wicklow]), sur le Barrow, tributaire du havre de Waterford; 7.[illegible] hab.

Saint-Mathieu, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 17 kilom. de Rochechouart, à 1 kilom. 1/2 du [illegible]. Fabr. Église des XIIIe et XVe siècles. Tuilerie et papeterie. — Le canton a 7 comm. et [illegible] hab.

Saint-Mathieu (cap), promontoire oriental du dép. du Finistère, sur le territoire de la [illegible], arrond. et à 21 kilom. de Brest. [illegible] porte un phare, un ha[illegible] de Saint-Mathieu. Ruines [illegible] du cap Saint-Mathieu, [illegible] le Four et sur les îles de [illegible].

Saint-Mathurin, comm. de Maine-et-Loire, arrond. [illegible] Angers, sur la rive droite de la Loire, à 221 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de graines et de vins. Constructions mécaniques, tonnellerie, vannerie, moulins. Église : stalles et boiseries du XVIIIe siècle.

Saint-Mathurin, comm. de la Vendée, arrond. et à 9 kilom. des Sables-d'Olonne; 932 hab.

Saint-Maur, comm. de l'Indre, arrond. et à 3 kilom. de Châteauroux, sur l'Indre; 1.458 hab. Ch. de f. Orléans. Distillerie, fours à chaux, minoteries.

Saint-Maur-des-Fossés, ch.-l. de cant. de la Seine, arrond. et à 18 kilom. de Sceaux, à 8 kilom. de Paris, dans la grande boucle que décrit la Marne avant son confluent avec la Seine; 23.035 hab. Ch. de f. Est. Carrières. Le chœur de l'église date du XIIIe siècle. Un tunnel, creusé sous la *colline de Saint-Maur*, donne passage à un canal qui évite aux bateaux un long détour. La *presqu'île de Saint-Maur* fut souvent choisie comme refuge lors des invasions. Les moines de Saint-Maur-Glanfeuil y apportèrent le corps de leur patron, au moment des invasions normandes, dans l'abbaye des Fossés, qui a gardé une partie des reliques du saint, dont elle a pris le nom, et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle eut un pèlerinage célèbre. Il ne reste rien de l'abbaye, ni d'un château du XVIe siècle commencé par Philibert Delorme. C'est à Saint-Maur que fut signé le traité qui mit fin à la guerre de la ligue du Bien public, en 1465. — Le canton a 4 comm. et 34.648 hab.

Saint-Maur-sur-Loire, hameau de la comm. du Thoureil, dép. de Maine-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Saumur, sur la *Loire*. Bâtiments des XVIIe et XVIIIe s., porte romane, oratoire du XIIIe siècle. Restes de l'abbaye de *Glanfeuil*, le premier monastère de Gaule qui, selon la légende, aurait adopté la règle bénédictine apportée par saint Maur.

Saint-Maurice, comm. de la Seine, arrond. et à 15 kilom. de Sceaux, à 1 kilom. de Paris (tramways); 7.325 hab. Hospice d'aliénés dit « de Charenton »; asiles pour les ouvriers convalescents et victimes d'accidents. Fabrique de porcelaine. Saint-Maurice a été d'abord une dépendance de l'abbaye de Saint-Denis, connue sous le nom du Petit-Charenton. Les protestants de Paris ont eu là leur temple, de 1606 à 1685. Cet édifice fut démoli lors de la révocation de l'édit de Nantes. Patrie d'Eugène Delacroix, à qui un monument a été élevé.



Armes de Saint-Maurice.

Saint-Maurice, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 20 kilom. de Clermont-Ferraud; 819 hab. Sources minérales.

Saint-Maurice, comm. de la Creuse, arrond. et à 41 kilom. de Guéret, entre les sources de la Bramo et de la Semme, affluents de la Gartempe; 1.996 hab.

Saint-Maurice, comm. de la Vienne, arrond. et à 29 kilom. de Civray, sur la Clouère; 1.220 hab. Tuileries, fours à chaux. Belle église romane.

Saint-Maurice, comm. de la Charente, arrond. et à 6 kilom. de Confolens, sur la Goire, affluent de la Vienne; 1.895 hab.

Saint-Maurice, bourg du Canada (prov. de Québec [comté de Champlain]); 3.000 hab. Fer, tourbe, scieries.

Saint-Maurice, rivière de l'Amérique septentrionale, dans le Canada inférieur. Elle prend sa source à la *Hauteur des terres*, à plus de 400 mètres d'altitude, coule d'abord au N.-E., puis, décrivant une courbe, se dirige au S.-E. et se jette dans le Saint-Laurent à Trois-Rivières, après un cours de 575 kilom.

Saint-Maurice, comté du Dominion canadien (prov. de Québec), sur le Saint-Laurent; 6.532 kilom. carr.; 25.000 hab. Ch.-l. *Trois-Rivières*.

Saint-Maurice (en lat. *Agaunum*), ville de Suisse (cant. de Valais, à 27 kilom. O. de Sion et à l'entrée du défilé formé par la Dent du Midi et la Dent de Morcles, et traversé par le Rhône. C'est là que furent martyrisés saint Maurice et ses compagnons. Sur le lieu du martyre s'élève une célèbre abbaye fondée au IVe siècle; plusieurs fois dévastée par les Lombards et les Sarrasins, elle se releva toujours de ses ruines. L'abbé qui la dirige porte les titres de comte et d'évêque de Bethléem *in partibus*. Riche bibliothèque. Au-dessus du château, qui lui-même domine la ville, s'ouvre, dans la montagne, la *Grotte des fées*, profonde de plus de 700 mètres.

Saint-Maurice-de-Gourdans, comm. de l'Ain, arrond. et à 39 kilom. de Trévoux, sur une colline, près du confluent de l'Ain et du Rhône; 1.019 hab.

Saint-Maurice-de-Lignon, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 41 kilom. d'Yssingeaux, au-dessus du *Lignon Vellave*, affluent de la Loire; 2.210 hab. Ruines des châteaux de Lignon et de Maubourg.

Saint-Maurice-des-Noues, comm. de la Vendée, arrond. et à 19 kilom. de Fontenay-le-Comte, près de la Mere (bass. de la Sèvre Niortaise); 1.074 hab. Houille.

Saint-Maurice-en-Gourgois, comm. de la Loire, arrond. et à 29 kilom. de Montbrison; 1.764 hab. Commerce de bestiaux. Ruines des châteaux du *Bois* et du *Prunery*.

Saint-Maurice-la-Fougereuse, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 26 kilom. de Bressuire, près de l'Ouère, affluent de l'Argenton; 962 hab.

Saint-Maurice-les-Châteauneuf, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 29 kilom. de Charolles, au-dessus du Sornin; 1.659 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Bons vins ordinaires. Carrière. Usine préparant le crin végétal; scieries.

Saint-Maurice-l'Exil, comm. de l'Isère, arrond. et à 20 kilom. de Vienne, non loin du Rhône; 1.084 hab. Corderie et filature de laines, huilerie, minoterie.

Saint-Maurice-près-Pionsat, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 56 kilom. de Riom; 1.603 hab. Filon de quartz avec galène.

Saint-Maurice-sur-Aveyron, comm. du Loiret, arrond. et à 17 kilom. de Montargis, sur l'*Aveyron*, affluent du Loing, 1.615 hab.

SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE, comm. du Rhône, arrond. et à 28 kilom. de Lyon, près de la gorge du Bozançon, sous-affluent du Rhône par le Gier; 1 190 hab. Houille, tonnellerie, huilerie. Église du XIIIe siècle.

SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE, comm. des Vosges, arrond. et à 28 kilom. de Remiremont, sur la Moselle et la petite rivière de l'Agne; 2.916 hab. Filatures, tissages mécaniques de coton et de laine; scieries.

SAINT-MAURIN, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 27 kilom. d'Agen; 941 hab. Église; chœur du XIe siècle, nef du XVe siècle. Restes d'une abbaye bénédictine du XIe siècle.

SAINT-MAX, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 2 kilom. de Nancy, dans la plaine de la Moselle, au pied d'une colline; 2.058 hab. Aciérie. Bonnoterie.

SAINT-MAXIMIN, ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 12 kilom. de Brignoles, sur un sous-affluent de l'Argens; 2 189 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Marbre, plâtre; fabrique de cire, huilerie. Grande et belle église gothique des XIIIe et XIVe siècles. Crypte très ancienne sous l'église. — Le canton a 8 comm. et 7.691 hab.

SAINT-MAXIMIN, comm. de l'Oise, arrond. et à 12 kilom. de Senlis; 1.265 hab. Carrières.

SAINT-MAYEUX, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Loudéac; 1.568 hab. Belle tour qui, en 1780, était le clocher de l'abbaye de Bonrepos, d'où on l'a transportée pierre à pierre.

SAINT-MÉARD, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 38 kilom. de Limoges, près de la Briance; 1.106 hab.

SAINT-MÉARD-DE-GURSON, comm. de la Dordogne, arrond. et à 26 kilom. de Bergerac; 1.219 hab. Bons vins rouges et blancs (*Domaine de Gouyat, Château-du-Bost, Château-du-Buisson, Château-du-Gravat*, etc.). Belle église des XIIe et XVe siècles. Bas-reliefs romans. Tombelles.

SAINT-MÉDARD, comm. de la Creuse, arrond. et à 13 kilom. d'Aubusson; 1.273 hab. Mine de houille.

SAINT-MÉDARD, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. de La Rochelle; 1.061 hab.

SAINT-MÉDARD, comm. de la Dordogne, arrond. et à 36 kilom. de Périgueux; 922 hab. Fonderie, forges.

SAINT-MÉDARD-DE-GUIZIERES, comm. de la Gironde, arrond. et à 20 kilom. de Libourne, sur l'Isle; 1.325 hab. Ch. de f. Orléans. Vignobles. Distillerie, tonnellerie, huilerie.

SAINT-MÉDARD-DE-MUSSIDAN, comm. de la Dordogne, arrond. et à 28 kilom. de Riberac; 991 hab.

SAINT-MÉDARD-D'EYRANS, comm. de la Gironde, arrond. et à 15 kilom. de Bordeaux, à l'entrée de la région landaise; 618 hab. Ch. de f. Midi. Vignoble situé dans les secondes Graves, et qui donne des vins blancs estimés, puis de bons vins rouges (*Château-Lamothe, Cattroi, Château-de-Luprade, A Cruseau, domaine de Quentin, clos Lafarge, cru Matelot, Chateau-d'Eyrans*, etc.). Débris romains.

SAINT-MÉDARD-EN-JALLES, comm. de la Gironde, arrond. et à 13 kilom. de Bordeaux, sur la Jalle-de-Blanquefort, dans la région des Landes; 4 407 hab. Ch. de f. de Lacanau à Bordeaux, à Saint-Médard-en-Jalles et à Issac. Située dans le Médoc, cette commune donne d'excellents vins rouges. Principaux crus : *Château-Le-Bourdieu, Château-Vieilleville, Château-Rallye-Souges, Château-Sans-Souci, Château-de-Grailly, Château-Belfort, A Monplaisir, Au Bourg*, etc. Poudrerie. Fabrique de cirage, scieries, tonnelleries. Retranchements antiques.

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 22 kilom. de Rennes; 1.018 hab. Ch. de f. Ouest. Mégalithe.

SAINT-MÉEN, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 22 kilom. de Montfort; 2.971 hab. Ch. de f. Ouest. Église avec tombeau de saint Méen, salle capitulaire (XIIIe s.) et bâtiments d'une abbaye fondée sous Clotaire II, aujourd'hui petit séminaire. — Le canton a 9 comm. et 12.595 hab.

SAINT-MÉGRIN (Paul DE STUER DE CAUSSADE, comte DE), de la famille de Quélen, mignon de Henri III, mort à Paris en 1578. Premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de la Saintonge et de l'Angoumois et maestre de camp de la cavalerie légère, il fut célèbre par ses duels et mourut assassiné par les gens de Henri de Guise, dont il avait séduit la femme, Catherine de Clèves.

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Malo; 2.913 hab.

SAINT-MÊME, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 28 kilom. de Nantes, sur le Tenu, affluent du l'Acheneau; 1.071 hab.

SAINT-MÊME, comm. de la Charente, arrond. et à 16 kilom. de Cognac; 1.192 hab. Port actif. Carrières; chaux. Vignobles dont les produits fournissent un cognac estimé.

SAINT-MEMMIE, comm. de la Marne, arrond. et à 1 kilom. de Châlons; 970 hab. Petit séminaire. Fromageries.

SAINT-MENGES, comm. des Ardennes, arrond. et à 5 kilom. de Sedan, non loin de la Meuse; 1.516 hab. Filature; fabrique de draps. Chaux et plâtre.

SAINT-MENOUX, comm. de l'Allier, arrond. et à 9 kilom. de Moulins, au-dessus du confluent du Chameron et de l'Ours; 1.191 hab. Ch. de f. de Moulins à Cosne-sur-l'Œil. Fours à chaux. Grande église (mon. hist.), reste d'une abbaye de bénédictins fondée au XIe siècle.

SAINT-MERD-DE-LAPLEAU, comm. de la Corrèze, arrond. et à 24 kilom. de Tulle, au-dessus d'un petit torrent; 942 hab. Église (porche du XIIIe s.).

SAINT-MERD-LA-BREUILLE, comm. de la Creuse, arrond. et à 19 kilom. d'Aubusson, sur le faîte, entre la Mouzette et la Ramade; 1.135 hab. Ch. de f. Orléans. Tumulus de Manoux. Ruines du château de Hautefeuille.

SAINT-MESMIN, comm. de la Dordogne, arrond. et à 54 kilom. de Périgueux, près de l'Auvezere; 1.106 hab.

SAINT-MESMIN, comm. de la Vendée, arrond. et à 42 kilom. de Fontenay-le-Comte, 1.872 hab. Ch. de f. Etat. Dolmen.

SAINT-MEXANT, comm. du dép. de la Corrèze, arrond. et à 12 kilom. de Tulle, au-dessus d'un ruisseau du bassin supérieur du Maumont; 1.088 hab.

SAINT-M'HERVÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 10 kilom. de Vitre; 1.675 hab.

SAINT-MICHAEL-ON-WYRE, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le *Wyre*, petit fleuve côtier, 4.090 hab.

Saint-Michel (ORDRES DE). V. MICHEL *ordres de* SAINT-).

SAINT-MICHEL, l'un des huit gouvernements de la Finlande (N.-O. de la Russie, séparé du golfe de Finlande et du lac Ladoga par les gouvernements de Nyland et de Viborg; 22.841 kilom. carr.; 190.000 hab. Capit. *Saint-Michel*.

SAINT-MICHEL, bourg de la Finlande N.-O. de la Russie), capit. du *gouvern. de Saint-Michel*, à l'extrémité nord-ouest du grand lac Saissma; 3.000 hab.

SAINT-MICHEL, ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Jean de Maurienne, sur l'Arc, sous-affluent du Rhône par l'Isère; 2.915 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Anthracite, marbre, chaux hydraulique. Taillanderie, fabrique de pâtes alimentaires, minoteries. Ancien donjon féodal. — Le canton a 8 comm. et 6.820 hab.

SAINT-MICHEL, SAINT-MICHEL-D'ENTRAIGUES ou **SAINT-MICHEL-SUR-CHARENTE**, comm. de la Charente, arrond. et à 5 kilom. d'Angoulême, près de la Charente; 1.246 hab. Ch. de f. Etat. Curieuse église octogonale de style roman (1137).

SAINT-MICHEL, SAINT-MICHEL-EN-THIÉRACHE ou **SAINT-MICHEL-ROCHEFORT**, comm. de l'Aisne, arrond. et à 23 kilom. de Vervins; 5.003 hab. Ch. de f. Est. Forges, filature de laine peignée, tissage mécanique, grande manufacture de chaussures. Belle église, dont l'abside, le chœur et le transept datent du XIIe siècle.

SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. de Paimbœuf, à l'embouchure de la Loire; 1.161 hab. Plage fréquentée. Source ferrugineuse à la Viauderie.

SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES, comm. de la Sarthe, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Calais, sur le ruisseau de la Nogue; 1.227 hab. Ch. de f. de Mamers à Saint-Calais. Vieux château de la *Couture*.

SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 6 kilom. de Libourne, au pied des coteaux de Canon et non loin de la Dordogne; 616 hab. Vins rouges de côtes, les meilleurs du Fronsadais, et vins blancs de palus recherchés. Principaux crus : en côtes, *Vray-Canon-Boyer, Château-Canon, Vrai-Canon-Bodet, Canon-Saint-Julien, Canon, Château-Cassagne, Château-Mausse*, etc.; en palus, *A Campus, Au Grand-Bardeaux, A Grand-Billac*, etc. Tonnellerie; fabrique de charrues.

SAINT-MICHEL-EN-L'HERM, comm. de la Vendée, arrond. et à 43 kilom. de Fontenay-le-Comte, sur une butte du Marais poitevin; 2.815 hab. Ruines d'une abbaye fondée en 682, reconstruite à la fin du XVIIe siècle par l'architecte Leduc. Près du village, célèbres buttes du même nom, énorme amas d'huîtres fossiles.

SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ, comm. de la Vendée, arrond. et à 5 kilom. de Fontenay-le-Comte, près de la lisière nord du Marais poitevin; 1.101 hab. Grottes de *Brelouze*.

SAINT-MICHEL-L'ÉCLUSE-ET-LEPARON, comm. de la Dordogne, arrond. et à 27 kilom. de Ribérac; 1.258 hab. Vins blancs ordinaires (*Château de Saint-Sicoire, a Vignaud, la Gravette*, etc.).

SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE, comm. de la Vendée, arrond. et à 17 kilom. de Fontenay-le-Comte; 1.633 hab. Belle église gothique.

SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE, comm. des Vosges, arrond. et à 7 kilom. de Saint-Dié; 1.200 hab. Ch. de f. Est. Tissages mécaniques, huilerie; source intermittente.

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 16 kilom. de Corbeil, sur l'*Orge*, affluent de la Seine; 1.020 hab. Ch. de f. Orléans. L'église, moderne, a de beaux vitraux de la Renaissance.

SAINT-MIHIEL, ch.-l. de cant. de la Meuse, arrond. et à 18 kilom. de Commercy, sur la rive droite de la Meuse, au pied des côtes de Meuse; 9.350 hab. Ch. de f. Est. Siège de la cour d'assises de la Meuse et du tribunal civil de l'arrondissement, de la 10e division d'infanterie; bibliothèque; collège. Fabriques de lunetterie, de bonneterie; broderies sur tissus; scieries mécaniques. L'église paroissiale (XVe, XVIe et XVIIe s.), et surtout l'église Saint-Étienne, renferment de belles œuvres du célèbre sculpteur lorrain Ligier Richier (XVIe s.). On remarque encore, près de l'église paroissiale, de magnifiques bâtiments du XVIIe siècle, restes de l'abbaye de Saint-Mihiel, fondée au IXe siècle, et dont la ville a pris le nom. Au sommet d'une colline, à 1 kilom., fort d'arrêt dit « du Camp des Romains ». Patrie de Ligier Richier, du dessinateur Jean Bérain, de Guillaume de Marcillat, du général Blaise. — Le canton a 28 comm. et 20.300 hab.



Armes de Saint-Mihiel.

SAINT-MOLF, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Nazaire; 1.311 hab. Marais salants. Ancien manoir de la duchesse Anne.

SAINT-MONTANT, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 32 kilom. de Privas; 1 102 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Minoteries. Montant est le nom d'un martyr africain, disciple de saint Cyprien de Carthage.

SAINT-MOREIL, comm. de la Creuse, arrond. et à 18 kilom. de Bourganeuf; 1.216 hab.

SAINT-MORILLON, comm. de la Gironde, arrond. et à 27 kilom. de Bordeaux, sur le Guamort, dans la région des Landes; 738 hab. Ch. de f. des Landes. Bons vins rouges, classés parmi les seconds Graves, et vins blancs très estimés, sous-crus des Graves de Saint-Morillon : Prieuré-Lalande, *Château-Caumont, Château-Lamarque, Grandille, Luguault, Le Bourgailh*, etc. Église du XVe siècle. Vieux château fort avec restes du XVe siècle. Vieux château.

SAINTMORYSIE [illegible] Grave de composées trifoliées [illegible] arrosées aromatiques à fleurs jaunes, [illegible] au Cap.

SAINT-MULLIN'S, comm. d'Irlande, [illegible] comté de Carlow, à 2 kilom. S. de Borris; 673 hab.

SAINT-NABORD, comm. des Vosges, arrond. et à 3 kilom. de Remiremont, sur la Moselle; 1 819 hab. Ch. de f. Est. Carrière de grès. Fabrique de tissages, papeterie, tissage mécanique.

SAINT-NAZAIRE, ch.-l. d'arrond. de la Loire-Inférieure, à la rive droite de l'embouchure de la Loire dans l'Atlantique, à 59 kilom. de Nantes; 27 814 hab. Ch. de f. Est. Carrière de grès. Fabrique de tissages, papeterie, tissage mécanique.

SAINT-NAZAIRE, ch.-l. d'arrond. de la Loire-Inférieure, à la rive droite de l'embouchure de la Loire dans l'Atlantique, à 59 kilom. de Nantes; 27 814 hab. Ch. de f. Orléans. Ouest et Etat. Port de mer sur la rive droite de la Loire, très près de son embouchure, et uni commercialement avec la rade par un chenal. La rade, très sûre, d'accès facile, comprend la grande rade, à l'aval de la ville, profonde de 8 mètres aux plus basses mers; la petite rade, en amont, profonde de 15 mètres en avant du port. Saint-Nazaire importe et exporte des produits divers. Point de départ des deux lignes postales du Mexique, des Antilles, de l'Amérique centrale. Importants chantiers de constructions navales (Société des ateliers et chantiers de la Loire, Société des ateliers et chantiers de Saint-Nazaire-Penhoet); scieries mécaniques, ateliers de constructions mécaniques, usine à briquettes, tonnellerie, minoterie, usine pour l'agglomération des minerais et la production de blocs destinés à la métallurgie du fer. Église moderne, style du XIVe siècle. Dolmen mon. hist., au milieu d'une place. — L'arrondissement a 11 cant., 56 comm. et 186.132 hab.; le canton a 4 comm. et 53 [illegible] hab.



Armes de Saint-Nazaire.

SAINT-NAZAIRE, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 22 kilom. de Marennes, près de la Charente, à 2 kilom. de l'Atlantique; 1.346 hab. Marais salants.

SAINT-NAZAIRE, comm. de l'Aude, arrond. et à 13 kilom. de Narbonne, sur l'Aude; 976 hab.

SAINT-NECTAIRE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 27 kilom. d'Issoire; 1.209 hab. Fromages estimés. Eaux thermales, bicarbonatées et chlorurées sodiques, ferrugineuses, gazeuses, alcalines. Elles s'emploient avec succès dans les rhumatismes, les paralysies, les leucorrhées, la gravelle, etc.

Il est probable que les eaux minérales de Saint-Nectaire furent utilisées dès l'époque romaine, à en juger par les débris de piscines qui y ont été découverts. Sur le mont Cornador (fontaine pétrifiante), subsistent les ruines d'un château fort du Xe siècle, contemporain sans doute d'une église curieuse de style roman auvergnat, dont la voûte est soutenue par 98 colonnes, aux chapiteaux curieusement sculptés. Les environs de Saint-Nectaire sont pittoresques.

SAINT-NIC, comm. du Finistère, arrond. et à 15 kilom. de Châteaulin, au pied du Menehom; 1.191 hab.

SAINT-NICHOLAS, comm. d'Irlande (Connaught), comté de Galway, sur le Corrib, émissaire du lac du même nom; 9.100 hab.

SAINT-NICOLAS, ville de Belgique (Flandre-Orient., ch.-l. d'arr.; 30.288 hab. Fabriques de dentelles, filatures de laine et de coton, poteries. Église Saint-Nicolas, du XVIIe siècle. Église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, datant de 1841, ornée de magnifiques peintures murales. Hôtel de ville, édifice moderne très remarquable.

SAINT-NICOLAS ou **SAINT-NICOLAS-DU-PORT**, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 12 kilom. de Nancy, sur la Meurthe et le canal de la Marne au Rhin; 5.827 hab. Ch. de f. Est. Mines de sel gemme, fonderie de métaux, fabrique de produits chimiques, filature et effilochage de cotons, tissage de laine, fabrication de broderies. Église gothique des XVe et XVIe siècles, avec deux tours carrées (mon. histor.). Saint-Nicolas avait au moyen âge un pèlerinage célèbre et des foires très importantes, que le duc Charles III reorganisa en 1597; sa décadence date de l'année 1635, où elle fut pillée par les Suédois. — Le canton a 25 comm. et 24.618 hab.



Armes de Saint-Nicolas.

SAINT-NICOLAS, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 1 kilom. d'Arras, sur la Scarpe; 1.286 hab. Bougie, stearine, huiles, chaux.

SAINT-NICOLAS, comm. de Belgique, prov. et arrond. de Liège; 7.767 hab. Mines de houille.

SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 13 kilom. de Dieppe; 2.274 hab. Fonderie de cuivre; fabriques de baromètres, de thermomètres, de lampes électriques. Église des XIIIe et XVe s.

SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Chinon, au-dessus de la plaine qu'arrose la Loire; 1.573 hab. Vins rouges estimés, rappelant les médocs par leur parfum. Tonnellerie.

SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE, ch.-l. de cant. (Tarn-et-Garonne), arrond. et à 11 kilom. de Castelsarrasin, à 2 kilom de la Garonne; beau pont suspendu (1.412 m.). Élève de bestiaux. Gaufres estimées. Église du XVe siècle. — Le canton a 15 comm. et 7.817 hab.

SAINT-NICOLAS-DE-FONT-SAINT-PIERRE, comm. de l'Eure, arrond. et à 18 kilom. des Andelys; 247 hab.

SAINT-NICOLAS-DE-REDON, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 48 kilom. de Saint-Nazaire, sur le canal de Nantes à l'Est, près de la Vilaine; 2 486 hab. Construction de bateaux. — Le canton a 4 comm. et 14.572 hab.

Saint-Nicolas-de-Bliquetuit [illegible]

Saint-Nicolas-de-Pelem [illegible]

Saint-Nicolas-près-Granville [illegible]

Saint-Ninian [illegible]

Saint-Nizier [illegible]

Saint-Nizier-d'Azergues [illegible]

Saint-Nizier-de-Fornas [illegible]

Saint-Nizier-le-Bouchoux [illegible]

Saint-Nolff, [illegible]

Saint-Non [illegible]

Saint Office [illegible] V. Inquisition.

Saintois [illegible] V. Xaintois.

Saint-Olaf [illegible] V. Olaf (*ordre de* Saint-).

Saint-Olave-Mart-Gate, [illegible]

Saint-Omer, [illegible] du Pas-de-Calais, à [illegible] sur la Nieuwfosse, [illegible] Fabrique de [illegible]. Raffinerie de [illegible]. Fabrique de pipes, [illegible] Commerce de [illegible]. Bons St-Aug. au VIe siècle, [illegible] à un évêque de Thérouanne, [illegible] III fut [illegible] à la baie [illegible] par Guirlaudon [illegible] Traité de Prise [illegible] Les Anglais [illegible] Église Notre-Dame [illegible] sur [illegible] et le [illegible] saint Erkembode [illegible], d'un chanoine, [illegible] de l'église du



Saint-Onen [illegible]

Saintonge [illegible] compris dans l'Aquitaine. Les Wisigoths s'en emparèrent [illegible] Francs en [illegible] Eudes [illegible] d'Aquitaine [illegible] États [illegible] en dot à Henri II [illegible] la Saintonge [illegible] sur [illegible] Le reste [illegible] et par Charles V, et [illegible] de [illegible] [illegible] religieux du [illegible]

Saint-Ouen [illegible] de la Seine, arrond. et à [illegible] de la rive droite de la Seine, [illegible] très actif sur la [illegible] Nord et Ouest [illegible] Grand [illegible] [illegible] [illegible]

de l'Agly et de la Boulzane ; 2.310 hab. Sources minérales. Fabrique de plâtre, de pipes de bruyère, d'outres, d'espadrilles, etc. Bon vin. — Le canton a 11 comm et 6.426 hab.

SAINT-PAUL, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 9 kilom. de Thonon, non loin du lac Léman ; 1.288 hab.

SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 15 kilom. de Lavaur, au-dessus de l'Agout ; 1.035 hab. Ch. de f. Midi. Patrie de Ph. Pinel. — Le canton a 10 comm. et 5.715 hab.

SAINT-PAUL-DE-JARRAT, comm. de l'Ariège, arrond. et à 8 kilom. de Foix, sur le Sios, affluent de l'Ariège ; 1.094 hab. Ch. de f. Midi. Métallurgie.

SAINT-PAUL-DE-LOANDA ou **LOANDA** (en portug. *São Paulo de Assumpçaõ de Loanda*), port de la côte occidentale de l'Afrique portugaise (Angola), sur une baie de l'Atlantique. C'est un des plus grands établissements de toute la côte occidentale de l'Afrique ; 16.000 hab. Port sûr et bien abrité, mais envasé. Commerce aux mains des Anglais.

SAINT-PAUL-D'ESPIS, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 11 kilom. de Moissac ; 952 hab. Église du XIIe siècle. A 3 kilom., église de Saint-Jean-de-Cornac (XIIIe s., tombeau des Gontaut-Biron).

SAINT-PAUL-DE-TARTAS, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 32 kilom. du Puy, sur un plateau parsemé de cônes volcaniques ; 1.225 hab.

SAINT-PAUL-DU-BOIS, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. de Saumur, sur la Gaubertière, affluent du Layon ; 958 hab.

SAINT-PAUL-DU-VERNAY, comm. du Calvados, arrond. et à 12 kilom. de Bayeux ; 900 hab. Ruines du prieuré du Mesnil-Hamel (XVIIe et XVIIIe s.).

SAINT-PAUL-EN-BORN, comm. des Landes, arrond. et à 74 kilom. de Mont-de-Marsan, sur l'Escource ; 950 hab.

SAINT-PAUL-EN-GÂTINE, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 31 kilom. de Parthenay, près de la source de la Vendée ; 1.113 hab.

SAINT-PAUL-EN-JARRET, comm. de la Loire, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Étienne, au-dessus du Dorley, affluent du Gier ; 3.944 hab. Houille. Moulinage de soie, four à chaux ; fabrique de crayons, de porte-plumes, de jouets. Restes des remparts.

SAINT-PAULET-DE-CAISSON, comm. du Gard, arrond. et à 40 kilom. d'Uzès ; 1.905 hab. Lignite. Verrerie. A 5 kilom. S.-O., église et bâtiments (XVIIe s.) de la chartreuse de Valbonne.

SAINT-PAULIEN, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 18 kilom. du Puy, sur un plateau très tourmenté, au-dessus du Bourbouillon, sous-affluent de la Loire par la Borne ; 2.696 hab. A 3 kilom. S., forme-école de Nolhac. Curieuse église du XIe siècle, agrandie au XIIIe, surmontée d'une tour gothique et d'une flèche du XIVe siècle. Saint-Paulien s'appelait autrefois *Revessio* ou *Ruessium* et était la capitale du pays Vellave à l'époque gallo-romaine. — Le canton a 7 comm. et 6.807 hab.

SAINT-PAUL-LA-ROCHE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 33 kilom. de Nontron ; 1.815 hab.

SAINT-PAUL-LE-JEUNE, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 33 kilom. de Largentière ; 1.249 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Houille.

SAINT-PAUL-LÈS-DAX, comm. des Landes, arrond. et à 1 kilom. de Dax, sur l'Adour ; 3.720 hab. Église des XIIe, XIVe et XVe siècles. Minerai de fer, sel gomme, tourbe. Haut fourneau, forge, minoterie. Sources servant à alimenter la ville de Dax.

SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS, comm. de la Drôme, arrond. et à 25 kilom. de Valence, sur la Joyouse, affluent de l'Isère ; 952 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 26 kilom. de Montélimar, sur un torrent qui gagne le Lauzon, affluent du Rhône ; 2.185 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Phosphate de chaux, tripoli, kaolin. Commerce de graine de vers à soie et de soie. Église Notre-Dame, ancienne cathédrale des XIe et XIIe siècles. — Le canton a 10 comm. et 9.321 hab.

SAINT-FAVIN (Denys SANGUIN **de**), poète français, né à Paris en 1600, mort en 1670. Entré tout jeune dans les ordres, il fut pourvu d'une abbaye et mena une vie facile, dans une retraite voluptueuse où ne dédaignait pas de fréquenter le grand Condé, et où se rendait souvent une joyeuse compagnie de *libertins*, et notamment Théophile, son maître et son ami. C'est ce qui l'a fait attaquer comme *athéiste*, notamment par Boileau, et a fourni les éléments d'un récit d'après lequel il se serait converti à la suite d'un rêve : Théophile, la nuit même de sa mort, l'aurait appelé et lui aurait ordonné de revenir à Dieu. Saint-Favin n'a laissé qu'un petit livre de vers ; des *Lettres*, bien rimées ; des *Épigrammes*, fines et gauloises ; des *Stances* amoureuses ; des *Rondeaux*, des *Chansons*, des *Épitaphes* conformes à la poétique de son époque, enfin des *Sonnets*, où tantôt il se livre, à la suite de Dulau, au jeu des bouts-rimés, tantôt il rivalise avec la galanterie fade et précieuse des Gombauld et des Malleville.

SAINT-PÉ ou **SAINT-PÉ-DE-BIGORRE**, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 10 kilom. d'Argelès-Gazost, au-dessus du gave de Pau ; 1.969 hab. Mines de fer, plomb argentifère, cuivre, zinc. — Le canton a 4 comm. et 2.947 hab.

SAINT-PÉE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 23 kilom de Bayonne, sur la Nivelle ; 2.396 hab.

SAINT-PÉRAY, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 15 kilom. de Tournon, au confluent du Merdari et du Miolan, tributaires du Rhône ; 2.603 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins blancs renommés, possédant beaucoup de sève et de moelleux. (Une partie de ces vins est champagnisée ; les crus les plus renommés sont : *Coteau-Gaillard*, *Solignacs*, *Thioulet*, *Côte-de-Hongrie*, etc.) Marbres roses et bleus ; mine de pyrites de fer. Commerce de vins et fruits. Carrosserie. — Le canton a 10 comm. et 9.314 hab.

SAINT-PÉRAY n. m. Vin récolté aux environs de la comm. de Saint-Péray : *Une bouteille de* SAINT-PÉRAY.

SAINT-PÈRE n. m. Titre donné au pape : *Notre* SAINT-PÈRE *le pape*.

Saint-Père (MÉDAILLE DU). V. MENTANA (*Médaille de*).

SAINT-PÈRE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Malo ; 1.567 hab. Ch. de f. Ouest.

SAINT-PÈRE ou **SAINT-PÈRE-SOUS-VÉZELAY**, comm. de l'Yonne, arrond. et à 13 kilom. d'Avallon, sur la Cure ; 870 hab. Belle église, type de l'architecture ogivale bourguignonne du XIIIe siècle, construite par des moines de Vézelay.

SAINT-PÈRE-EN-RETZ, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 10 kilom. de Paimbœuf, sur la Boivre ; 2.963 hab. Ch. de f. État. Belle église gothique moderne. Tombelles. — Le canton a 4 comm. et 9.286 hab.

SAINT-PERN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 19 kilom. de Montfort ; 1.181 hab. Château de la Tour-Saint-Joseph.

SAINT-PETER, ville des États-Unis (Minnesota), ch.-l. du comté de Nicollet, sur la basse Minnesota (bassin du Mississipi) ; 3.500 hab.

SAINT-PETER, bourg d'Angleterre (comté de Kent), dans l'île de Thanet, à 3 kilom. S.-E. de Margate ; 5.000 hab. Nombreuses villas aux environs.

SAINT-PETER'S, comm. d'Irlande (Connaught [comté de Roscommon], sur le Shannon ; 5.000 hab.

SAINT-PÉTERSBOURG ou **PÉTERSBOURG** (russe pop. *Piter*), ville de la Russie occidentale, capitale de l'empire russe, ch.-l. du gouvernement homonyme, à l'embouchure de la Néva dans le golfe de Finlande ; 1.439.000 hab. La ville, dont la superficie est supérieure à celle de Paris et hors de proportion avec sa population, développe ses larges rues droites et ses vastes places sur les deux rives de la Néva, large et assez profonde à cet endroit, mais sujette à de terribles débordements. Le fleuve, qui parcourt la ville du S.-E. au N.-O., s'y divise en un certain nombre de bras et de canaux, dont les principaux sont la grande, la petite et la moyenne Nevka ; une partie de la ville s'étend ainsi sur un véritable archipel ; ce sont : l'île des Apothicaires, la plus grande ; l'île de Pétersbourg, l'île de la Forteresse, l'île Pierre, l'île de la Croix, etc., qui ont mérité à Saint-Petersbourg le surnom qui lui est souvent donné de « Venise du Nord ». C'est surtout vers l'O. que se sont développés en éventail les quartiers monotones, élargis, sans animation, de la capitale russe. Au centre, entre la rive gauche de la Néva et le canal Moïka, sont les quartiers luxueux et en quelque sorte officiels : quartier de l'Amirauté, Perspective Nevsky, etc. Le long de la rive gauche du fleuve s'élève le Palais d'Hiver de l'empereur, aux dimensions plutôt colossales que majestueuses, et autour de lui les palais des membres de la famille impériale, le palais de l'Amirauté, etc. De nombreuses places, aux dimensions souvent exagérées, essayent inutilement de rompre la monotonie des larges avenues régulières et droites de la ville. A mentionner, en dehors de la célèbre Perspective Newsky : la place de l'Amirauté, la place du Palais, le Champ-de-Mars, la place Préobrajenski et un certain nombre de parcs : le Jardin d'Été, le Jardin Alexandre, le Jardin de Tauride, le Jardin zoologique, le Jardin botanique, etc. C'est en dehors de l'agglomération même que sont situés les grands parcs de Tsarskoïé-Sélo, de Peterhof, etc., résidences impériales. Quant aux monuments religieux, ils sont moins anciens et moins remarquables, en général, que ceux de Moscou. En dehors de la très belle et magnifique cathédrale de Saint-Isaac le Dalmate, il faut mentionner la cathédrale de Notre-Dame de Kazan, la cathédrale des Saints-Pierre-et-Paul, etc.



Armes de Saint-Petersbourg.

Saint-Pétersbourg, ville intellectuelle et artistique, musée de l'Ermitage, Académie des beaux-arts, bibliothèque publique impériale, Académie des sciences très activement connue, etc. ; le tout avant tout, en rapport avec sa position, et par conséquent, une ville d'industrie et de commerce. Les branches principales de l'industrie sont : la métallurgie du fer et du cuivre, la verrerie, la fabrication des étoffes soieries et cotonnades, des machines, armures, parfumeries, etc. Le commerce, favorisé par la grande extension des canaux qui relient la Néva au bassin du Volga, et par la disposition des chemins de fer qui rayonnent autour de Saint-Petersbourg dans toutes les directions de l'empire, porte sur les céréales, les bois, les peaux brutes ou travaillées, le pétrole, la houille. Cependant, les navires de faible tonnage peuvent seuls accoster aux quais mêmes de la ville ; les autres doivent s'arrêter à Cronstadt, qui est l'avant-port de la capitale russe.

Saint-Pétersbourg n'a pour ainsi dire pas d'histoire. La ville fut fondée en 1703 par Pierre le Grand, qui voulait rapprocher sa capitale de la mer, et par là du commerce septentrional. Elle a vu depuis, grâce à son rôle politique de capitale, croître sa population très régulièrement, malgré les incendies et les inondations, dont la plus terrible fut celle de 1824. Quant aux événements politiques, souvent sanglants ou tragiques, dont ses palais impériaux ont été le théâtre : assassinat de Paul Ier, explosion du Palais d'Hiver, assassinat du tsar Alexandre II, etc., ils font proprement partie de l'histoire russe.

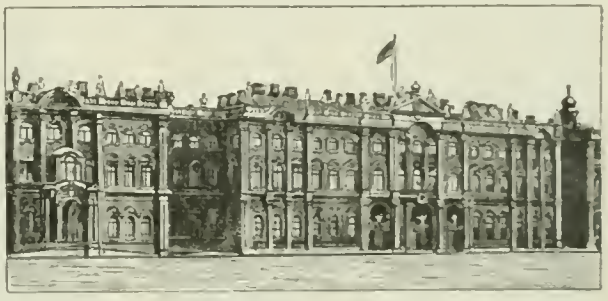

Palais d'Hiver, à Saint-Petersbourg.

SAINT-PÉTERSBOURG GOUVERNEMENT DE, gouvernement de la Russie d'Europe occidentale, borné au N. par la Finlande, à l'E. par les gouvernements d'Olonetz et de Novgorod, au S. par celui de Pskov, à l'O. par l'Esthonie, au N.-O. par le golfe de Finlande ; 53.788 kilom. carr. ; 2.107.700 hab. Ch.-l. *Saint-Pétersbourg*, bien que la capitale russe soit elle-même gouvernée à part. Sol plat et marécageux, parcouru à l'E. par quelques collines de sable boisées. Hydrographie abondante, avec la Néva et la série des petits tributaires du golfe de Finlande ; lacs développés (Peïpous, Ladoga, etc.). Climat humide, brumeux, inégal. Ressources naturelles médiocres. Pas de minéraux, sinon quelques gisements de cuivre faiblement exploités. Agriculture également restreinte : céréales, pommes de terre. Par contre, l'industrie, en raison des exigences de la vie urbaine à Saint-Petersbourg,



Plan de Saint-Pétersbourg.



Saint-Pierre

SAINT-PIERRE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 11 kilom. de Rouen; 1.437 hab. Mégalithe appelé *Chaise de Gargantua*.

SAINT-PIERRE-D'EYRAUD, comm. de la Dordogne, arrond. et à 11 kilom. de Bergerac, sur la Dordogne; 1.458 hab. Bons vins ordinaires rouges et blancs.

SAINT-PIERRE-DU-CHAMP, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 30 kilom. du Puy; 1.511 hab.

SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN, comm. de la Vendée, arrond. et à 28 kilom. de Fontenay-le-Comte, sur une colline du Bocage vendéen; 2.243 hab. Eglise du XVe siècle.

SAINT-PIERRE-DU-MONT, comm. des Landes, arrond. et à 4 kilom. de Mont-de-Marsan; 951 hab. Tuilerie.

SAINT-PIERRE-DU-REGARD, comm. de l'Orne, arrond. et à 34 kilom. de Domfront; 1.783 hab. Filature de coton.

SAINT-PIERRE-ÉGLISE, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 17 kilom. de Cherbourg; 1.842 hab. Clouterie, tannerie, papeterie. Eglise avec portail roman. — Le canton a 20 comm. et 16.084 hab.

SAINT-PIERRE-EN-PORT, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 38 kilom. d'Yvetot, sur la Manche; 1.255 hab. Pêche.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON, archipel français de l'Amérique du Nord, à 20 kilom. environ de la côte de Terre-Neuve, 235 kilom. carr.; 6.350 hab. Ch.-l. *Saint-Pierre*. Dépendance, au point de vue géographique, de la grande île de Terre-Neuve, et dressé sur le même seuil marin, tout comme elle de granites et de porphyres, l'archipel se compose de deux groupes de terres: le groupe Saint-Pierre, avec les îles Saint-Pierre, Colombier, Massacre, l'Ile aux Chiens, l'Ile aux Pigeons, l'île aux Vainqueurs, l'île Pelée, et le groupe Miquelon, ce nom, composé de la Grande et la Petite Miquelon, reliées par l'isthme Langlade. Toutes ces terres sont basses, rocheuses, à peu près sans eaux courantes, sous un climat assez rigoureux, et, en tout temps assez brumeux. La mer est gelée presque tous les ans, de la fin de novembre à février, autour de l'archipel, dont les récifs et les brumes constituent, pour les navires qui circulent entre les États-Unis et l'Europe, un danger permanent.

Les ressources minières (carrières, minerai de fer magnétique) sont assez médiocres. Mais la pêche est pour l'archipel une ressource aussi ancienne qu'abondante. Pêcheurs français, bretons, normands (surtout des environs de Paimpol et de Granville), basques, s'y rendent chaque année, en février, pour pêcher la morue et le homard. Une partie de la morue est préparée sur place, séchée, fumée, puis exportée. Les fabriques de conserves, d'huile de foie de morue, complètent cet ensemble.

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon fut sans doute très anciennement colonisé par les Français, probablement par des Basques. Mais les premiers établissements officiels datent seulement de 1604. Cédé à l'Angleterre en même temps que Terre-Neuve en 1713, l'archipel fut restitué, au traité de Paris (1763), à la France et reçut une nouvelle population de Canadiens français. Les nouveaux établissements, saccagés pendant la guerre d'Amérique, puis pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, furent définitivement reconnus à la France en 1814. La colonie est administrée par un gouverneur-résident et par un conseil général élu. V. la carte à MIQUELON.

SAINT-PIERRE-EYNAC, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 15 kilom. du Puy, au-dessus de la Sumène, affluent de la Loire; 1.675 hab.

SAINT-PIERRE-LA-COUR, comm. de la Mayenne, arrond. et à 23 kilom. de Laval, près de la source de la Petite Vilaine; 1.240 hab. Ch. de f. Ouest. Mine de houille. Fabrique de chaux, de beurre; scieries.

SAINT-PIERRE-LA-PALUD, comm. du Rhône, arrond. et à 25 kilom. de Lyon, non loin de la Brévenne, affluent de la Saône; 1.147 hab. Mine de cuivre et de plomb. Restes d'un aqueduc romain.



Tympan de l'église de Saint-Pierre-le-Moûtier.

SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 23 kilom. de Nevers; 2.792 hab. Carrières de pierres, sable à faïence. Tuileries, briqueteries. Abbaye de clunisiens, dépendant d'Autun; monastère, moustier). Prise par Jeanne d'Arc en 1429. Assemblée pour les états de 1789. Eglise des XIIe et XIIIe siècles, avec des chapiteaux et un tympan sculpté curieux. Débris du cloître du XVe siècle, des remparts du XIVe siècle. — Le canton a 8 comm. et 10.771 hab.

SAINT-PIERRE-LES-ÉGLISES, comm. de la Vienne, arrond. et à 24 kilom. de Montmorillon, sur la Vienne; 1.882 hab. Carrières. Tuilerie et poterie. Eglise romane, peintures du XIIIe siècle.

SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 25 kilom. de Rouen; 3.292 hab. Fabriques de draps, filatures de laine, tissage d'amiante.

SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX, comm. du Cher, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Amand-Mont Rond, près de la Marmande, affluent droit du Cher; 1.299 hab. Eglise romane; oratoire du Xe ou XIe siècle.

SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 17 kilom. de Fontainebleau, en face de *Nemours*, dont le Loing seul la sépare; 905 hab. Eglise du XIIe siècle. Restes d'une abbaye.

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, comm. de la Vendée, arrond. et à 10 kilom. de Fontenay-le-Comte, à la limite de la Plaine et du Marais poitevin; 1.182 hab. Minoterie.

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 33 kilom. de Mâcon, sur une des branches qui forment la Grosne ; 901 hab.

SAINT-PIERRE-MONTLIMART, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 27 kilom. de Cholet, non loin de l'Evre ; 1.508 hab. Quartz. Minoterie. Profondes excavations provenant de l'exploitation de filons aurifères par les Romains. Château de la *Bellière*, style de la Renaissance.

SAINT-PIERRE-PORT, ville des îles anglo-normandes, capitale de l'île de Guernesey et du bailliage du même nom, qui comprend, en plus de Guernesey, Aurigny, Sercq, Herm et Jethou. La ville est reliée par un tramway à vapeur à Saint-Sampson, le principal port marchand de l'île. Nombreuses villas sur les hauteurs, d'où l'on a une belle vue sur la mer. Petit port de commerce et de pêche. Hauteville House, demeure d'exil de Victor Hugo.

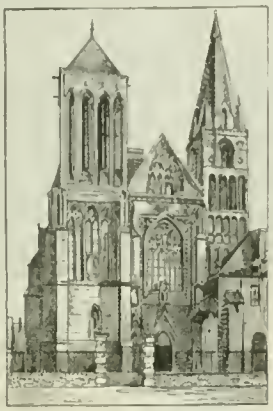

Eglise de Saint-Pierre-sur-Dives.

SAINT-PIERRE-QUILBIGNON, comm. du Finistère, arrond. et à 4 kilom. de Brest ; 10.332 hab. Station balnéaire, petit port de l'Aiguade.

SAINT-PIERRE-SUR-DIVES, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 25 kilom. de Lisieux ; 2.179 hab. Ch. de f. Ouest. Commerce de toile, ateliers de serrurerie mécanique, tannerie. Eglise du XIIIe siècle, dont quelques parties remontent à 1110 ; jolie salle capitulaire du XIIIe siècle. Tels sont les restes de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-sur-Dives, envers laquelle Guillaume le Conquérant s'était montré très généreux. Manoir et maisons du XVe siècle. Vieille halle. — Le canton a 22 comm. et 7.616 hab.

SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE, comm. de la Mayenne, arrond. et à 33 kilom. de Mayenne, non loin de l'*Orthe* ; 1.570 hab. Pierre à chaux.

SAINT-PIERREVILLE, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 31 kilom. de Privas ; 1.790 hab. Commerce de châtaignes. — Le canton a 7 comm. et 9.812 hab.

SAINT-PLAISIR, comm. de l'Allier, arrond. et à 31 kilom. de Moulins, au-dessus de la Bieudre ; 1.465 hab. Minoteries.

SAINT-PLANTAIRE, comm. de l'Indre, arrond. et à 31 kilom. de La Châtre ; 1.533 hab. Carrière de granit. Fabrique de meubles. Dolmens.

SAINT-POINT, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Mâcon, entre des coteaux boisés et au-dessus de la Valouze ; 618 hab. Eglise des XIIe et XIVe s. Ancien



Château de Saint-Point.

château, séjour de prédilection de Lamartine et dont un caveau renferme les restes du poète. Arbre de Jocelyn, ainsi appelé parce que c'est sous ses ombrages que fut écrit le poème de Jocelyn.

SAINT-POIS, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 20 kilom de Mortain ; 747 hab. Fabrique de soufflets. — Le canton a 10 comm. et 5.967 hab.

SAINT-POL, ch.-l. d'arrond. du Pas-de-Calais, à 33 kilom. d'Arras, sur la Ternoise ; 3.956 hab. *Saint-Polois, aises*, plus rarem. *Paulopolitains, aines.*) Ch. de f. Nord. Source ferrugineuse. Elève et commerce de porcs, moutons. Porcelaines. Brasseries. Restes des fortifications et des deux châteaux qui défendaient la ville. Chapelle du Saint-Esprit (XIVe s.), but de pèlerinage.

C'était une des places de guerre du nord de la France, capitale du *grand comté de Saint-Pol*, constitué dès le règne du roi Robert. En 1537, Charles-Quint détruisit la ville, qui subit plusieurs sièges des Français et des Espagnols jusqu'au traité des Pyrénées, par lequel elle fut rendue à la France (1659). — L'arrondissement a 6 cant., 191 comm. et 71.257 hab. ; le canton a 13 comm. et 11.635 hab.



Armes de Saint-Pol.

SAINT-POL (comtes DE). V. LUXEMBOURG.

SAINT-POL (François II DE BOURBON-VENDÔME, comte DE), homme de guerre français, né à Ham en 1491, mort à Cotignan, près de Reims, en 1545. Ami d'enfance et compagnon de François Ier, il fut armé chevalier en même temps que lui, à Marignan, par Bayard. En 1522, il conduisit un secours de 6.000 hommes à Mézières et força le comte de Nassau à lever le siège, puis reprit Mouzon et Bapaume et défit l'arrière-garde d'une armée anglaise au combat du Pas, en Artois. En 1524, il succéda à Bonnivet dans la direction de la malheureuse retraite qui suivit le combat de Romagnano et sauva l'armée d'un désastre complet. Il fut blessé très grièvement à Pavie. Brantôme a raconté comment il fut laissé pour mort, un soldat commençait à lui couper le doigt pour en retirer une riche bague ; la douleur le fit crier, on le releva et on l'emmena à Pavie. Il fut de nouveau envoyé en Italie en 1527, emporta d'assaut Pavie et la pilla, mais il fut vaincu et fait prisonnier à Landriano par Antoine de Leyva 1529). Il prit part à la guerre de 1535-1536, dirigea l'occupation de la Savoie et, plus tard, en 1542, il accompagna le Dauphin en Picardie. En 1526, il avait succédé à Bonnivet dans le gouvernement du Dauphiné, et épousé en 1534, Adrienne d'Estouteville.

SAINT-POL ou **SAINT-PAUL** Antoine MONTBETON **de**, l'un des chefs de la Ligue, mort en 1593. Il fut d'abord page du seigneur de Naugis, puis attaché au service du duc Henri de Guise, qui lui donna le commandement d'un régiment. Il prit une part brillante au combat d'Auneau et joua un rôle important dans la Journée des Barricades (1588). Après la mort de Henri de Guise, Saint-Pol fut un des lieutenants du duc de Mayenne, qui lui donna le gouvernement de la Champagne. En 1593, il fut de la promotion des quatre maréchaux de la Ligue que fit le duc de Mayenne, mais il ne jouit pas longtemps de ces honneurs. Le duc de Guise lui avait donné l'ordre de retirer de Reims la garnison, qui pesait lourdement sur les habitants ; Saint-Pol répondit qu'il n'en ferait rien et, mettant la main sur la garde de son épée, parut menacer le duc, qui le transperça de son épée.

SAINT-POL-DE-LÉON, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et 28 kilom. de Morlaix ; 7.816 hab. Ch. de f. Ouest. Cultures maraîchères, primeurs réputées, pépinières, miel, cire, chanvre, lin, fabrication de toiles. Petit port et bains de mer à Pempoul.

Sur une légère éminence, qui le rend visible de loin, d'aspect gracieux, et conservant mieux qu'aucune localité de Bretagne son cachet médiéval, Saint-Pol-de-Léon est réputé comme la ville des clochers à jour. La cathédrale, construite du XIIe au XVe siècle, principalement au XIIIe, est un monument gothique complet. Le portail est surmonté de deux belles tours avec flèches. A l'intérieur, nombreux tombeaux, restes de peintures (XVIe s.) : *Symbole de la Trinité, Jugement dernier*, etc. Derrière le maître-autel, une crosse sculptée supporte une pyxide qui contient le saint-sacrement, suivant l'ancien usage.

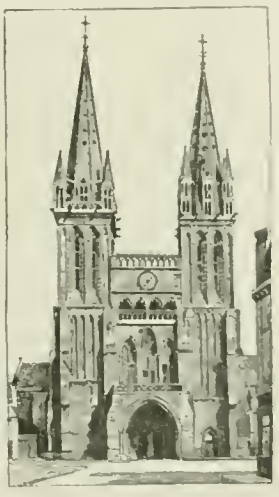

Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

Chapelle du Kreizker, en majeure partie du XIVe siècle, surmontée d'un magnifique clocher de 77 mètres de haut. Dans le cimetière, chapelle Saint-Joseph (XVe s.). Ossuaires pratiqués dans le mur du pourtour. Maisons Renaissance.

Saint-Pol, ancien *Castellum Leonense* de la cité gallo-romaine des *Osismii*, prit le nom du premier évêque qui s'y fixa vers 530. Il devint alors le chef-lieu religieux du pays de Léon, un des pays de Bretagne qui garde le mieux son intéressante originalité. Très éprouvée par la guerre de Cent ans, les guerres de religion et la Révolution. Patrie de Guillaume Le Breton, historien de Philippe Auguste, et du sculpteur Michel Coulomb. — Le canton a 7 comm. et 21.615 hab.

SAINT-POL-SUR-MER, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 1 kilom. de Dunkerque, dont c'est en réalité un faubourg ; 9.031 hab. Fabriques de chicorée. Filature de jute. Fabrique de colle forte. Sanatorium. Bains de mer.

SAINT-POMPAIN, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 18 kilom. de Niort ; 1.125 hab. Ch. de f. Etat.

SAINT-POMPONT, comm. de la Dordogne, arrond. et à 26 kilom. de Sarlat, sur la Lausse, tributaire du Céou ; 1.052 hab. Vins rouges ordinaires. Marbre.

SAINT-PONCY, comm. du Cantal, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Flour ; 919 hab. Eglise du XVe siècle. Filons de serpentine et d'asbeste.

SAINT-PONS, ch.-l. d'arrond. de l'Hérault, à 91 kilom. de Montpellier, sur le Jaur, affluent de l'Orb ; 3.010 hab. *Saint-Ponais, aises.* Ch. de f. Midi. Petit séminaire. Mines de fer. Carrière de marbre. Tanneries, filatures de laine, tonnelleries. Eglise mon. hist., ancienne cathédrale du XIIe siècle, fortifiée. Près d'une source qui alimente le Jaur, tour du XVIe siècle et chapelle Saint-Martin (XIVe s.). Maisons des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Grotte préhistorique du Pontil.



Armes de Saint-Pons.

Saint-Pons, autrefois *Thomières*, s'est formée autour d'une abbaye de bénédictins fondée par Raymond Pons en 936, érigée en évêché en 1317, et qui disparut en 1790. — L'arrondissement a 5 cant., 49 comm. et 40.816 hab., le canton a 8 comm. et 7.522 hab.

SAINT-PORCHAIRE, ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 15 kilom. de Saintes, sur la Tressange, affluent de la Charente ; 1.170 hab. Eglise des XIIe et XIIIe siècles, avec façade à triple portail. A 2 kil. N., beau château Renaissance de La Roche-Courbon ; au-dessous du château, grottes à stalactites. — Le canton a 16 comm. et 12.205 hab.

SAINT-PORCHAIRE comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 4 kilom. de Bressuire ; 765 hab. Ch. de f. Etat.

SAINT-PORCHAIRE faïences de. V. OIRON.

SAINT-PORQUIER, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 8 kilom. de Castelsarrasin, sur le canal Latéral à la Garonne ; 1.151 hab.

SAINT-PÔTAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 24 kilom. de Dinan ; 1.135 hab. Vins ordinaires.

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE [illegible] arrond. de Lapalisse, arrond. et à 22 kilom. de Gannat, sur la Sioule, 4.921 hab. Ch. de f. Ceinture. Vins de Saint-Pourçain, bonneterie, scierie, tanneries, teinturerie. Granit. Eglise mon. hist., de XIIe au XVIIe siècle. *Ecce Homo* de la Renaissance. Restes d'un château du XVe siècle. Patrie du théologien Durand de Saint-Pourçain et du peintre verrier Parvy, peintre sur verre de la Renaissance. — Le canton a 12 comm. et 12.653 hab.

SAINT-PREST, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 6 kilom. de Chartres, sur l'Eure ; 1.159 hab. Carrières où l'on a trouvé des ossements fossiles.

SAINT-PREUIL François JUSSAC D'EMPLEVILLE **de**, homme de guerre français, né en 1601, mort à Arras en 1641. Il entra fort jeune au service et devint capitaine au régiment des gardes. En 1632, il alla combattre en Languedoc sous Schomberg et fit prisonnier le duc de Montmorency à la bataille de Castelnaudary. Il gagna ainsi la faveur de Richelieu, mais, s'étant battu en duel et ayant tué son adversaire, il fut contraint de quitter le royaume et se retira à Bruxelles. Les Espagnols étant alors assiégés Corbies en 1636, il se jeta dans cette ville et en retarda la prise par sa valeur. En récompense de ce service, Louis XIII le gracia, le nomma gouverneur d'Arras, de Doullens 1637 et maréchal de camp. En 1640, il contribua à la prise d'Arras et en obtint le gouvernement. Les Espagnols le surnommèrent **la Tête de fer**, parce qu'il était continuellement en campagne. Le maréchal La Meilleraye, dont il avait été le rival heureux en amour, le fit arrêter pour cause de concussion et pour avoir massacré des Espagnols qui s'étaient rendus. Il fut condamné à mort et décapité.

SAINT-PREUX, personnage principal de la *Nouvelle Héloïse*, roman épistolaire de J.-J. Rousseau. Ce nom est resté la personnification d'un jeune homme à grands sentiments, d'un séducteur « vertueux ».

SAINT-PRIEST François-Emmanuel GUIGNARD, comte **DE**, homme politique français, né à Grenoble en 1735, mort à Saint-Priest, près de Lyon, en 1821. Reçu à quatre ans chevalier de Malte, il entra en 1750 dans les mousquetaires gris, se distingua dans les campagnes d'Allemagne et de Portugal, et partit en 1763 à Lisbonne comme ministre plénipotentiaire. Ambassadeur à Constantinople en 1767, c'est à lui que revint l'honneur du traité d'Aïnali-Kavak (1779), qui donnait la Crimée à la Russie. Ambassadeur en Hollande en 1787, il retourna en France en 1788 et fit partie du ministère Necker. Disgracié avec son ami, il rentra au ministère après le 14 juillet comme secrétaire d'Etat de la maison du roi, puis comme ministre de l'intérieur. Il émigra en 1790, se rendit en Suède, en Autriche, puis à Vérone auprès de Louis XVIII. Lieutenant général en 1814, il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, mais entra, en 1815, à la Chambre des pairs. Il a laissé : *Examen des assemblées provinciales* (1787) ; *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie*, et *le Commerce des Français dans le Levant*, publiés par Ch. Schéfer en 1877, et des *Mémoires* inédits.

SAINT-PRIEST Guillaume-Emmanuel GUIGNARD, comte **DE**, général, fils aîné du précédent, né à Constantinople en 1776, mort à Laon en 1814. Il émigra avec son père en 1791 et servit d'abord dans l'armée de Condé ; il passa ensuite en Russie et fit campagne contre les Turcs. Devenu colonel du régiment de Sémenowski, il prit part contre la France aux batailles d'Austerlitz, de la Moskova, de Lutzen, de Leipzig. Pendant la campagne de 1814, il commanda un corps russe et occupa la ville de Reims. Chassé par Napoléon, il fut mortellement blessé devant Reims.

SAINT-PRIEST Armand-Emmanuel-Charles GUIGNARD, comte **DE**, pair de France, frère du précédent, né à Constantinople en 1782, mort à Paris en 1860. Il émigra comme son père et fut nommé par l'empereur Alexandre gouverneur d'Odessa et de la province de Podolie. Sous la Restauration, il retourna en France et succéda à son père comme membre de la Chambre des pairs en 1822.

SAINT-PRIEST Emmanuel-Louis-Marie GUIGNARD, vicomte **DE**, général et diplomate français, né à Paris en 1789, mort au château de Lamotte (Hérault) en 1857. Elève en Russie, il se trouvait dans les rangs des ennemis à Austerlitz, puis en Champagne (1814), où il fut fait prisonnier. Rentré en France avec Louis XVIII, il essaya de soulever le Midi pendant les Cent-Jours ; il dut s'enfuir après la capitulation de La Palud et resta quelque temps entre les mains d'un corsaire tunisien. En 1817, il fut nommé maréchal de camp. Il se distingua à Trocadéro en Espagne (1823), et devint ensuite ambassadeur à Berlin (1825), puis à Madrid (1828). Il se retira après la révolution de 1830 et se rendit en Italie, où il intrigua avec la duchesse de Berry. C'est pour elle qu'il rentra en France (1832) ; il y fut arrêté, puis remis en liberté. En 1849, il fut élu député de l'Hérault à l'Assemblée législative.

SAINT-PRIEST Alexis GUIGNARD, comte **DE**, diplomate et littérateur français, né à Saint-Pétersbourg en 1805, mort à Moscou en 1851. Fils d'Armand, comte de Saint-Priest, gouverneur d'Odessa, et de la princesse Galitzin, il se rendit en France en 1822 et se fit naturaliser par ses idées libérales. La révolution de 1830 lui ouvrit la carrière diplomatique, où il fut successivement chargé d'affaires à Parme (1831), puis de 1834 à 1839 à Copenhague. Il fut nommé pair de France en 1841, il entra à l'Académie française en 1849. Citons de lui : *Histoire de la chute des jésuites au XVIIIe siècle* (1845) ; *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou* (1847-1848) ; *Etudes diplomatiques et littéraires* (1850).

Saint-Priest

Saint-Priest-la-Feuille

Saint-Priest-la-Prugne

Saint-Priest-les-Fougères

Saint-Priest-Taurion

Saint-Privat

Saint-Privat-d'Allier

Saint-Privat-des-Vieux

Saint-Privat-la-Montagne

Saint-Prix

Saint-Privé, comm. de [illegible] et à 6 kilom. de Longwy-sur-le-Doubs; 1.[illegible] hab. P.-L.-M.

Saint-Prix, comm. de [illegible] arrond. et à 2 kilom. de Montbard, sur la Brenne; 1.016 hab. Grotte dans laquelle on a découvert des ossements d'ours des cavernes.

Saint-Prix, comm. de [illegible]-Loire, arrond. et à 21 kilom. d'Autun; 987 hab. Petit vignoble.

Saint-Projet, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 13 kilom. de Montauban; 1.016 hab. Grotte dans laquelle on a découvert des ossements d'ours des cavernes. Église en partie du XIIe siècle. Château du XVe siècle.

Saint-Puy, comm. du Gers, arrond. et à 15 kilom. de Condom, sur un coteau commandant le vallon de la Gèle; 1.172 hab. Atelier de constructions mécaniques.

Saint-Python, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 18 kilom. de Cambrai, sur la Selle, affluent de l'Escaut; 1.371 hab. Raperie de betteraves, fabrique de tissus, fabrique de colle.

Saint-Quay ou **Saint-Quay-Portrieux**, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Brieuc; [illegible] hab. Bains de mer. Chapelles de la Garde et de la Renaissance, manoir du Terme Renaissance).

Saint-Quentin, ch.-l. d'arrond. de l'Aisne, à 38 kilom. de Laon, au pied d'un coteau, sur la rive droite de la Somme, à la bifurcation du canal de Saint-Quentin et du canal Crozat; 50.278 hab. *Saint-Quentinois, oises*. Ch. de f. Nord. Très belle église collégiale (XIIe au XVe s.), avec deux transepts, mais pas de façade, le chœur est probablement de l'architecte Villard de Honnecourt milieu du XIIIe s.); admirables verrières. Dans la crypte (XIe et XIIe s.), tombeau de saint Quentin. Bel hôtel de ville (1331-1509), musée Lecuyer: collection de pastels de La Tour. Monument commémoratif du siège de Saint-Quentin en 1557 (par Theunissen), et monument de la défense de Saint-Quentin en 1870 (par Barrias). Industries textiles très actives, tissus de coton, mousseline, batistes, rideaux, piqué, broderies, etc; centre d'une industrie sucrière très importante. Patrie du pastelliste Delatour, de Gracchus Babeuf et de l'historien H. Martin. — L'arrondissement a 7 cant., 128 comm. et 111.482 hab.; le canton a 14 comm. et 57.229 hab.



Armes de Saint-Quentin.

Histoire. Ancienne capitale des Veromanduens (*Augusta Veromanduorum*), sous l'empire romain martyre de saint Quentin en 287, Saint-Quentin fut ruiné par les invasions. La ville moderne doit son origine à saint Eloi, qui, vers [illegible], y établit un chapitre collégial, et sa prospérité à un pèlerinage très fréquenté et à sa fabrique [illegible]. En [illegible], assiégé par une armée [illegible] aux [illegible] du duc Philibert-Emmanuel de Savoie, Saint Quentin [illegible] le Mont [illegible] la [illegible] Saint-Quentin était pris d'assaut, sans [illegible] ils eussent pousser plus loin [illegible] au mois de février, la ville eut de [illegible] pation étrangère. Repoussés une [illegible] par le préfet de l'Aisne, Anatole de [illegible] ses nationaux du département, [illegible] le 21 octobre, et la ville [illegible] janvier 1871, c'est sur les hauteurs [illegible] l'armée du général Faidherbe, [illegible] de Paris, se heurta à l'armée [illegible] général Goeben et dut, après une action [illegible] retraite sur Le Cateau et sur Cambrai. Un décret du 6 mai 1897 a autorisé la ville de Saint-Quentin en récompense de son patriotisme à faire figurer dans ses armes la croix de la légion d'honneur.



Le cimetière de Saint-Privat, d'après de Neuville.



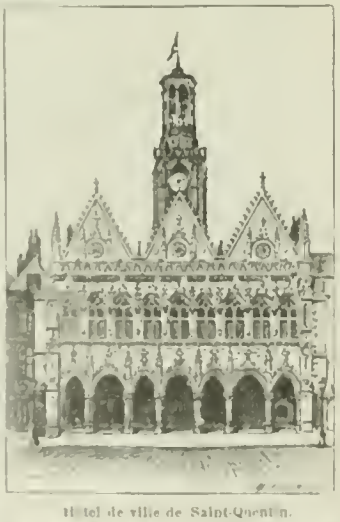

Hôtel de ville de Saint-Quentin.

Saint-Quentin (la Défense de), groupe de Barrias, dont le modèle figura au Salon de 1882. Il symbolise en quelque sorte la défense civile (Anatole de La Forge), commandée par la défense militaire (Faidherbe, général en chef). La ville de Saint-Quentin, sous la figure d'une femme portant une couronne murale et vêtue d'une robe ouvrière, se tient debout, dans une attitude fière, sur un monceau de décombres. Un second monument de même caractère, par Cornelio Theunissen, a été exposé en 1896. Il représente l'amiral Coligny et le maïeur de la ville organisant la défense de Saint-Quentin en 1557. Les canonniers amènent des pièces d'artillerie sur le rempart, et Catherine Lallier soigne un blessé.



Monument commémoratif du siège de Saint-Quentin, d'après Theunissen.

Saint-Quentin (canal de), appelé aussi autref. *canal de Crozat*, voie navigable des départements du Nord et de l'Aisne, ayant pour but d'unir le bassin de l'Escaut à celui de la Seine et à celui de la Somme. Sa longueur, de Cambrai à Chauny, est de 93 kilomètres. Trafic considérable: combustibles minéraux, produits agricoles, denrées alimentaires, matériaux de construction, minéraux, industrie métallurgique, engrais et amendements.

Saint-Quentin, comm. de la Manche, arrond. et à 6 kilom. d'Avranches; 1.165 hab. Église à portail roman.

Saint-Quentin, comm. de la Creuse, arrond. et à 11 kilom. d'Aubusson, sur le Gourbillon, affluent de la Creuse; 1.137 hab. Tannerie. Église des XIIe et XIIIe siècles.

Saint-Quentin-de-Baron, comm. de la Gironde, arrond. et à 11 kilom. de Libourne, sur une colline de l'Entre-deux-Mers; 666 hab. Carrière de pierre à bâtir. Tonnelleries. Culture de champignons. Vignoble donnant des vins blancs et rouges bons ordinaires (*domaine du Sourd, Balestard, A Vignolles, Genebra*, etc.). Église du XIIe siècle. Ruines du château de Biscaëtan.

Saint-Quentin-en-Mauges, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 28 kilom. de Cholet, au faîte entre le Layon et l'Evre; 1.100 hab. Ch. de f. de l'Anjou.

Saint-Quentin-Fallavier, comm. de l'Isère, arrond. et à 26 kilom. de Vienne, près de la Fuly, affluent de la Bourbre; 1.513 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de fer, ateliers de construction mécanique. Au S.-E., important château féodal.

Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly, comm. de la Somme, arrond. et à 31 kilom. d'Abbeville; 1.259 hab. Ateliers de serrurerie. Bains de mer.

Saint-Quentin-la-Poterie, comm. du Gard, arrond. et à 5 kilom. d'Uzès; 1.896 hab. Poterie. Ruines d'un château des XIIe et XVe siècles; à 2 kilom., tour féodale de Cantadure. Vignoble.

Saint-Quentin-sur-Isère, comm. de l'Isère, arrond. et à 29 kilom. de Saint-Marcellin, près de l'*Isère*; 1.011 hab. Carrières; tourneries sur bois.

Saint-Quivox, bourg d'Ecosse (comté d'Ayr), sur l'Ayr. 7.500 hab.

Saint-Rabier n. m. Variété de cépage rouge. Syn. le Malbec.

Saint-Rabier, comm. de la Dordogne, arrond. et à 41 kilom. de Sarlat; 931 hab.

Saintrailles. Biogr. V. Xaintrailles.

SAINT-RAMBERT, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 19 kilom. de Montbrison, sur le Bonson et près de la Loire; 3.240 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de charbon de bois, de bétail. Construction de bateaux, tuilerie. Curieuse église des XIe et XIIe siècles, deux tours carrées : l'une du XIe siècle et l'autre du XIIe siècle. Restes des remparts. — Le canton a 14 comm. et 18.745 hab.

SAINT-RAMBERT, SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY ou **SAINT-RAMBERT-DE-JOUX**, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 36 kilom. de Belley, dans l'étroite vallée de l'Albarine, affluent de l'Ain; 5.028 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Minerai de fer; papeterie, scierie, tissage et moulinage de soie, cardage et filature de bourre de soie. Ruines du château de Cornillon. Crypte du XIIe siècle, seul vestige d'une abbaye bénédictine fondée au Ve siècle, et où le corps de saint Rambert fut enseveli en 688. — Le canton a 12 comm. et 13.241 hab.



Armes de Saint-Rambert.

SAINT-RAMBERT-D'ALBON, comm. de la Drôme, arrond. et à 44 kilom. de Valence, sur la rive gauche du Rhône; 2.142 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de produits chimiques, de cierges et bougies.

SAINT-RAMBERT-L'ÎLE-BARBE, comm. du Rhône, arrond. et à 5 kilom. de Lyon, au-dessus de la Saône, qui forme en face l'*Île Barbe*; 2.588 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ateliers de constructions mécaniques; fabrique de vernis. Dans l'île Barbe, chapelle romane et petit château fort du XVe siècle.

SAINT-RAPHAËL, comm. du Var, arrond. et à 33 kilom. de Draguignan, à l'embouchure du petit fleuve côtier Garonne, au fond du golfe de Fréjus; 4.865 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Belle plage, assez fréquentée; mais Saint Raphael est surtout une ville d'hiver, qui attire chaque année un grand nombre d'étrangers. Port assez actif. Carrières de porphyre. Ateliers de salaisons d'anchois et de sardines. Distilleries. Église du XIVe siècle, jadis fortifiée.



Armes de Saint-Raphaël.

SAINT-RAYMOND, bourg du Canada (prov. de Québec [comté de Portneuf]), sur la Sainte-Anne, affluent du Saint-Laurent; 3.500 hab.

SAINTRE (*saintr'*) n. m. Féod. Droit qu'avait le seigneur de faire paître ses bestiaux, exclusivement à tous autres, dans certains endroits de sa seigneurie qu'il choisissait et qu'il marquait en faisant passer la charrue.

SAINTRÉ ou **XAINTRÉ** (Jean II, chevalier DE), capitaine français, fils du précédent. Il vivait à la fin du XIVe siècle, et fut, comme son père, un vaillant soldat. Il fit partie de la croisade de Hongrie, conduite par le maréchal Boucicaut, et qui aboutit au désastre de Nicopolis (1395). Mais ses succès de cour le rendirent plus célèbre : chambellan de Charles VI, il aurait été aimé, dit-on, d'une princesse du sang, Marie, petite-fille du roi Jean, cousine de Charles VI. Aussi a-t-on vu en lui le héros du roman composé au XVe siècle par Antoine de La Salle : *Hystoire et plaisante cronique du petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des Belles-Cousines*.

SAINT-RÉAL (César VICHARD, abbé DE), historien français, né et mort à Chambéry (1639-1692). Fils d'un magistrat de Savoie, il prit l'habit ecclésiastique et ne tarda pas à se faire connaître à Paris par la publication de plusieurs ouvrages historiques. En 1675, il retourna à Chambéry, où il devint l'ami et le lecteur de la duchesse de Mazarin. Il passa avec elle en Angleterre à la fin de la même année et fut l'un des familiers de la petite cour qu'elle tenait à Londres. De retour à Paris en 1677, il reprit sa vie laborieuse et publia plusieurs ouvrages, dont quelques-uns lui attirèrent des disputes littéraires et même religieuses. Il en eut une avec le grand Arnauld. Il séjournait tantôt en Savoie, tantôt à Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Don Carlos* (1672); *la Conjuration des Espagnols contre la république de Venise* (1674), qui est son meilleur ouvrage; *la Conjuration des Gracques*; *la Vie de Jésus-Christ* (1678), dédiée à Louis XIV; *Césarion* ou *Entretiens sur divers sujets, particulièrement sur l'histoire romaine* (1684); *Lettres de Cicéron à Atticus, traduites en français* (1691); etc. Saint-Réal est un brillant historien, mais trop romanesque.

SAINT-RÉGEANT (Pierre ROBINAULT **de**, dit **le Chevalier Pierrot**, conspirateur royaliste, né à Saint-Florent vers 1768, guillotiné à Paris en 1801. Ardent royaliste, il fit partie de l'armée des chouans, puis se rendit en Angleterre, où il fit la connaissance de Georges Cadoudal. Nommé lieutenant-colonel par Louis XVIII, il essaya en 1799 de soulever la Vendée, puis la Bretagne, mais échoua dans ses tentatives. En 1800, il fut chargé par Cadoudal de chercher à supprimer le Premier Consul, et organisa l'attentat de la rue Saint-Nicaise (24 déc. 1800). Il échappa pendant un mois aux recherches, puis fut arrêté sur la dénonciation d'un de ses complices, Carbon. Malgré ses dénégations, il fut convaincu de l'attentat et mourut avec courage.

SAINT-REMI n. m. Marbre fond rouge foncé, très chargé de taches d'un gris bleu coupées d'une infinité de veines blanches, jetées en tous sens, et de quelques taches de même couleur.

SAINT-REMY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 8 kilom. de Chalon-sur-Saône; 1.354 hab. Vins rouges et blancs ordinaires. A quelque distance, château de Taisey.

SAINT-REMY ou **SAINT-REMY-DE-PROVENCE**, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 23 kilom. d'Arles, au pied N. des Alpines, dans un vallon planté



Mausolée et arc de triomphe, à Saint-Remy.

d'oliviers; 6.009 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de pierre à bâtir. Pépinières. Fabriques de chaux hydraulique, de plâtre, de tuiles, de conserves, de savons, d'huiles; chaudronnerie, distillerie. Beau clocher bâti, en 1330, par le pape Jean XXII. Musée archéologique renfermant de nombreux débris lapidaires. A 2 kilom., mausolée et arc de triomphe gallo-romain. — Le canton a 6 comm. et 11.116 hab.



Armes de Saint-Remy.

SAINT-RÉMY, comm. de la Savoie, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, près de l'Arc, sous-affluent du Rhône par l'Isère; 871 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Source alcaline gazeuse. Fabrique de pâte à papier, scieries.

SAINT-RÉMY-DE-SILLÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 31 kilom. du Mans; 913 hab. Fabrique de chaux, de toiles.

SAINT-RÉMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 13 kilom. de Vitry-le-François, sur l'*Isson*, affluent de la Marne; 684 hab. Ch. de f. Est. Église des XIIIe et XVIe siècles. — Le canton a 27 comm. et 6.480 hab.

SAINT-REMY-EN-MAUGES, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 31 kilom. de Cholet, non loin de l'Èvre; 1.271 hab. Ch. de f. de Cholet à Nantes.

SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT, comm. de l'Allier, arrond. et à 22 kilom. de Gannat, non loin de l'Allier; 1.120 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de volailles.

SAINT-RÉMY-SUR-AVRE, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 10 kilom. de Dreux, sur l'*Avre*, affluent de l'Eure; 1.772 hab. Ch. de f. Ouest. Filature et tissage de coton. L'église, du XVIe siècle, a des vitraux intéressants.

SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 8 kilom. de Thiers; 5.332 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Coutellerie. Mine de houille. Le canton a 6 comm. et 13.352 hab.

SAINT-RENAN, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 14 kilom. de Brest; 1.951 hab. Ch. de f. de Brest à Portsall. — Le canton a 11 comm. et 16.043 hab.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER. Biogr. V. TAILLANDIER.

SAINT-RIQUIER, comm. de la Somme, arrond. et à 9 kilom. d'Abbeville; 1.489 hab. Ch. de f. Nord. Beffroi du XIIIe siècle. Église abbatiale (XVe s.), élevée sous Louis XII et François Ier par Nicolas Léveillé, maître maçon de Saint-Riquier. Peintures murales et beaux fonts baptismaux (XVIe s.), reliquaires (XIIe et XIIIe s.).

SAINT-ROCH, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 30 kilom. de Bonneville, au-dessus de l'Arve, affluent gauche du Rhône; 1.261 hab. Taillanderies.

SAINT-ROMAIN, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 12 kilom. de Beaune, dans un grand hémicycle de hautes roches; 612 hab. Carrière de pierre à bâtir, scierie de marbre. Vignoble donnant de bons produits. Pépinières de vignes. Ruines d'un château des ducs de Bourgogne. Grottes.



Église de Saint-Riquier

SAINT-ROMAIN, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 29 kilom. d'Ambert; 944 hab.

SAINT-ROMAIN, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 32 kilom. de Blois, sur la Rennes, affluent du Cher; 1.656 hab. Ch. de f. de Loir-et-Cher. Vins. Tonnellerie.

SAINT-ROMAIN, comm. de la Vienne, arrond. et à 11 kilom. de Civray, entre le Clain et la Charente; 1.103 hab. Vin ordinaire.

SAINT-ROMAIN-DE-BENET, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 21 kilom. de Saintes; 1.346 hab. Église du XIIe siècle. A 2 kilom. au S.-O., tour romaine de *Pirelongue* (mon. hist.). Camp dit « de Cesar ».

SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 20 kilom. du Havre; 1.873 hab. Ch. de f. Ouest. Restes d'une leproserie. — Le canton a 19 comm. et 11.769 hab.

SAINT-ROMAIN-DE-POPEY, comm. du Rhône, arrond. et à 37 kilom. de Villefranche, près de la rive droite de la Turdine; 1.242 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Minerai de cuivre et de plomb.

SAINT-ROMAIN-D'URFÉ, comm. de la Loire, arrond. et à 39 kilom. de Roanne; 1.444 hab. Minerai de plomb. Fabrique de briques et tuiles, scieries. Église de la Renaissance. Château de *Genetines*, en partie du XVIe siècle.

SAINT-ROMAIN-EN-JARRET, comm. de la Loire, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Etienne; 1.[illegible] hab. Restes des remparts. Ruines d'un château de Clermont.

SAINT-ROMAIN-LA-CHALM, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 31 kilom. d'Yssingeaux; 1.[illegible] hab.

SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE, comm. de la Loire, arrond. et à 16 kilom. de Roanne, sur le Fonsy, non loin de l'affl. de la Loire; 1.049 hab. Distillerie, tonnellerie. Château de *Vaux* (XVIe s.), et de *la Motte* (1659).

SAINT-ROMAIN-LA-VIRVÉE, comm. de la Gironde, arrond. et à 16 kilom. de Libourne; 528 hab. Bons vins de côtes et de palus (*Château-de-Cadillac, A Ransac, Au Tertu, Château-de-Lagarde*, etc.).

SAINT-ROMAIN-LE-DÉSERT, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 61 kilom. de Tournon; 900 hab.

SAINT-ROMAIN-LE-PUY, comm. de la Loire, arrond. et à 8 kilom. de Montbrison, dans la plaine du Forez; 1.998 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sources froides bicarbonatées sodiques. Verrerie.

SAINT-ROMANS, comm. de l'Isère, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Marcellin, près de l'Isère; 1.136 hab. Commerce de cocons de soie.

SAINT-ROME-DE-CERNON, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Affrique; 1.054 hab. Ch. de f. Midi.

SAINT-ROME-DE-TARN, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Affrique, en amphithéâtre au-dessus de la rive gauche du Tarn. 1.515 hab. Mine de cuivre et de plomb. Fabrique de draps, megisserie. Patrie de Mgr Affre. — Le canton a 8 comm. et 8.578 hab.

SAINT-ROMUALD Pierre DE, ou, de son nom de famille, **GUILLEBAUD** Pierre, historien français, né à Angoulême en 1586, mort à Paris en 1667. Il fut d'abord chanoine d'Angoulême, puis, en 1615, se fit admettre dans la congrégation des feuillants et prit alors le nom de *Saint-Romuald*. Il a laissé de nombreux ouvrages, qui manquent de méthode et de critique, mais qui contiennent d'utiles renseignements : un recueil d'épitaphes latines et françaises (*Hortus epitaphiorum selectorum*, 1648); *Trésor chronologique et historique*, depuis le commencement du monde jusqu'à l'année 1647 (1642-1647); *Éphémérides ou Journal chronologique et historique, pour tous les jours de l'année* 1664; *Historiæ Francorum seu Chronici Ademari Engolismensis, monachi sancti Martialis epitome* 1652; etc.

SAINT-ROMUALD-D'ETCHEMIN, bourg du Canada (prov. de Québec [comté de l'Islet]; 3.600 hab.

SAINTS (île des) (lat. *insula Sanctorum*), nom donné au moyen âge à l'Irlande, à cause des progrès rapides qu'y fit le catholicisme; à cause aussi du nombre des ecclésiastiques célèbres qui s'y formèrent dans les monastères.

SAINTS ou **SAINTS-EN-PUISAYE**, comm. de l'Yonne, arrond. et à 35 kilom. d'Auxerre, non loin du Loing naissant; 1.121 hab. Carrières. L'église, du XVe siècle, renferme les reliques de plusieurs saints martyrisés dans le pays au IIIe siècle, d'où le nom actuel du bourg.

SAINT-SAENS (*sainss'*), ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 14 kilom. de Neufchâtel; 2.335 hab. Ch. de f. Nord. Filature de coton. — Le canton a 15 comm. et 7.411 hab.

SAINT-SAËNS (*sainss'* Charles-*Camille*), compositeur français, né à Paris en 1835. Virtuose précoce, il donna son premier concert de piano à peine âgé de dix ans et il n'en avait que seize lorsqu'il fit exécuter à la société Sainte-Cécile sa première symphonie. Devenu organiste à Saint-Merri en 1853, il passa en la même qualité, cinq ans après, à la Madeleine, où il resta pendant de longues années, tout en étant professeur à l'École de musique religieuse.



Saint-Saëns.

Musicien d'essence classique, formé par la lecture assidue des œuvres des maîtres, Saint-Saëns n'aborda la scène que relativement assez tard. Il y donna successivement : *la Princesse jaune* (Opéra-Comique, 1872), *le Timbre d'argent* (1877), *Samson et Dalila* (1877); *Etienne Marcel* (1879); *Henri VIII* (1883); *Proserpine* (1887), *Ascanio* (1890), *Phryné* (1893), *Frédégonde*, ouvrage laissé inachevé par Ernest Guiraud et dont il écrivit les trois derniers actes (1895); *Javotte*, ballet (1896-1897). Il faut joindre à tout cela une musique pour l'*Antigone* de Sophocle (1894), celle de *Déjanire* et de *Parysatis*, représentées sur l'amphithéâtre de Béziers; une musique de scène pour *Andromaque* (1902), etc.

Saint-Saëns a écrit aussi nombre de poèmes et scènes lyriques : *Ode à sainte Cécile, le Deluge, les Noces de Prométhée, la Lyre et la Harpe, Nuit persane, la Fiancée du timbalier, Scènes d'Horace, Hymne à Victor Hugo*. Pour l'orchestre, on lui doit quatre symphonies, dont la dernière, en *ut* mineur, est un chef-d'œuvre d'une beauté achevée; une *Suite d'orchestre*; une *Suite algérienne*; ouverture de *Spartacus*; *la Jeunesse d'Hercule*; une *Rhapsodie d'Auvergne*; une *Rapsodie bretonne*; une *Marche héroïque*, et quatre poèmes symphoniques : *Phaéton*, *le Rouet d'Omphale*, *la Danse macabre* et *la Jeunesse d'Hercule*. Il faut encore citer, parmi ses compositions les plus importantes : une messe solennelle à quatre voix; une messe de *Requiem*; le XVIIIe psaume; un *Oratorio de Noël*; etc.

SAINT-SALVADOU

SAINT-SALVADOUR

SAINT-SAMPSON

SAINT-SAMSON

SAINT-SAMSON

SAINT-SANDOUX

SAINT-SANTIN SAINT-SANTIN-DE-ROUERGUE ou SAINT-SANTIN-D'AVETRON

SAINT-SATUR

SAINT-SATURNIN

SAINT-SATURNIN

SAINT-SATURNIN

SAINT-SATURNIN-D'APT

SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON, comm. de Vaucluse, arrond. et à 3 kilom. d'Avignon, au-dessus de la rive droite du Rhône. P. L. M. Minoteries, huileries.

SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE, comm. de la Dordogne, arrond. de Nontron, 1.345 hab. Ruines de l'abbaye, fondée en 1153.

SAINT-SAULGE

SAINT-SAUVE

SAINT-SAUVANT

SAINT-SAUVES

SAINT-SAUVEUR

SAINT-SAUVEUR

**SAINT-SAUVEUR

efficaces. Pourtant l'Etat pontifical subsista sans graves secousses au cours du XVIIIe siècle, jusqu'à la Révolution française.

Collo-ci ouvre pour le saint-siège une ère de crises sans cesse renouvelées. En 1791, Avignon et le Comtat-Venaissin sont occupés par les troupes françaises. Après la création, par les Français, de la république Cisalpine, le pape doit céder à cette dernière, par le traité de Tolentino (1797), les légations de Ravenne, de Ferrare et de Bologne. Après la constitution de l'éphémère république romaine, en 1798, les Etats du saint-siège, reconstitués, perdent en 1806 Bénévent et Ponte Corvo, puis les Marches, que Napoléon annexe au royaume d'Italie. L'année suivante, l'Etat pontifical disparaît lui-même, pour n'être reconstitué (moins Ferrare) qu'aux traités de Vienne (1815).

Mais, dès ce moment, il semble que toute vie normale lui soit refusée. A l'intérieur, saufedistes et carbonari se combattent sans merci, et la réaction triomphe avec l'appui de l'Autriche, qui, à l'avènement de Grégoire XVI, reprime durement la révolution de 1831. De 1831 à 1848, la situation morale et matérielle de l'Etat pontifical ne fait qu'empirer, surtout après que le nouveau pape Pie IX a refusé de se mettre à la tête du mouvement unitaire italien, qui, cette fois, se poursuivra contre lui. Après la proclamation de la république à Rome, c'est seulement grâce à l'appui d'une expédition française qui doit venir, en 1849, mettre le siège devant Rome, que le pape peut raffermir son autorité dans sa capitale. Dans le reste de ses Etats, la Révolution gagne du terrain, surtout après le succès de la lutte contre l'Autriche, en 1859. Dès 1860, Bologne et les Romagnes se soulèvent et s'annexent au nouveau royaume italien. Les Marches et l'Ombrie sont réunies quelques mois après (nov. 1860). Les troupes pontificales, malgré la vaillance de leur chef Lamoricière, avaient été battues à Castelfidardo. En 1867, les troupes françaises qui, depuis 1861 avaient quitté Rome, devaient y revenir pour protéger ce qui restait au pape de son domaine contre l'expédition de Garibaldi. Ce dernier fut vaincu à la bataille de Mentana (1867). Le rappel définitif des troupes françaises au moment de la guerre franco-allemand (1870) était suivi de l'entrée, sans combat, de l'armée italienne à Rome. C'était la fin du domaine temporel, que les papes n'ont d'ailleurs cessé de revendiquer depuis lors.

SAINT-SIMÉON ou **SAINT-SIMÉON-DE-VAUCÉ**, comm. de l'Orne, arrond. et à 19 kilom. de Domfront; 1.023 hab.

SAINT-SIMÉON-DE-BRESSIEUX, comm. de l'Isère, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Marcellin, au-dessus d'un torrent qui s'infiltre avant d'atteindre la plaine de la Bièvre, affluent du Rhône; 2.349 hab. Moulinage et tissage de la soie.

SAINT-SIMON, comm. du Cantal, arrond. et à 6 kilom. d'Aurillac; 1.356 hab.

SAINT-SIMON, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Quentin, sur la Somme, à l'origine du canal de Crozat, qui relie ce fleuve au bassin de la Seine par l'Oise; 556 hab. Sucrerie. — Le canton a 23 comm. et 13.153 hab.

SAINT-SIMON (Rouvroy de), ancienne famille noble française, dont la filiation est authentiquement établie depuis Mathieu le Borgne, qui vivait au commencement du XIVe siècle. Mathieu de Rouvroy épousa, en 1337, Marguerite, dame de Saint-Simon, qui lui apporta la seigneurie de ce nom, et des lors les Rouvroy accolèrent le nom de Saint-Simon. Les Rouvroy ne se rattachaient nullement, comme l'a prétendu Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*, aux Saint-Simon, seigneurs de Vermandois, alliés à Eudes de Vermandois, issu lui-même de Charlemagne.

SAINT-SIMON (Gilles de Rouvroy, sire de), capitaine français, mort en 1477. Il eut une carrière militaire des mieux remplies, fut pourvu en 1438 de la charge de bailli de Senlis et, bientôt, de celle de capitaine de la ville. Il se distingua contre les Anglais, aux sièges de Meaux, de Creil, de Pontoise, au combat de Formigny (1450).

SAINT-SIMON (Claude de Rouvroy, duc de), général français, descendant du précédent, né en 1607, mort à Paris en 1693. Page et favori de Louis XIII, il fut successivement nommé premier écuyer, puis capitaine des châteaux de Saint-Germain et de Versailles, grand louvetier, premier gentilhomme de la chambre et, enfin, gouverneur de Moulan et de Blaye (1630); il fut créé duc et pair en 1635. Disgracié en 1636, à cause de Richelieu, il se retira dans son gouvernement de Blaye. Il reparut à la cour en 1643, se démit de la charge de grand louvetier, céda aussi sa capitainerie de Saint-Germain et de Versailles, et vendit sa charge de premier écuyer (1645). Pendant la Fronde, il se prononça pour la cause royale, et joua un rôle important dans les événements de Guyenne. En 1672, il épousa en secondes noces Charlotte de l'Aubespine de Châteauneuf, et il eut pour fils, en 1675, à soixante-neuf ans, Louis de Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*.

SAINT-SIMON (Louis de Rouvroy, duc de), historien, fils du précédent, né et mort à Paris (1675-1755). Sa mère, femme distinguée, veilla sur son éducation. Il montra de bonne heure un penchant très vif pour la lecture des ouvrages historiques. Son père lui apprit à vénérer la mémoire de Louis XIII, mais il lui apprit aussi à avoir une haute estime pour la dignité de duc et pair et pour l'origine des Rouvroy-Saint-Simon, qu'il faisait remonter jusqu'à Charlemagne. Présenté à Louis XIV en 1691, il entra dans la compagnie des mousquetaires gris et fit ses premières armes au siège de Namur (1692). L'année suivante, à la mort de son père, Louis XIV lui laissa les gouvernements de Blaye, de Senlis et du Pont Sainte-Maxence; il l'autorisa aussi à acheter une compagnie de cavalerie dans le régiment de Royal-Roussillon, à la tête de laquelle il se distingua à la bataille de Neerwinden (1693). En 1694, il acheta un régiment de cavalerie et fit campagne en Allemagne sous les ordres du maréchal de Lorges, dont il épousa la fille en 1695. Devenu maître de camp, mais trouvant que son avancement n'était pas assez rapide, il donna sa démission en 1702, et des lors vécut à la cour dans une demi-disgrâce.

Il passa son temps à étudier les intrigues de la cour; il vécut surtout dans l'intimité du duc de Beauvilliers, et de la petite cour du duc de Bourgogne, où l'on escomptait déjà le règne futur du prince, et où l'on élaborait des plans de réforme. Parmi les écrits inédits de Saint-Simon, il y en a un intitulé : *Projet de gouvernement de monseigneur le duc de Bourgogne*. Le régime qu'il préconise est purement aristocratique : c'est à la noblesse qu'appartient la direction centrale des affaires, par les conseils, l'administration des provinces, le commandement des armées; mais il fait des états généraux, d'ailleurs réduits à un rôle consultatif, un rouage nécessaire du gouvernement. La mort du duc de Bourgogne, en 1712, anéantit ses espérances. Le duc d'Orléans, dont il était depuis longtemps l'ami, le nomma en 1715 membre du conseil de régence, et c'est à son instigation qu'il organisa les *conseils*, composés de membres de la haute noblesse, et qui remplaçaient les secrétaires d'Etat. Ce système fut d'ailleurs promptement abandonné. En 1721, il fut nommé ambassadeur extraordinaire à Madrid, pour l'affaire des mariages espagnols.



Duc de Saint-Simon.

Après la mort du Régent, il vécut dans la retraite, surtout dans son château de La Ferté, non loin de Chartres. Ses derniers jours furent attristés par la mort de sa femme, et par celle de ses deux fils. Sa grande occupation fut d'écrire ses *Mémoires*. (V. ci-après.) A sa mort, ses manuscrits se composaient de 123 volumes, qui furent saisis comme papiers d'Etat et transférés aux archives du ministère des affaires étrangères. Parmi ses écrits, on a publié : *Louis XIII et Richelieu* (1831); *Mémoires remis au Régent pour le détourner de faire des ducs*; *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne*; *Lettres et dépêches sur l'ambassade d'Espagne*; *Tableau de la cour d'Espagne en 1721*; *Ecrits inédits de Saint-Simon*, par Paul Faugère 1881-1888). Enfin, de Boislisle, dans la grande édition des *Mémoires*, donne de nombreux extraits des *Additions au Journal* de Dangeau.

— Bibliogr. : A. Baschet, *le Duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits* 1874); de Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon* (1879, t. Ier).

Saint-Simon (Mémoires du duc de), *sur le règne de Louis XIV et la Régence*. Les *Mémoires* de Saint-Simon comprennent la fin du règne de Louis XIV (1695-1715) et la Régence (1715-1723); ils entament même un peu la période suivante. Chéruel croit que Saint-Simon leur avait donné une suite qui allait jusqu'en 1743, mais cette suite est probablement perdue, si elle a jamais existé. Il suit l'ordre chronologique. La partie la plus soignée est celle qui concerne la fin du règne de Louis XIV. C'est là que se trouve une série de portraits qui, presque tous, sont des chefs-d'œuvre (portraits du président de Harlay, de la duchesse de Bourgogne, de la duchesse de Berry, de Fénelon, de Dangeau, du maréchal de Luxembourg, de Mme de Maintenon). Quelques scènes de cour, quelques épisodes sont aussi présentés avec un relief saisissant et une intensité de vie vraiment merveilleuse. Mais, s'il faut admirer sans réserve la manière dont Saint-Simon raconte les événements, il faut bien constater qu'il a commis de nombreuses erreurs de fait, qu'il n'a souvent vu que l'extérieur des choses. Les « haines vigoureuses » l'empêchent souvent de juger avec impartialité. Ses *Mémoires* n'en restent pas moins comme l'un des plus beaux monuments de la littérature française et comme l'une des sources importantes du règne de Louis XIV.

Après la mort de Saint-Simon, le manuscrit fut, par ordre de Choiseul, porté aux archives des affaires étrangères. En 1762, l'abbé de Voisenon fut le premier autorisé à faire des extraits des manuscrits de Saint-Simon. Duclos, Marmontel les consultèrent également. Choiseul en fit faire une copie incomplète. La première édition conforme à l'original fut donnée, en 1829-1830, par le général de Saint-Simon, qui avait obtenu de Louis XVIII la restitution du manuscrit. En 1856, Chéruel donna la première édition vraiment scientifique, en 20 volumes; en 1873, il en a publié une seconde avec Adolphe Régnier. La librairie Hachette, qui a acquis le manuscrit des *Mémoires* en 1863, a chargé de Boislisle d'en publier une édition nouvelle commencée en 1879, dans la « Collection des grands écrivains de la France ».

Saint-Simon Maximilien-Henri, marquis de), écrivain français, de la famille des Saint-Simon-Sandricourt, apparentée à la famille des Rouvroy Saint-Simon, né en 1720, mort près d'Utrecht en 1799. Il prit part aux guerres d'Italie comme aide de camp du prince de Conti. Il quitta le service en 1749, parcourut l'Europe et se retira, vers 1758, à la campagne, près d'Utrecht. Citons de lui : *Histoire de la guerre des Alpes ou Campagne de 1744* (1769); *Histoire de la guerre des Bataves et des Romains* 1770); *Essai de traduction littérale et énergique* 1771); *Mémoire ou l'Observateur véridique sur les troubles actuels de la France* 1788); *Essai sur le despotisme et les révolutions de la Russie* (1791); etc.

Saint-Simon Claude-Anne, marquis de), général français, parent du précédent, né au château de La Faye (Charente) en 1743, mort à Madrid en 1819. Il servit d'abord dans l'armée, et prit part à la guerre de Sept ans. Colonel en 1771, il fut nommé maréchal de camp en 1780 et fut détaché au service de l'Espagne. Dans la guerre d'Amérique, il commanda une division à côté de La Fayette. A son retour en France, en 1783, il fut nommé gouverneur de Saint-Jean-Pied-de-Port. Député de la noblesse d'Angoumois en 1789, il émigra bientôt en Espagne, y devint maréchal de camp en 1793, puis lieutenant général et capitaine général de la Vieille-Castille (1796). En 1808, il défendit Madrid contre les Français, mais il fut fait prisonnier et condamné à mort par un conseil de guerre. Napoléon lui accorda une commutation de peine et il fut enfermé dans la citadelle de Besançon. A la Restauration, il retourna en Espagne, où Ferdinand VII le créa duc, capitaine général (1814) et colonel des gardes wallonnes en 1815. Il était grand d'Espagne depuis 1803.

Saint-Simon (Claude-Henri de Rouvroy, comte de), philosophe français, né et mort à Paris (1760-1825). Entré au service en 1777, il passa en Amérique deux ans plus tard et combattit pour l'indépendance des Etats-Unis. De retour en France en 178., il se ruina en spéculant sur les biens nationaux, puis voyagea en Angleterre et en Allemagne, regagna la France où il se remaria. Travailleur acharné, Saint-Simon publie, en 18.2, les *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*; en 18.8, l'*Introduction aux travaux scientifiques du XIXe siècle*, les *Lettres au Bureau des longitudes*, précédées d'une *Histoire de sa vie*. Dans ces ouvrages, il expose la nécessité d'organiser scientifiquement la société et de la réorganiser en donnant le pouvoir aux « sages » et en remplaçant le *droit de par la naissance*, par le *droit de par le travail*. Tout homme doit travailler, tel est le principe primordial.

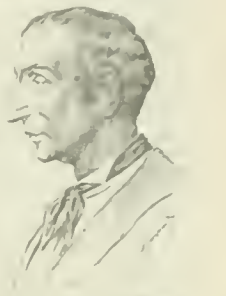

Comte de Saint-Simon.

De 1809 à 1811, il publie l'*Esquisse d'une Nouvelle Encyclopédie*, l'*Histoire de l'homme*, commence en 1813 un *Mémoire sur la science de l'homme* et annonce divers ouvrages, qu'il doit terminer successivement de 1816 à 1825. Avec la collaboration d'A. Thierry, qui se dit alors *son élève et son fils adoptif*, il fait paraître la *Réorganisation de la société européenne*, prêchant une fédération des peuples d'Europe. De 1814 à 1816, il écrit, entre autres : *les Mesures à prendre contre la coalition de 1815*, la *Lettre sur l'établissement du parti de l'opposition*. En 1817, il expose sa doctrine dans *l'Industrie* ou *Discussions politiques, morales et philosophiques, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants*, avec l'épigraphe : « Tout pour l'industrie et tout par elle. »

V. saint-simonisme. En 1819, il fonde l'*Organisateur*; dans la préface se trouve la célèbre parabole qui le fit poursuivre en cour d'assises. Acquitté, il publie, de 1820 à 1823, le *Système industriel*, demandant l'alliance de la royauté et de l'industrie, l'amélioration du sort de ceux qui *n'ont d'autres moyens d'existence que leurs bras*. De 1823 à 1824, il publie quatre cahiers du *Catéchisme des industriels*, puis, en 1825, le *Nouveau Christianisme*. Un mois après, il meurt sans fortune, presque sans gloire, mais laissant une école qui devait se développer après lui de 1830 à 1850.

Saint-Simon Henri-Jean-Victor de Rouvroy, marquis, puis duc de, général français, né aux Bonsserts (Charente) en 1782, mort à Paris en 1865. Il s'engagea dans les hussards en 1800 et fit toutes les guerres du Consulat et de l'Empire, sous Moreau, Ney et Lamarque. En 1814, il reconnut les Bourbons et entra comme sous-lieutenant aux gardes du corps. Il accompagna le roi à Gand, et c'est là qu'il obtint le grade de maréchal de camp. Créé pair de France en 1819, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire en Portugal, puis à Copenhague (1820) et à Stockholm en 1832. Rappelé en 1833, il fut nommé gouverneur des établissements français dans les Indes occidentales, où il resta jusqu'en 1844; la même année, il devint gouverneur de la Corse. Lieutenant général depuis 1841, mis à la retraite en 1848, il fut réintégré dans le cadre d'activité après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, nommé sénateur en 1852. C'est à lui que Louis XVIII rendit les manuscrits authentiques des *Mémoires* de Louis de Saint-Simon.

SAINT-SIMONIEN, ENNE *ni-in, èn*) adj. Philos. soc. Qui a rapport à Saint-Simon ou à sa doctrine.

— Substantiv. Partisan de la doctrine de Saint-Simon.

SAINT-SIMONISER v. a. Rendre saint-simonien.

SAINT-SIMONISME *nissm'*) n. m. Philos. Doctrine, système de Saint-Simon et des disciples de Saint-Simon.

— Encycl. Avec les amis de Saint-Simon : Olinde Rodrigues, Bailly, Léon Halévy, J.-B. Duvergier, on compte parmi les saint-simoniens : Enfantin, Bazard, P. Leroux, Blanqui, Garnier, etc.; A. Comte, bien que brouillé avec Saint-Simon, resta parmi eux.

Les saint-simoniens créèrent, après la mort de leur maître, un journal, *le Producteur*, qui disparut en 1826. De 1825 à 1829, c'est par des conférences que J. Lechevalier, Transon, Bazard, Laurent, H. Carnot, etc., essayent de propager leur doctrine, expliquée dans l'*Exposition de la doctrine saint-simonienne* (1828-1830).

D'après les saint-simoniens, à l'injustice, à l'isolement de la société actuelle doivent succéder la justice et l'association, mais il faut avant tout renverser le principe de la propriété héréditaire, d'ailleurs de plus en plus ébranlé, et hiérarchiser l'humanité suivant le principe : « A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. » Dans l'histoire de la société, on distingue des *états organiques* et des *états critiques*, suivant que domine le principe de l'association ou celui d'*antagonisme*. L'antagonisme social doit disparaître et céder la place à l'association universelle. Le christianisme a déterminé la première pacification de l'humanité; il faut faire cesser totalement l'exploitation de l'homme par l'homme, dont les trois phases sont marquées par l'esclavage, le servage et le prolétariat.

L'Etat, et non plus la famille, héritera des richesses accumulées et répartira les instruments de travail suivant les besoins et les capacités. Une *banque centrale*, avec des *banques spéciales*, organisera la production méthodique sans désordre ni encombrement.

Il faut une religion plus puissante que les religions antérieures, réhabilitant la matière actuellement sacrifiée à l'esprit; les prêtres coordonneront les efforts des savants et des industriels; c'est vers une théocratie nouvelle que s'acheminera la société; l'enseignement exercera l'*activité matérielle* de l'enfant pour l'*industrie*, la *faculté rationnelle* pour la *science*, la *sympathie* pour les *beaux-arts*.

De 1830 à 1832, les prédications se multiplient. En 1831, P. Leroux soutient dans le « Globe » la doctrine saint-simonienne. Mais Enfantin et Bazard se séparent, ne pouvant se mettre d'accord sur le rôle de la femme dans la nouvelle société. Enfantin reste le seul « père », le « pape » du saint-simonisme. Poursuivis en août 1832 et condamnés comme contrevenant à l'article 291 du Code pénal, les saint-simoniens se dispersèrent en 1833, puis, en 1839, Enfantin fit en Egypte et en Algérie des tentatives qui avortèrent et le *Crédit général* de Duvergier,

Saint-Sixte

Saint-Sorlin

Saint-Sorlin

Saint-Sornin Nieulle et Saint-Sornin.

Saint-Sornin-Leulac

Saint-Souplet

Saint-Sozy

Saints-Pères du Carrousel, à P

Saint-Stanislas

Saint-Stephen

Saint-Stephen-in-Brannel,

Saint-Stephens,

Saint-Sulpice ou **Saint-Sulpice-de-Cognac**,

Saint-Sulpice ou **Saint-Sulpice-de-Lézat**,

Saint-Sulpice ou **Saint-Sulpice-la-Pointe**,

Saint-Sulpice-de-Faletrens, comm. de la Gi

Saint-Sulpice-des-Landes, comm. d'Ille-et-Vi

Saint-Sulpice-des-Landes, comm. de la Loire-

Saint-Sulpice-d'Excideuil, comm. de la Dordo-

Saint-Sulpice-et-Cameyrac, comm. de la Gi

Saint-Sulpice-Laurière, comm. de la Haute-

Saint-Sulpice-le-Dunois,

Saint-Sulpice-le-Guétois,

Saint-Sulpice-les-Champs,

Saint-Sulpice-les-

Saint-Sulpice-sur-Rille

Saint-Sylvain

Saint-Sylvestre,

Saint-Sylvestre,

Saint-Sylvestre-Cappel, Nord.

Saint-Symphorien, ch.-l.

Saint-Symphorien,

Saint-Symphorien (comm. d'Indre-et-Loire, arrond. de Tours, sur la Loire et la rive droite de Tours), bourg, briqueterie, fabrique de limes, de

Saint-Symphorien, comm. de la Sarthe, arrond. et de Mans, entre ses affluents de la Vègre, Ba de chaussures.

Saint-Symphorien-d'Ancelles, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Mâcon, sur la rive droite de la Saône, 656 hab. Vignoble donnant des vins rouges estimés (*les Perrières, les Goudières, les Vaillets, les Vaillets, les Colombiers*, etc.). Tonnellerie, commerce de porcs.

Saint-Symphorien-de-Lay, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 17 kilom. de Roanne, au versant ouest des monts du Beaujolais, 2.475 hab. Mines d'anthracite, fabriques de nouveautés, broderie, tonnellerie. Eglise en partie du XVe s. et remarquables boiseries du XVIe siècle. Antiques débris de l'ancien château de Lay. Le canton a 16 comm. et 19.255 hab.

Saint-Symphorien-de-Marmagne, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. d'Autun, au-dessus de la Bourbince, affluent de l'Arroux; 1.253 hab. Sclerie.

Saint-Symphorien-d'Ozon, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 13 kilom. de Vienne, sur l'*Ozon*, affluent du Rhône, 1.843 hab. Fabriques de chaussures, charrues, huiles. Patrie du jurisconsulte Guy Pape. — Le canton a 12 comm. et 12.512 hab.

Saint-Symphorien-sur-Coise, ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 46 kilom. de Lyon, près de la *Coise*, affluent de la Loire, 2.592 hab. Pépinières, négisseries, tanneries, distilleries, huileries, vanneries, fabriques de meubles. Eglise du XVe siècle. Ruines du château et restes des murs d'enceinte de la ville. — Le canton a 10 comm. et 13.085 hab.

Saint-Thégonnec, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 13 kilom. de Morlaix; 3.141 hab. Ch. de f. Ouest. Commerce d'engrais, grains, meunerie. Elève de chevaux. Eglise du XVIIe siècle. Dans le cimetière, arc de triomphe Renaissance (1587). Ossuaire de 1581, avec crypte contenant un groupe *Jésus mis au tombeau*, sculpture sur bois de grandeur naturelle (1702); *Calvaire* (1610), orné de nombreux personnages. — Le canton a 5 comm. et 11.082 hab.

Saint-Thélo, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kilom. de Loudéac; 1.028 hab.

Saint-Thibéry, comm. de l'Hérault, arrond. et à 20 kilom. de Béziers, sur l'Hérault; 2.527 hab. Ch. de f. Midi. Commerce de vin; fabrique de crème de tartre. Restes d'un pont romain mon. hist. et de la ville antique de *Cessero*, dans laquelle fut érigée, en souvenir du martyre de Tibérius, sous Dioclétien, une abbaye bénédictine qui a donné son nom à la ville.

Saint-Thois, comm. du Finistère, arrond. et à 20 kilom. de Châteaulin; 1.262 hab. Minerai de fer.

Saint-Thomas n. m. Métrol. Monnaie d'or de Goa, valant 8 fr. 66 c.

Saint-Thomas, île danoise des petites Antilles, à moins de 60 kilom. E. de Porto-Rico, peuplée de 12.000 hab., dont 9.000 nègres. Simple rocher de 8.600 hectares. Ce fut jadis, en tant que port franc, l'île la plus commerçante et relativement la plus riche des Antilles. Découverte par Colomb en 1493. Patrie des deux frères Sainte-Claire-Deville. Capit. et ville unique, *Charlotte-Amalia*.

Saint-Thomas, ville de l'empire anglais de l'Inde présid. de Madras [distr. de Tchinglepat], à 5 kilom. S.-O. de Sadapet; 15.000 hab. Climat très sain. Traité de paix avec Hayder Ali 1769.

Saint-Thomas, ville du Canada (prov. d'Ontario); 12.000 hab. Usines, fonderies, scieries.

Saint-Thomas-de-Conac, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 23 kilom. de Jonzac, à 4 kilom. de la Seugne; 1.245 hab.

Saint-Thomas-the-Apostle, ville d'Angleterre comté de Devon, à 10 kil. d'Exeter; 6.200 hab.

Saint-Thurial, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 11 kilom. de Montfort, 1.030 hab. Tramway à vapeur de Rennes à Plélan.

Saint-Thuriau, comm. du Morbihan, arrond. et à 7 kilom. de Pontivy, 1.285 hab. Eglise XVIe s.; chapelle de Coëtsal.

Saint-Thurien, comm. du Finistère, arrond. et à 18 kilom. de Quimperlé, 1.679 hab.

Saint-Trivier-de-Courtes, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 8 kilom. de Bourg, dans la Bresse, entre la Reyssouze et la Reyssouzette, 1.411 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Foires importantes de porcs gras et de volailles. Le canton a 12 comm. et 11.930 hab.

Saint-Trivier-sur-Moignans ou **Saint-Trivier-en-Dombes**, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 18 kilom. de Trévoux, sur le *Moignans*, affluent de la Dombes, 1.483 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Saint Trivier, patron de la Dombes, mourut dans le canton à 15 comm. et 8.721 hab.

Saint-Trojan-les-Bains, comm. de la Charente-Inférieure, île de Marennes, sur la côte ouest, 1.... hab. Huîtres vignobles. Ago... de l'Epave des hôpitaux maritimes.

Saint-Tron, ville de Belgique prov. de Limbourg, ... 16.800 hab. Fonderies de fer et de cuivre, tanneries, teintureries, beau hôtel de ville. Eglise de la XIe siècle, incendiée en 1185 et reconstruite au XVe. Eglise romane de Saint-Pierre, Eglise des Récollets du XVIIIe siècle.

Saint-Tropez, ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 28 kilom. de Draguignan, sur la rive du *golfe de Saint-Tropez*; 3.701 hab. (*Tropezienses, cunes.*). Ch. de f. du sud de la France. Pêche du thon, de la sardine, du corail. Bains de mer fréquentés. Pépinières, viticulture et sériciculture. Construction de bateaux. Fabriques de bouchons, tentes, sacs, câbles sous-marins. Climat délicieux. — Le canton a 1 comm. et 6.178 hab.

Le *golfe de Saint-Tropez*, ouvert à l'E.-N.-E. entre la pointe des Sardinières et le *cap de Saint Tropez*, pénètre dans le massif des Maures sur une longueur de 8 kilom. Sa largeur est de 2 à 5 kilom.

Saint-Tugdual, comm. du Morbihan, arrond. et à 37 kilom. de Pontivy, 1.962 hab. Calvaire en granit.

Saint-Urcize, comm. du Cantal, arrond. et à 51 kilom. de Saint Flour; 1.118 hab. Eglise romane, une des plus belles du Cantal. Christ au tombeau de la chapelle des pénitents. Maisons Renaissance.

Saint-Usuge, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 6 kilom. de Louhans, au-dessus de la Seille; 2.189 hab.

Saint-Uze, comm. de la Drôme, arrond. et à 36 kilom. de Valence, près de la Galaure, affluent du Rhône; 1.646 hab. Fonderie de fer et bronze. Fabrique de porcelaine et de poterie réfractaire.

Saint-Vaast, comm. du Nord, arrond. et à 14 kilom. de Cambrai; 1.805 hab. Huilerie. Batistes.

Saint-Vaast-la-Hougue, comm. de la Manche, arrond. et à 19 kilom. de Valognes; 2.832 hab. Ch. de f. département. Petit port sur la *baie de la Hougue*, commerce de beurre très actif avec Le Havre. Chantiers de construction, parcs à huîtres. Presqu'île de la Hougue, fortifiée par Vauban après le désastre naval de Tourville en 1692. Iles de Tatihou et de l'Ilette, rattachées à la côte à marée basse, occupées par des forts déclassés. Dans le fort de Tatihou, station zoologique et laboratoire.

Saint-Val aînée (Marie-Pauline-Coristino Alziart de Roquefort, dite **Mlle de**), tragédienne française, née à Courségoules (Provence) en 1743, morte à Paris en 1830. Elle fut d'abord comédienne en Danemark et à Lyon, puis débuta à la Comédie-Française en 1766. Sociétaire l'année suivante, elle eut de longs démêlés avec Mme Vestris, fut exilée à Clermont-en-Beauvoisis, puis parut avec succès sur plusieurs scènes de province, et fit partie du théâtre Montansier, de 1791 à 1794. — Sa sœur Marie-Blanche, dite **Mlle de Saint-Val cadette**, née à Courségoules (Provence) en 1752, morte à Draguignan en 1836, tint avec succès, à la Comédie-Française et au théâtre Montansier, l'emploi des jeunes princesses : Monime, Iphigénie, Zaïre, Inès de Castro. Protégée de Voltaire, elle joua la confidente d'*Irene* et créa avec succès la comtesse Almaviva, du *Mariage de Figaro*.

Saint-Valérien, comm. de l'Yonne, arrond. et à 16 kilom. de Sens, près de la source de l'Orvanne, affluent du Loing; 1.013 hab. Eglise des XIIe et XVe siècles.

Saint-Valery-en-Caux, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 30 kilom. d'Yvetot; 3.553 hab. Ch. de f. Ouest. Petit port de cabotage et de pêche, bains de mer. Conserves de maquereaux, harengs salés, parc d'huîtres. L'église paroissiale, datant des règnes de Louis XII et de François Ier, à 1 kilom. à l'intérieur, marque l'emplacement de l'ancien Saint-Valery. La ville actuelle, sur le bord de la mer entre deux hautes falaises, date de 1612; elle a été pendant l'ancien régime le principal port d'approvisionnement du *pays de Caux*. — Le canton a 11 comm. et 9.582 hab.

Saint-Valery-sur-Somme, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 20 kilom. d'Abbeville, sur la rive gauche de la Somme, au débouché du canal; 3.527 hab. Ch. de f. Nord. Petit port de commerce et de pêche; bains de mer. La ville se divise en deux : la Forté ou ville basse, qui est moderne, et la ville haute. Eglise Saint-Martin (XVe s.). Hôtel de ville (XVIe s.). La ville s'est formée autour de l'abbaye de Loucona, fondée par Valerius, moine de Luxeuil. Souterrains, restes de cette abbaye. C'est de Saint-Valery-sur-Somme que Guillaume le Conquérant partit pour la conquête de l'Angleterre. — Le canton a 12 comm. et 15.014 hab.

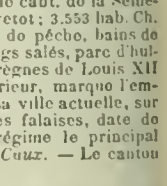

Armes de Saint-Valery.

Saint-Vallerin, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Chalon-sur-Saône, au-dessus de la source de la Corne; 473 hab. Vignoble donnant des vins rouges d'abord durs et noirs, mais qui dépouillent en vieillissant et acquièrent un agréable bouquet (*les Chaniots, les Couères, la Bouthière, Collonges*, etc.). Tonnellerie, distillerie.

Saint-Vallier, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 52 kilom. de Chalon-sur-Saône, sur un coteau élevé, non loin de la Bourbince et du canal du Centre; 6.902 hab. Mine de houille et d'anthracite.

Saint-Vallier, ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 31 kilom. de Valence, au-dessus du Rhône; 4.286 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port fluvial actif. Moulinage et filature de la soie. Fabriques de papier, cordes, porcelaine. — Le canton a 18 comm. et 20.677 hab.



Armes de Saint-Vallier (Drôme).

Saint-Vallier, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 12 kilom. de Grasse, sur un large plateau, à 5 kilom. de la source du fleuve côtier Siagne. 529 hab. Carrières de marbre. Commerce de fleurs et de truffes. Restes des remparts de la ville, avec porte romane. — Le canton a 6 comm. et 3.381 hab.

Saint-Vallier Jean de Poitiers, seigneur de', capitaine français, né dans le Dauphiné vers 1475. Il prit part aux guerres d'Italie sous Louis XII et sous Louis XII. Sous François Ier, il fut nommé capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi et combattit à Marignan (1515).

En 1521, il conduisit des secours à Lautrec dans le Milanais et assista l'année suivante à la bataille de la Bicoque. En 1524, il fut condamné à mort comme complice du connétable de Bourbon. La peine fut commuée en celle de la détention perpétuelle et il fut gracié en 1526. Il est le père de la célèbre Diane de Poitiers.

SAINT-VALLIER (Charles-Raymond DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, comte DE), diplomate et politique français, né et mort à Coucy-les-Eppes (Aisne) (1833-1886). Secrétaire de Walewski (1859), puis de Rouher, ministre d'Etat (1863), il fut nommé secrétaire d'ambassade à Constantinople, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères Moustier (1866), ministre à Stuttgart (1868-1870), d'où il prévint Grammont des dispositions hostiles de l'Allemagne du Sud. Commissaire général auprès de Manteuffel, chef de l'armée d'occupation (1872), il négocia l'évacuation anticipée du territoire. Elu sénateur (1876), réélu en 1885, il siégea au centre gauche, fut promu ambassadeur à Berlin en 1877, représenta la France au congrès de Berlin, se démit de ses fonctions diplomatiques en 1881.

SAINT-VARENT, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 21 kilom. de Bressuire, sur le Thouaret; 2.089 hab. Ch. de f. Etat. Laiterie et beurrerie, commerce de vins. — Le canton a 9 comm. et 6.513 hab.

SAINT-VAURY, ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et à 10 kilom. de Guéret, sur un mamelon au-dessus d'un affluent de la Gartempe; 2.757 hab. Scieries, minoteries. — Le canton a 9 comm. et 11.810 hab.

SAINT-VENANT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kilom. de Béthune, sur la Lys; 3.318 hab. Ancienne place de guerre.

SAINT-VENANT (Mme DE), romancière française, morte à Paris en 1815. Sa pauvreté la contraignit à écrire beaucoup de romans, dont quelques-uns firent un instant concurrence à Ducray-Duminil, à Mme Cottin. On cite notamment : *Aurélie et Dorothée* ou *la Religieuse par amour*; *le Baron de Hulstein* ou *la Fille précepteur*; *Cécile Fritler* ou *l'Enfant du champ de bataille*; *Cyprien* ou *l'Enfant du naufrage*; *Olympia* ou *les Brigands des Pyrénées* (1801); *Eugénie de Verseuil* ou *la Tour mystérieuse*; *le Fantôme de Nembrod-Castle*; *Florella* ou *l'Infortunée Vénitienne*; *Frère Ange* ou *l'Avalanche du mont Saint-Bernard*; *Gabriel de Vergy*; *l'Héritière de Pembroke*; *Léopold de Circé* ou *les Effets de l'athéisme*; *Norbertine* ou *les Suites du pèlerinage*; *Prosper* ou *l'Heureux Naufrage*; *Zirza*, histoire orientale (1807); *Rose de Valdeuil* (1808); *Seleska* ou *le Prieur des bénédictins*; *Sidonie* ou *la Force d'un premier amour*; *Thérèse* ou *le Bon Curé*; *Thérésia* ou *les Souterrains du château de Zentelberg*; *Ursule* ou *les Victimes de la superstition*; *Marie de Bourgogne*, roman historique (1808); etc.

SAINT-VENANT (Adhémar-Jean-Claude BARRÉ de), mathématicien français, né à Fortoiseau, près de Melun, en 1797, mort à Villeporcher-Saint-Ouen (Loir-et-Cher) en 1886. Admis en 1813 à l'Ecole polytechnique, il entra en 1816 dans le service des poudres et salpêtres, d'où il passa quelques années après dans celui des ponts et chaussées (1823). Il fut suppléant, puis professeur adjoint à l'Ecole des ponts et chaussées. En 1850, il devint professeur de génie rural à l'Institut agronomique de Versailles, et en 1852 il prit sa retraite avec le grade d'ingénieur en chef. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1868. Citons de lui : *Tableau de formules de la théorie des courbes dans l'espace* (1841); *Du roulis sur mer houleuse* (1871); *Sur les diverses manières de présenter la théorie des ondes lumineuses* (1872).

SAINT-VERAIN, comm. de la Nièvre, arrond. et à 14 kilom. de Cosne, près d'un affluent de la Vrille; 865 hab. Ocre, grès, poteries.

SAINT-VÉRAND, comm. de l'Isère, arrond. et à 3 kilom. de Saint-Marcellin, au-dessus de la Cumane, sous-affluent du Rhône par l'Isère; 933 hab.

SAINT-VÉRAND, comm. du Rhône, arrond. et à 17 kilom. de Villefranche; 1.134 hab. Distillerie, fabrique de pressoirs. Vins ordinaires.

SAINT-VÉRAND, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Mâcon, au-dessus de l'Arlois, tributaire de la Saône; 258 hab. Vins rouges et blancs de bonne qualité (*En Bissay*, *En Fontenay*, *les Bulands*, *Château-Gaillard*, *les Dîmes*, etc.). Eglise en partie du XIIe siècle.

SAINT-VIANCE, comm. de la Corrèze, arrond. et à 12 kilom. de Brive, sur la rive gauche de la Vezère; 1.218 hab. Minoterie. Grottes artificielles à *Auxteyreix* et de *Rochebacon*.

SAINT-VIÂTRE, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 24 kilom. de Romorantin, en Sologne; 1.844 hab. Eglise des XIe, XIIIe et XVe siècles, bâtie sur une crypte romane. Calvaire du XIVe siècle.

SAINT-VIAUD, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 5 kilom. de Paimbœuf, sur un affluent de l'estuaire de la Loire; 1.614 hab. Ch. de f. Etat.

SAINT-VICTOR (Jacques-Benjamin-Maximilien BINS, comte DE, littérateur français, né à Saint-Domingue en 1772, mort à Paris en 1858. Il fit ses études à La Flèche, et sous l'Empire entra dans les conspirations royalistes. Il collabora au « Journal des Débats », au « Drapeau blanc » et au « Défenseur religieux », fonda en société avec Lamennais une librairie qui ne réussit pas, émigra en Amérique après la révolution de Juillet, et, de retour en France, devint l'un des rédacteurs de la *France* et de l'*Invariable mémorial catholique*, publié à Fribourg. Citons de lui : *les Grands Poètes malheureux* (1802); *le Musée des antiques* (1818); *Œuvres poétiques* (1822); *Tableau historique et pittoresque de Paris* (1808); *Documents historiques concernant la Compagnie de Jésus* (1827), etc., et quelques livrets d'opéras.

SAINT-VICTOR (Paul BINS, comte DE), connu surtout sous le nom de **Paul de Saint-Victor**, littérateur et critique français, fils du précédent, né et mort à Paris (1827-1881). Après avoir fait ses études à Fribourg en Suisse, puis à Rome, il devint en 1848 secrétaire de Lamartine. Il écrivit ensuite dans plusieurs journaux et revues, notamment la « Presse », où il fit de la critique dramatique et littéraire. Ses principaux volumes, qui consistent pour la plupart en recueils d'articles, sont : *Hommes et dieux* (1867); *les Femmes de Gœthe* (1869); *les Dieux et les Demi-Dieux de la peinture*, en collaboration avec Théophile Gautier et Arsène Houssaye; *Barbares et Bandits*, *la Prusse et la Commune* (1871). L'ouvrage le plus considérable de Saint-Victor s'intitule *les Deux Masques* (1880-1883); il mourut après en avoir publié le premier volume; le second et le troisième furent composés d'après ses notes manuscrites et ses feuilletons. Après sa mort, on a recueilli sous le titre de *Victor Hugo* (1885) l'ensemble des études qu'il avait consacrées au grand poète, puis, sous ceux d'*Anciens et modernes* (1886) et de *Théâtre contemporain*, deux autres séries de ses articles. Paul de Saint-Victor, très épris de la forme, passe généralement pour un virtuose, pour un architecte de mots et de phrases, que préoccupent peu l'exactitude et la précision. Cette opinion n'est pas très juste. Il s'informait et se renseignait avec le plus grand soin, et le travail diligent du critique avait précédé dans ses livres celui du styliste. Écrivain très brillant et très sûr, on ne peut lui reprocher qu'une application trop jalouse et qu'une rhétorique trop fastueuse.



Paul de Saint-Victor.

SAINT-VICTOR, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 22 kilom. de Tournon; 1.962 hab.

SAINT-VICTOR, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 17 kilom. de Thiers; 1.508 hab.

SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU, comm. de l'Isère, arrond. et à 6 kilom. de La Tour-du-Pin; 1.067 hab. Lignite. Tissage de la soie. Papeterie.

SAINT-VICTOR-LA-COSTE, comm. du Gard, arrond. et à 21 kilom. d'Uzès; 902 hab. Mine de lignite inexploitée. Débris de remparts; ruines féodales. Au N.-E., ermitage de Notre-Dame-de-Mayran, avec curieuse chapelle du XIIe s.

SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE, comm. de la Loire, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Etienne, près de la *Loire*; 1.328 hab. Mine de houille. Fabrique de treillages.

SAINT-VICTOR-SUR-RHINS, comm. de la Loire, arrond. et à 25 kilom. de Roanne, sur le *Rhins*; 1.210 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de soieries, d'étoffes pour ameublement; moulins, féculerie, tuilerie. Beaux restes d'une église romane.

SAINT-VICTURNIEN, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 21 kilom. de Rochechouart, sur la Vienne; 1.456 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise des XIIe, XIIIe et XVe s.; tombeau de saint Victurnien, ermite; lanterne des morts du XIIIe siècle.

SAINT-VIGEANS, comm. d'Ecosse (comté de Fourfar), sur le Brothock; 11.980 hab.

SAINT-VINCENT (le Père Grégoire DE), jésuite et géomètre flamand, né à Bruges en 1581, mort à Gand en 1667. Le problème de la quadrature du cercle paraît avoir été l'objet constant de ses travaux. Mais, s'il ne trouva pas la solution finale qu'il cherchait, il en trouva, chemin faisant, une foule d'autres qui répondent à des théorèmes importants. Son livre : *Opus geometricum quadraturæ circuli et sectionum coni* (1647), souleva de vives polémiques. Le P. Grégoire était professeur à Prague, lorsque cette ville fut prise par les Suédois. Il fut grièvement blessé en allant porter des secours spirituels aux soldats sur le champ de bataille; et ses manuscrits périrent au milieu du pillage de la ville. A la demande de Philippe IV, il passa en Espagne pour donner des leçons à don Juan d'Autriche. Il en fut récompensé par le poste de bibliothécaire de la ville de Gand. Il reste de lui : *Theses de cometis* (1619); *Theorematа mathematica scientiæ staticæ* (1624); *Opus geometricum quadraturæ...*, et enfin *Opus geometricum ad mesolabium per rationum proportionalitatumque novas proprietates* (1668).

SAINT-VINCENT (John JERVIS, comte DE), amiral anglais, né à Meaford (comté de Stafford) en 1735, mort en 1823. Entré dans la marine des 1749, il se distingua aux Indes et en Amérique, où il commanda le *Porc-Epic* (1759). Il fut ensuite chargé d'étudier les côtes de France, de Russie, de Suède, de Danemark, de Hollande. Il reprit du service actif en 1778, sous les ordres de Keppel, puis, croisant dans la Manche, il s'empara du *Pégase* (1782). Représentant de Yarmouth à la Chambre des communes (1784), il se rangea au parti des whigs, fut réélu par Wycombe (1790) et nommé vice-amiral. Commandant en chef de l'expédition des Indes occidentales (1793), il contribua à la prise de la Martinique, de la Guadeloupe et de quelques autres Antilles. Promu amiral en 1795, il fut chargé d'empêcher la jonction des escadres de la Méditerranée avec celles de Brest (1796). Les opérations obtinrent un grand succès : il fut alors nommé comte de Saint-Vincent. Dur et inflexible, il se fit détester par ses marins. Premier lord de l'amirauté dans le cabinet Addington (1800), il fut nommé en 1806 amiral de la flotte.

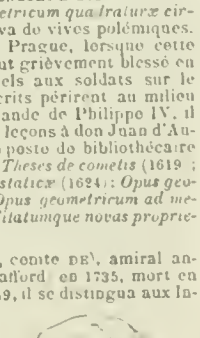

Comte de Saint-Vincent.

SAINT-VINCENT, comm. du Morbihan, arrond. et à 48 kilom. de Vannes, sur l'Oust; 1.012 hab.

SAINT-VINCENT, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 15 kilom. du Puy; 1.248 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

SAINT-VINCENT, l'une des petites Antilles anglaises, dans les Windward Islands ou Iles du Vent, un peu au N. du 13e degré de latitude N., à 120 kilom. S. de la Martinique; 25 kilom. de long, 17 de large, 381 kilom. carr.; 46.900 hab., presque tous nègres ou mulâtres. Terre volcanique, avec cimes de 1.000 mètres ou plus, et cratères qui ont endommagé l'île et font même craindre de destructions en 1902, lors de la fameuse éruption de la montagne Pelée, en Martinique. Belles forêts, beaux massifs. Découverte par Colomb en 1498. Nombreux rappelant les commencements de colonisation française. Capit. *Kingstown*.

SAINT-VINCENT, grande baie de l'Australie du Sud (Océanie), ouverte sur le Pacifique australe, entre les presqu'îles d'York à l'O. et Fergusson-Hall à l'E. et limitée au S. par l'île Kangaroo. Sur la côte orientale s'étend la ville d'Adélaïde. — Comté maritime de la colonie australienne de la Nouvelle-Galles du Sud, dans le bassin du fleuve Shoalhaven; 8.000 hab. Ch.-l. *Braidwood*.

SAINT-VINCENT (CAP), cap du Portugal méridional, formé par l'extrémité sud-occidentale des chaînes de l'Algarve. C'est le *promontorium sacrum* des anciens, et la ville actuelle de Sagres en marque à peu près la pointe sud. Les parages du cap Saint-Vincent sont redoutés des marins en raison de la violence des ouragans. C'est au large du cap que Tourville, en 1693, défit une flotte anglo-hollandaise; là aussi, l'amiral anglais Napier, battit la flotte portugaise du dom Miguel.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL, comm. des Landes, arrond. et à 7 kilom. de Dax, non loin de l'Adour; 1.664 hab.

SAINT-VINCENT-DE-REINS, comm. du Rhône, arrond. de Villefranche, au-dessus du *Beins* ou *Rhins*, affluent droit de la Loire; 1.980 hab. Moulinage de la soie; tissage et filature de coton.

SAINT-VINCENT-DES-LANDES, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 12 kilom. de Châteaubriant, au-dessus de la Cône, affluent droit du Don; 2.053 hab. Ch. de f. Ouest. Ardoisières.

SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 24 kilom. de Dax; 1.570 hab. Forêts de chênes-lièges et de pins. Commerce de résine, goudron, source ferrugineuse. — Le canton a 11 comm. et 11.075 h.

SAINT-VINCENT-DU-LOROUËR, comm. de la Sarthe, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Calais, sur la Veuve, affluent du Loir; 1.418 hab. Eglise du XIIIe siècle, beaux vitraux du XVIe.

SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 9 kilom. de Melle, entre la Bontonne et le Clain; 986 hab. Belle pierre tombale du XVIe siècle.

SAINT-VINCENT-PUYMAUFRAIS, comm. de la Vendée, arrond. et à 31 kilom. de La Roche-sur-Yon; 971 hab.

SAINT-VINCENT-SUR-GRAON, comm. de la Vendée, arrond. et à 35 kilom. des Sables-d'Olonne, sur un coteau dominant les trois ruisseaux du *Graon*, du Lay et de la Bigeotre; 1.731 hab. Restes du manoir de Boischou.

SAINT-VITE, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 24 kilom. de Villeneuve-sur-Lot; 1.010 hab.

SAINT-VITTE, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 43 kilom. de Saint-Yrieix; 1.016 hab.

SAINT-VIVIEN, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 17 kilom. de Lesparre, sur le *chenal de Saint-Vivien*, tributaire de la Gironde; 1.484 hab. Ch. de f. Medoc. Petit port. Située dans le Médoc, cette commune donne d'excellents vins rouges. Principaux crus : *au Temple*, *cru de Gaumin*, *château-le-Port*, etc. Eglise jadis fortifiée. — Le canton a 7 comm. et 7.999 hab.

SAINT-VOUGAY, comm. du Finistère, arrond. et à 30 kilom. de Morlaix; 1.079 hab. Eglise du XVIe siècle, possédant un missel du XIe. Splendide château Renaissance de Kerjean, surnommé le Versailles breton, bâti de 1560 à 1590 par Louis Le Barbier. Défenses inactes, casemates.

SAINT-VRAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 27 kilom. de Loudéac; 1.488 hab.

SAINT-WANDRILLE-RANÇON, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 13 kilom. d'Yvetot, 711 hab. Ch. de f. Ouest. Tissage, fabrique de margarine. Eglise Saint-Saturnin (XIIe-XIIIe s.). Magnifiques ruines d'une abbaye fondée en 645 par saint Wandregisile, disciple de saint Colomban, incendiée en 1250, reconstruite aux XIVe, XVe et XVIe siècles, ravagée par les protestants.

Saint-Wladimir (ORDRE DE), V. WLADIMIR (*ordre de* SAINT-).

SAINT-XANDRE, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 6 kilom. de La Rochelle, 1.039 hab. Fabrique d'appareils à distiller.

SAINT-YAN, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Charolles, sur l'Arconce; 951 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

SAINT-YBARD, comm. de la Corrèze, arrond. et à 36 kilom. de Tulle; 1.514 hab. Tombelle.

SAINT-YBARS, comm. de l'Ariège, arrond. et à 28 kilom. de Pamiers; 1.616 hab. Donjon du XIIIe siècle. Patrie de Latour de Saint-Ybars.

SAINT-YLIE, comm. du Jura, arrond. et à 3 kilom. de Dôle, sur une colline dominant la plaine du Doubs; 1.202 hab. Asile départemental d'aliénés. Carrières.

SAINT-YON, famille célèbre de bouchers parisiens, qui joua un rôle dans les guerres civiles des Armagnacs et des Bourguignons. Ils prirent une part active à la grande révolution cabochienne de 1413 et furent à la tête des *écorcheurs*. Ils durent s'enfuir de Paris lorsque les Armagnacs y entrèrent en 1413. Mais, quand les Bourguignons eurent pris le dessus, les Saint-Yon recouvrèrent leurs droits et privilèges. Ils durent, toutefois, encore quitter quelque temps la capitale, après l'entrée du connétable de Richemont, en 1436. Plusieurs membres de cette famille avaient d'ailleurs rempli des fonctions, sous la domination anglaise comme sous la domination bourguignonne.

SAINT-YORRE, comm. de l'Allier, arrond. et à 28 kilom. de Lapalisse, sur l'Allier; 979 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales. Etablissement thermal.

SAINT-YRIEIX, comm. de la Charente, arrond. et à 6 kilom. d'Angoulême, sur la Charente; 1.577 hab. Distilleries.

SAINT-YRIEIX ou SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE



SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE

SAINT-YRIEIX-LE-DÉJALAT

SAINT-YTHAIRE

SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC

SAINT-YZANS

SAINT-ZACHARIE

SAINTSBURY (George-Edward-Bateman), historien anglais, né à Southampton en 1845. Il a publié : *Essays in English literature* (1890-1895); *Specimens of English prose style* (1885); *Manual of English prose literature* (1887); *Matthew Arnold* (1899); *Dryden* (1900); *Peace of the augustans* (1916); *Flavour of Greek* (1920); *Flavour of Latin* (1924); *Flavour of Gaul* (1925); *Flavour of Spain* (1925); *Flavour of Italy* (1925); *Flavour of Germany* (1925); *Flavour of Scandinavia* (1925); *Flavour of Russia* (1925); *Flavour of Ireland* (1925); *Flavour of Wales* (1925); *Flavour of Scotland* (1925); *Flavour of England* (1925); *Flavour of France* (1925); *Flavour of Holland* (1925); *Flavour of Belgium* (1925); *Flavour of Switzerland* (1925); *Flavour of Austria* (1925); *Flavour of Hungary* (1925); *Flavour of Bohemia* (1925); *Flavour of Poland* (1925); *Flavour of Turkey* (1925); *Flavour of Greece* (1925); *Flavour of Egypt* (1925); *Flavour of Palestine* (1925); *Flavour of Arabia* (1925); *Flavour of Persia* (1925); *Flavour of India* (1925); *Flavour of China* (1925); *Flavour of Japan* (1925); *Flavour of America* (1925); *Flavour of Canada* (1925); *Flavour of Australia* (1925); *Flavour of New Zealand* (1925); *Flavour of South Africa* (1925); *Flavour of West Africa* (1925); *Flavour of East Africa* (1925); *Flavour of Central Africa* (1925); *Flavour of North Africa* (1925); *Flavour of South America* (1925); *Flavour of Central America* (1925); *Flavour of West Indies* (1925); *Flavour of Pacific Islands* (1925); *Flavour of Arctic* (1925); *Flavour of Antarctic* (1925); *Flavour of Space* (1925); *Flavour of Time* (1925); *Flavour of Eternity* (1925); *Flavour of Infinity* (1925); *Flavour of Nothingness* (1925); *Flavour of Everything* (1925); *Flavour of Anything* (1925); *Flavour of Something* (1925); *Flavour of Nothing

— Qui peut être perçu par les sens ou l'esprit : *Un vent, Une intention à peine* SAISISSABLE.

SAISISSANT (*sè-zi-san*), **ANTE** [de *saisir*] adj. Qui impressionne subitement les sens : *Le froid est* SAISISSANT. — Fig. Qui frappe, qui émeut : *Un spectacle* SAISISSANT. — Dr. et admin. Qui saisit, qui opère ou qui fait opérer une saisie : *La partie* SAISISSANTE.

— Substantiv. Individu qui opère une saisie.

SAISISSEMENT (*sè-zi-se-man* — rad. *saisir*) n. m. Impression subite et violente causée par le froid : *On meurt très vite d'un* SAISISSEMENT.

— Subite et violente impression de l'âme : *L'horreur, effroi, une joie extrême, causent un* SAISISSEMENT.

— Archéol. Cordes au moyen desquelles le bourreau de Paris liait les mains du patient.

— Escr. Action de prendre avec la main l'épée de son adversaire.

SAISNES (CHANSON DES). Littér. V. CHANSON.

SAISON (*sè* — du lat. *satio*, action de semer) n. f. Chacune des quatre parties égales de l'année qui s'écoulent entre un solstice et un équinoxe : *Nos* SAISONS *sont le printemps, l'été, l'automne et l'hiver. Les saisons ont leurs retours périodiques.*

— Temps où dominent, où se font remarquer certains états de l'atmosphère : *La* SAISON *des pluies.* ‖ Époque où paraissent certaines productions de la terre, où l'on a coutume de faire certains travaux agricoles : *La* SAISON *des cerises.* ‖ Époque à laquelle on se trouve : *Les fruits de la* SAISON. ‖ Développement relatif des récoltes, de la végétation : *Quand la* SAISON *est avancée, les vendanges ont lieu de bonne heure.*

— Époque où l'on a l'habitude ou la facilité de faire certaines choses : *La* SAISON *de la chasse.* ‖ Durée d'un séjour que l'on fait dans une station balnéaire, thermale, etc. : *A Vichy, la* SAISON *ordinaire est de vingt et un jours.* — Absolum. Au point de vue du commerce, des affaires, Époque de l'année où les touristes, les baigneurs, etc., abondent en certaines localités : *Modiste qui fait la* SAISON *à Nice.* ‖ En Angleterre, Époque de l'année où le beau monde réside à Londres, après les voyages et le séjour à la campagne. ‖ Époque propre au succès ou au développement d'une chose : *Le mérite des hommes a sa* SAISON *ainsi que les fruits.* (La Rochef.)

— Âge de la vie : *La jeune* SAISON. *La froide* SAISON. *Le malheur mûrit l'homme avant la* SAISON (A. Dumas).

— Loc. div. *Saison nouvelle*, Printemps. ‖ *Arrière-saison*, V. ce mot à son rang alphab. ‖ *Belle saison*, La partie de l'année où le temps est beau. ‖ *Mauvaise saison*, Partie de l'année où le temps est froid ou pluvieux. ‖ *Froide saison, Saison froide*, Hiver. ‖ *Morte saison*, Époque de l'année où la terre est improductive. — Époque de l'année où chôme une industrie. ‖ *Saison des amours*, Époque de l'année où les animaux s'accouplent. ‖ *Demi-saison*. V. ce mot à son ordre alphab. ‖ *Être de saison*, Être à propos, au point de vue du temps. ‖ *Être hors de saison*, Ne pas convenir, au point de vue du temps. ‖ *Marchand des quatre saisons*. V. MARCHAND.

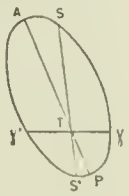

Saisons (Astron.).

— ENCYCL. Astron. et météor. De tout temps, les hommes ont divisé l'année en *saisons*, suivant les variations de la température moyenne. Primitivement, les Indiens, les Arabes, puis les Grecs connurent trois saisons : printemps, été et hiver, tandis que les peuples du Nord n'avaient qu'une subdivision : été et hiver. Sans tenir compte d'un système étrange à huit saisons, mentionné par Varron, c'est aux Grecs qu'il faut faire remonter l'introduction de l'automne, usage adopté ensuite par les Romains et les Gaulois.

Cependant, les anciens savaient que le mouvement du soleil en longitude n'est pas uniforme et, avant la découverte de Képler, ils avaient essayé de l'assimiler à un mouvement circulaire non centré sur la terre.

Soit PγAγ' la trajectoire du soleil autour de la terre T, γγ' la ligne des équinoxes (v. ce mot), SS' celle des solstices, AP la ligne des apsides. (V. ce mot.) En P, 1er janvier, le diamètre apparent du soleil est maximum à 32',36"; en A, 1er juillet, minimum à 31',32". Les saisons printemps, été, automne, hiver, durent tandis que le soleil parcourt les quatre arcs γS, Sγ', γ'S' et S'γ : S et S' tombent du 21 au 22 juin et du 20 au 21 décembre, γ et γ' du 19 au 21 mars et du 22 au 23 septembre.

Les durées des saisons sont donc inégales, proportionnelles aux secteurs tels que γTS en vertu de la loi des aires, soit 92 jours 21 heures, 93 jours 14 heures, 89 jours 19 heures et 89 jours ; ainsi, le printemps et l'été durent ensemble 186 jours 11 heures, l'automne et l'hiver seulement 178 jours 19 heures, soit 8 jours d'excès du soleil dans l'hémisphère boréal.

Les saisons correspondent à des conditions de chaleur et de lumière très diverses et, en vertu de l'invariabilité de direction de l'axe de rotation de la terre et de son inclinaison sur l'écliptique, il peut y avoir jour égal à la nuit comme à l'équateur, ou bien jour de six mois et nuit de six mois comme aux pôles ; d'où la grande latitude dans les climats. L'erreur courante consiste à penser que les saisons sont d'autant moins chaudes que le soleil est plus loin : c'est le contraire de ce qui se passe en réalité pour l'hémisphère nord ; le soleil est le plus près en hiver, mais il est en revanche bas sur l'horizon et ses rayons chauffent beaucoup moins la terre (loi du cosinus de l'inclinaison.)

L'écart entre les différentes saisons est donc d'autant plus grand que l'inclinaison des rayons lumineux peut varier davantage, c'est-à-dire que l'axe de rotation d'une planète est plus incliné : ainsi sur Jupiter il n'y a presque pas de saisons, tandis qu'elles sont extrêmement différentes sur Vénus.

On pense aussi parfois que la température, avec la chaleur reçue par le sol, doit augmenter ou diminuer tant que le soleil monte ou descend au-dessus de l'horizon, soit d'un à l'autre solstice ; erreur qui tient à l'oubli du rayonnement de la terre dans l'espace, rayonnement qui dépend hautement des saisons elles-mêmes et de l'état de pureté de l'atmosphère. (V. RAYONNEMENT.) Enfin, les saisons météorologiques sont inverses dans les deux hémisphères, et la prédominance que nous avons signalée pour le soleil dans l'hémisphère nord à cause de l'excentricité et de la direction du grand axe de l'orbite explique que l'hémisphère nord soit généralement plus chaud que le sud, non compris les grandes différences topographiques.

Les saisons ont une très grande influence sur les vents et les courants, la végétation, la vie superficielle, la mortalité, les cultes, etc.

— Iconogr. Dès la plus haute antiquité, l'art produisit des images des différentes *Saisons* et se plut à les associer à celles des *Grâces*. Sur les monuments antiques qui nous sont parvenus, les *Saisons* sont fréquemment représentées par des génies ailés, caractérisés par des attributs spéciaux. Les *Génies des Saisons* figurent dans le bas-relief



Les saisons d'après Clodion : A, Printemps; B, Été; C, Automne, D, Hiver.

d'un sarcophage antique du Vatican. Au musée de Naples, sont diverses peintures découvertes à Pompéi et à Herculanum et offrant des figures des *Saisons*.

Les modernes ont adopté plusieurs des attributs donnés aux *Saisons* par les artistes anciens et en ont imaginé beaucoup d'autres. Le sculpteur Bouchardon a décoré la fontaine de la rue de Grenelle, à Paris, des *Génies des Saisons*. Poussin a représenté les *Saisons* par des épisodes bibliques (Louvre). Le Louvre possède aussi quatre tableaux de Lancret (1738), exécutés pour le château de la Muette, où les saisons sont désignées par des scènes rustiques. V. AUTOMNE, ÉTÉ, HIVER, PRINTEMPS.

Saisons (LES), poème anglais de Thomson. L'*Hiver* fut publié en 1726. L'*Été* en 1727, le *Printemps* en 1728 et l'*Automne* en 1730. Les quatre poèmes furent réunis en un volume en 1731 ; ils eurent un succès immense, qui s'explique par le goût naturel qu'ont les Anglais pour la campagne, dont ils trouvaient dans les vers de Thomson des descriptions faites avec sincérité et avec amour. Les *Saisons* marquent dans l'histoire de la littérature anglaise un retour vers la poésie inspirée directement de la nature ; après les dissertations abstraites de Dryden, après les poèmes livresques et artificiels de Pope, on respirait enfin en lisant des vers qui, très variés et souvent très harmonieux, fleuraient vraiment les bois, les prés et retraçaient de beaux paysages. C'était l'annonce de cette école dont les chefs allaient être Burns, Cooper, Wordsworth.

Saisons (LES), poème descriptif de Saint-Lambert, en quatre chants, publié en 1769. Voltaire écrivait à l'auteur : « Soyez persuadé que c'est le seul ouvrage de notre siècle qui passera à la postérité. » Des éloges si hors de mesure provoquèrent les critiques également exagérées du satiriste Gilbert. Il faut reconnaître à l'auteur beaucoup d'élégance dans les détails, mais sans inspiration véritable.

Saisons (SOCIÉTÉ DES), société secrète du règne de Louis-Philippe, qui se forma lorsque l'amnistie de 1837

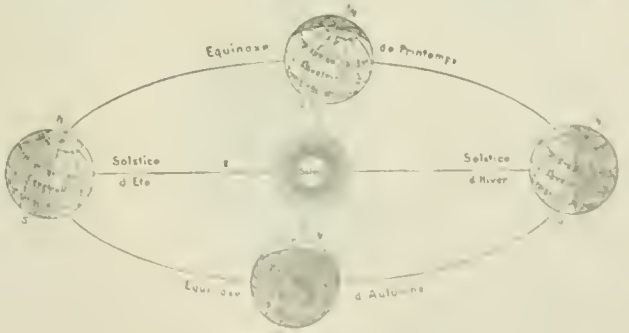

Les saisons.

rendit à la liberté les chefs de la société des Familles, arrêtés en mars 1836. Afin de rendre plus difficiles les indiscrétions des membres et la surveillance de la police, les instigateurs, Barbès, Blanqui et Martin Bernard, compliquèrent les rapports des chefs avec les affiliés. Les plus petits groupes, composés de six membres, formaient une *semaine*, commandée par un *dimanche* ; vingt-huit membres composaient un *mois*, sous les ordres d'un *juillet* ; trois mois, dirigés par un *printemps*, formaient une *saison*. Un agent révolutionnaire était placé à la tête de quatre *saisons* ou d'une *année*, composée alors de 336 hommes. Les chefs seuls communiquaient entre eux, verbalement, et les lieux de réunion des sociétaires changeaient souvent. Les associés étaient impatients d'agir. Au commencement de 1839, la crise parlementaire et le mauvais état du commerce leur semblèrent favorables pour provoquer une révolution. Le 12 mai, des groupes de *saisons* se formèrent dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin et, sous la conduite de Barbès, se portèrent vers la préfecture de police, puis vers l'Hôtel de Ville. Mais les conjurés manquaient de confiance et la surprise et la victoire aux gardes manquèrent. Blanqui et Barbès furent arrêtés, le 22 juillet, Barbès, condamné à mort, a vu sa peine commuée en celle de la déportation, Blanqui, à la prison perpétuelle. Mais, redoutant les conséquences de cette condamnation, Louis-Philippe les gracia. La société, quoique privée de ses principaux chefs, subsista jusqu'à la révolution de 1848.

SAISON ou GAVE DE MAULÉON. Géogr. V. GAVE.

SAISONNER (*sè-zo-né* — rad. *saison* v. n.) Donner des récoltes abondantes de fruits : *Beaucoup d'arbres ne* SAISONNENT *que de deux ans l'un.*

SAISONNIER (*sè-zo-ni-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport aux saisons, dont la marche est réglée sur celle des saisons : *Maladies* SAISONNIÈRES. *Variations* SAISONNIÈRES.

Saissac, ch.-l. de cant. de l'Aude, arrond. et à 25 kilom. de Carcassonne, au-dessus de la Vernassonne ; 1.143 hab. Filature de laine, scierie. Ruines de remparts. — Le canton a 7 comm. et 3.757 hab.

Saisset (Bernard), évêque de Pamiers, né dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mort en 1314. Il se disait apparenté à la famille des comtes de Toulouse, et était abbé de Saint-Antonin de Pamiers, lorsqu'il fut nommé en 1295, par Boniface VIII, évêque de Pamiers. Ce siège épiscopal venait précisément d'être créé. Dans les démêlés entre Boniface VIII et Philippe le Bel, Saisset, créature du pape, soutint les droits de celui-ci, et réclama même au roi, au nom de Boniface VIII, la délivrance du comte de Flandre, que Philippe le Bel retenait prisonnier. Le roi le fit alors arrêter, comparaître, à Senlis, devant sa cour, sous l'accusation de haute trahison. Il est probable que Saisset ne fut sauvé que par l'intervention personnelle de Boniface VIII (1301). Il se rendit alors à Rome, où il séjourna jusqu'à la fin des démêlés entre le roi de France et le pape, il ne rentra en France qu'en 1308, pour reprendre possession de son siège épiscopal.

Saisset (Jean-Marie-Joseph-Théodore), amiral et homme politique français, né et mort à Paris (1810-1879). Entré à l'école de marine d'Angoulême en 1825, il était contre-amiral au moment de la guerre franco-allemande. Il commanda les bataillons de matelots formés dans les cinq ports de guerre août 1870, puis le groupe des forts de l'Est, à Paris, et dirigea brillamment l'occupation et la défense du plateau d'Avron. Promu vice-amiral, il fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale (8 févr.), et fit partie de la commission parlementaire chargée d'accompagner à Versailles Thiers et Jules Favre, qui négociaient la paix. Il fut nommé, sous la pression de l'opinion, commandant en chef des gardes nationales de la Seine. Il tenta vainement un rapprochement entre la population et le gouvernement, et se démit de son commandement. A l'Assemblée, il siégea d'abord au centre gauche, mais passa ensuite dans les rangs du parti conservateur.

Saisset (Emile-Edmond), philosophe français, né à Montpellier en 1814, mort à Paris en 1863. Sorti de l'École normale en 1836, il professa la philosophie en province, notamment à Caen. Il devint ensuite suppléant d'histoire de la philosophie à l'École normale (1842), maître de conférences (1846), professeur suppléant de philosophie grecque et latine au Collège de France (1853), professeur titulaire à la Sorbonne et membre de l'Académie des sciences morales (1862). Outre sa thèse de doctorat : *Œnésidème*, il a publié une traduction de Spinoza (1842) ; *Essai sur la philosophie et la religion au XIXe siècle* (1845), *Renaissance du voltairianisme* (1845) ; *Mélanges d'histoire, de morale et de critique* (1859) ; *Essai de philosophie religieuse* (1860) ; *Précurseurs et disciples de Descartes* (1862) ; *Critique et histoire de la philosophie* (1865) ; *le Scepticisme (Enésidème, Pascal, Kant* (1865) ; enfin un *Manuel de philosophie* (1841), en collaboration avec Jules Simon et Jacques. Philosophe peu original, il fut du moins un professeur remarquable, qui contribua à propager les doctrines de l'école spiritualiste et éclectique.

Saitama.

Saitès

Saitique

Saitis

Saivres

Saiwe

Saix.

Saizin

Saizy

Sajène

Sajnovics

Sajou

Sajteny

Saka

Sâka — Sâkakala.

Sakai

Sakaïé — Sakeravaï.

Sakaïs — Sakayes — Oran-Sakeya

Sakalaves

Sakalaves.

Sakaria [anc. *Sangarius*], fleuve de la Turquie d'Asie (Anatolie, tributaire de la mer Noire. Né sur le versant nord de l'Emma Dagh, dans la province de Khodavendkiar, grossit à droite un Sa-d-Tchai, il reçoit, dans la province d'Angora, à droite le Kutchuk, à gauche le Poursak, et, dans la province de Constantinople, à gauche le Sabandja Sou, émissaire du lac Sabandja. Cours 650 kilom.

Sakata, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Ougo]), sur l'embouchure du Sakata-Gava; 18.800 hab. Bon port.

Saké n. m. Boisson en usage au Japon. (Elle est fabriquée par la fermentation artificielle du riz et contient de 11 à 17 pour 100 d'alcool. On la prend généralement chaude et au commencement du dîner.)

Sakhalin, Sakhalien ou Saghalien, grande île de l'Asie russe, dans la mer d'Okhotsk (Sibérie), dont elle forme une « section » administrative séparée; entre le détroit de Tartarie, qui la sépare du continent, prov. du Littoral, et le détroit de la Perouse qui la sépare du Japon (île d'Yézo; 79.750 kilom. carr.; 38.160 hab. De forme allongée, montagneuse, excepté au Nord, en face de l'estuaire de l'Amour, elle présente un littoral assez peu accidenté. Le Tym est le seul fleuve important de l'île. Ilos Tiouleni, au large du cap Terpénina, et Manerof, au Sud-Ouest. Climat extrêmement rigoureux, brouillard et pluies. Houille, découverte en 1853, exploitée à Douï (littoral de l'Est; fer, naphte; baie de Nyisk. Sur les côtes: succin. Tribus indigènes: les plus nombreuses sont celles des Ainos dans le Sud et des Giliaks. Restes préhistoriques (instrum. en pierre). Les Russes s'établirent dans la presqu'île en 1857; ce sont, pour les deux tiers, des exilés. Ch.-l. de cercles: Alexandrovsk, au Nord-Ouest, centre de l'administration, Tymovsk, au Nord-Est; Korsakovsk, au Sud.

Sakhalin-oula-khoto, Aigoun ou He-loung-kiang, ville de l'empire chinois Mandchourie (prov. de Tsitsikar), ch.-l. de cercle, sur l'Amour; 10.000 hab. Aujourd'hui, sous l'influence russe. Fondée en 1684, ce fut pour les Chinois un centre militaire et commercial. Traité de 1858, par lequel la Chine cédait à la Russie le pays au N. de l'Amour et à l'E. de l'Oussouri.

Sakhar, mauvais génie qui, selon le *Talmud*, s'empara du trône de Salomon, mais n'en put rester maître, et fut condamné aux tourments les plus affreux pour son usurpation.

Saki n. m. L'homme lennape. V. lennape.

Saki n. m. Genre de singes platyrrhiniens, de la famille des cébidés, comprenant six espèces propres à l'Amérique tropicale.

— Encycl. Les *sakis* proprement dits appartiennent à la tribu des pithéciens et se caractérisent par leur mâchoire inférieure très développée, le museau très [illegible] avant, leurs [illegible] Ces singes habitent [illegible] très [illegible] ; ils restent [illegible] la région de l'Orénoque; le saki moine [illegible] jusqu'au Pérou.

Saki

Saki — Sakki n. m. Mœurs et cout. Syn. de saké.

Sakieh [illegible] de noria usitée en Égypte [illegible] boufa, qui font tourner, au [illegible] roue verticale garnie de vases [illegible] leur course et se vident [illegible]

Sakis [illegible] Pierre (prov. d'Arellano), sur le Djagatan, tr[illegible] [illegible] hab. environ

Sakka (mot arabe signif. *qui porte de l'eau*) n. m. Nom donné en Égypte aux porteurs d'eau.

Sakkar, Sakhar (en angl. Sukkur), ville de l'empire anglais de l'Inde (prov. du Sindhi [présid. de Bombay], ch.-l. du distr. de Chikarpour, sur l'Indus, en face de Rohri; 47.300 hab.

Sakkarah, village de la Basse-Égypte, à 13 kilom. S. de Gizeh, sur la rive gauche du Nil, sur l'emplacement du village de Pa-Sokaris, qui était l'un des faubourgs de Memphis. Il compte aujourd'hui 2.454 hab. Il est célèbre par l'immense nécropole et par le groupe de pyramides auquel il donne son nom; la plus célèbre de ces pyramides est la pyramide à degrés. V. pyramide.

Sakmara, rivière du sud-est de la Russie (gouv. d'Orenbourg). Elle naît de l'Oural méridional, parcourt 700 kilom. et gagne l'Oural, rive droite, près d'Orenbourg.

Sakmarskaya ou Sakmarskii Gorodok, bourg de Russie (gouv. d'Orenbourg; 3.500 hab. Cosaques.

Sakountala. Littér. hind. V. Çakountala.

Sakoura, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Simosa, kenda Tsiba]; 6.680 hab. Ancienne forteresse féodale.

Sakoura-sima, île du Japon, au S. de l'île de Kiou-Siou, au fond du golfe de Kagosima (prov. de Satzouma), îlot volcanique de 8 kilom. de diamètre, de 9 à 1.000 mètres d'altitude; eaux minérales.

Sakouti, dieu de la médecine, chez les Japonais.

Sakty n. f. Myth. hind. V. Çaktis.

Sakya-mouni. Myth. hind. V. Çakya-mouni.

Sakyapa, la plus puissante des sectes du bouddhisme thibétain après la secte orthodoxe des Gelougpas. Elle fut fondée à la fin du XIe siècle (en 1077), au monastère de Sakya, dont elle porte le nom, par le moine savant Khondkhon ditch'og rgyal-po. Celui-ci reproduisait sur presque tous les points les enseignements du célèbre pandit indien Atiça, l'adversaire résolu des pratiques de magie et de sorcellerie tântriques apportées de l'Inde trois siècles auparavant par Padma-Sambhava, et de la morale relâchée des lamas dits de la « secte rouge ».

Sal n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de vatique.

Sal (ilha do [*île du Sel*]), petit îlot de l'archipel portugais de Cap-Vert, qui doit son nom à la quantité de sel qu'il produit; 234 kilom. carr.; 1.100 hab.

Sal, rivière du sud-est de la Russie (gouv. d'Astrakhan et prov. des Cosaques du Don). Elle se perd dans la rive gauche du Don; 650 kilom. Mais, sous ce climat sec, c'est un maigre cours d'eau du steppe.

Sala, nom ancien de l'Yssel. Les Francs Saliens tiraient leur nom de celui de cette rivière.

Sala, ville de Suède (prov. de Vestmanland), sur le *Sala-Au*, tributaire du lac Mälar; 6.200 hab. Mine de plomb argentifère, exploitée depuis le XVIe siècle.

Sala Baganza, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Parme]); 3.250 hab. Résidence des ducs de Parme et, en dernier lieu, de Marie-Louise.

Sala Bolognese, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]); 3.560 hab.

Sala Consilina, ville d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]), ch.-l. de circondario; 6 210 hab.

Sala (Angelus ou Angiolo), chimiste italien, né à Vicence dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il quitta l'Italie très jeune encore et passa la plus grande partie de sa vie en Allemagne. En 1632, il fut nommé médecin du duc de Mecklembourg, à Güstrow. A partir de 1639, on perd ses traces. Ses travaux ont trait au sucre, à l'eau-de-vie, à la distillation des essences, à l'antimoine, à certains sels et acides, etc. Sala a indiqué le procédé de clarification et d'affinage du sucre à l'aide du blanc d'œuf et de la chaux. Il avait observé qu'une dissolution aqueuse de sucre, contenant un peu de levure de bière, donne au bout d'un certain temps une notable quantité d'alcool. C'est dans le *Traité de tartrologie* de Sala que l'on trouve pour la première fois une indication sur le *sel d'oseille*. Les préparations antimoniales ont été étudiées avec soin par Sala; il a consacré tout un livre à l'*huile de vitriol*, qu'il préparait en distillant le *vitriol de cuivre*. Ses œuvres ont été réunies en un seul ouvrage sous le titre: *Opera medico-chymica* (1647-1680-1712).

Sala (George Augustus Henry), journaliste et romancier anglais, né à Londres en 1828, mort à Brighton en 1895. Fils d'un père portugais et d'une mère anglaise, cantatrice en renom, il fut dessinateur et peintre décorateur avant d'aborder le journalisme. Dickens, l'ayant apprécié, l'attacha aux « Household Words », pour lesquels il suivit la guerre de Crimée, et à « All the Year round »; puis il fonda le *Temple Bar Magazine* et devint le correspondant du « Daily Telegraph ». En cette qualité, il assista à tout ce qui se passa d'important dans le monde, depuis la guerre civile des États-Unis jusqu'au couronnement d'Alexandre III de Russie, en 1883, et les décrivit dans de brillants articles. Il a publié, outre ses relations de correspondant réunies en volumes, des romans, et un volume sur *la Peinture hollandaise* et une comédie intitulée: *Wat Tyler, membre du Parlement*.

Salaam tic de [de l'arabe *salâm*, salut], tic caractérise par des mouvements d'une grande fréquence, exécutés par la tête, et qui rappellent assez exactement le geste de salutation. (Il survient par accès et s'observe principalement dans la première enfance. Il est signe, le plus souvent, d'une tumeur cérébrale.)

Salabres.

Salabre n. m. Pêch. Espèce de truble à manche, avec laquelle on prend le poisson dans les bourdigues. — Espèce de drague avec laquelle on pêche le corail. — *Salabre de fond*, Drague que l'on soutient, à l'aide de cordes, au fond de la mer.

Salace (*lass* — de lat. *salax, acis*; du lat. *sal*, sel, ou peut-être de *salire*, sauter) adj. Lascif, lubrique. (Vx.)

Salacétol n. m. Chim. Syn. salicylacétol.

SALACIE (*si* n. f. Bot. Genre de célastracées hippocratées.

— Encycl. Les *salacies* sont des arbrisseaux de Chine, rameaux anguleux, portant des feuilles alternes; les fleurs, solitaires à l'extrémité des pédoncules axillaires, forment par leur réunion un corymbe ou une panicule.

Salacie, épouse de Neptune. Elle personnifiait le repos, tandis que Venilia présidait au flux. Selon quelques-uns, ce serait un surnom d'Amphitrite; suivant d'autres, une nymphe.

SALACITÉ (*si* — rad. *salace* n. f. Lubricité, lascivité.

Saladas, dép. de la prov. de Corrientes (rép. Argentine), 2.500 kilom. carr.; 6.500 hab. Ch.-l. *Saladas*; 3.500 hab.

SALADE (de *salcr* ou du provenç. *salada*) n. f. Art culin. Mets composé de certaines herbes crues ou de certains légumes bouillis, assaisonnés avec du sel, du poivre, de l'huile et du vinaigre, divers condiments, etc. : Salade *de laitue*. || Herbes avec lesquelles on fait des salades : *cueillir une* salade. || Autref. *Retourner la salade avec les doigts*, Etre encore jeune. (Cette locution vient de ce que l'usage autorisait autrefois les jeunes femmes à retourner la salade avec les doigts.)

— Fam. Réunion de choses confusément assemblées : *La plupart des romans populaires sont des* salades *d'événements inouïs.*

— Pop. Mêlée, rixe. || Correction manuelle : *Administrer une* salade.

— Loc. div. *Salade de bœuf*, Bœuf bouilli froid et coupé en morceaux, accompagné d'œufs durs, de pommes de terre bouillies, etc., que l'on assaisonne comme une salade. || *Retourner la salade*, En mélangeant les bouilles avec une cuiller et une fourchette spéciales, après qu'elle a été assaisonnée. || *Fatiguer la salade*, La retourner longtemps.



Panier à salade.

— *Panier à salade*, Panier à jour dont on se sert pour secouer la salade, après qu'elle a été lavée. || Fam. Sorte de voiture basse, dont la caisse est en osier ou imite l'osier. || Voiture cellulaire employée au transport des prisonniers.

— Par plaisant. *Salade de Gascon* ou *de Gascogne*, Chanvre dont on fait des cordes, ainsi dit parce que les Gascons s'assaient pour être sujets à la pendaison.

— Bot. *Salade de chanoine*, *Salade de blé*, Noms vulgaires de la mâche. || *Salade* ou *Laitue de chouette*, Espèce de véronique. || *Salade de grenouille*, Nom vulgaire de la renoncule des marais. || *Salade de porc*, Nom vulgaire de la morcelle à longues racines. || *Salade de taupe*, Pissenlit.

— Mastic. Mélange de pain et de vin qu'on donne aux chevaux, quand on veut qu'ils fassent une longue traite.

— Encycl. Art culin. Les *salades* les plus usitées sont la laitue, qui se mange quelquefois avec des œufs durs coupés en quartiers, la romaine, la scarole ou escarole, le cresson, la barbe-de-capucin, la petite chicorée, la chicorée frisée, le pissenlit et la mâche (dans lesquelles on met de la betterave cuite au four ou sous la cendre et coupée en tranches), l'endive, le céleri, le concombre, le pourpier, etc. On mange en salade des légumes cuits à l'eau : pommes de terre, haricots, haricots verts, tomates, choux-fleurs, etc., et des restes de viandes cuites : bœuf, rôti, volailles, gibiers, auxquels on ajoute de la laitue, des cornichons, de minces filets d'anchois et des œufs durs; et les salades de homard, langouste, etc.

Salade russe. On appelle ainsi une macédoine de légumes comprenant petits pois, flageolets, pommes de terre, carottes, navets, jambon et œufs durs coupés en petits morceaux, anchois en fragments, truffes en lanières minces, le tout assaisonné d'une mayonnaise additionnée au dernier moment d'une purée d'estragon et de cerfeuil.

Salade d'oranges. On la confectionne avec les oranges coupées en tranches et assaisonnées avec du sucre et de l'eau-de-vie, du kirsch ou toute autre liqueur.

SALADE (de l'ital. *celata*, même sens) n. f. Archéol. Défense de tête en usage du XVe au XVIIe siècle.

— Encycl. Le mot *salade*, pris dans sa plus large acception, désigne un casque ouvert ou formé; à partir du XVIe siècle, il désigne le casque complètement clos, l'armet, et aussi l'homme d'armes qui le porte. Pendant le XVe siècle, la salade fut portée par les gens de pied et les cavaliers. Celle des premiers était une sorte de chapeau de fer à bords surbaissés, et dont la forme en *timbre*, bombée en coupole, ne portait ordinairement pas de crête. On entendait par *salade à vue coupée* une salade de ce type où une fente horizontale était ménagée, en avant au-dessus de la déclivité du nord, pour permettre à l'homme de voir sans lever la tête. Ce modèle était courant parmi les gens d'armes, qui portèrent, à partir du règne de Charles VII, la grande *salade à queue*, ainsi appelée à cause de la longueur de son couvre-nuque peu surbaissé, formant gouttière terminée en pointe. La défense de la face était complétée par une bavière mobile, soit vissée au plastron de l'armure, soit attachée sur le colletin par une courroie formant cravate. Les grandes salades de ce type cessent d'être de mode sous Louis XI, mais on les porta longtemps encore en Allemagne. Vers 1560, les salades milanaises, plus légères, à visière en ouïllet tournant sur des pivots, se partagèrent la faveur avec les premiers armets. Les salades closes du XVIe siècle rentrent dans la catégorie des armets. (V. ce mot.) On réserve toutefois le nom de *salade à la bourguignonne* à certains casques du type des bourguignottes, dont le masque articulé se termine par un gorgerin imbriqué comme le couvre-nuque.

SALADELLE (*dèl'* — rad. lat. *sal*, sel n. f. Bot. Nom vulgaire de la statice maritime.

SALADÉRISTE (*rist'*) n. m. Propriétaire ou directeur d'un saladero.

SALADERO (*dé* — mot espagn., dérivé du lat. *sal*, sel) n. m. Comm. Etablissement où l'on sale la viande de bœuf, dans l'Amérique du Sud.

— Techn. Nom que l'on donne à certains cuirs salés de bœuf venant de l'Amérique du Sud.

SALADIER (*di-é*) n. m. Sorte de plat très creux, dans lequel on présente et l'on assaisonne la salade : Saladier *de faïence, de porcelaine*.

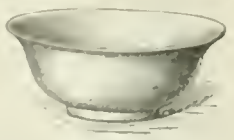

Saladier.

— Par ext. Ce que contient un saladier : *Accommoder un* saladier *de laitue*.

— Fam. Celui qui accommode la salade, qui est réputé pour bien faire une salade.

— Prov. **La politesse est au fond du saladier**, La politesse veut qu'on serve la salade aux autres après se l'être servie à soi-même, parce que la salade qui est au fond du saladier est mieux assaisonnée.

Saladillo, dép. de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), au S.-O. de Buenos-Ayres; 15.000 hab. Ch.-l. *Saladillo*; 4.000 hab.

SALADIN, INE adj. || *Dime saladine*, Dime établie en 1188 en France et en Angleterre pour fournir aux rois Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion les moyens d'entreprendre une croisade destinée à reprendre Jérusalem à Saladin. (Elle consistait en un dixième des biens de ceux qui refusaient de prendre part à cette guerre.)

Saladin (El-Mélik-el-Nasir-Salah-ed-Din-Yousouf), sultan d'Egypte et de Syrie, né à Tékrit, sur le Tigre, en 1137, mort à Damas en 1193. Il descendait de Shadi, fils de Morvan, qui appartenait à la tribu kurde des Ravadis. Il quitta Tékrit avec son oncle Shirkouh, qui s'y était rendu coupable d'un meurtre, et ils passèrent au service de l'atabek d'Alep et de Damas, Nour-ed-Din. Ce prince envoya, en 1164, une armée au calife fatimite el-Adid, qui lui avait demandé secours contre son vizir Shaver, et, après plusieurs campagnes, au cours desquelles Saladin défendit Alexandrie contre les Egyptiens et les chrétiens, le calife, débarrassé de Shaver, prit Shirkouh, puis Saladin comme vizir (1167). Immédiatement attaqué par la flotte de l'empereur grec et l'armée d'Amaury, Saladin, après l'échec de l'expédition chrétienne, porta les armes en Syrie et s'empara de Gaza; on même temps, il se préparait à renverser le calife fatimite, qu'il fit arrêter avec toute sa famille. Quand l'Egypte fut ainsi rentrée dans l'orthodoxie, Nour-ed-Din voulut faire revenir Saladin en Syrie, mais ce dernier n'y voulut point consentir, et Nour-ed-Din allait marcher contre lui quand il mourut subitement à Damas (1174). Sur ces entrefaites, Saladin avait envoyé son frère Saif el-Islam s'emparer de l'Yémen. Lui-même commença aussitôt la conquête de la Syrie, prit Alep et Mossoul, puis entreprit de chasser les chrétiens de leurs possessions. En 1187, il anéantit l'armée franque à Tibériade et s'empara de Jérusalem, que ni Frédéric Barberousse, ni Philippe Auguste, ni Richard Cœur de Lion ne purent lui reprendre. La trêve de 1192 venait de lui donner quelque tranquillité, quand il mourut, épuisé par près de trente années de lutte constante. Saladin fut un souverain remarquable. C'est lui qui construisit au Caire la forteresse de la Montagne et qui fit entourer cette ville de murailles. Il a laissé, dans l'histoire orientale comme chez les chroniqueurs occidentaux, un renom de bravoure, de générosité et de vertus chevaleresques.



Saladin.

Saladin II (el-Mélik-el-Naser, Salah-ed-Din-Yousouf), arrière-petit-fils du grand Saladin, sultan d'Alep et de Damas, né en 1229, mort en 1261. Il succéda en 1236 à son père el-Mélik-el-Aziz-Mohammed, sous la tutelle de sa mère Daïfa. Daïfa étant morte en 1242, Saladin II prit le pouvoir en main. Lors de la chute des Ayyoubites d'Egypte, la Syrie avec Damas le reconnut comme souverain. Mais bientôt les Mongols d'Houlagou allèrent ravager la Syrie et incendier Alep 1260. Saladin II s'enferma dans Damas, il commit l'imprudence de se confier à la générosité d'Houlagou, qui le tua de sa propre main. Avec lui s'éteignit la dynastie des Ayyoubites d'Alep.

Salado (rio), rivière de l'Amérique du Sud (république Argentine). Elle descend des Andes de la province de Salta, coule vers le S.-E., en montagne pendant 600 kilomètres, dans les plaines du Chaco pendant 1 200; elle s'y affaiblit énormément, par évaporation, imbibition, et, faute d'affluents, se perd, à Santa-Fé, dans la rive droite du Coronda, l'une des branches de l'immense Parana. Comme le nom l'indique, ses eaux deviennent salées à la traversée des plaines sèches.

Salado, fleuve de l'Amérique du Sud (république Argentine). Il naît dans la lagune qu'on suppose alimentée souterrainement par le rio Quinto, torrent de 300 kilomètres, descendu de la sierra de San Luis (2.117 m.) et arrêté par le palus dit Laguna Amarga. Le Salado, dont les eaux sont salées et peu abondantes, sous un climat sec, dans la Pampa sans pente, se perd dans la baie de Samborombon (Atlantique). Cours 700 kilomètres.

Salaga, ville de l'Afrique occidentale anglaise, dans la colonie de la Côte d'Or. Autref. ville importante, elle a été, jusqu'en 1871, d'après certains voyageurs, réduite à plus que 6.000 hab. Centre commercial important au point de convergence des principales routes de la boucle du Niger.

Salage (*laj'* n. m. Action de saler, résultat de cette action : *Le* salage *d'un porc. Un mauvais* salage.

— Dr. anc. Impôt sur le sel, gabelle. Droit de péage perçu sur chaque bateau chargé de sel qui passait en certains lieux ou abordait en certains ports.

— Œnol. Action d'ajouter du chlorure de sodium au moût de raisins.

— Photogr. Opération consistant à imprégner de sel de cuisine des papiers destinés à recevoir des épreuves photographiques.

— Encycl. Le *salage* se pratique dans certaines régions, en Espagne notamment, pour donner au vin plus d'éclat, de saveur et de tenue, et aussi dans le but de faciliter la précipitation des matières albuminoïdes, dans ce dernier cas, le sel est ajouté aux blancs d'œufs dont on se sert pour le collage des vins. En France, le conseil supérieur de santé a fixé à 0^gr^,497 par litre la quantité de chlorure de sodium que peut contenir un vin; mais, outre que tous les vins rouges contiennent naturellement des chlorures, il peut se faire qu'un vin collé par le procédé indiqué ci-dessus renferme plus de sel que la dose maximum permise, et ce sans intention frauduleuse de la part du viticulteur. C'est pourquoi la quantité de 0^gr^,497 pourrait parfaitement être portée à 1 gramme sans aucun préjudice pour la santé du consommateur.

Salagny (Geoffroi de), prélat et jurisconsulte français du XIVe siècle. Il étudia le droit à l'université d'Orléans. Il fut successivement chanoine et doyen de Saint-Vincent, à Mâcon, vicaire général de l'archevêque d'Arles, auditeur à la cour pontificale d'Avignon, évêque de Chalon-sur-Saône. Il mourut vers 1374. Il travailla pendant vingt ans à un grand ouvrage de droit romain, que Jacques Novarini publia au XVIe siècle, sous le titre : *Goffredi Salignaci celeberrimi necnon perspicacissimi legum professoris*, etc., *commentarii in Infortiatum* (1552).

Salagraman n. m. Empreinte de coquille pétrifiée, qui est l'objet d'un culte chez les Hindous du Bengale. (Le salagraman est pour les Hindous vichnouistes le signe même d'une des incarnations de Vichnou dans une empreinte d'ammonite.)

Salair, bourg de Sibérie (gouv. de Tomsk, cercle de Kouznetzk), sur l'Ossinovaïa, affluent de l'Inia (bassin de l'Obi); 3.400 hab. Fonderie d'argent.

SALAIRE (*lèr'* — du lat. *salarium*; de *sal*, sel, 'solde donnée aux troupes pour acheter le sel) n. m. Somme donnée pour payer un travail ou un service. Par ext. Châtiment ou récompense : *Tot ou tard, le mérite a son juste* salaire.

— Prov. **Toute peine mérite salaire**, Chacun doit être récompensé de ce qu'il a fait, si petit que soit l'effort.

— Syn. **Appointements, émoluments.** V. ces mots.

— Encycl. Econ. polit. Le *salaire* est une rémunération fixe, déterminée d'avance et indépendante des résultats de l'entreprise. Le taux dépend du rapport entre le nombre des travailleurs et la productivité du travail. Il est soumis à la loi de l'offre et de la demande. Une théorie, issue de l'école classique (Turgot, Ricardo), a été reprise par les socialistes, et Ferd. Lassalle lui a donné le nom de *loi d'airain*. Le salaire, prix de cette marchandise qui s'appelle la main-d'œuvre, est déterminé par le *coût de production*, c'est-à-dire par la valeur des subsistances nécessaires à l'ouvrier et la *prime d'amortissement* nécessaire pour perpétuer la famille ouvrière.

D'après une seconde théorie, dite du *fonds des salaires* (*wage-fund*), le salaire est déterminé par le rapport entre le nombre des ouvriers et le capital circulant qui constitue les salaires : il faut donc n'attendre d'amélioration que d'une diminution du nombre des ouvriers ou d'une augmentation de capital; or le capital augmente plus lentement que la masse ouvrière. Cette théorie est à peu près abandonnée, car le fonds à partager, c'est la masse des richesses créées, qui dépend de la puissance productive, et non les richesses existantes.

Les formes du salaire sont très variables : on peut citer le *salaire au temps*, le *salaire à la tâche*, le *salaire progressif*. Dans le salaire au temps, l'ouvrier est rémunéré sans qu'il soit tenu compte du produit du travail (salaire à l'heure, à la journée, etc.). Evidemment, le patron tient compte dans sa fixation de la productivité moyenne, mais l'ouvrier n'a aucun intérêt à augmenter cette productivité. Le salaire à la tâche, au contraire, salaire aux pièces, salaire à façon, est évalué suivant la production et il semble ainsi plus équitable pour l'ouvrier en même temps que plus économique pour le patron, auquel il épargne une surveillance continue. Mais l'ouvrier à la tâche se surmène, et il sacrifie volontiers la qualité du travail à la quantité. La productivité excessive qui résulte de cette forme de salaire avilit rapidement la moyenne du gain et entraîne même le chômage.

Dans le salaire progressif, on indique un minimum de prix au temps et le payement en sus d'une certaine production. Parmi les modes divers de salaire, on rencontre, outre la prime à la production, proportionnelle ou progressive, la prime à la qualité, la prime à la vente, la prime à l'économie, les primes horaires (prime pour toute heure épargnée, *gain sharing*).

Le patron peut engager une équipe et déterminer la rétribution, ou le groupe se constitue lui-même et répartit le salaire entre ses membres (*salaire collectif*. Le premier système, très usité en Angleterre, est surtout employé sur les chantiers du gouvernement. Quant au second, c'est le *travail coopératif*, dont la Russie donne de nombreux exemples, et qui est connu dans l'industrie parisienne sous le nom de « commandite ». Quand un sous-entrepreneur traite directement avec le patron, le salaire est

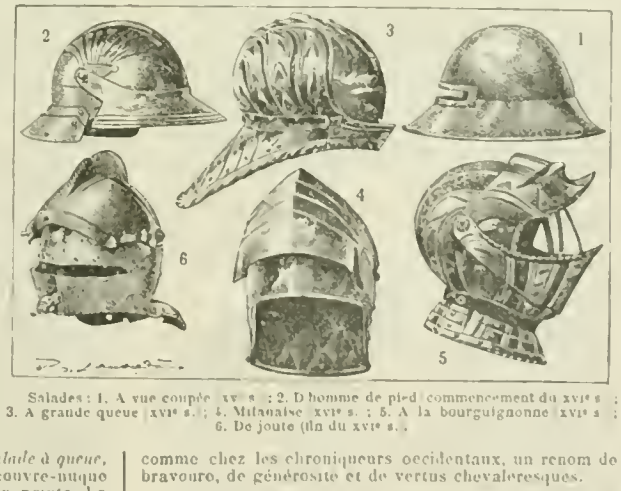

Salades : 1. A vue coupée (XVe s.); 2. D'homme de pied (commencement du XVIe s.); 3. A grande queue (XVIe s.); 4. Milanaise (XVIe s.); 5. A la bourguignonne (XVIe s.); 6. De joute (fin du XVIe s.).

SALAISE, [illegible] arr. et à 25 kilom. de [illegible] f. [illegible] Église d'un prieuré [illegible] à trois nefs du XIe s.

SALAISON [illegible] f. Action de saler certains alimentaires pour les conserver [illegible] par la conserver [illegible] en bois, tonneaux [illegible] Alsace. — La salaison a l'avantage de préserver [illegible] comme les [illegible] alimentaires [illegible] les viandes, [illegible] et les légumes. Les [illegible] se font à sec, en [illegible] blanc, [illegible] en [illegible] même des [illegible] Les œufs, pour [illegible] on emploie [illegible] ou [illegible] la [illegible] se [illegible] il y a [illegible]

SALAKA-POKROCHA [illegible]

SALAM [illegible]

SALAMA [illegible]

SALAMALEC [illegible]



Fig. [illegible] — Salamalec. [illegible]

SALAMANCA, [illegible] ville [illegible] [illegible] [illegible]

eunes filles courent ou dansent. Do la foule se détache Thémistocle, monté sur un cheval qui caracole. Dans le fond, la mer et les montagnes de l'Attique. Ce tableau se distingue par un juste sentiment archéologique, par la vivacité de l'allure, la précision du dessin, l'éclat de la couleur.

SALAMINIEN, ENNE (*ni-in, è-n'*), personne née à Salamine ou qui habitait cette ville. — *Les* SALAMINIENS.

— Adjectiv. : *Histoire* SALAMINIENNE.

— *Galère salaminienne* ou substantiv. *Salaminienne* (*une*), nom de l'un des navires sacrés des Athéniens qui servaient à transporter les *théories* ou ambassades sacrées et les offrandes envoyées à Délos ou à d'autres grands sanctuaires.

SALAMMBÔ ou **SALAMBÔ**, déesse des Babyloniens, peut-être identique à la Shala ou Sala, qui est associée au dieu Adad-Selon. C'est la quatrième Vénus dont parle Cicéron; elle était adorée à Tyr et en Syrie.

Salammbô, roman publié par Gustave Flaubert en 1862, cinq ans après *Madame Bovary*. Au roman de mœurs bourgeoises l'auteur faisait succéder le roman historique et archéologique; mais il demeurait aussi nettement réaliste. Le sujet est emprunté à l'histoire de Carthage : c'est le tableau de la guerre des mercenaires qui suivit la première guerre punique et que Polybe appelle la *guerre inexpiable*. Mécontents de la république, les mercenaires se révoltent, sous le commandement du Libyen Mathô, du Grec Spendius et du Numide Narr' Havas. Ils assiégent Carthage. Mathô, géant superbe et grossier, et Narr' Havas, figure louche et perfide, aiment tous deux la belle Salammbô, fille d'Hamilcar, jeune prêtresse de Tanit, aperçue sur les terrasses du jardin. Mathô pénètre par surprise dans la ville et enlève le zaïmph, voile mystérieux de Tanit, dont Salammbô avait la garde. Dès lors, la fortune de Carthage chancelle : le grand prêtre ordonne à Salammbô d'aller redemander le voile au ravisseur; elle va trouver Mathô sous sa tente, et, nouvelle Judith, mais Judith amoureuse et virginale, elle se livre au Libyen pour ravoir l'objet sacré. Les mercenaires sont vaincus : le barbare Mathô est envoyé au supplice, et la voluptueuse fille d'Hamilcar meurt de douleur à la vue de son amant. L'ouvrage est une pure merveille d'archéologie et d'écriture. Bien que les érudits aient cherché querelle à Flaubert sur quelques points, l'évocation de l'antique Carthage est d'une vérité et d'une vie intenses. Si la psychologie des personnages est sommaire, du moins le style est admirable de relief, de couleur et d'énergie dramatique. Certaines pages du livre (le banquet des mercenaires, l'apparition de Salammbô en haut des terrasses, l'enlèvement du voile, le rendez-vous sous la tente, l'épisode des hons crucifiés, etc.) comptent parmi les plus parfaites de la littérature française.

Salammbô, opéra en cinq actes et huit tableaux, poème tiré par Camille du Locle du roman de Gustave Flaubert, musique d'Ernest Reyer (théâtre de la Monnaie de Bruxelles, 1890; Opéra de Paris, 1892). Le librettiste a repris les principaux épisodes du recit de Flaubert, qu'il a transportés à la scène non sans habileté. La partition de *Salammbô* est vivante, animée, mouvementée, pleine de chaleur et de passion. Elle est d'ailleurs, comme forme et comme stylo, malgré l'admiration bien connue de l'auteur pour le génio de Wagner, de marque bien française. La phrase de Reyer, claire et limpide, se développe d'une façon logique et normalo.

Si l'on veut faire ressortir les pages importantes de cette partition de *Salammbô*, il faut signaler : au premier acte, le chœur farouche de la révolto et le bel hymne à la déesse Tanit; au second, le duo superbe de Salammbô et du grand prêtre, et celui qui suit, entre elle et Mathô; au troisième, la scène exquise et si poétique de la terrasse, dont Salammbô fait tous les frais et d'où se détache surtout une mélodie adorable : *Qui me donnera, comme à la colombe, des ailes ?* au quatrième, le serment do Mathô, do Narr' Havas et de lours guerriers, qui est plein do mouvement et d'énergio; puis, au second tableau, la grande scène si vigoureuse et si pathétique de Salammbô et de Mathô, et plus loin encoro la très belle et très noble imprécation de Mathô : *Toi qui n'as pas rougi de souiller tant de gluire :* enfin, au cinquième, la scène si émouvante du double suicido des deux amants, qui termine avec grandeur cette œuvre pleine de puissance et d'un rare sentiment pathétique.

SALAMON, sixième roi do Hongrie, fils d'André Ier et d'Anastasie, né en 1051, mort à Pola vers 1087. Après la mort de son père (1061), son oncle Béla Ier monta sur le trône; Salamon et sa mère se réfugièrent auprès de Henri IV, empereur d'Allemagne, qui installa Salamon roi, après la mort do Béla Ier (1063). Son règne est marqué par des luttes continuelles contre les fils de Béla Ier : Geyza et Ladislas. Il fut chassé du royaume en 1074, et mourut en exil.

SALAMON (François), historien hongrois, né à Déva en 1825, mort à Budapest en 1902. Il professa d'abord à Nagy-Kőrös, s'adonna au journalisme et devint professeur d'histoire à l'université de Budapest. Critique littéraire très apprécié, historien sagace, Salamon publia une série d'ouvrages remarquables. On lui doit : *Études littéraires*; *la Hongrie sous la domination turque*; *la Pragmatique sanction*; *Histoire de Budapest*; etc.

SALAMPOSE (*lan'*) n. m. Sorte de pagne que portent les négresses esclaves au Maroc.

SALAMPOURI (*lan*) n. m. Cotonnade do provenance indienne, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles. (Les salampouris se fabriquaient sur la côte de Coromandel.)

SALAMVRIA, fleuve de la Grèce septentrionale, en Thessalie. Il a ses sources sur le versant est du Zygos,



Les vainqueurs de Salamine, d'après Cormon.

arrose Trikkala et Larissa et débouche dans le golfe de Salonique, après un cours d'environ 200 kilomètres.

SALANAISE n. f. Vitic. Syn. de MONDERSE.

SALANGA ou **JUNK-CEYLON,** île montagneuse du Siam, sur la côte occidentale de l'isthme de Ligor (presqu'île de Malacca); 762 kilom. carr.; 12.000 hab. Baie de Khelong, sur la côte sud.

SALANGANE (mot des indigènes des Philippines) n. f. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, de la tribu des chéturinés, comprenant dix-huit espèces répandues de l'Inde à la Nouvelle-Calédonie.



Salangane et son nid.

— ENCYCL. Les *salanganes* (colocallia) sont des hirondelles dont les nids, construits avec des algues collées par la salive de l'oiseau, font les délices des gourmets chinois. La salangane commune (*colocallia fuciphaga*) se rencontre des îles Seychelles jusqu'en Polynésie.

SALANGE (*lanj'*) n. m. Techn. Saison de la production du sel dans les marais salants.

SALANGINÉS (*ji*) n. m. pl. Tribu do poissons physostomes, de la famille des salmonidés, ayant pour seul représentant le genre *salanx*. — *Un* SALANGINÉ.

SALANGUET (*ghè*) n. m. Bot. Nom vulgaire de l'ansérine maritime.

SALANQUE n. f. Syn. de MARAIS SALANTS.

SALANQUE, plaine littorale du département des Pyrénées-Orientales, entre la Tet et l'étang de Salces. Constituée par les apports alluvionnaires descendus des montagnes, cette région forme un véritable jardin, parfaitement irrigué, et d'une merveilleuse fertilité (céréales, luzerne, vignes). Le nom de la région figure dans quelques noms de lieux comme Saint-Laurent-de-la-*Salanque*.

SALANT (*lan'*, ANTE adj. Qui produit, qui contient du sel : *Puits* SALANT. (Ne s'emploie guère qu'au masc.) *Marais salant*. V. MARAIS.

— n. m. Dans lo sud-ouest de la France. Vaste étendue de sol proche de la mer, où apparaissent do légères efflorescences do sel.

SALANX (*lankss*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des salmonidés, propres à la Chine et au Japon.

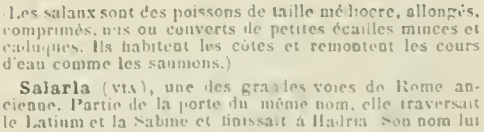

Salanx.

Les salanx sont des poissons de taille médiocre, allongés, comprimés, nus ou couverts de petites écailles minces et caduques. Ils habitent les côtes et remontent les cours d'eau comme les saumons.)

Salaria (VIA), une des grandes voies de Rome ancienne. Partie de la porte du même nom, elle traversait le Latium et la Sabine et finissait à Hadria. Son nom lui vient de ce qu'elle servait surtout au transport du sel.

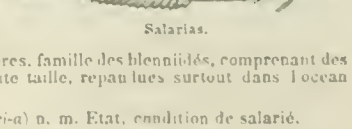

Salarias.

SALARIAS (*ass*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des blenniidés, comprenant des blennies de petite taille, répandues surtout dans l'océan Indien.

SALARIAT (*ri-a*) n. m. Etat, condition de salarié.
— ENCYCL. V. PROLÉTARIAT, et SALAIRE.

SALARIEMENT (*ri-man*) n. m. Action de salarier. Peu us.)

SALARIER du lat. *salarium*, salaire. — Prend deux *i* de suite aux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous salarions. Que vous salariez* v a. Donner un salaire à : SALARIER *des espions*.

Salarié, ée part. pass. du v. Salarier.
— Substantiv. Personne salariée.

SALASA, ville des Philippines (île de Luçon, prov de Pangasinan), sur le fleuve Agno-Grande; 4 hab.

SALASSES, peuple celto-ligure de la Gaule cisalpine. Il exploitait dans les Alpes les mines de la vallée de la Doria, dont il détournait les eaux pour le lavage du minerai. Les habitants de la plaine, jaloux, finirent par appeler les Romains, qui rejetèrent les Salasses dans la montagne (143 av. J.-C.), où ils fondèrent la colonie d'*Eporedia* (Ivrée). Ces peuplades des Alpes, inquiétèrent souvent le passage des cols. Sous Auguste, Terentius Varro les vainquit et en vendit 44 000 comme esclaves, puis fonda la colonie d'Aoste (*Augusta prætoria*) pour assurer la tranquillité du passage des Alpes.

SALAT (*lat'*) n. m. Nom de la prière musulmane que les Turcs et les Persans nomment également *namâz*.

SALAT le, cours d'eau de la France méridionale (Ariège et Haute-Garonne), dans le vieux pays de Couserans. Né du versant nord des Pyrénées, où dans le mont Valier, il sort de la montagne à Saint-Girons et atteint la Garonne, rive droite, à Boussens. Cours 75 kilomètres.

SALAUD, AUDE (*lô, ôd'* — ral. *sale*, n. Personne sale, malpropre : *Allez vous nettoyer, vous laver, petit* SALAUD.
— Fig. et pop. Personne qui s'est rendue coupable d'un acte peu délicat ou peu courtois.
— Adjectiv. : *Un enfant bien* SALAUD.

SALAUDERIE (*lô-de-ri*) n. f. Acte ou qualité do salaud. (Peu us.

SALAVINA, départ. de la républ. Argentine (prov. de Santiago del Estero); 12.000 kilom. carr.; 16 000 hab. Ch.-l. *Salavina*.

SALAZAR de las Palmas, ville de la Colombie (départ. de Santander); 7.500 hab. Culture de café.

SALAZAR Y TORRES (Augustin DE), poète espagnol, né à Soria en 1642, mort à Madrid en 1675. Il fut élevé au collège des jésuites établi à Mexico et, à son retour en Espagne, chargé des fonctions de capitaine d'armes de la province de Girgenti, en Sicile. Des nombreuses comédies qu'a fait représenter ce poète, une seule a survécu, la *Seconde Célestine*, considérée encore aujourd'hui comme une œuvre presque hors ligne dans le théâtre espagnol.

SALAZARO (Demetrio), archéologue italien, né à Reggio de Calabre en 1822. Il dut, en 1848, quitter Naples, où il avait fait ses études, se retira en France, d'où il fut expulsé en 1851, et gagna Londres, où il devint l'ami de Mazzini. Rentré en Italie en 1851, il y publia, en 1860, la première édition de ses *Studii sui monumenti dell'Italia meridionale dal* IV *al* XIII *secolo* (Naples). Citons encore : *Conclusioni sulla architettura classica e quella del medio evo* (1875); *Pensieri artistici* (1877); *l'Arco trionfale e le torri di Federico III a Capua* (1877); *Brevi considerazioni sugli affreschi del monastero di Donna Regina del* XIII *secolo* (1877); etc.

SALAZIE, comm. de l'île de la Réunion (arrond. du Vent), à 17 kilom. de Saint-Denis, sur la rivière du Mât, au débouché du *cirque de Salazie*; 5.036 hab. (*Salaziens, ennes.*) Près de Salazie, à Hellbourg, sources thermales dont les propriétés sont analogues à celles du Mont-Dore.

SALBANDE (de l'allem. *sahlband*, lisière) n. f. Nom donné à des couches de substances diverses et d'épaisseur variable, qui séparent les filons des parois *toit* et *mur* de la roche encaissante. V. FILON.

SALBRIS, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 26 kilom. de Romorantin, sur la Sauldre; 2 813 hab. Ch. de f. Orléans. Apiculture. Elevo de gibier. Pépinières. Fabriques de carton, de charbon dit « de Paris ». Tuilerie. Eglise gothique du XVIe siècle; vitraux de l'époque; retable du XVIIe siècle. — Le canton a 9 comm. et 13.229 hab.

SALCEDA, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), dans un pays très accidenté; 4.400 hab., répartis en plusieurs paroisses.

SALCES (*sals*) n. m. Variété de cépage blanc, cultivé dans les Pyrénées-Orientales et le Tarn. SYN. SALCES GRIS, GRIS DE SALCES, GUINDOLÉSIE.

SALCES ou **SALSES,** comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 16 kilom. de Perpignan; 2.111 hab. Ch. de f. Midi. Deux sources salées. Vins blancs excellents. Fabrique de foudres.

SALCITO, bourg d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]); 3.081 hab.

SALDANHA (BAIE DE), baie de la côte occidentale de l'Afrique australe (colonie du Cap), entre celles de Sainte-Hélène au N. et de la Table au S. Profonde de 60 kilom., avec une largeur de 24 kilom.

SALDANHA OLIVEIRA E DAUN (João Carlos, duc DE), homme d'Etat et général portugais, né à Arinhaga en 1791, mort à Londres en 1876. Petit-fils do Pombal, il était déjà membre du conseil des colonies en 1808. Il resta en Portugal après le départ de la famille royale et se rallia au parti français. Tombé en 1810 aux mains des Anglais, il obtint l'autorisation de se rendre au Brésil et gagna la confiance du roi Jean VI. En 1825, le roi le choisit comme ministre des affaires étrangères. Après la mort du roi, il se montra partisan résolu du régime constitutionnel. Lorsque D. Miguel eut réussi à s'emparer du pouvoir, Saldanha se mit à la tête des libéraux de Porto. Il dut se retirer en Angleterre, puis en France, où il fit la connaissance de La Fayette (1828). Il prit une part active à la campagne qui aboutit, en 1834, au triomphe du parti libéral et à l'exil de D. Miguel. Il reçut le titre de maréchal. Mais, bientôt, à la suite de la révolution de septembre 1836, il se mit à la tête d'un complot réactionnaire, favorisé secrètement par la reine, et il fut obligé de rester dix ans en exil. Il reparut en



Duc de Saldanha.

SALDANITE

SALDE



SALDIE

SALDONI

SALE

SALEP

SALÉRIE

SALÉRIQUE

SALÉSIEN

SALÉSIENNE

SALEUR

SALEUSE

SALEUX

SALEVE

SALICAIRE

SALICAIRÉES

SALICARIÉES

SALICAT

SALICÉTINE

SALICHLORE

SALICIDE

SALICINE

SALICIQUE

SALICOLE

SALICOLÉES

SALICOLÉS

SALICOQUE

SALICORNE

SALICOTE

SALICYLATE

SALICYLE

SALICYLÉ

SALICYLIQUE

SALICYLURE

SALIDE

SALIDOTE

SALIENCE

SALIENT

SALIENTIA

SALIER

SALIÈRE

SALIÈRES

SALIFÈRE

SALIFIABLE

SALIFICATION

SALIFIER

SALIGAUD

SALIGNAC

SALIGNAC-EUVIGNY

SALIGNAC-SUR-CHARENTE

SALIGNON

SALIGNY

SALIGNY-LE-VIF

SALIGNY-SUR-ROUDON

SALIGOT

SALIGOTE

SALIGUE

SALIGUEUX

SALIGUIER

SALIGUIERS

SALIGUINE

SALIGUINES

SALIGUINIÉ

SALIGUINIÉS

SALIGUINIÉE

SALIGUINIÉES

SALIGUINIÈRE

SALIGUINIÈRES

SALIGUINIÈRES-DE-GRÉSIGNE

SALIGUINIÈRES-DE-PAREDON

SALIGUINIÈRES-DE-PEYRE

SALIGUINIÈRES-DE-TOURNEMIRE

SALIGUINIÈRES-DU-LARZAC

SALIGUINIÈRES-DU-TARN

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE-ET-DE-LA-CAZE

SALIGUINIÈRES-DU-TARN-ET-DE-LA-CAZE

en Suisse. Il s'était particulièrement livré à l'étude des fortifications. Dans le conflit qui éclata en 1616 entre la Savoie et l'Espagne, il empêcha les Espagnols de surprendre Annecy, et il termina le différend par des négociations habilement conduites à Dôle. Il répara ensuite les fortifications de la ville, qu'il défendit encore contre les Français en 1630. Selon ses biographes, il avait composé une tragédie, *Cyrus*, et un ouvrage de morale, *Instruction de la noblesse*. — Son fils, CHARLES AUGUSTE **de Sales**, né au château de Sales en 1606, mort à Trétorn, près d'Annecy, en 1660, fut prévôt de l'église de Genève, doyen de la collégiale d'Annecy et, en 1631, vicaire général de ce diocèse. Évêque d'Hébron en 1645, il devint la même année évêque d'Annecy. On lui doit une *Histoire du bienheureux François de Sales* (1634). — Le second fils de Louis, CHARLES **de Sales**, né en 1625, mort en 1666, entra dans l'ordre de Malte en 1643, fut envoyé aux Antilles en 1653, comme gouverneur de Saint-Christophe, et fut tué en défendant cette colonie contre les Anglais.

SALES (Delisle de). Biogr. V. DELISLE DE SALES.

SALES (Pierre), romancier français, né à Trie (Hautes-Pyrénées) en 1851. Commis de banque, puis journaliste, il a publié depuis 1881 un nombre considérable de romans de mœurs ou d'aventures qui l'ont classé, après Richebourg et Xavier de Montépin, au rang des romanciers populaires les plus lus. Beaucoup de ses romans ont paru sous le titre général d'*Aventures parisiennes*; d'autres, sous celui de *Comédie parisienne*, et il a commencé en 1903 une nouvelle série intitulée : *les Rois du monde*.

SALET n. m. Vitic. Syn. de PELOUSIN.

SALETÉ (rad. *sale*) n. f. Etat de ce qui est malpropre : *La* SALETÉ *du corps nuit à la santé. La* SALETÉ *des rues.* ‖ Ordure, chose malpropre : *Enlever une* SALETÉ.
— Fig. Chose indécente ou blessant la loyauté, la délicatesse : *Dire des* SALETÉS. *Faire une* SALETÉ *à quelqu'un.*
— Fam. Chose sans aucune valeur. ‖ Personne vile, méprisable.
— ANTON. Propreté.

SALE-TROU ou **SALTROU**, ville et port de la côte sud de l'île d'Haïti (république d'Haïti); 7.000 hab.

SALETTE-FALLAVAUX (LA), comm. de l'Isère, arrond. et à 68 kilom. de Grenoble, dans un cirque montagneux, où coule le Drac, sous-affluent du Rhône par l'Isère; 507 hab. Le paysage dans lequel est Notre-Dame de La Salette, pèlerinage célèbre, est un vaste cirque de hauts pâturages, totalement déboisé. Grande église romane terminée en 1879.

Salette (PÈLERINAGE DE LA). Ce pèlerinage eut pour origine le fait suivant : le 19 septembre 1846, deux enfants, Mélanie Calvat-Mathieu, âgée de près de quinze ans, et Maxime Giraud, jeune garçon de onze ans, gardaient des vaches sur le *Planeau* ou le *Mont-sous-les-Baisses*, plateau escarpé dépendant de la commune de La Salette (Isère). Rentrés, le soir, dans la paroisse des Ablandens, où ils devaient ramener leurs troupeaux, les deux petits bergers affirmèrent avoir vu, vers deux heures et demie, une « Belle dame », qu'ils avaient reconnue pour la sainte Vierge, et qui leur avait parlé dans le patois du pays. Elle leur avait, disaient-ils, révélé un secret, qui fut écrit sur un papier soigneusement scellé, envoyé à Rome, et qui n'a jamais été publié. Des pèlerinages commencèrent à se succéder sur le lieu de l'apparition. L'évêque de Grenoble, Philibert de Bruillard, après une enquête, fit paraître un mandement, dans lequel il déclarait juger que l'apparition de la sainte Vierge aux deux bergers « porte en elle-même tous les caractères de la vérité et que les fidèles sont fondés à la croire indubitable et certaine ». Il autorisait en même temps le culte de Notre-Dame de la Salette. L'année suivante, le pape Pie IX, sans se prononcer sur le fait lui-même, accordait la faveur de l'autel privilégié au maître-autel de l'église élevée depuis peu sur le lieu de l'apparition, ainsi que différentes indulgences aux membres de la confrérie de Notre-Dame de La Salette.

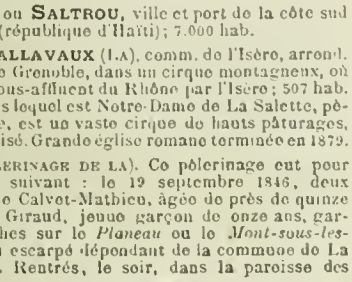
Notre-Dame de La Salette.

Bien que généralement admise par les compatriotes des petits bergers, l'apparition de Notre-Dame de La Salette rencontra des adversaires parmi les catholiques et jusque dans les rangs du clergé. Deux prêtres du diocèse de Grenoble, les abbés Deléon et Cartellier, réunirent toutes les objections des opposants dans un écrit intitulé : *La Salette devant le pape, par plusieurs membres du clergé diocésain* (1854). Ils accusaient en particulier une personne un peu excentrique, Mlle Constance de La Merlière, d'avoir abusé de la crédulité des deux petits bergers, en jouant devant eux le rôle de la sainte Vierge, grâce à un déguisement. Celle-ci leur intenta une action en dommages et intérêts. Mais, le 25 avril 1855, un arrêt du tribunal civil de Grenoble, confirmé, deux ans après, par la cour d'appel, la déboutait de sa demande et la condamnait aux dépens. Toutefois, l'abbé Cartellier signa une rétractation touchant les faits qu'il avait allégués.

SALETTES, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 36 kilom. du Puy; 1.552 hab.

SALETTO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]); 3.220 hab.

SALEUR, EUSE n. Personne qui sale, qui fait des salaisons : SALEUR *de morue.* SALEUSE *de harengs.*
— Nom donné autrefois à des charlatans qui prédisaient l'avenir à l'aide du sel.
— n. m. Ch. de f. et tramways. Sorte de wagon contenant du sel que des trémies déversent sur les voies recouvertes de neige. ‖ On dit plus souvent SALEUSE.

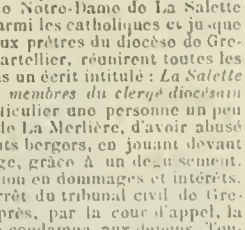
Saleuse (ch. de f. et tramways).

SALEUX, comm. de la Somme, arrond. et à 6 kilom. d'Amiens, sur la Selle; 1.379 hab. Ch. de f. Nord. Peignage, filature de laines; fabrique de toiles, bâches, etc.

SALEVE, montagne calcaire de la Haute-Savoie, sur la frontière suisse, ayant son culmen (1.380 m.) à 10 kilom. exactement au S. de Genève; un chemin de fer électrique le gravit jusqu'aux Treize Arbres (1.175 m. d'alt.). Nombreux blocs erratiques. La montagne est partagée en deux (Petit Salève et Grand Salève) par le haut et pittoresque vallon de Monnetier.

SALEYER, île de la Malaisie néerlandaise, au S.-E. de Célèbes, dont elle est séparée par un détroit large de 7 à 12 kilom.; terre allongée de 650 kilom. carr., dominée par une arête montagneuse d'environ 1.000 mètres, d'où descendent des cours d'eau, nombreux, mais très courts; climat tropical, végétation forestière puissante; cultures de riz, tabac et indigo; 60.000 hab. Capit. *Benteng*, sur la côte ouest.

SALFORD, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), à l'O. de Manchester, dont elle n'est pour ainsi dire plus qu'un faubourg; 102.000 hab. Importante fabrication de draps et de cotonnades. Fonderie de fer.

SALGAREDA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), sur la Piave; 3.730 hab.

SALGHAR (Mozaffer-ed-Din-Mochakar-ibn-Maudoud-ibn-), prince turc qui vécut au XIIe siècle. Il fonda, du vivant du sultan seldjoukide Masoud, la dynastie des Atabeks Salgharides du Fars (1148) et choisit Chiraz pour capitale.

SALGHIR, fleuve de la Russie méridionale (Crimée), presqu'île dont c'est le principal cours d'eau. Il prend sa source au pied du Tchatyr-Dagh, baigne Simféropol, perd de son volume en traversant les steppes, et rejoint par deux bras le Sivach ou mer Putride, lagune de la mer d'Azof. Cours 181 kilom.

SALGO-TARJAN, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie septentrionale [comitat de Neograd]), sur la haute Zagyva, affluent droit de la Theiss; 9.178 hab. Mine de houilles. Forges et laminoir à rails.

SALHIEH, ville d'Egypte (Basse-Egypte), non loin de la branche Pélusiaque du Nil, au milieu d'une forêt de palmiers; 4.504 hab., tous Arabes; jadis place forte, clef de l'Egypte du côté de la Syrie. Grande mosquée. Ch.-l. d'un canton du district de Fakous (moudirieh de Charkièh). Ville fondée par Saladin, dont elle porte le nom. Le 11 août 1798, victoire de Bonaparte sur les mameluks.

SALIAIRE (*èr'* — lat. *saliaris*; de *Salii*, Saliens) adj. Hist. rom. Qui appartient, qui a rapport aux prêtres saliens.

SALIANY, ville de l'Asie russe (Transcaucasie [gouv. de Bakou, distr. de Djévat]), à la tête du delta du Kour (mer Caspienne); 10.000 hab. Elle donne son nom à l'île basse formée par le delta, entre le bras occidental, l'Akoucha, le bras oriental, le Kour proprement dit, et le littoral; 800 à 850 kilom. carr.; vignes, vers à soie, coton; pêcheries d'esturgeons.

SALICAIRE (*kèr'*) n. f. Bot. Genre de lythrariacées.
— ENCYCL. Les *salicaires* sont des plantes herbacées, rarement frutescentes, à feuilles alternes, opposées ou verticillées. Les fleurs sont solitaires à l'aisselle des feuilles ou réunies en panicules terminales; le fruit est une capsule. La salicaire commune est vulgairement nommée *lysimachie rouge*. Les bestiaux, et surtout les moutons, la mangent volontiers.


Salicaire : *a*, coupe de la fleur; *b*, fruit.

SALICARIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la salicaire.
— n. f. pl. Syn. de SALICINÉES.

SALICE, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 26 kilom. d'Ajaccio, près du Cruzzini, tributaire de la Méditerranée; 631 hab. Commerce de châtaignes et d'olives. Charbon de bois. — Le canton a 5 comm. et 2.982 hab.

Salice Salentino, bourg d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce]); 3.040 hab.

SALICETO (Guillaume DE), médecin italien, né à Plaisance au commencement du XIIIe siècle, mort en 1280. Il résidait à Vérone, où il était pensionné pour enseigner la chirurgie. Il a décrit le premier le sarcocèle et laissé plusieurs ouvrages longtemps célèbres.

SALICETTI (Antoine-Christophe), homme politique français, né à Saliceto (Corse) en 1757, mort à Naples en 1809. Député du tiers aux états généraux de 1789, il embrassa avec ardeur les idées nouvelles, et fit décréter la réunion de la Corse à la France. Député à la Convention, il vota la mort de Louis XVI et fut envoyé en son département pour y veiller à l'exécution des lois révolutionnaires. Nommé commissaire à l'armée chargée de reprendre Marseille et Toulon, il vit là son jeune compatriote Bonaparte, dont il se fit le protecteur. Dénoncé par les thermidoriens, il fut sauvé par l'armistice de Brumaire an IV et envoyé par le Directoire à l'armée d'Italie auprès de Bonaparte. En 1796, il retourna en Corse et fut élu l'année suivante au conseil des Cinq Cents; au 18-Brumaire, Sieyès le porta sur la liste de proscription, mais Bonaparte le raya de sa main et le nomma ministre plénipotentiaire à Lucques, puis à Gênes (1802). En 1806, il fut attaché à Joseph, roi de Naples, et il devint successivement ministre de la police et de la guerre. Il réprima les insurrections fomentées par les Anglais, mais il consolida par son énergie le trône de Joseph. Lorsque celui-ci fut nommé roi d'Espagne (1808), Salicetti gouverna le royaume de Naples jusqu'à l'arrivée de Murat, qui, malgré ses services, le remplaça par le général Reynier. Salicetti se plaignit à Napoléon, qui le renvoya auprès de Murat pour le surveiller et soutenir le parti français. Combattu par Murat, il dut de nouveau quitter Naples et fut nommé en 1809 membre de la commission chargée de prendre possession de Rome et d'administrer la ville. Il repartit pour Naples pour réprimer un soulèvement causé par une invasion anglaise (1810) et mourut presque subitement, en décembre de la même année. On a prétendu, sans preuves, qu'il avait été empoisonné.

SALICICOLE (*si* — du lat. *salix, icis*, saule, et *colere*, habiter) adj. Hist. nat. Qui vit sur les saules. *Larve* SALICICOLE.

SALICIFOLIÉ, ÉE (*si* — du lat. *salix, icis*, saule, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du saule.

SALICINE (*si'*) n. f. Chim. Glucoside retiré de l'écorce de saule; il fond à 201° et se dédouble par hydratation ou en glucose et saligénine.)

SALICINÉ, ÉE (*si* — du lat. *salix, icis*, saule) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au saule.
— n. f. pl. Famille de dicotylédones apétales comprenant les genres *saule* et *peuplier*. — *Une* SALICINÉE.
— ENCYCL. La famille des *salicinées* comprend des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, entières ou dentées, plus rarement lobées, ordinairement pétiolées et munies de stipules libres, foliacées ou membraneuses. Les fleurs, naissant avant les feuilles ou plus tard en même temps, sont dioïques, solitaires à l'aisselle de bractées ou écailles entières ou découpées, dont l'ensemble constitue des chatons cylindriques, plus rarement oblongs. Le fruit est une capsule. Cette famille ne renferme que les deux genres saule (*salix*) et peuplier (*populus*).

SALICIONAL (*si*) n. m. Chez les organistes, Jeu d'étain dont les tuyaux vont en se rétrécissant.

SALICITE (*sit'* — du lat. *salix, icis*, saule) n. f. Minér. auc. Pierre figurée imitant une feuille de saule.

SALICIVORE (*si* — du lat. *salix, icis*, saule, et *vorare*, dévorer) adj. Zool. Qui se nourrit de feuilles de saule.

SALICOLE (du lat. *sal, salis*, sel, et *colere*, habiter) adj. Qui produit le sel; où l'on produit le sel : *Industrie* SALICOLE.

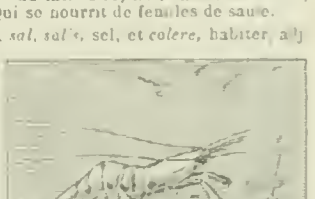
Salicoque.

SALICOQUE (*kok'*) n. f. Nom vulgaire des crevettes et autres crustacés de la famille des carididés ou palémonidés. (On entend surtout par salicoque la crevette grise [*crangon griseus*], espèce qui ne rougit pas à la cuisson, tandis qu'on appelle *bouquets* les espèces qui deviennent rouges.)

SALICOR n. m. Nom donné à la soude, dans le Languedoc et le Roussillon.

SALICORNARIA n. f. Zool. Syn. de CELLARIA.

SALICORNE n. f. Bot. Genre de chénopodiacées.
— ENCYCL. Les *salicornes* sont des plantes à tiges articulées, à rameaux opposés et dépourvus de feuilles, à fleurs disposées en épis et dépourvues de corolles; le fruit est une petite capsule. On en connaît huit espèces, dont deux croissent en France. La salicorne herbacée est répandue sur tout le littoral, de la Méditerranée et de l'Océan. On en extrait de la soude par incinération.


Salicorne : *a*, fleur; *b*, coupe de la fleur.

SALICORNIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la salicorne.
— n. f. pl. Tribu des chénopodiacées ayant pour type le genre *salicorne*. — *Une* SALICORNIÉE.

SALICORNIN n. m. Bot. Syn. de SALICORNE.

SALICOTTE n. f. Bot. Syn. de SALICORNE.

SALICULTURE (du lat. *sal, salis*, sel, et de *culture*) n. f. Exploitation d'un marais salant ou d'une saline.

SALICYLACÉTIQUE (*si, tik'*) adj. Se dit d'un acide de formule $C^6H^4(O.C^2H^3O).CO^2H$, qui se présente en aiguilles fusibles à 118°, solubles dans l'eau et l'alcool. (Cet acide se prépare par l'action du chlorure d'acétyle sur le salicylate sodique.)

SALICYLAGE (*si-laj'*) n. m. Procédé industriel consistant en une addition d'acide salicylique ou d'un salicylate, destinée à empêcher la fermentation de certains liquides, de la bière, en particulier. (Le salicylage est aujourd'hui absolument interdit par la loi en France.)

SALICYLAMIDE (*si*) n. f. Amide dérivée de l'acide salicylique, $C^6H^4OH.CO.AzH^2$, en aiguilles brillantes, fusibles à 142°, bouillant à 270°, préparée par réaction de l'ammoniaque sur le salicylate de méthyle. (La fonction phénolique OH), permettant la combinaison avec les bases, fait parfois désigner cette amide sous le nom d'ACIDE SALICYLAMIQUE.)

SALICYLAMIQUE (*si, mik'*) adj. Se disait d'un acide désignant improprement la *salicylamide*.

SALICYLANILIDE (*si*) n. f. Dérivé issu de la réaction de l'aniline sur l'acide salicylique en présence d'un déshydratant (agent fusibles à 131°, solubles dans l'eau et de formule $C^6H^4OH.CO.AzH.C^6H^5$).

SALICYLATE (*si*) n. m. Sel de l'acide salicylique, constitué soit par combinaison de la fonction acide avec une base, soit par action du groupe phénol sur un alcali. ‖ Par ext., ce terme s'applique aux éthers salicylhiques : SALICYLATE *de méthyle*. V. SALICYLIQUE (*éther*).

SALIFIABLE (du lat. *sal, salis*, sel, et *facere*, faire) adj. Qui jouit de la propriété de former des sels en se combinant avec les acides : *Base* SALIFIABLE.

SALIFICATION (*si-on* — rad. *salifier*) n. f. Production d'un sel.

SALIFIER (du lat. *sal, salis*, sel, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous salifiions. Que vous salifiiez*) v. a. Chim. Convertir en sel.

SALIGAUD, AUDE (*gô, ôd'* — rad. *sale* n. Fam. Personne sale : *Un petit* SALIGAUD.

SALIGÉNINE (*jé*) n. f. Composé $C^{13}H^{8}O^{2}$ ($C^{7}H^{7}OH$), à la fois alcool et phénol, se présentant en tables nacrées blanches, solubles dans l'eau, obtenu dans le dédoublement de son dérivé glucosique, la *salicine*, et par synthèse en réduisant l'aldéhyde salicylique à l'aide d'hydrogène naissant.

SALIGNAC, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 17 kilom. de Sarlat; 1 194 hab. Ch. de f. Orléans. Source minérale. Mine de fer hématite. Commerce de truffes, de champignons. Château de Salignac-Fénelon, du XIIe siècle, réparé aux XVe et XVIe siècles. Au S., vieux château de Toulgou, où naquit La Calprenède. — Le canton a 9 comm. et 6.857 hab.

SALIGNAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 31 kilom. de Bordeaux, au-dessus de la Virée; 831 hab. Bons vins rouges et blancs ordinaires.

SALIGNON (*gn* mll. — du lat. *sal, salis*, sel) n. m. Pain de sel extrait des eaux d'une fontaine salée : *On met des* SALIGNONS *dans les colombiers pour attirer les pigeons.*

SALIGNY, comm. de la Vendée, arrond. et à 15 kilom de La Roche-sur-Yon; 1.206 hab.

SALIGNY, comm. de l'Allier, arrond. et à 34 kilom. de Moulins, sur le Roudon, affluent de la Loire; 1.773 hab. Manganèse, fer, terre réfractaire. Carrière de marbre.

SALIGOT (*go*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la macre ou cornuelle. ‖ *Salicot terrestre*, Rutacée méridionale, utilisée quelquefois comme tonique.

SALIHLI, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Smyrne, distr. de Saroukhan]); 7.000 hab. environ.

SALIMANCIE (*si* — du lat. *sal, salis*, sel, et du gr. *manteia*, divination) n. f. Méthode divinatoire par le sel. (Elle consiste à répandre du sel sur une table et à interpréter la forme et la direction des figures formées par ses parcelles. En plaçant du sel dans la main d'un malade, les sorciers prétendent savoir s'il guérira ou s'il mourra.)

SALIMBENE (OGNIBENE DE GUIDO D'ADAMO, fra), moine et chroniqueur italien, né à Parme en 1221, mort dans les dernières années du XIIIe siècle. Il entra fort jeune dans l'ordre des Mineurs, voyagea longtemps en Gaule, reçut les ordres en 1249, puis retourna en France, avant d'aller se fixer à Ferrare. Dans cette vie errante et tourmentée, il avait, un peu partout, connu et transcrit de nombreuses chroniques locales, qui lui ont servi à composer son intéressante *Chronique*, laquelle, retrouvée au XIXe siècle, et publiée dans les *Monumenta historica* de la province de Parme, est une source précieuse pour l'histoire de l'Italie au XIIIe siècle. Salimbene avait en outre composé de nombreux traités de politique, diplomatie, etc., dont la plus grande partie ont été perdus.

SALIMBENI (Ventura), dit **le Cavalier Bevilacqua**, peintre italien, né et mort à Sienne (1557-1613). Fils d'un peintre distingué, ARCANGELO **Salimbeni** (mort vers 1513), il travailla avec son frère utérin Francesco Vanni, se rendit en Lombardie pour y étudier les œuvres du Corrège, puis à Rome, où il exécuta plusieurs fresques remarquables. Salimbeni était doué, mais les plaisirs le détournèrent de son art. Il parcourut presque toute l'Italie, laissant sur son passage un grand nombre d'œuvres. Le cardinal Bevilacqua, qui le prit en vive amitié, le fit nommer chevalier de l'Eperon d'or et l'autorisa à porter son nom. Parmi ses nombreux ouvrages, qui rappellent la manière de Barocche, rappelons : les fresques de l'église Santa-Trinita, de l'oratoire Saint-Bernardin, de l'église de San-Quirico-e-Giulietta, et de la cathédrale, dans sa ville natale; un *Abraham adorant les anges*, dans l'église du Gésù, à Pérouse; un *Saint Georges*, dans l'église Saint-Pierre. — Son fils, SIMONDIO **Salimbeni** (1597-1643), fut aussi un artiste de valeur.

SALIN, INE (du lat. *sal, salis*, sel) adj. Qui contient du sel; qui est de la nature du sel; qui est propre au sel : *Eau* SALINE. *Corps* SALINS. *Concrétion* SALINE. *Goût* SALIN.

— Constr. *Marbre salin*, Marbre dont la masse est grenue.

— Thérap. *Purgatif salin*, Purgatif constitué par des sels alcalins ou alcalino-terreux, sulfates et citrates de soude et de magnésie, etc.

— Substantiv. n. m. Lieu où l'on recueille le sel : *Les* SALINS *de Peccais.*

— Archéol. Petit baquet ovale, muni d'un couvercle, dans lequel les regratières et vendeuses au détail gardaient leur sel. Syn. SAUNIÈRE.

— Chim. anc. Produit brut qu'on obtient en faisant évaporer jusqu'à siccité la lessive de cendres végétales : *La bruyère fournit beaucoup de* SALIN.

— Techn. Nom donné aux alcalis fixes employés à produire la fusion des sables, dans les verreries. ‖ *Soude brute* obtenue par l'évaporation des lessives de cendres d'algues marines. ‖ *Salin de betterave*, Potasse brute obtenue par l'incinération des mélasses de betterave.

— n. f. Viande salée; poisson salé : *La* SALINE *ne vaut rien aux graveleux, aux goutteux.* [Se dit surtout du poisson.] ‖ Lieu où l'on fabrique le sel en évaporant l'eau salée : *Les* SALINES *du Midi*. ‖ Mine de sel gemme.

— Dr. anc. *Cour des salines*, Cour souveraine qui fut établie à La Rochelle, vers l'an 1635, pour connaître des différends relatifs à la possession des salines.

— Fin. anc. *Pays des salines*, Partie de la France approvisionnée par les salines de l'Etat.

SALINA ou **ISOLA DELLE SALINE** (anc. *Didyma*), île volcanique d'Italie, dans le groupe des îles Eoliennes, à 3 kilom. N.-O. de Lipari; long. 8 kilom.; larg. 6. Très montagneuse (San Salvatore, 962 m.), elle produit du vin (malvoisie) et du sel; 6.700 hab. Capit. *Santa Marina.*



Salières : 1. Double à couvercle; 2. Double; 3. Simple.



Salieri.

SALINAGE (*naj'* — rad. *saliner*) n. m. Etat de l'eau salée qui n'est pas suffisamment concentrée pour que le sel se dépose. || Opération consistant à pousser la concentration de l'eau des sources salées au point convenable pour que le sel se dépose.

SALINAPHTOL n. m. Chim. Syn. de NÉTOL.

SALINAS, ville de l'Equateur (dép. d'Imbabura); environ 3.000 hab.

SALINAS, ville du Mexique (Etat de San Luis Potosi); 1.100 hab. Mines de sel gemme et lagons salins.

SALINAS Victoria, bourgade du Mexique (Etat de Nuevo Leon); 3.060 hab.

SALINATOR (Livius), consul romain. V. LIVIUS.

SALINDRE n. m. Constr. Variété de grès mélangé de grains calcaires.

SALINDRES, comm. du Gard, arrond. et à 10 kilom. d'Alais; 2.551 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de bitume. Pépinières. Fabrique de produits chimiques, célèbre par ses expériences sur l'aluminium qu'y fit Sainte-Claire-Deville, vers 1850. Restes d'un château du XIIIe siècle.

SALINE n. f. V. SALIN.

— ENCYCL. V. SEL, et MARAIS SALANTS.

SALINE, rivière du centre des Etats-Unis (Kansas), sous un climat sec, d'où son peu d'abondance relative et les eaux amères qui lui ont valu son nom. Elle se perd dans le Smoky Hill. Cours 400 kilom.

SALINELLE (*nèl'*) n. f. Nom par lequel on désigne parfois les volcans de boue. V. SALSE.

SALINER (du lat. *sal, salis*, sel) v. n. Procéder au salinage. || Prendre le degré de concentration nécessaire pour que le sel se dépose : *Eau qui commence à* SALINER.

SALINIER (*ni-é* — rad. *salin*) n. m. Fabricant ou marchand de sel, dans les départements du Midi. || Celui qui extrait l'alcali des soudes.

SALINIER (*ni-é*), **ÈRE** [rad. *saline*] adj. Qui se rapporte à la production du sel : *L'industrie* SALINIÈRE.

SALINIS (Louis-Antoine DE), archevêque d'Auch, né à Morlaas (Béarn) en 1798, mort à Auch en 1861. Elève du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, il devint, en 1822, premier aumônier du lycée Henri-IV. Il collabora à la fondation du *Mémorial catholique* et du *Correspondant*, s'attacha à la doctrine de l'abbé de Lamennais, dont il se sépara après la condamnation du livre sur *l'Indifférence en matière de religion*. En 1828, avec le concours de l'abbé de Scorbiac, il se rendit acquéreur du collège de Juilly et y resta douze ans, en qualité d'aumônier. En 1840, après un voyage à Rome, il fut nommé vicaire général de Bordeaux. Evêque d'Amiens en 1849, archevêque d'Auch en 1856, il y institua divers comités historiques et archéologiques. On a de lui : *Précis de l'histoire de la philosophie* (1847); *Mandements* (1856), et un ouvrage posthume : *la Divinité de l'Eglise* 1865).

SALINITÉ n. f. Chim. Qualité de ce qui est salin.

— ENCYCL. Biol. La *salinité*, c'est-à-dire la proportion de matières salines que renferment les eaux marines, intervient, dans une certaine mesure, sur la distribution des faunes. La salinité marine est en effet à peu près constante, comme l'a montré Dittmar, au point de vue de la proportion relative de ses constituants; pour 100 de matières salines, il y a toujours sensiblement 88 de chlorures, 11 de sulfates et de 0,5 à 1 de bromures et de carbonates; toutefois, la quantité absolue de matières salines varie avec les mers. (V. MER.) Or, comme l'ont indiqué P. Bert et Richet, ce sont les chlorures qui représentent les éléments actifs de l'eau marine, les sulfates étant à peu près sans action. C'est donc l'adaptation au milieu chloruré qui règle la distribution des êtres marins; mais tous ces êtres ne sont pas également sensibles à l'influence d'un milieu : certains, dits *euryhalins*, supportent des variations considérables de salinité; d'autres, dits *sténohalins*, ne peuvent vivre que dans une salinité de 3 à 4 p. 100.

SALINOMÈTRE (de *saline*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument à l'aide duquel on détermine la quantité proportionnelle de sel en dissolution dans l'eau.

— ENCYCL. Le *salinomètre* est d'une application indispensable pour les chaudières de marine; il consiste en deux petits vases cylindriques, logés l'un dans l'autre; dans le vase intérieur est placé un pèse-sel constamment plongé dans l'eau, qui vient de la chaudière par un petit tube; l'excédent continuel de cette eau se déverse d'abord dans le vase extérieur et s'écoule ensuite dans la cale par un autre tube placé au fond de ce dernier récipient. On a ainsi une indication permanente du degré de saturation de l'eau des chaudières, à la condition d'essuyer souvent le pèse-sel pour empêcher que les dépôts calcaires ne changent sa densité.

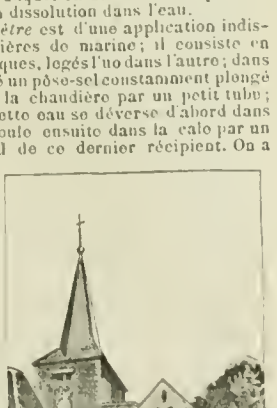

Eglise de Salins.

SALINS, ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 14 kilom. de Poligny, au N. du mont Poupet, entre les hauteurs couronnées des forts de Saint-André et de Belin, sur la Furieuse, affluent de la Loue; 5.525 hab. (*Salinois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Carrière de plâtre. Salines très importantes. Fabriques de faïence, de papier. Fonderie, scierie, mégisserie, tonnellerie. Commerce de bois de sapin et de chêne; de vins, de miel et de cire. Etablissement de bains, où l'on traite le lymphatisme et la scrofule. Eglise Saint-Anatoile, de l'époque romane. Restes des remparts.

Salins, ville très ancienne, se trouva partagée au IXe siècle entre trois juridictions différentes; la réunion des seigneuries ne se fit qu'en 1191. Ce fut une des places les plus fortes de la Comté. Occupée par Louis XI en 1477, elle fut assiégée et prise en 1674 par le duc de La Feuillade. Patrie de saint Claude, de l'abbé d'Olivet, du jurisconsulte Valette, de V. Considérant, du géologue Jules Marcou — Le canton a 24 comm. et 9.941 hab.



Armes de Salins.

SALINS ou **SALINS-MOÛTIERS**, comm. de la Savoie, arrond. et à 2 l.d. de *Moûtiers*, près de l'Isère; 287 hab. Eau thermale chloruréo sodique, exploitée des l'antiquité, employée comme eau médicinale depuis 1840.

SALIPYRINE n. f. Salicylate d'antipyrine, employé comme analgésique et antirhumatismal.

SALIQUE (*lik'*) adj. Hist. Qui appartient aux Francs Saliens : *Terres saliques*. || *Loi salique*, Recueil de lois des anciens Francs Saliens.

— ENCYCL. *Loi salique*. Cette loi, qui était celle des Francs Saliens, fut, de toutes les lois barbares, la plus franchement germanique; cependant, elle se ressentit de l'influence romaine et fut écrite en latin. Son premier texte (*Pactus legis salicæ*) paraît remonter au règne de Clovis, entre 486 et 496; il fut étendu et divisé en un plus grand nombre de titres (jusqu'à 105 ou 107) dans des copies postérieures. La rédaction la plus récente, en 72 titres (*lex salica emendata* ou *a Carolo magno emendata*), remonte à Charlemagne. La loi salique renferme des règles de droit civil, de procédure, et surtout de droit pénal. Elle contient une règle excluant les femmes de la succession à la terre (*terra salica*) et le souvenir vague de cette règle étendu à la couronne a été invoqué après coup par les légistes, sous les Valois, mais les états généraux ne s'en préoccupèrent aucunement lorsque, sous les fils de Philippe le Bel, ils déclareront les femmes inhabiles à succéder.

SALIR v. a. Rendre sale : SALIR *peu de linge*.

— Troubler, assombrir : *Un nuage de poussière qui* SALIT *le paysage*. (H. Taine.)

— Fig. Souiller, rendre impur : SALIR *l'imagination d'un enfant*. || Déshonorer : *Salir la réputation de quelqu'un*.

— *Salir du papier*, Ecrire des choses sans valeur.

— *Salir son blason*, Déshonorer le nom que l'on porte.

— Peint. *Salir une couleur*, En rompre l'éclat, la ternir par un mélange.

Se salir, v. pr. Devenir sale : *Les étoffes blanches* SE SALISSENT *vite*. || Salir quelque partie de son corps ou de ses vêtements : SE SALIR *les mains en touchant du charbon*.

— Fig. Souiller sa propre réputation.

— Pop. *Se salir le nez*, S'enivrer.

— ANTON. Nettoyer, Purifier.

SALIR, bourg du Portugal (Algarve), dans la serra do Malkão; 4.400 hab.

SALIRÉTINE n. f. Produit résinoïde, insoluble dans l'eau, obtenu par déshydratation de la saligénine.

SALIRÉTONE n. f. Dérivé cristallin de la saligénine, de formule $C^{14}H^{10}O^3$, obtenu en faisant réagir la glycérine sur la saligéaine à 100°.

SALIS (Frédéric) ou **DES SAULES** (en lat. *Salicæus*), homme politique suisse, né dans le canton des Grisons, au val Bregaglia, vers 1512. Elève de Simon Grynée à Bâle, il connut là les doctrines de la Réforme. A son retour dans sa patrie, il devint le collaborateur actif de Jean Comander, de Lucerne, le plus influent des ministres protestants grisons, élève de Zwingle et curé de Saint-Martin, à Coire. Salis porta la Réforme dans la haute Engadine, où ses prédications en langue romanche et latine eurent de brillants résultats. Mais, par là, il aggrava les querelles politiques qui, depuis longtemps, troublaient les ligues grises. La rivalité de deux familles, les Salis, dont il était, et les Plante, en devint plus aiguë : la première s'était donnée à la Réforme; Frédéric Salis en fit la tête du parti français dans les Grisons. Les Plante, demeurés catholiques, furent, au contraire, dévoués à la politique espagnole. L'alliance française l'emporta d'abord; mais, vers 1566, les Plante parvinrent à vaincre les Salis; Frédéric dut s'enfuir; son frère, Rodolphe, saisi à Chiavenna, fut mis à la torture. Les Salis restèrent, au XVIe et au XVIIe siècle, au service de la France. Le colonel Antoine de Salis, qui mourut à la bataille de Sienne, le 2 avril 1551, commandait 3 000 Grisons dans l'armée française. On cite encore les colonels Hercule et Ulysse de Salis.

SALIS (Ulysse, baron DE), officier et littérateur suisse, surnommé **le Polybe des Grisons**, né en 1594, mort en 1671. Il se distingua d'abord au service des Vénitiens, puis servit sous les ordres de Mansfeld en 1621. Rappelé dans sa patrie par les troubles de la Valteline, il lutta contre les Autrichiens et les Espagnols et fut nommé colonel (1623). Il se rendit ensuite en France avec une compagnie de gardes suisses et assista au siège de La Rochelle et à l'attaque du Pas de Suze (1629). Il servit de nouveau en Valteline sous les ordres du duc de Rohan en 1631, passa à l'armée française des Pays-Bas en 1638 et fut nommé maréchal de camp en 1641. Renvoyé en Italie, il reçut le gouvernement de Coni. Il quitta le service en 1643 et se retira dans son château de Marschlins (Suisse), où il écrivit en italien d'intéressants *Mémoires*.

SALIS (Charles-Ulysse), historien suisse, parent des précédents, né à Marschlins (canton des Grisons) en 1728, mort à Vienne en 1800. Il fit ses études à Bâle, fut syndic de cette ville en 1757, puis podestat (maire) de Tirano dans la Valteline. Il fut activement mêlé aux luttes austro-françaises de la fin du XVIIIe siècle et alla mourir à Vienne. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Fragments de l'histoire politique de la Valteline et des comtés de Chiavenna et de Bormio*.

SALIS Jean-Gaudence, baron DE), poète suisse, parent des précédents, né à Seewis (pays des Grisons) en 1762, mort à Malans en 1834. Il devint capitaine de la garde suisse à Versailles. Au moment où commença la Révolution, il passa dans les troupes de ligne et fit, sous le général Montesquiou, la campagne de Savoie. Il donna ensuite sa démission et alla habiter pendant quelque temps la ville de Coire. Il fut nommé en 1798 inspecteur général des milices suisses. Il a donné des *Poésies*, publiées pour la première fois à Zurich 1793), et qui ont été souvent réédi tées [illegible]. Elles sont écrites en allemand. Parmi les morceaux les plus remarquables, on cite : *Stances sur le nom de mort*; *l'Usage de la vie*; *le Chant du laboureur*; *la Confiance*; *L'Automne*, morceau charmant; les *Stances sur le soir* et le *Sonnet des vieillards*, etc.

BALISATEUR (du lat. *salire*, sauter) n. m. Ant. rom. Celui qui prenait part aux danses des pantomimes, aux tragédies parlées de son corps.

SALISBURY ou **NEW SARUM**, ville de la région méridionale de l'Angleterre, [illegible] Wilts, sur l'Avon, dit aussi Salisbury, au confluent du Bourne et du Nadder, 15.000 h. Commerce important de produits agricoles. Un des plus grands marchés de détail de l'Angleterre. Fabrication de coutellerie, d'instruments en acier, de chaussures, de cordes, d'objets en crin; brasserie. Cathédrale, commencée en 1220 et terminée en 1258, un des plus beaux spécimens de l'architecture gothique anglaise. La belle flèche 130 m. qui la surmonte a été ajoutée postérieurement sous le règne d'Edouard III. Le cloître de la cathédrale est très beau, ainsi que la salle du chapitre.



Cathédrale de Salisbury.

SALISBURY, nom d'un certain nombre de villes et bourgs des Etats-Unis : bourg de l'Etat de Caroline du Nord, ch.-l. du comté de Rowan; 4.200 hab. Métallurgie. — Bourg de l'Etat de Connecticut, comté de Litchfield; 4.000 hab. Mines de fer, fonderies, forges. — Bourg de l'Etat de Massachusetts, dans le comté d'Essex, sur le Merrimac; 4.200 hab. Filatures. — Bourg de l'Etat de Missouri, dans le comté de Chariton, affluent du bas Missouri; 4 [illegible] hab. Mines de houille; etc.

SALISBURY, bourg du Canada (Nouveau-Brunswick [comté de Westmoreland], sur un petit tributaire de la baie de Fundy (Atlantique); 3.500 hab.

SALISBURY (Jean DE, appelé aussi JOHANNES PARVUS, (*Jean Le Petit*), philosophe scolastique et érudit anglais, né à Salisbury vers 1120, mort à Chartres en 1180. Vers 1136, il se rendit à Paris pour suivre les leçons des maîtres les plus célèbres de cette époque, notamment d'Abélard, et ouvrit lui-même une école en 1140. Bientôt, il retourna en Angleterre. Il gagna la confiance du chancelier Thomas Becket, qui le chargea de plusieurs missions à Rome et le prit pour secrétaire. Il fut élu, en 1176, évêque de Chartres. L'érudition de Jean de Salisbury était prodigieuse, et son indépendance d'esprit remarquable. Ses deux principaux ouvrages sont le *Policraticus* et le *Metalogicus*. Le *Policraticus*, intitulé aussi *De nugis curialium et vestigiis philosophorum*, est le plus important des deux pour l'étendue. Divisé en huit livres, il traite, mais sans ordre, des questions les plus élevées de la morale, de la politique et de la philosophie. Le *Metalogicus* est plus important pour l'histoire de la philosophie. Jean de Salisbury raille dans ce traité les niaiseries et les subtilités des discussions philosophiques qui agitaient les esprits en ce temps. Jean de Salisbury a écrit encore quelques autres ouvrages dont on trouvera l'analyse au tome XIV de l'*Histoire littéraire de la France*.

SALISBURY (Robert-Arthur-Talbot GASCOIGNE-CECIL, marquis DE), homme d'Etat anglais, né et mort à Hatfield (Hertfordshire) [1830-1903]. Il fit ses études à Eton et à Oxford, fut élu député aux Communes 1853), et adhéra au parti conservateur. Secrétaire des Indes dans le cabinet Derby (1866), il refusa de s'associer à la présentation du reform bill et démissionna (mars 1867). Membre de la Chambre des lords au décès de son père (1868), il combattit le ministère Gladstone, redevint secrétaire des Indes dans le cabinet Disraeli (1874), représenta le Royaume-Uni avec sir Henry Elliott à la conférence de Constantinople (1876-1877), reçut le portefeuille des affaires étrangères (avr. 1878), prit aussitôt position contre le traité russo-turc de San-Stefano, accompagna lord Beaconsfield au congrès de Berlin (1878), et se retira avec le ministère (1880). La mort de Beaconsfield fit de lui le leader des conservateurs à la Chambre des lords 1881); il remplaça Gladstone comme premier ministre et se chargea du département des affaires étrangères (1885), annexa la Birmanie aux Indes, fut renversé par Gladstone (1886). Dès août 1886, il reprit le pouvoir; il appliqua en Irlande une politique de coercition, lutta à l'extérieur contre l'influence russe, agrandit les colonies anglaises d'Afrique, et se dressa devant le succès des libéraux (1892). Le nouveau cabinet Gladstone et le *home rule* eurent en lui un adversaire actif. Il succéda au continuateur de Gladstone, Rosebery (juin 1895), et admit dans son ministère les chefs de la fraction libérale-unioniste, le duc de Devonshire et Chamberlain. Ce cabinet s'efforça de développer les principes de l'impérialisme britannique. Il se rapprocha des Etats-Unis lors

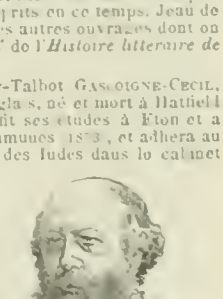

Salisbury

SALIVAIRE — ... Les trois ... la salive ... Mais la salive est encore ... les glandes ... et même ... grappes ... d'un ...

SALIVAL, ALE, AUX adj. Qui appartient à la salive.

SALIVANT, ANTE adj. Méd. Qui provoque la salivation. Ant. ANTISIALIQUE.

SALIVATION n. f. Méd. Écoulement surabondant de salive. Ant. PTYALISME.

SALIVE n. f. Humeur aqueuse et un peu ... dans la bouche ... salive abondante (rare). ... Parler, prêcher en vain. Avalez votre salive, c'est-à-dire, ... Cracher, ... à part, d'après leur ... la salive mixte, ... à la salive buccale ... par les glandes parotides, ... par le canal de Sténon, ... et contient une ... en dissolution; ...

SALIX n. m. ...

SALLANDRAUZE DE LAMORNAIX (Jean-Baptiste-Joseph), ... après avoir rempli plusieurs ... fut membre du ... général ... après de 1814. Il a publié ... de la ... de l'Académie de Toulouse. Il a ... sur la ... et des Lettres d'Amiens ... et des Lettres de Toulouse.

SALLAUMINES, ... du Pas-de-Calais, arrond. et à ... 3 497 hab. Mines de houille.

SALLE n. f. ... pièce ... Salle d'honneur, de ... l'hôtel d'un ... Salle d'un ... Salle d'un palais de justice, qui précède ... Salle d'audience. (On dit aussi GRAND'SALLE.) ... Salle d'un palais ou d'un édifice public servant de lieu ... Salle commune, Lieu où les domestiques mangent ... les grands seigneurs. Salle de bains, Pièce ou ... Salle d'hôpital, Salle où sont les lits des ... Salle d'armes, Lieu où l'on exerce publiquement à faire des armes. — Absolum. Avoir dix ans de ... Prévôt de salle d'armes, Homme qui fréquente assidûment les salles d'armes. Salle des gardes, Lieu où se ... nent les gardes du corps dans un palais. Être de salle, ... de garde à la salle des gardes. Maître de salle, Officier de la maison du roi de Portugal dont les fonctions ... à peu près celles de gentilhomme de la chambre. Garçon, Fille de salle, Garçon, Fille qui, dans un établissement public, sont chargés du service d'une salle. Salles d'asile, V. ASILE. Salle des morts, Nom donné autrefois à l'un des cachots de la Conciergerie de Paris, où l'on enfermait les condamnés à mort jusqu'au moment de leur exécution. — Nom donné, en Allemagne, à des salles attenant à certains cimetières, où les corps des personnes décédées sont déposés avant leur inhumation, jusqu'à ce que les signes de mort soient devenus manifestes. Salle d'études, Pièce où travaillent les écoliers. Donner la salle à un écolier, Le mettre en présence de ses condisciples. Vx.

— Public qui remplit une salle : *La* SALLE *applaudit.*

— Jardin. Lieu planté d'arbres qui forment un couvert, une espèce de salle dans un jardin. Salle de verdure, Groupe de quelques grands arbres plantés en forme régulière, et dont les cimes sont rejetées par la taille de dehors en dedans pour former le berceau. Salle d'eau, Vasque de fontaine qui, dans un jardin, est située à un niveau inférieur à celui du sol environnant.

— Milit. Salle d'honneur, Salle qui dans une caserne ou un établissement militaire sert aux réceptions régimentaires. Salle d'armes, Salle où sont conservées, dans les arsenaux, les armes portatives. Salle de police, Local disciplinaire où l'on enferme les soldats pour des infractions relativement légères. — La punition elle-même : *Être puni de* SALLE DE POLICE. Salles de discipline, Nom général par lequel on désigne, dans les casernes, les salles de police, prisons et cellules où sont enfermés les militaires ayant encouru les différents genres de punition ainsi désignés. On dit aussi les LOCAUX DISCIPLINAIRES.

— Théâtr. *Faire salle comble*, Se dit d'une pièce ou d'un comédien qui attire un très grand nombre de spectateurs.

— Zool. Abajoue où le singe met des aliments en réserve.

SALLE (La), bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin]); 2.150 hab. Vins excellents, superbe vue sur le mont Blanc.

SALLE (La), comm. des Hautes-Alpes, arrond. et à 8 kilom. de Briançon, près de la Guisanne; 985 hab. Mines d'anthracite, de plombagine et de graphite. Lamages, ... aps. Grottes préhistoriques de Villeneuve.

SALLÉ (Jean-Baptiste-Louis-Nicolas SALLÉY, dit), comédien français, né à Troyes vers 1671, mort à Paris en 1706. Il fut d'abord capucin, puis chanteur en province, notamment à l'Opéra de Rouen. Comédien dans la troupe du roi de Pologne, il débuta à la Comédie-Française en 1698. Il excella dans l'emploi des rois. — Sa femme, *Françoise* THIERRY, née vers 1669, morte à Saint-Germain en 1745, débuta à la Comédie en 1701, fut reçue en 1706, prit sa retraite en 1721.

SALLÉ (Mlle), danseuse française, née sans doute au début du XVIIIe siècle. Nièce d'un entrepreneur de spectacles, elle parut avec éclat dans diverses pièces au théâtre de la Foire, puis fut engagée à l'Opéra. Elle débuta à ce théâtre en 1726 ou 1727, et y devint l'émule de la Camargo. Elle obtint à Londres, à partir de 1741, le même succès. — Son frère, danseur comme elle, débuta sur un théâtre de la Foire en 1722 et devint, en 1728, maître de ballet à l'Opéra-Comique.

SALLEBŒUF, comm. de la Gironde, arrond. et à 16 kilom. de Bordeaux, entre ceux affluents de la Dordogne, 669 hab. Vins rouges qui sont parmi les bons de l'Entre-deux-Mers et vins blancs ordinaires; *Château-Vacquey, Château-de-la-Tour, A. Morlès, Au Pavillon*, etc.).

SALLE-DE-VIHIERS (La), comm. de Maine-et-Loire, ... et à ... de Saumur, sur une colline; 950 hab.

SALLELES-D'AUDE, comm. de l'Aude, arrond. et à ... près de l'Aude; 2.114 hab. Ch. de f. ... ty, où confluent le canal com... de Jonction. Commerce de vins ... de tartre, de foudres; huîteries.

SALLENGRE (Albert-Henri DE), littérateur hollandais, ... à La Haye en 1707. Issu d'une famille originaire ... il était fils d'un receveur général de la ... de l'intendant du pays de Labadens Rotgans. ... à Leyde, fut reçu avocat à la cour de ... Il voyagea en France à deux reprises, puis alla en ... compta parmi les membres de la Société ... en 1748, il devint conseiller de la ... Nassau et ... chancelier des états ... de la Haye. On a de lui : *Lettre critique* (1714); *Histoire de ... Mémoires de littérature* (1717), ... *Nouveau thesaurus antiquitatum* (1719); *Essai d'une histoire des Provinces-Unies* (1725). Sallengre a été ... ou

SALLENT, ... en Catalogne (prov. de Barcelone), ... hab.

SALLERAN, ANE n. Ouvrier, ouvrière qui, dans la chambre ou salle d'apprêt, s'occupe des diverses manipulations auxquelles on soumet le papier, après le travail à la cuve : collage, étendage, triage et nettoyage. On écrit aussi SALLERANT, ANTE.

SALLERTAINE, comm. de la Vendée, arrond. et à 40 kilom. des Sables-d'Olonne, sur la Seudre (appelée ici *rivière de Sallertaine*), 2.157 hab. Église romane du XIIe siècle. Ruines de l'abbaye cistercienne de *la Lande-en-Beauchêne* (XIIe et XIIIe s.). Carrières de pierre à bâtir.

SALLES (Les), comm. de la Gironde, arrond. et à 21 kilom. de Libourne; 481 hab. Bons vins rouges et blancs (*Château-de-Montdespic, Château-de-Belcier, Château-de-Clotte*, etc.). Beaux dolmens.

SALLES, comm. de la Gironde, arrond. et à 43 kilom. de Bordeaux, sur la Leyre; 3.866 hab. (*Sallois, oises*). Ch. de f. de Lesparre à Luxey. Minerai de fer. Chantier de préparation de poteaux télégraphiques. Château du XVIe siècle.

SALLES (Les), comm. de la Loire, arrond. et à 45 kilom. de Montbrison, sur le *torrent des Salles*; 1.021 hab. Plomb. Château du XVe au XVIIe siècle.

SALLES-CURAN, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 36 kilom. de Millau; 2.503 hab. Église des XIIIe et XVe siècles (vitraux du XIIIe s.). Maisons gothiques. Château de la Renaissance. — Le canton a 3 comm. et 4.428 hab.

SALLES-D'AUDE, comm. de l'Aude, arrond. et à 13 kilom. de Narbonne, près de l'*Aude*; 1.762 hab. Commerce de tartre, de vin et d'eau-de-vie. Huileries.

SALLES-DU-GARDON (Les), comm. du Gard, arrond. et à 14 kilom. d'Alais, sur le *Gardon d'Alais*; 1.523 hab. Mines de houille. Fours à chaux.

SALLES-EN-TOULON, comm. de la Vienne, arrond. et à 25 kilom. de Montmorillon, au-dessus de la Dive de Verrières; 1.092 hab. Église façade romane. Église romane à Cubord. Dolmen de Loubressac.

SALLES-LA-SOURCE, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 13 kilom. de Rodez, au pied du causse de Combal, dans le cirque où naît la belle source du Créneau; 2.263 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de fer. A Pont-de-Cougousse et à Pont-les-Bains, trois établissements exploitent des sources sulfureuses. Vastes caves souterraines, où se préparent des fromages de Roquefort. Filature de laine et fabrique de draps. Ruines du château d'Armagnac. Nombreux dolmens.

SALLES-SUR-L'HERS, ch.-l. de cant. de l'Aude, arrond. et à 19 kilom. de Castelnaudary; 946 hab. — Le canton a 11 comm. et 3.893 hab.

SALLIER (Claude), philologue français, né à Saulieu (Bourgogne) en 1685, mort à Paris en 1761. Il suivit des cours de philosophie et de théologie à Dijon, se fit ordonner prêtre, et se rendit à Paris où il se perfectionna dans les langues latine, grecque, syriaque, hébraïque, espagnole, italienne, anglaise. Membre de l'Académie des inscriptions (1715), professeur d'hébreu au Collège de France (1719), garde des manuscrits de la bibliothèque du roi (1721), il fut admis à l'Académie française en 1739. Il était membre de l'Académie de Berlin et de la Société royale de Londres. Les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* contiennent de savantes dissertations de Sallier sur les auteurs anciens. On lui doit le *Catalogue de la bibliothèque royale*. Il a fait connaître les poésies de Charles d'Orléans et donné, avec Melot, le première édition complète de Joinville.

SALLO (Denys DE), sieur DE LA COUDRAYE, plus connu sous son pseudonyme du **sieur de Hédouville**, littérateur français, né et mort à Paris (1626-1669). Conseiller au Parlement (1652), ami de Colbert, il a laissé deux traités intitulés, l'un *Des noms et surnoms*; l'autre *Des légats a latere* (1665). Mais ce qui a conservé son nom et l'a rendu illustre, c'est la fondation, le 5 janvier 1665, du *Journal des savants*, premier recueil régulier de la presse périodique littéraire.

SALLUSTE (Caïus Sallustius Crispus), historien latin, né à Amiterne, dans la Sabine, en 86 av. J.-C., mort en 34 av. J.-C. D'une famille riche, mais plébéienne, il reçut une instruction solide et de bonne heure suivit la carrière politique. A vingt-sept ans, il fut questeur, puis tribun du peuple, et fut mêlé aux troubles de l'époque. Attaché au parti démocratique avancé, il fut un sectateur de Clodius dans sa lutte contre Milon, contre lequel il avait en outre une haine personnelle. Surpris en adultère avec la femme de celui-ci, Fausta, il avait été fustigé par les esclaves du mari. Il fut chassé du sénat en 50, puis réintégré par César, dont il suivit la fortune. Gouverneur d'Afrique en 46, il amassa des richesses scandaleuses, qui lui permirent de mener à Rome une vie fastueuse et de faire bâtir, sur le Quirinal, une villa remplie d'œuvres d'art, entourée de jardins qui passaient pour les plus beaux de la ville. Retiré de la vie politique, il composa ses chefs-d'œuvre : *Vie de Jugurtha* et *Conjuration de Catilina*. Esprit précis, méthodique, il créa à Rome l'histoire philosophique, à la manière de Thucydide, son modèle constant. Comme l'historien grec, il cherche à pénétrer les causes des événements; comme lui, il s'efforce d'être impartial. Il affecte une extrême rigueur de moraliste, qui fait contraste avec sa propre existence. Il pénètre bien les causes de la décadence de Rome et de la révolution que le changement des mœurs a rendue inévitable. Psychologue, il excelle à peindre les hommes et trace de chacun des acteurs mêlés aux événements qu'il raconte des portraits concis et profonds. S'il a moins de profondeur que Thucydide, il a, en revanche, plus de vie. Son stylo offre les mêmes qualités que celui de son maître. Il a la brièveté, la force condensée, le tour sentencieux, parfois jusqu'à une certaine obscurité. Il affecte aussi certaines tournures archaïques, qui déconcertaient quelques-uns de ses amis et admirateurs, comme César et


Salluste.

Pollion. Sénèque, Tacite, Martial, Quintilien, Aulu-Gelle plaçaient Salluste très haut dans leur estime, et la postérité n'a pas révoqué leur jugement.

SALLUSTE (Secundus Sallustius Promotius), surnommé le **Philosophe**, préfet des Gaules sous Constance et consul avec Julien, mort vers 370. Il était né dans les Gaules et fut intimement lié avec Julien. Après la mort de l'empereur, il refusa la pourpre et favorisa l'élection de Valentinien. On lui attribue le traité grec *Des dieux et du monde*, où il expose la philosophie néo-platonicienne.

SALLUSTE, le dernier des philosophes cyniques, né à Émèse (Syrie) au VIe siècle. Il était fort érudit, mais la profession qu'il faisait de la philosophie de Diogène le fit plusieurs fois accuser d'impiété. On lui a attribué le traité *De dis et mundo*, qui est plutôt du précédent.

SALLUVII, peuple de Gaule. V. SALYES.

SALM, maison comtale et princière d'Allemagne, fondée par Siegfried, comte du pays de la Moselle (mort en 998), et qui tire son nom du château du Salm (aujourd'hui en ruine, à Viel-Salm [Luxembourg belge]). La maison de Salm se scinda en 1158 en deux lignes : celle de Haut-Salm (Ober-Salm), qui s'éteignit en 1475 et passa aux wild et rhingraves, et celle de Bas-Salm (Nieder-Salm), qui s'éteignit en 1416; un comte de Reifferscheidt (près de Coblence) hérita de ses biens et de ses titres. Les principales branches issues de cette famille sont celles des Salm-Salm, princes d'Empire; Salm-Kyrburg, Salm-Ortmar, etc.

SALM-SALM (prince Félix DE), général né en 1828, mort à Saint-Privat en 1870. Il prit d'abord du service dans l'armée prussienne, puis dans l'armée autrichienne. Il partit ensuite en Amérique, dans l'armée des Etats du l'Union, où il parvint au grade de général. En 1866, il se rendit auprès de l'empereur du Mexique, Maximilien, qui le nomma général et aide de camp. A la mort de Maximilien, il rentra en Prusse, et fut tué à la bataille de Saint-Privat (18 août 1870). Il a écrit en allemand : *Queretaro, feuilles tirées de mon journal* (1868). — Sa femme, fille d'un colonel américain, l'accompagna dans ses campagnes et ses voyages, joua un rôle considérable à Mexico et publia d'intéressants mémoires : *Dix années de ma vie 1862-1872* (1875).

SALMACIS. Myth. gr. Nymphe qui présidait à la fontaine du même nom, située en Carie, près d'Halicarnasse. Un jour que le bel Hermaphrodite, fils d'Hermès et d'Aphrodite, se baignait dans les eaux transparentes de cette fontaine, la nymphe s'éprit de lui. Hermaphrodite dédaigna ses avances, et supplia les dieux de le délivrer de cette poursuite. Mais Salmacis, s'attachant à lui et l'étreignant avec passion, demanda aux dieux de l'unir pour toujours à celui qu'elle aimait et de fondre leurs deux corps en un seul. Elle fut exaucée : Salmacis et Hermaphrodite furent confondus en un corps unique, d'une beauté accomplie, mais d'un sexe équivoque. Cette légende, qui a souvent inspiré les artistes, est connue surtout par les *Métamorphoses* d'Ovide.

SALMALIE (*li*) n. f. Genre de malvacées, tribu des bombacées, comprenant des arbres de l'Asie tropicale, à feuilles alternes, à fleurs solitaires ou groupées en cymes.

SALMANASAR, SHALMANASAR, transcription hébraïque du nom Shalmânou-âsharid ou Shoulmânou-âsharid, qui signifie *le dieu Shalmânou* (*Shoulminou*) *est prince* : ce nom fut porté, entre autres, par quatre rois d'Assyrie.

SALMANASAR Ier, fils et successeur d'Adadnirâri Ier. (V. RAMMÂNNIRARI.) Il régna de 1280 à 1265 environ avant J.-C. Son règne ne fut qu'une guerre perpétuelle : en peu d'années, il doubla l'étendue de son royaume. Il soumit les Araméens du mont Masios et il conquit le pays de Louloumé, sur la frontière babylonienne. Il eut sa résidence favorite à Kalakh.

SALMANASAR II, fils et successeur d'Assournaazirabal III. Il régna de 860 à 825, et passa son règne entier dans les combats. Son effort principal porta, à l'Ouest, sur la Syrie et, au Sud, sur Babylone. Il réduisit d'abord les pays entre la Balikh et l'Euphrate; au delà de l'Euphrate, les principautés de la Syrie du Nord, Carchemish, le Samalla, le Gatina, se soumirent aisément, mais il lui fallut s'y reprendre à plusieurs fois pour avoir raison de la Coelésyrie. Les révolutions intérieures et les discordes de ses ennemis lui permirent enfin de triompher d'eux. En 842, il se mit en campagne, avant que le roi de Damas Hazael eût eu le temps de convoquer ses vassaux; il le battit sur les pentes de l'Anti-Liban et il l'obligea à s'enfermer dans Damas. Il ne put pas forcer la ville, mais tous les autres Etats se hâtèrent de reconnaître sa suzeraineté : Hamath, la Phénicie, Israël, la Judée. Il attaqua Hazael une dernière fois en 839, mais il fut repoussé et il ne revint plus à l'assaut. Il se rejeta vers le Taurus, où en cinq campagnes, il conquit la Cilicie. Du côté de la Babylonie, le succès fut plus complet : Salmanasar y intervint en faveur de Mardeuknadimshoumou contre Mardoukbelousaté, et, en deux années (852-851), il établit son protégé sur le trône. Babylone demeura dès lors sa vassale. A partir de 832, Salmanasar, devenu vieux, cessa de conduire lui-même les armées, un de ses fils, Assourdaninabal, profita de son grand âge pour se révolter en 827, et il entraîna la moitié du royaume dans la rébellion. Salmanasar associa au trône un autre de ses fils, Shamshiadad, et mourut en 825, avant que la guerre civile ne fût terminée.

SALMANASAR III, fils et successeur d'Adadnirâri IV. (V. RAMMANNIRARI IV.) Il régna de 783 à 773 avant J.-C. Il lutta contre les Araméens de la Babylonie septentrionale, contre Damas et surtout contre l'Ouraratì, dont les rois Ménouas Ier et Argishtis Ier lui enlevèrent quelques provinces frontières dans le bassin du Petit Zab et du Haut-Tigre.

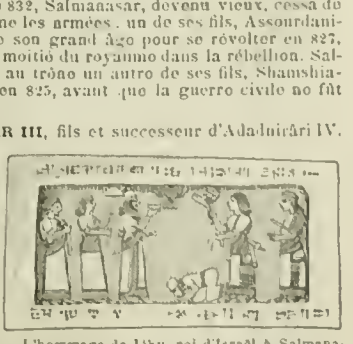

L'hommage de Jéhu, roi d'Israël à Salmanasar III, d'après une des scènes représentées sur l'obélisque noir.

SALMANASAR IV, fils et successeur de Tiglathphalasar III, régna de 727 à 722 : en Assyrie, sous son nom de Salmanasar, à Babylone sous le surnom d'Ouloulaï. Il ne fit la guerre qu'en Syrie, où il bloqua vainement Tyr et assiégea trois ans Samarie : la ville se rendit, quelques mois après sa mort, à son successeur Sargon.

SALMARE (du lat. *sal*, sel, et *mare*, mer) n. m. Nom donné quelquefois au sel marin.

SALM-DYCK (Constance-Marie DE THEIS, princesse DE), femme de lettres française, née à Nantes en 1767, morte à Paris en 1845. Fille d'un maître des eaux et forêts, elle épousa, en 1789, Pipelet de Leury, membre de l'Académie de médecine. Dès 1785, elle avait commencé à publier des vers; en 1791, elle fit représenter *Sapho*, tragédie lyrique (musique de Martini). Membre du Lycée des arts, elle composa pour cette société un certain nombre de notices et d'éloges en prose, parmi lesquels il faut citer ceux de Sedaine et de Lalande. En 1799, son drame, *Camille ou Amitié et imprudence*, fut joué au Théâtre-Français. Divorcée d'avec son mari en 1799, elle épousa en 1803 le prince Joseph de Salm-Dyck, qui fut un botaniste distingué. J. Chénier l'appela la **Muse de la Raison**, et elle fut aussi surnommée le **Boileau des femmes**. On lui doit des épîtres en vers (*Épître aux femmes; l'Indépendance des gens de lettres; Épître sur la rime; Sur la philosophie; Épître sur l'esprit d'aveuglement du siècle*), et divers ouvrages : *Mes soixante ans* ou *Mes souvenirs politiques et littéraires* (1833); *Pensées* (1846); *Vingt-quatre heures d'une femme sensible* (1825, roman; etc.



Princesse de Salm-Dyck.

SALMERON Y ALONSO (Nicolas), homme d'Etat et philosophe espagnol, né à Alhama la Seca (Almeria) en 1838. Il fréquenta l'université de Grenade, collabora aux journaux démocratiques de Madrid, la « Discusion » et la « Democracia » (1860), devint professeur auxiliaire à la faculté de philosophie et lettres de la capitale, fut arrêté en 1867 comme républicain affilié à un comité secret. Lors de la révolution de 1868, il fut nommé membre du comité révolutionnaire, puis député aux Cortès (1871), où il proclama des opinions républicaines. Après la démission d'Amédée (1873), il reçut le portefeuille de la justice dans le cabinet Figueras, fut élu président du congrès (13 juin) et préconisa, dans son discours inaugural, une république fédéraliste et conservatrice. Président de la république (18 juill.), en remplacement de Pi y Margall, il réprima énergiquement les mouvements cantonalistes; mais, las des attaques de ses ennemis, hostile à la peine de mort que les Cortès refusèrent d'abolir, il démissionna (5 sept.) Réélu président du congrès (7 sept.), il protesta vainement auprès du tribunal suprême contre le coup d'Etat de Pavia. La restauration alphonsiste lui enleva sa chaire à l'Université et l'expulsa; il vécut à Paris. Autorisé par le ministère Sagasta à rentrer en Espagne (1881), il reprit bientôt son cours à l'université. Député aux Cortès (1886), il fonda le parti *centraliste*, intermédiaire entre le groupe révolutionnaire de Ruiz Zorilla et le possibilisme de Castelar, et dont l'organe fut la « Justicia » (1888), et dirigea une active propagande républicaine. Ses premiers *Discursos parlementarios* ont été publiés à Madrid (1881).



Salmeron y Alonso.

SALMIAC (*mi-ak'*) n. m. Comm. anc. Nom marchand du sel ammoniac.

SALMIECH, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 28 kilom. de Rodez; 1.118 hab. Ruines d'un château des XVe et XVIIe siècles.

SALMIEN, ENNE (*mi-in, èn'*) adj. Se dit d'un sous-étage géologique établi par Dumont pour désigner la partie supérieure de l'étage cambrien des Ardennes.

— n. m. *Le* SALMIEN.

SALMIGONDIS (*di* — orig. inconn.) n. m. Art culin. Ragoût de plusieurs sortes de viandes réchauffées.

— Fam. Réunion de choses entassées sans ordre : *Nombre de livres sont un* SALMIGONDIS *où il y a quelques bonnes choses parmi cent pauvretés.*

— Hist. Nom donné par dérision aux membres du club qui se réunissaient à l'hôtel de Salm.

SALMIS (*mi* — peut-être abrév. de *salmigondis*) n. m. Art culin. Ragoût fait avec des pièces de gibier déjà cuites à la broche : SALMIS *de pintades, de bécasses*.

— ENCYCL. Le *salmis* est une sauce qui ne s'emploie qu'avec la volaille et le gibier. Après avoir découpé les volatiles que l'on a fait rôtir, on pile au mortier le foie et les parcelles de chair détachées de la carcasse, en mouillant avec un peu de bouillon, et l'on passe ensuite à la passoire. Faire revenir cette purée dans du beurre, mouiller de vin, blanc ou rouge, une cuillerée d'huile d'olives, poivre et un peu de zest de citron; laisser cuire doucement une demi-heure, lier avec une boulette de beurre maniée dans la farine et faire chauffer les morceaux dans cette sauce ou la verser dessus.

SALMON (Pierre), dit **le Fruictier**, ministre et écrivain français, qui vécut dans la seconde partie du XIVe et dans la première partie du XVe siècle. Il fut secrétaire du roi Charles VI, et accompagna en Angleterre Isabelle de France, lors de son mariage avec Richard II; il s'occupa aussi activement des affaires du schisme, et fut envoyé, dans ce dessein, à Avignon, à Rome, à Pise, et, après 1407, passa dans le parti bourguignon. Il vivait encore en 1424. On a de lui un ouvrage qui existe à la Bibliothèque nationale en un magnifique exemplaire, orné de miniatures, et qui a été édité par Buchon comme supplément aux *Chroniques* de Froissart, en 1826, puis, en 1833, par Crapelet. Il est intitulé : *Les Demandes faites par le roi Charles VI touchant son état et le gouvernement de sa personne, avec les réponses de Salmon*. Salmon y fait un récit des faits contemporains auxquels il a assisté. Certains passages de cette relation ont fait supposer que Salmon ne serait autre que le Religieux de Saint-Denis. V. LEFÈVRE-PONTALIS.

SALMON (Jean, dit **Malgret**, ou de Latin), *Macrons*, poète français, né et mort à Lo[illegible]. Protégé de l'archevêque de Bourges, il fut chargé de l'éducation de Claude et d'Honoré de Savoie, puis devint grâce à la protection du cardinal du Bellay, valet de chambre de François Ier. Ses poésies latines, très estimées de son temps, lui firent donner le surnom d'**Horace français**. Ce sont : *Carminum libri IV* (15[illegible]; *Hymnorum libri II et epithalamiorum I* (1531); *Hymnorum libri VI* (1[illegible]; *Odarum libri VI* (1537); *Odarum libri III* (154[illegible]; *Epigrammatum libri II* (1548).

SALMON (Louis-Adolphe), graveur et aquarelliste français, né à Paris en 1811. Prix de Rome en 1834, il a essayé de mêler le lavis à la gravure; cette tentative intéressante fut très remarquée au Salon de 1847. Principales œuvres qui suivirent : *Vierge*, d'après Léonard de Vinci; *Hérodiade*, d'après Pordenone; *la Galatée*, d'après Raphaël; *la Fortune*, d'après le Guide; *le Joueur de violon*, d'après Raphaël; *Portrait de la princesse Vittoria Colonna*, d'après Michel-Ange; *Portrait d'André Doria, doge de Gênes*, d'après Sébastien del Piombo (1852); *Barthold et Baldus*, d'après Raphaël, et le *Portrait de Sébastien del Piombo*, d'après le Rosso (1853). Citons encore : *Mme Dora d'Istria*, d'après Schiavione; le *Portrait de Schneider*, d'après P. Delaroche, en 1859; en 1863, *la Charité*, d'après Andrea del Sarto; en 1865, un *Jules César*, d'après le dessin original d'Ingres; etc. En 1874, il a gravé l'*Apothéose d'Homère*, d'Ingres; etc.

SALMON. Biogr. V. SALEMON.

SALMON (Louis et Yvan). V. NOIR *Louis* et *Victor*.

SALMONE n. m. Nom ancien des saumons.

SALMONÉE. Myth. gr. Héros thessalien, fils d'Eole et frère de Sisyphe. Il régna d'abord en Thessalie, puis dans le Péloponèse, où il fonda une ville à laquelle il donna son nom. Il chercha à contrefaire la foudre de Zeus, en lançant des torches enflammées du haut d'un char qu'il faisait rouler sur un pont métallique. Le maître de l'Olympe punit sa vanité en le foudroyant. Il le relégua alors dans le Tartare, où le feu céleste le brûlait sans le consumer.

SALMONIDÉS n. m. pl. Famille de poissons physostomes, comprenant les *saumons* et saumons, et se divisant en deux tribus : les *salmoninés* et les *salangines*. — *Un* SALMONIDÉ.

SALMONINÉS n. m. pl. Tribu de poissons physostomes, de la famille des *salmonidés*, comprenant le seul genre *saumon*. — *Un* SALMONINÉ.

SALMSON (Jean-Jules), sculpteur français, né à Paris en 1822, mort à Coupvray (Seine-et-Marne) en 1902. On cite de lui : *la Dévideuse*, statue de bronze, acquise par l'Etat (Luxembourg); *le Jugement de Pâris* et *Phryné devant l'Aréopage*, groupes de terre cuite polychrome; *Henri IV* (hôtel de ville de La Rochelle); *la Gloire* (Louvre). Il est également l'auteur d'un ouvrage : *l'Institut devant le suffrage universel* (1850), et *Souvenirs d'un sculpteur* (1892). Salmson a dirigé pendant plusieurs années l'Ecole des arts industriels de la ville de Genève.

SALMSON (Hugo Frederik), peintre suédois, né à Stockholm en 1843, mort à Lund (Suède) en 1894. Un des plus brillants peintres de genre de son pays, et l'un des artistes les plus distingués de l'école de Bastien-Lepage, il s'attacha généralement à reproduire des scènes picardes. Il s'établit à Paris en 1869, et débuta au Salon de 1870. Depuis, on a vu de lui : *Odalisque* (1872); *Marché à Anvers, XVIIIe siècle* (1873); *la Fête de saint Jean en Balécarlie* (1874); *Pierrot au violon*; une *Picarde* (1878); *Buveurs de betteraves en Picardie*, et *Souvenir de la Picardie* (Exp. univ. de 1878); *une Arrestation dans un village de Picardie*, acquis par l'Etat, et *Dans les champs* (1879); *les Batteurs d'oillettes en Picardie* (1880); *une Première Communion en Picardie*, que possède l'Etat (1882); *les Orphelins à Skane*; *A la barrière de Dalby à Skane*, qui a figuré au musée du Luxembourg (1884); *la Petite Glaneuse chez grand'mère* (1885); *les Glaneuses, fileuses, fleurs de printemps*; *une Arrestation* (Exp. univ. de 1889); etc.

SALMYDESSE. Géogr. anc. Ville de la Thrace, sur le Pont-Euxin, auj. *Midya*. — Le même nom s'appliquait primitivement à toute la côte inhospitalière du Pont-Euxin, compris du Bosphore au promontoire Thynias.

SALNAVE (Sylvain), président de la république d'Haïti, né à Cap-Haïtien vers 1827, fusillé à Port-au-Prince en 1870. Mulâtre, il devint commandant des carabiniers de la garde présidentielle (1860). Sous l'impulsion du général Longuefosse, il s'occupa de politique, forma le parti dit des *lézards*, fit au Cap-Haïtien une tentative révolutionnaire contre le président à vie Geffrard (mai 1865), fut condamné à mort par contumace (1866), fomenta une seconde prise d'armes à Port-au-Prince (févr. 1867), s'empara de Saint-Marc (8 mars) et contraignit Geffrard à s'expatrier. Chef du pouvoir exécutif, il fit voter une constitution démocratique; mais deux rivaux, le général Domingue au Sud, et le général Nissage Saget au Nord, s'intitulèrent, l'un président de l'Etat méridional, l'autre président d'Haïti, et soulevèrent le parti dit des *cacos* perroquets qui dévorent les lézards. Salnave prit la dictature à vie, échoua au siège de Cayes, fut attaqué à Port-au-Prince (19 déc. 1869), se réfugia sur le territoire dominicain, mais fut livré aux Haïtiens, traduit devant un tribunal militaire, condamné à mort et fusillé.

SALNOVE (Robert DE), écrivain cynégétique français, né à Luçon au commencement du XVIIe siècle, mort vers 1670. On lui doit un traité savant et estimé, intitulé : *la Vénerie royale, divisée en IV parties, qui contiennent les chasses du cerf, du lièvre, du chevreuil, du sanglier, du loup et du renard* (1655).

SALO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur la côte occidentale du lac de Garde; 4.570 hab. Ch.-l. de circondario. Situation charmante, climat exquis. Belle







Habitants des îles Salomon.



Jugement de Salomon, d'après Le Poussin (Louvre).

SALOMON (hébr. *Chélómdh*), roi des Israélites, né en 1032 av. J.-C., mort à Jérusalem en 975. Il était fils de David et de Bethsabée. Son histoire est racontée par la Bible au troisième livre des *Rois* et au deuxième des *Paralipomènes*. Il commença par mettre à mort son frère aîné, Adoniah, qui avait conspiré contre lui, et son complice Joab, ex-général de David, et destitua le grand prêtre Abiathar. Le jeune roi conserva toutes les conquêtes de David et maintint sa domination sur tout le territoire compris entre la frontière d'Égypte, la mer Rouge et l'Euphrate. Il créa des corps de cavalerie, qu'il monta avec des chevaux achetés en Égypte, et introduisit parmi ses troupes l'usage des chars de guerre. De nombreuses forteresses couvrirent ses frontières. Ses flottes, construites et équipées par des marins phéniciens, partaient du port d'Eziongaber, sur la mer Rouge, pour aller chercher à Ophir les produits de l'Orient; ses ingénieurs élevaient au milieu du désert l'antique Tadmor, qui fut plus tard Palmyre. Mais l'œuvre capitale de son règne fut la construction du temple de Jérusalem. (V. JÉRUSALEM.) Salomon se bâtit ensuite un opulent palais sur la colline d'Ophel, au S. du temple. Sa sagesse surpassait encore sa magnificence; il en donna, dès le début de son règne, une preuve éclatante dans le fameux jugement auquel son nom est resté attaché. Deux femmes se disputaient le même enfant. Le roi ordonna d'apporter un glaive, de couper l'enfant en deux parties et de donner la moitié à l'une et la moitié à l'autre. Mais celle qui était la véritable mère s'y opposa, préférant renoncer à son fils et qu'il fût vivant. Le roi reconnut ainsi qu'elle était la mère et lui fit rendre son enfant. Il cultiva différentes branches du savoir humain, composa des sentences, des poésies, des morceaux de musique, etc. La reine de Saba, attirée par sa réputation, partit de l'Arabie pour le visiter. La tradition juive, suivie par celle de l'Église catholique, lui attribue la composition de trois des livres canoniques de la Bible : les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* et le *Cantique des Cantiques*. Cependant, à la fin de son règne, Salomon se laissa vaincre par les séductions de l'Orient : il se composa un harem avec une multitude de femmes étrangères, qui l'entraînèrent bientôt à l'idolâtrie. Ses sujets, accablés d'impôts, commencèrent à murmurer et le schisme des dix tribus qui devait éclater après sa mort, se prépara en secret. Les peuples tributaires commencèrent à secouer le joug, et il eut beaucoup de peine à maintenir la domination sur les Iduméens et les Syriens. Salomon mourut avant d'avoir senti s'écrouler sa puissance. Son nom est resté, bien longtemps après sa mort et même au moyen âge, populaire dans tout l'Orient.

Le nom de Salomon est devenu proverbial et s'emploie encore aujourd'hui pour désigner un roi recommandable par sa sagesse. — *Le Sallomon de l'Angleterre*, Henri VIII. — Bois de Salomon, Nom vulgaire du muguet (*Convallaria majalis*) au Sceau de Salomon, Autre plante de la famille des Liliacées.

Proverbes de Salomon, Nom donné à deux livres canoniques, composés en grec par des Juifs d'Égypte au 1er siècle avant l'ère chrétienne.

Sagesse de Salomon, Autre nom du livre de la Sagesse. — Anneau de Salomon, Sceau de Salomon, Sorte de talisman circulaire, qui ne peut être brisé par aucune force.

SALOMON, fils de David et roi d'Israël, est l'un des plus grands personnages de l'Ancien Testament. Il est fils du prophète Nathan, qui le fit reconnaître comme successeur de David, préférablement à son frère aîné Adonias. Il est représenté dans l'Écriture comme un envoyé de Dieu, et les rabbins, dans leurs traditions, ont fait de Salomon, telle qu'ils la rapportent, un véritable talmudiste, et, pour une part beaucoup plus grande, un rêveur de gnosticisme et de sabéisme. Soleiman est aussi le roi des génies *djinn*, auxquels il fit bâtir des édifices merveilleux, qui ne sont évidemment que le souvenir du temple que le fils de David fit élever sur le mont Moriah. Son pouvoir illimité sur les génies provenait d'un anneau ou plutôt d'un talisman circulaire, sur lequel se trouvent gravés deux triangles équilatéraux, qui se coupent en formant un hexagone; au centre de cette figure, se trouve gravé le grand nom de dieu Allah. L'épisode le plus connu de la légende de Salomon est celui de sa rencontre avec la reine de Saba, Belkis, qui, suivant les mythographes arabes, adorait le soleil et le feu.

— Iconogr. L'épisode de *Salomon recevant la reine de Saba* a été retracé par un grand nombre d'artistes. (V. SABA.) Dans les Loges du Vatican, Raphael a représenté la *Construction du temple*. Au Louvre est un tableau de Sébastien Bourdon, *Salomon sacrifiant aux idoles*. Le même sujet a été peint par Lucas Cranach le vieux (musée de Dresde).

Le *Jugement de Salomon* est une des scènes de l'Ancien Testament que les artistes ont le plus fréquemment retracées. Raphael l'a représenté dans les Loges, et, d'une façon plus remarquable, dans la chambre *della Signatura*. Des peintures sur le même sujet ont été exécutées par A. Coypel, Jérôme Franck, Fulrich, L. Giordano (musée du Madrid), le Giorgione (Offices), J. Jordaens (musée de Madrid), Le Sueur, A. Mantegna (grisaille peinte sur toile, au Louvre), Andrea Micheli, dit *le Vicentino* (Offices), Poussin (Louvre), Rubens, J.-B.-F. de Troy, Valentin (Louvre), Paul Véronèse (galerie Ellesmère), à Londres, etc.

SALOMON Ier, duc ou roi de la Brotagne Armorique, mort en 435. Il succéda à son grand-père, le roi Conan, en 421. Son règne fut pacifique à l'extérieur; il épousa la fille d'un patrice, Flavius. Mais, d'après Paulinien, il rencontra une vive hostilité chez plusieurs de ses sujets. Une révolution éclata; il mourut assassiné à Ploudiri, dans le diocèse de Léon. — **Salomon II**, duc ou roi de Bretagne, mort vers 632. Il succéda, en 612, conjointement avec son frère Judicaël, à leur père, Hoël III. Une guerre ne tarda pas à éclater entre les deux frères; Judicaël, vaincu, dut se retirer dans un monastère. Il en sortit, pour régner, à la mort de Salomon II. — **Salomon III**, roi de Bretagne, mort en 874. Il avait pour père Rivallon, frère aîné de Nominoé. A la mort de ce dernier, il se jugea lésé dans ses droits par l'avènement d'Hérispoé, fils de Nominoé, s'entendit d'abord avec Charles le Chauve contre le nouveau roi et enfin se débarrassa d'Hérispoé par un assassinat (857). Son règne ne fut pas sans gloire; il aida Charles le Chauve à combattre les Normands et leur reprit lui-même Angers en 872. Mais ses victoires n'apaisèrent pas la haine du parti d'Hérispoé. En 874, une grande révolte éclata, dirigée par Courantgen, évêque de Vannes, Gurvand, comte de Rennes, et Pasqueten, comte de Vannes; vaincu et fait prisonnier, on lui creva les yeux et il ne tarda pas à mourir en prison.

SALOMON, roi de Hongrie, né en 1051, mort dans les premières années du XIIe siècle. Il était fils d'André Ier; il eut à lutter contre son oncle Béla, qui lui disputait la couronne. Après une vie fort aventureuse, il se fit ermite aux environs de Pola, en Istrie.

SALOMON, évêque de l'Église nestorienne de Bassora, au commencement du XIIIe siècle. Il était né en Arménie, à Khelath. Il a écrit plusieurs ouvrages, dont Assemani a donné des extraits au tome III de sa « Bibliothèque orientale ». Celui de ses écrits qui semble avoir eu le plus de lecteurs est le *Livre de l'Abeille* ou *Spicilige*, dont on a l'original syriaque et une version arabe. C'est un abrégé chronologique de l'Ancien et du Nouveau Testament.

SALOMON (Antony-Samuel **ADAM**-). V. ADAM-SALOMON.

SALOMON, président de la république d'Haïti, né à Port-au-Prince en 1815, mort à Paris en 1888. Il entra dans l'armée, s'occupa de politique, fut exilé par le président Rivière (1843), détint pendant onze ans le portefeuille des finances sous le président Soulouque (1847-1859), complota contre le président Geffrard et fut exilé par lui (1859). Général, il représenta Haïti à Madrid, Paris et Londres (1867-1870). Exilé par le président Nissage-Saget (1871), il retourna à Port-au-Prince en 1876; en 1879, il réprima l'insurrection libérale qui avait renversé le président Boisrond-Canal et se fit élire président de la république. Éclairé et énergique, il triompha d'une rébellion au Cap-Haïtien (1882), et écrasa la sanglante insurrection fomentée par le chef du parti libéral, Boyer-Bazelais, à Mirogoane (1883). Réélu président pour sept ans (1886), il déjoua les visées de l'Angleterre sur l'île de la Tortue (1887). En juillet 1888, il fut renversé par le général Telémaque et dut s'expatrier.

SALOMON (Hector), compositeur français, né à Strasbourg en 1838. Élève au Conservatoire de Paris, il devint chef du chant à l'Opéra. Il a fait représenter : *Fascination*, ballet (1856), puis deux opéras-comiques : *les Dragées de Suzette* (1866), et *l'Aumônier du régiment* (1877). Il a publié de nombreuses mélodies et quelques morceaux de musique religieuse, etc.

SALOMON DE CAUS. Biogr. V. CAUS.

SALOMONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Qui se rapporte à Salomon, roi des Hébreux : *La période* SALOMONIENNE *fut une ère de paix.*

SALOMONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née dans les îles Salomon ou qui habite ces îles. — *Les* SALOMONIENS. — Adjectiv. : *Peuplade* SALOMONIENNE.

— ENCYCL. V. SALOMON (*îles*).

SALOMOS (Denis), poète grec, né dans l'île de Zante en 1798, mort à Corfou en 1857. Il fit ses études à Venise et à Pavie, puis retourna en Grèce, où il se fit connaître par les poésies patriotiques. Son œuvre la plus célèbre est *l'Hymne à la Liberté* (1823).

SALON (de l'ital. *salone*) n. m. Pièce d'appartement qui sert à recevoir : *Avoir un* SALON *splendide.* ‖ Compagnie de gens du monde : *Comédie applaudie par les* SALONS.

On voit dans les *salons* des gens fort honorables,
Qui seraient en prison étant nés misérables.
PONSARD.

— Absolum. Galerie du Louvre, où se faisaient autrefois les expositions artistiques. ‖ Palais, établissement où l'on expose périodiquement les ouvrages des artistes vivants. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *L'ouverture, la clôture du* SALON. — Exposition annuelle d'ouvrages d'artistes vivants : *Le* SALON *de 1903.*

— Archit. *Salon à l'italienne,* Salon qui comprend deux étages, dont un attique, et qui tire son jour de l'étage supérieur ou d'une espèce de coupole.

— Hortic. *Salon de verdure,* Syn. de SALLE DE VERDURE.

— Min. Nom par lequel on désigne les chambres de dissolution, dans certaines exploitations de sel gemme.

— Turf. *Salon des courses,* Etablissement où se font et se règlent les paris au livre.

— ENCYCL. Littér. En France, où a toujours brillé l'art de la conversation, le *salon* a longtemps joué un rôle très important dans la politique et surtout dans la littérature. Vers la fin du XVIe siècle commence à s'organiser la société polie, à la cour de Valois ; mais c'est seulement au début du XVIIe que s'ouvrent les salons. Le premier, le plus illustre, fut celui de Catherine de Vivonne, à l'hôtel de Rambouillet. (V. RAMBOUILLET [*hôtel de*].) Vers le même temps, les réunions qui se tenaient chez Conrart vont devenir le noyau de l'Académie française, constituée en 1635. D'autres salons s'organisent à l'imitation de l'hôtel de Rambouillet : ceux de Mlle Paulet, de Mme Arragonais ; le plus célèbre fut celui de Madeleine de Scudéry, qui recevait tous les samedis dans son logis de la rue de Beauce tous les beaux esprits du temps ; on y raffina sur le précieux de l'hôtel, on y fit force petits vers, épîtres galantes, romans et portraits, on y confectionna la carte du Tendre. La province imita Paris ; Molière a ridiculisé dans les *Précieuses* les salons des « pecques provinciales », et Fléchier les raillera encore dans ses *Grands jours d'Auvergne.* Citons encore, au XVIIe siècle, le salon de Mme Scarron, où se réunissait la société élégante et frivole du temps ; celui de Mme de Sablé, où s'élaborèrent les *Maximes* de La Rochefoucauld ; celui de Ninon de Lenclos, rendez-vous des grands seigneurs libertins et des gens de lettres ; etc. Les salons du XVIIe siècle sont exclusivement littéraires et contribuent à donner aux œuvres de cette époque le caractère de politesse et de sociabilité qui les distingue. Le dernier de cette espèce, et non le moins brillant, fut celui de la duchesse du Maine, au château de Sceaux.

Les salons du XVIIIe siècle s'ouvrent avec la Régence : il y régnera une plus grande indépendance de mœurs et d'idées. Celui de Mme de Lambert est grave et moral ; mais celui de l'hôtel de Sully où fréquentaient Chaulieu, Fontenelle et Voltaire, est déjà plus hardi, et voici les grands salons du siècle, où la littérature, la science, la philosophie, la politique, la religion feront l'objet des entretiens et des discussions les plus libres. Les « reines de salon » les plus célèbres de l'époque furent : Mme de Tencin, Mme du Deffand, Mlle de Lespinasse, Mme Geoffrin, Mme d'Epinay, Mlle Quinault, etc. Mais à ces réunions il faudrait en ajouter beaucoup d'autres qui se tenaient chez la maréchale de Luxembourg, chez d'Holbach, chez Mme Helvétius, sans parler des fameux soupers du financier La Popelinière. Le dernier salon du siècle fut celui de Mme Necker, où brillait la fille de la maison, Germaine Necker, future baronne de Staël.

Les salons, dispersés par la Révolution, se reforment dès le début du XIXe siècle ; mais, avec les nouvelles conditions de la politique et de la littérature, leur influence est moindre. Les plus importants furent celui de Mme de Staël, dissous bientôt par Napoléon ; celui de Mme de Genlis, et surtout ceux de Mme Récamier et de Mme de Beaumont, où régnait Chateaubriand ; ceux de Mme de Girardin et de Mme Ancelot. C'est aussi dans les salons de Ch. Nodier et de V. Hugo que se préparèrent les batailles romantiques.

— B.-arts. Chez les Grecs, il arriva souvent que des artistes exposèrent publiquement leurs ouvrages. A Rome, les chefs-d'œuvre de l'art grec enlevés aux cités vaincues furent placés dans les portiques qui servaient de promenoirs publics. En Italie, les grands seigneurs se sont montrés de tout temps empressés à ouvrir leurs galeries aux curieux. Mais c'est à la France que revient l'honneur d'avoir institué les expositions périodiques des artistes vivants.

Louis XIV, conseillé par Colbert, manifesta aux membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture le désir qu'ils fissent jouir chaque année le public des œuvres qu'ils produisaient. Ce corps décida qu'il y aurait tous les ans, dans le courant d'avril, pour célébrer l'anniversaire de sa fondation, une exposition publique à laquelle ses membres seraient tenus de participer. Mais une lettre de Colbert, du 9 janvier 1666, régla que ces solennités artistiques n'auraient lieu que bisannuellement, pendant la semaine sainte. La première Exposition eut lieu en 1667 ; en 1673, pour la première fois, il fut publié un livret. La septième Exposition (1683) fut suivie d'une longue interruption, jusqu'en 1699.

Le règne de Louis XV fut marqué par vingt-cinq Expositions, de 1725 à 1773. Elles furent généralement ouvertes le jour de la Saint-Louis et furent organisées dans le grand salon carré du Louvre, d'où vint le nom de *Salon,* nom lequel on a pris l'habitude de désigner cette solennité artistique. Depuis 1751 jusqu'en 1795, le Salon fut bisannuel. Les académiciens, les professeurs, les professeurs adjoints et autres affiliés à l'Académie royale de peinture et de sculpture avaient seuls le droit d'exposer. La Révolution détruisit ce privilège et ouvrit toutes grandes les portes du Salon. Après avoir eu lieu chaque année, sous la première République le Salon redevint bisannuel sous l'Empire. Sous la Restauration, comme sous l'Empire, les Expositions eurent lieu au Louvre.

La révolution de 1848 supprima le jury d'admission, qui fonctionnait depuis plus d'un siècle. Mais ce jury fut rétabli pour le Salon de 1849 ; l'élection en fut confiée aux artistes mêmes qui présenteront des ouvrages à l'Exposition ; puis, pour le choix des œuvres dignes d'être récompensées, le gouvernement institua un jury spécial dont une partie, mais la plus faible, était prise dans le jury d'admission, tandis que l'autre était nommée directement par le ministre de l'intérieur. Le Salon de 1850 eut lieu au Palais-Royal.

Les Expositions artistiques, particulièrement en 1855 et en 1867, prirent sous l'Empire un développement extraordinaire. Les Salons ont été bisannuels de 1853 à 1863 et sont redevenus annuels depuis cette dernière date. En 1872, sous la direction de Charles Blanc, le nombre des électeurs du jury fut limité aux artistes français ayant obtenu au moins une médaille ou le prix de Rome. En 1871, le marquis de Chennevières, successeur de Charles Blanc, conféra de nouveau l'électorat artistique aux membres de l'Institut, aux décorés, aux médaillés et aux prix de Rome, et reprit, pour l'administration, le privilège de désigner une partie des jurés. De Chennevières institua un *prix du Salon.* En janvier 1881, Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, décida que l'administration n'interviendrait plus dans les Salons annuels. Un comité de 90 membres, élus par tous les artistes admis au Salon, vota, le 27 janvier, les statuts d'une société qui prit le nom de *Société des artistes français,* et fut définitivement fondée, le 21 février 1881, avec un capital de 200.000 francs, fourni par 2.000 actions de 100 francs. La Société eut son siège social au palais de l'Industrie, aux Champs-Elysées, où eurent lieu les Expositions annuelles. A la suite de l'Exposition universelle de 1889, une scission éclata entre les artistes exposants. Les dissidents, ayant à leur tête Meissonier et Puvis de Chavannes, constituèrent une société nouvelle, dite *Société nationale des beaux-arts,* qui adopta des statuts différents et tint, à partir de 1890, ses Salons annuels au Champ-de-Mars. Depuis la construction du Grand-Palais des Champs-Elysées, qui servit d'abord à l'Exposition universelle de 1900, les deux sociétés rivales y exposent l'une et l'autre, mais dans des parties séparées du palais. Tous les ans, dans chaque Salon, sont décernées dans les sections de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, une médaille d'honneur, des médailles de 1re, 2e, et 3e classe, et des mentions honorables.

Prix du Salon. Le prix du Salon a été fondé par décret du 16 mai 1874. Aux termes de ce décret, le prix est créé en faveur d'un peintre âgé de moins de trente-deux ans, auquel le jury reconnaît, par ses œuvres exposées, les qualités les plus propres à profiter d'un séjour à Rome. Le peintre désigné reçoit 4.000 francs par an pendant trois ans. Il doit envoyer chaque année à la direction des Beaux-arts un ouvrage représentant le résultat de ses études. Depuis 1877, le prix du Salon peut être attribué soit à un peintre, soit à un sculpteur. Depuis 1897, il porte le nom de *prix national.*

Salons (LES), de Diderot (1765, 1766, 1767). On les réunit souvent aux *Essais sur la peinture.* Les *Essais sur la peinture* sont des lettres ou des dissertations adressées à Grimm, et les *Salons,* où Diderot a fait l'application des principes qu'il a développés dans les *Essais,* furent écrits pour le même Grimm, le correspondant littéraire de plusieurs cours d'Allemagne. En 1832, une édition complète des *Salons* de Diderot parut en in-18. Les *Salons* de Diderot témoignent de la finesse et de la sûreté de son goût. Mais sa critique, qui s'occupe surtout du sujet, est beaucoup plus littéraire qu'artistique. Il a du moins le mérite de savoir décrire en peu de mots et de faire voir un tableau, de comprendre les attitudes et les effets de lumière.

SALON, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 33 kilom. d'Aix, près de la Touloubre, tributaire de l'étang de Berre ; 12.870 hab. (*Salonais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de savons, d'huiles d'olives très renommées, de primeurs, de soies, de laines. Importantes huileries et savonneries, fabrique de boîtes à conserves, de bâches, stores et sacs ; manufacture d'allumettes. Eglise Saint-Michel, du XIIe siècle, avec beau portail roman. Eglise Saint-Laurent, bâtie en 1341 (tombeau de l'astrologue Nostradamus). Porte de ville du XVe siècle. Patrie de l'ingénieur Adam de Craponne. — Le canton a 8 comm. et 20.793 hab.

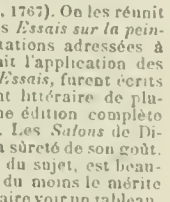
Armes de Salon.

SALON-LA-TOUR, comm. de la Corrèze, arrond. et à 41 kilom. de Tulle ; 1.966 hab. Ch. de f. Orléans. Haras. Deux tombelles.

SALONA. Géogr. V. AMPHISSA.

SALONE, SALONA ou SOLIN, importante ville d'Illyrie, capitale de l'ancienne Dalmatie, sur une baie étroite de la mer Adriatique, chez les Autariates, au N., et baignée par le fleuve Jader. C'était, sous l'empire romain, une solide place de guerre et le siège d'un *conventus juridicus,* dont le ressort embrassait tout le nord de la province. C'est près de Salone, à Dioclea, que naquit l'empereur Dioclétien ; là aussi il se retira, après son abdication, pour cultiver son domaine. On voit les ruines de Salone et les restes de son magnifique palais à 2 milles au S. de la ville moderne de Spalato.

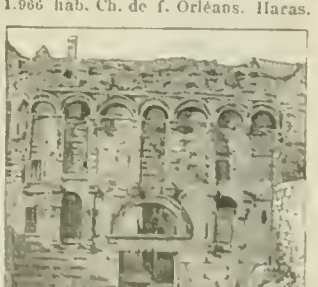
Porte du palais de Salone.

SALONINA (Publia Licinia Julia Cornelia), impératrice romaine, femme de Gallien. Elle l'épousa en 240, et, fort instruite, favorisa les savants. Elle périt en même temps que son mari, en 268, près de Milan, pendant la conspiration d'Aureolus.

On a dit qu'elle poussait l'amour de la philosophie jusqu'à avoir obtenu de son mari, pour le philosophe Plotin, la fondation de Platonopolis, une ville que l'on gouvernerait suivant les principes de Platon. Le fait paraît très douteux.


Buste de Salonina.

SALONIQUE en turc **Selanik**, en gr. **Saloniki**, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine), ch.-l. de la *province de Salonique,* au fond du *golfe de Salonique* ; 105.800 hab. Ch. de f. de Salonique à Constantinople. C'est, après Constantinople, la ville la plus importante de la Turquie d'Europe ; sa situation géographique et son rôle commercial en font une ville de premier ordre. Exportation des blés, orges, maïs, peaux, cotons, tabacs de la Macédoine. Importation de sucres, de cuirs, de cafés, huiles minérales, liqueurs provenant d'Angleterre, de France et d'Autriche. Filatures, minoteries, fabriques de savons, briqueteries, tuileries, papeterie, ateliers de tissage, où l'on fabrique des tapis. Vestiges de l'ancienne *Via Egnatia,* qui traverse la ville et que ornaient deux arcs de triomphe, dont l'un est détruit. La Rotonde, ancienne église Saint-Georges, renfermant un groupe considérable de mosaïques antiques ; Sainte-Sophie, ancienne cathédrale ; Saint-Démétrius, Saint-Elie, l'église des Saints-Apôtres sont des édifices caractéristiques de l'art byzantin. Caravansérail, dont on attribue la construction au sultan Amurath II. Tour Blanche, jadis nommée *Tour du Sang.*

SALONIQUE (PROVINCE DE), prov. de la Turquie d'Europe, comprenant toute la région orientale de la Macédoine. Elle est bornée au N. par la Roumélie orientale et la Bulgarie, au N.-O. par la prov. de Kossovo, à l'O. et au S. par celle de Monastir, et à l'E. par la mer Egée. Superf. 51.619 kilom. carr. ; pop. 1.300.700 hab. Villes principales : *Salonique,* le chef-lieu ; Strouminitza, Avret-Hissar, Verria, etc.

SALONIQUE (GOLFE DE), golfe de la mer Egée ou Archipel, s'ouvrant entre le cap Paluri au N., qui forme l'extrémité de la presqu'île de Cassandra, et au S. l'île de Skyathos, qui prolonge en quelque sorte la péninsule de Magnésie. La Chalcidique le limite au N., la presqu'île de Magnésie et la côte de Piérie, dominée par l'Olympe, le ferment au S. et à l'E., pour donner accès, tout au fond, à la baie proprement dite *de Salonique,* qui s'ouvre entre les caps Xili et Athérida.

SALONNIER (*lo-ni-é*) n. m. Ecrivain qui rend compte des expositions artistiques au Salon : *Un spirituel* SALONNIER.

SALOP. Géogr. V. SHROP.

SALOPE rad. *sale*) n. f. Femme, fille très sale. ‖ Femme bassement débauchée.

— adj. fém. : *Une femme assez* SALOPE. Se disait autrefois aussi au masc.)

— Mar. *Marie-salope.* V. ce mot à son ordre alphab.

SALOPEMENT (rad. *salope*) adv. D'une manière tout à fait sale.

SALOPER (rad. *salope*) v. a. Pop. Faire très mal un travail quelconque : SALOPER *un vêtement.* SALOPER *ses devoirs.*

SALOPERIE (*ri* — rad. *salope*) n. f. Grande malpropreté : *Auberge d'une* SALOPERIE *dégoûtante.* ‖ Chose malpropre, ou de très mauvaise qualité : *Le lait que l'on fait boire aux Parisiens est souvent une* SALOPERIE.

— Discours, propos ordurier : *Dire des* SALOPERIES.

SALOPETTE (*pèt'*) n. f. Vêtement que certains ouvriers mettent pardessus un autre pour garantir ce dernier. ‖ Petit tablier d'enfant.

SALOPHÈNE n. m. Salicylate de paramidophénol, succédané du salol.

SALOPIAUD (*pi-ô* ou **SALOPIAT** (*pi-a*) n. m. Pop. Autres formes du mot SALAUD.

SALOPIEN, ENNE (*pi-in, èn'*) adj. Se dit de l'étage géologique établi par Lapworth, et qui correspond au silurien supérieur ou étage gothlandien.

— n. m. : *Le* SALOPIEN.

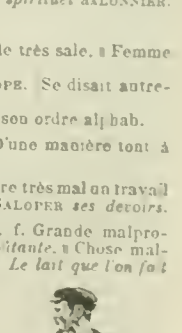
A, salopette.

SALORGE (*lorj'* — du lat. *sal,* sel, et *horreum,* grenier) n. f. Sel en meule gardé par les débitants. (Vx.)

SALORNAY-SUR-GUYE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 35 kilom. de Mâcon, au confluent de la Grande et de la Guye ; 1.061 hab. Vins rouges. Scierie. Château du XVe siècle.

SALORS ou SALYRS, tribu turcomane de la Russie d'Asie, dispersée autour de l'oasis de Merv et entre l'Amou-Daria et le Turkestan afghan. Les Salors, massacrés en grand nombre par les Persans en 1832, vivent dans de misérables huttes et se livrent à l'agriculture.

SALOUEL, comm. de la Somme, arrond. et à 6 kilom. d'Amiens, sur la Selle ; 1.066 hab. Commerce de miel et de cire. Fabrique de bâches, brasserie.

SALOUEN, fleuve de l'Asie sud-orientale. La Salouen, sortie, croit-on, du Bouka-Nor ou *Lac des Bœufs,* dans le Thibet est, entre le Tengri-Nor et les monts Tan-Lan au N., à plus de 4.000 mètres d'altitude, connu d'abord sous les noms de *Nap-Chou* et de *Khara-Oussou,* reçoit à gauche l'Oukio (qui arrose la lamaserie de Dayeul), puis, prenant sa direction générale vers le S., sous le nouveau nom de

SALPÊTRE [illegible] n. m. [illegible] *petra*, de *petros*, pierre) n. m. [illegible] Azotate [illegible] sur les murs [illegible] *Le* SALPÊTRE

SALPÊTRER [illegible] v. a. Mêler de salpêtre, en parlant d'un [illegible] on veut durcir et rendre imperméable. SALPÊTRÉ, ÉE [illegible] Couvrir ou imprégner de salpêtre : *L'humidité* SALPÊTRE *les murs.*

Se salpêtrer, v. pr. Se couvrir ou s'imprégner de salpêtre : *Les caves humides* SE SALPÊTRENT.

SALPÊTRERIE (*ri* — rad. *salpêtre*) n. f. Techn. Fabrique de salpêtre.

SALPÊTREUX (*treu*, EUSE adj. Qui contient du salpêtre : *Terrain* SALPÊTREUX.

SALPÊTRIER (*trié*) n. m. Ouvrier qui fait du salpêtre.

SALPÊTRIÈRE n. f. Lieu où l'on fait le salpêtre. V. SALPÊTRIER.

Salpêtrière (la), à Paris. On désigna sous ce nom, dans la première moitié du XVIIe siècle, un vaste enclos situé au confluent de la Seine et de la Bièvre, où l'on fabriquait du salpêtre. C'est cet enclos qui fut choisi pour recevoir les constructions de l'Hôpital général, fondé par édit royal du 27 avril 1656, afin d'y donner un asile, assez peu différent d'une prison, aux innombrables mendiants dont Paris était infesté. Peu après, une sélection se fit, et la Salpêtrière demeura affectée aux femmes criminelles, débauchées, aliénées ou indigentes. Les premiers bâtiments furent construits par Levau; la chapelle, qui date de 1669, est l'œuvre de Libéral Bruant. Le régime auquel étaient soumises les pensionnaires de la Salpêtrière avant la Révolution n'était pas seulement rigoureux, il était éminemment corrupteur. Le tableau qu'en a fait l'abbé Prévost dans *Manon Lescaut* n'a rien de trop chargé. Tout a changé dans le cours du XIXe siècle, surtout depuis que, grâce à Pinel et Esquirol, les maladies nerveuses et mentales ont été envisagées et traitées avec humanité.

Depuis 1823, la Salpêtrière a pris le titre officiel d'Hospice pour la vieillesse (femmes). On y reçoit aussi les aliénées; c'est là que Charcot a donné pendant de longues années son enseignement expérimental.



La Salpêtrière.

SALPÊTRISATION (*si-on*) n. f. Action de salpêtrer, de se salpêtrer; résultat de cette action.

SALPI, petit lac ou lagune d'Italie (prov. de Foggia), au S.-O. du golfe de Manfredonia; 4.410 hect. Ruines de l'antique *Salapia*. Salines.

SALPICON (mot espagn.) n. m. Ragoût composé de plusieurs sortes de viandes coupées et de truffes, quenelles, champignons, etc., servant à garnir des vol-au-vent, pâtés, tourtes, timbales, bouchées, ou à accompagner une grosse pièce de bouchorie.

SALPIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de tuniciers thaliacés, renfermant le genre *salpe*. — *Un* SALPIDE.

SALPIGLOSSIDÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au salpiglossis. ‖ On dit aussi SALPIGLOSSÉ, ÉE.

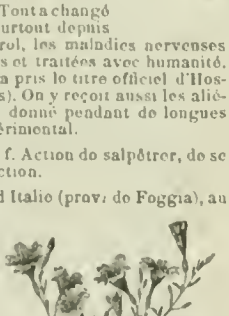

Salpiglossis.

SALPIGLOSSIS (*glo-sis*) n. m. Genre de solanacées, comprenant des plantes du Chili herbacées, vivaces ou annuelles, visqueuses, à fleurs groupées en cymes.

SALPINE n. f. Genre de vers rotateurs, de la famille des [illegible], vivant dans les eaux douces d'Europe.

SALPINGE (*pin*) n. m. Genre d'insectes coléoptères [illegible] de la tribu des [illegible] remarquables par le [illegible] trompe [illegible] sur le [illegible] sont de [illegible] élancés, [illegible] museau, à [illegible] noir et [illegible] *cæruleus*, [illegible] trouve on [illegible] — *Un* SAL[illegible]

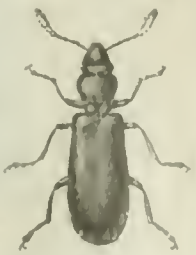

Salpinge gracile.

SALPINGIEN [illegible] n. m. [illegible] pl. [illegible] vers hé[illegible] [illegible] genres [illegible] — *Un* SAL[illegible]

SALPINGIQUE [illegible] au gr. [illegible] Anat. Qui concerne la trompe d'Eustache ou la trompe de Fallope.

SALPINGITE (*jit* — du gr. *salpigx*, *iggos*, trompe) n. f. Pathol. Inflammation d'une trompe.

— ENCYCL. On appelle *salpingites* les altérations de la trompe d'Eustache, mais on a appliqué spécialement ce nom aux affections si fréquentes de la trompe de Fallope. Habituellement, l'ovaire est atteint en même temps que la trompe, et on dit *salpingo-ovarite* ou *annexite*. Souvent l'utérus est aussi atteint (*métrosalpingite*). La salpingite est généralement consécutive à la *métrite*. Les deux grandes causes de la *salpingite* ou de la *salpingo-ovarite* sont la *blennorragie* ou bien l'infection postpuerpérale et postabortive.

La salpingite est souvent double. La trompe paraît augmentée de volume; elle peut être distendue par du liquide séreux, du pus ou du sang (*salpingite kystique*); parfois ses parois sont simplement épaissies (*salpingite parenchymateuse*) et entourées d'adhérences de péritonite. L'ovaire correspondant est kystique, hypertrophié, parfois scléreux, sclérokystique. Le tout forme une masse douloureuse à la pression, masse qui fait saillie dans le cul-de-sac du vagin.

La salpingite est une maladie grave; non seulement elle entraîne la stérilité, mais elle occasionne des douleurs très vives, des troubles fonctionnels sérieux, qui peuvent aller jusqu'à la cachexie et la mort. Dans certains cas, elle détermine des collections purulentes dans le petit bassin, des fistules intestinales et quelquefois même des accidents mortels de péritonite.

Quand le repos et un traitement médical bien conduit n'ont pas amélioré une salpyngite, il faut avoir recours à la salpingotomie ou ovariotomie.

SALPINGOSTOME (*stom'*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des bellerophontidés, fossiles dans le silurien et le dévonien.

SALPINGOTOMIE (*mi* — du gr. *salpigx*, *iggos*, trompe, et *tomé*, section) n. f. Opération chirurgicale qui consiste dans l'ablation des *trompes de Fallope* et aussi le plus souvent des ovaires correspondants. ‖ On dit aussi SALPINGECTOMIE, OOPHORECTOMIE, OVARIOTOMIE.

SALPINGO-OVARITE n. f. Inflammation simultanée de la trompe de Fallope et de l'ovaire correspondant. V. SALPINGITE.

SALPINGUE (*pingh'*) n. f. Genre de mélastomacées, comprenant des arbustes ou des herbes dont l'espèce type croît au Brésil.

SALPINX (*pinkss* — gr. *salpigx*) n. m. Antiq. gr. Trompette droite, en forme de cône, employée comme signal dans les armées et dans les cérémonies du culte.

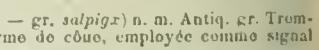

Salpinx.

SALPLICAT n. m. Comm. Vernis du Japon qui est mêlé d'or en poudre.

SALREU, bourg du Portugal (Beira), près de l'estuaire d'Aveiro, non loin de l'Océan; 3.700 hab.

SALSE (du lat. *salsus*, salé) n. f. Petit volcan émettant de la boue salée et des gaz abondants.

— ENCYCL. Les *salses* ou *volcans de boue*, ou *salinelles*, ou *volcans d'air*, ou *macalube*, représentent des phénomènes qui ne sont pas sans quelque rapport avec les geysers, les soufflards ou *suffioni*, et les mofettes; elles sont caractérisées par la basse température de leurs émanations. Ce sont des collines argileuses, lentement édifiées par des petites coulées successives d'argile un peu salée, qui s'épanche à la partie supérieure par un certain nombre de petits cônes.



Salse.

Il existe des salses dans le Caucase (ce sont les plus remarquables), puis en Crimée, en Italie, en Sicile, à Java, etc. Celles du Caucase sont groupées aux deux extrémités de la chaîne, c'est-à-dire à Taman et Kertch, puis à Bakou. Les cônes de cette région atteignent des dimensions variant de 150 à 400 mètres; ils émettent des gaz combustibles utilisés et du pétrole; quelques-unes offrent des manifestations explosives. En Italie, les salses de Sassuno et de Sassuolo sont fort intéressantes; leur activité, très variable, s'est maintenue depuis la plus haute antiquité. En Sicile, les *salinelles* de l'Etna sont situées [illegible] Paterno; la *maccalube* se trouve aux environs de [illegible]; une cinquantaine de petits cratères, d'une étonnante perfection, s'ouvrent au sommet de petits cônes de [illegible] de 1 mètre de hauteur; le diamètre intérieur de [illegible] cratères varie de 0m,15 à 0m,60. Ils sont remplis

d'une argile claire, qui bouillonne sous l'action des gaz, et déborde de temps en temps en petites coulées.

SALSEDINE n. f. Pathol. Variété de la pellagre.

SALSEPAREILLE (de l'espagn. *zarzaparrilla*) n. f. Bot. Genre de liliacées asparaginées, fournissant à la thérapeutique des racines dépuratives.

— Encycl. Les racines de *salsepareille*, réunies en bottes de formes diverses suivant leur origine commerciale, proviennent de plusieurs *smilax* américains; leur structure microscopique les fait distinguer également les unes des autres, mais leurs propriétés sont identiques. La salsepareille, qui se présente en longues racines noirâtres à l'extérieur, blanches à l'intérieur, de la grosseur d'une plume d'oie, passe pour dépurative, et entre dans une foule de tisanes et de sirops.



Salsepareille.

SALSEPARINE n. f. Chim. V. SARSAPARILLINE.

SALSETTE, île de la mer d'Oman, sur la côte du Konkan (Inde occidentale), dont la séparent le Ghor Benderet et le détroit de Thana, au N. de l'île de Bombay; 624 kil. carr.; 108.000 hab. Une chaîne la parcourt du N. au S. Forêts, jungles, herbages. Les terres alluviales sont cultivées : riz surtout, millet. Cocotiers. Climat humide et fiévreux. Dès le IVe siècle, l'île était réputée sainte, à cause de la dent de Bouddha qu'elle possédait. Villes : Thana, sur la côte est; Bandora et Kourla sont les principales villes. Occupée par les Portugais au début du XVIe siècle (nombreuses ruines d'églises et de couvents); prise par les Mahrattes en 1739, par les Anglais en 1774, à qui le traité de Salbaï (1782) la donna définitivement.

SALSIFIS (*fi* — de l'ital. *sassefrica*, même sens) n. m. Bot. Nom vulgaire de diverses composées et surtout du tragopogon : *La racine de* SALSIFIS *est un aliment très sain.* ‖ Nom donné improprement à la scorsonère, dont la racine est également comestible. ‖ *Salsifis d'Espagne, Salsifis noir*, Noms vulgaires de la scorsonère. ‖ *Salsifis sauvage*, Nom vulgaire de plusieurs espèces de tragopogons.

— Modes. Par plaisant. Queue de cheveux, entourée d'un ruban noir, qu'on portait au XVIIIe siècle.

— Encycl. Bot. Les *salsifis* sont des plantes herbacées, à feuilles alternes, entières, lancéolées ou linéaires; les fruits sont des akènes; les fleurs sont groupées en capitules solitaires terminaux.

Le salsifis blanc, appelé aussi *salsifis des jardins* ou *à fleurs de poireau*, est une plante bisannuelle, à racine longuement fusiforme, d'un blanc jaunâtre; sa tige porte des feuilles lancéolées linéaires, aiguës, d'un vert glauque; ses fleurs sont violettes. Originaire des régions montagneuses du midi de l'Europe, il est depuis fort longtemps cultivé dans les jardins potagers, bien qu'il soit aujourd'hui en grande partie remplacé par la scorsonère, qui a même usurpé son nom dans le langage populaire.

On peut commencer à récolter le salsifis vers la fin de septembre, mais il vaut mieux ne le faire que dans le courant d'octobre. Dans les pays froids, on stratifie les racines, avec du sable ou de la terre, dans une fosse profonde ou dans la serre aux légumes. Sous les climats plus doux, on peut laisser les salsifis en terre durant tout l'hiver.



Salsifis : *a*, fruit; *b*, racine.

Les racines du salsifis, récoltées en temps convenable, ont une consistance charnue, une saveur oucilagineuse et sucrée et renferment beaucoup d'inuline. Les salsifis se mangent frits, sautés, en beignets, en salade, et servent à accommoder des viandes en ragoût, principalement l'oie, dont la chair grasse leur communique sa saveur.

SALSO (autref. *Himera*), petit fleuve côtier de Sicile. Descend de l'Antenna (prov. de Palerme), il traverse la prov. de Caltanisetta et se jette dans la mer, près de Licata, après un cours de 125 kilom.

SALSOLA n. m. Bot. Nom scientifique du genre soude.

SALSOLACÉ, ÉE (rad. *salsola*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la soude.

— n. f. pl. Syn. de CHÉNOPODIACÉES. — *Une* SALSOLACÉE.

SALSOMAGGIORE, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]); 5.970 hab. Établissement de bains salins; mines de pétrole.

SALSORIE (*rî* — du lat. *salsus*, salé) n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de soude, sur les bords de la Méditerranée.

SALSUGINEUX (*ji-neû*), **EUSE** [du lat. *salsugo, inis*, saumure] adj. Bot. Qui est imprégné de sel marin : *Terres* SALSUGINEUSES.

— Qui croît dans les terrains imprégnés de sel.

SALT (Henri), voyageur anglais, né à Lichfield (comté de Stafford) vers 1785, mort en Égypte en 1827. D'abord secrétaire de lord Valentia, il fut envoyé par lui en Abyssinie (1805), puis, par l'Égypte, rentra en Angleterre en 1806. Trois ans plus tard, l'ouvrage de lord Valentia intitulé : *Voyages et navigations dans l'Inde, à Ceylan, en Abyssinie et en Égypte pendant les années 1802-1806* (1809), mettait en lumière Henri Salt, qui retournait en Abyssinie pour porter au souverain du pays des présents du gouvernement anglais et négocier un traité d'alliance. Les guerres intestines l'ayant empêché de pénétrer plus loin que le Tigré et de remplir sa mission, Salt rentra en Angleterre en 1811, après avoir visité Mozambique, Zanzibar et Pemba. Envoyé, en 1815, au Caire comme consul général d'Angleterre, Salt travailla au déchiffrement des hiéroglyphes, favorisa l'exploration de Belzoni et mourut pendant un voyage du Caire à Alexandrie. Il vendit au gouvernement français sa collection d'antiquités et découvrit et publia la célèbre inscription d'Axoum. Il était correspondant de l'Académie des inscriptions de Paris. Il a publié : *Account of a voyage to Abyssinia* (1814, traduit en français en 1816 sous le titre de *Voyage en Abyssinie; Egypt, a descriptive poem* (1824); *Essay on Young's and Champollion's phonetic system of hieroglyphics* 1825, traduit en français en 1827, etc. On a publié sa correspondance (1834).

SALTA n. m. Variété de jeu de dames, qui diffère de l'ancien jeu de dames français en ce sens qu'il n'y a que *quinze* pions de même couleur au lieu de *vingt*, et que ces pions ont une marche différente.

— Encycl. Le *jeu de salta* se joue entre deux partenaires sur un damier ordinaire. Chacun des joueurs a quinze pions ou dames : une série ayant une couleur verte, l'autre étant coloriée en rose. Les pions, au lieu d'avancer obliquement par rapport aux cases noires et blanches, marchent perpendiculairement aux bords extrêmes de la table.

La première rangée de pions placée sur les cases se nomme les *étoiles*, celles qui la suit s'appelle les *lunes*; la troisième constitue les *soleils*. Il s'agit de faire passer successivement les quinze pions de même couleur dans le camp de son adversaire. Un pion rose, par exemple, ayant en face de lui un pion vert qui laisse derrière lui une case libre, peut sauter par-dessus le second, mais ne peut le prendre. Il faut, pour gagner, que les lunes d'une couleur viennent occuper exactement chacune des places des lunes de couleur différente; il en est de même pour les étoiles et les soleils.

SALTA, ville de la république Argentine, capitale de la *prov. de Salta*, sur le rio Arias ou *Salta*; 20.000 hab. Fondée en 1532 par Hernando de Lerma. Evêché. Cathédrale remarquable. Salta communique avec le littoral par le chemin de fer Central-Nord. — La *province de Salta* a 128.266 kilom. carr., et 150.000 hab.

SALTARELLE (*rèl'*) n. f. Genre de mollusques ptéropodes thécosomes, fossiles dans le silurien du Canada.

SALTARELLE (*rèl'* — ital. *saltarella*) n. f. Danse populaire romaine, d'un mouvement rapide et sautillant, dont la musique s'écrit d'ordinaire à quatre temps avec des triolets. On la trouve aussi écrite à trois-huit et à six-huit. (Elle se danse soit à une personne seule, soit à deux personnes, homme et femme, dans un mouvement très rapide et en changeant incessamment de position.)

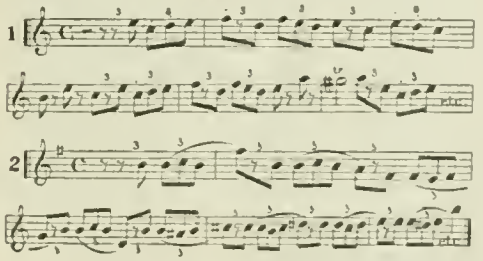

Saltarelle.

SALTASH, ville d'Angleterre (comté de Cornwall), sur l'estuaire du Tamar; 2.565 hab. Port de cabotage et de pêche. Importante culture de raisins aux environs.

SALTATEUR (lat. *saltator*; de *saltare*, sauter, danser) n. m. Antiq. rom. Mime, danseur chez les Romains.

SALTATION (*si-on* — rad. *saltateur*) n. f. Antiq. Art des mouvements réglés, qui comprenait la danse, la pantomime, l'action théâtrale et oratoire.

— Encycl. V. DANSE.



Appareil saltatoire : *a*, de podure; *b*, d'altise.

SALTATOIRE (du lat. *saltare*, sauter) adj. Zool. Propre au saut : *Appareil* SALTATOIRE *d'un insecte.*

SALTATOR n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des tanagrides, propres à l'Amérique tropicale.

— Encycl. Les *saltators* sont des tangaras de la tribu des pityliinés, qui se trouvent depuis le Mexique (*saltator magnoides*) et les Antilles (*saltator Guadalupensis*) jusqu'à l'Argentine (*saltator maxillosus*).



Saltator.

SALTATRA adj. Mot très peu usité qui s'applique aux métis de nègres et blancs possédant trois quarts de sang nègre.

— n. : *Un, Une* SALTATRA.

SALTATRICE (*triss* — du lat. *saltare*, sauter, danser) n. f. Danseuse, femme qui fait des tours d'adresse.

SALTAVIT ET PLACUIT *Elle a dansé et elle a plu*, inscription funéraire d'une danseuse de l'antiquité, que l'on rappelle souvent en parlant d'une personne qui n'a vécu que pour plaire.

SALTCOATS, ville maritime d'Ecosse (comté d'Ayr), sur la rive orientale du golfe de la Clyde; 6.000 hab. Préparation de sel. Bains de mer.

SALTELLE (*tèl'*) n. f. Genre d'insectes diptères, de la famille des sepsides, répandues sur l'hémisphère boréal.

SALTENFJORD, fjord de la Norvège septentrionale. Il s'ouvre à Bodö, sur l'Atlantique, et communique avec le Skjerstadfjord par le Saltstrœm, « courant beaucoup plus redoutable que le célèbre Malstrom ».

SALTERIO (*ri-o*) n. m. Psautérion mexicain, fait d'une caisse trapézoïdale, sur laquelle sont tendues des cordes de métal qu'on pince avec les doigts.



Salterio

SALTICIDÉS n. m. pl. Entom. Famille d'arachnides aranéides, renfermant les *saltiques* et genres voisins. — *Un* SALTICIDE.

— Encycl. La grande famille des *salticidés* compte plusieurs milliers d'espèces réparties dans quelques centaines de genres. Ce sont des araignées de taille médiocre ou petite, brillant souvent des plus vives couleurs, vivant en plein soleil et poursuivant leur proie à la course. La plupart sautent avec agilité.

SALTIGRADE du lat. *saltus*, saut, et *gradi*, marcher adj. Zool. Qui marche par sauts.

— n. m. pl. Ancienne division des araignées, comprenant les *saltiques*, attes et autres formes sauteuses. — *Un* SALTIGRADE.



Un saltimbanque au moyen âge, d'après Gustave Brion.

SALTILLO, ville du Mexique (prov. de Coahuila), sur un affluent du rio Salinas; 28.000 hab. Quelques édifices témoignent de son antiquité relative.

SALTIMBANQUE (*tin-bank'* — de l'ital. *saltimbanca*, proprem. « qui saute sur un banc ») n. Personne qui fait en public des tours de jongleur, de bateleur, des exercices de force et d'adresse.

— Par ext. Bouffon de société; homme qui débite avec charlatanisme des choses sans valeur.

— Encycl. V. BATELEUR.

— Iconogr. Le peintre Knaus a plusieurs fois représenté des scènes où figurent des saltimbanques. Nous citerons encore le tableau de Brion : *Un saltimbanque au moyen âge* (1857).

Saltimbanques (LES), parade en trois actes, par Dumersan et Varin (1831). — Bilboquet est le chef d'une troupe de saltimbanques, dont fait partie la charmante Zéphirine. Sosthène Ducantal voit Zéphirine, en devient amoureux, et, pour la suivre, se fait engager dans la troupe, au prix des plus cruels sacrifices — même le sacrifice d'une molaire. Ducantal père cherche son héritier, le rejoint, le reperd, perd aussi sa malle, puis retrouve l'un et l'autre au milieu d'abracadabrantes péripéties. Finalement, on découvre que des liens de parenté unissent Ducantal à Bilboquet, et que ce dernier est le père de Zéphirine. Il la donne en mariage à Sosthène.

Les *Saltimbanques* sont moins une pièce qu'une suite ininterrompue de charges bouffonnes, de calembours et d'arlequinades; mais ils peuvent être considérés comme le chef-d'œuvre d'un genre aujourd'hui abandonné, et ils obtinrent en leur temps un prodigieux succès d'hilarité. V. BILBOQUET.

SALTIQUE (*tik'*) n. f. Entom. Genre d'arachnides aranéides, type de la famille des *salticidés*, comprenant près de quatre-vingts espèces des régions chaudes et tempérées du globe.

— Encycl. Les *saltiques*, prises dans leur sens le plus général, correspondent à une partie de la famille des *salticidés*. Les saltiques proprement dites (*myrmarachne*) sont des araignées de taille médiocre, allongées. L'espèce commune en France, *myrmarachne formicaria*, rousse et jaune, vit dans les lieux marécageux.)



Saltique (gr. nat.).

SALT-LAKE, comté des Etats-Unis (Utah), sur le Grand Lac Salé et le bas Jourdain; 35.000 hab. Ch.-l. *Salt Lake-City*. V. GRAND LAC SALÉ.

SALTLEY, ville d'Angleterre (comté de Warwick), au N.-E. de Birmingham, dont elle forme aujourd'hui un faubourg; 6.500 hab.

SALTO, départ. de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres); 1.538 kilom. carr.; 10.000 hab. Ch.-l. *Salto*, fondée en 1806; 5.500 hab.

SALTO, départ. de l'Uruguay, entre les départements d'Artigas au N., de Rivera et de Tamarindo à l'E., de Paysandu au S., limité à l'O. par le fleuve Uruguay. Superf. 12.602 kilom. carr.; pop. 32.000 hab. Ch.-l. *Salto*.

SALTO, ville de l'Uruguay, ch.-l. du départ. du même nom, sur la rive gauche de l'Uruguay; 12.000 hab. Port fluvial très fréquenté.

SALTUAIRE (*tu-ère* — lat. *saltuarius*; de *saltus*, forêt) n. m. Antiq. rom. Esclave ou affranchi chargé de la garde d'un bois.



SALTZA, SALTZBOURG voir V. SALZA, SALZBOURG.

SALADE [illegible] V. [illegible] la [illegible]

SALAIRE [illegible] Qui est favorable [illegible] SALAIRES [illegible]

SALUBREMENT adv. D'une manière salubre.

SALUBRITÉ [illegible] Qualité de ce qui est salubre. *La salubrité* [illegible] *Hyg.* [illegible] favorable à la *Médecine* [illegible] SALUBRITÉ.

Fig. [illegible] la fondation [illegible] et la salubrité publiques étaient constamment [illegible] 1° aux marais, [illegible] et [illegible], au [illegible] 2° aux cimetières; 3° aux ateliers [illegible] 4° à l'assainissement des maisons [illegible] 5° à la protection des enfants, [illegible] 6° à la protection [illegible] employés dans l'industrie; 7° à [illegible] 8° aux épizooties [illegible] 9° à la médecine et à la [illegible] [illegible] aux maladies [illegible] [illegible] par la loi du 15 février [illegible] [illegible] de la salubrité publiques, [illegible] [illegible] 1° [illegible] on pour [illegible] sanitaire 2° vaccination [illegible] 3° mesures [illegible] [illegible] [illegible]

solennelles on tirant à boulets. Quand on salue une nation étrangère, le pavillon de la nation qu'on salue est arboré au grand mât pendant tout le temps du salut.

On salue du ou des pavillons en amenant à mi-mât et rehissant ensuite le ou les pavillons ; on appelle cela faire marquer le ou les pavillons, et cela peut se faire jusqu'à trois fois.

A petite distance, les navires saluent dans certains cas à la voix : une partie de l'équipage est pour cela envoyée debout sur les vergues ou dans les haubans et les autres hommes rangés à la bande. Quand le navire est sous voiles, si l'on a à saluer sous le vent, on cargue les basses voiles et les hommes sont envoyés dans les haubans.

— Milit. En France, le *salut* militaire, à pied ou à cheval, consiste à porter la main droite ouverte au côté droit de la visière, la main dans le prolongement de l'avant-bras, les doigts étendus et joints, le pouce réuni aux autres doigts, la paume de la main en avant, le bras sensiblement horizontal et dans l'alignement des épaules, en regardant la personne que l'on salue. L'attitude du salut doit être prise et quittée d'un geste vif et décidé, mais sans brusquerie ni raideur. Le salut se fait également de l'épée ou du sabre (en inclinant l'arme) quand un officier, commandant une troupe et ayant le sabre à la main, rencontre un supérieur.

— Littér. Le *Salut d'amour* était une épître en vers adressée par l'amant à sa dame et qui commençait et finissait ordinairement par une formule de salutation. Ce genre apparaît d'abord, à la fin du XIIe siècle, dans la littérature provençale, d'où il passa, peu après, dans celle du Nord. Au Midi, le salut est ordinairement composé de vers octosyllabiques à rimes plates ; les principaux auteurs sont Rambaut de Vaqueiras, Arnaut de Mareuil, Raimon de Miraval.

— Hist. relig. *Armée du Salut*. Le fondateur de l'*armée du salut* lui a donné une organisation toute militaire. Les simples membres portent le nom de soldats : ils sont divisés en *corps d'armée* ou *postes*. Plusieurs postes forment une section, plusieurs sections une division. Les postes sont commandés par des officiers, les sections par des majors et les divisions par des colonels. Un commandant en chef est préposé aux divisions, qui opèrent chez une nation. Ainsi, il y a un commandant pour l'Angleterre, un autre pour la France. William Booth s'était décerné le titre de *maréchal*, dont a hérité sa fille, Catherine Booth ; car, chez les salutistes, les différents grades sont donnés aux femmes aussi bien qu'aux hommes. Les principales opérations de l'Armée du Salut consistent en réunions, ouvertes à tous, où se font des prédications affectives, destinées à toucher les cœurs. Le chant des cantiques alterne avec la parole publique ; une quête termine la séance. Les réunions sont annoncées à grand renfort de publicité, et aucun moyen, même bizarre, n'est épargné pour y attirer la foule. En outre, l'Armée du Salut publie différents journaux, dont les plus importants sont : en Angleterre, le « Cri de guerre » (*War Cry*), et, en France, la feuille intitulée « En Avant ». Le centre de ses opérations en France est établi à Paris, rue Auber.



Salutiste..

— Liturg. Le *salut* se compose d'un motet au saint sacrement, suivi d'une antienne à la sainte Vierge et ordinairement, aujourd'hui, d'une prière pour le pape. Il se termine par la bénédiction du saint sacrement, que précède le *Tantum ergo* et que suit le psaume *Laudate Dominum omnes gentes*. On y ajoute parfois d'autres chants, particulièrement quelqu'une des anciennes proses concernant l'office du jour. En dehors des jours pour lesquels cette cérémonie est prévue, on ne doit célébrer aucun salut sans une permission spéciale de l'évêque diocésain. Il est d'usage, surtout aux jours de fête, que l'autel soit entouré de lumières et souvent aussi de fleurs.

— Théol. cath. L'expression *faire son salut*, si fréquemment employée par les théologiens et les prédicateurs catholiques, est l'équivalente de celle-ci : *atteindre sa destinée*. Créé pour mériter de voir et de posséder Dieu dans le ciel, l'homme est destiné à une félicité éternelle s'il atteint son but, et à un malheur sans fin s'il le manque. Dans le premier cas, il *sauve* son âme ; dans le second, il la *perd*. C'est pourquoi le salut est considéré, par tous les auteurs ascétiques, comme l'affaire capitale de l'homme en ce monde.

SALUT (ILES DU), îles de la Guyane française, à 7 milles environ de la côte, à la hauteur de la rivière de Kourou. Elles sont au nombre de trois : l'île Royale, l'île Saint-Joseph et l'île du Diable, chacune d'une étendue de trois milles environ. Toutes trois sont boisées et ne communiquent que par un étroit chenal. Elles servent de dépôt pour les transportés, à leur arrivée dans les eaux de la colonie.

SALUTAIRE (*tèr* — lat. *salutaris* ; de *salus, utis*, salut) adj. Utile pour la conservation ou le rétablissement de la santé, de l'âme, pour l'acquisition d'un bien : *Remède* SALUTAIRE. *Avis* SALUTAIRE. *La science est toujours* SALUTAIRE, *comme l'ignorance est toujours funeste*. (B. Constant.)

Faites choix d'un censeur solide et *salutaire*,
Que la raison conduise et le savoir éclaire.
BOILEAU.

— Hist. anc. Nom de plusieurs provinces ou districts, dans l'empire romain : *La Macédoine* SALUTAIRE. ‖ *Colline salutaire*, Nom d'une des cimes du Quirinal, ainsi nommée du temple de *Salus*, qui y était situé. ‖ *Porte salutaire*, sur le Quirinal, près du temple de Salus. ‖ *Collège salutaire*, Collège de prêtres chargés d'ensevelir les morts. ‖ *Lettre salutaire*, La lettre A, la première du mot *absolvo* (j'absous), inscrite sur la tablette des jugés, et qui marquait un vote d'acquittement.

— n. m. Instrument de salut (vx.) : *Au vrai Dieu notre* SALUTAIRE. (Corn.)

SALUTAIREMENT (*tè*) adv. D'une façon salutaire : *Jamais on n'a mieux usé du journal, ni plus* SALUTAIREMENT, *que Franklin*. (Sainte-Beuve.)

SALUTATEUR (lat. *salutator* ; de *salutare*, saluer) n. m. Antiq. rom. Nom que l'on donnait à celui qui faisait métier de remplir à l'égard d'un citoyen riche les devoirs d'un client.

— ENCYCL. Durant les premiers siècles de Rome, les clients venaient chaque matin saluer le patron, prendre ses ordres et lui exposer leurs besoins divers. Peu à peu, cet échange de services dégénéra. La multitude des affranchis, des étrangers, corrompit les rapports des clients et des patrons. Le rôle des premiers se borna surtout à un office de vanité. Ils faisaient cortège au maître dans le forum, remplissaient son vestibule. En échange, ils recevaient quelques secours. Le patron les faisait défiler devant lui, et un esclave appelé *nomenclateur* lui soufflait le nom de chaque visiteur. Mais souvent, le patricien se faisait remplacer par son intendant, qui remettait son présent, la *sportule*, à chaque *salutateur*. On voyait même parmi les salutateurs des gens établis, jusqu'à des sénateurs, qui ne rougissaient pas de ce moyen de faire leur cour à un collègue plus riche ou plus puissant.

SALUTATION (*si-on* — rad. *salutateur* n. f. Action ou manière de saluer : *D'obséquieuses* SALUTATIONS.

— S'emploie dans diverses formules par lesquelles on termine les lettres : *Recevez mes* SALUTATIONS, *mes* SALUTATIONS *respectueuses*.

— Diplomatiq. Formule qui terminait une lettre.

— Hist. relig. et liturg. cathol. *Salutation angélique* ou *Ave Maria*. V. AVE MARIA.

— Iconogr. V. ANNONCIATION.

— ENCYCL. Diplomatiq. La *salutation* est une formule qui fait partie du protocole soit initial, soit final des actes. Suivant l'usage romain, on fit suivre au moyen âge l'adresse qui commence l'acte d'un salut (*salutem*, auquel on ajoute souvent, suivant le rédacteur de l'acte, une formule amicale (*et dilectionem*), une bénédiction, si c'est un pape *et apostolicam benedictionem*, des offres de service *et fraternum servitium*), parfois une restriction *si obedierint*. La salutation finale ne se trouve guère que dans les actes ayant plus particulièrement le caractère de lettres. On connaît la formule des rois de France : *Que Dieu vous ait en sa sainte et digne garde*. Les papes ont gardé le *Bene valete*, qui au XIe siècle a tendu à se transformer en un monogramme. Dans les actes pontificaux à effet perpétuel, la salutation initiale est remplacée par *in perpetuum*.

— Les édits et lettres patentes des rois de France commençaient ainsi : *N., par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut* ; ou *A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut*. Les salutations terminaient les lettres privées ont varié à l'infini. A l'époque de la Révolution, on remplaça les formules de civilité de l'ancienne société par ces mots : *Salut et fraternité*.

SALUTH (*lut'*) n. m. Ancien nom vulgaire du silure d'Europe. ‖ On écrivait aussi SALCZ.

SALUTISTE (*tisst'*) n. Membre de l'Armée du Salut.

SALVADA, bourg du Portugal méridional (Alemtejo), dans le Campo de Beja ; 3.300 hab.

SALVADOR (et non **San-Salvador**, comme on dit à tort du nom de sa capitale), république de l'Amérique centrale, allongée le long du Pacifique, qui la limite au S., et bornée à l'O. par le Guatemala, au N. et à l'E. par le Honduras. Capit. *San-Salvador*. C'est le plus petit des Etats centro-américains, mais le plus riche et le plus peuplé en proportion de son étendue : il couvre une superficie de 21.070 kilom. carr. seulement, mais sa population est de 915.500 hab. Il est traversé, de l'E. à l'O., par un plateau que dominent une série de cônes volcaniques, dont quelques-uns sont encore en activité : le Santa Ana (2.016 m.) ; l'Isalco, qui est sorti de terre le 23 février 1770 et s'élève actuellement à 1.825 mètres ; le San Salvador (1.879 m.) ; le Cojutepeque (1.035 m.) ; le San Vicente, qui domine tous les autres avec ses 2.400 mètres ; le San Miguel (2.153 m.), et le Conchagua (1.236 m.). Cette chaîne de volcans est devenue une ligne de partage des eaux : vers le S. coulent de brusques torrents, qui se dessèchent en été ou du moins ne roulent qu'un flot affaibli, sauf le Jiboa, qui reçoit les eaux du grand lac d'Ilopango ; de l'autre côté, de nombreux ruisseaux, disposant d'un versant plus allongé, se réunissent et vont se rejoindre dans la grande vallée du rio Lempa. Dans son ensemble, la côte salvadorienne est beaucoup moins basse que celle du Guatemala, si ce n'est vers l'embouchure du Lempa : elle est formée d'une succession de pentes rocheuses peu saillantes et de falaises à pic séparées par quelques petites baies bordées de plages ou de grèves. La température est très élevée dans les régions basses qui avoisinent la côte, mais, dans la zone élevée de l'intérieur, les chaleurs sont moins fortes : là se sont concentrées la plupart des villes et se meut parallèlement à la mer presque tout le commerce de la république. Les pluies, apportées par les vents du Sud, sont particulièrement abondantes sur le versant des montagnes qui regardent le Pacifique ; elles tombent de mai à octobre ; durant le reste de l'année, elles font presque complètement défaut. Les quatre cinquièmes des habitants du Salvador sont des *ladinos* métis de blancs et d'Indiens), et l'on ne trouve plus que dans quelques régions écartées des indigènes de race pure. Les ressources du pays sont abondantes : dans les forêts, encore nombreuses, se trouvent des bois de construction et d'ébénisterie, des bois de teinture ; autour des haciendas, on cultive les plantes tropicales : riz, canne à sucre, etc., et surtout le café. Sur les hauteurs, réussissent les céréales et les plantes des pays tempérés ; enfin, en divers points du territoire, existent des richesses minières : or, argent, fer, étain, etc., encore peu exploitées d'ailleurs. Les voies ferrées sont fort rares, quant au trafic extérieur, il s'opère dans les trois ports d'Acajutla, La Libertad et La Union.



Drapeau du Salvador

Le Salvador est république depuis 1839. Le pouvoir exécutif y appartient à un président nommé pour quatre ans par le peuple et à un ministère composé de quatre ministres. L'Etat a le pouvoir législatif, à une assemblée nationale de quarante-deux membres, élue au suffrage populaire. Administrativement, le territoire est divisé en quatorze départements : Santa Ana, San Salvador, Cuscatlan, San Miguel, Chalatenango, La Libertad, Usulutan, San-Vicente, Sonsonate, La Paz, Ahuachapan, La Union, Cabañas, Gotera ou Morazan. Chaque département subdivisé en districts) est administré par un gouverneur que nomme le pouvoir exécutif.

SALVADOR (Joseph), écrivain français, né à Montpellier en 1796, mort à Paris en 1873. Il appartenait à une famille juive, fit de brillantes études de médecine et fut reçu docteur avec une thèse sur l'*Application de la physiologie à la pathologie* (1816). Peu après, Salvador quitta Montpellier et se rendit à Paris, où il a publié un certain nombre de travaux ayant pour objet le peuple juif, ses origines, son histoire. Citons : *la Loi de Moïse ou Système religieux et politique des Hébreux* (1822) ; *Histoire des institutions de Moïse et du peuple hébreu* (1828) ; *Jésus et sa doctrine* (1838) ; *Histoire de la domination romaine en Judée et de la ruine de Jérusalem* (1846) ; *Paris, Rome, Jérusalem ou la Question religieuse au* XIXe *siècle* (1859).

SALVADORACÉ, **E** (*sé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la salvadore.

SALVADORACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *salvadore*. — *Une* SALVADORACÉE.

— ENCYCL. Les *salvadoracées* sont des arbrisseaux à feuilles opposées, un peu charnues ; les fleurs sont réunies en grappes terminales. La famille ne renferme que le genre *salvadore*.



Salvadore : *a*, fleur ; *b*, fruit.

SALVADORE n. f. Genre de *salvadoracées*, comprenant des arbrisseaux de l'Orient, à feuilles opposées, un peu charnues, à fleurs blanches, petites, réunies en grappes à l'extrémité des rameaux. (Les fruits sont des baies jaunâtres.



SALVAGE (*vaj'* — du lat. *salvare*, sauver) n. m. ‖ *Droit de salvage*, Droit qui se perçoit sur ce qu'on a sauvé d'un bâtiment naufragé. On dit aussi DROIT DE SAUVETAGE.

— Hist. *Lettres de salvage*, Lettres par lesquelles le roi mandait à ses officiers de mettre les vieillards et les veuves sous sa protection, avec leurs familles et leurs biens.

SALVAGNAC, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 19 kilom. de Gaillac, près du Tescou ; 1.439 hab. Clouterie. Château du XVIIe siècle. — Le canton a 8 comm. et 4.532 h.

SALVALEON, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz] ; 3.080 hab. Vieux châteaux du temps des Arabes.

SALVALEON de Higuey, ville de l'île de Saint-Domingue (république Dominicaine) ; 8.000 hab.

SALVANDY (Narcisse-Achille, comte DE), politique et écrivain français, né à Condom en 1795, mort à Graveron (Eure) en 1856. Il s'engagea en 1813 dans les gardes d'honneur, prit part aux campagnes de 1813 et de 1814, entra dans les mousquetaires noirs de Louis XVIII, flétrit les excès de l'occupation étrangère dans *la Coalition et la France* (mars 1816). Maître des requêtes au conseil d'Etat (1819), il soutint la politique libérale de Decazes, fut destitué par le garde des sceaux Peyronnet (1821), combattit



Armoiries de la république de Salvador.



SALVANOS [illegible] — lat. *salvus*, sauvé, et [illegible] nous

SALVATELLE [illegible] lat. *salvatella*, sauvegarde. f. Anat. [illegible] fermée par des [illegible] et du médius et se [illegible] postérieure

SALVATERRA dos Magos, ville du Portugal [illegible] rat [illegible] hab.

SALVATI Salwati ou Salawati, archipel des [illegible] à l'extrémité nord-ouest de la Nouvelle-[illegible] terres principales *Salwati*, grande île montagneuse de [illegible] kilom. carr., peuplée de [illegible] hab., et *Batanta*, [illegible] kilom. carr. Capit. *Salwati*. Administrativement, ce groupe dépend de la Malaisie.

SALVATIERRA ville du Mexique, Etat de Guanajuato, [illegible] de Lerma, 14 [illegible] hab. Importantes fabriques de [illegible]

SALVATION [illegible] — lat. *salvatio*, n. f. Action de sauver. [illegible] *Le Verbe s'est fait chair dans le* [illegible] Chateaubriand. (Vx.)

[illegible] Dernière planche de salut qui soutenait une [illegible]

— Mar. [illegible] *Brevet de salvation*, Sauf-conduit dont se [illegible] dans le Pondichéry, [illegible] passage en cas de naufrage. (Vx.) [illegible] par les Cafres et les Hottentots. [illegible] SALVATIONS. *Salvations* [illegible] par lesquels on réfutait [illegible]

SALVATOR ROSA, [illegible] peintre, graveur, poète [illegible] Naples en 1615, mort [illegible] le son oncle le [illegible] dans l'atelier de son [illegible] les représentations [illegible] et partagea [illegible] il se lia sou [illegible] de

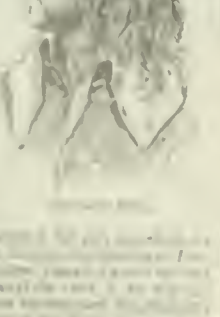

[illegible] *Mort de Régulus*, [illegible] *Prométhée*, [illegible] *Démocrite*, [illegible] *Diogène*, [illegible] *Pythagore*, [illegible] *Empédocle*, [illegible] *Caton d'Utique*, [illegible] *Scipion*, [illegible] *Catilina*, [illegible] *Pompée*, [illegible] *Jugurtha*, [illegible] *Mucius Scævola*, [illegible] *Marius*, [illegible] *Curtius*, [illegible] *Camille*, [illegible] *Coriolan*, [illegible] *Horace*, [illegible] *Brutus*, [illegible] *Fiesque*, [illegible] *Othon*, [illegible] *Sertorius*, [illegible] *Spartacus*, [illegible] *Annibal*, [illegible] *Lucrèce*, [illegible] *Porcie*, [illegible] *Cléopâtre*, [illegible] *Agrippine*, [illegible] *Sophonisbe*, [illegible] *Zénobie*, [illegible] *Sémiramis*, [illegible] *Didon*, [illegible] *Cornélie*, [illegible] *Arrie*, [illegible] *Lucrèce*, [illegible] *Portia*, [illegible] *Epicharis

épousa, à Trèves, la païenne Palladia, qu'il ne tarda pas à convertir. Après avoir pourvu à l'éducation de sa fille, Auspiciola, il prit, d'accord avec sa femme, la résolution de vivre désormais dans la continence et se rendit dans le midi de la Gaule, où il résida successivement à Vienne, dans les îles de Lérins et à Marseille. C'est dans cette ville que l'évêque Honorat l'ordonna prêtre vers 428. Des nombreux ouvrages latins qu'il avait composés, deux seulement nous sont parvenus : *Contre l'avarice*, fougueuse satire du luxe des derniers Romains ; *Du gouvernement de Dieu*. La meilleure édition des *Œuvres* de Salvianus est celle de Paris (1631) ; elles figurent aussi dans la *Patrologie* de Migne. Grégoire et Collombet (Paris, 1831) en ont publié une traduction française.



Salvinia : *a*, fruit ; *b*, *c*, *d*, développement.

SALVINER n. m. Vitic. Syn. de SILVANER.

SALVINIA n. f. Bot. Genre d'hydroptérides.

— ENCYCL. Les *salvinia* sont de petites herbes aquatiques flottantes, à feuilles distiques, portant des poils nombreux qui les préservent du contact des eaux. On n'en connaît qu'une seule espèce, que l'on rencontre dans le midi de la France, dans les eaux très basses.

On en a fait le type d'une petite famille des *salviniacées*, caractérisée par des spores sexuées, séparées, qui doivent être immergées tout l'hiver pour pouvoir se féconder au printemps.

SALVINO DEGLI ARMATI, savant italien, né à Florence, mort en 1317. On lui attribue l'invention des lunettes, qui, selon d'autres, serait due au franciscain Roger Bacon ou au dominicain Alessandro Spina.

SALVIUS. Biogr. V. TRYPHON.

SALVIUS JULIEN, jurisconsulte romain. V. JULIEN.

SALY (Jacques-François-Joseph), sculpteur français, né à Valenciennes en 1717, mort à Paris en 1776. Il remporta le prix de Rome en 1738. Reçu membre de l'Académie royale en 1751, il se rendit en Danemark en 1753, pour exécuter la statue équestre de *Frédéric V*. Il ne regagna la France qu'en 1774. Durant son long séjour à Copenhague, il réorganisa l'Académie de peinture et sculpture, dont il fut le directeur dès 1754. Ses principaux ouvrages sont : *Samson renversant les colonnes du temple* ; *David présenté à Saül* ; *Faune portant un chevreau* ; *Statue équestre de Frédéric V*, érigée sur la place Frédéric à Copenhague ; *Statue en marbre de Louis XV*, élevée en 1752 sur la place publique de Valenciennes et détruite pendant la Révolution ; etc. On a de lui deux ouvrages : *Description de la statue équestre de Frédéric V* (1771) ; *Suite de la description du monument consacré à Frédéric V* (1773).

SALYES, SALLUVII, SALICES, peuple ligure de la Gaule (Narbonnaise IIe), au N. de Marseille, entre le Rhône et les Alpes. Villes principales : Arelate (Arles), Tarasco, Glanum. Sextius les vainquit et fonda dans leur pays *Aquæ Sextiæ* (Aix).

SALZA, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Erfurt]) ; 2.916 hab.

SALZACH ou **SALZA**, rivière d'Allemagne (Bavière) et d'Austro-Hongrie. Elle descend des glaciers des Hohe-Tauern (3.675 m.) par cinq cascades, court dans les défilés du Pinzgau et du Pongau, baigne Sankt-Johann, Salzbourg et gagne l'Inn, rive droite, en amont de Braunau ; 315 kilom.

SALZANO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]) ; 3.100 hab. Soieries.

SALZBACH, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Baden]) ; 1.543 hab. Combat du 27 juillet 1675, où Turenne fut tué ; un obélisque de granit, élevé par la France en 1829, marque la place où il tomba.

SALZBOURG ou **SALTZBOURG** (lat. *Salisburgum*), ville et place forte d'Austro-Hongrie, ch.-l. du duché de son nom, autrefois capitale d'une principauté ecclésiastique de l'empire d'Allemagne, sur la *Salzach* ; 33.000 h. Archevêché, séminaire, lycée (jadis université), abbayes de bénédictins, belles collections scientifiques. Commerce et industrie assez actifs : fabriques de cotonnades, amidon, cuivre, tabac, poteries, glaces, forges. Important commerce de transit : sel, métaux.



Cathédrale de Salzbourg.

La ville est défendue par les hauteurs fortifiées du Hohen-Salzbourg, par des rochers inabordables et par un château très fort. Les rues sont étroites et tortueuses. Parmi les monuments les plus remarquables, citons la cathédrale, bâtie sur le plan de Saint-Pierre de Rome ; le palais, siège du gouvernement et autrefois de l'archevêque-prince de Salzbourg ; le palais d'été (*Mirabelle*) ; etc. Dans l'église de l'ancien couvent de Saint-Étienne, tombeau de Paracelse. Salzbourg fut pris en 1809 par les Français. Patrie de Mozart.

L'archevêché-principauté ecclésiastique de Salzbourg n'avait été, dans l'origine, qu'un évêché fondé en 710 par saint Ruport, apôtre de la Bavière. Le diocèse fut formé de celui de Lorch, que les Huns avaient ravagé et détruit. Les évêques du nouveau siège furent élevés à la dignité archiépiscopale en 799 par le pape Léon III, et ils réclamèrent pendant longtemps la primatie sur les évêques de Passau. Grégoire VII leur reconnut la qualité de légats-nés du saint-siège en Allemagne.



Armes de Salzbourg.

— Le *territoire de Salzbourg*, distinct de l'évêché et de dimensions plus restreintes, était borné au N. par la Bavière, à l'O. par le Tyrol, au S. par la Carinthie, à l'E. par l'Autriche ; au total, 60 kilom. de longueur sur environ 48 de largeur. Le titulaire du siège archiépiscopal était le premier des princes ecclésiastiques et séculiers et avait rang immédiatement après les électeurs dans les diètes. Le dernier des archevêques-princes, Jérôme-Joseph-François de Paule, comte de Colloredo-Walsée-et-Mels, fut un des plus violents adversaires de la Révolution française. L'archevêché-principauté fut sécularisé définitivement en 1802, et érigé en duché.

SALZBOURG (DUCHÉ DE), prov. autrichienne, entre la Bavière, l'archiduché d'Autriche au N., la Styrie à l'E., la Carinthie et le Tyrol au S. et à l'O. Superf. 7.163 kilom. carr. ; pop. 192.800 hab. C'est une région alpestre, adossée à la chaîne cristalline des Hohe-Tauern. Productions : des céréales (avoine, orge, blé), du sel (à Hallein), du cuivre et du fer ; l'élevage est pratiqué sur une grande échelle.

Le duché de Salzbourg est sorti de l'évêché de Salzbourg, érigé en archevêché en 798 ; sécularisé en 1802 et transformé en duché, il fut érigé en province autonome en 1849. La partie septentrionale, sur la rive gauche de la Salzach, avait été donnée à la Bavière en 1811.

SALZBOURG (ALPES DE), nom donné à une portion des Alpes septentrionales calcaires, bien délimitée au sud par la profonde vallée de la Salzach, qui prend sa source au Gerlos-Pass, et contourne à l'E. le massif en aval de Sukt-Johann ; à l'O., la vallée de la Ziller et celle de l'Inn séparent les Alpes de Salzbourg des Alpes du Zillerthal et des Alpes calcaires du Tyrol. L'ensemble du massif, qui tombe en un versant assez abrupt sur la Salzach, s'incline au contraire vers le N. en terrasses plus douces. Les sommets principaux sont : le Katzenkopf, dans l'angle sud-occidental du massif (2.532 m. d'altit.) ; le Kaisergebirge, à l'E. de Kufstein ; le pic Watzmann, à l'O. du Königssee, et l'Untersberg au S. de Salzbourg. La Saalach et l'Achen sont les principales rivières issues de ce massif calcaire et boisé, très pittoresque.

SALZBRUNN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]) ; 7.400 hab. Porcelainerie et manufacture de glaces et de verreries. Tuilerie. Mines de houille. Source minérale, connue depuis le XIVe siècle, qui a fait de Salzbrunn une station balnéaire très fréquentée.

SALZKAMMERGUT, région de l'Austro-Hongrie occidentale, dans la Haute-Autriche et en Styrie, sur le cours supérieur de la Traun. Superbes monts très fréquentés par la haute société autrichienne ; lacs charmants ; riches salines, dont le pays a tiré son nom ; 660 kilom. carr. ; 20.000 hab. environ.

SALZMANN (Christian Gotthilf), pédagogue allemand, né à Saemmerda en 1744, mort à Schnepfenthal en 1811. Il étudia la théologie et s'acquit une grande réputation comme prédicateur, mais, ayant étudié Rousseau et Basedow, il résigna ses fonctions ecclésiastiques pour s'occuper de pédagogie, d'abord comme professeur de religion et aumônier du *Philanthropinum* de Dessau, puis en fondant une maison d'éducation sur sa propriété de Schnepfenthal (duché de Gotha). Aidé de sa femme, de ses enfants et d'amis éclairés, il dirigea si bien cette maison qu'elle acquit une renommée européenne. On a de Salzmann : *le Petit Livre de l'écrevisse* ou *Exposé de la déplorable éducation que l'on donne aux enfants* (1781) ; *Charles de Karlsberg* ou *De la misère humaine* (1783-1786) ; etc.



Salzmann.

SALZMANNIE (*-ma-nî*) n. f. Genre de rubiacées, tribu des cofféacées, comprenant des arbustes du Brésil, glabres, à feuilles petites, à fleurs groupées en cymes.

SALZUFLEN, ville d'Allemagne (princip. de Lippe), au confluent de la Salza avec la Werra, affluent gauche du Weser ; 4.665 hab. Bains salins et maison de santé pour les enfants tuberculeux. Salines. Fabriques d'amidon.

SALZUNGEN, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Meiningen [cercle de Meiningen]), sur la Werra, une des branches mères du Weser ; 4.400 hab. Salines.

SALZWEDEL ou **SOLTWEDEL**, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe présid. de Magdebourg]), sur la Jetze ; 10.000 hab. Fabrication de draps, toiles de coton. La ville tire son nom de sources salées aujourd'hui abandonnées. De 978 à 1050, elle fut la résidence des margraves de Brandebourg, et devint plus tard ville hanséatique.

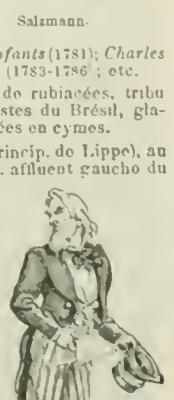

Oncle Sam.

SAM (Oncle) [*Uncle Sam*]. Type représentatif du gouvernement ou des citoyens des États-Unis. L'expression *Uncle Sam* est une sorte d'explication plaisante des initiales U. S., qui désignent les États-Unis (*United States*).

SAMA, terme équivalant à peu près à celui de « Seigneur », attribué par les Japonais à certains des plus importants parmi les deux secondaires et aux personnages vivants auxquels ils veulent témoigner un grand respect. Ils l'emploient aussi actuellement à l'égard des Européens de marque.

SAMADEN, bourg de Suisse (canton des Grisons [district de la Maloja], ch.-l. de cercle de la Haute-Engadine, sur l'Inn ; 850 hab. Station climatique.

SAMADÈRE ou **SAMANDURE** n. f. Genre de simaroubées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, coriaces, à fleurs en cymes, dont on connaît deux espèces, des pays tropicaux de l'Asie et de l'Océanie.

SAMADET, comm. des Landes, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Sever, 1.247 hab. A La Motte, retranchements antiques ou du moyen âge.

SAMAEL, nom du génie planétaire de Mars, d'après les kabbalistes hébreux.

SAMAH (Ibn-Mélik-el-Khaulani), sixième émir de l'Espagne, tué devant Toulouse en 721. Il faisait partie de l'armée qui envahit l'Espagne sous le commandement de Tarik et de Mousa. Le calife omeyyade Yézid II l'ayant nommé émir d'Espagne (718), il se décida à terminer la conquête de la Gaule que son prédécesseur avait laissée inachevée. Il s'empara sans peine de tout le sud de la Gaule, mais fut arrêté par la résistance opiniâtre de Toulouse, qui donna au duc Eudes d'Aquitaine le temps de marcher contre les musulmans. Samah fut tué dans la mêlée et ses troupes se débandèrent.

SAMAIN (Albert), poète français, né à Lille en 1859, mort à Magny-les-Hameaux en 1900. Il a publié deux recueils : *Au jardin de l'Infante* (1893) et *Aux flancs du vase* (1898) ; un troisième, *le Chariot d'or*, a paru en 1901. On trouve dans *Au jardin de l'Infante* des poèmes éclatants et fastueux, d'une très belle rhétorique ; et, d'autre part, *Aux flancs du vase* renferme une trentaine d'idylles ou petites scènes très remarquables par leur délicatesse, leur grâce, leur élégante concision. Il y a chez lui beaucoup de Baudelaire, beaucoup de Verlaine ; mais, plus sincère que l'un, plus pur que l'autre, c'est un élégiaque très doux, très tendre et d'une subtilité maladive.

SAMAL, ville des Philippines (île de Luçon [prov. de Bataan] ; 4.000 hab.

SAMALLOUT, ville d'Égypte (Moyenne-Égypte), sur la rive gauche du Nil ; 6.786 hab. Ch.-l. d'un district de la moudirièh de Beni-Souef. Fabrique de sucre assez importante.

SAMAN (Prudence DE). Biogr. V. ALLART *Hortense*.

SAMANA ou **SANTA-BARBARA de Samana**, ville maritime de l'île d'Haïti (république de Saint-Domingue), sur le rivage nord de la baie du même nom ; environ 5.000 hab. Petit port de cabotage assez actif.

SAMANÉEN (*né-in*) n. m. Hist. anc. Nom donné par les écrivains grecs à des solitaires de l'Inde.

SAMANGS. Ethnol. V. SEMANGS.

SAMANI (Abou-Ibrahim-Ismaël), émir turc, fondateur d'une dynastie persane, né vers 850, mort en 907. Son grand-père Asad, qui était au service du calife al-Mamoun, prétendait descendre du prince sassanide Bahram Tchoubinèh. Le petit-fils d'Asad, Naser, devint souverain de Samarkand à la mort de son père Ahmed et fut détrôné par Ismaël, son frère cadet (888) ; Ismaël el-Samani, devenu souverain du Khorassan détruisit sur les ordres du calife Motaded la dynastie des Saffarides et reçut en récompense le gouvernement de la Transoxiane, du Khorassan et du Tabaristan, et conquit presque tout le Turkestan. Il eut pour successeurs : Ahmed son fils, qui régna cinq ans et quatre mois ; Nasr, fils d'Ahmed, trente ans et trois mois ; Nouh, fils de Nasr, douze ans ; Abd-el-Melik, fils de Nouh, sept ans et six mois ; Mansour, fils d'Abd-el-Melik, onze ans ; Nouh, fils de Mansour, vingt-deux ans ; Mansour, fils de Nouh, un an et sept mois. Abd-el-Melik, fils de Nouh et frère de Mansour, huit mois. La dynastie des Samanides fut détruite en l'année 1000 par le fondateur de la dynastie des Ghaznévides, Mahmoud.

SAMANIEGO (Félix-Maria DE), poète espagnol, né à Bilbao vers 1574, mort à Madrid vers 1806. C'était un gentilhomme riche, qui donna une part de son existence aux lettres et l'autre part à la propagation de l'instruction dans la classe populaire. Comme écrivain, il n'est connu que par ses fables : *Fabulas en verso castillano* (1787), qui ont une certaine valeur.

SAMANNOUD, autrefois **SAMANHOUD** (la *Djemnouti* des Coptes, la *Sébennytos* des Grecs), ville d'Égypte (Basse-Égypte), sur la branche orientale du Nil ; 12.608 hab. Aujourd'hui, ch.-l. d'un canton du district de Méhallet el-Kebra, dans la moudirièh de Gharbièh.

SAMANTABHADRA, le premier des cinq dhyâni-bodhisattvas, fils spirituel ou émanation du dhyâni-bouddha Vairotchana. Il personnifie l'Intelligence suprême de la Loi.

SAMAO ou **SAMAOE**, île de la Malaisie néerlandaise, dans le détroit de Timor. Elle renferme un énorme volcan de boue ; 420 kilom. carr. ; 3.000 hab., parlant l'idiome *koubanghai* de Timor et occupés à la culture du riz, ainsi qu'à la pêche du tripang. Ville principale : *Kourang*.

SAMAOUÉ ou **SÉMAVA**, ville de la Turquie d'Asie (Irâk-Arabi, prov. de Bagdad, distr. de Hillé), sur le Chatt-Atéchan, affluent de l'Euphrate ; 4.000 hab. Aux environs, salines abondantes.

SAMAR, île des Philippines (groupe des Visayas), au S.-E. de Luçon, dont elle est séparée par le détroit de San-Bernardino, et au N. de Leyte, dont la sépare le détroit de San-Juanico. Sorte de quadrilatère irrégulier, d'une superficie de 14.000 kilom. carr., Samar est une île montagneuse, aux côtes dentelées, aux nombreux torrents. La population, de race *visaya*, peut s'évaluer à 200.000 hab. — Ch.-l. *Catbalonga*, sur la côte ouest.

SAMARA, rivière de la Russie orientale. Elle coule indolemment dans une vallée en beaucoup d'endroits marécageuse, passe près de Pavlograd, arrose Novomoskovsk et gagne le Dniéper, vis-à-vis d'Iekaterinoslav. Cours 316 kilomètres.

SAMARA, rivière de la Russie orientale, qui naît à 70 kilom. d'Orenbourgk. Elle passe dans le *gouvernement*

Samara [illegible] l'empire d'Asie (Irak Arabi) prov. [illegible] Restes d'un remblai [illegible] « Mosquée de Samara ». Abrite [illegible]

Samara [illegible] ad. à Cadix en [illegible] [illegible] à Arcos [illegible] [illegible] [illegible]

fut pensionnaire de la Comédie, où il avait débuté en 1883 dans les rôles d'amoureux. — Leur sœur aînée, MARIE Samary (Mme Esquier), après avoir passé par l'Odéon, joua les mères dans les théâtres de genre, et son fils, CHARLES Esquier, pensionnaire de la Comédie-Française, s'est distingué comme auteur dramatique.

SAMATAN, ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 2 kilom. de Lombez, sur la Save, affluent de la Garonne; 2.252 hab. Tuileries, briqueteries, commerce de laines, bestiaux, volailles, céréales. Le bourg se forma, au XIIe siècle, autour d'un château des comtes de Comminges. — Le canton a 15 comm. et 6.809 hab.

Sâma-Veda. Philos. hind. V. VÉDAS.

SAMAZAN, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 10 kilom. de Marmande; 912 hab. Ch. de f. Midi.

SAMBAGLIONE ou **SAMBAYON** n. m. Art culin. Syn. de SABAYON.

SAMBALPOUR, ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. des Provinces-Centrales [prov. de Tchattisgarh], sur le Mahanadi; 15.000 hab. Ch.-l. de d. strict. *Hira-Kounda* ou « l'Ile des diamants », sur le Mahanadi, était célèbre pour son gisement de diamants. Le district, entre ceux de Raipour à l'O. et de Gangpour (du Tchota Nagpour) au N., occupe une plaine ondulée, le Debrigarh (850 m.).

SAMBAQUI (*san, ki*) n. m. Nom donné, au Brésil, à des sépultures préhistoriques qu'on rencontre sur le bord de la mer. (Ce sont des amas de coquilles recouvrant les cadavres.)

SAMBAS, ville de la Malaisie (Bornéo), au confluent des deux bras du fleuve *Sambas*; 12.000 hab. Elle est à la fois la capitale d'un sultanat indigène de 13.420 kilom. carr. et 60.000 hab. et d'un *afdeeling* ou résidence hollandaise.

SAMBERGER (Leo), peintre allemand, né en Bavière en 1881. Samberger fait partie du groupe des artistes indépendants qui ont rompu, à Munich, avec l'enseignement académique. Il a pris surtout rang de portraitiste. Il a exposé nombre de portraits d'un caractère énergique et sombre, d'un dessin très vigoureux, d'une facture toujours significative. L'artiste s'est fait connaître à Paris, à l'Exposition universelle de 1900, par sa propre effigie.

SAMBETH, la plus ancienne des sibylles connues. On la croyait fille de Noé. C'est d'elle que parle le psaume *Dies iræ* en ce vers : *Teste David cum sibylla*. On attribuait à Sambeth des prédictions allant du déluge à la naissance de Jésus-Christ.

SAMBHAL, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces-du-Nord-Ouest [distr. de Moradabad]); 21.300 hab. Fabrication de cotonnades, raffinerie, distillerie. Commerce du blé, sucre, grains, cuirs.

SAMBHAR, lac salé de l'Inde, dans le Radjpoutana (principautés de Marvar et de Djeipour), à 382 mètres d'altitude, sur un plateau aride à l'O. des monts Aravalis. Il reçoit la rivière de Roupnagarh et le Mandha. Superficie variable avec les saisons. Salines actives.

SAMBIASE, ville d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]); 8 640 hab. Sources sulfureuses.

SAMBIEU (*san*) n. f. Ancien juron, par corruption de *sang de Dieu* ou plutôt de *sang de bœuf* (en langue d'oc, *biou*). Cf. Régnier, *Satires*, VIII, v. 15 :

Qui brusquement eust dit avecq' une *sambieu*.

— S'emploie surtout adjectiv. : SAMBIEU ! *Par la* SAMBIEU !

SAMBILIOUNG ou **SAMBALIOUNG**, Etat indigène (Malaisie néerlandaise), sur la côte orientale de Bornéo; 30.000 kilom. carr.; 15.000 à 20.000 hab., planteurs de tabac, éleveurs d'abeilles, chercheurs d'or et plus ou moins brigands. Ch.-l. *Sambilioung*; 3.500 hab.

SAMBIN, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 16 kilom. de Blois, en Sologne, à 2 kilom. de la Bièvre; 936 hab.

SAMBLEU (*san*) interj. Jurement qui est une corruption euphémique de SANG DE DIEU.

— n. f. *Par la sambleu*, Syn. de PALSEMBLEU.

SAMBO, pays de l'Afrique australe (colonie portugaise de l'Angola), à l'E. du Benguela. C'est un plateau élevé, assez arrosé, traversé par le cours supérieur du Counene et du Coubango avec leurs affluents. Climat sain, sol fertile, ressources abondantes.

SAMBOAN ou **SAMBUAN**, ville des Philippines (groupe des Visayas), sur la côte ouest de l'île de Cebu; 13.700 hab.

SAMBOANGO ou **ZAMBOANGO**, ville des Philippines, sur la côte sud-ouest de Mindanao; 6.000 hab. C'était, sous la domination espagnole, la grande citadelle de la guerre d'extermination contre les Moros ou indigènes non chrétiens de Mindanao.

SAMBOR ou **SOMBOR**, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), ch.-l. de cercle et de district, sur la rive gauche du Dniester; 14.324 hab. Lainages. Commerce important.

SAMBOULA (*san*) n. m. et adj. Se dit d'un petit panier caraïbe en brins de latanier, travaillé à jour.

SAMBRE (lat. *Sabis*), rivière de France et de Belgique. Elle naît sur le plateau de la Thiérache et, coulant au N.-E., baigne Landrecies, reçoit, à droite de la région des Ardennes, la Petite Helpe et la Grande Helpe, passe à Hautmont, à Maubeuge, à Charleroi et se perd dans la Meuse, rive gauche, à Namur. Cours 190 kilom., peu de pente; bassin riche en houille, en minerai et, par conséquent, très industriel.

Sambre à l'Oise (CANAL DE LA), voie navigable des départements du Nord et de l'Aisne, unissant la Sambre, tributaire de la Meuse, et l'Oise, affluent de la Seine, faisant communiquer Paris avec la Belgique et le bassin houiller de Charleroi. Il fut ouvert à la navigation en 1839. Sa longueur est de 67 kilomètres; sa pente est rachetée par trente-cinq écluses. Le trafic du canal, assez intense, consiste surtout en combustibles minéraux, produits métallurgiques, matériaux de construction, minerais, produits agricoles et denrées alimentaires.

SAMBRE-ET-MEUSE (DÉPARTEMENT DE), nom d'un ancien département de la République et du premier Empire (de 1795 à 1814), formé de l'ancien comté de Namur (Belgique actuelle) et d'une partie du grand-duché de Luxembourg. Il était entouré par les départements de Jemmapes et des Ardennes à l'O., des Forêts au S., de l'Ourthe à l'E. et de la Dyle au N.-O.-I. *Namur*, avec trois autres arrondissements : Dinant, Marche et Saint-Hubert. Après les désastres de 1814, il fut donné à la Hollande et fit partie du royaume de Belgique dès sa formation, en 1830.

SAMBUC (*san-buk'* — lat. *sambucus* n. m. Nom vulgaire du sureau, dans le midi de la France.

SAMBUCA Pistoiese, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]); 6.300 hab., dispersés en quatre villages.

SAMBUCA Zabut, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Girgenti]); 9.400 hab. (avec la comm.). Commerce de vin, d'huiles, d'amandes.

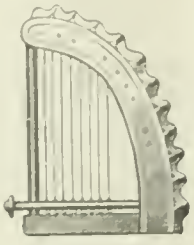

Sambucca.

SAMBUCCA ou **SAMBUQUE** (*buk'*) n. f. Instrument de musique à cordes pincées, en usage dans la Grèce antique.

SAMBUCÉ, ÉE (*san* — rad. *sambuc*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au sureau.

— n. f. pl. Tribu des rubiacées, ayant pour type le genre sureau. — *Une* SAMBUCÉE.

SAMBUCINE (*san, sin'* — rad. *sambuc* n. f. Substance particulière qui existe dans les fleurs du sureau.

SAMBUCUS (Jean), savant hongrois, né à Tyrnau en 1531, mort à Vienne en 1584. Licencié en médecine à Padoue, historiographe de Maximilien II et de Rodolphe II, il consacra vingt-deux ans à voyager à la recherche de manuscrits et d'antiquités, découvrit huit cents lettres inédites des saints Grégoire de Nazianze, Chrysostome, Basile, Cyrille, un fragment de Pétrone, les *Vies des sophistes* d'Eunape. Parmi ses œuvres, on peut citer : *Epistolarum conscribendarum methodus* (1552); *Imperatorum aliquot romanorum vitæ* (1552); *De imitatione a Cicerone petenda* (1561); *Emblemata poetica* (1564), traduits en français par J. Grévin (1567); *Tabula geographica Hungariæ* (1568); *Icones veterum aliquot et recentiorum medicorum philosophorumque cum eorum elogiis* (1574); *Apotelesmata* (1577); *Carmina ethica*.



Sambucus.

SAMBUE (*san-bû*) n. f. Archéol. Selle de femme, en usage du moyen âge au XVIe siècle.

— ENCYCL. Les *sambues* du moyen âge ressemblaient beaucoup à ces bâts sur lesquels les femmes montent encore aujourd'hui à dos d'âne. La mode en subsista jusqu'à ce que la reine Catherine de Médicis apportât en France la mode de monter la jambe droite repliée sur la corne d'arçon. Les dames de haut rang faisaient poser la sambue sur l'arrière-main du cheval et montaient en croupe derrière leur écuyer. V. SELLE.



Sambue.

SAMBUQUE (*san-buk'* — du lat. *sambucus* ou *sabucus*, sureau) n. f. Musiq. V. SAMBUCCA.

— Archéol. Machine de guerre, en usage au moyen âge, qui était un pont volant que l'on rabattait du haut d'une tour sur les murailles des places attaquées.

SAMBUQUIER (*san, ki-é* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Nom vulgaire du sureau, dans le midi de la France.

SAMBUR n. m. Nom vulgaire d'une espèce de cerf propre à l'Inde, le *rusa Aristotelis*. V. RUSA.

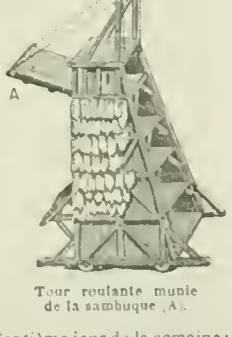

Tour roulante munie de la sambuque (A).

SAME ou **SAMOS**. Géogr. Ancien nom de la Céphalonie.

SAMEDI (du lat. *sabbati dies*, le jour du sabbat) n. m. Septième jour de la semaine : *Le* SAMEDI *est, chez les Juifs, le jour du sabbat.* ‖ *Samedi saint*, Samedi de la semaine sainte.

— Loc. fam. et anc. *Il est né le samedi, il aime besogne faite*. Se dit d'un paresseux, le samedi étant le dernier jour de travail de la semaine. ‖ *Cela sent le samedi*, C'est là une besogne faite à la hâte.

SAMEK (*mèk'*) n. m. Philol. Nom de la quinzième lettre de l'alphabet hébraïque, qui correspond à notre *s* dur. ‖ Lettre numérale hébraïque qui vaut 60, et 6.000 quand elle est surmontée de deux points.



Samek

SAMEMROUM, d'après la théogonie phénicienne, fondateur de Palétyr, la Tyr continentale, qu'il bâtit en roseaux, tandis que son frère Hysôos fondait sur un îlot la Tyr véritable.

SAMÉON, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 26 kilom. de Douai, dans la plaine flamande; 1.175 hab. Brasserie, briqueterie, minoteries.

SAMEQUIN *kin* n. m. Sorte de vaisseau turc.

SAMER, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 16 kilom. de Boulogne, sur la rive gauche de la Liane; 2.187 hab. (*Samériens, ennes.*) Ch. de f. Nord. Eglise du XVe siècle. Ruines d'une abbaye fondée au VIIe siècle par saint Wulmer. Elevage de chevaux et de moutons. Fabrique de tuiles et de pannes, de chaux, de ciments, etc. — Le canton a 20 comm. et 23.148 hab.

SAMESTRE *mestr'* n. m. Comm. Corail rouge de Smyrne.

SAMGAR, juge d'Israël, entre Aod et Jahel, vers le XIe siècle av. J.-C. Le livre des *Juges* ne contient sur lui que deux courtes mentions.

SAMHAR, ancien nom de la partie du littoral occidental de la mer Rouge, comprise entre le port de Massaouah et le pays des Danakil.

SAMHINE n. m. Musiq. V. SAN-HEEN.

SAMIEN, ENNE (*miin, en'*), personne née à Samos ou qui habite cette île. — *Les* SAMIENS.

— Adjectiv. : *La population* SAMIENNE.

— Philol. *Lettre samienne* ou *de Pythagore*, Upsilon (Y), que l'on considérait comme l'emblème de la vie humaine partagée en deux routes.

— Techn. *Pierre samienne*, Pierre qu'on tirait des mines de Samos, et dont on se servait pour brunir l'or.

SAMIT (*mi*) n. m. Ar. Habil. Riche tissu de soie, lamé d'or ou d'argent, de la catégorie des brocarts, en usage jusqu'au XVIIe siècle.

— ENCYCL. Les *samits* comptèrent d'abord parmi les draps d'or d'origine orientale, mais les Vénitiens les copièrent dès le XIIIe siècle. En 1362, le tarif de la douane de Lyon mentionne encore quatre sortes de samits, dits de Bologne, de Florence, de Naples et samits sans soie.

SAMLAND, région de l'Allemagne septentrionale (Prusse [prov. de Poméranie]). C'est un petit plateau fait de graviers et de sables, mais dominant quelque peu les plaines basses de la Poméranie, et délimité au N. par la mer Baltique et par le Kurisches Haff, à l'O. par la Baltique, au S. par le cours et par l'estuaire de la Prégel, à l'E. enfin par la rivière canalisée du Deime. Elevage de chevaux.

SAMMARTINI (Giovanni Battista), compositeur italien, né à Milan au commencement du XVIIIe siècle. De 1730 à 1770, il fut organiste à Milan et maître de chapelle du couvent de femmes de Sainte-Marie-Madeleine. Compositeur extrêmement fécond, il est considéré comme le véritable père de la symphonie. Il écrivit sa première symphonie à grand orchestre à l'incitation du général Pallavicini, gouverneur de Milan; elle fut exécutée en 1734 et excita un enthousiasme extraordinaire. Celles qui suivirent furent portées à Vienne par le comte de Harrach, gouverneur de la Lombardie, et y obtinrent un grand succès. Les compositions de Sammartini consistent en messes, psaumes, motets, quatuors pour instruments à cordes, nocturnes pour flûte et violon, etc. Il fut, dit-on, le maître de Gluck.



Sammereus.

SAMMEREUS (*sam'reû*) n. m. Long bateau plat, employé au transport des bois sur la Sambre. ‖ On dit aussi SAMOREUX.

SAMMICHELI (Michel). Biogr. V. SAN-MICHELE.

SAM MIRZA, prince et poète persan, né en 1517, mort en 1576. Il était l'un des quatre fils du roi de Perse Shah-Ismaïl le Séfévi, fondateur de la dynastie des Soufis ou Séfévis. Son père le nomma, en 1521, à l'âge de quatre ans, gouverneur du Khorassan, sous la tutelle de Dourmischkhan. En 1561, Sam Mirza se révolta contre son frère Shah-Tahmasp, qui le vainquit, le réduisit en captivité et le fit enfermer en prison. En 1576, à l'avènement de Shah-Ismaïl II, il fut mis à mort avec tous les princes de la dynastie séfévie que le roi put trouver. Sam Mirza est surtout connu pour avoir composé, sous le titre de *Tuhfeh-i Sami*, une histoire des poètes ses contemporains.

SAMMONICUS Quintus Serenus, savant romain, mort à Rome en 212. Fort riche, il avait réuni, d'après Capitolin, une bibliothèque de 62.000 volumes. Hautement estimé d'Alexandre Sévère, il fut tué dans un festin par ordre de Caracalla. Il passe pour l'auteur d'un poème publié pour la première fois sous le titre de *Q. Sereni Sammonici de medecina præcepta saluberrima* (1488). C'est un recueil versifié de préceptes curatifs tirés de Pline, de Dioscoride, pour la plupart ridicules ou puérils. — Son fils, **Sammonicus**, également appelé Quintus Serenus, jouit de la faveur d'Alexandre Sévère et fut le précepteur de Gordien le Jeune.

SAMM-SINN n. m. Musiq. V. SAN-HEEN.

SAMNITE n. m. Nom donné à certains gladiateurs romains. Ils portaient un casque à aigrette et un grand bouclier; la jambe gauche était couverte d'un ocrea et l'autre nue. Avant de devenir gladiateurs d'arène, ils combattaient d'abord dans les festins, avec des armes émoussées.)

SAMNITES, peuple guerrier et pasteur, qui habitait le Samnium, dans l'Italie ancienne. Ils se divisaient en Caracènes ou Pentres et Hirpins. Ils étaient de race sabine et fort braves. Ils perdirent leur indépendance, après une lutte acharnée contre Rome. V. SAMNIUM.

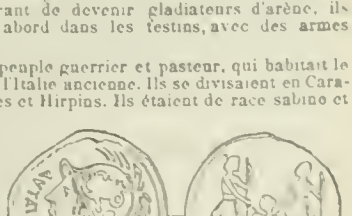

Médaille du Samnium.

SAMNIUM, contrée du centre de l'Italie ancienne, bornée au N. par les Marses, les Pélignes et les Marrucins, à l'O. par le Latium et la Campanie, au S. par la Lucanie, à l'E. par les Frentans, l'Apulie et l'Adriatique. Elle était habitée par les Samnites, branche des Sabins, qui y émigra avant la fondation de Rome,

SAMA [illegible]

SAMEA [illegible] archipel [illegible]

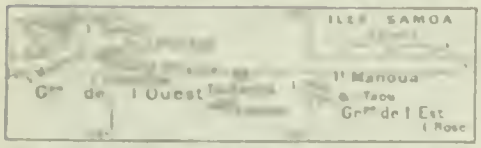


Indigènes de Samoa.

SAMJAN, ANE [illegible]

SAM[illegible]NITIS LACUS — AQUÆ MEROM.

SAM[illegible]EVAS, SAM[illegible]VIAS [illegible]

SAM[illegible] [illegible]

SAM[illegible] [illegible]

SAM[illegible] [illegible]

SAM[illegible]LOVKA.

SAMOIS [illegible]

SAMOITE n. f. Sorte d'argile qui est une variété de [illegible]lophane

SAMOK V. SAMAKOV et SAMAKOVO, [illegible] la

SAM[illegible] Bot. Gen. [illegible]

— [illegible]

SAMOLE Ch. Bot. Gen. [illegible] le rapport au [illegible]

[illegible] Type de la famille [illegible] ayant pour [illegible]

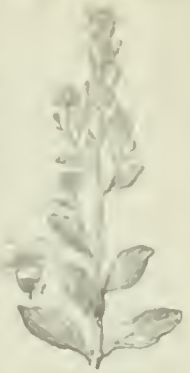
Samole, la fleur.

SAMONAC, [illegible]mm. [illegible] la G[illegible] [illegible]el et à 14 kil. [illegible] [illegible] Exclu [illegible] [illegible] *Le Russet*, [illegible] *Mercay*, *de marne de Beauvais*, *Bar*, *Bonnet*.

SAMOREUX n. m. Mar. V. SAMMOREUX.

SAMORIE [illegible]. f. Région [illegible] du sorum et [illegible]ez le porc

SAMORY, [illegible]pérateur [illegible]ais, né à Sanankoro, dans [illegible] haut Niger, vers 1837, mort à N'Dé de Congo [illegible] en 1900. [illegible] d'assez pauvres gens qui, en 1865, [illegible] Bissandougou, il fut quelque temps captif, [illegible] ensuite un général influent, Sori-Ibrahim, puis [illegible]ime marabout et, en 1868, fut choisi pour rem[illegible]cer le chef de Bissandougou. Il entra en lutte contre [illegible] et des voisins, fit sa capitale de Sanankoro, s'empara de Kankan en 1879, battit son bienfaiteur Sori-Ibrahim en 1880 et prit les titres d'émir et d'almamy. Samory se heurta aux Français en 1882 et assiégea [illegible] sur la rive droite du Niger, d'où il menaçait les [illegible]. Le lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes le repoussa, et il fallut dès lors entreprendre contre lui une longue série de campagnes, conduites par le [illegible] Combes en 1885, le lieutenant-colonel Frey en 1886. Samory traita, envoya son fils Karamoko à Paris, mais le capitaine Péroz dut lui arracher un nouveau traité en 1887. Néanmoins, Samory se montra encore [illegible]. Le colonel Archinard en 1889-1890, le colonel Humbert en 1891-1892, le colonel Combes en 1892-1893, le colonel Bonnier en 1893, lui infligèrent des défaites successives, qui eurent pour effet de le repousser dans l'hinterland de la Côte d'Ivoire, où le colonel Monteil l'attaqua en 1894-1895. Enfin, après quelques tentatives de négociations, la colonne du commandant Caudrelier reprit les opérations contre lui à la fin de 1897. Une colonne légère envoyée par le commandant de Lartigue, sous les ordres du capitaine Gouraud, surprit dans l'hinterland de Libéria le camp de Samory et le fit prisonnier, en septembre 1898. Il fut envoyé en exil au Congo, où il mourut.

SAMOS, SAMO ou **SYSSAM** (en turc *Soussan Adassi*), île de la mer Égée, sur la côte occidentale de l'Anatolie (Turquie d'Asie), séparée du continent par le Petit-Boghaz ou détroit de Samos. Le Grand-Boghaz ou Passe Fourni la sépare à l'O. de Nikaria; 468 kilom. carr.; 54 [illegible] hab. *Samiens, ennes.*)

— *Le philosophe de Samos*, Pythagore.

— ENCYCL. Le relief de l'île est formé par un plissement de terrain orienté E.-O. et divisé en deux groupes principaux : les monts *Ampelos* (1.125 m.) et les monts [illegible] (1.440 m.). Les côtes sont assez découpées; au N., au fond d'une profonde échancrure, s'abrite la capitale, Vathy; au S., le rivage forme trois baies plus ou moins étendues. Les montagnes, couvertes de cyprès, de pins, sont constituées surtout par un marbre gravier [illegible] métallifères. Climat [illegible], vivifiant. Les vallées sont [illegible] fertilité extraordinaire. Principales productions : bois, marbres, [illegible], raisins frais et secs, huile d'olive, vallonée. Les vignobles des environs de Vathy donnent un vin muscat [illegible] Samos possède trois ports : Vathy, Tigani, [illegible]. Le premier est Vathy. Samos a joué [illegible] un rôle historique important : Antoine et Cléopâtre y résidèrent; Auguste lui rendit son indépendance. Les arts y développèrent. Plus tard, Samos passa [illegible] aux Turcs. Elle prit part à la guerre d'Indépendance et [illegible]tue, depuis 1832, une principauté autonome [illegible] la suzeraineté de la Porte et la garantie de la France, de l'Angleterre et de la Russie.

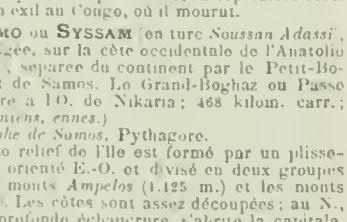
Monnaie de l'ancienne Samos.

SAMOSATE [illegible] lat. *Samosata*, auj. *Samsat* ou *Semsat*, [illegible] vers du nord de la Syrie, auj. ruinée, [illegible] royaume de Commagène, sur l'Euphrate, au N. [illegible] Patrie [illegible] et satirique Lucien; du [illegible] Paul, évêque d'Antioche et chef de la secte [illegible].

SAMOSATE Paul de [illegible]. V. PAUL, et SAMOSATIEN.

SAMOSATIEN [illegible]n. m. Nom donné à des hérétiques [illegible] On a dit aussi SAMOSATÉNIENS.

— [illegible] Les Samosatiens étaient les disciples de Paul [illegible] évêque d'Antioche depuis l'année 261. [illegible] arrivé à la faveur de Zénobie, reine de [illegible] ses fonctions sacerdotales la charge [illegible] recteur général des [illegible] Arien rétrocédé par son fa[illegible] [illegible] Peu à peu, sous prétexte de rendre [illegible] [illegible] Zénobie, il se mit à enseigner [illegible] Père [illegible] a existé de toute éternité. Le Verbe n'était pas à ses yeux une personne distincte, mais seulement la raison divine qui, s'étant communiquée spécialement au fils de la vierge Marie, l'avait peu à peu élevé au rang de Fils de Dieu et avait même fini par l'unir si étroitement avec le Père qu'il ne faisait plus qu'un avec lui et pouvait même lui être dit *consubstantiel*. Condamné par trois conciles successifs, en 264, en 267 et en 269, Paul de Samosate ne put cependant être dépossédé de son siège qu'après la défaite et la chute de Zénobie, sa protectrice [illegible]. Ses disciples étaient nombreux en Asie Mineure; ils formaient un parti puissant, qui ne disparut qu'au VIe siècle.

SAMOTHRACE (*Samothraki* ou *Semadrek*), île de la mer Égée, en Turquie d'Asie (prov. des Îles), non loin des côtes de Thrace, entre Imbros au S.-E. et Thasos au N.-O.; 82 kilom. carr.; 3.000 hab. environ (*Samothraciens*, *ennes*). Turcs et Grecs. Sol rocheux, rarement fertile, arrosé par le petit fleuve Ilissus, et produisant quelques céréales, des figuiers, vignobles, etc. Pas de bons ports. L'île est dominée, après de 2.000 mètres d'altitude, par le mont Saoce. *Pyros* est la localité la plus importante. Les restes de l'ancienne Samothrace, sont sur le côté nord-ouest; on y a découvert les ruines d'un temple dorique et, en 1863, la fameuse *Victoire* qui malgré ses nombreuses mutilations, est l'une des plus belles œuvres antiques du Louvre. Cette statue, qui était représentée sonnant de la trompette, fut érigée vers 305 av. J.-C., en mémoire d'une victoire navale de Démétrius Poliorcète. Sur sa base en forme de proue de galère, elle se dresse artistement drapée, les ailes déployées.


La Victoire, de Samothrace.

Samothrace fut d'abord connue sous le nom de *Saonèse*, de *Saon*, son premier roi; puis appelée *Leucosia* ou *Leucania*, à cause de la blancheur de ses rochers; enfin, *Samos de Thrace*, d'où, par abréviation, Samothrace, lorsqu'elle eut reçu une colonie de Samiens. Ses premiers colons avaient été les Pélasges, qui établirent dans l'île les fameux mystères des Sabires, auxquels cette île dut, dans l'antiquité, sa grande renommée. Samothrace resta indépendante jusqu'à l'époque des guerres Médiques. Soumise à Darius, elle passa ensuite sous le joug d'Athènes. L'île fit partie plus tard de la Macédoine, et Persée, vaincu, y chercha un asile (168 av. J.-C.). Les Romains, devenus maîtres de Samothrace, lui laissèrent la plupart de ses privilèges. Elle appartint à l'empire grec jusqu'en 1204, puis aux Vénitiens, puis aux princes génois de Lesbos, sur lesquels Mahomet II la conquit en 1462. Elle fut complètement ravagée au cours de la guerre de l'indépendance hellénique, au XIXe siècle.

SAMOUR n. m. Comm. Nom donné à la martre zibeline, dans les Échelles du Levant.

SAMOURAÏ (littéral. *garde*) n. m. Dénomination ancienne de la classe guerrière du Japon.

— ENCYCL. Avant le XIIe siècle, ce terme désignait seulement les soldats du palais du mikado; peu après, il désigna l'élément militaire tout entier, par opposition à l'élément populaire (*heiman*). Les plus importants privilèges des samouraï consistaient à recevoir une pension, à porter deux sabres et à pouvoir se faire justice eux-mêmes sur la classe inférieure. (Le port des deux sabres subsista jusqu'en 1876.)

SAMOVAR n. m. Sorte de bouilloire usitée en Russie.

— ENCYCL. Le nom de *samovar* vient de deux mots russes (*samo*, soi-même, et *varis*, bouillir) et veut dire « appareil qui bout par soi-même ». Le samovar affecte la forme d'une urne; il est traversé de haut en bas par une cheminée, terminée en bas par une grille, sur laquelle on pose des braises allumées. L'eau versée par en haut dans le récipient entoure la cheminée, qui peut être prolongée à l'aide d'une partie mobile. C'est le système tubulaire des locomotives. Au bas de l'urne est un robinet. On obtient ainsi de l'eau bouillante à peu de frais. Le samovar, en Russie, fait partie du mobilier des plus humbles ménages. L'usage de cet appareil commence à se répandre en France. Le samovar sert non pas, comme on l'imagine trop souvent, à faire le thé, mais à obtenir de l'eau bouillante, qui peut être employée à tous les usages domestiques. On les fait généralement en cuivre jaune ou rouge.


Samovar.

SAMOYEDES ou **SAMOIEDES**, peuple nomade qui erre dans les steppes de la mer Blanche jusqu'à l'Iénisséi. (En certains points, ils descendent jusqu'au 56e parallèle. — *Un*, *Une* SAMOYÈDE ou SAMOÏÈDE.

— Adjectiv.: *Coutume* SAMOYÈDE ou SAMOÏÈDE.

— n. m. Langue parlée par les Samoyèdes.

— ENCYCL. Ethnogr. Petits, les *Samoyèdes* paraissent d'un ton jaune brun assez foncé, mais, quand elle est débarrassée de sa crasse, leur peau est d'un jaune pâle. Ils ont les cheveux noirs et rudes, la tête courte, la face large et plate, les yeux noirs et peu


Samoyèdes.

ouverts, le nez court, enfoncé entre les pommettes. Ils se vêtent de tuniques en peau de renne, ornées d'une frange en peau de chien, et portent des bottes également en peau. Leurs habitations d'hiver sont des *iourtes*, sortes de cabanes rectangulaires en bois, recouvertes d'écorce de bouleau; l'été, ils vivent sous la *tchoum*, tente conique formée de perches couvertes aussi d'écorce.

Les Samoyèdes élèvent des troupeaux de rennes et se livrent à la chasse ou à la pêche. Dans leurs déplacements, ils attellent le renne à leurs traîneaux.

Quoique chrétiens de nom, les Samoyèdes ont conservé leurs idoles en pierre et leurs fétiches en cuivre ou en étain. Ils ont entière confiance dans leurs *chamans*, à la fois prêtres, médecins et sorciers. V. CHAMANISME.

— Linguist. Le *samoyède*, un des cinq groupes de la famille euralo-altaïque, comprend cinq dialectes principaux, subdivisés eux-mêmes en sous-dialectes. Ce sont : le *yourak* (nord-est de la Russie d'Europe et nord-ouest de la Sibérie), le *samoyède ténisséin* (bas Iénisséi), le *targhi* (à l'est du précédent), le *samoyède ostiaque* (cours moyen de l'Obi) et le *kamassin* (Sibérie méridionale). D'après Castrén, le samoyède se rapproche du finnois plus que des autres branches de la famille.

SAMOYÈDES (PRESQU'ÎLE DES) ou **D'IALMAL**, presqu'île de l'Asie russe (Sibérie septentr. [gouv. de Tobolsk]), entre la baie de Kara à l'E., l'océan Glacial arctique au N., le golfe de l'Obi à l'O.; 132.750 kilom. carr. Longue de 670 kilom., elle mesure 270 kilom. de largeur maximum et 130 au N., entre les caps Skouratof à l'O. et Drovianof à l'E. Toundras désertes.

SAMOZÉRO ou **SIAMOZÉRO**, lac de la Russie d'Europe (gouv. d'Olonetz [distr. de Pétrozavodsk]); 287 kilom. carr. Eaux très poissonneuses, auxquelles sert d'émissaire la rivière Siam, sous-affluent du lac Onéga.

SAMOZONKI (de deux mots slaves : *sam*, seul, et *zona*, épouse) n. f. Amazone de la mythologie slave.

SAMPA (*san*) n. m. Espèce de palmier qui croît à la Guyane dans les lieux inondés, et qui s'emploie dans les constructions pour fournir des lattes, des conduites d'eau, etc.

SAMPAIO (Antonio Rodrigues), publiciste et homme politique portugais, né à Esposende en 1806, mort à Lisbonne en 1882. Il renonça à la carrière ecclésiastique pour s'occuper de politique (1828), défendit les idées libérales dans la presse, devint préfet de Castelloblanco (1836), et se démit peu après de ses fonctions. Rédacteur estimé de la « Révolution de septembre » (1837), il combattit les mesures rétrogrades, fut inquiété par le gouvernement (1814), fit paraître, pendant la guerre civile de 1847, un pamphlet périodique, *le Spectre*. Lors de l'entrée au pouvoir de Saldanha (1851), il fut élu député de Lisbonne et devint l'un des chefs du parti progressiste. En 1872, il reçut le portefeuille de l'intérieur et fut, de mars à novembre 1881, le chef d'un ministère nettement libéral.

SAMPAN ou **SAMPANG** (*san-pan*) n. m. Embarcation de passage et de transport en usage en extrême Orient.

— ENCYCL. Les *sampans* sont des embarcations pouvant porter jusqu'à 70 tonneaux. Au centre se trouve un dôme en bambou tressé, sous lequel se placent les passagers, et qui sert de logement la nuit aux habitants du sampan. Chacune de ces embarcations loge en général une famille. Les grands sampans, armés par 10, 12 rameurs et souvent plus, font le transport du riz, et portent un mât pouvant gréer une voile en natte de très grandes dimensions.



Sampan.

SAMPEYRE (ou *San Peyre*), comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]); 6.270 hab. Carrières de marbres, fabrication de la quincaillerie. Église du XVe siècle.

SAMPI (*sam'*) n. m. Philol. Caractère grec figurant à la fois un *san* (nom dorien de *s*) et un *pi* (π), et valant 900 comme lettre numérale.

Sampi.

SAMPIERDARENA ou **SAN PIER D'ARENA**, ville d'Italie (Ligurie), faubourg de Gênes; 23.000 hab. Industrie très active : métallurgie, construction de machines, de navires, etc.

SAMPIERO D'ORNANO ou **SAMPIERO CORSO**, patriote et guerrier corse, né à Bastelica en 1501, mort à La Rocca en 1567. Fils d'une noble famille et élevé à Rome chez le cardinal Hippolyto de Médicis, il fit ses premières armes au service de cette famille et passa ensuite à celui de la France en 1533. La haine qu'il portait aux Génois lui fit suivre en Corse le maréchal de Termes (1553), aux côtés duquel il combattit jusqu'à l'abandon de l'île au traité de Cateau-Cambrésis (1559). Cherchant partout des ennemis à Gênes, il alla jusqu'à poignarder sa femme Vannina d'Ornano, parce qu'elle avait songé à se rendre à Gênes afin de demander la paix pour son mari. En 1564, débarqué avec trente-sept hommes dans le golfe de Valinco, il s'empara du château d'Istria et de Corta et souleva une masse de ses compatriotes. Gênes usa contre lui en vain ses meilleures troupes et ses meilleurs généraux. La république s'entendit alors avec les frères de Vannina, qui attirèrent Sampiero dans une embuscade où il périt. Il est le héros d'une foule de légendes et de chansons populaires corses.

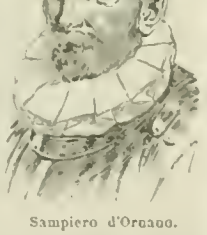

Sampiero d'Ornano.

SAMPIGNY, comm. de la Meuse, arrond. et à 9 kilom. de Commercy, sur la Meuse; 1.551 hab. Ch. de f. Est. Fabrique de broderies, de bois de brosses. Commerce de bois odoriférant, dit « bois de Champagne ». Château construit sous Louis XIV par Louis de Lorraine.

SAMPIGNY-LÈS-MARANGES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 34 kilom. d'Autun, sur la Cuzanne, affluent de la Dheune; 350 hab. Bons vins blancs et rouges (*Maranges, Bas-du-Clos, Les Foyères, Clos-des-Rois*, etc.).

SAMPLE (*sonpl'*) n. f. Cordes qui sont disposées verticalement le long d'un métier à tisser et en relation avec les fils de chaîne, par l'intermédiaire d'autres cordes dites : *cordes d'arcade* et *cordes de rame*. ‖ On écrit également SEMPLE.

SAMPOT (*san-po*) n. m. Au Siam, au Cambodge, etc. pièce d'étoffe drapée de façon à former une sorte de haut-de-chausses.

SAMPSÉEN (*san-psé-in*) n. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires orientaux des premiers siècles de l'Église. (Les sampséens ou schamséens, c'est-à-dire *solaires* [de l'hébreu *schemasch*, soleil], ressemblaient beaucoup aux esséniens. Vers la fin du IVe siècle, ils reçurent le baptême des mains des jacobites et finirent par se confondre avec eux.

SAMSÖ ou **SAMSŒ**, île du Danemark, dans le Grand-Belt, entre l'île de Seeland à l'E., celle de Fionie au S., et le Jutland à l'O.; 115 kilom. carr.; 7.000 hab. Céréales, bétail.

SAMSŒE (Ole-Jean), littérateur danois, né à Nestved en 1759, mort à Copenhague en 1796. Il fit ses études à l'université de Copenhague et s'y lia avec Rahbeck, qu'il accompagna en Allemagne (1782) et à Paris (1784). A son retour en Danemark, Samsœe fut nommé précepteur des pages de la cour. En 1793, il devint l'un des professeurs de l'école latine de la capitale. Outre ses nouvelles scandinaves, il entreprit une traduction du *De officiis* de Cicéron et de l'ouvrage de Gawe sur la morale. Il écrivit ensuite sa tragédie en prose de *Dyvecke*, qui fait époque dans l'histoire du théâtre danois par l'intérêt soutenu du dialogue et des situations, et par l'énergie du style.

SAMSON, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale comitat des Haïduques); 4.060 hab.

SAMSON (en hébreu *Simson*, de la racine *Sémès*, soleil), un des juges d'Israël, né à Saraa, ville de la tribu de Dan, vers 1155 av. J.-C., mort à Gaza vers 1117 avant l'ère chrétienne. Voici ce que dit de lui le livre des *Juges* (XIII-XVI). Les enfants d'Israël avaient été livrés par Dieu aux mains des Philistins en punition de leurs fautes. Un sauveur leur fut suscité dans la personne de Samson, fils du danite Manué. L'ange qui prédit sa naissance avait ordonné qu'il fût *nazir*, c'est-à-dire qu'il s'abstînt, durant sa vie, de couper sa chevelure, de boire aucune liqueur fermentée et de manger aucun aliment impur. A peine parvenu à l'âge adulte, il ne tarda pas à déployer, dans une série d'exploits, la force extraordinaire dont il avait été doué. Il terrasse un lion sur le chemin de Thamoatha; il venge le rapt de sa femme en déchaînant trois cents renards sur les moissons des Philistins; il taille en pièces, à Lechi, mille d'entre eux avec une mâchoire d'âne en guise de massue; prisonnier à Gaza, il se sauve en emportant sur ses épaules les portes de la ville. Délivrés par ses victoires, les Israélites commencèrent à respirer et il exerça la judicature parmi eux durant vingt années. Cependant, une femme de Gaza, nommée Dalila, séduisit son cœur. Elle parvint à lui faire avouer que sa force merveilleuse devait l'abandonner le jour où le fer ferait tomber sa chevelure. Dalila, après avoir endormi sa vigilance, introduisit auprès de lui un barbier qui, pendant son sommeil, rasa ses longs cheveux. Prévenus aussitôt, les Philistins accoururent et s'emparèrent alors facilement de lui. Samson, les yeux crevés et les bras chargés de chaînes, fut enfermé dans une prison, où ses geôliers lui firent tourner la meule d'un moulin. Un jour qu'ils célébraient une fête en l'honneur de leur dieu Dagon, les Philistins l'amenèrent dans le temple pour se jouer de lui. Samson, après avoir demandé au Seigneur de lui rendre sa force d'autrefois, se sentit exaucé. Saisissant les deux colonnes sur lesquelles tout l'édifice reposait, il les ébranla et s'ensevelit lui-même avec le roi et la foule des Philistins sous les ruines du temple. Un antique mausolée situé près de l'ancienne Saraa, au lieu nommé Khirbet-Aselin, est aujourd'hui encore appelé par les habitants « Tombeau de Samson ».

On trouve, dans les écrivains, de fréquentes allusions aux principaux faits de l'histoire de Samson, principalement aux circonstances de sa mort, qui ont donné lieu à la locution : *S'ensevelir sous les ruines du temple*.

— n. m. Passé dans la langue pour désigner un homme d'une grande force musculaire.

— Loc. fam. *S'escrimer des armes de Samson*, Jouer des mâchoires, manger vigoureusement, par allusion à l'exploit de Samson, qui tua, dit la Bible, 1.000 Philistins avec une mâchoire d'âne.

— Iconogr. Fr. Verdier a consacré aux exploits de Samson une série de quarante compositions, qu'il a gravées lui-même en 1698. Decamps a représenté dans une suite

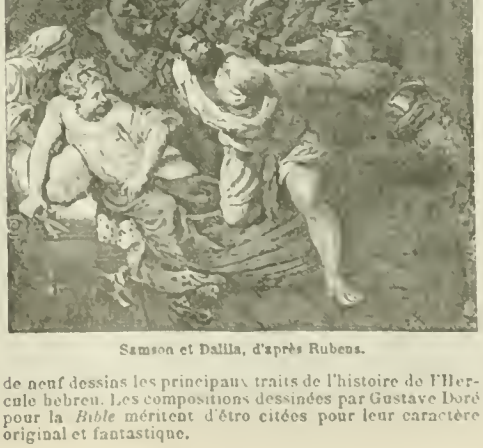

Samson et Dalila, d'après Rubens.

de neuf dessins les principaux traits de l'histoire de l'Hercule hébreu. Les compositions dessinées par Gustave Doré pour la *Bible* méritent d'être citées pour leur caractère original et fantastique.

La scène de *Samson déchirant le lion* a été peinte par Luca Giordano (musée de Madrid), et par Rubens. Deux sculpteurs, J. Blanchard et J.-B. Van Helder, ont représenté *Samson tuant les renards dans les blés des Philistins*. Léon Gaze et Lebœuf ont peint *Samson portant les portes de Gaza*. Le même sujet a inspiré à Daniel Dupré un tableau. *Samson assommant les Philistins avec une mâchoire d'âne* a été peint par Le Guide (musées de Turin et de Bologne), par Giulio Cesare Procaccini (musée de Madrid) et par Jules Romain (musée de Dresde). Mais la scène le plus fréquemment représentée est la trahison de Dalila. *Samson et Dalila*, tableau de Rubens (musée de Munich), tableau de Van Dyck (musée de Vienne), de Rembrandt (galerie de Hesse-Cassel), d'Alexandre Véronèse (Louvre). La scène de *Samson pleurant avant le temps des Philistins* a été peinte par Louis Carrache (palais Rospigliosi, à Rome), Rubens (au palais Corsini, à Florence), P. Véronèse (au palais Grillo Cataneo, à Gênes), etc.

Samson et Dalila, opéra biblique en trois actes, poème de Fernand Lemaire, musique de Camille Saint-Saëns (Opéra, 1892). Cette œuvre avait paru pour la première fois à la scène à Weimar, à l'initiation de Liszt, le 2 décembre 1877, et avait été ensuite représentée dans diverses villes, en France et à l'étranger. A l'Opéra, cette œuvre pleine de noblesse et de grandeur, bien française par le style, par la clarté, par le grand sentiment dramatique, d'une texture solide, a obtenu un grand succès.

Il faut signaler, au premier acte, la lamentation chorale des Hébreux, qui sert d'introduction, le chœur des femmes philistines, un air de ballet d'un rythme exquis et d'une couleur pleine de poésie, la mélodie rêveuse de Dalila, la scène si puissante dans laquelle Samson fait appel à la révolte, et le beau chœur de délivrance des Hébreux; au second, l'air de Dalila et son duo superbe avec Samson, et, au troisième, un nouvel air de ballet qui ne le cède en rien au premier, le duo grandiose de la libation, où l'auteur n'a pas craint d'emprunter la forme du canon, et la scène de l'orgie, dont le tourbillonnement tumultueux est d'un admirable effet. Tout cela écrit dans la forme la plus pure et la plus classique. *Samson et Dalila* est certainement l'une des plus belles œuvres de la musique française.

SAMSON (Joseph-Isidore), auteur, professeur et comédien français, né à Saint-Denis (Seine) en 1793, mort à Auteuil en 1871. D'abord clerc d'avoué, puis employé dans un bureau de loterie, il entra au Conservatoire dans la classe de Lafon, puis alla jouer dans diverses villes de province. Engagé par Picard à l'Odéon, il y créa *les Comédiens* et *le Voyage à Dieppe*, puis entra au Théâtre-Français, où il débuta en 1826 dans la grande livrée par Figaro, Hector et Sosie. Nommé sociétaire en 1827, professeur suppléant au Conservatoire en 1829, il quitta la Comédie pour ouvrir le théâtre du Palais-Royal, mais un procès l'y fit rentrer en 1832, et, pendant trente-deux ans, il soutint à la tête de la compagnie, aussi bien par son caractère que par son talent. Ses principales créations furent Bertrand, de *Bertrand et Raton*, *une Chaîne*, *la Camaraderie*, *le Chandelier*, *Gabrielle*, *Mademoiselle de La Seiglière*, *le Village* et *les Effrontés*. Ses principales qualités étaient la finesse, le naturel et la distinction : aussi lui reprochait-on un peu de froideur. Avec un organe nasillard, c'était un diseur incomparable.

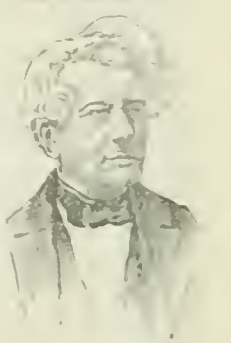

Samson.

Comme auteur, Samson eut le nombreux succès : *la Belle-Mère et le Gendre*, *la Famille Poisson*, *la Dot de la fille*, etc., représentées au Théâtre-Français. Après sa retraite, il a publié un excellent poème didactique : *l'Art théâtral*, et fait de nombreuses conférences, notamment sur le *Misanthrope*. Professeur, il eut pour élèves Rachel, Mlles Plessy, les deux Brohan, Emilie Dubois. Il fut, avec son ami d'enfance, le baron Taylor, l'un des fondateurs de l'Association des artistes dramatiques. — Mme Samson appartint à l'Odéon en même temps que son mari. Elle a publié les *Mémoires de Samson*.

SAMSOUN, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Trébizonde], sur la mer Noire, entre l'embouchure du Iéchil-Irmak à l'E. et celle du Kizil-Irmak au N.-O.; 11.000 hab., ch.-l. de district. Forts. Entrepôts de pétrole. Port actif; exportation de céréales, tabac, peaux de chèvre, importation d'étoffes : sucre, fer, cuivre, produits alimentaires, pétrole. Dans les environs, ruines de l'ancienne *Amisus*, exploitées pour les pierres.

SAMTER (pologne *Szamotuły*), ville d'Allemagne (Prusse [prés. de Posen], sur un affluent de la Wartha; 4.897 hab. Ch.-l. de cercle. Métallurgie.

SAMUEL, prophète et dernier juge des Hébreux, né à Ramatha, dans la tribu d'Éphraïm, dans le XIIe siècle av. J.-C. Il fut élevé dans le Tabernacle, en qualité de lévite. Il succéda, comme juge d'Israël, à Héli, combattit victorieusement les Philistins, mais abandonna plus tard l'administration à ses fils, qui mécontentèrent le peuple. Celui-ci ayant demandé un roi, Samuel sacra Saül, et n'exerça lui-même désormais que les fonctions sacerdotales. Ce fut lui encore qui sacra David secrètement, quand Saül eut été rejeté de Dieu. Il mourut peu après. Lorsque Saül alla consulter la sorcière d'Endor, la veille de la bataille de Gelboé, le vieux prophète lui apparut et lui prédit sa mort. On attribue à Samuel le livre des *Juges*, celui de *Ruth*, et les vingt-quatre premiers chapitres du premier livre des *Rois* (Bible).

— Iconogr. V. SAÜL.

Samuel (LIVRES DE). V. ROIS (*Livres des*).

SAMUEL, tsar de Bulgarie (979-1014), fils d'un noble de Tirnovo, Schischman, qui, dès 963, avait ressuscité l'indépendance de la Bulgarie, lui succéda à David, son frère, et fut le plus illustre défenseur de la nationalité bulgare. Il réussit, en dix ans de lutte, à fonder une monarchie qui, de l'Adriatique à la mer Noire, comprenait presque toute la péninsule des Balkans et s'étendait jusqu'en Thessalie. Mais la ténacité de Basile II le Bulgaroctone ruina, par une guerre acharnée de vingt-sept ans, le second empire

Samuel A

Samulocène,

Samyda ées

Samyde a

Samydées

Samyé

San

San, Santa (en

San, Santa ou **Sankt** e

San Galli

San

Sana, v

Sanadroug ou **Sanatroces**, roi d'Arménie

San Agustin, gra

Sanai ou **Sani**

San Alberto

San Amaro

San Andres

San Anero

San Antero

San Anteró de Palomar,

San Antero Texte

San Angel

San Antoni

San Antonio, v

San Antonio, bourg du Guatemala

San Antonio, bourg du Mexique (Etat de Sonora); 2.500 hab.

San Antonio Abad, v

San Antonio de los Baños, bourg de Cuba, ch

San Antonio Ilotenango, bourg du Guatemala

Sanary [illegible] du Var, arr. et à 12 kil. nord de Toulon, sur la Méditerranée; 2.755 hab. Ch. de f. P. L. M. Pêche active de la sardine. Commerce de vins, fleurs, [illegible]

Sanas [illegible] Cotonnade de provenance indienne, [illegible] aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Sanatoire (du lat. *sanare*, guérir) adj. Qui est propre à [illegible] contribue à la guérison.

Sanatorium [illegible] — même étymol. qu'à l'art. précédent. [illegible] Sanatorium, Etat. Etablissement où les malades et les convalescents peuvent être guéris et fortifiés. — Pl. *des* sanatoriums ou sanatoria.

— Encycl. Un *sanatorium* est un établissement situé dans un milieu particulièrement salubre à la campagne, aux bords de la mer ou dans les montagnes, milieu curatif par lui-même et indépendamment des médicaments et des interventions chirurgicales qui peuvent, secondairement, se joindre à son action curative ou préventive. Les malades y entrent surtout y faire une *cure d'air*, aidée et complétée par l'emploi méthodique et judicieux de toutes les ressources de l'hygiène.

Il en existe en France deux catégories bien distinctes : 1° les *sanatoriums maritimes*, pour la cure des enfants débiles, lymphatiques, rachitiques, scrofuleux, ou atteints de tuberculose ganglionnaire, osseuse, articulaire; et pour les enfants menacés de tuberculose pulmonaire par leurs antécédents héréditaires et par la contagion familiale, mais non encore atteints; 2° les *sanatoriums* pour la cure des tuberculeux pulmonaires phtisiques, soit adultes, soit enfants.

A. Sanatoriums maritimes. Ils sont situés, comme leur nom l'indique, sur les bords de la mer. Le traitement marin dans les sanatoriums (air marin et bains de mer) est à la fois *curatif* (thalassothérapie), pour les enfants atteints des maladies ci-dessus énumérées, qu'il guérit dans la grande majorité des cas, quand la durée du séjour est proportionnée à la gravité du mal, et *préventif* (thalassophylaxie), en *préservant* ces mêmes enfants de la *tuberculose pulmonaire*, à laquelle ils sont particulièrement prédisposés. Parmi nos armes de combat contre la tuberculose, les *sanatoriums maritimes* occupent donc à tous les points de vue le premier rang, sur ce point, la France est aujourd'hui de beaucoup en avance sur tous les pays d'Europe. Le nom de Henri Monod, directeur de l'Assistance publique, est attaché à l'histoire de la création de ces sanatoriums.

Les principaux *sanatoriums maritimes* parsemés sur les côtes de France sont les suivants : *a.* A Berck-sur-Mer : 1° le grand hôpital-sanatorium de l'Assistance publique de Paris, fondé en 1861-1869; 2° l'hôpital-sanatorium Rothschild; 3° les deux maisons Cornu; *b. Sanatorium maritime d'Arcachon*, fondé par le Dr Armaingaud, ouvert en 1887,



Sanatorium d'Arcachon : A, pavillon de l'administration; B, filles; C, Engerie; D, garçons; E, enfants du 1er âge; F, cuisine et buanderie; G, magasin; H, bains et buanderie; I, pavillon d'observation; J, pavillon de désinfection; K, pavillon d'isolement.

et qui a été le point de départ du mouvement qui a suivi; *c. Sanatorium de Pen-Bron*, Loire-Inférieure, fondé par [illegible] septembre 1887; *d. Sanatorium de* [illegible] Pyr. Orientales), créé sur l'initiative du Dr Armaingaud et du Dr G. Lafargue, et ouvert en 1888; *e.* [illegible] *Cap Breton* (Landes, Mme Desjobert fondatrice), ouvert en 1889; *f. Sanatorium d'Hyères* (Var), à la [illegible] et à l'organisation duquel sont [illegible] le Dr Vidal d'Hyères et celui de la générosité [illegible] Hermann Sabran), ouvert en 1889-1890; *g.* [illegible] *Mont-Pol lès-Dunkerque* (Vanlauwenberghe, fondateur); *h. Sanatorium de Saint-Trojan* [illegible] ouvert en 1895, et qui appartient, comme [illegible] à l'*Œuvre des hôpitaux et sanatoriums* [illegible] Les établissements de cure marine sont venus [illegible] ajouter le sanatorium Cazin-Perrochaud [illegible] *Hendaye*, la station publique de [illegible]; nous avons à commencer d'abondance [illegible] ments de Cette, Corail, Hirsch, de [illegible] Fabian, qui, ouverts pendant [illegible], sont fermés hors de [illegible] vaux.

[illegible] *traitement de la tuberculose pulmonaire pour les malades riches ou aisés.* [illegible] le traitement de la tuberculose pulmonaire, c'est [illegible] à l'hygiène qui représente le rôle le plus important. Les malades riches ou aisés peuvent se procurer ce traitement [illegible] la direction d'un médecin éclairé et expérimenté, en dehors de tout établissement spécial et même choisir le climat et la station la mieux appropriée à leur cas. C'est la cure libre (home-sanatorium) applicable à la majorité des malades. Mais, pour répondre aux besoins de ceux qui, pour une raison quelconque de situation, de fortune, de famille ou de caractère, doivent renoncer au traitement libre, on a créé des sanatoriums où, sous la surveillance incessante du médecin, les malades sont méthodiquement et disciplinairement soumis à la triple cure qui constitue le traitement hygiéno-diététique : *cure d'air, alimentation généreuse*, tous réglés et surveillés, *cure de repos* ou d'exercice modéré et approprié aux forces du malade. En Allemagne, où cette cure en sanatorium a été constituée tout d'abord, on a obtenu 10 p. 100 de guérisons, après un séjour prolongé (sanatoriums de Brembler, de Detwiller, à Falkenstein, etc.). Mais, une fois rendu à la vie libre, le malade ainsi guéri, pour mener une existence utile et ne pas rechuter, doit être éloigné des conditions de vie qui ont favorisé la naissance ou le développement de son mal, se ménager et se surveiller beaucoup, à tous les points de vue. En France, il existe plusieurs sanatoriums pour les tuberculeux payants, de condition fortunée ou aisée, qui non seulement sont très bien situés et parfaitement organisés et aménagés, mais encore ont sur ceux de l'Allemagne la grande supériorité d'un climat beaucoup plus favorable à la cure : sanatoriums du Canigou (Pyr.-Orient.), de Durtal (Puy-de-Dôme), de Trespoey à Pau, de Meung-sur-Loire (Loiret), d'Anbrac (Aveyron), du Gorbio (Alpes-Maritimes). La Suisse en compte un certain nombre.

2° *Sanatoriums populaires pour le traitement de la tuberculose pulmonaire des ouvriers et des malades pauvres.* En Allemagne, on en a ouvert un grand nombre, et en France il en existe déjà plusieurs : Hauteville (Ain) [Assistance publique de Lyon], Angicourt (Assistance publique de Paris), Bessac (près Bordeaux), Lay-Saint-Christophe (près Nancy), Bligny (près Paris), Chécy (Loiret), qui sont d'un grand secours aux malades qu'ils reçoivent. On a remarqué que l'amélioration d'un indigent ou même d'un ouvrier tuberculeux placé dans un établissement de cure se fait sentir plus rapidement que celle d'un tuberculeux riche, parce que la différence favorable entre son régime habituel et son régime nouveau est beaucoup plus sensible. Mais cette même différence, ce même contraste se retrouvent *en sens inverse* quand, après quelques mois de cure, l'ouvrier reprend chez lui ses anciennes conditions de logement, de nourriture, et sa vie professionnelle. — Néanmoins, les Allemands nous fournissent des statistiques d'après lesquelles 67 p. 100 des ouvriers tuberculeux sortent *guéris* de leurs sanatoriums, *après trois mois de séjour*; et ces guérisons, *dans le sens accepté par les compagnies d'assurances*, c'est-à-dire permettant à l'ouvrier un travail équivalant au tiers du travail d'un ouvrier bien portant, ces guérisons se maintiendraient encore après un an chez 41 p. 100, après deux ou trois ans chez 30 p. 100, après quatre ans chez 27 p. 100 des malades ainsi soignés. Il faut ajouter, pourtant, que ces chiffres, précisément à cause de la disproportion constatée entre le chiffre des guérisons de tuberculeux riches et celui des guérisons de tuberculeux pauvres, n'ont pas été acceptés sans de vives discussions. C'est sur ce point, d'une importance capitale, que porte aujourd'hui le débat entre médecins et hygiénistes; de la résolution du problème dépend la détermination du mode véritable de défense sociale contre la tuberculose. (V. tuberculose.)

3° *Hôpitaux et sanatoriums pour enfants tuberculeux pulmonaires pauvres.* En dehors des deux catégories précédentes, il faut signaler les hôpitaux et sanatoriums pour enfants tuberculeux pulmonaires : Villepinte, Ormesson, Villiers et leurs annexes de Champrosay, asile Faignez, les colonies agricoles de l'Œuvre des enfants tuberculeux (Dr Hérard, Blache, Gouel, Léon-Petit, sœur Candido, Dr Vidal d'Hyères), qui s'efforcent de disputer à la mort un certain nombre d'enfants tuberculeux.

San Bartolome de los Llanos, bourg du Mexique (Etat de Chiapas); 5.470 hab.

San Bartolomé de Tirajana ou **Tunte**, village de l'archipel espagnol des Canaries (Grande-Canarie), à 845 mètres d'altitude, au fond d'un immense cratère de soulèvement; 3.500 hab.

San Bartolommeo in Galdo, ville d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]); 7.692 hab. Ch.-l. de circondario. Eaux sulfureuses.

San Benedetto del Tronto, petit port d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli Piceno]), sur l'Adriatique; 7.000 h. Bains de mer.

San Benedetto Pô, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]), 10.500 hab. Abbaye de bénédictins du XIe siècle. Belle église.

San Benigno, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin]; 3.500 hab. Filature de la soie. Monastère bénédictin de *Fructuaria*, fondé en 1003.

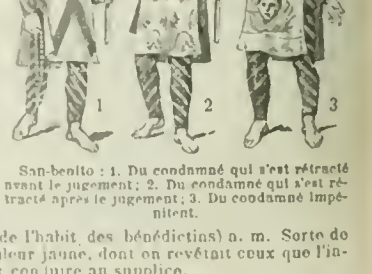

San-benito : 1. Du condamné qui n'est rétracté devant le jugement; 2. Du condamné qui n'est rétracté après le jugement; 3. Du condamné impénitent.

San-Benito [illegible] de l'espagn. *san*, saint et *Benito*, Benoît, parce que la forme de ce vêtement rappelait celle de l'habit des bénédictins) n. m. Sorte de casaque de couleur jaune, dont on revêtait ceux que l'inquisition faisait condamner au supplice.

San Benito, bourg du Mexique (Etat de Sinaloa); 3.4[illegible] hab.

San Benito, ville maritime du Mexique (Etat de Chiapas); 4.710 hab. Port assez fréquenté.

San Benito ou Rio Benito, rivière de l'Afrique occidentale, dans la Guinée espagnole, connue aussi sous les noms d'*Eyo* ou de *Wolen*. Elle a été explorée par Crampel, puis par Lesteur et le P. Trilles. Le San Benito naît dans des marais, vers 9° 20′ E. et 1° 10′ N., et coule vers l'O., en traversant un pays riche et très peuplé. Elle a environ 250 kilom. de long; les 50 derniers seulement sont navigables.

San Bernardino, chaîne de montagnes de la région occidentale des États-Unis (Californie méridionale); prolongement S.-E. du Coast Rango. Sous un climat très sec, elle domine surtout des steppes, des déserts. Culmen, 3.530 mètres.

San Bernardo, bourg du Chili (prov. de Santiago), ch.-l. du département de Victoria; 5.220 hab.

San Biagio di Callalta, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]); 6.500 hab.

San Biagio Platani, bourg du roy. d'Italie (Ile de Sicile [prov. de Girgenti]); 2.800 hab. Culture de la pistache et des amandes.

San Blas (golfe de), golfe de la mer des Antilles, en Colombie. Il indente l'isthme de Panama, qu'il réduit à 50 kilom. d'ampleur entre Atlantique et Pacifique.

San Blas, bourgade maritime du Mexique (Etat de Jalisco), au S. de l'embouchure du rio Grande de Santiago; environ 4.000 hab. Port sûr, mais peu profond, le plus fréquenté de la côte ouest du Mexique entre Mazatlan et Acapulco.

San Bonifacio, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]); 6.260 hab. Ch.-l. de district. Au S., village d'*Arcole*, victoire de Bonaparte en 1796.

San Bonifacio de Ibagué. Géogr. V. Ibagué.

San Buenaventura, bourg du Mexique (Etat de Coahuila); 4.360 hab.

San Buono, bourg d'Italie (Abruzze [prov. de Chieti]); 2.710 hab.

San Calogero, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]); 2.700 hab.

San-Carlo (théâtre), célèbre théâtre de Naples. Il fut construit en 1737, sur l'ordre de Charles III, roi de Naples, d'après les dessins de Giovanni Medrano, brigadier des armées royales, et par les soins de l'architecte Angelo Carasale. En 1777, le roi Ferdinand IV chargea l'architecte Ferdinando Fuga de reconstruire entièrement la salle et de la décorer à nouveau; en 1810, le même souverain en confia la restauration à l'architecte Antonio Niccolini. En 1816, pendant la répétition générale d'un grand ballet nouveau, *Venere Pellegrina*, il fut réduit en cendres. Antonio Niccolini le reconstruisit en sept mois. Ainsi refait, le théâtre fut restauré en 1841 par Fausto Niccolini.



Théâtre San-Carlo.

San Carlos, bourg de l'île de Saint-Domingue (répub. Dominicaine), en réalité faubourg de la capitale Santo Domingo; 4.000 hab.

San Carlos, ville du Venezuela (Etat de Zamora), sur le *rio San Carlos*, dont les eaux vont à l'Orénoque; 3.000 hab.

San Carlos, dép. et ville du Chili (prov. de Noble). Le département a 3.710 kilom. carr. et environ 43.000 hab. La ville, ch.-l. du dép., a 7.277 hab.

San Carlos Degollado, bourg du Mexique (Etat de Tamaulipas); 3.585 hab.

San Carlos de la Rapita, ville maritime d'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone]); 3.160 hab. Un canal de navigation, long de 14 kilom., permettant d'éviter la barre de l'Ebre, aboutit à San Carlos.

San Carlos ou Binalatongan, ville des Philippines (île de Luçon [prov. de Pagansinan]), près du golfe de Lingayon, sur la rivière des marécages deltaïques de l'Agno-Grande; 20.000 hab.

San Casciano de' Bagni, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]); 3.500 hab. Eaux thermales très fréquentées.

San Casciano in Val de Pesa, ville d'Italie (Toscane [prov. de Florence]); 13.000 hab. Eaux thermales.

San Cataldo, ville du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Caltanisetta]); 16.000 hab. Extraction de soufre.

Sancé, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 4 kilom. de Mâcon, non loin de la Saône; 478 hab. Vins rouges et blancs particulièrement estimés (*le Champ-Comtot, le Château, Vallière, la Bérate, la Grisière, la Besace, le Champ-du-Lac, en Corbet*, etc.). Pépinières; carrières.

Sancergues, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 26 kilom. de Sancerre, sur la Vaumoise; 1.070 hab. (*Sancerrois, oises.*) Mines de fer. Fabrique d'eaux gazeuses, de plâtre. Eglise : chœur roman à triple absidc, nef, en partie détruite, du XIIIe siècle, beau triforium. — Le canton a 19 comm. et 11.814 hab.

Sancerre, ch.-l. d'arrond. du Cher, à 47 kilom. de Bourges, sur une colline dominant la rive gauche de la Loire; 2.998 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de raisins. Pépinière, filature de laines, fabrique de chaux, plâtre, taillanderie, teinturerie. Eglise avec clocher du XVe siècle. Ruines du prieuré de Notre-Dame. Restes (XIIe et XVe s. de l'église Saint-Romble. Restes de l'église Saint-Denis (XVIe s.). Restes des anciens remparts (XVe s.). Ruines de l'ancien château fort, donjon dit *Tour des Fiefs* (XVe s.). Maisons des XVIe et XVIIe siècles.



Armes de Sancerre.

— *Histoire*. Sancerre fut, au XIe siècle, une possession des comtes de Champagne; le dernier de ces comtes, Jean III, mourut à la fin du XIVe siècle et fut enterré à Saint-Denis. En 1540, les Sancerrois embrassèrent le calvinisme, et Sancerre fut surnommée « la Petite Rochelle ». Le gouverneur du Berry, La Châtre, en 1573, s'en empara après un siège de huit mois. En 1706, la ville fut prise par le chouan Phélippeaux. Patrie de Samuel Bernard; de Macdonald, duc de Tarente. — L'arrondissement a 8 cant., 76 comm. et 80.282 hab.; le canton a 18 comm. et 18.376 hab.

Sancerre (Louis de), connétable de France, né vers 1342, mort en 1402. Il était le second fils de Louis Ier, comte de Sancerre, mort à Crécy, et portait les titres de seigneur de Charenton, de Beaumez, de Condé et de Luzy. Elevé à la cour avec les enfants de Philippe VI de Valois, compagnon d'armes de Du Guesclin, il devint, en 1369, maréchal de France. Il prit une grande part aux campagnes de Du Guesclin en Poitou, en Saintonge et en Guyenne, et, sous Charles VI, en 1381, 1383, 1385, il remporta encore sur les Anglais plusieurs victoires en Guyenne. En 1382, il commandait avec Clisson l'avant-garde de l'armée française qui écrasa les Flamands à Rosebecque. Il devint connétable en 1397, à la mort du comte d'Eu.

San Cesario di Lecce, bourg d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce]); 4.600 hab.

Sanche Ier, dit **Sancho Garcés**, roi de Navarre, mort en 926. Il était fils de Garcia Iñiguez, mort en 884, et succéda en 905 à son frère Fortun Garcés. Il étendit son territoire jusqu'à Tudela, et maria son fils, Garcia Sanchez, à doña Endregoto Galindez, héritière du comté d'Aragon, préparant ainsi la réunion des deux Etats. En 920, Saoche, menacé par une invasion musulmane, s'allia au roi de Léon, Ordoño III; mais les armées chrétiennes subirent une défaite complète à Valjunquera. Les musulmans pénétrèrent jusqu'en France et subirent, au retour, une défaite partielle à Roncevaux. Une nouvelle expédition sarrasine arriva, en 924, jusqu'en vue de Pampelune, mais ne put l'emporter.

Sanche II ou **Sancho Garcés Abarca**, roi de Navarre de 970 à 994. Il lutta contre les musulmans, et favorisa les monastères; il avait épousé doña Urraca Fernandez et en eut trois fils : Garcia, qui lui succéda en Navarre; Ramiro, mort en 992, et Gonzalo, qui hérita de l'Aragon, avec le titre de roi, sous la suzeraineté de son frère.

Sanche III ou **Sancho Garcés el Mayor**, roi de Navarre de 1000 à 1035. Il sut mettre à profit l'affaiblissement de la puissance musulmane, après la mort du hadjob Almanzor (1008). Il étendit ses frontières vers le Sud, et prépara son intervention dans les affaires de l'Espagne chrétienne en répudiant doña Sancha, sa première femme, pour épouser une fille ou une sœur du comte de Castille, Sancho Garcés. A la mort du comte, son fils, Garcia Sanchez, lui succéda (1022); mais, Garcia ayant été assassiné par les fils du comte Vela d'Alava (1028), Sancho el Mayor conquit tous les Etats castillans. Il s'attaqua ensuite au roi de Léon, Bermudo III. Des prélats intervinrent et ménagèrent la paix entre les deux princes, le fils aîné de Sancho épousant la fille de Bermudo. Mais bientôt la guerre reprit et Sanche conquit tout le Léon, ne laissant à Bermudo que le royaume de Galice. Il prit alors le titre de roi des Espagnes; mais il déchira par son testament l'unité espagnole qu'il avait fondée. Son fils Garcia eut la Navarre et les Vascongades, Fernando eut la Castille, Gonzalo le Sobrarbe, et Ramiro, le fils de l'épouse répudiée, eut le royaume d'Aragon.

Sanche IV ou **Sancho el Noble, el de Peñalen**, roi de Navarre de 1054 à 1076. Il succéda à son père Garcia, tué à la bataille d'Atapuerca. Il eut à soutenir une guerre contre le roi de Castille, Sancho Fernandez, et le vainquit à la journée du Campo de la Verdad. Il guerroya également contre le roi more de Saragosse, et mourut assassiné par son frère Ramiro. Les Navarrais ne voulurent pas reconnaître l'assassin comme roi et donnèrent la couronne à don Sancho Ramirez, roi d'Aragon.

Sanche V ou **Sancho Ramirez**, fils de don Ramiro, roi d'Aragon. Il régna en Aragon depuis 1063, et continua la guerre entreprise par son père contre les Moros. Appelé, en 1076, à recueillir l'héritage de son cousin Sancho IV, roi de Navarre, il reprit, en 1080, ses guerres contre le roi de Saragosse. En 1089, il signa une trêve avec le roi more de Huesca. Les célèbres Cortès de Huarte, tenues sous son règne (1090), commencèrent à mettre un peu d'ordre dans la législation navarraise. Menacé par une coalition du roi de Castille avec les rois mores de Saragosse et de Huesca, Sanche V mit le siège devant Huesca et périt sous les murs de la place, tué d'un coup de flèche (1094).

Sanche VI ou **Sancho el Sabio**, roi de Navarre de 1150 à 1194. Il était encore très jeune quand il succéda à son père, Garcia Ramirez, mort d'une chute de cheval, et épousa une fille de l'empereur Alphonse VII : par ce mariage, la Navarre échappa au danger d'une conquête castillane. Il eut d'abord à se défendre contre les prétentions de l'empereur de Castille Alphonse VII et du comte de Barcelone. Il introduisit en Navarre le principe de l'indissolubilité du mariage contracté devant l'Eglise; il essaya également de réglementer le duel judiciaire. En 1173, la guerre éclata de nouveau entre l'Aragon et la Navarre, et se compliqua, en 1175, d'une intervention armée du roi de Castille. Un arrangement conclu en 1180 assura dix ans de trêve à la Navarre et, quand la guerre fut sur le point de reprendre en 1190, l'alliance de la Navarre et de l'Aragon arrêta les prétentions du Castillan.

Sanche VII ou **Sancho el Fuerte**, roi de Navarre de 1194 à 1234. Il faisait la guerre au roi de France, avec son beau-frère, le roi Richard d'Angleterre, quand la nouvelle de son avènement lui parvint. Hésitant entre l'idée de combattre les Mores ou de s'allier avec eux, il tint une conduite si louche que le roi de Castille le dénonça au pape comme allié des infidèles. En 1199, il passa en Afrique pour épouser la fille de l'émir Abou Yacoub et guerroya trois ans au service des Almoravides, sans pouvoir obtenir la main de la princesse musulmane. Quand il rentra dans ses Etats (1203), il avait perdu l'Alava et le Guipuscoa, conquis par le roi de Castille pendant son absence. Il ne figura pas moins avec honneur à la bataille de Tolosa (1212), où les rois chrétiens vainquirent les Mores. Enfin il acheva la reconquête directe du premier roi de Navarre.

Sanche Ier, roi de Castille de 1028 à 1063. C'est le même que Sanche III, roi de Navarre. V. Sanche III.

Sanche II ou **Sancho el Fuerte**, roi de Castille de 1065 à 1072. Il détrôna successivement ses frères, Alphonse, roi de Léon, et Garcia, roi de Galice; mais Alphonse, s'étant échappé, à la demander asile au roi more de Tolède et Garcia au roi de Séville. Sanche II reprit la ville de Zamora à sa sœur Elvire; il allait enlever Toro à sa sœur Urraca et réunir entre ses mains tous les Etats de son père, quand il fut tué sous les murs de la ville par le traître Bellido Dolfos.

Sanche III, roi de Castille de 1157 à 1158. Il eut à lutter successivement contre les rois de Léon, de Navarre et d'Aragon, et mourut au moment où il allait envahir la Navarre avec le concours de l'Aragon.

Sanche IV, dit **le Brave**, roi de Castille, né en 1258, mort en 1295. Il était second fils d'Alphonse X; mais son frère aîné, D. Fernando de la Cerda, étant mort en 1275, il avait, par sa bravoure, sauvé la Castille d'une invasion musulmane. Il se montra cruel et inhabile. Il fit tuer Lope Diaz de Haro en pleines Cortès, eut à lutter contre son frère D. Juan et ne put s'emparer d'Algésiras sur les Mores.

Sanche Ier, dit **le Gros**, roi de Léon et des Asturies (955-967). Dès 950, on le voit lutter pour la couronne contre son frère Ordoño III. Seul roi en 955, à la mort de son frère, il fut détrôné bientôt par les nobles. Réfugié à Pampelune, il entra en relations avec le calife Abderame III, et obtint l'appui des musulmans pour reconquérir son royaume. Une fois rétabli, il se refusa à accomplir les promesses faites aux infidèles et mourut empoisonné par le comte Gonzalo.

Sanche Ier, roi de Portugal, né en 1154, mort en 1211. Il succéda en 1185 à son père, Alphonse Ier Henriquez. Il conquit en 1189 la ville de Silves, capitale des Algarves; mais les Mores la reprirent en 1191 et il ne put la reconvrer qu'en 1197. Il mérita le surnom de *Laboureur* et de *Fondateur* par les encouragements qu'il sut donner à l'agriculture et par les établissements d'utilité qu'il créa.

Sanche II, dit **Capel**, roi de Portugal, né en 1208, mort en 1248. Monté sur le trône en 1223, il montra tout d'abord une grande sagesse, fit la guerre aux Mores et mérita l'estime de saint Ferdinand, roi de Castille. Mais son mariage avec Doña Mencia, fille de Lope Diaz de Haro, fut mal vu des grands, qui obtinrent du pape Innocent IV sa déposition (1245). L'archevêque de Braga s'empara de la reine et la mit en prison; Sanche passa en Castille. Il en revint en 1247 à la tête d'une armée castillane; la crainte de l'excommunication lancée contre lui et ses lieutenants arrêta ses succès et il alla mourir à Tolède.

Sancheville, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 26 kilom. de Châteaudun, dans la plaine de Beauce; 1.006 hab.

Sanchez (Alonso), fils naturel de Denis, roi de Portugal, né en 1286. Il vécut à la cour de son père, qui en fit son premier ministre. Une pareille faveur excita la jalousie du prince héritier, D. Alphonse, qui n'hésita pas à faire la guerre à son père pour obtenir la disgrâce du bâtard. Devenu roi, il le poursuivit de sa haine jusqu'au jour où la reine Isabelle d'Aragon le réconcilia avec son frère. Alonso Sanchez avait composé de petits poèmes.

Sanchez de Huelva (Alonso), nom attribué par un certain nombre d'auteurs du XVIIe siècle à un pilote espagnol du XVe siècle, originaire de Huelva, qui, entraîné vers l'Ouest par les vents, aurait découvert les Antilles avant Christophe Colomb et serait mort à Madère vers 1484. Revenu à grand peine dans cette île après avoir atterri à l'une des Antilles (peut-être à Hispaniola), il aurait été recueilli par Colomb, dont il était l'ami, et à qui il aurait fourni par écrit toutes les indications nécessaires sur la situation de l'île qu'il avait découverte et sur le chemin à suivre pour y aller. Cette histoire, racontée dès le XVIe siècle par Las Casas, Oviédo et Gomara, puis par Garcilasso de La Véga, a été jusqu'à présent tenue par presque tous les historiens de Colomb pour une légende, elle n'est cependant nullement invraisemblable et peut être vraie. Dès lors, le véritable initiateur de la découverte du nouveau monde serait un pauvre marin espagnol (ou portugais, ou basque, selon certains auteurs) qui mourut obscurément, sans même, peut-être, laisser son nom à la postérité.

Sanchez (Francesco), dit **Sanctius**, grammairien espagnol, né à Las Brozas (Estrémadure) en 1523, mort à Salamanque en 1601. Il enseigna le grec et la rhétorique à l'université de Salamanque et publia plusieurs ouvrages classiques, dont le plus connu est sa *Minerva, sive De causis latinæ linguæ commentarius* (1587). Il définit avec précision et expose les faits avec beaucoup de clarté, mais il manque de sens historique et abuse de l'ellipse (selon lui *eo Romam = eo ad urbem Romam*).

Sanchez (don Francisco), philosophe et médecin espagnol, né à Tuy, sur les frontières du Portugal, vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1632. Il étudia à Bordeaux, voyagea en Italie et alla étudier la médecine à Montpellier. Il professa longtemps la philosophie et la médecine à Toulouse. Ses œuvres ont été publiées à Toulouse en 1636, sous le titre : *Opera medica*.

Sanchez (Thomas), casuiste de la compagnie de Jésus, né à Cordoue en 1550, mort à Grenade en 1610. Issu d'une ancienne et noble famille, il se fit jésuite à seize ans. Il enseigna la théologie morale et dirigea le noviciat de Grenade. Son traité latin *Sur le sacrement du mariage* (1602), destiné aux confesseurs, fut déféré à l'Inquisition, mais aucune condamnation ne put être prononcée contre cet ouvrage. Le P. Sanchez a également composé, en latin : une *Explication du Décalogue* (1613); un *Traité de la justice et du droit* (1613), et plusieurs opuscules de morale. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Venise (1740). Pascal le cite dans les VIIe et IXe *Provinciales*.

SAN CELSO NUEVO, [illegible]

SAN CELSO VIEJO, [illegible]

SAN CHRISTOPHE ou SAN CRISTOBAL, [illegible]

SANCHO PANSA, [illegible]

SAN CIPPIRELLO, [illegible]

SAN CIPRIANO d'Aversa, [illegible]

SAN CIPRIANO de Viñas, [illegible]

SAN CIPRIANO Picentino, [illegible]

SANCIR, [illegible]

SAN SIRO, [illegible]

SANCKA, SANKHA, SHANKH et CHANK n. m. [illegible]

SAN CLEMENTE, [illegible]

SAN CLEMENTE, [illegible]

SANCOINS, [illegible]

SAN COLOMBANO al Lambro, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), sur la pente d'une colline de [illegible]

SAN COLOMBANO Certenoli, comm. d'Italie (Ligurie, prov. de Gênes), [illegible] hab.

SAN COSME, [illegible]

SAN COSTANZO, [illegible]

SAN CRISTOBAL, [illegible]

SAN CRISTOBAL, [illegible]

SAN CRISTOBAL, [illegible]

SAN CRISTOBAL, [illegible]

SAN CRISTOBAL de la Barranca, [illegible]

SAN CRISTOBAL las Casas, [illegible]

SAN CRISTOBAL, SAN CHRISTOVAL ou BAURA, [illegible]

SANCROFT, [illegible]

SANCTA SIMPLICITAS (*O sainte simplicité !*), mots [illegible]

SANCTIFIANT, ANTE [illegible]

SANCTIFICATEUR, TRICE [illegible]

SANCTIFICATION [illegible]

SANCTIFIER (lat. *sanctificare*; de *sanctus*, saint, et *facere*, faire). [illegible]

— Sanctifier qqn, qqch, Le rendre saint, mettre en état de grâce. *La grâce nous* SANCTIFIE.

— Mettre dans la voie du salut. *Par lui qui* SANCTIFIE *nous par son exemple.*

— Rendre conforme à la loi divine : SANCTIFIER *sa vie.*

— Rendre sacré, vénérable : *Notre Sauveur* SANCTIFIA *les eaux du Jourdain.* (Boss.)

— Rendre comme saint : *Que votre nom soit* SANCTIFIÉ. (Mass.)

— Célébrer suivant les rites religieux : SANCTIFIER *le jour du dimanche.*

— Sanctifier ses vœux : *Le Parlement* SANCTIFIAIT *tout ce que nous avions fait.* (Retz.)

Se sanctifier, v. pr. Être sanctifié. Faire son salut.

SANCTION (*kssion* — du lat. *sanctio*) n. f. Acte souverain par lequel on donne à une loi la force exécutoire.

— Par ext. Confirmation, approbation considérée comme nécessaire : *Certains mots, qui auraient fort utiles, n'ont pas reçu la* SANCTION *de l'usage.*

Peine ou récompense qui empêche ou punit la violation et assure l'exécution : *Un contrat privé de* SANCTION *n'est bon que pour les sots.* (Calius.)

Fig. *Pragmatique sanction.* V. PRAGMATIQUE.

ENCYCL. Philos. Pour qu'une loi reçoive son effet, il faut qu'elle soit garantie, sanctionnée par des pénalités. La *sanction* pénale n'atteint que les actions intéressant la société entière. Les actions qui ressortissent à la vie individuelle ou purement morale ne peuvent évidemment être l'objet d'une pareille sanction. Ici interviennent : la sanction naturelle, bien imparfaite et souvent décevante, ceux qui ont contrevenu à la loi morale n'étant pas toujours punis dans le cours de leur fortune; la sanction de l'opinion publique, sujette aux mêmes imperfections; la sanction intérieure ou de la conscience morale, toujours juste dans la nature de ses jugements, mais variable suivant la sensibilité de chacun. Des philosophes ont pensé que ces sanctions étaient étrangères à la morale proprement dite et que, suivant eux, la vertu trouvait en elle-même sa propre récompense. D'autres, plus hardis, mais animés des sentiments de la moralité la plus élevée, ont tenté de poser les bases d'une morale sans sanction, et même sans obligation. D'autres enfin ont pensé qu'aux sanctions toutes relatives que nous avons énumérées devait s'ajouter une sanction suprême, élictée par la Divinité. C'est ainsi que Kant, après avoir détruit tout espoir de connaissance absolue, rétablit, pour expliquer le caractère absolu de la loi morale, tout l'édifice qu'il avait renversé : Dieu redevient l'ordonnateur et le garant de toute sanction morale.

SANCTIONNATEUR (*ksi-o-na*) adj. Qui sanctionne : *Pouvoir* SANCTIONNATEUR. (J. officiel.)

SANCTIONNER (*ksi-o-né* — de *sanction*) v. a. Donner la sanction à : SANCTIONNER *une loi.*

Approuver : SANCTIONNER *les décisions d'un mandataire.* Être la confirmation de : *Tant que l'exemple ne* SANCTIONNERA *pas la leçon, celle-ci restera sans effet.*

SANCTISSIME (*kti-sim'* — du lat. *sanctissimus*) adj. Très saint.

SANCTORIUS (ital. *Santorio*), médecin italien, né à Capo-d'Istria en 1561, mort à Venise en 1636. Il professa pendant treize années à Padoue et composa de nombreux ouvrages; entre autres, le célèbre *Ars de statica medicina*, où est exposée la première bonne étude expérimentale de la transpiration. Tous ses ouvrages ont été réunis sous le titre de *Opera omnia* (1660).

SANCTUAIRE (*ktu-èr* — du lat. *sanctuarium*; de *sanctus*, saint). [illegible]



Sanctuaire (XIVe s.).

— Fig. [illegible]

— Prov. : **Il ne faut pas essayer de pénétrer dans le sanctuaire**, Il ne faut pas tenter de s'initier aux secrets, aux affaires intimes des autres.

SANCTUM SANCTORUM (*tom'. rom'* — le *saint des saints*), sanctuaire du temple de Jérusalem. (Dans l'application, ce nom se donne, le plus souvent par plaisanterie, à tout endroit retiré, à tout sanctuaire fermé aux profanes.)

SANCTUS (*ktuss* — mot lat., signif. *saint*) n. m. Liturg. Partie de la messe qui se trouve entre la préface et le canon et où l'on chante le mot *sanctus* trois fois répété.

Loc. fam. : *Je l'attends au Sanctus*, Je l'attends au véritable point de difficulté.

Musiq. Chant composé sur les paroles du *Sanctus.*

— ENCYCL. Musiq. Le *Sanctus* existait dès les premiers temps du christianisme. Dès le VIe siècle, le pape Sixte Ier ordonna que le peuple chanterait le *Sanctus* simultanément et de concert avec le prêtre. Lorsque l'on commença à donner à cette partie de la messe un chant différent de celui de la préface, le prêtre prit l'habitude de le réciter tout bas; mais il attendait, pour commencer le canon, que le chant fût terminé.

Dans les messes en musique, le *Sanctus* trouve place, naturellement, entre le *Credo* et l'*Agnus Dei.*

SANCUS (appelé aussi **Semo** et **Fidius**), dieu romain qui présidait aux serments. Il avait un temple sur le Quirinal; sa fête était célébrée en juin.

SANCY (PUY DE), montagne d'Auvergne (Puy-de-Dôme), culminant du massif du Mont-Dore, en même temps que de la France centrale (1.886 m.). Avec d'autres puys voisins, il représente le reste d'un antique et immense volcan. La Dordogne y prend sa source.

SANCY (Nicolas HARLAY de), magistrat, diplomate et capitaine français, issu de la branche cadette de la maison de Harlay, né en 1546, mort à Paris en 1629. D'abord conseiller au parlement de Paris, puis maître des requêtes (1573), ambassadeur en Suisse de 1575 à 1582, il resta fidèle à la cause royale pendant la Ligue et fut chargé d'aller recruter des mercenaires suisses en 1589. Il revint à leur tête pour soutenir Henri IV, et, pour venir en aide au roi, il n'hésita pas à mettre en gage chez des juifs de Metz un superbe diamant connu sous le nom de *Sancy.* Henri IV le nomma surintendant des finances et des bâtiments (1595), premier maître d'hôtel, ambassadeur en Allemagne, puis en Angleterre, colonel général des Suisses (1596), lieutenant général en Bourgogne et chevalier de l'ordre. L'inimitié de Gabrielle d'Estrées lui fit perdre la surintendance des finances en 1597; il reprit alors l'épée, assista, à la tête des Suisses, au siège d'Amiens en 1597, puis fit la campagne de Savoie en 1600. A partir de 1605, il vécut dans la retraite.

Sancy (le), fameux diamant qui figura parmi les joyaux de la couronne de France. Apporté des Indes orientales en Europe vers le XVe siècle, il appartint à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, fut trouvé sur le champ de bataille de Morat (1476), acquis par Antoine, roi de Portugal (1489), qui le céda pour 100.000 livres à Harlay de Sancy. De la famille de Sancy, dont il prit le nom, il passa à Jacques Ier, roi d'Angleterre (1604), à Mazarin (1657), à Louis XIV et à ses descendants, à Napoléon Ier, à Louis XVIII, à la duchesse de Berry et fut acheté 625.000 francs par la famille Demidoff. D'une très belle eau, il pèse 53 carats 6/16.

SANCY (Achille-Harlay de), diplomate et prélat français, fils du précédent, né en 1581, mort en 1616. Il étudia la théologie et devint évêque de Lavaur, mais, à partir de 1601, il suivit la carrière militaire. Après avoir fait campagne en Italie et en Allemagne, il fut nommé ambassadeur à Constantinople en 1610; il commit de telles exactions que le sultan lui fit donner la bastonnade, ce qui l'obligea d'ailleurs à faire des excuses à la France en 1619. A son retour, Sancy entra dans la congrégation de l'Oratoire et s'attacha à la fortune de Richelieu. En 1626, il accompagna Bassompierre dans son ambassade en Angleterre, mais Charles Ier le fit rappeler à cause de son zèle catholique. Il quitta l'Oratoire en 1631 et fut nommé, la même année, évêque de Saint-Malo. En 1635, il présida les États de Bretagne. Tout en s'occupant de l'administration de son diocèse, il cultiva avec zèle les sciences et acquit de nombreux manuscrits orientaux, qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. On a de lui : *Discours d'un vieux courtisan désintéressé sur la lettre que la reine mère a écrite à Sa Majesté après être sortie du royaume* (1631); *Réponse au libelle intitulé* « Très humble, très véridique et très importante remontrance au roi » (1632).

SAND (Charles-Louis), patriote allemand, né en 1795 à Wunsiedel, décapité à Mannheim en 1820. Il étudia à partir de 1814 la théologie à Tubingue. Ayant appris le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il s'engagea comme volontaire dans l'armée bavaroise, mais trop tard pour prendre part aux combats. Il quitta l'armée en 1815, et fréquenta ensuite l'université d'Erlangen où il fonda une association d'étudiants. En 1817, il se rendit à Iéna. Plein d'amour pour sa patrie et pour la liberté, il forma le projet de tuer Kotzebue, devenu l'agent de la Russie et traître à sa patrie. S'étant rendu à Mannheim, il se présenta à la demeure de Kotzebue et le frappa d'un coup de poignard au cœur. Kotzebue tomba mort. Sand se frappa lui-même deux fois, mais ses blessures n'étaient pas mortelles. Condamné à mort, il fut décapité à Heidelberg, à l'endroit encore appelé *Sands Himmelfahrtswiese* (prairie de l'ascension au ciel de Sand).

SAND (Amandine-Lucie-Aurore DUPIN, baronne DUDEVANT, dite **George**), romancière française, née à Paris en 1804, morte à Nohant (Indre) en 1876. Son père, Maurice Dupin, était un officier, fils du fermier général Dupin de Francueil et d'une fille naturelle du maréchal Maurice de Saxe. Il mourut en 1808, en Espagne. Aurore fut élevée jusqu'à l'âge de treize ans dans le Berry, à Nohant, dans le château de l'aïeule. De 1817 à 1820, elle fut mise au couvent des Dames anglaises à Paris, où elle s'ennuya. De retour à Nohant, elle donna libre carrière aux aspirations de son cœur vers la nature, elle lut les philosophes et les poètes, et s'enivra de Rousseau. Sa grand'mère étant morte, elle épousa sans amour en 1822 le baron Dudevant, dont elle se sépara de fait en 1831, puis légalement en 1836. Elle en avait eu deux enfants : Maurice Sand et Solange (plus tard Mme Clésinger).

A Paris, où elle s'était rendue pour gagner sa vie, Henri de Latouche la fit entrer au « Figaro », où elle ne réussit

pas; son compatrioto, Jules Sandeau, lui révéla sa vraie vocation, qui était le roman : ensemble ils firent *Rose et Blanche* (1831). Désormais, elle s'appela George Sand : George d'un nom berrichon, Sand du nom de son ami. Elle publia toute une suite de romans, qui eurent un très grand succès : *Indiana* (1832); *Valentine* (1832); *Lélia* (1833); *André* (1834); *Léone Léoni* (1834); *Jacques* (1834); *Mauprat* (1836); *la Dernière Aldini* (1837); etc. Dans cette première période, purement romantique, elle est tout au lyrisme personnel, à la poursuite d'un idéal chimérique; elle prône la révolte de la nature contre les injustices sociales. Ses héros et ses héroïnes sont tous des êtres mélancoliques et brisés, placés dans des situations follement romanesques. Elle-même traverse une crise analogue : durant l'hiver 1833-1834, elle accomplit avec Alfred de Musset ce fameux voyage de Venise, qui devait laisser au cœur du poète une si cruelle blessure. Elle a mis des échos de cette aventure dans le *Secrétaire intime* (1834), les *Lettres d'un voyageur* (1834), enfin dans *Elle et lui* (1859).



George Sand.

Pendant la période qui suit (1836-1848), elle prend goût au roman à thèse, elle subit l'influence des penseurs et des rêveurs du temps : de Barbès, de Lamennais, de Pierre Leroux, de Jean Reynaud; elle est en même temps l'amie de Sainte-Beuve, de Mickiewicz, du peintre Delacroix, du musicien Chopin; elle écrit des romans socialistes et humanitaires : *Spiridion* (1838); *les Sept cordes de la lyre* (1840); *le Compagnon du tour de France* (1840); *Consuelo* (1842); *la Comtesse de Rudolstadt* (1843); *le Meunier d'Angibault* (1845); *le Péché de M. Antoine* (1847); etc. Mais, au travers même des symboles les plus décevants, on retrouve dans beaucoup de ces œuvres les plus belles qualités d'imagination de l'auteur, et parfois des tableaux restiques d'une senteur et d'un charme pénétrants. C'est à cette dernière inspiration qu'elle dut ses plus purs chefs-d'œuvre. Dès 1844, elle avait donné *Jeanne*; en plein socialisme, elle donne ces délicieuses idylles champêtres : *François le Champi, la Mare au Diable, la Petite Fadette* (1846-1848), et un peu plus tard *les Maîtres sonneurs* (1853).

La révolution de 1848 la jetto un instant dans la politique active : elle rédige deux *Lettres au peuple*, la préface des *Bulletins de la République*. Mais, ce moment d'effervescence passé, elle revient à la littérature. Son génie est mûri et épanoui. Elle raconte alors avec tendresse son romanesque passé : *Histoire de ma vie* (1854). Elle donne à la « Revue des Deux Mondes », où avaient déjà paru presque tous ses romans, une longue suite d'œuvres, où elle raconte des histoires d'amour, très pures, délicatement nuancées et situées dans les plus beaux paysages : *le Marquis de Villemer* (1860); *Jean de La Roche* (1861); *Valvèdre* (1861); *les Beaux Messieurs de Boisdoré* (1858); *la Confession d'une jeune fille* (1865); *Mlle de Merquem* (1868); *Mlle de La Quintinie* (1868); *Pierre qui roule...* (1869), etc., et tant d'autres œuvres charmantes : *Montrevêche* (1855); *l'Homme de Neige* (1859); *la Famille Germandre* (1861); *Monsieur Sylvestre* (1866); *Cadio* (1868); *Flavie*; etc., et *les Légendes rustiques*; *les Impressions et souvenirs*; *les Contes d'une grand'mère*; etc., sortis de son inlassable plume. Ses premiers essais au théâtre, *Cosima* et *Le roi attend*, n'avaient pas été heureux; mais *François le Champi, Claudie, le Pressoir, le Mariage de Victorine, Mauprat, les Beaux Messieurs de Boisdoré, le Marquis de Villemer, les Don Juan de village*, etc., pièces tirées pour la plupart de romans déjà parus et auxquelles certaines collaborations vinrent parfois donner le dernier lustre, conquirent les suffrages du public.

A Nohant, elle installait un théâtre de marionnettes pour ses enfants et petits-enfants; elle imaginait à cet effet des saynettes (*théâtre de Nohant*), elle habillait des poupées. C'est ainsi que la « bonne dame de Nohant », sereine, maternelle, vénérée pour sa gloire et pour sa bonté, termina sa laborieuse vie « d'homme de lettres ».

Son œuvre comprend plus de cent volumes et s'est augmentée d'une curieuse *Correspondance* (1882-1884), à laquelle sont venues s'ajouter en ces derniers temps des *Lettres à Alfred de Musset*, publiées par Rocheblave (1897).

George Sand est un des plus grands romanciers français. En elle, tout est roman et pur roman. Elle a possédé, plus qu'aucun autre écrivain, la qualité essentielle, l'imagination. Sa psychologie n'est point très profonde, mais elle est intelligente et fine. Son art est très grand, sous les dehors d'une facilité inquiétante et d'une prolixité toute féminine, et cet art est purement naturel. En elle s'incarne tout ce qu'il y a de profondément humain, de généreux, de tendre, de poétique et aussi d'un peu décevant dans le roman français issu de Rousseau et balloté à travers les agitations et les aspirations un peu confuses de la première moitié du XIXe siècle.

— BIBLIOGR. : Caro, *George Sand* (1887); Faguet, *XIXe siècle* (1887); Michel Revon, *George Sand* (1896).

SAND (Maurice DUDEVANT, dit **Maurice**), fils de la précédente, né à Paris en 1823, mort à Nohant en 1889. Il a publié dans la « Revue des Deux Mondes » quelques romans et nouvelles, et il a exposé au Salon divers tableaux. Son meilleur ouvrage est une étude complète sur les divers types d'acteurs et de mimes de la comédie italienne, qu'il a illustrée de nombreux dessins : *Masques et bouffons* (1859). Nous citerons encore de lui : *Six mille lieues à toute vapeur* (1862); *Constant Chabrihad* (1864); *Raoul de La Chastre* (1865); *le Monde des papillons*, texte et dessins (1866); *le Coq aux cheveux d'or* (1867); *Miss Mary* (1868); *Mlle de Cérignan* (1874); *l'Augusta* (1873); *la Fille du Singe* (1886). Il a publié en outre un *Catalogue raisonné des lépidoptères du Berry et de l'Auvergne* (1880). Il a donné au théâtre : *les Don Juan de village* (1868), en collaboration avec G. Sand.

SANDAKAN, port de l'archipel malais, sur la côte nord-ouest de l'île de Bornéo, dans le territoire du North-Borneo britannique, au milieu d'une très vaste baie; 5.000 hab. Commerce de charbon, tabac, etc.

SANDAL n. m. Bot. Syn. de SANTAL.

SANDAL MAGNA, ville d'Angleterre (comté d'York (West-Riding), 8.000 hab. Aux environs, ruines de Sandal Castle, où se livra en 1460 la bataille de Wakefield.

SANDALE (du lat. *sandalium*, gr. *sandalion*; du persan *sandal, sandalak*, soulier, semelle) n. f. Chaussure qui ne couvre que le dessous du pied.

— *Secouer la poussière de ses sandales*, S'éloigner avec indignation et sans esprit de retour; manifester qu'on ne veut rien emporter, pas même de la poussière, du pays ou du lieu que l'on quitte. Locution empruntée à l'Évangile.)

— Bot. Nom vulgaire de la crépidule.

— Ésér. Soulier qui n'a qu'une demi-empeigne, avec une forte semelle, et que l'on chausse pour faire un assaut.

— Musiq. Petite plaque de bois sur laquelle on appuie le pied pour faire mouvoir un soufflet d'orgue.

— ALLUS. HIST. : **Sandales d'Empédocle**. On assure qu'il se précipita dans la bouche brûlante de l'Etna, afin que, ne retrouvant aucun vestige de son corps, ses contemporains le crussent remonté au ciel. Mais le perfide volcan, après avoir dévoré Empédocle, respecta ses sandales et les revomit intactes, comme pour révéler la supercherie d'un orgueilleux suicide.

— ENCYCL. Mœurs et cost. Chez les Grecs et les Romains, la *sandale* fut surtout réservée aux femmes. Elle consistait en une semelle munie d'une empeigne qui couvrait les doigts et la partie antérieure du pied, mais laissait le cou-de-pied à découvert, et qui était souvent reliée au pied par des bandelettes. Dans certaines chaussures de ce genre, un quartier protégeait le talon. Les sandales

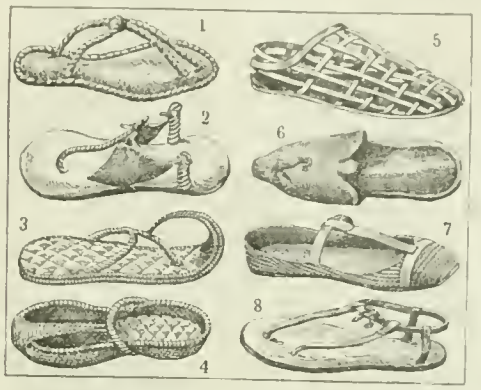

Sandales : 1 à 4, Egyptiennes; 5, Grecque; 6, Du IXe siècle; 7, Du XIIe siècle; 8, Ecclésiastique du XIIe siècle.

étaient souvent très luxueuses, avec des bandelettes richement ornées, des empeignes de soie ou d'autres étoffes précieuses. La sandale proprement dite différait de la *solea*, simple semelle placée sous la plante du pied et retenue par des cordons, et du *calceolus*, brodequin qui montait jusqu'à la cheville. Des esclaves spéciales (*sandaligerulæ*) portaient les pantoufles de cérémonie de leurs maîtresses, quand celles-ci sortaient.

Dans les premiers siècles du christianisme, les prêtres chaussèrent des sandales pour célébrer les cérémonies sacrées. Plus tard, elles furent réservées aux évêques; mais, recouvrant en partie le pied, ce sont plutôt des mules que des sandales. Les religieux de certains ordres (les capucins par exemple) portent de véritables sandales, consistant en une simple semelle de cuir, liée avec des courroies ou des boucles par-dessus le haut du pied, qui est presque entièrement à nu. Les *socques* des récollets ne diffèrent des sandales des capucins que par leurs semelles de bois.

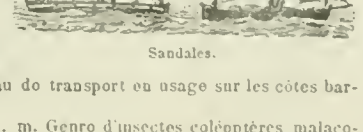

Sandales.

SANDALE (du turc *sandal*) n. f. Mar. Sorte de bateau de transport en usage sur les côtes barbaresques.

SANDALE n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, de la famille des rhipidocérides, répandus dans l'Afrique australe et le nouveau monde.

SANDALIER (*li-é*), **IÈRE** n. Personne qui fait des sandales.

SANDALINE n. f. Archéol. Tissu de soie, de qualité inférieure et de fabrication vénitienne. (Les sandalines, ou mieux *cendalines*, étaient des espèces de foulards, faits de bourre de soie, et teints en rouge. Aux XVIIe et XVIIIe s., ces soieries s'exportaient d'Italie en Espagne, à destination des Antilles.)

SAN DAMIANO d'Asti, comm. d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie); 8.500 hab. Vignoble. Eglise et palais des XIIIe et XIVe siècles.

SAN DAMIANO Macra, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Cuneo), dans les Alpes, 2.700 hab. Vignobles.

SAN DANIELE del Friuli, ville d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine); 5.760 hab. Ch.-l. de district. Jambons, brioneteries, soieries. Vieil hôtel de ville. Victoire de Masséna sur les Autrichiens, le 16 mars 1797.

SANDAPILAIRE (*lèr'* — rad. *sandapile*) n. m. Antiq. rom. Nom des serviteurs des officiers mortuaires, qui portaient en terre les morts enfermés dans un cercueil. (Ils étaient coiffés d'un bonnet de laine blanche.

SANDAPILE (lat. *sandapila*) n. f. Antiq. rom. Espèce de civière dans laquelle on portait les cadavres des esclaves et des pauvres jusqu'au lieu de la sépulture.

— ENCYCL. Le corps des pauvres était enlevé trois jours après le décès. Le sandapilaire le couvrait d'une toge, qu'il lui enlevait après le transport et le plaçait dans le coffre appelé *sandapile*. Puis on le jetait dans quelque champ réservé à cet effet, comme les Esquilies que Mécène transforma en jardins somptueux. Là, le mort restait exposé à l'air libre ou au fond de quelque citerne, sans qu'on le recouvrit même d'un peu de terre. On ne brûlait ces cadavres que dans le cas d'épidémie.

SANDARACINE (*sin'*) n. f. Ch. m. Resine pulvérulente et insoluble dans l'alcool, que contient la sandaraque.

SANDARAQUE (*rak'* — du lat. *sandaraca*; gr. *sandarakè*, même sens) n. f. Gomme résineuse extraite d'une espèce de thuya, et que l'on emploie surtout à préparer des vernis, à dépolir la toile à calquer et à glacer le papier que l'on veut empêcher de boire.

— Nom donné improprement au réalgar.

SANDARBAND ou **SUNDERBAN**, région méridionale de l'Indo-orientale, dans les districts des 24 Pargannas, de Khoulna et de Backergandj, traversée par un dédale de bras de mer, compris dans le delta du Gange, entre le Bara Talla, bras est de l'Hougly, et le Bara Mantressar, son bras ouest, et l'océan Indien; 19.500 kilom. carr. environ; dédale d'îles alluviales de toutes formes, couvertes de marais et de forêts. Propriété du gouvernement, qui en entretient avec soin les forêts. Les indigènes, peu nombreux, vivent de chasse et de pêche. Pas de ville; quelques marchés sur la lisière nord.

SANDASTRE n. m. Pierre précieuse de l'Inde et de l'Ethiopie, qui est marquée de taches dorées en forme d'étoiles, lesquelles paraissent être des coupes transversales d'encrines pyriteuses. On dit aussi SANDASTROS.

SANDAY, île d'Ecosse, archipel des Orcades. Longue de 21 kilom., elle est complètement plate, très découpée et se compose d'une masse centrale, de laquelle se détachent plusieurs presqu'îles; 2.500 hab.

SANDBACH, ville d'Angleterre, comté de Chester, sur le canal du Trent à la Mersey; 11.000 hab. Exploitation de salines. Usines de produits chimiques.

SANDBERGER (Adolphe), musicographe allemand, né à Wurtzbourg en 1864. Conservateur à la Bibliothèque royale et, plus tard, privatdocent d'histoire de la musique à l'Université, il a publié des chœurs, plusieurs recueils de *lieder*, divers morceaux de piano, et il a fait représenter à Gotha, en 1896, un opéra intitulé : *le Cavalier Ludwig*. Comme écrivain sur la musique, on connaît de lui : *la Vie et les Œuvres du poète musicien Peter Cornelius* (1887), et surtout : *Contribution à l'histoire de la chapelle de la cour de Bavière sous Orlando de Lassus* (1893-1895).

SANDBERGÉRIE (*bèr'-jé-rî*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des cérithidés, fossiles dans le tertiaire. L'espèce type est la *sandbergeria communis*, de l'éocène parisien.)

SANDBERGÉRITE (*bèr'-jé*) n. f. Substance minérale cuprifère, voisine de la tennantite.

SANDEAU (Léonard-Sylvain-Jules), romancier et auteur dramatique français, né à Aubusson en 1811, mort à Paris en 1883. Fils d'un employé aux droits réunis, il fut envoyé à Paris pour y suivre les cours de l'Ecole de droit. Pendant les vacances, il visita le château de Nohant et se lia avec la baronne Dudevant, celle qui devait s'appeler George Sand. En 1831, tous deux allèrent se fixer en la capitale, pour y tenter la fortune des lettres. Encouragés par Henri Latouche, rédacteur en chef du « Figaro », ils publièrent dans ce journal leur nouvelle : *Prima donna*, et leur roman de *Rose et Blanche* (1831), qui fut signé JULES SAND. Puis arriva, après deux années seulement, la séparation qui devait s'accomplir entre leurs existences et leurs talents.

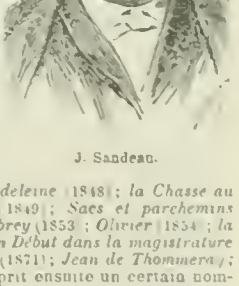

J. Sandeau.

En 1833, Jules Sandeau était parti pour l'Italie. De retour en France, quelques mois plus tard, il publia d'abord : *Madame de Sommerville* (1834); puis *les Revenants* (1836); *un Jour sans lendemain* (1836); *Marianna* (1839); *le Docteur Herbeau* (1841); *Mademoiselle de Kéroüan* (avec Arsène Houssaye) (1842); *Vaillance et Richard* (1843); *Fernand* (1844); *Catherine* (1845); *Valcreuse* (1846); *Mademoiselle de La Seiglière* (1848), son chef-d'œuvre; *Madeleine* (1848); *la Chasse au roman* (1849); *un Héritage* (1849); *Sacs et parchemins* (1851); *le Château de Montsabrey* (1853); *Olivier* (1854); *la Maison de Penarvan* (1858); *un Début dans la magistrature* (1862); *la Roche aux mouettes* (1871); *Jean de Thommeray*; *le Colonel Evrard* (1873). Il reprit ensuite un certain nombre de ces sujets romanesques pour les porter au théâtre, sous son nom seul, comme il en fut pour *Mademoiselle de La Seiglière* (1851), ou en compagnie de celui d'Emile Augier, comme dans la comédie célèbre : *le Gendre de Monsieur Poirier* (1854). Conservateur de la bibliothèque Mazarine (1853), bibliothécaire au palais de Saint-Cloud (1859), il était membre de l'Académie française depuis 1858.

La réputation de Jules Sandeau, fort distinguée, ne fut jamais bien éclatante. Il y a des parties excellentes en quelques-uns de ses ouvrages, qu'il avait élaborés tour à tour avec patience et scrupule. Leur caractère général est l'apologie du devoir opposé à la passion et toujours préféré. On trouve dans ses œuvres de jolies descriptions de paysages.

SANDEC, nom de deux villes d'Austro-Hongrie (Galicie) : la première, **Alt-Sandec**, au confluent du Poprad et du Dunajec (bassin de la Vistule), a 4.214 hab. et fabrique des cuirs; la seconde, **Neu-Sandec**, au confluent de la Kamienica, sur le Dunajec, a 12.800 hab.

SANDEFJORD, ville de la Norvège méridionale (prov. de Christiania), au fond du *Sandefjord*, s'ouvrant dans la mer du Nord; 4.500 hab. Eaux sulfureuses, bains de boue; bains de mer très fréquentés.

SANDEHERRED, bourg de la Norvège méridionale, à côté de Sandefjord, dont c'est en réalité un faubourg rural; 7.000 hab.

SANDEMANIAN n. m. Hist. relig. Disciple de Sandeman, sectaire protestant écossais.

— ENCYCL. On appelle *sandemaniens*, en Angleterre et en Amérique, les membres d'une communion protestante

San Demetrio Corrone, [illegible]

sanderling [illegible]

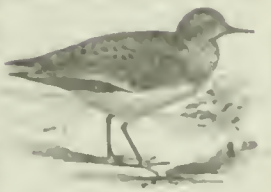

Sanders [illegible] amand, né et mort à [illegible] grande *Fiction* [illegible] Pays-Bas, [illegible] *De scriptoribus* [illegible] *Phrygia* [illegible] *Historia* [illegible]

Sanders [illegible] les [illegible] amand, né et mort à [illegible] grande *Fiction* [illegible] principal [illegible] *Critique* [illegible] *Dictionnaire* [illegible] de la [illegible] *Les synonymes allemands* [illegible] *Nouveau dictionnaire de la langue allemande* [illegible] *Histoire de la langue et de la littérature allemandes* [illegible] *Grammaire grec* [illegible] *Histoire de la littérature grecque moderne* [illegible]

Sandersleben [illegible] Allemagne [illegible] d'Anhalt [illegible] la Wipper [illegible] de la Saale, [illegible] Kœthen [illegible] Prusse [illegible]

Sanderson [illegible] Angleterre, né à [illegible] mort à [illegible] en [illegible] savant [illegible] fut employé par Rymer [illegible] *Fœdera*, [illegible] mort [illegible] des fondateurs de la [illegible] Levant en 1726 hôtes et de la [illegible] visite à la Roche [illegible] Orient [illegible] *Fasti* [illegible], on lui doit *Oriental Learning* [illegible] Wotton *Hist* 1734], etc.

Sanderson [illegible] chirurgien américain, né à San Francisco [illegible] Paris et [illegible] 3 [illegible] était [illegible] en France. Sa jeunesse, sa voix délicieuse [illegible] [illegible] [illegible]

Sandy, bourg d'Angleterre (comté de Bedford), sur l'Ivel, affluent de l'Ouse ; 2.660 hab.

Sandy Hook, promontoire de la côte Atlantique des Etats-Unis (New-Jersey), formé par le prolongement incessant, sous l'apport des flots, d'une longue flèche de sable partie de Long-Branch. Muni d'un phare et d'un débarcadère, le promontoire de Sandy Hook jalonne l'entrée de la baie de New-York.

Sané Jacques-Noël, baron), ingénieur français, surnommé **le Vauban de la marine**, né à Brest en 1751, mort en 1831. Entré à l'arsenal de Brest à l'âge de quinze ans, il devint successivement élève constructeur, élève ingénieur, sous-ingénieur et enfin ingénieur ordinaire. Sans s'occupa toute sa vie du perfectionnement des vaisseaux de guerre. La supériorité de ses modèles fut universellement reconnue ; les Anglais eux-mêmes les adoptèrent. Nommé, en 1793, directeur du port de Brest, il contribua à l'organisation de la première flotte de la République, qui prit la mer sous les ordres de Villaret-Joyeuse. En 1800, Bonaparte le fit entrer à l'Institut et lui donna l'inspection générale du génie maritime, place qu'il conserva jusqu'aux premières années de la Restauration.

San Enrique, bourg et centre administratif des Philippines (îles Visayas [île Negros]) ; 13.000 hab.

sanequin (*kin*) n. m. Archéol. Coton d'Asie Mineure, qui s'exportait en France sous Louis XIV et Louis XV.

San Fabian, ville des Philippines (île de Luçon [prov. de Pangasinan]), sur un tributaire du golfe de Lingayen ; 6.500 hab.

sanfédisme. Nom donné au mouvement de réaction qui se produisit en Italie et particulièrement dans l'Etat pontifical après les traités de 1815, principalement à l'avènement du pape Léon XII. Le *sanfédisme* avait pour but apparent la restauration du pouvoir absolu dans les Etats pontificaux et les petites principautés établis par les traités de Vienne sous la garantie de l'Autriche, qui favorisa de toutes ses forces l'expansion des sociétés sanfédistes ainsi appelées à combattre, par leurs propres moyens, les *carbonari*, partisans au contraire d'une Italie unifiée sous un régime libéral. La plus célèbre des associations sanfédistes fut la secte des *Calderari*, ou chaudronniers, fondée en Sicile par Canosa, pour lutter contre Murat, et qui après 1815, s'étendit dans le Sud de l'Italie.

San Fele, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]) ; 9.700 hab. Vieux château qui servit de prison d'Etat.

San Felice a Cancello, bourg d'Italie (Campanie prov. de Caserte]) ; 7.300 hab. Eaux sulfureuses.

San Felice sul Panaro, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]) ; 8.700 hab.

San Felice (marquise Louise), née à Naples en 1761, décapitée à Naples en 1800. Le capitaine Baker, chef de la conspiration royaliste contre la république de Naples, qui l'aimait, lui donna une carte de sûreté, afin qu'elle pût quitter la ville avant les troubles. La marquise se confia à un jeune officier républicain appelé tantôt Ferri, tantôt Vincent Cuoco, qui remit le laissez-passer au gouvernement. La jeune femme, interrogée, refusa de dénoncer celui qui avait voulu la sauver, mais une enquête amena la découverte du complot, et la mort des frères Baker. Les royalistes, étant parvenus au pouvoir peu après, attribuèrent à la marquise San Felice l'avortement de leur première tentative et la condamnèrent à mort.

San Felipe, ville des Philippines (île de Luçon [prov. de Zambales]) ; 4.500 hab.

San Felipe, ville du Chili, ch.-l. de la province d'Aconcagua et ch.-l. du départ. du même nom ; 15.000 hab.

San Felipe, ville du Mexique (Etat de Guanajuato) ; 39.000 hab.

San Felipe, bourg du Venezuela (prov. de Lara), dans la vallée de Taracui, riche en plantations de cacaoyers et de cannes à sucre.

San Felipe del Obraje, gros bourg du Mexique (Etat de Mexico) ; 15.670 hab.

San Felipe Neri, ville des Philippines (île de Luçon [prov. de Manille]), sur le Jasik, tributaire de la baie de Manille ; 6.500 hab.

San Feliu de Guixols, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Girone]), au fond d'une petite baie de la Méditerranée ; 8.000 hab. Port de cabotage.

San Feliu de Llobregat, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]), près du *Llobrega* ; 2.800 hab.

San Fernando, ville des Philippines (îles Visayas, île de Cebu ; 10.000 hab.

San Fernando, ville des Philippines (île de Luçon [prov. de La Pampanga]), sur le Batis ou rio de Santa Ana, tributaire de la baie de Manille ; 15.000 hab.

San Fernando, ville du Chili, ch.-l. de la province de Colchagua, ch.-l. du départ. du même nom dans le bassin du Rapel ; 6.959 hab.

San Fernando, ville maritime d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix]), au fond de la baie de Cadix, dans l'île basse de Léon ou de Cadix ; 27.000 hab. Ville forte. Tout près, établissements militaires de San Carlos. Arsenal qui comprend des magasins, un parc d'artillerie, des cales, des bassins de carénage, etc.

San Fernando de Apure, bourg du Venezuela, sur la rive droite du *rio Apure*, en face de l'embouchure du rio Portuguesa ; 3.000 hab. Commandant un carrefour de voies navigables, il occupe une situation très avantageuse.

San Fernando de Buenavista, bourg de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), sur le rio de la Plata ; 4.000 hab. Lieu de villégiature des habitants de Buenos-Ayres.

San Fernando di Puglia, bourg d'Italie (Pouilles [prov. de Foggia]) ; 4.500 hab.

San Fili, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), dans les montagnes ; 3.000 hab.

San Filippo del Mela, comm. d'Italie (Sicile [prov. de Messine]), sur un rocher abrupt ; 3.500 hab. Sur l'emplacement de l'antique *Argira*. Patrie de Diodore de Sicile.

San Fior di Sopra, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trevise]) ; 3.000 hab.

Sanflorain, aine *rin, rèn*), personne née à Saint-Flour ou qui habite cette ville. — *Les* Sanflorains. — Adjectiv. : *Industrie* sanfloraine.

San Francesco d'Albaro, bourg d'Italie (Ligurie prov. de Gênes) ; 11.000 hab. Eglise du XIVe siècle.

San Francisco, bourg et ch.-l. de distr. des Philippines (îles Visayas [île de Cebu] ; 5.000 hab.

San Francisco (abrév. pop. *Frisco*), ville des Etats-Unis (Californie), ch.-l. de comté, sur la *baie de San Francisco* ; 342.800 hab. San Francisco, placé au point terminus du chemin de fer Pacifique central et sur la baie la plus profonde et la plus sûre de tout le Far West américain, est la grande métropole des Etats-Unis de l'Ouest et leur débouché naturel sur le Pacifique. Bâtie avec la régularité coutumière des cités américaines, avec ses rues orientées dans la direction des quatre points cardinaux, pourvue de beaux monuments (City Hall, Hôtel des monnaies, Bourse des marchands, etc.) et de larges parcs à la végétation semi-tropicale, la ville est une des plus belles du monde. Dans la partie nord, le quartier chinois dépare quelque peu l'ensemble. L'industrie et le commerce de San Francisco n'ont cessé de s'accroître pendant tout le cours du XIXe siècle, en même temps que la population grandissait avec une invraisemblable rapidité. L'industrie comprend la métallurgie, la fabrication de machines, la construction de maisons de bois de cèdre, la sucrerie, la salaison de viandes de porc, la tannerie, la fabrication de chaussures. Hors de la ville existent d'assez nombreux placers aurifères, des mines de mercure et d'argent, des carrières de granit, d'ardoise, etc. Le commerce, favorisé par la sûreté et la profondeur du port, comprend, à l'importation, le sucre, la soie, le café, le riz, le thé ; à l'exportation, les céréales, vins, conserves, eaux-de-vie, mercure, argent. Les échanges se font surtout avec les îles Hawaï, la Chine, le Japon, puis avec la France et l'Angleterre. Une grande partie de la main-d'œuvre est fournie par l'immigration chinoise, dont on a dû, par des mesures diverses, arrêter la menace d'envahissement.



Le premier établissement des Européens sur la baie de San Francisco date de 1776 ; mais c'est seulement depuis le milieu du XIXe siècle que la ville actuelle s'est réellement fondée, au moment où la « fièvre de l'or » attira vers les placers de la Californie les émigrants et aventuriers des Etats-Unis et du monde entier. La ville n'a cessé de se développer, depuis cette date, avec une rapidité prodigieuse.

San Francisco (baie de), baie de la côte occidentale des Etats-Unis d'Amérique (Californie), occupant, parallèlement à la chaîne côtière des Rocheuses (Coast Range), le fond d'une profonde vallée qui s'ouvre à la *Porte d'Or* (Golden gate) sur le Pacifique, au N.-E. de l'îlot Farallon du Sud. C'est, par endroits, un véritable fjord aux rives escarpées, tandis qu'en d'autres son littoral reste indistinct et marécageux. Pêcheries. Navigation très active autour du port de San Francisco.

San Francisco do Limache, gros bourg du Chili (prov. de Valparaiso [départ. de Limache]) ; 3.230 hab.

San Francisco de los Adames, bourg du Mexique (Etat de Zacatecas) ; 3.640 hab.

San Francisco del Rincon, bourg important du Mexique (Etat de Guanajuato) ; 7.000 hab.

San Francisco de Malaron, bourg et ch.-l. de district des Philippines (île de Luçon [prov. de Cavite], sur un tributaire de la baie de Manille ; 6.000 hab. Grand centre de culture du riz.

San Francisco de Tisnados, ville du Venezuela (Etat de Guzman Blanco), sur le *Tisnados*, sous-tributaire de l'Orénoque ; 10.000 hab.

San Francisco el Alto, ville du Guatemala (départem. de Totonicapam, ch.-l. d'arrond.) ; 30.000 hab.

San Fratello, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine], près de la mer Tyrrhénienne ; 7.950 hab. Grotte à ossements.

Sanfront, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Cuneo]) ; 4.900 hab.

San Fruttuoso, bourg d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]) ; 10.000 hab. Villas.

SANG (*san ; sank'* devant une voyelle ou un *h* muet) du lat. *sanguis*, même sens) n. m. Physiol. Liquide qui, porté par les artères dans les diverses parties du corps, y entretient la vie : *Le cœur est la machine qui fait circuler le* SANG. (J. Macé.) ‖ *Sang artériel*, Sang vivifié par la respiration, qui circule dans les artères. ‖ *Sang veineux*, Sang que les veines rapportent au cœur. ‖ *Sang chaud*, Sang d'une température élevée, qui circule dans les vaisseaux des vertébrés ayant la circulation complète. ‖ *Sang froid*, Sang d'une température relativement basse, qu'on trouve chez les reptiles et les autres vertébrés dont la circulation est incomplète. ‖ *Sang rouge*, Sang coloré en rouge, qu'on trouve chez les animaux vertébrés. ‖ *Sang blanc*, Sang faiblement coloré, qu'on trouve chez la plupart des invertébrés. ‖ *Coup de sang*, Hémorragie cérébrale. ‖ *Transfusion du sang*, Opération aujourd'hui complètement abandonnée par laquelle on faisait passer le sang des veines d'un individu dans celles d'un autre.

— Vie, existence : *Donner son* SANG *pour la patrie.*

— Race, extraction, famille : *Prince de* SANG *royal.* ‖ Progéniture, fils ou fille : *Si vous dites vrai, nous la renonçons pour notre* SANG. (Mol.)

— Poétiq. Jus, suc : *Le* SANG *de la vigne.*

— Loc. div. : *Beau sang*, Race d'hommes vigoureux et bien faits. ‖ *Sang riche*, Sang dans lequel le sérum est peu abondant. ‖ *Sang pauvre, appauvri*, Sang dans lequel le sérum prédomine. ‖ *Sang volage*, Sang qui s'écoule d'une blessure. Vx. ‖ *Mauvais sang*, Impatience que l'on éprouve *Faire mauvais sang*, Se mettre en colère. *Droit du sang*, Droit que donne la naissance. *Force, voix du sang*, Impulsion naturelle qu'on attribue à la parenté, à la communauté d'origine, et qui se produirait entre parents même qui ne se connaîtraient pas. *Liens du sang*, Union, affection entre personnes de même famille. *Au premier sang*, Se dit d'un duel qui doit être arrêté dès qu'un des adversaires est blessé, même légèrement. *Impôt du sang*, Service militaire. *Homme de sang, Bœuf de sang*, Homme cruel, sanguinaire. *Action de sang*, Action sanguinaire. *Princes du sang*, Princes de la maison régnante. *Jusqu'au sang*, Jusqu'à entamer la chair : *Fouetter, Piquer jusqu'au sang.* *Tout en sang*, Couvert de sang. *Faire couler le sang*, Etre cause d'une guerre, d'une rixe sanglante. *Verser, Répandre le sang, Tremper ses mains dans le sang*, Blesser ou tuer une ou plusieurs personnes. *Le sang a coulé, a été répandu*, Il y a eu des personnes tuées ou blessées. *Se couvrir du sang de quelqu'un*, Le tuer, l'assassiner. *Se baigner dans le sang*, Faire mourir beaucoup de monde. *Etre chargé du sang de*, Avoir à se reprocher la mort de. *Laver dans le sang*, Se venger, par un meurtre, de : *Suivant un préjugé cruel, il est des affronts qu'on ne* LAVE *que* DANS LE SANG. ‖ *Nager dans le sang*, Etre livré au carnage. ‖ *Nager, Etre baigné dans le sang*, Perdre beaucoup de sang, être tout ensanglanté. ‖ *Mettre un pays à feu et à sang*, Le saccager, y commettre de grandes cruautés. ‖ *S'engraisser du sang du peuple, Sucer le sang du peuple*, S'enrichir en l'appauvrissant. ‖ *Aimer le sang, Etre altéré de sang, Se repaître de sang*, Etre très cruel. ‖ *Irriter le sang*, Impatienter, exaspérer. *Allumer le sang*, Exciter les passions. ‖ *Fouetter le sang*, Exciter : donner de l'activité, de l'entrain à. ‖ *Rafraîchir, Calmer le sang, Mettre du baume dans le sang*, Soulager, satisfaire. *Glacer le sang dans les veines*, Causer un grand effroi. *N'avoir pas une goutte de sang dans les veines*, Etre transi de peur. *Racheter, Effacer avec son sang*, Racheter, effacer au prix de sa vie. ‖ *Pleurer des larmes de sang*, Répandre des larmes amères. *Je le signerais de mon sang*, J'en certifie l'absolue vérité. ‖ *Je donnerais de mon sang, une pinte de mon sang, le plus pur de mon sang, la dernière goutte de mon sang*, Je ferais les sacrifices les plus pénibles. *Suer sang et eau*, Faire de grands efforts, se donner beaucoup de peine, éprouver de grandes angoisses. ‖ *Cela est dans le sang*, C'est une disposition innée, héréditaire. *Avoir du sang dans les veines, sous les ongles, au bout des ongles*, Avoir un tempérament énergique, vif. ‖ *Avoir du sang de navet dans les veines*, Etre mou, sans vigueur, sans énergie. *Avoir le sang chaud*, Etre ardent, prompt, irascible. *Faire ou Se faire du bon sang, une once, une pinte de bon sang*, Vivre paisiblement, dans la joie, la satisfaction. *Le sang lui bout dans les veines*, C'est un homme ardent, fougueux. — Il éprouve une grande impatience. *Le sang lui monte à la tête*, Il est près de se fâcher, de se mettre en colère. *Tout mon sang n'a fait qu'un tour*, J'ai été fortement et subitement impressionné, bouleversé. *Le sang de cet homme crie vengeance, demande vengeance*, Il faut que le meurtre de cet homme soit vengé. ‖ *Son sang est sur lui*, C'est sur lui que retombe la responsabilité de sa mort ou de tout autre malheur. *Pureté de sang*, Absence de mésalliance dans une famille noble. — En Espagne, Absence d'hérésie dans une famille. ‖ *Le plus pur de son sang*, Le membre de la famille le plus cher. — La meilleure partie de ce qu'on possède. *Un beau sang*, Famille composée de beaux enfants. ‖ Fam. *Avoir quelqu'un dans le sang*, Avoir pour lui de l'affection.

— Anthrop. *Sang mêlé*, Mélange de deux ou plusieurs races : *Une race de* SANG MÊLÉ. Substantiv. et iovar. : *Un, Une, Des* SANG-MÊLÉ. ‖ *Sang-bleu* (no, nne, des), Dans l'Amérique du Sud, Se dit des produits d'un croisement d'indigène, de nègre et d'Européen.

— Art vétér. *Sang de rate*, V. CHARBON.

— Chevalier. *Ordre du Précieux Sang* ou *ordre du Rédempteur*, V. RÉDEMPTEUR.

— Dr. cout. *Avoir le sang*, Dans certaines coutumes, Avoir le droit de haute justice, le droit de punir de mort.

Julien et d'Antoine l'Ancien, né à Mugello en 1485, mort en 1546. Il apprit dans sa jeunesse le métier de menuisier, puis l'abandonna pour se livrer à l'étude de l'architecture, se rendit à Rome, où il prit, comme ses oncles, le nom de Sangallo, puis à Florence, où il fut remarqué par le Bramante. Il fut ensuite chargé de construire l'église Notre-Dame-de-Lorette, près de la colonne Trajane, à Rome. Il fut associé à Raphaël pour diriger les travaux de la construction de Saint-Pierre, depuis longtemps commencés. Il fortifia et mit en état de résister au courant du Tibre l'église Saint-Jean-des-Florentins, construite par Sansovino au milieu du fleuve. Sous Clément VIII, il travailla avec Sammichiele aux fortifications de Parme et de Plaisance; puis, de retour à Rome, il agrandit le Vatican. Lors de l'arrivée de Charles-Quint à Rome, après l'expédition de Tunis, Sangallo, chargé de diriger les fêtes célébrées en cette circonstance, éleva sur la place de Venise un arc de triomphe aujourd'hui détruit. Il construisit ensuite une citadelle à Nepi, retourna à Rome où il éleva un grand nombre de bastions et la porte du Saint-Esprit, restée inachevée. Il consolida et remania la salle du Vatican et construisit la chapelle Pauline. On lui doit, en outre, les forteresses de Pérouse et d'Ascoli, le palais Farnèse, à Rome, son chef-d'œuvre, etc. — Son neveu, Antoine-Baptiste **da Sangallo, dit il Cebbo,** né en 1496, architecte comme lui, l'aida dans presque tous ses travaux.

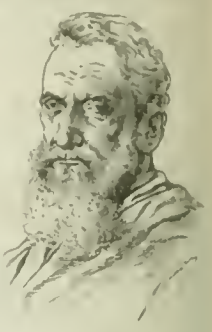

Sangallo le Jeune.

Sangamon, rivière des Etats-Unis (Illinois), sous-affluent du Mississipi par l'Illinois. Issue d'un lac du comté de Vermillion, grossie du South Sangamon, qui arrose Springfield, elle finit dans l'Illinois après un cours de près de 400 kilom. environ.

Sangamon, comté des Etats-Unis (Illinois), entre l'Illinois et son affluent le Sangamon (bassin du Mississipi), 67.000 hab. Ch.-l. *Springfield*.

Sangar, Etat indigène de la Malaisie néerlandaise (île de Soumbava), sur la côte septentrionale (baie de Tempo); 11.000 kilom. carr.; environ 1.200 hab.

Sangarius ou **Sagaris**, fleuve de l'ancienne Asie Mineure, appelé de nos jours *Sakaria* ou *Ayala*.

Sangatte, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 31 kilom. de Boulogne, sur le détroit du Pas-de-Calais, au point où le littoral commence à se border de falaises; 2.142 hab. Ancien port comblé par ses sables. Bains de mer. Construction de bateaux. Industrie du tulle. Sangatto est probablement le *Portus Ulterior* des Romains.

San-Gavino n. m. Marbre de Corse, d'un blanc grisâtre, traversé par des veines noires ou violettes.

San Gavino Monreale, comm. du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Caghari]); 2.850 hab. Safran.

Sang-dragon ou **sang-de-dragon** (*san*) n. m. Comm. Suc gommo-résineux rouge, sécrété par divers végétaux.

— Bot. Espèce de patience, à nervures rouges, dont les racines sont astringentes.

— Encycl. Bot. La plante la plus connue comme fournissant le *sang-dragon* est un palmier, le *calamus draco*, plante de l'Indo-Chine et des Moluques. Le sang-dragon des Indes, de la Martinique, de la Guadeloupe, est fourni par différentes espèces de *pterocarpus* (papilionacées). C'est un palissandre, le *dalbergia monetaria*, qui fournit le sang-dragon de la Guyane, et c'est une liliacée, le *dracæna draco*, qui fournit celui des Canaries. Cette substance est composée d'une résine particulière, la *draconine*, de sels de chaux, d'acide benzoïque et d'une petite quantité de matières grasses. Elle n'est pas soluble dans l'eau, mais se dissout facilement dans l'alcool, l'éther, les huiles grasses et les essences. Le sang-dragon de *calamus* est livré au commerce sous forme de boules ou de baguettes d'un rouge brun foncé, emballées dans des feuilles de palmier (notamment de *licuala spinosa*). Pour l'obtenir, on secoue les fruits de calamus dans des sacs en grosse toile; la résine se détache, on la fond à température peu élevée et on la roule en baguettes ou en boules. Le procédé qui consiste à mettre les fruits dans de l'eau portée à l'ébullition et à recueillir la résine qui surnage est moins parfait : le *sang-dragon* en galettes ainsi obtenu renferme une proportion plus notable de graisses. Le sang-dragon entre dans la composition de certains médicaments et de certains vernis; c'est surtout un dentifrice excellent.



Sangé.

Sangé (*jé*) n. m. Instrument de musique composé d'une gourde percée d'un grand nombre de trous et traversée par un petit tube : *Le* SANGÉ *est en usage dans l'Afrique du Nord.*

San Genjo, comm. d'Espagne (prov. de Pontevedra), sur la vaste ria de Pontevedra; 6.840 hab.

San Gennaro, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]), 3.000 hab.

Sangerhausen, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]), sur la Gonna, affluent de la Helme, au débouché d'une vallée du versant méridional du Harz; 11.500 hab. Ch.-l. de cercle. Eglise de Saint-Ulrich (1116-1123), construite par Louis le Sauveur, landgrave de Thuringe. Fonderie de fer. Fabrique de malt. Fours à plâtre.

San German, ville des Antilles américaines, dans la vallée d'un tributaire du littoral ouest de Porto-Rico; 5.000 hab. Riches cultures.

San Germano Vercellese, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]); 4.900 hab. Riz, colza, fourrages.

San Geronimo, village du Pérou, dép. d'Apurimac [prov. d'Andahuaylas; ch.-l. d'un district de 8.110 hab.

Sanga ou **Sangha**, grande rivière de l'Afrique équatoriale, affluent droit du Congo, dans le Congo français. Elle naît vers 6° 30' N et 1° 45' E., pénètre peu après dans le Cameroun allemand, où elle coule pendant 50 kilom. environ, et s'infléchit vers le S.-E. Elle reçoit à gauche la Nana, passe à Carnot, puis coule au S. vers Bania et reçoit à droite la Kadéi à Nola. Vers 2° N, elle sert un instant de frontière franco-allemande, et à Ouesso elle reçoit le Ngoko. Elle quitte alors le nom de Mambéré, qu'elle a porté depuis sa source, pour prendre celui de Sanga, entre en plaine et continue à couler au S.-S. E., reçoit à gauche la Likouala aux herbes, et se jette dans le Congo, à Bonga, par environ 1° 10' lat. S. Elle est navigable toute l'année jusqu'à Ouesso. Sa longueur est d'environ 1 400 kilom., dont 860 navigables.

San Gabriel, bourgade importante du Mexique (Etat de Jalisco); 10.325 hab.

Sangai, volcan de l'Equateur, dans la Cordillère Orientale (5.323 m.). « C'est, avec le Cotopaxi, le seul des volcans de l'Equateur encore vraiment actif. »

Sangalhos, bourg du Portugal (Beira), sur un affluent du fleuve Vouga, 2.700 hab.

Sangalli (Rita), danseuse italienne, née à Milan en 1851. Elle débuta, dès 1865, à la Scala de Milan, d'où elle passa à Turin, puis à Londres, puis à New-York. Après une tournée dans toute l'Amérique, elle retourna en Europe et reparut à Londres, d'où elle fut appelée à l'Opéra. Elle alla débuter à Paris, en 1872, dans *la Source*, et sa danse hardie, franche, vigoureuse, lui valut un très grand succès. Deux ans après, elle partait pour Vienne, où elle n'eut pas moins bien accueillie, puis elle retournait créer à l'Opéra le rôle principal de *Sylvia* ou *la Nymphe de Diane*. Elle demeura cette fois plusieurs années à ce théâtre, puis se rendit à l'étranger.

Sangallo, famille d'artistes florentins des xve et xvie siècles, dont les principaux furent :

Sangallo (Julien Giamberti, dit **da**), architecte et ingénieur militaire florentin, né en 1445, mort en 1516. Il était le fils aîné d'un menuisier-incrustateur attaché au service des Médicis, Francesco di Bartolo Giamberti (1405-1480). Dessinateur de grand talent, archéologue après de Lorenzo, il entra au service du pape Paul II, rentra à Florence, puis, longtemps après, assista Raphaël dans la direction des travaux de Saint-Pierre de Rome. Il exécuta un grand nombre de belles constructions remarquables dans plusieurs villes d'Italie, et notamment les fortifications de Prato, les dômes de plusieurs églises à Rome, la citadelle et la porte Saint-Marc, à Pise, l'église de la Madonna-dei-Carceri-del-Prato, à Prato, la sacristie et l'octogone de Santo Spirito (1489), l'église de Sainte-Marie-des-Anges, le palais San Pietro in Vincoli pour Jules II, le cardinal de la Rovère, etc. — Son fils, Francesco Sangallo (1494-1576), se fit un nom comme sculpteur et comme ingénieur.



Julien Sangallo.

Sangallo (Antoine Giamberti **da**, dit **l'Ancien**, architecte florentin, frère du précédent, né à Florence en 1455, mort en 1534). Il fut chargé de construire en forteresse les villes d'Arezzo, aujourd'hui le château Saint-Ange, à Rome, de construire les citadelles et les remparts de Civita Castellana, etc.

Sangallo (Bartolomeo), peintre italien, surnommé **Aristotile**, élève de Ghirlandajo, né à Florence en 1484, mort en 1555. Il imita Pierre Perugin; mais il a surtout imité la manière de celui de son maître. Il a peint à fresque surtout des madones. Il ne paraît pas avoir été dépourvu de tout talent, mais il était dépourvu de tout génie. Il fut chargé dans le trompe-l'œil de terminer le tableau de Raphaël connu sous le surnom d'*Incendie du bourg*, par Pérugin, avec prédilection sur la perspective aérienne, qu'il affectionnait de prédilection.

Sangallo (Antoine), peintre, dit **da**, surnommé aussi **Antoine le Jeune**, neveu de l'architecte italien, autre neveu de

San Gervasio de Cassolas, ville d'Espagne (Catalogne [prov. et banlieue de Barcelone]; 3.140 hab.

Sang-fan, nom donné aux sauvages qui habitent dans les montagnes, à l'intérieur de l'île de Formose. Ces tribus farouches décapitent tous les étrangers qui essayent de pénétrer chez eux.

sang-froid (*san-froi* — de *sang*, et *froid*) n. m. Etat de calme, de possession de soi : *Garder, Perdre son* SANG-FROID. *Le* SANG-FROID *est le produit de la force morale.* (Livry.) ‖ *De sang-froid,* Sans emportement.

Sanggoou, ville de la Malaisie néerlandaise, capitale d'une principauté indigène dans la province occidentale de l'île de Bornéo. Résidence d'un contrôleur hollandais. L'Etat vassal dont elle est le centre compte environ 30.000 hab.

sang-gris (*san-gri*) n. m. Sorte de boisson en usage dans les îles françaises de l'Amérique. ‖ Infusion de thé dans du vin, en usage parmi les marins du Nord.

Sanghis, nègres du Soudan central qui vivent à l'E. du lac Tchad.

Sangi ou **Sanguir,** île de la Malaisie néerlandaise, entre Célèbes, les Moluques et les Philippines, par 3° 43' de lat. N. et 123° 6' de long. E. Cette terre, entièrement volcanique, se terminait vers le N., par un cratère assez élevé et très actif, celui du *Gounong-Abou,* dont de célèbres catastrophes (1711, 1812, 1856, 1883) avaient déjà révélé la dangereuse puissance. En juillet 1892, une explosion, plus terrible que les précédentes, détruisit les trois quarts de l'île, engloutissant 12.000 personnes.

San Giacomo di Lusiana, bourg d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]), une des *Sette Comuni;* 4.000 hab.

San Gimignano, ville d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]); 8.500 hab. On l'appelle la « Pompéi du moyen âge ». Elle a, en effet, gardé son enceinte, ses maisons fortifiées, de curieuses églises. Elle forma une république indépendante jusqu'en 1353, où elle fut annexée à Florence. Savonarole y commença sa prédication en 1481.

San Ginesio, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]); 8.500 hab. Source sulfureuse.

San Giorgio a Cremano, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Naples]); 4.900 hab. Détruite par l'éruption du Vésuve de 1631, puis reconstruite.

San Giorgio Canavese, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]); 4.000 hab.

San Giorgio della Richinvelda, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 3.700 hab.

San Giorgio delle Pertiche, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]); 3.500 hab.

San Giorgio di Lomellina, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 3.400 hab.

San Giorgio di Mantova, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]), sur le lac du Milieu; 3.570 hab. Victoire des Français, le 4 juin 1796, sur les Autrichiens.

San Giorgio di Nogaro, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 3.000 hab. Elle a deux ports : *Nogaro* et *Portobuso.*

San Giorgio di Piano, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]); 4.300 hab.

San Giorgio in Bosco, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]), près de la Brenta; 3.800 hab.

San Giorgio la Molara, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]); 4.800 hab. Eaux sulfureuses.

San Giorgio Morgeto, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]); 5.200 hab.

San Giorgio Piacentino, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]); 4.350 hab.

San Giorgio sul Taranto, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce]); 2.700 hab.

San Giovanni (Giovanni DE), peintre. V. MANNOZZI.

San Giovanni a Piro, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]); 3.600 hab. Commerce de charbon de bois.

San Giovanni a Teduccio, ville d'Italie (Campanie [prov. de Naples]), sur le golfe; 15.000 hab. Une des plus charmantes localités des environs de Naples. Villas.

San Giovanni d'Asso, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]); 2.800 hab. Vieux palais, curieuse église à *Montecongrifoli.*

San Giovanni Gemini, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Girgenti]); 3.700 hab. Sel gemme, eau ferrugineuse.

San Giovanni Ilarione, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]); 3.900 hab. Belles colonnades basaltiques.

San Giovanni in Fiore, ville d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]); 10.800 hab. Ancien monastère cistercien.

San Giovanni in Marignano, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forlì]); 6.300 hab.

San Giovanni in Persiceto, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]); 15.000 hab. Eaux ferrugineuses, marché très important. C'est l'ancien *Forum Marcelli.*

San Giovanni Lupatoto, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]); 4.700 hab. Industrie du verre.

San Giovanni Rotondo, ville d'Italie (Pouilles [prov. de Foggia]); 8.100 hab. Petit lac aux environs.

San Giovanni Valdarno, bourg d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo], près de l'Arno; 5.210 hab. Vignobles. Patrie des peintres Masaccio et Mannozzi.

San Giuseppe Lato, village d'Italie (Campanie [prov. de Naples]), au pied du Vésuve; 3.500 hab.

San Giuseppe Vesuviano, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]); 6.600 hab. Ruines de la vieille cité grecque de *Jata.*

San Giustino, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]); 5.150 hab.

San Giusto Canavese, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]); 2.700 hab.

sanglade n. f. Grand coup de sangle ou de fouet : *Donner une* SANGLADE *à son cheval.*

sanglant (*glan*, **ante** adj. Taché, souillé de sang : *Les mains* SANGLANTES *des bouchers.* Mêlé de sang : *Une eau* SANGLANTE. ‖ Injecté de sang : *Les yeux du chien courant sont* SANGLANTS. G. Sand.

— Qui occasionne ou doit occasionner une grande effusion de sang : *Combat* SANGLANT. *Défaite* SANGLANTE.

— Qui est de la couleur du sang : *Des nuages* SANGLANTS.

— Fig. Souillé de meurtre; qui a rapport à des meurtres : *Une* SANGLANTE *histoire. De* SANGLANTS *souvenirs.* ‖ Se dit d'une plaie morale dont l'impression est encore très vive. On dit plus ordinairem. SAIGNANT. ‖ Cruel, profondément douloureux : *Verser des larmes* SANGLANTES. ‖ Très dur, très amer : *Un reproche* SANGLANT. *Une raillerie* SANGLANTE. *Une* SANGLANTE *injure.* ‖ Qui verse le sang : *Le* SANGLANT *ennemi de Rome.* Volt.

— *Mort sanglante,* Mort violente, avec effusion de sang.

— Hist. angl. *Sanglantes Assises* les, Nom donné à des actes de représailles qui signalèrent le règne de Jacques II. V. la partie encycl.

— Lithol. *Porphyre sanglant,* Porphyre d'un rouge de sang.

— SYN. **Ensanglanté, sanguinolent.** V. ENSANGLANTÉ.

— ENCYCL. Hist. angl. Après la rébellion de Monmouth contre Jacques II, rébellion écrasée par les troupes royales dans le combat de Sedgemoor (6 juill. 1685), le roi inaugura un système de tyrannie, de répression à outrance par une véritable boucherie. Le grand juge Jeffreys fit dans les comtés de Dorset et de Somerset une tournée au cours de laquelle il commit une série de meurtres judiciaires. Ce furent les « assises sanglantes » qui soulevèrent l'horreur universelle; de là date l'aversion du peuple anglais pour Jacques II qui aboutit à la révolution de 1688.

sangle (du lat. *cingula*; de *cingere,* ceindre) n. f. Bande plate servant à ceindre, à serrer, à lier, à soutenir : *Fond de fauteuil garni de* SANGLES. ‖ Etoffe de chanvre, en bandes étroites, servant à faire des sangles : *La* SANGLE *est un tissu grossier, mais solide.*

— Bande plate et large qui passe sous le ventre d'une bête de somme, et qui assujettit la selle ou le bât.

— Bande de cuir dont on se sert pour porter certains fardeaux.

— Ceinturon ou petit baudrier de cuir auquel on suspend l'épée.

— *Lit de sangle,* Lit composé de deux châssis croisés en X, sur lesquels sont tendues des sangles ou une toile.

— Mar. Tresse en bitord, servant à différents usages. ‖ *Métier à sangle,* Appareil au moyen duquel on fabrique cette tresse.

— Pêch. Corde garnie d'hameçons, avec laquelle les pêcheurs prennent les soles et autres poissons de ce genre.

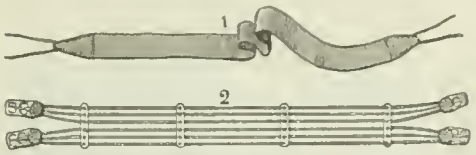

Sangles : 1. A fuite pour tuyaux ; 2, 3. Pour chevaux.

— Techn. Bande de cuir qu'on peut serrer à volonté, et qu'on emploie pour aveugler une fuite d'eau dans un tuyau.

— ENCYCL. Mar. Le métier à *sangle* se compose d'un grillage en bois dont chaque barreau est percé d'un trou. Dans ces trous on introduit un brin de bitord constituant un fil pair, tandis que les fils impairs passent entre les barreaux; ces brins forment la trame et leurs extrémités sont nouées à des points fixes de façon que les fils se touchent. On élève et l'on abaisse successivement le grillage de manière à placer les fils pairs tantôt au-dessus, tantôt au-dessous des impairs, en même temps que l'on passe entre eux et à la main le fil de chaîne en le frappant chaque fois avec un couteau de bois, pour serrer le tissu.



A, métier à sangle; B, grillage en bois ou métier; C, couteau en bois.

sanglé n. m. Bouillie de maïs au lait, dont se nourrissent les nègres de la côte occidentale d'Afrique.

sangle-blanc n. m. Au XVIIe siècle, Fil de Hollande qui servait aux dentellières à faire leurs picots.

sangle-bleu n. m. Fil de provenance champenoise, teint en bleu, destiné à faire les liteaux du liage de table, aux XVIIe et XVIIIe siècles.

sangler v. a. Ceindre, serrer avec une sangle, avec des sangles : SANGLER *un cheval, un mulet.*

— Serrer fortement à la taille : *Le corset* SANGLE *la femme.*

— Garnir de sangles, mettre des sangles à : SANGLER *un lit, un canapé, un fauteuil.*

— Frapper avec une sangle; fouetter : SANGLER *un condamné.* Appliquer fortement comme on ferait avec une sangle : SANGLER *un coup de fouet à quelqu'un.*

— Econ. rur. *Sangler le fromage,* Le serrer fortement tout autour avec une sangle de peau ou avec une légère écorce de sapin, pour lui conserver sa forme pendant qu'on lui donne le sel.

Se sangler, v. pr. Etre sanglé : *Un cheval de selle doit se* SANGLER *avec grand soin.*

— Se serrer à la taille : *Beaucoup de femmes* SE SANGLENT *à étouffer.*

Sanglé, ée part. pass. Blas. Se dit des animaux, particulièrement du cheval, du sanglier et du porc qui ont autour du corps une ceinture ou sangle d'un émail particulier.


D'argent au cheval passant de gueules, sanglé d'azur.

— Econ. rur. *Bœuf sanglé,* Bœuf qui présente une dépression vers la région antérieure du ventre, ce qui constitue une difficulté pour son engraissement

Sangli, ville de l'Inde, présid. de Bombay, prov. du Deccan, sur le Krishna, en aval du confluent du Yerla; 13.200 hab. Chef-lieu de principauté. — La principauté, dans les Etats maharates du Sud, a 2.532 kilom. carr. et 196.800 hab.

sanglier (*gli-é* — du lat. *singularis,* s.-ent. *porcus*) n. m. Mamm. Genre de mammifères pachydermes. L'espèce principale, qui habite l'Europe, est considérée comme le type dont est issu le cochon domestique. ‖ *Sanglier d'Amérique,* Le pécari. — Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson des côtes françaises, appartenant au genre *capros,* le *capros aper.*


Sanglier.

— Vénerie. *Grand sanglier,* Sanglier ayant de six à sept ans. ‖ *Grand vieux sanglier,* Sanglier ayant plus de sept ans. ‖ *Sanglier mâré,* Celui dont les gardes sont plus grosses, plus larges et plus près du talon que celles des

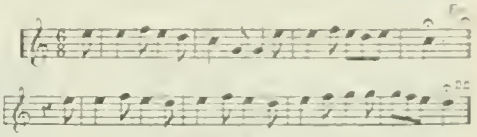
Le sanglier : sonnerie de trompe.

jeunes. ‖ *Sanglier pigache,* Celui qui a une des pinces à la trace antérieure ou à la trace postérieure, plus longue que l'autre. ‖ Sonnerie de trompes de chasse pour indiquer aux veneurs que la bête de chasse est un sanglier.

— PROV. : **Assaut de lévrier, fuite de loup et défense de sanglier,** Le lévrier est ardent à attaquer, le loup prompt à s'enfuir et le sanglier courageux à se défendre.

— ENCYCL. Mamm. Le *sanglier* (sus scrofa) est le porc sauvage d'Europe, répandu de l'Angleterre jusqu'aux rives de l'Amour et au Thibet, dans le Turkestan, la Perse et le Béloutchistan jusqu'au Sind. Ses variétés principales sont : le sanglier de Sardaigne (*sus Sardus,* le sanglier de Barbarie (*sus Barbarus*, répandu aussi en Egypte; le sanglier à pieds noirs (*sus nigripes*), de l'Asie Mineure, du Thibet et du Yarkand. On en considère comme races domestiques le cochon ordinaire et le cochon à masque du Japon (*sus plicieeps*). V. PORC.


Sanglier enseigne.

Le sanglier d'Europe est un animal puissant, mesurant à peu près 1 mètre de long sur 60 centimètres de hauteur; sa tête ou hure, pyramidale, terminée par un groin élargi en soc ou boutoir, a son profil assez plan, mais verruqueux dans les vieux mâles, qui possèdent des défenses très tranchantes. La livrée, rayée de brun sur fauve dans les jeunes ou marcassins, devient noire, puis grise avec l'âge. Cet animal farouche vit, suivant les saisons, par bandes ou *hardes* ou par couples. Au moment des amours, en novembre, les mâles se livrent de violents combats et les mâles évincés, ou solitaires, sont alors fort dangereux. Les femelles nommées *laies* ont une portée de dix à quatorze petits marcassins), qu'elles soignent et défendent avec attention et courage. La laie, accompagnée de ses petits, dits *marcassins,* est appelée *bête hardée*; la famille constitue les bêtes de compagnie; les petits, à leur troisième année, sont appelés :


Sanglier. (Laie et ses marcassins.)

sangliers tiers ans, etc. Vivant dans les lieux broussailleux et incultes, surtout dans les grandes forêts, les sangliers se tiennent tout le jour dans des retraites fangeuses ou marécageuses, d'où ils ne sortent guère que la nuit, pour chercher leur nourriture, consistant surtout en tubercules, en racines; aussi font-ils de grands dégâts dans les champs. Les soies de sanglier sont employées à faire des pinceaux, la peau sert dans les travaux de tannerie.

— Chass. Jadis, on tuait le sanglier à l'épieu pris, au XVIIe siècle, la mode prévalut de le servir à la carabine, dont la carabine était montée, ou au couteau de chasse, tandis que la meute ramenait la bête forcée. En France, on chasse le sanglier de trois manières différentes : à *tir,* à *courre* et

A *tir,* on fait usage de la battue, parfois aussi, tout en le faisant mettre par les chiens, peu vite, c'est ce que l'on appelle [illegible], consiste à avancer quelquefois à chaque instant et permettant au chasseur de le tirer à portée.

A *courre,* ou à des meutes de chiens spéciaux, grands,



Chasse au sanglier, d'après Snyders.



Saugues.

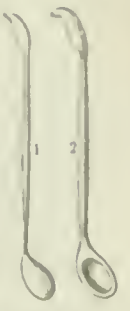

Sangsues de médecine : 1, Achetons ; 2, Cheutrec.



Sanguinaire.

v sions arrondies, et une seule fleur à deux sépales, huit à douze pétales (ce qui distingue ce genre de toutes les autres chélidoinées : *chelidonium, stylophore, romecon, hylomecon* et vingt-quatre étamines, le fruit est une capsule à deux valves. Le latex, qui servait aux sauvages pour se teindre le corps en rouge, peut être utilisé pour la teinture des étoffes fines. La plante, très âcre, est suivant la dose forte ou faible, un vomitif et un narcotique ou bien un toxique.

SANGUINAIRES (îles), archipel de quatre îlots de la Méditerranée, à l'entrée du golfe d'Ajaccio (Corse). La plus grande, qui porte un phare, n'a que 34 hectares; les autres ne sont que d'énormes roches, dont l'une a la forme d'un « pain de sucre ». Les îles Sanguinaires jouissent d'un climat très doux; station hivernale renommée.

SANGUINARINE (*ghi* — n. f. Alcaloïde $C^{21}H^{17}AzO^4 + H^2O$, que l'on rencontre dans la racine de sanguinaire du Canada et dans celle de la grande chélidoine. (Il fond à 213°, est soluble dans l'alcool.

SANGUINE (*ghin'* — du lat. *sanguis, inis*, sang) n. f. Miner. Variété rouge et terreuse de fer oligiste. ‖ Pierre précieuse qui est couleur de sang.

— B.-arts. Crayon fait avec de la sanguine : *Portrait à la* SANGUINE. ‖ Croquis exécuté avec ce crayon : *Une* SANGUINE *de Greuze*. ‖ Lithographie imitant le dessin à la sanguine, obtenue en imprimant à l'encre rouge.

— ENCYCL. B.-arts. On fait avec le crayon de *sanguine*, presque toujours employé en bâtons carrés de 0m,004 à 0,006 d'épaisseur, de très beaux dessins, larges, doux et moelleux, qui empruntent un grand charme à leur couleur d'un rouge foncé et un peu rompu. Greuze, Chardin, Boucher ont produit un grand nombre de sanguines remarquables.

SANGUINELLE (*ghi-nèl'* — dimin. de *sanguin*) n. f. Bot. Nom vulgaire du cornouillet sanguin.

SANGUINET, comm. des Landes, arrond. et à 96 kilom. de Mont-de-Marsan, à la pointe est de l'étang de Cazau, dit *étang de Sanguinet*; 1.294 hab. Pins et résines. Apiculture.

SANGUINETTO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone], ch.-l. de distr.; 2.930 hab. Industrie. Vieux château.

SANGUINOLAIRE (*ghi, lèr'*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des psammobiidés, répandues dans les mers d'Amérique et d'Australie.

SANGUINOLE (*ghi* — dimin. de *sanguin*) n. f. Arboric. Variété de pêche. ‖ Variété de poire.

SANGUINOLENT, ENTE (*ghi-no-lan, ant'* — du lat. *sanguinolentus*) adj. Mêlé de sang, teint de sang : *Crachats* SANGUINOLENTS.

— SYN. Ensanglanté, sanglant. V. ENSANGLANTÉ.

SANGUINOLITE (*ghi*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des grammysiidés, fossiles dans le carbonifère de l'hémisphère boréal.

SANGUISORBE (*ghu-i*) n. f. Genre de rosacées alchemillées.

— ENCYCL. Les *sanguisorbes* sont des herbes à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites, réunies en un épi terminal plus ou moins globuleux. Ces fleurs sont dépourvues de corolle; elles ont un calice tubuleux, sans calicule, formé de quatre sépales et un androcée qui comprend typiquement quatre étamines opposées aux sépales. L'ovaire porte un style terminal; les fruits sont des akènes. Il y a environ trente espèces de sanguisorbes, répandues dans l'hémisphère nord. La *sanguisorbe officinale*, plante d'Europe et de Sibérie, est astringente et hémostatique. La *sanguisorbe du Canada* est distincte de la précédente par ses fleurs à sépales blanc verdâtre. La *petite sanguisorbe* est rangée par beaucoup d'auteurs dans le genre *poterium*. C'est la *pimprenelle*. V. ce mot.

SANGUISORBÉ, ÉE (*ghu-i*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la sanguisorbe.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le genre *sanguisorbe*. — *Une* SANGUISORBÉE.

SANHADJA, SANEDJA ou **SENADJA**, tribu berbère de l'Algérie, vivant dans la prov. de Constantine, au N.-E. de Jemmapes. C'est un débris de l'ancienne population des Zénagas. V. ZENAGAS.

SANHÉDRIN (*sa-né-* — mot hébr., corrupt. du gr. *sunédrion*, signif. proprem. « réunion, tribunal »; de *sun*, ensemble, et *édra*, siège, chaise. Les écrivains juifs écrivent souvent en français *synhédrium* au sing. et *sanhédrins* au plur.) n. m. Tribunal des Juifs. ‖ *Grand sanhédrin*, Tribunal, conseil suprême qui siegeait à Jérusalem. ‖ *Petits sanhédrins*, Tribunaux inférieurs qui ressortissaient à celui de Jérusalem.

— Par plaisant. Réunion de gens assemblés pour délibérer : *Un* SANHÉDRIN *de nonnes*.

— ENCYCL. Hist. hébr. Les traditions postérieures voulaient rattacher le *sanhédrin* aux assemblées du peuple, instituées, dit-on, par Moïse; en fait, il ne se développa que pendant la captivité de Babylone et, au retour, parmi les Juifs de Jérusalem. Il se composait d'un président (*rosch*, portant le titre de *nasi* : c'était ordinairement le grand prêtre), d'un premier vice-président (*din abi beit* ou *ab beth din*, père du tribunal), et d'un second vice-président (*hakam*). Puis, au-dessous, venaient : les prêtres, composés en grande majorité des grands prêtres honoraires, les anciens ou principaux pères de famille, et les scribes ou hommes de plume.

D'après les rabbins, on portait devant ce tribunal suprême les affaires criminelles et administratives qui concernaient une tribu tout entière ou une ville; il jugeait les faux prophètes, et le roi avait besoin de son consentement pour entreprendre une guerre. Il jugeait aussi les crimes d'une certaine importance. Les causes portées devant le sanhédrin avaient déjà été jugées en premier ressort par des cours inférieures; cependant,

certaines affaires très importantes y étaient immédiatement portées. Le sanhédrin pouvait, dans un cas grave, prononcer la peine capitale, mais, sous la domination romaine, l'exécution ne devait avoir lieu qu'avec l'assentiment du gouverneur romain.

Le sanhédrin siégeait dans une salle appelée *gazith*, bâtie en pierre de taille; mais, plus tard, il fut transféré en plusieurs endroits. Lorsque le sujet de la délibération était très grave, la présence de tous les membres était requise; dans les cas ordinaires, il suffisait de 23 membres présents.

Outre le grand sanhédrin, les rabbins parlent aussi de petits sanhédrins composés de 23 membres siégeant dans chaque ville, et qui jugeaient, en général, toutes les affaires criminelles de l'ordre vulgaire.

Lorsque Hérode parvint, grâce aux troupes romaines commandées par Sosius 37 ans av. J.-C.), à régner sur les Juifs, le premier acte de son règne fut le massacre de tous les membres du sanhédrin, qui avaient encouragé le peuple à résister à Hérode et à ses alliés romains. Hérode dut récomposer le sanhédrin en y plaçant des hommes faibles, qu'il pût dominer à son gré. Le sanhédrin joua le principal rôle, au dire des Évangiles, dans le procès et la mort de Jésus. Il prit une part active à la défense de la nationalité juive contre l'invasion romaine. Quelque temps avant la destruction de Jérusalem par Titus, afin de pouvoir délibérer en sécurité, il fut transporté dans la ville de Yabné ou Jamnia, qui, après la destruction de Jérusalem, devint le siège d'une des plus illustres écoles de rabbins.


San-heen.

SAN-HEEN, SAMM-JIN, SAMM-SINN ou **SAMHINE** n. m. Instrument de musique en usage dans l'extrême Orient (Indo-Chine, Chine, Japon) à trois cordes pincées. (Sa longueur est de 95 centimètres; le manche est en bois de grenadille ou d'acajou et la caisse sonore, de même bois, est recouverte de peau d'agneau ou de serpent. Un capodastre glisse le long du manche et varie à volonté le diapason des cordes; celles-ci reposent sur un tout petit chevalet.)

SANHILARIA (*sa-ni* — de *Auguste de Saint-Hilaire*, bot. franç.) n. m. Syn. de AUGUSTA.

SAN-HOANG-KI n. f. Dans la cosmogonie chinoise, Les trois puissances protectrices : le ciel, la terre et l'homme, qui succédèrent à Pankou.

SÂNI n. m. Instrument de musique. V. SÂNÏ.

SANICLE n. f. Bot. Genre d'ombellifères saniculées. — ENCYCL. Les *sanicles* sont des herbes à feuilles palmées; une même ombelle porte à la fois des fleurs mâles et des fleurs hermaphrodites; le calice est formé de cinq sépales verts bien développés; le diakène, à columelle indivise, est sphérique et couvert de crochets. Il y a seulement trois ou quatre espèces de sanicles; la plus connue est la *sanicle d'Europe*, à fleurs rosées ou blanches, qui atteint 50 ou 60 centimètres de haut. Elle est utilisée en médecine vétérinaire. Les feuilles sont parfois données aux vaches qui viennent de vêler pour faciliter la sortie de l'arrière-faix.


Sanicle : *a*, fleur; *b*, fruit.

SANICULE n. f. Bot. Syn. de SANICLE.

SANICULÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la sanicule.

— n. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre *sanicule*. — *Une* SANICULÉE.

SANIDE (du gr. *sanis, idos*, proprem. « planche ») n. f. Antiq. gr. Planche à écrire. || Écriteau de bois sur lequel on affichait des documents officiels, textes de lois, etc. || Poteau où l'on attachait les condamnés.

SANIDINE n. f. Variété vitreuse de foldspath orthose volcanique.

SANIE (*nî* — du lat. *sanies*, putrilage) n. f. Matière purulente, pus sanguinolent qui s'écoule des plaies ou ulcères non soignés. (Elle est caractérisée par la présence de bactéries bromogènes, qui lui confèrent son odeur fétide. L'emploi des antiseptiques et la méthode aseptique rendent les plaies sanieuses de plus en plus rares.) V. POURRITURE *d'hôpital*.

SANIEUX (*eû*), **EUSE** (du lat. *saniosus*) adj. Pathol. Qui contient de la sanie : *Ulcère* SANIEUX, *Plaie* SANIEUSE. || Qui ressemble à la sanie : *Liquide* SANIEUX. *Matière* SANIEUSE.

SANIFIER (du lat. *sanus*, sain, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous sanifiions. Que vous sanifiiez*) v. a. Purifier, rendre sain : SANIFIER *un bâtiment*. (Inus.)

SAN IGNACIO, bourg du Mexique (Etat de Sinaloa); 5.360 hab.

SAN IGNACIO ou **DEGOLLADO**, bourg du Mexique (Etat de Jalisco); 6.360 hab.

SANILAC, comté des Etats-Unis (Michigan), dans la presqu'île comprise entre le lac Huron et la baie Saginaw; 30.000 hab. Ch.-l. *Sandusky*.

SAN ILDEFONSO, bourg d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Ségovie]), sur le versant nord des monts Carpetanos : 2.800 hab. Aux environs, château de la Granja.

SANILHAC, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 9 kilom. de Largentière; 877 hab. Source bicarbonatée sodique froide.

SAN ISIDRO, nom porté par trois centres administratifs des Philippines (île de Luçon). Le premier (prov. de Nueva Ecija) a 7.000 hab.; le second (prov. de Pagansinan, sur le grand golfe de Lingayen, a 2.800 hab.; le troisième (prov. de Zambalès) au milieu d'une région riche en cuivre et en houille, dans la vallée de l'Agno Grande, a 3.000 hab.

SAN ISIDRO, départ. de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), sur le rio de la Plata; 7.500 hab.

SANITAIRE (*tèr'* — du lat. *sanitas*, santé) adj. Qui a rapport à la conservation de la santé publique : *Police* SANITAIRE.

— *Cordon sanitaire*. Troupes placées sur les frontières de deux États, afin d'empêcher l'introduction de maladies contagieuses dans un pays sain.

— *Déchargement sanitaire*. Déchargement d'un navire suspect, opéré avec les précautions jugées nécessaires pour éviter la contagion.

— ENCYCL. *Régime et police sanitaire*. V. RÉGIME.

SANITÉ (lat. *sanitas*; de *sanus*, sain) n. f. Qualité, état de ce qui est sain. Peu us.)

SAN JACINTO, bourg et ch.-l. de district des Philippines (île de Luçon [prov. de Pangasinan], près du golfe de Lingayen); 7.000 hab.

SAN JAVIER, bourg du Mexique (Etat de Sinaloa); 3.460 hab.

SAN JAVIER, départ. de la république Argentine (prov. de Cordoba); 4.111 kilom. carr.; 22.000 hab. Ch.-l. *Dolores*.

SAN JAVIER, départ. de la république Argentine (prov. de Santa Fé); 20.024 kilom. carr.; 15.000 hab. Ch.-l. *San Javier*.

SAN JERONIMO, bourg de la Colombie (départ. d'Antioquia); 3.740 hab.

SAN JERONIMO, départ. de la république Argentine (prov. de Santa Fe); 9.186 kilom. carr.; 21.500 hab. Ch.-l. *Coronda*.

SAN JIL, ville de la Colombie (départ. de Santander); 12.000 hab. Cité industrielle active (étoffes, instruments agricoles, sucre).

SANJNÂ, fille de Viçvakarman, l'Héphaïstos indien, et épouse de Soûrya, le dieu du soleil, dont elle eut trois enfants : le Manou Vaivasvata, Yama et Yami.

SAN JOAQUIN, bourg des Philippines (île Visayas [prov. d'Ilo-Ilo]); 10.000 hab. Exploitation de bois tinctoriaux.

SAN JOAQUIN, fleuve des Etats-Unis (Californie). Il naît de la sierra Nevada, haute ici de plus de 4.000 mètres, reçoit, en temps de grande pluie seulement, le déversoir du grand lac Tulare et mêle les branches de son delta à celles du Sacramento, et tous deux, enfin réunis, s'amortissent dans la baie de San Francisco; 565 kilom.

SAN JOAQUIN, comté des Etats-Unis (Californie), sur le cours du rio *San Joaquin*; 2.900 hab. Pays fertile : céréales, élevage. Ch.-l. *Stockton*.

SAN JORGE, bourg du Nicaragua, sur la rive ouest du lac de Nicaragua, à 5 kilom. de la ville de Rivas, a laquelle il sert de port; 2.500 hab.

SAN JOSÉ (vulgairem. **Osé** ou **Ozai**), ville des Etats-Unis (Californie), ch.-l. du comté de Santa Clara, sur le Coyote, affluent de la baie de Californie; 24.000 hab. Beaux monuments. Industrie et commerce assez actifs, celui-ci se faisant pour la plus grande partie par le petit port d'Alviso, à l'embouchure du Coyote : vins, tabac, fruits. Aux environs, mines de fer. San José fut jadis la capitale de l'Etat de Californie.

SAN JOSÉ, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de Batangas]); 12.500 hab. Filatures de coton, d'*abaca* et teintureries. — Autre chef-lieu de *pueblo* de l'île de Luçon (prov. do Camarines-du-Sud); 6.000 hab.

SAN JOSÉ, gros village du Mexique (Etat de San Luis Potosi.); 4.915 hab.

SAN JOSÉ ou **SAN JOSÉ de Costa-Rica**, ville de l'Amérique centrale, capitale de la république de Costa-Rica, au milieu du plateau costa-ricain, à 1.135 mètres d'altit. moyenne, sur un terrain accidenté que découpent deux petites rivières, le Torrès au Nord et le Maria Aguilar au Sud; environ 15.000 hab. Elle est percée de larges rues.

SAN JOSÉ, départ. de la république Argentine (prov. de Santa Fé); 4.780 kilom. carr.; 8.500 hab. Ch.-l. *Helvecia*.

SAN JOSÉ, départ. maritime de l'Uruguay, entre l'estuaire de la Plata et les départ. de Montevideo, Canelones, Florida et Colonia; 6.962 kilom. carr.; 21.200 hab. Ch.-l. *San Jose de Mayo*.

SAN JOSÉ Barberena, bourg du Guatemala (départ. de Santa Rosa : 6.525 hab.

SAN JOSÉ de Acajutla ou **ACAJUTLA**, bourgade maritime du Salvador. V. ACAJUTLA.

SAN JOSÉ de Cucuta, ville de la Colombie, ch.-l. de la *prov. de Cucuta* (départ. de Santander), sur le Pamplonita, dont les eaux vont au lac de Maracaïbo par le Zulia. Cette cité, la plus riche et la plus commerçante de la Colombie septentrionale, est entourée de belles cultures de cacao et de café.

SAN JOSÉ de las Matas, ville du versant nord de l'île de Saint-Domingue (républ. Dominicaine); 4.000 hab.

SAN JOSÉ del Cabo ou **de los Coras**, bourg du Mexique (territoire de la Basse-Californie); 3.520 hab.

SAN JOSÉ Malacatepec, ville du Mexique (Etat de Mexico); 6.180 hab.

SAN JUAN, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de Batangas]); 7.000 hab. — Autre bourg de Luçon (prov. de La Union, près de la côte occidentale de l'île; 8.000 hab. — Bourg et ch.-l. de *pueblo*, dans l'île de Bohol (Visayas : 5.000 hab.

SAN JUAN, fleuve argentin, qui naît dans la Cordillère, sur le plateau élevé de *los Patos*. Il s'appelle d'abord *rio de los Patos*, et, après avoir reçu les eaux de ses affluents le *Blanco*, le *Calingasta* et le *Castaño*, il prend le nom de *San Juan*. Il arrose la vallée de Calingasta, traverse la sierra de Rinconada et entre dans la vallée de Tulum, où se trouve la ville de San Juan. Il se jette dans les lagunes de Guanacache, d'où naît le rio Desaguadero.

SAN JUAN, prov. de la république Argentine, qui formait autrefois, avec celles de Mendoza et de San Luis, l'ancienne province de Cuyo; elle est limitrophe du Chili. Superf. 95.305 kilom. carr.; pop. 112.600 hab. La moitié de la province est couverte de montagnes, l'autre moitié, par des landes désertes, tourbeux, des marécages et des lagunes. Mines d'or très riches. Capit. *San Juan* ou *San Juan de la Frontera*, sur le rio *San Juan*; 14.000 hab.

SAN JUAN, bourg d'Espagne (prov. d'Alicante, Murcie); 3.320 hab.

SAN JUAN BAUTISTA, comm. du roy. d'Espagne Baléares (île d'Iviça); 1.200 hab.

SAN JUAN BAUTISTA, ville du Paraguay, dépt. de Iaa, à 7 kilom. à l'E. de la baie *Puerto San Juan*; 600 hab.

SAN JUAN BAUTISTA, ville du Mexique, capit. de l'Etat de Tabasco, sur le cours inférieur du rio Grijalva; 18.525 hab. Elle commande un admirable réseau de voies navigables. Grand commerce de bois.

SAN JUAN Chamelco, ville du Guatemala (départ. d'Alta Vera Paz); 5.565 hab.

SAN JUAN de Fuca (DÉTROIT DE), groupe des îles du nord-ouest des États-Unis (Washington), entre le continent et la côte sud-est de l'île canadienne de Vancouver; 1.690 kilom. carr.

SAN JUAN de Guadalupe, bourg du Mexique (Etat de Durango); 3.345 hab.

SAN JUAN del Norte, SAN JUAN de Nicaragua ou **GREYTOWN**, ville maritime du Nicaragua, à l'embouchure du rio San Juan dans la mer des Antilles; 10.000 hab. C'est le principal port de la République.

SAN JUAN de los Lagos. Géogr. V. LAGOS.

SAN JUAN de los Llanos, ville du Mexique (Etat de Puebla); 7.795 hab.

SAN JUAN de los Remedios. V. REMEDIOS

SAN JUAN del Puerto, ville maritime d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva], sur le rio Tinto; 3.365 hab. Commerce d'oranges.

SAN JUAN del Rio, ville du Mexique (Etat de Queretaro), à 1.950 mètres d'altitude, dans la vallée du rio *San Juan*, une des branches maîtresses du Panuco; 8.500 hab. Cité charmante, entourée de magnifiques jardins.

SAN JUAN del Rio, ville du Mexique (Etat de Durango), sur un affluent du rio Nazas, tributaire de la del Muerto; 7.800 hab. Importantes mines d'argent.

SAN JUAN de Puerto Sico ou **SAN JUAN BAUTISTA de Puerto Sico**, ville maritime et capitale de l'île de Porto-Rico (grandes Antilles), sur la côte occidentale de l'île; 32.000 hab. Bon port, profond et sûr, mais dont le chenal est d'accès assez difficile. Peu d'industrie : commerce assez important de sucre, rhum, café, tabac. Ville fondée par les Espagnols en 1511.

SAN JUSTO, départ. de la république Argentine (prov. de Cordoba : 17.002 kilom. carr.; 15.500 hab. Ch.-l. *Concepcion*.

SANKHYA n. f. Un des six grands systèmes de la philosophie brahmanique, ou Darçanas, dont on attribue l'invention au sage Kapila.

SAN-KIAO littéralem. *trois religions*), désignation générale des trois religions officielles de la Chine : le *Jou-Kiao*, confucianisme ou religion des lettrés; le *Fo-Kiao*, bouddhisme, ou religion de Fo; le *Tao-Kiao*, taoïsme ou religion des disciples de Lao-tse.

San-kouo-tchi (*Histoire des trois royaumes*), roman historique qui passe pour l'un des chefs-d'œuvre de la littérature chinoise. Le sujet de cet ouvrage est pris dans l'histoire d'une guerre civile qui dura près d'un siècle, depuis l'an 168 jusqu'à l'an 265 de notre ère. Tchin-Tchao, son auteur, qui vivait au IVe siècle, y raconte, dans un style agréable, les tragiques péripéties qui emportèrent la dynastie des Han, l'histoire des trois royautés qui se partagèrent un instant l'empire et celle des événements qui réunirent les débris de leur triple puissance sous le sceptre de la famille des Tsin. Le *San-Kouo-Tchi* a été traduit en partie en français par Théodore Pavie.

SANKOUROU ou **SANKOULOU**, grande rivière du bassin du Congo, affluent du Kassai, découvert par Wolf en 1884. Il prend sa source par environ 18° lat. S., et coule près que directement vers le N. sous le nom de Loubilach, à travers un plateau accidenté, d'où il tombe par une série de rapides. Après les chutes de Wolf, il entre en plaine et s'élargit jusqu'à 3 kilom. Libre d'obstacles, il est désormais navigable. Il s'infléchit vers l'O. jusqu'à son confluent avec le Kassai à Bena-Bendi (350 m.). Il a une longueur totale de 1.500 kilom., dont 600 navigables dans la partie inférieure, constituant une voie de pénétration directe vers le Manyema et l'Ouroua.

SANKT ANDRÄ, ville d'Austro-Hongrie (Carinthie [distr. de Wolfsberg], sur la Lavant, affluent de la Drave, dans un des beaux sites du *Lavant Thal*, au pied oriental de la klein Sau Alpe et en face de la Kor Alpe; 3.260 hab. Forges. Église de Notre-Dame de Lorette, autrefois cathédrale.

SANKT CHRISTOF bei Tüffer, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie [distr. de Cilli], sur le Sau, affluent de la Save; 4.220 hab. Mine de houille, source thermale.

SANKT FLORIAN, bourg d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche [cercle de la Traun], dans une région très fertile, sur l'Ipf, affluent du Danube; 3.661 hab. Abbaye de chanoines, une des plus anciennes de l'Autriche. Belle église du XVIIIe siècle, avec crypte du XIIIe siècle.

SANKT GEORGEN am Längsee, bourg d'Austro-Hongrie (Carinthie, sur le *Längsee*; 3.300 hab. Tourbières.

SANKT GEORGEN bei Reichenegg, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie, sur la Woggirna, tributaire du Sau; 4.160 hab.

SANKT INGBERT, ville d'Allemagne (Bavière [distr. de Zweibrucken], sur le Rohrbach, affluent de la Sarre; 12.282 hab. Mines de fer. Importants gisements de houille. Haut fourneau. Forges et fabrique de machines. Draperie. Cotonnades.

SANKT JOHANN, ville d'Allemagne (Prusse [près d. de Trèves], sur la Sarre; 16.800 hab. Forges et fonderie de fer. Fabriques de machines. Commerce de houille. Sankt Johann est réuni par deux longs ponts à Sarre-Ruck.

Sankt Leonhard

Sankt Magnus

Sankt Michael

Sankt Polten

Sankt Reprent

Sankt Thomas

Sankt Veit

San Lazzaro Alberoni,

San Lazzaro di Savona,

San Lazzaro Parmense,

Sanlecqur de Sanlecque,

San Leo

San Leucio

San Lorenzo,

San-Lorenzo,

San Lorenzo de Guayubin,

San Lorenzo in Campo,

San Lucar San Lucar de Barrameda,

San Lucar la Mayor,

San Lucia

San Luis

San Luis Obispo,

San Luis Potosi,

San Luis

San Marcelino, bourg de l'île de Luçon (prov. de Zambales) ; 3.500 hab.

San Marcello Pistoiese, ville d'Italie (Toscane, prov. de Florence), dans le bassin du Serchio, très fréquentée en hiver [Apennins] ; 5.400 hab. Ruines de l'ancien château Maraccio.

San Marco Argentano, ville d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza) ; 4.785 hab. C'est Lanciano le centre, fondé par les envahisseurs normands du royaume de Naples.

San Marco de'Cavoti, comm. d'Italie (Campanie, prov. de Bénévent) ; 5.500 hab. Eaux sulfureuses.

San Marco in Lamis, ville d'Italie (Capitanate, prov. de Foggia), dans le Monte Gargano ; 15.500 hab.

San Marco la Catola, comm. d'Italie (Capitanate, prov. de Foggia) ; 4.600 hab.

San Marcos, ville du Guatemala, ch.-l. du départ., est située en terre froide (à 2.900 m. d'altit.) ; 3.000 hab. Aux environs, plantations de café. — Le *département de San Marcos*, dont la superficie est de 5.170 kilom. carr., a près de 100.000 hab.

San Marcos, gros bourg du Mexique (Etat de Guerrero ; 6.500 hab.

San Marcos, bourg du Pérou (départ. d'Ancachs) ; 3.000 hab.

San Marcos, bourg du Pérou (départ. de Cajamarca) ; 7.110 hab.

San Martin (Juan José), général et homme d'Etat argentin, libérateur du Chili et du Pérou, né à Yapeyu en 1778, mort à Boulogne-sur-Mer en 1850. Il entra à l'école militaire de Madrid, prit part à la guerre contre la France, se signala à Baylen et à Albufera, fut promu colonel. De retour en Argentine (9 mars 1812), il combattit dans la guerre d'Indépendance, remplaça Belgrano à la tête de l'armée du Nord (1814), fut nommé gouverneur de la province de Cuyo (1815), forma l'armée des Andes à Mendoza, en reçut le commandement avec le grade de général de brigade (1816), traversa les Andes, descendit dans les vallées du Chili, culbuta les Espagnols à Chacabuco et entra à Santiago. Il refusa le titre de directeur suprême que lui offrait le Congrès chilien, fut vaincu par Osorio, accouru du Pérou, à Cancha-Rayada, mais l'écrasa à Maipu. Résolu à poursuivre les Espagnols au Pérou, il s'embarqua avec 4.500 hommes à bord de la flotte chilienne, commandée par lord Cochrane, débarqua près de Pisco, appela les Péruviens aux armes, entra à Lima et proclama l'indépendance du Pérou (1821). Acclamé protecteur (3 août), il abolit l'esclavage et la corvée, s'efforça de maintenir l'ordre, puis, débordé par les rivalités et les dissentiments, donna sa démission au Congrès (1822) et se retira au Chili. Il gagna l'Angleterre et la France (1824), où il passa le reste de sa vie.

San Martin, lac de la république Argentine, au N. du territoire de Santa Cruz, entre les lacs Viedma et Gio. Ces trois lacs font partie d'une série de nappes d'eau qui communiquent entre elles.

San Martin, bourg du Guatemala (départ. de Chimaltenango) ; 9.705 hab.

San Martin, bourg du Mexique (Etat de San Luis Potosi) ; 4.860 hab.

San Martin, territoire se rattachant au département de Colombien de Cundinamarca. Découpé dans les immenses plaines de la région de l'Orénoque, il n'est encore que faiblement peuplé. Ch.-l. *Villavicencio* (750 hab.).

San Martin Acayucam, bourg du Mexique (Etat de Vera Cruz) ; 5.200 hab.

San Martin del Rey Aurelio, comm. d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]) ; 5.510 hab. Extraction de houille.

San Martin de Provensals, ville d'Espagne (Catalogne, prov. de Barcelone), à 8 kilom. de la mer. En réalité, c'est un faubourg industriel de Barcelone (fabrication de tissus, de produits chimiques).

San Martin de Valdeiglesias, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Madrid), dans un pays assez fertile ; 4.170 hab.

San Martino bourg d'Italie (Emilie [prov. et comm. de Ferrare]).

San Martino alla Palma, bourg d'Italie (Toscane, prov. de Florence) ; 2.700 hab.

San Martino Canavese, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Turin). Restes d'un château fort.

San Martino d'Albaro, bourg d'Italie (Ligurie, prov. de Gênes).

San Martino della Pontanara, bourg d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue), sur le Pô de Primaro.

San Martino dell'Argine ou di Bozzolo, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Mantoue) ; 3.340 hab.

San Martino di Lipari, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Venise) ; 5.000 hab. Fabrique de poterie.

San Martino di Lota, bourg d'Italie (Corse, ch.-l. de cant. de la Corse, arr. de Bastia) ; 833 hab. — Le canton a 3 comm. et 1.[illegible] hab.

San Martino in Pensilis, comm. d'Italie (Molise, prov. de Campobasso) ; 4.300 hab.

San Martino in Rio, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Reggio]) ; 3.100 hab.

San Martino in Strada, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 2.600 hab.

San Martino valle Cudina, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Aveline]) ; 5.260 hab.

San Marzano sul Sarno, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure, prov. de Salerne) ; 3.300 hab.

San Massimo all'Adige, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]) ; 2.800 hab. Briqueterie, corderie.

San Mateo, comm. de l'archipel espagnol des Canaries (Grande Canarie) ; 3.500 hab. L'eau y est abondante, le sol fertile, le climat tempéré et la végétation fort belle ; certains châtaigniers ont des troncs qui atteignent 14 mètres de circonférence.

San Mateo, ville d'Espagne (Valence [prov. de Castellon de la Plana]) ; 3.710 hab.

San Matias, vaste golfe ou baie, sur l'Atlantique, creusée dans le territoire du Rio Negro (rép. Argentine). Au fond se trouve le port, bien abrité, de San Antonio.

San Maurizio Canavese, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]) ; 3.900 hab. Filature de soie, meunerie.

San Mauro Castelverde, comm. du roy. d'Italie (Ile de Sicile [prov. de Palerme]) ; 5.600 hab.

San Mauro Forte, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]) ; 3.200 hab.

San Michele al Tagliamento, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]) ; 5.000 hab.

San Michele di Bari, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Bari]) ; 4.600 hab.

San Michele di Ganzaria, comm. d'Italie (Ile de Sicile [prov. de Catane]) ; 3.550 hab.

San Michele Extra, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur l'Adige ; 4.600 hab. Aux environs, sanctuaire de la *Madona di Campagna*.

San Micheli ou **Sammicheli** (Michel), architecte et ingénieur italien, né et mort à Vérone (1484-1549). Il eut pour premiers maîtres son père, Giovanni, et son oncle, Bartolomeo, puis il alla se perfectionner à Rome. San Micheli avait construit plusieurs édifices religieux à Orvieto et à Montefiascone, lorsque le pape Clément VII le chargea d'aller fortifier les villes de Parme et de Plaisance. Ce fut lui qui inventa le bastion triangulaire ou plutôt pentagonal. Envoyé dans le Levant par le gouvernement vénitien, il fortifia successivement Corfou, La Canée, Candie, Napoli de Romanie ; puis, de retour en Italie, il construisit des fortifications et des bastions à Padoue, Brescia, Peschiera, Chiusa, etc. Il éleva aussi, à l'entrée du port de Venise, le célèbre fort de Saint-Jean-du-Lido, regardé comme son chef-d'œuvre. Il éleva le palais Cornaro à Piombino, le beau palais Soranzo à Castelfranco, enrichit Venise de plusieurs monuments et palais. Il eut pour collaborateur son neveu, Gian-Girolamo **San Micheli**, né en 1504, mort à Chypre en 1549, et qui lui-même avait beaucoup de talent.

San Miguel ville des Philippines (Ile de Luçon [prov. de Bulacan]), sur un tributaire du lac Pinag ; 15.000 hab. Exploitation métallurgique : extraction de houille. — Ville de l'île de Panay, à une faible distance d'Iloilo ; 7.100 hab. Tissus de coton et d'abaca.

San Miguel, bourg du Mexique (Etat de Mexico) ; 3.000 hab.

San Miguel, ville du Salvador, ch.-l. du départ. du même nom ; 23.800 hab. — Le département a 1.800 kilom. carr. et 59.207 hab.

San Miguel, comté des Etats-Unis (Nouveau-Mexique), aux confins du Texas ; 24.000 hab. Ch.-l. *Las Vegas*.

San Miguel, golfe du Pacifique, dans l'Amérique centrale (Colombie [Etat de Panama]). Il s'avance à 56 kilom. dans l'intérieur de l'isthme de Panama. Découvert en 1513 par Nunez de Balboa.

San Miguel de Ibarra. Géogr. V. Ibarra.

San Miguel el Alto, gros bourg du Mexique (Etat de Jalisco) ; 7.370 hab.

San Miguel Totolapam, bourg du Mexique (Etat de Guerrero) ; 4.000 hab.

San Miguel Evariste, duc), général et homme d'Etat espagnol, né à Gijon en 1785, mort à Madrid en 1862. Il entra dans l'armée (1805), combattit les Français, fut fait prisonnier à Pena del Castillo et envoyé en France. De retour en Espagne, il prit part au soulèvement de Riego, commanda le bataillon sacré formé pour la défense du gouvernement, se battit contre la garde royale désireuse de rétablir l'absolutisme (6 juill. 1822), et fut, sous la pression des révolutionnaires, promu ministre des affaires étrangères. Ses réponses énergiques aux représentations de la Sainte-Alliance provoquèrent l'intervention française (1823), il se démit de ses fonctions, reprit l'armée de Catalogne, fut blessé et fait prisonnier. Il dut vivre à Londres (1824-1830), puis à Paris (1830-1834). La reine fut proclamée par la régente Marie-Christine le rappela en Espagne (1834). Il fut nommé maréchal de camp, fut élu député, siégea parmi les progressistes, reçut le portefeuille de la marine dans le cabinet Espartero (1839) et celui de la guerre dans le ministère Arana. Capitaine général de Castille (1843), de nouveau ministre de la guerre, il organisa l'armée de réserve et le collège général militaire. Après



San Miguel.

la chute d'Espartero (1843), il s'occupa d'études historiques. Lors de la révolution de 1854, porté à la présidence de la junte de défense de Madrid, il tenta de rapprocher le peuple et la cour, préconisa aux Cortes constituantes les solutions transactionnelles et vota le maintien de la monarchie. Il fut créé duc et grand d'Espagne. Il ne joua qu'un rôle effacé lorsque Narvaez eut repris le pouvoir (oct. 1856). Il avait composé l'*Hymne a Riego* et il écrivit divers ouvrages, dont *Relation de l'expédition de Riego en Andalousie* 1821 ; *Elementos del arte de la guerra* 1832 ; *Historia de Felipe II* (1844) ; etc.

San Miniato ou San Miniato al Tedesco, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]) ; 16.100 hab. Ch.-l. de circondario. Très pittoresque, entouré de murailles avec tours ; cathédrale du Xe siècle.

San-moun (quelquef. **San Men**) **ou les Trois-Portes,** baie du littoral de Chine, sur la mer de l'Est de la Chine (prov. de Tché-kiang). Elle forme, au sud des îles Nioufin, l'estuaire du Niou-Tiou ; 25 kilom. d'ouverture, 40 kilom. de profondeur.

Sannaga, grande rivière de l'Afrique occidentale, dans la colonie allemande du Cameroun. Elle semble venir du mont Dé, dans le Congo français, très près de la frontière allemande, par environ 7° de lat. N. Elle coule au S.-O., reçoit à gauche la rivière de Koundé, puis le Nyong. A droite, son principal affluent est le M'bam ou Liba. La Sannaga se termine par un delta, au S. du mont Cameroun.

San Narciso, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de Zambales]) ; 7.000 hab. avec le district.

Sannat, comm. de la Creuse, arrond. et à 35 kilom. d'Aubusson, non loin de la Méouse ; 1.476 hab. Tuileries. Anciens châteaux du Tyroudet et de la Ville-du-Bois.

Sannazar (Jacques) [en ital. Jacopo *Sannazzaro*], poète italien, né et mort à Naples (1458-1530). Il devint l'ami de Gioviano Pontano et fut un des membres principaux de son académie, où il prit le nom d'**Actius Sincerus.** Il composait pour la cour, en langue vulgaire, différentes satires et farces, qui faisaient plus ou moins clairement allusion aux événements du jour. Il était d'ailleurs déjà célèbre grâce à son roman pastoral, l'*Arcadia*, composé avant 1481 et imprimé à Venise, à l'insu de l'auteur, en 1502. Il y avait fait œuvre d'artiste érudit et, comme on l'a dit justement, de mosaïste, introduisant dans son œuvre, d'une main parfois un peu lourde, les souvenirs de ses lectures, tant des œuvres de Pétrarque que de celles des auteurs anciens : Homère, Théocrite, Virgile, Ovide, Nemesianus, etc. Mais le sentiment qui anime l'ouvrage est sincère : c'est l'amour profond du poète pour Carmosina Bonifacio. Dans les *Eglogæ piscatoriæ*, inspirées par la mer de Sicile, on retrouve l'inspiration lointaine de Théocrite, mais surtout celle de Virgile, qu'il a renouvelée en substituant des pêcheurs aux éternels bergers. En 1501, Sannazar suivit en France, dans son exil, le roi Frédéric, dépouillé de ses Etats, et ne regagna l'Italie qu'après la mort de son souverain (1504). De retour à Naples, dans la jolie villa de Mergellina, que lui avait donnée le malheureux Frédéric, il passa le reste de sa vie dans l'étude et le travail, soutenu par la tendresse de Cassandra Marchese. C'est alors qu'il écrivit une grande part des trois livres d'élégies et des trois livres d'épigrammes latines qui nous sont parvenus. Plus que jamais ici l'inspiration est sincère, le vers élégant et sobre, de même que dans les trois livres du poème *De partu Virginis* (1526) qui est l'œuvre la plus importante de la maturité du poète. La meilleure édition de ses œuvres latines est celle d'Amsterdam (1728) : *Actii Synceri Sannazarii opera latine scripta* ; et la meilleure de ses œuvres italiennes, celle de Padoue (1723) : *le Opere volgari di M. Jacopo Sannazaro.*

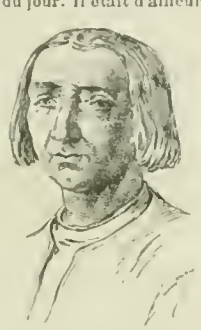

Sannazar.

San Nazario, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence], sur la Brenta ; 3.000 hab.

sanne n. f. Dans le Calvados, Table sur laquelle on dispose le beurre en mottes.

sanne (anc. franç. *sines* ou *senes* ; du lat. *seni*, six à six) n. m. Jeux. Ancien nom du double-six.

San Nicadro di Bari, ville d'Italie (Pouilles [prov. de Bari]) ; 5.900 hab.

San Nicadro Garganico, ville d'Italie (Capitanate prov. de Foggia]) ; 8.300 hab.

San Nicola la Strada, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]) ; 4.000 hab.

San Nicola de los Ranchos, bourg du Mexique (Etat de Puebla) ; 3.625 hab.

San Nicolao, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 46 kilom. de Bastia ; 714 hab. — Le canton a 5 comm. et 9.302 hab.

San Nicolas, village du Mexique (Etat de Tamaulipas) ; 4.630 hab.

San Nicolas, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. du Pangasinan]), sur l'Agno Grande, tributaire de la baie de Lingayen ; 8.000 hab.

San Nicolas de Cebu, ville des Philippines (groupe des Visayas [île de Cebu]), sur la côte orientale de l'île ; 20.000 hab. C'est un des plus anciens établissements espagnols de l'archipel (1571).

San Nicolas de los Arroyos, ville de la république Argentine, ch.-l. de district (prov. de Buenos-Ayres), sur le Parana ; 15.000 hab. C'est la seconde ville de la province après la capitale. *La Plata*. Importants établissements de viandes (*saladeros*). Fondée en 1719 par José de Aguilar.

San Nicolas Tolentino, bourg du Mexique (Etat de San Luis Potosi) ; 12.660 hab.

sannion (*sa-ni* — du lat. *sannio* ; de *sanna*, grimace) n. m. Antiq. rom. Acteur bouffon.

— Encycl. Le *sannion* était un mime grotesque, qui devait amuser surtout par ses grimaces. Il avait la tête rasée, un vêtement de diverses couleurs, une chaussure plate, d'où il était appelé parfois *planipes* [pied plat]. Quand il était tout à fait déchaussé, on lui donnait le surnom de *excalceatus*. Il paraissait surtout dans les Atellanes. Maccus, Bucco, sont des sannions. On appelle « sannions » tous les acteurs de mimes ; à cause de leur ressemblance avec un bouc ou une chèvre, on les appelait aussi *sanniones caprex*. Ils n'avaient point de masques, ni en général de cothurnes et de socques.

Sannois, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 24 kilom. de Versailles ; 4.905 hab. Carrières de plâtre. Culture d'arbres fruitiers. Elevage de bestiaux. Fabrique de nougat ; tonnellerie ; briqueterie.

sannoisien, enne (*sa-noi-si-in, è-n'* — des *marnes de Sannois*, adj. Se dit d'un étage géologique représentant la partie inférieure du système oligocène.

— n. m. : *Le* sannoisien.

sannyasi (*sa-ni* — celui qui a renoncé au monde) n. m. Relig. hind. Indien qui erre de ville en ville et de village en village, vêtu de haillons et parfois entièrement nu, vivant des aumônes qu'il obtient soit par le spectacle des tortures corporelles qu'il s'inflige sous prétexte de pénitence (*tapas*), soit par des tours de prestidigitation qu'il présente comme des miracles.

Sano, nom de deux villes du Japon (île de Nippon) : la première, dans la prov. d'Idzoumi, a 5.400 hab. ; la seconde, dans la prov. de Simôdzouké ken de Totsighi, a 4.900 hab.

Sano di Pietro, peintre italien (1406-1481) de l'école siennoise. On cite, parmi ses œuvres principales : son *Annonciation* du dôme de Sienne ; son tableau de *San Bernardino*, et ses fresques pour le couvent de San Domenico à Sienne. Miniaturiste émérite, il travailla aux antiphonaires, graduels de la cathédrale de Sienne. Plusieurs de ses ouvrages en ce genre figurent au Louvre.

Sanok, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), ch.-l. de cercle et de district, sur une éminence de la rive gauche du *San* ; 5.600 hab. Fabrique de matériel de chemins de fer.

San Onofre, village de la Colombie (départ. de Bolivar), entouré de rizières. — Le district a 5.105 hab.

Sanouki, prov. du Japon (île de Sikok [ken de Kagava]), entre le Séto-Outsi, ou mer Intérieure, et les prov. d'Ava et d'Iyo. Sol montagneux. Houille, canne à sucre, porcelaines, faïences et écrans.

sanotte n. f. Nom vulgaire de la girolle.

San Pablo (baie de), baie de la côte occidentale des Etats-Unis, formant, dans le golfe de Californie, l'extrémité septentrionale de la baie de San Francisco. Elle reçoit la Sonoma Creek, et sert de chenal aux bâtiments qui se dirigent vers la baie de Suisun.

San Pablo, bourg et centre administratif des Philippines (île de Luçon [prov. de Batangas]), dans la région volcanique du Majaigay ; 18.000 hab.

San Pablo, bourg de Colombie (départem. de Cauca) ; 3.705 hab.

San Pablo, village du Pérou (départem. de Cajamarca), dans la haute vallée du rio Jequetepequez ; 7.595 hab.

San Pablo del Monte, bourg du Mexique (Etat de Tlaxcala) ; 6.810 hab.

San Pancrazio Parmense, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]) ; 4.500 hab.

San Pancrazio Salentino, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce]) ; 2.572 hab.

San Paolo Civitate, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Foggia]) ; 2.700 hab.

San Pedro, bourg des Philippines (îles Visayas [île de Panay], sur la côte ouest de l'île ; 6.000 hab. [avec le district].

San Pedro, départ. de la républ. Argentine (prov. de Buenos-Ayres) ; 1.214 kilom. carr. ; 11.000 hab. Importants établissements d'élevage du gros bétail. Ch.-l. *San Pedro*, sur le Parana ; 4.500 hab.

San Pedro, fleuve côtier de l'Afrique occidentale, dans la colonie française de la Côte d'Ivoire. Il sort des monts Nieuokoué-Gao, à 120 kilom. environ de la mer, et coule au S.-S.-E. à travers la forêt, avec de nombreuses sinuosités et des rapides.

San Pedro (rio), rivière des Etats-Unis (Etat d'Arizona), affluent gauche du rio Gila, tributaire du Colorado. Le San Pedro naît dans les contreforts occidentaux de la sierra Madre (Mexique [Etat de Sonora]), coule vers l'E., puis vers le N.-O., arrose Rodington et finit dans le rio Gila, après un cours d'environ 280 kilom. Affluent principal, l'Arivaypa.

San Pedro, bourg du Colombie (départ. d'Antioquia) ; 4.790 hab.

San Pedro, bourg du Mexique (Etat de Coahuila) ; 5.720 hab.

San Pedro, bourg du Mexique (Etat de Jalisco) ; 4.515 hab.

San Pedro, bourg du Mexique (Etat de Queretaro) ; 6.375 hab.

San Pedro, ville du Paraguay, dans la vallée du rio Jejui, affluent gauche du Paraguay ; 8.500 hab. Commerce du maté.

San Pedro Carcha, bourg du Guatemala (départ. d'Alta Vera Paz), dont les habitants, d'origine indienne, vont travailler au loin comme charpentiers, tisserands et tailleurs ; 2.900 hab.

San Pedro de Lloc, ville du Pérou (départ. de la Libertad), ch.-l. de la prov. de Pacasmayo ; 3.320 hab.

San Pedro de Macoris, ville et port de la côte sud de l'île de Saint-Domingue (républ. Dominicaine) ; 5.000 hab.

San Pedro de Tarrasa, bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone] ; 3.015 hab.

San Pedro Macati, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. et banlieue de Manille], sur la rive droite du Pasig ; 5.300 hab.

San Pedro Perulapan, ville de la république de Salvador (départ. de Cuscatlan) ; 3.800 hab.

San Pier Niceto, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine] ; 4.700 hab.

San Piero a Sieve, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence] ; 3.200 hab.

San Pietro, île de la Méditerranée, à 6 kilom. de la pointe sud-ouest de la Sardaigne. Longue de 3 kilom., haute de 211 mètres au point culminant, elle a 6.300 hab. Ch.-l. *Carloforte*. Salines, fonderie, pêche du thon.

San Pietro, île de la mer Ionienne, dans le golfe de Tarente. Avec *San Paolo*, l'un et l'autre des *Chérades* des anciens, elle forme la rade de Tarente.

San Pietro al Natisone, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine] ; 3.200 hab. Ch.-l. de district.

San Pietro a Patierno, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Naples] ; 3.000 hab.

San Pietro Apostolo a Tiriolo, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro] ; 2.900 hab.

San Pietro di Barbozza, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise] ; 3.000 hab.

San Pietro Incariano, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Verone] ; 7.600 hab. Vins estimés.

San Pietro in Casale, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne] ; 8.600 hab. Eaux ferrugineuses.

San Pietro Inguarano, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza] ; 3.200 hab.

San Pietro in Sala, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Milan] ; 3.800 hab.

San Pietro sopra Patti, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine] ; 4.400 hab.

San Pietro Vernatico, bourg d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce] ; 3.400 hab.

San Polo d'Enza in Caviano, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Reggio] ; 3.000 hab.

San Polo di Piave, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trevise] ; 3.000 hab. Vins estimés.

San Possidonio, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène] ; 3.100 hab.

San-pou, dieu mongol à trois têtes, dont deux sont coiffées d'une mitre et la troisième d'un bonnet rond. Il représente la trinité thibétaine.

San Prisco, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Caserte] ; 4.000 hab.

San Prospero, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène] ; 3.500 hab.

Sanquhar, bourg d'Ecosse (comté de Dumfries, sur le Nith, tributaire du Solway Firth ; 3.200 hab. Fabrication de tapis et d'instruments aratoires.

San Quirico in Val Pole, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes] ; 3.000 hab.

San Quirino, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine] ; 2.700 hab.

San Rafael, gros bourg du Guatemala (départ. de San Marcos) ; 3.295 hab.

San Rafael, village du Mexique (Etat de Vera-Cruz) ; 2.400 hab. avec Jicaltepec, qui forme avec San Rafael une même colonie agricole, d'origine française, cultivant les plantes tropicales et particulièrement la vanille (la vanille de San Rafael est la plus appréciée du Mexique).

San Rafael, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de Bulacan], sur un tributaire gauche du rio Grande de Pampanga ; 8.500 hab.

San Rafael, bourg de l'île de Saint-Domingue (bassin de l'Artibonite), dans une région réclamée à la fois par la république d'Haïti et la république Dominicaine.

San Ramon, bourg de Costa-Rica (prov. d'Alajuela), commandant un passage important le Desengaño, 1.831 m. qui unit le versant du Pacifique à celui de l'Atlantique. Ch.-l. d'un canton dont la population dépasse 10.000 hab.

San Raphael ou San Rafael, ville des Etats-Unis (Californie), ch.-l. du comté de Marin, non loin de la baie de San Pablo ; 7.000 hab. Scieries.

San Remigio, bourg des Philippines (île de Panay [prov. d'Antique] ; 4.000 hab.

San Remo, ville d'Italie (Ligurie [prov. de Porto Maurizio], sur la côte appelée Riviere du Ponant ; 16.200 h. Ch.-l. de circondario. Huiles, briques, fonderies. Merveilleusement située des deux côtés de la route de la Corniche, elle est le rendez-vous de nombreux étrangers. Climat exquis. La ville haute, dédale de petites rues montantes au milieu des vignes, des oliviers, orangers, citronniers, figuiers et palmiers, est délaissée par les étrangers au profit de la ville nouvelle, bâtie entre la route et la mer, et qui est formée de charmantes villas entourées de magnifiques jardins.

San Rocco al Porto, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan], près du Po ; 3.000 hab.

San Roman (don Miguel), président de la république du Pérou, né à Puno en 1802, mort à Chorillos en 1863. Son père avait pris part à la révolution suscitée par le cacique Pomacagua (août 1814) et avait été fusillé sur l'ordre de Pezuela (1815). San Roman répondit à l'appel du général Sao Martin, venu du Chili pour affranchir le Pérou (1820), se distingua pendant la guerre de l'Indépendance, dirigea avec Gamarra la campagne de la Bolivie (1827) et celle de Colombie, où il fut fait prisonnier à Portete, malgré ses héroïques efforts. Puis il s'insurgea avec Gamarra contre le président Orbegoso, fut livré par ses propres troupes et exilé (1834). Après le traité d'Allanco du 15 juin 1835 entre Orbegoso et Santa Cruz, il revint seconder Gamarra, révolté au Cuzco, fut défait avec lui par

San Roque

San Roque

San Roto

Sans

Sansac

Sansal

San Salvador

San Salvador — **Ambassi**

San Salvador

San Salvador

San Salvador

San Salvador

San Salvador

San Salvador de Bayamo — **Bayamo**

San Salvador el Seco,

San Salvator el Verde,

San Salvatore Monferrato,

San Salvatore Telesino,

San Sansonio — **Sansandio**

San San-ku do

San Sannè-Mango,

San Saturnino, comm.

San Saturnino de Noya,

sans-camelotte n. m. Arg. Mar. Grand qui, au moyen de ... sans ... sur la voie publique, ... de leur valeur réelle.

sans-chagrin n. m. Arg. Syn. de BATTEUR DE DIG. V. BATTEUR.

sans-cœur n. m. Pers. ... qui n'a aucun cou... Pl. *Des* SANS-CŒUR.

sanscrit ou **sanskrit, ite** (*skri* — du sanscr. ... nasal regulier, fait avec art. adj. Linguist. ... de la langue sacrée des brahmanes et des livres ... dans cette langue : *La langue* SANSCRITE. *Un poème* SANSCRIT.

n. m. Langue sacrée de l'Inde : *Le* SANSCRIT *est la ... sacrée du brahmanisme.* (A. Reville.)

Le *sanscrit* appartient au groupe indien des ... indo-européennes. Les Allemands l'appellent avec raison *ancien indien* altindisch. C'est essentiellement une langue savante, qui n'a sans doute jamais été parlée telle que les monuments nous la montrent, et qui ne sert aujourd'hui qu'aux prêtres et aux lettres. La forme la plus archaïque du sanscrit se trouve dans les Védas, dont certains fragments remontent peut-être à 1500 av. J.-C. Le sanscrit védique est déjà une langue artificielle. Le dialecte védique est sorti d'un des dialectes populaires *prakrit* qui devaient exister à cette époque, et qui ont

SIGNES	VALEURS	SIGNES	VALEURS	SIGNES	VALEURS
अ	a	क	ka	ट	da
आ	A	ख	kha	ध	dha
इ	i	ग	ga	न	na
ई	I	घ	gha	प	pa
उ	u	ङ	ma	फ	pha
ऊ	U	च	ca	ब	ba
ऋ	ri	छ	cha	भ	bha
ॠ	...	ज	ja	म	ma
ऌ	...	झ	jha	य	ya
ॡ	...	ञ	ña	र	ra
ए	e	ट	ta	ल	la
ऐ	ai	ठ	tha	व	va
ओ	o	ड	da	श	ça
औ	au	ढ	dha	ष	sha
		ण	na	स	sa
		त	ta	ह	ha
		थ	tha		

Alphabet sanscrit.

... à vivre à côté de la langue religieuse. Vers le ... av. J.-C., les grammairiens hindous, dont le plus célèbre est Pânini, fixèrent la langue littéraire, qui subsista sans l'influence des idiomes *prakrits*, et lui donnèrent une forme régulière et logique qui ne se rencontre jamais dans les langues vivantes. Alors commença la ... du *sanscrit classique*, pendant laquelle le sanscrit, devenu une véritable langue morte, ne subit plus de transformation grammaticale. Le *sanscrit épique*, ou langue des ..., postérieur à la vieille langue védique, est plus archaïque, plus populaire et plus souple que le ... Quant aux inscriptions sanscrites, elles ne remontent pas plus haut que la fin du IVe siècle.

Le ... s'imprime d'ordinaire ..., qui dérive de l'écriture *brâhmi*, ... est certainement sémitique. Une autre ..., la *kharochthi*, est d'origine araméenne. ... *devanâgari*, qui monte assez exactement la ... 14 signes simples et plus de ... graphiques, résultant de la combi... La *prononciation* ... 5 voyelles ... *a, i, i*, 4 voyelles longues *â, î, û, ri*, 2 diphtongues *e, ai, o, au*, 4 consonnes gutturales *k, kh, g, gh*, 4 palatales *c, ch, j, jh*, 4 dentales *t, th, d, dh*, 4 cérébrales *T, TH, D, DH*, 4 labiales ... 4 sifflantes *ç, ch, s, h*, 2 semi-voyelles *y, r, l, v*, 4 nasales *n* guttural, *ñ* palatal, ..., une aspiration forte *h*, une ... et un signe de nasalisation ... le sanscrit ne connaît ... De la ... rencontrées dans les phrases, naît ... graphiques assez compliquées ... extérieure. Voyez SANDHI. La *mar...* ... même que celle du grec.

Notons seulement que le sanscrit a huit cas, dont un locatif et un instrumental; qu'il distingue, au duel, le genitif du datif, que les formations verbales sont extrêmement variées, et que la faculté de composition est illimitée : *janma-mrityu-jarâ-duh-kha* « douleur de la naissance, de la vieillesse et de la mort ». La *syntaxe* est assez souple. Il faut mentionner la tendance à remplacer des membres de phrase par des mots composés, et des verbes à un mode personnel par des participes. La *métrique* repose, comme celle du grec et du latin, sur la combinaison des syllabes brèves et longues. La règle de l'allongement par position est absolue.

L'antiquité des hymnes védiques et la régularité quasi géométrique de la grammaire sanscrite firent croire pendant longtemps que l'*ancien indien* était la mieux conservée des langues indo-européennes. Mais, outre que le caractère primitif d'une langue n'est nullement prouvé par sa régularité, il semble actuellement établi que la régularité du sanscrit est l'œuvre des grammairiens. Toutefois, c'est la découverte du sanscrit, à la fin du XVIIIe s., qui a donné naissance à la linguistique aryenne. Aujourd'hui encore, l'étude du sanscrit est nécessaire à quiconque veut approfondir l'histoire d'une des langues indo-européennes.

— BIBLIOGR. : *Grammaires sanscrites*, de V. Henry (Paris, 1902); Bergaigne (Paris, 1884); Whitney (la plus complète, en anglais, 3e édit., 1896); Wackernagel, *Etude scientifique de la phonétique* (Gœttingue); Böhtlingk et Roth, *Dictionnaire sanscrit* monumental (Pétersbourg, 1853-1875); Monier-Williams, *Dictionnaire sanscrit-anglais* (Oxford, 1888).

SANSCRITAIN ou **SANSKRITAIN, AINE** (*skri-tin, en*) adj. Qui a rapport au sanscrit. Peu us.

— n. m. Savant versé dans la connaissance du sanscrit.

SANSCRITIQUE ou **SANSKRITIQUE** (*skri-tik'*) adj. Qui a rapport au sanscrit : *Etude* SANSCRITIQUE.

SANSCRITISME ou **SANSKRITISME** (*skri-tism'*) n. m. Etudes sanscrites, sciences relatives à la connaissance du sanscrit.

SANSCRITISTE ou **SANSKRITISTE** (*skri-tist'*) n. m. Savant versé dans la connaissance du sanscrit.

SANS-CULOTTE n. m. Nom par lequel les aristocrates désignaient les révolutionnaires. ‖ Pl. *Des* SANS-CULOTTES.

— ENCYCL. Voici l'origine probable de cette appellation. Vers 1793, les patriotes, pour se distinguer des royalistes, portaient une houppelande de drap brun avec des revers et un collet rabattu de peluche rouge, et ils avaient remplacé la culotte par un pantalon de bure. Ils se firent gloire de l'appellation que leur avaient donnée leurs ennemis par mépris, et *sans-culotte* devint, pendant quelques années, le synonyme de héros, patriote et républicain. On connaît la réponse de C. Desmoulins au tribunal révolutionnaire : « J'ai l'âge du sans-culotte Jésus, trente-trois ans quand il mourut. »

SANS-CULOTTIDE (*san-ku-lo-tid'*) n. f. Nom des jours complémentaires du calendrier républicain. ‖ Fêtes célébrées pendant ces mêmes jours.

— ENCYCL. Le calendrier républicain laissant pendant l'année cinq jours complémentaires, il avait été décidé que ces jours-là seraient spécialement dévoués aux fêtes révolutionnaires. On les appela les *sans-culottides*, pour glorifier le nom méprisant de *sans-culottes* donné par les *aristocrates* aux *patriotes*. Il y avait cinq fêtes : les fêtes de la Vertu, du Génie, du Travail, des Récompenses, de l'Opinion, où tout citoyen avait le droit de parler librement. Lors des années bissextiles, il y avait une sixième sans-culottide, destinée à célébrer avant tout la fête de la Révolution; c'était la réjouissance par excellence des patriotes.

SANS-CULOTTISME (*san-ku-lo-tism'*) n. m. A été employé pour désigner, d'une manière générale, l'époque où les républicains se faisaient gloire d'être des sans-culottes.

SANS-DENT (*san-dan*) n. Pop. Personne qui a perdu ses dents. (S'emploie surtout au fém.) : *Une vieille* SANS-DENT. ‖ Pl. *Des* SANS-DENTS.

San Sebastian, bourg du Guatemala (départ. de Retalhuleu); 5.010 hab.

San Sebastian, bourg du Mexique (Etat de Jalisco); 9.865 hab.

San Sebastian, bourg du Salvador (départ. de San Vicente); 4.630 hab.

San Sebastian, ville du Venezuela, dans la vallée supérieure du rio Guanarico, affluent de l'Orénoque; 7.790 h.

San Sebastian de Madrid, bourg de la république de Colombie (prov. de Magangué), sur le rio Cauca, affluent du Magdalena; 3.600 hab.

San Sebastian Huehuetenango, bourg du Guatemala (départem. de Huehuetenango); 5.600 hab.

San Secondo Parmense, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]); 5.000 hab. Meunerie.

Sanselas, bourg du roy. d'Espagne (Baléares [île de Majorque, distr. d'Inca]); 3.000 hab.

San-sen-jin, divinité japonaise, personnifiant la guerre. On la représente avec trois têtes et six mains, montée sur une sorte de sanglier.

San Sepolcro ou **Borgo San Sepolcro**, ville d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]), près du Tibre, dans les montagnes; 8.300 hab. Vieille enceinte. Quelques belles églises. Patrie du peintre Pietro della Francesca.

San Severino Marche, ville d'Italie (Marches [prov. de Macerata]); 14.800 hab. Mines de charbon. Belle cathédrale.

San Severo, ville d'Italie (Pouilles [prov. de Foggia]); 20.000 hab. Ch.-l. de circondario.

Sansevero (Raimondo di Sangro, prince de), savant italien, né à Naples en 1710. On lui attribue des inventions sans nombre et des connaissances encyclopédiques. Il était membre de l'académie della Crusca. On peut citer de lui : *Breve nota di quel che si vede in casa del principe di Sansevero nella città di Napoli*, par lui-même (1766); *Dissertation sur une lampe antique trouvée à Munich en* 1753 (1756), etc.

SANSEVIÈRE n. f. Bot. Genre de liliacées ophiopogées.

— ENCYCL. Les *sanseviéres* sont des plantes à port élevé, dont les feuilles charnues, groupées en rosette, naissent sur un rhizome épais et court. Ces feuilles, qui peuvent atteindre une grande taille, sont dressées ou retombantes, cylindriques ou aplaties. D'un vert assez clair, elles présentent souvent des bandes pâles ou des transversales de couleur plus foncée. Les fleurs forment une grappe simple sur une hampe partant du rhizome; le périanthe se comprend six pièces soudées à leur base en un tube cylindrique étroit. On retire des feuilles des fibres très résistantes, qui sont utilisées pour la confection des nattes et de cordes. Il y a dix espèces de sanseviéres, dont huit de l'Afrique tropicale. La *sanseviera Zeylanica* et la *sanseviera indrica* sont très cultivées.



Sanseviere : *a*, fleur; *b*, coupe transversale de la feuille.

SANS-FAÇON n. m. Manière d'agir sans façon.

SANS-FLEUR n. f. Variété de pomme appelée aussi POMME-FLEUR. || Pl. *Des* SANS-FLEUR.

SANS-GÊNE n. m. Manière d'agir sans se gêner.

SANS-GÊNE (Madame). V. FLEUR (*Thérèse*) et MADAME SANS-GÊNE.

SAN SIMON, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de Pampanga]), sur le rio grande de la Pampanga; 6.000 hab.

SANSKRIT, ITE n. et adj. Linguist. V. SANSCRIT.

SANSON (Jacques), historien français, né à Abbeville en 1596, mort au couvent de Charenton en 1665. Il était fils d'un géographe, Nicolas Sanson. Il entra, en 1619, dans l'ordre des carmes, et y prit le nom d'IGNACE-JOSEPH de **Jésus-Maria**. Il séjourna dans plusieurs maisons de l'ordre, puis fut désigné comme confesseur de la duchesse de Savoie, Christine de France, auprès de laquelle il resta jusqu'en 1663. A son retour en France, il contribua à la fondation de deux couvents de son ordre, à Abbeville et à Amiens. Il a écrit, sous le nom de P. Ignace, quelques ouvrages utiles pour l'histoire de la Picardie : *Histoire ecléssiastique de la ville d'Abbeville et de l'archidiaconé de Ponthieu, au diocèse d'Amiens* (1646); *Histoire généalogique des comtes de Ponthieu et des mayeurs d'Abbeville, depuis l'an 1303 jusqu'en 1657* (1657).

SANSON (Nicolas), géographe français, né à Abbeville en 1600, mort à Paris en 1667. Il était tout jeune encore (dix-huit ou même seize ans, dit-on), quand il composa sa *Carte des Gaules*, qu'il publia plus tard, après être livré au commerce et avoir subi des pertes d'argent. Ce travail lui mérita la protection de Richelieu et lui valut les titres de professeur de géographie de Louis XIII, puis de Louis XIV, d'ingénieur en Picardie et de géographe du roi. Ses principaux ouvrages sont : *Galliæ antiquæ descriptio geographica* (1627); *Græciæ antiquæ descriptio geographica* (1636); *l'Empire romain* (1637); *la France* (1641); *Tables méthodiques pour les divisions des Gaules et de la France* (1641); *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule de César* (1651); etc. — Son fils, NICOLAS **Sanson**, né vers 1626, fut tué à Paris en 1648, pendant la Fronde, en cherchant à soustraire le chancelier Séguier à la fureur du peuple. On lui doit un *Traité de l'Europe* accompagné de 20 cartes françaises et 49 latines). — GUILLAUME **Sanson**, frère cadet du précédent, mort en 1703, a publié une *Introduction à la géographie* (1681), et une dissertation : *In geographiam antiquam Mich.-Ant. Baudrand dissertationes geographicæ* (1683).

SANSON (Charles-Henri), exécuteur de la haute justice de Paris, né en 1740, mort en 1793. Il avait hérité de cette fonction en 1778; elle était héréditaire depuis deux siècles dans la famille. Chargé d'exécuter Louis XVI, il fit le récit de sa mort dans une lettre datée du 20 février 1793, en réponse au récit de Dulaure paru dans le « Thermomètre politique ». On a prétendu qu'il était mort de chagrin trois mois après l'exécution du roi. Quoi qu'il en soit, il consacra dans son testament une somme d'argent importante à la célébration d'une messe expiatoire, qui fut dite tous les ans à l'anniversaire de Louis XVI, par les soins de son fils, jusqu'en 1840. — Son fils HENRI, né à Paris en 1767, mort en 1840, lui succéda en avril 1793; il exécuta Marie-Antoinette, la princesse Elisabeth, le duc d'Orléans, etc.

Sanson (MÉMOIRES DES), *mis en ordre, rédigés et publiés par H. Sanson, exécuteur des hautes œuvres de la cour de Paris* (1862). Ces mémoires, qui eurent un succès de curiosité, n'ont probablement pas été réunis par le dernier des Sanson, mais seraient l'œuvre du romancier d'Olbreuse. On y trouve l'histoire de la torture et des exécutions depuis l'année 1688, où les Sanson entrèrent en possession de leur ministère, jusqu'en 1847, où s'achève la carrière de cette dynastie célèbre, le dernier Sanson ayant été révoqué par le garde des sceaux pour avoir mis en gage les bois de justice.

SANSON (Justin-Chrysostome), sculpteur français, né à Nemours (Seine-et-Marne) en 1833. Il remporta le prix de Rome en 1861, avec un bas-relief représentant *Chryséis rendue à son père Chrysès*. Au Salon de cette même année, il exposa un autre bas-relief, *Diogène demandant l'aumône aux statues*. De retour en France, il a exposé successivement : *le Danseur de saltarelle*, statue en bronze; *Fronton* du palais de justice d'Amiens; *la Source*, bas-relief bronze; etc. On lui doit encore *la Paix*, *la Guerre*, *la Science*, *l'Histoire*, bas-reliefs pierre pour la cour du Carrousel; *l'Architecture*, bas-relief au nouveau Louvre; *Saint-Pierre*, statue pour l'église Saint-François-Xavier, etc.

SANSONNET (*so-nè* — dimin. de *Sanson* ou *Samson*) n. m. Ornith. Nom vulgaire de l'étourneau commun (*sturnus vulgaris*).

— Pêch. Variété de maquereau de petite taille.

SAN SOSTI, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]); 3.100 hab.

SANSOVINO (Jacopo TATTI, dit le), sculpteur et architecte florentin, né en 1479, mort en 1570. Elève d'un artiste de valeur, ANDREA SANSOVINO (1460-1529), il fut un des principaux artistes au service de Léon X, alla se fixer à Venise après la mort de ce pontife et enrichit de ses admirables productions la ville des doges comme la cité papale. On cite de lui, en sculpture : *les Quatre Evangélistes*, à Venise; un *Saint Jacques*, à Rome; les statues colossales de *Mars* et de *Neptune*, au palais des doges; la loggetta du campanile de Saint-Marc. Comme architecte, on admire ses constructions de l'*Eglise Saint-Jean-Baptiste*, à Rome; la *Monnaie* et le *Palais Cornaro*, à Venise.

SANS-PAREIL n. m. Vitic. Syn. de GRENACHE NOIR.

SANS-PRENDRE n. m. Jeux. Action de celui qui, à l'hombre, fait jouer sans écarter.

SANSSAC-L'EGLISE, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 10 kilom. du Puy; 996 hab.

SANS-SOUCI adj. Qui ne s'inquiète de rien : *Personne* SANS-SOUCI.

— Substantiv. Personne que rien n'inquiète : *Un, Une, Des* SANS-SOUCI.

— n. m. Absence de souci, caractère d'une personne sans-souci : *Un bohème d'un* SANS-SOUCI *incroyable*.

Sans-Souci (LE MEUNIER). V. JUGE. (*Allus. littér.*)

Sans-Souci (CHÂTEAU DE), château que Frédéric le Grand fit construire (1745-1747) par l'architecte Knobelsdorff sur une hauteur au-dessus de Potsdam, et qui fut



Château de Sans-Souci.

sa résidence favorite. Devant le château s'étend le *parc de Sans-Souci*, où l'on remarque la Grande Fontaine, les six Terrasses, le moulin à vent Sans-Souci, l'Orangerie, etc.

Sans-souci (ENFANTS). V. ENFANT.

SAN STEFANO, village de la Turquie d'Europe (prov. et à 14 kilom. de Constantinople). C'est à San Stefano que fut signé, le 3 mars 1878, à la suite de la prise de Plevna et de la marche rapide des Russes sur Constantinople, l'armistice qui mettait fin à la guerre russo-turque.

SANSUREAU (*ro*) n. m. Nom donné, dans quelques départements, aux rigoles qu'on pratique dans les champs.

SANTA... Ling. V. SAN.

SANTA ANA, ville des Philippines (île de Luçon), à quelques kilomètres de Manille, sur le Pasig; 4.000 hab. — Autre ville de l'île de Luçon (prov. de La Pampanga), sur le fleuve Betis, tributaire de la baie de Manille; 6.000 hab.

SANTA ANA, bourg de Colombie (dép. de Boyaca); pop. du district, 3.935 hab.

SANTA ANA, bourg du Pérou (départem. de Cuzco), ch.-l. de la prov. de Convencion, entouré de belles plantations de cacaotiers et de caféiers; 4.170 hab.

SANTA ANA, ville du Salvador, ch.-l. du départem. du même nom; 25.000 hab. Marché agricole très important. Culture du caféier. Mines de cuivre, de zinc, d'argent.

SANTA ANA, bourg des Etats-Unis (Californie, comté de Los Angeles), sur le rio *Santa Ana*; 3.500 hab. Vignobles; culture d'orangers.

SANTA ANA Acatlan, gros bourg du Mexique (Etat de Jalisco); 6.140 hab.

SANTA ANA Maya, gros bourg du Mexique (Michoacan), sur le lac de Cuitze; 5.175 hab.

SANTA ANNA, ville de l'île portugaise de Madère, sur la côte nord-est; 3.250 hab. Ch.-l. de concelho.

SANTA ANNA d'Alfié, bourg du Brésil (Minas Geraes); 4.000 hab. Elevage.

SANTA ANNA do Cambas, bourg du Portugal (prov. d'Alemtejo); 3.215 hab.

SANTA ANNA do rio de São João Acima, bourg du Brésil (Minas Geraes); 3.500 hab.

SANTA ANNA dos Alegres, gros bourg du Brésil (Minas Geraes); 7.500 hab.

SANTA ANNA do Sapucahy, gros bourg du Brésil (Minas Geraes); 8.000 hab.

SANTA ANNA dos Ferros, bourg du Brésil (Minas Geraes); 3.500 hab. Mines de fer.

SANTA-ANNA D. Antonio LOPEZ de), général et politicien mexicain, né à Mexico ou à Jalapa en 1797, mort à Mexico en 1876. Il prit part en 1821 au soulèvement du Mexique contre l'Espagne, emporta La Vera-Cruz à la tête d'une bande d'insurgés, et fut nommé brigadier (1821) par Iturbide, à la chute de qui, l'année suivante, il contribua puissamment, soutint d'abord les idées fédéralistes, fut battu et se retira dans ses domaines de Jalapa. En 1828, il intervint dans la lutte entre les deux présidents Guerrero et Pedrazza et obtint de Guerrero le commandement en chef de l'armée. Il prit parti en 1830 pour Pedrazza contre Bustamente et, en 1833, succéda à ce dernier comme président de la république. Il combattit en 1835 une révolte du Texas, prit part en 1838 à la défense de La Vera-Cruz contre les Français, et y perdit une jambe. En 1847, il commanda les forces mexicaines contre l'armée des Etats-Unis, mais fut battu à plusieurs reprises et dut signer le traité de Guadalupe-Hidalgo (1848), qui enlevait au Mexique les provinces de Texas, Nouveau Mexique et Californie. Chassé du Mexique par Paredes et Arista, il y fut rappelé en 1852, commença à exercer de nombreuses réformes et fut nommé dictateur à vie, mais, en 1856, son pouvoir s'effondra sous les coups des Indiens et la vergogne. Lors de l'intervention française, Santa Anna se rallia d'abord à l'empereur Maximilien et en accepta le titre de maréchal, mais, dès 1866, il conspirait contre lui. Après le rétablissement de Juarez, il conspira contre le président comme il avait fait contre l'empereur, et Juarez l'exila en 1867. Il ne retourna au Mexique qu'en 1874.



Santa-Anna

SANTA BARBARA, ville (Honduras, ch.-l. de départ., sur un affluent du rio Ventas; 5.000 hab. — Le département 11.000 kilom. carr.; 35.000 hab. environ; possède des terres fertiles et les meilleurs ports de la côte atlantique.

SANTA BARBARA, bourg de la Colombie (dép. d'Antioquia); 5.040 hab.

SANTA BARBARA, bourg du Brésil (Minas Geraes); 4.700 hab.

SANTA BARBARA, ville maritime des Etats-Unis (Californie), au pied de la sierra de Santa Inez, sur le chenal de *Santa Barbara*; 3.500 hab. Vignobles; sources minérales très fréquentées. — Le comté du même nom a 5.698 kilom. carr. et 10.000 hab. Culture de céréales.

SANTA BARBARA, archipel du Pacifique, dépendance de la Californie (Etats-Unis), situé sous les 33 et 34 degrés de latitude N. Iles montagneuses, essentiellement rocheuses, stériles, et très peu habitées.

SANTA BARBARA, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de Pangasinan], sur le fleuve Tolor; 6.000 hab. — Bourg des Philippines (île de Panay [prov. d'Iloilo]; 16.000 hab.

SANTA BARBARA da Piracicaba, bourg du Brésil (São Paulo), sur le rio *Piracicaba*, affluent du Tieté; 4.000 hab.

SANTA BRIGIDA, bourg des Canaries (Grande Canarie), dans la plaine fertile dite *Vega de Santa Brigida*; 4.000 hab.

SANTA CATALINA, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. d'Ilocos Sur]; 12.000 hab. — Bourg de la même province; 7.000 hab.

SANTA CATARINA, gros bourg du Mexique (Etat de San Luis Potosi); 4.205 hab.

SANTA CATERINA Ionio, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]; 2.800 hab.

SANTA CATERINA Villarmosa, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Caltanisetta]; 7.200 hab. en cinq villages, dont le chef-lieu est à *Chiesa della Grazia*. Eaux sulfureuses.

SANTA CATHARINA, Etat du Brésil, compris entre l'Etat de Parana au N., celui de Rio Grande do Sul au S., l'Atlantique à l'E. et la province argentine de Corrientes à l'O.; 74.156 kilom. carr.; 284.000 hab. Traversé par la serra do Mar, qui se développe parallèlement au littoral et que prolonge au S. la serra Geral, il comprend une zone côtière, soumise à un climat chaud et humide, où poussent les plantes tropicales, et une zone élevée (montagnes et plateaux s'y adossant à l'O.) où, grâce à l'adoucissement de la température, réussissent les céréales, la vigne et les arbres fruitiers des régions tempérées. Capit. *Desterro*.

SANTA CATHARINA da Fonte do Bispo, bourg du Portugal (Algarve, en un pays de collines de 400 à 500 mètres; 3.000 hab.

SANTA CLARA, comté des Etats-Unis (Californie), au versant occidental du Coast Range; 40.000 hab. Ch. l. *San José*.

SANTA CLARA, ville des Etats-Unis (Californie [comté de Santa Clara], près du Coyote, tributaire de la baie de San Francisco; 5.000 hab. Métallurgie.

SANTA CLARA ou encore **VILLA CLARA**, ville de la république Cubaine (grandes Antilles), sur un affluent du rio Sagua, chef-lieu de province et de district; 25.000 hab. Sucreries.

SANTA CLARA de Portugal ou **del Cobre** (*du cuivre*), gros bourg du Mexique (Etat de Michoacan); 9.575 hab.

SANTA COLOMA de Farnès, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Girone]; 5.200 hab. Verreries.

SANTA COLOMA de Queralt, bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone], près du Gaya, 2.800 hab. Filature et tissage de coton.

SANTA COMBA, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]; 8.600 hab. Nombreux bameaux.

SANTA CRISTINA e Bissone, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]; 3.250 hab.

SANTA CROCE Prospero), cardinal, diplomate et historien italien, né à Rome en 1513, mort en 1589. Evêque de Chisamo (Crète), nonce en France, cardinal en 1565, archevêque d'Arles en 1567, il fut pourvu, en 1580, du siège suburbicaire d'Albano. On lui attribue l'introduction du tabac en Italie (*erba di Santa Croce*). Son principal ouvrage est une histoire des troubles de France, de 1547 à 1562 : *De civilibus Gallix dissensionibus commentarii sex libri tres*.

SANTA CROCE Camerina, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Syracuse], dominant la mer; 5.190 hab.

SANTA CROCE del Sanio, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]; 4.200 hab.

Santa Cruz (Alfonso de), [illegible] Séville [illegible] Charles-Quint [illegible] Mexique [illegible] Séville [illegible] 1567.

Santa Cruz (Andrès), [illegible] Séville [illegible] 1572.

Santa Cruz [illegible] Séville [illegible] 1572.

Santa Cruz (Alfonso), [illegible] Séville [illegible] 1572.

Santa Cruz (Al

Santa Lucia del Mela, comm. du roy. d'Italie (île Sicile prov. de Messine) ; 7.000 hab.

Santa Lucia-di-Tallano, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 13 kilom. de Sartène, sur des collines dominant le Rizzanese, tributaire du golfe de Valinco ; 557 hab. Bons vins ordinaires. Eaux sulfureuses (petit établissement thermal) ; minerai d'amphibolite globidenx. Le canton a 9 comm. et 3.800 hab.

Santa Lucia Zacatecoluca, ville du Salvador, ch.-l. d. départ. de La Paz, sur les pentes méridionales du volcan de San Vicente ; 5.210 hab. Riches plantations.

Santa Luzia, île du groupe occidental de l'archipel portugais du Cap-Vert ; 11 kilom. de longueur et 4 kilom. de largeur maximum. Très peu d'habitants.

Santa Margarita, bourg du roy. d'Espagne (île Majorque [distr. d'Inca]) ; 3.100 hab.

Santa Margherita di Belice, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Girgenti]) ; 7.500 hab.

Santa Margherita Ligure, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes], sur le golfe de Rapallo ; 8.418 hab. Bains de mer.

Santa Maria, île de l'archipel portugais des Açores. Elle ne mesure que 104 kilom. carr. et nourrit seulement 5.600 hab. Très accidentée, elle s'élève à 570 mètres en son point culminant (*Pico Alto*). Pierre à chaux.

Santa Maria, bourg, de la Colombie (départem. de Cauca) ; 4.655 hab.

Santa Maria, bourg des Philippines (île de Luçon), près de la mer, sur laquelle elle a un port, mais au milieu de montagnes réputées aurifères ; 13.000 hab.

Santa Maria ou Gaoona, île de la Mélanésie (archipel des Nouvelles-Hébrides [groupe des îles Banks] ; 36 kilom. carr. ; 20.000 hab. de race canaque. C'est une masse circulaire de roches anciennes, couvertes de forêts.

Santa Maria, bourg du roy. d'Espagne (île de Majorque) ; 2.675 hab.

Santa Maria ou Cañada, comm. du Mexique (Etat de Queretaro) ; 19.075 hab.

Santa Maria a Vico, comm. d'Italie (Campanie prov. de Caserte) ; 5.900 hab.

Santa Maria Capua Vetere, ville d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]) ; 20.000 hab. Nombreuses ruines de l'antique Capoue (amphithéâtre, arc de triomphe, etc.).

Santa Maria Chiquimula, comm. du Guatemala (départ. de Totonicapam) ; 19.525 hab.

Santa Maria del Giudice, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Lucques]) ; 2.700 hab.

Santa Maria dell'Imperiale, bourg d'Italie (Marches [prov. de Pesaro e Urbino]) ; 3.300 hab.

Santa Maria del Oro, bourgade du Mexique (Etat de Jalisco) ; 5.310 hab.

Santa Maria de los Angeles, bourg du Mexique (Etat de Jalisco) ; 4.905 hab.

Santa Maria del Rio, ville du Mexique (Etat de San Luis Potosi), sur la rive gauche du rio *Santa Maria*, tributaire du rio Panuco ; 24.230 hab.

Santa Maria del Valle, village du Pérou (dép. de Huanuco) ; 6.405 hab.

Santa Maria di Licodia, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), au pied de l'Etna ; 3.160 hab.

Santa Maria di Sala, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise] ; 5.309 hab.

Santa Maria in Duno, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Bologne] ; 4.300 hab.

Santa Maria in Monte, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence] ; 6.600 hab. Vieille enceinte et vieux château du moyen âge, belle collégiale.

Santa Maria Magdalena, bourg du Brésil (Etat de Rio de Janeiro) ; 25.000 hab.

Santa-Maria-Siché, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 21 kilom. d'Ajaccio ; 890 hab. Petit établissement thermal. — Le canton a 17 comm. et 10.626 hab.

Santa Marta, ville de la Colombie (départ. de Magdalena), sur une baie en hémicycle à l'extrémité nord-ouest de la sierra neigeuse qui a reçu son nom. C'est la première en date des cités colombiennes ; sa fondation remonte à l'année 1525 ; 5.000 hab. Son port, autrefois très fréquenté, ne l'est plus guère depuis l'ouverture du chemin de fer de Savanilla.

Santa Marta, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz], près d'un affluent gaucho du Guadiana, qui vient de la sierra de Jerez ; 3.700 hab.

Santa Marta (sierra de), dite aussi sierra Nevada, de ce qu'elle a sa cime dans les neiges éternelles, à 5.187 mètres. Elle se dresse en Amérique du Sud, en Colombie, au bord même de la mer des Antilles ; une admirable végétation y déploie toutes les plantes du monde.

Sant'Ambrogio Valpolicella, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]) ; 4.107 hab. Carrière de marbre blanc et rouge. Bons vignobles.

Sant'Anastasia, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Naples], au pied du Vésuve ; 7.300 hab.

Santander, ville d'Espagne (Vieille-Castille), ch.-l. de la prov. du même nom, au pied d'une longue arête de collines, d'une sorte de presqu'île, limitée par deux rivières, au bord d'une baie de l'Atlantique, profonde et sûre, donnant accès aux plus grands navires ; 55.000 hab. Archevêché. Climat très doux ; très jolies promenades aux environs. Tout près sont les établissements de bains de mer du Sardinero. Bon port, débouché naturel des régions agricoles voisines, qui reçoit les produits de l'étranger à destination de l'Espagne septentrionale et centrale. A 9 kilom. S.-O., près du village de Boo, chantiers de constructions navales.

Santander (province de), division administrative de l'Espagne septentrionale, baignée au N. par le golfe de Gascogne. Superf. 5.460 kilom. carr. ; pop. 276.000 hab. Les monts Cantabres la couvrent en très grande partie. Les principaux cours d'eau sont l'Ebre, qui se rend à la Méditerranée ; la Deva, la Soja, le Pas, la Besaya, etc., qui se jettent directement dans le golfe de Gascogne. Belles forêts de chênes et de châtaigniers. Riches pâturages. Grandes richesses minérales : calamine, cuivre, fer. Pêche active sur les côtes.

Santander, départ. de la Colombie ; 42.200 kilom. carr. ; environ 600.000 hab. Il comprend dix provinces. Capit. *Socorro*.

Santander, bourg de la Colombie (départ. de Cauca ; 8.870 hab.

Santander, ville de la Colombie (départ. de Cauca), qui s'appelait autrefois *Quilichao*, du nom des Indiens vivant dans la haute vallée du Cauca. Elle s'élève entre le fleuve et la cordillère de Quindio, à une centaine de kilomètres en aval de Popayan ; 20.000 hab.

Santander (Charles-Antoine La Serna **do**). V. La Serna.

Sant'Andrea Apostolo del Ionio, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Catanzare]), près de la mer Ionienne ; 3.400 hab.

Sant'Angelo de'Lombardi, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino] ; 7.000 hab. Evêché. Source sulfureuse.

Sant'Angelo di Brolo, ville d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine] ; 5.400 hab.

Sant'Angelo in Vada, comm. d'Italie (Marches [prov. de Pesaro e Urbino] ; 4.000 hab. Industrie active.

Sant'Angelo Lodigiano, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Milan] ; 8.400 hab. Elevage. Fromageries.

Sant'Angelo Piove di Sacco, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]) ; 3.000 hab.

Sant'Angelo Pontano, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]) ; 2.700 hab.

Santa Ninfa, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Trapani]) ; 7.500 hab.

Sant'Antimo, ville d'Italie (Campanie [prov. de Naples]) ; 9.300 hab.

Sant'Antioco, île italienne de la mer Tyrrhénienne, au S.-O. de la Sardaigne, à laquelle elle est réunie par un pont attribué aux Romains. Longueur, 18 kilom. du N. au S. ; largeur, de 10 à 4 kilom. Le bourg du même nom à la pointe nord-est de l'île a 3.500 hab.

Sant'Antonio a Trebbia, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance], sur la *Trébie* ; 3.200 hab.

Santa Pola, bourg maritime d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante], sur la Méditerranée ; 4.300 hab. Port de pêche et de cabotage. Commerce actif avec l'Algérie. Station baléaire.

Sant'Appollinare con Selva, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo] ; 2.600 hab.

Sant'Arcangelo, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza] ; 4.900 hab.

Sant'Arcangelo di Somagna, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forli], sur le Rubicon, près de l'Adriatique ; 8.000 hab. Patrie du pape Clément XIV.

Santarelli (Antonio), canoniste jésuite, né à Adria en 1569, mort à Rome en 1649. Il professa la morale et le droit canon à Rome, pendant la plus grande partie de sa vie. Il mourut aveugle. Il est surtout connu comme auteur du traité latin : *De l'hérésie, du schisme, de l'apostasie, du blasphème, de l'imprécation et des droits du pontife romain dans la répression de ces péchés* (1625). Il y soutenait que le pape peut punir et déposer les rois coupables de fautes graves. Cet ouvrage déchaîna en France une véritable tempête et fut condamné à être brûlé par arrêt du parlement 1626).

Santarem, ville du Portugal central, ch.-l. d'un district de l'Estrémadure, sur le penchant d'une colline de la rive droite du Tage ; 8.200 hab. Bons vins ; huiles ; légumes et fruits. Antique *Scalabis* ou *Præsidium Julium* des Romains, et l'une des cités les plus historiques du Portugal depuis sa conquête définitive sur les Maures en 1147. — Le district est peuplé de 284.000 hab.

Santarem, ville du Brésil (prov. de Para) sur le Tapajoz et non loin de son confluent avec l'Amazone ; 4.500 hab. Cacao, caoutchouc, baume de copahu.

Santarem (Manoel Francisco de Barros y Sotza), vicomte de, homme politique et érudit portugais, né à Lisbonne en 1790, mort à Paris en 1856. Fils d'un valet de chambre de Jean VI, anobli par ce prince, il entra dans la diplomatie, devint ambassadeur à Copenhague et fut rappelé après la révolution libérale de 1820. Directeur général des archives d'Etat lors de la victoire du parti absolutiste (1824), il fut nommé ministre de l'intérieur par la régente Isabelle-Marie (1827), et prépara le retour de dom Miguel, qui lui confia le portefeuille des affaires étrangères (1828-1832). La victoire de dom Pedro et de la reine Maria le décida à vivre à Paris. Il a laissé : *Des découvertes des Portugais sur la côte occidentale d'Afrique* (1841) ; *Tableau élémentaire des relations politiques et diplomatiques du Portugal avec les différentes puissances du monde* (1842-1851), ces deux ouvrages en portugais et en français ; *Essai sur l'histoire de la cosmographie et de la cartographie pendant le moyen âge* (1849-1852) ; etc.

Santa Rita, ville des Philippines (île de Luçon [prov. de La Pampanga], sur un affluent du rio de Santa Ana, tributaire de la baie de Manille ; 6.000 hab. — Autre centre de l'archipel des Philippines (groupe des Visayas (île de Samar), sur la côte ouest, au bord du détroit de San Juanico ; 5.000 hab. (avec le *pueblo*).

Santa Rita da Ibitipoca, bourg du Brésil (Minas Geraes) ; 4.000 hab.

Santa Rita de Capituba, bourg du Brésil (Minas Geraes) ; 4.000 hab.

Santa Rita do Paraizo, bourg du Brésil (São Paulo), sur le rio Grande ; 3.000 hab.

Santa Rita do Turvo, bourg du Brésil (Minas Geraes ; 6.000 hab.

Santa Rosa, ville des Philippines (île de Luçon [prov. de la Laguna], sur le lac de Bay ; 6.000 hab.

Santa Rosa, ville des Etats-Unis (Californie), ch.-l. du comté de Sonoma, sur le *Santa Rosa*, affluent du Russian River ; 7.000 hab. Mines de fer.

Santa Rosa, bourg du Honduras, ch.-l. du départ. de Copan ; 5.000 hab.

Santa Rosa, bourg du Mexique (Etat de Queretaro ; 6.315 hab.

Santa Rosa, bourg du Salvador (départ de la Union) ; 4.000 hab.

Santa Rosa Annibale de Rossi di Pomarolo, comte Santorre **di,** homme politique italien, né à Savigliano en 1783, mort à Sphactérie en 1824. D'abord officier dans l'armée piémontaise, il fut, sous Napoléon, sous-préfet de La Spezzia (1812). Il se rallia ensuite à la maison de Savoie restaurée et fut pourvu d'un emploi important au ministère de la guerre à Turin. Ce fut alors qu'il se rallia au mouvement libéral, dont il fut un des chefs en 1821. Ministre de la guerre dans le cabinet libéral, il prépara à la guerre contre l'Autriche et, après la défaite de Novare (1821), essaya une dernière tentative de résistance dans Gênes. Condamné à mort, Santa Rosa se réfugia en Espagne, puis à Paris, où il fut caché par Victor Cousin. Arrêté et interné à Alençon, il passa en Angleterre où il reçut de leçons d'italien de plusieurs français. De là, il alla se joindre aux combattants de l'indépendance grecque, parmi lesquels il fut tué à l'ennemi

Santa Rosa de los Andos, ville du Chili (prov. d'Aconcagua), ch.-l. du départ. des Andes ; 3.223 hab.

Santa Rosa de Osos, ville de la Colombie (départ. d'Antioquia), à 2.540 mètres d'altitude, sur un plateau exposé à tous les vents et dépourvu de végétation ; environ 10.000 hab. C'est l'abondance de l'or qui la fait naître dans cette région déshéritée.

Santa Rosa de Viterbo, ville de la Colombie (départ. de Boyaca), ch.-l. de la prov. de Tundama ; 5.840 hab.

Santa Rosa et de la Civilisation (ordre de), institué en 1868 par le Corps législatif de la république de Honduras. Il comprend des grands-croix, des grands officiers, des commandeurs, des officiers et des chevaliers. Le ruban est à trois raies : rouge, bleue et rouge, avec un filet blanc au milieu de la raie bleue.



Ordre de Santa Rosa

Santa Rosalia, ville du Mexique (Etat do Chihuahua) ; 8.000 hab.

Sant'Arpino, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Naples ; 2.200 hab. Sur l'emplacement de l'ancienne *Atella*.

Sant'Arsenio, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Salerno] ; 3.800 hab.

Santa Sofia, comm. d'Italie (Toscane prov. de Florence] ; 3.500 hab.

Santa Tecla ou **Nueva San Salvador,** ville du Salvador (départ. de Libertad), ch.-l de district ; dans une magnifique vallée au pied des *volcans de San Salvador* et *Santa Tecla* ; 8.000 hab.

Santa Teresa di Riva, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile prov. de Messine), au bord de la mer ; 3.600 hab.

Santa Teresa Gallura, bourg du roy. d'Italie (île de Sardaigne prov. de Sassari), sur les bouches de Bonifacio ; 2.000 hab.

Santchi ou **Sanchi,** colline de l'Inde septentrionale (Malva princ. de Bhopal), sur la rive gauche du Betva, sous-affluent du Gange par la Djemna. Couverte de ruines bouddhiques, elle est le centre du groupe archéologique dit « de Bhilva ». Ses deux grands stoupas, érigés au IIe siècle av. J.-C., sont de très remarquables monuments, le stoupa supérieur surtout, avec ses deux portes encore existantes, ses admirables bas-reliefs et ses innombrables inscriptions votives remontant au temps d'Açoka.

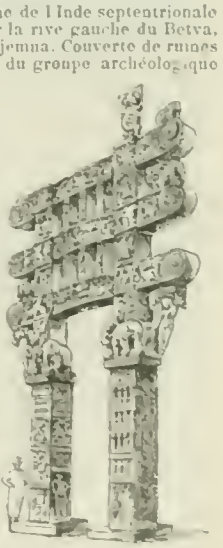

Porte du stoupa de Santchi.

santé du lat. *sanitas*, même sens n. f. Etat d'une personne dont les fonctions ne sont troublées par aucune maladie : *Etre en* santé. *Avoir de la* santé.

— Etat, fonctionnement des organes, au point de vue des maladies qui peuvent le troubler : Santé *faible*.

— Vœu que l'on fait, en buvant, pour la santé de quelqu'un : *Porter une* santé. *A la* santé *de monsieur un tel*

— Etat hygiénique : Santé *d'une ville, d'un pays*.

— Fig. Etat normal, sain, régulier : *La modération est la* santé *de l'âme*. J. Droz

— Loc. div. : *Petite santé*, Santé faible, délicate. ‖ *Santé de crocheteur, d'athlète*, Santé robuste. ‖ *Crever de santé*. Etre très gras. ‖ *Oiseau de santé*, Médecin autorisé à exercer sans avoir le titre de docteur. Le titre d'officier de santé n'existe plus, et le doctorat en médecine est, depuis 1872, exigé de tous les médecins. ‖ — Nom qu'on donnait autrefois aux médecins, chirurgiens et apothicaires de la maison du roi et de celle de Monsieur. ‖ *Maison de santé*, Maison où l'on reçoit les malades pour un prix convenu. ‖ *Garde de santé*, Sorve-lant employé au service sanitaire d'un port. ‖ *Billet de santé*, Attestation donnée par des officiers ou des magistrats, en temps de peste, dans le but de certifier que le

[illegible] Quelle santé il a rien que la santé. Il a tout le monde à ma table et il veut [illegible] Nettoie [illegible] Santé parce richesse [illegible]

— Pour ne tout le monde à ma table et il veut [illegible] Nettoie [illegible] Santé parce richesse [illegible]

[illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

SANTIAGO Guajuco, bourg du Mexique (Etat de Nuevo Leon); 9.315 hab.

SANTIAGO Papasquiaro, bourg du Mexique (Etat de Durango), sur le rio de Nazas; 5.200 hab.

SANTIAGO Tuxtla, bourg du Mexique (Etat de Vera Cruz), entouré de belles plantations de tabac; 9.905 hab.

SANTI COSMO E DAMIANO, comm. d'Italie (Campanie prov. de Caserte), sur le Garigliano; 3.100 hab. Eaux minérales

SANTIE (*ti*) n. f. Genre de rubiacées, tribu des uragogées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées dont on connaît plusieurs espèces de l'Inde.

SANTIESTEBAN del Puerto, ville d'Espagne (prov. de Jaen, sur le versant nord-ouest de la Lama de Chiclana; 5.200 hab.

SANTILITE n. f. Minér. Variété d'opalo.

SANTILLANE (en espagn. **Santillana del Mar**), ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Santander]), sur le golfe de Gascogne; 1.780 hab. Elle fut jadis le chef-lieu de l'*Asturie de Santillane*, qu'on distinguait de l'*Asturie d'Oviédo*. C'est là que Le Sage fait naître son héros Gil Blas.

SANTILLANE (Iñigo LOPEZ DE MENDOZA, marquis DE). V. MENDOZA.

SANTIPOUR, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale [prov. de Calcutta]), sur un bras de l'Hougly; 30.000 hab. Toiles.

SANTIR ou **SANTUR** n. m. Instrument à cordes frappées, en usage en Perse. (Le santir est une espèce de tympanon de forme trapézoïdale, monté de cordes en métal, qu'on frappe avec deux plectres.)



Santir.

SANTISO, comm. d'Espagne (Galice [prov. de La Coruña]), dans un pays montagneux; 4.150 hab. en nombreuses paroisses.

SANTISSIMA ANNUNZIATA, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Naples]), dans l'île de Procida; 3.000 hab.

SANTISSIMO CORAÇÃO DE JESUS, bourg du Brésil (Etat de Minas Geraes), à la source du rio São Lourenço, affluent du São Francisco; 6.000 hab.

SANTIUS (saint), né à Albi, mort en 881. Il fut fait prisonnier de guerre en Espagne par les Arabes. Abdérame lui rendit la liberté; Santius devint un des gardes du roi et se lia avec saint Euloge. Ayant refusé de se convertir à l'islamisme, Santius fut, dit-on, empalé le 5 juin 881.

SANTO. Linguist. V. SAN.

SANTO AMARO, bourg du Brésil (Etat de São Paulo); 8.000 hab.

SANTO ANTÃO, bourg de l'île portugaise de Madère, à 8 kilom. de Funchal; 5.500 hab.

SANTO ANTÃO (*Saint-Antoine*), île de l'archipel portugais du Cap-Vert, la plus septentrionale et la plus occidentale du groupe; 20.000 hab. Ch.-l. *Ribeira Grande*. Elle mesure 37 kilom. de longueur, sur 26 de largeur. De la pointe orientale (*Ponta do Boi*) part une grande chaîne volcanique, qui se dirige à l'O.; le sommet le plus élevé (*Tope da Coroa*) atteint 2.253 mètres. La partie de l'île située au N.-O. est très fertile; le versant sud-est est, au contraire, sec et aride.

SANTO ANTÃO dos Olivaes, bourg du Portugal (Beira); 4.500 hab.

SANTO ANTONIO, bourg du Brésil (Etat do Matto Grosso); 5.000 hab.

SANTO ANTONIO das Salinas, ou simplem. **SALINAS,** bourg du Brésil (Etat de Minas Geraes); 4.000 hab. Salines.

SANTO ANTONIO de Gouvea, ville du Brésil (Etat de Minas Geraes); 9.000 hab.

SANTO ANTONIO d'Itinga, bourg du Brésil (Etat de Minas Geraes); 4.000 hab.

SANTO ANTONIO do Monte, ville du Brésil (Etat de Minas Geraes), sur un petit affluent du rio do Para; 20.000 hab.

SANTO ANTONIO dos Patos, ville du Brésil (Etat de Minas Geraes), sur le cours septentrional de la Paranahyba; 10.000 hab.

SANTO DOMINGO, bourg du Mexique (Etat de San Luis Potosi); 7.360 hab.

SANTO DOMINGO, ville des Philippines île de Luçon [prov. d'Ilocos Sur]), dans un canton de riches forêts exploitées; 10.000 hab. Fabrication de toiles. — Autre centre des îles Philippines (île Batan), principale terre du petit groupe des Batanes (au N. de Luçon); 3.000 hab.

SANTO DOMINGO ou **SANTO DOMINGO de Guzman** (en franç. **Saint-Domingue**), ville de l'île d'Haïti (grandes Antilles), capitale de la république Dominicaine, à l'embouchure et sur la rive droite de l'Ozama; 20.000 h. Fondée par les Espagnols en 1496, c'est en date la première ville européenne de toute l'Amérique. Elle fut toujours, à cause du voisinage des mines d'or, le foyer d'attraction et le centre politique de la contrée. Encore entourée de ses fortifications espagnoles, dominée par des coupoles et des clochers d'église, elle est d'une belle apparence. Port de cabotage.

SANTO DOMINGO de la Calzada, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Logroño]), dans une belle plaine bien cultivée, parcourue par l'Oja, affluent droit de l'Ebre; 3.740 hab. Fabrication de draps fins et d'étoffes de laine.

SANTO ESPIRITU, ville des grandes Antilles, au centre même de l'île de Cuba; 35.000 hab.

SANT'OLCESE, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]); 4.000 hab.

SANTOLINE n. f. Bot. Genre de composées tubuliflores — ENCYCL. Les *santolines* sont des herbes pouvant atteindre 0m,70 du haut, et qui portent sur de longs pédoncules de beaux capitules globuleux. Toutes les fleurs sont en tube, mais les fleurs externes du capitule ont une tendance à être en languette; les fruits sont des akènes. On compte huit espèces de santolines, qui habitent l'Europe méridionale. L'espèce française est la *santoline petit cyprès, garde-robe* ou *aurone femelle*, qui pousse dans la région méditerranéenne. Bien qu'assez sensible aux gelées, elle est cultivée dans les jardins des environs de Paris, étant très ornementale avec ses capitules jaune d'or.



Santoline : *a*, fleuron.

SANTOMERO, ville d'Espagne (Murcie [prov. de Murcie], dans la fameuse huerta de Murcie; 4.000 hab.

SANT'OMERO, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo]; 3.700 hab.

SANTON n. m. Religieux et ascète musulman.

— En Algérie, chapelle ou monument contenant le tombeau d'un saint.

— ENCYCL. Les *santons* sont les mêmes personnages qui sont appelés en Orient, suivant la contrée où ils vivent, *derviches* ou *fakirs*, c'est-à-dire indigents. Leur principale occupation consiste dans la prière et dans la récitation d'oraisons qui doivent leur procurer des grâces extraordinaires et des révélations ou extases, au cours desquelles Allah enlève de devant leurs yeux les voiles qui leur cachent le monde invisible. Ils s'adonnent à de fréquentes retraites, pendant lesquelles ils se livrent à des jeûnes rigoureux en passant la nuit et le jour à méditer. Les santons peuvent vivre dans des communautés ou passer leur vie à voyager, subsistant d'aumônes.

SANTOÑA, ville maritime et place forte d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Santander]), au pied du *mont de Santoña*, sur la ria de Marron, vaste baie, parfaitement abritée; 4.500 hab. Position stratégique bien défendue.

SANTONATE n. m. Sel dérivant de l'acide santonique.

SANTONES, peuple de la Gaule celtique, qui s'étendait, au moment de la conquête de Jules César, depuis la Sèvre Niortaise au N. jusqu'à la Garonne au S. Leurs villes principales étaient *Mediolanum* (Saintes), *Iculisma* (Angoulême), *Santonum Portus* (La Rochelle).

SANTONEUX (*neû*) adj. m. Chim. Se dit d'un acide $C^{15}H^{18}O^4$, cristallisable, fusible à 178°, distillant au-dessus de 200°, soluble dans l'alcool et l'éther, fonctionnant comme monobasique, qui s'obtient en fixant sur la santonine deux atomes d'hydrogène par une ébullition avec l'acide iodhydrique. (On obtient l'anhydrido *isosantoneux* en chauffant l'acide santoneux au bain de plomb; en partant de cet anhydride, on obtient l'*acide isosantoneux* $C^{15}H^{16}O^4$, qui fond à 155°.)

SANTONIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — de *Saintes*) adj. Se dit d'un sous-étage géologique formant la partie supérieure de l'étage *emschérien*.

— n. m. : *Le* SANTONIEN.

SANTONINE n. f. Chim. Matière cristallisable $C^{15}H^{18}O^3$, trouvée dans le semen-contra.

— Bot. Espèce d'artémise qui produit le semen-contra.

— ENCYCL. Chim. La *santonine* est extraite du semen-contra par mise en liberté au moyen de la chaux, et épuisement par l'alcool. Lamelles blanches, à saveur faiblement amère, presque insoluble dans l'eau. Elle fond à 170°, est soluble dans les alcalis et donne l'acide *santonique* $C^{15}H^{20}O^4$; en solution alcoolique, il suffit de l'abandonner au soleil pour obtenir l'acide *photosantonique* $C^{15}H^{18}O^4$.

La santonine est un vermifuge commode à administrer (dose 5 à 20 centigr., en cachets, tablettes, dragées, chocolats). Les personnes qui ont absorbé de fortes doses de santonine voient les objets colorés en jaune.

SANTONIQUE (*nik'* adj. Se dit d'un acide $C^{15}H^{20}O^4$, qui résulte de l'hydratation de la santonine.

— ENCYCL. Chim. L'*acide santonique* $C^{15}H^{20}O^4$ a pour isomère l'acide santonipique, qui se forme en même temps que lui dans la réaction de l'hydrate de baryte sur la santonine. On lui connaît trois autres isomères : l'*acide parasantonique*, résultant de l'action de la soude ou de l'acide chlorhydrique sur la parasantonide; l'*acide métasantonique*, qui se forme quand on chauffe l'acide santonique vers 290°; l'*acide photosantonique*, résultant de l'action prolongée de la lumière solaire sur une solution alcoolique de santonite. Ce dernier est bibasique; les quatre autres isomères sont monobasiques.

SANT'ONOFRIO, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]), 2.700 hab.

SANTO-PIETRO-DI-TENDA, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 35 kilom. de Bastia, sur les pentes du massif du Tenda et dans un des plus féconds districts du Nebbio; 1.080 hab. Fromage dit « broccio »; fabrique de cierges et de cire jaune. Gorges et défilés pittoresques. — Le canton a 3 comm. et 2.013 hab.

SANTO QUINTINO, bourg du Portugal (Estrémadure), non loin du Tage, 3.000 hab.

SANTORIN ou **THERA,** groupe d'îles appartenant à l'archipel des Cyclades Gréco insulaire et comprenant à l'E. Santorin, à l'O. Therasia, au S.-O. l'écueil d'Aspra ou d'Aspronisi. 20.000 hab. *Santorinais, oises.*) L'ensemble forme un cercle dont le centre est marqué par les trois *kaiméni* brûlées : Paléa, Néa et Mikrakaiméni. Ce groupe est le reste d'un immense cirque volcanique, dont le cratère, en grande partie immergé, est devenu une baie d'une profondeur moyenne de 300 mètres, dominée à l'E. par les falaises verticales du rivage occidental de Santorin s'élevant jusqu'à 300 et 400 mètres. En réalité, l'activité volcanique continue toujours. Le cercle Santorin proprement dit se sépare en formant une courbe vers l'E. sur 17 kilom. 500 du N.-N.-O. au S.-S.-E., sa largeur varie de 2 kilom. au N. et au S. jusqu'à 6 kilom. au S.-E. La seule île qui le prolonge en dehors est le mont Saint-Hélie, 584 m., composé de roches volcaniques. Superficie, 71 kilom. carr. Les falaises sont en partie recouvertes de laves, de scories et de cendres. Un tuf pouzzolanique, d'un blanc de neige, recouvre un fond formé de laves et de cratère marin. L'intérieur de l'île présente des terrains d'une fertilité remarquable. Santorin produit de l'orge, du coton, des fruits, les vins fameux de *Vinsanto*, de *Bacchus*, *lacrymatoire*, etc. La principale agglomération est Thera.

SANTORINI ou **SANTORIN** Giovanni Domenico, médecin et anatomiste italien, né à Venise en 1681, mort en 1737. Il fut professeur d'anatomie au collège public de Venise. On lui doit un ouvrage d'un grand mérite de physiologie; son nom a été donné à un faisceau musculaire, le *risorius de Santorini* (v. RISORIUS). Il a décrit les cornes cartilagineuses qui terminent les cartilages aryténoïdes (tubercules de Santorini), au canal accessoire du pancréas (canal de Santorini) et au plexus veineux pubio-prostatique (plexus de Santorini).

SANTORON du lat. *sanctorum*, sous-ent. *vasa*. Nom donné par plaisanterie à un cénobite : *Canons, hernies, moines, hypocrites*, SANTORONS. Rabel. IV, 1.

SANTOS Maximo, président de la république de l'Uruguay, né à Montevideo en 1846. Aide de camp du général Gr. Juarez, il reprima la rébellion du colonel Aparicio contre Basete, devint chef de la police à Minas 1875, exerça divers commandements militaires sous les présidents Varela et Latorre. Ministre de la guerre du président Vidal (1880, qui démissionna en février 1882, il lui succéda au pouvoir; il assura l'ordre et réalisa des améliorations, non sans commettre des violences à l'égard des étrangers. A sa sortie de charge (mars 1886), il fut nommé président du Sénat. Le Dr Vidal, réélu président, s'étant abstenu, Santos fut appelé à le remplacer pour un an. Victime d'une tentative de meurtre, il prescrivit nombre d'arrestations, fut blessé, dut se retirer. Le général Tajes, investi du pouvoir exécutif, fit voter 1887 et maintenir contre lui mars un décret de bannissement.

SANTOS, ville du Brésil (Etat de São Paulo), 20.000 hab. Elle forme un même organisme commercial avec São Paulo, dont elle est l'entrepôt et le havre maritime. Exportation considérable de café. C'est une jolie ville, mais que, malheureusement, visite chaque année la fièvre jaune.

SANTOS (LOS), village de Colombie (départem. de Panama); 4.025 hab.

SANTOS de Maimona (LOS), ville d'Espagne Estrémadure [prov. de Badajoz]; 6.200 hab. Mines de cuivre.

SANTOS-DUMONT (Alberto), aéronaute brésilien, né au Brésil en 1873, est le fils d'un planteur de São Paulo, de descendance française. Il se rendit jeune en France, se prit de passion pour la navigation aérienne, se livra à de nombreux essais et fit construire un ballon en forme de

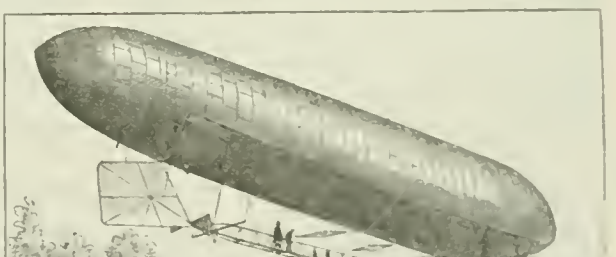

Santos-Dumont, n° 10.

cigare, plusieurs fois modifié, et qu'il parvint à diriger. En 1901, il concourut au prix de 100.000 francs, fondé par Deutsch, doubla la tour Eiffel, mais ne put atteindre son point de départ dans le délai prescrit. Plus heureux trois mois après, à la suite d'une épreuve décisive, il reçut le prix Deutsch. Le parlement brésilien lui vota environ 250.000 francs, à titre de récompense nationale. Depuis, Santos-Dumont a voyagé à l'étranger, est retourné au Brésil, où il a été acclamé (1903), et, revenu en France, il a fait construire un ballon omnibus, le *Santos-Dumont n° 6*, pouvant porter douze voyageurs.

SANTO STEFANO Belbo, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), 3.700 hab. Vins blancs et muscats.

SANTO STEFANO d'Aveto, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]; 6.200 hab.

SANTO STEFANO di Camastra, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine], sur la mer Tyrrhénienne; 5.000 hab.

SANTO STEFANO Quisquina, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Girgenti]; 6.300 hab.

SANTO STINO di Livenza, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]), 6.325 hab.

SANTO THYRSO ville du Portugal (Entre Douro e Minho), sur le fleuve Ave, 6.000 hab.

SANTO TOMAS, nom de plusieurs centres des Philippines (île de Luçon). Le premier est situé dans la province de Batangas, sur un affluent méridional du grand lac de Bay (7.000 hab.). Le second, près du rio de Betis, appartient à la province de la Pampanga (4.500 hab.). Le troisième (prov. de La Union) est un petit port sur le golfe de Lingayen; 4.000 hab.

SANTO TOMAS, bourg du Mexique (territoire de la Basse-Californie); 5.850 hab. Soufre et salpêtre.

SANTO TOMAS ...

SANTO TOMAS (Christophoro), ...

SANTOMIR ...

SANTONE ...

SANTO LISSURGIU ... LISSURGIU ...

SANTER ...

SANTERRE ...

SANTVLIET ...

SANTY-TOMAS ...

SANUTO ou SANUDO Vénitien ...

SANUTO ou SANUDO Marcello Torsello et aussi l'Ancien, ...

SANUTO ou SANUDO Marcello le Jeune, ...

SANUTO ..., historien italien, né à Venise vers ... V. SANUDO.

SAN VALENTINO Abruzzo Citeriore, comm. d'Italie ... hab.

SAN VALENTINO Torio, comm. d'Italie (Campanie ...

SANVE ... Nom vulgaire de la moutarde des ...

SAN VENDEMIANO, ... d'Italie (Vénétie [prov. ...

SANVENSA ...

SANVI ...

SAN VICENTE ...

SAN VICENTE ...

SAN VICENTE de Alcantara, ...

SAN VICENTE del Raspeig, ...

SAN VICENTE Ferrer, ...

SANVIGNES ...

SANVITALIE ou SANVITALIA ...

SAN VITO ...

SAN VITO al Tagliamento, ...

SAN VITO Chietino, comm. d'Italie (Abruzze prov. de Chieti, ... 4.000 hab.

SAN VITO del Normanni, ... d'Italie ... Lecce ...

SAN VITO Romano, ... d'Italie (Latium prov. de Rome).

SAN VITO sull'Ionio, ... d'Italie (Calabre prov. ...

SANXAY, ... arrondt et à 18 kilom. ... Vienne, sur l'Clain et à un grand détour de la Vienne. Ruines gallo-romaines des XVe et XVIe s. Les ... Marmoutay. Dans une pièce d'eau ... Vienne, ... dont ... gallo-romaine.

SANYÔDÔ (*Route du Sud des Montagnes*), une des ... de l'intérieur du Japon, ... 24 944 kilom. carr., ... Elle comprend les îles de Tsou-Chima, Iki, Sado, Nagato ...

SANYOGI, nom d'instrument de musique ... la caisse est formée ... sur laquelle est ... Il est monté de ... cordes en laiton et de trois à onze ...

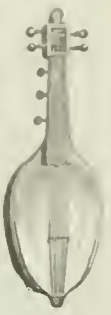

Sanyogi.

SANZA, ... d'Italie (Campanie, prov. ... hab. Marbres.

SANZ DEL RIO (Julien), philosophe ... né à Torre Arevalo (Soria) en 1814, mort à Madrid en 1869. Professeur d'histoire de la philosophie à l'université de Madrid (1854), sa chaire lui fut enlevée en 1857, puis rendue l'année suivante. Disciple de Krause, il a écrit, entre autres ouvrages : *Système de philosophie : analyse* (1860) ; *Manuel d'esthétique* (1864), *Programme de psychologie, de logique et d'éthique* ; *Leçons sur le système de la philosophie* (1867). Ses œuvres posthumes, publiées par ses disciples, comprennent une *Analyse de l'entendement rationnel*, des *Lettres inédites*, une *Philosophie de la mort*.

SAN ZENONE degli Ezzelini, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Trevise ; 3.350 hab.

SANZI ou SANOJI, ville du Japon (île de Nippon, prov. de Bingo, ken de Hiroshima), ... hab.

SANZIO (Giovanni SANTI ou Buegr. V. SANTI.

SANZIO Raffaello). Biogr. V. RAPHAEL.

SAO. Linguist. V. SAN.

SAO n. m. Paléont. Genre de trilobites, de la famille des arionellidés, fossiles dans le silurien de Bohême. Les sao se caractérisent par leur tête moyenne, à glabelle saillante, à gros yeux recourbés, leur thorax de 17 segments, leur pygidium petit, fait de deux segments soudés.)

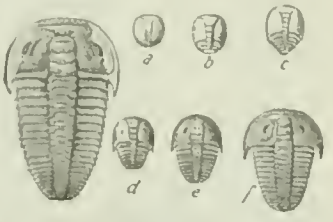

São biroute : *a, b, c, d, e, f*, phases du développement.

SÃO BARTHOLOMEU de Messines ou simplem. MESSINES, bourg du Portugal (Algarve), 420 kilom. de l'Atlantique, 7.300 hab.

SÃO BENTO de Sapucahy Mirim, bourg du Brésil (Etat de São Paulo), dans la vallée supérieure du *Sapucahy Mirim* ; 16.000 hab.

SÃO BORJA, bourg du Brésil (Etat do Rio Grande do Sul), 4.500 hab.

SÃO BRAZ de Alportel, ville du Portugal (Algarve), à 17 kilom. de l'Océan ; 9.500 hab.

SÃO DOMINGOS, ville du Portugal (Alemtejo), près de la frontière d'Espagne, sur un sous-affluent gauche du Guadiana ; 3.000 hab. Mines de cuivre les plus importantes du Portugal.

SÃO DOMINGOS, gros bourg du Brésil (Etat de Minas Geraes), 9.000 hab.

SÃO DOMINGOS da Prata, bourg du Brésil (Etat de Minas Geraes), 3.500 hab.

SÃO FIDELIS, bourg du Brésil (Etat de Rio de Janeiro), sur le cours inférieur du rio Parahyba do Sul ; 5.000 hab. Centre pour la production du café.

SÃO FRANCISCO, grand fleuve du Brésil, dans les ... de Minas Geraes, Bahia, Pernambouc, Alagôas, Sergipe. Il ramasse les eaux du plateau de Minas ... coule vers le N.-N.-E. à 550 kilom. en moyenne ... Abaitinga, puis tourne au N.-E., enfin au S.-E. ... kilom. de rapides et de cascades, qui ... kilom. de la mer. Embouchure entre ... Bahia, 2 ... kilomètres.

SÃO FRANCISCO (autres : *São Romão*), ville du Brésil ... Minas Geraes, ... sur le rio São Francisco ; 10.000 hab.

SÃO FRANCISCO de Paula das Pinheiras, bourg ... (Etat de São Paulo), dans la vallée du rio Pa... hab.

SÃO GONÇALO do Rio Abaixo, bourg du Brésil ... (Etat de Minas Geraes), ... hab.

SÃO GONÇALO do Sapucahy, ville du Brésil (Etat ... hab.

SÃO JOÃO BAPTISTA, ville du Brésil (Etat de Minas ... un district beaucoup plus pastoral ... la ...

SÃO JOÃO BAPTISTA do Morro Grande, ville du ... Minas Geraes), 6.800 hab.

SÃO JOÃO BAPTISTA do Presidio, ville du Brésil (Etat de Minas Geraes), ... hab.

SÃO JOÃO da Barra, ville du Brésil (Etat de Rio de Janeiro), à l'embouchure du rio Parahyba do Sul ; 5.000 hab. Port médiocre.

SÃO JOÃO da Foz, bourg du Portugal (Entre Douro et Minho), à l'embouchure du Douro, d'où son autre nom : **Foz do Douro** (ou *Bouche du Douro*), 5.500 hab. Bains de mer.

SÃO JOÃO da Madeira, bourg du Portugal (Beira), à 16 kilom. de l'Atlantique, à l'O. de la serra Grailheira (1.115 m.), 2.900 hab.

SÃO JOÃO das Lampas ou simplem. LAMPAS, bourg du Portugal (Estrémadure), dans le massif de Cintra, près de l'Atlantique ; 3.000 hab.

SÃO JOÃO d'el Rey, ville du Brésil (Etat de Minas Geraes), 8.000 hab. L'élevage y a remplacé l'exploitation des mines d'or.

SÃO JORGE, île de l'archipel portugais des Açores, au centre du groupe Nord-Ouest ; 17.000 hab. L'île mesure 49 kilom. de long sur 7 de large, et son point culminant (*pico da Esperança*) s'élève à 951 mètres. Ses 16.700 habitants, d'origine portugaise, sont réunis en 10 communes, en comptant le chef-lieu, *Vellas* ; ils se livrent surtout à l'élevage.

SÃO JOSÉ da Lagoa, bourg du Brésil (Etat de Minas Geraes) ; 3.000 hab.

SÃO JOSÉ de Garituba, gros bourg du Brésil (Etat de Minas Geraes) ; 7.000 hab.

SÃO JOSÉ d'el Rey, ville du Brésil (Etat de Minas Geraes) ; 4.000 hab.

SÃO JOSÉ do Baviero, bourg du Brésil (Etat de São Paulo), entouré de belles plantations (café et canne à sucre), 5.000 hab.

SÃO JOSÉ do Chopoto, bourg du Brésil (Etat de Minas Geraes) ; 4.000 hab.

SÃO JOSÉ do Norte, bourg du Brésil (Etat de Rio Grande do Sul), sur la Lagoa dos Palos ; 3.000 hab.

SÃO JOSÉ do Paraiso, ville du Brésil (Etat de Minas Geraes) ; 3.000 hab.

SÃO JOSÉ dos Campos, ville du Brésil (Etat de São Paulo), entourée de belles cultures (café, canne à sucre, tabac) ; 14.000 hab.

SÃO LEOPOLDO, ville du Brésil (Etat de Rio Grande do Sul), sur le rio de los Sinos ; 3.500 hab. C'est la première des colonies allemandes fondées au Brésil.

SÃO LOURENÇO, groupe de colonies allemandes établies au Brésil (Etat de Rio Grande do Sul), sur l'Arroyo Grande ; 13.000 hab.

SÃO LUIZ da Parahytinga, ville du Brésil (Etat de São Paulo), qui doit son nom de *Parahytinga* à la région lacustre dans laquelle elle s'est fondée en 1670 ; 11.000 hab.

SÃO LUIZ de Maranhao ou simplem. SÃO LUIZ, ville du Brésil, capitale de l'*Etat de Maranhao*, sur la côte ouest d'une île peu élevée ; 45.000 hab. Son port, quoique graduellement envasé, a pris de l'importance pour l'expédition des sucres, des cafés, des cuirs, et sert d'escale à toutes les lignes de paquebots. São Luiz est la plus grande cité du littoral entre Para et Pernambuco.

SÃO MARTINHO, bourg de la côte sud de l'île portugaise de Madère (distr. de Funchal) ; 4.150 hab.

SÃO MARTINHO do Bispo, bourg du Portugal (Beira) ; 4.000 hab.

SÃO MATHEUS, comm. de l'archipel portugais des Açores, sur la côte sud-est de l'île Pico ; 3.150 hab.

SÃO MIGUEL (en franç. *Saint-Michel*), île de l'archipel portugais des Açores, la plus importante au point de vue de la population (127.000 hab.). Ch.-l. *Ponta Delgada*. Son grand diamètre, orienté de l'E. à l'O., mesure 64 kilom., et sa largeur varie entre 9 et 20 kilom. Entièrement volcanique, elle renferme une multitude de cônes, dont beaucoup ont leur cratère transformé en lac. Le point culminant (*pico da Vara*) atteint 1.089 mètres. Dans plusieurs localités, sources chaudes dont la température s'élève jusqu'à 98°. Grâce à l'abondance des pluies et à l'égalité de la température, São Miguel est d'une fertilité extraordinaire ; l'île est devenue un vrai jardin d'acclimatation.

SÃO MIGUEL da Piraciaba, bourg du Brésil (Etat de Minas Geraes) ; 3.500 hab.

SÃO MIGUEL e ALMAS, bourg du Brésil (Etat do Minas Geraes) ; 6.800 hab.

SAONARA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]) ; 3.000 hab.

SAÔNE, grande rivière du nord-est et de l'est de la France, qui commence à 24 kilom. d'Epinal, dans les monts Faucilles, par 396 mètres, au pied d'un coteau de 472. Elle reçoit à gauche des torrents abondants fournis par les Vosges (Coney, Lanterne, Ognon), à droite, de petites rivières venues du plateau de Langres et de la Côte-d'Or ; puis elle se double à peu près par l'annexion d'un grand cours d'eau du Jura, le Doubs. Elle traverse une large vallée de prairies, baigne une foule de bourgs, villes et villages, notamment Gray, Auxonne, Chalon, Mâcon, longe la côtière dite Bresse, puis celle de la Dombes, et s'unit au Rhône à Lyon, par 162 mètres d'altitude. La Saône soutient le niveau de ce fleuve en hiver, alors que, grâce aux pluies, elle est à son maximum et le Rhône à son minimum, par l'absence de fonte des glaces et des neiges. Cours 482 kilomètres.

SAÔNE (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-), formé avec le bailliage d'Amont de l'ancienne province de Franche-Comté, ainsi nommé à cause de sa situation sur le cours supérieur de la Saône. Le département est limité au N. par les Vosges, à l'O. par la Haute-Marne et la Côte-d'Or, au S. par le Jura et le Doubs, à l'E. par le Territoire de Belfort. Superf., 5.119 kilom. carr. Il comprend 3 arrondissements (*Vesoul*, ch.-l., Gray et Lure), 28 cant., 583 comm., 346.605 hab. Il fait partie du 7e corps d'armée et de la 7e inspection des ponts et chaussées ; de la 32e conservation des forêts ; de l'arrondissement minéralogique de Chaumont. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Besançon et forme avec le Doubs le diocèse de Besançon.

Le nord-est du département est montagneux ; il comprend une petite partie des hautes Vosges granitiques, à l'O. du Ballon d'Alsace. Le ballon de Servance (1.189 m.)



en est le point culminant; à côté de lui, on peut citer la Planche des Belles filles, le mont de Vaune, etc., croupes boisées, profondément entaillées par des torrents comme l'Ognon supérieur et le Rahin. La *montagne* se prolonge à l'O.-N.-O. par la *Vôge*, portion des collines nommées aussi *Faucilles*, hauteurs triasiques portant de grandes forêts et en quelques points couvertes d'étangs.

Mais la majeure partie de la Haute-Saône est formée des terrains d'âge jurassique, qui constituent toute la haute plaine du fleuve. Dans le Nord, une zone liasique a été découpée profondément par les rivières et présente une série de collines marneuses, terminées par des plateaux caillouteux souvent boisés. Au delà, la plaine est plus monotone, inclinée vers le S., relevée aussi à l'E. et à l'O. par des pentes qui vont peu à peu rejoindre celles du Jura et de la Côte-d'Or ou du plateau de Langres.

Le climat du département est pluvieux et assez chaud, sauf dans la partie vosgienne. La Saône, née dans le département des Vosges, rassemble toutes les eaux de la région. Lorsqu'elle pénètre dans la Haute-Saône, elle est déjà assez abondante; elle coule rapidement sur un terrain imperméable et dans un lit assez encaissé. Elle reçoit l'Apance, le Coney, l'Amance.

La Lanterne, qui reçoit à gauche les eaux de la montagne amenées par le Breuchin, la Combeauté, l'Eaugrogne et la Semouse, rejoint la Saône en face du pittoresque village de Conflandey; puis viennent le Durgeon, rivière de Vesoul, le Salon, et enfin l'Ognon. Ce dernier est, au début, un torrent vosgien très irrégulier, dont le lit, obstrué de bancs de cailloux, est presque à sec en été, pour grossir soudain après une forte pluie. Vers Autrey-le-Vay, les terrains changent, la pente diminue et l'Ognon devient plus calme et plus régulièrement abondant. La Saône elle-même reste une rivière paisible et à crues peu accentuées.

Pays de plaines fertiles et bien arrosées, la Haute-Saône est surtout agricole. Les forêts sont vastes, dans le Nord surtout; les vallées des rivières s'étendent dans d'excellentes prairies naturelles où on se livre à l'élevage du bétail. Les cultures dominantes sont celles des céréales, surtout du blé; le maïs apparaît au Sud à partir de Gray. La pomme de terre prospère surtout dans les terres légères du Nord-Est. La culture du tabac tend à décroître, ainsi que celle de la vigne. Dans les vallées du Nord-Est, autour de Fougerolles surtout, le cerisier occupe de vastes espaces et ses fruits servent à fabriquer un kirsch renommé.

Le département possède de fort belles carrières de grès, granit et porphyre, dans la région vosgienne, des mines de sel gemmo (à Gontrenans, près de Lure); des mines de fer, etc. Au S. des Vosges, à Ronchamp, on exploite un bassin houiller. La principale industrie est celle du fer. Viennent ensuite des verreries, faïenceries, poteries et tuileries, des filatures et tissages de coton, des papeteries, distilleries, tanneries, teintureries, etc. Le commerce est alimenté surtout par les produits agricoles, ceux des forges et des tissages. Le réseau des voies ferrées est assez développé (ligne de Paris à Belfort par Jussey, Vesoul et Lure; ligne de Lure et du Port-d'Atelier à Aillevillers et Nancy, lignes de Lure et de Vesoul à Besançon, de Vesoul à Gray et Dijon, etc.). La Saône est navigable ou canalisée dans toute la traversée du département.

Saône-et-Loire (département de), formé d'une partie de l'ancienne Bourgogne et tirant son nom des deux grands cours d'eau qui arrosent son territoire. Il est compris entre les départements de Côte-d'Or, Jura, Ain, Rhône, Loire, Allier et Nièvre. Superf., 8.626 kilom. carr.

Ce département est partagé en 5 arrondissements (*Mâcon*, ch.-l.; Autun, Chalon-sur-Saône, Charolles et Louhans; 50 cant.; 589 comm. et 620.360 hab. Il fait partie du 8e corps d'armée, de la 5e inspection des ponts et chaussées; de la 17e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Chalon-sur-Saône. Il ressortit à la cour d'appel de Dijon, à l'académie de Lyon et forme le diocèse d'Autun, suffragant de Lyon.

On y trouve plusieurs régions de physionomie bien distincte; au N., le Morvan montagneux; au centre et au S. le Charollais; puis, sur la rive gauche de la Saône, la Bresse. C'est en Saône-et-Loire que le Morvan possède ses plus hauts sommets (Bois-du-Roi, 902 m.; mont Beuvray, 810 m.). Cette région montagneuse et boisée est continuée par de petites collines moins élevées, qui renferment le bassin houiller d'Epinac et de Blanzy et portent, un peu plus au S., le nom de monts du Charollais. Ceux-ci, prolongés par les monts du Mâconnais et du Beaujolais, riches en vignobles, sont surtout producteurs de bétail. Quant à la Bresse, c'est une plaine mamelonnée et semée d'étangs, qui va se continuant jusque dans le département de l'Ain.

Le département de Saône-et-Loire appartient au climat rhodanien (climat bourguignon ou climat lyonnais), salubre et tempéré. Ses eaux vont à la Loire et au Rhône par la Saône. Traversé par la ligne de partage des eaux, qui le divise en deux parties à peu près égales, il est abondamment arrosé par la *Saône*, qui vient grossir le Doubs, à Verdun; la Dheune, la Grosne, la Seille, la Mouge et la Petite Grosne. A la *Loire*, qui n'a qu'une faible partie de son cours dans le département, vont l'Arconce et l'Arroux, grossi de la Bourbince. Les principales rivières artificielles sont le canal du Centre, réunissant la Saône et la Loire par la Dheune et la Bourbince, et le canal de Roanne à Digoin, créé en vue d'éviter la navigation de la Loire dans la partie la plus dangereuse de son cours.

Le département de Saône-et-Loire est à la fois agricole et industriel. On y récolte en abondance du blé, l'orge, l'avoine, le seigle, les fourrages, les pommes de terre, la betterave, la chataigne. La partie méridionale du département donne les vins estimés du *Mâconnais*, les coteaux qui s'environnent de Chalon-sur-Saône *Chalonnais* fournissent également des vins recherchés. La Bresse élève des volailles en quantité, et les monts du Charollais paissent des troupeaux qui s'engraissent des bœufs d'une race justement appréciée.

Parmi les richesses minérales, il faut citer au premier rang le fer et surtout à bonne distance le Creusot, de Blanzy, d'Epinac. On trouve quelques carrières à Issy-l'Evêque, Montret, de l'anthracite à Lucenay-l'Evêque, de l'asphalte à Autun, de la chaux grasse et hydraulique à Couches-les-Mines, des carrières de pierres à Autun, Epinac, Givry, Semur-en-Brionnais, Tournus, etc., du granit dans le Morvan; de la meulière, du marbre, du kaolin, de la pierre, de la terre réfractaire, etc. Des schistes bitumineux existent extraits à Autun. Dracy-Saint-Loup, Igornay, etc., du sable pour verrerie à Chagny, à Couches-les-Mines. Chalon-Lancy possède des sources thermales très fréquentées; Creches et Leynes ont également des sources thermales; Saint-Christophe une source ferrugineuse et Lavaye une source sulfureuse.

Dans l'industrie, la métallurgie occupe le premier rang, représentée par la formidable usine du Creusot, véritable ville peuplée par 15.000 ouvriers, et qui possède à Chalon-sur-Saône une annexe, dite *Petit Creusot*, celle-ci fabrique surtout des ponts métalliques et des bateaux. Après le Creusot, il faut mentionner encore les fonderies de fer, cuivre ou bronze de Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Tournus, Mâcon, Autun, les forges de Gueugnon. L'industrie compte encore des filatures de laine, de coton et de soie, des tissages de soie; la poterie et la fabrication de produits céramiques et réfractaires occupent de nombreux ouvriers. Digoin possède une manufacture de porcelaine, et de nombreuses tuileries sont disséminées çà et là. Chalon, Blanzy, Epinac possèdent des verreries, etc.

São Nicolao (en franç. *Saint-Nicolas*), île centrale de l'archipel portugais du Cap-Vert; 375 kilom. carr.; 8.000 hab. Ch.-l. *Ribeira Brava*. Ses côtes sont creusées de trois grandes baies, dont la principale est celle de *Porto Velho*. Du sommet du *monte Gordo*, le plus élevé des pics volcaniques (1.011 m.), on distingue par un temps clair toutes les autres îles de l'archipel. Sources abondantes, dont les eaux, non captées, vont se perdre dans les scories, et le sol est stérile.

São Paulo, ville du Brésil, capitale de l'Etat homonyme, sur le rio Tamanduatchy, affluent du Tiete bassin du Parana; 55.000 hab. Commerce très actif de cafés dirigé de Santos, du nom du port d'exportation sur l'Atlantique. Industrie assez active; fabrication d'étoffes de coton, de cigares, de chapeaux; brasseries, distilleries. La ville, qui s'est créée autour d'un collège de jésuites fondé en 1552, s'est rapidement développée dans les dernières années du XIXe siècle, grâce à l'essor de la culture et du commerce du café.

São Paulo (Etat de), Etat du Brésil, et le plus important des quatre Etats maritimes situés au sud de Rio-de-Janeiro. Il est limité au N. par l'Etat de Minas Geraes, à l'E. par la mer, au S. par l'Etat de Parana, à l'O., par l'Etat de Matto Grosso. Superf.: 299.876 kilom. carr.; pop.: 9.385.000 hab. Ch.-l. *São Paulo*. Sol très inégal, couvert, au voisinage de la mer, par le prolongement N. de la sierra do Mar, qui forme à cet endroit deux chaînons parallèles entre lesquels coule, en une profonde vallée, le rio Paraïba. Le pic Itatiaya y culmine à 2.712 mètres d'alt. Vers l'ouest, le sol s'abaisse en terrasses

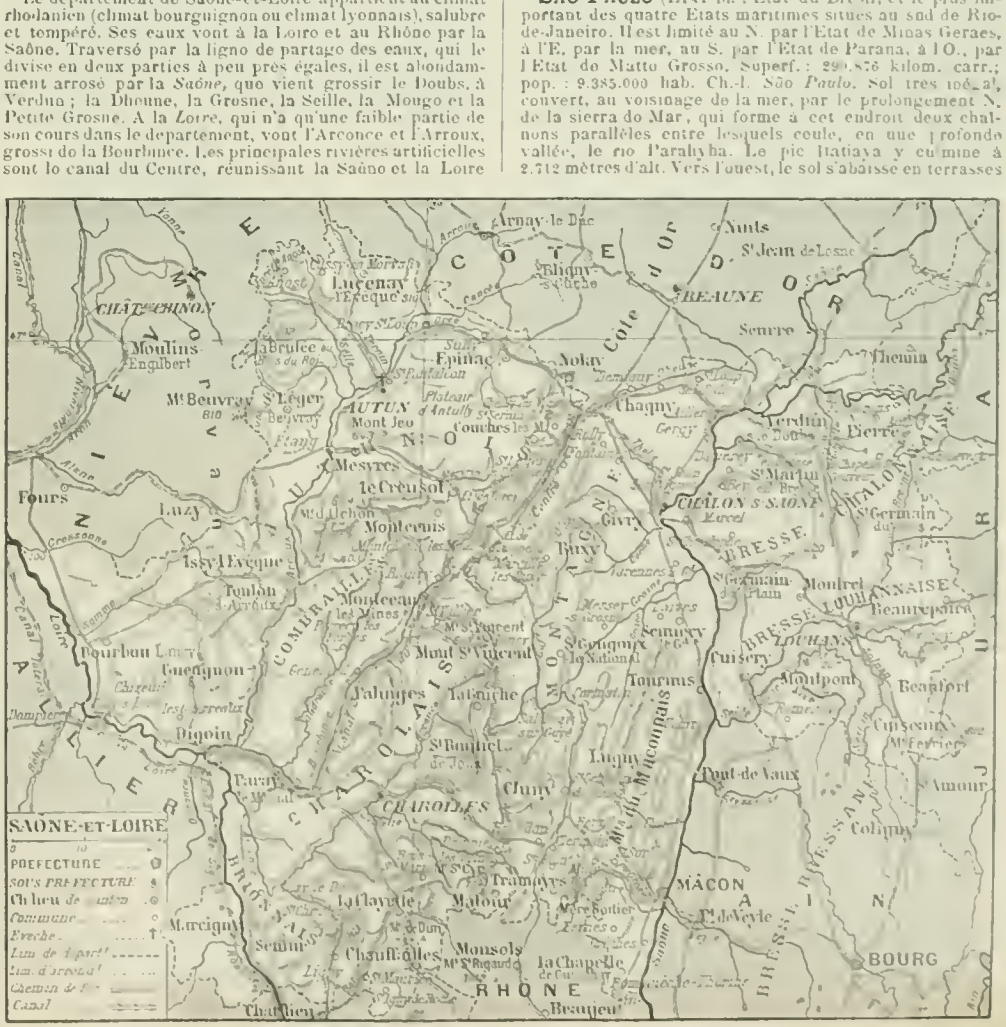

SÃO PEDRO (Rio) (Etat de São Paulo).

SÃO PEDRO da Cadeira, [illegible] (Portugal).

SÃO PEDRO do Sul, ville de Portugal (Beira).

SÃO SEBASTIÃO ou **VILLA DO SÃO SEBASTIÃO**

SÃO SEBASTIÃO da Pedreira, [illegible] (Portugal).

SÃO SEBASTIÃO da Ventania, [illegible] (Brésil).

SÃO SEBASTIÃO do Paraiso, [illegible] (Etat de Minas).

SÃO SEBASTIÃO dos Afflictos, [illegible] (Brésil).

SÃO SEBASTIÃO dos Corrientes, [illegible] (Brésil).

SÃO SIMÃO, [illegible] (Etat de São Paulo).

SÃO THEOTONIO [illegible] (Portugal).

SÃO THIAGO SANTIAGO ou **SAINT-JACQUES**, [illegible] de l'archipel portugais de Cap-Vert.

SÃO THIAGO de Cacem, [illegible] (Portugal).

SÃO THOMÉ ou **SAN THOMÉ** (Afrique), *Sanct Thomas*, [illegible] Guinée. [illegible] forme [illegible] Sur la côte [illegible] Pinda, [illegible] par le [illegible]

SÃO THOMÉ das Letras, bourg du Brésil (Etat de [illegible]).

SAOUL, **SAOULE** [illegible] adj. Ancienne orthographe de soûl.

SAOULER [illegible] Ancienne orthographe de soûler.

SÃO VICENTE [illegible] (Etat de São Paulo), et dont l'importance n'est plus aujourd'hui [illegible]

SÃO VICENTE [illegible] (Afrique), [illegible] groupe [illegible] Cap-Vert, [illegible] Porto Grande, [illegible]

SÃO VICENTE [illegible]

SÃO VICENTE da Beira, [illegible] (Portugal).

SAP [illegible]

SAPA [illegible]

SAPAJOU [illegible]

SAPALLANGA ou **ZAPALLANGA** [illegible]

SAPAN [illegible]

SAPANINE [illegible]

SAPANTIN [illegible]

SAPAROUA, HONIMOA ou **OCLIASSA**, [illegible] hab.

SAPATE (*pâ*) n. m. Ancien nom du [illegible]

SAPE [illegible] *base*, [illegible] [illegible] [illegible]

oriental, Pierre précieuse qui est une variété bleue de corindon. ‖ *Saphir mâle*, Saphir oriental d'un bleu indigo. ‖ *Saphir femelle*, Fluorine bleue transparente. ‖ *Faux saphir*, Variété de fluorine. ‖ *Saphir du Brésil*, Tourmaline bleue. ‖ *Saphir d'eau*, Variété bleue de cordiérite, que l'on trouve dans les alluvions, à Ceylan ‖ *Saphir électrique*, Variété de topaze et de tourmaline. ‖ *Saphir occidental*, Quartz hyalin bleu. ‖ *Saphir spath*, Disthène bleu transparent.

— Poétiq Belle couleur bleue : *L'or, le* SAPHIR *et le rubis ont été prodigués à des insectes invisibles.* (A. Martin.)

— Zool. Nom vulgaire des *hylocharis*.

SAPHIR (Moïse, puis Maurice-Gottlieb), écrivain israélite allemand, né à Lovas-Berény, près de Pest en 1795, mort à Vienne en 1858. Ses satires l'obligèrent à quitter Vienne, plus tard Berlin, et le firent emprisonner à Munich. Converti au protestantisme en 1832, il fut nommé conseiller intendant du théâtre de la cour, à Munich. Il prit part aux événements de 1848, à Vienne. De 1837 à sa mort, il dirigea l' « Humoriste ». Parmi ses œuvres, citons : *Recueil d'écrits divers* (1832); *Nouveau Recueil d'écrits divers* (1832); *Bêtises, portraits et charges* (1837).

SAPHIRE ou **SAPHIRA**, femme d'Ananie. V. Ananias.

SAPHIRIN, INE adj. Qui ressemble au saphir : *Calcédoine* SAPHIRINE.

SAPHIRINE n. f. Minér. Silicate naturel d'alumine et de magnésie, de formule $Mg^4Al^{12}Si^2O^{40}$, qui se présente en grains bleus infusibles et inattaquables. ‖ Variété de calcédoine, qui a la couleur du saphir.

— Zool. Genre de crustacés copépodes, type de la famille des *saphirinidés*, répandus dans la Méditerranée et l'Atlantique. (Les saphirines sont ovales, très aplaties; les femelles vivent dans l'intérieur des salpes, tandis que les mâles nagent librement en haute mer et émettent une lueur phosphorescente assez vive. La *saphirina fulgens* se trouve dans la Méditerranée.)

SAPHIRINIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés copépodes parasites, comprenant les *saphirines* et genres voisins. — *Un* SAPHIRINIDÉ.

SAPHISME (*fism'*) n. m. Dépravation semblable à celle qu'on a imputée à Sapho et aux Lesbiennes en général.

SAPHISTRIN (*strin* — rad. *saphir*) n. m. Ancien nom de la topaze.

SAPHO n. f. Femme dont le génie ou les mœurs rappellent la célèbre Lesbienne de ce nom.

SAPHO, planète télescopique n° 80, découverte par Pogson en 1864.

SAPHO ou SAPPHO, poétesse grecque, née à Eresos, dans l'île de Lesbos (fin du VIIe s.-commencement du VIe av. J.-C.). Elle appartenait à une famille noble de Lesbos. Elle était fille de Scamandronymos et de Cléis. Elle avait trois frères : Larichos, dont elle parlait souvent dans ses poésies; Eurygios; Charaxos, dont Hérodote nous a conté l'aventure avec la courtisane Rhodopis, à Naucratis d'Égypte. D'après Suidas, Sapho épousa un riche citoyen d'Andros, Kerkylos ou Kerkolos, et elle eut de lui une fille, nommée Cléis. Elle vécut surtout à Mitylène; mais, à la suite de dissensions politiques, elle fut exilée avec une partie de la noblesse et se rendit en Sicile. Elle retourna à Mitylène quand Pittacos rappela les exilés. D'après la légende, elle devint amoureuse du batelier Phaon, fut repoussée par lui, et, désespérée, se précipita du haut du rocher de Leucade. D'autres traditions, non moins suspectes, rapportées surtout par les poètes comiques athéniens, font de Sapho une courtisane, une prêtresse du vice lesbien. En réalité, nous savons peu de chose sur sa vie, et rien sur sa mort. Nous sommes mieux renseignés sur ses œuvres. Elle fut la contemporaine et la rivale d'Alcée, qui lui adressa de beaux vers, vibrants d'un amour soutenu, et dont elle repoussa les avances par des vers, pleins d'une fine raillerie. Elle eut à Lesbos une école célèbre de poésie et de musique, où elle forma de jeunes poétesses. Elle perfectionna la technique de son art et créa ou fixa la strophe dite *saphique*. Les poésies de Sapho formaient neuf livres, très variés de rythme et d'inspiration. Le premier ne contenait que des pièces en strophes saphiques; les deux suivants renfermaient des pièces où les vers, égaux entre eux, étaient groupés en *systèmes*; un quatrième livre était consacré aux asclépiades. Le reste du recueil comprenait des *épithalames*, des *élégies*, des *hymnes*. Sapho chantait surtout la beauté et l'amour, la passion joyeuse ou mélancolique, irritée ou jalouse, avec un accent très personnel, un art savant et simple. Nous possédons de Sapho deux *Odes* presque complètes et environ cent soixante-dix fragments, réunis dans les *Lyrici græci*, de Bergk.



Sapho au cap Leucade, d'après Gros.

— Iconogr. Au musée de Naples, est une peinture d'Herculanum, dans laquelle on a cru voir le portrait de Sapho tenant des tablettes. On voit dans la même galerie un buste en bronze d'Herculanum et qui passe pour représenter Sapho. Le Vatican possède une statue de marbre antique de Sapho assise sur un rocher.

Sapho a inspiré une foule d'artistes modernes. Gros a peint *Sapho au cap Leucade* (1801). Claude Ramey a exposé au Salon de 1801 une statue de *Sapho* assise. Duret a sculpté une *Sapho écrivant à Phaon sous l'inspiration de l'Amour*. Un buste de *Sapho* a été sculpté par P.-N. Beauvallet. *Sapho délaissée*, *Sapho sur le rocher de Leucade*, *les Derniers Moments de Sapho* ont été représentés par G. Diebolt (marbre), G. Grootaers (marbre, au musée d'Angers), etc. Entre toutes les statues de Sapho, celle de Pradier (Louvre) est la plus heureuse et la plus connue; il faut encore citer trois statues de Clesinger, notamment *Sapho terminant son dernier chant*.



Sapho, d'après Pradier.

Sapho, opéra en trois actes, poème d'Émile Augier, musique de Charles Gounod (Opéra, 1851). C'était le début de Gounod au théâtre. La façon dont le sujet était traité était bien peu dramatique. Cela fit du tort sans doute à la musique, qui renfermait des pages exquises et du plus heureux sentiment, telles que la romance : *Puis-je oublier, ô ma Glycère!* le joli chant d'amour de Sapho : *Hèro, sur la tour solitaire;* le finale du premier acte; le trio du second, et, au troisième, la romance de Phaon : *O jours heureux!* Mais ce qui était exquis, dans ce troisième acte, c'est la délicieuse chanson du pâtre : *Broutez le thym, broutez, mes chèvres*, et ce qui était grandiose et plein de poésie, ce sont les stances superbes de Sapho : *Ô ma lyre immortelle*, d'un caractère si émouvant. Réduit en deux actes le 26 juillet 1858, cet opéra ne put dépasser sa dixième représentation. En quatre actes le 2 avril 1884, il ne rencontra encore que l'indifférence.

— Le même sujet avait déjà inspiré une tragédie lyrique en trois actes de Mme Constance Pipelet (princesse de Salm), musique de Martini, représentée au théâtre Louvois le 14 décembre 1794, avec beaucoup de succès.

Sapho, roman d'Alphonse Daudet (1884). Daudet a recommencé ici une peinture qui lui est familière : celle de l'homme asservi à la femme, de l'homme privé de tout jugement, d'abord par la violence de ses désirs, puis privé de tout ressort, rendu incapable d'une résolution énergique, par la satisfaction de ses appétits sexuels et l'accoutumance à la volupté, et il a placé son étude cruelle dans le cadre des faux ménages. En laissant de côté les personnages épisodiques, dont plusieurs sont dessinés de main de maître, — le sculpteur Caoudal, l'ingénieur Déchelette, le compositeur de Potter, etc., — le roman se résume à ceci. — Jean Gaussin, un honnête petit Provençal venu à Paris, noue une liaison avec Fanny Legrand. Sur le point de la congédier, il apprend qu'elle n'est autre que la célèbre Sapho, que les poètes et les musiciens ont chantée, qui a servi de modèle à Caoudal, et il la garde. Le lien fragile devient dès lors une chaîne que rien ne pourra plus briser. Gaussin, parfois, s'indigne, se révolte : Sapho le ressaisit toujours. Il va faire un voyage au pays natal, on le croit sauvé : dès son retour, Sapho le reprend. Il est sur le point d'épouser la nièce du Dr Bonchereau : Sapho l'oblige à rompre le mariage. Il se fait nommer à un consulat lointain, il va fuir; mais il apprend que sa maîtresse a revu un ancien amant, et la jalousie l'affolant, il exige que Sapho le suive en Amérique. Heureusement pour lui, c'est elle qui le quitte. Ces scènes cruelles sont écrites avec une finesse pleine de charme et un admirable talent d'observation patiente.

De ce roman, l'auteur a tiré, en collaboration avec Adolphe Belot, un drame en cinq actes (Gymnase, 1885). — Enfin c'est encore sur un scénario tiré de l'œuvre de Daudet que Henri Cain et Arthur Bernède ont écrit le livret du poème lyrique de Massenet, *Sapho* (opéra comique, 1897), en cinq actes.

SAPHON, général carthaginois, fils d'Asdrubal. Envoyé en Espagne (450 av. J.-C.), il y maintint l'autorité de Carthage, puis alla avec des contingents espagnols, soumettre les rebelles de cette province. Il consolida en Espagne la domination carthaginoise et, au bout de sept ans, retourna à Carthage pour y recevoir la dignité de suffète.

SAPHORINE n. f. Alcaloïde liquide, soluble dans l'eau, l'éther et le chloroforme, qui se trouve dans les graines de *saphora spectosa*.

SAPIDE (du lat. *sapidus*) adj. Qui a de la saveur : *Un corps* SAPIDE.

SAPIDITÉ n. f. Qualité de ce qui est sapide : *La solubilité est la première condition de la* SAPIDITÉ.

— Syn. Sapidité, saveur.

SAPIENCE *pi-anss* — du lat. *sapientia*, même sens) n. f. Sagesse. (Vx.)

— Chim. anc. *Lut de sapience*, Celui que l'on employait pour fermer hermétiquement les vaisseaux.

— Hist. *Pays de Sapience*, Nom donné par certains auteurs du moyen âge à la Normandie, à cause, dit-on, de la sagesse des lois de Rollon. ‖ *Université de la Sapience*, Université de Rome fondée en 1303 par Boniface VIII.

— Theol. La Sagesse, le Verbe. ‖ Le livre de Salomon appelé la *Sagesse*. V. ce mot.

SAPIENS NIHIL AFFIRMAT QUOD NON PROBET *Le sage n'affirme rien qu'il ne prouve*, Il ne faut pas avancer une chose sans être en mesure de la prouver.

SAPIENTIAUX (*an-si-ô* — rad. *sapience*) adj. m. pl. Hist. sainte. Se dit des livres de la Bible qui contiennent surtout des sentences morales : *Les* Proverbes, *l'*Ecclésiate, *l'*Ecclésiastique *sont parmi les livres* SAPIENTIAUX.

SAPIN (du lat. *sapinus*) n. m. Genre de conifères abiétinées

— Pop. Fiacre, voiture de place. ‖ Cercueil. ‖ *Sentir le sapin*, Être très malade, prêt à mourir.

— Encycl. Bot. Les *sapins* (abies) sont des arbres toujours verts, à port majestueux, de grande taille, et qui comptent parmi les plus beaux ornements des parcs. On les confond souvent vulgairement avec les pins, bien qu'il y ait entre eux des différences très nettes. Les sapins ont des rameaux couverts de feuilles *alternes*, *toutes semblables* et non groupées par faisceaux de deux, quatre ou cinq à l'aisselle des feuilles scarieuses comme chez les pins. Ces feuilles sont plates et beaucoup plus courtes que celles des pins; leur face supérieure est de couleur vert sombre, et leur face inférieure présente *deux bandes blanchâtres* dessinées par le tissu stomatique et le tissu lacuneux sous-jacent. On ne trouve pas de cônes à terre, en se promenant dans un bois de sapins, les écailles, en effet, se détachent *isolément* du laxe du cône pour tomber avec leurs graines qui sont munies d'une aile persistante; les cônes de sapins sont en outre *dressés* et non pendants comme ceux des pins. Leur structure est d'ailleurs identique chez les deux genres; les bractées mères sont *indépendantes des carpelles* et se terminent chez les sapins par trois dents, la dent médiane étant plus développée; les écailles carpellaires, moins ligneuses que chez les pins, portent deux ovules orthotropes renversés. Ainsi défini, le genre sapin se distingue des *épicéas*, des *tsuges* et des *pseudo-tsuges*.

On compte environ vingt espèces de sapins, qui croissent dans toutes les parties du monde. Le *sapin blanc*, *sapin argenté*, *sapin des Vosges* ou *arvet* (corruption de *abies*), abondant dans les Vosges, la Forêt-Noire et les montagnes de l'Europe centrale, où il atteint la taille normale de 30 ou 40 mètres. Son bois est utilisé comme celui du pin, quoique de qualité inférieure. C'est un bon bois de charpente et aussi un bon bois d'ébénisterie. On s'en sert à faire



Sapin : 1. De Norvège. 2. Pectiné. 3. Sapin cône; 4. Cône de sapin à bractées; 5. Inflorescence de sapin baumier; 6. Fleur mâle; 7. Inflorescence femelle; 8. Fleur femelle; 9. Cône.

des caisses de résonance pour les instruments de musique, des allumettes, etc. Il est très médiocre comme bois de chauffage. Le *sapin de Nordmann*, plus touffu, plus robuste, à feuilles plus longues que le précédent, fournit un bois excellent. Cette espèce abonde dans les montagnes du Caucase et de l'Arménie. Le *sapin Baumier* croît dans l'Amérique du Nord. Cet arbre fournit le *baume du Canada*. Le *sapin Pinsapo* est naturel de l'Espagne méridionale et de l'Afrique septentrionale. Le *sapin de Fortune* pousse en Chine; son port rappelle celui du cèdre du Liban. Le *sapin à bractées* possède des feuilles mucronées. Il faut signaler encore le *sapin grand* de Californie; le *sapin de la reine Amélie*, de Grèce; le *sapin de Siberie*, le *sapin de Fraser*, de Californie. Les *sapins de Siebold*, *de Hooker*, *du Canada* sont des *tsugas*. Les *sapins de Douglas* et de *David* appartiennent au genre *pseudotsuga*.

Les sapins fournissent à la thérapeutique plusieurs produits : la *térébenthine d'Alsace* ou *de Strasbourg*, ou *térébenthine au citron*, provenant de l'*abies pectinata*, ou sapin argenté; le *baume du Canada*, provenant de l'*abies balsamea*; la *poix de Bourgogne* ou *poix blanche*, *poix des Vosges*, de l'*abies excelsa*. Les *bourgeons de pin* sont fréquemment mêlés, surtout ceux de petite taille, de bourgeons de sapin.

SAPINAGE *naj'* n. m. Techn. Opération du travail des fourrures, qui consiste à humecter les peaux avec de l'huile, du côté de la fleur, soit pour les débarrasser d'une matière visqueuse qui en imprègne quelquefois les poils, soit simplement pour lustrer et adoucir ces derniers.

SAPINDACÉES *sè* n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones dialypétales à ovaire supère, caractérisées par la présence d'un disque situé à l'extérieur de l'androcée diplostémone. — *Une* SAPINDACÉE.

— Encycl. Cette famille, comprenant environ 1.000 espèces groupées en 118 genres, compte des arbres, des arbrisseaux, des herbes, des lianes, des plantes grimpantes : la fleur est tétramère ou pentamère, la corolle porte souvent dans sa partie interne des poils ou des écailles; les étamines ont une déhiscence introrse ou extrorse, l'ovaire comprend deux, trois ou quatre carpelles. Les ovules sont en général campylotropes; le fruit est une capsule ou un drupe. Beaucoup de ces plantes sont précieuses pour l'homme : *savonnier*, *allophyles*, *deinbolie*, *aphanie*, *otophore*, *melicoques*, *talisies*, *nephelie*, *blighies*, *hornee*, *alectryon*. D'autres sont vénéneuses comme la *talisie rude* ou *tue-cochon*, etc.

SAPINDÉ, ÉE (du lat. *sapindus*, savonnier) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au savonnier.

— n. f. pl. Tribu de la famille des sapindacées, ayant pour type le genre *savonnier*. — *Une* SAPINDÉE.

SAPINDUS (*duss* n. m. Bot. Nom scientifique du genre savonnier.

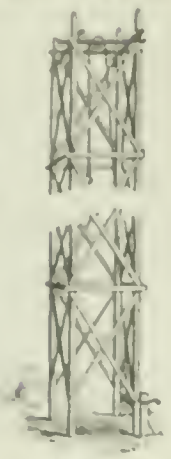

Sapine.

SAPINEAU [no] n. m. (rad. *sapin*) Jeune sapin. Il l'petit sapin, dans certains pays, on orne le dernier char de foin que l'on rentre.

SAPINÉE n. f. Contenu d'une sapine. Mot bourguignon.

SAPINER v. a. Opérer le sapinage de : SAPINER *des poutres*.

SAPINETTE [nèt] — de sapin, et f. Bot. Nom de quelques espèces de sapin.

— Sapinette, Nom d'un bateau en sapin, de 8 à 10 mètres de longueur, qui accompagne les trains des grands bateaux de rivière et est destiné à leur servir de canot, et SAPINE.

SAPINIÈRE n. f. Endroit planté de sapins. *Les* SAPINIÈRES *du Jura*.

SAPITEUR n. m. (lat. *sapitum*, savoir) n. m. [illegible]

SAPOCOU n. m. Mammifère de l'ordre des Singes, de Java.

SAPODI ou **SAPOUDI** n. m. Variété de [illegible] Madagascar.

SAPOGÉNINE n. f. Chim. [illegible]

SAPOJOK n. m. [illegible]

SAPONACÉ, ÉE adj. [illegible]

SAPONAIRE n. f. [illegible] Les saponaires appartiennent à la famille des Caryophyllées et sont remarquables par leurs feuilles ovales, lancéolées, leurs fleurs roses ou blanches, disposées en cymes terminales, leur calice tubuleux, leurs pétales à onglet long, leurs étamines au nombre de dix, leurs deux styles et leur capsule à deux loges. Le fruit est une capsule ovoïde, à deux loges, s'ouvrant au sommet par quatre dents. Les saponaires sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles opposées, à fleurs blanches ou roses, disposées en cymes terminales. Elles croissent dans les lieux pierreux et incultes. Leur racine, qui est amère, contient de la saponine, substance qui, mêlée à l'eau, forme une mousse abondante et persistante. Cette propriété est employée pour le dégraissage des étoffes de laine. On peut aussi employer la racine de saponaire, des rameaux fleuris et, même, comme de savon, pour laver le linge. On prête à cette plante des vertus [illegible] ; on la considère comme [illegible], la *saponaire officinale* et la *saponaire faux-basilic* à cause de [illegible]



Saponaire. *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

SAPONARA di Grumento, [illegible] hab. bourg, [illegible]

SAPONARA Villafranca, [illegible] de Sicile près de Messine, [illegible] hab.

SAPONARINE n. f. Chim. Substance cristallisable extraite de la saponaire.

SAPONÉ [illegible] savon) n. m. Nom générique donné par Desmonts aux médicaments contenant du savon (savons médicinaux, emplâtres, liniments, teintures, baume opodeldoch, etc.), associé à des substances actives.

SAPONÉTINE n. f. Composé qui prend naissance quand on traite la saponine par l'acide sulfurique étendu.

SAPONIFIABLE adj. Qui peut être saponifié : *Corps* SAPONIFIABLE.

SAPONIFICATION [si-on — rad. *saponifier*) n. f. Techn. Action par laquelle une substance grasse se convertit en savon à la suite de la décomposition de cette matière grasse en acide gras et en glycérine. V. SAVON, STÉARINE, STÉARIQUE (*acide*).

— Action ou manière de faire du savon.

SAPONIFIER [fi-é] (lat. *sapo, onis*, savon, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous saponifiions. Que vous saponifiiez*) v. a. Transformer un corps en savon : SAPONIFIER *des huiles*.

Se saponifier, v. pr. Être saponifié.

SAPONIFORME (lat. *sapo, onis*, savon, et de *forme*) adj. Qui ressemble à du savon : *Argile* SAPONIFORME.

SAPONINE n. f. Chim. Glucoside contenu dans la saponaire, ainsi que dans un grand nombre d'autres plantes sciènes, bois de Panama, etc.), et dont la solution mousse comme l'eau de savon.

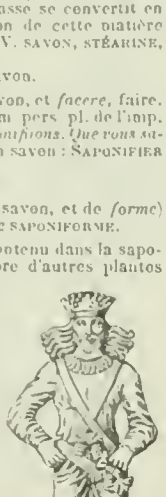

Statue antique de Sapor Ier.

SAPONIQUE (nik') adj. Chim. *Acide saponique*, Syn. de SAPOGÉNINE.

SAPONITE (lat. *sapo, onis*, savon) n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie appartenant au genre serpentine. C'est la *pierre de savon*, blanchâtre et onctueuse.) Il S'emploie aussi pour désigner une variété d'argile.

SAPONULE n. m. Dépôt savonneux qui se produit lorsqu'on laisse refroidir une dissolution de savon de suif.

SAPONULÉ n. m. Teintures très riches en savon et susceptibles de se prendre en masse, comme le baume opodeldoch solide.

SAPOR Ier, SHAPOUR, CHAHPOUR, CHAPOUR ou CHAPPOUR, roi de Perse de la dynastie sassanide, mort vers 271. Il était fils du roi de Perse Ardeschyr et d'une esclave qui passait pour être de la dynastie des Arsacides. Le roi, ayant eu connaissance de cette particularité, la condamna à périr avec l'enfant qu'elle portait dans son sein. On vint sauva l'un et l'autre, et [illegible] Sapor remporta, grâce à [illegible] de son père, à qui il succéda [illegible] Il montra de la haine pour les Romains, il envahit la Mésopotamie en 242 et allait s'emparer d'Antioche, quand l'empereur Gordien III en personne le [illegible] à demander la paix.

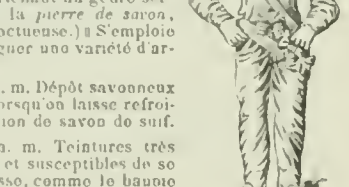

Monnaie de Sapor Ier.

Il [illegible] Philippe, battit, prit et [illegible] l'empereur Valérien. De la [illegible] Perse, tenta en [illegible] il fit un épouvantable carnage dans une [illegible] il [illegible] assiégé par [illegible] de son royaume.

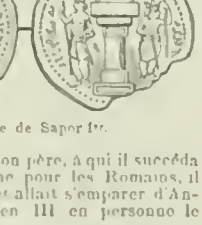

Monnaie de Sapor II.

SAPOR II, roi de Perse, de [illegible] Il fut couronné en [illegible] Romains. Il leur enleva [illegible] pays à l'occident [illegible] Constance II l'arrêta [illegible] fut repoussé [illegible] 350. Jovien [illegible] heureux et fut tué sur les bords du [illegible] [illegible] [illegible]

SAPRINE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des *saprinués*, comprenant plus de trois cents espèces répandues sur le globe. (Ce sont des escarbots, ordinairement bronzés ou vert métallique. Le *saprinus speculifer* est commun aux environs de Paris.)



Saprine (gr. 3 fois).

SAPRININÉS n. m. pl. Tribu d'insectes clavicornes, de la famille des histéridés, comprenant les genres *saprine* et voisins. — *Un* SAPRININE.

SAPRISTI (*sti* — altér. euphémique de *sacristie*) interj. Sorte de juron familier.

SAPROLÉGNIE (*gnî* [*gn* mll.]) n. f. Genre de champignons, type de la famille des *saprolégniées*, vivant dans l'eau, généralement sur les cadavres d'insectes.

SAPROLÉGNIÉ, ÉE (*gn* mll.) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la *saprolégnie*.

— n. f. pl. Famille de champignons, dont le thalle n'est pas cloisonné, qui se multiplient par spores mobiles ayant deux cils et se reproduisent par l'union d'une pollinide et d'une oosphère. — *Une* SAPROLÉGNIER.

— ENCYCL. Bot. Les *saprolégniées* vivent pour la plupart dans l'eau, sur des débris organiques en décomposition, parfois aussi sur des végétaux ou des animaux aquatiques encore vivants, mais très affaiblis. Quelques espèces sont parasites de plantes terrestres. Champignons aquatiques, les saprolégniées se multiplient, comme beaucoup d'espèces d'algues, par des zoospores. L'extrémité d'un filament se renfle en massue; c'est le zoosporange dont le contenu se divise en un grand nombre de petites masses ovoïdes pourvues de deux cils à leur extrémité antérieure. Pour former les œufs, une extrémité de filament s'arrondit en sphère, l'oogone, dont le contenu s'organise en une ou plusieurs masses sphériques, les oosphères. Un filament voisin se renfle en massue, c'est le pollinide, dont l'extrémité arrive sur l'oogone, produit un prolongement plus grêle qui perfore l'oogone, pénètre jusqu'à une oosphère à laquelle il mêle son contenu, et donne ainsi l'œuf qui plus tard germe en un nouveau thalle ou quelquefois produit de suite un zoosporange dont les zoospores redonnent un thalle.



Saprolégniée : *a*, mouche recouverte de saprolégnie; *b*, filament très grossi; *c*, oogone jeune; *d*, oogone montrant les oosphères.

SAPROMYZE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des muscidés, répandus sur le globe. (Ce sont de petites mouches jaunes ou rousses, qui abondent sur les matières en décomposition.)



Sapromyze (gr. 4 fois).

SAPROPÉLIQUE (*lik'* — du gr. *sapros*, pourri, et *pélos*, limon) adj. Se dit de la faune et de la flore des mares et des flaques d'eaux stagnantes recouvertes d'une nappe de lentilles d'eau et envahies par les roseaux, et dans lesquelles il y a décomposition des matières organiques et dégagement d'oxygène sulfuré. (Cette faune est très riche en *rhizopodes*.)

SAPROPHAGE (*faj'* — du gr. *sapros*, pourri, et *phagein*, manger) adj. Zool. Qui se nourrit de matières putréfiées : *Insecte* SAPROPHAGE.

SAPROPHYTE (*fit'* — du gr. *sapros*, pourri, et *phuton*, plante) n. m. Organisme végétal, né sur des substances en pourriture.

— ENCYCL. Le groupe des *saprophytes* présente un grand intérêt au point de vue biologique, attendu que beaucoup des êtres de ce groupe sont encore capables de réaliser la synthèse complète de leurs albuminoïdes, mais ont en revanche perdu le pouvoir de fixer directement le carbone. Il faut donc qu'ils trouvent, dans leur milieu nutritif, des combinaisons carbonées. De là les phénomènes auxquels ces organismes donnent lieu. Parmi les saprophytes figurent quelques champignons et beaucoup de bactéries, spécialement les bactéries de la putréfaction.

SAPROPYRE (du gr. *sapros*, pourri, et *pur*, feu) n. f. Fièvre putride.

SAPROSMA (*pross*) n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbres et des arbustes à feuilles opposées, souvent disposées en verticilles, à fleurs axillaires et qui croissent à Java et dans l'Océanie.

SAPUCAHY, rivière du Brésil, dans l'Etat de Minas Geraes, affluent gauche du haut Parana. Elle descend de la sierra da Mantiqueira et a près de 400 kilom. de longueur.

SAPUCAIA, ville du Brésil (Etat de Rio de Janeiro), sur la Parahyba; 11.000 hab. Plantations de café et d'arbres fruitiers.

SAPUYES, bourg de la Colombie (départ. do Cauca); 3.000 hab.

SAPYGE (*pi'*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, type de la famille des *sapygidés*, répandus sur l'hémisphère nord. (Les sapyges sont de taille médiocre, allongées, noires, avec l'abdomen varié de rouge et de jaune. La *sapyga punctata* est commune en France.)



Sapyge (gr. 2 fois).

SAPYGIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant les *sapyges* et genres voisins. — *Un* SAPYGIDE.

SAQUAREMA, ville du Brésil (Etat de Rio de Janeiro), 10.000 hab.

SAQUEBUTE *ke* — de *saquer*, et de *buter* dans le sens de *bouter*) n. f. Archéol. Harpon pour démonter les cavaliers. ‖ Instrument à vent, en cuivre, à embouchure et à coulisse, en usage au moyen âge : *La* SAQUEBUTE, *ancêtre du buccin et du trombone, est le prototype des instruments à coulisse.*

SAQUER (*ké* — forme normande et picarde pour *sacher*) v. a. Mar. Traîner avec efforts et soubresauts.

SAQUES (*sak'*) n. f. pl. Antiq. Fête qu'on célébrait à Zéla, en Cappadoce, à l'anniversaire de l'expulsion des Saques.

SAQUES (lat. *Sacæ*), nom d'une peuplade scythe qui occupa longtemps le pays situé au N. de l'empire perse, près des bords de la mer Caspienne.

SAQUET (*kè* — forme normande de *sachet*) n. m. Petit sac, sachet. (Vx.)

SAQUETTER (*kè-té* — *sac*) v. a. Battre à coups de sachets remplis de sable. ‖ Frapper au visage avec un sac rempli de poudre empoisonnée. (Vx.)

SAQUI (Mme veuve), née à Agde (Hérault) en 1786, morte à Paris en 1866. Fille d'un acrobate forain, J.-B. Lalanne, elle devint danseuse et enfin danseuse sur corde. Elle obtint par toute l'Europe d'éclatants succès et fut sous l'Empire de toutes les fêtes publiques. Gagnant des sommes folles, vivant sans compter, elle fut forcée de travailler jusqu'à son dernier jour; en 1861, à l'âge de soixante et onze ans, elle figurait encore à l'Hippodrome.

SAR (on attribue à ce mot la même origine qu'à *essart*, le *sar* étant de l'herbe essartée, amassée comme on amasse les herbes des champs qu'on essarte) n. m. Bot. Nom donné aux varechs et aux goémons sur les côtes de l'Aunis. ‖ On écrit aussi SART.

— Zool. Nom vulgaire d'un poisson de la Méditerranée, appartenant au genre sargue, le *sargus Rondeleti*.

SARA ou **SARAH** (hébr. *princesse*), épouse d'Abraham. Voici le résumé de son histoire, telle qu'elle est racontée par la *Genèse*. Elle se nommait d'abord Sarai (en hébreu, *ma princesse*) et peut-être aussi Iescha; elle était probablement fille de Nachor, frère d'Abraham. Celui-ci, après l'avoir épousée à Ur en Chaldée, l'emmena avec lui dans le pays de Chanaan. Chassé par la famine en Egypte, il la fit passer pour sa sœur, afin d'échapper aux conséquences des convoitises que sa femme pourrait éveiller chez le pharaon. Enlevée par les agents royaux, Saraï lui fut rendue grâce à une intervention miraculeuse de Dieu, et elle retourna avec lui à Hébron. C'est là que, se voyant stérile, elle donna à Abraham une de ses servantes, l'Egyptienne Agar, qui devint mère d'Ismaël. Cependant, trois anges vinrent de la part de Dieu lui promettre un fils et changer son nom de Sarai en celui de Sara, pour lui faire comprendre qu'elle était destinée à être la mère d'un grand peuple. Sara douta, à cause de son âge, de la prédiction divine; mais elle ne tarda pas à en voir l'accomplissement. Un fils lui naquit, qui fut Isaac. Or, un jour qu'elle le vit jouer avec Ismaël, elle conçut de la jalousie contre l'enfant de la servante. Vaincu par ses importunités, Abraham se résigna à chasser Agar avec le fils qu'il avait eu d'elle. Sara vécut cent vingt-sept ans.

SARA, jeune Israélite, sur laquelle le livre biblique de *Tobie* raconte ceci : Raguel, père de Sara, était un des Israélites emmenés en captivité à Ecbatane, après la chute du royaume des deux tribus. Il avait donné successivement sa fille à sept maris, qui tous étaient morts aussitôt après leur mariage. Cette série de malheurs, attribuée par l'écrivain sacré à l'influence néfaste du démon Asmodée, n'avait été permise par Dieu que pour rendre possible l'union de la jeune femme avec l'époux qui lui était providentiellement destiné, le vertueux Tobie, fils d'un saint vieillard du même nom. Ce jeune homme, chargé par son père du recouvrement d'une dette, arrive à Ecbatane, sous la conduite d'un guide mystérieux, l'ange Raphaël, caché sous une forme humaine. Il est reçu par Raguel, son parent, et obtient de lui la main de Sara. Cette union attira sur les jeunes époux et sur leurs parents toutes les faveurs du ciel. Ils virent les enfants de leurs enfants jusqu'à la cinquième génération.

SARABAÏTE de l'hébr. *sarab*, se révolter, rejeter) n. m. Hist. relig. Nom donné à certains moines errants ou vagabonds qui, dégoûtés de la vie cénobitique, allaient de ville en ville, vivant à leur discrétion.

SARABANDE de l'espagn. *zarabanda*) n. f. Danse noble très en vogue au XVIIe et au XVIIIe siècle. ‖ Musique de cette danse.

— Fig. *Danser la sarabande au-dessus du pavé*, Etre pendu.

— ENCYCL. La *sarabande* venait d'Espagne, où elle était en usage dès le XVIe siècle. Quelques-uns la font remonter aux Sarrasins, et certains assurent qu'on la nomma ainsi parce qu'elle fut dansée pour la première fois en France par une comédienne espagnole, Sarabanda. Plus lente que le menuet, au pas de laquelle elle n'est pas sans ressembler quelque peu, la sarabande s'écrivait à trois temps, sur un rythme et dans un mouvement larges. Elle se dansait par couples, comme la gavotte et le menuet. Il n'était guère d'opéras dans le divertissement desquels il n'entrât pour le moins une sarabande. La sarabande disparut complètement vers la fin du XVIIIe siècle.

Voici deux motifs de sarabande, de Corelli :

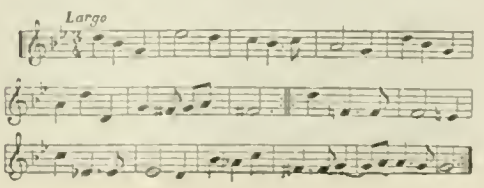

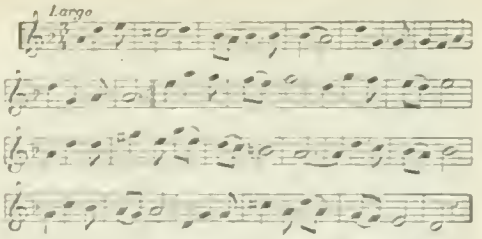

SARABAT ou **GHEDIZ-TCHAI** (anc. *Hermos*), fleuve de la Turquie d'Asie Anatolie. Né dans l'Ak Dagh (prov. de Khodavendkiar), il arrose Ghediz, traverse la province d'Aïdin, reçoit le fameux *Pactole* et se jette dans le golfe de Smyrne (mer de l'Archipel), que ses alluvions tendent à combler.

SARACENA, comm. d'Italie (Calabre ; prov. de Cosenza); 33.100 hab. Culture du coton.

SARACENES (lat. *Saraceni*), tribu de l'Arabie ancienne, dans le nord de la péninsule. Elle opposa une vive résistance aux empereurs grecs, puis se convertit à l'islamisme. On a voulu voir dans le nom des Sarasènes l'origine du terme de Sarrazins, appliqué plus tard aux Arabes par les Occidentaux.

SARACHA n. m. Bot. V. SARRACHA.

SARACOLETS ou **SARAKOLÉS**, nom donné par les Ouolofs et les Foulbé à une population sénégalaise qui s'appelle elle-même *Soninké*. V. SONINKES.

SARACOS, nom que les Grecs donnèrent au dernier roi d'Assyrie *Sinsharashkhoun*. Il régna de 630 à 608 av. J.-C. Il était le fils d'Assourbanabal, et il succéda sur le trône à son frère Assouretélilâni. La tradition recueillie par Bérose raconte que, sous son règne, une armée immense débarqua aux embouchures du Tigre et de l'Euphrate. Le satrape de Babylone, Nabopolassar, à qui il ordonna de les repousser, les prit à son service, et, tous ensemble, s'alliant au roi des Mèdes Cyaxare, assiégèrent Ninive. Saracos résista trois ans; quand ses ressources furent épuisées, il s'enferma dans son palais avec ses femmes, ses enfants et ses trésors, et il se brûla plutôt que de tomber vivant aux mains des ennemis. Ninive fut détruite entièrement, et l'empire d'Assyrie périt avec elle.

SARADA-CAREN ou **SAROUDA-CAREN**, chanteur ambulant de l'Hindoustan, ayant la spécialité d'aller réciter de médiocres poésies composées à la louange de riches personnages, pour en tirer quelque argent.

SARAÉ ou **SARAOUE**, région de la colonie italienne de l'Erythrée, annexée en 1891 par le général Gandolfi. C'est un plateau fertile; les habitants sont agriculteurs.

SARAFANE n. f. Vêtement des paysannes russes.

SARAGOSSE (en espagn. *Zoragoza*), ville d'Espagne, ancienne capitale de l'Aragon, aujourd'hui chef-lieu de province, sur la rive droite de l'Ebre, qui y reçoit à droite le Huerva et à gauche, un peu plus bas, le Gallego; 99.100 hab. (*Saragos-sains, ines*. Centre de chemins de fer sur Madrid, Alsacua et Barcelone. Importante univer-

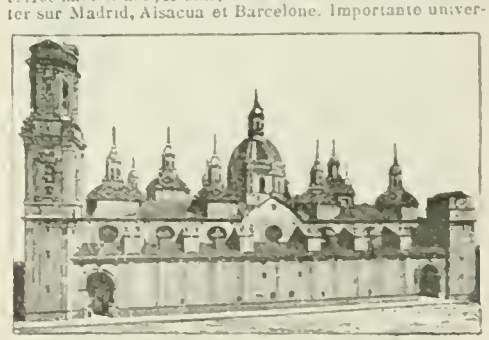

Notre-Dame del Pilar, à Saragosse.

sité. Musée assez riche. Tour de l'Horloge, qui penche à peu près autant que la tour de Pise. Cathédrale de style ogival. Notre-Dame del Pilar, célèbre par sa Madone. Eglise Saint-Michel. Ruines du cloître de Santa-Engracia. Pont à sept arches du XVe siècle qui relie la ville à son faubourg d'Altabas, sur la rive gauche de l'Ebre. Ancien alcazar mauresque, l'Aljaferia, transformé depuis en caserne. Sièges célèbres. V. ci-dessous.

Saragosse (SIÈGES DE). Les sièges de Saragosse ne sont pas également célèbres. Ceux de 546, soutenu contre Childebert, de 1118, qui fit tomber la ville aux mains d'Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, de 1710, suivi de la défaite des troupes de Philippe V par l'armée autrichienne, sont effacés par le long siège de 1808-1809. Saragosse était devenue un des principaux centres de la révolte contre l'autorité de Joseph Bonaparte, le nouveau roi imposé par Napoléon. Assiégée par les généraux Verdier, Lefebvre-Desnouette, Lacoste, Junot et Lannes, défendue par Palafox, Saragosse résista du 15 juin 1808 au 19 février 1809. La ville, protégée d'un côté par l'Ebre, de l'autre par des châteaux et des couvents, avait également fortifié les bâtiments intérieurs. Au commencement d'août, un assaut rendit les Français maîtres d'une partie de la ville; mais les soldats, impatients de piller, compromirent le succès final, et la résistance, redoublée par l'imminence du danger, décourages les troupes. A la nouvelle de la capitulation de Baylen, un mouvement de retraite fut dirigé sur Tudela. Deux mois après, de nouvelles victoires ramenèrent les Français devant Saragosse, et le siège recommença. Des deux côtés, les pertes furent grandes. Des incendies dévoraient les monuments, une épidémie décimait les Espagnols, encouragés jusqu'au bout par les moines et les femmes, parmi lesquelles il faut citer la comtesse Burita. « C'est une guerre qui fait horreur », écrivait Lannes à Napoléon. Et quand, maison par maison, le faubourg de la rive gauche fut entièrement aux

SARAGOSSE

SARAIE

SARAI-KI

SARAKHS

SARALA BANSI

SARAMON

SARAN

SARANCOLIN

SARANE

SARANGI

SARAN-POUR

SARANSK

SARAPA

SARAPOUL

SARAPSAP

SARAPUHY

SARAS

SARASATE

SARASCELIS

SARASIN





Sarangi.



SARASVATI, déesse indienne, fille et femme de Brahma, patronne [illegible] arts

SARASVATI ou SARASWATI, [illegible] le plus [illegible] le [illegible] les eaux [illegible] rait dans les [illegible] à [illegible] reparaît, ressort à la Mare aux Sarasvati, [illegible] Thanesvar et Prayag, [illegible] rivière de l'Amour [illegible] par les eaux [illegible] se jette [illegible] Gouravoki [illegible]



Sarasvati.

SARATOGA, comté des [illegible] New York, [illegible] du fleuve Hudson [illegible] 61 000 hab. [illegible] Saratoga Springs.

SARATOGA SPRINGS, [illegible] États-Unis (New York) [illegible] hab. Sources minérales nombreuses, très fréquentées pendant l'été, et dont les eaux font l'objet d'une exportation considérable. Capitulation, en 1777, du général anglais Burgoyne, cerné par les Américains.

SARATOV, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement homonyme, sur la rive droite du Volga; 137 [illegible] hab. Siège d'un évêché grec, d'un doyen luthérien, cour criminelle et cour civile d'appel. Fabrication de cuir, bonneterie, cordages, cuirs, chandelles, horlogerie. Commerce considérable de transit en céréales, farines, suif. Fondée vers 1600, Saratov eut particulièrement à souffrir lors de l'émeute de Razine V. ce nom.

Le gouvernement de Saratov occupe sur la rive droite du Volga un territoire d'environ 85 000 kilom. carr. Pop. [illegible] 000 hab. Il appartient à la région du *tchernoziom* et produit de grandes quantités de céréales. Le Volga et divers lacs fournissent un élément important pour la pêche.

SARAVAK, SARAWAK, SERAVAK ou SEROUAK, État indigène de la Malaisie, sur la côte ouest de Bornéo, entre la mer de Chine à l'O., le royaume de Brunei au N. et les possessions neerlandaises à l'E. et au S.; 100.000 kilom. carr.; 220 000 hab. Climat très humide, sol extraordinairement fécond. A ses plantations de riz, de poivre, de café, canne à sucre et indigo, à ses forêts de bois précieux (tek, camphrier, cannelier), Saravak ajoute, d'ailleurs, des mines d'or et de cuivre, des houilleres et des pêcheries de perles. La population se compose de *Dayaks* aborigènes, qui vivent dans les jungles de l'intérieur; de *Malais*, groupés sur le littoral et le long des rivières, et de *Chinois* 1.000 à 5.000, occupés de commerce dans les villes ou employés au travail des mines. La capitale, *Saravak* ou *Koutchiny* 20.000 hab., est le grand port de la contrée.

Le pays est une monarchie héréditaire, concédée par le sultan de Brunei (dont il était autrefois sujet), en 1842, à son général mercenaire, l'Anglais sir James Brooke. Augmenté, à diverses reprises, par achat ou par annexions, Saravak fut gouverné plus tard par le neveu de Brooke, qui, en 1888, a reconnu le protectorat britannique.

SARAVAN (PLATEAU DE) ou DES BOLOVEN, région de l'Indo-Chine française (Bas-Laos), entre le Mékong, à l'O., et ses affluents de gauche : le Sé-Don au N., le Sé-Kong à l'E. et au S.-E. Le plateau, renflement occidental de la chaine annamite, est couvert de forêts et de pâturages. — *Saravan* ou *Muong-Saravan*, ch.-l. du district, est une bourgade sur la rive gauche du Sé-Don.

SARAVÂN ou SARAWAN, prov. du Béloutchistan britannique (khanat de Kélat : entre l'Afghanistan au N. et à l'O., la prov. de Katch-Gandava à l'E., le Djalavan au S., le Mekrân au S.-O.; 38.600 kilom. carr.; environ 70.000 hab.

SARAVIA, bourg des Philippines (Iles Visayas [Ile de Negros]; 10.000 hab.

SARAZIN n. m. Bot. V. SARRASIN.

SARAZIN Jacques, sculpteur français, né à Noyon en 1592, mort à Paris en 1660. Son père l'envoya à Paris, où il reçut les leçons de Simon Guillain; puis il se rendit en Italie, où il étudia particulièrement les œuvres de Michel-Ange. De retour à Paris vers 1628, il exécuta, en stuc, quatre *Anges* pour Saint-Nicolas-des-Champs et deux statues en pierre pour Notre-Dame. Chargé de décorer le grand pavillon du Louvre, il sculpta les célèbres cariatides qui en regardent comme son chef-d'œuvre. Sarazin reçut une pension du roi et fut logé au Louvre. Un des fondateurs de l'Académie de peinture et de sculpture (1648), il en devint un [illegible] professeurs et en fut nommé le recteur en 1654. En 1661, il avait épousé la nièce [illegible] peintre Simon Vouet. Sarazin est l'heureux continuateur de [illegible] par Jean Goujon et Germain Pilon. On cite, parmi ses meilleurs productions : le *Tombeau de Jacques de Souvray*, à Saint-Jean-de-Latran; le *Tombeau du cardinal de Bérulle*, aux Carmélites de la rue Saint-Jacques; le *Mausolée de Henri de Bourbon, deux anges portant au ciel le cœur de Louis XIII*, dans la chapelle de Saint-Paul; *l'Enfant d'or*, [illegible] à Notre-Dame-de-Lorette par Anne d'Autriche. On voit [illegible] au musée du Louvre : *Saint Pierre*, *Madeleine* en marbre provenant de la chapelle du château [illegible] *la Peinture*, figure allégorique qui décora [illegible] Bernay. — Son frère, PIERRE, né [illegible] mort à Paris en 1679, fut un sculpteur [illegible] BENJAMIN Sarazin, mort à Paris [illegible] à la peinture avec succès.

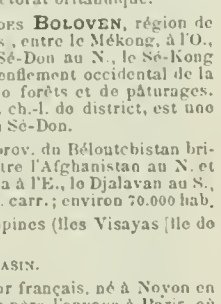

J. Sarazin.

SARAZIN Jean-François, poète français, né en 1603, mort en [illegible]. Sa biographie est pleine d'obscurités et d'incertitudes, l'orthographe de son nom est contestée (*Sarasin*, *Sarazin*, *Sarrasin*); la date même de sa mort varie entre 1654, 1657 et même 1661. Fils naturel de Faucommier, trésorier de France, protégé par de Chavigny, après de nombreuses aventures en France et en Allemagne, il épousa une femme vieille, laide, mais riche, qu'il abandonna bientôt, et devint, en 1638, secrétaire des commandements du prince de Conti. On raconte qu'il mourut d'un coup de pincettes dont ce prince l'aurait frappé à la tempe. Ami de Ménage, qui se fit son éditeur, de Pellisson, de Mlle de Scudéry, de Segrais, qui le vante et dit qu'« il faisait tout ce qu'il voulait de son esprit », rival de Voiture, et connu, dans le monde des *Précieuses*, sous le nom d'*Agélaste*, Sarazin avait de la verve, un tour agréable, surtout dans la prose, et cherchait les effets piquants dans ses nombreuses pièces de circonstance. Ses principaux ouvrages sont *Vie d'Atticus*, traduite de Cornélius Népos; *Histoire du siège de Dunkerque* (1649); *le Jeu des échecs*, *la Pompe funèbre de Voiture*, ingénieux « baladinage »; *Dulot vaincu* ou *la Défaite des bouts-rimés*, poème spirituel en quatre chants; des *Sonnets*, des *Épîtres*, des *Madrigaux*. Ses œuvres furent publiées pour la première fois en 1656 (Paris). En 1675, parurent les *Nouvelles œuvres de Sarazin*.

SARBACANE (anciennem. *sarbatane*; de l'espagn. *cerbatana*, arabe *zabatana*) n. f. Long tuyau servant à lancer, en soufflant, de petits projectiles. || Sorte de tuyau au moyen duquel on peut transmettre la voix à une certaine distance. (On dit mieux TUBE ACOUSTIQUE.) V. TUBE.

— Fig. Personne servant d'intermédiaire : *Je ne veux pas parler par* SARBACANE *en cette matière*. (Vx.)

— Art milit. anc. *Sarbacane à feu*, Arme dont on faisait usage pour lancer le feu grégeois.

— Techn. Tube dont on se sert pour souffler le verre. || On dit mieux CANNE.

— ENCYCL. La *sarbacane* est encore aujourd'hui en usage comme arme de chasse parmi les Indiens du Brésil et les naturels de Bornéo; dans les pays civilisés, c'est une arme d'agrément servant à lancer des boules de terre cuite contre les petits oiseaux. Une canne creuse de bois bien dressé, longue de 1m,50 environ et garnie intérieurement d'un tube de cuivre, constitue la sarbacane la plus usuelle. Mais celles des Indiens sont beaucoup plus longues et massives et leur portée est considérable, allant jusqu'à 100 mètres. Elles lancent de petites flèches de bambou empoisonnées.



Sarbacane.

SARBAÏSKAIA, bourg de Russie (gouv. de Samara [distr. de Bougourouslan]); 3.500 hab.

SARBEDARIENS, nom d'une dynastie de douze princes qui régnèrent dans la ville de Sebzevar (Khoraçan). Le fondateur de cette dynastie fut un chef de bandits, nommé Abd-er-Razzak ibn Fadl-Allah el-Bachtini, qui se rendit independant en 737, à la mort du souverain mongol Abou-Saïd, fils d'Oldjaiton. Le douzième et dernier prince de cette dynastie, Abou-Mouvayyad, se soumit à Tamerlan en 762, et mourut en 788.

SARBIEWSKI (Mathias-Casimir) [en lat. *Sarbievius*], célèbre poète polonais, surnommé **l'Horace sarmate**, né à Sarbiewo en 1595, mort à Varsovie en 1640. Entré dans l'ordre des jésuites, il entreprit bientôt après un voyage en Italie. Il fut accueilli avec distinction par le pape Urbain VIII, charmé de la beauté des odes du jeune poète. De retour en Pologne, il fut distingué par le roi Ladislas IV, dont il devint le prédicateur. Il mérite une place à côté des meilleurs poètes latins des temps modernes. Ses œuvres furent publiées sous le titre de : *Lyricorum libri III*, *Epigrammatum liber I* (1625). Elles ont eu, depuis, un grand nombre d'éditions.

SARBOGARD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie occid. [comitat de Weissenburg]); 4.500 hab. Ch.-l. de district. Tissage; aux environs, sources salines.

SARBOTIERE n. f. Techn. Syn. de SONDETIÈRE.

SARCANTHE n. m. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant des herbes épiphytes à fleurs en grappes, dont on connaît plusieurs espèces de Chine.

SARCASME (*kasm'* — du lat. *sarcasmus*, gr. *sarkasmos*) n. m. Raillerie acerbe : *Le* SARCASME *fut une arme terrible aux mains de Rabelais, de Voltaire, de Beaumarchais.*

SARCASTIQUE (*stik'*) adj. Qui a le caractère du sarcasme : *Ton* SARCASTIQUE. *Voltaire a le rire* SARCASTIQUE (Ste-Beuve). || Qui emploie le sarcasme : *L. Veuillot, P.-L. Courier furent souvent* SARCASTIQUES.

SARCELLE (*sèl'*) n. f. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des anatidés, comprenant cinq espèces, dont quatre sont propres à l'Amérique et une à l'ancien monde.

ENCYCL. Les *sarcelles* (*querquedula*) sont des canards de taille moyenne, à chair très fine, qui en fait un gibier très recherché. Ce sont des oiseaux essentiellement migrateurs. La sarcelle d'Europe (*querquedula circia*), répandue dans tout le nord de l'ancien monde, hiverne jusqu'en Abyssinie, en Indo-Malaisie et en Chine; la sarcelle des États-Unis *querquedula discors* émigre jusqu'à la Plata. En France, les sarcelles arrivent vers les premiers jours de mars; elles font leur nid en avril au milieu de touffes de joncs, dans les endroits les plus fangeux et les moins accessibles. On donne le nom de « sarcelle » à toutes sortes de canards ou de palmipèdes appartenant aux groupes voisins.



Sarcelle.

SARCELLES, comm. do Seine-et-Oise, arrond. et à kilom. do Pontoise, sur le Rosne, au pied des hauteurs Montmorency ; 2.384 hab. (*Sarcellois, oises.*) Ch. de f. ord. Pépinières. Fabrique d'articles de pansement.

SARCENIT (*ni*) n. m. Comm. Etoffe qu'on fabriquait autrefois en Orient.

SARCEUX (*seû*), **EUSE** [du gr. *sarx, sarkos*, chair] adj. nat. Qui tient de la chair, du muscle. (Inus).

SARCEY (Francisque), critique et romancier français, à Dourdan en 1827, mort à Paris en 1899. Fils d'un chef institution do Dourdan, il fit de brillantes études à l'institution Massin et au lycée Charlemagne, puis entra à l'Ecole ormale en 1848, avec Taine et About. Professeur à Chaumont (1851), à Lesneven, où ses opinions libérales l'avaient fait envoyer en disgrâce à Rodez ; à Grenoble, il donna sa démission en 1858. Il se rendit à Paris pour essayer do la littérature, écrivit successivement, soit sous son propre nom, soit sous les pseudonymes de SATANIN BINET, de S. DE SUTIÈRES, ou de SGANARELLE, dans un grand nombre de journaux et de revues, entre autres le « Figaro », la « Revue européenne », le « Nain jaune », l' « Illustration », « Opinion nationale », le Gaulois », le « XIXe Siecle », « Temps ». Parmi ses ouvrages, nous signalerons : des élucubrations philologiques, telles que *le Mot et la Chose* (1862) ; des études littéraires, telles que *Paul Louis Courier et son temps* (1876) ; quelques romans, dont les plus connus sont : *le Nouveau Seigneur de Villaye* (1862) ; *Etienne Moret* (1876) ; *le Piano de Jeanne* ; *le Siège de Paris* (1871) ; etc. Ses conférences à l'Athénée-Comique, aux matinées Balande, aux Capucines, à l'Odéon, à la Bodinière furent très applaudies. Mais c'est surtout par ses feuilletons de critique dramatique que Sarcey acquit une grande réputation. Entré au « Temps » en 1867, pour y faire chaque lundi la chronique théâtrale, il n'a pas cessé jusqu'à sa mort, durant trente-trois ans, d'y donner soit, pour l'ordinaire, l'analyse et l'appréciation des pièces représentées dans la semaine, soit, quand la production courante lui laissait quelque répit, des articles d'ensemble sur telle ou telle question relative à l'art dramatique. Son solide jugement, l'étendue de son savoir, sa franchise et son indépendance lui valurent très justement beaucoup d'autorité. Ses deux maximes favorites : « le théâtre a ses règles spéciales ; le théâtre est un genre essentiellement populaire, » maximes très justes en un certain sens, l'amenèrent à apprécier moins dans les pièces leur substance même, leur valeur psychologique et morale, que l'habileté de leur facture. Mais son bon sens, encore qu'un peu terre à terre et trop peu accueillant aux nouveautés des jeunes écoles, et sa doctrine très méthodique, très consistante, très rigoureusement liée, même s'il la présentait le plus souvent avec beaucoup de bonhomie, avec une rondeur débonnaire et joviale, qui lui avait valu d'être surnommé « l'Oncle », firent de lui, pendant plus d'un quart de siècle, le représentant et à la fois l'oracle du public moyen, du bon public, ou, comme il disait, du public qui paye. Ses articles de critique théâtrale les plus intéressants ont été réunis depuis sa mort en plusieurs volumes, par son gendre Adolphe Brisson, sous le titre commun de : *Quarante ans de théâtre* (1900-1902).



Fr. Sarcey.

SARCHE n. f. Techn. Syn. de CERCLE.

SARCHELLE (*chèl'* — rad. *sarche*) n. f. Bois servant à faire des cerceaux. (Vx.)

SARCIDIORNIS (*si, niss*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des anatidés, répandus dans les régions tropicales du globe. (Les sarcidiornis, voisins des plectroptères, portent des caroncules charnues, de couleurs vives. Le *sarcidiornis melanonota* est répandu de l'Afrique tropicale à la Birmanie.)

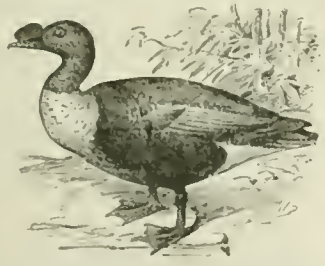

Sarcidiornis.

SARCINE (*sin'* — lat. *sarcina*) n. f. Microcoque dont la bipartition a lieu suivant les trois dimensions de l'espace, de telle sorte qu'elle donne lieu à une disposition des éléments en masses cubiques. (Les sarcines sont des bactéries saprophytes, qui s'observent dans la gangrène pulmonaire et certaines affections de l'estomac.)

SARCINE (*sin'* — du gr. *sarx, sarkos*, chair) n. f. Chim. Base organique qui existe dans le suc de viande, le frai du saumon, la moelle des os, le sang des cadavres, le jus des pommes de terre, les reins, la rate, le foie, etc.



Sarciophore.

SARCIOPHORE (*si*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des charadriidés, propres à l'Afrique chaude. ‖ On les appelle vulgairement POUTR-LAMBEAUX, VANNEAUX À CARONCULE, etc.

— ENCYCL. Les *sarciophores* font le passage entre les hoplopteres et les vanneaux ; de taille médiocre, d'un gris roussâtre en dessus avec des marques noires à la tête et au cou, blancs en dessous, ce sont de vrais coureurs de déserts, vivant dans les sables brûlants du Sénégal (*sarciophorus tectus*) et du pays des Somalis (*sarciophorus latifrons*).

SARCIROS n. m. Grande embarcation levantine très tonturée qui gree une voile au tiers.



Sarciros.

SARCIS ou **CASTORS DES PRAIRIES**, tribu de Peaux-Rouges du nord-ouest du Canada. (Les Sarcis, alliés aux Pieds-Noirs, errent sur un territoire de plus de 15.000 kilom. carr.)

SARCLABLE adj. Agric. Qui peut être sarclé.

SARCLAGE (*klaj'*) n. m. Action do sarcler.

SARCLER (lat. *sarculare* v. a. Agric. Débarrasser les cultures des herbes nuisibles : SARCLER *des betteraves*.

— Fig. Détruire, supprimer : *L'on passe une bonne partie de sa vie à* SARCLER *ce que l'on a laissé pousser dans son cœur pendant son adolescence.* (Balz.)

Sarclé, ée part. pass. *Culture sarclée*, Celle qui exige une terre constamment ameublie.

SARCLETTE n. f. ou **SARCLET** n. m. Syn. de SARCLOIR.

SARCLEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière que l'on emploie à sarcler.

Sarcleuses (LES), tableau de Jules Breton. Dans une plaine ; quelques femmes arrachent les mauvaises herbes d'un champ ; le soleil, sur le point do disparaître derrière la ligne d'horizon, ne montre plus que la moitié de son disque rouge, et déjà brille la lune. Une des sarcleuses se tient debout, au second plan, les deux mains derrière la taille. Cette toile, très belle de couleur, a paru au Salon de 1861 et a été réexposée en 1867.



Les sarcleuses, d'après Jules Breton.

SARCLOIR n. m. Instrument dont on se sert pour sarcler.

SARCLURE n. f. Mauvaises herbes que l'on arrache en sarclant.



Sarcloir.

SARCOBASE (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et de *base*) n. m. Fruit à gynobase charnu, portant cinq ou un plus grand nombre de loges très distinctes, comme dans les ochnacées et les simaroubées.

SARCOBLASTE (*blast'* — du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *blastos*, germe) n. m. Cellule mésodermique, située dans la couche corticale des prévertèbres et qui est appelée à donner naissance aux éléments musculaires striés. V. MYOBLASTE.

SARCOCARPE (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont le fruit est charnu.

— n. m. Nom donné par quelques auteurs au mésocarpe, parce que cette partie est souvent charnue.

SARCOCARPIEN, ENNE (*pi-in, èn'*) adj. Bot. Qui est charnu, qui a un sarcocarpe. (Se dit des champignons charnus.)

SARCOCÈLE (*sèl'* — du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *kélé*, tumeur) n. m. Pathol. Tumeur charnue du testicule ou du scrotum, par opposition à *hydrocele*, tumeur liquide.

— ENCYCL. Pathol. Le testicule peut être tuméfié par suite de lésions *syphilitiques* ou *tuberculeuses*, et bien à tort on a pris l'habitude de décrire ces altérations avec les *sarcocèles*. Le *sarcocèle syphilitique*, ou mieux la *syphilis du testicule*, peut prendre différents aspects : forme *sclereuse*, forme *gommeuse*, forme *sclero-gommeuse*. Toutes relèvent du traitement spécifique par le mercure.

La tuberculose génitale est fréquente ; elle donne naissance à des masses molles qui s'abcèdent et constituent ce qu'on appelait autrefois le *sarcocèle tuberculeux*.

Parmi les sarcocèles proprement dits on tumeurs néoplasiques, il faut distinguer les néoplasmes du scrotum (cancer des ramoneurs) et les tumours des testicules. Toutes ces formes do sarcocèles sont malignes, que ce soit la *maladie kystique du testicule* ou l'*épithélioma*, ou bien le *sarcome*.

Le seul traitement est la castration rapide et parfois même la résection du scrotum et l'émasculation.

— Art vétér. *Sarcocèle du cheval*. C'est l'induration du testicule consécutive à l'orchite ; cette lésion est le plus souvent symptomatique de la morve ; elle peut être consécutive à des coups de pied ou autres. Le traitement consiste dans la castration. Souvent cette opération fait éclater la morve aiguë, et l'on doit alors procéder sans retard à l'abatage do l'animal.

SARCOCHILE (*kil'* n. m. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant des herbes épiphytes qui croissent en Asie et en Australie.

SARCOCOLLE n. m. Bot. Genre de pénéacées.

— Chim. Matière végétale, qui tient le milieu entre la gomme et la gélatine.

— ENCYCL. Bot. Les *sarcocolles* ou *sarcocolliers* sont des arbrisseaux de taille peu élevée, 90 centimètres ou 1 mètre, portant de nombreuses et petites feuilles entières, opposées et s'imbriquant sur quatre rangs. On en retire une matière résineuse, la *sarcocolline*, qui, chez les Arabes, était employée pour la guérison des blessures.

SARCOCOLLIER n. m. Bot. Syn. do SARCOCOLLE.

SARCOCOLLINE n. f. Chim. Principe immédiat extrait du sarcocolle.

SARCODE n. m. Bot. Genre d'éricacées, comprenant des herbes vivaces, qui croissent en Californie.

— Zool. Syn. de PROTOPLASMA.

SARCODERME (*derm'* — du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *derma*, peau n. m. Bot. Partie vasculaire du tégument de la graine, qui se trouve placée entre le test et l'endoplèvre.

SARCODIQUE (*d'k'* adj. Zool Qui a rapport au sarcode. — Biol. *Mouvements sarcodiques*, Déformations observées dans le protoplasma en voie de régression cadavérique.

SARCOÉPIPLOCELE (*si* — du gr. *sarx, sarkos*, et de *épiplocèle*, n. f. Pathol. Hernie épiploïque, compliquée do sarcocèle.

SARCOÉPIPLOMPHALE (*plon* n. f. Pathol. Hernie ombilicale, formée par l'épiploon qui a pris une consistance charnue.

SARCOHYDROCELE (*si* — du gr. *sarx, sarkos*, chair, et de *hydrocèle* n. f. Pathol. Sarcocèle accompagnée d'hydrocèle.

SARCOLACTIQUE (*kti'* adj. Se dit d'un des acides isomères de l'acide lactique. On l'extrait de la viande. Syn. PARALACTIQUE, ÉTHYLIDÈNOLACTIQUE ACTIF.

SARCOLEMME n. m. Anat. V. MYOLEMME.

SARCOLITE n. f. Silicate d'alumine et de chaux, avec un peu de soude, trouvé au Vésuve.

SARCOLOGIE (*ji* — du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *logos*, traité n. f. Anat. Partie de l'anatomie qui traite des tissus mous, muscles, nerfs, vaisseaux, glandes, viscères, etc.

SARCOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la sarcologie.

SARCOLOGUE (*logh'*) n. m. Celui qui s'occupe de sarcologie.

SARCOLYTE (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *lusis*, dissolution n. m. Fragment des disques musculaires disloqués par les amyhocytes et englobés par les phagocytes au moment de l'histolyse larvaire des insectes. C'est ainsi que disparaissent les muscles pendant les métamorphoses.

SARCOMATEUX (*teû*), **EUSE** adj. Pathol. Qui tient du sarcome ; qui est de la nature du sarcome : *Tumeur* SARCOMATEUSE.

SARCOMATOSE n. f. Maladie caractérisée par la formation locale ou généralisée des sarcomes.

SARCOME (gr. *arkoma* n. m. Pathol. Nom donné aux tumeurs formées de tissu conjonctif embryonnaire.

— ENCYCL. On distingue le *sarcome fasciculé*, le *sarcome encéphaloïde*, l'*ostéosarcome*, le *melanosarcome* ou *sarcome noir*, l'*angiosarcome* ou *sarcome vasculaire*. Les sarcomes sont des tumeurs malignes, tendant à envahir les tissus voisins et à se reproduire en différents points de l'organisme. Le seul traitement efficace consiste dans l'ablation large et précoce de toutes ces tumeurs.

SARCOMPHALE (*kou-fal'* — du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *omphalos*, nombril n. m. Pathol. Tumeur dure, qui se développe au nombril. (Peu us.)

SARCOMYCÈTE (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *mukès*, champignon) adj. Se dit des champignons qui ont un tissu charnu.

SARCOMYXOME n. m. Pathol. Néoplasme malin formé de tissu embryonnaire dont les cellules sont reunies par une substance gélatineuse, et par suite tient à la fois du *sarcome* et du *myxome*.

SARCOPHAGE (du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *phagein*) adj. Méd. Qui ronge les chairs : *Médicament* SARCOPHAGE.

SARCOPHAGE (*faj'* — gr. *sarkophagos*, lat. *sarcophagus* ; du gr. *sarx, sarkos*, chair, et *phagein*, manger) n. m. Cercueil en pierre dans lequel on inhumait les morts.

— Partie d'un monument funéraire simulant un cercueil. ‖ Représentation d'un cercueil figurant dans une grande cérémonie funèbre. ‖ Tombeau quelconque.

— ENCYCL. Antiq. Le mot *sarcophage* apparaît au Ier siècle de l'empire romain. Il vient de ce qu'on avait cru trouver une pierre calcaire qui avait la propriété de décomposer rapidement les cadavres. Mais l'origine des monuments qu'on désigne sous ce nom est bien plus ancienne.

En Égypte, les sarcophages apparaissent dès le temps de l'Ancien Empire, dans les caveaux des pyramides, puis dans les tombes à puits, et dans les nécropoles souterraines : caisses en bois, en basalte, en granit ; plus tard, boîtes de momies. En Phénicie, on doit signaler les sarcophages anthropoïdes et la belle série des sarcophages de Sidon, à reliefs sculptés (IVe et IIIe s. av. J.-C.). Des nécropoles puniques de Carthage sont sortis un grand nombre de sarcophages : quelques-uns d'un très beau travail. Sur la côte occidentale d'Asie Mineure on a trouvé, outre des sarcophages de marbre, une série de sarcophages en terre cuite, décorés de peintures noires à sujets très variés : sarcophages de Clazomène, de Rhodes, etc.). Dans la Grèce propre, les sarcophages sont relativement rares et datent généralement de la période hellénistique. En Etrurie, on rencontre partout des sarcophages décorés de peintures ou de bas reliefs, sujets mythologiques, légendes grecques, scènes de banquet : assez fréquemment, des personnages sont représentés assis sur le couvercle. A Rome, le sarcophage de Scipion l'Barbatus date du temps des guerres puniques ; sous l'empire, se multiplient les sarcophages à bas reliefs sculptés.

SARCOPTIDÉS n. m. pl. Famille d'acariens, renfermant [illegible] et notamment l'*Acarus* ou SARCOPTE.

SARCORHYNQUE [illegible] n. m. Genre d'oiseaux, de la famille des vautours, ainsi nommé à cause de la forme de son bec, qui est [illegible] et crochu à l'extrémité. (Habite l'Amérique du Sud.)

SARCOSPERME [illegible] n. m. Genre de plantes, de la famille des Amarantacées, tribu des Célosiées, comprenant des herbes ou des arbrisseaux de l'Afrique australe.



Sarcophages : 1 Égyptien ; 2 Phénicien ; 3 Grec ; 4. Etrusque, 5. Romain.

SARCOPHAGE n. m. Pierre dont on faisait le cercueil de certaines personnes, renfermant [illegible] et notamment l'*Acarus* ou SARCOPTE.

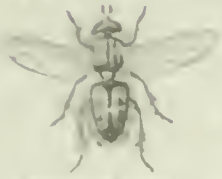

SARCOPHAGINÉS n. m. pl. Famille de Diptères, ayant pour type le genre Sarcophage, et se caractérisant par leur bec allongé, muni [illegible] à sa base, et d'un lobe cutané ; le cou, nu, est garni d'une large collerette à sa racine. Le sarcoramphe [illegible] *sarcoramphus gryphus* est propre à la Cordillère des Andes, le *sarcoramphus papa* [illegible] vit dans les montagnes de l'équateur. Le sarcoramphe papou [illegible] *sarcoramphus papa*, moins grand, mais de couleurs plus [illegible] vives, se trouve depuis le Mexique jusqu'au Paraguay.



Sarcophage gris d'un tiers.

SARCOPHILE n. m. Genre de mammifères marsupiaux, [illegible] à la région australe. Les sarcophiles sont des animaux [illegible] sur pattes, à très grosse [illegible]

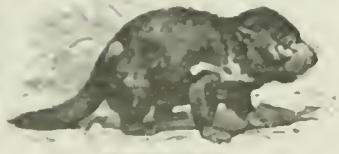

Sarcophile ours.

SARCOPHYLLE [illegible] n. f. Bot. Du gr. *sarx*, chair, et *phullon*, feuille. [illegible]

SARCOPHYME [illegible] n. f. Bot. Du gr. *sarx*, chair, et *phuma*, [illegible] qui se développe dans les [illegible]

SARCOPLASMA [illegible] n. m. Du gr. *sarx*, *sarkos*, chair, et [illegible] de la [illegible] et s'étendant [illegible] entre les groupes [illegible]

SARCOPLASTIQUE [illegible] adj. Du gr. *sarx*, *sarkos*, chair et [illegible] qui appartient au sarcoplasma. [illegible]

SARCOPODE [illegible] n. m. [illegible] myxomycètes, [illegible] consistant en [illegible] sans [illegible] ni [illegible] ni [illegible] ni

ssolue : *Hébert appelait Fréron un muscadin, un* SARDANAPALE. (C. Desmoulins.)

Sardanapale, tragédie anglaise de lord Byron (Londres, 1821). Dans cette œuvre, le poète a essayé de réhabiliter la mémoire de Sardanapale, mais au fond il a voulu nous présenter une sorte de Don Juan couronné, un héros par la bouche duquel, comme dans ses autres poèmes, il nous révèle ses propres sentiments. Il écrivit cette pièce à Ravenne, sous l'influence de la passion qu'il éprouvait pour la Guiccioli. Son Sardanapale est un guerrier, réveillé de son indolence par un complot qui n'a d'autre but que de le détrôner. Il est vaincu, mais, redoutant d'être la victime de ses ennemis, il met le feu à son palais et périt avec ses eunuques, ses femmes et ses trésors. A côté le personnage de Myrrha, esclave ionienne, favorite du monarque : Myrrha aime Sardanapale, mais c'est pour l'arracher au plaisir et pour en faire un soldat valeureux.

SARDANAPALESQUE (*lèsk'*) adj. Qui convient à Sardanapale, à un Sardanapale : *Vie* SARDANAPALESQUE.

SARDANAPALISME (*lissm'*) n. m. Vie efféminée, digne de Sardanapale.

SARDE (lat. *Sardus* ; du gr. *Sardô*, Sardaigne), personne née en Sardaigne ou qui habite ce pays. — *Les* SARDES.
— Adjectiv. Qui appartient à la Sardaigne ou à ses habitants : *La population* SARDE. ‖ Qui appartient au royaume de Sardaigne : *Les États* SARDES.
— n. m. Linguist. Se dit des dialectes néo-latins parlés en Sardaigne : *S'exprimer en* SARDE.
— Minér. Nom donné par les anciens à une agate de couleur rougeâtre qui est la *sardoine*.
— n. f. Zool. Nom vulgaire d'un poisson du genre cantère, le *cantharus griseus*. ‖ Nom vulgaire de la bonite de la Méditerranée (*pelamys Sarda*).
— Bot. Variété d'orge.
— ENCYCL. Linguist. On parle en Sardaigne des dialectes néo-latins qui se rattachent à l'italien, mais qui connaissent un certain nombre d'éléments espagnols. Parmi les traits qui distinguent le *sarde* de la plupart des autres langues romanes, citons : confusion du bref latin avec l long et de i bref avec *i* long (ailleurs *u* bref a évolué comme o long et *i* bref comme e long) ; conservation de *u* latin, de c et *g* initiaux devant *e*, *i*. — Il y a une littérature sarde, riche en poésies souvent mélancoliques.

SARDENT, comm. de la Creuse, arrond. et à 18 kilom. de Bourganeuf, entre la Gartempe et le Taurion ; 2.274 hab. Église : riche collection de croix, de reliquaires des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

SARDES (ÉTATS). V. SARDAIGNE (*royaume de*).

SARDES, ville de l'ancienne Asie Mineure, capitale du royaume de Lydie, au pied du Tmolus, sur le Pactole, célèbre dans l'antiquité par son commerce et ses richesses. Crésus en fit sa résidence. Cyrus s'en empara en 545 av. J.-C. Darius la livra aux flammes pour la punir d'une révolte : relevée de ses ruines, elle demeura prospère sous les successeurs d'Alexandre jusqu'en 95 av. J.-C., époque où elle fut prise et incendiée une seconde fois par Antiochus, roi de Syrie. Après avoir été au pouvoir des rois de Pergame, elle devint province romaine sous Pompée (69) et fit partie de l'empire grec. Tamerlan la détruisit. Il en subsiste encore des ruines importantes.

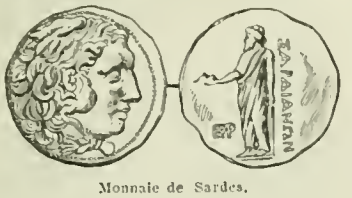

Monnaie de Sardes.

SARDIEN, ENNE (*di-in, èn'*), personne née à Sardes ou qui habitait cette ville. — *Les* SARDIENS.
— Adjectiv. : *Antiquité* SARDIENNE.

SARDIN n. m. Balcon découvert placé à l'arrière d'un navire. (Vx.)

SARDINAL n. m. Nom donné en Provence à un filet en nappe simple, employé à la pêche des sardines. ‖ On dit aussi SARDINEAU.

SARDINE (lat. *sardina*, gr. *sardiné*) n. f. Poisson du genre alose (*alosa sardina*), famille des clupéidés. ‖ *Sardine de dérive*, Grosse sardine.
— Fig. et pop. Galon de caporal, de brigadier.
— ENCYCL. La *sardine* atteint jusqu'à 25 centimètres de long, est couverte de grandes écailles minces et caduques, et affecte une coloration verdâtre en dessus, avec une bande bleue sur le dos ; les flancs et le ventre sont blancs et argentés. Très répandue dans l'Atlantique, la mer du Nord et la Baltique, et dans la Méditerranée, la sardine hiverne entre 50° et 60° dans la zone à température constante et dans la Méditerranée, par les fonds de 500 à 600 mètres. C'est en mars qu'elle se rapproche des côtes pour frayer, jusqu'en octobre, mais elle varie beaucoup dans ses migrations. Elle porte de nombreux noms vulgaires : *célan, célerin, pilchard, hareng de Bergues*, sur les côtes picardes et normandes ; *royan* dans la Charente ; *sarda, sardinyola* dans les Pyrénées orientales, etc.

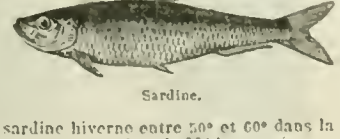
Sardine.

La pêche de la sardine se fait de juin à octobre et même novembre, surtout aux Sables-d'Olonne, à Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée), en Bretagne, embouchure de la Loire, baie de Morlaix, Morbihan, Finistère, baie de Douarnenez, etc. On appâte avec de la *rogue*. Dans la Méditerranée, la pêche se fait sans appât. La pêche se fait avec des yoles non pontées ou des chaloupes pontées, avec un grand filet traînant à l'arrière. Quand le filet est plein, on le vide dans le bateau, sans toucher au poisson, qui sans cela ne se conserverait pas. Les sardines se consomment fraîches ou conservées dans l'huile, en boîtes de fer-blanc. La meilleure méthode de conservation s'opère en la faisant frire légèrement à l'huile avant de la placer dans la boîte. Les boîtes soudées sont mises à bouillir pendant une heure dans un bain-marie, et les sardines se conservent ainsi très longtemps. On les sert surtout comme hors-d'œuvre avec du beurre.



PÊCHE ET PRÉPARATION DE LA SARDINE : A, semage de la rogue ; B, levée du filet ; C, sardinier breton sous voiles ; D, flottille de sardiniers, les filets au sec ; E, sardinier par grosse brise, G, étêtage ; H, séchage ; J, cuisson ; K, gril à sardines ; L, remplissage des boîtes et huilage ; M, soudage, N, bouillotage ou ébullition à l'autoclave ; O, emballage.

SARDINEAU n. m. Pêch. V. SARDINAL.

SARDINELLE (*nèl'*) n. f. Genre de poissons physostomes, de la famille des clupéidés, répandus dans la Méditerranée et l'Atlantique tropical.
— ENCYCL. Les *sardinelles* sont des poissons allongés, de taille médiocre, très voisins des harengs, avec le dos épais, revêtus de grandes écailles caduques et ayant la carène ventrale à dentelure peu prononcée. La sardinelle auriculée (*sardinella aurita*), des côtes méditerranéennes, vulgairement appelée *arène, alléchart*, est très employée dans la contrefaçon des conserves.

SARDINERIE (*ri*) n. f. Endroit où l'on prépare les sardines que l'on veut conserver.

SARDINIER (*ni-é*) n. m. Filet employé à la pêche de la sardine. ‖ On dit aussi SARDINIÈRE n. f., et SARDINAL n. m.

SARDINIER, ÈRE *ni-é*), n. Pêcheur, pêcheuse de sardines. ‖ Ouvrier, ouvrière employés à la fabrication des conserves de sardines. ‖ Bateau qui fait la pêche de la sardine.

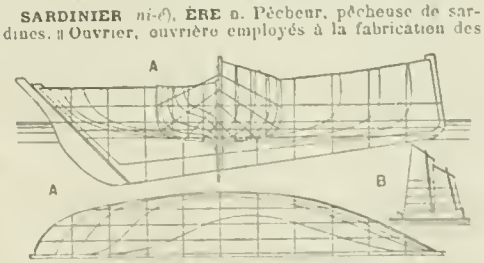

Sardinier breton : A, A, plan de formes ; B, plan de voilure.

SARDINIOÏDE n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des clupéidés, fossiles dans le crétacé allemand.

SARDINIUS (*uss*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des clupéidés, fossiles dans le crétacé de l'Europe centrale et de l'Asie Mineure.

SARDIQUE (lat. *Sardica* ou *Ulpia Sardica*), anc. ville de la basse Mésie ou Dacie inférieure, près du mont Hémus, qui fut agrandie par Trajan et devint la capitale du diocèse d'Illyrie orientale. Patrie de l'empereur Galérius. Dans un concile réuni à Sardique en 347, saint Athanase se justifia des accusations des ariens. Auj. *Sophia*.

SARDIS (*dî*) n. m. Espèce de drap qui se fabriquait en Bourgogne, à Cluny, à Bourg, à Montluel et à Pont-de-Vaux, aux XVIIe et XVIIIe siècles.

SARDOAL, ville du Portugal central (Estrémadure), sur un petit affluent du Tage ; 4.500 hab.

SARDOINE (du lat. *sardonyx*, gr. *sardonux* ; de *sardos*, sarde, et *onux*, onyx, proprem. « ongle ») n. f. Minér. Variété brune ou rouge sang de calcédoine.
— ENCYCL. La *sardoine* est une pierre dure et fine. On l'appelle aussi *sarde*, parce qu'on la considérait anciennement comme originaire soit de la Sardaigne, soit des environs de Sardes, en Lydie. La sardoine vient d'Asie, on en trouve néanmoins, mais cassantes, en Bohême et en Silésie. On a surtout gravé sur la *sardoine sablée*, variété parsemée de petits points plus foncés.

SARDON n. m. Pêch. Lisière de mailles fortes dont on borde le haut et le bas de certains filets.

SARDONIE (*ni* — du lat. *Sardonia*, Sardaigne) n. f. Bot. Nom donné par les Romains à la renoncule scélérate, qui excitait le rire sardonique.

SARDONIEN, ENNE adj. Linguist. Syn. de SARDONIQUE.

SARDONIQUE (*nik'* — du gr. *sardonios* ou *sardanios*) adj. Se dit d'un rire convulsif, dû à une contraction involontaire des muscles du visage. Se dit d'un rire annonçant beaucoup de malignité : *La mode est aujourd'hui d'accueillir la liberté d'un rire* SARDONIQUE. (Chateaubr.)
— Par ext. Qui révèle une pensée, une intention sarcastique : *Une figure* SARDONIQUE.
— SYN. **Sardonien, sardonique.** Le premier de ces adjectifs n'est employé que dans les traités de médecine et dans les occasions où il s'agit de distinguer le rire auquel il s'applique du rire ordinaire à un point de vue purement physiologique. Le second, au contraire, convient à tous les langages, et il distingue le rire surtout par la nature du sentiment qui l'inspire.
— ENCYCL. Selon Plutarque, l'expression de *rire sardonique* rappellerait la grimace convulsive des *Sardes* que les Carthaginois brûlaient vifs dans la statue creuse de Moloch. Suivant Timée et Suidas, le rire sardonique était le rire grimaçant des gens qui avaient approché de leurs lèvres une herbe appelée *sardonie*. Les deux étymologies sont d'ailleurs également invraisemblables.

SARDONIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière sardonique. *Rire* SARDONIQUEMENT.

SARDONYSE ou **SARDONYX** (*nikss*) n. f. Ancien nom de la SARDOINE.

SARDOU Victorien, auteur dramatique français, né à Paris en 1831. Fils du lexicographe et écrivain Antoine-Léandre Sardou (1803-1891), il étudia d'abord la médecine, puis chercha des ressources dans des travaux littéraires et fit représenter à l'Odéon, en 1854, *la Taverne des étudiants*, dont l'échec fut complet. Ayant épousé une actrice, Mlle de Brécourt (1858), il se remit à écrire pour le théâtre, commença sa réputation avec *les Pattes de mouche* (1860), écrivit des comédies, des drames, des pièces à grand spectacle, des livrets d'opéras, et devint un des auteurs dramatiques les plus féconds et les plus applaudis de son temps. Doué d'une extrême facilité, né homme de théâtre, il a le don du mouvement, de la vie, un dialogue aisé et rapide, spirituel et mordant. Il sait intéresser et amuser, susciter le rire et l'émotion ; mais il



...

SARDONS ... de la Gaule, qui habitait, dans la ... les environs de *Nemausus*, dans le ...

SARE n. m. Genre d'... V. SARRA.

SARE, ... les Basses-Pyrénées, arrond. et à 28 kil. ... Agriculture. Commerce de laines.

SAREDA, ... de la ... Palestine, tribu d'Ephraïm. ...

SARÉE, ... de l'ancienne Palestine, sur les confins ... Asor et de Nephtali. Patrie de Samson.

SAREGO, ... d'Italie, Vénétie [prov. de Vicence] ; ...

SARELLE ... n. f. Bot. Nom vulgaire du mélampyre ...

SAREPHRA ou **SAREPHTA**, ancienne ville de Phénicie, ... la côte de la Méditerranée, entre Tyr et Sidon. Elle ... puis fit partie, ... à la ... royaume de Tyr. Auj ...

SAREPTA ... n. f. Genre de ... de l'Extrême-Japon.

SAREPTA ou **SARPA**, bourg de ... de Saxe, ... hab.

SARGANS, ... de Suisse (Grisons), ch.-l. ... et près du ... Le ... Sargans.

SARGANT ... n. m. ... les fou-

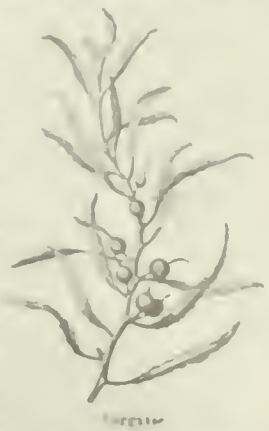

Sargasse

... et que ... sont transformés en ... ... ornat, remplis d'air, qui jouent le rôle de flotteurs.

... à la ces algues sont parfois arrachées à ... et ... très loin par les courants ... arrivent à des régions ... dans l'Atlantique, il existe ... complètement recouverte d'algues ... de Mer des Sargasses, qui étonna ... Colomb à son voyage de découverte de ... lors ... à ses ... refroidissement, comme toutes ... par la formation d'... immobiles, ...

SARGASSE, ... adj. Bot. Qui ressemble ou qui ... aux ...

... l'algue ... ayant pour type le ... SARGASSE.

SARGASSES ... partie de l'Atlantique située au ... des Antilles, entre 16° et 38° de latit. ... le mont O., au S. de la branche principale ... Gulf-Stream. Elle est ... amas d'algues appartenant au ... sargasse, qui lui a fait donner son nom. Les végé... ... sur une surface de plus de quatre ... de kilomètres carrés, ce qui est ... huit fois la surface ... Elle ... tiennent en réserve une quantité incalcu... de matières ... (chlorures, sulfates, ... iode, etc.), ... exploi...



Sarge gr. 3 fois.

SARGE (*sarj'*) ... Genre d'insectes diptères ... brachocères, de la ... des stratiomyidés, répan... sur le globe. (Les sarges sont de jolies mouches allongées, à livrée métallique brillante. Le sarge cuivreux [*sargus cuprarius*] est commun aux environs de Paris.)

SARGÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 4 kilom. du Mans, entre la Sarthe et l'Huisne ; 1.018 hab. Fabriques de fromages. Source incrustante des *Fontenelles*.

SARGENT (John Sauveur), peintre et portraitiste américain, né à Florence (Italie) en 1856, de parents américains. Il se rendit à Paris très jeune et se fit inscrire à l'atelier Carolus Duran. Sa participation aux Salons annuels commença en 1877. Voici la liste de ses envois : 1877, *Portrait de Mlle W.* ; 1878, *En route pour la pêche* ; 1879, *Portrait de M. Carolus Duran* et *Dans l'atelier* ; 1880, *Portraits* ; 1882, *Portrait de jeune fille* et *Jaleo*, danse de gitanes ; 1883, *Portraits d'enfants dans un intérieur* ; 1884, *Portrait de Mme G.* ; 1885 et 1886, *Portraits de femmes*. En 1887, il se fixait à Londres, où il ne tardait pas à devenir un des portraitistes attitrés de la haute société. A l'Exposition universelle de 1889, six portraits de femmes et de jeunes filles, dont deux groupes, réunis dans la section des États-Unis, lui valurent un des grands prix. Après 1889, on vit de lui, à la Société nationale : 1890, *Miss Ellen Terry dans le rôle de Macbeth* et *Madame S.* ; 1891, *un Jeune Garçon* ; 1892, *la Carmencita* (acquise par le musée du Luxembourg) ; 1894, *M. X.* ; 1896, *M. Graham-Robinson* ; 1898, *Mme la comtesse C. A.* Le grand portrait de *Mme X. avec ses enfants*, à l'Exposition universelle de 1900, montre Sargent évoluant vers les maîtres du XVIIIe siècle et lui mérita un grand prix. L'artiste a figuré depuis aux Salons de la Société nationale en 1902 et 1903 (*Deux Sœurs. Étude d'après une cantatrice* et les *Demoiselles Hunters*). Le musée de South Kensington possède un de ses plus beaux tableaux : *Enfants éclairés par des lanternes vénitiennes*.

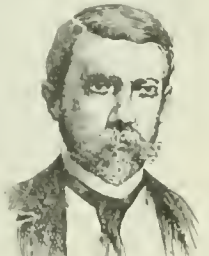

Sargent.

SARGÉ-SUR-BRAYE, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et ... kilom. de Vendôme, au confluent de la Grenne et de la Braye ; 1 792 hab. Ch. de f. État. Maisons des XVe et XVIe siècles. Château de *Montmarin*, bâti sous Louis XIV.

SARGETTE (*jèt'*) n. f. Nom de plusieurs étoffes de laine qui étaient anciennement en usage. ♦ Syn. de SERGETTE.

SARGINÉS (*jé*) n. m. pl. Tribu de poissons acanthoptères, de la famille des sparidés, comprenant les genres ... et *charax*. ... V. SARGINE.

SARGON Ier, en réalité **SHARGANI-SHAR-ALI**, roi d'Agadé, qui vécut entre 3800 et 3760 av. J.-C. Une légende ... qu'il avait été exposé par sa mère sur ... dans un panier en ... Akki, l'puiser ... l'avait recueilli et élevé, puis il était ... le roi d'Agadé par la faveur d'Ishtar, déesse de la ... les petits États chaldéens, à l'exception ... de Larsam et d'Aprak, battit les Élamites, et so... sur la Syrie. On disait qu'il avait poussé jusqu'en ... vaincu les Égyptiens. Chypre elle-même n'échappa ... à ses armes. A son retour, il rebâtit le temple d'A... et ... à Agadé une bibliothèque importante. ... pour ... son fils Naramsin.

SARGON II, ou plus exactement **SHARROUKIN**, roi d'Assyrie de 722 à 705. Sa famille se rattachait de loin à ... royale. Lui-même, il avait servi sous Tiglath-phalasar III et sous Salmanasar IV, lorsqu'à la mort ... en 722, il fut élu roi d'Assyrie. Il voulut se ... officiellement à Babylone, mais le prince ... de Bit Yakin, Mérodachbaladan, le prévint et ... l'appui de l'Élam ; Khoumbanigash, roi de Suse, ... la forteresse frontière de Dourilou. Sargon ... pour la reprendre, mais la bataille fut si sanglante que ... s'arrêta. Mérodachbaladan resta maître de ... En 721, Sargon voulait recommencer la guerre ... la révolte de la Syrie l'en empêcha. ... Pendant ce temps, Sargon eut à soutenir au Nord-... des luttes plus sérieuses encore. Le roi d'Ourarton ... de l'Araxe. Rousas, soulevé contre lui tous les ... qui s'étendaient du lac d'Ouroumièh au Taurus. Il les battit en détail (719-717), puis soumit les régions de l'Est, et toute une portion, la plus considérable, de ce qui fut plus tard la Médie, fut incorporée à l'empire assyrien. Les hostilités se terminèrent par la défaite des Babel en 713, du Mând en 712, du Gamgoumi en 711. Ces dernières campagnes n'avaient pas interrompu les préparatifs de l'attaque décisive contre Babylone, qui eut lieu en 710-709. En 710, Sargon isola l'Élam de la Babylonie par une marche rapide le long du Tigre, obligea le roi Koutournakhounta à se replier sur Suse et Mérodachbaladan à se renfermer dans les forteresses de Dour-Yakin : Babylone lui ouvrit ses portes et il s'y proclama roi en 709. Mérodachbaladan, forcé dans Dour-Yakin, s'enfuit en Élam. Sargon s'était bâti un palais et une ville sur le site qui s'appelle aujourd'hui Khorsabad ; il n'en jouit que trois années : en 705, il périt de mort violente, les uns disent en bataille, les autres assassiné. Son fils Sennachérib lui succéda.



Sargon et son premier ministre (bas-relief antique du British Museum).

SARGUE (*sargh'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, type de la tribu des *sarginés*, comprenant une vingtaine d'espèces répartios, dans les mers du globe.

— ENCYCL. Les *sargues* (sargus) sont des poissons de taille médiocre, ovales, comprimés, à forte tête courte, à nageoire caudale fourchue ; leur livrée, gris argenté ou doré, est flambée de brun. Quatre espèces se trouvent sur les côtes françaises : sargue commun (*sargus vulgaris*), de la Méditerranée, vulgairement *sargue rascas* à Nice et *sarguet negré* à Cette ; sargue mouchon (*sargus Rondeletii*), *sargou* de Nice, *sarguet* de Cette (Méditerranée et golfe de Gascogne) ; sargue vieille (*sargus vetula*) (Méditerranée) ; sargue sparaillon (*sargus annularis*), *saryuet*, *sparlin*, *esperlin* (Méditerranée).

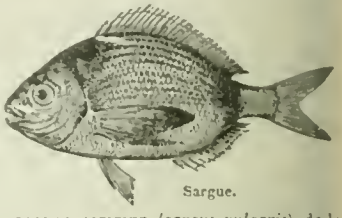

Sargue.

SÂRI, ville de Perse (prov. du Mazandéran), sur le Tedjen (tributaire de la mer Caspienne) ; 8.000 hab. environ. Campagne très fertile. Ce serait l'antique *Zadra-Karta*.

SARIA. Géogr. V. ZARIYA.

SARIAYA ou **SARYAYA**, ville des Philippines (île de Luçon [prov. de Tayabas]) ; 8.000 hab.

SARICA n. m. Sorte de manteau grossier, en usage chez les paysans de la Moldavie et de la Grèce.

SARIDJEH (du turc *saroudjèh*, littéralem. « jaunâtre ») n. m. Nom donné autrefois, avant la réforme dans l'empire osmanli, à un corps de soldats irréguliers ou *bachi-bouzouks*, à cause de la couleur de leur uniforme, fait de drap jaune.

SARI-D'ORCINO, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 22 kilom. d'Ajaccio, au pied de la Punta Damiano, non loin du golfe de la Liscia, qui s'ouvre dans la grande baie de Sagone ; 826 hab. Fruits et vins renommés. — Le canton a 8 comm. et 3.717 hab.

SARIETTE n. f. Bot. V. SARRIETTE.

SARIGUE (*righ'* — mot d'orig. brésil.) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, de la famille des didelphyidés, comprenant une quarantaine d'espèces américaines.

— n. f. Femelle de la sarigue.

— ENCYCL. On entend sous le nom de *sarigue* (didelphys) tous les petits marsupiaux américains, ayant pour caractères une queue prenante, ordinairement longue, les pieds à cinq doigts, ceux de derrière ayant le doigt interne opposable aux autres (d'où le nom de *pédimanes* donné à ces



Sarigue : 1. Opossum ; 2. Philander.

animaux par les anciens auteurs). Les sarigues ont le corps assez trapu, le museau plus ou moins pointu, de grandes oreilles, les femelles possèdent une poche incomplète et portent souvent leurs petits sur leur dos, ceux-ci enroulant leur queue à celle do leur mère. Carnassières, rarement frugivores, ils vivent dans les forêts, les lieux broussailleux et marécageux.

Les sarigues proprement dits (*didelphys*) sont répandues des États-Unis au Brésil ; leur taille varie de celle d'un gros rat à celle d'un lapin, leur livrée est grise ou brune. L'espèce type est le *didelphys marsupialis*, avec ses nombreuses variétés : *didelphys cancrivora* (Brésil) ; *didelphys Virginiana* (États-Unis) ; *didelphys Californica* (Californie) ; etc. L'espèce type du sous-genre *metachirus* (*metachirus opossum*) est commune dans l'Amérique centrale et tropicale. Les *philander* et les *marmosa* comptent des représentants dans l'Amérique centrale et tropicale. Les *peramys* sont répandus au Brésil.

A l'époque tertiaire, les sarigues étaient représentés dans l'Europe et en France par de nombreuses espèces.

SARIKOL, région élevée (3.500 m. en moyenne) de l'Asie centrale (Turkestan oriental), sur le Pamir, dans le bassin du Kachgar-Daria, sans écoulement vers la mer; 12.000 à 5.000 hab. Nominalement soumis à la Chine.

SARILLES (*ll* mll.) n. f. pl. Techn. Sciure de bois mêlée avec du storax.

SARINE (la **Saane** des Allemands), rivière de Suisse (cant. de Berne, de Vaud et de Fribourg), qui part d'un glacier de l'Oberland, passe sous le célèbre pont suspendu de Fribourg, et gagne la rive gauche de l'Aar. Cours 25 kilom.

SARIÑENA, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca]), près de l'Alcanadre (bassin de l'Ebre); 3.500 hab. Environs très fertiles. Commerce considérable de mulets et de brebis.

SARION n. m. Comm. Natte servant à l'emballage.

SARIONE n. f. Pêch. Nom donné, dans quelques pays, au saumon qui n'a pas encore tout son accroissement.

SARIPOLOS (Nicolas-Jean), jurisconsulte et homme politique grec, né à Larnaca (Chypre) en 1817, mort à Athènes en 1887. Fils d'un riche négociant condamné à mort pour avoir combattu en faveur de l'indépendance hellénique et réfugié à Trieste, il se rendit à Paris, y fit les études de médecine (1836), puis de droit (1840), et s'en fut à Athènes professer le droit constitutionnel (1846). Accusé d'avoir préconisé le divorce entre le roi et la reine Amélie, il fut destitué (1852), s'inscrivit au barreau et lutta avec l'opposition libérale contre le parti de la cour. Réintégré dans sa chaire après la chute du roi Othon (1862), il fut élu député, eut une grande part dans l'organisation de l'enseignement public, se prononça, en 1874, pour la revision de la constitution, fut attaqué comme adversaire du régime parlementaire et révoqué par le ministre Triconpis (1875). Il reprit sa place au barreau d'Athènes. On lui doit divers traités de droit constitutionnel, international et criminel. Il écrivit en français : *Pro Græcia* (1853); *le Passé, le Présent et l'Avenir de la Grèce* (1866), et il fit paraître divers mémoires dans les « Comptes rendus » de l'Académie des sciences morales de France, dont il avait été élu correspondant (1876).

SARIS (*riss*) n. m. Nom vulgaire du schiste quartzeux et du micaschiste.

SARISSE (gr. *sarissa*) n. f. Antiq. gr. Longue lance particulière aux armées macédoniennes.

— Encycl. La *sarisse* était une lance ou pique d'une longueur prodigieuse. Elle joua un rôle important dans



Sarisse.

l'organisation de la phalange macédonienne : grâce à la longueur de cette arme (14 à 16 pieds), les sarisses des cinq premiers rangs dépassaient progressivement le front de la phalange, qui était ainsi hérissé de pointes de fer.

SARISSOPHORE (*ri-so* — gr. *sarissophoros*; de *sarissa*, sarisse, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Soldat de la phalange macédonienne armé de la *sarisse*.

SARKA n. f. Genre de mollusques lamellibranches de la famille des précardiidés, comprenant des coquilles ovales, allongées, couvertes de côtes longitudinales, fossiles dans le silurien de Bohême.

SARKAD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bihar]), près du Fejer-Körös, branche du Körös, affluent de la Theiss; 8.211 hab. Distillerie.

SARLABOUS (Corbeyran DE CARDAILLAC, seigneur et baron DE), né à Sarlabous en Bigorre en 1515, mort au siège d'Oléron en 1586. Membre du conseil privé du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, il accompagna la jeune reine Marie Stuart en Ecosse, et fut nommé gouverneur de Dunbar, en 1559. De retour en France en 1563, la grande bravoure qu'il déploya lors de la reprise du Havre sur les Anglais lui valut le poste de gouverneur de cette ville, qu'il occupa de 1563 à 1584. D'Aubigné et quelques historiens protestants lui attribuent la part principale à l'assassinat de Coligny, dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Sa participation à l'attentat est aujourd'hui contestée. — Son frère puîné, RAYMOND **de Sarlabous**, né vers 1520, mort en 1592, fut colonel de l'infanterie française, sénéchal de Bigorre et gouverneur d'Aiguesmortes.

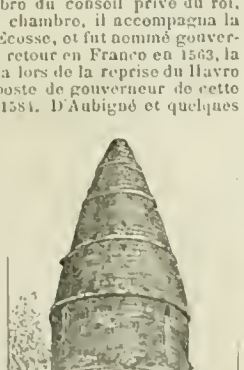

Tour des Maures, à Sarlat.

SARLANDE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 45 kilom. de Nontron, sur la Loue; 1.250 hab.

SARLAT, ch.-l. d'arrond. de la Dordogne, à 67 kilom. de Périgueux, sur le ruisseau de la Cuze ou Cure, affluent droit de la Dordogne; 6.535 hab. (*Sarladais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Eglise Saint-Sernin (XVe s.), ancienne cathédrale. Maisons de la Renaissance. Restes d'une ancienne chapelle sépulcrale du XIIe siècle (Tour des Maures). Commerce et industrie assez actifs : gisements de houille, lignite, fabrication d'huile de noix; commerce de truffes, fabriques de conserves. Vins rouges ordinaires. Foires importantes.

La ville, fondée au XIIe siècle autour d'une ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fut, de 1317 à 1790, le siège d'un évêché, que le Concordat réunit à celui de Périgueux. Patrie du troubadour Aimeric de Sarlat, du moraliste Etienne de La Boétie et du fabuliste Lachambaudie.



Armes de Sarlat.

— L'arrondissement a 10 cant., 133 comm. et 92.090 hab. Le canton a 13 comm. et 13.605 hab.

SARMATES, peuple nomade mentionné pour la première fois au Ve siècle avant notre ère, par Hérodote et par Hippocrate. — *Un, Une* SARMATE. — Adjectiv. : *Tribu* SARMATE.

— Encycl. Les diverses tribus des Sarmates occupaient, au N. du Pont-Euxin, d'immenses territoires, depuis la Vistule et la Baltique, jusqu'à la mer Caspienne, et au delà. On distinguait cette vaste contrée en Sarmatie occidentale ou européenne, et en Sarmatie orientale ou asiatique. Une tradition fabuleuse fait naître les Sarmates ou Sauromates du commerce des Scythes avec les Amazones : cette tradition a peut-être son origine dans la coutume qu'avaient les femmes sarmates d'accompagner leur mari à la guerre. Les Sarmates sont, en tout cas, de même race que les Scythes. Hippocrate, puis Ammien Marcellin, représentent les Sarmates comme un peuple de petite taille, basané, trapu, chargé de graisse, d'une complexion molle. Les Sarmates s'unirent aux Scythes contre les Perses de Darius. Ils furent plus tard les alliés de Mithridate. Au temps d'Auguste, ils s'étendirent jusqu'aux embouchures du Danube; et l'une de leurs tribus principales, celle des Roxolans, se fixa entre le Danube et le Don. Une autre tribu de Sarmates, les Jazyges, franchit les Karpathes et se répandit, au Ier siècle de l'ère chrétienne, dans les contrées arrosées par le Danube et la Theiss. Une division nouvelle s'opéra bientôt parmi ces Sarmates-Jazyges; une révolte de leurs esclaves divisa cette nation en deux parties, les Sarmates royaux, et les Sarmates laboureurs. Constantin le Grand accueillit près de 300.000 Sarmates royaux, expulsés de leur territoire par leurs adversaires. Deux générations plus tard, la plupart des Sarmates, qui étaient restés jusque-là indépendants, furent soumis et absorbés par les Huns.

SARMATEGTE. Géogr. V. SARMIZEGETHUSA.

SARMATIE, contrée habitée par les Sarmates, peuple nomade établi entre la Vistule et les monts Sarmates à l'O., le Rha (Volga) à l'E., l'Ister (Danube), le Tibisius (Theiss), le Tyras (Dniester) au S.-O., l'Euxin et le Caucase au S., et s'étendant jusqu'aux régions presque désertes que baignait la Baltique au N. V. SARMATES.

SARMATIEN, ENNE (*ti-in, èn'* — des *Sarmates*) adj. Se dit d'un étage géologique du système miocène qui s'étend depuis Vienne (Autriche) jusqu'au lac d'Aral (Sibérie).

— n. m. : *Le* SARMATIEN.

SARMATIQUE (*tik'*) adj. Géogr. anc. Qui a rapport aux Sarmates ou à la Sarmatie.

SARMATIQUE (MER), nom donné par les anciens à la mer Baltique, ou quelquefois au Pont-Euxin.

SARMENT (*man* — du lat. *sarmentum*) n. m. Bot. Tige ou branche ligneuse grimpante : *Des* SARMENTS *de vigne, de clématite.* || Branche de vigne de l'année.

— Loc. fam. *Jus de sarment*, Vin.

— Mar. Artifice employé dans les brûlots.

— Anc. prov. : **A la Saint-Vincent, le vin monte au sarment, et, quand il gèle, il en descend**, Vers le 22 janvier, date de la fête de saint Vincent, il se manifeste un premier mouvement d'ascension de la sève, quand l'hiver n'est pas très rigoureux.

— Encycl. Bot. Il arrive souvent que des plantes ligneuses ont des tiges ou des rameaux trop faibles pour se soutenir par eux-mêmes et qui s'attachent aux corps voisins par des vrilles; ces tiges et ces rameaux ont reçu le nom de *sarments*, et les végétaux qui les produisent portent l'épithète de *sarmenteux*; ce dernier terme est pris quelquefois comme synonyme du mot *grimpant*, qui a une signification beaucoup plus étendue. La vigne offre un exemple bien connu de cette sorte de rameaux qui se retrouvent aussi dans les autres genres de la famille des ampélidées, à laquelle on a, pour ce motif, donné quelquefois le nom de *sarmentacées*. Les sarments sont munis de vrilles, qui alternent avec les feuilles et permettent à la vigne de s'attacher au support qu'on lui fournit. Quand ils sont aoûtés, c'est-à-dire qu'ils sont devenus ligneux, les sarments conservent leur flexibilité et revêtent alors une teinte tirant sur le brun. Renflés de distance en distance au niveau des nœuds, ils renferment un cylindre médullaire limité aux dimensions du mérithalle.

SARMENTACÉ, ÉE (*man*) adj. Bot. Qui produit des sarments, des branches sarmenteuses.

— n. f. pl. Syn. de AMPÉLIDÉES.

SARMENTER (*man*) v. n. Agric. Ramasser les sarments qui proviennent de la taille de la vigne.

SARMENTEUX (*man-teû*), **EUSE** adj. Qui pousse beaucoup de sarments : *Vigne* SARMENTEUSE. || Dont la tige, les branches sont des sarments : *Plantes* SARMENTEUSES.

SARMENTIFÈRE (*man* — du lat. *sarmentum*, sarment, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des sarments.

SARMIENTO DA GAMBOA (Pierre), navigateur espagnol du XVIe siècle, né en Galice, mort après 1580. Après avoir, en 1579, gagné le détroit de Magellan en partant du Pérou, il proposa au roi d'Espagne, Philippe II, d'établir un fort au milieu du détroit, mais les tempêtes et les Anglais entravèrent la réalisation de ce projet : c'est à peine si, de la flotte espagnole, une centaine d'hommes et trente femmes débarquèrent à Port-Famine, et presque tous périrent de faim; les quelques survivants de cette expédition furent rapatriés en 1587, mais Sarmiento, qui était parti à la recherche de secours, fut fait prisonnier par les Anglais et mourut peu de temps après.

SARMIENTO (Domingo Faustino), président de la république Argentine, né à San Juan en 1811, mort à Asuncion (Paraguay) en 1888. Issu d'une famille espagnole, il entra au séminaire de Cordova, se fit employé de commerce (1826), s'enrôla dans l'armée unitaire de Paz (1829 et se battit contre Quiroga. Après la victoire de Rosas et des fédéralistes, il s'expatria au Chili (1831), retourna en Argentine (1836), ouvrit une école à San-Juan, retourna au Chili (1841), y créa la première école normale de l'Amérique du Sud (1842) et fit paraître *el Progresso*, le premier journal imprimé à Santiago (1843). En 1852, il se rallia à Urquiza, chef de l'armée libératrice. Nommé inspecteur général des écoles, il réorganisa l'enseignement à Buenos-Ayres. Sénateur (1855), ministre d'Etat (1861), il gouverna la province de San Juan (1862), puis devint ambassadeur au Chili (1864), aux Etats-Unis (1865). Il fut élu président de la république en remplacement du général Mitre (juill. 1868). Son administration (1868-1874) fut bienfaisante : il réprima les rébellions, termina la guerre de la Triple-Alliance contre le Paraguay (1870), se voua à la propagation de l'instruction publique et à la création d'un outillage national. Il a laissé : *Vie de Benjamin Franklin*, traduit en français par Giraud (1853), et nombre d'ouvrages scolaires ou d'études politiques.

SARMIZEGETHUSA ou **ZARMIZEGETHUSA** appelée aussi **Sarmalegte** ou **Sarmazège**, ancienne capitale de la Dacie et résidence royale avant la conquête romaine. Trajan soumit le pays et envoya dans cette ville une colonie, de là le nom de *colonia Ulpia Trajani Augusta*, qu'elle prit désormais. Ses ruines se voient près du bourg de Varhely (Transylvanie).

SARNANO, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]); 4.300 hab. Carrière d'ocre.

SARNEN, bourg de Suisse, ch.-l. du canton d'Unterwalden, à l'extrémité nord du *lac de Sarnen*, 4.170 hab. Fabriques de parquets, de tabacs; tanneries, teintureries. Hôtel de ville, avec galerie de portraits. En 1832, les délégués de six cantons formèrent pendant quelque temps la *ligue de Sarnen*, en opposition avec la diète helvétique.

SARNIA, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), ch.-l. du comté de Lambton, sur la rivière Saint-Clair; 8.000 hab. Tunnel sous le Saint-Clair, allant du Canada aux Etats-Unis.

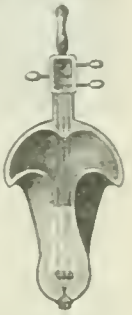

Saroh.

SARNO, ville d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]); 16.800 hab. Culture et commerce de l'olivier, de la vigne et des céréales, du coton.

SARNTHEIN, bourg d'Austro-Hongrie (Tyrol), sur le Talfer, affluent de l'Adige, au pied du Villandersberg, dans la belle vallée de Sarntbal; 3.815 hab.

SAROH n. m. Instrument de musique à cordes et à archet en usage dans l'Inde.

— Encycl. Le *saroh* est une sorte de violon, monté de trois cordes à boyau ou de soie; la table d'harmonie est ordinairement constituée par une peau de chèvre, de gazelle ou de serpent. La *sarinda*, du même pays, est une variété de saroh. Tous ces instruments sont anciens.

SARON n. m. Carillon de Java, composé de six lames de bronze que l'on frappe avec un marteau.

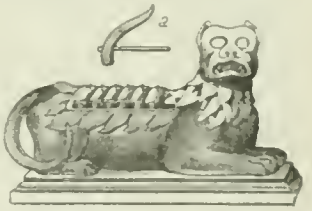

Saron : *a*, marteau.

SARON ou **SARONAS** (PLAINE DE), distr. de l'anc. Palestine, entre Joppé et Césarée, célèbre par sa fertilité et ses roses.

SARONIDE (du gr. *sarónides*; de *sarónis*, vieux chêne) n. m. Antiq. Druide ou prêtre gaulois qui remplissait à la fois les fonctions sacerdotales et juridiques.

SARONIES *nî* — du gr. *sarónis*, vieux chêne) n. f. pl. Fêtes célébrées chaque année à Trézène, en l'honneur de Diane.

SARONIQUE (GOLFE), nom donné autrefois à la partie de la mer Egée qui s'enfonce dans le cap Suntum et la pointe de l'Argolide, et qui renferme les îles de Salamine et d'Egine. Auj. golfe d'*Egine* ou d'*Athènes*.

SARONNO, ville d'Italie Lombardie [prov. de Milan]; 5.900 hab. Fabrique de macarons.

SAROS (ross) ou **SARE** n. m. Chronol. Période synodique des Chaldéens. Syn. CYCLE DE MÉTON. V. CYCLE.

SAROS (GOLFE DE), golfe de la mer Egée ou Archipel, qui entaille profondément la côte de la Thrace. Il s'ouvre entre le cap Paxi au N., et, au S., le cap Sourla, qui forme l'extrémité nord-ouest de la presqu'île de Gallipoli. Il reçoit à son extrémité nord-orientale le Sayan Dere, et tire son nom de la petite *île de Saros*, au large de l'embouchure de ce fleuve.

SAROS, comitat de la Hongrie septentrionale (Austro-Hongrie), limité au N. par la Galicie et confinant par ailleurs aux comitats hongrois de Zemplin, d'Abauj-Torna et de Zips; 3.822 kilom. carr.; 170.000 hab., en grande majorité Slovaques. Sol montagneux, occupé par le versant méridional des Karpathes, arrosé par la Tarcza, et contenant d'abondants gisements métallifères. Grandes forêts; culture des céréales et de la vigne. Ch.-l. *Eperjes*.

SAROSPATAK, nom de deux bourgs d'Austro-Hongrie Hongrie septentr. (comitat de Zemplin), sur le Bodrog, au pied du versant oriental des collines de Hegyalya, et dont le plus important, Nagy-Sarospatak, a 6.570 hab. Université protestante. Fabrique de drap. Manufacture de tabacs. Vignoble renommé; pêcheries. — **Kis-Sarospatak**, séparé seulement du précédent par le Bodrog, est un village de 1.500 hab.

SAROTHAMNE n. m. Genre de légumineuses papilionacées comprenant des arbustes de l'Europe centrale et méridionale. V. GENÊT.

SARPÉDON. Myth. gr. Roi légendaire de Lycie, fils de Zeus et d'Europe. Il était frère de Minos et de Rhadamante. Il disputa à Minos le trône de Crète, mais fut vaincu et dut s'expatrier. Sarpédon conduisit alors une colonie de Crétois en Lycie et y fonda un royaume. — Autre roi légendaire de Lycie, fils de Zeus et de Laodamie. Il alla au secours de Troie et de Priam contre les Grecs. D'après l'*Iliade*, il attaqua Patrocle et fut tué par lui. Zeus n'avait



Mort de Sardanapale, d'après H. L. Lévy

SARPEJET [illegible] er

SARPER [illegible]

— [illegible] Ma[illegible] Le[illegible] n une autre à fourche le

SARPI (Pietro), dit **Fra Paolo**, né et mort à Venise [illegible] ordre des serfs de Ma[illegible] P[illegible]rra en [illegible] de Paul, [illegible] la [illegible] Il fut [illegible] de ou[illegible] la structure [illegible] et en astro[illegible] [illegible] Ma[illegible] tot sa [illegible] *Hi[illegible]* [illegible] et à son rôle dans [illegible] jeta sur [illegible], en 16[illegible], par le pape P[illegible] [illegible] avec [illegible] élégance, son *His[illegible]* [illegible] par les catholiques, en [illegible] [illegible] Sarpi l'avait [illegible] Il se fit pu[illegible] [illegible] par un [illegible] mate. Mar[illegible] [illegible] [illegible] [

ses anciennes fonctions, pour ne pas remplacer Cherubini, dont il était l'ami.

SARRE-UNION. Géogr. V. SAAR-UNION.

SARRÉZI n. m. Fromage pétri avec des épices.

SARRIA, bourg d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), sur le *Sarria* (bassin du Minho); 11.000 hab. Sources sulfureuses.

SARRIANS, comm. de Vaucluse, arrond. et à 8 kilom. de Carpentras, dans la plaine du Comtat; 2.590 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles. Filature de soie. Enceinte fortifiée d'un ancien prieuré de Cluny (XIIIe ou XIVe s.).

SARRIEN Jean-Mario-Ferdinand), homme politique français, né à Bourbon-Lancy en 1840. Avocat à Lyon, il fit, comme capitaine de mobiles, la guerre de 1870, retourna ensuite dans sa ville natale, dont il devint maire en 1871, et, la même année, fut nommé conseiller de Saône-et-Loire. En 1873, le gouvernement du 24-Mai le révoqua de ses fonctions de maire comme appartenant au parti républicain. En 1876, Sarrien fut élu député de Charolles. Il siégea dans les rangs de la majorité républicaine, et fut constamment réélu. Dans le cabinet Brisson, il remplaça Cochery au ministère des postes et télégraphes, et reçut dans le cabinet Freycinet le portefeuille de l'intérieur (1886); il devint garde des sceaux (1887), puis ministre de l'intérieur dans le premier cabinet Tirard (1888), dans le cabinet Bourgeois (1896), ministre de la justice dans le cabinet Brisson (1898).

SARRIETTE (*sa-ri-ét'* — en lat. *satureia*; de *satyrus*, satyre, à cause de la vertu aphrodisiaque attribuée autrefois aux sarriettes, ou de *satar*, n. hébr. de plusieurs labiées) n. f. Genre de labiées saturéinées.



Sarriette : *a*, coupe de la fleur; *b*, fruit.

— ENCYCL. Les *sarriettes* sont des herbes ou des demi-arbrisseaux de port assez variable; leurs feuilles opposées sont parfois de grande taille, larges et dentées et parfois petites, étroites, à bords entiers. Les fleurs sont blanches, violettes ou rouges. La *sarriette* des jardins (*satureia hortensis*), très répandue dans la région méditerranéenne, est réputée comme condiment. Cette espèce est sûrement un tonique, fortifiant, diurétique, mais son efficacité en infusion contre la gale ou contre les vers intestinaux est douteuse. La *sarriette des montagnes* a des feuilles luisantes et sans poils.

SARRITOR, un des dieux de l'agriculture, qui présidait au sarclage, chez les Romains.

SARROLA-CARCOPINO, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 20 kilom. d'Ajaccio, au-dessus d'un affluent du Gravone; 761 hab. Ch. de f. de la Corse. — Le canton a 5 comm. et 3.235 hab.


Sarrothripe (gr. 2 fois).

SARRON (*sa-ron*) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ansérine.

SARROT n. m. Ancienne orthographe de SARRAU.

SARROTHRIPE (*sa-ro*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des nyctéolidés, répandus sur l'hémisphère boréal. (L'espèce type, la *sarrothripa undulana*, est commune en France.)


Sarrotrie (gr. 6 f.).

SARROTHROCRÉPIDE (*sa-ro*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des carabidés, propres à la région australienne. (Les sarrothrocrépides sont des lébiinés assez larges, très plats, fauves, roux et bruns. La *sarrothrocrepis corticalis*, est commune en Australie.)

SARROTRIE (*sa-ro-trî*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des colydiidés, propres à l'Europe et aux régions voisines. (Les sarrotries sont de petite taille, oblongs, avec des carènes et des côtes saillantes sur le corselet et les élytres. L'espèce type [*orthocerus muticus*] se trouve aux environs de Paris.

SARROUX, comm. de la Corrèze, arrond. et à 24 kilom. d'Ussel, sur un petit affluent de la Dordogne; 1.013 hab. Mine de fer, gisement houiller. Cascade du *Lit*. Château de *Pierrefitte* (XIVe et XVIIe s.).

SARRUS (Pierre-Frédéric), mathématicien français, né et mort à Saint-Affrique (1798-1861). Reçu agrégé des sciences en 1823, il fut nommé professeur d'analyse à la faculté des sciences de Strasbourg, dont il a été le doyen. Il est surtout connu par le théorème qui porte son nom. (V. DÉTERMINANT.) Un autre travail lui a valu en 1842 le grand prix de mathématiques. La question mise au concours par l'Académie des sciences était d'étendre aux intégrales multiples la méthode des variations pour la recherche des maxima. Son mémoire a été publié dans le « Journal des savants étrangers (1818) ». On doit encore à Sarrus : *Mémoire sur la détermination des orbites des comètes* (1843); *Méthode pour trouver les conditions d'intégralité d'une fonction différentielle* (1847); etc.


Sarrussophone.

SARRUSSOPHONE (*sa-ru-so* — de *Sarrus* n. pr., et du gr. *phônê*, son) n. m. Instrument de musique à vent, en cuivre, à anche double et qui se rapproche du bassoon et du hautbois par la forme, du trombone par le timbre.

— ENCYCL. Le *sarrussophone* fut construit par le facteur Gautrot, de Paris (1856), qui lui donna ce nom pour rendre hommage à Sarrus, chef de musique au 13e de ligne, qui avait eu la première idée de la construction de cet instrument. Le sarrussophone forme une famille complète, qui comprend six types : 1, soprano en *si* ♭; 2, alto en *mi* ♭; 3, ténor en *si* ♭; 4, baryton en *mi* ♭; 5, basse en *si* ♭; 6, contrebasso en *mi* ♭. L'étendue est la même pour les six types et le doigté a beaucoup d'analogie avec celui du saxophone. Le sarrussophone contrebasso est en usage dans les orchestres.

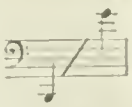
Étendue du sarrussophone.

SARRUT (Germain-Mario), écrivain et homme politique français, né à Toulouse en 1800, mort à Pontlevoy (Loir-et-Cher) en 1883. Directeur du collège de Pontlevoy, à la suite de vifs démêlés avec le parti clérical, il démissionna en 1827, devint président de la commission départementale de l'Ariège après la révolution de 1830 et rédacteur en chef de la « Tribune », qui défendit les doctrines napoléoniennes. De 1835 à 1842, il publia, avec Saint-Edme, la *Biographie des hommes du jour*, destinée à servir la cause démocratique. Après la révolution de 1848, le gouvernement provisoire le nomma commissaire de la République dans le Loir-et-Cher. Élu peu après représentant du peuple dans ce département, il combattit la politique du président Louis Bonaparte. Réélu à l'Assemblée législative, il suivit la même ligne politique, vota contre l'Élysée, et rentra dans la vie privée après le 2 décembre 1851.

SARS (*sar'*) n. m. Bot. Ancien nom de la gesse.

SARS-POTERIES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 10 kilom. d'Avesnes; 2 589 hab. Ch. de f. Nord. Verreries; grande fabrication de poteries; four à chaux.

SARSAPARILLINE n. f. Glucoside que l'on extrait des racines de salsepareille. Syn. PARILLINE, SALSEPARINE, SMILACINE.

SARSINA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forli]); 3.350 hab. Évêché; vieille cathédrale (VIIe s.). A peu de distance, ruines de l'ancienne ville. Patrie de Plaute.

SARSTEDT, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Hildesheim]), sur l'Innerste, affluent de la Leine; 3.190 hab. Sucrerie.

SART *sar'* — du lat. *sarritum*; de *sarrire*, sarcler) n. m. Agric. Syn. de ESSART.

SART, bourg de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]), sur l'emplacement de l'ancienne *Sardes*, dont certains restes subsistent encore.

SARTAGE (*taj'*) n. m. Défrichement partiel, suivi d'une culture, opéré dans un taillis après une coupe d'exploitation. Syn. de ESSARTAGE.

SARTAK-NOYAN, prince mongol du XIIIe siècle, fils de Batou-khan. Il reçut fort honnêtement le moine Rubruquis et lui fournit les moyens de se rendre auprès de l'empereur Mankkou-Kaan. Il protégeait les chrétiens et était en relations avec les grands princes russes, ainsi qu'avec plusieurs souverains occidentaux, et même avec le pape Innocent IV.

SART-DAMES-AVELINES, comm. de Belgique (Brabant [arrondissement de Nivelles]); 2.178 hab. Tanneries.

SARTEANO, ville d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]), 4.2[illegible] hab. Eaux minérales. Nécropole étrusque.

SARTENE, ch.-l. d'arrond. de la Corse, à 54 kilom. d'Ajaccio, en amphithéâtre sur une hauteur d'où l'on domine au N. la belle vallée de Tavaria, tributaire de la Méditerranée, et à 19 kilom. du golfe de Valinco (5.090 hab. *Sartenais, aises.*) Culture de la vigne; élevage des bestiaux; apiculture. Commerce de grains, laines, cires, vins, graines de vers à soie, cuirs et peaux, pains de savon. Huileries, fabriques de pâtes alimentaires. Ville très pittoresque, séjour d'été et centre d'excursions. Aux environs, monuments mégalithiques. — L'arrondissement a 4 cant., 47 comm. et 15.112 hab. Le canton a 8 comm. et 7.657 hab.

SARTER v. n. Agric. Syn. de ESSARTER.

SARTES, nom donné, en Asie centrale, aux habitants sédentaires des villes, quelle que soit la race à laquelle ils appartiennent. Cette appellation s'applique plus spécialement aux [illegible] issus du mélange des Tadjiks et des Ouzbegs.

SARTHE, rivière des dép. de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne et de Maine-et-Loire. Elle naît dans les collines du Perche, au N. de Mortagne, et rejoint la Mayenne en amont d'Angers pour former la Maine. Ses principaux affluents sont : la Vésonne, l'Orne Saosnoise, l'Huisne et le Loir. Les principales villes qu'elle arrose sont : Alençon, Fresnay-sur-Sarthe, Beaumont-sur-Sarthe, Le Mans, La Suze, Noyen, Malicorne, Sablé, Châteauneuf-sur-Sarthe, Tiercé. Le cours de la Sarthe, depuis Saint-Germain, en amont du Mans, long de 285 kilom., est navigable sur 132. Ses eaux font mouvoir un grand nombre d'usines.

SARTHE (DÉPARTEMENT DE LA), formé d'une partie du Maine, de l'Anjou et de trois communes du Perche et tirant son nom de la principale rivière qui l'arrose. Il est limité par les départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et de la Mayenne. Superf. 6.244 kilom. carr.

Ce département est partagé en 4 arrondissements (*Le Mans*, ch.-l., La Flèche, Mamers, Saint-Calais), 30 cant. 386 comm. et 422.699 hab. Il fait partie du 4e corps d'armée, de la 14e inspection des ponts et chaussées, de la 15e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique du Mans. Il ressortit à la Cour d'appel d'Angers, à l'académie de Caen, et forme le diocèse du Mans (suffragant de Tours).

Le département de la Sarthe est un pays de plaines, de vallées et de collines, et appartient presque en totalité au bassin géologique de Paris. Une étroite zone de terrains primaires injectés sur quelques points de roches éruptives et de porphyres (Coëvrons, Charnie) le rattache au massif armoricain. Au Nord, entre Alençon et Mamers, se distingue un petit massif primaire, la forêt de *Perseigne*. Le bassin anthracifère du Maine déborde au Sud-Ouest vers la région de Sablé. Le jurassique, le crétacé (cénomanien), les formations tertiaires, quaternaires, se succèdent de l'Ouest à l'Est. Au sud-est de l'arrondissement de Saint-Calais apparaissent de grandes plaques de limon des plateaux, revêtues parfois de belles forêts (forêts de Bersay, de Vibraye). Aux environs de Montmirail s'étend le *Perche Gouet*. Une large vallée d'alluvions, la vallée du Loir, marque la limite méridionale du département. Climat



renommé. Ma[illegible] travaux [illegible] carrément et d'une composition [illegible] lui valu en aussi beaucoup de réputation[illegible] fresques avant celle épandues de



Andrea del Sarto.

[illegible] aux, dont les architectures et l'ornementation rappellent souvent Fra Bartolo[illegible], sont une très belle [illegible] et généralement d'un grand charme. Le palais Pitti en contient, à lui seul, toute une collection. A la Tribune des Offices, à Florence, a signaler encore la belle *Madone aux saints François et saint Jean l'Evangéliste*. Les portraits d'Andrea, de grande allure, sont plus rares. Le plus beau est son propre portrait, aux Offices.

SARTO (GIUSEPPE), prélat italien, né à Riese (diocèse de Trévise), en 1835. Ordonné prêtre en 1858, évêque de Mantoue en 1884, cardinal de Venise en 1893, élu pape sous le nom de Pie X en 1903.

SARTORIUS (Georges), baron DE WALTERSHAUSEN, historien allemand, né à Cassel en 1765, mort à Gœttingue en 1828. Il étudia la théologie à Gœttingue, mais s'adonna plus tard entièrement aux études historiques. Nommé, en 1792, conservateur à la bibliothèque de Gœttingue, il devint, en 1794, privat-docent à l'Université, professeur de philosophie en 1797 et professeur de politique en 1814. En 1814, il assista au congrès de Vienne et fit partie, de 1815 à 1817, de l'assemblée des Etats de Hanovre. Nous citerons de lui : *Histoire de la ligue hanséatique* (1802-1808) ; *Histoire des origines de la Hanse, d'après les sources* (1830) ; *Histoire du gouvernement des Ostrogoths pendant leur domination en Italie* (en allem. 1811) ; *Des éléments de la richesse nationale et de l'économie politique d'après Adam Smith* (1806). — Son fils, WOLFGANG **Sartorius**, professa avec distinction la géologie à l'université de Gœttingue.

SARTROUVILLE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 23 kilom. de Versailles, sur la Seine ; 2.211 hab. Ch. de f. Ouest et Grande-Ceinture. Carrière. Féculerie.

SARUNGIE n. f. Musiq. V. SARANGI.

SARUS, chef des Goths auxiliaires de l'empereur Honorius. Il battit Alaric pendant une trêve, ce qui poussa le barbare à s'emparer de Rome (410). Sarus fut tué par Ataulf, tandis qu'il allait en Gaule rejoindre Jovien.

SARVAS, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Virovititz]), non loin de la Drave ; 6.485 hab.

SARYKS, tribu nomade turcomane qui occupa jadis tout le oasis de Merv, et qui se rencontre aujourd'hui dans l'extrême sud de la province Transcaspienne, entre les rivières Heri-Roud et Mourghab.

SARY-SOU, rivière de la Russie d'Asie (prov. d'Akmolinsk). Longue de 800 kilom., mais insuffisamment abreuvée sous un climat trop sec, elle se traîne dans les steppes et n'atteint plus le Tchou.

SARZANA, ville d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur la Magra, 10.600 hab. Evêché. Place forte élevée par les Pisans. Belle cathédrale des XIVe et XVIIe siècles. Culture de la vigne, de l'olivier, du mûrier. Patrie du pape Nicolas V.

SARZANA (il), peintre italien. V. FIASELLA.

SARZEAU, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 28 kilom. de Vannes, dans la presqu'île de Rhuis ; 5.011 hab. Petit port de pêche et de cabotage assez actif. Marais salants. Vignobles. Commerce de bois, fer, vins, bestiaux. Aux environs, plusieurs monuments druidiques, vestiges d'une voie romaine, et buste de Grandmont, un des tumulus les plus considérables qu'il y ait en France. A peu de distance de la ville s'élèvent les ruines du château de *Sucinio*, qui fut une des plus importantes forteresses du moyen âge. Patrie de Le Sage. — Le canton a 5 comm. et 9.351 hab.

SARZEC Gustave-Charles-Ernest CROCQUIS **de**, diplomate et explorateur français, né à Sarzec (Vienne) en 1837, mort à Paris en 1901. Il entra dans la carrière diplomatique en 1872, comme chargé de la gestion du vice-consulat de France à Massouah ; en 1873, il était nommé vice-consul à la même résidence ; l'année suivante, il remplaçait le poste entre celui de Bassora. Il parcourait la Chaldée à la découverte d'antiquités intéressantes et, pendant l'hiver de 1876, il commença, dans un ouadi, les fouilles de *Tello*, dont les résultats devaient être remarquables. V. CHALDÉE. En 1881, il en offrit le produit au musée du Louvre. En janvier 1882, l'Institut le nomma à titre de membre correspondant. Il quitta, en 1881, Bassora pour Bagdad. De 1889 à 1900, il fut chargé par le ministre de l'Instruction publique et par l'Académie des inscriptions de retourner à Tello pour y exécuter des fouilles nouvelles qui enrichirent le musée Impérial de Constantinople et le Louvre. Les résultats en ont été publiés sous Léon Heuzey, sous le titre de *Découvertes en Chaldée* (1884 et années suiv.).

SARZEDAS, bourg du Portugal (Basse-Beira), au pied de la Serra de Moreilal (1.000 m.) ; 5.000 hab. Vigne et [illegible].

SAS s. m. (du bas lat. *setacium*, pour *seteroeum* ; du lat. *seta*, soie). Tissu lâche et transparent, soutenu par un cadre, qui est fait usage pour passer des matières [illegible]. Gr. s. SASSAS. SASSELIÉ. Syn. CRIBLE.

— *Fig.* Passer au s., l'autre passe au sas.

— *Passer au gros sas*, Examiner légèrement, sans grande attention. — *Passer au petit sas*, Examiner méticuleusement.

— Agric. Claie en osier servant à passer les terres dont on veut enlever les pierres.

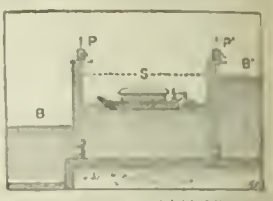

SAS. B, bief d'aval, B', bief d'amont ; P, porte du bief d'aval ; P', porte du bief d'amont ; S, sas.

SASAIMA, bourg de la Colombie, dépt. de Cundinamarca ; 3.435 h.

SASKATCHEWAN, rivière du Dominion canadien, dans le Nord-Ouest (territ. d'Alberta et de Saskatchewan), qui unit la Saskatchewan du Sud, longue de 1.450 kilom., et la Saskatchewan du Nord (1.400 kilom.), laquelle baigne Edmonton et Prince-Albert. De la rencontre de ces deux branches mères a sa fin dans le lac Winnipeg (bassin de la baie d'Hudson par le Nelson), il y a 550 kilom. ; la rivière s'épure dans des lacs et se brise en rapides, notamment au Grand Rapide, « l'un des plus grandioses de l'Amérique du Nord ».

SASKATCHEWAN, vaste territoire du Dominion canadien, entre le Keewatin à l'E., le Manitoba au S.-E., l'Assiniboia au S., l'Alberta à l'O., le Mackenzie au N. Il dépasse un peu le 52e degré de lat. N. au S. et le 55e degré au N. : ce sont à peu près les latitudes de l'Angleterre, mais sous un climat très froid. Pas de montagnes, des coteaux, des plateaux, des prairies, des forêts ; une infinité de lacs se déversant soit dans le Nelson par la *Saskatchewan*, soit dans le Churchill, tributaires de la baie d'Hudson ; 261.817 kilom. carr. Guère plus de 25.000 hab. en 1901. Colonisation rapide. Capit. *Prince-Albert*.

SA-SKYONG n. m. Titre donné au vice-roi ou régent du Thibet, fonctionnaire chargé de diriger, au nom du dalaï-lama, les affaires temporelles.

SASON n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des aviculariidés, propres à Ceylan et aux îles Andaman.

SASPIRES ou **SAPIRES**, peuple scythique. Il habitait l'isthme caucasien, près de l'Araxe et du Cyrus, entre les Colchidiens au Nord-Ouest et les Mèdes au Sud-Ouest.

SASSAFRAS (*sa-sa-fra* — mot espagn., d'orig. américh.) n. m. Genre de lauracées.

— ENCYCL. L'unique espèce, le *sassafras officinal* vit au Canada, en Floride ; c'est une plante dioïque, caractérisée par des fleurs mâles ayant neuf étamines fertiles à anthères introrses pourvues de quatre sacs polliniques. On utilise en ébénisterie le bois, qui est léger et d'un beau jaune. Les feuilles pulvérisées et séchées sont employées comme condiment. D'autres lauracées sont désignées vulgairement sous le nom de sassafras ; ainsi le sassafras de l'Orénoque est un *ocotea cymbarum*, dont le bois est incorruptible. Le sassafras entre dans les *quatre bois sudorifiques* (infusion à 1/100e) ; on en fait aussi un sirop par infusion.



Sassafras : *a*, fleur ; *b*, fruit.

SASSAGE (*sa-saj'* — rad. *sasser*) n. m. Techn. Opération qui consiste à agiter, pour les polir, de menus objets de bijouterie dans du sable, ou autre matière pulvérulente.

SASSAK, indigènes de l'île Lombok (Indes néerlandaises). Ce sont des Malais musulmans ressemblant à ceux de Bali par le type et la langue ; leur alphabet est balinais. L'île a été envahie par environ 20.000 insulaires de Bali, qui ont imposé leur domination aux Sassak.

SASSANDRA, fleuve côtier de l'Afrique occidentale, colonie française de la Côte d'Ivoire. Il naît sous le nom de Férédougouba, près de Beyla, sur le flanc nord des monts Nimba, et non loin du Cavally, se grossit à gauche du Sien-Bâ, puis tourne au S., reçoit à droite le Bafing ou Gouan et quitte la brousse pour pénétrer dans la forêt vierge guinéenne, où il porte le nom de *Sassandra*. Son cours se poursuit vers le S.-S.-E., coupé de rapides, grossi par le Zô à droite et le Dogo à gauche, jusqu'à son estuaire, qui constitue l'un des meilleurs ports de la colonie, et sur lequel s'est établie la ville de *Sassandra*.

SASSANGY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Chalon-sur-Saône, au-dessus de la Guye naissante ; 314 hab. Scierie. Caverne dite la *Beurne aux loups*. Vignoble donnant d'excellents vins rouges et quelque peu de vins blancs (*la Charbouillotte ; les Violettes, le Clos-Vert, Lys*, etc.).

SASSANIDES, nom de la dynastie qui succéda aux Arsacides. *Ashkanian* et *mouluk-el-tévaif*, des auteurs arabes, et dont le fondateur, Ardhéschir, fils de Babek, était le descendant d'un mage, nommé Sassan. — *Un, Une* SASSANIDE.

— Adjectiv : *Roi* SASSANIDE.

— ENCYCL. Les premiers souverains sassanides se donnèrent pour tâche de restaurer l'empire, tant au point de vue religieux que politique, tel qu'il était avant la conquête d'Alexandre. Malheureusement, les Sassanides se trouvèrent à la fois aux prises avec les Byzantins à l'O. et avec les Turcs du Turkestan au N. et à l'E., de telle sorte qu'ils durent éparpiller leurs forces et que l'invasion des Arabes de Mahomet les trouva complètement désarmés. Les derniers Sassanides se réfugièrent à Sig-nan-fou auprès de l'empereur de Chine, qui leur fournit une armée pour chasser les musulmans de Perse, cette expédition échoua, et Firouz, fils du dernier

Yezdegerd, mourut général dans la garde chinoise. Les Sassanides sont : Ardéschir Ier (226) ; Shahpour Ier (238) ; Ashrmazd Ier (271) ; Varahram Ier (272) ; Varahram II (276) ; Varahram III (293) ; Narsaï (294) ; Ashrmazd II (303) ; Shahpour II (310) ; Ardéschir II (381) ; Shahpour III (385) ; Varahram IV Kirmanchah (389) ; Yezdegerd Ier (404) ; Varahram V (420) ; Yezdegerd II (440) ; Ashrmazd III (456) ; Firouz (458) ; Balash (484) ; Kavat (488) ; Khosrov-Anouschirvan (531) ; Ashrmazd III (579) ; Khosrov-Parviz (590) ; Shirouya 628) ; Ardéschir II (629) ; Shahriyar (629) ; Pourandoukht (629) ; Azermidoukht (632) ; Khosrav 632) ; Ferroukhzad (632) ; Yezdegerd III (632).

SASSANO, bourg d'Italie (prov. de Salerne) ; 4.350 hab.

SASSARI, ville du roy. d'Italie (Ile de Sardaigne), ch.-l. de prov. et de circondario, au milieu d'une vaste plaine remplie de jardins ; 36.320 hab. Archevêché, université, collège. Fabrique d'allumettes, commerce d'huile et de tabac. Belle cathédrale (XVe-XVIIIe s.). Sassari, que défendait naguère un château fort aragonais (XIVe s.), fut la capitale d'un des quatre *giudicati* ou républiques indépendantes de la Sardaigne du Xe au XIe siècle, époque où elle fut conquise par les Pisans (1022), puis par les Aragonais (1323). Saccagée par les Génois en 1166, elle le fut de nouveau par les Français en 1527. — La *province de Sassari* a 10.679 kilom. carr. et 307.311 hab.

SASSATA n. f. Comm. Indigo provenant de la troisième pousse de l'indigotier.

SASSE (du provenç. *sasso*) n. f. Mar. Pelle creuse, ayant une anse ou une poignée, dont on se sert pour jeter l'eau hors des embarcations.

— Techn. Blutoir dans lequel tombe la farine. ‖ Sorte de pelle au moyen de laquelle les mesureurs de grains, dans le midi de la France, égalisent le contenu des sacs.

SASSE (*Marie*-Constance), cantatrice française, née à Gand en 1838. Fille d'un chef de musique militaire, elle ne fit que passer au conservatoire de Gand et débuta à Paris au Théâtre-Lyrique en 1859, dans le rôle de la comtesse des *Noces de Figaro*. Au bout de quelques mois elle était appelée à l'Opéra, où elle se montrait, en 1860, dans Alice de *Robert le Diable*, et obtint un succès complet. Après dix années passées à l'Opéra, Marie Sasse, qui avait épousé le chanteur Castelmary, parcourut l'Europe et visita l'Italie, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, pour aller ensuite jusqu'en Russie et en Egypte. Elle aborda alors le répertoire italien. Une maladie des cordes vocales l'obligea à quitter la scène. Elle ouvrit alors une école de chant. Sous le titre : *Souvenirs d'une artiste*, elle a publié (1902) un volume de Mémoires.

SASSELLA (*sa-sél'*) n. m. Vin rouge assez estimé, que l'on récolte sur les bords du lac de Côme.

SASSELLO, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), dans la montagne ; 4.000 hab.

SASSEMENT (*sa-se-man*) n. m. Action de sasser.

SASSENAGE (*sa-se-naj'*) n. m. Fromage renommé, que l'on fabrique dans les environs de Sassenage (Isère).

— Encycl. Le fromage bleu ou *sassenage* doit sa célébrité au roi François Ier, qui l'aimait avec passion. On le fabrique avec un mélange de lait de vache, de lait de chèvre et de lait de brebis.

SASSENAGE, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 6 kilom. de Grenoble, près du confluent du Drac et de l'Isère ; 1.559 hab. Carrières. Fabrique de chaux hydraulique, usine de carbonate de chaux, scierie. Excellents fromages dits *de Sassenage*. Château féodal reconstruit au XVIIe siècle par Lesdiguières, qui est enterré dans l'église. Les célèbres « cuves de Sassenage », qui attirent chaque année de nombreux touristes, sont deux grottes s'ouvrant à la base d'un grand escarpement calcaire, dans la montagne de Saint-Nizier. — Le canton a 7 comm. et 6.582 hab.

SASSER (*sa-sé*) v. a. Passer au sas : SASSER *de la farine, du plâtre*.

— Fig. Examiner avec soin et à plusieurs reprises, discuter : SASSER *une affaire*

— Techn. Agiter dans une matière en poudre. ‖ Passer la farine au blutoir.

SASSER (*sa-sé*) v. a. Faire fonctionner le sas d'une écluse ; faire passer un navire par le sas.

SASSERAM ou SASRAM, ville du Bengale (Indo anglaise [prov. de Patna, présid. de Calcutta]) ; 22.000 hab.

SASSET (*sa-sé* — dimin. de *sas*) n. m. Petit sas.

SASSETÔT-LE-MAUCONDUIT, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 29 kilom. d'Yvetot ; 1.409 hab.

SASSEUR (*sa-seur'*), **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière qui sasse : *Un* SASSEUR *de bijoux*.

— n. m. Instrument pour sasser : *Un* SASSEUR *mécanique*.

— Techn. Instrument destiné au nettoyage des graines. C'est une sorte de crible mécanique.)

SASSO Morelli, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]) ; 4.000 hab.

SASSOCORVARO, comm. d'Italie (Marches [prov. de Pesaro e Urbino]) ; 3.150 hab.

SASSOFERRATO, ville d'Italie (Marches [prov. d'Ancône]), dominant le Sentino, 7.800 hab. Patrie du jurisconsulte Bartholo et du peintre Salvi, dit *il Sassoferrato*. Aux environs s'éleva *Sentinum*, capitale des Italiotes, révoltés contre Rome ; ils y furent défaits en 295 av. J.-C.

SASSOFERRATO (il). V. SALVI (Giovanni Battista).

SASSOIRE (*sa-soir'*) n. f. Carross. Nom d'une partie de l'avant-train de la voiture qui, soutenant la flèche, permet de faire tourner le véhicule.

— Artill. Pièce d'avant-train qui maintient l'écartement des armons.

— Mar. Ornement formant un quart de cercle, dans la construction des navires.

SASSOLINE (*sa-so*) n. f. Minér. Acide borique hydraté naturel, que l'on trouve dans les *lagoni* de Toscane.

SASSOVO, bourg de Russie (gouv. de Tambov) ; 7.000 h.

SASSOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), sur le Boug occidental, affluent de la Vistule ; 3.430 hab. Faïences.

SASSUOLO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]), sur la Secchia ; 6.200 hab. Aux environs, station balnéaire.

SASSURE (*sa-sur'*) n. f. Ce qu'on sépare d'une matière en la passant au sas.

SASSYKINO ou SOSSYKINO, bourg de Russie (gouv. de Riazan) ; 3.000 hab.

SASSYKOLSKOÉ, bourg de Russie (gouv. d'Astrakhan), sur le Volga, 3 000 hab.

SASTAGO, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Saragosse]), près de l'Ebre ; 3.000 hab. Source salée.

SAT (*sat'*) n. m. Métrol. anc. Mesure de capacité pour les grains usitée chez les Hébreux et les Egyptiens, et valant un tiers d'éphа ou 6 lit. 029, puis, après la réforme philétérienne, 11 lit. 70.

SATALIEH ou ADALIA, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), ch.-l. du distr. de Tekké, sur la côte sud de la péninsule, sur une colline dominant le port ; 25.000 hab. Restes de l'antique *Attalia*. — Le golfe du même nom s'étend entre les caps Khelidonia au S. et Anémour au S.-E.

SATAN n. m. Nom spécifique de deux espèces de singes, le saki satan de l'Amazonie (*pithecia satanas*) et le colobe du Congo (*colobus satanas*).

SATAN n. m. Le chef des démons : *Renoncer à* SATAN, *à ses pompes, à ses œuvres*.

— Par ext. Réprouvé ; homme pervers.

— *Royaume de Satan*, Enfer ; monde pervers. ‖ *Sujets de Satan*, Réprouvés, habitants de l'enfer. ‖ *Fils de Satan*, Réprouvés. ‖ *Orgueil de Satan*, Orgueil extrême. ‖ *Orgueilleux comme Satan*, Extrêmement orgueilleux.

— Encycl. *Satan* (de l'hébr. *haschatân*, l'ennemi ou l'adversaire) est le nom donné au chef des démons, dans la Bible et dans ses traditions, soit juives, soit chrétiennes. Le texte biblique cite ce nom pour la première fois dans le *Livre de Job*. L'auteur de la *Sagesse* le dénonce comme la cause de la chute et de la ruine de l'humanité. Il est mentionné fréquemment dans le Nouveau Testament, surtout dans l'*Apocalypse*, où il apparaît comme le chef des anges rebelles, le tentateur qui prit autrefois la forme du serpent et l'adversaire de Dieu, qui combat contre son Eglise. V. DIABLE.

SATANAS (*nass*) nom de forme latine qu'on donne par plaisanterie à Satan.

SATANÉ, ÉE adj. Pop. Digne de Satan ; abominable : *Un* SATANÉ *coquin. Quel* SATANÉ *temps !*

SATANIEN (*ni-in*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte du IVe siècle qui adorait Satan. ‖ On dit aussi SATANITE.

SATANIQUE (*nik'*) adj. Qui est propre à Satan ou digne de Satan : *Méchanceté* SATANIQUE. *Orgueil* SATANIQUE.

SATANIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière satanique.

SATANISER v. a. Rendre satanique.

SATANISME (*nissm'*) n. m. Caractère de ce qui est satanique ; ce qui est satanique.

— Culte de Satan. Syn. LUCIFÉRISME.

SATANITE n. m. Hist. relig. Syn. de SATANIEN.

SATARA ou SATTARA, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. du Deccan]), ch.-l. de district, près du haut Kistna (tributaire du golfe du Bengale) ; 29.000 hab. Fabrication de vaisselle de bronze.

SATELLITE (*tèl'* — du lat. *satelles, itis*, même sens) n. m. Homme armé qui est aux gages et a la suite d'un autre, pour exécuter les ordres qu'il recevra de lui.

— Par ext. Homme qui se livre entièrement aux volontés d'un autre, qui lui obéit en tout : *Le despotisme peut bien avoir des* SATELLITES, *mais non des serviteurs*. (Dupaty.)

— Astron. Planète secondaire, qui tourne autour d'une planète principale et l'accompagne dans sa révolution autour du soleil : *La lune est le* SATELLITE *de la terre*.

— adj. Anat. *Veines satellites*, Veines qui avoisinent les artères.

— Encycl. Astron. Les *satellites* décrivent autour de leurs planètes principales, comme centre, des ellipses, en observant les mêmes lois que ces planètes principales dans leur mouvement autour du soleil. (Lois de Képler.)

La durée de la rotation des satellites sur eux-mêmes est égale à la durée de leur révolution autour de la planète centrale, et cela pour tous les satellites que l'on a observés jusqu'ici. La révolution des satellites autour de la planète principale s'exécute, en général, dans le même sens que la révolution de celle-ci autour du soleil. Il n'y a d'exception que pour les satellites d'Uranus et de Neptune.

SATELLITISME (*tèl', tissm'* — rad. *satellite*) n. m. Biol. Influence que certains êtres reçoivent par le fait du développement d'autres êtres dans le même milieu.

— Encycl. Dans le cas du *satellitisme*, l'influence est favorable ; elle a été surtout observée dans les cultures d'espèces bactériennes différentes sur un même milieu, d'où le nom de *satellitisme cultural* que lui a donné H. Meunier. On ignore le mécanisme réel de cette influence.

SATERLAND, région marécageuse d'Allemagne (gr.-duché d'Oldenbourg [cercle de Kloppenburg]). Elle s'étend le long du *Sater Ems*, rivière formée de la réunion de l'Ohe avec le Mark ; elle a 18 kilom. du N. au S. et 8 kilom. de largeur. Les Frisons très superstitieux qui l'habitent ont conservé leur dialecte.

SATHONAY, comm. de l'Ain, arrond. et à 18 kilom. de Trévoux, entre le Rhône et la Saône ; 3.873 hab. Camp de manœuvres. Fort et batterie. Château du XVIIe siècle.

SATÎ adj. fém. Qualification de la femme parfaite à l'exemple de Sati, c'est-à-dire de la veuve qui pousse l'amour conjugal et la fidélité à son mari jusqu'à s'immoler sur son bûcher funéraire, afin de le suivre dans l'autre monde. ‖ Par extension, Ce sacrifice funèbre lui-même.

SATÎ, déesse indienne, fille du Prajâpati Dakcha et épouse de Çiva. Elle se suicida, à cause de dissentiments survenus entre son mari et son père.

SATI-DRAP abréviat. de *satin* et de *drap*) n. m. Variété de drap dont la chaîne est en coton ou en soie, et la trame en laine de pays, en laine d'Espagne, en laine de vigogne, en poil de chèvre ou en soie de pinne marine

SATIÉTÉ *si* — lat. *satietas* ; de *satiare*, rassasier) n. f. Réplétion d'aliments qui détruit l'appétit : *Manger, Boire jusqu'à* SATIÉTÉ.

— Fig. Dégoût produit par l'usage immodéré : *Les jouissances touchent vite à la* SATIÉTÉ. (St-Marc Girard.)

— *Jusqu'à satiété*, Jusqu'à ennuyer, fatiguer.

SATIF, IVE (lat. *sativus* ; de *serere*, supin *satum*, semer) adj. Qui vient de graines qu'on a semées : *Plantes* SATIVES.

SATILLIEU, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 31 kilom. de Tournon-sur-l'Ay. 2.208 hab. Fabrique de soie, teinturerie, scierie. — Le canton a 10 comm. et 10.332 hab.

SATIN (de l'ital *setino* ; de *seta*, soie) n. m. Comm. Etoffe de soie moelleuse et lustrée : *Etoffe quelconque, fabriquée à la manière du satin de soie, et dont la surface est lustrée. Satin simple*, Satin avec envers. *Satin double*, Satin sans envers. *Satin turc*, Etoffe croisée à l'envers et lisse à l'endroit. *Satin grec*, Etoffe dont la chaîne est en soie et la trame en laine.

— Bot. *Satin pâle*, Espèce de champignon.

— Fig. *Peau de satin*, Peau unie et douce de l'éclat.

— Encycl. L'on fabrique le satin avec la soie, la laine, le coton, ces matières textiles employées seules ou mélangées, les unes formant *chaîne*, et les autres la *trame*. Ce tissu est un type d'armure dont l'effet est imité par une grande quantité d'étoffes présentant un aspect analogue. Cet effet est produit par la chaîne ou la trame. Quant au rapport armure identique en nombre pour la trame comme pour la chaîne, on compte en général *cinq fils* et *cinq duites*. Cependant, ce rapport est quelquefois de *huit fils* et *huit duites*. (V. DUITE, ARMURE.)



1

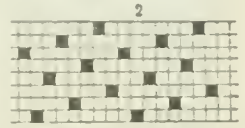

2

1. Effet satin de 5 fils ; 2. Effet satin de 8 fils. Les carrés noirs représentent les trous par où passent les fils ; les carrés blancs représentent les duites.

Dans l'effet chaîne, la duite passe sur un fil, le lie au tissu en un point et passe ensuite sous tous les autres. Le fait inverse se produit en ce qui concerne l'effet trame. Chacune des duites opère le liage du fil d'une manière régulière en déplaçant ce point de plusieurs fils, et successivement.

SATINADE n. f. Petite étoffe de soie imitant le satin, mais beaucoup plus mince. (On appelait aussi, aux XVIIe et XVIIIe siècles « satinades », des satins tramés de fil et de faible étoffe utilisés dans les travaux de tapisserie.

SATINAGE *naj'*) n. m. Action de satiner : son résultat : *Le* SATINAGE *des rubans. Papier d'un beau* SATINAGE.

— Phot. Opération qui a pour but de donner le brillaot à l'épreuve photographique, fixée et virée, au moyen de la *presse à satiner*.

— Techn. Calandrage destiné à donner du lustre à un tissu.

— Typogr. Opération à laquelle on soumet les feuilles imprimées pour faire disparaître le relief occasionné par le foulage.

— Encycl. Phot. Pour satiner un photogramme, on le fait passer entre les deux cylindres d'une presse analogue à un laminoir, ce qui écrase les petites granulations ayant pu s'accumuler entre l'épreuve et son support, lors du collage, et supprime le grain de l'image, qui devient ainsi plus brillante. On facilite le glissement du photogramme entre les deux cylindres en encaustiquant au préalable le photogramme avec une solution de paraffine dans la benzine.

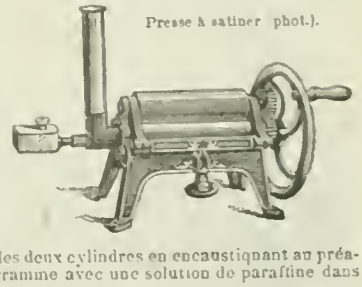

Presse à satiner (phot.).

SATINAIRE (*nèr'*) n. m. Ouvrier qui fabrique le satin.

SATINER v. a Donner le lustre du satin à : SATINER *une étoffe, du papier*.

— v. n. Hortic. Présenter l'aspect du satin : *Tulipe qui* SATINE.

Satiné, ée part. pass. Qui a la finesse, le lustre, l'apparence du satin : *Les chairs* SATINÉES *des figures de Rubens*.

— *Pierre satinée*, Pierre fine taillée de manière à paraître très claire. ‖ *Tulipe satinée*, Tulipe blanc de satin.

— n. m. Reflet brillant comme celui du satin.

— Techn. Ouvrage fabriqué avec des fils d'or, d'argent ou de cuivre doré, et qui sert à garnir les meubles.

— n. f. Bot. Nom vulgaire de la lunaire des jardins.

SATINETTE (*nèt'*) n. f. Etoffe de coton et de soie, ou de coton seul, présentant l'aspect extérieur du satin.

SATINEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui satine : SATINEUR *d'étoffe*. SATINEUR *de papier*.

SATIRE (lat. *satira* ou *satyra*) n. f. Littér. Pièce de vers dans laquelle on attaque, on tourne en dérision des vices ou des ridicules : *Une* SATIRE *doit être piquante et gaie*. (Volt.) Ouvrage satirique de longue haleine, ordinairement mêlé de prose et de vers : *La* SATIRE *Ménippée*.

— Ecrit ou discours dans lequel on tourne quelqu'un ou quelque chose en ridicule : *On n'approuve la* SATIRE *que lorsqu'elle va mordre les autres*. (La Bruy.)

— Blâme indirect, sous une forme railleuse : *Les romans sont la* SATIRE *de la vie*. (G. Sand.)

— *Trait de satire*, Trait de raillerie, épigramme.

— Encycl. On distingue généralement trois sortes de *satires* : satire morale ou religieuse, satire politique, satire littéraire ; mais ces genres se confondent souvent entre eux, comme leurs objets.

L'esprit satirique a existé de tout temps dans la littérature et s'est fait jour à travers les œuvres les plus diverses. Mais on ne doit considérer ici que la satire proprement dite, constituée à l'état de genre distinct des genres lyrique, épique, dramatique ou romanesque. Les Grecs l'ont peu connue, bien qu'ils aient possédé Archiloque et Aristophane. A peu près seul, Ménippe semble avoir cultivé ce genre spécial, mélangé de prose et de vers, auquel il n'a d'ailleurs attaché son nom.

Les Latins ont revendiqué l'invention du genre *Satira quidem tota nostra est*, dit Quintilien. A coup sûr, ils ont de bonne heure excellé dans ce genre, vers lequel les portait l'âpreté italique (*acetum italicum*) dont parle Horace ; ils l'ont fait sans doute sortir des anciens chants fescennins, et ils lui ont donné son nom de *satura*, qui est à peu près l'équivalent du mot français *farce*, c'est-à-dire mélange. Nævius, Ennius, Pacuvius, Lucilius sont

Satires de Horace (liv. av. J.-C.). Horace n'avait que [illegible] premières de ses satires. [illegible] sont partagées en deux [illegible] Horace revient aux règles et aux vices de son [illegible] la fausse de ceux qui [illegible] années au lieu de chercher le [illegible] trouve sans repos. IIe sat., l'habitude de [illegible] la fortune et de grossir les fautes [illegible] IIIe sat., Dans la IVe, il se défend contre [illegible] qui s'avaient attirés les [illegible] expose les principes qui l'ont [illegible] par ceux la Ve est le récit [illegible] Brindes dans la VIe, [illegible] développe cette pensée [illegible] mérite, la VIIe est le [illegible] la VIIIe est un rondeau dans la [illegible] est corrompu en bois, la IXe [illegible] la Xe est toute [illegible] est en effet une caustique [illegible] un paysan [illegible] est une con- [illegible] la IVe est [illegible] Ulysse [illegible] la VIe [illegible] la VIIe, il fait voir un [illegible] le critiquer [illegible] repas ridicule. [illegible] Mécène. Le [illegible] violon [illegible] traines [illegible] Lettres [illegible] Lettres [illegible] Epître [illegible] Art [illegible] Satires [illegible] Lagrange [illegible] la tradition [illegible] Auguste Barbier, la *Némésis* de Méry, et surtout ce pur chef-[illegible] A la fois satirique et lyrique, *les Châtiments* de V. Hugo. Les littératures étrangères comptent [illegible] satiriques : Dryden, Pope et Byron [illegible] Allemagne, l'Arioste, l'Aretin, [illegible] Molière, etc.

[illegible] que le genre de la satire semble mort, [illegible] classiques mais les [illegible] vivait, trop près des œuvres en prose [illegible]

[illegible] Lemaître, *la Satire en France* ou [illegible] *la Satire en France au XVIe siècle* (1866).

Satires d'Horace. Il

SATLEDJ (on angl. *Sutledj* ou *Sattaj*), cours d'eau de l'Inde, l'une des « cinq rivières » du Pendjab, la plus orientale et la plus méridionale, la plus grande, celle qui reçoit les quatre autres. Le Satledj naît dans le Thibet, dans la même région que l'Indus et le Brahmapoutra. Sorti du lac Lanag, à 4.651 mètres d'altitude, il coule derrière l'Himalaya, dans des défilés profonds et sauvages, débouche dans la plaine du Pendjab, où lui et ses affluents s'épuisent en arrosages, et reçoit le Bias et le Trimab ou Trois fleuves, fait du Tchinab, du Djelam, du Ravi. Il prend alors le nom de Pendjnad ou Cinq rivières et va se perdre dans l'Indus, rive gauche. Cours 1.500 kilom.

SATNIQUE (*tnik'*) n. m. Chef de cent hommes, chez les Slaves de Hongrie.

SATOLAS-ET-BONCE, comm. de l'Isère, arrond. et à 32 kilom. de Vienne, près de la Bourbre, affluent gauche du Rhône; 971 hab.

BATOR, ancienne formule magique, lisible dans tous les sens, dont on se servait au moyen âge contre les maladies, l'incendie, etc.

SATORALJA-UJHELY, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie septentr.), ch.-l. du comitat de Zemplin, sur la Ronyva, près de son confluent avec le Bodrog; 13.017 hab. Minoteries, brasserie, tabacs, tuilerie.

SATORY (PLATEAU DE), plateau dominant Versailles au S, entre le parc et le vallon de la Bièvre. Un camp y fut établi en 1850; c'est là que se firent les dernières exécutions qui suivirent l'insurrection de la Commune de Paris, en 1871. Divers ouvrages militaires garnissent actuellement le plateau.

SATOU n. m. Bâton (pop. et vx). ‖ *Recevoir un fier satou,* Etre tancé d'importance.

SAT PRATA BIBERUNT. V. CLAUDITE JAM RIVOS.

SATRAPE (du lat. *satrapes;* gr. *satrapês*, dérivé du vx perse *khshatrapâ, khshatrupan, khshatrapâva,* littéralem. « le seigneur du pays ») n. m. Admin. pers. Gouverneur de province, chez les anciens Perses.

— Fam. Homme qui exerce avec orgueil un pouvoir despotique : *Les* SATRAPES *de l'administration.*

— ENCYCL. Les *satrapes* étaient les gouverneurs des provinces de l'empire perse. Ils levaient des troupes dans leur gouvernement, pourvoyaient à tous les emplois civils et militaires, recueillaient les tributs et les faisaient parvenir au roi. Ils avaient le droit de faire la paix et la guerre, tant avec les ennemis de la Perse qu'avec les satrapes voisins. Leur indépendance était si considérable au début qu'elle faisait d'eux des sortes de rois vassaux du Grand Roi. Mais Darius restreignit leur pouvoir : il ne leur laissa que l'autorité civile, judiciaire et administrative, et il mit à côté d'eux deux officiers de rang presque égal : le commandant des troupes et le secrétaire chargé de la correspondance et de la gestion financière. Ses successeurs ne tinrent pas compte de cette précaution, et, dès le règne d'Artaxerxès Ier, les satrapes avaient recouvré leur autorité première.

Lorsque les Romains attaquèrent l'empire des Perses, ils trouvèrent le pays partagé en trois grandes divisions principales. Chacune obéissait à un vice-roi, qui avait sous ses ordres dix-huit grands satrapes auxquels l'administration d'autant de provinces était confiée. La vie voluptueuse de ces petits despotes a rendu le mot « satrape » synonyme d' « homme puissant et corrompu ».

SATRAPIE (*pi*) n. f. Hist. Gouvernement d'un satrape.

SATRAPIQUE (*pik'*) adj. Qui appartient à un satrape : *Cour* SATRAPIQUE. ‖ Fam. Digne d'un satrape : *Faste, Orgueil* SATRAPIQUE.

SATSA ou **TSATSA** n. f. Nom de figurines votives d'argile crue que les Thibétains ont coutume de modeler tout en marchant, et qu'ils déposent comme marque de dévotion sur les degrés des autels des temples ou sur les marches des monuments funéraires, etc.



Faïence de Satsouma.

SATSOUMA, SATZOUMA ou **SATZUMA,** prov. du Japon (île de Kiou-Siou), au S.-O., sur la mer de Chine; 520.000 hab. Son terrain est montagneux et volcanique; le sous-sol produit du soufre, de l'étain, de l'or, de l'argent; le sol produit du tabac et de l'indigo. On y fabrique des faïences à décoration d'or, qui sont très renommées. Ch.-l. *Kagosima.*

SATTEAU (*sa-to*) n. m. Mar. Barque employée à la pêche du corail.

SATURABILITÉ (rad. *saturable*) n. f. Qualité de ce qui peut être saturé.

SATURABLE (rad. *saturer*) adj. Qui est susceptible de saturation : *Substance* SATURABLE.

SATURANT (*ran*), **ANTE** adj. Qui sature, qui a la propriété de saturer : *Substance* SATURANTE.

— *Vapeur saturante.* V. VAPEUR.

SATURATEUR n. m. Chim. Appareil dont on se sert pour saturer divers liquides de certains gaz. ‖ Appareil employé dans les projections pour saturer l'oxygène d'éther, produire la lumière oxyéthérique, et se passer ainsi du gaz d'éclairage nécessaire à la lumière oxhydrique. On le nomme aussi CARBURATEUR.)

SATURATION (*si-on*) n. f. Action de saturer; état de ce qui est saturé : *Aimanter une barre d'acier à* SATURATION.

— Electr. Etat d'un aimant artificiel qui possède le maximum d'aimantation permanente.

— Littér. Licence en vertu de laquelle les poètes arabes peuvent ajouter après une voyelle une lettre analogue à cette voyelle, afin d'en rendre le son plus plein.

SATURÉINÉ, ÉE (du lat. *satureia,* sarriette) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la sarriette.

— n. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre *sarriette.* — *Une* SATURÉINÉE.

SATURER (lat. *saturare*) v. n. Amener à l'état de la plus grande condensation possible, en augmentant, autant qu'elle peut l'être, la quantité de matière diluée ou combinée : SATURER *un acide,* SATURER *de la chaux.*

— Fig. Rassasier, fatiguer par la satiété : *Il est impossible de* SATURER *la curiosité du public.*

Saturé, ée part. pass. Chim. Se dit d'un composé chimique qui n'est pas susceptible de fixer de nouveaux éléments, de donner des produits d'addition pure et simple, et ne peut se modifier que par substitution.

Se saturer, v. pr. Être saturé, devenir saturé : *Dans les grandes villes, l'air* SE SATURE *de miasmes.* ‖ Être rassasié : *On ne peut* SE SATURER *du spectacle de la nature.*

SATUREUR n. m. Ouvrier qui sature de lait de chaux le jus de betteraves.

SATURITÉ n. f. Etat de ce qui est saturé, d'une personne saturée. (Vx.)

SATURNALES (lat. *saturnalia;* de *Saturnus,* Saturne, n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Saturne.

— Fig. Temps de licence, de désordre.

— ENCYCL. Les *saturnales* étaient célébrées le 16 des calendes de janvier. Elles finirent par se prolonger sept jours durant. Elles remontaient, disait-on, au règne de Janus, et avaient été instituées en mémoire de son hôte, Saturne, qui apprit aux Italiens l'art de l'agriculture.

Pendant ces fêtes, toutes les distinctions sociales disparaissaient. Souvent même les esclaves prenaient la place de leurs maîtres, qui les servaient à table, et les tribunaux, les écoles étaient en vacances. On ne pouvait exécuter les condamnés. On cessait les hostilités. Les esclaves, coiffés du bonnet d'affranchi, parcouraient la ville en chantant, s'enivraient, se livraient à mille désordres. On purifiait et on lavait les maisons; on s'envoyait des présents. Quelques riches payaient les dettes de leurs amis, on voyait même des propriétaires faire remise du loyer échu à leurs locataires! Des festins magnifiques, accompagnés d'orgies, se célébraient dans chaque maison. Les gens sérieux ou simplement de goût délicat fuyaient à la campagne les saturnales, qui faisaient le bonheur de la foule.

Saturnales (les), de Macrobe. C'est l'ouvrage capital du plus illustre philologue du IVe siècle apr. J.-C. et, si ce n'est pas un chef-d'œuvre, du moins est-il fort curieux. Macrobe suppose un dialogue entre quelques-uns des grands personnages et des beaux esprits de son temps : Symmaque, Prætextatus, l'historien Flavianus, Servius, le scoliaste de Virgile, Evangelus, sceptique et railleur. L'entretien a lieu pendant les fêtes de Saturne et dure sept jours, comme les fêtes; c'est pourquoi les *Saturnales* sont divisées en sept livres. L'ouvrage est précieux surtout par la multitude de citations que l'auteur y prodigue et qui nous ont conservé une foule de passages d'ouvrages perdus. Le plus considérable et le plus intéressant de ces fragments est le *Songe de Scipion,* de Cicéron.

SATURNE ou **CRONOS,** divinité de l'Olympe helléoique et dieu italique. Il apparaît, à l'origine, dans les deux pays, comme un dieu créateur, allié à la puissance créatrice *Ops* ou Rhéa. Il devint le symbole du temps. Le *Cronos* grec, qui est fils d'Ouranos et de Gæa, le Ciel et la Terre, l'époux de Rhéa ou Cybèle, le père de Hestia, de Déméter, de Héra, d'Adès, de Poseidon, de Zeus. (V. CRONOS.) Le *Saturne* italique est fils de Cœlus et de Tellus, l'époux d'Ops, le père de Picus. Cronos avait détrôné son père et dévorait ses enfants pour qu'ils ne lui fissent pas subir le même sort. Grâce à la ruse de Cybèle, Zeus échappa, et, par un breuvage magique, Cybèle fit rendre à Cronos les fils qu'il avait antérieurement dévorés. Zeus détrôna son père qui se réfugia en Italie, où il devint roi du Latium. Il y fit fleurir l'âge d'or. Il y a là deux traditions qui se fondirent. Saturne est une divinité du sol ou chthonienne, tel que le connaissaient les Pélasges. Son origine première paraît être asiatique. Le culte de Cronos est d'ailleurs peu d'importance en Grèce, où Jupiter prit tous les attributs qui convinrent au « Père des dieux et des hommes ». Cronos préside à la justice, aux jours, aux années, aux saisons, aux intempéries. A l'époque hellénique, il n'y avait qu'en Elide qu'on lui offrit encore des sacrifices. Un mois de l'année lui était consacré dans l'ancien calendrier, le mois cronios, qui fut remplacé par le mois hécatombeion.



Saturne (statue antique).

Saturne fut plus longtemps populaire en Italie. Une grande partie de la Péninsule porte son nom, *Saturnia Tellus.* Il avait donné son nom à beaucoup de villes. Il présidait aux semences et en général à l'agriculture. Une faucille était son attribut. On se rappelait son règne comme le temps de l'abondance, de la justice, de la liberté. De là, la popularité des *saturnales.* Plus tard, son culte se confondit avec celui de Janus.

— Myth. *Temps de Saturne et de Rhée.* Age d'or, qui dura tout le temps que Saturne gouverna l'univers.

— Pharm. et thérap. Nom donné au plomb par les anciens alchimistes. ‖ *Sel de Saturne* ou *Sucre de Saturne,* Acétate de plomb cristallisé. ‖ *Extrait de Saturne,* Sous-acétate de plomb liquide.

— Iconogr. Les anciens représentaient Saturne sous les traits d'un vieillard, à la longue barbe blanche, courbé sous le poids des années et la tête couverte d'une draperie. Le Louvre possède une figurine de bronze antique représentant Saturne barbu, debout, vêtu d'un grand manteau. Sur les monuments de l'antiquité, Saturne tient ordinairement une faux recourbée en forme de serpe (*falx*).

Les artistes modernes ont pris souvent Saturne pour la personnification du Temps et lui en ont donné les attributs. Jacques Blanchard avait peint, dans la galerie de l'hôtel de Bullion à Paris, *Saturne dévorant ses enfants,* et *Rhéa sauvant Jupiter.* Un tableau de Rubens du musée de Madrid représente Saturne, tenant un de ses enfants la tête en bas et lui arrachant avec les dents un lambeau de la poitrine. Dans le jardin des Tuileries est un groupe en marbre de Thomas Regnaudin, *Saturne enlevant Cybèle.*

Saturne (TEMPLE DE). Le temple de Saturne, dont il subsiste des ruines importantes, était situé sur le Forum, au bas du mont Capitolin, vers la roche Tarpéienne. On attribuait sa fondation à Tullus Hostilius, vainqueur des Sabins et des Albins. Selon Varron, il aurait pour auteur le roi L. Tarquin. Quoi qu'il en soit, il fut dédié vers 225, après la bataille du lac Régille. Le temple de Saturne était dépositaire du trésor public. Les questeurs étaient attachés au temple de Saturne, en raison de leurs attributions financières. Dans sa partie la plus secrète était le trésor le plus saint, le produit de l'impôt appelé le *vingtième,* dont on ne devait user que dans les circonstances les plus graves. Le temple de Saturne fut reédifié au temps

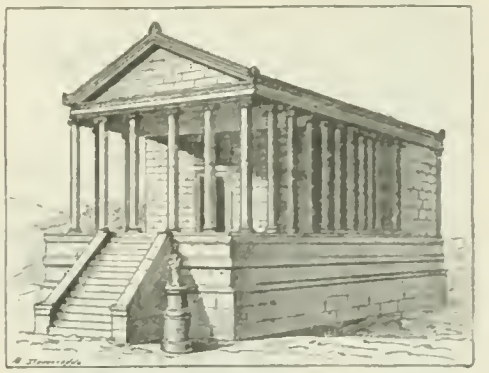

Le temple de Saturne, d'après la restauration de Dutert.

d'Auguste par les soins de Munatius Plancus, vers 44 av. J.-C. On en voit encore huit colonnes sur un soubassement élevé.

SATURNE, une des planètes du système solaire.

— ENCYCL. Astron. Saturne, dans l'ordre des distances au Soleil, est la sixième planète de notre système, à la distance 9,54 du Soleil, et brille comme une étoile de première grandeur. Cet astre joua un rôle important dans les superstitions astronomiques que les peuples semitiques empruntèrent aux Chaldéens et aux Persans; il a également une mauvaise réputation de fatalité chez les Hébreux, les Arabes, les Grecs et les Romains.

Saturne, que les astronomes représentent par le symbole ♄, est la plus grosse planète après Jupiter : son rayon et son volume sont 9 et 720 fois ceux de la Terre, mais sa masse n'est que 92 fois la nôtre, car c'est la plus légère des planètes, de densité moyenne inférieure à celle de l'eau, environ $\frac{1}{8}$ de celle de la Terre; son aplatissement est considérable : $\frac{1}{9}$ environ, ce qui tient à sa grande vitesse de rotation sur elle-même en 10 h. 14′, ce que l'on peut connaître par le déplacement des petites taches, assez passagères, qui paraissent parfois à la surface.

L'orbite est aussi excentrique que celle de la lune, excentricité $\frac{1}{18}$; la durée de révolution est de vingt-neuf ans et demi, son moyen mouvement de 120″,45; son périhélie est à 20° au-dessous de l'écliptique, l'inclinaison de l'orbite est de 2° 30′; la pesanteur à l'équateur est les $\frac{9}{10}$ de la nôtre, et son équateur a une inclinaison élevée de 27° sur son orbite.

— *Anneaux.* Le phénomène le plus curieux de Saturne réside dans la présence de deux anneaux circulaires, minces et larges, parallèles à l'équateur planétaire, entourant le globe de Saturne sans le toucher, et réfléchissant, eux aussi, la lumière solaire. Entre les deux anneaux lumineux, un anneau obscur, dit *division de Cassini,* constitue une véritable trouée dans la matière, car on peut apercevoir le disque de Saturne à travers cet anneau sombre. La durée de rotation moyenne de l'anneau est de 10 h. 32″ et sa masse équivaut à $\frac{1}{620}$ de celle de Saturne. Il semble établi aujourd'hui que cet anneau est composé d'une multitude de satellites très rapprochés, qu'il est impossible de séparer optiquement.



Saturne.

— *Satellites.* Mais ce ne sont pas là les seuls satellites de Saturne; cette planète en comporte un contraire huit, qui se meuvent à peu près dans le plan des anneaux, et qui s'éclipsent rarement, puisque le cône d'ombre est dans le plan de l'orbite, soit à 27° du plan des satellites.

NOM du SATELLITE	AUTEUR et date de la DÉCOUVERTE	DISTANCE à Saturne	Durée de la révolution sidérale en temps moyen	Masse par rapport à la planète
I. *Mimas*...	W. Herschel 18 juill. 1789	3,07	0j. 22h. 6m.	000 07
II. *Encelade*.	W. Herschel 29 août 1789	3,94	1j. 8h. 9m.	000 25
III. *Téthys*...	J.-D. Cassini (21 mars 1684)	4,87	1j. 21h. 3m.	001 10
IV. *Dioné*...	J.-D. Cassini (21 mars 1684)	6,25	2j. 17h. 7m.	001 87
V. *Rhéa*....	J.-D. Cassini 23 déc. 1672	8,73	4j. 12h. 4m	004 00
VI. *Titan*...	Huygens 25 mars 1655	20,22	15j. 22h. 7m.	212 77
VII. *Hypérion*.	G.-P. Bond 16 sept. 1848	24,49	21j. 6h. 7m.	
VIII. *Japet*...	J.-D. Cassini 25 oct. 1671	58,91	79j. 7h. 9m.	010 00

Ces satellites, avec des masses aussi considérables, réagissent sur l'anneau pour y déterminer des lacunes, en

SATURNIADÉS

SATURNI ENTRIQUE

SATURNIE



SATURNIE

SATURNIEN ENNE

SATURNIES

SATURNIN, INE

SATURNIN

SATURNIN

SATURNIN

SATURNINUS



Médaille de Saturninus

SATURNINUS Publius Sempronius, l'un des empereurs [illegible] mort vers 207. On prétend que les [illegible] lui imposèrent la pourpre, il leur dit : « Vous avez perdu un bon général en vous donnant un mauvais empereur. » Il fut massacré au bout de quatre mois et demi par ses soldats mécontents de sa sévérité.

SATURNINUS Sextius Julius, général romain d'origine gauloise, mort en 280. Il paci[illegible] sous Aurélien les Gaules et l'Espagne et extermina les Maures de la province d'Afrique. Il fut revêtu malgré lui de la pourpre à Alexandrie [illegible], puis massacré par les soldats du l'empereur Probus peu de mois plus tard.

SATURNISME (*nism'* — de *Saturne*, qui désignait le plomb dans le langage alchimique) n. m. Pathol. Intoxication chronique par le plomb.

— Encycl. Pathol. Le *saturnisme* était jadis extrêmement répandu, alors qu'on en ignorait les causes; aujourd'hui, les accidents sont plus rares, parce qu'on tend de plus en plus à éviter les causes qui les déterminent, mais ils existent encore. C'est surtout chez les ouvriers qui manient le plomb : cerusiers, cartonniers, peintres en bâtiment, vitriers, typographes, etc., qu'on les observe. Mais on peut également les observer chez les personnes qui boivent des eaux ayant séjourné dans des appareils ou dans des conduites de plomb, qui mangent du pain cuit dans des fours chauffés avec des bois enduits de peinture à la céruse, qui consomment des vins traités par la litharge ou des conserves renfermées dans des boîtes soudées au plomb, etc.

Le signe le plus evident du saturnisme est la *colique de plomb*, qui survient brusquement après quelques troubles digestifs prémonitoires. La douleur est vive, continue, mais avec des exaspérations momentanées, intenses, qui donnent au patient un faciès grippé caractéristique; la douleur, particulièrement sensible au voisinage de l'ombilic, est parfois atténuée par une large et profonde compression de la région. Le ventre, d'ailleurs, est dur, rétracté, et la constipation constante est presque toujours totale. A ces signes il faut joindre le liseré bleuâtre gingival, la fétidité de l'haleine, l'inappétence, une anémie intense, la petitesse et la lenteur du pouls; puis l'anesthésie locale ou, au contraire, l'hyperesthésie de la peau, des troubles de la vue, des paralysies des extenseurs des mains, des troubles musculaires, le tremblement de la main, des troubles dyspnéiques souvent sérieux (asthme saturnin), des dépôts tophacés et des déformations articulaires qui donnent lieu à la *goutte saturnine*, parfois de l'albuminurie due à une néphrite interstitielle; ce sont enfin des accidents cérébraux plus ou moins graves : céphalalgie, sommeil agité, insomnie, délire, hallucinations, convulsions, des attaques d'apoplexie et le coma.

Le saturnisme est le plus souvent curable. On prescrit le régime lacté, le sulfate de soude ou de magnésie et quelques purgatifs cholagogues, les bains sulfureux, etc. Dans le cas où la profession entraîne le maniement de substances plombifères, l'ingestion modérée d'iodure de potassium paraît exercer une action préventive.

— Législ. Pour prévenir les accidents dus au *saturnisme*, le décret des 18-19 juillet 1902, qui réglemente l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture en bâtiment, interdit d'employer cette substance autrement qu'à l'état de pâte, d'employer directement avec la main les produits à base de céruse, de gratter et de poncer à sec les peintures au blanc de céruse, et prescrit d'entretenir en bon état de propreté les surtouts, engins et outils affectés au grattage et poncage humides de la peinture à la céruse.

SATURNITE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Variété de plomb sulfuré.

SATUROMETRE (de *saturé*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Sorte d'aréomètre, au moyen duquel on détermine la quantité de sel en dissolution dans l'eau de mer.

SATYABHÂMÂ, déesse indienne, fille du roi Satrâdjita, et épouse de Krishna, dont elle eut dix fils.

SATYA-LOKA, le plus élevé des six mondes ou cieux situés au-dessus de la terre, d'après la cosmographie brahmanique, résidence de Brahmâ et des dieux supérieurs qui forment sa cour.

SATYRE (lu gr. *saturos*, même sens) n. m. Myth. gr. et rom. Démon rustique, qu'on représentait avec de petites oreilles pointues, de petites cornes sur une tête barbue, un nez camus, des jambes de bouc, une petite queue et le corps tout couvert de poil. Divinité analogue à celle des satyres, faisait partie du cortège de Dionysos et dans les [illegible] satyriques. || Petite statue représentant un [illegible] et soutenant à la main [illegible].



Satyres : 1 Circé, 2 Dejanire (réd. 2 fois)

— Encycl. Myth. Tantôt l'on admettait l'existence d'un seul *satyre*; tantôt on multipliait ces dieux rustiques, dont quelques-uns, comme Marsyas, portaient des noms particuliers. D'après la légende, les satyres étaient frères des nymphes. Ils personnifiaient les instincts brutaux; ils étaient lâches, fainéants, lascifs, malicieux. Ils passaient leur temps à poursuivre les nymphes, à danser, à jouer de la flûte, à épouvanter les paysans, surtout à s'enivrer. Ils entouraient de bonne heure dans le cortège de Dionysos. Ils ont donné leur nom à un genre dramatique : le *drame satyrique*, où le chœur était toujours composé de satyres. Mais les sculpteurs et les peintres embellirent peu à peu le type traditionnel des satyres, qui devinrent des êtres semblables à l'homme : ils conservèrent les cornes et les pieds fourchus. Tels étaient le célèbre *Satyre* de Praxitèle, le *Satyre au repos*, de Protogène. Ces dieux champêtres de la vieille Grèce ont hanté l'imagination populaire jusqu'à la fin du paganisme. Ils se sont transformés au moyen âge en démons obscènes des légendes chrétiennes, qui égayent les portails de tant d'églises.



Satyre (statue antique de la villa Albani).

— Iconogr. On a souvent confondu les *satyres* avec les faunes, bien que ceux-ci s'en distinguent en ce qu'ils ont des jambes d'homme au lieu de jambes de bouc. Les représentations antiques des satyresses sont très rares.

Parmi les représentations que la sculpture moderne a faites des satyres, nous citerons : un *Petit satyre entouré de pampres et jouant avec une panthère*, groupe exécuté par Gaspard de Marsy pour l'un des bassins du jardin des Marronniers, à Trianon, *un Satyre lutinant une bacchante*, groupe de marbre de Pradier (1834) [v. BACCHANTE], *Bacchante et satyre*, groupe de marbre, par Gustave Crauck (1859); etc.

Raphaël a dessiné plusieurs fois des figures de satyres. Des *Danses de satyres et de bacchantes*, peintes par Cornelis Poelenburg, se voient aux Offices. Un tableau de Rubens (galerie de Dresde) représente un satyre prenant une grappe de raisin dans un vase tenu par un petit satyre.



Le Satyre et le Voyageur, d'après Jordaens.

Un tableau d'Annibal Carrache (musée de Madrid) nous fait voir un *Satyre offrant une coupe de vin à Vénus*, etc.; enfin, de nombreuses compositions représentent des satyres surprenant des nymphes ou des bacchantes pendant leur sommeil, les poursuivant, les lutinant ou les caressant. — Citons encore *le Satyre et le Voyageur* ou *le Satyre et le passant*, tableau de Jordaens (Pinacothèque de Munich). Le sujet de ce tableau a été puisé par le peintre dans les fabulistes anciens. C'est celui qui est raconté dans la fable de La Fontaine, *le Satyre et le Passant*.

SATYRE (du gr. *saturos*, proprem. « satyre », parce que les satyres figuraient toujours dans ces pièces) n. f. Littér. gr. Chez les grecs, Un des noms du drame satyrique. (Ces poèmes n'avaient point de ressemblance avec ceux que nous nommons *satires* d'après les Romains.) Syn. de DRAME LYRIQUE. V. DRAME.

SATYRESSE (*rèss*) n. f. Satyre femelle.

SATYRIAQUE (*ak'*) adj. Qui tient du satyriasis, qui appartient au satyriasis : *Fureur* SATYRIAQUE. (Peu us.)

SATYRIASIS (*ziss* — rad. *satyre*) n. m. Exagération morbide du désir sexuel chez l'homme.

— Encycl. Le *satyriasis* peut se montrer depuis la nubilité jusqu'à la vieillesse, mais c'est vers la cinquantaine — l'âge de retour des hommes — qu'il semble le plus fréquent. Il est caractérisé par des érections répétées, un besoin presque insatiable des rapports sexuels, une hyperesthésie accusée des organes génitaux, des pollutions nocturnes, etc. On distingue le *satyriasis toxique*, produit par l'usage de certaines drogues (phosphore, cantharide, strychnine, et qui est passager, et le *satyriasis nerveux*, qui apparaît souvent au début des neurasthénies graves et de la paralysie générale et dans certaines scléroses médullaires; on l'a parfois constaté chez les uranistes, surtout au début de l'invasion. [V. URANISME.) Au point de vue de la médecine légale, la responsabilité du satyriasique est limitée ou nulle. Enfin, des causes locales d'irritation (oxyures, herpès génital, eczéma du scrotum) peuvent amener des crises de satyriasis. Le traitement comporte, en dehors des cas toxiques ou d'irritation locale, dans lesquels il faut soigner d'abord la cause, l'emploi des bromures, du camphre et des hypnotiques, la balnéothérapie et l'hydrothérapie tièdes, l'électrothérapie du centre éjaculateur, et une hygiène soigneuse, parfois contensive dans les cas graves.

SATYRIASME (rad. *satyre*) n. m. Mal de reins résultant de l'abus des plaisirs vénériens.

Satyricon, sorte de roman satirique attribué à Pétrone, dans le genre de la *Ménippée*. Il n'en subsiste que de longs fragments, mélangés de prose et de vers. On croit que l'ouvrage existait encore intégralement au XIIe siècle. C'est l'œuvre la plus licencieuse de toute la littérature romaine, mais aussi l'une des plus curieuses par la peinture de la vie qu'elle présente. Le sérieux, le bouffon, le badin, l'immonde s'y mêlent; les préceptes moraux y coudoient les peintures les plus révoltantes : la satire, le comique, l'épopée s'y succèdent. La scène se passe à Naples et le roman a pour sujet les aventures d'un jeune libertin à bout de ressources, nommé Encolpe, sorte de chevalier d'industrie. Les épisodes les plus célèbres sont l'histoire de la *Matrone d'Éphèse*, imitée par La Fontaine, et le *Festin de Trimalcion*, où Pétrone a rassemblé toutes les exagérations de la prodigalité romaine. Le fragment en vers sur *les Guerres civiles* est d'un grand poète.

SATYRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères rhopalocères, renfermant les *satyres* et genres voisins. — *Un* SATYRIDÉ.

SATYRION n. m. Genre d'orchidées, voisin des orchis, à labelle long, enroulé, de forme bizarre. (Les satyrions ont à leur base deux tubercules, qui rappellent vaguement la forme de testicules, d'où les noms de *testicules de chien*, etc., donnés quelquefois à ces plantes. L'espèce d'Europe est le *satyrion à odeur de bouc*, nommé aussi *loroglosse à odeur de bouc*.)



Satyrion.

SATYRIQUE (*rik'*) adj. Mythol. Qui a rapport aux demi-dieux appelés satyres.

— Antiq. *Danses satyriques*, Danses très licencieuses exécutées dans les représentations de drames satyriques, ou danses analogues, imitées de celles qu'on prêtait aux satyres. ‖ *Jeux satyriques*, Nom donné quelquefois aux farces romaines que l'on appelle ordinairement *satura*, mélange de prose et de vers, de drame et de récit.

— ENCYCL. Littér. *Drame satyrique*. V. DRAME.

SAUBRIGUES, comm. des Landes, arrond. et à 31 kilom. de Dax; 1.057 hab.

SAUBUSSE, comm. des Landes, arrond. et à 15 kilom. de Dax, sur l'Adour; 877 hab. Bains de boue chaude. Fabrique de bouchons.

SAUCATS, comm. de la Gironde, arrond. et à 23 kilom. de Bordeaux, dans les Landes et sur le *ruisseau de Saucats*, affluent de la Garonne; 808 hab. Source ferrugineuse bicarbonatée froide. Vignoble produisant des vins rouges fins et des vins blancs bons ordinaires. Principaux crus : *Château-de-Grand-Laguloup, au Bourg, au Pin*, etc.

SAUCE (*sôss'* — pour *sousse*; du lat. *salsa*, salée) n. f. Art culin. Assaisonnement liquide qu'on sert avec certains mets : SAUCE *au beurre noir*. SAUCE *aux câpres*. ‖ *Sauce douce*, Sauce faite avec du sucre et du vinaigre ou du vin, selon l'Académie. ‖ *Sauce allemande*, Sauce préparée avec des jaunes d'œufs et du beurre, liée avec du velouté. ‖ *Sauce italienne*, Sauce aux champignons et aux fines herbes, préparée au beurre et additionnée de velouté et de bouillon. ‖ *Sauce indienne*, Sauce dans laquelle il entre de la poudre de kari ou du piment. ‖ *Sauce genevoise*. V. GENEVOISE. ‖ *Sauce hollandaise*, Sauce préparée avec du beurre et des jaunes d'œufs, qu'on fait prendre au bain-marie. ‖ *Sauce Soubise*, Sauce aux oignons et au lait ou à la crème. ‖ *Sauce verte*, Sauce colorée avec du suc d'herbes crues. ‖ *Sauce blanche*. V. BLANCHE. ‖ *Sauce blonde*, Sauce blanche dans laquelle on remplace l'eau par du jus ou du consommé. ‖ *Sauce brune* ou *Sauce espagnole*, Sorte de coulis. ‖ *Sauce piquante*. V. PIQUANTE. ‖ *Sauce hachée*, Sauce dans laquelle il entre des échalotes et des champignons hachés. ‖ *Sauce à poivre homme* ou *au poivre homme*, Sauce à la ciboule cuite dans du bouillon et additionnée de vinaigre. ‖ *Sauce Robert*, Sorte de sauce à l'oignon.

— Fig. Accessoire, accompagnement : *La vie est un mets qui n'agrée que par la* SAUCE. (V. Hugo.)

— Loc. div. *A toutes sauces*, Sous toutes les formes, de toutes les façons : *Les louanges, on les aime à* TOUTES SAUCES. (Mme de Grafigny.) ‖ *Ne savoir à quelle sauce mettre une chose*, Ne savoir à quoi l'employer, quel usage en faire. ‖ *Ne savoir à quelle sauce manger son poisson, La sauce vaut mieux que le poisson, La sauce fait manger* (ou *passer*) *le poisson*. V. POISSON. ‖ *Donner ordre aux sauces*, Aller dans la cuisine pour veiller à ce que les mets soient bien préparés. ‖ *Gâter la sauce*, Déranger les choses, compromettre le succès. ‖ *Faire sa sauce à quelqu'un*, Le réprimander. ‖ *Vous ne sauriez faire une bonne sauce, mettre une bonne sauce à cela*, Vous ne sauriez donner une apparence satisfaisante à cette affaire. ‖ *Il a fait la faute, qu'il en boive la sauce*, Qu'il en subisse les conséquences fâcheuses.

— Pop. Au fig. *Gober la sauce*, Payer les pots cassés.

— B.-arts. Crayon noir, très friable, dont les artistes se servent pour dessiner à l'estompe.

— Techn. Bouillie claire de farine de froment, dans laquelle les mégissiers font tremper les peaux avant de les ouvrir sur le palisson. ‖ Liqueur employée pour donner la couleur à l'or. ‖ *Dorure à la sauce*, Dorure légère obtenue en plongeant l'objet à dorer dans une dissolution d'or. ‖ *Sauce du tabac*, Eau contenant du sel et d'autres ingrédients, que l'on emploie pour la préparation du tabac en poudre.

— PROV. : **Il n'est sauce que d'appétit**, La faim, mieux que toutes les sauces, fait trouver bon ce que l'on mange.

— ENCYCL. Art culin. Le grand art dans la préparation des *sauces* consiste dans la combinaison des goûts divers fournis par de nombreux auxiliaires dont la réunion constitue l'assaisonnement. Les épices, qui y jouent le plus grand rôle, sont la cannelle, la muscade, le poivre, le piment, le girofle, le gingembre, le thym, le laurier, qui doivent toujours être employés en poudre et qui peuvent être combinés ou groupés partiellement. On y ajoute l'ail, le cerfeuil, le cresson alénois, la civette pour les sauces froides, et l'oignon, le persil, la ciboule, l'échalote pour les sauces chaudes, qui doivent être hachés très finement, et, selon la sauce, céleri, tomates, écorces d'oranges, zest ou jus de citron. Les sauces se font à l'eau, au bouillon, au jus de viande, au vin blanc ou rouge, aux vins fins, à l'eau-de-vie, etc. Les grandes sauces ou coulis sont au nombre de quatre : l'espagnole, le velouté, la béchamelle et l'allemande; ces sauces fondamentales peuvent être employées seules et en outre servent à préparer presque toutes les autres.

SAUCEDO, comm. du Mexique (Etat de Zacatecas); 5.430 hab.

SAUCÉE (*sô-sé*) n. f. Pop. Averse. ‖ Correction.

SAUCER (*sô* — rad. *sauce*. Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Je saucai. Nous saucons*) v. a. Tremper dans la sauce, dans un liquide alimentaire : SAUCER *son pain dans du lait*.

— Par ext. Plonger dans un liquide quelconque : SAUCER *des peaux dans un bain d'eau salée*. ‖ Mouiller beaucoup : *Touristes que l'orage a* SAUCÉS.

— Fam. Gronder, réprimander : SAUCER *quelqu'un comme il le mérite*. ‖ *Saucer quelqu'un dans la boue*, L'insulter.

— Numism. *Monnaies saucées*, Pièces ou monnaies de cuivre couvert d'une couche d'argent très mince. Ces pièces, couvertes d'une couche d'argent et même de métal blanc, étaient presque sans valeur; souvent la couche d'argent a même disparu sous le frottement. Elles n'étaient pas frappées, mais moulées. La fabrication de ces pièces se poursuivit sous Claude le Gothique jusqu'à Dioclétien.

— Techn. Se dit des feuilles de tabac qu'on a légèrement aspergées d'eau.

SAUCERIE (*sô-se-ri*) n. f. Office de saucier, dans les grandes maisons d'autrefois.

SAUCEROTTE (Antoine-Constant), médecin français, né à Moscou en 1805, mort à Londéville en 1886. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages de vulgarisation et d'érudition sur les sujets les plus divers. Citons, entre autres : *Influence de l'anatomie pathologique sur les progrès de la médecine depuis Morgagni jusqu'à nos jours* (1837); *les Médecins au théâtre depuis Molière* (1880).

SAUCIER (*sô-si-é*) n. m. Vendeur de sauces. (Vx.) ‖ Officier de cuisine qui était chargé, dans les grandes maisons d'autrefois, de préparer les sauces et les épices. ‖ Aujourd'hui, Cuisinier qui, dans les grands restaurants, est chargé spécialement des sauces.

— Archéol. Fabricant et marchand de sauces. (Les maîtres vinaigriers prenaient dans leurs statuts la qualité de maîtres sauciers et tenaient les sauces dites : jaune, cameline, montarde, râpée, verte, etc.)



Saucières : 1. A un bec; 2. A deux becs.

— Mar. Plaque de fer ou pièce de bois sur laquelle tourne le pivot d'un cabestan. ‖ Grain d'orge ou taquet servant à fixer le pied d'une épontille. ‖ Couronne de fer dans laquelle tournent les luguets du cabestan.

SAUCIÈRE (*sô-si*) n. f. Vase creux, dans lequel on met les sauces : SAUCIÈRE *d'argent, de porcelaine*.

SAUCISSE (*sô-siss* — du lat. *salsicium*; de *salsus*, salé) n. f. Boyau rempli de viande crue, hachée et assaisonnée : SAUCISSE *de porc*. SAUCISSE *de veau*. ‖ Saucisson. (Vx en ce sens.)

— Milit. Syn. de SAUCISSON.

— Loc. fam. **Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses**, Ne pas être prodigue, ne pas dépenser follement son argent; être très avare.

— ENCYCL. Art culin. Il y a deux sortes de *saucisses* : les *saucisses longues* et les *chipolata*, qui sont plus courtes, et dans lesquelles il entre de la viande de porc et du lard haché, et les *saucisses plates* ou crépinettes, faites dans de la crépine, avec un mélange de porc et de veau hachés. Il y a aussi les *saucisses fumées* ou saucisses de Francfort, servies de préférence avec de la choucroute ou cuites dans des choux. Le plus ordinairement, on fait frire les saucisses dans du beurre ou de la graisse ou griller, et on les sert avec une purée de pois, de pommes de terre, de haricots. Les saucisses se font aussi beaucoup au vin blanc.

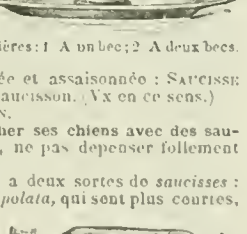

Saucisses : 1. Plate; 2. Chipolata; 3. De Toulouse.

SAUCISSEUR (*sô-si-seur'* — rad. *saucisse*) n. m. Nom donné autrefois aux charcutiers. ‖ On a dit aussi SAUCISSIER.

SAUCISSON (*sô-si-son* — de l'ital. *salsiccione*) n. m. Sorte de grosse saucisse crue ou cuite, de très haut goût : SAUCISSON *de Lyon, d'Arles*.

— Comm. Tionime-gutte en rouleau. ‖ On dit aussi TURDAN.

— Milit. Nom donné à une sorte de tuyau de toile rempli de poudre, employé quelquefois pour communiquer le feu à la charge d'un fourneau de mine ou autre. ‖ *Saucisson fusant*, Marron cylindrique enveloppé d'étoupe imbibée de pâtes d'étoiles. ‖ *Saucisson volant*, Espèce de pétard allongé, qui pirouette en s'élançant en l'air et en faisant entendre des détonations successives. ‖ Fascinage fait de branchages liés en forme de boudin.

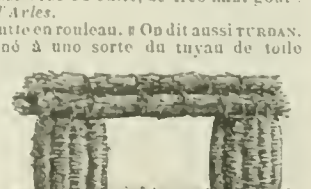

Saucisson (milit.).

— ENCYCL. Art culin. Le bœuf, le porc, le cheval, l'âne et le mulet entrent dans la fabrication des *saucissons*. Les saucissons les plus connus sont ceux d'Arles, de Lyon, de Lorraine, de Bologne ou mortadelle, d'Estremadure, de ménage, de Bretagne. Les viandes qui composent les saucissons sont généralement coupées, mêlées avec du lard, salées, poivrées avec du poivre en grains, légèrement additionnées de salpêtre et renfermées dans des boyaux de bœuf, de veau, de porc ou de mouton. Certains saucissons de porc ou de ménage sont en outre aillés. Après les avoir fermés avec de la ficelle, on met les saucissons pendant huit à dix jours dans le saloir, avec du sel et du salpêtre, puis on les expose à l'air, ou à la fumée, ou on les met dans un bouillon aromatisé. Le saucisson de Lyon est frotté de lie de vin aussitôt confectionné et ensuite exposé à l'air; il n'est bon à manger qu'au bout de deux mois.

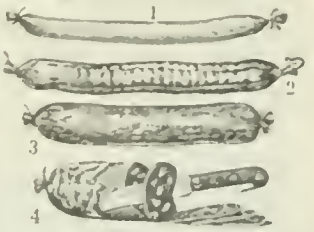

Saucissons : 1. De Lorraine; 2. De Lyon; 3. D'Arles; 4. Découpage d'un saucisson.

— Milit. Le *saucisson* est cylindrique, analogue aux fascines, mais bien plus gros de 0^m^,27 à 0^m^,32 de diamètre, plus long de 6 m. à 6^m^,30 et plus solide. Il est formé avec des branches dont les gros bouts sont aux extrémités et dont les petits bouts s'entre-croisent au milieu. Ce qui caractérise les saucissons et en fait surtout la force, c'est le grand nombre de *harts*, cordelettes en bois tordu, employés pour les maintenir.

SAUDÉE (*sô-dé*) n. f. Cont. anc. Etendue de terre rapportant un sou de rente.

SAUERBRUNN, comm. d'Austro-Hongrie (Styrie [distr. de Pettau], sur un affluent de la Sotla (bassin du Danube par la Save); 2.970 hab. Lignite.

SAUERLAND, partie méridionale de la prov. de Westphalie (Prusse), limitée par la Ruhr, la Möhne, la Sieg et traversée par la Lenne. C'est un plateau culminant à 841 mètres, couvert de forêts et sillonné de vallées étroites et profondes. Région voisine de la Sieg et du bassin houiller de la Ruhr, riche en usines sidérurgiques. Le nom de Sauerland est une corruption de Suderland.

SAUF, SAUVE (*sof', sôv'* — du lat. *salvus*, même sens) adj. Sauve, épargné, tiré d'un péril de mort : *Avoir la vie* SAUVE. ‖ Qui n'a reçu aucune atteinte, aucun dommage : *Rien n'est désespéré quand l'honneur est* SAUF.

— *Sain et sauf*, Sans blessure, sans dommage.

SAUF (*sof'*. — V. l'art. précéd.) prép. Sans blesser, sans porter atteinte à : SAUF *le respect que je vous dois*. ‖ Hormis, à la réserve de : *L'égalité est dans la société,* SAUF *la différence des fortunes,* SAUF *la différence des rangs,* SAUF *la différence des facultés, etc.* Baillanche. ‖ Sous réserve de, excepté le cas de : SAUF *erreur*. SAUF *meilleur avis*.

— *Sauf à*, Quitte à : SAUF À *changer*. ‖ *Sauf que*, Sous la réserve que. ‖ *Sauf à... de*, À la condition... de : *Vous ne serez pas trompé,* SAUF *à vous de prendre vos précautions*.

— Chanc. anc. *Sauf en autres choses notre droit et l'autrui en toutes*. Clause de réserve, qui apparaît dans un grand nombre de diplômes, de lettres patentes, de mandements, etc. Parfois, elle est autrement formulée : *Sauve autrui droiture*. La clause de réserve est placée ordinairement à la fin du texte, après l'annonce du sceau.

— Fin. *Sauf erreur et omission*, Formule que l'on met au bas de la copie ou de l'extrait d'un compte, afin d'aviser l'intéressé qu'on est prêt à accueillir les erreurs qu'il pourra signaler. (En abrégé : *S. E. et O.*

— Pratiq. *Adjudication sauf huitaine, sauf quinzaine*. Adjudication avec réserve de surenchère dans la huitaine, dans la quinzaine. ‖ *Sauf l'appel*, Sans préjudice de l'appel.

SAUF-CONDUIT (*sof, du-i'* n. m. Espèce de passeport, en vertu duquel on peut aller ou séjourner en un lieu sans crainte d'être arrêté : *Se munir d'un* SAUF-CONDUIT. Pl. *Des* SAUF-CONDUITS.

— Sauvegarde temporaire, accordée autrefois au débiteur exposé à être arrêté en vertu de la contrainte par corps et encore actuellement au failli incarcéré : *Recevoir un* SAUF-CONDUIT *pour venir déposer comme témoin*.

— Ce qui fait passer, ce qui met à l'abri : *L'éloquence est le* SAUF-CONDUIT *du mensonge*.

— Mar. Sorte de laisser-passer délivré à un navire appartenant à une nation ennemie.

— Milit. Permis de circuler sur un territoire occupé militairement, accordé en temps de guerre aux habitants de ce territoire ou à des personnes venant de l'extérieur.

SAUF-RÉPIT (*sof, pi*) n. m. Dr. féod. Délai accordé par le seigneur à son vassal, pour lui jurer foi et hommage. (Se disait en Bretagne.)

SAUGE (*sôj'* — du lat. *salvia*) n. f. Genre de labiées stachyoïdées.

— *Poire de sauge*, Fruit du sauger.

— PROV. ANC. : **Il n'y a ni sel ni sauge**, C'est une chose fade, sans goût.

— ENCYCL. Les *sauges* sont des plantes herbacées, à tige cassée, à feuilles opposées, sans stipules. Dans les climats tempérés, elles atteignent 0^m^,80 ou 0^m^,90 de haut, mais il y a des arbustes parmi les sauges exotiques. Les feuilles sont entières, dentées ou diversement découpées. Les fleurs, de taille et de couleur très



Sauge. 1. Officinale. 2. Eclatante. 3. Coupe de la fleur de la sauge des prés.

SAUGE [illegible] ÉE [illegible] Qui contient de la sauge [illegible]

SAUGEOIRE [illegible] pour

SAUGER [illegible] s rappelant celles [illegible] Va [illegible] et la [illegible] pour manger

SAUGERETTE [illegible] n f Bot [illegible] rampant

SAUGERTIES [illegible] New York [illegible] grand à cet endroit de [illegible]

SAUGNACQ-ET-MURET, [illegible] les Landes, arrond. et à [illegible] 1 [illegible] hab.

SAUGIE [illegible] fromage fait avec la sauge

SAUGRENÉE [illegible] et [illegible] grain [illegible] avec du [illegible]

SAUGRENU UE [illegible] sel, et le *grenu* [ce [illegible] à [illegible] qui est une [illegible] [illegible] RENU E

SAUGRENUITÉ [illegible] n f Qualité [illegible] est saugrenu [illegible] SAUGRENU

SAUGUE [illegible] n f [illegible] de [illegible] [illegible] les [illegible] de la [illegible]



Sauge.

SAUGUES, [illegible] le canton de la Haute-Loire, à 44 kilom. du Puy, sur la [illegible] affluent de l'Allier, [illegible] fabrication de toffes de [illegible] [illegible] aux XIIIe et XIVe [illegible] le remparts. Monuments [illegible] XVe siècle, appelé « le Tombeau du [illegible] gasconne d'Andreujoulot. — Le [illegible] et 11 912 hab.

SAUJON [illegible] canton de la Charente-Inférieure, [illegible] et à 28 kilom. de Saintes, 3 855 hab. (*Saujonnais*, [illegible] def. [illegible] — [illegible] a 14 comm. et 12 610 hab.

SAUL [illegible] [illegible] l'Aisne.

SAUL [illegible], premier roi des [illegible] [illegible] la tribu de Benjamin vers 1115 av.



[illegible]

J.-C. [illegible] vers 1081 av. J.-C. [illegible] aux Philistins par le prophète Samuel [illegible] affermit la royauté naissante en soumettant la [illegible] [illegible], assujettis par les Ammonites. Il [illegible] les Philistins, les Syriens, les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, les Amalécites, les Sarrazins, le roi de Soba et même David, qui [illegible] avait été [illegible] à sa cour. Après Sept [illegible] Jonathas, Abinadab, Melchi-Sua, Isbaal, Aroer et Méphiboseth, partagèrent [illegible] à sa race. Mais Dieu ne [illegible] [illegible] A cause de ses fréquentes désobéissances [illegible] Samuel de lui transmettre [illegible] pour le remplacer et reçut en [illegible] Saül conçut d'abord une vive [illegible] futur successeur. Mais bientôt [illegible] jalouse [illegible] tendre des embûches, [illegible] lui promit même [illegible] en mariage sa fille Michol, pour l'engager à [illegible] dans une entreprise téméraire contre les Philistins. Secouru par Jonathas, fils aîné du roi, David [illegible] les plus [illegible] défaites que lui [illegible] les Philistins à Ceïla, et [illegible] lui avait prédite [illegible] Endor. Saül se donna la mort. Son règne avait duré quarante ans.

[illegible] la pinacothèque de Milan possède un tableau de Jean Lahman Sandrart, qui représente *Saül sacré roi [illegible] par Samuel*. Au musée du Louvre, on conserve un [illegible] de Salvator Rosa : *Apparition de Samuel à Saül [illegible] du Palais d'Endor*. Gros a exposé un tableau représentant *David charmant Saül par le son de sa harpe*. Paul Baudry a peint sur le même sujet, pour le foyer de l'Opéra, une très belle composition. Un tableau de Fr.-X. Fabre [illegible] musée de Montpellier a pour sujet *Saül agité par le remords et cherchant refuge sous l'ombre d'Abimélech*. Un tableau de R. T. Pertuiset, au musée de Caen, représente *David demandant à Saül l'autorisation de combattre Goliath*.

SAULAIE (*sô-lè*) ou **SAUSSAIE** (*sô*) n. f. Lieu planté de saules. — On dit aussi SAULSAIE.

SAULCE, comm. de la Drôme, arrond. et à 27 kilom. de Valence, près du Rhône, 1 107 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Moulinage de la soie. Restes de la station romaine de *Batiuna*.

SAULCY (LE) ou **SAULCY-SENONES**, comm. des Vosges, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Dié; 1.095 hab. Ch. de f. Est. Tissages. Fabriques de tubes en papier.

SAULCY (Louis-Félicien-Joseph CAIGNART de), archéologue et numismate français, né à Lille en 1807, mort à Paris en 1880. Sorti de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz, il entra dans l'artillerie, où il consacra ses loisirs à l'étude de l'archéologie et de la numismatique. Il fit paraître divers mémoires et commença à se faire connaître par un *Essai de classification des suites monétaires byzantines*. Nommé, en 1840, conservateur du musée d'artillerie à Paris, il devint la même année membre en titre de l'Académie des inscriptions, il reçut, en 1854, un siège au Sénat. On lui doit sur la numismatique un certain nombre d'ouvrages de valeur, parmi lesquels nous citerons : *Recherche sur les monnaies des évêques de Metz* (1835); *Recherches sur les monnaies de la cité de Metz* (1836); *Monnaies des ducs de Normandie* (1836); *Numismatique des croisades* (1847); *Numismatique de la Terre sainte* (1873); *Système monétaire de la république romaine à l'époque de Jules César* (1874); *Éléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France* (1876); *Histoire numismatique du règne de François Ier, roi de France* (1876); *Histoire numismatique de Henri V et de Henri VI, rois d'Angleterre, pendant qu'ils ont régné en France* (1878); *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier* (1879).

SAULCY-SUR-MEURTHE, comm. des Vosges, arrond. et à 7 kilom. de Saint-Dié, sur la rive droite de la Meurthe, au pied de hautes collines; 1.721 hab. Mine de cuivre. Fabrique de cuirs, féculerie, tissages.

SAULDRE, nom de deux rivières du centre de la France. La *Grande Sauldre* prend sa source dans le massif du Sancerrois, près de Neuilly-en-Sancerre, coule vers le nord, puis vers le nord-ouest, en dessinant une courbe concave vers le sud, traverse une partie de la Sologne, baigne Salbris, et se jette dans le Cher en avant de Selles-sur-Cher, après un cours de 166 kilom. Eaux abondantes et régulières, cours sinueux. La *Petite Sauldre* est le principal tributaire de la précédente. Cours : 56 kilom. Eaux également calmes et sinueuses au milieu des bas-fonds de la Sologne.

SAULE (*sôl*) n. m. Bot. Genre de salicacées.

— Astron. *Feuilles de saule*, Espaces solaires de forme oblongue, séparés par des lignes de points obscurs.

ENCYCL. Bot. Les *saules* sont des plantes dioïques à feuilles alternes, presque toujours pétiolées, fréquemment couvertes de poils, au moins sur la face inférieure. Ces feuilles, caduques, sont le plus souvent allongées, lancéolées et ont des stipules libres, caduques, rarement grandes et persistantes (*saule hasté*). Les bourgeons, qui s'observent généralement au printemps sur les rameaux arrondis, glabres ou velus, sont très caractéristiques; ils sont enveloppés par une seule écaille, laineuse intérieurement. La taille des saules est très variable; on trouve des saules pleureurs et des saules blancs de 20 mètres à 25 mètres de haut tandis que, dans les Alpes et les Pyrénées, on peut rencontrer le saule taux myrte et le saule réticulé, dont la [illegible] varie de 5 à 10 centimètres. Les fleurs, unisexuées, [illegible] sont des inflorescences en chatons pédonculés ou [illegible]

Les [illegible] croissent souvent au bord des eaux dans les régions tempérées et même dans les régions glacées de [illegible] On en compte environ cent soixante [illegible] parmi lesquelles on distingue : le *saule pourpre* [illegible] arbrisseau qui ne dépasse guère 4 mètres [illegible] à feuilles cotonneuses, dont les bords [illegible] en dessous; le *saule à feuilles d'if*, à feuilles [illegible] le *saule des vanniers*, commun en France, à fruits [illegible] très longues et soyeuses en dessous; les [illegible] de France et le *saule pruineux* de Russie; le *saule des chèvres*, arbre de 4 mètres à [illegible] à feuilles cotonneuses en dessous. Le [illegible] le *saule à grandes feuilles* ont les mêmes [illegible] feuilles sont grises. Ces trois espèces [illegible] et assez larges; le *saule glauque*, [illegible] les deux faces, le *saule noircissant*, [illegible] lisses à la face inférieure, ont [illegible] le *saule rampant*, qui appartient aux [illegible] *faux myrte* qui habite les régions [illegible] dans les Alpes, il atteint seulement [illegible] le *saule réticulé*, plante rampante à tige souterraine bien développée, mais n'ayant dans l'air que des rameaux très courts; le *saule émoussé* à feuilles en spatule (Alpes et Himalaya); le *saule à trois étamines*, à feuilles lisses, dentées, à stipules persistantes (4 à 5 m. de haut); le *saule blanc*, à feuilles blanches, surtout en



Saules : 1. Vieux saules; 2. Saule marsaux; 3. Chaton mâle, 4. Fleur mâle; 5. Chaton femelle, 6. Fleur femelle; 7. Fruit 8. Graine; 9. Saule des vanniers; 10. Saule pourpre.

dessous, arbre élevé, commun dans les régions tempérées, et le *saule de Babylone* ou *saule pleureur*, de 15 mètres à 20 mètres de haut, à longs rameaux pendants, à feuilles allongées, qui vit en Europe, surtout au bord des eaux, son port étant particulièrement gracieux; le *saule marsaux, marsot, marceau* ou *marsault*. V. MARSAUX.

Le bois des saules est utilisé en menuiserie sous le nom de bois blanc. Il sert aussi à faire des échalas. Il est, en général, de mauvaise qualité comme chauffage; son charbon, très léger, peut être utilisé dans la fabrication de poudre à canon (saule des chèvres). L'écorce sert pour le tannage des peaux fines. Le saule blanc a une écorce riche en salicine, qui agit à la façon du quinquina. V. OSIER.

SAULÉE (*sô*) n. f. Agric. Rangée de saules : *Des champs séparés par des* SAULÉES.

SAULET (*sô-lè*) n. m. Nom vulgaire du moineau franc.

SAULGAU, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]), sur la Schwarzach, affluent du Danube; 4.322 hab. Fabriques de poteries, d'armes.

SAULGÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 6 kilom. de Montmorillon, au-dessus de la Gartempe; 1.430 hab. Filature, brassorie. Château de Lenet (XVe s.).

SAULGES, comm. de la Mayenne, arrond. et à 29 kilom. de Laval, au-dessus de l'Erve; 647 hab. Fours à chaux. Église avec beau tableau de l'école italienne; grand bas-relief votif du XVe siècle. Grottes célèbres dites *Caves* ou *Margot*, renfermant stalactites et stalagmites.

SAULGOND, comm. de la Charente, arrond. et à 12 kilom. de Confolens, sur la Goire, affluent de la Vienne; 1.173 hab. Retranchements antiques de *Lage*.

SAULI (le bienheureux Alexandre), évêque italien, né à Milan en 1535, mort à Cazzoli (diocèse de Pavie) en 1592. Il entra chez les barnabites (1554) et, après quatorze ans de profession, fut élu général de son ordre. Saint Charles Borromée, archevêque de Milan, le choisit pour confesseur. Nommé par Pie V évêque d'Aleria (Corse) [1569], il ne tarda pas à mériter le surnom d'*Apôtre de la Corse*. Grégoire XV le transféra, en 1591, sur le siège de Pavie. Son tombeau devint l'objet d'une vénération universelle. Le pape Benoît XIV le béatifia en 1741. — Fête le 11 octobre.

SAULIEU, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 28 kilom. de Semur, sur un plateau froid qui envoie de nombreux petits torrents vers la Seine et la Loire, 3.583 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrière de granit rose; fabrique de chaux. Commerce de bois du Morvan, de fruits et primeurs. Tanneries; ateliers de chaudronnerie; instruments agricoles. Église paroissiale Saint-Andoche (fin du XIIe s.), plusieurs fois remaniée; église Saint-Saturnin, des XIe et XVe siècles.

Saulieu, ville très ancienne, portait le nom de *Sidolocus* en 179, année où Andoche y fut martyrisé. Patrie des érudits Claude Sellier et Courtépée. — Le canton a 12 comm. et 9.931 hab.

SAULNES, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 46 kilom. de Briey, sur un affluent de la Senelle; 2.122 hab. Ch. de f. Est. Mine de fer. Hauts fourneaux. Ciment.

SAULNOIS (*Pagus Salmensis*), pays de l'ancienne France, en Lorraine, dans le diocèse de Metz. Il tirait son nom des salines qu'il renfermait, et s'étendait sur les deux rives de la Seille autour de la petite ville de Château-Salins. Depuis le traité de Francfort (1871), la France ne possède plus qu'une insignifiante partie du Saulnois, autour de Morville-sur-Seille et de Manoncourt.

SAULSAIE n. f. Arboric. Syn. de SAULAIE.

SAULT (le), petit pays de l'ancien Languedoc (dép. de l'Aude), dont la moitié est en bois; d'où son nom, tiré du latin *saltus*, forêt sauvage.

SAULT, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arrond. et à 43 kilom. de Carpentras, au S.-E. du mont Ventoux, au-dessus de la Nesque, affluent du Rhône, 1.961 hab. Source

froide sulfurée calcique. Fromages renommés; truffes. Fabrique de draps, de toiles; distillerie de lavande. — Le canton a 5 comm. et 3.639 hab.

Saultain, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 4 kilom. de Valenciennes; 1.961 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de produits émaillés, de sacs pour sucreries.

Sault-de-Navailles, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 11 kilom. d'Orthez; 966 hab.

Saulteux, tribu de Peaux-Rouges du Canada, appartenant à la nation des Algonquins. Ils s'introduisent dans le lobule de l'oreille les objets les plus disparates, ce qui a pour résultat de la distendre et les a fait nommer par leurs voisins « les Grandes Oreilles ».

Sault-Sainte-Marie, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), ch.-l. du district d'Algoma, sur la rivière Sainte-Marie, vis-à-vis du Sault-Sainte-Marie américain (État de Michigan); 10.000 hab. Rapide de la Sainte-Marie, qui, sortie à pointe du lac Supérieur, s'amortit dans le lac Huron. Commerce de céréales, bois, fourrures. Pêcheries. Ce fut une des premières stations des Français dans cette partie du bassin du Saint-Laurent

Sault-Sainte-Marie, ville des États-Unis (Michigan), ch.-l. du comté de Chippewa, sur la *rivière Sainte-Marie*, coupée à cet endroit de dangereux rapides, qu'évite le canal de grande navigation ouvert en 1886; 8.000 hab. Minoteries; commerce de bois et de pelleteries.

Saulx, rivière de l'est de la France (Haute-Marne, Meuse, Marne). « Verte, lente et poissonneuse », elle baigne Montiers, Stainville, s'unit à l'Ornain de Bar-le-Duc, et gagne la Marne, rive droite, à 1.500 mètres de Vitry-le-François. Cours 126 kilom.

Saulx, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 22 kilom. de Lure; 759 hab. Ch. de f. Est. Fabrique de pâte à métaux; huilerie. — Le canton a 18 comm. et 5.339 hab.

Saulx (de), famille française, qui a fourni plusieurs hommes distingués. V. Tavannes.

Saulx-les-Chartreux, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 22 kilom. de Corbeil, sur l'Yvette; 1.061 hab. Ch. de f. Paris à Arpajon. Extraction de grès. Commerce de farines, fruits et beurre. Église des XIIIe et XVIe siècles.

Saulxures-sur-Moselotte, ch.-l. de cant. des Vosges, arrond. et à 21 kilom. de Remiremont, dans une belle vallée, entre de hautes montagnes, dont celles du Sud portent les forêts de Longegoutte et du Géhan, sur la *Moselotte*; 3.507 hab. (*Saulxurons, onnes.*) Ch. de f. Est. Fromageries. Scierie et tournerie sur bois; filature et tissage de coton. — Le canton a 10 comm. et 21.712 hab.

Saulzais-le-Potier, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, entre la Loubière, tributaire gauche du Cher, et un de ses affluents; 1.031 hab. Commerce de bois de cermier. — Le canton a 11 comm. et 8.781 hab.

Saulzoir, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kilom. de Cambrai; 2.109 hab. Ch. de f. Nord. Brasserie; fabrique de tissus de lin et de coton; sucrerie.

Saum (*sôm'*) n. m. Mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de la Suisse, et valant de 151 à 167 litres environ. ‖ Poids d'Autriche équivalant à 154kilogr,003.

Saumaise (Claude de), philologue français, né à Semur en 1588, mort à Spa en 1653. Il n'eut d'autre professeur que son père, qui lui enseigna le latin et le grec et l'envoya en 1604 à Paris, où il se lia avec Isaac Casaubon. En 1606, il se rendit à Heidelberg, où il étudia le droit sous la direction de Denys Godefroy, et copia ou collationna divers textes anciens contenus dans les manuscrits de la bibliothèque Palatine. Dès lors commencent ses publications savantes : *Traités de Nil, archevêque de Thessalonique; Traité du moine Barlaam sur la primauté du pape*, édition de Florus (1608-1609). En 1610, de retour en France, il se fait recevoir avocat au parlement de Dijon. Son énorme commentaire sur Solin, ou plutôt sur Pline, devait paraître en 1629. C'est aussi vers cette époque qu'il apprit plusieurs langues orientales : l'hébreu, l'arabe et le copte. Les curateurs de l'université de Leyde lui offrirent, en 1631, la chaire de Joseph-Juste Scaliger; il accepta et y resta jusqu'en 1650, date à laquelle la reine Christine l'attacha à sa personne; mais l'année suivante (1651), Saumaise retournait en Hollande. De ses nombreux ouvrages, d'un style négligé et d'une composition indigeste, nous ne citerons que les suivants : *Plinianæ exercitationes in C. Julii Solini polyhistora* (1629); *De fœnore trapezitico* (1640); *De hellenistica commentarius controversiam de lingua hellenistica decidens et plenissime pertractans origines et dialectos græcæ linguæ*, et *Funus linguæ hellenisticæ* (1643); *De primatu papæ* (1645); *Defensio regia pro Carolo I (Angliæ rege)* (1649), et *Ad Miltonem responsio* (1660); *Epistolæ* (1656); etc.

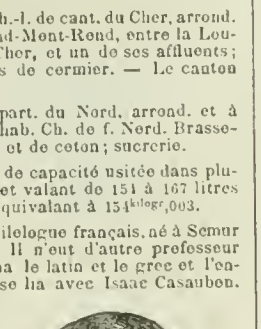

Saumaise.

Saumaison (*mè*) n. f. Forme dialectale de saunaison.

Saumâtre (*sô* — du lat. pop. *salmaster*, lat. class. *salmacidus*) adj. Dont le goût se rapproche de celui de l'eau de mer : *Des eaux* saumâtres. ‖ *Goût saumâtre*, Saveur ressemblant au goût de l'eau de mer.

Saumensois n. m. Vitic. Syn. de pinot noir.

Saumério (*sâ*) n. m. Bot. Espèce de myrosperme du Pérou. ‖ Espèce de coton qui croît aux environs de Quito.

Saumier (*sô-mi-é*) n. m. Harpon employé pour prendre les gros saumons.

Saumière n. f. Mar. Syn. de jaumière.

Saumon (*sô* — du lat. *salmo*) n. m. Ichtyol. Genre de poissons physostomes, de la famille des salmonoïdés, comprenant une cinquantaine d'espèces réparties sur l'hémisphère boréal.



D'azur au saumon d'argent moucheté de gueules.

— Blas. Meuble de l'écu représentant le poisson de ce nom. (Le saumon est dit *moucheté de ...* quand les taches de son dos sont d'un émail particulier.)

— Techn. Masse de métal, telle qu'elle est sortie du la fonte. Se dit surtout du plomb et de l'étain.) ‖ Vase employé par le cirier pour fondre la cire.

— Adjectiv. Se dit d'une couleur rouge, analogue à celle de la chair du saumon.

— Prov. : Il faut perdre un véron pour gagner un saumon, On ne doit pas hésiter à faire un léger sacrifice dans le but d'obtenir un gain considérable.

— Encycl. Ichtyol. Les *saumons* sont de grands poissons allongés, fusiformes, comprimés, à museau long Très vifs, très carnassiers, ils attaquent les autres poissons, vivent dans les grands cours d'eau ou les lacs des régions froides, et ont tous une chair très délicate. Le saumon commun (*salmo salar*), répandu sur tout l'hémisphère nord, peut atteindre jusqu'à 2 mètres de long. Sa livrée varie avec l'âge, le sexe, la saison; le mâle adulte, à l'époque du frai, a le dos bleu ardoisé, les flancs gris d'argent et le ventre rougeâtre; la chair est alors d'un beau rose vif et possède son maximum de saveur. Les saumons voyagent par grandes bandes, au-dessus des barrages. Ils passent l'hiver dans la mer, puis remontent les fleuves de mai à novembre pour frayer. Quand ils redescendent, ils ont perdu leurs brillantes couleurs et jusqu'à la moitié de leur poids; leur chair devient blanche et perd sa saveur. Les jeunes ou saumoneaux accomplissent les mêmes migrations et passent par plusieurs âges, acquérant une livrée différente; il leur faut à peu près cinq ans pour devenir tout à fait adultes. Les saumons *bécards* sont des individus d'automne épuisés, chez lesquels la mâchoire inférieure devient saillante et crochue et loge son bec dans une échancrure de la mâchoire supérieure. Ce caractère disparaît quand les individus ont retrouvé leur vigueur par un séjour dans la mer. Les jeunes sont appelés *renays* ou *renés* en Lorraine, *taconnets* en Nivernais, *tucans* et *tacons* en Auvergne.



Saumons : 1. Commun; 2. Bécard; 3. Jeune, venant d'éclore. 4. Jeune, après l'absorption de la vésicule; 5. Jeune, plus âgé, ou saumoneau.

Le saumon, commun dans le Centre et les cours d'eau qui se jettent dans la mer du Nord, paraît manquer dans la Méditerranée et est rare dans les fleuves et rivières du Midi. L'ombre chevalier ou salvelin (*salmo umbla*), plus petit et plus allongé, est propre à la Meurthe, aux lacs des Vosges, de Genève, du Bourget, de l'Ain et au Rhône, au Doubs. Le saumon huch (*salmo hucho*), allongé, avec la section du corps arrondie, a la chair moins fine; il est propre au Danube et à ses affluents. On a acclimaté les saumons des lacs d'Angleterre (*salmo Lewenensis*), jusqu'en Australie.

La chair des saumons, fraîche, salée, fumée ou préparée en conserves dans des boîtes soudées, est un article important de commerce dans les deux mondes. Les truites sont un sous-genre de saumons.

Saumoné, ée (*sô*) adj. Qui a la chair rose vif comme celle du saumon : *Truite* saumonée.

— Encycl. On entend par *truites saumonées* certains individus de la truite commune (*trutta fario*) qui ont la chair rouge au lieu de l'avoir blanche, et qui sont par cela même beaucoup plus estimés. On croit que ce caractère s'acquiert par le séjour prolongé dans les lacs.

Saumoneau (*sô-mo-no*) n. m. Jeune saumon. Les saumoneaux ont une livrée à bandes latérales brunes, jaunâtre sur le dos et rougeâtre sur le ventre.

Saumonelle n. f. Pêch. Syn. de menuise et blanchaille.

Saumonière n. f. Pêch. Syn. de saumier.

Saumur, ch.-l. d'arrond. de Maine-et-Loire, à 48 kilom. d'Angers, sur la Loire; 16.233 hab. (*Saumurois, oises.*) Ch. de f. Orléans et Etat. Viticulture, fabrication et grand commerce de vins mousseux de Saumur; chanvre, lin. Carrières de tuffeau. Distilleries, minoteries, fabrique de chapelets employant un grand nombre d'ouvriers, imprimeries, constructions mécaniques, fabriques de bijoux, de ferblanterie, de boutons, de bouchons, scierie. Ecole d'application de cavalerie. Église Saint-Pierre de la seconde moitié du XIIe siècle. Curieuses tapisseries (XVIe s.), stalles (XVe s.), Notre-Dame-de-Nantilly (XIIe s., porte de la fin du XIIe siècle, bas-relief en marbre blanc (XVIe s.), magnifiques tapisseries (XVe et XVIe s.), madone vénérée (XIIe ou XIIIe s.), Saint Nicolas-du-Charlonnet (XIIe s.), la Visitation, ancienne église (XVIIe s.), Notre-Dame-des-Ardilliers (XVIe s.), Saint-Jean, chapelle de la fin du XIIe siècle, Hôtel de ville, commencé en 1508, de style gothique. Restes des anciens remparts (XVe et XVIe s.). Nombreuses maisons des XVe, XVIe et XVIIe siècles, notamment la *Maison du roi*, la *maison* dite « *de la reine Cécile* » (par corruption de *René de Sicile*). Château qui ne paraît pas être antérieur au roi René; le donjon est de cette époque. Dolmen, menhir. Patrie de Mme Dacier, Louis Dupetit-Thouars, Ernest Reulé, Paul Leroy-Beaulieu. —

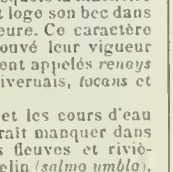

Armes de Saumur.

L'arrondissement a 7 cant., 84 comm. et 88.713 hab. Le canton Nord-Est a 8 comm. et 8.709 hab.; le canton Nord-Ouest 5 comm. et 8.697 hab. le canton Sud 15 comm. et 24.700 hab.

— *Histoire* Au moyen âge du XIIe au XIVe siècle, Saumur était, après

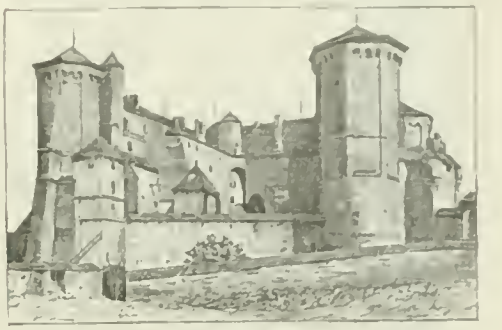

Château de Saumur.

Angers, le principal centre de l'Anjou. En 1562, la Réforme y fut prêchée et aussitôt embrassée par un grand nombre d'habitants. A la révocation de l'édit de Nantes, Saumur perdit la moitié de sa population. Le 9 juin 1793, les Vendéens, conduits par La Rochejaquelein, Lescure, Stofflet, Cathelineau, s'emparèrent de Saumur, qu'ils occupèrent jusqu'au 26 juin.

Saumur (conspiration de), l'un des complots militaires tentés par les carbonari pendant la Restauration. En février 1822, le général Berton partit de Paris pour soulever l'Ouest. Il parvint à occuper Thouars, mais, à son arrivée à Saumur, l'inaction de quelques conjurés qui craignaient d'être découverts fit avorter la conjuration. Berton, qui avait pu s'enfuir grâce au maire de Saumur, de Maupassant, ne tarda pas à être arrêté et traduit devant la cour d'assises de Poitiers. Il fut condamné à mort et exécuté, avec trois de ses coaccusés.

Saumur (école militaire de). V. école.

Saumur (*sô*) n. m. Vin récolté aux environs de Saumur : *Boire du* saumur *mousseux.*

— Encycl. Les vins blancs des coteaux de Saumur font partie des produits estimés que le commerce désigne sous l'appellation générique de « vins d'Anjou ». Ils sont récoltés sur les coteaux bien exposés des bords de la Loire, coteaux schisteux ou silico-argileux, qui vont se prolongeant jusque vers les coteaux de la Sarthe au N., et jusqu'à l'arrondissement de Loudun Vienne au S. du fleuve, par la vallée du Layon. Ils doivent leur réputation aux excellents cépages qui les fournissent (chenin blanc) et aux soins qu'on apporte là à la vinification. Les vins de Saumur proprement dits sont principalement des vins blancs (secs ou mousseux), dont les meilleurs proviennent du vignoble de Savenières (rive droite de la Loire), avec les crus de la *Coulée de Serrant*, de la *Roche aux-Moines*, du *Papillon* et d'*Espiré*. Ensuite viennent les vins de Montjean, Chaudefonds, Rochefort, Mars, etc. (rive gauche), puis les vins moelleux des *coteaux* du Layon (Saint-Aubin-de-Puigné, Saint-Lambert, Beaulieu, Thouarcé, etc.), enfin, dans le département de la Vienne, ceux de Vernay, Saint-Léger, Pouançay, etc. Les environs immédiats de Saumur donnent de bons vins rouges de breton cabernet et de groslot; on estime notamment ceux de Champigny, Parnay et Ripaille.

Saumurage (*sô, raj'*) n. m. Techn. Action de mettre des matières alimentaires dans la saumure.

Saumure (*sô* — du lat. *sal*, sel, et de *muire*) n. f. Art culin. Préparation liquide salée, où l'on conserve des viandes ou des légumes : *Anchois conservés dans la* saumure.

— Techn. Dans les salines. Eau salée qu'on fait évaporer, dans le but d'en précipiter le sel.

Saumuré, ée (*sô*) adj. Mis dans la saumure, trempé dans la saumure : *Viande* saumurée. *Anchois* saumurés.

Saumurien (*sô, ri-in*) n. m. Elève de l'école militaire de Saumur.

Saumurois, ancienne division de l'Anjou, dans le départ. actuel de Maine-et-Loire, et qui forma pendant quelque temps sous Henri IV et Louis XIII un petit gouvernement spécial. Actuellement, le nom est appliqué à la région viticole de Saumur.

Saunage (*sô-naj'* — rad. *saunier*) n. m. Action de tirer le sel des eaux de mer. ‖ Époque à laquelle on procède à la fabrication du sel marin. ‖ Fabrication et vente du sel. ‖ *Faux saunage*, ou, d'après l'Acad., *Faux-saunage*, Anciennement. Fabrication ou vente de sel en fraude.

Saunaison n. f. Techn. Syn. de saunage.

Saunderson (Nicolas), illustre aveugle savant, né à Thurlston (comté d'York) en 1682, mort en 1739. Il avait inventé pour son usage une planchette à calculer, et fut professeur à l'université de Cambridge. Parmi ses ouvrages publiés, on cite ses *Eléments d'algèbre* (1740), traduits en français par de Buncour (1756; le premier volume de cet ouvrage contient une méthode à laquelle on a donné le nom d'*arithmétique palpable*, et qui permet de faire les opérations de l'arithmétique par le seul sens du toucher; des *Commentaires* estimés sur les *Principia* de Newton; un *Traité sur le calcul des fluxions*; etc.

Sauner (*sô* — du lat. pop. *salinare*; de *sal*, sel) v. n. Fabriquer du sel. ‖ Donner du sel, en parlant des bassins des marais salants.

Saunerie (*sô-ne-ri* — rad. *saunier*) n. f. Etablissement où l'on fabrique le sel par procédés d'évaporation artificielle.

Sauneron (*sô* — rad. *saunier*) n. m. Pathol. Mal particulier qui vient aux pieds des ouvriers des salines.

Saunier (*sô-ni-é* — du lat. *salinarius*) n. m. Ouvrier qui travaille à la fabrication du sel. ‖ Marchand de sel.

— *Faux sauniers*, ou, d'après l'Acad., *Faux-saunier*, Nom donné avant 1789 à ceux qui transportaient du sel d'une province à l'autre de la France pour le vendre en contrebande.

SAUNIÈRE [illegible]

SAUPE [illegible]

SAUPIQUET [illegible]

SAUPOUDRAGE [illegible]

SAUPOUDRATION [illegible]

SAUPOUDRER [illegible]

SAUPOUDROIR [illegible]

SAURAGE [illegible]

SAURAS, [illegible]

SAURAT [illegible]

SAURAUJA [illegible]

SAURAUJÉ, ÉE [illegible]

SAURE [illegible]

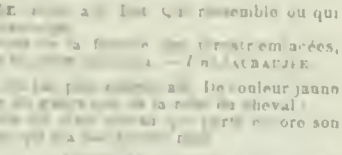

SAURE [illegible]

SAUREAU [illegible]

SAUREL [illegible]



SAURER [illegible]

SAURET [illegible]



Lézard.

SAURIAS [illegible]

SAURICHNITE (*só, kait*) n. m. Genre de reptiles dinosauriens, établi sur des empreintes de pas trouvées dans les terrains paléozoïques de l'Allemagne.



Empreintes de saurichnite.

SAURIEN, ENNE (*só-ri-in, èn'* — du gr. *sauros*, lézard) adj. Qui ressemble au lézard : *Reptile* SAURIEN.

SAURIENS (*ri-in* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. pl. Ordre de reptiles comprenant les *lézards*, les *crocodiles*, les *iguanes* et formes voisines. — *Un* SAURIEN.

— ENCYCL. Les *sauriens* ou *lacertiliens* se caractérisent par leur mâchoire inférieure à branches soudées, leur bouche non extensible, leur oreille ayant une caisse tympanique et un tympan. Ils possèdent toujours un sternum et une ceinture scapulaire, deux ou quatre pattes, une vessie urinaire, des paupières mobiles. Leur corps, allongé, se termine par une queue en général longue et est revêtu d'écailles serrées, luisantes, ou de tubercules, de granulations serrées. Ces animaux, non venimeux, ovipares, à sexes séparés, sont en général assez petits. Carnassiers, sauf de rares exceptions, ils vivent de toutes sortes de vertébrés et d'insectes, d'œufs d'oiseaux. Les longues griffes terminant leurs doigts leur permettent de grimper aux arbres, de courir le long des rochers à pic, ou bien les doigts terminés par des ventouses ou des lamelles adhésives rendent certains types, comme les *geckos*, capables de se tenir sur des plans lisses et renversés, comme les plafonds des maisons. La plupart de ces reptiles sont extraordinairement agiles : ils courent et ne rampent pas. Inoffensifs pour la plupart, les sauriens comptent parmi les animaux utiles, détruisant toutes sortes d'insectes. Beaucoup d'entre eux jouissent de la propriété de reformer leur queue si elle vient à se rompre ; ils sont d'ailleurs capables de la détacher eux-mêmes si elle est saisie par un ennemi. Les sauriens sont répandus sur toute la terre ; les formes les plus grandes et les plus brillantes habitent les régions équatoriales, où l'on trouve des espèces comestibles, comme les *iguanes* et les *varans*, dont la chair est très bonne à manger. On divise les sauriens en vingt et une familles : *geckonidés, eublépharidés, uroplatidés, pygopodidés, agamidés, iguanidés, xénosauridés, zonuridés, anguidés, anniellidés, hélodermatidés, varanidés, rantasiidés, lépidés, amphisbénidés, lacertidés, gerrhosauridés, scincidés, anélythropidés, didamidés, chaméléontidés*. Les crocodiles n'appartiennent pas à l'ordre des sauriens, mais à celui des *hydrosauriens*.

SAURIN (*só* — rad. *saur*) v. a. Syn. de SAURER. || Arroser avec du sauris : SAURIR des *harengs encaqués*.

SAURIS (*só-ri*) n. m. Eau saturée de sel, de saumure, qui a servi à saler des harengs dans les cuves ou caques.

SAURISSAGE (*só-ri-saj'*) n. m. Action de saurer.

SAURISSERIE (*só-ri-se-ri*) n. f. Endroit où l'on saurit les harengs.

SAURISSEUR (*só-ri-seur'*) n. m. Ouvrier qui saurit les harengs.

SAURITIS (*só, tiss* — du gr. *sauros*, lézard) n. f. Antiq. Pierre précieuse dont parle Pline, et que l'on prétendait trouver dans le corps de certains lézards.

SAUROCÉPHALE (*só, sè*) n. m. Genre de poissons physostomes, type de la famille des *saurocéphalidés*, fossiles dans le crétacé d'Europe et des États-Unis.

SAUROCÉPHALIDÉS (*só, sé*) n. m. pl. Famille de poissons physostomes, fossiles dans le crétacé de l'hémisphère boréal, comprenant les genres *saurocéphale* et voisins. — *Un* SAUROCÉPHALIDE.

SAUROCTONE (*só* — gr. *sauroctonos* ; de *sauros*, lézard, et *kteinein*, tuer) adj. m. Myth. gr. Tueur de lézards (épithète d'Apollon). || Nom sous lequel on désigne une célèbre statue d'Apollon, œuvre de Praxitèle, dont il existe de nombreuses répliques dans les musées. V. APOLLON (*fig.*).

SAUROGRAPHE (*só, graf* — du gr. *sauros*, lézard, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'un traité sur les sauriens.

SAUROGRAPHIE (*só, fi* — rad. *saurographe*) n. f. Traité descriptif sur les sauriens. (Peu us.)

SAUROGRAPHIQUE (*só, fik'*) adj. Qui appartient à la saurographie : *Essai* SAUROGRAPHIQUE. (Inus.)

SAUROIDE (du gr. *sauros*, lézard, et *eidos*, forme) adj. Zool. Qui ressemble à un lézard, qui a la tête plate et allongée d'un lézard.

— n. m. pl. Ancien nom des poissons de la famille des scopélidés. — *Un* SAUROIDE.

SAUROLOGIE (*só, ji* — du gr. *sauros*, lézard, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les sauriens.

SAUROLOGIQUE (*só, jik'*) adj. Qui appartient à la saurologie. (Inus.)

SAUROLOGUE (*só, log'*) n. m. Auteur d'une saurologie.

SAUROMALE (*só*) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguanidés, propre à l'Amérique du Nord.



Sauromale.

— ENCYCL. Les *sauromales* sont de taille médiocre, aplatis ; ils ont un fort pli transverso à la gorge, les doigts avec des lamelles tuberculeuses en dessous, la queue cylindrique assez courte.

SAUROPHAGE (*só, faj'* — du gr. *sauros*, lézard, et *phagein*, manger) adj. Zool. Qui vit de reptiles et particulièrement de lézards. *Animal* SAUROPHAGE. Peu us.)

SAUROPODES (*só*) n. m. pl. Paléont. Sous-ordre de reptiles dinosauriens, terrestres, comprenant les *atlantosaures*, *morosaures* et formes voisines. — *Un* SAUROPODE.

— ENCYCL. Les *sauropodes* étaient de gigantesques reptiles terrestres et herbivores, dont le corps, énorme et haut, rendu bombé par de grandes apophyses des vertèbres dorsales, se terminait par une longue queue et était supporté par des membres puissants et longs, à pieds munis de sabots, et faits pour la marche plantigrade. Certains, comme les atlantosaures, atteignaient jusqu'à 35 mètres de long. Ce furent les plus grands animaux terrestres. On divise les sauropodes en quatre familles : *cétiosauridés, atlantosauridés, morosauridés, diplodocidés*. Ces êtres extraordinaires ont vécu en Europe et dans l'Amérique du Nord, aux époques jurassique et crétacée.

SAUROPSIDÉS (*só*) n. m. pl. Division des animaux vertébrés, comprenant les reptiles et les oiseaux. (Huxley, s'appuyant sur les nombreux rapports que présentent les

reptiles et les oiseaux, avait proposé de les réunir en un sous-embranchement dit des *sauropsidés*.) — *Un* SAUROPSIDE.

SAUROPTÉRYGIENS (*só, ji-in*) n. m. pl. Paléont. Ordre de reptiles, comprenant les *nothosaures*, *plésiosaures* et formes voisines. — *Un* SAUROPTÉRYGIEN.

— ENCYCL. Les *sauroptérygiens* étaient de grands animaux à petite tête, à très long cou, à corps ovale et épais, couvert d'une peau nue; leurs quatre membres à cinq doigts étaient ordinairement conformés en nageoires. Carnassiers, aquatiques, ces reptiles semblent avoir vécu surtout sur les rivages des mers triasiques, jurassiques et crétacées. On les divise en trois familles : *nothosauridés*, *plésiosauridés*, *pistosauridés*.

SAURORNITHES n. m. pl. Paléont. Syn. de SAURURES.

SAUROSTOME (*só, stom'*) n. m. Genre de poissons ganoïdes amiadés, de la famille des microlépidotidés, fossiles dans le lias. Ils atteignaient jusqu'à 1m,50 de long.

SAUROTHÈRE (*só*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des cuculidés, comprenant six espèces propres aux Antilles.

— ENCYCL. Les *saurothères* sont de jolis coucous de la tribu des phœnicophainés. Le saurothère de la Jamaïque (*saurothera vetula*), vulgairement appelé *oiseau de pluie*, atteint 45 centimètres de long, y compris la queue.



Saurothère.

SAURURACÉES (*só, sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones apétales. — *Une* SAURURACÉE.

— ENCYCL. Les *saururacées*, voisines des pipéracées, sont des plantes herbacées, vivaces, à fleurs hermaphrodites. Les fruits sont des capsules.

SAURURE (*só*) n. m. Genre de saururacées, comprenant des plantes herbacées à rhizome, à feuilles alternes, cordiformes, pétiolées. (Leurs fleurs, sessiles, sont groupées en longs épis. Les fruits sont de petits follicules charnus contenant chacun une graine. On compte deux espèces de saurures qui poussent dans l'hémisphère nord.)



Saurure : *a*, fleur.

SAURURES (*só*) n. m. pl. Paléont. Ordre d'oiseaux, comprenant les *archéoptéryx* et les *laoptéryx*. — *Un* SAURURE.

— ENCYCL. Les *saurures* formaient le passage entre les reptiles et les oiseaux, dont ils avaient les ailes, avec une longue queue de lézard garnie de pennes, queue traînante et que ses pennes faisaient d'une largeur égale partout. Ces singuliers animaux avaient une tête et un bec d'oiseau armé de dents; ils ont vécu à l'époque jurassique.

SAUSSAIE (*só-sé*) n. f. Arboric. Syn. de SAULAIE.

SAUSSAY (CARTEAU DU), voyageur français, né à Paris vers 1647, mort après 1722. Entré tout jeune encore au service du duc de Biron, il se prit de passion pour les voyages et passa en 1663, avec son frère, à Madagascar au service du duc de La Meilleraye, et guerroya quelque temps dans l'île. Après la cession de Madagascar à la Compagnie des Indes orientales, par le duc de Mazarin, il fit un voyage de reconnaissance sur la côte orientale de l'île et fit un naufrage aux environs de la baie d'Antongil, d'où il regagna non sans peine le Fort-Dauphin. Rentré en France en 1668, il y rédigea une relation de son voyage, puis entra dans l'artillerie et devint commissaire provincial. Sa relation fut publiée sous le couvert de l'anonymat à Paris, en 1722 (*Voyage de Madagascar*).

SAUSSEMESNIL, comm. de la Manche, arrond. et à 8 kilom. de Valognes; 1.155 hab. Poterie de fer.

SAUSSIER (Félix-Gustave), général et publiciste français, né à Troyes en 1828. Il entra à l'École de Saint-Cyr (1848) et gagna ses premiers grades au cours des campagnes d'Afrique, de Crimée, de Kabylie, d'Italie et du Mexique. En 1870, il prit part, comme colonel du 41e de ligne, aux batailles sous Metz, protesta contre la capitulation, fut emmené en captivité en Allemagne, s'évada, rejoignit l'armée de la Loire, où il reçut le commandement d'une brigade (5 janv. 1871). Envoyé en Algérie, il contribua à la répression de l'insurrection arabe (1871). Il fut élu député de l'Aube à l'Assemblée nationale (1873), et siégea au centre gauche. Il rentra, en 1876, dans le service actif de l'armée, devint général de division (1878), commandant du 19e corps à Algor (1879), passa au 6e corps à Châlons (1880) et dirigea l'expédition de Tunisie 1881). Gouverneur de Paris au 21 mars 1881, il exerça ces difficiles fonctions avec tact et fermeté, démissionna en juin 1886 à la suite de dissentiments avec le général Boulanger, mais la retira sur les instances de l'opinion républicaine et après avoir obtenu satisfaction du ministre de la guerre. Il devint vice-président du conseil supérieur de la guerre et, à ce titre, généralissime éventuel des armées françaises. Atteint par la limite d'âge, il fut maintenu en activité comme ayant commandé en chef devant l'ennemi (16 janv. 1893), mais résigna ses emplois en 1898. Membre hors cadre du conseil supérieur de la guerre, il demanda, en 1903, à être relevé de ces fonctions.

SAUSSURE (Nicolas DE), agronome suisse, né et mort à Genève (1709-1790). Nous citerons, parmi ses travaux : *Produits des blés tirés des pays méridionaux* (1773); *Manière de provigner la vigne sans engrais* (1775); *Essai sur la cause de la diselte du blé* (1776); *Essai sur la taille de la vigne et sur la rosée* (1780); *le Feu, principe de la fécondité des plantes et de la fertilité de la terre* (1783); etc.

SAUSSURE (Horace-Bénédict DE), naturaliste et physicien suisse, fils du précédent, né et mort à Genève (1740-1799). Il était, à vingt-deux ans, professeur de philosophie expérimentale à l'académie de Genève. Il entreprit une série de voyages botaniques et géologiques dans divers pays, mais surtout dans les Alpes, où il fut un des premiers à atteindre le sommet du mont Blanc (1787), conduit par le guide de Chamonix, Jacques Balmat, qui, le premier, en avait fait l'ascension l'année précédente. C'est dans ces excursions qu'il fit une série d'observations du plus haut intérêt en géologie; ses recherches sur les glaciers sont classiques. On lui doit la découverte de nombreux minéraux, les premières notions sur l'ordre de succession des couches du globe et les causes qui en ont modifié la disposition primitive. De Saussure a imaginé un grand nombre d'instruments de physique, parmi lesquels on peut citer : l'hygromètre à cheveu ou hygromètre de Saussure, le cyanomètre et le diaphanomètre, qui permettent de faire la comparaison entre la couleur du ciel et la transparence aux diverses hauteurs; l'électromètre à pailles et à pointe, un actinomètre, un anémomètre, un eudiomètre, etc. C'est lui qui a posé les premiers principes de la météorologie rationnelle. Son ouvrage le plus important : *Voyages dans les Alpes* (1779-1796), est écrit dans un style agréable, plein de vie et de couleur, et il a fait donner à son auteur le nom de **Peintre des Alpes.** Un monument, œuvre du sculpteur Salmson, lui a été élevé, en 1887, à Chamonix.

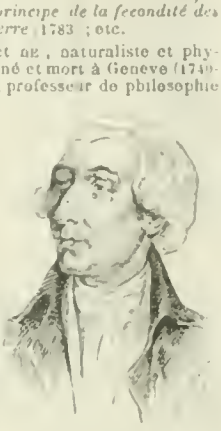

H.-B. de Saussure.



Monument de H.-B. de Saussure, à Chamonix.

SAUSSURE (Nicolas-Théodore DE), chimiste et naturaliste suisse, fils du précédent, né et mort à Genève (1767-1845). C'est lui qui a le premier appliqué la méthode expérimentale à la physiologie. Ses travaux sur la nutrition et la respiration des plantes, sur la fermentation, la germination, la composition de l'alcool, l'éther sulfurique, la transformation de l'amidon en matière sucrée, etc., sont classiques. Le plus célèbre de ses travaux a pour titre : *Recherches chimiques sur la végétation* (1804).

SAUSSURE (Albertine-Adrienne DE). V. NECKER.

SAUSSURE (Henri DE), naturaliste suisse, né à Genève en 1829. Petit-fils d'Horace Bénédict. Chargé d'une mission dans l'Amérique centrale, il y recueillit de nombreux documents entomologiques. Il est connu par ses travaux sur les orthoptères, dont le plus important a pour titre : *Mélanges orthoptérologiques* (1863-1878). Il a publié en outre une série de revisions de genres ou de tribus de diverses familles d'orthoptères et des *Anolecta entomologica*, avec planches, dans la « Revue suisse de zoologie ».

SAUSSURÉE (*só-su*) n. f. Genre de composées, tribu des carduacées, comprenant des herbes à fleurs en capitules de cymes, propres aux régions montagneuses ou froides de l'Europe et de l'Asie.

SAUSSURITE (*só-su*) n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de certains feldspaths plagioclases.

SAUT (*só* — du lat. *saltus*, même sens) n. m. Mouvement brusque par lequel un homme, un animal s'enlève du sol pour franchir un certain espace dans une direction quelconque : SAUT *en longueur*. SAUT *en hauteur*.

— Fam. Chute : *Tomber d'un troisième étage, c'est un terrible* SAUT.

— Cascade : *Le* SAUT *du Niagara*.

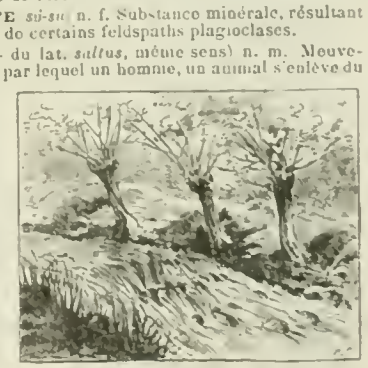

Saut de rivière.

— Par ext. Élévation soudaine d'un médiocre emploi à une place importante : *Quel* SAUT *que celui de Bernadotte!* ‖ *Monter à un emploi, à une dignité d'un saut, d'un plein saut*, Être élevé à une place importante, à une haute dignité, sans passer par les fonctions inférieures.

— Action irréfléchie : *Un homme tout à* SAUTS...

— Fig. Passage brusque et sans degrés intermédiaires : *Rien ne se fait par* SAUTS *dans la nature*. Leibnitz. ‖ Mouvement subit de l'esprit, de l'imagination : *Par un de ces* SAUTS *d'idées si fréquents dans la rêverie* (Th. Gautier).

— Loc. div. *Saut de carpe*, Saut que les saltimbanques exécutent à plat ventre. ‖ *Saut périlleux*, Saut dans lequel le corps de celui qui s'élance en l'air fait un ou plusieurs tours sur lui-même avant que les pieds ne retombent sur le sol. — Fig. Résolution, action violente et hasardée. ‖ *Saut de Breton*, Chute d'un homme qu'on fait tomber en luttant à la manière des Bretons. — Fig. *Faire faire le saut de Breton à quelqu'un*, Renverser ses projets. ‖ *Au saut du lit*, Au sortir du lit. *De plein saut*, Tout à coup, brusquement. V. PLEIN. *Jeu des trois sauts*, Exercice dans lequel celui qui parcourt le plus grand espace d'un manière convenue d'avance gagne la partie. *Donner du saut*, Autrefois, Culbuter. *Ne faire qu'un saut d'un endroit à un autre*, Y aller en très peu de temps. *Il n'y a qu'un saut*, Se dit en parlant de deux lieux très voisins. *Faire un grand saut*, Aller s'établir dans un lieu très éloigné de celui qu'on habitait. *N'aller que par sauts et par bonds*, Parler avec vivacité, avec décousu. *Faire le saut*, Se déterminer à prendre un parti, quand on prévoit des difficultés, du danger. Se prend ordinairem. en mauv. part. — Se ruiner, se déshonorer, etc. *Faire faire le saut à quelqu'un*, Lui faire perdre ses fonctions. *Faire faire le saut à une jeune fille*, La séduire. ‖ *Il a fait ses premiers sauts*, Sa jeunesse se passe, ou sa fortune a baissé. ‖ *Faire le saut de Curtius*, Se dévouer.

— Chorégr. Espèce de pas de ballet. ‖ *Saut simple*, Action de s'élever en l'air. ‖ *Saut battu*, Un des synonymes d'ENTRECHAT. ‖ *Saut de Basque*, Saut pendant lequel on tourne sur soi-même. ‖ *Saut majeur*, Cabriole pendant laquelle on remue les pieds en l'air. ‖ *Sauts de Bourdeaux*, Ancienne danse française.

— Gymn. V. la partie encycl.

— Haras. Action d'un étalon couvrant une jument.

— Hortic. *Saut de loup*. V. LOUP.

— Hydraul. *Saut de moulin*, Chute d'eau qui met en mouvement un moulin. ‖ On disait autrefois SAUT À MOULIN.

— Jeux. *Saut de mouton*. V. SAUTE-MOUTON.

— Mar. Croisement particulier d'un palan. ‖ *Saut d'un cordage qu'on file*, Syn. de CHOC. ‖ Syn. de TANGAGE.

— Manèg. *Saut de mouton*, Saut capricieux d'un cheval qui, en s'élevant, baisse la tête, voûte l'épine dorsale en contre-haut, ramène les extrémités sous le ventre et se jette de côté, ce qui a souvent pour résultat de désarçonner le cavalier. ‖ *Le pas et le saut*, Air relevé s'exécutant en trois temps : un temps de galop raccourci ou terre à terre, une courbette et une cabriole. ‖ *Saut de pie*, Petit mouvement du cheval, regardé ordinairement comme un signe de faiblesse.

— Musiq. Passage d'un son à un autre par degrés disjoints. ‖ *Saut régulier*, Celui qui a lieu sur un intervalle consonant. ‖ *Saut irrégulier*, Celui qui a lieu sur un intervalle dissonant. ‖ *Sauts de notes*, Toute succession de notes qui ne se suivent pas immédiatement dans l'ordre de la gamme ascendante ou descendante.

— Philos. *La nature ne va pas par saut* (*Natura non facit saltus*), La nature procède par gradations continues.

— ALLUS. HIST. : **Saut de Leucade.** L'île de Leucade était fameuse par un promontoire, formé de rochers escarpés qui dominaient la mer. C'était là que les amants malheureux venaient chercher un remède à leurs maux, en se précipitant du haut du promontoire. C'est ce qu'on appelait *faire le saut de Leucade*. Ceux qui échappaient à la mort étaient guéris de leur amour. Une tradition raconte que Sapho, éprise de l'insensible Phaon, et ne pouvant vaincre ses mépris, se précipita du haut de Leucade dans la mer. ‖ **Saut de Curtius.** V. CURTIUS.

— ENCYCL. Physiol. Le *saut* est un mode de locomotion caractérisé par le déplacement dans l'espace de la totalité du corps de l'animal sous l'influence de l'extension brusque des masses musculaires appropriées; il est exclusif chez quelques rares animaux kangurooos, moineaux, etc., qui ne progressent que par ce moyen, occasionnel chez beaucoup d'autres (les quadrupèdes, la grenouille, certains poissons, comme le saumon, et beaucoup d'insectes, la sauterelle, la puce, etc.).

Le saut peut être vertical chez l'homme ou horizontal V. CHRONOPHOTOGRAPHIE (fig.); dans ce dernier cas, la courbe décrite par le corps est de la nature des paraboles. Il suppose une flexion préalable sur les articulations convenables, dont l'extension brusque et simultanée agit ensuite comme un ressort pour lancer le corps dans l'espace. Il en résulte que la vitesse, l'aire de déplacement, sera en raison de la longueur des leviers articulaires, de la puissance des muscles actionnés et du poids de l'animal. Aussi, tous les animaux franchement sauteurs, comme le kangurooo, ont-ils les membres postérieurs extrêmement développés et puissants; de même les animaux les plus petits sont-ils ceux qui font les sauts les plus étendus, comme la sauterelle, la puce, etc. La puce arabe peut faire des bonds de deux mètres.

— Gymn. Les *sauts* sont, parmi les exercices de gymnastique, les plus pratiqués et aussi les plus utiles, par le développement qu'ils assurent aux muscles des membres inférieurs. On distingue :

1° Les *sauts de pied ferme*, qui peuvent s'exécuter soit en largeur, soit en hauteur, soit en profondeur. Dans les trois cas, avant le départ du sol, les pieds doivent être réunis (d'où l'expression *sauter à pieds joints*) et les bras allongés naturellement le long du corps. Afin d'augmenter son élan, le sauteur fléchit d'abord sur les extrémités inférieures, les talons levés et réunis, le haut du corps porté en avant et les bras, au contraire, tendus en arrière. Pendant le saut, au moment où les jarrets se détendent, les bras sont projetés en avant. On doit tomber à terre les pieds joints, le corps d'aplomb et, afin d'amortir la chute, fléchir sur les jarrets, les bras toujours tendus en avant, pour se relever ensuite.

2° Les *sauts précédés d'une course*. Ils s'exécutent, comme les précédents, en largeur, en hauteur et en profondeur. Arrivé près de l'obstacle, le sauteur prend une battue de l'un ou de l'autre pied, tandis que les bras sont projetés en avant. Comme précédemment, il est nécessaire de tomber les pieds joints, et en fléchissant sur les jambes.

Le saut précédé d'une course s'effectue aussi à l'aide d'un *tremplin*, dont l'élasticité augmente l'élan du sauteur. C'est surtout à l'aide du tremplin que l'on exécute les *sauts périlleux*, où le corps, grâce à une battue des deux pieds, décrit un tour complet, quelquefois deux tours,

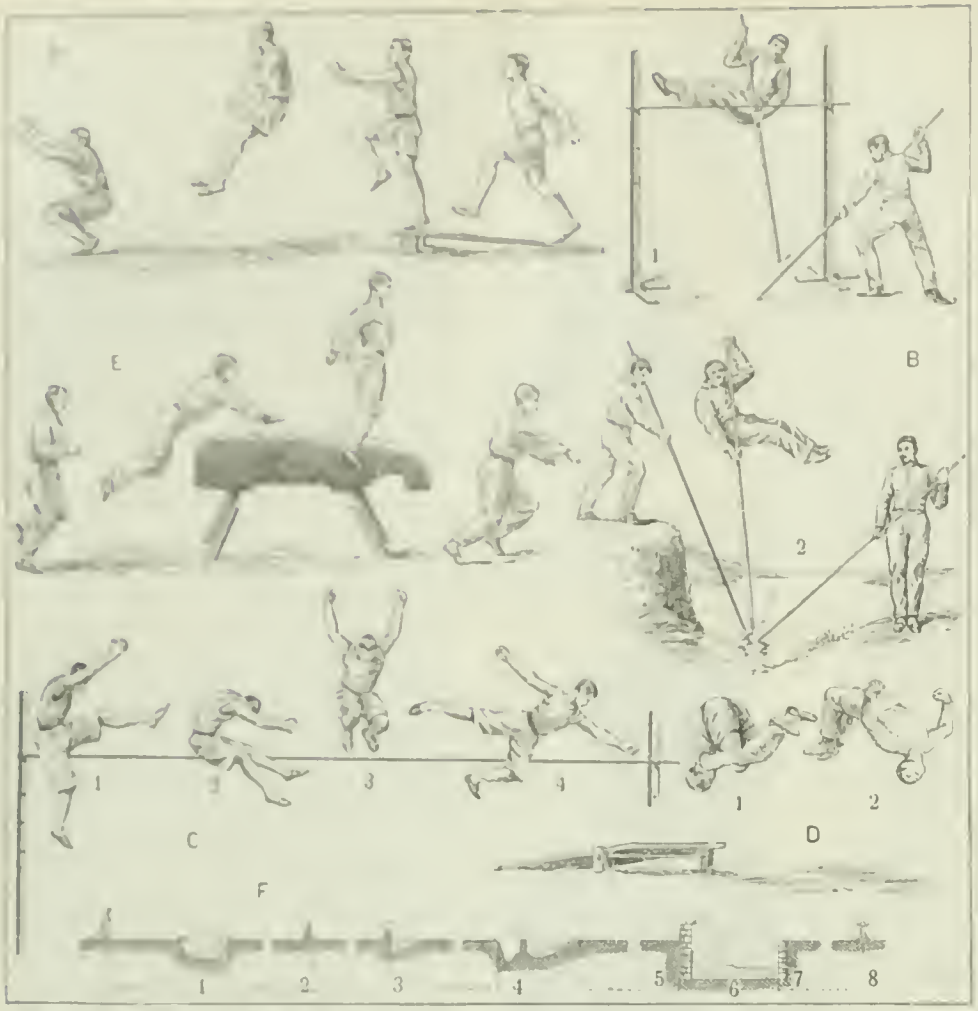

Saut. A, en longueur. — B, à la perche. 1, En hauteur; 2, En largeur. — C, en hauteur : 1, Latéral style écossais; 2, Projeté droit; 3, En fosse à [illegible]; 4, En arrière. — D, en largeur : 1, En avant, 2, En arrière. — E, du cheval d'arçon. — F, coupe d'une [illegible] : 1, Saut en hauteur, 2, Saut en hauteur, 3, Saut en hauteur et profondeur; 4, Saut en largeur et profondeur; 5, Saut en hauteur, 6, Saut en largeur et profondeur, 7, Mur à rétablissement; 8, L'arrière.

avant sur des pieds [illegible] à terre. Pourtant le saut par [illegible] en avant qu'en arrière, peut s'exécuter de plusieurs façons, par des gymnastes exercés.

Dans les gymnases on utilise le plus souvent un tremplin, dans la pratique au moyen de haies, de fossés, etc., et toutes les combinaisons de [illegible] et en profondeur se trouvent réunies. Les sauts en hauteur sont à signaler spécialement. Le premier [illegible] permet de franchir, au moyen de l'esparre, un obstacle relativement considérable. Dans le saut à la perche, on avant dans la direction des deux pieds, on avant dans la direction [illegible] Ce dernier saut peut permettre de [illegible] à la fois sur les jambes et [illegible] présente [illegible] sur le [illegible] le [illegible] d'une [illegible] bras [illegible] sauteur.

SAUTADE [illegible]

SAUTAGE [illegible]

SAUTAI [illegible] à Amiens [illegible] Saint-de-Ion [illegible] Voy. SAUTER au part. pass.

SAUTANT [illegible] ANTE.

SAUT-DE-LIT [illegible]

SAUTE [illegible]

SAUTÉ, *ée* — part. pass. de *sauter*. Au sens propre. *Le cheval a sauté la barrière.* Voy. SAUTER au part. pass.

SAUTE-BOUCHON [illegible] Nom que l'on donne [illegible] au [illegible] de Cochinchine [illegible].

SAUTÉE (*té*) n. f. Espace que l'on franchit d'un saut. *Ce fossé, ce ruisseau est à une sautée.*

— Fig. Action de passer [illegible] *Il a fait la sautée d'une sautée un jour [illegible] moment.* Cormenin.

SAUTE-EN-BARQUE n. m. invar. Dans la Charente-Inférieure, Chargement de fagots transporté par eau jusqu'à La Rochelle ou à Rochefort.

— Cost. Petit veston court ou petit corsage flottant porté par les hommes et les femmes. ‖ Grosse veste portée principalement par les canotiers de la Seine. ‖ Manteau court, à manches, à l'usage des femmes.



A, saute-en-barque

SAUTE-EN-BAS n. m. invar. Sorte de veste pour aller en bateau, à cheval, etc.

SAUTELER (*té* — dimin. de *sauter*. Double la lettre *l* devant un *e* muet : *Je sautelle, tu sautelleras*) v. n. Faire de petits sauts : *Un rossignol* SAUTELANT *de branche en branche.* (Vx.)

— Fig. Tressaillir de joie. (Vx.)

SAUTELLE (*sô-tèl'* — de *sauter*) n. f. Vitic. Marcotte faite avec un sarment de vigne, dans le but de regarnir un vide : *La* SAUTELLE *ne diffère du provin qu'en ce qu'elle ne s'exécute que sur un ou deux sarments.* Sarment qu'on laisse long et qu'on recourbe pour lui faire produire plus de grappes. ‖ Nom donné dans quelques pays aux tas d'échalas.

Bot. Bulbille croissant près des racines, aux aisselles ou dans les spathes de certaines plantes.

SAUTE-MOUTON n. m. Jeu dans lequel les joueurs sautent alternativement les uns par-dessus les autres. ‖ On l'appelle aussi SAUT DE MOUTON.

— Escrol. Ce jeu consiste à sauter par-dessus le dos d'un de ses joueurs, le mouton qui se tient courbé, les bras appuyés sur ses genoux et la tête baissée. En sautant, on appuie légèrement les mains sur le dos du mouton. On tire à la courte paille pour être le premier mouton, et l'on [illegible] en prononçant [illegible] qui valent selon les pays. Toute infraction aux règles [illegible] est remplacé par [illegible] quand le saute-mouton [illegible] *à la file*, en courant, [illegible] sautant par-dessus [illegible] autres et se mettant à [illegible] à la suite.



Saute-mouton.

La [illegible] *à la semelle* se [illegible] avec cette [illegible] que les joueurs [illegible] pas [illegible] en sautant [illegible] le mouton, et à chaque tour celui-ci s'éloigne [illegible] de la longueur d'une semelle; après trois ou [illegible] ou a le droit de faire un pas ou un saut [illegible] limite, et ceux à partir de la dixième semelle. Le [illegible] est se trompe prend la place du mouton.

Le *saute-mouton aux choses* se joue en déposant son mouchoir [illegible] sur le dos du mouton pendant qu'on saute, et en le retirant ensuite en sautant de nouveau. Celui qui fait tomber un mouchoir devient mouton. Ce mouchoir est souvent remplacé par une coiffure : béret, casquette, toque, etc.

SAUTER (*sô* — rad. *saut*) v. n. S'élever de terre avec effort ou s'élancer d'un lieu à un autre. SAUTER *de bas en haut, de haut en bas.* ‖ Se dit aussi de certains mouvements des choses : *L'émotion fait* SAUTER *le cœur.*

— S'élancer sur quelqu'un ou sur quelque chose, et le saisir avec vivacité, avec une intention bonne ou mauvaise : SAUTER *au cou de sa mère.* SAUTER *au collet d'un voleur.*

— Éprouver un sentiment violent qui se traduit par des mouvements brusques : SAUTER *de colère.*

— Être brisé, détruit, anéanti par une explosion, ou, au fig., par un événement brusque et fâcheux : *La poudrière qui* SAUTE. *Banque qui* SAUTE, et, par ext., *Banquier qui* SAUTE.

Fig. Parvenir d'une place inférieure à une place supérieure sans passer par les degrés intermédiaires : SAUTER *de la troisième en rhétorique.*

— Passer brusquement et rapidement d'une chose à une autre, sans liaison : SAUTER *d'une matière à une autre.*

— Loc. div. : *Sauter aux nues, Sauter au plancher, Sauter en l'air,* S'impatienter, se mettre en colère, être poussé à bout. ‖ *Sauter aux yeux,* Être d'une évidence éclatante. ‖ *Sauter à pieds joints par-dessus quelque chose,* Agir sans s'embarrasser des obstacles, des difficultés. ‖ *Sauter de branche en branche.* Au fig., Passer brusquement et sans transition d'un sujet à un autre. ‖ *Faire sauter,* Gaspiller, dépenser avec prodigalité : *Faire* SAUTER *les écus.* ‖ *Faire sauter des bouteilles,* En boire une quantité plus ou moins grande. ‖ *Faire sauter la cervelle, le crâne à quelqu'un,* Le tuer en lui déchargeant une arme à feu dans la tête. ‖ *Faire sauter la tête à quelqu'un,* Lui trancher la tête. ‖ *Faire sauter un œil hors de la tête,* Porter un coup qui fait sortir l'œil de son orbite. ‖ *Faire sauter quelqu'un par la fenêtre,* Le jeter par la fenêtre. ‖ *Se faire sauter,* Mettre le feu aux poudres de son navire, de la place que l'on défend. ‖ *Faire sauter quelqu'un,* Lui faire perdre son emploi, sa charge, le ruiner. ‖ *Faire sauter la terre, la charge de quelqu'un,* Le contraindre à vendre sa terre, sa charge, judiciairement.

— Art culin. *Faire sauter* ou activem. *Sauter,* Faire cuire à feu vif avec du beurre ou de la graisse des viandes, volailles ou légumes, en les faisant sauter de temps en temps dans la casserole, la poêle ou la sauteuse pour qu'ils ne s'attachent pas.

— Escr. Lever le pied trop haut dans le développement, et décrire un cercle au lieu d'une ligne droite.

— Jeux. *Faire sauter la banque,* Gagner tout l'argent du banquier.

— Manèg. *Sauter entre les piliers, Sauter de ferme à ferme,* Faire des sauts sans avancer ni reculer, comme fait le cheval qui est attaché aux deux piliers du manège. ‖ *Sauter en selle,* S'élancer sur un cheval sellé sans mettre le pied à l'étrier. ‖ *Sauter en liberté.* Se dit du cheval dressé qui, sans être monté, fait à volonté le pas et le saut.

— Mar. Se dit du vent quand il change brusquement de direction. ‖ *Sauter sur la lame.* Se dit d'un navire quand il est fortement secoué.

— Musiq. *Faire sauter le ton,* Forcer l'air dans le tuyau d'un instrument à vent et faire ainsi résonner un des harmoniques du ton. ‖ *Sauter d'une octave,* Octavier.

— v. n. Franchir par un saut : SAUTER *une haie, un fossé.*

— Faire sauter : SAUTER *un enfant.*

— Passer quelque chose, soit en lisant, soit en transcrivant : SAUTER *des mots.*

— Loc. div. *Sauter le fossé, Sauter le pas,* Prendre un parti hasardeux après avoir longtemps balancé. (Mourir. — En parlant d'une jeune fille, Perdre sa virginité.) ‖ *Sauter le bâton,* Faire quelque chose malgré soi.

— Agric. *Sauter du foin,* L'éparpiller en le faisant sauter, afin d'en accélérer la dessiccation.

— Haras. Saillir, couvrir une jument.

— Prov. : **Reculer pour mieux sauter,** Quelquefois, céder pour un temps, afin de mieux prendre ses avantages, mais, le plus souvent, hésiter devant une décision désagréable qu'il faudra prendre tôt ou tard. ‖ **Saute, crapaud, nous aurons de l'eau,** Les crapauds qui sautent sont, dit-on, un signe de pluie.

— Allus. litter. : **Saute, marquis!** V. MARQUIS.

Sauté, *ée* part. pass. du v. Sauter.

— Art culin. Se dit des viandes que l'on fait sauter. ‖ Substantiv. : *Un* SAUTÉ *de chevreuil.*

— n. m. Chorégr. Action de s'élancer en l'air.

— Techn. En T. de tisseur. Le blanc du papier de mise en carte et les points peints qui, pour certains coups, doivent être considérés comme nuls. ‖ On dit aussi LAISSÉ.

SAUTEREAU (*sô-te-rô* — rad. *sauter*) n. m. Musiq. Petite languette de bois mince, armée d'un morceau de plume ou de buffle. (Dans les anciens instruments à clavier, cette languette allait ébranler et faire vibrer la corde sous la pression du doigt qui faisait abaisser la touche, celle-ci se terminant par un levier qui faisait agir le sautereau. — Tel était le mécanisme du clavicorde, de la virginale, de l'épinette et du clavecin. Dans le piano moderne, le sautereau a fait place au marteau, dont l'action donne un son beaucoup plus plein et plus nourri.)

— T. rur. *Sautereaux de Brie,* Sillons qui font cahoter les voitures.

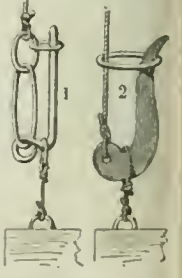

Sauterelle pour bat-flanc: 1, En fer; 2, En bois.

SAUTERELLE (*sô, rèl'* — rad. *sauter*) n. f. Insecte sauteur de l'ordre des orthoptères.

— Arboric. Partie de la marcotte qui est hors de terre et qui tient au pied mère.

— Chass. Piège tendu par les chasseurs dans les haies, sillons, rigoles ou passages étroits, pour prendre des oiseaux. ‖ On dit aussi SAUTERELLE.

— Jeux. Un des coups du jeu de cartes nommé le papillon. ‖ Nom donné, en Normandie, au jeu de la marelle.

— Manèg. Mécanisme d'attache formé d'un crochet recourbé terminant l'un des bras d'une chaîne ou d'une corde, et que l'on passe dans une maille d'une autre chaîne ou la boucle d'une corde pour le ramener ensuite vers la première chaîne en l'y maintenant par un anneau mobile. (Il suffit de relever l'anneau mobile pour faire basculer le crochet et séparer

ainsi les deux brins. Ce mode d'attache est surtout employé dans les chaloes ou cordes qui supportent les batlaoc d'écuries, dans les chaines des gnos à vapeur, do 'artillerie, etc.)

— Pêch. Nom que, dans cortaines parties du littoral franais, on donne à la crevette ou chovrette.

— Techn. Fausso équerro mobilo, sorvant aux charentiers, aux maçons, à tracer des angles rectilignes. ‖ *Sauterelle graduée*, Sauterello divisée en 180 dogrés et servant à mesurer des angles. ‖ Branche do bascule droite, chez les serruriers.

— Vitic. Syn. de SAUTELLE.

— ENCYCL. Zool. Le nom de *sauterelle* est un terme général par lequel on désigne la plupart des insectes orthoptères sauteurs, tels que les *locustes* et les *criquets*. Les sauterelles proprement dites (*locusta*) constituent un genro d'insectes orthoptères sautours, de la famille des locustidés, qui compronl quelques espèces répandues sur l'hémisphère nord. De grande taille, avec une coloration verte ou jaunâtre, des pattes postérieures très longues leur permettant de faire des sauts puissants, de vastes ailes, les sauterelles vivent dans les prairies et sont très carnassières. Les mâles font entendre une stridulation très forte; les femelles ont l'abdomen terminé par un long oviscapte en forme de sabre, avec lequel elles déposent leurs œufs dans la terre. La grande sauterelle verte (*locusta viridissima*), parfois nommée à tort *cigale*, atteint 5 centimètres de long; elle est très commune en été dans toute la France; la sauterelle chanteuse (*locusta cantans*) en est très voisine.


Sauterelle (réd. 2 fois).

On désigne souvent à tort, sous le nom de « sauterelles », tous les acridiens ou criquets dont les migrations en masse sont trop souvent un fléau pour les régions envahies. Les principales espèces de criquets voyageurs sont les *pachytylus migratorius, stauronotus, maroccanus, acridium peregrinum*, de l'ancien monde, auxquels il faut ajouter le *caloptenus Italicus*, etc. Les contrées avoisinant les régions désertiques, particulièrement dans la région circaméditerranéenne, la région s'étendant du Sénégal au Sind, la région moyenne de l'Amérique du Nord et de la république Argentine, ont été, de tout temps, les plus éprouvées. Cela tient aux sécheresses subites, qui, rendant impossible aux insectes la subsistance dans les contrées désertiques, les obligent à émigrer vers des pays où une abondante végétation leur permet de subsister. Les migrations des sauterelles se font de deux manières. Les individus jeunes (larves et nymphes), ne possédant pas d'ailes, en sont réduits à avancer en marchant, ce qu'ils ne font que lentement. Une fois éclos des œufs que les femelles ont déposés dans le sol par paquets (coques ovigères ou oothèques), ces petits êtres se mettent aussitôt à brouter et avancent devant eux à mesure que la végétation disparaît. Des pays entiers sont ainsi successivement dévastés. Quand ces jeunes sont devenus adultes et ont acquis des ailes, ils procèdent à un véritable essaimage et s'envolent par troupes immenses dans diverses directions. Là où s'abat la bande, tout est dévoré en peu d'heures. Si la saison chaude touche à sa fin, les femelles pondent alors, puis les animaux se dispersent, meurent en masse, et leurs cadavres amoncelés deviennent une véritable cause d'infection. Les pontes des sauterelles, une fois confiées aux sols secs, n'éclosent qu'après quelques jours de pluie; c'est ce qui explique que, pendant les années de grande sécheresse, les insectes n'apparaissent point, et les œufs peuvent rester de longs mois à l'état dormant.

Les moyens de détruire les sauterelles varient suivant le mode de migration. Pour les insectes non adultes, on emploie les appareils cypriotes et autres systèmes, dans lesquels des enceintes de toiles arrivent à enclore les insectes, qui sont poussés dans de profonds fossés, où on les brûle, on les ébouillante ou on les enterre. Pour les insectes ailés, on s'est borné longtemps à essayer d'éloigner leurs essaims en faisant un grand tapage, en tirant des coups de fusil, en allumant de grands feux. Quand les sauterelles s'abattent, on ne peut qu'essayer l'écrasement avec des fléaux, des rouleaux, en incendiant les cultures envahies, etc.

SAUTERELLOISE (*só-te-rè-loiz'*) n. f. Pêcheuse de sauterelles ou crevettes, dans le nord de la France.

SAUTERIE (*só-te-ri* — rad. *sauter*) n. f. Danse sans caractère. ‖ Petite soirée intime où l'on danse sans façon.

SAUTERLEUTHE (François-Joseph), peintre verrier allemand, né à Woingarten (Wurtemberg) en 1796, mort à Nuremberg en 1843. Il s'adonna avec un égal succès à la peinture sur émail et sur verre. Ses principaux ouvrages sont : *Portrait d'Erasme*, d'après Albert Dürer; *Portrait de Dürer; Copies des sept tableaux transparents représentant les scènes de la vie de Dürer; Six images de la passion de sainte Marie, avec l'enterrement du Christ*, d'après le même peintre; etc.

SAUTERNES, comm. de la Gironde, arrond. et à 18 kilom. de Bazas, dans la vallée du Ciron; 931 hab. (*Sauternais, aises.*) Vins blancs dorés, fins, délicats, parfumés, et connus universellement. Principaux crus : *Château-Yquem* (un des premiers, sinon le premier vin blanc du monde); *Château-Guiraud, Château-d'Arche, Château-Raymond-Lafon, Château-Lafon, Château-d'Arche-Vimeney*, etc.

SAUTERNES (*só-tern'*) n. m. Vin blanc récolté dans les vignobles du pays de Sauternes. ‖ Quelques-uns écrivent, mais à tort, SAUTERNE.

— ENCYCL. Le *sauternes* est l'objet de soins minutieux de la part du viticulteur. C'est grâce au choix bien compris des cépages, à une vinification spéciale, qu'on est parvenu à faire de ces vins, autrefois secs, des vins liquoreux incomparables et que l'enthousiasme d'un poète appelle « un rayon de soleil concentré dans un verre ». Le pays de Sauternes comprend les coteaux argilo-silico-calcaires de la rive droite du Ciron et embrasse, outre le finage de Sauternes même, une partie des communes de Bommes, Fargues, Barsac et Preignac. (V. ces mots.) Plus tardives que partout ailleurs, les vendanges ne se font qu'au fur et à mesure de l'état d'avancement des raisins, qu'on laisse dépasser l'extrême limite de la maturité, qui roussissent, se fendillent et enfin sont envahis par le *botrytis cinerea* (pourriture noble), mycodermo vivant aux dépens de l'eau de constitution et concentrant le sucre dans le grain. On cueille les raisins arrivés à point quelquefois grain par grain, et la récolte, de cette façon, se fait generalement en cinq à six fois (*tries*). On conçoit aisément combien fragiles sont ces grappes *pourries*, dont un léger choc fait se détacher les grains, ou qui peuvent, par la moindre pluie, perdre leurs principales qualités, et combien coûteuses et longues sont les vendanges effectuées dans de telles conditions. Foulée aux pieds, la vendange est ensuite portee au pressoir et le jus recueilli dans des barriques où il fermente longtemps, entouré de soins journaliers.

SAUTEROLLE n. f. Chass. Syn. de SAUTERELLE.

SAUTE-RUISSEAU (de *sauter*, et *ruisseau*) n. m. Fam. Dans les études d'avoué, de notaire et d'huissier, Petit clerc qui fait les coursos. ‖ Pl. *Des* SAUTE-RUISSEAU.

SAUTEUR, EUSE (*só*) n. et a.lj. Se dit de l'homme dont la profession est de faire des sauts ou de l'animal qui a l'habitude de sauter ou qui aime à sauter : *Une* SAUTEUSE *de cirque. Un cheval* SAUTEUR.

— n. m. Fig. et fam. Homme d'un caractère équivoque, sans principes, prêt à toutes les palinodies.

— Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte protestante d'Angleterre.

— Manèg. Cheval dressé à exécuter différents sauts, et qu'on fait monter aux personnes qui apprennent l'équitation. ‖ *Sauteur entre les piliers* ou *dans les piliers*, Cheval attaché entre deux piliers, auquel on fait faire divers sauts. ‖ *Sauteur en liberté*, Cheval libre auquel on fait faire le saut en appuyant le poinçon ou en croisant la gaule par derrière.

— Pêch. Ouvrier chargé d'encaquer les harengs dans les barils et de fermer ceux-ci.

— n. f. Art culin. Casserole plate, dont le bord n'a que 4 à 6 centimètres de hauteur, et qui sert spécialement à sauter les viandes. (On l'appelle aussi SAUTOIR, PLAT À SAUTER OU CASSEROLE À SAUTER.)


Sauteuse.

— Chorégr. Sorte de valse à deux temps, d'un mouvement très rapide, assez usitée naguère, et que l'on faisait souvent succéder à la valse classique. Son nom lui venait de ce qu'on la dansait en sautant, ce qui était beaucoup plus facile.)

— n. m. pl. Zool. Groupe d'insectes orthoptères, comprenant ceux qui, comme les *sauterelles*, les *criquets* et les *grillons*, ont les pattes postérieures propres au saut. Les orthoptères sauteurs se divisent en trois grandes familles : *locustidés, acrididés, gryllidés.*) — *Un* SAUTEUR.

— ENCYCL. Hist. relig. Les *sauteurs* (en angl. *jumpers*) eurent pour fondateurs, vers 1760, William-Williams, connu sous le nom du POÈTE GALLOIS, et Harris Rowland. Ils se répandirent surtout dans le pays de Galles et en Cornouailles, et se rattachent, en matière de doctrine, aux méthodistes. Chez eux, le service religieux commence par un sermon, à la fin duquel le prédicant invite son auditoire à manifester sa foi par une série de sauts et de bonds destinés, paraît-il, à reproduire l'enthousiasme du roi David dansant devant l'arche.

SAUTIER (*só-ti-é*) n. m. Huissier du conseil d'Etat, à Neuchâtel, en Suisse.

SAUTIÈRE (*só*) n. f. Genre d'acantbacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs en épis, et qui sont originaires de l'île de Timor.

SAUTILLAGE (*só-till-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de sautiller : *Le* SAUTILLAGE *continuel des enfants, des petits oiseaux.*

SAUTILLANT (*só-till-an* [*ll* mll.]), **ANTE** adj. Qui sautille : *Les enfants sont toujours* SAUTILLANTS.

— Fig. Formé de courtes phrases, haché, décousu : *Ce n'est jamais avec des phrases courtes et* SAUTILLANTES *qu'on touche le cœur.* (Maury.)

SAUTILLEMENT (*só-till-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de sautiller : *Les* SAUTILLEMENTS *des petits oiseaux.*

SAUTILLER (*só-till-é* [*ll* mll.]) v. n. Avancer par petits sauts : *Les moineaux* SAUTILLENT *au lieu de marcher.*

— Faire de petits pas, on dansant.

— Fig. Changer fréquemment de sujet dans la conversation, dans un écrit : *L'esprit français* SAUTILLE *du blanc au noir.* ‖ En parlant du style, Avoir quelque chose de léger et de décousu : *Le style de J. Janin* SAUTILLE.

SAUTILLON (*só*, et *ll* mll.) n. m. Serrur. Partie de la gâche du demi-tour qui reçoit le biseau du pêne et le fait glisser aisément.

SAUTOIR (*só* — rad. sauter) n. m. Etrivière attachée à la selle du côté du montoir et qui servait aux hommes d'armes à se mettre à cheval quand l'étrier était placé trop haut.

— Figure que présentent plusieurs objets disposés de façon à imiter une croix de Saint-André.

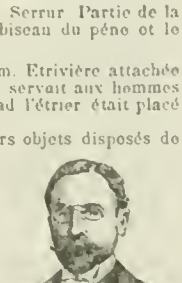
Décoration portée en sautoir.

— Tout objet par-dessus lequel on s'exerce à sauter.

— Loc. adv. *En sautoir*, En forme de croix de Saint-Andre : *Epées placées* EN SAUTOIR. ‖ *Porter un ordre en sautoir*, En passer le ruban ou le cordon en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine : *La croix de commandeur se porte en* SAUTOIR, *tandis que le grand-cordon de la Légion d'honneur se met en écharpe.* ‖ *Porter quelque chose en sautoir*, Le porter sur le dos au moyen de deux bretelles ou de cordons se croisant sur la poitrine, ou bien en employant une seule bretelle ou un seul cordon, que l'on fait passer de droite à gauche ou de gauche à droite : *Les facteurs des postes portent leur boîte* EN SAUTOIR.

— Art culin. Syn. de SAUTEUSE.

— Blas. Pièce honorable en forme de croix de Saint-André. Le sautoir est formé par la réunion de la barre et de la bande; quand il est diminué, on lui donne le nom de *flanchis*. En règle, le sautoir, qui est l'ancienne croix de Bourgogne, doit avoir en largeur le tiers de l'écu : *Un sautoir.* Se dit des pièces et figures héraldiques de longueur croisées, l'une en bande, l'autre en barre, ou des petites pièces en nombre et disposées suivant la forme du sautoir.


D'argent au sautoir de gueules.

— Econ. rur. Barrière en forme de croix de Saint-André qui arrête les bestiaux, mais que les hommes peuvent franchir.

— Mar. *Amarrage en sautoir*, Amarrage en croix fait sur deux traverses perpendiculaires.

— Mod. Chaîne d'orfèvrerie que les dames portent *en sautoir* (d'où son nom), et qui descend très bas sur la poitrine. A cette chaîne sont suspendus quelquefois de menus bibelots : montre, bourse, miroir, porte-mine, boîte à poudre, etc.)


De gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir.


D'azur à cinq besants d'or en sautoir.

— Techn. Pièces de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition. ‖ Sorte de perche employée en gymnastique pour exercer les élèves à sauter par-dessus un obstacle.

SAUTRIAU (*só-tri-o* n. m Techn. Levier en forme de balance servant à faire mouvoir les lisses, dans le métier à tisser.

SAUTRON (*só*) o. m. Techn. Ardoise que le couvreur est obligé de tailler et de réduire, pour compléter un rang.


Chaîne sautoir.

SAUTRON, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 10 kilom. de Nantes, entre le Cens et la Chésine; 1.008 hab.

SAUVABLE (*só*) adj. Qui peut être sauvé.

SAUVAGAGI (*sd. ji*) n. m. Comm. Toile de coton blanche des Indes orientales, en usage au XVIIe siècle.

SAUVAGE (*só-vaj'* — du lat. *silvaticus*; de *silva*, forêt; proprem. « qui se tient dans les forêts, qui est propre aux forêts », etc.) adj. Qui vit dans les bois, les déserts : *Les lions, les cerfs, les sangliers*, etc., *sont des animaux* SAUVAGES. ‖ Qui n'est point apprivoisé : *Canard* SAUVAGE. ‖ Qui s'effarouche facilement : *Le merle est fort* SAUVAGE.

— Qui vient naturellement, sans culture, sans qu'on en prenne soin : *Pommier* SAUVAGE.

— Inculte et inhabité, en parlant des lieux : *Île* SAUVAGE ‖ Qui a l'air inculte ou inhabité : *Nature* SAUVAGE. ‖ Peu fréquenté : *Une mer* SAUVAGE.

— En parlant de l'homme, Qui vit dans les bois, sans habitation fixe, sans lois, sans civilisation : *Peuplades* SAUVAGES. ‖ Qui a rapport à cet état : *La vie* SAUVAGE.

— Par anal. Qui se plaît à vivre seul, soit par bizarrerie, soit par timidité : *Il faut vivre avec les dames pour ne pas devenir* SAUVAGE. J. de Maistre. ‖ Qui a quelque chose de rude, de farouche, en parlant des mœurs, des manières : *Naturel* SAUVAGE. *Vertu* SAUVAGE.

— Apre, amer, désagréable au goût, en parlant de certains fruits ou de leur produit : *Fruit d'un goût* SAUVAGE.

— Géol. *Eaux sauvages*, Eaux pluviales qui se déplacent au hasard des pentes avant d'être absorbées par le sol ou emportées par les cours d'eau.

— Métall. *Acier sauvage*, Fonte de Styrie qui se transforme facilement en acier.

— n. Homme, femme sauvage : *Les* SAUVAGES *d'Amérique. Une* SAUVAGE *Maori.*

— Par anal. Celui qui aime la solitude, qui ne veut pas fréquenter la société : *Jean-Jacques était un* SAUVAGE.

— n. m. Blas. Ornement extérieur de l'écu qui représente un homme nu, ceint de feuillage et appuyé sur une massue. V. TENANT n. m.

— SYN. Sauvage, farouche. V. FAROUCHE. — Sauvage, désert, inhabité, etc. V. DESERT.

SAUVAGE (Piat-Joseph), peintre belge, né et mort à Tournay [Belgique] (1744-1818). Elève de Martin-Joseph Geeraerts et de Gillis, fut admis à l'Académie royale de peinture en 1783. En 1808, il alla prendre la direction des écoles académiques de Tournay. Il excella dans la peinture de grisaille ou en camaïeu. Citons de lui : *La Mort de Germanicus*; une *Table couverte d'un tapis, d'un vase de bronze, d'un casque et d'un bouclier*, aujourd'hui au palais de Fontainebleau; *les Quatre saisons*, à la Laiterie de Rambouillet; etc.

SAUVAGE (Pierre-Louis-Frédéric), mécanicien français, né à Boulogne-sur-Mer en 1785, mort à Paris en 1857. D'abord employé dans l'administration du génie militaire, puis constructeur de navires (1811), il fonda, en 1821, un établissement pour le sciage et le polissage du marbre, pour lequel il inventa un moulin horizontal donnant un mouvement continu, quelle que soit la direction du vent. A peu près à la même époque, il inventait le *physionomètre*, sorte de daguerréotype de contact qui prend, en les touchant, l'empreinte des objets; le *réducteur*, sorte d'application du pantographe à la sculpture, et le *soufflet hydraulique*, pour élever l'eau. Poursuivant obstinément la recherche d'un propulseur qui pût être placé sous l'eau, il assigna à l'hélice sa forme et ses proportions; mais l'application fut hérissée de difficultés inouïes. Ruiné, dépouillé par d'avides plagiaires, Sauvage fut emprisonné pour dettes, au Havre, pendant que son idée était appliquée en Angleterre. Il vit tomber dans le domaine public le brevet qu'il avait obtenu en 1832, sans avoir recueilli les fruits de ses sacrifices. Il mourut fou, dans une maison de santé de Picpus.

SAUVAGE (Thomas-Marie-François), auteur dramatique, né et mort à Paris (1794-1877). Il débuta en 1824, au Vaudeville, avec une pièce intitulée *Mademoiselle Hamilton*. En 1827, il prit la direction de l'Odéon, qu'il abandonna au bout d'un an. Il est l'auteur notamment d'un certain nombre de livrets d'opéra-comique, parmi lesquels



SAUVAGEMENT adv. Avec la sauvagerie des sauvages. *Il se sauvagement.* Avec un aspect *Il se sauvagement.*

SAUVAGEON n. m. Arbre sauvage ou arbre provenant d'un sauvageon. *Greffer un sauvageon.* Arbre venu de semis, élevé en pépinière et qui n'a pas été greffé. *Les espèces des pommes à cidre sont des sauvageons qui se sont égrenés.*

Par ext. Enfant

Vous fermez le passage
Aux sauvageons de la campagne
Ronsard.

Fig. Personne aux opinions *Le sauvageon de*

Synonyme au fig. *La sœur de Diderot est un* sauvageonne (Sainte-Beuve.)

SAUVAGEOT (Charles), voyageur et collectionneur français, né à Paris en 1781, mort à Paris en 1850. Élève et lauréat du Conservatoire, il remporta le premier prix de violoncelle en 1801. Il entra ensuite dans l'administration des douanes. S'étant passionné pour les produits de l'art français ancien, particulièrement de la Renaissance, Sauvageot se mit à rechercher les objets intéressants qu'il put rencontrer. Il légua à l'État en 1850 sa collection, et reçut après sa mort au Louvre. A Sauzay a publié : *Collection Sauvageot, choisie et gravée à l'eau forte, d'après les originaux du Louvre par Edouard Lievre*; accompagnée d'une *biographique et descriptif* 1863.

SAUVAGERIE (Le), comm. de l'Orne, arrond. et à 20 kil. de Mortagne, sur la rivière de Mortagne; 1.000 hab. Minoteries.



SAUVAGERIE n. f. Caractère de ce qui est sauvage. *La sauvagerie d'un animal.* Caractère d'un homme qui fuit la société. *La sauvagerie d'un ermite.* Par ext. Manque de politesse, de savoir-vivre. *Il a fait preuve de sauvagerie.* Action sauvage. *Les sauvageries d'un Peau-Rouge.*

SAUVAGÉRIE n. f. Ensemble de sauvages. *Une sauvagérie.*

SAUVAGESSE n. f. Femme sauvage. *Une sauvagesse.*

SAUVAGIN, INE adj. Qui a rapport aux sauvages. *Mœurs sauvagines.*

— [Substantivement] Vieux. Synonyme de sauvagin.

SAUVAGNEUX adj. m. Voir Sauvageux.

SAUVAGNIN n. m. Voir Sauvagin.

SAUVAIN, comm. de la Loire, arrond. et à 21 kilom. de Montbrison, sur le versant des monts du Forez; 1.000 hab. Ligne de chemin de fer. Fromages. Sources ferrugineuses. Usine à tissus.

SAUVAL (Henri), historien français, né et mort à Paris (1620-1670). Il fut d'abord avocat au parlement. Il laissera à l'histoire parisienne. Il forma un recueil considérable de notes et de copies de documents qu'il consulta aux meilleures sources. En 1654, il avait publié un ouvrage pour le premier sous le titre de *Paris ancien et moderne*, mais il en retarda toujours la publication. Une traduction, réduite en latin, de Clément Lata sa mort et ne fut achevée par Claude-Bernard Rieux-Vau qui, en traduisant ses recherches, d'un intérêt réel, les a rendues illisibles.

SAUVASTIKA (*vass*) n. m. Symbole indien en forme de croix grecque, à crochets tournés à gauche, et dont l'influence est considérée comme néfaste par les boudhistes et par les jaïnas.



Sauvastika.

SAUVATIER (*vi*), *ière* n. m. Dr. féod. Habitant placé sous la protection d'un seigneur et qui payait pour ce motif un droit spécial.

SAUVE, chef-lieu de canton du Gard, arrond. et à 40 kilom. du Vigan, en amphithéâtre sur la rive droite du Vidourle; 2.160 hab. Ch. de f. P. L. M. Culture de fruits précoces, de mûriers. Fabriques de bonneterie, sparterie, soufflets de forge. Aux environs, bains de Fonsanges aux sulfureuses. Grottes préhistoriques. Patrie du mécanicien Jean Astruc. — Le canton a 9 comm. et 11.293 hab.

SAUVE (La), comm. de la Gironde, arrond. et à 21 kilom. de Bordeaux, près des sources du Gestas; 917 hab. Ch. de f. Orléans. Vins rouges et blancs. Ruines d'une église de la fin du XIe siècle. Eglise des XIIe et XIVe siècles.

SAUVÉ (baronne DE). V. BEAUNE (*Charlotte de*).

SAUVEDROIT (*vé, droi* — de *sauver*, et *droit*) n. m. Dr. féod. Amende payée pour n'avoir pas acquitté les droits dus à un seigneur.

SAUVEGARDE (*vé* — de *sauf*, et *garde* n. f. Protection accordée par un souverain ou une autorité quelconque : *Se mettre sous la* SAUVEGARDE *de la justice.*

— Garde envoyée par un chef militaire dans une maison, dans un château, pour les préserver du pillage ou de l'insulte. || Placard qui porte les armes de celui qui accorde la sauvegarde. || Ecrit servant à constater que l'on avait obtenu cette protection. || Garde dont s'entoure un prince.

— Fig. Personne ou chose servant de garantie, de défense contre un danger que l'on redoute : *La liberté de la presse est la* SAUVEGARDE *de tous les autres droits.* (Dupin.)

— *Lettres de sauvegarde*, Lettres par lesquelles on était exempté de loger des gens de guerre.

— Mar. *Sauvegardes de gouvernail*, Bouts de chaîne ou de cordage fixés à l'étambot et sur le gouvernail pour éviter qu'il ne soit enlevé par la mer. || *Sauvegarde d'aviron*, Bout de ligne fixé sur un point quelconque de l'embarcation et sur l'aviron, pour qu'il ne s'écarte pas du bord et ne se perde s'il tombait à l'eau. || Garde-corps en cordage empêchant que l'on ne tombe à la mer.

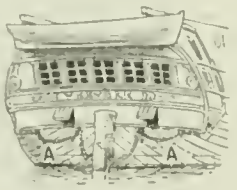

A, A, sauvegardes.

— Techn. Bande de papier blanc cousue par le relieur dans le pli d'un volume.

— SYN. Sauvegarde, auspices, protection.

— ENCYCL. Admin. milit. Les *sauvegardes* se donnent à des établissements publics ou particuliers, tels que : hôpitaux, couvents, moulins, etc., dont le commandement supérieur juge utile, dans l'intérêt même de l'armée, d'interdire l'entrée aux troupes. Les sauvegardes ne peuvent être établies que par les officiers généraux. Le grand prévôt est chargé de la surveillance et de la police du personnel des sauvegardes.



Sauvegarde.

SAUVEGARDE n. m. Genre de reptiles sauriens de la famille des tupinambis, propres à l'Amérique tropicale.

ENCYCL. Les *sauvegardes* sont de grands lézards atteignant jusqu'à 1^m^50 de long, à livrée olivâtre ou rougeâtre, marbrée de jaune et rayée de brun et de noir; leur queue est assez comprimée. Le sauvegarde de Merian (*T. merianæ*) est répandu des Antilles au Brésil et à l'Uruguay.

SAUVEGARDER (*vé* — rad. *sauvegarde* n. f.) v. a. Protéger, défendre. *Il armure* SAUVEGARDAIT *le chevalier.*

Fig. Mettre à l'abri, hors de danger : *Le devoir accompli* SAUVEGARDE *l'honneur.*

SAUVE-L'HONNEUR (*vé*) n. m. Ce qui adoucit l'amertume d'un échec, d'une disgrâce (Vx).

SAUVEMENT (*vé*, sans — rad. *sauver*) n. m. Dr. féod. Droit payé pour l'entretien des murailles du bourg, et qui était dû en rémunération d'une protection et payable chaque année.

SAUVE-QUI-PEUT (*vé-ki*) n. m. Désarroi où chacun se sauve comme il peut. *Un* SAUVE QUI PEUT *général.* Mais on entendra le cri de Sauve qui peut se fit entendre (V. SAUVER).

SAUVER (*vé*) — du lat. *salvare*, v. a. Arracher à un péril, à une mort que l'on suppose, de la misère, du naufrage. Préserver : SAUVER *son nom de l'oubli.*

Il a sauvé SAUVER *un malade.*

— Epargner, faire éviter une chose désagréable : *Le sommeil qui m'oblige de finir ma lettre vous* SAUVE *une mercuriale.* (Boursault.) || Excuser, justifier : *La probité de la parole* SAUVE *toujours la futilité de la parole.* (A. Karr.

— Conserver : *Abstraire n'est pas autre chose que sacrifier les détails pour* SAUVER *l'ensemble.* (J. Simon.)

Procurer le salut éternel à ; être un moyen de salut *Les bonnes actions* SAUVENT *le juste.*

— Loc. div. : *Sauver les dehors, les apparences*, Faire qu'il ne paraisse rien de naturel à blesser ou à scandaliser quelqu'un. || *Sauver une contradiction*, Concilier deux passages, deux propositions contraires. (Peu us.) || *Sauver les défauts d'un ouvrage*, Les empêcher de paraître. || *Sauver les défauts de la taille d'une personne*, Cacher un défaut, une difformité de sa taille par la manière dont on lui fait ses habits.

— Musiq. *Sauver une dissonance*, La faire suivre d'un accord convenable qui empêche qu'elle ne blesse l'oreille.

Sauvé, ée part. pass. du v. Sauver.

— Substantiv. Personne qui a fait son salut : *Le petit nombre des* SAUVÉS.

— Fam. *Sauvé ! merci, mon Dieu !* Sorte de cliché emprunté à la littérature banale et qu'on répète par ironie.

— Jeux. Au trictrac, *Sauver la bredouille*, Empêcher l'enfilade. || A l'ancien jeu de billard, Faire à son adversaire l'avantage de ne pas compter la blouse. || *Sauver la grille*, Au jeu de paume, parer le coup qui envoie la balle dans la grille.

— Techn. *Sauver les peaux*. En T. de mégissier, de chamoisier, etc., Les conserver plongées dans le *plain mort*, jusqu'au moment où l'on veut les travailler.

Se sauver, v. pr. S'échapper, s'enfuir : SE SAUVER *de prison.* SE SAUVER *à toutes jambes.*

— Fam. : *Promeneurs qui* SE SAUVENT *par crainte de la pluie.* || Se conserver sain et sauf, se préserver d'un dommage, d'un embarras : *Deux hommes peuvent* SE SAUVER *là où un seul périt.* (Balzac.)

— Entrer dans un lieu pour y chercher un asile : SE SAUVER *dans une église*

— Faire son salut éternel : *Travailler à* SE SAUVER.

— Fam. et par ellipse, *Sauve qui peut !* Fuyez ! se tire du péril qui pourra. || Signal que fait un bâtiment de guerre à tous les navires qui sont sous ses ordres, pour leur indiquer qu'ils peuvent suivre le chemin qui leur paraît le plus favorable pour se tirer des dangers auxquels ils sont exposés. || Substantiv. : *Le* SAUVE QUI PEUT *des lâches.* (Ch. Nodier.) V. SAUVE-QUI-PEUT.

— *Se sauver de quelqu'un*, Eviter soigneusement sa présence, sa conversation.

— SYN. Garantir, préserver. V. GARANTIR. || Sauver (se), s'échapper, s'enfuir, etc. V. ECHAPPER.

SAUVE-RABANS (*sôv' ban*) n. m. Mar. Garniture qui entoure les basses vergues.

SAUVESSANGES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 30 kilom. d'Ambert, non loin de l'Anco de Forez; 1.576 hab. Minoteries.

SAUVESTRE (Nicéphore, Charles SAUVAÎTRE, dit), journaliste français, né au Mans en 1818, mort à Paris en 1883. Il fut d'abord ouvrier typographe, puis devint instituteur. Il dut quitter ses fonctions (mai 1848), à cause de ses opinions républicaines, et il entra au « Courrier de Loir-et-Cher ». Il se rendit ensuite à Paris, et collabora à divers journaux avancés, et se fit surtout remarquer par ses articles de l'« Opinion nationale » (1859-1873). Ensuite, il n'écrivit plus guère que dans l'« Enseignement laïque », qu'il avait fondé en 1871. En 1881, il fut nommé bibliothécaire adjoint au Musée pédagogique. Il a laissé : *le Clergé et l'éducation* (1861); *les Congrégations religieuses dévoilées* (1870); *les Jésuites peints par eux-mêmes*; etc.

SAUVETAGE (*sô, taj'* — rad. *sauver*) n. m. Mar. Action de préserver de la mort ou de la destruction les hommes, les navires ou les marchandises tombés à la mer par suite d'un naufrage : *Opérer le* SAUVETAGE *d'un navire.*

— Par ext. Action de retirer une personne de toute position très périlleuse où elle se trouve.

— *Echelle de sauvetage*, Echelle dont se servent les pompiers dans les incendies.

— *Bouée de sauvetage*, Couronne de liège jetée aux hommes tombés à la mer pour leur permettre de se tenir sur l'eau jusqu'à l'arrivée des secours. || *Ceinture de sauvetage*, Vêtement imperméable, en liège ou en caoutchouc gonflé, que se mettent des naufragés pour ne pas couler et attendre du secours. || *Ligne de sauvetage*, Cordage terminé par un petit sac lesté destiné à être envoyé à un homme tombé à la mer. || *Canot de sauvetage*, Embarcation remisée dans un poste de sauvetage de la côte, et destinée à aller porter secours aux équipages des navires naufragés près de ces postes. || *Société centrale de sauvetage*, Société ayant pour but de porter secours aux naufragés et de récompenser les sauveteurs.

— ENCYCL. Grâce à la Société centrale de *sauvetage* des naufragés, dont le siège est à Paris, des postes de sauvetage ont été installés sur tous les points importants et dangereux de la côte. Ces postes sont composés d'un hangar dans lequel sont logés tous engins de sauvetage nécessaires pour porter secours en mer : canot de sauvetage insubmersible, chariot de transport, bouées de sauvetage, etc. Ce sont des volontaires qui arment ces canots, anciens et nouveaux marins robustes et vigoureux, rompus au dur métier de la mer. La Société, reconnue d'utilité publique, distribue chaque année aux sauveteurs, dans une cérémonie solennelle, les récompenses que mérite leur dévouement.

Les canots de sauvetage sont le plus souvent des baleinières munies de caissons étanches et lestés pour revenir toujours à la position normale si les lames les faisaient chavirer; les hommes sont assujettis à leur banc au moyen d'une courroie, qui serre une de leurs jambes et le patron gouverne avec un aviron de queue.

Les appareils de sauvetage sont nombreux; le plus simple et le plus employé est la ceinture en liège qu'on se passe comme un vêtement et qui, tout en assurant la flottabilité, maintient le corps vertical; tous les paquebots et navires faisant des voyages dangereux en sont pourvus. V. NOYÉS.

Sauvetage ou **de dévouement** (MÉDAILLE DE), instituée en 1815 pour récompenser les actes ou faits particuliers de courage et de dévouement. Elle est conférée par les ministres de l'intérieur et de la marine, et par le ministre des affaires étrangères pour les pays de protectorat.

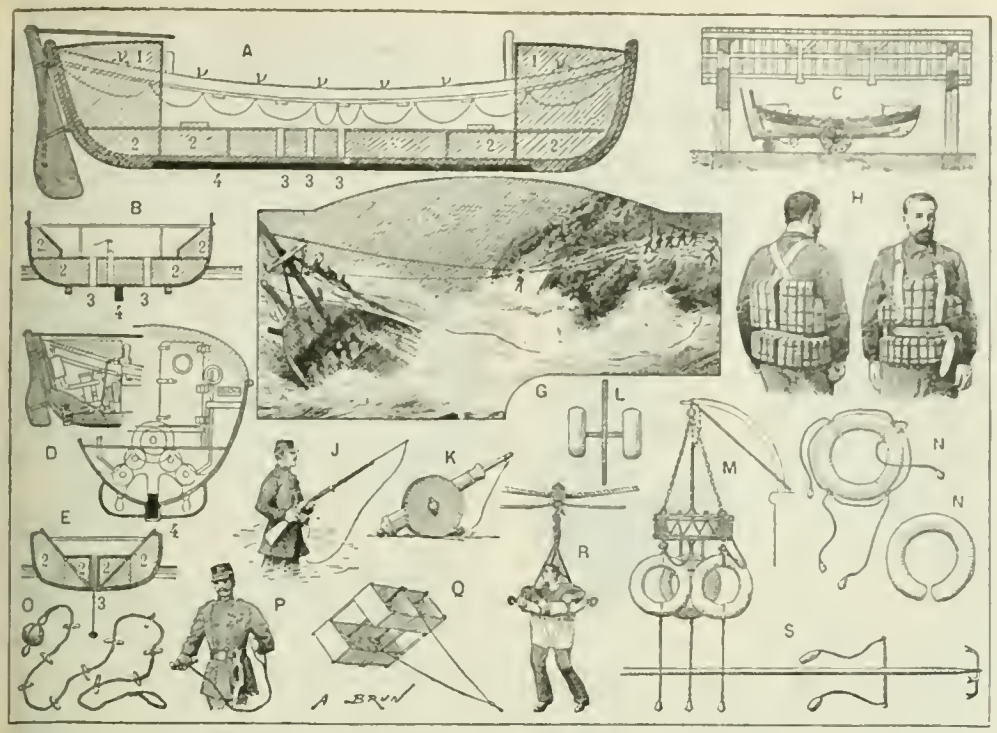

Sauvetage : A, canot de sauvetage. — B, coupe au maître d'un canot : 1. Tambours à air ; 2. Caisses à air ; 3. Puits d'évacuation automatique ; 4. Quille en fonte. — C, canot sous son hangar. — D, canot à deux hélices et à machine à gazoline. — E, coupe au maître du canot Henry à dérive lestée. — G, sauvetage au moyen d'un va-et-vient. — H, ceinture en liège. — J, fusil porte-amarre. — K, canon porte-amarre. — L, bouée de la marine russe. — M, Bouée de la marine française, à signal lumineux. — N, bouées de sauvetage. — O, ligne de sauvetage Corrès. — P, ligne de sauvetage Brunel. — Q, cerf-volant. — R, bouée à culotte pour va-et-vient. — S, gaffe de sauvetage.

Elle comprend cinq classes : médaille d'or de 1re et de 2e classe, médaille d'argent de 1re et de 2e classe, médaille de bronze. Il est également décerné des diplômes de mention honorable et de témoignage officiel de satisfaction. La médaille est suspendue à un ruban à trois raies verticales : bleue, blanche, rouge.



Médaille de sauvetage.

SAUVETAT (LA), comm. du Gers, arrond. et à 16 kilom. de Lectoure, au-dessus des sources d'une branche de la Gèle (bassin de la Garonne) ; 868 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de vins et d'eaux-de-vie.

SAUVETÉ (*só* — rad. *sauf*) n. f. Etat d'une personne ou d'une chose mise hors de danger : *Se mettre en* SAUVETÉ. (Vx.)

SAUVETER (*só*) v. a. Opérer un sauvetage. (Vx.)

SAUVETERRE (*só, ter'*) n. m. Constr. Marbre noir, veiné de blanc et de jaune, et marqueté de blanc.

SAUVETERRE, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Gaudens ; 1.403 hab., en de nombreux hameaux. Marbre. Manoir des XVIe et XVIIe siècles.

SAUVETERRE, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 34 kilom. de Rodez ; 1.613 hab. (*Sauveterrats, ates.*) Chaudronneries. Bastide fondée en 1281. Eglise du XIVe siècle, attenant aux remparts. — Le canton a 8 comm. et 9.422 hab.

SAUVETERRE, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 26 kilom. d'Orthez, sur une terrasse dominant la rive droite du gave d'Oloron ; 1.586 hab. Ch. de f. Midi. Eglise du XIIIe siècle. Château ruiné de Montréal des XIIe et XVe siècles, dominé par un donjon de 30 mètres de haut. Pont gothique. — Le canton a 20 comm. et 7.506 hab.

SAUVETERRE (CAUSSE DE), plateau calcaire de la Lozère et de l'Aveyron, entre les gorges du Lot au N. et celles du Tarn au S. ; 618 kilom. carr. Pluies abondantes, qui s'infiltrent dans les fissures du sol et rejaillissent en bas par des fontaines magnifiques, surtout dans le Cañon du Tarn.

SAUVETERRE-DE-GUYENNE, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 14 kilom. de La Réole ; 741 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise à chœur du XIVe siècle, quatre portes du XIVe ou XVe siècle. Sauveterre est une bastide créée en 1281 par Edouard Ier d'Angleterre. — Le canton a 21 comm. et 8 110 hab.

SAUVETERRE-LA-LÉMANCE, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 41 kilom. de Villeneuve-sur-Lot ; 1.089 hab. Ch. de f. Orléans. Forges et fonderie, fabrique de chaux et de ciments. Eglise des XIe et XVe siècles.

SAUVETEUR (*só*) n. m. Celui qui prend part à un sauvetage. ‖ Moyen, appareil quelconque employé pour le sauvetage.

— Adjectiv. Qui sert au sauvetage : *Bateau* SAUVETEUR.

SAUVEUR (*só*) n. m. Libérateur : *Le* SAUVEUR *d'un pays.*

— Par ext. Personne ou chose qui rend la santé : *Médecin, Remède qui a été mon* SAUVEUR.

— Hist. relig. *Secte du Sauveur*, Nom donné à une secte russe. ‖ *Congrégation de Notre-Sauveur*, Institut de chanoines réguliers de Saint-Augustin. ‖ *Saint Sauveur de Messine*, Abbaye fondée en 1137. ‖ *Congrégation de l'ordre du Sauveur*, Ordre fondé par sainte Brigitte. (V. BRIGITTE.) ‖ *Congrégation de Saint-Sauveur de Boulogne*, Congrégation fondée en 1368. ‖ *Chanoines réguliers de Notre-Sauveur*, Membres d'une congrégation réformée en 1623, et sécularisée en 1628 par Urbain VIII.

— Relig. Jésus-Christ, envoyé sur la terre pour sauver les hommes. (Dans ce cas, prend une majuscule) : *Le* SAUVEUR *du monde.*

— *La Saint-Sauveur*, Nom donné autrefois à la fête du Saint-Sacrement.

— adj. Qui délivre : *Dieu* SAUVEUR.

— Qui rend la santé : *Un remède* SAUVEUR.

Sauveur ou du Saint-Sauveur (ORDRES DU). Il a existé, à différentes époques, plusieurs ordres du Saint-Sauveur en Espagne (XIIe et XIVe s.) et en Suède (XVIe s.). Le nom d'ordre du Sauveur est actuellement porté en Grèce par un ordre de chevalerie, institué en 1833 par Othon Ier, en mémoire de la délivrance de la Grèce. La décoration consiste en une croix à huit rayons émaillés de blanc, surmontée de la couronne royale. Le ruban est bleu de ciel moiré, liséré de blanc.



Ordre du Sauveur (Grèce).

SAUVEUR (Joseph), géomètre et physicien français, né à La Flèche en 1653, mort à Paris en 1716. Atteint de surdité en naissant, il resta muet jusque vers l'âge de six ans. Il apprit les mathématiques presque sans maître. Il partit un jour pour Paris, où il donna des leçons pour vivre. Distingué par Mme de La Sablière, il fut nommé, en 1680, maître de mathématiques des pages de la Dauphine. Il devint professeur au Collège de France en 1686. En 1691, il alla assister au siège de Mons, pour y étudier l'art des fortifications, et il entra à l'Académie des sciences en 1696. Avec l'aide de musiciens habiles, il détermina le nombre de vibrations correspondant à un son fixe pris pour terme de comparaison, et il créa l'acoustique musicale. Sauveur publia une *Géométrie élémentaire* et plusieurs mémoires qui parurent dans le *Recueil de l'Académie des sciences.*

SAUVE-VIE n. f. Nom vulgaire de l'asplénie rue de muraille, espèce de fougère, dite aussi DORADILLE DES MURS.

SAUVIAT, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 35 kilom. de Limoges ; 1.632 hab. Carrières de granit et de pierre meulière ; fabrique de porcelaine. Beau dolmen.

SAUVIGNON (*só*, et *gn* mll. n. m. Variété de cépage blanc, cultivée dans les départements de la Gironde, du Gers, de la Nièvre. (Syn. BLANC FUME, DOUCE BLANCHE, FIE, PUINECHOU, SAUVIGNON JAUNE, SURIN, WEISSER MUSCAT, etc.) ‖ *Sauvignon à gros grains*, Syn. de MUSCADELLE.

— ENCYCL. D'une fertilité et d'une vigueur moyenne, le *sauvignon* est un cépage qui donne aux vins dans la composition desquels il entre la finesse et l'arome ; c'est ainsi qu'associé avec le sémillon, il fournit des vins blancs de toute première qualité comme le *château-yquem* et autres crus renommés du pays de Sauternes.

SAUX (*só* — du lat. *salix*, même sens) n. m., souv. fém. Syn. anc. de SAULE.

SAUXILLANGES, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 12 kilom. d'Issoire, au-dessus de l'Eau-Mère ; 1.818 hab. Source froide bicarbonatée sodique de la *Réveille*. Commerce de laines. Filature et cardérie de laine, poteries, tuileries. Restes des remparts (XVe s.). — Le canton a 16 comm. et 11.029 hab.

SAUZAY (Eugène), violoniste et musicographe français, né et mort à Paris (1809-1901). Elève et lauréat du Conservatoire, il se fit d'abord connaître dans les concerts. Il écrivit des fantaisies de violon, des romances et quelques pièces de piano, puis une *Symphonie rustique*, des chœurs pour *Esther* et *Athalie*, la musique charmante du *Sicilien* et celle des intermèdes de *George Dandin*, enfin ses intéressantes *Etudes harmoniques*, pour violon. En 1860, il fut nommé professeur au Conservatoire. Il publia trois ouvrages importants : *Haydn, Mozart, Beethoven*, étude sur le quatuor (1861) ; *l'Ecole de l'accompagnement* (1869), *le Violon harmonique* (1889) et un livre charmant sur *le Sicilien ou l'Amour peintre*, où il donne une réduction de la partition de Lulli et la fait suivre de la musique écrite par lui-même sur le *Sicilien*.

SAUZET, comm. de la Drôme, arrond. et à 9 kilom. de Montélimar, près du Rouhion, affluent du Rhône ; 1.116 hab. Restes d'un château souvent habité par Louis XI, quand il était dauphin.

SAUZÉ-VAUSSAIS, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 22 kilom. de Melle, entre la Charente et le Clain ; 1.714 hab. Ch. de f. de Saint-Jean-d'Angély à Saint-Savinien. Minerai de fer. — Le canton a 12 comm. et 9.919 hab.

SAUZON (autref PORT PHILIPPE), comm. de Morbihan, arrond. et à 40 kilom. de Lorient, dans l'île de Belle-Isle, au N., près de la pointe des Poulains ; 1.650 hab. Fabrique de conserves alimentaires, petit port, fort. Eglise du moyen âge. Meubles et retranchements gaulois.

SAVA, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce]) ; 6.000 hab.

SAVA (saint), métropolite de Serbie, né vers 1169, mort à Trnovo (Bulgarie) en 1237. Il était le fils du souverain serbe Etienne Nemania, et porta, dans son enfance, le nom de Rastko. A l'âge de dix-sept ans, il s'enfuit de la cour de son père pour prendre l'habit religieux. En commun avec Etienne Némania, il fit construire sur le mont Athos le couvent serbe de Khilandar. Lors de l'occupation de Constantinople par les croisés, l'Eglise orthodoxe courut des risques sérieux en Serbie. Pour remédier à la situation, Sava se fit sacrer archevêque serbe par le patriarche grec, alors réfugié à Nicée (Asie Mineure), en 1221, puis il organisa l'Eglise serbe, devenue autonome. Il a laissé, avec d'autres écrits, une *Vie de saint Siméon* (Etienne Nemania).



Ordre de Saint-Sava.

Sava (ORDRE SERBE DE **Saint-**), fondé par le roi Milan Obrenovitch pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts. — La décoration consiste en une croix à quatre branches émaillée de blanc avec bordure bleue, et au centre un écusson d'or. Les branches de la croix sont réunies par des aigles bicéphales couronnés d'or. Le ruban est blanc liséré de bleu.

SAVACOU n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des ardéidés, comprenant deux espèces propres à l'Amérique tropicale. (Les savacous [*cancrhoma*] sont des hérons trapus, bas sur pattes, à bec énorme, élargi en nacelle, qui les fait appeler vulgairement *becs-en-cuiller*. Ils vivent dans les savanes inondées, au bord des grands cours d'eau.



Savacou.

SAVAGE (Richard), poète anglais, né vers 1698, mort en 1743. Il fut élevé, dit-on, par une pauvre femme, à la mort de laquelle il aurait découvert qu'il était le fils adultérin de Richard Savage, comte Rivers, et de lady Macclesfield. Celle-ci mia avec tant de passion qu'elle donna plus de vraisemblance au récit (qui n'est, d'ailleurs, rien moins que prouvé). Savage débuta au théâtre dès l'âge de dix-sept ans, mais son premier succès fut la tragédie intitulée : *Sir Thomas Overbury* (1723), où il jouait le principal rôle. Esprit mordant et haineux, il écrivit beaucoup de satires, dont la première, intitulée *la Convocation ou la Bataille des brochures* (1717), était dirigée contre l'évêque Hoadly ; plus tard, un autre prélat anglican, Gibson, évêque de Londres, fut aussi victime de ses traits acérés (*la Carrière d'un théologien*, 1735). Plusieurs de ses poèmes lui sont inspirés par son histoire, vraie ou fausse ; tels sont : *la Nature dans sa perfection* ou *la Mère détrônée et le Bâtard*. Son chef-d'œuvre est un poème descriptif, *le Vagabond* (1729). Savage vécut toujours soit en prodigue, soit en besogneux, et mourut dans la prison pour dettes de Bristol.

SAVAGNIN (*gn* mll.) n. m. Variété de cépage blanc, cultivée dans les départements du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône et en Alsace. Syn. BLANC BRUN, BON BLANC, DREIMANNER, FLRISCHWINER, FRANKISCH, FROMENTÉ, FOURMENTÉ, GENTIL BLANC, HFIDEN BLANC DU VALAIS, MELON DE L'AUXERROIS, NATURE BLANC, PLANT GENTIL, SAVAGNEUX, SAUVAGNEUX, SAUVAGNIN, TORAYER, TRAMINER, VICLAIR BLANC, WEISS TRAMINER, etc.) ‖ *Savagnin rose*, Cépage rosé qui n'est qu'une variation du savagnin blanc et que l'on cultive dans le Jura. (Syn. GENTIL ROSE, NATURE ROSE, NOBLE ROSE, ROUSSELET GRIS ROUGE, etc.

— ENCYCL. Le *savagnin* donne les vins blancs estimés de Château-Chalon, Arbois, Pupillin, puis une bonne partie des vins blancs d'Alsace. C'est un cépage assez vigoureux, mais d'un rendement faible.

SAVALLE (Pierre-Amand-Desiré), fondateur de l'industrie des alcools, né à Canville (Seine-Inférieure) en 1791, mort à Lille en 1864. Il passa une partie de son existence en Hollande, construisit le premier appareil de distillation à travail continu, avec la collaboration de Cellier, au moment où s'introduisaient en France la culture de la betterave et l'industrie du sucre. Il établit trois grandes usines à La Haye. Vers 1852, les cours élevés des alcools en France le décidèrent à établir une distillerie dans son pays. Il choisit Saint-Denis, près de Paris, et c'est là qu'avec la collaboration de son fils il acheva le perfectionner son système, qui, aujourd'hui, est adopté partout. — Son fils, FRANÇOIS-DESIRE **Savalle**, né à Louvain en 1838, a apporté de nouveaux perfectionnements dans la fabrication des appareils de distillation. Il a publié : *Progrès récents de la distillation* (1873), *Appareils et procédés nouveaux de distillation* (1875) ; etc.

SAVAMMENT (*va-man*) adv. D'une manière savante : *Ecrire, Parler* SAVAMMENT *sur un sujet.*

— *Parler savamment d'une chose*, En parler avec une connaissance approfondie.

SAVANE (espagn. *sarana*) n. f. Vaste prairie, cultivée ou sauvage. ‖ A la Guyane, aux Antilles, etc. Tout

Savanilla ou **Sabanilla** [illegible]

Savannah [illegible]

Savannah [illegible]

Savannaket [illegible]

savant [illegible] ANT [illegible] verbe *savoir*. [illegible] *Être savant en* [illegible] *Un* [illegible] *savant* [illegible] de science ou d'érudition : [illegible] SAVANTE [illegible] *Musée* SAVANTE. [illegible] SAVANTE [illegible] *Parler d'une* [illegible] *Qui sait des choses qu'il devrait* [illegible] *Jeune* [illegible] SAVANTE [illegible] *Corps savant, Société, Assemblée savante,* [illegible] *Les* [illegible] *savants* [illegible] *Les* [illegible] *le sanscrit, sont des* LANGUES [illegible] *savantes. Le génie* militaire, l'artillerie, [illegible] certains exercices *Femme* [illegible] *qui fait étalage de sa science au point* [illegible] *Il a de la science. Les grands* SAVANTS [illegible] *Il est plus savant que le chien de Barthole,* [illegible] *Un savant en* [illegible] *Homme qui fait un étalage* [illegible] Savant, docte, érudit V. [illegible]

Savants [illegible] JOURNAL DES SAVANTS.

savantasse [illegible] **SAVANTAS** [illegible] m. Celui [illegible] qu'une science

savanterie [illegible] Ensemble, part. Manière de parler [illegible]

savantissime [illegible] *savant*, formé par plaisanterie [illegible] *Homme savantissime, [illegible] pas que vous soyez ce*

Savantvari [illegible] **Wari** [illegible] [illegible] Salvatri [illegible] de Ceram au S.

Savara [illegible]

Savand [illegible]

savarin [illegible]



[illegible] sur le tour 250 grammes de farine, 12 grammes de sucre en poudre, 10 grammes de

Savaron (Jean), [illegible] orien et magistrat français, né [illegible] à Crémat (1554-1622. Il fut successivement [illegible] au siège présidial de Riom, conseiller à la cour [illegible] de Montferrand, [illegible] au siège présidial [illegible] lieutenant général [illegible] la sénéchaussée d'Auvergne. Aux États généraux de 1614, il fut l'orateur [illegible] tiers état, et parla contre [illegible] la vénalité des offices. Dans [illegible] au roi, il dit [illegible] les trois ordres de l'État [illegible] les enfants d'une même famille, et que, si la noblesse était le frère aîné, le tiers état en était le frère cadet. La noblesse protesta, déclarant qu'il y avait entre elle et le tiers la même distance qu'entre un maître et un valet, et vint se plaindre au roi. Savaron répliqua : « J'ai porté les armes, et j'ai le moyen de répondre à tout le monde. » Savaron est encore un historien digne d'intérêt. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Chronologie des états généraux* (1615) ; une étude sur *les Origines de Clermont, ville capitale de l'Auvergne* (1607) ; *Traités de la souveraineté du roi et de son royaume* (1615) ; *Traité de l'annuel et vénalité des charges* (1615).



Jean Savaron.

Savars, tribus dravidiennes, disséminées dans diverses provinces du nord-est de l'Inde et comptant environ 5 000 000 individus. Les Savars ont opposé une énergique résistance aux Hindous ; mais un certain nombre d'entre eux sont aujourd'hui semi-hindouisés.

savart (*var'* — du bas lat. *sarardа*, même sens) n. m. Agric. Nom donné, dans les Ardennes, aux terres incultes qui servent de pâture. ‖ Nom sous lequel on désigne, en Champagne, les terres crayeuses pauvres.

Savart (Félix), médecin et physicien français, né à Mézières en 1791, mort à Paris en 1841. D'abord chirurgien militaire, il s'établit ensuite à Metz pour y pratiquer son art, traduisit le traité *De medica* de Celse ; mais bientôt il abandonna la médecine pour se livrer presque entièrement à l'étude de l'acoustique. En 1819, il se rendit à Paris. Un *Mémoire sur les instruments à cordes*, qu'il présenta à Biot, lui valut l'approbation de l'Académie des sciences. Parmi ses inventions, la principale est la roue dentée qui porte son nom. (V. pl. lois.) On lui doit aussi un *sonomètre* et un *polariscope*. Nommé, en 1827, membre de l'Académie des sciences, il devint ensuite conservateur du cabinet du physique, puis professeur de physique au Collège de France. Ses écrits se trouvent dans les « Annales de physique et de chimie ».

Savart (roue dentée de). Cet appareil est formé d'une sorte de banc en chêne, sur lequel est solidement établi un système de roues dentées commandées par le même arbre horizontal. Cet arbre peut être mis en mouvement par une courroie qui passe sur un volant muni d'une manivelle. De cette façon, une quelconque des roues, finement dentées, peut acquérir une grande vitesse à sa circonférence et fait vibrer une carte fixée au banc. Un compteur à cadran permet de compter le nombre de dents qui passent, dans une seconde, dans le plan de la carte, et, par conséquent, le nombre de vibrations qui correspondent au son produit. Lorsqu'on veut connaître le nombre de vibrations correspondant à la hauteur d'un son déterminé, on fait tourner la roue de Savart en accélérant la vitesse de rotation jusqu'à ce que le son résultant soit à l'unisson de celui que l'on veut étudier ; il suffit alors d'évaluer le nombre de vibrations que produit l'appareil.

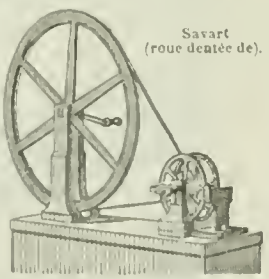

Savart (roue dentée de).

Savary, Jacques, négociant et économiste français, né à [illegible] Anjou en 1622, mort à Paris en 1690. Commerçant en mercerie, il se retira en 1658, après avoir amassé une fortune. Il acheta alors la ferme des domaines de la [illegible] et obtint ses fonctions à la disgrâce de Fouquet. Il fit partie de la commission qui rédigea [illegible] commerce (1673), que l'on appelle quelquefois le *Code Savary*. Il publia, deux ans plus tard, le *Parfait négociant*, qui eut un grand succès dans toute [illegible] — Son fils, Jacques, dit **Savary des Brulons**, [illegible] 1716, fut inspecteur général des manufactures et de la douane. Il est surtout connu par son *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle,* [illegible] (1723). — Son frère, Louis-Philémon **Savary** [illegible], chanoine de Saint Maur, collabora [illegible] frère.

Savary [illegible] Étienne, voyageur et orientaliste [illegible] à Vitré (Ille-et-Vilaine) en 1750, mort à Paris [illegible] 1770 à 1781, sa jeunesse pour les voyages lui [illegible] l'antique Grèce ; il utilisa ses souvenirs [illegible] de ses *Lettres sur l'Égypte* (1784-[illegible] ses *Lettres* [illegible] *sur la Grèce* (1788), et [illegible] traduction du *Coran* (1781). On a encore [illegible] *les Amours d'Anas Eloujoud et Ouardi*, traduit de l'arabe (1789), et une *Grammaire de la langue arabe vulgaire et littéraire*, publiée par Langlès (1813).

Savary Jean-Julien-Michel), homme politique français, né à Cholet en 1753, mort à Paris en 1839. Avocat en 1785, il adopta les principes de la Révolution et devint président du tribunal de Cholet (1790-1793). Pris par les Vendéens, il s'échappa et devint commissaire civil près l'état major de Canclaux et de Kléber. Il siégea aux Cinq-Cents, puis aux Anciens, et fut, pendant le Consulat et l'Empire, sous-inspecteur aux revues. On a de lui : *Guerre des Vendéens et des chouans, par un officier supérieur de l'armée de Vendée* (1824-1825) ; *Mon examen de conscience sur le 18 brumaire an VIII* (1819).

Savary duc de Rovigo). V. Rovigo.

Savary Félix), astronome, né à Paris en 1797, mort à Estagel en 1841. Élève de l'École polytechnique, il fut, après sa sortie, chargé de professer dans cette institution le cours de géodésie et de machines qu'il avait contribué à fonder. Savary devint ensuite membre du bureau des longitudes (1830), puis de l'Académie des sciences (1832). Il a publié : *Mémoire sur l'application du calcul aux phénomènes électro-dynamiques* (1823) et *Mémoire sur la détermination des orbites que décrivent autour de leur centre de gravité deux étoiles très rapprochées l'une de l'autre* (1827). Il a donné son nom au curieux théorème sur la courbure de la courbe engendrée par le mouvement d'un point lié à une courbe roulant sur une courbe fixe.

Savary François), comte de Brèves. V. Brèves.

Savasse, comm. de la Drôme, arrond. et à 7 kilom. de Montélimar, près du Roubion, affluent du Rhône. 1.151 hab.

savate (pour *çavate* ; cf. provenç. *sabata*, ital. *ciabatta* ; espagn. *zapata*) n. f. Vieille pantoufle, vieux soulier extrêmement usé. ‖ Soulier neuf ou vieux dont le quartier est rabattu : *Mettre ses souliers en* savates.

— Autref. Celui qui allait à pied porter des lettres dans les lieux éloignés des grandes routes.

— Homme gauche et maladroit : *Quelle* savate ! ‖ Ouvrage mal fait : *C'est de la* savate.

— Combat à coups de pied suivant certaines règles : *Apprendre la* savate. *Tirer la* savate.

— Fig. et fam. *Traîner la savate*, Etre dans l'indigence.

— Jeux. Sorte de jeu d'enfants analogue à celui du *furet*, et dans lequel un certain nombre de personnes, assises en rond par terre et serrées les unes contre les autres, font circuler par-dessous leurs genoux soulevés une savate, qu'un des joueurs, placé au milieu du cercle, cherche à saisir.

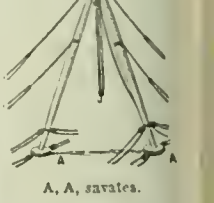

A, A, savates.

— Mar. Morceau de bois dur placé sur le sol ou sur le pont d'un navire pour empêcher un objet peu large de base de s'enfoncer dans les bordages ou de causer des dégradations. ‖ *Savate de bittes*, Coussin de pied. ‖ *Savate de l'ancre*, Massif de bois sur lequel repose le bec d'une ancre déposée à terre. (On dit aussi semelle.) ‖ Jumelle dont on garnit un mât au portage des aiguilles pour l'abatage en carène. ‖ Plaque d'appui du gouvernail. ‖ Châtiment dont on punissait un matelot quand il avait commis une faute infamante. (On disait passer à la savate ou à la boulinе.)

— Milit. Pénalité que, dans les armées du temps passé, les soldats infligeaient parfois à un camarade. (Elle consistait à frapper le patient sur les fesses, avec la semelle d'un soulier.)

— Encycl. Sport. La *savate* est proprement l'escrime à coups de pied. Elle passait pour être originaire de Cano. En tout cas, elle fut de bonne heure pratiquée en France comme un art véritable, avant que la boxe anglaise n'y eût été importée. C'est surtout au XVIIIe siècle qu'elle fut en vogue, et l'on a conservé le souvenir d'un certain nombre de maîtres qui furent célèbres en leur temps : Sabatier, Baptiste, qui compta le duc de Berry parmi ses élèves, Gadon, etc. De nos jours, elle a cessé d'être enseignée comme un art particulier ; mais les principaux coups de la savate sont entrés dans la *boxe française*, qu'ils ont ainsi contribué à différencier de la boxe anglaise, en même temps qu'ils lui donnaient une valeur défensive plus grande.

Les coups de savate peuvent être rangés en trois catégories : *coups de pied bas, coups de pied de flanc* ou *au corps, coups de figure*.

Les coups de pied bas, face en avant, se portent en tendant vivement la jambe droite en avant, la pointe tournée en dehors et les cuisses jointes. Le coup de pied bas a l'avantage de pouvoir se porter d'assez loin, sans se livrer, et de mettre parfois hors de combat l'adversaire en lui brisant net le tibia. Il se pare en général soit en élevant la jambe menacée, soit par un coup d'arrêt sur la jambe de l'adversaire. Exécuté face en arrière, par un changement de garde, et avec la jambe gauche, le coup de pied bas devient un chassé-bas. Il faut alors frapper la jambe de l'adversaire avec le talon. La parade est d'ailleurs la même.

Les coups de pied de flanc doivent atteindre le milieu du corps. Ils se portent avec la jambe droite que l'on détend, la jambe gauche tendue et servant de point d'appui, le corps légèrement penché du côté opposé à la direction du coup. Ce genre de *coups de pied brisés* peut s'exécuter en tournant en avant ou en arrière. Parmi les coups de pied au corps, il faut mentionner le coup de pied de pointe, destiné à frapper l'adversaire directement au ventre (le coup est interdit en assaut comme trop dangereux, mais il constitue pour la même raison un excellent moyen défensif), et le traditionnel *coup de pied en vache*, qui est un coup d'arrêt dirigé en pleine poitrine. D'une manière générale, les coups de pied au corps se parent en essayant d'esquiver le coup et en saisissant à deux mains la jambe de l'adversaire.

Les coups de pied de figure se donnent suivant les mêmes principes que les coups de pied au corps ; mais le danger est plus grand pour celui qui les donne, sa stabilité étant moins grande. Au surplus, dans un combat réel les deux séries de coups ne doivent être essayées que par un joueur expérimenté. Par contre, le coup de figure exécuté en arrière et les mains posées sur le sol, contre

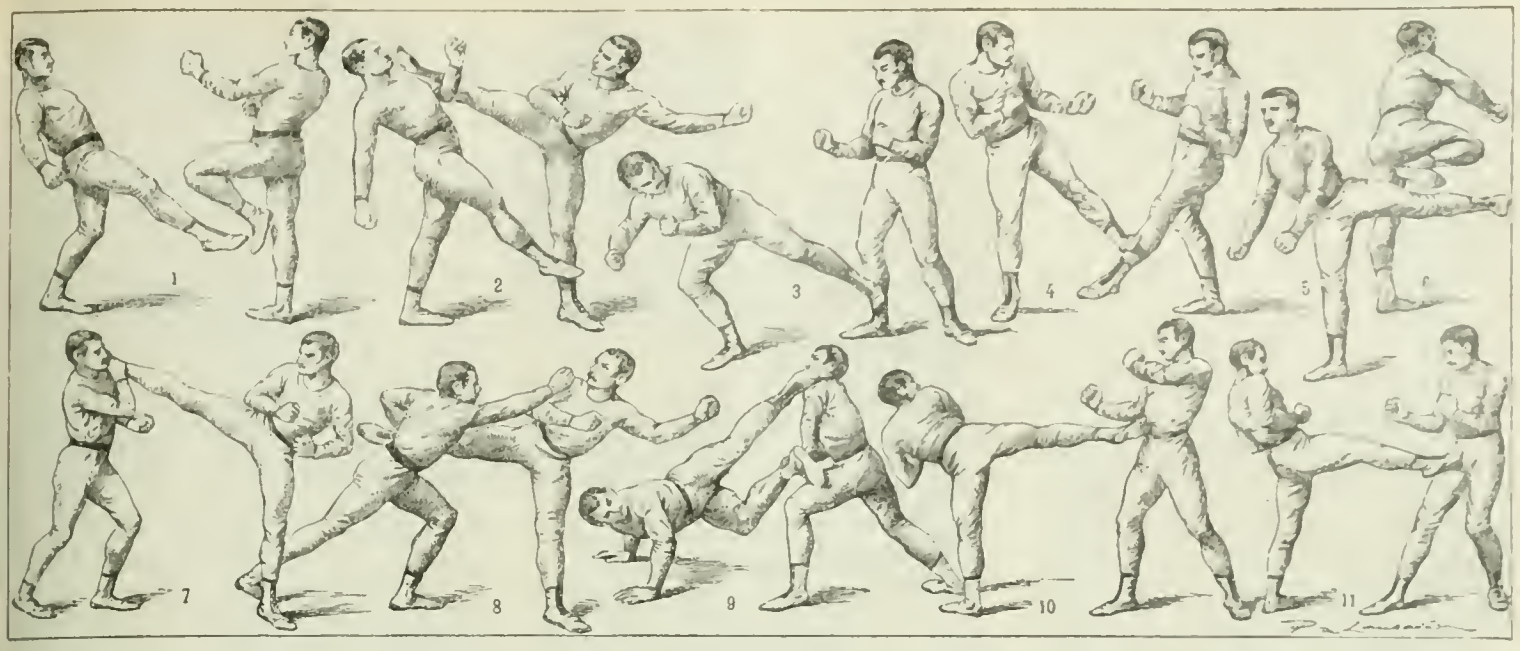

SAVATE : 1. Coup de pied bas et son esquive ; 2. Riposte du coup de pied bas avec parade du coup de pied de figure ; 3. Chassé bas ; 4. Coup d'arrêt sur le coup de pied bas ; 5. Coup de pied brisé tournant en avant ; 6. Coup de pied brisé en arrière ; 7. Coup de pied de figure et sa parade ; 8. Parade du coup de pied de flanc avec riposte du coup de poing de figure ; 9. Coup de pied de figure les mains à terre ; 10. Coup de pied de flanc ; 11. Coup de pied de pointe (interdit dans un assaut). V. BOXE.

un adversaire qui a déjà pu saisir une jambe, constitue une parade fort efficace. V. BOXE.

SAVATER v. a. Pop. Syn. de SAVETER.

SAVATERIE (ri — rad. *savate*) n. f. Lieu où l'on vend de vieux souliers.

SAVAU (vo) n. m. Cri de chasse dont on fait usage quand on entre dans une enceinte pour la fouler, et que les chiens commencent à chasser.

SAVE (allem. *Sau*), grande rivière de l'Austro-Hongrie (Carniole, Croatie, Slavonie, Bosnie) et de la Serbie, qui descend des Alpes Juliennes, du Terglou (2.864 m.), coule en moyenne vers l'E.-S.-E., reçoit, à droite des rivières du Karst (tel le Laibach), passe près de Zagreb (Agram), reçoit la Kulpa et de longs courants bosniaques : l'Ounoa, le Verbas, la Bosna, la Drina augmentée du Lim, baigne Mitrovitza et se perd dans le Danube, rive droite, à Belgrade ; 1.062 kilom., dans une vallée très humide, avec larges marais permanents ou temporaires.

SAVE, rivière du midi de la France, affluent gauche de la Garonne. Elle naît sur le plateau de Lannemezan, un peu au S. de la ville de ce nom. La Save coule vers le N.-E., arrosant L'Isle-en-Dodon, Lombez, Samatan, L'Isle-Jourdain, avant de se jeter dans la Garonne, en aval de Grenade, après un cours d'environ 150 kilom.

SAVELLI, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]), dans la Sila ; 4.500 hab.

SAVENAY, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Nazaire, non loin de la Loire ; 3.115 hab. (*Savenaisiens, ennes.*) Ch. de f. Orléans. Commerce important de bestiaux et de grains. Fabriques de hâches, de sacs ; chaux hydraulique. Ancien château du *Matz*. En 1793, victoire décisive de Kleber et de Westermann sur les Vendéens. Avant 1868, Savenay était le chef-lieu de ce qui est aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Nazaire. — Le canton a 9 comm. et 15.764 hab.

SAVENEAU n. m. Pêch. Syn. de HAVENEAU.

SAVENELLE n. f. Pêch. Syn. de HAVENEAU.

SAVENNIÈRES, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. d'Angers, sur un bras de la Loire ; 1.249 hab. Ch. de f. Orléans. Mines d'anthracite. Vignobles des plus renommés parmi ceux de l'Anjou (*Coulée de Serrant, Roche-au-Moines*, etc.). Eglise : restes précieux des XIe et XIIe siècles. Beau château moderne de *Varennes*.

SAVENTHEM, comm. de Belgique (prov. de Brabant [arrond. de Bruxelles]) ; 3.604 hab. Fabriques de toiles métalliques, tanneries.

SAVERDUN, ch.-l. de cant. de l'Ariège, arrond. et à 15 kilom. de Pamiers, sur la rive gauche de l'Ariège ; 3.362 hab. (*Saverdunois, oises.*) Ch. de f. Midi. Pépinières. Fabrique de briques, plâtre, sabots. Fabrique d'appareils photographiques. Saverdun, l'antique *Saburdunum*, fut au XVIe siècle la principale place forte des protestants dans le comté de Foix. Patrie du pape Benoît XII. — Le canton a 14 comm. et 10.758 hab.

SAVERNE allem. *Zabern*), ch.-l. de cercle d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace), au pied de contreforts boisés des Vosges, sur la Zorn et le canal de la Marne au Rhin ; 8.400 hab. (*Savernois, oises.*) Bons vignobles. Carrières de grès. Fabriques de grosse quincaillerie, de balances et bascules, de verres d'optique, de filets, d'amidon, de kirsch. Scieries. Château construit en 1780 pour le cardinal de Rohan. Musée d'antiquités installé dans l'ancien château Oberhof, de la fin du XVe siècle. Eglise du XIIIe au XVe siècle. Aux environs, ruines pittoresques de châteaux féodaux. Saverne, l'antique station romaine *Tabernæ* ou *Tres Tabernæ*, fut au moyen âge propriété des évêques de Metz, puis des évêques de Strasbourg.

SAVERNE (COL DE). Nom donné à la dépression qui fait communiquer, au nord du massif vosgien proprement dit, le plateau lorrain et la plaine de la Basse-Alsace. Par là passent, à une altitude d'environ 200 mètres, le canal de la Marne au Rhin et le ch. de f. de Strasbourg à Nancy.

SAVERY (Thomas), mécanicien anglais, né à Shilston (Devonshire) vers 1650, mort en 1716. Il construisit, en 1698, la première machine où la tension de la vapeur d'eau fut employée comme force motrice, et il décrivit sa machine dans un ouvrage intitulé *Miner's friend* « l'Ami des mineurs » et prit une patente. Peu après, Newcommen imagina la véritable machine à vapeur, fondée sur le principe qu'avait indiqué Papin, et Savery s'associa avec lui pour la faire construire. C'est pourquoi les premières machines à vapeur ont porté les deux noms accouplés de Savery et de Newcommen. V. NEWCOMMEN.

SAVERY (Roeland), peintre flamand, né à Courtrai en 1576, mort à Utrecht en 1639. Il étudia sous la direction de Jacques Savery, son père, peintre médiocre, et s'adonna au paysage. L'empereur Rodolphe II le manda en Allemagne et l'attacha à son service. Après la mort de son protecteur, Savery retourna d'abord dans son pays, puis alla à Amsterdam (1616), et enfin à Utrecht, où il se fit admettre dans la gilde en 1619. Il a peint des paysages avec des personnages, des animaux et des fleurs.

SAVETER (de *savate*. — Double le *t* devant un *e* muet *Je savette. Il savettera*) v. a. Faire ou raccommoder malproprement un ouvrage : SAVETER *un habit*.

SAVETIER (*ti-é* — de *savate*) n. m. Ouvrier qui raccommode les vieux souliers.

— Pop. Mauvais ouvrier en quelque genre que ce soit.

— ENCYCL. Les cordonniers proprement dits s'appelaient *sueurs*, laissant le nom de savetiers *aux sueurs de vieil ou savetiers, cordonniers en vieux* ; les maîtres savetiers s'appellent aussi *bobelineurs, carreleurs de souliers*.

Le savetier, de tout temps, apparaît comme une sorte de philosophe frondeur et indépendant, pauvre et bavard, dont l'échoppe est le rendez-vous des commères du quartier ; d'autant qu'il joint quelquefois à sa profession, surtout au XVIIe siècle, celle d'écrivain public. A Vienne, c'est l'apprenti savetier (*Schusterbub*) qui jouit de la réputation du gavroche parisien.

SAVETIER (*ti-é*) n. m. Zool. L'un des noms vulgaires de l'épinoche. || Nom vulgaire du petit capricorne.

SAVEUR (du lat. *sapor*) n. f. Impression que produisent certains corps sur l'organe du goût : propriété en vertu de laquelle ils produisent cette impression : SAVEUR *douce, amère, piquante*.

— Fig. Ce qui flatte le goût, en morale, en littérature, etc. : *Les courts et brusques dessins de Topffer sont relevés d'une* SAVEUR *alpestre*. (Sainte-Beuve.)

— PROV. **Cela n'a ni goût ni saveur**, C'est une viande, une sauce qui manque d'assaisonnement, qu'on mange sans plaisir. || Se dit de même au figuré d'une production littéraire dépourvue de charme et d'agrément.

— SYN. **Saveur, sapidité**.

SAVIANO, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]) ; 7.000 hab. Sériciculture.

SAVIE, nom donné à la partie de la Dacie ancienne qui était comprise entre la Save et la Drave.

SAVIGLIANO, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni], sur la Maira ; 17.660 hab. Fabrication de draps, de toiles, de soieries ; usine pour la construction des voitures et wagons. Vieilles murailles, avec arc de triomphe moderne.

SAVIGNAC-DE-L'ISLE, comm. de la Gironde, arrond. et à 10 kilom. de Libourne, au-dessus de l'*Isle* ; 390 hab. Bons vins rouges (*château de Savignac, à Pinson, à Sillac*, etc.). Château des XIVe et XVIe siècles.

SAVIGNAC-LÉDRIER, comm. de la Dordogne, arrond. et à 62 kilom. de Nontron, au-dessus de l'Auvézère ; 1.691 hab. Ch. de f. du Périgord. Hauts fourneaux et forges. Papeteries. Tréfilature.

SAVIGNAC-LES-ÉGLISES, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 21 kilom. de Périgueux, sur un coteau de la vallée de l'Isle ; 862 hab. (*Lavignacois, oises.*) Pierres lithographiques. Vins rouges et blancs. — Le canton a 11 comm. et 9.681 hab.

SAVIGNANO di Puglia, comm. d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]) ; 3.800 hab.

SAVIGNANO di Romagna, bourg d'Italie (Emilie prov. de Forlì) ; 4.580 hab. Académie appelée *Rubiconia*. Beau pont romain, riche bibliothèque.

SAVIGNÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 3 kilom. de Civray, sur la Charente ; 1.620 hab. Ch. de f. Orléans. Minoterie, distillerie. Grottes du *Chaffaud*. Mégalithes.

SAVIGNEAU n. m. Pêch. Syn. de HAVENEAU.

SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 11 kilom. du Mans, sur la Morte-Parence, sous-affluent de l'Huisne ; 2.145 hab. Château du *Toucois*, ancienne résidence des évêques du Mans.

SAVIGNÉ-SOUS-LE-LUDE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 5 kilom. de La Flèche, sur la Vesoore, sous-affluent du Loir ; 941 hab. Eglise des XIe, XIVe et XVe siècles. Château du *Bois-Pincé*, de la Renaissance.

SAVIGNEUX, comm. de la Loire, arrond. et à 2 kilom. de Montbrison, sur le Vizezy ; 1.095 hab. Scierie, minoterie.

SAVIGNO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]) ; 4.900 hab.

SAVIGNY (Christophe DE), savant français, né vers 1530 à Savigny-sur-Aisne (Ardennes), où il mourut en 1605. D'une ancienne famille du Rethelois, il était seigneur de Savigny et de Priman. Il entra, vers 1565, dans la maison de Louis de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel. On a voulu voir en lui comme un précurseur de Bacon, parce qu'il a tenté d'établir une sorte de système encyclopédique dans son ouvrage intitulé : *Tableaux accomplis de tous les arts libéraux* (1587). Savigny eut pour collaborateur l'avocat Bergeron, mort en 1584.

SAVIGNY (Marie-Jules-César LELEBONE **de**), naturaliste français, né à Provins en 1777, mort en 1851. Il avait fait un voyage en Chine lorsqu'en 1798, il accompagna Geoffroy Saint-Hilaire en Egypte en qualité d'adjoint. Savigny fit partie de l'Institut du Caire, s'adonna à l'étude des animaux sans vertèbres et fut ensuite chargé de traiter cette partie de la zoologie dans le grand ouvrage intitulé : *Description de l'Egypte*. Il devint presque aveugle en 1824. Nommé membre de l'Institut en 1821, il faisait, en outre, partie des Académies d'Oxford, d'Amsterdam, d'Edimbourg, etc. On lui doit : *Histoire naturelle des données de Chine* (1798) ; *Histoire mythologique et naturelle de l'Ibis* (1805) ; *Observations sur le système des oiseaux d'Egypte et de Syrie* (1810) ; *Description des arachnides d'Egypte et de Syrie* (1812) ; *Mémoire sur les animaux sans vertèbres* (1816) ; *Explication des planches des mollusques, annélides, crustacés, etc., de l'Egypte et de la Syrie* (1826), etc.

SAVIGNY (Frédéric-Charles DE), jurisconsulte allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1779, mort à Berlin en 1861. Issu d'une famille lorraine protestante, il fut reçu docteur en droit à Marbourg en 1800. Il est un des créateurs de la science moderne du droit en Allemagne. Luttant contre la vieille école, il chercha à faire entrer l'histoire comme élément fondamental dans l'étude du droit. Il ouvrit à Marbourg des cours libres, où il enseigna sa doctrine nouvelle, qui suscita de vives critiques. En 1803, il fit paraître son *Traité de la possession*, où il montra les erreurs de l'interprétation traditionnelle des textes. En 1808, il fut appelé à l'université de Landshut et, deux ans après, en 1810, à Berlin. En 1842, il fut chargé d'un ministère créé sous le nom de ministère de la revision des lois. Il résigna ces fonctions en 1848. Outre son traité de la possession, *das Recht des Besitzes* (1803), Savigny fonda en 1815, avec plusieurs savants, le *Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft* (1815-1847), et publia : *Geschichte des Römischen Rechts im Mittelalter* (1815-1852, traduit en partie en franç. par Ch. Guenoux, 1839) ; *System des heutigen Römischen Rechts*



Fr.-Ch. Savigny

Savigny [illegible]

Savigny [illegible]

Savigny-en-Revermont [illegible]

Savigny-en-Sancerre [illegible]

Savigny-les-Beaune — **Savigny-sous-Beaune**. [illegible]

Savigny-le-Vieux, [illegible]

Savigny-sur-Braye, [illegible]

Savigny-sur-Orge, [illegible]

Savile [illegible]

Savile [illegible]

Savinao [illegible]

Savines, [illegible]

Savinien [illegible]

Savinier [illegible]

Savite [illegible]

Savonnière [illegible]

Savoie [illegible] par une [illegible] la Savoie [illegible] au N.-O. [illegible]



Armes de Savoie

[illegible] Annecy, Faverges, Rumilly. [illegible] considérable, car la seule voie ferrée qui [illegible] les Alpes occidentales est le tunnel de Fréjus près [illegible] Cenis passe par la vallée savoisienne de l'Arc. [illegible] à sa situation entre la France, la Suisse et l'Italie, grâce à ses richesses encore peu exploitées, sauf les eaux [illegible] minérales (Aix, Evian, Brides, Salins), grâce à la magnifi[illegible] de ses sites, la Savoie est appelée à un plus grand développement économique. Sa population honnête et laborieuse pratique de moins en moins l'émigration. Bien que réunie depuis peu de temps à la France (1860), elle est profondément attachée à la nouvelle patrie qu'elle a choisie par un vote à peu près unanime. Du français, la seule langue usitée en Savoie, dérivent les patois locaux. Ce sont les Savoisiens qui ont répandu l'usage du français dans les hautes vallées du Pô et du pays d'Aoste.

Histoire. Avant la conquête romaine, le bas pays savoisien, de Genève à Aiguebelle, était occupé par les Allobroges. (V. ce mot.) La Tarentaise renfermait les *Centrones*, qui défendirent brillamment leur indépendance contre les Romains. Les Allobroges eux-mêmes ne furent soumis qu'en l'an 121 av. J.-C. Après leur défaite, la Savoie fit partie de l'empire romain jusqu'en 407 de notre ère, époque où elle fut envahie par les Burgondes, dont la domination dura soixante-dix-huit ans, et qui furent ensuite chassés par la France. La *Sabaudia* ou *Sabaia* fit ensuite, au moins pour sa plus grande étendue, partie de l'empire de Charlemagne, puis du royaume de Boson, créé en 879, ensuite du royaume de Bourgogne (933), enfin de l'empire d'Allemagne (1032), à la mort de Rodolphe III. Mais déjà le pays était morcelé en petits domaines féodaux, dont les plus puissants étaient les comtés de Genève, de Maurienne, de Turin, le marquisat de Suse, la baronnie de Faucigny. C'est ce territoire fragmenté dont le comte Hupert ou Humbert aux Blanches mains commença la réunion, poursuivie pendant quatre siècles par la maison de Savoie. On trouvera plus loin, dans la biographie de chacun des princes de la maison de Savoie, la part qui leur revient dans cette œuvre. Dans le pays ainsi constitué, les communes reçurent de bonne heure des franchises, et des états généraux, où les trois ordres étaient représentés, se réunirent jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Après avoir eu beaucoup à souffrir des guerres d'Italie, la Savoie, reconstituée par le duc Philibert-Emmanuel, reçut ses limites à peu près définitives au traité de Lyon, en 1602 ; Turin avait, à ce moment, remplacé depuis près d'un demi-siècle Chambery comme capitale. Envahie par Henri IV, par Louis XIII, par Louis XIV, occupée en 1742 par les Espagnols, prospère ensuite jusqu'à la Révolution, elle fut occupée en 1792 par l'armée française du général de Montesquiou, réunie à la France, selon le vœu des habitants, par la Convention, mais restituée au roi de Sardaigne par les traités de Vienne. Elle devait faire retour à la France par le traité franco-italien du 24 mars 1860 ; et cette cession était bientôt approuvée par le suffrage presque unanime des habitants.

— Bibliogr. : S. Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie* (Lyon, 1660, 2 vol ; Turin, 1778-1780, 5 vol.) ; J.-L. Grillet, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman, contenant l'histoire ancienne et moderne de la Savoie, etc.* (Chambéry, 1807).

Savoie (département de la), formé en 1860 de l'intendance de Chambery, composée des anciennes provinces sardes de la Haute-Savoie, la Savoie propre, la Tarentaise et la Maurienne. Il est limité par les Alpes qui le séparent de l'Italie, les départements des Hautes-Alpes, Isère, Ain, Haute-Savoie. Superf. 5 913 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrond. (*Chambéry*, ch.-l., Albertville, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne), 29 cant., 329 comm. et a 254.781 hab. Il fait partie du 14e corps d'armée, de la 6e inspection des ponts et chaussées, de la 5e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Chambéry. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Chambéry et forme les trois diocèses de Chambery, de Tarentaise et de Saint-Jean-de-Maurienne, suffragants de Chambéry.

La surface du département est très montagneuse ; les seules plaines sont le long de l'Isère en aval d'Albertville, le long de la Leysse entre Chambéry et le lac du Bourget et sur la rive gauche du Rhône. Les montagnes calcaires et crayeuses, au N.-O. de l'Isère et de l'Arly, sont formées de calcaires, de gneiss, de granit et de schistes au S.-E. Le point culminant est la grande Casse (3.861 m.) dans le superbe massif de la Vanoise couvert de glaciers. Le climat est en général froid et rude à cause de l'altitude ; cependant, la région nord-ouest est plus tempérée : les environs de Chambéry, les bords du lac du Bourget, la partie basse de la vallée de l'Isère ont un climat agréable et doux ; à Aix-les-Bains, le figuier et le grenadier prospèrent en pleine terre. Pluies abondantes (1^m^,68 à Chambéry, 2 m. dans la haute montagne). De nombreux cours d'eau d'un caractère torrentiel se déversent dans le Rhône ou dans l'Isère. Le lac du Bourget est l'un des plus grands lacs de France.

L'agriculture trouve dans ce département des conditions de sol et de climat assez peu favorables. Les pâturages constituent la principale richesse : 120.000 hectares d'herbages nourrissent de nombreux troupeaux, qui donnent lieu à une importante fabrication de fromages. Les belles forêts qui recouvraient les pentes aujourd'hui ravinées et dénudées des Alpes savoisiennes ont en grande partie disparu. Les essences dominantes sont le sapin, le mélèze, le hêtre, le noyer et le châtaignier.

Les richesses minérales du département sont abondantes et variées (minerai de fer spathique, anthracite, lignite, tourbe). Il y a un grand nombre de carrières et d'impertantes ardoisières. Mais la région est surtout remarquable par le nombre et la célébrité de ses eaux minérales. Les principales sources sont celles d'Aix-les-Bains, Albertville, la Bauche, Brides-les-Bains, Bourg-Saint-Maurice, Challes, l'Echaillon, Salins. Elles attirent chaque année un nombre énorme de baigneurs

L'industrie, encore peu active, se développe peu à peu grâce à l'énorme réserve de force motrice contenue dans les chutes d'eau et déjà utilisée par quelques usines (surtout des papeteries). Les communications sont rendues





aisées par un magnifique réseau de routes carrossables : les cols de l'Iseran, de la Vanoise, du Galibier sont ainsi franchis.

Savoie (département de la **Haute-**), formé en 1860 de l'intendance d'Annecy, composée des trois provinces du Genevois, du Chablais et du Faucigny. Il est borné par les Alpes, qui le séparent de l'Italie et de la Suisse, le lac et le canton de Genève, les départements de l'Ain et de la Savoie. Superf. 4.288 kilom. carr.

Ce département est partagé en 4 arrond. (*Annecy*, ch.-l. ; Bonneville, Saint-Julien et Thonon), 28 cant., 314 comm., et a 263.803 hab. Il fait partie du 14e corps d'armée, de la 6e inspection des ponts et chaussées, de la 5e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Chambéry. Il ressortit à l'académie et à la cour d'appel de Chambéry et forme le diocèse d'Annecy (suffragant de Chambéry).

La surface du département est très montagneuse : on y voit le mont Blanc (4.810 m.) et un grand nombre de sommets de plus de 3.000 mètres. Peu de plaines : seuls les environs de Bonneville, d'Annecy et la rive sud du lac Léman sont dignes de ce nom. Partout ailleurs, on ne voit que gorges étroites et versants abrupts. Le climat varie suivant l'altitude et l'exposition. Tandis que la haute montagne a un climat froid et rude, assez humide, les stations plus basses et mieux abritées ont une température plus égale et plus douce et une humidité moins intense. Un grand nombre de torrents alpestres alimentent le Rhône ; en outre, le département touche à la rive sud du lac Léman et possède le lac d'Annecy et plusieurs petits lacs dans le Chablais.

La grande altitude d'une notable partie du sol rend la production agricole peu importante. Dans la région montagneuse de l'Est, les habitants vivent du produit de leurs troupeaux ; ils cultivent aussi de l'avoine, du seigle et des pommes de terre. Dans la région d'altitude moyenne, le climat permet la culture des céréales et des arbres fruitiers. Enfin, l'ouest et le nord-ouest du département, composé de vallons et de collines de moins de 500 mètres, possède des terres fertiles, où l'on cultive le blé, les arbres fruitiers, le tabac, la vigne. Les forêts recouvrent environ le quart du territoire. Les principales essences sont le sapin, le mélèze, le hêtre, le châtaignier, l'orme, le frêne et le pin.

Le département est riche en gisements minéraux, malheureusement peu exploités (fer, cuivre, manganèse, plomb argentifère, anthracite). On exploite activement cinq mines d'asphalte et une de lignite. Les sources d'eaux minérales sont nombreuses et importantes : celles d'Amphion, de Châtel, d'Houches, surtout celles d'Evian et de Saint-Gervais ont une réputation universelle.

L'activité industrielle et commerciale du département est encore faible ; il tire un revenu très important des nombreux baigneurs et touristes qui le fréquentent pendant l'été. Mais le nombre et la puissance des chutes d'eau constituent une réserve de force motrice que l'on commence seulement à utiliser (papeteries, fabrication de produits chimiques, de carbure de calcium). Quelques filatures de coton, de laine et de soie sont dans l'ouest du département, ainsi que certains centres de l'industrie de l'horlogerie (Cluses possède une école d'horlogerie).

Savoie (maison de), maison régnante de l'Italie. Sous les diverses dénominations de comtes, marquis d'Italie, comtes de Maurienne, comtes de Savoie, ducs de Savoie et princes de Piémont, rois de Sardaigne, rois d'Italie, elle a fourni, depuis Humbert aux Blanches-Mains, quarante-trois princes souverains. On lui a attribué successivement une origine saxonne par Berold, troisième fils de l'empereur Othon III ; une descendance des marquis d'Ivrée, rois d'Italie par Othon-Guillaume, fils d'Adalbert ; une autre des rois de Provence de la famille de Boson. Enfin, d'autres font remonter son origine à Garnier, vicomte de Sens et comte de Troyes, par Hugues, comte de Viennois et de Savoie, dont le fils, Humbert ou Hubert Ier, aurait été le père d'Humbert aux Blanches-Mains.

La maison de Savoie a donné naissance à plusieurs branches. De Thomas, fils de Thomas Ier, sortit au XIIIe siècle celle des *princes de Piémont, d'Achaïe et de Morée*, qui donna naissance à celle des *barons de Vaud*. La première s'éteignit en 1418 ; la seconde en 1359. La troisième fils de Philippe II, Philippe de Savoie, fut, à la fin du XVe siècle, la tige des *Savoie-Nemours*, dont la dernière héritière, Jeanne-Baptiste, épousa, en 1665, Charles-Emmanuel II. De Thomas-François, fils de Charles-Emmanuel Ier, sortit au XVIIe siècle la branche de *Carignan*, qui donna elle-même naissance : 1° par Eugène-Maurice, fils du précédent, à la branche des *Savoie-Soissons* ; 2° par Louis-Victor (1721-1778), à celle des *Villafranca-Soissons*. Des Carignan descend la famille royale actuelle d'Italie. Les Savoie-Soissons se sont éteints au XVIIIe siècle.

Savoie (Humbert Ier ou mieux Humbert II de), dit **Humbert aux Blanches-Mains** (*Biancamano*), comte en Viennois, de Savoie, de Bugey, du Val d'Aoste, seigneur de l'évêché de Maurienne. Il est considéré généralement comme la souche de la maison de Savoie. Il serait né vers 970 et mort avant 1050. Avoué de la reine Ermengarde, veuve de Rodolfe III, roi de Bourgogne, il conduisit, en 1031, une armée au secours de Conrad le Salique.

Savoie (Amédée ou Amé Ier), fils et successeur du précédent, né vers 1000, mort avant 1060. De son mariage avec Adélaïde, il eut Humbert, Amon, évêque de Belley, et Thiberge. Il réunit toute la succession de son père.

Savoie (Odon de), quatrième fils d'Humbert Ier, né après 1000, mort à la fin du XIe siècle. Successeur de son frère Amédée Ier, il aurait eu trois fils : Pierre, qui lui succéda et mourut en 1078 ; Amédée II, qui succéda à son frère, et Odon, évêque d'Asti. De ses deux filles, l'une, Berthe, épousa l'empereur Henri IV ; l'autre, Adélaïde, Rodolphe, roi des Romains.

Savoie (Amédée II de), comte de Savoie et en Viennois, marquis en Italie, fils d'Odon, mort en 1080. Beau-frère de l'empereur Henri IV, il lui livra le passage sur ses Etats (1076), probablement moyennant la cession du Bugey, et l'accompagna à Canossa.

Savoie (Humbert III, comte de), **le Renforcé**, fils du précédent, né en 1081, mort en 1103. La plupart des pays au delà des Alpes profitèrent de sa jeunesse pour se rendre à peu près indépendants.

Savoie (Amédée III, comte de), né en 1095, mort à Nicosie en 1148, fils du précédent. Il suivit à la seconde croisade son neveu Louis le Jeune, roi de France, et fonda l'abbaye de Hautecombe.

Savoie (Humbert IV, comte de), dit **le Saint**, fils du précédent, né à Verdaine en 1139, mort à Chambéry en 1189. Voulant se ménager à la fois l'empereur Frédéric Barberousse et le pape uni à la ligue Lombarde, il vit ses Etats souffrir de l'hostilité des deux partis.

Savoie (Thomas Ier, comte de), marquis en Italie et comte de Maurienne, fils du précédent, né à Charbonnières en 1189, mort à Moncalieri en 1233. Vicaire impérial en Italie (1226), il acquit Vygone (1212), Pignerol et Carignan (1220), Chambéry (1232), Moncalieri (1233), Meudon, dans le pays de Vaud, et fut choisi comme suzerain par Savone, Albenga et Vintimille.

Savoie (Amédée IV, comte de), fils du précédent, né à Montmélian en 1197, mort en 1253. Il acquit Cavour, Lanzo, Alba, Grano (1238), Cumiana (1239), Lanzo (1245), Rivoli (1247) et reçut, en 1250, l'hommage de Turin. Sous lui, le Chablais et le Val d'Aoste furent érigés en duchés par l'empereur Frédéric II.

Savoie (Boniface, comte de), marquis en Italie et comte de Maurienne, **le Roland**, fils du précédent, né à Chambéry en 1213, mort à Turin en 1263. On ne sait rien de précis sur sa courte vie.

Savoie (Thomas II de), dit **Thomas de Flandre**, oncle du précédent, né à Montmélian en 1199, mort à Aoste en 1259. Il épousa en premières noces Jeanne de Flandre, héritière de Flandre et de Hainaut. Battu par les Astésans à Montebruno en 1256, il resta quelque temps prisonnier des Turinois. Il conserva à grand'peine contre Guillaume de Montferrat la portion qui lui restait de l'héritage paternel.

Savoie (Pierre, comte de), **le Petit Charlemagne**, frère du précédent, né à Suse en 1203, mort à Chillon en 1268. Après avoir passé une partie de sa jeunesse en Angleterre, il succéda à son neveu Boniface en 1263. Il acquit le comté de Romont, le château de Genève, Iverdun et Montigny, lutta contre Rodolphe de Habsbourg, étendit en Suisse, notamment sur les pays de Vaud et de Fribourg, les possessions de sa maison.

Savoie (Amédée V, comte de), **le Grand**, né au Bourget en 1249, mort à Avignon en 1323, fils de Thomas et neveu du précédent. Il établit à Chambéry le siège de son gouvernement. Après des conquêtes, tant autour du Léman qu'en Italie, où il acquit Ivrée et la Canavese (1313), il accompagna Philippe le Bel dans la guerre de Flandre.

Savoie (Louis de), baron de Vaud, frère du précédent, né en 1250, mort à Naples en 1302. Il fut la tige des barons de Vaud et suivit Charles d'Anjou à Naples. Son fils, Louis, ambassadeur de Henri de Luxembourg à Florence et sénateur de Rome (1310), suivit Philippe de Valois en Flandre.

Savoie (Edouard, comte de), **le Libéral**, fils d'Amédée V, né à Baugé en 1284, mort à Genthy en 1329. Après avoir combattu avec Philippe le Bel en Flandre (1304), il succéda à son père en 1323. Après s'être fait battre à Varey par le dauphin de Viennois et ses alliés, il retourna combattre en Flandre avec Philippe de Valois. A l'intérieur, il créa le conseil de justice, s'égalant à Chambéry, et le conseil d'Etat, qui suivait le prince.

Savoie (Aimon, comte de), **le Pacifique**, frère et successeur du précédent, né en 1291, mort à Montmélian en 1343. Après avoir fait la paix avec le dauphin du Viennois (1333), il alla guerroyer en France contre les Anglais (1340), et gouverna sagement.

Savoie (Amédée VI, comte de), **le Comte Vert**, fils et successeur du précédent, né à Chambéry en 1334, mort dans les Pouilles en 1383. Il mit fin aux luttes contre les dauphins du Viennois en obtenant d'eux les pays de Gex et de Faucigny, qu'il céda ensuite au roi de France (1355 ; mais il acquit Chiesi et Cherasco (1347), Savigliano (1349), Poirino (1372), Buronzo, Magnano, Castelnegno (1373), San-Germano et Santia (1377), Biella (1379), Duino (1381) et Cuneo (1382). Après avoir été guerroyer en Orient contre les Turcs au profit des empereurs grecs (1366), il suivit Louis d'Anjou dans le royaume de Naples, où il mourut. Réputé pour un parfait chevalier, il fut le fondateur de l'ordre de l'Annonciade.

Savoie (Amédée VII, comte de), **le Comte Rouge**, fils du précédent, né à Avigliana en 1360, mort à Ripaglia en 1391, probablement empoisonné par son médecin. Après avoir combattu en France contre les Anglais, il acquit Nice, Vinadio, le val de Stura et Barcelonnette.

Savoie (Amédée VIII, comte, puis duc de), fils et successeur du précédent, né à Chambéry en 1383, mort à Genève en 1451. Il succéda en 1391 à Amédée VII. Ses premières années s'écoulèrent sous la tutelle de sa grand'mère, Bonne de Bourbon. Il acquit par héritage les domaines de la branche des princes de Piémont et d'Achaïe (1418) et les comtés de Valence et de Die (1421) : par achat Castellengo (1409), Cossaing et Vaud (1421) ; par les armes ou la diplomatie : le Genevois et les possessions des sires de Villars (1402 ; Verceil, conquis sur le duc de Milan en 1428 ; Chivasso et partie du Canavese, cédés par le marquis de Montferrat aux traités de Thonon (1432) et de Turin (1435), etc. Il promulgua en 1430 le code dit *Statuta Sabaudiæ*. Retiré à Ripaille dès 1434, il fut élu pape au concile de Bâle en 1439, prit le nom de Félix V et abdiqua en faveur de son fils (1440). En 1449, pour mettre fin au grand schisme d'Occident, il renonça à la tiare, en échange des évêchés de Lausanne et de Genève et du titre de cardinal-légat.

Savoie (Louis, duc de), fils du précédent, né à Genève en 1402, mort à Lyon en 1465. Chargé de l'administration des Etats de sa maison dès 1434, il succéda à son père en 1440. Son règne fut assez malheureux à l'extérieur ; à l'intérieur, il établit le sénat de Turin (1459).

Savoie (Amédée IX, duc de), **le Bienheureux**, fils et successeur du précédent, né à Thonon en 1435, mort à Verceil en 1472. Il était atteint d'épilepsie, et la régence fut exercée par sa femme, Yolande de France, sœur de Louis XI ; mais Philippe, frère du duc, força la régente à s'enfuir à Grenoble et s'empara de la personne d'Amédée. La médiation des cantons suisses de Berne et de Fribourg mit fin à ces troubles.

Savoie (Jacques de), comte de Romont et baron de Vaud, frère du précédent, né vers 1440, mort à Ham en 1486. Admirateur et allié de Charles le Téméraire, puis de Maximilien d'Autriche, il prit ensuite part au soulèvement de Gand contre l'archiduc Philippe.



Ordre du Saint-Esprit.



Ordre militaire de Savoie.

SAVOIR v. tr. (lat. *sapere*, avoir du goût). *Je sais, tu sais, il sait. Je savais. Je sus. Je saurai. Je saurais. Sache, sachons, sachez. Que je sache. Que je susse. Sachant. Su, sue. V. n.* — Fig. et fam. SAVOIR *l'anglais, le grec, la musique, la danse, l'histoire.* — Être instruit à la leçon, être habile. SAVOIR *s'accommoder.* — Avoir le moyen, le pouvoir, faire quelque chose. *Je ne sais comment j'ai pu ne* SAVOIR *corriger.* — Fig. et fam. SAVOIR *à quoi s'en tenir.* — Être fixé. *Nous ne savons jamais à quoi nous en tenir avec lui.* — Prov. et fig. SAVOIR *son métier.* — Être habile dans sa profession. — Prov. et fig. *Nous ne pouvons pas tous* SAVOIR *tout.* — Allusion à l'impossibilité où est tout homme de connaître tout. — Fig. et fam. *Avoir le petit mot* et remplir de connaissances superficielles. *Il ne sait que le petit mot.* — *Ne savoir que faire*, être embarrassé. *Ne savoir ce que l'on fait*, être dans un état d'égarement, de trouble, au point de ne pas avoir conscience de ses actions ou de ses paroles. *Ne savoir ce que l'on dit.* — *Ne savoir que devenir*, être dans un extrême embarras. *Ne savoir où se mettre.* — *Ne savoir où donner de la tête*, être accablé de travail, de soins, de tracas. — *Ne savoir ce que c'est*, ne pas connaître, ne pas comprendre. *Je ne sais ce que c'est que cet homme-là.* — *Ne savoir ce que c'est*, ne pas éprouver. *Je ne sais ce que c'est que la peur.* — *Ne savoir ce que cela veut dire*, ne pas comprendre. — *Ne savoir ce que cela veut dire*, ne pas connaître la valeur, l'importance de. *Il ne sait ce que cela veut dire.* — *Ne savoir ce que l'on fait*, ne pas avoir conscience de ses actions. *Il ne sait ce qu'il fait.* — *Ne savoir ce que l'on veut*, être irrésolu, ne pas savoir ce qu'il faut faire. *Il ne sait ce qu'il veut.* — *Ne savoir ce que l'on veut dire*, ne pas comprendre. *Je ne sais ce que vous voulez dire.* — *Ne savoir ce que l'on veut dire*, ne pas connaître la valeur, l'importance de. *Il ne sait ce que veut dire la perte de ses actions.* — *Ne savoir ce que veut dire*, ne pas connaître la valeur, l'importance de. *Il ne sait ce que veut dire le hasard, en général.*

Ironiquement, on dit quelquefois positivement le contraire de ce que l'on veut faire entendre, et comme si c'était un temps de la conjugaison du verbe *savoir*. *Je ne sache pas que cela soit arrivé.* Cet emploi n'est permis d'ailleurs qu'à la première personne du singulier.

— ALLUS. HIST. **Si le roi le savait.** Exclamation proverbiale qui remonte aux temps féodaux où le peuple avait à souffrir constamment de la part des seigneurs des exactions, les injustices, l'oppression, les mauvais traitements. Persuadé, néanmoins, que le roi ignorait toutes les cruautés dont il était victime, il n'en faisait point remonter jusqu'à lui la responsabilité, et, lorsqu'un de ces petits tyrans abusait de son autorité, le peuple faisait entendre ce cri naïf : *Ah! si le roi le savait!*

— ALLUS. LITTÉR. **Que sais-je?** Devise sceptique de Montaigne. **Quand on l'ignore, ce n'est rien; Quand on le sait, c'est peu de chose,** Vers que La Fontaine, dans *la Coupe enchantée*, applique aux maris trompés.

— SYN. **Savoir (faire), apprendre, enseigner,** etc. V. APPRENDRE.

— ANTON. Ignorer.

SAVOIR (verbe pris substantiv.) n. m. Instruction, science, érudition. *Un homme d'un grand* SAVOIR. — *Demi-savoir*, Savoir incomplet, superficiel.

— SYN. **Erudition, littérature,** etc. V. ÉRUDITION.

SAVOIR-FAIRE n. m. Industrieuse habileté; prudence mêlée de quelque ruse. *Le savoir ne mène à rien, le* SAVOIR-FAIRE *mène à tout* (Mme C. Fec.)

— SYN. **Savoir-faire, adresse, art,** etc. V. ADRESSE.

SAVOIR-VIVRE n. m. Connaissance et pratique des règles de la politesse, des usages du monde : *Il faut beaucoup de* SAVOIR VIVRE *pour ne choquer personne.*

SAVOISIEN, ENNE (*si-in, è-n'*), personne née en Savoie ou qui habite ce pays. — *Les* SAVOISIENS.

— Adjectivem. Qui appartient à la Savoie ou à ses habitants. *La population* SAVOISIENNE. || On dit aussi SAVOYARD.

SAVOLAX, région semée d'îles et de lacs, située au sud-est de la Finlande, dans les gouvernements de Saint-Michel et de Kuopio.

SAVON (du lat. *sapo*, gr. *sopôn*) n. m. Préparation d'huile ou d'une matière grasse avec la soude, la potasse ou un autre alcali, et qui sert à nettoyer et à dégraisser : *Fabrique de* SAVON. || Pain de savon dur : *Acheter un* SAVON.

— Par ext. Savonnage, lavage au savon : *Donner un* SAVON *à du linge.*

— Fig. et fam. Verte réprimande : *Donner un* SAVON *à quelqu'un.*

— *Eau de savon*, Eau dans laquelle on a dissous du savon : *Mettre du linge à l'*EAU DE SAVON.

— *Bulle de savon*, Bulle légère, transparente, colorée, que l'on produit en soufflant dans de l'eau chargée de savon : *Faire des* BULLES DE SAVON. — Fig. Chose légère, inconsistante : *La vanité, comme objet, est la* BULLE DE SAVON. (Arnault.)

— Alchim. *Savon des philosophes*, Mercure.

— Comm. *Savon marbré*, Celui dont la pâte blanche est mêlée de veines différemment colorées, et que l'on produit par une addition de sulfate de fer. || *Savon blanc*, Celui qui est de couleur uniformément blanche. || *Savon noir*, *Savon vert*, Savon de potasse à l'huile de chènevis ou de colza. || *Savon ponce* ou *savon minéral*, Savon à décrasser, dans lequel il entre de la pierre ponce. || *Savon de toilette*, Savon de suif, d'huile d'amandes ou de graisse, à base de soude ou de potasse, le plus souvent parfumé avec une essence. || *Savon de Windsor*, Savon de toilette aromatisé, fabriqué avec de la soude et du suif. || *Savon de Venise*, Savon blanc très sec. || *Savon arsenical de Brécourt*, Préparat on employée pour préserver des teignes les animaux empaillés, les fourrures, etc.

Minér. *Savon blanc, Savon minéral, Savon de montagne*, Variété d'halloysite déposée par les eaux thermales, notamment à Plombières. || *Savon naturel, Savon de soldat*, Syn. de ARGILE SMECTITE ou TERRE À FOULON. || *Pierre de savon*, Syn. de SAPONITE.

Techn. *Savon des verriers*, Nom donné dans les verreries au bioxyde de manganèse, que l'on emploie pour décolorer le verre. || *Savon végétal*, Composition employée pour le lait et constituée par un mélange de gomme adragante et de bicarbonate de potasse.

Teint. *Savon d'huile*, *Savon d'huile de tartre*. Les huiles et les graisses sont formées de corps gras neutres, sortes d'éthers de la glycérine, et de divers gras stéarique, palmitique, oléique, etc., que les alcalis font passer à l'état de sels métalliques. Les seuls savons solubles dans l'eau froide sont les savons alcalins, à base de soude ou de potasse. Les autres, insolubles, sont des savons de plomb, employés en pharmacie et en peinture.

Savonnage. Pour donner naissance au savon, on peut employer directement la graisse à une base ou attaquer directement par un alcali. La décomposition de l'ether neutre par chauffage de la graisse au sein d'une solution de soude ou de potasse caustique, en présence d'un excès de chaux à 100°, un savon insoluble se forme, on retire l'acide gras par décomposition avec un acide minéral. La chaux en excès, la valeur d'eau sur laquelle on agit, la température, sont des éléments importants. Pour les graisses neutres, la saponification peut s'effectuer par entraînement de vapeur d'eau. Les savons sont des mélanges d'acides gras, de glycérine, ce dernier liquide se séparant en totalité ou en partie à la presse. Les acides solides servent surtout à la préparation des bougies. Par chauffe directe avec des lessives alcalines, ils donnent des savons; ce procédé permet d'extraire toute la glycérine plus économiquement.

Fabrication ordinaire. La fabrication ordinaire du savon dur emploie le suif, les huiles végétales et les lessives de soude. La saponification est directe, mais pratiquée selon deux méthodes : 1° le procédé de *relargage*, où le savon est séparé de la lessive et de la glycérine; 2° le procédé d'*empâtage*, où la masse grasse saponifiée, non isolée, retient toute la glycérine donnant des produits impurs.

Les savons les plus estimés sont ceux de relargage (savon de Marseille). Une lessive (carbonate sodique caustifié par la chaux dans des bacs ou *barquieux*) est chauffée avec des huiles végétales (olive, arachide); le tout s'émulsionne (*empâtage*), permettant, par une division de la masse, l'action ultérieure des lessives concentrées. L'émulsion préparée, l'excès d'eau est enlevé par addition d'eau salée (*relargage*) : le savon, insoluble dans ce milieu, vient surnager; les liquides sont évacués par soutirage (*épinage*). La saponification est achevée par la *cuite* ou *cochon* de l'émolsion avec une lessive forte; la masse cuite est coulée en moules (*mises*), où elle se solidifie. Après dessiccation à l'air chaud, le savon est débité et marqué au balancier. Les marbrures vertes s'obtiennent par formation (*madrure*), au sein de la chaudière, d'une petite quantité de savon ferreux; l'opération ne réussissant qu'avec un produit peu humide, les variétés marbrées sont très appréciées. Le savon blanc ordinaire subit, avant le coulage en mises, une purification (*liquidation*) : la matière en fusion est maintenue longtemps chaude en présence de lessive faible; les impuretés se déposent.

Savons industriels. Le savon *mou* ou *vert*, pour le foulage et dégraissage des draps, se prépare par empâtage des huiles de navette, œillette, colza, etc., avec des lessives de potasse; la coloration est donnée par l'indigo ou par une sorte d'encre à base de tanin et de fer. L'industrie emploie encore des savons de *résine* économiques.

Savons de toilette. Pour la toilette, la saponification doit être parfaite, l'alcali entièrement neutralisé, la solubilité dans l'eau complète. Les matières destinées à la parfumerie sont préparées soit par saponification directe de l'axonge, des mélanges de suif et d'huile de coco (savons de guimauve), la couleur, généralement à base d'aniline, et le parfum étant ajoutés dans la mise; soit à froid, en prenant des savons durs de Marseille, débités en copeaux, parfumés et colorés par trituration dans des *broyeuses-mélangeuses*, agglomérés en boudins par des presses puissantes (*peloteuses-boudineuses*), puis frappés au balancier dans une matrice de bronze. Parmi les variétés les plus connues, citons : le *savon transparent*, formé par évaporation de la dissolution alcoolique de savon ou par addition de glycérine; le *savon léger*, pour bain, ainsi rendu poreux par battage en neige du savon fondu; la *poudre pour barbe* ou *savonnette*, poudre de savon et farine; la *crème d'amandes*, savon mou à base d'axonge et de potasse, parfumé aux amandes; etc.

— Pharm. et thérap. Le *savon médicinal*, obtenu en mêlant à froid de la lessive des savonniers (10) avec l'huile d'amandes douces (21), est employé comme excipient dans la confection des pilules et bols et comme laxatif (30 à 50 centigr.). Le *savon animal*, obtenu avec des graisses animales et de la lessive des savonniers, puis débarrassé de l'excès d'alcali par relargage (ébullition avec de l'eau salée), est employé aux usages externes : fabrication des baumes opodeldochs, de la teinture de savon, etc. Le *savon de Starkey*, carbonate de potasse, essence de térébenthine, et térébenthine, fut jadis employé en pilules, comme résolutif, fondant, béchique. Les *savons dentifrices* sont des savons additionnés de glycérine et de substances aromatiques, et servant à nettoyer les dents.

— Hist. On ne trouve chez les Grecs aucune mention du *savon* ou d'une substance similaire. Ils se servaient du suc de la plante appelée saponaire (*struthion*, herbe au foulon) pour le lavage et la préparation des laines. Les Romains l'employaient de même. Mais les Romains, comme il résulte de plusieurs passages de Pline l'Ancien, employaient la terre à foulon et connaissaient également le savon, préparé avec des cendres et du suif. Ils avaient du savon mou et du savon liquide. Le savon avait été inventé, selon Pline, par les Gaulois qui l'employaient pour rendre leurs cheveux plus blonds.

SAVONAROLA (Jean-Michel), médecin italien, né à Padoue. Il vivait au XVe siècle, fut affilié à l'ordre des chevaliers de Jérusalem, et enseigna à Ferrare. Son principal ouvrage : *In medicinam practicam introductio* sive *De compositione medicinarum liber* (1553) est moins asservi aux opinions de l'école que ceux de ses contemporains.

SAVONAROLE (ital. *Savonarola*) [Jérôme], dominicain italien, né à Ferrare en 1452, brûlé vif à Florence en 1498. A vingt-trois ans, il entra chez les dominicains à Bologne. La corruption de l'Italie avait de bonne heure frappé son imagination. Devenu moine, il se crut choisi par Dieu lui-même pour être l'instrument de la régénération de son pays et de l'Église. Après avoir été maître des novices à Bologne (1482-1486), il fut définitivement fixé, en 1490, par ses supérieurs au couvent de Saint-Marc de Florence, dont il devint prieur en 1491. Il se mit alors, en prenant pour texte l'Apocalypse, à annoncer publiquement la mort de Laurent de Médicis, celle du pape Innocent VIII et l'invasion de l'Italie par les Français. Sa rude parole avait d'abord choqué les oreilles délicates des Florentins. Peu à peu cependant ils revinrent de leurs préventions; d'ailleurs, l'accomplissement de la triple prophétie de Savonarole ne tarda pas à lui soumettre tous les esprits. En 1494, Charles VIII était sous les murs de Florence, et la ville, qui venait de chasser Pierre de Médicis, confia ses intérêts à Savonarole, qui obtint du roi de France une paix honorable. Il profita de son autorité pour établir à Florence une constitution étrange, moitié démocratique, moitié théocratique. En même temps, il édictait des réformes somptuaires et prétendait imposer aux Florentins un genre de vie quasi monacal. Mais Florence

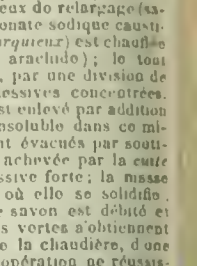

Savonarole.

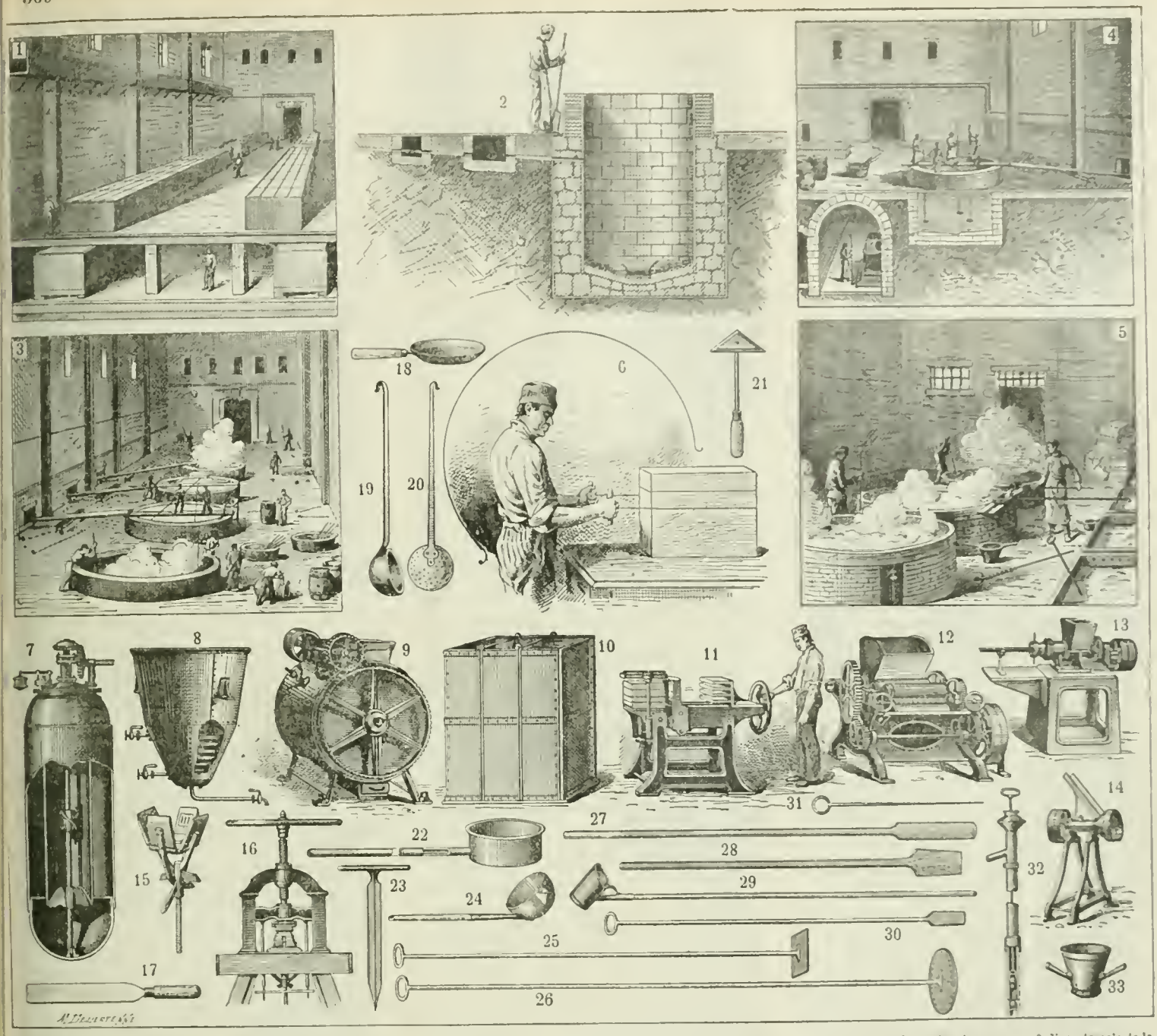

Savon : 1. Salle pour la préparation des lessives de soude et coupe de la salle des « bassines ». — 2. Coupe d'une chaudière en maçonnerie pour l'empâtage et la cuction du savon. — 3. Vue générale de la salle des chaudières au moment de l'opération de l'empâtage. — 4. Opération de la « liquidation » du savon blanc avec, au-dessous, l'égoutage. — 5. Fabrication du savon de suif. — 6. Coupe d'un pain de savon au moyen d'un fil de fer. — 7. Autoclave pour la saponification des corps gras. — 8. Chaudière à savon. — 9. Mélangeur à vapeur. — 10. Mise à savon. — 11. Machine à couper le savon. — 12. Broyeuse à trois cylindres. — 13. Peloteuse. — 14. Rabot. — 15 et 16. Presse pour savon de ménage. — 17. Spatule en acier. — 18. Poêle. — 19. Cuiller. — 20. Écumoire. — 21. Racloir. — 22. Déversoir à manche creux. — 23. Poignard à découper le savon. — 24. Cuiller à bec. — 25. Petite mouvette. — 26. Grande mouvette. — 27 et 28. Spatules en bois. — 29. Puisard. — 30. Pic. — 31. Aiguille. — 32. Pompe. — 33. Vase.

se divisait bientôt en deux partis : les *piagnoni* (pleurards), partisans des réformes, et les *arrabiati* (enragés), adversaires du nouveau régime. La retraite des Français, l'opposition des franciscains, émules des dominicains, l'exaltation même de Savonarole, finirent par donner l'avantage aux *arrabiati*. Le pape Alexandre VI, que le réformateur n'épargnait pas dans ses sermons, le manda à Rome. Savonarole resta à Florence. Une conspiration ayant été formée pour le rappel des Médicis, il en laissa condamner à mort les principaux auteurs. Pour lui, il appela du pape à un concile général. Enfin, voyant le peuple se refroidir envers lui, il se déclara prêt à se soumettre à l'épreuve du feu pour prouver à tous la vérité de sa mission. Aussitôt un franciscain s'offrit à subir le jugement de Dieu contradictoirement avec lui ; mais, le jour fixé pour l'épreuve, Savonarole se déroba. Dès lors, sa popularité s'évanouit. Excommunié par le pape, arrêté sur l'ordre de la seigneurie de Florence, il fut mis à la torture et condamné à mort avec deux autres dominicains, ses partisans les plus dévoués. Ses *Œuvres* ont été publiées à Leyde, en 1633.

Savone (ital. *Savona*, anc. *Sabatia*), ville d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), dans la Riviera, sur le bord du golfe de Gênes ; 30,000 hab. Ch.-l. du circondario di Ponente. Évêché. Industrie assez active (métallurgie, céramique, tissage, etc.). Commerce important de fruits. Le port, comblé par les Génois, recreusé par Napoléon Ier, a un trafic assez considérable. Cette très vieille ville, avec une belle cathédrale, a beaucoup souffert du tremblement de terre de 1887. Savone est célèbre dans l'histoire du commencement du XIXe siècle par la captivité de Pie VII (1809-1812).

SAVONNAGE (*so-na-j'*) n. m. Écon. dom. Lavage, nettoyage au savon.

— Techn. Opération consistant à frotter deux glaces l'une sur l'autre avec de l'émeri en pâte, délayé dans l'eau et de plus en plus fin.

SAVONNER (*so-né*) v. a. Laver, nettoyer avec du savon : Savonner *du linge*. ‖ Couvrir d'écume de savon : Savonner *le menton de quelqu'un, avant de le raser*.

— Fig. et fam. Réprimander vertement. ‖ On dit aussi SAVONNER LA TÊTE.

— Techn. *Savonner une glace*, La soumettre à l'opération du savonnage.

Se savonner, v. pr. Être savonné ; pouvoir être savonné. (Se dit particulièrem. des tissus qui supportent, sans altération, le savonnage : *Dentelle qui* SE SAVONNE *bien*.)

— Se nettoyer soi-même avec du savon : SE SAVONNER *par tout le corps*. ‖ Nettoyer à soi-même avec du savon SE SAVONNER *les mains*.

SAVONNERIE (*so-ne-ri*) n. f. Fabrication du savon. ‖ Usine où l'on fabrique du savon.

Savonnerie (la), ancienne manufacture royale de tapis, située à Chaillot, auprès de la Seine, et ainsi nommée parce qu'il y avait auparavant dans le même local une fabrique de savon. C'est en 1615 que Marie de Médicis donna cet emplacement à Simon Lourdet et à Pierre Dupont pour y installer la manufacture royale des ouvrages de la couronne, façon de Perse et du Levant. Simon Lourdet finit par évincer Dupont. Plus tard, on adjoignit à Simon Lourdet un peintre de l'Académie royale et, dès lors, les produits de la Savonnerie furent fort remarqués. Après la mort de Colbert, la Savonnerie traversa une période de crise. Le duc d'Antin, surintendant des bâtiments royaux, lui donna en 1711 un regain d'activité, mais pendant tout le XVIIIe siècle la Savonnerie, qui continua à fabriquer pour les résidences royales, ne compta guère que vingt ouvriers et neuf apprentis. Sous le Consulat et sous l'Empire, l'activité devient plus grande. En 1828, la Savonnerie fut réunie à l'établissement des Gobelins.

SAVONNETTE (*so-net'*) — dimin. de *savon*) n. f. Savon de toilette.

— Pinceau gros et court, en poil de blaireau, dont on se sert pour appliquer la mousse de savon sur la figure des personnes qu'on veut raser. Syn. BLAIREAU.

— Fam. *Savonnette à vilain*. Expression par laquelle on désignait autrefois des chartes que les roturiers achetaient pour s'anoblir.

— Bot. Nom vulgaire du savonnier.

— Horlog. *Savonnette* (une) ou *Montre à savonnettes*, Montre avec un double boîtier.

SAVONNEUR (*so-neur*), **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière qui fait des savonnages. ‖ Ouvrier, ouvrière qui effectue le savonnage des glaces.

— n. m. Ouvrier qui savonne les cartons avec lesquels on fabrique les cartes à jouer.

SAVONNEUX (*so-neû*), **EUSE** adj. Qui contient du savon : *Eau* SAVONNEUSE.

— Qui tient du savon ; qui est mou et onctueux comme le savon, ou qui a quelque autre propriété de cette substance : *Argile* SAVONNEUSE. *Eaux minérales* SAVONNEUSES.

— Minér. *Pierre savonneuse*, Variété de stéatite.

— Pharm. Se dit des médicaments qui contiennent du savon : *Emplâtre* SAVONNEUX. *Pilules* SAVONNEUSES.

— n. m. Médicament savonneux.

SAVONNIER (*so-ni-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport au savon, à la fabrication ou au commerce du savon : *L'industrie* SAVONNIÈRE.

— Qui se livre à la fabrication ou au commerce du savon : *Marchand* SAVONNIER.

— n. m. Fabricant de savon ; ouvrier qui travaille à la fabrication du savon.

SAVONNIER (*so-ni-é*) n. m. Bot. Genre de sapindacées.

— Encycl. Les *savonniers* sont des arbres de taille moyenne, à feuilles alternes, le plus souvent composées, et présentant des glandes localisées dans de petites dépressions. Les fleurs sont pentamères ; le fruit est un drupe. Le nom vulgaire de « savonnier », arbre à savonnettes,



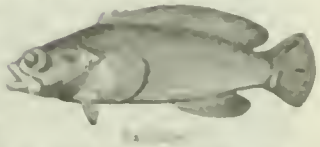

SAVONNIER [illegible] s. m. Arbre [illegible] savonneux.

SAVONNIÈRES [illegible] et Loir-et-Cher, arr. et à 14 kil. de Tours, sur le Cher ; 1,100 hab. Vins blancs. Patrie de Balzac. Grottes.

SAVONNOIR [illegible] m. Petite boîte ou sert pour savonner à la main.

SAVONULE [illegible] s. f. Espèce de savonnette faite d'une huile [illegible].

SAVORÉE [illegible] s. f. Nom vulgaire de la sarriette. On [illegible].

SAVOU ou **SAVOF**, arrondissement de la Malaisie néerlandaise [illegible] ; 30,000 hab. Il [illegible] ou *Ile Harou* est [illegible] la plus grande. C'est une terre [illegible] calcaire, bien arrosée [illegible] tabac et [illegible] pâturages.

SAVOUR [illegible] la Turquie d'Asie (Mésopotamie) [illegible] Diarbékir, sur le Kéban Sou, [illegible] Elazig (Chant 3 857 hab.). Vignobles.

SAVOUREMENT [illegible] m. Action de savourer. Peu us[illegible].

SAVOURER [illegible] v. a. Goûter lentement, avec [illegible] pour [illegible] Savourer *des yeux, une tasse de* [illegible] ou sensations des autres sens : Savourer *une prise de tabac* [illegible] Savourer [illegible] à, [illegible] avec une lenteur [illegible].

> [illegible] pour [illegible] les [illegible] sens,
> [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible].
> J.-B. Rousseau.

SAVOURET [illegible] s. m. Gros os de bœuf, [illegible] dans le pot-au-feu ou la soupe [illegible] le [illegible] au bouillon.

SAVOUREUSE, [illegible] de la France, qui descend [illegible] Vosges, baigne Gironcourt, [illegible] de l'Alsace, affl. [illegible], 63 kilomètres.

SAVOUREUSEMENT [illegible] adv. D'une manière *Boire* savoureusement [illegible] avec un goût agréable.

SAVOUREUX, EUSE [illegible] Qui a une saveur agréable. *Vin* [illegible] *Fruit* [illegible] *Mets* [illegible] savoureux. [illegible] prouve par les [illegible] volupté. *La* [illegible] Savoureux [illegible] succulent. [illegible] ment. Ce qui [illegible] ment [illegible] *succulent* qui [illegible].

SAVOYAN [illegible] adj. Qui appartient [illegible] aussi [illegible].

SAVOYARDE [illegible] AFFAIRE [illegible] Savoie [illegible] Fig. [illegible] [illegible] [illegible]

L'héritage se divisa en 1260 en Haute-Saxe ou Saxe-Wittemberg — ce sont en grande partie les pays saxons actuels — et Basse-Saxe ou Saxe-Lauenbourg. *L'électorat* fut définitivement fixé dans la première branche en 1376. A la mort d'Albert III, Frédéric le Belliqueux ou le Querelleur, margrave de Misnie, fut mis en possession de la Saxe électorale par l'empereur Sigismond (1423). Mais, à sa mort, ses petits-fils, Ernest et Albert, se partagèrent ses États, et fondèrent les lignes *Ernestine* et *Albertine*. L'électorat dévolu à Ernest comprit d'abord la Thuringe saxonne, capit. *Langensalza*, et le margraviat de Misnie. Frédéric le Sage et Jean Frédéric le Magnanime furent les princes les plus remarquables de cette ligne. La branche Albertine, qui, avec Maurice de Saxe, dépouilla la branche Ernestine de l'électorat (1547), devait être la tige d'où descendent les rois de Saxe actuels. Sous Jean-Georges, la Saxe fut ravagée pendant la guerre de Trente ans, et les apanages de Saxe-Weissenfels, Merseburg et Zeitz furent constitués. Son arrière-petit-fils, Frédéric-Auguste, ceignit la couronne de Pologne (1694-1733). La Saxe fut avec lui et avec son successeur, aussi roi de Pologne, le pays d'Allemagne dont la cour était la plus luxueuse. Le dernier électeur de Saxe fut Fréderic-Auguste III, devenu roi en 1806 après Iéna. Grand-duc de Varsovie, allié fidèle de Napoléon, il perdit pour cette cause, une partie de ses États au traité de Vienne (1815). Sous ses successeurs, de Beust, après avoir essayé de lutter à la fois contre la Prusse et l'Autriche par l'alliance des quatre rois : Bavière, Hanovre, Saxe et Wurtemberg, se rallia à l'Autriche, et la Saxe fut vaincue avec elle (1866). Depuis lors, elle fit partie de la Confédération de l'Allemagne du Nord; puis, après 1870, de l'empire allemand. La branche Ernestine y figure également avec les quatre duchés de Saxe-Weimar-Eisenach, Saxe-Meiningen, Hildburghausen, Saalfeld, Saxe-Altenbourg et Saxe-Cobourg-Gotha.

SAXE (PALATINAT DE), ancien comté de l'empire d'Allemagne. Il comprenait la Basse-Saxe et la Thuringe et fut fondé en 919 par Henri Ier, qui, après avoir été couronné roi de Germanie, institua des comtes palatins dans ces deux pays pour rendre la justice; la capitale était *Allstædt*. Le palatinat de Saxe passa en 1040 aux comtes de Goseck; en 1088, aux comtes de Sommerscheburg ou de Putolendorf. Après l'extinction de cette famille, il échut, en 1180, aux landgraves de Thuringe, en 1248 aux margraves de Misnie, en 1318 aux margraves de Brandebourg, en 1347 à la maison ascanienne de Saxe, enfin à Frédéric le Belliqueux, premier électeur de Saxe.

SAXE (PROVINCE DE) [allem. *Preussische Provinz Sachsen*], une des provinces méridionales du roy. de Prusse. Superf. 25.255 kilom. carr., non compris les nombreuses enclaves indépendantes (Schwarzbourg-Rudolstadt, etc.); pop. 2.832.616 hab. Ch.-l. *Magdebourg*. Sol généralement plat, sablonneux, sauf dans la partie sud-ouest de la province, où se dessinent les dernières croupes du Harz. Les eaux vont à l'Elbe, qui reçoit, entre autres affluents notables, l'Elster Noire, la Mulde, la Saale, etc. Le pays est fertile (vignobles, céréales, tabac, houblon, élevage important), mais contient surtout d'abondantes ressources minérales : houille, lignites, grès, sel gemme, mines de cuivre, de fer, de nickel, d'argent, tourbières. L'industrie est extrêmement active : brasserie, métallurgie, filatures de laine et de coton, manufactures de tabac, fabrication de machines-outils. La province est une des plus industrieuses de l'État prussien.

SAXE-ALTENBOURG (DUCHÉ DE) [allem. *Herzogtum Sachsen-Altenburg*], un des États thuringiens de l'empire allemand, divisé par la petite principauté de Reuss en un *cercle oriental* et un *cercle occidental*, couvrant au total une superficie de 1.324 kilom. carr., peuplée de 195.000 hab.

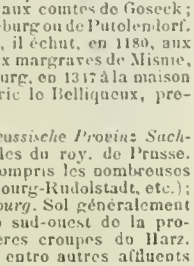

Armes du duché de Saxe-Altenbourg.

Sol assez inégal, accidenté dans le cercle oriental, que couvrent les derniers rameaux de l'Erzgebirgo (312 m. d'altit. maximum), mais formant à l'O. une riche et fertile plaine d'alluvion. La Pleisse, la Wihra, la Saale sont les principales rivières. Peu de ressources minières, sinon quelques gisements de lignite; mais l'agriculture (cercle occident.) et l'élevage (cercle orient. surtout) sont bien développés. L'industrie comprend la fabrication d'étoffes de laine, la porcelaine, la chapellerie, etc.

Le duché de Saxe-Altenbourg est une monarchie constitutionnelle héréditaire dans la branche Ernestine de la maison de Saxe. Cette circonscription territoriale ne date d'ailleurs que de 1825. Le pouvoir exécutif appartient au duc, assisté de trois ministres; le pouvoir législatif est exercé par une Chambre de trente députés. Altenbourg est la résidence du duc et le siège du gouvernement. Le protestantisme est la religion dominante.

SAXE-COBOURG-GOTHA (DUCHÉ DE) allem. *Herzogtum Sachsen-Koburg-Gotha*, un des États thuringiens de l'empire allemand, composé des deux duchés indépendants de Cobourg et de Gotha. Le premier est limité au S. par la Bavière, et, sur les trois autres côtés, par le duché de Saxe-Meiningen; l'Itz, la Lanter sont ses principaux cours d'eau. Le sol est accidenté, couvert par les contreforts méridionaux de la forêt de Thuringe (culmen à 458 m.). Le second est limité au N. et à l'E. par la province prussienne de Saxe et le grand-duché de Saxe-Weimar, à l'O. par ce même duché, au S.-O. et au S. par la Prusse; le sol est plus accidenté encore que dans le duché de Cobourg, et culmine à près de 600 mètres d'altitude. La Géra, la Wilde, l'Unstrutt tracent au milieu de ces collines boisées de profonds sillons. Au total, l'ensemble du duché de Saxe-Cobourg-Gotha couvre une superficie de 1.977 kilom. carr., peuplée de 230.000 hab. Capit. *Gotha*.



Armes du duché de Saxe-Cobourg-Gotha.

L'ensemble du pays est plutôt agricole qu'industriel. L'agriculture est représentée par la culture des céréales, du houblon, du pastel, du chanvre. L'élevage (cheval, mouton, porc) est considérable, surtout dans le duché de Gotha. Mais les richesses du sol sont relativement peu abondantes (manganèse, fer, cobalt; peu de houille). L'industrie comprend la construction des machines, la verrerie, la brasserie, l'imprimerie et l'édition cartographique (à Gotha), la papeterie, la vannerie, la préparation et le travail des cuirs, etc.

Le duché de Saxe-Cobourg-Gotha, organisé en 1825, est une monarchie constitutionnelle, héréditaire dans la branche Ernestine de la maison de Saxe. La maison ducale de Saxe-Cobourg-Gotha est alliée de fort près à la plupart des maisons régnantes d'Europe. Le pouvoir exécutif appartient au duc; mais le régime intérieur des deux duchés est celui de l'union personnelle. Le culte réformé domine.

SAXE-MEININGEN (DUCHÉ DE allem. *Herzogtum Sachsen-Meiningen*), un des États de l'empire allemand, limité au N. par la Prusse et les duchés de Saxe-Weimar, Saxe-Altenbourg, la principauté de Schwarzbourg; à l'E., par la Prusse, le duché de Saxe-Weimar et la Bavière; au S., par la Bavière et le duché de Saxe-Cobourg; à l'O., par le duché de Saxe-Weimar. A cette masse principale il faut ajouter un certain nombre de petites enclaves, dont la principale est celle de Kranichfeld. Au total, une superficie de 2.468 kilom. carr., peuplée de 250.800 hab. Ville principale, *Meiningen*.



Armes du duché de Saxe-Meiningen.

Sol généralement accidenté, couvert par de petits contreforts de la chaîne thuringienne; le *Gebaberg* culmine à 751 mètres. Les principales rivières sont la Werra et l'Itz, sans importance au point de vue de la navigation; climat rude, à forme continentale. L'agriculture est médiocre, mais l'industrie est développée. Le sous-sol fournit en effet la houille, le fer, le cuivre, le cobalt, qui donnent lieu à une active industrie métallurgique. Mentionnons encore les industries textiles, les brasseries, les distilleries, vinaigreries, etc.

Le duché de Saxe-Meiningen est organisé en une monarchie constitutionnelle et héréditaire dans une branche cadette de la maison de Saxe, depuis 1680. Le pouvoir exécutif est exercé par le duc, assisté d'un conseil de cinq ministres; le pouvoir législatif appartient à une diète de vingt-quatre membres, élus en partie au suffrage universel. La population est en majorité protestante.

SAXE-WEIMAR-EISENACH (GRAND-DUCHÉ DE) [allem. *Grossherzogtum Sachsen-Weimar-Eisenach*], un des États de l'empire allemand, en Thuringe. Il se compose de trois agglomérations territoriales : le cercle de Weimar, enclavé en grande partie dans la province prussienne de Saxe, et comprenant une région de collines arrosées par la Saale et ses affluents, la Gleisse et l'Ilm; le cercle d'Eisenach, montagneux aussi, et confinant à la fois à la Prusse et à la Bavière. Sa principale artère fluviale est la Werra, et son point le plus élevé, le Hohe Vogelheid, culmine à 725 mètres; enfin, le cercle de Neustadt, dans la région montagneuse du Voigtland (culmen à 536 m. d'altitude, arrosé par l'Elster Blanche et la Weida. Au total, le grand-duché couvre une superficie de 3.617 kilom. carr., peuplée de 363.000 hab. La religion protestante est celle de la grande majorité des habitants.



Armes du grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach.

Au point de vue économique, le grand-duché est remarquable surtout par le développement de son industrie : filatures, tissages, verreries, fabriques de porcelaine, préparation et travail des cuirs, manufactures de tabac, sucreries, fabriques de produits chimiques. Belles forêts.

Le duché de Saxe-Weimar, dont la constitution (1566) date de la mort de Frédéric le Magnanime, et qui fut plusieurs fois remanié dans son extension territoriale, notamment au congrès de Vienne, lequel l'agrandit aux dépens de la Saxe et de la Hesse, est une monarchie constitutionnelle et héréditaire. Le pouvoir exécutif est exercé par le grand-duc, assisté de trois ministres; le pouvoir législatif appartient à une diète de trente et un membres, dont la majorité est élue au suffrage universel.

SAXE (Hermann-*Maurice*, comte DE), le *Maréchal de Saxe*, général français, né à Gozlar (Saxe) en 1696, mort à Chambord en 1750. Il était fils naturel de l'électeur de Saxe, Auguste Ier, et de la comtesse Aurore de Kœnigsmarck. Il commença à servir à douze ans dans le corps auxiliaire polonais qui était au siège de Lille (1708). En 1710, il fit campagne avec Pierre le Grand contre Charles XII et servit ensuite dans les armées de son père. Il se rendit en France, en 1720, et obtint du Régent le grade de maréchal de camp. En 1726, il se fit élire duc de Courlande à Mittau, mais dut abandonner le duché à la suite d'une belle résistance dans Mittau même, et regagna la France. Il prit part, sur le Rhin, à la guerre de la succession de Pologne, fut nommé lieutenant général (1734) et, après la paix, fit vainement une nouvelle tentative sur Courlande. Envoyé en Bohême, sous Belle-Isle, en 1740, il enleva Prague (1741) et, plus tard, assura la retraite de l'armée. Nommé maréchal de France en 1744, il servit à l'armée du Nord, conquit une partie de la Flandre, fut vainqueur à Fontenoy (1745), à Rancoux (1746), à Lawfeld (1747), soumit une partie de la Hollande, et reçut, avec le titre de maréchal général des armées françaises, le gouvernement de l'Alsace et la propriété du domaine de Chambord. Très brave, il était très aimé du soldat, auquel il imposait cependant une exacte discipline. Il a exposé ses idées sur l'art militaire dans *Mes rêveries* (1757) et dans ses *Lettres et mémoires*, publiées par le général de Grimoard (an II). Fort mauvaise dans sa vie privée, il eut des aventures retentissantes, notamment avec Anne Ivanovna, duchesse de Courlande et plus tard impératrice de Russie; Adrienne Lecouvreur, la duchesse de Bouillon, et même, a-t-on dit, la princesse de Conti, dont le mari aurait tué en duel, ce qui est fort improbable. Il fut enterré à Strasbourg, dans l'église Saint-Thomas, où se trouve son mausolée, une des plus belles œuvres de Pigalle. Il avait épousé, en 1714, Anne-Victoire de Lorcen, dont il se sépara promptement, sans en avoir eu d'enfant.

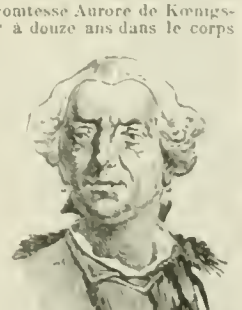

Maurice de Saxe.

SAXE (TOMBEAU DU MARÉCHAL DE), sculpture monumentale de Pigalle, inaugurée en 1777 dans le chœur de l'église Saint Thomas, à Strasbourg. Sur une pyramide en haut de la composition, se détache le maréchal de Saxe, son bâton de commandement à la main, en cuirasse, la tête découverte. Les yeux fixés devant lui, il descend les degrés qui le séparent d'un grand sarcophage de marbre sombre, que la Mort, enveloppée d'un suaire, entr'ouvre. A droite et à gauche, des groupes rappellent les victoires du héros. L'allégorie s'y étale avec indiscrétion. Néanmoins, l'impression d'ensemble est très forte.



Tombeau de Maurice de Saxe.

SAXE-COBOURG Frédéric-Josias, duc DE), général autrichien, né en 1737, mort en 1815. Il fit ses premières armes dans la guerre de Sept ans, commanda un corps d'armée sous Laudon dans la guerre contre les Turcs (1789) et fut investi en 1792 du commandement en chef de l'armée autrichienne des Pays Bas contre la France. D'abord vainqueur de Dumouriez à Neerwinden, il envahit le département du Nord; mais les victoires de Moreau à Tourcoing, de Jourdan à Fleurus et Aldenhoven le forcèrent à battre en retraite. Il vécut dès lors dans la retraite.

SAXE-TESCHEN (Albert-Charles-François-Xavier, duc DE), général autrichien, né à Dresde en 1738, mort à Vienne en 1822. Fils du roi de Pologne, Auguste II, il dut à son mariage avec Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche, d'être nommé gouverneur des Pays-Bas par l'empereur. Après la campagne de 1792, durant laquelle il avait vainement assiégé Lille, il se retira à Vienne.

SAXE-WEIMAR (Bernard, duc DE). V. BERNARD.

SAXE-WEIMAR (Louise, duchesse DE), femme du précédent, née à Prentzlaw en 1757, morte à Wilhemstal, près d'Eisenach, en 1830. Après avoir obtenu de Napoléon des conditions assez douces, en 1806, elle poussa activement son mari à l'abandonner, en 1813.

Pour les princes de la maison de Saxe ayant régné, v. aux prénoms.

SAXHORN de *Sax* n. pr., et de l'allem. *horn*, cornet) n. m. Instrument de musique à vent, en cuivre, inventé par Adolphe Sax.

— ENCYCL. Il existe sept types différents de *saxhorns* : 1. petit saxhorn en *mi* ♭ ou petit bugle; 2. saxhorn-soprano en *si* ♭ (ou bugle soprano); 3. saxhorn-alto en *mi* ♭ (ou bugle alto); 4. saxhorn-ténor en *si* ♭ (ou bugle ténor); 5. saxhorn-basse en *si* ♭ (ou bass-tuba); 6. saxhorn-basse en *mi* ♭ ou bombardon; 7. saxhorn-contrebasse en *si* ♭ (ou contrebasse-tuba). L'étendue de chacun des types est d'environ deux octaves. Le bass-tuba, ou simplement tuba, est le seul qui ait trouvé place dans l'orchestre symphonique, où on l'emploie maintenant assez couramment. Son timbre énergique, d'un caractère mystérieux et solennel, fournit une basse puissante et superbe. V. BUGLE, ALTO, BARYTON, BASSE, etc.



Saxicave.

SAXI-BOURDON, comm. de la Nièvre, arrond. et à 30 kilom. de Nevers; 969 hab.

SAXICAVE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des glycimérides, répandus dans toutes les mers. Ce sont des animaux de taille médiocre, à coquille oblongue, épaisse, striée; ils perforent les roches calcaires, ou se fixent sur les corps submergés au moyen de leur byssus.

SAXICOLA ou **SAXICOLE** n. m. Ornith. V. TRAQUET.

SAXICOLINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des luscinidés, comprenant les traquets *saxicola* et genres voisins. — *Un* SAXICOLINE.

SAXIDOME n. m. Genre de mollusques lamellibranches de la famille des vénéridés, propres aux mers de l'Amérique du Nord. (L'espèce type est le *saxidomus Nuttalli*.)

SAXIFRAGE [illegible] f. [illegible] saxifraga. [illegible] Les saxifrages [illegible] [illegible] [illegible]

— Artill. anc. Cheville de fer qui traversait la sellette, l'essieu et chaque bras de limonière de l'avant-train de siège.

SAYETTE (*sè-i-ét'* — dimin. de *saye*) n. f. Archéol. Espèce de petite saye ou serge de laine, avec léger mélange de soie, qui se fabriquait aux XVIIe et XVIIIe siècles, en Picardie et en Flandre. ‖ *Fil de sayette*, Fil de laine poignée et filée qui servait à faire ces tissus et toutes sortes de travaux de mercerie, etc.

SAYETTERIE (*sè-iè-te-ri*) n. f. Fabrication des étoffes appelées sayes et sayettes. ‖ Fabrication des étoffes de laine pure ou mélangée d'un peu de soie ou de poil. ‖ Corporation des ouvriers attachés à ces fabrications. ‖ Nom donné parfois à toute espèce d'étoffe de laine.

SAYETTEUR (*sè-iè-teur'*), **EUSE** n. Techn. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la fabrication des étoffes de laine. — n. m. Nom donné anciennement aux ouvriers qui travaillaient exclusivement en étoffes de sayetterie.

SAYN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. et cercle de Coblentz]), sur la *Sayn*, affluent du Rhin ; 2.980 hab. Hauts fourneaux ; fabrique de briques réfractaires.

SAYNÈTE (*sè-nèt'* — de l'espagn. *sainete*, proprem. « morceau délicat » ; de *sain*, saindoux) n. f. Littér. Petite pièce bouffonne du théâtre espagnol. ‖ En France, aujourd'hui, Petit ouvrage dramatique, comprenant une seule scène ou un petit nombre de scènes, où un sujet plus ou moins anodin est développé en dialogue entre un petit nombre de personnages : SAYNÈTE *de salon*.

— ENCYCL. Le théâtre espagnol, sous les noms de *loas, entremeses, sainetes, pasos*, comporte un grand nombre de ces compositions légères, en quelques scènes, qui se jouaient pendant les entr'actes des grandes pièces. Le genre qui s'en rapproche le plus dans le théâtre en France, c'est le proverbe dramatique ou ce que l'on appelle aussi la comédie de paravent. La saynète est tantôt en vers, tantôt en prose, plus souvent en vers. Un des plus anciens poètes dramatiques de l'Espagne, Lope de Rueda, en a écrit une, en prose, qui est un petit chef-d'œuvre, *les Olives* (1567). Les saynètes les plus connues sont celles de Ramon de La Cruz.


Sayon.

SAYNITE (*sè*) n. f. Sulfure naturel de nickel, variété de polydymite.

SAYON (*sè-i-on* — rad. *saie*) n. m. Sorte de casaque de guerre des Gaulois, des Romains.

— ENCYCL. Les Romains l'empruntèrent aux Gaulois. (V. SAGUM.) Au moyen âge, on le portait sous l'armure. Les nobles seuls avaient le droit d'en faire usage. Il y en eut en mailles de fer, en cuir, en laine. Les cavaliers le faisaient descendre jusqu'au mollet, les fantassins jusqu'aux hanches. Il devint la *cotte de mailles* ou *haubert*. On appela le sayon de laine *saie* ou *gonelle*. Ces mots se conservèrent jusqu'à la fin des guerres de religion.

SAYOUS (Pierre-André), littérateur français, né à Genève en 1808, mort à Paris en 1870. Il était d'origine béarnaise ; mais sa famille, qui avait embrassé le protestantisme, s'était réfugiée à Genève vers 1750 et s'y était établie. Lui-même fut principal du collège de Genève, puis succéda, en 1846, à son parent, l'humoristique Töpffer, comme professeur de littérature à l'académie. Ayant perdu sa chaire en 1848, Sayous alla réclamer en France ses droits de citoyen et se fixa à Paris. On lui doit : *Voyage dans les Alpes, partie pittoresque des voyages de Saussure* (1834) ; *Études littéraires sur Calvin* (1838) ; *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation* (1841) ; *Histoire de la littérature française à l'étranger* (1853) ; *le Dix-huitième siècle à l'étranger* (1861) ; *Conseils à une mère sur l'éducation littéraire de ses enfants* (1863) ; *Principes de littérature* (1866) ; *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan pour servir à l'histoire de la Révolution française* (1851). — Son fils, EDOUARD **Sayous**, né à Genève en 1842, mort à Nice en 1898, était professeur à la faculté des lettres de Besançon ; antérieurement il avait professé l'histoire au lycée Charlemagne de Paris, puis aux facultés de Toulouse et Montauban. Il se consacra surtout à l'histoire du peuple hongrois. Citons de lui : *Histoire des Hongrois et de leur littérature politique de 1790 à 1815* (1872) ; *les Origines et l'Époque païenne des Hongrois* (1874) ; *Histoire générale des Hongrois* (1877) ; *Études sur la religion romaine et le moyen âge oriental* (1889) ; etc.

SAYNLA, ville du Mexique (Etat de Jalisco), près d'un petit lac salé ; 12.000 hab. Salines. Commerce de soude caustique. — Ville de l'Etat de Vera-Cruz, sur un affluent du rio Coatzacoalcos ; 3.000 hab. Chapelleries.

SAZANO, bourg du Caucase (gouvern. de Koutaïs [distr. de Charopansk]) ; 3.000 hab.

SB, symbole employé en chimie pour désigner l'antimoine (en lat. *stibium*).

SBÉAH, tribu berbère d'Algérie, vivant à environ 200 kilom. d'Alger et, en petit nombre, dans la province de Constantine. (Les premiers, divisés en *Sbéah du Nord* et *Sbéah du Sud*, sont aujourd'hui répartis en six douars ; ils se livrent à l'agriculture.)

SBIRE (*shir'* — de l'ital. *sbirro*) n. m. Admin. En Italie, Agent de la force publique. (On écrivait autrefois SURBIRE.) ‖ Par ext. Homme de police, individu chargé d'exécuter certaines décisions judiciaires, etc.

— Mar. Sorte d'estrope.

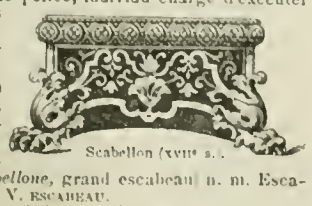
Scabellon (XVIIIe s.).

SBITEN (*shi-tèn'*) n. m. Boisson russe, composée de miel et de gingembre.

SCABELLON (*ska-bèl'* — de l'ital. *scabellone*, grand escabeau) n. m. Escabeau en ébénisterie. V. ESCABEAU.

— Archit. Socle ou piédestal : *Un* SCABELLON *de buste, de statue, de candelabre.* ‖ *Gaine de scabellon*, Partie du scabellon qui est entre la base et le chapiteau.

SCABELLUM (*ska-bèl'-lom'*) n. m. Antiq. rom. Marchepied que l'on plaçait sous les pieds des grandes statues de dieux quand elles étaient assises sur un trône. ‖ Sandale de bois qui servait à battre la mesure pour diriger le chœur et l'orchestre. (Elle s'attachait sous la chaussure. Les joueurs de flûte en faisaient usage en Grèce.)

SCABIEUSE (*ska* — lat. *scabiosa* ; de *scabies*, gale, parce que la plante passait autref. pour guérir cette maladie) n. f. Genre de dipsacées.

— ENCYCL. Les *scabieuses* sont des herbes vivaces ou annuelles, ou de petits arbrisseaux, à feuilles opposées, parfois découpées. Les fleurs sont groupées en capitules serrés, entourés d'un involucre. Le fruit est un akène. Environ cinquante espèces, surtout méditerranéennes. La *scabieuse succise, bâton* ou *mors du diable*, considérée parfois comme un genre spécial, est une plante dépurative qu'on peut donner aux bestiaux. Ses feuilles fournissent une matière colorante verte, qu'on emploie dans les campagnes pour colorer les œufs. La *scabieuse colombaire*, à feuilles très divisées, est l'espèce la plus commune de France. La *scabieuse à anthères blanches* pousse en Provence dans les régions arides. La *scabieuse des champs*, autrefois réputée contre les maladies de peau, la syphilis, etc., appartient au genre *knautia*.


Scabieuse : *a*, capitule ; *b*, fruit.

SCABIEUX (*ska, eû*), **EUSE** (du lat. *scabies*, gale) adj. Pathol. Qui a rapport à la gale ; qui est de la nature de la gale : *Eruption* SCABIEUSE. (Peu us.)

SCABIN (*ska*) n. m. Ancienne forme du mot ÉCHEVIN.

SCABINAL, ALE, AUX (*ska*) adj. Qui a rapport aux scabins ou échevins. ‖ *Maison scabinale*, Hôtel de ville où s'assemblaient les échevins.

SCABIOSÉ, ÉE (*ska*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la scabieuse.

— n. f. pl. Tribu de la famille des dipsacées, ayant pour type le genre *scabieuse*. — *Une* SCABIOSÉE.

SCABRE (*skabr'* — du lat. *scaber*, même sens) adj. Hist. nat. Rude au toucher : *Tige* SCABRE.

SCABREUX (*ska-breû*), **EUSE** (du lat. *scabrosus*, même sens) adj. Rude, raboteux : *Rocher* SCABREUX. (Vx.) — Par ext. Dur, heurté, désagréable : *Un style* SCABREUX.

— Fig. Qui offre des dangers ou des inconvénients : *Entreprise* SCABREUSE. ‖ Risqué, au point de vue de la morale, de la décence, etc. : *Sujet, Passage* SCABREUX.

SCABRICORNE (*ska* — du lat. *scaber*, rude, et *cornu*, corne) adj. Zool. Qui a des antennes rugueuses. (Peu us.)

SCABRIDE (*ska* — du lat. *scaber*, rude) adj. Bot. Rude au toucher.

SCABRIFLORE (*ska* — du lat. *scaber*, rude, et *flos, floris*, fleur) adj. Bot. Dont les enveloppes florales sont rudes au toucher.

SCABRIFOLIÉ, ÉE (*ska* — du lat. *scaber*, rude, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles rudes au toucher.

SCABRISÈTE (*ska* — du lat. *scaber*, rude, et *seta*, soie, poil) adj. Bot. Dont les pédoncules sont rudes au toucher.

SCABROSITÉ (rad. *scabre*) n. f. Etat de ce qui est rugueux, raboteux.

SCACCHIE (*ska-ki*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des érycinidés, propres à la Méditerranée.

SCAËR, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 20 kilom. de Quimperlé, au-dessus de l'Isole, une des branches de la rivière de Quimperlé ; 6.213 hab. Nombreux restes préhistoriques, tombelles, mégalithes. Papeterie. Scaër est la commune la plus étendue du Finistère. — Le canton a 3 comm. et 11.182 hab.

SCÆURGUS (*sé-ur-ghuss*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes octopodes, famille des octopodidés, comprenant des poulpes de la Méditerranée, à corps ovale et large, dépourvu de nageoires, à bras courts, dont le troisième gauche est hectocotylisé.

SCÆVOLA (C. Mucius), jeune patricien romain, qui, pendant le siège de Rome par Porsenna (507 av. J.-C.), pénétra dans le camp ennemi pour tuer le roi. Il se trompa et immola un des officiers du roi. Amené devant celui-ci, il plaça sa main dans un brasier ardent pour la punir de son erreur, en affirmant que trois cents jeunes Romains avaient fait le serment de tuer Porsenna. Le chef étrusque, épouvanté, dit-on, se hâta de conclure la paix.

SCÆVOLA (Publius Mucius), jurisconsulte romain, consul en 133 av. J.-C. Sous son consulat, il se montra opposé aux violences que les patriciens voulaient commettre contre le tribun Tiberius Gracchus. — Son fils QUINTUS MUCIUS **Scævola**, fut consul en 95 av. J.-C. avec l'orateur Crassus. Pendant sa préture d'Asie, il sévit impitoyablement contre les chevaliers concussionnaires. Par reconnaissance, ses administrés instituèrent une fête annuelle appelée *Mucienne*. Cicéron, dont il fut le maître après Quintus Mucius, fait le plus grand éloge de son éloquence et de sa science juridique. Il périt en 667 à Rome, par ordre du jeune Marius. Le *Digeste* contient quelques extraits de ses ouvrages. — Son cousin QUINTUS MUCIUS **Scævola**, augure et consul (116 av. J.-C.), triompha des Dalmates, se distingua contre les Marses et, seul de tous les sénateurs, osa résister à Sylla, quand il voulut faire déclarer ennemis publics les deux Marius et leurs partisans. Cicéron, dont il avait été le premier maître, l'a choisi comme interlocuteur dans le *De amicitia*, le *De republica*, le premier livre du *De oratore*.

SCAFATI, ville d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]), 11.000 hab. Tabac, coton, garance. Manufacture de poudre. Tissages et filatures de coton.

SCAFERLATI (*ska fer'* — étym. prob., nom d'un Italien qui inventa un procédé pour désucer le tabac) n. m. Tabac découpé pour être brûlé dans la pipe ou sous forme de cigarettes.

SCAGLIOLA (*ska*, et *gl* mll.) n. f. Constr. Pierre spéculaire qui, employée en incrustation sur des pâtes colorées, prend l'aspect des marbres précieux.

SCALA (DELLA), célèbre famille italienne, dont un certain nombre de membres ont été seigneurs ou podestats de Vérone. Les principaux sont MASTINO Ier **della Scala**, mort en 1277. (En 1260, il fut élu podestat de Vérone et, en 1262, capitaine général perpétuel du peuple véronais. Il périt dans une conjuration aristocratique.) — ALBERTO Ier **della Scala**, frère du précédent, mort en 1301. (Il apprit la nouvelle du meurtre de son frère à Mantoue, où il était podestat, courut à Vérone avec une troupe de cavaliers et vengea sévèrement Mastino. Il fut ensuite nommé, comme l'avait été ce dernier, capitaine général des Véronais.) — Son fils aîné, BARTOLOMEO **della Scala**, mort en 1304. (Il succéda en 1301 au précédent. Il est resté célèbre pour avoir donné l'hospitalité à Dante.) — ALBOINO Ier **della Scala**, second fils d'Alberto Ier et frère de Bartolomeo et de Francesco Cane, mort en 1311. (Il succéda à Bartolomeo comme capitaine du peuple de Vérone en 1304, et, en 1308, associa au gouvernement son jeune frère.) — FRANCESCO CANE **della Scala**, dit *Can Grande*, né à Vérone en 1291, mort à Trevise en 1329. (En 1312, un an après qu'il eut succédé à son frère Alboino, le capitanat du peuple fut aboli, et Can Grande obtint de l'empereur Henri VII le titre de vicaire impérial. Il fonda la puissance, d'ailleurs éphémère, de sa maison. Il passa presque toute sa vie dans une grande guerre contre Padoue. En 1318, il fut nommé capitaine général de la ligue Gibeline en Lombardie.) — CAN GRANDE II **della Scala**, fils de Mastino et de Taddea de Carrare, né en 1332, mort en 1359. (Il succéda à Alberto en 1351 et fit peindre Frignano, fils naturel de Can Francesco Grande, qui s'était emparé de Vérone pendant qu'il était absent de la ville.) — Son frère CANE III, ou CAN SIGNORIO **della Scala**, mort en 1375. (Après le meurtre de son frère, il s'enfuit à Padoue, obtint des troupes de François de Carrare, parent de sa mère, et rentra à Vérone, où il fut proclamé seigneur en même temps que son frère cadet Paolo Alboino, qu'il écarta bientôt du gouvernement. Il se fit construire un superbe tombeau, jeta un magnifique pont sur l'Adige, répara les murs de Vérone.) — ANTONIO **della Scala**, fils naturel du précédent, mort en 1388. (Il succéda à son père en même temps que son frère aîné Bartolomeo, qu'il fit assassiner en 1381. Chassé de Vérone en 1387 par Jean-Galeas Visconti, il s'enfuit à Venise, où il mourut.) — GUGLIELMO **della Scala**, surnommé **le Bâtard** (*Pilleattimo*), fils naturel de Can Grande II. (Après la mort de Jean-Galeas Visconti, il rentra dans Vérone en 1404. On dit qu'il fut empoisonné par François de Carrare, dix jours après son arrivée dans la ville.)

Scala (HOSPITALIERS DE **Notre-Dame-della-**), congrégation fondée au IXe ou au Xe siècle par un cordonnier de Sienne nommé Sorore, pour loger les pèlerins, assister les malades et recueillir les enfants abandonnés. Leur hôpital prit son nom de l'escalier de l'église métropolitaine, dont il était voisin. Au début du XVIIe siècle, les hospitaliers institués par Sorore disparurent. Ils furent remplacés d'abord par les chanoines de la cathédrale, puis par des religieux de différents ordres. A partir de 1818, l'établissement fut tout entier consacré aux malades.

Scala (THÉÂTRE DE LA), à Milan. C'est l'un des quatre grands théâtres lyriques de l'Italie. Son existence remonte à l'année 1778. La grande scène lyrique milanaise était jusqu'alors le théâtre Ducal. Ce théâtre ayant été incendié en 1776, quelques grands seigneurs, à la tête desquels se trouvait le comte de Castelbarco, se réunirent pour en faire élever un nouveau sur l'emplacement d'une ancienne église, Santa Maria della Scala, d'où lui vient son nom, et en confièrent la construction à l'architecte Piermarini. Ce nouveau théâtre fut inauguré le 3 août 1778, avec la première représentation d'*Europa riconosciuta*, opéra écrit expressément pour la circonstance par Salieri. La plupart des grands compositeurs italiens ont tenu à honneur d'y donner la primeur de leurs œuvres, et, depuis plus d'un siècle, tous les grands chanteurs qui ont fait la gloire de l'école italienne y ont paru.


Scalaire.

SCALAIRE (*ska-lèr'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *scalaridæ*, comprenant cent cinquante espèces répandues dans toutes les mers. (Ce sont des animaux de taille médiocre, carnassiers, à coquille spiralée, solide, luisante. La *scalaria borealis* vit dans les mers du nord.)

SCALANDRE (*ska*) n. f. Ligne de fond, employée en Norvège pour la pêche de la morue.

Scalanova ou **Kouchadassi**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin, distr. de Smyrne]), en amphithéâtre sur le golfe de Scalanova, au S. d'Ajasluk (anc. *Ephèse*) ; 6.900 hab., dont 2.750 Grecs. Port profond. Commerce surtout d'exportation (raisins, tabac ; à l'importation : riz, sucre, café, bois, vêtements. Salines. Tanneries. Dans les environs, mines de houille de Sochia.

Scalanova (GOLFE DE), golfe de la mer Egée, entamant la côte de l'Asie Mineure ou Anatolie, au S. de la presqu'île de Tchesmé ; le golfe est lui-même limité au S. par l'île de Samos, qu'un très étroit canal sépare de la presqu'île du Samsoun-Dagh. Peu de profondeur, la meilleure rade est celle de *Scalanova*.

SCALARIFORME (du lat. *scalaris*, d'échelle, et de *forme*) adj. Moll. Se dit des coquilles qui ont la forme d'un escalier.

SCALA-SANTA [illegible]

SCALDE [illegible]

SCALDIE [illegible] Genre de mollusques lamellibranches de la famille des cardiides, fossiles dans le [illegible]

SCALDIQUE [illegible] adj. Qui a rapport, qui appartient [illegible]

SCALDISIEN, ENNE [illegible] adj. Se dit d'une [illegible] Cet étage offre des sables [illegible] et de poissons.

SCALÈNE [illegible] — [illegible] adj. Géom. Se dit [illegible] sont inégaux. *Triangle scalène.*

[illegible] forme le triangle [illegible] apophyses cervicales [illegible] *Le scalène antérieur* [illegible] tous en haut, [illegible] sur les tubercules [illegible] les vertèbres cervicales [illegible] re au bord supérieur [illegible] ce, le scalène [illegible]



SCALÉNOÈDRE [illegible]

SCALÉNOTOME [illegible]

SCALIDIE [illegible]

SCALIGER [illegible] Humanistes. Il a été [illegible] Paris [illegible] de la [illegible] de la [illegible] trompes de la [illegible] pouvoir Maximilien [illegible] Bruxelles [illegible] France, et [illegible] des [illegible] passées tard [illegible] formé par sa santé [illegible] reconnaître [illegible] ne [illegible] Rovere, [illegible] Arpajon (Eure) [illegible] Hatton le Rot, [illegible] Harfarre (pseudonyme [illegible] Harald Hardrade, on peut encore citer : [illegible] Harald Hardrade, mais les [illegible] vers la fin du [illegible] Harald Hardrade, on peut encore citer : [illegible] Harald Skald et Storla Thorleifsson, avec les [illegible] islandais proprement [illegible] les chants de Ragnvald [illegible] Orkades. Peu à peu [illegible] chanter le christianisme, le [illegible] comme les héros que [illegible] palens. Einar Skulesson, poète [illegible] natale de Trondhjem, [illegible] Gerat à la même inspiration [illegible] inconnu, la [illegible] Le dernier et le plus [illegible] titule *Lilja*, fut composé [illegible] la gloire du Christ et [illegible] en faveur des grimaces, [illegible] sujet est emprunté aux mythes, [illegible] nombre de ces poèmes ne [illegible] sagas. V. ce mot.



Jules-César Scaliger.



Joseph-Juste Scaliger.

SCALIGÉRIEN, ENNE (*ska, je-ri-in, è*) adj. Qui a rapport aux Scaliger.

Critique scaligérienne. Expression par laquelle Voltaire a désigné une critique, juste souvent mais passionnée.

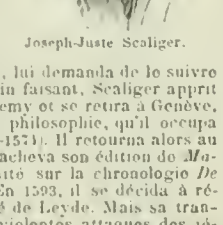

Scalope

SCALME (*skalm'* — gr. *skalmos*) n. m. Mar. Nom que l'on donnait, sur les galères anciennes, et que l'on donne encore en Provence, à la cheville enfoncée dans le bord et à laquelle s'appuie la rame.

SCALOPE (*ska*) n. m. Genre de mammifères insectivores, de la famille des talpidés propres à l'Amérique du Nord. Les scalopes, ou *taupes-musaraignes*, ressemblent beaucoup aux taupes d'Europe; mais leur museau est allongé en trompe. Le type, le *scalops aquaticus*, vit aux États-Unis.

SCALPATION (*skal-pa-sion* — rad. *scalper*) n. f. Chir. Action de scalper, d'enlever une portion du cuir chevelu.

SCALPE (*skal'* — subst. verbal de *scalper*) n. m. Portion détachée du crâne avec la [illegible] les Peaux Rouges conservaient [illegible] guerre. Il s'emploie quelquefois [illegible] SCALPATION.

SCALPEL (*skal'pèl* — lat. *scalpellum*; de [illegible]) n. m. Instrument en forme [illegible] manche étroit, à lame fixe, [illegible] tranchants, qui sert pour [illegible] C'est l'instrument de l'anatomie [illegible] plutôt le *bistouri*.

SCALPEL (*skal'pèl*) n. m. Zool. Genre [illegible] thoraciques, de la [illegible] répandus dans les [illegible] vivant fixés à divers animaux marins.



Scalpel
1. Pour dissection;
2. Pour autopsie;
3. Pour anatomie microscopique.

SCALPER (*skal'* — de l'angl. *scalp*, peau du crâne) v. a. Priver de la peau du crâne, l'inciser circulairement et la détacher ensuite avec les cheveux : *Les Peaux-Rouges* SCALPENT *leurs prisonniers de guerre.*

SCAMANDRE ou **XANTHE**, rivière de l'ancienne Asie Mineure, dans la Troade. Elle prenait naissance près de Troie, dans la chaîne du mont Ida, par deux sources, l'une chaude, l'autre froide, coulait au N., recevait le Simois dans la plaine de Troie, et leurs eaux réunies allaient se perdre dans l'Hellespont. Son nom de Xanthe lui venait de la couleur jaunâtre de ses eaux. Cette petite rivière a été chantée par Homère dans l'*Iliade*. Ses eaux, dit-on, rendaient blonds les cheveux des femmes qui s'y baignaient. Les jeunes filles, la veille de leurs noces, allaient s'y plonger et faisaient hommage de leur virginité au dieu du fleuve. Le Scamandre est aujourd'hui le *Kirké-Keulen*.



Scamandre (monnaie).

SCAMASAX n. m. Archéol. V. SCRAMASAXE.

SCAMITE (*ska*) n. f. Archéol. Cotonnade anciennement en usage, qui se fabriquait dans l'archipel grec.

SCAMMA (*skam'* — mot gr. venu de *skaptein*, creuser) n. m. Antiq. Partie des gymnases, où s'exerçaient les lutteurs et qui était formée d'une petite enceinte creuse et sablée, généralement circulaire, entourée d'un petit fossé que les concurrents ne devaient pas franchir.

SCAMMONÉE (*ska-mo*) n. f. Bot. Nom donné à un liseron (*convolvulus*) et à la gomme-résine qu'il fournit.

— Chim. *Scammonée jaune*, Nom vulgaire de la gomme-gutte.

— Encycl. Bot. Le *liseron scammonée* (convolvulus scammonea) est une herbe d'Asie Mineure à feuilles triangulaires, alternes, entières, glabres, sagittées, à fleurs d'une teinte jaune blanchâtre. La gomme-résine scammonée, nommée autrefois *diagrède*, se retire par expression des racines broyées. La couleur gris noir de cette substance, son odeur et son goût de brioche permettent de la reconnaître; elle est très soluble dans l'alcool. Elle est composée de 60 à 96 p. 100 de résine, de 3 à 3,5 p. 100 de gomme, de matières albuminoïdes, d'amidon, de sels de chaux et de magnésie. La scammonée est un purgatif drastique très énergique, et entre dans la composition de plusieurs médicaments (élixir antiglaireux, poudre cathartique, et surtout *eau-de-vie allemande*). La dose ne doit jamais dépasser 1 gramme; on l'absorbe en solution dans le lait chaud ou dans l'émulsion d'amandes. Il ne faut pas confondre la *scammonée d'Asie Mineure* ou *scammonée d'Alep* avec la *scammonée de Montpellier* ou *fausse scammonée*, qui est une apocynée, le *cynanchum Monspeliacum*.



Scammonée.

SCAMMONINE n. f. Chim. Syn. de JALAPINE.

SCAMMONIQUE adj. Chim. Syn. de JALAPIQUE.

SCAMMONOLATE n. m. Chim. Syn. de JALAPINOLATE.

SCAMMONOLIQUE adj. Chim. Syn. de JALAPINOLIQUE.

SCANDALE (*skan* — du lat. *scandalum*; gr. *skandalon*, pierre d'achoppement) n. m. Théol. Occasion de tomber dans l'erreur ou le péché : *La prédication de la croix a été un* SCANDALE *pour les Juifs.* || Se dit surtout de l'occasion de péché fournie par l'exemple de quelqu'un : *Être une occasion de* SCANDALE.

— Par ext. Éclat que fait une action honteuse : *Un* SCANDALE *financier, mondain, princier, judiciaire.* || Indignation que produit une action jugée coupable ou honteuse : *Il mangea de bon appétit, au grand* SCANDALE *des spectateurs.*

— Antiq. rom. *Pierre de scandale*, Pierre plantée devant le Capitole, sur laquelle venaient s'asseoir les banqueroutiers, pour faire publiquement cession de leurs biens.

— Dr. *Amené sans scandale*, Ordre du juge tendant à faire comparaître quelqu'un en évitant la publicité qui causerait du scandale : *Ordonner un* AMENÉ SANS SCANDALE.

— Écrit. sainte et dans le style ecclésiastique, *Pierre de scandale*, Occasion de chute, de péché.

SCANDALEUSEMENT adv. D'une façon scandaleuse, de manière à donner du scandale : *Vivre* SCANDALEUSEMENT. Extraordinairement : *Être* SCANDALEUSEMENT *riche.*

SCANDALEUX (*skan, leû*), **EUSE** adj. Qui cause ou est capable de causer du scandale : *Conduite* SCANDALEUSE.

— Substantiv. Personne qui donne du scandale. (Peu us.)

SCANDALISATEUR, TRICE (*skan*) n. Personne qui scandalise.

SCANDALISER (*skan* — du lat. ecclés. *scandalizare*) v. a. Porter au mal, donner du scandale à : SCANDALISER *des enfants par ses mauvais exemples.*

— Par ext. Soulever, par sa conduite ou ses paroles, l'indignation de : *Les opinions qui diffèrent de l'esprit dominant* SCANDALISENT *toujours le vulgaire.* (Mme de Staël.

— Absolum. : *Malheur à l'homme qui* SCANDALISE, dit *Jésus-Christ.* (Mass.)

Se scandaliser, v. pr. Être poussé, déterminé au mal par l'exemple d'autrui : *Les enfants sont prompts à* SE SCANDALISER. || Par ext. Se montrer scandalisé, indigné : *C'est se taxer hautement d'un défaut que* SE SCANDALISER *qu'on le reprenne.* (Mol.)

SCANDER (*skan* — du lat. *scandere*, monter, mais employé par les grammairiens dans la même acception qu'en

français) v. a. Métrol. Prononcer un vers en le décomposant en ses différentes unités métriques ou syllabiques, particulièrement pour s'assurer que le vers est juste.

— Musiq. Jouer ou chanter une phrase musicale, un trait en faisant bien sentir les temps de chaque mesure.

Se scander, v. pr. Être, pouvoir être scandé : *Le vers pentamètre* SE SCANDE *de deux manières.*

SCANDERBEG ou **SCANDER-BEG** (Georges CASTRIOTA, en turc *Iskenderbeg*), patriote albanais, né en 1414, mort à Alessio en 1467. Il était le fils de Jean Castriota, l'un des principaux chefs albanais qui, après la conquête de l'Albanie par les Turcs, dut envoyer son fils Georges comme otage au sultan Mourad II. Il embrassa l'islamisme, fut élevé dans le sérail, et nommé *sandjakbey* à dix-huit ans. En 1442, Mourad II annexa à son empire l'Albanie, où venait de mourir Jean Castriota, et il envoya son fils Jean conquérir la Serbie. Pressé par la noblesse d'Albanie d'aller régner dans les États de son père, Scanderbeg se révolta contre les Turcs, s'empara de Croïa, capitale de l'Albanie, abjura l'islamisme et appela contre les musulmans les montagnards de l'Épire. En 1444, dans les plaines de la Dibra, il défit une armée turque, et s'allia avec Ladislas, roi de Hongrie, et Jean Huniade, voïévode de Transylvanie. Il vainquit successivement Mourad II (1449), qui assiégea Croïa deux fois en vain, et Mahomet II, dont toutes les armées furent successivement anéanties. La prise de Constantinople par le conquérant (1453) n'arrêta pas ses succès. En 1462, il profita d'une trêve conclue avec le sultan pour défendre le roi de Naples, Ferdinand Ier, contre Jean d'Anjou; de retour en Albanie, il recommença avec succès la lutte contre les Ottomans, mais mourut en 1467, épuisé par les fatigues des campagnes qu'il avait faites.



Scanderbeg.

SCANDIANO, comm. d'Italie (Émilie [prov. de Reggio]); 8.000 hab. Vignobles renommés, sériciculture, eaux minérales et mines de soufre. Patrie de Spallanzani.

SCANDICCI, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), ch.-l. de la comm. de *Casellina e Torri*; 5.000 hab.

SCANDICINÉ, ÉE (*skan, si*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au scandix.

— n. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre *scandix*. — *Une* SCANDICINÉE.

SCANDIE. Géogr. V. SCANDINAVIE.

SCANDINAVE, personne née en Scandinavie ou qui habite ce pays. — *Les* SCANDINAVES.

— Adjectiv. Qui appartient à la Scandinavie ou à ses habitants : *Les peuples* SCANDINAVES. *Les langues* SCANDINAVES. *La mythologie* SCANDINAVE.

— ENCYCL. *Mythologie scandinave.* L'adjectif *scandinave* détermine mal, au point de vue de l'étendue, le sens de cette mythologie. Ce n'est pas en effet seulement celle des Norrains, dont descendent les Danois, les Suédois et les Norvégiens, mais aussi celle des ancêtres des races germaniques, anglo-saxonnes et gauloises. Quoi qu'il en soit, l'expression *mythologie scandinave* est consacrée par l'usage. Les *Eddas*, recueil des traditions, qui nous fournissent des documents sur cette mythologie, peuvent se rapporter à trois parties distinctes. La première expose la création et la conservation du monde; la seconde, les exploits et la vie des dieux; la troisième traite du *Ragnarok* ou crépuscule des dieux et de la régénération. Au commencement était le *Chaos*, au nord, *Niflheim* (monde nébuleux); au sud, *Muspelheim* (monde du feu); entre les deux, *Ginungagap* (l'abîme béant). La partie de Ginungagap proche de Muspelheim était habitée par les descendants d'*Ymer*, le géant du froid (Rhimthurs). Celui-ci fut allaité par la vache *Audhumbla*, qui, léchant les glaçons, fit apparaître un géant grand et fort, *Bure*, qui à son tour engendra un fils, *Bor*. Bor eut de sa femme *Bestla* trois fils : *Odin, Hœner* et *Loder*, les dominateurs du ciel et de la terre. Ceux-ci tuèrent le géant *Ymer*; quand il tomba, tant de sang s'échappa de ses blessures que la race presque entière des géants fut noyée. Odin et ses frères traînèrent le corps d'Ymer au milieu de Ginungagap, et ils en formèrent la terre. Du sang d'Ymer, ils formèrent l'Océan; de sa chair et de ses os, le reste du monde; de son crâne, la voûte du ciel, qu'ils éclairèrent par les astres. Ce sont eux aussi qui réglèrent le jour, la nuit, les saisons, etc., et qui tirèrent d'un frêne et d'un orme, échoués sur le rivage, le premier homme et la première femme, Ask et Embla; ce sont eux encore qui créèrent les Intins de la lumière et les lutins des ténèbres, les *trollas*, les *hulders*, les *sorcières*, les *nisses*, les *necks*, etc., nécessaires au bon fonctionnement de l'univers.

Les dieux scandinaves, qui sont les forces de la nature symbolisée, se répartissent en deux groupes : les *Ases* et les *Vans*, l'élément solide et l'élément liquide, le masculin et le féminin. *Odin* ou *Wotan* est le dieu suprême qui pénètre toute matière animée ou inanimée. C'est de lui que provient toute science. Dieu des armes, il a une lance fée, qui s'appelle *Gungner*. Ceux qui succombent au combat sont ses fils; il les recueille au Walhalla et à Vingolf, où ils sont appelés *einherjes* (héros). Les Walkyries, filles d'Odin, vont les chercher sur le champ de bataille, les reçoivent au nom du dieu et leur offrent l'hydromel qu'elles tirent du pis de la chèvre *Heidrun*, et la chair du porc *Saehrimner*, nourriture et boisson célestes. L'homme qui meurt de vieillesse et loin de la bataille devient le sujet de *Hel*, déesse de la mort, dans sa demeure souterraine. Les fils d'Odin, c'est-à-dire ses émanations, mettent en œuvre les pensées de leur père. Odin inventa la poésie, mais laisse son fils *Braye* faire les *Sagas*. La foudre, il la laisse lancer par son fils *Thor*. Il est le père de la clarté et de l'obscurité, mais en conçu la lutte à ses fils *Balder* et *Holder*, et il laisse *Heindal* veiller seul sur l'arc-en-ciel. *Tyr* est le dieu de l'audace guerrière. *Balder* est le favori de toute la nature; il est fils d'Odin et de la déesse Frigg, un symbole de la bonté. Doux, sage et éloquent, il fut mis à mort par surprise par *Loke*, le principe mauvais. Les femmes d'Odin sont nombreuses : *Iord*, la terre primitive; *Frigg*, la terre cultivée; *Rind*, la terre devenue inculte par les rigueurs de l'hiver.

Les *Vans* sont en général des divinités de la mer qui naissent avec les *Ases* dans le ciel et sur la terre. *Nyord* gouverne les vents et réprime les fureurs de la mer. Il prit pour femme *Skade*, fille du géant Thjasse. Ils expriment à eux deux l'Océan dans son état de calme. *Ager* est la mer sauvage, et sa femme, *Ran*, la mer perfide, qui réclame sa part de vies humaines et de trésors. Nyord a deux enfants : un fils *Frey*, et une fille, *Freyja*. Frey est le dispensateur des biens parmi les hommes; il est propriétaire du vaisseau-fée *Skidbladner*, qui lui procure toutes sortes d'avantages. Frey est aimé de tous comme une divinité bienfaisante. Freyja est la déesse de l'amour. Elle a épousé *Oder*, qui la quitta pour voyager dans des contrées lointaines. Depuis, Freyja pleure constamment, et ses larmes sont des gouttes d'or pur. Elle a pour favori Ottar, fils d'un héros, qui joue près d'elle le rôle d'Ares près de l'Aphrodite grecque.

À côté de ces divinités plutôt bienveillantes, il y en a d'autres dans le panthéon scandinave qui représentent le mal dans le monde. *Loke* est le chef de cette section; il a trois enfants de la sorcière *Angerbode* : le loup *Fenris*, le serpent *Jormungander* et *Hel* préposés à l'enfer. Les dieux, sachant que le loup Fenris était leur ennemi, l'enchaînèrent. Mais il parvint à se débarrasser de ses liens, et une lutte terrible eut lieu entre lui et les Ases. Il prend pour alliés le serpent Midgard avec tous les compagnons de Hel et les géants du froid. Dans la bataille ou plutôt dans cette conflagration, les anciens dieux sont vaincus, malgré des prodiges de valeur. C'est ce qu'on appelle *Ragnarok* ou *Crépuscule des dieux*. Puis vient la régénération. Parmi les dieux, les uns reparaissent sur la terre régénérée, d'autres ne reparaissent pas. Ceux-ci représentaient le développement des forces de la nature. Les autres, ceux qui reviennent : Hœrner, Balder et Hader, Vidar et Vale, Mode et Magne symbolisent les puissances initiales du monde. Les parents de la nouvelle race d'hommes sont appelés Lif et Lifthraser. Les bons iront habiter dans un lieu délicieux nommé *Gimle*; les méchants au *Naastrand*, où ils trouveront leur châtiment. Alors, une nouvelle période de vie recommencera.

— Linguist. On appelle langues *scandinaves* les langues du groupe *germanique septentrional*. Parmi ces langues, les unes (*suédois, danois, norvégien*) sont parlées dans la péninsule scandinave, les autres (*islandais, danois continental, dialectes de Gotland, des Féroër*, etc.) sont parlées dans des régions voisines de la péninsule, ou dans des colonies fondées par les Scandinaves. Tous ces idiomes sont des modifications du *vieux norrois* ou *ancien nordique* (V. NORDIQUE), qui était déjà parlé dans le nord de l'Europe au commencement de l'ère chrétienne. Les langues scandinaves ont eu jadis une plus grande extension que de nos jours : le suédois s'est parlé dans plusieurs régions de la Russie de la fin du IXe au commencement de XIIe siècle, et à Novgorod jusqu'aux alentours de 1300; le norvégien a été en usage dans certaines parties de l'Irlande (800-1300), dans le nord de l'Écosse, dans l'île de Man et dans les Hébrides (800-1400), dans les îles Orkney et Shetland (800-1800); enfin, on a parlé danois dans le nord et dans l'est de l'Angleterre (Xe et XIe s.), et en Normandie (de 900 à 1000). On s'en servait encore à Bayeux au XIIe siècle.

— Ethnol. V. DANOIS, ISLANDAIS, NORVÈGE, SUÈDE.

SCANDINAVES (MONTS). Nom donné à l'ensemble des plateaux rocheux (Dovre fielde, Lange fielde, Sogne fielde, qui couvrent, au sud-ouest des monts Kjoleu, la partie méridionale de la Norvège.

SCANDINAVIE, nom de signification double : politiquement, historiquement, c'est l'ensemble des trois pays de langue, de civilisation scandinaves, la Suède, la Norvège, le Danemark; géographiquement, il faut en extraire le Danemark. Restent donc, pour la Scandinavie propre ou péninsule scandinave, la Suède et la Norvège. Jusqu'en 1809, date de son annexion par la Russie, la Finlande fit partie de ce domaine. V. DANEMARK, FINLANDE, NORVÈGE, SUÈDE.

SCANDINAVIQUE (*skan, vik'*) adj. Qui appartient à la Scandinavie ou aux Scandinaves.

SCANDINAVISME (*skan, vissm'*) n. m. Ethol. Caractère propre aux peuples scandinaves ou à leurs idiomes.

— Polit. Système politique qui s'inspire de l'idée de la communauté de race des trois peuples scandinaves, et qui, selon les époques, tend à les réunir en une confédération, ou simplement à les rapprocher dans un but de civilisation.

— ENCYCL. Polit. Les premières ébauches du *scandinavisme* datent de la fin du XVIIIe siècle, et se manifestèrent dans la presse danoise lors du voyage de Gustave III à Copenhague en 1787. Une société scandinave fut créée. Les événements de 1809-1810, la réunion de la Norvège à la Suède arrêtèrent l'élan. En 1829, la rencontre de Tegner et d'Œlenschlæger à Lund fut le point de départ d'une nouvelle agitation, qui eut pour centre les universités. Les gouvernements s'en inquiétèrent. Christian VIII combattit la « Société scandinave » fondée à Copenhague 1843 et qui favorisait le parti national constitutionnel danois. Charles-Jean poursuivit un journal qui avait préconisé l'idée d'une fusion des trois États sous une même dynastie. Oscar Ier essaya d'enrayer le mouvement à Upsal; il ne put empêcher la réception enthousiaste faite aux étudiants suédois à Copenhague 1845, où ils prêtèrent serment de se dévouer à la défense commune en face de l'hostilité de la Confédération germanique. Toutefois, lorsque la guerre éclata en Danemark (1848), le gouvernement suédois n'intervint pas. Mécontents, les Danois acceptèrent l'ordre de succession de 1853; les défenseurs de cet arrangement firent de nouveau souhaiter dans les années suivantes l'union sous une même dynastie, mais, Frédéric VII mort 1863, le Danemark attaqué par la Prusse et l'Autriche, la Suède demeura encore immobile : ce fut la ruine des plans d'union élaborés par Charles XV. De nouvelles sociétés se fondèrent dans les trois États 1864 pour travailler, en dehors de tout projet politique, à un rapprochement de tous les Scandinaves. Depuis lors, le mouvement s'est continué avec plus ou moins d'intensité, surtout dans les universités.

SCANDINE *skan* — de *Scandie*, n. pr. n. f. Oxyde terreux, rare, découvert par Nilson dans la terre d'Yttria. V. SCANDIUM.

SCANDIT FATALIS MACHINA MUROS *La fatale machine franchit les murs*, fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, II, 237). La machine est celle que les Grecs ont élevée pour la destruction de Troie; les Troyens eux-mêmes la font franchir les murs de la ville. Aussi le vers s'applique-t-il aux cas où des instruments de ruine, tels que ceux-là, sont les acclamations de ceux dont ils causeront la perte.

SCANDIUM *skan-di'om*) n. m. Métal rare, dont l'oxyde est la scandine et qui est identique avec l'ekabore de Mendeleïeff.

— ENCYCL. Le *scandium*, représenté par le symbole Sc, et le radical [illegible], a été découvert en 1879 dans l'erbine et gadolinite trouvées dans la gadolinite, la kenngottite, l'euxénite. Cleve a pu extraire le scandium avec l'ekabore de Mendeleïeff, et Nilson a étudié quelques-uns des composés de ce métal, qui n'a pas été isolé. Le poids atomique du scandium est 44 d'après Nilson, 45 d'après Cleve.

Pour séparer le scandium des terres d'Yttria, on les convertit d'abord en azotates, puis on décompose partiellement ce mélange d'azotates par la chaleur. La scandine est mise en liberté la première, on la purifie en répétant le traitement plusieurs fois. La scandine est une poudre blanche, infusible; de densité 3,8, insoluble dans l'eau.

SCANDIX *skan-dikss* n. m. Bot. Genre d'ombellifères.

— ENCYCL. Les *scandix* sont des plantes herbacées, à feuilles pennatiséquées à segments multifides, à lobes linéaires. Les fleurs sont blanches, groupées en ombelles à rayons peu nombreux. Le fruit se compose de deux akènes surmontés d'un bec linéaire et très allongé. Les dix espèces connues croissent pour la plupart dans le midi de l'Europe et en Orient. Le *scandix peigne de Vénus*, appelé aussi *aiguille de berger*, croît abondamment dans les moissons.



Scandix : *a*, fleur; *b*, fruit.

SCANIE, nom donné à la partie méridionale de la péninsule scandinave, entre le Sund et la mer Baltique. La Scanie (la *Scania* des Romains) fut très longtemps vassale de la Suède, puis cédée au Danemark, avant d'être disputée entre les deux pays et la hanse Teutonique. Cédée au Danemark par les Suédois au traité de Rœskildo 1658, elle fut restituée par le Danemark à la Suède en 1859.

SCANIEN, ENNE *ska-ni-in, èn'* adj. Se dit d'un étage géologique, distingué par Geikie à la base du terrain glaciaire de la Grande-Bretagne.

— n. m. : *Le* SCANIEN.

SCANNO, bourg d'Italie (Abruzze [prov. d'Aquila]), dans une belle vallée pittoresque; 3.596 hab.

SCANSANO, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Grosseto]), 4.800 hab.

SCANSION (*skan* — lat. *scansio*; de *scandere*, supin *scansum*, scander) n. f. Métrq. Action de scander ou façon de scander.

— Pathol. *Parole scandée*, Trouble de la parole qui consiste à dissocier les mots en leurs syllabes.

SCANSORIUM n. m. Antiq. V. ACROBATE.

SCANTILLA (Mallia ou Manlia), impératrice romaine, femme de Didius Julianus. Quand celui-ci eut été mis à mort, Scantilla obtint seulement sa dépouille, qu'elle ensevelit sur la voie Lavicane, dans le tombeau de leur bisaïeul.

SCAPE du lat. *scapus*, tige, hampe) n. m. Mar. anc. Nom que les marins de la Méditerranée donnaient autrefois à la tige d'une ancre.

— Bot. Hampe florale.

— Zool. Premier article de l'antenne des insectes, quand cet article présente un grand développement. Chez les charançons, l'antenne présente un scape plus ou moins long, un funicule et une massue terminale.)

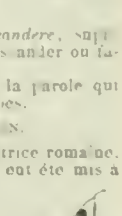

a, scape; *b*, funicule; *c*, massue.

SCAPHANDRE *ska* — du gr. *skaphé*, barque, et *anêr, andros*, homme) n. m. Nageur muni d'un corset garni de liège, à l'aide duquel il peut facilement se soutenir sur l'eau. || Appareil permettant de se soutenir sur l'eau. || Sorte de vêtement hermétiquement fermé, au moyen duquel on peut descendre au fond de l'eau et y travailler, en respirant l'air que fournit une pompe placée hors de l'eau. Plongeur muni de ce vêtement. On dit mieux SCAPHANDRIER dans ce dernier cas.



1. Scaphandre ancien type; 2. Mannequin du nouveau scaphandre.

— ENCYCL. Le *scaphandre* est surtout employé dans les travaux de construction, lorsque l'on fait des fondations sous l'eau, ou quand on se livre à des recherches sous-marines.

Il se compose d'une série d'objets destinés à recouvrir le plongeur, et qui consistent en un casque, une pèlerine



Scaphandre sous l'eau.

...fermé en cuir par la poupe s'ouvrant par un ro... ...et que le scaphandrier entre dans... ...suivant les besoins.

La partie supérieure de la cuirasse, munie de crochets auxquels s'attachent les appartenant des poids, permet à... ...et de se réunir à la partie supérieure de la colonne métallique du scaphandre, à laquelle est fixé le vêtement en caoutchouc. Le vêtement est d'une seule pièce en toile, doublée d'une épaisse couche de caoutchouc. Il enveloppe tout le corps et la tête, dont les mains seules sortent du vêtement. Aux poignets, le scaphandre se termine par des manchettes, par-dessus lesquelles des bracelets élastiques viennent encore serrer le vêtement, de manière à ce que la fermeture soit hermétique. Enfin, le scaphandrier porte aux hanches le cuir garnies de grosses pierres pour assurer sa verticalité dans l'eau.

Une ceinture de cuivre entoure la taille du plongeur; on y fixe le fourreau de cuivre d'un poignard et le dormant d'une hache. L'autre extrémité est tenue à la main droite. Le poignard permet au plongeur, s'il est attaqué par un requin, un squale ou tout autre animal dangereux, de se défendre; la hache lui servira à briser les obstacles qui pourraient s'opposer à son passage. Une communication directe entre le scaphandrier et les ouvriers restés à bord est établie par un cordon de signaux, qui se compose d'une corde à nœuds, d'un tuyau de caoutchouc et d'un fil de fer. Ce cordon de signaux est fixé à la ceinture du plongeur, et on peut communiquer à l'aide de ces trois moyens différents. Le tuyau de caoutchouc est muni à son extrémité supérieure d'un sifflet, et on peut communiquer par ce moyen avec le scaphandrier. Le fil de fer est terminé par une sonnette, et on peut communiquer par ce moyen avec le scaphandrier. Le cordon de signaux est terminé par une corde à nœuds, et on peut communiquer par ce moyen avec le scaphandrier.



Scaphandre.

SCAPHANDRE (*ska-fan'dr*) n. m. Genre de coléoptères aquatiques, famille des dytiscidés, comprenant des espèces de grande taille, répandues dans l'Europe centrale et méridionale. (Le scaphandre vulgaire, ou grand plongeur, est long de 35 millimètres environ.)

SCAPHANDREUR (*ska-fan-dreur*) n. m. Nom donné aux coléoptères du genre scaphandre.

SCAPHANDRIDÉS (*ska-fan-dri-dé*) n. m. pl. Famille de coléoptères pentamères, ayant pour type le genre scaphandre.

SCAPHANDRIER (*ska-fan-dri-é*) n. m. Celui qui est revêtu du scaphandre.

SCAPHE (*ska-fe*) n. m. Antiq. gr. Nom donné aux Athéniens qui, à la fête des panathénées, portaient à la déesse Athéna le vêtement qu'elle devait revêtir.



— Mar. Chaloupe longue et légère, à voiles et à rames.

SCAPHÉPHORE (*ska-fé-fo-re*) — du gr. *skaphé*, barque, et *phoros*, qui porte. n. m. Antiq. gr. Nom donné aux Athéniens qui, à la fête des panathénées, portaient à la déesse Athéna les vêtements qu'elle devait revêtir.

SCAPHIDIE (*ska-fi-di*) n. f. Genre de coléoptères de la famille des staphylins, propre à l'Amérique, à l'Europe et à l'Afrique, répandues sur tout le globe.



Scaphidie gr. & fois.

SCAPHIDIIDÉS (*ska-fi-di-i-dé*) n. m. pl. Famille de coléoptères clavicornes, ayant pour type le genre scaphidie.

SCAPHIDURE (*ska-fi-dure*) n. f. Genre de coléoptères clavicornes, comprenant des espèces propres à l'Amérique méridionale, dont les scapulaires, ont la forme d'une ellipse, sont ornés d'un or noirâtre. L'espèce type est le *cassidoïde* de la Nouvelle-Grenade.

SCAPHIGLOTTE (*ska-fi-glo-te*) n. f. Genre de plantes, comprenant des herbes croissant dans l'Amérique tropicale, qui se cultivent fréquemment dans les serres.

SCAPHINOTE (*ska-fi-no-te*) n. m. Genre de coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Nord. Les scaphinotes, voisins des cychrus, se font remarquer par leur corselet convexe et échancré en arrière, leurs élytres larges et relevés sur les bords.)

SCAPHIOPE (*ska-fi-o-pe*) n. m. Genre de batraciens anoures, famille des pélobatidés, répandus dans l'Amérique septentrionale et centrale.

SCAPHIRHYNQUE (*ska-fi-rink'*) n. m. Genre de poissons ganoïdes, famille des acipenséridés, propres aux fleuves de l'Amérique du Nord. (Les scaphirhynques sont des

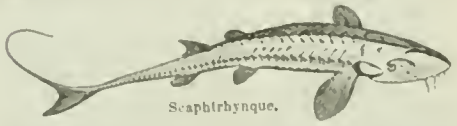

Scaphirhynque.

esturgeons aplatis, munis d'écussons derrière les nageoires ventrales. Leur queue se termine en un filament.)

SCAPHISME (*ska-fiss'me*) — du gr. *skaphé*, auge. n. m. Nom donné au supplice de l'auge, en usage chez les Perses et décrit par Plutarque. V. AUGE.

SCAPHITE (*ska-fi-te*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes ammonés, famille des stéphanocératidés, fossiles dans le crétacé de l'hémisphère boréal. (Les scaphites sont des ammonites en spirale, dont le dernier tour est indépendant et arqué.)



Scaphite.

SCAPHIUM (*ska-fi-om'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des *scaphidiidés*, répandus sur l'hémisphère boréal. (Le *scaphium immaculatum*, entièrement d'un noir luisant, se trouve aux environs de Paris.)

SCAPHOCÉPHALE (*ska-fo-sé-fa-le* — du gr. *skaphoeidès*; de *skaphé*, barque, et *képhalé*, tête) adj. Anthrop. Se dit d'un crâne en forme de nacelle.

SCAPHOCÉPHALIE (*ska-fo-sé-fa-lie*) n. f. ou **SCAPHOCÉPHALISME** (*ska-fo-sé-fa-lisme*) n. m. Anthrop. Caractère du crâne scaphocéphale.

SCAPHOÏDE (*ska-fo-i-de* — du gr. *skaphé*, barque, et *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une barque.

— Anat. Nom donné à deux petits os du corps humain. *Fosse scaphoïde*, Petite cavité située à la partie supérieure de l'aile interne de l'apophyse ptérigoïde du fos sphénoïde.

— ENCYCL. Anat. Le *scaphoïde* du carpe est le plus externe et le plus gros des os de la première rangée carpienne. Le scaphoïde du tarse occupe la partie interne du pied et s'articule en arrière avec l'astragale et en avant avec les trois cunéiformes.

SCAPHOPODES (*ska-fo-po-de*) n. m. pl. Classe de mollusques, comprenant les *dentales* et formes voisines. — *Un* SCAPHOPODE.

— ENCYCL. Les *scaphopodes* sont des animaux à sexes séparés, renfermés dans une coquille en façon de cornet allongé; ils n'ont ni tête distincte, ni yeux, possèdent des tentacules filiformes rétractiles, une langue et des mâchoires, leur pied est trilobé, leur coquille est un tube ouvert aux deux bouts. Par leur organisation, ces mollusques tiennent le milieu entre les gastéropodes et les lamellibranches; ils se rapprochent des premiers par l'existence d'une radule. Marins, omnivores, ils se tiennent enfouis dans la vase, ou bien ils rampent sur leur pied. La seule famille de cette classe est celle des *dentalidées*.

SCAPHOSOME (*ska-fo-so-me*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brévipennes, famille des *scaphidiidées*, comprenant de petits insectes de l'hémisphère nord, qui vivent dans les champignons et le bois pourri.

SCAPIFLORE (*ska-pi-flo-re* — du lat. *scapus*, hampe, et *flos*, *floris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont portées par des hampes.

SCAPIFORME (*ska-pi-for-me* — du lat. *scapus*, hampe, et de forme) adj. Bot. Qui a la forme d'une hampe.

SCAPIGÈRE (*ska-pi-jère* — du lat. *scapus*, hampe, et *gerere*, porter) adj. Bot. Dont les tiges sont des hampes.

SCAPIN, un des principaux personnages de l'ancien théâtre italien, naturalisé français par Molière dans ses pièces. Le Scapin de Molière est le type du valet rusé, fourbe et intrigant, de la famille des Dave, les enfants eux-mêmes des Dave et des Geta. Le premier Scapino qui parut en France à la cour de Louis XIII fut Francesco Gabrini, qui faisait partie de la troupe des Fedele, dirigée par Beltrame Nicolo Barbieri). Brighelle, Flautin, Gradelin sont des variétés du Scapin, dont le costume primitif fut modifié par Mezzetin. Ce fut Molière lui-même qui établit le rôle du Scapin français, dans lequel ont successivement brillé, après lui, Rosimond, Raisin cadet, La Thorillière fils, Armand, Préville, Dugazon, Monrose père, Samson, Regnier et Coquelin aîné. Le rôle se joue encore en costume de Mezetin : justaucorps, culotte et manteau d'étoffe rayée rouge et blanc, et le bonnet de même étoffe.



Scapin.

— n. m. Passé dans la langue pour désigner un valet fripon, un intrigant de bas étage : *Jouer un tour de* SCAPIN.

SCAPOLITE n. f. Minér. Syn. de WERNERITE.

SCAPTÉ-HYLÉ, SCAPTAHYLA ou SCAPTESYLE, petite île de la mer Egée, près de la côte de l'ancienne Thrace, en face de l'île de Thasos et non loin d'Abdère. Elle était célèbre par ses mines d'or et d'argent, qui appartinrent plus tard à la famille de l'historien Thucydide. Ce fut à Scaptê Hylê que celui-ci mit en ordre les matériaux de son livre sur *la Guerre du Péloponèse*.



Scaptéromys.

SCAPTÉROMYS (*skap'*, *miss* n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des murides, propres à l'Amérique du Sud. Les scaptéromys sont des rats de la tribu des sigmodontinés, caractérisés par la forme des replis émaillés de leurs molaires; tous sont de taille médiocre, gris ou bruns.)

SCAPULAIRE (*ska, lèr'* — du lat. *scapulæ*, épaules adj. Qui appartient à l'épaule ou à l'omoplate.

— Anat. *Ceinture scapulaire*, Ensemble osseux qui rattache au tronc la paire des membres supérieurs ou thoraciques. (On dit aussi la CEINTURE THORACIQUE.) || *Artères scapulaires*, Nom donné aux trois artères qui irriguent la région de l'omoplate. (Deux viennent de la sous-clavière, la troisième de l'axillaire. Leurs anastomoses permettent le rétablissement de la circulation après la ligature de l'artère axillaire.)

— Zool. *Rémiges scapulaires*, Pennes de l'aile qui sont attachées à l'humérus et dont l'ensemble constitue le paraptère.

— n. m. Relig. Partie du vêtement de certains religieux ou religieuses. || Objet de dévotion béni, composé de deux petits morceaux de drap, ornés d'images pieuses, réunis par des rubans, et qui se porte sous les vêtements.



Scapulaire de religieux : 1. Du XIe siècle; 2. Moderne.

— Chir. Bande de toile qui, passée sur les épaules, empêche de glisser un bandage établi autour du corps.

— Techn. Partie façonnée qui se trouve au commencement et à la fin d'un châle long ou d'une écharpe.

— ENCYCL. Relig. Le *scapulaire* des religieux était primitivement un ample vêtement de travail, que les premiers bénédictins prirent soit pour s'appliquer à l'étude, soit pour se livrer à la culture de la terre; ils le quittaient pour se rendre au chœur et le remplaçaient par la *cuculle*. Plus tard, le scapulaire, réduit à deux larges bandes de drap tombant des épaules sur la poitrine et sur le dos, devint partie intégrante du vêtement canonique des moines. Certains ordres de femmes portent encore le scapulaire, comme les sœurs de Saint-Joseph du Cluny, par exemple.

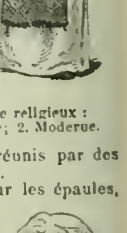

Scapulaire.

SCAPULALGIE (*ska, jî* — du lat. *scapula*, épaule, et du gr. *algos*, douleur) n. f. Douleur à l'épaule.

SCAPULALGIQUE (*ska, jik'*) adj. Qui appartient à la scapulalgie.

SCAPULODYNIE (*ska, ni* — de *scapulum*, et du gr. *odunê*, douleur n. f. Douleur de l'épaule. (Peu us.)

SCAPULODYNIQUE (*ska, nik'*) adj. Qui appartient à la scapulodynie.

SCAPULO-HUMÉRAL, ALE, AUX (de *scapulum*, et *humérus* adj. Qui appartient à l'omoplate et à l'humérus.

— ENCYCL. *Articulation scapulo-humérale* ou *Articulation de l'épaule*. C'est l'articulation qui réunit le premier segment du membre supérieur à la ceinture scapulaire. L'extrémité supérieure de l'humérus en forme de tête est reçue dans une cavité que présente l'omoplate, cavité *glénoïde*. Les surfaces articulaires sont maintenues en contact par une capsule fibreuse renforcée en arrière par des tendons musculaires, en avant par des ligaments.

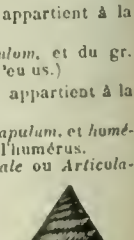

Scarabe.

SCAPULUM (*ska, lom'* — du lat. *scapula*, épaule) n. m. Anat. Nom scientifique de l'omoplate. V. OMOPLATE.

SCARABE (*ska*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant plusieurs espèces dont le type habite l'Inde et les Moluques : *Le* SCARABE *est vulgairement appelé gueule de loup.*

SCARABÉE *ska, bé*) n. m. Zool. Nom général des insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des dynastinés.

— Archéol. Pierre gravée qui porte l'empreinte du scarabée sacré, chez les Égyptiens. ‖ Bijou étrusque, qui a la forme d'un scarabée.

— Géom. Courbe du 6e degré, formée par les lieux des pieds des perpendiculaires abaissées d'un point de la bissectrice d'un angle droit sur une ligne d'une longueur constante, dont les extrémités glissent sur les côtés de cet angle.

— Encycl. Zool. On entend sous le nom de *scarabées* la plupart des dynastes et genres voisins, et aussi les oteuchus (v. ce mot) dont fait partie le scarabée sacré des Égyptiens. Les scarabées comptent entre les plus gros coléoptères des régions tropicales; parmi les plus remarquables, tant à cause de leur taille qu'à cause des cornes dont la tête et le corselet des mâles sont armés, il convient de citer : le scarabée dichotome *xylotrupes dichotomus*), qui se trouve de la Sibérie au Japon; les scarabées Hercule (*dynastes Hercules*), des Antilles, et *hyllus*, du Mexique; le scarabée centaure (*archon centaurus*), de Guinée; le *chalcosoma Atlas*, de l'Indo-Malaisie; le *megasoma Hector*, du Brésil; le *golofa Eyeon*, du Pérou; le *stratcgus Antæus*, du Mexique; le *meyaceras chorinæus*, de la Guyane; l'*heterogomphus Aidoneus*, du Brésil; etc.


Scarabée sacré (réd. d'un tiers).

— Archéol. Les *scarabées* antiques, dont la matière varie infiniment (argile, verre, émail, ivoire, bois, or, cornaline, sardoine, onyx ou autres pierres dures, etc.), réunissent en général le travail des intailles à celui des camées. Leur surface inférieure, plate et gravée en creux, renferme soit des hiéroglyphes, soit des figures diverses. La partie supérieure, au contraire, toujours convexe, est sculptée en relief et représente d'une manière plus ou moins fidèle le scarabée sacré (*khopirron*). Le scarabée était le symbole de l'immortalité, l'un des attributs du dieu Phtah. On trouve des scarabées à tête d'épervier, de bélier, de taureau, d'homme, etc. Mentionnons enfin les *scarabéoïdes*, où sont seulement indiqués les contours de l'insecte; ils sont percés d'un trou où l'on passait un fil de bronze, d'argent, de chanvre, pour les suspendre. On découvre aussi des scarabées en Phénicie et dans les comptoirs phéniciens, à Chypre, en Sicile, en Sardaigne, surtout à Carthage, dans les nécropoles puniques.


Scarabée égyptien.

SCARABÉIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères lamellicornes, renfermant les *hannetons, cétoines, bousiers*, etc. — *Un* SCARABÉIDE.

— Encycl. La grande famille des scarabéidés compte plus de huit mille espèces distribuées dans plus de cinq cents genres; ceux-ci sont répartis en treize tribus : *coprinés, aphodiinés, hybosorinés, trogiinés, géotrupinés, dynastinés, pachypodines, rhizotrogines, rutélinés, cétoniinés, valginés, trichiinés, glaphyrinés.*

SCARAMOUCHE, l'un des personnages de l'ancien théâtre italien, tout de noir habillé de la tête aux pieds, ce qui a permis à Molière de dire, en parlant d'une nuit sans étoiles : « Le ciel s'est habillé, ce soir, en Scaramouche ! » Tiberio Fiorolli, qui porta le premier et inventa peut-être le nom de *Scaramuccia*, était le fils de Silvio Fiorello, dit « le capitaine Matamoros », ce qui explique la parenté du Scaramouche et du Matamore; Tiberio se rendit à Paris vers 1640, eut l'honneur de faire rire Louis XIV encore au berceau, et celui, beaucoup plus grand, de servir de modèle au jeune Molière. Scaramouche eut d'ailleurs l'existence la plus mouvementée. Mezzetin a raconté la *Vie de Scaramouche*, qui parut à la mort du vieux comédien (1691). Le nom est resté à l'emploi, qui tenait du Capitan et de l'Arlequin, avec la pâleur de Pierrot, les sourcils très noirs, la moustache en parenthèse et la guitare au côté.


Scaramouche.

SCARAPHITE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, propres à l'Australie. Ce sont de grands et magnifiques insectes d'un noir brillant, larges et trapus.)


Scaraphite (réd. d'un tiers).

SCARBOROUGH, ville maritime d'Angletorre (comté d'York [North-Riding]), sur la mer du Nord, sur un promontoire rocheux, qui sépare deux belles baies : North Sands et South Sands; 31.000 hab. Église Sainte-Marie, remontant au XIIe siècle. Commerce peu actif. Eaux minérales Bains de mer.

SCARBROITE n. f. Silicate du genre argile, variété d'allophane.

SCARCIES, nom de deux rivières de l'Afrique occidentale, à la limite de la Guinée française et du Sierra-Leone. La *Grande Scarcies* naît sous le nom de Koleuté, coule au S.-E., reçoit la Kora et s'infléchit au S.-O. Dans son cours moyen, elle sépare les possessions anglaises et françaises. La *Petite Scarcies*, la plus longue, vient du mont Kompo, dans le Fouta-Djallon. Après 80 kilom., elle entre dans le Sierra-Leone, reçoit le Mongo, le Mayhala et confond son estuaire avec celui de la Grande Scarcies.

SCARDASSE (*skar'*) n. f. Techn. Grosse cardo, employée dans certaines manufactures.

SCARDONA ou **SKRADIN**, ville d'Austro-Hongrie (Dalmatie [distr. de Sebenico]), sur la Kerka; 9.056 hab. Mine de houille. Port; pêche active. Belle chute de la Kerka dans le lac Prochian.

SCARE n. m. Genre de poissons acanthoptères, type de la tribu des *scarinés*, répandus dans la Méditerranée et l'Atlantique tropical.

— Encycl. Les *scares* sont des poissons oblongs, dont les dents sont soudées à chaque mâchoire pour constituer une sorte de bec osseux; cette disposition et leurs couleurs vives et tranchées leur ont fait donner le nom de *perroquets de mer*. La chair du scare de Crète, de la Méditerranée orientale et des Canaries, passe pour vénéneuse, à certaines époques de l'année, où il broute les bourgeons des coraux.


Scare.

SCARIEUX (*ska-ri-eû*), **EUSE** [du bas lat. *scara*, arbuste épineux] adj. Bot. Se dit des organes membraneux, secs, minces et translucides.

SCARIFICATEUR (*ska* — rad. *scarifier*) n. m. Chir. Petit appareil destiné à produire simultanément plusieurs scarifications. (Il se compose d'une boîte de cuivre, dont une des faces est percée de fentes par lesquelles sortent, sous la pression d'un ressort à déclic, plusieurs lancettes montées sur un pivot commun.)

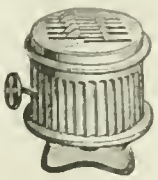
Scarificateur (chir.).

— Agric. Instrument servant à ameublir la terre sans la retourner.

— Encycl. Agric. Les *scarificateurs* ne diffèrent des extirpateurs que par le plus grand nombre de dents, qui sont aussi plus étroites; ils sont destinés à diviser et ameublir la terre sans la retourner. On les emploie avantageusement pour pratiquer un hersage vigoureux, pour faire dans certains cas les labours légers, pour recouvrir les semences, etc.

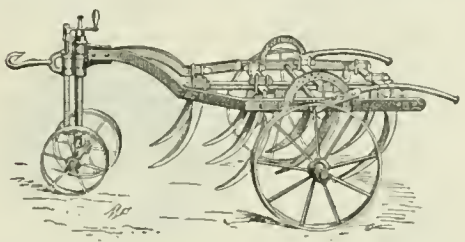
Scarificateur.

SCARIFICATION (*ska, si-on* — du lat. *scarificatio* n. f. Chir. Incision superficielle faite à la peau, pour procurer l'écoulement d'un peu de sang ou de sérosité.

— Arboric. Incision que l'on pratique sur une branche, pour arrêter l'afflux de la sève près des fruits. V. INCISION.

— Encycl. Chir. Les *scarifications* sont employées avec succès pour le traitement de certaines affections cutanées, telles que le lupus érythémateux. Ces scarifications, combinées avec les ventouses, sous le nom de *ventouses scarifiées*, sont très utiles dans la plupart des affections pulmonaires congestives.

SCARIFIER (*ska* — du lat. *scarificare*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous scarifiions. Que vous scarifiiez*) v. a. Chir. Inciser en pratiquant des scarifications : SCARIFIER *la peau*.

— Econ. rur. Biner le sol au moyen du scarificateur. ‖ Opérer une incision annulaire à la vigne à certaine époque de l'année.

Scarifié, ée part. pass. du v. Scarifier.

— Méd. *Ventouses scarifiées*, Celles que l'on applique sur des parties scarifiées, pour aider au dégorgement.

SCARINÉS (*ska*) n. m. pl. Tribu de poissons acanthoptères, de la famille des labridés, comprenant les genres *scare* et voisins. — *Un* SCARINE.

SCARITE (*ska*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu des *scaritinés*, comprenant plus de cent trente espèces répandues sur le globe.

— Encycl. Les *scarites* sont des insectes d'un noir luisant, remarquables par leur large tête à fortes mandibules en cisailles dentées, par l'étranglement qui sépare leur corselet de la région des élytres, par leurs pattes robustes, propres à fouir. Le scarite géant (*scarites bupariis*) se rencontre sur le littoral français méditerranéen.

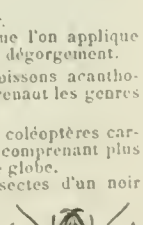
Scarite (réd. 2 fois

SCARITINÉS (*ska*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, renfermant les *scarites* et genres voisins. — *Un* SCARITINE.

SCARLATINE (*skar'* — de *écarlate*) n. f. Maladie fébrile, contagieuse et épidémique, caractérisée par une éruption sur la peau et les muqueuses de taches confluentes de couleur écarlate.

— adj. f. : *Fièvre* SCARLATINE.

— Encycl. La *scarlatine*, moins contagieuse que la rougeole, atteint comme elle de préférence les enfants au-dessous de quinze ans; elle confère une immunité relative. L'agent microbien, dont l'existence est extrêmement probable, n'a pas été isolé.

L'*incubation* ne dure que de deux à quatre jours. L'invasion est marquée par l'angine scarlatineuse, parfois d'aspect diphtérique, avec fièvre soudaine et intense. Au bout de vingt-quatre heures, quelquefois plus tôt, l'éruption éclate : la peau, sèche, brûlante, douloureuse, prurigineuse, se couvre d'une rougeur générale écarlate, qui se montre par points très rapprochés, non proéminents, ou par larges plaques irrégulières. Le [illegible] la poitrine, le ventre sont atteints d'abord, puis les membres et la face.

La *desquamation*, qui commence vers le septième jour, en même temps que la fièvre tombe, ne tarde pas à devenir générale sur le tronc et sur les membres, atteint les pieds et les mains du quinzième au vingtième jour, et se fait par larges plaques [illegible] peut durer trente ou quarante jours, durant lesquels il se fait plusieurs exfoliations successives. En même temps, la muqueuse de la bouche et du pharynx se renouvelle; la langue se dépouille et devient d'un rouge vif.

Ordinairement bénigne chez les enfants, et quelquefois réduite à une simple angine ou à de la roséole *scarlatine fruste*), la scarlatine est plus grave chez les adultes. On doit redouter diverses complications : la néphrite, la pleurésie, la péricardite, la [illegible]pite, les arthrites et rhumatismes, les hémorragies et les [illegible]pparitions.

Dans les formes bénignes, le traitement est purement hygiénique : tenir le malade au lit, dans une température douce (18° à 22°) et uniforme, nettoyer fréquemment la bouche, la gorge et le nez; régime lacté. Garder la chambre au moins quinze jours après la chute de la fièvre.

Dans les formes nerveuses et ébrieuses, les affusions ou lotions froides, les bains tempérés sont indiqués.

La maladie étant contagieuse jusqu'à la fin de la desquamation, on prescrit pour la prophylaxie un isolement de quarante jours au minimum; le médecin doit en faire la déclaration, dès que son diagnostic est assuré. Il importe de désinfecter le linge et les effets du malade et les personnes qui l'approchent, de donner au malade deux bains savonneux, suivis de frictions huileuses. On terminera par une désinfection de la literie et du local.

SCARLATINIFORME de *scarlatine*, et *forme* adj. Qui ressemble à la scarlatine. ‖ On dit aussi SCARLATINIDE.

SCARLATINOIDE de *scarlatine*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble à la scarlatine. ‖ *Exanthème scarlatinoïde*, Eruption sans fièvre, présentant l'aspect de la scarlatine, qui se montre quelquefois en diverses parties du corps chez les nouvelles accouchées, et peut aboutir à la formation de pustules.

— n. f. Syn. de EXANTHÈME SCARLATINOÏDE.

SCARLATTI (Alessandro), compositeur italien, fondateur de l'école napolitaine, né à Trapani en 1659, mort à Naples en 1725. Son premier opéra connu est *l'Onesti nell' amore*, représenté en 1680, à Rome, dans le palais de la reine Christine de Suède, qui le nomma son maître de chapelle. Quelques années après, il devenait, à Naples, maître de chapelle de la cour; puis, de retour à Rome, on le voit succéder à Foggia comme maître de chapelle de Santa-Maria-Maggiore; enfin, en 1709, il va reprendre la direction de la chapelle royale de Naples, où il devient aussi professeur dans les conservatoires de *Sant' Onofrio, dei Poveri-di-Gesù-Cristo* et de *Loreto*.

En dehors de ses ouvrages dramatiques, on connaît de Scarlatti jusqu'à deux cents messes, plusieurs oratorios, quantité de cantates, des motets, etc.

On ne connaît même pas aujourd'hui les titres de tous les opéras de Scarlatti, dans lesquels l'artiste a fait preuve d'un génie d'une incomparable richesse d'inspiration, de noblesse du style, de hardiesse dans la conception. Nous citerons seulement : *la Statira* 1690; *Teodora* 1693; *Pirro e Demetrio* (1694); *il Prigioniero fortunato* 1695; *Erifilen* (1700); *Laodicea e Berenice* (1701), *il Figlio delle selve* (1702); *il Medo* (1708; *Tigrane* (1715; *Griselda* 1721, etc. — Son fils, DOMENICO **Scarlatti**, né et mort à Naples (1685-1757), fut en son temps le premier clavecciniste de l'Europe entière. On connaît de lui plusieurs opéras : *Silla* (1710); *l'Orlando* 1711; *Tolomeo ed Alessandro* 1711; *Tetide in Sciro* (1712; *Ifigenia in Aulide* (1713); *Ipgenia in Tauri* (1714); *il Narciso* 1714; *l'Amleto* (1715, etc.; et un grand nombre de cantates, sonates, pièces de clavecin ou d'orgue. Devenu, en 1715, maître de chapelle de Saint-Pierre du Vatican, il abandonna cette situation pour aller tenir le clavecin à l'Opéra-Italien de Londres. Attaché ensuite au service du roi de Portugal à Lisbonne, il passa de là à la cour de Madrid, avant de retourner à Naples en 1724.

SCARLETT (sir James YORKE), général anglais, né en 1799, mort en 1871. Il entra dans l'armée en 1818. Nommé, au début de la guerre de Crimée, commandant de la grosse cavalerie, il releva le moral des troupes décimées par le choléra. Le 25 octobre 1854, il commandait la fameuse charge qui empêcha les Russes de couper les communications des alliés. Cet exploit lui valut le grade de major général. En avril 1855, il succéda à lord Lucan dans le commandement de toute la cavalerie en Crimée.

SCARNAFIGI, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]); 3.150 hab.

SCAROLE n. f. Bot. Syn. de ESCAROLE.

SCARPA Antonio), anatomiste et chirurgien italien, né à La Motta (Friouli) en 1747, mort à Pavie en 1832. Élève de Morgagni, il devint professeur d'anatomie et de chirurgie à Modène (1772), puis, après douze ans d'enseignement et plus de deux ans de voyage en France et en Angleterre, professeur d'anatomie à Pavie (1783). Destitué à la fondation de la république Cisalpine pour avoir refusé de prêter serment, il fut rétabli dans sa chaire par Napoléon (1805). Directeur de la faculté de médecine de Pavie en 1814, il démissionna parce qu'il ne put obtenir du gouvernement les réformes qu'il demandait. On lui doit de belles recherches sur les maladies des yeux, les pieds-bots, les anévrismes, l'odorat, les nerfs de la cinquième paire, les ganglions, les plexus nerveux, etc.

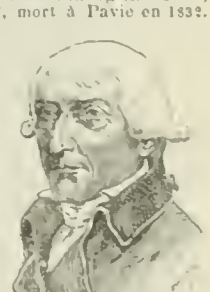
Scarpa.

Citons parmi ses ouvrages : *Tabulæ neurologicæ ad illustrandam historiam cardiacorum nervorum* (1794); *Trattato delle principali malattie degli occhi* (1816); *Sullo scirro e sul cancro* (1821); *Sull' ernia del perineo* (1824); *Memoria*

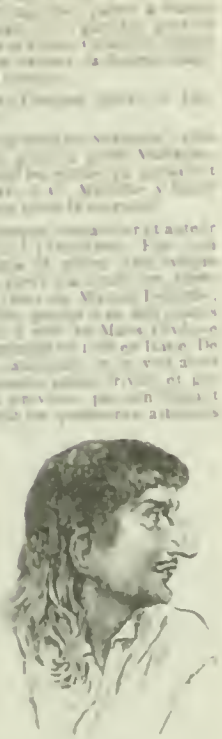

Scarus.



Scare



Scatophage.



Scatophage gr. 2 fois.



Scare gr. nat.

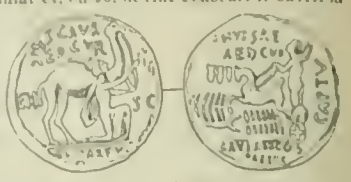

Monnaie de Scaurus.



Sceau de Salomon : *a*, fleur *b*, coupe de la fleur; *c*, fruit



Ordre du sceau de Salomon.

SCARPANTO — *Scarpanto*

SCARPE — *Scarpe*

SCARPERIA — *Scarperia*

SCARPHE — *Scarphe*

SCARRON — *Scarron*

SCATHARE — *Scathare*

SCATOL — *Scatol*

SCATOL-CARBONIQUE adj. Se dit d'un acide $C^{9}H^{7}AzO^{2}$, qui se forme en petite quant. dans la putréfaction de la viande et de la gélatine. Lamelles fusibles à 161°.

SCATOLOGIE *ska, ji* — du gr. *skôr, skatos*, excrément, et *logos*, discours n. f. Genre de plaisanterie, de littérature qui a rapport aux excréments, et particulièrement aux excréments humains.

SCATOLOGIQUE *ska, ji* — rad. *scatologie*, adj. Qui a rapport aux excréments, qui parle des excréments. *Chanson scatologique.*

SCATOMYZE n. f. Entom. Syn de SCATOPHAGE.

SCATOMYZIDÉS n. m. pl. Entom. Syn de SCATOPHAGIDÉS.

SCATOPHAGE *ska, faj* du gr. *skôr, skatos*, excrément, et *phagein*, manger adj. Zool. Qui se nourrit d'excréments.

— n. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des chétodontidés, répandus de la mer Rouge à l'Australie. Les scatophages sont des poissons comprimés, couverts de petites écailles, grisâtres, tachés de brun.

— Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, type de la famille des *scatophagidés*, répandus sur l'hémisphère nord. Les scatophages sont ces mouches jaunes ou roussâtres, vulgairement appelées *mouches à merde* qui abondent au printemps et en été sur les excréments. L'espèce la plus commune est la *scatophaga stercoraria*.

SCATOPHAGIDÉS *ska, ji* n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les *scatophages* et genres voisins. *Un* SCATOPHAGIDE.

SCATOPHAGIE *ska, ji* — rad. *scatophage* n. f. Habitude de se nourrir d'excréments.

SCATOPHILE *ska* — du gr. *skatos*, excrément, et *philos*, ami adj. Hist. nat. Qui vit ou croît sur les excréments.

SCATHOPSE *sk* n. f. Genre d'insectes diptères némocères de la famille des tipulidés, comprenant une dizaine d'espèces européennes.

Les scathopses sont de petites mouches noires, épaisses, à ailes vastes, transparentes, parfois marquées de brun. La *scathopsa tipularia* est commune dans le Midi de la France.

SCAURE n. m. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionides, comprenant une trentaine d'espèces répandues dans l'ancien continent. Les *scaures* sont de grands insectes noirs, à tête large, à mandibules saillantes, à antennes grêles, à corselet rétréci en arrière, à élytres carénées, à pattes longues et grêles. Ils vivent dans les sables et dans les terres arides. Les *scaurus tristis* et *striatus* habitent le midi de la France.

SCAURUS (Marcus Aemilius), consul romain, né l'an 163 av. J.-C., combattit en Espagne et en Afrique, fut édile curule en 121. Consul en 115, il soumit la Gaule cisalpine, creusa le canal de Milan, dessécha les marais de la Trébie et de la Scrivia et l'année suivante, au lieu de se laisser corrompre à prix d'or, malgré sa grande réputation d'intégrité, il trouva moyen d'échapper à un juste châtiment en 107, obtint un second consulat et, en 90, devint censeur. Il ouvrit la route de Pise à Tortone (*via Aemilia*) et bâtit à Rome le pont Milvius. Il avait composé divers ouvrages et des *Mémoires*, dont Valère-Maxime cite quelques passages. — Son fils, Æmilius **Scaurus**, fameux par ses prodigalités, fit bâtir, pendant son édilité, un théâtre qui pouvait contenir 80.000 spectateurs.

SCAVISSON (*ska-vi-son*) n. m. Bot. Nom commercial d'une espèce de canne.

SCAZON *ska* — du gr. *skazôn*, proprem. « boiteux » adj. m. Se dit de tétramètres catalectiques (septénaires), trochaïques ou de trimètres (sénaires) iambiques, dont la fin régulière — ⏑ — est remplacée par — ⏑ —. (On nomme aussi quelquefois ces vers *hipponactéens*. Le trimètre iambique scazon porte le nom de *choliambe*.)

— n. m. *Écrit en* SCAZONS.

SCEAU (*so* — pour *seau, seel*; du lat. *sigillum*) n. m. Cachet officiel d'un prince, d'un État, d'un corps, et que l'on applique sur les actes qui émanent de lui, soit pour les authentiquer, soit pour les fermer d'une manière inviolable : *Le* SCEAU *du ministre. Le* SCEAU *de l'Université, de l'Académie.* ‖ Empreinte produite par le même instrument : *Un* SCEAU *net, effacé. Un* SCEAU *rouge, bleu.*

— Fig. Confirmation définitive, l'application du sceau étant la dernière formalité qui rend une pièce authentique : *Œuvre qui met le* SCEAU *à la réputation d'un artiste.* ‖ Caractère distinctif, marque certaine : *Il semble que la vanité soit le* SCEAU *de la médiocrité.* (Vauven.) ‖ Caractère inviolable d'une chose : *Le* SCEAU *du secret.*

— Alchim. *Sceau des sceaux* ou *Sceau d'Hermès*, Fermeture hermétique.

— Bot. *Sceau de la Vierge* ou *de Notre-Dame*, Nom vulgaire du tamier commun.

Sceau de Salomon, Nom vulgaire de la convallaire polygonée.

— Comm. anc. Marque de fabrique indiquant le pays d'origine : *Drap du* SCEAU *de Rouen.*

— Hist. et admin. Application sur un acte du sceau de l'État : *Une pièce soumise au* SCEAU. ‖ Acte officiel de l'application du même sceau sur diverses pièces : *Il y aura* SCEAU *demain.* (Vx.) ‖ Lieu où l'on appose le même sceau : *Porter une pièce au* SCEAU. ‖ Fonction, dignité du garde des sceaux : *Donner le* SCEAU *à un homme incapable.* ‖ *Garde des sceaux.* V. GARDE. ‖ *Référendaire au sceau de France.* V. RÉFÉRENDAIRE. ‖ *Officiers du sceau*, Ceux qui ont des fonctions relatives au sceau. ‖ *Assistance au sceau*, Privilèges qu'avaient certaines personnes d'assister à l'apposition des sceaux de l'État. ‖ *Passer au sceau*, Être scellé du sceau de l'État. ‖ *Grand sceau*, Sceau royal qu'on apposait sur les édits, les privilèges, les grâces et les patentes. ‖ *Petit sceau*, Sceau royal qu'on apposait sur les actes de justice. ‖ *Sceau des grands jours*, Sceau que le roi confiait aux commissaires qu'il envoyait dans les provinces pour tenir les grands jours. ‖ *Sceau dauphin*, Grand sceau qui ne servait que pour les actes relatifs au Dauphin, et qui représentait le roi à cheval, revêtu de ses armes et l'écu suspendu au cou. ‖ *Sceau de justice*, Sceau dont se servaient les juges royaux inférieurs.

— Hist. relig. *Les sept sceaux*, Sceaux qui fermaient le livre décrit dans l'*Apocalypse*.

— ENCYCL. V. SIGILLOGRAPHIE.

— Bot. Le *sceau de Salomon* est une herbe vivace, dont la tige laisse chaque année sur le rhizome une cicatrice circulaire ressemblant à l'impression d'un sceau. Il est commun dans les bois, dans les sols frais et profonds; ses fleurs blanches sont situées d'un même côté de la tige.

Sceau de Salomon (ORDRE DU), fondé en 1874 dans le royaume d'Abyssinie. Ses membres portent une étoile à six branches, chargée d'une croix grecque en pierreries et surmontée d'une couronne, suspendue par une tresse de soie bleue, verte, rouge et jaune.

SCEAUX, ch.-l. d'arrond. de la Seine, à 6 kil. de Paris; 4.541 hab. Ch. de f. Orléans Paris-Luxembourg à Sceaux-Robinson. Justice de paix. Hospice fondé en 1895, ainsi que des jardins ouvriers, par un legs de Mme Ronandin. Lycée Lakanal, construit de 1882 à 1885, pour offrir à 900 élèves internes l'hygiène et le grand air. Imprimerie importante, carrosserie. Culture maraîchère, pépinières. Église bâtie en 1473, réédifiée vers 1730; flèche gothique reconstruite au XIXe siècle; dans le chœur, le *Baptême du Christ*, groupe sculpté par Tuby; débris des tombeaux du duc et de la duchesse du Maine; médaillon de Coysevox. — L'arrondissement a 9 cant., 42 comm. et 386.796 hab.; le canton a 8 comm. et 36.941 hab.

— *Histoire.* Sceaux apparaît, sous le nom de *Cellæ*, vers 1120, dans un cartulaire du prieuré de Longpont; il est érigé en châtellenie en 1613, puis en baronnie en 1624. La seigneurie est acquise par Colbert, qui y construit un château que Louis XIV visite deux fois et achète pour son fils naturel, le duc du Maine. Le duc et la duchesse du Maine, leur neveu le duc de Penthièvre, tiennent à Sceaux

la cour que fréquentent les littérateurs Lamotte, Chaulieu, Voltaire, Florian. Du château, détruit à la suite de la Révolution, il ne reste que l'auditoire de la justice seigneuriale, dit *petit château*; le parc, où le duc de Trévise, fils du maréchal Mortier, a bâti une grande résidence sans style (1856). On a détaché de cette grande propriété un jardin public, dit « parc de Sceaux », où se donnent des bals populaires, fréquentés sous Louis-Philippe; le lycée Lakanal et ses vastes jardins. Quelques maisons ou propriétés méritent mention : la maison Palloy, bâtie par l'entrepreneur patriote qui démolit la Bastille; la propriété des Imbergeres, maison de campagne de la célèbre tragédienne Mlle Mars; la villa de l'architecte Baltard.

Au parc de Sceaux, les félibres parisiens célèbrent chaque année une fête et procèdent au couronnement des bustes de Florian, de Théodore Aubanel, de Paul Arène, levés près de l'église.

— Bibliogr. : F. Bournon. *Sceaux*, notice historique, dans la collection du *Département de la Seine, Etat des communes à la fin du* XIXe *siècle*.

Sceaux, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 24 kil. de Segre, près de la Mayenne, tributaire de la Loire par la Jaine; 648 hab. Source ferrugineuse de Launay.

Sceaux, comm. du Loiret, arrond. et à 20 kilom. de Montargis, sur le plateau du Gâtinais, sur le Fusain, affluent du Loing, et près de marais giboyeux; 1.007 hab.

Scée (porte), une des portes de Troie, percée dans la partie occidentale de l'enceinte, du côté de la mer. C'est par là que fut introduit le cheval de bois.) || On dit plutôt, comme en grec : les *Portes Scées*.

Scel n. m. Ancienne forme du mot sceau.

Scélalgie (*ji* — du gr. *skélos*, jambe, et *algos*, douleur) n. f. Douleur dans la cuisse. (Peu us.)

Scélérat (*sé, ra*) **ate** [du lat. *sceleratus; de scelus, eris*, crime] adj. Qui a commis ou est capable de commettre quelque grand crime : *Personne ne devient* scélérat *tout d'un coup.* (St-Réal.) || Qui a un caractère de noire perfidie : *Une conduite* scélérate. *Un complot* scélérat.

— Substantiv. Personne scélérate, qui a commis ou est capable de commettre quelque crime affreux : *Les crimes mêmes sont les bourreaux de chaque* scélérat. (Boss.)

— Par plaisant. Personne à qui l'on reproche, sans intention sérieuse, quelque petite perfidie innocente, aimable quelquefois : *Ah ! mon ami, si vous saviez tout l'empire que la petite* scélérate *avait pris sur mon cœur!* (Dider.)

— n. f. Espèce de renoncule très toxique.

Scélérat (champ), lieu de Rome ancienne, situé près de la porte Collina, et où l'on enterrait vives les vestales qui avaient manqué à leur vœu de chasteté.

Scélérate (porte), une des portes de Rome ancienne, au S. du mont Capitolin. Elle reçut ce nom après la mort des trois cents Fabius qui étaient sortis par là pour aller combattre les Véiens. Avant le dévouement de la famille Fabius, elle portait le nom de porte *Carmentale*.

Scélérate (rue), une des rues de la Rome antique. C'était celle où Tullie fit passer son char sur le corps de son père; elle s'étendait au bas du mont Esquilin.

Scélératement (*sé*) adv. D'une façon scélérate : *Un projet* scélératement *combiné*.

Scélératesse (*sé, tèss*) n. f. Méchanceté scélérate : *Je ne lui croyais pas tant de* scélératesse. || Action scélérate : *Reprocher à quelqu'un ses* scélératesses.

— Par plaisant. Petite perfidie, petite ruse.

Scélératisme (*sé, tissm'*) n. m. Habitude de scélératesse; scélératesse froide et calculée. (Inus.)

Scélétographe (*sé', graf'*) n. m. Celui qui s'occupe de scélétographie, qui écrit sur cette science.

Scélétographie (*sé, fi* — du gr. *skéletas*, squelette, et *graphein*, décrire) n. f. Description du squelette; traité du squelette.

Scélétographique (*sé', fik'*) adj. Qui a rapport à la scélétographie : *Etudes* scélétographiques.

Scéliage (*sé, nj'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, tribu des coprinés, propres à l'Afrique du Sud.

Scélidosaure (*sé, sôr'* n. m. Genre de reptiles dinosauriens, type de la famille des *scélidosauridés*, fossiles dans le lias anglais.

Scélidosauridés (*sé', sô*) n. m. pl. Famille de reptiles dinosauriens stégosauriens, renfermant les genres *scélidosaure* et voisins. — *Un* scélidosaure.

Scélite (*sé* — du gr. *skélos*, jambe) n. f. Minér. anc. Pierre qui a la forme d'une jambe humaine.

Scellé (*sè-lé* — subst. particip. de *sceller*) n. m. Bandes de papier ou d'étoffe que fixe, aux deux bouts, un cachet de cire molle revêtu d'un sceau officiel : *Apposer, Mettre, Lever les* scellés. || *Bris de scellés*, Délit consistant à briser les scellés apposés par autorité de justice.

— Fig. Interdiction, défense d'user : *Les gouvernements ont cru emprisonner la pensée de l'homme en mettant le* scellé *sur les livres.* (Lamenn.)

— Encycl. L'apposition des *scellés* par autorité de justice sur des portes d'appartement, d'armoire, de coffre, avec défense de les ouvrir, a pour but d'empêcher le détournement d'objets, et consiste en l'application, par l'autorité compétente, sur les fermetures des portes ou des meubles, de bandes de papier ou d'étoffe que fixe, à leurs deux bouts, un cachet de cire molle, revêtu d'un sceau officiel. Elle comporte, d'autre part, la constitution d'un gardien, dit *gardien des scellés*.

I. *Scellés en matière non criminelle.* Les scellés peuvent être apposés dans un grand nombre de cas (absence, faillite, décès). Ils sont apposés par les juges de paix tantôt d'office, tantôt à la requête des parties intéressées. Tous ceux qui ont droit de faire apposer les scellés peuvent aussi en requérir la levée. Celle-ci a lieu parallèlement à un inventaire (C. proc. civ., art. 907 à 940).

L'apposition des scellés après décès intervient lorsque tous les héritiers ne sont pas présents, ou s'il y a parmi eux des mineurs ou des interdits. Elle peut être requise par tous ceux qui ont droit à la succession, par les créanciers ayant un titre exécutoire, et, en cas d'absence des héritiers, par les personnes qui demeuraient avec le défunt ou par ses serviteurs. A moins d'une autorisation donnée (pour des causes urgentes) par le président du tribunal de première instance, les scellés ne peuvent être levés que trois jours après l'inhumation, s'ils ont été apposés auparavant, ou trois jours après l'apposition, s'ils ont été mis depuis l'inhumation. Les scellés sont aussi apposés après décès lorsque le défunt était « dépositaire public », mais seulement sur les objets, papiers d'Etat, etc., qui constituent ce dépôt.

II. *Scellés en matière criminelle.* Le juge d'instruction et, en cas de flagrant délit, les officiers de police judiciaire peuvent, après avoir saisi des effets ou papiers pouvant servir à conviction ou à décharge, mettre les scellés sur les objets dont le transport a été différé.

III. *Bris de scellés.* V. bris.

Scellement (*sè-le-man* n. m. Constr. Action de sceller, de fixer dans un trou en y coulant une matière qui s'y durcit.

— Techn. Partie d'un objet scellé qui est engagée dans la matière avec laquelle l'opération a été exécutée. || Bout de tôle qu'on rive à l'extrémité d'un cercle en cuivre, et qui est coudé et percé de façon à recevoir une vis qui permet de serrer le cercle lorsqu'il est en place. || Augets que l'on forme pour arrêter les lambourdes d'un parquet.

— Encycl. Constr. Pour opérer un *scellement*, on creuse dans la pierre ou le mur une cavité d'une certaine profondeur et plus large que la section de la pièce à sceller; puis, après y avoir logé la pièce, on emplit les intervalles libres au moyen de substances telles que le plâtre, le soufre, le plomb, etc., pouvant se liquéfier et acquérir ensuite une consistance plus ou moins dure. Le bois n'est jamais scellé qu'au plâtre et au ciment. Le plomb ne sert qu'à sceller les pièces qui doivent être soumises à des chocs, parce que le soufre, le plâtre et le ciment s'écrasent et se pulvérisent par la percussion.

— Anton. Descellement.

Sceller (*sè-lé* — rad. *scel* v. a. Marquer d'un sceau : Sceller *en cire rouge.* Sceller *du grand sceau.*

— Apposer les scellés sur : Sceller *la porte d'un logement.* || Cacheter : Sceller *une lettre.*

— Fermer hermétiquement : Sceller *l'extrémité d'un tube en la fondant au chalumeau.* || Fixer dans un trou, à l'aide d'une substance qu'on y coule et qui s'y durcit : Sceller *des gonds, des barreaux.* || *Sceller des porès,* Les consolider avec du mortier. || *Sceller une glace.* La fixer avec du plâtre sur une surface plane pour la dégrossir.

— Fig. Confirmer, assurer, sanctionner : Sceller *un pacte, une alliance.*

Scellé, ée part. pass. du v. Sceller.

— Fig. et par exagér. Fixe, immobile : *Avoir les pieds* scellés *au sol par l'épouvante.* || Arrêté, suspendu dans son cours : *Ce livre* scellé *de ma mémoire.* (Lamart.)

— *Scellé et bullé.* Se disait autrefois d'un objet complètement terminé.

Se sceller, v. pr. Etre scellé : *Le bois* se scelle *ordinairement au plâtre, et le fer au plomb.*

— Syn. Sceller, affermir, cimenter, etc. V. affermir.

— Anton. Desceller.

Scelleur (*sè-leur'* n. m. Celui qui scelle.

Scellosine (*sèl'* — du n. de l'inventeur Eug. Scellos 1819-1871]) n. f. Produit composé de cuirs verts agglutinés et comprimés, particulièrement appliqué à la fabrication de galets, pignons, engrenages.



Sclopore.

Sclopore (*sklo*) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguanidés, comprenant vingt-cinq espèces, propres à l'Amérique septentrionale et centrale.

— Encycl. Les *sclopores* sont des iguanes de taille médiocre, aplatis, à tympan distinct, n'ayant ni crête dorsale, ni pli à la gorge, mais présentant des pores fémoraux.

Scélote (*sé*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des scincidés, propres à l'Afrique tropicale et méridionale et à Madagascar. (Ce sont des scinques de taille médiocre ou petite, assez allongés, chez lesquels les membres, peu développés, peuvent même faire complètement défaut.)



Scélote

Scélotyrbe (*sé* — du gr. *skélos*, jambe, et *turbé*, trouble) n. f. Pathol. Faiblesse et vacillation des jambes. (Peu us.)

— Hist. Maladie qui, d'après les auteurs anciens (Strabon, Pline), attaqua les armées romaines, et qui paraît devoir être identifiée avec le scorbut.

Scénario (*sé* — mot ital.) n. m. Théâtr. Mise en scène. || Canevas, croquis d'une pièce.

Scene (*sèn'* — du lat. *scena*, gr. *skéné* tente, cette partie du théâtre étant couverte d'une tente chez les anciens) n. f. Partie du théâtre où les acteurs jouent en présence du public : *Une* scène *vaste et bien éclairée.* || Ensemble des décors qui représentent le lieu où se passe l'action théâtrale : *La* scène *représente une forêt.*

— Représentation théâtrale, œuvre dramatique : *La* scène, *en général, est un tableau des passions humaines.* (J.-J. Rouss.) || Art dramatique : *Connaître la* scène. *La* scène *tragique, comique, lyrique.* || Partie de l'action dramatique pendant laquelle le théâtre est occupé par les mêmes personnages : *Troisième* scène *du premier acte. Une* scène *bien dialoguée.* || Action théâtrale :

Que le lieu de la scène y soit fixe et marqué.
Boileau.

— Par anal. Paysage, accidents de terrain comme ceux que figurent souvent les décors de théâtre : *Les grandes* scènes *de la nature.* || Lieu où se passe une action : *La* scène *d'un crime.* (On dit plutôt théâtre.) || Spectacle, action à laquelle plusieurs personnes prennent part : *Les révolutions des Etats ne sont que des jeux aux yeux de Dieu et un changement de* scène *continuel.* Mass.)

— Fam. Action blâmable, ou qu'on la suppose devenue publique : *Ne donnons pas de* scène *publique.*

— Emportement accompagné de cris, de violentes attaques de paroles : *Faire une* scène *à quelqu'un.*

— Fig. Lieu où l'on joue son rôle, où l'on remplit ses fonctions : *La* scène *du monde.* Affecter, soutenir, prendre, quitter la scène, faire la scène, avoir une idée avantageuse de soi-même, *Etre toujours en scène.*

— Loc. Paraître sur la scène, Se faire connaître : *Mettre sur la scène un personnage,* Le faire agir et parler. *Mettre en scène,* Disposer, arranger pour la représentation théâtrale, et au fig., Spectacle composé par l'imagination : *La* mise en scène *de l'opéra est... Scène muette,* Scène où les personnages ne s'expriment que par gestes.

— *La scène a fait...* Scène d'une pièce, signifie que le spectateur attend avec impatience comme étant la conséquence logique d'une situation (Expression usitée en usage par Fr. Sarcey).

— Antiq. Mur de fond du théâtre, qui portait une décoration architecturale. Décoration intérieure. Espace rectangulaire et surélevé, où jouaient les acteurs. Ensemble formé par cet espace, le mur de fond, les coulisses, magasins et accessoires. || *Scène versatile,* Prismes à trois faces qui pouvaient tourner sur des pivots, de façon à présenter trois décors différents. || *Scène ductile,* Décors qu'on faisait glisser sur les côtés.

— Encycl. V. Théâtre.

Scènes de la vie privee, par H. de Balzac. Dans ce livre se trouvent : *les Mémoires de deux jeunes mariées.* C'est un échange de lettres entre Louise de Chaulieu et Renée de Maucombe, qui cherchent le bonheur, l'une dans les jouissances de l'amour, l'autre dans celles de la maternité. Viennent ensuite *la Femme de trente ans* (v. Femme), puis *la Femme abandonnée* et *la Grenadière* deux nouvelles du même genre, dont les héroïnes, Mme de Beauséant et lady Brandon, cherchent dans la solitude l'oubli de leurs infortunes d'amour. *La Grande Bretèche* contient le récit de trois farouches vengeances par lesquelles des maris offensés réparent leur honneur. Dans *la Fausse Maîtresse,* un jeune homme, aimant la femme de son ami intime, feint une liaison avec une écuyère de cirque, soit pour dissimuler son amour, soit pour éloigner de lui celle qui en fait l'objet. *Modeste Mignon* est le roman d'une jeune fille éprise d'un écrivain qu'elle ne connaît que par ses œuvres. *Gobseck :* sous ce nom, Balzac représente le type de l'usurier âpre et rapace. *La Maison du chat-qui-pelote* est l'étude minutieuse et vivante du commerce de détail dans la rue Saint-Denis; *un Début dans la vie,* l'histoire d'un jeune homme aux prises avec les difficultés de l'existence et dont l'énergie finit par en triompher. *Béatrix :* l'héroïne, qui donne son nom au roman, se fait aimer d'un homme marié, et ennoblit sa faute par l'affection qu'elle témoigne à son amant, par le dévouement avec lequel elle lui sacrifie sa propre existence. *Pierre Grassou :* histoire d'un peintre sans aucun talent, mais tenace, et d'ailleurs homme sérieux, économe, rangé, qui finit par épouser la fille d'un épicier enrichi. *Le Colonel Chabert* : laissé pour mort sur un champ de bataille, le colonel Chabert regagne la France où son décès a été dûment verbalisé, et où sa femme s'est remariée. Celle-ci le reniant, le fait passer pour fou, le laisse mourir de douleur et de misère. *Une double famille,* etc.

Scènes de la vie de province, par H. de Balzac. Elles renferment : *Eugénie Grandet* (v. Eugénie), *le Lys dans la vallée* (v. Lys), *Ursule Mirouet.* L'auteur nous y présente un médecin incrédule que convertissent des expériences de double vue et de communication à distance. Puis viennent *les Illusions perdues* (v. Illusions), *l'Illustre Gaudissart :* le type du commis voyageur, qui « est aux idées ce que nos diligences sont aux choses et hommes » ; il « les voiture, les met en mouvement, les fait se choquer les unes aux autres » ; « il a tout vu, il sait tout, il connaît tout le monde » : il allie les vices de Paris à la bonhomie de la province, cordial, superficiel, bavard, hâbleur, généreux, retors, il mérite bien le nom que Balzac a créé pour lui de « pyrophore humain ». *Le Curé de Tours* nous montre le type de la vieille fille laide, froide, égoïste, jalouse, revêche, sous les traits de Mlle Gamard, qui, alliée à l'abbé Troubert, empoisonne la vie du pauvre et innocent abbé Birotteau par toute espèce de tracasseries. *Un Ménage de garçon,* (V. Ménage). Parmi les romans de cette série, mentionnons encore : *Pierrette, la Muse du département, la Vieille Fille* et *le Cabinet des antiques.*

Scènes de la vie parisienne, par H. de Balzac. Elles renferment de vingt à vingt-cinq romans, dont les principaux sont : *Splendeurs et misères des courtisanes.* (V. Splendeurs.) *La Dernière Incarnation de Vautrin,* la suite du roman précédent; l'auteur nous y montre, d'une part, l'armée de la police, et, de l'autre, celle du vol, de la prostitution, du crime, le monde du bagne et des lupanars avec ses figures diverses, ses mœurs, son argot. *La Maison Nucingen* est la peinture fidèle de la haute banque, de l'usure et des industries clandestines de l'argent. *La Cousine Bette. Le Cousin Pons.* (V. Cousin, cousine.) *César Birotteau.* V. César. *Le Père Goriot.* (V. Goriot. *L'Histoire des Treize* se divise en trois épisodes, dont chacun a son titre particulier : *Ferragus, la Duchesse de Langeais, la Fille aux yeux d'or.* Les « Treize » en question sont des gens du monde qui ont mis en commun leur fortune, leur activité, et qui, pour réussir, ne reculent pas même devant le crime. Dans *Ferragus* c'est le nom du chef des Treize), il s'agit d'un jeune homme que l'association punit d'avoir surpris quelques-uns de ses secrets. Dans la *Duchesse de Langeais,* Mme de Langeais, épouse du général de Montriveau, l'un des Treize, qu'elle avait d'abord repoussé et qui maintenant la repousse, se réfugie dans un couvent, d'où Montriveau, touché enfin par cet amour, veut l'arracher avec l'aide de ses amis, mais ne la ramène que morte. Dans la *Fille aux yeux d'or,* une femme, se trompant de sexe, a pour maîtresse l'étrange beauté dont le surnom sert de titre au livre. *Les Employés* sont une monographie complète des gens de bureau.

Scènes de la vie politique, par H. de Balzac. Elles comprennent six romans : *une Ténébreuse Affaire, un Épisode sous la Terreur, Madame de la Chanterie, l'Initié, Z. Marcas, le Député d'Arcis.*

Scènes de la vie militaire, [illegible]

Scènes de la vie de campagne, [illegible]

Scènes de la vie de bohème, le Henri Murger [illegible]

SCENÉDESME [illegible]

SCÉNIQUE [illegible]

SCÉNITES [illegible]

SCÉNOGRAPHE [illegible]

SCÉNOGRAPHIE [illegible]

SCÉNOGRAPHIQUE [illegible]

SCÉNOGRAPHIQUEMENT [illegible]

SCÉNONYME [illegible]

SCÉNOPOÉTIE [illegible]

SCÉNOPINE [illegible]

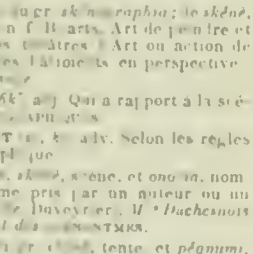

SCÉNOPINIDÉS [illegible]

SCEPA [illegible]

SCEPACE [illegible]

SCEPHRE [illegible]

SCEPHROS [illegible]

SCEPTICISME [illegible]

SCEPTIQUE *sèp'-tik'* — du gr. *skeptikos*, qui examine ou qui s'informe ; de *skeptomai*, j'examine) adj. Philos. Qui appartient, qui a rapport au scepticisme ou à ses partisans ; qui partage cette doctrine : *La philosophie* SCEPTIQUE.

Qui doute facilement ; incrédule : *Rien ne rend* SCEPTIQUE *comme d'avoir été souvent trompé.*

— n. m. Philosophe sceptique ; personne qui doute de tout ou qui est portée à douter souvent.

— n. f. *La sceptique*, Doctrine des sceptiques. Vx.

SCEPTIQUEMENT *sèp'-ti-ke)* adv. D'une manière sceptique. *Douter* SCEPTIQUEMENT *de tout.*

SCEPTRATE *sèp'* — rad. *sceptre*) n. m. Numism. Monnaie ancienne où figure un souverain qui tient un sceptre : *Les* SCEPTRATES *de Philippe de Macédoine.*

SCEPTRE (*sèptr'* — du lat. *sceptrum* ; gr. *sképtron*, bâton) n. m. Bâton de commandement, qui est l'un des insignes de la royauté.

Par ext. Autorité souveraine de celui qui porte le sceptre ; exercice de cette autorité : *Briguer le* SCEPTRE.

— Autorité quelconque exercée de manière absolue ; prééminence, supériorité : *Les notions de la langue grecque ont tenu le* SCEPTRE *des sciences, des lettres et des arts.*

— Astron. *Le Sceptre et Main de justice*, constellation boréale qui est située entre [illegible]

— Jeux. [illegible]



1. Égyptien. — 2. Assyrien. — 3. Chi[illegible] à griffes de dragon. — 5. Tête de sceptre [illegible] roi de Hongrie. — 6. [illegible] 7. Français, XIIIe s. [illegible] d'Aix-la-Chapelle. [illegible] de France. Louvre. 10. Du sacre de Napoléon.

[illegible] dont l'autorité était indiscutée [illegible] devenant par suite l'insigne même et de l'autorité souveraine : la royauté. La forme du sceptre a beaucoup varié. Dans la Grèce ancienne, il était long, orné à son extrémité supérieure de trèfle, de croix ou terminé en forme de lance. En Égypte, à l'origine, c'est une charrue, une cigogne, et [illegible] qui le surmonte. À Rome, le sceptre est droit ou courbe (*hasta, sceptrum, baculus*). Le sceptre des empereurs de Constantinople est surmonté d'un globe et d'un angle ou d'une croix. En France, le sceptre royal se termine par une boule et un fleuron, une fleur de lis, ou une corolle avec un bourgeon ; les auteurs attribuent d'autre part que les rois portaient outre le sceptre un bâton pastoral, insigne du gouvernement et de l'administration. Le musée du Louvre possède le sceptre de Charles V, dit sceptre de Charlemagne, surmonté d'une statuette de cet empereur et qui servit aux sacres des rois de France jusqu'à Louis XVI lequel reprit le sceptre long, abandonné par ses prédécesseurs. À partir du XIVe siècle, les rois portent aussi un « bâton à signer » ou à lenir, terminé par une main de justice.

SCEPTRIFÈRE (*sèp'* — du lat. *sceptrum*, sceptre, et *ferre*, porter) adj. Mythol. anc. Épithète des divinités qu'on représentait avec un sceptre à la main ; surtout Junon.

SCEPTRIGÈRE (*sèp', jèr'* — du lat. *sceptrum*, sceptre, et *gerere*, porter) adj. Qui porte le sceptre.

SCÉRA n. f. Nom donné quelquefois à l'étoile Sirius.

SCERNI, bourg d'Italie (Abruzze [illegible] prov. de Chieti ; 4 200 hab.

SCÉTÉ, localité du désert de la basse Égypte, à l'O. du Delta, au bord des lacs de Natron. Elle servit, aux premiers âges du christianisme, de lieu de retraite à un grand nombre d'ermites.

SCÉTIE ou **SÉTIE** (*sé-ti*) n. f. Mar. Petit navire gréé de voiles latines, qui est en usage dans le Levant.

Scève (Maurice), poète français, né à Lyon au commencement du XVIe siècle, mort dans cette ville vers 1562. Avocat de son métier, il fut échevin de Lyon. Il avait fondé à Fourvières la société de l'*Angélique*, fréquentée par ses deux sœurs (ou cousines) Sibylle et Claudine, par Louise Labé, etc. Nourri de l'antiquité et des Italiens, il veut hausser la langue française à la hauteur des grands sujets. N'osant renoncer à la poésie amoureuse, il voulut du moins l'épurer en y faisant entrer les théories platoniciennes, mais il se perd dans l'abstraction et la quintessence et les dizains de sa *Délie* (anagramme du mot *Idée* ne sont souvent qu'un jargon intelligible (imp. à Lyon en 1544, réimpr. en 1862). Ses autres ouvrages sont *Arion*, églogue sur la mort du Dauphin (1536) ; *la Saulsaye*, églogue de la vie solitaire (1547) ; *le Microcosme* (1562) ; etc.

SCÉVOLE n. f. Bot. Syn. de CALOPHAMNE.

SCÉVOPHYLAX (*sé, fakss* — du gr. *skenos*, vase, et *phulax*, gardien) n. m. Hist. ecclés. Grand dignitaire de l'Église d'Orient, le troisième du premier ordre du clergé, qui était chargé de la garde des vases sacrés.

SCEY-SUR-SAÔNE ou **SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN**, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 19 kilom. de Vesoul, sur la *Saône*, au pied de coteaux boisés ; 1.478 hab. Source minérale. Carrières. Huilerie ; tannerie. À Saint-Albin, église en ruine et belle croix en pierre, de la Renaissance. — Le canton a 25 comm. et 7.347 hab.

SCHABAN Ier (el-Mélik el-Kamel Zeïn ed-Din), sultan d'Égypte, de la première dynastie des Mamlouks. Il était le fils du sultan Mohammed ibn-Kélaoun, et il succéda en 1341 à son frère el-Mélik el-Saléh Imad ed-Din Ismaïl ; il fut déposé et assassiné au Caire en 1346, après un règne qui fut une suite de cruautés et de désastres.

SCHABAN II (el-Mélik el-Aschraf Aboul-Méfakhir Zeïn ed-Din), sultan d'Égypte, de la dynastie des Mamlouks Baïtites. Il succéda en 1363, à l'âge de dix ans, à son cousin el-Mélik el-Mansour Nasir ed-Din Aboul-Méali. En 1365, Alexandrie fut prise par les troupes du roi de Chypre, Pierre de Lusignan, qui fut bientôt forcé d'abandonner sa conquête. En 1371, les armées de Schaban s'emparèrent de la Petite-Arménie ; mais, trois ans plus tard (1377), le sultan s'étant rendu à La Mecque pour le pèlerinage, les émirs se révoltèrent contre lui, et le massacrèrent à son retour (1378).

SCHABRAQUE n. f. Milit. V. CHABRAQUE.

Schack (Adolphe-Frédéric, comte DE), écrivain allemand, né à Schwerin en 1815, mort à Rome en 1894. Il étudia le droit, puis fit un grand voyage en Italie et en Orient et séjourna en Espagne de 1839 à 1840, occupé à recueillir les documents qu'il mit en œuvre dans son importante *Histoire de la littérature et de l'art dramatique en Espagne* (1835-1836). De retour en Allemagne, il entra au service du grand-duc de Mecklembourg. En 1855, sur l'invitation du roi Maximilien II, il se fixa à Munich. Mécène intelligent, collectionneur avisé, il protégea les arts et fut un des premiers à reconnaître le talent de Feuerbach, de Böcklin, de Lenbach. Comme savant, il a produit des œuvres utiles, telles que : *la Poésie et l'Art des Arabes en Espagne et en Sicile* (1865) ; *les Dramaturges anglais avant, pendant et après Shakspeare* (1893). La poésie de Schack est un peu tendue, mais de forme irréprochable. Ses *Nuits d'Orient* (1874) sont sa meilleure œuvre. Il a aussi écrit des romans estimés.

SCHADI n. m. Admin. ottom. Huissier au service des juges, qui remplissait les fonctions d'audiencier. Il Titre porté par soixante faussaires, qui étaient spécialement employés à charrier le bois nécessaire aux cuisines du palais.

Schadow (Johann Gottfried), sculpteur allemand, né et mort à Berlin (1764-1850). Il reçut les leçons de Tassaert, se rendit à Vienne, et alla ensuite se perfectionner en Italie. À son retour à Berlin (1788), il devint sculpteur de la cour et professeur à l'Académie des beaux-arts de Berlin, dont il eut la direction à partir de 1816. Il exécuta un grand nombre d'ouvrages d'un style simple, naturel et sévère. Citons le *Monument funèbre du comte de La Marck*, à Berlin ; les statues de *Frédéric II*, à Stettin ; de *Blücher*, à Rostock ; de *Luther*, à Wittemberg ; des généraux *Dessou* et *Ziethen*, à Berlin ; le groupe colossal représentant *Louise de Prusse* et la *duchesse de Cumberland*, à Londres. Schadow a écrit quelques ouvrages estimés : *les Monuments conservés à Wittemberg* (1825) ; *Traité des os et des muscles*,

s proportions du corps humain et des raccourcis (1830); *olyclète ou Des proportions de l'homme selon l'âge et le xe* (1834-1835); *Physionomies nationales ou Observations r la différence des traits du visage* (1835); *Œuvres d'art idées sur l'art* (1819). — Son fils aîné, ZOSO RUDOLFO **chadow,** né et mort à Rome (1786-1822), s'est fait nnaître par un certain nombre d'œuvres, d'un grand arme poétique. Nous citerons : *Paris*, une *Porteuse de mpe*, *Socrate chez Théodote* et un *Épisode du Déluge*, is-reliefs ; *Électre et Oreste*, *Julius Mansuetus mourant ns les bras de son fils*, groupes; *Jeune fille attachant s sandales*, morceau exquis ; une *Fileuse*, d'une grâce ravissante ; *Discobole*, une de ses meilleures œuvres; etc.

SCHADOW (Friedrich Wilhelm DE), peintre allemand, ls de Johann Gottfried, né à Berlin en 1789, mort à sseldorf en 1862. Il eut pour maître son père d'abord, uis le peintre Weitsch. Il isita Rome, où il fit partie de entourage d'Overbeck, se onvertit à la religion catholique (1811), et peignit, entre utres tableaux, *la Sainte Famille*, *la Reine des cieux* et *l'Alliance de la peinture et de sculpture*, tableau dans lequel il s'est représenté lui-même avec son frère Rudolfo, sculpteur, et Thorwaldsen. De retour à Berlin en 1819, il evint membre de l'Académie es beaux-arts, puis professeur. On rapporte à cette poque plusieurs de ses meilleurs tableaux : *Saint Luc*, *la Vierge*, *la Poésie s'envolant ans les cieux*, le *Portrait du oète Immermann*. Appelé à la irection de l'académie de sseldorf, en 1826, il fonda dans cette ville une nouvelle cole de laquelle sont sortis quelques-uns des meilleurs eintres de l'Allemagne : Schirmer, Lessing, Rœmick, ietting, Schœren, etc.



Fr. W. Schadow.

Depuis cette époque, il a peint nombre d'œuvres très remarquables, parmi lesquelles nous citerons : *Mignon*, si souvent gravé ; *les Quatre Évangélistes*, pour l'église Werder, à Berlin ; *le Christ au mont des Oliviers* ; *le Christ à Emmaüs* ; *Sainte Véronique* ; *la Source de la vie*, toile gigantesque exécutée par les ordres du roi de Prusse ; *Sainte Edwige* ; *le Paradis*, *le Purgatoire* et *l'Enfer*, trois œuvres allégoriques, où l'on remarque le souvenir de Dante, etc.

On a de Schadow divers ouvrages d'esthétique ; des articles insérés dans le « Kunstblatt » ; etc. il a laissé des *Mémoires* manuscrits.

SCHÆFER (Jean Guillaume), professeur et littérateur allemand, né à Seehausen, près de Brême, en 1809, mort dans cette dernière ville en 1880. Il professa à l'université de Brême. Il a publié un recueil de poésies : *Amour et vie* (1851), un *Abrégé de l'histoire de la littérature allemande* (1836), une *Histoire de la littérature allemande au XVIIIe siècle* (1855-1857) ; une *Vie de Gœthe* (1858) ; etc. — Son frère, ARNOLD-DIETRICH **Schæfer,** professeur et historien allemand, né à Seehausen en 1819, mort en 1883, professa à Dresde et à Grimma, puis aux universités de Greifswald et de Bonn. Il est connu de tous les écoliers allemands comme l'auteur des *Tables d'histoire à apprendre par cœur* (1847). On a encore de lui : *Démosthène et son temps* (1885-1887) ; *Abrégé des sources de l'histoire grecque jusqu'à Polybe* (1889) ; *Abrégé des sources de l'histoire romaine* (1885) ; *la Hanse et la Marine du nord de l'Allemagne* (1869) ; *Histoire de la guerre de Sept ans* (1867-1874).

SCHÆFER (Dietrich), historien allemand, né à Brême en 1845. Il devint en 1871 professeur d'histoire à Iéna, en 1881 à Breslau, en 1888 à Tubingue, et en 1896 à Heidelberg. On lui doit : *Annales et chroniques danoises depuis le milieu du XIIIe jusqu'à la fin du XVe siècle* (1872) ; *les Villes hanséatiques et le Roi Waldemar de Danemark* (1879) ; etc.

SCHÆFFLE (Albert-Eberhard-Frédéric), homme politique et économiste allemand, né à Nurtingen (Wurtemberg) en 1831. Professeur d'économie politique à Tubingue, il fit partie, de 1862 à 1865, du Landtag de Wurtemberg et, en 1868, du Parlement douanier. La même année, il devint professeur à Vienne, et, lors de la formation du ministère Hohenwart (1871), il fut nommé ministre du commerce. À la chute de ce cabinet, il se retira à Vienne. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *l'Économie politique* (1873) ; *Capitalisme et socialisme* (1878) ; *la Quintessence du socialisme* (1891) ; *Structure et vie du corps social* (1896) ; *Encyclopédie d'économie politique* (1878) ; *Questions fondamentales du temps présent* (1894-1895) ; *les Impôts* (1895-1896). Depuis 1892, Schæffle dirige seul la « Revue des sciences économiques ».

SCHAERBEEK, comm. de Belgique, faubourg de Bruxelles (prov. du Brabant arrond. de Bruxelles) ; 66.590 hab. Marbreries, distilleries, fabriques de chocolat, savons, caoutchouc. Église Sainte-Marie, de proportions grandioses ; église Saint-Servais, style ogival, élevée en 1876.

SCHÆRDING, ville d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche), sur la rive droite de l'Inn ; 3.716 hab. Ch.-l. de district. Commerce de bois. Aux environs, sources thermales.

SCHÆUFELEIN ou **SCHEUFFELEIN** (Hans-Léonhard), peintre et graveur allemand, né à Nuremberg vers 1480, mort à Nordlingen en 1539 ou 1540. Élève favori d'Albert Dürer, il imita scrupuleusement sa manière et quitta sa ville natale en 1515 pour se fixer à Nordlingen, où il fut président de la corporation des peintres. On cite surtout ses deux peintures : la *Descente de croix* et le *Siège de Béthulie*, à Nordlingen. Comme graveur sur bois, son principal ouvrage authentique est la suite de la *Passion*, qui se trouve dans le *Speculum de Passione Domini* (1507).

SCHAFARIK (Pavel Joseph), philologue et archéologue tchèque, né à Kobelarova (Hongrie) en 1795, mort à Prague en 1861. Il entreprit de recueillir les chants populaires slovaques et écrivit dans les revues tchèques. Il partit en 1815 pour l'université d'Iéna, où il suivit les cours de théologie, de philosophie et d'histoire. De 1817 à 1833, il fut directeur du gymnase serbe de Neusatz, puis se rendit à Prague, pour s'occuper spécialement des moyens d'activer le développement de la littérature tchèque. En 1837, il fut nommé censeur de la presse. En 1841, il devint conservateur de la bibliothèque de l'université, où l'on créa pour lui en 1848 une chaire de philologie slave, qu'il abandonna l'année suivante. Il partagea désormais son temps entre ses travaux scientifiques et ses fonctions de bibliothécaire. Son ouvrage le plus remarquable a pour titre : *les Antiquités slaves* (1837). Citons encore : *Grammaire élémentaire de l'ancien tchèque* (1871), travail qui marque une date importante dans l'histoire de la philologie tchèque ; *Histoire de la langue et de la littérature slave* (1826) ; *Ethnographie slave* (1842) ; *Monuments de l'ancienne écriture des Slaves du Sud* (1853) ; etc. Après sa mort, son gendre Jagitschek a publié son *Histoire des littératures slaves méridionales* (1861-1865), et ses *Œuvres complètes* (1861 et suiv.).

SCHAFF n. m. Techn. Chacun des étages qu'on dispose dans une verrerie, pour y placer les manchons de verre.

SCHAFFHOUSE allem. *Schaffhausen*, ville de Suisse, ch.-l. du canton du même nom, sur la rive droite du Rhin, à son confluent avec la Durach ou Tannerbach ; 15.100 hab. Bien que l'enceinte ait été abattue, la ville a conservé son aspect du moyen âge, avec ses rues étroites, ses maisons à pignons, à tourelles, à fresques extérieures (le « Ritter »), ses fontaines ornées de statues. Cathédrale, l'église la plus ancienne de Suisse (1052 à 1104), restaurée à l'intérieur en 1753 ; c'est l'église de l'ancienne abbaye de Tous-les-Saints ; cloître gothique ; tombeaux de magistrats. Église gothique de Saint-Jean (1120). Hôtel de ville ; riches sculptures. Muséum : riche collection d'histoire naturelle, d'antiquités lacustres, romaines, mérovingiennes. Imthurneum, fondation du banquier Imthurn : galerie de tableaux modernes, salles de spectacle, de concert, etc. La ville est dominée par la grosse tour ronde de Munoth ou Unoth (1564). Industrie prospère : filage et tissage de soie et de coton, manufacture d'acier fondu, limes, fils de fer, matériel de chemins de fer, horlogerie, tabac ; commerce important de librairie. La force motrice est transmise des chutes du Rhin (2 kilom. en aval) par turbines et câbles. Aux Chutes, fabrique de bronze et d'aluminium. Dans les environs, station paléolithique du Schweizerbild. Patrie de Jean de Muller.

Dès le IVe siècle, il existait à Schaffhouse un entrepôt de commerce (*Schiffhausen*, la maison des bateaux), les chutes du Rhin rendant nécessaire le débarquement des



Chutes du Rhin, à Schaffhouse.

marchandises. Dès 1454, la cité, d'abord ville libre impériale, s'allia avec les confédérés. Elle entra en 1501 dans la confédération (le 12e canton), et adopta la Réforme en 1529. En 1650-1651, après la paix de Westphalie, elle s'agrandit de la Klettgau aux dépens de l'Autriche.

SCHAFFHOUSE (CANTON DE), cant. de Suisse, sur la frontière du grand duché de Bade, qui l'entoure à l'O., au N., à l'E. ; au S., le Rhin le sépare des cantons de Zurich et de Thurgovie ; en dépendent deux petits territoires, enclavés, l'un (Stein), à l'E., entre Bade et la Thurgovie, l'autre, à l'O., entre Bade et Zurich ; par contre, enclave badoise de Busingen ; 294 kilom. carr. ; 41.511 hab. Ch.-l. *Schaffhouse*. Les premières chaînes à plateaux boisés du Jura souabe le parcourent du S.-O. au N.-E. Le Rhin, qui y reçoit le Biber et la Durach, y forme, à 2 kilom. en aval du chef-lieu, entre Neuhausen et Laufen, ses fameuses *Chutes* (15 à 20 m. de haut., 100 m. de larg.). Fer, jadis exploité ; carrières de calcaire et de pierres à plâtre. Pêcheries du Rhin (saumons). Les forêts recouvrent la plus grande partie du territoire. Vignobles réputés. Arbres fruitiers. L'industrie, grâce à la force motrice fournie par le fleuve, occupe plus du tiers de la population : fonderies de fer, fabrication de machines, de wagons et fusils à Neuhausen, horlogerie, papeterie, produits chimiques, filatures de laine et de coton, rubans.

Armes du canton de Schaffhouse.

Le gouvernement du canton de Schaffhouse est démocratique ; constitution revisée en 1876 ; referendum cantonal ; instruction publique très développée.

SCHAFSTEDT, ville d'Allemagne (Prusse (présid. de Merseburg), sur la Lauchа ; 2.771 hab. Fabrique de sucre. Métallurgie. Distillerie.

SCHAGEN, bourg des Pays Bas (prov. de Hollande), entre la mer du Nord et le Zuyderzée ; 4.000 hab.

SCHAGUIRD (*cha ghird'* — du persan *schaguird*, écolier, élève) n. f. Admin. ottom. Fille esclave du harem impérial, qui faisait un stage avant d'entrer dans la classe des *quadiklu* ou des *arta*, c'est-à-dire de devenir l'une des deux favorites du Grand Seigneur.

SCHAH (*cha* — du persan *schâh*, roi, souverain) n. m. Titre porté par le souverain de la Perse.

ESCHEL. Ce mot dérive du vieux perse *khsha'ayâ*, qui est le titre porté par Darius et les souverains achéménides dans les inscriptions cunéiformes. L'expression *Khayal-ganam khshayathiya* (roi des rois) est devenue en persan moderne *shah-nshah*, qui a le même sens et qui est le titre officiel des souverains persans.

SCHAH-ALEM, dernier souverain nominal de l'Hindoustan, né en 1728, mort à Delhi en 1806. Il était le fils aîné de l'empereur Alemgir II. Azad Daudeh, qui le désigna pour le trône, traita contre son père, qui fut battu en 1758 par les troupes impériales aux ordres des Anglais. Il succéda à Alemgir en 1759, et fut d'abord, une guerre heureuse aux Mahrattes. Vaincu ensuite par les Anglais (1761), il se rallia avec eux et passa sous la tutelle des Rohillas. Renversé en 1788 et aveuglé par Ghoulam Kader, Schah-Alem fut rétabli sur le trône par les Mahrattes ; il fut depuis cette époque le jouet des Anglais et des princes indiens qui lui avaient rendu le pouvoir.

SCHAH-DJIHAN (Schah-el-Dinn), souverain mongol de l'Hindoustan, né en 1592, mort à Agra en 1666. Il était le fils de l'empereur Djihangnir et s'appelait primitivement **Khourrem.** Disgracié sur une accusation de concubine de Djihangnir et sur une accusation vague d'avoir fait tuer un de ses frères, Khourrem se révolta contre son père et se proclama empereur sous le nom de Schah-Djihan ; battu à plusieurs reprises, il parvint au trône qu'à la mort de son père et il fit tuer tous ses frères. Ami des sciences et des arts, il embellit beaucoup Delhi. Il fit une guerre heureuse contre les Uzbeks (1628) et enleva Hougly aux Portugais. Il fut renversé par son fils, Aurengzeb, et enfermé dans la forteresse d'Agra.

SCHAHI n. m. Monnaie persane en argent, valant 0fr 20.

SCHAH' IREDDOR. Biogr. V. SHAHRIYAR ED-DEHR.

Schâh-Nâmeh (*Livre des Rois*), vaste épopée persane, écrite par le poète Ferdoûsi sur l'ordre du sultan ghaznévide Mahmoûd. Ce poème comprend environ 60.000 vers et condense les légendes de l'Iran depuis la dynastie des Pichdâdiyân jusqu'aux derniers Chosroès, soit une période de 3.700 ans. Parmi ces légendes, les unes sont des histoires fabuleuses et mythiques remontant au commencement de l'établissement des Aryas nomades en Transoxiane ; les autres sont des souvenirs historiques des Sassanides défigurés par la fiction. Ce fut la première œuvre originale de quelque valeur rédigée en langue persane après que cette langue eut cessé d'être proscrite par les conquérants arabes. Si le *Livre des Rois* ne saurait être comparé aux épopées de l'antiquité, on doit y reconnaître cependant, à défaut d'unité, une puissance d'imagination et une perfection de forme qui en font une des plus belles créations de l'esprit humain. Jules Mohl a publié une édition complète du texte persan avec une bonne traduction française (Paris, 1838-1878).

SCHAH-ROUKH-MIRZA-BÉHADOUR, souverain de la Perse et du Turkestan, quatrième fils de Tamerlan, né à Samarcande en 1377, mort à Rei, en Médie, en 1447. Il fut investi par son père du gouvernement du Khoraçan, et lui succéda en 1405. Il eut à soutenir des luttes continuelles contre le prince turcoman du *Mouton-Noir*, Kara Youssouf, et contre ses deux fils, Djahanchah et Mirza-Iskender. Son fils, Mirza Ouloug-beg, lui succéda.

SCHAH-TOURANGA n. m. Nom du jeu d'échecs primitif. Il se jouait à quatre et les adversaires déterminaient, en jetant un dé, la pièce qui devait être déplacée. Le schah-touranga subsista jusqu'à la fin du VIe siècle, et fut remplacé par le *schah-tranj*, dans lequel l'abandon du dé fit disparaître tout effet du hasard.

SCHAHZADEH (*cha* — du persan *schâhzadeh*, fils de roi) n. m. Titre employé en turc pour désigner tous les princes du sang, conjointement avec celui de sultan.

SCHAÏBEK-KHAN, prince turc, fondateur de l'empire des Uzbeks, né dans la seconde moitié du XVe siècle, mort en 1510. Il était fils de Boudak-Khan, souverain du Kiptchak, qui descendait de Djoudji, fils aîné de Gengis-Khan. En 1491, Schaïbek envahit la Transoxiane, dont il s'empara. En 1507, il entra dans le Khoraçan, où il vainquit Bédi-ez-Zéman Mirza, fils du sultan Hosein ibn-Mansour-ibn-Baïkara et le poursuivit jusque dans l'Irak persan ; Bédi-ez-Zéman demanda secours au souverain séfévi Schah-Ismaïl, qui marcha contre Schaïbek et le battit à Merv en 1510 ; Schaïbek fut tué dans la mêlée. Il eut pour successeur Kouschandji, qui fut l'ennemi de Baber, le fondateur de la dynastie mongole de l'Inde, et qui mourut en 1529.

SCHAKO n. m. Anc. orthogr. du mot SHAKO.

SCHAL (*chal'*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des siluridés, propres aux eaux douces de l'Afrique tropicale. Les schals (*synodontis*) sont des silures de la tribu des doradinés, de taille médiocre, à bouche petite, à mâchoires faibles, avec six barbillons franges.)

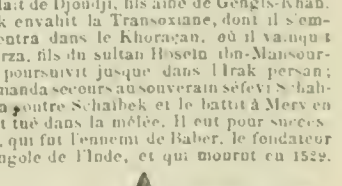

Schal.

SCHALCKEN (Gotfried), peintre de l'école hollandaise, né à Made, près Dordrecht, en 1643, mort à La Haye en 1706. La vue de quelques œuvres de Rembrandt lui inspira l'idée de s'adonner aux effets de lumière, genre dans lequel il excella. Il a surtout étudié les effets de la lumière artificielle. Son plus remarquable ouvrage figure au musée d'Amsterdam, sous le titre de *Jeune fille allumant une lanterne*. Citons encore : *Artiste éclairant le buste de Vénus* et *Jeune homme cherchant à éteindre une bougie que tient une jeune fille*. On voit au Louvre quatre tableaux de lui : une *Sainte famille*, *Cérès au flambeau à la main cherchant sa fille*, *Deux femmes dont l'une tient une bougie allumée*, un *Vieillard répondant à une lettre qu'il tient à la main*.

SCHALKE, comm. d'Allemagne (Prusse (présid. d'Arnsberg) ; 18.328 hab. Houille ; métallurgie.

SCHALL Jean-Adam, missionnaire jésuite allemand, né à Cologne en 1591, mort à Pékin en 1669. Envoyé en Chine en 1622, il s'y occupa d'astronomie, et fut appelé à la cour de Pékin, où on le chargea de réformer les erreurs du calendrier chinois. Il fut successivement ensuite



SCHALMEY [illegible]

SCHALOPOUTES [illegible]

SCHAMALGANI [illegible]

SCHAMIL EFENDI [illegible]



Efendi

[illegible] que le général [illegible] de Grande Alexandre II [illegible] et lui assigna pour [illegible] elle de Kiew.

SCHAMMAI [illegible] avant l'ère chrétienne et rival [illegible] du célèbre Hillel, il se [illegible] conservateur de la lettre [illegible] le veuait de donner le [illegible] des Tabernacles; aussitôt, [illegible] la table ou reposait [illegible] par des feuillages, pour que le [illegible] début de sa vie, [illegible] durait la [illegible] tassent sous des [illegible] nous connaissons [illegible] la règle de [illegible] de tout le monde [illegible]

SCHAMMATA [illegible] Recommandations

SCHAMPOOING [illegible]

SCHAMS-AD-DIN-MOHAMMED [illegible] Son [illegible] Empire [illegible] extrait [illegible] de [illegible]

SCHAN [illegible]

SCHANDAU [illegible] Kur [illegible]

SCHANDORPH [illegible]

SCHANOALLA [illegible]

SCHANGINIE [illegible] genre de [illegible] des [illegible] qui [illegible] les [illegible] parties.

SCHAPE [illegible] à l'[illegible] tel- [illegible] une [illegible] Manuel [illegible]

SCHAO-HING ou **CHAO-HING**, ville de Chine, prov. [illegible] dép. du golfe de Hang-Tchoun [illegible] rive droite du [illegible] embouchure du [illegible] hab. Ville célèbre de Yu

SCHAPOUR Roi de Perse. V. SAPOR.

SCHAPPAGE (*chapaj*) n. m. Opération de filature ayant [illegible] pour but la désagrégation des brins de déchets [illegible] du lavage des fils tout aussi brillants que ceux [illegible] traitement des cocons. L'opération consiste [illegible] pendant plusieurs jours, dans des récipients [illegible] au chauffe, les déchets de soie jusqu'à ce qu'il [illegible] un commencement de décomposition. On soumet [illegible] la matière au peignage.

SCHAPPE (*chap*) n. f. Comm. Fil de déchets de soie [illegible] par le schappage. On dit aussi GALETTE.

SCHAPSKA n. m. Cost. milit. V. CHAPSKA.

SCHAPZIGER (*chap-ziguer*) n. m. Comm. Sorte de fromage suisse.

SCHARAFI (*cha*) ou **SCHÉRAFI** (*ché*) n. m. Nom donné par les voyageurs orientaux aux dinars d'or frappés en Égypte par le sultan el Melik el-Ashraf Barasbai, au XVe siècle. On trouve également la forme SERAPHIN.

SCHARF (George), peintre, dessinateur et littérateur anglais, né et mort à Londres (1820-1895). Fils d'un peintre allemand qui était allé se fixer en Angleterre, Scharf visita l'Italie, puis l'Asie Mineure, avec sir Fellows, y fit un second voyage en 1841, et, de retour en Angleterre, exposa un certain nombre de tableaux et fit des dessins pour un grand nombre d'ouvrages illustrés, notamment pour les *Légendes de l'ancienne Rome*, de Macaulay; l'*Horace*, d'Elman, la *Lyre*, de Fellows; *Nimrod*, de Layard; les *Poèmes*, de Keath, la *Divine Comédie*, de Dante; etc.

SCHARIGI (*cha*) n. m. Sorte de violon hindou, dont la forme et le son criard rappellent l'ancienne pochette des maîtres à danser.

SCHARLEY, bourg d'Allemagne (Prusse, présid. d'Oppeln), sur la Brintze, sous-affluent de la Vistule; 7.821 hab. Mines de zinc et de plomb. Machines.

SCHARMBECK, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Stade), sur un affluent de la Hamme, affluent du Weser; 2.800 hab. Fabriques d'étoffes.

SCHARNHORST (Gérard-Jean David DE), général prussien, né à Bordenau (Hanovre) en 1755, mort à Prague en 1813. Il entra dans l'armée hanovrienne en 1778 et devint professeur à l'École d'artillerie de Hanovre. Il fut promu capitaine en 1792. Après s'être distingué aux batailles de Hondschoote et de Menin, il se vit refuser le grade de colonel, parce qu'il n'était pas noble. Il entra alors dans l'armée prussienne et fut anobli par le roi de Prusse, qui lui confia l'éducation du prince royal. Il fut blessé à Auerstædt et prit part à la bataille d'Eylau. Après Tilsit, il fut promu au grade de major général, devint directeur du département de la guerre, et déploya dans ces fonctions une grande activité. Il fut mortellement blessé à Lutzen. Il a écrit: *Manuel des officiers* (1787); *Traité de l'artillerie*, traduit en français par Fourcy (1810-1811); etc.

SCHARWENKA (Philippe), compositeur et professeur allemand, né à Samter en 1847. Professeur de théorie à la Nouvelle Académie de musique de Kullak, à Berlin, et professeur de composition au Conservatoire fondé en cette ville par son frère, dont, après le départ de ce dernier, pour l'Amérique, il prit la direction avec Hugo Goldschmidt. On cite, parmi ses œuvres: deux symphonies, une ouverture et une sérénade pour orchestre, deux grandes cantates (*la Fête des vendanges* et *Sacountala*); etc. — Son frère, FRANÇOIS-XAVIER **Scharwenka**, né à Samter en 1850, pianiste distingué, fonda en 1881, à Berlin, un grand Conservatoire auquel il donna son nom. Cependant, dix ans après, il abandonna cet établissement pour aller prendre, à New-York, la direction d'un Conservatoire qui s'appelle aussi de son nom. On lui doit des œuvres nombreuses et intéressantes pour piano, des *lieder*, et un opéra, *Mataurintha* (1896).

SCHATIR (*cha*) n. m. Admin. ottom. Nom des valets de pied que les bachas et les capoudjis bachis avaient le droit de faire marcher devant eux. Les pachas à trois queues en avaient au moins six et les capoudjis un seul. Ils portaient une ceinture couverte de plaques d'argent doré, comme signe distinctif de leur fonction.

SCHATZLAR, ville d'Austro-Hongrie (Bohême, distr. de Trautenau), dans le Riesengebirge, près de la frontière prussienne; 2.300 hab. Vieux château.

SCHAUMBOURG ou **SCHAUENBOURG** (COMTÉ DE), ancien État de l'empire allemand, sur le Weser, entre les comtés de Lippe et de Ravensberg, les principautés de Minden et de Kalenberg. Il fut fondé en 1111 par Adolphe de Schauenbourg, dont un des descendants, Adolphe III, reçut du duc le comté de Holstein. La famille d'Adolphe III se divisa en deux branches (1317): celle de Holstein et celle de Rendsbourg. Cette dernière, en 1481, se divisa en trois rameaux, dont celui de Schaumbourg, représenté par le comte [illegible] La maison de [illegible] prit fin avec [illegible] Ernest, laissa [illegible] de Lippe à un [illegible] collatérale, [illegible] Philippe-[illegible] fut le fondateur de la maison de Schaumbourg-Lippe. Celle-ci, à [illegible] leurs familles, dont l'aînée finit en 1777; la famille [illegible] Alexandrosson règne encore. En 1807, le comté entra dans la Confédération du Rhin avec le titre de principauté. Il fait aujourd'hui partie de l'empire allemand.



Armoiries de la principauté de Schaumbourg-Lippe

SCHAUMBOURG-LIPPE (PRINCIPAUTÉ DE), État de la Confédération de l'Allemagne du Nord, compris entre les provinces prussiennes du Hanovre et de Westphalie au N., à l'E. et à l'O., et la principauté de Lippe-Detmold au S.; Saint-Sulpice: 340 kilom. carr.; pop. 43.132 hab. Capit. *Buckebourg*. Cette région forme la transition entre les terres basses du Hanovre occidental et le pays montagneux qui se rattache au Harz. Les principaux cours d'eau sont: la *Gehle*, affluent droit du Weser, et la *Westau*, affluent gauche de l'Aller. La partie septentrionale renferme un lac de 8 kilom. de long sur 5 kilom. de largeur, qui s'écoule dans le Weser par le *Meerbach*. Sol fertile, élevage très développé.

Schaumbourg (ORDRE DE LA CROIX D'HONNEUR DE), institué le 18 septembre 1890 par Adolphe-Georges, prince régnant de Schaumbourg-Lippe. Il comprend quatre classes, le même ruban que la croix d'honneur de Detmold et un insigne semblable. Pour faits de guerre la décoration est ornée de glaives. V. DETMOLD.

SCHAUMKALK (*chôm'*) n. m. Géol. Calcaire spongieux, gris, tendre, vacuolaire, riche en *myophoria*, qui appartient au trias moyen de la province germanique.

— Lithol. Calcaire nacré résultant de la transformation du gypse en aragonite.

SCHÉAT (*ché-at'*) n. m. Astron. Étoile de deuxième grandeur (β Pégase), appartenant à la constellation de Pégase. Elle fait partie du carré de Pégase.

SCHEBAT (*che-bat'*) n. m. Chronol. Onzième mois de l'année sacrée, cinquième de l'année civile, chez les Hébreux. ‖ On dit aussi SCHEBETH.

SCHEDE n. f. Cout. anc. Manuscrit, charte, diplôme.

SCHEDE (Paul, dit **Melissus**), poète latin moderne, né à Melrichstadt (Franconie) en 1539, mort à Heidelberg en 1602. Il prit, en le traduisant en grec, le nom de sa mère, qui s'appelait *Biene* (Abeille) en grec *Melissa*, séjourna successivement en Bohême, en Hongrie, à Paris (1567), à Genève, à Spire (1570), à Heidelberg (1571), en Italie (1577), à Augsbourg (1582), et en Angleterre (1585). Il devint, après son retour en Allemagne (1586), conservateur de la bibliothèque Palatine de Heidelberg. Ses poésies latines lui valurent le surnom de **Pindare de la Germanie**. Elles parurent sous les titres suivants: *Pauli Melissi schediasmata poetica* (1574, 1586); *Odæ palatinæ* (1588); *Meletemata piorum libri VIII* (1595); etc.

SCHEDEWITZ, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe, cercle de Zwickau), sur la Mulde de Zwickau, affluent de l'Elbe; 6.000 hab. Fabrique de lainages. Filature. Houille.

SCHÉDIASME (*ské-di-assm'* — gr. *skhédiasma*; de *schediazein*, improviser) n. m. Antiq. gr. Improvisation oratoire. ‖ Poème improvisé, impromptu.

SCHEDJERET-AD-DORR, sultane d'Égypte, morte en 1257. D'origine turque et d'une très grande beauté, elle fut amenée en Égypte et vendue pour le harem du sultan Melik-Salèh Nedjm ed-Din Ayyoub, qui l'épousa. A sa mort, elle prit la régence et gouverna l'empire jusqu'au moment où Touranshah, fils de Nedjm ed-Din, arriva à Mansoura. Quand les mamlouks eurent massacré Touranshah, ils donnèrent la couronne à Schedjeret-ad-Dorr et nommèrent Izz ed-Din Aïbek, son régent (atabek). Au bout de quelques mois, Schedjeret-ad-Dorr épousa Aïbek et l'associa au trône. Mais, en 1257, elle le fit assassiner parce qu'il voulait épouser une autre femme; elle fut massacrée presque immédiatement par les mamlouks bahris.

SCHEDONE et non **SCHIDONE** (Bartolommeo), peintre italien, né vers 1580, mort à Parme en 1615. Il fut attaché à Ranuzio ou Ranuccio, prince de Parme, et fut comblé de faveurs par ce prince. Citons de lui: deux *Christ au tombeau* et une *Sainte Famille*, au Louvre; *Coriolan* et sept *Figures de jeunes femmes qui représentent l'Harmonie*, fresques au palais public de Modène; *Saint Géminien*, église du Dôme, de la même ville; *Saint Sébastien*, à Naples.

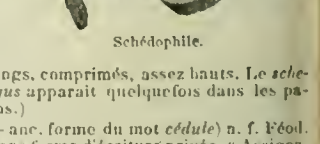

Schédophile.

SCHÉDOPHILE (*ské*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des scombéridés, répandus dans les mers chaudes. Les schédophiles sont des poissons de taille médiocre, oblongs, comprimés, assez hauts. Le *schedophilus medusophagus* apparaît quelquefois dans les parages méditerranéens.)

SCHÉDULE (*ché* — anc. forme du mot *cédule*) n. f. Féod. Engagement écrit, sous forme d'écriture privée. ‖ Assignation. ‖ Publication des hommages dus au seigneur féodal.

SCHEELATE (*chi*) n. m. Chim. Syn. peu us. de TUNGSTATE.

SCHEELE (Charles-Guillaume), chimiste suédois, né à Stralsund en 1742, mort à Kœping en 1786. Pharmacien à Gothembourg, à Malmoë, puis à Stockholm, il alla, en 1773, diriger la pharmacie de Look, à Upsal. Ses travaux lui acquirent une véritable autorité. Il refusa l'offre que lui fit faire Frédéric le Grand d'une chaire de chimie à Berlin et se retira dans la petite ville de Kœping en 1777.

On lui doit des recherches sur l'acide tartrique, sur le spath-fluor et son acide, sur le manganèse, qu'il traita par l'acide muriatique, et dont il dégagea le chlore, sur le chlore, qu'il appela acide muriatique déphlogistiqué, et dont il observa presque toutes les propriétés. Outre le chlore, il découvrit le baryum, distingua du manganèse les combinaisons ferrugineuses avec lesquelles on le confondait avant lui, parvint à préparer à l'état de pureté l'acide arsénique, tira l'acide benzoïque du benjoin, l'acide urique des calculs de la vessie, obtint le sucre de lait, caractérisa l'acide lactique, découvrit l'acide prussique (1782), la glycérine (1784); enfin, il se livra à des travaux sur le quartz, l'argile, l'éther acétique, l'acide citronien cristallisé, la couleur noire de la pierre infernale, etc.

Celui de tous ses ouvrages qui a joui de la plus grande réputation est son *Traité chimique sur l'air et le feu*, publié en 1777 sous le titre de: *Chemische Abhandlung von der Luft*. Parmi ses nombreux mémoires, nous citerons: *De succo citri ejusque cristallisatione* (1784), dans lequel il donne une bonne préparation de l'acide citrique; *De magnesia nigra* (1774); etc.

SCHEELIN (*chi* — de *Scheele*, n. pr.) n. m. Chim. Syn. de TUNGSTÈNE. (N'est plus usité.)
— Minér. *Scheelin calcaire*, Syn. de SCHEELITE.

SCHEELITE (*chi*) n. f. Tungstate naturel de chaux.
— ENCYCL. La *scheelite* ou *schrelin calcaire* est une substance de couleur blanchâtre, vitreuse, très pesante. Elle est toujours à l'état cristallisé, ne fond qu'avec difficulté au chalumeau, et donne un verre transparent. Elle appartient aux terrains de cristallisation et se rencontre surtout dans les dépôts stannifères.

SCHEELITINE (*chi*) n. f. Tungstate naturel de plomb.
— ENCYCL. La *scheelitine* n'a encore été trouvée qu'à Zinnwald, en Bohême, où elle accompagne l'oxydo d'étain. C'est un minéral d'un gris brunâtre, jaune verdâtre ou rougeâtre, qui se présente en petits cristaux fusiformes.

SCHEEMDA, ville des Pays-Bas (prov. de Groningue), non loin du golfe de Dollard (estuaire de l'Ems); 6.000 hab.

SCHEERERITE (*ché* — de *Scheerer*, n. pr.) n. f. Hydrocarbure naturel ou *cire fossile*.
— ENCYCL. La *scheererite*, découverte par Scheerer dans un lignite brun d'Uznach, en Suisse, est une substance molle, d'un aspect gras et d'un éclat généralement nacré. Elle se présente en masses formées de petites écailles cristallines.

SCHEFER (Charles-Henri-Auguste), orientaliste français, né et mort à Paris (1820-1898). Élève de l'École des langues orientales, il devint successivement drogman à Beyrout (1843), Jérusalem, Smyrne, Alexandrie, premier drogman à Constantinople (1853), premier secrétaire interprète à Paris (1857), professeur de persan à l'École supérieure des langues orientales (1857), administrateur de cet établissement (1867), qu'il réorganisa; enfin membre de l'Académie des inscriptions (1878). Il avait été chargé de missions en Syrie et sur la côte des Somalis. C'était un remarquable érudit. Ses principaux ouvrages sont une *Chrestomathie persane* (1883); *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe siècle* (1886-1890); *Mémoire historique sur l'ambassade de France à Constantinople*, avec de Borniac (1894), etc. On lui doit aussi des traductions d'ouvrages persans, et la publication d'ouvrages français sur l'Orient, ainsi que des mémoires archéologiques et historiques.

SCHEFFEL n. m. Nom d'une mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne et dont la contenance varie de 22 à 222 litres.

SCHEFFEL (Joseph-Victor DE), poète allemand, né et mort à Karlsruhe (1826-1886). Il fit un stage de deux ans (1850-1852) au bailliage de Sækkingen, petite ville de la Forêt-Noire méridionale. Ce fut là qu'il réunit les éléments de son fameux poème épico-humoristique, *le Trompette de Sækkingen*, composé l'année suivante à Capri (1853), et qui obtint un succès incroyable. Scheffel s'était rendu en Italie dans l'intention de se consacrer à la peinture. Mais, malgré un talent très réel, il lui manquait ce tour de main qu'on n'acquiert que par un très long exercice. La littérature le consola de sa déconvenue. Le roman historique *Ekkehard* (1855) obtint, après quelque hésitation du public, un succès qui égala presque celui du *Trompette de Sækkingen*. Mais Scheffel ne produisit plus ensuite que des fragments. Citons le recueil lyrique : *Dame Aventiure, poésies du temps de Henri de Ofterdingen* (1860); *Juniperus, histoire d'un croisé* (1866), épisode détaché du même roman; les *Psaumes de la montagne* (1866), et enfin le fameux *Gaudeamus* (1868), recueil de chansons d'étudiants, dont la plupart remontent en réalité aux débuts de Scheffel dans la carrière littéraire. Scheffel est l'un des humoristes les plus éminents de l'Allemagne contemporaine.

SCHEFFER (Henri-Théophile), chimiste suédois, né et mort à Stockholm (1710-1759). Il a exécuté de nombreuses recherches sur le platine, sur le spath calcaire, sur la potasse du commerce, sur la préparation d'un alliage de zinc et de cuivre imitant l'or et connu sous le nom de *pinch-beck*. Un des premiers, ce chimiste a fait connaître, pour obtenir de l'argent chimiquement pur, le procédé qui consiste à précipiter la dissolution de nitrate d'argent par le sel marin et à réduire le chlorure d'argent obtenu en le fondant avec du carbonate de potasse.

SCHEFFER (Ary [exactem. *Arie*]), peintre français, né à Dordrecht (Hollande) en 1795, mort à Argenteuil, près de Paris, en 1858. Il appartenait à une famille d'origine allemande, et son père, peintre assez habile, lui donna les premières leçons; à douze ans, Ary exposait à Amsterdam une toile historique qui attira l'attention du roi, Louis Bonaparte. Sa mère se rendit avec ses trois fils à Paris. Là Scheffer entra dans l'atelier de Guérin, où il connut Gericault, Delacroix et Delaroche. Ce fut par de petits tableaux de genre qu'il commença à se faire connaître, entre autres : *la Veuve du soldat* (1822), *les Orphelins*, *le Retour du conscrit*, *l'Incendie de la ferme*, *la Sœur de charité*, *la Mère convalescente*, *la Famille du marin*, que la gravure et la lithographie contribuèrent à populariser. Sa réputation ne se fonda réellement qu'avec son tableau du *Dévouement des bourgeois de Calais* (1819). A l'aurore du romantisme, Scheffer marquait sa place dans les groupes des novateurs par sa belle composition de *Francesca da Rimini* (1822). Depuis, il exécuta une suite d'œuvres remarquables par le pathétique, l'élévation et le sentiment : *les Femmes souliotes* (1827, Louvre), *le Larmoyeur*, *la Mort de Gaston de Foix* (1824; musée de Versailles), *le Christ consolateur*, *Ecce Homo*, *Jésus au jardin des Oliviers* (1839), *les Saintes Femmes revenant du tombeau*, *Saint Augustin et sa mère sainte Monique*. Son esprit chercheur et méditatif, inquiet aussi, le poussa successivement vers divers genres. C'est ainsi qu'il s'appliqua dans la suite à éteindre la chaleur d'exécution et la fougue de pinceau qui avaient distingué ses premiers ouvrages, pour donner une teinte de plus en plus mystique et rêveuse à ses compositions. Après s'être inspiré de Dante et de Byron, il demanda ses sujets à la poésie allemande. Ses deux *Mignon* (1839) et ses *Marguerite* (1839) sont empreintes d'une suavité mélancolique très distinguée.


Ary Scheffer.

Outre les ouvrages déjà cités, on a encore de lui : *la Mort de saint Louis* (1817); *la Mort de Gericault* (1824, Louvre); *les Bergers conduits par l'ange*; *les Rois mages offrant leurs trésors* (1837), *le Christ portant sa croix* et *le Christ enseveli* (1845). Il a fait aussi des portraits remarquables, entre autres ceux de La Fayette, de Beranger, de Lamartine, etc.

Il avait été choisi, dès 1821, pour donner des leçons de peinture aux jeunes princes d'Orléans, auxquels il resta toujours attaché. Après la révolution de 1848, les gardes nationaux de la 2e légion le choisirent pour chef, et il mena au feu son bataillon pendant les journées de Juin. Il mourut des fatigues contractées durant un voyage en Angleterre, à la mort de la duchesse d'Orléans.

SCHEFFER (Henry), peintre français, frère du précédent, né à La Haye en 1798, mort à Paris en 1862. Il débuta comme son frère Ary dans l'atelier de Guérin et débuta, non sans succès, au Salon de 1824. Nous citerons de lui : *Don Juan endormi sur les genoux d'Haydée* (1825); *Charlotte Corday protégée par les membres de la section contre la fureur du peuple* (1830), son tableau le plus connu; *un Prêche protestant* (1831); *Mme Scheffer et ses enfants* (1847); la *Vision de Charles IX* (1855); *la Bataille de Cassel* et *Jeanne d'Arc entrant à Orléans*, au musée de Versailles; puis des portraits d'un dessin remarquable, notamment ceux de *Carrel* (1830), d'*Arago* (1837), d'*Augustin Thierry* (1840), etc. Une de ses filles a épousé Ernest Renan.

SCHEFFLER (Jean), surnommé **Angelus Silesius**, théologien et poète allemand, né et mort à Breslau (1624-1677). Élève de l'université protestante de Strasbourg, il se fit recevoir docteur en médecine et en chirurgie à Padoue (1648) et devint médecin du duc d'Œls. En 1652, il se convertit au catholicisme à Berlin. En 1653, il fut nommé médecin de la cour de l'empereur Ferdinand III. En 1661, il entra dans l'ordre des frères mineurs et reçut la prêtrise. Outre des ouvrages de polémique, on lui doit des poésies d'un caractère mystique; entre autres, le recueil intitulé : *Saintes délices de l'âme* ou *Eglogues mystiques de la Psyché amoureuse de son Jésus* (1657), et un recueil de sentences : *le Voyageur séraphique* (1675).

SCHEHERAZADE la Sultane, personnage par la bouche duquel l'auteur des *Mille et une nuits* fait passer tous ses contes. Ce nom est resté proverbial pour désigner un conteur aimable, ingénieux, attachant.

SCHEIBENBERG, ville d'Allemagne (roy. de Saxe, cercle de Zwickau), sur le *Schreibenberg*, rameau septentrional de l'Erzgebirge; 2.567 hab. Fabrication de dentelles.

SCHEIDAGE (*ché-daj'* — de l'allem. *scheiden*, séparer) n. m. Min. Triage à la main du minerai.

SCHEIDEGG, nom de deux cols célèbres de la Suisse (cant. de Berne), dans l'Oberland : celui de la GRANDE-SCHEIDEGG, qui s'ouvre à 1 961 mètres, au pied du Wetterborn; celui de la PETITE-SCHEIDEGG, sur le chemin de fer de Lauterbrunnen à Grindelwald, à 2.069 mètres.

SCHEIK (*chèk'*) n. m. Orthographe assez fréquente du mot CHEIK.

SCHEIL (Jean-Vincent), orientaliste français, né à Kreutzmacker (anc. départ. franç. de la Moselle) en 1858. Il fit ses études au collège de Sierck, fit en 1882 profession chez les dominicains, qu'il quitta pour entrer à l'Oratoire. A partir de 1888, il s'adonna, sous la direction d'Oppert et d'Amiaud, à l'étude de l'archéologie égyptienne et assyrienne. Il devint d'abord membre de la mission archéologique du Caire, puis alla à Constantinople organiser les sections assyrienne et archéologique du musée Impérial et, pour le même établissement, il dirigea en 1894 les fouilles de Sippar-Abou-Habba (Mésopotamie). En 1895, il était nommé professeur d'assyrien à l'École des hautes études; il fit encore partie de la délégation scientifique attachée à la mission des fouilles pratiquées à Suse par Morgan. Ses travaux attestent une sagacité merveilleuse et une méthode sobre et précise. Il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels les principaux sont : *Inscriptions de Nabonide* (1895-1896); *Correspondance de Hammarabi, roi de Larsa* (1897); *Notes d'épigraphie et d'archéologie assyriennes* (1898, 1899, 1900, 1901, 1902); *Inscriptions assyriennes de Samsi Ramman, roi d'Assyrie*, transcrites et traduites (1899); *Mémoires publiés par la mission archéologique française au Caire* (1892-1893); *Grammaire assyrienne*, avec C. Fossey (1902); *une Saison de fouilles à Sippar* (1903), etc.

SCHEINER (Christophe), jésuite et astronome allemand, né en Souabe en 1575, mort à Neiss (Silésie) en 1650. Il perfectionna l'héliocope, inventa une lunette, une machine parallactique, etc., et disputa à Galilée l'honneur d'avoir aperçu le premier les taches du soleil. On lui doit : *De maculis solaribus tres epistolæ* (1613); *Exegesis Fundamentorum gnomonices* (1616), curieux traité de gnomonique; *Oculus-sive fundamentum opticum* (1619); *Rosa ursina* (1630), sur les taches du soleil; etc.

SCHELANDRE (Jean DE), poète français, né aux environs de Verdun (Meuse) à la fin du XVIe siècle, d'une famille calviniste qui avait produit plusieurs vaillants capitaines; il fit campagne sous Turenne en 1615 et devint capitaine; l'époque de sa mort est inconnue. Son premier et plus important ouvrage, *Tyr et Sidon* ou *les Funestes Amours de Belnar et Méhe, suivi de Mélanges poétiques*, fut publié en 1608 sous l'anagramme de JEAN D'ANCHÈRES. Cette pièce, intitulée « tragédie », simple tissu de dialogues et monologues se déroulant en un même lieu, était une assez banale imitation de la *Franciade* de Ronsard. Vingt ans après, sous l'influence des drames de Hardy et peut-être de ceux de Shakspeare, il remania son œuvre, qui devint une « tragi-comédie » en deux « journées »; le comique le plus violent et l'obscénité la plus crue se mêlaient aux scènes les plus pathétiques. Cette nouvelle édition était précédée d'une préface-manifeste par F. Ogier, où étaient battues en brèche les théories dramatiques d'Aristote, et qui a une grande importance dans l'histoire du théâtre français. Ecrivain inégal, mais plein de verve et d'audace, Schelandre est un poète nullement à dédaigner. « Ma rudesse vaut bien vos modernes douceurs », disait-il à ses confrères. On a encore de lui une *Stuartide* (1611), poème dédié à Jacques Ier, et *les Sept excellents travaux de la pénitence de saint Pierre*.

SCHELDE, nom d'amand de l'ESCAUT.

SCHELDEWINDEKE, [illegible] de l'[illegible]ue Flandre-Orient., arrond. de Gand, [illegible] hab.

SCHELEM n. m. Jeux. Variété de CHELEM.

SCHELFHOUT (André), peintre hollandais né à La Haye en 1787, mort en 1870. Élève de Brekelenkam, il révéla de très bonne heure un talent de paysagiste original. En 1819, l'Académie d'Anvers lui décerna à l'unanimité un prix pour une *Vue des environs d'Arnhem ou coucher du soleil*. Ses toiles, ordinairement de petit dimensions, portent l'empreinte d'un travail minutieux et fin.

SCHELHORN (Jean-[illegible]), [illegible] théologien et historien allemand, né et mort à Memmingen (Bavière) (1694-1773). Il fut bibliothécaire de la ville, pasteur d'une des paroisses de Memmingen (1734), puis surintendant ecclésiastique (1755). Son ouvrage le plus important : *Des éditions des grands écrivains grecs et latins* (1761), fait autorité dans les questions bibliographiques. Schelhorn a, de plus, publié en allemand : *Histoire de la Réforme à Memmingen* (1760).

SCHELLE, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), près de l'Escaut; 2 150 hab.

SCHELLING (*chè-lin'*) n. m. Metrol. Orthographe adoptée par l'Académie pour les mots SCHILLING, monnaie anglaise, et SCHILLING, monnaie allemande.

SCHELLING ou **TERSCHELLING**, île littorale des Pays-Bas (Hollande-Septentr.), dans la mer du Nord, à 9 kilom. du continent, dont elle fut séparée au XIIe siècle par le cataclysme extraordinaire qui donna naissance au Zuyderzée; 10.535 hect.; 4.000 hab., la plupart pêcheurs.

SCHELLING Frédéric Guillaume-Joseph), philosophe allemand, né à Leonberg en 1775, mort à Ragaz (canton de Saint-Gall) en 1854. Il fit à Tubingue et à Leipzig des études de philosophie et de théologie. Dès 1793, il fit paraître, dans les « Mémorabilien » de Paulus, un *Traité sur les mythes, légendes et philosophèmes de l'antiquité*, puis il se rendit à l'université d'Iéna, qu'illustraient alors les leçons de Fichte et de Reinhold. Il devint, en 1798, professeur extraordinaire et, en 1803, professeur ordinaire de philosophie. Il fit paraître avec Hegel le *Journal critique de philosophie* (1802-1803). En 1803, il se rendit à l'université de Wurtzbourg et y fit paraître avec Marcus les *Annales de médecine scientifique* (1805). En 1808, il fut nommé secrétaire général de l'académie des beaux-arts de Munich, et fut anobli la même année. En 1820, il passa à l'université d'Erlangen, mais revint en 1827 à Munich en qualité de professeur à l'université, nouvellement créée. Il devint président de l'Académie royale des sciences de Munich et conservateur des collections scientifiques. En 1841, le roi Frédéric-Guillaume IV l'appela à Berlin. Schelling y professa ses fameuses *Leçons sur la philosophie de la mythologie et de la Révélation*. Paulus publia ces Leçons sans l'autorisation de Schelling, ce qui occasionna à ce dernier un ennuyeux procès. Schelling quitta alors définitivement l'enseignement et vécut tantôt à Berlin, tantôt à Munich. Il convient de distinguer dans la philosophie de Schelling plusieurs périodes. Dans les premiers temps de son professorat à Iéna, Schelling enseigne l'idéalisme subjectif. A cette période appartiennent ses écrits : *Sur la possibilité d'une forme de la philosophie en général* (1795) et *du Moi comme principe de la philosophie* ou *Sur l'inconditionné dans le savoir humain* (1795). L'idéalisme subjectif fait encore le fond des ouvrages intitulés *Lettres philosophiques sur le dogmatisme et le criticisme* (1796); *Ecrits philosophiques* (1809). Cette doctrine philosophique consiste en ceci : que le Moi est donné comme étant la seule réalité; le Moi est l'absolu; expliquer comment le Moi arrive à s'opposer un monde, tel est l'objet de la philosophie. Déjà cependant, à partir de 1797, Schelling commence à se libérer de cet idéalisme subjectif et à le transformer peu à peu en un idéalisme objectif. Il reconnut alors comme réel, non seulement le Moi, mais encore la nature, et, renversant les rôles, plaça la nature au début de la spéculation philosophique. Puis sa doctrine évolua sans difficulté vers la philosophie de l'identité. Il développa ce nouveau point de vue dans ses ouvrages intitulés : *Idées sur une philosophie de la nature* (1797); *Sur l'âme du monde, hypothèse de haute physique* (1798); *Première esquisse d'un système de philosophie de la nature* (1799 [V. NATURE]); *Système d'idéalisme transcendantal* (1800); *Bruno* ou *Sur le principe naturel ou divin des choses* (1802); *Philosophie et religion* (1804); *Leçons sur la méthode des études académiques* (1803). Schelling déploya dans tous ces ouvrages des qualités remarquables d'exposition, et exerça sur tous les esprits un empire incontesté. Dans les ouvrages que nous venons de nommer, on voit poindre déjà une nouvelle forme de la philosophie de Schelling, qui, s'occupant avec ardeur de la philosophie néo-platonicienne et de la mystique de Jacob Boehme, fit paraître ses *Recherches sur la nature de la liberté humaine* (1809). L'identité absolue n'est plus Dieu; elle n'est plus que le principe de la divinité, qui se dégage peu à peu et devient esprit personnel. Schelling tire de ces prémisses l'idée de la création libre (pour Dieu) et la possibilité d'une liberté réelle de faire le bien ou le mal (chez l'homme). — Sa première femme, *Caroline* MICHAELIS, née à Gœttingue en 1763, morte à Maulbronn en 1809, a laissé des traductions, et une intéressante correspondance.


Schelling.

SCHELME (*chèlm'* — de l'allem. *schelm*, coquin) n. m. Lâche : SCHELME *qui ne remettra l'épée dans son fourreau*. (De Retz.) [Vx.]

SCHÉMA (*ché*) n. m. Autre forme du mot SCHEME.

SCHÉMATIQUE (*ché, tik'*) adj. Philos. Qui a rapport au scheme ou schema.
— Dess. Qui retrace le plan, mais non la forme de l'objet : *Dessin* SCHÉMATIQUE.
— Hist. relig. A signifié Schismatique, ou, selon quelques auteurs, a servi à désigner une secte d'hérétiques

SCHÉMATIQUEMENT adv. Sous forme de schéma.

SCHÉMATISER v. a. Réduire à un schéma.

SCHÈME n. m. Philos. Terme employé par Kant pour désigner la représentation intermédiaire entre l'image et le concept.

SCHEMNITZ (en allem. *Schemnitz*), ville de Hongrie, comitat de Hont, à 200 kilom. N.-E. de Vienne, vers la source de la Gran, au milieu de montagnes produisant de l'or, de l'argent, du fer, du cuivre, du plomb, du mercure, du soufre et d'excellent vitriol. Académie des mines, fondée en 1760, la plus ancienne de l'Europe. Fabrication de draps, de toiles, de cuirs, de poudre, de vitriol, de couperose, de cristaux, de verres à boire, de bijoux, de pipes, de jouets d'enfants, etc. Commerce de bois, de bestiaux, de céréales, de vins, de miel, de cire, de vitriol, de couperose, de cristaux, de verres à boire, de bijoux, de pipes, de jouets d'enfants, etc. Population : 16 000 hab.

SCHÉNANTHE n. m. Genre de plantes de la famille des joncacées, tribu des scirpées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles linéaires, à fleurs disposées en épis ou en panicules. Le *schœnanthe odorant* (*jonc odorant*, *jonc aromatique*, *jonc doux*, *jonc de Judée*, *jonc de Mahon*, *jonc de Montpellier*, *jonc de Provence*, *jonc de Rome*, *jonc de Sibérie*, *jonc de Smyrne*, *jonc de Turquie*, *jonc de Venise*, *jonc de Virginie*, *jonc de Zante*, *jonc de Zurich*, *jonc de Zurich*, *jonc de Zurich

Joukovsky, qui le fit entrer à l'Académie des beaux-arts. En 1840, il publia, sous le titre de *Kobzar* (« le Ménétrier »), un recueil de poésies en langue petite-russienne, dont l'esprit déplut au gouvernement, et Schevtchenko fut envoyé à Orenbourg dans un régiment. Il ne fut libéré qu'en 1857 par Alexandre II et retourna à Pétersbourg. Ses poésies respirent un ardent amour pour la patrie du poète, la Petite-Russie, et aussi pour la race slave. Le *Kobzar* est toujours populaire.

SCHIAPARELLI (Jean-Virginius), astronome italien, né à Savigliano (Piémont) en 1835. Après avoir fait ses études dans sa ville natale, il suivit les cours de l'université de Turin. Attaché de 1850 à 1854, comme élève astronome, aux observatoires de Berlin et de Pulkowa, il fut nommé à son retour en Italie astronome à l'observatoire de Brera, à Milan (1860). Deux ans après, il était directeur de cet établissement. C'est à Schiaparelli que l'on doit la découverte de la 69e petite planète, Hespérie (1861). Il étudia en 1866 les orbites des étoiles filantes, lorsqu'il découvrit cette relation entre les étoiles filantes et les comètes, que les orbites de certains essaims d'étoiles filantes sont exactement celles de certaines comètes; de là quelques astronomes ont conclu que les étoiles filantes seraient des débris de comètes; d'autres, au contraire, qu'elles en seraient les éléments en voie de constitution. Il a publié : *De la relation entre les comètes et les étoiles filantes* (1866); *Notes et réflexions sur la théorie des étoiles filantes* (1871); *les Sphères homocentriques d'Eudoxe de Cnide, de Calippe et d'Aristote* (1875); *les Précurseurs de Copernic dans l'antiquité* (1876); *Observations sur le mouvement de rotation et la topographie de la planète Mars* (1878); etc.



Schiaparelli.

SCHIAVI di Abruzzo, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]); 3.800 hab.

SCHIAVONE (*ski, né* — de l'ital. *schiavona spada*, épée esclavonne) n. f. Archéol. Epée en usage au XVIe siècle, surtout en Italie.

— Encycl. La *schiavone*, ou épée *esclavone*, ainsi appelée parce qu'elle fut portée par les gardes esclavons des doges de Venise, est une épée de longueur moyenne, à lame assez large, à deux tranchants, à pointe retaillée en ogive, et dont la monture caractéristique consiste en une garde en façon de corbeille haute et serrée, à branches très nombreuses, enveloppant complètement la main. Le pommeau quadrangulaire, assez petit, de la schiavone, est également caractéristique.



Schiavone (XVIe s.).

SCHIAVONE (Andrea Meldolla, dit) [*l'Esclavon*], peintre et graveur italien, né à Sebenico (Dalmatie) en 1522, mort à Venise en 1582. Il fut élève de Titien, qui fit de lui un brillant coloriste. Les peintures du Schiavone sont : dans l'église del Carmine, à Venise, *Saint Pierre, Saint Paul, le Prophète Elie* et *les Quatre évangélistes*; à Saint-Apollinaire, un *Tableau de plusieurs saints* et une *Annonciation*; à Saint-Sébastien, *Notre-Seigneur chez Cléophas et Luce*, une *Vierge avec Jésus, Saint Jean et saint Joseph, Pilate qui se lave les mains*; dans la sacristie, *les Pèlerins d'Emmaüs*; dans l'église des Crucifères, une *Vierge* et *Sainte Elisabeth*. Le Louvre possède de lui un *Saint Jean-Baptiste*. Comme graveur, Schiavone a exécuté d'après un dessin de lui *l'Enlèvement d'Hélène*. Parmi ses gravures se trouvent : *Moïse sauvé des eaux*, et *Vénus assise près de l'Amour*, d'après le Parmesan; *Saint Pierre et saint André reconnaissant Jésus-Christ*, d'après un dessin de Raphaël; *la Vierge et saint Joseph*, *la Vierge ayant sur ses genoux l'Enfant Jésus endormi*, etc.



Andrea Schiavone.

SCHIBBOLETH (*chi-bo-lèt'* — mot hébr., signif. *épi*, et *fleuve*. Les gens de Galaad se servirent de ce mot pour reconnaître ceux d'Ephraïm, qui prononçaient *sibboleth*, et qu'ils égorgeaient aussitôt) n. m. Fam. Epreuve qui doit faire juger de la capacité d'une personne.

SCHICK (Gottlieb), peintre allemand, né et mort à Stuttgart (1779-1812). Il fut, à Paris, l'élève favori de David. Un subside du duc de Wurtemberg lui permit de se rendre, en 1802, à Rome. Là il peignit *David devant Saul irrité*, *le Sacrifice d'actions de grâces de Noé*, qui se distingue par une grâce toute raphaélique. Son portrait en pied de la fille d'Alexandre de Humboldt le mit à la mode comme portraitiste dans la haute société romaine. Une de ses dernières et de ses plus belles œuvres fut son *Apollon au milieu des bergers*.

SCHICKLER (Fernand de), historien français, né à Paris en 1835. Il a consacré une partie de sa fortune à organiser et subventionner la « Société de l'histoire du protestantisme français », et il a lui-même publié un certain nombre d'études originales, dont les plus intéressantes ont trait à l'histoire des protestants français au XVIe siècle. Nous citerons : *Histoire des églises du refuge en Angleterre avant la révocation de l'édit de Nantes* (1892), et un certain nombre d'articles dans le « Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français ».

SCHIDLITZ, bourg d'Allemagne (Prusse [faubourg de Dantzig]); 7.153 hab. Agriculture, horticulture.

SCHIEDAM, ville des Pays-Bas (prov. de Sud-Hollande) près de la Nouvelle-Meuse, branche de la Meuse, à 5 kilom. de Rotterdam, dont c'est en réalité un faubourg; 27.000 hab. Distilleries de genièvre.

SCHIEDAM (*ski-dam'* — du n. de la ville) n. m. Eau-de-vie de grain, en Hollande et en Belgique.

SCHIÉDÉE (*chi*) n. f. Genre de caryophyllacées. Syn. de RICHARDSONIE.

SCHIEFBAHN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur un tributaire de la Niers; 5.117 hab. Fabrique de soieries. Tanneries.

SCHIEFNER (François-Antoine de), linguiste et orientaliste russe, né à Revel en 1817, mort à Saint-Pétersbourg en 1879. Il devint en 1852 membre de l'Académie de cette ville, qui le choisit pour bibliothécaire en 1863 et fut nommé, en 1866, conseiller d'Etat. Il s'occupa d'abord du thibétain, puis se tourna du côté des langues ouralo-altaïques, traduisit l'épopée finnoise le *Kalevala* (1852), publia une version rythmée des *Légendes héroïques des Tatars Minoussinsiens* (1859), édita les *Voyages et recherches dans le Nord*, de Castrén (1853-1862), et rédigea les documents rassemblés par ce savant sur l'ostiak, le samoyede, le tongouse, etc. Enfin, il aborda les langues du Caucase et mit en œuvre les matériaux réunis par le général major von Uslar; c'est ainsi qu'il étudia, dans les « Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg », l'abkhase (1863), le tchetchenze (1864), le kasikoumuque (1866), le kurine (1873), etc.

SCHIERSTEIN, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau, présid. de Wiesbaden]), sur le Rhin; 3.800 h. Vins mousseux.

SCHIEVELBEIN (Friedrich Hermann), sculpteur allemand, né et mort à Berlin (1817-1867). Il se rendit à Saint-Pétersbourg, où on lui confia une partie des travaux de sculpture du Palais d'Hiver et de l'église Saint-Isaac. En 1841, il concourut à Berlin pour le prix de Rome, et fut chargé, dans la même ville, de l'exécution d'un des huit groupes qui décorent le pont du château. Il exécuta à Rome, en 1843, le modèle des *Adolescents que Pallas instruit au métier des armes*, groupe qu'il reproduisit ensuite en marbre à Berlin (1853). Nous citerons, entre autres œuvres, des statues colossales d'apôtres pour l'église d'Helsingfors, en Finlande, et la grande frise en relief (66 m. de long) qui décore les murs de la salle Grecque dans le nouveau musée de Berlin, *Destruction d'Herculanum et de Pompéi*. Il faut encore citer du même artiste les statues en argile cuite, de *Luther* et de *Mélanchthon*, pour l'université de Kœnigsberg; etc.

SCHIFF (Moritz), physiologiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1823, mort à Genève en 1896. Docteur de Gœttingue, Schiff alla étudier à Paris jusqu'à sa nomination au Muséum de Francfort. Il se fit connaître surtout pendant sa période de professorat à Berne (1854-1863), où il enseigna l'anatomie comparée. Sa célébrité le fit appeler à Florence (1863-1877) et enfin à Genève, où il mourut. Schiff a publié de nombreux travaux sur la physiologie du système nerveux, des glandes, etc. Les plus connus sont : *Untersuchungen zur Physiologie des Nervensystems*; *Leçons sur la physiologie de la digestion*; *Leçons sur la physiologie expérimentale du système nerveux*; etc.

SCHIFFERSTADT, village d'Allemagne (Bavière [Palatinat-Rhénan]), sur le Rehbach, affluent du Rhin; 5.250 hab. Culture du tabac.

SCHIFFPFUND ou **SCHIFFSPFUND** n. m. Poids usité autrefois en Allemagne et dans les Etats de l'Europe septentrionale, de nos jours encore au Danemark et en Finlande, et valant, suivant les pays, de 14 à 180 kilogr.

SCHIFFWEILER, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves]), sur un tributaire de la Blies (bassin du Rhin); 6.252 hab. Mines de houille, de fer.

SCHIGUENE (*chi-ghèn'*) n. m. Instrument japonais à cordes pincées, de grosseur différente. Sur la caisse se trouve un chevalet mobile; on en joue avec les doigts.)



Schiguene.

SCHIISME (*chi-issm'*) n. m. Doctrine des schiites. V. l'art. suiv.

SCHIITE (*chi-it'* — de l'arabe *shiaa*, troupe de partisans) n. m. Nom donné par les musulmans sunnites aux musulmans de Perse, qu'ils regardent comme hérétiques.

— Encycl. Les *schiites* ou, sous la forme orientale, les *shiaa* sont les partisans d'Ali, en lequel ils voient le successeur légitime de Mahomet. Ils ne reconnaissent ni les califes orthodoxes, ni les Omeyyades, ni les Abbassides, et se bornent à révérer douze imams, dont Ali est le premier et le Madhi (v. ce mot) le dernier. Les sectes schiites ont provoqué toutes les révolutions qui se sont produites dans l'islamisme, depuis la naissance de la secte des kéisanis; ceux-ci ont donné naissance à des sectes qui considèrent Ali comme la divinité : les carmathes, ismaïliens ou assassins, et les fatimites d'Egypte sont une même secte dérivée du schisme. Les Persans appartiennent à la secte dite *haïdarienne*, parce que le shah Ismaïl Sefevi était fils de Sheikh-Haïder. C'est au sein du schisme que se sont développées les sectes du soufisme.

SCHIJNDEL, bourg des Pays-Bas (Brabant-Septentr.), dans la plaine d'un affluent de la Meuse; 6.000 hab.

SCHILBÉ (*chil'*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des silurides, propres aux eaux douces de l'Afrique tropicale. (Ce sont des siluriens de taille médiocre, à tête large et plate, avec la nuque surélevée.

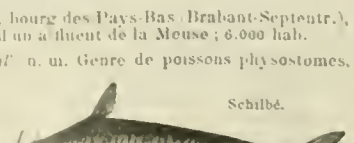

Schilbé.

SCHILDBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen], à la source de la branche méridionale de la Bartsch, 4.21[illegible] hab.

SCHILDESCHE, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. de Münster], sur l'Aa, sous-affluent du Weser; 5.[illegible] hab. Soierie. Commerce de jambons.

SCHILL (Ferdinand de), patriote prussien, né à Wilmsdorf, près de Brunswick, en 1776, mort à Stralsund en 1809. Il entra en 1788 dans l'armée prussienne et fut blessé à Auerstaedt. Guéri, il forma un corps franc destiné à s'opposer à la levée des contributions imposées par les Français à la province de Poméranie. Après Tilsit, il fut nommé commandant du 2e régiment de hussards de Mecklenbourg, forme de sa cavalerie et avec lequel il fit, en 1808, une entrée triomphale à Berlin. Lorsque l'Autriche déclara la guerre à Napoléon en 1809, il résolut de donner le signal d'un soulèvement général en Allemagne. Après plusieurs combats heureux, il se retira sur Stralsund; mais il y fut attaqué par un corps de 5.000 Français, qui pénétrèrent dans la ville, et fut tué d'un coup de feu.



Ferdinand de Schill

SCHILLER (Johann Christoph Friedrich), célèbre poète allemand, né à Marbach en 1759, mort à Weimar en 1805. Son père, chirurgien militaire, puis directeur des parcs et jardins de la résidence ducale de Ludwigsbourg, et sa mère, fille du bourgmestre de Marbach, le destinèrent d'abord à la théologie. Mais le duc Charles-Eugène de Wurtemberg ordonna aux parents du jeune Schiller d'envoyer leur fils à l'école de Charles (*Karlsschule*) qu'il venait de fonder à Stuttgart. C'est là que le futur poète vécut de 1773 à 1780, étudiant par ordre le droit et la médecine, et se livrant en secret à des lectures défendues et à des essais littéraires. Sans aucun contact avec le monde réel, et doué d'une imagination exaltée, qu'enflammaient encore les écrits de J.-J. Rousseau et des poètes du *Sturm und Drang*, Schiller devint l'ennemi juré de la société et de la civilisation, dans le passé comme dans le présent. Ces tendances pessimistes et antisociales, cet idéalisme outrancier et naïf se manifestent dans toutes les œuvres lyriques et dramatiques de sa jeunesse (1780-1787), soit qu'il chante l'amour platonique en strophes tumultueuses, soit qu'il fasse, dans les *Brigands*, le portrait du bandit vertueux, ou dans *Intrigue et amour*, la satire du despotisme contemporain, ou dans la *Conjuration de Fiesque* et *Don Carlos* (1783-1787) l'apothéose du républicanisme humanitaire.



Schiller.

La pensée de Schiller va s'orienter maintenant dans une direction inattendue. Après avoir mené une existence errante et misérable à Francfort, à Bauerbach, à Mannheim, il arrive en 1787 à Weimar; il est nommé professeur d'histoire à Iéna; il épouse Charlotte de Lengefeld et il a la révélation du bonheur qui doit le réconcilier avec la réalité. En même temps, il est initié par Rheinwald et Kœrner aux écrits de Kant, et il devient l'ami et l'admirateur passionné de Gœthe, autant d'événements qui doivent le conduire à une conception nouvelle du passé et de l'avenir de l'humanité et de la mission purificatrice de l'art. (V. Gœthe.) Afin d'élaborer les idées qui l'assaillent de toutes parts, il renonce pendant plusieurs années à la littérature d'imagination pour la réflexion philosophique. C'est durant cette période qu'il publie ses œuvres historiques et philosophiques : *la Révolte des Pays-Bas* (1788); *Histoire de la guerre de Trente ans*; *De la grâce et de la dignité* (1791); *De l'art tragique* (1792); *Du pathétique* (1793); *De la poésie naïve et sentimentale* (1795-1796); *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme* (1795-1797). Il n'est plus maintenant l'ennemi de la civilisation. L'homme doit sortir de l'état de nature pour acquérir par l'effort la dignité morale; l'humanité trouvera, à la fin de son évolution, un état de félicité analogue à l'*état de nature*, mais plus parfait : à ce moment, la loi morale sera devenue un instinct aussi impeccable et aussi fatal que l'instinct physique chez les animaux. La mission de l'art est d'accélérer cette évolution, en procurant à l'homme cette harmonie intérieure qui résulte de la contemplation esthétique et qui élève au-dessus de la réalité triviale.

Après avoir donné à ses doctrines leur expression théorique, Schiller les réalise sous forme poétique dans les *Xénies*, où il attaque avec Gœthe ses adversaires littéraires; dans ses *Ballades*, dans *le Chant de la cloche* (1799) et surtout dans ses derniers chefs-d'œuvre dramatiques : *Wallenstein* (1798-1800); *Marie Stuart* (1800); *la Pucelle d'Orléans* (1801); *la Fiancée de Messine* (1803) et *Guillaume Tell* (1805). Schiller s'efforce maintenant de rapprocher le théâtre allemand du théâtre grec. Il cherche un équivalent moderne de la fatalité antique. Les événements historiques et légendaires ne sont pas ici le principal; ce qui intéresse surtout Schiller, c'est le problème de la Faute et du Châtiment, le problème, plus troublant encore, de la liberté humaine. Le drame de Schiller est devenu presque métaphysique; mais la splendeur des images et la musique des vers, l'abondance et la puissance des situations dramatiques l'empêchent de tomber dans l'abstraction et dans l'ennui. C'est ici qu'éclate dans toute sa maturité le génie de Schiller, essentiellement réfléchi, systématique et oratoire, en si grand contraste avec celui de Gœthe, qui fut avant tout spontané, naïf et pour que.

SCHILLER (Hermann), historien et pédagogue allemand, né à Wertheim en 1839. Directeur du gymnase de Giessen, et professeur à l'univers[illegible] de cette ville, il a écrit, entre autres ouvrages : *Histoire de l'empire romain sous le gouvernement de Néron* (1872); *Histoire de Rome à l'époque impériale* (1883-1887); *Antiquités publiques et militaires de Rome* (1893), et divers traités de pédagogie.

SCHILLERSPATH n. m. Minér. Syn. de BASTITE.

Schiltigheim [illegible]

Schimmel [illegible]

Schimmelmannie [illegible]

Schimmelpenninck [illegible]



Schimmelpenninck

Schimper [illegible] voyageur et naturaliste allemand [illegible] à Mayence en 1808, mort à Adona (Abyssinie) [illegible] la France et l'Algérie, puis [illegible] par la Société des voyages scientifiques de Wurtemberg [illegible] mission en Égypte et en Abyssinie [illegible] visita la haute Égypte, la [illegible] partie de l'Arabie Pétrée et pénétra en Abyssinie. Il explora durant trois ans le pays, [illegible] par [illegible] d'Autriche, et investi par [illegible] de différents districts, puis, après la [illegible] Schimper [illegible] qui lui envoyait [illegible] assez mission permanente en Abyssinie par le Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Schimper [illegible] Philippe, savant alsacien, né à [illegible] 1808, mort à Strasbourg en 1880. [illegible] protestante, puis se livra à [illegible] professeur de géologie [illegible] du Muséum de cette ville, [illegible] Ses ouvrages lui [illegible] Côte, parmi eux, [illegible] 1874.

ש

Schin

Schinderhannes [illegible] Kat [illegible] Mayence [illegible] pour [illegible] brigandages.

Schindler [illegible]

Schindler [illegible]

Schinkel [illegible] 1844), *Entwürfe der Architektur* [illegible] *le Château* [illegible] *Lustgarten* [illegible] etc.

Schinkel [illegible] l'Allemagne Prussienne [illegible] Oberbaurath [illegible]

Schinner Matthieu, dit **le Cardinal de Sion**, né vers 1465, à Mühlen (Valais), mort à Rome en 1522. Il étudia pour les ordres, puis entra en campagne [illegible] il devint évêque de Sion (1500), puis fut créé cardinal [illegible] Jules II, au service duquel il mit toute son [illegible] contre Louis XII. Par [illegible] ou [illegible] il en [illegible] partisans [illegible] privilèges [illegible] Il [illegible] il ne put [illegible] Suisses [illegible] avec François Ier [illegible] traité de [illegible] (1516) [illegible] pays, il [illegible] Rome, où il [illegible] jusqu'à sa mort [illegible] Il fut [illegible] Érasme [illegible] lui un très grand éloge.



Schinus molle, fleur.

Schinus *skinus* n. m. Genre de térébinthacées comprenant des arbres ou arbustes dioïques, à petites fleurs blanches. On en connaît deux espèces, dont les feuilles fournissent une essence odorante. On cultive comme ornemental dans le sud de la France le *schinus molle*.)

Schinznach, bourg de Suisse (cant. d'Argovie, distr. de Brugg), sur l'Aar, affluent du Rhin; 1.100 hab. Eaux thermales, sulfurées calciques arsenicales. Dans le cimetière du village voisin de *Birr*, tombes de soldats français, morts internés en 1870-1871; monument commémoratif, par Barthholdi.

Schio, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]; 10.000 hab. Grandes filatures et tissage de laine.

Schippenbeil, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Königsberg], au confluent de la Guber dans l'Alle; 2.671 hab. Minoterie.

Schippond (*chi pon* n. m. Métrol. Ancien poids en usage à Anvers, et qui valait 14 kil. 0168.

Schiradzouli (*chi* n. m. Variété de cépage blanc cultivée en Perse.

Schir-Ali-Khan, émir d'Afghanistan, né vers 1820, mort à Mazar-i-shérif (Balkh) en 1879. Souverain de Hérat et de Caboul, il fit la guerre à ses frères Afzal régnant à Balkh et Azim, à Khourm. Vainqueur d'abord, il finit par être écrasé à Schelkh Adad, et son frère Afzal fut reconnu à Caboul comme émir d'Afghanistan. Schir Ali garda Kandahar, Furrah et Khélat, qui était gouvernée par son fils Yakoub; il chercha en vain à détrôner son frère, se lança contre l'Angleterre dans une guerre, au cours de laquelle il fut soutenu par la Russie, et se fit enlever Caboul par l'armée britannique.

Schiras n. m. Vitic. Syn. de Sirah.

Schirgiswalde, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Bautzen], sur la Sprée; 3.051 hab. Draperies. Papeteries; tissage et filature.

Schirmeck, bourg d'Alsace-Lorraine (distr. de Basse-Alsace [cercle de Molsheim], au pied des Vosges, sur la Bruche; 1.601 hab. Grandes carrières. Tissage et filature de coton et de laine; scieries; distillerie.

Schirmer Guillaume, peintre allemand, né à Berlin en 1802, mort à Nyon en 1866. Il fut successivement membre (1835) et professeur (1839) de l'Académie des beaux-arts de Berlin. Ses tableaux, dont les sujets sont d'ordinaire empruntés à l'Europe méridionale, valent par une grande richesse et une grande délicatesse de forme, ainsi qu'une vigueur de coloris toute méridionale. Ses deux œuvres les plus remarquables sont : *la Maison du Tasse à Sorrente* (musée de Berlin) et une *Fontaine dans le jardin d'une villa*.

Schirmer Jean Guillaume), peintre et graveur allemand, né à Juliers en 1807, mort à Carlsruhe en 1863. Il fut appelé à la direction de l'école des beaux-arts qui venait d'être créée à Carlsruhe et à laquelle il sut donner rapidement un grand essor. Pendant les dernières années de sa vie, il se laissa dominer par les idées religieuses, et c'est à cette influence que l'on doit vingt-six grands *Paysages bibliques*, qu'il peignit avec Kohle et qui excitèrent l'admiration générale. On cite encore du même artiste : des *Études suisses*, *la Jungfrau*, *les Côtes de la Normandie*, *Vue de la Fontaine d'Egérie*, des *Paysages campaniens*, etc.

Schirongols, peuplade mongole habitant la vallée [illegible] Hoang-Ho et qui parle une langue hybride composée [illegible] mongol de chinois et de tongouse. — *Un* Schirongol.

Schisma *skiss* [illegible] mot gr., s. gmf. *division* n. m. Musiq. [illegible] intervalle valant la moitié d'un comma.

Schismatique (*chiss, tik'* — du gr. *schisma, atos*, division). Qui a le schisme, qui se sépare de la communion de l'Église. *Les Grecs* schismatiques.

— Subst. Personne qui appartient à un schisme, qui [illegible] de la communion d'une Église : *Les hérétiques et les* schismatiques.

Schismatiser (*chiss* v. a. Rendre schismatique. [illegible] *peuple*. [illegible] Fig. [illegible] Encourager le schisme.

Schisme (*chiss'* — gr. *schisma*, division, de *schizein*, fendre). Acte de séparation, sorte de rébellion ou plusieurs individus se séparent de l'Église. *Tomber dans le* schisme. [illegible] par lequel on se sépare volontairement d'une Église. *Schisme passif*, [illegible] elle-même rejetés de son sein. [illegible] qui survient entre des personnes [illegible] Schisme *littéraire*. [illegible] *Le mal est le* schisme *de* [illegible] Martre.

— Hist. *Schisme des dix tribus*, Séparation des Juifs en deux royaumes, l'an 979 av. J.-C. ‖ *Schisme des Samaritains*, Séparation entre Jérusalem et Samarie. ‖ *Grand schisme d'Occident*, Dissension qui exista dans l'Église catholique durant une partie du XIVe et du XVe siècle, et pendant laquelle il y eut plusieurs papes à la fois.

— Encycl. Les mots de *schisme* et d'*hérésie* désignent l'un et l'autre les divisions, qui se produisent au sein des sociétés religieuses, avec cette différence toutefois que le nom de *schisme* est donné à toute sécession, ayant pour origine la rébellion contre l'autorité spirituelle, tandis que la qualification d'*hérésie* s'applique aux dissidences doctrinales. L'hérésie est ordinairement accompagnée de schisme; mais la réciproque n'est pas vraie : il peut, en principe, y avoir *schisme sans hérésie*. C'est dans l'Église catholique que le mot a été créé et employé.

Trois schismes attirent l'attention principalement, mais à des degrés divers, dans les annales de l'Église catholique : le *schisme des donatistes*, le *schisme des Grecs* et le *grand schisme d'Occident*.

1° *Schisme des donatistes*. V. Donat, et Donatiste.

2° *Schisme des Grecs* ou *Schisme d'Orient*. Dès le Ve siècle, on vit apparaître des germes de division entre les deux grandes branches de l'Église catholique : l'une comprenant les chrétiens orientaux, qui parlaient la langue grecque, l'autre renfermant les Occidentaux, qui parlaient la langue latine. Déjà même un premier schisme sépara les Grecs des Latins, durant trente-cinq ans, de 484 à 519. L'unité fut rétablie par le pape Hormisdas. Mais la prétention des patriarches de Constantinople de s'arroger, malgré les réclamations des papes, le titre de *patriarches œcuméniques*, les antipathies de races, les divergences d'usages en matière de discipline, rendirent l'accord entre les deux Églises chaque jour plus précaire. D'une part, le concile grec *in Trullo*, appelé aussi *quinisexte* (691 ou 692), permettant en Orient le mariage des prêtres, qui était défendu en Occident, d'autre part l'adjonction des mots *Filioque* au symbole, faite par les Latins et rejetée par les Grecs (v. Églises séparées d'Orient), vinrent envenimer la querelle. Enfin, en 863, le pape Nicolas Ier, ayant excommunié Photius, patriarche de Constantinople, celui-ci réunit un concile (866-867) qui, à son tour, déclara le pape excommunié et rompit avec lui. Cependant, le huitième concile œcuménique, tenu à Constantinople même en 869, prononça contre Photius une sentence de déposition, qui, annulée en 879 par un synode grec, fut définitivement confirmée, en 888, par l'empereur Léon VI. Le schisme semblait étouffé dans son origine. Il ne tarda pas à se reproduire. Michel Cérulaire (en grec *Cerularios*), patriarche de Constantinople, soutenu par la majorité des évêques grecs, rouvrit les hostilités en 1053, par la publication d'une lettre, où il énumérait avec amertume tous les griefs des Orientaux contre les Occidentaux. Léon IX lui répondit avec indignation; et, comme Michel Cérulaire faisait fermer les églises et les couvents des Latins dans tous les territoires soumis à sa juridiction, le pape envoya à Constantinople trois légats, qui, après avoir inutilement essayé d'engager des négociations avec le patriarche de Constantinople, déposèrent sur l'autel de Sainte-Sophie une bulle frappant d'excommunication Michel Cérulaire et ses principaux adhérents (1054). Michel, de son côté, excommunia le pape : tout l'épiscopat grec lui envoya son adhésion et le schisme fut consommé. De longues négociations, entamées au concile de Florence (1439), pour amener la réunion entre les deux Églises, n'aboutirent pas. En dépit de tous les efforts, les Grecs sont demeurés, en grande majorité, séparés des Latins. Cependant, les papes n'ont pas désespéré d'une réconciliation. Ils ont accueilli avec empressement diverses fractions d'Orientaux qui, rentrés à différentes époques dans le sein de l'Église catholique, forment le groupe des *grecs-unis*. Léon XIII a tenu à constater publiquement l'accord qui, malgré le schisme, n'a cessé de régner entre les deux Églises sur les points essentiels de la foi.

3° *Grand schisme d'Occident* (1378-1429). A la mort de Grégoire XI, septième pape d'Avignon (1377), un pape italien, Urbain VI, fut d'abord élu, à Rome, quoique sur seize cardinaux qui composaient le conclave, onze fussent Français. Mais, quelque temps après l'élection, quinze des cardinaux déclarèrent que l'élection était nulle, ayant été faite sous la pression violente du peuple, qui réclamait un pape romain, ou au moins italien, et ils donnèrent la tiare à Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII (1378). Ainsi commença ce grand schisme, qui devait durer un demi-siècle. Urbain resta à Rome et fut reconnu par l'Empereur, la plus grande partie de l'Allemagne et de l'Italie, la Hongrie, l'Angleterre et les États scandinaves. Clément, établi à Avignon, eut pour lui la France et ses alliés, principalement l'Écosse et la Castille. Ainsi la chrétienté était divisée en deux obédiences : celle du pape romain et celle du pape d'Avignon. Cette situation se prolongea durant trente-neuf ans. A Rome, Urbain VI eut pour successeurs Boniface IX (1389), Innocent VII (1404) et Grégoire XII (1406). A Avignon, Benoît XIII (1394) remplaça Clément VII. Cependant, tout le monde chrétien, à l'instigation de l'université de Paris, cherchait le moyen de mettre fin au schisme. Un concile réuni à Pise (1409) élut pour pape Alexandre V et déposa les deux pontifes en fonctions, Grégoire XII et Benoît XIII. Ceux-ci ne tinrent aucun compte de cette sentence, et il y eut trois papes au lieu de deux. Alexandre V mourut en 1410 et Jean XXIII fut élu en sa place. Enfin, le concile général, réclamé par les vœux de toute la chrétienté, s'ouvrit à Constance en 1415. Il obtint la soumission de Grégoire XII, imposa à Jean XXIII une abdication devenue nécessaire, et excommunia Benoît XIII. L'élection de Martin V (1417), reconnu aussitôt par la chrétienté comme seul pape légitime, mit fin à peu près au grand schisme, qui fut terminé définitivement par la renonciation de Clément VIII, successeur de Benoît.

Schiste (*chist* — du gr. *schistos*, fendu; de *schizein*, fendre) n. m. Roche feuilletée, se divisant aisément en lames. ‖ *Huile de schiste*, Huile minérale extraite des schistes bitumineux. ‖ *Schiste ardoisier d'Angers*, Importante formation silurienne de l'étage ordovicien, activement exploitée à Trélazé (Maine-et-Loire). [V. Ardoise.] ‖ *Schiste ampéliteux*, Schiste riche en matières charbonneuses. ‖ *Schistes bitumineux*, Roche riche en huiles minérales développée surtout en France, dans le bassin permien d'Autun, et dans laquelle on trouve de nombreux poissons fossiles. ‖ *Schistes à calymènes*, Formation silurienne

o l'étage ordovicien de l'ouest de la France, caractérisé ar l'abondance des trilobites et surtout des *calymene tristani*. ‖ *Schistes cristallins*. V. PRIMITIF. ‖ *Schistes ouillers*, Schistes renfermant les gisements de houille. V. CARBONIFÈRE, DINANTIEN, WESTPHALIEN, STÉPHANIEN. ‖ *Schistes de Llandeilo*, Couches appartenant à l'époque rdovicienne du pays de Galles (Grande-Bretagne). ‖ *Schistes de Longmynd*, Puissante assise du terrain précambrien e la Grande-Bretagne. ‖ *Schistes de Herm*, Belles arloises siluriennes de l'étage cambrien, exploitées dans les rdennes. ‖ *Schiste à séricite*, Schiste presque entièrement ormé d'un mica hydraté et fluorifère, qui est la séricite. Son toucher est onctueux et, pour cette raison, il a été ongtemps considéré comme talcschiste. Cette roche appartient au terrain primitif. ‖ *Schiste de Tarannon*, Formatioo silurienne de l'étage gothlandien de la Granderetagne, qui dépend de l'assise dite « de Llandovery ».

— ENCYCL. On donne le nom de *schiste* à des roches de extures et de compositions variées, dont le type le plus aractérisé est le *phyllade* ou *ardoise*. La structure feuilletée de ces roches est généralement étrangère au mécaisme de la stratification, car elles se sont déposées à l'état l'argile, et c'est le *métamorphisme* qui les a complètement ransformées; il en résulte que le sens de la stratification t celui des feuillets, sauf dans certains schistes houillers, ont en général différents. Les schistes sont toujours des oches très anciennes; c'est ainsi que les roches cristalines primitives sont schisteuses : gneiss, micaschiste, eptinite, amphiboloschiste, chloritoschiste, talcschiste ou chisto à séricite. La plupart de celles de l'ère primaire lo ont également, mais avec une texture très différente. Les schistes sont peu représentés dans les formations de l'ère econdaire, et leur fissilité y est moins grande.

SCHISTEUX (*chiss-teû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature les schistes : *Roche* SCHISTEUSE. ‖ Qui est propre ou caractéristique des schistes : *Structure* SCHISTEUSE.

SCHISTIDIE (*chiss, di*) ou **SCHISTIDION** (*chiss*) n. f. enre de mousses, de la tribu des bryacées, propres aux égions chaudes et tempérées du globe.

SCHISTOCARPE (*chiss* — du gr. *schistos*, fendu, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont les fruits s'ouvrent en se fendant. ‖ Se dit aussi des mousses chez lesquelles la déhiscence se fait par des fentes.

SCHISTOÏDE (*chiss* — de *schiste*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui a l'apparence du schiste.

SCHISTOSITÉ (*chiss*) n. f. Etat feuilleté des roches schisteuses.

SCHISTOSOME (*chiss* — du gr. *schistos*, fendu, et *sôma*, corps) adj. Monstre dont l'abdomen est fendu dans toute sa longueur.


Schiti-gekkin.

SCHITI-GEKKIN (*chi-ti-je-kin*) ou **SCHIKENKIN** (*chi-ken*) n. m. Instrument japonais à cordes pincées. (Il a sept cordes de soie d'égale longueur; treize points, généralement faits de nacre incrustée, marquent la place des intonations.)


Schizandre : *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle; *c*, fruits.

SCHIZANDRACÉ, ÉE (*ski*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au schizandre.

SCHIZANDRE (*ski*) n. m. Bot. Genre de magnoliacées, tribu des *schizandrées*, dont on connaît douze espèces américaines.

SCHIZANTHE (*ski*) n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes annuelles qui croissent surtout au Chili, et qui sont cultivées dans les serres.


Schizaster.

SCHIZASTER (*ski, stèr*) n. m. Zooph. Genre d'oursins spatangides, de la tribu des hrissinés, répandus dans l'Atlantique et la Méditerranée. (Les schizasters sont allongés, avec le test mince; leur rosette a ses pétales antérieurs de beaucoup les plus longs.)

Schizanthe : *a*, fleur; *b*, coupe de la fleur.

SCHIZÉA ou **SCHIZÆA** (*ski*) n. m. Genre de fougères, type de la tribu des schizéacées, comprenant seize espèces des régions tropicales ou australes du globe.

SCHIZÉACÉ ou **SCHIZÆACÉ, ÉE** (*ski-sé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au schizéa. ‖ On dit aussi SCHIZÉÉ, ÉE.

n. f. pl. Tribu de la famille des fougères, ayant pour type le genre *schizéa*. — *Une* SCHIZÉACÉE ou SCHIZÆACÉE.

SCHIZOCÈLE (*ski, sèl'* — du gr. *skizein*, diviser, et *kèlè*, hernie, tumeur) n. m. Embryol. Cavité générale du corps, au cours de l'évolution oniogénique, qui se développe par formation d'une fente dans le tissu conjonctif mésodermique situé entre l'épiderme et l'intestin.

SCHIZOCERE (*ski, sèr*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des tenthrédinides, comprenant trente-deux espèces répandues sur le globe. (Ce sont des tenthrèdes du groupe des hylotomes, à livrée jaune ou rousse.)


Schizocère (gr. 3 fois).

SCHIZODACTYLE (*ski*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, propres à l'Asie tropicale. (Ce sont de curieuses sauterelles à élytres et à ailes réduits, d'assez grande taille.

SCHIZODERME (*ski, dèrm'*) n. m. Champignon du groupe des mélanconiées, formant une petite masse noirâtre qui se développe sous l'épiderme des feuilles de pins et de sapins et finit par déchirer cet épiderme.

SCHIZOGONE (*ski* — du gr. *skizein*, fendre, et *gonos*, origine) adj. Biol. Se dit de certains caractères de disjonction, en vertu desquels des cellules sexuelles revêtent exclusivement un caractère et les autres cellules un autre caractère. (Les cellules sexuelles schizogones peuvent être soit *hétérodynames*, soit *homodynames*.)

SCHIZOGONIQUE (*ski, nik'* — du gr. *skizein*, fendre, et *gonos*, origine) adj. Cycle de la génération alternante, que l'on observe chez certains animaux inférieurs et spécialement chez le *plasmodium malariæ* et les coccidies. (Pour l'hématozoaire de la malaria, le cycle schizogonique se passe chez l'homme, le cycle sporogonique chez l'*anophèles*.)

SCHIZOMYCÈTES (*ski, sèt'*) n. m. pl. Végétaux unicellulaires, sans chlorophylle, dont le principal caractère est de se reproduire par scission transversale. — *Un* SCHIZOMYCÈTE.

— ENCYCL. Les *schizomycètes* sont constitués par une seule cellule, qui a une forme globuleuse ou un peu allongée, en bâtonnet droit ou incurvé, quelquefois assez long et contourné en spirale. La propagation se fait par division de la cellule. Très souvent, les cellules, au lieu de s'isoler, restent groupées tantôt en une file ondulée, tantôt en plaques plus ou moins étendues ou en petites masses de formes variées et souvent entourées d'une enveloppe mucilagineuse.

Dans des conditions défavorables de nutrition, les schizomycètes forment des spores; le contenu vivant se constitue à l'intérieur de la cellule en une masse arrondie ou ovoïde, qui s'entoure d'une membrane spéciale et est alors très résistante à la chaleur, au froid, à la dessiccation.

SCHIZONEURE (*ski*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des aphididés, propres à l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *schizoneures* sont des pucerons dont l'espèce type est le fameux puceron lanigère (*schizoneura lanigera*), si nuisible au pommier, et qui est recouvert d'un duvet cireux blanc. On croit que ce puceron est originaire de l'Amérique du Nord; il est apparu en Europe au commencement du XIXe siècle et s'est rapidement propagé. Ils s'applique en troupes nombreuses contre les branches, épuise l'arbre par ses piqûres, et développe des galles sur l'écorce. La meilleure manière de détruire ces pucerons est de badigeonner les pommiers attaqués avec de l'huile ou de la glycérine, à l'automne, puis au printemps.

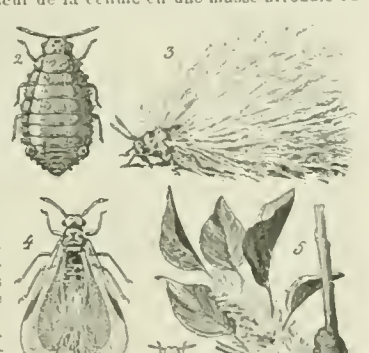
Schizoneure : 1. Jeune vu en-dessous; 2. Individu aptère; 3. Le même en hiver; 4. Individu ailé; 5. Aspect d'une tige de pommier attaquée.

SCHIZOPÉTALÉ, ÉE (*ski*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au schizopétalon.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *schizopétalon*. — *Une* SCHIZOPÉTALÉE.

SCHIZOPÉTALON (*ski*) n. m. Genre de crucifères, comprenant des herbes qui croissent au Chili et qui sont souvent cultivées dans les serres.

SCHIZOPHYCÉES n. f. pl. Bot. Syn. de CYANOPHYCÉES.

SCHIZOPHYLLE (*ski*) n. m. Champignon de la famille des agaricinées, sans pied, de consistance ligneuse, poussant sur le bois, à lames fendues longitudinalement tout le long de leur tranche. (Ce genre est répandu surtout sous les tropiques, mais une espèce, le *schizophylle commun*, se rencontre dans toutes les régions du globe.

SCHIZOPHYTES (*ski* n. m. pl. Groupe de plantes dont le caractère essentiel est de se reproduire par simple division, constituées généralement par des cellules globuleuses ou un peu allongées, qui vivent isolément ou restent groupées en files et plongées souvent dans une substance gélatineuse commune. (On divise ce groupe en deux catégories : les *schizophycées* et les *schizomycètes*.) — *Un* SCHIZOPHYTE.

SCHIZOPODES (*ski*) n. m. pl. Sous-ordre de crustacés podophthalmaires, comprenant les *mysis*, *euphausies* et formes voisines. — *Un* SCHIZOPODE.

— ENCYCL. Les *schizopodes* sont caractérisés par leur carapace allongée, membraneuse, et leurs huit paires de pattes bifides souvent munies de branchies libres et saillantes. Ces crustacés se divisent en quatre familles : *mysidés*, *euphausiidés*, *lophogastridés*, *chalaraspidés*.

SCHIZORHINE (*ski* n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des cétoniens, répandus de l'Indo-Chine à l'Océanie. (Ce sont des insectes ovales, glabres ou velus, de taille et de coloration très variables.

SCHIZORHIS (*ski*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des musophagidés, propres à l'Afrique tropicale. (Les schizorhis sont des touracos de taille moyenne et de couleurs assez sombres.)


Schizorhis.

SCHIZOSTOME (*ski, stôm*) n. m. Bot. Subdivision du genre de champignons tulostomes, comprenant les espèces dont le chapeau se déchire irrégulièrement au sommet.

SCHIZOTRICHIE (*ski, kî* — du gr. *skizein*, fendre, et *trix, trikhos*, cheveu) n. f. Maladie des cheveux et de la barbe, dont le principal caractère est la division du poil à son extrémité.

SCHKEUDITZ, ville d'Allemagne (Prusse), près de Merseburg, sur l'Elster Blanche, affluent de la Saale; 6.400 hab. Fabrication de meubles, d'instruments de chirurgie.

SCHKUHRIE (*chkû-ri*) n. f. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant des herbes du Mexique, à feuilles alternes, à fleurs en capitules.

SCHLABRENDORF Ernest-Guillaume DE, homme d'Etat prussien, né en 1719, mort en 1769. Il fut nommé par Frédéric le Grand vice-président de la chambre de la guerre et des domaines à Stettin, ensuite ministre d'Etat et ministre de la guerre. Il acheva par une sage administration, en qualité de ministre de Silésie, l'œuvre de la conquête. — Son fils, GUSTAVE de **Schlabrendorf**, né à Stettin en 1750, mort à Paris en 1824, voyagea en France, en Allemagne et en Angleterre, et s'établit à Paris au commencement de la Révolution. Ami des girondins et impliqué dans leur procès, il n'échappa que par un hasard à la guillotine et recouvra la liberté après la chute de Robespierre. Quoique fort riche, il passa les dix dernières années de sa vie dans une chambre sordide, donnant toute sa fortune aux pauvres et à des institutions charitables. Il avait collaboré à l'ouvrage de son ami Reichard : *Bonaparte et le peuple français sous le Consulat*.

SCHLAGGENWALD, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Eger]), sur le Flossbach, sous-affluent de l'Elbe; 4.076 hab. Fabrique de porcelaine. Filature de coton.

SCHLAGINTWEIT, nom de cinq voyageurs allemands, tous frères. Les deux aînés : HERMANN **Schlagintweit**, né et mort à Munich (1826-1882), et ADOLPHE **Schlagintweit**, né à Munich en 1829, mort près de Kachgar en 1857, débutèrent par faire dans les Alpes, de 1846 à 1850, une remarquable série de recherches de géographie physique. Chargés en 1854, par le roi de Prusse et la Compagnie anglaise des Indes, de faire dans les Indes un voyage scientifique, ils étudièrent successivement, en collaboration avec leur frère ROBERT **Schlagintweit** (né à Munich en 1833, mort à Giessen en 1885), le Deccan, les Provinces du Nord-Ouest et surtout les sommets et les glaciers de l'Himalaya; puis, après avoir reconnu le Sikkim, le Boutan et l'Assam, ils gagnèrent le Turkestan en franchissant les chaînes du Karakoroum et du Kouen-Loun, d'où ils regagnèrent l'Inde (1854-1857). Rentré en Europe, Hermann Schlagintweit, qui avait déjà publié avec Adolphe des *Recherches* et des *Nouvelles Recherches sur la géographie physique des Alpes* (1850 et 1851), publia, en collaboration avec son frère Robert, *Results of a scientific mission to India and High Asia* (1861 et suiv.), qui valut aux frères Schlagintweit la grande médaille d'or de la Société de géographie de Paris, ainsi que la noblesse héréditaire en Bavière. — Le frère cadet d'Hermann et Adolphe, EDOUARD **Schlagintweit** (né à Munich en 1831, tué à la bataille de Kissingen en 1866, officier dans l'armée bavaroise, a pris part en 1860 à la campagne des Espagnols au Maroc et publié un ouvrage sur *la Guerre hispano-marocaine* (1863). — Enfin, le plus jeune des cinq frères, Emile **Schlagintweit**, né à Munich en 1835, s'est consacré à l'étude des langues orientales. Il a publié : *le Bouddhisme au Thibet* (1863, trad. franç. dans les « Annales du musée Guimet »); *les Rois du Thibet* (1865); *l'Inde en paroles et en images* (1880-1881); etc.

SCHLAGUE (*chlagh'* — de l'allem. *schlagen*, battre) n. f. Peine disciplinaire usitée en Allemagne, dans les écoles et dans l'armée, et qui consiste en des coups de baguette que l'on applique au délinquant : *Donner, Recevoir la* SCHLAGUE.

SCHLAGUER (*chla-ghé*) v. a. Donner la schlague.

SCHLAGUEUR (*chla-ghœur'*), **EUSE** adj. Qui est chargé de donner la schlague.

— *Caporal schlagueur*, Membre d'une société de sous-officiers, établie en 1756 dans l'armée française pour donner la schlague aux soldats.

— n. m. : *Un* SCHLAGUEUR.


Schlagzither

SCHLAGZITHER (*chlag'-zi-tèr*) n. f. Cithare horizontale, dont on se sert beaucoup dans le midi de l'Allemagne et en Autriche. Le nombre des cordes peut aller jusqu'à trente.

SCHLAMM (*chlam'*) n. m. Métallurg. Déchets qui proviennent du broyage ou bocardage des minerais.

SCHLAN, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Prague]), sur le Rother Bach, affluent de la Moldau; 9.115 hab. Fabrique de machines; industrie métallurgique. Aux environs, mines de houille et sources thermales.

SCHLANGENBAD, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), dans une jolie vallée du Taunus; 400 hab. Huit sources thermales. Station fréquentée.

SCHLAWE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Köslin], au confluent de la Mütze avec la Wipper, tributaire de la mer Baltique; 5.656 hab. Ch.-l. de cercle. Brasseries. Fabrique de machines; fonderie de fer.



Frédéric de Schlegel.

Schlegel (Gustave), sinologue hollandais, né à Oegstgeest, près de Leyde, où à Batavia en 1840, mort à Leyde en 1903. En 1868, il fut nommé interprète de chinois à Batavia et, en 1877, il fut appelé à la chaire de langue et de littérature chinoises de l'université de Leyde. Outre de nombreux ouvrages relatifs à la Chine, on lui doit : *Uranographie chinoise* (1875 ; un grand *Dictionnaire chinois-hollandais* (1882-1890). En 1889, il fonda avec H. Cordier la revue *Toung Pao*, consacrée aux choses de la Chine.

Schleicher (August), linguiste allemand, né à Meiningen en 1821, mort à Iena en 1868. Il a professé à Bonn, à Prague et à Iéna (1857). Il a renouvelé la linguistique indo-européenne en l'assimilant à une science naturelle et en lui appliquant les théories darwiniennes, mais il a abusé des métaphores empruntées au monde organique. Son *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-germaniques* 1861 ; admirable de clarté et de simplicité, fut pendant vingt ans le bréviaire des linguistes. Son *Manuel de lithuanien* (1856-1857) a conservé de la valeur. Citons encore : *Recherches de grammaire comparée* (1848-1850 ; *la Théorie de Darwin et la Linguistique* (1863) ; etc.

Schleichère (*chlè-chèr'*) n. f. Genre de sapindacées, tribu des sapindées, comprenant des arbres de l'Inde.

Schleiden (Jacques-Matthieu), savant allemand, né à Hambourg en 1804, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1881. Nommé professeur à l'université d'Iéna, il publia bientôt ses *Éléments de botanique scientifique* (1842-1843), qui lui valurent des attaques nombreuses des chimistes comme Liebig et des botanistes comme Hartig et Nees von Esenbeck. Pour se défendre, il écrivit divers mémoires, parmi lesquels on peut citer *la Plante et la Vie* (1850). Mais bientôt, fatigué de la lutte, il quitta la botanique pour la philosophie et la littérature. Mentionnons son étude *Sur le matérialisme de la science nouvelle en Allemagne* (1863).

Schleiermacher (Frédéric-Daniel-Ernest), théologien allemand, né à Breslau en 1768, mort à Berlin en 1834. Il devint, en 1794, prédicateur auxiliaire à Landsberg et, en 1796, prédicateur à la Charité et à la maison des Invalides de Berlin. Il débuta par des *Discours sur la religion* (1799) et un livre intitulé *Monologues* (7e édit., 1888). Ami intime de Frédéric Schlegel, il fit paraître des *Lettres sur la Lucinde de Schlegel* (1801). Peu avant d'aller à Halle en qualité de professeur, il fit paraître des *Esquisses d'une critique de tout système de morale*. En 1807, il partit pour Berlin, où il devint pasteur à l'église de la Trinité et professeur à l'université dès sa fondation (1810). En 1811, il fut élu membre de l'Académie des sciences de Berlin. Il fit paraître pendant son séjour à Berlin : *Sur la première épître de Paul* (1807). C'est dans l'ouvrage intitulé : *Exposition de la foi chrétienne d'après les principes de l'Église évangélique* (1821) que l'on trouve l'expression la plus complète de ses convictions. Pour lui, la religion réside dans le sentiment de l'infini et dans le sentiment de notre dépendance vis-à-vis de la Divinité.



Schleiermacher.

Les amis de Schleiermacher entreprirent, après sa mort, la publication de ses œuvres en trois parties. Dans la première partie (théologie), nous citerons, outre les ouvrages déjà mentionnés : *Introduction au Nouveau Testament* (1846), *Histoire de l'Église chrétienne* (1840) ; *la Théologie pratique* (1850). La deuxième partie renferme des *Sermons* (1806-1856), la troisième partie, les œuvres philosophiques, parmi lesquelles nous citerons : *la Dialectique* (1839) ; *Esquisse d'un système de morale* (1857) ; *la Doctrine de l'État* (1843) ; *Histoire de la philosophie* (1839).

Schleitheim, bourg de Suisse (canton de Schaffhouse), sur un tributaire de la Wutach, affluent du Rhin ; 2 688 hab. Ch.-l. de district. Carrière de granit. Tuilerie.

Schleiz, ville d'Allemagne (principauté de Reuss cadette), dont elle est la seconde capitale, sur la Wesenitz, affluent de la Saale ; 5.094 hab. L'atrie de l'inventeur de la fabrication de la porcelaine.

Schlestadt ou **Schlettstadt**, ville d'Alsace-Lorraine, sur l'Ill, ch.-l. de cercle, sur la lisière de la forêt d'Haguenau ; 9.430 hab. Ch. de f. de Colmar à Metz. Toiles métalliques, cotonnades, gants, [illegible]. Les monuments remarquables sont : la [illegible] église romane et carrée, ancien beffroi, dont quelques parties datent du XIIIe ou du XIVe siècle ; l'église Saint-Georges (du XIIe au XVe s.) ; l'église ogivale des Récollets, transformée en temple protestant.

Histoire. Schlestadt, métairie royale au temps des Mérovingiens, devint ville libre impériale sous les Hohenstaufen. Au XIIIe siècle, l'art de vernisser la poterie fut inventé dans cette ville. Prise par les Suédois en 1632, la place fut occupée par les Français en 1634, et la paix de Westphalie en assura la possession à Louis XIV, qui la fit fortifier par Vauban. Bombardée en 1814, elle fut assiégée vainement par les Alliés en 1815. Les Allemands s'en emparèrent en 1870. Elle fut démantelée en 1872. Patrie de Martin Bucer.

Schleswig. Géogr. V. Sleswig.

Schlettau, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau], sur la Zschopau, affluent de la Mulde de Freiberg ; 3.175 hab. Fabriques de passementerie.

Schleusingen, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Erfurt], au confluent de l'Erlau avec la Nahe ; 3.861 hab. Fabriques de porcelaine, de papier, de blanc de céruse.

Schleyer (abbé Jean-Martin), savant allemand, né à Oberlanda (Bade) en 1831. Après avoir suivi les cours de l'université de Fribourg-en-Brisgau, il entra au séminaire de Saint-Pierre, près de cette ville, et fut ordonné prêtre en 1856. Il a consacré les loisirs de sa carrière ecclésiastique à la poésie, à la musique et à l'étude des langues. En 1879, il inventa une langue universelle, le *volapük*. (V. ce mot.) En 1885, il se retira du ministère pour habiter Constance. Il a fondé une revue catholique de poésie : *Stonsharfe*, et publié des poésies estimées.

Schlich (*chlik'* — mot allem.) n. m. Métall. Sable riche en grains de diverses grosseurs, qui forme une partie du minerai broyé. || Minerai broyé, trié, lavé, et préparé pour la fusion.

Schliemann (Henri), archéologue allemand, né à Neu-Buckow (Mecklembourg-Schwerin) en 1822, mort à Naples en 1890. Fils d'un pasteur, il commença ses études classiques, mais entra, à l'âge de quinze ans, comme apprenti chez un épicier. Employé à Amsterdam dans une maison de commerce, il apprit sans maître plusieurs langues vivantes, fut envoyé par son patron à Saint-Pétersbourg en 1856, s'y établit pour son propre compte et s'enrichit par le commerce des denrées coloniales. Il voyagea en Allemagne, en Suisse, en Danemark, en Italie, en Grèce, en Syrie, en Égypte, et, à partir de 1863, il parcourut la Grèce, l'Asie Mineure et alla jusque dans l'Inde, en Chine et au Japon. Épris des ruines archéologiques de la Grèce et de l'Asie Mineure, fervent admirateur des époques homériques, il vendit sa maison de commerce à son retour, et se rendit à Paris pour étudier l'archéologie. En 1868, il visita une troisième fois la Grèce. Voulant retrouver l'emplacement de la Troie de l'*Iliade*, il obtint, en 1871, du gouvernement turc, l'autorisation de faire des fouilles à Hissarlik, sur l'emplacement présumé de Troie. Il y découvrit les vestiges de quatre villes superposées, représentant les différentes phases de l'histoire de Troie, et une quantité d'armes, de poteries, d'ornements en or, selon lui le trésor de Priam. Schliemann entreprit ensuite des fouilles heureuses à Mycènes, à Tyrinthe et dans l'île d'Ithaque, il découvrit des palais et des trésors qu'il attribue aux héros d'Homère, adoptant et révélant ainsi l'existence de la civilisation préhomérique ou mycénienne. Il a exposé son œuvre dans une série d'ouvrages : *Trojanische Alterthümer* (Antiquités troyennes), avec atlas (1874 ; *Mykenæ* (1878, 1879) ; *Ilios* (1881, 1885) ; *Tiryns* (1886).

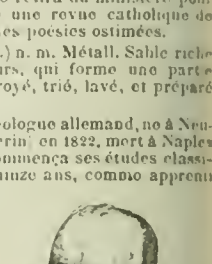

Schliemann.

Schlier (*chli-é*) n. m. Sorte de mollasse marneuse, schisteuse ou compacte, riche en gypse, sel, iode et magnésie, que l'on trouve dans le burdigalien du bassin de Vienne.

Schlittage (*chli-toj'*) n. m. Sylvic. Transport des bois au moyen de la schlitte.

Schlitte (*chlit'* — de l'allem. *schlitten*, traîneau) n. f. Traîneau servant à descendre le bois des montagnes.

— Encycl. La *schlitte* est un traîneau long, façonné pour recevoir une forte quantité de bois, et dont les patins se relèvent à l'avant en deux brancards arqués, entre lesquels se place le schlitteur pour diriger le traîneau et en modérer l'allure. L'emploi de la schlitte exige une voie spéciale, appelée *chemin de schlitte*, et dont le tracé est fort important, à cause de la régularité qu'il faut donner à la pente. Cette voie est généralement faite d'une suite de troncs d'arbres parallèles dans lesquels sont encastrés des rondins de bois placés perpendiculairement à l'axe de la voie, et sur lesquels glisse la schlitte. La schlitte est surtout d'un emploi courant dans la chaîne des Vosges et la Forêt-Noire.

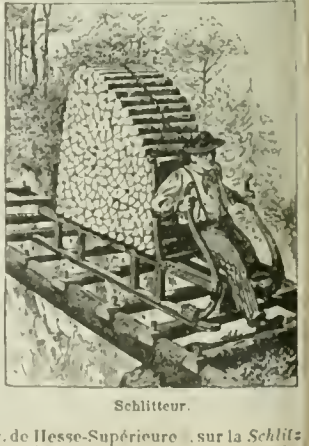

Schlitteur.

Schlitter (*chli-té*) n. m. Sylvic. Faire descendre le long des pentes, à l'aide de schlittes : Schlitter *des troncs de sapins*.

Schlitteur (*chli-teur'*) n. m. Sylvic. Ouvrier qui transporte le bois avec la schlitte.

Schlitz, ville d'Allemagne (grand-duché de Hesse [prov. de Hesse-Supérieure], sur la *Schlitz* (bassin du Weser) ; 2.550 hab. Fabrique de toile damassée.

Schlochau, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Marienwerder]), sur l'Amtssee, lac qui s'écoule dans la Küddow, affluent de la Netze; 3.358 hab. Ch.-l. de cercle.

Schlochteren, comm. des Pays-Bas (prov. de Groningue), à 16 kilom. de l'estuaire de l'Ems; 12.000 hab.

Schloenbachie (*chleun', chi*) n. f. Genre de mollusques céphalopodes ammonés, famille des amalthédés, comprenant plus de quarante espèces, fossiles dans le crétacé de l'hémisphère nord. (Ce sont les coquilles comprimées et carénées, avec l'ouverture prolongée en un grand rostre pointu.)



Schloenbachie.

Schlœsing (Jean-Jacques-Théophile), chimiste et agronome français, né à Marseille en 1824. Sorti de l'École polytechnique en 1843 comme ingénieur des manufactures de l'État, il fit sa carrière dans cette administration (1861-1900) comme directeur de l'école d'application annexée à la manufacture des tabacs de Paris. Il y professait la chimie agricole en même temps qu'à l'Institut agronomique et au Conservatoire des arts et métiers.

Élu en 1882 membre de l'Académie des sciences de Paris, on lui doit d'importants travaux de chimie agricole et industrielle : entre autres, des recherches nombreuses sur la composition et les propriétés du sol et de l'atmosphère, la fixation de l'azote par les végétaux, etc.

Les travaux de Schlœsing ont été publiés dans les « Annales de physique et de chimie », les comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris, etc. On lui doit encore : *Contribution à l'étude de la chimie agricole* (1885 ; *le Tabac, étude théorique et pratique* (1868); de nombreux procédés d'analyse chimique décrits dans l' « Encyclopédie chimique », de Frémy et Pelouze ; « Traité d'analyse », de Grandeau, etc. — Théophile **Schlœsing**, fils du précédent, comme lui ingénieur des tabacs, lui a succédé en 1900 comme directeur et professeur de chimie à l'École d'application des manufactures de l'État. Membre de l'Institut depuis 1903, on lui doit de nombreuses recherches de chimie agricole, et un *Précis de chimie agricole*, etc.

Schloezer (Auguste-Louis de), historien allemand, né à Jagstadt (Hohenlohe), mort à Gœttingue en 1809. Il fit ses études de théologie à Gœttingue, puis à Wittemberg, fut précepteur à Stockholm, et enfin se rendit à Saint-Pétersbourg sur l'invitation de Muller, historiographe de Russie. Mais bientôt la jalousie de ce dernier l'obligea à retourner en Allemagne, où il alla occuper à Gœttingue la chaire de philosophie et de politique. On lui doit un certain nombre d'ouvrages intéressants, d'une information assez sûre, mais où l'auteur montre souvent un penchant excessif au paradoxe. Nous citerons : *Introduction à l'histoire du Nord* (1771); *Histoire des mines et monnaies de la Russie* (1791); *Histoire générale* (1792-1801) ; *Correspondance* (1778-1782). — Son fils, Chrétien, né à Gœttingue en 1774, mort en 1831, fut un économiste distingué, et professa à Dorpat et à Bonn. Son principal ouvrage a pour titre : *Éléments d'économie politique* (1804-1806).

Schlosser (Frédéric-Christophe), historien allemand, né à Jever en 1776, mort à Heidelberg en 1860. Il fut précepteur des enfants du comte Bentinck, puis vice-recteur du collège de sa ville natale. En 1812, il fut nommé professeur au gymnase de Francfort et, en 1817, professeur d'histoire à l'université de Heidelberg. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des empereurs iconoclastes en Orient* (1812); *Histoire universelle* (1815-1824) ; *Histoire du XVIIIe siècle* (1823) ; *Jugement sur Napoléon, ses détracteurs et ses apologistes* (1832-1835); *Histoire universelle de l'antiquité et de sa civilisation* (1826-1834) ; *Histoire universelle pour le peuple allemand* (1841-1856). L'histoire est surtout pour lui un enseignement et la valeur morale de ses œuvres dépasse de beaucoup leur valeur scientifique, pourtant réelle.

Schlot (*chlot'* — de l'allem. *schlotte*) n. m. Dépôt provenant des eaux salées que l'on fait bouillir pour en extraire le sel, et qui surnage à la surface des poêlons ou vases où cette eau a bouilli. || On dit aussi schelot.

Schlotage (*chlo-taj'*) n. m. Action de schloter. || On dit aussi schelotage.

Schloter (*chlo*) v. a. Faire bouillir, en parlant de l'eau salée que l'on veut débarrasser par concentration des divers sels qu'elle contient, pour en extraire ensuite le chlorure de sodium. || On dit aussi schelter.

Schlucht (col de la), col des Vosges méridionales, faisant communiquer, par 1.148 mètres d'altitude, la vallée française de la Vologne et la vallée alsacienne de Munster. C'est la route la plus directe entre Épinal et Colmar. Station estivale fréquentée.

Schluchtern, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cassel]), au confluent de l'Elm dans la Kinzig, affluent du Main; 2.715 hab. Fabrique de toiles.

Schluckenau, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]), sur un affluent de la Sprée, près de la frontière saxonne ; 4.882 hab. Ch.-l. de district. Fabrication de toile de fil et de coton. Impression sur étoffes.

Schluckpneumonie (*chluk', ni* — de l'allem. *schlucken*, avaler, et de *pneumonie*) n. f. Pneumonie déterminée par la pénétration dans les voies respiratoires de particules alimentaires *avalées de travers*. (Les phénomènes morbides sont de même ordre lorsqu'il s'agit d'une pneumonie causée par des poussières irritantes.)

Schlumberger (Léon-Gustave), historien et archéologue français, né à Guebwiller en 1841. Après des études médicales, il fit la campagne de 1870-1871 en qualité de chirurgien des ambulances internationales et fut reçu docteur en 1872. Mais il ne tarda pas à se consacrer à l'étude de l'histoire et de l'archéologie byzantines et des croisades. Il devint membre (1877), puis président de la Société des antiquaires de France, et membre de l'Académie des inscriptions (1881). Parmi ses principaux ouvrages, d'une grande érudition et d'un grand intérêt narratif, nous citerons : *Des monnaies bractéates d'Allemagne* (1871); *les Principautés franques d'Orient au moyen âge, d'après les plus récentes découvertes de la numismatique* (1877); *Numismatique de l'Orient latin* (1878 ; *le Trésor de Sainte* (1880) ; *Sigillographie de l'empire byzantin* (1884); *les Îles des Princes* (1884); *un Empereur byzantin au Xe siècle : Nicéphore Phocas* (1889) ; *l'Épopée byzantine à la fin du Xe siècle* (1896-1900) ; *Renaud de Châtillon, prince d'Antioche* (1898) ; *Expéditions des Almugavares ou routiers catalans en Orient de l'an 1302 à l'an 1311* (1902).

Schlusselbourg, ville de Russie gouvernement de Saint-Pétersbourg), sur le lac Ladoga, à la sortie de la Neva; 5.300 hab. Prison d'État dans la forteresse située sur l'emplacement de l'ancienne ville suédoise de Noteborg.

Schlüter (André), sculpteur et architecte allemand, né à Hambourg en 1664, mort à Saint-Pétersbourg en 1714. Il étudia à Dantzig en 1691, puis se rendit à Varsovie, d'où il fut appelé en 1694 à Berlin, où il fut sculpteur à la cour de l'électeur. Il y exécuta les décorations de la salle de marbre à Potsdam. En 1695, il fut nommé codirecteur de l'académie de Berlin ; en 1696, il bâtit la construction centrale du château de Charlottenbourg. En 1697, Schlüter fut nommé architecte de la cour, fonction qu'il perdit en 1706. Son œuvre la plus remarquable est la statue équestre du grand électeur, en bronze, et de grandeur un peu au-dessus de nature, qui orne à Berlin un pont de la Sprée. Ses ornements de l'arsenal de Berlin sont célèbres. La *Corruption qui a saisi un enfant* (église Saint-Nicolas, tombeau de Mannlich, est également une œuvre très estimée.

Schmalkaden. Géogr. V. Smalkalde.

Schmarda (Louis-Charles), naturaliste allemand, né à Olmütz en 1819. Chirurgien militaire, puis professeur d'histoire naturelle à Prague, Schmarda quitta, en 1852, sa chaire pour voyager. Il visita successivement l'île Ceylan, la colonie du Cap, l'Australie, une partie de l'Amérique du Sud, les Antilles, les États-Unis, le Canada, etc., et retourna en Autriche en 1857. Il a été nommé, en 1862, professeur de zoologie à Vienne. Citons de lui : *Étude sur les infusoires* (1846); *Observations psychologiques sur les animaux* (1846); *Nouveaux invertébrés* (1850-1861) ; *Distribution zoologique des animaux* (1853) ; *l'Adriatique* (1853) ; *Précis de zoologie* (1853) ; *l'Égypte* (1857) ; *Voyage autour du monde* (1861) ; etc.

Schmeller (Joseph Andreas), philologue allemand, né à Tirschonreuth (Haut-Palatinat) en 1785, mort en 1852. Après avoir commencé ses études à Munich, il s'expatria, devint professeur à Madrid (1806), fonda en 1808 une institution libre à Bâle, s'engagea en 1813 dans les volontaires bavarois et fit la campagne de 1815. Il publia : *les Dialectes de Bavière, exposé grammatical* (1821), et *Dictionnaire bavarois* (1827-1836). C'étaient les premiers travaux scientifiques consacrés aux dialectes allemands. Il fut nommé, en 1827, professeur à l'école des cadets de Munich, et l'année suivante, professeur de langue et de littérature allemande ancienne à l'université de cette ville. Outre les ouvrages précités, il a publié : *Harmonie des Évangiles* en ancien saxon (1830-1840); *Munich sous le gouvernement des quatre ducs de 1397 à 1403* (1833); *les Prétendus Cimbres des VIIe et XIIIe cantons, dans les Alpes Vénédiques, et leur langue* (1838); *Histoire latine du Xe et du XIe siècle* (avec J. Grimm, 1838); *Glossarium saxonicum cum vocabulario latino-saxonico et synopsi grammatica* (1839) ; etc.

Schmerling (Antoine, chevalier de), homme d'État autrichien, né et mort à Vienne (1805-1893). Il servit dans la magistrature, et fit partie, par droit de naissance, des États de la Basse-Autriche, où il combattit la politique de Metternich. En 1848, il siégea au Parlement préparatoire de Francfort. Élu peu après à l'Assemblée nationale de Francfort, il fut appelé par l'archiduc Jean, vicaire de l'Empire, à la présidence du conseil avec le portefeuille de l'intérieur. Après avoir démissionné une fois déjà, Schmerling démissionna définitivement en décembre. Il retourna toutefois peu après à Francfort, en qualité de ministre plénipotentiaire de l'Autriche. Il reçut ensuite le portefeuille de la justice, donna sa démission en 1851 et fut nommé président de la Cour de cassation. En 1860, il succéda au comte Goluchowski comme ministre d'État, et s'attacha à réaliser les promesses libérales faites par François-Joseph, mais il rencontra une vive résistance dans le parti de la réaction et donna sa démission en 1865 pour devenir premier président de la cour suprême. En 1867, il fut nommé par l'empereur membre à vie de la Chambre des seigneurs. En 1891, il résigna ses fonctions de président de la cour suprême. Il a laissé des mémoires qui ont été mis à profit par A. von Arneth, dans son livre intitulé : *Schmerling, épisodes de sa vie (1835-1848-1849)* (1895).



Schmerling.

Schmettau (Samuel, comte de), général prussien, né et mort à Berlin (1684-1751). Il servit dans un régiment allemand contre la France pendant la guerre de la succession d'Espagne, puis il se mit au service de l'électeur de Saxe, ensuite de l'empereur Charles VI, et devint feld-maréchal en 1741. Il fut alors rappelé comme sujet prussien par le roi Frédéric II, qui engagea une guerre contre l'Autriche, fut envoyé comme ambassadeur prussien à Munich et à Versailles, et évita ainsi de porter les armes contre l'Autriche.

Schmid Jean-Christophe), dit **le Chanoine Schmid**, écrivain allemand, né à Dinkelsbühl (Bavière) en 1768, mort à Augsbourg en 1854. Il entra dans les ordres en 1791, devint ensuite vicaire, puis inspecteur des écoles à Tannhausen. En 1816, le prince de Stadion lui confia la cure d'Oberstadion, qu'il conserva jusqu'en 1827, époque où il fut appelé à Augsbourg comme chanoine. En 1832, il présida la commission scolaire du cercle du Danube et fut nommé chanoine capitulaire.

Schmid n'a écrit que des livres destinés à la jeunesse. Son premier essai, *Histoires bibliques pour les enfants* (1801), se répandit promptement dans les écoles catholiques d'Allemagne et fut bientôt suivi d'une grande quantité de récits plus ou moins longs, soit simples contes de quelques lignes, soit petits romans moraux écrits dans une langue simple, un vif sentiment de la vie champêtre. Les plus populaires de ces ouvrages sont : *les Œufs de Pâques* (1816), *les Contes pour les enfants et les amis des enfants* (1823 ; nouvelle série, 1832), qui ont eu un extraordinaire succès, non seulement en Allemagne, mais aussi en France où ils ont été traduits à plusieurs reprises), en Italie, en Angleterre, etc. ; *le Bon Frère et le Méchant Thierry* (1830), *Ferdinand* (1834). Schmid a aussi composé de petites pièces de théâtre et laissé une intéressante autobiographie : *Souvenirs de ma vie* (1855-1857).

Schmid Hermann de), écrivain allemand, né à Wezenkirchen (Autriche) en 1815, mort à Munich en 1884. Il était assesseur au tribunal de Munich et conseiller intime central de la cour, lorsque sa participation à la lutte religieuse de Rome, en 1870, le fit priver de ses fonctions. Cependant, le roi Louis II le nomma en 1870 la direction du théâtre de Gärtnertor. Son premier drame : *Conradin*, fut représenté avec succès à Munich, en 1843, mais Schmid s'est fait connaître surtout par de très attachants romans de mœurs retraçant avec simplicité des scènes villageoises. Nous citerons : *Anciennes et nouvelles histoires de la Bavière* (1861), *le Chancelier du Tyrol* (1862) ; *Histoires bavaroises de la campagne et de la ville* (1864), *A l'auberge* (1864) ; *Bonnet et couronne*, son chef-d'œuvre (1869) ; *les Turcs à Munich* (1872 ; *Concardin* (1874 ; *le Paysan rebelle* (1876). Au théâtre, il a remporté de beaux succès avec *Charles Stuart* (1875 ; *Christophe le Batailleur* (1875).

Schmid Ferdinand de), poète suisse, connu sous le pseudonyme de Dranmor, né à Muri (canton de Berne) en 1823, mort à Berne en 1888. Il fonda une maison de commerce à Rio de Janeiro et devint consul général d'Autriche au Brésil en 1852. Après un séjour assez prolongé à Paris, il retourna au Brésil en 1875. Il a trouvé une source abondante d'inspirations dans le beau climat de sa patrie d'adoption. On lui doit les poésies suivantes : *Fragments poétiques* (1860 ; *l'Empereur Maximilien* (1868), *Requiem*, hymne inspiré sur la mort (1869 ; *Valses démoniaques*. Il a publié un *Recueil* de ses poésies.

Schmidélie (*chmi. li* — n. f. Bot. Genre de sapindacées. — Encycl. Les *schmidélies* sont de petits arbres ou des arbrisseaux à feuilles ternées, qui croissent dans les régions les plus chaudes de l'Amérique. La plus remarquable est la *schmidélie comestible*, qui croît au Brésil ; ses fruits ressemblent à des cerises; leur saveur, douce et sucrée, les fait rechercher comme aliment.



Schmidélie : *a*, fleur et fruit ; *b*, coupe de la fleur.

Schmidt Isaak Jakob), orientaliste allemand, né à Rostock en 1779, mort à Saint-Pétersbourg en 1847, où il était conseiller d'État et membre de l'Académie. Il avait fait une profonde étude des langues et des littératures des Mongols, des Thibétains et des Kalmoucks. Il faut citer, parmi ses nombreux écrits : *Recherches sur l'histoire de la civilisation des peuples de l'Asie centrale et, en particulier, des Mongols et des Thibétains* (1824) ; *Histoire des Mongols orientaux et de leurs monarques souveraines*, texte et traduction allemande d'un texte mongol de 1662 (1829) ; *Dictionnaire mongol-russe-allemand* (1835) ; *les Exploits de Gesser-Khan* (1839) ; *Grammaire de la langue thibétaine* (1839) ; *Dictionnaire thibétain-allemand* (1841) ; etc.

Schmidt Charles-Guillaume-Adolphe), historien français, né et mort à Strasbourg (1812-1895). En 1871, il opta pour la nationalité allemande. On lui doit un certain nombre d'ouvrages d'histoire religieuse, d'une information très sûre, et généralement fort impartiaux. Nous citerons, parmi les principaux : *Étude sur Farel* (1834) ; *Essai sur les mystiques du XIVe siècle* (1836), livre encore utile à consulter ; *Du mysticisme au XIVe siècle* (1840) ; *Histoire de la secte des cathares ou albigeois* (1849) ; *Essai historique sur la société civile dans le monde romain et sur sa transformation par le christianisme* (1853) ; *Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe siècle* (1877), et de nombreux articles ou mémoires.

Schmidt (Wilhelm Adolphe), historien allemand, né à Berlin en 1812, mort à Iéna en 1887. Il professa aux universités de Berlin (1845), de Zurich (1851), d'Iena (1860). Il fut membre du Reichstag (1874-1876), où il appartint au parti national-libéral. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages : *Tableaux de la révolution française, publiés sur les papiers inédits du département de la police secrète de Paris* (1867-1870) ; *Paris sous la Révolution* (*1789-1800*) (1874-1876), traduit par Viollet (1880-1885) ; *le Siècle de Périclès* (1877-1879).

Schmidt Heinrich Julian), historien allemand, né à Marienwerder en 1818, mort à Berlin en 1886. Il devint, en 1842, professeur à Berlin, puis entra, à Leipzig, dans la rédaction des « Grenzboten » (1847) ; l'année suivante, il acheta ce journal, de moitié avec Gustave Freytag, et en fit l'organe du parti de l'hégémonie prussienne. Il s'établit à Berlin à partir de 1861. Citons de lui : *Geschichte der Romantik im Zeitalter der Reformation und Revolution* (1850) ; *Geschichte der deutschen Nationallitteratur* (1853) ; *Geschichte der deutschen Litteratur seit Lessings Tode* (1865-1867) ; *Geschichte des geistigen Lebens in Deutschland von Leibniz bis auf Lessings Tode* (1860-1864 ; *Geschichte der deutschen Litteratur von Leibniz bis auf unsere Zeit*, dont les deux premiers volumes seuls ont paru ; *Bilder aus dem geistigen Leben unserer Zeit* (1870-1878).

Schmidt (Eduard Oskar), zoologiste allemand, né à Torgau en 1823, mort à Strasbourg en 1886. Il a professé aux universités d'Iéna, de Cracovie, de Gratz et enfin de Strasbourg. Parmi ses principaux travaux de science pure, on peut citer ses *Études de la mer Adriatique* (1852-1866), qui a créé la culture artificielle des éponges dans cette région ; *Descendance et darwinisme* (1874), et *les Sciences naturelles et la Philosophie de l'inconscient* (1878), traduits tous les deux en français, etc.

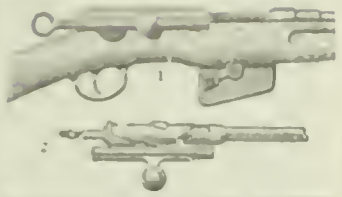

Schmidt

Schmiedeberg, ville d'Allemagne (Prusse [prés. d'Oppeln]), sur la Braune, affluent de l'Oder; 9.254 hab.

Schmiedeberg, ville d'Allemagne (Prusse [prés. de Potsdam]), sur la Lommatz, 4.818 hab. Fabrication de dentelles, d'instruments de musique.

Schmiedeberg, ville d'Autriche-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]), 7.211 hab. Fabrication de dentelles.

Schmiegel, ville d'Allemagne (Prusse [prés. de Posen]), sur les eaux.

Schmitz (Pierre), général français, né à Sarrelouis (Moselle) en 1797, mort à Paris en 1862. Élève de l'École d'application de l'artillerie et du génie de Metz, il fut nommé officier en 1819, et, en 1823, il suivit l'expédition d'Espagne. Aide de camp du général Oudinot, duc de Reggio, il fut chargé de porter à l'Empereur la nouvelle de la victoire remportée par ce général à Magenta. Il prit ensuite part à la guerre franco-allemande de 1870-1871, et fut admis dans le cadre de réserve avec le grade de général de brigade. Commandant d'une subdivision de la 1re région (Lille), il fut admis à la retraite en 1879, à l'occasion de la guerre, par le général Boulanger.

Schmitz (Nicolas), général français, né à Sarrelouis (Moselle) en 1798, mort à Paris en 1870. Il est connu par plusieurs ouvrages militaires et surtout par ses *Campagnes de César*.

Schmœlln

Schmolck et **Schmolke**

Schmoller

Schnebelé (Jean-Marie-Constant), général français, né à Metz en 1831, mort à Paris en 1899. Il fut nommé officier en 1851, et, en 1859, il fit la campagne d'Italie comme capitaine d'artillerie. Chef d'escadron en 1870, il fut fait prisonnier à Sedan, et, après avoir été interné en Allemagne, il fut échangé et rentra en France. Il fut nommé lieutenant-colonel en 1871, colonel en 1879, général de brigade en 1884, et général de division en 1888. Il commanda successivement la 3e brigade de cavalerie à Lunéville, la 2e brigade de cavalerie à Nancy, la 1re division de cavalerie à Nancy, le 2e corps d'armée à Nancy, et le 4e corps d'armée à Rouen. Il fut mis à la retraite en 1892.

Schnaitheim, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle d'Autriche, sur la Brenz, affluent du Danube; 1.163 hab.

Schnaps (mot allemand), nom donné à l'eau-de-vie de Metz allemand, employé quelquefois en français par plaisanterie.

Schneeberg (ce qui veut dire *Montagne de neige*), nom de plusieurs montagnes d'Allemagne. Deux d'entre elles, situées aux confins de la Bohême, ont reçu le nom de Schneeberg (Haut et Petit Schneeberg) à cause de la neige qui couvre leurs sommets pendant une grande partie de l'année. Le Haut Schneeberg, qui fait partie du massif des Alpes de Salzbourg et, en France, l'Autriche, a une altitude de 2.073 m.; le Petit Schneeberg, situé dans le Fichtelgebirge, a 1.063 m.

Schneeberg, ville d'Allemagne (royaume de Saxe [cercle de Zwickau]), dans le versant septentrional de l'Erzgebirge, sur le Schlemmer Bach, sous-affluent de l'Elbe; 15.148 hab. Église (XVIe s.) avec tableau d'autel passant pour le chef-d'œuvre de Lucas Cranach. Mines d'argent, de fer, de bismuth et de cobalt.

Schneidemuhl, ville d'Allemagne (Prusse [prés. de Bromberg]), sur la Kudow, affluent de la Netze, à 140 km. de l'Oder; 17.050 hab. Forges et fonderie de fer.

Schneider (Johann Gottlob), philologue allemand, né à Kommen, près de Wurzen (Saxe), en 1750, mort en 1822. En 1776, il devint professeur d'éloquence à l'université de Francfort-sur-l'Oder, transférée en 1811 à Breslau, où il fut nommé bibliothécaire en chef en 1814. Son œuvre capitale est un *Grand Dictionnaire critique grec-allemand* (1797-1798), qui servit de base à tous les dictionnaires grecs qui suivirent. Schneider a étudié avec compétence les physiciens, naturalistes et médecins de l'antiquité. Citons de lui : *Eclogæ physicæ ex scriptoribus præcipue græcis excerptæ* (1801); *Documents littéraires pour l'histoire naturelle, extraits des écrivains anciens* (1786); *Amphibiorum physiologiæ* (1790-1797); *Historia amphibiorum naturalis et literaria* (1798-1801), et *Analecta ad historiam rei metallicæ veterum* (1788), ainsi que d'excellentes éditions.

Schneider (Jean-Georges ou Euloge), chef des jacobins strasbourgeois pendant la Révolution française, né à Wipfel (Bavière) en 1756, guillotiné à Paris en 1794. Il entra à Bamberg dans l'ordre des franciscains et devint en 1789 professeur de philosophie et de littérature grecque à l'université de Bonn. S'étant rendu à Strasbourg, il se fit remarquer au club des jacobins et devint successivement maire de Haguenau, commissaire civil et accusateur public près le tribunal révolutionnaire du Bas-Rhin. Il sema la terreur dans toute l'Alsace, qu'il parcourait, toujours suivi de la guillotine, dénonce, pour ses cruautés, aux représentants en mission, Saint-Just et Lebas, il fut arrêté le 15 décembre 1793, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté. Il a laissé quelques ouvrages de théologie et un volume de poésies allemandes.

Schneider (Antoine-Virgile), général français, né à Saar-Union (Bas-Rhin) en 1780, mort à Paris en 1847. Élève de l'École polytechnique, surnuméraire du génie (1799), il devint en 1813 colonel et chef d'état-major du général Rapp pendant les Cent-Jours. Mis en non-activité, puis rappelé au service par la Restauration, il prit part aux expéditions d'Espagne (1823) et de Morée (1828-1831). Lieutenant général, député (1834), il reçut le portefeuille de la guerre dans le cabinet Soult (1839-1840) et le commandement supérieur des troupes de la division hors Paris; à ce titre, il contribua efficacement à l'édification des fortifications. Il a laissé divers ouvrages militaires et une *Histoire et description des îles Ioniennes* (1823).

Schneider (Jean-Chrétien-Frédéric), compositeur allemand et musicographe, né à Waltersdorf en 1786, mort à Dessau en 1853. Parmi ses œuvres, nombreuses et variées, il faut tirer de pair les oratorios qui ont fait sa gloire : *le Déluge*, *le Jugement dernier*, *le Paradis perdu*, *Pharaon*, *le Seigneur Jésus-Christ*, *Absalon*, *le Christ enfant*, *Gédéon*, *Gethsemane et Golgotha*, *la Jérusalem délivrée*, *la Construction du temple de Salomon*, *Saint Bonifacе* et *le Christ sauveur*; et un opéra, *le Désenchantement d'Alwin* (1809). Il a publié : *Traité élémentaire d'harmonie et de composition* (1820); *Principes de musique* (1827), et *Manuel des organistes* (1829-1830). — Ses deux frères, Jean-Gottlob **Schneider**, né au Vieux-Gersdorf en 1789, mort à Dresde en 1861, et Jean-Gottlieb **Schneider**, né au Vieux-Gersdorf en 1797, mort à Hirschberg en 1856, furent des organistes de grande valeur.

Schneider (Louis), acteur, auteur dramatique et littérateur allemand, né à Berlin en 1805, mort à Potsdam en 1878. Plein de goût pour les choses militaires, Schneider publia pendant de longues années un journal destiné à l'armée, *l'Ami du soldat*, ainsi que plusieurs manuels d'instruction militaire. Après avoir obtenu des succès sur la scène avec des comédies, des drames et des opérettes, Schneider fut nommé conseiller aulique et lecteur par Frédéric-Guillaume IV. Citons parmi ses ouvrages, une autobiographie : *Souvenirs de ma vie* (1879), et un ouvrage posthume, *Souvenirs de la vie de l'empereur Guillaume*, pleins de précieux renseignements (1888).

Schneider (Joseph-*Eugène*), industriel et politique français, né à Bolestroff (Meurthe) en 1805, mort à Paris en 1875, neveu du général Schneider. En 1836, il constitua avec son frère Adolphe une société en commandite par actions pour l'établissement métallurgique du Creusot. Les deux frères, gérants de l'entreprise, la menèrent prospère à la prospérité. Resté seul directeur à la mort de son frère, en 1845, Eugène Schneider fit du Creusot l'un des premiers centres métallurgiques du monde. Élu député en 1837, il vota la politique de Guizot, échoua en 1848 et fut nommé maire de l'agriculture du 20 janvier 1851. Il adhéra au coup d'État du 2 décembre 1851, fut réélu député aux renouvellements de 1852, 1857, 1863. Vice-président, président intérimaire (1867), questeur titulaire (1867-1870) du Corps législatif, il vota constamment avec les libéraux. La chute de l'Empire mit fin à sa carrière politique. — Son fils, Adolphe-Eugène, député du Creusot de 1889 à 1898, et son petit-fils, Henri, né en 1868, député du Creusot depuis 1899, sont à la tête de ses établissements métallurgiques.

Schneider (Catherine-Jeanne-*Hortense*), actrice et chanteuse française, née à Bordeaux en 1838. Elle débuta à Agen, puis se rendit à Paris, entra aux Bouffes-Parisiens en 1855, passa aux Variétés en 1856, au Palais-Royal en 1858, y joua un grand nombre de vaudevilles; entre autres, *la Mariée du mardi gras* et *la Rosière de Nanterre*, et retourna en 1861 aux Variétés, où elle créa avec un succès éclatant *la Belle Hélène*, opérabouffe d'Offenbach. Chantant avec goût, joignant la grâce à la finesse, un enjouement spirituel à la verve mordante, à la liberté du geste, à l'allure provocante, elle devint tout à coup célèbre. On l'applaudit dans *Barbe Bleue*, *la Vie parisienne* (1865), *la Grande-Duchesse* (1867), qui mit le comble à sa réputation pendant l'Exposition universelle. En 1868, elle créa *la Périchole*, puis elle entra en 1869 aux Bouffes et se rendit en Égypte. Après la guerre, l'opérette avait perdu sa vogue. Hortense Schneider joua sur diverses scènes de Paris et à l'étranger, sans retrouver ses succès d'autrefois. Elle quitta définitivement le théâtre en 1881, se maria, divorça, et vécut depuis dans la retraite.



Hortense Schneider.

schneidérite (*chné*) n. f. Variété de laumontite, trouvée dans la serpentine de Monte-Catini.

schinella (*chnél'*) n. m. Genre de légumineuses césalpinées, comprenant des arbustes ou des arbres à fleurs en grappes, propres aux régions chaudes du monde.

Schneller (Christian), poète, linguiste et archéologue tyrolien, né à Holzgau (Lechthal) en 1831. Il fut professeur de gymnase à Rovereto et à Innsbruck, puis devint inspecteur régional des écoles populaires du Tyrol allemand (1869), et plus tard des écoles moyennes du Tyrol allemand et du Vorarlberg (1874). Poète de talent, il a écrit : *Aus den Bergen* (1857); *Jenseit des Brenners* (1864); *Am Alpsee* (1860); *Eldorado* (1871); *der Knappe von Schwaz*, drame (1880); *Saint-Valentin* (1890); *le Solitaire de Fleims* (1895). Sa principale œuvre scientifique est son étude sur *les Dialectes romans populaires du Tyrol* (1870).

Schnellewalde, bourg d'Allemagne (Prusse [prés. d'Oppeln]), sur la Braune, affluent de l'Oder; 9.254 hab.

Schnetz (Jean-Victor), peintre français, né à Versailles en 1787, mort à Paris en 1870. Il fut élève de David, Regnault, Gros et Gérard. Toutes ces influences se retrouvent dans son œuvre, sans effacer d'ailleurs son individualité. Il marque une transition, un moyen terme entre deux écoles opposées : les néo-classiques du commencement de ce siècle et les romantiques qui les ont suivis.

Schnetz débuta au Salon de 1819 par le *Bon Samaritain* et *Jérémie pleurant sur les ruines de Jérusalem*. Vinrent ensuite : *la Bohémienne prédisant l'avenir de Sixte-Quint* (Louvre); *Pâtre de la campagne de Rome*; *les Italiennes devant la Madone* (Louvre); *Combat de l'Hôtel de Ville le 28 juillet 1830*; *Sac de Rome en 1527*; *le Connétable Anne de Montmorency blessé mortellement*; *Études faits lever le siège de Paris en 886*; etc. En 1840, il fut nommé directeur de l'école de Rome, fonction à laquelle il fut appelé de nouveau en 1852, et qu'il conserva jusqu'en 1866.

schnick (*chnik'* — de l'allem. *schnicken*, même sens; probablem. de *schnicken*, secouer) n. m. Pop. Mauvaise eau-de-vie de grains, de fruits ou de pommes de terre.

Schnierlach. Géogr. V. Poutroye (*la*).

Schnitzer (Edouard). V. Emin-Pacha.

Schnorr de Karolsfeld (*Jules-Guy-Jean*), peintre allemand, né à Leipzig en 1794, mort à Dresde en 1872. Il était fils du peintre Johann Veit Schnorr (1761-1841) et frère du peintre Ludwig Ferdinand Schnorr (1788-1853), qui fut directeur de la galerie du Belvédère de Vienne. Il passa en 1810, au sortir de l'atelier de son père, par l'académie de Vienne, puis réintégra presque aussitôt son pays. Ses premiers tableaux (*la Lutte des trois corroliers chrétiens et des trois cavaliers païens, d'après l'Arioste*; *Saint Roch faisant l'aumône* [musée de Leipzig], et *Sainte Famille* [musée de Dresde]), le montrent préoccupé de se rattacher à la vieille école allemande. En 1817, il étudiait la peinture murale à Florence et, en 1818, se rendait à Rome auprès de Cornélius et d'Overbeck. En 1827, il était nommé professeur de peinture d'histoire à l'académie de Munich et commença, par ordre du roi de Bavière, le décor des quatre grandes salles du rez-de-chaussée de la nouvelle résidence royale : *la Légende des Nibelungen*, dont l'exécution atteste plus de science que de personnalité. De 1833 à 1845, la fantaisie du souverain détourna l'artiste de sa colossale entreprise pour lui faire peindre à fresque, au Bâtiment des fêtes, des scènes relatives à Charlemagne, à Barberousse et à Rodolphe de Habsbourg. En 1845, le roi de Saxe le nomma professeur à l'académie de Dresde. Son temps se partagea, dès lors, entre Dresde et Munich. Jules Schnorr peignit encore *Luther à la diète de Worms* (musée de Munich) et des modèles de vitraux sur l'histoire de saint Paul, pour Saint-Paul de Londres (musée de Dresde). La publication de sa *Bible en images* (1852-1860) lui valut une grande popularité. Mentionnons aussi sa brochure pleine de verve contre les principes de Kaulbach sur la peinture d'histoire philosophique.



Schnorr.

schoharite (*cho-n*) n. f. Variété salicifère de barytine.

schobérie n. f. Bot. Syn. de Sterculia.

Schœffer ou **Schoiffer** (Pierre), imprimeur allemand, né à Gernsheim (Hesse-Darmstadt) vers 1425, mort en 1502. Il étudia à Paris à partir de 1451, y fut calligraphe et copiste, puis se rendit à Mayence et entra dans

l'atelier d'imprimerie de Gutenberg et de Fust (1454). Ces deux derniers se séparèrent et Fust, le banquier, prit l'ouvrier Schœffer comme associé et lui donna sa fille en mariage. Schœffer prit, après la mort de Fust, la direction de l'imprimerie de Mayence, où il fut nommé juge séculier (1482). Il a perfectionné l'imprimerie inventée par Gutenberg, en imaginant l'interligne et les notes marginales, en imprimant le premier en couleur les rubriques et les capitales. — Son fils, JEAN **Schœffer,** mort probablement en 1531, lui succéda à la tête de l'imprimerie de Mayence. Un de ses neveux lui succéda à la tête de sa maison. — PIERRE **Schœffer,** frère du précédent, fut également imprimeur à Mayence, puis à Worms (1513 à 1520), à Strasbourg en 1521, finalement en 1541 à Venise. Il avait imprimé une série d'ouvrages, une Bible et des cartes géographiques. — JEAN **Schœffer,** fils de Jean Schœffer et petit-fils de l'associé de Fust, encore mineur à la mort de son père, s'établit plus tard à Barle-Duc comme imprimeur. Ses descendants y tinrent une imprimerie jusqu'à l'extinction de la famille, en 1796.

SCHŒLCHER (Victor), homme politique français, né à Paris en 1804, mort à Houilles (Seine-et-Oise) en 1893. Fils d'un fabricant de porcelaines, il collabora, sous la Restauration et la monarchie de Juillet, aux journaux libéraux, voyagea aux Antilles et aux États-Unis (1829), et se voua à la cause de l'abolition de l'esclavage. Nommé sous-secrétaire d'État aux colonies par le ministre de la marine F. Arago (4 mars 1848), il fit émettre le décret fameux qui abolit l'esclavage dans les colonies françaises (27 avr.) et démissionna le 12 mai. Député de la Martinique à l'Assemblée constituante, il siégea à la Montagne. Représentant de la Guadeloupe à la Législative, invalidé, mais réélu (13 janv. 1850), adversaire résolu du prince-président, il se rendit avec Baudin aux barricades du faubourg Saint-Antoine le 2 décembre 1851, et fut expulsé de France. Il résida en Angleterre jusqu'en 1870. Après la révolution du 4-Septembre, il fut nommé colonel d'état-major de la garde nationale et, peu après, chef de la légion d'artillerie. Élu député à l'Assemblée nationale, il prit place à l'extrême gauche, s'efforça de prévenir l'insurrection de la Commune, puis d'amener l'entente avec Versailles; mais, emprisonné trois jours par ordre de la Commune elle-même, il renonça à ses tentatives de conciliation. Il fut élu, en 1875, sénateur inamovible. Il a publié, entre autres ouvrages : *Abolition de l'esclavage* (1840); *Colonies étrangères et Haïti, résultats de l'émancipation anglaise* (1843); *l'Égypte en 1845* (1846); *Abolition de la peine de mort* (1850); *Histoire des crimes du Deux-Décembre* (1852); *le Gouvernement du Deux-Décembre* (1853); *Polémique coloniale, 1871-1881* (1882); *Second Volume de polémique coloniale, 1882-1885* (1886); etc.



Schœlcher.

SCHŒLL (Maximilien-Samson-Frédéric), diplomate et historien allemand, né à Harskirchen (Nassau-Sarrbruck) en 1766, mort à Paris en 1833. Il était avocat à Strasbourg au moment de la Révolution, puis imprimeur à Bâle, il fut nommé, en 1814, sur la recommandation d'Alexandre de Humboldt, secrétaire de cabinet du roi de Prusse. Il prit part aux Congrès de Vienne, Teplitz, Troppau, Laybach et Vérone, auprès de Hardenberg (1822). À la mort de celui-ci, il se consacra à ses travaux littéraires. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages, écrits en français : *Congrès de Vienne* (1816); *Histoire abrégée des traités de paix* (1817); *Archives politiques ou diplomatiques* (1818-1819); *Tableau des révolutions de l'Europe* (1823); etc.

SCHŒLL (Gustave-Adolphe), littérateur et archéologue allemand, né à Brünn en 1805, mort à Weimar en 1882. Il professa à l'Académie des beaux-arts de Berlin, puis à Halle, et devint directeur des musées de Weimar (1843), et conservateur de la Bibliothèque (1861). Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Recherches sur la poésie tragique des Grecs* (1839); *la Vie et les Ouvrages de Sophocle* (1842); *Recherches archeologiques en Grèce* (1843); *Lettres de Gœthe à Mme de Stein* (1848-1851); *Gœthe, les principaux traits de sa vie et de son activité* (1882).

SCHŒLL (Rudolphe), philologue allemand, fils du précédent, né à Weimar en 1844, mort à Munich en 1893. Il fut professeur de gymnase, collaborateur de Mommsen en Italie, professeur à Greifswald (1872), Iéna (1874), Strasbourg (1876) et Munich (1885). Ses principales publications sont : *Legis duodecim tabularum reliquiæ* (1866); *Quæstiones fiscales juris attici* (1873); *De synegoris Atticis* (1875); *Justiniani Novellæ* (*Corpus juris civilis*, 1880-1891); etc. — Son frère, FRÉDÉRIC **Schœll,** né à Weimar en 1850, fut d'abord attaché au séminaire philologique russe de Leipzig (1875), puis devint privatdocent à Leipzig (1876) et professeur à Heidelberg (1877). Il a publié des éditions de Plaute : *Divinationes in Plauti Truculentum* (1877); *De accentu linguæ latinæ* (1876); *De Æschyli vita et poesi testimonia veterum* (1875); *De locis nonnullis ad Æschyli vitam et ad historiam tragœdiæ græcæ pertinentibus* (1875); etc.

SCHŒMANN (Georges-Frédéric), philologue et archéologue allemand, né à Stralsund en 1793, mort à Greifswald en 1879. Il fut successivement correcteur des gymnases d'Anklam et de Greifswald, puis (1817) professeur de ce dernier établissement, et devint, en 1826, professeur. Ses meilleurs travaux portent sur le droit public et privé de la Grèce antique : *De comitiis Atheniensium* (1819); *la Procédure attique* (1821, avec Meier); *Antiquitates juris publici Græcorum* (1838); *Antiquités grecques* (1850-1859); etc.

SCHŒN ou **SCHONGAUER** (Martin), graveur et peintre allemand du XVe siècle, né à Augsbourg ou à Colmar, vers 1445, mort à Colmar en 1488. Il fut élève ou subit l'influence de Rogier Van der Weyden, et s'établit à Colmar aux environs de 1465. C'est un artiste d'une force et d'une originalité profondes. Il est certain qu'il a peint, et son œuvre, la *Mort de la Vierge* (à la Galerie nationale de Londres depuis 1860), est d'une haute valeur. Mais il nous est mieux connu comme graveur. Ses deux initiales M. S., séparées par une croix inscrite dans un cercle, sont célèbres dans l'histoire de la gravure. Son burin est d'une précision et d'une fermeté étonnantes. Les plus célèbres gravures du maître, aujourd'hui rarissimes, sont : *la Mort de la Vierge, le Portement de croix, l'Annonciation, l'Adoration des mages, la Fuite en Égypte, les Cinq vierges sages, les Cinq vierges folles, Saint Laurent, Sainte Madeleine, Jésus livré par Judas, la Mise au tombeau, Saint Jean l'Évangéliste, Saint Antoine* (plusieurs planches sur ce sujet), etc. Le Louvre possède un dessin du *Portement de croix*, et aussi un tableau, d'attribution peu certaine. — Son frère LUDWIG s'est fait connaître par quelques gravures.

SCHŒN (Henri-Théodoro DE), homme d'État prussien, né à Schreitlauken (Lithuanie) en 1773, mort à Arnau en 1856. En 1802, il devint conseiller des finances à Berlin et, en 1809, conseiller d'État et président de la régence de Gumbinnen. Son patriotisme au moment des revers de la Prusse lui concilia la confiance des ministres Stein et Hardenberg. Schœn est aussi l'auteur de la profession de foi connue sous le nom de « Testament politique » que Stein a publié en quittant le service de la Prusse. Lorsque les Russes, en 1813, menacèrent de prendre possession des provinces orientales de la Prusse, il combattit cette tentative avec tant d'énergie que Stein, alors au service du tsar, renonça à son plan. Nommé, en 1824, président supérieur de toute la Prusse, Schœn déploya en cette qualité la plus féconde activité; mais ses idées libérales et ses vues philosophiques s'accordant trop peu avec celles du roi, il quitta l'administration en 1842. Son fils a publié : *Extraits des papiers du ministre Schœn* (1875-1881).

SCHŒNAU, village d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]), sur un petit sous-affluent de l'Elbe; 4.000 hab. Filature de coton.

SCHŒNAU ou **GROSS-SCHŒNAU,** bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Bautzen]), sur la Mandau, affluent de la Neisse de Gœrlitz; 6.000 hab. Toiles damassées.

SCHŒNBACH, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Eger]); 3.639 hab. Fabrique d'instruments de musique.

SCHŒNBEIN (Chrétien-Frédéric), chimiste suisse, né à Metzingen en 1799, mort à Baden-Baden en 1868. Il professa, de 1823 à 1825, la chimie et la physique à Keilhau, près de Rudolstadt, voyagea en Angleterre, puis se rendit à Paris, d'où il fut appelé, en 1828, à l'université de Bâle. Il devint plus tard membre du grand conseil de cette ville. En 1839, il découvrit l'ozone. Ses recherches postérieures, qui ont porté sur l'ozone, l'ont conduit à la découverte du coton-poudre et du collodion. Citons de lui : *l'Action du feu sur l'oxygène* (1837); *Documents pour la chimie physique* (1844); *De la production de l'ozone* (1844); *Sur la combustion lente ou rapide des corps dans l'air atmosphérique* (1845).

SCHŒNBERG, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Strelitz [princip. de Ratzebourg]); 3.084 hab.

SCHŒNBERG, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), dans la vallée de la Tess, affluent de la Morava; 10.493 hab. Ch.-l. de district. Fabrication de toiles et de soieries. Mégisserie. Brasserie. Fabrique d'aiguilles.

SCHŒNBRUNN, château impérial de la banlieue de Vienne, sur la Wien, affluent du Danube. Sur l'emplacement du château de chasse construit en 1619 par l'empereur Mathias, Marie-Thérèse a fait élever l'édifice actuel (1744-1750); c'est la résidence de la cour une partie de l'été. Au S. de ce château s'étend un vaste parc dans le goût français du XVIIIe siècle, ouvert au public. Du côté du Meidling, on admire le beau puits qui donne son nom au château. C'est au château de Schœnbrunn que furent signés les traités de Presbourg (26 déc. 1805) et de Vienne (14 oct. 1809), et que mourut, en 1832, le duc de Reichstadt.



Château de Schœnbrunn.

SCHŒNE (*skèn*) n. m. Métrol. anc. Orthographe régulière du mot SCHÈNE.

SCHŒNE (Alfred), philologue allemand, né à Dresde en 1836. Il a professé à Leipzig (1867), à Erlangen (1869), à Königsberg (1887) et à Kiel (1892). On lui doit, entre autres ouvrages : *Quæstionum hieronymianarum capita selecta* (1861); *Eusebi chronicorum libri duo* (1866-1875); *Recherches sur la vie de Sappho* (1867); *Thucydidis libri I et II* (1871); *Correspondance de Lessing avec sa femme* (1870); *Lettres de M. Hauptmann à F. Hauser* (1871); etc. — Son frère, RICHARD **Schœne,** né à Dresde en 1840, a professé l'archéologie à Halle, et est devenu, en 1880, directeur général des musées impériaux. Il a publié : *Sur le Protagoras de Platon* (1863); *les Paysages de l'Odyssée de Fr. Preller* (1863); *les Œuvres d'art du musée de Latran* (avec Benndorf, 1867); *Bas-reliefs grecs des collections d'Athènes* (1872); *l'Antiquité du musée Bocchi d'Adria* (1878); *Philonis mechanicæ syntaxis lib. IV et V* (1893).

SCHŒNEBECK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg], sur l'Elbe; 14.811 hab. Importante saline. Fabrique de blanc de céruse, d'amidon.

SCHŒNEBERG, comm. d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), faubourg Sud-Ouest de Berlin; 62.674 hab. Fabrique d'appareils photographiques, de matériel de chemins de fer. Brasserie. Près de Schœneberg, se trouve le jardin botanique de Berlin.

SCHŒNECK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dantzig], sur le Fietze, affluent de la Ferse; 2.888 hab. Forge et fonderie de fer.

SCHŒNECK, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau], à la source d'un tributaire de l'Elster Blanche; 3.772 hab. Fabrique d'instruments de musique; ébénisterie.

SCHŒNEFELD, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig], sur la Parthe, tributaire de l'Elster Blanche; 2.068 hab. Fabrique de produits chimiques, de toile cirée. Taillerie de cristaux. Défense héroïque du maréchal Marmont contre les Russes, lors de la bataille de Leipzig.

SCHŒNEFELDIE (*cheun'-fel'-di*) n. f. Genre de graminées, tribu des chloridées, comprenant des herbes originaires de la Sénégambie.

SCHŒNER (Jean), géographe, astronome et astrologue allemand de la Renaissance, né à Carlstadt-sur-le-Mein en 1477, mort à Nuremberg en 1547. Dès 1504, à Nuremberg, il commence avec Bernard Walter des observations astronomiques, qu'il continue, une fois attaché comme prêtre à l'église de Bamberg, en même temps qu'il publie des travaux mathématiques et géographiques et qu'il construit des instruments astronomiques. Un peu plus tard, il se fait lutherien et se marie, puis devient, grâce à Melanchthon, professeur de mathématique au collège de Nuremberg. On lui doit, outre six globes terrestres dont un seul, le seul original, signé et daté de 1515, trois ouvrages géographiques destinés à servir d'explication à ces globes eux-mêmes : *Luculentissima quædam terræ descriptio* (1515); *De nuper reperta Castiliæ ac Portugaliæ regionibus insulis* (1523); *Opusculum geographicum* (1533), un certain nombre d'opuscules mathématiques qui ont été réunis sous le titre d'*Opera mathematica* (1551); des *Tabulæ resolutæ astronomicæ*, qui ne sont que les tables alphonsines mieux disposées, des ouvrages d'astrologie, etc.



Jean Schœner.

SCHŒNEWERK (Alexandre), statuaire français, né et mort à Paris (1820-1885), élève de David d'Angers, de Jollivet et de Triqueti. Schœnewerk est l'interprète de la forme féminine à un degré supérieur. Citons de lui : *Bacchante faisant danser un enfant*; *Au bord d'un ruisseau*, statue marbre; *Jeune Tarentine*; *Jeune fille à la fontaine*, statue marbre; *Hésitation*, statue marbre; *Mime du repteur*, groupe plâtre, et *Au matin*, excellent morceau, amoureusement modelé (musée du Luxembourg); etc. On lui doit encore un *Petit Bureur*, acquis par l'État. Il est également l'auteur d'une *Galatée*, fronton de la galerie du Louvre, et d'*Othon l'Enfant, le premier duc héréditaire de Brunswick, tenant à la main la charte d'investiture qu'il vient de recevoir de l'empereur Frédéric Barberousse*, monument de Brunswick, érigé en 1879 à la gloire des guelfes.

SCHŒNFELD, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Eger]), à la source du Flossbach, tributaire de l'Eger; 3.174 hab. Fabriques de draps et de porcelaine.

SCHŒNFLIESS-IN-DER-NEUMARK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder], sur un lac, expansion de la Thue; 2.877 hab. Enceinte du moyen âge.

SCHŒNHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]), près de l'Elbe; 2.001 hab. Église du XIIIe siècle. Patrie du prince de Bismarck, dont le domaine patriarcal fut racheté par souscription publique et offert au prince en 1885.

SCHŒNHEIDE, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]); 6.780 hab. Fabriques de dentelles et de brosses; tissage de la laine. Métallurgie.

SCHŒNHOLTHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg], près de la Lenne, affluent de la Ruhr; 3.416 hab.

SCHŒNINGEN, ville d'Allemagne (duché de Brunswick [cercle de Helmstedt], au pied du mont Elm, sur un tributaire de l'Aller; 8.115 hab. Gisement de sel. Houille.

SCHŒNLANKE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Bromberg], sur un affluent de la Netze; 4.370 hab.

SCHŒNLEIN (Jean-Lucas), médecin allemand, né à Bamberg en 1793, mort en 1864. Il professa à Zurich, puis à Berlin. Clinicien distingué, il a tenté une nouvelle classification des maladies. A part quelques opuscules, il n'a rien fait imprimer; les ouvrages qui portent son nom ont été publiés d'après ses cours, par ses élèves : *Pathologie thérapeutique générale et spéciale* (1832); *la Famille des maladies typhoïdes* (1840), *Leçons cliniques à l'hopital de la Charité de Berlin* (1842).

SCHŒNLINDE, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz], sur la Kirnitsch, affluent de l'Elbe; 6.843 hab. Filature et tissage de lin et coton.

SCHŒNOBATE (*ské — gr. skhoinobatès*; de *skhoinos*, corde, et *bainein*, marcher) n. m. Antiq. gr. Danseur de cordo.

SCHŒNOCAULON (*ské, kô* n. m. Genre de liliacées, tribu des veratrées, comprenant des plantes herbacées bulbeuses, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

SCHŒNUS (*ské-nuss* n. m. Genre de cypéracées, tribu des rhynchosporées, comprenant des herbes, dont on connaît soixante espèces, qui croissent en Europe, en Amérique et en Australie.

SCHŒPFIE (*cheup'*) n. m. Genre d'olacées, comprenant des arbrisseaux qui croissent en Asie et en Amérique.

SCHŒPFLIN (Jean-Daniel), historien et antiquaire allemand, né à Sulzbourg en 1694, mort à Strasbourg en 1771. Il fit ses études à Bâle et à Strasbourg, et fut nommé en 1720 professeur d'éloquence et d'histoire à Strasbourg. Il est l'auteur de : *Alsatia illustrata* (1751-1761); *Historia Zaringo-badensis* (1763-1766). On a de lui, en collaboration avec Lamey : *Alsatia diplomatica* (1772-1775). Il légua à la ville de Strasbourg sa riche bibliothèque et ses collections.

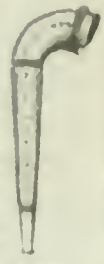

SCHOHARIE, comté des États-Unis (New York), sur le Schoharie, affluent de l'Hudson ; 30 000 hab. Chef-lieu, Schoharie.

SCHOMER (Jean), graveur hollandais, né à Amsterdam en 1594, mort à Amsterdam en 1644.

SCHONEN (Jean-Théodore), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1797, mort à Amsterdam en 1853.

SCHONEN (Wijbrand-Hendrik), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1833, mort à Amsterdam en 1888.

SCHONEN (Gerard), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1860.

SCHONEN (Théodore), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1860.

SCHONEN (Willem), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1861.

SCHONEN (Jacob), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1862.

SCHONEN (Arie), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1864.

SCHONEN (Willem), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1865.

SCHONEN (Jacob), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1866.

SCHONEN (Arie), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1867.

SCHONEN (Willem), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1868.

SCHONEN (Jacob), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1869.

SCHONEN (Arie), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1870.

SCHONEN (Willem), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1871.

SCHONEN (Jacob), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1872.

SCHONEN (Arie), peintre hollandais, né à Amsterdam en

et l'élégance de son talent. Son roman *Gabrielle* (1819) a eu beaucoup de succès.

SCHOPENHAUER (Arthur), philosophe allemand, fils de la précédente, né à Dantzig en 1788, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1860. Privat-docent à l'université de Berlin, il quitta l'enseignement pour vivre dans la retraite à Francfort. Schopenhauer est l'auteur des ouvrages suivants : *la Quadruple Racine de la raison suffisante* (1813; trad. franç. de Cantacuzène, 1882); *le Monde comme volonté et comme représentation* (1819; trad. de Burdeau, 1888-1890); *Sur la volonté dans la nature* (1830); *Essai sur le libre arbitre* (1841; trad. franç. de S. Reinach, 1886); *Fondement de la morale* (1841; trad. franç. de Burdeau, 1888); *Parerga et Paralipomena* (1851). Deux ouvrages ont été publiés après sa mort : *Aphorismes sur la sagesse dans la vie* (trad. franç. de Cantacuzène); *Pensées et fragments* (trad. franç. de Burdeau).



Schopenhauer

Schopenhauer édifie toute sa doctrine sur la représentation (*Vorstellung*) qui contient le sujet et l'objet, et sur le concept de volonté et de force. Le monde est une représentation, c'est-à-dire qu'on ne peut le concevoir autrement que comme représenté dans une intelligence. Le substratum de ce monde phénoménal, Schopenhauer l'appelle volonté, et selon lui, toute force est déjà une volonté. Cette volonté se manifeste chez les êtres par la volonté de vivre ou tendance à s'opposer aux causes de destruction et à les dominer. L'intelligence même n'est que la servante du vouloir-vivre; cependant, c'est par l'intelligence aussi que l'homme se libérera du vouloir-vivre, lorsqu'il aura compris que le mal et la souffrance accompagnent toute vie et tout effort. C'est l'analyse pessimiste des conditions de la vie, où Schopenhauer a déployé tant de sagacité et tant de verve amère, qui lui a valu une grande partie de sa popularité. Par la chasteté, qui nie l'espèce, par l'ascétisme, qui tarit le torrent tumultueux des désirs et des passions, l'homme doit se réfugier dans le nirvâna des philosophes de l'Inde. La morale de Schopenhauer est fondée sur la pitié, qui procède de la conscience de l'identité essentielle des êtres. V. les deux ouvrages de Schopenhauer déjà analysés : MONDE (*le*), *comme volonté et comme représentation*, et MORALE (*Fondements de la*).

SCHOPFHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Lœrrach]), sur la Weise, affluent du Rhin; 3.357 hab. Ch.-l. de district. Filature et tissage du coton. Fabriques de papier et de poterie.

SCHOPIN (Henri-Frédéric), peintre français, né à Lubeck en 1804, mort à Montigny-sur-Loing en 1880, élève de Gros. Il est le frère du célèbre pianiste F.-F. Chopin, qui a modifié l'orthographe du nom patronymique. Prix de Rome en 1831 sur *Achille poursuivi par le Xante*, il débuta au Salon de 1835 avec quatre œuvres importantes : *les Derniers Moments des Cenci* (musée de Douai), *Charles IX signant l'acte de la Saint-Barthélemy, une Fontaine à Albano, une Jeune Fille et sa chèvre*. Vinrent ensuite : *les Martyrs de Cilicie, Deux épisodes de* Manon Lescaut, *Fleur-de-Marie et Rodolphe, Fleur-de-Marie et le Curé* (sujets tirés des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue); *Fondation des Invalides; Divorce de Napoléon; la Toilette de Judith; les Sœurs de charité en Crimée*. Schopin a encore exposé : *l'Enfance de Paul et Virginie; un Harem* et deux toiles importantes qui sont au palais de Fontainebleau; *Saturnin, dénoncé au proconsul par les prêtres de Jupiter; Saturnin, traîné devant la tribune où siégent le proconsul et le grand prêtre, refuse de sacrifier à Jupiter*; etc.

SCHOPP (*chop'*) ou **SCHOPPEN** (*cho-pen'*, d'où le franç. *chope*) n. f. Mesure allemande pour les liquides, dont la valeur, suivant les pays, varie de 0lit,3286 à 0lit,5457.

SCHOPP ou **SCHOPPE** (Kaspar). Biogr. V. SCIOPPIUS.

SCHOPPINITZ, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), au confluent du Zalenzer Wasser avec la Brinitza; 6.389 hab. Mines de houille.

SCHORL (*chorl'* — mot allem.) n. m. Nom par lequel on désignait autrefois la tourmaline. ‖ *Schorl rouge*, Syn. de RUTILE. ‖ *Schorl vert*, Syn. de ÉPIDOTE.

SCHORLACÉ, ÉE (*chor', sé*) adj. Qui est de la nature du schorl.

SCHORLIFÈRE (*chor'* — de *schorl*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient du schorl.

SCHORLIFORME (*chor'* — de *schorl*, et *forme*) adj. Qui ressemble au schorl.

SCHORLITE n. f. Minér. Syn. de TOPAZE.

SCHORLOMITE (*chor'*) n. f. Silico-titanato de chaux et d'oxyde ferreux, qui est une variété de grenat mélanite à titane.

SCHORNDORF, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Jagst], sur la Rouss, affluent du Neckar; 5.068 hab. Ch.-l. de district.

SCHORRE (*chor'*) n. m. Terre que la mer ne couvre que dans les hautes marées, en Zélande.

SCHOTERLAND, comm. des Pays-Bas (Frise); 15.000 hab. en plusieurs bourgs.

SCHOTIE (*cho-ti*) n. f. Bot. Genre de légumineuses, tribu des césalpiniées, propres à l'Afrique australe.



Schotie

— ENCYCL. Les *schoties* sont des arbrisseaux à rameaux raides, à feuilles alternes, paripennées, munies de stipules subulées; les fleurs sont en épis ou en fascicules sur les rameaux nus; le fruit est une gousse. La *schotie élégante* est un fort joli arbrisseau, portant des feuilles d'un beau vert brillant et de nombreuses fleurs rouges.

SCHOTT (Guillaume), orientaliste allemand, né à Mayence en 1807, mort en 1889. Il fut professeur à l'université de Berlin et membre de l'académie de cette ville. Ce fut un sinologue remarquable. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur les langues tatares* (1836); *Du bouddhisme dans la haute Asie et en Chine* (1841); *la Famille des langues altaïques* (1847); *Essai d'un tableau de la littérature chinoise* (1854); *Sur les langues dites indo-chinoises et en particulier sur le siamois* (1856); *Grammaire chinoise* (1857); *Sur les légendes héroïques de la Finlande et de l'Esthonie* (1866); etc.

SCHOTTISCH n. f. Chorégr. V. SCOTTISH.

SCHOUNGA (*choun'*) n. f. Sorte de guitare japonaise, d'origine très ancienne. Elle a cinq touches et quatre cordes, dont une plus grosse que les autres. La longueur totale de cet instrument est de 60 centimètres.)



Schounga.

SCHOUREQ (*chou-rèk'*) n. m. Gramm. Point-voyelle hébraïque, équivalant à la voyelle française *ou*.

SCHOUTEN (ÎLES), petit archipel d'Océanie, sur la côte septentrionale de la Nouvelle-Guinée (Mélanésie), dans la baie de Gerlwinck. Il se compose de deux grandes îles (Korido et Biak, séparées par un étroit chenal et de cinq à six terres plus petites; au total 2.000 kilom. carr. de superficie.

SCHOUVALOV, grande famille russe, dont les membres les plus marquants sont : IVAN IVANOVITCH **Schouvalov**, né en 1737, mort en 1797. [Il contribua à l'élévation au trône de l'impératrice Elisabeth, collabora à la fondation de l'université de Moscou (1757) et de l'Académie des beaux-arts de Pétersbourg, et entretint des relations cordiales avec Voltaire]; — PIERRE-IVANOVITCH **Schouvalov**, cousin du précédent, mort en 1762. [Il fut grand maître de l'artillerie, feld-maréchal, et inventa un type d'obusier qui porta son nom]; — ANDRÉ **Schouvalov**, fils de Pierre (1743-1789). [Il fut nommé par Catherine II chambellan et membre du conseil de l'empire. Il alla jeune à Paris, où il fréquenta le salon de Mme du Deffand et fut lié avec les philosophes. Il est l'auteur d'une *Epître à Ninon*, qu'on a attribuée à Voltaire]; — ANDRÉ-PETROVITCH **Schouvalov** (1817-1876). [Il jouit de la confiance de l'empereur Alexandre II, prit part à l'émancipation des serfs et à l'administration de la ville de Saint-Pétersbourg]; — PIERRE-ANDREÉVITCH **Schouvalov**, né en 1827, mort en 1889. [Il fut élevé à la cour, où son père remplissait les fonctions de grand maître. En 1856, il accompagna à Paris le comte Orlov, puis devint gouverneur de la Courlande. Après l'attentat de Karakazov (1866), il fut nommé ministre de la police. En 1873, il fut envoyé en mission diplomatique à Londres, où, après la guerre d'Orient, il réussit à calmer les susceptibilités de l'Angleterre et à préparer les négociations du Congrès de Berlin, où il siégea. Il se retira de la vie publique en 1879]; — PAUL-ANDREÉVITCH **Schouvalov**, frère du précédent, né en 1830. [Il commanda une division d'infanterie de la garde lors de la guerre de Bulgarie, fut ambassadeur à Berlin (1885) et gouverneur général de Varsovie (1895). Il prit sa retraite en 1897.]

SCHOUWEN, île des Pays-Bas (Zélande), vis-à-vis des bouches du Rhin-Meuse et de l'Escaut; 30 kilom. de long, 13 de larg. Sel, huîtres, moules. Capit. *Zierikzee*.

SCHRADER (Jules-Frédéric-Antoine), peintre allemand, né à Berlin en 1815. Membre de l'académie de Berlin, il y devint ensuite professeur et membre du sénat académique. Il faut citer de lui : *Frédéric le Grand après la bataille de Kollin* (musée de Leipzig); *Wallenstein et Seni; la Mort de Léonard*, l'une de ses toiles capitales (1851); *la Consécration de l'église Sainte-Sophie à Constantinople par l'empereur Justinien* (1853), peinture murale au musée de Berlin; *la Promenade nocturne de lady Macbeth* (1860); *Cromwell au lit de mort de sa fille* (1864, musée de Cologne); *Philippine Welser devant Ferdinand Ier* (1864); etc.

SCHRADER (Eberhard), assyriologue allemand, né à Brunswick en 1836. Il a professé la théologie à Zurich (1862), à Giessen (1870), à Iéna (1873), et devint en 1875 professeur de langues orientales à Berlin et membre de l'Académie des sciences. Il a composé plusieurs ouvrages de critique biblique, mais ses travaux d'assyriologie sont surtout appréciés. Citons notamment : *les Inscriptions cunéiformes et l'Ancien Testament* (1872); *les Inscriptions cunéiformes et l'Histoire* (1878); *le Problème de l'origine de la civilisation babylonienne* (1884); etc.

SCHRADER (Franz), géographe, alpiniste et cartographe français, né à Bordeaux en 1844. On lui doit sur les Pyrénées centrales des travaux cartographiques très estimés, exécutés à l'aide d'un instrument de son invention, l'*orographe*. Outre la continuation de l'*Atlas de géographie universelle*, commencé par Vivien de Saint-Martin, Schrader a dirigé l'exécution cartographique de l'« Atlas de géographie moderne » (1890, de l'« Atlas de géographie historique » (1893) et dirige encore celle de l'« Année cartographique » (depuis 1891). Franz Schrader est aussi un artiste, à qui l'on doit de remarquables aquarelles.

SCHRADER (Otto), linguiste allemand, né à Weimar en 1855. Il fut professeur de gymnase à Iéna (1887), puis nommé professeur à l'université de cette ville (1890). Ses principaux ouvrages sont : *Grammaire comparée et histoire primitive* (1883); *Recherches linguistiques et historiques sur l'histoire du commerce* (1886); *Plantes cultivées et animaux domestiques* (remaniement de l'ouvrage de Hehn, 1894); *Reallexikon der indo-germanischen Alterthumskunde* (1901); etc.

SCHRAMBERG, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire], sur la Schiltach, affluent gauche de la Kinzig; 7.120 hab. Horlogerie; faïence.

SCHRAMM (Jean-Paul-Adam, baron, puis comte DE), général et homme politique français, né à Arras en 1789, mort à La Courneuve (Seine) en 1884. Il fut nommé lieutenant après Austerlitz et capitaine après le siège de Dantzig. Il prit part ensuite à la guerre d'Espagne, se distingua de nouveau dans les campagnes de Russie et de Saxe, et fut promu général de brigade pour sa conduite au siège de Dresde. Pendant les Cent-Jours, il commanda le département de Maine-et-Loire, et se battit sous les murs de Paris. Il vécut à l'écart pendant la Restauration, et ne reprit du service qu'après 1830. Nommé lieutenant général (1832) pour récompenser son énergie pendant la campagne de Belgique, il fut ensuite chargé de réprimer des troubles à Lyon, Chartres, Paris. En 1839, il partit pour l'Algérie, fut blessé à la Mouzaïa, et suivit l'expédition de Médéah. Il fut un moment gouverneur général de l'Algérie en remplacement de Valée (1841). Il retourna alors en France, et siégea à la Chambre des pairs. Appelé au ministère de la guerre par le prince-président (2 oct. 1850), il démissionna le 9 janvier 1851, pour ne pas signer la révocation du général Changarnier.



Schramm

SCHRANK (François DE PAULE de), naturaliste bavarois, né à Varnbach-sur-l'Inn en 1747, mort en 1835. C'est à lui qu'est due la création du jardin botanique de Munich. Il est connu par ses travaux de botanique, en particulier par des ouvrages remarquables intitulés : *Plantæ rariores Horti academici Monacensis* (1819) et *Flora Monacencis* (1811-1818), écrit en collaboration avec Mayrhoffer.

SCHRAPLAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg], sur la Waida, tributaire du Salziger See; 2.781 hab. Fours à chaux. Carrières de marbre.

SCHRAPNELL n. m. Artill. V. SHRAPNELL.

SCHRATTENKALK (*chra-tèn'*) n. m. Formation des Alpes et des Karpathes, principalement caractérisée par le *calcaire à réquiénies* et appartenant à l'étage barrémien, ainsi qu'à la base de l'étage aptien.

SCHRAUDOLPH (Jean DE), peintre allemand, né à Obersdorf en 1808, mort à Munich en 1879. Élève de H. Hess, il l'aida à peindre les fresques de l'église de Tous-les-Saints et de la basilique de Saint-Boniface à Munich. En 1844, le roi Louis le chargea de décorer la cathédrale de Spire. C'est en 1853 que fut terminée cette œuvre de peinture énorme. L'artiste y a représenté des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. La nouvelle pinacothèque de Munich possède de lui, outre plusieurs petites toiles, une *Ascension de Jésus*, et le Maximilianeum, une *Naissance du Christ*. — Son fils, CLAUDIUS **Schraudolph**, né à Munich en 1843, s'est fait connaître comme peintre de genre. Il a représenté surtout des scènes de la Renaissance. En 1883, il a été nommé directeur de l'École des beaux-arts de Stuttgart. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Sainte Elisabeth distribuant le pain, Scène dans la brasserie royale à Munich, Jeune fille rêvant, la Promenade dans* Faust *de Gœthe, Quatuor sur une terrasse à Venise, Dolce far niente*, exposé à Paris en 1878, etc.

SCHRECKHORN, sommet des Alpes, dans l'Oberland bernois, au S. du Faulhorn; 4.080 mètres d'altitude. Au pied du Schreckhorn, glaciers et beaux pâturages du Grindelwald.

SCHREIBERHAU, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]), sur le Zacken, affluent de la Bober, 3.815 h. Verrerie; papeterie. Station estivale.

SCHREIBERSITE (*chre-bèr'*) n. f. Phosphure naturel de fer et de nickel, que l'on trouve en grains et en paillettes dans certains fers météoritiques.

SCHREINER (Olive), Mrs. CROWNWRIGHT, écrivain anglais de l'Afrique du Sud, née au Cap vers 1862. Elle signa ses premiers écrits du pseudonyme de RALPH IRON. Son début, *l'Histoire d'une ferme africaine*, eut un grand succès en Europe. Depuis, elle a publié un recueil de paraboles, *Songes*; un récit africain, *la Vie dans le rêve et dans la réalité*; *le Soldat Peter Halket de Mashonaland* (1897), et *Une de la situation par un Sud-Africain anglais*, où elle se montre favorable aux Boers. — Son frère, W.-P. **Schreiner**, fut premier ministre de la colonie du Cap pendant la guerre du Transvaal.

SCHRENK (Charles-Ignace, baron DE), homme d'État bavarois, né et mort à Wetterfeld (1806-1884). Fils du ministre de la justice bavarois Sébastien de Schrenk (1774-1848), il devint en 1845 président de la régence du Palatinat et, en 1846, à la place de son père, ministre de la justice et des cultes. Ayant signé, avec tous ses collègues du ministère, le mémorandum contre Lola Montès, il fut nommé président de régence du Haut-Palatinat et, peu après, député. Il fut élu, en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Francfort, et nommé en 1849 président de la régence de Basse-Bavière. Délégué en 1850 à la diète fédérale de Francfort, il fut nommé, en 1859, à la place de Pfordten, président du conseil des ministres. Lors du conflit entre l'Autriche et la Prusse, il se rangea du côté de la première. Il démissionna devant un ultimatum de la Prusse, et reprit son siège d'ambassadeur à la diète fédérale de Francfort, dont il présida les dernières séances.

SCHREYVOGEL (Joseph), littérateur allemand, connu sous le pseudonyme de THOMAS ou CHARLES-AUGUSTE WEST, né et mort à Vienne (1768-1832). Il collabora à divers journaux d'Iéna jusqu'en 1802, où il succéda à Kotzebue comme secrétaire du théâtre de la cour à Vienne. Deux ans après, il donna sa démission, ouvrit un comptoir industriel et artistique, qu'il abandonna bientôt pour se donner tout entier à la littérature dramatique et devenir secrétaire du théâtre du Château (Burgtheater). Il varia et enrichit le répertoire de cette scène d'un grand nombre d'imitations de l'espagnol. Ses *Œuvres complètes* ont paru en 1828-1829.

SCHRIESHEIM, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Mannheim], sur un affluent du Neckar; 2.760 hab. Distillerie; filature de laine, papeterie.

SCHRIMM, ville d'Allemagne (Prusse, prés. de Posen), sur la Wartha; 5.803 hab. Ch.-l. de cercle. Bois et céréales.

SCHROBENHAUSEN, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Bavière], au confluent de la Weilach avec la

Schrœder

Schrœder

Schrœter

Schrœn

Schrœtterite

Schubart

Schubert

Schubert

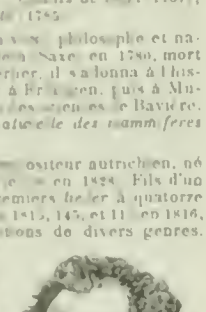

Schubert.

Schubin

Schucking

Schuelle

Schulenbourg, nom d'une ancienne famille allemande, dont les trois plus marquants membres sont Jacques **de Schulenbourg,** feld-maréchal impérial, né à Betzendorf en 1[illegible], mort à Magdebourg en 1576. [Il entra au service de Charles-Quint. Fait prisonnier par les Turcs et vendu comme esclave, il fut racheté par Sigismond, roi de Pologne, et prit du service en Brandebourg. Il accompagna l'électeur Joachim II, qui fut chargé du commandement d'une armée impériale contre les Turcs (1542). Il prit ensuite du service en Saxe, puis dans l'armée impériale. Il se distingua en 1557 contre les Turcs et reçut le titre de feld-maréchal ; — Son frère, Alexandre **de Schulenbourg,** surnommé **de Jérusalem,** homme de guerre et voyageur, né à Altenhausen en 1535, mort à Jemgum en 1584. Il entra au service en 1553, assista aux sièges de Hesdin et de Therouanne (1553), accompagna son frère Jacques en 1547 dans la guerre contre les Turcs, puis alla combattre en Flandre et en Picardie. En 1560, il entreprit de grands voyages en Europe et en Asie, combattit de nouveau contre les Turcs en 1566 et entra au service de la Hollande en 1568; il fut tué à Jemgum, en combattant contre les Espagnols]; — Johann Mathias, comte **de Schulenbourg,** né à Emden, près de Magdebourg, en 1661, mort à Vérone en 1747. [Il entra en 1685 au service du duc de Brunswick-Wolfenbuttel et prit part, à partir de 1687, à sept campagnes contre les Turcs. En 1698, il prit du service auprès du duc Victor-Amédéo de Savoie. En 1701, il commanda une brigade à l'armée de Catinat. En 1702, il entra en qualité de lieutenant général au service d'Auguste II de Pologne. En 1704, il reçut le commandement des troupes en campagne et, cédant aux forces suédoises, supérieures en nombre, il opéra une retraite magistrale vers la Silésie. A la tête d'un corps de Saxons et de Russes, il rentra en Pologne en 1706, mais fut vaincu par le général suédois Renschild à Fraustadt. En 1708 et en 1709, il commanda en Flandre un corps auxiliaire saxon à l'armée du duc de Marlborough. En 1715, il entra au service de la république de Venise. Sa défense de Corfou (1716) fut tout à fait remarquable. En 1718, il fit une expédition en Albanie, mais la paix de Passarowitz interrompit les hostilités. Il s'occupa alors surtout de développer les forces militaires de Venise. Ses *Mémoires* ont été publiés par Frédéric-Albert de Schulenbourg] ; — Guernard **de Schulenbourg,** homme de guerre, né à Apenbourg en 1679, mort en 1755. [Il fit, avec les troupes danoises qui étaient à la solde de l'Angleterre, les campagnes de la guerre de la succession d'Espagne. Il assista aux batailles d'Hochstedt (1704), de Ramilies (1706), de Malplaquet (1709). Colonel en 1713, général major en 1719, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Paris en 1730, lieutenant général, feld-maréchal et ministre de la guerre en 1733]; — Adolphe-Frédéric **de Schulenbourg,** né à Wolfenbuttel en 1685, mort en 1741. [Il servit d'abord dans les troupes hanoviennes et assista aux batailles d'Oudenarde (1708) et de Malplaquet (1709). Il entra ensuite dans l'armée prussienne, prit part au siège de Stralsund en 1715, fut nommé colonel en 1718, général major en 1728 et lieutenant général en 1739. Il fut mortellement blessé à Molwitz (1741) ; — Frédéric Albert **de Schulenbourg,** homme d'État et littérateur allemand, né à Dresde en 1772, mort à Kloster-Roda en 1853. Il devint en 1791 attaché de l'ambassade de la Hesse électorale à Vienne, en 1799 envoyé extraordinaire à la cour de Danemark, en 1800 à la cour de Russie. Il représenta en 1814 le roi de Saxe au congrès de Vienne. En 1815, il fut nommé ambassadeur à Vienne et fut mis à la retraite en 1830. On lui doit plusieurs ouvrages historiques sur sa propre famille ; — Jean **de Schulenbourg,** comte de Montdejeu, connu en France sous le nom de **Schulemberg,** maréchal de France, né en 1[illegible], mort à Montdejeu (Ardennes) en 1671. Capitaine de chevau-légers à dix-sept ans, il alla au secours de Frédéric V en Bohême et assista à la bataille de la Montagne Blanche (1620). A son retour en France, il prit part aux sièges de Saint-Jean-d'Angély et de Montauban (1621). Il fit presque toutes les campagnes de la période française de la guerre de Trente ans et obtint le bâton de maréchal de [illegible]. Gouverneur de l'Artois en 1661, il fut nommé gouverneur du Berry en 1665.

Schuler

Schulhof

Schulmeister (Charles-Louis), agent secret de Napoléon Ier, né à Neu-Freistatt (Alsace) en 1770, mort à Strasbourg en 1853. Il fut employé par Savary, chef du service des renseignements, d'abord auprès de Mack, puis à Vienne au moment d'Austerlitz. Il rendit de grands services à Wismar, où il entra par un coup d'audace ; à Kœnigsberg, où il fut prêté de police sous le nom de *M. de Charles* ; à Erfurt (1808). En 1809, il fut nommé commissaire général des guerres. Il n'abandonna pas l'Empereur pendant les Cent-Jours, et fut détenu quelque temps à Wesel pendant la Restauration.



Schulhof.

Schulte (Jean-Frédéric de), jurisconsulte allemand, né à Winterberg (Westphalie) en 1827. Référendaire à la cour d'appel de Bonn, il se fit recevoir privatdocent à l'université de cette ville. En 1851, il professa le droit à Prague. En 1873, il fut pourvu d'une chaire à l'université de Bonn. De 1874 à 1879, il fut membre du Reichstag (groupe libéral-national). Il a pris une part active au mouvement vieux-catholique, dont il a raconté l'histoire dans le livre intitulé : *le Vieux-catholicisme* (1887); on lui doit aussi quelques ouvrages de valeur sur l'histoire du droit canonique : *Manuel du droit canonique du mariage* (1855); *le Droit ecclésiastique catholique* (1860); *Histoire des sources et bibliographie du droit canonique* (1875-1880).

Schultens (Albert), orientaliste hollandais, né à Groningue en 1686, mort à Leyde en 1750. Il a fondé l'étude scientifique de l'hébreu et la grammaire comparée des langues sémitiques. Ses principaux ouvrages sont : *Origines hebrææ* (1724-1738); *De defectibus hodiernis linguæ hebrææ* (1731 ; *Institutiones ad fundamenta linguæ hebraicæ* (1737), et *Vetus et regia via hebroizandi contra norum et hodiernam metaphysicam* (1738); etc. — Son petit-fils, Henri-Albert **Schultens,** né à Herborn en 1749, mort à Leyde en 1793, étudia les langues orientales à Leyde et à Oxford et les enseigna successivement à l'université d'Amsterdam, puis à celle de Leyde. On a de lui : *Anthologia sententiarum arabicarum* (1772); *Pars versionis arabicæ libri Colailah wa Dimnah* (1786); *De ingenio Arabum* (1788 ; *Meidani proverbiorum arabicorum pars, latine cum notis,* publié par Schræder (1793); etc.

Schultzie (*chulf-tzi*) n. f. Genre d'acanthacées du Brésil, comprenant des herbes à fleurs en épis.

Schulz (Johann Abraham Peter), compositeur allemand, né à Lunebourg en 1747, mort à Schwedt en 1800. Il fut élève, à Berlin, du savant théoricien Kirnberger, qui lui contia plus tard toute la rédaction de son *Traité de composition pure.* Après un voyage de cinq années en France, en Italie et en Allemagne, il devint chef d'orchestre du théâtre français de Berlin et, de 1787 à 1795, maître de chapelle à la cour de Copenhague. Comme auteur de *lieder,* il a joui d'une grande renommée. Il a fait représenter aussi plusieurs opéras allemands ou danois, etc.

Schulze (Benjamin), missionnaire et orientaliste danois, né à Sonnenburg (Brandebourg), mort à Halle en 1760. Il résida dans l'Inde jusqu'en 1743. Son œuvre principale : *le Maître de langues orientales et occidentales* (en allem., contient cent alphabets, des tables polyglottes, les noms de nombre et l'Oraison dominicale en deux cents langues ou dialectes (1738).

Schulze (Gottlob Ernst), surnommé **Ænesidemus,** philosophe allemand, né à Heldrungen (Thuringe) en 1761, mort à Gœttingue en 1833. Il fut privatdocent à Wittenberg, puis enseigna la philosophie à Helmstedt (1788) et à Gœttingue (1810). Dans son principal ouvrage : *Ænésidème ou Des fondements de la philosophie élémentaire établie par Reinhold* (1792), il critique le système philosophique de Kant.

Schulze (Frédéric-Auguste), littérateur allemand, né et mort à Dresde (1770-1849). Il écrivit sous divers pseudonymes, surtout celui de Frédéric Laun. Il fut forcé par sa famille d'entrer dans les finances, mais abandonna bientôt cette carrière pour celle des lettres. Il a écrit un très grand nombre de romans : *le Chasseur sorti du couvent des nonnes* (1796 ; *l'Homme à marier* (1800); *Mes péchés mortels* (1800 ; *le Cadeau de noces* (1802); *la Robe à queue* (1803 ; *Prince Bec-Jaune* (1803); etc.

Schulze (Ernest-Conrad-Frédéric), poète allemand, né et mort à Celle (Hanovre) (1789-1817). Il prit part à la campagne de 1813, où il contracta le germe de la phtisie, dont il mourut de bonne heure. Comme Novalis, auquel il est d'ailleurs inférieur, il a chanté une jeune fille qui lui fut enlevée par la mort ; comme lui encore, il se consola de cette perte par un second amour ; comme lui, enfin, il mourut jeune. Ses poèmes : *Cécile* (1813) et *la Rose enchantée* se recommandent surtout par l'élégance de la forme.

Schulze-Delitzsch (Hermann), économiste allemand, né à Delitzsch en 1808, mort à Potsdam en 1885. Etudiant en droit à Leipzig et à Halle, assesseur près la cour de Naumburg, puis à la chambre de justice de Berlin, il fut nommé, en 1841, administrateur du conseil de justice dans sa ville natale. En 1848, il fut désigné comme représentant à l'Assemblée nationale de Berlin, où il fut élu président d'une commission spécialement chargée de l'examen des revendications ouvrières. En 1849, après avoir été réélu, il fut accusé du crime de haute trahison pour avoir refusé l'impôt d'accord avec un certain nombre

de ses collègues. Acquitté et célébré, il fut relégué comme juge à Wreschen, dans le duché de Posen, et, sans cesse tracassé, il donna sa démission en 1851. Déjà il avait fondé à Delitzsch et à Eulenbourg des sociétés pour l'achat de matières premières; sous sa direction, se formèrent des banques populaires et des sociétés destinées à l'achat de denrées de première nécessité. En 1850, il publia *l'Information sur les associations professionnelles et ouvrières*; en 1853, *Manuel de l'association à l'usage des artisans et ouvriers allemands*. L'un des promoteurs du *National verein*, il fut élu en 1861 député au Landtag; mais il trouva dans Lassalle, chef du parti socialiste, un adversaire résolu, qui publia contre lui : *Bastiat Schulze de Delitzsch, le Julien de l'économie politique*. Après la mort de Lassalle (1864), la lutte subsista entre Schulze et le député Schweizer.



Schulze-Delitzsch.

Dans son ouvrage le plus remarquable qui a pour titre : *Cours d'économie politique à l'usage des ouvriers et des artisans* (trad. franç. par Rampal [1874]), il étudie les rapports du capital et du travail, et cherche les moyens de prévenir les révolutions par des réformes et donner à l'individu isolé le moyen d'obtenir par l'association le crédit qui lui est nécessaire. En 1873, dans un *Manuel pratique*, écrit avec la collaboration du Dr F. Schneider, il étudiait séparément les sociétés coopératives d'artisans pour l'acquisition de matières premières, les sociétés coopératives de magasinage, d'exploitation industrielle, etc.

Schulze-Gævernitz (Hermann de), économiste allemand, né à Iéna en 1824, mort à Heidelberg en 1888. Fils d'un économiste de valeur, Frédéric-Gottlob **de Schulze** (1795-1860), il devint, en 1850, professeur à Iéna, en 1857 à Breslau, à Heidelberg en 1878. Ses ouvrages les plus importants sont : *Système de droit public allemand* (1865), réédité sous le titre de : *Introduction au droit public allemand* (1867); *le Droit public prussien exposé d'après le droit public allemand* (1888-1890). — Son fils, **Gerard de Schulze,** né à Breslau en 1861, professa l'économie politique à Fribourg (1893) et professe depuis 1896 à Heidelberg. Il a écrit : *Pour servir à la paix sociale : exposé de l'éducation politique du peuple anglais au* XIXe *siècle* (1890); *Thomas Carlyle, sa conception du monde et de la vie* (1893).

Schumacher (Henri-Christian), astronome danois, né à Bremstedt, en Holstein, en 1780, mort à Altona en 1850. Il étudia d'abord et professa le droit, puis se livra à l'astronomie et dirigea à partir de 1813 l'observatoire de Mannheim, dont il fut nommé directeur en 1813. Rappelé en Danemark par le gouvernement, qui lui confia en 1817 la mesure de l'arc du méridien entre Skagen et Lawenburg, ainsi que le relevé topographique du Slesvig et du Holstein, il établit un observatoire à Altona. On lui doit la fondation du journal *Astronomische-Nachrichten*.

Schumachérie (*chu-ma-ké-ri*) n. f. Genre de dilléniacées, tribu des dilléniées, comprenant des arbrisseaux grimpants qui croissent dans l'île de Ceylan.

Schumann (Robert), compositeur allemand, né à Zwickau en 1810, mort à Endenich en 1856. Élève de Henri Dorn et de Frédéric Wieck, il était déjà bon pianiste lorsqu'il s'estropia la main droite pour avoir imaginé d'attacher son troisième doigt à un nœud coulant et de jouer avec les quatre autres pour obtenir l'indépendance des doigts. Il se livra alors exclusivement à la composition, en même temps qu'à la critique. Il fonda en 1834 à Leipzig, où il s'était fixé, un journal intitulé *Nouvel Écrit pour la musique*, qu'il ne cessa de diriger pendant dix années. C'est dans ce journal qu'il appela l'attention du public sur Chopin et sur Brahms. Il épousa en 1840 Mlle Clara Wieck, pianiste de premier ordre, et il résida successivement à Dresde (1844), puis à Dusseldorf (1850) où il avait été appelé comme directeur de musique. C'est en cette ville qu'il fut frappé d'une grave affection cérébrale, dont il avait ressenti les premières atteintes d'abord en 1833, une seconde fois en 1845, et qui devait le conduire à la démence. Un voyage en Italie semblait l'avoir un peu apaisé, lorsqu'un jour, après son retour à Dusseldorf, il se précipita dans le Rhin. Il fut transporté chez lui, puis interné dans une maison de santé, où il mourut au bout de deux années.

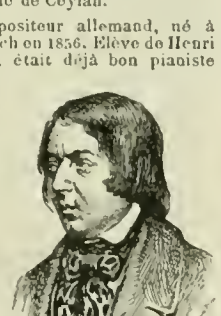

Schumann.

Ses œuvres, nombreuses, sont de valeur inégale. Il avait l'inspiration souvent exquise, mais courte, et il maniait l'orchestre avec difficulté. C'est dans les *lieder* et dans les compositions légères de piano qu'il se montre vraiment poète et musicien délicieusement inspiré. Parmi les secondes, il faut mentionner surtout les *Études symphoniques*, les *Études sous forme de variations*, les *Scènes de bal*, le *Carnaval*, *Kreisleriana*, les *Novellettes*, les *Albumblätter*, etc. Schumann perd une partie de ses qualités lorsqu'il veut se hasarder dans de vastes compositions. Il y a de bien jolies pages pourtant dans *le Paradis et la Péri* et dans la *Vie d'une rose*, dans son *Manfred*, dans ses *Scènes de Faust* et dans son opéra de *Geneviève*.

Avec ses quatre symphonies, il a écrit quatre ouvertures : *la Fiancée de Messine*, *Jules César*, *Hermann et Dorothée* et *Ouverture de fête*. Puis, avec les poèmes déjà nommés, l'*Adventlied*, *le Fils du roi*, le *Requiem pour Mignon*, *la Malédiction du chanteur*, *le Bonheur de l'Eden*, diverses ballades avec orchestre et de nombreuses compositions de musique de chambre. Les critiques de Schumann ont été réunies et publiées sous ce titre : *Écrits sur la musique et les musiciens* (1854). — Sa femme, *Clara-Joséphine* Wieck, née à Leipzig en 1819, morte à Francfort-sur-le-Mein en 1896, fut une très remarquable pianiste. Elle obtint de grands succès à Berlin 1837, à Paris 1839 et, après son mariage 1840, en Russie 1844 et à Vienne (1846). Après la mort de son mari, elle continua à se produire comme virtuose, afin de pourvoir à l'entretien de ses huit enfants, puis se livra à l'enseignement. Elle composa des morceaux pour le piano et se chargea de la revision des œuvres de son mari.

Schupfheim, bourg de Suisse (cant. de Lucerne [distr. d'Entlebuch]), sur la Petite Emme; 2.800 hab. Fabriques de bougies, d'ornements d'église. Commerce de fromages.

Schuppen (Pierre Van), graveur belge, né à Anvers en 1623, mort à Paris en 1702. Élève de Nanteuil, il se fixa à Paris et entra à l'Académie de peinture en 1663. Parmi les portraits qu'a exécutés Schuppen, on cite surtout ceux de Mazarin, d'après Mignard; de Louis XIV et du chancelier Séguier, d'après Le Brun; de Van der Meulen, d'après Largillière; *la Vierge à la chaise*, d'après Raphael; enfin une *Sainte Famille*, d'après Crayer. — Jacques **Van Schuppen,** son fils, né à Paris en 1669, reçu académicien en 1704, mort à Vienne en 1751, fut peintre d'histoire et de portrait. Appelé à Vienne par l'empereur en 1716, il reçut le titre de peintre du cabinet impérial et fut directeur de l'Académie impériale des beaux-arts de Vienne.

Schuré (Édouard), critique et historien français, né à Strasbourg en 1841. Il se consacra à l'histoire de la musique et à l'étude des doctrines mystiques. En musique, il a été le défenseur ardent des théories wagnériennes. On lui doit : *Histoire du lied* (1868); *le Drame musical* (1875); *les Chants de la montagne* (1877); *Vercingétorix*, drame en vers (1887); *les Grands Initiés* (1889); *l'Ame de la Patrie* (1892); *les Grandes Légendes de France* (1893); *la Vie mystique*, poésies (1894); *Sanctuaires d'Orient, Égypte, Grèce, Palestine* (1898); *le Double*, roman (1899).

Schuren, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), sur l'Emscher, affluent du Rhin; 3.347 hab. Mines de houille et de fer. Carrières.

Schurmann (Anne-Marie de), femme savante, née à Cologne en 1607, morte à Wiewert, près de Leeuwarden en 1678. Elle savait le latin, le grec, l'hébreu, l'éthiopien et cultivait en même temps la musique, la peinture, la sculpture et la gravure. La reine Christine, la duchesse de Longueville, la princesse Marie de Gonzague allèrent la visiter à Utrecht. Vers la fin de sa vie, elle se jeta dans le piétisme et, lorsque le visionnaire Labadie, contraint de quitter Genève, se réfugia en Hollande (1666), elle lui offrit asile chez elle et même, dit-on, l'épousa. Citons, parmi ses ouvrages : *Dissertatio de ingenii muliebris ad doctrinam et meliores litteras aptitudine; accedunt epistolæ ejusdem argumenti* (1641), traduito en français par Colletet (1646); *Eucleria seu Melioris partis electio, brevem religionis ac vitæ ejus delineationem exhibens* (1673), où l'auteur défend son attachement à la secte des labadistes; *Opuscula hebræa, græca, latina, gallica, prosaica et metrica* (1648 et 1650).

Schurz (Charles), homme politique américain, né à Liblar, près Cologne (Allemagne), en 1829. Il participa au mouvement révolutionnaire de 1848, et, lors de la répression, put passer en Suisse. Kinkel ayant été enfermé à Spandau, Schurz réussit à le faire évader en 1850. Après avoir été correspondant d'un journal anglais à Paris, puis professeur à Londres, il alla s'établir aux États-Unis en 1852. Il gagna une grande popularité dans le Wisconsin, occupa les fonctions de ministre en Espagne (1861), entra ensuite dans l'armée et, brigadier général de volontaires, combattit pendant la guerre de Sécession dans l'armée fédérale. En 1869, il devint sénateur pour le Missouri. En 1877, il était nommé ministre de l'intérieur par Hayes; il remplit ces fonctions jusqu'en 1881. Il dirigea ensuite à New-York l'« Evening Post ». Il a publié de nombreux travaux littéraires, entre autres : *Life of Henry Clay* (1885), et *Abraham Lincoln* 1891.

Schussenried, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]), vers la source occidentale du *Schussen*, affluent du lac de Constance; 2.918 hab. Forges.

Schut (Cornélis), peintre et graveur hollandais, né et mort à Anvers (1597-1655). Il était élève de Rubens et membre de la gilde d'Anvers depuis 1619. C'est un des meilleurs continuateurs du maître. En 1635, il fut désigné, avec quatre autres artistes, pour aller en Espagne peindre l'entrée de Ferdinand. Ses principales toiles sont : *le Martyre de saint Georges* (Anvers); *le Martyre de saint Jacques* (Bruxelles); *Saint Nicolas apparaissant à Constantin* (église de Willebrock); etc.

Schutt, îles fluviales de l'Austro-Hongrie, en aval de Presbourg. La **Grande Schutt** (*Csallo Köz* des Magyars) est formée par le Grand Danube et le Petit Danube; elle a 82 kilom. sur 30 et 1.520 kilom. carr.; très féconde, très cultivée, c'est l'*Arany Kert* ou *Jardin d'or* des Hongrois. La **Petite Schutt** (la *Sziget Köz*) a 275 kilom. carr.

Schuttenhofen (tchèque *Susice*), ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la Wottawa, affluent de la Moldau; 6.169 hab., ch.-l. de district. Fabrique de draps.

Schuttorf, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Osnabruck], sur la Vechte, tributaire du Zuyderzée; 3.839 hab. Mégisserie. Manufacture de coton.

Schütz (Henri), compositeur allemand, né à Kœstritz, en 1585, mort à Dresde en 1672. De ses voyages en Italie, à l'époque de la réforme opérée par les deux écoles florentine et vénitienne, il rapporta en Allemagne des formes essentiellement nouvelles, qui, jointes à ses rares qualités personnelles de rythme, d'inspiration et d'expression, l'ont fait considérer comme le père de la musique allemande. Il fut maître de chapelle de l'électeur de Saxe, et organisa à Copenhague la chapelle du roi de Danemark.

C'est surtout dans la musique religieuse que Schütz a manifesté les qualités qui font de lui un artiste de premier ordre. Il a écrit quatre *Passions*, d'après saint Matthieu, saint Luc, saint Marc et saint Jean; une *Histoire de la résurrection de Jésus-Christ*; les psaumes de David, avec 103 mélodies; des symphonies sacrées, etc., et aussi le premier opéra allemand, *Daphné*, écrit sur la traduction d'un roman anglais de Rinuccini.

Schutzenberger (Louis-Frédéric), peintre français, né à Strasbourg en 1825, mort à Paris en 1903. Élève de Paul Delaroche et de Gleyre, il a peint des sujets religieux et historiques, des scènes de genre, du paysage et du portrait. Il a été l'observateur exact, le peintre naïf et fin des costumes, des usages de la patriarcale Alsace. Citons : *Famille alsacienne émigrant en France* 1872; *Souvenir d'Alsace* 1882; *Fancuse alsacienne* 1883 et.



Schutzenberger

Schutzenberger (Paul), chimiste français, né à Strasbourg en 1827, mort à Méry (Seine-et-Oise) en 1897. Docteur en médecine, il professa la chimie à l'École supérieure des sciences de Mulhouse, puis devint directeur adjoint du laboratoire de chimie de la Sorbonne, professeur de chimie minérale au Collège de France (1876), directeur de l'École municipale de physique et de chimie (1882). En 1884, il a été nommé membre de l'Académie de médecine, et, en 1888, membre de l'Académie des sciences. Citons de lui : *Chimie appliquée à la physiologie animale, à la pathologie et au diagnostic médical* (1864); *Traité des matières colorantes* (1867); *Leçons professées à la Société chimique* (1868-1870); *Sur le rôle de l'acide hypochloreux en chimie organique* (1871); *les Fermentations* (1875); *Traité de chimie générale* (1879-1890), et de nombreux mémoires.

Schuyler, nom de plusieurs comtés des États-Unis : comté de l'État d'Illinois, sur la rivière des Illinois (bassin du Mississipi), 19.000 hab. Ch.-l. *Rushville*. — Comté de l'État de Missouri, sur le Chariton; 11.000 hab. Ch.-l. *Lancaster*. — Comté de l'État de New-York, sur le lac Seneca; 20.000 hab. Ch.-l. *Watkins*.

Schuylkill, rivière de l'est des États-Unis (Pensylvanie), qui naît dans une région houillère, baigne Pottsville, Reading, Norristown, embellit Philadelphie, où elle coule dans une sorte de parc naturel, et gagne la rive droite du Delaware. Cours 220 kilom.

Schuylkill, comté des États-Unis (Pensylvanie), sur le *Schuylkill* naissant; 141.000 hab. Très importantes mines d'anthracite; métallurgie. Ch.-l. *Pottsville*.

Schuylkillhaven, ville des États-Unis (Pensylvanie), sur la *Schuylkill*; 3.300 hab. Houille.

Schwaan, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin, sur la Warnow, tributaire de la mer Baltique; 3.946 hab. Tuilerie.

Schwab (Gustave), poète allemand, né et mort à Stuttgart (1792-1850). A Tubingue, où il étudiait la philosophie et la théologie, il se lia avec Uhland, Varnhagen et Kerner, et publia avec eux le « Deutscher Dichterwald » (1813). Nommé, en 1817, professeur au gymnase de Stuttgart, puis pasteur à Gomaringen (1837), il devint en 1841 premier prédicateur à l'église Saint-Léonard de Stuttgart, puis conseiller des hautes études (1845). Schwab fut, avec Uhland et Kerner, le principal représentant de l'école souabe. Remarquable dans la romance et la poésie légère, il manque de souffle et d'originalité dans la poésie lyrique. Ses anciens chants grecs et ses chants populaires du moyen âge portent la marque des aspirations à la liberté de son époque. Comme rédacteur poétique du « Morgenblatt » et du « Deutscho Musenalmanach », il sut encourager avec discernement les talents naissants Chamisso, Freiligrath, etc.. Outre ses recueils de poésies (1828-1838), il a publié de nombreuses études : *l'Alb souabe* 1823, *le Lac de Constance* (1827); *Excursions à travers la Souabe* (1837-1838); *la Vie de Schiller* (1839); *le Culte du génie* (1840), où il passe en revue les questions philosophiques et théologiques qui passionnaient son époque. Il a excellé dans ses recueils : *Livres populaires allemands* 1834; *Cinq livres de chants et de poèmes allemands de Haller à notre temps* (1835); *la Prose allemande de Mosheim à notre époque* (1843); *Guide à travers la littérature allemande* (1846-1870); etc. Citons encore quelques éditions et traductions *der Froschmäusler* de Georges Rollenhagen (1819); *Poesies choisies de Lamartine* (1826); *Napoléon en Egypte*, de Barthélemy et Méry (1829); *Traductions de prosateurs et poètes grecs et latins* (1827); etc.

Schwabach, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Moyenne-Franconie]), sur l'*Ober-Schwabach*, affluent de la Regnitz; 8.405 hab. Ch.-l. de district. Belle église protestante (1469-1495), avec tableaux de Wohlgemuth et de Martin Schœn. Fabrique d'aiguilles à coudre, de faïences et de majoliques. A Schwabach fut tenu le convent qui formula les articles de la confession d'Augsbourg.

Schwaben, nom allemand de la Souabe.

Schwabmünchen, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe], sur la Singel, affluent de la Wertach; 3.223 hab. Tissages.

Schwagérine (*chou-a-jé* n. f. Paléont. Genre de foraminifères, de la famille des fusulinidés, fossiles dans le calcaire carbonifère.

Schwalbach, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden], près du confluent du *Schwalbach* et de l'Aar; 2.698 hab. Sources minérales et établissement de bains.

Schwan (Christian Friedrich), littérateur et libraire allemand, né à Prenzlau en 1733, mort à Heidelberg en 1815. Étudiant à Iena, puis précepteur et correcteur d'imprimerie à Saint-Pétersbourg, il alla ensuite en Hollande, où il publia ses *Anecdotes russes* ou *Lettres d'un officier allemand* (1764). Marié à Mannheim, en 1765, il prit la librairie de son beau-père et édita *Viesque* et *Cabale et amour*, de Schiller, et mit celui-ci en rapport avec le baron de Dalberg. Schwan fonda en 1764 la revue littéraire *l'Invisible* et, en 1774, *les Tablettes*. On a de lui de nombreuses pièces de théâtre et un *Dictionnaire de la langue allemande-française et française-allemande*.

Schwandorf, ville d'Allemagne (Bavière [cercle du Haut-Palatinat, sur la Naab, affluent du Danube; 5.265 hab. Poterie.

Schwanebeck, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg], au pied du Huywald, sur un affluent de la Bode; 3.369 hab. Raffinerie de sucre. Distillerie. Briqueterie. Fours à chaux et à plâtre.

Schwan [illegible]

Schwanthaler [illegible] Munich [illegible]



Schwanthaler

[illegible] et Thésée, bas-reliefs. [illegible] Munich). *Hiéchamie* pa[illegible] Vaisseau [illegible] *Histoire de Vénus*. Rés[illegible] *Rome*, cathédrale de [illegible] Munich à Salzbourg, de *Lutter* à Francfort, etc.

Schwartz [illegible] Allemagne et inventeur allemand, né [illegible] Prussiens au[illegible] et français [illegible] par erreur, [illegible] de la poudre à [illegible], dé[illegible] par les Arabes, a [illegible] apprendre [illegible] par le moine [illegible] Roger Bacon. [illegible] mort en [illegible] la gloire de Ber[illegible] Schwartz est d'avoir [illegible] l'art de fondre les [illegible] et d'établir [illegible] à Venise vers [illegible] y fondit les [illegible] pour [illegible] Il [illegible] la première fois au [illegible] en 1379.



Berthold Schwartz
[illegible] national

On lit que le sénat de Ve[illegible] qui mettait à réclamer le prix [illegible] mettre à mort.

Schwartz Mar[illegible]e, née Bibath, romancière [illegible] 1812, morte à Stockholm en 1894 [illegible] et romans anonymes, et [illegible] romans, influencés [illegible] français le plus célèbre fut [illegible] *du peuple* 1850, puis par [illegible] Julia Kavanagh, etc. *Ma* [illegible] *le Petit* (1872, etc.), [illegible] traduites dans les prin[illegible]

Schwartz [illegible] Brandt, [illegible] née [illegible] 1822. Fille du banquier [illegible] Suède et à Rome, [illegible] romans. Elle [illegible] à Rome et fut très [illegible] à Alexandrie, en Crète, [illegible] 1857. *L'ent*[illegible] *Middlemas* [illegible] *Jean et Ca*[illegible]

Schwartz [illegible]

Schwartze [illegible]

Schwartzembergite [illegible] et oxygéné, qui a été

Schwaska [illegible] de l'Allemagne centrale [illegible]

Schwarzbourg, [illegible] de l'Allema[illegible] [illegible] terres [illegible] Nord-ouest au Sud-Est [illegible] Nord se trouve le mont [illegible] (1 [illegible] m., auquel se [illegible] la chaîne de l'empe[illegible] Barbe[illegible] à 16 kilom. au Sud-Est de [illegible] en plaine Thuringe, [illegible] atteint les 72 mètres, [illegible] le Kyffhäuser, le troisième lambeau, tout près, à [illegible] est de beaucoup le plus petit des trois. Vallées agréables, toutes [illegible] bassin [illegible] Elbe par la Saale, belles forêts, belles pâtures, céréales, [illegible], bétail. **Schwarzbourg-Rudolstadt**, capit. *Rudolstadt* (2 [illegible] hab.), a 941 kilom. carr. et [illegible] hab.; **Scharwzbourg-Sondershausen**, capit. *Sondershausen* (7.000 hab.), ville principale Arnstadt (13.000 hab.), s'étend sur 862 kilom. carr., avec 81.000 hab.



Armoiries de la maison de Schwarzbourg



Croix d'honneur de Schwarzbourg

Schwarzbourg (croix d'honneur de). Fondée le 20 mai 1853, elle est conférée d'accord par les deux cours. Elle comprend trois classes : insigne en or et une médaille en argent. La première seule se porte en sautoir. Le ruban est à trois raies bleues, alternées de deux bandes jaunes.

Schwarzbourg (ordre du mérite militaire de). V. Merite.

Schwarzenbach-an-der-Saale, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Franconie]), sur la Saale; 3.871 hab. Fabrique de porcelaine. Brasserie.

Schwarzenberg, ville d'Allemagne (roy. de Saxe cercle de Zwickau), près du Schwarzwasser, affluent de la Mulde de Zwickau; 3.738 hab. Fabrique d'objets en bois, de fil à coudre. Métallurgie.

Schwarzenberg (Joseph-Jean, prince de), diplomate autrichien, né à Krumau (Bohême) en 1768, mort à Frauenberg en 1833. Grand propriétaire foncier, il devint conseiller intime et chambellan de l'empereur d'Autriche, membre du conseil de direction de la banque de Vienne (1816) et fut chargé de diverses ambassades.

Schwarzenberg (Charles-Philippe, prince de), duc de Krumau, feld-maréchal et diplomate autrichien, frère du précédent, né et mort à Vienne (1771-1820). Lieutenant de l'armée autrichienne (1788), il fit la campagne de 1788 contre les Turcs, se distingua à Jemmapes (1792) et au siège de Valenciennes (1793), enleva trente-deux canons français à Cateau-Cambrésis (1794), devint major général et lieutenant maréchal (1799). Il couvrit la retraite après la bataille de Hohenlinden (1800), fut chargé d'une mission en Russie à l'avènement d'Alexandre (1801), et, en 1805, à Ulm, réussit à s'échapper avec quelques régiments de cavalerie. Envoyé diplomatique à Saint-Pétersbourg (1808), il s'efforça de détacher la Russie de la France; il protégea la retraite à Wagram (1809). Promu général de cavalerie et ambassadeur à Paris, il négocia le mariage de Napoléon avec Marie-Louise et offrit aux souverains (1810) une fête brillante qui se termina par l'incendie de l'ambassade. Il obtint le commandement du corps autrichien adjoint à l'armée française pendant la campagne de Russie, passa le Bug (1812), occupa Pinsk et se replia sur le grand-duché de Varsovie. Il chercha, en 1813, à amener la paix entre la France et la Russie, puis fut appelé à l'armée de Bohême. Après la rupture de l'empereur François et de Napoléon, il reçut le commandement des armées de la coalition, fut vainqueur à Leipzig (16-19 oct. 1813), mar[illegible]ha sur Paris après le combat d'Arcis-sur-Aube (1814) et [illegible]t la le duc de Raguse à capituler. En 1815, il fut placé à la tête des armées du Haut Rhin, [illegible] président du conseil aulique de guerre.

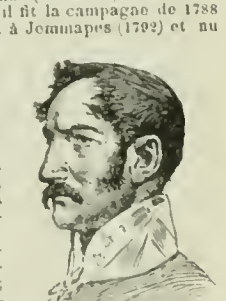

Ch. Ph. de Schwarzenberg

Schwarzenberg (Félix Louis-Jean Frédéric, prince [illegible] d'Etat autrichien, né à Krumau (Bohême en [illegible] mort à Vienne en 1852, fils du prince Joseph-Jean. [illegible] Jean, il fut attaché à l'ambassade de Saint-Pétersbourg (1824), de Londres (1826), où il entretint de [illegible] relations avec lady Ellenborough, et occupa [illegible] postes diplomatiques avant d'être promu ministre [illegible] à Naples (1846). En 1848, son hôtel [illegible] par la populace, il demanda une réparation [illegible] sur le refus du gouvernement napolitain, [illegible] Il prit part comme major général à la [illegible] les Piémontais (1848), et fut promu feld-[illegible] après la répression de l'insurrection [illegible], il appelé au ministère. Il pourvut [illegible] d'un régime militaire [illegible] antrichienne, promulgua [illegible] 4 mars 1849, puis la lut[illegible] guerre contre la révolution [illegible] de la Russie pour en triom[illegible] [illegible] sans relâche les [illegible] conférence de Dresde [illegible] la transformation de la Con[illegible] fédération germanique au profit de l'Autriche et dut se contenter du rétablissement de l'ancienne diète de Francfort. Il négociait un rapprochement avec l'Angleterre et la France, quand il fut frappé d'apoplexie.

Schwarzkosteletz, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [distr. de Bohmisch-Brod]); 3.220 hab. Brasserie. Fabrique de porcelaine. Château du prince Lachtenstein.

Schwarzwald, nom allemand de la Forêt-Noire.

Schwarzwasser (la *Czarnawoda* des Polonais), rivière du nord-est de l'Allemagne (Prusse Occid.), qui part à 156 mètres d'altitude, d'un petit lac voisin de la Poméranie, coule, très paresseusement, en plaine et gagne la Vistule, rive gauche, en aval de Kulm. Cours 195 kilom.

Schwatka (Frédéric), explorateur américain, né à Galena (Illinois) en 1849, mort à Portland (Orégon) en 1892. Il débuta par servir comme officier dans la cavalerie américaine, puis partit, en 1878, afin de compléter les données recueillies précédemment sur le désastre de l'expédition Franklin. A l'aide de certains renseignements obtenus en 1873, il put, en 1879-1880, préciser bien des points obscurs de la lugubre histoire des équipages de l'*Erebus* et de la *Terror*, et explora la Terre du Roi-Guillaume. En 1883, en 1886 et en 1891, il exécuta dans l'Alaska trois reconnaissances d'un vif intérêt. Dans l'intervalle entre les deux derniers voyages, il avait visité le Mexique septentrional. On doit à Schwatka : *Report of a military reconnaissance in Alaska, made in 1883* (1885); *Along Alaska's great river* (1885); *the Children of the cold* (1886); etc.

Schwatrite (*chou-a* n. f. Variété mercurifère de panabase.

Schwaz, bourg d'Austro-Hongrie (Tyrol [distr. d'Unter-Innthal]), sur la rive droite de l'Inn; 5.888 hab. Aux environs gisements de fer, de cuivre et d'argent.

Schwechat, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [distr. de Brück-ao-der-Leitha]), sur la *Schwechat*, affluent du Danube; 6.031 hab. Grande brasserie. Hauts fourneaux.

Schwedenhohe, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Bromberg]); 5.281 hab. Musée d'histoire naturelle.

Schwedt, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam], sur l'Oder; 10.114 hab. Forges; fabrique de machines. Raffinerie de sucre. Ce fut, de 1680 à 1788, la résidence des margraves de Brandebourg-Schwedt.

Schwegler (Frédéric-Albert), historien allemand, né à Michelbach (Wurtemberg) en 1819, mort à Tubingue en 1857. Son premier ouvrage, *le Montanisme* (1841), ainsi que plusieurs dissertations imprimées dans les « Annales théologiques » de Zeller, lui valurent des persécutions de la part des autorités ecclésiastiques du Wurtemberg, et il dut abandonner la carrière ecclésiastique. Il fonda en 1843 les *Annales du temps présent*, qui parurent jusqu'en 1848. En 1843, il se fit recevoir à Tubingue privat-docent de théologie et de philologie classique. Il consigna les résultats de ses recherches théologiques dans l'ouvrage intitulé : *l'Époque post-apostolique* (1846). Parmi ses autres ouvrages, nous mentionnerons : une *Histoire romaine* (1853-1858; continuée par Clason); une *Histoire de la philosophie grecque* (1869); etc.

Schweich-an-der-Mosel, bourg d'Allemagne Prusse [présid. de Trèves]), près de la *Moselle*; 2.998 hab. Mégisserie. Distillerie. Vignoble.

Schweidnitz, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), sur la Weistritz; 26.130 hab. Ch.-l. du cercle. Nombreuses églises. Fabriques de machines, meubles, orgues; poterie, ganterie. Fonderie de fer. Brasserie. Ville prise en 1642 par les Suédois, en 1757 et 1761 par les Autrichiens, en 1758 et 1762 par les Prussiens, tombée au pouvoir des Français en 1807.

Schweigger (Jean-Salmion-Christophe), physicien et chimiste allemand, né à Erlangen en 1779, mort à Halle en 1857. Privatdocent en 1800, dans sa ville natale, il devint professeur de mathématiques et de physique au gymnase de Bayreuth (1803), à l'École polytechnique de Nuremberg (1811), puis membre de l'académie de Munich, puis professeur de chimie et de physique à l'université d'Erlangen (1817), et de Halle (1819). Ses travaux en physique eurent particulièrement pour objet l'électricité et le galvanisme. En 1808, il construisit un électromètre pour mesurer la force électrique au moyen d'une aiguille aimantée, puis le multiplicateur électro-magnétique qui porte son nom. En 1811, il avait pris la rédaction du « Journal de Gehlen », qu'il continua sous le titre d'« Annales de chimie et de physique ». On a de lui, entre autres ouvrages : une *Introduction à la mythologie au point de vue des sciences naturelles* (1836); une savante dissertation *Sur l'electrum des anciens* (1818); etc.

Schweighæuser (Jean), philologue français, né et mort à Strasbourg (1742-1830). Il se rendit à Paris et y apprit l'arabe et le syriaque; puis il visita l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande. A son retour à Strasbourg (1770), il fut nommé professeur de logique et de métaphysique, puis de grec et de langues orientales. Il se lia avec Brunck, et publia, en collaboration avec lui, deux excellentes éditions : *Sophoclis Electra et Euripidis Andromache* (1779); l'autre : *Sophoclis Œdipus tyrannus et Euripidis Orestes* (1779); puis il entreprit une nouvelle édition des *Histoires* d'Appien, d'après un texte inconnu de la Bibliothèque d'Augsbourg, *Appiani Alexandrini Romanarum historiarum quæ supersunt* (1785). Un moment emprisonné à la Révolution, il fut exilé à Baccarat, en Lorraine, où il composa en partie ses notes sur Polybe.

Après la chute de Robespierre, il put rentrer dans ses foyers. A la création de l'Université de France, il fut attaché à l'académie de Strasbourg comme professeur de littérature grecque et, en 1809, il fut nommé doyen de la faculté des lettres, fonctions dont il se démit en 1824. Le dernier volume de son *Polybe* avait paru en 1793, sous ce titre : *Polybii Megalopolitani historiarum quidquid supersit* (1789-1795), suivi d'un *Lexicon Polybianum*. Mais son plus grand titre à la reconnaissance des philologues est son édition d'Hérodote, qu'il couronna par le fameux *Lexique d'Hérodote* (1824).

Schweighæuser (Jean-Geoffroy), philologue et antiquaire alsacien, fils du précédent, né et mort à Strasbourg (1776-1844). Il succéda en 1823 à son père dans la chaire de littérature grecque et comme conservateur de la bibliothèque publique. Il faisait sa première lecture à vingt et un ans, à l'Institut, sur un fragment d'Epictète.

Il a rédigé le texte des *Antiquités du musée Napoléon* de Visconti (1804) et coupéré, avec de Golbéry, aux *Antiquités de l'Alsace* (1825-1828). On lui doit encore : *Lettres à Millin sur quelques passages de Théophraste, Suidas, Arrien* (1803) ; *Discours sur les services que les Grecs ont rendus à la civilisation* (1821). Il a écrit de très nombreux articles dans le « Magasin encyclopédique » de Millin, les « Archives littéraires » de Suard, etc. — Son neveu, ALFRED **Schweighæuser** (mort en 1876), élève de l'École des chartes, un instant bibliothécaire de la ville de Caen, avait rassemblé une très curieuse bibliothèque, qui fut dispersée après sa mort.

SCHWEINAU, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Moyenne-Franconie]) ; 2.645 hab. Fabriques de crayons, de cire à cacheter.

SCHWEINFURT (lat. *Trajectus Suevorum*), ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Franconie]), sur la rive droite du Main ; 13.515 hab. Ch.-l. de district. Hôtel de ville gothique ; remparts bâtis par Gustave-Adolphe. Importantes fabriques de couleurs ; cordonnerie ; machines. Raffinerie de sucre. Schweinfurt (*Suinfurt, Suinvordi*), reçut une charte au XIIIe siècle et acheta l'immédiateté aux évêques de Wurtzbourg (1431). Elle prit parti pour Gustave-Adolphe pendant la guerre de Trente ans. Patrie du poète Rückert.



Schweinfurth.

SCHWEINFURTH (Georges), voyageur et naturaliste allemand, né à Riga en 1836. Parti pour l'Égypte en 1863, il gagna l'Éthiopie, puis Karthoum, et regagna l'Europe deux ans et demi après son départ, avec d'admirables collections botaniques. Il repartit pour l'Afrique équatoriale en 1868 et, de Karthoum, remonta le Nil jusque vers le 9e degré de latitude nord, puis explora le pays des Niam-Niam et des Mombouttous, dans le territoire arrosé par le Bahr-el-Ghazal et ses affluents, et révéla l'existence de l'Ouellé. Rentré en Europe en 1871, il retourna l'année suivante en Égypte, à la demande du khédive, y fonda l'*Institut égyptien* du Caire, devint directeur des musées de la capitale de l'Égypte et s'attacha surtout, dans de nombreux voyages postérieurs, à étudier les rapports botaniques, géologiques de l'Égypte et des pays voisins, ainsi que l'histoire de la civilisation de ces contrées (exploration de la Grande Oasis, 1874 ; du désert arabique, 1876-1880, puis 1884-1885 ; de Socotora, 1881 ; de la vallée du Nil, de Syout à Assouan, 1882 ; de la Cyrénaïque, 1883 ; de l'Arabie, 1888 ; de l'Erythrée italienne, 1891-1892). On lui doit, entre autres ouvrages : *Im Herzen von Afrika* (1874 ; trad. franç. en 1875, sous le titre d'*Au cœur de l'Afrique*) ; *Artes Africanæ* (1875) ; etc.

SCHWEINITZ, ville d'Austro-Hongrie Bohême [cercle de Budweiss]), sur un sous-affluent de la Moldau par la Strobnitz ; 3.319 hab.

SCHWEITZER (Jean-Baptiste DE), homme politique et dramaturge allemand, né à Francfort en 1833, mort à la villa Giessbach, sur le lac de Brienz, en 1875. En 1860, il se mêla au mouvement socialiste et devint, après la mort de Lassalle (1864), président de l'Union des syndicats ouvriers d'Allemagne. Comme directeur du « Sozialdemokrat », il eut de fréquents conflits avec le gouvernement prussien, puis fut envoyé par son parti au Reichstag de l'Allemagne du Nord (1867). Mais, ayant échoué aux élections de 1871, il résigna ses fonctions de président de l'Union ouvrière et se retira complètement de la vie publique. Parmi ses écrits politiques, les plus connus sont : *la Question allemande* (1862), et *l'Esprit du temps et le Christianisme* (1861). Il donna aussi quelques drames : *Alcibiade* (1858) ; *Frédéric Barberousse* (1858) ; *Canossa* (1872) ; *les Darwiniens* (1875) ; *Epidémique* (1876) ; et un roman politique : *Lucinde* ou *le Capital et le Travail* (1861).

SCHWEIZ et **SCHWEIZERLAND**, noms allemands de la SUISSE.

SCHWELM, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]), près de la Wupper, affluent du Rhin ; 13.000 hab. Ch.-l. de cercle. Mines de fer ; forges et fonderie de fer. Source minérale ferrugineuse.

SCHWENKIE (*chvèn'*) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes à fleurs en grappes, qui croissent dans l'Amérique et l'Afrique tropicales.

SCHWENDENER (Simon), botaniste suisse, né à Buchs (Saint-Gall) en 1826. Ses recherches sur la constitution des monocotylédones, sur les stomates, sur l'ascension de la sève, la turgescence, les bourrelets d'articulation, les initiales de croissance, etc., font autorité. Elles ont été réunies sous le titre de : *Gesammelte Botanische Mittheilungen* (1898).

SCHWENNINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), vers la source du Neckar ; 7.667 hab. Horlogerie.

SCHWERIN, ville d'Allemagne, capitale du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, sur le lac de *Schwerin* ;



Château de Schwerin.

36.388 hab. Fabrique d'instruments de musique, de ciment, de vernis. Château du grand-duc, avec un parc magnifique, de style français, établi en 1708.

SCHWERIN (Lac DE), nappe d'eau du nord de l'Allemagne, ainsi nommée de la ville de *Schwerin*, capitale du grand-duché de Mecklembourg, située à sa rive sud-ouest 65 kilom. carr. ; à 37 ou 38 mètres au-dessus de la Baltique où il se déverse par la Stör.

SCHWERIN (Christophe, comte DE), général prussien, né à Lœwitz (Poméranie) en 1684, mort à Prague en 1757. Il devint en 1706 lieutenant-colonel au service du duc de Mecklembourg-Schwerin et passa en 1720 au service du roi de Prusse Frédéric Guillaume Ier, qui le nomma en 1734 lieutenant général. Frédéric II l'éleva peu après à la dignité de comte et le nomma feld-maréchal général. Officier plein de valeur et d'humanité, il commanda dans la première guerre de Silésie une partie de l'armée prussienne, et décida de la victoire de Mollwitz. Lors de la seconde guerre de Silésie, il prit une part active à la guerre en Bohême et fut tué au siège de Prague.

SCHWERIN-AN-DER-WARTHE, ville d'Allemagne Prusse [présid. de Posen], en amont du confluent de l'Oder et de la Warthe ; 7.026 hab. Ch.-l. de cercle. Fabriques d'amidon et de chaînes d'or.

SCHWERSENZ, ville d'Allemagne Prusse [présid. de Posen], sur un petit lac que traverse la Cybina, affluent de la Warthe ; 3.157 hab. Scierie. Ébénisterie.

SCHWERTE, ville d'Allemagne Prusse [présid. d'Arnsberg], sur la Ruhr, affluent du Rhin ; 9.892 hab. Mine de nickel, forge, laminoir et four.

SCHWETZ, ville d'Allemagne Prusse [présid. de Marienwerder], sur la Vistule, au confluent du Schwarzwasser ; 17.001 hab. Ch.-l. de cercle. Raffinerie de sucre.

SCHWETZINGEN, ville d'Allemagne [gr.-duché de Bade [cercle de Mannheim]), sur le Leimbach ; 5.510 hab. Ch.-l. de district. Fabrique de cigares, de conserves, de liqueurs. Culture du tabac, du houblon et d'asperges.

SCHWIEBUS, ville d'Allemagne [Prusse [présid. de Francfort]), sur la Schwemme, affluent de la Mühl ; 8.431 hab. Fabrique de machines, de bougies. Manufacture de drap. Mine de houille ; forge et fonderie de fer.

SCHWIENTOCHLOWITZ, comm. d'Allemagne [Prusse [présid. d'Oppeln]), sur le Zalenzer Wasser ; 9.758 hab. Mines de houille. Grande usine sidérurgique.

SCHWILGUÉ (Jean-Baptiste), ingénieur mécanicien, né et mort à Strasbourg (1776-1856). Il apprit les sciences sans maître, fut nommé, en 1806, professeur de mathématiques, puis vérificateur du système métrique à Schlestadt. Entre temps, il reconstruisit l'horloge astronomique de Strasbourg, en remplaçant par un calendrier mécanique et mobile l'ancien calendrier de cette horloge. Ces différents travaux conduisirent Schwilgué au perfectionnement des horloges publiques. Il construisit l'horloge monumentale de Schlestadt, dans l'église Saint-Georges, et créa ou perfectionna des appareils utiles à la vérification des poids et mesures, des régulateurs pour métiers à tisser, balances à bascule portatives, ponts à bascule pour peser les voitures chargées, etc.

SCHWIND (Maurice-Louis DE), peintre allemand, né à Vienne en 1804, mort à Munich en 1871. C'était un homme d'imagination vive, aimant les légendes du moyen âge, mais y voulant de la grâce et de l'élégance jusque dans la fantasmagorie. Des peintures d'ordre littéraire comme le *Voyage de noce du chevalier Kurt*, d'après le poème de Gœthe, ou de genre allégorique comme *le Rhin et ses affluents*, firent sa réputation. En 1847, il était professeur à l'académie de Munich. Il fut chargé, en 1853, de décorer le château de la Wartburg en Thuringe de scènes de l'histoire de sainte Elisabeth, de la guerre des chanteurs et d'épisodes de la vie du landgrave Ludwig. Signalons, parmi ses ouvrages, d'une facture plus pompeuse que spontanée : *la Légende du chevalier de Falkenstein*, *le Lendemain des noces*, *la Rose*, *le Combat des chanteurs* (Institut Stœdel, à Francfort) ; *le Convoi funèbre de l'empereur Rodolphe, à Spire* (musée de Kiel) ; etc.

SCHWOB (Mayer-André-*Marcel*), littérateur français, né à Chaville (Seine-et-Oise) en 1867. Il débuta par une *Étude sur l'argot français* (1889), avec Guieysse, et collabora à divers journaux. C'est un écrivain au style souple et sobre, à l'imagination fantaisiste. Nous citerons de lui : *Cœur double* (1891) ; *le Roi au masque d'or* (1892) ; *le Livre de Monelle* (1894) ; *Mimes* (1894) ; *la Croisade des enfants* (1895) ; *Spicilège* (1896) ; *Vies imaginaires* (1896) ; *la Lampe de Psyché* (1903) ; etc. On lui doit aussi quelques traductions, une adaptation de l'*Hamlet* de Shakspeare avec E. Morand, jouée au théâtre Sarah-Bernhardt en 1899 ; *le Jargon des coquillards en 1455* (1890, mémoire où l'on trouve de curieux renseignements relatifs à Villon ; etc.

SCHWYZ, SCHWYTZ, SCHWIZ ou **SCHWITZ** (*chvitz'*), ville de Suisse, ch.-l. du cant. du même nom, près de la Muotta, au pied sud du Hecken et des deux Mythen (1.905 m.) ; 6.700 hab. Ch. de f. du Gothard. Église de 1769-1774, style italien. Dans le Rathaus (de 1643), portraits des landaumans ; peintures murales extérieures de Ferdinand Wagner. Grand marché de bétail. Vraie capitale de la Confédération à laquelle elle donna son nom jusqu'à la Révolution française. Schwyz fut occupée, en 1798-1799, par l'armée française, puis par les Autrichiens. Patrie du graveur Hedlinger.

SCHWYZ, SCHWYTZ, SCHWIZ ou **SCHWITZ** (*chvitz'* CANTON DE), cant. de la Suisse, l'un des trois Waldstætten, noyau de la Confédération, entre les cant. de Zurich au N.-O., Saint-Gall au N.-E., Glaris à l'E., Uri au S. ; l'île d'Ufenau (lac de Zurich) lui appartient ; 908 kilom. carr. ; 55.500 hab. Ch.-l. *Schwyz*. Une chaîne centrale, orientée d'O. en E. Hacken, les Mythen (1.903 m.), Brusberg (2.281 m.), passage du Prägel (1.513 m.), sépare la vallée de la Muotta, au S., du Wæggithal et de la vallée de la Sihl, au N. Par ces rivières, le canton appartient tout entier au bassin du Rhin. Dans l'extrême Est, au delà du lac de Lowerz, se dresse le Rigi ; dans l'extrême Nord, sur le lac de Zurich, l'Etzel ; dans l'extrême Sud, au delà du Muottathal, le Wasserberg (2.331 m.). Climat doux sur le lac des Quatre Cantons (Gersau), rude dans les hautes vallées (Einsiedeln ; passages fréquents du *föhn*. Beaux pâturages, très important élevage du bétail, vaches et fromages renommés. Les vallées ont des céréales et des arbres fruitiers, vignes, sur le lac de Zurich. Peu d'industrie, filature et tissage du coton, filature de la soie (Gersau), machines à tisser, objets de piété et librairie religieuse d'Einsiedeln, dont le couvent monastère est visité par de très nombreux pèlerins d'Alsace et d'Allemagne du Sud surtout. Gouvernement démocratique depuis 1848, langue allemande, religion catholique.



Armes du canton de Schwyz.

Dès 1114, les communautés libres de Schwyz, Uri et Unterwalden, conclurent une partie d'alliance renouvelée en 1315, en 1323 avec Uri et l'Unterwalden, ce fut l'origine de la Confédération. En 1315, la victoire de Morgarten sur le duc d'Autriche, établit parmi les confédérés la prépondérance de Schwyz, qui donne son nom au pays tout entier. Schwyz. Aux XIIIe et XVe siècles, le canton s'agrandit à Einsiedeln et du Wæggithal. En 1798, ses stances s'unissent aux Français (batailles de Morgarten, Schwyz, Rothenthurm). En 1802, le canton reprend ses anciennes limites. Acte de médiation. Schwyz fait partie, en 1815, du Sonderbund.

SCIABLE *si* adj. Qui peut être scié. *Pierre sciable.*

SCIACARELLO (*cha* n. m. Cépage rouge cultivé en Corse.

SCIACCA, ville du roy. d'Italie (Sicile prov. de Girgenti) ; 22.200 hab. Ch.-l. de circondario. Industrie active : poteries, salpêtreries, extraction du soufre. Petit port. Aux environs, sources sulfureuses fréquentées dans l'antiquité sous le nom de *Thermæ Selinuntiæ*. Patrie d'Agathocle, tyran de Syracuse.

SCIADE *si* — du gr. *skias, skiados* ; de *skia*, ombre, n. f. Antiq. gr. Abri contre le soleil, parasol, que portaient les femmes d'Athènes. ‖ Nom donné, à Sparte, aux tentes dressées pendant les fêtes d'Apollon Karneios. ‖ Édifice circulaire à coupole, comme la *Skias* de Sparte, la *Tholos* d'Athènes. ‖ Espèce de coiffure des empereurs grecs.



Sciade.

SCIADÉPHORE *si* — du gr. *skias* ou *skiadion*, ombrelle, et *phoros*, qui porte n. f. Antiq. gr. Nom donné par les Athéniens aux filles des métèques ou étrangers domiciliés, qui, à la procession des panathénées, devaient porter des parasols au-dessus de la tête des canéphores et des filles de citoyens.

SCIADOPHYLLE *si, fil'* — du gr. *skiadion*, parasol, et *phullon*, feuille, adj. Bot. Qui a des feuilles en forme de parasol.

— n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des arbres et des arbrisseaux de l'Asie et l'Amérique tropicale.

SCIAGE *si-aj'* n. m. Action de scier : *Le sciage du bois.* — Comm. *Bois de sciage* ou simplem. *Sciage*. Bois de construction ou de menuiserie, qui provient de troncs sciés dans toute leur longueur. ‖ *Sciage en*, Planches minces, sans nœuds ni aubier, que l'on emploie surtout en ébénisterie. ‖ *Sciage gauche*, Genre de sciage du marbre dans lequel les différents angles ne se trouvent pas compris dans un même plan.

— Techn. *Sciage ou Fendage du diamant*, Opération qui a pour objet de débarrasser le diamant des gangues qui l'enveloppent, et qui consiste à pratiquer dans la pierre deux entailles à angle aigu, pour faire sauter ensuite d'un coup de ciseau la partie qui vient d'être entaillée.

SCIAGRAPHE n. m., **SCIAGRAPHIE** n. f., et **SCIAGRAPHIQUE** adj. V. SCIOGRAPHE, SCIOGRAPHIE, et SCIOGRAPHIQUE.

SCIAGURE (*chi-a-ghur'* — ital. *sciagura* n. f. Angoisse, tourment, douleur de l'âme ou du corps. Vx mot.

SCIALET *si, lè* n. m. Nom que l'on donne aux gouffres, dans certaines régions du sud est de la France.

SCIALOJA (Antoine), économiste et homme politique italien, né à San Giovanna Teduccio en 1817, mort à Rome en 1877. Avocat, puis professeur d'économie politique à l'université de Turin, il fut ministre de l'agriculture et du commerce, et député jusqu'en 1849. Banni, il retourna à Turin et fut député au Parlement national, ministre des finances à Naples en 1860 et négociateur du traité de commerce entre la France et l'Italie en 1862. Ministre des finances de 1865 à 1867, vice-président du Sénat en 1871, ministre de l'instruction publique de 1872 à 1874, il a écrit, entre autres ouvrages : *Principes de l'économie sociale exposés selon l'ordre logique des idées*, son principal ouvrage (1840) ; *De la propriété des produits de l'esprit et des moyens de la garantir* (1843) ; *Industrie et protection* (1843) ; etc.

SCIAMACHIE *si, chi* — gr. *skiamachia* n. f. Gymn. ant. Exercice de boxe à vide destiné à assouplir les jointures.

SCIAMANCIE *si-a, si* — du gr. *skia*, ombre, et *manteia*, divination) n. f. Méthode divinatoire basée sur la projection de l'ombre du consultant et sur les formes qu'elle prend.



Sciapode (illustration de la Chronique de Nuremberg).

SCIANT *si-an*), **ANTE** rad. *scier*] adj. Pop. Ennuyeux, insupportable : *Taisez-vous, vous êtes sciant !*

SCIAPODES *si*— du gr. *skia*, ombre, et *pous, podos*, pied, n. m. pl. Peuple fabuleux composé d'individus qui n'avaient qu'un pied, mais si grand, au dire de Pline, qu'ils pouvaient s'en servir pendant le repos comme d'un parasol. — *Un sciapode.*

SCIAPTÉRON *si* n. m. Genre d'insectes lépidoptères sphingiens, famille des sésiées. Ce sont des sésies à ailes supérieures membraneuses et opaques. L'espèce type est le *sciapteron tabaniforme*, commun surtout dans le nord de la France.



SCIARPA [illegible]

SCIARRA [illegible]

SCIARRE [illegible]

SCIASSE [illegible]

SCIATÈRE ou **SCIATHÈRE** [illegible]

SCIATÉRIQUE ou **SCIATHÉRIQUE** [illegible]

SCIATHOS, [illegible]

SCIATIQUE [illegible]

SCICLI [illegible]

SCIE [illegible]

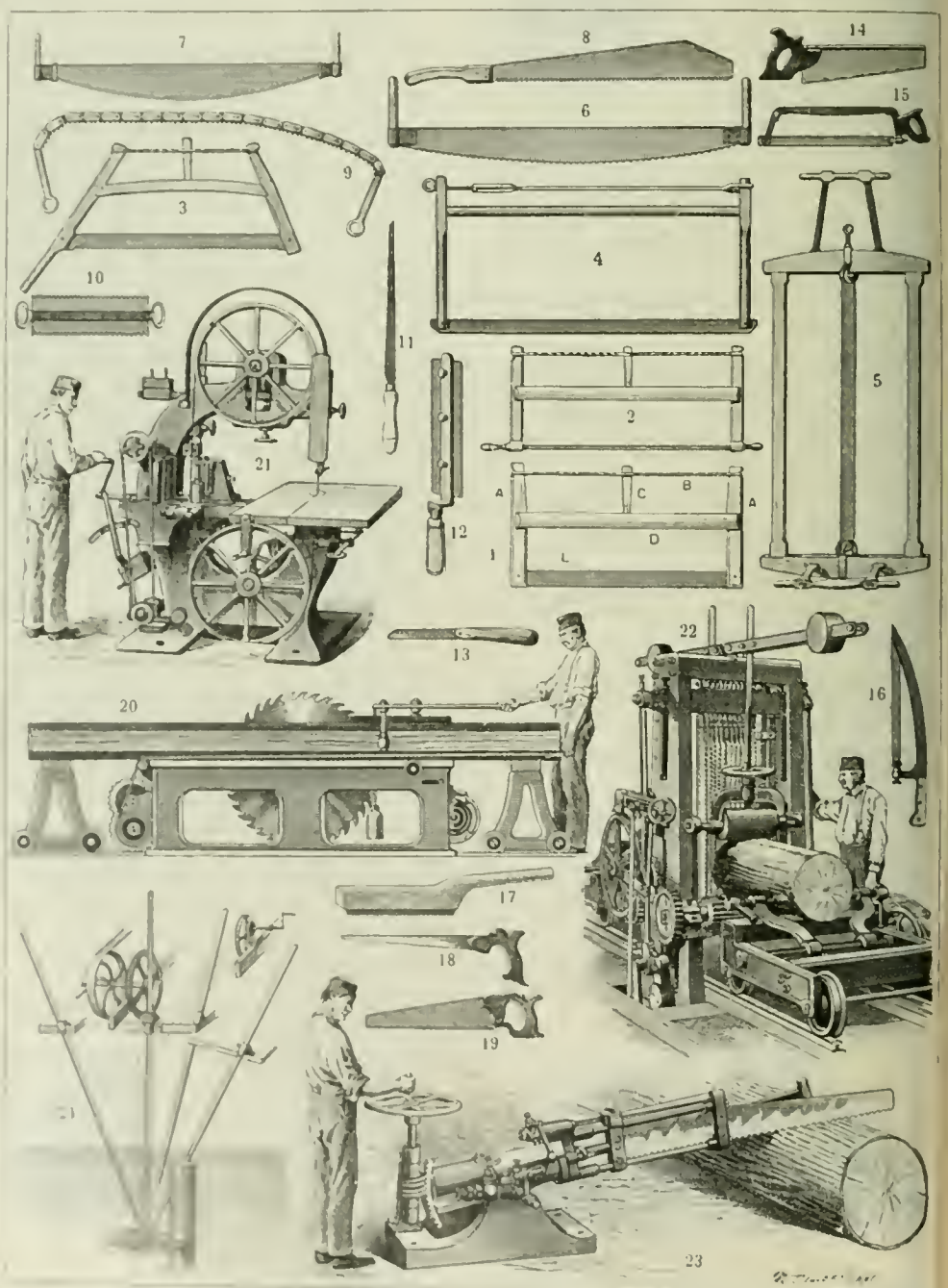

A, A, Supports. B, corde de tension. C, clavette d'arrêt. D, sommier; L, lame; 2, A chantourner; 3, A bûches [illegible] 5, De long. 6, Passe-partout. 7, 8, De carrier, pierre tendre; 9, Articulée; 10, A tuiles; 11, A guichet [illegible] A métaux. 15, De boucher. 16, De treillageur. 17, A chevilles; 18, 19, A main; 20, Circulaire [illegible] 22, Alternative. 23, A tronçonner, 24, A receper les pieux.

précédente, employée par les greffeurs. ‖ *Scie à métaux*, Scie dont la lame munie de petites dents est en acier trempé dur et fixée à une monture métallique. ‖ *Scie de boucher*, Scie à main servant aux bouchers à scier les os. ‖ *Scie à tronçonner*, Scie mécanique alternative pour tronçonner les souches et troncs d'arbres. ‖ *Scie de mailletier*, Scie à une seule lame dentée de chaque côté et munie d'un manche coudé. ‖ *Scie à receper*, Scie mécanique rotative, à laide de laquelle on coupe les pieux au fond de l'eau dès que leur présence n'est plus nécessaire. ‖ *Scie de tailleur de pierres*, Scie en forme de passe-partout, avec ou sans dents, qui sert à diviser les pierres. ‖ *Trait de scie*, Marque que l'on fait sur l'objet que l'on veut scier, afin de la suivre pendant l'opération. — Place que se fait la scie à mesure que son travail avance. — Chacune des sections que l'on fait dans un même objet à l'aide d'une scie. ‖ *Coupe du bois en deux traits de scie*, En trois morceaux. ‖ *Fer de scie*, Deux scieurs de long manœuvrant ensemble une scie.

Pop. Personne ou chose très ennuyeuse : *Quelle scie qu'un déménagement!* ‖ *Porter sa scie*, Sortir avec sa femme. ‖ Rengaine, répétition fatigante : *Une scie de cafe-concert.* ‖ *Monter une scie à quelqu'un*, Le tracasser en répétant continuellement la même mystification.

— Hist. *Supplice de la scie*, Supplice usité autrefois chez les Egyptiens, les Perses, les Mèdes, les Hébreux et autres peuples de l'Orient, et qui consistait à découper le condamné tout vivant à l'aide d'une scie. (C'est ainsi que, d'après la tradition, aurait péri Isaïe.)

— Mar. *Scie de gondole*, Lame de fer dentelée, haute et large, fixée à l'avant des gondoles de Venise.



Scie de gondole

— Pathol. *Bruit de scie*, Bruit anormal rappelant le grincement d'une scie, que l'on entend à l'auscultation du cœur, dans les lésions graves des orifices artériels ou ventriculaires

— Encycl. Techn. Le mouvement des *scies* est de deux sortes, soit la rotation (*scies circulaires*), soit le va-et-vient continu (*scies alternatives*). Les scies alternatives sont les plus simples et les plus anciennes. On s'en sert pour débiter les bois, les pierres, l'ivoire, le fer, les os, etc. La partie principale de l'outil est une lame d'acier dont le bord tranchant est muni de dents. Chaque bout de cette lame tient, le plus souvent, à un montant qui lui est à peu près perpendiculaire. Parfois aussi, la lame est libre et munie seulement d'une poignée à chaque extrémité. On imprime un mouvement de va-et-vient à ces outils dans le même plan vertical ou horizontal pour les faire fonctionner. Les dents sont d'autant plus fines et plus serrées que les matières à débiter sont plus dures.

Les scies mécaniques sont dues à l'ingénieur Brunel. On les distingue en *scies circulaires* et *scies à ruban*. Les premières, constituées par un disque dont le pourtour est muni de dents, sont calées solidement sur un arbre horizontal ou vertical. Les bois à débiter s'avancent contre elles, soit automatiquement, soit poussés avec la main, à la hauteur de l'axe. Les *scies à ruban* sont formées d'un ruban d'acier sans fin, ayant sur l'un de ses côtés une denture continue. Le ruban s'enroule autour de deux poulies qui lui donnent une tension suffisante pour que, la scie commençant à fonctionner, le ruban ne puisse se plier dans sa longueur. Les scies circulaires sont à mouvement continu. Elles servent indifféremment à couper les bois, le fer et l'acier, ceux-ci étant, dans les forges, portés au rouge.

— Chir. Pour la section ou la résection des os, le chirurgien utilise différents modèles de *scies*. La *scie ordinaire* est formée d'une lame dentelée tendue par un châssis. Avec certaines de ces scies, on peut chantourner. La *scie droite* est une sorte de large couteau, dont le tranchant est remplacé par des dentelures. La *scie circulaire*, ancienne scie à molette, transformée et perfectionnée aujourd'hui, est mue le plus souvent par l'électricité. La *scie à chaîne*, ou *ostéotome*, est une sorte de chaîne de montre, dont les paillons sont armés de dents sur un de leurs bords. On peut engager cette chaîne-scie sous un os profond dans les espaces les plus étroits. Il en est de même du *scie-fil*, sorte de fil d'acier trempé très dur, tordu sur lui-même et capable de scier des os d'un petit diamètre. La *couronne du trépan* est également une variété de scie. Aujourd'hui, on ne se sert plus de la scie que pour sectionner les os longs dans leur axe. Pour ouvrir les cavités ossseuses, on emploie de préférence soit les *fraises*, soit la *gouge* et le *maillet* avec les cisailles emporte-pièce.

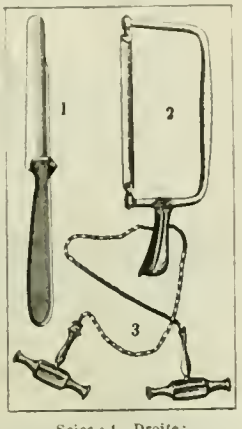

Scies : 1. Droite ; 2. A lame tournante ; 3. A chaîne.

SCIE (*si*) n. f. Ichthyol. Genre de poissons plagiostomes, type de la famille des pristidés, répandus surtout dans les mers chaudes.

— Entom. *Mouche à scie*, Nom vulgaire des insectes hyménoptères du groupe des tenthrèdes.

— Encycl. Zool. Les *scies* (pristis) ou poissons-scies font le passage entre les squales et les raies ; elles sont ovovivipares ; leur corps allongé, fusiforme, a ses nageoires pectorales nettement séparées de la tête ; celle-ci, assez plate, se continue en une longue lame droite portant sur ses bords des dents implantées dans des alvéoles. Ces poissons, gris ou brunâtres avec le ventre plus clair, carnassiers, atteignent jusqu'à 5 mètres de long. La scie commune (*pristis antiquorum*), de l'Atlantique tropical, apparaît parfois sur les côtes de France ; la scie pectinée


Scie.

(*pristis pectinatus*), *vivelle* de Rondelet, se trouve dans la Méditerranée.

SCIEMMENT (*si-a-man*) adv. En sachant ce que l'on fait, en connaissant la nature ou les conséquences de son acte : *Tromper* SCIEMMENT.

SCIENCE (*si-anss* — du lat. *scientia* ; de *scire*, savoir) n. f. Connaissance exacte et raisonnée de certaines choses déterminées : *La* SCIENCE *du monde.* ‖ Absolum. Ensemble de connaissances résultant de l'étude : *La* SCIENCE *enfante chaque jour des merveilles.* ‖ Ensemble de connaissances coordonnées relatives à un objet déterminé : *Les* SCIENCES *mathématiques, physiques, naturelles.*

— Loc. div. *Science infuse*, Celle que l'on possède par les forces de sa propre nature ou par l'inspiration de Dieu, sans l'avoir acquise par l'étude ou l'expérience : *Etudions, personne n'a la* SCIENCE INFUSE. ‖ *Science amusante*, Ensemble de faits scientifiques propres à piquer la curiosité ou à charmer les sens. ‖ *Demi-science*, Savoir incomplet, superficiel. ‖ *De science certaine*, Sur des informations certaines, assurées. ‖ *Avoir plus d'heur que de science*, Réussir par l'effet du hasard plutôt que par son habileté.

— Chancell. *De nostre certaine science et de nostre pleine puissance et auctorité royale*, Variante des clauses finales employées dans les lettres patentes des Valois.

— Hist. relig. *Arbre de la science du bien et du mal*, Arbre que Dieu, suivant la Bible (*Gen.*, III), avait placé dans le paradis terrestre, avec défense à nos premiers parents de toucher à ses fruits.

— Mar. *Ligne de science*, Ligne qui marque la limite du doublage d'une carène.

— Théol. *Science moyenne*, Science par laquelle Dieu connaît les effets et les conséquences qui doivent résulter des causes contingentes. *Science de vision*, Science de pure perception intellectuelle par laquelle Dieu sait, non pour avoir appris, mais parce que la vérité lui est présente, qu'il la voit. ‖ *Science de simple intelligence*, Faculté que Dieu a de se connaître lui-même.

— Prov. : **Expérience passe science**, Les connaissances pratiques acquises par l'usage sont plus sûres que celles qui sont de pure théorie.

— Syn. **Erudition**.

— Encycl. Philos. La *science* est une des formes de la connaissance, fruit du raisonnement et de l'observation, qui se distingue de la connaissance vulgaire. Les philosophes grecs furent les premiers à réfléchir sur cette distinction, et cet examen les conduisit à des formules remarquables, telles que celle-ci, attribuée par Platon à Socrate : *Il n'y a de science que du général*, et cette autre d'Aristote : *Il n'y a pas de science des choses qui passent.*

Quels sont les caractères de la science ? Quelle est sa fonction ? Comment peut-on classer les diverses sciences ?

1° *Caractères de la science.* La science se distingue d'abord de la connaissance vulgaire en ce qu'elle cherche à mettre de l'ordre dans les choses en les *classant*. Les premiers philosophes d'Ionie, qu'Aristote appelle les anciens physiciens, se proposaient de classer les divers éléments de l'univers, tels que l'eau, l'air, la terre, le feu. La géométrie n'a probablement consisté, au début, qu'à ranger en espèces les diverses figures concevables. Toutes les sciences semblent bien avoir commencé par n'être que des classifications et des descriptions ; mais ce n'est là, pour elles, qu'une phase provisoire qu'elles cherchent à dépasser. Toutes tendent à *expliquer* les faits par la découverte des lois qui les régissent, de telle sorte que, pour comprendre ce qu'est la science, il faut d'abord préciser ce que l'on entend par loi de la nature.

L'idée de loi naturelle est l'idée directrice de la science moderne. Sans doute, elle est fort ancienne, en ce sens que, dès l'antiquité, des savants comme Archimède ont trouvé des lois analogues à celles que formulent nos physiciens. Cependant, elle n'est devenue que de nos jours l'idée fondamentale de la science. Les hommes ont, en effet, commencé par expliquer les faits à l'aide de causes analogues à des volontés. C'est ainsi que les physiciens du moyen âge enseignaient que la nature a horreur du vide, qui est sa destruction. Mais, avec les savants de la Renaissance, les Képler, les Copernic, les Gassendi, avec Descartes surtout, ce mode d'explication a cédé la place à l'explication par des lois naturelles.

Cette idée de loi peut se définir avec d'autant plus de précision qu'on prend des exemples dans les sciences les plus avancées. Or, il est facile de voir qu'une loi de physique, par exemple, quand elle est bien déterminée, est un *rapport nécessaire entre deux faits, tel que pour une certaine quantité de l'un une certaine quantité de l'autre est donnée.* Ainsi, la loi de la chute des corps est un rapport nécessaire tel que, pour un certain temps de chute, on a une certaine quantité d'espace parcouru.

Toutes les sciences ne peuvent pas assurément déterminer aussi complètement les lois de leur objet. Il est évident que, lorsque la biologie recherche comment varient les organismes quand varient leurs conditions d'existence, elle ne peut prétendre mesurer ces variations corrélatives. Mais il n'en est pas moins vrai que toutes sont orientées vers l'établissement de lois définies comme il vient d'être dit. On peut donc déclarer que la science, en général, se distingue de la connaissance vulgaire en ce qu'elle tend à découvrir des rapports nécessaires et quantitatifs entre les faits observables.

2° *Fonction de la science.* En découvrant les lois de la nature, la science accomplit une double fonction. D'abord une fonction *théorique*. Elle explique les choses, elle fait comprendre, suivant la parole de Leibniz, « pourquoi les choses sont ainsi plutôt que de toute autre façon ». Elle affranchit l'esprit de l'imprévu et de l'inintelligible. Et c'est parce qu'elle est l'explication des choses qu'elle a, suivant la pensée d'Aristote, sa fin en elle-même.

Mais la science a aussi une fonction *pratique*, qui fait d'elle l'instrument le plus précieux de la satisfaction de nos besoins. Suivant la parole de Bacon, en effet, « on ne commande à la nature qu'en lui obéissant », c'est-à-dire que, pour agir sur un fait, pour le produire ou pour le supprimer, il faut produire ou supprimer les faits auxquels il est lié par des lois. Les lois que la science découvre sont donc autant de leviers que la science met en nos mains pour soulever les choses. Elle est le principe de tous nos arts pratiques (mécanique, chimie, médecine, chirurgie, politique).

3° *Classification des sciences.* C'est par abstraction qu'on parle de la science en la concevant comme un tout dont les parties s'enchaînent avec continuité. Tel a bien été l'idéal des grands savants, jusqu'à Descartes et Leibniz. Mais, en fait, il existe plusieurs sciences qui diffèrent par leur objet, leur méthode. A mesure qu'elles se sont développées et multipliées, le besoin s'est fait sentir de les unir dans une classification.

Parmi les classifications qui ont été présentées, les unes n'ont guère aujourd'hui qu'un intérêt historique. Ainsi, *Aristote* admet une science fondamentale, la *philosophie première*, qui a pour objet l'essence des choses et leur principe. A cette philosophie première sont subordonnées trois autres sciences : la *théorétique*, qui comprend les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle ; la *pratique*, c'est-à-dire la morale, l'économie domestique et la politique, et la *poétique*, c'est-à-dire l'esthétique.

Bacon, jugeant que toutes les facultés intellectuelles de l'esprit peuvent se réduire à trois : mémoire, imagination et raison, divise les connaissances humaines en trois parties correspondantes : l'*histoire* (histoire civile et histoire naturelle) ; la *poésie* (narrative et dramatique) ; la *philosophie*, qui étudie Dieu, la nature et l'homme.

C'est au XIXe siècle seulement qu'on a vu naître des classifications ayant une valeur théorique et qui soient fondées sur les rapports entre les objets des sciences. La plus complète et la plus commode est celle d'*Ampère*, qui comprend cent vingt-huit sciences ; mais la plus satisfaisante, théoriquement, est celle d'*Auguste Comte*, qui sert de base au système de philosophie positive. Comte distingue d'abord les sciences *abstraites* et les sciences *concrètes*. Les premières étudient les faits élémentaires dans toutes leurs combinaisons possibles : exemple, la physique et la chimie. Les secondes étudient seulement les combinaisons qui se trouvent dans la nature : ainsi, la géologie, l'histoire naturelle. Les sciences concrètes dépendent évidemment des sciences abstraites et sont moins avancées : la géologie, par exemple, dépend de la physique et de la chimie.

Or, les sciences abstraites, d'après A. Comte, peuvent être distribuées en six groupes et rangées dans l'ordre suivant : *mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie* ou *physique sociale*.

Le principe de cette classification est remarquable. L'objet de chaque science est en effet régi par des lois propres. Ainsi, les phénomènes biologiques obéissent à des lois spécifiquement biologiques. Mais il est aussi régi par des lois qui établissent les conditions préalables. Ainsi, le phénomène biologique de la respiration est régi par des lois chimiques. La classification de Comte range donc les sciences dans le ordre de dépendance, tout en respectant leur irréductibilité l'une à l'autre. Cet ordre est, par conséquence naturelle, celui des dates dans leur ordre de développement historique et aussi dans l'ordre pédagogique où elles doivent être étudiées.

— Iconogr. La *Science* est ordinairement caractérisée par une femme qui a auprès d'elle une sphère, un compas, une règle et des livres. Quelquefois, les Sciences sont figurées par des enfants ou des génies qui tiennent les instruments et les attributs par lesquels on a coutume de les désigner. Dans un tableau du musée de Madrid, un élève de Rubens a peint les figures et J. Breughel les accessoires, *les Sciences et les Arts* sont représentés par des femmes et des enfants groupés dans une galerie. Une figure de la *Science*, peinte par Paul Véronèse et qui décorait autrefois le palais Barberini, à Venise, appartient aujourd'hui au musée de Lille.


La Science, d'après P. Véronèse

Des statues de la *Science* ont été exécutées par A. Desbœufs (marbre, pour la bibliothèque du Luxembourg), Elias Robert (pierre, pour la décoration extérieure du pavillon Colbert, au Louvre), J. Maillet (pierre, pour la décoration extérieure du nouveau Louvre).

Science du bonhomme Richard (LA) ou *Almanach du bonhomme Richard*, ouvrage de Franklin (1732). L'auteur met en scène le bonhomme Richard, qui donne à ses voisins des conseils pour la conduite dans toutes les circonstances de la vie. Les treize principes découlent les vertus nécessaires à un Américain. Ce sont la tempérance, le silence, l'ordre, la résolution, la frugalité, l'activité, la sincérité, la justice, la modération, la propreté, la tranquillité d'âme, la chasteté, l'humilité. L'ouvrage fut traduit dans toutes les langues, et les maximes, simples, concises, pleines d'un savoureux bon sens, sont devenues souvent des proverbes immortels.

Science nouvelle sur la nature des nations (PRINCIPES D'UNE), par Vico (1725). Ce livre eut plusieurs éditions et subit, en 1730 et 1741, divers remaniements, qui cependant ne changèrent pas le fond, de sorte que la *Seconda Scienza nuova* est d'ordinaire considérée comme simplement plus systématique et plus documentée que la première. Michelet la publia en 1835, en la faisant précéder d'une magistrale préface. La civilisation n'est pas, aux yeux de Vico, l'œuvre de grands hommes, de génies dont l'action serait imprévisible ; elle est un effet de la nature humaine, favorisée dans ses tendances sociales par la Providence. *Il y a identité foncière de la loi de développement de l'esprit humain et de la loi d'évolution sociale.* Il y a donc dans la société, comme dans l'individu, une naissance, une maturité et un déclin ; de plus, les mêmes causes psychologiques ramènent les mêmes effets sociaux. Tel est le fondement de la fameuse théorie des *ricorsi* ou du perpétuel retour de la civilisation humaine à un point de départ analogue à celui d'une civilisation antérieure.

Science (L'AVENIR DE LA) [*Pensées de 1848*], par Ernest Renan (Paris, 1890). Ce livre, publié en 1890, a été écrit par l'auteur à la fin de l'année 1848 et au commencement de l'année 1849. Il contient la profession de foi de sa jeunesse, au sortir du séminaire. Réunies en une harmonie supérieure, la science, la poésie et la morale forment, selon lui, la vraie et complète religion naturelle, qui sera la religion de l'avenir. Savoir est le premier mot du symbole de cette religion ; car, de tous les actes de l'homme, c'est le plus désintéressé et, de plus, une règle de vie dépend de la solution de l'énigme universelle. La morale est, avant tout, une esthétique de la vie. La philologie peut seule faire comprendre l'humanité. L'œuvre qui s'impose est une histoire critique des origines du christianisme. La souveraineté de la raison est supérieure à celle des majorités. La liberté n'est rien sans une éducation préalable des foules. L'État ne doit être ni une institution de police, comme l'entendent les économistes, ni un bureau de bienfaisance, comme le veulent les sociétés, mais un instrument de progrès. Le gouvernement devrait être le partage des hommes compétents, c'est-à-dire d'une sorte d'académie des sciences morales et politiques.

Sciences (ESSAI SUR LA PHILOSOPHIE DES), par Ampère. V. PHILOSOPHIE.

Sciences politiques ECOLE LIBRE DES). V. ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES.

SCIENCÉ, ÉE (*si-an-sé*) adj. Pop. Instruit, savant.

SCIENDUM (*si-in-dom'* — mot lat., signifiant *il faut être su*) n. m. Règlement de la Chancellerie des rois de France, fixant les gages et les taxes des secrétaires et des notaires royaux.

SCIÈNE (*si-è-ne*) n. f. Genre de poissons acanthoptères, type de la famille des *sciénoïdes*, comprenant vingt-cinq espèces, répandues surtout dans l'océan Atlantique



SCIÉNIDÉS [illegible]

SCIÉNOÏDES [illegible]

SCIENTIFIQUE [illegible]

SCIENTIFIQUEMENT [illegible]

SCIER [illegible]

Scie, ée [illegible]

SCIERIE [illegible]

SCIÉRIE [illegible]

SCIER [illegible]

Scies [illegible]

Scilla [illegible]

Scilla [illegible]

SCILLAÏNE [illegible]

SCILLE [illegible]



Scille à deux feuilles : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

SCILLE (*sil'*) n. f. Composé jaune clair, cristallin, retiré de la scille.

SCILLIFICRINE (*sil-li*) n. f. Poudre amorphe, de saveur amère, retirée de la scille.

SCILLITE (*sil-lit'*) n. m. Pharm. Vin de scille.

SCILLITIQUE (*sil-li-tik'* adj. Pharm. Qui est fait avec de la scille ou qui en contient : *Vinaigre* SCILLITIQUE. *Pilules* SCILLITIQUES. *Vin* SCILLITIQUE.

SCILLITOXINE n. f. Chim. Syn. de SCILLAÏNE.

SCILLONTE, ville de la Grèce ancienne (Elide). Xénophon y écrivit une partie de ses ouvrages.

SCILLOTE (*sil-lot'* n. f. Techn. Vase dont on se sert pour puiser l'eau dans les salines.

SCILLY (ILES). Géogr. V. SORLINGUES.

SCINCIDÉS (*sin, si*) n. m. pl. Famille de reptiles sauriens, renfermant les genres *scinque* et voisins. On en connaît près de quatre cents espèces, habitant surtout les régions chaudes de l'ancien monde. — *Un* SCINCIDÉ.

SCINCOÏDIENS (*sin, di-in'*) n. m. pl. Groupe de reptiles, répondant à la famille actuelle des *scincidés*. — *Un* SCINCOÏDIEN.

SCINDAPSE (*sin* — du gr. *skindapsos*, même sens) n. m. Antiq. gr. Instrument de musique, à quatre ou cinq cordes.

Bot. Genre d'aroïdées, comprenant des arbrisseaux sarmenteux, dont on connaît neuf espèces de l'Inde.

SCINDEMENT (*sin, man*) n. m. Action de scinder ; état de ce qui est scindé.

SCINDER (*sin* — du lat. *scindere*, même sens) v. a. Diviser, fractionner. SCINDER *une question*. SCINDER *un parti*. *Se scinder*, v. pr. Être scindé, divisé : *Notre existence est une et ne* SE SCINDE *pas*. Balz.)

— Diviser son être, y établir des agents distincts : *La réflexion nous permet de* SOUS SCINDER. Ch. Dollfus.)

SCINDIA, SINDIA ou **SINDHIA**. Géogr. V. GOUALIOR.

SCINQUE (*sink'*) n. m. Genre de reptiles sauriens, type de la famille des *scincidés*, comprenant huit espèces propres à la région désertique de l'ancien monde.

ENCYCL. Les *scinques* sont des animaux assez lourds, fastiformes, à quatre membres courts, pourvus de cinq doigts. Leur coloration est ordinairement roussâtre ou jaunâtre avec les bandes sombres sur les flancs, et le ventre blanchâtre. Leur taille ne dépasse guère 25 centimètres. Ces animaux courent avec une certaine vitesse, et vivent dans les lieux sablonneux. Le corps séché et pulvérisé du scinque officinal, répandu du Sénégal à l'Arabie, passait pour aphrodisiaque.



Scinque.

SCINTILLANT (*sin till-an'*, *ll* mill., ou *til'-lan*, selon l'Acad.) **ANTE** adj. Qui scintille : *Étoiles* SCINTILLANTES. — Fig. Pétillant, brillant, qui a de l'éclat : *Style* SCINTILLANT.

— Minér. Qui donne des étincelles sous le briquet.

SCINTILLATION (*sin till-a-si-on*, *ll* mill., ou *til'-la-si*, selon l'Acad. — du lat. *scintillatio* même sens) n. f. Miner. Propriété des minéraux qui donnent des étincelles sous le briquet.

— Par ext. Ce qui brille par éclats : *La* SCINTILLATION *des étoiles*.

— ENCYCL. Astron. Les étoiles scintillent beaucoup plus que les planètes. Pour expliquer ce phénomène, [illegible] comme un simple point lumineux, ne présentent aucune image appréciable. Deux rayons [illegible] l'œil de l'observateur ont traversé des [illegible] réfléchies, mais non identiques, [illegible] les uns réfringent incessamment [illegible] par ou par de 1/2 longueur [illegible] ou interférence (v. ce mot), les effets lumineux se détruiront ou s'ajouteront. Ceci explique les rapides variations d'éclat. Pour la couleur même, l'explication est analogue.

La scintillation se produit surtout lorsque de l'humidité vient à se répandre dans un air primitivement sec ; aussi est-ce souvent pour les marins un présage de mauvais temps. Elle est plus forte à l'horizon qu'au zénith, plus forte dans la plaine qu'au sommet d'une montagne. Des appareils spéciaux, dits *scintillomètres*, permettent d'étudier ces variations d'aspect.

SCINTILE (*sin*, et *ll* mill. — n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des galeommidés, comprenant une cinquantaine d'espèces répandues dans l'océan Indien jusqu'en Océanie. Les scintilles sont des animaux dont le manteau réfléchi embrasse en partie la coquille ovale et lisse, et dont le pied, allongé en trompe, produit du byssus.)



Scintille.

SCINTILLEMENT (*sin till' man*, *ll* mill., ou *til'-le-man*, selon l'Acad.) n. m. Action de scintiller : *Le* SCINTILLEMENT *d'une pierre précieuse*.

SCINTILLER (*sin till-é*, *ll* mill., ou *til'-le*, selon l'Acad. — du lat. *scintillare*) v. n. Briller avec une sorte de trépidation rapide : *Les diamants, les étoiles* SCINTILLENT.

— Fig. Jeter de l'éclat par intervalles : *Livre dans lequel l'esprit* SCINTILLE. *Au plus profond de notre âme brille une étoile*, SCINTILLE *un rêve, celui de la suprême félicité* (C. Dollfus).

SCINTILLOMÈTRE (*sin-till-ll* mill.], ou *til'*, selon l'Acad. — du *scintiller*, et du gr. *metron*, mesure) n. m. Instrument propre à mesurer le scintillement. (Il consiste en une lunette permettant de comparer la scintillation de la lumière d'une étoile à un repère lumineux.)

Scio. Géogr. V. CHIO.

Scio (LE MASSACRE DE), tableau de Delacroix, au Louvre. Cette toile souleva lors de son apparition (1824), un [illegible] mêlée romantique, des discussions furieuses. Delacroix, qui avait déjà offert les classiques avec la *Barque du Dante*,



Le massacre de Scio, d'après Delacroix.

enchérissait ici sur ses audaces. Terrain ravagé, jonché de morts, plein de taches de sang, rapt, pillage, incendie, toutes les horreurs sont accumulées sur cette toile, dont les couleurs livides accentuent encore la sombre énergie. Le sujet, tout d'actualité, devait d'ailleurs frapper la foule dans un temps où l'opinion s'attachait passionnément aux convulsions de la malheureuse Grèce, qui se débattait sous l'étreinte de la Turquie.



SCIOCORIS (*si, riss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, tribu des pentatomidés, répandus dans les régions tropicales de l'ancien monde. Le *sciocoris umbrinus* est commun en France.)

Sciocoris (gr. 3 f.)

SCIOGRAPHIE (*si, graf'* — du gr. *skia*, ombre, et *graphê*, description) n. m. Nom que l'on a donné aux peintres anciens qui ont excellé dans la sciographie : *Apollodore le* SCIOGRAPHE. || On dit aussi SCIAGRAPHE.

SCIOGRAPHIE (*si, fi*) n. f. Peint. Se disait, chez les anciens, de l'art de peindre les ombres de l'art du clair-obscur. On dit aussi SCIAGRAPHIE.

— Archit. Coupe verticale d'un édifice, d'une machine.

— Astron. Art de trouver l'heure au moyen des ombres projetées par la lumière du soleil ou de la lune.

— ENCYCL. Archit. Les *sciographies* sont des dessins d'imagination, quoiqu'ils reproduisent une réalité et qu'ils la fassent comprendre. Comme le plan ne donne que le dessin et les dispositions générales des murs qui seront élevés sur la surface horizontale (d'où leur vient le nom de *plan*), et comme, d'un autre côté, l'élévation ne donne que le dessin des façades vues extérieurement, il reste encore à indiquer ce que sera l'élévation intérieure, pour ainsi dire, et la disposition des poutres, cheminées, lambris, etc., qui ne sont indiqués ni dans l'un ni dans l'autre. Pour obtenir ce résultat, on imagine que la construction, que l'on connaît déjà par le plan et par l'élévation, a été coupée verticalement sur la face d'abord, puis sur l'un des côtés, permettant ainsi de voir l'édifice privé de façade, c'est-à-dire dans tous ses détails intérieurs, et donnant le profil de toutes les moulures ou autres ornements courants et

s pièces diverses placées dans le sens latéral exigées r la construction.

La *sciographie* s'applique aussi à la mécanique, à l'anatomie, à l'histoire naturelle, à la botanique, à toutes les connaissances où l'on sent la nécessité d'enlever, pour ainsi dire, les faces extérieures d'un objet pour en faire paraître l'intérieur.

SCIOGRAPHIQUE (*si, fik'*) adj. Qui a rapport à la sciographie. ‖ On dit aussi SCIAGRAPHIQUE.

SCIOLTO (*chol* — mot ital., signif. *non lié*) adj. Littér. n'est pas rimé : *Vers* SCIOLTO. (Ne s'emploie guère au pluriel : *Vers* SCIOLTI.)

— Musiq. Se dit d'un canon ou d'un contrepoint affranchis des règles strictes du genre. ‖ S'emploie dans les partitions dans le sens de DÉTACHÉ.

SCIOMACHIE n. f. Antiq. gr. V. SCIAMACHIE.

SCIOMANCIE n. f. Sc. occ. V. SCIAMANCIE.

SCIOMYZE (*si*) n. f. Genre d'insectes diptères brachystères, famille des muscides, répandus sur l'hémisphère nord. (Ce sont de petites mouches brunes, rousses ou grises. La *sciomyza nerella* est commune aux environs de Paris.)



Sciomyze (gr. 3 fois).

SCION (*si* — anc. nom. *cion*, rac. inconn.) n. m. Bot. Pousse de l'année qui n'est pas encore aoûtée : *c'est rare que, dans les arbres fruitiers, les* SCIONS *portent des fleurs.* ‖ Jeune branche destinée à être greffée. ‖ Bourgeon déjà développé, mais ne formant pas un rameau.

— Arg. Couteau, canif, arme tranchante.

— Pêch. Partie la plus fine et la plus extrême d'une canne à pêche; celle au bout de laquelle on attache la ligne.

SCIONE, ancienne ville de la Macédoine (Chalcidique), sur la presqu'île de Pallène, au bord de la mer Egée. Fondée par des Grecs sujets de Protésilas, elle tomba bientôt sous la domination d'Athènes, puis fut soumise par Olynthe, et enfin devint macédonienne sous le règne de Philippe, père d'Alexandre.

SCIONNER (*si-o-né*) v. a. Frapper avec un scion, une verge. (Mot usité dans quelques départements.)

— Arg. Tuer d'un coup de couteau.

SCIONNEUR (*si-o-neur'* — rad. *scion*) n. m. Arg. Celui qui tue avec un couteau.

SCIONZIER, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 11 kilom. de Bonneville, sur le Foron du Reposoir, sous-affluent du Rhône par l'Arve; 1,752 hab. Fabrique de pièces et d'outils d'horlogerie. Tourneries sur métaux.

SCIOPHILE (*si*) n. f. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des mycétophilidés, comprenant une douzaine d'espèces répandues en Europe. Les sciophiles sont de petites tipules fauves ou gris roussâtre, marquées de brun. La *sciophila punctata* se trouve en France.)

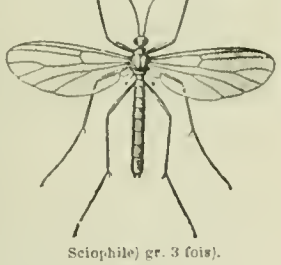

Sciophile) gr. 3 fois).

SCIOPPIUS (Gaspar SCHOPP, dit), pamphlétaire allemand, né à Neumarkt (Haut-Palatinat) en 1576, mort à Padoue en 1649. Il s'était fait connaître par des poésies latines et des travaux de critique, lorsqu'au cours d'un voyage en Europe, il s'arrêta à Rome, où il abjura le luthéranisme. Il commença alors la publication de libelles diffamatoires, où il s'attaqua à ses anciens coreligionnaires : à Joseph-Juste Scaliger, à Jacques Ier d'Angleterre, dont l'ambassadeur en Espagne, lord Digby, le fit fouetter à Madrid en 1611, et se fit si bien haïr qu'il dut, en 1636, se réfugier à Padoue, dans une retraite presque claustrale.

SCIOPTIQUE (*si-op' tik'* — du gr. *skia*, ombre, et de *optique*) adj. Physiq. Qui a rapport à la vision dans l'ombre. ‖ *Sphère sciopti-que*, Instrument employé dans les expériences de la chambre obscure, et consistant en une sphère mobile, percée d'un trou cylindrique qui contient une lentille.



Sciotang.

SCIOTANG (*si-o-tan*) n. m. Sorte de harpe des Ostiaks, dont le nom, en leur langue, veut dire *cygne*. (Le sciotang est monté de neuf cordes; les Russes l'appellent *lebel*.

SCIOTÈRE ou **SCIOTHERE** n. m. Gnomon. Syn. de SCIATÈRE.

SCIOTÉRIQUE ou **SCIOTHÉRIQUE** adj. Gnomon. Syn. de SCIATÉRIQUE.

SCIOTO, comté des Etat-Unis (Ohio), au confluent de l'Ohio et du *Scioto*; 40,000 hab. Ch.-l. *Portsmouth*.

SCIOTTE (*si*) n. f. Techn. Scie à main, avec ou sans dents, dont se servent les marbriers et les tailleurs de pierre. *Sciotte tournante*, Morceau de tôle cylindrique qu'on met en mouvement à l'aide d'un fût et au moyen duquel on peut enlever un noyau dans un bloc de marbre.

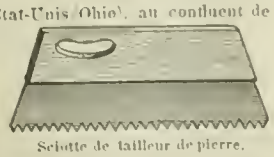

Sciotte de tailleur de pierre.

SCIOTTER (*si-o-té*) v. a. Techn. Scier le marbre ou la pierre avec la sciotte.

SCIPION (*si* — lat. *scipio*, du gr. *skepôn*, bâton) n. m. Antiq. rom. Bâton de centurion, fait de sarments de vigne tressés.

— ENCYCL. Le *scipion* était fait d'un rameau principal, autour duquel on roulait les rameaux secondaires. La poignée présentait deux ouvertures par lesquelles on passait le pouce et l'index. On le portait soit à la main, soit en baudrier. Il servait à punir les soldats fautifs, et celui qui brisait le symbole de l'autorité était puni de mort.

SCIPIONS les, l'une des plus illustres familles de Rome antique, de la *gens Cornelia*. Le surnom de **Scipion** vient de ce que le chef de cette famille avait, disait-on, servi de bâton (lat. *scipio* de vieillesse à son père aveugle. Les membres les plus connus de cette famille sont : PUBLIUS CORNELIUS **Scipion**, le premier qui rendit ce nom historique. Il fut maître de la cavalerie sous le dictateur Camille, l'année de la chute de Veies 395 av. J.-C.), et tribun consulaire l'année suivante]; — LUCIUS CORNELIUS **Scipion**, surnommé *Barbatus*, consul en 298 av. J.-C., vainqueur des Etrusques. L'inscription de son tombeau, conservée au musée Pio Clementino (Vatican, est l'un des plus anciens monuments de la langue latine]; — CNEUS CORNELIUS **Scipion**, surnommé *Asina*, fils du précédent, consul avec Duilius en 260 av. J.-C. C'était au commencement de la lutte contre Carthage, et il présida à la construction de la première flotte de guerre qu'aient eue les Romains. Fait prisonnier près des îles Lipari, les victoires de Régulus lui rendirent la liberté en 256. Dans un second consulat (254), il s'empara de Panorme et de plusieurs places de Sicile]; — LUCIUS CORNELIUS **Scipion**, frère du précédent, consul en 259. [Il prit aux Carthaginois la Corse et la Sardaigne, obtint le triomphe et devint censeur en 258.]; — CNEUS CORNELIUS **Scipion**, surnommé *Calvus*, fils du précédent, consul en 222, tué en Italie en 212. Il se distingua contre les Gaulois cisalpins, puis, comme proconsul, opéra en Espagne une diversion aux succès d'Annibal en Italie. Il vainquit Hannon, s'empara de la côte des Pyrénées à l'Ebre, prit Tarragone, et, par une victoire navale sur l'Ebre, empêcha Asdrubal de passer en Italie. Il fut tué près d'Anitorgis, en 212]; — PUBLIUS CORNELIUS **Scipion**, frère du précédent, consul en 218. [Envoyé comme proconsul en Espagne, il apprit à Marseille la marche d'Annibal sur l'Italie, envoya son frère Cneus en Espagne et revint précipitamment débarquer en Etrurie. Vaincu et blessé à la bataille du Tessin, il alla partager le succès de son frère en Espagne et remporta plusieurs victoires navales. Mais, attaqué par Asdrubal, Magon et Masinissa, il fut tué (212) un mois avant la mort de Cneus. Il fut le père du premier Africain.]

SCIPION (Publius Cornelius), surnommé **l'Africain**, fils du précédent, né vers 235 av. J.-C., mort à Literne en 183. Il fit ses premières armes à dix-sept ans au combat du Tessin, où il sauva la vie à son père. Après le désastre de Cannes, il empêcha une foule de jeunes patriciens désespérés d'abandonner l'Italie. A vingt et un ans, il obtint l'édilité sans remplir les conditions exigées par la loi. A vingt-quatre ans (211), il sollicita le proconsulat d'Espagne, que personne n'avait brigué à cause de la difficulté de la situation. Il y releva le prestige compromis des armes romaines, prit Carthagène à peine débarqué, et par sa douceur habile gagna le cœur des populations. En 209, il gagna sur Asdrubal la bataille de Bætula. Il ne put cependant l'empêcher de passer en Italie, où d'ailleurs Asdrubal trouva la mort. Enfin, il acheva de soumettre l'Espagne aux Romains (206). De retour à Rome, il fut élu consul (205), et proposa de délivrer l'Italie d'Annibal en faisant une diversion en Afrique. Le sénat hésitant ne lui donna que des forces médiocres. Il partit cependant pour la Sicile, d'où il devait passer en Afrique. Là il eut pour questeur Caton, qu'il scandalisa par son luxe et ses manières hautaines. Caton retourna à Rome, où il ne cessa de le décrier. Scipion se justifia par d'habiles négociations avec les princes numides et des victoires. En Afrique, il prit et incendia en une seule nuit les deux camps des Carthaginois et de leur allié Scyphax, puis les écrasa à la bataille des *Grandes plaines*. Comme il l'avait prévu, Carthage dut rappeler Annibal, qui fut lui-même battu à Zama. Scipion imposa à Carthage un traité fort dur, mit fin à la seconde guerre punique, obtint le triomphe et reçut le glorieux surnom d'*Africain*. Nommé censeur en 198, de nouveau consul en 194, prince du sénat, il se fit beaucoup d'ennemis par son orgueil. De la guerre contre Antiochus, où, par esprit de famille, il consentit à servir de lieutenant à son frère dont la capacité paraissait douteuse, il revint trop enrichi pour ne pas exciter les soupçons. On accusa les deux frères d'avoir traité sans l'autorisation du sénat. Scipion se tira d'affaire par une sortie orgueilleuse : « Romains, s'écria-t-il, c'est à pareil jour que j'ai vaincu Carthage. Montons au Capitole pour rendre grâces aux dieux et leur demander de vous donner toujours des chefs qui me ressemblent! » Le peuple, subjugué, le suivit. Mais on l'attaqua de nouveau. Alors, il s'exila de lui-même à Literne, où il acheva ses jours. Il ne voulut pas être enterré à Rome et fit graver sur sa tombe ces paroles amères : « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os. »

Ambitieux, séduisant, dans sa jeunesse trop ami du plaisir, plein de talent et de génie, peu scrupuleux de légalité, actif, décidé, Scipion fait penser à César. Un instant, on songea à lui décerner la dictature à vie. Il était populaire, en dépit de son arrogance. Peut-être lui manqua-t-il seulement, pour parvenir au pouvoir suprême, les circonstances qui y portèrent César, à savoir la lassitude d'un peuple épuisé par cent ans de guerre civile.

— Iconogr. Le musée du Capitole possède un admirable buste en marbre de Scipion l'Africain, rude et belle figure, au front chauve, à l'expression énergique et austère, un buste en bronze trouvé à Herculanum, représentant Scipion l'Africain, appartient au musée de Naples. Claude Ramey, a sculpté, en 1801, un buste en marbre de Scipion l'Africain pour la salle du Sénat, à Paris.

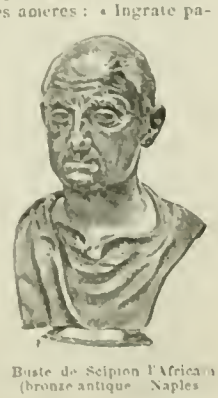

Buste de Scipion l'Africain (bronze antique — Naples

SCIPION L... Cornelius, surnommé **l'Asiatique**, frère du précédent. Il accompagna l'Africain dans ses campagnes et fut consul en 190. La campagne contre Antiochus où son frère le général de ses troupes, lui valut le surnom d'*Asiatique*. Après la mort de son frère, il fut de nouveau attaqué pour l'argent qu'on prétendait avoir reçu d'Antiochus et fut condamné par les triumvirs; mais il se trouva qu'il était trop pauvre pour payer l'amende. Caton, dans sa censure, le raya de la liste des chevaliers.

SCIPION ÉMILIEN Publius Cornelius, destructeur de Carthage, surnommé **le second Africain**. Né en 185 av. J.-C., il était fils de Paul-Emile et entra par adoption dans la famille des Scipions. Il fut à la guerre par son père dans la campagne contre Persée, instruit par les meilleurs maîtres, il étonna son temps par son amour de l'étude et la réserve de sa conduite. Tribun militaire en Espagne, il vainquit en combat singulier un chef barbare qui défiait les Romains. Au début de la troisième guerre punique, il se distingua en Afrique. Nommé consul avant l'âge, en 147, il prépara la campagne qui devait l'illustrer et acheva la ruine de Carthage. Après son dernier reste fameux, il réduisit cette ville en cendres et l'on dit qu'il versa des larmes en songeant que sa patrie pourrait un jour subir le même sort. Après quelques années d'une retraite studieuse, il fut envoyé en ambassade auprès de Ptolémée, devint censeur, puis de nouveau consul en 134 et chargé de réduire Numance, dont l'héroïque résistance arrêtait depuis dix ans les progrès des armes romaines. Après avoir rétabli la discipline dans l'armée, il y parvint grâce à un blocus qui nécessita d'immenses travaux (133). A son retour, il trouva Rome en proie aux discordes civiles, et prit parti contre Tiberius Gracchus. C'est alors qu'il jeta à la plèbe l'apostrophe célèbre : « Silence à ceux que l'Italie ne reconnaît pas pour ses fils! Tout libres que vous êtes maintenant, je ne vous craindrai jamais, vous que j'ai amenés ici enchaînés! » Tous se turent, mais le lendemain, on le trouvait mort dans son lit (129). On soupçonna les Gracques d'avoir inspiré ce meurtre. On peut reprocher à Scipion Emilien sa hauteur et sa cruauté à l'égard des ennemis vaincus. Il aimait les lettres, fut l'ami de Lélius et de Polybe, le patron de Térence, dont on lui attribua même les comédies.

Scipion (SONGE DE), passage célèbre de la *République*, de Cicéron. Il faisait partie du VIe livre aujourd'hui perdu, et nous a été conservé par Macrobe dans les *Saturnales*. Le Scipion qui en est le héros est Scipion Emilien. Il raconte qu'étant en Numidie, à la cour de Masinissa, le premier Africain lui apparut une nuit dans le cercle lumineux de la voie lactée. Instruit par lui des secrets du monde et de la marche harmonieuse des corps célestes, il apprend en outre qu'il est destiné à prendre rang parmi les âmes dont la nature divine dépouille l'écorce terrestre après avoir accompli leur tâche en ce monde. La tâche de Scipion Emilien est de détruire Carthage et Numance. — Le style du *Songe de Scipion* est noble et empreint d'une mélancolie spiritualiste, particulièrement originale dans l'œuvre de Cicéron.

SCIPION NASICA Publius Cornelius, né en 219 av. J.-C. On ne sait pourquoi, à vingt-sept ans, un sénatus-consulte le proclama le plus honnête homme de la république. Peu après, comme il briguait l'édilité et serrait sur le Forum les mains des électeurs, il dit à un homme aux mains calleuses : « Est-ce que tu as l'habitude de marcher sur les mains? » Cette plaisanterie lui valut un échec. Il fut plus tard proconsul en Espagne, puis consul en 191, et triompha des Boïes cisalpins. Dans sa vieillesse, il fut prince du sénat. Il passait pour bon jurisconsulte.

SCIPION NASICA Publius Cornelius, surnommé pour son bon cœur **Corculum**, fils du précédent. Il accompagna Paul Emile en Macédoine (168) et fut consul en 162, mais, son élection étant entachée d'illégalité, il dut quitter sa charge au bout de quelques jours. Il fut censeur avec Populius Lænas et obtint un second consulat, en 155. Il fit d'abord avec succès la guerre aux Dalmates, puis passa en Afrique et reconduisit Carthage avec Masinissa. En 152, il devint grand pontife. C'était un homme de mœurs austères et un chef militaire de valeur.

SCIPION NASICA Publius Cornelius, surnommé **Serapio**, petit-fils du précédent, consul en 138, puis grand pontife. Il se montra très violent contre Tiberius Gracchus, et somma le consul Scævola de reconrir à la force. L'impassible jurisconsulte s'y refusa formellement; mais Nasica, entraînant la foule de ses partisans, se précipita vers le Capitole et massacra le tribun avec trois cents de ses amis (133). Pour échapper au ressentiment populaire, il se fit donner par le sénat une mission en Asie et y mourut peu après, à Pergame.

SCIPION NASICA Publius Cornelius), appelé aussi **Metellus Scipion**, mort en 46. Il fut le gendre de Pompée, dont il suivit la fortune. Il prit part à la bataille de Thapsus et se donna la mort pour ne pas être pris.

Scipions (LE TOMBEAU DES), près de la voie Appienne, à Rome. C'est en 1780 que le monument funéraire de l'illustre famille des Scipions fut découvert sur la gauche de la voie Appienne, dans la *vigna Sassi*, un peu en avant de la porte Saint-Sébastien. Cet édifice avait deux étages, l'un souterrain, l'autre place au-dessus du sol; il ne reste de celui-ci que les bases des colonnes engagées qui décoraient la façade. L'hypogée, creusé dans le tuf, est soutenu par deux gros piliers quadrangulaires; on y voit des fragments de mosaïques grossières. Les inscriptions qui garnissaient les parois des souterrains et le sarcophage de Cornelius Lucius Scipio Barbatus ont pris place au musée du Vatican. En 1781, lorsqu'on ouvrit ce sarcophage, on y trouva le squelette de Scipion Barbatus. Le plus grand des Scipions, l'Africain, ne fut pas enterré dans cette sépulture de famille, on y plaça seulement sa statue.

SCIPIONIEN, ENNE (*si-pi-on, iè-ne*) adj. Qui se rapporte à Scipion, qui est digne de Scipion. — Subst. SCIPIONIENNE.

SCIPOULE (*si* — du lat. *scirpus*, jonc) n. f. Bot. Nom vulgaire de la scille maritime.

SCIRES, SCYRIS, peuple américain qui se donnait le nom de *Cara*, et qui fut, vers le VIIIe ou le XIe siècle, la conquête du plateau de Quito. Il fut attaqué par les Quichuas.

SCIRPE [illegible] Bot. Genre de [illegible]

[illegible] Les [illegible] d'eau [illegible] et [illegible] Le [illegible] *des lacs*, [illegible] à [illegible] rampantes [illegible] parties qui [illegible] en [illegible] et [illegible] verticillées ternées, [illegible] trois [illegible] arquées. Le [illegible] Le *scirpe des chaisiers* [illegible] et astringent. [illegible] a été utilisé [illegible] pour des paniers, remplacer des chaises, etc.



Scirpe. *a*, fleur mâle, *b*, fleur femelle.

SCIRPÉ, ÉE [illegible] adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte [illegible] Relatif [illegible] la famille des cypéracées, ayant [illegible] *scirpe*. — *Une* [illegible]

SCIRRHOSE [illegible] — du gr. *skirrhos*, [illegible] Par [illegible] Tumeur [illegible] squirrhe. [illegible] chronique.

SCIRTE [illegible] Genre d'insectes [illegible] famille [illegible] une [illegible] [illegible] sur le [illegible] Le [illegible] est [illegible] aux environs de Paris.



Scirte gr. ; fem.

SCISILE [illegible] Qui peut être fendu [illegible]

SCISSION [illegible] n. f. Division, séparation [illegible] Fig. [illegible] Partage des votes, [illegible]

SCISSIONNAIRE [illegible] Qui [illegible]

SCISSIPARE [illegible] *et parere*, [illegible] par [illegible]

SCISSIPARITÉ [illegible] la [illegible]

SCISSURE [illegible] la [illegible] — Encycl. [illegible] cerveau [illegible] La [illegible] gauche [illegible] [illegible] *lobes*. [illegible] [illegible] [illegible]

SCLÉROPTÉRIS (*riss*) n. m. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant des herbes épiphytes, du Brésil, à grandes fleurs réunies en grappes.


Scléroptéris : a, fleur.

SCLÉROSARCOME (du gr. *skléros*, dur, et *sarkomo*, tumeur charnue) n. m. Pathol. Tumeur dure et charnue des gencives.

SCLÉROSE (du gr. *skléros*, dur) n. f. Induration pathologique d'un tissu.

— Encycl. La *sclérose* est souvent accompagnée de la rétraction et de l'augmentation de densité du tissu atteint. Elle peut être un phénomène normal caractéristique de la vieillesse, mais, dans ce cas, elle est tardive et sans phénomènes inflammatoires, tandis que la sclérose pathologique est toujours relativement précoce.

Sclérose des artères. V. ARTERIOSCLÉROSE.

Sclérose du foie, du poumon, du rein. V. ces mots, et CIRRHOSE, NÉPHRITE, etc.

Sclérose en plaques. On appelle ainsi une affection des centres nerveux, dont les lésions sont constituées par des plaques de sclérose disséminées à la surface des circonvolutions cérébrales et de la moelle épinière. C'est une sclérose névraglique, dont les principaux symptômes sont la faiblesse et l'engourdissement des membres inférieurs, les contractions permanentes ou les convulsions chroniques dans les paraplégies incomplètes, mais à forme progressive, les tremblements à l'occasion de mouvements volontaires (surtout dans la marche), le nystagme, l'amblyopie, la diplopie et l'embarras de la parole. Il peut survenir un affaiblissement de l'intelligence et des manifestations délirantes. Le traitement consiste en révulsions le long de la colonne vertébrale et en administration d'iodure de potassium à doses faibles, mais prolongées. La maladie est à évolution très lente ; on peut en atténuer les symptômes ; il est rare qu'on la guérisse.

Sclérose latérale amyotrophique (maladie de Charcot). Ses lésions sont constituées par la sclérose et la dégénérescence du faisceau pyramidal et l'atrophie des cellules ganglionnaires des cornes antérieures. Les symptômes principaux sont des contractures et des phénomènes spasmodiques et une atrophie musculaire à marche progressive. Les accidents d'origine bulbaire peuvent aboutir aux symptômes de la paralysie *labio-glosso-laryngée*. Cette maladie est autant dire incurable ; l'électricité, les révulsifs, les iodures, l'hydrothérapie échouent la plupart du temps.

Scléroses combinées. Ce sont des scléroses simultanées des cordons postérieurs et des cordons latéraux de la moelle, dont les symptômes sont tantôt ceux de l'incoordination motrice tabétique, tantôt ceux de la pseudo-paralysie spasmodique.

Sclérose du cerveau. V. PARENCÉPHALITE.

Sclérose cornéenne. V. CORNÉE.

SCLÉROSTÉNOSE (*ross* — du gr. *skléros*, dur, et *sténos*, étroit) n. f. Pathol. Rétrécissement d'un organe.

SCLÉROSTOME (*ross*) n. m. Genre de vers nématodes, famille des strongylidés, vivant dans le corps de divers mammifères. (Le sclérostome du cheval [*sclerostomum equinum*] vit dans le mésantère et l'intestin des chevaux, auxquels il donne des coliques violentes.)

SCLÉROTE n. m. Forme spéciale du mycélium d'un grand nombre de champignons qui leur permet de résister à des conditions défavorables de végétation, surtout au froid de l'hiver, et ainsi de conserver l'espèce d'une année à l'autre.

— Encycl. Les *sclérotes* se présentent en général sous la forme de petits tubercules ronds ou allongés, constitués par des filaments mycéliens pelotonnés, qui restent blancs et conservent leurs parois minces dans la partie centrale, mais qui, dans la zone périphérique, acquièrent des membranes épaisses, cutinisées, brunes ou noires.

Quand les conditions de développement redeviennent favorables, les sclérotes produisent, au moyen des substances de réserve qu'ils contiennent, soit un thalle végétatif ordinaire, soit directement des appareils fructifères.

SCLÉROTICONYXIS (*kssiss* — de *sclérotique*, et du gr. *nyxis*, piqûre) n. f. Chir. Incision pratiquée dans la sclérotique pour atteindre le cristallin.

SCLÉROTICOTOMIE (*mi* — de *sclérotique*, et du gr. *tomé*, section) n. f. Chir. Incision de la sclérotique.

SCLÉROTIQUE (*tik'* — du gr. *sklérotés*, dureté) adj. Se disait des médicaments employés pour donner de la fermeté aux tissus.

— n. f. Membrane fibreuse, opaque, qui forme le globe extérieur de l'œil. Syn. CORNÉE OPAQUE.

SCLÉROTITE n. f. Méd. Inflammation de la sclérotique : SCLÉROTITE *chronique*.

SCOBICULÉ, ÉE (*sko* — du lat. *scobs, scobis*, sciure) adj. Bot. Fin comme de la sciure de bois.

SCOBIFORME (*sko* — du lat. *scobs, scobis*, sciure, et de *forme*) adj. Bot. Qui ressemble à de la sciure de bois.

SCOBINE (*sko* — lat. *scobina* ; de *scobs, scubis*, sciure) n. f. Techn. Espèce de lime ou de râpe.

SCOBINÉ, ÉE *sko* — rad. *scobine*) adj. Hist. nat. Raboteux comme une râpe.

SCODINGUE ou **SCODINO** (PAYS DE) (en lat. *pagus Scudensis*), petit pays de l'ancienne France (Franche-Comté), compris dans le département actuel du Jura. *Salins* en était le chef-lieu.

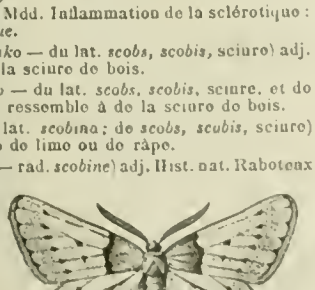
Scodione (gr. nat.).

SCODIONE (*sko*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des géométridés, comprenant six espèces de phalènes, répandues en Europe.

SCODRA (anj. *Scutari*, ville de l'Illyrie ancienne, chez les Labatées. D'abord place forte du roi Gentius, elle fut sous l'empire romain, le chef-lieu de la Prévalitane.

SCOFFION n. m. Archéol. V. ESCOFFION.

SCOLAIRE (*sko-lèr'* — du lat. *scola* ou *scholа*, école) adj. Ling. Qui appartient, qui a rapport aux écoles : *Études* SCOLAIRES.

— *Année scolaire*, Temps d'études qui s'écoule depuis la rentrée des classes jusqu'aux vacances.

— Milit. *Bataillons scolaires*. V. BATAILLON.

SCOLARITÉ (*sko* — du bas lat. *scholaritas*, état d'écolier) n. f. Cours d'études suivi dans les écoles.

— *Privilège de scolarité*, Privilège en vertu duquel les causes des membres et suppôts des universités étaient portées devant le tribunal spécial des conservateurs des privilèges de l'Université.

SCOLARQUE (*sko-lark'* — du gr. *skholé*, école, et *arkhos*, chef) n. m. Directeur de certaines écoles. (Vx.)

SCOLASTICAT (du lat. *schola*, école) n. m. Dans beaucoup d'ordres religieux depuis saint Ignace, Maison où les jeunes religieux vont achever ou perfectionner leurs études : *Supérieur, Recteur du* SCOLASTICAT. ‖ Temps que les étudiants passent dans cette maison : *Pendant le* SCOLASTICAT. ‖ Les études mêmes auxquelles ils s'y livrent : *Faire son* SCOLASTICAT.

SCOLASTICISME (*sko-lass-ti-sissm'*) n. m. Caractère scolastique ; manière de raisonner propre à la scolastique.

SCOLASTIQUE (*sko-lass-tik'* — du lat. *scolasticus* ou *scholasticus*, gr. *skholastikos*) adj. Enseigné ou usité à l'école : *Méthode* SCOLASTIQUE. ‖ Qui a rapport aux écoles du moyen âge : *Philosophie* SCOLASTIQUE.

— n. m. Philosophe, théologien qui suit les méthodes usitées dans les écoles du moyen âge. ‖ A signifié Homme éloquent ou savant et a été donné comme surnom à plusieurs personnages : *Sérapion le* SCOLASTIQUE. *Climaque le* SCOLASTIQUE. ‖ Dans certains ordres, jeune religieux, qui fait encore ses études.

— n. f. Enseignement philosophique propre au moyen âge : *On a enfin banni la* SCOLASTIQUE. (La Bruy.). *Abélard a été le fondateur de la* SCOLASTIQUE *rationnelle*. ‖ Méthode philosophique, reposant sur les mêmes principes ou sur les mêmes procédés que la précédente : *Le XVe siècle, est l'âge de décadence de la* SCOLASTIQUE *juive*. (Renan.)

— Encycl. Philos. Au moyen âge, la seule puissance morale universellement reconnue, c'est l'Église, qui conserve le dépôt de la culture ancienne. La science se conserve, l'enseignement se donne dans les monastères et les écoles épiscopales (*scola*). De là le nom de *scolastique*, qui indique moins une doctrine qu'une méthode et une organisation. On commente les Écritures et les Pères, et c'est à l'occasion d'une glose, d'une paraphrase ajoutée aux textes sacrés que les professeurs exposent leurs vues originales, leurs théories particulières. La liberté des commentateurs était d'ailleurs assez limitée. Ils s'attachaient à prouver que la raison et la foi se concilient. La philosophie est esclave de la théologie, et les scolastiques emploient toute leur activité à des discussions souvent toutes verbales, mais où percent de temps à autre les questions essentielles.

S'étant d'abord proposé l'analyse logique du langage, la scolastique en vint à se demander quelle est la valeur des différents termes dont le langage se compose. Elle rechercha quelle pouvait être la réalité objective des idées abstraites et générales. L'*Introduction* de Porphyre aux *Catégories*, traduite en latin par Boëce, était presque le seul livre de philosophie ancienne alors connu. On y lisait cette phrase : « Je ne chercherai point si les genres et les espèces existent par eux-mêmes ou sont de pures conceptions abstraites ; ni, dans le cas où ils seraient des réalités, s'ils sont corporels ou non ; ni s'ils existent séparés des choses sensibles ou confondus avec elles ; cette recherche est trop difficile et exigerait une longue discussion. » Tel est l'énoncé du problème qui passionna les scolastiques. Les *universaux*, ce sont les idées des espèces et des genres ; ils s'expriment par les noms généraux ou les noms communs. Ces noms correspondent-ils à des réalités distinctes des choses particulières, ou ne désignent-ils que des abstractions ? Pour les *réalistes*, les universaux sont les véritables réalités existant *avant* les choses ; pour les *nominalistes*, ils n'existent qu'*après* les choses ; pour les *conceptualistes*, ils sont *dans* la chose individuelle. Durant ce conflit entre réalistes et conceptualistes, on peut distinguer trois périodes.

Première période. Dans la *première période*, qui va du IXe au XIIe siècle, on trouve les noms de Scot Erigène, saint Anselme, Roscelin, Guillaume de Champeaux, Abélard, Gilbert de La Porrée, Pierre Lombard. V. ces noms.

Seconde période. Elle marque l'apogée de la scolastique. La doctrine d'Aristote s'introduisit par l'intermédiaire des Arabes. Elle est bientôt officiellement adoptée, et le philosophe grec est considéré comme « le précurseur du Christ dans l'ordre de la nature ». Son autorité devient presque absolue. Amaury de Chartres pousse le réalisme jusqu'au panthéisme. Alexandre de Halès s'efforce d'échapper à ces conséquences extrêmes et hérétiques. Guillaume d'Auvergne accorde sa science, son érudition et l'orthodoxie. Vincent de Beauvais, compilateur patient, dressa un tableau encyclopédique de toutes les connaissances de son temps. Les grands docteurs du moyen âge furent Albert le Grand, saint Thomas et Duns Scot. Albert le Grand connaissait toutes les sciences de son époque, tous les livres des philosophes latins ou arabes, et il a lui-même laissé de nombreux ouvrages sur tous les sujets. Saint Thomas d'Aquin reproduisit la philosophie d'Aristote telle qu'il put la comprendre dans les traductions latines faites sur les traductions arabes. Sa doctrine réalisait entre la raison et la foi une si harmonieuse conciliation qu'elle est devenue la théorie officiellement enseignée dans les séminaires catholiques. Duns Scot reprit la théorie réaliste et, contre les dominicains partisans de saint Thomas, soutint que la liberté en Dieu n'est pas limitée par la raison.

Troisième période. Elle inaugure la décadence de la philosophie scolastique et va jusqu'à la Réforme. L'abus de la dialectique et des vaines abstractions lança certains esprits vers le mysticisme, d'autres vers l'étude des sciences de la nature. Saint Bonaventure eut comme principale préoccupation de s'élever à l'intuition de l'être parfait et d'en déduire la réalité. Roger Bacon s'occupa plus d'expérience que de théologie ; la critique perspicace et sévère avec laquelle il se livra à l'étude de la scolastique lui valut de redoutables inimitiés. Raymond Lulle, exagérant les excès mêmes de la logique formelle, colporta toute sa vie une méthode *ars magna* permettant de combiner les concepts d'une façon mécanique, de manière à former des raisonnements pour toutes sortes de démonstrations. Ces excentricités déterminent une réaction nominaliste avec Guillaume d'Occam, qui critique Duns Scott et saint Thomas ; Durand de Saint-Pourçain, qui sut rester orthodoxe tout en adoptant les idées nominalistes, et Buridan, célèbre par l'argument qui lui est attribué et dont on ne retrouve dans leurs œuvres aucune trace dans ses ouvrages.

On a souvent jugé sévèrement cette longue période de la scolastique. Il est certain qu'il s'y dépensa inutilement une très grande force de pensée, une remarquable finesse de dialectique. Cependant, sans rappeler Thomas d'Aquin dont les ouvrages présentent une admirable synthèse, il convient de ne pas oublier cet Abélard, et Duns Scot, et Guillaume d'Occam, et Roger Bacon, qui donnèrent l'exemple d'une doctrine originale et profonde et s'affranchissant du pur verbalisme, cherchèrent à atteindre la réalité par les hardiesses du mysticisme ou par la patiente observation des faits. Rappelons le mot de Leibniz : « De l'or est caché jusque dans le fumier de la scolastique. »

— BIBLIOGR. : Hauréau, *Sur la philosophie scolastique* (1850 ; Rousselot, *Études de la philosophie dans le moyen âge* (1840) ; de Rémusat, *Abélard*.


Scolécobrote (red. d'un tiers).

SCOLASTIQUEMENT (*sko-lass, ke*) adv. Dans la manière scolastique : *Discuter trop* SCOLASTIQUEMENT.

SCOLECOBROTE (*sko*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des cérambycinés, propre à l'Australie. (L'espèce type du genre est le *scolecobrotus Westwoodi*, grand capricorne allongé, à antennes très longues, d'un rouge ferrugineux pubescent, avec une bande noire sur les élytres).

SCOLÉCOLOGIE (*sko, ji* — du gr. *skôlex, ékos*, ver, et *logos*, discours) n. f. Méd. Traité sur les vers. (Peu us.)

SCOLÉCOLOGIQUE (*sko, jik'*) adj. Qui concerne la scolécologie.

SCOLÉCOPHAGE (*sko, foj'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des ictéridés, propres au nouveau monde. (Les scolécophages appartiennent à la tribu des quisqualinés. Ce sont des oiseaux de couleurs vives et tranchées, analogues aux étourneaux.


Scolecophage.

SCOLÉCOPHIS (*sko, fiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des colubridés, propres à l'Amérique centrale. (Ces serpents non venimeux, cylindriques, ne dépassent guère 50 centimètres ; leur livrée jaune est annelée de noir.)

SCOLÉCOPTÉRIS (*sko, riss*) n. m. Genre de fougères, fossiles dans les magmas houillers silicifiés de Grand Croix.

SCOLÉSITE (*sko*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux. ‖ On écrit aussi SCOLÉCITE et SCOLÉZITE.

SCOLEX (*sko-lèkss*) n. m. Troisième forme du ténia au cours de son développement. V. TENIA.

SCOLEXÉROSE (*sko-lèk'-sé*) n. f. Minér. Variété blanche de wernerite.

SCOLIASTE (*sko, asst'* — du gr. *skholiastès*, même sens) n. m. Philol. Commentateur, celui qui fait des scolies sur un ancien auteur classique : *Les* SCOLIASTES *d'Homère*. V. SCOLIE.

SCOLIE (*sko-li* — anciennem. *scholie* ; du gr. *skholion*, note, dérivé de *skholé*, loisir) n. f. Philol. Note grammaticale ou critique destinée à expliquer le texte des auteurs anciens, particulièrement des Grecs.

— n. m. Mathém. Remarque qui suit un théorème démontré ou un problème résolu.

— Encycl. Philol. Les *scolies* furent, dans l'origine, de petites notes critiques portant sur quelque difficulté du texte. Plus tard, ces scolies prirent souvent beaucoup plus de développement, et formèrent un long commentaire continu. Dès le temps d'Isocrate, on mentionne d'assez nombreux commentateurs d'Homère. Les scoliastes devinrent de plus en plus nombreux à l'époque alexandrine. Les plus célèbres furent alors : Zénodote, Callimaque, Ératosthène, Aristophane de Byzance, Aristarque. Plus tard, sous la domination romaine, on peut citer Denys le Thrace, les deux Tyrannion, Didyme, Tryphon, Apollonios Dyscole, Hérodien, Pollux, Harpocration. Parmi les Latins, Acron et Porphyrion, commentateurs d'Horace ; Servius, commentateur de Virgile. Les scoliastes des derniers siècles ne firent guère que copier et abréger leurs prédécesseurs : tels, Sallustios pour Sophocle, Dionysios pour Euripide, Phaeinos et Symmachos pour Aristophane, Eratosthène pour Théocrite, Ulpien pour Démosthène. De même, les scoliastes byzantins : Thomas Magister, Moschopoulos, Tzetzès, Eustathe, et bien d'autres, ne sont que des compilateurs. Parmi les plus célèbres recueils de scolies, citons les scolies de l'*Iliade*, publiées par Villoison en 1788, les scolies de Pindare, insérées dans le *Pindare* de Bœckh (1811-1812).

SCOLIE (*sko li* — du gr. *skolion*, même sens) n. m. Chanson de table des anciens Grecs.

— Encycl. Littér. Le *scolie* paraît être d'origine lesbienne, et il est resté longtemps en grand honneur à Lesbos ; mais la mode s'en est peu à peu répandue dans tous les pays



SCOLIE [illegible] Genre d'hyménoptères [illegible] mesurant jusqu'à 3 centimètres de long, on la trouve dans le midi de la France.

SCOLIÉ, ÉE [illegible] adj. Accompagné de scolies. *Texte scolié.*

SCOLIIDÉS [illegible] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, renfermant les genres *scolie* et voisins. — *Un scoliide.*

SCOLIOSE (*si-o-z'* — du gr. *skoliôsis*, tortuosité) n. f. Pathol. Déviation latérale de la colonne vertébrale.

— Encycl. La scoliose peut être accentuée à une déviation [illegible] à la *cyphose* ou à la *lordose* (V. ces mots). Le plus souvent, elle est [illegible] Or distingue les scolioses [illegible] les unes consécutives presque toujours à des troubles de la statique [illegible] rachitisme, et la scoliose essentielle. La scoliose essentielle ou primitive assez fréquente se rencontre surtout chez les enfants du sexe féminin à l'âge de 6 à 7 ans et à la puberté.

Traitement. Les appareils dits orthopédiques ne peuvent rien guérir. Le massage, par des massages, par des redressements progressifs, par le maillot en dans des appareils plâtrés peut au contraire corriger et même effacer presque complètement la déviation si elle n'est pas trop ancienne.

SCOLIOTIQUE (*si-o, tik'*) adj. Qui se rapporte à la scoliose; qui est atteint de scoliose.

SCOLOBATE (*sko*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants de la famille des ichneumonidés. Ce sont des [illegible] de taille médiocre, qui vivent aux dépens de toutes sortes de larves. *Le scolobates auriculatus* est commun en France.

SCOLOPACINÉS (*sko*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, de la famille des [illegible], comprenant les *bécasses* [illegible] les *maubèches*, les *sanderlings*, *becassines* [illegible] genres voisins. Cette tribu renferme dix-neuf genres et de nombreuses espèces répandues sur le globe. Ce sont tous des oiseaux de rivages, fréquentant les bords de la mer, des eaux d'eau ou des marais. — *Un* SCOLOPACINÉ.

SCOLOPENDRE (*sko, pandr'*) n. f. Zool. Genre de myriapodes [illegible], type de la famille des *scolopendridés*, [illegible] surtout dans les régions [illegible]. — Hist. Genre de poissons diacodes [illegible]. Encycl. I. Les *scolopendres* sont [illegible] des [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

quelques espèces d'Europe. (Ce sont de petits papillons du groupe des bothys, à ailes soyeuses, luisantes. L'espèce type [*scopula ferrugalis*] est commune en France.)

SCOPULE (*sko* — du lat. *scopulus*, petit balai) n. f. Petite brosse formée de poils raides existant sur les membres de divers animaux articulés. (Les araignées possèdent presque toutes des scopules soit à leurs pattes, soit à leurs chélicères, soit à leurs lames maxillaires.)

SCOPULÉ, ÉE (*sko* — rad. *scopule*) adj. Zool. Couvert d'un faisceau de poils raides.

SCORBÉ-CLAIRVAUX, comm. de la Vienne, arrond. et à 10 kilom. de Châtellerault; 1.572 hab. Ch. de f. Etat. Commerce de primeurs. Beau château (xve et xvie s.) de *Clairvaux*. Ruines du château du *Haut-Clairvaux*.

SCORBUT (*skor'-bu* — du holland. *scheurbuik*) n. m. Maladie générale et épidémique, caractérisée par des hémorragies multiples, des troubles gastro-intestinaux et une cachexie progressive.

— Encycl. Le *scorbut*, dont l'histoire fait mention à partir du xiiie siècle de notre ère, a maintes fois frappé les populations pauvres, affamées, les troupes en campagne, les villes assiégées, les équipages des navires, les prisonniers. Aussi l'a-t-on longtemps attribué à la mauvaise nourriture, à la fatigue, au froid humide, à l'usage d'eau impure, salée ou souillée. Plus tard, on a incriminé les salaisons et surtout le défaut de végétaux frais, riches en potasse et en acides organiques. C'est sous l'empire de ces idées que l'usage du jus frais de citron est devenu réglementaire sur les navires de l'Etat, en France et en Angleterre. Enfin, on a signalé, de différents côtés, un bacille de cette maladie.

Le scorbut débute par un affaiblissement progressif, à la fois psychique et physique, des douleurs dans les jambes et les articulations, la sécheresse de la peau. Les gencives s'ulcèrent et saignent, la muqueuse buccale se recouvre de taches bleuâtres, les dents se déchaussent. On observe ensuite des ecchymoses et des infiltrations sanguines (v. PURPURA), des hémorragies plus ou moins graves, avec ou sans œdème et dyspnée. Le malade, constipé au début, présente maintenant une diarrhée sanguinolente; il a souvent de l'hypothermie et il succombe dans une complète prostration. Les complications les plus fréquentes du scorbut sont la pneumonie, la pleurésie hémorragique, la gangrène du poumon, la péricardite hémorragique, l'œdème de la glotte, les ulcères fongueux. Néanmoins, elle est parfaitement curable, encore qu'elle puisse laisser après elle divers reliquats (cicatrices vicieuses, rétraction des tendons, arthrites, etc.).

Le traitement consiste en sirop antiscorbutique et de cochlearia, teinture d'iode, bains aromatiques, avec une alimentation fraîche (viande fraîche, eau de source, légumes verts, fruits acides). Contre la gingivite et la stomatite, il faut recourir aux gargarismes astringents, aux attouchements des ulcérations avec la teinture d'iode et l'acide chromique à 1/10e; en cas de manifestations cardiaques ou pulmonaires, recourir à la caféine et à l'acétate d'ammoniaque; en cas d'hémorragies, au perchlorure de fer, à l'ergotine et au sérum gélatiné.

Scorbut infantile (ou *maladie de Barlow, de Möller, rachitisme aigu*). C'est une maladie de la première enfance, dont les principaux symptômes sont les douleurs osseuses et les hémorragies sous-périostiques.

Le traitement consiste à recourir à une bonne nourrice ou au lait cru de vache, de chèvre ou d'ânesse; il faut en même temps régler soigneusement l'alimentation; on peut aussi prescrire le lait iodé, les potions au ratanhia, la solution iodo-iodurée faible et les bains salés quotidiens.

SCORBUTIQUE (*skor'*, *tik'*) adj. Qui a rapport au scorbut; qui est de la nature du scorbut : *Symptômes* SCORBUTIQUES. *Affection* SCORBUTIQUE. ‖ Qui est atteint de scorbut : *Malade* SCORBUTIQUE.

— Substantiv. : *Un, Une* SCORBUTIQUE.

SCORDATURA (*skor'* — mot ital., signif. *accord différent*) n. f. Changement voulu de l'accord d'un instrument à cordes, permettant d'obtenir des effets spéciaux.

SCORDIA, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]); 7.750 hab. Oranges renommées.

SCORDISQUES (en lat. *Scordisci*), anciens habitants de la Pannonie, d'origine celtique, qui, après avoir formé des établissements sur la Save et le Danube, se fixèrent au nord de la Macédoine. Défaits par Asconius en 135 av. J.-C., ils massacrèrent, en 114, le consul Caton et son armée; mais ils furent ensuite refoulés au delà du Danube.

SCOREL (Jean VAN) ou **SCHOORLE**, peintre hollandais, né à Schoorel en 1495, mort à Utrecht en 1562. Il visita l'Allemagne, l'Italie et l'Orient. Adrien VI le nomma conservateur du Belvédère. Après la mort de ce dernier (1583), il retourna dans son pays natal et se fixa à Haarlem. Il est le premier en date des Hollandais italianisants. De remarquables portraits prouvent son talent, ainsi que ses grands tableaux religieux, à Amsterdam, à Utrecht, à Bruges, à Haarlem, etc.

SCORESBY (TERRE DE), nom d'une partie de la côte orientale du Groenland, sur le canal Danois, qui sépare le Groenland de l'Islande et, en face de cette île, par 70 degrés de latitude N. La Terre de Scoresby commence au N. du cap Brewster où finit la Terre d'Egede, et s'achève à la hauteur du fjord François-Joseph, qui la sépare de la Terre du Roi-Guillaume. Sol glacé, dominé par le pic Petermann (3.500 m. d'alt.). Rares pêcheries.

SCORESBY (William), navigateur anglais, né en 1760, mort en 1829. Il se livra à la pêche à la baleine dans les mers polaires et, en 1806, il s'avança au N. du Spitzberg jusque par 81°30' de latitude septentrionale, la plus haute latitude qui eût encore été atteinte. — Son fils WILLIAM, navigateur et savant, né à Cropton, près de Whitby, en 1789, mort à Torquay en 1857, l'accompagna dans ses campagnes arctiques de pêche, et lui-même, en 1822, exécuta un voyage sur la côte orientale du Groenland N. Entré dans les ordres en 1825, il fit deux voyages de découverte aux Etats-Unis (1846) et en Australie (1853). Outre différents mémoires scientifiques, Scoresby a publié : *Account of the arctic regions* (1820); *Journal of a voyage to the northern whale-fishery* (1823), contenant le récit de son exploration de 1822, et *Magnetical investigations* (1839-1848).

SCORFF, rivière de France, en Bretagne. Le Scorff prend sa source dans le département des Côtes-du-Nord, près du hameau de Maueguenach, baigne, entre autres localités notables, Laogoelan, Guemenée, Pontscorff, et atteint l'estuaire du Beavet, à Lorient, après un cours de 70 kilomètres environ. Les douze derniers sont navigables et l'estuaire du Scorff forme le port militaire de Lorient.

SCORIACÉ, ÉE (*sko*) adj. Qui ressemble à des scories.

SCORIDOR ou **SCORRIDOR** (*sko* — de l'ital. *scorridore*) n. m. Mar. Petit bâtiment italien qui a un seul mât placé vers le centre et une très grande voile.


Scoridor.

SCORIE (*sko-ri* — du lat. *scoria*, gr. *skória*) n. f. Métall. Substance vitrifiée qui surnage à la surface des métaux en fusion. ‖ Nom que l'on donne fréquemment au MÂCHEFER.

— Agric. *Scories de déphosphoration*. V. PHOSPHATE.

Géol. *Scories volcaniques*, Lave légère et caverneuse qui constitue généralement la surface des coulées.

— Zool. Genre d'insectes lépidoptères, famille des géométridés, répandus sur l'hémisphère boréal.

— Encycl. Métall. Dans le traitement des différents minerais, on obtient des silicates comme résidus. Ces silicates, dans lesquels on cherche à faire entrer les matières étrangères au métal que l'on veut obtenir, sont tantôt des laitiers, tantôt des *scories*. Ce sont des laitiers quand ils ne contiennent qu'une quantité infime et inutilisable de minerai, c'est-à-dire lorsqu'ils sont simplement terreux. (V. LAITIER). Au contraire, dans le traitement de certains minerais, et notamment dans celui des minerais de cuivre et de plomb, on obtient des silicates renfermant des quantités souvent considérables de ces métaux; on a alors ce qu'on appelle des scories, et celles-ci sont presque toujours traitées de nouveau comme minerais.

SCORIFICATION (*sko, si-on* — rad. *scorifier*) n. f. Métall. Réduction en scories; état de scories. ‖ Opération qui, dans divers affinages, a pour objet d'oxyder, en les combinant à de la silice, les métaux étrangers contenus dans le minerai traité.

SCORIFICATOIRE (*sko*) n. m. Métall. Têt ou écuelle à scorifier, employé dans la coupelle en grand. V. COUPELLATION.

SCORIFIER (*sko* — de *scorie*, et du lat. *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous scorifiions. Que vous scorifiiez*) v. a. Réduire en scories : SCORIFIER *les matières étrangères contenues dans un métal.*

SCORIFORME (*sko* — de *scorie*, et *forme*) adj. Qui se présente sous forme de scorie : *Laves* SCORIFORMES.

SCORODITE (*sko*) n. f. Arséniate hydraté naturel de fer. (C'est une substance bleu verdâtre ou vert bleuâtre, cristallisant en prismes rhomboïdaux.)

SCORPÈNE (*skor'*) n. f. Genre de poissons acanthoptères, répandus dans toutes les mers du globe.


Scorpène.

— Encycl. Les *scorpènes* sont des poissons oblongs, écailleux, à grosse tête bossuée, portant des épines et des lambeaux cutanés. Leur aspect bizarre les a fait nommer scorpions, crapauds, diables de mer, etc. Le scorpène truie *scorpæna scrofa*) et le scorpène rascasse (*scorpæna porcus*) se trouvent dans les mers françaises.

SCORPIOÏDE (*skor'* — du gr. *skorpios*, scorpion, et *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Recourbé en queue de scorpion : *Myosotis* SCORPIOÏDE.

SCORPIOJELLE (*skor' jèl'*) n. f. Pharm. anc. Du xvie au xviiie siècle, Huile de scorpion. (Cette huile était faite soi-disant avec des scorpions écrasés et de l'huile d'amandes amères [huile de scorpion simple], ou avec ces éléments, auxquels on ajoutait divers baumes ou aromates [huile de Matthioli].)

SCORPION (*skor'* — du lat. *scorpio*, gr. *skorpios*) n. m. Zool. Genre d'arachnides *scorpionides*, famille des *scorpionidés*, répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde. ‖ *Scorpion de mer*, Nom vulgaire des poissons du genre scorpène. ‖ *Scorpion d'eau* ou *aquatique*, Nom vulgaire des nèpes. ‖ *Scorpion-mouche* ou *volant*, Nom vulgaire des panorpes, insectes névroptères. ‖ *Scorpion-pince, Scorpion des livres*, Nom vulgaire des chélifères, etc.

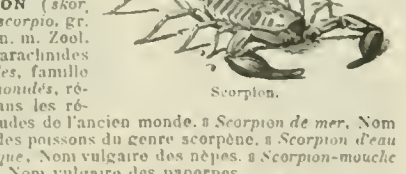
Scorpion.

— Archéol. Arme de coup, en usage de l'antiquité jusqu'au second tiers du moyen âge, et qui est une sorte de fouet de guerre dont les lanières se terminent par des ongles de métal. (Le scorpion est un fléau à manche court, portant cinq ou six chaînes ou lanières, avec des pointes.) ‖ Machine de guerre en usage dans l'antiquité et qui était une sorte de grande arbalète, montée sur plateau, actionnée par un treuil et lançant de gros traits.

— Pharm. anc. *Huile de scorpion*. V. SCORPIOJELLE.

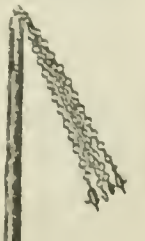
Scorpion (xive s.)

— Encycl. Zool. On entend sous le terme général de *scorpions*, non seulement les vrais scorpions (*scorpio*) mais aussi tous les arachnides de l'ordre des scorpionides, caractérisés par leurs chélicères terminées en pinces didactyles, leur abdomen divisé en deux régions, dont la postérieure, effilée en queue, finit par un aiguillon aigu dans lequel débouchent des glandes à venin. Les scorpions respirent par des poumons. Ce sont des animaux essentiellement terrestres et nocturnes, très carnassiers, ils se nourrissent surtout d'insectes. La piqûre de leur aiguillon caudal, très douloureuse, produit des accidents qui peuvent devenir mortels pour l'homme, surtout quand il s'agit des grands *pandinus* et *heterometrus* d'Afrique et d'Asie, dont la taille égale celle d'une forte écrevisse. Les scorpions sont tous des animaux de régions chaudes : on commence à rencontrer sur le littoral méditerranéen, à Cette, Marseille, Port-Vendres, les *scorpio Europæus* et *Sicanus*.


Scorpion (arché.).

SCORPION, constellation du zodiaque, située entre la Balance et le Sagittaire. ‖ Signe du zodiaque qui correspondait à la même constellation du temps d'Hipparque, mais que la précession des équinoxes en a fait sortir. ‖ *Serres du Scorpion*, Nom donné quelquefois à la Balance.

— Encycl. Le *Scorpion* est le huitième signe du zodiaque. C'est aussi le nom d'une constellation située en-



1. Le Scorpion (signe du zodiaque); 2. Le Scorpion, constellation d'après l'atlas Flamsteed).

dessous de l'écliptique, dont la plus remarquable étoile, nommée Antarès ou Cœur du Scorpion, est une étoile de première grandeur. Le Soleil entre dans le signe du Scorpion au mois d'octobre. La mythologie grecque nous apprend que c'est le scorpion qui, par ordre de Diane, piqua au talon le fier Orion, qui se vantait de défier les animaux les plus féroces et qui avait voulu faire violence à la chaste déesse. Les poètes l'appellent *formidolosus* (terrible), parce qu'on croyait qu'il était funeste d'être né sous son influence. On le représente avec des bras immenses, qu'il étend en forme d'arc dans le ciel.

SCORPIONIDES (*skor'*) n. m. pl. Zool. Ordre d'arachnides, comprenant les *scorpions*. Les principales familles de l'ordre des scorpionides sont les *scorpionidés, centrurides, égonidés, androctonidés, léthyidés, hétérométridés, véjovidés*.) — *Un* SCORPIONIDE.

SCORPIONIDÉS (*skor'*) n. m. pl. Zool. Famille d'arachnides scorpionides, renfermant les *scorpions* proprement dits. — *Un* SCORPIONIDE.

SCORPIURE (*skor'*) n. m. Bot. Genre de légumineuses, tribu des hédysarées, propres à la région méditerranéenne. Syn. ORNITHOPE.

— Encycl. Les *scorpiures*, vulgairement nommés *chenilles* ou *chenillettes*, sont de petites plantes rampantes, à feuilles simples, à fleurs jaunes, formant une sorte d'ombelle à l'extrémité de longs pédoncules axillaires; le fruit est une gousse.


Scorpiure : *a*, fleur.

SCORSONÈRE ou **SCORZONERE** (*skor'* — de l'ital. *corzonera*; de *scorzone*, insecte venimeux) n. f. Bot. Genre de composées chicoracées.

— Encycl. Les *scorsonères* sont caractérisées par des capitules jaunes ou pourpres entourés de bractées disposées sur plusieurs rangs, et par des fruits de grande taille portant une aigrette, nou pédicellée, de poils plumeux.

L'espèce la plus connue est la scorsonère d'Espagne, qu'on peut aisément reconnaître à ce que les bractées intérieures de l'involucre sont grandes et peu nombreuses; elle a une grosse racine noire comestible et constitue le véritable salsifis noir ou salsifis d'Espagne. Il y a aussi la scorsonère hérissée, à fruits velus, la scorsonère pourpre, la scorsonère humble. La racine de scorsonère est un aliment riche surtout en inuline; les feuilles et les jeunes pousses peuvent être mangées en salade. Les feuilles peuvent aussi servir à l'alimentation des vers à soie. On a longtemps attribué à


Scorsonère : *a*, fleur; *b*, racine comestible.

Scot ... **Scott** ...



Scouaptex

Scot ... **Erigène**, ...

Scot ... ph...

SCOTIAPTEX (...*ptèks* ...) n. m. ... Les ... qui ... par les hivers rigoureux. La ... (*scotiaptex Laponica*) descend ... l'Europe centrale.

SCOTIE (...lat. *scotia* n. f. Archit. Moulure creuse, ... Appelle également ...

Encycl. La ... est une moulure creuse à plusieurs centres, ... en général dans la base des ... Sa forme ... permet de donner plus de ... pas ou saillie, sans établir ... entre les diverses ... ment cette base. La ... la plus rapprochée du fût prend le nom de ...



S, scotie (archit.).

SCOTIE (...lat. ...



...ie (grossie).

SCOTIMYZE ... Genre ... famille des muscidés, propres à l'hémisphère ... *fuscipennis*, notre, avec les ailes ... France.

SCOTISME (...) n. m. Doctrine philosophique de ...

SCOTITE (...) n. f. Min. Qui a rapport à ...

SCOTISTIQUE ... A ...

SCOTLAND, n. m. anglais de l'Écosse.

SCOTODINIE (...) n. f. — du gr. ... Vertige apoplectique, ... avec affaissement de la vue et ... la ... des ... sensations et défaillance qui précède souvent l'attaque d'...

SCOTOBIUNE (...) n. m. Genre d'insectes ... des caractères ... propres à la région ... sont des lombricoïdes très ..., décolorés qui vivent ... ou sous les grosses ...



Scotobiune grossie.

SCOTOME (...) — du gr. *skotôma*, ... ent. m. Méd. Trouble ... stant en une tache ... sombre qui ca... ... partie du champ visuel. ... le noir et rarement ... le *scotome* est la cause ... habituelle d'une petite ... de la rétine. Il ne faut pas le ... avec les *mouches* ... [illegible] ... prouve ses yeux quand ... perçoit il est le précurseur ... l'amaurose. L'assagir, il est ... d'un trouble de la circulation dans les vaisseaux ...

SCOTOPÉLIE (...) n. f. Genre d'oiseaux rapaces, de ... Strigidés, tribu ... Ketupoïdés, propres à l'Afri... ...pelle.



Scotopelie.

SCOTOPHÉE (*sko* ...) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des drassidés. Ce sont ... araignées fauves et pu... ...scentes. L'espèce type (*scotophæus quadripunctatus*) est commune en France.)

SCOTOPHILE (*sko*) n. m. Genre de mammifères chiroptères, de la famille des vespertilionidés, comprenant des chauves-souris d'assez grande taille, voisines des *nyctiecjus*, propres aux régions tropicales de l'ancien monde.

SCOTORNIS (*sko, nis*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, de la famille des caprimulgidés, propres à l'Afrique moyenne. Les *scotornis* sont des engoulevents de taille médiocre, à livrée rousse et brune, remarquables par les deux longs brins minces et cornés de leur queue, qui se terminent par une longue palette.)

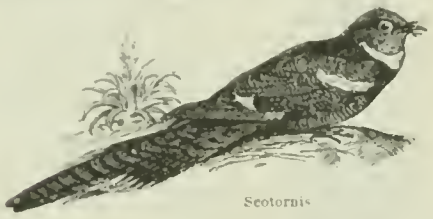

Scotornis

Scots (...en lat. *Scoti*), ancien peuple de l'Hibernie, qui s'établit dans la Calédonie et disputa ce pays aux Pictes, qu'il finit par subjuguer. Ils occupèrent surtout le territoire des comtés actuels de Stirling, Dumbarton et Argyle.

Scott, nom d'un grand nombre de comtés des États-Unis, dont les plus importants sont les suivants : Comté de l'État d'Iowa, sur le Mississipi; 50.000 hab. Ch.-l. *Davenport*. — Comté de l'État de Kentucky, sur le versant oriental du bas Kentucky; 17.000 hab. Ch.-l. *Georgetown*. — Comté de l'État de Minnesota; 15.000 hab. Ch.-l. *Shakopee*. — Comté de l'État de Virginie, sur le Clinch, branche du Tennessee; 20.000 hab. Ch.-l. *Estillville*; etc.

Scott (John) V. Eldon (comte d').

Scott (sir Walter), romancier écossais, né à Edimbourg en 1771, mort au château d'Abbotsford en 1832. Son père, qui était écrivain du sceau, descendait des Scott de Harden, qui avaient joué un grand rôle dans les luttes entre Écossais et Anglais.



W. Scott

Le jeune Scott fut jugé avec sévérité par ses premiers maîtres. Toute son ardeur se concentrait dans la passion de la lecture et, à l'âge de seize ans, il avait dévoré plusieurs bibliothèques. Il se mit alors à l'étude du droit, et se fit recevoir avocat; mais c'était la gloire poétique qu'il ambitionnait. Ses premiers essais, traductions de Burger et de Goethe, passèrent inaperçus. Entre temps, il se maria avec Mlle Carpenter, fille ... protestant, réfugiée en ... avec sa mère à la ... de la Révolution fran... ... union fut très ... Scott trouva enfin ... succès en pu... ..., les *Chants de la frontière écossaise*, recueil ... ture et de poésie, qui faisait revivre les ... Il abandonna alors sa profession d'avocat ... pour se consacrer à la poésie. Son *Lai du dernier ménestrel* (1805), *Ballades et morceaux lyriques* (1806), *Marmion* (1808), *la Dame du lac* (1810), *la Vision de Rodrigue* (1811), *le Lord des Îles* (1814), etc., furent ... publiés avec enthousiasme; ... Byron, Scott le poète s'éclipsa, ... consentit à la prose d'être désormais son ... abondante de ses romans va com... ... œuvre. *Waverley* (1814), qui, publié ... ex... la curiosité de ses compatriotes, ... portée à son comble quand parut *Guy* ... (1815); on attendait ... les ouvrages du *Grand inconnu*, ... furent : *l'Antiquaire* (1816); *les* ... (1816); *le Pain noir* (1816); *la Prison* ... (1818), *Rob Roy* (1818), *la Fiancée de Lammermoor* (1819); *la Légende de Montrose* (1819); *Ivanhoe* (1820; tous ces romans valurent à Scott une gloire universelle et une fortune colossale. Quand le roi George, en 1822, alla visiter l'Écosse, ce fut Scott que l'on désigna pour faire au souverain les honneurs du pays.

La fécondité de Walter Scott ne s'arrêtait pas; il publia successivement : *le Monastère* (1820); *l'Abbé* (1820); *Kenilworth* (1821); *le Pirate* (1822); *la Fortune de Nigel* (1822), *Peveril du Pic* (1823); *Quentin Durward* (1823), *le Page de Saint-Ronan* (1824); *Red gauntlet* (1824); *le Fiancé* (1825); *Woodstock* (1826), et *la Vie de Napoléon* (1827), qui souleva en France de violentes récriminations. L'apparition de cet ouvrage coïncide avec la faillite de l'éditeur Constable, dans la maison duquel Walter Scott avait engagé de grands intérêts. Il se trouva caution et responsable d'une somme de 120.000 livres sterling. Il abandonna à ses créanciers tout ce qu'il possédait, et s'engagea à payer sa dette en dix ans; aussi se mit-il au travail et livra-t-il au public une nouvelle série de romans : *les Contes d'un grand-père* (1828-1829, 1831); *Anne de Geierstein* (1829); *la Jolie Fille de Perth* (1828); des *Lettres sur la démonologie* (1830); *Robert de Paris* (1831), et *le Château périlleux* (1831). Ici, l'affaiblissement intellectuel était devenu sensible; deux attaques de paralysie furent le présage de la mort; mais Scott avait payé sa dette à moitié, et ses droits d'auteur suffisaient pour couvrir le reste.

Le style de W. Scott porte la marque d'un travail hâtif; mais ses romans, qui peuvent être mis entre toutes les mains, gardent encore, malgré tout, un charme indéniable qu'ils doivent à une évocation très vivante, sinon très exacte, du passé et des temps chevaleresques.

Scott (David), peintre anglais, né et mort à Edimbourg (1806-1849). Il débuta par des tableaux religieux, et ne réussit guère dans ce genre. En 1832, il partit pour l'Italie; il choisit pour modèle l'olydore de Caravage. De retour en Écosse, il produisit successivement : *le Génie de la discorde*; une *Descente de croix*; *Jane Shore trouvée morte dans la rue*; *Oreste tourmenté par les Furies*; *Achille pleurant sur le cadavre de Patrocle*; *l'Alchimiste Paracelse dans son laboratoire*; *l'Espérance passant sur l'horizon du Désespoir*; *la Résurrection des morts au moment du crucifiement*; *Pierre l'Ermite haranguant les croisés*; etc. Son œuvre capitale est une vaste toile à l'hôtel de ville de Perth, qui représente *Vasco de Gama rencontrant l'Esprit des tempêtes et doublant le Cap* (1842).

Scott (George Gilbert), architecte anglais, né Gawcott, près de Buckingham, en 1811, mort à Londres en 1878. En 1842, il débuta en construisant, dans le style gothique la chapelle des Martyrs, à Oxford. Le succès fut considérable et, l'année suivante, le gouvernement lui confia la construction de l'église neuve de Camberwell. Il éleva successivement ensuite les églises de Croydon, de Leeds, de Liverpool, enfin l'église Saint-Nicolas, à Hambourg, son œuvre la plus considérable. Elle appartient au style gothique fleuri et est presque aussi élevée que la cathédrale de Strasbourg. Scott reconstruisit, dans la même ville, l'hôtel de ville et le palais du sénat. On doit à Scott un écrit intitulé : *Plaidoyer en faveur de la restauration fidèle des anciennes églises* (1850).

Scottish ou **Schottisch** (*sko-tich'*) n. f. Sorte de danse ayant quelque analogie avec la polka.

— Encycl. La *scottish*, introduite en France vers le milieu du XIXe siècle, est une danse simple et gracieuse qui semble dérivée de la polka. Elle s'écrit sur un rythme à

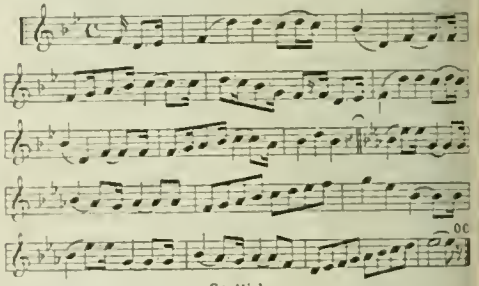

Scottish.

quatre temps dans un mouvement modéré. Une reprise de scottish comprend huit mesures, savoir : 1° deux pas de polka, un sur chaque pied et complétés par un temps sauté (deux mesures); 2° huit temps, que les danseurs exécutent soit en pas glissés, soit en pas de valse sautée; 3° la répétition de la série précédente, mais en partant d'un pied différent.

Scottsville, nom de plusieurs bourgs des États-Unis, dont le principal est dans l'État de Virginie (comté d'Albemarle), sur le James River; 8.000 hab. Minoteries.

Scoue n. f. Mar. anc. Extrémité supérieure d'une varangue.

Scouffin (*skou-fin* — autre forme de *couffin*) n. m. Techn. Sorte de cabas en sparterie, rond et plat, avec une ouverture centrale, et dans lequel on met les olives pour les placer sous la presse. || On dit aussi **scourtin**.

Scoutetten (Robert-Joseph-Henri), chirurgien français, né à Lille en 1799, mort à Metz en 1871. A dix-sept ans, il entra dans le service militaire de santé, et il fut nommé, en 1832, médecin en chef de l'hôpital militaire de Metz. Nous citerons de lui : *Histoire médicale et topographique du choléra-morbus* (1831); *Sur la cure radicale des pieds bots* (1834); *Sur les momies d'Égypte et sur la pratique des embaumements* (1859); *Du chloral* (1870); etc.

Scrabe n. f. Dans les fabriques de pipes, Rognure de pipes crues que l'on ajoute à la pâte fraîche destinée à fabriquer d'autres pipes, pour en hâter la dessiccation.

Scraber v. a. Céramiq. Incorporer des scrabes dans de la pâte fraîche.

Scramaison (*mè* — du bas lat. *scramasaxus*, espèce de couteau) n. f. Techn. Opération qui consiste à enlever de la surface du verre en fusion les impuretés qui s'y sont amassées.

Scramasaxe n. m. Archéol. Couteau de guerre, en usage chez les Francs. || On trouve aussi **skramasax**, **scamasaxe** et **scamasax**.

— Encycl. Le *scromasaxe* est une arme de main, un grand couteau à armer, dont la lame présente un seul tranchant, rectiligne, et un dos épais, plus ou moins courbe ou coudé. La poignée, très simple, ne possède qu'une petite garde réduite à une rondelle plus ou moins ovale; la fusée, assez longue, se termine par un pommeau cordiforme, hémisphérique ou lenticulaire. La longueur totale de l'arme était d'environ 50 centimètres. Le scramasaxe était, avec la francisque, l'arme nationale des Francs.


Scramasaxe.

Scranton, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté de Lackawanna, sur la rivière de ce nom, tributaire de la Susquehanna du Nord; 107.000 hab. Nœud de chemins de fer très important. Ville industrielle de premier ordre. Mines de houille et d'anthracite activement exploitées. Métallurgie : hauts fourneaux, fonderies, aciéries, fabrication de matériel de chemins de fer, verreries, scieries mécaniques, commerce de céréales, de bois, etc.

scratch (mot angl., signif. *raie*) n. m. Sport. Ligne sur laquelle se placent les cyclistes, au départ d'une course. ‖ *Course scratch* et, par abrév., *Scratch* (n. m.) Course où tous les concurrents partent sur la même ligne : *Courir un* SCRATCH.

scribain (*bin*) n. m. ou **scribanne** n. f. (du bas lat. *scribanium*; de *scribere*, écrire). Meuble flamand : sorte de bureau-secrétaire, muni de tiroirs.

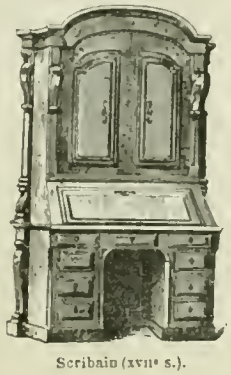
Scribain (XVIIe s.).

scribanie (*nî* — du lat. *scribere*, écrire) n. f. Dr. anc. Greffe d'une juridiction.

scribe (du lat. *scriba*; de *scribere*, écrire) n. m. Copiste et greffier, chez différents peuples. ‖ Docteur juif qui enseignait la loi au peuple. ‖ Adj., avec une nuance de dédain, Homme qui gagne sa vie à écrire, et particulièrement à copier des écritures.

— Féod. Officier qui travaillait, sous la direction d'un chancelier, à la rédaction de certains actes.

— Hist. relig. *Dom scribe*, Secrétaire général des chartreux.

— Encycl. *Scribes chez les Juifs.* Les *scribes* juifs (en hébr. *sopherim*; du verbe *sdphar*, compter) étaient chargés en principe de la transcription de la loi, et ils en devinrent peu à peu les interprètes. Les *Livres des Rois* signalent leur existence avant la captivité de Babylone. Mais c'est surtout à l'époque du retour qu'ils acquirent une grande influence. Esdras, le restaurateur de la loi, était sorti de leurs rangs. Au temps de Jésus-Christ, les scribes apparaissent sans cesse, dans l'Evangile, comme les alliés et les complices des pharisiens et des princes des prêtres. On leur donnait publiquement le titre de *rabb* (maître) ou de *rabbi* (mon maître); c'est l'origine du nom moderne de rabbin. Après la chute de Jérusalem, leur enseignement fut la source presque unique où Israël dispersé puisa sa foi. Le Talmud est leur œuvre.


Le scribe accroupi (Louvre).

Scribes chez les autres peuples. La profession de scribe était très estimée en Egypte. On connaît, en particulier, l'admirable statue du *Scribe accroupi*, que possède le musée du Louvre. Chez les Grecs et à Rome, il y avait de nombreux scribes remplissant les fonctions de greffiers, ou de copistes. Dans l'antiquité chrétienne, l'histoire nous signale les scribes chargés de copier les Livres saints et de tenir registre des actes des martyrs. A partir du VIe siècle, les monastères, et principalement les monastères bénédictins, devinrent une pépinière inépuisable de scribes, qui parvinrent à nous transmettre les trésors littéraires de l'antiquité.

Scribe (Augustin-*Eugène*), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1791-1861). Son père était marchand drapier, rue Saint-Denis, à l'enseigne du *Chat noir*; sa mère, restée veuve, et son tuteur, l'avocat Bonnet, le défenseur du général Moreau, voulurent lui faire suivre la carrière du droit. Il s'en dégoûta vite et débuta au théâtre des Variétés (1810) par une petite pièce, *le Prétendu sans le savoir* ou *l'Occasion fait le larron*, qui n'eut aucun succès. Sans se décourager de cet échec, ni de quelques autres qui suivirent, il continua à écrire pour le théâtre et, de 1820 à 1825, parurent ces petites pièces si pleines de mouvement, ces comédies légères : *l'Ours et le Pacha* (1820), *le Secrétaire et le Cuisinier* (1821), *Mon oncle César*, *le Ménage de garçon* (1821), *la Petite Sœur* (1821), qui représentent ce qu'on peut appeler la première manière de Scribe, c'est-à-dire l'art de donner à des riens un charme et un intérêt réels. Son grand art a toujours consisté à suivre les courants de l'opinion et à s'emparer du public, non en le dominant, mais en subissant la tyrannie de ses caprices et de ses modes. Comme auteur de livrets d'opéra ou d'opéra-comique, il a montré une habileté que bien peu ont égalée, et son coup d'essai en ce genre, *la Dame blanche* (1825), peut passer pour un coup de maître. Dans la comédie sérieuse, *Valérie* (Théâtre-Français, 1822), *le Mariage de raison* (1826), *le Mariage d'argent* (1827), donnent à peu près la mesure de ce qu'il a pu faire en ce genre. L'observation et la peinture des caractères sont trop superficielles; mais Scribe est passé maître dans l'art de prolonger sans fatigue une situation, d'en présenter même et d'en faire admettre à force d'habileté de fort scabreuses. A ses comédies du Théâtre-Français les amateurs de Scribe préfèrent son répertoire ordinaire, le genre de pièces qu'il donnait à la même époque au Gymnase *Michel et Christine* (1821), *Frontin, mari garçon* (1821), *la Veuve du Malabar* (1822), *le Baiser au porteur* (1823), *la Loge du portier* (1823), *l'Héritière*, *les Premières Amours* (1825), *la Demoiselle à marier* (1826), *le Diplomate* (1827), etc., simples bluettes dont la donnée est souvent originale. En même temps, il remportait ses plus grands succès à l'Opéra-Comique et au Grand-Opéra avec *la Muette de Portici* (1828), *Fra Diavolo* (1830), *le Philtre* (1830), *Robert le Diable* (1831), *la Juive* (1835), *les Huguenots* (1836), *l'Ambassadrice* (1836).


Scribe.

Avec *Bertrand et Raton*, comédie en cinq actes (Théâtre-Français, 1833), Scribe commença la série de ses comédies historiques ou politiques : *Bertrand et Raton*, *l'Ambitieux* (1834), *la Camaraderie* (1836), *les Indépendants* (1837), *la Calomnie* (1840), le *Verre d'eau* (1840), toutes représentées à la Comédie-Française. Il y rapetisse énormément la politique et l'histoire, mais il montre toujours beaucoup d'esprit. Dans la dernière partie de sa carrière, il fit représenter au Théâtre-Français : *une Chaîne* (1841), *le Puff* (1848), *Adrienne Lecouvreur* (1849), *les Contes de la reine de Navarre* (1850), *Bataille de dames* (1851), *la Czarine* (1855); à l'Opéra ou à l'Opéra-Comique : *la Favorite* (1840), *les Diamants de la couronne* (1841), *la Part du diable* (1843), *Haydée* (1847), *le Prophète* (1849), *l'Etoile du Nord* (1854). Bien d'autres pièces encore continuèrent le succès de leurs aînées; mais la mode avait changé et ses procédés, comme son langage, avaient vieilli. Le style de Scribe, vif et naturel, est déparé par de nombreuses incorrections, dont on s'est souvent moqué. Il n'en occupe pas moins une place considérable au théâtre. Il n'a pas écrit moins de trois cent cinquante pièces, avec l'aide, il est vrai, de nombreux collaborateurs. En 1836, il avait été reçu membre de l'Académie française.

Scribitur ad narrandum, non ad probandum (*L'Histoire est écrite pour raconter, non pour prouver*). C'est de cette façon que Quintilien (*Inst. or.*, X, 1, 31) note une des différences entre l'histoire et l'éloquence. Ce mot peut servir de maxime au genre historique.

scriblage (*blaj'*) n. m. Dégrossissage auquel on soumet la laine, avant le cardage mécanique.

scribler v. a. Soumettre à un premier dégrossissage, avant le cardage mécanique : Scribler *de la laine*.

scriblite (lat. *scriblita*) n. f. Antiq. Sorte de gâteau au fromage, que fabriquaient les anciens.

scribomane (du lat. *scribere*, écrire, et du gr. *mania*, passion) n. m. Personne qui a la manie d'écrire.
— Adjectiv. : *Un vieillard* SCRIBOMANE.

scribomanie (*nî*) n. f. Manie d'écrire.
— Pathol. Besoin irrésistible d'écrire des mots sans suite que l'on observe dans certaines formes d'aliénation mentale. Syn. GRAPHORRHÉE.

Scribonia, troisième femme d'Auguste et mère de la fameuse Julie. Fille de Scribonius Libo, elle avait déjà été mariée deux fois et avait des enfants quand elle épousa Auguste. Auguste dut divorcer à cause des mauvaises mœurs de cette femme, et il épousa en quatrièmes noces Livia Drusilla.

Scribonianus (Furius Camillus), général romain, consul sous Tibère en 32. A l'avènement de Claude, il commandait l'armée de Dalmatie et prit lui-même la pourpre. Il marchait sur Rome, quand ses soldats, effrayés par de sinistres présages, le massacrèrent (42 apr. J.-C.).

Scribonius Largus, médecin romain, qui vivait au Ier siècle de notre ère. Il suivit Claude dans la guerre britannique. Son nom a survécu, grâce à la conservation d'un recueil de formules médicales, sans critique, imprimé en 1529 : *De compositionibus medicamentorum*.

Scrignac, comm. du Finistère, arrond et à 48 kilom. de Châteaulin, sur le versant de la montagne d'Arrée; 3.651 hab. Ch. de f. de Morlaix à Loudéac. Tourbe, minerai de fer. Commerce de beurre.

scriniaire (*ièr'* — bas lat. *scriniarius*; de *scrinium*, coffret) n. m. Hist. eccléS. Archiviste, secrétaire.

scrinium (*om'* — mot lat. dont nous avons fait *écrin*) n. m. Petit coffret qui, chez les Romains, servait à serrer les livres. ‖ Sous le Bas-Empire, bureau de comptabilité.

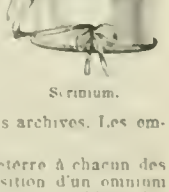
Scrinium.

— Encycl. Le coffret appelé *scrinium* était cylindrique, avec un couvercle et une lanière qui servait à le porter. On y enfermait les *volumina*, qui étaient en forme de rouleaux. Sous le Bas-Empire, le mot *scrinium* désigna tout bureau de comptabilité de la maison de l'empereur, ainsi que les archives. Les employés étaient dits *scriniaires*.

scrip n. m. Nom donné en Angleterre à chacun des fonds d'Etat entrant dans la composition d'un omnium (v. ce mot), jusqu'à ce que chacun d'eux soit libéré des versements à effectuer.

scripteur (du lat. *scriptor*, écrivain) n. m. Chancell. rom. Officier qui écrit les bulles.
— Graphol. Celui qui de sa main a écrit ou copié un document.

scriptional (*pi* — lat. *scriptionale*; de *scribere*, écrire) n. m. Archéol. Pupitre à écrire.
— Encycl. Porté sur des pieds, ou sans pieds, le *scriptional* était constitué par deux tablettes, dans l'intervalle desquelles on rangeait les objets nécessaires pour écrire. Un trou recevait l'écritoire en corne. Quelques-uns portaient des tasseaux percés de trous, où passaient les fils servant à tendre les peaux sur lesquelles on peignait ou écrivait. Quelquefois une crémaillère permettait d'en régler plus ou moins la tablette supérieure. Cette sorte de pupitre demeura en usage jusqu'au XVIe siècle.

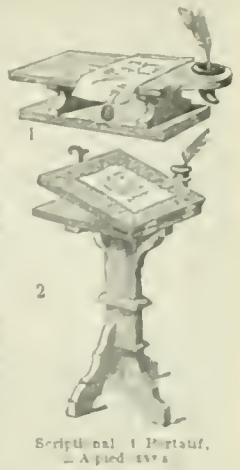
Scriptional : 1 Portatif, — 2 A pied (XVe s.).

scripturaire (*rèr'* — du lat. *scriptura*, écriture) adj. Qui a rapport à l'écriture. *Système* SCRIPTURAIRE.
— Qui a rapport aux Ecritures sacrées. *Style* SCRIPTURAIRE.
— n. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires juifs qu'on appelle aussi CARAÏTES.

scriptural, ale, aux adj. Qui a rapport aux écritures.

Scrive (Gaspard-Léonard), chirurgien français né à Lille en 1815, mort à Paris en 1861. Il fit ses premières études de médecine à Lille, assista, à Lyon, à l'épidémie de choléra de 1831, puis entra dans le corps de santé militaire, où il fit une brillante carrière. Au début de la guerre d'Orient, il fut désigné comme médecin en chef de l'armée française, en Crimée, et il fit preuve dans ces fonctions d'un dévouement et d'un courage à toute épreuve. Nommé médecin inspecteur à son retour en France, il mourut des suites des fatigues excessives de son service en Crimée. Il a laissé, entre autres ouvrages, un *Traité des plaies d'arme blanche* (1842), et une *Relation médico-chirurgicale de la campagne d'Orient* (1857).

Scriwaneck (Augustine-Célestine SCRIWANEK, dite), actrice française, née à Rouen en 1825. Elevée par sa mère, familiarisée dès l'enfance avec la vie de théâtre, elle débuta avec succès par le rôle de Benjamin dans *Joseph*, de Méhul. En 1843, elle quitta la province, se rendit à Paris et entra au théâtre Beaumarchais. La grâce et le naturel de son jeu, sa séduisante vivacité, sa voix harmonieuse lui valurent d'être engagée en 1845 au Palais-Royal, où elle créa ses principaux rôles. Elle est, après Mme Déjazet, l'actrice de son temps qui a le mieux joué les travestis.

scrobe (du lat. *scrobs*, fosse) n. m. Antiq. Fosse qui recevait le vin, le lait et l'huile des libations, dans les sacrifices. ‖ On disait aussi SCROBICULE.
— Zool. Sillon latéral existant dans le rostre des charançons, et où peut se loger la base ou scape de l'antenne. ‖ *Scrobe mandibulaire*, Fossette allongée existant sur les mandibules de certains insectes.


Scrobiculaire

scrobiculaire (*lèr'*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, propres aux mers d'Europe. Ce sont des animaux de taille médiocre, comestibles, et qui vivent enfouis dans la vase des estuaires.

scrobicule (dimin. du lat. *scrobs*, *scrobis*, fosse) n. f. Didact. Fossette.
— Anat. Fossette du cœur. ‖ Creux de l'estomac.

scrobiculé, ée (rad. *scrobicule*) adj. Hist. nat. Qui est marqué, parsemé de petites fossettes irrégulières. ‖ On dit aussi SCROBICULEUX, EUSE.

scrofulaire ou **scrophulaire** (*lèr'*) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant cent quatorze espèces, habitant surtout l'hémisphère nord.

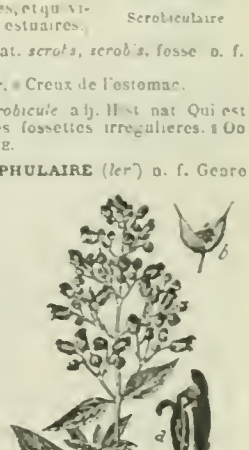
Scrofulaire *a*, coupe de la fleur, *b*, fruit.

— Encycl. Les *scrofulaires* sont des herbes ou sous-arbrisseaux vivaces, à tiges souvent carrées, à feuilles opposées entières ou divisées; les fleurs ont un calice formé de cinq larges pièces et une corolle bilabiée à tube ventru et élargi. Le fruit est une capsule. La *scrofulaire noueuse*, herbe aux hémorroïdes, est la plus commune en France; la tige, souterraine, passe pour émolliente et résolutive; on utilisait autrefois son suc pour la guérison de la gale et des maladies de la peau. La *scrofulaire des chiens*, à feuilles divisées et plus rameuse que la précédente, servirait à guérir de la gale les animaux domestiques.

scrofulariacées n. m. Famille de dicotylédones gamopétales, caractérisée par la grande irrégularité de la corolle. Syn. de PERSONÉES.

scrofularié ou **scrophulairé, ée** adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte aux scrofulaires. On dit aussi SCROFULARINÉ, ÉE.
— n. f. pl. Un des noms donnés à une tribu de la famille des scrofulariacées. — *Une* SCROFULARIÉE.

scrofularine n. f. Substance extraite de plusieurs espèces de scrofulariées.

scrofule (du lat. *scrofula*; de *scrofa*, truie, en raison des tumeurs ganglionnaires analogues que le porc présente) n. f. Affection diathésique, caractérisée par des troubles nutritifs profonds qui disposent le terrain organique de telle sorte que les bactéries pathogènes et spécialement celles de la tuberculose peuvent y évoluer avec la plus grande facilité.
— Encycl. Pathol. La *scrofule* a été connue de tout temps et on la désignait autrefois sous le nom de *strume* ou *affection strumeuse*, *tumeurs froides*, d'*écrouelles*. Grâce aux progrès multiples de la technique, on a pu isoler de la

…ment à la …

…ment à la …

…ment à la …

SCULPTURE (*skul'-tur'* — du lat. *sculptura*) n. f. Ex-arts. Art de sculpter : *La* SCULPTURE *donne de l'âme au marbre.* ‖ Œuvre du sculpteur : *Les* SCULPTURES *de Michel-Ange.*

— Mar. Atelier où l'on exécute les ornements sculptés destinés aux navires. (Aujourd'hui, ce service, peu important, est réuni au charpentage.)

— ENCYCL. Ex-arts. I. DÉFINITION ET DIVISIONS DE LA SCULPTURE. Les Latins donnaient le nom de sculpteur (*sculptor*) à l'artiste qui travaillait le marbre avec un ciseau, et celui de statuaire (*statuarius*) à l'artiste qui faisait des statues en bronze. De même, quelques auteurs ont défini la *sculpture* l'art de tailler les matières dures en forme d'images (figures ou ornements), et la statuaire l'art de modeler avec des matières molles des figures destinées soit à être coulées en bronze ou en plâtre, soit à être durcies au feu ou par un autre procédé, soit à être reproduites en marbre ou en quelque autre matière dure par un sculpteur. Autrefois, la plupart des statuaires étaient en même temps sculpteurs; de nos jours, le travail de la fonte est abandonné à une industrie spéciale (v. MOULAGE); celui de l'exécution en marbre est confié à un praticien dont la tâche est rendue pour ainsi dire mécanique par le procédé de la mise au point. (V. MISE AU POINT.) Dans le langage courant, le mot « sculpture », beaucoup plus employé que celui de « statuaire », sert à désigner indifféremment toutes les branches de l'art qui consiste à reproduire en relief et au moyen d'une matière plus ou moins durable les formes des êtres vivants ou des ornements de pure invention. Envisagée d'ailleurs au point de vue des sujets qu'elle traite, la sculpture se divise en sculpture de figures, sculpture d'animaux, sculpture d'ornements. La sculpture de figures embrasse les représentations les plus diverses : le portrait, l'histoire, la religion, l'allégorie, le genre, etc.

La sculpture a deux manières de représenter les objets : la ronde bosse et le bas-relief. Les figures sculptées en ronde bosse sont celles qui ont exactement le plein relief des corps vivants, qui sont isolées et dont l'œil peut faire le tour. Les figures en bas-relief sont adhérentes à un fond plan, concave ou convexe, soit qu'on les ait appliquées sur ce fond, soit qu'elles fassent partie de la matière d'où on les voit sortir; lorsqu'elles font une saillie prononcée de manière à paraître adossées au fond plutôt que d'en sortir, on dit qu'elles sont exécutées en demi-relief, en haut relief ou en demi-bosse. V. BAS-RELIEF.

La glyptique ou gravure des médailles, des monnaies et des pierres fines peut être considérée comme une branche de la sculpture en bas-relief. V. GLYPTIQUE.

Les figures exécutées en ronde bosse prennent le nom de statues lorsqu'elles sont entières; celles qui ne représentent que la partie supérieure du corps sont des bustes, et, lorsque ces bustes se terminent dans le bas en forme de gaine, on les appelle hermès. La réunion de plusieurs statues participant à une action commune se nomme groupe. La première condition d'une statue est d'avoir une assiette solide et ferme. La vivacité du mouvement est plus tolérable dans un groupe que dans une figure isolée. Une nécessité qui s'impose au plus hardi sculpteur, en ce qu'elle est inhérente à l'emploi du marbre, c'est la nécessité de ces soutiens qu'on appelle des tenons. Les tenons, à proprement parler, sont des épaisseurs de matière étrangère au corps de la statue et que l'on conserve pour donner de la solidité aux parties détachées de la masse. Mais on appelle aussi « tenons » ces motifs accessoires qui font partie de la composition des statues, lorsque ces motifs y sont adhérents.

La sculpture emploie diverses matières : la terre, la cire, le plâtre, le bois, la pierre, le marbre, le bronze, l'argent, l'or, l'ivoire. V. PLASTIQUE.

L'art de modeler la terre remonte à la plus haute antiquité (v. MODELAGE) : on a trouvé des figures d'argile dans des tombeaux égyptiens et des monuments assyriens. Ces sortes de sculptures n'ont jamais cessé d'être pratiquées. Au XVe siècle, Luca della Robbia eut l'idée, pour rehausser l'éclat et augmenter la valeur artistique de ses sculptures en terre, de les recouvrir d'un émail.

La cire, souple et malléable, mais d'un prix élevé, et ne durcissant pas avec le temps, se prête fort bien au modelage artistique. L'art de modeler en cire ou *céroplastique* a été très pratiqué dans l'antiquité et avait repris une certaine vogue, surtout en Italie, après la Renaissance; il ne sert plus guère aujourd'hui qu'à l'exécution de certains travaux industriels.

Après l'argile, la matière qu'employèrent les premiers sculpteurs fut vraisemblablement le bois. Il en a été fait fréquemment usage au moyen âge, et même après la Renaissance. En Italie, en Allemagne, en Flandre, en Espagne surtout, le talent de fouiller le bois a été poussé au dernier degré de la souplesse et de l'expression, particulièrement dans la décoration des églises, dans l'exécution des baldaquins et des retables d'autel, des stalles et des chaires à prêcher.

L'art de couler le bronze, si l'on en croit les auteurs grecs et romains, aurait été découvert par deux artistes de Samos : Rhœcus et son fils Théodoro, qui florissaient, selon Pausanias, au temps de Cyrus ou de Crésus, c'est-à-dire au VIe siècle avant notre ère. Mais il est déjà fait mention dans la Bible d'ouvrages de sculpture en bronze, exécutés par Hiram, de Tyr, qui fut employé par Salomon à la décoration du temple de Jérusalem.

Les différentes variétés de pierres, le grès, le granit, le porphyre, le basalte, la serpentine et les marbres de toutes couleurs, ont été employés dans la plus haute antiquité, comme chez les modernes, pour la sculpture de figures ou d'ornements. La pierre convient surtout pour l'exécution des figures décoratives colossales; de toutes les matières, elle est la moins susceptible de mouvement. Le marbre blanc est par excellence la matière propre à la statuaire; il convient à l'exécution des chairs par sa transparence et son brillant. L'exécution en pierre ou en marbre est précédée de l'établissement d'un modèle original, ou maquette, qui guide le praticien.

Les métaux précieux, l'or et l'argent, ont été employés et sont encore employés parfois par la sculpture; mais la valeur de la matière fait réserver cet emploi pour les petits ouvrages. Les Grecs donnaient le nom de *toreutique* à la sculpture en métaux. Phidias éleva des statues d'ivoire et d'or, dites *sculptures chryséléphantines*. La combinaison de plusieurs matières diversement colorées ou la simple application du coloris aux statues naturellement monochromes produit la *sculpture polychrome*.

II. HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA SCULPTURE. La sculpture existait dès la plus haute antiquité. Bien avant le Sicyonien Dibutades et bien avant même l'Athénien Dédale, à qui la tradition hellénique attribuait l'invention de cet art, les villes de l'Assyrie et les villes de l'Égypte possédaient des sculptures en ronde bosse et en bas-relief, travaillées avec une habileté déjà remarquable.

Dans l'Assyrie, dans la Perse et chez les autres peuples de l'Asie, la sculpture symbolique et hiératique présenta des caractères à peu près analogues à ceux de l'art égyptien, mais sans s'élever au même degré de grandeur solennelle et idéale. Dans l'extrême Orient, chez les Hindous, la sculpture fut presque exclusivement emblématique et, par conséquent, arbitraire. Enchaîné, dominé par des prescriptions hiératiques, ne puisant aucun de ses éléments dans l'imitation de la nature, l'art oriental ne pouvait que rester immobile.

L'art grec, affranchi de l'hiératisme et prenant désormais pour point d'appui, dans sa recherche de l'idéal, l'étude attentive et passionnée de la nature, montre dans les sculptures du Parthénon ce qu'une imagination poétique, guidée par l'amour du vrai et servie par un ciseau habile, peut unir de grâce et de chaleur, d'élégance et de force. Il atteignit, d'ailleurs, à son apogée dès le temps de Phidias et de ses disciples. Par la suite, Lysippe, Praxitèle, Scopas et d'autres maîtres, d'une adresse et d'une science consommées, le firent malheureusement descendre peu à peu des hauteurs de la vérité idéale dans les petitesses de la vérité individuelle. Le *naturalisme* commença ainsi à se faire jour dans le domaine réservé jusqu'alors à la beauté pure; mais il ne l'envahit complètement que lorsque la Grèce, vaincue, fut contrainte d'asservir à Rome victorieuse jusqu'à ses goûts, jusqu'à son génie. L'art romain ou, pour mieux dire, l'art grec transplanté à Rome se contenta d'être précis, positif, d'accentuer l'expression et d'atteindre au *caractère;* il réussit particulièrement dans le portrait.

Les artistes des premiers siècles de l'ère chrétienne reproduisirent dans leurs monuments les types, les gestes et jusqu'aux symboles de l'art païen. Plus tard, quand l'Église triompha, l'hiératisme chrétien tomba dans les maigreurs, les bizarreries et les obscurités d'un mysticisme ascétique. La sculpture, comme la peinture, devint une industrie, que les Byzantins exploitèrent durant plusieurs siècles dans toute l'étendue du monde chrétien. Au XIIe s., enfin, l'art commença à diriger ses regards vers la nature vivante. On a coutume de faire honneur de cette rénovation aux Italiens. La vérité est que, longtemps avant le splendide mouvement auquel on a donné le nom de Renaissance, les « maîtres de pierre » français s'étaient signalés en ramenant l'art à l'observation de la réalité.

A dater des dernières années du XIIe siècle, l'école laïque non seulement a rompu avec les traditions byzantines conservées dans les monastères, mais elle manifeste une tendance nouvelle dans le choix des sujets et la manière de les exprimer. Au lieu de s'en tenir presque exclusivement aux reproductions de sujets légendaires, elle ouvre l'Ancien et le Nouveau Testament, se passionne pour les encyclopédies et cherche à rendre saisissables pour la foule certaines idées métaphysiques.

Les sculpteurs italiens de la Renaissance se tournèrent vers l'étude de la réalité; mais ils furent guidés dans cette étude par les modèles de l'antiquité. De là les caractères de beauté, de noblesse et de correction qui distinguent leurs œuvres; de là, aussi, la grande importance qu'ils accordèrent au nu et les recherches plastiques qui trahissent leur éducation païenne. Les promoteurs de la Renaissance, Nicolas et Jean de Pise, Donatello et Lorenzo Ghiberti, empruntèrent surtout à l'antiquité son amour du vrai; s'ils imitèrent dans le choix de certaines formes, ils surent du moins exprimer des idées originales et les sentiments de leur temps. Leurs successeurs revinrent aux dieux mêmes de l'antiquité. Une des innovations de l'école italienne a consisté à introduire dans la sculpture les éléments qui sont le propre de la peinture, le mouvement, l'expression, le sentiment, le drame.

Au XVIIe siècle, la sculpture tomba dans l'exagération du pittoresque : le Bernin, l'Algarde, Puget firent palpiter le marbre et multiplièrent les accidents de la lumière et de l'ombre. Le XVIIIe siècle exagéra à son tour la *morbidezza* du modelé et la grâce des contours, et poussa la prétention jusqu'à vouloir enjoliver l'antique. Pendant cette dernière période, l'école française supplanta l'école italienne; quelques-uns de ses maîtres eurent du moins le mérite d'imprimer à leurs portraits un cachet de véritable élégance. Canova ramena la statuaire à l'imitation de l'antique; mais il garda de l'époque précédente un goût immodéré pour les attitudes gracieuses. La sculpture du commencement du XIXe siècle se ressentit d'ailleurs de l'influence exercée par le peintre David; elle devint classique, académique. Le romantisme eut ses représentants en sculpture; mais leurs œuvres n'ont pas eu et ne pouvaient avoir le même succès que celles des peintres attachés au même principe. Toutefois, la réaction contre la routine académique a donné d'excellents résultats dans la statuaire et produit des œuvres puissantes ou gracieuses, mais toujours personnelles et franchement inspirées de la nature.

Nous avons consacré des articles spéciaux à l'histoire de la sculpture chez les différents peuples de l'antiquité et des temps modernes.

— BIBLIOGR. : Clarac, *Musée de sculpture antique et moderne* (1826 et ann. suiv.); Emeric David, *Recherches sur l'art du statuaire, considéré chez les anciens et les modernes* (1805); Révoil, *Musée de peinture et de sculpture* (Paris, 1828); Louis Ménard, *De la sculpture antique et moderne* (Paris, 1868; Jouin, *Esthétique du sculpteur* (1888); Piranesi, *Choix des meilleures statues antiques* (sans date); *Museum capitolinum* [sculpture] (Rome, 1750-1783); Visconti, *Mémoire sur les ouvrages de sculpture du Parthénon et de quelques édifices de l'acropole d'Athènes* (Paris, 1818); Emeric David, *Histoire de la sculpture en France* (Paris, 1819); *Essai sur le classement chronologique des sculpteurs grecs les plus célèbres* (Paris, 1833); Froehner, *Notice de la sculpture antique au musée national du Louvre* (1878); Montfaucon, *Monuments de la monarchie française* (1729-1733); d'Argenville, *Vie des fameux sculpteurs depuis la renaissance des arts, avec la description de leurs ouvrages* (1788); Cicognara, *Storia della scultura, del suo risorgimento in Italia sino al secolo presente* (1813-1818); etc.

— Icon. gr. La *Sculpture* est représentée sous les traits d'une jeune femme au maintien grave, tenant un maillet et un ciseau. Des représentations allégoriques de la *Sculpture* ont été sculptées par Aug. Dumont au Louvre, J. Allasseur (cour des Écuries, au Louvre), Fr.-Félix Roubaud, Forceville-Duvette *la Sculpture honorant les illustrations picardes*, musée d'Amiens, Gruyère *la Sculpture et la Peinture*, bas-relief de l'Opéra, à Paris, etc.

SCULTET Jean, chirurgien allemand, né à Ulm en 1595, mort à Stuttgart en 1655. Il exerça son art d'abord à Padoue, puis à Venise, et retourna enfin se fixer dans sa ville natale. Il pratiqua la chirurgie avec adresse et hardiesse quoique habileté, comme le prouvent les appareils qu'il inventa, spécialement pour les fractures, appareils qui servent encore et qui portent toujours son nom, et quelques-unes des observations particulières consignées dans son ouvrage intitulé : *J. Scultetti armamentarium chirurgicum XLIII tabulis ornatum, opus posthumum*, recueilli par son neveu 1665, traduit en français en 1675.

Scultet APPAREIL DE : L'appareil de Scultet est l'appareil le plus utilisé pour toutes les fractures de la jambe et de la cuisse. Pour le préparer, on met tous les lacs (0 centimètres des lacs pour serrer l'appareil et le maintenir; par-dessus on place un drap fanon de la longueur du membre blessé, puis des bandelettes d'une longueur égale à une fois et demie la jambe ou la cuisse et empiétant de moitié les unes sur les autres. On soulève alors le membre fracturé et l'on glisse l'appareil au-dessous. On place ensuite les bandelettes, puis on enroule deux attelles avec le drap fanon et on les maintient en place par les lacs. Pendant l'application, des aides font de l'extension et de la contre-extension. Souvent on ajoute d'autres attelles et l'on protège le membre blessé par des coussins.

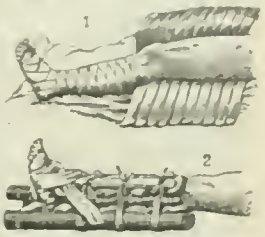

Appareil de Scultet. 1. Premier temps de l'application; 2. L'appareil en place.

SCUPOLI (Laurent), écrivain ascétique de l'ordre des théatins, né à Otrante en 1530, mort à Naples en 1610. Il doit sa célébrité à la publication du *Combat spirituel*, le plus populaire des livres de piété catholiques après l'*Imitation de Jésus-Christ*.

SCURCOLA, bourg d'Italie (Abruzzes [prov. d'Aquila]; 3.900 hab.

SCURRA (*skur'* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Sorte de bouffon, variété du parasite.

SCURRILE (*sku-ril'* — du lat. *scurrilis;* de *scurra*, bouffon) adj. Se disait d'une plaisanterie basse et de mauvais goût. (Vx.)

— n. m. Le genre bouffon : *Les énormités du* SCURRILE. (Vx.)

SCURRILEMENT (*sku-ri*) adv. D'une manière scurrile.

SCURRILITÉ (*sku-ri* — rad. *scurrile*) n. f. Plaisanterie basse et de mauvais goût. (Vx.)

SCUTARI (LAC DE), lac de la péninsule des Balkans, non loin du rivage de l'Adriatique, entre le Montenegro et l'Albanie. De forme assez régulièrement ovale, entouré de montagnes, il n'est facilement accessible qu'à ses extrémités nord-ouest, auprès de la petite ville de Vir-Bazar, et, au S., aux environs de Scutari. Eaux claires et bleues, très poissonneuses, s'écoulant vers la mer Adriatique par la *Bojana*, sous-affluent du Drin. La Rieka, la Tchermnitza et l'Orakovitza sont ses tributaires les plus importants.

SCUTARI (en turc **Iskendrié**), ou **SCUTARI d'Albanie**, ville de l'Albanie septentrionale (Turquie d'Europe), sur la Bojana et près du confluent du Drin; 35.000 hab. environ. Commerce actif : laines, soie, peaux, cire, bois de teinture. Scutari a appartenu successivement aux Serbes, à des chefs indépendants, aux Vénitiens, puis aux Turcs, qui en traitèrent la cession en 1479. L'ancienne forteresse, le château de Rosapha, existe encore. C'est l'ancienne *Scodra*. — La *province de Scutari* est peuplée de 192.000 hab.

SCUTARI (en turc **Ouskoudar**), ou **SCUTARI d'Asie**, (pour la distinguer de la ville précédente), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Constantinople]), sur le canal de Constantinople, en amphithéâtre sur le penchant de plusieurs collines; 82.500 hab. Importante industrie séricicole, fabrication d'étoffes de mousseline et de coton, tanneries. Ses maisons, pour la plupart peintes en rouge, ses bains publics, ses mosquées lui donnent un aspect pittoresque. Vaste et beau cimetière. Scutari est considérée comme le berceau de la civilisation ottomane. C'est l'ancienne *Chrysopolis*.


Scute.

SCUTE (*skut'*) n. m. Sorte de chasse-marée à fond plat, que l'on rencontre plus particulièrement en Hollande. Il porte 15 tonneaux en moyenne et atteint 10 m. de longueur.)

SCUTELLAIRE (*sku-tèl'-lèr'* — du lat. *scutellum*, écusson) adj. Qui se rapporte à l'écusson des insectes. ‖ *Strie scutellaire*, Petite strie placée au voisinage de l'écusson, sur l'élytre.

SCUTELLAIRE (*sku-tèl'-lèr'*) n. f. Bot. Genre de labiées, de la tribu des stachydées, propres aux régions tempérées.

— ENCYCL. Les *scutellaires* sont des herbes annuelles ou vivaces, ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, à fleurs solitaires, axillaires ou formant panicule terminale.



SCUTELLAIRE, **SCUTELLARINE**, **SCUTELLANINÉ, ÉE**, **SCUTELLE**, **SCUTELLÈRE**, **SCUTELLÉRINÉS**, **SCUTELLIFORME**, **SCUTELLIDÉS**, **SCUTIBRANCHE**, **SCUTIFOLIÉ, ÉE**, **SCUTIFORME**, **SCUTIGÈRE**, **SCUTIGÉRIDÉS**, **SCUTULÉ, ÉE**, **SCUTUM**, **SCYBALES**, **SCYBALICUS**, **SCYDMÈNE**, **SCYDMÉNIDÉS**, **SCYLACIUM**, **SCYLACIURE**, **SCYLAX**, **SCYLITZÉS**, **SCYLLA**, **SCYLLARE**, **SCYLLARINÉS**, **SCYLLÉE**, **SCYLLÉIDÉS**, **Scyllias de Scione**, **SCYLLIIDÉS**, **SCYLLITE**, **SCYMNE**, **SCYMNIDÉS**, **SCYMNINÉS**, **SCYMNUS de Chio**, **SCYMNUS**, **SCYPHATE**, **SCYPHIFORME**, **SCYPHIOS**, **SCYPHISTOME**, **SCYPHOGYNE**, **SCYPHONOÏDE**, **SCYPHULE**, **SCYRON**, **SCYROS**, **SCYTALE**, **SCYTALIDE**, **SCYTHE**, **SCYTHIE**

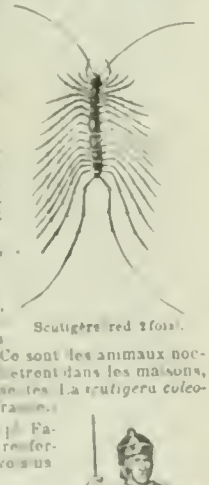

Scutigère rayé (Fossil).





Scylla (peinture de Pompéi).



Scyllare.



Scylle.



Scymne (gr. 7 fois).



Scyphistomes.



Guerriers scythes, d'après une peinture de vase antique.

SCUTELLÈRE *sku-tèl'* n. f. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellérinés, comprenant des punaises d'Asie. — Pl. *Des scutellères.*

SCUTELLÉRINÉS *sku-tè-ri* n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, famille des pentatomidés, comprenant les scutellères et genres voisins. — *Un* SCUTELLÉRINE.

SCUTELLIFORME *sku-tèl'* adj. du lat. *scutellum*, écuelle, et *forme*. Bot. Qui a la forme d'un bouclier, d'une écuelle. Syn. SCUTELLÉ.

SCUTELLIDÉS *sku-tèl'* n. m. pl. Famille d'oursins clypéastres renfermant les genres *scutelle* et voisins. — *Un* SCUTELLE.

SCUTIBRANCHE *sku-* adj. du lat. *scutum*, bouclier, et de *branchie*. Qui a les branchies protégées par un bouclier. — n. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes comprenant ceux qui ont leurs branchies disposées dans une cavité s'ouvrant soit sur le dos, soit entre le corps et le bord du manteau. — *Un* SCUTIBRANCHE. — Encycl. Les *scutibranches*, outre la présence d'une coquille symétrique, se caractérisent par leur radule à dents latérales et marginales. Ils vivent aussi bien dans la mer que dans les eaux douces et à terre. On les subdivise en vingt familles réparties en *cephalobasses* et *pleurobasses*.

SCUTIFOLIÉ, ÉE *sku-* adj. du lat. *scutum*, bouclier, et *folium*, feuille. Bot. Qui a les feuilles en forme de bouclier.

SCUTIFORME *sku-* adj. du lat. *scutum*, bouclier, et de *forme*. Zool. Qui a la forme d'un écu bombé. *Cartilage* SCUTIFORME. Se dit surtout d'un segment des insectes.) ◆ On dit aussi SCUTÉ, ÉE. — Anat. *Cartilage scutiforme*, Cartilage de l'oreille externe.

SCUTIGÈRE *sku-jèr'* n. f. Genre de myriapodes chilopodes, type de la famille des scutigéridés, renfermant de nombreuses espèces répandues sur le globe. Ce sont les animaux nocturnes qui se cachent le jour et qui pénètrent dans les maisons, où ils font la chasse aux insectes. La *scutigera coleoptrata* se trouve en France.

SCUTIGÉRIDÉS *sku-jé-ri* n. m. pl. Famille de myriapodes chilopodes, renfermant les genres *scutigère* et genres voisins. — *Un* SCUTIGÉRIDE.

SCUTULÉ, ÉE *sku-* adj. lat. *scutulum*, petit bouclier. Bot. Qui a la forme d'une sorte de petit bouclier. Syn. SCUTIFORME.

SCUTUM *sku-* n. m. Mot lat. qui signifie bouclier, et qui a été employé comme terme de comparaison pour désigner différentes choses qui ont la forme d'un bouclier. — Anat. Nom donné à la face externe de la rotule.

SCYBALES *si-ba-le* n. f. pl. Genre de coléoptères, famille des cérambycidés, comprenant des espèces qui vivent dans les troncs d'arbres.

SCYBALICUS *si-ba-likuss* n. m. Genre de coléoptères, famille des cérambycidés, comprenant des espèces qui vivent dans les troncs d'arbres, dans les terrains secs et calcaires, et dans les pierres.

SCYDMÈNE *sci-dmè-ne* n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des scydménins. Les espèces de ce genre sont très petites et brunes. Les *scydmènes fuscus* et *rufus* sont communs aux environs de Paris.

SCYDMÉNIDÉS *sci-dmé-ni* n. m. pl. Famille de coléoptères, comprenant les scydménines et genres voisins. — Sing. SCYDMÉNIDE.

SCYLACIUM *sci-la-cium* n. m. Genre de plantes, famille des ombellifères, tribu des scyléées, comprenant des espèces de l'Amérique du Sud. — Pl. *Des scylacium.* — Encycl. Le *scylacium* Fraxinum a été étudié par des Athéniens. Pa

SCYLACIURE *sci-la-cure* n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des iguaniens, comprenant des espèces de l'Amérique du Sud. — Pl. *Des scylacures.*

SCYLAX, navigateur et géographe grec du VIe siècle av. J.-C., né à Caryanda (Carie). Chargé par Darius Ier d'explorer l'inconnu une partie du cours de l'Indus, il descendit le fleuve, longeant les côtes de la mer Erythrée jusqu'au golfe Arabique. On a sous son nom, un *Périple* de la Méditerranée très succinct, qui est en réalité l'œuvre de plusieurs écrivains d'époques différentes.

SCYLITZÉS *Jean* Historien byzantin. V. SKYLITZÈS.

SCYLLA. Myth. gr. Fille de Nisos, roi de Mégare. Elle conçut une folle passion pour Minos, qui assiégeait sa ville, et oublia ses devoirs jusqu'à enlever sur la tête de son père un cheveu pourpre auquel était attaché le salut de la patrie. Les Crétois s'emparèrent facilement de Mégare, mais Scylla, méprisée par Minos, dont sa trahison avait rempli d'horreur, se précipita dans la mer. Suivant d'autres mythologues, elle fut métamorphosée en alouette et, depuis lors, elle est poursuivie par son père, changé en épervier. Telle est la tradition suivie par Virgile dans ses *Géorgiques* et par Ovide dans ses *Métamorphoses*. — Fille de Phorkos, que Circé, dans un accès de jalousie, métamorphosa en monstre marin. Dès lors, Scylla devint la terreur des navigateurs, qu'elle cherchait à dévorer. Elle se tenait dans le détroit de Messine, près de la côte d'Italie, en face du gouffre de Charybde; elle donna son nom à un rocher voisin, qui porte aujourd'hui une petite ville. V. CHARYBDE.

SCYLLA, planète télescopique n° 155, découverte, en 1875, par Palisa.

SCYLLARE *(sil')* n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la tribu des *scyllarinés*, répandus surtout dans les mers chaudes. (Les scyllares sont d'assez grande taille, trapus, avec le céphalothorax muni en avant de grandes écailles. Leur chair est très fine.)

SCYLLARINÉS *(sil')* n. m. pl. Tribu de crustacés décapodes macroures, famille des palinuridés, renfermant les genres *scyllare* et voisins. — *Un* SCYLLARINÉ.

SCYLLÉE *(sil')* n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *scylléidés*, répandus surtout dans les mers chaudes. (Ce sont des animaux nus, comprimés, avec un large appendice foliacé de chaque côté.)

SCYLLÉIDÉS *(sil')* n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches, renfermant les genres *scyllée* et *nérée*. — *Un* SCYLLÉIDÉ.

Scyllias de Scione, plongeur célèbre (Ve s. av. J.-C.). Il avait instruit dans son art sa fille Cyana. Lorsque la flotte de Xerxès fit naufrage auprès du mont Pélion, Scyllias alla recueillir sous les flots une grande partie des immenses richesses dont les Perses avaient chargé leurs navires et s'en fit une riche proie. Pendant la tempête, il plongeait avec sa fille au sein des flots, et tous deux allaient détacher les ancres des vaisseaux qui se brisaient alors sur les côtes. Il alla annoncer aux Grecs les particularités du naufrage des Perses et leur découvrit qu'une partie de la flotte était allée faire le tour de l'Eubée, dans le dessein de les envelopper dans leur perte. La guerre terminée, les amphictyons (pour reconnaître les services rendus à la cause des Grecs) ordonnèrent d'élever à Scyllias et à Cyana des statues dans le temple d'Apollon, à Delphes. La statue de Cyana fut du nombre de celles que Néron fit transporter à Rome.

SCYLLIIDÉS *(sil')* n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, du sous-ordre des Squales, renfermant les genres *roussette*, *scyllium* et voisins. — *Un* SCYLLIIDE.

SCYLLITE *(sil')* n. f. Principe analogue à l'inosite, qui se trouve dans la fève de Calabre et le rein de la roussette, de la raie, etc.

SCYMNE *(sin')* n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des scymnins, comprenant plus de trois cents espèces, répandues dans le globe. Ce sont de petites espèces généralement rousses ou quelquefois tachées de rouge. Le *scymnus* [illegible] est commun en France.

SCYMNIDÉS n. m. pl. Ichtyol. Syn. de SQUALIDÉS.

SCYMNINÉS *(sin')* n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, famille des coccinellidés, comprenant les genres *scymne* et voisins. — *Un* SCYMNINÉ.

SCYMNUS de Chio, géographe grec du Ier siècle av. J.-C., auteur d'une *Periegesis* (description de la terre), qui nous a transmis les sept zones littorales de la Méditerranée ou zones ambiques, qui se trouve dans toutes les collections des *Petits Géographes grecs*.

SCYMNUS *sim'-nuss* n. m. Nom scientifique des requins du genre *liche*. V. ce mot.

SCYPHATE *si* — du lat. *scyphus*, gr. *skuphos*, coupe) adj. Se dit des monnaies qui ont la forme d'une coupe.

SCYPHIFORME (du lat. *scyphus*, coupe, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une coupe. Syn. SCYPHONOÏDE.

SCYPHIOS. Myth. gr. Nom du cheval que Poseidon fit naître en frappant la terre de son trident, lors de sa querelle avec Athena pour la possession de l'Acropole.

SCYPHISTOME *si-stom'* n. m. Polype hydroïde représentant un des stades de développement d'une méduse.

(Le scyphistome est une larve de méduse, pourvue de tentacules dont le nombre va en augmentant au fur et à mesure de sa croissance et peut s'élever jusqu'à trente-deux, tandis que son corps s'étrangle jusqu'à devenir strobile.)

SCYPHOGYNE *(si, jin')* n. f. Genre d'éricacées, comprenant de petits arbrisseaux, dont on connaît quinze espèces de l'Afrique du Sud.

SCYPHONOÏDE adj. V. SCYPHIFORME.

SCYPHULE *(si)* n. m. Partie du thalle de certains lichens qui est dressée et a la forme d'un entonnoir.

SCYRON. Myth. gr. V. SCIRON.

SCYROS *(ross)* (auj. *Skyro*), île de la mer Egée, au N.-E. de l'Eubée, avec une ville du même nom. Elle fut habitée primitivement par des Pélasges, des Cariens et des Dolopes. Selon les traditions, Thétis y envoya son fils Achille pour le soustraire à la mort qui l'attendait devant Troie. Thésée y mourut et ses restes furent transportés à Athènes par Cimon. Après avoir appartenu aux Athéniens, cette île passa aux rois de Macédoine, à qui les Romains l'enlevèrent pour la rendre aux Athéniens. V. SKYROS.

SCYTALE *(si* — lat. *scytala*; du gr. *skutalé*, même sens) n. f. Antiq. gr. Bâton cylindrique, d'une grosseur déterminée, sur lequel les Spartiates enroulaient en spirale les lanières ou bandes de parchemin servant à écrire les dépêches d'Etat. ‖ Bande de parchemin où était écrite la dépêche. ‖ Message, ordre secret.

— Encycl. Antiq. gr. Quand les éphores de Lacédémone voulaient transmettre aux généraux à la tête des armées ou aux ambassadeurs de Sparte quelque ordre ou quelque instruction dont le porteur même devait ignorer le contenu, ils l'écrivaient sur une bande en lanière de peau, qu'ils avaient au préalable roulée soigneusement en spirale autour d'un bâton, de sorte que le tout formât une surface lisse et sans aucun vide. Ils la déroulaient ensuite et l'envoyaient ainsi au destinataire. Elle était inintelligible pour le porteur, puisque, la lanière une fois déroulée, les mots ne se suivaient plus. Le destinataire avait reçu d'avance un bâton exactement semblable; en enroulant de nouveau la bande de parchemin, il prenait connaissance du message.

SCYTALE *(si)* n. m. Reptile ophidien. V. ROULEAU, et TORTRIX.

SCYTALIDE *(si* — du gr. *skutalis, idos*) n. f. Antiq. gr. Espèce de trait, particulièrement un trait enflammé. ‖ Bras ou levier d'un treuil. ‖ Instrument de chirurgie. ‖ Engin de pêche pour enrouler le filet et le fixer à terre.

SCYTHE, personne née en Scythie ou qui habitait ce pays. — *Les* SCYTHES.

— Par ext. Homme barbare, peu civilisé.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants: *Le peuple* SCYTHE. V. SCYTHIQUE.

SCYTHIE, nom sous lequel les Grecs désignaient les régions qui s'étendent au N.-E. de l'Europe et au N. de l'Asie, et qui étaient d'ailleurs occupées par des races assez différentes. D'après Hérodote, ils se nommaient eux-mêmes *Scolotes*. Justin rapporte qu'ils avaient soumis l'Asie à un tribut. Diodore de Sicile dit qu'ils occupaient le territoire que baigne l'Iaxarte, que de là ils soumirent toutes les tribus jusqu'au Tanaïs et au Palus Méotide à l'O., jusqu'au Caucase au S. Au commencement du VIIe siècle av. J.-C., des Scythes franchirent le Tanaïs, attaquèrent les Cimmériens et, en les poursuivant, passèrent la chaîne du Caucase, se répandirent dans la Mésopotamie, où ils défirent complètement Cyaxare Ier, s'avancèrent au S. jusqu'aux frontières d'Egypte, d'où le roi Psammétique ne les éloigna que par des présents. Partout leur passage fut marqué par des ruines, et les Mèdes ne parvinrent à s'en débarrasser qu'en les massacrant au milieu des festins où ils les avaient invités. Plus tard, Cyrus fut tué dans une expédition contre les Scythes d'Asie. En 513, Darius envahit la Scythie d'Europe, poursuivit en vain les barbares dans leurs immenses plaines. Les Scythes anéantirent encore un des corps d'armée d'Alexandre, harcelèrent les royaumes qui s'étaient formés de son empire, et dominèrent même une partie de l'Inde. Quelques-unes de leurs tribus s'allièrent à Mithridate.

La Scythie d'Europe s'étendait, suivant Hérodote, depuis l'Ister (Danube) à l'O., jusqu'au Tanaïs à l'E., et depuis le Pont-Euxin et le Palus Méotide au S., jusqu'à vingt

journées de marche vers le N. Ce même historien nomme jusqu'à sept peuplades scythiques qui occupaient ce vaste territoire : les Callipides, les Alazons, les Scythes laboureurs, les Scythes agriculteurs, nommés aussi par les Grecs Borysthénites, parce qu'ils vivaient sur les bords du Borysthène ; à l'E. de ceux-ci, les Scythes nomades ; les Scythes royaux, tribu dominante, et enfin les Scythes déserteurs, qui, pour fuir la domination des Scythes royaux, s'étaient retirés vers les montagnes de l'intérieur. D'autres peuples étaient soumis aux Scythes et, pendant la guerre, entraient de gré ou de force dans leur alliance. Tels étaient les Taures, au S. de la Chersonèse ; les Neures, les Tyrites, les Androphages, les Budins, les Tyssagètes, les Sarmates, séparés des Scythes par le Tanaïs. En Asie, au N. de la Parthie et de la Bactriane, s'étendaient la Scythie en deçà de l'Imaüs et la Scythie au delà de l'Imaüs. Là vivaient les Massagètes, les Chorasmiens, les Nérosbes, les Caraïtes, les Oxidraques, etc. Parmi les coutumes rapportées par Hérodote comme étant communes à toutes les tribus scythiques, il faut mentionner la vie nomade, l'adoration du dieu de la guerre sous la forme d'un sabre, l'usage de suspendre à la selle de leurs chevaux les chevelures des ennemis, de boire dans leur crâne, de se faire des blessures volontaires à la mort de leur roi, etc.

Les Scythes disparaissent de l'histoire aux environs de l'ère chrétienne, ou du moins l'on n'applique plus dès lors ce nom qu'aux peuplades inconnues du Nord et de l'Est.

— Bot. *Agneau de Scythie*. Nom donné au rhizome d'une fougère indéterminée. ‖ Nom vulgaire d'une espèce de dicksonie.

SCYTHIE (PETITE-), nom donné par les anciens à deux contrées de l'Europe : 1° à la plus grande partie de la Chersonèse Taurique et au pays qui s'étendait au N. jusqu'au Borysthène ; 2° à une partie de la Thrace, entre le Pont-Euxin à l'E., le Danube au N. et à l'O., l'Hémus au S. Cette dernière région forma, sous l'empire romain, une province de Scythie (diocèse de Thrace).

SCYTHIEN n. m. Géol. Syn. de WERFÉNIEN.

SCYTHIQUE (*si-tik'*) adj. Géogr. anc. Qui appartient aux Scythes ou à la Scythie : *Nations* SCYTHIQUES.

SCYTHIQUE (OCÉAN), nom donné à l'océan Glacial arctique par les anciens, qui appelaient aussi golfe Scythique un golfe de la mer Caspienne.

SCYTHISME (*si-tissm'* — lat. *scythismus* ; de *Scytha*, Scythe) n. m. Hist. relig. Nom donné, par certains auteurs ecclésiastiques, aux religions des peuples barbares.


Scythrops

SCYTHOPOLIS, ville de la Palestine ancienne (Samarie), fondée, dit-on, par les Scythes qui envahirent la Syrie au VIIe siècle av. J.-C. Auj. *Bisan*.

SCYTHROPS (*tropps*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des cuculidés, répandus de la Malaisie orientale à l'Australie. (Les scythreps sont de grands coucous gris, tachés de blanc et de noir, avec le dessus du corps vert olive et le bec crochu. Le scythrops géant [*scythrops Novæ Hollandiæ*] mesure plus de 0^m^,60 de long.)

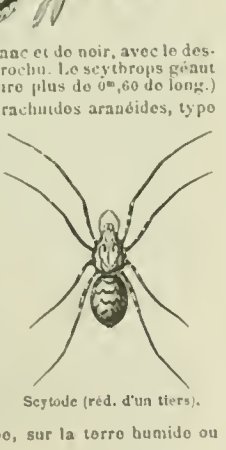
Scytode (réd. d'un tiers).

SCYTODE (*si*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *scytodinés*, répandus dans les régions chaudes du globe. (Ce sont de petites araignées molles, blanches ou jaunâtres, avec des bandes noires.).

SCYTODEPSIQUE (*si, dèp'-sik* — du gr. *skutodepsein*, corroyer) adj. Chim. Qui durcit la peau, comme le tanin.

SCYTODINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des sicariidés, comprenant le seul genre *scytode*. — *Un* SCYTODINE.

SCYTONÈME (*si*) n. f. Algue filamenteuse de l'ordre des cyanophycées, qui se rencontrent dans toutes les régions du globe, sur la terre humide ou dans les eaux douces.

SCYTONÉMÉ, ÉE (*si*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la scytonème.

— n. f. pl. Tribu d'algues filamenteuses, ayant pour type le genre *scytonème*. — *Une* SCYTONÉMÉE.

S. E. Abréviation usitée pour *Son Eminence*.

S.-E. Abréviation de *Sud-est*.

SE, S' devant une voyelle (lat. *se*, même sens, accus. de *ego*, je ou moi) pron. pers. de la 3e pers. Soi, soi-même. (En ce sens, le mot *se* est un véritable accusatif conservé dans la langue française ; il ne s'emploie jamais que comme régime direct dans les verbes pronominaux réfléchis, et plusieurs grammairiens, pour cette raison, l'appellent pronom réfléchi) : SE *louer soi-même*. ‖ L'un l'autre : *Les hommes* SE *pressent*, SE *gênent*, SE *heurtent les uns les autres*. (Dupanloup.) ‖ S'emploie sans idée réfléchie proprement dite, et seulement pour donner à la forme active un sens passif : *Il* SE *trouve des gens qui... Cela* SE *peut. Cela* SE *conçoit*. ‖ Souvent aussi il sert à exprimer une action qui, sans être réfléchie, est faite par le sujet et n'en sort pas : *La force* SE *trompe quand elle* SE *promet tout parce qu'elle ne* SE *refuse rien*. (Guizot.)

— A soi. En ce sens, le mot est un véritable datif, qui ne s'emploie que comme régime indirect devant les verbes pronominaux : SE *mordre les doigts*. SE *monter une maison*. ‖ L'un à l'autre, en qui n'est qu'un cas particulier du sens précédent : SE *souhaiter le bonjour*. SE *rendre service*.

— Lorsque le verbe pronominal est à l'infinitif, il est de règle aujourd'hui de placer le pronom *se* immédiatement devant cet infinitif, et non devant le verbe à un mode personnel qui précède : *Cela peut* SE *dire*. L'usage contraire, autorisé au XVIIe siècle, se réduit à peu près aujourd'hui à une licence poétique : *L'art, qui n'est qu'une imitation de la nature,* SE *doit varier comme elle*. (St-Evremond.)

SE. Chim. Symbole représentant le SÉLÉNIUM.

SÉ (de préf. lat. *se-*, préfixe qui, en latin comme en français, marque l'écartement, l'action de mettre à part, au propre et au figuré, et qui ne se trouve que dans quelques composés, comme SÉPARER.


Seaforthia.

SEAFORTHIA (*si, for'*) n. m. Genre de palmiers, de la tribu des arécinées, dont l'espèce type croît en Australie, et qu'on cultive souvent dans les serres.

SÉAGE (*aj'*) n. m. Dr. cout. Droit de mouillage dans un port.

SEAHAM COLLIERY, bourg maritime d'Angleterre (comté de Durham) ; 3.185 hab.

SEAHAM HARBOUR, ville maritime d'Angleterre (comté de Durham), sur le Dale ; 7.715 hab. Houille.

SÉAILLES (Gabriel), professeur et écrivain français, né à Paris en 1852. Entré à l'École normale supérieure en 1872, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, il était nommé en 1886 maître de conférences à la faculté des lettres de Paris et, en 1898, il succéda à Paul Janet dans la chaire de philosophie. Citons ses ouvrages principaux : *Essai sur le génie dans l'art* (1875) ; *Alfred Dehodencq, histoire d'un coloriste* (1885) ; *Histoire de la philosophie : écoles et problèmes*, avec Paul Janet ; *Léonard de Vinci : l'artiste et le savant* (1892) ; *Ernest Renan* (1896 ; *Eugène Carrière : l'homme et l'artiste* (1900) ; *Watteau* (1902) ; *les Affirmations de la conscience moderne* (1903). Président de la Société des universités populaires, il a pris une grande part à cette œuvre.

SEA ISLANDS (*Terres marines*), nom donné à la bande de terres littorales de la Caroline du Sud (Etats-Unis), entre la baie Winyah et l'embouchure de la Savannah. Région marécageuse, propice à la culture du riz.

SEALSFIELD (Charles-Antoine POSTL, dit), écrivain allemand, né à Poppitz, près de Znaïm (Moravie), en 1794, mort à Soleure en 1864. Il fut d'abord moine, mais se sauva de son couvent et se réfugia aux États-Unis. A partir de 1831, il s'établit en Suisse dans le canton de Soleure. Il est l'initiateur en Allemagne du genre du roman exotique. Citons de lui : *Esquisses de voyages transatlantiques* (1831) ; *Esquisses de mœurs dans les deux hémisphères* (1835) ; *le Légitimiste et les Républicains*, roman (1835) ; *le Virey et les Aristocrates* (1835) ; *le Livre des cabines* (1840) ; *Sud et Nord* (1842-1843) ; etc.

SEALSKIN (*silss-kin'* — mot angl. ; de *seal*, veau marin, et *skin*, peau) n. m. Etoffe veloutée, d'origine anglaise, faite avec des poils d'animaux, et que l'on emploie surtout pour faire des vêtements de femmes et des couvertures de voyage.

SEAM (*sim'*) n. m. Métrol. Poids en usage en Angleterre, et valant 52^kil^,42. ‖ Mesure de capacité anglaise pour les grains et le malt, valant 290^lit^,78.

SÉAMMENT (*a-man*) adv. D'une manière séante.

SÉANCE (*anss* — de *seoir*) n. f. Le fait d'être assis : *Sa* SÉANCE *éternelle* (de Jésus-Christ) *à la droite*. (Pasc.) [Vx.] ‖ Action de prendre place dans une assemblée réunie pour délibérer : *Prendre* SÉANCE. ‖ Droit de prendre place dans la même assemblée : *Avoir* SÉANCE *au conseil d'État*.

— Réunion des membres d'une assemblée qui délibèrent ou travaillent ensemble : *l'ne* SÉANCE *de l'Académie, du Sénat*. ‖ Ensemble des personnes qui prennent part à la même réunion : *Une* SÉANCE *nombreuse*.

— Par anal. Temps que l'on passe à une occupation non interrompue : *Faire de longues* SÉANCES *à table*. ‖ Temps pendant lequel une personne pose chez un peintre, un sculpteur : *Donner dix* SÉANCES *à un artiste*.

— Loc. div. *Ouvrir, Lever la séance*, La commencer, la terminer ; *La séance est ouverte, est levée*. Formules par lesquelles le président annonce que la séance est commencée, finie. ‖ *Tenir ses séances*, Se réunir pour délibérer ; venir pour donner une séance. ‖ *Séance tenante*, Pendant la durée de la séance. — Immédiatement, sans remise : *Régler une affaire* SÉANCE TENANTE.

SÉANT (an), **ANTE** (de *seoir*) adj. Qui siège ou a le droit de siéger, de prendre séance : *Tous les seigneurs de la cour* SÉANTS *dans le parlement*. (Mirab.)

— Fig. Décent, convenable : *Il n'est pas toujours* SÉANT *d'accepter quelque chose pour un service rendu*. (Volt.)

— Gramm. *Séant* est toujours invariable quand il exprime un fait particulier, et il ne peut devenir variable qu'autant qu'il s'agit d'un fait habituel. Ainsi, *la cour sainte à Paris pourrait exceptionnellement siéger un jour à Versailles, et alors on dirait : La cour de Paris* SÉANTE *à Versailles. Séant* est adjectif et variable quand il marque, non le fait, mais le droit de siéger : *Les seigneurs* SÉANTS *dans le parlement*.

— Blas. S'emploie quelquefois comme synonyme de ASSIS, en parlant des animaux. ‖ *Seantes pretitions*, Nom donné aux figures héraldiques qui remplissent tout l'écu à distances égales, comme le fascé, le palé, le bandé, le barré, l'écartelé, le fuselé, le losangé, le fretté, l'échiqueté, les points équipollés, le varié, etc.

— n. m. Posture d'une personne assise dans son lit. Ne s'emploie qu'avec l'adjectif possessif et la préposition *sur* : *Être, Se mettre sur son* SÉANT.

— Pop. Derrière.

SEARCY, comté des États-Unis (Arkansas), sur le Buffalo, sous-affluent du Mississipi par le White River ; 10.000 hab. Ch.-l. *Marshall*.

SEARSPORT, bourg des États-Unis (Maine, comté de Waldo), sur la baie de Penobscot ; 3.000 hab. Scieries et commerce de bois.

SEAPATRICK, comm. d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Down]) ; 2.130 hab.

SEATON DELAVAL, bourg d'Angleterre (comté de Northumberland) ; 3.500 hab. Houille.

SEATTLE, ville des États-Unis (Washington), chef-lieu du comté de King, sur une baie du canal de l'Archipel, branche du Puget-Sound ; 85.000 hab. Station de la grande voie ferrée de la Nouvelle-Orléans à Vancouver. Fondée en 1852 par un chef indien et brûlée en partie en 1889, cette ville est luxueusement bâtie aujourd'hui, et sa population a grandi avec une extraordinaire rapidité depuis 1889. Université. La *baie de Seattle* forme un port admirablement abrité et qui fait un trafic considérable de houille produite par quatre mines importantes des environs. Seattle est une ville industrielle de premier ordre et dont la prospérité va chaque jour grandissant. Les principales branches à peu près de l'industrie y sont représentées : immenses chantiers de constructions navales et de machines, fonderies, minoteries ; fabriques de conserves de viande, de bâches, de poêles et ferblanterie, de voitures, meubles, etc., imprimeries, brasseries, etc.

SEAU (*so* — jadis *séel* ; du lat. pop. *sitellus*, class. *situlus*) n. m. Vaisseau de bois ou de métal, qui sert à puiser ou à porter de l'eau, etc. ‖ Vase de même forme, servant à divers usages : *Un* SEAU *à glace*. Contenu du vase : *Boire un* SEAU *de lait*.

— *Seaux à incendie*, Seaux de toile, ou d'osier revêtu de cuir, servant à porter de l'eau dans les incendies.

— Fam. *Il pleut à seaux*, Il pleut très fort.

— Pop. *Être dans le seau*, Être dans l'embarras.

— Artill. *Seau d'affut*, Seau en toile qui est suspendu à l'affût d'une bouche à feu et qui contient de l'eau pour rafraîchir la pièce dans les tirs précipités.

— Mar. *Seau à lavage*, Ustensile tronconique en bois, servant à prendre de l'eau pour le lavage du pont. V. SEILLE.

— Techn. *Seau à la colle*, Vase dans lequel les couleurs d'affiches tiennent leur colle. ‖ *Seau de bitumier ou d'asphalteur*, Seau terminé par un bec par lequel on verse le bitume. ‖ *Seau à charbon*, Seau cylindrique dont l'ouverture est taillée en biseau. ‖ *Seau hygiénique*, Rec pient muni d'une anse et d'un couvercle et ayant à l'intérieur une cuvette dont la petite base est obturée par un disque relié à un levier intérieur garni d'un contrepoids. (Il sert à recevoir les eaux de toilette et autres.) ‖ *Seau à douches*, Récipient métallique ayant le couvercle ou le fond percés de trous. V. SEILLE.

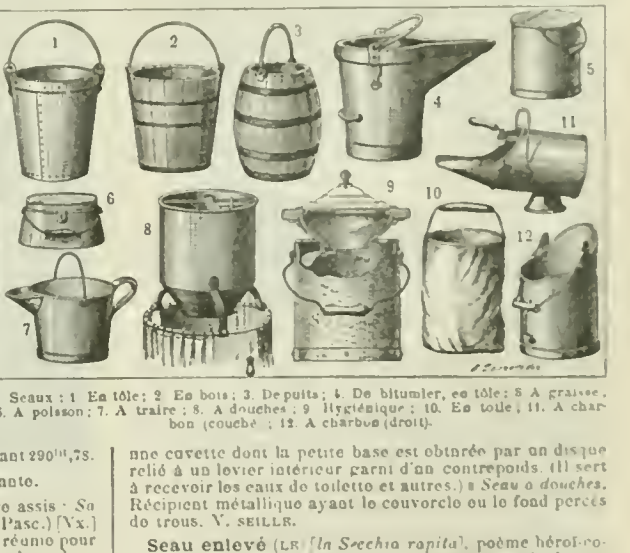

Seaux : 1. En tôle ; 2. En bois ; 3. De puits ; 4. De bitumier, en tôle ; 5. A graisse, 6. A poisson ; 7. A traire ; 8. A douches ; 9. Hygiénique ; 10. En toile ; 11. A charbon (couché) ; 12. A charbon (droit).

Seau enlevé (LE *La Secchia rapita*), poème héroï-comique d'Alexandre Tassoni (1622). C'est, comme le *Lutrin*, de Boileau, une parodie des procédés de la poésie épique ; le poème a pour sujet la guerre ridicule qu'un seau de bois ravi, au XIIe siècle, par les Modénais, alluma entre eux et les Bolonais. Cette aventure est racontée par le poète en douze chants, et assaisonnée d'épisodes mythologiques.

Le *Seau enlevé* obtint un immense succès en Italie, non pas seulement à cause de la grâce du style, mais surtout à cause des allusions piquantes qui le remplissaient.

SEAUGEOIRE (*sô-joir'*) n. f. Ustensile en forme de grande cuiller, à l'aide duquel on met du sel dans les paniers.

SÉBAÇATE n. m. Sel dérivant de l'acide sébacique.

SÉBACÉ, ÉE du lat. *sebaceus* ; de *sebum*, suif) adj. Qui est de la nature des corps gras, qui contient ou qui produit des corps gras : *Glande* SÉBACÉE. ‖ *Matière sébacée*. V. SEBUM. ‖ *Glandes sébacées*, Glandes de la peau ou des téguments qui produisent le sébum.

— ENCYCL. Des *glandes sébacées* se rencontrent sur toute la surface de la peau chez l'homme, à l'exception de la paume des mains et de la plante des pieds ; elles sont, la plupart du temps, en relation avec le follicule pileux. Le *cérumen* du conduit auditif externe, le *smegma préputial*, le *vernix caseosa* du fœtus sont des substances sébacées produites par des glandes de cet ordre ; les glandes à *musc*, à *castoreum*, les glandes du croupion des oiseaux, etc., sont aussi des glandes sébacées différenciées, il en est de même enfin des glandes *mammaires*. La sécrétion sébacée a pour effet de lubrifier les poils et la peau, d'augmenter sa souplesse et sa résistance à l'égard des corps étrangers et de protéger le revêtement thermique (plumes des oiseaux aquatiques) contre l'humidité.

Les glandes sébacées sont des glandes acineuses simples, qui renferment des cellules nucléées polyédriques ou arrondies ; en se multipliant, ces cellules forment un épithélium stratifié, dont les éléments renferment des gouttelettes graisseuses. Ces gouttelettes croissent en volume et finissent par remplir tout le corps cellulaire, à mesure que les cellules se rapprochent de la lumière de la glande ; là, elles se détruisent et leurs débris constituent le sébum.

SÉBACINE [illegible]

SÉBACIQUE [illegible]

— Encycl. La [illegible] de la [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible]

rosse do secours était battue au pont de Traktir sur la Tchernaïa, par les Français et les Piémontais. Enfin, le 8 septembre, avait lieu l'assaut final sur Malakof. La prise de cette position obligeait les Russes à abandonner la ville en faisant sauter les arsenaux et les casernes (9 sept.). Ce siège de onze mois, qui décidait du succès final de la guerre de Crimée, avait coûté aux alliés plus de 80 000 hommes, et au moins autant aux Russes. Il avait d'ailleurs été glorieux aussi bien pour les assaillants que pour les vaincus.

SÉBATE n. m. Sel dérivant de l'acide sébacique.

SEBAT-EL-KEFALA n. Brodequin à lacets, en cuir de chèvre, constituant la chaussure des troupes sahariennes, tirailleurs et spahis.

SEBAT-EL-TAIA n. m. Souliers portés par les spahis sahariens. (Ils ont la forme ordinaire du la pantoufle.)

SEBEJE, ville de Russie (gouv. de Vitebsk), sur un lac; 4.400 hab. Ch.-l. d'un district qui a 3.200 kilom. carr. et 90.000 hab.

SÉBEK. Mythol. égypt. V. SOVKOU.

SEBEKHOTEP, SEBEKEMSAF. Mythol. égypt. V. SOVKHOTPOU et SOVKOUMSAOCF.

SEBENICO (en croate *Sibenik*), ville maritime d'Austro-Hongrie (Dalmatie), au fond de la *baie du Sebenico* dans laquelle débouche la Kerka; 20.360 hab. Ch.-l. de district. Belle église gothique (XVe et XVIe s.), et, à côté, la Loggia, ancien palais des provéditeurs. Vignobles renommés (vin blanc dit *Maraschino*). Apiculture. Port assez important : exportation de vins et d'huiles. La ville fut dévastée par les Turcs en 1538, 1647 et 1648.

SEBENNYTUS (en égypt. *Semennout*), ville de l'Egypte ancienne, dans le delta du Nil (Basse-Egypte) et sur une des branches du fleuve, qui paraît partager par moitié le delta (*Bouche Sébennytique*) C'était la capitale du *nome Sébennytique*, au centre même de la Basse-Egypte. Elle donna à l'Egypte la vingtième dynastie. C'est probablement aujourd'hui le village de *Samanhoud*.

SEBERT (Hippolyte), général et savant français, né en 1839. Il entra au service en 1856. Sous-lieutenant d'artillerie de marine en 1860, colonel en 1882, Sebert s'est fait connaître par de nombreux et importants travaux relatifs à l'artillerie. Nous citerons, parmi les principaux : *Aide-mémoire de la balistique expérimentale* (1873); *Calcul des trajectoires* (1874); *De la résistance de l'air sur les projectiles* (1874); *Essais d'enregistrement de la loi du mouvement des projectiles* (1881); *Etude des effets de la poudre dans un canon de 10 centimètres* (1882). Il a construit aussi un appareil enregistreur du recul d'une bouche à feu. Il a été élu, en 1897, à l'Académie des sciences.

SÉBESTE (*bèsst'*) n. m. Nom donné au drupe charnu du sébestier. (Ce fruit est bon, paraît-il, contre la toux, l'enrouement, la diarrhée, les inflammations des yeux, etc. En faisant macérer les sébestes dans l'eau, on obtient une glu blanchâtre, dite *glu d'Alexandrie*.)

SÉBESTENIER n. m. Bot. Syn. de SÉBESTIER.

SÉBESTIER (*bèss-ti-é*) n. m. Espèce du genre cordia, de la famille des borraginées. ‖ On dit aussi SÉBESTENIER.

— ENCYCL. Les *sébestiers* sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, parfois presque opposées, pétiolées, à bords entiers ou dentés, coriaces; les fleurs sont le plus souvent blanches ou jaunes. Le fruit est un drupe. Les sébestes sont fournis par le *cordia myxa* ou *sébestier domestique*, bois rose, etc., par le *cordia d'Abyssinie*, le *cordia subcordata*, le *cordia alliodora* et le *cordia oblique*.

SÉBIFÈRE (du lat. *sebum*, suif, et *ferre*, porter) adj. Qui produit du suif ou de la graisse.

SÉBIKHOS, forme que les Grecs ont donnée au nom de Shabataka, deuxième roi éthiopien de la XXVe dynastie d'Egypte. Il succéda à Sabacon, son père, vers 703 av. J.-C. Il s'allia aux Juifs et aux peuples de la Syrie méridionale contre l'Assyrie et, lorsque Sennachérib monta contre Jérusalem, il envoya au secours d'Ezéchias une armée qui fut défaite près d'Altakou (701). La peste, qui détruisit l'armée assyrienne, sauva l'Egypte de l'invasion. En 692, le roi de Napata, Taharkou, l'attaqua et le mit à mort, après douze années de règne.

SÉBILATION (*si-on* — rad. *sébile*) ou **SÉBOULATION** (*si-on*) n. f. Pharm. Opération qui consiste à broyer ou mélanger diverses substances pulvérulentes ou pâteuses en les mettant dans une sorte de sébile dans laquelle roule un boulet sous l'influence de la force centrifuge.

SÉBILE (orig. inconn.) n. f. Econ. rur. Vaisseau de bois rond, creux, un peu aplati, qui sert à divers usages. — *Tendre la sébile*, Demander l'aumône.

— Techn. Espèce de baquet dans lequel on lave les sables métallifères. (On dit aussi GAMELLE.) ‖ Vase de bois dans lequel les plombiers lavent les cendrées. ‖ Vase de bois dans lequel les fabricants de glaces mettent le mercure. ‖ Vase de bois dans lequel on met le grès en poudre qui sert au sciage des pierres et des marbres. ‖ Vase muni d'une poignée, et servant aux cimenteurs pour verser l'eau, lorsqu'ils gâchent le ciment. ‖ *Sébile de pressoir*, Vaisseau de bois à l'aide duquel on tire le vin de la cuve pour l'entonner. — *Etre rouge comme une sébile de pressoir*, Avoir le visage cramoisi.

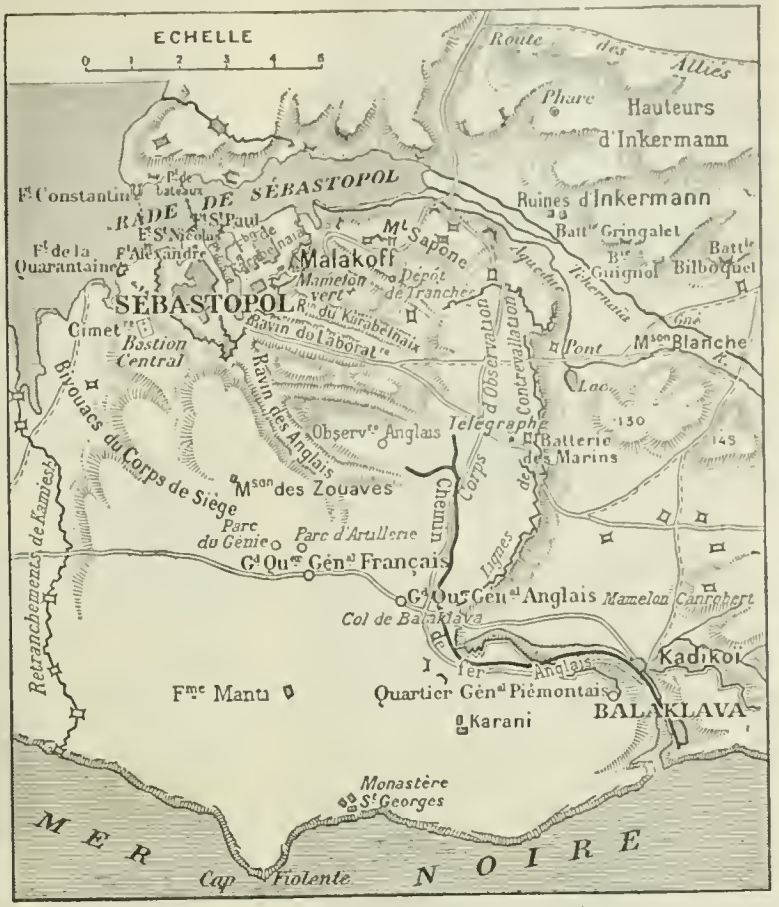

Plan de Sébastopol et de ses environs (1855). V. CRIMÉE.



Sébiles : 1. De cimenteur; 2. Ordinaire.

SÉBILLOT (Paul), peintre et littérateur français, né à Matignon (Côtes-du-Nord) en 1848. Elève de Feyen-Perrin, il a exposé, de 1870 à 1883, un certain nombre de marines, parmi lesquelles nous remarquerons : *Rochers à marée basse* (1870); *Marée basse à Port-Zall* (1876); *Rochers à l'embouchure de Trieux* (1877); *les Herbiers de Saint-Cast*, *Dunes à l'entrée de la vallée de Bénau* (1880); *Dernier rayon de soleil au bord de la mer* (1883). A partir de cette époque, il cessa d'exposer et s'occupa de recueillir les contes et traditions populaires de la Bretagne. Citons de lui : *Contes populaires de la haute Bretagne* (1880-1882); *Littérature orale de la haute Bretagne* (1881); *Traditions et superstitions de la haute Bretagne* (1882); *Gargantua dans les traditions populaires* (1883); *Légendes, croyances et superstitions de la mer* (1886-1887); *le Peuple et l'Histoire, le Souvenir historique et les Héros populaires de Bretagne* (1889); *Contes de la haute Bretagne* (1891); *Légendes et curiosités des métiers* (inséré en partie dans la « Revue encyclopédique » 1891); *Contes des landes et des grèves* (1895); *le Folklore des pêcheurs* (1901).

SÉBINE n. f. Ether sébacique, analogue à la stéarine, obtenu en combinant l'acide sébacique avec la glycérine. (C'est le sébate diglycérique.)

SEBKHA (*sèb'* — mot arabe) n. f. Lac généralement desséché et rempli de sel, dans le Sahara. V. CHOTT.

SEBNITZ, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde], sur la *Sebnitz*; 8 199 hab. Fabrication de toiles de coton, de papier, de lampes.

SÉBOÏM, ville de la terre de Chanaan, dans la vallée de Siddim, détruite, d'après la Bible, par le feu du ciel, en même temps que Sodome, Gomorrhe et Adama.

SÉBOLITHE de *sébum*, et du gr. *lithos*, pierre) n. f. Méd. Concrétion calcaire qui se forme dans les kystes sébacés.

SEBONCOURT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Quentin; 2. 20 hab. Ch. de f. Nord. Fabrique de tissus; brasserie; briqueterie.

SEBONDE ou **SABUNDE** (Raymond DE), philosophe et théologien espagnol, né à Barcelone dans la seconde moitié du XIVe siècle, mort à Toulouse en 1432. Il enseigna les sciences à l'université de cette dernière ville vers 1430. Il est surtout connu grâce à Montaigne, qui, à la demande de son père, traduisit et publia 1569 un de ses ouvrages : *Theologia naturalis sive Liber creaturarum* 1487. Il comprenait 330 chapitres et était précédé d'un prologue qui fut mis à l'index. C'était une apologie de la religion chrétienne, où l'auteur joignait à la méthode subtile de Raymond Lulle les idées de saint Thomas. Le second ouvrage de de Sebonde, *De natura hominis* (1510), est un abrégé du précédent. Il a été traduit en français par Montaigne (1569), par Jean Martin (1665) et par dom Bleudecq (1600). Montaigne, outre la traduction ci-dessus mentionnée, a intitulé *Apologie de Raymond de Sebonde*, l'important chapitre des *Essais* (II, 12, où il a le mieux condensé son argumentation sceptique.

SÉBORRAGIE (*bo-ra-ji* — du lat. *sebum*, suif, et du gr. *rhégnum*, je fais éruption) n. f. Pathol. Syn. de SÉBORRHÉE.

SÉBORRHÉE (*bo-ré* — du lat. *sebum*, et du gr. *rhein*, couler) n. f. Hypersécrétion morbide du sébum par les glandes sébacées.

— ENCYCL. On distingue généralement deux formes principales de *séborrhée* : la *séborrhée squameuse* ou *pityriasis* et la *séborrhée croûteuse*, qui n'est, à son tour, que la forme la plus accusée de la séborrhée grasse.

La séborrhée grasse reconnaît pour cause un microbe découvert par Sabouraud, qui envahit les glandes sébacées de la face et des bulbes pileux. Quand il ne s'attaque qu'aux glandes sébacées de la face, il donne lieu à l'*acné juvénile* ou séborrhée du visage, dans laquelle il y a abondante production de matière sébacée, donnant au visage un aspect gras et huileux; quand la maladie atteint le cuir chevelu, il y a chute temporaire ou définitive des cheveux. La forme croûteuse de la séborrhée grasse s'observe chez les enfants et chez les vieillards; chez les premiers, elle forme une croûte grasse, et constitue ce qu'on a appelé les *croûtes de tête*. Chez les vieillards, elle se localise au cou, à la face ou au tronc, où elle produit des plaques grisâtres ou noirâtres.

Le traitement de la séborrhée est local en général. Le premier consiste à laver les parties atteintes avec des eaux légèrement antiseptiques et savonneuses et à les recouvrir de pommades ou de préférence de poudres composées d'acide salicylique, de borate de soude, de talc et de pilocarpine. Le traitement général varie nécessairement suivant l'état et la constitution du malade, et doit essentiellement viser à modifier le terrain des diathèses (scrofule, arthritisme) et à augmenter la résistance vitale.

SEBOU (OUED), fleuve du Maroc septentrional, tributaire de l'océan Atlantique. L'oued Sebou naît dans la région montagneuse, encore mal reconnue, du Djebel-Tamarakoult, au N. du défilé du Megader. Abondant et torrentiel pendant la première partie de son cours, enfoncé dans d'étroites gorges, il quitte la montagne en amont de Fez, passe aux environs de cette ville, s'infléchit vers l'O. et atteint l'Océan au S. des marécages de Ras-el-Doura, après avoir lui-même égaré son cours en de nombreux méandres dans cette plaine basse, où ses derniers affluents se perdent eux-mêmes dans les marais. Cours, 300 kilom. environ.

SEBOURG, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Valenciennes, près de l'Aunelle; 1 532 hab. Fabrique de chicorée. Eglise avec pierre tumulaire de Henri de Sebourg, oncle de l'empereur Baudouin.

SEBRAZAC, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 12 kilom. d'Espalion, 1.039 hab.

SÉBUM (*bom'* — du lat. *sebum*, graisse) n. m. Produit des sécrétions des glandes dites *sébacées*.

— ENCYCL. Le *sébum* a une réaction alcaline; liquide au moment de sa formation, il prend une certaine consistance dans les conduits excréteurs; il contient des graisses neutres, des savons, un peu de cholestérine, des débris cellulaires ou des cellules épithéliales, etc.

SÉBUSÉEN (*in*) n. m. Membre d'une secte de Samaritains qui célébraient les fêtes juives, mais intervertissaient les dates fixées par la loi de Moïse.

SEC (*sèk'*), **SÈCHE** (du lat. *siccus*, même sens) adj. Dépourvu d'humidité : *Un terrain* SEC. *Du bois* SEC. *Un temps* SEC. ‖ Se dit des objets et particulièrement des aliments que l'on a dépouillés de leur humidité pour les consommer ou cet état ou pour les conserver : *Fruits* SECS.

— Privé de la souplesse que fournissent l'humidité, les sécrétions, etc : *Langue* SÈCHE. *Peau* SÈCHE.

— Par ext. Maigre, décharné : *Un homme grand et* SEC. ‖ Substantiv. Personne sèche, très maigre : *Un grand* SEC.

— Qui ne se prolonge pas, en parlant d'un son : *Un bruit* SEC.

— Fig. Aride, dépourvu d'agrément ou d'ornement : *Les premières comédies de Corneille sont* SÈCHES, *languissantes*. La Bruy. ‖ Brusque, rude, sans ménagement : *Une parole* SÈCHE. ‖ Dépourvu de sensibilité : *Un cœur* SEC.

— Pop. Mort. — *Il fait sec*, Il y a du danger. ‖ *Consultation sèche*, Consultation gratuite.

— Arg. des écoles. A court, ne trouvant rien à dire : *Rester* SEC *au tableau*.

— Loc. div. *A sec*. Sans qu'il reste de partie liquide. Fig. *Etre à sec*, N'avoir plus d'argent; n'avoir plus rien à dire. ‖ *Mettre à sec*, Tirer hors de l'eau; gagner à quelqu'un son argent au jeu. ‖ *Pain sec*. (V. PAIN.) ‖ *Fruit sec*. V. FRUIT.) ‖ *Coup sec*, Coup frappé vivement et en retirant aussitôt la main ou l'instrument. ‖ Fig. *Argent sec*, *Argent liquide et sec*, Argent comptant, somme payée comptant et en espèces. ‖ Fig. *Œil sec*, Insensibilité, indifférence. ‖ *Orage sec*, Orage non accompagné de pluie. ‖ Fig. et fam. *Nourrice sèche*. V. NOURRICE. ‖ *Perte sèche*. (V. PERTE.) ‖ *Sec comme une allumette*, Extrêmement sec. ‖ *A pied sec*, A pied et sans entrer dans l'eau : *Passer un ruisseau à* PIED SEC. ‖ *Tout sec*, Tout seul, sans rien de plus : *Un mot tout* SEC. ‖ *Etre sec comme un pendu*, Etre très maigre. ‖ *Avoir le gosier sec*, Avoir soif.

— B.-arts. Dur et brusque, en parlant des contours : *Un dessin* SEC. ‖ Qui manque de douceur, de moelleux, en parlant du coloris : *Des tons* SECS.

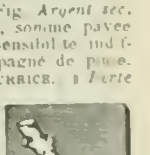

Le bleu d'azur est un rameau sec d'argent posé en bande.

— Blas. Se dit d'un rameau ou d'un arbre sans feuilles. Dans le premier cas, se prend quelquefois comme synonyme de SEC.

— Chim. *Voie sèche*. Traitement qui se fait sans liquides employés comme excipients. ‖ *Cristallisation par voie sèche*. V. CRISTALLISATION.

— Constr. *Maçonnerie à sec, en pierres sèches*, Maçonnerie faite avec des pierres sans ciment ni mortier.

— Dr. cout. *Rente sèche*. V. RENTE.

Sécateurs : 1. A deux mains ; 2. Sécateur-serpe, 3. Ordinaire.

Secchi.

Seche-cigares.

18 hectolitres a consommé environ 1.400 mètres cubes d'eau ; 18.000 kilogr. de pommes de terre, 1.600 mètres cubes, 10.000 kilogr. de luzerne sèche, 3.000 mètres cubes, etc. ; 2° que ces cultures ne peuvent réellement profiter que d'une fraction de l'eau pluviale à cause du ruissellement, de l'évaporation de surface, de la pénétration de l'eau dans le sous-sol.

Les semis, certaines plantes annuelles (betteraves, blé noir), souffrent facilement de la sécheresse, surtout au printemps. De même, les sécheresses sont plus à craindre dans les terres légères à sous-sol perméable que dans les terres fortes, qui conservent longtemps leur humidité.

L'irrigation des terres, la plantation d'arbres, la culture des plantes appropriées et rustiques, l'extirpation des mauvaises herbes qui couvrent la surface des champs et qui donnent lieu à une évaporation énergique et inutile, les binages, l'apport d'engrais appropriés, principalement les nitrates, sont autant de moyens dont l'agriculteur dispose pour prévenir les effets fâcheux de la sécheresse.

SÉCHERIE (*sèch*) n. f. Techn. Lieu où l'on met sécher des matières mouillées ou humides. ‖ Lieu où l'on fait sécher la poudre. ‖ Lieu où l'on fait sécher le poisson. ‖ Appareil servant à sécher le linge, les étoffes, etc.

— Sylvic. Lieu sec dans une forêt.

SÉCHERON (rad. *sécher*) n. m. Dans l'est de la France, Pré situé sur une montagne sèche.

— Fam. Personne sèche, très maigre.

SÉCHEUR, EUSE adj. Qui sert à sécher : *Appareil sécheur.*

— *Appareil sécheur de vapeur*, Dispositif permettant de

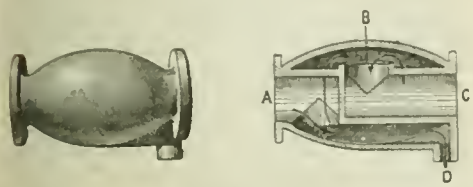

Sécheur de vapeur : A, arrivée de la vapeur dans le sécheur ; D, évacuation de l'eau de condensation ; B, cône par lequel pénètre la vapeur sèche qui s'échappe par l'ouverture C.

ne faire arriver au cylindre que de la vapeur débarrassée des particules d'eau en suspens.

— n. m. Dans les manufactures de tabac, Appareil employé pour obtenir la dessiccation des feuilles. ‖ On dit aussi SÉCHEUSE n. f.

SÉCHEUSE n. f. Machine à sécher. ‖ Machine que l'on emploie dans les blanchisseries, pour opérer le séchage

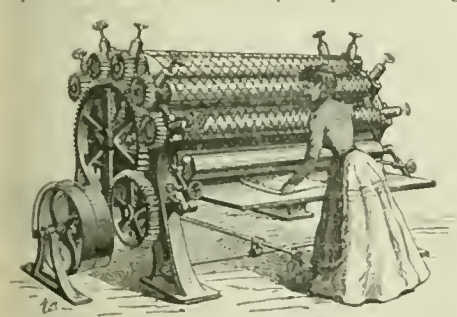

Sécheuse de linge.

des tissus au moyen de la vapeur circulant dans des cylindres métalliques creux.

SÉCHILIENNE, comm. de l'Isère, arrond. et à 25 kilom. de Grenoble, près de la Romanche ; 971 hab. Ch. de f. du Dauphiné. Carbure de calcium. Château des XVIe et XVIIe s.

SÉCHIUM (*ki-om*) n. m. Genre de cucurbitacées, comprenant des herbes à feuilles alternes, pétiolées. Le fruit est une baie comestible. On en connaît plusieurs espèces américaines, dont les fruits, ou *chayotes*, sont comestibles. V. CHAYOTTE *à la planche des* FRUITS.



Séchium : *a*, fleur mâle, coupe ; *b*, fleur femelle, coupe ; *c*, fruit et *d*, coupe.

SÉCHOIR n. m. Techn. Lieu préparé pour étendre et faire sécher naturellement ou artificiellement diverses matières : SÉCHOIR *à linge. Dans les* SÉCHOIRS *à air chaud, la quantité d'air à faire passer présente un très grand volume.* ‖ Carré de bois sur lequel les parfumeurs font sécher leurs savons. ‖ Constructions en branchages, sur lesquelles on met sécher les foins.

— ENCYCL. On peut ranger tous les séchoirs en trois catégories : 1° séchoirs à air, qui utilisent les courants d'air sans employer de chaleur artificielle ; 2° séchoirs à l'air chaud, dans lesquels l'air est artificiellement échauffé ; 3° séchoirs à vapeur, ceux où l'on fait usage de la vapeur circulant dans des cylindres métalliques, sur lesquels se placent les substances à sécher.

On doit ranger dans la première catégorie les séchoirs à colle forte, ceux des amidonniers, des effileurs de bois tinctoriaux, des fondeurs de suif, des fabricants de sang sec, les bâtiments de gradation dans les salines, les séchoirs d'été pour les toiles, le linge, la fécule, etc.

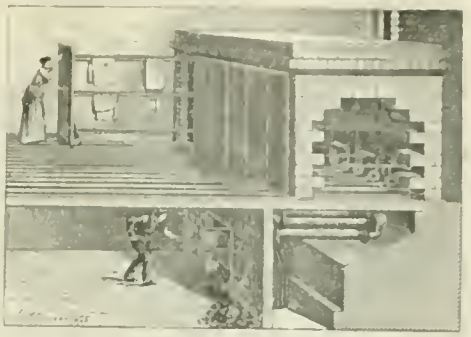

Séchoir à air chaud.

Dans la deuxième classe se trouvent les étuves à dessécher, la chambre chaude, les séchoirs d'hiver ou de toutes saisons pour les toiles, le linge, la poudre, les couleurs, broyées à l'eau, la farine, les poudres féculentes, les grains germés.

Dans la troisième classe on comprend les cylindres séchoirs pour les toiles, le papier et les plateaux sur lesquels les sels et d'autres matières éprouvent une dessiccation rapide.

— *Séchoir à cheveux*. Cet appareil employé par les coiffeurs pour sécher rapidement les cheveux des femmes se compose d'un cylindre creux contenant une lampe à alcool ou un brûleur à gaz. Au-dessus se trouve une hélice actionnée à la main au moyen d'un petit volant. Le tout est surmonté d'une sorte de casque contre l'ouverture duquel la cliente appuie la tête, les cheveux humides reposant sur un grillage. En faisant mouvoir l'hélice, l'air chaud se trouve aspiré et passe à travers la chevelure, qu'il sèche.

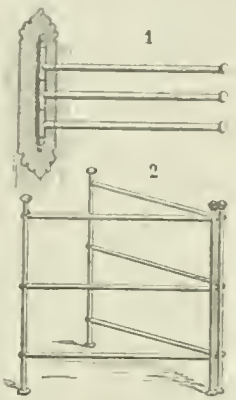

Séchoirs : 1. A tringles mobiles ; 2. En triangle.



Séchoir à cheveux.

Se-chou (les), dénomination générale des *quatre livres classiques* étudiés dans les écoles chinoises. Ces livres sont : 1° le *Ta-Hio* (Grande Etude), attribué en partie à Confucius, dans lequel se trouvent résumés les sentiments et les idées de ce philosophe ; 2° le *Tchoung-young* (Juste milieu), dû à Kong-hi, petit-fils de Confucius ; 3° le *Luen-yu* (Entretiens philosophiques), dialogues entre Confucius et ses disciples ; 4° *Meng-tseu* (Mencius), le plus considérable des quatre, qui rapporte les conversations entre Mencius et les seigneurs de son temps.

SECHSHAUS, ville d'Austro-Hongrie, ch.-l. d'un district de la Basse-Autriche, sur la Wien, affluent du Danube ; 16.000 hab. Filatures ; teintureries, fabrication de machines. C'est un faubourg industriel de Vienne.

SECHTER (*sèch'-tèr*) n. m. Mesure de capacité usitée à Francfort, et valant 7^lit^,1715.

SECHURA, bourg du Pérou (dép. de Piura), au pied de la baie du même nom ; 10.000 hab. environ.

SECKBACH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), 2.831 hab. Vignobles.

SECKENDORFF (Veit-Louis DE), homme d'Etat et érudit allemand, né à Herzogenaurach, près d'Erlangen, en 1626, mort à Halle en 1692. Fils du colonel Jean-Louis de Seckendorff, décapité en 1642 par les Suédois, il entra dans l'administration du duché de Gotha, puis il passa au service du prince Maurice de Saxe-Zeuz. De 1681 à 1691, il se retira dans ses propriétés de Menselwitz, près d'Altenbourg. En 1691, il fut nommé chancelier de l'université de Halle. Son ouvrage capital est le *Commentarius historicus et apologeticus de lutheranismo* (1688-1692), dirigé contre l'*Histoire du luthéranisme*, de Maimbourg.

SECKENDORFF (Frédéric-Henri), neveu du précédent, né à Koenigsberg (Franconie) en 1673, mort à Meuselwitz en 1763. Il entra en 1693 au service du duc de Gotha, puis de la ville d'Anspach, enfin de l'empire. Il fit la guerre avec le prince Eugène contre les Turcs en 1698. Nommé colonel, il combattit à Ramillies et à Oudenarde. Il prit part, en 1714, comme ambassadeur de la Pologne à La Haye, aux négociations du traité d'Utrecht. Comte de l'empire en 1719, lieutenant général d'artillerie en 1721, ambassadeur impérial à la cour de Berlin en 1726, il déploya dans cette dernière fonction beaucoup d'habileté pour associer les politiques de l'Autriche et de la Prusse. Ayant encouru une accusation de haute trahison pendant qu'il commandait une expédition contre les Turcs, il fut emprisonné, et libéré seulement par Marie-Thérèse. Il passa alors au service de la Bavière, puis fut rétabli par l'empereur François Ier dans toutes ses dignités. Il fut emprisonné quelques mois en 1758, à cause de ses correspondances avec les ministres de Marie-Thérèse.

SECKENHEIM, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Mannheim], sur le Neckar) ; 4.784 hab. Fabriques de produits chimiques.

SECLIN, ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arrond. et à 11 kilom. de Lille ; 6.823 hab. (*Seclinois, oises*). Ch. de f. Nord. Ateliers de chaudronnerie, distilleries, sucreries, filature de lin et d'étoupes, fabrique de ouate. L'église du XIIe s., dans la crypte de laquelle [illegible] à saint Piat martyr [illegible]. Il reste du XIIIe siècle, fondé par la comtesse de Flandre, Marguerite de Constantinople. — Le canton a 16 comm. et [illegible] hab.



Armes de Seclin

SECOHMMÈTRE (*sek* — du rad. *seconde*, de [illegible] et *mètre*) n. m. Electr. Appareil imaginé par Ayrton et Perry pour mesurer le coefficient de self-induction.

SECOND (*son*, ONDE (du lat. *secundus*, qui vient immédiatement après le premier dans l'ordre du lieu, du temps, du rang). *Le second* [illegible]

Tel brille au second rang qui s'empare du premier
Voltaire.

— Autre, nouveau : *Une seconde nature est une* SECONDE *propension*, A. de Musset.

— Loc. div. *Seconde jeunesse*, Deuxième mariage d'une personne veuve ou divorcée. *De seconde main*, Par intermédiaire et non directement : *Savoir une nouvelle de* SECONDE MAIN. *Seconde vue*, Faculté qui attribuait à certaines personnes de voir non seulement par les yeux, mais aussi par l'imagination. ‖ *Sans seconde*, *Sans pareille*, *sans égale*. Sans pareil, sans égal, supérieur à tout. V. [illegible].

— Substantiv. Personne ou chose qui est au second rang : *Le* SECOND *d'une liste.*

— Chim. *Eau seconde*. V. EAU.

— Chronol. Se dit, dans certains calendriers, pour INDICTION.

— Mar. *Second pont*, Pont de la seconde batterie, de celle qui précède immédiatement la batterie basse. *Second foc*, Nom donné parfois au faux foc. *Second entrepont*, Faux entrepont sur un navire de commerce. *Seconde ancre*, Celle qui vient après la maîtresse ancre.

— Musiq. Qui joue ou chante la partie la plus basse : SECOND VIOLON. SECONDE *flûte*. SECOND *ténor*.

— Philos. *Cause seconde*. V. CAUSE.

— Techn. *Pain second*, Pain de qualité intermédiaire entre le blanc et le bis.

— Vénér. *Cerf à sa seconde tête*, Cerf de trois ans, qui, par conséquent, a renouvelé deux fois son bois. *Seconde vieille meute* ou substantiv. *Seconde* n. f. Relais posé pour donner après la vieille meute.

— n. m. Témoin de duel qui, au XVIe et au XVIIe s., se battait avec le témoin de l'adversaire. ‖ Par ext. Aide, partisan : *S'offrir comme* SECOND *dans une entreprise.*

— Deuxième étage : *Demeurer au* SECOND.

— Jeux. Joueur à la paume qui tient le second lieu d'un côté. ‖ Ouverture de la galerie qui est entre le dernier et la porte.

— *Mon second*, Seconde partie du mot d'une charade.

— Mar. Officier en second d'un navire. *Second de quart*, Officier qui en double un autre au quart. ‖ Navire qui en accompagne et en protège un autre dans un convoi.

— n. f. Les divers sens de l'adjectif fem. ou *seconde* employé substantivement seront donnés au mot SECONDE.

— Granim. V. DEUXIÈME.

— Loc. adv. *En second*, En sous-ordre, au second rang : *Commander* EN SECOND.

— Dr. *Signer en second*, Se dit du notaire qui signe un acte reçu et dressé par un autre notaire.

— Milit. *En second*, Qualification donnée aux militaires de différents grades qui comptent deux classes de titulaires : *Capitaine en* ou *Lieutenant* EN SECOND.

SECOND (Jean EVERAERTS, dit **Jean**, en latin *Secundus*), poète latin moderne, né à La Haye en 1511, mort à Tournay en 1536. Il fit ses études de droit à Bourges, sous le fameux Alciat ; reçu docteur en 1533, il accepta la place de secrétaire de l'archevêque de Tolède, suivit Charles-Quint dans son expédition contre Tunis (1535) et contracta en Afrique le germe de la maladie qui l'enleva à la fleur de l'âge. Sa célébrité repose sur un recueil de poésies latines comprenant des élégies, des odes, des épigrammes, des épîtres, etc., et dans lesquelles il rivalise avec les anciens pour la pureté du style, la richesse de l'expression, la grâce et la suavité des tableaux. Ses *Baisers* surtout, petits poèmes érotiques au nombre de dix-neuf, sont remarquables, malgré quelques traces d'afféterie, par la délicatesse de l'expression et la vivacité du coloris. Ses *Poésies complètes* ont été imprimées à Utrecht (1741).

SECOND (Albérich), littérateur et auteur dramatique français, né à Angoulême en 1816, mort à Paris en 1887. Il débuta à vingt ans par un vaudeville en un acte, intitulé : *Trichemont père* (1836), puis se rendit à Paris, où il publia des articles dans la petite presse et écrivit en collaboration un certain nombre de petites pièces, ainsi que quelques romans. Nommé en 1849 sous-préfet à Castellane, dans les Basses-Pyrénées, il reprit la plume en 1850, devint directeur de l'*Entracte* et publia, de décembre 1856 à mai 1857, une petite revue hebdomadaire, la *Lorgnette parisienne*. En 1863, il fonda, avec Villemessant et Polycarpe, le *Grand Journal*, feuille éphémère, puis passa en 1865 à l'*Evénement*. De 1865 à 1870, il devint commissaire impérial près le théâtre de l'Odéon. Après la guerre, on a fait jouer quelques petites pièces et donné quelques romans. Comme auteur dramatique, on lui doit : *un Dernier rôle*, vaudeville, avec Marc-Michel ; *le Duel de Mario*, en deux actes (1842), avec Louis de Burgos ; *Louis Lafine* (*Un Bal masqué*, en un acte (1855), avec Jules [illegible] ; *la Comédie à Ferney*, comédie (1857), avec Lurine ; *le Bal de Madame*, comédie (1868), avec Blerzy ; *un Maître en ménage* (1872), avec le même ; *un Mouton à l'entresol* (1875), avec Labiche. Comme romancier, il a publié : *les Petits Mystères de l'Opéra* (1844) ; *la Jeunesse dorée par le procédé Rubis* (1851), etc.

SECONDAIRE (*gon-dèr*) — du lat. *secundarius*, adj. De second ordre, accessoire : *Motifs secondaires.*

— Astron. *Planète secondaire*, Se dit quelquefois pour satellite. *La lune est une* PLANÈTE SECONDAIRE. *Cercle secondaire*, Nom générique des petits cercles qui coupent à angle droit l'un des grands cercles de la sphère.

— Biol. *Caractères sexuels secondaires*, Caractères somatiques qui varient suivant la nature de la cellule germinale spermatogène ou ovule ; tels sont le plumage des oiseaux mâles, la barbe de l'homme, la crinière du

SECONDAIREMENT (*ke-de*) adv. D'une façon secondaire.

SECONOAT (Jean-Baptiste, baron de), agronome français, né à Montesquieu, né à Martillac en 1716, mort à Bordeaux en 1796. Conseiller au parlement de Guyenne, il s'occupa aux travaux agricoles et l'agriculture, rappela les travaux de Olivier de Serres et publia lui-même des travaux sur *l'histoire naturelle du cidre*, sur la culture de la vigne (1785), etc.

SECONDE (*se-conde*) n. f. Division du temps égale à la soixantième partie de minute ou à un trois-mille-six-centième partie de l'heure par abréviation de *seconde minute*, qui a été peu employé. *Une montre à* SECONDES.

— Par ext. Temps très court : *Attendez une* SECONDE.

— Arc de cercle égal à l'Espagne de seconde qualité, venant après la grande et moyenne à *ses reflets*.

— Enseignement. Classe qui précède la première ou rhétorique. *Faire sa* SECONDE. Ensemble des élèves qui suivent cette classe. *Punir toute la* SECONDE. Salle où se fait cette classe. *Les bancs de la* SECONDE.

— Escr. Seconde position d'engagement dans la ligne basse et en dedans, le dessus de la main tournée vers le corps, les ongles en dessous. Se dit également des attaques, parades et ripostes qui se font dans cette ligne. *Le centre de* SECONDE *sert surtout à briser les fers de ceux qui tirent le trop raccourci.*

— Mus. Intervalle ou cercle égale à un soixantième de...

— Jeux. *Seconde meilleure.* Au whist, Carte immédiatement inférieure à la meilleure du jeu. Le roi est *seconde* quand l'as est encore au jeu.)

— Mus. Intervalle qui existe entre deux notes conjointes d'une même échelle, et est de trois sortes : la seconde majeure, formée d'un demi-ton, la seconde majeure d'un ton, et la seconde augmentée, formée de trois demi-tons.

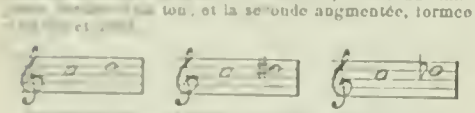

Seconde majeure. Seconde mineure. Seconde augmentée.

...la seconde, quelle qu'elle soit...

...à laquelle vient s'ajouter...

...à ordonner, tirée après...

SECONDEMENT (*ke-de-man*) adv. En second lieu, en deuxième lieu.

SECONDER (*ke-de*) v. a. Aider, assister : *Seconder un ami dans ses projets.* Fig. *Seconder les vues de la Providence.*

— Absolum. *Cette voiture seconde bien le cheval.*

— Fig. Favoriser : *Le sort a secondé mes désirs.* Réussir : *Mes efforts ont été secondés.*

— Fig. Réveiller, exciter : *Il faut seconder l'âme quand elle est abattue.* (Volt.) Tourmenter violemment, faire souffrir : *Cette maladie l'a bien secondé.*

— Loc. div. *Seconder le jeu, Seconder ses chaînes,* S'affranchir d'une tyrannie. *Seconder la poussière de ses pieds, de ses souliers,* S'éloigner de quelque lieu avec des démonstrations de mépris, de colère. (Locution empruntée à l'Evangile.) *Seconder la tête,* Faire un mouvement de la tête, pour marquer le doute, l'hésitation, le refus. Fam. *Seconder l'oreille, les oreilles,* Faire un geste de refus méprisant, de résistance railleuse. *Seconder les oreilles à* ou simplem. *Seconder,* Reprimander, corriger. *Ne faire qu'en seconder les oreilles,* Se préoccuper très peu d'un accident fâcheux, d'un inconvénient. *Seconder les puces à,* Battre ou reprimander rudement.

Se seconder, v. pr. Être secondé : *Les vêtements de laine doivent* SE SECONDER *fréquemment.* Seconder ses membres pour se dégourdir. Se remuer fortement, pour faire tomber quelque chose qui incommode : *Les rhums* SE SECOUENT *quand ils sont mouillés.* Ne pas se laisser aller à l'inertie ou à la maladie.

— Fig. Prendre de l'exercice, se donner du mouvement.

SECOUEUR, EUSE n. Personne qui secoue.

— Écon. rur. *Secoueur de paille,* Organe d'une batteuse mécanique qui a pour objet de débarrasser la paille des balles détachées du grain.

— Hist. relig. Membre d'une secte de convulsionnaires des États-Unis.

— n. m. Techn. Instrument dont on se sert pour rompre et détacher les moules dans lesquels on a coulé du métal.

SECOÛMENT n. m. Linguist. V. SECOUEMENT.

SECOURABLE adj. Qui peut être secouru : *Ville qui n'est* SECOURABLE *que par mer.*

— Qui aime à secourir les autres, à soulager : *Homme fort* SECOURABLE. *Soyez* SECOURABLE *à tout le monde.*

— *Tendre une main, des mains secourables,* Donner aide, assistance.

SECOURANT (*ran*), **ANTE** adj. Qui secourt, qui aime à secourir : *Amitié* SECOURANTE. (Vx mot.)

SECOUREUR, EUSE adj. Qui secourt, qui aime à secourir. Peu us.)

SECOUREURS n. m. pl. Hist. relig. Membres d'une secte protestante fondée en Écosse vers le milieu du XVIIIe siècle. — *Un* SECOUREUR.

— ENCYCL. Le but de cette secte était de protester contre la *loi de patronage,* d'après laquelle la nomination des ministres dépendait de l'agrément du patron de l'église. Les secoureurs se formèrent à l'origine que les trois paroisses de Dumferline, de Edimbourg et de Colinsbourg. Ils prirent rapidement une grande extension. Ils se fondirent, en 1847, avec les *séparatistes* pour former l'*Église presbytérienne unie.*

SECOURIR (du lat. *succurrere.* — Se conjugue comme *courir*) v. a. Assister, donner aide à : SECOURIR *les pauvres.*

— Servir, tirer d'embarras :

Que voulez-vous qu'il fît contre trois ? — Qu'il mourût.
Ou qu'un beau désespoir alors le secourût.
CORNEILLE.

— Hist. relig. *Secourir un convulsionnaire,* Faire sur sa personne tout ce qu'il voulait lui-même qu'on lui fît souffrir. Lui servir d'aide.

Se secourir, v. pr. Être, pouvoir être secouru : *La place est investie et ne peut plus* SE SECOURIR. S'aider, s'assister mutuellement : *Les hommes doivent* SE SECOURIR *les uns les autres.* S'aider soi-même :

Je savais, dans ce désordre extrême,
Par un désespoir me secourir moi-même.
RACINE.

— SYN. Secourir, aider, assister. V. AIDER.

SECOURISTE (*rist*) n. Membre d'une société de secours. *Les* SECOURISTES *français.*

— Hist. relig. Nom donné aux personnes qui aidaient les convulsionnaires du cimetière de Saint-Médard dans leurs convulsions volontaires.

SECOURS (*kour*) — du lat. *succursus*) n. m. Action de secourir, ce que l'on donne : *Prompt* SECOURS. *Marcher au secours.* *Poste de* SECOURS. *Au théâtre, une fête, etc., Endroit, local où il y a un médecin et où se trouvent des objets de médication, destinés à parer aux premiers accidents. Grand secours.* Dans un théâtre, bassin d'eau, disposée à proximité des parties de la salle qui peuvent être exposées à un incendie, et destiné à combattre rapidement un commencement d'incendie qui vient à se produire.

— Troupes qui viennent secourir des assiégés, des combattants, etc. : SECOURS *de 20.000 hommes.*

— Objet qui aide, qui sert, qui concourt à un résultat : *Le son ne peut se répandre sans le* SECOURS *de l'air.*

— Ressource :

La dispute est d'un grand *secours* ;
Sans elle, on dormirait toujours.
LA FONTAINE.

— *Sociétés de secours,* Associations organisées pour venir en aide aux personnes qui sont victimes d'accidents. *Société de secours mutuels,* Société de prévoyance établie pour secourir ses membres, en cas de besoin, au moyen des cotisations.

— Elliptiq. *Au secours ! A mon secours !* Venez à mon secours.

— Admin. Allocation en argent que les administrations publiques accordent aux fonctionnaires ou agents qui ne sont plus en activité de service, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins, etc.

— Admin. eccl. Église bâtie pour la décharge d'une paroisse, à cause du grand nombre des paroissiens, ou de la distance des lieux, ou de la difficulté des chemins. On dit mieux CHAPELLE DE SECOURS.

— Fortif. *Porte de secours,* Porte d'un ouvrage avancé, tournée du côté de la place dont cet ouvrage défend les abords, et par laquelle peuvent lui arriver des secours de la place ou s'opérer son évacuation sur celle-ci.

— Hist. rel g. Nom donné, parmi les sectateurs du diacre Pâris, aux différentes tortures que les convulsionnaires réclamaient comme des soulagements, et qui leur étaient administrées par des secouristes.

— SYN. Secours, aide, appui, assistance. V. AIDE.

— ENCYCL. *Sociétés de secours mutuels.* Parmi les principales et les plus usuelles manifestations de la mutualité figurent les sociétés de secours mutuels. La législation de ces institutions a varié à plusieurs reprises. Leur loi organique date du 1er avril 1898. Les sociétés de secours mutuels sont des associations de prévoyance qui accordent à leurs adhérents, moyennant une cotisation mensuelle dont le chiffre est fixé par les statuts, les soins du médecin, les médicaments et une indemnité quotidienne pendant la maladie et la convalescence des sociétaires. Elles constituent aussi des pensions de retraite, contractent au profit des sociétaires des assurances individuelles ou collectives en cas de vie, de décès ou d'accidents, pourvoient aux frais des funérailles et allouent des secours aux ascendants, aux veufs, veuves ou orphelins des sociétaires décédés.

A Paris, la cotisation est en général de 2 à 3 francs par mois, et le taux de l'indemnité journalière est égal généralement ou supérieur à la cotisation mensuelle.

Au point de vue administratif, il faut distinguer entre : 1° les *sociétés simplement autorisées* par les préfets dans les départements, par le préfet de police à Paris, et qui sont passibles de l'article 291 du Code pénal sur les associations ; 2° les *sociétés approuvées,* qui remplissent toutes les conditions de la loi de 1898 ; 3° les *sociétés reconnues comme établissement d'utilité publique,* qui possèdent dans toute leur plénitude les droits des personnes civiles.

Les principes de la mutualité ont été étendus aux *assurances contre les différents risques,* aux *sociétés coopératives de consommation,* à des banques populaires, etc.

Secours mutuels (MÉDAILLES DES SOCIÉTÉS DE), instituées par décret du 26 mars 1852 et conférées aux membres honoraires ou participants pour services rendus dans la formation ou l'administration des sociétés de secours mutuels. Depuis la loi du 1er avril 1898, ces récompenses peuvent être portées publiquement. Elles comprennent cinq classes : or, vermeil, argent, bronze, mention honorable. La médaille, du module de 27 millimètres, est l'œuvre de Roty ; elle présente, sur la face, une composition allégorique à trois personnages symbolisant la mutualité, avec l'exergue : *Sociétés de secours mutuels,* et, au revers, les mots : *Médaille d'honneur,* ainsi que les nom, prénoms et fonctions du titulaire, entourés de la légende : *République française, ministère de l'intérieur.* Elle est surmontée d'une couronne de laurier et suspendue à un ruban noir à liséré bleu clair. Pour les médailles d'argent et de vermeil, le ruban est orné d'un liséré d'argent ou d'or de chaque côté de la raie bleue, à l'intérieur ; pour la médaille d'or, le ruban porte une rosette de 15 millimètres de diamètre rappelant le ruban. Un décret du 4 mai 1900 a institué des médailles identiques pour services rendus à la mutualité en Algérie.

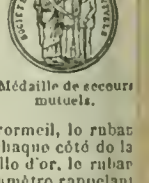

Médaille de secours mutuels.

SECOURU, UE part. pass. du v. Secourir.

SECOUSSE (subst. partic. de *secourre,* anc. forme de *secouer*) n. f. Agitation, ébranlement de ce qui est secoué. *Une* SECOUSSE *de tremblement de terre.*

— Fig. Cause de trouble : *Les* SECOUSSES *d'une révolution.*

— *Sans secousse,* Paisiblement, progressivement et sans action brusque.

— Fam. *Se donner une secousse,* Faire un effort, quelque mouvement violent, pour se donner de l'entrain.

— Pop. *Faire une chose à la secousse,* La faire vite et mal. *Donner une secousse,* Travailler avec ardeur. *N'en pas faire, ficher, etc., une secousse,* Ne rien faire.

— Géol. *Secousses sismiques.* V. TREMBLEMENT DE TERRE.

— Manèg. *Secousse de la bride,* SYN. de SACCADE.

— Musiq. Sorte d'explosion que l'air fait en entrant dans un tuyau d'orgue.

— Pathol. *Secousse musculaire.* Contraction du muscle provoquée par une excitation unique et de courte durée.

— ENCYCL. Pathol. On peut distinguer trois temps dans les *secousses musculaires :* la période latente, temps qui s'écoule entre le moment de l'excitation et le début de la contraction ; elle est fort courte (5 à 10 millième de seconde) ; la période de raccourcissement du muscle (sans changement de volume), et enfin la période de relâchement, durant laquelle le muscle revient à son état primitif : ces deux dernières périodes sont sensiblement égales (5 centièmes de seconde). La fusion des secousses produit le *tétanos physiologique.* V. TÉTANOS.

SECOUSSE (Denis-François), historien, né et mort à Paris (1691-1754). Il fit ses humanités sous Rollin et étudia le droit, puis se donna à l'histoire. Membre de l'Académie des inscriptions en 1722, il fut chargé par d'Aguesseau

en 1728, de continuer la « Collection des ordonnances » commencée par Laurière. Tout en étant censeur royal, il travailla à un certain nombre d'ouvrages, mais vers la fin de sa vie il fut atteint de cécité. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoires de Condé* (1743); *Table chronologique des diplômes relatifs à l'histoire de France*; *Mémoires pour l'histoire de Charles II de Navarre* (1755).

SECQUIÈRE (*sè-ki-ère* — du lat. *sequi*, suivre) n. f. Route pratiquée dans une forêt.

SECRET (*kré*), **ÈTE** [du lat. *secretus*, même sens] adj. Qui est tenu caché, qui n'est pas divulgué : *Entrevue* SECRÈTE. *Mariage* SECRET. *Agent* SECRET.

— Qui n'est pas apparent, qui n'est pas visible : *Les ressorts* SECRETS *d'un mécanisme.* ‖ Qui est dissimulé, placé exprès de façon à n'être pas vu : *Un escalier* SECRET.

— Que l'on dissimule, qu'on empêche de se manifester; intime, caché au fond de l'âme : *Sentiment* SECRET.

— Où l'on fait connaître des particularités de l'histoire qui avaient été tenues secrètes : *Mémoires* SECRETS.

— Qui dissimule ses sentiments, ses pensées : *Avoir un ennemi* SECRET.

— Qui sait se taire, qui est discret : *Vous n'êtes guère* SECRET, *vous redites tout.*

— Loc. div. *Maladie secrète*, Maladie vénérienne. ‖ *Remèdes secrets*, Médicaments dont on ne divulgue pas la composition, et qui ne sont pas inscrits au Codex. ‖ *Comité secret*, Délibération d'une assemblée d'où le public est accidentellement exclu.

— Loc. fam. *Être secret comme un coup de canon, comme un coup de tonnerre*, Manquer tout à fait de discrétion, ne savoir garder aucun secret.

— Dr. *Partie secrète*, Personne qui agit, qui sollicite contre une autre, soit dans un procès, soit dans quelque autre affaire, et qui ne veut point paraître.

— Fin. *Fonds secrets*, Fonds dont l'emploi échappe aux règles de la comptabilité publique et au contrôle ordinaire des dépenses de l'État.

— Hist. *Conseil secret du roi*. V. CONSEIL DU ROI.

— Vénor. *Chien secret*, Limier qui trouve la voie sans appeler, en se contentant de tendre le trait.

— ENCYCL. *Fonds secrets*. L'usage, à défaut d'un texte légal, s'est établi que les ministres à qui sont confiés les fonds secrets fournissent un état de leurs dépenses au président de la République qui leur en donne *quitus* sous forme d'un décret produit à la cour des comptes au lieu et place des justifications. Ces fonds sont attribués aux ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, de la guerre et de la marine. D'un total de 6 et 7 millions de francs sous Napoléon Ier, ramenés à 2 millions environ par Villèle, diminués en 1848, relevés sous le second Empire, supprimés par le gouvernement de la Défense nationale, mais rétablis par l'Assemblée de 1871, ils s'élèvent aujourd'hui à moins de 3 millions de francs.

SECRET (*kré* — du lat. *secretum*) n. m. Ce qui doit être tenu secret, ce qu'il ne faut dire à personne : *Confier un* SECRET *à quelqu'un. Garder, Trahir un* SECRET.

— Discrétion, silence sur une chose demandée : *Promettez-moi le* SECRET.

— Raison cachée, procédé spécial, moyen particulier mis en usage pour réussir en quelque chose : *Le* SECRET *de plaire. Trouver le* SECRET *de s'enrichir.*

— Mystère religieux. (Vx.)

— Explication, connaissance, notion juste : *Je voudrais avoir le* SECRET *de sa conduite.*

— Organe caché, qu'il faut faire manœuvrer d'une certaine manière : *Serrure à* SECRET. ‖ Cache pratiquée dans un meuble.

— Endroit retiré, caché : *Seule et dans le* SECRET. (Rac.)

— Cellule dans laquelle on enferme un prisonnier qui ne doit communiquer avec personne; état du prisonnier à qui il est interdit de communiquer : *Mettre un prisonnier au* SECRET. ‖ *Mise au secret*, Mesure d'instruction, appelée aussi *interdiction de communiquer.*

— Loc. div. *Secret d'État*, Chose dont la divulgation nuirait aux intérêts généraux. (Fam. Chose dont on fait grand mystère, que l'on cache comme si elle intéressait le salut de l'État.) ‖ *Secret de Polichinelle, Secret de la comédie*, Chose qui est sue de tout le monde, et dont quelqu'un veut cependant faire un secret. ‖ *Secrets d'abbé, que les moines n'entendent pas*, Choses qui doivent être ignorées des inférieurs. (Vx.) ‖ *Être du secret, Être dans le secret*, Être dans la confidence d'une chose qui se prépare. ‖ *Avoir le secret de quelqu'un*, Savoir la chose qu'il veut tenir cachée. ‖ *C'est mon secret*, C'est une chose que je ne dois ou que je ne veux pas dire. ‖ *Dire une chose sous le sec et, en grand secret*, La confier en recommandant de ne la révéler à personne. ‖ *Au tombeau les secrets*, Inscription que les écrivains publics mettaient sur leur porte. ‖ *N'avoir point de secret pour quelqu'un*, Lui dire tout ce qu'on pense, ne lui rien cacher.

— Loc. adv. *En secret*, Sans témoin : *Voir quelqu'un* EN SECRET. ‖ En cachant ses sentiments : *Aimer* EN SECRET.

— Diplom. *Sceau du secret* ou simplem. *Secret*, Sceau royal, distinct du grand sceau de majesté et des sceaux de juridiction aux armes royales, et dont, depuis le XIIIe s. au moins, les rois de France se servaient pour cacheter les lettres closes et les missives, pour sceller les lettres patentes relatives à l'Hôtel ou bien quelques mandements particuliers. (On l'appelait au XIVe s., le *signet*, et, au XVIe s., le *cachet*.)

— Mar. anc. *Secret d'un brûlot*, Endroit connu seulement du commandant, et dans lequel se trouvait l'amorçage du brûlot.

— Musiq. Caisse qui contient l'air comprimé tenu en réserve pour être employé suivant le besoin, dans les instruments du genre de l'orgue.

— Techn. Mélange composé d'acide azotique contenant en dissolution quelques gouttes de mercure que les pelletiers-fourreurs appliquent sur le poil des peaux qu'ils veulent teindre, avant de les passer au bain de teinture.

— PROV. : **Secret de deux, secret de Dieu; secret de trois, secret de tous**, Un secret connu de deux personnes seulement peut être bien gardé, mais une chose sue de trois personnes devient bientôt publique.

— ALLUS. LITTÉR. :

Rien ne pèse tant qu'un *secret*.

premier vers de la fable de La Fontaine : *les Femmes et le Secret* (VIII, 6), et dont le sens se complète par le vers suivant : *Le porter loin est difficile aux dames.*

— SYN. Secret (en), secrètement. Faire une chose *en secret*, c'est la faire sans témoin; faire une chose *secrètement*, c'est la faire sans que personne même se doute que cette action a lieu. Nous faisons tous les jours *en secret* des choses que la bienséance défend de faire en public; mais nous ne les faisons pas *secrètement*, car tout le monde sait la nécessité qui nous oblige à les faire.

— ENCYCL. Dr. *Secrets d'État*. Tout fonctionnaire, tout agent du gouvernement, toute personne qui, chargée ou instruite officiellement, ou à raison de son état, du secret d'une négociation ou d'une expédition, a livré ce secret aux agents d'une puissance étrangère ou de l'ennemi, est passible de la peine de mort (C. pén., art. 76 et 80).

Secret professionnel. Les confidents nécessaires, c'est-à-dire les personnes qui, par leur état ou leur profession, sont appelées à être dépositaires des secrets de la vie privée, sont, dans un intérêt d'ordre général, pénalement obligés à ne point révéler ces secrets.

Les personnes ainsi tenues au secret sont les médecins, chirurgiens, pharmaciens, sages-femmes, magistrats, avocats, avoués, agréés, notaires, les membres des bureaux d'assistance judiciaire, agents de change, ministres des cultes reconnus par l'État, commissaires de police, employés des postes et télégraphes. V. pl. bas.

Si l'une de ces personnes révèle le secret dont elle a la connaissance en vertu de son état ou de sa profession, elle se rend passible d'un emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 100 à 500 francs (art. 378).

D'autre part, parmi ces personnes, les unes sont de plein droit dispensées de témoigner (médecins, avocats); les autres (notaires, etc.) peuvent, interrogées par la justice, se retrancher derrière le secret professionnel, c'est-à-dire refuser de témoigner à l'occasion des faits dont elles n'ont eu connaissance qu'à raison de leur qualité.

Une exception à l'obligation du secret professionnel résulte de la loi du 30 novembre 1892, relative à l'exercice de la médecine, qui, par son article 15, impose la déclaration immédiate à l'autorité publique des cas de maladies épidémiques.

— *Secrets de fabrique*. La loi pénale protège les secrets d'une fabrique, c'est-à-dire le secret des procédés de fabrication qui y sont en usage : l'article 418 du Code pénal punit sévèrement la révélation de ces secrets par ceux qui sont employés dans un établissement industriel.

— *Mise au secret*. Lorsqu'un inculpé a été incarcéré, en vertu d'un mandat d'arrêt ou d'un mandat de dépôt, le juge d'instruction peut, en principe, lui interdire toute communication avec l'extérieur, soit verbale, soit par lettres. Actuellement, la matière est régie par le paragraphe final de l'art. 613 du Code d'instr. crim. et l'art. 8 de la loi du 8 décembre 1897.

Au point de vue de l'application de l'interdiction de communiquer, il y a lieu de distinguer le cas où l'inculpé subit la détention préventive dans une prison soumise au régime cellulaire et celui où il la subit dans une prison non soumise à ce régime : dans le premier cas, il ne peut jamais intervenir contre lui aucune interdiction de communiquer; dans le second cas, le juge d'instruction a le droit de prescrire à son égard l'interdiction de communiquer, mais seulement pour un délai maximum de deux périodes de dix jours.

En aucun cas, l'interdiction de communiquer ne saurait s'appliquer au conseil de l'inculpé.

— Hist. *Secret du roi*. On désigne sous ce nom l'ensemble des démarches diplomatiques que Louis XV, pendant la plus grande partie de son règne, dirigea personnellement et à l'insu de ses ministres, très porté par nature à se défier d'eux, très curieux en même temps des questions de politique étrangère, et partagé, au milieu même de sa cour, entre des influences diverses et contradictoires. Plus particulièrement, le *secret du roi* désigne les négociations poursuivies de 1747 à 1758, en Allemagne, à l'effet d'assurer au prince de Conti la succession de Pologne, que des gentilshommes polonais, en prévision de la mort prochaine d'Auguste III, étaient venus lui offrir. Ce projet ne pouvait en aucune façon rencontrer l'approbation de la diplomatie officielle, favorable depuis 1745 aux progrès en Pologne de la maison de Saxe, seule capable, en fait, de maintenir l'unité de ce malheureux pays, déchiré déjà par les factions. Il fut donc nécessaire d'envoyer aux représentants officiels du ministère des instructions secrètes, ou même de leur adjoindre des agents spéciaux, dont l'action allait parfois jusqu'à contrecarrer la leur. D'Havrincourt, Des Issarts, le comte de Broglio furent les principaux agents du *secret*. Mais, au secret du roi s'opposa le secret de Mme de Pompadour, toute dévouée à l'Autriche. Des émissaires furent envoyés en Saxe et en Pologne pour neutraliser ceux du roi. L'influence de Mme de Pompadour l'emporta finalement. L'avènement de Bernis au ministère des affaires étrangères et la conclusion du traité d'alliance avec l'Autriche marquèrent la disgrâce du prince de Conti et la fin de l'épisode le plus important du Secret du roi.

— Post. et télégr. La loi défend aux agents de donner à qui que ce soit (*en dehors des cas prévus par les règlements*) communication ou extrait des correspondances ou des pièces, registres et documents administratifs, de dire ou certifier qu'une lettre, qu'un télégramme ou tout autre objet de correspondance a été expédié ou reçu et de faire connaître les noms et domiciles des personnes qui ont expédié ou reçu des correspondances ou qui ont effectué une opération quelconque dans le service postal, télégraphique ou téléphonique. La violation de ce secret professionnel est punie d'un emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 100 à 500 francs (C. pén., art. 378).

Toute suppression, toute ouverture de lettres confiées à la poste, commise ou facilitée par un fonctionnaire ou agent du gouvernement ou de l'administration des postes et des télégraphes, est punie d'une amende de 16 à 500 francs et d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans. Le coupable est, de plus, interdit de toute fonction ou emploi public pendant cinq ans au moins et dix au plus (C. pén., art. 187). Tout fonctionnaire public qui viole le secret de la correspondance télégraphique est puni des mêmes peines.

— Iconogr. Les modernes ont représenté le *Secret* sous les traits d'un jeune homme tenant un sceau sur ses lèvres ou simplement dans l'une de ses mains. Un groupe en marbre, sculpté par Hippolyte Moulin (Salon de 1875), sous ce titre : *un Secret d'en haut*, représente Mercure accoudé sur la gaine d'un hermès de Pan, qui parle à l'oreille du dieu rustique et paraît lui raconter quelque scandale amoureux de l'Olympe. Le *Secret de la tombe*, sculpture de Saint-Marceaux, a obtenu en 1879 la médaille d'honneur (musée du Luxembourg). C'est aussi une jolie chose que le petit groupe de femmes vues de dos, de Bartholomé (Salon de 1881), et qui, tout en étant le *Secret* en



Le Secret et la Prévoyance, d'après Mignard.

grand mystère. Parmi les fresques du palais de Saint-Cloud, figurait *le Secret et la Prévoyance*, par Mignard. Une jolie composition d'Adolphe Jourdan, *le Secret de l'amour* (1886), a été gravée à l'eau-forte par L. Flameng.

SECRETA (*sé-kre* — mot lat.) n. m. pl. Se dit de l'ensemble des produits de sécrétion utiles élaborés par les glandes, par opposition avec les produits d'excrétion ou *excreta*, inutiles et parfois nuisibles à l'organisme.

SECRÉTAGE (*taj*' — rad. *secret*) n. m. Techn. Opération qui consiste à frotter les peaux adhérents aux peaux avec une solution de mercure et d'acide nitrique.

SECRÉTAIRE (*ter*' — du bas lat. *secretarius*, même sens) n. m. Personne chargée d'écrire sous la dictée de quelqu'un ou de rédiger ses écritures : SECRÉTAIRE *particulier*. ‖ Personne qui écrit accidentellement pour une autre ou sous sa dictée : *Servir à quelqu'un de* SECRÉTAIRE. ‖ Celui qui met par écrit les délibérations de quelque assemblée : *Le* SECRÉTAIRE *du Sénat.*

— A signifié Personne qui reçoit les confidences, les secrets d'une autre :

Tu seras de mon cœur l'unique *secrétaire*
CORNEILLE.

— Meuble sur lequel on écrit et où l'on enferme ses papiers : SECRÉTAIRE *d'acajou, de noyer.*

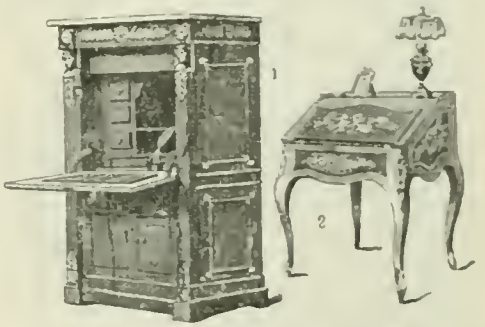

Secrétaires : 1, Empire; 2, Bureau Louis XV.

— Fam. *Secrétaire des saints innocents*. Autref., à Paris, Écrivain public. (Double allusion au grand nombre d'écrivains publics qui il y avait au cimetière des Innocents, et à l'ignorance, à la simplicité de leurs clients.)

— Admin. *Secrétaire d'État*, Secrétaire du roi, plus tard ministre. (V. la partie encycl.) ‖ *Secrétaire des commandements*, Chef de bureau chargé, dans une maison princière, de recevoir les demandes de secours et d'y répondre. ‖ *Secrétaires généraux*. V. la partie encycl. ‖ *Secrétaires de mairie*. V. la partie encycl. ‖ *Secrétaires d'ambassade*, Agents diplomatiques chargés notamment de la rédaction des dépêches officielles sous la direction du chef d'ambassade ou de légation. V. la partie encycl.

— Hist. *Secrétaires de la main*, Secrétaires intimes du roi, qui savait parfaitement imiter son écriture.

— Littér. Manuel contenant des modèles de lettres à l'usage des personnes incapables d'en rédiger elles-mêmes : *le Parfait* SECRÉTAIRE.

— Milit. *Secrétaires d'état-major* et *du recrutement*, Soldats des troupes d'administration et employés dans les bureaux des états-majors et du recrutement.

— ENCYCL. Admin. *Secrétaires d'État*. Héritiers des *notaires du palais* de l'empire romain, certains secrétaires du roi, s'étant distingués sous les premiers Capétiens, furent nommés *clercs du secret* : c'est là l'origine des *secrétaires d'État*, qui ne prirent ce titre qu'après les préliminaires du traité de Cateau-Cambrésis (1559). Louis XI leur attribua la signature des lettres royales. Henri II, les réduisant à quatre, assigna un département à chacun d'eux. Dès Charles IX, ils signèrent pour le roi. Richelieu, Mazarin absorbèrent un peu de leur puissance, que Louis XIV, en supprimant l'office de premier ministre, leur restitua. La révolution de 1789 transforma les secrétaires en ministres. (V. MINISTÈRE.) Le secrétariat d'État, rétabli par Napoléon Ier, fut aboli par la Restauration (1814), qui en restitua le titre aux ministres. Une ordonnance de 1816 leur adjoignit facultativement des *sous-secrétaires d'État* pris hors des Chambres. V. SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Secrétaires généraux. Ils sont nommés par le chef de l'État et chargés dans chaque département de l'enregistrement, de la conservation des pièces, de la signature des ampliations des actes administratifs et des décisions du conseil de préfecture, de la surveillance des employés. Ils font fonction de sous-préfet dans l'arrondissement du chef-lieu, de commissaire du gouvernement auprès du conseil de préfecture. — Dans les colonies, le secrétaire général est un fonctionnaire chargé auprès du gouverneur de fonctions analogues. Il a hérité des attributions des *directeurs de l'intérieur*, dont l'emploi a été supprimé.

SECRÉTAIRE

SECRÉTAIRERIE

SECRÉTAN

SECRÉTAN [illegible] né et mort à [illegible] Voltaire à Ferney en 1[illegible], soit [illegible] professeur à [illegible], en 18[illegible], professeur à [illegible], en 18[illegible] vers de la re[illegible]



Ch. Secrétan.

[illegible] ar les do revues, on lui doit : [illegible] *Recherches sur la méthode* [illegible] 1863, *Précis de philosophie* [illegible] *Philosophie de Victor Cousin* 1869 ; [illegible] *Philosophie et religion* 1883 ; *le* [illegible] 1884, *Civilisation et la Croyance* [illegible] 1888, *Et des sciences* 1888, [illegible] *Mélanges* 1892, *Essais* [illegible].

SECRÉTARIAT [illegible] fonction de secrétaire [illegible] *est le plus* [illegible] expédi[illegible] [illegible] a tenu et la

SECRÉTE



SECRÉTEMENT [illegible]

— Fig. **Secrètement, en secret.** [illegible]

SÉCRÉTER [illegible] [illegible] à l'action [illegible] [illegible] synonyme moins [illegible] *Je sécrète. Qu'ils sécrètent* ; on [illegible] [illegible] fut [illegible]

[illegible] du coul[illegible] *Je sécrétai.* [illegible] *sécré*[illegible] [illegible] opérer la sécrétion de *Il fait sé*[illegible]

SÉCRÉTEUR adj. m. [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible]

surface contenant la normale au point considéré. ‖ *Sections principales*, Sections normales contenant les rayons de courbure.

— Mar. *Maîtresse section*, Section dans le navire faite au maître couple. ‖ *Section hors membres*, Coupe allant de l'extérieur à l'intérieur de la membrure. ‖ *Section hors bordé*, Coupe montrant le bordé de la carène. ‖ *Section longitudinale*, Coupe par le plan longitudinal du navire. ‖ *Section de l'équipage*, Une des fractions de la division ou de la demi-bordée.

— Milit. Nom donné à certaines unités ou fractions d'unités des corps de troupes. ‖ Terme par lequel on désigne les unités des diverses troupes d'administration : infirmiers militaires, commis et ouvriers militaires d'administration, secrétaires d'état-major et de recrutement. ‖ Terme par lequel on désigne les deux subdivisions du cadre de l'état-major général. *Sections de chemins de fer de campagne*, dites aussi *Sections techniques d'ouvriers de chemins de fer de campagne*, Corps militaires recrutés parmi les ingénieurs, employés et ouvriers attachés au service des compagnies de chemins de fer. ‖ *Section technique*, Personnel d'études attaché à chaque comité technique.

— Navig. fluv. *Section d'un cours d'eau, d'un canal*, Profil indiquant la surface obtenue en coupant par un plan vertical et transversalement un cours d'eau, un canal.

— Encycl. Géom. On nomme en général *section* d'une surface la ligne déterminée sur elle par la rencontre d'une autre surface définie. Les sections planes sont naturellement celles qu'on étudie d'abord. C'est en coupant les surfaces simples par des plans que les géomètres grecs s'élevèrent d'abord à la conception de courbes plus compliquées que le cercle. Les sections coniques, dans lesquelles rentrent les sections cylindriques, furent les premières qui se présentèrent à leurs recherches.

Si le plan sécant rencontre toutes les génératrices d'une même nappe du cône, la section est une *ellipse*. Si le plan sécant rencontre les génératrices des deux nappes, la section est une *hyperbole*. Si le plan sécant est parallèle à une génératrice, la section est une parabole. V. CONIQUE, ELLIPSE, HYPERBOLE, PARABOLE.

— *Section antiparallèle du cone oblique*. Les anciens nommaient cône oblique un cône ayant encore pour directrice la circonférence d'un cercle, mais son sommet situé hors de l'axe de ce cercle; c'est pour nous un cône du second degré. Les sections planes d'un cône du second degré sont encore des courbes du second degré. Mais, parmi ces sections, il en est de remarquables; il existe un premier système de sections circulaires : ce sont les sections du cône par des plans parallèles à la directrice. Les sections circulaires du second système sont fournies par des plans perpendiculaires au plan de symétrie ou principal du cône, qui coupent ce plan principal suivant des droites inclinées sur les génératrices principales comme les traces des sections circulaires du premier système, mais de façon que les angles égaux ne correspondent pas aux mêmes génératrices. C'est en raison de cette disposition qu'on a donné le nom d'antiparallèles aux sections de ce second système.

— Hist. Les *sections*, organisées en 1790 par l'Assemblée constituante, étaient des assemblées primaires, composées des Français âgés de vingt-cinq ans qui payaient une contribution de trois journées de travail. A partir de 1792, les assemblées devinrent très nombreuses; elles se tenaient dans des églises, où le public, y compris les femmes, eut bientôt le droit de pénétrer pour assister aux séances. Les membres des sections n'étaient guère renouvelés : la bourgeoisie craignait de se compromettre, et les ouvriers, malgré l'indemnité accordée, n'avaient pas le temps de prendre part aux réunions. Les sections manifestaient leurs opinions par des délibérations, des démarches auprès de l'Assemblée. Ces démarches n'avaient pas toujours un caractère pacifique. Quand les sections, qui furent d'abord révolutionnaires et jacobines, s'armèrent, entraînées par les plus belliqueuses, celles du Théâtre-Français, des Quinze-Vingts, des Gravilliers, elles formaient une menaçante armée qui eut une grande influence sur les événements. Il suffit de rappeler le rôle des sections lors de la mise en accusation des girondins. Après le 9-Thermidor, les sections devinrent réactionnaires; c'est contre elles que Bonaparte dirigea les troupes dans la journée du 13-Vendémiaire. Elles furent supprimées en 1795.

SECTIONALE (*sèk'-si*) adj. f. Se dit d'une forêt qui appartient à une section de commune.

SECTIONNAIRE (*sèk'-si-o-nèr'*) n. m. Nom donné à tout garde national qui faisait partie d'une section.

SECTIONNEL, ELLE (*sèk'-si-o-nèl'*) adj. Qui a rapport à une section.

SECTIONNEMENT (*sèk'-si-o-ne-man*) n. m. Action de sectionner; son résultat.

SECTIONNER (*sèk'-si-o-né*) v. a. Diviser par sections.

SÉCULAIRE (*lèr'* — du lat. *secularis*) adj. Qui se fait de siècle en siècle, de cent ans en cent ans : *Jubilé* SÉCULAIRE. — Qui est âgé d'un ou de plusieurs siècles : *Un chêne* SÉCULAIRE. ‖ Très ancien : *Préjugé* SÉCULAIRE.

— Antiq. rom. *Jeux séculaires*, Jeux publics que l'on célébrait à Rome tous les cent dix ans, siècle étrusque. ‖ *Chant séculaire*, Poème composé pour la circonstance et chanté le troisième jour.

— Astron. *Variations séculaires*, Variations dont les périodes embrassent plusieurs siècles.

— Chronol. *Année séculaire*, Celle qui finit un siècle : *On ouvre la porte sainte à Rome à chaque* ANNÉE SÉCULAIRE.

— Encycl. On possède le compte rendu, gravé sur une colonne, des jeux *séculaires* célébrés sous Auguste l'an 17 av. J.-C. Ils furent organisés par l'empereur et le sénat et dirigés par les *decemviri sacris faciundis*. On convoqua tout le peuple à ces jeux que « nul n'avait vu et que nul ne devait revoir ». Ils commencèrent le 26 mai par une purification des citoyens. Les sacrifices commencèrent dans la nuit du 31 mai au 1er juin. La première nuit on sacrifia aux Parques, la seconde à Ilithye, la troisième à la Terre mère; le premier jour à Jupiter Capitolin, le second à Junon, le troisième à Apollon et à Diane. Les femmes célébrèrent le *sellisterne* de Junon et de Diane. On pria pour l'empereur et la puissance romaine. En même temps, on donnait des jeux, tantôt scéniques, tantôt du cirque. Le troisième jour, après les sacrifices à Apollon et Diane, sur le Palatin, vingt-sept jeunes garçons et autant de jeunes filles chantèrent, d'abord sur le Palatin, puis au Capitole, le fameux chant séculaire composé par Horace. D'autres jeux séculaires furent célébrés sous Claude, avant la date régulière, puis sous Septime-Sévère.

SÉCULAIREMENT (*lè-re-man*) adv. De siècle en siècle : *Une fête* SÉCULAIREMENT *célébrée*.

SÉCULARISATION (*si-on* n. f. Action de séculariser : *La* SÉCULARISATION *de l'éducation a été un des trois ou quatre grands mots d'ordre depuis cinquante ans* (Dupanloup).

— Encycl. La *sécularisation* des personnes, qui supprime les attributs constitutifs de l'état religieux, n'est plus, en France, que du domaine de l'Église, la Révolution ayant aboli la reconnaissance publique des vœux. La sécularisation des biens, qui substitue une destination civile à leur destination religieuse, a été aussi pratiquée par l'Église catholique, qui sécularisa même tout à la fois biens et personnes en sécularisant des chapitres, des monastères. Les ecclésiastiques allemands qui se convertirent au protestantisme sécularisèrent leurs abbayes, bénéfices, etc.; les sécularisations effectuées postérieurement à l'*Interim* d'Augsbourg furent une des causes de la guerre de Trente ans. Henri VIII, en Angleterre, sempara des biens des communautés catholiques : Philippe le Bel, en France, de la plupart de ceux des Templiers. L'Assemblée nationale (déc. du 4 nov. 1789) mit « à la disposition de la nation » les biens ecclésiastiques.

SÉCULARISER (du lat. ecclés. *saecularis*, séculier) v. a. Rendre au siècle, à la vie laïque, les personnes ou les choses qui appartenaient à la vie ecclésiastique : SÉCULARISER *des moines, une institution*.

SÉCULARISME (*rissm'* — de l'angl. *secularism*) n. m. Philos. angl. Système qui, laissant de côté toute aspiration religieuse, borne la destinée de l'homme à la satisfaction des besoins matériels de la vie présente.

SÉCULARITÉ (du lat. scol. *saecularitas*) n. f. Etat de séculier : *Demander la* SÉCULARITÉ *d'un chapitre régulier*. ‖ Juridiction séculière d'une église, pour le temporel qui en dépend : *Le siège de la* SÉCULARITÉ *de telle église*.

SÉCULIER (*li-é*), **ERE** (du lat. ecclés. *saecularis*, même sens) adj. Qui vit dans le siècle, dans le monde; qui n'a pas fait des vœux monastiques : *Prêtres* SÉCULIERS. ‖ Mondain : *Une vie* SÉCULIÈRE *et nullement chrétienne*.

— Laïque, temporel : *Tribunaux* SÉCULIERS. ‖ *Bras séculier*, Puissance de la justice laïque temporelle : *Livrer un condamné au* BRAS SÉCULIER.

— Hist. relig. *Moines séculiers*, Nom donné quelquefois aux chevaliers des ordres militaires.

— Substantiv. Laïque : *Des choses qui ne sont pas messéantes à un* SÉCULIER *le seraient à un* ECCLÉSIASTIQUE.

SÉCULIÈREMENT adv. D'une manière séculière, en séculier : *Vivre* SÉCULIÈREMENT.

SECUNDO (*sé-kon* — mot lat.) adv. Secondement, en deuxième lieu. (S'emploie pour désigner le deuxième article d'une série qu'on a commencé à compter par primo, et s'écrit souvent : 2°.)

SE CUPIT ANTE VIDERI. V. FUGIT, et GALATÉE.

SÉCURIDAQUE (*dak'*) n. m. Genre de polygalacées, comprenant des arbres et des arbustes grimpants, qui croissent presque toutes dans l'Amérique tropicale. (Ce nom est quelquef. employé comme fém.)

SÉCURIFORME du lat. *securis*, hache, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une hache.)

SÉCURIGÈRE (*jèr'* — du lat. *securis*, hache, et *gerere*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte un organe, un appendice en forme de hache. (Peu us.)

— n. f. pl. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des herbes à feuilles multifoliolées, dont on connaît plusieurs espèces méditerranéennes. — *Une* SÉCURIGÈRE.

SÉCURINÉGA n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbres à petites feuilles alternes. (On en connaît neuf espèces des régions chaudes, dont une méditerranéenne.)

SÉCURITÉ (du lat. *securitas*) n. f. Liog. Confiance, tranquillité d'esprit qui résulte de la pensée qu'il n'y a pas de danger à craindre : *L'industrie a besoin de* SÉCURITÉ.

— Hist. ecclés. Décharge générale que le pape délivrait au procureur ou receveur général du saint-siège, lorsque l'administration de ce fonctionnaire était finie.

SÉCUTEUR (lat. *secutor*; de *sequi*, suivre, parce que les sécuteurs suivaient les rétiaires) n. m. Antiq. rom. Gladiateur qui se battait contre les rétiaires. Il a les armes ordinaires du *Samnite*. (V. GLADIATEUR, fig.) Gladiateur qui prenait la place d'un autre gladiateur tué ou vaincu.

SEDAINE (Michel-Jean), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1719-1797). Fils d'un architecte qui, à la suite de revers de fortune, se réfugia avec sa famille dans le Berry, Sedaine retourna à Paris après la mort de son père et, pour soutenir les siens, prit le métier de tailleur de pierre. Il consacrait ses loisirs à l'étude. Son patron, l'architecte Buron, l'associa à ses travaux. Sedaine devait reconnaître ses bienfaits en instruisant son petit-fils, qui fut le peintre David. Il commença par composer des chansons, un vaudeville bouffon, *la Tentation de saint Antoine*, et sa fameuse *Epître à mon habit* (1765), qui le firent connaître. Il publia en 1750 un volume de *Poésies fugitives*, puis un poème didactique : *le Vaudeville* (1750). En 1756, il donna à l'Opéra-Comique *le Diable à quatre*, mis en musique par Philidor, puis avec le même compositeur le charmant opéra de *Blaise et Babet* (1759). Devenu le collaborateur habituel de Monsigny, il écrivit pour lui le livret de *Rose et Colas* (1764), qui fut un triomphe à la fois pour le musicien et pour le librettiste. Mais les versions chez l'auteur de Sedaine sont deux pièces qu'il présenta à la Comédie-Française, et qui furent reçues avec enthousiasme : *le Philosophe sans le savoir* (1765) et *la Gageure imprévue* (1768). Vinrent ensuite, et coup sur coup, *Rose et Colas* (1764), *le Déserteur* (1769), mis en musique par Monsigny, et *Richard Cœur-de-Lion* (1784), mis plus tard en vers, et pour l'Opéra, les livrets d'*Aline, reine de Golconde* (1766, avec Monsigny), et d'*Amphitryon* (1788, avec Grétry). Déjà membre de l'Académie d'architecture, il entra en 1786 à l'Académie française. La Révolution détourna de lui l'attention publique, et il fut oublié lors de la création de l'Institut (1795). Outre un certain nombre d'autres opéras, il a écrit avec succès, dans le drame historique avec *Raoul de Créqui* et *le Comte de Toulouse*, et *Maillard ou Paris sauvé* (1771). Il a vu souvent incorrect, mais personnel et sincère, naïf non sans un peu de déclamation, mais naturel dans le langage et habile à trouver des situations pathétiques, il a laissé avec *le Philosophe sans le savoir*, un type de drame bourgeois tel que le rêvait Diderot et le premier modèle de la comédie sérieuse. Dans ses livrets d'opéra, en dépit d'une versification négligée, il fait goûter une aimable naïveté.

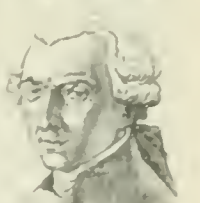

Sedaine.

SEDALIA, ville des Etats-Unis (Missouri), chef-lieu du comté de Pettis, près de la rivière Lamine, 14.000 hab. Machines agricoles, fonderies, tissages.

SEDAN n. m. Sorte de drap fin et uni, généralement tout en noir, qui se fabrique à Sedan.

SEDAN, ch.-l. d'arrond. des Ardennes, à 20 kilom. de Mezières, sur la Meuse; 19.349 hab. (*Sedanais, aises.*) Ch. de f. Est. Chambre de commerce. Consistoire protestant. Commerce et industrie très actifs. Depuis le milieu du XVIe siècle, la fabrication des draps, introduite par le protestant Cadeau, a fait la richesse de la ville, malgré un certain nombre de crises graves, dont les principales suivirent la révocation de l'édit de Nantes (1685) et la Révolution française. Mentionnons encore, parmi les principales industries de la ville, la métallurgie du fer et du cuivre, la savonnerie, la teinturerie, la chaudronnerie, la fabrication des pianos, etc. Restes d'une citadelle du XVIe siècle. Patrie de Turenne, de l'ingénieur Sauvage, etc. — L'arrondissement a 5 cant., 83 comm. et 68.136 hab. Le canton Nord a 11 comm. et 19.407 hab.; le canton Sud a 20 comm. et 22.720 hab.



Armes de Sedan

— *Histoire*. La prospérité de Sedan date surtout de la fondation de la citadelle par La Marck en 1424. En 1596, la ville entra par mariage dans les domaines de la maison de Turenne; mais elle ne tarda pas à être conquise par Richelieu (1642). Bientôt s'y développait l'industrie des draps, encouragée par le gouverneur Fabert; mais la révocation de l'édit de Nantes amena la décadence de cette industrie, reconstituée à grande peine au XVIIIe siècle. A la fin du XIXe siècle, Sedan a vu la grande catastrophe militaire qui mit fin au règne de Napoléon III. V. pl. bas.

Sedan (BATAILLE et CAPITULATION DE), 1er septembre 1870. Après la défaite de Reichshoffen (6 août), le commandant en chef, Mac-Mahon, avait dû abandonner

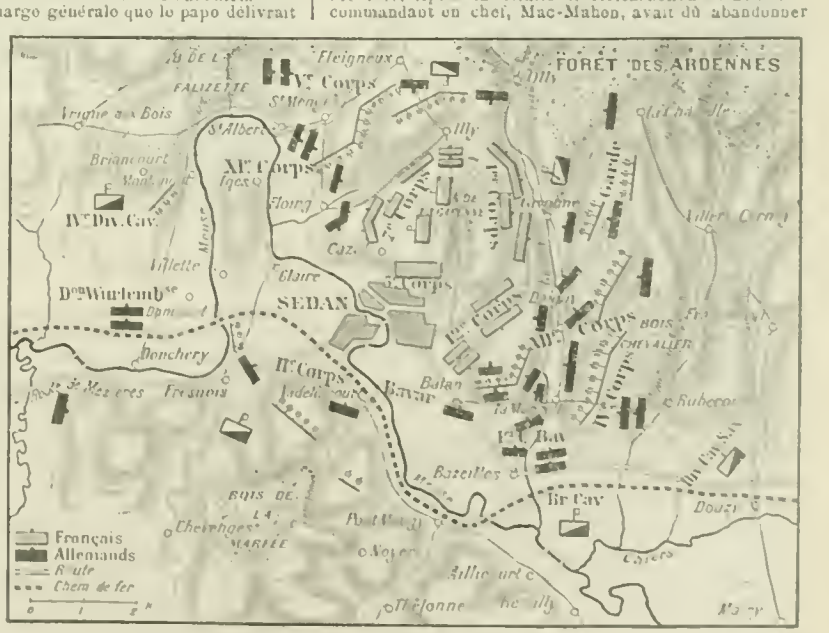

Plan de la bataille de Sedan.

l'Alsace et se retirer sur Châlons, où fut constitué sous ses ordres une nouvelle armée (dont les 1er, 5e, 7e et 12e corps formaient le noyau, et que le 13e corps Vinoy devait rejoindre. La première pensée, fort sage, du maréchal avait été de se replier sur Paris, pour livrer bataille avec l'appui des forts de la capitale. Mais, craignant que ce mouvement de retraite n'amenât des troubles à Paris, le

[illegible] à certains [illegible] a des troupes [illegible]

[illegible] Sénatoriales de [illegible] [illegible] de SÉDENTAIRES.

[illegible] Normande, mobile.

[illegible] [illegible] [illegible] [

des biens, tantôt de la relégation. Le droit canonique condamnait à épouser ou à doter la fille séduite, disposition qui ouvrit la porte à de nombreux abus.

Dans le droit français, la *séduction* intervient comme élément du cas spécial de détournement de mineur qui fait l'objet de l'article 356 du Code pénal et est dit *rapt de séduction*; mais, en elle-même, la séduction ne constitue ni un crime ni un délit. Toutefois, la jurisprudence n'a cessé de tendre de plus en plus (suivant en cela la tradition consacrée en Angleterre) à appliquer à la séduction bien caractérisée le bénéfice des articles 1382 et 1383 du Code civil, c'est-à-dire à considérer la séduction comme un quasi-délit donnant ouverture à une action en dommages-intérêts.

SÉDUIRE (du lat. *seducere*) v. a. Faire tomber en erreur ou en faute : *De faux espoirs* SÉDUISENT *l'homme jusqu'au tombeau.* ‖ Se dit surtout des personnes que l'on décide à des actes contraires à la vertu : SÉDUIRE *une jeune fille.*

— Suborner : SÉDUIRE *des témoins.*

— Gagner par quelque attrait : *Le merveilleux* SÉDUIT *toujours l'homme.*

— Absolum. : *Il est plus facile de* SÉDUIRE *que de convaincre.* (Mme C. Bachi.)

Se séduire, v. pr. Être séduit : *Les femmes* SE SÉDUISENT *d'autant plus aisément qu'elles sont plus ignorantes.*

— Se gagner soi-même, se faire tomber soi-même dans une erreur ou une faute. ‖ Se faire tomber mutuellement en faute ou en erreur : *Nous ne vivons que pour* NOUS SÉDUIRE *les uns les autres.* (Mass.)

— SYN. Séduire, corrompre, suborner. V. CORROMPRE.

SÉDUISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui séduit, qui est propre à séduire : *Offres* SÉDUISANTES.

— Qui inspire l'amour, la sympathie : *Homme* SÉDUISANT. *Femme* SÉDUISANTE.

— n. f. Comm. Étoffe dont la chaîne est en soie grenadine et la trame en fantaisie.

SÉDUM (*dom*) ou **SÉDON** n. m. Bot. V. ORPIN.

SEDUNI, tribu gauloise qui habitait la vallée supérieure du Rhône (Valais actuel). Capit. *Sedunum* ou *Civitas Sedunorum* (auj. *Sion*).

SEDVIA (*sèd'*) n. f. Milit. Gilet des officiers indigènes des régiments de tirailleurs algériens.


Sedvia

— ENCYCL. La *sedvia* est en drap bleu de ciel et de même coupe que celui de la troupe, mais la tresse de laine jonquille qui orne le devant et l'encolure de celui-ci est remplacée par une tresse en soie noire, encadrée d'une soutache en soie noire, et quelques ornements de soutache semblable garnissent la poitrine et l'ouverture des poches.

SEDZISZOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Tarnow]), sur la Wiolopolka; 2.635 hab.

SÉE, petit fleuve côtier de la Manche, qui descend du Bocage normand, coule dans un pays granitique aux magnifiques herbages, effleure la colline que couronne Avranches, et, confondant son estuaire avec celui de la Sélune, se perd sur les grèves de la baie du Mont-Saint-Michel. La Sée a un cours de 60 kilom.

SÉE (Germain), médecin français, né à Ribeauvillé (Haut-Rhin) en 1818, mort à Paris en 1896. Médecin des hôpitaux en 1852, il fut, en 1866, professeur de thérapeutique à la Faculté. Une pétition, adressée au Sénat par des ecclésiastiques ultramontains en 1868, dénonçant ses doctrines scientifiques, le mit en évidence et lui valut d'éclatantes ovations de la part des étudiants. Il devint professeur de pathologie interne en 1869 et professeur de clinique médicale en 1876. Clinicien de grande réputation, Germain Sée a écrit, entre autres ouvrages : *De la chorée et des affections nerveuses en général* (1851); *Leçons de pathologie expérimentale du sang et des anémies* (1866); *Du diagnostic et du traitement des maladies du cœur et en particulier de leurs formes anormales* (1878); *Des dyspepsies gastro-intestinales* (1881); *Des pneumonies infectieuses* (1882); *De la phthisie bacillaire des poumons* (1881); *l'Épilepsie et le Bromure* (1884); *Diagnostic des phthisies douteuses par les bacilles des crachats* (1881); *Maladies simples des poumons* (1885); *Des maladies spécifiques (non tuberculeuses) du poumon* (1885); *De l'hypertrophie cardiaque résultat de la croissance* (1887); *Du régime alimentaire : traitement hygiénique des maladies* (1887).


Germain Sée.

SÉE (Camille), avocat et homme politique français, né à Colmar en 1827, neveu et gendre du précédent. Secrétaire général du ministère de l'intérieur le sept 1870, il contribua, le 31 octobre, à délivrer les membres du gouvernement provisoire, prisonniers à l'Hôtel de Ville. Démissionnaire en 1871, sous-préfet de Saint-Denis (1872), il résigna ces fonctions à la chute de Thiers. Député républicain de Saint-Denis (1876), il déposa en 1877 une proposition sur l'enseignement des jeunes filles, qui devint la loi du 21 décembre 1880. Il réunit ces documents dans un livre : *Lycées, collèges de jeunes filles* (1881). On lui doit la création de l'École normale supérieure de Sèvres. Non réélu député, il fut nommé conseiller d'État en 1881.

SEEBECK (Jean-Thomas), physicien allemand, né à Reval en 1770, mort à Berlin en 1831. Il fut, à Iéna, l'ami de Goethe, et devint membre de l'académie de Berlin. Il obtint le premier l'ammoniure de mercure en 1808, mais c'est surtout par ses expériences remarquables sur l'optique que son nom est connu. En 1821, il découvrit la thermo-électricité et la pile thermo-électrique. On lui doit un grand nombre de mémoires, parus dans différentes revues scientifiques. — Son fils, LOUIS-FRÉDÉRIC **Seebeck**, né à Iéna en 1805, mort à Dresde en 1849, professeur dans divers gymnases de Berlin à partir de 1829, à l'académie de guerre et à l'université de cette ville (1831), fut nommé en 1843 directeur de l'institut technique de Dresde et, en 1849, professeur ordinaire de physique à l'université de Leipzig. Ce savant a étudié particulièrement l'acoustique, l'interférence des rayons calorifiques, la polarisation de la lumière, le daltonisme, la physiologie de la vue et de l'ouïe. Il a inventé une sirène qu'on porte son nom. Citons de lui : *Monographie sur l'angle de polarisation* (1850); *Discours à la mémoire de A. Volta* (1849).

SEEBURG, ville d'Allemagne Prusse (présid. de Kœnigsberg), à la source du Simser; 2.891 hab. Minoterie.

SEEHAUSEN, ville d'Allemagne Prusse (présid. de Magdebourg), 3.016 hab. Carrières. Sucrerie.

SEEHAUSEN-IN-DER-ALTMARK, ville d'Allemagne Prusse (présid. de Magdebourg), sur l'Aland, affluent de l'Elbe; 3.871 hab. Forge et fonderie de fer.

SEELAND, nom donné, dans la Suisse occidentale, à la fertile plaine d'alluvion que limitent à l'E. le cours de l'Aar, au S. les lacs de Morat et de Neuchâtel, au N. le lac de Bienne et le canal qui le réunit à l'Aar.

SEELAND (en dan. Sjælland), c'est-à-dire *l'Île*, la principale des terres de l'archipel danois, dans le détroit des détroits qui réunissent la Baltique à la mer du Nord, le long du Sund, qui la sépare de la Suède, 131 kilom. de long sur 113 d'extrême largeur; 7.429 kilom. carr.; 950.000 hab. environ, plus de 400.000 pour Copenhague, qui est à la fois le chef-lieu de l'île et la capitale du royaume. Pays fait surtout de roches crétacées, dressées sur le littoral en hautes falaises, plaines fertiles; climat adouci par les influences de la mer et moins froid qu'humide, bien que l'île soit coupée au S. par le 55e degré, au N. par le 56e parallèle. *V. la carte du* DANEMARK.

SEELEY John Robert, historien anglais, né à Londres en 1834, mort à Cambridge en 1895. Après des études de philologie au collège de Cambridge, il fut nommé professeur de latin à l'*University College*, à Londres, en 1863, puis professeur d'histoire moderne à Cambridge. Son ouvrage capital, *Ecce Homo*, vie de Jésus-Christ, publié sans nom d'auteur en 1865, souleva de vives protestations parmi les protestants. La *Natural Religion*, qui procédait du même esprit, parut en 1882. Parmi ses autres œuvres, il faut citer : *Études classiques et introductions aux sciences morales* (1864); *Leçons et essais* (1869); une étude critique de Tite-Live (1871); *Stein et son temps*; *Vie de E.-M. Arndt* (1879); *Courte histoire de Napoléon Ier* trad. par Baille, 1885); *l'Expansion de l'Angleterre* (1883, trad. par Baille et Rambaud, 1885); *la Plus grande Grèce et la Plus grande Bretagne* (1887), et un livre posthume : *la Formation de l'empire britannique* 1895, trad. par Baille et Rambaud).


Seeley

SEELOW, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder], ch.-l. du cercle de Lebus; 3.183 hab.

SEELOWITZ ou **GROSS-SEELOWIZ**, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle de Brünn], au confluent de la Cesawa et de la Schwarzawa; 2.635 hab. Malterie.

SEEON ou **KLOSTERSEEON**, ville d'Allemagne Bavière [cercle de Haute-Bavière], sur le *lac de Kloster*; 1.200 hab. Eaux minérales sulfureuses.

SEER n. m. Métrol. V. SER.

SÉES (jadis **Séez**, en lat. *Sagium*), ch.-l. de cant. de l'Orne, arr. et à 20 kil. d'Alençon, sur l'Orne; 4.165 hab. Ch. de f. Ouest. Évêché suffragant de Rouen; grand et petit séminaire. Tannerie, ganterie, fabrication de toile, marché de bétail et de chevaux. Cathédrale gothique, construite au XIIIe siècle; chœur remarquable par sa légèreté et décoré de quatre beaux bas-reliefs. De nombreuses restaurations modernes, notamment les flèches, complètent le monument. Le cloître des chanoines semble conserver quelques restes d'architecture carolingienne. Palais épiscopal du XVIIIe s. Hôtel de ville monumental et statue du savant Conté, membre de l'Institut d'Égypte. Sées reste une bourgade agricole à proximité de la forêt d'Écouves. — Le canton a 13 comm. et 8.060 hab.


Armes de Sées.

Histoire. Capitale des *Sagii*, peuplade gallo-romaine, Sées fut ravagé vers 900 par les Normands et plusieurs fois pris et repris dans les guerres que Henri II Plantagenêt soutint contre son compétiteur, Étienne de Blois, et contre ses fils. Après la réunion de la Normandie au domaine royal par Philippe Auguste (1204), Sées fit partie du comté d'Alençon, attribué à divers princes capétiens. Sées fut également assaillie par les catholiques et les protestants pendant les guerres de religion; Coligny, Montgommery s'en emparèrent au profit du parti huguenot (1562-1568), puis la Ligue y domina.

SEESEN, ville d'Allemagne duché de Brunswick, entre la Schunau et la Nette; 4.462 hab. Fabrique de cigares.

SÉEZ (COLLÈGE DE), collège fondé à Paris, rue de la Harpe, en 1427, par Jean Baptiste Langlois, évêque de Sées, et reconstruit en 1730 par Ch. Alex. Lalemand, également évêque de Sées. Il disparut pendant la Révolution.

SEEZ, comm. de la Savoie, arrond. et à 3 kilom. de Moûtiers, au-dessus du confluent du Reclus et de l'Isère; 1.214 hab. Gisement d'amiante, anthracite. Église romane.

SÉFEVIS, dynastie de Perse. V. SEFI (*chekh*).

— Adjectiv. : *Prince* SÉFEVI. *Dynastie* SÉFEVIE.

SÉFI (*chekh*), ancêtre du fondateur de la dynastie des Séfis ou Séfevis de Perse, qui vivait au XVe siècle dans la petite ville d'Ardebil. Ses ancêtres passaient pour des saints, et lui-même avait acquis un très grand renom de sainteté. Il obtint de Tamerlan la grâce de tous les prisonniers turcs dont ce prince s'était emparé au cours de sa campagne contre le sultan ottoman Bajazet Ier, et qu'il traînait à la suite de son armée dans le but de les faire égorger.

SEFI, roi de Perse, de la dynastie séfévie, né vers la fin du XVIe siècle, mort à Kazvin en 1642. Son grand-père, Schah Abbas le Grand, le désigna pour le trône à l'exclusion de ses fils, dont les deux aînés furent aveuglés ou massacrés la plupart de ses petits-fils et arrière-petits-fils. Sefi eut aussi avec ses généraux de nombreuses guerres. Il reprit Erivan et Mesopotamie sur les Turcs, Candahar, Kandahar, etc., sur les Mongols de l'Inde (1638). Il mourut à Kazvin, laissant le trône à son fils Mohammed IV, qui n'avait que neuf ans. Sous le règne de Sefi, la Perse et la Turquie furent fixées comme elles sont aujourd'hui.

SÉFID KOH (la montagne blanche), nom de diverses chaînes d'Asie, en Afghanistan et en Perse. Séfid Koh, au S.-E. de Caboul, est remarquable par la vallée ou Cabul. Séfid Koh, au S.-E. de Caboul, est remarquable par la vallée ou Cabul. Séfid Koh, en O. du Kohi Baba, se relie vers Herat à l'Hindou-Koh, de la prov. du Mekran, en Perse.

SÉFIR n. m. Chron. arabe. V. SAFAR.

SÉFIS, dynastie de Perse. V. SÉFI (*chekh*).

— Adjectiv. : *Prince* SÉFIS. *Dynastie* SÉFISE.

SEFSTRŒM (Nils Gabriel), chimiste suédois, né à Ilsboe, dans le Helsingland, en 1787, mort à Falun en 1874. Il professa la chimie à Carlsberg (1817), au Carolinum, à l'Académie médico-chirurgicale de Stockholm (1819). En 1837, il devint directeur de l'École des mineurs, nouvellement fondée à Falun. On lui doit la découverte du vanadium.

SEFTON, comm. d'Angleterre (comté de Lancastre); 20.000 hab.

SEGA (Philippe), évêque de Plaisance en 1578, cardinal en 1591, mort à Rome en 1596. Il accompagna, puis remplaça (1590) le cardinal Caetani, légat de Sixte-Quint auprès de la Ligue. Il s'efforça d'empêcher l'avènement de Henri IV au trône de France, et quitta Paris quand le prince y entra. Il a été raillé dans la *Satire Ménippée*.

SÉGALA n. f. Terre où l'on sème du seigle.

SÉGALAS (ou le **SÉGALA**, c'est-à-dire le *pays du seigle*), région naturelle du plateau central de la France, dans l'Aveyron, l'Hérault, le Tarn, dans le bassin supérieur de l'Aveyron et du Viaur. C'est l'antique *Segala* ou *Secalania*. Sol de granit très arrosé, où grandissent le châtaignier et le seigle. Ce plateau monotone de 700 mètres de moyenne altitude, où se confondent le Sidobre et le plan de Lacaune, a pour éminences principales le Levezou (1.133 m.), les Palanges (1.153 m.), le roc de Montalet (1.260 m.); 4.889 kilom. carr., population rare et pauvre.

SÉGALAS (*lass*) Pierre-Salomon, chirurgien français, né à Saint-Palais (Basses-Pyrénées) en 1792, mort à Latour (Saône-et-Loire) en 1875. Agrégé de la Faculté en 1823, il se spécialisa dans le traitement des maladies des voies urinaires. Citons de lui : *Traité des rétentions d'urine et des maladies qu'elles produisent* (1828); *Essai sur la gravelle et la pierre considérées sous le rapport de leurs causes, de leurs effets et de leurs divers modes de traitement* (1825); *Recherches expérimentales sur l'absorption intestinale* (1822).

SÉGALAS (*lass*) Anaïs MÉNARD, dame), femme de lettres française, née et morte à Paris (1814-1895). Son père, Ch. Ménard, est l'auteur de quelques petits ouvrages humoristiques, entre autres : *l'Art des bêtes ou le Langage de ses presque semblables*. Elle épousa un des frères du Dr P. Ségalas. Notons, parmi ses œuvres : *les Algériennes*, poésies (1831); *les Oiseaux de passage*, autre recueil de vers (1836); *Poésies* (1841); *Enfantine, poésies nouvelles* (1844); *la Femme*, poésies (1847); *Nos bas bleus* (1856); *les Mystères de la maison*, roman (1857); *les Magiciennes d'aujourd'hui*, roman (1869). Elle a donné quelques pièces de théâtre : *la Loge d'Opéra*, drame en trois actes (1847); *le Trembleur*, comédie (1849); *les Deux Amoureux de la grand'mère* (1850); *Les absents ont raison*, comédie en deux actes (1852), *les Inconvénients de la sympathie* (1854).

SEGALAUNI, peuple de la Gaule ancienne, habitant sur la rive gauche du Rhône le territoire qui forme actuellement le canton de Valence (Drôme). Munatius Plancus, l'ami de Cicéron, commanda une armée dans leur pays.

SEGANCIER (*sé*) n. m. Dr. cout. Héritier descendant.

SEGANTINI Giovanni, paysagiste italien, né à Arco (Tyrol) en 1858, mort au chalet du Schafberg (Haute-Engadine) en 1899. Élève de l'Académie des beaux-arts de Milan, il adopta de très bonne heure des procédés qui parurent étranges et qui dérivaient du principe de la division des tons juxtaposés en vue du mélange optique, théorie des impressionnistes français. Un de ses premiers tableaux représentait le *Chœur de l'église Sainte-Antoine*. Puis l'artiste, attiré par les paysages de la montagne, quitta Milan et se fixa dans les Grisons. A l'Exposition universelle de Paris, en 1889, il obtint une médaille d'or. Vers 1895, on le considéra comme un peintre exceptionnel des cimes et des glaciers. Il laissait encore inachevé, à sa mort, une grande œuvre, *Trittico della alta Engadina*, destinée à l'Exposition universelle de Paris de 1900 et que ses compatriotes y firent figurer. Le répertoire du maître comprend : 1° des tableaux le mœurs ou impressions de la vie rustique : *la Prière à la croix* (musée de Berlin); *l'Ave Maria sur le lac*; *la Récolte du foin*; *le Dernier Labeur de la journée*, etc.; — 2° des tableaux symboliques : *les Mères des turcs* (musée de Liverpool); *les Disciples de l'amour*; *La foi console dans la douleur*; etc. — 3° des paysages, où la formidable immensité et le mystère de la nature montagneuse jouent le premier rôle : *l'Heure sombre* (musée de Berlin); *le Printemps sur les Alpes*, et les saisissants panoramas de l'Engadine.

SÉGARIE n. m. Pêch. Partie de la manche des filets du grand ganguy, dont les mailles sont fort larges.

SEGÉ (Alexandre), peintre et graveur français, né et mort à Paris (1817-1885). Il est pour mal nés L. Cogniet et Flers. Ses paysages, fort nombreux, se recommandent par leur finesse et leur distinction. Citons : *Orage de l'Aumadeu* et *la Crevasse de Kernaval* (Côtes-du-Nord); *le Ruisseau du Pélouët* (Finistère et *la Hune*; *les Pins de Pleubelhac* (Côtes-du-Nord et *Au Bois*; *les Chênes de Kertregonnec* (musée de Luxembourg); *les Chaumes*; *la Vallée de Courtry* (Seine-et-Marne); *le Parc de Saint-Prix* et *la Vallée de la Nesle*; *Forêt de Granville*; *la Beauce* et *En pays chartrain*; etc.

SEGEBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig], près du lac de *Segeberg*; 4.440 hab. Ch.-l. de cercle. Source salino. Savonnerie.



Temple de Vesta à Tivoli.



Ségestrie (grd. 2 fois).

SÉGESTRIE (*sè-stri*) n. f. Genre d'araignées aranéides, de la famille des ségestriinés, renfermant les espèces suivantes : *S. florentina* de Florence.

SÉGESTRIINÉS (*sè-stri-i-né*) n. m. pl. Tribu d'araignées aranéides, de la famille des ségestriidés, renfermant les genres suivants : *Ségestrie*, *Nésée*.

SÉGESVAR, en allemand Schässburg, ville d'Autriche-Hongrie, en Transylvanie, ch.-l. du comitat de Nyrs-Küküllö, au confluent de la Nyrs et du Nagy-Küküllö, à 50 kilom. S.-O. de Maros-Vasarhely. Fabrique de draps. Vignobles renommés. Les parties basses de la ville, avec ses maisons de bois, ont été détruites par un incendie en 1676. Victoire remportée sur les Turcs par le général Lüders en 1849.

SÉGÉTAL, ALE AUX (*jé-tal, o*) adj. Qui croît dans les moissons, en parlant des plantes. Du lat. *seges, etis*, moisson.

SÉGÉTIE (*jé-sie*) n. f. Genre de lépidoptères nocturnes, propres à l'Europe méridionale.

SÉGÉTIÈRE (*jé-tière*) n. f. Treillage fait en trame avec des lattes, principalement dans les vignobles.

SEGHERS ou **SEEGHERS** (Gérard), peintre flamand, né à Anvers en 1589, mort à Madrid en 1651. Son œuvre est considérable. Il a laissé le *Martyre de sainte Barbe* à Anvers, la *Vierge des Mages* à Bruges, etc.

SEGHERS (Daniel), peintre flamand, élève de Breughel de Velours, né à Anvers en 1590, mort à Anvers en 1661. Jésuite d'Anvers, il se retira à Rome, où il entra dans l'ordre des Jésuites en 1611. Il peignait des fleurs, des guirlandes, des cartouches, des ornements, des sujets de dévotion, etc. Ses tableaux sont très recherchés.

SEGLIEN (*sè-glin*) n. m. Nom vulgaire du fruit du cornouiller mâle.

SEGMENT (*sègh-man*) n. m. Géom. Portion de sphère comprise entre deux plans parallèles. Un segment de sphère est la portion de sphère comprise entre deux plans parallèles ou entre un plan sécant et la tangente qui lui est parallèle, il est clair même d'un segment de courbe, segments d'ellipse, d'hyperbole, de parabole, etc. Le segment de cercle est la portion de cercle comprise entre la corde qui sous-tend l'arc du segment et l'arc lui-même. La distance du milieu de la corde à celui de l'arc du segment est :

$$h' = r - \frac{1}{2}\sqrt{4r^2 - x^2}$$

r étant le rayon du cercle et x la corde.

Le segment sphérique équivaut à la somme d'une sphère ayant pour diamètre la hauteur du segment et de deux cylindres qui auraient la moitié de la hauteur du segment pour hauteur commune et pour bases ses deux bases.

— Anat. *Segment interannulaire*. On appelle ainsi l'espace des gaines nerveuses compris entre deux étranglements annulaires, et qui correspond à une seule cellule unipucléaire qui remplit exactement de bout en bout par les nerfs. La membrane extérieure de cette cellule forme la *gaine de Schwann*. Le segment interannulaire est simplement une cellule dont les étranglements annulaires marquent les limites.

Segment musculaire. C'est la partie élémentaire de la constitution intime de la fibre musculaire striée, limitée de part et d'autre par le disque mince sombre ou *strie d'Amici*, qui partage le disque clair en deux parties égales. A la strie d'Amici SA, succède un disque clair DC, puis un disque sombre accessoire DSA, la première strie de Hensen SH, le disque sombre principal DSP, la deuxième strie de Hensen SH, un disque sombre accessoire DSA, un disque clair DC et enfin une nouvelle strie d'Amici SA. Cette constitution microscopique de la fibre striée sert de base aux diverses hypothèses qui ont été émises pour expliquer le mécanisme de la contraction musculaire.



Segment de cercle.

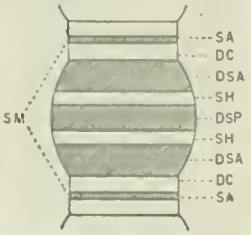

SM, segment musculaire.

SEGMENTABLE (*sègh'-man*) adj. Qui peut être partagé en segments.

SEGMENTAIRE (*sègh'-man-tèr'*) adj. Qui est formé de plusieurs segments.

— Zool. Qui se rapporte aux segments : *Aspérité* SEGMENTAIRE. *Région* SEGMENTAIRE.

— *Organes segmentaires*, Canaux en lacets faisant office de reins chez les vers annelés et se répétant par paires dans chaque segment.

SEGMENTATION (*sègh'-man, si-on*) n. f. Division par segments, fractionnement.

— Division de l'œuf qui aboutit à la formation des feuillets blastodermiques. V. BLASTODERME, et ŒUF.

SEGMENTER (*sègh'-man*) v. a. Couper, partager en segments.

Se segmenter, v. pr. Se diviser en segments.

SEGNERI (Paolo), prédicateur italien, né à Nettuno en 1624, mort à Rome en 1694. Il entra chez les jésuites, professa quelque temps la grammaire, puis prêcha avec un immense succès dans les principales villes d'Italie. Appelé à Rome avec le titre de prédicateur ordinaire du pape Innocent X, le P. Segneri n'obtint pas le même succès; aussi le confina-t-on dans les fonctions de théologien de la pénitencerie et d'examinateur des évêques. — Son neveu, PAOLO, dit **le Jeune**, prédicateur italien, né à Rome en 1673, mort à Sinigaglia en 1713, fut aussi un prédicateur de talent.

SEGNI, ville d'Italie (prov. de Rome); 5.790 hab. Evêché. C'est l'antique *Signia*, dont les murailles subsistent.

SEGNI (Bernardo), historien italien, né et mort à Florence (1504-1558). Neveu de Niccolo Capponi, il étudia à l'université de Padoue, puis fit du commerce à Aquila. De retour à Florence en 1520, il se rallia aux Médicis, et le duc Cosme l'envoya en ambassade auprès de Ferdinand Ier des Romains (1541). Il fut consul de l'académie de la Crusca en 1542. Il a traduit plusieurs traités d'Aristote, ainsi que l'*Œdipe roi* de Sophocle (inédit). Ses *Storie fiorentine* embrassent les années 1527 à 1555; elles n'ont été publiées qu'en 1713, en même temps que la *Vie* de N. Capponi.

SEGNIA, tribu berbère de l'Algérie, divisée en huit douars situés à 50 kilom. environ au S. de Constantine. Les Segnia ont conservé la langue de leurs ancêtres.

SEGNO (*sé, gn* mll.) — mot ital., signif. *signe*. n. m. Mus. Au signe, locution qui, sur les partitions, indique où on doit reprendre le morceau à partir du signe ℘.

SEGOBRIGA, ville de l'Espagne ancienne (Tarraconaise), chez les Edétans. Aujourd'hui *Segorbe*.

SÉGOBRIGES ou lat. *Segobrigii*, ancien peuple de la Gaule d'origine ligurienne. Il habitait le territoire de Marseille avant l'arrivée des Phocéens.

SEGONTIA, ville de l'Espagne ancienne (Tarraconaise). Chez les Arévaques. Pompée et Metellus y livrèrent à Sertorius une bataille indécise en 75 av. J.-C. Auj. Sogonza.

SEGONZAC, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 12 kilom. de Cognac, 2.122 hab. Vignobles donnant des eaux-de-vie qui, distillés, fournissent les meilleurs cognacs. Segonzac doit sa réputation. Eglise des XIIe et XIVe siècles. Le canton a 15 comm. et 12.044 hab.

SÉGOR (*Bala* dans l'original), ville ancienne de la Palestine, près de la mer Morte, la seule des villes de la vallée de Siddim que Dieu, suivant la Bible, épargna, à la prière de Loth, lorsque le feu du ciel tomba sur Sodome. Elle eut, vers le Ier siècle de notre ère, une garnison romaine et fut dans les premiers temps du christianisme le siège d'un évêché; appelée Zoghar au moyen âge, elle se nomme actuellement *Ghor-Zafieh*.

BÉGORAGE (*raj*) n. m. Féod. Droit fixé au cinquième denier du prix de la vente de bois par les vassaux, et qui devait être payé au seigneur avant la coupe.

— n. f. Comm. Laine d'Espagne qui vient de Ségovie.

SÉGORBE (anc. *Segobriga*), ville d'Espagne (Valence [prov. de Castellon-de-la-Plana], sur le Murviedro, 8.500 hab. Evêché. Huileries, distilleries, papeteries, scieries. Carrières de marbre. Ancien château sur une hauteur et murailles de défense.

SÉGOU (*Sikoro*), ville du Soudan occidental, sur la rive droite du Niger, ancienne capitale du sultan Ahmadou, prise par le colonel Archinard en 1890. Chef-lieu de cercle du Haut-Niger, bien déchu de son ancienne splendeur; 10.000 hab.

SÉGOU (SULTANAT DE), sultanat du Soudan occidental, qui a existé du milieu du XIXe siècle à 1890. Il comprenait les débris de l'empire d'El-Hadj-Omar, c'est-à-dire le Ségou (Moyen-Niger), le Kaarta, le Dinguiray (Haut-Niger), et avait pour roi Ahmadou-Cheikou. Le pays était habité par des Toucouleurs, des Bambaras et des Peulhs. Visité par Mungo-Park en 1795, par Mage et Quintin en 1863-1866, par Soleillet en 1878, par Gallieni en 1881, il fut occupé par le colonel Archinard en 1890.

SÉGOVIE (en lat. *Segovia* et *Segubia*), ville d'Espagne (Vieille Castille), ch.-l. de la province du même nom, à 67 kilom. de Madrid, au pied des versants ouest et nord de la sierra de Guadarrama, sur une colline escarpée dominant l'Eresma, sous-affluent du Douro par l'Adaja; 14.500 hab. (*Ségoviens, ennes*). Manufactures de draps, de laines, de papier, ouvrages d'or et d'argent. Aux environs, mines de cuivre. Sur un rocher se dresse l'Alcazar, ancienne forteresse maure, remaniée au XVe siècle et ravagée par un incendie, en 1862. Vieilles murailles. Cathédrale du XVIe siècle, surmontée d'une tour de 67 mètres de hauteur. — La *province de Ségovie*, en partie montagneuse, traversée par la sierra de Guadarrama et ses dépendances, comme la sierra de Aylloo, en partie formée de vastes plaines qui se rattachent aux plateaux de la Castille, a 6.827 kilom. carr. et 156.000 hab.

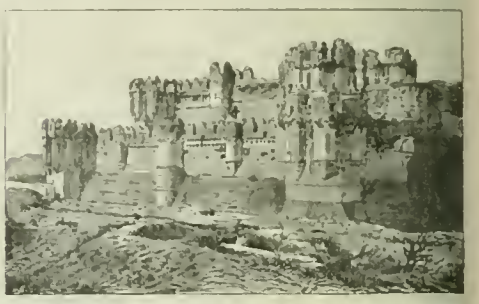

Alcazar de Ségovie.

SÉGOZÉRO, lac de la Russie septentrionale (gouv. d'Olonets), grand de 1.246 kilom. carr., profond de 11 à 43 mètres, et riche en poisson. Il a deux émissaires, l'un vers le lac Vyg, l'autre vers le lac Onéga.

SÉGRAIRIE (*grè-ri* — pour *ségraierie*; de *ségrayer*) n. f. Eaux et for. Possession d'un bois par indivis, soit avec l'Etat, soit avec des particuliers. || Le bois lui-même.

— Hist. Office du ségrayer.

SÉGRAIS (*grè* — du lat. *secretum*, mis à part) n. m. Eaux et for. Bois séparé des grands bois, et qu'on exploite à part.

SEGRAIS (Jean REGNAULT de), poète français, né et mort à Caen (1624-1701). Après avoir fait de bonnes études chez les jésuites, il renonça à l'état ecclésiastique qu'il avait eu, un instant, l'idée d'embrasser, pour se livrer à la littérature. Protégé par le comte de Fiesque, il obtint en 1648 et garda jusqu'en 1672 la place de secrétaire et gentilhomme ordinaire de la duchesse de Montpensier, avec laquelle il travailla à la *Relation de l'Isle imaginaire* et à *la Princesse de Paphlagonie* (1659), qui parurent sous son nom. En 1662, il fut élu à l'Académie française. Disgracié en 1671, il entra, l'année suivante, en qualité de secrétaire, chez Mme de La Fayette, et c'est encore sous son nom que parut *Zaïde* (1670). Mais, dès 1676, il s'était retiré à Caen, où il se maria en 1679 et où il devint échevin de 1683 à 1686. Il réorganisa l'académie de Caen. Il refusa la charge de précepteur du duc du Maine que lui offrait Mme de Maintenon. Citons, parmi ses œuvres : *Athis*, poème (1653), où il prélude à ses ouvrages pastoraux et transforme un petit village de Normandie en vallée de Tempé; *Bérénice*, roman (1648-1651), que connut Racine; *Divertissements de la princesse Aurélie* (1656-1657); *Poésies diverses* (1658); *Histoire romanesque de don Juan d'Autriche* (1659); traductions en vers de l'*Enéide* (1668) et des *Géorgiques* de Virgile (1712). Mais ce sont surtout ses *Eglogues*, qui ont valu à Segrais sa renommée. Elles furent publiées dans l'édition complète posthume de ses poésies (Amsterdam, 1723). André Chénier les a imitées; leur qualité maîtresse est le naturel. Quelques *Odes* à Chapelain, au comte de Fiesque, à Ménage témoignent d'un certain souffle lyrique.



Segrais.

SÉGRAYER (*grè-ié* — rad. *segrais*) n. m. Eaux et for Propriétaire d'un bois possédé par indivis.

SEGRÉ, ch.-l. d'arrond. de Maine-et-Loire, à 36 kilom. d'Angers, sur l'Oudon ; 3.983 hab. Ch. de f. Ouest. Mines de fer. Sources ferrugineuses, pépinières. Minoterie, cidrerie, tannerie, constructions mécaniques, sciéries. Église Notre-Dame, porte ogivale. — L'arrondissement a 5 cant., 61 comm. et 61.163 hab., le canton a 15 comm. et 15.130 hab.



Armes de Segré.

— *Histoire.* Au Xe siècle, Segré au moyen âge, possédait un château féodal qui appartint à des seigneurs particuliers. Les Anglais s'en emparèrent en 1133. En 1793 et 1794, Segré fut attaqué par les royalistes, qui pillèrent les caisses publiques et égorgèrent trente-trois hommes qu'ils avaient faits prisonniers.

SÉGRE [LA] (anc. *Sicoris*, grande rivière espagnole ayant ses origines dans la Cerdagne française, en des monts de près de 3.000 mètres. Elle passe bientôt en Catalogne, reçoit la Baïra, coupe par des défilés des chaînons des Pyrénées, reçoit la Noguera Pallaresa, la Noguera Ribagorzana, le Cinca et, n'ayant baigné d'autre ville que Lérida, gagne la rive gauche de l'Ebre. Cours 257 kilom.

SÉGRÉGATIF, IVE (lat. *segregativus* ; de *segregare*, séparer) adj. Qui divise, qui sépare plusieurs objets.

SÉGRÉGATION (*si-on* — rad. *ségrégatif*) n. f. Action de mettre à part, de séparer d'un tout, d'une masse.

— Biol. D'après Wagner, Séparation d'individus variés qui conduirait à la formation d'espèces nouvelles, en favorisant la sélection et en empêchant la disparition des caractères nouvellement acquis.

SÉGRÉGATIVEMENT adv. D'une manière ségrégative, séparément, l'un après l'autre.

SÉGRÉGER (*jé* — du lat. *segregare*, séparer. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il ségrégea, Nous ségrégeons*) v. a. Séparer, mettre à part. (Peu us.)

SÉGRIE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 31 kilom. de Mamers, sur le Tonssent, sous-affluent de la Sarthe ; 1.180 hab. Ch. de f. Ouest. Carrière de grès.

SEGRIS (Emile-Alexis), homme politique français, né à Poitiers en 1811, mort en Suisse en 1880. Bâtonnier de l'ordre des avocats à Angers, il fut élu député en 1859 et réélu en 1863 et 1869. Il devint l'un des orateurs les plus appréciés de la majorité dynastique, puis se rapprocha du tiers parti et fut l'un des signataires de l'interpellation des 116 (1869). Il reçut dans le cabinet Emile Ollivier le portefeuille de l'instruction publique (2 janv. 1870), puis celui des finances (14 avr.), se retira avec Emile Ollivier au 9 août, et vécut dès lors dans la retraite.

SEGUE (*sé-ghou-é* — mot ital., signif. *suis*, impér. de *suivre*) n. m. Musiq. S'emploie sur les partitions pour indiquer que l'on continue à exécuter ce qui suit, comme on a exécuté le passage précédent, bien que cela ne soit plus indiqué qu'en abrégé. *Il Segue l'aria, Segue l'allegro*, Attaquez sans interruption l'air, l'allegro qui suit.

SÉGUEDILLE (*ghe*, et *ll* mll.) ou **SEGUIDILLA** (*sé-ghou-idill ll* mll.) — de l'espagn. *seguidilla*) n. f. Mot qui désigne à la fois une courte composition métrique, un chant populaire et une danse.

— Encycl. Comme composition métrique, la *seguidilla* est constituée par un quatrain et un tercet, nommé *estribillo*. Dans le quatrain, les vers 2 et 4, de cinq syllabes, sont assonants, parfois même consonants ; dans l'*estribillo*, les vers 5 et 7, également de 5 syllabes, assonent aussi. Les autres vers (1, 3, 7) sont heptasyllabes. Les vers 1, 3, 6 sont libres. Ces séguedilles, chantées avec accompagnement de guitare, sont dites aussi *boleras*, parce qu'elles accompagnent la danse nommée *bolero*. On appelle *seguidilla chambergua* celle dont l'*estribillo* est formé de six vers, dont les vers 1, 3, 5 sont trisyllabes, et dont les vers 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6 assonent entre eux.

SEGUELA, village de la haute Côte d'Ivoire, sur le Bandama, à 400 kilom. environ de la côte. Poste militaire français. Visité pour la première fois en janvier 1892 par le capitaine Ménard, qui y trouva la mort.

SÉGUIER, nom d'une ancienne famille du Languedoc, qui, depuis le XVe siècle, a fourni à la France des magistrats remarquables, parmi lesquels nous citerons : Pierre **Seguier**, né et mort à Paris (1504-1580). [D'abord avocat au parlement de Paris, puis avocat à la cour des aides (1535), et chancelier de la reine de France, il fut nommé avocat général au parlement de Paris en 1550, et exerça ses fonctions avec beaucoup d'énergie et de distinction. Président à mortier en 1554, il se rendit l'année suivante à Villers-Cotterets, où se trouvait la cour, et il fit des remontrances si éloquentes contre l'édit introduisant en France l'inquisition que l'édit fut retiré. Dans tous les procès contre les protestants, il se montra toujours très modéré. Il se démit de ses fonctions en 1578. On lui doit un excellent traité intitulé : *De cognitione Dei et sui*. De son mariage avec Louise Boudet, Pierre Séguier avait eu seize enfants, dont six fils : 1° François **Séguier**, président aux enquêtes, mort en 1572 ; 2° Pierre **Séguier**, mort en 1602, conseiller au parlement de Paris en 1568, maître des requêtes en 1572, successeur de son père comme président à mortier en 1578 ; 3° Jérôme **Seguier**, grand maître des eaux et forêts ; 4° Louis **Seguier**, conseiller-clerc au parlement de Paris, chanoine et doyen de Notre-Dame. Il condamna les excès de la Ligue, se rapprocha de Henri IV et lui conseilla d'abjurer le protestantisme. Il mourut en 1610, après avoir refusé l'évêché de Laon ; 5° Antoine **Seguier**, né et mort à Paris (1552-1624). Il fut conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes en 1577, conseiller d'État en 1586, avocat général au parlement en 1587, président à mortier en 1597. Ambassadeur à Venise en 1598, il sut détacher la république du parti du duc de Savoie. En 1607, il présida la commission chargée de faire rendre gorge aux traitants. Il fonda l'hospice de la Miséricorde pour l'éducation de cent pauvres orphelins et il laissa par testament plus de 30.000 livres de rentes pour être employées en bonnes œuvres ; 6° Jean **Séguier**, dit *Séguier d'Autry*, mort à Paris en 1596. [Conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes et lieutenant civil de Paris, il contribua à ramener cette ville sous l'obéissance de Henri IV. Il se dévoua pendant une peste et il en mourut. Il avait eu quatre enfants, parmi lesquels : Pierre **Séguier**, qui suit, et Dominique **Seguier**, qui fut évêque d'Auxerre, puis de Meaux, premier aumônier du roi et mourut en 1659.]

SÉGUIER (Pierre), chancelier de France, fils de Jean Séguier, né à Paris en 1588, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1672. Conseiller au parlement de Paris en 1612, maître des requêtes en 1620, intendant de Guyenne, président à mortier en 1624, il fut nommé garde des sceaux en 1633 et chancelier en 1635. En 1639, il fut envoyé en Normandie avec les pouvoirs les plus étendus pour y comprimer la révolte des nu-pieds et s'acquitta de sa tâche avec la plus grande énergie. Après la mort de Louis XIII, il contribua à faire casser le testament du roi et à faire reconnaître Anne d'Autriche pour régente. Il sut gagner la confiance de Mazarin, ce qui le rendit très impopulaire, lors de la journée des Barricades, en 1648, il courut de sérieux dangers. Il quitta Paris avec la cour pendant la Fronde parlementaire et, en récompense de sa fidélité, Anne d'Autriche le nomma duc de Villemor et pair de France (1650). A la suite de concessions faites par Mazarin pour amener la paix, Séguier dut rendre les sceaux le 1er mars 1650 ; il les reprit le 13 avril 1651, les rendit de nouveau en septembre suivant et ne les reprit qu'en 1656, après la mort de Matthieu Molé, pour les conserver jusqu'à sa mort. Après la mort de Mazarin, il présida la commission chargée de juger le surintendant Fouquet et se prononça pour la peine la plus sévère ; il prit une part importante à la rédaction des grandes ordonnances, connues sous le nom de *Code Louis*, et qui parurent en 1669 et 1670. Très instruit, il avait formé une bibliothèque précieuse, qu'il légua à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il fut l'un des fondateurs de l'Académie française, et, après la mort de Richelieu, elle se réunit dans son hôtel de 1643 à 1672. Pendant très longtemps, l'usage fut à l'Académie de consacrer une partie des discours de réception à l'éloge du chancelier. Son oraison funèbre fut prononcée par Mascaron.



Pierre Séguier.

SÉGUIER (Antoine-Louis), magistrat, né à Paris en 1726, mort à Tournay en 1792. Il descendait de la branche des Séguier d'Aude, et son père était conseiller au parlement de Paris. Avocat du roi au Châtelet en 1748, avocat général au parlement de Paris en 1755, il se montra l'adversaire des philosophes et des économistes, et poursuivit l'*Encyclopédie*, le *Système de la nature*, du baron d'Holbach, et l'*Histoire philosophique des Indes*, de Raynal. Imbu de gallicanisme, il soutint l'indépendance du pouvoir temporel contre l'ultramontanisme et il attaqua vivement les jésuites en 1762. Lors de la suppression des parlements par Meaupou en 1771, Séguier se fit le défenseur de ces vieux corps judiciaires et, bien qu'on l'eût maintenu en fonctions dans le parlement réorganisé, il donna sa démission. Quand Louis XVI rappela les parlements en 1774, Séguier fut réintégré dans sa charge et il se montra l'un des ennemis les plus acharnés de Turgot. Il émigra au début de la Révolution. Il était membre de l'Académie française depuis 1759.

SÉGUIER (Antoine-Jean-Mathieu, baron), magistrat, fils du précédent, né et mort à Paris (1768-1848). Il devint substitut du procureur général au parlement de Paris. Il émigra en 1791, regagna la France après le 9-Thermidor et rentra dans la magistrature en 1800. Il était en 1810 premier président à la cour de Paris. Il fut l'un des plats adulateurs de Napoléon, ce qui ne l'empêcha pas de se prononcer pour Louis XVIII en 1814. Il fut maintenu à son poste et nommé conseiller d'État. Destitué pendant les Cent-Jours, il fut réintégré en 1815 et entra la même année à la Chambre des pairs. C'est lui qui fut chargé d'instruire le procès du maréchal Ney. Après la révolution de Juillet, il prêta serment à Louis-Philippe et remplit ses fonctions de premier président jusqu'à sa mort.

SÉGUIER (Armand-Louis-Maurice, baron), diplomate et littérateur, frère du précédent, né et mort à Paris (1770-1831). Page de la grande écurie en 1783, sous-lieutenant en 1788, il émigra à la Révolution, puis rentra en France sous le Consulat et fut nommé consul à Patna (Inde), en 1802 ; mais, arrivé à Pondichéry, il tomba entre les mains des Anglais, qui le retinrent prisonnier pendant quatre ans. Consul à Trieste en 1806, aux îles Ioniennes en 1811 et enfin consul général à Londres en 1816, il fut créé baron par Louis XVIII en 1821. Les travaux excessifs qu'il s'imposa ruinèrent sa santé. Il composa, soit seul, soit en collaboration, plusieurs pièces de théâtre : *le Maréchal ferrant de la ville d'Anvers* (an VII ; *la Girouette de Saint-Cloud*, avec Barré, Radet, Desfontaines, Bourgueil et Dupaty, an VIII) ; *l'Entrevue et le Rendez-Vous* (an VIII) ; *la Parisienne à Madrid* (1805), etc., etc. On a aussi de lui un poème intitulé : *la Naissance de la mode* (1819), dont la versification est assez brillante.

SÉGUIER (Armand Pierre, chevalier, puis baron), magistrat et savant français, fils du premier président Antoine-Jean-Mathieu, né à Montpellier en 1804, mort à Paris en 1876. Avocat en 1824, conseiller-auditeur à la cour royale en 1826 et conseiller après la révolution de Juillet, il donna sa démission en 1848 et s'adonna à la mécanique. On lui doit une chaudière tubulaire à circulation d'eau, une balance automatique pour peser et distribuer les monnaies, etc. Citons de lui : *Sur les appareils producteurs de la vapeur* (1842), *Perfectionnements dans la navigation à vapeur* (1848). Il était membre libre de l'Académie des sciences depuis 1843.

SÉGUIER (Pierre), dit **Esprit Seguier**, chef camisard, né à Magestavols vers 1650, mort à Pont-de-Montvert en 1702. Au mois de juillet 1702, un certain nombre de Cévenols, qui fuyaient à l'étranger la persécution, furent arrêtés par l'archiprêtre Du Chaila. Leurs compagnons résolurent de les sauver des galères par une tentative à main armée. Sous la conduite de Seguier, qu'ils avaient pris pour chef, cinquante hommes environ se rendirent à Pont-de-Montvert, investirent la maison de l'archiprêtre, et y mirent le feu. Du Chaila, qui essayait de fuir par une fenêtre, [illegible] et fut massacré par la petite troupe. De Pont-de-Montvert, Seguier se porta sur Frugères [illegible] Saint-Martin-de-Lansuscle, et fit sur Saint-Antoine-de-Lausonnes la [illegible] Pont-de-Montvert par le capitaine Poul, il fut pris et [illegible] vif.

SÉGUIER (Jean-François), naturaliste et botaniste français, né et mort à Nîmes (1703-1784). Il suivit Maffei dans ses excursions en Italie, et, à son retour, en 1731, retourna à Nîmes, où il se livra exclusivement à l'étude. Il a publié, entre autres ouvrages : *Bibliotheca botanica* (1740), *Plantæ Veronenses* (1745-1754), etc.

SÉGUIN (Armand), comédien, économiste et financier français, né et mort à Paris (1767-1835). Il fut avec Fourcroy et Berthollet [illegible] la chimie appliquée aux arts, et découvrit, en 1796, un moyen pour tanner le cuir en trois [illegible] ri fut par Four roy à la Convention [illegible] la cession de l'île de Sèvres et une [illegible] Nemours pour y établir deux grandes tanneries, et [illegible] fournisseur général de toutes les armées de la République. Il gagna ainsi pendant la Révolution une fortune [illegible] dérable. Bonaparte l'ayant soumis à d'énormes [illegible] tributions, il se laissa emprisonner jusqu'à la chute de l'Empire. On lui doit un certain nombre d'ouvrages de finance.

SÉGUIN (Marc), ingénieur français, né et mort à Annonay (1786-1875). Il était le neveu de Joseph Montgolfier. La première création à laquelle il attacha son nom est celle des ponts suspendus en fils de fer. Il construisit comme type le pont sur le Rhône, entre Tain et Tournon (1824). Mais l'invention qui immortalisera surtout son nom est celle de la chaudière tubulaire. Il la livra à l'industrie dès 1827, et la première locomotive de Stephenson, la *Fusée*, en fut pourvue. On doit encore à Séguin la substitution, sur les chemins de fer, des rails en fer aux rails en fonte empruntés aux Anglais, et des traverses en bois aux dés en fer ; il a de plus imaginé un mécanique une multitude de perfectionnements et d'inventions, entre autres une chaudière pulmonaire, disposée de manière à rendre à la vapeur la chaleur qu'elle perd à chaque coup de piston. Il a publié un livre resté célèbre *De l'influence des chemins de fer et de l'art de les tracer et de les construire*. — Son frère, Camille **Séguin**, né à Annonay (Ardèche), mort à Toulon en 1852, partage avec lui l'honneur d'avoir eu l'idée première des ponts suspendus. Parmi les autres grands travaux qu'il entreprit, figurent cinq ports maritimes, trois chemins de fer, et notamment celui de Lyon à Saint-Etienne, construit en 1824.



Marc Séguin.

SEGUINIÈRE (LA), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 5 kilom. de Cholet, sur la Maine ; 1.571 hab. Blanchisserie de fil, fabrique de mouchoirs.

SÉGUR, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 38 kilom. de Millau, près du Viaur ; 1.527 hab. Commerce de fromages ; filature de laine ; forges.

SÉGUR, comm. du Cantal, arrond. et à 18 kilom. de Mauriac ; 1.081 hab. Vieille chapelle.

SÉGUR, comm. de la Corrèze, arrond. et à 46 kilom. de Brives ; 976 hab. Antimoine. Restes d'un château, berceau de la famille de Ségur. Vieilles maisons du XVe siècle.

SÉGUR (Henri-François, comte de), général français, né en 1689, mort à Metz en 1751. Il fit la campagne d'Espagne, d'Italie, des Pays-Bas, épousa en 1718 une fille naturelle du duc d'Orléans, et devint lieutenant général en 1738. Pendant la guerre de la succession d'Autriche, il se laissa enfermer et prendre à Lintz (1742), mais il se distingua aux batailles de Rancoux et de Lawfeld (1746). Il venait d'être nommé gouverneur de Metz quand il mourut.

SÉGUR (Philippe-Henri, marquis de), fils du précédent, maréchal de France, né et mort à Paris (1724-1801). Il se distingua pendant la guerre de la succession d'Autriche à Rancoux et à Lawfeld, et pendant la guerre de Sept ans à Closterkamp. Devenu maréchal de France, ministre de la guerre de 1781 à 1787, il attacha son nom à la fameuse ordonnance qui réservait les emplois d'officiers à ceux qui avaient quatre quartiers de noblesse.

SÉGUR (Louis-Philippe, comte de), fils du précédent, né et mort à Paris (1753-1830). Il commença par le métier des armes, se mêla à la société littéraire de son temps, et suivit les volontaires que Rochambeau menait en Amérique. Il en revint avec le grade de colonel, qu'il échangea bientôt contre le poste d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Il accompagna Catherine II dans son fameux voyage de Crimée. Rappelé à Paris par la Révolution, il fut nommé ambassadeur de France près la cour de Rome, ne put se faire agréer par Pie VI, et fut envoyé un instant à Berlin. Sous la Révolution, il fut un moment emprisonné après le 10-Août. Il fut rappelé à la vie politique par Napoléon, qui le nomma successivement conseiller d'État et grand maître des cérémonies. La Restauration, qui l'avait nommé pair en 1814, [illegible] en 1815 ce titre qu'elle [illegible] lui rendit en 1819. Il laissait, outre de nombreux vaudevilles, quelques ouvrages d'histoire, dont les plus importants sont le *Tableau historique et politique de l'Europe de 1786 à 1796* (1801), l'*Histoire de France* (1824-1830) et des *Mémoires et souvenirs ou anecdotes*, publiés en 1824.

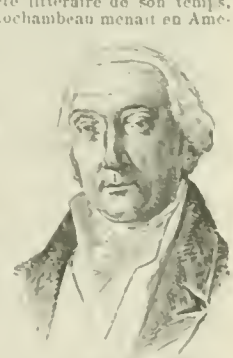

L. Philippe, comte de Ségur

[illegible] Ph. P. de Ségur.

Ségur [illegible] Paris, [illegible] Ségur, [illegible] et [illegible] à l'[illegible] [illegible] comme

Ségur [illegible] Rostopchine, comtesse de], femme de [illegible], née à Saint-Pétersbourg en 1799, morte [illegible] comte Rostopchine, gouverneur [illegible] de cette ville en 1812, elle [illegible] de Ségur, neveu du précédent. [illegible] écrit pour la jeunesse un grand [illegible] quelques-uns ont mérité une [illegible] par le charme et la simplicité du [illegible] : *Nouveaux contes des fées pour les [illegible]* (1857); *Mémoires d'un âne* (1860); *les Deux [illegible]*; *les Mauvais de Sophie* (1864); *les Petites [illegible]* (1858); *les Vacances* (1859); *l'Auberge de [illegible]*; *le Général Dourakine* (1859); *François le [illegible]*; *Jean qui grogne et Jean qui rit* (1865); un *Bon [illegible]*; *Après la pluie le beau temps* (1871); etc.

Ségur [illegible], prélat et écrivain catholique, né et mort à Paris (1820-1881). [illegible] pour l'évêché de [illegible] perdit la vue. Il a publié un [illegible] religieux, et il a [illegible] (1876-1877). Son frère a [illegible] *Lettres de Mgr de Ségur* (1882), et *Souvenirs et Souvenirs* (1882).

Segura, [illegible] fleuve [illegible] est de l'Espagne, qui naît [illegible] à 2.383 mètres, reçoit [illegible] et se répand en ca[illegible] Murcie et d'Orihuela. Cours 249 ki[illegible].

Segura de la Sierra (lat. *Castrum Altum*), ville [illegible] province de Jaen, dans le bassin du [illegible] au pied [illegible].

Segura de León [illegible], ville d'Espagne [illegible] dans [illegible] pays montagneux [illegible] commerce de bois.

Segusiani ou **Sebusiani**, peuple de la Gaule Celtique [illegible] les Ségusiani [illegible] entre [illegible] actuel du Rhône [illegible] la Loire. Villes [illegible], *Lugdunum* [illegible].

Séhir [illegible] interpolations, [illegible] une voyelle ne [illegible] sont pas [illegible] bercées de [illegible] en France.

Semmes [illegible].

Senore ou **Sihor**, [illegible] Malwa [illegible].

Serrès ou **Serfs**, [illegible] l'Asie [illegible] Nord, et [illegible].

Seibo ou **Santa Cruz del Seibo**, [illegible] la province [illegible].

Seiche ou **Sèche** [illegible] — du lat. *sepia*; gr. *sêpia*, de même [illegible] [illegible] [illegible]

‖ **Tandis que le vassal dort, le seigneur veille,** Si le vassal néglige de rendre foi et hommage, le seigneur peut saisir ses biens. ‖ **Un grand seigneur, un grand clocher, une grande rivière sont trois mauvais voisins,** Se disait autrefois pour : Les exactions des seigneurs et des gens d'Eglise sont aussi redoutables que les débordements des rivières. ‖ **Tant vaut le seigneur, tant vaut la terre,** La valeur des terres dépend de la sagesse de ceux qui les administrent.

— Encycl. V. FÉODALITÉ, NOBLESSE.

— Hist. *Droit du seigneur.* Ce droit féodal abusif, déjà fâcheux aux mots *cuissage* et *marquette*, et connu aussi sous quelques autres noms, comme *culage* et *prélibation*, a été nié par les uns et exagéré par les autres. Il a réellement existé anciennement dans les pays celtiques, en Ecosse notamment, et il a persisté assez longtemps dans la plupart des pays d'Europe. On a voulu y voir un vestige de la polyandrie, ce qui d'ailleurs est incertain. Le *jambage* (v. ce mot) en a été une forme atténuée. Le droit du seigneur s'est transformé, au moyen âge, en redevances pécuniaires ou en prestations en nature.

SEIGNEURESSE (*sè-gneu-rèss* [*gn* mll.] — fém. de *seigneur*) n. f. Féod. Femme possédant un fief. [Peu us.]

SEIGNEURIAGE (*sè-gneu-ri-aj'* [*gn* mll.] — du vx franç. *seigneurier*, faire le seigneur) n. m. Tout droit appartenant à un seigneur. ‖ Sous l'ancien régime, Droit appartenant au roi sur la fabrication des monnaies.

SEIGNEURIAL, ALE, AUX (*sè-gneu* [*gn* mll.]) adj. Qui appartient au seigneur : *Droits* SEIGNEURIAUX. ‖ Qui donne les droits de seigneur : *Terre* SEIGNEURIALE.

— Loc. div. *Maison seigneuriale*, Maison affectée à l'habitation du seigneur du lieu. ‖ *Mairie seigneuriale*, Justice d'un seigneur ayant titre de maire ou de prévôt. ‖ *Droits seigneuriaux*. V. DROIT.

SEIGNEURIALEMENT (*sè-gneu* [*gn* mll.]) adv. En seigneur : *Se faire traiter* SEIGNEURIALEMENT.

SEIGNEURIE (*sè-gneu-rî* [*gn* mll.]) n. f. Droit, puissance, autorité qu'un homme a sur la terre dont il est le seigneur : *La* SEIGNEURIE *de cette terre s'étendait fort loin.* ‖ Mouvances, droits féodaux d'une terre, indépendamment de la terre même : *Vendre une terre et s'en réserver la* SEIGNEURIE. ‖ Terre seigneuriale : *Le roi érigea cette* SEIGNEURIE *en marquisat.*

— Titre d'honneur qu'on donnait autrefois aux pairs de France, et qu'on donne aujourd'hui encore, en Angleterre, aux membres de la Chambre des lords.

— Titre qu'on donne, en plaisantant, à une personne quelconque (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Serviteur à Votre* SEIGNEURIE.

— Hist. Membres du gouvernement de la république de Venise : *L'illustrissime* SEIGNEURIE *de Venise.*

SEIGNEURIFIER (*sè-gneu* [*gn* mll.] — de *seigneur*, et du lat. *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux pr. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous seigneurifiions. Que vous seigneurifiiez*) v. a. Faire un seigneur de; donner le titre de seigneur à : SEIGNEURIFIER *un roturier.*

Se seigneurifier, v. pr. Devenir seigneur; se donner le titre de seigneur.

SEIGNEURISER v. a. Faire ou nommer seigneur : SEIGNEURISER *un manant.*

Se seigneuriser, v. pr. Se donner le titre de seigneur.

SEIGNOBOS (Charles), historien français, né à Lamastre (Ardèche) en 1854. Elève de l'Ecole normale supérieure, il accomplit, de 1877 à 1879, une mission d'études en Allemagne, puis professa à la Faculté de Dijon (1879), puis à la Sorbonne (professeur libre [1883], puis maître de conférences [1890]). On lui doit, entre autres ouvrages remarquables par la sûreté de la critique : *le Régime féodal en Bourgogne* (1882); *Histoire de la civilisation* (1884-1886); *Histoire narrative et descriptive des anciens peuples de l'Orient* (1890), *Scènes et épisodes de l'histoire nationale* (1890); *Scènes et épisodes de l'histoire d'Allemagne* (1896); *Histoire politique de l'Europe contemporaine* (1897); *Introduction aux études historiques* (1897), en collaboration avec Ch.-V. Langlois; *la Méthode historique appliquée aux sciences sociales* (1901).

SEIHOUN, fleuve de la Turquie d'Asie (Anatolie). Formé du Saran-Sou à l'Est et du Zamanti-Sou à l'Ouest, il traverse les défilés de l'Ala-Dag, se grossit du Tchakout-Sou, serpente dans la plaine de Cilicie et se jette dans le golfe d'Adana. C'est l'ancien *Sarus.*

SEILHAC, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 14 kilom. de Tulle, près de grands étangs que le Brézou conduit à la Vézère; 2.025 hab. (*Seilhacois, oises.*) Menhir de la Pierre Bouchère. — Le canton a 9 comm. et 13.336 hab.

SEILLE (*sè-ill'* [*ll* mll. — du lat. *situla*, même sens) n. f. Seau de bois, avec une anse en bois ou en cordo. ‖ Grand vase en bois, utilisé dans les différentes manipulations que comporte la vinification. ‖ Récipients en bois ou en toile, en forme de seau, pour tirer et transporter de l'eau. ‖ On dit aussi SEILLAU, SEILLOT, SEAU.



Seilles : 1. En bois ; 2. En toile.

SEILLE (RES-LANE, rivière de l'est de la France, en Jura et Saône-et-Loire, qui sort d'une superbe combe du Jura, entre bientôt dans les vastes campagnes de la Bresse, baigne Louhans, coule paresseusement dans des prairies humides et gagne la Saône, rive gauche, en aval de Tournus. Cours 110 kilom.

SEILLE LORRAINE, rivière de Lorraine. Elle naît dans une région de bois et d'étangs, baigne Dieuze, traverse l'ancien pays de Saulnois, elle sert de frontière à la France et lui appartient encore durant 61 kilom. Elle se perd dans la Moselle, rive droite, à Metz. Cours 128 kilom.

SEILLEAU ou **SEILLOT** (*sè-ill-o* [*ll* mll.] — dimin. de *seille*) n. m. Mar. V. SEILLE.

SEILLES, comm. de Belgique (prov. de Liége), arrond. de Huy; 3.034 hab. Construction de bateaux, carrières; métallurgie.

SEILLETTE (*sè-ill-èt'* — dimin. de *seille*) n. f. Petite seille, petit vase en forme de seau.

SEILLON (*sè-ill'll* mll.] n. m. Petit baquet peu profond, dont on se sert pendant les soutirages pour recueillir le vin qui s'égoutte du robinet.

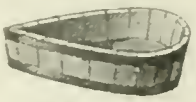

Seillon de cuverie.

‖ Vaisseau de bois à anse, dans lequel on transporte des prairies à la ferme le lait provenant de la traite des vaches.

SEÏM ou **SEM,** rivière de la Russie centrale (gouv. de Koursk et de Tchernigof), qui baigne Koursk, Rylsk, Pontiev et gagne un t. tributaire gauche du Dniéper, la Desna, près de Sosnitza, 661 kilom. Cours lent et sinueux.

SEIME *sem'* n. f. Fente ou fissure qui se manifeste à la paroi du sabot du cheval, dans le sens des fibres et partant de la couronne ou bourrelet.

— Encycl. Si la *seime* se dirige vers la pince, on la nomme *seime en pince;* si elle occupe la région du quartier, elle est dite *seime quarte.* Suivant sa profondeur, la seime est *superficielle* ou *profonde.* Suivant qu'elle consiste exclusivement dans une fente de la corne ou qu'elle s'accompagne d'une altération des parties vives, elle peut être *simple* ou compliquée de *kératophyllocèle.*



S. seime.

Les causes des seimes sont prédisposantes ou occasionnelles. Les sabots à corne mince et qui manquent d'élasticité dans leurs régions postérieures, par suite de *resserrement* ou d'*encastellure* (ce qui n'arrive guère qu'aux pieds de devant), sont sujets aux *seimes quartes.* Les chevaux de gros trait, sujets aux blessures de la couronne par les crampons de fer du pied opposé, offrent de nombreux cas de *seimes en pince,* qui ne se voient guère qu'aux pieds postérieurs.

L'existence de la seime se reconnaît, non seulement à l'existence de la fente, mais surtout à une boiterie due au pincement des *feuillets de chair* du pied par les lèvres cornées de la seime, pincement qui s'accompagne ordinairement d'une petite hémorragie. La *seime en pince* est toujours plus grave que la *seime quarte,* parce qu'il n'y a guère qu'elle qui peut être compliquée de *kératophyllocèle.*

Lorsque la seime n'est pas compliquée, le traitement consiste à rétablir la continuité de la paroi à son origine. A cet effet, il faut : 1° prévenir les mouvements alternatifs d'écartement et de redressement de la fente qui sont cause des pincements des parties vives et de leurs altérations; 2° activer l'action sécrétoire de l'appareil kératogène. On immobilise les lèvres de la seime de différentes manières : repos complet et application de cataplasmes émollients autour du sabot; application d'un fer avec deux pinçons latéraux s'appliquant de chaque côté de la seime et l'immobilisant; réunion des lèvres de la seime par une suture métallique traversant l'épaisseur de ces mêmes lèvres (c'est ce qu'on appelle *barrer la seime*); amincir ces lèvres avec la rénette jusqu'à pellicule pour prévenir les pincements; enfin, couper à ras les poils sur le bourrelet, à la naissance de la seime, et faire sur ce point une friction de vésicatoire, dans le but d'activer la poussée d'une nouvelle corne intacte. Quand la seime est compliquée, il faut mettre à nu les parties malades, exciser les parties feuilletées gangrenées, et même ruginer l'os s'il est nécrosé. Pour prévenir les seimes, il faut que la corne des pieds soit toujours entretenue souple par l'application d'un bon onguent de pied au goudron. Il faut, surtout, par une ferrure rationnelle, empêcher le resserrement des talons.

SEIMOU-TENNO, empereur du Japon, treizième mikado de la dynastie régnante, de 711 à 76 ... ère. Il créa le premier système ... et servit de base à toutes les divisions ultérieures.

SEIN *sin* — du lat. *sinus,* même sens) n. m. Avant-Partie antérieure de la poitrine, où se trouvent les mamelles. *Presser quelqu'un contre son* SEIN.

— Poitrine, gorge d'une femme : *Avoir le* SEIN *découvert.* Chacune des mamelles : *Le* SEIN *droit, le* SEIN *gauche.*

— Espace qui existe entre la poitrine et les vêtements qui la couvrent : *Cacher une lettre dans son* SEIN.

— Utérus, cavité dans laquelle les femmes conçoivent et portent leur fruit : *Le sort de chaque être se détermine dans le* SEIN *de sa mère.* (Renan.)

— Par ext. Intérieur, partie interne : *Le* SEIN *de la terre.*

— Fig. Milieu où une chose prend naissance, où un fait se produit : *Vivre au* SEIN *de l'opulence.* Ame, cœur, pensée : *Verser sa douleur dans le* SEIN *de son ami.*



Sein : *a* mamelon, *b*, aréole, *c*, glandes mammaires, *d*, loges adipeuses.

— Loc. div. *Prendre le sein,* Commencer à téter. *Donner le sein à un enfant,* Lui donner à téter. *Mettre un quelqu'un le poignard dans le sein,* Au fig., Lui causer une mortelle douleur. *Réchauffer un serpent dans son sein,* Etre payé d'ingratitude.

— Ecrit. sainte. *Le sein d'Abraham,* Le lieu de repos où étaient les âmes des justes de l'ancienne loi avant la venue de Jésus-Christ. *Le sein de Dieu,* Le paradis. *Le sein de l'Eglise,* La communion de l'Eglise catholique.

— Géogr. anc. Golfe : *Le* SEIN *Persique.* Vx.

— Mar. *Sein d'une voile,* Partie proéminente d'une voile qui est gonflée par le vent.

— ALLUS. LITTER. :

Couvrez ce sein que je ne saurais voir.

vers de Molière dans *Tartufe* III, 2. C'est Tartufe lui-même qui le prononce en couvrant de son mouchoir le sein de Dorine. On le cite par plaisanterie ou pour caractériser une pudeur hypocrite.

— SYN. Sein, giron. V. GIRON.

— ENCYCL. Anat. V. MAMELLE.

SEIN anc. *Senа*, île de l'Atlantique et comm. du Finistère, arrond. et à 65 kilom. de Quimper; 990 hab., 56 hect. de superficie. Basse au point d'être envahie quelquefois par la mer, l'île de Sein est sans arbres et ne produit que de l'orge; mais ses pêcheries sont assez fréquentées. Deux menhirs et un dolmen rappellent que les druides avaient leur cimetière dans l'île de Sein. Dans l'Ouest, dangereuse chaussée de Sein, signalée par le phare d'Ar-Men.

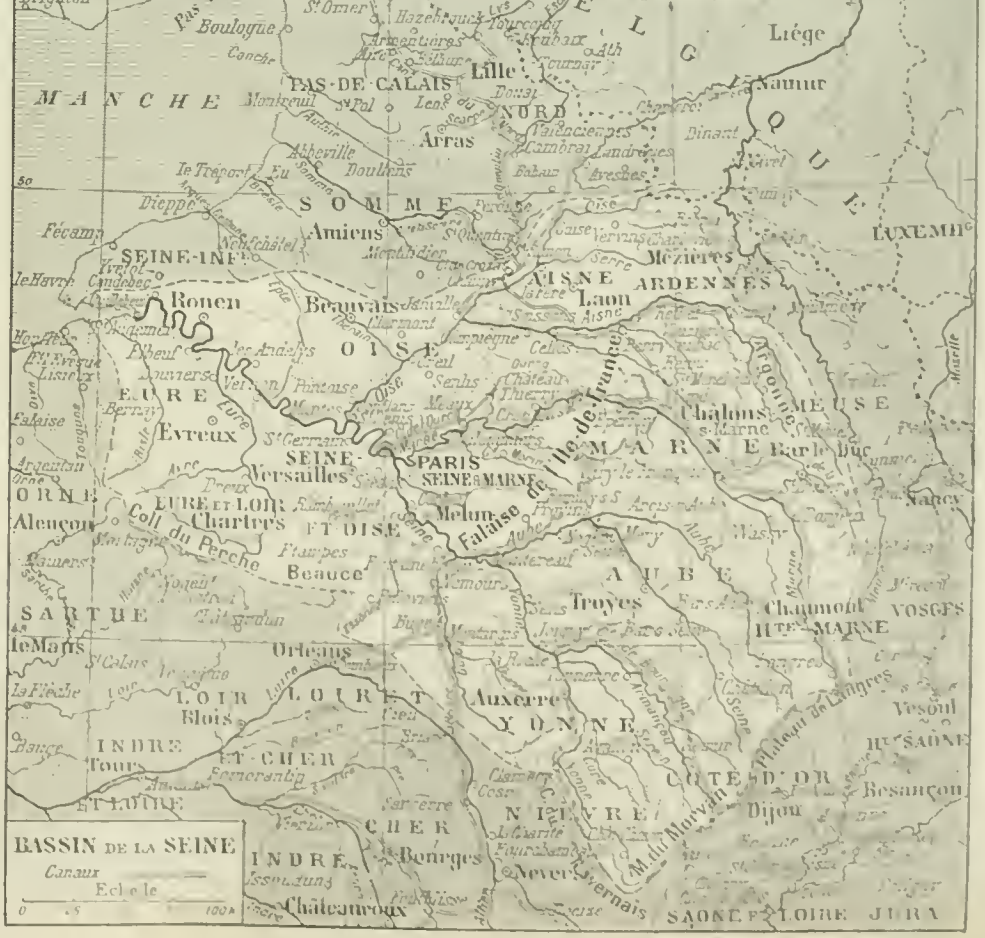



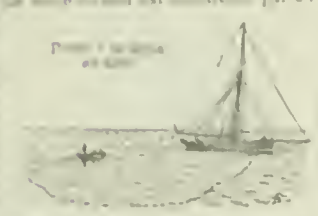



La Seine, d'après Denys Puech.

jardin des Tuileries, on voit un groupe de la *Seine avec un enfant et un cygne*, sculpté par Cousteau l'aîné, pour un des bassins de Versailles. Joutfroy a exécuté, pour les sources de la Seine, en Bourgogne, une composition allégorique qui a figuré à l'Exposition universelle de 1878. Citons enfin le bas-relief en marbre de Denys Puech (1891).

Seine département de la, division administrative de la région septentrionale de la France, formée en entier d'une partie de l'ancienne province de l'Ile-de-France. Le département de la Seine, entièrement enclavé dans le département de Seine-et-Oise, tire son nom du principal cours d'eau qui l'arrose. C'est par sa superficie (476 kilom. carr.) le plus petit des départements français, mais c'est, grâce à Paris, le plus peuplé : 3 669 940 hab. Il comprend, au point de vue administratif, les vingt arrondissements de Paris et deux arrondissements suburbains : Saint-Denis et Sceaux. Il forme le diocèse de Paris, archevêché, ressortit à la cour d'appel de Paris, à l'université de Paris, à la première conservation des forêts. Au point de vue militaire, Paris est placé sous un régime spécial, et le département ressortit, au point de vue du recrutement, aux 2e, 3e, 4e, 5e et 6e corps d'armée.

Au point de vue physique, le département de la Seine est constitué par la vallée du fleuve de ce nom, que la Marne, après avoir décrit les boucles de Nogent et de Joinville, vient rejoindre un peu en amont de Paris, à Charenton ; mais un certain nombre de collines, faites soit de sables et de grès dits de « Fontainebleau », soit de marnes et de calcaires siliceux, viennent d'assez près dominer les deux rivières. Ce sont, au N., le groupe de collines qui porte les forts de Nogent, de Rosny, de Noisy-le-Sec, les Buttes-Chaumont et le cimetière du Père-Lachaise, et qui se prolonge vers l'O. par la butte de Montmartre (129 m. d'altitude). À l'O., la hauteur bien détachée du mont Valérien domine le bois de Boulogne par 162 mètres d'altitude, au S. enfin, le plateau de Châtillon, largement étalé, hoisé sur son versant nord et est, et le plateau de Villejuif et d'Arcueil, sont comme des promontoires avancés de la Brie.

L'hydrographie du département comprend la Seine, qui y pénètre par le S.-E., un peu au-dessus de Choisy-le-Roi, et en sort au N.-O., après un parcours d'environ 58 kilomètres, et son affluent la Marne. La Bièvre s'y jette dans l'intérieur de Paris, et la Croult à l'O. de Saint-Denis. Ce système hydrographique est complété par les quatre canaux de l'Ourcq, de Saint-Denis, de Saint-Martin et de Saint-Maur. Deux sources minérales existent à Passy et à Auteuil. Le climat du département est naturellement sain et la température douce.

L'agriculture et l'industrie du département sont merveilleusement développées, en raison du rôle économique de la capitale, qu'elles servent à approvisionner. L'agriculture, grâce à l'emploi des engrais riches et de l'épandage des eaux d'égout (à l'O. de Paris), atteint des rendements extraordinaires, surtout en ce qui concerne la culture des légumes ; l'industrie maraîchère est prospère dans tous les environs de Paris, ainsi que l'exploitation des vergers (Montreuil, Bagnolet, Romainville, etc.).

L'industrie proprement dite comprend à peu près toutes les branches : produits chimiques, savons, bougies, allumettes, etc., surtout dans la région au N. de Paris (Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin), industries mécaniques, poteries, filatures, fabriques de jouets, etc. Cette industrie a suivi le même développement que celle de la capitale dont elle est la répétition. Enfin, la création de nouveaux moyens de transport à l'intérieur de Paris (métropolitain


SEINE-ET-MARNE
0 10 20 30 K
PRÉFECTURE
SOUS-PRÉFECTURE
Chef-lieu de canton
Commune
Évêché
Limite de départe.
d'arrondiss.t
Chemin de fer
Canal
Aqueduc
PARIS
MEAUX
MELUN
FONTAINEBLEAU
NOGENT S.-SEINE
PROVINS
COULOMMIERS
CHÂT. THIERRY
Dammartin en Goële
Gonesse
St-Denis
Claye-Souilly
Lagny
Torcy
Champs
Ferrières
Thorigny
Quincy Ségy
Crécy-en Brie
Monthiramil
Rebais
Villeneuve-s-Bellot
Jouy s Morin
La Ferté
Gaucher
Tournan
Boissy St Léger
Brie-Comte Robert
Yerres
Ozoir-la-Ferrière
Férolles
Marles
Fontenay Tresigny
Voudoy
Esternay
Aubetin
Rozoy
Jouy le Châtel
Villiers-St-Georges
Mormant
Guignes
Coubert
Verneuil
Courpalay
Chenoise
Lonay
Villenauxe
Châteaubleau
Nangis
St Loup-de-Naud
Souraün
Donnemarie en Montois
Longueville
Gouais
Bray-sur-Seine
Trainel
Montereau
Bazoches-les-Bray
Sergines
Pont-s-Yonne
Nemours
Lorrez-le-Bocage
Château-Landon
Cherpy
Egreville
Souppes
Malesherbes
Larchant
Villiers-s-Orez
la Chapelle la Reine
Milly
Perthes
Chailly
Bois-le-Roi
Héricy
Samois
Moisligny
Lenclud
Champagne
Thomery
Valvins
Avon
Marlotte
Barbizon
Arbonne
Vulaines s/Seine
Villeneuve-la-Guyard
Vernou
Ponthierry
Pringy
Vaux
Orvin
Yonne
Seine
Loing
Lunain
Auxence
Ru de Voulzie
Ru de Vaux
Ru de Balloy
Ru de Courtalain
Ru de Lumigny
Ru de Morin
Ru de Jouy
Ru de Chenoise
Ru de Longueville
Ru de Gouais
Ru de Flamboin
Ru de Vanne
Ru de Valence
Ru de Bazoches
Ru de Fontaine Fourché
Ru de Vaudoy
Ru de Courpalay
Ru de Verneuil
Ru de Guignes
Ru de Coubert
Ru de Mormant
Ru de Chaumont
Ru de Chaumont
Ru de Chaumont

et à l'extérieur (tramways de pénétration) a rendu plus solidaires encore les intérêts de la capitale et de sa banlieue, et contribue à assurer le peuplement plus rapide encore de cette dernière.

Seine-et-Marne (département de), formé de plusieurs parties de l'ancienne province de l'Ile-de-France. Il est compris entre les départements de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, de l'Aube, de l'Yonne, du Loiret, de Seine-et-Oise. Superficie 5.888 kilom. carr. Ce département comprend 5 arrond. (*Melun*, ch.-l.; Coulommiers, Fontainebleau, Meaux et Provins), 29 cant., 530 comm. et 358.325 hab. Il fait partie du 5e corps d'armée, de la 1re inspection des ponts et chaussées, de la 11e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Paris. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Paris, et forme le diocèse de Meaux, suffragant de Paris.

Le département est découpé dans les formations tertiaires du bassin de Paris. Au Sud-Est, une étroite zone de craie sénonienne se rattache au secondaire crétacé. La vallée de la Seine montre, en amont de Montereau, des alluvions modernes. Les formations les plus répandues et les plus caractéristiques du département sont : le calcaire de Brie, les sables et grès de Fontainebleau, le calcaire de Beauce. La Brie occupe toute la partie moyenne du département. Le Petit Morin, le Grand Morin, l'Aubetin, l'Yeres accusent l'inclinaison vers l'O. des dépôts lacustres dont elle est constituée. La *Brie française*, à l'Ouest, se distingue, par son altitude moindre, de la *Brie champenoise* ou *pouilleuse*, à l'Est, formée de pentes supérieures. Le sol de la Brie française repose sur une couche d'argile à meulières qui conserve l'humidité et entretient la végétation (forêts de Moaux, de Crécy, d'Armainvilliers, de Jouy; sources du Durétin et de la Voulsie, etc.). Le grès de Fontainebleau et le calcaire de Beauce s'étendent vers le S.-O. au delà de la Seine et au S., sur les deux rives du Loing dans le Gâtinais français. Le grès disposé en bandes artificielles, s'éboule et forme les entassements pittoresques qui ont fait la notoriété de la forêt de Fontainebleau. L'angle sud-ouest du département est découpé dans la Beauce; il est monotone, nu, sans eau. Le régime climatique est intermédiaire entre le climat maritime de l'Ouest et le climat continental du Nord-Est; la limite de la culture de la vigne coïncide à peu près avec la vallée de la Marne.

Bien que ce département soit privé d'eau sur de vastes espaces, il est dans l'ensemble richement arrosé. La Seine y reçoit à droite la Voulzie. A gauche, lui arrivent l'Yonne, le Loing. La Marne constitue une voie navigable des plus précieuses, qui établit le jonction entre la Seine et le Rhin. Elle reçoit le Petit Morin, le Graud Morin; l'Ourcq, la Thérouanne, la Beuvronne.

Le département est surtout agricole. Le limon épais dont sont couverts les calcaires lacustres du plateau de Brie fait la valeur des terres de Seine-et-Marne. Le froment, l'avoine viennent au premier rang des céréales; bien loin derrière, le seigle, l'orge, le méteil. La culture betteravière est prospère. Plusieurs des sucreries et distilleries de betteraves de Seine-et-Marne comptent au nombre des plus importantes de France. L'arrondissement de Fontainebleau est aussi le plus favorable à la vigne (chasselas de Thomery). L'élevage de l'espèce bovine se porte surtout vers les vaches laitières, exploitées en vue de la vente du lait ou pour la fabrication des fromages.

Les industries dérivées du règne végétal sont les plus nombreuses et les plus actives : conserves alimentaires, confiserie, distilleries, sucreries, vermicelleries, chocolaterie de Noisiel (Menier), brassories, scieries mécaniques. Tanneries actives à Coulommiers, Crécy, Montereau, Melun, chamoiseries à Lagny. Papeterie de Jouy-sur-Marne, Boissy-le-Châtel, Château-Landon, Souppes, Jouarre (papeterie du Gouffro sur le Petit Morin). Le règne minéral est représenté par les carrières de Château-Landon, Souppes; carrières à plâtre de Chelles, La Ferté-sous-Jouarre, Bussières; les fabriques de meules de La Ferté-sous-Jouarre; des briqueteries, des tuileries; importante fabrique de porcelaine à Montereau. L'industrie métallurgique se resume en quelques fonderies, fabriques d'instruments aratoires (fonderie de fer à Villenoy, de cuivre à Lizy-sur-Ourcq). Provins fabrique des claviers pour pianos, Longueville des outils d'horlogerie, Poigny des verres à lunettes; Nomours, Jouarre, La Ferté-sous-Jouarre, Lagny, Pomponne, des corsets. A Coulommiers, importante imprimerie.

Seine-et-Oise (département de), formé d'une partie de l'ancienne province de l'Ile-de-France. Il est limité par les départements de l'Oise, de Seine-et-Marne, du Loiret, d'Eure-et-Loir et de l'Eure, et enveloppe le département de la Seine d'une ceinture d'inégale largeur. Superficie 5.658 kilom. carr. Ce département comprend 6 arrond. (*Versailles*, ch.-l.; Pontoise, Mantes, Rambouillet, Etampes, Corbeil), 37 cant., 691 comm. et 707.325 hab. Il fait partie des 2e, 3e, 4e et 5e corps d'armée, de la 1re inspection des ponts et chaussées, de la 1re conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Paris. Il forme le diocèse de Versailles (suffragant de Paris), et ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Paris.

Le département de Seine-et-Oise, dans sa plus grande étendue, est formé de plateaux : Beauce au Sud-Ouest, Brie au Sud-Est, Vexin au Nord Ouest, qui s'inclinent des deux extrémités du département vers la vallée de la Seine et la cuvette parisienne. Le terrain tertiaire domine; éocène plus généralement au Nord, oligocène au Sud. Le crétacé apparaît dans les hauteurs qui prolongent le plissement du pays de Bray; au centre, dans les hauteurs de Meudon et le plateau de Champigny. Parallèle à ces plissements, la ligne de hauteurs qui marque le rebord du plateau de Beauce, passant par La Ferté-Alais, Dourdan, Rambouillet, est constituée par les sables et les grès de Fontainebleau, formant à Chamarande, aux Vaux-de-Cernay, de pittoresques rochers.

Le département de Seine-et-Oise est une région de confluents importante dans le bassin de la Seine. Ce fleuve y reçoit l'Essonne à Corbeil; la Marne confluе avant d'entrer à Paris, presque aussitôt après sa traversée de Seine-et-Oise; l'Oise se jette dans la Seine entre Conflans-Sainte-Honorine et Andresy. Une faible portion du département est tributaire de l'Eure par les rivières de la Vegre et de la Dronette. Les étangs sont assez communs sur les plateaux. Les étangs de Saint-Quentin, Saint-Hubert, Saclay alimentent les pièces d'eau de Versailles.

Le climat est analogue à celui de Paris, un peu plus froid au Nord. Pluies peu abondantes. Les productions agricoles sont considérables : blé, surtout dans la Brie et la Beauce; betteraves, prairies naturelles et artificielles dans les vallées de la Seine, de l'Oise; élevage de bétail important. Quelques vignobles se maintiennent dans le sud du département et à Argenteuil Conflans-Sainte-Honorine se livre à la culture du chasselas. La culture caractéristique du département est la culture maraîchère. Territoire forestier considérable; les forêts forment un cercle autour de Paris. Au Nord, partie sud de la forêt de Chantilly, forêt de Montmorency; à l'Est, forêts de Boudy et de Sénart; au Sud et à l'Ouest, forêt de Rambouillet, bois de Meudon, forêts de Marly et de Saint-Germain. Le département possède l'école d'agriculture de Grignon.

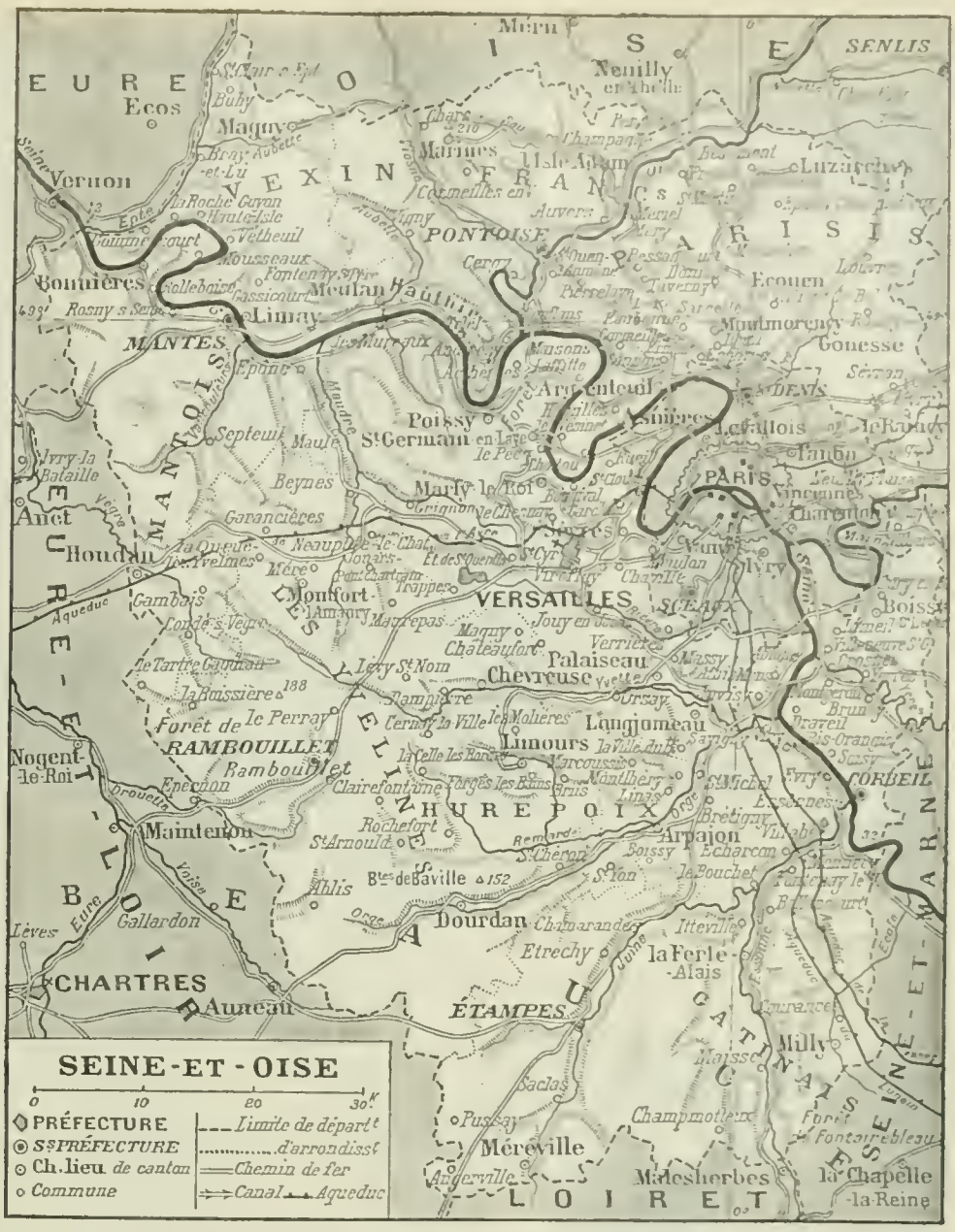

L'exploitation du sous-sol fournit des eaux minérales sulfureuses à Enghien, de la pierre meulière dans la forêt de Senart, du grès pour le pavage depuis la forêt de Fontainebleau jusqu'à la forêt de Rambouillet, de la craie à Meudon, ainsi que de l'argile pour la briqueterie et le modelage, du plâtre à Argenteuil et à Livry. Les principales industries sont : la fabrique de porcelaine de Sèvres, exploitée par l'Etat, les meuneries et les forges de Corbeil, les papeteries d'Essonnes, brasseries de Versailles, Saint-Cloud, Sèvres. Sevran possède une poudrerie.

La villégiature des Parisiens est devenue la grande industrie de Seine-et-Oise; les parcs et jardins de plaisance empiètent de plus en plus sur les cultures. Citons les agglomérations de Villeneuve Saint-Georges, Sèvres et Saint-Cloud, Chatou et Le Vesinet dans la vallée de la Seine, près de Paris, etc.

Seine-Inférieure (département de la), formé par une partie de la Normandie. Il est limité par la Manche, les départements de la Somme, de l'Oise, de l'Eure; l'estuaire du fleuve le sépare du Calvados. Superficie 6.035 kilom. carr. Ce département comprend 5 arrond. (*Rouen*, ch.-l.; Dieppe, Le Havre, Neufchâtel et Yvetot), 55 cant., 760 comm. et 853.883 hab. Il fait partie du 3e corps d'armée, de la 2e inspection des ponts et chaussées, de la 2e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Rouen. Il ressortit à la cour d'appel de Rouen, à l'académie de Caen et forme le diocèse de Rouen.

La plus grande partie du département est constituée par un grand plateau calcaire, crétacé, où les couches de craie, de marne, d'argile sont séparées par des bandes de silex. C'est le pays de Caux, coupé de vallées sèches, ou *ralleuses*, et aboutissant à la Manche par des falaises crayeuses hautes de plus de 100 mètres. Au nord-est du département, le pays de Bray, plus élevé, a un relief plus accentué. La dénudation y a mis à jour, dans le fond, le terrain jurassique, propice à la production des herbages savoureux.

Les 120 derniers kilomètres de la Seine s'accomplissent dans la Seine-Inférieure. La vallée sinueuse du fleuve sert de limite sud au département, mais la Seine ne reçoit dans le département que des affluents sans importance. Vers la mer s'écoulent la Bresle, la Bethune, l'Arques, la Scie, la Saane, le Dun, le Durdent. Le littoral de la Seine-Inférieure, tout en falaises, est inhospitalier. La Manche ronge peu à peu le littoral, et les galets formés par la chute et le délayement de la falaise sont portés par les courants à l'entrée des ports de cette côte abrupte, qu'il faut protéger par de longues jetées. Cependant, grâce à la proximité de Paris, grâce surtout à la vallée de la Seine, ce littoral est bien pourvu de ports. Dieppe, Fécamp, Le Havre surtout, qui est le deuxième port commercial de France. La Seine maritime, approfondie à 7 et 8 mètres par la rectification de son lit, a rendu au port intérieur de Rouen une remarquable activité.

Climat séquanien de même température moyenne qu'aux environs de Paris, mais plus égal et plus humide sur les côtes. Le départ. de la Seine-Inférieure est verdoyant et fertile. Le plateau de Caux produit en abondance les céréales : blé, avoine; les plantes industrielles : colza, betterave. Le pays de Bray est une terre d'élevage; Neufchâtel et Gournay sont renommés pour la production du gros bétail, du beurre et du fromage. L'élevage du cheval est pratiqué surtout dans la vallée de la Seine. Des fruits, particulièrement des pommes à cidre, proviennent des vergers ou *cours* qui entourent et isolent les habitations rurales. Le pays de Caux n'a que des bois de peu d'étendue, des *bosquets*; mais le pays de Bray avec les forêts d'Eawy, d'Hellet, de Bray, de Lyons, la vallée de la Seine avec les forêts de Rouvray, de Lonle, de Ronmare, de Brotonne, sont des régions forestières importantes.

Département agricole, le département de la Seine-Inférieure est en même temps un département industriel et commercial. Deux grandes agglomérations industrielles entourent Rouen et Le Havre. Rouen est voué spécialement aux industries textiles : tissage, cotonnades, teinturerie, impression sur étoffes. Son port reçoit en outre de grandes quantités de matières premières, de


SEINE INFERIEURE
Ault
Moyenneville
SOMME
Gamaches
Oisemont
Blangy
Envermeu
Londinières
Aumale
NEUFCHÂTEL
Forges
Formerie
Buchy
Argueil
Gournay
ROUEN
Darnétal
Lyons-la-Forêt
Yvetot
Clères
Pavilly
Caudebec
Lillebonne
LE HAVRE
Montivilliers
Fécamp
Criquetot
Goderville
Valmont
Yerville
Tôtes
Bellencombre
Saens
Cany
Bacqueville
Londeville
Offranville
Dieppe
Ste Valéry
Fontaine le Dun
Longueville
Richemont
Flamets
Fallencourt
Foucarmont
Nesle
Grandcourt
Criel
Eu
Mers
Le Tréport
Mélicocq
Dargnies
Neuville les Pails
Le Pallet
Incourt
Nesles
Fallencourt
Realcamp
St Léger en Bray
Bures
Mesnières
Maucomble
Gaillefontaine
Forges les Eaux
Mortagne
Mortemer
Ste Austreberthe
Bosc le Hard
Montérolier
Malaunay
Monville
Barentin
Pavilly
Cailly
Duclair
Le Houlme
Maromme
Deville
Grand Quevilly
Petit Quevilly
Croisy
Bapeaume
Bihorel
Blosseville Bonsecours
Canteleu
Boos
Pont Audemer
Routot
Quillebeuf
Honfleur
Trouville
Benzeville
Cormeilles
Montfort s/ Rille
Bourgtheroulde
Elbeuf
Pont de l'Arche
Gisors
Étrépagny
Romilly
Charleval
Henry
Neufmarché
Les Andelys
Le Vaudreuil
Pont de l'Arche
Criquebeuf
Caudebec
Duclair
Jumièges
Yainville
Le Trait
Grand Couronne
Petit Couronne
Sotteville
Orival
Croisset
Canteleu
Bapeaume
Le Mesnil Esnard
Pavilly
Barentin
Yvetot
Allouville
Bellefosse
Motteville
Longuetot
Gueutteville
Cideville
Fauville
Valliquerville
Normanville
Auffay
Tôtes
Bellencombre
Clères
Buchy
Argueil
Forges
Formerie
Saens
Maucomble
Gaillefontaine
Richemont
Aumale
Flamets
Fallencourt
Foucarmont
Nesle
Grandcourt
Criel
Eu
Le Tréport
Mélicocq
Dargnies
Gamaches
Oisemont
Blangy
Envermeu
Londinières
Longueville
Bacqueville
Londeville
Offranville
Dieppe
Ste Valéry
Fontaine le Dun
Cany
Fécamp
Valmont
Criquetot
Goderville
Yerville
Montivilliers
Lillebonne
Caudebec
Duclair
Le Houlme
Maromme
Deville
Grand Quevilly
Petit Quevilly
Croisy
Bapeaume
Bihorel
Blosseville Bonsecours
Canteleu
Boos
Pont Audemer
Routot
Quillebeuf
Honfleur
Trouville
Benzeville
Cormeilles
Montfort s/ Rille
Bourgtheroulde
Elbeuf
Pont de l'Arche
Gisors
Étrépagny
Romilly
Charleval
Henry
Neufmarché
Les Andelys
Le Vaudreuil

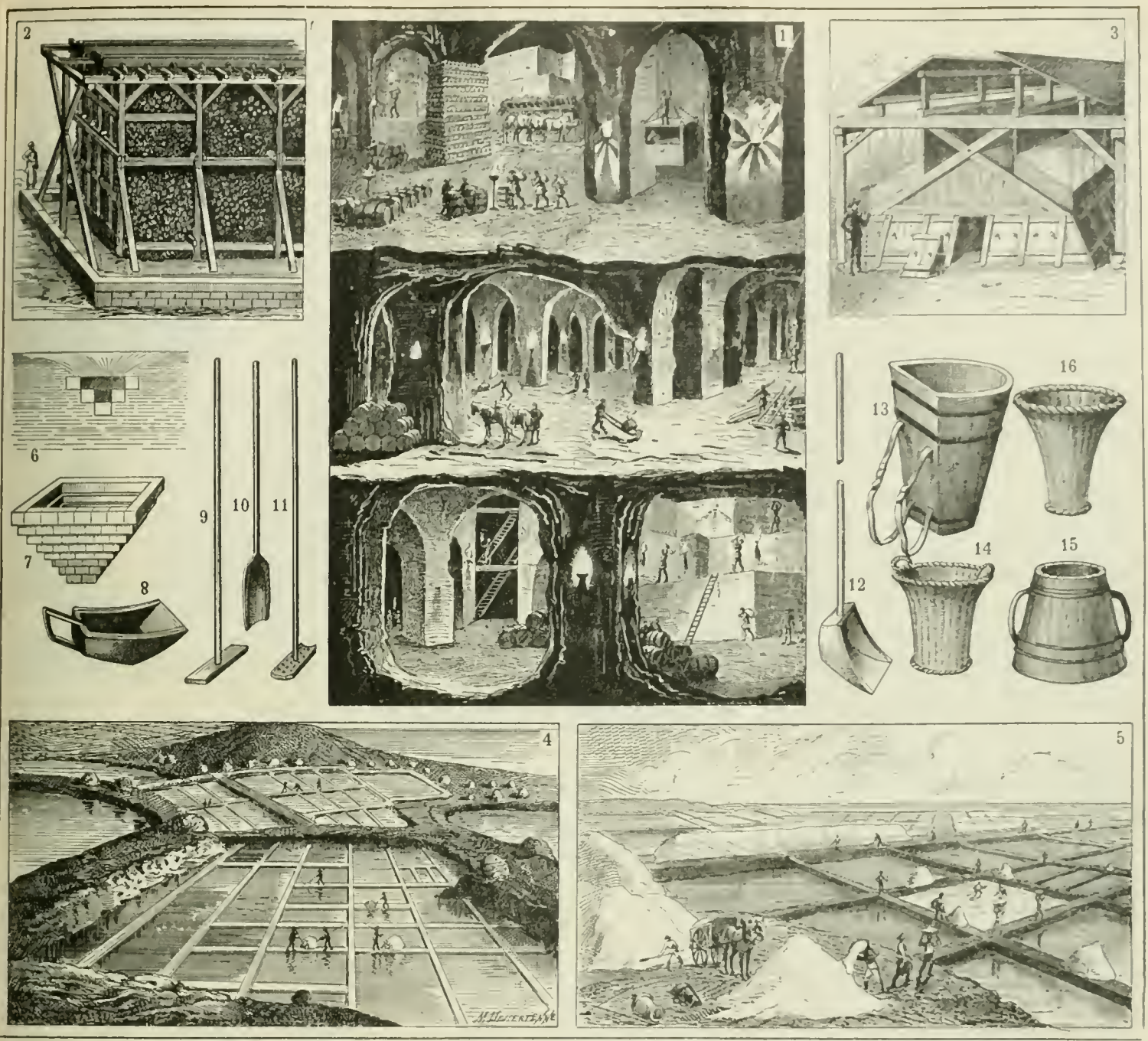

Sel : 1. Vue des travaux souterrains dans une mine de sel. — 2. Bâtiment de graduation. — 3. Poêle à sel. — 4. Vue d'un marais salant sur les côtes de Bretagne. — 5. Vue d'un marais salant sur les côtes de la Méditerranée. — 6 et 7. Formation d'une trémie de sel. — 8. Ecope à main servant à écouler l'excédent d'eau des muloos. — 9. Rable servant à racler le sel dans les œillets. — 10. Pelle. — 11. Sercion servant à racler le sel au fond des compartiments du salant. — 12. Clope ou boquet pour laver le sel. — 13. Tandelin servant à transporter le sel du salant au muiet. — 14. Panier à sel. — 15. Boisseau pour mesurer le sel. — 16. Panier à égouttoir.

SEL (*sèl'* — du lat. *sal*) n. m. Substance friable, soluble dans l'eau, universellement employée comme assaisonnement : *Le* SEL *est indispensable à l'économie.* (L. Cruveilhier.) ‖ *Sel marin, Sel de cuisine, Sel de gabelle,* Divers noms du sel commun. ‖ *Faux sel,* Sel de contrebande. ‖ *Sel gemme,* Sel minéral.

— Fig. Finesse, piquant : *Satire pleine de* SEL. ‖ Ce qui donne de l'attrait, ce qui relève : *Le* SEL *du scandale.*

— *Sel attique,* Manière fine et délicate de penser et de s'exprimer, par allusion à l'esprit des Athéniens.

— Loc. div. *Au gros sel.* Se dit d'une viande servie dans son bouillon et qu'on a parsemée de gros sel : *Chapon* AU GROS SEL. (Fig. D'une gaieté grossière : *Plaisanterie* AU GROS SEL.) ‖ *D'un bon sel.* Se dit d'un mets où il n'y a ni trop ni trop peu de sel : *Jambon* D'UN BON SEL. ‖ *Roide de sel.* Se dit d'un mets beaucoup trop salé. ‖ *A la croque au sel,* Sans autre assaisonnement que du sel. — Fig. *Manger quelqu'un à la croque au sel.* Se dit par manière de menace plaisante. ‖ *Prendre le sel, Prendre son sel,* Se pénétrer de sel, en parlant d'une viande qu'on a salée pour la conserver. ‖ *Mets-lui un grain de sel sur la queue.* Se dit ironiquement à un enfant qui voudrait s'emparer d'un oiseau. ‖ *Ils ne mangeront point un minot de sel ensemble,* Ils ne vivront pas longtemps ensemble. ‖ *Partager le pain et le sel avec quelqu'un,* Etre son ami, être bien accueilli par lui, par allusion à la coutume russe qui veut que l'hôte offre au nouvel arrivant un peu de pain et de sel.

— Admin. anc. *Sel gabellé,* Sel frappé d'impôt. ‖ *Sel sans gabelle,* Sel exempt d'impôts. ‖ *Sel par impôt,* Quantité de sel que chaque famille devait, annuellement, tirer des greniers de l'Etat. ‖ *Grenier à sel,* V. GRENIER.

— Alchim. *Sel alembroth* ou *de la sagesse,* Produit de la sublimation simultanée du deutochlorure de mercure et du chlorure d'ammonium. ‖ *Sel fixe de la matière,* Principe de fixation, le sang ou l'esprit minéral. ‖ *Sel fleuri, Sel honoré, Sel des philosophes, Sel de terre, Sel de verre, Sel de mer,* Noms du mercure. ‖ *Sel de Jupiter,* Chlorure d'étain. ‖ *Sel de Saturne,* Acétate de plomb. ‖ *Sel universel,* Substance solide et compacte opposée à l'esprit.

— Chim. Composé qui résulte de la substitution d'un métal à l'hydrogène dans un acide.

— Comm. *Sel neuf.* Sel tel qu'il est extrait des mines ou retiré des sources d'eau salée ou de la mer, après évaporation. ‖ *Sel impur.* Nom donné généralement au *sel de coussin* ou *sel immonde,* c'est-à-dire au *ressel* ou *saumure,* résidu de la salaison ou de la préparation des sels, et au sel qui provient du battage des peaux fraîches salées spécialement aux résidus des salpêtreries et aux crasses des chaudières (*curins*) expédiés des salines].

— Hist. *Sel libérateur, Sel vengeur,* Noms sous lesquels, pendant la Révolution, les exaltés désignaient le salpêtre qui servait à détruire les adversaires.

— Pharm. et thérap. Nom générique donné à une foule de corps, ayant quelque ressemblance avec le sel ordinaire. ‖ *Sel ammoniac,* Chlorhydrate d'ammonium. ‖ *Sel arsenical de Macquer,* Arséniate acide de potassium. ‖ *Sel d'Angleterre,* Sulfate de magnésium. ‖ *Sel de Boutigny,* Iodomercurate d'iodure de potassium. ‖ *Sel de conserve,* Mélange de borax et de sel marin, employé pour conserver la viande pendant les chaleurs. ‖ *Sel de duobus,* Sulfate de potassium. ‖ *Sel d'Epsom,* Sulfate de magnésium. ‖ *Sel de Figuier,* Chlorure d'or et de sodium. ‖ *Sel de Glauber,* Sulfate de sodium. ‖ *Sel désopilant de Guindre,* Mélange purgatif de sulfate de sodium et de chlorure de potassium. ‖ *Sel de Grégory,* Mélange de chlorhydrate de morphine et de chlorhydrate de codéine. ‖ *Sel de La Rochelle* ou *Sel de Seignette, Sel des tombeaux,* Tartrate de potassium et de sodium. ‖ *Sel de Lorraine,* Sulfate de sodium brut. ‖ *Sel de nitre,* Nitrate de potassium. ‖ *Sel de phosphore, Sel microcosmique,* Phosphate de sodium et d'ammonium, employé dans l'analyse au chalumeau. ‖ *Sel de Preston,* Sesquicarbonate d'ammonium aromatisé. ‖ *Sel de prunelle,* Azotate de potassium fondu. ‖ *Sel de Saturne* ou *Sucre de Saturne,* Acétate de plomb cristallisé. ‖ *Sel de Schlippe,* Sulfo-antimoniate de sodium. ‖ *Sel de Sedlitz,* Sulfate de magnésium. ‖ *Sel de soude,* Carbonate de sodium granulé. ‖ *Sel de succin,* Acide succinique. ‖ *Sel de tartre,* Carbonate de potassium. ‖ *Sel de Vichy,* Bicarbonate de sodium. ‖ *Sel d'oseille,* Binoxalate de potassium. ‖ *Sel fébrifuge de Sylvius,* Chlorure de potassium. ‖ *Sel polychreste de Glaser,* Sulfate de potassium. ‖ *Sel sédatif de Homberg,* Acide borique. ‖ *Sel volatil anglais,* Carbonate d'ammonium.

— Relig. *Sel de la terre,* Métaphore appliquée par Jésus-Christ à ses apôtres, pour faire entendre que le principe de conservation spirituelle était en eux : *Vous êtes le* SEL DE LA TERRE. (Saint Matth. V, 13.)

— Techn. *Vaches de sel,* Monceaux de sel, appelés aussi MULEAUX, que l'on élève en plein air dans les salines.

— PROV. : **Pour bien connaître un homme, il faut avoir mangé un muid de sel avec lui,** Il faut avoir vécu longtemps dans son intimité.

— ENCYCL. *Historique.* L'usage du *sel* remonte à la plus haute antiquité ; les Grecs et les Romains l'employaient comme leur plus ordinaire condiment et le regardaient comme une des offrandes les plus agréables aux dieux ; le sel fut le symbole de l'amitié et, métaphoriquement, synonyme de finesse, grâce, gaieté. Au moyen âge, jusqu'à la Révolution, l'emploi du sel fut sans cesse entravé par les exigences du fisc (*gabelle*) ; aujourd'hui, son usage est universel ; un être humain en consomme environ 5 à 6 kilogrammes par an.

Propriétés. Le sel ou chlorure de sodium, NaCl, se présente en cristaux cubiques blancs, amers, nageant souvent en trémies. Ces cristaux sont sensiblement aussi solubles à froid qu'à chaud ; ils se précipitent ainsi par suite du départ de l'eau interposée et fondent au rouge. Le sel se trouve dans la nature en abondance, soit en roche ou *sel gemme* (Wieliczka, Autriche-Hongrie, Cardona, Espagne), soit mélangé avec des argiles (argiles salifères), soit en solution dans la mer (*sel marin,* 29 gr.

dans l'unité de poids d'eau, varie avec la nature du sel et avec la température : par exemple, le sulfate de ba[illegible] complètement insoluble, tandis que le sulfate [illegible] 85 gr par litre à 15°, le plus souvent, [illegible] augmente avec la température, cependant, [illegible] ne est guère plus soluble à chaud qu'a

[illegible]position d'un sel par l'eau se produit surtout [illegible] dérive d'un acide ou d'une base faibles, cet [illegible] cette base est alors dédoublé partiellement ou [illegible] par l'eau. Parfois, lorsqu'on fait cristalliser [illegible] dissous dans l'eau, le corps obtenu est, dans un [illegible] nombre de cas, une combinaison du sel avec une [illegible] proportion d'eau. Certains corps, comme l'alun [illegible] cristaux contiennent beaucoup d'eau, perdent [illegible] partie de cette eau par exposition à l'air : ils sont dits *efflorescents*, d'autres, au contraire, comme le carbonate de potassium, absorbent de l'eau dans l'air humide : ils sont dits *déliquescents*.

La chaleur décompose, en général, les sels à une température d'autant moins élevée que l'acide ou la base sont plus volatils ou plus facilement décomposables par la chaleur. Le courant électrique décompose les sels lorsqu'ils sont liquides, fondus ou dissous ; la décomposition se fait toujours en *métal* d'une part, qui apparaît à l'électrode de sortie, et *radical* d'autre part, qui apparaît à l'électrode d'entrée ; cette action est utilisée dans l'électrométallurgie, la galvanoplastie, etc. Certains métaux en déplacent d'autres de leurs sels ; ainsi, le fer déplace le cuivre, qui déplace le mercure et l'argent.

Enfin, une action sur les sels, importante à considérer, est celle que peut exercer un acide, une base ou un autre sel, si la réaction se produit, elle consiste toujours en un échange des deux métaux ou d'hydrogène d'un acide étant considéré comme un métal ; elle peut, de plus, être compliquée ou bien conduire à un équilibre entre certaines proportions des deux corps primitifs et des deux corps résultants. La réaction se produit toutes les fois qu'elle donne lieu à un dégagement de chaleur (Berthelot).

Lavoisier avait cru que tout sel est formé par la combinaison d'un acide et d'une base, et on désignait sous le nom de *halosel* tout sel formé par un hydracide et une base, et sous le nom de *oxysel* tout sel formé par un oxacide et une base.

SEL (L.), ch.-l de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 31 kilom. de Redon, 630 hab. Église ogivale moderne, tombelle à la butte du Chalonge, deux menhirs. — Le canton a 17 comm. et 6.580 hab.

SELA, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat d'Agram], sur un affluent de la Kulpa ; 9.260 hab.

SELA, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Varasd], sur la Sotla, affl. de la Save ; 5.865 hab.

SÉLACIEN, ENNE (*si-in, ène* — du gr. *sélakhos*, poisson cartilagineux) adj. Qui a une peau cartilagineuse. — n. m. pl. Sous-classe de poissons, appelés aussi *chondroptérygiens*. — *Un* SÉLACIEN.

SÉLAGE (*laj'* — lat. *selago*) n. m. Antiq. gaul. Plante sacrée que recueillaient les druides.
— Bot. Syn. de SÉLAGINE.

SÉLAGINACÉES (*ji, sé*) n. f. pl. Famille de gamopétales superovariées, comprenant des plantes très voisines des scrophulariacées, dont elles diffèrent surtout par leurs carpelles à un ou deux ovules. (Elles se divisent en *globulariées, myoporées* et *sélaginées*. — *Une* SÉLAGINACÉE.

SÉLAGINE (*jin'*) n. f. Bot. Genre de sélaginacées du Cap.

ENCYCL. Les *sélagines* (selago) sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, petites, aciculaires, d'un beau vert et à fleurs petites, groupées en corymbes ou en épis terminaux ; le fruit se compose de deux akènes monospermes. La sélagine bâtarde, porte de petites fleurs d'un joli bleu clair


Sélagine : *a*, fleur ; *b*, fruit.

SÉLAGINÉES (*ji-né*) n. f. pl. Tribu de la famille des *sélaginacées*. Les sélaginées sont caractérisées par les deux sacs polliniques de chaque côté du connectif, confondus en un seul ; l'ovaire est souvent formé d'un seul carpelle, ce sont des herbes ou arbustes de l'Afrique du Sud et de Madagascar.) — *Une* SÉLAGINÉE

SÉLAGINELLE (*ji-nèl'* — rad. *sélagine*) n. f. Bot. Genre de lycopodiacées, formé aux dépens des lycopodes.

ENCYCL. Les *sélaginelles*, qui ressemblent aux mousses par leur port et aux lycopodes par leur organisation, sont des plantes à tige grêle, flexible, rameuse, volubile ou rampante, portant de petites feuilles vertes, [illegible] bronzées [illegible]tre. Ces végétaux [illegible] et gracieux, sont [illegible] vivent dans [illegible] pour faire


Sélaginelle : *a*, fructification ; *b*, coupe du fruit.

SÉLAM (*lam'*) [illegible] de [illegible] [illegible] sont [illegible]hes les Orientaux, est un langage muet : [illegible] *les amants se servent de* SÉLAMS *pour* [illegible].

SÉLAMLIK (*lik*) n. m. Partie d'une maison turque réservée [illegible] et où les femmes sont exclues.

SÉLANDRE n. m. Navire de transport du moyen âge, dont font mention les historiens des croisades : *Les* SÉLANDRES *furent d'abord à rames et devinrent ensuite des navires ronds*


Sélandre.

SELANGOR ou **SALANGOR**, État indigène d'Indo-Chine (presqu'île de Malacca), sous le protectorat anglais, au N. de l'État de Perak ; 12.900 kilom. carr. ; 150.000 hab. Physiquement, c'est une basse plaine d'alluvions, dominée à l'E. par les montagnes granitiques dites d'*Oulou-Selangor*, et arrosée par quelques belles rivières, dont la principale est le *Klang*, qui baigne la capitale, *Kouala-Loumpour*. Climat humide. Culture du riz, exploitation de mines d'or et d'étain.


Sélantan : *a*, marteau.

SÉLANTAN n. m. Carillon à lames métalliques, en usage à Java. Au milieu de chaque lame se trouve une protubérance sur laquelle on frappe avec un marteau.)

SELARGIUS, bourg du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Cagliari], au milieu d'étangs malsains ; 3.000 hab. Vins estimés, fabrique importante d'allumettes.


Sélasphore.

SÉLASPHORE (*sfor'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, de la famille des trochilidés, répandus dans le nord et le centre de l'Amérique. (Les sélasphores sont ces oiseaux-mouches vulgairement appelés *rubis*, dont le type [*selasphorus rufus*] se trouve depuis les îles Aléoutiennes jusqu'au Mexique.)

SELB, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Franconie]), sur la *Selb*, affluent de l'Eger ; 6.150 hab. Fabriques de porcelaine, de papier.

SELBO, bourg de la Norvège centrale, sur un lac d'où sort le Nid, tributaire du fjord de Trondhjem ; 7.000 hab.

SELBORNE (Roundell PALMER, comte DE), homme politique anglais, né à Mixbury en 1812, mort à Petersfield en 1895. Tory renforcé, et partisan de la haute Église en 1837, il se fit inscrire au barreau de Londres. Élu membre du Parlement en 1847, il demeura indépendant des partis politiques, et devint attorney général en 1863. En 1872, il succédait à lord Hatherley dans les fonctions de lord chancelier, et trois jours après il était élevé à la pairie. Il s'attacha aussitôt à l'œuvre colossale de la réforme judiciaire, supprimant la multiplicité des cours de justice qui datait du moyen âge et les juridictions qui s'enchevêtraient dans une inexprimable confusion. Remplacé, en 1874, au retour de Disraeli, il redevint lord chancelier dans le second cabinet Gladstone (1880). Mais, en 1886, il refusa de s'associer au projet du *home rule*. Il devint alors le chef des libéraux-unionistes. Il a laissé des poésies religieuses qui ne manquent pas de valeur, une étude littéraire : *Hymns, their history and development in the Greek and Latin churches, Germany and Great Britain* (1892) ; etc.


Lord Selborne.

SELBY (en lat. *Selebia*), ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding], sur l'Ouse (bassin du Humber), 6.500 hab. Fonderies, fabrication de cordages.

SELCAN (tchèque *Sedlenny*), ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur le Mastnik, affluent de la Moldau ; 2.692 hab.

SELDEN (John), juriste anglais, né à Salvington (Sussex) en 1581, mort à Londres en 1654. Inscrit au barreau de Londres en 1612, il s'était déjà lié avec Ben Jonson et Camden. Il fit paraître quelques ouvrages, entre autres *Jani Anglorum facies altera* (1610), qui attirèrent sur lui l'attention. Il continua dans cette voie, donna : *Titles of Honour* (1614) *De dis syris* (1617), et son chef-d'œuvre : *History of Tythes* (1617), où il combat très vivement la théorie du droit divin. Emprisonné en 1621 pour avoir collaboré à la fameuse protestation des Communes (18 déc.) et bientôt remis en liberté, il entra au Parlement en 1623. Il attaqua violemment Buckingham, fit partie de la commission des Douze chargée de dresser l'acte d'accusation contre le favori, fut de nouveau emprisonné en 1629, par ordre du roi, et ne fut remis en liberté qu'en 1631. Au Long parlement, Selden joua un rôle de plus en plus important. La Chambre lui confia en 1643 l'office de clerc

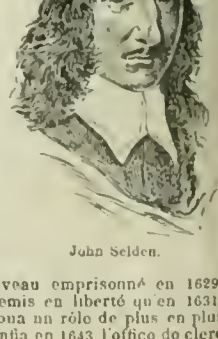
John Selden.

ou gardien des archives de la Tour de Londres. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages qui ont établi sa réputation et lui ont valu le surnom de **la Gloire de l'Angleterre**. Citons : *Mare clausum* seu *De dominio maris libri duo* (1636), une série de traités sur le droit rabbinique et de travaux d'érudition, notamment son *Table Talk* 1689, le plus connu de ses écrits. Ses *Œuvres complètes* ont été réunies par Wilkins (1726).

Seldjoukides ou **Seldjoucides**, titre porté par les souverains de trois dynasties turcomanes qui régnèrent en Perse, dans le Kirman et en Asie Mineure. Ils descendaient d'un chef turc, nommé Seldjouk seconde moitié du Xe s.]. — *Un, Une* Seldjoukide ou Seldjoucide.

— Adjectiv. : *Princesse* seldjoukide ou seldjoucide.

— Encycl. Les *Seldjoukides* de Perse, dont le premier fut Toghrulbeg, régnèrent de 1060 à 1194; ceux du Kirman, de 1041 à 1188; ceux d'Asie Mineure, de 1087 à 1309. Les Seldjoukides de Perse et ceux d'Asie Mineure se trouvèrent mêlés aux grandes luttes des croisades; la première de ces dynasties disparut devant la dynastie khvarismienne, la seconde devant les Mongols.

L'empire des Seldjoukides de Perse, établi sur les ruines de la dynastie bouïde, s'étendit, à l'époque du sultan Mélik-Schah, de Kachgar à Nicée, de Hérat à Antioche, et de la Caspienne à l'Yémen. Sa capitale était *Ispahan*. En 1071, Atsiz, général de Mélik-Schah, s'empara même de Jérusalem et, en 1706, de Damas. Ce fut à la mort de Mélik-Schah que commença la décadence de l'empire seldjoukide et que Soleïman, fils de Koutloumisch, fonda en Asie Mineure la dynastie indépendante de Roum. Cette décadence parut s'arrêter quelque temps avec le sultan Sindjar (1118), mais le règne de ce prince, attaqué par les Ghaznévides, les Kara-Khitaï, les Khvarismiens et les Turcs Ghozzes, se termina par des désastres, et l'empire seldjoukide ne tarda pas à disparaître.

select (*sé-lekt'* — mot angl., signif. *choisi*) adj. Arg. boulevardier. De premier choix, d'élite. ‖ *Le monde select*, Le grand monde.

Selectæ e profanis scriptoribus historiæ (c'est-à-dire : *Choix d'histoires tirées des écrivains profanes*), livre classique, en usage dans les premières classes de latin. Cet ouvrage est le fruit de lectures considérables de Heuzet. Il est divisé en cinq livres : *De Deo*, Sur la divinité; *De prudentia*, Du savoir; *De justitia*, De la justice; *De fortitudine*, Du courage; *De temperantia*, De la tempérance. Ce choix présente aux lecteurs la fleur de la sagesse antique, et les préceptes sont rehaussés de nombreux exemples. Heuzet a cru toutefois pouvoir se permettre de modifier çà et là le texte des auteurs auxquels il emprunte. Les textes originaux ont été reproduits plus fidèlement dans des éditions postérieures.

sélectif, ive (*lèk'*) adj. Qui a rapport à la sélection : *Méthode* sélective.

sélection (*lèk'-si* — du lat. *selectio*, par l'intermédiaire de l'angl. *selection*) n. f. Choix raisonné.

— Biol. Choix des individus avantagés pour perpétuer l'espèce.

— Econ. rur. Choix raisonné de reproducteurs, ayant pour but l'amélioration d'une race domestique.

— Hist. nat. *Sélection naturelle*, Survivance des variétés les mieux adaptées dans les conditions considérées. ‖ *Sélection artificielle*, Choix de reproducteurs, tendant à modifier ou améliorer les races.

— Encycl. Biol. Le principe de la *sélection* ou *principe de Darwin* est le moyen à l'aide duquel les darwinistes et néo-darwinistes expliquent la formation des espèces et l'apparition des caractères de tout ordre. On trouve déjà une notion de la sélection dans Maupertuis, Buffon et Lamarck. Erasme Darwin l'a peut-être soupçonnée, mais c'est l'économiste Malthus qui, le premier, la mit en évidence. Ch. Darwin s'est contenté d'emprunter cette notion à Malthus, mais il en a fait la base de son explication de l'origine des espèces.

Pour Ch. Darwin, la sélection a pour cause la *concurrence vitale* ou *lutte pour la vie*, dont Malthus avait signalé l'importance. Puisque, en effet, les individus croissent en progression géométrique, tandis que leurs subsistances restent constantes ou n'augmentent qu'en progression arithmétique, un certain nombre d'individus doivent disparaître à chaque génération. Quels sont ceux qui disparaissent? Ce sont les plus faibles, tandis que ceux qui subsistent sont les plus forts, les plus aptes. Le fait de la survivance implique nécessairement une adaptation plus ou moins parfaite aux conditions considérées; les individus ainsi avantagés se perpétuent donc seuls. La sélection naturelle exécute ainsi, d'une manière évidemment inconsciente et par le seul jeu de la concurrence vitale, ce que les éleveurs réalisent depuis longtemps dans le but d'obtenir des races plus avantageuses. C'est aux faits de *sélection artificielle* que Ch. Darwin emprunte ses arguments fondamentaux pour établir l'existence de la sélection naturelle dans le monde biologique.

De sérieuses critiques ont été dirigées contre le principe de Darwin. Elles sont ainsi résumées par Y. Delage : 1° les causes de variation étant plus faibles que les causes de fixité, celle-ci doit forcément l'emporter sur celle-là; 2° la sélection est impuissante parce que la plupart des caractères qu'elle est censée avoir développés sont inutiles et ne lui donnent pas la possibilité de s'exercer (Romanes, Nægeli); 3° il est de nombreux caractères utiles que la sélection n'a pu former parce que leur utilité ne se montre que lorsqu'ils sont complètement développés (Wolf); 4° les variations, même lorsqu'elles sont utiles à tous les degrés, le sont trop peu pour créer un avantage donnant prise à la sélection (Nægeli, H. Spencer); 5° la sélection des variations accidentelles ne peut engendrer les espèces, parce que ces variations sont isolées et que, pour constituer un avantage réel, elles devraient porter sur plusieurs caractères à la fois (Roux); 6° la sélection est impuissante parce que les variations sur lesquelles elle pourrait s'exercer sont sans cesse détruites par l'amphimixie (Nægeli); 7° enfin, la sélection n'est pas la vraie cause de la formation des espèces, car, si elle était réelle, si faibles que fussent ses effets, et s'il existait des variations suffisantes pour lui donner prise, la transformation des espèces serait si rapide qu'elle s'accomplirait sous nos yeux (Pfeffer).

Devant ces critiques, les néo-darwinistes se sont demandé si d'autres facteurs ne se combinaient pas à la sélection pour expliquer la formation des espèces. Ces facteurs seraient :

La *sélection sexuelle*, qui rend compte des caractères sexuels secondaires et du dimorphisme sexuel et en vertu de laquelle tout caractère individuel qui rend un mâle plus fort et plus attrayant lui assure chez les femelles les plus vigoureuses, favorise sa descendance et tend à se fixer dans l'hérédité, mais seulement chez les mâles, ce caractère pouvant être inutile ou dangereux chez la femelle.

La *sélection des tendances*, dans laquelle la sélection s'exercerait non sur une particularité définie, mais sur une tendance à acquérir cette particularité. Or, la sélection des tendances n'existe pas, car la sélection ne peut évidemment qu'avoir une expression anatomique, autrement, elle n'est plus qu'une pure abstraction (Y. Delage).

La *sélection négative*, dans laquelle un organe devenu inutile ou même dangereux disparaît.

La *sélection organique*, c'est-à-dire l'action directe de l'*excitation fonctionnelle* de W. Roux, en vertu de laquelle, à l'*auto-formation* de l'organisme, qui est sous la dépendance de la sélection de Darwin, s'ajoute une *auto-régulation* permanente, sous l'influence de l'excitation fonctionnelle, qui paraît ainsi se confondre avec le principe du *lamarckisme*. (V. ce mot.) De telle sorte que, en résumé, comme le dit Pfeffer, la sélection ne peut créer les variations initiales, ni par conséquent les espèces; elle se borne à supprimer les variations notablement désavantageuses et à maintenir les caractères moyens de l'espèce.

— Bibliogr. : Ch. Darwin, *l'Origine des espèces* (trad. franç., 1873); Y. Delage, *la Structure du protoplasma, les théories sur l'hérédité et les grands problèmes de la biologie générale* (Paris, 1895); Le Dantec, *Traité de biologie* (Paris, 1903).

sélectivement (*lèk'*) adv. D'une manière sélective, par la sélection.

Selefké ou **Selefkéh** (l'anc. *Séleucie*), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie, prov. d'Adana), sur le Gheuk-Sou (anc. *Calycadnus*); 2.000 hab. Ruines de l'ancienne ville.

sélénaldine n. f. Substance analogue à la thialdine, que l'on obtient par l'action de l'hydrogène sélénié sur une solution d'aldéhyde ammoniaque.

sélène (du gr. *sélènè*, lune) n. f. Antiq. gr. Gâteau en forme de croissant employé dans les sacrifices à Sélénè.



Le char de Sélené, d'après une coupe grecque.

Sélénè. Mythol. gr. Personnification de la Lune, appelée aussi *Ménè*. Hésiode la fait fille d'Hypérion et de Théia et sœur d'Hélios. Ses amours avec Endymion sont célébrées par les poètes. On la représente tantôt sur un char à deux chevaux, tantôt à cheval. Sélénè correspond à la déesse latine Luna.

sélénéthyle n. m. Chim. Syn. de sélénure d'éthyle.

Sélenga ou **Sélinga Pira**, rivière de Mongolie et de Sibérie (Transbaïkalie). Elle naît, comme l'Iénisséï, du massif du Tannou-Ola ou Tan-nguou, reçoit les rivières : Eder, Eké-Gol (déversoir du lac Kosso-Goli), Orkhon, Djida, Tchikoï, Khilok, Ouda. Ayant baigné *Selenghinsk* et Verkhné-Oudinsk, elle se jette, par les huit branches d'un delta, dans le lac Baïkal, dont c'est le grand affluent, et d'où sort l'Angara, tributaire droit de l'Iénisséï; 1.205 kilom.

sélénhydrate n. m. Sel dérivant de l'acide selenhydrique.

sélénhydrique (*drik'*) adj. Se dit d'un acide qui se produit par l'action de l'acide chlorhydrique étendu d'eau sur les séléniures.

— Encycl. V. sélénium.

séléniate n. m. Sel dérivant de l'acide sélénique.

sélénibase n. f. Séléniure jouant le rôle de base dans un sélénisel.

sélénicyanure n. m. Chim. Syn. de séléniocyanate.

sélénide n. m. Chim. Séléniure qui se combinant avec un autre séléniure, joue le rôle d'acide dans la combinaison.

— n. m. pl. Famille de minéraux qui comprend le sélénium et ses composés. — *Un* sélénide.



Sélénidère.

sélénidère n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des rhamphastidés, comprenant des toucans du groupe des aracaris, à couleurs vives et tranchées, répandus dans l'Amérique centrale et méridionale.

sélénie (*ni*) n. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des géométridés, répandus sur l'hémisphère boréal. (Les sélénies sont de jolies phalènes de taille moyenne, avec les ailes profondément découpées. *Selenia bimularia* est commune en France.)

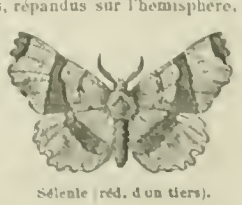

Sélénie (réd. d'un tiers).

sélénié, ée adj. Chim. Qui contient du sélénium.

— *Hydrogène sélénié*. V. sélénium.

sélénien, enne (*ni-in, ène'* — du gr. *sélènè*, lune) adj. Astron. Qui appartient, qui a rapport à la lune.

— Substantiv. Habitant de la lune.

sélénieux (*ni-eû*) adj. m. Chim. Se dit d'un des acides dérivés du sélénium.

— Encycl. V. sélénite.

sélénifère (de *sélénium*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Chim. Qui contient du sélénium.

séléniocyanate n. m. Chim. Sel analogue à un cyanate, mais où l'oxygène est remplacé par du sélénium.

séléniocyanique (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide de formule $CAzSH$, dérivant de l'acide cyanique par substitution d'un atome de sélénium à un atome d'oxygène.

sélénidithionique adj. m. Chim. Syn. de sélénosulfurique.

séléniohypophosphite n. m. Chim. Sel de l'acide séléniohypophosphoreux.

séléniohypophosphoreux (*reû*) adj. m. Chim. Se dit d'un acide de formule $P^2Se^2H^4$, dérivant de l'acide hypophosphoreux par substitution de deux atomes de sélénium aux deux atomes d'oxygène.

séléniohyposulfureux adj. m. Chim. Syn. de sélénosulfureux.

séléniophosphate n. m. Chim. Sel de l'acide séléniophosphorique.

séléniophosphite n. m. Chim. Sel de l'acide séléniophosphoreux.

séléniophosphoreux (*reû*) adj. m. Se dit d'un acide de formule $P^2Se^3H^2$, dérivant de l'acide pyrophosphoreux.

séléniophosphorique (*rik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide de formule $P^2Se^3H^2$, dérivant de l'acide pyrophosphorique.

séléniosel n. m. Chim. Syn. de sélénisel.

séléniosulfate n. m. Chim. Sel de l'acide sélénosulfurique.

séléniosulfurique adj. Se dit d'un acide de formule SO^2SeH^2, dérivant de l'acide sulfurique par substitution d'un atome de sélénium à un atome d'oxygène.

sélénique (*nik'* — du gr. *sélènè*, lune) adj. Astron. Qui concerne la lune.

sélénique (rad. *sélénium*) adj. Chim. Se dit d'un des acides du sélénium.

— Encycl. V. selenium.

sélénisel (*sèl'*) n. m. Chim. Combinaison de deux séléniures, l'un jouant le rôle de séléniure acide, l'autre de séléniure basique.

sélénite (du gr. *sélènè*, lune) n. Habitant supposé de la lune : *Pour un* sélénite, *la terre apparaîtrait sous la forme d'un disque lumineux*. L. Figuier.

— n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sélénieux avec une base.

— n. f. Minér. Ancien nom du sulfate de calcium.

séléniteux (*teû*, euse adj. Chim. Qui a rapport à la sélénite, c'est-à-dire au sulfate de calcium : *Dépôt* séléniteux. ‖ Qui contient de la sélénite : *Eau* séléniteuse.

sélénium (*om'*) n. m. Chim. Métalloïde Se = 79, découvert par Berzélius en 1817 dans des résidus de préparation d'acide sulfurique, et existant dans un certain nombre de minéraux à l'état de séléniures métalliques.

— Encycl. Parmi les séléniures, la zorgite, séléniure de plomb, existe en quantité notable dans la république Argentine; la majeure partie du *sélénium* s'extrait de ce minerai, ainsi que des boues qui se déposent dans les bonbonnes de condensation de l'acide chlorhydrique préparé avec de l'acide sulfurique provenant de certaines pyrites.

On l'extrait de la zorgite en traitant celle-ci par l'eau régale, qui la transforme en acide sélénieux; un courant de gaz sulfureux précipite ensuite le sélénium.

Pour le retirer des boues de condensation de l'acide chlorhydrique, on les traite par un courant de chlore, qui, en présence de l'eau, transforme le sélénium en acides sélénieux et sélénique; ceux-ci sont ensuite réduits soit par le gaz sulfureux, soit par le bisulfite de sodium.

Le sélénium se présente sous plusieurs états physiques différents : 1° le sélénium *noir*, qui se dépose par l'action de l'air sur les séléniures alcalins; 2° le sélénium *rouge amorphe* et *soluble* dans le sulfure de carbone, qui résulte de l'action de la pile ou de l'air sur la solution d'hydrogène sélénié; 3° le sélénium *rouge cristallisé*, obtenu en dissolvant le précédent à chaud dans le sulfure de carbone et laissant refroidir; 4° le sélénium *rouge amorphe* et *insoluble* dans le sulfure de carbone, qui provient de la réduction de l'acide sélénieux par le gaz sulfureux. Il a la propriété remarquable d'avoir une conductibilité électrique susceptible de varier dans des proportions énormes sous l'action de la lumière : c'est le principe du *photophone*, imaginé par Graham Bell, et qui permet la transmission des sons au moyen de la lumière; la variété qui convient le mieux à cet usage est un sélénium cristallin obtenu en chauffant celui du commerce jusqu'à un commencement de fusion, et laissant ensuite refroidir.

Le sélénium fond un peu au-dessus de 200° et bout à 665°; il s'enflamme assez difficilement et brûle avec une flamme bleue en donnant de l'anhydride sélénieux. Il se combine à froid au chlore et, à chaud, au soufre, au phosphore, à l'hydrogène et aux métaux; il est attaqué à chaud par l'acide azotique et l'eau régale, qui l'oxydent.

Composés. Avec l'hydrogène, il forme l'hydrogène sélénié ou acide selenhydrique H^2Se, qui peut s'obtenir en décomposant un séléniure métallique par un acide, ou en hydrogénant le sélénium; c'est un gaz acide, toxique, très soluble dans l'eau, et d'une odeur désagréable.

Il existe deux chlorures, décomposables par l'eau : $SeCl^4$, qui provient de l'action du chlore sur le sélénium, et Se^2Cl^2, qui résulte de l'action du sélénium sur le premier.

L'oxyde le plus important est l'anhydride sélénieux SeO^2, qui est le produit d'oxydation directe, et qui donne avec l'eau l'acide sélénieux SeO^2H^2; l'acide sélénique SeO^4H^2, moins stable, s'obtient en oxydant le précédent par l'eau de chlore; ses sels, les séléniates, sont isomorphes avec les sulfates. Enfin, on connaît deux sulfures SeS^2 et SeS^3, trois séléniures de phosphore : P^2Se (hypophosphoreux), P^2Se^3 (phosphoreux et P^2Se^5 (phosphorique), et un séléniure de carbone CSe^2.

Les séléniures métalliques, dont quelques-uns existent

SÉLÉNOGRAPHIE [illegible]

SÉLÉNOGRAPHIQUE [illegible] Qui a rapport à la sélé-

SÉLÉNOMANCIE *s. f.* du gr. *sélènè*, lune, et *manteia*, [illegible] par la Lune [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible]

SELKIRK, ville d'Écosse, ch.-l. du comté du même nom, sur les pentes d'une colline dominant l'Ettrick-Water, affluent du Tweed; 7.500 hab. Fabrication de lainages et de tissus divers. Monuments à la mémoire de Walter Scott et de Mungo-Park.

SELKIRK (COMTÉ DE), division administrative de l'Écosse, dans le sud-est de ce pays; 666 kilom. carr.; 27.000 hab. Ce comté occupe une région très pittoresque, dont les montagnes (Old Ettrick Pen, Ward Law, Black Andrew), la plupart incultes, sont coupées de vallées étroites, fertiles et bien arrosées. Le comté de Selkirk appartient tout entier au bassin du Tweed. L'élevage des moutons en est la principale richesse. L'industrie comprend la fabrication d'étoffes de laine, flanelles, bas.

SELKIRK (MONTS), rangée de monts du Canada (Colombie britannique). C'est un chaînon occidental des Rocheuses, qui, du S. au N., à partir de la frontière des États-Unis, à l'E. du fleuve Colombie, s'étend sur 275 kilom. de long avec 130 de moyenne largeur. Culmen 3.244 mètres.

SELKIRK, comté du Canada (Manitoba), dans la région des Prairies, aux deux rives du lac Winnipeg et à la rive est du lac Manitoba; 33.000 hab.

SELKIRK (Alexandre), marin anglais, né à Largo (comté de Fife) en 1676, mort en 1721. Fils d'un cordonnier, il eut de bonne heure la passion des aventures. Il prit part à l'expédition de Dampier (1703) et, s'étant querellé avec le capitaine Stradling, il se fit débarquer dans l'île de Juan-Fernandez, alors inhabitée. Il y resta jusqu'en 1709, se procurant les vêtements, la nourriture, l'habitation, etc., suivant les procédés qu'a vulgarisés le *Robinson Crusoé* de de Foë, dont les aventures ne sont autres que celles de Selkirk, déjà publiées en 1712 par Woodes Rogers (*A cruising voyage round the World*) et par le capitaine E. Cooke (*a Voyage to the South Sea*). Elles ont encore inspiré le roman de X. Saintine, *Seul* (1850).

SELKIT (moins exactem. *Selk*), la déesse Scorpion des anciens Egyptiens. Elle était fille du Soleil et elle jouait un rôle dans les cérémonies de l'embaumement comme protectrice des entrailles. Elle est représentée sous la forme d'un gros scorpion, mais plus souvent d'une femme coiffée d'un scorpion.

SELLAGE (*sè-laj'*) n. m. Action ou manière de seller : *Du* SELLAGE *du cheval dépend parfois la vie du cavalier.*

SELLAIRE (*sè-lèr'*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une selle.

SELLANO, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]); 2.700 hab. Industrie des limes.

SELLASIE ou **SELASIE** (en lat. *Sellasia*), ville de la Grèce ancienne (Laconie), au N. de Sparte, sur l'Œnus ou Enonte, d'après Tite-Live; sur l'Eurotas, suivant d'autres. Près de cette ville se livra, l'an 222 av. J.-C., une bataille dans laquelle l'armée de Sparte, commandée par le roi Cléomène III, fut détruite par les phalanges macédoniennes du roi Antigone Doson. Auj. *Vrulea*.

SELLE (*sèl'* — lat. *sella*) n. f. Petit siège de bois pour une seule personne : SELLE *de chêne*. (Vx.)

— Sorte de siège qu'on met sur le dos d'une bête de somme, pour la commodité de la personne qui monte dessus : SELLE *à l'anglaise*. SELLE *de postillon*. ‖ Petit siège de cuir sur lequel s'assied le vélocipédiste.

— Garde-robe : *Médecine qui mène trois fois à la* SELLE. ‖ Excréments : *Des* SELLES *abondantes*.

— Loc. div. *Cheval de selle*, Cheval propre à être monté par un cavalier. ‖ *Selle à tous chevaux*, Selle faite de telle façon qu'on peut la faire servir pour des chevaux de toute taille. — Fig. Ressource banale, employée dans des cas très divers. ‖ *Être bien en selle*, Être bien posé, bien assis à cheval. — Fig. Être bien affermi dans son emploi, dans sa place. ‖ *Se remettre en selle*, Remonter à cheval. — Fig. Se rétablir dans ses affaires. ‖ *Courir à toutes selles*, Courir la poste sans avoir une selle à soi, et en se servant indifféremment des selles que fournissait l'administration. ‖ *Courir une ou deux selles*, Courir une ou deux postes. ‖ Pop. *Demeurer entre deux selles le cul à terre*, N'obtenir aucune des deux choses opposées auxquelles on prétendait. ‖ *Remettre en selle*, Aider un cavalier à remonter sur son cheval. — Fig. Aider quelqu'un à reconquérir des avantages perdus.

— Anat. *Selle turcique*, Excavation de la base du crâne, creusée dans la face supérieure de l'os sphénoïde, et qui sert à contenir l'hypophyse ou glande pituitaire.

— Art culin. *Selle de mouton, d'agneau*, Morceau qui s'étend de la première côte aux gigots.

— Cout. anc. *Porter la selle*, Punition infamante, qui consistait à transporter une selle sur le dos.

— Ch. de f. *Selle de joint*, Syn. de COUSSINET DE JOINT. ‖ *Selle d'arrêt*, Plaque métallique que l'on interposait fréquemment entre la traverse et le patin du rail vignole pour éviter l'usure de la traverse.

— Équit. *Selle anglaise*, Selle qui est dépourvue de battes aussi bien en avant qu'en arrière. ‖ *Selle rase*, Selle qui n'est garnie de battes qu'en avant. ‖ *Selle royale ou de voyage*, Selle dont la hauteur de battes, avant et arrière, est très peu considérable. ‖ *Selle de femme*, Selle munie d'une sorte de croissant à l'arçon de devant et qui n'a qu'un seul étrier ou sabot. ‖ *Selle de piqueur, Selle à piquer*, Selle qui a des battes assez élevées pour bien emboîter le cavalier.



Selle de calfat.

— Mar. Escabeau sur lequel s'assied le calfat, et qui contient ses outils. ‖ Garniture de bois placée en avant des chouquets des bas mâts, pour recevoir les balancines des basses vergues.

— Métall. Espèce de scorie qui se forme au-dessus du minerai, à mesure qu'il entre en fusion.

— Sculpt. Forte tablette de bois fixée à pivot à un axe mobile attaché à son tour à un solide trépied, et qui remplit pour le sculpteur à peu près le même rôle que le chevalet pour le peintre. (On place la terre glaise, le plâtre ou la figurine sur la tablette, qu'on élève ou abaisse suivant les nécessités du travail.)

— Techn. Sorte de banc de bois sur lequel le parcheminier étend les peaux quand il les ponce. ‖ Planche inclinée sur laquelle on entasse les feuilles de papier quand elles ont été soumises à la presse. ‖ Banc sur lequel on coupe les planches de terre pour en faire des carreaux. ‖ Établi de charron, de sculpteur, de tonnelier. ‖ Masse de bois portée sur trois pieds, sur laquelle le charron place le moyeu d'une roue. ‖ Planche de blanchisseuse. ‖ Sorte de trépied en bois, destiné à supporter un grand récipient (cuve ou cuvier). ‖ *Bateau de selle*, Bateau immobile qui sert aux blanchisseuses.



Selle de sculpteur.

— ENCYCL. Archéol. La *selle* a très peu varié des croisades jusqu'à la Révolution, et il semble qu'en Europe elle soit une importation orientale. Dans l'antiquité classique, l'absence d'étriers rendait l'assiette du cavalier peu sûre, et c'était sur le cheval nu ou sur un tapis sanglé qu'il devait se tenir sans quartiers et sans arçons. Les premières selles apparaissent dans l'armée romaine et byzantine, avec des arçons plus ou moins hauts. Vers le VIe siècle, les selles et les étriers deviennent d'un usage courant et les formes se modifient peu jusqu'aux croisades. Ce sont des selles rases, sans arçons, ou n'en ayant que des indications vagues, au moins jusqu'aux Carolingiens. Vers le IXe siècle, les arçons de devant et de derrière vont en s'élevant de plus en plus. La selle devient bientôt un siège composé de deux arçons cintrés et hauts, en fer à cheval, reliés par deux montants de bois assemblés et par des larges bandes de peau parallèles à ces deux montants. Des coussins de feutre ou de coton pendent, un de chaque côté, sous cette cage, et sont destinés à asseoir le siège pour qu'il ne blesse pas la bête. Une sangle partant d'un montant et rejoignant l'autre empêche l'appareil de tourner. Une schabraque de cuir recouvre le tout : telle est la sella hunnique, encore en usage dans le Béloutchistan et le Sind, et d'où dérivent toutes les selles occidentales et orientales.

La modification occidentale a porté surtout sur les arçons de devant, auxquels on adjoignit ces grandes saillies ou bâtes destinées à protéger les genoux et qui, dans les selles de guerre et de tournoi, atteignent des dimensions considérables jusqu'au XVIe siècle. En outre, on s'appliqua à garnir tout le siège de fort cuir ou même à le façonner en pièces de rapport : d'os, d'ivoire, de bois, etc. Les panneaux furent réunis au siège et bornés en avant par les quartiers ou les bâtes, en arrière par les bourrelets du troussequin. Ainsi fut créé le type occidental, dont la selle française ancienne, encore en usage dans l'armée et dans les manèges (selle à piquer), est le représentant le meilleur. La selle anglaise, moins parfaite, est un dérivé des selles de parade rases en usage, surtout en Allemagne, vers le XVe siècle. La selle turque, avec son troussequin surélevé et son grand arçon de devant, rappelle les grandes selles d'armes et surtout celles de joute datant des XIVe et XVe siècles; il est probable que les Maures ont dû emprunter cette forme à la chevalerie occidentale, au cours de leurs guerres dans la Péninsule. Dans les selles d'armes du XVe siècle, on remarque deux fortes tiges d'acier qui partent du troussequin de la selle et s'empattent dans une pièce cintrée qui pose sur les rognons de la bête. C'est qu'alors les hommes d'armes chargeaient guindés sur les étriers et le seant posé sur la cuhière du troussequin.

Les selles des femmes s'appelaient alors *sambues* (v. ce mot); c'étaient des sortes de bâts. C'est seulement au XVIe siècle que l'on construisit les selles avec une corne d'arçon telle qu'elle existe encore aujourd'hui.

— Milit. Les *selles d'armes* diffèrent surtout des selles employées dans l'équitation civile, par les accessoires qu'elles comportent, et qui sont destinés à permettre d'y fixer les différents éléments du paquetage du cavalier. La selle, dite du modèle 1874 modifié, actuellement en service dans les troupes à cheval, est établie sur trois types d'arçon de dimensions différentes : cavalerie de réserve, de ligne et légère. L'arçon de cavalerie de réserve est à troussequin ras pour l'artillerie, il est à palettes pour la cavalerie de ligne et la cavalerie légère. Des deux étrivières sont fixées sur l'arçon pour le passage des courroies qui servent à maintenir le paquetage à la selle. Des garnitures de troussequin et de palette en cuir mince servent à amortir le choc des armes contre le métal du troussequin. La selle est complétée par les sacoches, la poche à fer, le bidon, le faisceau porte-sabre, les étrivières, les étriers, la sangle, les courroies de sacoche et les courroies de charge de derrière.

— Techn. La charpente de la *selle* se compose de deux arçons ou pièces de bois arquées, qui correspondent l'une au garrot du cheval, la seconde aux reins, et qui sont réunis ensemble par deux pièces latérales appelées *bandes*, dans l'intervalle desquelles se loge la colonne vertébrale. Sous les arçons et les bandes est fixée une couverture appelée *panneau*, qui protège le cheval contre les blessures que pourrait occasionner le bois de la selle. Un siège de cuir destiné au cavalier repose sur le faux siège, muni au fond d'une forte toile matelassée qui est fixé sur la charpente. Aux bandes sont clouées deux pièces de cuir appelées *quartiers*; ils servent à mettre les panneaux à l'abri de la pluie et à séparer les jambes du cavalier de la peau de sa monture; ces bandes portent, en outre, accrochées à deux anses de fer, les étrivières, courroies auxquelles sont suspendus les étriers. La selle est maintenue sur le cheval à l'aide de sangles, d'une croupière et d'un poitrail. On joint quelquefois le poitrail aux sangles au moyen d'une courroie qui reçoit le nom de *martingale* quand elle se prolonge jusqu'à la bride; cette martingale empêche le cheval de lever trop fortement la tête.

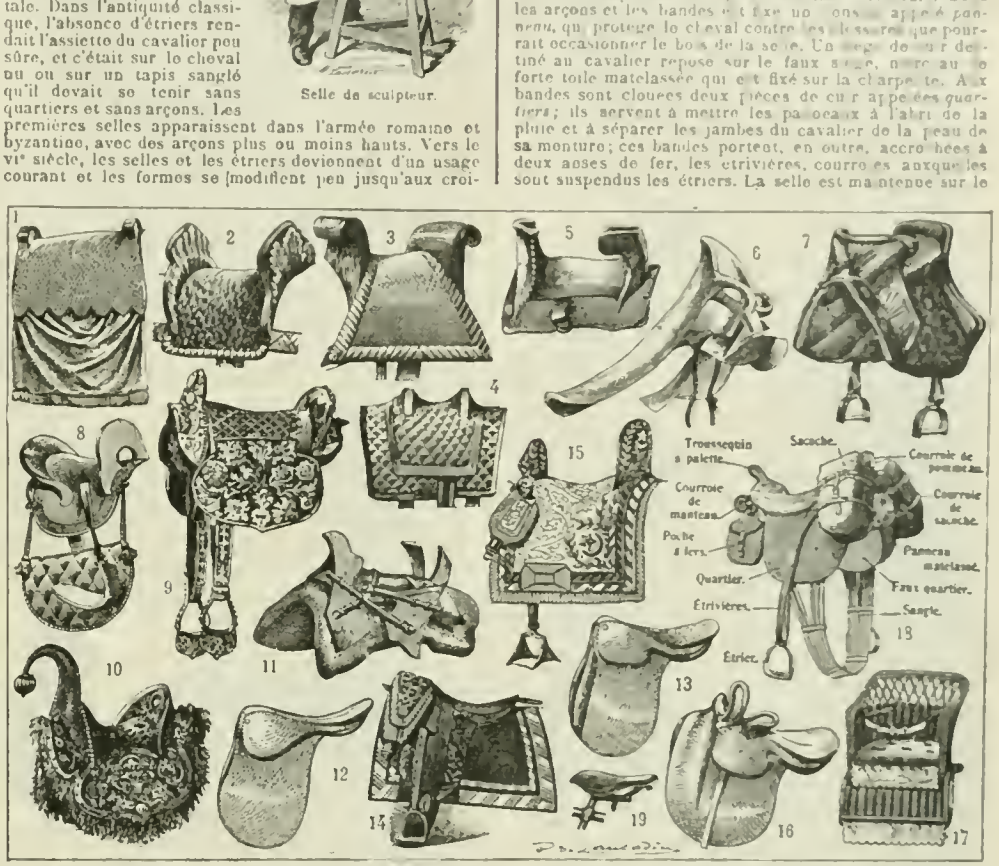

Selles : 1. Romaine; 2. Byzantine; 3. Normande; 4. Franque carolingienne; 5. Du XVIIIe siècle; 6. De joute (XVIe s.); 7. De femme (XVIe s.); 8. Chinoise; 9. Turque (XVIIe s.); 10. Orientale à grand pommeau; 11. De chamelier arabe; 12. Actuelles anglaises; 13. Française; 14. De général français, grande tenue; 15. De chef arabe; 16. De dame; 17. A la fermière pour enfant; 18. D'ordonnance, cavalerie légère; 19. De vélocipédiste.

La selle doit reposer bien également sur tous les points d'appui qu'elle prend sur le corps du cheval; tandis qu'au contraire le garrot, l'épine du dos et le rognon, doivent être constamment préservés du contact de la selle. La garniture des panneaux, la couverture placée sous la selle sont de faibles préservatifs quand l'arcade de devant est trop basse et quand celle de derrière n'est pas assez relevée. Il arrive souvent que la selle ne blesse pas le cheval, mais blesse le cavalier, lorsque le siège est trop étroit ou trop court. L'irrégularité de la matelassure du siège est dangereuse pour le cavalier, que le siège le plus dur fatigue moins qu'un siège trop mou ou d'une mollesse inégale.

La selle pour dame a été inventée pour que les dames ne fussent pas obligées de se mettre à califourchon sur leur monture. On dispose pour elles des selles où elles peuvent s'asseoir commodément; la plus convenable est la selle à la fermière, qui forme une espèce de fauteuil moelleux rembourré de plume. On fait aussi usage de selles dites *anglaises* et *demi-anglaises*.

SELLE-CRAONNAISE (LA), comm. de la Mayenne, arrond. et à 27 kilom. de Château-Gontier, près de l'Ùrure; 1.265 hab. Ch. de f. Ouest.

SELLÉE (*sè-lé*) n. f. Techn. Rangée de carreaux disposés sur la selle.

SELLE-LA-FORGE (LA), comm. de l'Orne, arrond. et à 21 kilom. de Domfront; 905 hab.

SELLER (*sè-lé*) v. a. Mettre une selle à : SELLER *un cheval, une mule*.

Sellé, ée part. pass. du v. Seller.

— Blas. Attribut du cheval portant une selle d'émail particulier

Se seller, v. pr. Être devenu être sellé : *Un cheval* SE SELLE *avec soin*.



Dextrier sellé d'argent passant d'argent sellé de gueules

SELLER (*sè-lé* — probablem. pour *seller*) v. n. Agric. Se dit, dans quelques pays, des terres argileuses qui se durcissent à la surface.

Se seller, v. pr. Se dit d'un terrain qui se serre, se tasse, s'endurcit : *Les terres grasses sont sujettes à* SE SELLER.

SELLETTE [...] f. Petite selle [...]

[...] Par anal. [...]

— Agric. Partie [...]

— Archit. [...]

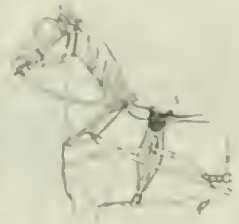

S. sellette.

[...] et sur laquelle ceux qui se font [...] l'un après l'autre. || Etabli [...] Petit siège à [...] ouvriers de [...] tailleurs, ravaudeurs, [...] et autres à les sont [...] verticale qui sert à [...] tailleur avec une ficelle. C'est [...] sont [...] des tourneurs reposent [...] fixe sur [...] partie au-dessus [...] Pièce [...] niveau au [...] don on [...] et sur laquelle vient [...] qui permet [...] chet servant à transmettre la pression au cylindre étireur du métier à tirer.



Sellette d'ouvrier en bâtiment

— *Jeu.* *Assassiner en sélette*, Façon donnée à la [...] à renverser la terre en une ligne conti- [...] telle sorte que ceux-ci [...] ainsi formés.

— Encycl. Jeux. Dans la *sellette*, un *coupable* est dé- [...] sort et se retire à l'écart. Un des joueurs, [...] interroge successive- [...] qui indiquent pour [...] sellette. Le coupable, [...] accusations portées contre [...] au moins; [...] pas [...]

SELLIER [...] Fabricant ou marchand [...]



SELLIÈRES, [...] Jura, [...] Le

SELLINO-STAKE [...]

SELLISTERNE [...]

SELLUM ou plus [...] **SHALLOM** [...] 71 av. J.-C. [...] Jérusalem. Il [...] Jéhoram. Il [...] Jéhoachaz, [...]

SELMECZBANYA, [...] vers la source [...] 13 25[illegible] Mines d'or et d'argent. [...] Aux environs, [...] bains de l'Eldor.

SELTZ [...] le-ant. [...] Loir-et-Cher, arrond. et [...] Vendôme, près de la source [...] à droite du Loir, 816 hab. [...] Carrière de pierre. Beaux [...] — Le [...] la [...]

SEL-EMPREST (*sèl-prè*) n. m. Sorte de [...] à embouchure et percé [...]



S. l'empret.

SELON (autref. *selonc*, du lat. pop. *sul* [...] prép. Le long de. *Selon le bord* [...] Au. Suivant eu égard à proportion de. *Dépenser* SELON [...]

— Conformément à, suivant l'opinion de : [...] *Selon* [...]

C'est selon, et, absol. *Selon* (vieilli) : [...] les circonstances, d'après le cas : *Jugez-vous qu'il gagne son procès?* — *C'est* [...]

— Rem. Rédigé par *Evangile* SELON [...] *Selon le monde*. Aux yeux des mondains : *Les* [...] SELON LE MONDE *diffèrent des vertus religieuses.*

— Loc. conj. *Selon que*. Suivant que :

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.
LA FONTAINE.

— Prov. **Selon le drap, la robe**, La valeur des choses [...] de la qualité des matériaux qu'on y emploie.

— SYN. Suivant.

SELONCOURT, comm. du Doubs, arrond. et à 10 kilom. de Montbéliard, sur le Gland, affluent du Doubs; 3.637 hab. Fabrication d'horlogerie; fonderie; tréfilerie de laiton.

SELONGEY, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 34 kilom. de Dijon, sur la Venelle, près de la forêt de Chambercean; 1.212 hab. Vignobles; grande culture du houblon. Eglise gothique des XIIIe, XVe, XVIe et XVIIe siècles. Le canton a 10 comm. et 3.579 hab.

SELSEA ou **SELSEY**, village d'Angleterre, sur la Manche, 900 hab. Autrefois siège d'un évêché.

SELSTON, bourg d'Angleterre (comté de Nottingham; 4 375 hab. Houilleres.

SELTERS ou **NIEDER-SELTERS**, bourg d'Allemagne (Prusse (présid. de Wiesbaden), sur l'Ems, affluent de la Lahn; 1.386 hab. Dans ce village jaillissent les célèbres eaux minérales, propriété de l'Etat prussien, connues sous le nom d'eau de Seltz (en allem. *Selterser Wasser* et quelquef. fautivem. *Selzer Wasser*), et qu'il ne faut pas confondre avec les eaux du *Selzerbrunnen*, de Grosskarben, dites aussi *Selzer Wasser*.

SELTZ (allem. *Selz*), bourg d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace [cercle de Wissembourg], au confluent de la *Selz* et du Sauerbach; 1.700 hab.

SELTZ ou **SELTERS** (EAU DE), eau gazeuse bicidulée, naturelle ou artificielle. V. SELTERS, et EAUX GAZEUSES ARTIFICIELLES.

SELTZOGÈNE (*jèn'* — de *Seltz*, et du gr. *gennân*, engendrer) n. m. Appareil au moyen duquel on fait l'eau de Seltz artificielle. V. GAZOGÈNE.

— Adjectiv. : *Appareil* SELTZOGÈNE.



Seltzogène.

SÉLUNE, fleuve côtier de la Manche, qui naît dans le Bocage normand, reçoit la Cance, et confond son estuaire avec celui de la Sée; toutes deux ensemble s'achèvent dans la baie du Mont-Saint-Michel. La Sélune a un cours 70 kilom.

SELVA, bourg du roy. d'Espagne (Baléares [île de Majorque]), en partie sur des hauteurs; 4.870 hab.

SELVA del Campo (LA), ville d'Espagne (Catalogne prov. de Tarragone), sur l'une des collines bordant la plaine fertile dite « Campo do Tarragone »; 3.415 hab.

SELVATICO (Pietro Estense), dessinateur et critique d'art italien, né et mort à Padoue (1803-1880). Comme critique d'art, il a publié : *l'Architecture padouane au XVe siècle* (1836), *Histoire esthético-critique des arts du dessin* (1852), et *les Arts du dessin en Italie*, ouvrage resté inachevé. Comme dessinateur, on lui doit d'importantes illustrations de *la Basilique de Saint-Marc*, de *la Cathédrale de Murano*, du *Palais du gouvernement de Vicence*, de *la Chapelle des Scrovegni de Padoue*. D'un caractère agressif, il engagea de vives polémiques avec Giov. Rosini, à propos de l'*Histoire de la peinture italienne* de ce dernier.

SELVAZZANO Dentro, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]); 2 570 hab.

SELVE, bourg d'Austro-Hongrie (Dalmatie [distr. de Zara], dans une petite île; 4 150 hab. Petit port.

SELVE (LA), comm. de l'Aveyron, arrond. et à 36 kilom. de Rodez; 1.659 hab. Tailanderies. Vieux château.

SELVE (Jean DE), seigneur DE CROSMIÈRES et DE VILLE[illegible], magistrat et diplomate français, né dans le Limousin, mort à Paris en 1529. Conseiller au parlement de Paris, [illegible] président au parlement de Rouen (1507) et à [illegible] (1511), il fut appelé par François Ier [illegible] Milanais, où il remplit les fonctions de vice-chan[illegible], puis, [illegible] en retour en France, il fut nommé pre[illegible] au parlement de Paris (1521). Il participa [illegible] du traité de Madrid. Ses *Négociations*, [illegible] *et conférences*, sont à la Bibliothèque nationale. [illegible] la première édition des *Mémoires de Comines*. Son [illegible], **Georges de Selve**, né en 1506, [illegible], évêque de Lavaur, fut ambassadeur à Venise, en Angleterre et en Espagne. On lui doit une tra[illegible] des *Vies des hommes illustres* de Plutarque [illegible] à François Ier.

SELVES (Justin Germain-Casimir DE), administrateur [illegible] à Toulouse en 1848. D'abord avocat et bâtonnier, [illegible], devint successivement préfet de [illegible] de l'Oise (1882), de Meurthe-et-[illegible] à Caen (1885) et directeur général [illegible] (1887). Il montra dans ces divers [illegible] administratives et un esprit conciliant [illegible] nommé, en 1896, préfet de la Seine [illegible] de Police.

SELWYN, comté d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), arrosé par le Murray supérieur et le *Tamut*, affluent du Murrumbidgee. Pays purement pastoral, sans autre centre que la petite ville de *Tumburura*. — Comté de la Nouvelle-Zélande, dans une région montagneuse, semée de lacs pittoresques; 6.200 kilom. carr., 40.000 hab.

SELYMBRIE (lat. *Selymbria*), ville ancienne de la Thrace, sur la Propontide, bâtie par des Mégariens sous la conduite de Selys, qui donna son nom à la ville.

SELZACH, bourg d'Austro-Hongrie (Carniole [distr. de Krainbourg]), au pied de l'Ilovca Wald, sur la branche septentrionale de la Soura; 4.680 hab.

SELZAETE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale arrond. d'Eeclo); 6.267 hab. Dentelles, poteries; construction de bateaux.

SEM, un des fils de Noé qui, d'après la chronologie traditionnelle (V. PATRIARCHE), vécut six cents ans, depuis 2176 jusqu'en 1877 av. J.-C. Il eut cinq fils : Ælam, Asour, Arphaxad, Lud et Aram. Ce fut Sem qui de concert avec Japhet couvrit d'un manteau la nudité de son père endormi et qui reçut sa bénédiction. (V. NOE.) Rappelons ici que les peuples musulmans de l'Orient, descendants de Sem, arguent de cette généalogie pour se considérer comme supérieurs aux descendants de Japhet et de Cham, c'est-à-dire aux Européens et aux nègres.

SEM (GOURSAT, dit), caricaturiste français, né à Périgueux en 1863. A Périgueux, il publia des albums : *Périgueux-Revue*, puis séjourna successivement à Bordeaux à Paris, à Marseille, puis de nouveau, alla à Paris au moment de l'Exposition universelle de 1900. Un album sur les hommes de sport le fit alors connaître et eut un très vif succès; depuis, il a donné aux « Gaulois », au « Journal », etc., un grand nombre de caricatures spirituelles et mordantes, au dessin sommaire, sur les célébrités des sports, du théâtre, du monde et des lettres.

SEMAILLE (*se-ma-ill'* [*ll* mll.] — du lat. *seminalia*; de *semen*, semence) n. f. Agric. Action de semer. (S'emploie surtout au plur. et pour les grands semis de céréales) *L'époque des* SEMAILLES.

— Diplom. *Mois des semailles*, Nom donné dans quelques chartes au mois d'avril.

— Encycl. Agric. Les *semailles* s'effectuent principalement en automne et au printemps (avoine de printemps, avoine d'automne). Les semailles d'automne sont préférées pour les céréales; le sarrasin fait seul exception. On doit réserver pour les semailles les graines les plus belles et les plus nettes; les trieurs rendent le choix possible. V. SEMENCE, TRIEUR, etc.

On sème *en ligne* ou *à la volée*. Les semailles en ligne exigent l'emploi du semoir. Les semailles à la volée s'exécutent à la main; le semeur porte la semence dans un sorte de tablier; il marche à pas comptés et répand le graines en faisant décrire à sa main un arc de cercle. On enterre la semence avec la herse, le scarificateur, le rouleau crosskill, etc. Avant de confier les semences à la terre, on les *chaule*, on les *sulfate*, ou les *vitriole* (v. SULFATAGE, CHAULAGE), pour éviter l'apparition de la carie du charbon, de la niello, etc.

SEMAILLER (*ma-ill-é* [*ll.* mll.] — rad. *semaille*) v. a. Semer, au fig. en mauvaise part.

SEMAINE (*mèn'* — du lat. pop. *septimona*, réunion de sept [jours]) n. f. Période de sept jours fixée par le calendrier : *L'année est composée de cinquante-deux* SEMAINES *et un ou deux jours.* || Suite de sept jours consécutifs : *Il arrivera d'aujourd'hui en trois* SEMAINES.

— Durée de certaines fonctions dont on est chargé à son tour pendant une semaine : *Etre de* SEMAINE.

— Série de six jours consacrés au travail, du lundi au samedi inclusivement : *Quand on a travaillé toute la* SEMAINE, *il est naturel qu'on se repose le dimanche.*

— Travail que des ouvriers font pendant une semaine : *Cette réparation serait la* SEMAINE *de quatre hommes.* || Somme qu'un ouvrier reçoit pour son travail d'une semaine : *Cet ouvrier a mangé sa* SEMAINE *en un jour.* || Somme que l'on donne par semaine à un enfant pour ses menus plaisirs. || Bracelet, bagoe, composée de sept anneaux.

— *Male semaine*, Ancien nom des purgations menstruelles des femmes.

— Fam. *La semaine des quatre jeudis*, Jamais.

— *Prêter à la petite semaine*, Prêter de l'argent dont on fait payer l'intérêt par semaine. || *Prêteur à la petite semaine*, Celui qui prête ainsi, usurier.

— Hist. *Semaine le roi*, Semaine pendant laquelle saint Louis fit suspendre toutes les guerres particulières.

— Hist. juive. *Semaine d'années*, Intervalle de sept ans séparant deux années sabbatiques.

— Liturg. cathol. *Semaine sainte* ou *Grande semaine*, Celle qui précède le dimanche de Pâques; livre qui contient les offices de cette semaine. || *Semaine de la Passion*, Celle qui précède la semaine sainte.

— Encycl. La division des jours en périodes septenaires fut en usage, dès la plus haute antiquité, chez les Egyptiens, les Chaldéens et les Juifs. La Bible donne cette division la consécration de la religion en rapprochant des jours de la *semaine* les diverses phases de la création du monde, et surtout en consacrant le septième jour au *culte de Dieu*. Les anciens Aryas partageaient les mois en deux périodes égales.

Les Grecs divisaient chaque mois en trois périodes de dix jours. Les Romains distinguaient dans le mois : les *calendes*, qui étaient le premier jour; les *nones*, qui tombaient tantôt le cinquième jour, tantôt le septième, et les *ides*, qui se plaçaient tantôt le 13, tantôt le 14, tantôt le 15. Cependant, en dehors de cette supputation officielle du temps, les Romains avaient peu à peu, dans leur usage privé, adopté la division par semaines qui, au temps d'Auguste, était complètement entrée dans les mœurs. Même la dévotion populaire avait consacré à une divinité particulière chacun des sept jours. Ainsi le premier jour était le jour du Soleil; le second, celui de la Lune; le troisième était consacré à Mars, le quatrième à Mercure, le cinquième à Jupiter, le sixième à Vénus, le septième à Saturne. Les chrétiens gardèrent la semaine usitée dans l'Ancien Testament; mais, en souvenir de la résurrection de Jésus-Christ, ils choisirent pour le jour du Seigneur, non pas le sabbat, c'est-à-dire le septième jour, mais le premier. Toutefois, par une anomalie singulière, les peuples de l'Occident ont conservé les dénominations mythologiques de

jours de la semaine. *Lundi* en effet signifie jour de la Lune, *mardi* jour de Mars, etc. Les Italiens, les Espagnols, les Portugais et les Français donnent au premier jour un nom qui signifie *jour du Seigneur* (dimanche en français), mais en Allemagne et en Angleterre on continue à l'appeler jour du Soleil.

— *Semaine sainte*, C'est la semaine qui précède la fête de Pâques. On l'appelle aussi la *grande semaine*. Dans la liturgie catholique, elle est consacrée tout entière à honorer le souvenir des derniers jours que Jésus-Christ a passés sur la terre. Le dimanche nommé *dimanche des Rameaux* rappelle l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. Les offices du lundi saint, du mardi saint et du mercredi saint le suivent pour ainsi dire pas à pas dans ses dernières luttes avec les Juifs. Le jeudi saint fait revivre les souvenirs de la dernière cène, de l'institution de l'Eucharistie et de la trahison de Judas. Le vendredi saint est consacré tout entier à la mort de Jésus; la liturgie du samedi saint est comme partagée entre le souvenir de sa sépulture et l'espoir de sa résurrection.

Dans les premiers temps du christianisme, on pratiquait, durant toute la semaine sainte, des mortifications rigoureuses. Aujourd'hui, l'abstinence est obligatoire à partir du mercredi saint: le jeûne ordonne pendant la semaine sainte est accompagné, dans les trois derniers jours, de prohibitions plus sévères.

Semaine (LA) ou *la Création du monde*, poème de Du Bartas. L'auteur voulait y retracer l'histoire complète de l'humanité. La première *Semaine*, publiée en 1579, divisée en sept « journées », décrit l'œuvre de la création. La seconde *Semaine*, publiée en 1584, devait aussi comprendre sept journées; le poète n'a pu en écrire que quatre, divisées chacune en quatre livres. La première retrace la chute de l'homme, l'invention des arts; la seconde, l'histoire du déluge, les migrations des hommes, la diffusion des arts et des sciences; la troisième, l'histoire des Juifs, d'Abraham à Samuel; la quatrième, cette histoire jusqu'à la captivité de Babylone. Du Bartas se proposait encore de célébrer la naissance du Christ, la propagation de l'Evangile, puis, sans doute après une histoire des différents peuples, la fin du monde, le « sabbat des sabbats ». Ce livre étrange devait être une apologie de la religion, un traité de morale et une encyclopédie de toutes les sciences. C'est surtout un chaos, où le grotesque coudoie le sublime, où se mêlent les récits bibliques, les discussions théologiques, les théories scientifiques les plus surannées et les spéculations les plus hardies des savants modernes.

SEMAINIER (*mè-ni-é*), **ÈRE** n. Personne qui est de semaine pour remplir quelque office.

— Adjectiv. : *Le sacristain* SEMAINIER. || Qui a lieu, qui se fait chaque semaine, par semaine : *Le produit* SEMAINIER *d'une ouvrière.*

— n. m. Boîte à rasoirs, contenant sept lames et un manche mobile. || Sorte de bracelet, dit *porte-bonheur.*

— Comptab. Etat qui indique le total des salaires dus aux divers ouvriers d'une entreprise pour les travaux exécutés pendant une semaine, et d'après lequel le caissier paye chaque ouvrier.

— Théâtr. Artiste qui est chargé pendant une semaine de régler la composition et l'exécution du répertoire.

SEMAISON (*mè*) n. f. Action de semer; temps des semailles. || Dispersion naturelle des grains. (Vx.)

SE-MA-KOUANG, historien chinois, né en 1009, mort en 1086. Il est l'auteur d'une grande histoire nationale : *Tse tche long kien* (Miroir universel à l'usage des gouvernements), traduit en français en 1777 par le P. Mailla.

SEMALE n. f. Cuve. (Vx.)

— Barque hollandaise à fond plat. || Bateau de pêche en usage sur la mer du Nord. (On dit aussi SEMAQUE.)

SEMALENS, comm. du Tarn, arrond. et à 12 kilom. de Castres; 1.169 hab. Ch. de f. Midi. Bonneterie.

SÉMANGS, SAMANGS ou **SIMANGS**, nom donné au groupe formé par l'ensemble des Negritos de la presqu'île de Malacca. V. JAKUNS, MANTHRAS, SAKAIES.

SÉMANOTE n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, répandus sur l'hémisphère nord. (L'espèce type [*semanotus undatus*] habite l'Europe centrale et boréale et les montagnes de France.)



Sémanote (gr. nat.).

SE-MAO ou **SSU-MAO**, ville de Chine (prov. du Yunnan), sur le Nam-La ou *rivière de Se-Mao* (bassin du Mékong), dans une vaste plaine coupée d'arroyos et couverte de rizières; 15.000 hab. environ. Entrepôt et préparation du thé renommé, dit do Pon-Eul. Transit de soieries, coton, cuivre, opium.

SÉMANTIQUE (*ti*) — du gr. *sémantikos*; de *séma*, signe) adj. Qui a trait à la science des significations ou *sémantique* : *La valeur* SÉMANTIQUE *d'un mot, d'un suffixe.*

SÉMANTIQUE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Linguist. Etude des éléments du langage considérés dans leurs significations : *La* SÉMANTIQUE *est aussi importante que la* PHONÉTIQUE.

— Milit. Nom donné autrefois à cette partie de l'art militaire qui comprenait l'ensemble des dispositions destinées à faire mouvoir les troupes au moyen de signaux.

— ENCYCL. Le mot *sémantique* a été proposé par Michel Bréal. Telle que la définit Bréal, la sémantique ne se réduit pas à l'étude des changements de sens subis par les mots; elle embrasse tous les phénomènes du langage, en tant qu'ils sont des manifestations de l'intelligence humaine. La sémantique n'est donc point une partie distincte de la grammaire. Phonétique, étymologie, morphologie, syntaxe peuvent être étudiées soit à un point de vue purement formel, soit au point de vue sémantique. Sémantique est donc synonyme de « psychologie du langage ». C'est la sémantique, par exemple, qui rend compte des phénomènes d'analogie, c'est-à-dire des irrégularités phonétiques ou morphologiques dues à l'association des idées. Les changements *réguliers* dans les formes ou les constructions relèvent également de la sémantique, ainsi que la création des néologismes, etc.

Les premières recherches sémantiques sont dues à Pott, Curtius, Heordegen latin), Westphal (grec), Whitney. Les œuvres capitales sont les *Principes de linguistique historique* de H. Paul (3e éd., Halle, 1898, et surtout la *Vie des mots* d'Arsène Darmesteter (Paris, 1886), et la *Sémantique* de Bréal (Paris, 1897).

SÉMANTRON (du gr. *sémainein*, donner le signal) n. m. Liturg. Instrument de percussion dont les Grecs modernes se servent, au lieu de cloches, dans les pays où l'usage de ces dernières leur a été interdit par les Turcs.

SÉMAPHORE (*for'* — du gr. *séma*, signe, et *phoros*, qui porte) n. m. Autref. Appareil muni de bras au moyen desquels, par des combinaisons variées d'horizontalité, de verticalité ou d'inclinaison, on envoyait des télégrammes optiques. || Auj. Télégraphe aérien, établi sur une côte pour signaler les navires en vue et correspondre avec eux.

— Ch. de f. *Electro-sémaphore.* V. CHEMIN DE FER, et BLOCK-SYSTEM.

— ENCYCL. Les *sémaphores* sont des appareils de télégraphie aérienne installés à l'approche des ports, sur des îles ou des points élevés de la côte, au-dessus d'une construction appelée poste électro-sémaphorique. Ils ont pour but de mettre en communication les bâtiments de guerre ou de commerce qui passent en vue avec les autorités maritimes et sont reliés électriquement au réseau télégraphique; ils peuvent aussi transmettre aux navires ou recevoir d'eux des télégrammes privés. A côté de chaque poste est placé un mât en bois gréé d'une vergue et d'une corne qui lui permettent de hisser les pavillons de signaux du code international ou de convention secrète.

Les sémaphores et leurs guetteurs dépendent de l'arrondissement maritime sur la côte duquel ils sont placés.

L'appareil sémaphorique se compose d'un mât creux en tôle tournant sur sa base et portant un disque et trois ailes se mouvant dans le même plan et divisées en deux

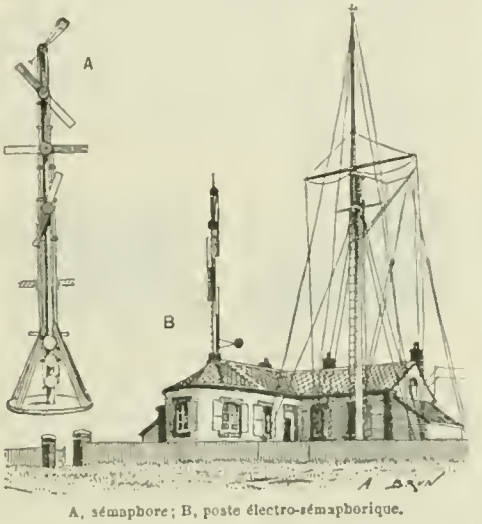

A, sémaphore; B, poste électro-sémaphorique.

moitiés, une pleine et une vide. Le disque placé à la partie supérieure détermine la face parlante qui doit toujours être perpendiculaire au relèvement du navire interpellé; il peut prendre cinq positions différentes.

Chaque aile peut prendre sept positions différentes représentant chacune un des chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6 : l'aile supérieure est affectée aux centaines, l'intermédiaire aux dizaines, l'inférieure aux unités.

Les trois ailes permettent de signaler les 342 premiers nombres du système sémaphorique ou septagésimal et, en les combinant avec trois positions particulières du disque, on a formé trois séries de 342 signaux, ce qui porte à 1,026 le total des signaux du code sémaphorique.

Les navires peuvent aussi être munis d'un sémaphore dans leur mâture; seulement ils sont un peu différents : ils comportent trois groupes de deux ailes placées dans un plan perpendiculaire les unes aux autres, ils se composent donc de deux sémaphores dont les ailes sont à 90°. On évite ainsi la nécessité d'une face parlante.

SÉMAPHORIQUE (*rik'* adj. Qui a rapport au sémaphore : *Signaux* SÉMAPHORIQUES. *Code sémaphorique.*

SEMAQUE n. f. Navig. V. SEMALE.

SÉMASIOLOGIE (*ji* n. f. Mot inventé par Reisig (1839) et employé par les Allemands pour désigner l'étude des éléments du langage considérés dans leurs significations. V. SÉMANTIQUE.

SÉMATOLOGIE (*ji* — du gr. *séma, atos*, signe, et *logos*, discours) n. f. Spirit. Manifestation par coups frappés dans des meubles, dans des murs, etc., que l'on attribue aux esprits.

SÉMATOLOGIQUE (*jik'* adj. Qui concerne la sématologie.

SÉMATOTECHNIE (*tek'-ni* — du gr. *séma, atos*, signe, et *tekné*, art) n. f. Système de signes, imaginé par le docteur Galtier-Boissière pour figurer les sons de toutes les langues humaines et servir d'alphabet international.

SE-MA-TS'IEN, historien chinois, né à Long-men (prov. de Chan Si) vers 145 av. J.-C., mort vers l'an 80. Son recueil historique, qui parut longtemps après sa mort sous le nom de *Che-ki* (Mémoires historiques), traduit en partie par Chavannes, commence au règne de Hoang ti (2697) et s'arrête à celui de Ou ti (140 av. J.-C.).

SEMBELLA (*sin-bèl'* — mot lat. pour *semi-libella*) n. f. Metrol. rom. Petite monnaie d'argent qui valait la moitié de la *libella*, c'est à dire la moitié d'un as.

SEMBLABLE (*sin* — rad. *sembler*) adj. Qui ressemble à un autre : *Choses* SEMBLABLES. *Deux cas* SEMBLABLES.

— Tel, de cette espèce, de cette nature

Est-ce à moi que l'on tient de *semblables* discours?
LA FONTAINE

— *Semblable* à. Pareil, identique, comparable à : *Il est dangereux de faire voir à l'homme combien il est* SEMBLABLE AUX *bêtes, sans lui montrer sa grandeur* (Pas.).

— Algèbr. *Termes semblables*, Ceux qui contiennent les mêmes lettres affectées des mêmes exposants.

— Géom. Se dit des figures qui ont les angles homologues égaux et les faces ou les côtés homologues proportionnels : *Triangles* SEMBLABLES. *Pyramides* SEMBLABLES.

— Substantiv. Personne ou chose comparable : *Homme qui n'a pas son* SEMBLABLE. Homme, animal considéré par rapport aux autres hommes ou aux autres animaux de la même espèce : *L'homme doit aimer son* SEMBLABLE.

— n. m. Objet semblable à un autre : *Le* SEMBLABLE *diffère de l'identique en ce que celui-ci est un.*

— Méd. *Les semblables se guérissent par les semblables* ou *Similia similibus curantur*, Axiome adopté par les homœopathes, d'après lequel les maladies seraient toutes guéries par les remèdes qui produisent des effets semblables à ceux que produisent les affections elles-mêmes.

— SYN. Semblable, ressemblant. V. RESSEMBLANT. Semblable, pareil, tel. V. PAREIL.

— ENCYCL. Géom. V. SIMILITUDE.

SEMBLABLEMENT (*sin* — rad. *semblable*) adv. D'une manière semblable : *Les êtres* SEMBLABLEMENT *organisés.* Aussi, également : *Vous êtes de cet avis, et moi* SEMBLABLEMENT.

SEMBLANÇAY, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Tours, sur la *Choisille de Semblançay*; 1.112 hab. Source ferrugineuse. Belles ruines d'un château des XIIe et XVe siècles. — Patrie de Louis Jérôme Gohier.

SEMBLANÇAY Jacques DE BEAUNE, baron DE, financier, ministre de Louis XII et de François Ier, né à Tours vers 1457, mort à Montfaucon en 1527. Il était fils de Jean de Beaune, négociant et maire de Tours, qui fut argentier du dauphin Charles. Il lui succéda dans la mairie de Tours. Anne de Bretagne le choisit pour son trésorier général, et il devint un des banquiers du roi. En 1495, il fut nommé général des finances aux pays de langue d'oc. Louis XII l'appela au conseil des finances et le fit chevalier en 1509. A la même époque, de Beaune passa du généralat de Languedoc à celui de Langue d'oïl. Louise de Savoie lui confia enfin l'administration de son domaine, en lui donnant la baronnie de Semblançay (1515). Bien que le chef officiel des finances fût le *grand maître* de Boisy, la faveur du surintendant excita bien des jalousies : il eut pour principal ennemi le chancelier Duprat. Il eut surtout le malheur d'être le représentant le plus en vue de cette riche bourgeoisie qui, toute-puissante dans l'administration du royaume depuis Jacques Cœur, provoquait la colère de la noblesse d'épée. Enfin, il eut le tort capital d'être le créancier du roi. Le procès de Semblançay ne fut qu'un douloureux épisode de la lutte entreprise, dès 1523, par François Ier et Louise de Savoie, contre les grands financiers, qu'ils accusaient de les *avoir trompés depuis deux ans*. La création d'un *trésorier de l'épargne* commença le démembrement des quatre généralités. En 1523, Semblançay recevait l'ordre de se dessaisir des états de finances. Rien ne prouve que Lautrec fait accusé, comme l'affirment Guichardin et Du Bellay, de n'avoir pas envoyé, en 1522, les trois ou quatre cent mille écus nécessaires à la paye des Suisses, qui se firent battre à la Bicoque. Semblançay comparut d'abord devant une commission spéciale pour y rendre ses comptes en qualité de *comptable particulier de Madame*; il en sortit indemne, mais Louise de Savoie l'accusait aussi d'avoir dépensé, en 1521, son épargne particulière, plus une somme de 300 000 livres, indemnité payée par l'Espagne pour l'abandon de Naples. Elle fit accuser Semblançay par un comptable, Prévost, de « retenir au roy 100.000 francs ou 100 000 escus ». Le 13 janvier 1527, Semblançay fut jeté à la Bastille, il comparut devant une commission particulière : aucun acte sérieux de malversation ne put être relevé contre lui; il n'en fut pas moins condamné à mort et pendu à Montfaucon (11 août 1527). Une épigramme célèbre de Marot atteste le courage dont il fit preuve devant la mort :



Semblançay.

Lorsque Maillart, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Semblançay l'âme rendre,
A votre avis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour vous le faire entendre,
Maillart sembloit homme que mort va prendre,
Et Semblançay fut si ferme vieillard
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menast pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillart.

— Son fils, *Guillaume* DE BEAUNE, d'abord condamné pour lèse majesté, fut pardonné en 1529 et recouvra la terre de Semblançay.

SEMBLANCE (*san-blanss'*) n. f. Ressemblance, apparence. (Vx.)

SEMBLANT (*san-blan* — de *sembler*) n. m. Feinte, faux air : *Beau* SEMBLANT. SEMBLANT *d'amitié.*

— *Faire semblant.* Feindre : FAIRE SEMBLANT *de dormir.*

— Fam. *Ne faire semblant de rien*, Prendre un air indifférent, ne rien dire, ne rien faire qui puisse donner à connaître ce que l'on pense, le dessein qu'on a.

— *Faux semblant.* Ruse, hypocrisie, prétexte menteur.

— SYN. Semblant (faire), feindre, simuler. V. FEINDRE.

SEMBLER (*san* — du lat. *similare* v. n. Paraître, avoir l'air de : *Tel qui vous* SEMBLE *sage ne l'est pas.*

— Impers. Il paraît, on dirait : *Quand une chose est bien faite,* IL SEMBLE *facile d'en faire autant.* — *Ce me semble*, Selon moi, à mon avis, à ce qu'il me paraît : *Il faut tout,* CE ME SEMBLE, *user d'indulgence.* — *Ce semble*, A ce qu'il paraît, selon les apparences : *Nous ne le ferons,* CE SEMBLE, *que pour nous soustraire à vos instances* (Mass.). *Que vous semble, Que vous semble-t-il de?* Que pensez-vous de? Comment jugez-vous? Fam. *Si bon semble*, S'il plaît à, s'il paraît bon à : *Vous pourrez partir si bon vous* SEMBLE.

— Gramm. Ce verbe prend toujours l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés. Quand il y a interrogation, doute ou négation, le verbe suivant se met au subjonctif : IL SEMBLE *qu'on doive enfin trouver la direction des ballons.*

— SYN. Sembler, paraître. V. PARAÎTRE.

SÉMÉIOGRAPHIE [illegible] rarement, [illegible]

SÉMÉIOGRAPHIQUE [illegible]

SÉMÉIOLOGIE ou **SÉMIOLOGIE** [illegible] do gr. *sémeion*, [illegible]

SÉMÉIOLOGIQUE ou **SÉMIOLOGIQUE** [illegible]

SÉMÉIOLOGUE (*lo-ghe*) n. m. Celui qui écrit sur la sémé[illegible] ‖ On dit aussi SÉMIOLOGISTE.

SÉMÉIOPHORE [illegible] do gr. *sémeion*, signe, enseigne militaire, et *phoros*, qui porte] n. m. Ant. gr. Officier qui portait une enseigne. ‖ On dit aussi SÉMIOPHORE.

SÉMÉIOTIQUE *tik* — do gr. *sémeiotikos*, signe, adj. Qui a rapport à l'[illegible] des signes. ‖ On dit aussi SÉMIOTIQUE. — Méd. Syn. de SÉMIOLOGIE.

SEMEL *sémèl*, adv. Mot latin qui signifie Une fois, et [illegible] se sert quand on compte par *semel, bis, ter*, etc.

SÉMELAY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 35 kilom. de Château-Chinon, près de l'Aloine; 1.429 hab. Carrières [illegible]

SÉMÉLÉ Myth. gr. Fille de Cadmos et d'Harmonia et [illegible] de Dionysos. Elle fut d'abord aimée d'Actéon, [illegible] mais que, suivant une tradition, Artémis fit périr par jalousie. Zeus s'éprit ensuite de Sémélé, et la [illegible] les traits et avec la taille d'un adolescent. Mais Héra pénétra le secret de cet amour. Revêtant la figure de Béroé, la vieille nourrice de Sémélé, elle so présenta à sa rivale, lui inspira des soupçons sur la personnalité de son amant, et lui donna le conseil perfide d'exiger de lui qu'il lui montrât entière de tous les attributs de sa puissance, afin de s'en prouver ainsi la réalité. Zeus, qui avait juré par le Styx [illegible] ne put refuser sa promesse, [illegible] dans [illegible] Sémélé, [illegible] fut grand, il [illegible] et [illegible] Zeus qui [illegible] [illegible] sous le nom [illegible]



Réunion de Bacchus et de Sémélé en présence d'Apollon, d'après un miroir [illegible]

[illegible] mais [illegible] fut aussitôt embrasée et [illegible] portant dans son sein ne périt [illegible] Zeus [illegible] jusqu'au jour de sa [illegible] Quand il fut grand, il [illegible] et [illegible] Zeus qui [illegible] [illegible] sous le nom [illegible] rapporte l'an[illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible]

— Milit. *Congés de semestre*, Congés de longue durée donnés d'abord aux officiers, puis aux soldats. ‖ Elliptiq. *Être en semestre*, Être en congé de six mois.

— adj. Qui dure six mois. ‖ Qui sert par semestre : *Conseiller d'État* SEMESTRE. ‖ Qui a lieu au bout de six mois : *Accouchement* SEMESTRE. (Vx.)

SEMESTRIALITÉ (*mess*) n. f. Caractère de ce qui est semestriel.

SEMESTRIEL, ELLE (*mèss-tri-èl'*) adj. Qui a lieu, qui paraît chaque semestre : *Assemblée* SEMESTRIELLE.

SEMESTRIELLEMENT (*mèss-tri-è-le* adv. Par semestre.

SEMESTRIER (*mèss-tri-é*) n. m. Nom donné aux militaires envoyés en congé de semestre.

SEMET (Théophile-Aimé-Emile), compositeur français, né à Lille en 1821, mort à Paris en 1888. Élève au Conservatoire de Lille, puis au Conservatoire de Paris, il accepta une place de timbalier à l'orchestre de l'Opéra. Il débuta enfin presque brillamment avec un joli opéra-comique, *les Vieux d'Espagne* (Théâtre-Lyrique, 1857) puis donna successivement : *la Demoiselle d'honneur* (1857) ; *Gil Blas*, partition très importante qui renferme de fort jolis morceaux (1860), et *Ondine* (1863) ; il aborda la scène de l'Opéra-Comique avec la *Petite Fadette* (1869), qui décelait un musicien doué d'une heureuse inspiration. On ne connaît, d'autre part, de ce compositeur, qu'une cantate officielle, *la Fête de Napoléon III*, exécutée à l'Opéra en 1862, et la musique de divertissements dansés écrits pour un drame, *les Pirates de la Savane* (1867).

SEMEUR, EUSE n. Personne qui sème, qui sait semer : *Un* SEMEUR *dont être un homme intelligent.* (Bosc.

— Fig. Personne qui propage, qui divulgue : *Un* SEMEUR *de faux bruits, de fausses nouvelles.* ‖ *Semeur, Semeuse de zizanie*, Personne qui fomente la discorde. ‖ Ce qui pose une cause devant produire certains effets :

Le meurtre est *un semeur* qui récolte le mal.
V. Hugo.

— *Semeurs de peste*, Nom donné à des gens qu'on accusait de propager la peste en jetant çà et là des matières infectées.

— n. m. Techn. Maître ouvrier chargé de la vérification des canons de fusil et de pistolet, dans les manufactures d'armes.

— n. f. Agric. Syn. de SEMOIR.

— Nom vulgaire de la BERGERONNETTE.

SEMI, préfixe emprunté au latin et qui signifie *demi*. (L'emploi de ce préfixe, comme celui de *demi*, étant à peu près facultatif devant les noms et les adjectifs, nous ne donnons que les mots qui exigent une explication particulière. *Semi*, moins usité que *demi*, est à peu près réservé à la langue scientifique.)

SEMI-AMPLECTIF, IVE adj. Bot. Se dit quand les feuilles, pliées longitudinalement, ont leurs bords embrassés par une autre feuille pliée de la même manière.

SEMI-AMPLEXICAULE adj. Bot. Se dit des feuilles sessiles qui embrassent la moitié de la tige.

SEMI-AMPLEXIFLORE adj. Bot. Se dit des organes accessoires qui embrassent la fleur à demi.

SEMI-ARIANISME n. m. Hist. relig. Secte, doctrine des semi-ariens. V. SEMI-ARIEN.

SEMI-ARIEN, ENNE adj. Hist. relig. Se dit d'une secte d'ariens mitigés, qui niaient seulement la consubstantialité du Père et du Fils : *Doctrine* SEMI-ARIENNE.

— Substantiv. : *Les* SEMI-ARIENS.

— ENCYCL. Les purs ariens disaient, après Arius lui-même, que Jésus-Christ était une créature et qu'il était très inférieur, très *dissemblable* à son Père. Les *semi-ariens* se contentaient de vouloir que l'on substituât au mot *consubstantiel* (en grec *homoousios*), employé par les orthodoxes, le mot *semblable en substance* (*homoiousios*). Mais les orthodoxes répondaient que, lorsqu'ils parlaient de ressemblance substantielle, les semi-ariens entendaient seulement une ressemblance imparfaite et non une vraie égalité de nature ; et, pour couper court à toute interprétation erronée et déjouer tous les artifices des semi-ariens, les orthodoxes firent du mot *consubstantiel* leur mot de ralliement et l'imposèrent comme formule de foi.

SEMIATITCHI, bourg de Russie (gouv. de Grodno [distr. de Bielsk]), sur la Bouga ; 6.300 hab.

SEMI-BENZIDAM (*bin-zi-dam'*) n. m. Chim. Autre nom de la *p* phénylène-diamine. V. PHÉNYLÈNE-DIAMINE.

SEMI-BLASTULA n. f. Blastula obtenue par W. Roux en détruisant l'un des deux premiers blastomères de segmentation.

SEMI-BRÈVE n. f. Musiq. anc. Note qui valait la moitié d'une brève. V. BRÈVE.

ENCYCL. La *semi-brève* était, au XIIIe siècle, avant l'invention et l'usage de la minime, la plus petite valeur des notes de musique, et, comme son nom l'indique, formait la moitié d'une brève. Elle représentait cependant, à ce point de vue, notre ronde actuelle, qui est précisément la valeur la plus grande de notre système musical. Sa figure était un losange sans queue, qui s'est transformé et arrondi, pour devenir la ronde actuelle.

SEMI-CIRCULAIRE adj. Qui est en demi-cercle, qui forme un demi-cercle.

— Anat. *Bandelette semi-circulaire*, Bandelette nerveuse qui va du trou de Monro à la corne d'Ammon. ‖ *Canaux semi-circulaires*, Les trois canaux de l'oreille interne.

SEMI-CÔLON n. m. Ancien signe de ponctuation qui valait une demi-pause ou une virgule.

SEMI-CONVERGENTE adj. f. Math. ‖ *Série semi convergente*, Série qui devient divergente quand on remplace ses termes par leurs modules.

SEMI-CUBIQUE adj. Géom. ‖ *Parabole semi-cubique*, Courbe dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des abscisses. ‖ On la nomme aussi SECONDE PARABOLE CUBIQUE.

SEMI-CUBITAL, ALE, AUX adj. Qui est haut d'une demi-coudée.

SEMIDANU n. m. Cépage blanc cultivé en Sardaigne.

SEMIDE, bourg du Portugal central (Beira), dans la banlieue de Coimbre ; 3.500 hab.

SEMIDESSIATNOÉ, bourg de Russie (gouv. de Voronèje [distr. de Nijnedivitzk] ; 5.000 hab.

SEMI-DIATON n. m. Mus. Syn. peu usité de DEMI-TON.

SEMI-DIGITAL, ALE, AUX adj. Hist. nat. Qui a un demi-doigt de longueur.

SEMI-DIURNE adj. Hist. nat. Qui est à moitié diurne. ‖ Qui vit la moitié d'un jour.

— n. m. pl. Entom. Division de l'ordre des lépidoptères, comprenant les espèces qui volent au crépuscule.

SEMI-DOUBLE adj. Liturg. Se dit d'une catégorie de fêtes qui sont inférieures en solennité aux doubles et supérieures aux simples.

— Bot. Se dit des fleurs dans lesquelles une partie seulement des organes sexuels a été transformée en pétales.

SEMI-DROITE n. f. Droite limitée en un point et qui, par conséquent, n'est dirigée que dans un sens.

SEMI-EMBRYON n. m. Embryon incomplet que W. Roux obtient en détruisant l'un des deux premiers blastomères. (C'est un cas typique de *postgénération*.)

SEMI-FLEURONNÉ, ÉE adj. Bot. Se dit des fleurs composées de demi-fleurons et des plantes qui ont des fleurs ainsi conformées. V. SEMI-FLOSCULEUX, EUSE.

SEMI-FLOSCULEUX, EUSE adj. Bot. Se dit des plantes de la famille des composées dont les capitules sont formés uniquement de fleurs en languette ou, comme on disait autrefois, de demi-fleurons.

— n. f. pl. Division de la famille des composées, comprenant les espèces qui présentent le caractère indiqué ci-dessus. — *Une* SEMI-FLOSCULEUSE.

SEMI-FLUIDE adj. Qui est à moitié fluide.

— n. m. Mécan. Nom que l'on donne à un ensemble de petits corps égaux placés en tas, comme des grains de sable, de façon qu'à la surface d'un tel système puissent se produire des actions tangentielles.

SÉMIGALLE, nom ancien d'un petit pays de Russie, dans l'est du duché (auj. gouvern. russe) de Courlande. Ch.-l. *Mittau*.

SEMI-GASTRULA n. f. Gastrula incomplète, que W. Roux obtient en détruisant l'un des deux premiers blastomères. (La semi-gastrula peut donner naissance à un *semi-embryon*, qui se complète ultérieurement.)

SEMI-GOTHIQUE adj. Se dit d'une écriture gothique mêlée de caractères romains, dans le même sens que *gothique onciale*.

SEMI-HEBDOMADAIRE adj. Qui paraît deux fois par semaine, ou chaque demi-semaine.

SEMI-HISTORIQUE adj. Littér. Se dit d'un sujet historique altéré par un mélange de fictions.

SEMI-INFÈRE adj. Bot. Se dit d'une partie placée incomplètement au-dessous d'une autre partie.

SEMIL ou **SEMILOV**, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la rive droite de l'Iser ; 3.035 hab. Ch.-l. du district. Filature et tissage de coton.

SÉMILLANCE *mill-anss* (*ll* mll.]) n. f. Caractère de ce qui est sémillant ; éclat, vivacité du regard ou de l'esprit.

SÉMILLANT (*mill-an* [*ll* mll.], **ANTE** [rad. *sémiller*] adj. Vif et gai : *Enfant* SÉMILLANT. *Esprit* SÉMILLANT.

SÉMILLER (*ll* mll. — du vx franç. *semille* v. n. Être sémillant (rare) :

Cet étourdi qui court, saute, *sémille*.
VOLTAIRE.

SÉMILLON (*ll* mll.) n. f. Cépage blanc cultivé dans la Gironde (Sauternes) et en Algérie (Rouiba et Médéah).

— ENCYCL. Cep vigoureux, fertile, à bourgeonnement précoce, le *sémillon* donne des fruits très sucrés et qui, traités comme à Sauternes, fournissent des vins renommés. Le château-yquem provient, en effet, pour deux tiers de sémillon et un tiers de sauvignon jaune.

SEMI-LOCULAIRE adj. Bot. Qui a des demi-cloisons, des cloisons qui ne divisent pas complètement la cavité.

SEMI-LUNAIRE adj. Qui a la forme d'une demi-lune ou d'un croissant.

— Anat. *Os semi-lunaire*, Un des huit petits os qui composent le carpe ou poignet. ‖ *Cartilage semi-lunaire*, Cartilage de l'articulation du genou en forme de ménisque. ‖ *Ganglions semi-lunaires*, Gros ganglions du grand sympathique, situés sous le diaphragme, et appartenant au *plexus solaire*.

SEMI-LUNÉ, ÉE adj. Qui a la forme d'une demi-lune.

SEMI-MENSUEL, ELLE adj. Qui se fait, qui paraît deux fois par mois, ou chaque demi-mois.

SEMI-MINIME n. f. Musiq. anc. Note qui valait la moitié de la minime. V. MINIME.

SEMI-MORULA n. f. Morula incomplète obtenue par W. Roux en détruisant l'un des deux premiers blastomères.

SÉMINAIRE (*nèr'* — du lat. *seminarium*, pépinière) n. m. École où l'on forme des ecclésiastiques : *Entrer au* SÉMINAIRE. ‖ Ensemble du personnel et des élèves d'un séminaire : *Tout le* SÉMINAIRE *assistait à ce sermon.* ‖ Temps que l'on passe au séminaire pour y faire son éducation ecclésiastique : *Il commence, Il finit son* SÉMINAIRE.

— Ancienn. Pépinière.

— Par ext. Nom donné, en Allemagne, aux écoles normales et à diverses écoles publiques. Lieu où l'on se forme à une profession quelconque : *Cet établissement est un* SÉMINAIRE *d'excellents ouvriers.*

— *Petit séminaire*, École ecclésiastique d'enseignement secondaire. ‖ *Grand séminaire*, Établissement ecclésiastique où sont reçus les jeunes gens ayant terminé leurs études secondaires et où ils font les études ecclésiastiques et les exercices religieux qui les préparent à la réception des ordres.

— *Séminaire de la propagande, Séminaire apostolique, Séminaire pastoral*, Noms donnés aux maisons de la congrégation romaine pour la propagation de la foi.

— Antiq. *Séminaire de courtisanes*, Sorte d'école où, chez les Grecs, on formait les courtisanes d'un rang un peu relevé : danseuses, musiciennes, etc.

— Écon. rur. Cage étroite en bois, où l'on place les poulets et les chapons destinés à l'engraissement.

— ENCYCL. Le programme des études des grands *séminaires* comprend la philosophie, particulièrement la philosophie scolastique, souvent quelques années consacrées au petit séminaire, toujours la théologie dogmatique et morale, l'Écriture sainte, le droit canon, l'histoire ecclésiastique et la prédication. Les élèves en philosophie forment dans quelques diocèses, entre eux ou spéciale et occupent même des locaux particuliers. C'est ainsi qu'à Paris le séminaire de philosophie est à Issy et le séminaire de théologie à Saint-Sulpice. La durée des études du grand séminaire est en moyenne de cinq années, au cours desquelles le séminariste reçoit successivement la tonsure, les ordres mineurs, le sous-diaconat, le diaconat et, enfin, au terme de ses études, le sacerdoce.

Législation ecclésiastique. Le concile de Trente (sess. XXIIIe) a imposé aux évêques l'obligation d'établir, dans leurs diocèses, des collèges où les futurs prêtres puissent recevoir une éducation religieuse et la formation cléricale. L'évêque a le droit de les nommer et de les révoquer soit le directeur, soit les professeurs, et aussi la charge de pourvoir à l'entretien tant des maîtres que des élèves. Il lui est enjoint de se faire rendre compte de la gestion de l'administration temporelle de ses séminaires, en présence de deux chanoines et de deux prêtres appartenant au clergé de la ville épiscopale.

Législation civile. Le concordat de 1801, article 11, déclare que « les évêques pourront avoir un séminaire dans leur diocèse », et les articles organiques (art. 23) statuent que l'organisation des séminaires appartient aux évêques, sous la surveillance du gouvernement. Le décret impérial du 6 novembre 1813 confia l'administration des biens du séminaire de chaque diocèse à un bureau composé de l'un des vicaires généraux, du directeur et de l'économe du séminaire et d'un trésorier nommé par le ministre des cultes. Ces dispositions regardent les grands séminaires. Quant aux petits séminaires, ils sont assimilés aujourd'hui aux écoles secondaires en général et régis par les prescriptions de la loi du 15 mars 1850. L'évêque, toutefois, ne peut en ouvrir de nouveaux qu'avec l'autorisation du gouvernement.

Au point de vue du recrutement, la loi du 15 juillet 1889 a soumis les séminaristes au régime suivant : en temps de paix, ils doivent faire une année de service dans l'armée active ; dans le courant de l'année qui précède le passage de leur classe dans la réserve de l'armée active. Ils sont rappelés au service pendant quatre semaines. En cas de mobilisation, ils sont versés dans le service de santé.

SÉMINAL, ALE, AUX (du lat. *seminalis* ; de *semen, inis*, semence) adj. Bot. Qui a rapport à la semence, à la graine des végétaux. ‖ *Lobes séminaux, Feuilles séminales*, Cotylédons.

— Anat. et pathol. Qui a rapport à la semence, au sperme. ‖ *Cellules séminales* ou *Cellules de Henle*, Grosses cellules en caryocinèse que l'on observe dans le tube séminipare au cours de la spermatogenèse. ‖ *Pertes séminales*. V. SPERMATORRHÉE. ‖ *Voies séminales*, Ensemble des conduits que parcourt le sperme au moment de son émission. ‖ *Vésicules séminales*, Poches allongées au nombre de deux, placées au-dessus de la prostate, en arrière de la vessie, au-devant du rectum, et qui servent de réservoir au liquide séminal.

— ENCYCL. Philos. *Raison séminale*. D'après les stoïciens, le principe actif est la *raison* de tout ce qui se passe dans l'être, la loi d'après laquelle tout s'y ordonne et s'y accomplit. Mais, comme la force, pour eux, ne fait qu'un avec la matière, elle se mêle en elle et avec elle : elle est donc comme un *germe* qui contient en lui toutes les déterminations de l'être ; c'est pour cela que les stoïciens l'appellent la *raison séminale* ou pourrait dire la raison-germe.

SEMINARA, comm. d'Italie (Calabre prov. de Reggio) ; 3.900 hab. Commerce d'huiles et de fruits. Victoire en 1495 des Français de d'Aubigné sur les Espagnols de Gonzalve de Cordoue, qui les vainquit en 1503. En 1707, victoire des Français sur les Napolitains.

SEMINARISTE (*rist'* — du lat. *seminarium*, séminaire) n. m. Celui qui est élevé, instruit dans un séminaire

SÉMINATION (*si-on* — du lat. *seminare*, semer) n. f. Bot. Phénomène naturel par lequel les semences ou graines des végétaux se dispersent et germent.

SEMINI (Antonio), peintre italien, né à Gênes vers 1485. Élève de Ludovico Brea, il eut pour condisciple et ami Teramo Piaggia. Les deux jeunes artistes ont peint ensemble un grand nombre de tableaux. L'œuvre la plus remarquable de Semini est une *Nativité*, peinte pour l'église de Saint-Dominique, à Savone. Il peignait encore en 1547. — Ses deux fils, ANDRÉA **Semini**, né à Gênes en 1519, mort en 1578, et OTTAVIO **Semini**, né à Gênes en 1520, mort à Milan en 1603, furent des peintres de valeur.

SÉMINIFÈRE (du lat. *semen, inis*, semence, et *ferre*, porter) adj. Qui porte ou conduit le sperme.

— Anat. *Conduits séminifères*, Petits canaux glanduleux dont l'assemblage forme la substance du testicule et de l'épididyme, et dans lesquels se forme le sperme.

SÉMINIPARE (du lat. *semen, inis*, semence, et *parere*, produire) adj. Qui donne naissance au sperme.

— *Tubes séminipares*, Tubes de Pflüger du futur testicule, dans lesquels les ovules primordiaux s'atrophient et disparaissent, tandis qu'il ne reste plus que les cellules de l'épithélium germinatif, qui deviennent l'origine des spermatoblastes.

SÉMINISME (*nism'* — du lat. *semen, inis*, semence) n. m. Physiol. anc. Opinion de ceux qui attribuaient la formation de l'embryon au seul mâle.

SÉMINISTE (*nist'*) n. m. Physiol. anc. Partisan du séminisme.

— Adjectiv. : *Doctrine* SÉMINISTE.

SÉMINOLES, tribu de Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, qui habitait autrefois la Floride et la Georgie. Ils sont cantonnés actuellement dans le territoire indien, et ont accepté la civilisation et le christianisme.)

SÉMINULE (dimin. du lat. *semen*, inis, semence) n. f. Bot. Petite semence.

— Biol. Élément séminal, susceptible de produire un individu de l'espèce dont il provient. (Peu us.)

SÉMINULIFÈRE (de *séminule*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui porte, qui produit des séminules.

SEMIO ou **SÉMIO**, poste et ch.-l. d'un cercle de la colonie française du Haut-Oubangui (Afrique équatoriale), sur la rive droite du Mimmiou, en pays Azandé.

SEMI-OPALE



SEMIOPHORE n. m. V. SÉMAPHORE.

SEMIOPTÈRE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres de la famille des paradisiers. Le semioptère de Wallace (*Semioptera Wallacei*) est un bel oiseau de la grosseur du geai, qui habite les îles Moluques. Son plumage est d'un brun paradoxal, avec des reflets gris.

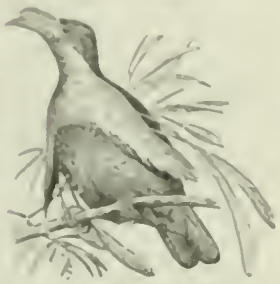

Semioptère de Wallace.

SÉMIOTIQUE adj. Méd. Se dit des signes qui servent à reconnaître les maladies. V. SYMPTOMATOLOGIE.

SÉMIPALATINSK, ville de la Russie d'Asie, gouvernement général des Steppes, sur la rive droite de l'Irtych, à 150 kilom. de la frontière chinoise. Quartiers tatar mosquées et russe maisons en bois; quartier kirghis, au S., aux tentes disséminées sans ordre. Tanneries; fabriques de chandelles et savons. Climat extrême. Forteresse fondée en 1718 par les premiers émigrés russes. — La province de *Semipalatinsk* a 478 182 kil. carr. et se divise en quatre districts, dont les quatrième et cinquième sont des Kirghis nomades.

SEMI-PÉLAGIANISME n. m. Hist. relig. Doctrine professée au VIe siècle et qui tendait à concilier les opinions des pélagiens avec celles des orthodoxes.
— Encycl. V. PÉLAGIANISME.

SEMI-PÉLAGIEN, ENNE adj. Hist. relig. Qui a rapport au semi-pélagianisme. *Doctrines* SEMI-PÉLAGIENNES.

SEMI-PITE n. f. Métrol. anc. Demi-pite, huitième de denier.

SEMI-PLANTAIRE adj. Dr. cout. Se disait d'un acte par lequel on abandonnait un terrain pour être planté, à la condition que le bois d'un certain temps la moitié du terrain ferait retour au propriétaire.

SEMI-PLAT, ATE adj. Ancienne forme du mot MÉPLAT.

SEMI-PRÉBENDE n. f. Hist. ecclés. Demi-prébende; portion de moindre revenu que la prébende normale.

SEMI-PRÉBENDÉ, ÉE adj. et n. m. Hist. ecclés. Qui jouit d'une semi-prébende. *Canonicat* SEMI-PRÉBENDÉ.

SEMI-PRÉBENDIER n. m. Hist. ecclés. Celui qui jouit d'une semi-prébende.

SEMI-PREUVE n. f. Dr. Preuve qui n'est pas entière et qui, [illegible]

SEMI-QUART, ARTE adj. Se disait autrefois des bois [illegible] de large.

SEMI-QUARTILE adj. Astr. anc. Se disait de l'aspect [illegible] de l'autre de 45°. On [illegible] ATE.

SEMI-QUINTILE adj. Astr. anc. Se disait de l'aspect [illegible] de l'autre de 36°.

SEMI-RADIANT, ANTE adj. Bot. Qui n'offre des rayons [illegible] ferait. *Corolle* SEMI-RADIANTE.

Semiramide, V. SÉMIRAMIS.

SÉMIRAMIS [illegible] que la tradition a rendue célèbre. [illegible] Perses [illegible] Ninus [illegible] Bactriane [illegible] Derkétis [illegible] par la [illegible] Ninus, [illegible] Babylone [illegible] Ninias [illegible] Babylone [illegible] Sémiramis [illegible] Ninias [illegible] Sémiramis [illegible] Ninias [illegible] Sémiramis [illegible] Ninias

comprend deux groupes d'idiomes : un groupe septentrional, auquel se rattachent l'*assyro-babylonien*, l'*hébreu* avec le *samaritain* et le *moabite*), le *phénicien* avec le *punique*, l'*araméen* (*chaldéen, syriaque, sabéen*); un groupe méridional, composé, d'une part, de l'*arabe* proprement dit, de ses dialectes et des parlers hybrides qui il a engendrés (*maltais, mozarabe*, etc.); d'autre part, de l'*himyarite* (appelé aussi *sabéen*) et des idiomes qui en dérivent (*ehkili*) ou qui s'en rapprochent (groupe *éthiopien : ghez, tigre, tigrina, amarique, harari*).

La grammaire sémitique est très différente de la grammaire indo-européenne. L'étymologie des mots est plus transparente en sémitique. *Les racines renferment invariablement trois consonnes* (*racines trilittères*) : *qtl* (tuer), *grl* (parler), *frq* (partager), *fsr* (expliquer, etc.). Il n'y a d'exception que pour les pronoms et quelques prépositions. A l'origine, chaque consonne était sans doute accompagnée d'une voyelle, et la racine trilittère était en même temps trisyllabique : *qatala, qutila*, etc. Les consonnes sont les éléments fondamentaux de la racine sémitique; c'est à elle que s'attache l'idée générale. Les voyelles expriment les relations accessoires : arabe *qatala* (il tua), *qutila* (il fut tué), *qaatil* (meurtrier), *qitl* (ennemi), etc. D'une manière générale, en sémitique, les consonnes intéressent la lexicologie et les voyelles la grammaire. Le consonantisme est d'ailleurs très riche et le vocalisme assez restreint. Il faut noter la grande variété des gutturales, aspirées, explosives ou spirantes. L'écriture sémitique elle-même atteste le caractère secondaire des voyelles : elle n'en tient pas compte ou les représente par des signes adventices (points-voyelles de l'hébreu).

L'écriture sémitique proprement dite, qui se lit de droite à gauche, paraît être d'origine égyptienne. Les idiomes sémitiques ignorent les mots composés de plusieurs racines, mais usent de la dérivation par préfixes, infixes et suffixes. La déclinaison possédait à l'origine trois cas (*absolutif = nominatif, adnominal = génitif, adverbial = accusatif*), conservés en arabe, réduits à peu de chose en hébreu et en araméen. Le verbe distingue, à la deuxième et à la troisième personne, le genre masculin ou féminin du sujet. Il n'y a que deux temps, répondant, l'un à l'idée de l'action accomplie, l'autre à celle de l'action non accomplie. Notons enfin l'aptitude des langues sémitiques à donner aux mots des sens métaphoriques.

La grammaire comparée des langues sémitiques est encore peu avancée. Cela tient d'abord au petit nombre de textes conservés dans certains dialectes et surtout à l'absence de vocalisation dans les écritures alphabétiques.

— Bibliogr. : *Corpus inscriptionum semiticarum* (Paris, 1881); Wright, *Leçons de grammaire comparée des langues sémitiques* (Cambridge, 1890); Zinddberg, *Grammaire comparée* (Gœteborg, 1897); Zimmern, *Grammaire comparée* (Berlin, 1898); etc.

Sémitiques (Histoire générale et système comparé des langues), par Ernest Renan (Paris, 1855). Cette œuvre, écrite en 1847, couronnée par l'Institut, est une des plus solides de l'auteur. Elle devait comprendre deux parties : 1° une histoire *extérieure* des idiomes sémitiques, expliquant leur rôle, leur géographie, leur chronologie et le caractère de leurs monuments écrits; 2° une histoire *intérieure*, où serait exposé le développement organique de leurs procédés. La première partie seule a paru. Ce livre, devenu classique, est le premier essai tenté en ce genre. Renan y fait intervenir très ingénieusement, pour comparer les idiomes, l'histoire sociale et morale des peuples orientaux. L'ouvrage a un peu vieilli, surtout depuis les progrès de l'assyriologie.

SÉMITISER v. n. Parler une langue sémitique; discuter sur les langues sémitiques; les étudier.

SÉMITISME (*tissm'* — rad. *sémite*) n. m. Caractère sémitique : *Le* sémitisme *d'un peuple, d'une langue.*

SÉMITISTE (*tisst'*) n. m. Celui qui sémitise.

SEMI-TON n. m. Musiq. Syn. de demi-ton.

SEMI-VOYELLE n. f. Gramm. Voyelle d'intensité plus faible, faisant partie d'une diphtongue. || Voyelle ayant pris la valeur d'une consonne. Syn. demi-voyelle.

— Encycl. Parmi les phonéticiens, les uns appellent *semi-voyelle* l'élément non syllabique des diphtongues proprement dites, d'autres appellent semi-voyelle tout phonème n'ayant pas une valeur syllabique, mais susceptible d'en prendre une, c'est-à-dire de former le support d'une syllabe. Ainsi définies, les semi-voyelles seraient plus exactement nommées *consonnes-voyelles*. Tels sont, en français, les phonèmes *y* et *w*, que l'écriture note assez mal : *soyons = swayô* (ô = o nasal).

Semliki, rivière de l'Afrique orientale, par laquelle les eaux du lac Albert-Édouard se déversent dans l'Albert-Nyanza. On la nomme aussi Isango au sud et Ituri dans son cours moyen. Elle a 200 kilom. de long. Son cours supérieur est congolais, l'inférieur anglais.

Semlin, Zimony ou **Zémoun**, ville d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Szerem], sur le Danube, près du confluent de ce fleuve avec la Save; 21.000 hab. Ch.-l. de district. Industrie assez active : scieries mécaniques, tanneries, travail des cuirs, produits chimiques, etc. Semlin, situé en face de Belgrade, est le siège d'un archevêché grec. Semlin occupe l'emplacement de l'antique colonie romaine de *Taurunum*. Les croisés de passage en Hongrie, sous la conduite de Pierre d'Amiens, pillèrent et pillèrent la ville en 1096. Jean Hunyade, en 1456, battit sous ses murs une armée turque.

Semmering ou **Semering**, massif des Alpes autrichiennes, en Styrie et en Basse-Autriche. Haut de 1 396 mètres, il est franchi par le chemin de fer de Vienne à Trieste, et percé d'un tunnel de 1.431 mètres.

Semmes (Raphaël), marin américain, né dans le Maryland en 1809, mort à Mobile en 1877. Il fut un des plus hardis corsaires sudistes, pendant la guerre de Sécession, et commanda successivement le « Sumter » et le célèbre « Alabama », dont il a raconté les aventures dans ses livres : *Croisières de l'Alabama et du Sumter*, *livre du bord* (1864).

Semne (*sèmn'* — du gr. *semnos*, vénérable) adj. Philos. S'est dit de certaines écoles gymnosophiques, où l'on admettait des hommes et des femmes.

Semnée (*sèm'né* — du gr. *semneion*, cellule) n. m. Hist. relig. Oratoire : *Les* semnées *des thérapeutes.*

Semnons en lat. *Semnones* ou *Sennones*, peuple germain, un des plus puissants du rameau suève, au dire de Tacite. Très nombreux, ils habitaient, entre l'Albis (Elbe) et le Viadrus (Oder), le territoire voisin des Cherusques à l'E. et des Riesengebirge (montagnes des Géants) au S., jusqu'à Francfort dans le N.

Semnopithécinés (*sèm'*, *si* — n. m. pl. Tribu de mammifères primates, famille des cercopithéciens, comprenant les genres *semnopithèque* et voisins. — *Un* semnopithécine.

Semnopithèque (*sèm'*, *tèk'* — n. m. Genre de mammifères primates, type de la tribu des *semnopithécines*, propres à l'Asie et à la Malaisie.

— Encycl. Les *semnopithèques* (semnopitheci) sont des singes élancés, à longue queue, de taille ordinairement grande, à pelage en général gris ou fauve. Ils n'ont point de vraies abajoues; leur estomac est divisé en trois compartiments, leur régime est presque exclusivement végétal. Intelligents et sociables, ils vivent en grandes troupes, surtout dans les forêts des montagnes, souvent même au voisinage de l'homme. On divise les semnopithèques en cinq sous-genres : semnopithèques vrais *semnopithecus*, type *semnopithecus entellus* (Inde méridionale et Bengale); *trachypithecus*, type *trachypithecus maurus*, espèce noire (Malacca et Bornéo); *presbypithecus*, type *presbypithecus cephalopterus* (singe huppé de Ceylan); *lophopithecus*, type *lophopithecus mitratus* (Siam et Malaisie); *corypithecus*, type *corypithecus frontatus* (Bornéo).



Semnopithèques : 1. Entelle, 2. Nasique.

Semoir (rad. *semer*) n. m. Sac de toile ou augette en tôle que porte le semeur et où il met le grain qu'il répand sur le sol. || Machine servant à semer les grains, les engrais.

— Encycl. Le *semoir* mécanique est d'usage assez répandu. En 1650, l'Espagnol Lucatello en donna le principe; Jethro Tull (1730), Hornsby et Smyth, etc., en Angleterre; Hugues (1830), Valcourt et Dombasle, en France, ont rendu pratique son emploi.

Il existe des semoirs : *a* à grains; *b* spéciaux pour pois, haricots; *c*) à engrais; *d*) mixtes.

— *a) Semoirs à grains en lignes, à la volée.*

Semoirs à grains en lignes. Les plus intéressants; ils présentent les avantages suivants :

Grande économie de semence, avantage principal des semoirs : le grain, enfoncé à des profondeurs constantes, germe régulièrement.

Les plantes poussant en lignes, il est facile de leur donner les soins nécessaires (binages, sarclages, etc.). L'air

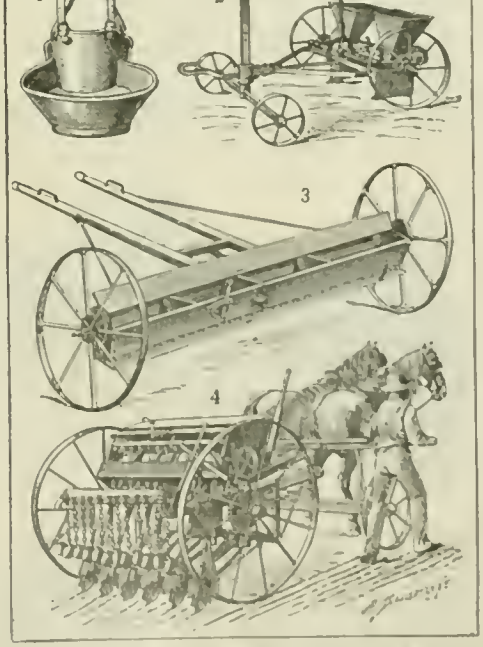

Semoirs : 1. A brouettes. 2. De jardinier. 3. A la volée. 4. En lignes.

et la lumière circulant entre les lignes, les tiges sont plus fortes et la *verse* est moins à craindre.

Tout semoir en lignes comprend les parties suivantes : 1° boîte à semences; 2° appareil saisisseur, 3° appareil épandeur; 4° appareil rayonneur et enfouisseur.

Le schéma ci-contre montre en coupe la disposition de ces diverses parties dans un élément de semoir.

La boîte à semence A verse le grain, par une trappe T, dans une augette où tourne l'appareil saisisseur B (disque ou cylindre garni d'aspérités) qui reçoit un mouvement de la roue porteuse O, par l'intermédiaire d'engrenages variés, et projette le grain dans un tube C, qui le conduit en D, où il est enfoui dans le sol.

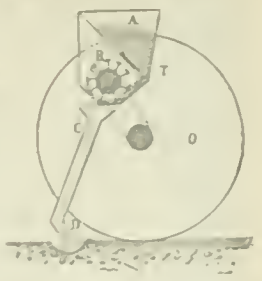

On fait varier la quantité de semence déversée par le semoir en changeant la vitesse de l'appareil saisisseur.

Certains semoirs, tels que l'on mène à la main, par exemple, n'ont qu'un élément semblable à celui décrit ci-contre; d'autres, au contraire, en ont jusqu'à douze.

L'appareil *épandeur* consiste toujours, pour les semoirs à plusieurs éléments, en une série d'entonnoirs à longs tubes qui doivent pouvoir se rapprocher ou s'éloigner afin de suivre les ondulations du sol. Ces tubes (tubes télescopiques, tubes à rotules, tubes à tâtonnement) portent à leur extrémité des sortes de socs creux qui pénètrent dans le sol et qui constituent l'appareil *rayonneur et enfouisseur*. Chacun des tubes est indépendant; il porte un levier garni de poids qui sert et à l'éloigner à volonté du tube voisin et à faire pénétrer le coutre dans la couche arable.

Pour semer à des distances déterminées, on écarte les tubes aux distances voulues ou en supprime un, deux ou deux et on laisse entre chacun des tubes extrêmes et le milieu de la trace de la roue adjacente un demi-intervalle; sur cette trace, on place la même roue au retour.

Semoirs à la volée. Ils sont identiques aux semoirs en lignes, avec cette différence que les tubes distributeurs, au lieu de descendre à terre, vont répandre le grain sur une planche inclinée, garnie de chevilles, qui éparpillent la semence également sur le sol.

— *b) Semoirs spéciaux pour pois, haricots.* Les uns sont construits de manière à semer en paquets des haricots, des pois; d'autres sèment les tubercules.

— *c) Semoirs à engrais, nommés aussi distributeurs.* Ils sont construits sur le même principe que les semoirs à grains, mais le dispositif presque exclusivement employé est le *distributeur à hérisson*. Un axe, hérissé de pointes ou de fourchettes, tourne et lance l'engrais hors de la trémie qui le contient. Pour cela, il faut que le *hérisson* plonge toujours dans l'engrais et, par suite, que le hérisson descende à mesure que l'engrais diminue, ou, inversement, que le fond de la trémie monte. Les dispositifs pour arriver à ce but sont très variés.

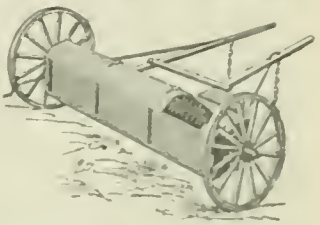
Semoir à engrais.

— *d) Semoirs mixtes.* Ce sont des semoirs à grains et à engrais combinés; ils sont peu employés.

Semonce (*monss* — pour *semonse*, subst. verbe de l'anc. v. *semondre*) n. f. Invitation faite dans les formes, pour assister à quelque cérémonie : *Je reçus hier une* semonce *fort obligeante de mon aimable cardinal.* De Commines. (Vx.) || Invitation en général, sommation. (Vx.)

— Avertissement mêlé de reproches, fait par quelqu'un qui a autorité : *Donner une* semonce *à un employé.*

— Mar. Avertissement transmis à la voix ou par un coup de canon à un navire pour le faire arrêter et l'obliger à montrer son pavillon.

Semoncer (*sé.* — Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles *a* ou *o* : *Il semonça. Nous semonçons*) v. a. Faire une semonce, une reprimande à : Semoncer *un écolier.*

— Mar. Obliger un navire à arborer son pavillon.

Semondre du lat. *submonere*. — Se conjugue comme *fondre;* mais les divers temps de ce verbe ne sont plus guère usités; l'infinitif lui-même, qui est resté le dernier, ne s'emploie presque plus. v. a. Inviter, convier à quelque cérémonie, à quelque assemblée : Semondre *à des obsèques.*

— Semoncer, faire une semonce à : Semondre *un écolier.*

Semonner (*mé*) v. a. Forme ancienne du mot semondre.

Semonneur (*mo-neur'* — de *semondre*) n. m. Celui dont la fonction est de porter des billets pour certaines convocations : Semonneur *d'enterrement.* (Vx.)

Sémonville (Charles-Louis Huguet, marquis de), diplomate français, né et mort à Paris (1759-1839). Conseiller au parlement de Paris, député suppléant aux états généraux, il contribua au rapprochement de Mirabeau et de la cour. Entré dans la diplomatie, il fut envoyé successivement en Belgique (1790), à Gênes, puis en Corse. Chargé d'une mission à Florence (1793), il fut arrêté à Novate et détenu trente mois dans la forteresse de Kufstein. Il fut compris dans l'échange des députés français contre Mme Royale. Napoléon le nomma ministre plénipotentiaire près la république Batave (1803), sénateur (1805), puis l'envoya à Vienne négocier son mariage avec Marie-Louise. Sémonville adhéra en 1815 à la déchéance de l'Empereur, et reçut de Louis XVIII le titre de grand référendaire de la Chambre des pairs. Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours et fut créé marquis en 1819. En 1830, il se rendit à Saint-Cloud, avec d'Argout, auprès de Charles X, pour lui demander l'annulation des ordonnances, mais trop tard. Il se rallia à Louis-Philippe, qui le remplaça en 1834 par le duc Decazes, dans sa charge de grand référendaire.

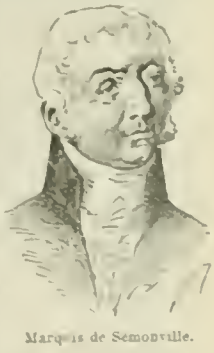
Marquis de Sémonville.

Sempad I

Sempad V, sur

à Malatia en

ar de l'Arménie,

Sempad VII,

Sempad VIII

Sempad IX,

SEMPECTE

SEMPER

SEMPER ADEL

SEMPER VIREN

SEMPERVIVE

SEMPERVIVUM

SEMPITERNE

SEMPITERNEL, ELLE

— Syn. Continuel, éternel, etc. V.

SEMPRONIA famille, maison plébéienne de l'ancienne Rome. La branche surnommée Atratinus était célèbre parmi les plébéiens, on connaît les Blaesus, les Rutilians, mais surtout la branche des Gracchus, qui a produit quelques citoyens illustres.

Sempronie (la *Sempronia*), épouse de Sempronius Gracchus et mère des Gracques. V. Cornélie.

Sempronie, fille de Tiberius Sempronius Gracchus et de Cornélie, sœur des Gracques. Elle seconda ses frères dans leur lutte contre les patriciens. Quelques historiens l'ont soupçonnée de n'avoir pas été étrangère à la mort de Scipion Emilien, son mari, dont elle n'était point aimée.

Sempronie, femme de Decius Junius Brutus, consul en l'an de Rome 676. Gracieuse et énergique autant que grave, elle joua un rôle actif dans la conjuration de Catilina. Elle fut mère de Decius Junius Brutus, l'un des meurtriers de César, qu'il ne faut pas confondre avec le fameux Brutus qui fut l'âme de la conspiration.

Sempronius Asellio, tribun militaire romain, qui écrivit l'histoire de la guerre d'Espagne et du siège de Numance (620 de Rome). Cet ouvrage est perdu.

Sempronius Atratinus, consul romain du IVe siècle de Rome. Consul en 322, il fut battu par les Volsques et deux fois accusé pour ce fait par les tribuns. Par deux fois il fut absous, en raison de son courage personnel.

Sempronius Gracchus. Biogr. V. Gracchus.

Sempronius Longus (Tiberius), consul romain, mort l'an de Rome 542. Consul en 534 avec Cornelius Scipion, il remporta en Sicile quelques succès contre les Carthaginois, mais, en Italie, il fut défait par Annibal, sur les bords de la Trébie, après avoir attaqué malgré l'avis de son collègue Scipion. Il livra sous Plaisance une nouvelle bataille qui demeura indécise. Trois ans plus tard (537), il vainquit Hannon en Lucanie.

Sempronius Sophus (Publius), général romain du Ve siècle de Rome. Tribun en 441, il attaqua vivement Appius Claudius, fut consul en 449 et battit les Eques. Il devint ensuite pontife et censeur, quoique plébéien. Son surnom de Sophus lui vint de sa science du droit.

Sempronius Tuditanus (Publius), général romain. Il prit une part brillante à la malheureuse journée de Cannes. Il fut ensuite édile, préteur, censeur, consul (547). Puis il fut tour à tour vaincu et vainqueur contre Annibal (551). Après la défaite d'Annibal, il fit partie de l'ambassade envoyée à Ptolémée pour le remercier de sa fidélité à la cause romaine. — Un personnage du même nom fut préteur en 619, consul en 622. Pour échapper aux difficultés que suscitait l'application de la loi agraire, il prétexta la nécessité de se mettre à la tête d'une armée contre les Illyriens; cette campagne lui valut le triomphe. C'était un homme éloquent et instruit.

Sempst, bourg de Belgique (Brabant [arrond. de Bruxelles]; 2.050 hab. Minoteries.

Semur-en-Auxois ou simplem. **Semur**, ch.-l. d'arrond. de la Côte-d'Or, à 70 kilom. de Dijon, sur un plateau granitique qu'entoure presque entièrement l'Armançon.



Château de Semur.

Ch. de f. P.-L.-M. Pépinières. Fabriques de [illegible]; chaudronnerie; de chaudrons. Huileries, [illegible]. Près de la [illegible] de chaux carbonatée sodique. [illegible] intéressants : [illegible] Dame, du XIIIe siècle; [illegible] du XVIe siècle; [illegible] maison des XIVe, XVe [illegible] pont du [illegible]. Semur a pour origine [illegible] romaine (*Semur*). [illegible] commune en 1276. En [illegible] Henri IV fit démanteler [illegible] de Saint-Hugues, abbé de Cluny, de Bégigne et Claude de Saumaise, de Guénaud, dit de Montbéliard. — L'arrondissement a 6 cant., 139 comm. et 55.021 hab.; le canton a 29 comm. et 11.569 hab.



Armes de Semur.

Semur-en-Brionnais, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 31 kilom. de Charolles, au-dessus du ruisseau de Saint-Martin, affluent de la Loire; 1.207 hab. Vignobles. Carrières. Ancien prieuré cistercien. — Le canton a 14 comm. et 11.141 hab.

Sen (*sèn*) n. m. Monnaie japonaise, qui correspond au sou français et vaut 5 centimes.

Sénabodhi n. m. Conseil suprême du royaume de Siam, composé des vingt principaux mandarins de la capitale.

Sénac Jean-Baptiste), médecin français, né près de Lombez en 1693, mort à Paris en 1770. Il fut successivement médecin du maréchal de Saxe, puis médecin consultant et enfin premier médecin de Louis XV (1752), conseiller d'État et surintendant des eaux minérales du royaume, enfin membre de l'Académie des sciences. Son *Traité de la structure du cœur, de son action et de ses maladies* (1749) tient le premier rang parmi tous les ouvrages de son siècle.

Sénac de Meilhan (Gabriel), littérateur et publiciste français, fils du précédent, né à Paris en 1736, mort à Vienne en 1803. Tout jeune il avait essayé de la poésie, et Voltaire, à qui il avait adressé une pièce de vers, le traita de « favori d'Apollon ». Cependant, Sénac ne tarda pas à quitter la poésie pour l'administration, et fut successivement maître des requêtes (1764), intendant des provinces d'Aunis (1766), de Provence (1773), de Hainaut (1775), et intendant général de la guerre (1776). Homme d'esprit, ambitieux, aimable, il sut se créer des protecteurs puissants, entre autres la marquise de Pompadour. En 1791, il émigra à Aix-la-Chapelle, puis à Brunswick, et de là en Russie, où Catherine II lui donna une pension. A l'avènement de Paul Ier, Sénac quitta la Russie, visita Hambourg, Venise, et se fixa à Vienne, où le retint l'amitié du prince de Ligne.



Sénac de Meilhan.

On a de Sénac les *Mémoires d'Anne de Gonzague, princesse palatine* (1786 et 1789); les *Considérations sur le luxe et les richesses* (1787), où il combat les théories de Necker sur l'utilité sociale du luxe; *Considérations sur l'esprit et les mœurs* (1787); *Mélanges de philosophie et d'histoire* (1789); *Des principes et des causes de la Révolution* (1790); *les Deux cousines*, conte philosophique (1790); *Lettre à Mme de ...* (1792), récit de sa première entrevue avec Catherine II; *l'Émigré*, roman dont on devine le sujet et l'intérêt (1797); et surtout : *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution* (1797); *Portraits et caractères des personnages distingués de la fin du XVIIIe siècle* (1813), ses meilleurs ouvrages.

Senaculum (*sé, lom'* — mot lat.; de *senatus*, sénat) n. m. Antiq. rom. Un des lieux de délibération pour le sénat romain, dont l'emplacement exact n'est pas connu.

Sénafé, ville de l'empire d'Éthiopie (prov. du Tigré [distr. de l'Okoulé-Koussai]). Base d'opérations de l'expédition anglaise contre Théodoros (1868).

Senage (*naj'*) n. m. Dr. cout. Droit sur le poisson de mer, qu'on percevait dans quelques localités de Bretagne pendant le carême. Il Droit qu'on payait au seigneur pour pouvoir mettre une enseigne.

Senago, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]); 2.650 hab.

Sénagras, tribu nomade d'Arabes pasteurs et agriculteurs, vivant au N. du désert de Libye, le long de la Méditerranée, entre le Nil et le pays de Barka.

Senaillère (*na-ill'* [*ll* mll.]) n. f. Econ. rur. Plancher d'étable.

Sénaire (*nèr'* — lat. *senarius*, formé de *seni*) adj. Disposé six à six.

— n. m. Métriq. lat. Se dit de vers latins de six pieds, correspondant au trimètre iambique des Grecs.

— Encycl. Métriq. lat. Le *sénaire* iambique fut, après l'hexamètre et le pentamètre, le plus usité chez les Latins. La comédie et la tragédie l'ont préféré à tous les autres pour sa rapidité et sa souplesse. Il comprend six pieds (les cinq premiers peuvent être toujours iambe ou tribraque et le sixième doit être un iambe); la coupe est penthémimère ou heptémimère. Mais les poètes qui imitent les Grecs (Catulle, Horace, Sénèque le Tragique) n'admettent le spondée, le dactyle et l'anapeste qu'aux places impaires, alors que les comiques et Phèdre l'admettent à toutes les places, sauf la sixième.

Sénancour (Etienne Pivert de), littérateur français, né à Paris en 1770, mort à Saint-Cloud en 1846. Son père, ancien contrôleur des rentes, l'avait destiné à l'état ecclésiastique. Pour s'y soustraire, il gagna la Suisse, aidé en secret par sa mère. Les spectacles saisissants de la nature alpestre, une jeunesse inquiète, tourmentée, développèrent son penchant à la rêverie et au pessimisme. Influencé par les chimères sociales de J.-J. Rousseau, il écrivit les *Rêveries sur la nature primitive de l'homme* (1799, ouvrage imprégné d'un fatalisme découragé et d'une pénible misanthropie. Il acheva de déverser les idées sombres qui avaient envahi son cœur malade dans les confidences d'*Obermann* (1804), un roman sans amour et sans guère d'action, dont l'accent de mélancolie pénétrante produisit une vive impression et s'ajouta à l'influence de *Werther* et de *René* pour incliner les cœurs des femmes et des jeunes gens aux tristesses sentimentales.



Sénancour.

Un an plus tard, Sénancour laissait paraître une analyse philosophique, traversée d'opinions singulières et paradoxales, sur l'*Amour selon les lois primordiales et selon les convenances des sociétés modernes* (1805).

Après la chute de l'Empire, il se tourna vers la politique, publia des brochures sur Bonaparte et le congrès de Vienne, entreprit la réfutation du *Génie du Christianisme* de Chateaubriand, mit la main à différentes publications de librairie dont les résultats lui furent peu profitables matériellement. Il est resté, pour la postérité, l'auteur d'*Obermann* ; il vaut surtout par le style parfois brillant, de pittoresques descriptions, un vif enthousiasme pour les beautés de la nature. — Sa fille, PAULINE de **Sénancour**, née à Fribourg, en Suisse, en 1798, a laissé quelques ouvrages : *la Conquêtomanie* ou *Aventures burlesques du général Barnabé* (1827), sorte de fiction satirique dirigée contre Napoléon déchu, des nouvelles et des romans : *les Héros comiques* (1829) ; *Pauline de Sombreuse* (1821) ; *la Fleur ou l'Épitaphe* (1822) ; etc.

SENANG-TSANG, dieu des Coréens, qui le vénèrent comme la personnification de la Providence universelle.

SÉNANQUE (ABBAYE DE), ancienne et célèbre abbaye cistercienne, située dans la commune de Gordes (Vaucluse), au fond de la vallée sauvage de la Sénancole, bordée de collines couvertes de chênes. L'abbaye de Sénanque (*sana aqua*, eau saine) fut fondée en 1148 par Alsour, évêque de Cavaillon. Peu d'édifices romans se trouvent dans un état aussi complet de conservation. Occupée par des bernardins jusqu'à l'époque de la Révolution, l'abbaye fut occupée de nouveau, depuis 1854, par des bernardins.



Abbaye de Sénanque.

SENARD (Antoine-Marie-Jules), homme politique français, né à Rouen en 1800, mort à Paris en 1885. Avocat à Rouen en 1830, il se déclara partisan de Louis-Philippe, puis fit partie de l'opposition, et, en 1847, présida le banquet réformiste de Rouen. Procureur général à la cour d'appel de cette ville, député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, il réprima avec énergie les troubles qui éclatèrent à Rouen à cette époque, et devint président de l'Assemblée le 5 juin. Il appuya la politique de Cavaignac, devint ministre de l'intérieur (1848), réorganisa l'administration départementale et se fit inscrire au barreau de Paris. Il fut chargé par le gouvernement de la Défense nationale de demander l'appui de l'Italie. Bâtonnier de l'ordre des avocats en 1874, il fut élu député de l'Oise à l'Assemblée nationale et, jusqu'en 1881, siégea à gauche.

SÉNARMONT (Henri HUREAU de), minéralogiste et physicien français, né à Broué (Eure-et-Loir) en 1808, mort à Paris en 1862. Élève de l'École polytechnique, ingénieur des mines, professeur et examinateur de physique à l'École polytechnique, il fut, en outre, professeur et directeur des études à l'École des mines, et devint, en 1848, ingénieur en chef. Il entra, en 1852, à l'Académie des sciences. On lui doit un grand nombre de mémoires.

SÉNARMONTITE n. f. Oxyde naturel d'antimoine. (Cette substance cristallise en octaèdres solubles dans l'acide chlorhydrique.)

SENART (Emile-Charles-Marie), orientaliste français, né à Reims en 1847. Il étudia le sanscrit à Munich et à Gœttingue sous Benfey. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1882, il s'est placé au premier rang des indianistes contemporains. Outre des écrits publiés dans la « Revue des Deux Mondes », dans la « Revue critique », etc., on lui doit : *Kaccayana et la littérature grammaticale du pali* (1871) ; *Essai sur la légende du Bouddha* (1875) ; *les Inscriptions de Piyadasi* 1881-1886 ; *Notes d'épigraphie indienne* (« Journal asiatique », 1888) ; *Mahavastu* (1882-1898), texte ; etc.

SÉNART (FORÊT DE), forêt domaniale du département de Seine-et-Oise, comprenant 2.557 hectares sur terrains tertiaires, entre la vallée de la Seine et le vallon de l'Yerres ; elle est traversée par la grande route de Paris à Melun et bordée de villas.

SÉNAT (*na* — du lat. *senatus* ; de *senex*, vieux) n. m. Hist. anc. Nom donné à diverses assemblées formant d'importants organes de gouvernement à Sparte, à Athènes, à Carthage, à Rome. ‖ Lieu où le sénat s'assemblait. *César fut tué en plein* SÉNAT. ‖ *Prince du sénat* Princeps senatus, Celui des sénateurs romains qui était inscrit en tête de la liste sénatoriale. ‖ *Sénat des dames*, Assemblée de dames romaines établie par Héliogabale, sous la présidence de Mœsa, son aïeule, et de Soemia, sa mère.

— Hist. générale. Assemblée qui, dans quelques pays, formait autrefois un tribunal de justice jugeant en dernier ressort : *Le* SÉNAT *de Chambéry, de Nice.* ‖ *Sénat conservateur*, Sénat créé en France par la constitution de l'an VIII et rétabli par celle de 1851.

— Hist. mod. Nom donné, dans certains États qui ont deux assemblées législatives, à celle d'entre elles qui est considérée comme la première, et qui provient moins directement ou même pas du tout de l'élection populaire. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Le* SÉNAT *des États Unis. Le* SÉNAT *français.*

— Pop. Cabaret borgne.

— Fam. Réunion de personnes quelconques :

> S'il royait un *sénat* de cuisiniers fameux,
> Pour quelque nouveau mets tenir conseil entre eux.
> REGNARD.

— ENCYCL. *Sénat d'Athènes (boulé)*. Antérieur à Solon, il se composa, d'après l'organisation de ce législateur, de quatre cents membres au-dessus de trente ans, tirés au sort dans les quatre tribus, parmi les citoyens des trois premières classes. Il délibérait sur toutes les affaires avant qu'elles fussent portées devant l'assemblée du peuple, rendait des édits qui avaient temporairement force de loi et était chargé de l'administration. Les fonctions de sénateur étaient annuelles, et recevaient une indemnité d'une drachme par jour, et rendaient leurs comptes en sortant. Leur nombre fut porté à cinq cents par Clisthène (519 av. J.-C.). On appelait parfois cette assemblée *sénat de la fève*, parce que les membres étaient tirés au sort au moyen de fèves noires et blanches.

Sénat de Sparte. Établi ou plutôt régularisé par Lycurgue et composé de vingt-huit membres, présidés par les deux rois, ce sénat ou assemblée des vieillards *gerusia* avait seule l'initiative des lois ; tous les grands intérêts de l'État y étaient discutés avant d'être communiqués à l'assemblée du peuple. L'autorité du sénat fut plus tard contre-balancée par celle des éphores. V. ce mot.

Sénat de Carthage. Il était composé de trois cents membres choisis parmi les plus riches de la ville, et avait une grande autorité. Il paraît avoir été divisé en plusieurs sections, ayant des attributions diverses. Il délibérait sur les affaires de l'État, comme une sorte de conseil exécutif.

Sénat de Rome. D'après la tradition, le sénat existait dès la fondation de Rome. C'était une réunion de *patres familias seniores*, choisis par le roi d'abord, puis pris parmi les familles patriciennes *patres conscripti*. Comme tuteur du peuple, il ratifiait ou cassait tout vote des comices par curies (*patrum auctoritas*) ; comme conseil du roi, il était consulté par lui dans toutes les affaires importantes (*regium consilium*).

Au début de la république, le sénat ne se recruta plus seulement parmi les *seniores*, mais aussi parmi les *juniores*. La dignité de sénateur s'acquit alors par la gestion d'une magistrature curule, et par le choix des magistrats chargés de la *lectio senatus*. Ce choix, qui s'exerçait d'abord parmi les seuls patriciens, se fit, à partir de 400 av. J.-C., parmi les patriciens et les plébéiens. La *lectio senatus* passa des consuls aux censeurs en vertu de la *lex Ovinia*, plébiscite porté entre 318 et 312 av. J.-C. Jadis annuelle, la *lectio* fut rendue quinquennale par ce plébiscite ; les censeurs devaient choisir les plus dignes parmi les citoyens qui, depuis la dernière *lectio*, avaient géré une magistrature, jusqu'à la questure inclusivement. Ils proclamaient du haut des Rostres la liste sénatoriale (*album senatorium*), où les sénateurs étaient classés d'après le rang des magistratures qu'ils avaient exercées. Quelques-uns, dits *pedarii*, étaient inférieurs en rang aux autres.

Le droit de convoquer le sénat appartenait aux consuls, aux préteurs, aux tribuns de la plèbe, depuis le milieu du IVe siècle av. J.-C., et à certains magistrats extraordinaires. La séance était présidée par le magistrat qui avait fait la convocation. Il déterminait les questions soumises à la délibération et au vote du sénat (*relatio* et exposait son opinion. Les sénateurs votaient *per discessionem*, c'est-à-dire en se réunissant par groupes d'après l'opinion qu'ils adoptaient. La décision prise par le sénat portait le nom de *senatus consultum*. (V. SÉNATUS-CONSULTE.) À l'origine, les lois curiates, puis les lois centuriates, et, depuis, la *lex Valeria Horatia* (an 449 av. J.-C.), les lois votées par les comices par tribus n'étaient valables qu'après avoir été validées par la *patrum auctoritas* ; mais les lois *Publiliæ Philonis* de 339 décidèrent que cette *auctoritas* serait préalable, et la *lex Maenia* (probablement de 338 étendit cette mesure aux comices centuriates électoraux ; enfin la *lex Hortensia* (287) abolit la *patrum auctoritas* pour les plébiscites et comices tributes. Le rôle du sénat en matière législative était allé ainsi en diminuant, mais il était devenu un corps consultatif qui assistait les magistrats et auquel ils devaient, *more majorum*, soumettre, avant de l'exécuter, toute mesure importante de l'ordre administratif ou politique.

Sylla et César avaient fait entrer dans le sénat des éléments indignes. Auguste le réorganisa. Il fixa à 600 le nombre des sénateurs et exigea comme conditions d'admission l'ingénuité, le droit de cité et le cens sénatorial ; il fallait en outre avoir géré une magistrature, la questure au moins, mais l'empereur pouvait toujours donner l'accès au sénat par une inscription dans un rang sénatorial déterminé. Le sénat finit par n'être composé que de citoyens que les empereurs nommaient de leur seule volonté. La présidence du sénat passa à l'empereur, qui pouvait annuler toute décision. Le sénat, sous l'empire, avait perdu sa compétence administrative ; par contre, il avait acquis la juridiction criminelle dans certains cas, la juridiction d'appel en matière civile. Avec la réorganisation administrative de Dioclétien et de Constantin, il a eu plus que le rang et l'autorité d'un corps municipal.

Sénat à Byzance. Son histoire est encore fort incertaine et obscure. Institué par Constantin, reconstitué par Justinien, il participe aux élections impériales, est associé de façon assez irrégulière au gouvernement, tantôt comme conseil impérial, tantôt comme tribunal d'appel, exerce une grande influence dans les affaires ecclésiastiques.

Sénats municipaux. V. DÉCURION, MUNICIPE.

Sénat de Venise. Définitivement organisé en 1203, le sénat ou *consiglio dei Pregadi*, était nommé par le grand conseil pour diriger les affaires générales de l'État, sous la surveillance des Dix et des Trois. D'abord composé de soixante membres, il s'éleva jusqu'à trois cents par l'adjonction des hauts fonctionnaires, et devint une assemblée de plus en plus aristocratique.

Sénat de Pologne. Ce corps, institué pour contre-balancer le pouvoir royal, comprenait environ vingt-huit grands du royaume, nommés par le roi. Il se réunissait tantôt séparément, tantôt avec la Chambre des députés et, dans ce dernier cas, les deux Chambres constituaient la Diète.

Sénat français. Historique V. FRANCE.

Sous la troisième République, il y eut un débat sur une Chambre unique. La question fut tranchée par la constitution de 1875. Le Sénat fut alors composé de 300 membres âgés de quarante ans au moins : 225 élus par les départements et les colonies, et 75 par l'Assemblée nationale. Les premiers étaient élus pour neuf ans et renouvelables par tiers, tous les trois ans par un collège spécial, formé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués des conseils municipaux ; les derniers étaient inamovibles et remplacés par le Sénat lui-même. Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois ; toutefois, les lois des finances doivent être, en première lecture, présentées à la Chambre des députés. Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger, soit le président de la République, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'État.

La loi du 9 décembre 1881, faite en exécution de la loi [illegible] a supprimé les sénateurs inamovibles pour l'avenir et réparti les soixante-quinze [illegible] entre les départements les plus peuplés. Enfin, à chaque renouvellement sénatorial, un scrutin spécial désigne le département qui devait procéder à la nouvelle élection. Le nombre des secteurs [illegible] a été [illegible] et [illegible] de ces derniers [illegible] paux fut [illegible] rapport avec le nombre [illegible].

Les membres de France et des [illegible] étaient élus [illegible] sans [illegible] la [illegible] cadre [illegible] général [illegible] et [illegible] ce [illegible] [illegible] arrêté [illegible] à la [illegible] civil, le [illegible] de la [illegible], de la cour [illegible].

Sénat [illegible] à Paris [illegible].

SÉNATEUR [illegible] (*senator*, [illegible]) n. m. Membre d'un sénat. SÉNATEUR *romain*. SÉNATEUR *français*.

— Nom [illegible] d'un certain pays, magistrat qui est à la tête du corps [illegible]. SÉNATEUR *de Rome*.

— *Sénateur de seconde classe*, Nom donné, sous le premier Empire, à ceux qui furent nommés dans les sénatoreries des pays réunis à la France.

— Loc. fam. *Train de sénateur*, Démarche lente, grave.

SÉNATEUR n. m. Nom vulgaire de la mouette blanche.

SÉNATORERIE [illegible] — du lat. *senator*, sénateur, n. f. Dotation viagère accordée aux sénateurs par Napoléon Ier. Par chaque arrondissement de tribunal d'appel, une sénatorerie était affectée à trois sénateurs, qui devenaient ainsi propriétaires d'une maison et titulaires d'un revenu de 20 à 25.000 francs, à se partager entre eux, à charge de résider trois mois dans le district qui leur était désigné.

SENATORIAL, ALE, AUX (du lat. *senatorius*, même sens) adj. Qui appartient, qui a rapport au sénat ou à un sénateur : *Dignité* SÉNATORIALE.

SÉNATORIEN, ENNE [illegible] — du lat. *senatorius*, même sens adj. Qui appartient à un sénateur : *Famille* SÉNATORIENNE.

SÉNATRICE n. f. Fam. Femme d'un sénateur.

SÉNATULE n. m. Petite assemblée qui affecte l'autorité, l'importance d'un sénat.

SÉNATUS-CONSULTE (du lat. *senatus consultum*, même sens) n. m. Décision, décret du sénat romain. ‖ Acte émané d'un sénat quelconque. ‖ Pl. *Des* SÉNATUS-CONSULTES.

— ENCYCL. Dr. rom. Les décrets rendus par le sénat sous le nom de *sénatus-consultes* n'avaient, à l'origine, aucun caractère de lois. Cependant, à une époque, le sénat avait usurpé sur les pouvoirs des comices en accordant des dispenses individuelles d'application de la loi. D'autre part, jouant le rôle de conseil des magistrats, il invitait les préteurs à introduire certaines réformes par leurs édits. L'empire le poussa surtout dans cette voie, mais il ne s'exprima d'abord que sous forme consultative. Ce ne fut que plus tard qu'il revêtit la forme impérative propre aux lois. Ce pouvoir se transforma vite en une simple adhésion donnée aux propositions de l'empereur *oratio principis*, ce qui en faisait une constitution impériale déguisée.

— Dr. mod. Le nom de *sénatus-consulte* a été donné, sous certaines constitutions modernes, à des décisions émanées du Sénat et ayant pour objet de modifier les règles constitutionnelles. Il en a été ainsi sous la constitution du 22 frimaire an VIII ; le sénatus-consulte du 16 thermidor an X institua le consulat à vie ; celui du 28 floréal an XII établit l'empire héréditaire ; celui du 19 août 1807 supprima le tribunat. On retrouve les sénatus-consultes sous le second Empire et, après la constitution du 14 janvier 1852, divers sénatus-consultes en modifièrent successivement les règles. En dernier lieu, le sénatus-consulte du 21 mai 1870 acheva de transformer la constitution de 1852.

SENAU [illegible] — du hollandais *snauw* n. m. Mar. Bâtiment à deux [illegible] carrés, portant à l'arrière un tapecu [illegible] *Mat*

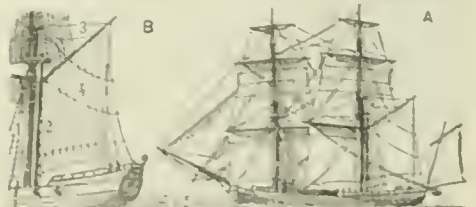

A, senau ; B, détail du mât de senau : 1, Grand mât ; 2, Mât ou baguette de senau ; 3 Corne de senau ; 4 Voile de senau.

de senau, Baguette allant de la hune au pont sur l'arrière du mât, et contre laquelle on hisse la corne de la grande *Voile de senau*, Voile grée sur la corne et qui embrasse le long du senau.

SENAULT (le P. Jean François), prédicateur français, né à Anvers, [illegible] Pontoise, en, selon d'autres, à Anvers (Belgique) en 1601, mort à Paris en 1672. Son père, Pierre Senault, avait été, sous la Ligue, membre du fameux comité des Seize. Entré dans la congrégation de l'Oratoire (1618), il s'adonna à la prédication et fut, avec Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, un des premiers à faire entendre, dans les chaires de Paris, des panégyriques simples et naturels. Il dirigea le séminaire de Saint-Magloire, à Paris, et y eut Mascaron pour élève. En 1662 il fut élu supérieur général de l'Oratoire. Sa modestie égalait son talent. Il a publié : *Harangues funèbres de Louis XIII et de Marie de Médicis* (1643-1644) ; *Panégyriques des saints* (1655-1658) et divers ouvrages de piété.

SENAUX (Marguerite), religieuse, née à Toulouse en 1594, morte à Paris en 1657. Elle fonda, à Paris, en 1627, le couvent des filles de Saint-Thomas et, en 1637, le monastère de la Croix.

SENDAÏ, ville du Japon [illegible] de Nippon, prov. de Rikouzen, 77.400 hab. Ch.-l. du ken de Miyagui, sur la

[illegible]

SENDAMANGALAM [illegible]

SENDJES ou **SINDJES** [illegible]

SENDJI ou **SENZI**, [illegible]

SENDOUK ou **SANDOUK** [illegible]



[illegible]

SENÉ, ÉE [illegible]

[illegible] vers [illegible] par [illegible] les [illegible] par Marot [illegible]

[illegible] le nom [illegible] et l'on appelle [illegible]

SÉNÉ n. f. [illegible] aux druidesses et [illegible] de l'île de Sein, attachées [illegible] et obligées de garder une [illegible]

SÉNÉ (du bas lat. *sene*, [illegible] arabe) n. m. Genre de [illegible] sous genre de casse [illegible] *Séné d'Europe*, Le bagnenaudier. *Séné des* [illegible] *Séné sauvage* ou *bâtard*, Espèce de [illegible]

[illegible] **Passez-moi la casse (ou la rhubarbe), je vous passerai le séné.** Modification d'un passage de [illegible]

[illegible] Les [illegible] sont de petits arbrisseaux ayant [illegible] leurs feuilles, composées, pari- [illegible]



Séné : a, fruit.

[illegible] beaucoup plus étroites, [illegible] les sortes : [illegible] *séné de Tinnevelly* [illegible] a des feuilles deux fois plus [illegible] une petite pointe au [illegible] il fournit le *séné de* [illegible]

[illegible] et de l'acide [illegible] thé [illegible]

SÉNÉ [illegible] kilom. de [illegible] ayant [illegible]

SENEBIER [illegible]

SENEBIÉRIE [illegible]

SENECA [illegible]

SENECA [illegible]

SENECA-FALLS [illegible]

SENECAS, [illegible] Peaux Rouges de l'Amérique du [illegible] l'État de New York [illegible] complètement civilisés. V. Iroquois et Peaux-Rouges.

SÉNÉCÉ [illegible] de [illegible] et [illegible] 1737. [illegible] une jeunesse réciple [illegible] puis en Espagne, retourna à Maroc en [illegible] la fille de l'intendant de la duchesse d'An- [illegible] et a été, en 1673, à de Visé la charge de pro- [illegible] de chambre de Marie-Thérèse, femme de [illegible] qu'il garda jusqu'en 1683. Obligé de retourner [illegible] mort de sa reine, il publie, pour se dis- [illegible] *Clément Marot* (1687), [illegible] *Épigrammes et Poésies* [illegible] (1717). Toutes ces [illegible] on croit atteindre à Marot, et où il arrive plu- [illegible] Maynard et à Scudery, sont la plupart du temps in- [illegible] quiétassenciées et froides, et son principal mé- [illegible] un conteur : dans ce genre, il faut retenir *la* [illegible] *Camille*, etc., pièces dans lesquelles il se [illegible] La Fontaine. Ses *Épigrammes*, dont un cer- [illegible] de Martial, ont du trait et de l'esprit.

SÉNÉCHAL (anciennem. *seneschal*; du bas lat. *sinis-* [illegible] german. *sini scalc*, le plus vieux, le chef des [illegible] n. m. Nom porté primitivement par le valet [illegible] placer les plats sur la table du roi. Officier [illegible] un certain ressort, était chef de justice, et aussi [illegible] de la noblesse quand elle était convoquée pour l'ar- [illegible] *Le sénéchal d'Anjou*. Officier royal de robe [illegible] qui était chef d'une justice subalterne. SÉNÉCHAL [illegible] Principal officier de justice d'un seigneur [illegible] haute, moyenne et basse justice. *Grand sénéchal* [illegible] Intendant général de l'hôtel du roi. *Grand sénéchal*, Sorte d'intendant qui était attaché à une mai- [illegible] souveraine ou princière. *Sénéchal au duc*, Lieute- [illegible] des ducs de Normandie, qui administrait la justice [illegible] l'absence de l'échiquier. *Sénéchaux du Languedoc*, Officiers qui gouvernaient, au XIIIe siècle, les comités de Carcassonne, Nîmes et Béziers.

— ENCYCL. Le mot *sénéchal* a désigné d'abord celui qui, dans la maison d'un maître germanique, avait la direction et la surveillance des esclaves, puis le directeur de la maison du roi. Sous le nom de *senescalcus*, et aussi sous celui de *dapifer* ou de *major regiæ domus*, on désignait, sous les Capétiens, un fonctionnaire qui réunissait les attributions de l'ancien maire du palais, du comte du palais, dont il recueillit les attributions judiciaires, de l'*infertor* du palais mérovingien, comme chef du service de la table. Le *sénéchal* était devenu le premier des grands officiers du palais, une sorte de vice-roi. A partir de 1132, la royauté ne confia plus les pouvoirs considérables de sénéchal qu'à de hauts barons apparentés à la famille régnante. A la mort de Thibaud V, comte de Blois, l'office de sénéchal n'eut plus de titulaire.

Les seigneurs importants avaient eu aussi, comme le roi, un officier supérieur appelé sénéchal. La royauté maintint ces officiers dans plusieurs des seigneuries réunies à la couronne. Ils furent, en même temps que des feudataires héréditaires, des agents d'ordre administratif, analogues aux baillis, révocables et amovibles.

SÉNÉCHALE n. f. Femme d'un sénéchal.

SÉNÉCHAUSSÉE (*chô-sé* — anciennem. *seneschalcie*; de *seneschalc*, sénéchal) n. f. Étendue de la juridiction d'un sénéchal : *La* SÉNÉCHAUSSÉE *d'Anjou*. Lieu où se tenait le tribunal dont le sénéchal était le chef; ce tribunal lui-même.

SÉNÉCIONÉ, ÉE (du lat. *senecio*, *onis*, seneçon) adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au seneçon.

SÉNÉCIONIDÉ, ÉE (du lat. *senecio*, *onis*, seneçon, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au seneçon.

SENEÇON (du lat. *senecio*; de *senex*, vieillard, par allusion aux poils blancs des aigrettes) n. m. Genre de composées tubuliflores, de la tribu des *sénécionées*.

— ENCYCL. Bot. Les *senecons* sont des herbes dans les régions tempérées, mais, dans les régions tropicales, ce sont des arbres souvent assez élevés, à feuilles alternes.

L'allure de ces plantes est extrêmement variable et on ne peut les définir que par leurs capitules : le réceptacle, lisse ou réticulé, ne porte pas d'écailles entre les fleurs; il est entouré de nombreuses bractées, disposées sur un ou deux rangs et se recouvrant par leurs bords. Les fleurs, semblables ou non, sont le plus souvent jaunes : le calice y est représenté par une touffe de poils, très rarement par de petites formations écailleuses. Le fruit, cylindrique, présente cinq à dix côtes et a une aigrette. Ce genre comprend environ 1.200 espèces de tous les pays du monde, divisées en divers sous-genres : *klinicie*, *centropappe*, *cissampelopside*.



Seneçon : a, coupe de la fleur; b, fleuron.

Le *seneçon vulgaire* est une espèce annuelle, qui fleurit toute l'année, recherchant les terres labourées, les bestiaux ne l'aiment pas à cause de sa saveur acide. Le *seneçon visqueux* est très voisin du précédent. Le *seneçon des bois* est très rapproché du seneçon vulgaire, ainsi que le *seneçon livide*, à odeur aromatique. Le *seneçon jacobée* ou *herbe de Saint-Jacques* pousse en Europe et en Sibérie et a été introduit dans l'Amérique du Nord. Il a des feuilles dentées et auriculées; il atteint [illegible] de haut et est vivace. Le *seneçon des marais* a des bractées extérieures peu nettes et des feuilles [illegible] toutes ces espèces poussent en France.

[illegible] Europe, il faut mentionner : les *seneçons pericalles*, [illegible] plusieurs espèces des Canaries, et qui ont [illegible] et *feuilles palmées*.

[illegible] *Ambavilla* est un arbuste de la Réunion, [illegible] prises en infusion constituent un dépu- [illegible] un diurétique. Le *seneçon de Johnston* [illegible] Kilimanjaro, à tige haute, peu ramifiée, [illegible] grosses que la tige princi- [illegible] par des rosettes de feuilles entières d'où [illegible] volumineux.

[illegible] Divers *senecons* sont employés en [illegible] Le *seneçon commun* et le *seneçon des marais* [illegible] efficaces. Ils renferment deux alcaloïdes [illegible] et la *senecionine*. Le *seneçon jacobée* (senecio jacobæa), *herbe des charpentiers*, est utile comme vulnéraire. Le *senecio Ambavilla* est considéré, à l'Île-de-France, comme antisyphilitique.

SENEFELDER (Aloys), inventeur de la lithographie, né à Prague en 1772, mort à Munich en 1834. D'abord auteur dramatique, trop pauvre pour faire imprimer ses œuvres, il se livra à de patientes recherches pour obtenir lui-même ce résultat. Il eut l'idée de se servir d'une plaque de cuivre sur laquelle il traçait les caractères au moyen d'un pinceau trempé dans du vernis, puis il attaquait le reste de la planche à l'acide, de manière à obtenir un certain relief de son écriture. Le résultat obtenu laissait beaucoup à désirer, et il essaya alors, dans le même but, la pierre calcaire de Solenhofen dont il avait remarqué la finesse. Un jour que, pressé par le temps, il avait écrit sur le coin d'une pierre une note avec l'intention de la transcrire, il voulut voir, avant de repolir sa pierre, ce que deviendrait son écriture s'il versait de l'acide sur la pierre. Sa surprise fut extrême lorsqu'il s'aperçut que la pierre avait été décapée par l'action de l'acide et l'écriture respectée. Dès ce moment, la lithographie était inventée, et Senefelder put lui donner son premier développement commercial.



Senefelder.

SENEFFE ou **SENEF**, comm. de Belgique (Hainaut arrond. de Charleroi), sur la Sennette, affluent de la Senne; 3.641 hab. Forges. Château remarquable, érigé en 1760. Bataille acharnée et indécise, le 11 août 1674, entre le prince de Condé et Guillaume d'Orange. Victoire de Marceau, sur les Autrichiens, le 2 juillet 1794.

SÉNÉGA n. m. Bot. Syn. de POLYGALE.

SÉNÉGAL, fleuve de l'Afrique occidentale, dont les deux branches mères sortent : le Bafing, du Fouta-Djalon, tout près des sources de rivières se déversant dans le Konkouré et la Petite Scarcie; le Bakhoy, de la mare de Saréani, à l'O. du Bouré. C'est à Bafoulabé que la réunion de ces deux rivières constitue le Sénégal, qui coule dans la même direction que le Bafing, c'est-à-dire du S.-E. au N.-O., au fond d'une dépression constituant le val naturel du fleuve et bordée de hauteurs importantes dont les éperons rocheux barrent parfois le lit du Sénégal et déterminent les rapides et les chutes de Gouina et de Félou. Outre des ruisseaux torrentueux, le Sénégal reçoit deux grands affluents : sur sa rive droite, le Koulow, venu de Koniakari, et sur sa rive gauche la Falémé, sortie des monts du Koin, qui confluent en amont de Médine et de Kayes et en aval de Bakel. A partir de ce point, le Sénégal coule sinueusement en plaine, d'abord dans sa direction primitive, puis d'E. en O., recevant les émissaires des lacs de Guier et Cayor, séparant les populations maures de sa rive droite des populations noires de sa rive gauche, arrosant Matam, Kaéaédi, Saldé, Dagana (où confluent le marigot de Doué, avec lequel le fleuve a enserré la grande île à Morfil), Richard Toll. C'est en aval de ce dernier poste, après avoir reçu le marigot des Maringouins, que le Sénégal adopte brusquement la direction de ce dernier et coule du N. au S. presque parallèlement au littoral. Il se jette dans l'Atlantique en aval de Saint-Louis, par une embouchure difficile et dangereuse, qu'obstrue une barre se déplaçant fréquemment sous l'action des courants. Cours 1.800 kilom. Crues périodiques d'une grande régularité. Les chalands remontent régulièrement le Sénégal jusqu'au banc de Mafou, à 75 kilom. en amont de Podor, et, pendant les cinq mois des hautes eaux, jusqu'aux chutes de Félou.

SÉNÉGAL, colonie française de l'Afrique occidentale, faisant partie du gouvernement général de l'Afrique occidentale française, et s'étendant sur le littoral de l'océan Atlantique, du Sénégal au cap Roxo, à l'intérieur des terres jusqu'à la vallée du Niger et au Fouta-Djallon, abstraction faite de la profonde enclave anglaise de la Gambie. C'est un pays essentiellement plat, où ne se rencontre aucun accident orographique digne d'être mentionné. Il s'abaisse doucement vers l'océan et est arrosé par le Sénégal, le cours supérieur et moyen de la Gambie, le Saloum et la Casamance, qui se jettent dans l'Atlantique sur une côte basse et souvent marécageuse, dont le seul accident est la presqu'île du Cap-Vert, au nom significatif, dont l'aspect verdoyant contraste avec la stérilité du reste du littoral. Pas d'abri en dehors de la rade de Gorée, petite île voisine du cap Vert. En ce qui concerne le climat, c'est celui des pays tropicaux, avec deux saisons, l'une sèche et relativement fraîche (de décembre à mai), l'autre pluvieuse, l'*hivernage* (de juin à novembre), la première, durant laquelle le littoral est à peu près sain, alors que l'intérieur des terres est déjà très insalubre, la seconde pendant laquelle sévit la *malaria*. L'*harmattan* ou vent du désert (venu de l'E.-N.-E.), vient malheureusement trop souvent élever pendant la journée la température au cours de la saison sèche jusqu'à + 25° et 26° à l'ombre, alors qu'elle atteint jusqu'à 40° pendant l'hivernage.

Le Sénégal est peuplé d'environ 1.130.000 habitants, appartenant à deux races importantes : Peuls (Peuls nomades, Ouolofs, Sérères, Toucouleurs) et Mandingues (Malinkés, Bambaras, Mandiskés, Sousous), auxquels il faut ajouter les races mélangées : Soninkés, Khassonkés, Ouassoulounkés. Les Européens sont très peu nombreux (environ 1.200 colons et 1.500 soldats ou marins).

L'agriculture, toute entière aux mains des indigènes, a réalisé de grands progrès depuis quelques années : les arachides, le manioc, le riz, le caoutchouc, le coton, voilà les principales productions du Sénégal, qui n'a pas d'industrie, et dont le commerce porte surtout sur les cultures agricoles, les gommes, l'or, les amandes de palme, la cire, les peaux. La colonie française du Sénégal se compose du territoire des communes constituées (Saint-Louis, Gorée, Rufisque, Dakar), des territoires d'administration directe, organisés en cercles, et des territoires de protectorat immédiat, organisés également en cercles. Saint-Louis en est la capitale, tandis que Dakar est la capitale

du gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Gorée, Rufisque, Joal, Sedhiou, sont les autres centres importants du littoral, Dagana, Podor, Bakel et Kayes ceux de l'intérieur.

— *Histoire.* Si le Sénégal n'a pas été (comme on le croit trop souvent) découvert par les Français dès le XIVe siècle, il a du moins été fréquenté par les marins français dès le XVIe siècle, et il y a été fondé dès le XVIIe siècle des établissements permanents qui n'ont pris une réelle extension qu'au début du XVIIIe siècle, avec André Brué. Ils se sont maintenus sous la direction de David, mais ont été, sauf Gorée, abandonnés à l'Angleterre en 1763; rendus à la France vingt ans plus tard, ils ont été repris par les Anglais pendant les guerres du Consulat et de l'Empire, et définitivement restitués à la France en 1814, puis réoccupés en 1817. Mais c'est seulement à partir de 1851, date à laquelle Faidherbe en devient gouverneur que le Sénégal prend une réelle expansion; soit dans la direction du haut fleuve et du Soudan, soit vers les rivières du sud. La construction du chemin de fer de Saint-Louis à Dakar, puis celle du haut fleuve, la signature d'une série de traités de protectorat au nord, à l'est et au sud des établissements français ont amené peu à peu le Sénégal à son état actuel et l'ont fait en même temps déborder sur le Soudan occidental (mission Gallieni, campagnes d'Archinard, etc.). V. SOUDAN.

— *Explorations.* Commencée dès le milieu du XVIe siècle, l'exploration du fleuve dont les Portugais avaient atteint l'embouchure dès 1446, a été poussée jusqu'au Bambouk au temps d'André Brué, jusque vers la Falémé supérieure au milieu du XVIIIe siècle, peu de temps avant qu'Adanson fît son étude scientifique du pays. Reprise ensuite au début du XIXe siècle par Mollien, Raffenel et Hecquard, elle a débordé sur le Soudan dès l'époque de Faidherbe, où Mage a gagné Ségou. Mais c'est plus tard seulement, en 1887-1888, que le capitaine Oberdorf et le lieutenant Piat ont achevé la reconnaissance du fleuve Sénégal en découvrant ses sources et celles de la Falémé, dont le colonel Derrien avait en 1880-1881 étudié scientifiquement le cours supérieur. Alors seulement ont pu être dressées des cartes un peu précises, telles que celles de Monteil (*carte des établissements français du Sénégal*) [1886] et de Largent et Foret (*carte du Sénégal et dépendances*) [1888], d'un pays où il existe encore nombre d'études de détail à exécuter.

SÉNÉGALAIS, AISE (*lè, èz'*), personne née au Sénégal ou qui habite ce pays. — *Les* SÉNÉGALAIS. — Adjectiv. : *Population* SÉNÉGALAISE.

SÉNÉGALI n. m. Nom général donné par les oiseleurs à toutes sortes de petits passereaux provenant ou non d'Afrique, etc : *grosbecs, amadines, plocéés, veuves.* (Les sénégalis du genre *lagostieto* comptent une vingtaine d'espèces africaines.)

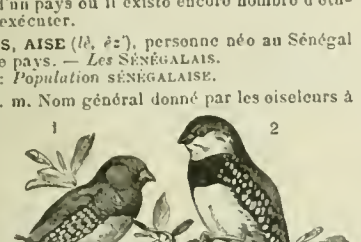

Sénégali : 1. Châtain; 2. De Lathau.

SÉNÉGALIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Qui appartient, qui est propre au Sénégal. ‖ Qui rappelle le Sénégal : *Température* SÉNÉGALIENNE.

SÉNÉGAMBIE, région de l'Afrique occidentale, assez mal définie, entre le Sahara, le Soudan, la Guinée et l'Océan. C'est à peu près le pays qui s'étend sur la rive gauche de la Falémé et du Sénégal jusqu'à la mer. La Sénégambie confine, au S., aux hauteurs du Fouta Djallon; elle s'abaisse au N.-O. pour former de larges plaines vers l'Atlantique. Ses côtes sont généralement basses et plates; la péninsule de Dakar (cap Vert) en est le principal accident. Assez arrosé et pourvu d'une belle végétation au Sud, le pays devient au Nord presque désertique. En hiver, les vents secs de l'Est amènent parfois de très hautes températures et des variations brusques, l'été, chaud et humide, est malsain pour les Européens. Le pays est traversé par le Sénégal, la Falémé, le Saloum, la Gambie et la Casamance. On y récolte surtout le mil, les arachides, la gomme arabique. La population est formée de Maures, de nègres Ouolofs, Sérères, Diolas, Mandés, de Peuhls et de Toucouleurs. Ces peuplades formèrent jadis un certain nombre d'États indépendants. Aujourd'hui, la Sénégambie est comprise dans la colonie française du Sénégal, à l'exception de l'enclave britannique de la Gambie. V. la *carte* au mot SOUDAN.

SÉNÉGAMBIE ET DU NIGER (TERRITOIRES DE LA), nom sous lequel sont désignés depuis le décret du 1er octobre 1902, les anciens pays de protectorat qui dépendaient auparavant du Sénégal et des territoires du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger. Ils sont actuellement placés sous la direction immédiate du gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

SÉNÉGAMBIEN, ENNE (*bi-in, èn'*), personne née en Sénégambie ou qui habite ce pays. — *Les* SÉNÉGAMBIENS. — Adjectiv. : *Population* SÉNÉGAMBIENNE.

SÉNÉGINE (*jin'*) n. f. Principe extrait de la racine du sénéga. ‖ On dit aussi SÉNÉGUINE.

SENEGRÉ n. m. Bot. Un des noms vulgaires du fenugrec. ‖ On dit aussi SENÈGRE, et SENEGRAIN.

SÉNÉGUINE n. f. Chim. V. SÉNÉGINE.

SENELLE n. f. Autre orthogr. de CENELLE.

SÉNÈQUE (Marcus Annæus Seneca), dit **Sénèque le Rhéteur,** rhéteur latin, né à Cordoue, en Espagne, vers 61 av. J.-C., mort vers 30 apr. J.-C. Il fut le père de Sénèque le Philosophe et le grand-père de Lucain. Il professa la rhétorique à Rome avec un grand succès. Il appartenait à l'ordre équestre et était fort riche. Il avait composé une *Histoire des guerres civiles*, aujourd'hui perdue. Il nous reste de lui deux recueils de rhétorique, qui donnent une juste idée de l'enseignement à la fois brillant et faux, des écoles de ce temps. Ce sont les *Suasoriæ*, sujets délibératifs en un livre, et cinq livres de *Controversiæ*, sujets judiciaires, qui valent surtout par des détails de mœurs qu'on ne trouverait point ailleurs.

SÉNÈQUE (Lucius Annæus Seneca), dit **Sénèque le Philosophe,** illustre philosophe, fils du précédent, né à Cordoue l'an 2 de l'ère chrétienne, mort à Rome en l'an 66. Son père le mena à Rome de bonne heure et fut son maître de rhétorique. Il fit de lui un maître en matière de style, mais lui inculqua quelques-uns de ses défauts : l'abus de l'antithèse, l'enflure oratoire. Ses premiers succès au barreau inquiétèrent Caligula, qui songea à le faire périr. Une de ses favorites, maîtresse du jeune homme, l'en détourna en lui remontrant que celui qu'il craignait était phtisique et ne saurait vivre longtemps. Sénèque, pour se faire oublier, se plongea dans l'étude et, avec l'ardeur imaginative qu'il portait en tout, embrassa une vie d'abstinence toute pythagoricienne. Son père lui persuada qu'il avait mieux à faire. Il ouvrit alors une école de philosophie, qui attira tout ce que Rome comptait de plus brillant. Parmi ses auditeurs fut Julie, fille de Germanicus. Son assiduité fournit à Messaline l'occasion de l'accuser d'adultère. Julie fut mise à mort, et Sénèque, bien qu'innocent de fait, sinon d'intention, fut exilé en Corse. Il y passa huit ans et y écrivit l'admirable *Consolation à Helvia*; mais il finit par s'abandonner, et l'on rougit pour son stoïcisme de la platitude de ses supplications. La révolution de palais qui fit d'Agrippine l'épouse de Claude le rappela à Rome. Il devint précepteur de Néron, fils de la nouvelle impératrice. Cette éducation ne fut pas tout à fait perdue, puisque les cinq premières années du règne de ce prince furent sages et heureuses. Cependant, l'écrivain, ne vivant que de compromissions, dut écrire l'éloge de Claude, dont il se vengea en composant l'*Apokolokyntose* ou *Métamorphose de Claude en citrouille*. Néron empereur, Sénèque arriva au pouvoir avec Burrhus. Ce fut pendant le fameux *quinquennium* que Néron préluda à ses crimes par la mort du jeune Britannicus. L'ambition empêcha Sénèque de se retirer. Il dut alors accepter une partie des dépouilles de Britannicus, puis il prit parti pour la courtisane Acté, que Néron aimait passionnément, contre Agrippine dont il approuva le meurtre. D'ailleurs, il s'enrichissait sans cesse, sans sonci de mettre sa conduite en accord avec ses doctrines. Epoux d'une femme illustre, il se laissait entraîner à des amours dégradantes. Il ne put néanmoins soutenir son crédit. Vainement il tenta de vivre dans la retraite. Compromis dans la conspiration de Pison, qui peut-être tendait à le mettre lui-même sur le trône, il reçut l'ordre de s'ouvrir les veines. Du moins, sa mort fut-elle digne d'un stoïcien. Sa femme Paulina voulut le suivre dans la mort. On referma ses blessures et elle vécut encore quelques années, pâle et languissante.


Sénèque, bronze du musée de Naples).

Littérairement, Sénèque est un des génies les plus vigoureux et les plus originaux de l'antiquité. S'il n'a pas le talent souple de Cicéron, sa pensée a bien plus de force. C'est à la morale qu'il se consacra tout entier. Cependant, dans les *Questions naturelles*, il fait la synthèse hardie des sciences de son temps. En métaphysique, il conçoit la nature comme une substance dont le sens général est exprimé chez lui par le mot Providence, et dont l'homme et les êtres vivants sont des modes passagers. L'âme est une substance matérielle, mais subtile, difficilement accessible à l'expérience empirique; mais il a le sens de la vie spirituelle et intérieure, de la contemplation. En morale, il reconnaît la morale générale et la morale spéciale, mais s'attarde peu à spéculer sur la première. Comme les Romains, Sénèque est un génie pratique. Aussi examine-t-il sans cesse des cas particuliers, sans chercher à établir précisément une doctrine. La rigueur de son stoïcisme est assez atténuée. Des principes de la secte, il n'embrasse que ceux qui détachent de la vie, de la fortune, des biens terrestres. Ses idées sur l'humanité sont généreuses. Il reconnaît dans l'esclave un homme égal aux autres par sa nature. Il ne veut pas que l'on vive chacun pour soi; il condamne la haine et la vengeance. On a de lui : *Lettres à Lucilius*, au nombre de cent vingt-quatre, véritables lettres de direction morale; *Traité de la colère*, en trois livres; *Consolation à Helvia*; *Consolation à Polybe*; *Traité de la clémence*, en trois livres, où Corneille a trouvé le sujet de *Cinna*; *De la Providence*, où Sénèque fait l'apologie du suicide comme suprême liberté de l'homme : *De la sérénité de l'âme*; *De la constance du sage*; *De la manière de vivre heureux*; *De la brièveté de la vie*; *Des loisirs et de la retraite du sage*; *Des bienfaits*; *Apokolokyntose*, pamphlet mêlé de prose et de vers; *Questions naturelles*, en sept livres. Il nous manque une *Description de l'Inde* et plusieurs traités.


Mort de Sénèque, d'après Rubens.

Les quatorze tragédies qui portent le nom de Sénèque sont probablement du philosophe lui-même. Elles sont surtout intéressantes en ce qu'elles sont le plus important monument qui nous reste de la tragédie romaine. Enfin, quatorze lettres à saint Paul sont attribuées à Sénèque; elles sont certainement apocryphes, mais fort anciennes, car saint Augustin et saint Jérôme les citaient déjà. La question des relations du philosophe et de l'apôtre est restée fort douteuse.

— Iconogr. Le musée de Naples possède de Sénèque, un admirable buste en bronze qui a été trouvé à Herculanum. Au musée du Vatican, il y a un buste et une statue de marbre qui ont longtemps passé pour être des portraits de Sénèque : le buste est celui d'un personnage barbu; la statue représente un citoyen romain vêtu de la toge. Une statue antique impropremment dénommée *Mort de Sénèque* est au Louvre. La *Mort de Sénèque* a été représentée par Rubens (pinacothèque de Munich), Luca Giordano (musée de Dresde et Louvre), le Guerchin, Rivera (Munich), J. Sandrart (musée de Berlin), Delacroix (Chambre des députés, à Paris), Joseph Sylvestre (1875), etc.

— ALLUS. LITTÉR. :

Et le même Sénèque et ce même Burrhus,
Qui depuis..., tous deux alors en crédit auprès de Vertus.

Passage de *Britannicus*, tragédie de Racine (IV, 2). Agrippine, cherchant à représenter son empire sur Néron, lui rappelle les scélératesses, les horreurs, les crimes même par lesquels elle a ouvert le chemin du trône à Néron (Néron avait donné, notamment, ces deux gouverneurs à qui Rome honorait de sa voix, et qui depuis, trop entre les on a cru pouvoir compter et qui trompent votre attente).

SÉNERGUES, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 14 kilom. de Rodez, 1 405 hab.

SÉNESCENCE (*nèss-sans* — du lat. *senescere*, vieillir) n. f. Biol. Phénomène observé chez beaucoup d'éléments cellulaires des corps des métazoaires et des métaphytes. Ce phénomène consiste essentiellement en un ralentissement de plus en plus marqué de l'activité vitale, qui semble être sous la dépendance de l'accumulation, dans le cytoplasma ou la membrane cellulaire, des produits insolubles de la synthèse assimilatrice (cellulose, kératine, cartilagène, osséine, etc.). *Sénescence des infusoires.* Incapacité que l'on constate chez les infusoires ciliés, au bout d'un certain nombre de bipartitions, de se diviser de nouveau, bien que le milieu reste complètement favorable à la manifestation de leur vie.

SÉNESCENT, ENTE (*nèss-san, ant'*) adj. Qui présente le phénomène de la sénescence.

SÉNESTRE ou **SENESTRE** (*nèsstr'* — du lat. *sinister*, gauche) adj. Gauche, situé du côté gauche : *Main* SENESTRE. *Se diriger à* SÉNESTRE. (Vx.)

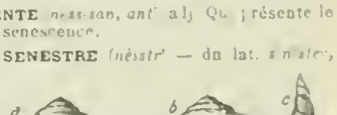

a, coquille à enroulement normal; *b*, coquille sénestre par anomalie; *c*, physe sénestre normalement.

— Zool. Qui est enroulé de droite à gauche, en parlant d'une coquille. Les coquilles sénestres appartiennent, en règle, à des individus monstrueux; il est cependant des genres de mollusques, tels que les physes, clausilies, etc., où l'enroulement sénestre est normal.) Syn. SINISTRORSUM.

— n. f. Blas. Côté gauche de l'écu. ‖ *A sénestre*, Au côté gauche de l'écu.

— Escr. anc. La main gauche. ‖ *Opposition de la sénestre*. Action de parer certains coups de la main gauche.


D'argent sénestré d'azur.

SÉNESTRÉ, ÉE (*nèss* — de *sénestre*) adj. Blas. Se dit, mais très rarement, de l'écu parti au tiers quand la partition se trouve à sénestre. ‖ Se dit de toute pièce de l'écu accompagnée par une autre qui se trouve sur sa gauche.


D'argent à trois tourteaux d'azur, deux et un sénestrés d'une clef renversée du même.

SÉNESTROCHÈRE (*nèss, kèr'* — de *sénestre*, et du gr. *cheir*, main) n. m. Bras gauche, mouvant du flanc dextre de l'écu.

SÉNESTROGYRE (*nèss, jir'*) adj. Physiq. Syn. peu us. de LEVOGYRE.

— Graphol. V. SINISTROGYRE.

SENESTRORSUM adj. invar. et adv. Syn. de SINISTRORSUM.

SÉNEVÉ (du lat. *sinape*, sauve; gr. *sinapi*) n. m. Plante qui produit la graine dont on fait la moutarde. N'est guère usité que dans le langage biblique. ‖ Même graine produite par cette plante. ‖ *Sénevé sauvage*. Nom vulgaire du thlaspi.

— Fig. *Grain de sénevé*. Dans le langage biblique. Objet peu important en lui-même, mais capable de fructifier.


D'azur au sénestrochère vêtu d'argent

SÉNÉVOL (de *sénevé*) n. m. Nom générique d'une série de corps dont deux se trouvent dans l'essence de moutarde, et qui sont isomériques avec les éthers sulfocyaniques. On les appelle aussi *éthers isosulfocyaniques* ou *sulfocarbimides*.

— ENCYCL. Les *sénévols* sont les éthers d'un acide non isolé jusqu'à présent, S=C=AzH, isomérique avec l'acide sulfocyanique. Ces éthers ont pour formule générale CSAzR, où R représente un radical alcoolique ou acide, méthyle, éthyle, allyle, acétyle, etc. Une méthode générale de préparation consiste à faire agir les monamines sur le sulfure de carbone.

Les sénévols sont des liquides d'une odeur irritante, insolubles dans l'eau. Leur point d'ébullition est en moyenne de 10° inférieur à celui des éthers sulfocyaniques. L'acide sulfurique les détruit en donnant des amines et de l'oxysulfure de carbone. L'ammoniaque les transforme en sulfo-urées. Le principal et le plus anciennement connu des sénévols est le sénévol allylique ou allylsulfocarbimide ou isosulfocyanate d'allyle S=C—Az—C_3H_5 de l'essence de moutarde.

SENEZ, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 19 kilom. de Castellane, au-dessus de l'Asse de Blieux, 472 hab. Ancienne cathédrale Notre-Dame (XIIIe-XIVe s.), d'un style roman assez élégant. Vieilles maisons. Senez est l'antique *Sanitium*, capitale de la peuplade gauloise des Sentii. Ce fut, au moyen âge, le siège d'un évêché. — Le canton a 4 comm. et 1.260 hab.

SENFTENBERG, ville d'Autriche-Hongrie (Bohême), sur la Wilde Adler, sous-affluent de l'Elbe; 3.675 hab. Toiles.

[illegible]

Senlis [illegible] Mer[illegible] Beat[illegible] Mon[illegible]

Sennit — **Sennasbit** [illegible] par[illegible] [illegible]

Seniawa [illegible]

Senile [illegible]

Sénilité [illegible]

Senior (Nassau William) [illegible] né à [illegible], mort à Londres [illegible] 1812, il consacra [illegible] à l'étude de l'économie politique et [illegible] la première chaire d'économie politique [illegible] Oxford. Lies [illegible] avec des étrangers de [illegible] Adam Smith, Turgot, Cuvier et Cavour. Il a [illegible] *Outline of the science of* [illegible] (1836); *Americas slavery* (1836); *Suggestions* [illegible] (1861); *Historical and philosophical* [illegible] *Journal kept in France and Italy* [illegible]; *Conversations with Thiers, Guizot, etc.* (1850); *Correspondence* [illegible] (1871); etc.

Sénioral [illegible] du lat. *senior*, le plus vieux [illegible] [illegible] *La loi musulmane de succes-* [illegible]

Senise, [illegible] d'Italie, Basilicate (prov. de Potenza) [illegible]

Sénisse n. f. [illegible] être le boudin entraînée par la fumée [illegible] un feu de forge.

Senjenó, groupe de l'océan Atlantique, sur le rivage nord [illegible] Norvège dont la séparent des fjords étroits; prov. et [illegible] de Tromsö; 1 594 kilom. carr. d'un sol montag[illegible] [illegible], stérile. [illegible] hab., pêcheurs, marins.

Senlis, [illegible] d'arrond. [illegible] de l'Oise, à [illegible] kilom. de Beauvais, sur l'Aunette affluent de la No[illegible] [illegible] la forêt de Chantilly, [illegible] [illegible] Ch. de f. Nord. Constructions [illegible] de toiles [illegible] Fabrication de pâtisseries, [illegible] [illegible] [illegible]

ns absolu et le *sens relatif*, suivant que le mot est considéré isolement ou placé dans un ensemble; le *sens propre* le *sens figuré*, suivant que le mot est pris dans son sens uel ou qu'il recèle une métaphore; le *sens concret* et le *ns abstrait* (ex. : « faire un beau *travail* » et « le *travail* t nécessaire »); le *sens large* et le *sens restreint* ou *spécial*, etc. Ces distinctions peuvent aussi s'appliquer aux phras tout entières. Les traités de rhétorique distinguent, en tre, pour les phrases et les groupes de phrases, le *sens teral*, qui résulte de la valeur naturelle des termes, et le *ns spirituel* (allégorique, moral); le *sens déterminé*, qui pplique à un individu désigné nommément, et le *sens déterminé* (emploi du pronom *on*), le *sens adapté*, quand détourne un texte de sa signification normale, pour l'appliquer à un cas particulier (textes bibliques des prédicateurs); le *sens équivoque* (amphibologie), etc.

Sens et l'Intelligence (LES), par Alex. Bain (1855), adulte en français par E. Cazelles (Paris, 1871). L'auteur odie les faits intellectuels, depuis les impressions élémentaires, à peine senties, jusqu'à leur complet développement dans les constructions scientifiques, les combinaons morales, les créations artistiques. Dans une première rtie, il décrit les mouvements des sens, les appétits, les stincts, qui sont, pour lui, la matière brute de l'esprit. ans la seconde partie, il a pour but de montrer comment, râce à l'association des impressions élémentaires, l'intelgence se forme par un accroissement continu.

SENS [*sanss*] (en lat. *Agendicum*), ch.-l. d'arrond. de Yonne, à 57 kilom. d'Auxerre, sur l'Yonne; 14.962 hab. (*Sénonnais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Archevêché. Grand séminaire. Lycée. Pépinières. Fabrique de blanc d'Espagne, de bougies, de biscuits. Coutellerie. Fonderie de fonte, scieries, tanneries, etc. Nombreux monuments. Le plus remarquable est la cathédrale Saint-Etienne, bâtie du XIIe au XVIe siècle : portails richement sculptés, beaux vitraux; à l'intérieur : tombeaux du dauphin Louis, fils de Louis XV, et de sa deuxième femme, Marie-Josèphe de Saxe; dans un pilier, curieuse effigie en pierre, dite *Jean de Cognot*. Le trésor de la cathédrale est un des plus riches de France. Les autres édifices intéressants sont : le palais archiépiscopal (XVIe s.), avec le célèbre bâtiment de l'*Officialité*, du XIIIe siècle; les églises Saint-Savinien, Saint-Jean, Saint-Pierre-le-Rond, Saint-Maurice, etc. Hôtel de ville moderne (1900-1902). — L'arrondissement a 6 cant., 92 comm. et 59.412 hab.; le canton Nord a 13 comm. et 12.638 hab.; le canton Sud 12 comm. et 12.908 hab.



Armes de Sens.

— *Histoire.* Sens, capitale des *Senones*, fut sous les Romains la capitale d'une des provinces de la Lyonnaise, qui forma la province ecclésiastique de Sens; saint Loup en fut évêque au début du VIIe siècle. La ville, soumise à tous les comtes héréditaires de Charles le Chauve à Henri Ier, obtint en 1146 une charte communale. Henri IV, pour la punir de sa résistance, la dépouilla de ses privilèges en 1591. Au XVIIe siècle, Paris cessa de faire partie de la province ecclésiastique de Sens. Patrie de Fauvelet du Bourrienne et d'Ed. Charton.

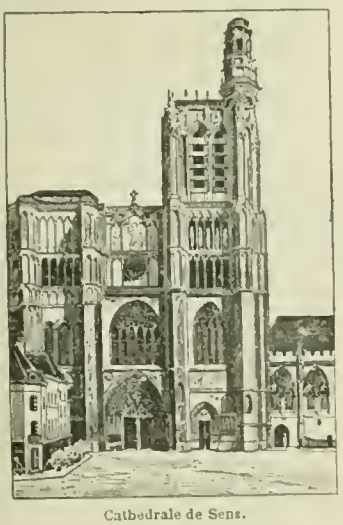

Cathédrale de Sens.

Sens (HÔTEL DE), à Paris. Cet édifice, situé au centre du carrefour formé par les rues de l'Hôtel-de-Ville, du Figuier et du Fauconnier (IVe arrond.), est un des plus précieux spécimens de l'architecture civile de la fin du XVe siècle, où se fait déjà sentir l'approche de la Renaissance. Résidence parisienne des archevêques de Sens, il fut construit vers l'an 1500 par Tristan de Salazar sur l'emplacement de l'hôtel d'Hestomesnil, que Charles V avait donné aux archevêques de Sens. Au XVIIe siècle, l'hôtel de Sens fut pendant quelque temps la résidence de Marguerite de Valois.

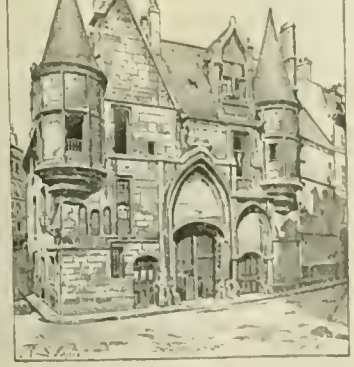

Hôtel de Sens, à Paris.

SENSALE n. m. Autre orthogr. du mot SANSAL.

SENSATION (*san-sa-si* — lat. *sensatio*) n. f. Faculté de sentir : *Pour être réputé animal, il faut être doué de* SENSATION. (Volt.) ‖ Impression reçue par l'intermédiaire des sens. ‖ Impression morale : *Faire* SENSATION, Exciter la surprise, l'admiration, etc. (J. *Sensation*, De nature à causer de l'émotion : *Nouvelle* À SENSATION.

— Philos. *Philosophie de la sensation*, Syn. de SENSATIONNISME ou de SENSUALISME.

— SYN. **Perception, sentiment**. V. PERCEPTION.

— ENCYCL. Philos. C'est par l'expérience que débute la connaissance; c'est par la sensation que débute l'expérience elle-même. On applique quelquefois le nom de *sensation* à des phénomènes qui n'ont rien de psychologique. Cl. Bernard et, à sa suite, plusieurs savants parlent de la sensibilité des tissus vivants. Ils désignent par ce mot la propriété qu'ont les tissus de répondre par une contraction à une excitation reçue. Mais il vaut mieux ne désigner par les termes de *sensation* et de *sensibilité* que des faits de conscience, et nommer le phénomène dont il s'agit *impression, contraction, impressionnabilité, contractilité*.

Pour quelques auteurs, le mot « sensation » s'applique aux phénomènes de plaisir ou de douleur qui suivent les *impressions*; alors, on appelle *perceptions* les diverses représentations qui accompagnent ces impressions. En ce sens, la sensation est purement d'ordre affectif, et la perception d'ordre représentatif. Ces définitions sont permises, mais elles ne sont pas conformes aux habitudes du langage philosophique. Ordinairement, on entend par sensation « le phénomène psychologique (affectif ou représentatif) qui résulte immédiatement d'une impression exercée sur les sens ». (RADIER.) Si l'on entend ainsi le mot sensation, le mot perception signifie l'acte proprement intellectuel, postérieur et supérieur à la simple sensation.

La sensation doit être distinguée du phénomène antécédent qui lui sert de condition, l'*impression*. L'impression, c'est la modification des organes, en particulier des nerfs et des centres nerveux. Elle se réduit à un mouvement; la sensation, au contraire, ne peut, en aucun cas, être assimilée au mouvement. L'impression n'est pas toujours suivie de sensation : 1° quand elle est trop faible ou trop courte; 2° lorsque, trop prolongée ou trop souvent répétée, elle devient habituelle; 3° lorsque l'attention est distraite par un autre objet.

Parmi les sensations, il y a d'abord à distinguer deux grandes classes : les sensations affectives (plaisir ou douleur) et les sensations représentatives. La seconde classe contient elle-même six espèces irréductibles les unes aux autres : saveur, odeur, son, couleur, chaud et froid, attouchement. A ces six espèces, quelques psychologues en ajoutent d'autres; mais la plupart ramènent celles-ci à des combinaisons des précédentes : la sensation musculaire, la sensation de l'effort et celle de résistance.

La psychologie de la sensation comprend des problèmes très divers. Il y a d'abord le problème de la genèse de ce phénomène : les différences qualitatives des diverses espèces de sensation ne se ramènent-elles pas à des différences quantitatives dans les éléments qui les composent (théorie du *choc nerveux* et de ses complications chez Spencer)? Quelles sont les relations de la sensation avec les agents physiques qui la provoquent, c'est-à-dire avec l'excitation (expériences de la *psycho-physique*)? Quelles sont les conditions organiques et physiologiques de la sensation (recherches de la *psycho-physiologie* ou *psychologie physiologique*)? Quel est le mécanisme psychologique qui, des sensations primitives, fait sortir les perceptions complexes (questions de la représentation du monde extérieur, de la localisation des sensations, etc.)? Quelle est la part de la sensation dans l'origine des idées (question du *sensualisme* ou *sensationnisme* et du *rationalisme*)? Quel est le rôle des sensations dans la vie sentimentale et morale? Il n'y a guère de problèmes de philosophie dans lesquels il ne soit pas nécessaire de s'occuper des sensations.

Sensations (TRAITÉ DES), par Condillac (Paris, 1754). Le philosophe s'efforce d'y faire voir comment toutes nos connaissances et toutes nos facultés viennent des sens ou, plus exactement, des sensations. Pour lui l'attention est l'effet d'une sensation plus vive que les autres; la mémoire, c'est la sensation conservée; la comparaison est une double attention, le jugement en résulte; l'abstraction est l'attention qui se porte sur une qualité d'un objet; l'imagination est la combinaison des images. C'est encore la sensation qui engendre toutes les facultés de la volonté, en produisant le plaisir et la peine, le désir, la haine, l'espérance, la crainte. La liberté se réduit au pouvoir de rechercher ce qu'on désire et de fuir ce qu'on redoute. Dans un *Extrait raisonné du Traité des sensations*, Condillac a résumé son système par l'allégorie de la statue animée, dont le « moi » est constitué uniquement par les sensations qu'elle éprouve.

SENSATIONNEL, ELLE [*san-sa-si-o-nèl*] adj. Qui produit sensation : *Nouvelle* SENSATIONNELLE.

SENSATIONNISME ou SENSATIONISME [*san-sa-si-o-nissm'*] n. m. Système philosophique qui regarde les sensations comme la source de toutes les idées. (Ce nom tend de plus en plus à se substituer à celui de *sensualisme* [v. ce mot], qui semble renfermer un sens défavorable.)

SENSATIONNISTE ou SENSATIONISTE [*san-sa-si-o-nist'*] adj. Se dit d'un philosophe ou d'une doctrine qui présente les sensations comme l'origine unique de toutes les idées. (En esthétique, *sensationniste* est quelquefois syn. d'*impressionniste*.)

— n. m. Qui professe le sensationnisme.

SENS-BEAUJEU, comm. du Cher, arrond. et à 13 kilom. de Sancerre, au-dessus de la Sauldre; 1.145 hab. Grand château des XVe, XVIIe et XIXe siècles.

SENSBURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Gumbinnen]), sur le lac Czoos, qui communique avec la Gruber; 3.714 hab. Ch.-l. de cercle. Forge et fonderie de fer.

SENS-DE-BRETAGNE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 30 kilom. de Rennes, entre le Couesnon et l'Isle; 1.783 hab. Ruines du château de Bouessay.

SENSÉ, ÉE [*san*] adj. Qui a du bon sens : *Homme* SENSÉ. ‖ Conforme au bon sens, à la raison : *Action* SENSÉE.

SENSÉE, rivière du Pas-de-Calais et du Nord, qui naît à Hancourt, d'une source considérable, traverse la plaine de Flandre, baigne Arleux et se perd dans l'Escaut, rive gauche, à Bouchain; 60 kilom. Elle fournit des eaux au canal de la Sensée, l'un des plus fréquentés de France.

SENSÉMENT [*san*] adv. D'une manière sensée.

SENSIBILISABLE [*san*] adj. Photogr. Qui peut être sensibilisé : *Papier* SENSIBILISABLE.

SENSIBILISATEUR, TRICE [*san-si-bi-li-za-teur, tri-ce*] n. et adj. Qui rend sensible à l'action de la lumière ou de quelque autre agent.

— Biol. *Substance sensibilisatrice*, Substance de nature encore inconnue, qui se produit dans le sang d'un animal sous l'influence d'injections intra-péritonéales d'hématie d'un animal d'une autre espèce et qui donne au sérum du premier, normalement inactif, un pouvoir global accusé à l'égard du sang de la seconde.

— Photogr. Bain permettant de sensibiliser soi-même du papier à lettres, des cartes postales, etc.

— ENCYCL. Photogr. Le papier à sensibiliser doit au préalable être encollé au moyen d'empois d'amidon léger. Le sensibilisateur le plus pratique est une solution de 2 grammes d'azotate d'argent et de 4 grammes d'acide citrique dans 25 centimètres cubes d'eau, on l'étend au pinceau, dans l'obscurité.

SENSIBILISATION [*san, si-on*] n. f. Action de rendre très impressionnable. V. SENSIBILISER.

— Photogr. Action de sensibiliser les plaques photographiques ou le papier à épreuves. Action de rendre une substance sensible à la lumière.

SENSIBILISER [*san* — du lat. *sensibilis*, sensible] v. a. Donner ou supposer la vie à : *Les anciens ont souvent sensibilisé la nature*. Rendre très impressionnable : *Cet art ne* SENSIBILISE *nullement l'amour-propre* que le théâtre. (Alph. Daudet.)

— Photogr. Rendre sensible à l'action de la lumière : SENSIBILISER *du collodion*.

— ANT. **Insensibiliser**.

SENSIBILITÉ [*san* — du lat. *sensibilitas*] n. f. Faculté d'éprouver des impressions physiques : *Les nerfs sont les organes de la* SENSIBILITÉ. (Cabanis.) Disposition à ressentir les moindres de ces impressions : *L'extrême* SENSIBILITÉ *de l'œil*. ‖ Faculté de percevoir des impressions morales, notamment de tendresse ou de pitié, et disposition à éprouver des impressions de ce genre : *Rien ne s'use comme la* SENSIBILITÉ. (Guizot.) Disposition des choses à être influencées par la moindre action physique : *La* SENSIBILITÉ *d'une balance, d'un thermomètre*.

— ANTON. **Insensibilité**.

— ENCYCL. Philos. Le mot *sensibilité* désigne, soit la faculté générale d'avoir des sensations, soit la faculté d'éprouver du plaisir ou de la douleur. Dans le premier sens, il s'agit d'une fonction de connaissance. L'étude de la sensibilité comprend alors en premier lieu l'étude des organes mêmes des sens, puis celle des données propres de ces sens. L'observation intérieure et l'expérimentation externe s'y combinent plus ou moins, d'après les écoles. Ces recherches sont une partie importante de la psychologie physiologique et de la psycho-physique.

D'après plusieurs systèmes, dits *sensualistes*, ou, plus exactement, *sensationnistes*, toutes les idées ont leur origine unique dans les sensations transformées ou combinées. L'examen de cette thèse donne lieu à ce que Kant appelle la *critique de la sensibilité*; elle a pour but de savoir si l'expérience sensible ne suppose pas elle-même des *formes* qui sont antérieures et supérieures aux données des sens. Le sensationnisme le nie; ses adversaires, avec d'importantes nuances de doctrines, l'affirment.

En un second sens, la sensibilité est la capacité de jouir ou de souffrir. L'étudier, c'est étudier les émotions; et, comme les émotions sont en rapport évident avec les inclinations, soit qu'elles en dérivent, soit qu'elles les produisent, l'étude de la sensibilité comprend celle des tendances de toutes sortes, de leurs transformations les unes dans les autres, de leurs relations avec le plaisir et la douleur. On distingue souvent la sensibilité physique, c'est-à-dire les émotions qui ont leur cause unique dans les impressions organiques, et la sensibilité morale, c'est-à-dire les émotions qui ont pour condition une idée.

SENSIBLE [*san* — du lat. *sensibilis*] adj. Doué de la faculté d'éprouver des sensations : *Les animaux sont* SENSIBLES. « Qui a la faculté d'éprouver des impressions de cette espèce : *Un homme* SENSIBLE. » Facilement impressionnable : *Être* SENSIBLE *à la musique, à la raillerie*. (On disait autrefois *sensible sur*.)

— Qui fait impression sur les sens : *Le mal de dents est un mal très* SENSIBLE. Qui tombe sous les sens, qui peut être perçu par les sens : *Le monde* SENSIBLE.

— Saisissable, facile à percevoir : *Des progrès* SENSIBLES. *Une vérité* SENSIBLE. « Qui produit une impression morale : *Joie* SENSIBLE. *Chagrin très* SENSIBLE.

— Qui est facilement impressionné par certains agents : *Balance, Thermomètre* SENSIBLE.

— *C'est son endroit sensible*, C'est ce qui le touche, qui l'émeut le plus.

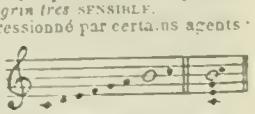

Note sensible de la gamme en *do* majeur (*si*).

— Musiq. *La note sensible*, et substantiv. *Sa sensible* (la, Septième note de la gamme, placée à un demi-ton au-dessous de l'octave de la tonique, et qui la fait pressentir.

— n. m. Ce qui peut être perçu par les sens. V. la partie encycl.

— PROV. POP. : **Autant chanter femme sensible sur l'air de Malbrough**, Ce que vous demandez est impossible, vous n'obtiendrez rien. (Allusion à une romance célèbre de l'opéra d'*Armide*.) V. FEMME SENSIBLE. Le sens de la locution complète était : Vous détruisez par un air comique ou ridicule l'effet de paroles sentimentales. Peu à peu on a supprimé les quatre derniers mots.

— SYN. **Sensible, tendre**.

— ANTON. **Insensible**.

— ENCYCL. Philos. Pris adjectivement, le mot *sensible* est synonyme de « connu » ou « fourni par les sens »; par exemple : *idées sensibles*. Pris substantivement, il désigne les qualités des corps qui tombent sous les sens. Les *sensibles communs* sont les qualités premières inhérentes à l'idée même de corps, par exemple l'étendue; les *sensibles propres* sont les qualités secondes, qui ne sont pas inhérentes à l'idée même de corps, et qui sont révélées par l'effet produit sur certains de nos sens.

SENSIBLEMENT [*san*] adv. D'une manière appréciable, notable : *La belette est* SENSIBLEMENT *plus petite que l'hermine*. (Buff.) « D'une manière qui affecte qui émeut.

O Pic! que ces discours sensiblement me blessent!
MAIRET.

SENSIBLERIE [*san-si* — rad. *sensible*] n. f. Sensibilité exagérée ou fausse, affectée.

SENSITIVE [illegible] f. Plante [illegible]



Sensitive (Mimosa pudica L.) : a, fruit ; b, feuille à l'état de sommeil

SENSITIVITÉ [illegible] f. [illegible]

SENSITIVO-MOTEUR, TRICE [illegible]

SENSITOMÈTRE [illegible] m. Physiol. Appareil servant à mesurer la sensibilité des plaques photographiques. — Encycl. Le sensitomètre Warnerke est une plaque de verre [illegible] sur laquelle on a tracé trente numéros en noir, allant en augmentant de transparence, chaque numéro étant de moitié plus [illegible] que le précédent. Une plaque sensible à exposer [illegible] est mise [illegible] et est [illegible] insolée. Le plus [illegible] [illegible] la plaque [illegible] vers les numéros [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le dernier [illegible] [illegible] la plaque [illegible] que son négatif sensitométrique.

SENSITOMÉTRIQUE [illegible] adj. Qui se rapporte au sensitomètre.

SENSOPHONE [illegible] du lat. *sensus*, sens, et du gr. [illegible] Appareil [illegible] que d'oriflamme, servant à le répéter phonétiquement.

SENSORIAL, ALE, AUX [illegible] adj. Physiol. Qui appartient au sensorium. *Phénomènes* SENSORIAUX.

SENSORIEL, ELLE [illegible] adj. Qui se rapporte aux [illegible] aux [illegible] des sens. *Localisations sensorielles, Régions* [illegible] *cérébrale où se localisent les* [illegible]. V. LOCALISATION CÉRÉBRALE.

SENSORIUM [illegible] — mot lat., tiré de *sensus*, sens) [illegible] [illegible] [illegible] de toutes les sensations. [illegible] [illegible] [illegible] SENSORIUM COMMUNE.

SENSUALISER [illegible] — du lat. *sensualis*, qui a rapport [illegible] v. a. Physiol. Attribuer aux sens. SENSUALISER [illegible].

[illegible] caractère sensuel. *Ne craignant pas de* [illegible] *sensualiser* [illegible]. Ch. [illegible].

SENSUALISME [illegible] — Mot étymol. qu'à l'art. SENSUALISTE, [illegible] d'après lequel toutes [illegible] des sensations. — Absol. [illegible] aux [illegible] sens : *L'or est l'aliment du* [illegible]. Lamenn.

[illegible] On [illegible] deux sortes de *sensualisme*, [illegible] et [illegible]. Le premier est [illegible] par les sensations l'origine de [illegible] [illegible] a été admis comme par Cousin qui [illegible] [illegible] à la [illegible] comme conséquences des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

SENTINUM, ville de l'Italie ancienne (Ombrie). Défaite des Étrusques, des Samnites et des Ombriens par le consul romain Fabius Rullianus (295 av. J.-C.).

SENTIR (*san* — du lat. *sentire*, même sens : *Je sens, tu sens, il sent, nous sentons, vous sentez, ils sentent. Je sentais, nous sentions. Je sentis, nous sentîmes. Je sentirai, nous sentirons. Je sentirais, nous sentirions. Sens, sentons, sentez. Que je sente, que nous sentions. Que je sentisse, que nous sentissions. Sentant. Senti, ie*) v. a. Percevoir par les organes du corps : SENTIR *la faim, la soif, le froid, le chaud.*

— Éprouver dans l'âme : SENTIR *du chagrin, de la joie.*

— Comprendre, se rendre compte, s'apercevoir :

Même quand l'oiseau marche, on *sent* qu'il a des ailes.
LEMIERRE.

— Révéler, avoir l'apparence, les qualités de : *Un écrit* SENT *le travail n'est pas assez travaillé.* (Lafena.)

— Flairer : SENTIR *une rose, un œillet.* ‖ Percevoir l'odeur de : *Quand on est enrhumé, on ne* SENT *rien.*

— Exhaler l'odeur : *L'infusion d'avoine* SENT *la vanille.* (Raquel.) ‖ Avoir le goût, la saveur de : *Les tanches, sont,* SENTENT *la vase.*

— Loc. div. *Faire sentir*, Faire éprouver : FAIRE SENTIR *son autorité.* (Accentuer, marquer : *Les Méridionaux, parlant,* FONT SENTIR *toutes les lettres.*) ‖ *Se faire sentir*, Être marqué, visible : *Vers dans lesquels le travail* SE FAIT SENTIR. ‖ *Sentir de loin*, Prévoir les choses bien avant qu'elles arrivent. ‖ *Ne rien sentir pour*, N'éprouver aucun intérêt pour. ‖ Fam. *Ne pouvoir sentir quelqu'un*, Éprouver pour quelqu'un une antipathie invincible. ‖ *Sentir le corps de garde*, Être grossier, cynique. ‖ *Sentir le fagot*, Être suspect d'hérésie. (Allusion aux bûchers sur lesquels on brûlait les hérétiques.) ‖ *Sentir le gibet, la potence*, Être digne du dernier supplice. (Se dit souvent par exagération.) ‖ *Sentir le vieux battu*, Se négliger, parce qu'il y a longtemps qu'on n'a été châtié. (Vx.) ‖ Pop. *Sentir le sapin*, Être menacé d'une mort prochaine. (Allusion au cercueil.) *Sentir l'huile*, Avoir coûté de longues, de pénibles veilles à la lampe. (Se dit surtout des œuvres de l'esprit.) ‖ *Sentir son bien*, Avoir les manières des gens bien élevés. ‖ *Sentir son terroir*, Avoir un goût, une odeur provenant de la nature du terrain : *Vin qui* SENT LE TERROIR. — Fig. Avoir des défauts des gens de son pays.

— Mar. *Sentir le fond*, Toucher presque le fond, en parlant d'un navire mouillé. ‖ *Sentir la barre*, Obéir vivement aux impulsions du gouvernail.

— v. n. Exhaler une odeur : *Il faut que la fleur* SENTE *un peu et que la femme ait de l'esprit.* (V. Hugo.) ‖ Exhaler une odeur désagréable : *Viande qui commence à* SENTIR. *Ne pas sentir bon*, Exhaler une odeur désagréable. — Fig. Avoir quelque chose de fâcheux ou de malhonnête : *Je vous mêlez pas de cette affaire, cela* NE SENT PAS BON.

Senti, ie part. pass. du v. Sentir.

— Fortement compris et exprimé : *Situation dramatique bien* SENTIE.

— n. m. Littér. et b.-arts. Qualité de ce qui est senti et rendu avec force : *Peindre chez lequel on désirerait plus de* SENTI *et moins de grâce maniérée.*

Se sentir, v. pr. Être senti, perçu par les sens, particulièrement par l'odorat. ‖ Être perçu, apprécié par l'esprit.

— Se manifester, se déceler : *Vers dans lesquels le travail* SE SENT *trop.*

— Sentir soi-même, connaître, apprécier en quel état, en quelle disposition physique ou morale on se trouve : SE SENTIR *malade.* SE SENTIR *fort.*

— Avoir la conscience de soi-même, de son existence :

Retranchez ces jours superflus
Où notre âme, ignorant son être,
Ne *se sent* pas encore ou bien ne *se sent* plus.
LA FONTAINE.

— Sentir à soi, en soi : SE SENTIR *un peu de fièvre.*

— Loc. div. *Commencer à se sentir*, Avoir le sentiment de ses forces, de son mérite : *Jeune talent qui commence à* SE SENTIR. (Ressentir les premières impressions, les premiers désirs de la puberté.) ‖ *Se sentir de*, Éprouver les conséquences, les suites de : SE SENTIR *d'une blessure.* ‖ *Ne se sentir pas*, Éprouver des transports poussés jusqu'à l'égarement :

A ces mots, le corbeau *ne se sent pas* de joie.
LA FONTAINE.

— *Se sentir du cœur pour une chose*, Être tout disposé à la faire, éprouver de l'ardeur pour la faire. ‖ Fam. *Se sentir les coudes.* Fig. Être unis, agir de concert.

— n. m. Action de sentir, sensation, sentiment : *Le* SENTIR *ne dépend pas de nous.*

— SYN. Sentir, ressentir.

SENTIS ou **SANTIS**, montagne de la Suisse, à la frontière commune des cantons d'Appenzell et de Saint-Gall ; 2.501 mètres. Observatoire. Vue splendide.

SENTISPAC, village du Mexique (Etat de Jalisco) ; 3.255 hab.

SENZILLE (*san*, et *il* mll.) n. f. Archéol. Galère de troisième rang, qui ne possédait que vingt-six bancs au côté droit et vingt-cinq du côté gauche.

SÉO ou **SÉONÂT**, rivière de l'Indo centrale, branche mère du Mahanadi, qui se perd par un très ample delta dans le golfe du Bengale ; 450 kilom.

SEO de Urgel ou **SEU d'Urgel**. Géogr. V. UNGEL.

SEOIR (*soir'* — du lat. *sedere*, même sens. N'est guère usité qu'au prés. de l'indic. : *Je sieds, tu sieds, il sied, nous seyons, vous seyez, ils seient* ; à l'infin., au part. prés. *séant* ; au part. pass. *sis, sise*, et à l'impérat. du v. pr.) v. n. Être assis :

. . . Le saint hyménée
Fait *seoir* à tes côtés la vertu couronnée.
PIRON.

‖ Siéger : *La cour* SÉANT *à Paris.* ‖ Être situé : *Maison* SISE *hors des fortifications.*

Se seoir, v. pr. S'asseoir :

Sieds-toi, je n'ai pas dit encor ce que je veux.
CORNEILLE.

SEOIR (*soir'* — dérivé du précéd. Inusité à l'infinitif. [Ne s'emploie que dans certains temps simples et toujours à la troisième personne] : *Il sied, ils siéent ; il seyait, ils seyaient ; il siéra, ils siéront ; il siérait, ils siéraient ; qu'il siée, qu'ils siéent* ; part. prés. *seyant* ou *séant*) v. n. Aller bien, avantager : *Le rouge* SIED *aux brunes. La modestie* SIED *bien aux grands hommes.* (La Bruy.)

— Impers. : IL *ne* SIED *à personne de faire le fier.*

SÉOUL, SÉIOUR, HAN-TCHING ou **HAN-YANG**, capitale du royaume de Corée, près du Han-Kiang ; 193.600 h. environ. Chemin de fer. Dans une enceinte de 16 kilom. de tour, faite de blocs de granit, renfermant des collines pierreuses, où vivent antilopes et léopards, la ville est un fouillis de maisonnettes très basses, aux coins retroussés à la chinoise, et que coupent deux seules avenues, encombrées de baraques de toile, coupées de fondrières, couvertes d'immondices et d'une population grouillante. La partie nord, au pied du Pouk-han, est réservée au roi : palais Vieux (porte monumentale délabrée, abandonné par la cour en 1894 ; palais Neuf, construit au milieu du XIXe siècle, immense quadrilatère occupé par des cours et des bâtiments sans caractère (beaux portiques). Dans le centre, pagode de marbre de Chin-Soo-yang, décapitée par les Japonais en 1592-1598. Hôtel des Monnaies, dans le faubourg de Ryong-Son. Fabrication d'un curieux papier, dont on fait, en outre des usages propres au papier, tapis, tentures, vitrages, literie, etc. Capitale de la Corée depuis la fin du XVIe siècle, Séoul fut ravagé en 1637 par une invasion mandchoue.

SEP (*sèp'*) n. m. Agric. Partie de la charrue. Syn. de CEP.

— Mar. Chaumard appliqué contre la muraille intérieure des gaillards.

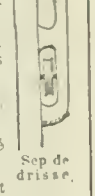
Sep de drisse.

SÉPALAIRE (*lèr'*) adj. Bot. Qui a rapport aux sépales.

SÉPALE (du radic. de *séparer*, et de la désin. de *pétale*) n. m. Bot. Nom scientifique des folioles du calice. V. FLEUR.

SÉPALOÏDE (de *sépale*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. En forme de sépale.

SÉPARABILITÉ (rad. *séparable*) n. f. Qualité de ce qui peut être séparé.

SÉPARABLE (du lat. *separabilis*) adj. Qui peut se séparer, être séparé : *La matière n'est qu'un agrégat multiple,* SÉPARABLE, *sans unité.* (Renan.)

— Gramm. *Particule séparable*, Particule qui ne fait pas corps avec le mot auquel elle est jointe, et qui peut en être séparée dans la phrase.

SÉPARAGE (*raj'*) n. m. Techn. Action de séparer, de trier diverses substances.

SÉPARANT (*ran*), **ANTE** adj. Qui produit la séparation : *L'action* SÉPARANTE *de la pile voltaïque.*

SÉPARATEUR, TRICE adj. Qui a la propriété de séparer.

— Physiq. *Pouvoir séparateur*. V. la partie encycl.

— Econ. rur. Appareil servant à opérer le séparage. ‖ Appareil au moyen duquel on établit une séparation.

— ENCYCL. Physiq. *Pouvoir séparateur*. Si l'oculaire d'un système permet de voir la tache centrale sous un angle inférieur à 1', et si un objectif de 12^cm^, par exemple, est capable de dédoubler 1'', a lo *pouvoir de séparer* deux objets à 1'', l'angle de *pénétration* ne dépendra que do l'objectif du diamètre D, et l'angle correspondant sera $\epsilon = \frac{12''}{D}$.

Il faut que le diamètre n'atteigne pas le cinquième de la distance focale, co qui a toujours lieu, surtout dans les grands instruments astronomiques. Un oculaire do 1^cm^ do foyer suffit donc à rendre visibles tous les détails d'uno imago effectivement séparés par l'objectif et, sauf pour les miroirs, los détails paraîtront au moins sous un angle do 2', bien supérieur à l'acuité visuelle. On ne construit guère do lunettes ou de télescopes dont la pénétration dépasse 0'',2, trois cents fois l'acuité visuelle ; de sorto qno la puissance optique de l'œil so trouvo être augmentéo dans la même proportion qu'avec les microscopes. Une étoile, ou des parcellos brillantes do gypso sur un mur brillant, montrent alors sur los images la tache centrale entourée do beaux anneaux de diffraction.

On met un *œilleton* dans le plan de l'anneau oculaire ; mais, si le diamètre de l'anneau oculaire déborde la pupille, l'oculaire est *trop faible*, l'éclat apparent reste le même, mais la pénétration est diminuée, comme pour un objectif diaphragmé. Si c'est l'inverse, c'est l'éclat apparent do l'imago qui est fortement affaibli.

SÉPARATIF, IVE (du lat. *separativus*) adj. Qui produit, qui opère la séparation. ‖ Qui indique une séparation : *Mur* SÉPARATIF. *Ligne* SÉPARATIVE.

SÉPARATION (*si-on* — rad. *séparatif*) n. f. Action de séparer, de se séparer ; résultat de cette action : *Mur de* SÉPARATION. *Il y a des passions qu'une* SÉPARATION *fortifie.* (Custine.) ‖ Ce qui sert à séparer, comme mur, fossé, haie, cloison, etc. : *Enlever une* SÉPARATION.

— Fig. Cessation d'amitié, de concorde, de bons rapports : *Incident qui amène une* SÉPARATION *entre deux amis.*

— Dr. *Séparation de biens*, Régime matrimonial particulier qui conserve à chacun des époux la propriété et l'administration de ses biens. ‖ *Séparation de dettes*, Clause par laquelle des époux déclarent dans leur contrat de mariage exclure de la communauté les dettes personnelles à chacun d'eux. ‖ *Séparation des patrimoines*, Bénéfice légal accordé aux créanciers d'une succession et aux légataires particuliers, afin de faire cesser la confusion juridique du patrimoine du défunt avec celui de l'héritier et de se soustraire ainsi au préjudice qu'une telle confusion serait susceptible de leur causer. ‖ *Séparation de corps*, Etat de deux époux qui, au jugement, qu'un arrêt a dispensés de l'obligation de la vie en commun.

— ANTON. Réunion.

— ENCYCL. Dr. rom. *Séparation des biens*. On appelait séparation des biens *bonorum separatio* la faculté accordée par le droit prétorien à certaines personnes d'empêcher, à la suite d'une transmission héréditaire, la confusion de deux patrimoines, à cause des conséquences fâcheuses qui pouvaient en résulter. Le cas le plus ancien est celui de la *bonorum separatio* admise en faveur de l'héritier nécessaire, esclave institué par son maître et affranchi par le testament ; le décret du préteur qui la lui accordait ne lui enlevait pas la qualité d'héritier et ne le préservait pas de l'infamie résultant de la vente, mais avait pour effet de soustraire ses acquisitions personnelles à l'action des créanciers héréditaires.

Un autre cas de *bonorum separatio*, qui prit une plus grande importance, fut celle accordée par le prétour aux créanciers héréditaires, pour éviter la confusion des biens du défunt avec ceux d'un héritier insolvable, et par suite le concours des créanciers de celui-ci sur les biens de la succession : c'est ce qu'on a appelé plus tard *séparation des patrimoines*. Ce bénéfice ne pouvait être accordé que dans les cinq ans. Le patrimoine du défunt était censé conserver son individualité, était vendu à part et le prix en était attribué aux créanciers communs du défunt vivant encore ; ce qui restait appartenait à l'héritier.

— Dr. mod. *Séparation de biens*. Il y a deux sortes de séparation de biens entre mari et femme : l'une naît au moment du mariage, et on l'appelle ordinairement *séparation de biens contractuelle* ou *conventionnelle*, par laquelle est stipulée dans le contrat de mariage ; l'autre est, durant le mariage, prononcée en justice.

1° *Séparation contractuelle ou conventionnelle*. Elle constitue l'un des régimes que les époux peuvent adopter par leur contrat. C'est une mesure préventive contre le mari, irrévocable comme toute convention matrimoniale, et qui assure à la femme l'entière administration de son patrimoine et la jouissance libre de ses revenus.

2° *Séparation judiciaire*. Elle constitue l'un des modes de dissolution du régime de la communauté. C'est une mesure répressive contre la mauvaise administration du mari, une compensation au pouvoir presque absolu que le mari possédo sur les biens de la communauté. Elle peut être demandée que par la femme, et seulement lorsque ses biens sont mis en péril par des dilapidations du mari ou par le désordre des affaires de celui-ci. Elle peut toujours cesser, du consentement mutuel des époux.

Tant que dure la séparation de biens judiciaire, les pouvoirs de la femme, relativement à l'administration de son patrimoine, sont les mêmes qu'au cas de séparation de biens contractuels ; mais ici la contribution de chacun des conjoints aux charges du ménage est toujours fixée par le juge, proportionnellement aux ressources personnelles de chacun d'eux, et le juge a le pouvoir de retirer au mari la disposition des revenus fournis par la femme pour l'entretien du ménage.

Séparation de dettes, Clause de séparation de dettes. C'est une clause par laquelle des époux adoptant le régime de la communauté conviennent que la communauté ne sera pas chargée des dettes que chacun d'eux a contractées avant le mariage et qu'ils payeront séparément leurs dettes personnelles. Pour que cette clause soit opposable aux créanciers, il faut que le mobilier propre à chacun des conjoints ait été inventorié (C. civ., art. 1510 et suiv.).

Séparation des patrimoines. Juridiquement, l'héritier est le continuateur de la personne du défunt, et les biens de la succession se confondent avec les propres biens de l'héritier, formant avec eux une masse unique, laquelle devient le gage commun des créanciers du défunt et des créanciers de l'héritier. S'il s'agit d'un héritier ayant plus de dettes que de biens, une telle confusion de biens serait nuisible aux créanciers de la succession et aux légataires particuliers. La séparation des patrimoines que ceux-ci peuvent demander (C. civ., art. 878 et suiv.) prévient l'injustice de ce résultat. Ce droit ne peut plus être exercé quand il y a eu novation dans la créance contre le défunt. Il se prescrit relativement aux meubles par le laps de trois ans ; mais, à l'égard des immeubles, l'action peut être exercée tant qu'ils sont aux mains de l'héritier.

Séparation de corps. C'est la dispense accordée par la justice à chacun des époux de certaines des obligations que leur imposait le mariage, notamment de l'obligation de la vie en commun ; c'est un divorce restreint. Elle est régie par les articles 108, 306, 307, 310 et 311 du Code civil, modifiés par les lois des 27 juillet 1884, 18 avril 1886 et 6 février 1893.

Les causes de la séparation de corps sont les mêmes que celles du divorce ; en outre, la plupart des détails de la procédure instituée pour le divorce sont applicables à la séparation de corps. V. DIVORCE.

A la différence du divorce, la séparation de corps maintient le mariage, et, par suite, chacun des époux séparés ne peut se remarier. Mais la femme séparée de corps a un domicile légal distinct de celui du mari, domicile qu'elle choisit à son gré. La séparation de corps emporte, toujours et forcément, la séparation de biens ; de plus, elle rend à la femme le plein et libre exercice de sa capacité civile. Les enfants nés du mariage sont absolument traités comme les enfants des époux divorcés : ils sont confiés soit au père, soit à la mère, soit à une tierce personne. La séparation de corps, enfin, entraîne, comme le divorce, certaines déchéances, notamment la perte par l'époux contre lequel le jugement de séparation a été prononcé de tous les avantages à lui faits par son conjoint, soit dans le contrat de mariage, soit depuis la célébration de leur union (C. civ., art. 299).

La séparation de corps, révocable au gré des époux, cesse par le seul fait de la reprise de la vie commune. En ce cas, au point de vue de leurs biens, les époux sont placés sous le régime de la séparation de biens do l'article 1449 du Code civil, et la femme retombe sous l'autorité maritale.

D'autre part, la séparation de corps peut cesser par la conversion du jugement de séparation de corps en jugement de divorce ; cette conversion peut être obtenue du tribunal, par l'un quelconque des époux, lorsque la séparation de corps dure depuis trois ans au moins.

— Mathém. *Séparation des racines d'une équation*. On dit qu'une racine d'une équation est *séparée* quand elle est la seule racine de l'équation comprise entre deux nombres connus. La séparation des racines d'une équation consiste donc à trouver une suite de nombres tels qu'entre deux nombres consécutifs se trouve une racine et une seule de l'équation proposée.

Pour séparer les racines d'une équation, on commence par la débarrasser des racines multiples, de façon que la nouvelle équation n'admette plus que des racines simples, puis on effectue la séparation de ces racines soit en formant l'équation au carré des différences de racines, soit en formant les fonctions de Sturm, soit en appliquant l'inverse du théorème de Rolle.

Cette séparation des racines a pour but de calculer les racines avec une approximation déterminée. V. APPROXIMATION.

— Polit. *Séparation de l'Eglise et de l'Etat*. On nomme ainsi le régime où l'Etat, considérant la religion comme une manifestation individuelle, do nature privé, lui laisse toute liberté, sous le droit commun. L'Etat ignore les groupements religieux en tant que religieux ; les Eglises sont toutes également autonomes : elles acquièrent la personnalité civile aux mêmes conditions que les sociétés industrielles, etc.

Dans les civilisations antiques, la religion était chose

SÉPARATISME [illegible]

SÉPARATISTE [illegible]

SÉPARATOIRE [illegible]

SÉPARÉMENT [illegible]

SÉPARER [illegible]

SÉPARTE [illegible]

SÉPÉDOGÉNÈSE [illegible]

SÉPÉDON [illegible]

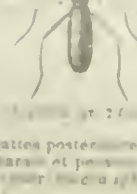

Sépédon (gr. 2 fois).

SÉPIAIRE [illegible]

SÉPIDIE *di* n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, propres aux régions désertiques de l'ancien monde. Les sépidies (*sepidium*) sont allongés, bombés, hérissés de tubercules pointus couverts de téguments, coriaces et jaunâtres.

SÉPIOLINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, renfermant les genres *sépidie* et voisins. — *Un* SÉPIOLINE.



Sépidie (gr. 2 fois).

SÉPINO, comm d'Italie Molise prov do Campobasso : 5.150 hab. Eaux minérales. Fabrique de drap et de papier. Ruines de l'antique *Sæpinum* des Samnites

SÉPIOLAIRE n. m Zool Syn. de SEPION.

SÉPIOLE n. f. Genre de mollusques céphalopodes, type de la famille des *sépiolidés*. (Ce sont de petits animaux courts, arrondis en arrière, à nageoires arrondies, cartilagineuses, insérées sur le milieu de la région latérale. La *sepiola vulgaris* de la Méditerranée est comestible.



Sépiole.

SÉPIOLIDÉS n. m. pl. Famille de céphalopodes dibranchiaux [illegible], renfermant les genres *sépiole*, *rossie*. — *Un* [illegible]

SÉPIOLITE n. f. Min. Syn. de [illegible]

SÉPION n. m. Coquille interne des sépiophores, tels que les seiches. [illegible] os de seiche, est un corps ovale, [illegible] sur sa face dorsale, formé d'une substance [illegible] et de carbonate de chaux, allégé [illegible] et ayant de l'azote et de l'acide carbo-

SÉPIOPHORES n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui, [illegible] un os et calcaire ou *sépion*, [illegible]

SÉPIOSIRE n. f. Genre [illegible] Syn. de [illegible]

SÉPITE (du lat. *sepia*, seiche) n. f. Minér. anc Os de seiche fossile.

— Encycl. Les sépites sont des [illegible] de reptiles sauriens, de la famille des [illegible] et de l'ordre des [illegible]



Sépite.

SEPT (*sè*, devant les consonnes, *sèt'* devant l'*h* muet, les voyelles et quand le mot n'est suivi d'aucun autre — du lat. *septem*, même sens) adj. Six plus un : *Les* SEPT *jours de la semaine.*

— Septième : *Chapitre* SEPT. *Charles* SEPT.

— n. m. Nombre sept : SEPT *multiplié par* SEPT *donne quarante-neuf.* || Septième jour du mois : *Lettre datée du* SEPT. || Septième mois de la grossesse : *Entrer dans son* SEPT. (Peu us.) || Chiffre qui représente le nombre sept : *Un* SEPT *mal fait.*

— Pop. Crochet de chiffonnier (allusion à la forme).

— Hist. *La ville aux sept collines*, Nom donné à Rome à cause des sept collines qu'elle enfermait primitivement dans son enceinte. (C'étaient : le *Palatin*, le *Capitole*, le *Quirinal*, le *Viminal*, l'*Esquilia*, le *Cœlius*, l'*Aventin*. [V. ROME.]

—Jeux. Carte qui a sept marques : *Le* SEPT *de cœur, de carreau. Le* SEPT *de pique, de trèfle.* || Au jeu de dominos, Dé dont le nombre de points additionnés donne sept. || *Sept et levet.* Se dit, au trente et quarante et au pharaon, pour exprimer sept fois la première mise.



Les sept.

— Pathol. *Maladie de sept jours.* Affection épileptique des nouveau-nés, fréquente dans l'Amérique du Sud, et qui passe pour attaquer les enfants à leur septième jour.

— Sc. occ. Nombre sacré, symbole de l'harmonie des mondes.

— Encycl. Le nombre *sept* revient fréquemment dans la Bible : Dieu crée le monde en six jours, et se repose le septième ; le pharaon, dans le songe prophétique dont Joseph lui découvre le sens, voit sept vaches maigres et sept vaches grasses, sept épis vides et sept épis pleins ; l'année jubilaire revenait tous les sept ans ; le nombre des années messianiques prédites par Daniel est un multiple de sept ; dans l'*Apocalypse* on voit mentionnées sept églises ; sept esprits sont chargés de publier les louanges de Dieu, sept sceaux ferment le livre des prophéties, sept anges sont les ministres de sept fléaux. Ce nombre se retrouve encore dans beaucoup d'autres passages. La tradition hébraïque lui reconnaît donc un sens symbolique et comme sacré. Il faut ajouter que le nombre sept est souvent employé dans l'Écriture pour signifier simplement un nombre considérable, comme parmi nous le nombre cent. C'est ainsi qu'il est écrit : « Le juste tombera sept fois et se relèvera, tandis que les méchants s'enfonceront dans le mal. » Dans la théologie catholique, on trouve, outre les sept sacrements, sept péchés capitaux, sept psaumes de la pénitence, sept douleurs, sept joies et sept gloires dans l'histoire de la sainte Vierge, etc.

Dans l'antiquité profane, on trouve aussi quelques exemples de l'emploi symbolique du nombre sept. On connaît les sept merveilles du monde, les sept sages de la Grèce, etc. Les astrologues et les alchimistes attribuaient au nombre sept une vertu fatidique : aux sept planètes, le Soleil, la Lune, Jupiter, Vénus, Saturne, Mars et Hermès, correspondaient les sept principaux métaux : l'or, l'argent, l'étain, le cuivre, le plomb, le fer et le mercure.

Sept journées (LES), poème italien du Tasse (1594). Le sujet et le plan sont les mêmes que ceux du poème français de Du Bartas, *la Semaine*, et il est probable que l'ouvrage de Du Bartas a donné au Tasse l'idée du sien. La *Semaine*, en effet, parut en 1580, et ce n'est que douze ans plus tard que le Tasse, qui savait très bien le français, commença ses *Sept journées*. On rencontre dans ce poème de beaux morceaux descriptifs.

Sept paroles du Christ (LES). On nomme ainsi les paroles que Jésus prononça sur la croix avant de mourir. Les voici, telles que les évangélistes les rapportent : 1° Jésus prie pour ses bourreaux et pour ses ennemis : *Pater, dimitte illis ; nesciunt enim quid faciunt* « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font » (s. Luc, XXIII, 34) ; 2° il s'écrie : *Sitio !* « J'ai soif ! » (s. Jean, XIX, 28) ; 3° désignant sa mère et l'apôtre saint Jean, il dit à l'une : *Mulier, ecce filius tuus* « Femme, voici votre fils », et à l'autre : *Ecce mater tua* « Voilà votre mère » (s. Jean, XIX, 25 et 26) ; 4° au larron qui vient de se convertir, il fait cette promesse : *Hodie mecum eris in paradiso* « Aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis » (s. Luc, XXIII, 43) ; 5° il pousse vers Dieu ce cri, que saint Matthieu (XXVII, 46) a rapporté dans la langue même où il fut émis, c'est-à-dire en araméen : *Eli, Eli, lamma sabacthani.* « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » ; 6° avant de séparer son âme de son corps, il dit : *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum* « Père, je remets mon esprit entre vos mains » (s. Luc, XXIII, 46) ; 7° enfin, il s'écrie : *Consummatum est !* « Tout est consommé » (s. Jean XIX, 30).

SÉPOULE (orig. german. : anc. haut allem. *spuolo*, allem. mod. *spule* ; angl. *spool*, bobine) n. f. Techn. Morceau de roseau sur lequel le tisserand dévide une certaine quantité de trame.

SEPHOS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie) distr de Kissenó, sur le Szartos, sous-affluent de la Theiss. 3.865 hab.

SEPS (*sepss*) n. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scincidés, propres à la France méridionale et à la péninsule ibérique (Le seps chalcide [*chalcides lucatus*], allongé, avec une queue longue et fine, est gris bronzé avec le ventre blanchâtre.)

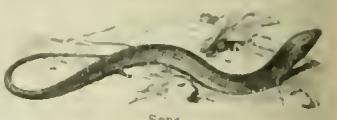

Seps

— Bot. Syn. de CÉPE.

SEPSINE (*sèp'* — du gr. *sêpsis*, corruption ; de *sêpein*, pourrir) n. f. Chim. Base de composition inconnue, qui donnerait ses propriétés toxiques aux liquides putrides.

SEPSI-SZENT-GYÖRGY, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du comitat de Haromszek, sur l'Aluta ; 5.665 h. Sources minérales.

SEPT (*sé*, devant les consonnes, *sèt'* devant l'*h* muet, les voyelles et quand le mot n'est suivi d'aucun autre — du lat. *septem*, même sens) adj. Six plus un :

7

Les SEPT *jours de la semaine.*

— Septième : *Chapitre* SEPT. *Charles* SEPT.

— n. m. Nombre sept : SEPT *multiplié par* SEPT *donne quarante-neuf.* || Septième jour du mois : *Lettre datée du* SEPT. || Septième mois de la grossesse : *Entrer dans son* SEPT. (Peu us.) || Chiffre qui représente le nombre sept : *Un* SEPT *mal fait.*

— Pop. Crochet de chiffonnier (allusion à la forme).

— Hist. *La ville aux sept collines*, Nom donné à Rome à cause des sept collines qu'elle enfermait primitivement dans son enceinte. (C'étaient : le *Palatin*, le *Capitole*, le *Quirinal*, le *Viminal*, l'*Esquilia*, le *Cœlius*, l'*Aventin*. [V. ROME.]

—Jeux. Carte qui a sept marques : *Le* SEPT *de cœur, de carreau. Le* SEPT *de pique, de trèfle.* || Au jeu de dominos, Dé dont le nombre de points additionnés donne sept. || *Sept et levet.* Se dit, au trente et quarante et au pharaon, pour exprimer sept fois la première mise.

Les sept.

— Pathol. *Maladie de sept jours.* Affection épileptique des nouveau-nés, fréquente dans l'Amérique du Sud, et qui passe pour attaquer les enfants à leur septième jour.

— Sc. occ. Nombre sacré, symbole de l'harmonie des mondes.

— Encycl. Le nombre *sept* revient fréquemment dans la Bible : Dieu crée le monde en six jours, et se repose le septième ; le pharaon, dans le songe prophétique dont Joseph lui découvre le sens, voit sept vaches maigres et sept vaches grasses, sept épis vides et sept épis pleins ; l'année jubilaire revenait tous les sept ans ; le nombre des années messianiques prédites par Daniel est un multiple de sept ; dans l'*Apocalypse* on voit mentionnées sept églises ; sept esprits sont chargés de publier les louanges de Dieu, sept sceaux ferment le livre des prophéties, sept anges sont les ministres de sept fléaux. Ce nombre se retrouve encore dans beaucoup d'autres passages. La tradition hébraïque lui reconnaît donc un sens symbolique et comme sacré. Il faut ajouter que le nombre sept est souvent employé dans l'Écriture pour signifier simplement un nombre considérable, comme parmi nous le nombre cent. C'est ainsi qu'il est écrit : « Le juste tombera sept fois et se relèvera, tandis que les méchants s'enfonceront dans le mal. » Dans la théologie catholique, on trouve, outre les sept sacrements, sept péchés capitaux, sept psaumes de la pénitence, sept douleurs, sept joies et sept gloires dans l'histoire de la sainte Vierge, etc.

Dans l'antiquité profane, on trouve aussi quelques exemples de l'emploi symbolique du nombre sept. On connaît les sept merveilles du monde, les sept sages de la Grèce, etc. Les astrologues et les alchimistes attribuaient au nombre sept une vertu fatidique : aux sept planètes, le Soleil, la Lune, Jupiter, Vénus, Saturne, Mars et Hermès, correspondaient les sept principaux métaux : l'or, l'argent, l'étain, le cuivre, le plomb, le fer et le mercure.

Sept journées (LES), poème italien du Tasse (1594). Le sujet et le plan sont les mêmes que ceux du poème français de Du Bartas, *la Semaine*, et il est probable que l'ouvrage de Du Bartas a donné au Tasse l'idée du sien. La *Semaine*, en effet, parut en 1580, et ce n'est que douze ans plus tard que le Tasse, qui savait très bien le français, commença ses *Sept journées*. On rencontre dans ce poème de beaux morceaux descriptifs.

Sept paroles du Christ (LES). On nomme ainsi les paroles que Jésus prononça sur la croix avant de mourir. Les voici, telles que les évangélistes les rapportent : 1° Jésus prie pour ses bourreaux et pour ses ennemis : *Pater, dimitte illis ; nesciunt enim quid faciunt* « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font » (s. Luc, XXIII, 34) ; 2° il s'écrie : *Sitio !* « J'ai soif ! » (s. Jean, XIX, 28) ; 3° désignant sa mère et l'apôtre saint Jean, il dit à l'une : *Mulier, ecce filius tuus* « Femme, voici votre fils », et à l'autre : *Ecce mater tua* « Voilà votre mère » (s. Jean, XIX, 25 et 26) ; 4° au larron qui vient de se convertir, il fait cette promesse : *Hodie mecum eris in paradiso* « Aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis » (s. Luc, XXIII, 43) ; 5° il pousse vers Dieu ce cri, que saint Matthieu (XXVII, 46) a rapporté dans la langue même où il fut émis, c'est-à-dire en araméen : *Eli, Eli, lamma sabacthani.* « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » ; 6° avant de séparer son âme de son corps, il dit : *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum* « Père, je remets mon esprit entre vos mains » (s. Luc, XXIII, 46) ; 7° enfin, il s'écrie : *Consummatum est !* « Tout est consommé » (s. Jean XIX, 30).

il est d'usage, dans un grand nombre d'églises de Paris d'autres villes de France, de célébrer, pendant l'après-di du vendredi saint, une cérémonie spéciale, où les *pt paroles du Christ* sont chantées en musique et expli-ées aux fidèles du haut de la chaire.

Sept parties (LES). Code espagnol. V. PARTIES (*les Sept*.

Sept chefs (GUERRE DES), une des principales légendes cycle thébain, la guerre de Thèbes. Œdipe avait accom-, l'oracle qui l'avait destiné à être le meurtrier de son re et l'époux de sa mère. De cette union sortirent des fants maudits, Etéocle et Polynice. Devenus grands, chassèrent leur père et convinrent de rester tour à ur un an sur le trône. Mais Etéocle, l'aîné, refusa de der la couronne à son frère. Polynice se réfugia à la ur d'Adraste, roi d'Argos, dont il épousa la fille, arma sa faveur la Messénie, l'Arcadie et l'Argolide, et alla siéger Thèbes. Les troupes étaient commandées par pt chefs fameux : Polynice, Adraste, Tydée, Capanée, divin Amphiaraos, Hippomédon et Parthénopée. Les ux frères ennemis, Etéocle et Polynice, s'entretuèrent. ous les chefs périrent, à l'exception d'Adraste ; mais ils issèrent des vengeurs, leurs fils (v. ÉPIGONES), qui pri-ot Thèbes et donnèrent le trône à Thersandre, fils de olynice. La guerre des Sept chefs fut le sujet de nom-eux poèmes, épiques ou tragiques. Il suffit de rappeler : *Sept contre Thèbes*, d'Eschyle ; *les Phéniciennes*, d'Eu-pide ; *la Thébaïde*, de Stace ; *la Thébaïde*, de Racine.

Sept chefs devant Thèbes (LES) ou *les Sept contre Thèbes*, tragédie d'Eschyle, représentée à Athènes en 467 r. J.-C. C'était la troisième partie d'une tétralogie, qui mprenait trois tragédies : *Laïos*, *Œdipe*, *les Sept* et un ame satyrique, *le Sphinx*. Les personnages du drame nt Etéocle, roi de Thèbes ; Antigone et Ismène, sœur Etéocle et de Polynice, un éclaireur, un messager, un ræut, des soldats thébains. Le chœur est composé de mmes thébaines. La scène se passe sur les remparts la Cadmée. Il y a peu d'action dans ce drame, qui n'en t pas moins très vivant. Le poète fait attendre et prépare bilement l'événement capital, le duel. Il peint en traits goureux le courage farouche et impatient d'Etéocle. igitation des guerriers et l'épouvante des femmes dans hèbes assiégée, les préparatifs du combat, l'exaltation i pousse les deux frères au fratricide. On apprend par un cit dramatique la mort des frères ennemis. Après une mentation lyrique, un héraut proclame la défense d'en-velir Polynice ; mais Antigone déclare qu'elle bravera nterdiction. Le drame est animé tout entier d'un souf-e de guerre ; il contient des descriptions énergiques, mme les portraits des chefs argiens et des chefs thé-ains, avec d'admirables morceaux lyriques pleins d'une ligieuse émotion. La pièce d'Eschyle a été imitée, mais ssez faiblement, par Racine dans sa *Thébaïde*.

Sept ans (GUERRE DE), nom sous lequel on désigne la tte qui eut lieu en Europe, sur mer et dans les colonies, e 1756 à 1763, et qui fut motivée par le désir de l'Autriche reprendre la Silésie à la Prusse et par celui de l'An-leterre d'enlever à la France son empire colonial, parti-ulièrement dans l'Inde et dans l'Amérique du Nord. Dès 755, cette dernière puissance s'était assuré, sur le conti-ent, l'appui du roi de Prusse Frédéric II. Sans déclara-ion de guerre, l'amiral Boscawen donna la chasse aux âtiments français et en prit plus de 300. Cette violation u droit des gens fut le prélude de la lutte (1755). La rance aurait dû réserver toutes ses forces pour la guerre ontre l'Angleterre ; mais Marie-Thérèse, qui voulait re-endre la Silésie, l'entraîna dans son alliance et signa vec elle le premier traité de Versailles (1er mai 1756). a France et à l'Autriche se joignirent la Russie, la uède et la Saxe, qui avaient à se plaindre de la Prusse. lais les coalisés ne purent jamais s'entendre sérieuse-ent. Leur incapacité, tout autant que le génie militaire e Frédéric II, assura le triomphe de la Prusse.

La guerre continentale comprend deux groupes princi-aux d'opérations : 1° dans l'Allemagne occidentale (West-halie, Franconie, Hesse, Hanovre) ; 2° dans l'Allemagne entrale et orientale (Saxe, Silésie, Brandebourg, Pomé-anie, Prusse orientale). Les opérations peuvent se ré-artir en trois périodes distinctes. Dans la première (1756-757), Frédéric II, après de grands revers, se relève par les succès inespérés. Dans la seconde (1758-1760), il sem-le de nouveau perdu ; il ressaisit, mais plus difficilement, l'avantage. Dans la troisième (1761-1763), il est épuisé plus ncore que ses ennemis, mais la Russie se retire de la oalition et cette défection sauve la Prusse.

La guerre commença par un brillant succès pour la France. La Galissonnière défit Byng en face de Port-Mahon et Richelieu enleva Minorque aux Anglais (mai 1756). En Amérique, Montcalm est également vainqueur à Oswego. Malheureusement, la guerre continentale divisait les ef-forts de la France. Prêt avant ses adversaires, Frédéric II bat les Autrichiens à Lobositz et oblige 18.000 Saxons à apituler dans Pirna. L'année suivante, il est vainqueur à Prague, mais, battu à Kollin, il est obligé d'évacuer la Bohême. En Westphalie, d'Estrées est vainqueur des Anglo-Hanovriens du duc de Cumberland à Hastembeck (26 juill.) et Richelieu lui impose la capitulation de Closterseven (8 sept.). Au Nord, les Suédois s'apprêtent à envahir la Poméranie orientale ; au Nord-Est, les Russes sont vain-queurs à Jægersdorf (30 août), et une seconde armée fran-çaise, commandée par Soubise, et unie à l'*armée des Cer-cles*, remonte le Main et menace le Brandebourg. Frédéric se tira de ce mauvais pas par les victoires de Rossbach (5 nov.) sur Soubise et par celle de Lissa (25 déc.) sur les Autrichiens. En 1758, les Russes occupent la Prusse orien-tale et livrent la sanglante bataille de Zorndorf (25 août), qui fut indécise. En Westphalie, Clermont se fait battre à Crefeld et les Autrichiens, après une tentative heureuse sur la Silésie, sont rejetés en Bohême. La campagne de 1759 fut désastreuse pour Frédéric II. Il est battu par les Russes à Künersdorf (12 août), et les Autrichiens occupent la Saxe ; les Français sont vainqueurs à Bergen (13 avr.), mais se font battre à Minden (1er août) et se retirent sur le Main. En 1760, l'armée française de Westphalie est vic-torieuse à Clostercamp (16 oct.) grâce au dévouement du chevalier d'Assas et à celui du sergent Dubois, mais Fré-déric II bat les Autrichiens en Saxe, à Liegnitz et à Torgau, et, malgré l'occupation momentanée de Berlin par les Russes, la campagne de 1760 se termina à son avantage.

Choiseul avait resserré l'alliance avec l'Autriche par la conclusion d'un nouveau traité de Versailles (1758), qui doublait les subsides payés par la France à l'Autriche. Par le pacte de famille 1761, il unit toutes les branches de la maison de Bourbon. Mais l'armée qu'il envoie sur le Rhin se fait battre à Willinghausen (16 juill.), et Frédé-ric II, bien qu'à bout de ressources, continue à tenir tête aux Russes et aux Autrichiens. La mort d'Elisabeth de Russie et le changement qui en résulta dans la politique russe (janv. 1762) sauvèrent la Prusse. Frédéric II put se porter avec toutes ses forces contre les Autrichiens : il les battit à Reichenbach et les obligea à évacuer la Saxe.

La guerre maritime fut aussi funeste à la France que la guerre continentale. En 1757, les Anglais bombardent l'île d'Aix ; en 1758, ils font une tentative de débarquement sur les côtes de Bretagne ; en 1759, ils détruisent une escadre française à Belle-Isle, et dès lors il fallut se contenter de la guerre de course. Dans les colonies, Montcalm ne réus-sit pas à sauver le Canada, qui fut perdu en 1759, grâce à l'indifférence du gouvernement ; dans les Indes, Pondi-chéry capitula en 1761. Les Anglais enlevèrent encore le Sénégal, la Martinique, Grenade, Sainte-Lucie, Tabago.

La paix fut désastreuse pour la France. Les préli-minaires de Fontainebleau (3 nov. 1762, confirmés par la paix de Paris (10 févr. 1763), donnaient à l'Angleterre le Canada avec toutes ses dépendances, toute la vallée de l'Ohio, toute la rive gauche du Mississipi ; dans les An-tilles, Grenade, les Grenadines, Saint-Vincent, la Domi-nique, Tabago ; tout le Sénégal, moins l'île de Gorée ; tout l'Hindoustan, moins les cinq villes que la France possède encore aujourd'hui ; l'île de Minorque. La France donnait en outre à l'Espagne la Louisiane en échange de la Floride, que l'Espagne cédait à l'Angleterre. Le traité d'Hubertsbourg (15 févr. 1763) laissait la Silésie au roi de Prusse et rendait la Saxe à l'Electeur. C'était le main-tien de ce qui existait avant les hostilités. La guerre de Sept ans avait été l'une des plus funestes qu'ait jamais soutenues la France.

Sept-Douleurs (FILLES OBLATES DES), congrégation instituée à Rome en 1652, par Camille-Virginie Farnèse, duchesse de Latere. Elle était destinée à permettre aux jeunes filles d'une santé délicate de pratiquer les exercices de la vie religieuse, sans contracter les obligations géné-ralement imposées par les règles monastiques. Ces oblates ne prononçaient aucun vœu et n'étaient pas soumises à la clôture ; elles faisaient seulement une promesse d'obéis-sance à leurs supérieures.

Sept châteaux du diable (LES), féerie en trois actes, précédée du *Boudoir de Satan*, prologue en un acte, par Dennery et Clairville (théâtre de la Gaîté, 1844). Deux jolies et pauvres jeunes filles de Pornic, à la suite d'un vœu, font un pèlerinage de 400 kilomètres, en compagnie de leurs fiancés. Satan, toujours affamé d'âmes chrétien-nes, a résolu de perdre les deux jeunes couples en leur faisant traverser sept châteaux habités par les sept pé-chés capitaux, et où ils se trouvent exposés aux plus affo-lantes tentations. Grâce à la protection d'un bon génie, la vertu triomphe. Malgré le peu d'intérêt de cette fable, saupoudrée, à vrai dire, de quelques gracieux couplets, la pièce obtint, et obtient encore aux reprises, un très grand succès, dû à la beauté des décors et à la richesse merveilleuse de la mise en scène.

SEPT (*sèpt'* — mot angl.) n. m. En Irlande, Famille pro-cédant d'un ancêtre commun ; clan.

SEPTA n. m. pl. Antiq. rom. V. SEPTUM.

SEPTAÏEUL, E (*sèp't-a-i-eul'* — de *sept*, et *aïeul*) n. Père ou mère du sextaïeul, de la sextaïeule. (Inus.)

SEPTAIN (*sè-tin*) n. m. Pièce ou strophe de sept vers, sur deux ou trois rimes, composée d'un quatrain et d'un tercet, ou, plus rarement, d'un tercet et d'un quatrain. On n'y emploie guère que l'alexandrin et l'octosyllabe.)

— Archéol. Paquet de sept serviettes destinées à servir à tour de rôle pendant les sept jours de la semaine.

— Dr. anc. Droit qu'on percevait sur le sel.

— Horlog. Cordo, très régulière et très unie, faite de sept torons soigneusement commis, qui soutient les poids dans les horloges à poids.

SEPTAINE (*sè-tèn'*) n. f. Nombre de sept ou environ : *Une* SEPTAINE *de serviettes, de chemises.* (Peu us.

SEPTAN (*sè-tan'*), **ANE** adj. Se disait d'une fièvre qui re-venait tous les SIX jours : *Accès* SEPTAN. *Fièvre* SEPTANE.

SEPTANGULÉ, ÉE (*sèp't-tan* — du lat. *septem*, et de *angulé*, adj. Qui offre sept angles. || On dit aussi SEPTEMANGULÉ.

SEPTANTE (*sèp'*) adj. Sept fois dix. (Vx.)

— Hist. *Chronologie des Septante*, Système qui donne au monde une durée plus longue de 1.466 ans que la durée vulgairement adoptée d'après le texte hébreu de la Bible. (Dans ce sens prend une majuscule.)

— n. f. Traduction des Septante : *Acheter une* SEPTANTE.

Septante (VERSION DES), version grecque de la Bible, faite à Alexandrie, dans l'île de Pharos, sur l'ordre de Ptolémée Philadelphe ou de Ptolémée Soter, en 283 ou 285 av. J.-C., par soixante-douze interprètes juifs ou dit ordinai-rement soixante-dix, ou septante, en chiffres ronds). On regarde comme une légende l'histoire qui montre les soixante-douze traducteurs placés deux par deux dans trente-six cellules, faisant ainsi trente-six traductions, qui toutes se trouvèrent d'accord. Quelques Pères de l'Eglise ont conclu de cette fable à l'inspiration des traducteurs. Beaucoup de critiques pensent, après saint Jérôme, que les Septante n'ont traduit que le *Pentateuque* ; les autres livres auraient été traduits postérieurement par des inter-prètes inconnus. Ce qu'il y a de certain, c'est que la tra-duction du *Pentateuque* est supérieure à celles des livres suivants. Par suite de la suppression de certains signes omis souvent par les copistes, le texte ancien des Sep-tante et celui qui comprend les corrections d'Origène, sont aujourd'hui un peu mêlés. La version des Septante s'ap-pelle aussi version *Alexandrine*, du lieu où elle fut faite.

SEPTANTIÈME (*sèp'* — rad. *septante* adj. Qui occupe le soixante-dixième rang. || On dit aussi SOIXANTE-DIXIÈME.

SEPT-COMMUNES (les). Géogr. V. SETTE-COMUNI.

SEPTEMANGULÉ, ÉE adj. Bot. V. SEPTANGULÉ, ÉE.

SEPTEMBRAL (*sèp't-tan*), **ALE, AUX** adj. Qui a rapport au mois de septembre.

— Par plaisant. *Purée septembrale*, Syn. de PURÉE DE SEPTEMBRE.

SEPTEMBRE (*sèp't-tanbr'* — du lat. *september*, septième mois, l'année commençant à trefois en mars) n. m. Neuvième mois de l'année actuelle.

— Par plaisant. *Purée de septembre*. V. PURÉE.



Septembre, d'après C. Tanel (Ancien Hôtel de Ville.)

vendanges se font généralement au mois de septembre.

— ENCYCL. Agric. Beaucoup de travaux agricoles en *septembre* : récolter les féveroles, navettes d'été, houblon, moutarde blanche, maïs, sarrasin, graines de trèfle, pommes de terre ; commencer l'arrachage des betteraves et des carottes ; les placer, ainsi que les pommes de terre, dans des *silos* ; faucher les regains des prairies ; chauler et sulfater les blés destinés aux semailles. Dans la deuxième quinzaine, semer le seigle, le froment, l'escourgeon ou orge d'hiver ; biner le colza et la navette.



Le mois de septembre, émail de Pierre Raymond. (Musée du Louvre.)

— Arboric. Elagage des arbres forestiers : plantation, dans les jardins, des arbres verts ou résineux.

— Hortic. Continuer les semis successifs de choux d'York, de laitue de passion, d'épinards, de mâche ; faire la récolte des graines potagères ; mettre en pots les frai-siers destinés à être forcés ; cueillir les cucurbitacées, courges ; récolter certaines variétés de poires et de pommes, continuer, s'il y a lieu, le cassement des bourgeons des arbres à fruits à pépins ; pincer les branches gourmandes des arbres en espaliers.

— Viticult. On bine les pépinières et l'on sélectionne les bois destinés à faire des greffons. On épampre pour faci-liter la maturation, et l'on commence à vendanger vers la fin de septembre.

Septembre 1792 (MASSACRES DE), journées tristement fameuses dans l'histoire de la Révolution, dont il faut attri-buer les excès surtout à la terreur et à l'indignation du peuple : Verdun était investie par l'armée autrichienne, où commandaient les frères du roi ; la Vendée conspirait ; on parlait d'un vaste complot royaliste qui avait pour objet de délivrer les prisonniers pour seconder dans la capitale les efforts des alliés. Les « sections » décidèrent, les unes qu'on mettrait les prisonniers au premier rang de l'armée républicaine pour servir de rempart aux patriotes, les autres qu'on « purgerait les prisons en faisant couler le sang de tous les détenus ». Les ministres Roland, Danton, ne furent coupables que d'imprévoyance et de faiblesse. L'Assemblée, le soir du 2, envoya six de ses membres à l'Abbaye, mais ils revinrent sans avoir pu intervenir utile-ment. La foule s'était portée surtout à l'Abbaye, au couvent des carmes, rue de Vaugirard, transformé en pri-son ; à la Conciergerie, au Châtelet, à la Force, et, le 3 et le 4, à Bicêtre et à la Salpêtrière. Au début, les massa-creurs égorgèrent en masse les prêtres, les femmes et les criminels de droit commun ; mais, grâce aux efforts de Maillard, de Pétion et de Manuel, un tribunal improvisé à l'Abbaye se chargea d'interroger les prisonniers. L'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, fut reconnu à temps et sauvé. La princesse de Tarente, Cazotte, Mme de Sombreuil et d'autres royalistes échappèrent ; mais la prin-cesse de Lamballe fut égorgée sans pitié. Les massacres de Septembre, qui firent à Paris un millier de victimes, eurent leur contre-coup en province, notamment à Lyon et à Versailles.

Après la cessation des massacres, plusieurs enquêtes furent entreprises, à la requête des partis modérés, pour en rechercher les auteurs responsables. L'instruction que la Commune avait dû faire fut arrêtée, malgré les de-mandes réitérées des girondins. Repris après le 9-Thermi-dor, le procès des *septembriseurs* fut de nouveau ajourné par l'amnistie de l'an IV. Mais, en 1796, le conseil des Cinq-Cents accorda au tribunal criminel de Paris l'autorisation de continuer l'instruction. Malheureusement, à cette épo-que, la plupart des provocateurs, des principaux coupables, avaient disparu. Depuis, le mot de *septembriseur* a été employé comme une injure, et servit à Napoléon pour désigner les républicains et tous ceux qui lui faisaient opposition (sénatus-consulte du 5 janv. 1801).

Septembre (LOIS DE), nom donné aux lois d'exception que le gouvernement obtint de la Chambre, en septembre 1835, après l'attentat de Fieschi. La première accordait au jury le vote secret ; la majorité des voix nécessaires à la condamnation était réduite de 8 à 7. La seconde autorisait le ministre de la justice à créer autant de cours d'assises qu'il le jugerait nécessaire ; les procureurs généraux avaient le droit de mettre hors des débats les prévenus trop bruyants. Enfin, par la troisième loi toute discussion touchant la forme du gouvernement ou ses actes était in-terdite à la presse.

Septembre 1870 (RÉVOLUTION DU 4), chute du second Empire. La révolution du 4-Septembre, qui inaugura la

Septembre [illegible] à Paris le 13 sep- [illegible] les affaires [illegible] Napoléon à Paris, et le [illegible] Vienne. Napoléon III [illegible] à fortifier l'organisation [illegible] pas attaquer [illegible] et à protéger contre toute [illegible] devait transporter sa [illegible] Le gouvernement français [illegible] ses troupes qui occupaient [illegible] après l'exécution [illegible] troubles accueillirent [illegible] et notamment à Tunis, où la Marmara se refusa de calmer [illegible] y transporta le 28 avril 1865. Napoléon [illegible] la question romaine, tant [illegible] que religieux.

SEPTEMBRISADES *(sèp'tan* n. f. pl. Fam. Massacres [illegible] septembre 1792.

SEPTEMBRISEUR *(sèp'tan* n. m. Nom qui fut donné aux [illegible] de septembre 1792.

SEPTEMDENTÉ *(sèp'tan'dan-té)*, ÉE du lat. *septem*, sept, et *dens*, dent. Bot. Qui a sept dents, de sept [illegible] de sépales.

SEPTEMDIGITÉ *(sèp'tan'di-té)*, ÉE du lat. *septem*, sept, et *digitus*, doigt. Bot. Partagé en sept lobes ou digitations.

SEPTEMDUODÉCIMAL *(sèp'tan'du-o-dé-si-mal)*, ALE, AUX du lat. *septem*, sept, *duodecim*, douze, et *alis*. Qui a la forme d'un [illegible] pans, avec un sommet à dix-sept faces.

SEPTÈME, [illegible], arrond. et à 12 kilom. de Vienne, [illegible] Vaga, où se jette le Dolon, [illegible] du XVe siècle, dont la chapelle [illegible]

SEPTÈMES [illegible] du Rhône, arrond. et [illegible] Carte de fabrication de soude.

SEPTEMFOLIOLÉ *(sèp'tan'fo-li-o-lé)*, ÉE du lat. *septem*, sept, et *foliolum*, petite feuille. Bot. Dont les [illegible] sont composées de sept folioles.

SEPTEMLOBÉ *(sèp'tan'lo-bé)*, ÉE du lat. *septem*, sept, et *lobus*, lobe. Bot. Qui a sept lobes.

SEPTEMMACULÉ *(sèp'tan'ma-ku-lé)*, ÉE du lat. *septem*, sept, et *macula*, tache. Bot. Qui est parsemé de sept taches, sept [illegible]

SEPTEMNERVÉ *(sèp'tan'nèr-vé)*, ÉE du lat. *septem*, sept, et *nervus*, nerf. Bot. Qui a sept nervures.

SEPTEMPONCTUÉ *(sèp'tan'pon-tu-é)*, ÉE du lat. *septem*, sept, et *punctum*, point. Bot. Qui est marqué de sept [illegible]

SEPTEMVIR *(sèp'tan'vir)* [illegible] sept, et *vir*, homme. [illegible] prêtres [illegible] ou à la [illegible]

SEPTEMVIRAL *(sèp'tan'vi-ral)*, ALE, AUX [illegible]

SEPTEMVIRAT *(sèp'tan'vi-ra)* [illegible]

SEPTENAIRE [illegible]

SEPT-EN-HUIT [illegible] Nom donné par les [illegible] aux [illegible] au [illegible] dont les

[illegible] a sept [illegible] et la base divisée en sept parties et la [illegible]

SEPTENNAL, ALE, AUX *(sèp'tè-nal)* du lat. *septennis*; [illegible] et *annus*, année. Qui [illegible] sept ans, [illegible] se reproduit tous les sept ans. *Hérésie* SEPTENNALE. *Impôts* SEPTENNAUX.

SEPTENNALISME *(sèp'tè-na-lis'me)* [illegible] *septennat*.

SEPTENNALISTE *(sèp'tè-na-lis'te)* [illegible] Qui se rapporte [illegible] septennat.

[illegible] l'artisan du septennat.

SEPTENNALITÉ *(sèp'tè-na-li-té)* n. f. Caractère de ce qui est [illegible] *La* SEPTENNALITÉ *d'un impôt*.

SEPTENNAT *(sèp'tè-na)* — du lat. *septennis*, septennal) n. m. Mode de gouvernement institué par l'Assemblée [illegible] en France le 20 novembre 1873 et qui devait durer [illegible] à la création définitive de la République.

— HIST. Après l'échec de la tentative de restauration royaliste [illegible] mort 1873, le parti orléaniste voulut rendre le pouvoir au maréchal de Mac-Mahon, président de la République, mais de manière à sauvegarder sa prépondérance. Après diverses péripéties, fut votée la loi du 20 novembre 1873, confiant pour sept ans le pouvoir exécutif à Mac-Mahon. Mais le groupe légitimiste, redoutant un gouvernement fort qui serait obstacle au prétendant, imposa un échec au ministère (8 janv. 1874), sans oser lui refuser le vote d'une loi rétrograde sur la nomination des maires (20 janv.). Le maréchal déclara néanmoins que, pendant sept ans, il saurait faire respecter de tous l'ordre de choses légalement établi, et le cabinet de Broglie [illegible] pour que fût complétée l'organisation du septennat. Mécontents, légitimistes et bonapartistes renversèrent le ministère (16 mai). Mac-Mahon nomma un cabinet d'affaires présidé par le général de Cissey, où figuraient Magne et Fourtou. Le centre gauche proposa vainement de fonder les institutions républicaines (proposition Perier, 13 juin); l'Assemblée, divisée, se prorogea au 30 novembre (31 juill.). Les électeurs ne cessaient d'affirmer leurs prédilections républicaines. A son retour, l'Assemblée ajourna toute discussion pour ne pas nuire au commerce de fin d'année (*trêve des confiseurs*). Le 21 janvier 1875, elle aborda les débats sur la constitution du septennat et rejeta une nouvelle proposition du centre gauche. Mais un amendement prévoyant l'organisation des pouvoirs présidentiels sans désignation du titulaire fut déposé par Wallon et voté par 353 voix contre 352 (30 janv.). Dès lors, le centre gauche rallia les hésitants et le projet Wallon, après maintes transactions, fut adopté (25 févr. 1875). La République devenait le gouvernement légal de la France.

SEPTENTRION *(sèp'tan* — du lat. *septentriones*, proprem. « la constellation des sept étoiles placées vers le pôle « nord », puis « le nord » n. m. Nord, celui des pôles du monde qui est situé près de la constellation de la petite Ourse (usité surtout dans le langage poétique).

— *Au septentrion de*, Situé au nord par rapport à : *Arras est* AU SEPTENTRION DE *Paris*.

— Astron. Nom peu usité de la PETITE OURSE.

SEPTENTRIONAL, ALE, AUX *(sèp'tan'tri-o-nal)* adj. Qui est du côté du septentrion, du nord : *Pôle* SEPTENTRIONAL. *Pays* SEPTENTRIONAUX. || Qui habite le Septentrion, le Nord : *Les nations* SEPTENTRIONALES.

— Substantiv. Habitant du Septentrion, du Nord. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Les* SEPTENTRIONAUX *sont moins vifs que les* MÉRIDIONAUX.

SEPTÉRIES *(sèp'té-ri* — lat. *septeria*; de *septem*, sept) n. f. pl. Antiq. rom. Fête qu'on célébrait à Delphes, sous la domination romaine, tous les sept ans. (Ce fut probablement une continuation des jeux Pythiques, qui cessèrent vers le IIIe s. de notre ère.)

SEPT-ET-LE-VA n. m. Jeux. Sept fois la première mise, au pharaon et au trente et quarante.

SEPTEUIL, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 12 kil. de Mantes, sur la rive droite de la Flexanville; 905 hab. Pépinières.

SEPTFONDS, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 29 kilom. de Montauban; 2 371 hab. Chapeaux de paille. Commerce de phosphates. Eglise romane, dolmens. Septfonds est une bastide fondée, en 1271, par Alphonse de Poitiers en parcage avec l'évêque de Cahors.

SEPTICÉMIE *(sèp', sé-mi* — du gr. *septikos*; de *sépein*, corrompre, et *haima*, sang) n. f. D'une manière générale, Toute maladie causée par l'introduction dans le sang d'une bactérie pathogène et, en particulier, les accidents d'infection, causés chez les blessés par le *vibrion septique*.

— ENCYCL. La *septicémie* répond à ce que les anciens désignaient sous le nom d'accidents putrides, accidents qui se manifestaient dans la plupart des maladies infectieuses et des infections, c'est-à-dire non seulement dans les plaies et blessures, mais aussi dans la fièvre typhoïde, la variole, la [illegible] fièvre puerpérale, la diphtérie, etc. Dans ces divers cas, on constate en effet, à l'autopsie, la présence à peu près constante de bactéries pathogènes. Mais, souvent, la nature de ces bactéries, ou avant affaire, soit [illegible] quand les [illegible] étaient extrêmement [illegible] soit aussi [illegible] vraies précédemment énumérées. Mais la découverte par Pasteur du vibrion septique d'une part, et par Pasteur et d'autres microbiologistes des bactéries de diverses [illegible] streptocoques, staphylocoques, etc. d'autre part, a fait que l'ancienne conception nosologique [illegible] a fait presque complètement disparaître, grâce aux [illegible] antiseptiques ou aseptiques, les formes [illegible] de la septicémie traumatique.



Vibrions septiques.

La [illegible] ou fièvre hectique s'observe [illegible] progédés et est caractérisée par [illegible] avec sueurs nocturnes, amaigrissement [illegible] granulo-graisseuse du foie [illegible] et se termine par la cachexie et [illegible] *intestinale*, d'origine [illegible] observée dans les cas d'étranglement [illegible]

Les septicémies vraies sont d'origine traumatique, accidentelle ou opératoire. On en distingue deux formes : la *fièvre traumatique* et la *septicémie suraiguë*. La fièvre traumatique, conséquence de l'infection pyogène, débute deux à trois jours après la blessure; elle dure généralement une semaine; simultanément, il y a réaction locale et la plaie suppure, avec courbature, maux de tête, insomnie, anorexie. Quand la fièvre et les symptômes s'aggravent et que le pus change de nature, le pronostic devient plus sombre et la mort peut survenir.

La *septicémie suraiguë* ou *gangrène gazeuse*, à marche foudroyante, débute comme la fièvre traumatique, mais il y a douleur très vive, aphacèle avec infiltration par les gaz de la putréfaction, et état général très grave, puis on marche toujours vers la mort. Cette forme est due à l'infection par le vibrion septique de Pasteur.

Les accidents septicémiques étant dus à une infection généralisée, le traitement comporte : 1° le nettoyage du foyer septique par grattage à la curette, cautérisation au thermocautère (au besoin amputation), injections de trichlorure d'iode autour du foyer; 2° l'antisepsie générale par des soins extérieurs rigoureux, par des purgatifs et des diurétiques qui favorisent l'élimination des toxines, 3° enfin, l'emploi des injections de sérum artificiel, qui produisent une sorte de lavage du sang, d'alcool, de préparations quiniques (quinquina sous forme de vin) et de lait, parce que le lait donne le minimum de toxines dans le tube digestif.

SEPTICÉMIQUE *(sèp', sé-mik')* adj. Pathol. Qui a rapport à la septicémie : *Infection* SEPTICÉMIQUE.

SEPTICIDE *(sèp'* — du lat. *septum*, cloison, et *cædere*, couper) adj. Bot. Qui s'ouvre par le dédoublement des cloisons.

SEPTICITÉ *(sèp', si)* n. f. Caractère de ce qui est septique. *La* SEPTICITÉ *des virus*.

SEPTICOLORE n. m. Nom vulgaire du tangara tatao, bel oiseau de la Guyane et du Brésil, qui a la tête et les couvertures des ailes vertes, le dos et le cou noirs, le croupion rouge et orangé, la gorge bleu violacé, le cou et les ailes grises en partie, le ventre bleu verdâtre. V. TANGARA.

SEPTICO-PYÉMIE *(sèp'* — du gr. *séptikos*, septique *puon*, pus, et *haima*, sang) n. f. Forme de la septicémie dans laquelle les bactéries pathogènes se localisent secondairement dans certaines régions de l'organisme et y déterminent l'apparition de foyers purulents.

SEPTIDI *(sèp'* — du lat. *septem*, sept, et *dies*, jour) n. m. Septième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

SEPTIÈME *(sè-ti-èm'* — de *sept*) adj. Qui occupe le septième rang : *Le* SEPTIÈME *volume d'un ouvrage*.

— Astron. anc. *Septième ciel*, Ciel de Saturne, la septième ou la plus éloignée des planètes connues.

— Fig. *Troisième ciel*, Région du bonheur parfait, parce que saint Paul, d'après la Bible, fut ravi au *troisième* ciel. (On dit souvent, en ce sens, *le septième ciel*, par confusion avec le ciel extrême des anciens astronomes.)

— n. m. Septième partie : *Etre héritier pour un* SEPTIÈME. || Septième terme d'une période : *Le* SEPTIÈME *du mois*. || Septième jour d'une maladie, ou Septième mois de la grossesse : *Femme qui est dans son* SEPTIÈME.

— n. f. Enseign. Deuxième classe de grammaire, qui est la septième en comptant depuis la rhétorique : *Ecolier de la double sa* SEPTIÈME. || Ensemble des élèves de cette classe. *La* SEPTIÈME *s'est mutinée*. || Salle où cette classe a lieu. *Balayer la* SEPTIÈME.

— Jeux. Séquence formée de sept cartes de même couleur : SEPTIÈME *majeure*. SEPTIÈME *du roi*. || On dit mieux, dans les divers cas, SIX-SEPTIÈME.

— Musiq. Intervalle dissonant formé de deux notes placées à la distance de six degrés diatoniques et qui forme septième avec la basse. (La septième majeure est formée de onze demi-tons, la septième augmentée de plus de onze demi-tons, et la septième diminuée, de moins.)

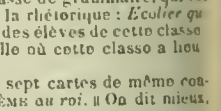

Septième.

— ENCYCL. Musiq. Dans la théorie de l'harmonie, on reconnaît trois espèces d'accords de *septième* : la septième *majeure*, la septième *mineure* et la septième *diminuée*. Il va sans dire que tous les accords

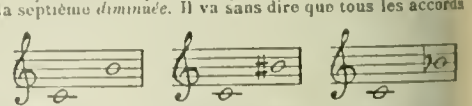

Septième majeure. Septième augmentée. Septième diminuée.

de septième sont des accords dissonants, l'intervalle étant lui-même dissonant, et que la septième a une résolution forcée.

SEPTIÈMEMENT *(sè-ti-è)* adv. En septième lieu.

SEPTIER *(sè-ti-é)* n. m. Anc. forme du mot SETIER.

SEPTIES *(sep'-si-ès* — mot lat. dérivé de *septem*, sept) adv. Pour la septième fois. (S'emploie quand on compte par les adverbes latins *semel, bis, ter*...)

SEPTIFÈRE *(sèp'* — du lat. *septum*, cloison, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des cloisons : *Valves* SEPTIFÈRES.

— n. m. pl. Zool. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des mytilidés, comprenant quelques espèces répandues de la mer des Indes à l'Océanie. — *Un* SEPTIFÈRE.

SEPTIFORME *(sèp'* — du lat. *septum*, cloison, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une cloison.

SEPTIFRAGE *(sèp', fraj'* — du lat. *septum*, cloison, et *frangere*, briser) adj. Bot. Se dit d'un mode de déhiscence des fruits, dans lequel les cloisons se trouvent rompues.

SEPTILE *(sèp'* — du lat. *septum*, cloison) adj. Bot. Qui tient aux cloisons du fruit : *Placentaire* SEPTILE.

SEPT-ÎLES (les), petit archipel de la Manche, comm. de Perros-Guirec, départ. des Côtes-du-Nord, arrond. de Lannion. Sept îles principales ou écueils. La plus importante est l'île aux Moines, assez élevée, et qui est défendue par un fort et des batteries.

SEPT-ÎLES (RÉPUBLIQUE DES), nom porté par la république des îles Ioniennes, de 1800 à 1807.

SEPTILLION n. m. Arithm. Mille sextillions.

SEPTIMANIE, nom donné, sous le règne d'Auguste, au territoire de Béziers (Ire Narbonnaise), où s'établit une

olonie de vétérans de la 7e légion, d'où cette dénomination. Plus tard, on désigna ainsi la partie de la Gaule méridionale où se maintinrent les Wisigoths après la bataille de Vouillé (507). On l'appelait aussi *Gothie*, du nom de ces derniers habitants. Elle comprenait alors sept villes : Narbonne, Agde, Carcassonne, Maguelonne, Elne, Nimes et Uzès. Au commencement du VIIIe siècle, elle subit la domination des Arabes, qui en furent chassés par Pépin le Bref en 759. En 817, elle forma avec la marche d'Espagne le duché de Septimanie ou de Gothie, qui fut donné à Bera, comte de Barcelone, puis au duc Bernard. Sous Charles le Chauve, la marche d'Espagne en fut séparée : la Septimanie devint un marquisat avec *Narbonne* pour capitale. Au Xe siècle, on en fit le duché de Narbonne, qui appartint aux comtes de Toulouse. En 1229, elle fut réunie à la couronne. Elle correspondait à peu près aux départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. V. GAULE.

SEPTIMATRIES (*sèp', tri* — lat. *septimatrio ; de septem*, sept, et *mater*, mère) n. f. pl. Antiq. rom. Fête célébrée à Rome en l'honneur de Minerve. (Il semble que ce fut le huitième jour des fêtes, dont le premier était appelé *quinquatries*, parce qu'elles commençaient le cinq après les ides de mars. Les *septimatries* avaient lieu le sept.)

SEPTIME-SÉVÈRE (Lucius Septimus Severus), empereur romain, né à Leptis (Afrique), d'une famille originaire des Gaules, mort à York (Grande-Bretagne) en 211. Il fut d'abord sénateur, questeur, proconsul d'Afrique, enfin commandant des légions d'Illyrie, qui, après la mort violente de Pertinax, le proclamèrent empereur. Reconnu par le sénat, il organisa rapidement son gouvernement, puis marcha contre son plus redoutable compétiteur, Pescennius Niger, reconnu par toute l'Asie. Trois fois vaincu, Pescennius fut pris et décapité près de l'Euphrate (194). Puis Sévère courut à Albinus, élu des légions de Bretagne. Une rencontre eut lieu au N. de Lyon. Albinus fut défait et se tua ; ses partisans furent cruellement persécutés. Son gouvernement, d'ailleurs ferme et sage, fut l'âge d'or des jurisconsultes. Les noms de Papinien, Ulpien et Paul, amis de Sévère, restent attachés à l'œuvre législative de cet empereur, la plus considérable qui eût encore été tentée. Sévère, lettré lui-même et philosophe, fut ami des lettres. Les arts ne furent pas moins florissants. La cour était fréquentée par les plus nobles esprits, qui se trouvaient à leur aise dans un cercle présidé par des princesses comme Julia Domna et Julia Mæsa. On regrette que Septime-Sévère se soit signalé par de cruelles rigueurs envers les chrétiens. A l'extérieur, il mena une guerre brillante contre les Parthes et organisa une province nouvelle entre le Tigre et l'Euphrate, la Mésopotamie. Après quatre années consacrées à réorganiser l'Orient, Sévère rentra à Rome en 203 et l'arc de la voie Sacrée rappelle encore son triomphe. Cinq ans après, il devait partir de nouveau pour soumettre les Calédoniens révoltés. Ses deux fils l'accompagnaient. Quelques succès lui permirent d'ajouter à ses surnoms, avant de mourir, celui de *Britannicus*. Le dernier mot qu'il dit à ses fils, Caracalla et Géta : « *Laboremus*, travaillons », résume bien le règne de cet empereur. Il avait bien compris aussi le mal profond dont souffrait la société romaine, car l'une des suprêmes recommandations qu'il adressa à ses fils fut : « Enrichissez les soldats et moquez-vous du reste. »



Septime-Sévère (buste antique, Louvre).

SEPTIMO (*sèp'* — mot lat., dérivé de *septem*, sept) adv. Septièmement, en septième lieu. (S'emploie quand on compte par les adverbes latins *primo, secundo, tertio*, etc.)

SEPTIMONTIAL, ALE, AUX (*sèp, mon-si* — du lat. *septimontialis ;* mot formé de *septem*, sept, et *mons, montis*, montagne) adj. Antiq. rom. Relatif au septimontium : *Le jour* SEPTIMONTIAL.

SEPTIMONTIUM (*sèp', si-om'* — mot lat., formé de *septem*, sept, de *mons, montis*, mont) n. m. Antiq. rom. Fête annuelle célébrée le 3 des ides de décembre, instituée quand la septième colline fut enfermée dans l'enceinte.

SEPTIMULEIUS (L.), Romain qui vivait au IIe siècle avant notre ère. D'abord partisan de Caïus Gracchus, il devint ensuite un de ses assassins (121). Comme le consul Opimius avait promis de payer la tête du tribun au poids de l'or ; il en ôta, dit-on, la cervelle et y coula du plomb.

SEPTIMUS SERENUS (Aulus), poète latin du temps de Vespasien, auteur de petits poèmes sur les travaux rustiques. On lui attribue, sans certitude, le *Moretum* et la *Copa*, placés à la suite des œuvres de Virgile.

SEPTINE n. f. Chim. Syn. de HEPTINE.

SEPTINGENTESIMO (*sèp', jin-té* — mot lat.) adv. Septcentièmement. (S'emploie quand on compte par les adverbes latins *primo, secundo, tertio*...)

SEPTIOCTONAL, ALE, AUX (*sèp'* — du lat. *septies*, sept fois, et de *octonal*) adj. Se dit d'un cristal qui a la forme d'un prisme octogone, avec un sommet à sept faces.

SEPTIQUE (*sèp'-tik'* — du gr. *séptikos ; de séptein*, corrompre) adj. Qui est de la nature de la putréfaction ou qui a rapport à la putréfaction. ‖ Qui est causé par les microbes ou par leurs toxines. (Toute plaie envahie par les microbes est dite *septique ;* quand les microbes font défaut, elle est dite, au contraire, *aseptique*.)

SEPTIZONIUM (*sèp', om'* — mot lat., formé de *septem*, sept, et du gr. *zoné*, ceinture) n. m. Antiq. rom. Edifice à sept ou à plusieurs étages à colonnades.
— Spécialem. Monument de ce genre construit par Septime-Sévère au S.-E. du Palatin, démoli par Sixte-Quint.

SEPT-MERS (les), nom donné par les anciens aux sept embouchures par lesquelles le Pô atteignait l'Adriatique.

SEPTMONCEL (*sè-mon-sèl'*) n. m. Sorte de fromage du Jura, à pâte bleue, fabriqué à Septmoncel (Jura).

SEPTMONCEL, comm. du Jura, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Claude ; 1.414 hab. Taille des pierres précieuses. Fabrication de fromages. Grottes dites *Boumes des Sarrasins*. Patrie du jurisconsulte Dalloz.

SEPT-ŒIL ou **SEPTŒIL** (*sè-teu-ill, ll* mll.) n. m. Nom vulgaire de la lamproie de rivière *petromyzon fluviatile*, appelée aussi *bête à sept trous*.

SEPTOMÈTRE (*sèp'* — du gr. *séptos*, pourri, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Instrument servant à déterminer la quantité de matières organiques qui vicient l'air.

SEPTON (*sèp'* — du gr. *séptos*, pourri) n. m. Ancien nom de l'azote, à qui l'on attribuait les phénomènes de putréfaction.

SEPTONÈME (*sèp'*) n. m. Espèce de champignon qui forme des amas noirâtres sur le bois pourri.

SEPTORIE (*sèp', ri*) n. f. Champignon du groupe des sphéropsidées, poussant généralement sur les feuilles ou les fruits d'un grand nombre de plantes, ayant des spores en court bâtonnet ou parfois très allongées, incolores.

SEPTOSPORE (*sèp'-tos*) n. m. Champignon du groupe des damatiées, formant des taches noires sur le bois.

SEPT-PAGODES, village du Tonkin, au confluent du Song-Cau et du canal des Rapides ; 1.000 hab. environ. Ch.-l. d'un des territoires militaires du Tonkin. Le 12 mars 1884, vifs combats entre Français et Pavillons-Noirs.

SEPTUAGÉNAIRE (*sèp', jé-nèr'* — du lat. *septuagenarius ; de septuaginta*, soixante-dix, et *annus*, année) n. et adj. Se dit d'une personne âgée de soixante-dix ans : *Vieillard* SEPTUAGÉNAIRE. *Une* SEPTUAGÉNAIRE.

SEPTUAGÉSIME (*sèp', jé* — du lat. *septuagesimus*, soixante-dixième) n. f. Dimanche qui précède la Sexagésime et qui est le troisième avant le premier dimanche de carême : *Le dimanche de la* SEPTUAGÉSIME. V. QUINQUAGÉSIME.

SEPTUAGESIMO (*sèp', jé* — mot lat.) adv. Soixante-dixièmement. (S'emploie quand on compte par les adverbes latins *primo, secundo, tertio*, etc.)

SEPTULE (*sèp'* — dimin. du lat. *septum*, cloison) n. f. Bot. Petite cloison qui sépare les loges de l'anthère des orchidées.

SEPTULIFÈRE (*sèp'* — de *septule*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte à l'intérieur des septules ou petites cloisons.

SEPTUM (*sèp-tom'* — mot lat., signif. *séparation, enceinte*) n. m. Hist. rom. Enceintes où le peuple se plaçait par tribus ou centuries, avant de passer le pont où était l'urne aux suffrages. ‖ Pl. SEPTA.
— n. f. Anat. Cloison membraneuse qui délimite deux cavités. ‖ *Septum lucidum*, Cloison transparente qui sépare les deux *ventricules latéraux* du cerveau.
— ENCYCL. Hist. rom. Les *septa* étaient, à l'origine, des enceintes entourées de palissades en bois sur le Forum. Mobiles au Forum, les sept *septa* furent fixes au Champ de Mars. Ils consistèrent en colonnades de marbre ; on en comptait trois : les *septa Julia*, près de la villa Julia, sur la via Lata ; les *septa Agrippiana*, et les *septa Trigaria*.

SEPTUNCIAL, ALE, AUX (*sèp-ton-si* — rad. *septunx*) adj. Qui est composé de septonces.

SEPTUNX (*sèp'-tunkss*) n. m. Métrol. anc. Monnaie de compte, valant 7 onces ou 7 douzièmes de l'as. ‖ Unité de mesure agraire, valant 14 ares actuels.

SEPTUOR (*sèp'* — de *sept*, d'après *quatuor*) n. m. Composition vocale ou instrumentale à sept parties distinctes.
— ENCYCL. Le *septuor* vocal est toujours accompagné, soit par le piano, soit, plus généralement, par l'orchestre. Au contraire, le septuor instrumental se suffit à lui-même. Le septuor vocal ne se rencontre guère que dans la musique dramatique et il a inspiré des chefs-d'œuvre, tels que celui de *Lodoïska*, de Cherubini ; celui des *Huguenots*, de Meyerbeer, etc. Dans le septuor instrumental, le choix des instruments dépend de la fantaisie du compositeur. Celui de Beethoven est un chef-d'œuvre incomparable, écrit pour violon, alto, clarinette, cor, basson, violoncelle et contrebasse. Celui de Saint-Saëns, connu sous le nom de *septuor de la trompette*, parce que cet instrument y a une partie très importante, est une composition de premier ordre.

SEPTUPLE (*sèp'* — du lat. *septuplus ; de septem*, sept) adj. Qui vaut sept fois autant : *Une valeur* SEPTUPLE.
— n. m. Nombre sept fois aussi grand : *Quatorze est le* SEPTUPLE *de deux*.

SEPTUPLER (*sèp'* — rad. *septuple*) v. a. Multiplier par sept, rendre sept fois aussi grand : SEPTUPLER *son revenu*.
— v. n. Devenir septuple : *Revenu qui a* SEPTUPLÉ.

SÉPULCRAL, ALE, AUX adj. Qui appartient, qui a rapport au sépulcre : *Lampe* SÉPULCRALE.
— Fig. *Figure sépulcrale*, Figure pâle, triste. ‖ *Voix sépulcrale*, Voix caverneuse, qui semble sortir d'un tombeau.

SÉPULCRE (du lat. *sepulcrum ; de sepelire*, ensevelir) n. m. Monument consacré à la sépulture d'un ou de plusieurs morts. (Ne s'emploie que dans le style soutenu) : *Les pyramides d'Egypte, qui ne sont que des* SÉPULCRES... (Lamenn.)
— Fig. Ce qui enveloppe, enferme comme un tombeau : *Nos corps sont des* SÉPULCRES. (Boss.)
— SYN. Sépulture, tombe, tombeau.
— ALLUS. HIST. : **Sépulcres blanchis**. Dans le chapitre XXIII de l'Evangile selon saint Matthieu, où Jésus-Christ s'élève contre les fourbes et les hypocrites avec une admirable véhémence de langage, il s'écrie : « Malheur à vous ! scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous êtes semblables à des *sépulcres blanchis* qui, au dehors, paraissent beaux aux hommes, mais au dedans sont pleins d'ossements et de corruption. »

SÉPULCRE (SAINT-) (le). Les évangélistes racontent que Joseph d'Arimathie, après avoir obtenu de Pilate la permission d'ensevelir le corps de Jésus, le déposa dans un tombeau neuf, creusé dans la pierre et situé dans un jardin proche du lieu du crucifiement. Or, en l'an 70, les environs de Jérusalem furent bouleversés par les travaux de circonvallation, exécutés par l'armée romaine qui assiégea la ville. Au siècle suivant, après une révolte des Juifs, l'empereur Adrien fit élever les statues de Jupiter et de Vénus sur le Calvaire (131). D'ailleurs, les autorités romaines, durant les trois premiers siècles, empêchèrent de prier les Juifs et les chrétiens des lieux que tant de souvenirs leur rendaient sacrés. Mais, au IVe siècle, sa mère Hélène, mère de l'empereur Constantin, avec la permission de son fils, fit creuser le sol au pied de la statue de



Le Saint-Sépulcre.

Vénus ; le sépulcre, taillé dans le roc, apparut. Eusèbe rapporte que sainte Hélène éleva sur le Calvaire, aux frais de l'empereur, un vaste ensemble de constructions, comprenant une basilique, un narthex, un vestibule et un hémicycle, garni d'un portique. Le tombeau ainsi que le lieu du crucifiement étaient compris dans l'enceinte de la basilique, qui affectait la forme d'une rotonde. Cet édifice devint bientôt, sous le nom de Saint-Sépulcre, le but de nombreux pèlerinages. Saccagé en 614, par le roi des Perses, Khosroès II, il fut peu après réparé et remanié par Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, et par le moine Modeste, archimandrite du couvent de Théodosie. Au XIe, au XIIe et au XIIIe siècle, le Saint-Sépulcre fut encore modifié. Après les croisades, il continua à être visité par les chrétiens, et, de nos jours encore, il attire chaque année une foule de pèlerins. Une partie de l'édifice est consacrée au culte orthodoxe, une autre au culte catholique ; les autorités turques, sous la surveillance du consul de France, sont chargées de faire respecter les droits des Latins contre les empiétements des Grecs.

Sépulcre (ORDRE DU **Saint-**), ancien ordre de chevalerie, dont on a fait faussement remonter l'origine soit à Godefroy de Bouillon ou Baudoin de Flandre, soit même à saint Jacques, premier évêque de Jérusalem. A la fin du XVe siècle Alexandre VI institua l'ordre militaire dit du *Saint-Sépulcre*, pour honorer les personnes nobles et riches qui faisaient un pèlerinage en Palestine. Une bulle de Pie IV a donné, dès 1561, au gardien des religieux de Saint-François en Terre sainte, plus connu sous le nom de *Père gardien de la Terre sainte*, le droit de faire des chevaliers du Saint-Sépulcre. Ce droit a été confirmé par Pie IX au patriarche de Jérusalem, gardien du tombeau du Christ. Les insignes sont : une épée, les éperons dorés, une croix d'or émaillée de rouge et attachée à un ruban noir. Il a existé un autre *ordre du Saint-Sépulcre*, créé par Henri II d'Angleterre, en 1174, approuvé en 1199 par le pape Innocent III. Il fut dissous lors du schisme anglican, et les chevaliers qui en faisaient partie entrèrent dans l'ordre de Malte.



Ordre du Saint-Sépulcre.

Sépulcre (CHANOINES DU **Saint-**), ordre que Godefroy de Bouillon institua, après la conquête de Jérusalem, en 1099. Quinze ans après, ces religieux furent soumis par le patriarche Arnoul à la règle de Saint-Augustin. Innocent VIII les supprima à la fin du XVe siècle. Cependant on les trouve encore en Pologne et en Allemagne. Il y a même, dans ce dernier pays ainsi qu'en Espagne, des chanoinesses du Saint-Sépulcre.

SEPULCRETUM (*sé, krè-tom'* — mot lat., dérivé de *sepulcrum*, sépulcre) n. m. Cimetière romain où l'on brûlait les morts.

SÉPULCROLOGIE (*ji* — du lat. *sepulcrum*, sépulcre, et du gr. *logos*, traité) n. f. Etude sur les sépulcres.

SÉPULTURE (lat. *sepultura*) n. f. Ensevelissement, inhumation : *Donner la* SÉPULTURE *à un mort*. ‖ Lieu où l'on dépose un corps : *Saint-Denis était la* SÉPULTURE *des rois de France*. ‖ *Sépulture ecclésiastique*, Inhumation en Terre sainte, avec les cérémonies du culte : *L'Eglise refuse aux suicidés la* SÉPULTURE ECCLÉSIASTIQUE.
— Poétiq. Mort, trépas :

> Vivez, seigneur, régnez jusqu'à la *sépulture*.
> CORNEILLE.

— Féod. *Droit de sépulture*, Droit qu'avaient les patrons d'une église et les seigneurs justiciers d'être enterrés dans le chœur.
— SYN. Sépulture, tombe.
— ENCYCL. Hist. Dès l'origine, une double idée s'est attachée à la *sépulture* : le respect dû aux morts, un dernier hommage rendu au défunt, et un sentiment religieux. La privation de sépulture était un des plus grands malheurs dont un ancien pût se croire menacé. L'âme de l'homme privé de sépulture devait, suivant les croyances grecques, errer longtemps avant d'arriver aux Enfers. A la fin de la guerre du Péloponèse, on voit les Athéniens punir de mort leurs généraux vainqueurs au combat naval des Arginuses, coupables de n'avoir point recueilli les cadavres de leurs soldats morts, bien qu'une horrible tempête fût la seule cause de leur négligence. Les Egyptiens croyaient que l'âme périrait si le corps venait

SEPULVEDA [illegible]

SEQUALS, [illegible]

SEQUANAIS AISES, SÉQUANES [illegible] **SÉQUANIENS, ENNES** [illegible] de la Saône et le Doubs, était l'un des plus forts [illegible] Au Ve siècle av. J.-C., une troupe [illegible] sur la rive droite [illegible] Séquanaise. Ils disputèrent aux Arvernes et aux Éduens la prépondérance en Gaule [illegible] leur territoire forma la province [illegible]

SÉQUANAISE ou SÉQUANÉE (*kouan-nè-z'*) n. f. lat. *Marinus Séquanaise* [illegible] la Gaule romaine, comprenant la [illegible] de la Saône et du Doubs, la Germanie Ire au N., la Germanie IIe ou Supérieure au N.-E., la Rhétie et la Vindélicie à l'E., la Viennoise et la province des Alpes Grées au S., et la Lyonnaise Ire à l'O. [illegible] Elle forma plus tard la Franche-Comté, le Jura, l'Alsace moyenne, le Sundgau et [illegible] la Suisse actuelle jusqu'à la Reuss.

SÉQUANIEN, ENNE (*kouan-ni-in, è-n'*) adj. de *Séquani*, ancien peuple de la Gaule. adj. Géogr. V. SÉQUANAIS.

— Géol. Se dit d'un étage géologique compris dans la partie supérieure des formations du système jurassique. [illegible] Ciment particulier au bassin de la [illegible] parisienne. V. FRANCE.

— [illegible]

— ENCYCL. Géol. Cet étage est le *corallien* de d'Orbigny [illegible] les Anglais, ainsi nommé de l'abondance [illegible] coralligènes qui le constituent. Ce terrain est [illegible] à Pierrefonds, Caisnes, le séquanien existe à la [illegible] *Mont des Boucards*, dans le Pas-de-Calais; la [illegible] *d'Herpel*, dans les Ardennes, est du même âge. [illegible] le même des falaises de Saint-Mihiel, [illegible] de Lérouville, Mouse[illegible], des calcaires [illegible] de Gindrocourt, etc.

SÉQUARDIENNE (*kouar'*) n. f. de *Brown-Séquard*, [illegible] Méthode thérapeutique imaginée par Brown Séquard, et qui consiste à employer les [illegible] internes animaux pour suppléer à l'insuffisance [illegible] internes de l'homme. V. OPOTHÉRAPIE.

SÉQUARDINE (*kou-ar'*) n. f. Extrait architique ou orchi[illegible] le premier produit employé par Brown-[illegible]

SÉQUELLE (*kèl'* — du lat. *sequela*, suite; de *sequi*, suivre) [illegible] de gens : *On l'a chassé, lui et sa* [illegible] suite de choses : *Une* SÉQUELLE *d'in*[illegible]

— Féod. *Droit de séquelle*, [illegible] prélevée par le curé sur [illegible] des terres de la dîmerie, lorsqu'ils allaient [illegible] des terres étrangères.

— [illegible] et général au plur. des troubles fonc[illegible] [illegible] après que l'évolution [illegible]

SÉQUENCE [illegible] (*kan-s'* — du lat. *sequentia*, suite) n. f. [illegible] Répétition [illegible] trois cartes de la même [illegible] qui se suivent sans interruption [illegible] Série de cartes [illegible] le gain de la partie, [illegible] pas partie[illegible]

— Techn. Autrement [illegible] le fait [illegible] avant [illegible]

— Liturg. Nom [illegible] aux proses qui [illegible] [illegible] la [illegible] grégorien et [illegible]

SÉQUENCER [illegible] (*kan-sé*) v. a. [illegible]

SÉQUENCIER (*kan-si-é*) n. m. Jeux. Tricheur [illegible] [illegible] sur [illegible]

SÉQUESTRATEUR, TRICE (*kès-*) n. [illegible]

SÉQUESTRATION (*kès-tra-si-on* — du lat. *sequestratio*, n. f. Action de séquestrer, c'est-à-dire de se [illegible] séquestré [illegible] de biens à la [illegible]ement forcé et illégal en [illegible] [illegible] *La* SÉQUESTRATION [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [

lo fonda à Romo avec son mari lo « Corriero di Roma », il, transporté à Naples, devint lo « Corriero di Napoli ». prit la direction de la re- uo hebdomadaire « il Mat- no ». En 1903, elle quitta lo *Mattino*, qui restait sous la irection de son mari, et ında un journal concurrent. l^me^ Serao est un des auteurs romans los plus féconds do Italie. Ses principales œu- res, dont quelques-unes ont té traduites en français, sont : *uore infermo* (1879) ; *Leg- ende napoletane* (1880) ; *Pic- ole anime* (1881) ; *Fantasia* 1883) ; *la Virtù di Checchina* 1884) ; *il Ventre di Napoli* 1884) ; *la Conquista di Roma* 1885) ; *il Romanzo della fan- ulla* (1885) ; *Gioranna* (1887) ; *Fior di passione* (1888) ; *Rac- onti napoletani* (1889) ; *All'er- a, sentimella!* (1887) ; *Addio more!* (1890) ; *Tramontando l sole* (1893) ; *l'Indifferente* (1894) ; *Storia d'una monaca* 1898) ; *l'Infedele* (1898) ; *Nel paese di tiesu* (1899) ; *la Bal- erina* (1899). Los romans do Mme Serao, écrits dans un tyle parfois lâché et incorrect, valent par la verve dans e récit, l'art d'animer les masses, une singulière intolli- ence de l'âme populaire.



Serao.

SÉRAPÉON n. m. Autre forme du mot SÉRAPÉUM.

SÉRAPÉUM (*om'* — mot lat., dérivé do *Sérapis*) n. m. ntiq. Nom donné par les Romains aux temples do Sé- apis. ‖ Syn. SÉRAPION, SÉRAPÉON et SÉRAPÉION.

— ENCYCL. Les *sérapéums* les plus célèbres étaient ceux le Memphis et d'Alexandrie. Co dernier était un magni- ique monument entouré de portiques formant une sorte de loître, élevé sur des voûtes constituant un grand nombre lo salles. Des sou- errains renfer- naient depuis des iècles les dépouil- es des Apis, quand Ptoléméo, fils de Lagos, fit cons- roire le temple. Entre autres ri- hesses, co séra- péum contenait ne importante bi- liothèque. Le tout fut détruit par les hrétiens après l'édit do Théodose.



Intérieur du serapéum, à Sakkara (Egypte).

Le sérapéum de Memphis a été dé- couvert en 1841, puis fouillé par Mariette. A Mem- phis même était le temple do l'Apis vivant. Le séra- péum était aux en- virons (Abousir). C'est un immense monument, taillé dans le roc, auquel on accède par une avenue bordée de six cents sphinx. Cette avenue se ter- mine par un hémicycle, où l'on a trouvé les statues d'un grand nombre de philosophes et de littérateurs grecs. Sous un édicule est la chambre funéraire la plus ancienne. A partir de Ramsès II, on commença à creuser dans le roc une grande galerie, le long de laquelle furent pratiquées quatorze chambres, où l'on déposa quatorze Apis. Au-des- sus, les Ptolémées firent construire des cryptes surmon- tées d'un temple gréco-égyptien.

SERAPHIN (do l'hébr. *seraphim* ; de *saraph*, brûler, bril- ler comme le feu) n. m. Esprit céleste de la première hié- rarchie des anges, chez les juifs et les chrétiens.

— n. m. pl. Arg. de Saint-Cyr. Elèves qui sont à l'in- firmerie, parce qu'ils sont soignés par des religieuses.

— ENCYCL. Les *séraphins* sont décrits par Isaïe (VI, 2 comme des êtres célestes ayant pour fonction de louer et d'adorer Dieu. Lo prophète les représente, par figure, sous une forme sensible ; il leur donne trois paires d'ai- les ; ils se voilent la face avec la première ils se soutien- nent dans les airs à l'aide de la seconde, et ils étendent la troisième sur leurs pieds. Ils ont, en outre, un visage et une voix. Les théologiens catholiques placent les séraphins au nombre des neuf chœurs des anges. V. ANGE.

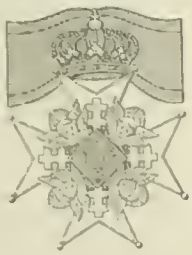

Ordre des Séraphins.

Séraphins (ORDRE DES), le pre- mier de tous les ordres suédois, institué en 1334, par Magnus IV, pour conserver le souvenir du siège d'Upsal et protéger la reli- gion catholique. Le nombre des membres est limité à trente-deux, dont huit sont pris parmi les étrangers. La décoration consiste en une croix d'or à huit pointes pommetées, angles de séraphins étendant leurs ailes d'or sur l'émail blanc des branches de la croix et surmontée d'une couronne royale. Les che- valiers portent la décoration suspendue à un large ruban bleu de ciel, en écharpe de droite à gauche, et la plaque sur le côté gauche de la poitrine.

SÉRAPHIQUE (*fik'* — du lat. *seraphicus*) adj. Qui appar- tient aux séraphins.

— Fig. Ethéré, digne des séraphins : *Amour* SÉRAPHIQUE.

— Hist. eccléS. *Ordre séraphique*, *Institut seraphique*, *Famille séraphique*, Ordre des religieux franciscains. ‖ *Docteur séraphique*, Surnom donné à saint Bonaventure. ‖ *Vision séraphique*, Extase dans laquelle saint François d'Assise vit un séraphin crucifié.

SÉRAPHISME (*fism'*) n. m. Caractère particulier que saint François d'Assise a imprimé à sa fondation monas- tique. ‖ Nature séraphique, d'une pureté angélique : *L'amour du porte* (Lamartine) *n'est que sentiment et* SÉRA- PHISME. (H. Blaze de Bury.)

SÉRAPIAS (*as*) n. m. Genre d'orchidées, comprenant dos plantes vivaces, à feuilles étroites et engainant une hampe qui se termine par de grandes fleurs generalement d'un pourpre terne, disposées en épi lâche et accompagnées de grandes bractées colorées. On en connaît cinq espèces, qui croissent dans la région méditerranéenne. Le *sérapias à languette* se trouve dans lu sud de la France.) Syn. HEL- LÉBORINE.



Sérapias.

SÉRAPION n. m. Autre or- thogr. du mot SÉRAPEUM.

SERAPION (saint). Deux saints do co nom sont honorés le 21 mars. L'un et l'autre fu- rent moines en Egypte. Le premier passa sa vio près d'Arsinoé, et souffrit le mar- tyre vers 303, à Alexandrie. — Le second, qui mérita par son érudition le surnom de **Scolastique**, fut d'abord anachorète dans la Thébaïde, où il devint l'ami do saint Antoine. Elevé plus tard sur le siège épiscopal de Tmuis, ville do la province ecclésias- tique do Péluse, il se lia avec saint Athanase. Il combattit pour la foi de Nicée et fut exilé par Constance, sur la demande des ariens. Il mourut dans la seconde moitié du IVe siècle.

SÉRAPION, médecin arabe du IXe siècle. Il est l'auteur du plus ancien traité de médecine écrit en langue arabe que nous connaissions. Il a été traduit en latin sous le titre : *Serapionis medici arabis celeberrimi practica stu- diosis medicinæ utilissima* (1550).

SÉRAPIS ou **SARAPIS**, dieu égyptien de l'époque pto- lémaïque et romaine, qui résulta de la confusion voulue de deux divinités différentes. La première et la plus an- cienne n'était autre que le bœuf Apis lui-même, identifié avec Osiris après sa mort. Tous les hommes morts deve- naient des Osiris. Les ani- maux sacrés qui représen- taient des dieux devinrent eux aussi des Osiris après leur mort. Apis était donc presque de droit Osiris-Apis, dont la prononciation populaire fit Sérapis. La seconde divinité paraît avoir été un dieu étran- ger à l'Egypte, que Ptolémée, fils de Lagos, aurait fait ve- nir de Sinope, pour être lo protecteur de sa maison, et qu'il identifia avec Sérapis.



Sérapis (statue trouvée à Tivoli).

Le culte do Sérapis, célè- bre sous les Lagides, était, vers la fin du paganisme, ré- pandu dans tout l'empire ro- main. Dans l'origine, il pa- raît avoir été regardé comme l'emblème du soleil et il pré- sidait aussi à l'entrée du soleil dans lo solstice d'hiver ; puis il fut identifié à Pluton, à Esculape, à Jupiter même. Ailleurs, on le croyait préposé à la crue du Nil, et le *nilo- mètre* lui fut consacré. Il était particulièrement invoqué par les malades. Il avait une infinité de temples, dont le plus célèbre était le *sérapeum* ou *sérapion* d'Alexandrie. V. SÉRAPÉUM.

SÉRASKIER (*rass-ki-ér'* — du persan *ser-asker*, chef de l'armée) n. m. Autref., dans l'empire osmanli, Pacha qui commandait les troupes do son pachalik. (Co titre est donné aujourd'hui au commandant en chef des troupes de l'empire.)

SÉRASKIÉRAT (*rass-ki-é-ra*) n. m. Fonction, dignité de séraskier.

SÉRASSE n. f. Archeol. Toile de coton, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles, do provenance indienne, et qui se fabriquait particulièrement dans la région de Cambaye.

SERAUCOURT-LE-GRAND, comm. de l'Aisne, arrond. et à 12 kilom. do Saint Quentin, sur la Sommo canalisée ; 1,460 hab. Importante scierie ; fabrique de savon.

SÉRAVEZZA ou **SERRAVEZZA**, comm. d'Italie (Tos- cane prov. de Lucques) ; 9,520 hab. Papeteries, carrières de marbres, exploitation de plomb argentifère.

SERBE, personne née en Serbie ou qui habite ce pays. — *Les* SERBES.

— Adjectiv. Qui appartient à la Serbie ou à ses habi- tants : *La population* SERBE. *La langue* SERBE.

— n. m. Linguist. Langue parlée par les Serbes.

— ENCYCL. Ethnogr. *Serbes de Serbie*. Les vrais *Serbes* sont des Slaves originaires de la Galicie, qui se sont établis en Serbie au commencement du VIIe siècle. V. SERBIE.) Grands, vigoureux, ils ont des traits réguliers et un peu durs, un nez droit ou aquilin et des pommettes un peu saillantes. Leurs cheveux sont le plus souvent blonds ou châtains. Le Serbe a l'intelligence vive et montre des dis- positions remarquables pour le chant et la musique.

Serbes de Lusace. Co peuple, le plus petit de tous les peuples slaves, est appelé par les Allemands *Wenden*. Ils s'appellent en leur langue *Srbi*, et co nom, identique à celui des Serbes du Danube, se retrouve dans celui d'un ancien peuple slave disparu, les Sorabes. Leur vie histo- rique n'a été qu'une longue suite de luttes contre les Alle- mands. Ils occupent, au nombre de 110,000 environ, l'an- cienne Lusace et sont partagés entre deux Etats : la Prusse (prov. de Brandebourg, la Saxe (arrond. de Bautzen).

— Linguist. V. SERBO-CROATE.

SERBELLONI Gabriele, général italien au service de l'empire germanique, né à Milan en 1508, mort en Italie en 1580, Chevalier de Malte et prieur de Hongrie, il dé- fendit Strigonie contre les Turcs en 1543, et entra ensuite au service de Charles-Quint en 1546. En 1555, il prit Sienne pour le compte de Médicis, servit Pie IV contre Pise (15[illegible]), rebâtit Civita-Vecchia et fortifia la cité Léonine. Il passa ensuite au service de Philippe II. Après avoir rempli les places du royaume de Naples (1565), il fut grand maître de l'artillerie dans l'armée du duc d'Albe aux Pays-Bas et prit ensuite part à la bataille de Lépante (1571). Vice-roi de Sicile, il défendit Malte contre les Turcs et, après la perte de la ville (1574), fut emmené captif à Constantinople. Échangé contre des prisonniers turcs, il fut fait lieute- nant du gouverneur du Milanais, puis de don Juan en Flandre (1577). Vaincu à Gembloux et maître de Maes- tricht, il repassa en Italie, et y était lorsque, à sa mort, pour prendre le commandement de l'armée de Portugal.

SERBIE ou **SERVIE** (en serbe *Srbija*), Etat de la ré- gion sud-est de l'Europe, dans la péninsule des Balkans, et limité au N. et à l'O. par l'Austro-Hongrie, au S. par la Turquie, à l'E. par la Turquie et la Roumanie. Coordon- nées géographiques : 42° 22' 15" et 44° 58' 58" de lat. N., 16° 49' et 20° 29' 11" de longit. E. Superf. : 48,303 kil. carr. ; pop. 2,535,915 hab. Capit. *Belgrade*.

Géographie physique et économique. Le relief du sol de la Serbie présente une grande variété d'aspects. Il résulte de la rencontre de plusieurs systèmes orographiques, contrefort des Karpathes au N.-E., du Rhodope et des Balkans (au S.-E.), ramifiés en des montagnes de la Bosnie et du Monténégro au S.-O. Les massifs principaux se trouvent entre la Morava et le Timok (*Golubinié Planina* ou *Kolobinje Planina*, montagne aux Pigeons) et entre les deux branches prin- cipales de la Morava, la Morava serbe et la Morava bulgare (*Kopaonik*). Les terrains sont surtout secondaires et tertiaires au N. de la Morava serbe ; au S., ils sont constitués par des schistes cris- tallins et des roches éruptives anciennes.



Armoiries de Serbie.

Le climat est modérément conti- nental, mais sujet néanmoins à de fortes variations. Le mois de juillet, le plus chaud de l'année, est aussi le plus riche en pluies. La Serbie est abondamment pourvue de cours d'eau. Le Danube forme la majeure partie de la frontière nord et nord- est. Entre Belgrade et Semendria (*Smédérevo*), ses rives se couvrent de vignobles. Le pays a bénéficié des amé- liorations apportées à la condition économique du fleuve dans la traversée des Portes de Fer. Les affluents les plus importants que le Danube reçoit en Serbie sont la Save, qui le rejoint à Belgrade, la Morava, le Timok. La Save n'intéresse le pays serbe que par son cours infé- rieur ; elle reçoit à droite la Drina, qui sert de frontière sur la majeure partie de son cours entre la Serbie et la Bosnie. La Morava finit près de Semendria ; sa vallée est le chemin le plus court et le plus commode pour pénétrer dans la péninsule des Balkans en venant du Nord : d'où son rôle stratégique et commercial. Par les deux bras qui forment la Morava et par la Nisava, affluent de la Morava bulgare, s'ouvrent d'importantes communi- cations vers Constantinople (route et chemin de fer par Nich et Sofia (Bulgarie) ; vers la vallée du Vardar et Sa- lonique par la Morava bulgare, vers Mitrovitza et Prizrend par la vallée de l'Ibar, affluent de la Morava serbe. La vallée de la Morava et ses deux branches mères forment la portion la plus fertile et la plus peuplée du royaume.

La Serbie est actuellement un pays presque exclusive- ment agricole. La végétation forestière, très abondante, a dû être protégée contre les cultivateurs et les bergers. Les céréales viennent bien. Le maïs est cultivé dans les districts les plus chauds ; le froment, sur les plateaux et dans les plaines au fond des vallées. L'orge supplée, en certaines régions, le froment et le maïs. Les cultures arborescentes sont en voie de développement. Les coteaux du Timok de Négotin à Knajévatz, ceux de Nish, Semen- dria, Krouchévatz portent de beaux vignobles. La culture des pruniers est une véritable industrie. Les pruneaux s'exportent en grande quantité ; les prunes donnent une eau-de-vie, la *chlivovitza*. La culture du lin, du chanvre, celle du tabac, prospère aux environs d'Alexinatz, de Nich, de Krouchevatz, trouvent de favorables conditions. Enfin, la Serbie nourrit beaucoup de moutons, et exporte quantité de porcs.

Les richesses minérales sont considérables, mais la do- mination des Turcs a détruit l'activité industrielle de la vieille Serbie ; elle tend à renaître. On fond le plomb et l'antimoine dans les usines de Podrinje, non loin de Cha- batz, sur la Save. Le développement des voies ferrées doit faciliter l'exploitation des mines et minières du Kopaonik (fer, plomb, argent, or). Au N.-E. du Kopaonik, la vallée supérieure de la Rasposa est jalonnée de mines d'argent. L'industrie pourra tirer parti de ressources variées : fer, zinc, plomb de Plana, cuivre de Maïdanpeck, argent de Milaoovatz, houille de Dobra, lignite des bassins de la Save et de la Morava, matériaux divers de construction et d'ornement, sources d'eaux minérales, etc. Le mont Avala, aux environs de Belgrade, est célèbre par ses gisements de mercure. L'activité industrielle est repré- sentée seulement par quelques exploitations de produits minéraux et des spécialités de caractère domestique : ton- nellerie, corderie, coutellerie.

Le commerce est encore faible : la Serbie importe des tissus, des objets manufacturés ; elle exporte céréales, bestiaux, fruits, bois. L'Autriche-Hongrie est à la fois le principal client et le principal fournisseur de la Serbie.

La Serbie est une monarchie héréditaire. Le roi gou- verne avec le concours d'un conseil de huit ministres res- ponsables et des deux *Skoupchtina* : la Skoupchtina ordi- naire et la grande Skoupchtina. La Skoupchtina ordinaire est nommée pour trois ans, à raison d'un député par 4,500 contribuables ; elle vote les lois, le budget. La grande Skoupchtina comprend une fois de plus de députés que la Skoupchtina ordinaire ; elle nomme le nouveau souverain, s'il n'y a pas d'héritier du trône ; elle choisit le régent, si le roi défunt a négligé d'instituer, par testament, un conseil de régence ; elle décide quant aux changements à introduire dans la constitution, etc. Un *conseil d'Etat* est chargé de la préparation des lois présentées à la Skoupchtina.



Au point de vue administratif, la Serbie est partagée en quatre cercles, subdivisés eux-mêmes en districts et en communes. Les districts sont administrés par un préfet. Les villes de Belgrade et de Nich sont administrées chacune, en outre du cercle dont elles font partie, par un gouverneur spécial. Au point de vue religieux, la population serbe appartient à peu près entièrement au rit orthodoxe grec, la religion grecque étant la religion officielle de l'État; mais tous les cultes sont libres. L'archevêque de Belgrade a le titre de primat de Serbie et siège au Sénat.

Bibliographie. Vouk Karadjitch, *la Description géographique et statistique de la Serbie* (1827, en serbe); F. Kanitz, *Serbien* (Leipzig 1868); Borchgrave, *la Serbie administrative, économique et commerciale* (Bruxelles, 1883); *Carte du Royaume de Serbien*, publiée depuis 1875 par l'état-major serbe au 1:75.000e en 94 feuilles.

V. Serbie.

Institutions militaires. Tout citoyen serbe doit le service militaire pendant 32 années, de 19 ans à 50. L'armée active comprend les premières années, il fait partie des « troupes de ligne » et des « troupes de réserve »; ces dernières sont elles-mêmes de trois catégories: la première comprend les hommes de réserve jusqu'à 31 ans, la deuxième une partie de service actif dont la durée est de 6 à 18 mois pour l'infanterie et 2 ans pour la cavalerie, la troisième comprend jusqu'à 32 ans tous les hommes qui n'ont pas été appelés sous les drapeaux par la première ainsi que, totalement ou partiellement, la troisième catégorie. S'ajoute à ces trois catégories la milice, comprenant tous les hommes de 17 à 50 ans. L'effectif de [illegible] est de 15.000 hommes.

Division territoriale. Le royaume est divisé en cercles, subdivisés en districts, communes et villages. Les cercles sont ceux de la Morava, de Timok, de Nich, de Kragoujevatz, et du Danube. Les districts sont [illegible] Kragoujevatz, et du Danube. Les districts sont [illegible] en communes rurales et communes urbaines. Les communes rurales sont [illegible] de la Morava, de Timok, de Nich, de

toriale, Milan s'assura par des concessions économiques l'appui de la diplomatie autrichienne au congrès de Berlin, obtint ainsi une augmentation de territoire, ainsi que la reconnaissance, par l'Europe, de l'indépendance serbe.

De 1879 aux premiers jours de 1889, la Serbie, érigée en royaume en 1882, fut le théâtre d'une lutte ininterrompue entre les progressistes, partisans de l'influence autrichienne, et les radicaux, qui avaient pour eux la majorité du pays et que la Russie n'hésita pas à soutenir, malgré leurs idées avancées. En 1885, la réunion de la Roumélie orientale à la Bulgarie amena le gouvernement serbe à déclarer la guerre à cette principauté. Les Serbes, battus à Slivnitsa, durent évacuer Pirot, mais l'armée bulgare fut arrêtée, dans sa marche sur Nich, par l'intervention de l'Autriche. La paix fut conclue en mars 1886, mais ses querelles avec la reine Natalie et l'opposition des radicaux menèrent Milan à abdiquer en faveur de son fils unique Alexandre (1889), après avoir doté le pays d'une constitution très libérale.

Alexandre Obrénovitch V n'était âgé que de douze ans : un conseil de régence fut constitué. Mais le ministère radical ne put triompher des difficultés que lui opposaient les régents : il démissionna en 1892 et fit place à un cabinet libéral. De nouvelles élections donnèrent une énorme majorité, dans la Skoupchtina, aux radicaux. Alors le jeune roi se déclara majeur, renvoya les régents et choisit de nouveaux ministres parmi les radicaux modérés (1893). L'année suivante, l'ex-roi Milan était de retour à Belgrade, appelé par son fils, et le ministère radical céda le pouvoir (1894) à un cabinet dont les membres n'avaient adhéré à aucun parti ; le 22 mai 1894, la constitution de 1888 fut suspendue et celle de 1869 fut remise en vigueur. En 1897, Milan retourna encore en Serbie, avec l'intention de s'y établir définitivement et il fut nommé commandant en chef de l'armée serbe ; la Russie et le Monténégro rompirent alors à peu près leurs relations diplomatiques avec la Serbie, tandis que les rapports avec l'Autriche-Hongrie devenaient plus cordiaux. Mais, en 1900, la situation changea brusquement à la nouvelle que le roi Alexandre se préparait à épouser Mme Draga Mashin, ancienne dame d'honneur de la reine Natalie ; le tsar Nicolas II se fit représenter à la cérémonie du mariage. Alexandre, après avoir interdit à son père le séjour de la Serbie, se rapprocha dès lors de la Russie. En avril 1901, il promulguait une constitution assez libérale qui attribuait à la reine le droit de succession au trône. Son mariage ne lui ayant pas donné d'enfant, il se disposait, a-t-on dit, à désigner comme héritier de la couronne un de ses beaux-frères, Nicodème Lioniévitsa, quand il fut assassiné avec la reine Draga, dans la nuit du 10 au 11 juin 1903, par des officiers de l'état-major et de deux régiments en garnison à Belgrade. Un gouvernement provisoire fut constitué sous la présidence d'Avakoumovitch. Le 15 du même mois, Pierre Karageorgévitch, le fils aîné de l'ancien prince Alexandre, fut proclamé roi par la Skoupchtina. Le changement de dynastie a été suivi de la remise en vigueur de la constitution libérale de 1889.

— LANGUE. La langue *serbe* doit être scientifiquement appelée serbo-croate. Elle est, en effet, commune aux Serbes proprement dits et aux Croates. V. SERBO-CROATE.

— LITTÉRATURE. Les populations serbo-croates possèdent une littérature populaire des plus riches. On distingue leurs chants en *chants héroïques* et *chants féminins*. Quelques-uns des chants héroïques, notamment ceux qui célèbrent la désastreuse bataille de Kossovo ou les exploits du héros légendaire Mark Kvalievitch, constituent de véritables épopées. Les premiers documents littéraires appartiennent à la littérature religieuse ; ils sont écrits, chez les Croates du littoral et de la Dalmatie, en caractères glagolitiques ; chez les Serbes, en caractères cyrilliques. On a également, du moyen âge, des documents laïques, notamment législatifs, rédigés dans les deux alphabets, dont le plus célèbre est le code du tsar serbe Douchan.

La littérature proprement dite commence à l'époque de la Renaissance, en Dalmatie. Elle débute par des poètes : Marulic (1450-1525), Lucic, Hektorovic, Karnarutic, Barakovic, Menetic, Drzic, Cubranovic. Au XVIIe siècle, on voit apparaître Ranjina, Zlataric, Ivan Gundulic, le plus grand des poètes dalmates ou ragusains, l'auteur d'une épopée, l'*Osmanide*. A côté de lui, on peut citer encore Palmotic, Gledovic, Gjorgic et quelques autres poètes ; leurs œuvres, publiées par les soins de l'académie d'Agram, comprennent déjà une vingtaine de volumes. A dater de la seconde moitié du XVIIe siècle, la poésie dalmate commence à décliner. Le XVIIIe siècle n'offre guère que des rimeurs ; l'un des meilleurs est un Français d'origine, Bruère-Derivaux. Le moine Kacic Miosic (né en 1609) chanta les légendes historiques des Slaves méridionaux. Ce n'est guère qu'à la fin du XVIIIe siècle que la Croatie proprement dite devient le théâtre d'un mouvement littéraire, dont les premières productions sont d'ailleurs assez faibles. Au début du XIXe siècle, on peut citer les noms de Miklousitch, de Brezovacki et de Reljkovic. Le véritable créateur du mouvement littéraire croate, c'est Louis Gaj (1809-1872). C'est vers 1830 qu'apparaît le mot *d'illyrisme* pour désigner la tendance commune des divers groupes serbes et croates. C'est en 1835 que commence à se publier, à Agram, le premier journal politique, Agram devient le centre de l'*illyrisme*. En 1842, est fondée la *Matica illyrienne*, société pour la publication des ouvrages de haute littérature. En 1850, est fondée la Société historique d'Agram ; enfin, en 1867, l'Académie sud-slave d'Agram. L'école littéraire dont cette ville est le centre produit des poètes comme Stanko, Vraz, Prevadovic, Mazuranic ; des historiens comme Raczki, des romanciers comme Senoa, etc.

La littérature serbe, écrite en caractères cyrilliques, ne s'émancipe définitivement de la théologie qu'avec l'historien Raitch (1726-1801) et le polygraphe Dosithée Obradovitchtuk Stefanovitch Karadjitch (1787-1860), en recueillant les épopées et les contes populaires, révèle définitivement à ses compatriotes croates les beautés de la langue serbe et les émancipe de l'influence du slavon. En 1826, est créée à Bude (Hongrie) la *Matica serbe*, depuis transférée à Novi-Sad, société dont les publications se poursuivent encore aujourd'hui. En 1847, la Société des sciences de Belgrade, transformée depuis en Académie royale, publie le premier volume de son *Glasnik*. Citons encore, parmi les écrivains serbes : le *vladika* du Monténégro, Pierre Petrovitch Niegoch, dont le beau poème, *la Couronne des montagnes*, est resté populaire ; Branko Radichevitch, le poète ragusain Medo Pucic, Jovanovitch Malija Ban, Jovan Subbotich, l'ethnographe Milutchevitch, le philologue historien Novakovitch. Le prince du Monténégro, Nicolas s'est révélé, comme son prédécesseur Niegoch, poète de talent.

— BIBLIOGR. : Pypine et Spasevitch, *Histoire des littératures slaves* (1er vol., trad. franç. ; Paris, 1881) ; Dozon, *l'Epopée serbe* (Paris, 1888) ; L. Leger, *le Monde slave* (Paris, 1897) ; Safarik, *Geschichte der Süd-Slavischen Literatur* (Prague, 1861).

SERBOCAL (*ser*) n. m. Petit cylindre de verre dont se sert le tireur d'or.

SERBO-CROATE n. m. Linguist. Homme slave parlé en Serbie et en Croatie.

— ENCYCL. Le *serbo-croate* appartient au groupe sud-oriental des langues slaves. On le divise en trois dialectes : 1° dialecte de l'est : Serbie orientale, Itascie, Syrmie, Hongrie méridionale ; 2° dialecte du sud : Serbie occidentale, partie de la Bosnie, Herzégovine, partie de la Dalmatie et du Monténégro ; 3° dialecte de l'ouest (partie de la Dalmatie, Croatie au S. de la Kulpa, Bosnie à l'O. du Vrbas, Istrie orientale et Slavonie, sauf la Syrmie). Les deux premiers dialectes constituent le serbe proprement dit ; le troisième porte le nom de *croate* ou *khorvate*. Ces trois dialectes se distinguent surtout en ce que le serbe oriental a conservé un *é* ancien que le serbe occidental a changé en *je* ou *ije* et le croate en *i* : *reka, rijeka, rika* = « la rivière ». Les Serbes, qui sont de religion grecque, se servent de l'alphabet cyrillique ; les Croates, catholiques, usent de l'alphabet latin complété à l'aide de certains signes accessoires (*c, s, z*).

SERCAMBI (Giovanni), chroniqueur et conteur du XVe siècle, né et mort à Lucques (1347-1424). Il a écrit une *Chronique* de sa ville natale, publiée par Bongi (Rome, 1892), et des *Contes*, imités de ceux de Boccace, imprimés seulement en 1871, à Bologne.

SERCHIO, petit fleuve de l'Italie septentrionale, en Toscane, qui descend de l'Apennin, par 2.121 mètres d'altitude, coule dans la Garfagnana, gorge creuse et pittoresque, baigne Lucques et se perd dans la mer de Ligurie. Cours 110 kilom. C'était un affluent droit de l'Arno ; ses alluvions encombrant le port de Pise, les Pisans lui donnèrent une autre embouchure au N.

SERCIAL (*ser'-si*) n. m. Raisin blanc cultivé à Madère.

SERCQ (en angl. *Sark*), une des îles anglo-normandes, à 17 kilom. de Jersey ; 572 hab. Longue de 5 kilom., large au plus de 2 kilom., divisée en deux : le Grand Sercq et le Petit Sercq, que réunit l'isthme très étroit et très haut de la Coupée. Nombreuses grottes dans les falaises. Elevage et pêche.

SERDAM (*sèr'-dam'*) n. m. Flûte malaise, percée de quatre trous : un par-dessous pour le pouce et trois en dessus.



Serdam.

SERDAR (*sèr'* — du pers. *serdar*, commandant) n. m. Dans l'empire ottoman, Titre donné au généralissime qui prend, quand il se met en campagne, le titre de *serdari ekrem*. (Dans l'administration actuelle de l'Egypte, le sirdar, prononciation vicieuse de *serdar*, est l'officier anglais commandant en chef de l'armée khédiviale.)

SERDEAU (*sèr'-do* — autref. *ser-d'eau*, pour *sert d'eau*. On trouve aussi la forme *serdeleau* pour *sert de l'eau*) n. m. Officier de bouche qui, primitivement, était chargé de servir l'eau à la table royale et qui, plus tard, recevait des mains des gentilshommes servants, les plats que l'on desservait. || Office où l'on portait cette desserte.

SERDOBA Malaya ou **NIKOLSKOIÉ**, bourg de Russie (gouvern. de Saratov) ; 5.000 hab.

SERDOBSK, ville de Russie (gouv. de Saratov, sur la Serdoba) ; 12.800 hab. Ch.-l. de district.

SERÉ DE RIVIÈRES (Raymond-Adolphe), général français, né à Albi en 1815, mort à Paris en 1895. Elève de l'Ecole polytechnique, officier de génie, il était, au moment de la guerre franco-allemande, général de brigade. Il commanda, après la guerre, le 2e corps d'armée du génie de Versailles. En mai 1872, il fut chargé d'instruire le procès du maréchal Bazaine. Chef du service central du génie au ministère de la guerre, c'est sous sa direction que furent entrepris les travaux de reconstruction des fortifications de l'Est et du Sud-Est. Sera de Rivières prit sa retraite en 1880. Il a laissé un *Historique des attaques dirigées contre les forts d'Issy et de Vanves par le 2e corps de l'armée de Versailles* (1882).

SEREBRIANNIÉ PROUDY, bourg de Russie (gouv. de Toula, distr. de Venev) ; 4.000 hab.

SEREBRIANSKI, bourg de Russie (gouv. de Perm, distr. de Koungour) ; 5.000 hab. Fonderies.

SEREGELYES, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie-Occid. [comitat de Fejer]), 3.480 hab. Tissanderie. Briqueterie.

SEREGNO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), 8.100 hab. Soieries. ébénisterie. Belle tour du XIIe siècle.

SÉREILHAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 20 kilom. de Limoges ; 2.201 hab. Tuilerie, huilerie.

SEREIN, EINE (*rin, en'* — du lat. *serenus*, même sens) adj. Clair, pur et calme : *Nuit* SEREINE. *Ciel* SEREIN.

— Fig. Calme, exempt de trouble, d'inquiétude : *Ame* SEREINE. *Des jours* SEREINS. || Qui marque le calme, la paix, la tranquillité d'esprit : *Visage, Regard* SEREIN.

— Mar. *En sereine*. Autref., en Méditerranée, Homme isolé de l'équipage pour cause de maladie contagieuse.

— Pathol. *Goutte sereine*. Nom vulgaire de l'amaurose.

SEREIN (*rin* — du lat. *serum*, soir) n. m. Vapeur qui se résout en une pluie fine après le coucher du soleil, sans que la transparence de l'air en soit troublée sensiblement : *Il ne faut pas s'exposer au* SEREIN.

— *Prendre le serein*, Eprouver les effets malfaisants du serein. || Se dit quelquef. pour PRENDRE LE FRAIS.

SEREIN ou **SERAIN**, rivière de la Côte-d'Or et de l'Yonne, qui part du plateau de Saulieu, disparaît dans un lit souterr., reparaît aux grandes fontaines de Noyers, passe à Chablis et se perd dans l'Yonne, rive droite. Cours 186 kilom.

SEREINER (*re*) v. a. Rendre serein : *La philosophie faict estat de* SEREINER *les tempestes de l'ame* (Montaigne). Vx.

SEREN, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno]) ; 4.150 hab. Beurre et fromages.

SERENA (La), ville du Chili, ch.-l. du départ. du même nom, à l'embouch. de la rivière Coquimbo, sur la baie bâtie sur le roc. Lat. 29° 54' S. Long. 73° 15' O. — Le département a 44.000 hab. sur 7.775 kil. q.

SERENA, [illegible] Stoïcien, né à [illegible] vers 366, mourut à Rome en 403. Nièce de Théodose, il la maria au [illegible] barbare [illegible] au milieu [illegible] de la cour [illegible] en Italie. V. STILICON. Après la mort [illegible] par ordre [illegible] l'empereur, Serena se rendit à Rome, mais l'[illegible], soupçonné [illegible], se faisant l'écho [illegible] mauvaise, l'accusa d'avoir [illegible] pour [illegible] séparer [illegible] Honorius et, par ordre [illegible] sénat, Serena fut jetée [illegible] prison [illegible] exécutée.

SÉRÉNADE [illegible] et [illegible] espagn[illegible] f. Concert de voix ou [illegible] instruments, parfois [illegible] accompagnés, qui se donne [illegible] soir, en plein air, [illegible] devant la fenêtre d'une personne, pour [illegible] rendre hommage. || Fam. et par plaisant. Charivari. *Donner une* SÉRÉNADE *à un homme politique*.

— ENCYCL. Il y a des *sérénades* pour un [illegible] instruments, comprenant non [illegible] deux cours [illegible] choix des instruments, comme le genre [illegible] les morceaux reconnaît aucune règle. Beethoven a écrit deux [illegible] mantes sérénades : l'une, en *ré* (op. 8), pour violon [illegible] et violoncelle ; l'autre, aussi en *ré* (op. 25), pour flûte, violon et alto. On en connaît deux de Hummel pour piano, violon, guitare, clarinette et basson.

SÉRÉNADER v. n. Faire une sérénade. Peu us.

SÉRÉNAGE (*na-j'* — de *serein*, n. m.) n. m. Exposition au grand air d'objets que l'on suppose infectés.

SÉRENDIB, nom d'une île fameuse dans les relations des géographes arabes, qu'on identifie soit avec Ceylan, soit avec Madagascar, soit avec Sumatra.

SÉRÈNE n. f. Vitic. Syn. de SIRAH.

SERENE ou **SERENNE** (*rè'n'* — du bas lat. *sereno* ; de *seria*, jarre) n. f. Econ. rur. Dans l'ouest de la France, Vase en terre dans lequel on verse le lait pour que la crème se sépare du caillé. || Sorte de baratte horizontale que l'on emploie dans une partie du département de l'Aisne et de celui des Ardennes.



Serene.

SÉRÉNÈZE n. f. Variété de cépage rouge, cultivée dans l'Isère.

SÉRÉNISSIME (*ni-sim'* — du lat. *serenissimus*, superlat. de *serenus*, serein) adj. Très serein ; titre que l'on donne à quelques hauts personnages : *Votre Altesse* SÉRÉNISSIME. || Titre donné à la république de Venise : *La* SÉRÉNISSIME *république de Venise*.

SÉRÉNITÉ (du lat. *serenitas* ; de *serenus*, serein) n. f. Etat d'un ciel serein, d'un temps serein : *La* SÉRÉNITÉ *de l'air*.

— Fig. Calme, tranquillité d'esprit ; air qui révèle cette tranquillité : *La* SÉRÉNITÉ *du visage correspond d'habitude à la* SÉRÉNITÉ *de l'âme*. || Etat doux et paisible, manière d'être exempte de trouble : *L'art, comme la nature, a tour à tour ses* SÉRÉNITÉS *et ses orages* (C. Doucet).

— Titre d'honneur donné à quelques souverains, à quelques princes. Dans ce sens, prend une majuscule : *Se faire donner de la* SÉRENITÉ.

SÉRENT, comm. du Morbihan, arrond. et à 17 kilom. de Ploërmel ; 3.112 hab. Ardoisières ; minerais de fer et d'étain. Eglise des XVe et XVIe siècles. Grand calvaire. Chapelle gothique. Châteaux ruinés de Robéan et de Tromeur. Retranchements antiques ; tombelles dans les landes du Faveno et du Guerzo.

SÉRENT (Armand-Louis, duc DE), pair de France, né à Nantes en 1736, mort à Paris en 1822. Entré au service à quinze ans, il fit comme maître de camp les campagnes de la guerre de Sept ans. Maréchal de camp en 1780, il fut nommé la même année gouverneur des enfants du comte d'Artois, les ducs de Berry et d'Angoulême. Dès le début de la Révolution, il conduisit les princes à la cour de Sardaigne et suivit la famille royale dans ses diverses pérégrinations. Il rentra en France en 1814, fut nommé pair de France avec le titre de duc, et lieutenant général.

SERENUS d'Antissa, mathématicien du IIIe siècle. Il nous reste de lui deux petits traités : *Sur la section du cylindre* et *Sur la section du cône*, qui se trouvent dans l'édition d'*Apollonius de Perge* (1710), dont Serenus avait commenté les *Coniques*, ainsi qu'un fragment de ses *Lemmes*, inséré dans l'*Astronomie de Théon de Smyrne* (1849).

SÉRÈRE n. m. Langue africaine du groupe peloup (Sénégambie méridionale).

SÉRÈRES, population négritique du Sénégal, apparentée aux Ouolofs, dont elle ne se distingue guère physiquement que par un teint un peu moins mat et par des pommettes un peu plus saillantes. V. OUOLOFS. 'Les Sérères occupent surtout le Baol, le Sine et le Saloum ; mais on en rencontre aussi dans le Cayor.' — *Un, Une* SÉRÈRE.

SERES, nom donné par les anciens Romains aux peuples qui bornaient à l'orient la Scythie au delà du mont Imaüs et identifiés avec les Chinois. C'était un peuple ami de la paix, attaché à la justice. Capit. *Sera*. Ce qui a rendu célèbres les Sères en Occident, c'est la soie, *serica*, et les étoffes qu'ils en fabriquaient et qui pénétrèrent en Europe après les conquêtes d'Alexandre.

SÉRÈS ou **SIROS** (lat. *Serræ*), ville de la Turquie d'Europe (Macédoine [prov. de Salonique], sur le Touti-Tchaï, affluent du Vrondi) ; 30.000 hab. environ. Commerce des céréales.

SERÉS, peuplade nègre du Soudan oriental. V. SERRES.

SÉRETH, ville d'Austro-Hongrie (Bukovine, ch.-l. de district, sur le *Sereth*, affluent du Danube) ; 7.159 hab.

SÉRETH ou **SIRETU**, rivière de l'Europe sud-orientale, en Austro-Hongrie et en Roumanie, qui descend des Karpathes de Bukovine, hautes ici de 1.382 mètres, coule vers

SERFOUETTE (*sèr-fou-è-te* — de *serfouir* et *houette*, anc. forme de *houe*). Agr. Sorte de serfouir dont le fer a la forme d'une houe et d'une langue, et qui sert à un labourage léger entre les plantes.

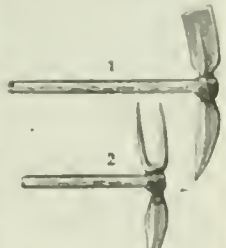

Serfouette. 1. A houe et langue. 2. A langue et fourche.

SERFOUIR (*sèr-fouir*) v. a. Agr. Labourer avec la serfouette. *Serfouir un champ.* Labourer légèrement.

SERFOUISSAGE (*sèr-fouï-sage*) n. m. Agr. Action de serfouir. *Donner un bon serfouissage à une vigne.*

SERGE n. f. Étoffe de soie, de laine, etc., faite de fils croisés, et dont le grain est plus prononcé que celui du satin. *Serge de soie, de laine, de coton.* Étoffe de soie, de laine, etc., dont le grain est plus prononcé que celui du satin.

SERGE, Serge de quatre très-estimé.

SERGE (Jean-Jacques), sculpteur suédois, né à Stockholm en 1741, mort à Stockholm en 1814. D'abord ouvrier de pierre, il devint l'élève de Sergel et s'occupa sous son maître à [illegible]. Il séjourna cinq ans à Rome, en Allemagne, en Angleterre, et rentra dans sa patrie [illegible]. Parmi ses travaux on cite un *Orphée*, *Amour et Psyché*, *Cérès cherchant Proserpine*, *Diomède tenant le Palladium*, *Vénus et Mars*, *Vénus Callipyge*, *Deux anges* à l'autel de Sainte-Catherine à Stockholm, et *la Résurrection*, bas-relief en plâtre à [illegible] Adolphe-Frédéric, à Stockholm, etc.

SERGENT (*sèr-jan* — jadis *sergent*; du lat. *serviens, entis*, part. pr. de *servire*, servir) n. m. Officier de justice qui signifiait les exploits, les assignations, faisait les saisies, arrêtait ceux contre lesquels il y avait prise de corps : *Le sergent est devenu l'huissier.*

— *Sergents de ville*, Agents chargés de la police municipale et du maintien de l'ordre dans les villes. (Ils sont en général nommés par les maires. A Paris, on les appelle SERGENTS DE LA PAIX. V. POLICE.)

Cout. anc. *Sergent barrier*, Celui qui percevait les impôts aux barrières des villes. || *Sergent blavier* ou *champêtre*, Celui qui gardait les vignes et autres terres. || *Sergent à cheval*, Sergent du Châtelet de Paris exerçant son ministère au delà de la banlieue. — Homme d'armes appelé aussi *Sergent d'armes*, fourni au moyen âge par les bonnes villes. || *Sergent dangereux* ou *traversier*, Celui qui veillait aux délits des champs et des forêts et percevait le droit dit *danger*. || *Sergent de l'épée*, Officier qui suivait le châtelain à la guerre, et était commis à la garde des châteaux et forteresses. || *Sergent fieffé*, Titulaire d'une sergenterie fieffée. || *Sergent franc*, Celui commis par des particuliers à la garde de leurs bois. || *Sergent de nuit*, Celui qui faisait partie du guet. || *Sergent noble*, *Sergent du plat de l'épée*, Homme d'armes qui réglait les conditions du duel et surveillait le combat. || *Sergent de querelle*, Celui qui assistait aux duels. || *Sergent de la paix*, Sergent des juridictions ordinaires. || *Sergent prairier*, Celui qui était commis à la garde des prairies. || *Sergent des tailles*, Officier préposé à la perception de l'impôt. || *Sergent à verge*, Huissier qui remplissait l'office de juré-priseur et vendeur de biens. || *Barrière des sergents*, Bureau où se tenaient les sergents. || *Montre des sergents*, Revue que les sergents passaient tous les six mois, sur la place du Châtelet, et pendant laquelle on était admis à faire une plainte contre eux.

— Mar. Petit crochet de fer introduit par la bonde dans un tonneau et servant à le bisser à bord. || Outil que l'on emploie pour courber les bordages qu'on chauffe. || *Sergent d'armes*, Second maître de mousqueterie à bord.

Milit. Sous-officiers dans une compagnie d'infanterie. || *Sergent-major*, Sous-officier d'une compagnie ordinairement chargé de la comptabilité. || *Sergent fourrier*, Sous-officier ayant l'emploi de fourrier. || *Sergent d'armes* et *Sergent de bataille*, V. la partie encyclopédique.

— *Aux sergents-majors, aux sergents*, Sonnerie de clairon pour appeler les sergents-majors, les sergents.

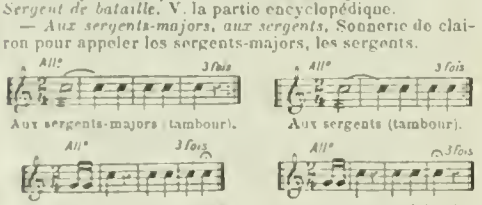

Aux sergents-majors (tambour). Aux sergents (tambour).

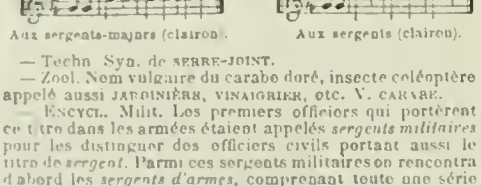

Aux sergents-majors (clairon). Aux sergents (clairon).

— Techn. Syn. de SERRE-JOINT.

— Zool. Nom vulgaire du carabe doré, insecte coléoptère appelé aussi JARDINIÈRE, VINAIGRIER, etc. V. CARABE.

— ENCYCL. Milit. Les premiers officiers qui portèrent ce titre dans les armées étaient appelés *sergents militaires* pour les distinguer des officiers civils portant aussi le titre de *sergent*. Parmi ces sergents militaires on rencontra d'abord les *sergents d'armes*, comprenant toute une série de varlets, écuyers et gentilshommes d'armes, qui n'étaient pas chevaliers, mais servaient à pied ou à cheval, volontairement ou comme possesseurs de *fiefs de sergenterie*, avec le titre de sergents ou servants d'armes (*servientes armorum*). A cette même époque, on donnait, par opposition, au chevalier le titre de *miles* ou soldat, titre par conséquent supérieur alors à celui de sergent. Cet [illegible] quand les forces armées commencèrent à recevoir une organisation quelque peu régulière, qu'on y remarque, sous le nom de *sergents de bandes*, des sergents [illegible] analogue à celui des sous-officiers actuels. [illegible] des sergents et même des *sergents* [illegible] les légions provinciales du XVIe siècle, [illegible] qui leur succédèrent.



Sergents d'armes. 1. Du XIVe s.; 2. Du XVe s.; 3. Anglais du XVIe s.

[illegible] fut créée, en 1515, la charge de *sergent de bataille*, et le maître était un officier supérieur, chargé [illegible] fonctions et du maintien de l'ordre de bataille. Il y eut des *sergents généraux* de bataille, [illegible] *sergents-majors* (V. MAJOR) dans les légions, et enfin des *sergents-majors généraux*, ces derniers remplissant auprès des colonels généraux conjointement avec les maréchaux de camp, chefs d'état-major, les fonctions de sous-chef d'état-major de l'infanterie.

Aujourd'hui, les sergents sont des sous-officiers dont les fonctions sont d'être chef de section dans la compagnie d'infanterie sur le pied de paix et chef de demi-section dans la compagnie sur le pied de guerre. Outre ses fonctions de sergent de section, chaque sergent exerce à tour de rôle celles de sergent de semaine. Il est alors plus particulièrement aux ordres de l'officier de semaine et assure, sous l'autorité de cet officier, de l'adjudant de semaine et de l'adjudant de compagnie, les détails du service et l'observation de la discipline.

Le *sergent-major* est l'agent du capitaine pour tout ce qui concerne l'administration et la comptabilité. Il communique au capitaine les ordres et décisions du colonel. L'insigne distinctif du sergent-major est un double galon d'or ou d'argent sur la manche; pour le sergent, c'est un galon simple. Le sergent fourrier porte le deuxième galon du sergent major, mais sur le haut du bras au-dessus du coude. Dans les troupes à cheval, le sous-officier exerçant des fonctions analogues à celle de sergent porte le nom du *maréchal des logis*, et le similaire du sergent-major est le *maréchal des logis chef*. V. ces mots.

SERGENT-MAJOR Milit. n. m. V. SERGENT.

SERGENTS DE LA ROCHELLE (LES QUATRE). On désigne ainsi quatre sous-officiers du 4e de ligne, Bories, Goubin, Pomier (ou Pommier) et Raoulx, qui, affiliés aux carbonari, faisaient une active propagande parmi leurs camarades, excités par des agents provocateurs. Ils furent dénoncés par un de ces agents, jugés par la cour de la Seine et décapités à Paris le 21 septembre 1822. La jeunesse des condamnés, les circonstances odieuses de leur arrestation et leur procès, où le procureur général Marchangy s'était acharné contre eux, une tentative d'évasion qu'une trahison fit encore avorter, enfin leur courage devant la mort, avaient vivement ému l'opinion libérale. Une légende véritable se forme autour de leurs noms et de leur histoire, que les romanciers ont souvent reprise. David d'Angers a modelé, pour être placé sur la tombe des sergents, au cimetière Montparnasse, un médaillon renfermant sur sa face les têtes accolées des quatre sergents, sur le revers la Liberté qui dépose quatre couronnes sur un billot. V. BORIES, POMIER.

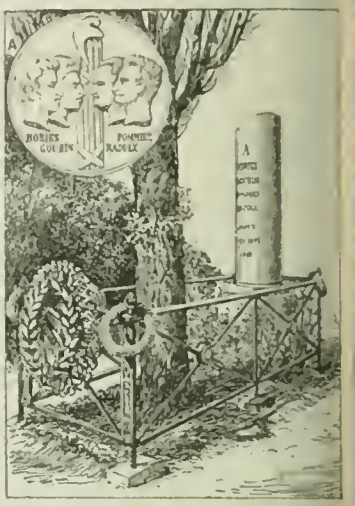

Monument des quatre sergents de La Rochelle, au cimetière Montparnasse (Paris); A, médaillon des quatre sergents, par David d'Angers.

SERGENT (Lucien-Pierre), peintre français, né à Massy (Seine-et-Oise) en 1849. Élève de Vauchelet, Pils et J.-P. Laurens, il s'est consacré à la représentation de sujets militaires. Citons : *Episode de la bataille de Saint-Quentin* (musée de Saint-Quentin); *Prise de Sfax*, commandé par le ministère des beaux-arts; *le Sergent Bobillot à Tuyen-Quan* (musée de Sens); le *Soir d'une victoire : la Moskowa*; *Ordre de charger :* épisode de la *Bataille de Friedland*; etc.

SERGENT (Antoine-François), dit **Sergent-Marceau**, dessinateur, graveur et homme politique français, né à Chartres en 1751, mort à Nice en 1847. Élève d'Augustin de Saint-Aubin, il se jeta, au début de la Révolution, dans la politique. Officier municipal, puis administrateur de la police (1792), il joua un rôle actif dans les journées du 20 juin et du 10 août. Il sauva la vie de l'abbé Barthélemy, de Gossec, Barré, Larive, H. Robert, etc. Il siégea à la Convention, dans le parti montagnard. Devenu membre du comité des arts et de l'instruction publique, il fonda le Musée français (1793), et contribua à la fondation du Conservatoire. Après la session conventionnelle, Sergent accompagna aux armées Marceau, dont il épousa la sœur. Après le 18-Brumaire, il quitta la France et vécut en Italie. Parmi ses gravures, nous citerons : *l'Enlèvement de mon oncle*; *la Foire des barricades*; *Il est trop tard*, d'après des dessins de lui; les portraits de *Marceau*, de *Necker*, de *Van der Noot*; celui d'*Houy*, d'après Favart; etc. Il a publié, en outre, quelques ouvrages : *Costumi de'popoli antichi e moderni* (Milan); *Notice sur Marceau* (1820); *Fragments de mon album et nigrum* 1836; *Lettre à M. Didron* (1839). — Sa femme, MARIE, dite **Emira Marceau**, née à Chartres en 1753, morte à Nice en 1831, gravait également avec distinction.

SERGENTER (*sèr-jan*) v. a. Poursuivre par le moyen des sergents. SERGENTER *un débiteur*. (Vx.)

— Par ext. Importuner, obséder. || Réprimander. (Vx.)

— v. n. Exploiter un office de sergent, d'huissier. (Vx.)

SERGENTERIE (*sèr-jan-ri* — rad. *sergent*) n. f. Dr. anc. Office de sergent. || Devoirs auxquels étaient soumis les sergents fieffés, à cause des fiefs et des héritages qu'ils possédaient. || En Normandie, dans le Perche, Fraction de vicomtés. — *Grandes sergenteries*, Celles dont les terres étaient tenues du roi seul. || *Petites sergenteries*, Celles dont les terres étaient tenues d'un seigneur.

SERGER (*sèr-jé* ou **SERGIER** (*sèr-ji-é*) n. m. Artisan qui fabriquait ou marchand qui vendait des serges.

— Morceau de drap fin avec lequel le racineur frotte son ouvrage.

SERGER (*sèr-jé* — rad. *serge*. Prend un e après le *g* devant A ou O : *Il sergea. Nous sergeons*, v. a. Techn. Frotter la reliure des livres avec un morceau de drap fin. || On dit aussi DRAPER.

SERGERIE (*sèr'-je-ri*) n. f. Manufacture où l'on fabrique serge ou la serge. ‖ Magasin où l'on vend ces étoffes. — Art de fabriquer la serge ou la serge. ‖ Ouvrage de serger. ‖ Corporation des maîtres sergers.

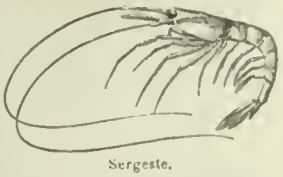
Sergeste.

SERGESTE (*sèr'-zst'*) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la famille des *sergestidés*, répandus en diverses mers. (Les sergestes ressemblent à des crevettes élancées, comprimées, avec l'abdomen long, les pattes très grêles.)

SERGESTIDÉS (*sèr-jès'tè*) n. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, renfermant les *sergestes* et genres voisins. — *Un* SERGESTIDE.

SERGETTE (*sèr'-jèt'*) n. f. Comm. Etoffe de laine étroite, mince et légère, et dont l'usage était autrefois très répandu. ‖ Sorte de droguet croisé et drapé qui se fabriquait anciennement dans plusieurs localités du Poitou.

— Cost. Petite tunique de laine, que les bénédictins portaient au lieu de chemise.

SERGETTERIE n. f. Techn. Syn. de SERGERIE.

SERGHIEVSK, ville de Russie (gouv. de Samara), sur le Sok [bassin du Volga]; 4.000 hab. Eaux sulfureuses.

SERGHIEVSKII, ville de Russie (gouv. de Moscou); 5.000 hab. Industrie active. Célèbre couvent de Troïtza, visité annuellement par plus de 200.000 pèlerins et curieux.

SERGHINSKII ou **NIJNÉ-SERGHINSKII**, fonderie et établissement métallurgique de la Russie d'Europe (gouv. de Perm [distr. de Krasno-Ouïmsk]); 10.000 hab.

SERGIER n. m. Techn. Syn. de SERGER.

SERGINES, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 9 kilom. de Sens, au-dessus de la Couée; 982 hab. Corderie, tonnellerie. — Le canton a 17 comm. et 7.829 hab.

SERGIPE ou **SERGIPE d'El Rey**, le plus petit des Etats du Brésil, limité au N. par l'Etat d'Alagoas, dont le sépare le cours inférieur du San Francisco; à l'O. et au S., celui de Bahia; à l'E., l'océan Atlantique. Sur une superficie de 39.090 kilom. carr., il nourrit une population de 310.930 hab. Capit. *Aracaju*. Culture de la canne à sucre et du cotonnier.

SERGIUS, patriarche de Constantinople (610-638). Conseiller de l'empereur Héraclius, il fut, pendant la guerre de Perse, le véritable administrateur de l'Etat et défendit Constantinople contre les Avars (626). Il fut l'inspirateur de l'*Exposition de la foi*, où Héraclius formula la doctrine *monothélite* (638). On lui attribue l'hymne fameux appelé l'Acathiste, qu'il composa, dit-on, pendant le siège de 626.

SERGIUS, nom de plusieurs princes ou ducs de Naples au moyen âge. Parmi les plus connus, citons : SERGIUS IV (1000-1040). Il céda le territoire d'Aversa, avec le titre de comte, au Normand Rainolf, qui l'avait aidé à recouvrer ses Etats sur Pandolf V, prince de Capoue et de Bénévent. — SERGIUS VII, dernier du nom, mort en 1137, dut céder Naples à Roger II, roi des Deux-Siciles (1131).

SERGIUS de Rhésine, philosophe syrien du VIIe siècle. Ses ouvrages ou du moins ceux d'entre eux qui nous sont parvenus sont : un cours de logique en sept livres; un traité : *De causis universi juxta mentem Aristotelis*; un opuscule sur *le Genre, l'Espèce et l'Individu*; enfin, la traduction des livres LXVII et LXVIII des *Médicaments simples* de Galien et celle d'une *Lettre* d'Aristote à Alexandre *Sur les éléments*. Ces ouvrages ne nous sont parvenus qu'en traductions syriaques, dans des manuscrits conservés au musée Britannique.

SERGIUS PAULUS, proconsul romain de l'île de Chypre, converti par l'apôtre saint Paul, qui prit son nom en mémoire de cette conversion.

SERGIUS Ier (saint), pape, né à Panorme, en Sicile, vers 620, élu et couronné en 687 ou 688, mort à Rome en 701 ou 702. Il baptisa le roi des Angles, Cedualla, qui était venu le trouver à Rome, rejeta les canons du concile *in Trullo*, tenu par les Grecs à Constantinople (691-692) et sacra évêque saint Willibrod, apôtre de la Bavière. — Fête le 9 septembre.

SERGIUS II, pape, né à Rome vers 800, élu et couronné en 844, mort à Rome en 847. Il perdit ses parents à l'âge de douze ans et fut élevé par le pape Léon III. Elu à la mort de Grégoire IV, il fut chassé du palais de Latran par l'antipape Jean, que soutenait la populace, mais rétabli par Louis II, roi d'Italie, qui examina et déclara valide son élection. C'est de ce précédent que s'autoriseront dans la suite les empereurs d'Allemagne pour se constituer les juges des élections pontificales.

SERGIUS III, pape, né à Rome, élu en 904, couronné en 905, mort en 911. Avant de devenir pontife légitime, il fut deux fois antipape : sous Formose, en 891, et sous Jean IX, en 898. L'historien Luitprand dit qu'il eut de la trop fameuse Marozia un fils qui fut le pape Jean XI.

SERGIUS IV, pape (de 1009 à 1012). Il fut le premier pape qui changea son nom en parvenant au saint-siège. Son vrai nom était Bocca di Porco (Bouche de porc).

SERGOT (*sèr'-gho*) n. m. Arg. Sergent de ville, gardien de la paix.

SERHAN (OUADI) ou **SIRHAN** (*Vallée du Loup*), oasis de l'Arabie septentrionale, près de la frontière de Syrie; 450 kilom. de long, du djebel Haouran (N.-O.) au Djôf septentrional (S.-E.). Kanef est la bourgade principale.

SÉRIAIRE (*sèr'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la série, qui se fait par série.

SÉRIAKOF (Laurenti Axentievitch), graveur russe, né en 1824, mort à Nice en 1881. Né dans le servage, il révéla sa vocation en reproduisant une gravure qui l'avait frappé, à l'aide d'un mauvais couteau sur un bout de planche. En 1847, il fut admis à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, sur l'ordre de l'empereur Nicolas. En 1853, il obtint son diplôme pour une gravure faite sur une étude de Rembrandt. En 1858, il put travailler chez les premiers graveurs de Paris. Il a illustré l'*Histoire de Pavlovski*, et gravé un remarquable portrait de l'empereur Alexandre II.

SÉRIAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport à la série. *Suite* SÉRIALE *de nombres*.

SERIATE, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Bergame); 3.370 hab.

SÉRIATION (*si-on*) n. f. Action de sérier, de disposer par séries.

SÉRICAIRE (*kèr'*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, famille des bombycidés, propres à l'Asie centrale et à l'Indo-Malaisie.

— ENCYCL. Les *séricaires* sont des bombyx dont l'espèce type, *sericaria mori*, vulgairement appelée bombyx du mûrier ou ver à soie, originaire des montagnes de la Chine septentrionale, fut introduite en Europe au moyen âge (552) par des moines de Saint-Basile. Les autres espèces sont propres soit aux montagnes du nord de l'Inde (*sericaria Huttoni*, soit à celles de Java (*sericaria Horsfieldi*), etc. V. VER À SOIE.


Séricaire du mûrier et son cocon (réd. d'un tiers).

SÉRICICOLE (*si* — du lat. *sericum*, soie, et *colere*, cultiver) adj. Qui a rapport aux industries agricoles ayant pour but la production de la soie : *Etablissement* SÉRICICOLE.

SÉRICICULTEUR (*si* — du lat. *sericum*, soie, et *cultor*, cultivateur) n. m. Celui qui se livre à la sériciculture.

SÉRICICULTURE (*si* — rad. *sériciculteur*) n. f. Industrie qui a pour but la production de la soie.

— ENCYCL. V. VERS À SOIE, et MAGNANERIE.

SÉRICIFÈRE (*si* — du lat. *sericum*, soie, et *ferre*, porter) adj. Qui porte le fil sécrété par le ver à soie : *Les tubes* SÉRICIFÈRES *du ver à soie*.

SÉRICIGÈNE (*si-jèn'* — du lat. *sericum*, et *gennân*, produire) adj. Qui produit la soie : *Glande* SÉRICIGÈNE. *Chenille* SÉRICIGÈNE. ‖ S'applique par ext. aux papillons dont les chenilles produisent de la soie ouvrable.

— ENCYCL. Les principaux bombyx *séricigènes* sont : le ver à soie du mûrier (*sericaria mori*), originaire de la Chine, et les grands *attacus*, tels que l'*attacus Cynthia* ou ver à soie de l'ailante, acclimaté du Japon en France; les *attacus Yama-Mai* et *Pernyi*, de Chine; l'*attacus Cecropia*, de l'Amérique du Nord; etc.

SÉRICINE (*sin'* — du lat. *serirum*, soie) n. f. Principe constitutif de la soie, que l'on obtient en traitant la soie par l'eau dans une marmite de Papin.

SÉRICITE (*sit'* — du lat. *sericum*, soie) n. f. Silicate naturel appartenant à la famille des micas et au genre muscovite. (Il entre en grande proportion dans la composition des *schistes à séricite*, à l'aspect soyeux et ridé.)

SÉRICITEUX (*si-teû*), **EUSE** adj. Qui contient de la séricite : *Schiste* SÉRICITEUX.

SÉRICOLE adj., **SÉRICULTEUR** n. m., **SÉRICULTURE** n. f. V. les termes analogues commençant par SERICI.

SÉRICOURT (Simon LEMAISTRE **de**), frère de Lemaistre de Sacy, né en 1611, mort en 1650. Il embrassa d'abord la carrière militaire et se distingua au siège de Philippsbourg (1636). Il se convertit en voyant la retraite et la pénitence de son frère et il entra à Port-Royal (1677), où il s'occupa à copier les ouvrages de son frère.


Sériciule.

SÉRICULE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la tribu des ptilonorhynchinés, propres à la Nouvelle-Guinée et à l'Australie. Les séricules ou orioles de paradis sont de magnifiques oiseaux, dont le plumage, jaune et orangé, paraît fait de verre filé.

SERICUS (*sé, kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, de la famille des élatéridés, répandus sur l'hémisphère boréal. Ce sont des taupins de petite taille, roux ou fauves, variés de brun et de noir. Le *sericus brunneus*, long de 10 millimètres, est commun en France.)


Sericus (2 fois).

SÉRIDIE n. f. Bot. Section du genre centaurée.

SÉRIE (*ri* — du lat. *series*) n. f. Didact. Suite de termes se succédant d'après une loi : *La* SÉRIE *des couleurs*.

— Par ext. Suite ininterrompue : *Une* SÉRIE *de crimes*.

— Chim. V. la partie encycl.

— Comptab. *Prix de série*, Prix arrêté entre des entrepreneurs et les administrations publiques pour les travaux que celles-ci font exécuter.

— Electr. *Série de tension*. Nomenclature de métaux établie en 1800 par Volta et classés de telle manière que, par le contact, chaque métal est positif par rapport au métal qui le suit et négatif par rapport à celui qui le précède. ‖ *Accouplement des piles, des dynamos en série*. V. ACCOUPLEMENT.

— Hist. nat. Disposition des êtres dans l'ordre naturel de leurs affinités : SÉRIE *zoologique, végétale*.

— Jeux. Au billard, Succession ininterrompue de carambolages.

— Mar. *Série de pavillons*, Pavillons, flammes servant à faire tous les signaux du bord. ‖ *Série de l'équipage*, Fractions de division d'un équipage correspondant à la double classification par pièces ou à la fraction appelée section. ‖ *Chef de série*, Gradé chargé de surveiller une série et d'en faire l'appel.

— Math. Suite illimitée de nombres se déduisant les uns des autres suivant une loi donnée.

— Philos. Classification des choses et des idées semblables, selon le rapport croissant ou décroissant de leur différence.

— ENCYCL. Chim. Jadis, en chimie organique, les corps étaient classés méthodiquement de leur constitution en se basant sur des analogies réunissant phénols et acides, aldéhydes et éthers, etc. Le jour où la notion de l'édifice moléculaire fut connue v. CARBONE, l'idée fut de grouper en *séries* les composés dérivés les uns des autres selon le principe des substitutions. Constituant ainsi les séries *homologues*, chaque terme diffère du précédent par addition de CH^2. Selon le point de départ, la série est de la forme

$$CH^2, C^2H^4, C^3H^6 \ldots C^n H^{2n+2}$$

$$C^2H^2, C^3H^4, C^4H^6 \ldots C^n H^{2n}$$

La réunion de ces séries parallèles forme une vaste série dite *isologue* :

$$C^nH^{2n+2}, C^nH^{2n}, C^nH^{2n-2} \ldots C^nH^{2n-m}.$$

De chaque carbure dérivent plusieurs radicaux, à C^nH^{2n+1} par exemple se rattachent C^nH^{2n+1}, $C^nH^{2n}O$, C^nHO^2; comme chaque radical représente le pivot d'une grande quantité de dérivés, cet ensemble constitue des séries *heterologues*, et, pour un même carbure, le groupe de ces diverses séries hétérologues forme une série *eikologue*.

Mathématiquement, on peut prévoir toutes les combinaisons possibles; beaucoup de corps furent ainsi trouvés par synthèse d'après ces indications et, si quelques substances échappent encore au classement, cela tient à l'inconnu de leur structure; la série est une excellente méthode de classement et d'étude.

Outre ces séries naturelles, les corps organiques ont été divisés en deux grands groupes : la série *grasse*, pour les dérivés des carbures en formule ouverte, et la série *aromatique*, pour les dérivés contenant des noyaux fermés. V. ORGANIQUE. Cette division est surtout pédagogique.

— Math. Les nombres qui composent la *série* sont les *termes* de la série. On appelle *terme général* d'une série l'expression de la valeur d'un terme quelconque en fonction de son rang.

On distingue deux espèces de séries : les *séries convergentes* et les *séries divergentes*. On dit qu'une série est *convergente* lorsque la somme de ses n premiers termes tend vers une limite quand n devient infini. On donne à cette limite le nom de *somme* de la série. La différence entre la somme d'une série et la somme de ses premiers termes se nomme *reste* de la série. D'après cela, le reste tend vers zéro, lorsque n devient infini. Une série qui n'est pas convergente est une *série divergente*. Une série peut être divergente de deux manières différentes, soit parce que la somme de ses n premiers termes croît indéfiniment quand n devient infini, soit parce que cette somme, tout en restant finie, ne tend vers aucune limite quand n devient infini.

Voici un exemple qui présente toutes ces circonstances. Si l'on considère une progression géométrique dont le premier terme est a et la raison q et si on la prolonge indéfiniment, on obtient une série dont le terme général est aq^n. La somme S_n de ses n premiers termes a pour expression :

$$S_n = a \times \frac{1 - q^n}{1 - q} = \frac{a}{1 - q} - \frac{aq^n}{1 - q}$$

Lorsque q est inférieur à l'unité en valeur absolue, q^n tend vers zéro quand n devient infini, et S_n a pour limite $\frac{a}{1-q}$. Ainsi la série est convergente et sa somme est égale à $\frac{a}{1-q}$.

Si q est supérieur à l'unité en valeur absolue, q^n croît indéfiniment quand n devient infini, S_n aussi, et la série est divergente.

Lorsque $q = 1$, tous les termes de la série sont égaux à a; la somme de ses n premiers termes est alors égale à na et croît indéfiniment en même temps que n. La série est toujours divergente.

Enfin, si $q = -1$, les termes de la série sont alternativement égaux à $+a$ ou à $-a$ et la somme S_n est tantôt nulle, tantôt égale à a. Elle reste donc toujours finie, mais elle n'a pas de limite lorsque n devient infini; la série est donc divergente, mais de la deuxième manière.

On dit qu'une série est *absolument convergente* lorsque la série des valeurs absolues de ses termes est convergente. Dans une telle série, on peut modifier comme on veut l'ordre des termes sans en changer la somme. Lorsqu'une série convergente n'est pas absolument convergente, on dit qu'elle est *semi-convergente*. On démontre qu'il est possible de modifier l'ordre des termes d'une série semi-convergente de façon à la transformer en série convergente ayant pour somme un nombre donné à l'avance, absolument arbitraire.

On appelle *série alternée* une série dont les termes sont alternativement de signe contraire.

Il existe un certain nombre de séries dont on peut trouver la somme au moyen d'un nombre fini d'opérations sur des nombres connus, mais le plus souvent une série convergente définit un nombre irrationnel. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que le nombre e est égal à la somme de la série qui a pour terme général l'inverse du produit des n premiers nombres entiers.

Il n'y a pas de critère général dont l'application permette de reconnaître immédiatement si une série est convergente ou non. On a cherché à obvier à cet inconvénient en établissant un grand nombre de règles de convergence, qui suffisent, du reste, dans la plupart des cas.

Lorsque le terme général d'une série est une fonction de la variable x, cette série, si elle est convergente, définit elle-même une fonction de x. L'étude de pareilles séries constitue une des branches les plus importantes de la théorie des fonctions.

On dit qu'une série dont les termes sont des fonctions

SÉRIEL, ELLE [illegible]

SÉRIER [illegible]

SÉRIEUSEMENT (*rieu-zeman* — rad. *sérieux*) adv. Sans plaisanterie. *Parler, Répondre sérieusement.* Avec [illegible]. *Travailler sérieusement.* Avec un résultat important. *Faire sérieusement attention à l'orthographe.* Se fortifier sérieusement. Se forcer [illegible] a été [illegible] en la faisant

SÉRIEUX (*rieu* — EUSE [illegible] lat. *serius*, formé de *series*, série, suite), EUSE. Qui a un caractère grave, exempt de frivolité. *Homme sérieux.* Qui manque de caractère. *Air sérieux.* Qui annonce [illegible] aux personnes sérieuses. *Une conversation sérieuse.* Qui [illegible] *Lecture sérieuse.* Qui [illegible] *Promesses sérieuses.* [illegible] [illegible] [illegible]

SERMAIZE-LES-BAINS ou **SERMAIZE-SUR-SAULX**, comm. de la Marne, arrond. et à 26 kilom. de Vitry-le-François, sur la *Saulx* et le canal de la Marne au Rhin; 553 hab. Ch. de f. Est. Phosphate de chaux. Horlogerie, tuilerie, sucrerie, tanneries, etc. Établissement thermal à la source des Sarrasins : eau minérale froide sulfatée magnésienne et ferrugineuse (température, 10°), connue à l'époque romaine et employée dans les affections des voies urinaires et du foie.

SERMANO, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 30 kilom. de Corte, sur un petit affluent du Fiumorbo, tributaire du Tavignano; 216 hab. — Le canton a 10 comm. et 3411 hab.

SERMENT (*sèr'-man* — du lat. *sacramentum*, même sens) m. Affirmation, promesse, en prenant à témoin Dieu, ce que l'on regarde comme sacré.

— Jurement : *Il fit des* SERMENTS *exécrables*. (Peu us.)

— Jurement : *Il fit des* SERMENTS *exécrables*. (Peu us.)

— *Rendre à quelqu'un son serment*, l'en délier. || *Déférer serment*, v. DÉFÉRER.

— Dr. anc. *Jour de serment*, Jour où les avocats et les procureurs renouvelaient leur serment : c'était le lendemain de la Saint-Martin.

— Féod. *Serment de fidélité*, Acte qui suivait l'hommage, par lequel le vassal jurait sur les Évangiles fidélité et assistance à son seigneur. || *Serment corporel*, Serment de fidélité qui, à la différence du précédent, était fait par le vassal non lige en levant simplement la main.

— SYN. Serment, jurement, juron.

— PROV. : **Serment de joueur, serment d'ivrogne**, Serment dans lequel on ne doit pas avoir confiance.

— ALLUS. HIST. : **Serment d'Annibal**, Serment de haine éternelle contre les Romains que le père d'Annibal lui fit prêter au pied des autels.

— ENCYCL. Le *serment* est un acte religieux par lequel celui qui jure s'engage devant la Divinité à dire vrai. Il comprend l'*invocation*, par laquelle on se met en rapport avec la Divinité, et l'*imprécation*, par laquelle on prévoit un châtiment pour le cas où l'on violerait sa parole. Il sert à garantir soit une déclaration sur un fait passé (il est alors *attestatoire*), soit la promesse d'exécuter un fait à venir (et il est *promissoire*).

— Dr. rom. En droit romain, le *serment* pouvait, dans toute instance, soit *in jure*, soit *in judicio*, être déféré par l'une des parties à l'autre, et, si celle-ci refusait de le prêter, elle perdait son procès; mais elle pouvait le référer à son adversaire, et elle triomphait si celui-ci ne le prêtait pas. *In judicio*, le serment (*jusjurandum judiciale*) pouvait être déféré d'office par le juge, en cas d'insuffisance de preuves, à l'une des parties; celle-ci n'était pas tenue de jurer, mais son refus était ordinairement interprété contre elle comme un aveu. En dehors de toute instance, on pouvait aussi convenir de recourir au serment pour terminer un différend (*jusjurandum voluntarium*).

— Dr. mod. On distingue le serment politique, le serment professionnel et le serment judicaire.

Serment politique. Le serment politique, en vigueur de tout temps et sous tous les régimes jusqu'en 1848, aboli à cette époque et rétabli par le second Empire (1852), fut de nouveau supprimé par le gouvernement de la Défense nationale : un décret du 5 septembre 1870 délia de tout serment politique les fonctionnaires publics.

Serment professionnel. Le serment professionnel est l'engagement pris par celui qui le prête de bien et fidèlement remplir ses fonctions. Imposé aux magistrats, juges consulaires, avocats, officiers publics et ministériels, il est la consécration du caractère public des personnes qui y sont assujetties. Tout fonctionnaire qui aurait commencé à exercer ses fonctions sans avoir préalablement prêté serment pourrait être poursuivi et puni d'une amende de 16 à 150 francs. Le refus ou le défaut de prêter serment est considéré comme démission. La formalité est remplie, selon les cas, devant l'autorité administrative ou judiciaire; les fonctionnaires prêtent le serment debout, la tête découverte, en levant la main droite et en disant : *Je le jure*.

Serment judiciaire ou *Serment prêté en justice*. Le serment est admis en justice pour faire la preuve de ce que l'on avance. En matière civile comme en matière criminelle (C. instr. crim., art. 75, 155 et 317), les *témoins* jurent « de dire toute la vérité, rien que la vérité »; ils ne peuvent, sous peine d'amende, se soustraire à l'accomplissement de cette formalité. Les *jurés* (C. instr. crim., art. 312) et les *experts* (C. proc. civ., art. 42, 204, 305) doivent eux aussi prêter serment devant les tribunaux.

On réserve plus spécialement le nom de *serment judiciaire* à un mode de preuve des obligations, usité lorsque le créancier est dépourvu d'un titre et que la preuve testimoniale n'est pas admise (C. civ., art. 1357-1369).

Le serment peut être déféré par l'une des parties à l'autre, sur quelque espèce de contestation que ce soit, pour en faire dépendre le jugement d'une question litigieuse. Il peut aussi être déféré d'office par le tribunal pour compléter une preuve qui n'est pas suffisante par elle-même. On le nomme *décisoire* dans le premier cas et, dans le second, *supplétoire*.

La partie à laquelle le serment (*décisoire*) est déféré et qui le refuse ou ne consent pas à le référer à son adversaire succombe dans ses prétentions. De son côté, l'adversaire à qui le serment a été référé et qui le refuse perd *ipso facto* son procès.

Le serment *supplétoire* est celui que le juge peut déférer d'office à l'une des parties soit pour en faire dépendre la décision de la cause, soit seulement pour déterminer le montant de la condamnation. Il suppose que la demande n'est ni pleinement justifiée, ni totalement dénuée de preuves. Le tribunal n'est pas lié par le serment supplétoire et sa fausseté peut toujours être prouvée, tandis que la partie qui a déféré le serment (*décisoire*) n'a pas le droit d'établir que l'adversaire a prêté un faux serment; ce soin n'appartient qu'au ministère public.

Le serment en *plaids* ou *in litem* est celui que le juge peut déférer au demandeur sur la valeur de la chose demandée, lorsqu'il est d'ailleurs impossible de constater autrement cette valeur.

Serment extrajudiciaire. Le serment est dit extrajudiciaire lorsqu'il intervient en dehors d'une instance, par exemple pendant le préliminaire de conciliation devant le juge de paix.

— Hist. *Serments civiques*. On désigne sous ce nom les serments publics que l'on faisait prêter, pendant la Révolution, aux fonctionnaires, puis à tous les citoyens qui désiraient prendre une part quelconque dans les affaires de leur pays. Les premiers serments civiques furent solennellement jurés sur les autels de la Patrie. A mesure que les événements se déroulaient, la formule se modifiait. On ajoutait à la fidélité à la constitution la haine de la royauté (1790), puis de l'anarchie (1797).

Serments de Strasbourg. En 842, Charles le Chauve et Louis le Germanique, s'étant ligués contre leur frère Lothaire, se prêtèrent un mutuel serment, devant leurs troupes. serment de fidélité. Louis, pour être compris des soldats de Charles, prononça le serment en langue romane, et c'est dans cet idiome que ceux-ci répondirent. Charles le Chauve jura, et les soldats de Louis répétèrent en tudesque. Les formules des serments nous ont été conservées par l'historien Nithard; les deux premières forment le plus ancien texte français de quelque étendue que nous possédions. Quoique les caractères du latin y soient encore bien sensibles, ceux du français commencent déjà à s'y marquer très nettement.

SERMENT DE LOUIS LE GERMANIQUE ET SA TRADUCTION

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro
Pour l'amour de Dieu et pour le chrétien peuple et notre
commun salvament, d'ist di in avant, in quant
commun salut, de ce jour en avant, en tant que
Deus savir et podir me dunat, si salvarai io cist
Dieu savoir et pouvoir me donne, ainsi sauverai-je ce
meon fradre Karlo, et in ajudha et in cadhuna
mien frère Karle, et en aide et en chacune
cosa si cum om per dreit son fradra salvar dift,
chose si comme homme par droit son frère sauver doit,
in o quid il mi altresi fazet; et ab Ludher nul plaid
en ce (pour que) qu'il me fasse autant; et de Ludher nul plaid
nunquam prindrai qui meon vol cist meon fradre
jamais ne prendrai, qui par ma volonté, à ce mien frère
Karle in damno sit.
Karle à dam soit.

SERMENT DES SOLDATS DE CHARLES ET SA TRADUCTION

Si Lodhwigs sagrament quæ son fradre Karlo
Si Lodhwig garde le serment que à son frère Karle
jurat, conservat, et Karlus meos sendra, de sua
il jure, et Karle, mon seigneur, de sa
part, non lostanit, si io returnar non l'int pois,
part, ne le tient, si je ne l'en puis détourner,
ne io, ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla
ni moi, ni nul que j'en puisse détourner, en nulle
ajudha contra Lodhwig nun li vi er.
aide contre Lodhwig ne l'y serai.

Serment des Horaces (LE), tableau de David. V. HORACES (*le Serment des*).

Serment d'amour (LE), tableau de Fragonard, popularisé par la gravure de Mathieu. Un jeune homme donne un baiser à une jeune fille dont il entoure la taille de son

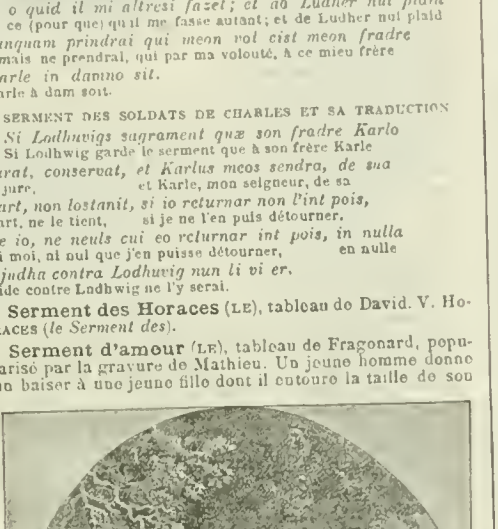

bras droit, tandis que sa main gauche s'étend vers une table de pierre soutenue par des Amours, sur laquelle se lisent ces mots : *Serment d'aimer toute la vie*. Dans le fond, des arbres, et, à droite, une statue de Cupidon. Ce tableau, d'une jolie allure, est un des plus connus parmi ces scènes d'amour qui ont fait le succès de Fragonard.

Serment du Jeu de paume. V. JEU DE PAUME.

SERMENTÉ, ÉE (*sèr'-man*) adj. Qui a prêté serment. (Vx.) || On dit mieux ASSERMENTÉ, ÉE.

SERMENTIZON, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 19 kilom. de Thiers; 1.479 hab. Poteries; tuilerie.

SERMÉRIEU, comm. de l'Isère, arrond. et à 17 kilom. de La Tour-du-Pin, 1 173 hab.

SERMET (Antoine-Pascal-Hyacinthe), évêque constitutionnel de la Haute-Garonne, né à Toulouse en 1732, mort à Paris en 1808. Il se fit carme et se consacra à la prédication sous le nom de **P. Hyacinthe**. Ses succès dans la chaire lui valurent d'être nommé prédicateur du roi. En 1789, il se signala par son zèle pour les idées nouvelles et, deux ans après, il prêta serment à la constitution civile du clergé. Élu évêque de la Haute-Garonne, il se tint à l'écart pendant la Terreur; il reparut en 1796, assista aux assemblées des évêques constitutionnels, tenues en 1797 et en 1800, mais donna sa démission en 1801.

SERMIDE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]), sur le Pô; 7 000 hab. Tanneries.

SERMISY (Claude DE), compositeur français, né au commencement du XVIe siècle, mort vers 1570. Artiste remarquable, il fut sous-maître et premier chantre de la chapelle du roi, puis maître de la chapelle royale. Ses compositions nombreuses, publiées souvent sous le nom de CLAUDIN, comprennent, entre autres, six messes, des *Lamentations de Jérémie*, deux *Passions* selon saint Matthieu et selon saint Jean, un *Resurrexit*, etc.

SERMOCINATION (*sèr'*, *si-na-si* — de bas lat. *sermocinatio*; de *sermo*, discours, n. f. Rhétor. anc. Figure par laquelle on rapporte un discours que l'on attribue à quelque personne, en ayant soin de lui faire parler un langage convenable à son caractère, à son rang.

SERMOLOGE (*sèr'*, *loj'* — de *sermon*, et du gr. *logos*, discours, n. m. Recueil de sermons. (Vx.)

SERMON (*sèr'* — du lat. *sermo*, discours, n. m. Discours prononcé en chaire sur un sujet religieux : *Les* SERMONS *de Bossuet, de Lacordaire, du P. Didon*.

— Fam. Remontrance ennuyeuse, importune.

— SYN. Sermon, prédication.

— ENCYCL. V. CHAIRE, ÉLOQUENCE, PRÉDICATEUR.

Sermon sur la montagne. On nomme ainsi un discours de Jésus rapporté par saint Matthieu (V, VI, VII) et résumé par saint Luc (VI, 20-49). Il est adressé en premier lieu aux apôtres et ensuite à la foule qui se pressait derrière eux. On peut y distinguer trois parties principales : la première (st Matth., V, 1-16), qui est l'exorde, expose, dans les huit beatitudes, les dispositions requises pour entrer dans le royaume des cieux : « Heureux les pauvres en esprit; heureux les doux; heureux ceux qui pleurent, heureux ceux qui ont faim et soif de la justice; heureux les miséricordieux; heureux les cœurs purs; heureux les pacifiques; heureux ceux qui sont persécutés pour la justice »; la seconde partie (st Matth., V, 16-fin; VI, VII, 1-16) met en regard la loi nouvelle et la loi de Moïse : c'est le corps du discours; la troisième (st Matth., VII, 17-fin) contient des exhortations pressantes adressées à l'auditoire. La plupart des pensées du *Sermon sur la montagne* se retrouvent dans différents passages de l'Ancien Testament, dont Jésus a déclaré d'ailleurs, en un autre endroit, avoir pour mission d'accomplir et de parfaire les prescriptions. Toutefois, en reproduisant un grand nombre de sentences bibliques, il leur imprime un cachet particulier et les revêt d'une autorité nouvelle. D'après les commentateurs, le texte de saint Matthieu ne serait qu'un recueil d'extraits, renfermant les pensées les plus frappantes du discours de Jésus. Quant au lieu où ce sermon a été prononcé, il est facile de le reconnaître dans l'unique colline qui s'élève entre les ruines de Capharnaum et Tibériade.

Sermons *de Bossuet*. Ils sont une œuvre posthume. Bossuet ne publia que le sermon *Sur l'unité de l'Église* (1681); le sermon *Sur la profession de foi de Mlle de La Vallière* (1675) avait été imprimé sans son aveu. A sa mort, les manuscrits sur lesquels il avait prêché ses sermons passèrent à son neveu, l'abbé Bossuet, puis furent en grande partie dispersés, jusqu'au jour où les bénédictins dom Déforis et dom Cocquin entreprirent de les classer et de les publier (1772-1778). Cette édition est incomplète et imparfaite, comme celles qui suivirent au XIXe siècle : édition de Versailles en 1815, édition Lachat en 1862. Mais, grâce aux études de l'abbé Vaillaot, de Floquet, et à l'exemple donné par Gandar (*Sermons choisis de la jeunesse de Bossuet* [1867]), la vraie méthode de reconstitution des sermons de Bossuet a été découverte et elle a abouti à l'édition définitive de l'abbé Lebarcq (1890 à 1896).

Il nous reste de Bossuet environ deux cent vingt-cinq sermons ou panégyriques, prêchés pendant cinquante-quatre ans de carrière ecclésiastique. Grâce à l'ordre chronologique retrouvé, on peut suivre les progrès de cette admirable éloquence : d'abord d'une composition un peu dense, d'une vive couleur, d'un réalisme peut-être excessif, nourrie de la forte lecture des œuvres classiques et surtout des Pères de l'Église; puis d'une simplicité et d'une grandeur croissantes, sans que l'éclat en soit affaibli, d'une morale sévère rigoureusement fondée sur le dogme, d'une inspiration sublime directement dérivée des Écritures, elle montre dans la dernière période, une manière plus douce, plus indulgente et foncièrement évangélique. Les *Sermons* de Bossuet ont été admirés en leur temps sans être vraiment estimés à leur prix : on connaît la préférence de Mme de Sévigné pour Bourdaloue; il est certain que la poésie, la fougue et aussi l'austérité de ces sermons déconcertaient un peu les auditeurs d'alors, épris surtout de fines analyses psychologiques. De nos jours, ils ont été replacés au rang qui leur est dû et qui est le premier dans l'éloquence française de la chaire.

Tous les sermons de Bossuet contiennent les plus grandes beautés; mais les plus admirables sont peut-être les suivants : *Sur la Loi de Dieu*, *Sur la Providence*, *Sur l'éminente dignité des pauvres*, *Sur l'honneur du monde*, *Sur l'impénitence finale*, *Sur l'ambition*, *Sur la mort*, etc., et les *panégyriques de saint Bernard* et de *saint Paul*.

Sermons *de Bourdaloue*. Sur les quatre ou cinq cents sermons prononcés par Bourdaloue depuis 1669 jusqu'à sa mort, il en reste cent trente-trois, qui se répartissent ainsi : quarante-sept sermons pour les Avents et Carêmes (v. AVENT, et CARÊME); trente-huit pour les Dominicales, vingt-quatre sermons et mystères pour les fêtes de la Vierge; six sermons de vêture; seize panégyriques; deux oraisons funèbres. Bourdaloue n'eut pas le temps de faire paraître lui-même ceux de ses sermons qu'il voulait publier. Ceux que nous connaissons ont été édités par le P. Bretonneau (1707-1734), et cette édition, en l'absence des manuscrits, fait autorité. Pour le jugement à porter sur ces sermons, v. BOURDALOUE.

Sermons *de Massillon*. Les œuvres oratoires de Massillon comprennent une centaine de sermons, qui se répartissent en deux Avents, un grand Carême, un petit Carême, justement célèbre, des panégyriques, des sermons de vêture, etc. Elles furent réunies, en 1745, par son neveu, le P. J. Massillon, de l'Oratoire. L'éloquence de ces sermons a été diversement appréciée : les contemporains du prédicateur l'admirèrent vivement; on est porté aujourd'hui à la déprécier trop sévèrement. On peut lui reprocher d'être un peu trop verbale, d'affectionner les périodes harmonieuses et en général les procédés de rhétorique; elle n'en a pas moins un grand caractère d'efficacité par la puissance d'émotion et la vérité des peintures morales qu'elle contient. Le sermon *Sur le petit nombre des élus* et celui *Sur la mort* sont certainement des œuvres très fortes par l'éclat de l'imagination et le mouvement du style. V. AVENT, CARÊME.

SERMONNAIRE (*sèr'-mo-nèr*) adj. Qui appartient, qui convient aux sermons. *Le genre* SERMONNAIRE. *L'éloquence* SERMONNAIRE. (Peu us.)

SERMENTAIN [illegible]

SERMOYER [illegible]

SERMYLE [illegible] phr[illegible]



Sermyle gr. 2 fois

SERNAGLIA [illegible]

SERNHAC [illegible]

SÉRO-DIAGNOSTIC du lat. *serum*, [illegible] m. Méthode [illegible] par Widal pour établir le diagnostic [illegible]

— Encycl. Cette méthode est fondée [illegible] propriété que possède le sérum sanguin d'animaux [illegible] à l'égard de l'[illegible] considérée, [illegible] en cours d'infection, d'agglutiner en [illegible] les microbes spécifiques qui tombent au fond du tube [illegible]. Pour obtenir cette agglutination, il suffit [illegible] à la culture en bouillon du microbe quelques [illegible] sérum. Widal a mis à cette séro-réaction pour [illegible] de [illegible] relativement précoce de la fièvre typhoïde. La réaction se produit également pour le bacille [illegible] dans la période d'état et persistant la convalescence.

SÉROLE n. f. Genre de crustacés isopodes, tribu des [illegible] propres aux mers de l'Amérique australe.



Sérole.

SÉROLINE n. f. Chim. Substance [illegible] du sérum du sang et [illegible] mélange d'albumine et de matière grasse.

SÉROLINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés isopodes, [illegible] comprenant des myriotoldés, et dont le genre *serolé* est le type. — *Un* [illegible]

SÉROLONO [illegible] n. m. Lloguist. [illegible] africain, dialecte occidental [illegible] *sitchouana*, qui fait partie du groupe central de la famille *bantou*. (C'est la langue des [illegible]

SERON, ville d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almería], sur le rio Almanzora, fleuve côtier; 7.855 hab. Vieille forteresse mauresque. Mines de fer, plomb, cuivre, nitre.

SÉRON, général syrien (IIe s. av. J.-C.). Il commanda [illegible] qu'il envoya contre les Juifs Antiochos Epiphane. [illegible] 166, il fut battu par Judas Macchabée. Suivant [illegible] Séron avait été gouverneur de la Cœlésyrie.

SÉRO-PRONOSTIC [illegible] du lat. *serum*, sérum, et de *pronostic*. [illegible] pronostic tiré de l'intensité et de la précocité [illegible] agglutinante chez les malades atteints [illegible] (V. SÉRO-DIAGNOSTIC.) On admet [illegible] agglutinante est tardive, plus le pronostic [illegible]

SÉRO-RÉACTION [illegible] du lat. *serum*, sérum, et de *réaction*. [illegible] des humeurs d'une culture ou présence [illegible] propres d'un sérum de personnes ou d'animaux [illegible] au cours d'une infection produite par [illegible] V. SÉRO-DIAGNOSTIC.

SERON [illegible] d'Espagne (Catalogne prov. de Lérida). [illegible]

SÉRO-SANGUIN INE adj. Méd. Formé de sérosité contenue [illegible] sang. *Liquide* SÉRO-SANGUIN.

SÉROSITÉ [illegible] n. f. Liquide contenu et sécrété [illegible] Nom donné aussi aux liquides [illegible] propriétés, etc.

— [illegible] sont très voisins de [illegible] à peu près [illegible] Hammarsten, la densité [illegible] 1.030; [illegible] 95,81, [illegible] 4,19 [illegible] 1,96.

SÉROTHÉRAPIE [illegible] et de gr. [illegible] Méthode [illegible] Roux et [illegible] Behring, [illegible] Metchnikoff, de Haffkine, [illegible] de Pfeiffer, [illegible] Wassermann, [illegible] Kitasato, [illegible] Roux et [illegible] Martin, [illegible] Calmette, [illegible] Vaillard, [illegible] Vincent, [illegible] Marmorek, [illegible] Richet et Héricourt, [illegible] Courmont et Doyon, [illegible] Gamaleïa, [illegible] Metchnikoff, de Haffkine, [illegible] Roux et

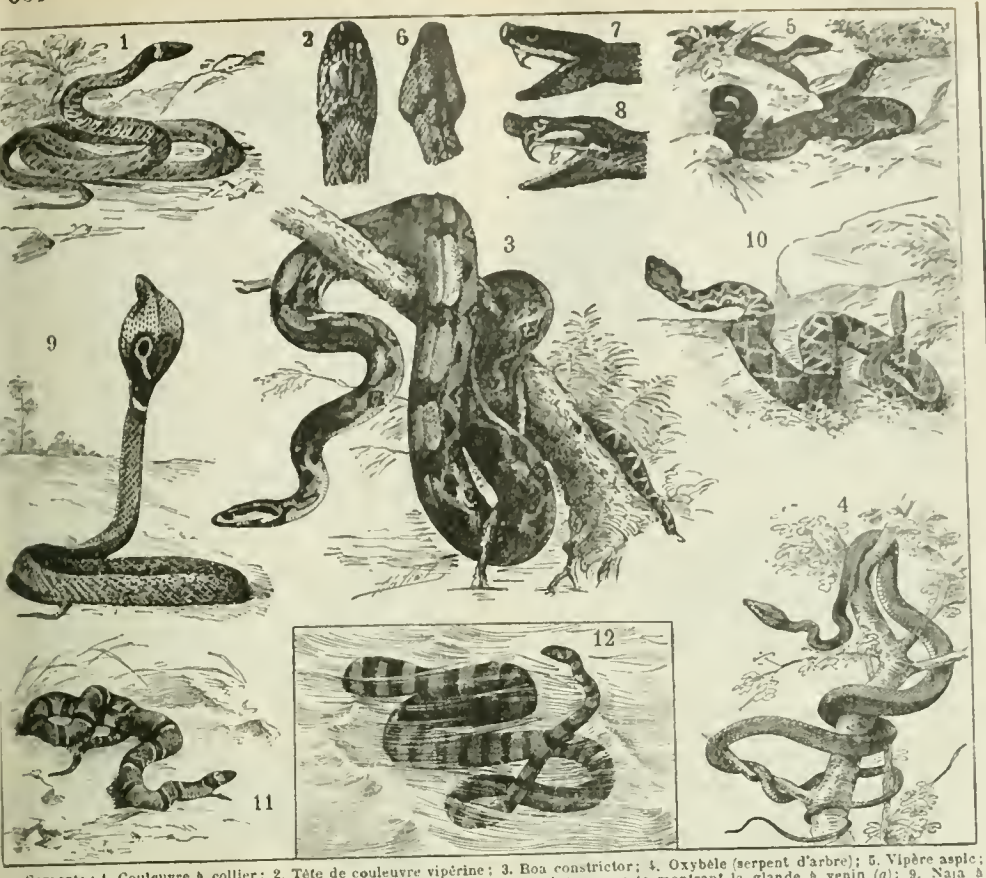

Serpents : 1. Couleuvre à collier ; 2. Tête de couleuvre vipérine ; 3. Boa constrictor ; 4. Oxybèle (serpent d'arbre) ; 5. Vipère aspic ; 6. Tête de vipère vue en dessus ; 7. Tête de vipère vue de profil ; 8. Tête de vipère ouverte montrant la glande à venin (*g*) ; 9. Naja à lunettes (*cobra capello*) ; 10. Crotale (serpent à sonnettes) ; 11. Elaps (serpent corail) ; 12. Plature (serpent de mer). V. REPTILES.

Presque tous sont ovipares. Il existe des serpents de toutes tailles, depuis 7 à 8 centimètres jusqu'à plus de 8 mètres de long. Tous sont carnassiers ; beaucoup sont munis de dents à venin, qui rendent leur morsure mortelle même pour les plus gros animaux. La mâchoire inférieure, articulée au crâne par des os supplémentaires peut s'écarter beaucoup de la supérieure ; aussi ces reptiles peuvent-ils avaler des proies beaucoup plus grosses qu'eux en dilatant leur palais, leur pharynx et leur œsophage. Les dents fines, dirigées en arrière, empêchent la proie de retourner en avant pendant la déglutition. Les grands serpents, tels que les boas et les pythons, commencent par écraser l'animal en lui broyant les os dans leurs anneaux enroulés ; ils l'étirent, le malaxent, puis l'avalent lentement en le lubrifiant par des flots de salive. Cette opération terminée, le reptile est pris d'un engourdissement qui dure tout le temps de la digestion. On dit que les serpents fascinent les animaux qu'ils veulent saisir et les rendent incapables de fuir. Le fait a été discuté ; mais ce qui est indéniable, c'est la terreur que les reptiles inspirent à leur victime (du moins quand il s'agit d'un petit animal) ; clouée sur place par la peur, la bestiole est happée avec tant de rapidité qu'elle semble se précipiter dans la gueule du serpent. Chez les serpents venimeux, les dents à venin ou crochets sont soit traversées dans toute leur longueur par un canal débouchant à leur extrémité, soit creusées d'un sillon externe. C'est par ce canal ou ce sillon que suinte le venin sécrété par des glandes spéciales. Ce venin est particulièrement actif chez les grandes espèces comme les najas et les crotales et certaines vipères ; il amène la mort des animaux mordus en quelques instants. L'homme succombe souvent après quelques heures. C'est dans l'Inde que les najas font le plus de ravages. En Amérique, les bothrops fer de lance, les crotales ou serpents à sonnettes, etc., ne sont pas moins redoutables. On a trouvé, en 1895, un traitement curatif souverain contre la morsure de ces reptiles : un sérum tiré du venin même permet de sauver tout individu traité à temps.

Les nombreuses espèces de serpents sont réparties dans neuf familles : *typhlopidés, glauconiidés, boïdés, élysiidés, uropeltidés, xénopeltidés, colubridés, amblycéphalidés, viperidés*.



Serpent (mus.).

— Musiq. Le *serpent* est un instrument de musique à vent, en bois recouvert de cuir, avec une embouchure en forme de coupe comme celle des cors. Il est replié plusieurs fois sur lui-même comme un serpent, d'où son nom, pour éviter la longueur et pour que les doigts de l'exécutant puissent atteindre les neuf trous qui en règlent l'intonation ; l'instrument est en *si* bémol et donne l'échelle suivante :

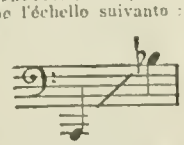

On obtient l'échelle chromatique complète entre les deux notes extrêmes par diverses combinaisons de doigté.

On a fait aussi des serpents à six ou neuf trous et à clefs.

Le serpent, inventé, dit-on, en 1590 par le chanoine Guillaume d'Auxerre, l'ami d'Amyot, est un instrument un peu barbare, aux sons graves, lourds et rauques. Il était jadis employé dans les musiques militaires pour exécuter la basse avec les trombones, d'où il a été chassé par l'ophicléide et par le basson. Il a résisté plus longtemps dans les églises, où il servait à accompagner les chantres. Mais, là aussi, il a été remplacé par l'ophicléide.

SERPENT, constellation de l'hémisphère boréal. — ENCYCL. Le *Serpent* contient soixante-quatre étoiles, suivant le catalogue britannique. Il s'étend de la Couronne vers l'Aigle, en entourant Ophiuchus. On le représente ordinairement dans les mains d'Esculape, dont il est l'attribut. Ce Serpent, dont le lever héliaque ramenait l'hiver, était, dit Lalande, le symbole de l'introduction du mal dans le monde, comme celui qui, d'après la Bible, tenta Eve, occasionna le péché originel. V. OPHIUCHUS.

Serpent d'airain (le). Iconogr. On lit dans le livre des *Nombres* (ch. XXI, v. 4) que, lorsque les Israélites se furent éloignés de la montagne de Hor, le peuple, fatigué, murmura contre Dieu et contre Moïse. Pour le châtier, le Seigneur envoya des serpents dont la morsure brûlait comme du feu. Moïse pria pour les enfants d'Israël, et, se conformant aux ordres du Seigneur, il fit un serpent d'airain ; ceux qui, ayant été mordus, regardaient ce serpent étaient guéris. Toute l'antiquité chrétienne a vu, dans cet emblème sauveur, le figuré anticipé du Christ. Cette scène biblique a été souvent retracée par les peintres, notamment par Benozzo Gozzoli, au Campo-Santo de Pise ; par Charles Le Brun, dans un grand tableau qui décorait le réfectoire du couvent de Picpus, à Paris ; par Simon Vouet (Toulouse) ; par Rubens (National Gallery, Potsdam et Madrid).

SERPENTAIRE (*sèr'-pan-tèr'*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, type de la famille des *serpentaridés*, propres à l'Afrique tropicale.

— ENCYCL. Les *serpentaires* ou *secrétaires* (serpentarius) sont de grands et beaux oiseaux à plumage fin et lâche, à longues jambes d'échassiers, à tête ornée d'une longue huppe rejetée en arrière (d'où leur nom de secrétaire, la huppe figurant une plume portée à l'oreille). Ils vivent surtout de reptiles ; leur livrée grise est variée de noir et de blanc. Le serpentaire commun (*serpentarius serpentarius*) est répandu de l'ouest à l'est de l'Afrique comme le *serpentarius Gambiensis*.



Serpentaire.

SERPENTAIRE (*sèr'-pen-tèr'*) n. f. Nom vulgaire de plusieurs plantes utilisées contre la morsure des serpents. *Serpentaire commune* ou *vulgaire*. V. DRACONCULE. ‖ *Serpentaire rouge*, Rhizome de la bistorte. ‖ *Serpentaire de Virginie*, Racine de l'aristoloche serpentaire, commune dans l'Amérique du Nord. On utilise en médecine le rhizome de l'*aristoloche serpentaire*. Cette racine, très contournée, de la grosseur d'une plume d'oie, est un diaphorétique inusité ; poudre 0gr,50 à 2 gr.

SERPENTAIRE (*sèr'-pan-tèr'* — de *serpent*) n. m. Astron. Constellation de l'hémisphère boréal. V. OPHIUCHUS.

SERPENTAL, ALE, AUX (*sèr'-pan* — rad. *serpent*) adj. Sinueux : *Lignes* SERPENTALES. Lamart. (Peu us.)

SERPENTANT (*sèr'-pan-tan*), **ANTE** adj. Qui serpente.

SERPENTARIÉ, ÉE (*sèr'-pan*) adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à la serpentaire.

SERPENTARIIDÉS (*sèr'-pan*) n. m. pl. Famille d'oiseaux, renfermant le seul genre *serpentaire*. — *Un* SERPENTARIIDÉ.

SERPENTARINE (*sèr'-pan*) n. f. Principe extrait de l'aristoloche serpentaire.

SERPENTARINÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de SERPENTARIÉ, ÉE.

SERPENTE (*sèr'-pant* — fém. de *serpent* n. f. Serpent femelle. Inus., a été employé par La Fontaine.

SERPENTE (*sèr'-pont'*) n. f. et adj. Archéol. Se dit d'un papier ainsi appelé à cause du serpent qu'il portait empreint dans sa pâte, et qui était employé au XVIIe et au XVIIIe siècle pour garnir les éventails. ‖ Papier employé pour préserver les gravures des livres. On disait aussi SERPENTE n. m. ou PAPIER SERPENTE ou PAPIER À LA SERPENTE.)

SERPENTÉ, ÉE (*sèr'-pan*) adj. Arrangé en forme de serpent : *Saint Pierre avertit les jeunes femmes de ne porter point les cheveux tant crêpés, frisés, annelés et* SERPENTÉS. (St François de Sales.)

SERPENTEAU (*sèr'-pan-to* — dimin. de *serpent* n. m. Petit serpent, jeune serpent.

— Econ. rur. Longue et flexible tige d'arbrisseau que l'on cintre en plusieurs endroits, et que l'on maintient en terre en ces points, de manière qu'elle y pousse des racines.



Serpenteau étais et galhaubans serpentés pour le combat.

— Mar. Cordage disposé en guirlande le long des étais et des grosses manœuvres dormantes, pour les empêcher de tomber brusquement sur le pont si, pendant le combat, elles étaient coupées par un projectile.

— Modes anc. Sorte de boucle de cheveux.

— Pyrotechn. Petite pièce explosive, consistant en une cartouche formée de carton léger enroulé, étranglée par les deux bouts, et renfermant de la poudre à tirer, du charbon concassé, du soufre, du salpêtre et de la limaille d'acier. ‖ Cercle de fer muni de petites grenades chargées de pointes de fer qu'on lance sur la brèche pour en éloigner les assiégés.

SERPENTEMENT (*sèr'-pan, man* — rad. *serpent*) n. m. Géom. ‖ *Point de serpentement* ou *Point d'ondulation*. Se dit de tout point d'une courbe pour lequel la tangente et la courbe ont un contact d'ordre par supérieur à deux.



Le Serpent d'airain, d'après Rubens (National Gallery, Londres).

SERPENTER (*sèr'-pan* — de *serpent* v. n. Former des sinuosités : *Ruisseau qui* SERPENTE *à travers la prairie*.

— Manèg. *Faire serpenter un cheval*, Le conduire en lui faisant suivre une piste sinueuse.

— Mar. *Serpenter deux cordages*, Les réunir par un serpenteau. V. SERPENTEAU.

SERPENTIFORME (*sèr'-pan* — du lat. *serpens, entis*, serpent, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un serpent.

SERPENTIGÈRE (*sèr'-pan, jèr'* — du lat. *serpens, entis*, serpent, et *gerere*, porter) adj. Mythol. Se disait des divinités qui avaient un serpent pour attribut.

SERPENTIN, INE (*sèr-pan'*) adj. Relatif au serpent. ‖ Qui ressemble au serpent.

— Par anal. Qui a une forme sinueuse : *Ligne* SERPENTINE.

— Fig. *Langue serpentine*, Personne médisante.

— Chorégr. *Danse serpentine*, Danse spéciale créée par Loïe Fuller.

— Hist. nat. Qui est marqué de deux lignes longitudinales flexueuses.

— Littér. *Vers serpentins*, Vers qu'on écrivait en suivant une ligne tortueuse.

— Manèg. *Langue serpentine*, Se dit de la langue du cheval, quand il a l'habitude de la tenir hors de la bouche et de l'agiter continuellement.

— Miner. *Marbre serpentin*, Syn. de OPHITE.

— Pharm. anc. Qui est efficace contre la morsure des serpents.

SERPENTIN [illegible] la dans [illegible] sans [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible]

— Encycl. Les *serrasalmes* (serrasalmo) sont des poissons de taille très variable, hauts, comprimés, couverts de petites écailles, à bouche armée de dents très tranchantes. Extraordinairement audacieux et voraces, ils attaquent tous les êtres vivants qui vont à l'eau. On les appelle vulgairement *piraya*, *caribes*, *caribos*, *aribitos*. Leur chair délicate est très estimée.



Serrasalme.

SERRASALMONINÉS (*sèr'*) n. m. pl. Tribu de poissons physostomes, de la famille des characinoïdés, renfermant les genres *serrasalme*, *mylétine*, *mylète* et *catoprion*. — *Un* SERRASALMONINE.

SERRASTRETTA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]) dans la Sila ; 5.760 hab.

SERRATE (*sèr'* — lat. *serratus* ; de *serra*, scie) adj. Numism. Se dit de certaines monnaies romaines en argent dont les bords sont découpés en dents de scie. (Les derniers serrates ne peuvent remonter au delà de 269 av. J.-C., date à laquelle furent frappés les premiers deniers. La lenticulure qui les bordait servait à indiquer qu'ils étaient d'argent plein et non plaqué.)

SERRATICORNE (*sèr'* — du lat. *serra*, scie, et de *corne*) adj. Entom. Qui a les antennes en forme de scie. (Peu us.)

SERRATILE (*sèr'* — du lat. *serra*, scie) adj. Hist. nat. En forme de scie.

SERRATIFOLIÉ, ÉE (*sèr'* — du lat. *serra*, scie, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles en forme de scie.

SERRATIFORME (*sèr'* — du lat. *serra*, scie, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui est en forme de scie.

SERRATISTIPULÉ, ÉE (*sèr', tis'* — du lat. *serra*, scie, et de *stipulé*) adj. Bot. Qui a des stipules dentelées en scie.

SERRATULE (*sèr'*) n. f. Genre de composées tubuliflores herbacées, à feuilles alternes. (Les capitules sont en général rougeâtres, entourés de plusieurs rangs de bractées aiguës. La serratule des teinturiers fournit une couleur jaune verdâtre.)



Serratule : *a*, coupe de l'inflorescence ; *b*, fleuron séparé.

SERRATULÉ, ÉE (*sèr'*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la serratule.

— n. f. pl. Section de la tribu des carduacées, dans la famille des composées, ayant pour type le genre *serratule*. — *Une* SERRATULE.

SERRAVALLE di Chienti, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]) ; 3.225 hab. Château ruiné.

SERRAVALLE Pistojese, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]) ; 5.930 hab. Eaux minérales.

SERRAVALLE Scriva, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]) ; 3.260 hab. Ruines de *Libarna*.

SERRE (*sèr'*) n. f. Action de serrer ; de soumettre à une pression : *Donner une première, une seconde* SERRE *au raisin*.

— Pied des oiseaux du proie : *La* SERRE *d'un aigle*. || Pied d'un animal carnassier : *La* SERRE *d'un ours*. (Peu us.)

— Loc. fam. *Avoir la serre bonne*, Avoir de la force dans la main, dans le poignet. (Fig. Etre rapace, avare, donner malaisément. — Avoir la critique vive, acérée.)

— Arg. Prison.

— Chir. *Serre fine*. V. SERRE-FINE.

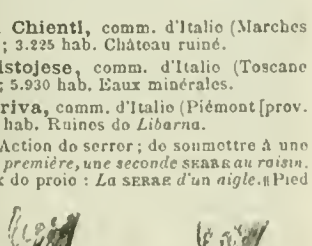

Serres : *a*, d'aigle ; *b*, de harpie.

— Econ. dom. Endroit clos. (Vx.) || *Serre à légumes*, Pièce dans laquelle on conserve les légumes secs. || Cellier où l'on garde au sec le bois à brûler. || En Auvergne, Réservoir servant à emmagasiner l'eau de source.

— Fauconn. *Chausser les serres de l'oiseau*, Placer une entrave faite d'un brin de peau, à l'ongle du gros doigt du faucon.

— Hortic. Local vitré, en totalité ou en partie, destiné à abriter du froid certains végétaux et à leur fournir une température artificielle.

— Mar. anc. Syn. de VAIGRES. || Pièce de liaison longitudinale, croisant intérieurement les couples. || *Serres d'empâture*, Sorres qui croisent les varangues à leur point de jonction avec les genoux. || *Piton de serre*, Piton très fort fixé à la muraille du navire, au-dessus de chaque sabord, et qui servait à l'amarrage et à la manœuvre des canons. || Lames de fer servant à coincer le chouque du bonaupré.

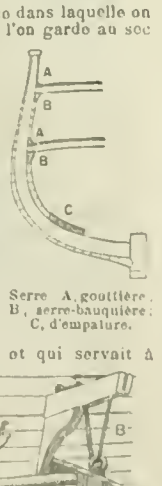

Serre. A, gouttière ; B, serre-bauquière ; C, d'empature.

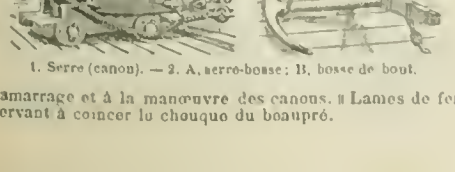

1. Serre (canon). — 2. A, serre-bosse ; B, bosse de bout.

— Pêch. Chambre de la bourdigue qui sert de décharge et de réservoir ou vivier quand il y a un grand nombre de poissons. || On écrit également SERVE.

— Techn. Presse dont les fonctions se servent pour serrer l'une contre l'autre les deux parties d'un moule. || Coin employé pour retenir en place un [illegible]. || Petit cadre qui s'enchâsse dans les moules où l'on jette les matières d'or et d'argent.

— Encycl. Hortic. Les *serres* sont basées sur le *pouvoir diathermane* et *athermane du verre*. On distingue : les *serres froides*, les *serres tempérées*, les *serres chaudes*.

1° *Serres froides*. Elles servent à abriter les plantes craignant simplement la gelée ; la température n'y est maintenue, par un appareil de chauffage, qu'à quelques degrés au-dessus de zéro. On les construit à un ou deux versants, à proximité d'un mur qui les abrite des vents du nord : à *un seul versant* pour le rhododendron, l'agave, le pittosporum, les mimosas, etc. ; à *deux versants* (serre hollandaise), quand il s'agit de plantes de dimensions moyennes : pélargoniums, cinéraires, calcéolaires, fuchsias, qui doivent être tenues près des verres.

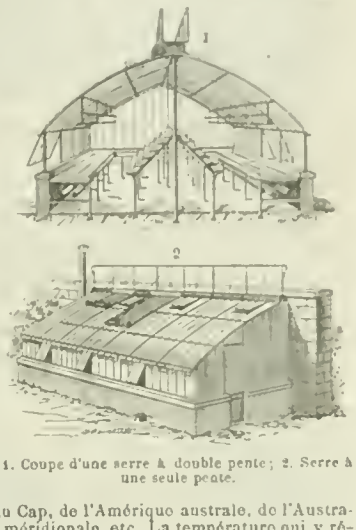

1. Coupe d'une serre à double pente ; 2. Serre à une seule pente.

2° *Serres tempérées*. Celles-ci contiennent des végétaux du Cap, de l'Amérique australe, de l'Australie, de la Chine méridionale, etc. La température qui y règne n'est guère que de 8 à 12 degrés pendant l'hiver. Leur construction ne diffère en rien de celle de la serre froide.

3° *Serres chaudes*. Destinées aux plantes tropicales (dracœna, palmiers, fougères arborescentes, etc.), leur température peut aller jusqu'à 30 degrés et ne doit jamais être inférieure à 15 degrés. Il faut un puissant chauffage et couvrir avec des paillassons pendant la nuit.

Toutes les formes conviennent à la serre chaude, pourvu que la lumière soit abondante. On y fera de nombreux *seringages*.

Serres à forcer. Une des divisions de la serre chaude ; demandant une surveillance très active, afin d'éviter les alternatives de température. On y force les lilas, les azalées, les pélargoniums, etc. La température et les soins diffèrent avec chacun de ces genres de plantes.

Il en est de même pour les serres à forcer les arbres à fruits (pêchers, vignes, etc.). V. FORÇAGE.

La *serre à multiplication* est le laboratoire de l'horticulteur ; c'est là qu'il effectue les semis délicats, le bouturage des plantes d'ornement, etc.

Toutes les serres doivent posséder des *rideaux*, *claies* ou *paillassons* que l'on puisse facilement dérouler à leur surface pour intercepter, lorsque besoin est, les rayons du soleil. On construit généralement les serres en tiges de fer à T, sur lesquelles on mastique les vitres ; ces tiges de fer reposent sur de petits murs en maçonnerie. Les appareils de chauffage sont très divers.

SERRE, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]) ; 3.500 hab. Belle forêt de *Persano*.

SERRE (Michel), peintre, né de parents français à Tarragone (Espagne) en 1658, mort à Marseille en 1733. Il se forma dans son art à Rome, où il étudia pendant sept ans. De retour à Marseille, il peignit, entre autres tableaux, le *Martyre de saint Pierre* (musée de Marseille) et envoya un tableau représentant *Bacchus et Ariane* (auj. au musée de Caen) à l'Académie de Paris, qui l'admit au nombre de ses membres en 1704. En 1720, Serre, l'un des commissaires généraux chargés d'assainir Marseille pendant la peste, peignit deux tableaux célèbres sur la *Peste* dont il avait été témoin. L'un de ces tableaux ayant été exposé en public « pour de l'argent », le peintre fut exclu de l'Académie royale.

SERRE (Pierre-François-Hercule, comte DE), homme d'Etat français, né à Pagny-sur-Moselle en 1776, mort à Castellamare en 1824. Fils d'un officier de cavalerie, il entra à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne, émigra et servit dans l'armée de Condé. De retour en France (1802), il plaida avec succès au barreau de Metz. En 1811, il fut nommé avocat général à Metz, puis premier président de la cour impériale de Hambourg. La Restauration l'appela à la présidence de la cour de Colmar (1815). Après les Cent-Jours, il fut élu député (1815) et s'opposa aux excès de la Chambre introuvable. Réélu 1816), il siégea parmi les doctrinaires, devint président de la Chambre (1817-1818), garde des sceaux dans le cabinet Decazes (1818), présenta trois projets de loi sur la presse portant abolition de la censure, compétence du jury pour les délits de presse, admission de la preuve testimoniale contre les fonctionnaires, et soutint ces mesures avec « une éloquence singulièrement élevée et pratique à la fois » (Guizot). L'artisan d'une grande réforme constitutionnelle qui aurait affermi la royauté, il se trouva d'accord avec Decazes pour essayer de modifier la loi électorale, ce qui provoqua la démission des ministres libéraux (1819). Il conserva son portefeuille dans le cabinet du duc de Richelieu (1820), puis (1821) reçut le titre de ministre d'Etat, reprit place au centre droit, fut nommé ambassadeur à Naples (1822) et assista au congrès de Vérone.

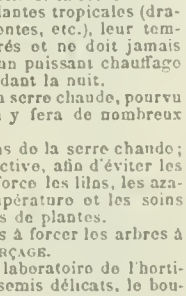

Serre.

SERRÉ, ÉE (*sé-ré* — du lat. *serra*, scie, adj.) Il [illegible] Dentelé en scie. *Feuilles* SERRÉES.

SERRE-BAUQUIÈRE n. f. Mar. Serre [illegible] immédiatement au-dessous de la bauquière. || Pl. *Des* SERRE-BAUQUIÈRES.

SERRE-BIJOUX n. m. invar. Petit cabinet ou cassette disposés pour contenir des bijoux.

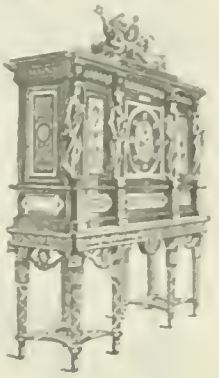

Serre-bijoux (XVIIIe s., Trianon).

SERRE-BOSSE n. m. invar. Mar. Cordage servant à la mer à tenir l'ancre traversée et à reprendre l'effort que supporte le mouilleur.

SERRE-BOUCHON n. m. invar. Appareil qui sert à maintenir en place le bouchon d'une bouteille contenant une boisson gazeuse.

SERRE-BRAS n. m. invar Chir. Bandage pour le bras.

SERRE-CISEAUX n. m. invar. Techn. Outil que le couteur serre dans l'étau, pour contenir les anneaux des ciseaux.

SERRE-COU n. m. invar. Art vétér. Instrument dont on se sert pour comprimer la jugulaire, après une saignée pratiquée sur cette veine.

SERRE-ÉCROU n. m. invar. Vélocip. Sorte de clef que les vélocipédistes emploient pour serrer les écrous de leurs machines.

SERRÉE (*sé-ré*) n. f. Techo. Outil de sannier.

SERRE-FEU n. m. invar. Morceau de fer dont on se sert pour retenir le feu auprès du creuset.



Serre-écrous de rayons de bicyclette

SERRE-FILE n. m. Nom donné aux gradés qui, dans la formation d'une troupe en bataille, sont placés en arrière du dernier rang de cette troupe. || Pl. *Des* SERRE-FILES.

— Mar. Vaisseau qui, dans l'ordre de marche ou de bataille, marche à la suite de tous les autres.

— Adjectiv. : *Sous-officier* SERRE-FILE.

SERRE-FILS n. m. invar. Techn. Instrument destiné à réunir deux fils électriques.

— Encycl. Les *serre-fils* affectent bien des formes ; l'un des plus simples se compose d'un cylindre ou d'un petit parallélépipède de cuivre percé à ses deux extrémités de deux trous dans lesquels on introduit les deux fils à réunir ; ces fils sont maintenus par la pression de deux vis pénétrant dans deux écrous taraudés dans le cylindre ou le parallélépipède, suivant la direction de l'axe longitudinal.

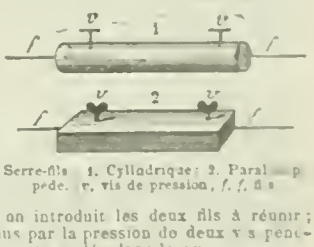

Serre-fils : 1. Cylindrique ; 2. Parallélépipède. *v*, vis de pression, *f*, *f*, fils.

SERRE-FINE n. f. Chir. Petit instrument à ressort inventé par Vidal de Cassis pour saisir les lèvres d'une plaie et les maintenir en contact. || *Des* SERRES-FINES.

— Encycl. Une *serre-fine* est une sorte d'épingle de nourrice en argent dont les deux branches sont croisées l'une sur l'autre, l'ensemble formant un huit de chiffre. En pressant sur l'anneau supérieur, on écarte les extrémités des branches munies de crochets. Si l'on cesse la pression, les crochets se rapprochent et saisissent les lèvres de la plaie.

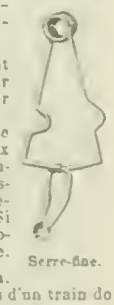

Serre-fine.

SERRE-FREIN ou **SERRE-FREINS** n. m. invar. Celui qui est chargé de serrer le frein d'un train de chemin de fer. || On dit aussi GARDE-FREIN ou GARDE-FREINS.

SERRE-GOUTTIÈRE n. f. invar. Mar. Serre formant liaison entre la muraille et le pont et servant à conduire les eaux.

SERRE-JOINT ou **SERRE-JOINTS** n. m. Techn. Instrument employé par les menuisiers, les tonneliers, etc., pour tenir serrées, les unes contre les autres, les planches qu'ils ont assemblées et collées par les tranches. (Le serre-joint se compose d'une forte barre de bois ou d'une barre de fer, ayant une de ses extrémités recourbée à angle droit et munie d'une douille taraudée, que traverse une vis portant à sa partie supérieure une sorte de support que l'on fait avancer ou reculer en s'emboîtant dans une sorte de crémaillère. || On écrit quelquef. SERGENT.

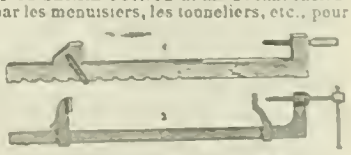

Serre-joint : 1. En bois ; 2. En fer.

SERREMENT (*sè-re-mon*) n. m. Pression, action de serrer, état de ce qui est serré.

— *Serrement de cœur*, Sorte d'oppression causée par une émotion douloureuse.

— Min. Digue ou barrage de pièces de bois soigneusement équarries, que l'on établit dans l'intérieur des galeries de mine, soit pour s'isoler d'exploitations anciennes, soit pour s'opposer à l'irruption des eaux dans les galeries en exploitation.

SERRÉMENT (*sè-ré*) adv. D'une manière serrée, trop économe, mesquine : *Vivre* SERREMENT.

SERRE-NEZ n. m. invar Techn. V. TORD-NEZ. || On dit aussi TORCHE-NEZ.

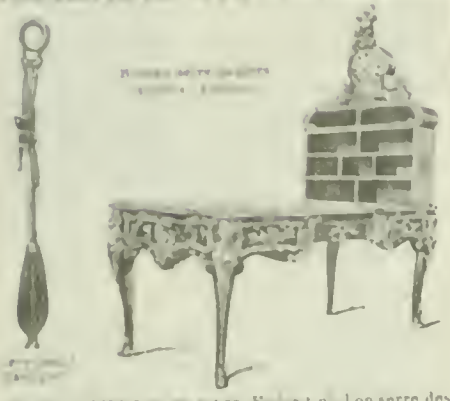

SERRE-PAPIERS n. m. invar. Ensemble de deux lames entre lesquelles on serre des papiers à classer, ou sur lesquelles on range ces papiers à mesure qu'ils arrivent.

SERRE-PÉDICULE n. m. invar. Chir. Sorte de pelote destinée à comprimer l'artère crurale pour arrêter ou prévenir une hémorragie.

SERRE-POINTS n. m. invar. Techn. Tout outil dont se sert le relieur pour presser les points.

SERRER (*sè-ré*) v. a. Presser fortement; serrer la main à quelqu'un, à couvert, entourer étroitement, presser. SERRER *les rangs*. Fig. Rendre plus étroit un lien moral. SERRER *les liens de l'amitié*.

— Joindre, rapprocher fortement, mettre près à près. SERRER *les rangs*. Rapprocher les parties de, faire ou supporter effort à. SERRER *un cheval*.

— Imprimer plus ferme, plus fort. SERRER *son style*.

— Fermer, pousser tout contre. SERRER *un mur*.

— Presser particulièrement, en parlant de la main. Fig. SERRER *de près un ennemi*. Presser vivement, ne pas le laisser respirer. SERRER *quelqu'un à la gorge*. Presser vivement, ne pas laisser de répit. SERRER *un concurrent*.

— Faire éprouver une compression douloureuse à. *Le corset me serre la poitrine*. (Vauven.) *Serrer le cœur*, causer une vive douleur morale.

— Serrer la queue, l'orter la queue repliée entre les jambes, en parlant de certains animaux, un chien, un renard, etc. Fig. Se dit, pour certains animaux, un chien, un renard, etc. Fig. Se dit, pour certains animaux, un chien, un renard, etc. Fig. Se dit, pour

SERRIGNY, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 6 kilom. e Beaune ; 1.234 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignoble dit de adeix-Serrigny, contigu à celui d'Aloxe-Corton et donant d'excellents produits. Principaux crus : (rouges) *'orton et Roquet, les Vergennes, les Basses-Mourottes, la 'outière, les Grandes-Lolières, la Maréchaude ;* (blancs) *les ricottes, la Haute-Corvée, en Lavière, en Naget, les Vris*, etc. 'arrière ; enyx de Bourgogne.

SERRIN (Victor), électricien français, né à Neuilly-en-'helle (Oise) en 1829. Fils d'un entrepreneur de travaux e construction, poussé par sa vocation vers les sciences, l est surtout connu pour l'invention du régulateur autonatique des lampes à arc qui porte son nom. V. LAMPE.

SERRIPÈDE (*sèr'*) du lat. *serra*, scie, et *pes, pedis*, pied. dj. Zool. Qui a les pattes dentées en scie, en parlant des nsectes. (Peu us.)

SERRIROSTRE (*sèr' rostr'* — du lat. *serra*, scie, et *rostrum*, bec) adj. Zool. Qui a le bec denté en scie, en parant des oiseaux. (Peu us.)

SERRO, ville du Brésil (Etat de Minas-Geraes), sur le versant est de la serra do Espinhaço ; 8.000 hab. Aux environs, mines d'or, gisements de diamants.

SERRON (*sè-ron* — de l'espagn. *seron* ; de *sern*, corbeille) n. m. Comm. anc. Petite caisse dans laquelle on transportait certaines drogues étrangères : *Un* SERRON *de baume.* ‖ On disait aussi CERON, et SURON.



Serropalpe (gr. 3 fois).

SERROPALPE (*sèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélandryidés, propres à l'hémisphère nord. (Ce sont de beaux et rares insectes allongés, roux ou brun clair, à pattes longues et fines. Le *serropalpus barbatus* se trouve en France.)

SERROT (*sè-ro* — rad. *serrer*) n. m. Oisell. Bâton qui fait partie de certains pièges à prendre les oiseaux.

SERRULE (*sè-rul'* — du lat. *serra*, scie) n. f. Zool. Ensemble de denticules rappelant les dents d'une scie fine. (On entend par serrules, chez les araignées, une fine carène crénelée qui s'étend à la face inférieure des lames maxillaires, le long de leur bord externe.)

SERRULÉ, ÉE (*sè-ru* — rad. *serrule*) adj. Zool. Qui est denté en scie, qui porte des serrules. (Peu us.)

SERRURE (*sè-rur'* — rad. *serrer*) n. f. Appareil qui sert à fermer au moyen d'une clef ou d'un ressort : SERRURE *à pêne dormant.* SERRURE *à secret.* ‖ *Serrure bénarde*, Serrure qui n'a pas de broche et, par conséquent, dont la clef n'est pas forée. ‖ *Serrure camarde*, Serrure dont le pêne est taillé en biseau. ‖ *Serrure de sûreté*, Serrure offrant des complications qui la rendent impossible ou difficile à crocheter. ‖ *Serrure de coffre*, Serrure avec moraillon et auberonnière. ‖ *Serrure à vielle*, Serrure sans cloison, munie d'un loquet. ‖ *Serrure à ressort*, Celle qui se ferme sans l'aide de la clef, en tirant la porte. ‖ *Serrure à combinaisons*, Celle qu'on ne peut ouvrir sans la connaissance de certaines combinaisons secrètes. ‖ *Serrure électrique*, Serrure dont le pêne est actionné par un électro-aimant par l'intermédiaire d'un ressort spiral qui tend à retirer le pêne de la gâche.

— Fig. et fam. *Serrure brouillée*, Esprit détraqué. ‖ *Brouiller une serrure*, En déranger le mécanisme. ‖ *Vous avez la serrure, nous avons la clef*, Malgré toutes vos précautions, nous viendrons à bout de ce que nous voulons.

— ENCYCL. Techn. En principe, le mécanisme d'une *serrure* est composé de trois parties : la *serrure* proprement dite, sorte de boîte en fer, qui renferme le verrou appelé *pêne* ; la *clef*, avec laquelle on fait mouvoir le verrou en avant ou en arrière, pour fermer ou ouvrir la serrure ; la *gâche*, constituée par une petite boîte verticale métallique, scellée au chambranle de la porte et qui reçoit l'extrémité du pêne.

La serrure proprement dite ou boîte en fer comprend différentes parties : le *fond* ou *palastre*, fait d'une épaisse feuille de tôle ; un cadre rectangulaire ou carré, dont trois côtés sont obtenus à l'aide d'une même feuille de tôle recourbée appelée *cloison*, et le quatrième dit *rebord* ou *têtière*, est formé d'une feuille indépendante plus large que les autres et percée d'une ouverture qui laisse passer le pêne. Sur le cadre s'applique une autre plaque de tôle, parallèle au palastre et appelée *foncet*, qui ferme la boîte de la serrure. Dans le foncet et dans le palastre, est pratiquée l'*entrée* par où pénètre la clef qui doit faire fonctionner le pêne. Vient ensuite le *faux fond*, embase fixée en dehors du palastre au moyen de vis fraisées ; enfin, le *bouton de coulisse*, qui, à défaut de clef, peut servir à ouvrir la serrure. Lorsque celle-ci est dite *à broche*, c'est-à-dire lorsqu'on ne peut agir sur le pêne qu'avec une clef forée, on rive dans le palastre, au droit de l'ouverture qu'offre l'entrée, une petite tige de fer qui reçoit le nom de *canon*.



SERRURE FICHET : B, boîte ou coffre ; P, pêne dormant ; p, pêne en biseau ; G, gorges ou gardes ; S, palastre ; T, têtière ; E, entrée de la serrure ; M, mentonnet ou ergot ; D, délateur ; V, bouton à coulisse.

Dans la pratique, pour empêcher qu'un étranger puisse, au moyen d'une fausse clef ouvrir ou fermer une serrure ainsi construite, on munit son intérieur d'organes secondaires appelés *garnitures*, sortes de diaphragmes métalliques mobiles fixés par une de leurs extrémités sur le palastre, et qui doivent pénétrer simultanément dans des encoches pratiquées dans le *panneton* de la clef, pour permettre à celle-ci de repousser le pêne. Ce dernier est également maintenu en place par un ressort qui tend à le maintenir hors de la têtière.

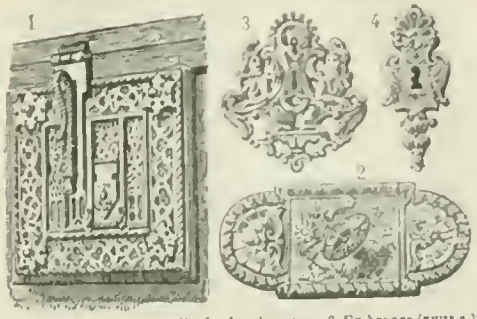

SERRURES ANCIENNES : 1. En fer forgé (XVIe s.). 2 En bronze (XVIIe s.); 3, 4 Entrées de serrure (XVIIe s.).

SERRURERIE (*sè-ru-re-rî*) n. f. Art du serrurier. ‖ Ouvrages des serruriers. Ouvrages quelconques en fer forgé, mais différents de ceux relatifs aux machines et à leur construction.

— ENCYCL. Techn. L'art de la *serrurerie* comprend, outre la fabrication des serrures, un certain nombre d'autres industries du fer ouvré. On la divise en *serrurerie d'art, serrurerie du bâtiment, serrurerie de charronnage* et *grosse serrurerie*.

La première a pour objet la confection d'objets d'art en fer forgé, tels que grilles, balcons, rampes, etc.

La serrurerie de bâtiment englobe la mise en place d'objets en fonte, grilles, balcons, rampes, réchauds de fourneaux, serrures et accessoires.

La serrurerie de charronnage s'occupe de la fabrication et de la pose des diverses ferrures employées dans la construction des voitures.

La grosse serrurerie, enfin, comprend l'exécution et la pose des poutres et selives en fer, des combles, pans de fer, des ponts métalliques, etc.



Armes de la corporation des serruriers au XVIIIe s.

SERRURIE (*sè-ru-rî*) n. f. Genre de protéacées du Cap, comprenant des arbustes à fleurs en capitules.

SERRURIER (*sè-ru-ri-é*) n. m. Ouvrier qui fait des serrures et des ouvrages en fer forgé : *On comprend, parmi les* SERRURIERS, *le forgeron, l'ajusteur, le ferreur ou poseur.*

— *Serrurier mécanicien*, Celui qui travaille les pièces employées dans la construction des machines. ‖ *Serrurier en bâtiments*, Celui qui fait les ouvrages les plus employés dans la construction des bâtiments. ‖ *Serrurier charron*, Celui qui travaille les pièces employées dans la construction des voitures.



Jeton de la corporation des serruriers au XVIIIe s.

SERSALE, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]) ; 4.060 hab. Eaux minérales.

SERSUKER n. m. Comm. Syn. de CIRSAKA.

SERT, SERD ou **SÉERT**, ville de la Turquie d'Asie Kurdistan [prov. de Bitlis]), dans un pays montagneux que traverse le Botan-Sou, affluent gauche du Tigre ; 15.000 hab. Ch.-l. de district. Vignobles et vergers. Exportation de toiles peintes à la garance, armes et articles en ivoire. On la croit bâtie sur les ruines de Tigranocertes.

SERTAIGE (*sèr'-tèj'*) n. f. Sorte de toile de ménage, en fil de chanvre, qui se faisait anciennement dans le Forez.

— Adjectiv. : *Toile* SERTAIGE.

SERTAO ou **SERTAM**, nom donné, au Brésil, à certaines régions peu peuplées ou incultes ; entre autres, aux solitudes du San Francisco (prov. de Minas-Geraes).

SERTE (*sèrt'* — de *sertir*) n. f. Techn. Enchâssement des pierres fines.

SERTE (*sèrt'*) n. f. Nom vulgaire d'un poisson du genre brème, l'*abramis vimba*, répandu dans les eaux douces de l'Europe boréale.

SERTE (*sèrt'* — de *servir*) n. f. Saillie d'une jument par un baudet.

SERTIR (*sèr'* — du lat. *sertus*, part. pass. de *serere*, entrelacer) v. a. Joaill. Enchâsser dans un chaton : SERTIR *un diamant.*

— Chass. *Sertir une cartouche*, Refouler à l'intérieur, au moyen du *sertisseur*, le carton d'une douille chargée, de manière que le bourrelet formé maintienne le carton placé sur le plomb et empêche la cartouche de se vider.

— Serrur. Unir à l'aide de petites saillies ménagées près du trou qui doit recevoir l'autre pièce.

Serti, ie, part. pass. du v. Sertir.

— Substantiv. n. m. Travail du sertisseur, ouvrage qu'on fait en sertissant : *Un* SERTI *très délicat.*

SERTISSAGE (*sèr'-ti-saj'*) n. m. Joaill. Action ou manière de sertir.

— ENCYCL. Le *sertissage* se pratique de trois manières différentes : serti en bâte ou chaton, serti en pleine matière, serti à jour et sur griffes. Le serti en chaton consiste à placer la pierre à sertir dans le *chaton* ou *bâte* préparé à cet effet, puis à retrousser le métal tout autour de la pierre, pour maintenir celle-ci en place et enfin à lever quelques griffes à l'échoppe pour la consolider.

Le sertissage en plein consiste à percer un trou dans la masse du métal, à y introduire la pierre et à la maintenir en place en retroussant le métal tout autour.

Le sertissage à jour et sur griffes s'exécute en faisant reposer la pierre sur une feuillure que l'on a pratiquée à l'intérieur des griffes et en rabattant celles-ci sur la pierre.

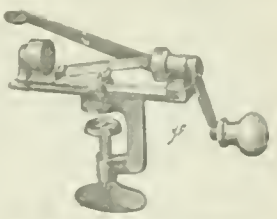

Les deux premiers modes de sertissage se font généralement pour la bijouterie et presque toutes les pierres fines et de peu de valeur. La troisième méthode, au grain, s'emploie pour les pierres de grand prix.

SERTISSEUR (*sèr'-ti-seur'* — rad. *sertir*) n. m. Celui qui sertit, qui sait sertir. ‖ Appareil servant à sertir les cartouches de chasse.

SERTISSURE (*sèr'-ti-sur'* — rad. *sertir*) n. f. Manière dont une pierre est sertie. ‖ Partie du chaton qui entoure la pierre et la retient.

SERTOLI (CELLULE DE), cellule du tube séminipare, qui s'implante sur la paroi du tube par une partie élargie au pied, contenant le noyau, et se termine par une partie lobulée, où se trouvent fixées les têtes des spermatozoïdes dont les queues flottent dans la lumière du tube.

SERTORIUS Quintus, général romain, né à Nursia (Sabine vers 121 av. notre ère, tué en Espagne en 73. Après avoir brillamment paru au barreau, il servit contre les Cimbres, puis se distingua en Espagne comme tribun militaire. De retour à Rome 91), il fut nommé questeur et vainquit les Marses. Il perdit un œil dans cette guerre. Pendant la guerre Sociale, il empêcha la défection de la Cisalpine. Fortement attaché au parti de Marius, il rentra dans Rome avec celui-ci. Mais, à la mort de Marius, Sylla reparut et Sertorius passa en Espagne. Il alla de là faire la guerre en Maurétanie, mais les Lusitaniens le rappelèrent pour les aider à combattre la domination du lieutenant de Sylla, Annius. Sertorius fut dès lors en pleine révolte contre Rome. Au prestige de sa bravoure, de sa douceur, s'ajoutait la superstition. Il marchait toujours accompagné d'une biche blanche, qui, disait-il, le mettait en communication avec les dieux. Il organisa en Espagne une république à l'instar de Rome. Des proscrits, il fit aussi des sénateurs. Sa tête était mise à prix. Il battit plusieurs fois Métellus, puis Pompée. Il s'allia avec Mithridate. Mais l'Espagne se fatiguait de la guerre. Sertorius devint cruel. Il fut enfin assassiné par ses propres officiers, à l'instigation de son rival Perpenna (73). Pompée eut facilement raison du traître qui crut se sauver en livrant les papiers de Sertorius. Mais Pompée fit tuer Perpenna et brûla les papiers sans les lire.

Sertorius, tragédie de P. Corneille, représentée pour la première fois le 25 février 1662 au théâtre du Marais. — Cette pièce qui présente de nombreux défauts, offre aussi de grandes beautés et remporta un légitime succès. C'est une peinture très vive et très puissante de l'époque des guerres civiles au temps de Marius et de Sylla. Sertorius, ancien lieutenant de Marius, se révolte contre la tyrannie de Sylla avec l'aide des Lusitaniens, qu'excite leur reine, Viriathe, et il se prépare à marcher contre Rome. Mais il a pour lieutenant le Romain Perpenna, qui cherche à lui enlever l'amour de la reine Viriathe. Sertorius, qui est aimé en outre d'Aristie, se sacrifie à l'intérêt commun et renonce à Viriathe pour la donner à Perpenna : mais la reine ne veut rien entendre et exige qu'il l'épouse. Sertorius, qui a essayé en vain, dans un colloque fameux, de faire la paix avec Pompée, se soumet à la volonté de la reine. Mais bientôt on apprend l'abdication de Sylla et la mort de Sertorius ; Perpenna, qui est l'auteur du meurtre, vient offrir sa main à Viriathe : elle le repousse avec indignation. Pompée, victorieux, fait mettre à mort le traître et conclut la paix avec Viriathe. Le caractère de Sertorius est admirablement tracé : malheureusement, il est gâté par son amour pour Viriathe. Les deux derniers actes de la pièce sont faibles et le dénouement est amené par un événement fortuit : l'abdication de Sylla. C'est dans cette tragédie, en une scène fameuse entre Sertorius et Pompée, que se trouve le vers souvent cité :

Rome n'est plus dans Rome : elle est toute où je suis.

SERTULAIRE (*sèr'. ler'*) n. f. Genre d'hydroméduses, type de la famille des *sertularidés*, répandues surtout dans les mers tempérées.

SERTULARIDÉS (*sèr'*) n. m. pl. Famille d'hydroméduses hydroïdes campanulaires, renfermant les sertulaires et genres voisins. — *Un* SERTULARIDÉ.

SERTULE n. m. Bot. Syn. de OMBELLE SIMPLE.

SERTULIFÈRE (*sèr'* — de *sertule*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des fleurs disposées en sertule.

SÉRULLAS Georges-Simon, chimiste français, né à Poncin (Ain) en 1774, mort à Paris en 1832. Il s'enrôla en 1793, et servit sous le premier empire dans le corps des pharmaciens militaires. En 1825, il fut nommé professeur au Val-de-Grâce, succéda, en 1829, à Vauquelin comme membre de l'Académie des sciences, et il venait d'être appelé à la chaire de chimie du Muséum quand il fut emporté par le choléra. On doit à Sérullas la découverte du protochlorure de carbone en 1823, de l'iodure de cyanogène et l'iodoforme en 1824, etc.

SÉRUM (*sé-rom'* — du lat. *serum*, petit-lait) n. m. Physiol. Partie liquide qui se sépare du sang ou du lait après la coagulation. ‖ Pl. *Des* SÉRUMS.

— Therap. Liquide que l'on extrait du sang et que l'on prépare artificiellement dans un but thérapeutique.

— ENCYCL. Physiol. *Sérum du sang*. La partie du sang qui reste liquide après la formation du caillot est constituée, en somme, du plasma sanguin, moins la fibrine, gène et le fibrinoplastique, et, bien entendu, les éléments figurés (hématies, hématoblastes, leucocytes ; V. SANG. Le sérum renferme tous les matériaux alimentaires solubilisés et élaborés qui doivent être utilisés par les tissus et tous les matériaux solubilisés de déchet qui résultent du fonctionnement ou de la destruction de ces tissus ; il peut renfermer aussi, mais à l'état de traces à peu près impondérables les

...

...

...

— Prestidigit. Récipient de formes variables, dissimulé derrière une table, une chaise, et dans lequel l'opérateur prend ou dépose des objets à l'insu des spectateurs.

— Relig. *Servante de Jésus-Christ, Servante des pauvres*, Religieuse.

— Techn. Outil de forgeron qui sert à soutenir une extrémité des longues pièces dont l'autre est dans le feu de la forge ou dans les mâchoires d'un étau. || Instrument employé par les menuisiers pour donner un point d'appui aux pièces qui ne peuvent entièrement porter sur l'établi. || Support qui soutient une voiture dans la position horizontale, quand elle est arrêtée. (On dit aussi CUMBRIÈRE.) || Anneau de fer qui sert à serrer des tenailles de forge.

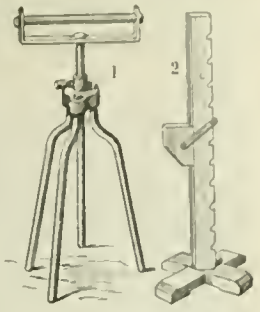

Servantes : 1. De forgeron ; 2. De menuisier.

— Typogr. Morceau de bois sur lequel la frisquette est appuyée, pendant que l'imprimeur pointe la feuille. (Vx.)

Servante maîtresse (LA) [*Serva padrona*, opéra bouffe en deux actes, paroles de Nelli, musique de Pergolèse, représenté à Naples, sur le théâtre San Bartholomé, en 1733. Il n'y a dans la pièce que deux acteurs chantants et un personnage muet, qui est un vieillard dominé par sa servante et un valet travesti en matamoro. *La Servante maîtresse* fut jouée à Paris dans son texte original, à la Comédie-Italienne, en 1746, non sans quelque succès. Mais sa célébrité en France date de son apparition sur la scène de l'Opéra, où une troupe de chanteurs bouffes italiens la joua le 1er août 1752. Elle fut accueillie avec enthousiasme et devint le signal d'une querelle artistique restée famouse sous le nom de « guerre des bouffons ». Elle provoqua une pluie de brochures, de pamphlets, de libelles, destinés, les uns à exalter la musique italienne, les autres à défendre la musique française contre ses détracteurs. Ceux-ci étaient J.-J. Rousseau, Grimm, d'Holbach, Suard, l'abbé Arnaud ; leurs adversaires étaient Fréron, Cazotte, l'abbé de Voisenon, l'abbé Laugier, etc.

Lorsque les Bouffons eurent quitté l'Opéra, la Comédie-Italienne en joua, sous le titre de *la Servante maîtresse*, une traduction due à un magistrat nommé Baurans. La *Servante maîtresse* parut avec éclat sur ce théâtre en 1754, avec Rochard et Mme Favart comme interprètes.

SERVANTE-MAÎTRESSE n. f. V. SERVANTE.

SERVANTINE (*sèr'*) n. f. Variété de poire. || Variété de figue.

SERVANTISME (*sèr', tissm'*) n. m. Etat d'assujettissement volontaire : *Il tombe dans le* SERVANTISME *le plus minutieux.* (Balzac.)

SERVATTI, groupe insulaire de la Malaisie hollandaise, entre l'île de Timor et les Moluques, quelquefois désigné sous le nom d'*îles Sud-Occidentales*. Il comprend, outre la grande île *Wetter* (3.182 kilom. carr.), d'autres terres plus petites : *Roma, Damma, Nila, Kisser, Letti, Sermatta, Babbur*, etc. ; au total, 5.326 kilom. carr., avec 25.000 hab., voisins des Malais, renommés comme potiers.

SERVE (*sèrv'*) n. f. Econ. dom. Mare creusée dans la cour d'une ferme et servant à désaltérer les animaux domestiques. || Réservoir à eau qui sert à irriguer les prairies, dans la Drôme et dans l'Isère.

— Pêch. Caisso percée do trous et plongée dans l'eau, qui sert à conserver le poisson vivant. Syn. de SERRE.

SERVE (*sèrv'*) n. f. Fém. de serf.

SERVEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 4 kilom. de Lannion ; 1.583 hab. Chapelle des Cinq-Plaies (XVIe s.).

SERVENTOIS (*sèr'-van-toi*) n. m. Littér. Equivalent, dans la langue d'oïl, des *sirventès* provençaux. V. SIRVENTÈS.

SERVER-PACHA, homme d'Etat ottoman, né en 1821, mort à Constantinople en 1886. Successivement attaché aux ambassades de Vienne et de Paris, et précepteur du prince héritier, il fut nommé en 1856 chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg. Il fit partie de la commission qui délimita les frontières du Monténégro (1859) et, après avoir rempli plusieurs fonctions administratives, devint préfet de Constantinople (1868-1870), secrétaire, puis ministre des affaires étrangères (1870-1871), avec le titre de maréchal ; ambassadeur à Paris (1872-1873), ministre des travaux publics (1875), commissaire du gouvernement en Herzégovine (1876), président de la Chambre des députés, ministre des affaires étrangères (1877) pendant la guerre turco-russe. Après avoir signé les préliminaires de la paix de San Stefano avec le général Ignatieff, Server-pacha dut quitter le ministère, sur les réclamations de l'Angleterre. Il devint, en 1878, ministre de la justice.

SERVET (Michel), théologien et médecin espagnol, né à Villeneuve (Aragon) vers 1509, mort à Genève en 1553. Il fit des études de théologie à Toulouse (1525), partit de là pour l'Italie, puis pour l'Allemagne ; Bologne, Bâle, Augsbourg et Strasbourg furent tour à tour le théâtre de ses discussions avec les plus célèbres docteurs en la matière, soutenant des doctrines panthéistiques qu'il exposa bientôt (1531) dans le *De Trinitatis erroribus libri VII* et le *Dialogorum de Trinitate libri II ; De justitia Christi capitula IV*. De retour à Paris, il s'occupa uniquement de médecine, où il fit des découvertes intéressantes et dont il ouvrit un cours public en 1535. La même année, il publia une édition de la géographie de Ptolémée. En 1537, il livra à l'impression un commentaire de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Ces divers ouvrages lui valurent de vives inimosités. En 1538, son *Apologeticus disceptatio pro astrologia* le fit traduire pour hérésie devant le parlement qui l'acquitta. Il s'établit ensuite comme médecin à Charlieu près Lyon, puis Vienne (Dauphiné). Au commencement de 1553, une nouvelle incursion dans le domaine théologique, la *Christianismi restitutio*, décida de son sort. Arrêté, il s'évada ; fut condamné à mort par contumace et exécuté en effigie à Vienne le 17 juin. Comme il cherchait à passer en Italie par la voie de Genève, il fut reconnu et jeté en prison (13 août). Son procès, dirigé avec une extrême malveillance par Calvin, s'acheva par une condamnation à mort ; Servet fut brûlé vif le 26 octobre.

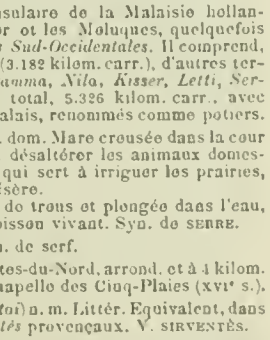
Michel Servet.

SERVÉTISTE (*sèr', tisst'*) n. m. Partisan de Servet. Ce nom, donné au XVIe s. aux antitrinitaires qui adoptaient les opinions de Michel Servet, désignait aussi de façon injurieuse les calvinistes qui se sont prononcés alors pour la liberté de conscience en prenant la défense de Servet.)

SERVETUR AD IMUM QUALIS AB INCEPTO, fragment de vers d'Horace *Art poétique*, 127 128. Au théâtre, que le personnage « reste jusqu'à la fin tel qu'il s'est montré au début de l'action et que jamais il ne se démente ».

SERVEUR (*sèr'*) n. m. Jeux. Syn. de SERVANT.

— Min. Aide-mineur, qui déblaye le minerai à mesure qu'il est abattu et apporte les matériaux de boisage là où l'on doit s'en servir.

SERVIABILITÉ (*sèr'*) n. f. Qualité d'une personne serviable.

SERVIABLE (*sèr'* — rad. *servir*) adj. Disposé à rendre service : *Homme* SERVIABLE.

— SYN. **Obligeant, officieux.** V. OBLIGEANT.

SERVIABLEMENT (*sèr'*) adv. D'une manière serviable.

SERVIAN, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 14 kil. de Béziers, sur la Lène, affluent de la Tongue ; 3.649 hab. Ch. do f. de l'Hérault. Pierre de taille. Vins et eaux-de-vie. Tonnelleries. — Le canton a 8 comm. et 10.669 hab.

SERVICE (*sèr'-viss* — du lat. *servitium*, même sens) n. m. Action de servir ; état d'une personne qui est domestique : *Entrer au* SERVICE, *en* SERVICE. || Fonction d'une personne qui sert, qui est domestique ou qui dirige des travaux domestiques déterminés : *Le* SERVICE *de la basse-cour, des écuries.* || Manière de servir, de remplir les fonctions de serviteur, de domestique : *Un* SERVICE *dévoué.* || Manière dont on se fait servir : *Maître qui a un* SERVICE *très dur.*

— Série d'actes accomplis pendant qu'on est en fonction : *Récompenser de loyaux* SERVICES.

— Etat militaire : *Quitter le* SERVICE. || Fonctions spéciales dans la guerre ou la marine : SERVICE *de santé.*

— Exercice actuel des fonctions dont on est chargé : *Hommes de* SERVICE.

— Fonctionnement organisé : *Le* SERVICE *des hôpitaux.* || Par ext. Ensemble du personnel même qui est mis en œuvre dans ce fonctionnement : *Organiser, dans un journal, un* SERVICE *des informations. Chef du* SERVICE *de la publicité.*

— Usage, utilité qu'on tire de certaines choses : *Etoffe d'un bon* SERVICE.

— Bon office, acte utile aux intérêts de quelqu'un : *Rendre* SERVICE.

— Assortiment de pièces de vaisselle destinées à paraître ensemble sur la table : SERVICE *de vieux sèvres.* || Assortiment de linge de table contenant un certain nombre de pièces de la même qualité : *Un* SERVICE *damassé.*



SERVICE : 1. A découper. 2. A dessert. 3. A salade. 4. A poisson.

|| Assortiment de pièces destinées à un service spécial : *Service à thé, à café, à liqueurs*, etc.

— Loc. div. *De service*, Se dit d'un moyen de communication plus ou moins caché, principalement ménagé pour faciliter le service de la maison : *Porte, Escalier* DE SERVICE. || *Au service de*, Comme serviteur, pour servir à, à la libre disposition de. S'emploie dans certaines formules de politesse : *Je suis tout à* VOTRE SERVICE. || *Mauvais service*, Acte nuisible aux intérêts de quelqu'un. || *Rendre le service*, Ne pouvoir plus servir, cesser de fonctionner. S'emploie souvent par ext. : *Les jambes qui* RENDENT LE SERVICE ! *Qu'y a-t-il pour votre service ?* Que désirez-vous ? En quoi puis-je vous être utile ? || *Etre de service*, Monter la garde. — Exercer un commandement.

— Art culin. Plats que l'on sert et dessert en même temps. *Dîner à trois* SERVICES. || *Service à la française*, Service dans lequel toutes les pièces qui peuvent attendre sans perdre de leur finesse sont placées à la fois sur la table, de façon que les convives aperçoivent leur beauté. || *Service dit à la russe*, Service dans lequel la table est couverte de fleurs et du dessert. Les mets sont présentés dans leur ordre de service, qu'indique un *menu*.)

— Comm. Expédition, distribution d'une façon régulière à titre gratuit ou onéreux. *Le* SERVICE *des abonnés d'un journal. Le* SERVICE *de Paris, des départements. Les journaux et revues, les éditeurs, etc., se font souvent entre eux un* SERVICE *d'échange.*

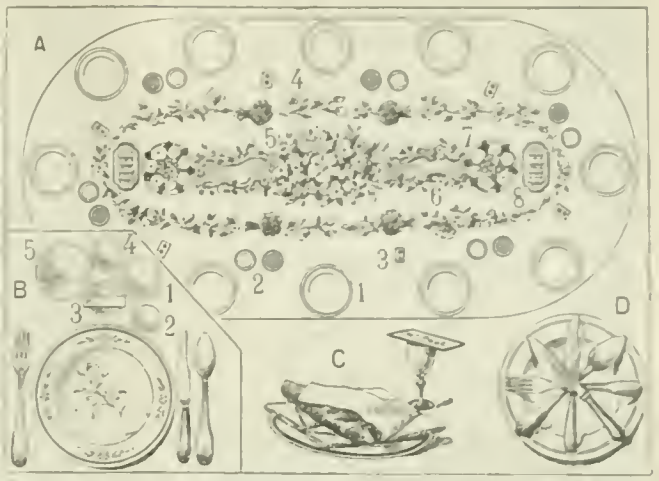

SERVICE : A, table. *Service à la russe*. 1. Assiette ; 2. Carafes vin et eau ; 3. Salières ; 4. Guirlande de fleurs ; 5. Corbeille ; 6. Miroir ; 7. Fruits ; 8. Gaufrettes. — B, détails d'un couvert de grand dîner : 1. Verre à eau et vin ordinaire ; 2. Verre à madère ; 3. Verre à bordeaux et carte portant le nom du convive ; 4. Verre à bourgogne ; 5. Coupe à champagne. — C, une manière de placer la serviette et le pain ; verre et nom du convive. D, assiette avec le service à entremets et à dessert.

— Comptab. *Service fait*, Accomplissement des obligations qui donnent au créancier le droit d'exiger le payement de son dû.

— Constr. Transport de matériaux à pied d'œuvre.

— Dr. *Service foncier*. Se dit quelquefois pour SERVITUDE.

— Econ. rur. Saillie d'un étalon.

— Féod. *Service féodal*, Devoirs du vassal envers son seigneur. || *Service haineux*, Services dus par les vilains : taille, corvée. || *Service d'ost*, Service militaire. || *Service de compagnon*, Obligation d'un vassal de servir son seigneur en guerre avec un ou plusieurs hommes. || *Service de cour et plaids*, Assistance obligatoire du vassal aux plaids du seigneur ou de ses officiers.

— Hist. Ensemble des personnes chargées, dans la maison du roi, de servir le souverain : *Le roi est parti avec son* SERVICE.



SERVICE. 1. A liqueurs ; 2. A café ou à thé ; 3. A bière ; 4. De fumeur.

— Jeux. Côté du jeu de paume où se trouve celui à qui l'on sert la balle. Action du serveur qui, à la paume, jette la balle sur le toit, et, au lawn tennis, par-dessus le filet, afin qu'elle soit reçue par les joueurs. Ensemble de moyens par lesquels le compère d'un filou lui fait connaître le jeu de son adversaire.

— Liturg. Célébration solennelle des prières et cérémonies qui se font dans un temple : *Le* SERVICE *divin.*

— Mar. *Service à la mer*. Situation du marin embarqué sur un navire armé, qu'il fasse campagne ou non. *Service à bord*, Temps d'embarquement passé à bord d'un bâtiment. || *Hâler le service*. Rejoindre son navire quand on est en congé. || *Service à terre*, Fonctions que remplissent les marins dans les ports, entre deux campagnes de navigation. || *Service intérieur*, Service s'occupant de tout le détail intérieur du navire. — Manuel donnant les règlements de ce service. || *Régler le service*. Faire désigner, au branle-bas du soir, les hommes de quart pour la nuit. || *Tableau de service*, Tableau sur lequel sont inscrits, heure par heure, les différents services de la journée.

— Milit. *Service militaire*, Obligation imposée aux citoyens d'une nation de contribuer à la défense éventuelle du territoire par les armes. || *Service actif*, Partie du service militaire que l'homme est astreint à passer sous les drapeaux en temps de paix. || *Service armé*, Service qui comporte l'emploi ou tout au moins le port des armes par ceux qui en sont chargés. *Service en campagne*, Ensemble d'instructions destinées à diriger le service en campagne des armées en général et des différentes armes en particulier. || *Service courant*, Institution dont l'objet a été l'assurer au jour le jour la solution d'une série de questions précédemment rattachées à des inspections périodiques. || *Service de garnison*, Ensemble des services qu'un corps de troupes doit fournir pour les besoins de la place où il tient garnison. On dit aussi SERVICE DE PLACE. || *Service général*, Service qui concerne l'ensemble des différentes fractions d'un régiment. *Service intérieur*, Série des prescriptions destinées à maintenir la discipline dans l'intérieur des corps de troupes. || *Service de semaine*, Service dont on charge à tour de rôle, pendant une semaine, les gradés d'une unité quelconque. || *Service de jour*, Service analogue au service de semaine, avec cette différence

[illegible] par [illegible]

[illegible] Service des grandes [illegible] Service) d'autrui n'est pas héritage. [illegible] Amitié, bienfait, etc. V. AMITIÉ

SERVIDOU [illegible] — rad. servir] n. m. Grande [illegible] autrefois dans les [illegible]

SERVIE. [illegible] Autrefois nom de la Serbie.

SERVIEN ENNE [illegible] Syn. anc. de SERBE.

SERVIEN [illegible] [illegible] homme politique, [illegible] et [illegible] français, né à Grenoble en 1593, [illegible] Il [illegible]

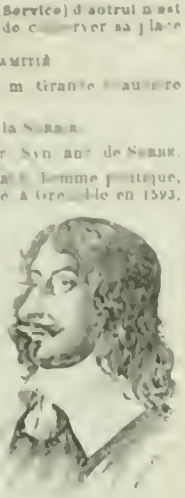

Abel Servien

[illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

— Encycl. L'ordre des *servites* est spécialement consacré à la dévotion en l'honneur de Marie. Il fut institué en 1223 à Monte Lenario, près de Florence, par sept marchands de cette ville, qui renoncèrent au monde. Les servites s'imposent de sévères mortifications et unissent aux pratiques de l'ascétisme les travaux du ministère sacerdotal, notamment la prédication. A la suite de la réforme de 1593, ils se divisèrent en deux branches, dont la plus ombreuse garda pour maison mère le monastère de Monte Lenario. Les servites, très nombreux au moyen âge, ont donné à l'Eglise plusieurs saints, dont le plus célèbre est saint Philippe Benîti. Ils ont encore une résidence à Rome et des maisons en Italie et en Espagne.

SERVITEUR (*sèr'* — du bas lat. *servitor*) n. m. Celui qui est au service, aux gages de quelqu'un : Maîtres *et* serviteurs. ‖ Celui qui est au service de l'Etat ou du souverain : *Un prince est le premier* serviteur *et le premier magistrat de l'Etat.* (Fréd. II.) ‖ Autref., Amant soumis : *Le* serviteur *de la reine.*

— Fig. Objet dépendant d'un autre, dirigé, gouverné par lui : *Le corps est le* serviteur *de l'âme.* (Gérusez.)

— Loc. div. *Serviteur de Dieu,* Prêtre, religieux, ou homme voué à la pratique des œuvres religieuses. ‖ *Serviteur des serviteurs de Dieu,* Qualification que prend le pape dans ses bulles. ‖ *Faites serviteur.* Se disait à un enfant pour lui ordonner de saluer. (Vx.) ‖ *Je suis votre serviteur, votre très humble serviteur,* ou elliptiquement *Serviteur,* Formules de politesse dont on se sert en parlant ou en écrivant à quelqu'un. — S'emploie aussi ironiquement pour exprimer un refus. ‖ *Votre serviteur,* Moi-même : *Personne ne peut en parler plus sûrement que* votre serviteur, *cor j'y étais.*

— Syn. **Domestique,** laquais, etc. V. domestique.

SERVITUDE (*sèr'* — du lat. *servitudo*) n. f. Etat de serf, d'esclave ; dépendance qui ôte à un homme la propriété de sa propre personne : *Tomber en* servitude.

— Asservissement des volontés, absence de liberté : *Le moins de* servitude *qu'on peut est le meilleur.* (Pasc.)

— Contrainte, assujettissement : *La vie n'est qu'une longue* servitude.

— Dr. Charge imposée sur une propriété pour l'usage et l'utilité d'un immeuble appartenant à un autre propriétaire. (L'immeuble auquel la servitude est due s'appelle *fonds dominant,* celui qui la doit *fonds servant.*)

— Mar. *Bâtiments de servitude,* Ensemble des pontons, chalands, citernes, canots de la direction du port se trouvant dans un arsenal.

— Milit. *Servitudes défensives,* Restrictions au droit de propriété qui, dans l'intérêt de la défense, sont imposées à certains terrains situés aux abords des fortifications des places de guerre ou postes militaires.

— Relig. Esclavage moral : *La* servitude *du péché, du démon.* ‖ *Réduire son corps en servitude,* S'imposer des pénitences corporelles.

— Syn. **Servitude, esclavage.** V. esclavage.

— Encycl. Dr. rom. En droit romain, la *servitude* est un droit réel qui confère à une personne une partie seulement des avantages du droit de propriété et constitue, par suite, une charge pour la propriété d'autrui. Les servitudes se divisaient en personnelles (*servitutes personarum*) et prédiales (*servitutes prædiorum*). Les premières donnaient le droit d'user et de jouir, d'une façon plus ou moins large, de la chose d'autrui : *usufruit, usage, habitation.* Les secondes, qui supposaient une relation d'un fonds à un autre, consistaient dans l'attribution à l'un des deux (*fonds dominant*) d'avantages compris dans la propriété de l'autre (*fonds servant*). Les servitudes s'établissaient, d'une façon générale, en droit civil, par les modes employés pour le transfert de la propriété.

— Dr. franç. Les rédacteurs du Code civil ont rejeté la dénomination de *servitudes personnelles,* dans la crainte que ces expressions ne rappelassent le souvenir des institutions féodales. Quant aux servitudes réelles, ils ont eu soin de spécifier, dans l'article 638, qu'elles n'établissent « aucune prééminence d'un héritage sur un autre », pour bien démontrer qu'on n'entendait nullement ressusciter la distinction des terres roturières et nobles.

Servitudes naturelles. Ce sont celles qui dérivent de la situation des lieux. Ainsi, les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent *naturellement.* Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement; mais le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur (art. 640).

Celui qui a une source dans son fonds a le droit d'en user à sa volonté et d'en changer le cours sans que les propriétaires des fonds inférieurs puissent y mettre obstacle, à moins qu'ils n'aient acquis, par titre ou prescription, un droit sur les eaux de cette source (art. 641).

Tout propriétaire qui veut se servir, pour l'irrigation de ses terres, des eaux naturelles ou artificielles dont il peut disposer, est en droit d'exiger le passage de ces eaux sur les fonds intermédiaires (*servitude d'aqueduc*) et d'appuyer sur la propriété du riverain opposé les ouvrages d'art nécessaires à sa prise d'eau (*servitude d'appui*), à la charge d'une indemnité préalable (lois des 29 avr. 1845 et 11 juill. 1847).

Servitudes légales. La loi assujettit les propriétaires à différentes obligations à l'égard l'un de l'autre, indépendamment de toute convention. Parmi de ces obligations dérivent de la mitoyenneté des murs, haies ou fossés servant de séparation entre deux fonds. V. mitoyenneté.

Servitude de passage. Le propriétaire d'un fonds enclavé peut, moyennant le payement d'une indemnité, obtenir sur les héritages voisins un passage qui lui donne accès sur la voie publique (art. 682).

Servitudes d'utilité publique. On comprend sous ce titre 1° les servitudes *militaires* établies sur les propriétés qui sont situées dans la zone de défense des frontières ou dans les différentes zones tracées autour des places de guerre; 2° les servitudes imposées, dans l'intérêt de la conservation des bois et forêts, sur les fonds avoisinants; 3° celles établies pour la sûreté des chemins de fer; 4° la servitude connue sous le nom de *marchepied* ou *chemin de halage,* dont sont grevés les terrains riverains des fleuves navigables ou flottables; 5° celle qui est relative aux plantations d'arbres le long des routes et chemins vicinaux.

Servitudes établies par le fait de l'homme. Il est permis aux propriétaires d'établir sur leurs propriétés telles servitudes que bon leur semble, pourvu qu'elles ne soient imposées ni à la personne, ni en faveur de la personne, mais seulement à un fonds ou pour un fonds (art. 686).

On distingue : 1° les servitudes *urbaines,* qui sont établies pour l'usage des bâtiments, et les servitudes *rurales,* pour celui des fonds de terre; 2° les servitudes *continues,* dont l'usage peut être continuel sans avoir besoin du fait actuel de l'homme (tels sont les conduites d'eau, les égouts, etc.), et les servitudes *discontinues,* qui, pour être exercées, exigent au contraire l'intervention du possesseur du fonds dominant (tels sont les droits de passage, puisage, pacage et autres semblables ; 3° les servitudes *apparentes,* qui s'annoncent par des ouvrages extérieurs (porte, fenêtre, aqueduc), et les servitudes *non apparentes,* qui n'ont pas de signe extérieur de leur existence, comme, par exemple, la prohibition de bâtir sur un fonds ou de ne bâtir qu'à une hauteur déterminée; 4° les servitudes *affirmatives* et *négatives,* selon qu'elles autorisent ou interdisent l'exercice de certains actes de propriété.

Les servitudes *s'acquièrent* par toute espèce de titre propre à transférer la propriété (vente, échange, donation), ou par la prescription trentenaire, ou encore par la destination du père de famille, lorsque le propriétaire de deux fonds, dont l'un se trouvait grevé d'une servitude envers l'autre, a maintenu cet état de choses après la séparation des deux héritages.

Elles *s'éteignent :* 1° lorsque l'exercice en devient matériellement impossible; 2° par le non-usage volontaire pendant trente ans; 3° par la réunion dans la même main du fonds servant et du fonds dominant (confusion).

— Dr. intern. Les *servitudes* internationales sont des restrictions mises par la convention au libre exercice par un Etat de sa souveraineté intérieure au profit d'un autre Etat. Elles sont *négatives* quand elles empêchent un Etat d'exercer son pouvoir territorial dans toute son ampleur, ou *positives* lorsqu'elles l'obligent à tolérer sur son territoire l'action d'un autre Etat.

— Milit. *Servitudes militaires.* Les *servitudes défensives* établies autour des places et des postes s'exercent sur les propriétés comprises dans trois *zones de servitudes,* commençant aux fortifications et s'étendant respectivement à 250 mètres, 487 mètres et 974 mètres, pour les places; 250, 487 et 584 mètres, pour les postes. Dans la *première zone,* il ne peut être fait aucune construction, de quelque nature qu'elle soit, à l'exception de clôtures ou *haies sèches* ou en planches à claire-voie, sans pans de bois, ni maçonnerie. Les *haies vives* et plantations d'arbres ou d'arbustes formant haie sont spécialement interdites dans cette zone. De la première zone à la deuxième, il est interdit, autour des places de première et deuxième classe (v. places de guerre), formant ici ce qu'on appelle la *première série,* d'exécuter aucune construction quelconque en *maçonnerie* ou en *pisé.* Il est permis d'élever des constructions en *bois* et en *terre,* sans pierres ni briques, chaux, ni plâtre, autrement qu'en crépissage, à la charge de les démolir immédiatement, sans indemnité, et d'enlever les décombres à la première réquisition de l'autorité militaire, si la place, déclarée en *état de guerre,* est menacée d'hostilités. Autour des places de la *deuxième série* (places de troisième classe et postes), il est permis, dans les mêmes limites, d'élever des constructions quelconques, mais les démolitions jugées nécessaires quand ces places ou postes sont déclarés en état de guerre n'entraînent aucune indemnité pour les propriétaires. Dans la troisième zone de servitudes des places et des postes, il ne peut être fait aucun chemin, levée, chaussée, exhaussement de terrain, etc., sans que leur alignement et leur position aient été concertés avec les officiers du génie et que, d'après ce concert, le ministre n'ait prononcé par décret.

Servitude volontaire (la) ou plus exactement *le Contre un,* pamphlet politique de La Boëtie, publié (incomplètement) en 1574 (dans le *Réveil-matin des Français*) et en 1576 (par Simon Goulard, dans les *Mémoires de l'Etat de France,* t. III). Le plan du *Contre un* est simple, mais troublé par de fréquentes digressions historiques et anecdotiques. Après avoir, dans un long exorde, distingué trois sortes de tyrans (selon qu'ils doivent leur pouvoir « à l'élection du peuple, à la force des armes ou à la succession de leur race »), après avoir montré que Dieu a créé tous les hommes égaux et libres, La Boëtie entreprend d'expliquer le fait de l'existence de la tyrannie. Il lui assigne trois causes : la première est la coutume, toute-puissante sur les hommes comme sur les animaux; il trouve la seconde dans la lâcheté et la « stupidité du populaire »; la troisième est l'intérêt : c'est par l'intérêt que le tyran tient ceux qui l'approchent, que ceux-ci tiennent leurs subordonnés immédiats, et ainsi de suite. La Boëtie termine en conseillant d'abandonner la tyrannie à ses propres forces et de laisser à Dieu le soin de la punir. La seule péroraison logique de ce fougueux réquisitoire eût été l'apologie du régicide (que La Boëtie a, du reste, excusé plus haut); il aura reculé sans doute devant la hardiesse de cette conclusion. Sur la portée et la valeur littéraire du *Contre un,* v. Boëtie (*La*).

Servitude et grandeur militaires, par Alfred de Vigny (Paris, 1835). Dans les trois premiers chapitres, l'auteur exprime la pensée du livre; il décrit la douloureuse condition de l'armée, condamnée depuis vingt ans à la paix et ne rendant plus au pays que des services de gladiateur (révolution de 1830, émeutes). Le soldat est le paria des sociétés modernes; son rôle est d'être aveugle et muet, de tuer et d'être tué, et pourtant, il sent et il souffre. Sa servitude est la plus dure de toutes, mais sa grandeur morale, faite d'honneur et d'abnégation, est incomparable. Trois histoires viennent illustrer cette thèse. *Laurette* ou *le Cachet rouge* nous présente un héros de l'obéissance passive, un commandant qui, après avoir exécuté la plus affreuse des consignes, emploie le reste de sa vie à réparer et à expier. *La Veillée de Vincennes* nous peint un adjudant victime du sentiment de la responsabilité; il finit par sauter avec la poudrière dont il a la garde. *La Vie et la mort du capitaine Renaud* ou *la Canne de jonc* est l'histoire d'un capitaine de la garde, héros sublime et obscur des guerres de Napoléon, qui, en 1811, a transperçé de son épée un jeune Russe, presque un enfant, et depuis ce jour ne porte plus qu'une arme de jonc; il mourra lui-même en 1830, tué par un gamin de Paris. Ce dernier récit contient des hors-d'œuvre de toute beauté, par exemple, sous ce titre *le Dialogue inconnu,* la dramatique relation de l'entrevue de l'empereur et du pape, en 1804, à Fontainebleau : *Comédiante! Tragédiante!* et aussi l'admirable portrait de l'amiral anglais Collingwood, un héros, lui aussi, de cet honneur militaire qui, d'après Alfred de Vigny, doit devenir l'unique religion de l'humanité moderne.

Servius Tullius, sixième roi de Rome (578-534 av. J.-C.). Fils d'une esclave, il fut élevé dans le palais de Tarquin l'Ancien, à qui il succéda. Une autre tradition veut qu'il ait été chef d'une tribu étrusque qui alla s'établir à Rome de gré ou de force. Il incorpora par la force des armes les douze lucumonies étrusques à l'alliance romaine. Il divisa la société romaine en classes d'après la richesse. Les centuries électorales partagèrent le peuple, chaque centurie ayant une fortune égale, il fallait donc, pour constituer une centurie, bien plus de pauvres que de riches. La première classe pouvait toujours faire la majorité. En revanche, la dernière ne payait pas d'impôts et était exempte du service militaire. La justice fut bien administrée, des terres conquises partagées entre les plébéiens. Rome fut agrandie et enceinte de fortes murailles, dont on admire encore les vestiges. Il était populaire, mais l'ambition de sa fille Tullia, qui avait épousé un petit-fils de Tarquin, poussa celui-ci à l'assassiner pour s'emparer du trône. Tullia, en revenant de la curie, où elle était allée saluer son époux du titre de roi, rencontra sur son chemin le cadavre de son père et ordonna à son cocher de faire passer le char sur son corps ensanglanté. La rue en garda le nom de voie Scélérate.

Servius Honoratus Maurus, grammairien latin, qui enseignait à Rome vers la fin du IVe siècle de notre ère. Il a composé, outre un *Commentaire sur la* Grammaire *de Donat* et plusieurs opuscules grammaticaux (édités par Keil dans le 4e vol. de ses *Grammatici latini* Leipzig, 1864), un précieux *Commentaire sur Virgile,* qui nous est parvenu très fortement remanié et grossi par des interpolateurs anonymes.

servo-moteur n. m. Engin régulateur, sorte de frein autonome, à l'aide duquel on peut diriger et retenir d'une façon sûre et prompte les plus puissants moteurs. ‖ Pl. *Des* servo-moteurs.

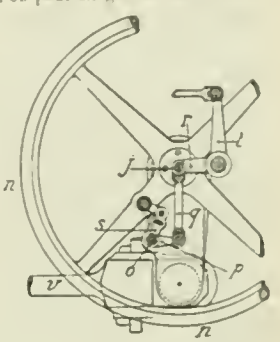

Servo-moteur : *r,* bielle articulée à la tige du piston et reliée à la manivelle; *sap,* équerre rigide mobile autour du point *a* relié à la manivelle *q,* bielle articulée reliant l'équerre *sap* à une seconde équerre *jrt,* étant reliée à la tige du tiroir; *j,* joint d'articulation coïncidant avec le prolongement de l'axe de l'arbre, *n,* volant

— Encycl. Le *servo-moteur* a été inventé en 1872 par Farcot et appliqué depuis avec des modifications innombrables, appropriées aux divers organes mécaniques mus par de puissantes machines. Les principales applications du servo-moteur se rencontrent dans les grues de levage, pour soulever un fardeau à une hauteur déterminée et l'amener très exactement à l'endroit où il doit être déposé. On l'emploie aussi pour donner, dans les machines à vapeur, une position déterminée aux bielles de relevage, et pour s'opposer aux chocs que pourrait produire l'arbre du tiroir à l'extrémité de la coulisse qui le guide. L'usage du servo-moteur est surtout utilisé sur les navires.

Servon, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 16 kilom. de Rennes, sur la Vilaine; 1.261 hab. Ch. de f. Ouest.

servum pecus (*sèr-rom'-pé-kuss*). *O imitatores, servum pecus* [O imitateurs, troupeau servile], écrit Horace dans ses *Epîtres* (I, 19, 19), parlant de ceux qui copient les grands modèles sans les comprendre, au lieu de les imiter intelligemment. C'est à eux et, plus souvent encore, aux courtisans que l'on applique le mot.

Séry-lès-Mézières, comm. de l'Aisne, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Quentin, près de l'Oise; 924 hab. Ch. de f. Nord. Sucrerie, fabrique de formes pour chapeaux.

ses adj. poss. Pluriel de *son, sa.* V. son.

sésame n. m. Genre de pédaliacées.

— Encycl. Le *sésame* (sesamum) est une herbe de 0m.50 à 1 mètre de haut, à feuilles alternes, pétiolées, simples, dentées. A l'aisselle de chaque feuille se trouve une fleur, dont la couleur varie du blanc au rouge pourpre. Le fruit est une capsule. Le sésame a été cultivé de toute antiquité à cause de l'huile qu'on retire de sa graine. C'est le *gingil* (de l'angl. *gingelly*) des Indéens, le *bandjin* ou *windjin* des Malais, le *mol* des Chinois. En Europe, sa culture n'est possible que dans les régions méridionales (Grèce, Malte); elle a échoué en France.



Sésame : *a,* fleur, *b,* fruit.

L'huile, douce, presque inodore, rancissant difficilement, est fort estimée des Arabes; en France, on la consomme pure, mais on s'en sert aussi pour la falsification de l'huile d'olive et la fabrication du savon.

Sésame, ouvre-toi. V. Ali-Baba.

sésamées n. f. pl. Groupe de dicotylédones gamopétales, dont le type est le *sésame.* — *Une* sésamée.

— Encycl. Rangées par Baillon dans les scrofulariées, par Van Tieghem dans les gesnéracées, les *sésamées* forment pour beaucoup d'auteurs la famille des pédaliacées. Ce sont des herbes à fleurs gamopétales, irrégulières, à quatre étamines didynames, à deux carpelles le plus souvent. Le fruit est une capsule ou un akène.

sésamoïde (de *sésame,* et du gr. *eidos,* aspect) adj. Hist. nat. Qui ressemble à la graine de sésame.

SÉSELI … SESCUNCIA



SÉSÉLINÉ, ÉE … Sésélie, fleur, fruit …

SESIA … genre de l'ordre des sésiides …



SÉSIE … genre d'insectes lépidoptères sphingiens …

SÉSIIDÉS …

SESLÉRIE … genre de graminées festucées …



SÉSUVIUM …

SÉTACÉ, ÉE (du lat. *seta*, soie) adj. Hist. nat. Se dit de tout organe qui a la forme d'une soie de cochon.

SETADOS, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), sur le Miño; 5.710 hab.

SÉTAIRE (*tèr*) ou SETARIA (*sé*) n. f. Bot. Genre de graminées, tribu des panicées, se distinguant des panicums par de longues soies qui partent de la base des fleurs.

— Encycl. On connaît une dizaine d'espèces de *setaires* des régions tempérées et chaudes du globe. Elles constituent un bon fourrage et donnent un grain recherché par les oiseaux et beaucoup de populations, principalement le millet d'Italie, le millet de Hongrie ou moha, etc.



Sétaire : *a*, épillet.

SÉTCHOUANA n. m. Ling. Nom de la langue des Betchouanas, qui appartient au groupe central de la famille *bantou* et comprend le *sésouto*, le *sérolong*, le *sétlapi*, etc.

SÉ-TCHOUEN ou SÉ-TCHUEN, SZÉ-TCHOUEN, SSÉ-TCHOUAN, SZÉ-TCHOUAN, grande province de Chine, entre les provinces du Kan-Sou et du Chen-Si au N., du Hou-Pé et du Hou-Nan à l'E., du Kouei-Tchéou et du Yunnan au S., le Thibet et le Koukou-Nor à l'O.; superficie, 461.000 kilom. carr., peuplés de 45.210.000 hab. Ch.-l. *Tchen-Tou*.

L'ouest, jusqu'au Min-Kiang, est couvert par les *Alpes du Ké-Tchouen*. A l'E. du Min-Kiang, c'est un plateau, de 1.000 à 1.200 mètres d'altitude, que dominent de 400 à 500 mètres d'abruptes hauteurs où se creusent des plaines basses (comme celle de Tching-Tou, 6.200 kilom. carr., 460 m. d'altit.), et qui se relève, sur les confins du Chen-Si et du Hou-Pé, avec les monts Tapa-Chan et Lan-Chan. Le Yan-tsé-Kiang, reçoit dans la province, à gauche, le Ya-loung-Biang, venu des confins du Kou-kou-Nor; le Min-Kiang (ou Ouang-Kiang); le Lia-ling-Kiang, venu des monts du Kan Sou.

Grande valeur économique : houille en abondance et fer; matières premières : métaux précieux, cuivre, sel, pétrole, soie, chanvre, ramie, graines oléagineuses, sucre; main-d'œuvre abondante; réseau fluvial navigable. Le sel est exploité en énorme quantité, pétrole et gaz. Ces richesses industrielles et agricoles se rencontrent surtout dans le centre. La région du Nord-Ouest, à moitié thibétaine, est peu peuplée. La région au S. du Yan-tse-Kiang est montagneuse et peu riche.

SETENIL de las Bodegas, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix]), sur le Guadalporcum; 3.320 hab.

SÉTÉRÉE (de *setier*) n. f. Métrol. Ancienne mesure agraire d'une valeur variable suivant les pays, et valant, dans la Bresse, un tiers de perche de Paris, soit 0ᵉᵉ.17025. Elle était représentée par la surface qu'un laboureur peut ensemencer avec un setier de blé.)

SÉTEUX (*teû*), EUSE (du lat. *seta*, soie de cochon) adj. Qui est composé, qui est garni de poils roides.

SETFARI (*sèt*) n. m. Voile que portent les femmes, dans quelques contrées de l'Afrique.

… prêtre Héod un canal … Nil … à la Méditerranée. On raconte que, … sa vieillesse, Sésostris se noya la … e, le Sésostris d'Hérodote n'est autre … Ramsès …

SESOUTO … langue Hamite de l'Afrique … appartient au groupe … Mona, Sisi et Mabuia en *Dic* … 1878).

SESQUI … lat. *sesqui-*, contraction de *semisque*, … et comme ici deux différents … et qui contient un et demi.

SESQUIALTÈRE … du lat. *sesqui*, et du lat. … Mathem. Se dit de deux quantités dont … l'autre une fois et demie. *Le nombre cinq* … *deux*.

Mus. Se dit de pieds où l'un des deux pieds vaut … comme l'autre, comme le crétique — ⏑ —.

Mus. anc. Se disait des différentes mesures dans … la note principale ayant une valeur de une fois … sa valeur ordinaire.

SESQUIFLORE … du préf. *sesqui*, et du lat. *flos*, fleur. adj. Qui contient une fleur complète et … fleur avorté.

SESQUIOCTAVE … du préf. *sesqui*, et de oc… Mus. anc. Se disait d'une mesure à trois temps, que l'on appelle maintenant mesure à neuf-huit.

SESQUIOXYDE … n. m. Oxyde qui contient une fois et demie autant d'oxygène que le protoxyde : Sesquioxyde *de manganèse*.

SESQUIPEDALIA VERBA (*Mots longs d'une toise*), partie d'un vers d'Horace (*Art poétique*, v. 97). Racine a mis la traduction française dans la bouche de Petit-Jean (*les Plaideurs*) :

Il faut dire aussi des mots longs d'une toise ! . . .

SESQUIPLARE (*sèss-ku-i-plar* — lat. *sesquiplaris*; du préf. *sesqui*, un et demi, et *planus*, plan. m. Antiq. rom. Soldat romain qui touchait une ration et demie.

SESQUIQUADRAT (*sèss-ku-i-ku-a-dra* — du préf. *sesqui*, et du lat. *quadratus*, carré. n. m. Astron. Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de quatre signes et demi, ou 135°.

SESQUIQUARTE (*sèss-ku-i-kart'* — du préf. *sesqui*, et de *quarte*. adj. Mus. anc. Se disait d'une mesure à trois temps, que l'on appelle aujourd'hui mesure en neuf quatre.

SESQUITÉRÉBÈNE (*sess-ku-i* n. m. Hydrocarbure $C^{15}H^{24}$, polymère de l'essence de térébenthine, volatil entre 280° et 300°, et qui prend naissance lorsqu'on traite l'essence de térébenthine par l'acide sulfurique concentré ou par le fluorure de bore.

SESQUITIERCE (*sèss-ku-i-ti-èrs* — du préf. *sesqui*, et de *tierce* adj. Mathem. Se dit du rapport de deux quantités dont l'une contient l'autre une fois et un tiers de fois. — adj. Mus. anc. Se disait d'une mesure en trois temps, que l'on appelle aujourd'hui mesure à six-huit.

SESSA Aurunca, ville d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]; 20.000 hab. Cette ville, mal bâtie, aux rues irrégulières et étroites, fut autrefois la colonie romaine de *Suessa Aurunca*. Restes d'un théâtre antique, d'un cirque, de bains et d'aqueducs. Patrie du poète latin Lucilius.

SESSA Cilento, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Salerne], au pied du mont Stella; 3.300 hab. Industrie du cuir et des pâtes alimentaires.

SESSE (*sès*) n. f. Comm. Bande d'étoffe dont les Orientaux entourent le bonnet de leur turban.

— Navig. Ancien nom de la pelle de bois dont on se sert pour vider l'eau des petits bateaux.

SESSEYEMENT (*sè-se-ie-man*) n. m. Gramm. Prononciation trop forte des consonnes sifflantes.

SESSILE (*sè-sil'* — du lat. *sessilis*; de *sedere*, être assis) adj. Bot. Se dit de tout organe inséré directement sur l'axe et dépourvu du support normal : *Une feuille* SESSILE.

Pathol. *Tumeur sessile*, Tumeur qui n'est pas portée par un pédicule.

— Zool. Qui est relié à son plan de position par la largeur de sa base, et non par un pédoncule : *Cornes* SESSILES.

SESSILIFLORE (*sè-si* — de *sessile*, et du lat. *flos*, *floris*, fleur. adj. Bot. Qui a des fleurs sessiles.

SESSILIFOLIÉ, ÉE (*sè-si* — du lat. *sessilis*, sessile, et *folium*, feuille. adj. Bot. Qui a des feuilles sessiles.

SESSION (*sè-si* — du lat. *sessio*) n. f. Position d'une personne assise : *Il ne s'y livre jamais que dans l'attitude de la* SESSION. (Brill.-Savar.) Pour us. Temps pendant lequel on siége : *Les* SESSIONS *de la Chambre*. Séance d'un … Chapitre qui renferme les décisions publiées … cette séance.

SESTA Godano, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]; 3.885 hab.

SESTE … n. m. Métrol. Nom d'une mesure de capacité à Siam et qui vaut 11ˡᵗ.791.

SESTÉRAGE (*sès, raj'* — rad. *setier* n. m. Féod. Droit … par cent … seigneurs sur chaque setier de blé.

SESTERCE (*sès-tèrs* — du lat. *sestertius*; de *semis*, demi, … n. m. Antiq. rom. Monnaie d'argent, … 2 as et demi ou un …

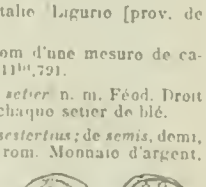

Sesterce.

… Il faut distinguer … petite monnaie d'argent, … tard de cuivre, et … monnaie de compte … sesterces. Les … ent le *sest rce* … HS (qui est pour las, las les deux I reliés … ant à H, S semi-as, et écrivaient en … pour désigner les grands sesterces … o fr. 41 c. à 0 fr. 20 c.

… TINE … V. EXTINE

SESTO al Reghena, comm. d'Italie (Vénétie [prov. … Ser… ture, tannerie.

SESTO Calende, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de M… Majeur; 3.500 hab. Ruines de *Sextum Kalendae* … *Mercatum*.

SESTO Cremonese, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]). 4 280 hab. Sériciculture.

SESTO Fiorentino, ville d'Italie (Toscane [prov. de Florence]; 11.280 hab. Savonnerie, draperie, chapeaux.

SESTO San Giovanni, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]); 5.600 hab. Lieu de villégiature.

SESTO (Cesare da), dit **il Milanese**, peintre, élève de Léonard de Vinci, émule de Raphaël, mort vers 1524. Son chef-d'œuvre est le célèbre tableau de *Saint Roch et la Vierge* (à Milan). On cite encore de lui une *Hérodiade* et une *Sainte Famille*, style de Raphaël.

SESTOLA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]), 2.700 hab. Vieux château, peut-être d'origine romaine.

SESTOS ou CESTOS, fleuve de l'Afrique occidentale, dans la république de Libéria. On ne le connaît que sur quelques kilomètres de son cours inférieur. Il fut découvert aux environs de 1365, par des Normands qui fondèrent à son embouchure le comptoir de Grand Dieppe pour l'exploitation de la malaguette, ou poivre de Guinée, nommée *sestos* par les Espagnols. Abandonné au XVᵉ siècle, le Grand Dieppe a reçu des Libériens modernes le nom de River Cess.

SESTOS ou SESTUS, ville de la Thrace ancienne, dans la partie la plus étroite de l'Hellespont, en face d'Abydos en Asie. Cette ville, fondée par des Eoliens, est célèbre dans la poésie et dans l'histoire, par les amours de Héro et de Léandre et par le pont de bateaux que Xerxès y fit construire pour passer l'Hellespont. Sur son emplacement, village turc de *Bovalli-Kalessi*.



Monnaie de Sestos.

SESTRI Levante, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur le golfe de Gênes; 9.900 hab. Petit port de cabotage. Belles villas. C'est l'ancienne *Segesta Tigullorum*.

SESTRI Ponente, ville d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur le golfe de Gênes; 11.100 hab. Constructions navales. Industrie des tabacs, du cuir, des pâtes, de la brique et de la chaux. Port assez important.

SESTRORIETZK, bourg de la Russie d'Europe (gr.-duché de Finlande [gouv. de Viborg]); 2.600 hab.

SET, SIT, nom égyptien du dieu que les Grecs connurent de préférence sous le nom de Typhon. V. ce nom.

SETA, sœur de Rhésus et amante de Mars.

SETH, patriarche biblique. On lit dans la *Genèse* (IV, 3-8, VI, 2) qu'il fut fils d'Adam et Ève, père d'Enos et de plusieurs autres enfants, qu'il vécut 912 ans, et fut la tige de la race des « fils de Dieu », c'est-à-dire des justes, tandis que Caïn était le père des « fils des hommes », c'est-à-dire des pécheurs.

SÉTHÉEN (*té-in*) ou **SÉTHIEN** (*ti-in*) [de *Seth*, n. pr.] m. Hist. Membre d'une secte du IIe siècle, qui fut très répandue en Égypte, et qui rendait un culte à Seth, fils d'Adam. ‖ On dit aussi SÉTHIEN et SÉTHISTE.

SÉTHOS ou **SÉTHON**, roi fabuleux de l'Égypte, dont Manéthon et Diodore ne font mention. Il aurait vécu vers 1 700, et les Égyptiens le mettaient en rapport avec Sennachérib, à propos de l'expédition avortée de celui-ci contre la vallée du Nil. Hérodote rapporte qu'il était grand prêtre de Phtah, à Memphis. Il dépouilla de ses privilèges la caste des guerriers, qui refusa de le secourir lors de l'invasion de Sennachérib. Séthos rassembla alors les marchands, les artisans, les hommes des castes inférieures et en forma un corps de troupes qu'il conduisit à Péluse, devant le camp ennemi. Phtah envoya pendant la nuit des rats qui rongèrent les cordes des arcs des Assyriens, et ceux-ci, hors d'état de combattre, prirent la fuite.

SÉTI Ier ou **SETHOSIS**, roi égyptien de la dix-neuvième dynastie. (Vers 1300 av. J.-C.) Il poursuivit d'abord les nomades dans la région sinaïtique, puis il envahit la Syrie méridionale, avança jusqu'au Liban et à l'Oronte, et vainquit les Khiti. Il revint en triomphe jusqu'à Thèbes. Une nouvelle campagne en Asie fut moins heureuse. Séti ne put venir à bout des Khiti, et conclut avec leur roi Moursar un traité d'alliance par lequel il renonça à la Syrie du Nord, mais conserva la Syrie du Sud et la Phénicie. Rentré en Égypte, Séti éleva divers monuments, entre autres la salle hypostyle de Karnak et le temple funéraire d'Abydos. Il partagea le pouvoir avec son fils, le célèbre Ramsès II, qui lui succéda. Séti Ier fut enterré dans la Vallée des Rois. Sa momie, retrouvée à Deïr-el-Bakari, est au musée de Gizeh.



Séti Ier, d'après un bas-relief d'Abydos.

Séti Ier (TOMBEAU DE), découvert près de Thèbes, à Biban-el-Molouk, par l'explorateur italien Belzoni, en 1816. Il consiste en une longue suite de chambres souterraines, auxquelles conduit un véritable dédale de corridors, de puits et d'escaliers, et il est remarquable par la beauté et la fraîcheur de ses sculptures peintes. Après une première salle, chambre oblongue décorée de scènes allégo-



Façade du temple de Séti Ier, dans Abydos.

riques représentant le passage du roi dans le monde inférieur, l'Amenti, et sa réception par différentes divinités, s'ouvre une nouvelle série de salles et de galeries, où l'on remarque de belles sculptures recouvertes de couleurs qu'on dirait appliquées d'hier. Un des sujets les plus intéressants est une procession allégorique des quatre races du monde assistant aux funérailles du héros : la race égyptienne, peinte en rouge; la race d'Ammon, de couleur claire, avec des yeux bleus et de longues barbes; la race noire, représentant les nègres du Sud; enfin, une race d'hommes à peau blanche, aux yeux bleus, à la barbe en pointe, représente les peuples de l'Asie, les Sémites. Au centre d'une espèce de chapelle funéraire, ornée d'une profusion de sculptures, était un sarcophage en albâtre oriental; mais ce sarcophage était vide. Il a été transporté au musée Britannique. A la base même du cénotaphe, un plan incliné conduisait très avant dans l'intérieur de la montagne. Le tombeau n'était pas achevé au moment de la mort du roi. Il est éclairé à la lumière électrique depuis 1902, par les soins de Maspero.

SÉTI II, probablement arrière-petit-fils du précédent, petit-fils de Ramsès II et fils de Ménephtah (v. ces noms), succéda ce semble à son père. Son règne fut court et agité, il semble avoir eu quelques succès sur les Syriens en l'an II de son règne, mais il eut à lutter contre des usurpateurs. Son tombeau se trouve dans la Vallée des Rois de Thèbes : sa momie a été découverte par M. Loret en 1898, dans le tombeau d'Aménothès II, où les grands-prêtres d'Amon l'avaient cachée pour la soustraire aux entreprises des violateurs de sépultures.

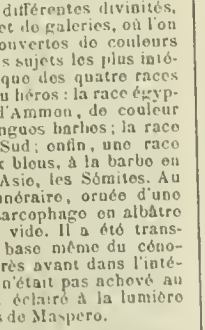

Séti II, d'après un bas-relief d'Abydos.

SETIA ou **SETINUM**, ville de l'Italie ancienne (Latium), près des marais Pontins, renommée par les vins qu'on récoltait sur son territoire. Auj. *Sezza*.

SÉTIE n. f. Mar. V. SCÉTIE.

SETIER (*ti-é* — du lat. *sextarius*, sixième partie d'une mesure romaine, le conge) n. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité qui varie suivant le pays et la matière mesurée : *Un* SETIER *de blé, de vin.* ‖ *Demi-setier*, Nom que l'on donne abusivement, à Paris et dans ses environs, à une mesure pour les liquides équivalant à 0lit,25. ‖ *Setier de terre*, Mesure agraire équivalente à la sétérée.

— ENCYCL. Relativement au système métrique, le *setier* romain valait 0lit,54. C'était une mesure très usitée. La forme du *sextarius* était celle de deux cônes tronqués joints par leurs grands diamètres. Pour mesurer les choses sèches, il était le douzième du *modius*. Chez nous comme dans la métrologie romaine, il changeait de valeur suivant qu'il était employé à mesurer les liquides ou les choses sèches. Le setier de Paris valait 12 boisseaux de blé (156 litres, 21 d'avoine (312 litres), 16 de sel (208 litres), etc., chacun de ces setiers étant la douzième partie du muid. Pour les liquides, le setier contenait 8 pintes, la trente-sixième partie du muid.

SÉTIF, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. et à 109 kilom. de Constantine), sur le Bou-Sellam, affluent du Sahel; 15.141 hab. (*Sétifiens, ennes.*) Commerce assez actif (bestiaux, moutons, céréales, cuirs, étoffes. Ancienne citadelle restaurée; nombreux débris antiques. Sétif fut au temps de la domination romaine dans l'Afrique du Nord, un centre fort important, d'où rayonnaient vers l'intérieur un certain nombre de routes militaires. Son nom *Sitifis* a été à peine changé par les Arabes, qui s'emparèrent de la ville au VIIe siècle et en consommèrent la ruine. Sétif était à peu près désert et son antique citadelle ruinée, lorsque les Français y pénétrèrent en 1838. — L'arrondissement a 13 comm. et 207.246 hab.

SÉTIFÈRE (du lat. *seta*, soie, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte des soies, des poils roides.

SÉTIFLORE (du lat. *seta*, soie, et *flos*, *floris*, fleur) adj. Bot. Qui a des pétales étroits, ressemblant à des soies.

SÉTIFORME (du lat. *seta*, soie, et de *forme*) adj. Qui est en forme de crin fin, de soie : *Prolongement* SÉTIFORME. *Piquant* SETIFORME.

SÉTIGÈRE (*jèr'* — du lat. *seta*, soie, et *gerere*, porter; adj. Qui porte une ou plusieurs soies. ‖ *Pore sétigère*, Gros pore placé sur le front de certains insectes et où est implantée une soie.

SÉTIN n. m. Vin récolté dans le Latium, aux environs de l'antique *Setia*.

SÉTIPÈDE (du lat. *seta*, soie, et *pes*, *pedis*, pied) adj. Bot. Qui a le stipe ou le pied sétiforme.

SETIT, nom donné au cours inférieur du Takkazé, dans l'Afrique orientale, depuis sa sortie des montagnes d'Abyssinie jusqu'à son confluent avec l'Atbara, affluent du Nil. Son cours est coupé de rapides qui la rendent impropre à la navigation. Elle rejoint l'Atbara devant Tomat.

SÉTLAPI n. m. Linguist. Langue des Batlapis (Afrique, dialecte occidental du *sétchouana* (groupe central de la famille *bantou*).

SÉTON (du lat. *seto*, soie) n. m. Art vétér. Longue bandelette de linge enduite de cérat qu'on passait autrefois sous un pont de peau pour entretenir pendant plus ou moins longtemps une plaie suppurante ou *exutoire*. ‖ L'exutoire lui-même.

— Par ext., *Blessure en séton*, Blessure faite par une arme blanche quand celle-ci est entrée et ressortie en passant simplement sous la peau et sans entamer les muscles.

— ENCYCL. Art vétér. On établit un *séton* au moyen d'une aiguille plate, terminée en avant par une lancette à bords et à pointe tranchants, et, en arrière, par un chas dans lequel on passe la mèche ou le ruban.

La pratique du séton a disparu de la médecine humaine, mais a persisté en médecine vétérinaire, surtout chez le cheval et le chien. C'est au poitrail, d'avant en arrière, que l'on place le séton chez le cheval, surtout en cas de gourme. Chez le chien, c'est sur la nuque et en travers que l'on place le séton.

SÉTO-OUTSI (*mer Intérieure*), mer du Japon, entre les îles de Nippon, de Sikok et de Kiou-Siou; 440 kilom. de long, profondeur maximum, 50 mètres. La mer Intérieure forme, d'O. en E., plusieurs bassins, qui prennent les noms des provinces littorales : *Souvo-nada*, *Misima-nada* ou *golfe de Hirosima*, *Iyo-nada*, *Bigo-nada* (45 kilom. de large), puis, après un étranglement de 8 kilom. de large, *Harima-nada* (60 kilom.) et l'*Idzoumi-nada*, dont le port de Kôbé dessert la grande cité d'Osaka.

SETTA, village du bas Dahomey, au N. d'Abomey. Pays d'élevage.

SETTE-CAMA, **SETTE-CAMMA** ou **CETTE-CAMMA**, port du Congo français, à l'embouchure de la petite rivière de *Sette*, déversoir de la lagune de Setto-Cama. Dépend de la société dite « de Setto-Cama ».

SETTE COMUNI (*les Sept Communes*), distr. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence], sur un plateau dépendant des Alpes et culminant par 2.400 mètres à la *cima di l'ortule*; 22.000 hab., d'origine germanique.

SETTEGAST (Hermann), agronome et écrivain allemand, né à Kœnigsberg (Prusse) en 1819. Professeur d'agriculture à Proskau et directeur des académies de Waldau et de Proskau (1863), enfin professeur de zootechnie à l'École agricole supérieure de Berlin. On cite de lui *la Zootechnie*, ouvrage traduit dans la plupart des langues de l'Europe; *l'Économie rurale politique; la Puissance individuelle et l'École de Mentzel-Weckerlin* (1861).



Setter

SETTER (*sè-tèr'* — mot angl. de *to set*, mettre, poser) n. m. Race de chiens d'arrêt à long poil, à oreilles de longueur moyenne, à tête longue et fine, au poil doux et ondulé, et dont la couleur varie depuis le noir, le blanc tacheté ou moucheté de noir, le blanc tacheté d'orange ou de rouge, jusqu'au blanc pur. Le *setter irlandais*, rouge, et le *setter Gordon*, noir et feu, sont particulièrement estimés.)

SETTIMO Milanese, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan], 2.900 hab. Fromageries.

SETTIMO Torinese, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin], 4 000 hab.

SETTLEMENT (ACT OF) (*l'Acte d'organisation*), acte (1700) en vertu duquel George Ier de Hanovre a dû hériter de la couronne d'Angleterre. Cet acte est une conséquence du *Bill des Droits* (1689), qui consacre le droit du peuple de déposer le roi, de changer l'ordre de succession au trône par l'éloignement de ses représentants.

SETTLER (*sèt'-lèr'* — mot angl., signif. *colon, planteur*) n. m. Personne qui s'établit dans une région nouvellement découverte ou une colonie. Ce nom a été appliqué spécialement aux premiers colons de la Nouvelle-Angleterre.

SETTONS (RÉSERVOIR DES), réservoir situé dans la Nièvre, à 3 kilom. S.-E. de Montsauche. Il est formé par la Cure, affluent de l'Yonne, et fut construit pour assurer le flottage, en un élargissement de la vallée (1843-1858). Superficie, 403 hectares, contenant 23 millions de mètres cubes, avec 18 mètres de profondeur.

SETUBAL ou **SÉTUBAL** (lat. *Cetobriga*), ville du Portugal méridional (Estremadure, sur l'estuaire du fleuve Sado, qui s'ouvre sur l'Atlantique par la *baie de Setubal*; 5.700 hab. Port peu profond. Salines au sel renommé, les plus productives du royaume. Oranges renommées, vins blancs excellents.

SETZOU ou **SETSOU**, prov. du Japon (île de Nippon [kens de Nara et de Hiogo], l'une des cinq provinces du domaine privé de l'empereur, sur la mer d'Izioumi. Dans son oriental du Séto-Outsi; 883.700 hab. *Osaka* en est la ville principale.

SEU d'Urgel. Géogr. V. URGEL.

SEUDRE, petit fleuve côtier de la Charente-Inférieure, qui reste simple ruisseau jusqu'à 2 kilom. en aval de Saujon et brusquement s'épanouit en un estuaire à marées de 500 à 1.500 mètres de large. Son estuaire est bordé de salines et de « claires » ou « parcs », où l'on élève des huîtres très appréciées. Elle laisse à gauche la Tremblade, à droite Marennes, et se perd dans l'Atlantique, en face de l'île d'Oléron. Cours 69 kilom.

SEUFFLE n. f. Nom vulgaire d'un poisson des eaux douces d'Europe, le nase ou hotu (*chondrostomannasus*). [V. CHONDROSTOME.] ‖ Nom donné aussi, dans l'Est, aux nases et aux vandoises.

SEUGNE (la), rivière de la Charente-Inférieure, qui naît au massif de Montlieu, baigne Jonzac, Pons et se perd dans la Charente en amont de Saintes. Cours 75 kilom.

SEUIL (*seu-ill* [*ll* mll.] — du lat. *solium*, siège) n. m. Feuille de parquet ou dalle de pierre qui recouvre la rainure d'une embrasure de porte : SEUIL *de bois, de pierre.* ‖ Pièce de bois ou de pierre qui reçoit le pont-levis quand on l'abaisse. ‖ Syn. CHEVET.

— Par ext. Entrée : *Satan, arrêté sur le* SEUIL *de l'enfer.* (Chateaubr.)

— Fig. Début : *Le* SEUIL *de la vie.* ‖ Fin : *Nos amis ne peuvent nous suivre que jusqu'au* SEUIL *de la vie.* (Mme de Staël.)



S, seuil.

— Navig. Ensemble des pièces de bois qui ferment les bateaux, tant à l'avant qu'à l'arrière. ‖ *Seuil d'écluse*, Pièce de bois posée en travers de la porte et entre deux poteaux, au fond de l'eau. Pièce de bois ou dalle de pierre sur laquelle vient s'appuyer un vannage.

— Pêch. Traverse inférieure d'une grenadière à chevrettes.

— Physiol. *Seuil de l'excitation*, Intensité minimum de l'excitation à laquelle un muscle répond.

— Techn. Tablette fixée sur la masse du battant, et sur laquelle roule la navette du tisserand. ‖ On l'appelle aussi SEUILLET, et VERGUETTE.

SEUILLET (*seu-ill-è* [*ll* mll.] — de *seuil*) n. m. Mar. Pièce de bois garnissant la partie inférieure d'un sabord.

— Bot. Nom vulgaire du sureau.

— Techn. Syn. de SAUIL.



A, seuillet de sabord, B, sommier.

SEUL, SEULE (du lat. *solus*, même sens) adj. Qui n'est point avec d'autres, avec qui il n'y a personne : *Nul homme ne voudrait être* SEUL *au monde.* (Rivarol.)

— Isolé, en dehors de la société : *L'homme entièrement* SEUL *est celui qui n'a point d'ami.* (La Bruy.)

— Solitaire, où il n'y a personne, où il y a très peu de monde : *Une campagne* SEULE *et triste.* (Peu us.)

— Unique, à l'exclusion de tout autre : *Les chrétiens adorent un* SEUL *Dieu.* — Simple, sans rien autre : *On frémit à la* SEULE *pensée de la mort.*

— Loc. div. *Tout seul*, Absolument seul, sans nul autre. ‖ *Aller tout seul*, V. ALLER. ‖ *Un seul*, Un sans plus. *Il n'a qu'un seul.* Aucun, nul, pas même un. ‖ *Un seul et même...* Un, identique : *La philosophie et la religion sont au fond* UNE SEULE ET MÊME *chose.* (P. Leroux.) ‖ *Seul à seul*, En tête à tête. ‖ *Par celui seul*, Par cette unique raison. ‖ Fam. *Comme un seul homme*, Avec unanimité.

— Musiq. Se dit d'une voix, d'un instrument qui chante ou joue pendant que tous les autres se taisent : *Morceau pour voix* SEULE.

— Substantiv. Personne seule : *L'opinion d'un* SEUL.

— REM. *Seul* change de sens selon qu'il est placé avant ou après certains substantifs : *Un seul homme*, c'est-à-dire un homme seulement et non plusieurs. *Un homme seul*, c'est-à-dire un homme sans compagnie.

— SYN. Seul, unique.

SEULE n. f. Mar. anc. Fond d'un navire.

SEULEMENT adv. Rien de plus, pas davantage : *Être deux* SEULEMENT. ‖ Uniquement : *Il arrive parfois que l'on écrit* SEULEMENT *pour se faire plaisir à soi-même.* (L. Jourdan.) ‖ Mais, toutefois, malheureusement : *Un banquier prête,* SEULEMENT *il veut des garanties.*

SEULÈRE [illegible] formation des [illegible] le temple, tandis qu'il [illegible]

SEULET, ETTE [illegible] de [illegible] Seul (Ne [illegible] le style pastoral.

SEULLON [illegible] mesure agraire, qui [illegible] de largeur sur 15 perches de longueur.

SEUME (Johann Gottfried), poète et littérateur allemand, [illegible] à Teplitz en 1810. Il est [illegible] fut soldat puis devint secrétaire du [illegible] et professeur de langues à Leipzig. [illegible] voyages à pied, il parcourut l'Autriche, [illegible] la Suède, puis la Russie, la Finlande et la Suède. Il a consigné le souvenir de ces voyages dans [illegible] de ses ouvrages. *Promenade à Syracuse en 1802* (1803) et *Mein Leben* (1813-1806). Citons encore [illegible] *Fragments remarquables sur les événements [illegible] en 1794* (1796), *Deux lettres sur les changements [illegible] en Russie en 1797*. *Miltiade*, drame (1808). Ses ouvrages sont animés d'un ardent amour de la liberté.

SEURRE, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à [illegible] de Beaune, sur la rive gauche de la Saône, [illegible] Station de [illegible] Ch. de f. P.-L.-M. Culture du [illegible] Maison ayant appartenu à la famille de Lamoignon. Beau château du XVIIIe siècle. Sculpture, [illegible] du XVe siècle, soutint plusieurs sièges, en [illegible] les troupes royales pendant la Fronde, [illegible] XIV fit raser ses fortifications. Le canton a [illegible] et 11 [illegible] hab.

SEURRE (Jean-Bernard-Antoine), dit **Seurre l'Aîné,** statuaire, né et mort à Paris (1795-1867). Prix de Rome en 1818, il partit en 1821 avec *Haigneuse*, d'une forme délicate, qui fut achetée par l'État et placée au Grand Trianon. Une *Sainte Barbe*, commandée par la préfecture de la Seine pour l'église de la Sorbonne, [illegible] de ses succès. Seurre a travaillé à la [illegible] de l'Hôtel de Paris, et c'est lui qui a sculpté en 1841 la statue de *Molière* placée à la fontaine [illegible] Paris conserve encore *Pâris donnant la pomme à Vénus*, [illegible] vert à Nantes. *Saint Louis*, statue marbre, à Tours. *La Justice*, statue plâtre, au musée de Versailles. Seurre [illegible] membre de l'Institut depuis 1852. — Son frère, Charles-Marie-Emile **Seurre,** dit **le Jeune,** statuaire, né et mort à Paris (1798-1858), obtint le prix de Rome en [illegible] en 1821 par une *Leda* très remarquée. Vers [illegible] fut chargé d'exécuter la statue de *Napoléon Ier* qui a [illegible] la colonne Vendôme de 1833 à 1863, époque où elle fut remplacée par le *Triomphateur romain* de Dumont. Cet ouvrage est l'œuvre la plus importante de Seurre.

SEVAN ou SEVAN ALIOANDJ, ville de l'empire anglais de l'Inde, Behar prov. de Patna, distr. de Saran, sur la [illegible] navigable, bras droit du Gandak, affluent du [illegible] 13 [illegible] hab. Indiennes. Poteries.

SEVANGA ou SÉVAN, petite île du lac Goktcha ou *Sevanga* [illegible] à l'E. de l'Ala Gueuz. C'est un cône volcanique [illegible] Cloître [illegible] *Sevanga*, datant du [illegible] avec une église de 880.

SÉVASTOPOL Gouvr V. SÉBASTOPOL.

SÈVE [illegible] la [illegible] vin [illegible] f. Bot. Liquide nourricier [illegible] les diverses parties des végétaux.

— Par [illegible] Qualité distinctive de certains vins consistant [illegible] combina son de la délicatesse du goût, [illegible] et [illegible] *Les vins du Libournais sont généralement [illegible] beaucoup de corps et de sève.*

— Fig. Vigueur, énergie. *La sève de la jeunesse.*

— Physiol. Le [illegible] circule dans les tissus des plantes [illegible] aux [illegible] des [illegible] qui en tiennent [illegible] en [illegible] ce [illegible] du [illegible] la [illegible] arrêter [illegible] [illegible] [illegible]

Severo Torelli, drame en cinq actes et en vers, de François Coppée (Odéon, 1883). — Débarrassé des épisodes qui ont leur valeur), le drame se condense ainsi. A la fin du XVe siècle, Pise gémit sous un tyran, Barnabo Spinola. Une conjuration est imminente. Qui en sera le chef ? Severo Torelli, un jeune homme de vingt ans. Pourquoi ? Parce que le père de Severo, Batista Torelli, il y a vingt ans, fut condamné à mort, puis gracié par Barnabo Spinola. « Tyran, s'écria-t-il alors, je ne puis plus songer à te frapper ; mais si jamais il me naît un fils, prends garde à lui ! » L'heure est venue : Severo jure sur l'hostie consacrée qu'il poignardera le tyran ; il l'annonce à son père, et le poignard l'approuve. Mais, quand il fait la même communication à sa mère, Pia, la pauvre femme se récrie, désespérée, et confesse un secret terrible : Barnabo Spinola est le père de Severo. La grâce de Batista ne fut jadis obtenue que par un infâme marché secret : le tyran, pour accorder la vie de l'époux, exigea l'honneur de la femme, et celle qui aimait, elle se sacrifia. Un combat terrible se livre dans l'âme du jeune homme : sera-t-il parricide ou sacrilège ?... La violation du serment sur l'hostie l'épouvantant par trop, c'est le premier crime, malgré son horreur, qu'il choisit. Mais, au moment où Severo, dans une chapelle obscure, va se damner en assassinant son père, la noble et malheureuse Pia le devance et c'est elle qui frappe son bourreau d'autrefois, tournant ensuite contre elle-même son arme meurtrière.

Le troisième et le quatrième acte de *Severo Torelli* sont quelque peu longueur ; mais le premier, le second, le cinquième sont d'une grande beauté tragique. Partout les situations sont rendues en une belle langue poétique, parfois gracieuse, mais plus souvent encore, d'une mâle concision et d'une vigueur digne de la tragédie classique.

SÉVÉRONDE n. f. Constr. Saillie d'un toit sur la rue.

Severus. V. Sévère, Cornelius Severus.

Seves (Octave-Joseph-Anthelme de), dit **Soliman-Pacha,** général français au service de l'Égypte, né à Lyon en 1788, mort à Alexandrie en 1860. Aspirant dans la marine française, il passa comme sous-officier dans l'infanterie de marine, puis comme soldat dans la cavalerie, fit ses dernières campagnes de l'Empire, fut attaché au maréchal Ney pendant la retraite de Russie, fut nommé sous-lieutenant à Posen (1813), lieutenant à Brienne (1814), capitaine et aide de camp de Grouchy pendant les Cent-Jours. Licencié par la Restauration, il partit pour l'Égypte (1816), devint instructeur de l'armée de Méhémet-Ali, qu'il organisa à l'européenne, et se distingua dans la campagne de Syrie (1831-1833). Promu général et pacha, il retourna en Syrie lors de la seconde guerre entre la Turquie et l'Égypte, contribua à la victoire de Nezib (1839) et défendit Beyrouth, bombardé par le commodore Napier (1840).

Seveso, comm. d'Italie (prov. de Milan)] ; 4.100 hab.

séveux (veû), **euse** adj. Qui a rapport à la sève, qui constitue la sève : *Liquide* sévEUX. Il *Voisseaux séveux,* vaisseaux dans lesquels circule la sève.

Séveux, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 24 kilom. de Gray, sur la Saône, affluent du Rhône ; 946 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fonderies, haut fourneau, carrières de pierre. C'est la *Segobodium* romaine.

sévices (*viss* — du lat. *sævitia ;* formé de *sævus,* cruel) n. m. pl. Mauvais traitements exercés sur une personne sur laquelle on a autorité : *Exercer des* sévices *sur ses enfants.*

— Encycl. Dr. La donation, de sa nature irrévocable, peut être révoquée si le donataire s'est rendu coupable envers le donateur de *sévices,* délits ou injures graves (C. civ., art. 955). Les sévices sont également une des causes qui peuvent entraîner le divorce.

Sevier, comté des Etats-Unis (Tennessee), sur le French-Broad-River, branche du Tennessee ; 17.000 hab. Ch.-l. *Sevierville ;* etc.

Sevier, lac de l'ouest des Etats-Unis, dans l'Utah, au S.-S.-O. du Grand-Lac-Salé. Salé lui-même, il dort dans un désert nu, froid, triste, à 1.423 mètres d'altitude.

Sévignac, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 33 kilom. de Dinan ; 2.847 hab. Château de Brondineuf (XIIe s.).

Sévigné ou **Sévigny,** ancienne famille de Bretagne, qui emprunta son nom à un château situé dans la commune de Cesson, près de Rennes. Elle était apparentée aux plus nobles familles du pays et possédait en dernier lieu l'hôtel et la tour de Sévigné, dans l'enceinte de Vitré, et, à peu de distance de cette ville, la terre des Rochers. Dès le XIIe siècle, des Sévigné figurent dans les documents de l'histoire de Bretagne. Nous citerons : Bernard-René ou Renaud **de Sévigné,** chevalier de Malte, connu sous le nom de **chevalier de Sévigné,** né en Bretagne vers 1610, mort à Port-Royal-des-Champs en 1676. [Maréchal de camp en 1646, il commanda, pendant la Fronde, le régiment « dit de Corinthe », levé par le cardinal de Retz, son parent. En 1650, il rompit son vœu pour épouser Isabelle de Pena (1615-1656), veuve du comte Marc Pioche de La Vergne, déjà mère d'une fille qui devint plus tard Mme de La Fayette. Veuf en 1656, il se retira à Port-Royal] ; — Henri, marquis **de Sévigné,** neveu du précédent, né probablement à Vitré en 1624, mort à Paris en 1651. [Lieutenant du roi à Fougères, il épousa en 1644 la spirituelle Marie de Rabutin-Chantal, qui a immortalisé le nom de Sévigné. Duelliste, joueur et débauché, le marquis de Sévigné fit de fortes brèches à la fortune de sa femme. Il fut quelque temps l'amant de Ninon de Lenclos. En 1650, il avait pour maîtresse une dame de Gondran, qui recevait aussi les soins du chevalier d'Albret. Celui-ci, ayant appris que Sévigné avait tenu des propos grossiers sur le compte de sa belle, le provoqua, et Sévigné reçut dans la poitrine un coup d'épée dont il mourut deux jours après] ; — Charles, marquis **de Sévigné,** fils du précédent, né aux Rochers, près de Vitré, en 1648, mort à Paris en 1713. [A vingt ans, il s'enrôla dans un escadron de 150 gentilshommes commandé par le comte de Saint-Pol, pour l'expédition de Candie (1668), et regagna Toulon en 1669. En 1672, il fit, comme gardon des gendarmes du Dauphin, la campagne de Hollande. Plus tard, il se distingua aux combats de Senef et de Saint-Denis, près de Mons. De retour en France simple guidon, il fut l'amant de la Champmeslé et de Ninon de Lenclos, l'ancienne maîtresse de son père. Il épousa, en 1684, Jeanne-Marguerite de Bréhant-Mauron, fille du baron de Mauron, conseiller au parlement de Bretagne, qui lui apporta 200.000 livres de dot. A partir de cette époque, il vécut dans la retraite. Avec lui s'éteignit la branche aînée des Sévigné.]

Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de), écrivain français, née à Paris en 1626, morte au château de Grignan en 1696. Fille de Celse-Benigne de Rabutin, baron de Chantal, qui fut tué à l'île de Ré en 1627, et de Marie de Coulanges (morte en 1632), Marie de Rabutin fut placée sous la tutelle de son oncle maternel, Christophe de Coulanges, abbé de Livry. Il lui donna pour maîtres Ménage et Chapelain, qui lui apprirent le latin, l'italien et l'espagnol. Pourvue de 100.000 écus de dot, elle épousa en 1641 Henri de Sévigné (v. l'art. précéd.), dont elle eut une fille et un fils. Après la mort de son mari, tué en duel en 1651, et qui ne l'avait guère rendue heureuse, elle se consacra à ses enfants. Son deuil passé en Bretagne, elle retourna à la cour. Elle y trouva de nombreux soupirants : Turenne, le prince de Conti, Fouquet et son cousin Bussy-Rabutin. Ils eurent peu de succès. Bussy, auquel elle avait refusé de prêter de l'argent, se vengea en la représentant sous des traits peu avantageux dans son *Histoire amoureuse des Gaules.* Elle eut peine à lui pardonner et ne reprit de relations avec son spirituel parent qu'en 1666. En 1669, sa fille, « la plus jolie fille de France », épousa François d'Adhémar, comte de Grignan, qui, bientôt nommé lieutenant général en Provence, appela sa femme auprès de lui (1671). Mme de Sévigné avait concentré toute sa tendresse sur sa fille. La séparation fut cruelle. C'est pour la rendre moins douloureuse et pour distraire Mme de Grignan que Mme de Sévigné entreprit cette correspondance qui devait durer plus de vingt-cinq ans. Cependant, elle vivait le plus souvent à la cour, fréquentant ses amis : Mme de La Fayette, La Rochefoucauld, A. de Pomponne, E. de Coulanges et sa femme, etc. Dès 1677, elle allait habiter l'hôtel Carnavalet. Elle séjournait fréquemment dans son domaine des Rochers ou à Livry, et là faisait des économies pour payer les dettes des Grignan, qui furent la préoccupation de sa vieillesse. Elle se rendit à plusieurs reprises auprès de sa fille. C'est à Grignan qu'elle mourut, emportée par la petite vérole, à l'âge de soixante-dix ans.



Mme de Sévigné.

D'une santé florissante, surtout en sa jeunesse, plaisante à voir (c'était une blonde aux yeux brillants et au teint frais), Mme de Sévigné fut gaie, enjouée, exubérante, un peu étourdie même et, à l'occasion, libre en ses propos, mais sage en sa conduite, par devoir et aussi parce que, réserve faite de sa tendresse passionnée pour sa fille, son caractère la portait plutôt vers l'amitié que vers l'amour. Spirituelle, souvent ironique, elle avait plus d'intelligence que de sensibilité, mais surtout l'imagination jouait un grand rôle dans sa vie et dans ses sentiments ; bonne, néanmoins, et bienveillante, mais seulement dans le cercle de ses amitiés. Elle était naturellement disposée à voir tout par le bon côté. Avec cela, des goûts sérieux, austères parfois, comme dans ses lectures ; une foi large, mais sûre, et, avant tout, un grand et continuel souci de son perfectionnement moral.

— Bibliogr. : Walckenaer, *Mémoires sur la vie et les écrits de Mme de Sévigné* (Paris, 1842-1852) ; G. Boissier, *Mme de Sévigné* (Paris, 1887).

Sévigné (Lettres de Mme de). Elles sont adressées à Mme de Grignan pour la plupart et à quelques autres correspondants habituels : Charles de Sévigné, Bussy-Rabutin, les Coulanges, Mme de La Fayette, Pomponne. Mme de Sévigné n'écrit pas à tout le monde du même style ; il faut mettre à part quelques lettres particulièrement soignées et artistement polies avec l'arrière-pensée qu'elles seront communiquées, commentées et probablement copiées ; telles sont les lettres bien connues sur le mariage de Mademoiselle, sur la mort du vicomte ou du fils de Mme de Longueville ; mais, le plus souvent, Mme de Sévigné improvise ; elle écrit de verve, pour s'épancher, avec la liberté et la vivacité de la conversation ; elle laisse courir sa plume « la bride sur le cou » ; alors, sans pour cela cesser tout à fait de faire les honneurs de son esprit, elle plaît surtout par la simplicité et le naturel ; son style, nourri, il est vrai, et assoupli dès l'enfance par la pratique des meilleurs modèles, apparaît facile, rapide et en même temps ferme et sûr. Son imagination vive et mobile se prend à toute chose ; elle nous entretient de ses goûts, de ses occupations, de ses lectures, de sa santé, de celle des siens et de leurs affaires de ménage ou d'argent ; puis c'est toute la société de son temps qu'elle nous peint dans ses lettres ; elle note tous les événements contemporains, les nouvelles de la cour ou de l'armée, et dresse ainsi un journal des plus belles années du grand règne. Elle aime la campagne et la nature, comme un joli spectacle qui récrée ses yeux et son cœur ; elle la décrit sobrement, mais avec grâce et fraîcheur. Enfin, et en cela elle est bien de son siècle, elle ne néglige pas, à propos des faits dont elle est témoin, d'exprimer des réflexions sur la destinée, sur les mœurs et les passions des hommes. Peintre, historien, moraliste, écrivain, elle est tout cela dans le plus intéressante correspondance du XVIIe siècle.

L'abbé de Bussy fit paraître en 1726 les *Lettres à Mme de Grignan ;* le chevalier de Perrin publia la correspondance de Mme de Sévigné d'après les originaux, mais avec de fréquentes retouches exigées par la famille (1737-1754). La première édition de la *Correspondance complète* est celle de Monmerqué (1817-1818), qui servit, en 1862-1866, à établir l'édition dite « des Grands Écrivains ». En 1872, Capmas a publié les *Lettres inédites.*

Sevilla, bourg et centre administratif de la Malaisie septentrionale (archipel des Philippines, groupe des Visayas, île de Bohol), 3.250 hab. Ch.-l. de *pueblo.*

Séville (espagn. *Sevilla*), ville d'Espagne, ch.-l. de la province de ce nom, dans une large plaine, sur le Guadalquivir, encore accessible au flux ; 148.320 hab. (*Sévillans, ans.*) Capitainerie générale, archevêché, université. Cour d'appel. École de commerce. Nombreuses fabriques, en particulier de tabacs et de porcelaine. Exportation de liège, vins, laines, huiles, etc. Fortes pommées Séville, reliées à Madrid et à Cadix par le chemin de fer, est desservie par plusieurs compagnies de navigation.

L'animation de Séville, ses œuvres d'art, ses monuments, la perpétuelle douceur de son climat, la fertilité de ses environs justifient le dicton espagnol : « Qui n'a pas vu Séville, n'a pas vu de merveille. » Les maisons, généralement basses, offrent une cour intérieure ou *patio* bordée de portiques à plusieurs étages, sur lesquels s'ouvrent les différentes pièces de la maison. Parmi les monuments, il faut citer l'Alcazar, fondé par les Maures (v. Alcazar) ; la *Casa Lonja,* du XVIe siècle, où se trouvent les *Archives des Indes ;* l'*Hôtel de ville,* du XVIe s. ; la *Casa de Pilatos ;* le musée, avec des tableaux de Murillo, la *cathédrale,* une des plus vastes églises gothiques de la chrétienté et des plus riches en souvenirs historiques, en tableaux et en objets d'art, construite de 1402 à 1519, sur l'emplacement d'une ancienne mosquée. Tombeaux d'Alphonse le Sage, châsse de saint Ferdinand, tombeaux de saint Ferdinand et de Marie Padilla, la Giralda, tour à moitié arabe (v. Giralda) ; l'hôpital de la Caridad, avec des toiles fameuses de Valdès Leal, de Murillo, et le tombeau de M. de Mañara, le prototype de don Juan ; le palais de Santelma avec ses magnifiques jardins. Sur la rive droite du Guadalquivir s'étend le faubourg de Triana, habité par une population en partie composée de bohémiens. Les processions de la semaine sainte sont particulièrement célèbres.

Séville (*Hispalis*) fut fondée par les Ibères, conquise par César, elle devint une colonie romaine importante. Les Vandales et les Goths en firent leur capitale. Herménégilde y introduisit le catholicisme et fut mis à mort.

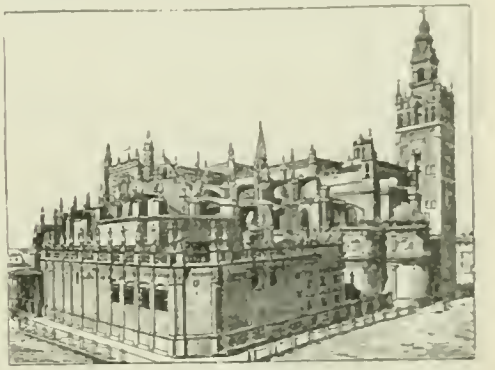

Cathédrale de Séville.

Les Maures en firent la capitale d'un royaume indépendant. Ferdinand III s'en empara en 1248, après un long siège, et en bannit 300.000 Maures. Alphonse X le Sage en fit sa capitale ; elle lui resta seule fidèle dans ses luttes contre son fils Sancho. Après la découverte de l'Amérique, Séville devint une des plus riches villes du monde. La on trouvait le *tribunal des Indes ;* là abordaient les galions venant d'Amérique. A l'apogée sous Philippe II, elle déchut progressivement, à la suite de la peste, de l'ensablement du Guadalquivir, de l'augmentation du tonnage des navires qui lui firent préférer Cadix. Soulevée contre les Français en 1808, elle créa une *junte suprême ;* mais Soult l'occupa jusqu'en 1812. Les Cortès, chassées par Ferdinand VII, s'y réfugièrent. Elle se souleva encore en 1834, en faveur d'Isabelle ; en 1843, contre Espartero, qui la bombarda ; enfin en 1873. Elle est la patrie de Velasquez, Murillo, Lope de Rueda, Herrera, Rioja, Alberto Lista, etc.

Séville (province de), province de l'Espagne méridionale (Andalousie). Superf. 14.063 kilom. carr. ; pop. 555.260 hab. Dans la partie centrale de la province se trouve la vallée du Guadalquivir ; au N. du fleuve, des montagnes de peu d'élévation se rattachent à la sierra Morena ; au S., de vastes plaines, des steppes et de petites montagnes se relient au massif du San Cristobal. Climat très chaud et très sec. Riches cultures de blé et avoine ; oliviers immenses, excellents vignobles ; jardins et bosquets d'orangers, citronniers, arbres fruitiers de toute espèce. Plomb, fer, houille, cuivre, zinc, etc.

Sevin (Pierre-Paul), peintre et dessinateur, né à Tournon en 1650, mort probablement à Lyon en 1702. Il s'est adonné à la représentation des fêtes, cavalcades, etc., dont il fut le témoin, tant en Italie qu'en France. On lui doit des frontispices de thèses très ingénieusement conçus. Il reçut le titre de peintre de la ville de Lyon en 1690.

Sevin (François), philologue français, né à Villeneuve-le-Roi en 1682, mort à Paris en 1741. Secrétaire de l'abbé Bignon, il devint élève (1711), puis pensionnaire (1728) de l'Académie des inscriptions, fut envoyé avec Fourmont à Constantinople, d'où il rapporta de nombreux manuscrits. Il fut nommé, en 1737, garde des manuscrits de la bibliothèque du roi, dont il a rédigé le catalogue avec Fourmont. Il a laissé un grand nombre de dissertations sur des points de philologie et d'érudition dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions.*

Sevin (Constant), dessinateur et sculpteur, né en 1821, mort à Paris en 1888. Il s'est consacré, avec un talent de premier ordre, à l'art industriel. Il a fait admirer, aux expositions d'art appliqué, des candélabres, des chenets de style, des pendules du goût le plus sûr et le plus atténué.

sévir (mot lat., formé de *sex,* six, et *vir,* homme) n. m. Hist. rom. Chacun des six chefs des décuries de chevaliers. *Sévir augustal,* Membre des collèges de prêtres établis par Tibère pour honorer la mémoire d'Auguste, puis des autres empereurs divinisés.

sévir (du lat. *exvirire,* même sens) v. n. User de sévérité, de rigueur : Sevir *contre des coupables.*

— Exercer des sévices, de mauvais traitements sur les personnes qui sont soumises à son autorité. Vx.

— Fig. Exercer des ravages, causer un mal public. *La fièvre jaune* sévit *souvent dans les colonies.*

séviral, ale, aux (lat. *seviralis ;* de *sevir,* sévir) adj. Hist. rom. Qui appartient aux sévirs : *Dignité* séviRALE.

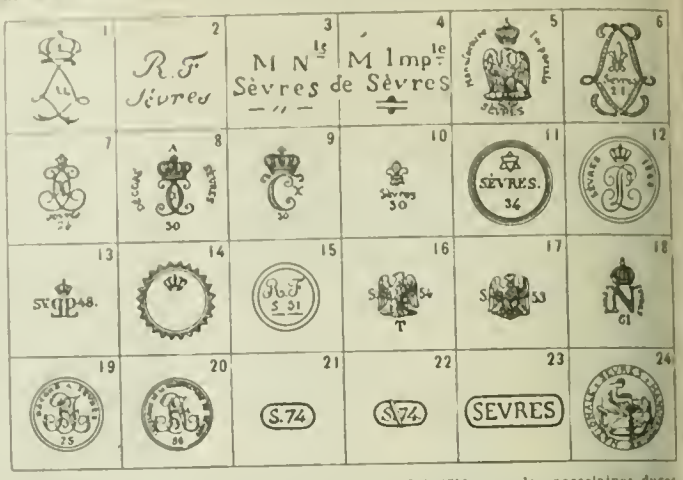

Marques de la manufacture de Sèvres : 1. De 1753 à 1792, pour les porcelaines dures. — 2. De 1792 à 1804. — 3. De 1803 à 1804, imprimé en rouge. — 4. De 1804 à 1809. — 5. De 1810 à 1814. — 6. De 1815 à 1824, imprimé en bleu. — 7. De 1824 à 1828, imprimé en bleu. — 8. De 1829 à 1830, pour les pièces à filets dorés. — 9. De 1829 à 1830, pour les pièces décorées. — 10. En 1830. — 11. De 1831 à 1834. — 12. De 1835 à 1848. — 13. De 1845 à 1848, pour les pièces en blanc, imprimé en vert de chrome. — 14. Marque complémentaire pour les pièces des châteaux royaux, sous Louis-Philippe. — 15. De 1848 à 1852. — 16. De 1852 à 1854, pour les porcelaines tendres. — 17. De 1852 à 1854, pour les porcelaines dures. — 18. De 1855 à 1870. — 19. Depuis 1870, imprimé en rouge. — 20. Pièces décorées par les élèves depuis 1883. — 21. Marque appliquée en vert de chrome sous les pièces avant leur cuisson, depuis 1848. — 22. Marque oblitérée par un coup de roue sur les pièces de rebut. — 23. Marque en creux pour les biscuits, depuis 1860. — 24. Marque en relief et en couleur, depuis 1888.

SÈVRES (DÉPARTEMENT DES DEUX-). V. DEUX-SÈVRES.

SEVREUSE n. f. Femme chargée de sevrer un enfant.

SEVRIENNE (*ci-ène*) n. f. Élève de l'école normale supérieure de Sèvres.

SEWARD, comté de l'Etat de Nebraska (Etats Unis), sur le Big-Blue (bassin du Mississipi ; 12.000 hab. Ch.-l. *Seward* 3.000 hab.).

SEWARD (William Henry), homme d'Etat américain, né à Florida (Etat de New-York) en 1801, mort à Auburn en 1872. Jurisconsulte, il fut, en 1830, sénateur ; en 1838, gouverneur de l'Etat de New-York ; en 1849 et 1855, sénateur au Congrès, où il fut le chef du parti anti esclavagiste. Candidat malheureux à la présidence des Etats-Unis en 1860, il devint secrétaire d'Etat en 1861. Il joua un rôle important pendant la guerre de Sécession. Presque au même moment où (1865) le président Lincoln était assassiné, Seward était l'objet d'une tentative d'assassinat. Il démissionna en 1869 et entreprit un voyage à travers l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Europe. Il a laissé : *Life of John Quincy Adams* (1849) ; *Speeches, State papers and miscellaneous works* (1853-1862) ; *Diplomatic history of war for the Union* (1883) ; *Autobiography* (1877).

SEWRIN (Charles-Augustin), auteur dramatique français, né à Metz en 1771, mort à Paris en 1853. Nommé sous la Restauration secrétaire-archiviste de l'hôtel des Invalides, il perdit cette place en 1830. Il a composé un nombre considérable de livrets d'opéras, d'opéras-comiques et surtout de vaudevilles : *l'Ecole du village, Jadis et Aujourd'hui, la Fête du village voisin, Mon oncle Antoine, les Habitants des Landes, les Anglaises pour rire*, etc. Il a publié aussi des poésies et des romans.

SEX (*sèkss* — mot lat.) préfixe qui signifie *six*.

SEXAGÉNAIRE (*sé-gza-jé-nèr'* — du lat. *sexagenarius*, même sens) adj. Qui a soixante ans : *Homme* SEXAGÉNAIRE. ‖ Qui appartient à une personne âgée de soixante ans :

Le beau présent qu'un cœur *sexagénaire* !
LA CHAUSSÉE.

— Substantiv. Personne qui a soixante ans : *Un* SEXAGÉNAIRE. *Une* SEXAGÉNAIRE.

SEXAGÉSIMAL, ALE (*sé-gza-jé* — du lat. *sexagesimus*, soixantième) adj. Qui a pour base le nombre soixante : *Nombres* SEXAGÉSIMAUX. ‖ Se dit d'une fraction dont le dénominateur est une puissance de soixante : *Fraction* SEXAGÉSIMALE. ‖ *Division sexagésimale*, Division du degré en soixante minutes, de la minute en soixante secondes.

SEXAGÉSIME (*sé-gza-jé* — du lat. *sexagesima*, soixantième, sous-entendu *dies*, jour) n. f. Dimanche qui, précédant de deux semaines le premier dimanche de carême, est à peu près le soixantième jour avant Pâques : *Le dimanche de la* SEXAGÉSIME. *L'office de la* SEXAGÉSIME.

SEXAGESIMO (*sé-gza-jé* — du lat. *sexagesimus*, soixante-six, et de *centesimo*, centièmement) adv. Six-centièmement. (S'emploie quand on compte par les adverbes latins *primo, secundo*, etc.)

SEXANGLE (*sèk-sain-gle* — du préf. *sex*, et de *angle*) adj. Qui a six angles.

SEXANGULAIRE (*sèk-sain-gu-lè-re* — du préf. *sex*, et de *angulaire*) adj. Qui a six angles. — n. m. Genre de mollusques fossiles, voisin du genre hippocampe.

SEXANGULÉ, ÉE (*sé-gzan* — du préf. *sex*, et de *angulé*) adj. Qui a six angles.

SEXATRES (*sé-gzatr'* — lat. *sexatrus* ; de *sex*, six) n. f. pl. Antiq. Fête qu'on célébrait le second jour des quinquatries, qui tombait le sixième jour après les ides de mars.

SEXCENTESIMO (*sèk' sin-té* — mot lat., formé de *sex*, six, et de *centesimo*, centièmement) adv. Six-centièmement. (S'emploie quand on compte par les adverbes latins *primo, secundo*, etc.)

SEXCUNX n. m. Antiq. rom. V. SESCUNX.

SEXDÉCIMAL, ALE (*sèkss* — du préf. *sex*, et de *décimal*) adj. Se dit d'un cristal terminé par seize faces.

SEXDÉCIOCTONAL, ALE, AUX (*sèkss* — du préf. *sex*, et *décioctonal*) adj. Se dit d'un cristal qui réunit aux facettes d'un parallélépipède celles de deux octaèdres.

SEXDIGITAIRE (*sèkss, ji-tèr'* — du lat. *sex*, six, et de *digitus*, doigt) adj. Tératol. Qui a six doigts à la main ou au pied. V. POLYDACTYLE.

SEXDIGITAL, ALE, AUX (*sèkss, ji* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Tératol. Se dit d'une main ou d'un pied qui est muni de six doigts.

SEXDIGITISME (*sèkss, ji-tissm'*) n. m. Tératol. Conformation des sexdigitaires.

SEXE (*sèkss* — du lat. *sexus*) n. m. Physiol. Conformation particulière de l'être vivant, qui lui assigne un rôle spécial dans l'acte de la génération : SEXE *masculin, féminin*. ‖ Ensemble des caractères physiques, intellectuels, moraux, qui distinguent l'un de l'autre l'homme et la femme. ‖ Ensemble des individus qui ont le même sexe : *Des personnes des deux* SEXES. ‖ *Le sexe fort*, Les hommes. ‖ *Le sexe faible, Le beau sexe* ou absolum. *Le sexe*, Les femmes.

— Biol. Nature des éléments fécondateurs et de tout ce qui sert à l'édification de ces éléments.

— ENCYCL. Biol. La nature des éléments fécondateurs détermine la *sexualité*, c'est-à-dire l'apparition de caractères spéciaux (*caractères secondaires*) qui font que tel individu est dit *mâle* ou *femelle*. Théoriquement, on réserve le nom de *mâle* à l'individu dont les éléments fécondateurs sont petits et mobiles, et de *femelle* à celui dont les éléments reproducteurs sont gros et immobiles ; mais cette distinction n'a rien d'absolu. Quand les deux sexes sont réunis sur un même individu, cet individu est dit *hermaphrodite*. Les neutres (fourmis, abeilles ouvrières, etc.) sont probablement des hermaphrodites chez lesquels le sexe ne s'est pas différencié ; il en est de même des êtres parthénogénétiques, bien que ces derniers soient considérés comme femelles, en raison, non de la nature de l'élément reproducteur, mais des appareils annexes.

— *Origine du sexe*. Pourquoi y a-t-il des mâles et des femelles ? A quoi un individu donné doit-il son sexe ? Ces questions restent encore aujourd'hui à peu près sans réponse. Depuis que O. Hertwig a montré que les sexes sont équivalents, on a dit que l'état hermaphrodite est primitif et que, par suite, la séparation des sexes est secondaire et s'est produite comme une conséquence de la division du travail physiologique.

BIBLIOGR. : Y. Delage, *la Structure du protoplasma les théories sur l'hérédité et les grands problèmes de la biologie générale* (Paris, 1895) ; Le Dantec, *la Sexualité* (Paris, s. d.) ; *Traité de biologie* (Paris, 1903 ; etc.

— Bot. Chez les plantes, il existe (V. FLEUR) des organes mâle et femelle. Si ces organes sont réunis dans la même fleur, celle-ci est dite hermaphrodite. Au contraire, si les organes reproducteurs sont nettement séparés, la fleur est sexuée. Une plante peut porter, en même temps, des fleurs mâles et des fleurs femelles : elle est alors monoïque. Si, au contraire, il n'existe qu'une seule sorte de fleur pour chaque plante, elle est dioïque. Bien entendu, et contre l'habitude dans certaines campagnes, est dite femelle la plante qui porte la graine, mâle celle qui contient le pollen. V. FÉCONDATION, DISSÉMINATION.

SEXENNAL, ALE, AUX (*sè-kssèn'* — du préf. *sex*, et du lat. *annus*, année) adj. Qui a lieu tous les six ans.

SEXENNALITÉ (*sè-kssèn'*) n. f. Qualité de ce qui est sexennal, de ce qui revient tous les six ans.

SEXFASCIÉ, ÉE (*sèkss* — du préf. *sex*, et de *fascié*) adj. Hist. nat. Qui est marqué de six bandes colorées.

SEXFIDE (*sèkss* — du préf. *sex*, et du lat. *findere*, fendre) . Hist. nat. Qui est divisé en six parties.

SEXFLORE (*sèkss* — du préf. *sex*, et du lat. *flos, floris*, ir) adj. Bot. Qui porte six fleurs.

SEXFORÉ, EE (*sèkss* — du préf. *sex*, ot de *fore*) adj. it. nat. Qui est percé de six trous.

SEXIES (*sè-ksi-èss* — mot lat., dérivé de *sex*, six) adv. fois. S'emploie quand on compte par les adverbes ins *semel, bis*, etc.

SEXIFERE (*sé-ksi* — du lat. *sexus*, sex, et *ferre*, porter . Hist. nat. Qui est muni d'organes sexuels : *Animal* IFÈRE. *Plante* SEXIFÈRE.

SEXJUGUÉ, ÉE (*sèkss, ghé* — du préf. *sex*, et du lat. *un*, paire) adj. Bot. Qui a des feuilles composées de six res de folioles.

SEXLOCULAIRE (*sèkss* — du préf. *sex*, et de *loculaire*) . Bot. Qui est partagé en six loges.

SEXMACULÉ, ÉE (*sèkss* — du préf. *sex*, et de *maculé*) . Hist. nat. Qui porte six taches colorées.

SEXMOAN ou **SESMOAN**, ville des Philippines (île Luçon [prov. de La Pampanga]), sur le fleuve Betis ou San Fernando ; 6.000 hab.

SEXOCTODÉCIMAL, ALE, AUX (*sèkss* — du lat. *sex*, six, o, huit, et de *décimal*) adj. Se dit d'un cristal qui a la me d'un prisme à six pans, avec des sommets à neuf es.

SEXPONCTUÉ, ÉE (*sèkss* — du préf. *sex*, et de *ponctué*) . Hist. nat. Qui porte six points colorés.

SEXPUSTULÉ, ÉE (*sèkss puss* — du préf. *sex*, et de *pustulé*) adj. Hist. nat. Qui porte six taches semblables à des stules.

SEXRAYONNÉ, ÉE (*sèkss* — du préf. *sex*, et de *rayonné*) . Hist. nat. Qui est marqué do six lignes rayonnées.

SEXSÉTACÉ, ÉE (*sèkss* — du préf. *sex*, et de *sétacé*) . Hist. nat. Qui porto six soies, six longs poils roides.

SEXTAÏEUL, EULE, EULS (*sèkss* — du lat. *sextus*, ième, et do *aïeul*) n. Père ou mère du quintaïeul, do la ntaïeule.

SEXTAN, ANE (*sèkss*) adj. Pathol. Se dit d'une fièvre ui revient tous les cinq jours : *Fièvre* SEXTANE.

SEXTANT (*sèkss-tan* — du lat. *sextans, antis*, sixième rtie d'un tout) n. m. ixième partie d'un rcle.

— Antiq. rom. Sixième partio de l'as.

— Mar. Instrument réflexion, employé à rd des navires pour endre des angles et esurer les hauteurs, dont le limbe est gal à la sixième partie un cercle.

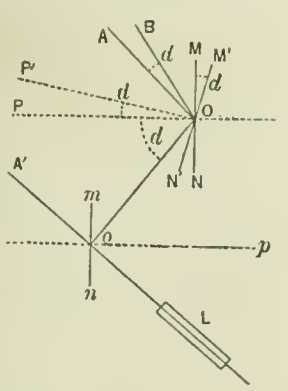

— Encycl. Mar. Le *extant* est d'un usage urant dans la marine, chaque officier do arine est tenu d'en voir un qui no le quitte mais. A la mer, il ort aux observations ; a escadre, il permet e mesurer les distanes aux différents navies, etc. Cet instrument a remplacé le cercle, l'octant ; ais il est basé comme eux sur le principe suivant des struments à réflexion. Soient MN lo grand miroir, *mn* petit miroir, Oo la ligne des centres, I la lunette, les iroirs étant horizontaux, le rayon AO se réfléchira sur petit miroir suivant *nL*.

AOI' = POo = Oop = poL = α et oL est parallèle à AO.

Dans le cas qui nous occupe, si lo petit miroir a une parie claire et une partie étamée, on verra en observant en L mage directe et l'image réfléchie l'une sur l'autre. louvement, quand on obtiendra deux images l'une sur l'autre, est que les miroirs seront parallèles Si l'on incline le miir jusqu'à ce qu'il reçoive un point lumineux B, après voir tourné de l'angle MOM' = *d*, la normale au grand iroir OI' aura aussi tourné de l'angle *d*, et l'on peut écrire OP' = AOP − P'OP = α − *d*. BOP' = oOI' = oOP + POP' = α + *d* ; d'où AOB = BOP' − AOP' = 2*d*.

Donc, quand l'image de B coïncidera dans la lunette vec l'objet A indirectement, l'angle D, sous loquel du entre O du miroir on verit les deux objets, est le ouble de l'angle *d* dont a tourné le grand miroir deuis sa position de paralélisme. Le sextant se comose d'un limbe sur lequel ourt une alidade portant grand miroir à une exémité, le vernier à l'autre ; un grand miroir mobile tour de l'axe de l'appaeil, d'un petit miroir dont moitié est claire, l'autre ottié étamée, et vers leuel est dirigée la lunette. es vis micrométriques permettent de faire aux miroirs les corrections nécessaires our obtenir de bonnes observations. Des verres colores des bonnettes donnent la possibilité de fixer le soleil ans fatigue.

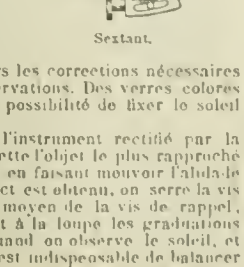
Sextant.

Pour observer, on tient l'instrument rectifié par la oignée ; on vise dans la lunette l'objet le plus rapproché t l'on amène l'objet réfléchi en faisant mouvoir l'alidade ur le limbe. Quand le contact est obtenu, on serre la vis pression de l'alidade au moyen de la vis de rappel, parfait le contact et on lit à la loupe les graduations limbe et du vernier. Quand on observe le soleil, et on prend une hauteur, il est indispensable de balancer nstrument pour s'assurer que l'image réfléchie est bien ngente à la ligne d'horizon. Dans les observations de précision, on doit se servir d'un horizon artificiel qui enlève toute chance d'erreur. Dans les sextants nouveaux, il existe une lunette spéciale, dite *lunette Fleuriais*, pour observations de nuit, et une loupe, inventée aussi par le commandant Fleuriais, véritable gyroscope permettant de prendre les hauteurs quand l'horizon est gras ou invisible.

SEXTANT D'URANIE, constellation de l'hémisphère sud.

SEXTARIUS (*sèkss, uss* — mot lat. n. m Chez les Romains, Mesure de capacité pour les liquides et les matières sèches valant 0lit,55.

SEXTE (*sèkst'* — du lat. *sextus*, sixième n. f Chronol. Troisième des quatre parties du jour, chez les Romains, commençant à midi.

— Liturg Une des heures canoniales, qui se récitait autrefois à la sixième heure, c'est-à-dire vers midi : *Chanter* SEXTE. *L'hymne de* SEXTE. V. HEURE

— n. m. Sixième livre des *Décrétales*, rédigé par ordre de Boniface VIII.

Adjectiv. Cout. anc. *Registre sexte*, Cadastre.

SEXTÉ (*sèkss* — même étymol. qu'à l'art précéd n. m. Livre où les receveurs des gabelles inscrivaient le nom do ceux qui devaient prendre du sel à leur grenier.

SEXTELLAGE (*sèkss-tèl'-laj'* — même étymol. qu'aux deux art. précéd.) n. m. Féod. Droit qui se payait au seigneur par chaque setier do blé vendu aux halles. ‖ On trouve aussi SEXTERAGE.

SEXTÉRAGE n. m. Dr. cont. V. SEXTELLAGE.

SEXTIDI (*sèkss* — du lat. *sextus*, sixième, et *dies*, jour n. m. Sixième jour do la décade, dans le calendrier républicain.

SEXTIFORME (*sèkss* — du lat. *sextus*, sixième, et de *forme*) adj. Qui so présente en cristaux offrant la réunion de six formes différentes.

SEXTIL, ILE (du lat. *sextilis* ; de *sextus*, sixième) adj. Astron. Se dit do la position de deux planètes éloignées l'une do l'autre de 60° : *Aspect* SEXTIL.

— Chronol. *Année sextile*, Dans le calendrier républicain, Année qui avait un sixième jour complémentaire.

— n. m. Chez les Romains, Nom du mois d'août, sixième mois de l'année, qui fut ensuite appelé du nom de l'empereur Auguste.

SEXTILLION (*sèkss* — du lat. *sextus*, sixième) n. m. Arithm. Nombre do mille quintillions.

SEXTINE (*sèkss* — du lat. *sex*, six) n. f. Poémo à formo fixe, imaginé au XIIIe siècle par le troubadour provençal Arnauld Daniel.

— Encycl. La *sextine* comprend six strophes de six vers et une demi-strophe do trois vers. Les mots à la rime sont les mêmes pour toutes les strophes, mais se présentent sans cesse dans un ordre différent ; les rimes 1, 2, 3, 4, 5, 6 deviennent, dans la strophe suivanto, les rimes 2, 4, 6, 5, 3, 1. Les mots constituant les rimes 1, 3, 5 commencent les vers de la demi-strophe finale, qui se terminent par les mots constituant les rimes 2, 4, 6. Riment ensemble, dans chaque strophe, les vers 1, 3, 4 et 2, 5, 6. Ce poème, rare dans la poésie française, est fréquent en Italie.

SEXTIUS CALVINUS (Caius), consul romain l'an 124 av. J.-C. Il fut envoyé dans la Gaule transalpine, vainquit les tribus des Salyes, en Provence, et fonda, sur un emplacement fécond en sources thermales, une ville qui prit de lui le nom d'*Aquæ Sextiæ*, aoj. *Aix*.

SEXTIUS (Publius), consul romain du Ier siècle av. J.-C. Questeur du consul C. Antonius, collègue de Cicéron dans le consulat et qui favorisait secrètement Catilina, Sextius fit passer des avis secrets à Cicéron, puis il prit part à la victoire de Pistoia et suivit Antonius en Macédoine. Cicéron le sauva dans un procès de concussion et, en retour, Sextius obtint plus tard son rappel de l'exil. Il fut une seconde fois défendu par Cicéron (*Pro Sextio*), mais, en 53, accusé pour brigue, il fut condamné à l'exil.

SEXTIUS (Quintius), philosopho du Ier siècle av. J.-C. Ses mérites attirèrent l'attention do César, qui voulut l'engager dans les charges publiques, mais il préféra se livrer à l'étude de la philosophie et so rendit à Athènes. Il écrivit en grec plusieurs traités que louent les meilleurs juges parmi les anciens. Telle était la pureté de sa doctrine morale qu'un recueil de ses sentences fut pris plus tard pour un ouvrage chrétien.

SEXTO (*sèkss* — mot lat., formé de *sextus*, sixième) adv. Sixièmement. Sert à designer lo sixième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo, secundo*, etc.)

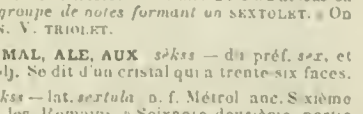

Sextolets.

SEXTOLET (*sèkss, lè* — du lat. *sex*, six) n. m. Réunion de deux triolets : *On met un 6 au-dessus ou au-dessous du groupe de notes formant un* SEXTOLET. ‖ On dit aussi SIXAIN. V. TRIOLET.

SEXTRIGÉSIMAL, ALE, AUX (*sèkss* — du préf. *sex*, et de *trigésimal*) adj. Se dit d'un cristal qui a trente-six faces.

SEXTULE (*sèkss* — lat. *sextula* n. f. Métrol anc. Sixième de l'once chez les Romains. ‖ Soixante-douzième partie de l'as ou unité quelconque.

SEXTUOR (*sèkss* — du lat. *sex*, six, d'après *quatuor*) n. m. Composition pour six voix ou six instruments.

— Encycl. Comme pour le septuor, le *sextuor* vocal est toujours accompagné, et le plus généralement par l'orchestre, tandis que le sextuor instrumental ne comporte point d'accompagnement. Le sextuor produit un grand effet dans la musique dramatique, et Mozart en a donné des modèles impérissables dans les *Noces de Figaro* et dans *Don Juan*. Citons aussi, comme chef d'œuvre du genre, le sextuor que Donizetti a écrit dans *Lucie de Lammermoor*. Dans le sextuor instrumental, le choix des instruments dépend de la volonté du compositeur.

SEXTUPLE (*sèkss* — du lat. *sextuplus*) adj Qui vaut six fois autant : *Vingt-quatre est* SEXTUPLE *de quatre*.

— Musiq anc. *Mesure sextuple*, celle qu'on formait en réunissant en une seule deux mesures à trois temps.

— n. m. Nombre sextuple : *Le* SEXTUPLE *de six est trente-six*.

SEXTUPLER (*sèkss*) v. a. Rendre sextuple, multiplier par six : SEXTUPLER *un nombre, une quantité*.

SEXTUS de Cheronee, philosophe grec du IIe siècle de notre ère. On a de lui cinq livres de morale, publiés pour la première fois par Henri Estienne, à la suite de son édition de *Diogène Laërce*.

SEXTUS Empiricus, philosophe, astronome et savant médecin grec du IIIe siècle de notre ère, ainsi surnommé parce qu'il avait adopté l'empirisme en médecine, ne très probablement à Mytilène. Nous possédons de lui deux ouvrages de philosophie, où il expose les principes du scepticisme avec une clarté et une précision remarquables. Ce sont les *Hypotyposes pyrrhoniennes*, trois livres, et un traité *contre les mathématiciens*, 11 livres. La méthode de Sextus est toujours exempte de doutes philosophiques ; elle les unis aux autres, en montrer ensuite qu'on ne saurait affirmer la vérité de l'un sans détruire celle de l'autre, et ne laisse apparente, en définitive, que la nécessité de se mettre à l'abri de toutes les doctrines et de se présenter à la raison armé par une forte critique, le corps entier de la philosophie grecque. Sextus est par là l'historien le plus important que nous ayons de la philosophie grecque. Les ouvrages qui nous restent de lui ont été publiés avec traduction latine, par J. Alb. Fabricius (1718). On en a une traduction française de Huart (1725).

SEXTUS TARQUINIUS. Biogr. V. TARQUIN.

SEXUALISME (*sè-ksu-a-li sm'* — rad. *sexuel*) n. m. Etat d'un être pourvu d'un sexe : *Le* SEXUALISME *des plantes était connu des anciens*.

SEXUALITÉ (*sè-ksu* — du lat. *sexus* n. f. Ensemble de tous les caractères spécifiques, morphologiques ou physiologiques, externes ou internes, que présentent les individus et qui sont déterminés par la reproduction sexuelle : *Il ne faut pas confondre* SEXUALITÉ *et* SEXE. V. ce mot.

— Encycl. Biol. G. Loisel, qui a fait une étude très serrée des caractères sexuels, les groupe de la manière suivante :

1° Les caractères sexuels primaires, auxiliaires du sexe dans la fécondation. De ces caractères, les uns interviennent dans la copulation, les autres dans la contention des sexes, pendant l'acte sexuel : pouce des crapauds mâles, pinces des sélaciens mâles, etc.

2° Les caractères sexuels secondaires servent à préparer l'acte de la fécondation. De ces caractères, les uns servent à la recherche des sexes : pigmentation et odeurs, différences dans l'activité, la taille, la forme, organes de mouvements, ailes, etc., portés par le sexe mâle ; les seconds à la lutte entre mâles pour la possession des femelles ; les derniers enfin à captiver les femelles : cris ou chants des mâles, odeurs sexuelles du musc, de la civette, parures de noces des poissons et des oiseaux, etc.

3° Les caractères sexuels tertiaires servent à l'élevage du jeune : ils ne se forment ou n'entrent en activité qu'au moment de la reproduction. Il faut signaler les organes d'oviposition tarière, oviscapte, la nidification, la couvaison, la nourriture des jeunes, glandes vitellogènes, etc. ; enfin, les organes génitaux transformés : ovaire ou ovotestes transformés en utérus, où l'embryon se développe, et

4° Enfin, les caractères sexuels quaternaires sont d'ordre psychique et ne présentent que des rapports éloignés avec la fécondation ou l'élevage des jeunes. Tels sont les caractères liés aux conditions de vie différentes que subissent les mâles et les femelles, les mœurs qui en sont la conséquence, la psychologie propre à chaque sexe.

SEXUEL, ELLE (*sèkss* — du lat. *sexualis* adj. Qui a rapport au sexe.

— Biol. *Produits sexuels*, Le spermatozoïde et l'ovule. ‖ *Glandes sexuelles*, Le testicule et l'ovaire. ‖ *Sélection sexuelle*. V. SÉLECTION. *Caractères sexuels*. V. SEXUALITÉ.

SEXUPARE (*sé-ksu* — du lat. *sexus*, sexe, et *parere*, engendrer) adj. Qui donne naissance à des individus sexués. On désigne sous ce nom des pucerons qui ne diffèrent des générations parthénogénétiques qui les précèdent qu'en ce qu'ils donnent naissance à des individus sexués.

SEY (*sè* n. m. Nom vulgaire du merlan noir.

SEYANT (*sè-i-an', ANTE* de *seoir*) adj. Qui sied, qui va bien : *Une coiffure* SEYANTE.

SEYBERTITE (*sè-bèr'*) n. f. Silicate naturel d'alumine, de magnésie et de fer, appartenant au genre clintonite et que l'on trouve dans les calcaires serpentineux.

SEYBOTH (Adolphe-Auguste), publiciste et historien d'art alsacien, né à Strasbourg en 1848. Conservateur du cabinet des estampes de Strasbourg (1893), directeur du musée de peinture et du musée des arts décoratifs de cette ville, docteur en philosophie (1897), il a publié : *Costumes des femmes de Strasbourg, XVIIe et XVIIIe siècles* (1880) ; *Costumes strasbourgeois, hommes, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles* (1881), et deux ouvrages capitaux : *Topographie historique de la ville de Strasbourg, depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1870* (1890), et *Strasbourg historique et pittoresque* (1894).

SEYBOUSE ou **SEIBOUS** (OUED), fleuve d'Algérie, tributaire de la Méditerranée. La Seybouse naît dans le département de Constantine, dans une région pittoresque et boisée des monts de la Medjerda. Elle coule d'abord vers l'Est sous le nom d'*oued Tifech*, reçoit l'oued Trouch et l'oued Mourn, venus du Sud-Ouest, se nomme alors l'oued *Cherf*, se grossit de l'oued Zenati, s'infléchit vers l'Est, puis vers le Nord, traverse la plaine de Bône et atteint la Méditerranée en peu au S. de cette ville ; cours 225 kilomètres.

SEYCHELLES (ILES), archipel de l'océan Indien, possession britannique, à 1 100 kilom. au N.-E. de Madagascar, 1 600 kilom. au N. de l'île Maurice, auprès du groupe des îles Amirantes. Il comprend trente îlots de formation granitique et volcanique, entourés en partie de récifs coralliens. Les principales îles sont *Mahé*, longue de 18 kilom. avec des montagnes de près de 1 000 mètres, *Praslin*, *Silhouette*, également élevées ; *les Palmiers*, *Curieuse*, *Saint-Denis*, *l'Ile aux Frégates*, *l'Ile Aride*, *l'Ile Plate*, etc. Ch.-l. *Port-Victoria*, dans l'île Mahé. Climat chaud et humide. Belles forêts, culture du cocotier, de la canne à sucre, du café, du tabac, du riz, de la vanille, du poivre, etc.

Vues par les Portugais au XVIe siècle, les Seychelles furent occupées de 1742 à 1744 par le Français Picault, sur l'ordre de Mahé de La Bourdonnais, dont l'île principale garde le nom. En 1756, la Compagnie des Indes les appela Seychelles, en l'honneur du contrôleur général des finances. Prises par les Anglais en 1810, elles leur furent

Seymour, ville des États-Unis (Indiana), comté de Jackson, sur le [illegible] ; 5 [illegible] ; chemins de fer.

Seymour Jeanne. V. Jeanne.

Seymour (Edouard, comte d'Hertford et duc de Somerset, **le Protecteur**), frère de Jeanne Seymour, né vers 1506, mort en 1552. Les Seymour prétendent descendre d'un des compagnons de Guillaume le Conquérant, originaire de Saint-Maur-sur-Loire, en Touraine. Enfant d'honneur de Marie Tudor (1514), gentilhomme à la cour de Henri VIII, il doit grâce à la faveur de sa sœur, une fortune rapide qui sut se maintenir après la mort de Jeanne. Nommé grand chambellan (1536), lieutenant général en Écosse (1547), il assista, la même année, à la prise de Boulogne. Il reçut le commandement de la guerre et battit sous ses murs [illegible] le maréchal de Biez. Hertford continua à guerroyer, avec des succès divers, tantôt en Écosse, tantôt en France, où il opéra [illegible] avec Surrey jusqu'à la mort de Henri VIII. Avec l'avènement de son neveu Édouard VI, il entra au conseil privé, fut nommé grand maître de la maison du roi et protecteur du royaume. Il fit [illegible] ; rêvant de réunir l'Angleterre et l'Écosse par le mariage de Marie d'Écosse avec Édouard, il jette les bases du mariage, mais il est combattu par [illegible], chargé de prendre les armes, [illegible] la bataille de Pinkie-Cleugh et [illegible] un médiocre [illegible] Warwick et Wriothesley se dressent contre lui, le font arrêter à la Tour, obligé de [illegible] condamné à une confession [illegible] (1550). Bientôt, il [illegible] ; il se reconstitue [illegible] trop fort. C'est en vain [illegible] (1551), il est de nouveau [illegible] mis en jugement. Condamné à la peine [illegible] fut gracié le [illegible] ; il était [illegible] gos, [illegible] ; il [illegible] ; [illegible] Angleterre [illegible] peu de [illegible] Seymour, [illegible] Warwick [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;

aires, et fort débauché. Bientôt, il exila sa mère à one et devint un parfait tyran. En 1476, il fut assas- au moment où il entrait à l'église. De sa seconde ne, Bonne de Savoie, Galeazzo Maria laissait deux fils eux filles : son fils aîné, Giovanni Galeaz, lui suc- ; de ses deux filles, Anna devint duchesse de Ferrare ianca épousa l'empereur Maximilien Ier.

orza (Giangaleaz Maria), duc de Milan, fils du pré- nt, né en 1468, mort en 1494. Lors du meurtre de père (1476), il n'avait que neuf ans à peine. Il gou- a sous la tutelle de sa mère, Bonne de Savoie, qui t pour principal conseiller :o Simonetta. Bientôt son o, Ludovic le More, d'abord ', parvint à rentrer en grâce ès de Bonne, fit décapiter :o (1480), bannit de Milan sa)-sœur et s'empara du pou- . En 1489, Giangaleaz épousa belle d'Aragon, fille d'Al- nse, duc de Calabre. Celle-ci int plainte de la manière dont était traitée, Ludovic en prit exte pour l'enfermer au châ- i de Pavie avec son mari; puis, gnant que le duc de Calabre vengeât sa fille, il appela Charles VIII en Italie. Le à son arrivée à Pavie, visita Giangaleaz malade et mourut peu après, empoisonné, dit-on, sur l'ordre de lovic. D'Isabelle d'Aragon, morte en 1524, il eut deux s et un fils. Une de ses filles épousa Sigismond, roi de ogne. Son fils, Francesco **Sforza**, né à Milan en 1490, nené en France par Louis XII, mourut abbé de Mar- tiers (1511).



Médaille de Giangaleaz Sforza.

forza (Ludovico Maria), duc de Milan, dit **le More**. Ludovic le More.

forza (Massimiliano), duc de Milan, fils aîné de Lu- ic le More, né en 1491, mort à Paris en 1530. En 1512, ès douze années d'exil, il rentra à Milan et prit pos- sion du duché grâce à la protection de Jules II. D'abord nqueur à Novare, où les Suisses firent reculer le ma- hal Trivulce (1513), il fut défait par François Ier à Ma- nan 1515), lui céda ses États contre une pension et alla r ses jours en France.

Sforza (Francesco Maria), dernier duc de Milan, re cadet du précédent, né en 1492, mort en 1535. Il était ré à Trente depuis la bataille de Marignan, lorsque on X et Charles-Quint le rétablirent dans le duché de lan (1521). Il défit Lautrec à la bataille de la Bicoque 22), mais la grande victoire des Impériaux à Pavie (1525) mit sous la tutelle des Espagnols. En 1531, il épousa ristine de Danemark, dont il n'eut pas d'enfant, et mou- l'année suivante. Ses États passèrent à Charles-Quint.

Sforza (Caterina), princesse italienne, célèbre par héroïsme, née en 1463, morte à Florence en 1509. Elle it la fille naturelle de Galeazzo Maria Sforza, duc de lan. En 1477, elle épousa Girolamo Risario, seigneur Forli, neveu du pape Sixte IV. A la mort de ce pon- e, elle eut à subir des épreuves cruelles : révolte de s sujets, meurtre de son mari, emprisonnement; mais e réussit à garder le pouvoir, se remariant d'abord avec soldat, Feo, qui fut assassiné, puis avec Jean de Mé- cis, qui mourut bientôt. En 1499, César Borgia alla as- iger Forli. Après une énergique résistance, Catherina it se rendre, fut emmenée à Rome et enfermée au châ- au Saint-Ange. L'intervention de Louis XII lui fit rendre liberté. Elle avait eu de son troisième mari, Jean de délicis, un fils connu sous le nom de **Jean des Bandes olres.** V. Médicis.

SFORZANDO (*dzan* — mot ital. qui signif. *en forçant*) v. Musiq. Mot qui, placé sous une note ou sous un roupe de notes, marque que l'on doit passer graduelle- ent du piano au forte, mais indique une nuance relative t courte, car, si cette nuance devait se prolonger, on em- loierait le mot *crescendo*. (On abrège souvent le *sfor- ando* en écrivant *sforz.* ou plus simplem. *sf.*)

SFUMATA (*sfou* — mot ital.) n. f. Fumée que l'on voit ortir d'une cheminée, au Vatican, lors d'un conclave, et ui, provenant des bulletins de vote que l'on brûle, indi- ue, lorsqu'elle est blanche et peu abondante, que le nou- eau pape est élu, et lorsqu'elle est épaisse et noire (parce u'on brûle, avec les bulletins, de la paille mouillée), que élection n'a pas donné de résultat. V. conclave.

SFUMATO (*sfou* — mot ital., signif. *enfumé*) n. m. Ma- nière de peindre moelleuse, vague, vaporeuse.

Sganarelle, personnage comique créé par Molière, lont il fut la seconde incarnation comme acteur. Il avait té Mascarille dans ses trois pre- mières pièces; la quatrième fut *Sganarelle* ou *le Cocu imaginaire*, lont il modifia quatre fois le type : uteur dans l'*École des maris*, valet le Don Juan dans le *Festin de Pierre*, père dans l'*Amour médecin*, ?agotier dans le *Médecin malgré lui*. Molière paraît avoir formé le costume de ses Sganarelle d'après celui de Scaramouche, moins la cou- leur : justaucorps, haut-de-chausse, béret et manteau, tantôt cramoisi, tantôt musc, tantôt jaune et vert. Le nom de Sganarelle, d'étymologie italienne, signifie *détrompé*, et c'est par une altération inexplicable que, dans le langage populaire, Sga- narelle est devenu le synonyme de trompé.



Sganarelle.

Sganarelle ou *le Cocu imagi- naire*, quatrième comédie de Mo- lière, en un acte, en vers, représen- tée pour la première fois sur le théâtre du Petit-Bourbon par la troupe de Monsieur, le 28 mai 1660, avec un succès tel qu'elle eut trente-sept représentations consécutives. Célie, fille de Gorgibus, et Lélie s'aiment. Mais Célie se trouve mal dans les bras de Sganarelle. En outre, elle perd le portrait de Lélie, que Sganarelle surprend dans les mains de sa femme, et que Lélie trouve à son tour dans les mains de Sganarelle. Célie et Lélie se croient infidèles l'un à l'autre : Sganarelle et sa femme se croient trompés l'un par l'autre, jusqu'à ce que le bon sens de la suivante de Célie dénoue tout cet imbroglio. Sganarelle, après s'être bien monté la tête sans toutefois oser provoquer Lélie, et heureux de n'être pas ce qu'il croyait être, tire la moralité de la pièce en disant, avec une exagération plaisante :

Et quand vous verriez tout, ne croyez jamais rien.

Cette pièce, qui se rapproche plus de la farce que de la comédie, se recommande par la verve du style et la gaieté de la plaisanterie.

S. G. D. G. *Sans garantie du gouvernement*, formule qui, apposée sur les brevets d'invention, a pour objet d'attester que l'État ne se porte pas garant de la réalité ni du mérite de l'invention.

Sgraffite (de l'ital. *sgraffito*, égratigné) n. m. B. arts. Genre de peinture à fresque, consistant à appliquer, sur un fond noir de stuc, un enduit blanc qu'on enlève ensuite par hachures, pour former les ombres. ‖ On se sert aussi de la forme italienne Sgraffito.

's Gravenhage. Géogr. V. Haye (La).

's Gravesande. Géogr. V. Gravesande (s').

's Gravesande (Guillaume Jacob). V. Gravesande (s').

Sourgola, bourg d'Italie (prov. de Rome ; 2.900 hab.

Shaban (de l'arabe *sha'aban*) n. m. Nom du huitième mois de l'année musulmane.

Shabé, roi d'Égypte. V. So.

Shadoworaphie (*cha-dô, fî*) n. f. Mot moitié anglais, souvent employé en France pour désigner les ombres faites avec les mains.

Shadwell (Thomas), poète dramatique anglais, né à Stanton-Hall (Norfolk) en 1640, mort en 1692. Il obtint en 1688 la place d'historiographe et de poète lauréat de Guillaume III, au détriment de Dryden, qui en garda une profonde rancune. Les comédies de Shadwell sont remplies de caractères originaux, présentés avec beaucoup de force et de vérité. Citons : *les Amants chagrins* (1668, adaptation du *Fâcheux* de Molière; *les Eaux d'Epsom* (1670); *Timon* (1678); *Psyché; la Véritable Veuve* (1679); *le Bigot amoureux* (1690); etc.

Shaftesbury ou **Shaston**, ville d'Angleterre (comté do Dorset); 2.000 hab. Ville fort ancienne, qui possédait autrefois un des plus riches monastères de l'Angleterre, fondé par Alfred le Grand. Là fut enterré Edouard le Martyr et mourut le roi Canut (1036).

Shaftesbury (Anthony Ashley Cooper, comte de), homme d'État anglais, né à Wimborne-Saint-Giles (comté de Dorset) en 1621, mort à Amsterdam en 1683. Élève d'Oxford, il entrait au Parlement à dix-huit ans. D'abord partisan de la cause royale, il passa au parti parlementaire, mais s'en sépara en 1656 pour ne pas être éclipsé par Cromwell. Monk lui dut en grande partie le succès de ses intrigues. Membre du conseil privé dès les débuts de la restauration, il causa la chute de Clarendon, fit rendre la « Déclaration d'indulgence » (1672), vaste amnistie qui pacifia l'Angleterre, et obtint du Parlement le vote de l'acte du « Test », qui obligeait le duc d'York à se démettre de ses fonctions. Charles II, irrité, retira les sceaux à son chancelier (1673). Shaftesbury fonda alors le « county party », qui fit une guerre acharnée à la cour. Le roi l'envoya à la Tour de Londres (1677). Shaftesbury, délivré en 1678, fomenta probablement le fameux complot de Titus Oates (v. ce nom) et, grâce à la panique qu'il jeta dans le peuple, réussit à redevenir tout-puissant. Président du conseil (1679), il présenta le projet de loi privant Jacques de ses droits à la couronne. Charles II prorogea les Chambres. Shaftesbury encouragea la candidature de Monmouth au trône. Mais il alla trop loin. Les nouvelles persécutions qu'il ordonna contre les catholiques soulevèrent contre lui une partie du pays. Accusé de haute trahison (1680), il fut enfermé à la Tour. Londres se mutina en sa faveur, et il fallut le relâcher. Mais il jugea prudent de se réfugier en Hollande, où il mourut. — Son petit-fils, Cooper Antony Ashley, troisième comte de **Shaftesbury**, philosophe anglais, né à Londres en 1671, mort à Naples en 1713, siégea quelque temps à la Chambre des communes et entra à la Chambre des lords à la mort de son père. Dès 1703, il voyagea sur le continent, et, pour rétablir sa santé compromise, se retira en Italie, où il mourut. Il a réuni lui-même ses œuvres, sous ce titre : *Characteristics of men, manners, opinions and times* (1711). Toland publia en 1721 ses *Lettres à lord Molesworth*. Shaftesbury développe dans ses écrits une philosophie du sens commun; il professe l'optimisme, place le fondement de la morale dans une intuition du bien et du mal, oppose le déisme à l'athéisme.

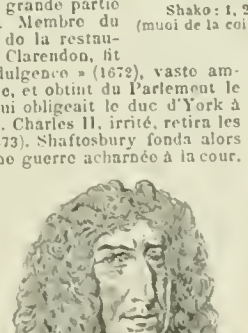

Shaftesbury.

Shaftesbury (Antony Ashley Cooper, comte de), philanthrope anglais, né à Londres en 1801, mort à Folkestone en 1885. Entré au Parlement en 1826, commissaire du bureau du contrôle sous Wellington (1828), lord de l'amirauté sous Peel (1831), il entra en 1851 à la Chambre des lords, à la mort de son père. C'est grâce à ses efforts que fut réformée la législation relative aux asiles d'aliénés, où les infortunés étaient victimes de tous les sévices. Il prit aussi en main la cause des travailleurs des manufactures et, depuis 1833, il ne cessa de réclamer pour eux la limitation des heures de travail à dix heures, etc

Shah n. m. V. schah.

Shairp (John Campbell), poète et critique écossais, né à Houstoun House (Linlithgowshire) en 1819, mort à Orinsary (Argyllshire) en 1885. Élève de l'académie d'Edimbourg, de l'université de Glasgow et de Balliol College, à Oxford, il devint professeur à Rubey (1846) et à Saint-Andrews (1857) et en 1877, professeur de poésie à Oxford. Poète dévoué à l'Écosse, il a laissé une œuvre pleine de fraîcheur et de simplicité : *Kilmahoe, a Highland pastoral* (1864). Auteur de : *Studies in Poety and Philosophy* (1868), où l'on trouve de remarquables études sur Wordsworth, Coleridge, Keble, *Culture and Religion* (1870), *the Poetic Interpretation of Nature* (1877), *Burns* (1879), *Aspects of Poetry* (1881), *Sketches in History and Poetry* (1887), il se montre un critique pénétrant, vivement intéressé par les questions religieuses.

Shake-hand (*chek-hand*' — de *to shake*, secouer, et de *hand*, main) n. m. Poignée de main. *Les deux jeunes anglaises échangèrent un vigoureux* shake-hand.

Shaker (*che-keur*' — mot angl., signif. *secoueur*) n. m. Membre d'une secte religieuse américaine. V. trembleur.

Shakespeare. Biogr. V. Shakspeare.

Shako (*cha* — du bongr. *shako*, qui se pron. *tchakó*) n. m. Coiffure militaire. ‖ On écrit aussi schako, et chako — Encycl. Le *shako* a introduit en Europe et en France à la suite et comme une imitation de la coiffure des hussards hongrois. Longtemps, il ne fut porté que par les régiments de hussards et consista d'abord en un long cylindre sans visière, agrémenté d'une bande d'étoffe enroulée autour et flottant en arrière sous la forme d'une flamme parfois ornée d'un gland à son extrémité (V. mirliton). Donné en 1792 aux élèves de l'École de Mars, il se répandit dans d'autres corps de l'armée. Vers 1815, il était devenu la coiffure des troupes à pied, infanterie, artillerie, génie et de quelques autres, à la seule exception de certains régiments de la garde. Le shako reçut alors une visière et sa forme devint trococonique, le diamètre à la partie supérieure étant beaucoup plus grand qu'à la base. Le shako en arriva même à contenir réglementairement une partie des objets nécessaires au soldat. En même temps, le shako, toujours en feutre comme à l'origine, se garnissait intérieurement d'une carcasse, se recouvrait d'une plaque en cuir, acquérant ainsi une grande solidité, mais un poids considérable. A partir de 1830, il redevint cylindrique ou moins pour certains corps, tels que les hussards, puis reprit une forme légèrement tronconique en sens opposé, c'est-à-dire que le diamètre supérieur fut moins grand que le diamètre inférieur. D'autre part, au lieu de continuer à le confectionner en feutre, on commença de le recouvrir en drap, puis en cuir, vers 1860, pour revenir encore une fois, quelques années plus tard, au drap. Variaient en même temps de toutes manières les galons, chevrons et autres ornements du shako, ainsi que sa visière, successivement très inclinée, puis droite, puis inclinée de nouveau, arrondie ou carrée, garnie ou non d'un rebord en cuivre, etc. Longtemps, aussi, le shako fut porté habituellement recouvert d'une coiffe en toile cirée, qu'on n'enlevait qu'en tenue du dimanche ou en grande tenue. Elle a disparu peu après 1870. Aujourd'hui, le shako, qui n'est plus porté que par les hussards, les chasseurs à cheval et le train, a l'aspect d'un cône oblique tronqué, à base elliptique, son arête antérieure étant légèrement inclinée en arrière, et son arête postérieure fortement penchée en sens opposé.



Shako : 1, 2. Du premier Empire : 3, 4. De la Restauration ; 5. De 1840. 6. De 1859 (mucl de la coiffe en toile cirée). 7. De chasseur à pied (1865) ; 8. De garde municipal (1903) ; 9. De saint-cyrien (1904) ; 10. De hussard (1904).

Shakou (*chakou*) n. m. Unité de longueur au Japon, qui forme la base de toutes les autres mesures. (On distingue : le *kané shakou*, ou shakou officiel, qui vaut 30 centimètres, et le *kouyira shakou*, ou shakou vulgaire, valant près de 39 centimètres. L'un et l'autre se divisent en 10 *sun*.)

Shakouhachi (*cha* — n. f. Flûte japonaise courbe, à quatre trous, sans anche ni clefs

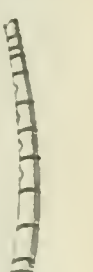

Shakouhachi

Shakspeare (*chèk'-spir*') William) il signait ordinairement Shakespere, son nom se trouve aussi orthographié : Shakespeare, Shakspere, Shakespeyre, Shaxper et Chaespar), le plus grand poète dramatique anglais, né et mort à Stratford-sur-Avon (1564-1616). Son père, John, commerçant notable, fut alderman et bailli et fit donner à ses trois fils l'instruction qu'on pouvait acquérir à la *Grammar School*, ou école secondaire de Stratford. La légende veut que Shakspeare se soit enfui de sa ville natale après un délit de braconnage, et qu'il ait passé quelque temps à Londres dans la misère, gardant les chevaux à la porte des théâtres. Il avait cependant eu le temps d'épouser à Stratford Jane Hataway, plus âgée que lui de huit années, et qui lui avait donné trois enfants. Il est probable que son départ fut déterminé par la ruine de son père. Dès 1585 ou 1586, on le trouve engagé dans la troupe des





Statue de Shakspeare à Paris.

très in complète [illegible] se couvrent Shakspeare [illegible] tout [illegible] les [illegible]. La [illegible] [illegible] [illegible] est [illegible] par [illegible] [illegible] [illegible] Volt[illegible] [illegible] [illegible] [

Ohio); 4.000 hab. Dépendance de la grande ville de Pittsburg; métallurgie, verrerie.

SHASOU ou **SHÔS** (de la racine sémit. *shasah*, piller, voler), nom que les Egyptiens appliquaient à toutes les tribus pillardes qui vivaient dans le désert du Sinaï, entre la lisière du Delta et la plaine de Syrie.

SHASTA, comté des Etats-Unis (Californie), au S. du mont *Shasta*, sur la rivière Pit, branche du Sacramento; 1.000 hab. Ch.-l. *Shasta*.

SHAUB (*chôb*) n. m. Archéol. Tissu indien, moitié coton et soie, qu'on importait en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. (On disait aussi TAFFETAS.

SHAW (Thomas), voyageur anglais, né à Kendal (Westmoreland) vers 1692, mort à Oxford en 1751. Chapelain du comptoir anglais d'Alger, il voyagea dans l'Afrique septentrionale, la Syrie, la Palestine et sur les bords de la mer Rouge. Rentré en Europe en 1742, il devint successivement docteur en théologie et en médecine, président d'un collège d'Oxford, professeur de grec, recteur de Braunley et membre de la Société royale de Londres. Ses *Voyages ou Observations relatives à plusieurs parties de la Barbarie et du Levant* (1738) sont un ouvrage de grande valeur.

SHAWANO, comté des Etats-Unis (Wisconsin), sur l'Oconto, affluent du lac Michigan; 13.000 hab. Ch.-l. *Shawano*.

SHAWNEE, comté des Etats-Unis (Kansas), sur le Kansas, affluent du Missouri; 31.000 hab. Ch.-l. *Topeka*.

SHAWNEES, CHAWNIS ou **SHONIES**, tribu peau-rouge de la famille des Algonquins, jadis établie sur le versant oriental des monts Alleghanys et aujourd'hui cantonnée dans une réserve du territoire indien. Les Shawnees sont presque tous christianisés.

SHEBBEARE (John), publiciste anglais, né à Bideford (Devonshire) en 1709, mort à Londres en 1788. Son premier pamphlet : *the Marriage Act* (1754) lui valut de la prison et obtint un grand succès. De nouveau poursuivi, condamné à trois ans de prison (1758) et même exposé au pilori de Charing-Cross, à peine délivré, il attaqua vigoureusement Wilkes, mais, cette fois, il obtint du Parlement une pension. Il devint alors l'apologiste de George III et de la politique des tories. Ses écrits le placent au rang des meilleurs polémistes du temps.

SHEBOYGAN, comté des Etats-Unis (Wisconsin), sur le lac Michigan, qui y reçoit la rivière *Sheboygan*; 40.000 hab. Ch.-l. *Sheboygan*. — Ville de l'Etat de Wisconsin, ch.-l. du comté homonyme, à l'embouchure du *Sheboygan* dans le lac Michigan; 18.000 hab. Port actif : exportation de bois, céréales; tanneries, fonderies, fabriques de conserves.

SHEBOYGAN-FALLS, bourg des Etats-Unis (Wisconsin), sur la rivière du même nom; 4.500 hab. Fromagerie.

SHÉDIAC, ville du Canada (Nouveau-Brunswick [comté de Westmoreland]), sur le détroit de Northumberland, vis-à-vis de l'île du Prince-Edouard; 7.000 hab.

SHÉE. Biogr. V. ALTON-SHÉE.

SHEEPSHED, bourg d'Angleterre (comté de Leicester); 4.335 hab., avec la comm. Carrières de granit. Fabrication de gants et d'aiguilles.

SHEERNESS, ville maritime d'Angleterre (comté de Kent [comm. de Minster-in-Sheppey]), à la pointe nord-ouest de l'île Sheppey, au confluent de l'estuaire du Medway et de celui de la Tamise; 14.500 hab. Port commode et sûr. Docks très vastes. La ville, construite au milieu de marécages, était jadis très insalubre; elle a été assainie par des travaux de drainage et des plantations de pins.

SHEFFIELD, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), en amphithéâtre sur des collines boisées, non loin de la chaîne Pennine, sur le Don, affluent de droite de l'Ouse (système du Humber); 395.000 hab., avec les faubourgs. Centre de chemins de fer sur Penistone, Rotherham, Worksop, Leicester. Sheffield est le centre d'une immense fabrication d'articles de quincaillerie fine et commune, qui s'étend à 10 kilom. à la ronde, et à laquelle il faut encore ajouter la fabrication de plaques pour cuirassés, rails, écrous, boulets, pièces pour machines, poêles, bicyclettes, instruments d'optique, etc. Riches mines de houille dans les environs. L'industrie du fer apparut dans cette région dès l'époque romaine; elle devint très prospère au XVe et au XVIe siècle à Sheffield même, qui prit surtout un grand essor, au XIXe.

SHEFFIELD (John). Biogr. V. BUCKINGHAM.

SHEFFORD, comté du Canada (prov. de Québec); 1.418 kilom. carr.; 24.000 hab.

SHEIL (Richard Lalor), homme politique et auteur dramatique anglais, né à Drumdawney (comté de Kilkenny) en 1791, mort à Florence en 1851. Il se fit recevoir avocat, puis se tourna vers le théâtre. Sa première pièce, *Adelaide* or *the Emigrants*, fut jouée en 1814 avec un succès considérable, comme aussi sa tragédie de *the Apostate* (1817) et *Evadne* (1819). Sheil réussissait moins dans sa profession d'avocat. Vers 1821, il se lança dans la politique, coopéra à la fondation de la « Catholic Association » et à la campagne d'agitation menée par O'Connell. Il se rendit à Paris en 1825 et écrivit dans l' « Etoile » de remarquables articles sur la situation de l'Irlande. En 1831, il fut élu membre du Parlement. Un riche mariage qu'il avait fait modifia l'intransigeance de ses convictions et le rapprocha du gouvernement. Nommé commissaire de l'hôpital de Greenwich 1837), il devint vice-président du bureau du commerce, puis gouverneur de la Monnaie (1846), et enfin (1850) ministre en Toscane.

SHEIPOO ou **CHEI-POU**, ville de Chine (prov. de Tcho-kiang), sur la mer de Chine, en face de l'île Nieou-teou-chan, dont la sépare un canal qui est l'entrée nord de la baie San-Moun (convoitée par les Italiens), au S. de Ning-Po. Port de cabotage, occupé par les Anglais en 1841. Engagement naval entre Courbet et les Chinois, en 1885.

SHELBURNE, comté du Canada (Nouvelle-Ecosse), au sud de la presqu'île néo-écossaise, sur l'Atlantique, ici très orageux; 2.455 kilom. carr.; 15.000 hab. Ch.-l. *Shelburne* (3.000 hab., dont une partie d'Acadiens français).

SHELBY, comté des Etats-Unis (Alabama), sur la Coosa, branche droite de l'Alabama; 20.000 hab. Ch.-l. *Columbiana*. — Comté de l'Etat d'Illinois, sur la Kaskaskia, affluent du Mississipi; 31.000 hab. Ch.-l. *Shelbyville*. — Comté de l'Etat d'Iowa, sur le Boyer, affluent du Missouri, 17.000 hab. Ch.-l. *Harlan*. — Comté de l'Etat de Kentucky; 19.000 hab. Ch.-l. *Shelbyville*. — Comté de l'Etat de Missouri, sur le South Fabius, affluent du Mississipi; 17.000 hab. Ch.-l. *Shelbyville*. — Comté de l'Etat d'Indiana, sur le White, affluent du Wabash, 30.000 hab. Ch.-l. *Shelbyville*. — Comté de l'Etat d'Ohio; 27.000 hab. Ch.-l. *Sidney*. — Comté de l'Etat de Tennessee, sur la rive gauche du Mississipi; 91.000 hab. Ch.-l. *Memphis*. — Comté de l'Etat du Texas, sur la rivière Sabine; 12.000 hab. Ch.-l. *Centre*.

SHELBYVILLE, nom de plusieurs villes et bourgs des Etats-Unis : bourg de l'Etat d'Illinois, ch.-l. du comté de Shelby, sur la Kaskaskia, affluent du Mississipi; 1.500 hab. — Bourg de l'Etat de Kentucky, ch.-l. du comté de Shelby, sur le Clear Creek (bassin du Mississipi); 5.500 hab. — Bourg de l'Etat d'Indiana, ch.-l. du comté de Shelby, sur un affluent du Blue River (bassin du Mississipi); 4.500 hab. Minoteries, scieries.

SHELF, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 2.800 hab. Fabrication de tissus de laine.

SHELING n. m. Autre orthogr. de SCHELLING et SHILLING.

SHELLAC (*chel'-lak'*) n. m. Méd. Gomme astringente du *Larrea Mexica*.

SHELLEY [*chèl-lé*] Percy Bysshe, poète anglais, né près de Horsham en 1792, mort dans le golfe de la Spezzia en 1822. Il se livra avec un égal enthousiasme à l'étude des sciences ethniques et philologiques et aux exercices littéraires, dont il cherchait les modèles dans les ouvrages de Mrs. Radcliffe et de Lewis *Zastrozzi*; *Saint Irvyne* ou *les Rosecroix* [1810]. Il écrivait aussi des poésies, en collaboration avec Thomas Medwin (*le Juif errant*), et avec Harriet Grove, sa cousine (*Original Poetry by Victor and Cazire*); mais son écrit sur la *Nécessité de l'athéisme* fit un tel scandale dans l'université d'Oxford qu'il en fut chassé (1811). Il se lança alors dans le mouvement politique le plus avancé, publiant des brochures comme : *la Déclaration des Droits*; *la Promenade du Diable*; *la Réfutation du déisme*; son poème philosophique : *la Reine Mab*; parlant dans les meetings et changeant perpétuellement de résidence, pour échapper aux poursuites du gouvernement. Marié à Harriet Westbrook, qu'il avait enlevée lorsqu'elle avait seize ans, il s'en sépara après de pénibles querelles et partit pour le continent (*Histoire d'une excursion de six semaines* [1817]), avec la fille de son ami Godwin, Mary, qu'il épousa à la mort de sa femme (1816). Dans l'intervalle, il avait publié son grand et triste poème : *Alastor* ou *l'Esprit de la solitude*, et s'était lié, dans un autre voyage sur le continent, avec Claire Clairmont, dont il recueillit un peu plus tard la fille qu'elle avait eue de Byron. L'embarras de ses affaires l'obligea à quitter définitivement l'Angleterre et il visita l'Italie, où il rencontra lord Byron, à qui il rendit sa fille, Allegra, et il périt dans une tempête, en traversant sur son bateau le golfe de la Spezzia. Son corps fut brûlé sur un bûcher, à la manière antique, par les soins de Byron et de son ami Leigh Hunt (1822). Outre les œuvres déjà citées, ce poète, l'un des premiers lyriques anglais, et qui, par l'originalité et la richesse de sa forme, non moins que par la hauteur de sa pensée et la générosité émue et émouvante de son cœur, mérite d'être réclamé pour chef par l'école poétique anglaise contemporaine, a encore laissé : *les Cenci*, tragédie en cinq actes; *Prométhée délivré*, symbole d'une humanité heureuse et libre; *Epipsychidion*, *Adonais* (1821); une *Défense de la poésie*, et beaucoup d'autres compositions qui ont été recueillies dans l'édition de ses *Œuvres complètes*, donnée par Buston Forman (1876-1880). Les *Œuvres poétiques* de Shelley ont été traduites par Rabbe, qui a donné aussi un bon travail biographique sur le poète; Savine a traduit ses œuvres en prose.



Shelley.

SHELLEY (Mary WOLLSTONECRAFT, dame), femme de lettres anglaise, née à Somers-Town en 1797, morte à Londres en 1851. Elle était la fille naturelle de William Godwin. A quinze ans, elle se fit enlever par Shelley, qui l'épousa en 1816. Esprit indépendant et cultivé, elle savait le grec, le latin, le français et l'italien. On a d'elle des romans : *Frankenstein*, qui eut un grand succès; *Valperga*; *le Dernier homme*; *les Aventures de Perkins Warbeck*; *Falkerer*; une relation de voyages, *Rambles in Germany and Italy*; un roman autobiographique, *Lodore* (1835); des biographies d'artistes et de littérateurs italiens, etc.

SHENANDOAH, comté des Etats-Unis (Virginie), sur la *Shenandoah du Nord*, affluent du Potomac, 22.000 hab. Ch.-l. *Woodstock*.

SHENANDOAH, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Schuylkill]); 12.000 hab. Houille.

SHÉPARDITE n. f. Minér. Variété de schreibertite.

SHÉPHERDIE (*ché-fèr'-di*) n. f. Genre d'elæagnacées comprenant de grands arbrisseaux, à feuilles opposées, lancéolées, revêtues, surtout à la face inférieure, de poils écailleux, argentés, qui croissent surtout dans l'Amérique du Nord et au Japon.



Shépherdie : *a*, fleur mâle *b*, fleur femelle.

SHEPPARTON, ville d'Australie (Victoria), non loin du Goulburn, tributaire du Murray; 6.000 hab.

SHEPTON MALLET (populairem. *Shepton*), ville d'Angleterre (comté de Somerset); 5.320 hab. Manufactures de soieries, de velours, de crêpes, de rubans.

SHÉRARDIE (*ché, di*) ou **SHÉRARDE** (*ché*) n. f. Genre de rubiacées, comprenant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles verticillées, à fleurs monopétales, bleuâtres, disposées en cyme ombelliformes terminales. On en connaît un petit nombre d'espèces, qu habitent l'Europe. La *shérardie des champs* est commune en France.)

SHERBORNE, ville d'Angleterre (comté de Dorset), dans le Vale of Blackmore, sur le Yeo, affluent du Parret tributaire du canal de Bristol; 5.7[illegible] hab. Fabrication de gants, de boutons, de [illegible], filatures de soie.

SHERBROOKE, comté du Canada (prov. de Québec), en pays [illegible] de nombreux lacs, tributaire du Saint-Laurent, 5.67[illegible] kilom. carr.; [illegible] 2[illegible] hab.

SHERBROOKE, ville du Canada (prov. de Québec), chef-l. du comté homonyme, au confluent du Magog et du Saint-François, tributaire droit du Saint-Laurent; [illegible] hab.

SHERBURN, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 4.455 hab. Houille.

SHERBURN, bourg d'Angleterre (comté de Durham); 2.700 hab. Mines de houille.

SHERBURNE, bourg des Etats-Unis (New-York), sur la rivière de ce nom, affluent de la Susquehanna; 3.500 hab. Filatures.

SHERBURNE (sir Edward), poète anglais, né et mort à Londres 1618-1702. Lieutenant de l'artillerie [illegible], il fut emprisonné pendant la guerre civile, puis [illegible]gré dans sa charge au retour des Stuarts, mais il la perdit pour refus de serment à Guillaume III, et mourut dans la misère. Il a laissé une remarquable traduction [illegible] race; *la Vie et la Mort de Sénèque le Philosophe*; *Troades* ou *les Captifs royaux*, dont l'idée est empruntée à Sénèque, une introduction en vers [illegible] le *Medea* du même auteur; et des recueils de poèmes (1651, 1675).

SHERIDAN Thomas, acteur et littérateur anglais, né à Quilca (Irlande) en 1721, mort à Margate en 1788. Il débuta à Covent-Garden 1744, puis dirigea [illegible] dans le théâtre de Dublin (1746-1754), et se voua [illegible] l'enseignement de la déclamation. On a de lui *l'Histoire de la révolution anglaise*, *Source des désordres de la Grande Bretagne* (1775), et un *Dictionnaire de la langue anglaise* (17[illegible]).

SHERIDAN Richard Brinsley Butler, auteur dramatique et homme politique anglais, fils du précédent, né à Dublin en 1751, mort à Londres en 1816. Byron disait de Sheridan : « Il a écrit la meilleure comédie (*l'Ecole de la médisance*), le meilleur opéra (*la Duègne*), la meilleure farce (*le Critique*), le meilleur monologue (celui de Garrick), et il a prononcé le meilleur discours parlementaire (le célèbre *Begum Speech*). » Jamais pourtant il n'y eut plus mauvais écolier que Sheridan; il se développa sur le tard, et l'amour ne fut pas étranger à cette métamorphose. Il fit un mariage des plus romanesques, après s'être battu en duel avec un certain capitaine Mathews, qui avait calomnié la jeune fille que le futur auteur de *l'Ecole de la médisance* aimait; elle s'appelait Elisabeth Linley et était cantatrice. Ses parents s'opposèrent à son union avec Sheridan, mais les deux amoureux allèrent se marier en France. Faute de ressources, ils furent forcés de rentrer en Angleterre. Ne voulant pas que sa femme chantât au théâtre, Sheridan résolut de se vouer à la littérature dramatique. Ses premiers essais : *le Jour de Saint-Patrice* (1771), *les Rivaux* (1775), *la Duègne* (1775), établirent sa réputation. Il devint, en 1776, directeur du théâtre de Drury-Lane et gagna beaucoup d'argent. L'année suivante, il fit jouer *l'Ecole de la médisance*, son chef-d'œuvre, et, en 1779, *le Critique*, spirituelle et amusante comédie, dont le succès fut très grand. A cette époque, Sheridan était au comble de sa renommée : conseiller par Fox, il en promit pour se lancer dans la carrière politique.



Richard Sheridan.

Il fut nommé, en 1780, membre de la Chambre des communes, où il siégea avec les whigs. Peu à peu, il s'éleva au rang des orateurs de premier ordre. Lorsque les whigs arrivèrent au pouvoir, Sheridan fut nommé secrétaire d'Etat des affaires étrangères 1782) et secrétaire du trésor 1783). Lors du procès de Warren Hastings, il prononça son fameux discours, regardé comme le chef-d'œuvre de l'éloquence anglaise. Presque ruiné par le jeu, il eut recours au théâtre pour sortir de ses embarras. En 1798, il fit jouer deux pièces imitées de Kotzebue : *Pizarre* et *Misanthropie et Repentir*, dont la vogue fut énorme. Sous le ministère de Fox, il fut membre du conseil privé et trésorier de la marine 1806). A la mort de Fox, il perdit ses deux postes, et alors commença pour Sheridan une vie de gêne dont il ne put sortir que grâce à la générosité de ses amis. Ses restes furent déposés à Westminster. Les œuvres de Sheridan ont été traduites en français plusieurs fois, notamment par Georges Duval 1892).

SHERIDAN Philip Henry, général américain, né à Somerset (Ohio) en 1841, mort à Nonquitt (Massachusetts) en 1888. D'une pauvre famille d'émigrés irlandais, il était capitaine de cavalerie lorsque la guerre de Sécession vint mettre en lumière ses brillantes qualités militaires. Il remporta dans l'armée fédérale une série de succès : Chattanooga et Chickamauga (1863), Fisher's Hill (1864), Cedar Creek (1864), prise de Petersbourg, en collaboration avec Grant 1865), capitulation de Lee à Appomatox Courthouse 1865), etc. A la paix il commanda la Louisiane et le Texas. Il devint si populaire que Johnson crut bon de l'envoyer jusqu'au



Philip Sheridan.

Sherman [illegible]

Sherman [illegible]

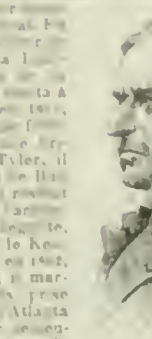

Sherman

[illegible] avec leur flotte [illegible] de l'Europe [illegible] Johnston et de toutes les troupes [illegible] Sherman commanda le Mississippi [illegible] et commandant en chef des armées [illegible] et démissionna en 1884. Il a laissé des *Mémoires* [illegible]

Sherry [illegible] mot anglais n. m. Vin blanc d'Espagne [illegible] des sortes du jerez. V. Jerez.

Sherry, nom anglais de la ville espagnole de Xérès.

Sheshonk, pharaon [illegible] Shashankou, nom [illegible] porté par quatre rois d'Égypte de la XXIe dynastie bubastite : **Sheshonk Ier**, mort vers 925, fut le fondateur de la dynastie. Fils d'une princesse tanite, [illegible] d'abord de très hauts postes à la cour des derniers rois tanites Psousennès I et Psousennès II ; puis, à la mort [illegible] de Tanis, il se proclama sur le trône, vers 948 av. J. C. [illegible] arracha entre son fils Aoupouti et l'héritier [illegible] grand prêtre d'Amon Thébain, Pinotmou II, lui [illegible] en la haute Égypte entière. Toutefois, les [illegible] Pinotmou, réfugiés en Éthiopie, se proclamèrent rois à Napata. Sheshonk entretint des rapports [illegible] avec le roi des Hébreux ; mais, quand Jéroboam [illegible] se révolta contre Israël, il déclara la guerre à Roboam, le battit à Sichem, vers 927 av. J.-C. — **Sheshonk IV** fut le [illegible] de la XXIIe dynastie.

Shetland [illegible] groupe d'îles situées entre la mer du Nord et l'océan Atlantique, au N.-E. des Orcades, [illegible] de l'Écosse. Cet archipel [illegible] et îlots, dont quarante à peine [illegible] carré, pop. 28 711 hab. Les principales sont Mainland, Yell, Unst, Fetlar, [illegible]. Pays montueux, [illegible] et très humide et très [illegible] quelques portions du terrain [illegible] orge, blé, pommes [illegible] Élevage de bêtes [illegible] race native. V. Grande-Bretagne.

Shetland du Sud [illegible] Shetland, archipel [illegible] à 1 000 km environ au [illegible] Péninsule de Graham. Découvert par [illegible] 1819, il a été [illegible] par l'Anglais [illegible]

Shiaou [illegible]

Shiawassee [illegible]

Shield [illegible] à l'extrémité [illegible]

Shields (North-), [illegible] Angleterre [illegible] Northumberland, [illegible] sur la rive droite [illegible] Tyne, en face de North-Shields [illegible] 41 000 hab. [illegible] Importation de [illegible] Wood, [illegible] construction de machines à vapeur, de [illegible] Tanneries. Corderies, toile à voiles, produits chimiques. Verreries.

Shields (South-), [illegible] Angleterre [illegible] Durham, sur la rive [illegible] Tyne, en face de North-Shields [illegible] 19 000 hab. [illegible] avec le Lancashire par le chemin de fer de Stockton à Darlington. Importation de bois, de [illegible] Wood, [illegible] construction de machines à vapeur, de bateaux, de ponts, de ballons. Tanneries, corderies, toile à voiles, produits chimiques. Verreries.

Shifazzo [illegible] m. Caboteur à [illegible] de quinze à trente-[illegible] avec et étanguet rentrants, employé au

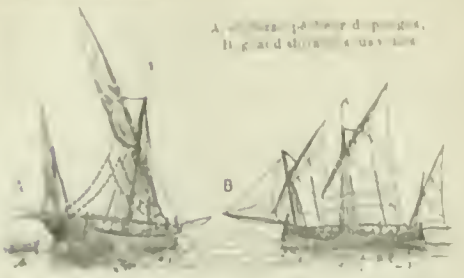

[illegible] transport des marchandises ou à la pêche des éponges. Le [illegible] gréement latin, comporte un, deux et [illegible] à trois mâts.

Shifnal ou **Shiffnal**, ville maritime d'Angleterre [illegible] de Shrop[illegible] 7 000 hab. Houille et fer. Métallurgie.

Shildon, ville d'Angleterre (comté de Durham), [illegible] hab. Mines de houille. Carrières.

Shilling (pron. angl. *chi-lin'gh*) n. m. Métrol Monnaie d'argent d'Angleterre, valant : fr. 25 c. 2 Monnaie d'argent des États-Unis, valant, selon les localités, de 0 fr. 65 c. à 1 fr. 12 c. (En français, on écrit généralement *shelling*, et on prononce *che-lin.*)

Shimadzou, princes japonais de la province belliqueuse de Satsouma, qui réussirent à former dans le Sud-Ouest un royaume presque indépendant. (Les membres les plus influents de cette famille portaient le titre de *protecteurs de l'État* [kokou-sou].)

Shinno (*chi-nô*) n. m. Titre conféré aux princes japonais, parents de l'empereur. Il implique la possibilité de monter un jour sur le trône.)

Shinran, prêtre bouddhiste japonais, né en 1173, mort en 1262. D'abord disciple de la secte tendaï, il étudia ensuite avec Hônen les doctrines de la secte nouvellement créée de Djôdô ou « Terre pure », et finalement institua en 1224 une Église nouvelle, qu'il nomma *shinshiou* (ou *sin-siou*) « vraie religion », devenue la plus florissante des sectes du bouddhisme japonais.



Shinran.

Shinto (*voie des esprits*) n. m. Religion nationale du Japon

— Encycl. Le *shinto*, qui, suivant ses adeptes, remonte à la création du monde, est la religion la plus ancienne du Japon. Vers la fin du IIIe siècle, il fut en partie remplacé par la doctrine de *Koci* ou Confucius, importée de Chine, mais le confucianisme fut bientôt supplanté par le *bouddhisme*, reconnu comme religion d'État en 624, et le shinto ne reprit sa faveur qu'au milieu du XVIIe siècle, lorsque les mikados, dépouillés de leur autorité par les shoghouns, songèrent à le relever pour s'en faire un instrument d'opposition contre ces tout-puissants ministres, qui professaient le bouddhisme. Ce mouvement fut aidé par les savants Keichiou (1604-1701) et Motoori Morinaga (1730-1801). Le culte shintoïste lui-même fut remis en honneur en 1868, mais remanié. La religion primitive du Japon admettait la déesse *Amatérasou*, personnification du soleil, dominant tout le système ; les *Kamis*, esprits des ancêtres et des forces de la nature ; plus tard, on imagina une Trinité, dont émanent l'*essence active* et l'*essence passive*, qui produisent « sept générations divines », dont le dernier couple, le dieu *Izanagi* et la déesse *Izanami*, sont les agents de la création et engendrent en outre une foule de dieux, dont Amatérasou, déesse du soleil, le dieu de la lune, le dieu de l'océan, etc. Sur la terre, les dieux sont représentés par des héros divinisés, dont *Djimmou-Tennô* passe pour le fondateur de l'empire japonais et l'ancêtre de la dynastie impériale actuelle. Ce panthéon enfantin a reçu, lors d'une réformation religieuse effectuée en 1868, une apparence monothéiste par l'intronisation d'un dieu unique et purement immatériel que le peuple n'a d'ailleurs pas accepté.

Actuellement, les prêtres *kannouchis*, organisés en corporation sacerdotale, sont chargés de la surveillance et de l'entretien des temples, d'assurer le service de la musique, des chants et des danses sacrés et de l'enseignement des doctrines religieuses et morales.

Les temples shintoïstes sont de deux sortes : les *miyas*, petites chapelles champêtres et les *yashiros* ou temples, proprement dits, bâtis sur le modèle consacré, celui du temple d'Ise, fondé en 29 avant notre ère par l'empereur Suinin Tenno. Tous deux se distinguent par l'absence de représentation de la divinité. Les sanctuaires ne renferment qu'un autel de bois blanc, qui supporte un miroir de métal, symbole de la création, un gobelet, des baguettes [illegible] et un bâton symbolisant la [illegible] et la pureté, et un sabre en souvenir des exploits [illegible] Susa-no-wo, frère d'Amaterasou. Le culte consiste [illegible] et en offrandes de fleurs et de riz.

Shintoïsme n. m. Relig. V. shinto.

Shintoïste [illegible] adj. et n. Qui appartient au shinto, [illegible]

Shiou-go-sin, d[illegible] nation que les Japonnais dou[illegible] [illegible] qui ont été déifiés pour prix de [illegible] leurs exploits et que la nation regarde [illegible] [illegible] ancêtres.

Shipley [illegible] Angleterre, comté d'York (West Ri[illegible] [illegible] de l'Aire et du canal de l'Ouse, 16 000 hab. Ma[illegible] [illegible]. C'est un faubourg de Bradford.

Shippigan ou **Shippegan**, bourg du Dominion ca[illegible] [illegible] Nouveau-Brunswick, comté de Gloucester, sur le golfe du Saint-Laurent et en face de l'île Shippigan [illegible] hab. Morues. Port de pêche.

Shipton under Wychwood, comm. d'Angleterre [illegible] comté d'Oxford) ; 3.000 hab.

Shirabioski (mot japonais) n. f. pl. Nom donné autrefois par les Japonais indistinctement aux danseuses et aux courtisanes, qui forment aujourd'hui deux classes séparées.

Shire (mot angl. — de l'anglo-saxon *scire*) n. m. Comté, division topographique de l'Angleterre.

Shirland, bourg d'Angleterre (comté de Derby), 3 415 hab.

Shirley (Antoine), voyageur anglais, né en 1565, mort vers 1614. Parti en 1596 pour les Antilles, il fut, à son retour en Angleterre, chargé par la reine Elisabeth d'une mission en Italie (1597). Il se rendit ensuite en Perse (1598), dont le souverain, Shah-Abbas, l'envoya bientôt en Europe pour négocier une guerre commune contre les Turcs (1599). Il subit différentes traverses en Italie et finit par gagner l'Espagne, où il devint amiral des mers du Levant, contrairement à la défense de Jacques Ier d'Angleterre. Vers 1614, il proposa au vice-roi de Naples de faire venir la soie de la Perse par Ormuz et non plus par la Turquie. En 1613, il avait publié à Londres un abrégé concis de l'histoire de ses voyages en Perse, qui a été inséré dans le recueil de Purchas. — Son frère, Robert **Shirley**, né vers 1570, mort en Perse en 1627, l'avait accompagné dans son voyage en Perse ; il fut chargé par le shah de diverses missions en Europe, dont le détail est resté obscur. — Thomas **Shirley**, frère du précédent, né en 1564, fit également de lointains voyages dont il écrivit le récit. On l'a parfois confondu avec Robert. John Day a puisé dans les aventures des trois frères le sujet d'une pièce de théâtre intitulée *Voyages des trois frères Shirley* (1607).

Shirley (James), poète anglais, né et mort à Londres (1596-1667). Son active carrière dramatique commença en 1625 ; il fit jouer en cette année *les Jeux de l'amour*. De la longue liste de ses œuvres, il faut citer : *les Noces* (1629) ; *le Triomphe de la paix* (1633) ; *le Traître* (1635) ; *le Jeune Amiral* (1637) ; *Hyde-Park* (1637) ; *la Tragédie de Chabot, amiral de France* (1639) ; *le Joueur* (1639) ; *l'Arcadie* (1640) ; *le Triomphe de la beauté* (1640) ; *le Secret de cour* (1653) ; etc. En 1646, il publia un volume de poèmes érotiques et deux volumes de *Masques* ou *Impromptus* en 1653 et 1659. Shirley n'avait aucune originalité, mais il possédait l'art de mettre au goût du jour les œuvres de ses prédécesseurs.

Shitchi-foukou-djin, les sept dieux du bonheur des Japonais, qui personnifient : la richesse par *Daikokou*, le commerce et la probité par *Ébisou*, la modération et la bonté par *Hotéi*, la force et le courage par *Bishamon*, la longévité par *Foukou-rokou-djou*, l'expérience et la satisfaction d'une longue vie par *Djouro-djin*, la beauté et les talents artistiques par *Benten*. V. dieux du bonheur.

Shizouoka. Géogr. V. Chidzouoka.

Sho (*cho*) n. m. Mesure de capacité en usage au Japon, et valant 1lit,80.

Shoalhaven, fleuve d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), tributaire du Pacifique. Il prend source, sous le nom de Manero, sur les flancs orientaux du *Gourook-Range*, à 1.200 mètres d'altitude, coule d'abord du N. au S., parallèlement à la côte, puis, obliquant tantôt à l'E., tantôt au S.-E., gagne l'Océan, où il entre au N. du cap Crocodile, après 415 kilomètres de cours.

Shocking (*cho-kin'gh* — mot angl., signif. *choquant*) interj. Expression anglaise, sorte d'exclamation par laquelle on marque qu'une chose paraît inconvenante, déplacée.

Shoddy (*chod'-dè* — mot angl.) n. m. Techn. Sorte de laine renaissance, obtenue par l'effilochage des chiffons de tissus peu feutrés et des objets de bonneterie. 2 Tissu obtenu avec cette laine. V. renaissance, et laine.

Shogoun (*cho*) n. m. Dénomination du chef militaire qui régna réellement sur le Japon, à côté du mikado, depuis 1186 jusqu'en 1868, c'est-à-dire pendant toute la période féodale. (On écrit aussi chogoun, siogoun.)

— Encycl. Le titre exact est *sei-i-tai-shogoun* (généralissime vainqueur des Barbares) ; il fut créé, en l'an 86 de notre ère, à la suite du partage du Japon en quatre grandes divisions militaires, par l'empereur Souijine-Tenno. Le titre de shogoun qui ne comportait d'abord que des attributions temporaires, mais Yoritomo le rendit héréditaire en 1186. Sans détrôner le mikado, dont ils feignirent de reconnaître l'autorité, les shogouns seuls administrèrent l'empire tout entier. Cette situation dura de 1200 à 1333. Les guerres civiles des XVe et XVIe siècles vinrent annuler le pouvoir des dynasties shogounales qui suivirent (1574 à 1615). Mais à Yédo, le shogounat devint, au contraire, une véritable royauté, si bien que le shogoun gouverna le Japon avec une toute-puissance que les empereurs ne connurent même jamais. Cette situation a donné naissance à la croyance, longtemps répandue en Europe, qu'il existait au Japon deux empereurs : l'un temporel, le *shogoun* ou *taikoun*, l'autre exclusivement spirituel, le *mikado*. On compte quarante shoghouns depuis Yoritomo (1702) jusqu'à Keiki (1867). Ce dernier n'exerça le pouvoir que pendant un an. En 1868, le shogounat était définitivement aboli et la restauration impériale achevée.

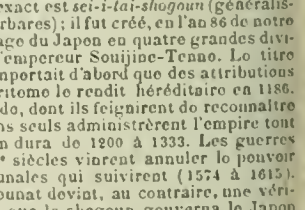

Shokker.

Shogounal, ale, aux (*cho*) adj. Qui appartient, qui a rapport au shogoun : *Dynastie* shogounale.

Shogounat (*cho, na*) n. m. Autorité, dignité du shogoun.

Shokker (*cho-keur*) n. m. Caboteur ou pêcheur hollandais, haut de bord, à avant élancé et portant une grand'voile à livarde, une trinquette, un foc et un tapecu ou artimon.

Shomou, empereur du Japon, le 45e mikado de la dynastie actuellement régnante. Il occupa le trône de 723 à 748 de notre ère, et abdiqua en 748, en faveur de sa fille Koken.

SHOOTER (*chou-teur'* — mot angl., signif. *tireur*) n. m. Membre d'une société de tir aux pigeons. ‖ Chasseur.

SHOOTING (*chou-tin'-gh'* — mot angl., signif. *tirer*) n. m. Tir aux pigeons. ‖ Chasso.

SHORE (Jane), maîtresse d'Edouard IV d'Angleterre, née à Londres à une date inconnue, morte vers 1527. Elle était fille de Thomas Wainstead, commerçant, et fut mariée à un orfèvre, William Shore. Elle devint la maîtresse d'Edouard vers 1470. Instruite, intelligente, elle exerça une grande influence sur Edouard. Après sa mort, elle se donna à Thomas Grey, marquis de Dorset. Mais Richard III la détestait. Il la fit emprisonner à la Tour en 1483 et l'ondamner comme sorcière, ce qui lui permit de confisquer ses grands biens. Jane fut promenée demi nue dans les rues de Londres : sa beauté exerça une grande impression sur les bons bourgeois. Internée à Ludgate, elle obtint le propre solicitor du roi, Thomas Lynom, qui voulut l'épouser. Richard réussit à empêcher ce mariage. Jane Shore mourut misérable.

SHOREHAM ou **NEW SHOREHAM**, ville d'Angleterre, comté du Sussex), à l'embouchure du Bramber dans la Manche ; 5.450 hab. Port de cabotage assez actif, bien qu'en notable décadence, en raison de son ensablement. Commerce de denrées agricoles, houille. Chantiers de constructions navales. Eglise intéressante dont quelques parties remontent à la fin du XIe siècle.

SHORÉE (*cho*) n. f. Bot. Genre de diptérocarpées. ‖ On dit aussi SHORÉA n. m.

— ENCYCL. Les *shorées* sont des arbres qui ressemblent assez aux lauriers ; leurs fleurs sont nombreuses, grandes, d'un jaune pâle ; leurs fruits sont capsulaires, ovoïdes. On en connaît vingt espèces, des régions tropicales de l'Asie.

SHORTHORN (*chort'-horn'* — mot angl. ; de *short*, court, et *horn*, corne) n. m. Bœuf anglais, petit de taille et à cornes courtes.

SHOSHIDAÏ (*cho-chi*) n. m. Représentant du shogoun à la cour impériale et gouverneur de Kioto. (Sa mission principale était de surveiller les intrigues de la cour, pour en donner avis au shogoun.)

SHOSHONES. Ethnol. V. CHOCHONES.

SHOTTS, comm. d'Ecosse (comté de Lanark) ; 12.000 hab. Mines de houille et de fer très importantes.

SHOUKKEN (*chou-kèn'*) n. m. Premier ministre du shogoun. C'est la situation qu'occupèrent, au Japon, les membres de la famille Hojo, pendant les XIIe et XIIIe s.)

SHOVELL (sir CLOWDISLEY), amiral anglais, né près de Norfolk en 1650, mort en mer en 1707. Entré dans la marine en 1664, il participa à l'expédition de Tripoli (1676) et de la croisière contre les pirates barbaresques (1681). A la bataille de Bantry-Bay (1689), il commandait un vaisseau ; il fut bientôt promu contre-amiral (1690). Il s'opposa aux mouvements de Tourville dans la Manche, joua un rôle important à la bataille de La Hogue (1692), prit part à l'expédition de la baie de Camaret, où il échoua, à l'attaque sur Saint-Malo et Dunkerque (1695), au bombardement de Calais (1696). En 1702, il fut chargé de ramener en Angleterre les prises enlevées à la suite de la bataille de Vigo. Amiral et commandant en chef de la flotte, en 1705, il contribua largement à la prise de Barcelone ; en 1707, il assiégea Toulon. Il revenait d'assister à la destruction de la flotte française de la Méditerranée, lorsque son escadre fit naufrage sur les rocs des îles Sorlingues. Shovell, jeté sur le rivage, respirant encore, fut assassiné par une femme, tentée par une bague qu'il portait au doigt.

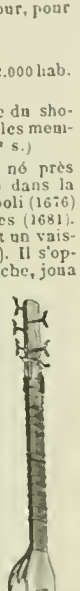

Showktica-vina.

SHOWKTICA-VINA (*chôk'*) n. m. Instrument de musique hindou monté de cinq cordes, et dont le manche porte quatorze divisions.

SHÔYOU (*cho*) n. m. Art culin. Sauce japonaise, fort épicée, composée surtout de sel et de pois cassés.

SHRAPNELL (*chra-pnèl'* — du n. de l'inventeur) n. m. Obus rempli de balles. V. OBUS. ‖ Pl. *Des* SHRAPNELLS.

SHREVEPORT, ville des Etats-Unis (Louisiane), ch.-l. du comté de Caddo, sur la rivière Rouge du Sud, affluent du Mississipi ; 14.000 hab. Commerce de coton.

SHREWSBURY, bourg des Etats-Unis (New-Jersey [comté de Monmouth]), sur une baie de l'Océan ; 7.000 hab. — Bourg de Pensylvanie (comté d'York), sur le Codorus Creek, affluent de la Susquehanna ; 3.000 hab. Houille.

SHREWSBURY, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Shrop, sur le Severn ; 27.000 hab. Nœud important de chemins de fer. Malteries ; brasseries, tissage de toile ; fonderies de fer ; instruments aratoires. Vitraux peints. C'est une des villes les plus pittoresques de l'Angleterre, avec des restes de vieux remparts et des maisons du temps d'Elisabeth. Ce fut autrefois une place importante et qui joua un assez grand rôle dans les guerres d'Angleterre. Patrie de Darwin.

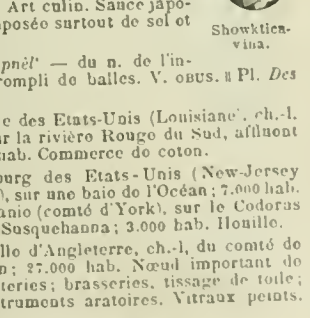

Shrimper de la Tamise.

SHRIMPER n. m. Bateau muni de semelles de dérive et gréé d'une grand'voile à livarde, voile de flèche, trinquette, foc et tapecu et employé à la pêche de la crevette dans l'estuaire de la Tamise.

SHROP ou **SALOP** (comté de) (en angl. *Shropshire*), division administrative de l'Angleterre, qui touche au pays de Galles. Superf. 3.418 kilom. carr. ; pop. 240 000 hab. Le sol de ce comté est accidenté par une chaîne de montagnes, qui le divise du N. au S. et en deux versants : celui de la mer d'Irlande où coule le Dee, et celui du canal de Bristol, où l'on trouve le Severn, grossi du Perry, du Thern du Wolf, etc. Climat salubre, sol fertile et bien cultivé. Céréales, houblon, lin, chanvre. Belles forêts de chênes. Vastes pâturages nourrissant de nombreux troupeaux, dont le lait sert à la fabrication du fromage connu sous le nom de *chester*. Importante production de laine. Mines de houille, de fer, de cuivre. Carrières.

SHU (*chu*) n. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent du Japon, qui valait environ 3 fr. 10 c.

SHUBUTA, ville des Etats-Unis (Mississipi [comté de Clarke], sur la Chickasawha, branche de la Pascagoula ; 5.000 hab. Commerce de coton.

SHUGO (*chu*) n. m. Dénomination du chef de la police qui, au Japon, se trouvait place sous les ordres du shogoun.

SHULLSBURG, bourg des Etats-Unis (Wisconsin [comté de Lafayette]), sur un affluent de la Pekatonica, bassin du Mississipi) ; 3.000 hab. Métallurgie du plomb.

SHUNT (*chunt'* — de l'angl. *shunt*, dériver) n. m. Dérivation prise sur un circuit de façon à ne laisser passer dans ce circuit qu'une fraction de courant.

On arrive par l'emploi des shunts à utiliser le galvanomètre dans des limites beaucoup plus étendues.

— ENCYCL. Désignons par S la résistance du shunt, par R la résistance du galvanomètre après l'adjonction du shunt, on a la relation : $I = \frac{S+R}{S} I_1$.

Pour obtenir I, il faut donc multiplier le courant observé I_1 par un facteur constant, ce facteur est le *pouvoir multiplicateur du shunt*.

SHUNTER (*chun-té*, v. a. Electr. Pourvoir d'un shunt : SHUNTER *un galvanomètre*.

SHYLOCK (*chi-lok'*), personnage principal du *Marchand de Venise*, comédie de Shakspeare. Shylock est un juif de Venise, usurier impitoyable et sans entrailles.

— n. m. Passé dans la langue pour désigner un usurier.

SI, S' devant *il* et *ils* (du lat. *si*) conj. En cas que, pourvu que, supposé que : *Il faut se donner du mal* SI *l'on veut réussir.* ‖ Avec la forme suspensive : SI *richesse savait*, SI *pauvreté pouvait.* (Rigault.)

— Exprime un vœu, un projet incertain, une proposition dubitative que l'on fait : SI *nous allions nous promener ?*

— Combien, à quel point : *Vous savez* SI *nous désirons vous satisfaire.*

— D'un côté..., mais de l'autre : SI *l'oreille oult*, SI *les yeux lisent, c'est l'esprit qui entend.* (De Bonald.)

— La raison pour laquelle : SI *je pense, c'est que je suis.*

— Sert à marquer le doute : *Je ne sais* SI *cela est vrai.*

— Loc. div. *Si... ne*, A moins que : *Les voilà*, SI *je* NE *me trompe.* ‖ *Ou si*, Ou bien est-ce que : *Est-il là, ou s'il est sorti ?* ‖ *Que si*, Dans le cas où : QUE SI *vous en doutez, je donnerai des preuves.* ‖ *Si ce n'est*, Excepté, hormis : *Qu'est-ce que le fils de l'homme,* SI CE N'EST *du fumier et de la boue ?* (Boss.) ‖ *Si tant est que*, S'il est vrai que : SI TANT EST QU'*il vous ait offensé, il faudra l'en faire repentir.* ‖ Supposé même que : *Il ne vous apprendra rien,* SI TANT EST QU'*il sache quelque chose.* ‖ *Si j'étais que de vous*, Si j'étais à votre place.

— n. m. Action de dire *si* ; condition restrictive : *A toute perfection il y a un* SI *ou un mais.* (Gracian.)

— PROV. : **Avec un si, on mettrait Paris dans une bouteille**, Avec des hypothèses, tout devient possible.

— Gramm. Pour les temps à employer après *si*, voir la note du mot TEMPS.

SI (du lat. *sic*, ainsi) adv. A tel point, tellement : *L'enfance n'est* SI *heureuse que parce qu'elle ne sait rien.* (Chateaubr.) ‖ Aussi, autant, au même point que. Ne s'emploie que lorsqu'il y a négation ou interrogation, au moins dans la pensée) : *On n'est jamais* SI *heureux* NI SI *malheureux qu'on s'imagine.* (La Rochef.)

— A signifié autrefois : 1° Ainsi, de cette manière :

> Je ne me pendrai pas ? Eh ! vraiment, *si* ferai-je.
> LA FONTAINE.

2° Pourtant, finalement : SI *faut-il mourir un jour.*

— Oui, pour répondre par une affirmation à une négation ou à un doute ; on dit, dans le même sens, *si fait* et *que si :* SI, SI FAIT, *je veux bien. Oh!* QUE SI! *Vous dites que non, et je dis que* SI.

— Loc. div. *Si... que*, A quelque point, à quelque degré que : SI *heureux* QU'*on soit, on se plaint toujours de son sort.* ‖ *Si peu que*, Quelque peu que, pour peu que : SI PEU QU'*on ait de besoins, on en a toujours assez pour souffrir.* ‖ *Si bien que*, Tellement que, de sorte que : *La chance tourna,* SI BIEN QU'*il perdit tout son argent.* ‖ *Et si*, Et cependant, quoique : *Je souffre plus que vous,* ET SI *je ne me plains pas.* (Vx.)

— Gramm. Si ne peut modifier qu'un adjectif ou un adverbe. Il ne faut donc pas dire, comme Voltaire *J'ai si mal aux yeux*, mais *si grand mal.* Certains grammairiens pensent qu'on peut dire : *Il était si en colère*, parce que *en colère* est une expression adjective équivalente à *irrité* ; d'autres condamnent cet emploi et prétendent que l'exactitude grammaticale demande : *Il était si fort en colère.*

Employé pour *aussi* dans les propositions négatives, il ne doit jamais être suivi de *comme*. Au lieu de : *Il n'est pas si grand comme vous*, il faut dire : *Si grand que vous.*

SI. Chim. Symbole employé en chimie pour représenter les SILICIUM.

SI terme formé par les initiales des mots *Sancte Johannes*. V. GAMME) n. m. Musiq. Septième note de la gamme d'*ut* : SI *naturel.* SI *bémol* ‖ Signe qui représente cette note : *Mettre un bémol à cette d'un* SI

— ENCYCL. Dans le système de solmisation des hexacordes et des muances (v. ces mots), cette note n'existait pas, puisque l'échelle ne comprenait que six sons. Il fallut une lutte de près de deux siècles, lutte à laquelle prirent part nombre de musiciens habiles ou célèbres, parmi les quels Hubert Waelrant, Anselme de Flandre, Henri Van de Putte, Pedro d'Urena, Calvisius, Lemaire, d'autres encore, pour venir enfin à bout de la routine et faire adopter définitivement la gamme rationnelle de sept sons, avec la note *si* comme septième degré.

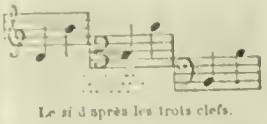

Le *si* d'après les trois clefs.

SIÂ, dieux inférieurs de la Chine, patrons des villes ouvertes et des villages.

SIA ou mieux **BOBO-DIOULASSO** : 1° ville de l'Afrique occidentale, 2° territoire militaire du Soudan français, non loin du cours supérieur de la Volta Noire. Commerce actif

SIACHOQUE, village de la Colombie, dép. de Boyaca ; 3.423 hab.

SIAGNE, petit fleuve côtier des Alpes-Maritimes, qui se forme de sources magnifiques, serpente au fond de vallées splendides, alimente un canal d'irrigation long de Cannes et se perd en Méditerranée au golfe de la Napoule. Cours 36 kilom.

SIAGONE n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu des *siagonés*, répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde. Les siagones sont très aplaties, brunes ou rousses, ailées ou aptères.

SIAGONINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant les genres *siagone, encelade, lperco, cascine.* — *Un* SIAGONINE.

SIAK (ETAT DE), Etat indigène de la Malaisie de l'île de Sumatra. Il est baigné au N.-E. par le détroit de Malacca, limité au N.-O. par le pays de Batta, à l'O. par le Maramkabau, et au S. E. par l'Etat d'Andragiri. Sol peu accidenté, boisé, fertile et arrosé par plusieurs cours d'eau, dont les plus importants sont le Rakan et le Siak. L'Etat actuel : 80.000 hab. Il est qu'une faible partie de l'ancien territoire du sultan.

SIAK, ville de la région orientale de Sumatra, capitale de l'Etat du même nom, sur le fleuve Siak ; 6.000 hab. Commerce de poudre d'or, ivoire, camphre, sagou, bois précieux.

SIAK, fleuve de la Malaisie néerlandaise, dans l'île de Sumatra. Né dans la cordillère des Padangs, de trois gros torrents de montagnes, il coule d'abord au S.-E., puis au N.-E., en recueillant, à droite, le *Kalapak* et le *Mampoun* et, à gauche, le *Mandoou*, puis entre en plaine, où il arrose la ville de son nom et débouche dans le détroit de Malacca par un delta considérable, en face des îles *Sabalingo* et *Gonntoong*. Cours 350 kilom. dont 175 environ navigables.

SIALADÉNITE du gr. *sialon*, salive, et de *adénite*) n. f. Pathol. Inflammation des glandes salivaires.

SIALAGOGUE (*gogh'* — du gr. *sialon*, salive, et *agôgos* qui amène) adj. Se dit d'un médicament qui fait saliver

— n. m. *Un* SIALAGOGUE.

— ENCYCL. On distingue les *sialagogues directs*, qui produisent la salivation par action directe sur la muqueuse buccale (pyrèthre, gingembre, bétel, tabac, etc.), et les *sialagogues indirects*, qui agissent probablement sur les terminaisons des nerfs sécrétoires (jaborandi, mercuriaux).

SIALISME (*lism'* — du gr. *sialismos*, même sens) n. m. Méd. Salivation abondante.

— ENCYCL. V. PTYALISME.

SIALKOT, ville de l'empire anglais de l'Inde (Pendjab [prov. de Raval-Pindi]), sur la rive droite de l'Ayak Nadi ; 67.700 hab. Ch.-l. de distr. Industrie du papier et des cotonnades. — Le district, plaine fertile que borde et traverse le Tchinab, est peuplé de 1.119.800 hab.

SIALOINE n. f. Méd. Syn. de PTYALINE.

SIALOLOGIE (*ji* — du gr. *sialon*, salive, et *logos*, discours) n. f. Méd. Partie de la physiologie qui concerne la production et le rôle de la salive.

SIALOLOGIQUE (*jik'*) adj. Méd. Qui appartient, qui a rapport à la sialologie.

SIALORRHÉE (*lo-ré* — du gr. *sialon*, salive, et *rhein*, couler) n. f. Méd. Affection caractérisée par une augmentation morbide de la sécrétion salivaire. ‖ On dit aussi PTYALISME, et SALIVATION.

— ENCYCL. V. PTYALISME.

SIAM (*am'*) n. m. Jeux. Jeu de quilles, dans lequel, au lieu d'une boule, on se sert d'un disque de bois à bords tailles en biseau qu'on lance en lui faisant décrire une spirale pour abattre les quilles.

— Econ. rur. Porc d'une race originaire du sud-est de l'Asie.

— ENCYCL. Jeux. Les quilles, au nombre de neuf, sont disposées ainsi : huit en cercle, une au centre. En lançant le disque, on doit lui imprimer un mouvement de rotation de manière à lui faire accomplir le tour du jeu complet avant d'abattre une seule quille. La quille du milieu compte pour cinq ; les autres pour un. Les quilles peuvent encore être disposées sur trois rangées de trois chacune. Ce jeu, originaire de Siam (d'où son nom), fut importé en France sous Louis XIV.



Jeu de Siam.

SIAM, roy. de l'Asie sud-orientale, dans l'Inde-Chine centrale, sur le golfe de Siam mer de Chine ; 663.000 kilom. carr., et 229.500, sans les zones d'influence anglaise et française c'est-à-dire pour la seule vallée du Me-Nam : 6.320.000 hab., et 3.000.000, sans les zones d'influence.

Le cours du Mékong, depuis ce amont de Xieng Sen jusqu'en aval de Stung-Treng, forme à l'E. et au N. la frontière avec l'Indo-Chine française traité du 3 oct. 1893) ; une zone de 25 kilom. de large du territoire siamois, tout le long de cette frontière, a été neutralisée et placée sous le contrôle français. V. INDO-CHINE *carte en couleurs*. Du Mékong au golfe de Siam, la frontière a été délimitée que sur le Grand Lac, ou Ton-lé-Sap. Les cartes françaises font aboutir cette frontière, sur le golfe, au fond de la baie de Khrat. Chantaboun, près de la côte, au N.-O. de l'île Chang, a été occupée par la France, en vertu du traité de 1893, les Siamois n'ayant pas rempli toutes leurs obligations. La frontière avec l'Indo-Chine anglaise, au N.-O. et à l'O., quitte le Mékong en amont de Xieng-Sen,

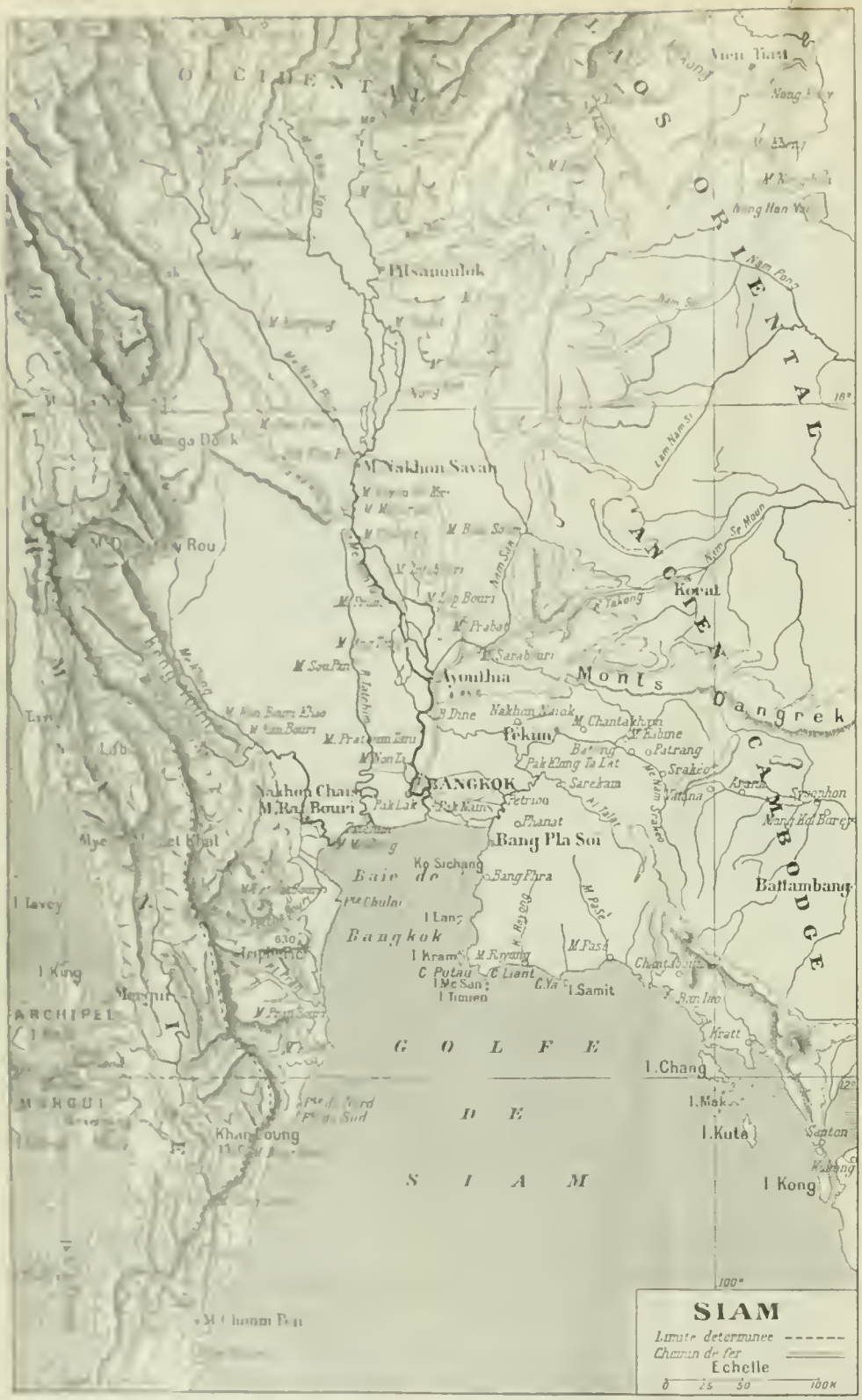
O C E A N
I N D I E N
Nam Tiart
Nong Khay
Nong Han Yai
Phsamoulok
Nam Pong
Nam Sé
Nam Sé Moun
Nam Mun
Nam Chi
Nam Sia
Lam Nam Sé
Mt Nakhon Savan
Mt Rou
Mt Prabat
Mt Sra Pan
Mt Pratham Lamu
Mt Nan Bouri
Mt Nan Bouri Khao
Mt Nan Bouri Khao
Mt Rai Bouri
Mt Sam Bouri
Mt Lop Bouri
Mt Sarabouri
Mt Sam Yot
Mt Sam Yot
Mt Chantakhom
Mt Patrang
Mt Phanat
Mt Pass
Mt Pass
Mt Pass
Mt Pass
Mt Kayong
Mt Kramong
Mt Samit
Mt Chanthaburi
Mt Chanthaburi
Mt Chanthaburi

96 00 ût point cesser, furent soulevées par le Siam. Le octobre 1902, un projet de nouveau traité fut arrêté par s deux gouvernements; mais une vive opposition, en rance, fit abandonner ce projet.

— Bibliogr. : Mac Donald, *Siam, its governments, mon rs, customs...* (Philadelphie, 1871); Smith, *History of Siam* angkok, 1880-1881); Pavie, *Excursions dans le Cambodge le royaume de Siam; Excursions et reconnaissances* algoo, 1881 à 1884); de Rosny, *Ethnographie du Siam* aris, 1885); Fournereau, *le Siam ancien, archéologique, igraphique, géographique* (1895); Sommerville, *Siam on e Meinam from the gulf to Ayuthia* (Londres, 1897).

SIAM (golfe du), golfe de l'Asie sud-orientale (Indo ine), entre la presqu'île de Malacca à l'O., le Cambodge la Cochinchine à l'E.; 385 kil. d'ouverture, du cap Nord ans le Trongganou (Malacca) à la pointe de Ca-Mao Cochinchine); 900 kilom. de longueur, jusqu'au delta du énam. Profondeur du golfe : 55 mètres à l'entrée, 72 mè es au centre, 36 mètres au large du cap Liant.

SIAMANG (*man*) n. m. Singe du genre gibbon. V. gibbon.

SIAMISEN (*zèn*) n. m. Musiq. V. siamisen.

SIAMOIS (*moi*), **OISE**, personne née au royaume de iam ou qui habite ce pays. — *Les* Siamois.

— Adjectiv. Qui appartient au Siam ou à ses habitants : *es coutumes* siamoises. *Les frères* siamois. V. frères.

— n. m. Langue en usage dans le royaume de Siam.

— Encycl. Ethnol. V. Siam.

— Linguist. Le *siamois* (*thai, tai* ou *dai*) est une langue onosyllabique, parente du chinois et du birman. Son phabet est d'origine hindoue. Il possède trente-cinq gnes de consonnes, dont plusieurs font double emploi. os voyelles peuvent être longues, brèves ou très brèves. y a cinq tons ou accents : le ton égal ou naturel (*rectus*) ; ceux que l'on désigne respectivement par les mots la ns *altus, gravis, circumflexus, demissus*. Le siamois a plus o mots auxiliaires que le chinois et offre, par conséquent, moins d'indétermination. Les règles de construction sont plus simples.

SIAMOIS (*moi*) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce e casso.

SIAMOISE (*moiz'*) n. f. Comm. Nom donné, aux XVIIe et VIIIe siècles, à des tissus de natures et de provenances rès diverses.

— Ameublt. Canapé en forme de *S*, où l'on se trouve rapproché comme les deux frères siamois.

— Encycl. Comm. On entendait par *siamoises*, des toiles issées de fil et de coton, qui se fabriquaient surtout à ouen et dans le pays de Caux. Les *siamoises* du temps de ouis XIV étaient des mousselines soie et coton apportées ar les ambassadeurs siamois, et qu'on imita en les faisant out de soie, ou en les copiant telles quelles.

SIAMOISÉ, ÉE adj. Se dit d'une étoffe qui imite la sia noise.

SIANG-KIANG. Géogr. V. Heng-Kiang.

SIANG-THAN, ville de la Chine (prov. de Hounan [dép. le Tchang-cha-Fou]), au confluent du Youn-Chouï et du Siang-Kiang. C'est une vaste agglomération qui compte ait 1 million d'habitants. Elle fait un commerce impor ant des produits de la région fort riche dont elle est le entre et sert d'entrepôt aux marchandises qui s'échan ent entre les provinces méridionales et centrales de la Chine. Gisement de houille.

SIANG-YANG-FOU, ville de Chine (prov. du Hou-Pé), ch.-l. du département, sur le Hang-Kiang (affluent du Yang sé-Kiang); 140.000 hab. (avec les faubourgs). Dans le fau bourg de Tang-Tching, foire importante. Transit entre Han-Kéou et le Hoang-Ho. En 1268, siège de cinq ans. Le district produit du blé et des plantes médicinales. Or, dans la rivière.



Siao.

SIANO, comm. d'Italie (Campanie prov. de Salerne); 3.576 hab. Vignobles estimés.

SIAO n. m. Sorte de flûte de Pan, faite de seize tuyaux de bambou, et mesurant environ 40 centimètres de long.

SIAPOCHS ou **MAMOGIS**, population du versant méridional de l'Hindou-Kouch.

— Encycl. D'une taille au-dessus de la moyenne, les *Siapochs* ont la peau claire et des traits qui rappellent ceux des plus belles races blanches. Leurs cheveux et leurs yeux sont habituellement très foncés; cependant, on trouve parmi eux des blonds aux yeux bleus. Peu industrieux, belliqueux, braves, les Siapochs se livrent surtout à l'élevage des troupeaux. Leurs traditions les font venir de l'Afghanistan; ils parlent une langue dérivée du sanscrit et sont fétichistes.

SIATISTA, ville de la Turquie d'Europe (prov. de Monastir), près de la Bistritza; 10.000 hab. environ.

SIATON, ch.-l. du district des Philippines (groupe des Visayas [île de Negros]), sur la côte méridionale de cette île; 6.800 hab.

SIAUGUES-SAINT-ROMAIN, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 31 kilom. de Brioude, sur le plateau du Velay; 1.713 hab. Ruines féodales; curieux rocher volcanique.

SI AUGUR AUGUREM. V. augure.

SIBALON, bourg et ch.-l. de district des Philippines (île de Panay [prov. d'Antique]); 13.000 hab.

SIBARITE n. m. Autre orthogr. du mot sybarite.

SIBBALDRE n. f. Bot. Syn. de potentille.

SIBBENS (*si-binss* — de l'écoss. *siwens*) n. m. Manifestation de la syphilis, décrite par Gilchrist en Ecosse, caractérisée par des syphilides et des ulcères de la gorge et de la face.

SIBBERN (Frederik Kristian), philosophe danois, né et mort à Copenhague (1789-1872). Après avoir terminé ses études à l'université de Copenhague, il voyagea en Allemagne, entra en relations avec Fichte, Schleiermacher et Steffens, qui exercèrent, le dernier surtout, une puissante influence sur son développement philosophique, devint professeur à Copenhague (1813). On lui doit des travaux de psychologie : *De la nature spirituelle de l'homme* (1819); *Des relations entre le corps et l'âme* (1844); etc., et une *Cosmologie spéculative* (1846). Il prit une part active au mouvement politique; d'abord hostile à la constitution, il fut, après 1848, un défenseur ardent du suffrage universel, et, dans ses *Notes tirées d'un écrit de l'an 2135* (1862), traça un tableau idyllique de la société communiste de l'avenir. On a enfin de lui un essai poétique : *Correspondance de Gabriel*; deux volumes intitulés *De la poésie et de l'art* (1831-1851), et une *Philosophie morale*, publiée après sa mort (1878).

SIBENIK. Géogr. V. Sebenico.

SIBÉRI n. m. ou **SIBÉRIE** (*ri*) n. f. Nom vulgaire d'une variété de sarrasin originaire de Sibérie.

SIBÉRIE, vaste colonie russe de l'Asie septentrionale, entre l'océan Arctique (de l'embouchure de la Kara au cap Dejnev, ou Oriental) au N., les mers de Béring, d'Okhotsk et du Japon jusqu'à l'embouchure du Tioumen, frontière de la Corée) à l'E., l'empire chinois (Mandchourie, Mongolie, Dzoungarie) et l'Asie centrale russe (prov. de Semipalatinsk, Akmolinsk, Tourgai) au S., la Russie d'Europe (qui s'étend sur le versant asiatique des monts Oural, avec les gouvernements de Perm, Orenbourg, Oufa) à l'O. Ce vaste rectangle (6.700 kilom. de long et 3.200 de large) comprend ainsi, outre la Sibérie proprement dite, la Transbaïkalie, le pays de l'Amour et celui de l'Oussouri; 12.518.489 kilom. carr., que peuplent seulement 5.731.550 hab. V. Russie.

Géographie physique. A l'O., une vaste plaine (toundra au N., terre noire au S.) s'incline vers l'océan Arctique; les seules hauteurs sont les monts Byrranga, dans la presqu'île de Taïmyr, et les monts Syvorma, au N. de la Tounguska inférieure. A la plaine basse succèdent, vers le S. et le S.-E., des élévations buisées et des plaines hautes (300 à 500 m.) propres à la colonisation, puis un système de puissantes montagnes qui courent de l'Asie centrale russe à la mer de Béring. Sur la frontière sud-ouest, le mont Bieloukha (4.542 m.) appartient au Grand-Altaï. A la chaîne mongole du Tannou-Ola (col de Tchaptchan-Daban, sur la frontière) se relient, au N., les monts Korgouski. Plus à l'E., s'étend le demi-cercle des monts Saïansk, qui s'élèvent à 3.400 mètres avec le mont Mounkou-Sardyk (col de Noukou-Daban). Le lac Baïkal est bordé au N. par les monts du Baïkal (1.500 m.), au S. par le Khamar-Daban; au S.-E., le massif du Kentei se relie par les chaînes du mont Sokhondo (2.450 m.) aux monts Jablonoï, qui s'élargissent, au N.-E., avec le plateau du Vitim. Plus à l'E., ce relief diminue de hauteur, mais augmente d'épaisseur; les monts Djoudjour s'avancent vers le fond de la mer d'Okhotsk, flanqués, au S., du Kekh-Khoya, du Yan-Aline (se prolongeant au S. de l'Amour par les monts Sikhota, 1.500 m.); au N., des monts Stanovoï qui se relient à l'O. aux monts d'Aldan et à l'E. aux chaînes du cap Oriental et du Kamtchatka (le Klioutchef, volcan de 4.800 m.).

La Sibérie a des fleuves géants (4.000 à 5.200 kilom. de long), tous caractérisés par le déplacement lent vers l'E., la longue durée de la congélation (entre 295 et 180 jours) et les inondations : l'Obi, l'Iénisséi, la Léna et l'Amour. (V. ces mots.) Parmi les nombreux fleuves secondaires, les principaux sont (océan Arctique) : la Khatanga, l'Olenek, la Iana, l'Indighirka, la Kolyma, grossie de l'Omolon à l'E. de la Léna, et (mer de Béring) l'Anadyr.

Les lacs sont nombreux : le Baïkal, le Khanka, sur la frontière de Mandchourie, tributaire, par la Soungatcha, de l'Oussouri; le Tchany, entre l'Irtych et l'Obi; le Taïmyr, dans la péninsule du même nom.

Les côtes de l'océan Arctique, reconnues par Nordenskjœld (1878-1879), en voie de soulèvement, sont prises par les glaces pendant dix mois, et longues de 15.900 kil. : d'O. en E., mer de Kara, presqu'île d'Ialoual, ou des Samoyèdes, que le détroit de Malyghin, au N., sépare de l'île Blanche (Bielyï), golfe de l'Obi, où aboutit, à l'E., le golfe du Taz, cap Mattesal, golfe de l'Iénisséi, encombré d'îles : au large, l'île de Sibiriakof, péninsule de Taïmyr, baie et île du même nom, cap Tchelïouskine (extrémité nord de l'Asie); au N.-E., l'île Dickson (le meilleur mouillage du littoral), baie de la Khatanga, delta de la Lena, baie de Borkhala, cap Sviatoï, au large, îles Liakhof et archipel de la Nouvelle-Sibérie, baie de Tchaoum, détroit de Long, séparant la côte de la terre de Wrangel, baie profonde de Kolioutchin, cap Dejnev ou Oriental. Sur le littoral de l'océan Pacifique (14.908 kilom.; pris par les glaces de six à sept mois) se creuse le golfe de l'Anadyr, puis la mer de Béring, que la péninsule du Kamtchatka sépare de la mer d'Okhotsk. La Manche de Tartarie sépare la côte de l'île de Sakhalin et fait communiquer la mer d'Okhotsk avec la mer du Japon, où se trouve le port notable de Vladivostok.

Le climat, extrêmement froid pendant le long hiver (d'octobre en avril, dans les régions les plus favorisées), est très chaud pendant le court été (des août, les feuilles tombent). A Verkhoïansk, le lieu le plus froid de la terre, l'écart entre le maximum moyen d'été (31°,1 et le minimum moyen d'hiver (— 61°) est énorme : 92°. Malgré la chaleur de l'été à Yakoutsk jusqu'à 40°), la température annuelle moyenne est, dans la plus grande partie de la Sibérie, au-dessous de 0°. Le climat s'adoucit dans le sud-est, où il rappelle le climat de la Russie septentrionale. Peu de pluies, surtout dans le Nord.

Géographie économique. La mise en valeur (exploitation minière, colonisation agricole) a reçu une vive impulsion avec l'achèvement du transsibérien (v. ce mot), qui se raccorde, à Kandalovo, au transmandchourien (ligne de Port-Arthur et Pékin, et de Vladivostok). Grâce au chemin de fer, des villes, comme Omsk, ont doublé de population, l'immigration s'est précipitée, amenant la suppression de la déportation en Sibérie : des centres nouveaux ont été créés (Krivochtchékovo, Ob', Taïga, Touloun).

La richesse minière consiste surtout dans l'or et la houille. Trois grandes régions aurifères : l'Iénisséi, la Léna (bassin de l'Olekma), l'Amour (bassin de la Zeia); en 1891, le monopole de l'Etat sur l'or a été aboli. Trois grands bassins houillers existent : ce sont ceux du haut Irtych, de la province de Tomsk (près de Soudjenka), de la province d'Irkoutsk (près de Tchirenkhovo; dix-sept gisements de houille ont été reconnus le long du transsibérien. Mines de l'Oural (dans l'Iénisséisk). Mentionnons encore le plomb argentifère, cuivre et fer de l'Oural et de l'Altaï, le graphite des monts Tounka (Irkoutsk), le manganèse de l'Oural, le sel gemme d'Iletzk, de la Léna et de la Transbaïkalie, les pierres précieuses de l'Oural, de l'Altaï, des monts de Nertchinsk. L'industrie, en outre des mines, n'est qu'à ses commencements : établissements métallurgiques, distilleries, tanneries, manufactures de tabac, tapis à Tioumène, brasseries, poteries, huileries, scieries, pêcheries (classe aux bêtes à fourrure : renards, lièvres, écureuils, fourreries de l'Altaï. La culture du blé s'étend dans la Sibérie méridionale et orientale, surtout sur les contins de l'Altaï. Les prairies et pâturages occupent une grande étendue, surtout dans les steppes de l'Ouest et sur les contreforts de l'Altaï. Apiculture. Forêts énorme superficie. Commerce avec la Russie d'exportation de céréales, produits de l'élevage, fourrures, poisson, thé de Chine surtout en briquettes. Grandes foires d'Irbit, Ichim, Tomsk, Irkoutsk, Iakoutsk.

Divisions. La Sibérie comprend les provinces de l'Amour, d'Iakoutsk, de Primorskaïa ou du Littoral, la Transbaïkalie, les gouvernements d'Iénisséisk, d'Irkoutsk, de Tobolsk, de Tomsk, la section de Sakhaline. Port-Arthur et Talien-Ouan (cédées à bail par la Chine en mars 1898, ont été organisées, sous le nom de province du Kvantoun.

— Hist. La Sibérie, foulée au moyen âge d'abord par les Turcs, ensuite par les Mongols de Gengis-Khan, s'ouvrit pour la première fois aux Moscovites vers la fin du XVe s. L'existence, dans l'Oural méridional, de la profonde dépression par où passe aujourd'hui le Transsibérien favorisa les incursions des Russes dans la région du Tioumen, et en 1556, le tsar Ivan le Terrible prit le titre de seigneur d'Ongrie et de Sibir. En 1587, Tobolsk était fondée, puis Tomsk (1604), puis Iénisseïsk (1618); et toujours progressant vers l'est, les chasseurs de fourrures atteignaient le Kamtchatka en 1694, tout en explorant peu à peu vers le nord les vallées des fleuves tributaires de l'océan Glacial, et, vers le sud, la Daourie et les abords du lac Baïkal. En 1689, le traité de Nertchinsk, signé avec la Chine, délimitait les possessions russes et chinoises, et des gîtes argentifères étaient découverts dans la Sibérie centrale et orientale. A partir de cette date commence une série d'explorations méthodiques du pays, encouragées surtout par Pierre le Grand et par Catherine II, et dont les principales sont celles de Daniel Messerschmidt (1720-1727), Gmelin et Muller (1733-1743), Pallas (1770-1773), Georgi (1772). Du XVIIIe siècle date la coutume d'envoyer aux mines de Sibérie les exilés politiques en même temps que les criminels de droit commun.

La Sibérie avait reçu en 1783, de Catherine II, sa première organisation politique. Au XIXe siècle, elle a été plus complètement reconnue et étudiée, surtout dans ses ressources métallurgiques, par les voyages de Klaproth (1805), Hansteen (1828-1830), Middendorf (1843), les Russes en même temps, s'étendaient vers le sud jusqu'à la Dzoungarie et la région du lac Balkach, vers l'est jusqu'au bassin de l'Amour, qu'ils ont réussi à occuper entièrement, de même que la Mandchourie, sans conflit grave avec la Chine; l'aménagement de Vladivostok et surtout de Port-Arthur, ainsi que la création de la grande voie ferrée transsibérienne doivent leur permettre d'utiliser plus parfaitement, dans un avenir rapproché, les richesses considérables de ce pays, vers lequel semble désormais tournée toute l'attention de la diplomatie russe.

— Bibliogr. : F. de Lanoye, *la Sibérie d'après les voyageurs les plus récents* (Paris, 1865); Boulanger, *Notes de voyage en Sibérie* (Paris, 1891); Legras, *En Sibérie* (Paris, 1899); Aulagnon, *la Sibérie économique* (Paris, 1901); *Guide du grand chemin de fer transsibérien* (Saint-Pétersbourg, 1900).

SIBÉRIE (NOUVELLE-), archipel sibérien de l'océan Glacial arctique, à quelque distance du littoral de la prov. d'Iakoutsk; 22.000 kilom. carr., en trois groupes : îles Liakhof, au plus près du continent; îles Anjou, au centre; îles de Long, les plus au large. La plus grande de ces terres, c'est, dans les îles Anjou, Kotelnoï ou l'île du Chaudron (10.814 kilom. carr.). Terres stériles, inhabitées, découvertes en 1770 par le marchand Liakhof.

SIBÉRIEN, ENNE (*in, èn*), personne née en Sibérie ou qui habite ce pays. — *Les* Sibériens.

— Adjectiv. Qui se rapporte à la Sibérie ou à ses habitants. *Les langues* sibériennes.

— Encycl. Linguist. Les langues *sibériennes*, c'est-à-dire les idiomes non européens parlés en Sibérie, appartiennent à la famille ouralo-altaïque ou à la catégorie des langues hyperboréennes, qui comprend un certain nombre d'idiomes d'origine obscure. Sont ouralo-altaïques : le *yourok*, le *samoyède ténissein*, le *targhi*, le *samoyède ostiaque* et le *komassin* (groupe *samoyede*); le *rogoul* et l'*ostiaque* rameau *ougrien* du groupe *finnois*; le *yakout*, le *cuigour* et le *kirghiz* (groupe *tatar*); le *tongouse* et le *lamoute* (groupe *tongouse*); le *bouriate* groupe *mongol*. Les idiomes européens sont parlés surtout dans le nord-est de la Sibérie (le *kaghir, tchoktchi, koriaque*). Au centre même de la Sibérie nous trouvons l'*ienissein* et le *kotte*. Le *kamtchadal* est parlé au sud de la presqu'île de Kamtchatka. V. ouralo-altaïque, hyperboréen, schiefner.

SIBÉRITE n. f. Minér. Variété de tourmaline.

SIBICHE n. f. Pop. Cigarette. || On dit aussi sibigeoise et sibije.

SIBILANCE (*lanss* — rad. *sibilant*) n. f. Caractère sibilant : *La* sibilance *des râles*.

SIBILANT (*lan*), **ANTE** [du lat. *sibilare*, siffler] adj. Pathol. Qui produit un sifflement : *Respiration* sibilante. *Râle* sibilant.

— Encycl. Le *râle sibilant* s'entend lorsqu'il y a athérisie des bronches ou lorsque ces conduits sont bouchés par des produits d'exsudation. Il indique l'existence d'une bronchite, de l'emphysème, etc.

SIBILATION (*si-on* — lat. *sibilatio*; de *sibilare*, siffler) n. f. Sifflement, action ou manière de siffler.

SIBILET (Thomas), versificateur français, né à Chalon-sur-Saône vers 1512, mort à Paris en 1589. Il était avocat au Parlement, mais il s'occupa plus des lettres que du barreau et fut emprisonné pendant la Ligue comme royaliste. Quoique disciple de Marot, il ne se montra pas hostile aux poètes de la Pléiade. Il est surtout célèbre par son *Art poétique français*, publié à Lyon en 1548, dans lequel il s'occupe surtout de la variété des mètres et de la combinaison des rimes. On a encore de lui : une *Iphigénie d'Euripide tournée du grec en français* (1549); un *Traité du mépris de ce monde* (1579), et le *Paradoxe contre l'amour*, traduit de B. Fregoso (1581).

Sibinj, [illegible] de la Slavonie, [illegible] de Cattaro. [illegible] 15 000 hab.

Sibir, [illegible] de la Russie d'Asie, [illegible] XVe et XVIe [illegible]

Sibiryak, [illegible] sauvage, vivant dans [illegible] Tatars [illegible]

Sibooga, [illegible] de la Malaisie [illegible] Sumatra [illegible] de cette [illegible]

Sibongan, [illegible] de Célèbes, sur la côte [illegible]

Sibouk ou Seboekor, [illegible] de la Malaisie [illegible] Sumatra. C'est une terre [illegible]

Sibos ou Chibeus, [illegible] Madagascar, était le premier [illegible] Tamatave et transporté en grande [illegible] la province [illegible] Turkestan chinois [illegible] partie dans la province russe de [illegible] Ce sont avant tout des agriculteurs [illegible] à parler le malgache le plus pur.

Sibour (Marie-Dominique-Auguste), prélat français, [illegible] à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) en 1792, mort à Paris en 1857. Il fut vicaire à Saint-Sulpice, chanoine à Nîmes en 1826, et prêcha avec succès en province et à Paris. Après la révolution de Juillet, libéral, il collabora à l'*Avenir* et à la *Lamennais*, fut promu vicaire général de Nîmes (1838), évêque de Digne (1839), manifesta dans la révolution de 1848 les sentiments républicains et fut remplacé par Cavaignac au siège archiépiscopal de Paris, qu'il devait illustrer par la mort tragique de Mgr Affre. Il entra au conseil d'État de Louis-Napoléon, célébra le *Te Deum* pour [illegible] Victor Hugo stigmatisa dans les Châtiments [illegible] contra au Sénat, assista à l'émeute à la proclamation [illegible] de l'Empire et fut [illegible] en octobre déc. 1851, et fut assassiné par un prêtre interdit et démenti, Jean Verger, à Saint-Étienne du Mont. Il a laissé quelques ouvrages : *Instructions* [illegible] (1843), *Actes de l'Église de Paris* [illegible] *Discipline et Administration* 1851, etc.

— Son neveu, Paul-Louis **Sibour**, né en 1827, mort à Amiens en 1861, reçut la prêtrise, professa à la faculté de théologie d'Aix fut [illegible] commandeur républicain à l'Assemblée [illegible] (1848), mais échoua à l'Assemblée législative. [illegible] curé de Saint-Thomas-d'Aquin à Paris, [illegible] archevêque, et, en 1855, évêque *in partibus* [illegible] chanoine du chapitre de Saint-Denis.

Sibousi, ville maritime du Japon [illegible] de Kiou Siou [illegible] Kagosima, [illegible] hab.

Sibouyah Amr-ibn-Othmân-ibn-Qanbar-al-Basri, [illegible] par les Arabes **Sibawaihi** « le Pomme », grammairien arabe né à Istakhr (Perse) en 758, mort à Chiraz en 793. Après avoir étudié à Bassora, il alla habiter Bagdad, où il présenta au calife Haroun-ar-Rashid son *Traité de grammaire*, que les Arabes appellent le *Kitâb* « le Livre » par excellence. Mais il dut quitter la capitale pour échapper à la jalousie de son rival Al Kisai. On lui attribue un traité sur l'art poétique, intitulé *Testament de Sibouyah*, extrait de différents poètes. Mais son ouvrage capital est le *Kitâb Sibouyah*, qui a été l'objet de nombreux commentaires, dont l'un, d'Aboul-Hasan, n'a pas moins de 12 volumes. Berendsourg en a publié une édition critique (1881-1889), bientôt suivie d'une [illegible] allemande par Jahn (1891-1900).

Sibsagar, [illegible] de l'Inde anglaise (Assam), sur le Dikhou [illegible] Brahmapoutra, rive [illegible] 37 000 hab.

Sibulon [illegible] Philippines, groupe [illegible] Visayas, situé au sud-est de l'île de Negros; [illegible]

Sibusates, [illegible] gaulois de l'Aquitaine, sur la rive [illegible] Garonne, dans le pays [illegible] contrée où est Sauboule. [illegible] Crassus [illegible] peut-être va-t-on [illegible] Crassus.

Sibylle, [illegible] lat. *sibylla*, n. f. Antiq. [illegible] prédire l'avenir : *La Sibylle* [illegible]

— Par [illegible] femme qui [illegible] et l'avenir.

— Par [illegible] femme [illegible] prétentions [illegible] *Les Sibylles du monde romantique*, [illegible] *esprit présidés par* [illegible]

— *Les Sibylles*, [illegible] de Cléo sur lesquelles [illegible] et [illegible] livra [illegible] cette [illegible] on [illegible] [illegible] [illegible]

-été, puis libéré. En 1794, il devint professeur de gram-
aire générale à l'École normale, puis membre de l'Institut
s de sa fondation (1795). Après le 18-Fructidor, il échappa
déportation en se cachant.

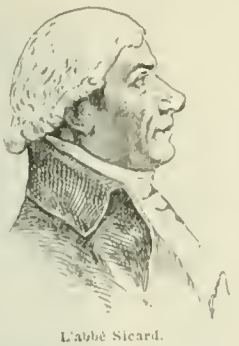
L'abbé Sicard.

18-Brumaire lui rendit la
rection des sourds-muets.
poléon refusa de reconnaî-
sa nomination de chanoine
la cathédrale de Paris,
is, après la Restauration,
obtint les honneurs qui ré-
mpensèrent ses services et
néliorèrent sa situation fi-
ncière, fort embarrassée.
lui doit : *Mémoire sur l'art
nstruire les sourds-muets
naissance* (1789) ; *Relation
s événements de septembre
92*, publiée dans les « An-
les religieuses » et dans la
*bliothèque des mémoires re-
tifs à l'histoire de France*
46-1864) de Barrière (t. XIII) ;
anuel de l'enfance (1792) ; *Ca-
chisme à l'usage des sourds-
uets* (1796) ; *Éléments de grammaire générale appliquée à
langue française* (1799-1808) ; *Cours d'instruction d'un
urd-muet de naissance* (1800) ; *Journée chrétienne d'un
urd-muet* (1805) ; *Théorie des signes pour l'instruction des
urds-muets* (1808) ; etc.

Sicaya, village du Pérou (dép. de Junin) ; 3.195 hab.

Siccatif, ive (*sik'-ka* — du lat. *siccativus*) adj. Se dit
es substances qui ont la propriété de faire sécher prompte-
ent les couleurs auxquelles on les mêle : *Huile* siccative.

— n. m. Substance siccative : *Un* siccatif.

— Encycl. L'essence mêlée à l'huile et l'alcool ou le
opal mêlés au vernis jouissent de la propriété d'en acti-
er la dessiccation. Les autres *siccatifs* communément usi-
és sont la litharge, la couperose ou vitriol, et surtout un
omposé connu sous le nom d'huile grasse, qui est un
omposé d'*huile de lin*, de *litharge*, de *céruse*, de *terre
'ombre* et de *talc*.

Sicca-venerea, ancienne ville de l'Afrique romaine
Numidie), près du Bagradas. Marius y défit Jugurtha, en
09 av. J.-C. Auj. *El-Kef*.

Siccité (*sik'-ksi* — du lat. *siccitas* ; de *siccus*, sec) n. f.
ualité, état de ce qui est sec.

— Chim. *Évaporer à siccité*, Evaporer jusqu'à ce qu'on
btienne un résidu complètement sec.

— Techn. Traverse inférieure du châssis d'une fenêtre.
yn. jet d'eau.

Siceleg, ville de la Palestine ancienne (pays des Phi-
istins), près de la frontière de la tribu de Juda, donnée
ar le roi de Geth à David, qui s'y retira pour éviter les
ersécutions de Saül.

Sichée, époux de Didon. V. Didon.

Sichel (Jules), médecin oculiste, né à Francfort-sur-
e-Main vers 1800, mort à Paris en 1868. Il fonda à Paris une
linique ophtalmologique qui eut un grand succès, mais fut
rès discutée par les médecins français. Entomologiste
istingué, il fut président de la Société entomologique de
rance. Ses principaux ouvrages sont : *Propositions géné-
ales sur l'ophtalmologie* (1833) ; *Traité de l'ophtalmie, la
taracte et l'amaurose* (1837) ; *Iconographie ophtalmologique*
1852-1856).

Sichem, ville de la Palestine ancienne (tribu d'Ephraïm),
omprise plus tard dans la Samarie, au S.-E. de la ville de
e nom, entre le mont Garizim et le mont Hébal. Les fils
e Jacob en massacrèrent les habitants pour venger une
insulte faite à leur sœur Dinah. A l'époque de la con-
uête de la terre promise par les Israélites, Sichem de-
int ville lévitique. Après la mort de Salomon, Roboam
fut proclamé roi à Sichem. Détruite par Abimélech à la
suite d'une révolte, la ville fut rebâtie par Jéroboam ;
c'est là qu'éclata le schisme des dix tribus. Vespasien en
fit une colonie romaine sous le nom de *Flavia Neapolis* ;
d'où son nom actuel de *Naplouse*.

Sichem, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Lou-
vain]), sur la Demer, affluent de la Dyle ; 3.032 hab.

Sicié (cap), promontoire coupé en falaises à pic vers
la mer, élevé, sombre, boisé, à 10 kilom. S.-O. de Toulon.
C'est la terminaison de la *presqu'île de Sicié*, gros massif
rectangulaire prolongé vers l'E. par le cap Cépet, qui
ferme la rade de Toulon.

Signano, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Sa-
lerne]) ; 3.450 hab.

Sicile (ital. *Sicilia*, la *Trinacria* [île triangulaire], *Si-
cania*, *Sicilia* des anciens), la plus vaste et la plus peuplée
des îles de la Méditerranée. Superf. 25.740 kilom. carr. ;
pop. 3.500.000 hab. Ch.-l. *Palerme*.

Géographie. La Sicile est située à l'extrémité sud-ouest de
l'Italie, dont elle n'est séparée que par le détroit très
resserré de Messine. Sa forme est celle d'un triangle dont
les trois pointes sont marquées par les caps de Faro au
N.-E., Passero au S.-E., Boco ou Lilibeo à l'O.

Au S., le détroit de Sicile la sépare de la Tunisie. Sur
le socle sicilien reposent de petits archipels (Égades à
l'O., Lipari au N.) et quelques îles (Ustica au N., Pantel-
laria, Lampedouse et Linosa au S.).

L'île, en majeure partie de formation tertiaire, est tra-
versée du N. au S. par la zone volcanique de l'Italie occi-
dentale. Le volcan toujours actif du Stromboli, l'archipel
des Lipari, le puissant massif de l'Etna, enfin Linosa et
Pantellaria marquent cette bordure volcanique. Au Nord,
les côtes montagneuses et escarpées projettent quelques
promontoires calcaires, entre lesquels s'ouvrent de beaux
golfes (golfes de Castellamare et de Palerme). A l'Est et au
Sud, les rivages sont en général moins accidentés ; on
trouve cependant à l'Est la vaste rade de Catane, mais
sur la côte méridionale le littoral est généralement plat.

Ces différences de relief des rivages s'expliquent par
la structure orographique de l'île. Au Nord, les monts Ne-
brodes prolongent la chaîne calabraise de l'Aspromonte
et sont continués à l'Ouest par diverses chaînes dont la
principale (le Madonie) culmine à 1.975 mètres. De ce
massif central se détachent de nombreux contreforts, dont
plusieurs dépassent 1.000 mètres, et qui s'abaissent gra-
duellement du côté du Sud et déterminent le relief gé-
néral du pays sicilien. Isolé sur la plus grande partie de
son pourtour par de profondes vallées, le massif volcani-
que de l'Etna culmine à 3.313 mètres.

Le massif montagneux du Nord, serrant la côte de près,
n'envoie à la mer que de courts torrents, des *fiumare*.
A l'Est et au Sud, les montagnes s'éloignent davantage
de la côte, les rivières ont un cours plus développé, tout
en gardant un régime torrentiel. Les principales sont : à
l'Est, le Simeto ; au Sud, l'Imera ou Salso, le cours d'eau
le plus long de l'île, et le Platani. L'activité volcanique
du sous-sol se manifeste par la présence de sources miné-
rales et thermales, de salses, de petits volcans de boue
tels que les *maccalube* de Girgenti. La lave, la pierre ponce
sont l'objet d'une certaine exploitation, moins active que
celle du marbre, du sel et surtout du soufre.

En raison de la latitude (comprise entre 36°38' et 38°18' N.
et de la position insulaire), le climat est assez constant,
chaud et même presque subtropical dans les parties bas-
ses. Grâce à ces conditions favorables de climat, la Sicile
présente une flore très riche et très variée. Les espèces
subtropicales et même tropicales : cotonnier, palmier, ba-
nanier, canne à sucre, s'associent aux espèces méditer-
ranéennes dans les plaines et les régions basses de l'île.

De tout temps renommée pour sa fertilité, la Sicile,
qui fut à l'époque romaine le grenier de l'Italie, est au-
jourd'hui encore un pays essentiellement agricole. L'agri-
culture y est cependant très arriérée et le régime de la
grande propriété y produit presque partout des résultats
néfastes ; ce qui explique l'agitation des esprits dans les
classes populaires. La Sicile fournit à peu près le quart
de la production vinicole de l'Italie. Quelques-uns de ses
vins sont très estimés ; il faut citer comme principaux
centres de production : Mascoli, Taormina, Milazzo (vins
rouges) ; Marsala (vins blancs secs), Palerme (vins du do-
maine de Zucco) ; Syracuse (muscats) ; etc. En outre, les
oranges, citrons, amandes, figues, donnent lieu à un com-
merce très important. L'olivier couvre environ 120.000 hec-
tares. Malheureusement, les forêts ont presque partout
disparu, sauf autour du massif de l'Etna.

Les industries principales sont la fabrication des soie-
ries, lainages, les raffineries de sucre (Messine), fabriques
de tabacs, d'essences végétales, etc., et la pêche du corail.

Histoire. Située à la limite de la Méditerranée occi-
dentale et de la Méditerranée orientale, entre l'Europe et
l'Afrique, la Sicile se trouvait nécessairement sur la
route des migrations maritimes. Les Phéniciens s'y éta-
blirent, mais les temps historiques pour la grande île ne
commencent qu'au VIIIe siècle av. J.-C. avec les colonies
grecques. Naxos, Syracuse, Himera, Agrigente, etc.,
furent de riches républiques, malheureusement livrées
aux discordes intestines, qui les laissèrent sans défense
contre les envahisseurs étrangers. Après l'échec de l'ex-
pédition athénienne pendant la guerre du Péloponèse, Car-
thage put étendre son influence dans l'île. Seule Syracuse
fut assez puissante pour lui résister. L'unité de domination
s'établit ensuite au profit de Rome. Devenue province ro-
maine, la Sicile fut longtemps un des territoires les plus
riches de tout l'empire. Les barbares du Nord : Vandales
et Goths s'y établirent au Ve siècle apr. J.-C. Bélisaire put y
rétablir l'autorité de Justinien (535), mais ce fut pour peu
de temps. Les Sarrasins y firent de fréquentes incursions,
et furent, après la chute de Syracuse (878), les véritables
maîtres de l'île. Au XIe siècle, les Normands de l'Italie
méridionale profitèrent de l'anarchie générale pour s'ins-
taller dans la Sicile. Un de leurs chefs les plus célèbres,
Roger, prit le titre de comte de Sicile. Sous son admi-
nistration, le pays fut prospère. La couronne des Deux-
Siciles passa ensuite par mariage dans la famille des Ho-
henstaufen. A la mort de Frédéric II (1250), l'anarchie dé-
sola de nouveau le pays, et, après des guerres sanglantes,
Charles d'Anjou, protégé du pape, fut quelque temps
maître des Deux-Siciles. Après le massacre des Vêpres sici-
liennes (1282) [v. vêpres], les Siciliens se donnèrent au roi
d'Aragon et suivirent ainsi les destinées de l'Espagne. Le
traité d'Utrecht (1713) donna la Sicile au duc de Savoie,
mais, en 1721, celui-ci échangea sa nouvelle possession
contre la Sardaigne. La Sicile, réunie au royaume de
Naples pour former le royaume des Deux-Siciles (v. ce
mot), resta au pouvoir d'une dynastie bourbonienne dont
l'histoire est marquée par une série de révolutions. Enfin,
en 1860, Garibaldi avec un millier de volontaires fit en
trois semaines la conquête de la moitié de l'île, puis,
maître de Messine, de la Calabre et de Naples, il réunit
au royaume d'Italie l'ancien royaume des Deux-Siciles.

— Bibliog. : G. Vuillier, *la Sicile* (1896 ; L. Olivier.
En Sicile, guide du savant et du touriste (1901).

Sicile (expédition de). Ce fut un des épisodes décisifs
de la guerre de Péloponèse. (V. Péloponèse.) Elle eut
pour cause la rivalité, en Sicile, des colonies doriennes et
ioniennes, dont les premières appelèrent Sparte, les se-
condes Athènes à leur secours. Des 427, le rheteur Gor-
gias, délégué par Leontium, avait obtenu des Athéniens
l'envoi d'une flotte dans les eaux de la Sicile ; en 416, une
députation d'Egeste, demandant l'appui d'Athènes contre
Sélinunte et Syracuse, décidait le peuple d'Athènes à une
intervention décisive. Nicias et Alcibiade avaient inutile-
ment parlé contre l'expédition. Les Athéniens, appauvris
déjà par la guerre du Péloponèse, ne songèrent qu'aux ri-
chesses de la Sicile où ils voyaient une proie facile. L'en-
treprise fut décidée avec Alcibiade, Nicias et Lamachos
comme chefs, et le départ eut lieu en grande pompe (415).

Mais, dès l'arrivée en Sicile, les déceptions et les em-
barras commencèrent. Alcibiade, rappelé à l'occasion de
l'affaire des Hermès, dut quitter son commandement, au
moment où il venait de prendre Catane. Syracuse se pré-
para à résister avec énergie. Les Athéniens étaient déjà
immobilisés devant la ville, lorsque Alcibiade, refugié à
Sparte, conseilla aux Lacédémoniens de secourir Syracuse ;
et leur général, Gylippe, envoyé en toute hâte, réussit à
entrer par terre dans la ville assiégée. L'arrivée du général
athénien Demosthène ne réussit pas à permettre aux assail-
lants de s'emparer des Epipoles. Quelques jours après, la
flotte athénienne était détruite à l'entrée du port. Il deve-
nait presque aussi difficile à l'armée de Nicias de quitter la
Sicile que d'y rester. La retraite qu'elle effectua sur Catane
fut lamentable. Entourée par les Siciliens sur les bords de
l'Asinaros, elle dut se rendre. Les chefs furent mis à mort,
les soldats vendus comme esclaves. C'était le prélude de
la défaite finale d'Athènes dans la guerre du Péloponèse.

Siciles royaume des **Deux-**. V. Deux-Siciles.

Sicilianite n. f. Minér. Syn. de célestine.

Sicilien, enne (*si-li-in, è-n'*), personne née en Sicile
ou qui habite ce pays. — *Les* Siciliens.

— Adjectiv. Qui appartient à la Sicile ou à ses habi-
tants : *Les forêts* siciliennes.

— Ceramiq. *Vases siciliens*, Vases grecs peints, trouvés
en Sicile. Nom donné à des poteries du même genre,
qui sont caractérisées par des dessins blancs et rouges
en rehauts, mais qui ont été faites dans le sud de l'Italie
continentale, où on les a découvertes, principalement à
Cumes, Autum, Sorrente, Pouzzoles et Pæstum.

— Hist. *Vêpres siciliennes*. V. vêpres.

Sicilien, enne (*si-li-in, è-n'*) adj. Géol. Se dit d'un étage
géologique constituant la partie supérieure des formations
du système pliocène. Ce terrain est représenté par
les sables ossifères de Saint-Prest (Eure-et-Loir), le gise-
ment à *elephas Meridionalis* de Durfort (Gard), l'argile
noire dite *forest bed* de la Grande-Bretagne, etc.

— n. m. *Le* Sicilien.

— Vitic. Syn. de passe précoce, cépage provençal.

Sicilien (le) ou *l'Amour peintre*, comédie en un acte,
en prose, de Molière, insérée dans la quatorzième et
dernière entrée du *Ballet des Muses*, à Saint-Germain-en-
Laye, le 14 février 1667, et représentée à Paris, sur le
théâtre du Palais-Royal, le 10 juin de la même année.
— La scène est à Messine. Don Pèdre, gentilhomme sici-
lien, tient enfermée chez lui une jeune esclave grecque,
Isidore, qui l'aime et veut épouser. Mais la belle a frappé
les yeux d'un gentilhomme français, Adraste, qui, ayant
appris que le barbon cherche un peintre pour faire le por-
trait d'Isidore, se présente en cette qualité, s'introduit
dans la maison et fait la cour à son modèle, grâce à
l'adresse du rusé Hali, son esclave, qui enlève Isidore
à la faveur d'un déguisement. Le Sicilien jette les hauts
cris et va se plaindre à un sénateur qui, tout occupé de
divertissements et de ballets, le renvoie au lendemain et
lui fait perdre ainsi la belle esclave fugitive. Molière
jouait lui-même le rôle de don Pèdre. Beaumarchais s'est
inspiré de cette aimable comédie pour son *Barbier de
Séville*. Le *Sicilien* est, de toutes les pièces en prose de
Molière, celle qui contient le plus de vers blancs. Grâce à
la musique de Lulli, le *Sicilien* a pu passer pour le premier
des opéras-comiques français.

Sicilienne (*si-li-èn'*) n. f. Danse d'origine sicilienne
qu'on exécute sur un air à six-huit. || Air sur lequel on
exécute cette danse.

— Encycl. La *sicilienne* est une danse vive, entraînante,
pleine de gaieté, qui rappelle le fandango espagnol et le
passe-pied, à cause des petits pas semés, croisés. Cette

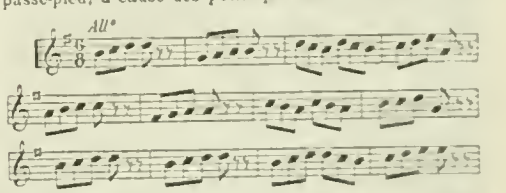

Sicilienne

danse, très répandue dans le sud de l'Italie, diffère de
celle que le professeur Gawlikoski introduisit en France
en 1850, sorte de valse gracieuse qui ne vécut que peu de
temps. La vraie sicilienne a un rythme particulier qui en
fait l'originalité. L'air des *Noces de Figaro*, de Mozart :
Déjà la nuit nous couvre de ses ombres, est une sicilienne.

Sicilique (*si-lik'* — du lat. *siciliicus* ; de *Sicilia*, Sicile)
n. m. Métrol. anc. Une des divisions du poids romain, qui
valait le quart de l'once ou le quarante-huitième de la li-
vre. || Monnaie qui valait le vingtième d'un denier d'argent. || Me-
sure de longueur valant le quart du pouce. || Mesure agraire,
qui était la quarante-huitième partie du jugerum. || Mesure
du temps, qui valait un quarante-huitième de l'heure.

— Pharm. anc. Poids qui représentait un sextule et deux
scrupules, ou environ 6gr, 33.

— Philol. Apostrophe que les grammairiens de la basse
latinité plaçaient après une consonne pour la doubler :
ANʼTUS pour ANNIUS.

Sicinius Dentatus, centurion romain, célèbre par
son courage et sa fin malheureuse. Lors des débats sur les
lois agraires (455), il prononça un discours violent contre
l'avidité des patriciens. Élu tribun l'année suivante, il fit
condamner le consul Romilius à une amende. Plus tard,
il lutta contre la tyrannie des décemvirs, qui le firent
assassiner (450 av. J.-C.). Sa bravoure lui avait mérité le
nom d'**Achille romain**.

Sicinnis (*sin'-niss* ou **Sikinnis** (*kin'-niss* [mot gr.,
dérivé de *Sikinnos*, n. pr. d'homme], n. f. Antiq. gr. Danse
comique, qui était
particulière au dra-
me satyrique des
Grecs. || On emploie
aussi la forme fran-
cisée sicinne.


Sicinnis : peinture de vase antique.

— Encycl. La *si-
cinnis* était une
danse comique, que
la légende attribuait
aux satyres, compa-
gnons de Dionysos,
et qui était particu-
lière au drame saty-
rique des Grecs.
D'après la tradition,
on l'appelait ainsi
du nom de l'inventeur, un certain Sikinnos, dont les uns
faisaient un Crétois, d'autres un barbare, un Perse, ami
de Thémistocle. Quoi qu'il en soit, la *sicinnis* était la danse
consacrée du drame satyrique. C'était une danse à mou-
vements rapides, mais simple et rustique ; elle était exé-
cutée par le chœur des satyres.

Sic itur ad astra. V. Macte animo.

Sickel (Théodore, chevalier de), historien allemand,
né à Aken en 1826. Il a professé à l'université de Vienne,

SICKINGEN [illegible]

SICLE [illegible]



Sicle et poids du sesterce romain.

SICLE [illegible] *Sicle du sanctuaire* ou *Sicle* [illegible] les poids légal, [illegible] avaient souvent un poids [illegible]

SICLE [illegible] Jeu [illegible] des quatre figures du tarot, [illegible] le quatorze arcanes de la magie, figurant la réussite matérielle, la fortune.

SICOMORE [illegible] SYCOMORE.

SICON, [illegible] princes de Bénévent [illegible] fut [illegible] par Grimoald III, [illegible] assassina et prit [illegible] — SICON II, mort en 833, succéda, vers [illegible] à son père Sicon [illegible], à la cour duquel il avait plu. Il puis [illegible] de Pierre qui, lors de sa mort, furent soupçonnés [illegible]

SICONOLFE, prince de Salerne, fils de Sicon Ier, prince de [illegible] (voyez Siard), qui avait succédé à Sicon Ier [illegible] arrêter, trésorier et enfermer à Tarente. A la [illegible] Siard, Siconolfe fut proclamé prince par [illegible] de Salerne et d'Amalfi, mais il fut obligé de [illegible] le pouvoir à Radelgise, trésorier de Siard, sur [illegible] Bénévent avaient porté leur choix. [illegible] cette guerre la principauté de Salerne fut détachée de [illegible] Bénévent. En 851, après la mort de Radolgise, [illegible] reçu comme prince à Salerne même.

SIC TRANSIT GLORIA MUNDI *Ainsi passe la gloire de ce monde*, [illegible] de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Se [illegible] ont un sujet d'hommes puissants tombés du [illegible] hommes connus tombés dans l'obscurité.

SICULA [illegible] Zoph. Pointe acérée, [illegible] située à la base des [illegible] la [illegible], pied ou pièce basale, est cette [illegible] saillie [illegible] par laquelle débute [illegible] à partir des graptolithes.)

SICULES [illegible] *Siculi*, ancien peuple d'Italie, d'origine [illegible] qui passa de la Dalmatie dans l'Italie, [illegible] Latium et la Campanie. Vaincus par les [illegible] par l'invasion des Rasènes, [illegible] dans la partie méridionale de l'Italie; [illegible] Opiques ou Osques, ils pénétrèrent [illegible] et en firent la conquête. [illegible] les Siculi ils finirent par ne [illegible] que [illegible] Les Grecs venus en Sicile ne [illegible] que par les premiers occupants. [illegible] Sicanes se fondirent dans les nombreux [illegible] qui envahirent l'île. Les esclaves [illegible] et ceux les Siculi, mélangés et [illegible] sur des [illegible], prirent le nom de *Siculotæ*.

SICELIANA, [illegible] du roy. d'Italie [illegible] de Sicile pruv. [illegible] Exportation de soufre.

SIC VOLO SIC JUBEO. [illegible] vers de Juvénal.

SIC VOS NON VOBIS. [illegible] Fatelli.

SICYDION [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible]

SIDÉRIQUE (*rik'* — du lat. *sidus, eris*, astre) adj. Qui vient des astres : *Lumière* SIDÉRIQUE.

SIDÉRIQUE (*rik'* — du gr. *sidéros*, fer) adj. Qui a rapport au fer.

SIDÉRISME (*rissm'* — du lat. *sidus, eris*, astre) n. m. Culte des astres.

SIDÉRISME (*rissm'* — du gr. *sidéros*, fer) n. m. Méd. Variété de magnétisme animal qui consisterait à mettre en rapport avec les métaux le sujet qui doit être magnétisé.

SIDÉRITE (lat. *sideritis*, aimant ; du gr. *lithos sidéritis*, pierre de fer) n. f. Dans l'antiquité, Aimant.
— Minér. Carbonate naturel de fer. ‖ Variété bleue de quartz. ‖ Nom donné par St. Meunier à toutes les météorites essentiellement formées de fer nickélifère.

SIDERITIDE n. f. ou **SIDERITIS** (*tiss*) n. m. Bot. Genre de labiées, tribu des stachydées, qui croissent dans les régions tempérées de l'ancien continent et que l'on nomme vulgairement *crapaudines*. ‖ On dit aussi SIDÉRITE.

Siderno Marina, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]) ; 9.600 hab. Port.

SIDÉRO (du gr. *sidéros*, fer). Chim. Préfixe qui désigne le fer.

SIDÉROBORINE n. f. Minér. Syn. de LAGONITE.

SIDÉROCALCITE n. f. Minér. Syn. de APHANÈSE.

SIDÉROCHROME n. m. Minér. Syn. de CHROMITE.

SIDÉROCONITE n. f. Minér. Variété de calcite, contenant du sesquioxyde de fer hydraté.

SIDÉRODENDRON (*din*) n. m. Bot. Genre de rubiacées, tribu des cofféacées.
— ENCYCL. Les *sidérodendrons* sont des arbres à rameaux ombreux, portant des feuilles opposées, ovales, allongées, des fleurs petites, groupées en cymes axillaires ; le fruit est une baie. Ces plantes croissent dans l'Amérique tropicale et aux Antilles. Leur bois est d'un brun rougeâtre, pesant, et a été par sa dureté le nom de *bois de fer*. Il est susceptible de prendre un très beau poli ; on en fait des armes, des fourneaux de pipe, etc. ; on l'emploie aussi dans les constructions et l'ébénisterie.



Sidérodendron : *a*, fleur ; *b*, fruit.

SIDÉROGRAPHE (du préf. *sidéro*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Graveur sur fer ou sur acier. (Peu us.)

SIDÉROGRAPHIE (*fi* — rad. *sidérographe*) n. f. Nom donné quelquefois à la gravure sur acier. (Peu us.)

SIDÉROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la sidérographie : *Procédé* SIDÉROGRAPHIQUE.

SIDÉROLINE n. f. Znol. Syn. de CALCARINE.

SIDÉROLITHE (du préf. *sidéro*, et du gr. *lithos*, pierre) n. f. Minér. Minerai de fer.

SIDÉROLITHIQUE (*tik'* — rad. *sidérolithe*) adj. Se dit de formations tertiaires riches en minerais de fer : *Terrain* SIDÉROLITHIQUE.
— ENCYCL. Le phénomène *sidérolithique*, apparu dans l'étage lutécien du sud-est de la France et dans le ludien du Jura, prend un grand développement avec les couches oligocènes. Il s'agit d'un minerai de fer en grains, lesquels présentent une structure concentrique et sont généralement noyés dans une pâte argileuse. En Franche-Comté, les minerais de fer exploités appartiennent au terrain sidérolithique. Il en existe aussi en Bourgogne. Dans le Berry, il s'agit de limonite en grains pisiformes, mélangés à l'argile avec des grains de quartz ; le minerai dit *castillot* ou *castillard* est dans ce cas.

SIDÉROMAGNÉTIQUE (*gn* mll., et *tik'* — du préf. *sidéro*, et de *magnétique*) adj. Physiq. Qui a le même genre de propriétés magnétiques que le fer, par opposition à DIAMAGNÉTIQUE.

SIDÉROMANCIE (*si* — du gr. *sidéros*, fer, et *manteia*, divination) n. f. Méthode divinatoire dans laquelle le devin interprétait le nombre, la forme, la disposition, la couleur, etc., des étincelles produites en jetant des pailles sèches sur un feu rougi, ou sur un feu ardent.

SIDÉROMANCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) n. Celui ou celle qui pratique la sidéromancie.

SIDÉROMANTIQUE (*tik'*) adj. Ce qui a rapport à la sidéromancie.

SIDÉROMÉLANE n. f. Minér. Variété d'obsidienne, riche en sesquioxyde de fer.

SIDÉRONATRITE n. f. Minér. Sulfate naturel de fer et de soude.

SIDÉROPHYLLITE n. f. Minér. Variété de mica.

SIDÉROPLÉSITE n. f. Minér. Variété de sidérose.

SIDÉROSCOPE (*skop'* — du préf. *sidéro*, fer, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Electr. Appareil imaginé en 1828 par Lebaillif, servant à observer les propriétés magnétiques des corps.

SIDÉROSE n. f. Minér. Carbonate naturel de fer, souvent exploité comme minerai.
— ENCYCL. La *sidérose*, dont la formule est $FeCO^3$, le poids spécifique 3,83 à 3,88 et la dureté 3,5 à 4,5, se présente sous différents aspects donnant lieu à plusieurs variétés : le *fer spathique*, cristallisé et de teinte blanchâtre ; le *fer lithoïde*, argileux, que l'on trouve en rognons et en lits dans le terrain houiller ; la *sphérosidérite*, en rognons compacts et fibreux ; l'*oligonite*, qui offre 25 p. 100 de manganèse.

SIDÉROSE (du gr. *sidéros*, fer) n. f. Pathol. Pneumonokoniose ou altérations pulmonaires dues à l'inhalation fréquente ou continuelle de poussières ferrugineuses. On l'observe chez les tailleurs de limes, poinçonneurs de glaces, etc. Les signes sont ceux de l'*anthracose*, mais les crachats sont le plus souvent rougeâtres. Pour le traitement, v. ANTHRACOSE.)

SIDÉROSIS (*siss* — du gr. *sidéros*, fer) n. f. Processus morbide, caractérisé par la surcharge en fer de certains tissus et leur sclérose consécutive. C'est, la plupart du temps, une intoxication d'origine médicamenteuse.)

SIDÉROSTAT (*sta* — du lat. *sidus, eris*, astre, et *stare*, s'arrêter) n. m. Astron. Appareil destiné à annuler, pour l'observateur, le déplacement des astres dû au mouvement de rotation de la terre.

SIDÉROTECHNIE (*tek'-ni* — du gr. *sidéros*, fer, et *tekhné*, art) n. f. Art d'extraire le métal des minerais de fer.

SIDÉROTECHNIQUE (*tek' nik* adj. Qui appartient à la sidérotechnie.

SIDÉROXYDE n. m. Minér. Oxyde naturel de fer.

SIDÉROXYLE n. m. Bot. Genre de sapotacées.
— ENCYCL. Les *sidéroxyles* ou *sideroxylons* sont des arbres à feuilles alternes, ovoïdes, coriaces et sans stipules ; à l'aisselle des feuilles se trouvent de petites fleurs. Le fruit est une baie. On connaît environ quatre-vingts espèces des pays tropicaux : le *sidéroxyle mastichodendron*, à feuilles minces, à fleurs jaunâtres, assez longuement pétiolées, fournit un fruit comestible (abricot des bois) ; son écorce est fébrifuge. Le *sidéroxyle cendré* (bois de fer-blanc, ou bois de sable) est utilisé en ébénisterie pour son bois dur, veiné ; son écorce est purgative et tonique. L'*argan* fournit une huile comestible ; il est cultivé au Maroc. On trouve les sidéroxyles à l'état fossile, dans les dépôts tertiaires et dans le miocène inférieur.



Sidéroxyle : *a*, fleur.

SIDÉRURGIE (*ji* — du gr. *sidéros*, fer, et *ergon*, ouvrage) n. f. Art de fabriquer et de travailler le fer.

SIDÉRURGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la sidérurgie, à l'industrie du fer.

SIDI n. m. Syn. de SÉID.

SIDI (de l'arabo *si-di*, « mon maître ») n. m. Dans l'arabe d'Afrique, Mot que l'on place devant les noms propres des personnes à qui l'on veut témoigner de la considération ; par ex. : Sidi *Abd-el-Kader*. Dans le langage courant, il s'emploie dans le sens de « Monsieur » quand on l'applique à un étranger.

SIDIAILLES, comm. du Cher, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, au-dessus de l'Arnon ; 1.164 hab. Antique enceinte retranchée.

SIDI-BEL-ABBÈS, ch.-l. d'arrond. d'Algérie, à 56 kilom. d'Oran, sur la Mekerra, plus bas le Sig, branche mère de la Macta ; 25.739 hab. Ch. de f. d'Oran à Bedeau. Industrie et commerce assez actifs : minoteries, briqueteries, commerce de bois, de céréales et de bestiaux. Cultures maraîchères, fruits, oranges. La population comprend une forte colonie d'Espagnols. Climat très doux.
Sidi-Bel-Abbès est une ville de fondation et d'architecture toutes modernes, édifiée dès 1843 par les troupes du maréchal Bugeaud sur le territoire des Béni-Amer, qui durent se réfugier ensuite sur le territoire marocain. — L'arrondissement a 14 comm. et 90.544 hab.

SIDI-BOU-SAID, village de la Tunisie, près de Tunis, à l'extrémité de la falaise abrupte du cap de Carthage.

SIDI-BRAHIM, village d'Algérie (départ. d'Oran [cant. de Sidi-bel-Abbès]), sur un versant du Djafra et au-dessus du Sig. Ch. de f. de Barbe-du-Tlelat à Bedeau ; 800 hab. (Européens). Petit vignoble. Ce village est célèbre par la lutte qu'y soutinrent, trois jours durant, 79 Français contre les troupes d'Abd-el-Kader (1845), et la reddition de celui-ci au général Lamoricière deux ans plus tard.

SIDICINS (lat. *Sidicini*), peuple ausonien de l'Italie ancienne, dans la Campanie. Sur leur territoire fertile, dans un groupe montagneux qu'entouraient le Liris et le Vulturne, s'élevait le mont Massique, au flanc duquel était bâtie leur capitale, *Teanum Sidicinum*. Attaqués par les Samnites en 343 av. J.-C., ils appelèrent à leur secours les Campaniens, qui durent à leur tour invoquer l'appui de Rome (342) ; de là les longues guerres avec les rudes montagnards samnites. Ils furent définitivement réduits par les Romains en 334.

SIDI-MOHAMMED, sultan du Maroc, né vers 1712, mort à Rabah en 1790. Il succéda en 1757 à son père Muley-Abd-Allah, et chercha à civiliser le Maroc et à vivre en paix avec les nations chrétiennes, avec lesquelles il conclut des traités de commerce ; il fonda Mogador en 1760 ; mais l'élévation malencontreuse des droits de douane amena une guerre avec le Portugal et l'Espagne. Plusieurs insurrections troublèrent la fin de son règne, et la dernière conduite par son fils Muley-Yézid, lui coûta le trône.

SIDI-MOHAMMED II, sultan chérif du Maroc, né en 1803, mort en 1873. Il succéda à son père, Muley-Abd-er-Rahman, en 1859, et fut battu par deux fois, cette même année, par les Espagnols que commandait O'Donnell. La paix de 1860 lui coûta cent millions et de nombreux territoires, et le força à renoncer à la politique agressive de ses prédécesseurs. Il négocia un emprunt à Londres en 1861, et ce fait causa un tel mécontentement dans son empire qu'il fut sur le point d'abdiquer (1862). Malgré de nouvelles difficultés avec l'Espagne 1863, le sultan accorda en 1864 aux Européens la liberté de commerce dans ses États. Le dernier fait important de son règne fut la révolte de 1867, qu'il parvint difficilement à étouffer.

SIDI-MOHAMMED-ESSADDOK, bey de Tunis [illegible] de Hussein-Bey, il succéda à son frère Mohammed Bey en 1859. Sur les instances des consuls européens, il compléta le *pacte fondamental*, sorte de constitution accordée aux Tunisiens en 1857, et en 1861, il avait une entrevue à Alger avec Napoléon III, mais le règne fut au gouvernement despotique et grâce à la mauvaise administration de Mousta-ka-Khaznadar, la Tunisie fut acculée à la banqueroute (1868). La France provoqua alors la création d'une commission internationale de la dette, qui prit en main l'administration financière de la Tunisie et garantit les intérêts des porteurs de titres (1869-1870). Mais l'anarchie ne cessa pas. Obligé d'intervenir pour assurer la sécurité de sa frontière algérienne et de couvrir le droit de ses nationaux installés en Tunisie, la France imposa à Sidi-Mohammed-Es-Saddok le traité du Bardo, qui lui confera le protectorat de la Tunisie (12 mai 1881). (V. TUNISIE.) Peu après, le bey mourait et était remplacé sur le trône par son frère Ali (1882).

SIDI-OKBA, oasis d'Algérie (départ. de Constantine), dans le Zab oriental, entre l'oued el-Abiod et l'oued Zergoun. Cette oasis est fameuse dans le monde arabe à cause de sa mosquée, qui renferme les restes du chef de la première invasion musulmane dans l'Afrique du Nord. C'est la plus vieille mosquée de toute l'Algérie.

SIDI-SAHAB, barbier du prophète Mohammed. Son tombeau est situé à Kairouan, dans une mosquée *mosquée du Barbier* qui est une merveille d'architecture arabe.

SI-DJOHA, polichinelle arabe, aussi célèbre en Algérie et dans l'Afrique du Nord que Karagheuz l'est chez les Turcs et en Égypte. Malgré ses libertés de langage, il est loin d'avoir la licence grossière de Karagheuz ; c'est plutôt une sorte de paillasse madré, vivant au jour le jour, se tirant toujours d'affaire aux dépens d'autrui et ripostant par des saillies cruelles et souvent ingénieuses.

SIDMOUTH, ville d'Angleterre (comté de Devon), à l'embouchure du *Sid*, fleuve côtier ; 3.475 hab. Jadis port de mer important, aujourd'hui ensablé.

SIDMOUTH Henry ADDINGTON, vicomte, homme politique anglais, né en 1757, mort en 1844. Fils du médecin Anthony Addington (1713-1790), il se fit inscrire au barreau de Londres en 1781. Ami d'enfance de William Pitt, il entra à la Chambre des communes en 1783. En 1789, il est élu speaker de l'assemblée, fonctions qu'il exerce pendant onze ans. En 1801, il forme un cabinet, qu'en réalité Pitt dirige dans la coulisse. Il conclut la paix d'Amiens, ce qui le rend d'abord fort populaire. Mais, en 1803, la reprise imminente des hostilités amène sa chute. Entré dans le nouveau cabinet comme président du conseil, il démissionne à la suite du nouveau dissent moots avec Pitt. En 1806, il remonte au pouvoir comme lord du sceau privé dans le cabinet de concentration de Grenville et Fox. En 1812, il redevint encore président du conseil sous le ministère Perceval, et, après la mort de Perceval, il est ministre de l'intérieur dans le cabinet Liverpool jusqu'en 1824. Il réprima rigoureusement diverses séditions.

SIDNEY. Géogr. V. SYDNEY.

SIDNEY, nom de plusieurs villes et bourgs des États-Unis : bourg de l'État d'Iowa, ch.-l. du comté de Frémont, près de la Nishnabatony, affluent du Missouri ; 3.000 hab. Commerce de céréales. — Bourg de l'État d'Ohio, ch.-l. du comté de Shelby, sur le Miami ; 4.000 hab. Fonderies.

SIDNEY (sir Henry), homme d'État anglais, né à Londres en 1529, mort à Ludlow Castle en 1586. Gendre du fameux comte de Warwick, il évita de se mêler à ses intrigues. Vice-trésorier d'Irlande en 1556, lord justice d'Irlande en 1558, il accomplit en 1562 une mission en France pour tenter d'arranger les différends entre les ministres de Guise et de Condé. En 1565, il devint vice-roi d'Irlande. Son gouvernement fut habile, mais il ne satisfit pas Elisabeth, et Sidney fut disgracié en 1578. — Son fils, sir PHILIP **Sidney**, homme d'État et écrivain anglais, né à Penhurst en 1554, mort en Hollande en 1586, fut envoyé à Paris en 1572. Il voyagea en Lorraine, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Italie. Pris en amitié par le comte d'Essex, il tomba amoureux de sa fille, Pénélope, à qui il adressa ses fameux sonnets. Pénélope épousa, en 1581, lord Rich. Il avait rempli d'importantes missions diplomatiques et noué, en 1577, la ligue des protestants contre la papauté. Mais, en 1580, il déplut à la souveraine en blâmant le mariage qu'elle voulait contracter avec le duc d'Anjou. Envoyé en mission en France en 1584, il poussa la reine à diriger une expédition sur les Pays-Bas. Nommé gouverneur de Flessingue, il remporta ensuite de brillants succès à Axel et à Doesburg (1586). Le 13 septembre, il attaqua Zutphen, avec l'appui de Guillaume de Nassau. Le 22, il fut mortellement blessé. Il mourut après vingt-six jours d'atroces souffrances, ayant eu le courage de composer sur sa blessure un poème : *la Cuisse rompue*. Il laissait : *the Arcadia* (1590), roman de chevalerie, où Shakspeare a largement puisé ; *A trophel and Stella* (1591), série de sonnets ; *Apologie for Poetrie* (1595), toutes œuvres qui ont exercé une grande influence sur le développement de la littérature anglaise. — ROBERT **Sidney**, vicomte LISLE et comte DE LEICESTER, officier anglais, né et mort à Penhurst (1563-1626), frère de Philip. Membre du Parlement en 1585, en 1592 et en 1597, il accompagna son frère Philip à Flessingue, fut chargé d'une mission en Écosse en 1588, puis fut renvoyé aux Pays-Bas comme gouverneur de Flessingue. Blessé au siège de Steenwyck en 1592, il accomplit une mission spéciale auprès de Henri IV l'année suivante. Excellent capitaine et fin diplomate, il se distingua à la bataille de Turnhout en 1598 et, durant la rébellion d'Essex (1601), fut l'intermédiaire entre Essex et la cour. Il s'intéressa vivement aux

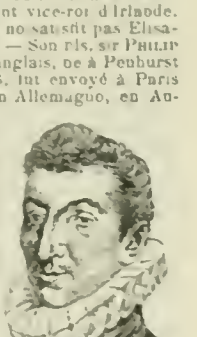
Philip Sidney.

Sido, ville de l'île de Sabang, prov. de Sanouki, [illegible]

Sidobre, [illegible] du Massif central, dans les [illegible] Tarn, [illegible] Segalas, près de Castres. [illegible] sur le point culminant de l'Agout. [illegible] 1 kilom. sur le prodigieux entassement [illegible]

Sidoine Apollinaire (Caius Sollius), poète latin, né à Lyon en [illegible] exerça [illegible] Clermont-Ferrand, mort en cette ville [illegible] fut élevé [illegible] épousa Papianilla, fille d'Avitus, qui devint empereur. Sidoine fut alors préfet de Rome et sénateur. Il revint [illegible] passer une [illegible] beau-père. Après [illegible] Avitus, il se retira dans sa ville natale et prononça le panégyrique de Majorien qui le fit comte. L'empereur Anthemius le rappela à Rome en 467. Sidoine prononça encore le panégyrique de l'empereur, ce qui lui valut de nouveaux honneurs. En 472 il était élevé malgré lui au siège épiscopal de Clermont. Il se sépara alors de sa femme et se signala par une ardente charité. Enlevé de son diocèse par les Goths, il se tira d'affaire en composant le panégyrique de leur roi Euric. La poésie de Sidoine Apollinaire, tout en nous transportant dans le monde nouveau de la société barbare, est pleine de réminiscences classiques. Il est raffiné, spirituel, satirique, ironique observateur du monde bizarre où il vit. Ses lettres sont pleines de détails curieux sur l'histoire et les mœurs du temps.

Sidon (*Tsid-on*, marché au poisson, dans la Bible), ancienne ville de la Phénicie, sur la rive orientale de la Méditerranée. Hab. *Sidoniens, ennes*. Elle possédait un double port très beau aujourd'hui comblé par les sables, et très bien fortifié. Sidon, ville principale des Phéniciens avant que Tyr, sa colonie, ne l'éclipsât, paraît à une certaine époque avoir eu sous sa domination toute la Phénicie et, au temps des Juges, une partie de la Palestine. Plus tard elle tomba au pouvoir de Tyr. A l'époque de Salmanasar, elle fut conquise par les Assyriens et retrouva alors son ancienne splendeur. Elle eut les rois particuliers sous les Babyloniens et les Perses. Dans l'expédition de Xerxès, elle fournit au monarque les meilleurs vaisseaux de la flotte. Sous le règne d'Artaxerxès Ochus, elle prit part à la révolte de la Phénicie et de Chypre, mais fut livrée par ses propres rois, Tennès, dans leur désespoir, les Sidoniens [illegible] leur ville, 351 av. J.-C., qui se releva pourtant [illegible] Alexandre, auquel elle fournit [illegible] assiéger Tyr. Sa décadence s'achova sous la domination romaine. Aujourd'hui, sur l'emplacement de la ville [illegible] Saïda, quelques colonnes brisées et [illegible] fragments de mosaïque rappellent seuls [illegible] Hippone, Carthage, Tyr [illegible]

Sidrac, personnage du *Jardin* de Boileau, type du [illegible] et parodie [illegible] portrait de Nestor dans Homère. [illegible] à la garde [illegible] chèvres et [illegible] cires, c'est [illegible] fatal lutrin, lui dont la [illegible] qui tombe au milieu de la [illegible] et sans la [illegible].

Sidre ou **Sidra** (golfe), [illegible] golfe de la Méditerranée, [illegible] l'Afrique. C'est, proprement, la [illegible] anciens, qui s'ouvre entre le cap Misrata à l'O. [illegible] Barca. Cyrénaïque, à l'E. Le point [illegible] Méditerranée [illegible] le fond. Rivage bas et [illegible] la [illegible] au S. de la petite ville de Misrata. [illegible] quelques bateaux [illegible] Mesurata, Zafran sont [illegible] Le [illegible]-Soda s'on- [illegible]

Siebengebirge (Sept-Montagnes), massif montagneux [illegible] région rhénane [illegible] dans sa [illegible] et [illegible] une [illegible] altitude [illegible] au point de vue [illegible] la région [illegible] Cologne. [illegible]

Siebenhonschaften [illegible]

Siebert, [illegible] Gerhard-Caspard de, chirurgien allemand, né à Sideck [illegible] Juliers en 1737, mort à Wurtzbourg en 1803. Nommé en 1774 directeur de l'École des sages-femmes de Wurtzbourg, il pratiqua le premier en Allemagne [illegible] de la symphyse pubienne. Son fils, Adam-Elie **Siebold**, né et mort à Wurtzbourg 1775-1828, [illegible] Nous citerons de lui : *Sur l'emploi pratique de [illegible] Avants* (1803); *Instruction théorico-pratique sur l'art [illegible] obstétrical* (1803-1804), etc. — Philippe-François **Siebold**, voyageur et naturaliste allemand, [illegible] Charles-Gaspard et neveu d'Adam-Elie, né à Wurtzbourg en 1796, mort à Munich en 1866, entra au service de la Hollande et partit pour Java comme officier de santé. Envoyé au Japon en 1823 pour accompagner une ambassade hollandaise, il y demeura six ans (1823-1830), rapportant d'admirables collections d'histoire naturelle et d'ethnographie, qui sont actuellement au musée de Leyde. De retour aux Pays-Bas, il devint médecin de l'état-major général. Rappelé en 1859 pour le Japon, il passa, en 1861, au service du tycoun, puis devint en 1862 *adviseur* près de la lieutenance générale de Java. On doit à Siebold, entre autres ouvrages, une importante *Fauna Japonica* (1833-1841); *Nippon*, Leyde, 1832-1851; *Flora Japonica* (1835-1870), etc. Il acclimata en Europe l'arbrisseau à thé de Java. — Charles-Théodore-Ernest de **Siebold**, physiologiste allemand, fils d'Adam-Elie, né à Wurtzbourg en 1804, mort à Munich en 1885, fut appelé à la chaire de physiologie, d'anatomie comparée et d'art vétérinaire de l'université d'Erlangen, d'où il passa en la même qualité aux universités de Fribourg-en-Brisgau (1835), de Breslau (1850) et de Munich (1853). Il fut chargé plus tard de la direction du cabinet de zoologie et de zootomie de cette ville. Il a étudié notamment la parthénogenèse.



Sieboldie.

Sieboldie *si, di* n. f. Zool. Genre de batraciens urodèles, de la famille des ampliumidés, comprenant une seule espèce propre à la Chine et au Japon. (La sieboldie géante *megalobatrachus maximus*, atteint plus de 1 mètre de long; lourde et trapue, munie de quatre membres courts, c'est le plus grand des batraciens actuellement vivants. Les Japonais l'appellent *poisson enfant*.)

Siècle (du lat. *sæculum*) n. m. Espace de cent années : *Vivre un* siècle. ‖ Espace de cent ans, numérotés de 1 à 100, de 101 à 200, de 201 à 300, etc., en partant d'un terme fixe appelé ère : *Le troisième* siècle *avant Jésus-Christ*. ‖ Se dit absolument des espaces de cent années comptés à partir de la naissance de Jésus-Christ : *Les philosophes du dix-septième* siècle.

— *Un demi-siècle*, Cinquante ans.

— Temps, époque, et particulièrement époque ayant un caractère qui la distingue : *Il faut être de son* siècle.

— Par exagér. Temps très long :

La douleur est un *siècle*, et la mort un moment.
Gresset.

— Dans le langage ascétique, Monde considéré au point de vue de ses vanités, de ses séductions : *Pleurez sur vous qui vivez encore dans le* siècle. (Fléch.)

— Loc. div. *Le siècle*, L'époque présente : *Les détracteurs du* siècle. ‖ *Le siècle de*, L'époque illustrée par : Les siècles de *Léon X*, de *Louis XIV*. ‖ *Le grand siècle*, Nom donné quelquefois, en France, à l'époque de Louis XIV. ‖ *Les siècles futurs*, *Les siècles*, L'avenir, la postérité. ‖ *Le siècle futur*, *Le siècle à venir*, La vie future. ‖ *Les siècles les plus reculés*, Les siècles qui ont précédé de beaucoup le nôtre. ‖ *Dans tous les siècles des siècles*, Toujours, dans toute l'éternité.

— Hist. *Les quatre grands siècles*, Expression désignant les siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X (ou des Médicis), de Louis XIV, parce qu'en effet une foule de génies se sont rencontrés à ces moments de l'histoire. (On les a placés sous l'invocation de l'homme politique ou du souverain le plus en vue de chaque époque, et que l'on a considéré comme ayant exercé une grande influence sur ses contemporains.)

— Mythol. Chacun des quatre âges légendaires dont parlent Hésiode et d'autres poètes. V. âge.

— Allus. hist. : **Soldats, songez que du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent**, Mots célèbres qui auraient été adressés par Bonaparte à l'armée d'Égypte en face des pyramides.

Après la prise d'Alexandrie (2 juill. 1798), Bonaparte fit prendre à ses soldats la route du Caire; ils traversèrent le désert de Damanhour sous un ciel de feu, avec des fatigues et des privations de toute sorte. Après quelques escarmouches contre les mameluks, on arriva près des ruines de l'antique Memphis, et l'armée fut saisie d'admiration à la vue des pyramides de Gizeh, que dorait l'éclat du soleil. Alors, Bonaparte, galopant devant les rangs de son armée, s'écria : « *Soldats, songez que du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent!* »

Siècle (le), journal politique quotidien, fondé en 1836 par une société qui comptait parmi ses membres : Armand Dutacq, premier rédacteur en chef; Ledru-Rollin, Louis Desnoyers, etc. En 1840, Louis Perrée en devint directeur. Ce fut lui l'organisateur du journal, qui devint surtout sous le second Empire, avec Léonor Havin rédacteur en chef, ce fut sa période de plus grande [illegible] Parmi les principaux rédacteurs, on peut citer : [illegible]on, Jourdan, Francisque Deloncle, etc. Puis il eut [illegible] rédacteur en chef Yves Guyot, avec J. Cor- [illegible] principal rédacteur; ceux-ci furent remplacés [illegible] rédacteur politique, et Paul Desachy [illegible] en chef (1900).

Siedlce ou **Siédletz** (gouvernement de), gouvernement de la Russie occidentale (Pologne), limité au N. par les gouvernements de Lomza et de Grodno, à l'E. par la Volhynie, au S. par les gouvernements de Lublin et de Radom, à l'O. par celui de Varsovie. Superf. 14.335 kilom. carr.; popul. 775.316 hab. Sol généralement très plat, souvent marécageux et médiocrement fertile, baigné par divers affluents de la Vistule, dont le Wieprz est le principal. Le gouvernement est à peu près exclusivement agricole (céréales, pommes de terre). L'industrie comprend surtout des brasseries, distilleries, minoteries, verreries, etc.

Sieg (la), rivière de l'Allemagne occidentale, en Westphalie (Prusse rhénane). Elle part des monts du Sauerland, coule vers l'O., très sinueusement, dans une vallée riche en fer, baigne Siegen, Siegburg et gagne le Rhin, rive droite, un peu en aval de Bonn. Cours 130 kilom.

Siegburg, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne], près de la *Sieg*, en amont du confluent de l'Agger; 10.850 hab. Ch.-l. du *cercle de la Sieg*. Grande manufacture d'armes. Fabrique de cigares.

Siège (*si-èj*) — du lat. *sedes*, même sens) n. m. Meuble ou autre objet disposé pour qu'on puisse s'asseoir dessus : Siège *de pierre*.

— Partie d'une voiture où s'assied le cocher.

— Place où s'assied un juge : *Occuper le* siège. ‖ Lieu des séances : *Le* siège *d'un tribunal*. ‖ Juridiction des juges subalternes : Siège *présidial*. ‖ Juridiction ou fonction d'un évêque, d'un prélat : Siège *épiscopal*.

— Ville où réside un gouvernement : *Saint-Pétersbourg est le* siège *de l'empire russe*. ‖ Lieu où une maison de commerce, une société, a son principal établissement, son administration et sa comptabilité centrales.

— Centre, milieu habituel ou particulièrement favorable : *Le* siège *de l'industrie*.

— Fesses, fondement, anus : *Bain de* siège.

— Dr. anc. *Siège des monnaies*, Juridictions subalternes qui connaissaient des abus et malversations en matière de fabrication des monnaies et des ouvrages précieux.

— Manèg. Partie un peu concave de la selle sur laquelle s'assied le cavalier. ‖ *Faux siège*, Partie basse de la selle constituée par des sangles et des doublures qui maintiennent le siège de la selle en place sur le dos du cheval.

— Mar. *Siège d'une soupape*, Partie tronconique sur laquelle vient s'appliquer une soupape.

— Milit. Opération militaire dont le but est de faire tomber une place fortifiée occupée par le défenseur entre les mains de l'assaillant qui s'établit devant cette place. *Mettre le* siège *devant une ville*. ‖ *Lever le siège*. Se dit quand l'armée assiégeante se retire sans s'être emparée de la place. ‖ *Journal de siège*. V. la partie encycl.

— Obstétr. *Présentation du siège*. Se dit lorsque l'enfant se présente à la vulve par les fesses, par opposition à la présentation de la tête ou sommet.

— Techn. *Siège à commettage*, Assemblage de roues, montants, traverses, servant à commettre les cordages au-dessous de 8 centimètres de circonférence. ‖ *Siège d'aisances*, Appareil que l'on installe dans les cabinets d'aisances et sur lequel on s'assied. ‖ *Siège à l'anglaise*, Maçonnerie élevée au-dessus du sol des cabinets d'aisances et que recouvre un siège en bois au-dessous duquel se trouve une cuvette tronconique munie d'une soupape.

— Allus. littér. :

Prends un *siège*, Cinna...

Hémistiche d'un vers de Corneille dans *Cinna* (V, 1). C'est Auguste qui prononce ces paroles, lorsque, instruit de tous les détails de la conspiration tramée contre lui, il en fait venir le chef devant lui. Dans l'application, ces mots se répètent toujours avec une dignité et une emphase comiques.

— Allus. hist. : **Mon siège est fait**, réponse célèbre que fit l'abbé de Vertot à celui qui lui communiquait des détails intéressants concernant le siège de Rhodes, alors que sa relation était déjà rédigée : « J'en suis fâché, mais *mon siège est fait*. » Ce mot est passé en proverbe pour faire entendre qu'on persiste dans une idée, dans une résolution, malgré des conseils tardifs, dont on ne veut pas profiter.

— Encycl. Archéol. Les anciens ont connu une grande variété de *sièges*, et leur goût du luxe se donnait carrière dans cette partie de l'ameublement. Il en était ainsi déjà chez les Orientaux et en Égypte. Chez les Grecs, depuis l'âge homérique jusqu'à l'époque romaine, on peut ramener à trois types les diverses formes de sièges : le *diphros*, siège bas, facile à transporter, sans dossier, à quatre pieds perpendiculaires ou siège pliant à sangles entrelacées avec des pieds disposés en X; le *klismos* ou *klintér*, chaise semblable aux nôtres; le *thronos*, fauteuil à dossier. Le *thronos* était en général en bois; mais, dans les temples, dans les assemblées et lieux de réunion, dans les tribunaux, dans les théâtres, où les places d'honneur étaient des fauteuils, le thrones était de marbre, souvent richement sculpté, couvert de tapis et de coussins.

Chez les Romains, la variété des formes est plus grande encore. Ils ont connu d'abord les mêmes types que les Grecs : pliant avec pieds disposés en X; siège sans dossier sur quatre pieds verticaux; chaise à dossier; fauteuil. On appelait *sella* tout siège sans dossier; *cathedra*, la chaise avec dossier; *solium*, le fauteuil monumental, réservé au maître de maison, au chef de l'État, aux dieux dans les temples. Mentionnons encore la *sella curulis* ou chaise curule, siège plat, en ivoire ou en métal, sans dossier, monté sur des pieds recourbés et disposés en X, insigne des magistratures dites *curules*, consuls, proconsuls, préteurs, dictateur, édiles curules, etc.; le *subsellium*, banc assez bas où s'asseyaient les magistrats populaires, tribuns, édiles plébéiens et, dans les tribunaux, les juges et les avocats; les *subsellia*, sièges en gradins du théâtre et du cirque, devant lesquels étaient des fauteuils réservés; le *bisellium*, siège large et sans dossier des décurions et des augustales dans les municipes. Les sièges d'honneur étaient sculptés comme en Grèce.

Au moyen âge, on se contenta d'abord d'imiter les sièges antiques, puis ceux de Byzance; ensuite, on en varia les formes, et l'on sculpta des escabeaux, des chaises, des bancs, des fauteuils, des stalles, etc. Cet art industriel n'a cessé de créer de belles œuvres jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; et il est redevenu florissant de nos jours. V. meuble, mobilier.

— Milit. L'art des *sièges* semble avoir été poussé assez loin dans l'antiquité classique. C'était proprement la *poliorcétique*, où se distingua Démétrius Ier *Poliorcète*, et



Sièges divers : 1. Fauteuil; 2. Chaise; 3. Canapé; 4. Banquette; 5. Bergère; 6. Chaise-longue; 7. Divan; 8. Pouf; 9. Tabouret; 10. Tabouret à vis; 11. Chaufferuse; 12. Siège d'angle; 13. Banc; 14. Berceuse; 15. Fauteuil-brancard de malade; 16. Escabeau; 17. Chaise articulée; 18. Pliant; 19. Banc courbe; 20. Strapontin.

dont Végèce, à Rome, fit une partie importante de son traité célèbre *De re militari*. D'une manière générale, dans ce genre de guerre, l'avantage semble avoir appartenu aux défenseurs, en raison surtout de la hauteur et de l'épaisseur énorme des murailles de la fortification d'alors et de l'imperfection des machines destinées à y faire brèche. Aussi la première opération d'un siège était-elle le plus souvent d'investir la place assiégée pour la réduire par la famine. C'était l'objet des travaux de circonvallation, tranchées continues, abatis, chausse-trapes, etc., destinés surtout à agir contre une troupe de secours. L'investissement d'Alésia par César reste le modèle classique de ce genre de travail. Quant à l'attaque proprement dite de la place, elle pouvait s'effectuer de deux façons, selon la disposition du terrain : tantôt l'assaillant essayait de faire brèche dans le mur d'enceinte au moyen de mines creusées perpendiculairement à celui-ci, et qui le ruinaient par la base, ou au moyen de machinos de guerre spéciales : béliers, tortues bélières, balistes, catapultes ou agrès, etc. (v. ces mots et MACHINES DE GUERRE); tantôt, au contraire, il essayait d'arriver à lutter de plain-pied avec la défonse en s'élevant à la hauteur du mur d'enceinte par un *agger* ou chaussée do bois ou de terre, sur laquelle s'avançait une énorme tour de bois, l'*hélépole*, d'où les assaillants lançaient des traits, des matières incendiaires, des projectiles de toute sorte au moyen des machines de guerre do plus petite dimension, avant de tenter de faire des brèches partielles au moyen de béliers disposés à chaque étage do la tour, ou do donner l'assaut. Pour les défenseurs, leur tâche principale consistait à contre-miner les travaux d'approche des assaillants, essayer surtout d'incendier l'hélépole ou de la détruire avec des quartiers do roche, des poutres, etc. D'immenses potences mobiles, munies de crochets, venaient saisir les assiégeants au pied du mur, etc.

Au moyen âge, et particulièrement après les croisades, où les chevaliers d'Occident avaient pris contact avec les systèmes do fortification byzantin et turc, l'art des sièges se perfectionna encore. Mais les principes restent les mêmes. Pour prendre Jérusalem, en 1099, les croisés construisent une immense tour à la hauteur des remparts, comblent le fossé, et font le plus grand usage des machines de jet. Plus tard Simon de Montfort attaque Toulouse au moyen d'une immense *gate* qui peut contenir des compagnies entières de chevaliers, et que l'on pousse sur une levée do terre jusqu'aux remparts de la ville. Mais l'invention de la poudre, au XIVe siècle, révolutionne absolument la poliorcétique. Elle permet de faire sauter à la mine les murs les plus épais : d'où l'importance extrême accordée aux travaux do mine et de contre-mine ; surtout, les progrès en portée et en calibre des canons, l'apparition des boulets de fonte donnent au camp assaillant une supériorité fondamentale et obligent la défenso à modifier ses procédés, en substituant aux murs épais et élevés des anciens châteaux forts la fortification dito *rasante*, dont l'objet est de soustraire aux coups do l'assaillant les parties vives, si l'on peut dire, des remparts. Cette transformation s'achève avec Vauban et Cohorn, et le premier formule, en 1701, dans son traité sur l'attaque et la défenso des places, les principes essentiels de la guerre de siège, dont quelques-uns n'ont pas cessé d'être vrais : nécessité do l'investissement, puis du cheminement méthodique et à couvert au moyen de tranchées et de parallèles avant l'établissement à bonne portée des batteries de brèche, qui doivent, par le tir d'enfilade et de ricochet, rendre intenable pour le défenseur le point de l'enceinte où doit s'ouvrir la brèche et où sera tenté l'assaut.

Ce qui caractérise essentiellement l'opération militaire appelée *siège*, c'est que le parti qui prend l'offensive est obligé d'attaquer à découvert le parti de la défense, installé derrière des abris protecteurs. L'assaillant peut alors, malgré les conditions défavorables où il se trouve placé, ou bien entreprendre une *attaque de vive force* et essayer de la faire réussir en la tentant *par surprise* ; ou bien se décider à ne s'approcher des abris qui protègent son adversaire qu'en se couvrant lui-même par des abris plus ou moins analogues. Il exécute alors un *siège régulier*. Le premier acte d'un siège consiste à *investir* la place assiégée, c'est-à-dire à l'entourer de tous côtés pour en interdire l'accès aux troupes qui viendraient s'y installer pour la défendre ou la ravitailler. On a cependant vu assiéger des places non investies, Sébastopol notamment. Mais l'attaque en est alors beaucoup plus difficile.

Une fois la place investie, si les assiégeants ne veulent pas se résigner à un *blocus*, il leur faut choisir un *point d'attaque*, puis poursuivre un double but: s'approcher assez do la place pour pouvoir détruire ou tout au moins surmonter les obstacles qui, sur ce point, protègent les défenseurs, tout en se couvrant eux-mêmes, chemin faisant, contre les coups que ces défenseurs leur envoient. Avec les progrès de l'artillerie et de la mousqueterie, l'assiégeant s'est vu obligé de s'abriter à une distance considérable des remparts pour s'en approcher ensuite lentement et en se maintenant toujours protégé ou tout au moins invisible. Il y est arrivé en creusant d'abord une grande tranchée, qui a reçu le nom de *parallèle* parce que sa direction l'était sensiblement à celle de la ligne formée par l'ensemble des ouvrages attaqués. Partant ensuite de cette parallèle, l'assiégeant se dirigeait vers la place, toujours à couvert, au moyen de *cheminements* ou *boyaux de tranchée* creusés à la *sape*, couverts par un remblai du côté de l'ennemi, et dirigés obliquement de manière que le tir des défensours des ouvrages ne pût pas les enfiler. Puis, à une certaine distance, l'assaillant réunissait ces cheminements par une deuxième parallèle, d'où il repartait de même pour en établir une troisième, etc., jusqu'à ce qu'il fût arrivé sur les ouvrages mêmes à attaquer. Entre temps, il avait construit des batteries, un peu en avant d'une do ses parallèles, do façon à éteindre d'abord le feu des remparts ennemis, puis à les rendre intenables aux défenseurs, et finalement il avait pu établir d'autres batteries assez près de ces remparts pour y faire *brèche* au point attaqué, point que, finalement, il essayait d'atteindre, soit en donnant l'*assaut*, soit en s'efforçant de cheminer encore à la *sape* pour *couronner* cette *brèche* sans se découvrir. De son côté, la défonse, tout en contre-battant les batteries de l'ennemi, cherche à ralentir sa marche en effectuant des *sorties* et en bouleversant ses travaux de terrassement, puis en essayant enfin de repousser ses assants quand il parvient à les exécuter ou do les rendre vains en se retranchant plus en arrière dans un *réduit*, qui lui permet de résister encore et, tout au moins, d'obtenir une capitulation honorable.

Actuellement, il est admis que le développement méthodique d'un siège comportera généralement les opérations suivantes : 1° priver, par l'*investissement*, le défensour de toute possibilité de renouveler ses ressources en matériel ou personnel ; 2° installer, en face du front d'attaque choisi, une *masse d'artillerie* assez puissante pour annuler ou détruire, dans la zone correspondante, les moyens do combat et les abris do la défense ; 3° au fur et à mesure de cette destruction, conquérir avec l'*infanterie*, par *bonds successifs*, une série do positions do plus en plus rapprochées de la place, en les organisant aussitôt défensivement ; 4° prononcer enfin, sur toute l'étendue du front d'attaque, une *action décisive* ou *assaut*. V. ASSAUT.

Du *côté de la défense*, les principales dispositions à prendre sont d'abord : une *répartition*, par le gouverneur, de la garnison, entre les services suivants : troupes des secteurs extérieurs ; garnison des forts ; garnison du corps do place ; réserves générales. La garnison étant ainsi répartie, l'organisation de la défense comporte d'abord des *positions avancées* ou do *première résistance* ayant pour objet de permettre aux forces mobiles do la défense do s'opposer au resserrement de l'investissement, et à l'occupation des positions favorables à l'artillerie assaillante qui doit battre la *ligne principale de défense*. Celle-ci est constituée par : les forts et les ouvrages intermédiaires construits dans leurs intervalles ; les batteries qu'on peut y avoir ajoutées, et les positions de combat de l'infanterie, organisées en avant do la ligne d'artillerie dont elles assurent la sécurité. Dans les secteurs d'attaque, une *deuxième ligne de défense* est organisée pour être occupée et défendue en cas d'évacuation de la première. Elle est jalonnée par des ouvrages, les villages, des bois convenablement organisés. D'autres lignes peuvent de même être établies en arrière si les ressources le permettent. Ces lignes successives sont défendues tour à tour, jusqu'au réduit même de la place. V. FORTIFICATION.

— *Journal de siège*. D'après les règlements militaires, le gouverneur d'une place assiégée, ainsi que les différents chefs de service, doivent rédiger au jour le jour, dans leur journal, les ordres qu'ils ont reçus ou donnés, en ajoutant sur l'exécution de chaque ordre et les résultats qu'elle a eus tous les renseignements qui peuvent permettre d'apprécier la marche générale de la défense. Le journal de siège doit être commencé le jour même où l'état de siège est déclaré. Chaque commandant d'un fort ou d'un ouvrage détaché tient de même un journal des opérations qui s'exécutent sous sa direction.

— Législ. *État de siège*. V. ETAT.

— Hist. Les principaux *sièges* de l'antiquité et des temps modernes ont été étudiés à leur ordre alphabétique. Nous nous bornons ici à indiquer, dans leur ordre chronologique, les plus remarquables, à quelque titre que ce soit.

Dans l'antiquité, il suffit de rappeler les sièges fameux de Troie par les Grecs et de Thèbes par les Sept Chefs. A la période historique appartiennent : le siège fameux de Babylone par Cyrus (538 av. J.-C.), pendant lequel le conquérant perse détourna le cours de l'Euphrate afin de pouvoir aborder les remparts de la ville ; le siège de Syracuse par les Athéniens, qui fut l'épisode le plus remarquable de la guerre du Péloponèse ; le siège de Sélinonte par Annibal, fils de Giscon (410 av. J.-C.) ; le siège de Rome par les Gaulois, à l'occasion duquel fut prononcé le fameux *Væ victis!* (v. ce mot) ; le siège de Tyr, en l'an 332 de l'ère chrétienne, par Alexandre le Grand, qui, pour atteindre la ville, située sur un îlot, fit construire une immense chaussée ; le siège de Syracuse par les Romains, qui illustrèrent les inventions d'Archimède (212 av. J.-C.) ; le siège de Capoue par Annibal (212, au cours duquel le général carthaginois usa ses meilleures troupes ; le siège de Carthage par Scipion Emilien (147 av. J.-C.), qui fut suivi de la destruction de la ville ; le siège de Numance par le même Scipion (134 av. J.-C.) ; le siège d'Alésia par César (52 av. J.-C.) ; le siège de Jérusalem par Titus, célèbre par sa durée, par l'horrible famine qui décima la ville, et par le nombre des victimes (plus d'un million) qui y succombèrent (70 ap. J.-C.) ; enfin, le siège de Rome par Alaric (410, qui s'acheva par le sac de la ville.

Dans les temps modernes, les sièges les plus longs et les plus meurtriers ont été ceux de Jérusalem par les croisés (1099). Lors de l'assaut final, le sang, dit la légende, montait, dans la mosquée d'Omar, au poitrail des chevaux ; de Calais par Edouard III, roi d'Angleterre. Le dévouement de six bourgeois de la ville, sous la conduite d'Eustache de Saint-Pierre, illustra la prise de la ville (1337) ; d'Orléans par les Anglais (1429). La délivrance de la ville par Jeanne d'Arc fut le premier fait d'armes important de l'héroïne ; de Constantinople par les Turcs (1453, suivi du pillage de la ville ; de Beauvais par Charles le Téméraire. L'héroïsme de Jeanne Hachette contribua à sauver la ville (1472) ; de Grenade par Isabelle la Catholique (1492). La prise de la ville marqua la fin de la domination des Maures sur l'Espagne ; de Rhodes par Soliman (1522). La ville, défendue par le grand maître Villiers de l'Isle-Adam, fit une magnifique défense et obtint une capitulation honorable ; de Rome par le connétable de Bourbon, qui fut tué au cours de l'assaut (1527), suivi du pillage de la ville ; de Paris par Henri IV (1589 et 1594) ; de La Rochelle par Richelieu (1627), au cours duquel le cardinal fit fermer par une jetée le port de la ville et put ainsi triompher de l'obstination du maire Guiton ; de Magdebourg par Tilly (1631). Ce fut l'épisode le plus atroce de la guerre de Trente ans, et l'horreur du pillage qui suivit la prise de la ville motiva l'intervention de Gustave-Adolphe ; de Lérida par le prince de Condé (1647) ; de Vienne par Mustapha (1683). La ville fut sauvée par l'intervention du roi de Pologne Jean Sobieski.

Enfin au XIXe siècle, il faut mentionner les sièges de Mayence par les coalisés ; la garnison française, commandée par Kléber et Aubert-Dubayet, mérita par son héroïque résistance de pouvoir se retirer en France avec armes et bagages (1793) ; de Toulon par les Anglais (1794), où commença la fortune de Bonaparte ; de Saragosse par Lannes (1809) ; de Dantzig en 1812 et 1813 ; de Sébastopol par l'armée anglo-franco-turque (1854-1855) ; de Richmond (1864) par les Américains fédéraux ; de Strasbourg, de Metz, de Belfort et de Paris pendant la guerre franco-allemande (1870-1871) ; enfin, de Plevna et de Kars, pendant la guerre gréco-turque (1877).

Siège de Corinthe (LE), poème de lord Byron, écrit en 1816. — Les Turcs, en guerre contre Venise, ont mis le siège devant Corinthe. L'avant-garde de leur armée est commandée par le grand capitaine Alp, noble Vénitien, qui, exilé de sa ville natale, pour se venger, a renié sa religion et mis son épée au service des Turcs. Corinthe est défendue par un certain Minotti. Sa fille, la belle Francesca, est auprès de lui. Or, Alp aime Francesca ; il l'avait autrefois demandée en mariage et Minotti la lui avait refusée, et à maints indices, il semble bien que Francesca réponde à cet amour. Alp arrive devant Corinthe ivre de vengeance et de sang. La veille du jour où l'assaut doit être donné, Francesca, pâle et défaillante, lui apparaît soudain et le supplie d'oublier son ressentiment, de revenir au Christ. Alors, elle sera à lui et pour toujours : sinon, ils seront éternellement séparés. Alp refuse et Francesca disparaît. Le lendemain, l'assaut est donné. Alp se distingue par sa bravoure, mais, au moment où les Turcs triomphent, il apprend que celle qu'il aime est morte, et lui-même tombe frappé par un trait parti d'une église voisine.

Ainsi périt Alp, le renégat, révolté, sceptique et mélancolique, le digne frère de Childe Harold, de Caïn, de Manfred, et d'autres héros sombres et souffrants de Byron.

Siège de Calais (LE), tragédie en cinq actes et en vers, par De Belloy (Comédie-Française, 13 févr. 1765). Le sujet de cette pièce est l'héroïque dévouement des six bourgeois de Calais (v. CALAIS) et la clémence à laquelle cet exemple généreux contraignit Edouard III. Le public fut séduit par la nouveauté de ce sujet national, et le succès triomphal de cette pièce constitue un événement politique plus encore que littéraire ; car le style de la pièce renchérit sur les pires défauts de la phraséologie pédantique de l'époque. On raconte à ce sujet un mot du duc d'Agen,

Siegen [illegible] près d'Arnsberg [illegible] la Lahn [illegible] 21.000 hab. [illegible] fer, [illegible] Nassau à la Prusse en 1815. Patrie de Rubens.

Siegen [illegible] la grande école à la main [illegible] mort à Wiesbaden en 1877. [illegible] ses études à [illegible] Heidelberg et en [illegible] Quetelet, [illegible] Dirichlet et [illegible] Berlin. [illegible] Nassau [illegible] Wiesbaden [illegible] Wilhelmsthal [illegible] Nassau [illegible] Conseil d'Etat [illegible] Paris [illegible] Par ex. : *Le Conseil d'Etat* [illegible] *la Liberté* [illegible] *le Journal* [illegible] *la Revue*.

Siegena [illegible] l'année [illegible] 38°, découverte par Max Wolf.

Siegen [illegible] rat [illegible] Sa [illegible] comme [illegible] Par ex. : [illegible] élevait [illegible] *Jacques Aubry* [illegible] Chambre [illegible] part [illegible] dans [illegible] assemblée [illegible] Sénat [illegible] Couper un [illegible] Par ex. : [illegible] *Le Conseil d'Etat* [illegible] Paris [illegible] Par ex. : [illegible] Père, [illegible] trouver, avoir son [illegible] son centre [illegible] *Le Conseil d'Etat* [illegible] *la Revue*.

Siegfried Jules, homme politique français, né à [illegible] Ancien négociant au Havre et dans les Indes, [illegible] dix ans maire du Havre, où il créa [illegible] plusieurs établissements philanthropiques. Nommé député de la Seine-Inférieure en 1885, il fut réélu en 1889 et en 1893 par la première circonscription du Havre; il fit partie du cabinet Ribot (1893) comme ministre du commerce. Ancien président de la Société centrale d'agriculture, [illegible] juge au tribunal de commerce, etc., il fut élu sénateur en 1894, mais ne fut pas réélu en 1900. On lui doit les ouvrages suivants : *la Misère, son histoire, ses causes, ses remèdes* (1877).

Siegfried (*sigh-fried*), drame musical en trois actes, paroles et musique de Richard Wagner, représenté sur le théâtre Wagner de Bayreuth, le 15 août 1876. Il forme la troisième partie de la tétralogie de l'*Anneau du Nibelung* et se place entre la *Walkyrie* et le *Crépuscule des dieux*. — Siegfried est le fruit des amours de Siegmund et de Sieglinde, le frère et la sœur, et c'est lui qui doit aller délivrer sur son rocher Brunehilde, endormie par son père, Wotan, au milieu des flammes. Siegfried a été recueilli et élevé par l'horrible nain Mime, lequel veut se servir de lui pour ravir au géant Fafner l'anneau magique qui donne la puissance et la fortune à son possesseur. Siegfried [illegible] Fafner a pris la forme.

Le [illegible] acte représente la forêt où se cache Fafner. Siegfried arrive, suivi de Mime. Il plante son épée dans la gueule du dragon et s'empare de l'anneau. Cet exploit [illegible] la faculté de comprendre le chant des oiseaux, [illegible] leur langage à son oreille, et lui fait connaître le secret de Mime et la retraite de Brunehilde. Siegfried, [illegible] tue son [illegible], et Mime [illegible] mort à ses pieds, et [illegible] Au troisième acte, Siegfried arrive [illegible] se trouve Brunehilde endormie. Malgré Wotan [illegible] veut l'arrêter, il parvient auprès d'elle en écartant [illegible] Il [illegible] se fait connaître, et la prophétie [illegible] de la Walkyrie se trouve réalisée.

[illegible] tour, [illegible] fait [illegible] trop fertile en [illegible] n'est pas sans [illegible] contenir des pages qui [illegible] la [illegible] de son génie [illegible] et vigoureux. [illegible] accents [illegible] profond [illegible] la scène si intéressante [illegible] la [illegible] au [illegible] et [illegible] repos de Siegfried, [illegible] le public est [illegible] et [illegible] acclame son duo patriotique [illegible] *Siegfried* a été représenté à Paris, sur la scène [illegible] Opéra, le 3 novembre 1902, sur une version [illegible] due à Alfred Ernst.

Sieker, [illegible] d'Allemagne [illegible] Prusse [illegible] président. [illegible] Manufacturier [illegible] Vers [illegible] 212 h.).

Siemens (Ernst Werner [illegible] industriel allemand, né à [illegible] Lenthe en 1816, mort à Berlin en 1892. [illegible] Il [illegible] Berlin à Aix-la-Chapelle et [illegible] Francfort [illegible] la [illegible] Il [illegible] avec Halske, à Berlin, [illegible] de construction [illegible] appareils télégraphiques [illegible] de nombreux appareils, [illegible] quadruple [illegible] imprimeur, [illegible] deux [illegible] lampe électrique avec régulateur, [illegible] machines dynamo-électriques à courants alternatifs, [illegible] un chemin de fer à traction électrique, [illegible] un pyromètre électrique, etc. En 1874, il entra à l'Académie des sciences de Berlin. En 1846, il donna au gouvernement allemand 500 000 marcks pour la fondation d'un institut des sciences appliquées. On lui doit différents ouvrages : un *Mémoire sur l'application du principe de la [illegible] de la force aux phénomènes terrestres et aux [illegible] fondamentaux*, des *Mémoires [illegible]* et des *Rapports scientifiques*. — Son frère Karl [illegible] William Siemens, né à Lenthe [illegible] 1823, mort à Londres en 1883, se fit d'abord [illegible] à Londres par une série d'inventions perfectionnées [illegible] électrochimiques à l'Exposition [illegible] régénérateur qui fut adopté par l'Observatoire [illegible] ou procédé de reproduction des impressions [illegible] à double cylindre, etc. Il se consacra [illegible] à l'étude de la chaleur et de l'électricité, et fonda [illegible] Frost une société qui entreprit la construction [illegible] sous-marins, et avec son frère Friedrich [illegible] pour la construction des fourneaux régénérateurs. En 1882, il écrivit un mémoire sur *la Conversion de l'énergie solaire*. Ses écrits scientifiques et techniques ont été réimprimés presque en entier sous ce titre : *Gesammelte Abhandlungen und Vorträge von W. Siemens* 1885). — Friedrich Siemens, ingénieur allemand, frère des précédents, né à Menzendorf, près de Lubeck, en 1826, fut associé aux travaux de Ernst. L'idée première de son fourneau à gaz récupérateur reçut sa première application en 1858; perfectionné plus tard, ce four, qui permettait d'obtenir une très haute température, a rendu [illegible] avec une économie considérable de combustible, a rendu possible la production de l'acier à foyer ouvert et du verre fondu à feu continu. En 1867, il remplaça l'un de ses frères, Johann, dans la direction de la verrerie de Dresde. On lui doit un certain nombre de mémoires de physique.

Siemianowitz, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln], 8.102 hab. Mine de houille.

Siemienski (Lucien-Hippolyte), écrivain et poète polonais, né à Kamienna-Gora en 1801, mort à Cracovie en 1877. Il prit part à l'insurrection de 1831 et se réfugia ensuite à Lemberg, puis à Strasbourg. De retour en Galicie, il se fixa à Cracovie, où il fonda *le Temps* (Czas), journal politique, qui paraît encore. Il devint professeur de littérature à l'université de Cracovie. Ses œuvres principales sont : *Muzamiert* ou *Récits au clair de la lune* (1843); *Légendes et différentes traditions de la Pologne et de la Ruthénie* (1845); *Machiavel et son système politique* (1858); *les Soirées sous le tilleul*, histoire populaire de la Pologne (1845); *Mémoire sur Samuel Zborowski* (1844); *Causeries littéraires* (1855); *Revue de la littérature universelle* (1855); *Souvenir de Sigismond Krasinski* (1859); *le Prince Adam Czartoryski* 1863). C'est un critique excellent, un prosateur très correct.

Siemiradzki (Henri), peintre polonais, né à Karkow en 1843. Il fit ses études artistiques à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, puis à Munich avec Piloty, et enfin, en 1872, il alla se fixer à Rome. Siemiradzki a été nommé membre des académies de Saint-Pétersbourg en 1876, de Berlin en 1877, de Stockholm en 1879; il a obtenu une médaille d'or à Vienne en 1873, une autre à Philadelphie en 1875, une médaille d'honneur à l'Exposition universelle de Paris en 1878. Il a fait des peintures murales dans l'église Heiland, de Moscou. Parmi ses toiles, il faut citer : *Orgie romaine du temps des Césars* (1872); *la Princesse* (1872), à l'Exposition universelle de Vienne; *le Vendeur d'allumettes* (1874); *l'Entrée des catacombes* (1874); *l'Elégie* (1875); *les Torches vivantes de Néron* (1876); *la Danse des glaives* (1877); *le Naufragé mendiant* (1879), et *Vase ou femme* (1879); *la Résurrection*, pour l'église de la Toussaint, à Varsovie; etc.



Siemiradzki.

Siem-Reap, ville de l'Indo-Chine (Cambodge siamois), ch.-l. de la *prov. de Siem-Reap* ou *d'Angkor*, sur la rive droite du Stung-Siem-Reap, tributaire du Tonlé-Sap. Rizières. Aux environs, ruines d'Angkor.

Sien, Sienne (*si-in, si-èn'* — du lat. *suus*, même sens) adj. poss. Qui est à lui, à elle : *L'homme regarde comme* SIEN *tout ce qu'il a su approprier à son usage.* || Déterminant un substantif : *Une* SIENNE *cousine.*

— pr. poss. *Le sien, La sienne*, Celui, celle qui lui appartient, qui est à lui :

On voit les maux d'autrui d'un autre œil que *les siens.*
CORNEILLE.

— n. m. Ce qui est à lui, ce qui lui appartient, son bien : *A chacun le* SIEN.

— *Y mettre du sien*, Contribuer de son argent à quelque chose. Se imposer des sacrifices, subir une perte : *Il faut se garder d'être dupe en amitié, c'est-à-dire d'*Y METTRE *trop* DU SIEN. (P.-L. Courier.) — Faire des concessions : *Si chacun voulait* Y METTRE DU SIEN, *la paix serait bientôt faite.* — Inventer, amplifier : *Un barard, en racontant quelque chose,* Y MET *toujours* DU SIEN.]

— pl. Parents, alliés, partisans, personnes de sa maison : *On ne trouve rien de bien dit ou de bien fait que ce qui part des siens* (La Bruy.)

— Loc. fam. *Faire des siennes*, Faire des folies, des fredaines.

— Prov. : **On n'est jamais trahi que par les siens**, Ce sont nos parents, nos amis qui nous trahissent. || **Chacun le sien**, ce n'est pas trop, Chacun doit avoir sa part; chacun doit être maître de son bien.

— Allus. hist. : **Tues tout, Dieu reconnaîtra les siens**, V. RECONNAÎTRE.

Siena Duc [illegible] da) ou **Buoninsegna**. Biogr. V. Duccio.

Sien-djin (*hommes des montagnes*), demi-dieux de la Chine, esprits divinisés des patriarches de la religion [illegible].

Sienetjos, peuple du Soudan oriental, aujourd'hui divisé en deux fractions, établies l'une entre le Nil Bleu et les [illegible] l'autre plus à l'Est, dans le Damot et le Gojam. Les Sienetjos sont des Ethiopiens à peau très claire, ils ne savent ni aux nègres ni aux Arabes. Tisserands et forgerons, ils fabriquent pour leurs femmes des bijoux en cuivre fort élégants.

Siénitza (en turc *Ienidjé*), ville de la Turquie d'Europe, prov. de Kossovo [distr. de Novi-Bazar]), au-dessus de l'Ouvatz, affluent droit du Lim; 3.000 hab.

Sienkiewicz (Jean-Charles), historien polonais, né en 1792, mort à Paris en 1860. Il quitta son pays en 1831 et se fixa à Paris; puis il fonda une société historique dont le but était de recueillir, dans les archives du monde entier, tout ce qui a trait aux annales de son pays. Il a composé de nombreux ouvrages : *Documents historiques relatifs à la Pologne et à la Russie*, en français (1854); *Trésor de l'histoire de Pologne* (1839-1842); etc.

Sienkiewicz (Henryk), romancier polonais, né à Wola-Okrzejska, dans le gouv. de Radom (anc. roy. de Pologne), en 1810. Il débuta dans les lettres, en 1869, par des articles de critique. L'année suivante, il publia sa première nouvelle : *En vain*, dont le sujet tout contemporain est plein de fraîcheur. Parmi d'autres récits juvéniles, on peut citer : *Nul n'est prophète en son pays* (1872); *les Deux voies* (1873); *Hania*; *Esquisses au fusain*, récit d'un réalisme vigoureux. De 1876 à 1878, Sienkiewicz parcourut l'Allemagne, la France, l'Angleterre; il traversa l'Océan, visita l'Amérique du Nord, rapportant de ce séjour d'outre-mer ses *Lettres de voyage* et plusieurs nouvelles : *le Gardien du phare*; *A travers les steppes*; etc. Avant d'arriver aux grands romans historiques, il faut noter : *Petit Jean le Musicien*; *Journal d'un précepteur de Posen*; *Orso*; *Bartek le Vainqueur*, épisode de la guerre de 1870. En 1884, Sienkiewicz publia *Par le fer et par le feu*; c'est, avec *le Déluge* (1886) et *Messire Wolodyjowski* (1888), une évocation de la Pologne du XVIIe siècle. Après cette trilogie héroïque, parut *Sans dogme* (1890), roman psychologique sur l'*improductivité slave* et sur le dilettantisme; cette étude fort curieuse fut suivie de *la Famille Polaniecki* (1894), où il prêche le retour à la vie austère et à la simple religion d'autrefois. Enfin, en 1895, *Quo vadis* consacra universellement la gloire de Sienkiewicz. Cinq ans plus tard, furent publiés *les Chevaliers croisés*, sorte de prologue de la grande trilogie qui va de *Par le fer à Messire Wolodyjowski*. En 1891, Sienkiewicz se rendit en Afrique : il a écrit des pages savoureuses sur l'Egypte et sur Zanzibar. Il va souvent en Italie et, en France, c'est à Saint-Maur qu'il a écrit une grande partie de *Quo vadis*. Les Polonais trouvent dans les œuvres de Sienkiewicz leur *credo* patriotique. Le succès du romancier a été éclatant en France, surtout avec *Quo vadis*. (V. Quo vadis.) Voici les principaux romans qui ont paru en français : *Sans dogme* (1895); *Par le fer* (1901); *Messire Wolodyjowski* (1901); *le Déluge* (1901); *Hania* (1901); *la Famille Polaniecki* (1901); *Esquisses au fusain* (1901); *Bartek* (1895 et 1901); *En vain* (1901); etc.



Henryk Sienkiewicz.

Sienne (en lat. *Sena Julia*, en ital. **Siena**), ville d'Italie (Toscane), ch.-l. de prov. et de circondario, près de deux torrents tributaires de l'Ombrone; 25.400 hab. (*Siennois, oises.*) Archevêché, université, école d'arts et métiers, bibliothèque et musée très riches. Industrie assez active (draps, soieries, meubles en bois et fer, papeteries, tanneries, savonneries, fabriques de chandelles et de tresses de paille pour les chapeaux), etc.

Sienne est une des villes les plus intéressantes de l'Italie. Entourée d'une enceinte, beaucoup trop grande à l'heure actuelle et datant du XIIIe siècle, elle a la forme d'une étoile à trois branches, rayonnant autour d'une curieuse place centrale, creusée au milieu, pavée de pierres et de briques.

Monuments nombreux et intéressants. Le *dôme* est une des plus belles cathédrales de l'Italie. Commencée en 1229, terminée en 1264, agrandie et restaurée au XIVe siècle,



Cathédrale de Sienne.

puis, malheureusement, aux XVIIe et XVIIIe, elle est construite en marbres blancs et noirs alternant, pavée de marbres de diverses couleurs rehaussés de *graffiti*, que l'on ne découvre que deux fois par an. De splendides objets d'art — peintures et sculptures en particulier — la remplissent. Une bibliothèque ou *libreria* y a été adjointe par le pape Pie III. Les autres églises, de nombreux palais particuliers, des fontaines sont remarquables.

Sienne fut une colonie de Rome à l'époque d'Auguste, puis, au moyen âge, devint une république indépendante et joua un grand rôle du XIIe au XVIe siècle. Mais les divisions et les dissensions de ses habitants, partagés en dix-sept quartiers ennemis, devaient amener sa chute. Elle fut en général gibeline et se donna aux empereurs, puis aux Visconti de Milan. Mais sa voisine et rivale, Florence, devait, à la suite de longues guerres, détruire son indépendance. Le siège de 1554-1555, où Blaise de Montluc défendit Sienne contre Cosme Ier de Médicis, est resté

célèbre par l'héroïsme des habitants et même des femmes. Depuis 1555, la ville a suivi les destinées de la Toscane. Patrie de saint Bernardin, de sainte Catherine de Sienne, des papes Alexandre III, Pie III, Alexandre VII, etc.
— *Terre de Sienne.* V. TERRE.

SIENNE (PROVINCE DE), prov. d'Italie (Toscane), entre les prov. de Florence, d'Arezzo, de Pérouse, de Grosseto, de Pise. Superf. 3.812 kilom. carr.; pop. 233 830 hab. Pays assez montueux, arrosé par l'Ombrone et ses affluents. Mines de lignite, d'antimoine, forges, papeteries.

SIENNO ou **SIENNOÏ**, ville de Russie (gouv. de Mohilev), sur le *lac Sienno*; 4.000 hab.

SIENNOIÉ, bourg de Russie (gouv. de Kharkov [distr. de Bohodoukhov]); 4.500 hab.

SIEN-PI, peuplade de l'Asie orientale qui, au 1er siècle de notre ère, habitait les monts Sien-pi (Mandchourie). On suppose que ce sont les ancêtres des Coréens.

SIERADZ, ville de la Russie (Pologne [gouv. de Kalisch], près de la Wartha; 4.400 hab. Tanneries.

SIERCK, bourg d'Alsace-Lorraine (Lorraine [cercle de Thionville]), sur la Moselle; 1.200 hab. Carrières de quartz pour pavés. Tanneries; corroiries. Fabrique de faïences. Établissement d'eaux iodo-chlorurées et iodo-bromurées. L'église (XIVe s.) renferme les sépultures de plusieurs membres de la famille ducale de Lorraine. (Faisait partie autrefois du départem. franç. de la Moselle.)

SIERNING, bourg d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche [cercle de la Traun]), près de la Steyr, affluent de l'Enns; 890 hab. Filature de coton.

SIERO, comm. d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), dans un pays montagneux; 22.000 hab. (en nombreuses paroisses). Mines de houille. Fabrication de faïences.

SIÉROGOZI (NIJNIÉ-), bourg de Russie (gouv. de Tauride [distr. de Melitopol]); 3.000 hab.

SIERRA (*si-é-ra* — mot espagn., qui signif. *scie*) n. f. Nom donné en Espagne aux chaînes de montagnes, à cause de leurs pics en dents de scie : *La* SIERRA NEVADA. ‖ Pl. *Des* SIERRAS. (On dit *serra* en italien et en portugais.)

SIERRA DE YEGUAS, bourg d'Espagne (Grenade [province de Malaga]), non loin du Lago Salado, lagune sans écoulement, dans la *sierra de Yeguas*; 2.610 hab.

SIERRA HERMOSA, village du Mexique (Etat de Zacatecas); 4.055 hab.

SIERRA LEONE, colonie britannique de la côte occidentale d'Afrique, entre la Guinée française et la république de Liberia. Superf. 72.000 kilom. carr. Ch.-l. *Freetown*. La colonie fut fondée en 1787 et l'on y établit au XIXe siècle des esclavos noirs affranchis. Son étendue a été quadruplée par l'occupation des provinces voisines, qui forment le protectorat administré séparément, mais sous l'autorité du même gouverneur. La partie nord du pays est couverte de hauteurs granitiques ou gréseuses qui culminent au Tembikounda, à 880 mètres. Près de la côte, le Sugar Loaf, qui domine Freetown, a 960 mètres. Au S.-E. s'étend une plaine basse et marécageuse de 100 kilom. de large. Bien arrosé, le pays est traversé par des rivières Scarcies, Rokellé, Jong, Boum, Solima. La population nègre anglicisée de la colonie est d'environ 40.000 hab. Le protectorat est peuplé de Mendès, Timénès, Sousous, etc., en nombre inconnu. Riz, arachides, noix de cola. Elevage de bestiaux.

SIERRE en allem. *Siders*), bourg de Suisse (cant. du Valais), au-dessus du Rhône, en face de l'entrée sauvage du val d'Anniviers. Station d'hiver (air sec et doux). Bons vins; 1.500 hab.

SIESTE (*ièsst'* — de l'espagn. *siesta*) n. f. Somme qu'on fait vers le milieu de la journée, surtout dans les pays chauds : *Faire la* SIESTE.

SIESTER (*ès*) v. n. Faire la sieste. (Peu us.)

SIEUR (du lat. *senior*, comparat. de *senex*, vieux [*sieur* est une forme régime venue de *seniorem*, tandis que *sire* est la forme issue de *senior*]) n. m. Qualification dont on fait précéder un nom propre de personne, en style de palais et de pratique : *L'avocat du* SIEUR X.

SIEURIE (*ri* — rad. *sieur*) n. f. Féod. Seigneurie, domaine.

SIÉVÉRIE, ancienne principauté russe, qui avait pour villes principales Tchernigov, Péréislav et Novgorod-Siéverskoï.

SIEVERS Eduard), linguiste allemand, né à Lippoldsberg, près de Hofgeismar (Prusse), en 1850. Il professa à Iéna, à Tubinguo, à Halle et à Leipzig. Citons de lui : *Eléments de phonétique* (1874); *Grammaire anglo-saxonne* (1882), *Ancienne métrique germanique* (1892); etc.

SIEVERS (Guillaume), voyageur et géographe allemand, né à Hambourg en 1860. Il voyagea au Venezuela et en Colombie. En 1890, il devint professeur de géographie à l'université de Giessen. On lui doit, outre différentes études sur la Colombie et le Venezuela, la publication d'une *Allgemeine Lænderkunde* à l'Institut bibliographique de Leipzig (1891-1895).

SIÉVERTZOFF (Nicolas), savant explorateur russe, né dans le gouvernement de Voronèje en 1825, mort noyé dans l'Ikonetz en 1881. C'est à partir de 1857 que Siévertzoff a commencé, dans l'Asie centrale, les études de géographie pure, zoologique et botanique, qui l'ont rendu célèbre. Ses premiers travaux ont porté sur le Tsoung-Ling des anciens Chinois, dans lequel il a reconnu l'extrémité occidentale très élargie des monts Thian-Chan. Cette partie de l'Asie centrale serait, selon lui, un centre très important de dispersion d'espèces animales vers la Méditerranée, l'Himalaya et la Sibérie orientale. En 1876-1877, Siévertzoff a accompagné Potanine dans son exploration des régions alpestres qui s'étendent le long des frontières méridionales de la Sibérie; un peu plus tard, il a pénétré dans l'intérieur du Pamir. Ses principaux travaux ont été publiés en russe; à signaler cependant, en outre : *Erforschung des Thian-Schan-Gebirgssystems* (1874-1875).

SIEVSK, ville de Russie (gouv. d'Orel), au confluent de la Moritza et du *Siev*; 9.000 hab. Haras.

SIEYÈS (*si-è-yess*) (Emmanuel-Joseph), abbé et homme politique français, né à Fréjus en 1748, mort à Paris en 1836. Il acheva son éducation au séminaire de Saint-Sulpice (Paris), entra dans les ordres, devint chanoine de Tréguier (1775), puis vicaire général de l'évêque de Chartres. Intelligent et instruit, il publia en 1788 *Essai sur les privilèges*, et, en 1789, la fameuse brochure : *Qu'est-ce que le tiers état? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien. Que demande-t-il? Devenir quelque chose.* Quelques mois après, il fit paraître : *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer.* Elu par le tiers état de Paris aux états généraux de 1789, il rédigea le serment du Jeu de Paume et engagea ses collègues, le 23 juin, à délibérer malgré l'absence des deux autres ordres : « Nous sommes aujourd'hui, dit-il, ce que nous étions hier : délibérons. » Il fut un des fondateurs du club Breton, qui devint le club des Jacobins. La même année, il publia : *Préliminaires de la Constitution, reconnaissance et exposition raisonnée des droits de l'homme et du citoyen.* Il fut bientôt distancé par les idées révolutionnaires. Il approuva la nouvelle DIVISION du royaume en départements, mais fit paraître sans succès un *Aperçu d'une nouvelle organisation de la justice et de la police en France* (1790) et un *Projet de loi contre les délits qui peuvent se commettre par la publication des écrits et des gravures.* Le parti avancé le tint à distance. Elu à la Convention (1792) par trois départements, il opta pour la Sarthe et vota la mort du roi. Il se tint à l'écart pendant la Terreur. Comme on lui demandait, plus tard, quel avait été son rôle au milieu de cette période de crise, il répondit : « J'ai vécu. » Envoyé en Hollande avec Rewbell pour signer le traité de paix de La Haye, puis député aux Cinq-Cents, il prit part au coup d'Etat du 18-Fructidor et, après un an d'ambassade à Berlin, devint directeur à la place de Rewbell. Gagné au coup d'Etat du 18-Brumaire, il espérait pouvoir enfin donner une forme pratique à ses théories constitutionnelles (v. CONSULAT), mais la constitution de l'an VIII fut entièrement l'œuvre de Bonaparte. Sieyès fut un des trois consuls, puis devint sénateur, comte de l'Empire, grand'croix de la Légion d'honneur. Proscrit comme régicide, il ne rentra en France qu'après la révolution de Juillet.


L'abbé Sieyès.

SIF, déesse scandinave, femme de Thor, symbole de la terre. Son fils, Uller, est habile à tirer de l'arc et à courir sur la neige avec ses skis.

SI-FAN, nom sous lequel les Chinois désignent les peuplades tibétaines occupant une partie de la Chine occidentale. (Par extension, les Chinois donnent parfois le nom de Si-fan aux Tbibétains en général.)

SIFANTO. Géogr. V. SIPHNOS.

SIFFLABLE (*si-flabl'*) adj. Qui mérite d'être sifflé : *Acteur* SIFFLABLE. *Tragédie, Comédie* SIFFLABLE.

SIFFLADE (*si-flad'*) n. f. Concert de sifflets. (Vx.)

SIFFLAGE (*si-flaj'*) n. m. Art vétér. Tout bruit anormal, toute respiration difficile, pénible, tant soit peu bruyante. Syn. de CORNAGE.

SIFFLANT (*si-flan*), **ANTE** adj. Qui siffle, qui produit un sifflement : *Prononciation* SIFFLANTE.
— Gramm. *Consonne sifflante* ou substantiv. *Sifflante*, n. f. Consonne qui produit un sifflement : *J, s, z, ch sont des consonnes* SIFFLANTES, *des* SIFFLANTES.
— Littér. Se dit des mots, des phrases, des vers où il y a beaucoup de sifflantes, et particulièrement de *s*.
— ENCYCL. Gramm. On appelle *sifflantes* un certain nombre de consonnes *spirantes* de structure assez complexe et dont l'articulation produit le bruit dénommé « sifflement ». Les sifflantes comprennent une série de phonèmes dont les principaux types sont : 1° le *th* anglais, sourd ou sonore, avec ses variétés : le *th* anglais est postdental; le *th* et le *d* du grec moderne est interdental; 2° le *s* et le *z* du français (v. les art. *S* et *Z*; 3° les chuintantes *ch* et *j* du français dans *cher, jeu*; 4° les sifflantes et les chuintantes cacuminales du sanscrit. Pour émettre toutes ces consonnes, la colonne d'air passe par un canal étroit et les diverses parties de la langue jouent un rôle prépondérant dans la formation de ce canal.

SIFFLEMENT (*si-fle-man*) n. m. Se dit des sons produits en sifflant : *Les* SIFFLEMENTS *d'un merle, d'un serpent.*
— Bruit aigu produit par certains corps en mouvement : *Le* SIFFLEMENT *des vents, d'une flèche, des balles.*
— Electr. *Sifflement de l'arc voltaïque*, Phénomène sonore qui est produit parfois lorsque l'arc voltaïque brille.

SIFFLER *si-flé* — du lat. pop. *sifilare*, classiq. *sibilare*, même sens) v. n. Former un son aigu en soufflant dans certains instruments ou en chassant l'air entre ses lèvres d'une certaine manière : SIFFLER *avec une clef. Le serin* SIFFLE.
— Faire entendre des sons aigus, en parlant : *Ceux qui ont perdu leurs incisives* SIFFLENT *en parlant.* Faire entendre des sons aigus en respirant : *Il est pénible d'entendre* SIFFLER *un asthmatique.* Produire un bruit aigu, semblable aux sons du sifflet : *Entendre* SIFFLER *les balles.*
— Loc. fam. *N'avoir qu'à siffler*, N'avoir qu'à faire connaître sa volonté pour être obéi. ‖ *Siffler au disque.* V. DISQUE. ‖ *Tu peux siffler*, N'y compte pas.
— v. a. Exécuter, moduler en sifflant : SIFFLER *un air.*
— Dresser à siffler, en sifflant soi-même : SIFFLER *un merle.* ‖ Dresser, faire la leçon à : SIFFLER *son camarade.*
— Appeler en sifflant : SIFFLER *son chien.*
— Accueillir à coups de sifflet, en signe de désapprobation : SIFFLER *une pièce, un auteur, un acteur.*
— Pop. Boire d'un trait : SIFFLER *un litre.* ‖ *Siffler la linotte*, Boire copieusement. Allusion à la soif que gagnent ceux qui sifflent les linottes pour les dresser. — Dresser un complice, comme on dresse les linottes.
— Manèg. *Siffler la gaule*, Faire siffler la gaule pour activer le pas du cheval.
— Mar. *Siffler un commandement*, Le répéter avec le sifflet. ‖ *Siffler un homme dans la mâture*, L'appeler en sifflant.

Sifflé, ée part. pass. du v. Siffler.

PROV. *Ce qui est effacé n'est pas sifflé*, Le plus sûr, dans une pièce dramatique, est d'effacer les passages qui pourraient être mal accueillis. Attribué à Scribe.

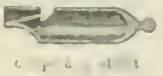
Sifflet à coulisse.

SIFFLERIE (*si-fle-ri* — de *siffler*) n. f. Action de siffler, coup de sifflet. *Une* SIFFLERIE *importune.*


Sifflet à piston. 1. En terre cuite. 2. En bois. 3. En ivoire.

SIFFLET (*si-flè* — de *siffler*) n. m. Petit instrument de bois, de métal, etc., avec lequel on souffle ou sur lequel on joue pour appeler un chien, donner un signal, commander une manœuvre. *Le* SIFFLET *joue un rôle important dans le nombre de ses usages.* SIFFLET *d'argent, de fer blanc, de bois, à roulette.* Petit sifflet métallique à l'intérieur duquel on place une bille qui se meut librement. Le trille produit est strident et très aigu. *Sifflet de chevrier*, sorte de flûte de Pan en usage chez les chevriers des Pyrénées.
— Improbation manifestée par un bruit de sifflets : *Improbation méprisante. S'exposer aux* SIFFLETS.
— Pop. Habit noir, frac, vague allusion de forme. Gorge, gosier. *Serrer le sifflet*, Serrer à la gorge, étrangler. ‖ *Couper le* SIFFLET, Couper la gorge. — Mettre hors d'état de répondre : *Une réplique qui vous coupe le* SIFFLET.
— Loc. div. *Coup de sifflet*, Son produit par un sifflet. ‖ *On les rassemblerait d'un coup de sifflet*, Se dit de plusieurs personnes dispersées, mais prêtes à se réunir au premier signal. ‖ *En sifflet*, Se dit d'une coupe, d'une section en biseau : *Bronche coupée en* SIFFLET.
— Art vétér. Encoche que l'on pratique, soit en pince, soit en mamelle, dans un sabot affecté d'une *seime en pince* ou *quarte* pour empêcher le pincement par les lèvres dans des mouvements de lever et d'appui du membre.
— Electr. et ch. de f. *Sifflet automatique*, Sifflet fonctionnant automatiquement au moyen de l'électricité et qui avertit un mécanicien qu'il vient de franchir un signal d'arrêt.
— Techn. *Joint en sifflet* ou *Joint de paume*, Assemblage de deux pièces de bois par coupes obliques. Nom donné aux scories qui s'attachent au rogard, dans l'affinage des métaux. S'emploie mieux au plur. en ce sens.
— Loc. PROV. **Si vous n'avez pas d'autre sifflet, votre chien est perdu.** Si vous n'avez pas d'autres moyens, vous ne réussirez pas.
— ENCYCL. Mar. Le *sifflet* sert à bord à répéter les commandements de l'officier de quart. Son usage est réservé aux grades de la spécialité de la manœuvre et le maître d'équipage a seul le droit de siffler, en dehors des commandements de l'officier de quart. Chaque manœuvre, chaque canot, et certains hommes du bord ont leur coup de sifflet particulier servant à les désigner ou à les appeler.

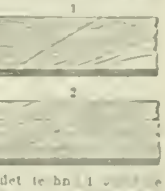
Sifflet de manœuvre (mar.).

— Mécan. *Sifflet à vapeur* ou *Sifflet d'alarme*. Cet appareil consiste en une sorte de timbre métallique, généralement en bronze, qui est porté sur une tige verticale, et dont les bords, taillés en biseau, sont placés à une petite distance au-dessus d'un vide annulaire ménagé entre eux et une espèce de godet demi-sphérique, également en métal. Au moyen d'une petite soupape qui s'ouvre sous l'action d'un levier à la portée de la main du mécanicien, la vapeur est admise dans la partie inférieure de l'appareil; elle s'échappe par la fente annulaire et, en frappant contre les bords du timbre, produit un son qui s'entend de très loin.

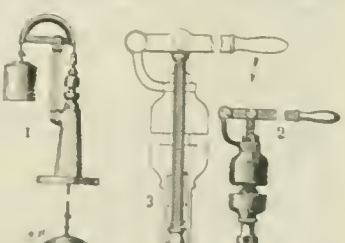
Sifflet d'alarme. 1. A flotteur. 2. De locomotive. 3. Coupe du sifflet.

Les chaudières de machines fixes et marines sont également munies d'un sifflet d'alarme, établi à peu près comme le précédent, mais dans le quel la sortie de la vapeur se fait automatiquement. A cet effet, l'orifice de sortie est intercepté par une soupape montée à la partie supérieure d'une tige dont l'extrémité inférieure porte un flotteur. Quand le niveau de l'eau dans la chaudière baisse au-dessous de la ligne de niveau d'eau, le flotteur descend, entraîne la tige et la soupape et permet à la vapeur de passer par le canal du sifflet et de produire son effet.

SIFFLEUR (*si-fleur'*, **EUSE** adj. Qui siffle, qui a l'habitude de siffler : *Oiseaux* SIFFLEURS. Subst. *Les* SIFFLEURS.
— Art vétér. Se dit d'un cheval affecté de sifflage.
— Substant. v. Personne qui siffle, qui sait siffler : *Un habile* SIFFLEUR.
— n. m. Econ. dom. Variété de canard.

SIFFLOMANE de *siffler*, et du gr. *mania* folie) n. et adj. Se dit d'une personne qui a la manie de siffler. ‖ Spécial. Personne qui sifle avec un talent tout particulier :

SIFFLET [illegible]



Siffleur de Mirkerra

[illegible] Mirkerra, [illegible] la région [illegible] Haute [illegible] [illegible] [illegible]

SIGILLOGRAPHIE



[illegible]OGRAPHIE. 1. Sceau plaqué. — 2. Sceau sur sil pl[illegible] — 4. S[illegible] de [illegible] — 5. S[illegible] de [illegible] — 6. C[illegible] — 7. S[illegible] — 8. M[illegible] en argent du [illegible] de l'abbaye de Saint D[illegible] — 9. Ma[illegible] — 10. [illegible] — 11. [illegible] — 12. [illegible] — 13. [illegible] — 14. [illegible] — 15. [illegible] — 16. [illegible] — 17. [illegible] — 18. [illegible] — 19. [illegible] — 20. [illegible] — 21. [illegible] — 22. [illegible] — 23. [illegible] — 24. [illegible] — 25. [illegible] — 26. [illegible] — 27. [illegible] — 28. [illegible] — 29. [illegible] — 30. [illegible] — 31. [illegible] — 32. [illegible] — 33. [illegible] — 34. [illegible] — 35. [illegible] — 36. [illegible] — 37. [illegible] — 38. [illegible] — 39. [illegible] — 40. [illegible] — 41. [illegible] — 42. [illegible] — 43. [illegible] — 44. [illegible]

[illegible] — 2. Sceau en [illegible] — 3. [illegible] — 4. [illegible] — 5. [illegible] — 6. [illegible] — 7. [illegible] — 8. [illegible] — 9. [illegible] — 10. [illegible] — 11. [illegible] — 12. [illegible] — 13. [illegible] — 14. [illegible] — 15. [illegible] — 16. [illegible] — 17. [illegible] — 18. [illegible] — 19. [illegible] — 20. [illegible] — 21. [illegible] — 22. [illegible] — 23. [illegible] — 24. [illegible] — 25. [illegible] — 26. [illegible] — 27. [illegible] — 28. [illegible] — 29. [illegible] — 30. [illegible] — 31. [illegible] — 32. [illegible] — 33. [illegible] — 34. [illegible] — 35. [illegible] — 36. [illegible] — 37. [illegible] — 38. [illegible] — 39. [illegible] — 40. [illegible] — 41. [illegible] — 42. [illegible] — 43. [illegible] — 44. [illegible]

1437). Parvenu au trône impérial en 1411, Sigismond ne fut guère plus heureux dans son dessein de réformer à la fois l'Église et l'empire. Afin de terminer le grand schisme d'Occident, il amena le pape Jean XXIII à convoquer le concile de Constance; mais il ne sut imposer ni à la papauté, ni au concile de Bâle, une réforme profonde de l'Église, qu'il désirait. Il se déshonora en faisant brûler à Constance le réformateur tchèque Jean Hus, malgré le sauf-conduit qu'il lui avait donné. Il provoqua aussi les sanglantes guerres des hussites, dans lesquelles il essuya de nombreux désastres. Il termina cependant ces guerres par les compactats de Prague, fut reconnu roi de Bohême (1436), et mourut l'année suivante.

SIGISMOND Ier, dit **le Vieux**, roi de Pologne, né à Kozienice en 1467, mort à Cracovie en 1548. Fils de Casimir IV Jagellon et frère d'Alexandre Ier, roi de Pologne, il fut chargé de gouverner la Lithuanie, dont il devint duc 1506. Élu roi en 1507, Sigismond s'attacha à réformer les finances de la république, et il y parvint grâce à l'habileté de son trésorier, Jean Bonar. Il soutint avec succès plusieurs guerres contre les Russes, les battit à Orsza, sur le Dniepr (1508) et imposa même la suzeraineté polonaise à la Moldo-Valachie. Les succès militaires de ce prince exaspérèrent la jalousie de l'empereur Maximilien, qui promit son appui au tsar s'il consentait à reprendre les hostilités. Cette offre fut acceptée; mais, malgré l'infériorité du nombre, les Polonais leur infligèrent une sanglante défaite. Maximilien abandonna les Russes et promit à Sigismond son appui par le traité de Vienne (1515). Poussés secrètement par l'empereur, les Russes renouvelèrent leurs incursions, tandis que les chevaliers de l'ordre Teutonique envahissaient la Prusse polonaise. Sigismond sut tenir tête à ces menaces. En 1525, il consentit à donner à Albert, grand maître de l'ordre, le titre de duc de Prusse, à la condition qu'il le reconnaîtrait pour suzerain. Sigismond, prince valeureux et sage, avait épousé une princesse italienne, Bonne Sforza, femme remarquable par sa beauté et son savoir, mais dont les mœurs firent scandale.



Sigismond Ier, roi de Pologne.

SIGISMOND II (Auguste), roi de Pologne, fils et successeur du précédent, né à Cracovie en 1520, mort à Knyszyn en 1572. En 1543, il épousa Elisabeth, fille de l'empereur Ferdinand Ier, et prit alors le gouvernement de la Lithuanie. Elisabeth mourut peu après, et Sigismond épousa secrètement Barbe Radziwill (1546), malgré l'opposition de sa mère, qui fit, dit-on, empoisonner la princesse. En 1553, le roi épousa en troisièmes noces une sœur de sa première femme, Catherine d'Autriche. Sigismond II conquit la Livonie sur les chevaliers Teutoniques, battit les Suédois, les Danois et les Russes, et réunit la Lithuanie à la Pologne (1569). Il se distingua par une grande tolérance religieuse et par son goût pour les arts.

SIGISMOND III (Wasa), roi de Pologne et de Suède, né à Stockholm en 1566, mort à Varsovie en 1632. Fils de Jean III, roi de Suède, et de Catherine Jagellon, sœur de Sigismond II, il fut élu roi de Pologne en 1587. Il succéda à son père sur le trône de Suède en 1593, mais dut céder dans ce dernier pays le pouvoir à son oncle, Charles IX. Sigismond retourna alors en Pologne. Il eut à soutenir une guerre contre les Russes, à l'occasion des prétentions du faux Démétrius. Moscou tomba au pouvoir de ce prince, mais son ambition le perdit : il voulut se faire nommer roi de Moscovie, ne réussit qu'à faire chasser ses armées et dut conclure la paix de Dijwelin (1618). Sigismond se mesura ensuite avec les Turcs. Il perdit la bataille de Cecora et gagna celle de Chocim (1621), grâce à la valeur de Chodkiewicz. Il lutta encore contre Gustave-Adolphe, avec lequel il conclut la trêve d'Altmark (1629).

SIGLATON n. m. Étoffe de soie en usage au moyen âge.

SIGLE (du lat. *siglum*) n. m. Paléogr. et épigr. Lettre initiale dont on se sert pour exprimer un mot ou un groupe de mots. Ex. : S. P. Q. R. (*Senatus populusque romanus*); N. S. J. C. (*Notre-Seigneur Jésus-Christ*).

— ENCYCL. Le *sigle* est dit *simple* quand il ne se compose que d'une lettre initiale, *composé* quand il en ajoute une ou plusieurs. Les Hébreux, les Grecs, les Romains connaissaient les sigles. Les inscriptions, les médailles, les manuscrits, présentent de nombreux sigles. Employés dans la transcription des lois et des décrets, ils causèrent tant de difficultés que Justinien en interdit l'usage.

L'abus des sigles constitue une difficulté sérieuse dans la lecture des manuscrits. Aujourd'hui encore, les médecins emploient dans leurs ordonnances quelques sigles fort anciens, et la signature de l'empereur d'Autriche : M. P. (*motu proprio*), n'est autre chose qu'un sigle.

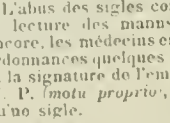

Sigma : 1, Majuscule; 2 et 3 Minuscules.

SIGMA mot gr.) n. m. Gramm. gr. Dix-huitième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre *s*. Comme chiffre, sigma marqué d'un accent en haut et à droite (σ') vaut *200*, et marqué d'un accent en bas et à gauche (,σ) vaut *200.000*.



Repas sur un sigma, d'après une peinture de Pompéi.

— Antiq. rom. Table à manger en forme de C majuscule, ancienne forme du sigma, et lit de même forme disposé autour de cette table.

SIGMA, ch.-l. de district des Philippines (groupe des Izayas [île de Panay, prov. de Capiz] ; 4.000 hab. Belles sucreries ; filatures de coton et d'abaca.

SIGMARINGEN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hohenzollern]), ancienne capitale de la principauté de Hohenzollern-Sigmaringen, ch.-l. de la présidence de la province et présidence de Hohenzollern, sur le Danube ; 13.321 hab. Sur un rocher abrupt, château du prince de Hohenzollern (galerie de tableaux, collections d'antiquités).

SIGMARINGEN (saint Fidèle DE), capucin et martyr catholique, né à Sigmaringen en 1577, mort à Sévis en 1622. Il fut reçu docteur en droit, voyagea en Europe, puis, en 1612, entra dans l'ordre des capucins. Envoyé dans le pays des Grisons pour convertir les protestants au catholicisme, il fut massacré par des soldats, à Sévis. Il fut canonisé en 1746. — Fête le 4 avril.

SIGMATIQUE (*tik'*) adj. Gramm. Qui est caractérisé par le sigma. ‖ *Futur sigmatique, Aoriste sigmatique*. Futur, aoriste caractérisés par la présence d'un *s* entre le radical et la terminaison : grec *lu-s-ô, elu-s-a*.

SIGMATISME (*tissm'* — rad. *sigma*) n. m. Gramm. Emploi fréquent de la lettre *s* ou des autres sifflantes. ‖ Répétition vicieuse de sifflantes, comme dans ce vers de Boursault :

Ciel! Si cecl se sait, ses soins sont sans succès.

— Défaut de prononciation dans lequel il y a difficulté ou impossibilité à prononcer la lettre S.

— Prosod. lat. Se dit du cas où une voyelle brève terminant un mot est suivie, dans un vers, d'un mot commençant par *sp, sc, st, sq : Sæpe stilum vertas*. (Horace.)

SIGMODON n. m. Genre de mammifères rongeurs, propres à l'Amérique septentrionale et centrale. [Ce sont des rats ressemblant aux campagnols et caractérisés par leurs molaires dont les plis circonflexes ressemblent à un sigma (Σ).]



Sigmodon.

SIGMOÏDE (du gr. *sigmoeidês*, même sens) adj. Qui a la forme de la lettre grecque appelée *sigma*. ‖ On dit aussi SIGMOÏNAL, ALE, AUX.

— Anat. *Cavités ou fosses sigmoïdes*, Deux cavités de l'extrémité supérieure du cubitus. ‖ *Valvules sigmoïdes*, Trois replis membraneux qui se trouvent à l'orifice de l'artère pulmonaire et de l'aorte, pour empêcher le sang lancé par le cœur dans ces vaisseaux de revenir en arrière.

SIGNA, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), près de l'Arno ; 7.500 hab. Vieille enceinte du moyen âge.

SIGNAGE (*si-gnaj'* [*gn* mll.] — rad. *signe*) n. m. Techn. Dessin d'un compartiment de vitres, tracé sur verre, au noir ou à la craie, comme indication pour la distribution des panneaux.

— Dr. anc. Suites et dépendances d'un droit.

SIGNAKH, ville de l'Asie russe (Transcaucasie [gouv. de Tiflis]), au-dessus de la vallée de l'Alazan, affluent du Kour ; 10.000 hab. Ch.-l. de district. Commerce des vins. Tanneries. Ancienne forteresse du XVIIIe siècle. Aux environs, à Bodby, couvent de Sainte-Nina, cathédrale de l'évêque de Kakhétie, où étaient couronnés les anciens rois de Kakhétie. — Le district est peuplé de 90.000 hab.

SIGNAL (*gn* mll. — rad. *signe*) n. m. Signe convenu, que l'on fait pour avertir : *Faire des* SIGNAUX *d'alarme*.

— Ce qui annonce, provoque, commence : *La diminution de nos forces est le* SIGNAL *de la vieillesse prochaine*.

— *Donner le signal de*, Commencer, donner l'exemple : DONNER LE SIGNAL DE *la révolte*, DES *applaudissements*.

— Chacun des gros grains qui séparent, dans les chapelets, des rangées de grains plus petits.

— Admin. anc. Objet que les personnes possédant des animaux atteints de maladies contagieuses étaient tenues de placer en dehors des étables où ces animaux se trouvaient, pour en éloigner les troupeaux.

— Ch. de f. Trompe métallique, lanterne à verres blancs, rouges et verts, etc., drapeaux dont se servent les agents de la voie pour annoncer l'arrivée d'un train en marche, commander au mécanicien le ralentissement ou l'arrêt, etc. ‖ Appareil fixe, disposé sur le bord de la voie, pour indiquer aux trains qu'ils peuvent passer, ou qu'ils doivent s'arrêter ou ralentir leur marche. V. CHEMIN DE FER.

— Géod. Objet qui, visible de toutes les stations environnantes, a été choisi pour indiquer le sommet d'un angle ou la direction d'une ligne.

— Mar. *Mât de signaux*, Mât disposé à l'entrée des ports pour permettre à la terre de communiquer avec les navires. ‖ *Signaux à bras*, Utilisation des bras pour transmettre les signaux de navire à navire. ‖ *Livre des signaux*, Volumes dans lesquels se trouvent tous les signaux en usage dans la marine de guerre. ‖ *Code international de signaux* ou *Signaux du code*, Signaux destinés à être faits aux navires de toute nationalité, aux sémaphores, et adoptés par toutes les marines du monde.

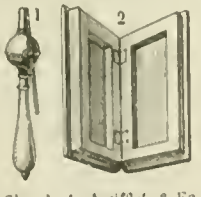

Signal : 1. A sifflet, 2 En forme de claquoir.

— Pêch. Bouée de liège, morceau de bois flottant, servant à désigner l'endroit où l'on a placé des filets.

— Techn. Claquoir ou sifflet au moyen duquel, dans certaines écoles, le maître indique aux élèves des changements d'exercices et de mouvements à exécuter d'ensemble.

— Vénér. Sonnerie de trompes de chasse au moyen desquelles on signale aux veneurs la bête lancée, sa nature, son âge, la direction qu'elle prend, etc.

— SYN. **Signal, signe**. Un *signe* peut être naturel ; un *signal* est toujours artificiel.

— ENCYCL. Mar. Les *signaux* servent à transmettre les ordres ou communications qu'exige la navigation. La marine de guerre a ses signaux spéciaux de jour et de nuit et de grande distance et se divisant en : signaux de jour 1re et 2e série, formation de route et de combat, signaux de grande distance, signaux télégraphiques, signaux sémaphoriques, signaux de brume et de nuit. Tous ces signaux doivent être familiers aux officiers et aux timoniers et se font, le jour au moyen de pavillons, flammes, trapèzes, triangles, la nuit avec des fanaux, des feux colorés, cônes, des lampes électriques, des fusées.

Dans les relations commerciales ou internationales, on emploie le *code international de signaux*, au moyen duquel tous les navires se comprennent entre eux et signalent aux sémaphores ce dont ils ont besoin. Enfin, pour le service courant des escadres, on a imaginé des signaux à bras.

Il existe en outre dans tous les ports des mâts de signaux, où se signalent la marée, l'ouverture ou la fermeture des bassins du port et les avertissements donnés par le service météorologique aux navigateurs. Ces avertissements sont les suivants :

Coup de vent du N. au S.-E., Cône dont la pointe est tournée vers le ciel ;

Coup de vent du S. au N.-O., Pointe du cône tournée vers la terre ;

Coup de vent dangereux du N., Cylindre surmonté du cône avec la pointe tournée vers le ciel ;

Coup de vent dangereux du S., Cylindre suivi du cône dont la pointe est tournée vers la terre.

Le plus souvent, on ne hisse qu'un cône, pointe en haut ou pointe en bas, chaque fois que le service météorologique prévient d'un coup de vent. Quand la distance est trop grande pour qu'on puisse distinguer la couleur des pavillons, on se sert des signaux de grande distance, internationaux pour les relations commerciales ou avec l'étranger, ou des signaux de grande distance spéciaux réservés aux navires de l'État. Ces signaux se font au moyen de boules, de pavillons et de flammes. V. NAVIGATION (*planches en couleurs et en noir*, et SEMAPHORE.

SIGNALEMENT (*gn* mll., et *man* — rad. *signaler*) n. m. Admin. Description des traits et de l'extérieur d'une personne, destinée à faire reconnaître son identité : *Tout chasseur en règle porte sur lui son* SIGNALEMENT.

— Par ext. Description propre à faire reconnaître un animal, un objet : *Donner le* SIGNALEMENT *d'un chien perdu*.

— ENCYCL. Admin. Le *signalement* d'une personne comporte l'indication de ses nom, prénoms et surnoms, de son âge, de sa profession, de ses lieux de naissance et de domicile, des traits de son visage, des marques particulières qui peuvent servir à la faire reconnaître. Certaines pièces administratives (passeports, permis de chasse), contiennent le signalement de ceux à qui elles sont délivrées. D'autre part, les mandats d'arrestation, mandats d'amener, mandats d'arrêt) énoncent le signalement de ceux contre qui ils sont décernés. V. ANTHROPOMÉTRIE.

SIGNALER (*gn* mll. — rad. *signal*) v. a. Donner le signalement de : SIGNALER *un malfaiteur dans toutes les directions*.

— Annoncer par des signaux : *Sémaphore qui* SIGNALE *un navire, un train*. ‖ Indiquer, appeler l'attention sur : SIGNALER *un mal, c'est le combattre*. (G. Sand.)

— Rendre remarquable, fameux : *D'horribles cruautés* ONT SIGNALÉ *le règne de Néron*.

Signalé, ée part. pass. du v. Signaler.

— Marqué comme d'un signe : *Époque* SIGNALÉE *par d'importantes inventions*. ‖ Remarquable, important : *Service* SIGNALÉ. *Bravoure* SIGNALÉE. ‖ Connu comme tel : *Un hâbleur* SIGNALÉ. (Vx.)

— SYN. **Signalé, insigne**.

Se signaler, v. pr. Être signalé : *Tous les navires en vue* SE SIGNALENT. ‖ Se distinguer ; se rendre remarquable, fameux : *Quand un Chinois* SE SIGNALE *par une belle action, on anoblit ses ancêtres*. P. Leroux.)

SIGNALÉTIQUE (*gn* mll., et *tik'* — rad. *signaler*) adj. Qui donne le signalement, la description propre à faire reconnaître : *État nominatif* et SIGNALÉTIQUE.

— Par ext. Caractéristique : *Le trait* SIGNALÉTIQUE *de notre espèce, c'est la pensée*.

SIGNALEUR (*gn* mll.) n. m. Employé de chemin de fer, soldat, etc., spécialement chargé du service des signaux.

SIGNATAIRE (*gn* mll., et *tèr'* — rad. *signer*) n. Personne qui a signé : *Le* SIGNATAIRE *d'un acte, d'un contrat*.

SIGNATURE (*gn* mll. — rad. *signer*) n. f. Nom ou marque que l'on met au bas d'un écrit, pour attester qu'on en est l'auteur ou qu'on en approuve le contenu : *Faire légaliser sa* SIGNATURE.

— Action de signer : *Un ministre emploie par semaine plusieurs heures à la* SIGNATURE.

— *Mettre, Envoyer à la signature*, Remettre entre les mains de celui qui doit signer ou faire signer.

— Admin. pontif. *Signature de justice, Signature de grâce*, Tribunaux établis à Rome, sous les papes, pour connaître de différentes sortes d'affaires. ‖ *Signature en cour de Rome*, Rescrit pontifical fait sur papier et dépourvu du sceau, et consistant en une simple approbation donnée, sous la forme *Fiat ut petitur*, au bas d'une requête. On appelait encore ces rescrits *lettres latines*. Les premières datent de Sixte IV.)

— Fin. *Jeton de signature* (ou *de présence*), Indemnité payée, dans les sociétés financières, aux fonctionnaires chargés de mettre leur signature au bas des titres.

— Méd. anc. Particularité de forme ou de coloration, qui, d'après les anciens médecins, indique les propriétés curatives de certains médicaments par un rapport plus ou moins éloigné avec les causes ou la nature de la maladie : *Le café agit par raison de* SIGNATURE *sur le cerveau parce que sa fève rappelle la forme de cet organe*. ‖ Accident de la peau, Tache pigmentaire qu'on appelle plus souvent ENVIE.

— Superst. Signe mystérieux que chaque homme, d'après les anciens médecins, porte depuis sa naissance, et qu'il doit à l'influence des astres.

— Typogr. Marque particulière que l'on met au bas du recto et au-dessous de la dernière ligne à droite de chaque feuille ou cahier d'un volume, pour en faciliter le pliage ainsi que l'assemblage avec les autres feuilles.

— SYN. **Signature, seing**.

— ENCYCL. Dr. L'usage constant des *signatures* dans les actes ne date guère que du XVIe siècle. Une ordonnance de Henri II, en 1551, rendit la signature obligatoire dans tous les actes.

En règle générale, la signature d'un acte, formalité essentielle, est le signe du consentement donné par les parties ; elle donne le caractère d'acte à l'écrit, et le rend valable. Les actes notariés doivent, à peine de nullité, être signés par les parties, par les témoins et par le notaire, ou bien contenir mention que les parties ou témoins ne savent ou ne peuvent signer.

En principe, il n'est pas nécessaire que les actes soient écrits en entier de la main de ceux qui les signent. Néanmoins, des exceptions existent, en ce qui concerne les testaments olographes, les billets sous seing privé portant obligation d'une somme d'argent ou d'une valeur quelconque, etc. On n'est pas censé avoir signé un acte sans l'avoir lu. L'extorsion de signatures par violence ou contrainte est punie des travaux forcés à temps.

— B.-arts. Parmi les œuvres d'art antique que le temps a épargnées, il en est bien peu qui portent la *signature* de leur auteur. Pourtant, les camées et les pierres fines gravées en creux portent assez souvent le nom de l'artiste qui les a exécutées. Au moyen âge, les maîtres de pierre qui décoraient les cathédrales et les naïfs imagiers qui taillaient pour les saints autres des figures de pierre, de bois ou d'ivoire, n'ont presque jamais pris la peine de nous faire connaître leur nom ; toutefois, quelques noms d'artistes ont pu être recueillis sur quelques monuments de sculpture de l'ère ogivale, époque où l'art cessa d'être exclusivement cultivé par les moines. On en a relevé un plus grand nombre dans les manuscrits à miniatures et sur quelques-uns des rares tableaux de cette époque qui ont échappé à l'action destructive du temps. Parfois, la signature se développe sur ces monuments primitifs sous une forme plus ou moins poétique.

Au moyen âge, comme à l'époque de la Renaissance, on rencontre sur les tableaux des inscriptions beaucoup plus courtes que les précédentes et écrites en prose. Fort longtemps, les artistes eurent l'habitude de mettre leur nom en latin au bas de leurs œuvres. Cet usage n'a commencé que récemment à disparaître.

Il est à remarquer que les maîtres de la Renaissance se sont souvent abstenus de signer leurs fresques et leurs tableaux d'église. On lit au contraire leurs noms sur des peintures de cabinet et même de simples dessins.

A partir de la fin du XVe siècle, les inscriptions que l'on rencontre sur les tableaux sont généralement très brèves ; elles se bornent le plus souvent à donner le nom de l'auteur suivi du mot *fecit* ou *pinxit*, ou bien de l'initiale F ou P ; quelquefois, la date à laquelle l'ouvrage a été exécuté se lit soit avant, soit après cette signature. Les maîtres de l'école italienne ont, d'ailleurs, rarement signé leurs œuvres ; ceux des écoles du Nord, flamands, hollandais, allemands, ont, au contraire, presque toujours inscrit leur nom sur leurs tableaux. De nos jours, l'usage de la signature est constant et il s'applique même aux poteries, à la marqueterie, à la verrerie, au bijou.

— Comm. Lorsqu'il s'agit d'une société en nom collectif, la *signature* sociale est constituée par la raison sociale elle-même. Dans les sociétés anonymes, la signature sociale est donnée au directeur ou à l'administrateur délégué, et, si cela est nécessaire, à des fondés de pouvoirs munis d'une délégation spéciale.

— Hist. La *signature*, dans les derniers temps de l'empire romain et pendant le moyen âge, consiste dans l'empreinte, au bas d'un acte, d'un cachet ou anneau à signer (*signum*), ou bien encore dans une croix tracée à côté d'une *souscription*, c'est-à-dire de la consignation autographe des noms, titres et qualités de la personne intéressée à l'acte. C'est cette pratique de tracer une croix *signum crucis* qui est l'origine de la signature et qui même remplace, peu à peu, partout l'empreinte de l'anneau à signer. A cet égard, on a pu dire que la signature avait été inventée par ceux qui ne savaient pas écrire. Parfois, la signature ou seing manuel a consisté en un monogramme. L'usage des croix autographes ne s'est pas conservé en France au delà de la première partie du XIIIe siècle, et le seing manuel n'est guère utilisé que dans la pratique des notaires. La transformation du seing manuel en signature s'achève au XVIe siècle ; mais, dans certaines chartes de la seconde partie du XIIIe, on trouve, au bas et à gauche, un nom ordinairement écrit en minuscules : c'est souvent la signature d'un scribe ou de la personne qui a fait collation de l'acte. L'usage de la signature se généralise ; elle en vient même, au XIVe siècle, à suppléer parfois le sceau. A partir de Jean le Bon, les « lettres closes » sont signées. Au XVIe siècle, nombre d'ordonnances rendent obligatoire la formalité de la signature dans les actes authentiques. Mais cette obligation amena la réapparition de l'usage des croix pour les illettrés ou de signes particuliers appelés *masques*.

SIGNAU, bourg de Suisse (cant. de Berne), dans la haute vallée de l'Emme, affluent de l'Aar ; 2.840 hab. Fromages. Ruines d'un château où résidèrent les baillis de Berne.

SIGNE (*gn* mll. — du lat. *signum*, même sens) n. m. Marque, indice d'une chose : *Quand les hirondelles volent bas, on croit que c'est* SIGNE *d'orage*.

— Marque distinctive : *Il est prudent de faire un* SIGNE *sur ses livres pour les reconnoître*.

— Démonstration extérieure de ce qu'on pense, de ce qu'on veut : *Les* SIGNES *pantomimiques sont communs à toute la race humaine*. (Cabanis.)

— Trait ou ensemble de traits ayant un sens conventionnel ; figure, représentation : SIGNES *astronomiques*. ‖ Signes abréviatifs. V. ABRÉVIATION.

— Marque naturelle qu'on a sur la peau et dont les astrologues tiraient des présages : *Un petit* SIGNE *noir sur la joue rehausse la blancheur de la peau*.

— *Ne pas donner signe de vie*, Sembler mort, ne produire aucune des manifestations extérieures qui indiquent la vie. ‖ Être absent et ne pas donner de ses nouvelles.

— Anat. V. NÆVUS.

— Astron. *Signes abréviatifs astronomiques*, Signes adoptés par les astronomes, pour la représentation des planètes et des éléments principaux du système solaire. ‖ *Signes du zodiaque*, Chacune des douze parties de l'écliptique, que le soleil semble parcourir dans l'intervalle d'une année tropique. V. ZODIAQUE.

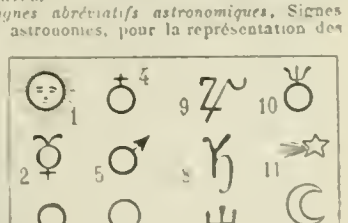

Signes abréviatifs astronomiques : 1. Soleil ; 2 Mercure ; 3 Vénus ; 4 Terre ; 5. Mars. 6. Planètes diverses, 7 Jupiter, 8. Saturne ; 9. Uranus, 10. Neptune ; 11. Comète ; 12. Lune.

— Mar. Terme générique par lequel on désigne les pavillons, flammes, trapèzes, etc., servant à faire les signaux : *Le numéro d'un navire de guerre se signale par quatre* SIGNES, *dont le premier est un G*.

— Jeunesse qui veille, vieillesse qui dort, signe de mort. V. Signe, signal V. symptôme

— Tu valoureux par ce signe. V. VAINCRE.

— Les opérations mathématiques est celui de la somme, — celui de la différence, × celui de la multiplication est : divisé par. Les [illegible] V. ALGÈBRE, et

— Astrol. Chacune des douze parties, en astrologie, [illegible] qui se placent dans l'horoscope par un caractère spécial; cet iodique [illegible] Il y a les signes [illegible] de mort, le signe [illegible] pour maîtres les planètes [illegible] les signes seront aux lauriers [illegible]

— Fig. Ce qui, au sens le plus général du mot, [illegible] à manifester un autre [illegible] Par exemple, la fumée que [illegible] fumée je ne vois pas. Le signe [illegible] qui interprète, qui a fait [illegible] et un autre qui ne [illegible] Le signe s'oppose à symbole, une image interprétative, mais [illegible] et à l'induction. [illegible] par les signes naturels et les signes [illegible] Les secondes n'ont pour eux mêmes [illegible] clair, ils n'expriment une certaine [illegible] pour eux qui ont connu [illegible] Ainsi, les mots d'une langue [illegible] ceux qui ont appris cette langue. [illegible] les signes télégraphiques, la notation de [illegible] Les signes naturels reflètent par eux-[illegible] de telle façon que chacun en [illegible] le sens : personne ne se trompe [illegible] de physionomie qui expriment [illegible] colère, etc.

[illegible] cette distinction et dire, avec [illegible] naturels ont été *institués* par la nature, [illegible] comprennent l'instinct. [illegible] par tous les hommes, c'est [illegible] aux états qu'ils expriment, [illegible] mouvements utiles et [illegible] que tous les hommes les [illegible] ne *perçoit* sans éducation [illegible] que par un certain [illegible] à un plus haut point de développement [illegible]

SIGNER — [illegible] v. a. Marquer de [illegible] SIGNER *une petite croix*. [illegible] SIGNER *son nom*. [illegible] signature qu'on est [illegible] a le signe. SIGNER [illegible] nom à SIGNER pour affirmer [illegible]

SIGNER [illegible]

SIGNET [illegible]

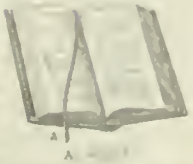

A

— ENCYCL. La forme ancienne de *signet* ou *sinet* est [illegible] Ce mot a [illegible] ce nom, au moyen âge, non [illegible] objets [illegible] servaient à marquer [illegible] lisés, mais encore la pipe d'un pendu.

SIGNET [illegible] n. m. Nom vulgaire du sceau [illegible]

SIGNEUR, EUSE [illegible] n. mill. [illegible] n. Personne qui [illegible] Vx.

SIGNIA, [illegible] de l'Italie ancienne, Latium, chez les [illegible] fondée par Tarquin le Superbe et [illegible] par un temple de Jupiter Urius. Adj. [illegible]



Signifère.

SIGNIFÈRE [illegible] du lat. *signum*, étendard, et [illegible] porter. — Ant. rom. Officier chargé [illegible] porter [illegible] ou étendard.

SIGNIFIANCE [illegible] n. mill., et *anse* [illegible] rad. *signifiant* et lat. Signification, indice, tendance. Vx.

SIGNIFIANT *gui-fi-an* *gn* mill.), **ANTE** Qui signifie. *Petite croix* SIGNIFIANT *plus*. [illegible] *Ballade très* SIGNIFIANTE. Peu [illegible] ce sens.)

Théol. Qui a le caractère d'un signe, qui signe quelque chose. *Les sacrements* [illegible] SIGNIFIANTS *et effectifs de la grâce*.

SIGNIFICATEUR, TRICE *gn* mill. — rad. *signifier* et adj. Astrol. Se disait des planètes qui avaient un sens, un rôle dans un thème de nativité.

— Adjectiv. *Aspect* SIGNIFICATIF.

SIGNIFICATIF, IVE *gn* mill. — du lat. *significativus*, même sens. adj. Qui marque clairement un sens, expressif. *Mot, Geste, Sourire* SIGNIFICATIF.

— Arithm. *Chiffre significatif*, Chiffre qui a une valeur propre, par opposition au zéro, qui n'a pas de valeur par lui-même et qui sert simplement, dans la numération écrite, à marquer la place des unités des différents ordres qui peuvent manquer dans un nombre.

SIGNIFICATION (*gn* mill., et *si-on* — rad. *significatif*) n. f. Ce que représente, ce que veut dire une chose : *La* SIGNIFICATION *d'un symbole*.

— Dr. Notification d'un acte, d'un jugement, d'un fait, par la voie judiciaire : *Les* SIGNIFICATIONS *ne peuvent être faites ni les dimanches, ni les jours de fêtes légales*.

— Gramm. *Degrés de signification*. Formes particulières que prennent les adjectifs et adverbes qualificatifs selon le degré de la qualification qu'ils expriment : *Il y a trois* DEGRÉS DE SIGNIFICATION : *le positif, le comparatif et le superlatif*.

— ENCYCL. Dr. Les *significations* se font ordinairement par le ministère des huissiers, soit par exploit à personne ou à domicile, soit par acte d'avoué à avoué. Les significations à personne ou à domicile indiquent la personne à laquelle la copie a été remise, c'est-à-dire le *parlant à*. Aucune signification ne peut être faite : depuis le 1er octobre jusqu'au 31 mars, avant six heures du matin et après six heures du soir ; du 1er avril jusqu'au 30 septembre, avant quatre heures du matin et après neuf heures du soir. On ne peut non plus faire de signification les dimanches, ni les jours de fête légale (sauf permission du juge).

— Gramm. Toute qualité étant susceptible de degrés, il n'est pas étonnant que les diverses langues aient cherché à exprimer les différences de degré des qualificatifs par des procédés appropriés. La grammaire usuelle distingue trois *degrés de signification* (on dit aussi *de comparaison* : le *positif*, qui exprime une qualité d'une façon absolue, c'est-à-dire sans comparaison ; le *comparatif*, qui indique qu'une qualité est possédée à un degré supérieur ; le *superlatif*, qui indique qu'une qualité se trouve au degré le plus élevé (*superlatif relatif*), ou seulement à un degré très élevé (*superlatif absolu*). Exemple : « Heureux », « plus heureux », « le plus heureux » ou « très heureux ». Il y a d'autres *degrés de signification* : « Assez heureux », « trop heureux » : on les classe d'ordinaire parmi les comparatifs.

Les adjectifs et les adverbes ne sont pas les seuls mots ayant des *degrés de signification* : les noms, en tant qu'ils expriment des qualités, peuvent recevoir les signes du comparatif ou du superlatif : grec *basileuteros*, comparatif de *basileus* « roi » ; cf. en français : « *le plus âne* des trois... ». On peut même citer un superlatif de pronom : le français « même » vient du latin populaire *metipsimum*, qui contient le superlatif du pronom *ipse*.

Au point de vue de la forme, on distingue les comparatifs et superlatifs formés au moyen de flexions (grec, latin, allemand, etc.) de ceux qui résultent de l'addition de mots indépendants devant le qualificatif (français). Ex. : latin, *felix, felicior, felicissimus* ; français, *heureux, plus heureux*, etc. Le second type en formation, appelé *périphrastique* ou *analytique*, tend à remplacer le premier dans la plupart des langues modernes.

SIGNIFICATIVEMENT *gn* mill. adv. D'une manière significative.

SIGNIFIER *gn* mill. — du lat. *significare*, même sens. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous signifiions. Que vous signifiiez*. v. n. Vouloir dire, avoir le sens de : *Un « bon caractère » signifie communément un caractère doux et honnête*. Thery. — Être le signe de : *Les symboles ne* SIGNIFIENT *que ce qu'on leur ordonne de* SIGNIFIER. (Renan.)

— Déclarer : SIGNIFIER *ses intentions*. — Notifier dans les formes légales : SIGNIFIER *un jugement*. (S'emploie souvent avec la forme interrogative, pour exprimer un mécontentement et de désapprobation : *Que* SIGNIFIE *cette conduite ?*

— *Ne signifier rien, Ne signifier pas grand'chose*, N'avoir [illegible] avoir peu de sens ou de valeur.

— [illegible] signifié, ce part. passé, du v. Signifier.

— [illegible] *Volonté signifiée*, Volonté par laquelle Dieu [illegible] exprime ce qu'il veut de nous.

— [illegible] *signifier*, v. pr. Être signifié, notifié.

— [illegible] Signifieur, notifieur. V. NOTIFIER.

SIGNOL [illegible] peintre, né à Paris en 1804, mort en [illegible] en 1830, Signol a simultanément [illegible] religieux et les scènes historiques. Il [illegible] Citons de lui : *Mort de Virginie, [illegible] de juste et réveil du méchant, Sacre de Louis XV à Reims, la femme adultère*, sa meilleure toile, qui a figuré au Luxembourg et a été popularisée par la gravure ; portraits equestres du *Godefroy de Bouillon* et de *saint Louis* ; *Prise de Jérusalem*, au musée de Versailles ; *Folie de la fiancée de Lammermoor*, *Sara la baigneuse*, *la Fée et la Péri*, *les Législateurs sous l'inspiration évangélique*, au palais du Luxembourg. On lui doit encore, à Versailles, *la Deuxième Croisade prêchée à Vezelay*.

SIGNOLLE ou **SIGNOLE** (*gn* mill.) n. f. Techn. Manivelle de treuil.

SIGNORELLI (Luca), dit **Luca da Cortona**, peintre italien, né à Cortone vers 1441, mort en 1523. Élève de Piero della Francesca, il fut un des premiers peintres de l'école florentine qui dessinèrent le corps humain avec une véritable intelligence de l'anatomie. Il exécuta un grand nombre d'œuvres, soit à l'huile, soit à fresque, tant dans sa ville natale que dans plusieurs autres villes d'Italie, notamment à Rome, où il fut appelé (av. 1484) par le pape Sixte IV pour orner de peintures la chapelle Sixtine ; à Orvieto, où il termina, en 1499, la chapelle commencée par Fra Angelico, etc. Ce très remarquable artiste est le précurseur de Michel-Ange, par son réalisme énergique, l'audace de ses raccourcis et la force saisissante de ses conceptions. Dans l'*Histoire de Moïse*, à la chapelle Sixtine, il mêla les costumes de son temps aux figures bibliques, suivant l'usage des maîtres florentins. Au Monte Oliveto, il représenta avec un étonnant pittoresque les deux scènes finales de la série : *l'Entrevue de saint Benoît avec l'écuyer de Totila* et *l'Entrevue du saint avec Totila lui-même*. A Orvieto, il fit preuve d'une variété et d'une richesse d'imagination extraordinaires. Outre les figures de *saints*, de *prophètes*, de *martyrs*, etc., il peignit une série de scènes tirées de l'*Iliade*, de l'*Énéide*, des *Métamorphoses*, de la *Pharsale* et de la *Divine Comédie*. Mais son chef-d'œuvre fut le *Jugement dernier*, si largement ordonné, divisé en quatre scènes (*les Signes de la fin du monde, la Pluie de feu, l'Enfer* et *le Paradis*, où Michel-Ange trouva de quoi s'inspirer.



Signorelli.

Luca Signorelli a peint, en outre, de nombreux et importants travaux de chevalet : des divinités païennes pour Laurent le Magnifique, des *Adoration des mages* (dont une est passée au Louvre), des *Madones*, etc. Sur la fin de sa vie, il s'était rendu à Rome pour décorer les *stanze* du Vatican ; mais sa vieillesse dut faire place à la jeunesse de Raphaël (1508). — Deux de ses fils peignirent aussi, ANTONIO et POLIDORO. Tous deux moururent avant lui, l'un vers 1502, l'autre en 1506.

SIGNY-L'ABBAYE, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 32 kilom. de Mézières, près des sources de la Vaux (bassin de la Seine) ; 2.383 hab. Industrie et commerce très actifs : métallurgie du fer, hauts fourneaux, forges ; quincaillerie, clouterie. Restes d'une abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée par saint Bernard au commencement du XIIe siècle. — Le canton a 12 comm. et 6.128 hab.

SIGNY-LE-PETIT, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 22 kilom. de Rocroi, sur le Gland (bassin de la Seine ; 1.983 hab. Métallurgie du fer. Intéressante église, dont quelques parties remontent au XIIIe siècle. — Le canton a 10 comm. et 5.953 hab.

SIGOGNE, comm. de la Charente, arrond. et à 16 kilom. de Cognac, au-dessus de la plaine dite « des Pays-Bas » ; 1.009 hab. Vins ; distilleries. Remarquable église du XIIe s.

SIGONG (MONTS), chaîne de montagnes de la Haute-Birmanie, encore peu connue, qui court du N. au S., entre les bassins de l'Iraouaddi (à l'O.) et du Salouen (à l'E.). Elle se continue au midi par le Paon-Laong, où naît le Sittang.

SIGONIO ou **SIGONE** (Carlo) (en lat. *Sigonius*), philologue et historien italien, né à Modène en 1524, mort en 1584. Il eut d'abord pour maître le Crétois Francesco Porto, qui enseignait le grec à Modène, puis il étudia la philosophie et la médecine à Bologne, passa une année à l'université de Pavie et entra au service du cardinal Marino Grimaoi. Peu après, en 1546, il eut à Modène la succession de son premier maître. En 1552, il fut appelé à Venise par le sénat pour y occuper la chaire de belles-lettres ; il y resta jusqu'à l'année 1560 ; il passa alors à l'Padoue, puis à Bologne (1563), où il devait terminer sa carrière. Ses œuvres complètes ont été publiées à Milan, par Argelati (1732-1737).

SIGOULÈS, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 14 kilom. de Bergerac, au-dessus d'un petit affluent de la Gardonnette ; 668 hab. Vins rouges et blancs de bonne qualité. — Le canton a 17 comm. et 8.326 hab.

SIGOU-MBARVA n. m. Chalumeau en bambou, percé de quatre trous et muni d'une languette vibrante, en usage dans l'archipel malais.

SIGOU-NIHOU n. m. Flûte à bec ; percée de quatre trous, en usage dans l'archipel malais.

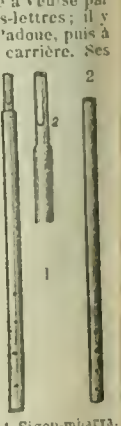

1. Sigou-mbarva. *a*, languette ; 2. Sigou-nihou.

SIGOURNAIS, comm. de la Vendée, arrond. et à 40 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur un plateau dominant le Lay ; 936 hab. Ch. de f. Etat. Vin blanc. Château du XVe siècle.

SIGOVÈSE, chef gaulois du VIe siècle av. J.-C., neveu d'Ambigat, roi des Bituriges. Il envahit la Germanie, tandis que son frère Bellovèse pénétrait en Italie.

SIGOYER (*ghoi-i-é*) n. m. Cépage rouge, cultivé dans l'Hérault et les Basses-Alpes. Syn. FOURAL, BOUTEILLAN NOIR, etc.

SIGRISWYL, bourg de Suisse (cant. de Berne), à 8 kilom. de Thoune, à 800 mètres d'altitude au-dessus du lac de Thoune ; 3.000 hab. Vignobles.

SIGNATURES

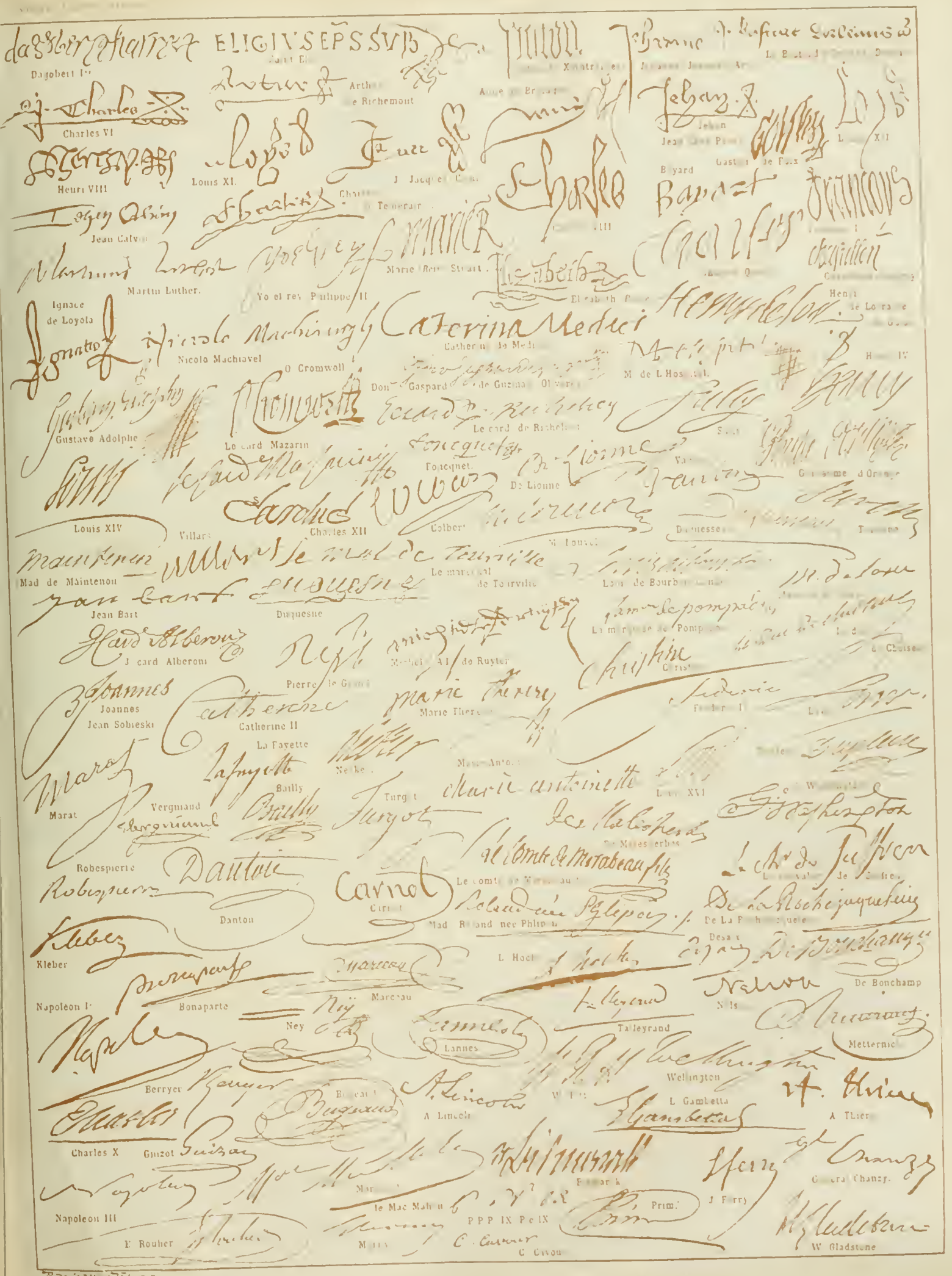

SOUVERAINS HOMMES D ETAT. HOMMES DE GUERRE FEMMES CÉLEBRES

SIGNATURES

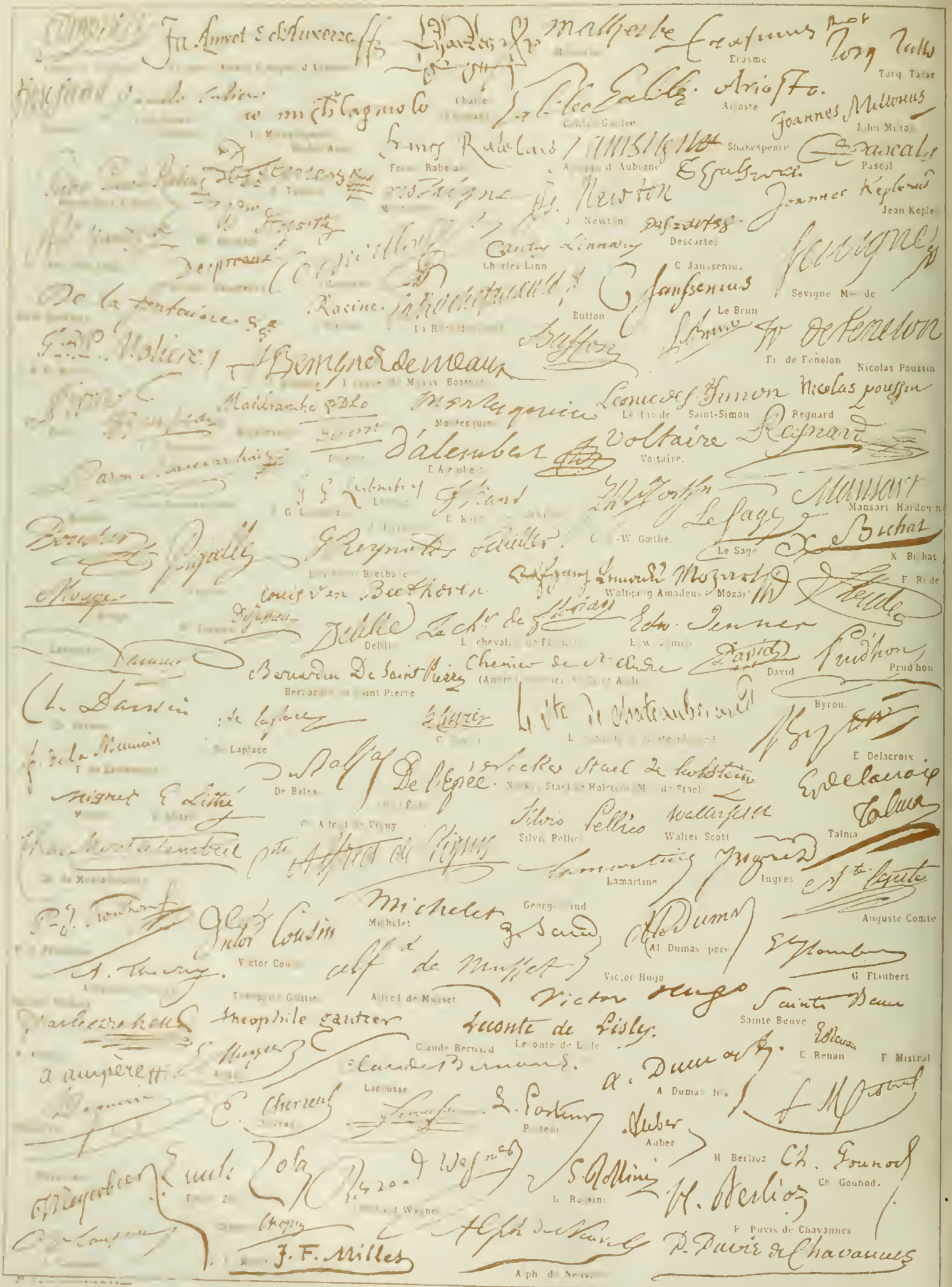

SAVANTS ECRIVAINS. ARTISTES

SIGÜENZA (en lat. *Segontia*), ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Guadalajara]), au-dessus du Henares, qui affluent du Tage ; 4.565 hab. Evêché. Fabrication de draps et de chapeaux. Forgos. Restes d'une vieille enceinte. Au sommet d'un rocher, alcazar très pittoresque.

SIGUER (PONT DE), passage de la frontière des Pyrénées, ouvert à 2.591 mètres d'altitude, entre le département de l'Ariège et l'Andorre.

SIGUETTE (*ghèt'*) n. f. Manèg. Caveçon de fer creux, armé de dents de fer, et composé de plusieurs pièces à charnières. ‖ *Mors à la siguette*, Mors dont on se sert pour dompter les chevaux vicieux.

SIGÜEYA, comm. d'Espagne (Léon [prov. de Léon], au loin du Cabrera ; 2.800 hab.

SIGUIRI, ancienne capitale du Dinguiray (Soudan occidental), sur le haut Niger, qui joua un rôle important comme base d'opérations dans les campagnes contre Samory. Ch.-l. de cercle de la Guinée française.

SIGURD, héros mythique des races germaniques et scandinaves, l'un des principaux personnages des traditions de l'*Edda*, de la *Volkungasaga* et des *Nibelungen*. Fils de Hjerdi et du roi Siegmund, élevé en Danemark à la cour du roi Hjalprek, il reçoit de ce dernier le cheval Grane, et rencontre le forgeron Regen ; celui-ci lui donne l'épée Gram et le pousse à tuer Fafner, frère de Regen, changé en dragon et gardien de tout le trésor donné jadis par Odin, Hœne et Loke, en compensation du meurtre d'Utter. Fafner mort, Sigurd fait rôtir son cœur, le mange, devient capable de comprendre le langage des oiseaux, apprend d'eux que Regen médite de le tuer, l'égorge aussitôt, et emporte le trésor. Il se rend ensuite au château de la walkyrie Segerdrifva, l'éveille de son sommeil magique et connaît les runes, puis il engage sa foi à Brunehilde (identifiée par quelques traditions à Segerdrifva), abandonne, visite le roi Gjuko, et, après avoir bu un breuvage magique versé par la reine Grimhild, oublie complétement Brunehilde : il épouse Gudrun, fille de Gjuke. Revêtu des armes de son beau-frère Gunnar, il se rend à travers les flammes auprès de Brunehilde qui, trompée, accorde sa main à Gunnar. Brunehilde épouse Gunnar, mais apprend de Gudrun la ruse de Sigurd, lui démontre qu'il les a trompées toutes deux, et pousse les fils de Gjuko à tuer le héros. Sigurd massacré par le plus jeune fils de Gjuke, Guttorm, Brunehilde se suicide sur le bûcher du mort et se brûle avec lui.

Sigurd, opéra en quatre actes et sept tableaux, poème de Camille du Locle et Alfred Blau, musique d'Ernest Reyer, représenté à l'Opéra le 12 juin 1885, après avoir paru d'abord au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, le 7 janvier 1884. Les auteurs ont emprunté leur sujet à la légende scandinave de l'*Edda*.

Gunther, roi des Burgondes, a une sœur, Hilda, qui est amoureuse de Sigurd (héros franc), par lequel elle a été sauvée de la captivité. Sigurd, qui ignore cet amour, songe à aller délivrer Brunehilde, endormie dans son palais de flammes. Mais la nourrice de Hilda, Uta, verse à Sigurd un breuvage qui le rend amoureux d'elle. Et comme Gunther, de son côté, rêve de s'emparer de Brunehilde, Sigurd lui propose d'aller conquérir pour lui la princesse endormie. Gunther accepte, et Sigurd se met en mesure de remplir sa promesse. Mais il faut que Brunehilde croie que c'est en effet Gunther qui la délivre, de sorte que Sigurd doit lui cacher sa voix et son visage. Il la ramène enfin à Gunther, qui se préparo à l'épouser. Malgré tout, pourtant, Brunehilde aime Sigurd. Hilda, qui a deviné sa passion, veut l'humilier en lui donnant la preuve du délain de celui-ci, qui lui a donné à elle, Hilda, la ceinture que portait la valkyrie et dont elle lui a fait présent lorsqu'il est allé l'arracher au sommeil. A cette revélation, Brunehilde frémit de colère et se répand en paroles outrageantes contre Hilda et contre Gunther. A ce moment, arrive Sigurd, qui, délivré de l'influence du breuvage d'Uta et violemment épris maintenant de la valkyrie, veut la disputer à Gunther. Mais celui-ci le fait traîtreusement assassiner, et, tandis qu'on amène auprès de Brunehilde le héros mourant, elle-même, désespérée, tombe expirante sur son corps.

Sur ce poème, Reyer a écrit une partition puissante, poétique et colorée, un peu touffue, mais dans laquelle on peut signaler nombre de pages remarquables. Au premier acte, la noble entrée de Sigurd, avec son allure héroïque et la scène qu'elle amène, dont il faut surtout vanter la belle déclamation. Au second, tout le tableau religieux du sacrifice, avec lequel contraste si bien celui de la lutte de Sigurd contre les esprits qui s'efforcent de l'empêcher de pénétrer auprès de la valkyrie. Au troisième, la phrase délicieuse de Brunehilde : *O mon sauveur silencieux!* et son très beau duo avec Gunther. Enfin, au quatrième, l'air superbe de Brunehilde, son duo si dramatique avec Hilda, et surtout celui, d'une si émouvante passion, qu'elle chante avec Sigurd : *Des présents de Gunther je ne suis plus parée...*

SIGURD (Jorsalfar), roi de Norvège, né vers 1089, mort en 1130. Fils de Magnus Barfot, il monta sur le trône avec ses frères Eystein et Olof. En 1107, il entreprit une croisade, visita Jérusalem, aida Baudouin à prendre Sidon, et traversa Constantinople. Rentré en Norvège, il régna seul après la mort de ses frères Olof, 1115, Eystein, 1123, et conduisit une croisade en Smaland (1123).

SIGURD (Slembedjakn), prétendant norvégien, mort en 1139. Ordonné diacre dans sa jeunesse, il se dit fils de Magnus Barfot, parcourut les Orcades, l'Ecosse, la Terre sainte, l'Islande, rentra en Norvège, où Harald Gille refusa de le reconnaître pour son frère ; Sigurd l'assassina (1136) à Bergen, dut fuir devant la population, tira de son cloître Magnus Sigurdsson, mais fut battu à Minne et obligé de fuir en Danemark. Revenu avec Magnus Sigurdsson, il fut pris par les troupes de Sigurd et Inge, et supplicié.

SIGURD (Haraldsson Mund), roi de Norvège, né en 1134, mort à Bergen en 1155. Fils de Harald Gille, il fut proclamé roi concurremment avec son frère Inge (1137), puis en outre avec ses deux autres frères Eystein et Magnus, entra en lutte avec eux, et fut tué par Inge.

SIGURDSSON (Jón), savant et homme politique islandais, né à Rafuseyri en 1811, mort à Copenhague en 1879. S'étant rendu à Copenhague en 1833, il y étudia l'archéologie scandinave, fut archiviste de la Société des antiquaires du Nord (1845-1865), chef de la section danoise de la Société islandaise, et, outre des mémoires originaux, édita des textes islandais : *Snorres Edda* (1848-1852), *Diplomatarium Islandicum* (1857-1876), etc. Il fut membre de l'Alting, qu'il présida de 1849 à 1857, et, de 1865 à 1879, il fit partie de l'Assemblée constituante danoise (1848-1849).

SIGYN, épouse de Loke, l'Ahriman de la mythologie scandinave. Elle est la mère de *Narfe* et de *Ale*.

SIHANAKAS, population de la province d'Antsihanaka, (Madagascar) au N.-E. de Tananarive. Les Sihanakas paraissent résulter d'un mélange de Hovas et de nègres ; ils parlent un dialecte hova. V. MALGACHES.

SIHL, rivière de Suisse, qui baigne Zurich, où elle se perd dans la Limmat, rive gauche, après un cours de 65 kil.

SIHOR, ville de l'Inde Kattivar, dans le Gohilvar [principauté de Bhaunnagar], dans les monts Sihor ; 9.530 hab. Ancienne capitale des Radjpouts Gohels.

SIHOUN. Géogr. V. SIR-DARIA.

SIJA ou **SAN CARLOS SIJA**, gros village du Guatemala (départ. de Totonicapam ; 8.400 hab.

Si j'étais roi, opéra-comique en trois actes, paroles de d'Ennery et Brésil, musique d'Adolphe Adam (Théâtre-Lyrique, 1852). — Le livret de *Si j'étais roi* met à la scène un des épisodes les plus connus des *Mille et une Nuits*, « le Dormeur éveillé », qui avait inspiré déjà un opéra-comique de Piccini. Mais les auteurs, transportant la scène à Goa, en 1510, ont ajouté à la matière du vieux récit deux traits qui en augmentent l'intérêt : c'est d'abord que le pauvre pêcheur Zéphoris, le roi d'une heure créé par la fantaisie du véritable souverain, est amoureux de la belle princesse Néméa, que jadis sans la connaître il sauva des flots, et bientôt, à ce titre, aimé d'elle ; ensuite qu'il obtient du prince, par sa bravoure dans un combat contre les Portugais, de conserver son éphémère dignité, et d'épouser ainsi celle dont il est devenu digne. La musique est une des plus aimables et des plus savoureuses qu'ait écrites l'auteur du *Chalet*. On en pourrait citer nombre de pages charmantes, depuis son ouverture vive, brillante et devenue célèbre, jusqu'au morceau final. Citons, au premier acte, le chœur des pêcheurs, suivi des gracieux couplets : *Zéphoris est bon camarade*, le trio dans lequel sont compris la jolie romance de Zéphoris : *J'ignore son nom, sa naissance*, les poétiques couplets du roi Mossoul : *Dans le sommeil l'amour, je gage*, devenus populaires ; au second acte, le grand air de Néméa : *De vos nobles aïeux*, la chanson bachique du roi : *La fleur boit la rosée*, l'air de danse ; au troisième acte, la chanson indienne de Zerlide, sœur de Zéphoris : *Entends-tu sous les bambous*, le final : *Toi qui présides aux batailles*, etc.

SIKAMATS ou **SIKAMANOTSOU**, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Harima]), sur le bras oriental du delta de l'Itsi-Gava dans le Séto-Outsi ; 7.200 hab.

SIKAR, ville forte de l'Inde (Radjpoutana [princip. de Djeipour]), dans les monts Khetri ; 17.700 hab.

SIKASSO ou **SIKASO**, localité du Soudan. Ch.-l. de cercle du deuxième territoire militaire du Haut-Niger. Ancienne capitale des Etats de Thiéba et Ba-Bemba. Le colonel Audeoud l'enleva d'assaut en 1898. Centre agricole.

SIKELIA, nom donné par Ampère et par quelques autres savants archéologues à un établissement sicule qui aurait existé sur le Palatin, longtemps avant la fondation de Rome par Romulus.

SIKHOTA-ALIN (quelquefois **monts de Tartarie**), chaîne de l'Asie russe (prov. du Littoral), qui se lève à l'O. et au-dessus du rivage de la mer du Japon, à l'E. du bassin de l'Oussouri. De Vladivostok (au S. jusqu'à l'embouchure de l'Amour (au N.), elle a 1.200 kilom. Culmen 1.500 mètres.

SIKHS, SYKHS ou **SEYKS** (du sanscrit *cisya*, disciple), secte hindoue vichnouite qui, de simple communauté philosophico-religieuse qu'elle était au début, est devenue pour ainsi dire une nation dans la nation par ses mœurs et son caractère particuliers. — *Un* SIKH (SYKH ou SEYK), *Une* SIKHE (SYKHE ou SEYKE).

— Adjectiv. : *Secte sikhe* (*sykhe* ou *seyke*).

— ENCYCL. La secte des *Sikhs* a été fondée dans l'Inde du Nord, au commencement du XVIe siècle, par Baba Nânak, né en 1469 à Talvandi, près de Lahore. Disciple du célèbre réformateur hindou Kabir, et peut-être aussi quelque peu imbu d'idées musulmanes, Nânak n'a jamais émis la prétention de créer une religion nouvelle : son ambition se bornait à épurer les mœurs et le culte de l'hindouisme, à le délivrer du polythéisme, de l'idolâtrie, de ses superstitions et de ses préjugés de caste — il n'attaqua pas de front, mais qu'il abolit de fait parmi ses disciples — et à amener une entente entre l'islamisme et l'hindouisme sur le terrain de la croyance à l'unité de Dieu et de l'abolition du culte des images. Le fondateur de la secte et ses successeurs reçurent le titre de *gourou* ; la charge du gourou devint héréditaire au XVIe siècle et disparut en 1708. C'est sous le pontificat de Râm-Das, le quatrième gourou, que les Sikhs commencèrent à se constituer en nationalité autour du sanctuaire d'Amritsar. Persécutés par les Mongols, les Sikhs opposèrent ensuite à la conquête anglaise une résistance acharnée. Ils finirent par constituer le puissant royaume de Lahore qui tomba en 1846 sous les coups des Anglais. Depuis, ils sont restés les fidèles alliés de leurs vainqueurs. Aujourd'hui, on les rencontre principalement dans l'Inde du Nord, au Pendjab et dans les Provinces-Centrales, où ils possèdent à Mâlvâ un centre religieux très important.

Malgré sa prétention d'être un monothéisme strict, pur de toute idolâtrie et superstition, la loi religieuse des Sikhs, contenue dans deux livres appelés *Granths*, est restée hindouiste, avec même des tendances au panthéisme.

La communauté des Sikhs se divise en sept sous-sectes, appelées Oudâsis, Ganj Bakhshis, Râmravis, Soûthreh-Shâhis, Govind-Snahis et Nâgas, fort peu tolérantes les unes envers les autres. Ils seraient au nombre de 2.200.000.

Grands, robustes, les Sikhs ont les cheveux noirs, le teint basané et des traits un peu heurtés par suite de la saillie de leurs pommettes. Le vêtement des hommes se compose d'un pantalon bleu, d'un manteau et d'un turban, que les chefs entourent de chaînes d'or, en même temps qu'ils s'ornent les bras de riches bracelets. Les agriculteurs sikhs sont les plus industrieux de toute l'Inde.

SI-KIANG ou **RIVIÈRE DE CANTON**, fleuve de la Chine méridionale, tributaire de la mer de Chine. Il est formé de trois branches : 1° la branche mère, née dans la province du Koei-Tchéou, qui arrose Kou-Tchéou, Lieou-Tcheou, puis se joint à, 2° la branche moyenne, ou Hong-Choui Kiang née sur le plateau du Yunnao oriental, celle-ci a suivi la frontière entre les provinces du Koéi Tchéou et du Kouang Si ; les deux rivières réunies rencontrent, à Sin-Tchéou, 3° la branche inférieure, ou You-Kiang née dans le Yonnan du Sud-Est, et navigable depuis Pe-Sé, gros centre naval de Nan-Ning, à droite du Li-Kiang ou Song-Ki-Kong venu du Tonkin. Ainsi formé, le Si-Kiang entre dans la province du Kouan Toung, arrose Ou Tcheou, reçoit, en face de Sam-Chui, à gauche, la rivière du Nord, et forme un delta considérable, où se jette la rivière de l'Est, venue du Kiang-Si ; le bras principal ou rivière des Perles, ou rivière de Canton proprement dite, passe entre Macao à l'O. et Hong Kong à l'E. Le fleuve a été déclaré ouvert au commerce européen par la convention anglo-chinoise du 4 février 1897. Vapeurs réguliers anglais, entre Hong-Kong et le nouveau port ouvert de Ou-Tcheou.

SIKIMINE n. f. Principe toxique amorphe de l'*illicium religiosum*, appelé en japonais *sikimi* ; il forme avec l'acide chlorhydrique une combina son cristallisée.

SIKINNIS n. f. Chorégr. anc. V. SICINNE.

SIKINO ou **SIKINOS**, île de la mer Egée, dans le groupe grec des Cyclades, entre les îles d'Ios ou Nio et de Pholégandros. Superf. 42 kilom. carr. ; popul., un millier d'habitants, généralement pêcheurs. *Sikino*, non loin de la côte nord-ouest de l'île, est la principale bourgade. Entre Sikino et Pholégandros, les îlots de Kardiotissa, *Adelphia* et *Kalogeros*, servent de satellites à l'île.

SIKIOU n. m. Sorte de bain dans lequel on met le coton lavé de garance, pour aviver la couleur.

SIKIODTER v. a. Passer le coton au sikiou.

SIKISIMA (littéralem. *îles disséminées*), dénomination sous laquelle les poètes japonais désignent quelquefois le Japon, à cause de ses nombreuses îles.

SIKKAH ou **SAF-SAF**, rivière de l'Algérie, dans le dép. d'Oran. La Sikkah naît dans une région calcaire et boisée des monts de Tlemcen, hauts à cet endroit de 1.200 mètres, coule d'abord vers l'E. en une vallée sinueuse et profondément encaissée, passe près de Tlemcen, oblique vers le N., tombe en plaine un peu en avant de Hennaya, et atteint l'Isser après un cours de 50 kilom. environ. Eaux abondantes, utilisées pour l'irrigation de la haute plaine de Tlemcen. Sur les bords de la Sikkah, le maréchal Bugeaud battit Aod-el-Kader (1842).

SIKKIM, principauté de l'Inde, tributaire de l'empire anglais, dans l'Himalaya occidental, entre le Thibet au N., le Thibet et le Bhoutan à l'E., le district de Dardjiling au S., le Népal et le Thibet à l'O. ; 4.000 à 6.000 kilom. carr. ; 7.000 hab. Capit. *Tamlong*.

SIKLOS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie mérid. [comitat de Baranya] ; 4.956 hab. Marbre. Vignobles. Aux environs, station balnéaire de Harkany.

SIKOK, île du Japon, au S.-O. et au S. de l'île de Nippon, dont la sépare le canal de Kii, au N.-E. de l'île de Kiou-Siou, dont la sépare le détroit de Bongo ; entre le Séto-Outsi, au N., N.-O. et O., et l'océan Pacifique au S.-E. et au S. ; 250 kilom. de long, 55 à 90 kilom. de large ; 18.210 kilom. carr. ; 2.700.000 hab. Sol montagneux : le Yosino-Gava (plus de 200 kilom.) est le fleuve principal. Le sol produit thé, riz, blé, orge, seigle, sel. Industrie de la soie, sucre de canne, distillerie du riz sakki, tissage du coton, chanvre, soie. Cuivre, anthracite, houille. V. JAPON.

SIKULA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie mérid. [comitat d'Arad], sur le Feher-Körös, sous-affluent de la Theiss ; 2.615 hab.

SIL (du lat. *sil*) n. m. Argile dont les anciens faisaient des poteries rouges ou jaunes, variété d'ocre.

SIL, rivière d'Espagne qui naît sur le versant oriental de la sierra de Distredo (monts Cantabres), coule d'abord au S., puis se dirige à l'O., baigne Ponferrada, El-Barco et entre dans la province d'Orense, où elle se jette dans le Miño, après un cours de 160 kilom.

SILA (la), massif de montagnes granitiques d'Italie Calabre [prov. de Cosenza et de Catanzaro]. Culmen au Botte Donato (1.930 m.). Belles forêts de pins.

SILAN ou **SILANY**, ch.-l. de distr. des Philippines (île de Luçon [prov. de Cavite]) ; 7.500 hab. Grandes rizières ; active exploitation des forêts.

SILANION, sculpteur athénien du IVe siècle av. J.-C. Le caractère de son talent était l'énergie et la véhémence. On citait de lui la statue de l'athlète *Satyrs*, celles de *Démarate*, de *Corinne*, de *Thésée*, de *Jocaste*, d'*Achille* et surtout la *Sapho* qui ornait le prytanée de Syracuse, chef-d'œuvre qui devint la proie de Verrès.

SILANUS (Marcus Junius), général romain. Propréteur en Espagne en l'an de Rome 543, il vainquit Hannon, Magon et les Celtibères, seconda Scipion en 547 contre les Carthaginois et fut tué en 196 av. J. C., en combattant contre les Boïens ; — MARCUS JUNIUS **Silanus,** arrière-petit-fils du précédent, consul en 645 de Rome. Il fut vaincu par les Cimbres dans la Narbonnaise ; — DECIMUS JUNIUS **Silanus,** fils du précédent, questeur, édile, préteur d'Asie en 679. Il soumit la Bithynie. Concurrent de Catilina pour le consulat en 691, quand la conjuration de celui-ci fut découverte, il se prononça d'abord dans le sénat pour l'exécution immédiate des accusés, mais le discours de César le fit revenir sur son opinion. Il commanda ensuite en Illyrie. — MARCUS JUNIUS **Silanus,** frère du précédent. Consul en 727 de Rome, épousa Julie, petite-fille d'Auguste ; — DECIMUS JUNIUS **Silanus,** séducteur de cette même Julie. Il dut s'exiler et reparut à Rome sous Tibère ; — MARCUS JUNIUS **Silanus,** frère du précédent, consul en 771. Sa fille, Claudia, épousa Caligula qui, en 778, le força à se couper la gorge ; — APPIUS JUNIUS **Silanus,** consul en 779, proconsul d'Espagne. Il épousa la mère de Messaline qui, par jalousie, le rendit suspect à Claude, lequel le fit poignarder ; — LUCIUS JUNIUS **Silanus,** fils du précédent, mort en 799. Préteur, il fut en faveur près de Claude et fiancé à sa fille Octavie, en 792. Agrippine, pour assurer le trône à Néron, le fit accuser d'inceste. Exclu du sénat, il se tua le jour du mariage d'Agrippine ; — MARCUS JUNIUS **Silanus,** frère du précédent, consul en 797. (Agrippine, en vue d'assurer le

…de la Victoria, … Mexique …

…la Lorraine …

…Mayer, … (1811). — Le … Silas … par … Silas … et … Mais la … de … Il … Silas … Mais … Silas … Il … Silas … Silas … Silas

l'E., la Silésie autrichienne, la Moravie et la Bohême S., la Saxe royale, la province prussienne de Saxe et lle de Brandebourg à l'O. Superf. 319 kilom. carr.; pop. 4.669.000 hab. *Silésiens, cnnes.*) Ch.-l. *Breslau.* randes richesses minérales : le fer, cuivre, le plomb, l'argent, le zinc, cobalt, l'arsenic, la houille abon- nt sur la rive droite et dans la ré- on des sources de l'Oder. La bette- ve, le houblon, le chanvre, le lin, la rance croissent dans la plaine même fleuve. L'élevage (mouton, bœuf, èvre) est très développé dans la ne montagneuse, en même temps ie l'industrie (métallurgie, indus- ies textiles, tanneries, fabrication de produits chimiques). rands centres industriels : Liegnitz, Breslau, etc.



Armes de Silésie.

Cette partie de la Silésie, conquise par Frédéric II dès 742, par la victoire de Mollwitz, lui fut cédée ensuite par le traité de Teschen, confirmé aux traités de Breslau (1747), uis d'Aix-la-Chapelle. Elle fut le théâtre principal de la uerre de Sept ans, au cours de laquelle elle perdit les eux tiers de sa population; elle dut être à nouveau « co- onisée » par Frédéric, après la paix d'Hubertsbourg (1763).

SILÉSIE AUTRICHIENNE (*Œsterreichisch Schlesien*), rovince d'Austro-Hongrie, constituée avec les débris e la Silésie impériale abandonnés à l'Autriche par le raité d'Hubertsbourg. Superf. 5.153 kilom. carr.; pop. 80.422 hab. Ch.-l. *Troppau.* Sol accidenté, généralement oisé. Elevage. Richesses minérales considérables : mines e houille, d'ardoise, de plomb, d'alun.

SILÉSIE (n. géogr.) n. f. Planète téloscopique, n° 257, écouverte en 1886, par Palisa.

SILÉSIEN, ENNE (*zi-in, èn'*), personne née en Silésie u qui habite ce pays. — *Les* SILÉSIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à la Silésie ou à ses habi- ants : *L'industrie* SILÉSIENNE.

SILÉSIENNE (*zi-èn'*) n. f. Etoffe mi-soie, mi-laine, dont on fait soit des doubluros, soit des parapluies.

SILEX (*lèkss* — mot lat., signif. *caillou*) n. m. invar. Minér. Variété compacte et impure de quartz calcédoine. ‖ *Silex molaire*, V. TRAVERTIN DE LA BRIE ET DE LA BEAUCE. ‖ *Silex nectique*, Variété caverneuse et friable l'opale ménilite. ‖ *Silex volcanique*, Syn. de OBSIDIENNE. ‖ *Silex résinite*, Variété d'opale. ‖ *Silex chatoyant*, Variété l'agate rubanée translucide et chatoyante.

— Archéol. *Platine à silex*, Platine d'arme à feu dans aquelle l'inflammation de la charge était produite par le hoc d'un fragment de silex sur une pierre d'acier. ‖ *Arme à silex*, Arme dont la platine est à silex.

— ENCYCL. Minér. Le *silex* offre un certain nombre de variétés qui sont : le *silex pyromaque* ou *pierre à fusil*, qui abonde à l'état de rognons tuberculaires dans les assises de craie blanche; le *silex corné* ou *hornstein*; le *silex noir* ou *phtanite*, très commun dans le calcaire carbonifère; le *silex molaire* ou *meulière*, développé dans le bassin parisien; le *silex xyloïde* ou *bois silicifié*, particulièrement remarquable dans le permien de l'Autunois; avec le silex on range les différentes variétés de *jaspes*. Le silex pyromaque, disposé en lits horizontaux dans la craie, résulte de la concentration progressive de la silice impalpable primitivement contenue dans le dépôt. Cette concentration s'est généralement produite autour d'un centre d'attraction fossile : oursin, par exemple, débris quelconque. En certains terrains, le silex pyromaque se présente en plaquettes.

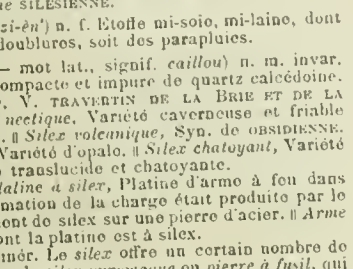

Armes en silex : 1, 2. Pointes de flèches d'Acheul ; 3. Amande chelléenne (hache); 4. Hache en pierre polie des palafittes.

La propriété qu'ont les silex de faire feu sous les instruments acérés les a fait rechercher pour la fabrication des pierres à briquet. On choisit alors ceux de couleur blonde, dont la cassure est lisse, égale, et qui sont susceptibles d'être taillés à angles très aigus.

SILEXÉ, ÉE (*lèk'-sé*) adj. Se dit des pâtes pour poteries, dans la composition desquelles le silex entre pour une proportion notable.

SILEXIFORME (*lèk'-si* — de *silex*, et *forme*) adj. Minér. Qui a l'aspect d'un caillou.

SILFIAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 20 kilom. de Pontivy; 1.082 hab. Menhir. A 2 kilom., curieuse chapelle Saint-Laurent (XVe s.).

SILGUEIROS, bourg du Portugal (Beira), en pays de montagnes; 3.700 hab.

SILHAC, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 46 kilom. de Tournon; 1.506 hab. Marrons; beurres. Filature de laine et de soie.

SILHET. Géogr. V. SAILHET.

SILHON (Jean DE), littérateur français, né à Sos (Lot-et-Garonne), en 1596, mort à Paris en 1667. D'abord secrétaire de Richelieu, puis conseiller d'Etat, il devint *mazarin* pendant la Fronde et sa maison, dans une émeute, fut mise au pillage. Il a laissé : *les Deux Vérités* (1626); *le Ministre d'Etat* (1631); *De l'immortalité de l'âme* (1634); *De la certitude des connaissances humaines* (1661). Il était un des premiers membres de l'Académie, et Pierre Bayle loue la solidité de ses ouvrages.



Silhouette de Marie-Antoinette, d'après Moreau le Jeune.

SILHOUETTE ou **SILOUETTE** (*lon-èt'* — du n. du contrôleur des finances (v. ci après) n. f. Dessin de profil, en suivant l'ombre projetée par le visage : *Portrait à la* SILHOUETTE. *Dessiner une* SILHOUETTE.

— Par ext. Dessin d'une teinte uniforme, dont le bord seul se détache du fond : *Au sommet d'une colline, la* SILHOUETTE *opaque de la ville.* Th. Gaut.)

SILHOUETTE (Etienne DE), financier français, né à Limoges en 1709, mort à Brie-sur-Marne en 1767. Fils d'un receveur des tailles, il devint conseiller au parlement de Metz, chancelier du duc d'Orléans, membre de la commission chargée de fixer les limites des possessions françaises et anglaises en Acadie 1749, commissaire du roi près la Compagnie des Indes. Appuyé par la marquise de Pompadour, il parvint au contrôle général des finances en 1759. Il supprima des abus dans l'administration des fermes, réalisa des économies sur les dépenses de la cour et acquit la faveur de l'opinion. Mais, lorsqu'il voulut exiger des terres nobles une subvention territoriale et réduire les pensions, les privilégiés se soulevèrent contre lui. On le ridiculisa en donnant son nom aux culottes sans gousset, aux sortouts sans plis, aux dessins indiquant par un simple trait le contour desobjets (d'où l'expression *silhouette*, admise par l'Académie en 1835), à tout ce qui portait un caractère de sécheresse et de parcimonie. Silhouette quitta ses fonctions en 1759. Il a laissé de nombreux écrits politiques : *Mémoires des commissaires du roi et de ceux de S. M. Britannique sur les possessions et les droits respectifs des deux couronnes en Amérique* (1755); *Voyage de France, d'Espagne, de Portugal et d'Italie en 1729* (1770); etc.

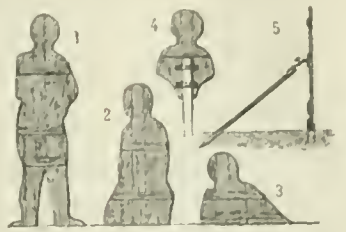

Silhouettes de tir à la cible : 1. Homme debout (1m,65). 2. Homme à genou (1m,10 ; 3. Homme couché (0,55 ; 4. Silhouette mobile. 5. Plantation de la cible.

SILHOUETTER (*lou-è-té*) v. a. Dessiner en silhouette. *Se silhouetter*, v. pr. Se montrer en silhouette; se profiler.

SILICADE (rad. *silice*) n. f. Préparations proposées par Meugeot, de Bar-sur-Aube, dans lesquelles la silice gélatineuse servait d'excipient à diverses substances destinées à être appliquées sur la peau.

SILICATATION (*si-on*) n. f. Passage d'un oxyde à l'état de silicate, par combinaison avec la silice.

SILICATE (du lat. *silex, icis*, caillou) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide silicique. V. SILICE.

— ENCYCL. Méd. Le *silicate* de soude est employé comme antiseptique à l'extérieur en solution de 1 à 5 pour 100 et à l'intérieur en pilules de 5 centigrammes. Le silicate de potasse sert à confectionner des appareils à fractures. Pour cela, on trempe des bandes de toile dans le liquide sirupeux et on les enroule sur le membre fracturé, après avoir protégé les chairs à l'aide d'un pansement qui empêche l'action caustique de l'alcali libre du silicate.

SILICATÉ, ÉE adj. Se dit d'une base qui, combinée avec l'acide silicique, est devenue un silicate.

SILICATISATION (*si-on* — rad. *silicatiser*) n. f. Techn. Opération par laquelle on imprègne de silicate certaines matières tendres, le bois notamment, et aussi les pierres calcaires, pour leur donner de la dureté et les rendre imputrescibles et inaccessibles à la gelée.

— ENCYCL. Lorsqu'on trempe dans une dissolution de silicate de potasse ou de soude un fragment de craie miello ou même pulvérulente, celui-ci acquiert peu à peu une grande dureté, qui se propage de la surface au centre et qui souvent devient assez forte pour que le fragment de craie soit capable de rayer le marbre.

Lorsqu'un corps ne possède que peu de force absorbante de la solution silicatée, on cherche à lui en donner soit par la dessiccation, soit en le chauffant, soit par des réactions chimiques, ou bien encore en recouvrant sa surface d'un corps solide pulvérulent. Après la solidification, les surfaces peuvent souvent prendre le poli, comme cela arrive pour la craie. Les poudres dont on se sert pour mélanger aux solutions sont la craie, la dolomie, le phosphate de chaux, la chaux délitée à l'air, le sulfate de baryte, le sable quartzeux, du peroxyde de manganèse, de l'ocre, etc.

SILICATISER v. a. Imprégner d'un silicate : SILICATISER *du bois, de la pierre*.

SILICE (du lat. *silicea*, sous-ent. *terra* n. f. Chim. Composé oxygéné du silicium. Syn. ANHYDRIDE SILICIQUE. ‖ Nom d'une famille de minéraux. ‖ *Silice pure*. V. QUARTZ.

— ENCYCL. Minér. La famille de la *silice* est composée de toutes les espèces ou variétés minérales formées d'acide silicique souvent plus ou moins impur. Ce sont le *quartz* ou *cristal de roche*, avec les variétés *quartz enfumé, fausse topaze, quartz chloriteux, hyacinthe de Compostelle, quartz hématoïde, améthyste, œil-de-chat, girasol, aventurine*, etc.; la *calcédoine*, avec les variétés *agate, onyx*; le *silex*; la *tridymite*; l'*opale*, avec les variétés *résinite, cacholong, hydrophane, menilite, geyserite*, etc.

— Chim. On obtient la *silice*, au laboratoire, sous forme d'un précipité gélatineux en traitant une solution d'un silicate alcalin par un acide, tel que l'acide chlorhydrique. Ce précipité est de la silice hydratée, mais son état d'hydratation est très variable, suivant les conditions de la dessiccation; au rouge, tous ces hydrates se transforment en anhydride SiO^2. C'est alors une poudre blanche, insoluble dans l'eau et les acides, fondant comme le quartz dans le chalumeau oxhydrique et se volatilisant au four électrique. Les hydrates gélatineux sont solubles légèrement dans l'eau, et en quantité plus grande dans les acides et les solutions alcalines.

La silice est réduite par le charbon dans le four électrique en donnant le carborundum (v. SILICIUM); l'action du chlore au rouge sur un mélange de silice et de charbon donne le tétrachlorure de silicium $SiCl^4$; les métaux alcalins, l'aluminium, le magnésium, réduisent aussi la silice, en donnant le silicium; la silice anhydre n'est attaquée par aucun autre acide que l'acide fluorhydrique, qui la transforme en fluorure SiF^4; à température élevée, elle chasse de leurs sels tous les acides : carbonique, chlorhydrique, azotique, phosphorique, sulfurique, etc.

Les silicates se rattachent à des *acides siliciques* non isolés, l'acide normal $Si(OH)^4$, l'*acide métasilicique* $SiO(OH)^2$ et les acides condensés *acides disiliciques* $Si^2O(OH)^6$, $Si^2O^2(OH)^4$; les *acides trisiliciques* $Si^3O^4(OH)^6$, $Si^3O^5(OH)^4$, etc.

Les différentes variétés naturelles de silice ont des applications spéciales : le quartz est utilisé pour la fabrication de certains verres d'optique; les mortiers d'agate servent pour la pulvérisation des corps durs; les grès sont employés pour la fabrication de pavés et des meules, enfin, le sable intervient dans la fabrication de la porcelaine, de la faïence, des verres à vitres, etc.

SILICÉ, ÉE adj. Qui contient de la silice, qui en a le caractère.

SILICEUX (*seû*, EUSE adj. Qui est de la nature de la silice : *Roche* SILICEUSE. ‖ Qui contient beaucoup de silice *Terre* SILICEUSE.

SILICICO-, préfixe dont on se sert quelquefois pour désigner la présence de l'acide silicique dans un composé, mais qu'on abrège plus ordinairement en SILICO-. *Se* SILICICO-ALUMINIQUE, SILICICO-ARGENTIFÈRE, etc.

SILICICOLE (du lat. *silex, icis*, caillou, et *colere*, habiter) adj. Bot. Se dit des plantes qui croissent de préférence dans les terrains siliceux, comme le châtaignier, la digitale, etc.

SILICIDES (*sid'* — de *silice*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de corps qui comprend la silice et ses combinaisons. — *Un* SILICIDE.

SILICIÉ, ÉE adj. Se dit d'une série de corps qui représentent des composés organiques dont le carbone est remplacé par le silicium : *Hydrogène* SILICIÉ. *Iodoforme* SILICIÉ. Quelquefois on désigne ces corps par le nom qui sert à désigner le composé carboné correspondant, en faisant précéder ce nom du préfixe *silico*; ainsi, au lieu de *chloroforme silicié*, on dit *silico-chloroforme*.

SILICIFÈRE de *silice*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient de la silice.

SILICIFICATION (*si-on* — rad. *silicifier*) n. f. Fossilisation par la silice, incrustation siliceuse

— ENCYCL. Le phénomène de la *silicification* offre la substitution, molécule à molécule, d'une matière minérale à une autre, en conservant la forme exacte de l'objet silicifié; c'est ainsi que certains bois silicifiés ont conservé les moindres détails de leur anatomie. Des couches entières, comme les meulières du bassin parisien, sont silicifiées avec leurs fossiles. V. ÉPIGÉNIE.

SILICIFIER de *silice*, et du lat. *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous silicifiions. Que vous silicifiiez* v. a. Fossiliser par la silice.

SILICIQUE *sik'* adj. Chim. *Anhydride silicique*, Syn. de SILICE. ‖ *Acide silicique*. V. SILICE.

SILICITE rad. *silice* n. f. Substance minérale appartenant à la famille des feldspaths, variété de la sanidine.

SILICIUM *om'*) n. m. Métalloïde Si = 28, regardé comme le carbone entrant dans un certain nombre de composés naturels, silicate, silices, qui constituent la majeure partie de l'écorce terrestre.

— ENCYCL. On extrait le *silicium* soit de la silice SiO^2, soit du fluosilicate de potassium SiF^6K^2, en traitant par un métal tel que l'aluminium ou le magnésium; il est obtenu cristallisé si la température de la réaction est supérieure à son point de fusion, ou si l'on opère en présence d'un excès d'un métal (aluminium ou zinc) capable de le dissoudre; dans les autres cas, on l'obtient amorphe sous l'aspect d'une poudre marron.

Cristallisé, il a la forme de lames ou d'aiguilles, suivant qu'il a été dissous par l'aluminium ou le zinc; ces cristaux ont l'aspect métallique. Il fond vers 1.200° et se volatilise au four électrique; il est soluble, comme le carbone, dans un certain nombre de métaux fondus. Il est attaqué avec incandescence par le fluor à froid, par le chlore vers 500°; l'oxygène l'attaque lorsqu'on chauffe légèrement, mais, si la température est inférieure au point de fusion de la silice, l'oxydation n'est que superficielle; il se combine au soufre vers 600°, à l'azote vers 1.000°, au charbon dans le four électrique en donnant le carborundum SiC, corps presque aussi dur que le diamant, dont la poudre sert à préparer des meules utilisées pour le travail des pierres dures, pour le polissage des pierres précieuses. Parmi les acides, seul, l'acide fluorhydrique gazeux l'attaque facilement. C'est un réducteur énergique : il réduit l'eau, le gaz carbonique, les oxydes métalliques, mêmes les alcalis; il déplace le carbone des carbonates alcalins fondus.

Parmi les composés les plus importants, il y a lieu de signaler tout simplement la silice et les silicates (v. SILICE) et l'acide hydrofluosilicique SiF^6H^2, qui provient de la décomposition du fluorure SiF^4 par l'eau, et qui est très employé dans l'industrie : en sucrerie, pour l'épuration des jus; en teinture, pour la fabrication des mordants et l'avivage, dans la construction, pour le durcissement des pierres calcaires, etc. V. SILICATISATION.

SILICIUM-HEXÉTHYLE n. m. Composé de silicium et d'éthyle, qui renferme six fois le groupe éthyle pour deux atomes de silicium.

SILICIUM-MÉTHYLE n. m. Composé formé d'un atome de silicium et de quatre radicaux méthyle.

SILICIUM-TÉTRÉTHYLE n. m. Composé qui est formé de quatre groupes éthyle unis à un atome de silicium, et qui représente l'hydrure de nonyle dont un atome de carbone est remplacé par du silicium.

SILICIURATION (*si-on*) n. f. Chim. Transformation en silicium.

SILICIURE n. m. Composé formé d'un métal et de silicium.

— ENCYCL. Les métaux alcalins, le zinc, l'aluminium, le plomb, l'étain, l'argent, l'or dissolvent le silicium sans donner avec lui de composés stables, le magnésium, le fer, le cuivre, le platine donnent, au contraire, des *siliciures*, de formule générale SiM^2. M bivalent quelques-uns de ces siliciures dissolvent le silicium et permettent de l'obtenir cristallisé. En particulier, signalons le siliciure d'hydrogène SiH^4, que l'on obtient en traitant l'éther silicoformique par le sodium.

SILICO préfixe ayant le même sens que SILICICO-.

SILICOBROMOFORME n. m. Produit qui représente du bromoforme dont le carbone est remplacé par du silicium.

SILICOCHLOROFORME [illegible]

SILICOFLUORHYDRATE [illegible] Sel do

SILICOFLUORHYDRIQUE [illegible]

SILICOFLUORURE [illegible]

SILICOOCTOFLUORHYDRIQUE [illegible] Se dit

SILICOFORMIATE [illegible]

SILICOFORMIQUE [illegible] Se dit [illegible] qui représente [illegible] est remplacé par du

SILICO-IODOFORME [illegible] est remplacé par du

SILICONONYLE [illegible]

SILICONONYLIQUE [illegible] Se dit [illegible] qui [illegible] de carbone est remplacé par

SILICO-OXALIQUE [illegible] Se dit de [illegible] dont [illegible] est remplacé par

SILICOPROPIONATE n. m. Sel [illegible]

SILICOPROPIONIQUE adj. Se dit d'un [illegible] qui représente [illegible] remplacé par du

SILICULE n. f. Bot. Sorte de [illegible] dont la largeur ne dépasse pas trois fois la [illegible] grand. *La* [illegible] *est cordiforme dans le* [illegible]



Silicule de quelques crucifères. *a* capselle, *b* thlaspi, *c* cochléaria, *d* thlaspi perfolié, *e* cystidée, *f* myagre.

SILICULEUX, EUSE [illegible] siliceux. || Qui ressemble ou se rapporte à la [illegible]

SILICULIFORME de *silicule*, et *forme* adj. Bot. Qui a la forme [illegible]

SILIGINEUX, EUSE du lat. *siligo, inis*, farine de froment adj. Farineux, qui est de la nature de la farine de froment

SILIGINOSITÉ *ji* — rad. *siligineux*) n. f. Caractère des grains farineux.

SILIQUA [illegible] — mot lat., signif. *gousse*, n. m. Ancien nom scientifique du caroubier.

SILIQUA, bourg du royaume d'Italie, île de Sardaigne [prov. de Cagliari], 1.800 hab. Oranges.

SILIQUAIRE *kèr* — n. f. Zool. Nom vulgaire des mollusques du genre [illegible]

SILIQUASTRE *kass-tr'* — n. m. Ancien nom scientifique du [illegible]

SILIQUE du lat. *siliqua* n. f. Bot. Forme de fruit [illegible] par un grand nombre [illegible]

Monnaie d'argent [illegible] valant environ [illegible] monnaie française. Pièce [illegible] en usage chez les [illegible]

Encycl. [illegible] La *silique* est une sorte de [illegible] plus longue [illegible] formée de deux carpelles [illegible] séparés [illegible] cet étui [illegible] s'ouvrant [illegible] deux valves [illegible] cet de la [illegible] en deux parties [illegible] cloison [illegible] reste [illegible] paroi [illegible] valves [illegible] cloison [illegible] graines [illegible] sont [illegible] cloison [illegible] Tantôt [illegible] la silique [illegible] par la [illegible] Lorsque [illegible] la silique [illegible] est [illegible] [illegible] [illegible]

- Mar. Se dit d'un navire qui laboure le fond en tournant avec la quille. ‖ Parcourir un espace de mer en tous sens : *Nous avons* SILLONNÉ *la rade en tous sens sans* [illegible] *voir.* ‖ *Sillonner les mers*, Faire de longues campagnes. — *se sillonner*, v. pr. Être, devenir sillonné.

SILLONNEUR (*sill-o-neur'* [*ll* mll.]) n. m. Houe à cheval.

SILLOTH, ville d'Angleterre (comté de Cumberland), sur le Firth of Solway ; 2.500 hab. Station maritime fréquentée.

SILLY, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Soignies]), sur la Sillo, affluent de la Dendre ; 2.302 hab.

SILO (de l'espagn. *silo* ; gr. *siros*, lat. *sirus*) n. m. Agric. Fosse, cavité pratiquée dans la terre pour y conserver des graines, les racines, les fourrages verts, etc. ‖ Réservoir hermétiquement clos, construit au-dessus ou au-dessous du sol, et destiné à la conservation des grains. — Milit. *Peine du silo* ou simplem. *Silo*, Punition usitée dans l'armée d'Afrique, consistant à enfermer dans un silo les hommes qui y sont condamnés. — Encycl. Agric. La connaissance des *silos* remonte à la plus haute antiquité. Les Chinois, les Maures, les Ro-

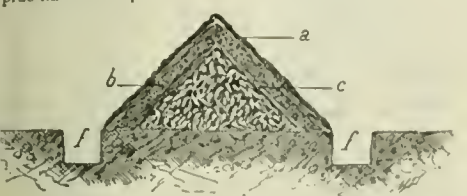

Silo à racines : *a*, paille recouverte de terre ; *b*, couche de terre ; *c*, paille ; *f*, fossés.

mains enfermaient leurs grains dans des silos dont il existe encore des vestiges ; ces silos se font remarquer par l'imperméabilité et la dureté de leur revêtement.

Silos à grains. Ils sont surtout employés par les docks, les manutentions et sont construits soit au-dessus, soit au-dessous du sol :

a) En *tôle d'acier* rivée et enduite à l'intérieur d'une couche de minium et à l'extérieur d'un mastic spécial ;

b) En *ciment armé* ou *maçonnerie étanche*.

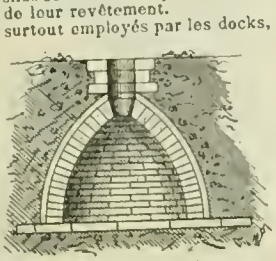

Silo en maçonnerie.

Tous doivent être autant que possible hermétiquement clos, les ouvertures fermées par des trappes garnies de caoutchouc. Les céréales doivent contenir, pour être ensilées, moins de 16 p. 100 d'eau. L'altération des grains ensilés provient, le plus souvent, soit de l'insuffisance de siccité, soit de l'isolement incomplet avec l'atmosphère, soit d'une variabilité trop grande dans la température. Les silos sous terre sont à l'abri de cette dernière cause d'altération.

Silos à racines et à tubercules : *a*) *Silos permanents* (excavation maçonnée et couverte) ; ils diffèrent peu des caves et des celliers. Des ouvertures permettent une aération suffisante ;

b) *Silos temporaires*. Établis soit dans les champs, soit près de la ferme, leurs formes et leurs dimensions sont très variables. Sur un sol sain, on empile les racines ou

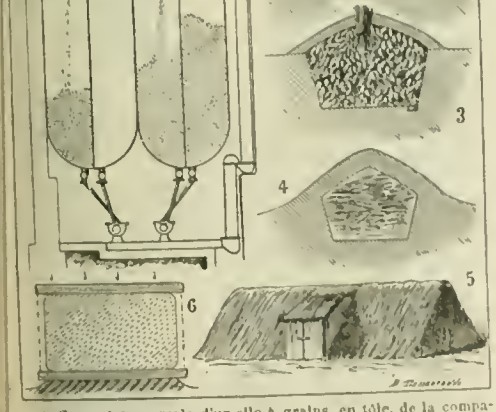

1. Coupe transversale d'un silo à grains, en tôle, de la compagnie Générale des voitures de Paris. — 2. Coupe d'un silo de betteraves sur terre. — 3. Coupe d'un silo de betteraves avec excavation. — 4. Coupe d'un silo de fourrage en terre. — 5. Silo permanent. — 6. Fourrage ensilé.

les tubercules en un tas généralement rectangulaire ; on le recouvre de paille et de terre provenant d'un fossé que l'on creuse autour. L'épaisseur de terre varie de 25 à 45 centimètres ; elle doit être battue à la pelle pour ne pas être traversée par la pluie.

Silos à pulpes. On entasse les pulpes de betteraves provenant des sucreries ou distilleries dans des cavités maçonnées ou non, peu profondes et présentant des parois peu inclinées. On recouvre ensuite d'une couche de terre assez épaisse pour effectuer une pression énergique et pour isoler la substance du l'air. Ces silos sont quelquefois abrités sous une toiture de paille.

Silos à fourrages verts. La pratique de l'ensilage des fourrages verts est d'un usage courant depuis 1850. Le procédé consiste, en principe, à entasser de grandes masses de fourrages fraîchement coupés, à les comprimer (400 à 1.500 kilogr. par mètre carré) soit à l'aide de matières pesantes (madriers, pierres, etc.), soit à l'aide de silos-presses, et à laisser fermenter un certain temps avant de faire consommer par les animaux.

On ensile les fourrages verts :

1° *Dans des silos en terre*. Et ils diffèrent peu des silos à tubercules ou à pulpes, si ce n'est par la couverture de terre, qui est plus épaisse (0m,80), et par le volume de la masse ensilée, qui a avantage à être grand ;

2° *En silos avec toiture*, sortes de fosses maçonnées, souvent très profondes (3 à 7 m.), construites sous des hangars ; on y empile les fourrages frais par couches horizontales et on charge le tout avec des plaques de fonte, des moellons, etc. (500 kilogr. par mètre carré, au moins) ;

3° *En silos à l'air libre*. Moins coûteux que les précédents et donnant d'aussi bons résultats si l'on entasse le fourrage sur une surface plane, en formant un tas à parois verticales, de grand volume, et en chargeant de 1.000 à 1.500 kilogrammes par mètre carré. La partie supérieure seule et 20 centimètres sur l'épaisseur des parois latérales sont altérés : le reste est parfaitement conservé.

Les fourrages ensilés subissent une sorte de coction ; leur coloration, leur odeur changent (odeur d'alcool, d'acide butyrique, d'acide acétique). Le volume diminue, de même le poids (par écoulement des liquides). Les plantes deviennent plus tendres, plus assimilables.

Dans le cas où la fermentation est douce, l'azote des fourrages se trouve presque totalement transformé en matières albuminoïdes. Dans le cas où elle est acide, une grande proportion de cet azote est passée à l'état d'amides.

SILO, ville de Palestine (tribu d'Éphraïm), entre Bethel et Sichem, capitale des Hébreux depuis leur entrée dans la terre promise jusqu'au règne de David.

SILOÉ (en hébr. *Schiloah*, envoyé), piscine située à l'angle sud-est de Jérusalem, au pied du mont Moriah, autrefois alimentée par des sources amenées de très loin au moyen de conduits souterrains. Elle fut le théâtre du miracle de la guérison de l'aveugle-né, racontée dans l'*Evangile de saint Jean* (IX). Vers le IVe siècle, les chrétiens élevèrent, au-dessus de la piscine de Siloé, une basilique dont on voit quelques ruines. Les conduits antiques sont en grande partie obstrués, et la piscine, but de pèlerinage, contient à peine quelques pieds d'eau.

SILONDIE (*di*) n. f. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés, propres au Gange. (La silondie du Gange est un silure qui atteint près de 2 m. de long.)



Silondie.

SILONG, SALONG, SÉLONG ou **SELOUNG**, peuplade sauvage de l'archipel Mergbi (océan Indien). Cette peuplade, qui paraît se rattacher aux Malais par le type et par la langue, vit à l'état nomade sur des bateaux.

SILPHE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, répandus surtout dans les pays froids du globe. (Les *silphes* ou *boucliers* sont de taille moyenne ou assez grande, ovales, très aplatis, avec le corselet très large recouvrant la tête, à livrée sombre. Le *silpha lunata*, noir, long de 25 millimètres, est la plus grande espèce de France.)



Sylphe thoracique (gr. d'un tiers).

SILPHIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, se divisant en quatre tribus : *silphinés*, *cholevinés*, *leptininés* et *leptoderinés*. — *Un* SILPHIDÉ.

SILPHION n. m. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant de grandes herbes à feuilles très larges, à fleurs en cymes, dont on connaît douze espèces des États-Unis, cultivées comme ornementales. ‖ On dit aussi SILPHIUM, SILPHIDE et SILPHIE.



Silphion : *a*, fleur ; *b*, fruit.

SILPHIUM (*om'*) n. m. Gomme résine de la Cyrénaïque, très estimée des anciens.

SILSDEN, bourg d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur l'Aire ; 3.400 hab. Draps ; coutellerie.

SILURE n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant cinq espèces propres à l'Europe et à l'Asie tempérée.

— Encycl. Les *silures* sont de très grands poissons à tête plate, à thorax cylindrique, à région postérieure aplatie, couverts d'une peau lisse et molle ; ils vivent dans les grands cours d'eau et aussi dans les lacs et la mer. Le silure d'Europe (*siturus glanis*) atteint jusqu'à 5 mètres de long ; brun verdâtre foncé en dessus, il est jaunâtre en dessous. Très rare en France, plus commun dans l'Europe centrale et orientale, les lacs de Suisse, il abonde dans la Caspienne ; sa chair est estimée.



Silure d'Europe.

SILURES, peuple de l'ancienne Bretagne, dans la partie sud du pays de Galles actuel, vers l'embouchure de la Sabrina (Severn), soumis aux Romains l'an 75 de l'ère chrétienne par Frontinus. Capit. *Isca* (auj. Caerléon).

SILURIDÉS n. m. pl. Famille de poissons physostomes, comprenant dix-sept tribus et dont le type est le genre *silure*. — *Un* SILURIDÉ.

SILURIEN, ENNE (*ri-in, en'* — de *Silures*, n. d'un peuple) adj. Géol. Se dit d'un système de terrains appartenant à l'ère primaire.

— n. m. : *Le* SILURIEN.

— Encycl. Le système *silurien* succède au système précambrien, qui le sépare du terrain primitif. Ses assises sont recouvertes par celles du système devonien. C'est à la base du silurien qu'apparaissent les premiers débris fossiles indéniables, cette faune est caractérisée par le développement du groupe des trilobites et des mollusques céphalopodes, les poissons apparaissent à la fin de la période. Ensuite, les phénomènes de soulèvement, d'érosion, en démolissant les roches primitives et préexistantes, donnent lieu à des roches nouvelles : sables, argiles, calcaires, grès, schistes.

Barrande a divisé la faune silurienne en trois parties : la *faune primordiale* (trilobites et lingules), la *faune seconde* (trilobites et céphalopodes) et la *faune troisième* (céphalopodes, brachiopodes).

Avec les trilobites, on a reconnu d'autres crustacés, et en particulier des gigantostracés, dont la longueur pouvait dépasser 1m,50.

Les couches siluriennes offrent à la fois l'apparition et le plus grand développement des céphalopodes. Les gastéropodes et acéphales existent dans les couches de ce système. Il en est de même des échinodermes (cystides, échinides, astérides, crinoïdes). Citons encore de nombreux polypiers, des hydrozoaires graptolithes, des spongiaires, des protozoaires. Enfin, il est utile de signaler la découverte d'un animal à respiration aérienne, un scorpion : *palæophonus nuncius*.

La mer silurienne paraît avoir recouvert l'Europe occidentale et une importante partie de l'Amérique du Nord.

Le système silurien a été divisé de bas en haut en trois étages, qui sont : *cambrien* (de *Cambria*, nom latin du pays de Galles), *ordovicien* (de *Ordovices*, nom des anciens habitants du pays de Galles), et *gothlandien* (de l'île suédoise de Gothland).

L'étage *cambrien* est représenté en France, notamment par les *ardoises violettes* de Fumay, les *schistes de Revin*, les *ardoises de Deville*, les *poudingues pourprés* de Normandie et de Bretagne. Hors de France, ce sont la *grauwacke de Przibram* (Allemagne), des formations très fossilifères de la Bohême, etc. Dans le pays de Galles, ce terrain offre une épaisseur de plus de 8.000 mètres. A l'étage *ordovicien* appartiennent en France l'importante assise du *grès armoricain*, qui constitue le rocher du château de Falaise, celui de la montagne du Roule, à Cherbourg, les rochers et grottes du Morgat, etc. ; puis les *schistes à calymènes*, le *grès de May*, les *ardoises d'Angers*, etc. En Angleterre, l'ordovicien est très développé dans le pays de Galles ; il en est de même en Bohême. L'étage *gothlandien* comprend le *grès culminant* de Normandie, le *calcaire ampéliteux* de Feugerolles (Calvados), etc.

SILVA n. f. Versific. espagn. Combinaison de vers endécasyllabes et de vers de sept syllabes, à rimes croisées.

SILVA (Jean-Baptiste), médecin français, né à Bordeaux en 1682, mort à Paris en 1742. Élève de la faculté de Montpellier, il devint médecin consultant de Louis XV. Il fut aussi médecin de Voltaire, qui a dit de lui : « C'était un de ces médecins que Molière n'eût pu ni osé rendre ridicules. » On a de lui : *Traité de l'usage des différentes espèces de saignées, principalement de celle du pied* 1727.

SILVA (Antonio José DA), auteur dramatique portugais, né à Rio-Janeiro en 1705, brûlé par l'Inquisition à Lisbonne en 1739. Il appartenait à une famille israélite qui s'établit à Lisbonne en 1713. Il fit ses études de droit et devint avocat. Accusé de pratiquer les rites mosaïques, il fut traduit une première fois devant l'Inquisition en 1726, soumis à la torture, et obligé de faire acte public d'abjuration. Arrêté une seconde fois en 1737, il fut emprisonné, condamné et supplicié. Ses œuvres dramatiques parurent en 1744, en deux volumes, sous le titre de *Theatro comico Portuguez*. Deux autres volumes, parus en 1747, contenaient quelques œuvres anonymes, dont certaines lui ont été attribuées, et ses traductions de Métastase. Son théâtre se compose de huit pièces : *Labyrinto de Creta*, *Variedades de Protheu*, *Guerras de Alecrim et Mangerona*, *Vida de D. Quixote*, pièce traduite en français par Ferdinand Denis ; *Esopaida*, *Precipicios de Phaetonte*, *Amphitrio*, *Encantos de Medea*. Plusieurs de ces pièces sont des opéras-comiques, où l'auteur prodigue des plaisanteries qui manquent souvent de goût et de délicatesse, mais dont la verve populaire plaisait au public. L'auteur empruntait à pleines mains aux théâtres français et italien.

SILVA CARVALHO (José DA), homme d'État portugais, né à Villa Dianteira (Vizeu) en 1750, mort en 1856. Il fut successivement juge de paix à Ricardães (1810), juge des orphelins à Porto, auditeur de guerre dans la même ville. Lors de la révolution de 1820, il adhéra au mouvement libéral, et reçut du roi Jean VI le ministère de la justice. Exilé par D. Miguel, il se réfugia à Londres et se montra l'un des partisans les plus actifs de la royauté constitutionnelle. Il fut l'âme des conseils de D. Pédro à Terceira et pendant le long siège de Porto (1832-1833). Après le triomphe du parti constitutionnel, il obtint le portefeuille des finances. La victoire des partis extrêmes en 1836 l'obligea à quitter encore une fois le Portugal. Quand il y rentra, ce fut pour se tenir désormais éloigné de la politique active, sans perdre d'ailleurs de son influence sur les partis.

SILVA (Innocencio Francisco DA), érudit et bibliographe portugais, né et mort à Lisbonne 1810-1876. Il a édité un certain nombre d'ouvrages littéraires, tels que les *Poésies du Dr J.-A. da Cunha* (1839), les *Poésies de Barbosa du Bocage* (1853) ; une *Petite Chrestomathie portugaise* 1850). Il a publié, à partir de 1858, un *Dictionnaire bibliographique portugais*, en dix volumes, ouvrage fort utile.

SILVA LEAL (José Maria DA), littérateur et auteur dramatique portugais, né en 1812, mort en 1883. Il devint le favori du public, grâce à son operette *o Beja*, dont Frondoni a écrit la musique. Puis viennent : *o Conselho dos dez* ; *Una par de luva* ; *Bom homem de outro tempo*, musique de Caputros ; *Um sonho* ; *Intriganto de Veneza*. Comme journaliste, il a fondé : *o Beja flor* 1838 ; *o Elenco* 1839 ; *a Fama* 1843 ; *o Oculo* 1848 ; *o Bibliophilo* 1849 ; *Archivo pittoresco* ; *Illustraçao*, etc.

SILVAIN — Michel V...

Silvain J... français, ... et publiait ... Mais ses goûts ... Orléans, ... le R... Conservatoire, ... au théâtre Italien, ... Mme **Silvain**, ... Opéra-Comique, ... Française, ... et élève. ...

Silvan, ... la Tarn (arr. ... prov. et distr. de Lanchester. ... Vignobles.

Silvanectes, ... de la Gaule Belgique. Ville ... aujourd'hui Senlis.

Silvaner ou ... Variété de cépage blanc, cultivé en Autriche, Allemagne, Suisse, et dans quelques départements de l'est de la France. C'est un cépage vigoureux et fertile, produisant de bons vins blancs, mais ... sujets à la grêle. Syn. GENTIL VERT, GRANDVERT, GROS PLANT DU RHIN, GROS RHIN, MORILLON, SILVANER BLANC, SILVANER JAUNE, SILVANER VERT, etc.

Silveira Martins, colonie agricole du Brésil (Etat de Rio Grande do Sul), ... hab.

Silveira (José Xavier Mousinho **da**), homme d'Etat portugais, né à Castello de Vide en 1780, mort à Lisbonne en 1849. Il fit ... les fonctions publiques comme ... de fora à Marvão. En 1820, il ... au mouvement libéral, ... 1824, il suivit le roi Jean VI à bord de la flotte ... de la tentative de don Miguel pour s'emparer ... et Jean VI, rentré à Lisbonne, le nomma ministre des finances. A la mort de Jean VI, Mousinho se trouva en butte à la haine des absolutistes et dut s'expatrier. Don Miguel fut revenu d'Autriche (févr. 1828), il entra en relations avec don Pedro, frère aîné de ... et régent de Portugal au nom de sa fille doña Maria. Il négocia un emprunt à Londres au nom de don Pedro, qui réussit, après cinq ans de lutte, à triompher de don Miguel (1834). Devenu ministre, Mousinho entreprit de persuader aux Portugais qu'ils trouveraient dans la mise en valeur du royaume plus de trésors qu'il ne leur en voulait les libérer. Il abolit la dîme, les droits féodaux et les monopoles, réduisit de moitié l'impôt foncier; mais la révolution progressiste de septembre 1836 l'obligea à se retirer de nouveau en France. Il rentra en Portugal en 1839, mais sa santé chancelante ne lui permit plus de prendre part aux affaires publiques.

Silveiras ou **Silveira**, ville du Brésil (Etat de São Paulo), dans une vallée fertile produisant en abondance le café, le coton et les céréales; 8.000 hab.

Silvela (Agustino Francisco), homme d'Etat espagnol, ... Madrid en 1843, frère de Manuel Silvela (1830-...), ... ministre et ambassadeur à Paris. Avocat à Madrid, ... entra dans la politique active après l'avènement ... Alphonse XII (1874), et siégea aux Cortès, ... Avila, dans les rangs du parti libéral ... conservateur, et fut ... ministre d'Etat à l'intérieur et ... de l'intérieur dans le ministère Martinez-Campos, ... 1890 ... sous la ... vas ... 1895), ... la faveur à la ... Il ... de ... vas ... a ... Silvela.

Silver Cliff, ... des Etats-Unis ... de Custer, ... ravage, à ... Arkansas ... tière argentifère.

Silvère (saint), pape, ... à Frosinone, près de ... vers 470, fils du ... Hormisdas, ... mort dans l'île ... martyr en 537. Il était fils du pape ... Agapet Ier, roi des Goths, Théodat, fit monter Silvère, alors ... le trône pontifical. Bélisaire ayant rétabli à Rome l'autorité de Justinien, Silvère reçut l'ordre de ... avant ... de Thalassius. Le pape ayant ... Rome par ... rôle de ... relégué ... comme ... Il ... en 540.

Silvelle ... toffe ... de laine de soie et ...

Silverton, ... de l'Australie orientale (Nouvelle-...), au milieu des Stanley Ranges et sur les ... Mort, près de la ... 2.000 hab. Riches ... et de ... Broken-Hill.

Silves (lat. ... du lat. *silva*, forêt), n. f. pl. Littér. ... pièces de vers détachées, qui n'ont ni un rapport ... entre elles. *Les Silves de Stace.*

Silves ... de Stace (vers 93 apr. J.-C.). Recueil de ... en vers sur toutes sortes de sujets. Stace était le poète ... du cœur de Domitien. C'est à lui que ... a ... en toutes circonstances pour célébrer par ... les divers événements de la vie. Une villa bâtie, ... statue érigée, la perte d'un parent ou même d'un ami ... fournissent à Stace le sujet d'une pièce de vers, dans laquelle il caresse en artiste son grand poème de la *Thébaïde*, sur le quel il fonde sa réputation. C'est pourtant la poésie légère, fugitive, improvisée qui le recommande surtout aux yeux de la postérité. Il a de l'esprit, du naturel, beaucoup de précision dans les descriptions, un réalisme qui intéresse l'historien et l'archéologue.

Silves ou **Sylves**, ville du Portugal (Algarve), non loin de l'Atlantique, au versant sud de la serra de Monchique, 8.400 hab. C'est l'antique *Chelb* des Maures, jadis capitale de l'Algarve, déchue depuis l'ensablement de son *rio*. Cathédrale du XIIe siècle.

Silvesoide n. m. Métall. Alliage de cuivre et de nickel avec un peu de plomb, d'étain ou de zinc.

Silvestre (Israël), dessinateur et graveur, né à Nancy en 1621, mort à Paris en 1691. Il était fils du peintre nancéen Gilles Silvestre (né en 1590, mort après 1620), qui fut le premier d'une lignée d'artistes. Son maître fut Israël Henriet, l'ami et l'éditeur de Callot. De 1640 à 1653, il vécut en Italie, en coupant cette longue période de fréquents voyages en France. C'est un dessinateur très habile, qui fait revivre avec un esprit pittoresque le Paris et le Versailles d'entre 1660 à 1690. Il dessina et grava pour Louis XIV les *Maisons royales*, ainsi que les *Fêtes* données et les *Places* conquises sous son règne. On peut citer encore de lui : les *Plaisirs de l'île enchantée*, une grande *Vue de Rome*, en 4 pièces, la *Vue du Campo Vaccino* de Rome, etc. En 1670, il entra à l'Académie royale. — Ses trois fils, Louis **de Silvestre** *l'Aîné*, Louis **de Silvestre** *le Jeune*, et Charles-François **de Silvestre**, furent peintres ou graveurs, et eux-mêmes firent souche d'artistes.

Silvestre de Sacy. Biogr. V. Sacy.

Silvestre (Théophile), littérateur et journaliste français, né à Fossat (Ariège) en 1823, mort à Paris en 1876. Après la révolution de 1848, il fut nommé sous-commissaire, puis commissaire adjoint de la République. Silvestre se rendit ensuite à Paris, écrivit dans divers journaux et s'occupa particulièrement, dans les premières années de l'Empire, de critique d'art. Il ne tarda pas à se rallier complètement au gouvernement de l'Empire, fut chargé, de 1857 à 1859, d'une mission en Europe pour y étudier les musées et autres institutions des beaux-arts, puis fut nommé inspecteur général. Il collabora en outre au « Figaro », puis acheta le « Nain Jaune ». Nous citerons, parmi ses écrits : *Première lettre aux citoyens du département de l'Ariège* (1849); *Mémoire contre Horace Vernet* (1857), qui fut supprimé par arrêt de la cour d'appel; *l'Art, les Artistes et l'Industrie en Angleterre* (1859); *les Artistes français* (1861); *Eugène Delacroix* (1864); *la Conspiration des quarante [Académie française]* (1864); etc.

Silvestre (Paul-*Armand*), littérateur français, né à Paris en 1837, mort à Toulouse en 1901. Ancien élève de l'École polytechnique, il entra au ministère des finances en 1869, y fut inspecteur des finances et sous-chef de bureau et suivit régulièrement la carrière administrative. Mais c'est à ses talents littéraires qu'il dut sa notoriété. Il a publié en 1862 : *Rimes neuves et vieilles*, avec préface de George Sand, puis deux autres recueils de vers : *les Renaissances* (1869), *la Gloire des sauveurs* (1872); *la Chanson des heures* (1878); *les Ailes d'or* (1880); *le Pays des roses* (1883), *le Chemin des étoiles* (1885). Après avoir collaboré à plusieurs journaux, il entra en 1879 au *Gil Blas*, où il inséra une grande quantité de nouvelles et de contes humoristiques. Ses poésies ... d'un esprit plus délicat, mais la gauloiserie de ses nouvelles a plus fait pour étendre sa réputation que ses vers les mieux tournés. On lui doit, en ce dernier genre : *les Forces de mon ami Jacques* (1881); *les Malheurs du commandant Lampute* (1881); *les Mémoires d'un galopin* (1882); *le Tic-tac d'Edgar* (1882), *Pour faire rire* (1882); *le Filleul du docteur Trousse-cadet* (1882); *les Bêtises de mon oncle* (1883); *Contes du temps passé* (1883); *Contes grassouillets* (1883), *Madame Bindin et Mademoiselle Phryné* (1883); *le Livre des joyeusetés* (1884); *les Mélancolies d'un joyeux* (1884); *Contes parisiens, gaulois et galants* (1884); *En pleine fantaisie* (1884); *le Falot* (1884); *Histoires belles et honnêtes* (1884); *les Cas difficiles* (1885); *Contes à la comtesse* (1885); *Mémoires et Récits du Vamiral Lekelpudubec* (1885); *le Lendemain de paresse* (1885); *les Veillées de saint Pantaléon* (1886); *Histoires très peu nantes* (1887); *Au pays du rire* (1887); *Contes parisiens nouvelles* (1888); *Histoires joyeuses* (1888); *Contes gaillards* (1888), *Maïma* (1888). On lui doit ... pièces de théâtre : *Ange Bonani*, en trois ... avec Henri Lefort), *Mme*, en un acte, avec Henne... (1875); *Mme* ... Vaudeville; puis, en 1876, il a donné ... avec Henri de Bornier et Victorin ... Fabre; *Sapho*, drame en un acte ... (1881), *Cocorico*, opéra-comique, musique de Léon Vasseur (1882), *Cinquante Aventure*, opéra-comique, avec Davyl... *Henry VIII*, grand opéra en cinq actes, avec Détroyat, musique de Saint-Saëns (1883); *Pedro de Zalamea*, opéra en quatre actes, avec Détroyat (1884); *les Templiers*, opéra en cinq actes, avec Adenis, musique de Litolff (1886), *Jocelyn*, opéra en quatre actes, avec Capoul, musique de Benjamin Godard (1889); *Griselidis*, mystère en trois actes, avec Morand, musique de Massenet (1891), etc.

Silvi, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo]; 3.368 hab. Petit port sur l'Adriatique. Faïences.

Silvia, village de la Colombie (départ. de Cauca); 5.045 hab. Commerce de quina.

Silvia, personnage de la comédie italienne. C'est un rôle d'amoureuse qui fut créé en 1710, à Paris, par Gianetta Rosa Benozzi, laquelle le tint quarante-deux ans. Les pièces de Marivaux présentent fréquemment ce type.


Silybe : *a*, fleur; *b*, fruit.

Silvine n. f. Chlorure naturel de potassium.

Silvinien (*ni-in*) n. m. Archéol. Monnaie du prieuré de Souvigny (Bourbonnais), à l'effigie de S. Mayeul et qui avait cours dans les domaines de Bourbon. (Le silvinien porte une croix à branches égales. Parfois la croix est cantonnée d'un croissant, d'un trèfle ou d'un lis.)

Silybe n. m. Bot. Genre de composées, tribu des cardunacées, dont l'unique espèce, qui croît dans l'ancien continent, est appelée vulgairement *chardon-Marie*.

Simaba n. m. Genre de simarubacées, comprenant des arbres à feuilles composées, très voisins des simaruba, dont ils diffèrent surtout par la corolle à préfloraison valvaire, et par les stigmates, qui sont petits. (Le *simaba ferrugineux*, plante brésilienne, est employé contre les diarrhées, la dyspepsie, la fièvre; le *simaba cédron* sert contre la morsure des serpents.)


Simaba cédron : *a*, graine.

Simacota, ville de la Colombie (départ. de Santander), sur le versant gauche de la vallée du rio Suarez; 6.435 h. Belles cultures (riz, indigo, légumes).

Simagrée (orig. dout.) n. f. Feinte, faux semblant : *On fait parfois la* Simagrée *de refuser ce que l'on brûle d'obtenir.* || Au plur. Manières affectées, dépourvues de sincérité : *Les* Simagrées *sont ridicules.*

Simaise n. f. Autre orthogr. du mot cimaise.

Simalou ou **Varkens-Eiland**, île de la Malaisie néerlandaise, sur la côte ouest de Sumatra; 2.100 kilom. carr., 10.000 hab. (Malais ou Atchinois). Belle végétation.

Simancas, ville d'Espagne (Léon [prov. de Valladolid]), sur la pente d'une colline dominant la rive droite du Pisuerga; 1.300 h. Beau pont. Vieux château renfermant le dépôt d'archives le plus riche de toute l'Espagne.

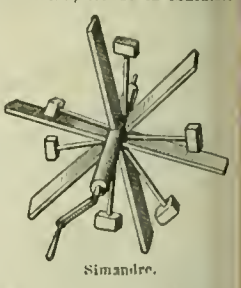
Simandre.

Simandre (du gr. *sémantron*, signal) n. f. Plaque de fer ou disque de bois qui tient lieu de cloche, dans certains couvents grecs. (V. hagiosidère.) || Crécelle de bois, servant au même usage.

Simandre, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 23 kil. de Louhans, dans la Bresse; 1.714 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Merrains, vinaigreries, commerce de grains.

Simard, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Louhans, dans la Bresse; 1.529 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

Simard ou **Symars** (Pierre), inquisiteur français, né à Besançon vers 1620, mort à Poligny vers 1680. Entré dans l'ordre des frères prêcheurs, il occupa à Besançon une chaire de théologie et, nommé inquisiteur général, poursuivit vivement ceux qu'on soupçonnait d'hérésie ou de magie. Son zèle indigna les magistrats de Besançon, qui demandèrent inutilement sa condamnation en cour de Rome. Il composa divers ouvrages de piété : *le Trésor du rosaire de la très sainte Vierge* (1673); *Advis aux prêtres et pasteurs* (1677).

Simarouba n. m. Bot. Syn. de simaruba.

Simarre (de l'ital. *cimarra* ou *zimarra*, même sens) n. f. Habillement long et traînant, dont les femmes se servaient autrefois : *Une riche* simarre *brodée d'or.*

— Sorte de robe de dessous que portent les magistrats et certains professeurs : *Le chancelier devait être toujours en* simarre.


Sénateur vénitien revêtu de la simarre (XVIe siècle).

SIMARRI n. m. Planche mince et plate, couverte d'un ré de petits morceaux de quartz fixés avec une couche résine à l'état chaud, avec laquelle on râpe la cassave is certains pays.

SIMART (Pierre-Charles), statuaire français, né à oyes en 1806, mort à Paris en 1857. Fils d'un menuisier, btint, grâce à Paillot de Montabert, une petite pension 300 francs et fut envoyé à Paris en 1823 et recommndé au statuaire Dupaty. Un riche amateur, Marcotte, ilt avoir une commande du ministère, un *Buste de arles X* (musée de Troyes), et quatre bas-reliefs : *la Foi, 'espérance, la Charité* et *la Libéralité*, destinés à l'église int-Pantaléon de la même le (1828-1829). Après la rt de Dupaty, il entra dans telier de Cortot, puis dans lui du Pradier. En 1831, il posa la *Nymphe Coronis*, titre d'un modelé fin, où mmencèrent à se faire jour s tendances archaïques. près un voyage en Italie, il mporta le premier prix de ome (1833). A son retour, tat lui commanda *l'Architecture* et *la Sculpture*, deux ures de haut relief pour la çade de l'Hôtel de Ville aris) (1840); les deux statues colossales de la barrière . Trône, *la Justice* et *l'Abondance* (1840); *la Philosophie la Poésie épique* (1843-1845), stinées toutes deux à la bliothèque de la Chambre des pairs; à ce même Salon, exposa une *Vierge*, groupe en marbre, actuellement à royes. De 1846 à 1852, il exécuta les grands bas-reliefs du mbeau de Napoléon aux Invalides : *la Pacification des oubles civils; l'Organisation de l'administration publique; Promulgation du code; le Concordat; les Travaux publics, le Commerce et l'Industrie protégés*, etc.; et la figure olossale de l'Empereur, à l'extrémité de la crypte. Il a issé inachevé à sa mort, entre autres travaux, un groupe marbre, *l'Art demandant son inspiration à la Poésie*, ui lui avait été commandé pour le palais du Luxembourg, que Duret a terminé. Simart avait été, en 1852, élu embre de l'Institut en remplacement de Pradier, son altre. Disciple fervent de l'antique, Simart s'était fait une ée très haute, mais un peu froide, de son art. Il se place aturellement dans le groupe d'Ingres.


Simart.

SIMARUBA n. m. Genre de *simarubacées*, comprenant es arbres à feuilles alternes composées, imparipennées, ont on connaît six espèces américaines.

— Encycl. Le *simaruba amer* ou bois blanc des Antilles st un arbre d'une vingtaine de mètres environ, dont la ge est nue sur une auteur de 6 à 10 mètres; il présente une corce lisse, grisâtre. e bois, dur, très résistant, jaune clair, st employé en meuiserie. L'écorce est une amertume très rononcée; elle est onique, coupe les ccès de fièvre; on a recommandé contre l'anémie, la dyspepsie, la dysenterie hronique; à haute ose, elle est vomitive. Elle renferme le la *quassine*. Le *simaruba versicolor*, *bé de perdiz* ou *paraïba* du Brésil, n'atteint guère plus de 5 à 6 mètres. L'écorce pulvérisée sert comme insecticide; la décoction des feuilles est considérée comme antisyphilitique et anthelminthique. Elle sert contre la morsure des serpents. Le *simaruba officinal*, de l'Amérique centrale, jouit des mêmes propriétés que le simaruba amer.


Simaruba : a, fleur.

SIMARUBACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales. — *Une* SIMARUBACÉE.

— Encycl. Les *simarubacées* sont des arbres ou des arbustes à feuilles le plus souvent alternes, composées pennées ot sans stipules; leur port est très variable. Les fleurs sont hermaphrodites ou unisexuées. Les étamines portent fréquemment à la base de leur filet une petite écaille ligulaire. Les simarubacées comprennent environ vingt-cinq genres réunis en trois tribus : *surianées, simarubées* et *picramniées*.

SIMAV ou **SÉMAV**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Khodavendikiar]), près du *lac de Simav*; 5 180 hab. Tanneries. Aux environs, ruines d'Ancyre. C'est l'ancienne *Synnaus*.

SIMBACH, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Bavière]), sur l'Inn; 3.289 hab.

SIMBA-MOUENI, ville de l'Afrique orientale allemande (Oukami), près du Guérenguéré, affluent du Kingani.

SIMBAS, peuple nègre du Congo français, établi sur les affluents méridionaux du haut Ogôoué. Les Simbas sont des hommes de grande taille, à physionomie assez agréable; leurs femmes se couvrent les bras et les jambes d'anneaux de cuivre.

SIMBIRSK, ville de Russie, ch.-l. de gouvernement, sur une colline dominant le Volga. Embarcadère important sur ce fleuve et station de chemin de fer vers Penza; 43.300 hab. Pêche active, commerce de blé. La fondation de la ville remonte à 1650.

SIMBIRSK (GOUVERNEMENT DE), gouv. de la Russie orientale, limité par les gouv. de Kazan au N., de Penza et de Nijégorod à l'O., de Saratof et de Penza au S., de Penza à l'E. Superf. 49.495 kilom. carr.; pop. 1.549.500 hab. Ch.-l. *Simbirsk*. Sol moyennement accidenté, coupé par de hautes collines calcaires qui viennent finir en falaises abruptes au-dessus du Volga, qui, avec ses affluents, la Soura et la Svinaga, draine largement le gouvernement. Celui-ci est surtout agricole, le seigle, pommes de terre. L'industrie est néanmoins assez active : scieries mécaniques, fabrication de draps, tanneries, verreries, gisements de houille et d'asphalte.

SIMBLEAU ou **SIMBLOT** (*blo*) n. m. Techn. Cordeau qui sert aux charpentiers pour tracer de grandes circonférences. || Assemblage de ficelles qui fait partie d'un métier à tisser. || Sorte de compas dont on se sert, dans la fabrication des meules de moulin composées de plusieurs morceaux, pour donner à l'ouvrage une forme exactement circulaire, et qui est constituée par une règle ajustée au centre de l'œillard et munie d'une pointe à chaque extrémité.

SIMCOE, comté du Dominion canadien (prov. d'Ontario), entre les lacs Huron, Erié et Ontario. Superf. 4.260 kil. carr.; pop. 82.000 hab. Ch.-l. *Barrie*.

SIME (gr. *simos*, lat. *simus*, même sens) adj. Camus : *La forme du bec du tadorne est* SIME *ou camuse*. (Buff.) (Dans.)

SIMÉON, second fils du patriarche Jacob et de Lia. Il fut réprimandé par le patriarche mourant, à cause de la violence qu'il avait exercée contre les Sichémites, et, plus tard, lors du partage de la terre promise, la tribu dont il était l'ancêtre n'obtint qu'une portion de territoire réduite, prise sur la tribu de Juda, à l'Ouest et au Sud.

SIMÉON, vieillard juste et pieux, dit l'Evangile, à qui l'Esprit-Saint avait révélé « qu'il ne verrait pas la mort avant d'avoir vu le Christ du Seigneur ». S'étant rendu au temple, le jour de la présentation de Jésus, il prit l'enfant dans ses bras et lui rendit hommage par le cantique qui commence ainsi : « Maintenant, Seigneur, laissez votre serviteur s'en aller en paix selon votre parole, car mes yeux ont vu votre salut. » La tradition chrétienne a toujours fait de Siméon un vieillard parvenu à un âge très avancé. — Les mots *Nunc dimittis*, par lesquels commence le texte latin du cantique de Siméon, ont été et sont souvent répétés à propos de l'accomplissement d'un souhait formé depuis longtemps : *Chanter son* NUNC DIMITTIS.

SIMÉON ou **SIMON** (saint), évêque de Jérusalem, mort en 104. Saint Matthieu et saint Marc lui donnent le titre de *frère* (c'est-à-dire de cousin) de Jésus. L'historien Hégésippe, cité par Eusèbe, atteste que, devenu évêque de Jérusalem, après la mort de saint Jacques, il souffrit le martyre sous le règne de Trajan, en l'an 104, à l'âge de cent vingt ans. — Fête le 8 octobre.

SIMÉON Stylite (saint). Trois saints du nom de Siméon reçurent le surnom de STYLITE (du gr. *stulos*, colonne), parce qu'ils passèrent la plus grande partie de leur vie sur une colonne, au pied de laquelle leurs disciples, qui pourvoyaient à leurs besoins, venaient écouter leurs exhortations. Le premier, né en Syrie vers 390, mort en 460, vécut près d'Antioche. Fête le 5 janvier. — Le second, né en 521, mort en 596, s'établit non loin de la même ville, sur la colline appelée le mont Admirable. Fête le 24 mai. — Le troisième, dit *le Foudroyé*, parce qu'il périt frappé de la foudre, vivait également au VIe siècle, aux environs de la ville d'Ega, en Cilicie. Fête le 26 juillet.

SIMÉON, tsar de Bulgarie de 890 à 927. En 893, il repoussa les Hongrois et obligea l'empire byzantin à lui payer tribut. Il se proclama tsar des Grecs et des Bulgares, s'empara deux fois d'Andrinople et arriva à trois reprises sous les murs de Constantinople. Il fit traduire du grec en slavon de nombreux ouvrages et éleva l'archevêque de Bulgarie à la dignité de patriarche.

SIMÉON le Métaphraste, hagiographe grec. D'après Allatius et plusieurs autres historiens, il aurait été chancelier des empereurs Léon VI le Philosophe et Constantin VII Porphyrogénète et aurait vécu outre les années 890 et 940. D'autres critiques en font un chancelier de l'empereur Jean Comnène. Il est l'auteur d'une compilation de cent vingt-deux vies de saints de l'Eglise grecque; il a ajouté aux anciens documents qu'il publiait une foule de traits de sa propre invention; de là lui vint le surnom de **Métaphraste**, c'est-à-dire *paraphraseur*. On lui attribue aussi des *Lettres*, des *Sermons* et des *Poèmes*.

SIMEON ou **SYMEON de Durham**, historien anglais, du milieu du XIIe siècle. La vie de ce moine de Durham est fort peu connue. On suppose qu'il mourut entre 1132 et 1138. Siméon, compilateur intelligent plutôt qu'historien original, a publié une *Historia Ecclesiæ Dunelmensis*, qui va jusqu'en 1096; une *Historia regum Anglorum et Dacorum*, qui va de 732 à 1129, etc., publiées par Thomas Arnold (1882-1885).

SIMÉON (Joseph-Jérôme, comte), homme d'Etat français, né à Aix en 1749, mort à Paris en 1842. Fils d'un jurisconsulte réputé, il devint professeur de droit à l'université d'Aix (1778) et assesseur de Provence (1783). Sous la Révolution, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et perdit sa chaire, prit part au mouvement fédéraliste du Midi (1793), fut mis hors la loi (août) et se réfugia en Italie. De retour à Marseille après prairial an III, il fut procureur syndic, puis député au conseil des Cinq-Cents (vendémiaire an VI), devint l'un des chefs du parti clichyen et protesta énergiquement, au 18 fructidor an V, contre l'envahissement par la force armée du conseil qu'il présidait. Condamné à la déportation, il se cacha, puis se constitua prisonnier à l'île d'Oléron, pour éviter d'être traité comme émigré. Libéré au 18-Brumaire, il fut nommé substitut au tribunal de cassation germinal an VIII, tribun floréal, se distingua dans la discussion du Code civil, fit le Concordat, et fut promu conseiller d'Etat (1801), membre du conseil de régence de Westphalie (1807), ministre de l'Intérieur et président du conseil d'Etat du roi Jérôme (déc.), ministre de Westphalie à Berlin et près de la Confédération du Rhin. De retour en France en 1813, il accepta des Bourbons la préfecture du Nord (1814), siégea au Corps législatif aux Cent-Jours, puis à la Chambre introuvable, reprit place au conseil d'Etat (1815), reçut les charges d'inspecteur général des écoles de droit (1819) et de sous-secrétaire d'Etat à la justice (1821). Il fut ministre de l'intérieur dans le second cabinet Richelieu (févr. 1820-déc. 1821). Comte (1818), pair de France (mai 1821) et ministre d'Etat, il se rallia à la monarchie de Juillet, fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1832) et remplaça, à quatre-vingt-huit ans, Barthe à la première présidence de la Cour des comptes (1837-1839). Il a laissé divers *Mémoires* et publié un *Choix de discours et d'opinions* (1824). — Son fils, JOSEPH-BALTHAZAR, comte **Siméon**, homme politique français, né à Aix en 1781, mort à Dieppe en 1846, suivit la carrière diplomatique, s'attacha à la Restauration, occupa plusieurs préfectures avec le titre de maître des requêtes au conseil d'Etat (1821), et fut révoqué par Corbière en raison de ses tendances libérales. Martignac l'appela aux fonctions de directeur général des beaux-arts (1828), qui lui permirent d'organiser le musée de Versailles. Conseiller d'Etat en 1829, il conserva ces fonctions jusqu'en 1842. La révolution de Juillet en fit un pair de France (sept. 1835). Peintre, graveur à l'eau-forte, collectionneur estimé, il a laissé quelques *Mémoires* d'érudition et quelques *Rapports*. — Hassenfratz, comte **Siméon**, fils de Joseph-Balthazar, administrateur et homme politique français, né et mort à Paris (1803-1874), auditeur au conseil d'Etat (1828), préfet de la Vienne (1830), du Loiret (1835), de la Somme (1840), et directeur général des manufactures de l'Etat (1842), fut élu député en 1843. En 1852, il remplaça Ledru-Rollin comme représentant du Var à l'Assemblée législative (1857), adhéra au coup d'Etat et fut promu sénateur (1852). Président du conseil de surveillance de la caisse générale des chemins de fer, il fut impliqué dans le procès du banquier Mirès, mais en fut indemne (1862). Il a laissé une traduction en vers des *Œuvres d'Horace* (1874-1875).

SIMFÉROPOL ou **SIMPHÉROPOL**, ville de la Russie d'Europe (Crimée), ch.-l. du gouv. de Taurie, sur le Salghir; 49.000 hab. Une partie de la ville, construite par les Russes, offre un aspect de ville moderne. La ville vieille ou Ak-Metchet, quartier des Tartares, a conservé le caractère oriental. Belle cathédrale. Simferopol, fondée vers l'an 1500, passa avec toute la Crimée sous la domination des Russes, en 1791. Fabriques de savons et de chandelles, manufactures de tabacs. Vignobles et pépinières aux environs. Exportation de fruits.

SIMIANE, comm. des Basses-Alpes, arrond. et à 27 k.l. de Forcalquier, sur un affluent du Couloo (bassin du Rhône), 920 hab. Commerce de truffes.

SIMIANE (Pauline-Adhémar DE MONTEIL DE GRIGNAN, marquise DE), née à Paris en 1674, morte à Aix en 1737. Fille de la comtesse de Grignan et petite-fille de la marquise de Sévigné, elle épousa, en 1695, Louis de Simiane, marquis d'Esparron, lieutenant des gendarmes écossais. Elle fut dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, puis accompagna son mari lorsqu'il succéda à son beau-père, de Grignan, dans la place de lieutenant général de Provence (1715). Devenue veuve en 1718, deux ans après, elle fut chargée par le Régent d'accompagner en Italie sa seconde fille, qu'il venait de marier au duc de Modène. Elle se retira ensuite dans une demi-solitude, que venaient distraire l'amitié de Massillon et le commerce de quelques beaux esprits, et se consacra à l'éducation de ses enfants.

Mme de Simiane avait un esprit cultivé; elle tournait de jolis vers. Elle est l'auteur de quelques opuscules mêlés de vers et de prose; d'un, entre autres, intitulé : *le Cœur de Loulou*. Quant à ses lettres, « elles offrent un air de famille avec celles de son aïeule et de sa mère », dit Labarpe, qui les édita en 1773. Le meilleur titre littéraire de Mme de Simiane est la publication de la correspondance de son aïeul avec le chevalier Perrin; on regrette qu'elle en ait retranché les lettres de Mme de Grignan.

SIMIDZOU, ville du Japon (île de Nippon, prov. de Sourouga), sur une baie du golfe de Sourouga; 4.100 hab. Commerce maritime, sucre et thé.

SIMIEN, ENNE *mi-in, èn'* — du lat. *simius*, singe adj. Qui se rapporte aux singes, qui en possède l'allure ou l'expression : *Geste* SIMIENNE. *Figure* SIMIENNE. *Gestes* SIMIENS.

SIMIESQUE *mi-èssk'* — du lat. *simius*, singe adj. Qui tient du singe; qui appartient au singe : *Formes* SIMIESQUES.

SIMIIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères primates, renfermant les orangs-outans (*simia*, gorilles et genres voisins. — *Un* SIMIIDE.

SIMILAIRE *lèr'* — du lat. *similis*, semblable, adj. Homogène, de même nature : *Une masse d'or est un tout* SIMILAIRE, *parce que chacune de ses parties est or.* || Qui peut, à certains points de vue, être assimilé à un autre : *On interdit le port, dans certaines réunions publiques, des cannes, parapluies et objets* SIMILAIRES.

— Biol. *Parties similaires*. Se dit, dans un même individu biologique, des parties histologiquement semblables, mais topographiquement différentes. V. aussi HOMOLOGUE, HOMOMORPHE et HOMOPHYLIQUE.

— Géom. Se dit des rectangles et des parallélépipèdes formés par la multiplication de nombres proportionnels entre eux.

— Physiq. *Rayons similaires*, Rayons lumineux également réfrangibles.

SIMILAMÉTRE du lat. *simila*, fleur de farine, et du gr. *metron*, mesure n. m. Instrument destiné à faire reconnaître la proportion de farine du froment que contient un mélange de fécules.

SIMILARGENT de *simili* et *argent* n. m. Alliage métallique imitant l'argent, inventé par Bassand vers 1760, et qui fut employé pour faire des flambeaux, des couverts, etc.

SIMILARITÉ n. f. Qualité de choses similaires.

SIMILI du lat. *similis*, semblable), sorte de préfixe qui entre dans la composition de certaines expressions pour marquer la similitude.

SIMILI mot ital., signif. *semblables* adj. m. pl. Musiq. Se place sur une partition pour signifier que des groupes, des arpèges indiqués en abrégé sont semblables à ceux qui les précèdent.

SIMILI (abrév. de *similigravure*) n. m. Cliché obtenu par la similigravure.

— n. f. Abréviation de SIMILIGRAVURE.

SIMILIA SIMILIBUS CURANTUR *Les similia se guérissent par les semblables*, devise latine de l'homéopathie, opposée à celle de l'allopathie : *Contraria contrariis curantur*, « Les contraires se guérissent par les contraires. » V. CONTRARIA CONTRARIIS.

SIMILIBRONZE de *simili*, et *bronze* n. m. Composition métallique constituée par un mélange de cuivre et de zinc qui peut se mouler, et qui imite le bronze.

SIMILIFER *fèr'* — de *simili*, et *fer* n. m. Zinc de Silésie contenant 25 p. 100 de fer.

SIMILIFLORE de *simili*, et du lat. *flos, floris*, fleur adj. Bot. Qui porte des fleurs toutes semblables entre elles.

Sorte de

Sorte de pierre

Ressemblance, rapport. *L'analogie est la base de ces raisonnements.* (De l'anal.)

... ont entre elles. Les ... arêtes correspondantes sont dans un ... rapports égaux à tous les ... les angles homologues sont égaux ... résultat au pour ... rapports des longueurs ... rapport de similitude.

... rapport de deux ... nement par ... les côtés ... triangle ... semblable ...

Synonymie. Analogie, conformité, etc. V. ANALOGIE. — **Contr.** Antithèse, comparaison. V. COMPARAISON.

— **Encycl.** Ma... et propriétés ... semblables. Deux triangles ... polygones semblables ... égaux ou à ... et les ... Le rapport de deux ... ou triangles semblables ... le ... triangle détermine avec les ... un triangle semblable au premier. C'est là la base fondamentale de la théorie des figures semblables. Les côtés homologues, hauteurs, médianes, etc., de deux triangles semblables, les ramènent ou dans deux triangles semblables, ou dans deux triangles dont les côtés sont ... rapport de ces lignes deux à deux est égal au rapport de similitude, et, par suite, deux triangles ... par les lignes homologues proportionnelles ... semblables.

Deux polygones semblables peuvent ... un même nombre de triangles semblables et semblablement ..., et cela d'une infinité de manières différentes, deux polygones décomposables en un même nombre de triangles semblables et semblablement ... sont semblables. Le rapport des aires de deux triangles ou de deux polygones semblables est égal au carré du rapport de similitude.

Figures homothétiques. Une figure polygonale, plane ou gauche, étant donnée, si l'on prend un point quelconque, que l'on joigne à tous les sommets, qu'on divise arbitrairement ... des rayons vecteurs, que, par le point de division, on mène des parallèles aux côtés de la figure donnée ou à ... égaux à ... remité de ce rayon vecteur, que terminent ces parallèles respectivement aux rayons vecteurs ..., que, par les points de rencontre, on mène des parallèles aux côtés suivants du polygone, et ainsi de suite, la figure polygonale qu'on formera ainsi sera semblable à la première, car les deux figures présenteront les mêmes angles et auront les côtés proportionnels, les rayons vecteurs étant divisés proportionnellement. Deux figures polygonales disposées comme on vient de le dire sont dites homothétiques, ou semblables et semblablement ..., le point de convergence des rayons vecteurs ... nom de centre d'*homothétie* ou de *similitude* ... V. HOMOTHÉTIE. Les définitions précédentes ... à deux courbes et à deux surfaces. On ... figure semblable à une autre est égale à ... et semblablement placée de l'autre.

... d'une courbe quelconque; ... semblables et semblablement ... rapport à l'origine sera $f(kx, ky) = 0$; ... simplement parallèles, sera $f(x + a, y + b) = 0$; enfin, celle des courbes ... dans le plan des axes ... les axes des coordonnées.

... générale des surfaces ... $f(x, y, z) = 0$, en remplaçant ... y par ky et z par kz et rapportant le ... axes formant entre eux les ... axes primitifs.

Les surfaces homologues ... et les volumes ... mêmes côtés.

... système matériel ... forces, et un ... semblable au premier ... vers points sont ... premier ... seront semblablement ... les ... le ...

SIMILOR ..., et ... Composition ... imitant l'or.

SIMLA, ville de ... anglais, ... Punjab, ... sur un ... Himalaya. Il ... hab. Résidence d'été du gouvernement général des Indes anglaises. Grand hôpital militaire pour ces colonies.

SIMMENTHAL, vallée de la Simme, affluent gauche de la Kander, traverse du lac de Thoune (Suisse) au canton de Berne. Longue de ... kilom., elle s'étend du S. au N. du massif de Wildstrubel (3 266 m.) à la « Porte de la Simme » entre la Simmenfluh à gauche et la Burgfluh à droite. Élève du bétail (bœufs très estimés ; fromages renommés. Sources thermales de Weissenburg ou de Bassc... Deux districts : Haut-Simmenthal (7 300 hab., ... Bas-Simmenthal (10 000 hab., ch.-l. ...

SIMMER (*mer*) n. m. Metrol. Mesure de capacité employée ... pour les céréales, et de valeur variable ... pays.

SIMMERING, ville d'Autriche-Hongrie (Basse-Autriche, ... Wienerwald, distr. de Bruck, près du ... Wasser, bras du Danube ; 25 000 hab. Filatures de ... secrets, brasserie, fabriques de produits chimiques et de câbles électriques. Au XIe arrond. de Vienne.

SIMMIAS de Rhodes, poète grec de la fin du IVe s. avant notre ère. Il avait composé d'élégantes épigrammes, dont quatre nous ont été conservées dans l'*Anthologie grecque* ; mais il était connu surtout par ses *Poèmes figurés*, sortes de vers, de mesures différentes, étaient assemblés de façon à représenter par leurs contours un objet quelconque, en rapport avec le contenu de la poésie. Trois de ces œuvres bizarres nous sont parvenues : *l'Œuf*, *les Ailes*, *la Hache* (dans l'*Anthologie*, de Jacobs, I, p. 139).

SIMMONDSIE (*dsi*) n. f. Bot. Genre de buxées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, dont on connaît plusieurs espèces de Chine et de Californie.

SIMNAN, ville de Perse (prov. d'Irak-Adjemi), à 1 126 mètres d'altitude, sur le versant sud de la chaîne de l'Elbourz ; 13 000 à 15 000 hab. Beaux jardins.

SIMNEL Lambert, imposteur anglais, né vers 1475, mort après 1534. Un prêtre, Richard Simon, de connivence avec les chefs des Yorkistes, eut l'idée de le faire passer pour un des enfants d'Édouard, assassinés à la Tour de Londres par Richard III. En 1486, il modifia son plan et Simnel devint le comte de Warwick, fils de Clarence. Tout un parti se forma en Irlande pour soutenir ses droits à la couronne. Marguerite de Bourgogne le reconnut formellement pour son neveu, bien que Henri VII fît parader le vrai Warwick dans les rues de Londres. Simnel fut couronné sous le nom d'Édouard VI à la cathédrale de Dublin (1487). Le 4 juin, à la tête de ses partisans commandés par Lincoln, il débarqua dans le Lancashire. L'armée royale l'arrêta à Stoke-on-Trent. Après un combat acharné, les Yorkistes furent écrasés, Simon et Simnel faits prisonniers. Le premier demeura en prison jusqu'à sa mort. Simnel reçut un emploi dans les cuisines du roi, devint fauconnier, puis yeoman au service du vicomte Lowell.

SIMODA. Géogr. V. CHIMODA.

SIMOGGA. Géogr. V. CHIMOGA.

SIMOÏS, petit fleuve de l'Asie Mineure ancienne (Troade [auj. *Mendéré-Sou*). Au temps d'Homère, il recevait le Scamandre, qui changea ensuite de direction par suite des dépôts accumulés par le Simoïs au confluent du Scamandre. On prit alors le Simoïs pour le Scamandre, et on appela Simoïs un ruisseau qui se jetait dans ce fleuve près de son embouchure ; c'est le faux Simoïs.

SIMOLIOPHIS (*fiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, fossiles dans le crétacé français.

SIMON n. m. Monnaie du Japon, en cuivre ou en fer, ronde, percée au milieu et valant environ 6 centimes.

SIMON, grand prêtre des Juifs, administrateur de la Judée de 292 à 284 av. J.-C. Il embellit et fortifia Jérusalem.

Simon le Pharisien (LE REPAS CHEZ). La scène est retracée dans l'Évangile de saint Luc (VII, 36-50). Le pharisien Simon ayant prié Jésus de manger chez lui, celui-ci accepta et se mit à table. Une femme de mauvaise vie, Marie-Madeleine, apprenant la présence de Jésus chez le pharisien, y vint avec un vase rempli d'huile parfumée. Elle se tint aux pieds de Jésus, les arrosa de ses larmes, les essuya avec ses cheveux et y répandit son parfum. Comme le pharisien étonné se disait en lui-même : « Si celui-ci était prophète, il saurait quelle est cette femme », Jésus lui raconta la parabole des deux débiteurs, et ajouta en parlant de la pécheresse : « Je vous déclare que beaucoup de péchés lui seront remis parce qu'elle a beaucoup aimé, celui à qui on remet moins aime moins. »

— Iconogr. Cette scène a été représentée par un grand nombre d'artistes, notamment Véronèse et Philippe de Champaigne, dont les peintures sont au Louvre.



Le repas chez Simon le Pharisien, d'après Ph. de Champaigne.

SIMON MACCHABÉE. Hist. israël. V. MACCHABÉE.

SIMON (saint), apôtre et martyr du Ier siècle de l'ère chrétienne. Saint Matthieu (X, 3, 4) lui assigne le pays de Chanaan pour patrie, et saint Luc (VI, 14, 15) rapporte qu'on l'avait surnommé **Zélotès**, mot grec qui signifie *passionné*. Il prêcha l'Évangile en Perse et en Égypte et se serait rendu ensuite, d'après une antique tradition, dans la Grande-Bretagne. — Fête le 28 octobre.

SIMON le Mage ou **le Magicien**. Les *Actes des apôtres* racontent que le diacre Philippe trouva en Samarie un ... nommé Simon, réputé pour ses sortilèges ; ... demanda et reçut le baptême. Quand Pierre et Jean allèrent à leur tour en Samarie, Simon proposa à Pierre de leur acheter le pouvoir de conférer comme ... le Saint-Esprit de là le mot *simonie*. Pierre repoussa ... avec indignation.

La tradition chrétienne postérieure au Nouveau Testament a conservé le souvenir de Simon. Il fut, d'après elle, ... mouvement religieux, sorte de contrefaçon ... l'Évangile, et s'attira une certaine célébrité ... le règne de Claude. Les ébionites, qui attaquaient l'autorité de saint Paul, ont fini, à force de le ..., par se le présenter sous les traits de ... Les *Homélies clémentines* racontent ... Pierre contre saint Paul, qu'elles identifient ... Simon et qu'elles appellent de ce nom.

SIMON Richard, exégète français, né et mort à Dieppe (1638-1712). Entré dans l'ordre des oratoriens, il fut envoyé, comme professeur de philosophie, au collège de Juilly, puis à Paris. Chargé de cataloguer les manuscrits orientaux de son ordre, il recueillit dans cette riche collection les matériaux à l'aide desquels il composa de nombreux ouvrages sur la science biblique, sur la littérature rabbinique et sur les Églises d'Orient. Son *Histoire critique du Vieux Testament* (1678), violemment attaquée par les protestants et par les catholiques, en particulier par Bossuet, qui écrivit contre lui deux *Instructions pastorales* (1702, 1703) et sa *Défense de la tradition et des saints Pères* (publiée seulement en 1753), est un des premiers essais d'exégèse rationaliste de la Bible, il distingue dans le *Pentateuque* un élément légal, qu'il attribue à Moïse, et le cadre historique, de composition plus récente. Obligé de quitter l'Oratoire (1678), il se retira au prieuré dont il avait été pourvu à Bolleville-en-Caux.

SIMON (Antoine), gardien de Louis XVII au Temple, né à Troyes en 1736, mort à Paris en 1791. Maître cordonnier dans la rue des Cordeliers (rue de l'École-de-Médecine), à Paris, il devint membre du district et fit partie du club des Jacobins. Désigné par le conseil général de la Commune pour servir d'instituteur au Dauphin pendant la captivité au Temple, il essayait de distraire l'enfant en jouant avec lui aux quilles, aux dames, aux boules, patriote convaincu, il s'efforça d'inculquer au fils de Louis XVI les principes républicains. Il quitta le Temple en janvier 1793, reprit son métier de cordonnier et son siège à la Commune. Compromis avec les partisans de Robespierre, le 9 thermidor, il fut guillotiné le lendemain.

SIMON (Jules-François-Simon SUISSE, dit **Jules**), philosophe et homme d'État français, né à Lorient en 1814, mort à Paris en 1896. Après de bonnes études aux collèges de Lorient et de Vannes, il fut répétiteur au lycée de Rennes. Admis en 1833 à l'École normale supérieure, il compta Cousin parmi ses maîtres. Agrégé de philosophie en 1836, il professa à Caen et à Versailles, et alla à Paris comme maître de conférences à l'École normale. En 1839, il passa son doctorat et fut chargé de suppléer Cousin dans la chaire de philosophie à la Sorbonne. C'est alors que, sur les conseils de son maître, il changea le nom de SUISSE, qu'il avait porté jusque-là, contre celui de Jules Simon. En 1848, il échoua à la députation dans les Côtes-du-Nord, mais fut plus heureux une seconde fois et put siéger à la Constituante, où il soutint la politique de Cavaignac. Puis il devint conseiller d'État et, lors du renouvellement de ce conseil par la Chambre, il ne fut pas réélu. Après 1852, il refusa, comme professeur à la Sorbonne, de prêter le serment qu'exigeait l'empereur. Il dut, par suite, renoncer à l'enseignement public. Il publia plusieurs ouvrages : *le Devoir*, *la Religion naturelle*, *la Liberté de conscience*, etc., et fit des tournées de conférences, en Belgique et en France, sur les grandes questions de philosophie et d'organisation sociale. En 1863, élu député par la VIIIe circonscription de la Seine, réélu en 1869, Jules Simon devint un des membres les plus actifs de l'opposition.

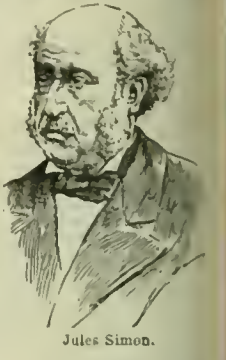

Jules Simon.

La chute de l'Empire le fit passer de l'opposition au pouvoir. Ministre de l'instruction publique dans le gouvernement de la Défense nationale, il fit exécuter en province le décret relatif aux élections. Il fut élu député dans la Marne, et conserva sous l'administration de Thiers le portefeuille de ministre de l'instruction publique. Il rencontra chez les membres du clergé une vive résistance. Il dut quitter le ministère lorsque Thiers forma un nouveau ministère à la veille des grands débats qui devaient entraîner sa chute. Il retourna à l'opposition.

En 1875, Jules Simon, déjà membre de l'Académie des sciences morales, fut élu membre de l'Académie française et nommé par l'Assemblée nationale sénateur à vie. Devenu chef de cabinet en 1876, il flatta tous les partis et se les aliéna tous. Brutalement renvoyé par Mac-Mahon, il laissa la place au cabinet Broglie-Fourtou, dit cabinet du 16-Mai. Il reprit alors sa place au Sénat. Plus tard il combattit le boulangisme par des discours et un pamphlet piquant : *Souviens-toi du 2-Décembre* (1889). Sa dernière mission officielle fut la représentation de la France à la conférence de Berlin pour la question sociale (1890).

Jules Simon s'est montré bon orateur et écrivain élégant. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Étude sur le théodicée de Platon et d'Aristote* (1840) ; *Histoire de l'école d'Alexandrie* (1844-1845) ; *le Devoir* (1854) ; *la Religion naturelle* (1856) ; *la Liberté de conscience* (1859) ; *la Liberté* (1859) ; *l'Ouvrière* (1863) ; *l'Ecole* (1864) ; *le Travail* (1866) ; *l'Ouvrier*

huit ans (1867); *la Liberté de penser* (1870); *Réforme de enseignement secondaire* 1874); *Souvenirs du 4-Septembre* 14); *le Livre du petit citoyen* (1880); *Dieu, patrie, liberté* 83); *Thiers, Guizot, Rémusat* (1887); *Victor Cousin* (1887 ; *nions et discours* (1888); *Mignet, Michelet, Henri Mar-*1889 ; *les Mémoires des autres* (1889) ; *Notice historique Michel Chevalier* 1889); *Colas, Colasse et Collette* (1891) ; *Femme au XXe siècle* 1891); *Quatre Portraits* 1896); etc.

Simon (Lucien), peintre français, né à Paris en 1854. lui doit un certain nombre d'études, prises sur le vif, et néralement en province, en Bretagne surtout, qui sont dessin puissant. Ses portraits sont très personnels. *Haleurs*, ses *Marguilliers* (1897), son *Cirque forain nistère*), son *Retour de la messe* (*Penmarch* (1898), ses *tes*, surtout, très remarquées au Salon de 1899; son ix de toiles à l'Exposition universelle de 1900 (surtout *Miens*, la famille de l'artiste, *la Procession bretonne la Fillette de Pont-l'Abbé*, aquarelle), sa *Causerie du* ', ses *Sœurs quêteuses* (au Petit-Palais), sa *Salle de bal elagne*), en 1901, ses *Portraits*, en 1902, ses *Portraits* son *Asile de vieillards*, en 1903, ont consacré sa répu-ion. — Son frère, Eugène **Simon**, né à Paris en 1848, uraliste de valeur, s'est consacré principalement à udo des arachnides et a publié, entre autres ouvrages : *achnides de France* (1874-1880), *Histoire naturelle des ignées* (1892-1900), ouvrage considérable; *Catalogue oiseaux de la famille des trochilidés* (1898); etc.

Simon Bolivar (ordre de). V. Libérateur (*ordre du*).

Simonde de Sismondi. Biogr. V. Sismondi.

Simonds, bourg du Dominion canadien (Nouveau-unswick [comté de Saint John], sur la baie de Fundy; 00 hab. Pêcheries, construction de bateaux, minoterie.

Simonetta (Francesco, dit **Cicco** ou **Cecco**), homme tat italien, né à Caccuri (Calabre) en 1410, mort à vio en 1480. Conseiller et secrétaire des ducs de Milan, ançois et Galéas-Marie, il entretint les meilleures rela-ns avec les humanistes. Compromis dans les troubles ités à Milan par l'ambition de Ludovic le More, il fut fermé au château de Pavie, où il fut décapité. — Son re, Giovanni **Simonetta**, historien italien, né à Cac-ri en Calabre, mort à Milan vers 1492, fut arrêté en 9, sur l'ordre de Ludovic le More; mais, plus heureux e son frère, il fut exilé à Verceil. Sous ce titre : *Rerum talarum Francisci Sfortiæ Vicecomitis Mediolanensium cis libri XXXI* (1479 et 1486), il a laissé un récit précis exact de la vie du duc François Sforza. — Un fils de Gio-ni, Jacopo **Simonetta**, cardinal et jurisconsulte ita-n, né à Milan, mort à Rome en 1539, devint avocat nsistorial en 1505, puis auditeur de rote, évêque de saro en 1528. Il fut créé cardinal en 1535 et nommé pre-: de la signature de grâce. Il a laissé un traité célèbre : *reservationibus beneficiorum* (1583). — Un neveu de ceo, Bonfazio **Simonetta**, historien italien, né en uille, mort vers la fin du XVe siècle, entra dans l'ordre Cîteaux et fut nommé par le duc François Sforza bé de San Stefano del Cerno (diocèse de Lodi). Lors de usurpation de Ludovic le More, il se retira à Rome. Son vrage principal (*De christianæ fidei et Romanorum pon-ficum persecutionibus* [1492]) est interrompu par des let-es, au nombre de près de trois cents, adressées à des vants du temps, et où l'auteur traite de questions de ute sorte : histoire, grammaire, anatomie, etc.

Simonéty, bourg du Caucase (gouv. et distr. de Kou-is); 3.500 hab.

Simon-Girard. Biogr. V. Girard (Juliette).

simoniaque (*ak*') adj. Entaché de simonie : *Contrat* moniaque. || Coupable de simonie : *Ecclésiastique* simo-iaque.

— Substantiv. : *Un* simoniaque.

Simonide de Céos, poète lyrique grec, né à Iulis, ans l'île de Céos, vers 556 av. J.-C., mort à Syracuse ers 467. Il débuta dans son métier de poète en dirigeant es chœurs aux fêtes d'Apollon. Vers l'âge de trente ans, se rendit à Athènes, appelé par Hipparque, fils de Pi-istrate; il y connut Anacréon et Lasos d'Hermione. Après mourtre d'Hipparque, il se fixa en Thessalie, d'abord à rannon et à Pharsale, près des Scopades; il composa ivers poèmes en l'honneur de ses hôtes. La chute d'un oit, pendant un festin, anéantit presque toute la famille es Scopades. Le poète fut miraculeusement sauvé, par s Dioscures, dit-on. Après avoir chanté les morts dans o hymne, il se retira à Larissa, chez les Aleuades, qui ui commandèrent des thrènes. Lors de la première guerre édique, Simonide retourna à Athènes; il écrivit une belle légie sur la bataille de Marathon, et, à cette occasion, ainquit Eschyle dans un concours. Aux temps de la euxième guerre médique, il fut lié avec Thémistocle et Pausanias, composa des hymnes, des élégies, des épi-grammes en l'honneur des héros de l'indépendance. En 76, il était encore à Athènes, et remporta une nouvelle victoire dans un concours dithyrambique. Il avait alors quatre-vingts ans. Malgré son âge, il partit pour la Si-ile et l'Italie méridionale, où il trouva bon accueil auprès lo Hiéron de Syracuse, de Théron d'Agrigente, d'Anaxilas lo Rhegion. Il mourut âgé de quatre-vingt-neuf ans, à Syracuse, où l'on montrait plus tard son tombeau.

Simonide laissa d'innombrables poésies. D'abord, beau-oup d'*épigrammes*, qui furent célèbres pendant toute l'an-tiquité. Environ quatre-vingts nous sont parvenues sous son nom; la moitié sont des épitaphes, le reste, des inscrip-tions votives ou des jeux d'esprit. Les plus belles sont celles qui se rapportent à Léonidas, aux Spartiates tués près des Thermopyles, aux morts de Platées. Des poésies lyriques de Simonide, nous possédons une centaine de fragments. Ces poésies appartenaient aux genres les plus divers : *élégies patriotiques*, sur les victoires de Marathon, de Salamine, de Platées; *élégies morales*, *dithyrambes*, *péans*, *hyporchèmes*, *hymnes*, *épinikia* ou odes triomphales, *thrènes* ou chants funèbres. Dans tous ces domaines, Simonide était au premier rang; mais il a été créateur, sur-tout dans sa conception du thrène et de l'ode triomphale, qu'il a définitivement constitués. Ce qui caractérise prin-cipalement son génie poétique, c'est l'heureux emploi du mythe, l'esprit philosophique, les maximes, la souplesse et l'habileté de l'exécution, la variété des rythmes.

Simonide d'Amorgos, poète grec du VIIe ou du VIe siècle avant notre ère. Il fut le chef des colons sa-miens qui s'établirent dans l'île d'Amorgos. Nous possé-dons de lui une trentaine de fragments iambiques, dont deux poèmes assez élégants, qui témoignent de l'avène-ment de la satire morale et philosophique.

simonidien, enne (*di-in, èn'*) adj. Antiq. gr. Qui ap-partient au poète Simonide.

— Philol. *Lettres simonidiennes*, lettres qui passaient pour avoir été ajoutées par Simonide à l'alphabet grec (ψ, ω, ξ, φ).

— Prosod. Se dit d'un vers formé de cinq dactyles.

simonie *ni* — do *Simon le Magicien* n. f. Trafic des choses saintes, vente de biens spirituels.

— Encycl. Dr. can. Le mot de *simonie* tire son étymologie du nom de Simon le Magicien, qui offrit aux apôtres une somme d'argent pour obtenir d'eux le pouvoir de communiquer le Saint-Esprit. Les canonistes définissent la simonie : « la volonté délibérée de vendre ou d'acheter, pour un prix temporel, un bien spirituel ou un objet étroitement uni à un bien spirituel ». Les *biens spirituels* sont la grâce, les sacrements, les actes de juridiction ecclésiastique, la consécration, la bénédiction, l'excommunication, l'élection, la présentation, la confirmation de l'élu, la collation d'un bénéfice. On entend, par *prix temporel*, non seulement une somme d'argent, ou un présent maté-riel donné de la main à la main, mais encore toute faveur de l'ordre temporel, comme une protection, une assis-tance ou une recommandation, ou un service important.

L'essence de la simonie étant le marché sacrilège par lequel le spirituel est donné en échange du temporel, un prêtre ne peut être regardé comme simoniaque s'il accepte une rémunération pour les fatigues que lui cause un mi-nistère extraordinaire.

Les canonistes distinguent la simonie de *droit divin* et la simonie de *droit ecclésiastique*. La première a pour objet les biens qui sont spirituels par leur essence même, comme les sacrements; la seconde a rapport aux biens qui sont au nombre des choses spirituelles non en vertu de leur nature, mais parce que l'Eglise l'a décidé ainsi, comme les bénéfices ecclésiastiques.

Le droit ecclésiastique divise la simonie en *réelle* et en *confidentielle*. La simonie est réelle lorsque le pacte conclu entre les deux contractants a eu au moins un commence-ment d'exécution. Il y a simonie confidentielle quand un clerc se démet d'un bénéfice en faveur d'un autre clerc, à la condition expresse que celui-ci le résignera à son tour, conformément aux intentions du premier.

L'Eglise a toujours considéré la simonie comme un sacrilège d'une gravité particulière. La simonie *réelle*, en matière de bénéfice, entraîne l'excommunication des deux contractants, et la collation du bénéfice est frappée de nullité. Les mêmes peines s'appliquent à la simonie confi-dentielle.

Simonin (Louis-Laurent), voyageur et écrivain fran-çais, né à Marseille en 1830, mort à Paris en 1886. Après sa sortie de l'Ecole des mines de Saint-Etienne, il explora en exploita des mines en France, en Italie et en Amérique, et remplit différentes missions à l'île de la Réunion (1861), à Madagascar (1863), etc. Il devint, en 1865, professeur de géologie à l'Ecole centrale d'architecture. On lui doit, entre autres ouvrages : *la Vie souterraine* (1867); *la Toscane et la mer Tyrrhénienne* (1868); *l'Homme américain, notes sur les Indiens des Etats-Unis* (1870); *A travers les Etats-Unis* (1875); *les Ports de la Grande-Bretagne* (1881); etc.

Simonis (Eugène), sculpteur belge, né à Liége en 1810, mort à Bruxelles en 1882. Il fut envoyé par le gou-vernement à l'école belge de Bologne, puis à Rome, où il travailla dans l'atelier de Finelli. Il n'a exposé à Paris que deux fois : *l'Innocence*, statuette de jeune fille, et une *Levrette* (1840, et *le Bambin malheureux* (1843). De retour en Belgique, en 1836, il fut nommé professeur de l'Acadé-mie de Bruxelles, puis membre de l'Académie en 1845 et, enfin, directeur en 1863. Il a exécuté la statue équestre de *Godefroy de Bouillon* (place Royale, à Bruxelles), et la statue de *Pépin d'Héristal* (palais des Chambres), œuvres consciencieuses et savantes, mais sans grande originalité.

Simonis Empis (Adolphe). V. Empis.

Simonneau (Charles), dessinateur et graveur fran-çais, né à Orléans en 1645, mort à Paris en 1728. Graveur ordinaire du roi, il a gravé au burin et à la pointe envi-ron cent cinquante planches, pleines de talent et d'esprit. — Son frère, Louis **Simonneau**, né à Orléans en 1651, mort à Paris en 1727, imita la manière d'Audran et acquit presque autant de réputation que son frère. Il devint égale-ment membre de l'Académie de peinture (1706) et, en 1717, fut nommé graveur du roi.

simonner (*mo-né*) v. a. Arg. Tromper, escroquer. || Mendier.

Simonnet de Maisonneuve. Biogr. V. Maison-neuve.

simonneur (*mo-neur'*) s. m. Celui qui simonne.

Simonoséki ou **Simonosaki**, détroit du Japon, entre Nippon et Kiou-Siou, entrée occidentale du Seto-Outsi, grande route du Japon central, 40 kilom. de long.

Simonoséki ou **Simonosaki**, ville maritime du Ja-pon (île Nippon [prov. de Nagato], sur le *détroit de Simo-noséki*; 32.800 hab. Métallurgie. Port très actif.

En 1864, Simonoséki fut détruit par un bombardement de navires français, anglais, américains et hollandais. Le 17 avril 1895, y fut signé le traité qui mettait fin à la guerre sino-japonaise : il reconnaissait la pleine et com-plète indépendance de la Corée, et accordait au Japon l'île Formose, les Pescadores et la péninsule de Liao-Toung (l'Allemagne, la France et la Russie amenèrent toutefois le Japon à se désintéresser de cette péninsule, moyennant une indemnité supplémentaire.)

Simonov (Ivan Mikhaïlevitch), mathématicien et as-tronome russe, né à Astrakhan en 1783, mort à Kazan en 1855. Professeur à l'université de Kazan, fondateur et di-recteur de l'observatoire de cette ville, il a écrit, entre autres ouvrages : *Sur l'attraction des sphéroïdes homogè-nes* (1813); *Essai sur la méthode indirecte du calcul inté-gral*, en français (1824); *Manuel d'astronomie théorique* (1832), *Uranographie* (1832); *Sur la série des nombres aux puissances harmoniques* (1832), en français, etc.

Simon's Town ou **Simonstown**, ville de l'Afrique australe coloniale du Cap, sur la côte orientale de la pres-qu'île du Cap, près de l'angle nord-ouest de False Bay 4.000 hab. Bonne rade, arsenal.

Simontornya, bourg austro-hongrois du comitat de Tolna, sur le Kapos, sous affluent du Danube; 2.825 hab. Ch.-l. de district. Vignobles. Haras.

Simonyi (Sigismond), philologue hongrois né à Veszprem en 1853. Profes. sur le particulier de hongrois à l'université de Budapest, il a publié, en allemand : *Les Conjonctions hongroises*; *les Adverbes hongrois*; *la Langue hongroise. Grammaire historique et descriptive*, 1881, et en collaboration avec Szarvas : *Dictionnaire de la langue hongroise*, depuis le commencement jusqu'en 1877.

Simopoulon, village de la Grèce maritime, prov. d'Achaïe-et-Elide, Péloponèse, 1.000 hab.

Simorhynque (*ki*') n. m. Genre de cétacés du sous-ordre des balénoptères, de la famille des balénidés, comprenant trois espèces du Pacifique nord : *Simorhynchus antiquus*, *Simorhynchus pustillus*, répandu de l'Amérique au Kamtchatka.

simoro n. m. Vitic. Syn. de sous-race Lorraine.

Simorre, comm. du Gers, arrond. et à 17 km. de Lombez, sur la Gimone; 1.459 hab. Fabrication de linge pour le culte. Eglise du XIVe siècle. Gisements de calcaires très fossilifères.

simote n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des colubridés, propres aux régions chaudes de l'ancien monde. Ce sont des couleuvres voisines des coronelles, et caractérisées par la plaque de l'extrémité du museau s'étendant entre les plaques antérieures du front.)



Simote.

simoun *moun'* — de l'arab. *semoum*, même sens n. m. Vent chaud du désert, fréquent au Sahara, comme l'*harmattan* de la côte de Guinée et le *chamsin* d'Egypte.

— Encycl. Les caractères de ces vents sont communs : après une période de calme, le vent souffle en tous sens, tourbillonnaire, vent de bourrasque, accompagné d'une dépression barométrique marquée, sec à faire gercer la peau. Si un pareil vent se produit sur un terrain sableux, la poussière tournoie en masse assez épaisse pour cacher le soleil; le sable paraît aspiré dans les régions inférieures de l'atmosphère, le sol est affouillé et labouré par le tour-billon et le profil de l'horizon peut être modifié au point de dépister les guides. Le sable chaud pénètre partout et détermine de grandes souffrances : l'armée de Cambyse fut victime de pareilles tempêtes du désert.

simousse n. f. Nom par lequel les selliers désignent des ornements de laine ajustés à la bride des mulets.

Simpang, ville de la Malaisie néerlandaise, sur la côte occidentale de l'île de Bornéo, 3.000 à 4.000 hab. Ch.-l. d'une principauté indigène peuplée de 16.000 hab.

simple (*simpl'* — du lat. *simplex*) adj. Qui n'est point composé de différentes parties. *Qu'est-ce qu'un être* simple? *C'est un être un, indivisible*. Marmontel.

— Qui n'est pas compliqué : *Le peuple aime les idées* simples, *et il a raison*. Proudh.

— Facile, aisé : *Une méthode fort* simple. || Naturel. *Refuser de donner un bœuf pour un œuf, c'est tout* simple.

— Qui est sans recherche, sans ornement, sans affectation : *Une nourriture* simple. *Un habit* simple. *Mener une vie* simple. *Avoir des goûts* simples. Qui a une ou pratique la simplicité, qui fuit la recherche : *Soyez* simple *dans votre habillement et dans tout votre maintien*. Boss.

Seul, unique, sans rien autre : *Beaucoup de gens pensent que s'engager par une* simple *parole n'est pas s'engager*. || Ordinaire, sans titre spécial. Simple *soldat*.

— Qui est sans déguisement, sans malice : *Notre-Seigneur a dit : Soyez* simples *comme les colombes*. || Qui appartient, qui convient, qui est propre aux personnes simples : *La foi* simple *est la vraie*. E. Renan.

— Naïf, crédule, qui se laisse facilement tromper : *Il faut être bien* simple *pour accepter certaines propositions*.

— *Pur et simple*, sans restriction, modification ni complication : *Une donation, un refus* pur et simple.

— *Simple comme bonjour*, Extrêmement facile.

— Anat. *Dent simple*, Celle dont l'ivoire n'est nulle part pénétré par l'émail, qui ne fait que l'envelopper.

— Bot. Se dit d'une fleur qui ne possède que le nombre normal de pétales. || *Fruits simples*, Ceux qui sont formés par la soudure naturelle de plusieurs carpelles. || *Pericline simple*, Celui dont les squames extérieures et les squames intérieures n'offrent pas d'interruption remarquable.

— Chim. *Corps simple*, Celui que l'on n'a pu encore décomposer chimiquement. V. corps.

— Dr. anc. *Simple acte*, Acte d'avoué à avoué. || *Amende simple*, Amende ordinaire et coutumière de cinq sous ou de sept sous et six deniers. || *Simple gagerie*, Celle qui avait lieu sans le ministère d'un sergent, sans transport et dépôt en main tierce. || *Simple héritier*, Celui qui n'invoque pas le bénéfice d'inventaire. || *Simples plaids*, *Simples querelles*. Se disait par opposition aux affaires d'importance ou criminelles.

— Dr. can. *Simple tonsure*, Tonsure cléricale, lorsqu'elle n'est pas jointe aux ordres ecclésiastiques. || *Bénéfice simple tonsuré*, *Bénéfice simple*, Bénéfice qui n'a point charge d'âmes, qui ne demande point de résidence, et que peut posséder un clerc qui n'a que la tonsure.

— Ecrit. sainte. *Œil simple*, Expression évangélique que les commentateurs entendent Pureté d'intention. *L'œil* simple, *c'est la pureté d'intention*. Boss.

— Féod. *Hommage simple*, Celui qui n'emportait le service armé que dans certaines limites.

— Gramm. *Mot simple* ou substantiv. *Simple* n. m. Se dit d'un mot ayant servi à former des dérivés et des composés, par opposition à ces dérivés ou composés : *Jeter est un* mot simple *par rapport à rejeter*.

— Gramm. hébr. *Nom simple*, Nom qui n'a que ses lettres radicales.

— Jeux. *Coup simple*, Coup, au trictrac, dans lequel chaque dé amène un nombre différent.

SIMPLEMENT *sin-ple-man* adv. D'une manière naturelle, non [illegible]. *Parler simplement.* La Bruy. Sans ornements. [illegible] *Être habillé simplement.* Sans de [illegible]. *Agir simplement.* Sincèrement. [illegible] SIMPLEMENT. Seulement, uniquement. *Il ne faut pas simplement lire le texte, mais* [illegible] *simplement,* Uniquement, sans [illegible] et sans [illegible].

SIMPLESSE *sin-plè-s'* rad. *simple* n. f. Simplicité naturelle, [illegible]. — Vx. [illegible] *en simplesse,* N'aimer pas le [illegible] être simple et aimant. Vx. — Syn. Simplesse, simplette.

SIMPLET, ETTE *sin-plè, è-t'* — rad. *simple* adj. Un peu [illegible].

SIMPLETER *sin-plè-té* v. a. Techn. Former d'un seul fil, en parlant de la [illegible] d'un ruban.

SIMPLICE [illegible] Voy. SIMPLICIUS.

SIMPLICICAULE *sin-pli-si-kô-l'* — du lat. *simplex, icis,* simple, et *caulis,* tige adj. Bot. Qui a la tige simple.

SIMPLICIEN, ENNE *sin-pli-si-in, è-n'* — du lat. *simplex, icis,* simple adj. Simple, naïf, un peu niais.

SIMPLICIFOLIÉ, ÉE *sin-pli-si-fo-lié* — du lat. *simplex, icis,* simple, et *folium,* feuille adj. Bot. Qui a des feuilles simples.

SIMPLICISSIME *sin-pli-si-sim'* — du lat. *simplicissimus* adj. Très simple. Iron.

Simplicissimus, roman, paru en 1668, de l'écrivain allemand Grimmelshausen. Cette œuvre, qui appartient au genre picaresque, retrace les innombrables aventures d'un [illegible] intelligent et simple, comme l'indique son nom. Pendant la guerre de Trente ans, Simplicissimus fuit [illegible] paternelle, [illegible] par une bande de soldats [illegible]. Il devient le bouffon du gouverneur du Hanau, puis soldat. Las de la vie militaire, il se fait bourgeois [illegible] la fortune d'un colonel, gaspille sa fortune, [illegible] la [illegible] aventureuse. Alternativement soldat, [illegible] va à Paris, de là en Allemagne, puis [illegible] et [illegible] aux Indes Orientales, où les Tartares le font [illegible] et le vendent aux Chinois. De nouveaux [illegible] sur les galères du Grand Turc. Après [illegible] et [illegible] il devient [illegible] et [illegible] dans une île [illegible] [illegible] et de la servante [illegible], il refuse la proposition [illegible] pas [illegible] en vue de [illegible] sa vie en ermite. [illegible] et [illegible] tous les [illegible] la fortune à l'art de la [illegible] et [illegible] mensonges.

SIMPLICITÉ *sin-pli-si-té* — rad. *simple* n. f. Qualité de ce qui est [illegible] Celui qui pourrait les [illegible]. [illegible] n. f. Nature de [illegible] *Le naturel et la simplicité d'une grande* [illegible]. [illegible] SIMPLICITÉ, *dans* [illegible] [illegible] son [illegible] *Être* [illegible] *dans la simplicité de son cœur.* [illegible] *Simplicité de mœurs.* [illegible] *Simplicité de style.* [illegible] *Simplicité de goût.* [illegible] *Simplicité de vie.* [illegible] *Simplicité de cœur.* [illegible] *Simplicité de langage.* [illegible] *Simplicité de manières.* [illegible] *Simplicité de costume.* [illegible] *Simplicité de mise.* [illegible] *Simplicité de parure.* [illegible] *Simplicité de toilette.* [illegible] *Simplicité de tenue.* [illegible] *Simplicité de coiffure.* [illegible] *Simplicité de vêtements.* [illegible] *Simplicité de meubles.* [illegible] *Simplicité de décoration.* [illegible] *Simplicité d'ameublement.* [illegible] *Simplicité de table.* [illegible] *Simplicité de repas.* [illegible] *Simplicité de nourriture.* [illegible] *Simplicité de boisson.* [illegible] *Simplicité de divertissements.* [illegible] *Simplicité de plaisirs.* [illegible] *Simplicité de fêtes.* [illegible] *Simplicité de cérémonies.* [illegible] *Simplicité de funérailles.* [illegible] *Simplicité de mariage.* [illegible] *Simplicité de baptême.* [illegible] *Simplicité de deuil.* [illegible] — *Se marier en simplicité,* N'aimer pas le [illegible] être simple et aimant. Vx. — Syn. Simplesse, simplette.

SIMPLIFIABLE *sin-pli-fi-a-bl'* adj. Qui peut être simplifié. *Méthode* [illegible] SIMPLIFIABLE.

SIMPLIFICATEUR, TRICE *sin-pli-fi-ka-teur, tri-s'* adj. Qui simplifie. *Méthode* [illegible] SIMPLIFICATEUR. — Substantiv. Personne qui simplifie. *Franklin était grand... un grand* SIMPLIFICATEUR. (Ste-Beuve.)

SIMPLIFICATION *sin-pli-fi-ka-sion* n. f. Action de simplifier; résultat de cette action. *Les* SIMPLIFICATIONS *ont leurs côtés fâcheux.*

SIMPLIFIER *sin-pli-fié* — du lat. *simplex,* simple, et *facere,* faire v. a. Rendre simple ou plus simple. Prés. de l'indic. et du subj. *Nous simplifions. Que nous simplifiions.* Rendre simple, plus simple : *Simplifier la grammaire.* Absolum. : *Tout ce qui* SIMPLIFIE *est vrai.* (L. Laya.)

— Pr. et fig. *Simplifier un bénéfice,* Faire d'un bénéfice à charge d'âmes, ou qui demande résidence, un bénéfice simple.

Se simplifier, v. pr. Être simplifié : *La politique tend à se* SIMPLIFIER. Fig. de tir.

SIMPLISME *sin-plissm'* — rad. *simple*) n. m. Philos. Vice de raisonnement consistant à négliger un ou plusieurs des éléments nécessaires de la solution.

— Simplicité résultant de l'emploi de moyens peu nombreux : *Le* SIMPLISME *des anciens paysagistes hollandais.*

SIMPLISTE *sin-plisst'* adj. Philos. Qui est entaché de simplisme; dont le raisonnement est entaché de simplisme : *Raisonnement* SIMPLISTE. *Économiste* SIMPLISTE.

— Dans le langage ordinaire, Qui est d'une simplicité outrée : *Les gens* SIMPLISTES *sont, en général, d'un commerce peu agréable.*

— Substantiv. Celui qui fait des raisonnements simplistes; celui qui poursuit une simplicité exagérée.

SIMPLOCARIE *sin-pli* n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des byrrhides, répandus sur l'hémisphère nord : La *simplocaria semistriata* est assez commune aux environs de Paris.)

SIMPLON en lat. *mons Cæpionis, Scipionis* ou *Simplonius,* passage des Alpes Pennines, à 2.009 mètres entre la haute vallée du Rhône et un affluent de la Tosa, qui débouche dans le lac Majeur. Il est dominé au N. par le massif du Monte Leone, au S. par celui du Fletschhorn. La pittoresque route carrossable qui le franchit, construite par Napoléon Ier de 1801 à 1807, conduit de Brieg (675 m.) à Domo d'Ossola (278 m.). Au sommet, hospice fondé par Napoléon Ier et desservi par des religieux du Grand-Saint-Bernard. Le village de Simplon ou Simpeln est à quelques kilomètres en aval, du côté du S., et la frontière entre le Valais et l'Italie est encore située plus loin en aval, près de Gondo. Le percement de la montagne, projeté depuis 1852, abandonné plusieurs fois, mais repris activement en 1898, a permis d'établir une voie directe et rapide de communication entre l'Europe du Nord-Ouest et l'Italie.

SIMPSON, comté des Etats-Unis (Kentucky), dans le bassin du Green-River; 12.000 hab. Ch.-l. *Franklin.*

SIMPSON (Thomas), mathématicien anglais, né et mort à Market-Bosworth (1710-1761). Il fut professeur de mathématiques à l'académie de Woolwich et membre de la Société royale de Londres. On a de lui : *Nouveau Traité des fluxions* 1737; *Traité sur la nature et les lois de la probabilité* 1740; *Traité d'algèbre* (1745); *Traité de géométrie* (1747), traduit en français; *Trigonométrie rectiligne et sphérique* 1748; *Exercices de mathématiques* (1752); enfin, des *Mélanges* (1757); etc.

SIMPULATRIX *sin, trikss* — mot lat., dérivé de *simpulum* n. f. Prêtresse qui puisait le vin pour le sacrificateur au moyen du *simpulum.*

SIMPULUM *(sin, lom'* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Sorte de cuiller à long manche dont on se servait surtout dans les sacrifices, pour faire des libations.


Simpulum.

SIMPUVIUM *(sin, om')* n. m. Antiq. rom. Vase en usage dans les sacrifices, et qu'on croit être le même que le simpulum.

SIMRI *sim'* n. m. Mesure de capacité usitée à Mannheim, et valant 13lit,88. || Mesure de capacité usitée dans le Wurtemberg, et valant 22 lit,61.

SIMS George Robert), journaliste, auteur dramatique et romancier anglais, né en 1847. Il a collaboré à un grand nombre de journaux, quelquefois sous le pseudonyme de DAGONET. Quelques-unes de ses pièces de théâtre, faites souvent en collaboration, ont eu un vif succès, comme *les Lumières de Londres, Dans les rangs, les Lumières du port, le Petit Christophe Colomb,* opéra bouffe, etc. Parmi ses romans, on peut citer : *les Drames de la vie, les Mémoires de Joseph Jasse, Dorcas Dene, détective.* Ses ouvrages sur les misérables de Londres : *Comment les pauvres vivent, Comment les pauvres meurent, Londres horrible,* ont contribué au [illegible] qui a produit pour assurer aux classes [illegible] moins [illegible] logements hygiéniques.

SIMSKII, bourg de Russie, gouvern. et distr. d'Oufa, [illegible] hab.

SIMULACRE *si-mu-la-kr'* lat. *simulacrum,* proprem. « copie ») [illegible] divinité : *Adorer des* SIMULACRES. [illegible] apparition, vision : *Les rêves ne sont que des* SIMULACRES. (J.-J. Rouss.) [illegible] réalité, semblant : *Après avoir [illegible] un* SIMULACRE *de république.* [illegible], action simulée : *Un* SIMULACRE *de combat.*

SIMULATEUR, TRICE n. Personne qui simule, qui sait [illegible] *Les enfants sont d'habiles* SIMULATEURS. [illegible] ou une prétendue infirmité [illegible] Militaire qui simule une [illegible] pour échapper à un service.

SIMULATION [illegible] n. f. Action de simuler, de faire le simulateur.

SIMULER (du lat. *simulare,* proprem. « imiter, copier, reproduire ») v. a. Feindre, faire paraître par feinte comme réel : SIMULER *une vente.* SIMULER *une maladie.*

— Faire le simulacre de : SIMULER *un combat.*

Simulé, ée part. pass. du v. Simuler.

— Dr. Que l'on feint pour échapper à quelque prescription légale : *Acte* SIMULÉ. *Vente* SIMULÉE.

— Syn. Simuler, feindre, faire semblant.

SIMULIE *(li* n. f. Genre d'insectes diptères némocères, type de la famille des *simuliidés,* comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe, vulgairement appelés MOUSTIQUES. Voy. ce mot.

SIMULIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères némocères, renfermant le seul genre *simulie.* — *Un* SIMULIIDE.

SIMULTANÉ, ÉE du lat. fictif *simultaneus;* de *simul,* ensemble, en même temps) adj. Qui se fait, qui a lieu en même temps : *Mouvements* SIMULTANÉS.

— Gramm. *Passé simultané,* Nom donné par quelques grammairiens à l'imparfait de l'indicatif.

— Pédag. *Enseignement simultané,* Mode d'enseignement dans lequel le professeur s'adresse constamment à tous les élèves d'une classe et leur fait faire en même temps les mêmes exercices.

— Physiq. *Contraste simultané des couleurs,* Phénomène qui modifie le ton des couleurs quand elles sont placées dans le voisinage d'autres couleurs.

— Télégr. électr. *Position en simultané,* Installation d'un bureau télégraphique en translation, en embrochage ou en dérivation.

SIMULTANÉITÉ n. f. Existence, production simultanée : *Nous ne percevons que la* SIMULTANÉITÉ, *jamais la* CAUSALITÉ. (Renan.)

SIMULTANÉMENT adv. D'une façon simultanée.

SIMULTANEUM *(né-om'* — du lat. fictif *simultaneus)* n. m. Convention en vertu de laquelle les cultes catholique et protestant peuvent être célébrés dans un même édifice.

SIN *(sin')* n. m. Douzième lettre de l'alphabet arabe, répondant à notre *s.* || Signe numérique de 60 chez les Arabes. || Quinzième lettre de l'alphabet turc. || Vingt-et-unième lettre de l'alphabet hébreu, qui diffère du *schin* (v. ce mot) en ce qu'elle est surmontée d'un point à gauche. (Le *schin* a le point à droite.)

SIN ou **SIM,** ancien nom du désert traversé par les Hébreux, conduits par Moïse, à leur sortie d'Égypte. Les Israélites y furent, suivant la Bible, nourris par la manne.

SINA n. f. Fil de soie tressé et non retors qui s'emploie dans la confection des corps de lignes pour pêcher.


Sinagot.

SINADE n. f. Arg. Tabac à priser.

SINAGAVA ou **SHINAGAVA,** ville maritime du Japon (île de Nippon [prov. de Mouzasi]); 17.000 hab. C'est un faubourg de Tokio.

SINAGOT *(go)* n. m. Bateau de pêche du Morbihan, qui rappelle un peu les sardiniers bretons. (Il diffère de ces derniers en ce qu'il n'en a pas les sections presque carrées caractéristiques. Le greement, comme celui du sardinier, se compose de deux voiles, mais beaucoup moins apiquées.)

SINAGRA, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]; 3.350 hab.

SINAÏ ou **SINA** (MONT), massif montagneux de la péninsule Sinaïtique, à laquelle il a donné son nom, bien que ce n'en soit pas le massif le plus considérable par l'étendue et le plus élevé. Il s'élève dans la partie la plus méridionale de la péninsule, au-dessus de la vallée de l'Er-Rahan.

SINAÏ (PÉNINSULE DU) ou **PÉNINSULE SINAÏTIQUE,** à l'extrémité nord de la mer Rouge, entre l'Arabie (dont elle est une dépendance naturelle) et l'Égypte (à qui elle appartient), formée par les golfes d'Akabah à l'E. et de Suez à l'O. Au N., les chaînes du djebel el-Tih et du djebel Rahah, en se rencontrant, forment le plateau aride et nu de Badiet-et-Tih, qu'une dépression (l'ouad el-Aïn, vers le golfe d'Akabah) sépare, au S., de la pointe montagneuse du Sinaï proprement dit. Dans ce dernier groupe se dressent différents sommets : le djebel Mouça (2.244 m.), la « montagne de Moïse », qu'on croit être la « montagne de la Loi » des Hébreux; le djebel Katharin (2.602 m.), avec son célèbre couvent de Sainte-Catherine, bâti par Justinien à 1.527 mètres d'altitude; le djebel Oum-Chomer, plus au S.; le djebel Chafa, qui domine à l'E. le golfe d'Akabah, serait le mont Horeb des Hébreux. A l'O., la plaine littorale de El-Gaah, quasi-désertique, et, où débouche l'ouadi Feïran, se termine par le ras Mohammed. Ces montagnes, de roches nues, teintes de vives couleurs, ont une beauté sauvage. Les ravins seuls ont quelque végétation. Phénomènes curieux des sables résonnants du djebel Nakous, la « montagne des Cloches ». Sur la côte ouest, cap, golfe et port de Tor. Sur la côte est, détroit et île de Tiran, baies de Cherm-el-Cheikh et de Cherm-el-Moyah. Population nomade et pauvre des tribus Touarah (8.000 hab. env.); pas de ville : bourg maritime de Tor, station militaire et pour caravanes de Kalaat-en-Nakhb, sur le plateau de Tih. Monuments archéologiques de Sarbat-el-Khadim (stèles et pyramides); inscription hiéroglyphique de Magharah (sur une paroi polie de porphyre, le plus ancien document écrit, croit-on, de la terre). C'est dans la péninsule Sinaïtique que se placent les événements racontés par l'Ancien Testament (Exode, Lévitique, Nombres) et qui ont rapport à la promulgation du Décalogue, l'organisation du culte hébreu, etc.

SINAIA, village de la Valaquie (Roumanie [départ. de Prahova]), sur la Prahova, affluent de la Jalomitza. Château construit en 1883, habitation du roi.

SINAIT ou **SINAY,** ville de la Malaisie septentrionale (Philippines [île de Luçon, prov. d'Ilocos-Sur]); 6.000 hab.

SINAÏTE n. f. Roche qui constitue le mont Sinaï.

SINAÏTIQUE *(tik')* adj. Qui se rapporte au mont Sinaï; qui contient ce mont : *La région* SINAÏTIQUE.

SINALBINE n. f. Glucoside $C^{30}H^{44}Az^2S^1O^{16}$, que l'on rait par l'alcool chaud des graines de moutarde blanche arrassée des matières huileuses par expression, puis un lavage au sulfure de carbone.

SINALOA, ville du Mexique (État de Sinaloa), sur la droite du *rio Sinaloa*, tributaire du golfe de Californie ; peur escale maritime la baie de San Carlos ; 15.000 hab. st l'ancienne capitale de l'État du même nom.

SINALOA ou **CINALOA**, État du Mexique septentrional. re les États de Jalisco, de Durango, de Chihuahua, de ora, au N., à l'E. et au S., baigné à l'O. par l'océan ifique et le golfe de Californie, dont il borde l'est. o. Il couvre une superficie de 71.380 kilom. carr. et a ,700 hab. (Blancs, Indiens et métis.) Capit. *Culiacan*, ncipal port Mazatlan. Grandes ressources minières.

SINALUNGA (antref. *Asinalunga*), bourg d'Italie (Tos ne [prov. de Sienne]) ; 9.000 hab.

SINAMINE n. f. Composé $C^6H^4Az^2$, obtenu en décom sant la thiosinamine par divers oxydes métalliques.

SINANO, officiellement **MÉGALOPOLIS**, ville de Grèce Péloponèse), ch.-l. d'un arrondissement de la province Arcadie, sur le Dahion, affluent du Rouphia ; 4.300 hab. n loin de la ville, restes informes de l'antique cité de *Megalopolis*, patrie de Philopœmen.

SINANO-GAVA ou **SHINANO-GAVA**, fleuve du Nip o septentrional, le plus grand de l'archipel japonais. rti du *plateau de Sinano*, au contre de l'île, il court vers N.-N.-E., se perd, à Niigata, dans la mer du Japon ; 0 kilom.

SINAPATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide sinapiquo.

SINAPINE n. f. Base organiquo $C^{16}H^{24}AzO^5$, qui existe l'état de sulfo-cyanate dans les graines de moutardo anche.

SINAPIQUE (*pik'*) adj. Chim. So dit d'un acide $C^{16}H^{22}O^5$, i se produit lorsqu'on décompose la sinapino par le baryte.

SINAPIS (*piss* — mot lat., dérivé du gr. *sinapi*, même ens) n. m. Bot. Nom scientifiquo du genre moutarde. Nom donné par les anciens autours au vélar, à la ro ette sauvage et à quelques autros crucifères.

SINAPISATION (*si-on*) n. f. Méd. Action do sinapiser, pplication do sinapismos.

SINAPISER (du lat. *sinapizare*) v. a. Additionner do outardo : SINAPISER *un cataplasme*.

SINAPISME (*pissm* — du lat. *sinapismus*, même sens) . m. Médicament externe, utilisant les propriétés révul ves de l'essence do moutarde.

— ENCYCL. On peut distinguer les *sinapismes*-cata lasmes et les sinapismos en feuillos. Les premiers sont es cataplasmes préparés avec de la farine de moutardo, u des cataplasmes tièdes de farine do lin saupoudrés do rine de moutardo (*cataplasme sinapisé*) ; les seconds, ou ıapismes on feuillos, ont été imaginés, en 1865, par le harmacien Boggio et perfectionnés en 1867 par Rigollot. s consistent en des feuilles de papier enduites d'un ver is adhésif et saupoudréos d'une couche de farine do mou ardo privée de son huile fixe par le sulfure de carbone ; our s'en servir, il suffit do les tremper dans l'eau froide u tiède avant do los appliquer. L'action du sinapismo est resquo immédiato (5 à 10 minutes), ce qui la rend pré ieuse dans les cas où il faut agir rapidement ; prolongée utre mesure, l'action devient vésicante. On l'applique ur la poitrine, les reins, les membres.

SINAPISTRE n. m. Bot. Syn. de CLÉOMÉ.

SINAY, comm. do Belgiquo (Flandre-Orientale [arrond. le Saint-Nicolas]) ; 4.903 hab. Tissus do coton et de laine.

SINCALINE n. f. Chim. Base identique avec la choline.

SINCAS ou **ESCLAVOS**, Indiens du sud-est de la répu lique du Guatemala, qui furent durement traités par les Espagnols pour leur avoir résisté, et qui reçurent de leurs vainqueurs le nom d'*Esclavos*. Ils avaient jadis l'habitude l'agiter des sonnettes en combattant, peut-être, comme on l'a dit, pour conjurer lo mauvais sort.

SINCÉ, village do la Colombio (départ. de Bolivar) ; 5.805 hab.

SINCELEJO, village de la Colombie (départ. do Bolivar) ; 11.335 hab. (avec le distr.) Canno à sucro.

SINCENY, comm. de l'Aisne, arrond. et à 29 kilom. de Laon, sur un coteau dominant la rive gauche de l'Oise ; 1.979 hab. Ch. de f. Nord. Affleurement de sables jaunes, d'origino marine, connus sous lo nom do *sables de Sinceny*.

SINCÈRE (*sèr'* — du lat. *sincerus*, qui so disait, au pro pro, du miel « sans cire ») adj. Qui s'exprimo sans inten tion do déguiser sa pensée : *Tous les hommes naissent* SINCÈRES *et meurent trompeurs*. (Vauven.) ‖ Qui est éprouvé, dit ou fait d'une manière franche : *Regrets* SINCÈRES.

— S'emploie dans les formules de politesso de la cor respondance : *Agréez mes* SINCÈRES *salutations*

— Diplomatiq. So dit d'actos authentiques, non altérés : *Diplômes* SINCÈRES

— SYN. **Cordial, franc**, etc. V. CORDIAL.

— ANTON. **Faux, feint, hypocrite.**

SINCÈREMENT adv. D'une manière sincère, avec sin cérité.

SINCÉRITÉ n. f. Qualité do celui ou do ce qui est sincère : *La* SINCÉRITÉ *passe souvent pour incivilité et rudesse*. (Fléch.) ‖ Parolo, propos sincère : *Se froisser des* SINCÉRITÉS *d'un ami*.

— Diplomatiq. Authenticité, intégrité : *La* SINCÉRITÉ *d'un acte*.

— Hist. littér. *Treille de sincérité*, Vigno imaginaire dont le vin inspirait la sincérité à ceux qui en buvaient. (Souvenir probable du proverbe latin *in vino veritas*.)

— SYN. **Franchise, véracité.**

— ANTON. **Hypocrisie, fausseté.**

SINCHE n. f. Sorte de pêche pour laquelle on fait usago d'un filet très long de manière à former une enceinte dans laquelle le poisson se trouve pris.

SINCIPITAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui a rapport au sinciput.

SINCIPUT (*put'* — mot lat., formé de *semi*, demi, et *caput*, tête) n. m. La partie supérieure de la tête.

SINCLAIR (sir John), économiste anglais, né à Thurso Castle (Caithness) en 1754, mort en 1835. Inscrit aux barreaux d'Écosse et de Londres, il renonça à la jurisprudence pour mettre en valeur les domaines dont il hérita à la mort de son père, dans le comté de Caithness. Membre du Parlement en 1780, il appuya la réforme parlementaire, et se fit le champion de la paix avec l'Amérique et la France, dût-on céder Gibraltar (1783). D'abord partisan de Pitt, il ne tarda pas à former un tiers parti dit « de la neutralité armée ». C'est grâce à son énergie que fut créé, en 1793, le bureau de l'agriculture dont il fut le premier président. En 1810, Sinclair entra au conseil privé et fut nommé commissaire de l'exeuc. Il est surtout célèbre comme un des fondateurs de la statistique. C'est lui qui a créé ce terme.) Citons de lui : *the Statistical Account of Scotland* (1791-1799) ; *History of the public revenue of the British Empire* (1784) ; *the Code of Health* (1807) ; *the Code of agriculture* (1817).

SINCOS ou **CINCOS**, village du Pérou (départ. de Junin) ; 3.585 hab.

SINDELFINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar], sur la Schwippe, sous-affluent de l'Enz ; 4.165 hab. Filaturo de coton, de soie.

SINDER. Géogr. V. ZINDER.

SINDH, nom hindou de l'Indus (v. ce mot) et de plusieurs rivières de l'Inde : 1° rivière du royaume de Cachemire, née dans les monts Dzanskar (5.157 m.) ; elle passe à Balkal, se jette dans la rive droite du Djelam (bassin de l'Indus) ; 2° *Tchota-Sindh*, rivière du Malva et du Bandelkand ; elle traverse l'État de Scindia, reçoit à gauche la Parbati, à droite le Pahoudj (la rivière du Bandelkand), à gauche la Cavéri, et se jette, après un cours de 450 kilom., dans la rive droite de la Djemna (bassin du Gange).

SINDHI n. m. Linguist. Langue néo-hindoue, parlée dans la province de Sind (Hindoustan) par 2 millions et demi d'individus. (Le lexique contient un grand nombre de mots persans, arabes et dravidiens. Il s'écrit avec les caractères arabes et comprend trois principaux dialectes : le *siraiki* (haut Sind), le *tari* [delta de l'Indus] et le *thareli* [Thar].

SINDHÏ, SINDH, SIND ou **SCIND**, province de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay), entre le Penidjab, le Bahavalpour et le Radjpoutana à l'E., le Rann de Catch au S., la mer d'Oman au S.-O., le Beloutchistan à l'O. Superf. 125.775 kilom. carr. ; pop. 2.871.000 hab. Ch.-l. *Karatchi*. C'est, sur une longueur de 930 kilom., la vallée inférieure de l'Indus ; terres alluviales, coupées d'espaces non irrigués et stériles (le Pât ou désert de Chikarpourn) ; plus bas, le fleuve détache vers la mer plusieurs coulées : Sarafaradz, Pouléli, Pin Yari. Côte basse, submergée ; delta de l'Indus avec ses dunes de sable et ses bancs de vase qui gagnent sur la mer ; la côte ouest et nord du Rann (presqu'île do Parkar) appartient à la province. Climat très sec et rude : glace en hiver, jusqu'à 49° en été ; fièvres, choléra. Dans les montagnes, plomb, antimoine et cuivre ; le sol de la plaine est imprégné de salpêtre ; grand lac salé de Mokhaï (dans le désert de Tharr), lits de sel gris du Sirgandar, natron du désert du Khaïrpour. Pêcheries de l'Indus. Industrie des tapis de laine, nattes, jarres de cuir, coffrets laqués, émaux, poteries, armes jadis renommées, cotonnades communes. *Karatchi*, à l'O. du delta, est le grand port de commerce.

SINDHIA. Géogr. V. GOUALIOR.

SINDHYA (Maharadji Bahadour), prince maharatte, né vers le milieu du XVIIIe siècle, mort en 1794. Blessé et fait prisonnier à la bataille de Panipat, Sindhya parvint à s'emparer, par la suite, du pays de Malva. En 1770, il chassa les Sikhs de la province de Douab et, l'année suivante, rétablit Shah-Alem à Delhi. Il fit une guerre acharnée aux Anglais et à Schodja-ed-Daulah et conclut avec eux la paix de 1782 ; tout-puissant à la cour du Grand Mongol, Sindhya chercha à reconquérir les provinces perdues par les Timourides et parvint à remettre une seconde fois Shah-Alem sur le trône (1788). Peu de temps après ces événements, il s'en alla dans le Deccan.

SINDJAR (DJEBEL), chaîne de la Turquie d'Asie, dans le pays des Kurdes (haute Mésopotamie). Bien arrosée par l'ouadi Tharthar, elle forme une véritable oasis : oliviers, figuiers, vignes, céréales.

SINDON (du gr. *sindôn* ; lat. *sindon*) n. m. Hist. religi. Linceul dans lequel Jésus fut enseveli.

— Chir. Petit morceau de toile qu'on introduit dans l'ouverture faite avec le trépan.

SINDORE n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres de l'Asie et de l'Océanie.

SINE CERERE ET BACCHO FRIGET VENUS, vers de Térence (*Eunuque*, 732), passé en proverbe et signifiant : *Sans Cérès et Bacchus, Vénus a froid*, c'est-à-dire : *Le pain et le vin* (la bonne chère et les copieuses libations) *sont les stimulants de l'amour*.

SINEAU (*nô*) n. m. Sorte de grenier formé par des claies reposant sur des poutrelles et sur lesquelles on entasso du fourrage au-dessus des herguries.

SINÉCURE (angl. *sinecure* ; du lat. *sine*, sans, et *cura*, soin) n. f. Place qui produit des émoluments sans astreindre à un travail : *Quémander une* SINÉCURE. ‖ Fam. Titre d'un emploi dont on ne remplit pas les charges : *Le mari de Mme X n'a qu'une* SINÉCURE.

SINÉCURISME (*rissm'* — rad. *sinécure*) n. m. Vice d'un régime qui multiplie les fonctions inutiles.

SINÉCURISTE (*rist'*) n. Personne qui joint d'une sinécure : *Les* SINÉCURISTES *sont des vampires* (Noel.)

SINE DIE (*sans jour fixe*), locution latino employée dans la langue parlementaire et dans la langue diplomatique : *Les plénipotentiaires se sont ajournés* SINE DIE (sans indiquer aucun jour pour une autre réunion).

SINEFKA, ville de la Russie d'Europe, gouvern. de Poltava, distr. de Gadiatch, sur la Groun (bassin du Dniéper) ; 3.000 hab. Tanneries, minoteries.

SINÉMURIEN (*ri-in* — de *Sinemurum*, Semur) n. m. Étage géologique appartenant au lias et caractérisé par le calcaire à *gryphées arquées*. Telle est la *pierre noire* de Bourgogne. En Angleterre, c'est la base du *lias bleu*.

SINENKIIÉ, bourg de Russie, gouv. et distr. de Saratov, sur la Volga ; 2.800 hab.

SINE NOMINE VULGUS (*La foule sans nom*). Le *profane vulgaire* d'Horace, ce que nous appelons familièrement le *commun des mortels*.

SINE QUA NON (*si-ne koua non* — mots latins qui signifient littéralement *sans laquelle non*, c'est-à-dire *sans laquelle chose ne se fera pas*. Ces mots ne peuvent s'employer qu'après un nom [comme on, tel que : *Une condition, Une clause* SINE QUA NON]. Acad. écrit SINE QUÂ NON.

Substantiv. : *Il n'est impossible de remplir ce* SINE QUA NON.

SINES (lat. *Sinæ*), ancien peuple de l'Asie, que les uns placent dans la Chine proprement dite, les autres dans l'Indo-Chine, d'autres encore au sud du golfe de Martaban. Suivant ces derniers, leur capitale, *Thinæ*, se trouvait dans le Cambodge, où se trouve encore aujourd'hui la ville de Tenasserim.

SINES, ville du Portugal (Estramadure [prov. de Beira et prov. de Alemtejo]), près du cap Sines (anciennement cap Sacré, Promontorium Sacrum), à l'embouchure de la Sado ; 1.800 hab. Patrie de Vasco de Gama.

SINEU, bourg d'Espagne, dans l'île de Majorque (Baléares [île de Majorque]) ; 5.000 hab. Autrefois résidence des rois de Majorque.

SINFÃES, bourg de Portugal (Beira [province du Douro], au N. de Monteiro) ; 1.824 hab.

SINGA n. m. Genre d'araignées, type de la famille des argiopides, répandues surtout en Europe. Les *singa pygmæus* et *rufulus* se trouvent en France.

SINGALAIS, AISE. Géogr. V. CINGALAIS, AISE.

SI-NGAN, ville de Chine, ch.-l. de la prov. du Chen-Si, non loin du Wei-Ho ou Hoei-Ho, affluent du Hoang-Ho, dans une haute plaine ; 500.000 à 1 million d'hab. Sa haute enceinte est devenue trop vaste depuis les dévastations de l'invasion musulmane, mais la situation de la ville sur les routes du Sé-Tchouen au S.-O., du Chan-Si, du Ho-Nan, du Hou-Pé à l'E., lui a conservé une grande importance politique et commerciale. Trafic avec Hami-Keou, entrepôt pour le thé, sucre, musc, plantes médicinales, opium, laines, fourrures. Musée archéologique, la *Forêt des Tablettes*, collection d'inscriptions, dont quelques-unes remontent à vingt siècles. Célèbre *Inscription de Si-ngan*, de 781, en chinois et en syriaque, trouvée en 1625 par les jésuites, actuellement encastrée dans le mur d'un temple bouddhique. Si-Ngan fut capitale de la dynastie des Han de 204 av. notre ère à 221 apr. et de celle des Thang 618-907.

SINGAPOUR, SINGAPOOR ou **SINGAPORE**, île de l'extrémité sud de la presqu'île de Malacca, dont la sépare Old Strait, ou Selat Tambraou, dans la colonie anglaise des Straits Settlements ; 10 kilom. de long sur 23 de large. 534 kilom. carrés. Fer ; petits gisements d'étain et de stéatite. Caféiers, muscadiers, poivriers, gambiers, ananas, cocotiers, tapioca et indigo.

SINGAPOUR, SINGAPOOR ou **SINGAPORE**, ville de l'Indo-Chine méridionale, dans l'île à l'extrémité de la presqu'île du même nom, et ch.-l. de la colonie anglaise des Straits Settlements, à l'embouchure de la petite rivière qui porte son nom ; 184.500 hab. La ville est divisée en quartiers distincts malais, chinois, malabar. Dans les docks, sur les quais et ports, animation constante. Superbe jardin botanique. Cathédrale cathol que de Saint-André (évêché). Le fort Canning défend la ville. Deux ports : le nouveau port, dans un canal entre l'île de Singapour au N., les îles Blakan-Mati et Palo-Brani au S. Le vieux port ou rade de Singapour est une baie profonde et sûre de 8 kilom. de pourtour. Port franc, situé sur la grande route de l'extrême Orient, Singapour fait un actif commerce de transit. Exportation pour l'Europe : étain, gutta-percha, paille, café, sagou, poivre.

SINGAY ou **SAGAY**, bourg des Philippines (île de Mindanao) ; 5.000 hab.

SINGE (*sinj'* — du lat. *simius*, même sens) n. m. Nom général sous lequel on englobe tous les mammifères de l'ordre des primates, l'homme excepté, et qu'on nomme aussi pithéciens ou quadrumanes

— Fam. Personne très laide, très grimacière ou très méchante : *Il y a toujours un fameux* SINGE *dans la plus jolie et la plus angélique des femmes* (Balz.). ‖ Imitateur. *Le courtisan est le* SINGE *de son maître*.

— Pop. A Paris, Tout individu qui a une autorité quelconque : patron, propriétaire, mari, etc. ‖ Dans les imprimeries, Compositeur typographe (Vx.

— Loc. div. *Singe botté*, Farceur, individu comique. ‖ *Laid comme un singe*, Extrêmement laid. ‖ *Malin comme un singe*, Fort malin. ‖ *Adroit comme un singe*, Très adroit. *Payer en monnaie de singe*, V. MONNAIE. *Être furieux d'argent comme un singe de queue*, N'avoir pas d'argent. Vx. *Dire la patenôtre du singe*, Claquer des dents, comme font certains singes. (Vx.)

— Géom. Syn. anc. de PANTOGRAPHE.

— Mécan. Treuil pour élever des fardeaux et qui fait partie intégrante de la *chèvre*.

— Adjectiv. Qui contrefait, qui imite les autres : *Les enfants sont fort* SINGES.

— ENCYCL. Zool. Les *singes* se caractérisent par leurs membres postérieurs à pieds préhensiles, leurs membres antérieurs à mains parfaites, leur face nue, leurs orbites complètes, leurs mamelles toujours pectorales et au nombre de deux, leur système dentaire complet avec quatre incisives en biseau à chaque mâchoire.

Les singes sont, après l'homme, les mammifères supérieurs par leur organisation. Intelligents, sociables en général, ils sont loin cependant de déployer l'industrie de tant de rongeurs, par exemple, et sont en tout incapables de se construire des demeures et des nids, à l'exception toutefois des grands anthropoïdes, qui s'aménagent des abris dans les arbres au moyen de branches entrelacées. Cette inaptitude à construire s'explique par la douceur des climats sous lesquels vivent ces animaux ; ceux des singes qui se tiennent toujours sur les montagnes jusqu'à la limite des neiges sont protégés par une fourrure épaisse et chaude.

Ce sont des animaux de toutes tailles, presque toujours sveltes et très agiles, et qui pour la grande majorité se tiennent dans les arbres, grimpant, sautant et franchissant d'assez longs espaces comme à la volée, à l'aide de leurs quatre membres et aussi de leur longue queue enroulante ou prenante au moyen de laquelle certains d'entre eux se suspendent. Beaucoup aussi vivent dans les rochers des montagnes, courant avec une rapidité merveilleuse soit sur leurs quatre membres, soit seulement sur ceux de derrière, mais cette dernière allure est assez dentelée.

La station assise, que la plupart des singes gardent au repos, explique les callosités fessières dont beaucoup sont pourvus, ainsi que la dénudation du séant. La disproportion



Anthropomorphes. 1. Orang. 2. Chimpanzé; 3. Gorille. — *Hylobatidés* : 4. Gibbon. — *Cercopithécidés* : 5. Semnopithèque; 6. Colobe; 7. Cercopithèque; 8. Macaque; 9. Cynocéphale. — *Cébidés* : 10. Alouate; 11. Atèle; 12. Sajou; 13. Saimiri; 14. Nyctipithèque; 15. Saki; 16. Tamarin.

des membres antérieurs avec les postérieurs, toujours [illegible] est remarquable chez les anthropoïdes et les gibbons, où les membres de devant, quand l'animal est droit, arrivent au-dessous du genou de ceux de derrière. Dans [illegible] de ce type, il n'existe pas de queue, tandis que [illegible] à membres antérieurs très longs, la queue [illegible]

[illegible] des singes est extrêmement varié. Les subs[illegible] végétales que les racines féculentes, les [illegible] constituent le fond de leur nourriture, [illegible] mangent aussi les œufs, ni les jeunes oiseaux, [illegible] et ils sont particulièrement friands [illegible]. Aucun n'est franchement carnivore. Toutefois [illegible] rend toujours dangereux pour les plus faibles, qu'ils mutilent et tuent [illegible]. C'est pourquoi, autour des lieux habités, [illegible] parmi les animaux les plus nuisibles, [illegible] les grands cynocéphales, les [illegible] sont redoutés comme attaquant les [illegible]. La brutalité des vieux mâles en [illegible] les rend aussi dangereux, bien [illegible] les singes anthropoïdes [illegible] et redoutent la présence de [illegible] ne jamais des forêts humides [illegible] sur les bords des [illegible]. Les mœurs des femmes [illegible] ornements peuvent être relevées [illegible] activité ces derniers [illegible] ingénieux, tant à cause [illegible] qu'ils font sur les bords des [illegible]. Au reste, [illegible] sont malaisées [illegible] nptivité le [illegible] Toutefois on a exa[illegible] pour [illegible], comme [illegible] faire [illegible]

[illegible] le singe [illegible]

[illegible] Les singes [illegible] la [illegible] Les [illegible] Les [illegible] Les

Qualité de ce qui est extraordinaire, bizarre : *Se : remarquer par la* SINGULARITÉ *de sa toilette.* ‖ Ma- extraordinaire, bizarre, d'agir, de penser, de parler : *e* SINGULARITÉ *est une niche à orgueil.* (St Vincent de L.) ‖ Action, parole singulière : *Les* SINGULARITÉS *de nété dégenèrent souvent en fanatisme.* (Mass.)

Gramm. Caractère du singulier, des mots employés ingulier : *Les désinences des noms caractérisent la* SIN- ARITÉ *et la* PLURALITÉ.

ANTON. Pluralité.

INGULAXE (*de singulier*, et *axe* adj. Minér. Se dit d'un tal qui a un axe principal.

'NGULIER (*li-é*, ÈRE (du lat. *singularis* ; de *singulus*, [ue] adj. Qui se rapporte à un seul :

Cette fermeté d'âme A vous si *singulière.*
MOLIÈRE.

- *Combat singulier*, Combat d'un seul contre un seul : COMBATS SINGULIERS *furent jadis un moyen d'informa- judiciaire.*

- Inusité, extraordinaire : *La garance a la* SINGULIÈRE *priété de teindre les os en rouge.* Bizarre dans ses oles, sa conduite : *Une jeune fille qui veut être* SINGU- ER *a peur de tout ce qui est commun.* (Thery.)

- Rare, excellent, distingué :

Pour toute ambition, pour vertu *singulière,*
Il excelle à conduire un char dans la carrière.
RACINE.

- Dr. anc. *Loi singulière*, Celle qui se trouve seule sous titre ou dans un chapitre.

- Géom. *Points singuliers d'une courbe*, Points de cette rbe qui jouissent de propriétés remarquables.

- Gramm. *Nombre singulier*, Celui qui marque une seule sonne ou une seule chose.

- n. m. Ce qui est singulier, bizarre, extraordinaire : *satiété du beau amène la manie du* SINGULIER.

- Gramm. Nombre singulier : *Le mot « bestiaux » n'a de* SINGULIER. ‖ ANTON. **Pluriel.**

- SYN. **Bizarre, étrange**, etc. V. BIZARRE.

- ENCYCL. Gramm. Le *singulier* grammatical repré- te souvent un pluriel logique. Tel est le cas des noms lectifs. De là certaines incertitudes de syntaxe quand 'agit d'accorder un verbe avec un collectif sujet : en n, *turba ruit on ruunt* ; en français, *une multitude de sol- 's accoururent* et *la multitude des soldats accourut.* Dans langage poétique, surtout en latin, le singulier s'em- -ie souvent pour le pluriel, et inversement. Certains ts n'ont pas de singulier : tels le mot latin *castra* « camp », *annales, obsequiæ, tenebræ*, qui n'ont pas non plus de gulier en français : des *annales*, des *obsèques*, des *téb- res.* Les mots en *ailles* : *accordailles, entrailles, épou- lles, funérailles*, etc., n'ont pas de singulier dans le ngais actuel. Mais le singulier existait en vieux fran- is. D'autres mots : *ciseaux, lunettes, mouchettes*, sont ployés au singulior avec un sens différent de celui 'ils ont au pluriel.

— Math. *Points singuliers.* Un point d'une courbe algé- ique représentée par l'équation $F(x, y) = 0$ est un *point ngulier* quand ses coordonnées annulent les dérivées par- elles du premier membre. Donc

$$\frac{dF}{dx} = 0 \qquad \text{et} \qquad \frac{dF}{dy} = 0.$$

rmi les points singuliers, distinguons d'abord les *points ubles*, où deux branches de courbes viennent se couper ; is les *points isolés* ou *conjugués*, qui ne sont voisins oucun autre point de la courbe considérée et où se ren- ntrent deux branches imaginaires. On nomme *point de brousseement* celui où s'arrêtent deux branches de courbe i touchent ou ce point la même droite. Le rebroussе- ent appartient au *premier genre* lorsque les deux bran- es de la courbe se trouvent de part et d'autre de la ngente commune ; il est dit du *second genre* quand les ux branches de la courbe sont situées du même côté la tangente commune. On appelle *points triples, qua- ruples... multiples d'ordre p* ceux où 3, 4... *p* branches de ourbes viennent se couper.

Dans les courbes transcendantes, on rencontre encore eux espèces de points singuliers : le *point d'arrêt*, où se rmine une branche unique de courbe, et le *point angu- ux*, où s'arrêtent deux branches de courbe n'ayant pas n ce point la même tangente. Mais une courbe algé- rique n'a ni point d'arrêt, ni point anguleux.

Les *points singuliers d'une surface* définie par l'équation $f(x, y, z) = 0$ sont ceux pour lesquels les trois dérivées ortielles $\frac{dF}{dx}$, $\frac{dF}{dy}$ et $\frac{dF}{dz}$ s'annulent.

SINGULIÈREMENT rad. *singulier*) adv. Notamment *Le uinquina est bon pour toutes les fièvres, et* SINGULIÈREMENT *our les fièvres intermittentes.* ‖ Fortement, beaucoup : *Ce son des cloches m'a toujours* SINGULIÈREMENT *affecté.* J.-J. Rouss.) ‖ D'une manière étrange, bizarre : *Le cœur les femmes est* SINGULIÈREMENT *fait.* (Ed. About.)

SINGULTUEUX (*tu-eû*, EUSE (du lat. *singultus*, sanglot) dj. Qui a le caractère des sanglots ; qui est entrecoupé le sanglots : *Respiration* SINGULTUEUSE.

SIN-HOEI-HSIEN, ville de Chine (prov. du Kouang- Toung (départ. de Canton)), sur le Hsin-Houi, affluent du iné-Mouu (delta du Si-Kiang) ; 250.000 hab.

SINIAVKA, bourg de Russie (gouv. do Tchernigov distr. de Sosnitza)) ; 3.000 hab.

SINIBALDI (Jean-Paul), peintre français, né à Paris en 1857, élève de Cabanel à l'École des beaux-arts, et d'Alfred Stevens. A débuté au Salon de 1881 avec le *Défilé*, donné par l'État à la ville de Gray. Depuis, a traité des sujets d'histoire, mais s'est peu à peu tourné vers la peinture décorative. En 1881, *les Quatre Saisons*, panneaux décoratifs ; en 1886, *un Mariage riche* ; la même année, l'artiste obtenait le second prix de Rome. En 1888, la *Fille des rajahs* lui valait une bourse de voyage ; en 1891, *Manon Lescaut* (musée d'Amiens) ; en 1893, *Aurore* (à Budapest) ; en 1897-1898, *le Commerce et l'Industrie* (grands panneaux décoratifs au ministère du commerce) ; *l'Agriculture*, grand panneau décoratif au ministère du commerce (id.) ; en 1900, *Soir d'un jour d'été*, décoration ; etc. Les *Fiançailles gauloises*, large panneau de 11 mètres sur 3, morceau capital, pour la décoration de la salle des mariages de la mairie de Lille.

SINICO (Francesco), compositeur, professeur et théoricien, né et mort à Trieste (1810-1865). D'abord destiné au commerce, devenu directeur d'une société philharmonico-dramatique, il écrivit des chœurs pour une tragédie de Sommia, *Parisina*, ainsi que divers morceaux de musique religieuse, puis fit représenter un opéra, *i Virtuosi di Barcellona* (1841). Devenu maître de la chapelle des jésuites de Trieste, il dota sa ville natale d'un certain nombre d'institutions musicales, et écrivit un grand nombre de compositions : messes, hymnes, motets, etc., d'un grand mérite. — Son fils, GIUSEPPE **Sinico**, né à Trieste en 1836, l'aida dans ses rudes travaux, et publia une *Brève méthode de chant élémentaire à l'usage des écoles populaires de chant pour adultes.* Il se livra plus tard à la composition et fit représenter à Trieste plusieurs operas : *Moschettieri* (1859), *Aurora di Nevers* (1861) et *Marinella*.

SINIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Se dit d'un étage géologique représentant les formations cambriennes de la Chine. — n. m. : *Le* SINIEN.

SINIGAGLIA ou **SENIGALLIA**, ville d'Italie (Marches [prov. d'Ancône]), à l'embouchure de la Misa dans l'Adriatique ; 22.500 hab. Évêché ; petit port. Fondée par les Gaulois Senons, *Sena Gallica* fut souvent détruite. Patrie du pape Pie IX. Eaux thermales de San Giuliano.

SINILOAN, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de La Laguna], sur un émissaire de la sierra Madre et près du lac de Bay ; 5.000 hab.

SINIS. Myth. gr. Brigand tué par Thésée. Posté à l'isthme de Corinthe, il dépouillait les voyageurs et les écartelait en les attachant à la cime de deux pins qu'il courbait l'un vers l'autre, et qu'il laissait ensuite se redresser d'eux-mêmes.

SINISCOLA, bourg du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]) ; 2.900 hab. Port sur la mer Tyrrhénienne. Commerce de céréales, vins, amandes. Source saline.

SINISTRE (*nisstr'* — du lat. *sinister*, proprem. « gauche », V. SENESTRE)) adj. Qui fait présager des malheurs : *Des symptômes* SINISTRES. ‖ Qui s'annonce comme funeste : *A divers points de vue, l'avenir est* SINISTRE. ‖ Qui est extrêmement malheureux : *Une époque* SINISTRE.

— Sombre, triste ou menaçant : *Avoir l'air, le regard* SINISTRE. ‖ Méchant, pernicieux : *Un de ces hommes* SINISTRES, *qui semblent flairer le sang.* (Lamart.)

— Astrol. *Aspect sinistre*, Aspect des astres annonçant des événements funestes.

— Chirom. *Ligne sinistre*, Ligne de la main qui présage des malheurs.

— n. m. Événement qui entraîne de grandes pertes matérielles : *L'eau et le feu causent d'épouvantables* SINISTRES. ‖ Se dit particulièrement d'un incendie : *Procès-verbal de règlement du* SINISTRE. ‖ Fam. et par exagér. Contretemps, contrariété :

Maintenant, chère tante, il m'arrive un *sinistre :*
Un ordre de dîner ce soir chez le ministre.
E. AUGIER.

— Fin. Perte, dommage qui arrive aux objets assurés : *Évaluer le* SINISTRE. *Payer le* SINISTRE.

— Hist. relig. Nom qu'on donnait à des sectaires qui avaient leur main gauche en horreur.

SINISTRÉ, ÉE (*niss*) adj. Qui a subi un sinistre : *Maison* SINISTRÉE. *Navire* SINISTRÉ.

— Substantiv. Personne qui a subi un sinistre : *L'indemnité due aux* SINISTRÉS.

SINISTREMENT (*niss'* adv. D'une manière sinistre.

SINISTROGYRE (*niss, jir'* — du lat. *sinister*, gauche, et du gr. *guros*, tour) adj. Graphol. Caractère d'une écriture dans laquelle les traits qui doivent se diriger à droite sont remplacés par des traits se dirigeant à gauche. ‖ On dit aussi SÉNESTROGYRE.

SINISTRORSE (*niss'*) adj. Forme scientifique du mot SÉNESTRE.

SINISTRORSITÉ (*niss* — rad. *sinistrorse*) n. f. Etat d'une partie enroulée de droite à gauche. (Se dit particulièrement des coquilles.)

SINISTRORSUM (*niss, som'* — mot lat., signif. *tourné à gauche*) adj. invar. et adv. Qui va vers la gauche.

— ENCYCL. *Sinistrorsum* est l'inverse de *dextrorsum*, et se dit du sens d'enroulement en spirale qui se dirige de droite à gauche. Si, pour la plupart des plantes, des coquilles, etc., l'enroulement est *dextrorsum*, il se présente des cas assez fréquents du contraire, et souvent même ce qui paraît une anomalie est la caractéristique de certains genres : c'est ainsi que chez les bulimes (mollusques du groupe des amphidromes), l'enroulement est indifféremment *dextrorsum* ou *sinistrorsum*. Chez le chien, la queue est *sinistrorsum*.

SINISTROVOLUBILE (*niss* — du lat. *sinister*, gauche, et de *volubilis*) adj. Bot. Se dit des organes qui s'enroulent de droite à gauche : *Tige* SINISTROVOLUBILE.

SINITE PARVULOS VENIRE AD ME *Laissez venir à moi les petits enfants*, paroles de Jésus, rapportées ainsi dans l'Evangile : « On présentait à Jésus des petits enfants pour qu'il les touchât. Mais ses disciples faisaient des menaces à ceux qui présentaient les enfants. Quand Jésus les vit, il ne put le supporter sans indignation et il leur dit : « Laissez les petits enfants venir à moi et ne les empêchez pas : tels sont ceux, en effet, à qui appartient le « royaume de Dieu ». « Et, les embrassant et leur imposant les mains, il les bénissait. »

SINJ, comm. d'Austro-Hongrie (Dalmatie), près de la Cettina, tributaire du canal de Brazza ; 30.000 hab. (en do nom) ceux villages : Ch.-l. de district.

SINJÔ ou **SINZÔ**, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Ouzen, ker de Yamogata]) ; 10.500 hab.

SIN-KIANG ou **SIN-TCHIANG**, prov. de l'empire chinois, organisée en 1884 sur la frontière du Turkestan russe ; entre la Dzoungarie au N. (gouv. de Kobdo), la Mongolie à l'E., le Kan-Sou au S.-E., le Thibet dont la séparent les chaînes de l'Astyn-Dagh et du Kouen-Loun) au S., et les possessions russes à l'O. ; 1.390.000 kilom. carr. avec le district de Koul-hja, qui relève administrativement de la province ; 1.500.000 hab. environ. Route vers la Chine proprement dite, par Sou-Tchéou et Lan-Tcheou (dans le Kan-Sou).

SIN-LE-NOBLE, comm. du Nord, arrond. et à 3 kilom. de Douai, au S. du marais asséché de *Sin* ; 8.112 hab. Mine de houille de la concession d'Anzin. Fabriques de sucre, chocolat, chicorée. Fonderies de fer, de cloches, fabriques de chaudrons, fers à cheval, toiles.

SINMINATO, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Etchizen, ken de Toyama], port sur la baie de Toyama ou de Fouttsou ; 15.000 hab.

SIN-MIN-TOUN, ville de l'empire chinois (province de [province de Chang-King], près du Liao-ho, tributaire du golfe du Petchili ; 15.000 hab.

SINNAI, bourg du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Cagliari] ; 3.100 hab. Vins.

SINNAMARY, village ou quartier de la Guyane française, entre la crique Tromperie et la petite rivière Malmanoury et non loin de l'embouchure de la Sinnamary ; 1.500 hab. environ. C'est à quelques lieues de là que furent transportés, en 1797, les exilés du 18 fructidor an V.

SINNAMARY, fleuve de la Guyane française qui descend d'une chaîne granitique de 500 mètres d'altitude, coule dans la savane, baigne Sinnamary et se jette dans l'Atlantique. Cours 300 kilom.

SIN-NING, ville de Chine (prov. du Kan-Sou [département, sur le *Si-Ning-Ho* (bassin du Hoang-Ho) ; 60.000 hab. Le siège de deux ans (1863-1871), que lui firent subir les Dounganes révoltés et le retour des Chinois (1872) ont ruiné cette ville.



Sinodendron cylindricum

SINODENDRON (*din'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la famille des platycérides lucanides, comprenant deux espèces de l'hémisphère boréal. Le *sinodendron cylindricum* se trouve en France.

SINOLOGIE (*ji'* — du lat. *Sina*, n. de la Chine au moyen âge, et du gr. *logos*, science) n. f. Science de la langue, de l'histoire et des institutions de la Chine.

— ENCYCL. La *sinologie* date du XVIIe siècle et a été fondée par les missionnaires catholiques, presque tous de la compagnie de Jésus. Ce furent des jésuites qui publièrent les premiers, en 1687, sous le titre de *Confucius Sinarum philosophus*, une traduction paraphrasée de la morale et de la politique de Khoung-Fou-Tseu. Un autre jésuite, le P. Gaubil, fit paraître en 1770 la traduction du *Shu-King* ou *Livre des Annales*. Le P. Lecomte donna de 1696 à 1701 ses *Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine*, et, en 1700, son livre sur les *Cérémonies de la Chine*. En 1703, le P. Varo, missionnaire espagnol, publia la première *Grammaire chinoise*. Les travaux des missionnaires furent repris et complétés, au XIXe siècle surtout, par des savants français et anglais : Prémare, auteur d'une grammaire (1831), qui étudia minutieusement le style classique ; Abel Rémusat (1788-1832), qui transforma l'œuvre de Prémare en une grammaire pratique très commode ; Stanislas Julien (1799-1873), dont les travaux firent époque ; Barbo, d'Hervey Saint-Denis, Morrison, W. Williams, Summers, Edkins, Terrien de Lacouperie, etc. Le chinois est enseigné et étudié en France par Chavannes, Henri Cordier, Imbault, Huart, etc. Il faut mentionner aussi les excellentes publications de Mgr C. de Harlez, de nationalité belge. La sinologie a ses périodiques, dont les principaux sont le *Toung-Pao* et *the Chinese recorder and missionary journal*.

SINOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la sinologie : *Études* SINOLOGIQUES.

SINOLOGUE (*log'* — du lat. *Sina*, Chine, et du gr. *logos*, discours) n. m. Celui qui connaît, étudie la langue chinoise ou l'histoire de la Chine.

SINOMBRE (*nonbr'* — du lat. *sine*, sans, et de *ombre*) adj. Se dit d'une lampe disposée de façon à donner peu ou point d'ombre.

SINON (de *si*, et *non*) conj. Autrement, faute de quoi, sans quoi : *Si tu es jeune et jolie, danse ; sinon, garde-t'en bien.* (Mme de Rosemberg. — Si ce n'est : *Pour être heureux, que faut-il,* SINON *ne rien désirer ?* Buff.)

— ALLUS. HIST. : **Sinon, non**, expression empruntée aux anciennes institutions de l'Aragon. Le justicier d'Aragon déférait la couronne au nouveau roi en ces termes : « Nous qui, séparément, sommes autant que toi, et qui, réunis, pouvons davantage, nous te faisons roi, à condition que tu garderas nos privilèges ; *sinon, non.* »

SINON, personnage du IIe livre de l'*Enéide*. Sinon, fils de Sisyphe et petit-fils du voleur Autolycus, se laisse prendre adroitement par les Troyens, comme s'il désertait du camp des Grecs. Amené devant Priam, il raconte qu'il a fui le camp des Grecs, parce que ceux-ci, pour obéir à un oracle, voulaient l'immoler aux dieux, afin de s'assurer la victoire par ce sacrifice expiatoire. Il persuade aux Troyens que le cheval de bois, construit par les Grecs devant les murs de la ville, est une offrande à la déesse Minerve et que, si les Troyens introduisent le cheval dans les murs de leur ville, ils se concilieront la protection de Minerve. Le conseil est suivi. Mais, la nuit venue, Sinon ouvre les flancs du cheval de bois et en fait sortir tous les Grecs qui s'y trouvaient enfermés. Sinon, grâce à Virgile, est resté le type de la ruse et de la fourberie.

SINOPE (en turc *Sinob*), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie (prov. de Kastamouni), sur la mer Noire, sur le promontoire que termine l'Indjé-Bouroun ; 9.750 hab. Ch.-l. de district. Ville turque (Kaleh), entourée de murailles ; quartier grec ; murailles byzantines, avec sculptures et inscriptions. Port le plus sûr de la côte ; arsenal, chantier de constructions. Exportation de tissus, sucre, café, savons, cuirs, fer et pétrole. Industrie locale : orfèvres et bijoutiers (objets en argent niellés, brodeurs en or sur broderies, armuriers, menuisiers. Ancienne colonie de Milet, centre du commerce grec dans le Pont-Euxin, patrie de Diogène le Cynique, capitale de Mithridate. Prise par Lucullus, elle eut comme gouverneur Pline, fit partie de l'empire de Trébizonde et fut prise par Mahomet II, en 1470. En 1853, ses remparts couvrent dans son port la flotte turque. — Le district a 140.700 hab.

SINOPITE n. f. Argile ferrugineuse, tachetée de blanc, qui se trouve en Asie Mineure, et que les anciens employaient pour la peinture. (C'est une variété de *bol*.)



SINOPLE [illegible] de sinople [illegible]

SINOPOLI [illegible] (Calabre, près de Reggio). [illegible]

SINOXYLON [illegible] n. m. [illegible]



SINSHEIM, bourg d'Allemagne [illegible] (Bade, [illegible] de Heidelberg, sur l'Elsenz, affluent du Neckar; [illegible] Chemin de fer. Fabrique [illegible] sur les Romains et le Nec [illegible] sur les Autrichiens.

Sinoxylon grossi.

SINT, mot [illegible] qui entre dans la composition de noms [illegible] géographiques.

SINTANG, [illegible] de la Malaisie néerlandaise (Bornéo [illegible]), chef-lieu d'arrondissement et district de [illegible], près du Kapuas [illegible] hab.

SINT-ANNALAND, bourg des Pays-Bas (Zélande [illegible] hab.

SINT-MAARTENSDYK, bourg des Pays-Bas (Zélande [illegible] hab.

SINT-MICHIELSGESTEL, bourg des Pays-Bas (Brabant-Septentrional [illegible] sur la Dommel, affluent de la Meuse; [illegible] hab.

SINTOÏ n. m. Hist. relig. V. SHINTO.

SINTOÏSME n. m. Hist. relig. V. SHINTO.

SINTOÏSTE (*ïst'*) n. m. Hist. relig. V. SHINTOÏSTE.

SINT UT SUNT, AUT NON SINT (*Qu'ils soient comme ils sont, ou qu'ils ne soient pas*), paroles prononcées par R[illegible], général des jésuites, refusant d'apporter aucune réforme à la constitution de la Société. On applique ce mot [illegible] aux institutions auxquelles on ne croit pas pouvoir apporter de changements.

SINUÉ, ÉE du lat. *sinuatus*, même sens) adj. Découpé [illegible] Feuille SINUÉE.

SINUESSA, ville de l'Italie ancienne (Latium), sur la mer Tyrrhénienne, près de l'embouchure du Savo. Traversée par la voie Appienne, elle était voisine des [illegible] de Falerne et de Massique, de là, dans cette [illegible], un commerce considérable de vins. En outre, les eaux thermales (*aquæ Sinuessanæ*) de ses environs [illegible] beaucoup de visiteurs. Ville détruite au [illegible] par les Sarrasins. Ses ruines se trouvent près [illegible] Mondragone.

SINUEUX (*nu-eû*, EUSE du lat. *sinuosus*; de *sinus*, pli) adj. [illegible] revenant vers soi. *Les replis* SINUEUX *[illegible] l'ours sont ceux de la Seine.*

— Fig. Sinueux, tortueux.

SINUOLÉ, ÉE [illegible] adj. Hist. nat. Se dit des [illegible] légèrement sinués.

SINUOSITÉ n. f. Etat de ce qui est sinueux. *La* SINUOSITÉ *[illegible] l'Oise. La* SINUOSITÉ *[illegible] La Seine fait beaucoup* [illegible].

SINUS (*nuss'*) n. m. Anat. *cavité*. [illegible] Nom [illegible] de différentes cavités irrégulières de l'économie. Sinus [illegible] Prolongement des fosses nasales, contenant [illegible], très-variables, irrégulières [illegible].

— Anat. vasc. Partie de la [illegible] qui descend de l'[illegible] [illegible] [illegible] [

Pékin à Kalgan (fréquenté par les Chinois et les Mongols), commerce de fourres, bonnets en laine, tabac. Houille et gisements d'agate exploités. Ancienne résidence d'été des empereurs (XIIIe et XVIe s.); grands parcs.

SIOUKÉIÉVO, ville de la Russie d'Europe (gouvern. de Kazan, distr. de Tetiouchi), sur le Karataï, affluent du Volga, 3.200 hab. Elevage, filatures, aux environs, sources sulfureuses, gisements de soufre.

SIOULE, rivière du Puy-de-Dôme et de l'Allier, qui sort du lac de Servière, à 8 kilom. des bains du Mont-Dore. Elle coupe un barrage de laves dans le beau site de Pontgibaud, serpente longtemps dans de splendides défilés, absorbe le *Sioulet*, passe à Châteauneuf-les-Bains, à Ebreuil, reçoit la Bouble en amont de Saint-Pourçain et se perd dans l'Allier, après un cours de 150 kilom.

SIOURE n. m. Un des noms du chêne-liège.

SIOURI, SIURI, SIULI, SIOULI, KING-TCHING, ville du Japon archipel des Riou-Kiou), entre le Japon et Formose, groupe du Milieu, dans la grande Lou-tchou, ou île Okinava, 21.500 hab. Ch. l. du ken d'Okinava. Ancienne capitale du royaume des îles Riou-Kiou.

SIOUT, SYOUT ou **ASSIOUT,** ville d'Egypte (Haute-Egypte), ch.-l. de la *province de Siout*, sur la rive gauche du Nil, 35.000 hab. Belles mosquées. C'est à Siout que les caravanes venues du Soudan s'arrêtent pour échanger leurs produits, dont l'ivoire est le principal, contre les grains, étoffes, poudre, armes, etc., fabriqués dans l'Egypte septentrionale. Près de la ville, qui fut assez longtemps la capitale de la Haute-Egypte, restes de la cité romaine de *Lycopolis*. — La province de Siout est peuplée de 782.720 habitants.

SIOUX ou **DAKOTAS.** V. DAKOTAS, et PEAUX-ROUGES.

SIOUX-CITY, bourg des Etats-Unis (Iowa), ch.-l. du comté de Woodburg, non loin de la rive gauche du Missouri; 39.000 hab. Minoteries, préparation de viandes salées, métallurgie, fabrication de machines.

SIPARIUM (*si-om'* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Sorte de rideau employé dans le théâtre romain et devant le tribunal du préteur. (On sait que le rideau du théâtre se baissait pour découvrir la scène, au lieu de se lever comme chez nous. Ce rideau s'appelait *aulæa*. Mais il y avait un autre rideau, vertical et divisé en deux à la manière des rideaux actuels d'appartement, qui se fermait pendant les entr'actes et les changements de décor.)

SIPARUNE n. m. Genre de monimiacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux à feuilles odorantes, à fleurs en cymes, dont on connaît 60 espèces de l'Amérique tropicale. (Plusieurs sont utilisées en infusions aromatiques et comme vulnéraires.)

SI PARVA LICET COMPONERE MAGNIS (*S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes*), fin d'un vers de Virgile (*Géorgiques*, IV, 176). Virgile, faisant un tableau poétique des travaux des abeilles, rappelle les travaux des Cyclopes forgeant les foudres de Jupiter, et il ajoute : « Tello est, si l'on peut comparer les petites choses aux grandes, l'ardeur naturelle qu'ont les abeilles, etc. »

SI PERGAMA DEXTRA DEFENDI POSSENT, ETIAM HAC DEFENSA FUISSENT (*Si Pergame avait pu être sauvée par la main d'un homme, c'est bien la mienne qui l'aurait défendue de la ruine*), paroles adressées par Hector mort à Enée qui le voit dans un songe (*Enéide*, II, 291-292). Elles s'appliquent à ceux qui, défenseurs d'une doctrine ou d'un pays, retardent seuls, sans pouvoir l'empêcher, le discrédit de l'une ou la ruine de l'autre.

SIPHILIS n. f., **SIPHILITIQUE** adj. V. SYPHILIS et SYPHILITIQUE.

SIPHNÉE n. m. Genre de mammifères rongeurs, comprenant cinq espèces répandues de la Sibérie en Chine. (Les siphnées [*siphneus*] ou myospalax sont des animaux fouisseurs ressemblant à des taupes; leur fourrure, épaisse et veloutée, est assez estimée.)

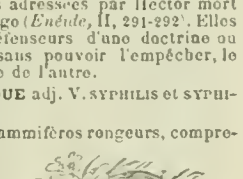

Siphnée.

SIPHNOS ou **SIFANTO,** île de la Grèce insulaire, archipel des Cyclades, arrond. de Melos. Superf. 74 kilom. carr.; pop. environ 4.000 hab. Centre principal *Apollonia*, près de la côte orientale.

SIPHOIDE (de *siphon*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui a la forme d'un siphon. || *Vase siphoïde*, Appareil de formoture permanente, à soupape et à piston, dont on se sert pour introduire des liquides gazeux dans les vases destinés à les recevoir.

SIPHON (lat. *siphon*, gr. *siphôn*) n. m. Tube recourbé à deux branches inégales dont on se sert pour transvaser un liquide d'un récipient où plonge la branche la plus courte dans un autre récipient où plonge la branche la plus longue.

— Chir. *Siphon à double courant d'air*, Instrument dont on se sert pour vider la vessie et y injecter des liquides médicamenteux.

— Mar. Syn. de TROMBE *d'eau*.

— Méd. Appareil dont on se sert, en médecine ou en chirurgie, pour le lavage et l'antisepsie ou l'asepsie de certaines cavités naturelles de l'organisme. (Les principaux appareils de ce genre, fondés on non d'ailleurs sur la théorie physique du *siphon*, sont : le *siphon de Potain*, pour le lavage de la cavité pleurale après empyème; le *siphon de Fuscher*, utilisé pour le lavage de l'estomac; le *siphon de Weber*, dont on se sert pour le lavage du nez, etc. Les divers *aspirateurs* [v. ce mot] sont quelquefois désignés sous le nom de siphon.)

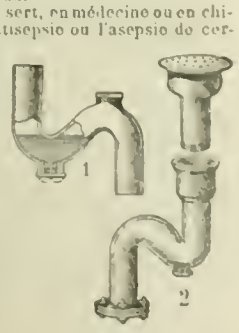

Siphons : 1. D'évier; 2. De cour, avec grille.

— Techn. *Coulage à siphon*, Mode de coulage des bouches à feu, dans lequel le métal fondu est amené par un siphon dans la partie inférieure du moule. || Appareil constitué par un tuyau doublement recourbé dont la courbure est remplie d'eau et que l'on dispose sous un évier, ou en avant du débouché de la descente des eaux ménagères, dans un égout, pour empêcher toute mauvaise odeur de remonter. || Appareil analogue placé au-dessous des grilles recevant les eaux ménagères et autres dans une cour. || Appareil d'un dispositif semblable intercalé sur les conduits des fosses d'aisances, au-dessous du siège. || Sorte de carafe en verre épais, nu ou chissé, et hermétiquement close par une monture en étain garnie d'un tube qui plonge dans la carafe, et d'un robinet spécial donnant passage au liquide gazeux que contient le vase.

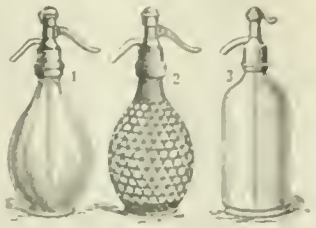

Siphon : 1. Ovoïde, 2. Chissé, 3. Cylindrique.

— Télégr. *Siphon recorder*, Siphon capillaire servant à l'enregistrement des signaux en télégraphie sous-marine.

— Zool. Terme général désignant toute partie en forme de tube, comme une trompe, un suçoir. (Ce terme est surtout employé pour désigner les tubes saillants et contractiles entourant les orifices branchial et cloacal de certains mollusques lamellibranches, tels que les mactres, les bucardes, les pholades et autres genres de la grande division des siphoniens.)



Siphon : 1. Psammobie : *a*, siphon brachial; *b*, siphon cloacal. 2. Spirule : *c*, siphon; *d*, prosiphon, *e*, cæcum siphonal.

— Encycl. Physiq. Parmi les appareils qui sont une application immédiate des lois des pressions dans un liquide en mouvement, il faut, avant tout, retenir la fontaine intermittente, la fontaine de Héron, le tourniquet hydraulique, la trompe, le vase de Mariotte, le *siphon* : ce dernier appareil sert spécialement à transvaser les liquides et se compose d'un tube à deux branches, recourbé en U, de longueurs inégales. Il faut *amorcer* le siphon avant de le retourner pour plonger sa petite branche dans le liquide à transvaser, ce qui se fait en l'inclinant de manière à le remplir presque entièrement; dans ces conditions, on le retourne, on débouche les extrémités et on le met vivement dans la position de fonctionnement : le liquide se met alors à s'écouler d'une manière continue. L'écoulement se fait vers l'extérieur du verre, vers la grande branche, si initialement, le liquide descend dans cette branche, plus bas que la surface libre du vase; sinon, en sens inverse, et il faut amorcer de nouveau le siphon pour recommencer.

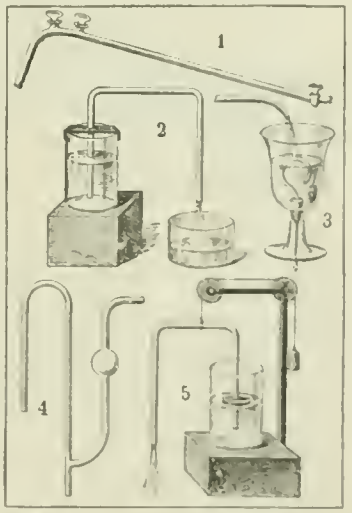

Siphons : 1. A liquide corrosif, amorçable en versant du liquide à la partie la plus élevée; 2. Ordinaire; 3. Intermittent, vase de Tantale; 4. A liquide corrosif, amorçable par aspiration; 5. A écoulement constant.

La vitesse d'écoulement dépend de la différence des hauteurs des deux branches, la plus petite étant comptée au-dessus de la surface libre; ces branches peuvent donc n'être point inégales. Mais, pour un siphon fixe, la vitesse d'écoulement ira en diminuant puisque le niveau baisse.

Pour amorcer, on ne peut pas toujours remplir le siphon, ni le boucher ou le déboucher facilement; le liquide peut être corrosif ou dangereux à respirer. On utilise alors un siphon où, par une branche inférieure, on aspire le liquide pour amorcer (siphon à acide sulfurique), il peut y avoir un piston pour les liquides dangereux à respirer. On peut remplacer ce piston par un simple vase à deux tubulures où l'on fait l'aspiration directe, ou mieux employer un siphon dont la grande branche inférieure est terminée par un robinet et faire du semi-amorçage en remplissant de liquide par un orifice placé à la partie supérieure du siphon et que l'on peut refermer.

L'appareil appelé parfois siphon intermittent, par analogie avec les fontaines intermittentes, n'est pas autre chose, en principe, qu'un siphon à niveau variable. La petite branche s'ouvre près du fond du vase, tandis que la grande traverse le fond même et le pied du vase : c'est le *vase de Tantale*.

— Télégr. Le *siphon recorder* de W. Thomson a remplacé dans la télégraphie sous-marine le galvanomètre récepteur à miroir inventé par le même ingénieur. Le siphon recorder enregistre les signaux sur une bande de papier, comme le récepteur Morse. La principale difficulté à surmonter était un faire tracer ces signaux nettement par un corps léger animé de mouvements très rapides. W. Thomson a résolu le problème en employant un siphon capillaire, très léger, en verre, dont l'extrémité crache une solution d'aniline sur une bande de papier entraînée par un mouvement d'horlogerie ou par un électromoteur qui fait tourner en même temps le *manipulateur*, petite machine électro-statique à rotation qui donne une décharge électrique continue. C'est cette décharge qui produit le graphisme de l'appareil, on obtient alors sur le papier une ligne en apparence droite mais formée en réalité d'une série de points très rapprochés. Le siphon, ne touchant pas le papier, conserve toute la liberté de ses mouvements; il est mû par une petite boîte rectangulaire de fil fin parcourue par le courant de ligne et placée dans un champ magnétique intense, constitué par de forts électro-aimants qu'anime une pile très énergique.

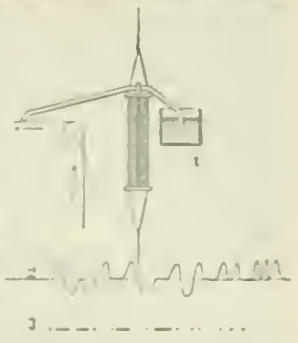

PARIS

1. Siphon recorder de Thomson. 2. Signes tracés par l'appareil. 3. Traduction en signes Morse.

SIPHONAGE (*naj* — rad. *siphon*) n. m. Méd. Action de se servir, dans un but thérapeutique, des divers appareils désignés sous le nom de *siphons*. || Nom donné aux pulvérisations révulsives et à la réfrigération au moyen du chlorure de méthyle ou d'éthyle. (On dit aussi STYPAGE, dans ce dernier sens.)

SIPHONAL, ALE, AUX adj. Qui appartient au siphon ou qui s'y rapporte : *Tube* SIPHONAL.

SIPHONAPTÈRES n. m. pl. Sous-ordre d'insectes diptères, plus ordinairement appelés *aphaniptères*, et comprenant les puces. (V. APHANIPTÈRES.) — *Un* SIPHONAPTÈRE.

SIPHONIA n. m. Genre d'arbres de la famille des euphorbiacées, à feuilles alternes, trifoliolées et à fleurs monoïques, habitant les bords des rivières de la région de l'Amazone. Le latex extrait de l'écorce de plusieurs de ces plantes fournit le meilleur caoutchouc du commerce.)



Siphonia de la Guyane : *a*, fleur; *b*, coupe de la fleur.

SIPHONIENS (*ni-in* — rad. *siphon*) n. m. pl. Grande division des mollusques lamellibranches ou pélécypodes, comprenant ceux qui, comme les *bénitiers* et les *bucardes*, possèdent de longs siphons en façon de tube. — *Un* SIPHONIEN.

SIPHONNEMENT (*so-ne-man*) n. m. Action de siphonner.

SIPHONNER (*so-né* v. a. Opérer une action de siphon.

SIPHONOIDE (de *siphon*, et du gr. *eidos*, aspect, air) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un siphon. (Peu us.

SIPHONOMA (du gr. *siphôn*, tube n. m. Pathol. Tumeur d'aspect fibreux, qui se forme dans le mésentère.

SIPHONOPHORES n. m. pl. Zool. Ordre d'hydroméduses, comprenant les *physophores*, les *physalies*, les *calycophores*, les *rétellies* et formes voisines. — *Un* SIPHONOPHORE.

— Encycl. Les *siphonophores* ou acalèphes hydrostatiques sont des animaux marins, simples agrégats ou colonies d'individus dont les formes varient suivant les fonctions qu'ils ont à remplir. Chacune de ces colonies a pour axe une tige non ramifiée, appelée *hydrosome*, et dont l'extrémité renflée, dite *pneumatophore*, contient une vessie aérienne faisant office de flotteur. Cette tige soutient : 1° des polypes ou individus nourriciers, munis de filaments préhensiles, qui sont armés de capsules urticantes; 2° des bourgeons *médusoïdes* ou *sexuels*, ordinairement massés en grappes, et qui se séparent de l'axe, une fois arrivés à maturité, soit sous forme de petites méduses, soit sous forme de polypes; 3° des tentacules *rameformes* ou *racemes*, ressemblant un peu aux polypes nourriciers; 4° des *bouquets* carnassiers, qui servent à défendre les divers individus; 5° des *vessies natatoires*, situées au-dessous du pneumatophore. Les siphonophores se reproduisent en règle par des œufs et aussi par des bourgeons médusoïdes suivant en cela les règles de la génération alternante.

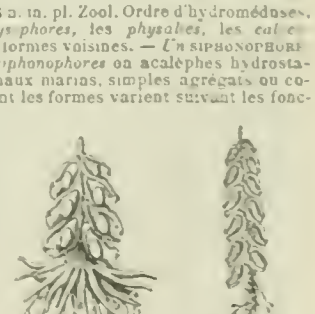

Siphonophores.

L'ordre des siphonophores se divise en quatre sous-ordres : *physophorides*, *physalides*, *calycophorides*, *discoïdes* ou *rétellides*.



Siphonops

SIPHONOPS (*nops*) n. m. Genre de batraciens apodes, de la famille des cécilidés, propres à l'Amérique tropicale.



Siphonostome

SIPHONOSTOMES [illegible] m. pl. Groupe de crustacés [illegible] les copépodes. L'*Ergasilus* [illegible] l'un des genres de ce groupe. — *L'un* [illegible]

SIPHONULE [illegible] m. Hist. nat. Petit [illegible] en forme de [illegible]. Peu us.

SIPONCLE [illegible] genre de vers gephyriens, type de la [illegible] sans toutes les mers. [illegible] le nom [illegible] sponcle



Siponcle.

[illegible] un peu à [illegible] tiques. Le siponcle [illegible] est répandu de la Méditerranée jusqu'au [illegible]

SIPONCULACÉS [illegible] m. pl. Classe de vers, appelés aussi *siponcles* ou formant la famille des *siponcles* et formes voisines. — *Un* [illegible]

SIPONCULIDES n. m. pl. Famille de vers gephyriens, [illegible] proprement dits et genres voisins. — *Les* [illegible]

SIPONTE, SIPUS ou **SIPONTUM**, ville de l'ancienne [illegible], dans l'Apulie, au pied du mont Garganus, sur le golfe [illegible], fondée par l'Adriatique. Elle fut fondée par [illegible] Ap. *Manfredonia* ou *Siponto*.

SIPPAGE [illegible] m. Techn. Mode de préparation des [illegible] à la [illegible]

SIP-SONG-CHAU-THAY (*le pays des 12 Chaus*), région [illegible] française Tonkin occidental, 1,500 kilom. [illegible] Pays montagneux et boisé. Les Meo habitent [illegible] et y vivent encore sauvagement. Les [illegible] les montagnes. Les Thos ou Thays [illegible] des rizières. Champs de pavots à [illegible] *La*.

SIPYLE, [illegible] de l'Asie Mineure, formant le prolongement de l'Asie et s'avançant le long de la [illegible] française. Il [illegible] Acmos des Turcs vers le [illegible], un tremblement de terre [illegible] Sardes et de Magnésie, qui s'élevaient à [illegible]. Dans un temps plus reculé, un tremblement de terre en détruisant Tantalis [illegible] Tantale, avait fait [illegible] Sur le penchant de [illegible] le Tantale.

SIQUIHOR et **FUEGO**, [illegible] entre Nenkiom carr. [illegible] et du canal à [illegible] C.-l. *Canton*.

SIR [illegible] m. Titre [illegible] noble, chez les [illegible] Walter [illegible]

SIRADAN [illegible] m. [illegible] et à [illegible]

SIRADJ-ED-DAULAH [illegible] Nabab [illegible] fer [illegible] Allah [illegible] Tombé par [illegible] Plassey.

SIRADJGANDJ, [illegible] [illegible] [illegible]

produit un grand effet. Le second acte offre une scène orchestrée avec un talent descriptif des plus remarquables, les couplets de la sirène : *Prends garde, montagnarde*, la scène pathétique entre le frère et la sœur et la romance intercalée dans le trio : *De nos jeunes années*.

SIRÉNIDÉS n. m. pl. Famille de batraciens urodèles, renfermant les genres *sirène* et *pseudobranche*. — *Un* SIRÉNIDE.

SIRÉNIENS (*si-in*) n. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant les *lamantins*, les *dugongs* et les *rhytines*. — *Un* SIRÉNIEN.

— ENCYCL. Les *siréniens*, considérés souvent comme un sous-ordre de cétacés, sont de grands animaux aquatiques, à respiration aérienne, herbivores, dont le corps fusiforme et la tête arrondie rappellent les phoques. Les mamelles pectorales de ces êtres singuliers, à membres antérieurs disposés en longues nageoires coudées, leur avaient fait donner le nom de *sirènes* et de *femmes marines*. Ils sont aujourd'hui confinés dans les mers ou les cours d'eau des régions tropicales. On divise les siréniens en trois familles : *prorastomidés, manatidés, halicoridés*.

SIRÉNOMÈLE (de *sirène*, et du gr. *mélos*, membre) n. m. Monstre dont les membres inférieurs, dépourvus de pieds, se terminent en pointe, ce qui leur donne une vague apparence de queue de poisson.

SIRÉNUSES (ÎLES) [en lat. *Sirenusæ insulæ*], rochers ou écueils de l'Italie ancienne, sur la côte de Campanie, au S. du promontoire de Minerve. Près de là, selon la Fable, séjournaient les sirènes.

SIRERIE (*ri*) n. f. Dr. féod. Titre de certaines terres dont le seigneur prenait le titre de Sire : *La* SIRERIE *de Pons. La* SIRERIE *de Créqui*.

SIRET (Charles-Joseph-Christophe), humaniste français, né et mort à Reims (1760-1830). Il entra dans l'Université et devint recteur du lycée de Reims. Il est l'auteur d'un petit livre classique, *Epitome historiæ græcæ* (1799), dont le succès fut très vif.

SIRET (Adolphe), littérateur belge, né à Beaumont (Hainaut) en 1818, mort à Anvers en 1888. Il servit dans l'administration, puis s'adonna aux arts, et devint membre de l'Académie de Belgique. Son principal ouvrage est un *Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles, précédé de la biographie des peintres anciens* (1848).



Sirex géant (réd. d'un tiers).

SIRETH ou **SIRETU**. Géogr. V. SERETH.

SIREX (*rèkss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des *siricidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe. (Le sirex géant [*sirex gigas*] est commun dans les forêts de conifères en Europe ; il est noir et jaune.)

SIREY (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Sarlat en 1762, mort à Limoges en 1845. Vicaire général de l'évêque de Périgueux, il se rallia à la Révolution, mais bientôt, ayant blâmé la direction que prenaient les affaires, il fut accusé de royalisme et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui l'acquitta. Il ne craignit pas cependant d'attaquer avec ardeur cette juridiction dans son ouvrage : *Du tribunal révolutionnaire* (1795). Bientôt après, il fut attaché au comité de législation de la Convention et, sous le Directoire, il entra à la justice comme adjoint en chef de la division criminelle. Après le 18-Brumaire, Sirey fut avoué près le tribunal de cassation (bientôt après, avocat à la Cour de cassation). On lui doit d'importants ouvrages : *Lois civiles interméditaires* ou *Lois sur l'état des personnes et les transmissions des biens depuis le 4 août 1789 jusqu'au 30 ventôse an XII* (1806) ; *Code civil annoté* (1819) ; *Code de procédure civile annoté* (1819) ; *Code de commerce annoté* (1820) ; *Code d'instruction criminelle et code pénal annotés* (1815) ; *Code forestier annoté* (1828) ; *Du conseil d'Etat* (1818) ; *Jurisprudence du conseil d'Etat depuis 1806 jusqu'en 1825* (1818-1823) ; *les Six codes, avec notes et traités* (1829) ; *Recueil général des lois et arrêts depuis 1791 jusqu'au 1er janvier 1832* (1800-1832). Ce recueil a été continué après Sirey par Dovilleneuve, son gendre, Carette et Gilbert, et la publication en a toujours été poursuivie depuis, par divers rédacteurs. — Sa femme, née *Marie-Jeanne* DE LASTEYRIE DU SAILLANT (1776-1843), a écrit plusieurs ouvrages pour la jeunesse.

SIRGOUDJA ou **SARGOUDJA**, principauté de l'Inde, tributaire de l'empire anglais, dans le Bengale, enclavée dans la prov. du Tchota-Nagpour. Superf. 15.682 kilom. carr. ; pop. 270.300 hab. Ch.-l. *Pratappour*.

SIRHIND, ville de l'Inde (Pendjab), dans la principauté de Patiala, tributaire de l'empire anglais, sur le Tchota ; chemin de fer. Ville déchue, qui remonterait au temps d'Alexandre, elle fut une des grandes cités des Mogols ; ruinée par les Sikhs (1709-1763). Mausolée de Mir Miran, de style afghan ; Amkhas, vaste caravansérail des empereurs mogols ; mosquée.

SIRI Vittorio), publiciste italien, né à Parme vers 1610, mort à Paris en 1685. Entré dans l'ordre de Saint-Benoît, il s'intéressa très vivement à l'histoire de son temps, et les premiers volumes de son *Mercurio*, où il essayait d'apprécier les événements politiques et publiait des pièces justificatives, attirèrent l'attention de Richelieu, puis de Mazarin, qui le nomma conseiller, aumônier et historiographe du roi, et le fit appeler en France en 1649. Ses principales compilations sont : le *Mercurio politico* (1635-1655) et les *Memorie recondite* (1601-1640).

SIRIAINE ou **SYRIAINE** (LANGUE) adj. et n. m. V. ZYRIÈNE.

SIRIBÉSI ou **CHIRIBÉCHI**, prov. du Japon (île d'Yéso), entre les prov. d'Ochima au S., d'Ifouri et Ichikari à l'E., la mer du Japon au N. et à l'O. ; 40.000 hab. Ville principale *Otarou*.

SIRICE (saint), pape, né et mort à Rome (324-398), élu et couronné en 384. La lettre dogmatique qu'il écrivit, en 385, à Himérius, évêque de Tarragone, est regardée comme la première décrétale dont l'authenticité soit indiscutable. C'est par son ordre que saint Jérôme donna au canon de la messe la forme qu'il a encore aujourd'hui. Trois *Lettres* de ce pape nous sont parvenues, outre la décrétale citée plus haut. — Fête le 26 novembre.

SIRICIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants, renfermant les *sirex* et les *xiphydries*. — *Un* SIRICIDE.

SIRINAGOR. Géogr. V. SRINAGAR.

SIRIS ou **SEMNUM**, fleuve côtier de l'Italie ancienne, en Lucanie. Il se jetait dans la mer Ionienne, près d'une petite ville du même nom, fondée, dit-on, par les Troyens, et où l'on voyait une image du Palladium.

SIRIUS (*uss* — mot lat. ; du gr. *seirios*) n. m. Etoile de première grandeur, qui fait partie de la constellation du grand Chien : SIRIUS *est la plus brillante étoile du ciel*.

— Poétiq. Canicule.

— SYN. **Sothis, Allemini, Alhabor**.

— ENCYCL. Le système binaire de *Sirius* (a grand Chien), découvert en 1862 par Clark, constitua un appoint important à l'astronomie stellaire ; vers 1890, la distance apparente du compagnon devint inappréciable, mais celui-ci fut revu à Greenwich en 1896. La masse de ce système est 3,2 fois celle du Soleil, et la distance du compagnon égale 21,1, un peu plus que la distance d'Uranus au Soleil ; le compagnon a sensiblement la même masse que notre Soleil.



Sirius.

Sirius constitue donc un système très important : la variation de sa couleur est attestée par les plus anciennes observations ; de plus, on a toutes raisons de penser qu'il est moins dense que le Soleil et ressemble à une nébuleuse, de sorte que son compagnon y détermine des marées énormes qui apportent un trouble périodique tous les vingt-cinq ans dans son aspect. De plus, son compagnon doit être beaucoup plus dense que lui, et les éclats intrinsèques des deux corps sont très différents.

SIRKOVO, ville de la Turquie d'Europe (prov. de Salonique), sur la Tzerna-Reka ; 4.000 hab.

SIRLETO (Guglielmo), cardinal et philologue italien, né à Stilli (Calabre) en 1514, mort à Rome en 1585. Il fut précepteur des neveux du pape Paul IV, puis se lia avec saint Charles Borromée, qui le fit nommer cardinal en 1565. Pie V le nomma bibliothécaire de la Vaticane en 1570. Il avait lui-même une fort belle bibliothèque, conservée aujourd'hui au Vatican sous le nom d'*Ottobonienne*. Il a laissé des *Adnotationes in psalmos*, imprimées dans la Bible polyglotte d'Anvers ; une traduction d'un très ancien *Menologium Græcorum*, qui a été publiée dans les *Antiquæ lectiones* de Canisius (1601) ; etc.



Sirli.

SIRLI n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, de la famille des alaudidés, comprenant des alouettes de taille moyenne, à livrée grise et jaunâtre, répandus de l'Europe sud-orientale jusqu'au Sahara.

SIRMIUM, ville importante de l'ancien empire romain (Pannonie inférieure), sur la rive gauche du Savus, fondée à une époque très reculée par une peuplade de Gaulois Taurisques. Elle devint, sous la domination de Rome, la capitale de la Pannonie, et fut détruite par les Avares au VIe siècle. Patrie des empereurs Aurélien, Gratien et Probus. Il ne reste de Sirmium que quelques débris informes, près de Mitrovitz.

SIRMOND (le P. Jacques), savant jésuite, né à Riom en 1559, mort à Paris en 1651. Après avoir enseigné la rhétorique à Paris pendant dix ans, il remplit à Rome, durant dix-sept années, la charge de secrétaire du général des jésuites. A son retour, Louis XIII le choisit pour confesseur (1637). Il fut d'un grand secours à Baronius pour la composition de ses *Annales*. Le principal ouvrage du P. Sirmond est le recueil latin intitulé : *Anciens conciles de la Gaule* (1629). On lui doit encore d'excellentes éditions d'auteurs anciens, et de nombreux mémoires.

SIRMOND (Jean), littérateur français, neveu de Jacques, né et mort à Riom (Auvergne) (1589-1649). Protégé par Richelieu, sur la recommandation de son oncle, il reçut la tâche de réfuter les ouvrages et les pamphlets de Mathieu de Morgues, un des libertins les plus sérieux du XVIIe siècle, et s'en acquitta si bien, au sentiment du cardinal, qu'il fut nommé historiographe du roi, et élu en 1634 à l'Académie française. A la mort de son protecteur, il retourna en Auvergne. Il a laissé : *Discours au roy* (1624) ; *le Catholique d'Estat* (1625-1626), publié sous le pseudonyme de FERRIER ; un panégyrique de Richelieu, intitulé *la Lettre du chiffre* (1631) ; *le Coup d'Estat de Louis XIII* (1631) ; *Vie du cardinal d'Amboise* (1631), sous le nom de des Montagnes ; *Avertissement aux provinces* (1631, signé DE CLEONVILLE) ; *l'Homme du pape et du roy* (1631) ; *Consolations à la reine de la mort du roy* (1643).

SIRMOND (le P. Antoine), écrivain et prédicateur de la compagnie de Jésus, né à Riom en 1591, mort à Paris en 1643, autre neveu de Jacques. Prédicateur de talent, il publia en 1641 sa *Défense de la vertu*, où il avançait cette opinion que le chrétien n'était pas strictement obligé à faire des actes explicites d'amour de Dieu. Camus, évêque de Belley, Arnauld et Pascal, dans sa *Xe Provinciale*, s'empressèrent de réfuter cette proposition. Les jésuites, d'ailleurs, la firent désavouer par leurs théologiens, et le P. Sirmond fut mis en pénitence. On a encore de lui : *Démonstration de l'immortalité de l'âme* (1637) ; *l'Auditeur de la parole de Dieu* (1638) ; *le Prédicateur* (1638).

SIRMONDIQUE (*dik*) adj. Paléogr. *Formules sirmondiques*, Collection d'actes publics, publiée par le P. Sirmond

SIRNACH, bourgade de Suisse (cant. de Thurgovie, distr. de Münchwilen), sur la Murg, affluent du Rhin par la Thur ; 3.160 hab. Tissage du coton.

SIROCO (le) ital. *scirocco*, dérivé de l'arabe *charqui*, l'Orient) n. m. Nom qu'on donne, sur la Méditerranée et sur les côtes d'Afrique, au vent du sud-est. — On écrit aussi sirocco, et quelquefois *chirocc*.

SIRODOT (Simon), naturaliste français, né à Longeau (Haute-Marne) en 1825, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1898. Il fut d'abord professeur dans divers lycées, puis à la faculté des sciences de Rennes, dont il devint doyen. Sa faculté a publié son ouvrage capital à pour titre : *les Batrachospermes* (1884).

SIROES, vingt-troisième souverain de Perse de la dynastie sassanide, mort en 628. Proclamé souverain en 628, il fit assassiner son père Khosroès Perviz et ses dix-sept frères ; il fit la paix avec l'empereur grec Héraclius, à qui il rendit la vraie croix et trois autres reliques. Sa fin mourut exécré de ses sujets, laissant la couronne à Ardéshir II.

SIROHI, principauté de l'Inde, tributaire de l'empire anglais (Radjpoutana), entre le Djodpour à l'O. et au N.-O., l'Oudeipour à l'E., le Palanpour et le Gouderat au S. ; 7.821 kilom. carr. ; 142.900 hab. Ch.-l. *Sirohi* ; 5.700 hab. Fabrique d'armes blanches.

SIROKO ou **SIRAKO**, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Isé], port sur la baie d'Owari ; 4.500 hab.

SIROLO, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ancône], sur l'Adriatique ; 2.650 hab. Vignobles, carrières.

SIRONA n. f. Planète télescopique, n° 116, découverte en 1871, par Peters.

SIRONDJ, ville de l'Inde anglaise (Malva [prov. de Tonk]), bassin du Betwa, 11.350 hab. Monnaieries et indiennes.

SIRONÉE, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Etsigo]) ; 4.000 hab.

SIROP (ro — du bas lat. *sirupus* ou *syrupus* ; de l'arabe *charab*, boisson) n. m. Composition liquide résultant de la solution concentrée de sucre dans l'eau pure ou dans de l'eau contenant des substances aromatiques ou médicamenteuses, introduites par macération, émulsion ou décoction : SIROP *de groseilles* SIROP *pectoral*. *Sirop simple* ou *Sirop de sucre*, Sirop fait uniquement avec de l'eau et du sucre. || *Sirop de raisin*, Sucre de raisin non cristallisé.

— Fam. *Sirop de l'aiguière*, Eau pure. Vx [Pop. *Sirop de grenouille*, *Sirop de fontaine*, Même sens. *Avoir un coup de sirop*, Etre légèrement ivre.

— Etat liquide des confitures avant qu'elles aient pris consistance en refroidissant.

— Techn. Jus concentré, dans les sucreries. || Nom donné, dans certaines sucreries, à la quatrième des cinq chaudières qui composent un équipage.

— ENCYCL. Les *sirops* sont préparés à froid ou à chaud et on les distingue en deux catégories : *sirops simples* et *sirops composés*. D'une manière générale, ce qui doit surtout retenir l'attention du fabricant, c'est le degré de concentration, dont dépend la conservation du produit. Il lui faut se rappeler que, bouillants, les sirops doivent accuser au pèse-sirop Baumé : en été, 30° pour le sirop simple, 32° pour les sirops composés ; en hiver, 29° pour le simple, 30° pour les composés, et que, refroidis, ils doivent accuser chacun 4° de plus.

On emploie dans la fabrication des sirops soit du sucre raffiné blanc, en pains (c'est le cas le plus général), soit du sucre cristallisé, soit même quelquefois l'un de ces sucres additionné de glucose.

Le *sirop simple*, *sirop de sucre* ou *sirop vierge* s'obtient, à froid, en faisant dissoudre 1 kilogr. 800 de sucre blanc dans 1 litre d'eau distillée et filtrant ensuite ; à chaud, en plaçant dans une bassine de cuivre rouge non étamé 50 kilog. de sucre concassé en morceaux de la grosseur d'un œuf, avec 17 litres d'eau pure et 6 litres d'eau albuminée (blancs d'œufs battus dans de l'eau). On chauffe à feu vif et la masse est remuée à l'aide d'une spatule de bois ou d'une écumoire de cuivre, pour empêcher que le sucre ne s'attache au fond. On ajoute peu à peu 3 autres litres d'eau albumineuse en écumant chaque fois pour enlever les impuretés, et, la clarification achevée, le sirop marquant 30° Baumé, on passe à travers un blanchet ou une chausse le sirop encore chaud.

Les *sirops composés* contiennent, outre le sucre et l'eau, des substances aromatiques ou médicamenteuses. Dans cette catégorie rentrent tous les sirops de fruits framboises, groseilles, fraises, mûres, cerises, mercuriales, etc.), les sirops de gomme, d'orgeat, les sirops aromatisés de punch, de citron, de limon, d'orange, de grenadine, etc., enfin, les sirops pharmaceutiques.

Pour les *sirops de fruits*, on prépare par expression un jus qu'on laisse ou non fermenter, qu'on stérilise ensuite et que l'on jette sur le sucre dans la bassine à sirop (26 litres de jus pour 50 kilogr. de sucre) ; pour les *sirops de fleurs* (violettes, roses, etc.), on fait une infusion au bain-marie de fleurs fraîches (5 à 6 kilogr.) dans 26 litres d'eau, et, après filtrage, on verse sur le sucre de la bassine ; le *sirop de gomme* est obtenu en ajoutant au sirop simple chaud une solution filtrée de 6 kilogr. de gomme arabique blanche dans 6 litres d'eau froide. Pour le *sirop d'orgeat*, v. ORGEAT. Les *sirops aromatisés* s'obtiennent en préparant d'abord un sirop simple que l'on place dans un congé et que l'on additionne ensuite de l'esprit aromatique ou de la teinture choisis le tout, remue vivement, on laisse à refroidir dans le congé, dont le couvercle est luté pour éviter l'évaporation ; enfin, pour les *sirops pharmaceutiques*, on utilise, suivant les cas, l'un ou l'autre de ces procédés.

— Pharm. Voici quelques-uns des sirops pharmaceutiques les plus employés : *Sirop antiscorbutique* (cochlearia, cresson, raifort frais, menyanthe, écorce d'oranges, cannelle, vin blanc et sucre). Les plantes pilées sont mises à macérer quarante-huit heures dans le vin blanc, puis l'on distille et, avec le résidu filtré et du sucre, on fait un sirop auquel on ajoute le distillat ; préparation d'un emploi populaire comme dépuratif. *Additionné* d'un millième d'iode, elle constitue le *sirop de raifort iodé*.

Sirop de Desessarts. C'est un sirop obtenu par infusion, et contenant opéca, séné, serpolet, coquelicot, salfate de magnésie, vin blanc, eau de fleur d'oranger et sucre ; remède très employé contre la toux des enfants.

SIROPER [illegible]

SIROT [illegible] général français, né [illegible] ayant servi [illegible] Empire, [illegible] garde [illegible] passa à l'étranger [illegible] Marie de Nassau, [illegible] Waterloo [illegible] et rentra en France en 1815. [illegible] un rapport [illegible] Empereur, [illegible] campagne, en Italie, [illegible] à Jargeau [illegible]

SIROTER [illegible] à [illegible] en [illegible] gastant *Les vins* [illegible] tirant sur [illegible] brûlant Sav[illegible]

SIROTEUR, EUSE n. et adj. Qui sirote, qui aime à siroter.

SIROUY [illegible]-Louis-Jean, peintre et lithographe français, né à Toulouse en 1814, mort à Paris en 1901. Parmi ses lithographies nous citerons : *le Christ au prétoire*, *la Source de Lourdes*, *Lazare* [illegible] d'après Decamps (1855 ; *Lazare* [illegible] d'après Murillo ; *Misère*, d'après Tassaert (1857) ; *l'Exil de Ovide*, *Constantinople*, d'après Delacroix ; *Jésus guérit un lépreux*, d'après Jéronime (1859) ; *la Femme au perroquet*, d'après Jordaens (1865) ; *la Vierge au raisin*, d'après Murillo (1866) ; *l'Adoration des mages*, d'après Rubens (1867) ; *Jonas et Adonis*, d'après Prud'hon ; *Jeune Fille arrosant des fleurs*, d'après Decamps (1875), etc. Comme peintre, Sirouy a exposé depuis 1861 un assez grand nombre de portraits et de tableaux. Il obtint la médaille d'honneur au Salon de 1897.

SIRSA, ville de l'empire anglais de l'Inde (Penjdab [illegible] sur un affluent du Gualemar, sous-affluent [illegible] 18.200 hab. Etoffes et poteries.

SIRUELA [illegible] (Estremadure, prov. de Badajoz), sur un affluent du Gualemar, sous-affluent [illegible] 1.925 hab. Tissage de laine et de lin.

SIRUPEUX, EUSE [illegible] du bas lat. *sirupus*, sirop) adj. Qui a la consistance du sirop. *Liquide* SIRUPEUX.

SIRVEN (Pierre-Paul), [illegible] protestant français, né à Castres [illegible] rapporte qu'il avait trois filles, dont [illegible] Agée de vingt-cinq ans, lui fut enlevée, en [illegible], sur ordre de l'évêque. On la conduisit au couvent des Dames Noires de Castres, où on l'enferma, afin de la faire abjurer le protestantisme. Insensible aux exhortations, aux menaces et aux mauvais traitements, elle fut rendue à ses parents, mais elle était devenue folle et se jeta dans un puits (4 janv. 1762). Accusé d'avoir assassiné sa fille, et désespérant de convaincre ses juges, Sirven s'enfuit vers la Suisse avec sa famille, et se réfugia à Ferney chez Voltaire.

Cependant, l'instruction avait suivi son cours ; en 1764, sur le rapport fait par le juge de Mazamet, une sentence de mort fut portée contre Sirven et sa femme ; elle déclarait la culpabilité des deux filles et se contentait de les bannir et de confisquer leurs biens. Voltaire, ainsi qu'il avait fait pour Calas, prit en main la cause des accusés. Après cinq ans d'efforts, l'arrêt infamant fut [illegible], et la malheureuse famille réhabilitée. Sirven put [illegible] dans sa patrie avec ses filles, mais sa femme était morte à Lausanne, de fatigue et de chagrin.

SIRVEN (Alfred), littérateur et journaliste français, né à [illegible], mort à Paris en 1900. Il descend de la famille précédente. Etant rendu à Paris, il se donna à la littérature et fonda le *Petit Journal*. Peu après, il devint rédacteur en chef du « Gaulois », journal qui fut supprimé en 1870. A partir de cette époque, il publia une série de monographies [illegible] : *Sainte Périgaye*, *la Conciergerie au Moyen âge*, et [illegible]. Après la révolution du 4 septembre 1870, Sirven fut envoyé comme sous-préfet à [illegible] pour y [illegible] la défense. Après la prise de [illegible] à Tours, puis à Bordeaux, où il fonda en 1871 [illegible] *le Clairon*, qui publia à l'[illegible] [illegible] mars au 27 avril suivant, et dans [illegible] à [illegible] une entente et la [illegible] Assemblée nationale, [illegible] [illegible] [illegible]

SISTIMUS HIC TANDEM NOBIS UBI DEFUIT ORBIS. Regnard, le poète comique, entre autres nombreux voyages, se rendit en Laponie avec Fercourt et Corberon. Tous trois s'avancèrent dans le Nord, gravirent la montagne de Métawara, et, ne pouvant aller au delà, ils laissèrent sur un rocher, d'autres disent dans une église, cette belle inscription composée par Regnard (16 août 1681) :

Gallia nos genuit, vidit nos Africa; Gangem
Hausimus, Europæque oculis lustravimus omnem,
Cassibus et variis acti terraque marique,
Sistimus hic tandem nobis ubi defuit orbis.

« La France nous a donné naissance, l'Afrique nous a vus ; nous avons bu au Gange, visité l'Europe entière ; après des aventures diverses et sur terre et sur mer, *nous sommes enfin arrêtés ici, où le globe nous a manqué.* »

SISTON, comm. d'Angleterre (comté de Gloucester); 1,000 hab.

SISTOVO ou **SISTOVA**, ville de Bulgarie, sur la rive droite du Danube ; 12 500 hab. Vignobles. Port actif, commerce de grains et de vins. Le 4 août 1791, traité de paix entre les Turcs et les Autrichiens.

SISTRE (*sistr'* — du lat. *sistrum*; gr. *seistron*, même sens) n. m. Antiq. Instrument de musique égyptien, qui consistait en une lame métallique recourbée, armée d'un manche, traversée de baguettes mobiles qui retentissaient lorsqu'on agitait l'appareil.


Sistre égyptien antique.

— Ancien instrument à cordes, du genre du luth, qui était encore en usage au XVIIIe siècle.

— Encycl. Antiq. La partie supérieure du *sistre* était ornée de figures, savoir : celle d'un chat à face humaine, ou la tête d'Isis, ou celle de Nephtys. Plusieurs verges de métal, terminées par un crochet et passées dans des trous dont la circonférence de l'instrument était percée de côté et d'autre, en traversaient le plus petit diamètre. Le sistre était garni d'une poignée à sa partie inférieure ; tout son jeu consistait dans le tintement qu'il rendait par la percussion des verges de métal qui, à chaque secousse, le frappaient à droite ou à gauche. On en jouait en le remuant en cadence, et il rendait des sons perçants.

On attribuait l'invention du sistre à Isis, et les prêtres égyptiens le portaient dans les cérémonies ; des Egyptiens, le sistre passa aux Phéniciens et aux Hébreux. Après la conquête de l'Egypte par les Romains, les divinités et les usages religieux des Egyptiens furent importés à Rome, mais avec de singulières altérations. Aujourd'hui encore, dans les églises coptes, abyssines et chaldéennes, on use du sistre comme l'Eglise catholique fait de la clochette, pour accompagner les divisions de la messe.

SISYGAMBIS, princesse perse (IVe s. av. J.-C.). Elle était la mère de Darius III Codoman, dernier roi perse de la dynastie des Achéménides. Faite prisonnière par Alexandre, elle fut traitée par lui avec tant d'égards que plus tard, en apprenant la mort du conquérant, elle le pleura, et se laissa, dit-on, mourir de faim.

SISYMBRE (*zinbr'*) n. m. Genre de crucifères, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, découpées, à fleurs presque toujours jaunes, ayant l'organisation habituelle des fleurs de crucifères. (Le fruit est une silique. Le *sisymbre sagesse* ou *sagesse des chirurgiens* jouissait autrefois d'une très grande réputation. Le *sisymbre officinal* a de grandes feuilles en hallebarde dont le sirop et l'infusion sont utilisés contre les enrouements).


Sisymbre : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur ; *c*, fruit.

SISYMBRIÉ, ÉE (*zin*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au sisymbre.

— n. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre *sisymbre*. — *Une* SISYMBRÉE.

SISYPHE n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des coprinés, comprenant de petits bousiers noirs, répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde. (Le *sisyphus Schæfferi*, tout noir, se trouve dans le midi de la France.)

SISYPHE. Myth. gr. Roi légendaire de Corinthe. Fils d'Eole et d'Enarète, il épousa Mérope, fille d'Atlas, dont il eut plusieurs fils : Glaucos, Porphyrion, Halmos, Thersandre. Suivant une tradition, il fut aussi le père d'Ulysse ; l'aurait séduit Anticleia, alors qu'elle était fiancée à Laërte. D'après l'*Iliade*, Sisyphe était le plus sage et le plus rusé des hommes. Il institua les jeux Isthmiques, bâtit Corinthe et construisit le grand mur de défense qui barrait l'isthme. Retranché dans sa citadelle, Sisyphe rançonnait impunément les voyageurs qui traversaient l'isthme. Un jour, pourtant, il osa s'attaquer à Thésée, qui le tua. Une autre tradition expliquait autrement sa mort. Au moment où Asopos cherchait partout sa fille Ægine, enlevée par Zeus, le roi de Corinthe, moyennant un bon prix, dénonça le ravisseur. Zeus, pour le punir, lui envoya Thanatos, le dieu de la mort. Mais Sisyphe réussit à enchaîner Thanatos, qui ne put être délivré sans l'intervention d'Arès lui-même. Se voyant contraint de suivre Thanatos aux enfers, le roi de Corinthe supplia sa femme de ne pas lui rendre les honneurs funèbres. Arrivé aux enfers, il se plaignit et obtint de Hadès la permission de retourner momentanément sur la terre pour châtier la coupable. Une fois revenu à Corinthe, il refusa de regagner le séjour des morts. Un jour, enfin, il fut appréhendé par Hermès, qui le ramena sous bonne garde aux enfers, et il fut condamné au supplice qui l'a rendu fameux : il dut pousser éternellement sur la pente d'une montagne un énorme rocher qui toujours retombait avant d'atteindre le sommet. Dès qu'il voulait prendre haleine, une Erinye le frappait de son fouet. Le *rocher de Sisyphe* symbolise un travail inutile et écrasant, toujours à recommencer.


Sisyphe, d'après un bas-relief antique.

— n. m. Passé dans la langue pour désigner un homme voué à un travail pénible et toujours renouvelé : *Un travail de* SISYPHE.

SISYPHISME (*fism'*) n. m. Travail inutile, par allusion au rocher de Sisyphe.

SISYRINCHION (*ki*) ou **SISYRINQUE** (*rink'*) n. m. Genre d'iridacées, comprenant des herbes rhizomateuses, dont on connaît cinquante espèces américaines.

SITA n. de la mythol. hind. n. f. Astron. Planète télescopique, n° 214, découverte en 1884, par Palisa.

SÎTÂ (*Sîtâ*), déesse indienne, femme du héros divin Râma-Tchandra et héroïne principale du Râmâyana. Elle était fille de Djanaka, souverain du Vidéha, ou plutôt naquit d'un sillon où son nom fut tracé par la charrue de ce roi qui n'avait point d'enfant. Râma obtint sa main dans un tournoi dont elle était le prix.

SITACE, ville de l'ancienne Assyrie, près du Tigre, qui donnait son nom à un district de la *Sittacène* dont elle était le chef-lieu.

SITALCÈS, roi de la Thrace Odrysienne vers 430 av. J.-C., fils de Térès. Il fut l'allié des Athéniens pendant la guerre du Chalcidique.


Sitane.

SITANE n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des agamidés, comprenant une espèce de l'Inde, le *sitane de Pondichéry*, agame aplati, à pattes assez longues, à queue ronde et mince.

SITAPOUR, prov. de l'empire anglais de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest), dans l'Aoudh ; 19.500 kilom. carr. ; 2.777.000 hab. Au Nord, le Téraï, insalubre, avec ses forêts, ses marécages, ses lacs nombreux. Au Sud, succession de plateaux boisés. Salpêtre et pétrole. Les essences forestières sont le *sal* (arec), bambous ; la jungle donne des gommes et bois tinctoriaux. Industrio locale des mousselines Hardouï, du tissage et de l'impression des cotonnades. — *Sitapour*, le chef-lieu, est situé sur le Sarayan, affluent de la Goumti ; 18.500 hab.

SITAR n. m. Instrument de musique à cordes pincées, en usage dans l'Inde.

— Encycl. Le *sitar* du Bengale est une guitare à manche de longueur moyenne et de largeur uniforme ou allant en diminuant vers le cheviller. Certains types sont montés de trois cordes de métal. La caisse sonore est faite de bois ou constituée par une calebasse, etc.


Sitar.

SITARCHIE (*ki*) n. f. Antiq. gr. Fonctions de sitarque, intendant des vivres. ‖ Sous l'empire romain, Sac pour les provisions de voyage, gibecière.

SISTARCHIQUE (*chik'*) adj. Qui est relatif à la sitarchie.

SITARION n. m. Poids employé en Egypte et dans une partie de l'Asie, et qui était la quarante-huitième partie de la drachme.

SITARIS (*riss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des méloïdés, répandus dans l'Europe méridionale. (Le *sitaris muralis* se trouve en France.

SITARQUE (*tark'* — gr. *sitarkhos*; de *sitos*, vivres, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Intendant préposé aux vivres.

SITE (de l'ital. *sito*; du lat. *situs*) n. m. Paysage considéré au point de vue de ses qualités pittoresques : *La France, l'Italie et l'Espagne ont des* SITES *renommés*.

— Fortif. *Plan de site*, Plan qui sert à déterminer le plan de défilement d'un ouvrage dont on veut établir le profil.

SITELLE (*tèl'* — lat. *sitella*, même sens) n. f. Antiq. rom. Urne dont on se servait pour tirer au sort. ‖ On emploie souvent le mot URNA comme syn. de *sitelle*.

— Encycl. La *sitelle* était une petite cruche à goulot étroit. On s'en servait notamment à Rome pour tirer au sort l'ordre dans lequel les tribus devaient voter. Les noms étaient inscrits sur de petites plaques de bois, que l'on jetait dans la sitelle, puis on la remplissait d'eau. L'étroitesse du goulot empêchait tous les morceaux de bois de reparaître en même temps à la surface. La tribu dont le nom apparaissait le premier votait la première.

SITGES, ville maritime d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone], au bord de la Méditerranée, à 500 hab. Port de pêche et de cabotage. Vins de liqueur malvoisie.

SITHNEY, comm. d'Angleterre (comté de Cornwall ; 3.330 hab.

SITIA, ville maritime de l'île de Crète (Istr de Lassiti), au fond de la *baie de Sitia*, à l'embouchure d'un petit fleuve côtier ; 3.000 h.


Sitiha.

SITICINE (*sin* — dulat. *siticen, inis*, même sens) n. m. Antiq. rom. Joueur de flûte ou de trompette, employé dans les pompes funèbres des Romains.

SITIHA, **SCITIA** ou **CHITIHA** n. m. Caboteur arabe de la Turquie, dont la coque est semblable à celle du chebec, mais dont le gréement très particulier se compose d'un beaupré avec deux focs, d'un mât de misaine à pibe portant trois voiles carrées, d'un grand mât portant une immense grand'voile goélette et d'un mât de tapecu avec une voile latine.

SITIOLOGIE (*ji* — du gr. *sitos*, aliment, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les aliments ; science de la nutrition.

SITIOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport aux aliments. ‖ La méthode *sitiologique*, Méthode thérapeutique.

SITIOPHOBIE (*fobi* — du gr. *sitos*, aliment, et *phobos*, crainte) n. f. Pathol. Répugnance pour les aliments.

— Encycl. La *sitiophobie* se rencontre dans trois formes de l'aliénation mentale. Parmi les malades de mourir de faim, on remarque à la mastication forcée par la sonde œsophagienne.

SITIUS (Publius), surnommé **Nicerinus**, c'est-à-dire natif de Nocera, homme de guerre romain, mort vers 45 av. J.-C. Accusé de faits graves, il quitta Rome, passa en Espagne, en Afrique, trompa dans la conjuration de Catilina, puis seconda César en Afrique, vainquit les armées de Juba et celles des partisans de Pompée (46 av. J.-C.). En récompense, César lui fit don du royaume de Numidie possédée auparavant par Manassès. Arabion, fils de ce dernier, s'empara traîtreusement de Sitius et le mit à mort.

SITKA (la **Baranov** des Russes, ses anciens possesseurs), île des Etats-Unis (Alaska) ; 164 kilom. sur un peu plus de 50 de largeur maximum ; sol accidenté culminant à 1.021 m. — Capit. *Sitka*, petit bourg de 500 hab., ch.-l. du territoire d'Alaska et d'un district de 75.000 kilom. carr., peuplé de 15.000 hab.

SITOMETRE (du gr. *sitos*, blé, et *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à faire connaître la densité des céréales.

SITONE (gr. *sitônès* ; de *sitos*, blé) n. m. Antiq. gr. Commissaire athénien, préposé aux achats de blé pour le compte de l'Etat. ‖ Marchand de blé. ‖ Sous l'empire romain, Intendant des greniers publics.

SITONE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, type de la tribu des *sitones*, répandus sur l'hémisphère boréal. (Le *sitona griseus* et le *sitona crinitus* se trouvent aux environs de Paris.)

SITONÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant le seul genre *sitone*. — *Un* SITONÉ.

SITONNO (le), type de la comédie italienne, qui appartient particulièrement au répertoire napolitain et ridiculise les travers de l'homme du peuple. Il paraît toujours à point pour faire éclater des rixes au milieu des coups, mais il verse plus volontiers du vin que du sang. Il revêt le costume du menu peuple napolitain, veste ronde en velours de coton cannelle, casquette sur l'oreille, pantalon clair et ceinture rouge.

SITOPHAGE (*faj'* — du gr. *sitos*, blé, et *phagein*, manger) adj. Qui se nourrit de blé.

SITOPHYLAX (*lakss* — du gr. *sitos*, blé, et *phulax*, gardien) n. m. Antiq. gr. Magistrat qui, dans l'ancienne Grèce et en Sicile, surveillait le commerce du blé.

— Encycl. En Attique, l'insuffisance de la production du blé força les Athéniens à veiller aux approvisionnements en céréales. L'exportation du blé était défendue ; pas un Athénien, pas un résident étranger ne pouvait, sous peine de mort, mener du blé ailleurs qu'à Athènes. L'importation avait lieu surtout de la Scythie méridionale et de la Thrace. Tout le blé qui arrivait dans les ports attiques devait être conduit à Athènes et y être vendu.

A Athènes, les sitophylax furent d'abord au nombre de trois seulement ; plus tard, ce nombre fut porté à quinze, dix pour la ville d'Athènes, cinq pour le Pirée. Ces derniers surveillaient l'arrivée des navires chargés de grains. Les dix sitophylax qui résidaient à Athènes étaient chargés de veiller à ce que le blé et la farine vendus sur le marché fussent de bonne qualité ; ils devaient prendre soin que les prix ne fussent pas surélevés.

SITÔT (*tô* — de *si*, et *tôt*) adv. Aussi promptement : *Si tard que vienne la mort, on lui dit : Je ne vous attendais pas* SITÔT.

— Loc. adv. *De sitôt*, Si prochainement : *La société parfaite n'existera pas* DE SITÔT.

— Loc. conj. *Sitôt que*, Dès que, dès le moment où :

Du nectar idéal *sitôt qu'*elle a goûté,
La nature répugne à la réalité
LAMARTINE.

SITOTROGUE (*trogh'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des tinéidés, comprenant des formes répandues en Europe.

— Encycl. Les *sitotroques* sont des teignes de la tribu des gélechinés. L'espèce type, ou *alucite des céréales* (sitotroga cerealella), attaque les blés sur pied ou en grenier. Les papillons femelles pondent à la main sur les épis ; les chenilles, sitôt écloses, rongent les grains, y pénètrent et dévorent la farine. Les papillons pondent aussi sur le blé en grenier. Le pain fait avec ce blé cause dans l'arrière-gorge des ulcérations souvent mortelles. On détruit cet insecte soit par le chauffage des grains dans des fours, qui tue larves et œufs, soit en les passant dans des brûloirs, soit en les secouant dans des *tarares*.

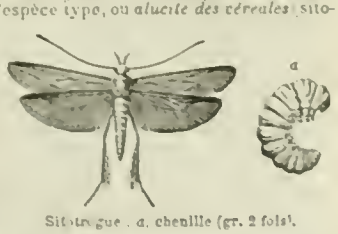
Sitotrogue : *a*, chenille (gr. 2 fois).

SIT PRO RATIONE VOLUNTAS (*Que ma volonté tienne lieu de loi*). V. HOC VOLO.

SITSOVA, ville de la Grèce moderne (Péloponèse [prov. de Messénie], au pied du Taygète ; 4.000 hab.

SITTANG ou **SITTAONG**, fleuve de l'Indo-Chine, en Birmanie, qui descend des monts Paong-Laung et coule du N. au S., dans une vallée qui prolonge celle de l'Iraouaddi supérieur. Il se perd, à l'E. du Pegou, en un estuaire ouvert sur le golfe de Martaban ; 650 kilom.

SITTARD, ville des Pays-Bas (Limbourg hollandais), sur la Geelen, affluent de la Meuse ; 7.000 hab.

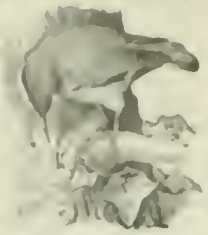

SIT TIBI TERRA LEVIS

SITTINGBOURNE [illegible]

SITTIQUE [illegible]

SITUATION [illegible] Action de situer, de placer. [illegible] Etat [illegible] Fig. [illegible] Mat. [illegible] Mat. de situation, [illegible] Mat. Passage remarquable qui [illegible]

SYN. Situation, assiette, position. V. ASSIETTE.

Situation, état. V. ÉTAT.

SITUER [illegible] Mettre, placer, asseoir, établir, [illegible] par rapport aux environs, par rapport aux aspects du ciel, aux différentes expositions. *On a mal situé ce château.*

— Par ext. Assigner sa place à. *M. Taine excelle à situer un auteur, il sait le mettre dans son époque.* (Ste-Beuve.)

SITUÉ, ÉE part. pas. et adj. Situer.

— Fig. *Avoir l'esprit situé.* Plein de sentiments élevés :

Sans avoir l'esprit situé
Qu'on a le cœur assez mal fait.
MOLIÈRE.

Se situer, v. pr. Se placer soi-même. *Notre corps se situe de lui-même de la manière la plus favorable à se soutenir.* (Boss.)

SITULE (lat. *situla*) n. f. Antiq. rom. Seau à puiser de l'eau.

SIUM [illegible] n. f. Genre de [illegible] belles fères, comprenant des [illegible] vivaces, [illegible] composées de folioles acuminées [illegible] à fleurs blanches.

— ENCYCL. Le *sium* ou *berle à larges feuilles* ou *ache* [illegible] est [illegible] comme antiscorbutique, [illegible] et aperitif. Les [illegible] *feuilles étroites* se distinguent de la précédente par ses [illegible] particulièrement dentées. Cette [illegible], [illegible], a une ra-



Sium, a, fleur.

SIVA [illegible] Vishnou, Siva [illegible] la [illegible] Trimourti, [illegible] la [illegible] Siva [illegible] V. SIVA.

SIVADJI [illegible] fondateur de l'empire [illegible] Mahrattes, [illegible] 1627, [illegible] 1680. [illegible] Il [illegible] contre [illegible] Aurengzeb, [illegible] par deux [illegible] Sivadji [illegible] une partie [illegible]

SIVAGHIRI [illegible]

SIVAITE [illegible] V. SIVAÏTE.

SIVALIK ou SIVALAYA [illegible]

SIVAMERYX [illegible]

SIVA-RATTRY [illegible]

SIVAS ou SIWAS, [illegible] de la Turquie d'Asie (Anatolie). [illegible] Arménie. [illegible] Les [illegible] vers la mer Noire, l'Euphrate et la Méditerranée, [illegible] fabrique [illegible] tapis et de bonneterie, toiles, coutellerie réputée, instruments de chirurgie, orfèvrerie, teinturerie. Aux environs, monastère [illegible] sainte Croix, avec chapelle attribuée à [illegible] Source ferrugineuses très fréquentées. [illegible] antique Calybala, appelé plus tard par [illegible] Arménienne capitale de la Petite Arménie [illegible] par Bayazid Ilderim; pillée et brûlée [illegible] Tamerlan. — Le district a 547.000 hab.

SIVAS ou SIWAS, prov. de la Turquie d'Asie (Anatolie), [illegible] Cappadoce, 62.000 kilom. carr.; 1.057.500 h. [illegible] par le kizil Irmak, s'appuyant au S. à l'Anti-Taurus, [illegible] au N.-E. aux premières chaînes [illegible] d'Arménie. Exploitation de plomb argentifère; [illegible] gisements non exploités : cuivre, lignite, sel [illegible] dans le district de Tokat. Marbres, kaolin, [illegible]. Sol très fertile, céréales, vin, fruits, tabac. Cire et miel. Industrie des tapis, lainages, toiles de [illegible], orfèvrerie, tinderie de cuivre.

SIVASCH (GOLFE DE). V. PUTRIDE (*mer*).

SIVATHERIUM (*ti-ri-om'*) n. m. Genre de mammifères [illegible], fossiles dans le tertiaire de l'Inde. (*Le sivathe* [illegible] était un animal en ruine, dont le crâne, [illegible] aussi fort que celui d'un éléphant, portait quatre proéminences frontales.)



Crâne de sivatherium.

SIVE n. f. Arg. Poulet, volaille.

SIVEL (Henri-Théodore), [illegible] et aéronaute français, né à Sauve (Gard) en 1834, mort en 1875. Capitaine au long cours, il abandonna la navigation maritime pour l'aérostation, et inventa un guide-rope à flotteurs et à arrêt progressif. De concert avec Tissandier et Croce-Spinelli, il exécuta, les 23 et 24 mars 1875, dans le ballon le *Zénith*, une ascension destinée à étudier la constitution physique et chimique de l'atmosphère. Le 15 avril, les trois aéronautes firent une nouvelle ascension avec le même ballon, qui atteignit 8.000 mètres; mais Sivel et Croce-Spinelli furent asphyxiés.

SIVEREK, SUVEREK ou SEVEREK, ville de la Turquie d'Asie (Kurdistan, prov. et distr. de Diarbékir), sur un petit tributaire du Tchim (bassin de l'Euphrate); 6.000 hab. Vignobles.

SI VIS ME FLERE, DOLENDUM EST PRIMUM IPSI TIBI, fragments de deux vers d'Horace (*Art poétique*, 102-103), l'auteur dramatique n'émeut le spectateur que s'il paraît ému lui-même. Boileau a fort bien dit après Horace :

Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

SI VIS PACEM, PARA BELLUM (*Si tu veux la paix, prépare la guerre*), maxime romaine, d'une application journalière. On y oppose quelquefois la maxime : *Si vis pacem, para pacem* (Si tu veux la paix, prépare la paix).

SIVORI (Camillo), violoniste italien, né et mort à Gênes (1815-1894). Élève de Paganini, il se rendit, à l'âge de dix ans, à Paris, où il étonna le public par sa précocité. Il alla se faire entendre en Allemagne, en Russie, en Belgique, en Hollande, dans les deux Amériques, où il ne resta pas moins de huit années, en Angleterre, en Suisse, en Espagne, en Portugal, sans compter la France. Sivori excellait dans l'exécution de la musique de chambre. Il a écrit pour le violon un certain nombre de compositions.

SIVRIHISSAR ou SEVRI-HISSAR, villes de la Turquie d'Asie (Anatolie) : 1° prov. de Smyrne; 4.000 hab. — 2° prov. d'Angora, sur le Gunech (Dendymion), affluent du Sakaria; 11.500 hab.

SIVRY, ville de Belgique (prov. de Hainaut [arrond. de Thuin], sur la Thure, affluent de la Sambre; 2.824 hab. Brasseries, bonneterie.

SIWA n. f. Astron. Planète télescopique, n° 140, découverte en 1874, par Palisa.

SIX (*si* devant une consonne : *si pains; siz* devant une voyelle : *si zorores;* pris substantiv., *siss : le* SISS *janvier* — du lat. *sex*, même sens) adj. numér. Cinq plus un : *La corolle du lis est composée de* SIX *pétales.* (J.-J. Rouss.)

— Sixième : *Page* SIX. *Charles* SIX (qu'on écrit VI).

— *Six-vingts.* Autref., Six fois vingt ou cent vingt :

Ha ! que ne suis-je roi pour cent ou *six-vingts* ans !
RÉGNIER.

— n. m. Cinq plus une unité : *Le produit de* SIX *par trois est dix-huit.* — Le sixième jour : *Le* SIX *du mois.*

— Fam. et oliptiq. *Cette femme est dans son six,* Dans le sixième mois de sa grossesse.

— On dit du chiffre même qui exprime le nombre SIX : *Soixante six s'écrit par deux* SIX.

— Prov. *Six et trois font neuf* ou *Cinq et trois font huit.* Botteux, botteuse. || *À la six-quatre-deux,* Sans soins, négligemment.

— Jeux. Carte, côté d'un dé marqué de six points. || *Double six.* Deux dés marqués chacun du point six. || *Double six* [illegible] Au jeu de dominos. Le dé qui porte deux fois le point six.



Les six (cartes).

— Métrol. anc. *Six* [illegible], Monnaie valant [illegible] deniers, [illegible] tic ult. [illegible]

— Symbole de la création universelle, représenté par deux [illegible] entrelacés, ayant leur sommet l'un en haut, [illegible] et formant ainsi l'étoile à [illegible] ou le sceau de Salomon. (Le [illegible] triangle représente le ciel et la lu[illegible], celui du bas, la terre et les ténèbres.)



Six (occult.).

SIXAIN [illegible] n. m. V. SIZAIN.

SIZAIN [illegible] n. m. Assemblage de six [illegible] même nature. On écrit aussi SIXAIN.

— Comm. Paquet de six jeux de cartes. || Paquet de six pièces ou demi-pièces de ruban, de fil ou de laine. || Paquet d'épingles, composé de six milliers. || Barrique contenant 110 litres. (En ce sens, on dit aussi DEMI-TIERCEROLLE.)

— Littér. Stance de six vers, très harmonieuse, offrant des combinaisons fort nombreuses et l'une des plus souvent employées, surtout au XIXe siècle.

— Métrol. anc. Poids valant le quart d'une once.

— Musiq. Réunion de deux triolets. V. SEXTOLET.

— ENCYCL. Littér. Le *sizain* est fait presque toujours sur un ou deux, rarement sur trois mètres différents, lorsque deux mètres sont employés, généralement l'alexandrin est combiné avec le vers de huit ou avec le vers de six syllabes. La plupart du temps, un repos après le troisième vers partage le sizain en deux tercets; ailleurs, mais plus rarement, il est divisé en un quatrain et un distique. Il y a généralement deux rimes, quelquefois trois. Avec deux rimes, les combinaisons les plus fréquentes sont : ABABAB, AABAAB, AABABB, ABBAAB; avec trois rimes : AABCCB, ABBACC, AABCBC.

SIXAINE (*si-zèn'* — rad. *six*) n. f. Assemblage de six unités : *Une* SIXAINE *de francs, de personnes.* (Peu us.)

SIX-BLANCS n. m. Métrol. anc. Ancienne monnaie de cuivre valant deux sous et demi : *Un* SIX-BLANCS.

SIX-CHIENS n. m. pl. Vénér. Relais qui est constitué par six vieux chiens de meute, et qui n'est découplé que lorsque la bête est sur ses fins.

SIX-CLEFS n. m. Anneau portant six carrés de divers calibres, pouvant servir à remonter toutes les montres.



Six-clefs.

SIXDENIERS (Alexandre-Vincent), graveur français, né à Paris l'an IV (1795), mort noyé dans la Seine en 1846. Deuxième prix de Rome en 1816, il a produit, entre autres œuvres : *Properzia de Rossi travaillant à son dernier bas-relief* (1824); *Charlotte Corday*, d'après Henri Scheffer (1841); *Napoléon avec le roi de Rome*, d'après Steuben (1842); *les Funérailles du général Marceau*, d'après Bouchot (1843); *l'Arabe en prière, la Porte au désert*, d'après Horace Vernet (1844); *l'Accordée de village*, d'après Greuzo (1846); *le Sommeil d'Endymion*, d'après Girodet (1831); *Édouard en Écosse*, d'après Paul Delaroche (1834); *la Mort de Louis XVI*, d'après Bosio (1835); un *Portrait du frère Philippe*, d'après Horace Vernet (1840); etc.

SIX-DOIGTS n. m. Pêch. Filet à larges mailles, dont on se sert dans certains pays. || On dit aussi PETITES CANIÈRES.

SIX-FOURS, comm. du Var, arrond. et à 11 kilom. de Toulon, au milieu de l'entrée de la presqu'île du cap Sicié; 3.508 hab. Fort de la défense de Toulon. Salines.

SIX-HUIT n. m. Dénomination d'une mesure à deux

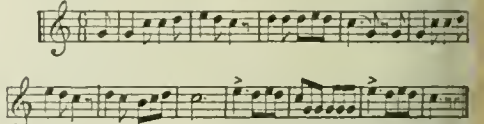

Morceau à six-huit.

temps, qui a la noire pointée pour unité de temps. (On la marque à la clef par la fraction 6/8.)

— Par ext. Morceau dont la musique est à six-huit.

SIXIÈME (*si-zièm'* — rad. *six*) adj. Nombre ordinal de six : *Le* SIXIÈME *rang. La* SIXIÈME *année. Le* SIXIÈME *jour.*

— *Sixième partie d'un tout,* Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en six parties égales.

— n. m. Le sixième jour d'une période : *Le* SIXIÈME *de janvier. Le* SIXIÈME *de la lune. Le* SIXIÈME *de sa maladie.* (On dit plus ordinairem. dans cette acception LE SIX.)

— La sixième partie d'un tout : *Toucher un* SIXIÈME *dans les bénéfices.*

— n. f. Jeux. Syn. peu usité de UNE'SEIZIÈME.

— Enseign. Troisième classe de grammaire, la sixième classe à partir de la rhétorique : *Faire sa* SIXIÈME. || Ensemble des élèves de cette classe : *Punir toute la* SIXIÈME. || Salle où elle se tient : *Une* SIXIÈME *trop peu aérée.*

— Gramm. Employé substantivement, *sixième* peut devenir un collectif, et alors il suit les règles données au mot COLLECTIF.

SIXIÈMEMENT (*zi*) adv. En sixième lieu : *Cinquièmement,* SIXIÈMEMENT.

SIX-QUATRE n. m. Dénomination d'une mesure à deux

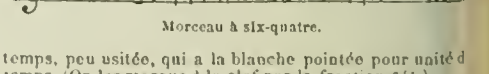

Morceau à six-quatre.

temps, peu usitée, qui a la blanche pointée pour unité de temps. (On les marque à la clef par la fraction 6/4.)

— Par ext. Morceau dont la musique est à six-quatre.

SIX-SEIZE n. m. Dénomination d'une mesure à deux temps, très peu usitée, qui a la croche pointée pour unité de temps. (On le marque à la clef par la fraction 6/16.)

— Par ext. Morceau dont la musique est à SIX-SEIZE.

SIXT, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 15 kilom. de Redon, près de l'Aff; 2.456 hab. Laiterie. Fromageries. Tombelles et mégalithes.

SIXT, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 36 kilom. de Bonneville, sur le Giffre, sous-affluent du Rhône par l'Arve; 1.089 hab. Mine de fer. Source ferrugineuse. Aboisières. Fromages appelés *tommes* et *grattarons*. Dans le cimetière, tombeau du naturaliste Albanis de Beaumont.

SIXTE (de l'anc. adj. *sixte*; du lat. *sextus*, sixième) n. Géom. et astr. Soixantième partie de la quinte, dans la mesure des arcs, des angles et des temps.

— Escr. La sixième parade. (Cette parade s'exécute main tournée, les ongles en dessus, sur une attaque portée dans la ligne haute et à droite) : *Engagez en* SIXTE. *Parez* SIXTE.

— Jeux. Jeu de cartes qui a de grands rapports avec le *triomphe* et qui se joue à six, chaque joueur ayant six cartes et la partie étant en six coups.

— Musiq. Le sixième degré de la gamme, formant avec la note fondamentale un intervalle de six degrés.

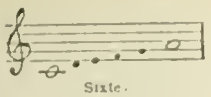
Sixte.

— Encycl. Musiq. Il y a trois sortes de *sixtes* : la sixte *mineure*, composée de trois tons et deux demi-tons; la sixte *majeure*, qui comprend quatre tons et un demi-ton. La sixte est dite *augmentée* quand elle

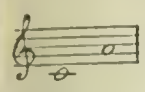
Sixte majeure.

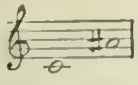
Sixte augmentée.

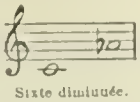
Sixte diminuée.

est composée de plus de quatre tons et demi; elle est dite *diminuée* quand elle a moins de quatre tons et demi.

Dans la théorie de l'harmonie, on donne le nom d'*accord de sixte* au premier renversement de l'accord parfait, parce que la note supérieure forme sixte avec la basse.

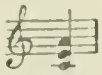
Accord de sixte.

Dans la réalisation de l'harmonie, les suites prolongées de sixtes sont peu agréables, et l'on doit les éviter autant que possible.

Sixte Ier ou **Xyste Ier** (saint), pape, né et mort à Rome (vers 40-127), élu et couronné en 119. Il appartenait, dit-on, à la famille des Helvidius. Il souffrit le martyre sous Adrien. — Fête le 6 avril.

Sixte II (saint), pape, né à Athènes, élu et couronné en 257, mort en 258. Une ancienne tradition rapporte qu'il avait été philosophe avant d'embrasser la foi chrétienne. Eusèbe a conservé la lettre que lui écrivit saint Denis, patriarche d'Alexandrie, pour l'avertir des progrès de l'hérésie sabellienne. Il apaisa le trouble que la controverse sur le baptême des hérétiques avait jeté dans l'Église d'Afrique. Saint Cyprien atteste qu'il fut martyrisé à Rome pendant la persécution de Valérien. — Fête le 6 août.

Sixte III (saint), pape, né et mort à Rome (vers 360-440), élu et couronné en 432. Il reçut de saint Augustin une lettre fameuse sur la nécessité de la grâce, condamna les pélagiens et fit restaurer les basiliques romaines de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure. On a de ce pape huit *Lettres* authentiques. — Fête le 28 mars.


Sixte IV.

Sixte IV (François de La Rovère), pape, né près de Savone en 1414, élu et couronné en 1471, mort à Rome en 1484. Fils d'un pêcheur nommé Rovère, il fut adopté par la famille de la Rovère, entra chez les frères mineurs et devint général de son ordre. Paul II le créa cardinal. Les deux principaux événements de son pontificat sont la guerre contre les Turcs et les troubles de Florence : en 1478, à la suite d'une conspiration, Julien de Médicis fut assassiné à Florence; le peuple accusa le pape d'avoir été l'instigateur du complot et pendit l'archevêque de Pise à une fenêtre du palais. Sixte IV lança sur la ville un interdit qu'il ne leva qu'au bout de deux ans. Dans le gouvernement des États de l'Église, Sixte IV encourut le reproche mérité de népotisme. Il eut de nombreux démêlés avec Louis XI au sujet des modifications que ce roi voulait introduire dans la discipline de l'Église de France. Il construisit à Rome un pont monumental et la célèbre chapelle du Vatican qui, de son nom, fut appelée *Sixtine*. Ce pape décida qu'à l'avenir les jubilés auraient lieu tous les vingt-cinq ans. Son tombeau, œuvre d'Antonio Pollajuolo, se trouve dans l'église Saint-Pierre de Rome.

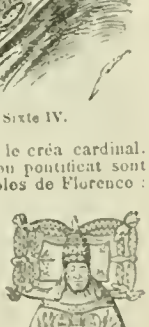
Statue de Sixte IV sur son tombeau.

Sixte V, appelé ordinairement en français **Sixte-Quint** (Félix Peretti), pape, né au village des Grottes, près de Montalto (marche d'Ancône), en 1521, élu et couronné en 1585, mort à Rome en 1590. D'une famille très pauvre, il était porcher lorsqu'il fut recueilli par les frères mineurs d'Ascoli; à la fin de ses études, il prit l'habit de franciscain, et devint professeur de théologie. Après avoir prêché en différentes villes d'Italie, il fut provincial à Bologne. Envoyé à Venise, il tenta d'introduire la réforme dans un couvent que son ordre y possédait; mais les intéressés, outrés de sa sévérité, le firent chasser par le sénat. Il se retira à Rome, où Pie V le nomma cardinal (1570). Grégoire XIII le tint à l'écart; mais, à la mort de ce pape, il fut élu pour lui succéder. On dit que le conclave, divisé entre plusieurs candidats, ne réunit ses voix sur le cardinal Peretti que parce que son âge et ses infirmités, plus simulées que réelles, semblaient annoncer un pontificat de peu de durée. (V. mégouille.)

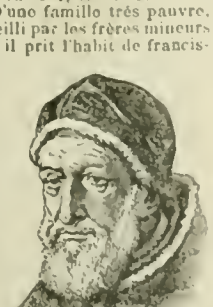
Sixte-Quint.

Quoi qu'il en soit, le nouveau pape, à peine monté sur le trône pontifical, déploya une remarquable activité. Il débarrassa d'abord les États pontificaux des *bravi* pillards. Se tournant ensuite vers l'extérieur, il pressa le roi d'Espagne, Philippe II, de se faire le champion du catholicisme et le détermina à combattre par les armes les protestants d'Angleterre et de France. Il excommunia Henri III, coupable de l'assassinat de Henri de Guise. Quand Henri IV, encore protestant, devint roi de France (1589), Sixte Quint, qui avait deviné son génie, le traita tout à coup avec une modération qui surprit. À Rome, ce pape, ami des arts, fit terminer la coupole de Saint-Pierre, répara un grand nombre de monuments, amena, par un magnifique aqueduc, les eaux d'Aqua-Martia. Il travailla avec ardeur à la réforme des ordres religieux et donna aux congrégations romaines leur organisation définitive. Il rêvait, au moment de sa mort, une croisade de tous les princes chrétiens pour chasser les Turcs d'Europe, délivrer la Palestine et conquérir l'Égypte.

Sixtine n. f. Littér. Syn. de sextine.

Sixtine (chapelle), célèbre chapelle du palais du Vatican, décorée de fresques par les plus grands artistes de la Renaissance. Elle a pris le nom de son fondateur, Sixte IV, qui la fit construire, en 1473, par Giovanni de Dolci, et elle est principalement destinée aux cérémonies de la semaine sainte. À cette époque se font entendre, réunis ensemble, ce qui est assez rare, les fameux chantres du pape, connus aussi sous le nom de « chantres de la chapelle Sixtine ». C'est l'ensemble le plus merveilleux de voix limpides qu'il soit possible d'entendre.

La célèbre décoration de la chapelle Sixtine se compose de douze vastes fresques, dues à Luca Signorelli, à Sandro Botticelli, à Ghirlandajo, à Cosimo Roselli, au Pérugin et au Pinturicchio, qui tapissent entièrement ses murailles latérales. Les plus célèbres sont : *Saint Pierre recevant les clefs de l'Église de la main du Christ* et *l'Adoration du veau d'or*, de C. Roselli; *Jésus appelant saint Pierre et saint André*, de Ghirlandajo; *le Voyage de Moïse et de Séphora en Égypte*, par le Pinturicchio et *la Mort de Moïse*, de Signorelli. Mais ces belles œuvres pâlissent devant les grandes compositions de Michel-Ange, qui complètent la décoration de cette chapelle; ce sont : la grande fresque du *Jugement dernier*, qui tapisse le mur du fond; les douze *Sibylles* et *Prophètes* qui alternent et sont peints entre chaque fenêtre et enfin les douze fresques du plafond. De ces fresques, cinq représentent autant d'épisodes de la *Création du monde* (v. création); les sept autres ont pour sujet : *la Tentation*; *le Sacrifice de Noé avant d'entrer dans l'arche*; *le Déluge*; *Noé et ses fils*; *Judith emportant la tête d'Holopherne*; *David coupant la tête de Goliath* et *la Mort d'Aman*. V. Vatican.

Sizain n. m. V. sixain.

Size n. f. Sorte de balance de précision, servant à peser les perles fines.

Sizerin n. m. Sous-genre de linottes de l'hémisphère nord. (Les sizerins [*xgiothus*] ont pour type une linotte *xgiothus borealis* commune dans les forêts du boulonnais de l'Europe et de l'Amérique boréales, et dont la livrée est marquée de rouge. Elle est de passage en France pendant les hivers rigoureux, sous le nom de « cabaret ».)


Sizerin.

Sizette *zèt* — de *six*) n. f. Jeu de cartes qui se joue à six, trois contre trois, avec un jeu de trente-six cartes allant du roi au six. (Trois, quatre ou cinq levées valent un point; les six levées ou la vole en valent deux. Les levées sont additionnées par camps.)

Sizun, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 32 kil. de Morlaix, non loin de l'Elorn; 3.685 hab. Monuments mégalithiques. Dans le cimetière, arc de triomphe et ossuaire de la Renaissance bretonne. Moutons; minoteries; toiles. — Le canton a 4 comm. et 8.666 hab.

Själevad, bourg de Suède (Vesternorrland), sur le Mo, torrent qu'un fjord conduit au golfe de Botnie (mer Baltique); 5.000 hab.

Sjöberg Erik, connu sous le pseudonyme de **Vitalis**, poète suédois, né à Ludgo (Södermanland) en 1794, mort à Stockholm en 1828. Né des relations de la fille d'un pasteur et d'un domestique régularisées par un mariage tardif et malheureux, il eut une enfance maladive et abandonnée, put, grâce à la libéralité de quelques protecteurs, commencer des études qu'il continua après 1814 à l'université d'Upsal, prolongea, malgré son extrême pauvreté, son séjour en cette ville jusqu'en 1826, se rendit à Stockholm (1827) pour y chercher fortune, et y mourut à l'hôpital. Ses premières œuvres : *Poèmes de Vitalis* (1819), le montrent indépendant des écoles contemporaines; dans les *Derniers poèmes de Vitalis* (1820), on distingue l'influence des phosphoristes, avec lesquels Sjöberg entama peu après une longue et violente polémique, et qu'il attaqua encore dans les *Nouveaux poèmes de Vitalis* (1825). Mélancolique et misanthrope, il eut un talent âpre et fier; son style est hourté, volontairement rebelle aux règles de la métrique et aux lois de l'harmonie poétique.

Sjögren (André-Jean), philologue finlandais, né en 1794, mort à Saint-Pétersbourg en 1855. Il est surtout connu par une grammaire et un dictionnaire livoniens, publiés après sa mort par F.-J. Wiedeman (1861).

Skade, déesse scandinave, fille du géant Tjasse, qui fut tué par les ases; ceux-ci lui accordèrent en compensation le droit de choisir parmi eux un époux qu'elle devait désigner sans voir de son corps d'autres parties que les pieds. Elle désigna Njærd, mais fut malheureuse; ne se plaisant point au bord de la mer où vivait Njærd, elle se rendait en « ski » dans la montagne pour y chasser, d'où son surnom de « déesse aux skis ».

Skagen (pointe de), le *Cimbrorum promontorium* des anciens, cap du Danemark, formant l'extrémité nord du Jutland. C'est un long éperon sablonneux et bas de 30 kil. environ, qui porte un phare à son extrémité. La petite agglomération de Skagen (maisons de bois couvertes de chaume) abrite 2.000 pêcheurs. Pas de végétation, ce qui fait de cette région de sables mouvants l'une des plus sauvages et des plus désolées du monde. Un ouragan terrible (1775) ensevelit sous une couche de sable l'église de Skagen, dont le clocher seul est visible aujourd'hui. La pointe de Skagen est, d'ailleurs, l'un des lieux de pêche le plus important du Danemark.

Skager, lac de la Suède méridionale, à 66 mètres d'altitude, 15.200 hectares. Il se verse dans le lac Vener.

Skager-rak, Skagerrak ou **Skagerak**, grand détroit de l'Europe septentrionale, entre la côte sud de la Norvège et la côte nord-ouest du Jutland. Il unit la mer du Nord dans le Kattégat, auquel il est parfois passé pour ressortir, le Sund et le Grand Belt et le Petit-Belt. Il forme communément avec l'Atlantique Nord un immense « Skagen, par report de pêche du Jutland, le Skager Rak est large de « le Comte de Skagen » à 250 kilom. de long sur 135 à 145 de large et de grandes profondeurs (plus de 700 mètres). Entre le cap Skagen et la côte Ouest, la largeur n'est plus que de 50 kilom. environ et les fonds ne dépassent brusquement ce sont la Barre qui emmène.

Skala, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie orientale), cercle de Czortkow, sur le Podhorce, affluent du Dniester; 2.787 h.

Skalat, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), ch.-l. de district; 6.083 hab. Brasserie et distillerie.

Skalde n. m. Antiq. scandinave. V. scalde.

Skalitz (hongr. *Szakolcza*), ville libre royale d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Neutra), près de la frontière de Moravie; 5.600 hab. Fabrique de toile.

Skaneateles, bourg des États-Unis (New-York), près du lac *Skaneateles*, tributaire de la rivière Seneca; 5.500 hab. Minoteries, carrosserie, chaux hydraulique.

Skara, ville déchue de la Suède méridionale (prov. de Skaraborg), près d'un sous-affluent du lac Vener; 4.500 hab. Elle passe pour la plus vieille ville du royaume.

Skaraborg, lan ou prov. de la Suède méridionale, aux rives sud et est du lac Vetter, tributaire de la Baltique par la Motala; 8.561 kilom. carr.; 241.000 hab. Plaines assez fertiles et plateaux sablonneux. Ch.-l. *Mariestad*.

Skarbek Frédéric-Florian, comte, patriote, littérateur et économiste polonais, né à Thorn en 1792, mort en 1866. Après avoir fait ses études au lycée de Varsovie, il se rendit en 1810 à Paris. En 1818, il fut nommé professeur d'économie politique à l'université et à l'école forestière de Varsovie. Appelé en 1830 à Saint-Pétersbourg par l'empereur pour faire un rapport sur les besoins de cette ville, il fut nommé chambellan, conseiller d'État et membre du gouvernement provisoire de la Pologne, puis membre de la commission du gouvernement de l'intérieur et du conseil supérieur des établissements de bienfaisance. Sous sa direction furent établis un grand nombre d'établissements hospitaliers ou pénitentiaires. On cite, parmi ses ouvrages scientifiques : *Traité d'économie politique* (1820-1821), *Esquisse de la science des finances* (1821); *Éléments d'économie nationale*; *Théorie des richesses sociales* (1829), en français. Il s'est fait, en outre, une place distinguée en littérature par ses romans, ses poésies et ses travaux historiques, notamment une *Histoire du grand-duché de Varsovie* (1860).

Skarbina Franz, peintre allemand d'origine polonaise, né à Berlin en 1849. Il débuta par des épisodes de la vie de Frédéric II. En 1878, son tableau, *le Réveil d'une personne qu'on croyait morte*, fut très remarqué. Il exposa au Salon de Paris en 1883 : *un Caprice*. Vers 1885, il arrivait à Paris, où il s'intéressa aux recherches des impressionnistes. Skarbina a envoyé aux expositions annuelles de la Société des artistes français : *le Départ pour le travail* (1886); *les Pêcheuses hollandaises préparant les harengs pour l'enfumage* (1888); *Petits Secrets* (1889); *Un coin de ferme en Picardie* (1892). Il opta ensuite pour le Salon de la Société nationale des beaux-arts, où l'on vit de lui : *Deux sœurs* et *Intérieur de Sainte-Catherine de Hambourg* (1893); *Reflets de soleil* et *Vers cinq heures* (1894); *Walles Flusterg* (1896), etc. On cite encore de l'artiste une série de scènes naturalistes excellentes, rapportées d'un voyage en Belgique : *le Marché au poisson de Blankenbuse*; *les Dentelières de Burgos* (musée de Berlin); *un Cabaret bel* (musée de Dresde). Skarbina avait, en 1900, à l'Exposition universelle de Paris, *le Jour des morts*.

Skarga (Pierre-Paweski), surnommé **le Chrysostome polonais**, le plus grand orateur sacré de la Pologne, né à Grodziec (Mazovie) en 1536, mort à Cracovie en 1612. Il entra dans les ordres en 1563 et devint curé de Rohatyn et chanoine de Lemberg. Pendant un séjour à Rome (1568), il se fit jésuite. De retour en Pologne, où il avait déjà laissé une brillante réputation comme prédicateur, il fut chapelain de l'évêque de Vilna et obtint le titre d'aumônier du roi Sigismond III.

Skatelöf, bourg de Suède (prov. de Kronoberg), 4.000 hab.

Skatinage (*naj*) n. m. Action de skatiner.

Skatiner v. n. Patiner avec des patins à roulettes.

Skatineur, euse n. Personne qui skatine.

Skating (*ske-tin gh'*) — de l'angl. *to skate*, patiner) n. m. Patinage au moyen de patins à roulettes; établissement où se pratique cet exercice. V. patinage.

Skating-rink (*ské-tin gh'-rin kh'* — de l'angl. *to skate*, patiner, et *rink*, piste) n. m. Sports. Surface circulaire ou ovale ménagée artificiellement pour le patinage.

Skeat Walter William, philologue anglais, né à Londres en 1835. Ses travaux sur les origines et les anciens monuments de la langue anglaise font autorité. *Piers the Plowman*, les romans de chevalerie, les *Vies des saints* d'Ælfric, certains traités de Chaucer, les évangiles anglo-saxons, les sources des poésies de Chatterton ont fait surtout l'objet de ses recherches. Il fonda l'*English Dialectic Society*. Enfin, il est l'auteur d'un excellent *Dictionnaire étymologique de la langue anglaise*.

Skedevi, bourg de Suède (prov. d'Ostergötland), sur le lac Tisnaren; 5.000 hab.

Skedsmo, bourg de Norvège (prov. de Christiania), sur le Glommen; 6.000 hab.

Skee ou **Skede**, bourg de Suède (prov. de Göteborg et Bohus), sur le Skager-Rak; 6.000 hab. Mégalithes.

Skelmanthorpe, ville d'Angleterre (comté d'York West-Riding); 3.200 hab.

Skelmersdale, ville d'Angleterre (comté de Lancastre); 3.700 hab. Mines de houille.

SKELTON [illegible]

SKELTON, [illegible] à Oxford et à [illegible] Cambridge [illegible] Warwick [illegible] 1529 [illegible] Il a [illegible] Colin Clout, [illegible] Elinor Rumming, [illegible] Garland of Laurel, [illegible] Phyllyp Sparrow, [illegible] favori et [illegible]

SKEPPEL [illegible] Pays-Bas, et [illegible] vaut 27,914

SKEPPUND [illegible] Mesure de poids suédoise, [illegible]

SKEVI KARE [illegible] Nom donné à [illegible] par [illegible] XVIIe siècle. Ils se faisaient remarquer par une grande sévérité de mœurs et une [illegible] de la prière.

SKI [illegible] nom [illegible] patin employé dans les pays [illegible] pour [illegible] sur [illegible] et [illegible] Pl. *des skis*.

Il [illegible] de 2 à 3 mètres, large de 12 centimètres [illegible] avant [illegible] recourbée [illegible] au point [illegible] se trouve [illegible] tours [illegible] sur [illegible] la pointe [illegible] arrière [illegible] se relever [illegible] Pour [illegible] fatiguer [illegible] entièrement, [illegible] la neige et [illegible] partant [illegible] devient [illegible] centimètres. Le [illegible] monte [illegible] faire [illegible] à [illegible] kilom. A [illegible] Mas-d'Azil [illegible] a vu [illegible] encore [illegible] faire [illegible] à [illegible] à [illegible] et, [illegible] une journée, [illegible] à 25 kilom. Depuis [illegible] généralement [illegible] avec [illegible] gravir [illegible] des pentes rapides [illegible] des professionnels, [illegible] une pente où l'on a établi, vers le milieu, [illegible] sorte de [illegible] naturel, font ainsi des bonds de 20, [illegible] et même 40 mètres. D'un usage familier, dans les pays du Nord, chez les paysans, chez les femmes et les enfants, les skis [illegible] été employés avec un succès tel dans les armées [illegible] (v. SKI-A) que des pays comme la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse en ont pourvu certaines de leurs troupes.



Soldat skiant, chaussé de skis; A, saut en skis.

SKIASCOPIE n. f. Méd. Syn. de RÉASTOSCOPIE.

SKIATHOS, SKIATOS ou **SKIATO**, île de la mer Égée [illegible] d'Eubée, à l'entrée du canal de [illegible] sur [illegible] d'Eubée du massif du Pélion; [illegible] environ, 2.000 hab. Ch.-l. *Skiathos*; [illegible] Pierre.

SKIBBEREEN [illegible] d'Irlande (prov. de Munster [comté de [illegible]), petit fleuve côtier, à l'origine de [illegible] hab. Grand commerce de grains.

SKIERTVET [illegible] de Norvège (prov. de Christiania, [illegible] Gommune), 3.000 hab.

SKIDBLADNER, [illegible] appartenant à [illegible] Dieu Frey. [illegible] A la fin du voyage, on [illegible] petites parties qu'étant plié [illegible] la poche.

SKIDELATE [illegible] le plus haut balcon de l'Hôtel de Ville de Copenhague.

SKIELKE [illegible] Pont [illegible] en bois ou en fer, [illegible] et dont on gouverne [illegible]

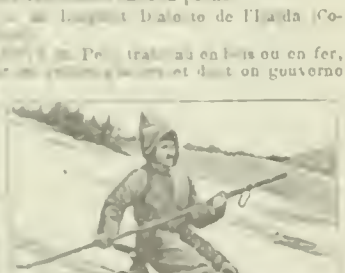

SKIELNIKE [illegible]

[illegible]

SKIEN ou **SKEEN**, [illegible] de Norvège, chef-lieu [illegible] de Bratsberg, 9.000 hab. Industrie active. Patrie [illegible]

SKIER *skier* ou **SKIEUR** *skieur* n. m. Soldat [illegible] de skis. Pl. *Des* SKIERS *des* SKIEURS. V. SKI.

Encycl. Dans les pays du Nord, on a très anciennement organisé des troupes de *skiers*. En Norvège, notamment, il y eut des skiers aux XVe et XVIe siècles. Gustave Adolphe et Charles XII, rois de Suède eurent [illegible] les soldats ainsi équipés. Des manœuvres de [illegible] ont lieu [illegible] l'hiver dans les armées suédoise et [illegible] ainsi que dans l'armée russe, et pendant les [illegible] les skis en faisceaux comme des fusils.

SKIERNIEWKA, ville de la Russie d'Europe (Pologne [illegible] Varsovie, sur la *Skierniewka* (bassin de la Vis[illegible]

SKIERNIEWICE, ville de la Russie d'Europe (Pologne [illegible] de Varsovie; [illegible] hab. Fabrication [illegible] th. d'un dist[illegible] peuplé de 43.000 h.

SKIFF mot angl., [illegible] germ., cf. goth [illegible] m. Très long bateau, à rames, très étroit, très léger, très peu profond.



Skiff.

SKILLOS, SKILLOUS ou **KRESTENA**, comm. ou dème de Grèce (Péloponèse, prov. de Messénie), sur un affluent de l'Alphée; 4.000 hab. Skillos ou *Scillonte* était le nom de l'ancienne cité, aujourd'hui disparu, où Xénophon, exilé d'Athènes, se réfugia.

SKIMMIE *skimi mi* n. f. Genre d'illicinées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, parsemées de points glanduleux transparents. Les fleurs, polygames, sont groupées en panicules; le fruit est une baie tétrasperme. — La *skimmie du Japon* fournit des baies d'un beau rouge, qui sont comestibles.)



Skimmie du Japon: *a*, fleur.

SKINSKATTEBERG bourg de Suède (prov. de Vestmanland), sur un tributaire du lac Mälar; 4.000 hab.

SKIPÉTARS, nom indigène des Albanais. Ils appellent leur pays Skiperia.

SKIPTON, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur l'Aire, affluent de l'Ouse; 12.000 hab. Fabrication de cotonnades et de lainages.

SKIRBECK, comm. d'Angleterre (comté de Lincoln), dans les limites du bourg parlementaire de Boston; 3.500 h.

SKIVE, ville du Danemark (Jutland), près du Limfjord, qui s'ouvre sur la mer du Nord; 3.500 hab.

SKJEBERG, SKJÄBERG, bourg de Norvège (prov. de Christiania), sur une indentation du Grand-Belt; 5.000 hab.

SKJERSTAD, village de Norvège (prov. de Tromsö), sur le Skjerstadfjord; 4.000 hab. Gisements de fer.

SKJOLD, bourg de Norvège (prov. de Christiansaud), entre deux fjords; 4.000 hab.

SKOBELEV (Michel Dimitrievitch), général russe, né à Riazan en 1843, mort à Moscou en 1882. Il fit ses études à Paris, puis à la faculté des sciences de Saint-Pétersbourg. Il la quitta pour servir dans la cavalerie. En 1866, il entra à l'académie militaire Nicolas et, en 1869, fut envoyé au Turkestan. En 1873, déjà lieutenant-colonel, il prit part à l'expédition de Khiva; en 1875-1876, à celle du Khokand, qu'il dirigea en personne et qui lui valut le titre de général. Dans la guerre de Bulgarie, il se distingua devant Plevna, fut nommé général lieutenant et commandant de la 16e division. Il franchit le col de Shipka, et arriva jusqu'à San Stefano. Après la guerre, il commanda le 4e corps d'armée, puis dirigea l'expédition qui aboutit à la prise de Gœktepe et à la conquête du Turkestan. Patriote passionné, général très populaire, surtout parmi les panslavistes, Skobelev semblait destiné au plus bel avenir, quand, au milieu d'une nuit d'orgie, la mort l'emporta brusquement. — Son frère, DMITRI IVANOVITCH **SKOBELEV**, général de division, né en 1821, mort en 1880, prit une part brillante aux campagnes de Crimée et de Bulgarie.

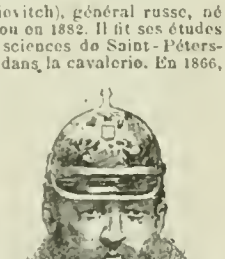

Skobelev.

SKODA (Joseph), médecin autrichien, né à Pilsen (Bohême) en 1805, mort à Vienne en 1881. Médecin ordinaire à l'Hôpital général de Vienne (1840), il fut nommé médecin en chef de l'établissement, professeur de clinique (1846) et membre de l'Académie des sciences de Vienne (1848). Dans son *Traité d'auscultation et de percussion* (1839), il se mit en opposition avec les théories jusqu'alors universellement dominantes en Allemagne et en France. Il a certainement corrigé et perfectionné l'œuvre de ses émules.

SKODIQUE *dik'* — de *Skoda* n. pr. — adj. Méd. *Son skodique, Bruit skodique*, Bruit dont le timbre est analogue à celui d'un tambour, et qui est produit par la percussion [illegible] thorax dans les cas d'emphysème, de pneumothorax, de [illegible] à faible épanchement.

SKOG, nom d'une nature de pays caractéristique, en [illegible], « contrée de rochers et de forêts, dont parlent souvent les chants populaires, et dont l'opposé est le Lund [illegible] ant bocage. » Sauf quelques petites interruptions », [illegible] s'étend en arrière du rivage de la Baltique, jusqu'à [illegible] apparents, au fond du golfe de Botnie.

SKOGER, bourg de Norvège (prov. de Christiania), sur [illegible] Drammen, tributaire du fjord de Christianin; 3.500 hab.

SKOGN ou **SKOUGN**, bourg de Norvège (prov. de Trondhjem), sur le fjord de Trondhjem, 4.000 hab.

SKOMLIN, bourg de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Kalisz]); 1.500 hab.

SKON ou **SJON**, bourg de Suède (prov. de Vesternorrland), sur le Bure Elf, tributaire du détroit qui sépare l'île Ulnö de la terre ferme; 7.000 hab.

SKONEVIK, bourg de Norvège (prov. de Bergen), sur un sous-fjord du fjord d'Hardanger; 3.500 hab.

SKOPELOS, île de la Grèce (groupe des Sporades), dans la mer Égée et faisant partie du nome d'Eubée. Superficie 85 kilom. carr.; 15.000 hab. environ. Elle produit des olives et du vin. Sa capitale, *Skopelos*, ost un petit port sur la *baie de Skopelos*; 4.500 hab.

SKOPIN, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Riazan). Ch.-l. de district; 15.000 hab. Pépinières; blé.

SKOPTSY (mot russe, signif. *châtré*) n. m. Membre d'une secte russe qui recourt à la castration pour éviter les péchés de la chair.

— Encycl. Cette secte paraît s'être organisée en Russie dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Son fondateur aurait été un certain Selivanov. Les *skoptsys* ne se contentent pas de se mutiler eux-mêmes, ils font au besoin des prosélytes par la force. Ils appellent leurs communautés *le navire* et distinguent entre eux ceux qui ont reçu le grand sceau ou le petit sceau, c'est-à-dire qui ont subi la castration plus ou moins complètement. L'Église russe les rejette et le gouvernement les proscrit. Un certain nombre d'entre eux ont émigré en Roumanie.

SKOPTZY, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Poltava [distr. de Périeaslav]); 3.500 hab.

SKORODNOIÉ, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Toula [distr. de Novossil]); 3.500 hab.

SKORZEC, bourg de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Siedlce]); 3.900 hab.

SKOTSCHAU, ville d'Austro-Hongrie (Silésie [distr. de Bielitz]), sur la Vistule; 3.223 hab.

SKOUPCHTINA et non **Skouptchina** (mot serbe, signif. « assemblée ») n. f. Nom donné, en Serbie, à la représentation nationale. V. SERBIE.

SKOWHEGAN, ville des États-Unis (Maine [comté de Somerset]), sur la rivière Kennebec; 4.500 hab. Filatures de laine; commerce de bois.

SKRAD, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Modrus-Fiume]); 4.215 hab.

SKRAUP (François), compositeur et chef d'orchestre tchèque, né à Vosic en 1801, mort à Rotterdam en 1862. Il fit représenter à Prague un opéra intitulé *der Brathändler*, et peu après entra au théâtre en qualité de second chef d'orchestre. Il en devint le premier après quelques années. Il écrivit alors plusieurs autres opéras: *Udalrich et Bozena* (1828); *le Songe de Libussa* (1835); *la Fiancée du gnome* (1836); *Drahomira* (1848) et *Mecyeuse*. Il composa aussi la musique d'une tragédie, *Brudermord* (1835), et celle d'un vaudeville national, *les Cordonniers de Prague* (1834), qui obtint un succès retentissant parce qu'il y avait intercalé des danses et des chansons populaires, dont l'une: *Où est ma patrie?* devint par la suite l'hymne du peuple tchèque. Skraup, outre ses œuvres dramatiques, écrivit des messes, des quatuors, des danses et de nombreux *lieder*. — Son frère, JEAN-NÉPOMUCÈNE **Skraup**, né à Vosic en 1811, mort à Prague en 1892, a fait représenter à Prague plusieurs opéras et s'est fait connaître avantageusement aussi comme compositeur de musique d'église.

SKREDSVIG (Christian), peintre norvégien, né à Modum (Norvège) en 1852. Après avoir fait ses études à Christiania, il alla à Paris, où il fut élève de Bonnat. Ses goûts le portèrent, surtout, vers le paysage peuplé de figures et d'animaux. Il a exposé au Salon de la Société des artistes: 1886, *la Berge du quai des Saints-Pères*, à *Paris, effet de décembre*; 1881, *Ferme à Venoix (Normandie)*; 1883, *Matinée d'octobre à Grez sur-Loing* (musée de Christiania), et le *mont Arentin, à Rome, effet du matin*; 1884, « *Les coursiers revinrent tout sanglants, leurs selles vides* », ballade norvégienne; 1885, *Marchande de fleurs parisienne, place Clichy*; 1887, *Soir de Saint-Jean en Norvège* (tableau d'un exceptionnel mérite), et le *Soleil de mars à Lépaud Creuse*; 1888, *Matin de juin à Lépaud* et *Jour de novembre au Bas-Meudon*. En 1890, il envoyait au Salon de la Société nationale *la Villa Baciocchi, près d'Ajaccio* et *le Lac de Daeli*. Déjà rentré en Norvège, à cette époque, le peintre y exposait, en 1891, une composition philosophique: *le Fils de l'homme*. Nouveaux envois de Skredsvig en 1892: *Crépuscule à Saint-Jean; Effet de nuit; Soleil à Saint-Jean, Temps gris; le Port de Saint-Jean; Marine* et *Brouillard*. Citons encore: *Soir d'hiver; Premiers jours de printemps, Rocher; Maison de paysan; Cataracte* et *Orage* (1903).

SKRYPAIEVO, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Kharkof), sur la Ghuilouchka, sous-affluent du Don; 3.000 h.

SKRZYNECKI (Jean-Sigismond), général polonais né en Galicie en 1787, mort à Cracovie en 1860. Il servit sous Napoléon de 1806 à 1814, devint en 1815 colonel dans la nouvelle armée polonaise, et, après l'insurrection de 1830, fut nommé général de brigade. Il se signala à la bataille de Grochow (1831), où il s'empara de la plupart des batteries ennemies; mais, placé à la tête des forces polonaises, il conduisit avec mollesse la campagne et dut remettre le commandement au général Dembiuski. Une curieuse correspondance échangée entre Skrzynocki et Montalembert, publiée en 1902, révèle chez le général un mysticisme précurseur de celui de Towianski, mysticisme qui eut une si grande influence sur l'esprit du célèbre leader libéral.

SKULD (*skould*), nom, dans la mythologie du Nord, de la plus jeune des trois nornes.

SKULL, comm. d'Irlande (Munster [comté de Cork]), sur le *Skull Harbour*, au fond de la baie de Roaringwater, au pied du mont Gabriel; 8.000 hab.

SKURUP, bourg de Suède (län de Malmöhus); 3.500 hab.

Skutsch, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Chrudim]), sur un affluent gauche de la Wotschinka, 3.341 hab. Fabriques de drap et de toile.

Skvira, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Kiov), au confluent de la *Skvirka* et la Domanovka; 10.300 hab.

Skye, île d'Ecosse (groupe des Hébrides [comté d'Inverness]), dont elle est séparée par un chenal étroit; superf.: 1.533 kilom. carr. Côtes très découpées. Sol accidenté; point culminant, le Cuilion-Hill (900 m.). Bons pâturages, mais les arbres font défaut.

Skylissis (Isidoridis), savant, poète et traducteur grec, né à Smyrne en 1819. Il a passé à Paris une grande partie de sa vie. Il est surtout connu par des traductions d'ouvrages français, italiens et espagnols, en grec moderne : *les Jannissaires* de Royer, quelques drames de V. Hugo, *Leone Leoni* de George Sand, *les Mystères de Paris* d'E. Sue, *Ange Pitou* d'Alex. Dumas; etc.

Skylitzès (Jean), historien grec du XIe siècle. Originaire d'Asie Mineure, il remplit de hautes charges à la cour, comme celles de *protorestmire*, de *drosngaire de la veille* et de *curopalate*. Intelligent, désireux de faire œuvre d'historien impartial et critique, il a composé une *Chronique*, continuation de celle de Théophane, et qui va de 811 à 1079. Son livre n'est que partiellement publié, pour la période qui va de 1057 à 1079, dans la *Byzantine* de Bonn, mais la portion inédite se trouve dans la *Chronique* de Cedrenos, qui a textuellement transcrit Skylitzès.

Skyros ou **Scyros**, île de la Grèce insulaire (groupe des Sporades du Nord [prov. d'Eubée]). Superf. 204 kilom. carr. environ; pop. 4.500 hab. Ville principale *Skyros* ou *Scyros*, sur la côte orientale de l'île. Celle-ci, orientée du N.-O. au S.-E., comprend deux corps montagneux séparés par la profonde baie de Calamitza. L'île produit des vins, des oliviers, des fruits, particulièrement des figues. Skyros fut dans l'antiquité, à partir de 469, une colonie athénienne. Les mythographes y placaient le meurtre de Théséo. Lycomède, parmi les filles duquel Achille resta caché avant le siège de Troie, était roi de Scyros.

Skyte n. m. Petit couvent grec, suffragant des couvents du mont Athos. V. Epistatis.

Slade (sir Adolphus), amiral anglais, né en 1804, mort à Londres en 1877. Entré dans la marine, il prit part à l'expédition d'Alger (1824), à la bataille de Navarin (1827), et passa en 1829 au service de la marine ottomane, où il resta jusqu'à la paix d'Andrinople. En 1849, il revint à la marine ottomane et, sous le nom de **Mushaver-pacha**, reorgani-a tous les services. Il devint vice-amiral anglais en 1873. Il a laissé des ouvrages intéressants : *Records of travel in Turkey, Greece and of a cruise in the Black-Sea* (1833); *Turkey, Greece and Malta* (1837); *Travels in Germany and Russia* (1840); *Turkey and the Crimean War* (1867); *Maritime States and military navies* (1859); etc.

Slade River. Géogr. V. East-Main.

Sladek (Joseph Vaclav), poète tchèque, né en 1845. Il voyagea dans sa jeunesse en Amérique et devint professeur de littérature anglaise à Prague. Rédacteur du journal littéraire *Lumir*, il a publié un certain nombre de recueils de poésies qui se distinguent par la délicatesse de la forme, le caractère national des types et l'ardeur du patriotisme.

Sladen (Douglas Brooke Wheelton), publiciste anglais, né en 1856. Il professa l'histoire à l'université de Sydney (Australie). On a de lui des poésies, des romans, des études sur les poètes d'Australie et d'Amérique. Il a édité, de 1897 à 1899, *Who's who*, sorte de dictionnaire des contemporains qui s'est fondu avec une autre publication de même nature, intitulée : *Men and women of the time*.

Slagelse, ville du Danemark (île de Seeland), dans un pays de riches cultures; 10.000 hab.

Slaithwaite, village d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur le Colne; 3.900 hab. Sources minérales. Tissage de laine et de coton.

Slamannan, village d'Ecosse (comté de Stirling), sur l'Avon; 6.000 hab. Mines de charbon et de fer.

Slang (mot angl., d'orig. bohémienne) n. m. En Angleterre, Argot particulier des voleurs et des vagabonds. || Jargon, argot en général; langue conventionnelle.

Slanicu, ville de la Roumanie (Valachie [dép. de Prahova]), sur un petit cours d'eau qui, par la Jalomitza, appartient au bassin du Danube; 4.600 hab. Mines de sel.

Slanicu, village de Roumanie (Moldavie [dép. de Bakau]), sur un petit tributaire du Tatros, affluent du Seroth. Sources minérales carbonatées.

Slankamen-novi, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Syrmie]), sur la rive droite du Danube, en face du confluent de la Theiss; 3.335 hab. Victoire du margrave Louis de Bade sur les Turcs (1691).

Slargando (mot ital., signif. *en élargissant*) adv. Musiq. Indique, sur les partitions, qu'on doit donner plus de largeur au mouvement.

Slatina, ville de la Roumanie (Valachie), ch.-l. du dép. d'Oltu, sur l'Oltu (*Aluta*), affluent du Danube; 6.000 h.

Slatin-pacha (sir Rudolf), général égyptien, né à Vienne (Autriche) en 1857. Entré dans l'armée autrichienne, il était lieutenant d'infanterie lorsque Gordon lui offrit du service dans l'armée égyptienne. Slatin accepta (1878), fut nommé gouverneur du Darfour et employé à la répression du mouvement mahdiste dans le Kordofan. Mais il fut pris par le Mahdi, après la mort duquel (1885) le califat le plaça parmi ses gardes du corps. Il réussit en 1895 à s'évader. Il gagna Le Caire, puis l'Autriche, où il se reposa quelque temps. Mais bientôt il reprit du service actif. Colonel dans l'armée égyptienne, il est actuellement (1903) inspecteur des provinces du Soudan. On lui doit un récit très intéressant de ses aventures : *Feuer und Schwert im Sudan* (Leipzig, 1896).

Slavata (Guillaume), homme politique tchèque, né à Bochmisch-Kosteletz en 1572, mort à Vienne en 1652. Il appartenait à une famille utraquiste et se convertit au catholicisme en 1597. Il entra au service de l'empereur Rodolphe et prit parti pour la maison d'Autriche contre le parti national tchèque. En 1618, il fut l'une des victimes de la *défénestration* de Prague. Il survécut et se retira en Bavière. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages tchèques. Ses *Mémoires sur la période de 1608 a 1619* ont été édités par J. Jiroczek (1866-1868).

Slave, individu d'une race particulière, qui habite le nord et l'est de l'Europe. — *Les* Slaves.

— Adjectiv. Qui a trait aux Slaves : *Les langues* slaves *sont indo-européennes. Le caractere* slave.

— n. m. Langue parlée par les peuples de race slave.

— Encycl. Ethnol. On désigne sous le nom de *Slaves* un ensemble de peuples qui s'étendent en Europe depuis les frontières de la Vénétie jusqu'à l'Oural et qui débordent sur une grande partie de l'Asie centrale et septentrionale. Au point de vue anthropologique, les Slaves appartiennent à la race indo-européenne, mais ils ne représentent pas un type unique; ils vivent sous des climats très divers, ils ont été croisés avec les races voisines : les Russes avec les Finnois et les Tatars, les Tchèques avec les Allemands, les Bulgares avec des Touraniens, les Serbes avec des Grecs ou des Albanais. C'est peut-être dans la Petite-Russie et chez les Serbo-Croates que se trouve le type le mieux conservé du Slave. Les brachycéphales dominent chez les Slaves : le teint et les cheveux, clairs chez les Slaves du Nord, sont plutôt bruns chez les Slaves méridionaux.

L'origine du nom des Slaves est inconnue; elle se rattache à une racine *slav*, qui veut dire *gloire* ou *parole* et qui se rencontre dans un grand nombre de noms propres : *Jaroslavl*, *Mstislav*, *Boleslav*, etc. Les anciennes chroniques signalent des peuplades ou tribus qui portaient ce nom; mais il n'était pas celui de la race tout entière; il lui a été donné par les étrangers, les Latins, les Germains. Par suite des guerres avec les Allemands au moyen âge, le nom des Slaves prisonniers a donné le mot *esclave*, qui, dans la langue française, a remplacé celui de « serf ».

En dehors de l'empire russe, de la Bulgarie, de la Serbie et du Monténégro, les Slaves vivent soumis à d'autres peuples : Allemands, Magyars, Turcs, qui ne leur permettent pas d'arriver à leur complet épanouissement, et qui ont intérêt à dissimuler leur nombre véritable.

Les principales branches de la grande famille slave ont été étudiées à leur ordre alphabétique. Ce sont les Russes, Petits-Russes et Ruthènes, les Polonais, les Tchèques et Slovaques, les Serbes, les Slovènes, les Serbo-Croates, les Bulgares. (V. ces mots.) Mais, sauf les Russes et les Polonais, les Slaves sont disséminés sur une immense étendue de l'Adriatique aux monts de Bohême et aux Karpathes, et sont séparés et dominés par des peuples d'autre race : Allemands, Hongrois, Turcs, Albanais, Grecs, etc. Dans ces conditions, le *panslavisme* paraît difficile à réaliser : les peuples slaves sont isolés les uns des autres non seulement par l'immensité des distances, mais aussi par les différences des religions et des langues. Une partie d'entre eux, la plus considérable (Russes et Ruthènes ou Petits-Russes), Serbes, Bulgares professent la religion orthodoxe, c'est-à-dire grecque. Un certain nombre de Ruthènes et Serbo-Croates, tout en pratiquant le culte grec dans la langue liturgique slavonne, sont rattachés à l'Eglise de Rome. D'autres enfin, Polonais, Tchèques, Slovaques, Slovènes, Croates, sont en majorité catholiques.

Histoire. L'histoire de la race *slave* se confond nécessairement avec celle des peuples qui la composent (V. Russie, Pologne, Bohême, Bulgarie, Serbie, Monténégro.) Cette histoire est celle d'une longue lutte pour l'existence, lutte dans laquelle certains peuples slaves ont définitivement succombé. Ainsi, les Slaves de l'Elbe et de la Baltique ont disparu pour faire place à l'Etat prussien. L'Allemagne s'efforce encore aujourd'hui d'anéantir une partie du peuple polonais. En Hongrie, les Slovaques, les Ruthènes ou Petits-Russes, les Serbes sont menacés de leur côté par les Hongrois, qui ont entrepris de les magyariser. Les Serbo-Croates de la Dalmatie, naguère soumis à Venise, sont exposés aux convoitises des irrédentistes italiens, les Bulgares de Macédoine à celles des irrédentistes grecs. Ces circonstances expliquent suffisamment pourquoi un certain nombre de Slaves, ceux qu'on appelle à tort les panslavistes, se tournent vers la Russie, dans laquelle ils voient la protectrice naturelle de leur nationalité.

— Bibliogr. : Niederli, *Antiquités slaves* (en tchèque); L. Leger, *le Monde slave*, *Etudes slaves*, *Russes et Slaves*.

— Linguist. Les langues *slaves* forment avec les langues *baltiques* (lithuanien, lette, vieux-prussien) une des grandes divisions de la famille indo-européenne. C'est ce qu'on appelle le groupe *balto-slave* ou *letto-slave*.

La branche *slave* proprement dite comprend une grande variété de dialectes que les linguistes divisent ordinairement en deux groupes : le *sud-oriental* et l'*occidental*, distingués l'un de l'autre par un traitement différent de *ty*, *dy*, indo-européens. Au groupe sud-oriental se rattachent le *russe* et ses variétés (*russe blanc*, *petit-russe*); le *bulgare*, aujourd'hui très altéré, dont la plus ancienne forme est le *vieux-slave* (v. slavon) ou *slave ecclésiastique*; le *serbo-croate* et le *slovène*. Le groupe occidental se compose du *tchèque* (*bohémien*, *morave* et *slovaque*), du *sorbe* ou *sorabe* (*sorabe* de Lusace ou *vinde*, avec ses deux dialectes *bas-sorabe* et *haut-sorabe*); le *polabe*, mort au cours du XVIIIe siècle, et le *polonais* (ainsi que d'autres parlers slaves assez différents tels que le *kachoub*). Dans le groupe sud-oriental, la langue la plus anciennement attestée est le *vieux-slave* (IXe s.); dans le groupe occidental, c'est le *tchèque* (Xe s.). D'ailleurs, presque tous les dialectes slaves, comme les dialectes baltiques, ont conservé un aspect archaïque qui les rend précieux pour l'établissement de la grammaire comparée indo-européenne. Les particularités communes aux langues slaves modernes sont : en phonétique, la variété des sons et la prédilection pour les consonnes sifflantes et palatalisées (ces dernières notamment en polonais et en russe); en morphologie, la richesse des formes casuelles (exception faite du bulgare moderne, analytique comme les langues romanes), la distinction du genre animé et du genre inanimé, et la distinction très précise, dans la conjugaison des aspects sous lesquels se présente l'action : imparfait, parfait, itératif. Les dialectes slaves actuels s'écrivent soit avec l'alphabet *cyrillique*, dérivé de la capitale grecque russe, serbe, bulgare, soit avec l'alphabet latin, modifié par quelques signes diacritiques (croate, slovène, tchèque, sorabe, polonais). L'ancienne écriture *glagolitique*, tirée de la minuscule grecque, est encore employée par quelques Dalmates catholiques.

— Bibliogr. Miklosich, *Grammaire comparée des langues slaves* (Vienne, 1852-1875), *Dictionnaire abrégé de ces langues slaves* (Vienne, 1865).

Slaveikov (Petko), littérateur bulgare, né en 1825, mort en 1895. D'abord journaliste à Constantinople, il s'établit à Sofia après la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie. Il fut président du *Sobranié* et ministre de l'instruction publique. Il a publié des poésies devenues populaires et de nombreux travaux sur la géographie et l'ethnographie des pays bulgares.

Slavgorod, bourg de Russie (gouv. de Kharkov [distr. d'Akhtyrka]); 3.000 hab.

Slavianka, bourg de Russie (gouv. d'Ekatérinoslav [distr. de Pavlograd]); 4.000 hab.

Slavianosserbsk, ville de Russie (gouv. d'Ekatérinoslav), 3.200 hab.

Slaviansk, ville de Russie (gouv. de Karkov [distr. d'Izioum]), 16.000 hab. Salines.

Slavici (Jean), publiciste roumain, né à Chiria (Transylvanie) en 1848. Tour à tour professeur d'histoire, de philosophie et de rhétorique, il se rendit en 1884 à Hermannstadt, en Transylvanie, où il prit la direction de la *Tribuna*, journal antimagyar, et s'attira, par ses polémiques contre le peuple hongrois, une condamnation à la prison. Deux ans après, il retourna en Roumanie. Il a publié une étude importante sur *les Roumains en Autriche-Hongrie*, deux volumes d'*histoire*, des *comédies*, des *poésies lyriques*, etc.

Slavisant (*zan*) n. m. Linguiste qui s'adonne à l'étude des langues slaves.

Slavisme (*sism'*) n. m. Politique qui tend à l'organisation des Slaves en nations indépendantes ou à leur groupement dans un système fédératif ou unitaire.

Slaviste (*sist'*) n. et adj. Se dit d'un savant qui étudie les Slaves, leur histoire, leur langue, etc.

Slavonie ou **Esclavonie**, ancien royaume de l'Europe septentrionale, situé entre l'Elbe, la mer du Nord et l'Eyder à l'O., l'Elbe au S., la Peene à l'E. et la mer Baltique au N. Les villes principales en étaient : Lubeck, Plœn, Volgast, Mecklembourg, Kissin. Il fut fondé en 1147 par Gottschalk, petit-fils de Mistevoï, avec le secours des Danois et des Saxons. En 1080, les Slavons païens se révoltent pour repousser le christianisme; en 1102, Henri, fils de Gottschalk, ressaisit l'autorité; mais en 1108 ils se révoltent de nouveau contre son successeur, le Danois Knud Lavard, qui meurt assassiné par deux de ses compatriotes; à la suite de cet événement, le royaume est démembré; les Obotrites, pirates redoutés de leurs voisins, se rendent indépendants, puis se soumettent au Danemark; le reste de la Slavonie est conquis par le duc de Saxe, Henri le Lion.

Slavonie, région d'Austro-Hongrie. V. Esclavonie.

Slavons, habitants de la Slavonie. Ils appartiennent au groupe serbe de la famille slave; toutefois, la population est mélangée d'Allemands, de Roumains, de Magyars et d'Albanais. Etant donnée la fertilité de leur pays, les Slavons tirent leurs ressources du sol et de l'élevage des troupeaux; mais leurs procédés agricoles sont rudimentaires. (V. Slaves.) — *Un* Slavon. *Une* Slavona.

— Adjectiv. : *Langue* slavone.

— n. m. Dialecte slave, le plus archaïque des dialectes de la même famille, et que l'on appelle aussi vieux-slave, vieux-bulgare, slave ecclesiastique, slave liturgique, etc., et improprement vieux-slovène ou paléo-slave. De lui dérive le bulgare moderne, fortement altéré, par l'intermédiaire du moyen bulgare (XIIe-XIVe s.).

— Encycl. Le *slavon* ou *vieux-slave* était l'idiome maternel des apôtres orientaux des Slaves, Cyrille et Méthode, originaires de la région de Salonique qui, aidés de leurs disciples, traduisirent dans cette langue les Evangiles et un certain nombre d'autres textes religieux. Il y a lieu de distinguer le *vieux-slave ecclésiastique*, qui est exclusivement la langue des traductions de Cyrille et Méthode, de la langue ecclésiastique postérieure, beaucoup moins pure. C'est la première qui a le plus d'intérêt pour la grammaire comparée. Elle s'est écrite avec deux alphabets, dérivés l'un de la capitale grecque, l'autre de la minuscule, le *cyrillique* et le *glagolitique*. Sa phonétique comprend deux séries de voyelles : la série *dure* (*a*, *o*, *u*, *y*, *ŭ*, *ą* nasal) et la série *molle* (*ě*, *e*, *i*, *ĭ*, *ę* nasal); *e* et *o* étaient ouverts; les nasales *ą* et *ę* équivalent à peu près à *on* et *in* du français; *u* et *i* sont des voyelles très réduites, de timbre mal déterminé; *ě* = *e* très ouvert, *y* = *i* mitissé d'*u*. Les diphtongues indo-européennes se sont condensées en simples voyelles. Dans le consonantisme, notons que les explosives aspirées indo-européennes ont été remplacées par les non aspirées *g*, *d*, *b*; qu'il y a deux sifflantes *s*, *z*, deux chuintantes *ch* et *j* du français, deux mi-occlusives sifflantes *c*, *dz*, une mi-occlusive chuintante *tch* et une aspirante gutturale sonde transcrite *ch*; enfin, que le *yod* joue un rôle immense dans la langue. Le *vieux-slave* a laissé tomber les consonnes finales indo-européennes. Les phénomènes d'assimilation sont très nombreux. Il y a, outre la déclinaison ordinaire, une déclinaison de la *composée*, constituée par les formes ordinaires de l'adjectif, auxquelles s'ajoute le pronom *i* décliné. La conjugaison a conservé le duel, perdu le parfait redoublé et l'imparfait, et s'est forgé un imparfait composé. V. les grammaires du vieux-slave de Leskien (Weimar, 1898, 3e édit.), etc.

Slavophile (de *slave*, et du gr. *philos*, ami) n. et adj. Se dit de publicistes russes qui prétendaient réagir contre les influences exercées sur la Russie depuis le XVIIe siècle par la culture étrangère.

— Encycl. Les *slavophiles* ne doivent pas être confondus avec les *panslavistes*, dont l'action s'exerce surtout à l'étranger. Les principaux écrivains slavophiles ont été de 1830 à 1880 : Kirtewsky, Akseckov, Khomiakov et Samarine. L'école slavophile, née de l'action romantique, n'a plus guère de représentants aujourd'hui.

Sleaford, ville d'Angleterre (comté de Lincoln), sur la Slea; 5.000 hab. Commerce de produits agricoles.

Sleeckx Jean-Lambert-Damien), littérateur belge, né à Anvers en 1818. Il fut professeur à l'Ecole normale de Lierre et inspecteur de l'enseignement primaire. Il a écrit en flamand des romans réalistes qui ont des qualités d'observation et de pittoresque : *Au quartier des marins* (1856); *Direk Meyer* (186-); *Tybaerts et Cie* (1867); *les Plans*

Sleipner,

Slesvig ou **Schleswig**,

Slesvig ou **Schleswig**, ville d'Allemagne Prusse, [illegible] de Slesvig-Holstein, sur le golfe de la [illegible] par la mer Balt[ique] 19.000 hab. Minote[rie], [illegible] brasseries, tanneries, ateliers [illegible]. Le port reçoit des céréa[les], [illegible], etc. La ville, aux rues irrégulières [illegible] renferme quelques beaux édifices : l'hôtel [illegible] gothique, du XVe siècle, contenant [illegible] et l'évêque, en particulier [illegible] Frédéric Ier bien restauré sculpté. Près de la ville, [illegible] château de Gottorp, qui fut [illegible] gouvernement du duché.

[illegible] de toute la région, [illegible] affaiblie au XIIe, elle fut [illegible] plus de commerce prospères [illegible] Danois et Allemands.

Slesvig-Holstein ou **Schleswig-Holstein**, [illegible] Prusse, [illegible] au N par le Danemark [illegible] par la Baltique et le grand-duché d'Oldenbourg, [illegible] par la province de Hanovre à l'O par la mer [illegible] 2.800 kil. carr. pop. [illegible] hab.



Armes de Slesvig-Holstein.

Sletar, Slitar ou **Orang-sletar**,

Sleyoinge, [illegible] de Belgique, Flandre Orientale, [illegible] 5.474 hab. Tissage de toiles.

Sliedrecht, [illegible] des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), [illegible] bras de la Meuse, [illegible] hab.

Sligo, [illegible] de l'Irlande (Connaught), [illegible] sur la Garrogue. Il [illegible] de [illegible] le commerce consiste [illegible] de Manchester, [illegible] Russie et aux [illegible]

Sligo, comté, la division administrative de l'Irlande, [illegible] la région occidentale de l'île, baignée au N. par [illegible] y forme la *baie de Sligo*. Superf. 1.868 kil. carr. [illegible] hab. Sol assez accidenté, marais très étendus. [illegible] beaux pâturages. Important élevage de bêtes à [illegible] exportation de productions agricoles, beurre et œufs.

Sliman (Béni et Ouled-), nom de plusieurs tribus [illegible] Algérie dont la plus importante vit à 65 kilom. [illegible] Alger. Une autre habite dans la même province, au N.-O. de Duperré, et une troisième à 180 kilom. [illegible] Alger, sur la frontière de la province d'Oran. Dans cette province, on trouve des Ouled-Sliman, à 60 kilom. au S.-S.-E. du chef-lieu. La province de Constantine ne compte pas moins de trois tribus de Sliman, une au N.-E. et deux dans le Sud. Enfin, il existe des Ouled-Sliman dans les environs de Tripoli et dans le Sahara occidental.

Slingelandt ou **Slingerland** (Pieter Cornelisz Van), peintre hollandais, élève de Gérard Dov, né à Leyde en 1640, mort en 1691. Il poussa si loin la patience et l'amour du fini qu'on pouvait, dans ses tableaux, compter les mailles d'une dentelle. Son chef-d'œuvre est un *Concert* [illegible] (musée d'Amsterdam). Le Louvre possède trois de ses toiles, parmi lesquelles la *Famille hollandaise*.

Slivno ou **Sliven** (en turc *Islimièh*), ville de Bulgarie (Roumélie orientale), sur un sous-affluent de la Maritza, au pied sud des Balkans ; 21.000 hab. Vignobles renommés, culture des mûriers ; fabriques de drap. Slivno tomba au pouvoir des Turcs en 1388, mais reçut triomphalement l'armée russe en 1829 ; elle est peuplée surtout de Turcs et de Bulgares.

Sloane (sir Hans), médecin et botaniste anglais, né à Killileagh en 1660, mort à Chelsea en 1752. Son *Voyage aux îles de Madère, la Barbade, Saint-Christophe et la Jamaïque, avec l'histoire naturelle des plantes, arbres, quadrupèdes, poissons, etc.* (1707-1725), est un ouvrage remarquable. On lui doit l'établissement du premier dispensaire qui ait été installé en Angleterre. Le musée Britannique a hérité de ses magnifiques collections.

Sloanée n. f. Bot. Genre de tiliacées.

— n. f. pl. Tribu de tiliacées, ayant pour type le genre *sloanée*. — *Une* sloanée.

— Encycl. Les *sloanées* sont des arbres de l'Amérique chaude, à feuilles alternes, très grandes ; les fleurs présentent un calice à cinq divisions, une corolle à cinq pétales, des étamines en nombre indéfini ; le fruit est une capsule.

Slobodskoi, ville de Russie (gouv. de Viatka), sur la Viatka ; 10.000 hab. Ch.-l. d'un district qui a 220.000 hab.

Slockteren, bourg des Pays-Bas (prov. de Groningue) près de l'estuaire du Dollart, où s'achève le fleuve Ems ; 10.000 hab.

Slodtz (Sébastien), sculpteur flamand, né à Anvers en 1665, mort à Paris en 1726. Il fut élève de Girardin et vécut constamment en France. Ce fut un des artistes qui contribuèrent le plus à l'embellissement des palais de Louis XIV. Ses ouvrages les plus remarquables sont : un buste de *Titon du Tillet*, une statue de *saint Ambroise* (église des Invalides), *Annibal mesurant au boisseau les anneaux des chevaliers romains tués à Cannes* (au jardin des Tuileries), *Saint Louis envoyant des missionnaires dans les Indes* (bas-reliefs, aux Invalides), le groupe de *Protée et Aristée* (Versailles), etc. Il n'eut pas moins de six fils dessinateurs, sculpteurs ou peintres, dont le plus célèbre fut l'avant-dernier, celui que ses contemporains surnommèrent (bien à tort, d'ailleurs) *Michel-Ange*, René-Michel **Slodtz**, sculpteur français, né à Paris en 1705, mort en 1764. En 1730, il fut envoyé à Rome comme pensionnaire du roi et y demeura jusqu'en 1747. Il exécuta dans cette ville plusieurs œuvres remarquables ; entre autres, *Saint Bruno refusant la couronne qu'un ange lui apporte* et *Tombeau* du marquis Cappont, le *Tombeau de Vleughels* à Saint-Louis des Français, etc. De retour à Paris, il devint dessinateur de la chambre et du cabinet du roi et entra à l'Académie en 1749. On cite de lui les *Anges adorateurs* et les *Bas reliefs* du maître-autel de Choisy, ainsi que le fameux *Mausolée du curé Languet de Gergy*, dans l'église Saint-Sulpice. L'habitude d'improviser des décorations de sculpture, qu'il dut à ses fonctions de sculpteur attaché au service des Menus-Plaisirs, gâta quelque peu sa main.

slogan du gaélique *sluagh-ghairm* ; de *sluagh*, armée, et *gairm*, appel, littéralem. « cri de guerre ») n. m. Cri de guerre d'un clan dans les Highlands (Ecosse).

sloka n. m. Littér. Distique employé dans l'ancienne poésie épique des Hindous, et composé de deux vers ayant chacun deux membres de huit syllabes séparés par une coupe.

Slomniki, bourg de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Kielce] ; 3.400 hab.

Slonim, ville de Russie (gouv. de Grodno), sur la Tchara ; 16.000 hab. Ch.-l. d'un district qui a 195.000 hab.

Slonovka, bourg de Russie (gouv. de Koursk [distr. de Novyi-Oskol]) ; 3.500 hab.

sloop, sloup, sloupe ou **chéloup** (*sloup*, — mot angl.) n. m. Mar. Navire caractérisé à un mât gréé en cotre (*Sloop à tapecu*, Syn. de dinkt).



Sloop (vent arrière).

Sloot (Nicolina Maria Christina), femme de lettres hollandaise, née à Smarang en 1858. Elle a écrit, sous les pseudonymes de Mathilde Mondt de Java, des romans [illegible] du succès : *la Famille du résident* (1875) ; [illegible] *d'Angélique* (1879) ; *l'Anneau de la grande-la Hongrie* (1891).

Sloten, [illegible] des Pays-Bas (Hollande-Septentr.), dans [illegible] Amsterdam ; 6.000 hab.

Slough, [illegible] d'Angleterre (comté de Buckingham) ; 5.100 hab.

sloughi n. m. Variété de lévrier répandue en Barbarie et qui paraît dériver du lévrier de Grèce.



Sloughi.

Sloutch, rivière de la Russie (Volhynie). Elle naît dans une région élevée, baigne Starokonstantinov, Miropol, Novograd-Volynsk et tombe dans la Horyn, sous-affluent du Dniepr par le Pripet. Cours 468 kilom.

Sloutzk, ville de la Russie d'Europe gouvern. de Minsk), sur la *Sloutk* ; l'une des plus anciennes villes de l'empire ; 11.000 hab. Ch.-l. d'un district qui a 240.000 h.

Slovaques *vak'*, peuple slave qui habite particulièrement les régions septentrionales de la Hongrie. — *Un, Une* Slovaque.

— Adjectiv. Qui se rapporte aux Slovaques : *La littérature* slovaque.

— n. m. Langue parlée par les Slovaques.

— Encycl. Ethnogr. Les *Slovaques* ont un type physique fort intéressant ; leurs costumes sont pittoresques ; leur musique et leurs danses ont beaucoup de caractère. Ils appartiennent aux Églises catholique et évangélique. L'influence du hussitisme bohémien s'est particulièrement fait sentir chez eux, et ils ont encore des églises hussites. Ils n'ont jamais formé un État particulier et n'ont pas d'histoire politique. Depuis que les Magyars ont entrepris de magyariser les Slaves et les Roumains, les Slovaques ont soutenu une lutte continue pour la défense de leur langue et de leur nationalité.

— Linguist. et littér. Le *slovaque* est de tous les idiomes slaves le plus rapproché du tchèque. Certains philologues la considèrent même comme un dialecte du tchèque. Les pays slovaques ont donné à la littérature tchèque quelques-uns de ses hommes les plus distingués : le poète Kollar, l'historien Safarik, le publiciste Stur.

Slovènes, peuple slave, qui habite la Styrie méridionale, la Carinthie et la Carniole. — *Un, Une* Slovène.

— Adjectiv. Qui se rapporte aux Slovènes : *Costumes* slovènes.

— n. m. Langue parlée par les Slovènes : *Le* slovène.

— Encycl. Les *Slovènes* occupent en tout ou en partie la Carinthie, la Carniole, la Styrie, l'Istrie et débordent, au nombre d'environ 30.000, sur la Vénétie. On évalue leur nombre à environ 1.300.000. Leur histoire politique se confond avec celle des provinces qu'ils habitent. Depuis le commencement du XIXe siècle, ils ont entrepris une lutte énergique pour le maintien de leur nationalité. Ils se convertirent au christianisme dès le VIIe siècle.

Langue et littérature. Le *slovène* appartient au groupe sud-oriental des langues slaves. (V. ce mot.) Il est intimement lié au serbo-croate. Ses plus anciens monuments sont les fragments de Freising (Xe s.), renfermant deux formules de confession et des lambeaux de sermons. Les documents écrits ne reparaissent plus ensuite qu'à l'époque de la Réforme. Le slovène actuel s'écrit avec les caractères latins et se divise en un grand nombre de dialectes.

Une histoire de la littérature slovène a été écrite en cette langue par Karol Glaser. Les pays slovènes ont donné à la philologie slave deux de ses représentants les plus distingués : Kopitar et Miklosich.

Slowacki (Jules), poète polonais, né à Krzemieniec (Wolhynie) en 1809, mort à Paris en 1849. Il prit part, comme soldat et comme poète populaire, à l'insurrection de 1830, émigra ensuite à l'étranger et, après avoir parcouru l'Europe et l'Orient, s'établit en France. Parmi ses œuvres, qui parurent à un court intervalle les unes des autres, il faut citer : *la Vipère, Jean Bielecki, Hugo, le Moine, l'Arabe, Lambro, Anheli, Poème sur l'Enfer, le Père des pestiférés, Beniowski, En Suisse, le Tombeau d'Agamemon*, etc., poèmes lyriques et byroniens, remarquables par la facture des vers et la fantaisie, mais d'une ironie souvent amère et décevante. C'est cette tendance vers un pessimisme intraosigeaot qui fit surnommer Slowacki **le Satan de la poésie.** On lui doit encore plusieurs drames : *Kordjan* (Marie Stuart) ; *Balladyna*, drame shakspearien ; *Lilla Weneda ; Mazeppo ; le Rêve d'argent de Salomé ; le Prêtre Marc* ; etc. Après de longues luttes, Slowacki, à l'exemple de Mickiewicz, s'affilia à la secte mystique, religieuse et politique d'André Towianski.

Sluse (René-François-Walter de), géomètre flamand, chanoine de la cathédrale de Liége, né en 1623, mort en 1685. Il est l'auteur de la méthode, enseignée encore aujourd'hui dans tous les cours, pour la construction des racines des équations du troisième ou du quatrième degré, et qui consiste, en introduisant une inconnue auxiliaire, à ramener la résolution de l'équation proposée à celle du système de deux équations représentant deux coniques.

Sluter (Claux), sculpteur flamand et le principal représentant de l'école de Dijon à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. Il devint, en 1390, « ymaigier » de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et chargé des principaux travaux de sculpture de la chartreuse de Champmol. On lui doit les statues du portail de la chapelle : la Vierge et, agenouillés à ses côtés, le duc Philippe et sa femme, Marguerite de Flandre, sculptés entre 1387 et 1393, et pour lesquels il eut sans doute pour collaborateur Jean de Marville ; et, au même endroit, le célèbre puits de Moïse, avec les statues des prophètes Moïse, David, Jérémie, Zacharie, Daniel et Isaïe, chef-d'œuvre de puissance et d'expression. C'est aussi à Claux Sluter (à qui l'on adjoignit dans ce travail Claux de Vousonne, son neveu, et Jacques de Baerze ou de la Barse, autre *ymaigier* du duc que l'on doit le tombeau de Philippe le Hardi (musée de Dijon).

S. M. abréviation des mots Sa Majesté.

Smaalenene, départ. de la Norvège méridionale (prov. de Christiania). C'est une terre basse de 190 mètres



Fragment de la *Prise de la Smala d'Abd-el-Kader*, d'après Horace Vernet.

l'altitude moyenne, un pays relativement fertile et fort riche en forêts. Il possède le cours inférieur du fleuve Klommen, qui y forme la chute de Mörkfos et, après s'être séparé en deux bras, la chute de Sarpsfos, puissante cascade. Superf. 4.143 kilom. carr.; pop. 137.000 hab. Ch.-l. Fredrikshald.

SMACK (mot angl.) n. m. Bateau hollandais de formes courtes et ramassées. (Il porte sur un mât à pible une misaine et un huni- sur carrés avec une brigantine et trois focs, enfin, sur un mât d'artimon, une brigantine à petit tiers. Les smacks naissent le cabotage du Zuyderzée et quelquefois la pêche. On dit aussi SMAQUE et SMALE.

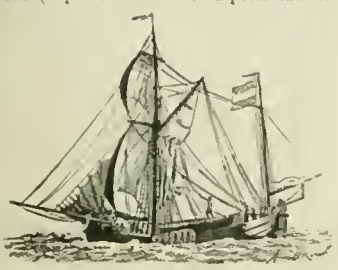

Smack.

SMAÏLou BÉNI-SMAÏL, nom de deux tribus arabes d'Algérie, dont l'une vit à 80 kilom. S.-E. d'Alger et l'autre à 125 kilom. à l'O. de Constantine. (Smaïl ou Smaël est l'équivalent d'Ismail ou Ismaël.)

SMALA ou, d'après l'Acad., **SMALAH** (mot arabe) n. f. Ensemble des équipages et de la maison d'un chef arabe, en Algérie et au Maroc.

— Fam. Famille nombreuse : *Un père suivi de sa* SMALA.

— ENCYCL. Quelques-unes de ces *smalas* prenaient l'importance d'une ville assez considérable : telle était celle de l'émir Abd-el-Kader, dont la prise en 1843 par la cavalerie du duc d'Aumale entraîna la soumission des tribus nomades des plateaux de Médéa et de Miliana. (V. ABD-EL-KADER.) Elle comprenait 368 douars de 15 à 20 tentes habités par 20.000 hommes. Au centre de cette immense agglomération se trouvaient les tentes et le trésor d'Abd-el-Kader. En 1862, le gouvernement français établit sur la frontière des smalas de spahis, auxquels il donnait l'usufruit de certaines portions de terrain avec l'obligation de les cultiver.

Smala (PRISE DE LA), tableau d'H. Vernet (1845), musée de Versailles. C'est la composition, non pas la meilleure, mais la plus vaste, d'Horace Vernet. Le sujet est un des épisodes les plus pittoresques des campagnes d'Afrique : l'irruption soudaine des troupes françaises, commandées par le duc d'Aumale, au milieu d'une cité mobile de tentes arabes toute remplie de femmes et d'enfants endormis. C'est plutôt un panorama qu'un tableau (23 m. de longueur). On ne peut trop louer la verve et l'esprit avec lesquels sont rendus les différents morceaux de cette belle œuvre, qui constituent comme autant de tableaux séparés : le groupe des chameaux empaillonnés, du haut desquels tombent demi-nues les femmes de l'émir, les troupeaux effarés commençant la déroute, le jolie emportant sa cassette, la négresse idiote jouant avec une tranche de pastèque enfilée dans un bâton, le groupe affolé des enfants du marabout Bel-Karoubi se serrant autour de leur père, la charge mouvementée du colonel Morris à la tête de ses chasseurs, enfin, dans la partie gauche du tableau, le duc d'Aumale, entouré de son état-major, arrêtant d'un geste, devant les supplications des femmes de l'émir, le massacre qui va commencer.

SMALAND, ancienne division administrative de la Suède (Gothie), formant actuellement les län de Fönköping, Kronoberg et Kalma.

SMALEKEN n. m. Etoffe qui se fabrique à Haarlem.

SMALKALDE ou **SCHMALKALDEN**, ville d'Allemagne (Prusse (présid. de Cassel)), sur le versant sud-ouest des monts de Thuringe, dans une étroite vallée, au confluent de la *Smalkalde* et de la Stille, affluents de la Werra; 4.888 hab. Ch.-l. de cercle. Cathédrale gothique (1437-1509). Hôtel de ville où furent signés en 1531 la ligue de Smalkalde et, en 1537, les articles de Smalkalde. (V. l'art. suiv.) Fabrication d'objets en fer et en acier, dits articles de Smalkalde. Aux environs, sources thermales avec établissements hydrothérapiques.

Smalkalde (LIGUE DE), ligue conclue en 1530 entre l'électeur Jean de Saxe, le landgrave de Hesse Philippe le Magnanime et plusieurs princes et villes protestants de l'Allemagne, dans une réunion tenue à Smalkalde. Charles-Quint, en 1530, venait de triompher de la France et de repousser les Turcs devant Vienne; il entreprit alors de combattre le protestantisme en Allemagne. Après avoir essayé de réconcilier les protestants avec l'Eglise catholique à la diète d'Augsbourg (1530), il lança, le 15 novembre 1530, un édit qui rétablissait la juridiction épiscopale même dans les pays protestants et rendait au clergé les domaines ecclésiastiques confisqués par les princes et villes protestants. Ces derniers formèrent la ligue de Smalkalde, organisée en 1531 à Nordhausen et à Francfort pour la défense de la religion protestante. Peu à peu adhérèrent à la ligue : les ducs de Brunswick et de Lunebourg, les princes d'Anhalt, les comtes de Mansfeld, les villes de Brême, Magdebourg, Strasbourg, Ulm, Memmingen, Lindau, Constance, Reutlingen, Biberach, Isny, Goslar, Esslingen, Gœttingue, Einsbeck et Brunswick. L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse furent les chefs politiques de cette ligue, conclue pour six ans. Elle fut renouvelée en 1535 à Smalkalde pour dix ans. Les ducs de Wurtemberg et de Poméranie, les villes de Hambourg, Hanovre, Minden, Kempten, Francfort-sur-le-Mein y adhérèrent alors. La ligue fit une opposition énergique à Charles-Quint, rechercha contre lui l'appui de la France et du Danemark, restaura le duc Ulric de Wurtemberg, combattu par les Habsbourg. Mais, en 1540, la discorde se mit entre les différents chefs du parti protestant; la ligue en fut affaiblie et l'empereur put préparer sa revanche et assurer son triomphe par la guerre de 1547.

SMALLINGERLAND, comm. des Pays-Bas (Frise), en un pays palustre exondé par des canaux; 10.000 hab.

SMALLTHORNE, ville d'Angleterre (comté de Stafford), près du Trent; 4 615 hab. Poteries.

SMALT (de l'ital. *smalto*) n. m. Verre qu'on colore en bleu par l'oxyde de cobalt. ‖ Articles de gobeleterie fait avec ce verre.

SMALTINE (rad. *smalt*) n. f. Arséniure naturel de cobalt.

— ENCYCL. La *smaltine* ou cobalt arsenical est une substance métalloïde, d'un gris d'acier sur une cassure fraîche, mais noircissant promptement à l'air. Elle cristallise dans le système cubique; sa formule est $CoAs^3$, son poids spécifique varie de 6,4 à 7,2, sa dureté de 5,5 à 6. Elle sert à colorer la faïence, la porcelaine, le verre et les émaux.

SMARAGDIN, INE (du lat. *smaragdus*, gr. *smoragdos*, émeraude) adj. Qui est d'un vert d'émeraude : *Pierre* SMARAGDINE.

SMARAGDITE n. f. Minér. Syn. de DIALLAGE VERTE.

SMARAGDOPRASE n. m. Nom donné anciennement à différents minéraux couleur d'émeraude.

SMARDER v. a. Piocher, en parlant de la vigne. (Mot usité dans le Mâconnais.)

SMARGIASSO (IL) ou **VAPPO**, masque de la comédie italienne. C'est un type napolitain, fanfaron, querelleur, vantard et poltron. Il est revêtu d'un costume régence et porteur d'une longue rapière.

SMART (*smar'* — mot angl.) adj. Arg. boulevard. Elégant, chic : *Un monsieur très* SMART.

SMART (Christophe), poète anglais, né à Shepburne (Kent, en 1722, mort à Londres en 1770. Il fit ses études à l'université de Cambridge, où, pendant cinq années de suite, il obtint le prix Smeaton pour des poèmes intitulés : *Eternité, Immensité, Omniscience, Puissance* et *Bonté de l'Etre suprême*. Parmi ses œuvres postérieures, il faut citer : *l'Hilliade*, réponse à un critique du nom de John Hill; *Poèmes* (1763); *Hannah* (1764); etc. Smart a traduit les *Fables* de Phèdre, les *Psaumes*, les œuvres d'Horace. Il avait été l'ami de Garrick et de Johnson; ce dernier a écrit une biographie de Smart.

SMECTIQUE (*smèk'-tik'* — du gr. *smèktikos*; de *smégma*, savon) adj. Se dit de substances dont on se sert pour dégraisser la laine : *Argile* SMECTIQUE.

SMECTITE (*smèk'* — du gr. *smèktis*, terre à foulon; de *smégma*, savon) n. f. Nom donné à différentes argiles employées à fouler les draps.

SMÉDÉRÉWO. Géogr. V. SEMENDRIA.

SMEDJEBACKEN, bourg de Suède (län de Kopparberg), au bord d'un lac dont l'affluent gagne le lac Mälar; 8 000 hab. Mines de fer, industrie sidérurgique.

SMEGMA (*smègh'* — du gr. *smégma*) n. m. Anat. Matière blanche, pâteuse, produit de desquamation épithéliale, qui s'accumule dans les replis des organes génitaux externes : SMEGMA *préputial*, *Smegma fœtal*, Syn. de SEBUM FŒTAL.

SMEGMATITE (*smegh'*) n. f. Nom par lequel on désigne le savon minéral de Plombières.

SMÉLAS ou **ZMÉLAS**, tribu algérienne des environs d'Oran. (Ce sont des Kouroughs, c'est-à-dire des métis issus du croisement de Turcs avec des femmes indigènes.)

SMÉLITE n. f. Variété de kaolin.

SMERDIS (le faux), mage persan. V. GAUMÂTA.

SMÉRINTHE n. m. Genre d'insectes lépidoptères sphingiens, famille des sphingidés, comprenant une quarantaine d'espèces, répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *smérinthes* sont des papillons d'assez forte taille, à ailes supérieures falquées, plus ou moins dentelées; ils volent lourdement après le coucher du soleil. Quatre espèces se trouvent en France : sur le tilleul, du bouleau, smérinthe du chêne, smérinthe demi-paon, etc.



Smérinthe (réd. au tiers).

SMET (Joseph DE), littérateur belge, né et mort à Gand (1794-1877). Après avoir professé au grand séminaire de Gand et au collège d'Alost, il reçut la prêtrise et prit part à la lutte du clergé catholique contre le roi Guillaume de Hollande; il fut nommé ensuite chanoine de Saint-Bavon de Gand et devint membre de l'Académie de Belgique. On lui doit, entre autres ouvrages : *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique pendant les premières années du* XIXe *siècle* (1836); *Mémoires sur les guerres entre le Brabant et la Flandre* (1855); *Mémoires sur les guerres de Maximilien, roi des Romains, contre les Flandres* (1865); etc.

SMET DE NAEYER (comte Paul DE), homme d'Etat belge, né à Gand en 1843. Riche industriel, il fut le promoteur en Belgique des maisons ouvrières à bon marché. Elu député de Gand, comme catholique, en 1886, il suivit la politique de Beernaert, se montra grand travailleur, orateur de talent, et se signala par son rapport sur la revision et le suffrage universel, qu'il combattit. En 1891. En 1894, il entra comme ministre des finances dans le cabinet Burlet, devint en 1896 président du conseil et ministre des finances, donna sa démission en 1899, reçut alors le titre de ministre d'Etat, reprit bientôt la présidence du conseil (1899) et fut en même temps ministre des finances et des travaux publics. Smet de Naeyer avait surtout pour mission de faire voter et appliquer la loi électorale sur la représentation proportionnelle, ce qui eut lieu en 1900. Depuis, il a fait repousser le projet de loi sur le suffrage universel, fait voter la loi contre les jeux, etc.

SMETANA (Frédéric), compositeur et pianiste tchèque, né à Leitomischl en 1824, mort à Prague en 1884. Directeur de la Société philharmonique à Gothenbourg et premier chef d'orchestre au Théâtre-National de Bohême à Prague de 1866 à 1874, il a fait jouer des opéras ou des opéras-comiques : *les Brandebourgeois en Bohême* (1866), *la Fiancée vendue* (1868), *Dalibor* (1866), *les Deux veuves* (1874), *le Baiser* (1876), *le Secret* (1878), *Libussa* (1881), *le Mur du diable* (1882), qui ont eu un grand succès. Son chef-d'œuvre est peut-être *la Fiancée vendue*, qui a été jouée avec succès à Vienne et en Russie.

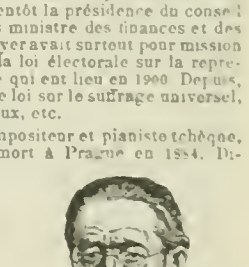

Smetana.

SMETHWICK, ville d'Angleterre (comté de Stafford); 27.000 hab. Verreries. Importante fabrication de produits chimiques, de machines. Fonderies de fer.

SMIDT (Henri), romancier allemand, né à Altona en 1798, mort à Kiel en 1867. Après avoir voyagé en qualité de garçon de cabine, puis de pilote, il fit des études scientifiques, collabora au « Journal d'Etat », fut membre de la commission de la marine et devint bibliothécaire au ministère de la guerre. Il a écrit un nombre considérable de romans, dont beaucoup sont destinés à la jeunesse : *Tableaux marins* (1828); *Bataille de Fehrbellin* (1829); *Heure du malheur* (1830); *le Dominicain* (1831); *Scènes hambourgeoises* (1836); *le Pilote Jean Smidt* (1840); *Michel de Buiter* (1846); *Berlin et Potsdam* (1852); etc.

SMIÉLA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Kiev), sur le Tiasmin, affluent du Dniéper; 7.200 hab.

SMIÉLOIÉ, bourg de Russie (gouv. de Poltava (distr. de Romny)); 10.000 hab. Fabrique de chandelles; huileries.

SMILACE n. m. Bot. Syn. de SMILAX.

SMILACÉ, ÉE adj. Qui se rapporte aux smilax ou ressemble à ce genre. ‖ On dit aussi SMILACINÉ, ÉE.

SMILACÉES (*sé*) n. f. pl. Tribu des liliacées. — *Une* SMILACÉE.

— ENCYCL. Les *smilacées* sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à feuilles pétiolées, à fleurs groupées en ombelles ou en grappes. Le nombre des étamines varie de trois à quinze. Le fruit est une baie. Les smilacées ne comprennent que trois genres : les *smilax*, les *heterosmilax* et les *rhipogones*.

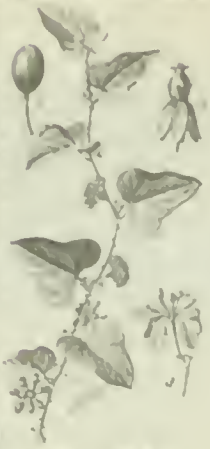

Smilax à fleurs Asc.
b, fleur femelle entière

SMILE [illegible]

SMILES [illegible]

SMILLAGE [illegible] — rail. [illegible] n. m



Smille

SMILLE [illegible]



1, mur en moellons smillés. 2, Petit.

SMILLER, ESMILLER, et ÉCHENILLER.

SMILODON [illegible]

SMILOWIÉ [illegible]

SMINTHE [illegible]



Sminthe.

SMINTHEE [illegible]

SMINTHOPSIS [illegible]

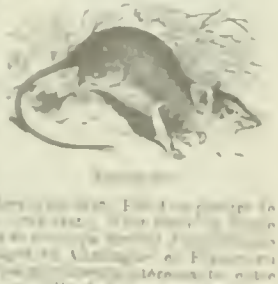

SMIRKE [illegible]

Smirke [illegible]

SMITH, [illegible]

SMITH offrait un large passage continuant la mer de Baffin et se prolongeant au N. vers l'inconnu du pôle, entre le Groenland à l'E. et des terres polaires à l'O., par le détroit Kennedy, puis le canal Robeson.

SMITH [illegible], navigateur et colonisateur anglais, né à W[illegible] en 1579, mort à Londres en 1631. Il fit trois [illegible] de Virginie, fonda James Town, qui devint le [illegible] de la colonie, soutint contre les Indiens de nombreuses guerres, dans l'une desquelles il fut fait prisonnier et allait être dévoré si la fille du chef de tribu, Pocahontas, ne l'avait sauvé. Il a laissé : *Description de la Nouvelle Angleterre* ou *Observations et découvertes du capitaine John Smith dans l'Amérique septentrionale en 1614* (1616).

SMITH Robert, physicien anglais, né en 1689, mort en 1768. Disciple et cousin de Cotes, il contribua avec lui à la propagation des théories de Newton et occupa la chaire de physique à l'université de Cambridge. Il a laissé un *Système complet d'optique*, qui a été, pendant longtemps, le meilleur traité sur la lumière.

SMITH Adam, philosophe et économiste écossais, né à Kirkcaldy (Écosse) en 1723, mort à Edimbourg en 1790. Professeur à l'université de Glasgow, puis à Oxford, il renonça à la carrière ecclésiastique, pour ouvrir en 1748 des cours libres de littérature, à Edimbourg, avant d'être nommé professeur de logique à Glasgow (1751). Il publia en 1759 *la Théorie des sentiments moraux*. En 1763, il accompagna en France le jeune duc de Buccleuch et, dans un nouveau voyage, se lia avec Turgot, Quesnay et les philosophes de l'*Encyclopédie*. En 1776, il fit paraître les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. En 1778, il fut nommé commissaire des douanes à Edimbourg, et devint lord recteur de l'université de Glasgow en 1787.

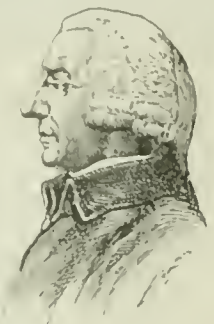

Adam Smith.

La *Théorie des sentiments moraux* (trad. fr. de Mme de Condorcet, 1798) pose en principe que le mobile de toutes nos actions est dans la sympathie. A la suite de cet ouvrage, se trouve la *Dissertation sur l'origine des langues*. Dans les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, son grand ouvrage (trad. fr. par Garnier, 1800), Adam Smith établit que le travail est source de toute richesse, et étudie les causes qui perfectionnent le pouvoir productif du travail et l'ordre suivant lequel les produits se distribuent naturellement, puis le développement des industries, la marche différente des progrès de l'opulence chez les différentes nations, etc. (v. RICHESSE); ce livre, le plus important de Smith, fait de lui un des fondateurs de l'économie politique classique.

SMITH (William *Sidney*), amiral anglais, né à Westminster en 1764, mort à Paris en 1840. Entré dans la marine en 1777, il prit part à la guerre d'Amérique. En 1789, il entra au service de la Suède et fit campagne contre la Russie. Au début de la guerre contre la France (1793), il rejoignit lord Hood à Toulon et se chargea d'incendier la flotte française. Entre 1794 et 1796, il commanda une flottille qui empêcha tout cabotage sur les côtes nord-ouest de la France. Il eut l'audace de pénétrer dans la Seine, le 18 avril 1796, pour y capturer un corsaire. Il fut fait prisonnier, amené à Paris, enfermé au Temple. Grâce à l'appui du colonel royaliste Phelypeaux et à une intervention fâmeuse demeurée inconnue, il réussit à s'évader, gagna Le Havre et à l'aide d'un bateau de pêche rejoignit la frégate *Argo*. On lui fit à Londres un accueil enthousiaste (1798). Il reprit aussitôt la mer. Il fut placé sous les ordres de Nelson, puis gagna Saint-Jean d'Acre, où il soutint avec succès contre Bonaparte un siège qui devait rendre son nom fameux (1799). Richement récompensé, il se crut général en chef et prit sur lui de conclure le traité d'El-Arish (24 janv. 1800), que le gouvernement refusa de ratifier. Smith entra au Parlement en 1802, il fut promu contre-amiral en 1805, vice-amiral en 1810, assista à la bataille de Waterloo (1815), et entra à Paris avec les Alliés. Amiral en 1821, il passa ses dernières années à Paris.



Sidney Smith.

SMITH (Sidney), théologien protestant et publiciste anglais, né à Woodford (Essex) en 1771, mort à Londres en 1845. Après avoir été précepteur à Edimbourg (1790) et chapelain de l'hospice des Enfants-Trouvés à Londres (1801), il devint pastour dans diverses villes, enfin chanoine de la cathédrale de Saint-Paul de Londres (1831). Il avait fondé, en 1802, en collaboration avec Brougham et Jeffrey, la *Revue d'Édimbourg* (Edinburgh Review), et il poursuivit avec vivacité, dans ses écrits politiques, toutes les améliorations libérales. Ses *Œuvres complètes* (1839) ont été souvent réédités.

SMITH James, littérateur anglais, né et mort à Londres (1775-1839). Il occupait les loisirs que lui laissait son état de l'avoué à écrire, avec la collaboration habituelle de son frère, Horatio, de spirituelles parodies en vers et en prose, dont beaucoup ont été recueillies sous le titre de *Rejected Addresses* (1812). On a aussi de lui : *Horace à Londres*, et il a écrit, pour l'acteur Ch. Mathews, plusieurs petites pièces à un personnage, ou monologues.

Son frère, HORATIO **Smith**, né en 1779, mort en 1849, a fait avec lui les *Rejected Addresses* et à l'*Horace à Londres*. Il écrivit aussi plusieurs romans, dont le premier fut grand, mais éphémère, et dont beaucoup ont été traduits par Defauconpret.

SMITH (Joseph), fondateur du mormonisme, né à Sharon en 1805, tué à Carthage (Etats-Unis) en 1841. Dans [illegible] écossais se [illegible] à Palmyre (Etat de New-York), il avait reçu une instruction des plus rudimentaires. Avec Sidney Rigdon, il édite tout à coup le fameux *Livre de Mormon*. (V. MORMONS.) Il fonde aussitôt et organise sa première église à Manchester (Etat de New-York) en 1830. Peu après (1831), il érige à Kirtland un temple bizarre et somptueux. Avec Rigdon, il créa une banque dont les agissements frauduleux déterminent la déconfiture. Les deux associés s'enfuient dans le Missouri (1838). Smith établit ses disciples dans une ville nommée Far West. Leurs déportements excitent des troubles parmi les populations environnantes et les nouveaux sectaires doivent se réfugier dans l'Illinois. Ils y fondent une ville, Nauvoo, où Smith érige un nouveau temple, s'attribue toutes les fonctions, militaires, civiles et religieuses, institue la polygamie, etc. Le nouveau régime déplait à quelques maris, qui se révoltent, établissent une presse et publient un journal hostile à Smith. Celui-ci, à la tête de ses adhérents, démolit la presse. Poursuivi pour ce fait devant les tribunaux, il refuse de se soumettre aux autorités. On est obligé de lever la milice de l'Etat, qui s'empare des rebelles et les enferme dans la prison de Carthage. La population assiège la prison, y pénètre et tue les meneurs mormons à coups de fusil. Smith, qui possédait un revolver, se défendit jusqu'à l'épuisement de ses munitions.

SMITH (Francis Pettit), mécanicien anglais, né à Hythe (comté de Kent) en 1808, mort en 1874. S'étant occupé de remplacer les roues à aubes dans les bateaux à vapeur, il arriva au même résultat que Sauvage en France et proposa, en 1834, d'employer le propulseur à hélice. Son système ayant été appliqué avec un plein succès sur des bateaux appartenant à des particuliers, l'amirauté finit par adopter le système de l'hélice pour les bâtiments de l'Etat. Toutefois, l'invention de Smith lui fut disputée et il eut à soutenir à ce sujet, avant d'obtenir pleine justice, de nombreux procès.

SMITH (sir William), érudit anglais, né et mort à Londres (1813-1893). Professeur d'humanités à l'University College, il a publié des travaux d'érudition et de vulgarisation devenus classiques. Citons : *Dictionary of Greek and Roman Antiquities* (1842); *Dictionary of Greek and Roman Biography* (1849); *Dictionary of Greek and Roman Geography* (1857); *Bible Dictionary* (1860-1865); etc.

SMITH (Robert-Angus), chimiste anglais, né près de Glasgow en 1817, mort en 1884. On lui doit, entre autres ouvrages : *Vie de Dalton* et *Histoire de la théorie atomique*; *De la désinfection*; *Recherches sur les corps solides en suspension dans l'air*; *les Sols et les Corps organiques de l'air*; *l'Air et la Pluie, principes de climatologie chimique*; et de nombreux mémoires.

SMITH (Goldwin), historien anglais, né à Reading en 1823. Il s'inscrivit au barreau de Londres en 1847, devint, en 1850, membre du comité d'administration de l'université d'Oxford et, en 1858, fut pourvu de la chaire d'histoire moderne à cette université. Pendant la guerre de Sécession aux Etats-Unis, il se déclara avec vivacité pour les fédéraux; en 1868, il renonçait à sa chaire pour s'établir en Amérique, où il professa l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre à l'université d'Ithaca. En 1871, il passa au Canada, où il édita *the Canadian Monthly* (1872-1874), *the Week*, *the Bystander*. Ses ouvrages sont très nombreux; mentionnons seulement : *England and America* (1865); *History of the United States* (1894); *Three English statesmen* (1867); *the Empire* (1863); *Political destiny of Canada* (1879); *the Conduct of England to Ireland* (1882); etc.

SMITH (Willoughby), électricien anglais, né en 1828. Admis en 1848 au service de la « Gutta-percha Company », il imagina un nouveau système de joints et d'isolation du fil conducteur pour remédier aux défauts du câble sous-marin de Douvres à Calais, immergea les câbles de La Spezia, de la Corse et de Bône (1854-1885). Lors de la fabrication du câble destiné à relier l'Irlande à Terre-Neuve, il adopta un mélange isolateur et adhérent, que l'usage général a consacré (1858). Une rupture du câble après une immersion de 1.500 milles s'étant produite, en 1865, à bord du *Great Eastern*, qu'il avait accompagné, il trouva un système plus parfait établissant l'isolation continue sur toute la longueur du câble et la communication permanente entre le navire et le rivage. Il accompagna le *Great Eastern* dans sa nouvelle campagne, dont le succès fut complet.

SMITH (Benjamin Leigh), explorateur anglais, né à Cambridge en 1828. Depuis 1871, il a exécuté dans les régions arctiques situées au nord de l'Europe diverses expéditions, dont la plus importante lui a permis, en 1881, d'améliorer la connaissance de la Terre François-Joseph.

SMITH (Alexandre), poète écossais, né à Kilmarnock en 1830, mort à Wardie en 1867. Il fut d'abord dessinateur industriel à Glasgow; mais le succès de son premier recueil de vers, *le Drame de la vie et autres poèmes* (1853), lui fit abandonner ce métier et, l'année suivante, l'université d'Edimbourg le nomma son secrétaire. On a de lui : *Firmilian, City Poems, Edwin of Deira, Dreamthorp, Derniers Feuillets*, d'une inspiration prime-sautière et gracieuse.

SMITH (George), assyriologue anglais, né à Londres en 1840, mort à Alep en 1876. Il exerça d'abord le métier de graveur et eut ainsi à graver les planches d'un ouvrage de Rawlinson. La passion de l'assyriologie s'empara de lui (1866). Il put obtenir un emploi au British Museum et devint bientôt le collaborateur de Rawlinson pour le troisième volume des *Inscriptions cunéiformes de l'Asie occidentale*. Il opéra le déchiffrement des inscriptions cypriotes, publia de remarquables travaux sur la chronologie comparée des Hébreux et des Assyriens, etc. En 1873, il entreprit un voyage d'exploration à Ninive, d'où il rapporta une riche moisson d'inscriptions. Après un nouveau voyage en Chaldée, cette fois pour le compte du British Museum, il publia en 1875 les résultats de ses deux missions sous le titre de : *Découvertes en Assyrie* (7e édit., 1883). Au cours d'une troisième expédition en Orient, il mourut de la peste en Syrie. Ses principales publications sont : *Histoire d'Assurbanipal, d'après les inscriptions cunéiformes* (1871); *Valeurs phonétiques des caractères cunéiformes* (1871); *l'Assyrie, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de Ninive* (1875); *le Récit chaldéen de la Genèse* (1875; trad. en allem. par Delitzsch (1876)); *Histoire de la Babylonie* (1877); *Histoire de Sennachérib, traduite des inscriptions cunéiformes* (1878).

SMITH (William Robertson), théologien anglais, né à Keigh en 1846, mort en 1894. Pourvu en 1870 de la chaire des langues orientales et d'exégèse biblique à Aberdeen, il la perdit en 1881 pour avoir donné à l'*Encyclopædia Britannica* des articles critiques sur l'Ancien Testament

qui consèrent du scandale parmi les exégètes conservateurs. Smith devint alors rédacteur en chef de l'*Encyclopædia*, dont il publia 12 volumes (1881-1888); il devint professeur d'arabe à l'université de Cambridge en 1883, bibliothécaire de cette université en 1886 et succéda, en 1889, à William Wright dans la chaire d'arabe. Citons de lui : *Kinship and Marriage in early Arabia* (1885); *Religion of the Semites : fundamental institutions* (1889); *Old Testament in the jewish church* (nouv. éd., 1892).

SMITHFIELD, place de Londres. On y donnait d'abord des tournois. La foire Saint-Barthelemy s'y tint longtemps. William Wallace y fut décapité en 1305, et Wat Tyler poignardé en 1381. De nombreux bûchers s'y élevèrent sous Marie Tudor et sous Elisabeth. Puis, pendant des siècles, Smithfield servit de marché aux bestiaux. En 1862, on y construisit le London Central-Meat-Market.

SMITHFIELD, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), ch.-l. du comté de Johnston, sur le Neuse, tributaire du Pamlico-Sound; 4.000 hab.

SMITH-LEWIS (John), peintre américain, né à Burlington (Etats-Unis) vers 1860. En 1885, il alla à Paris travailler sous la direction de Hébert et se consacra au genre mystique. Ce peintre délicat, excellent paysagiste, observateur curieux des types et des gestes humains a exposé à Paris : *Cueillette du varech* [effet d'orage] (1886); *les Joies de la vie rustique* (1888); *Portrait de Mlle **** (1891); *Après le grain*, et *la Coupe du goémon dans la baie de Saint-Malo* 1895]; *une Forge en Bretagne* (1895); *la Saison à Dinard* 1896); *Vlo ! Vlo ! Vla ! en Bretagne* (1897); *un Pèlerinage au Menê* (1898), *les Derniers beaux jours* [retour au pays] 1899); *les Chuneurs de la côte* [baie de Dinard] (1900); *les Dernières Journées de la ferme* (1901); etc.

SMITHSON (James), chimiste anglais, fils naturel du duc de Northumberland et d'Elisabeth Hungerford, nièce du duc de Somerset, né à Londres en 1765, mort à Gênes en 1829. Il vécut surtout à Paris. On lui doit d'intéressantes découvertes sur le minium natif, la zéolithe, l'ulmine, etc., consignées dans une trentaine de mémoires. En 1826, il légua aux Etats-Unis 120.000 livres sterling pour la fondation d'une société destinée à populariser toutes les connaissances humaines par des publications répandues à grand nombre. L'Institution smithsonienne a dépassé les espérances de son fondateur.

SMITHSON (Henriette), actrice. V. BERLIOZ (Mme).

SMITHSONITE n. f. Carbonate naturel de zinc.

— ENCYCL. La *smithsonite*, confondue quelquefois avec la calamine, est un carbonate de zinc, qui cristallise en rhomboèdres obtus. Sa formule est $ZnCO^3$; son poids spécifique varie de 4,3 à 4,45; sa dureté est de 5. Calcinée sur le charbon, elle répand un éclat assez vif et une fumée blanche qui forme un dépôt sur la pièce d'essai.

SMOGLER (de l'angl. *to smuggle*) v. n. Faire la contrebande sur mer.

SMOGLEUR (rad. *smogler*) n. et adj. Se dit d'un bâtiment ou d'un individu qui fait la contrebande. (Peu usité; on écrit aussi SMUGGLER.)

SMOKING (*kin'gh'* — mot angl., abrév. de l'angl. *smoking-jacket*, vêtement à fumer) n. m. Costume de drap noir ouvert à la façon d'un habit, et sans poches extérieures, que l'on porte dans les dîners et soirées de demi-cérémonie où l'habit n'est pas de rigueur. || Se dit aussi par abréviation pour les expressions anglaises *smoking-room*, fumoir, *smoking-carriage* ou *smoking-car*, wagon-fumoir.



A, smoking.

SMOLENSK, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement, sur le Dniéper; 47 000 hab. Place forte. Manufacture de tabac, tanoeries, briquetoeries. Entrepôt du commerce avec l'intérieur de la Russie. Dévastée plusieurs fois par la peste, en butte aux attaques des Tatars, qui la disputèrent pendant longtemps aux Lithuaniens, la ville fut définitivement annexée à l'empire russe en 1680. Pendant la campagne de 1812, Smoleosk fut en partie détruite par l'armée de Napoléon.

SMOLENSK (GOUVERNEMENT DE), gouv. de la Russie occidentale, limité au N. par le gouv. de Tver; à l'E., par ceux de Kalouga, de Moscou et d'Orel; au S., par celui de Tchernigof; à l'O., par ceux de Pskof, de Mohilev et de Vitebsk; superf. 56.043 kil. carrés; pop. 1.551.000 hab. ch.-l. *Smoleask*. Sol relativement accidenté, couvert par le versant sud-occidental du plateau de Valdaï; arrosé, entre autres rivières notables, par la Vazouza, l'Ougra, la Moskva (bassin du Volga), la Méja et la Kasplia (bassin de la Dvina), enfin par le Dniéper. Le gouvernement est pauvre en ressources minières; l'agriculture y est médiocrement développée, mais l'industrie est assez active : tanoeries, sciories mécaniques, industries dérivées du bois.

SMOLLETT (Tobie George), littérateur anglais, né à Dalquhurn (comté de Dumbarton) en 1721, mort à Livourne en 1771. Il fit, comme chirurgien de marine, la campagne de Carthagène (1741). Puis il quitta le service, se rendit en Amérique, enfin retourna se fixer à Londres, où il débuta dans la littérature par des pièces de théâtre et des satires. En 1748, il obtint un grand succès avec les *Aventures de Roderick Random*, roman qui fut traduit en français en 1761. Vint ensuite *Peregrine Pickle* 1751), traduit en français par Toussaint (1753), autre roman fort inconcieux. On lui confia la direction de la « Critical Review », périodique dévoué aux idées des torys et du haut clergé. Smollett se fit alors un grand nombre d'ennemis par l'âpreté de ses critiques et fut condamné à trois mois de prison pour diffamation envers l'amiral Knowles. De cette époque date l'*Histoire complète de l'Angleterre depuis les premiers temps jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle* (1757), qui fut suivie d'une *Continuation*, allant de 1748 à 1764 (1758-1765). Lors que éclata la guerre entre l'Angleterre et la France (1757), Smollett fit jouer *la Reprise des hostilités* ou *les Becs-tales de la vieille Angleterre*, qui dut sa vogue aux attaques virulentes que l'auteur lançait contre la France. Au commencement du règne de George III, Smollett se mit aux gages du ministre de lord Bute (1762); mais, n'ayant pas reçu la récompense promise, il s'en vengea par d'amères satires. En 1763, il fit un voyage en France et en Italie. Il publia ses impressions fort maussades dans ses *Voyages en France et en Italie* (1766). Rentré en Angleterre, Smollett traduisit les *Œuvres de Voltaire* et se livra à des travaux d'une médiocre valeur. Il mourut en Italie, où il s'était rendu pour rétablir sa santé. Smollett avait beaucoup d'instruction et de sagacité et une imagination fertile, mais il a trop souvent outragé dans ses ouvrages la morale et le bon goût.


Smollett.

SMORGONÉ ou **SMORGONY**, bourg de Russie (gouv. de Vilna); 5.000 hab. C'est là qu'en 1812 Napoléon Ier quitta la Grande Armée pour rentrer en France.

SMORODINNOÏÉ, bourg de Russie (gouv. de Koursk; 7.000 hab.

SMORZANDO (*dzan* — mot ital., signif. *en affaiblissant*), adv. Musiq. Se place sur les partitions, pour indiquer qu'un passage doit être exécuté en affaiblissant le son.

SMRITI (mot hind., signif. *tradition*) n. m. Terme sous lequel les Hindous rangent tous les livres qui ont un rapport plus ou moins direct avec la religion, mais qui, bien que s'appuyant sur les dogmes révélés, sont considérés comme œuvres d'auteurs humains, seraient-ils même inspirés, et non comme le résultat de la révélation divine absolue, ou *çrouti*.

SMUGLEWICZ (François), peintre polonais, né à Varsovie en 1745, mort à Vilna en 1807. Il est surtout connu comme peintre de sujets religieux et historiques. Parmi ceux de ses tableaux dont il a emprunté le sujet à l'histoire de la Pologne, on cite, comme les plus remarquables : *le Serment de Kosciuszko sur le marché de Cracovie en 1794; Confirmation du statut accordé aux serfs à Pavlow en 1769 par le prêtre Brzostowski, référendaire du grand-duché de Lithuanie; Serfs lithuaniens; Cracoviens et Lublinois; Vues de Krzeszowic*, et de nombreux portraits.

SMULTI, bourg de la Roumanie (dép. de Covurlui), vers les sources d'un tributaire du Sereth; 3.040 hab.

SMYBERT ou **SMIBERT** (John), peintre américain, d'origine écossaise, né à Edimbourg en 1681, mort à Boston en 1751. Simple peintre en bâtiment au début de sa carrière, il se fit admettre à la Thornhill-Academie de Londres, puis alla passer trois années en Italie. Suivant les conseils du célèbre Berkeley, évêque de Cloyne, en Irlande, il partit pour l'Amérique et y résida jusqu'à sa mort. Il nous reste de lui des portraits très remarquables. On cite, comme ses œuvres les plus estimées : le portrait du philosophe *Jonathan Edwards*; celui de *Berkeley* musée du collège d'Yale, à Newhaven), et une copie du *Cardinal Bentivoglio* d'après Van Dyck.

SMYNTHURE n. m. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, type de la tribu des *smynthurinés*, répandus sur l'hémisphère boréal.

SMYNTHURINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères thysanoures, famille des poduridés, comprenant les genres *smynthure, papirius*, etc. — *Un* SMYNTHURINE.

SMYRNA. Myth. gr. Nom donné quelquefois à Myrrha.

SMYRNE (en turc *Ismir*), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), ch.-l. de la prov. de Smyrne, sur la côte occidentale de l'Asie Mineure, au bord du golfe qui porte son nom; 201.000 hab. (*Smyriotes*), dont 40.000 Grecs, 16.000 Juifs et 6.000 Français ou Européens, qui forment dans Smyrne comme une colonie indépendante et fédérative, dont la langue est le français. Archevêché grec, archevêché arménien. Smyrne, par sa situation exceptionnelle, est depuis longtemps un des grands entrepôts du commerce levantin. A l'exportation, le commerce comprend : figues, raisins, fruits secs, coton, laine, soie, cocons, graine de vers à soie, gomme, noix de galle, poil d'angora, tapis, peaux de bœufs et d'agneaux, etc. A l'importation, Smyrne reçoit des tissus, bonneterie, cordages, café, sucre, quincaillerie, porcelaine, tabac manufacturé, vins, cochenille, indigo, armes à feu, en un mot la plupart des produits manufacturés de l'Europe, qui pénètrent par là en Asie Mineure; une ligne ferrée relie Smyrne à Aïdin. La plus grande partie de ce commerce est aux mains de maisons françaises, anglaises et italiennes.

Smyrne s'étend, le long du golfe de son nom, sur un développement de plus de 3 kilom., et ses maisons s'étagent sur les pentes du mont Pagus. Mais l'intérieur même de la ville est généralement sale, avec rues étroites, maisons basses, sauf quelques quartiers où le système de construction européenne a prévalu. Aux environs de Smyrne, le pont des Caravanes est construit à une seule arche sur le Meles, le mont Pagus est couronné d'une antique citadelle génoise.

— La *province* (ou vilayet *de Smyrne* ou *d'Aïdin*, comprenant l'ancienne Lydie et l'ancienne Carie, est bornée par la mer Egée à l'O., par la province de Brousse ou Khodavendikiar au N. et à l'E., par la province de Konieh au S.-E. et par la Méditerranée au S. Superf. 55.900 kilom. carr.; pop. 1.396.500 hab. Sol accidenté, comprenant les massifs détachés du Boz-Dagh, du Djouma-Dagh, du Mamissa-Dagh. Le littoral de la mer Egée s'y creuse pour former les golfes de Smyrne, Scala-Nova, Mendelia, Kos. Le Gedis-Tchai et le Menderès sont les cours d'eau principaux. Culture des céréales, de la vigne et de l'olivier dans les vallées; élevage sur les hauteurs. L'industrie comprend surtout la fabrication des étoffes, tapis, ustensiles de cuivre travaillé, etc.

— Hist. Smyrne fut, dit-on, fondée par une Amazone qui lui donna son nom, et qui avait déjà conquis Ephèse; d'où l'opinion accréditée dans l'antiquité, que Smyrne n'était qu'une colonie éphésienne. Mais les Ephésiens en furent bientôt chassés par les Eoliens. Après avoir repoussé victorieusement les attaques de Gygès, roi de Lydie, la ville fut complètement saccagée par Allyate l'an 627 av. J.-C. Smyrne ne devait être reconstruite qu'après la conquête d'Alexandre; mais elle ne tarda pas à reprendre dès lors le premier rang parmi les cités de l'Asie Mineure. Les Romains la récompensèrent de la fidélité qu'elle leur témoigna pendant leurs guerres contre Mithridate en lui


Monnaie romaine de Smyrne.

[illegible] par Dolabella, pour avoir [illegible] un des meurtriers de César elle releva rapidement; de ses ruines. Le [illegible] lieux sacrés le vaisseau de [illegible] tôt conquise par les chrétiens. En 166, son premier évêque, Polycarpe, y subit le martyre. Sous la domination byzantine, elle souffrit bien des vicissitudes : elle fut conquise par les Seldjoukides en 1084, reprise par les Grecs commandés par Jean Ducas en 1097, tomba aux mains des Ottomans en 1322, entre celles des Hospitaliers, des Cypriotes et des troupes de Saint-Siège en 1344, fut saccagée en 1402 par les troupes de Tamerlan et enfin conquise vingt ans plus tard par les Turcs, qui [illegible] garde.

SMYRNE (GOLFE DE), golfe de la mer Egée, [illegible] au sud de l'île de Mytilène, entre la presqu'île de Karaménie à l'O., et le petit archipel Drejano à l'E., et se compose de deux parties bien distinctes, un large canal orienté du N.-O. au S.-E., échancré d'un côté par la baie d'Agria, ou se jette aujourd'hui le Ghediz Kei, ancien *Hermos*, et de l'autre par la petite baie de Gulbahee, dont l'île de Makronisi barre l'entrée, ensuite une sorte de *ria* très rétrécie, aux contours tourmentés, au fond de laquelle se trouve le port de Smyrne. L'Hermos se jetait jadis (avant 1886 beaucoup plus au S. qu'aujourd'hui, et ses alluvions menaçaient d'ensabler complètement la rade de Smyrne; le redressement de son embouchure vers le N. n'a qu'à demi écarté le danger.

SMYRNÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au maceron ou smyrnium.

— n. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre maceron. — *Une* SMYRNÉE.

SMYRNIÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de SMYRNÉ, ÉE.

SMYTH, comté des Etats-Unis (Virginie), sur le Holston, une des branches mères du Tennessee; 13.000 hab. Ch.-l. *Marion*.

SMYTH (William Henry), amiral anglais, né à Westminster en 1788, mort près d'Hylesbury en 1865. Il fit une brillante carrière dans la marine, et fut promu amiral en 1863. Citons de lui : *Memoir of the resources, inhabitants and hydrography of Sicily and its Islands* 1824); *the Mediterranean* (1854); *the Sailor's Word-Book* (1867); etc., et de nombreuses cartes.

Sn, Chim. Symbole employé en chimie pour représenter l'étain.

SNAGOST, bourg de Russie (gouv. de Koursk, distr. de Rylsk), 3.000 hab.

SNAITH, ville d'Angleterre (comté d'York (West Riding), sur l'Aire, affluent de l'Ouse, 18.000 hab. Mart.

SNAKE RIVER, SHOSHONEE ou **LEWIS**, rivière des Etats-Unis, affluent de la Columbia. La Snake River ou « Rivière des Serpents » a ses sources dans le Parc National, à 2.530 mètres d'altitude, arrose les territoires de Wyoming, d'Idaho (qu'elle sépare un moment de celui d'Orégon) et de Washington, avant de se jeter dans la Columbia. Cours 1.500 kilom.

SNAKES ou **SHOSHONEES** ou **CHOCHONES**, Indiens de l'Amérique du Nord, répandus dans les Etats du nord et de l'est de l'Union américaine : Idaho, Utah, Orégon, Californie. Une partie d'entre eux a été détruite par le progrès de la colonisation américaine; le reste est surtout cantonné dans des réserves de l'Utah et du Névada.

SNASSEN (BÉNI-), puissante tribu berbère du Maroc sur la frontière de l'Algérie. Les Beni-Snassen, au nombre de 80.000, sont divisés en quatre groupes, souvent en lutte les uns contre les autres.

SNAYERS (Pierre), peintre flamand, né à Anvers en 1592, mort à Bruxelles en 1667. Rubens et Van Dyck avaient une estime particulière pour son talent; ce dernier peignit son portrait pour être placé dans la collection des peintres célèbres de son temps. Le Louvre a possédé de Snayers une suite de douze tableaux de bataille : *les Actions mémorables de l'archiduc Léopold-Guillaume et du feld-maréchal Piccolomini*. Ces œuvres remarquables, qui provenaient de la galerie impériale de Vienne, ont été rendues en 1815.

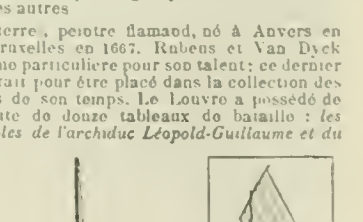
Sneakbox.

SNEAKBOX pron. angl. *snik'-boks*) n. m. Petite embarcation américaine pontée, tirant très peu d'eau et munie d'une dérive centrale, employée pour la chasse au gibier d'eau dans les marais et les lagunes.

SNEEK, ville des Pays-Bas (Frise), non loin du Zuyderzee, dans le Westerland; 12.000 hab.

SNÉKAR n. m. Grand bateau dont se servaient (IXe s.) les pirates normands pour remonter la Seine.


Snékar.

SNELL (Charles), physicien et mathématicien allemand, né à Dachsenhausen (Nassau) en 1806, mort à Iéna en 1886. Il fut nommé, en 1829, professeur au gymnase de Dresde et, en 1844, professeur à l'université d'Iéna. On a de lui : *Einleitung in die differential und integral Rechnung* (1846-1851); *Lehrbuch der Geometrie*

Snellaert [illegible]

Sneous (Béni-). [illegible]

Sneyders [illegible]

Sniadecki [illegible] à [illegible] en 1756, [illegible] à Vilna en 1838. Il fut [illegible], par l'empereur [illegible] à [illegible] de Vilna. On a de lui *Observations sur la comète de 1802* trad. en franç., 1803 ; *Considérations sur la vie et la physique de la terre* (en russe), 1804 ; *Traité de trigonométrie sphérique* (en russe), 1817 ; *Trigonométrie sphérique et analytique* (en russe), 1817 ; *Du calcul des probabilités* (en russe), 1814, etc. Baranski a [illegible] *Souvenirs sur Jean Sniadecki*, 1858.

Sniadow ou **Sniadowo**, [illegible] de la Russie d'Europe, [illegible] vers les sources d'un petit affluent [illegible] à Vitebsk, 4 [illegible] hab.

Sniatyn, [illegible] d'Autriche-Hongrie (Galicie), ch.-l. de [illegible] de Kolomea, sur le Pruth ; 11.000 hab. Commerce [illegible].

Snider [illegible], le premier fusil à chargement par la culasse adopté en 1866 pour l'armement de l'infanterie anglaise. C'est une arme à tabatière du calibre de 14mm,6. Cette invention fut adoptée en France, à quelques années près, pour la transformation des anciennes armes. Le fusil Snider fut remplacé dans l'armée anglaise, peu après, par le fusil Martini-Henry.

Snieders Jean-Robert, [illegible] et romancier flamand, [illegible] à Bruxelles en 1812, mort à Turnhout [illegible] après [illegible] à Louvain la théologie, puis la médecine. Il s'établit à Turnhout et y pratiqua la médecine [illegible] 1854), *le Docteur Martin* [illegible] 1877), *le Rouet d'or* 1881, et la [illegible] 1878). — Son frère, **Auguste Snieders**, [illegible] romancier flamand, né à Bruxelles en [illegible] à Anvers, où il se fit connaître [illegible] littéraires ou de mœurs [illegible] *Maître d'école pour rire* [illegible] *Jaffe Kerremans* (1870), *la Sœur* [illegible] *l'Incendie* et *d'Autre*.

Snik [illegible] à [illegible] plaisamment une

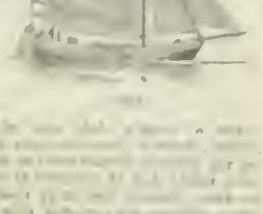

Snob [illegible] P[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [

SOBER, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]); 000 hab., en nombreuses paroisses.

SOBERNHEIM, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de oblentz), sur la rive gauche de la Nahe, affluent gauche u Rhin ; 3.206 hab.

SOBIESKI (Marc), capitaine polonais, grand-père de ean, né en 1525, mort en 1606. Il fit ses premières armes ans les guerres soutenues contre Michel, hospodar de alachie (1550), et, par sa valeur, assura le triomphe de es compatriotes. En 1577, il battit, près de Tezewo, les abitants de Dantzig révoltés. Il se signala encore par la rise de la forteresse de Sokol (1581) sur les Moscovites.

Son frère, ALBERT **Sobieski**, fut tué à cette affaire, et n autre frère, SÉBASTIEN **Sobieski**, périt également au ombat quelques années plus tard.

SOBIESKI (Jacques), capitaine et diplomate polonais, ère de Jean III, né en 1579, mort en 1647. Il occupa de randes charges, dont celles de palatin de Belz et de astellan de Cracovie (1616). Il se signala dans plusieurs uerres, en 1618 et en 1621. Comme plénipotentiaire polonais, il signa les trêves d'Almark (1629) et de Stumsdorf (635) entre la Suède et la Pologne. Il fut aussi l'un des égociateurs du traité de Westphalie (1648). Il a laissé lusieurs ouvrages : *Commentarius belli Chotinensis* (1646); ne relation des *Voyages* qu'il fit en Europe de 1608 à 612 ; des *Instructions a ses fils durant leurs voyages* ; etc.

SOBIESKI (Jean III), roi de Pologne et l'un des héros u XVIIe siècle, né au château d'Olesko en 1629, mort à Villanow, près de Varsovie, en 1696. Son père le fit oyager en Europe, et Sobieski servit pendant quelque emps dans la maison militaire de Louis XIV, encore nfant. Il apprit à Constantinople la mort de Ladislas Vasa et la défaite de Pilawiec, qui mettait la Pologne deux doigts de sa perte, et etourna offrir ses services à a patrie (1648). Dès ce moment, la vie de Sobieski ne se ignala plus que par de grandes actions ; il se couvrit de loire à Zborow, où il parvint empêcher la défection de armée polonaise, et se montra grand capitaine pendant guerre contre Charles-Gustave, roi de Suède (1653-1660). n 1667, il repoussa une invasion de 100.000 Tatars, Turcs t Cosaques, réorganisant l'armée à ses frais, en engageant es propriétés. L'élection de incapable Michel Koribut (1669) permit à l'ennemi de eprendre l'avantage. Une partie de la noblesse, indignée, roclame Sobieski roi de Pologne ; mais il refuse cet honneur et, par une série de ictoires éclatantes, repousse encore les Tatars et les urcs, tandis que le lâche Michel leur livre, par le traité o Buczacz (1672), Kaminiec, l'Ukraine et la Podolie. Sobieski fait annuler ce traité par la diète, marche sus aux urcs et les écraso dans la journée décisive de Choczim (1673). Le jour même de la bataille, Michel mourut, et tous os suffrages se portèrent sur le héros, qui prit le nom de ean III. Mais le plus beau titre de gloire de Sobieski, c'est avoir arrêté sous les murs de Vienne, avec une faible armée, une invasion de 300.000 Turcs et Tatars (1683). Il rerit de nouveau les armes l'année suivante et en 1691 ; mais, al secondé, il dut signer le traité de Moscou, funeste à la 'ologne. Les dernières années de ce roi valeureux furent roublées par des diètes tumultueuses et par des désorres intérieurs. Grand homme de guerre, mais politique édiocre, il n'a pu que retarder la chute de la Pologne.



Jean Sobieski.

— BIBLIOGR. : Salvandy, *Histoire de Pologne avant et ous Jean Sobieski* (Paris, 1827-1829).

SOBIESKI (Jacques-Louis-André), fils aîné de Jean III t de Marie d'Arquien, né à Paris en 1667, mort à Zolkiew n 1734. Il épousa la princesse Hedvige-Elisabeth-Amélie o Bavière et ne put réussir à succéder à son père sur e trône de Pologne. Charles XII ayant manifesté l'intention d'opposer à Auguste II Jacques Sobieski comme prétendant au trône de Pologne, Auguste fit enlever Jacques et son frère Constantin, qui furent tous deux détenus ans la forteresse de Pleissenburg jusqu'en 1706.

SOBIESLAU ou **SOBESLAU**, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Tabor]), sur la Luschnitz, affluent de a Moldava ; 3.900 hab. Manufacture de drap, brasserie.

SOBIESLAV Ier, prince de Bohême au commencement u XIIe siècle. Il fut appelé à régner en 1125, fit alliance vec l'empereur Lothaire, qui lui donna le titre de grand hancelier de l'empire et le droit de prendre part aux iètes pour l'élection de l'empereur. Il mourut vers 1138. — **Sobieslav II**, surnommé *le Prince des paysans*, régna e 1173 à 1179. Son règne fut troublé par des luttes inestines. Il fut détrôné en 1179 et mourut en 1180.

SOBKOU, SOVKOU (moins correctem. *Sebek, Sévek*), not qui, en égyptien ancien, désignait à la fois et le crocodile lui-même et le dieu crocodile. Il était adoré comme ivinité principale à Nouboult, l'Ombos des Grecs, la capitale du premier nome de la Haute-Egypte et à Shadou, a ville principale du Fayoum, que les Grecs appelèrent our cette raison Crocodilopolis. À la fin du Ier siècle av. .-C., Strabon décrit la façon dont les prêtres gavaient es crocodiles apprivoisés qui peuplaient l'étang sacré du emple ; à ce moment, Sobkou s'était confondu avec Râ, e Soleil, en un dieu unique, Sobkou-Râ.

SOBOLE (du lat. *soboles*, progéniture) n. m. Germe ou udiment d'une plante ou d'un rameau. ‖ Sorte de bulbille ui se trouve à la place des bourgeons, des fruits ou des raines, dans quelques végétaux, et qui peut servir à la ultiplication.

SOBOLÉ, ÉE adj. Bot. Qui est de la nature du sobole : *raine* SOBOLÉE.

SOBOLEV, bourg de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Siedlice]) ; 3.000 hab.

SOBOLIFÈRE (de *sobole*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte ou qui produit des soboles.

Sobotka, fête populaire célébrée en Pologne, dans la Russie Blanche et les pays slovaques, à l'occasion de la Saint-Jean. Des paysans allument des bûchers, essayent de sauter à travers les flammes sans se brûler ; d'autres tressent des guirlandes qu'ils jettent dans les cours d'eau, etc. La Sobotka a été chantée par les poètes polonais Kochanowski et Gosrczynski.

SOBRADO, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne], dans un pays montagneux ; 4.800 hab.

SOBRAL, ville du Brésil (Etat do Ceara), sur le rio Aracagu ; environ 10.500 hab.

SOBRALIE (*li*) n. f. Genre d'orchidées, tribu des aréthusées, comprenant des herbes du Pérou, cultivées pour leurs belles fleurs.

SOBRANCS ou **SZOBRANCZ**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie septentrionale [comitat de Ung], non loin de l'Ung (bassin du Danube) ; 1.100 hab. Sources sulfureuses. Ch.-l. d'un district peuplé de 26.000 hab.

SOBRANIÉ ou **SOBRANJÉ** n. m. Nom de l'Assemblée nationale bulgare. — *Le grand Sobranié*, Assemblée constituante.

SOBRAON ou **SOUBRAVAN**, ville de l'empire anglais de l'Inde (Pendjab [prov. et distr. de Lahore], sur le Satledj ; 4.000 hab.

SOBRARBE ou **SOBRAVA**, nom d'un ancien pays et comté d'Espagne, compris aujourd'hui dans la prov. de Huesca, et qui fut le noyau du roy. d'Aragon. Capit. *Ainda*.

SOBRE (du lat. *sobrius*) adj. Tempérant dans le boire et le manger : *Être* SOBRE *est une condition de longue vie*.

— Où règne la sobriété : *Un repas* SOBRE. *Une vie* SOBRE.

— Par ext. Tempérant en général, discret, retenu, modéré : *Il faut être* SOBRE *de serments, de louanges*.

— D'où sont exclus le luxe ou la multiplicité des objets : *Un dessin très* SOBRE *révèle un tempérament d'artiste*.

SOBREIRA FORMOSA, ville du Portugal (Basse-Beira), dans la serra de Moradal (1.080 m.) ; 5.200 hab.

SOBREMENT adv. D'une manière sobre, avec sobriété : *Boire, Manger* SOBREMENT.

— Avec circonspection, retenue, discrétion : *Il n'est pas facile d'user* SOBREMENT *de l'autorité*. (Chateaubr.)

SOBRIÉTÉ (lat. *sobrietas*) n. f. Tempérance dans le boire et le manger : *La* SOBRIÉTÉ *est utile a la santé*.

— Par ext. Tempérance en général, réserve, retenue, modération : *Usez avec* SOBRIÉTÉ *de tous les plaisirs*.

— Exclusion de la recherche et de la complication dans la littérature et l'art : *L'esprit français aime la* SOBRIÉTÉ.

— SYN. Frugalité, tempérance.

SOBRIQUET (*ké* — orig. inconn. [On a voulu y trouver la fusion des mots *sot* et *briquet*, mauvais drôle, mais, au moyen âge, *soubzbriquez* ou *sous-briquet* signifiait « coup sous le menton »]) n. m. Surnom donné le plus souvent par dérision : *Guise illustra le* SOBRIQUET *de Balafré*.

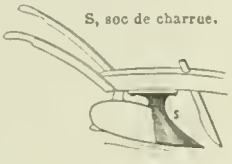

S, soc de charrue.

SOC (*sok'* — mot d'orig. celt. ; anc. irland. *socc* ; gaélique *soc* ; bas lat. *soccus*) n. m. Partie de la charrue qui ouvre la terre et creuse le sillon : *Le soc vient immédiatement derrière le coutre*. V. CHARRUE.

SOCAGE (*kaj* — rad. *soc*) n. m. Tenure qui obligeait à labourer et à semer les terres du seigneur : *Tenir au* SOCAGE.

SOCCAGE (*so-kaj'*) n. m. Techn. Opération qui consiste à faire évaporer l'eau salée pour en obtenir le sel. ‖ Temps que met le sel à se précipiter par cette opération.

SOCCIA, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 67 kilom. d'Ajaccio, au pied ouest du Capo al Pantane ; 787 hab. — Le canton a 4 comm. et 2.506 hab.

SOCCOLANT (*so-ko-lan* — de l'ital. *soccolante*) n. m. Nom donné à certains franciscains.

— ENCYCL. Les *soccolants* formaient une congrégation de franciscains de forme particulière, établie par saint Paulet de Foligny en 1363. Celui-ci était un ermite qui, voyant que les habitants des montagnes voisines de son ermitage portaient des socques ou des sandales de bois, prit pour lui-même cette chaussure, laquelle fut adoptée par ceux qui voulurent imiter sa manière de vivre ; de là ils furent appelés *soccolanti*.

SOCHA, village de la Colombie (départ. de Boyaca), près du lac du même nom ; 3.465 hab.

SOCHET (*ché* — rad. *soc*) n. m. Charrue sans roue.

SOCHO, ville de la Palestine ancienne, entre Bethel et Rama, près de laquelle David tua Goliath.

SOCIABILISER v. a. Rendre sociable.

SOCIABILITÉ (rad. *sociable*) n. f. Aptitude à vivre en société : *La* SOCIABILITÉ *est une disposition naturelle à l'espèce humaine*. ‖ Penchant à fréquenter la société : *C'est la* SOCIABILITÉ *qui abolit la sincérité*. (Rigault.)

SOCIABLE (du lat. *sociabilis* ; de *socius*, compagnon) adj. Qui est né propre à vivre en société : *L'homme est* SOCIABLE. ‖ Qui aime, qui recherche la société de ses semblables : *Rien de plus* SOCIABLE *que le Parisien*.

— Qui est d'un bon et facile commerce : *Alceste est peu* SOCIABLE. ‖ Qui appartient, qui a rapport aux personnes sociables : *Il y a dans le génie français quelque chose de* SOCIABLE, *de sympathique*. (Guizot.)

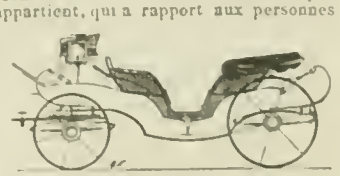

Sociable à huit ressorts.

— n. m. Voiture de luxe à quatre roues, ayant à l'intérieur de la caisse deux sièges se faisant vis-à-vis et un troisième siège en avant pour le cocher. ‖ Vélocipède portant deux sièges l'un à côté de l'autre, à l'inverse du tandem dont les sièges sont l'un derrière l'autre.

SOCIABLEMENT adv. D'une manière sociable.

SOCIAL, ALE, AUX du lat. *socialis*) adj. Qui concerne la société : *L'ordre* SOCIAL. *Le pacte* SOCIAL

— *Ecole sociale* ou *sociétaire*, Ecole phalanstérienne ou fouriériste. ‖ *Science sociale*, Science de l'organisation et du développement des sociétés. ‖ *Etre social*, Celui qui vit en société.

— Comm. Qui concerne les sociétés de commerce : *Une* RAISON SOCIALE.

— Polit. *Questions sociales*, Ensemble de questions, à la fois politiques et économiques, qui traitent de l'organisation interne des classes sociales et des rapports des différentes classes entre elles. *Contrat, Traité, Pacte social*, Convention ou accord tacite qui règle les droits et les devoirs respectifs d'un peuple et de son gouvernement. (Hobbes a donné pour fondement aux prétendus droits des tyrans un pacte social de renonciation.)

— Zool. et bot. Se dit des animaux qui vivent en sociétés, comme les fourmis, les guêpes, les abeilles, les bourdons. Ce terme est employé par opposition à SOLITAIRE : *Les anthophores sont des abeilles* SOLITAIRES *et les bourdons des abeilles* SOCIALES. — Quand il s'agit de colonies animales, on dit plutôt AGRÉGÉ : *Spongiaires agrégés*. Se dit aussi des plantes qui vivent en société et forment ensemble des fourrés impénétrables : *Plantes* SOCIALES.

SOCIALE (la) n. f. Pop. La république socialiste.

Sociale (GUERRE) ou **des Alliés** (Soc.), appelée aussi guerre des Marses, parce que ce peuple du Samnium y joua un grand rôle. Elle eut sa cause dans la condition misérable faite aux Italiens, les *alliés*, par le peuple romain. En échange d'impôts écrasants et du service militaire, ils réclamaient le droit de cité. Le parti démocratique appuyait à Rome même leurs prétentions, mais le sénat ne leur accordait que de faibles avantages, à grand'peine arrachés un à un. La mort violente de leur défenseur, Livius Drusus (91), décida les Italiens à reconquérir leur indépendance. Ils se soulevèrent, sous la conduite de Pompedius Silo, général brave et habile. Beaucoup d'entre eux avaient servi dans l'armée romaine, où leurs chefs avaient occupé des grades élevés. Une république fédérale fut organisée, avec Corfinium, dans le Samnium, pour métropole. Rome fut obligée de concentrer tous ses efforts dans cette lutte. Marius, Sylla, Sertorius, Marcus exercèrent tour à tour le commandement avec des succès divers. Enfin, le chef des Italiens mourut et, peu à peu, les forces de la coalition se désorganisèrent. Le sénat acheva de la détruire en distribuant habilement d'inégales concessions aux divers peuples italiens. Les Lucaniens et les Samnites déposèrent les armes les derniers.

SOCIALEMENT adv. Dans l'ordre social.

— Relativement à la société, à la science sociale : *Le droit de la majorité, c'est le droit du plus fort* SOCIALEMENT *transformé*. (Ém. de Gir.)

SOCIALISATION (si-on) n. f. Action de socialiser, de mettre en société. (Peu us.)

— Extension, par lois ou décrets, d'avantages particuliers à la société entière. ‖ Résultat de cette action.

SOCIALISER v. a. Rendre social, réunir en société.

— Placer sous le régime de l'association : SOCIALISER *la propriété*.

Se socialiser, v. pr. Devenir sociable.

SOCIALISME (*lissm'* — rad. *social*) n. m. Toute conception qui, en opposition avec la doctrine individualiste, voit dans la socialisation, immédiate ou progressive, volontaire ou forcée, la condition *sine qua non* de tout progrès.

— *Socialisme d'Etat*, V. ÉTATISME. ‖ *Socialisme chrétien*. *Socialisme agraire*. *Socialisme de la chaire*. V. la partie encycl. ‖ *Socialisme collectiviste*. V. COLLECTIVISME.

— ENCYCL. Pour les socialistes, ce qui constitue un progrès, ce n'est proprement ni une richesse, ni une invention, ni une maxime, mais l'utilisation sociale qui est faite de ces choses ou, en d'autres termes, l'incorporation à la communauté des avantages qu'elles représentent.

En France, de 1750 à 1789, le *socialisme* s'élabore par les *théories de la parcelle* ; il se manifeste après la Révolution par les doctrines de Babeuf et la « conspiration des Egaux ; il se retrouve au fond des doctrines de Saint-Simon (sans communisme, mais avec de l'étatisme et de Fourier (sans étatisme et, avec lui, appel à la coopération et aux syndicats). Puis il se fortifie, de 1830 à 1848, dans les sociétés secrètes et avec l'appui de Louis Blanc, Pecqueur, Cabet et Proudhon ; il se formule avec Karl Marx et le *Manifeste des communistes*, inspire l'Internationale ; enfin, il devient, à partir de 1870, l'objet des plus vives discussions au sein même du parti socialiste.

Le socialisme *blanquiste* manifeste des tendances communistes ; le socialisme *possibiliste* ne diffère du *marxisme* que sur des points de détail ; mais, dans le marxisme, Kautsky et Jules Guesde s'opposent énergiquement, en tant que révolutionnaires, à Bernstein, à Jaurès et, en général, aux socialistes parlementaires, qui répudient l'appel à la violence et préconisent la conquête provisoire du pouvoir politique. Tous les socialistes collectivistes sont adversaires de l'hérédité des possessions et partisans du retour des biens à la collectivité, soit communale (il y a un *socialisme municipal*, qui, en Angleterre, est représenté par Sydney Webb et les *fabiens*), soit nationale, soit internationale. Ce *retour* suppose expropriation, avec ou sans indemnité ; il permettrait la *socialisation* nationalisation ou municipalisation) des moyens de production, la répartition équitable entre tous du travail commun et la distribution des objets de consommation, soit selon le travail de chacun, soit selon ses besoins.

Le socialisme collectiviste a été fréquemment en opposition avec le *mutuellisme* proudhonien, dont participent les syndicats et les entreprises coopératives. Cependant, les Bourses du travail, qui caractérisent l'organisation ouvrière en France — comme les trade-unions en Angleterre et les coopératives en Belgique, comme la Confédération du travail aux Etats-Unis — ont été considérés, après bien des conflits entre socialistes purs et syndiqués, comme pouvant devenir d'excellents moyens d'organisation socialiste et même de *lutte des classes* ; toutefois, le mouvement syndical et le mouvement socialiste sont loin de pouvoir être confondus.

Un socialisme profondément différent du collectivisme (dont la doctrine marxiste sur la disparition nécessaire du capital et du salariat est le trait prédominant) est le *socialisme de la chaire*, qui se préoccupe de fournir à l'Etat, personne morale, selon la conception de Hegel, les moyens d'intervenir efficacement dans la lutte entre le capital et le travail. On l'a parfois appelé *socialisme d'Etat* ; mais il ne faut pas le confondre avec le pur étatisme ou doctrine collectiviste dans laquelle l'Etat devient le seul producteur, l'unique patron. C'est un socialisme d'universitaires allemands (Schmoller, Wagner, Brentano, Schæffle, Engel, disciples de von Thünen, Roscher et List), adversaires de l'économie politique orthodoxe et très souvent

Cette société est régie sous un nom social, qui, nécessairement, doit être celui de l'un ou de plusieurs des associés tenus indéfiniment et solidairement. Le capital de la commandite peut être divisé en actions : on dit alors que la société est en *commandite par actions ;*

3° La *société anonyme*, qui n'existe point sous un nom social, qui est qualifiée uniquement par la désignation de l'objet de son entreprise (par exemple : *Compagnie des chemins de fer du Midi, Comptoir national d'escompte*), et dans laquelle aucun associé n'est garant des engagements sociaux au delà de sa mise de fonds.

Elle est administrée par un conseil, composé d'administrateurs choisis parmi les actionnaires et élus par eux en assemblée générale. Ces administrateurs sont responsables. Ils sont surveillés par des commissaires, également élus. Un directeur est chargé de la gestion de la société et des actes d'exécution, sous l'autorité du conseil d'administration.

Le capital social est toujours divisé en actions ou parts. A moins de disposition contraire des statuts, il peut être créé des *actions de priorité*, investies du droit de participer avant les autres actions à la répartition des bénéfices ou au partage de l'actif social. Les actions sont *nominatives* ou *au porteur ;* elles sont nominatives lorsqu'elles sont inscrites au nom de l'ayant droit sur les registres de la société ; elles sont au porteur lorsqu'elles sont payables au détenteur du titre et transmissibles par leur simple tradition ;

4° La *société à capital variable*, dont le caractère distinctif est que son capital (au lieu d'être fixe et déterminé, comme dans les sociétés ordinaires) est susceptible d'augmentation, par suite de versements successifs faits par les associés ou de l'admission d'associés nouveaux, et de diminution, par suite de la reprise, totale ou partielle, des apports effectués.

Le nom de sociétés à capital variable est le nom juridique donné par la loi du 24 juillet 1867 aux sociétés connues sous la dénomination de *Sociétés coopératives ;*

5° La *société ou association en participation*, qui n'a pas pour objet, comme les autres sociétés, l'exercice d'un commerce régulier ou d'une entreprise continue, mais qui se propose seulement une ou plusieurs opérations déterminées. Exemple : convention entre plusieurs personnes d'acheter ensemble, à profits et pertes communs, un wagon de vin de Bordeaux, pour le revendre en détail.

Dépourvue de siège et de nom, non soumise aux règles de publicité prescrites pour les sociétés commerciales proprement dites, la société en participation reste secrète entre les contractants.

IV. *Sociétés coopératives.* Les sociétés coopératives sont des sociétés à capital variable. La loi du 24 juillet 1867 leur a accordé : 1° la personnalité morale à elles, et, par suite, le droit d'ester en justice par mandataire ; 2° la limitation à 50 francs du minimum des actions nominatives des associés. V. COOPÉRATION.

Sociétés de crédit agricole. V. CRÉDIT.

Sociétés de secours mutuels. (Loi du 1er avril 1898.) Les sociétés de secours mutuels sont des associations de prévoyance qui se proposent d'atteindre l'un ou plusieurs des buts suivants : assurer à leurs membres participants et à leurs familles des secours en cas de maladie, blessures ou infirmités ; leur constituer des pensions de retraites, contracter à leur profit des assurances, individuelles ou collectives, en cas de vie, de décès ou d'accident ; pourvoir aux frais des funérailles ; allouer des secours aux ascendants, aux veufs, veuves ou orphelins des membres participants décédés. En outre, elles peuvent, accessoirement (à la condition qu'il soit pourvu à ces trois ordres de dépenses au moyen de cotisations ou de recettes spéciales) : créer au profit de leurs membres des cours professionnels ; créer des offices gratuits de placement ; accorder des allocations en cas de chômage.

A part les *membres participants* (qui, seuls, prennent part aux avantages de l'association), les sociétés de secours mutuels peuvent comprendre des *membres honoraires* (qui payent une cotisation ou font des dons). Elles peuvent ester en justice par leur président ou par un délégué.

La loi du 1er avril 1898 a divisé les sociétés de secours mutuels en trois catégories : 1° les sociétés *reconnues comme établissement d'utilité publique*, dont les droits, fort étendus, vont jusqu'à la prérogative d'acquérir et de posséder des immeubles sans limitation aucune ; 2° les sociétés *approuvées* (c'est-à-dire dont les statuts ont été approuvés par arrêté ministériel), qui jouissent de certains avantages particuliers, mais dont le droit d'acquérir et de posséder des immeubles est limité aux trois quarts de leur avoir ; 3° les sociétés *libres*, dont la constitution n'est soumise à aucune autorisation, mais qui ne sont pas admises à participer aux avantages accordés par la loi aux sociétés *approuvées*.

— *Sociétés d'assurances mutuelles.* Elles ne constituent pas de véritables sociétés, l'intention de faire un bénéfice faisant défaut. Le but des contractants est, en effet, de se garantir réciproquement des risques et des dangers auxquels sont exposés leurs biens ou leurs personnes.

Mais si l'association avait pour but, non seulement la répartition des pertes entre les associés, mais des opérations se rattachant à l'exercice d'un commerce, elle constituerait une *société* commerciale. On doit considérer comme *acte de commerce* la convention d'assurance mutuelle intervenue entre commerçants pour se prémunir contre les pertes d'argent ou les risques que peuvent courir leurs marchandises.

La gestion des affaires sociales est confiée à un conseil d'administration ou à un directeur assisté du conseil d'administration. Des commissaires de surveillance font, tous les ans, un rapport de la situation financière. Enfin, des assemblées générales, représentant l'universalité des associés, se réunissent dans diverses circonstances et notamment pour l'approbation des comptes de chaque exercice.

L'ensemble des cotisations annuelles destinées au payement des sinistres forme le *fonds de garantie*. Un *fonds de réserve* constitué avec les ressources non employées, permet, dans les années malheureuses, d'augmenter le chiffre des indemnités.

La durée de l'engagement des mutualistes est fixée par les statuts ; mais, en toute hypothèse, les sociétaires ont le droit de se retirer au bout de cinq ans.

— *Sociétés françaises de secours aux blessés.* Elles sont autorisées à seconder en temps de guerre le *service de santé militaire* et à faire parvenir aux malades et blessés les dons qu'elles reçoivent de la générosité publique. Elles

ont placées sous l'autorité du commandement et des directeurs du service de santé. Leur intervention consiste à créer, dans les localités désignées, des hôpitaux pour les malades et blessés des armées, puis à prêter leur concours au service de l'armée, pour les hôpitaux auxiliaires. Nul ne peut être employé par les sociétés de secours, s'il n'est Français ou naturalisé et dégagé de toutes obligations militaires. Toutefois, les hommes de la réserve de l'armée territoriale ou ceux des *services auxiliaires* appartenant à l'armée territoriale peuvent être admis exceptionnellement, sur des autorisations nominatives du ministre de la guerre. Le personnel des sociétés employé aux armées ne prend aucune mesure sans l'assentiment préalable des chefs militaires. Il est autorisé à porter un uniforme déterminé par le ministre, ainsi que le brassard de la convention de Genève.

— Instr. publ. *Sociétés savantes*. Les sociétés d'agriculture, d'horticulture, de viticulture, de géographie, de sciences physiques et naturelles, de sociologie, de littérature, de beaux-arts, etc., de Paris et des départements, sont toutes rattachées au comité des travaux historiques et scientifiques du ministère de l'instruction publique et font un congrès annuel dit des « Sociétés savantes ».

— Dr. fiscal. *Sociétés anonymes et en commandite par actions*. Ces sociétés sont tenues de souscrire une déclaration d'existence et de déposer leurs statuts, dans les trois mois de leur constitution, au bureau de l'enregistrement de leur siège social. Tous les titres d'actions et d'obligations doivent être tirés d'un registre à souche et sont assujettis à la formalité du *timbre*. L'impôt est payé au comptant ou par abonnement.

Les *transferts* d'actions et d'obligations sont assujettis à un droit de 0 fr. 50 c. pour 100 de la valeur négociée, déduction faite des versements restant à faire pour la libération des titres. Les *conversions* du nominatif au porteur, réciproquement, sont soumises au même droit, calculé d'après le dernier cours de la Bourse avant le jour de la conversion et, pour les titres non cotés, d'après une évaluation des parties.

Une taxe annuelle de 0 fr. 20 c. pour 100, dite *taxe de transmission*, frappe les titres au porteur et ceux dont la cession peut s'opérer sans un transfert sur les registres de la société; la taxe est calculée sur la valeur moyenne des titres pendant l'année précédente et, pour les titres cotés, d'après le cours moyen de l'année précédente.

Enfin, il est établi une taxe annuelle de *4 pour 100 sur le revenu* des actions (dividendes et autres produits); sur les intérêts annuels des obligations et emprunts des sociétés; sur les lots et primes de remboursement payés aux porteurs d'obligations.

Sociétés civiles à parts d'intérêt et *en commandite simple*. Elles sont assujetties à la taxe de 4 pour 100 sur le revenu distribué aux associés et déterminé soit par les délibérations des conseils d'administration, soit, à défaut de délibération, par évaluation à raison de 5 pour 100 du capital social ou de la commandite, ou du prix moyen des cessions de parts consenties pendant l'année précédente. Les parts d'intérêt n'ont à subir ni le droit de timbre proportionnel, ni le droit de transmission.

Sociétés en nom collectif pures et simples. Elles sont affranchies des trois impôts.

Sociétés en participation. La taxe sur le revenu leur est applicable lorsqu'elles présentent le caractère d'une véritable société, selon l'article 1832 du Code civil.

Sociétés coopératives. Elles sont exemptes de l'impôt sur le revenu si, formées exclusivement entre ouvriers ou artisans, leur capital a été constitué au moyen de cotisations périodiques.

Associations. Il n'est pas nécessaire que la collectivité réunisse tous les caractères du contrat de société pour tomber sous l'application de l'impôt; il suffit qu'elle ait une personnalité juridique distincte de celle de ses membres et qu'elle ait émis des titres rentrant dans la catégorie de ceux visés par la loi fiscale.

Toutefois, les actions supposant nécessairement une société formée en vue de bénéfices à réaliser, les associations qui ont un but autre que le partage de bénéfices entre associés (loi du 1er juill. 1901, art. 1er) ne peuvent devenir passibles des taxes qu'autant qu'elles ont créé des obligations négociables. C'est ainsi qu'il ne saurait être question d'assujettir à l'impôt de 4 pour 100 sur le revenu les associations syndicales, les sociétés de secours mutuels et d'assurances mutuelles, les associations philanthropiques, scientifiques, artistiques, littéraires, polissonnes, agricoles, etc., qui ne sont pas constituées pour produire et distribuer des bénéfices.

Les *associations religieuses* ont été frappées, en vertu de lois spéciales (29 déc. 1884 et 16 avr. 1895), de la taxe du revenu sur le forfait à 5 pour 100 de la valeur brute de leurs biens et de la taxe d'accroissement (v. ACCROISSEMENT), en raison de leur organisation spéciale.

Les *tontines* sont des associations dans lesquelles chaque associé aliène son droit de propriété au profit du survivant, en se réservant l'éventualité d'un droit de survie. L'absence de bénéfices réalisés en commun (chacun stipulant en vue d'un profit personnel), il ne peut y avoir matière à perception de la taxe sur le revenu. Mais le régime fiscal des associations religieuses est applicable aux tontines qui ont un caractère religieux.

Sociétés étrangères. Les actions et obligations des sociétés étrangères sont assujetties aux droits de timbre et de transmission et à la taxe du revenu, sur une quotité invariable fixée par le ministre des finances d'après le nombre des titres qui sont présumés circuler en France.

Toutes les sociétés étrangères doivent faire agréer par le directeur général de l'enregistrement un représentant français personnellement responsable des taxes par elles dues, ou déposer à la Caisse des consignations un cautionnement au moins égal au total des droits exigibles pour trois années.

Sociétés d'assurances mutuelles. V. ASSURANCE.

— Pédag. *Sociétés scolaires*. Un certain nombre de sociétés destinées à favoriser l'éducation populaire ont été créées en France depuis la Révolution. Leur but est purement pédagogique; telles sont, à Paris : la *Société pour l'instruction élémentaire*, 15, rue du Fourre; l'*Association polytechnique*, l'*Association philotechnique*, 18, rue Serpente; l'*Association philotechnique*, 47, rue Saint-André-des-Arts; la *Ligue française de l'enseignement*, 11, rue Jean-Jacques-Rousseau, fondée par J. Macé; etc. Depuis 1875 surtout, l'instruction populaire a reçu une accélération marquée de certaines sociétés qui, sous le nom d'*universités populaires*, ont mis tous leurs efforts à vulgariser par des cours du soir, des conférences pour les adultes, les connaissances de l'enseignement supérieur. Ce mode d'éducation, qui a pris naissance en Angleterre, s'est développé aux États-Unis où il a fait l'objet d'un département spécial à l'université de Chicago. En Europe, l'institution s'est développée avec rapidité, surtout en Belgique et en France.

Société biblique. V. BIBLIQUE.

Société nationale d'encouragement au bien. Fondée à Paris en 1862, par Honoré Arnoul, et reconnue d'utilité publique en 1891, elle a pour but de propager les principes de religion, de morale, les habitudes d'ordre, d'économie, de tempérance, de dévouement. Elle encourage la publication de livres moraux et instructifs et, chaque année, elle distribue des récompenses consistant en médailles d'honneur et diplômes.

Société royale de Londres (*Royal Society*). Cette compagnie est l'équivalent de l'Académie des sciences de France, mais elle est beaucoup plus ancienne. Elle dérive d'un club formé à Londres en 1645, par des hommes comme Haak, Goddard, Glisson, Forster, Ent, pour s'entretenir de recherches scientifiques à l'exclusion formelle de la politique et de la théologie. Le club se transporta à Oxford vers 1651, puis retourna à Londres définitivement en 1659. En 1662, il obtint une charte de Charles II, qui le reconnut d'utilité publique sous le nom de Royal Society; une autre charte de 1663 compléta la première. Le premier numéro du recueil que publia la Société, sous le titre de *Philosophical Transactions*, est du 6 mars 1665. Après avoir siégé dans divers monuments, notamment au Gresham College (qui est maintenant le Royal Exchange), elle s'installa, en 1701, dans une vaste propriété qu'elle acquit : Crane Court (Fleet Street), d'où elle émigra en 1782 au palais Somerset, pour occuper enfin, en 1857, son siège actuel dans le palais Burlington (Piccadilly).

Société de Saint-Vincent-de-Paul. V. VINCENT.

SOCIÉTÉ (ARCHIPEL DE LA). Géogr. V. TAÏTI.

Société française (LA) au XVIIe siècle, d'après le « Grand Cyrus », par Victor Cousin (1858). Cet ouvrage continue la série d'études que l'auteur a consacrées à la société du temps de Louis XIII et aux femmes de la Fronde. Avec assez de vraisemblance, on tout cas avec beaucoup d'intérêt, il a voulu montrer, que le *Grand Cyrus*, ce roman interminable et touffu, aujourd'hui oublié, est un tableau fidèle de la société aristocratique et lettrée qui fut celle de l'hôtel de Rambouillet.

Si les aventures racontées par Mlle de Scudéry ne sont que des fictions fastidieuses, les personnages ne sont pas seulement les *héros de roman* que raillait Boileau; Cousin y voit autant de portraits de personnages illustres du temps. *Cyrus* paraît être incontestablement le grand Condé, et l'on peut rapprocher de ce portrait celui que Bossuet tracera plus tard du vainqueur de Rocroy. *Mandane*, c'est Mme de Longueville, etc. Grâce à la critique ingénieuse, enthousiaste, de Victor Cousin, cette œuvre oubliée prend une grande valeur historique.

SOCIN (Lelio SOZZINI, dit), protestant antitrinitaire, qui donna son nom à la secte des *sociniens*, né à Sienne en 1525, mort à Zurich en 1562. Il étudia le droit, puis la théologie. Partant du principe protestant, que l'unique source de la vérité religieuse est la Bible, il construisit un système différent de ceux de Luther et de Calvin. Les principaux points en étaient, d'une part, la négation des dogmes de la Trinité, de l'incarnation et du péché originel; de l'autre, une explication de la rédemption et de la grâce, qui équivalait à la négation de ces mystères. (V. SOCINIEN.) Menacé de poursuites, il s'enfuit en Suisse et s'établit à Zurich (1548). Calvin, après lui avoir écrit lettres sur lettres pour l'engager à éviter les nouveautés et les « subtilités curieuses », se mit à le traiter d'hérétique. Lelio Socin consentit à signer, entre les mains du calviniste Bullinger, une profession de foi contraire à ses théories (1555). Malgré cette rétractation, il se vit bientôt obligé de quitter la Suisse. Il se retira en Pologne, où Sigismond le couvrit de sa protection (1559). Parmi les multiples ouvrages latins qui lui ont été attribués, deux seulement sont authentiques : *Des sacrements* et *De la résurrection des corps*.

SOCIN (Fauste), neveu et disciple du précédent, né à Sienne en 1539, mort à Luclavie (Pologne) en 1604. Ayant perdu son père et sa mère à l'âge de deux ans, il fut recueilli par un de ses oncles. Il renonça au barreau pour la théologie. Les opinions de son oncle, Lelio, lui avaient été communiquées en secret, et il prit la résolution de consacrer sa vie à les répandre. En 1549, il fut dénoncé à l'inquisition. A Zurich, où il s'enfuit, il entra en possession des papiers laissés par Lelio. Le grand-duc de Toscane, François, dont il était l'ami, l'ayant appelé auprès de lui, il se rendit à Florence (1551), où il séjourna jusqu'en 1571. A cette époque, le désir de travailler à l'union des différentes sectes sociniennes le conduisit à Bâle, puis en Pologne. En 1587, il parvint, au synode de Brzesc, à établir une entente durable parmi tous les sociniens, qui se constituèrent en Église particulière, sous le nom de *frères polonais*. Il écrivit beaucoup en latin. Ses principaux ouvrages sont : *Témoignages de l'Écriture sainte* (1588); *De Jésus-Christ Sauveur* (1594); *Leçons de théologie* (1609-1629).

SOCINIANISME (*nissm'*) n. m. Hérésie des partisans de Socin, qui rejetaient la Trinité et particulièrement la divinité de Jésus-Christ. V. SOCINIEN.

SOCINIEN, ENNE (*ni-in, en'* — de *Socin*) adj. Qui a rapport au socinianisme ou à ses adhérents : *Doctrines* SOCINIENNES.

— Substantiv. Adhérent du socinianisme : *Les marcionites sont les précurseurs des* SOCINIENS. (Boss.)

— ENCYCL. Les premiers *sociniens* croyaient à la révélation et regardaient la Bible comme inspirée. Seulement, ils n'admettaient d'autre preuve de l'inspiration des Livres saints qu'un certain sentiment intérieur que Dieu faisait, disaient-ils, éprouver au lecteur fidèle. La raison humaine était, à leurs yeux, le seul guide des exégètes. Ils rejetaient la trinité des personnes divines, la consubstantialité du Verbe avec le Père, la divinité du Saint-Esprit, la grâce surnaturelle et le péché originel. Ils regardaient Jésus-Christ comme un homme créé par Dieu, qui cependant l'avait fait naître d'une manière miraculeuse et lui avait confié la mission de racheter le genre humain. Cette rédemption n'était autre chose que la diffusion de la vérité parmi les hommes; Jésus-Christ l'avait accomplie en prêchant l'Évangile. Les sociniens pensaient que le pécheur ne contracte, par ses fautes, aucune dette envers Dieu; par suite, ils ne croyaient pas que la mort de Jésus-Christ ait pu servir au salut des hommes. Chacun de nous sauve son âme par ses propres efforts. Les sociniens étaient divisés sur plusieurs points de doctrine. Au XVIIe siècle, les socins ensei[illegible] se distinguaient à peine des déistes. Aujourd'hui, ce sont de purs rationalistes.

SOCIOLOGIE (*ji* — de *socio*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Science des phénomènes sociaux.

— ENCYCL. Auguste Comte employa le mot *sociologie* pour désigner une science différente et plus vaste que les sciences sociales « ordinairement liées aux philosophies de l'histoire, du droit, de la politique ». Car, avant Auguste Comte, des vues de philosophie sociale avaient été émises notamment par Platon, Aristote, Hobbes, Machiavel, Spinoza, Locke, Montesquieu et Condorcet; mais le fondateur du positivisme eut l'idée de concevoir les faits sociaux dans leur ensemble, comme matière d'une étude scientifique et positive, la plus compréhensive de toutes. Il voulut faire de la société humaine une étude *statique*, sorte d'anatomie et de physiologie sociales, et une étude *dynamique*, dominée par la *loi des trois états* ou du passage de l'état théologique à l'état métaphysique et à l'état positif, pour la pensée comme pour les institutions humaines.

Avec Espinas, la sociologie s'est étendue à l'étude des *sociétés animales*; Spencer l'a rattachée à son système évolutionniste; Durkheim a posé certaines règles de la méthode sociologique concernant les statistiques, la constitution des concepts et l'étude des « réalités » sociales, indépendamment de toute considération psychologique, et il a appliqué ces règles à l'étude des faits économiques, des faits religieux, du suicide, etc. Tarde, au contraire, a vu dans la *Psychologie sociale* une étude préparatoire indispensable et vraiment féconde.

La possibilité d'une science positive des faits sociaux n'est guère contestée : on admet généralement qu'il y a des faits et qu'ils sont autre chose que la somme de faits psychologiques individuels; on reconnaît un déterminisme historique et sociologique, alors même que l'on défend avec Tarde et Renouvier l'idée d'une liberté métaphysique à l'œuvre dans la société humaine, notamment par l'intermédiaire d'êtres providentiels ou d'hommes de génie. Mais la sociologie prend divers aspects selon qu'avec Karl Marx et Loria on admet le « matérialisme historique », hypothèse de la subordination de toute évolution sociale à l'évolution économique, — ou bien qu'avec Spencer et Schæffle, on voit dans la société, soit un organisme, soit un « hyperorganisme », — ou bien qu'avec de nombreux sociologues allemands on considère les sociétés humaines comme dominées par la « lutte des classes ». D'autre part, les sociologues allemands se sont spécialisés : les uns étudient avec Ratzel les conditions géographiques, « telluriques » et climatériques de la vie sociale; les autres portent plus particulièrement leurs investigations, soit sur l'évolution des faits collectifs, soit sur les phénomènes politiques et juridiques, religieux, esthétiques ou éthiques. Quelques sociologues ont précocisé une « sociologie mécanique », réduisant à des rapports quantitatifs les lois les plus générales de l'activité collective. Enfin, il y a une sociologie criminelle (Lombroso, E. Ferri, Rossi, Tarde).

— BIBLIOGR. Outre l'œuvre d'Auguste Comte, on consultera : Spencer, *Principes de Sociologie* (1874); Espinas, *les Sociétés animales* (Paris, 1878); Tarde, *la Logique sociale* (Paris, 1895); *les Lois sociales* (Paris, 1898); Emile Durkheim, *la Division du travail social* (Paris, 1893); *les Règles de la méthode sociologique* (Paris, 1896); Enrico Ferri, *Sociologia criminale* (Turin, 1901).

SOCIOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la sociologie.

SOCIOLOGISTE (*jist'*) adj. Qui s'occupe de sociologie. (Néol.)

SOCIOLOGUE (*logh'*) n. m. Savant qui s'occupe de sociologie.

SOCION d'Alexandrie, philosophe du IIIe siècle av. J.-C. Il ne nous est connu que par les citations fréquentes que Diogène Laërce et Athénée tirent d'un traité qu'il avait écrit sur les écoles philosophiques.

SOCKMAT (*mat*) n. m. Sorte de verroterie de traite que l'on vend aux indigènes de la Sénégambie, et en général à tous les peuples sauvages.

SOCLE (de l'ital. *zoccolo*, patin) n. m. Archit. Partie, ordinairement carrée, plus large que haute, sur laquelle repose un édifice ou une colonne.

— Par anal. Sorte de petit piédestal sur lequel on pose des bustes, des vases, des pendules, etc.

— Techn. Étroite bande de tôle que l'on rapporte sur le haut d'une grille en fer ou en fonte ou sur son semelier. || Lamelle de marbre qui est appliquée à la partie inférieure du chambraole de cheminée. Dans les poêles de construction, l'premier rang de carreaux céramiques qui entre dans la construction de ce poêle.

— ENCYCL. Archit. Le *socle* présente un empattement plus ou moins prononcé, suivant que le monument qu'il supporte doit avoir un certain air de majesté. C'est lui qui reporte sur les fondations la pression produite par la charge supérieure; il doit donc être établi avec les matériaux les plus résistants et avoir, en outre, une surface de base suffisante. Le socle se dessine toujours par une saillie; dans l'architecture grecque et romaine, son profil est toujours horizontal; dans l'architecture romane, il est taillé à 45 ou à 60 degrés; dans l'architecture gothique, le profil du socle est souvent une moulure tracée de manière à ne pas laisser d'angles saillants, pendant cette période, l'assise du socle accuse le niveau du sol extérieur.

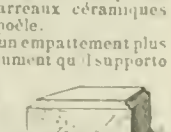

Socle

SOCLET (*klè'*) n. m. Petite sardine de la Méditerranée.

SOCLETIÈRE n. f. Filet de fil pour prendre les soclets.

SOCOA (LE), port des Basses-Pyrénées (comm. de Ciboure), près de la *pointe du Socoa*; 385 hab. Pêche.

SOCONUSCO ou **SAN BENITO,** ville et dép. du Mexique (État de Chiapas). La ville est peuplée d'environ 5,000 hab., sur le bord d'une lagune côtière : port peu profond et non communiquant avec la mer que par un chenal périlleux. Commerce de cacao. Le département a pour chef-lieu *Tapachula*. Grandes plantations de café et de cacao.

SOCOTRIN [illegible]

SOCQUE [illegible]



1 Pompéien. 2 Turc; 3 Rhodien. 4 Français (comédie).

[illegible] et appartient à la comédie à la tragédie : *Quitter* [illegible]

SOCQUEMENT [illegible] n. m. Action de retirer les [illegible] formaux, la sueur saline.

SOCQUER [illegible] v. n. Opérer le socquement.

SOCQUEUR [illegible] n. m. Ouvrier qui fait le socquement.

SOCRATE, [illegible] philosophe grec, né au dème d'Alopèce, près [illegible] en 470 av. J.-C., mort en 399, ou, selon quelques-uns, en 400. Son père, Sophronisque, était sculpteur, [illegible] sa mère, Phénarète, était sage-femme. Soldat, il [illegible] vaillamment à Delium, Potidée et Amphipolis, où [illegible] sauva, dit-on, la vie à Alcibiade. Sauf une excursion [illegible] à l'isthme de Corinthe, il ne sortit jamais d'Athènes. Il avait suivi les leçons [illegible] Prodicus, [illegible] Thrasymaque de Chalcédoine, et peut-être aussi [illegible] Archélaüs. Mais [illegible] le plus [illegible] Anaxagore, dont surtout [illegible] propositions [illegible] Il n'avait pas [illegible] ne professait pas [illegible] vécut au milieu [illegible] Sophistes [illegible] enseignaient [illegible] Il avait [illegible] de prétexte [illegible] Il [illegible] avec [illegible] de ses [illegible] fait [illegible] [illegible] de ces [illegible] une [illegible] Socrate [illegible] la partie populaire qui ne lui pardonnait pas [illegible] genre de celle-ci : « Quelle [illegible] d'un magistrat, quand [illegible] on confie le gouvernement [illegible] Socrate, en manière [illegible] Aristote, comme des [illegible] Athènes, comme [illegible] je ne poste sans [illegible] Socrate comme ayant [illegible] et corrompu la jeunesse [illegible] servir [illegible] éloquente [illegible] Thrasymaque, Anytus, Socrate [illegible] plus heureux de [illegible] mort paisible, la [illegible] Socrate [illegible] La première [illegible] était [illegible] la [illegible] Anytus, Mélétus [illegible] Socrate [illegible] Athènes [illegible] Socrate [illegible]

L'hypochlorite ClONa, provenant de l'action du chlore sur une solution étendue et froide de soude, est le principe actif de l'eau de Javel, employée comme décolorant. Le chlorate ClO'Na, oxydant énergique, est employé dans l'impression des tissus, et en thérapeutique.



Sodium (préparation du).

Les sulfites sont au nombre de deux : le sulfate acide SO'HNa et le sulfate neutre SO'Na', qui existe dans le sol en grandes quantités en Espagne, que l'on prépare artificiellement par l'action de l'acide sulfurique sur le chlorure de sodium (v. SOUDE), et qui est employé surtout pour la préparation du verre ordinaire.

L'hyposulfite S'O'Na' est utilisé en photographie grâce à sa propriété de dissoudre le bromure d'argent qui n'a pas été soumis à l'action de la lumière.

Les sulfites SO'HNa et SO'Na', corps réducteurs, sont employés comme décolorants, en particulier dans le blanchiment de la paille, de la laine, et comme antichlores dans la fabrication du papier.

L'azotate AzO'Na (nitrate du Chili) est un oxydant, comme l'azotate de potassium, et peut le remplacer dans la plupart de ses usages sauf, dans la fabrication de la poudre, parce qu'il absorbe l'humidité de l'air; il est employé aussi comme engrais.

Les carbonates sont au nombre de trois : le carbonate neutre CO'Na' (v. SOUDE), le carbonate acide CO'HNa et le sesquicarbonate CO'HNa'(natron); le carbonate acide est employé pour la fabrication de l'eau de Seltz.

Le borax ou borate de sodium B'O'Na' existe en dissolution dans certains lacs d'Asie et de Californie; l'industrie en prépare de grandes quantités en traitant par le carbonate de sodium soit l'acide borique naturel de Toscane, soit la boracite naturelle (borate de calcium), soit enfin la boronatrocalcite naturelle (borate double de sodium et de calcium). Sa propriété de dissoudre les oxydes métalliques quand il est fondu est utilisée pour l'analyse au chalumeau, pour la brasure des métaux; il est employé comme antiseptique pour la conservation des denrées alimentaires; il est utilisé aussi pour la fabrication de certains verres et métaux et dans l'impression des tissus pour la fixation des mordants.

SODJAT, ville de l'Inde (Radjpoutana [princip. de Djodpour], tributaire de l'empire anglais; 20.000 hab.

SODJITRA, ville de l'Inde (Goudjerat [Etat du Gaikovar], au nord de l'extrémité du golfe de Cambaye; 10.200 hab. Ancienne capitale radjpoute.

SODOMA (Giovanni Antonio BAZZI, dit il), peintre de l'école lombarde, né à Vercelli (Piémont) en 1479, mort à Sienne en 1551. Il débuta par des portraits qui établirent sa réputation. S'étant rendu à Sienne, il fut chargé par les olivétains de peindre diverses scènes de la *Vie de saint Benoît*, que Luca Signorelli avait laissée inachevée à Chiusuri, près de Sienne. La *Multiplication des pains*, dans le réfectoire du monastère de Sainte-Anne, acheva de fonder sa renommée. Au Vatican, le Sodoma peignit plusieurs fresques concurremment avec le Pérugin et, à la Farnésine, diverses compositions historiques; mais son chef-d'œuvre est *le Christ flagellé*, peint en 1511 dans le cloître des franciscains de Sienne auj. au musée de la ville. Citons encore de ce maître puissant une *Descente du Christ aux limbes*, et, principalement au couvent de Saint-Dominique, des fresques des plus remarquables sur la *Vie de sainte Catherine de Sienne* (1536).

SODOME, ville célèbre par le tableau que la *Genèse* trace de sa richesse, de sa dépravation et de sa ruine. Quand Abraham arriva chez les Chanauéens avec Loth, son neveu, Sodome s'élevait, entourée de quatre autres villes de moindre importance : Gomorrhe, Adama, Séboïm et Ségor, dans la vallée (aujourd'hui désolée) où dort la mer Morte. Ces cinq villes, depuis douze ans, étaient tributaires de Chodorlahomor (en élamite Kudur-Lagamar), roi d'Élam. Leurs rois, s'étant confédérés, entrèrent en lutte avec leur suzerain; mais ils furent vaincus. Loth, fait prisonnier après le combat, fut rendu à la liberté par Abraham, qui, survenant à l'improviste, mit en fuite les vainqueurs et les dépouilla de leur butin. Loth s'établit à Sodome; mais, prévenu par une révélation divine que les cinq villes seraient châtiées pour les vices contre nature de leurs habitants, il obtint grâce pour Ségor, la plus petite de toutes, et s'y retira. Abraham, également prévenu par Dieu, essaya inutilement de fléchir le courroux divin : la scène où le texte le représente luttant, pour ainsi dire, contre la justice vengeresse, est l'une des plus belles de la Bible. L'heure du châtiment étant arrivée, « le Seigneur fit descendre du ciel sur Sodome et sur Gomorrhe une pluie de soufre et de feu ». Abraham assista de loin à la fin du cataclysme : « Regardant Sodome et Gomorrhe et tout le pays d'alentour, il vit des cendres enflammées qui s'élevaient de la terre comme la fumée d'une fournaise. » Loth échappa à la catastrophe avec ses filles; mais sa femme s'étant, malgré la défense divine, arrêtée dans sa fuite pour regarder derrière elle, « fut changée en une statue de sel ».

SODOMIE (*mi* — de *Sodome*) n. f. Dans le langage courant, Coït contre nature, d'un homme avec un homme ou avec une femme. (V. PÉDÉRASTIE, et UNISEXUALITÉ.) En médecine légale, Se dit de l'acte vénérien pratiqué par un homme ou une femme avec un animal. Syn. BESTIALITÉ.

SODOMIQUE (*mik*) adj. Qui concerne la sodomie.

SODOMISER v. n. Se livrer à la sodomie.

SODOMITE n. m. Celui qui se livre à la sodomie.
— adj. Qui a rapport à la sodomie ou aux sodomites (*Mœurs* SODOMITES).

SODOMITIQUE (*tik*) adj. Qui a rapport à la sodomie ou aux sodomites : *Habitudes* SODOMITIQUES.

SŒDERMANLAND. Géogr. V. SÜDERMANIE.

SOEF n. f. Ichtyol. Nom vulgaire du chevaine soufie.

SŒFLINGEN, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]), sur la Blau; 3.118 hab. Toiles.

SŒLDE, bourg [Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg, cercle de Hardenberg]), sur l'Aa, affluent droit du Rhin; 3.658 hab. Mines de houille. Sucrerie.

SŒMIAS (Julia Mamæa), mère d'Héliogabale, morte en 222. Elle était fille d'Avitus et de Maesa et sœur de Julia Mammea. Elle épousa Varius, mais Héliogabale passait pour être né de ses amours avec Caracalla. Après l'avoir aidé dans la bataille contre Macrin, elle prit part aux affaires sous son règne et fit partie du sénat féminin. Elle se fit tuer avec lui quand on le chassa du trône.



Monnaie de Julia Mammea.

SŒMMERDA ou **SŒMERDA**, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Erfurt]), sur un bras droit de l'Unstrut, dans la plaine de Thuringe; 4.571 hab. Fabrique d'armes à feu, de capsules, de clous à river.

SŒMMERING (Samuel-Thomas DE), anatomiste, né à Thorn en 1755, mort à Francfort en 1830. Il fit des études à Gœttingue, où il fut reçu docteur en médecine en 1778. D'abord professeur d'anatomie au collège Carolinum à Cassel, il devint, en 1781, titulaire de la chaire de médecine à Mayence, où il composa son célèbre ouvrage : *De corporis humani fabrica*, qui fut longtemps classique, non seulement en Allemagne, mais aussi à l'étranger. Les conflits politiques et militaires de l'époque ayant porté une grave atteinte à la prospérité de l'université de Mayence, il dut quitter sa chaire, et alla exercer la médecine à Francfort (1797), où il resta jusqu'en 1805, époque à laquelle il fut appelé à l'université d'Heidelberg. En 1805, il devint médecin du roi de Bavière. Après la mort de sa femme, il quitta, en 1820, Heidelberg, pour retourner à Francfort, où il demeura jusqu'à sa mort.

Le mérite de Sœmmering est d'avoir vivifié en quelque sorte l'anatomie par la physiologie et montré que les dispositions morphologiques du corps humain varient avec les races. Il contribua puissamment à fixer sur des bases précises l'anatomie pathologique et spécialement celle des lésions et maladies des organes des sens. Notons aussi qu'il découvrit en 1809 le principe de la télégraphie électrique et qu'il adressa à ce sujet à l'Académie des sciences un *Mémoire* qui passa inaperçu. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Vom Baue des menschlichen Korpers* (1791-1800), traduit en français par Jourdan, sous le titre de : *Encyclopédie anatomique* (1842-1848).

SŒMMÉRINGIE (*seu-mé, ji*) n. f. Genre de légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant des herbes qui croissent dans les marais du Brésil.

SOEST, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg], sur le *Soester Bach*, affluent de l'Aasse; 15.407 hab. Ch. l. de cercle. Raffinerie de sucre. Forges. Brasserie. Capitale de l'Angrie, partie de la Saxe au moyen âge. Soest fut une des principales villes hanséatiques.

SOEST, bourg des Pays-Bas (prov. d'Utrecht), non loin du Zuyderzée; 4.000 hab.

SŒUR (du lat. *soror*) n. f. Fille du même père ou de la même mère. ‖ *Sœur de père et de mère, Sœur germaine, Sœur du même lit*, Celle qui est née de même père et de même mère. ‖ *Sœur de père, Sœur consanguine*, Celle qui est née du même père, non de la même mère. ‖ *Sœur de mère, Sœur utérine*, Celle qui est née de la même mère, non du même père. ‖ *Demi-sœur*, Celle qui n'est sœur que du côté paternel ou du côté maternel. ‖ *Sœur naturelle*, Celle qui est née du même père ou de la même mère, ou de l'un et de l'autre, mais hors mariage. ‖ *Sœur de lait*, Celle qui n'est pas née des mêmes parents, mais qui a eu la même nourrice.

— Personne du sexe féminin unie à une autre par une tendre affection ou par quelque autre lien moral : *Pensionnat dont toutes les élèves sont de véritables* SŒURS.

— Nom qui fut donné longtemps aux chrétiennes par tous les membres de la même communion chrétienne.

— Titre que les rois chrétiens donnent aux reines en leur écrivant.

— Nom donné aux femmes dans certaines associations fraternelles, comme la franc-maçonnerie.

— Fig. Se dit de personnes qui ont une communauté de situation : SŒURS *d'infortune*. Objet ayant avec un autre même nature, même origine, etc. : *La sottise et la vanité sont deux* SŒURS. La Rochef.

— Poétiq. *Les neuf sœurs*, Les Muses. ‖ *Les sœurs filandières*, Les trois Parques.

— Hist. relig. Nom qu'on donne à toutes les femmes qui ont fait des vœux religieux, et que les religieuses qui ne sont point dans les charges, ou qui n'ont pas encore atteint un certain âge, se donnent entre elles : *Les* SŒURS *de charité*. (V. CHARITÉ.) Titre qu'on donne à certaines filles qui vivent en communauté, sans être religieuses : *Les* SŒURS *grises*. *Sœur laie*. V. LAÏ. *Sœur converse*. (V. CONVERS.) *Sœur écoute*. V. ÉCOUTE. *Sœur en Jésus-Christ*. Titre que donnent aux femmes pieuses les hommes et les femmes qui se livrent à la vie mystique. *Sœur colette*, Religieuse de Sainte-Claire. — Fam. *Faire la sœur colette*, Faire les minauderies pieuses. *Sœur tourière*, Portière d'un couvent.

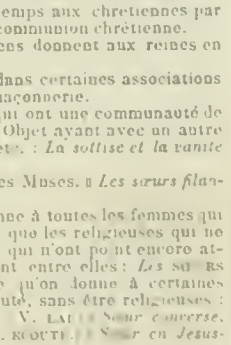

Petites sœurs des pauvres.

Sœurs PETITES des pauvres (CONGRÉGATION DES). Fondées en 1842, à Saint-Servan, par l'abbé Le Pailleur et la Mère Jeanne Jugon, ces religieuses se vouent au service des pauvres et des vieillards. Elles recueillent les restes et les desservent, les accommodent et les servent à leurs pensionnaires. Elles ne doivent elles-mêmes avoir d'autre nourriture que ce que leur laissent les pauvres qu'elles ont nourris. Approuvé par Pie IX en 1851, reconnu par l'État en 1856, leur institut, très populaire en France, a beaucoup prospéré. La maison mère est à Tuebrook, près de Liverpool. Saint-Jacques-de-Rettel, [illegible] sont sous le patronat à Paris et dans les principales villes de France; elles sont également établies à Rome et à Bruxelles. Elles portent une croix et un voile noirs, avec un petit bonnet blanc.

SŒURETTE (*rèt* — [illegible] de sœur) n. f. Fam. Petite sœur.

SOFA ou **SOPHA** [illegible] arabe *soffa*, estrade, banc de maçonnerie. Le divan [illegible] *Le grand vizir donne ses audiences dans la Cour, assis sur le sofa; il reçoit les ambassadeurs ou leur fait lire sur le sofa, ou leur fait les honneurs du sofa.*

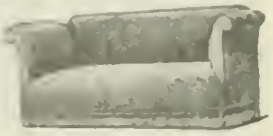

Sofa.

— Espèce de lit à dossier, dont on se sert comme d'un siège.

Sofa [illegible], roman de Crébillon fils. V. CRÉBILLON.

SOFA n. m. Homme armé d'un Gaël, dans l'armée du conquérant soudanais Samory [illegible] chef des Sofas.

SOFALA, nom d'une province et [illegible] de l'Afrique australe, dans la colonie portugaise de Mozambique. Le pays est bas, plat et marécageux le long de la côte, bordé le *golfe de Sofala*. Le [illegible] remonte vers l'intérieur pour aboutir aux plateaux du Manica. Il est [illegible] arrosé par quelques rivières [illegible] le Pungoé, le Buzi, le Gorongosa, le Sabi. L'intérieur est très fertile; la région côtière, fertile, mais peu saine et peu [illegible]. Sofala fut visitée par les Arabes [illegible] XIIe siècle. Les Portugais y apparurent avec Vasco de Gama en 1502, y [illegible] s'établirent et fondèrent la ville de Sofala. Mais la [illegible] de Sofala a été presque abandonnée et, depuis 1864, *Chiloane* est devenu le chef-lieu de la province.

SOFFARIDES ou **SAFFARIDES**, nom d'une dynastie de princes persans, qui [illegible] indépendants des Abbassides au IXe siècle (873-901) et régnèrent sur la partie orientale de la Perse. L'ancêtre de cette dynastie, Leïs, était surnommé *el-Saffar*, parce qu'il était fabricant de vases en cuivre. Elle compte deux princes : Yakoub, mort en 879, qui régna sur le Seïstan, le Tabaristan, le Khoraçan et le Kirman et qui s'empara du Fars et du Kaboul. Le second, Amrou, fut battu par les troupes du calife abbasside et fait prisonnier par le prince samanide du Khoraçan, Ismaïl, qui le fit mettre à mort. — *Un* SOFFARIDE ou SAFFARIDE.

SOFFIONI n. m. pl. Géol. V. SUFFIONI.

SOFFITE (*so-fit'* — de l'ital. *soffito*) n. m. Plafond, dessous d'un plancher, d'un larmier, d'une architrave, orné de compartiments, de caissons, de rosaces ou autres figures.



S, soffite.

SOFFRE n. m. Anneau de fer qu'on place sous une pièce qu'on veut percer.

SOFI n. m. Nom donné aux religieux persans. (V. SOUFI, et SOUFISME.) Titre porté par les schahs de Perse descendants de Seïfi, religieux d'Ardébil. V. SÉFÉVIS.

SOFIA, fleuve du nord de Madagascar, qui coule vers le S. dans une vallée encaissée au milieu des massifs du Mangaka et du Manakoupia, puis se détourne vers l'O. et va se jeter au fond de la baie du Mahajamba. Il n'est navigable que sur une assez faible partie de son cours inférieur.

SOFIA Marsilio di SANTA-, médecin italien, né à Padoue, mort en 1403. D'une famille de médecins, il professa la logique et ensuite la médecine, d'abord dans sa ville natale, de 1370 à 1380, puis à Bologne. On le surnommait **le Divin, le Prince de la médecine**. Il a laissé, entre autres ouvrages, un *Traité sur la fièvre* (1514). — Ses deux fils, GUGLIELMO et DANIELE **da Santa-Sofia**, furent des praticiens distingués.

SOFIA ou **SOPHIA**, capit. de la principauté de Bulgarie; 68.000 hab., au milieu d'une grande plaine entre de hautes montagnes. Ch. de f. de Belgrade à Constantinople. Culture du tabac. Fabrique de lainages, draps, soieries, alcool; tanneries. Commerce prospère, favorisé par le croisement de plusieurs routes. Exportation de céréales, de peaux de chèvre. On distingue la vieille ville, à l'Ouest, jadis peuplée de Turcs, et la nouvelle ville, à l'Est, qui ne date que de l'évacuation de la ville par les Turcs en 1878. Vieilles mosquées, cathédrale orthodoxe, synagogue, un versité, écoles diverses. Siège du Sobranje. Au nord de la nouvelle ville, établissement de bains alimenté par des sources minérales chaudes (38°). Sofia est très ancienne : *Sardica* des Romains, capit. de la province Dacie sous Aurélien. Prise en 441 par Attila, en 809 par les Bulgares, en 1382 par les Turcs, en 1878 par les Russes, qui furent fêtés à la [illegible] Alexandre.

SOFIEVKA, bourg de Russie [illegible] gouv. d'Ekathérinoslav, distr. de Verkhnedneprovsk; 4.500 hab.

SOFRA (de l'arabe *sofra*, nappe) n. m. Tapis ou [illegible] d'herbe que l'on étend à terre pour y mettre les plats et qui tient lieu à la fois de table et de nappe. ‖ Par ext. Coussin ou divan qui sert à recevoir les tasses à café, les rafraîchissements, etc.

SOFRALI n. m. Tapis d'Orient dont le milieu est occupé par une rosace sur laquelle on place le sofra.

SOFTA (de l'arabe pers. *softa*, [illegible] qui s'apprend) n. m. Etudiant des sciences religieuses chez les Turcs.
— ENCYCL. Les *softas* sont [illegible] entretenus aux frais des fondations pieuses [illegible] un but religieux par les riches particuliers. Ils sont nourris gratuitement, mais pauvrement. [illegible] aux ressources que les mosquées tirent des [illegible] de la charité.

SOGAMOSO, ville de Colombie [illegible] de Boyaca, prov. de Tundama, au confluent du Tuna et du Pesca, qui forment le Sogamoso; 10.000 hab. Commerce de bestiaux.

SOGD. Géogr. V. ZARAFCHAN.

SOGDES (en lat. *Sogdi*, ancien peuple de l'Inde, qui habitait, sur la rive droite de l'Indus, le territoire voisin du confluent de l'Hydaspe. Capit. *Sogdorum Regia*, sur l'Indus.

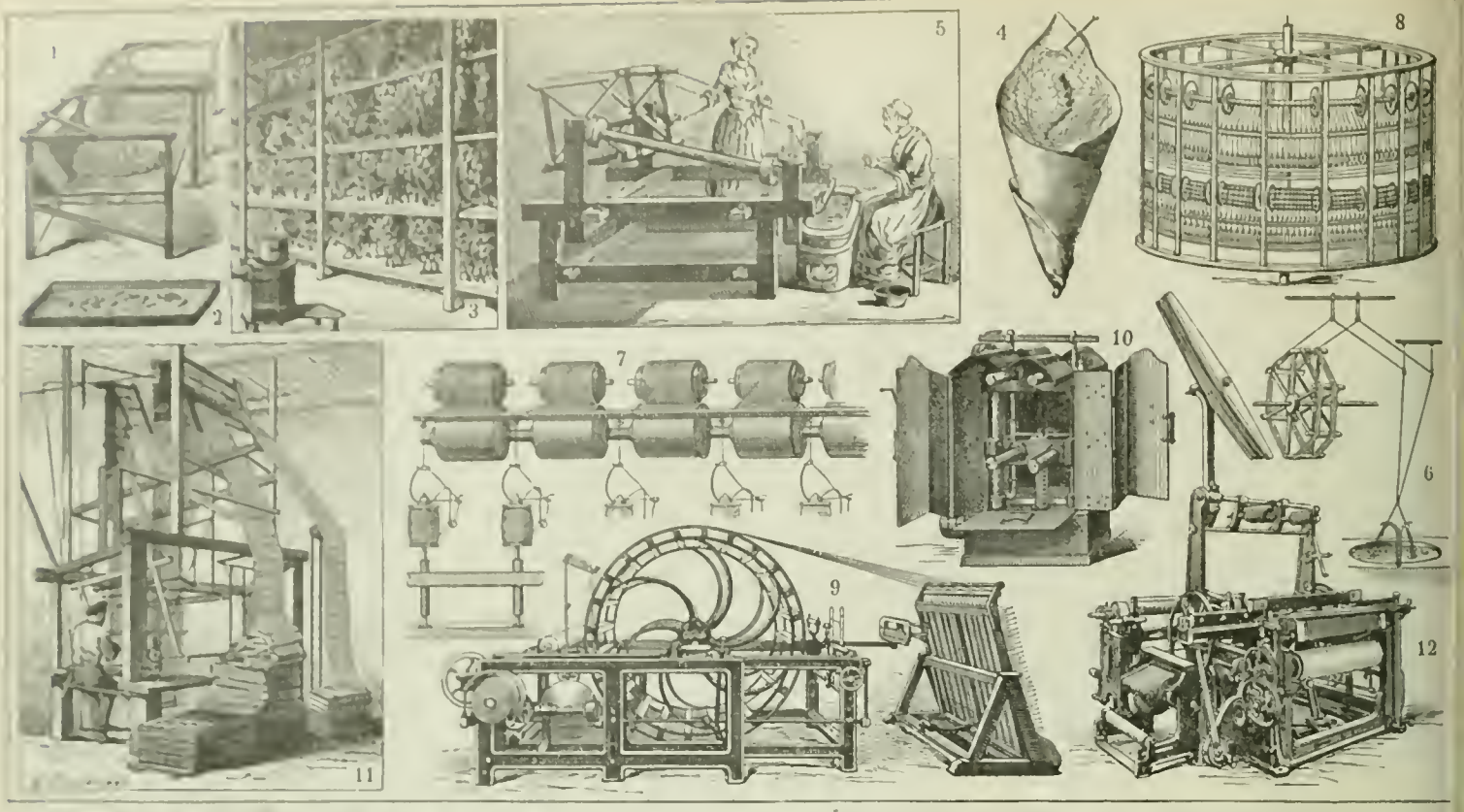

Soie. 1. Table de mise avec ses claies. 2. Claie ancienne. 3. Chambre des bruyères; 4. Ancien procédé de mise en cornet des vers à soie; 5. Ancien tirage à soie; 6. Tirage mécanique à soie; 7. Torsion de la soie. 8. Moulin à soie. 9. Ourdissoir mécanique. 10. Machine à lustrer les écheveaux; 11. Metier de tisserand (canut) à main; 12. Métier mécanique.

SOGDIANE (lat. *Sogdiana*, en anc. perse *Sughda*, vaste contrée de la haute Asie, dans l'ancien empire perse, limitée au N. par l'Iaxartes (auj. Sihoun) et les monts Scythes (Comedarum et Ouch-Kara Dagh, Alahaneh, Ak-Tagh), et le pays des Saces, à l'O., par la Parétacène et les monts Auxéens, au S., par la Bactriane et la Margiane, dont la séparait l'Oxus (Jihoun), et, à l'E., par les monts Imaüs. L'Orient était couvert de montagnes boisées, à l'E. on trouvait des vallées fertiles, bien arrosées, bien cultivées et peuplées de villes prospères, dont la plus importante était Maracanda (Samarkand). Les habitants, de race aryenne, faisaient partie de la famille iranienne. Ils furent soumis par Cyrus, qui fonda en Sogdiane la ville de Cyra Kodjend. Alexandre en fit plus complètement la conquête et y fonda la ville d'Alexandrie-la-Ultime. Après sa mort, elle fit tour à tour partie de la Syrie, de la Bactriane, des royaumes des Parthes, puis d'un second royaume perse, auquel elle fut enlevée par les Arabes. Les habitants embrassèrent alors l'islamisme.

SOGHORAN, peuple du Soudan central, qui, après une longue résistance, fut vaincu à la fin du XVIe siècle par les Foulahs. Aujourd'hui, les Sogheran exercent, en général, une influence prépondérante dans le Sokoto.

SOGLIANO al Rubicone, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Forli]), à 6 kil. de Forli, 6.611 hab.

SOGNDAL, bourg de Norvège, prov. de Bergen, sur le Sognefjord, à 40 kil. de l'embouchure de ce fjord, 4.000 hab.

SOGNEFJORD, le plus grand et le plus beau des fjords de Norvège, long de 180 kil., mais large de 3 à 4 ou 5 kil. seulement. Ses bords s'élèvent à près de 1.500 mètres. Il a, entre autres, 1.240 et 1.241 mètres.

SOGOD ou **SUGOT**, bourg des Philippines, groupe des Visayas, île de Cebu, 5.500 hab.

SOGUD ou **SEUYUD**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur le Poursak, affluent gauche du Sakaria, au pied du Seuyud-Dagh, 17.000 hab. Commerce de céréales, coton, sésame.

SOGUIRMA ou **SOGHIRMA**, ville de l'Afrique occidentale (Nigritie), dans le Gando, près du Kaduna, à 8 kil. de Kano, 8.000 hab.

SOHAM, ville d'Angleterre (Cambridge), à 11 kil. de Cambridge, 4.000 hab.

SOHAR, ville de l'Arabie orientale (Oman), à 11 kil. de la côte du golfe d'Oman, sur la route qui va de Mascate à Sohar, à 200 kil. de Mascate, 5.000 hab. Pêcheries. Tissages. Commerce important. Cette ville, capitale de l'Oman au moyen âge, était très prospère aux Xe et XIe siècles.

SOHL ou **SOHLE**, rivière de Hongrie, affluent de la Hernad, dans le comitat de Gömör, naît dans les monts Carpathes, arrose Losonc, Somos-Ujfalu et Hont, et se jette dans la Hernad à 3 kil. au N. de Hont, après un cours de 112 kil. Elle est navigable pour des bateaux de 50 tonnes à partir de Losonc. Sa vallée est très fertile en céréales, vins, fruits, etc. Elle contient de riches mines de fer, argent, cuivre, etc.

SOHLAND, bourg d'Allemagne, prov. de Saxe, sur la Helme, à 14 kil. de la haute Sorbe et de la frontière de Hanovre, 1.471 hab. Scieries. Tissage du lin et de la laine.

SOHM (Rudolph), professeur allemand, né à Rybnik en 1841. Il étudia le droit et l'histoire aux universités de Breslau, de Berlin, de Heidelberg et de Munich, fut nommé professeur de droit à l'université de Gœttingue en 1870, puis à Fribourg, en 1872, il alla à l'université de Strasbourg. Depuis 1887, il est professeur à celle de Leipzig. Il fit partie de la commission qui rédigea le nouveau code civil allemand et défendit ce code comme commissaire du gouvernement lors de sa discussion au Reichstag 1896). Il fut un des fondateurs d'un nouveau groupement politique, en 1896, du *National-soziale Verein* (société nationale de réformes sociales). Il a publié des ouvrages de droit et d'histoire. Nous citerons : *Prozess der* lex Salica 1867; traduit dans la « Bibliothèque de l'Ecole des hautes études », 1873); *die Fränkische Reichs-und Gerichtsverfassung* (1871); *das Verhältnis von Staat und Kirche* (1873); *Institutions du droit romain* (1883); *Kirchengeschichte im Grundriss* (1888); *die Deutsche Genossenschaft* (1889); *Entstehung des deutschen Städtewesens* (1890). Il a publié dans les « *Monumenta Germaniæ historica* » : *Lex Ripuaria* (1883).

SOHN (Charles-Ferdinand), peintre allemand, né à Berlin en 1805, mort à Cologne en 1867. Il a emprunté ses sujets tour à tour à l'antiquité grecque et à la poésie romantique; mais, s'il a su faire preuve d'une grande science du nu et du coloris, il laisse parfois à désirer sous le rapport de la composition. Citons de lui : *Renaud et Armide*, de grandeur naturelle (1827); *l'Enlèvement d'Hylas* (1829); *Diane et Actéon* (1833); *la Joueuse de luth italienne* (1835); *le Jugement de Pâris* (1836); *Roméo et Juliette*, d'après Shakspeare (1836); *le Tasse et les deux Léonore* (1838); *Donna Diana* (1839), les *Sœurs* (1843); *Vanité* (1844); *les Quatre saisons* (1851); *Loreley* (1853); et de bons portraits de femmes.

SOHRAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur la Ruda naissante, dans la haute Silésie; 4.362 hab. Métallurgie.

SOI (du lat. *se*, pr. pers. Lui, elle, sa propre personne. (Ne se rapporte ordinairement qu'à un nom indéterminé, ou à l'être qui fait l'action exprimée par un infinitif ou par un substantif : *Parler de* soi. *Travailler pour* soi. Les écrivains du XVIIe siècle l'employaient avec un nom déterminé de personne ou d'être personnifié : *Gnathon ne vit que pour* soi. La Bruy.) Cet emploi demeure légitime quand l'emploi d'un autre pronom donnerait lieu à une amphibologie.

Lui même, elle-même, en parlant des choses. (En ce sens, s'emploie même avec un nom déterminé) : *Un bienfait porte sa récompense avec* soi.

Soi-même, Personnellement, soi et non un autre : *Préparer* SOI-MÊME *son dîner*. ‖ S'emploie quelquefois avec un nom déterminé : *Porter l'humilité jusqu'à l'anéantissement de* SOI-MÊME.

— Loc. div. *De soi*, De sa nature : *La vertu est aimable* DE SOI. *En soi*, Par lui-même, dans son essence : *Tout ce qui est sincère porte* EN SOI *son charme*. (Sainte-Beuve.) *Sur soi*, Sur son corps, sur ses habits : *La santé demande qu'on soit propre* SUR SOI. ‖ *Prendre sur soi*, Accepter la responsabilité, la charge : PRENDRE SUR SOI *d'arrêter une affaire*. — Se faire violence : *Il faut* PRENDRE SUR SOI *pour condamner ceux qu'on aime*. ‖ *A part soi*, En son particulier, tout bas : *Faire une réflexion* À PART SOI. ‖ *Chez soi*, Dans sa maison : *Rester* CHEZ SOI. — Dans son pays : *Nul n'est prophète* CHEZ SOI. — Substantiv. n. m. Domicile intérieur : *Aimer son* CHEZ SOI. ‖ *Être soi*, Garder son propre caractère, c'est d'oser ÊTRE SOI. (E. de Gir.) ‖ *Être à soi*, Se dit d'une personne : *Quand on est au service d'un autre, on n'*EST *plus à* SOI. — Avoir l'usage de ses sens, de sa raison : *Dans l'ivresse, dans la folie, on n'*EST *plus à* SOI. — En fauconn., Se dit d'un oiseau qui n'a jamais été pris par les fauconniers. ‖ *Revenir à soi*, Reprendre ses esprits. — Revenir à une saine appréciation des choses. ‖ *Rentrer en soi*, Faire des réflexions plus sérieuses, plus sages; apprécier sainement sa propre conduite, sa propre situation.

— PROV. V. CHACUN, et MESSAGER.

— ALLUS. HIST. : **Chacun chez soi**, etc. V. CHACUN.

SOI-DISANT (de *soi*, et *disant*), loc. adv. Qui se prétend *Un tel*, SOI-DISANT *héritier*.

— Que l'on prétend être : *L'envie est le tourment de hommes voués au culte des arts* SOI-DISANT *libéraux*. (Custine.) ‖ Cet emploi du mot est illogique, *soi-disant* signifiant proprement qui se prétend et non que l'on prétend mais il est devenu général.

— Loc. adv. Prétendument, censément : *Il est parti*, SOI-DISANT *pour ne plus revenir*.

— REM. Au XVIIe siècle, *soi-disant* était considéré comme un adjectif et prenait l'accord : *Ces sorcières* SOI-DISANTES. (Sév.)

SOIE (*soi* — du lat. *seta*, poil, crin) n. f. Zool. Poil délié et rigide existant chez toutes sortes d'animaux. ‖ Nom des poils dressés autour des narines des oiseaux. ‖ Chez les mammifères, comme le sanglier, Poils forts ou *jarres* par opposition aux poils fins et doux. ‖ Sécrétion produite chez les araignées et les larves de divers insectes, par des glandes spéciales.

— Nom donné aux fils déliés et brillants que filent diverses chenilles du genre bombyx. ‖ Fil à coudre fait avec cette matière. ‖ Etoffe faite avec ces fils.

— Arg. *Fil-de-soie*, Voleur.

— Poétiq. *Jours filés d'or et de soie*, Le cours d'une vie heureuse, riche, brillante.

— Loc. fam. *C'est soie sur soie*. S'est dit de deux choses agréables ou avantageuses, obtenues coup sur coup.

— Pop. *Habillé de soie*, Porc.

— Art culin. *Bas de soie*, Manière d'apprêter les pieds de cochon : *Des pieds en* BAS DE SOIE. ‖ Se dit, en Normandie, du bas de la cuisse du dindon.

— Art vétér. Seime de la pince. ‖ Maladie particulière au porc, congénitale et caractérisée par une fistule cutanée existant soit d'un seul, soit des deux côtés du cou. (On dit aussi SOYE ou SOYON.)

— Bot. Poil raide et isolé qui se trouve au sommet d'un organe foliacé ou qui accompagne les graines de diverses plantes. ‖ Pédicelle qui porte l'urne des mousses et des hépatiques. ‖ *Soie de Virginie*, Nom vulgaire du périploque grec. ‖ Prolongement d'une nervure qui se remarque dans les graminées.

— Comm. et industr. *Soie grège*, Soie telle qu'elle a été tirée du cocon. ‖ *Soie sauvage*, Soie tirée de cocons produits par des vers à soie vivant à l'état sauvage. ‖ *Soie cuite* ou *décreusée*, Celle qui a été débarrassée, par l'ébullante, de certaines matières qui lui enlèvent sa souplesse. ‖ *Soie écrue*, Soie grège non teinte. ‖ *Soie crue*, Soie teinte, mais non décreusée auparavant, tandis que la soie teinte ordinaire est décreusée ou cuite. ‖ *Soie en bute* Celle qui a été pliée en paquets longs et carrés. ‖ *Soie moches*, Celle qui est en paquets, mais non teinte. ‖ *Soie pantine*, Soie apprêtée pour être passée à la teinture. ‖ *Soie cortade*, Espèce de soie à coudre. ‖ *Soie torse* ou *retorse* Celle qui, indépendamment du filage et du dévidage, de plus été passée par le moulin et a été torse. ‖ *Soie folle*, Soie qui, n'étant pas torse, n'a aucune solidité ‖ *Soie à voiles*, Soie dont on fait des voiles de navire ‖ *Soie végétale* ou *Soie d'Orient*, Poils longs et soyeux qui accompagnent les graines de l'asclépiade de Syrie et dont on fait des étoffes. ‖ *Coton longue-soie* ou substant. *Longue-soie* n. m. Sorte de coton à brins très longs. ‖ *Soie marine*, Nom vulgaire d'un *byssus* des pinnes et autres mollusques. ‖ *Soie artificielle* ou *Soie française*, Fil soyeux obtenu en passant à la filière une matière cellulosique

— Mar. anc. *Bas de soie*, Entraves, sorte de pouttion.

— Techn. Partie du fer d'une arme blanche, d'un couteau, d'un ciseau, etc., sur laquelle se monte la poignée ou le manche. ‖ *Noir de soie*, Noir donné aux peaux par les mégissiers.

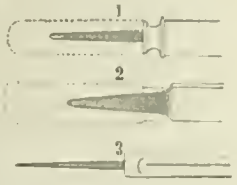

Soie : 1. De couteau, 2. De ciseau, 3. D'épée.

— Encycl. Zool. La *soie* est une substance visqueuse élaborée, chez les araignées et les larves de différents insectes, par des glandes dites *séricigènes*, sortant du corps par des orifices nommés filières, et qui se solidifie au contact de l'air en gardant une certaine élasticité. Elle est employée par les chenilles à filer leur cocon, par les araignées à tisser leur toile et leur coque ovigère.

— Comm. et industr. La matière filamenteuse connue sous le nom de *soie* est sécrétée par la larve ou chenille d'un insecte, le bombyx du mûrier (*bombyx* ou *phalena mori*). La larve elle-même communément appelée *ver à soie* [v. ce mot] est élevée dans des magnaneries, et cette élevo, qui constitue la sériciculture, est une industrie importante pour les pays d'extrême Orient (Chine, Japon, Inde) et pour certains pays d'Europe (Grèce, Autriche-Hongrie, Italie, France, Espagne). Le ver à soie, lors de sa métamorphose en chrysalide, puis en papillon, se file une enveloppe que l'on nomme *cocon*.

Les procédés généralement employés pour le traitement préparatoire de la soie consistent en deux opérations principales : 1° l'ouvraison ou le tirage de la soie du cocon : 2° le moulinage, qui comprend le dévidage, le doublage et la torsion que l'on fait subir à la soie grège pour la transformer en fils propres à être décreusés et tissés.

Les différentes phases du filage de la soie, suivant l'ordre où elles se succèdent, sont : 1° l'immersion des cocons, que l'on rend uniforme en les enfermant dans un compartiment fermé en dessus et en dessous par un grillage métallique, et qui reste plongé dans l'eau à une profondeur déterminée à l'avance. (La température de cette eau est ordinairement celle de l'ébullition pendant un certain temps; puis elle est ramenée à environ 65° par l'arrivée d'eau froide. A la suite de l'immersion des cocons, vient l'opération de la recherche du bon brin de chaque cocon, qui doit, avec un certain nombre d'autres, être engagé sur le dévidoir pour former la soie grège); 2° le battage, dont le but est de saisir le fil du cocon de manière qu'il puisse se dévider jusque vers l'extrémité par laquelle le ver en a terminé le dépôt. (Les brins obtenus sont engagés sur le dévidoir en nombre voulu pour former le fil, qui s'élève de la bassine, passe sur une petite poulie et redescend, s'enroulant sur lui-même, pour arriver au dévidoir. L'enroulement du fil sur lui-même forme la croisure, dans laquelle les fils que produit chaque bassine se commettent ensemble, se réunissent et se quittent après un certain nombre d'enroulements réciproques; l'un des effets de ce procédé est de lisser et d'arrondir les fils par le frottement qu'ils exercent l'un sur l'autre. C'est proprement le *moulinage*.)

Au moulinage succède le décreusage ou élimination du grès. Le décreusage enlève, au moyen d'un dissolvant convenable, la gélatine, la cire, les graisses, la matière colorante jaune et une partie de l'albumine (25 p. 100 environ du poids total). La première opération, appelée *dégommage*, consiste à faire bouillir pendant dix minutes la soie grège dans de l'eau de savon à 30 pour 100 du poids de la soie. Les écheveaux sont enfilés sur des perches disposées horizontalement au-dessus de la chaudière et plongent en partie dans le liquide. En tournant le lissoir, on change la partie immergée. La soie devient souple, douce et d'un blanc mat, opalin. On donne encore une seconde ébullition dans un bain à 15 pour 100 de savon, puis on tord à la cheville, on dresse et on procède à la cuite. Pour la cuite, les écheveaux sont placés dans des sacs en canevas grossier et immergés ainsi dans un bain de savon bouillant à 15 pour 100 du poids de la soie. L'ébullition dure une heure.

Le décreusage à la soude caustique ou demi-cuite consiste à faire bouillir la soie une demi-heure au plus dans un bain contenant 12 pour 100 (du poids de la soie) de soude caustique. Ce décreusage économique donne peu de brillant à la soie et ne s'emploie guère que pour la teinture en noir. Dans certains cas, on blanchit la soie au moyen de l'acide sulfureux. Après ces opérations indispensables la soie passe à l'ourdissoir, ayant au préalable subi diverses préparations au moyen de machines spéciales; elle est ensuite transformée en chaîne suivant les méthodes couramment employées pour les autres textiles. La soie est alors livrée au tisserand à la main que l'on nomme *canut* à Lyon, ou passe par les métiers mécaniques qui les unset les autres la transforment en taffetas, serge, satin, etc., suivant que l'une de ces armures types est choisie.

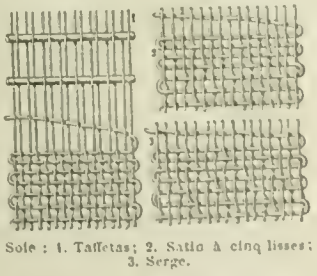
Soie : 1. Taffetas; 2. Satin à cinq lisses; 3. Serge.

— *Soie artificielle*. La soie artificielle, qui reçoit de nombreuses applications dans l'industrie, celle de l'ameublement en particulier, s'obtient au moyen du collodion. Cette matière est pressée mécaniquement contre une sorte de filtre dont les trous sont constitués par des tubes capillaires. Un filet très fin, comparable pour sa ténuité au fil du cocon de ver à soie, traverse chaque tube et s'échappe à l'extérieur. L'éther se volatilise et il reste un fil suffisamment résistant pour être tiré et séché à l'air ou dans une étuve. On forme des écheveltes de cette soie, qui a conservé les propriétés éminemment inflammables du coton-poudre. Ces propriétés sont annihilées en plongeant le fil dans une dissolution d'un sulfure alcalin.

Cette soie artificielle diversement colorée par la teinture subit toutes les préparations de la soie véritable.

— *Soie du bombyx de l'ailante*. V. AILANTE.

— *Soie d'araignée*. Certaines espèces d'araignées de la famille des époires, originaires de Madagascar, fournissent une soie que l'on traite comme la soie ordinaire. Cette industrie, encore nouvelle, prend une extension de plus en plus grande dans l'île.

— Art vétér. Dans la soie du porc, la fistule s'agrandit à mesure que le porc avance en âge; la face interne de la cavité étant plantée de soies, ce les-ci forment dans leur ensemble un pinceau rigide coupé par le la matière sébacée et douloureuse au toucher. La soie finit par devenir enflammée et par faire éprouver au porc une douleur telle qu'il en perd l'appétit et finit par mourir de consomption. Il y a donc indication de détruire la soie aussitôt que possible, soit en la disséquant et la suturant ensuite, soit en la cautérisant et détruisant ainsi tout e sa face interne et les soies implantées jusqu'à la *racine*.

SOIERIE (*soi-ri*) n. f. Etoffe de soie.

— Fabrique d'étoffes de soie.

— Manière de préparer la soie.

— Encycl. L'industrie de la soie existe depuis un temps immémorial en Chine et au Japon, d'où elle s'est répandue dans les autres parties de l'Asie. C'est vers le IVe siècle avant notre ère que les soieries apparurent en Europe.

Les soieries des anciens étaient tantôt unies, tantôt revêtues de riches broderies qui s'exécutaient surtout en Egypte et dans l'Asie Mineure. D'autres fois, elles étaient enrichies d'ornements de fils d'or et d'argent. Les *soieries* qu'on fabriquait à Byzance étaient surtout destinées aux ornements d'église. Dans l'Europe occidentale, c'est au retour des dernières croisades que l'usage des soieries commença à se répandre dans les classes élevées.

Quelques métiers existaient depuis le XIIIe siècle dans le comtat Venaissin. Il s'en établit d'autres à Lyon en 1450, à Tours en 1470. Les ouvriers étaient en général des Italiens. Les premières étoffes ourdies sur les métiers français furent des doucettes, des marcelines, des gros de Tours. Les brocarts et les tissus consistants ne vinrent que plus tard.

SOIF (du lat. *sitis*, même sens) n. f. Besoin de boire et sensation que produit ce besoin : *La soif est plus difficile à supporter que la faim*.

— Besoin d'eau qu'a un végétal : *Les fraisiers ont souvent* SOIF.

— Fig. Désir ardent : *La* SOIF *de l'or a toujours éteint dans les hommes tout sentiment d'humanité*. (Rollin.)

— Loc. div. *Soif du sang*, Passion du meurtre. ‖ *Boire à sa soif*, Boire autant qu'on veut. ‖ *Avoir autant faim que la mer a soif*, N'avoir pas faim du tout. ‖ *Garder une poire pour la soif*. V. POIRE. ‖ *C'est la faim qui épouse la soif. C'est la faim et la soif*. Se dit de deux personnes qui n'ont point de bien et qui se marient, ou qui sont mariées ensemble. ‖ *Quand l'un a soif, l'autre veut boire*. Se dit de deux personnes toujours prêtes à boire, ou, au fig., de deux personnes qui s'entendent sur toutes choses.

— PROV. : **On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif (ou s'il n'a soif)**. V. ÂNE.

— Encycl. Physiol. La *soif* est une sensation générale, en apparence localisée dans la région bucco-pharyngienne, qui se manifeste quand diminue la teneur des tissus et des humeurs en eau.

La soif passe, si l'on s'en rapporte aux voyageurs qui ont souffert de diverses privations, pour un besoin plus impérieux que la faim ou le sommeil. Les actes divers du fonctionnement vital ne peuvent en effet s'accomplir qu'en présence de liquides contenant une teneur d'eau déterminée. L'eau d'ailleurs est également indispensable pour la solubilisation et l'élimination de certains déchets de fonctionnement dont l'accumulation pourrait entraîner rapidement la mort.

Toutes les causes qui tendent à diminuer la teneur de l'eau de l'économie produisent donc la soif. De ces causes, les unes sont physiologiques, normales, les autres sont ou exceptionnelles ou morbides. Parmi les premières, il faut citer l'élimination urinaire, la perspiration cutanée et l'évaporation pulmonaire; il faut y ajouter la digestion, qui nécessite pour l'action des ferments solubles et la solubilisation des aliments un apport d'eau plus ou moins considérable; d'où l'usage de boire pendant les repas. Parmi les secondes, on doit mentionner l'élévation de la température, un travail musculaire considérable, qui amènent une abondante sudation, la fièvre, l'ingestion de substances irritantes, comme certains condiments, l'usage des purgatifs, certains médicaments, comme la théobromine, la caféine, la digitale, les nitrates alcalins, et enfin divers états morbides et notamment la glucosurie.

L'eau pure seule calme la soif; à ce point de vue, les diverses boissons ne valent donc que par la quantité d'eau qu'elles contiennent. Il faut éviter les boissons glacées quand on est en sueur. V. BOISSON.

On peut d'ailleurs calmer la soif sans recourir à l'ingestion par la voie buccale. Des injections intraveineuses ou sous-cutanées de sérum physiologique, des lavements d'eau bouillie restituent à l'économie l'eau qui lui manque. Enfin, les gargarismes, les lavages de la bouche avec un liquide aqueux peuvent calmer la sécheresse de la gorge et la sensation de soif locale.

SOIFFARD, ARDE n. Syn. de SOIFFEUR, EUSE.

SOIFFER (*soi-fé*) v. n. Pop. Avoir toujours soif, boire outre mesure.

SOIFFEUR (*soi-feur*), **EUSE** n. Pop. Personne qui a toujours soif, qui boit outre mesure.

SOIGNER (*gn* mll. — du bas lat. *sonjare*) v. a. Donner des soins à : SOIGNER *un cheval* SOIGNER *sa santé*. ‖ Fam. Choyer, s'occuper avec sollicitude de : *Les amis qui nous détestent, ce sont ceux-là qu'il faut* SOIGNER *le plus*. (Bals.)

— Par antiph. et fam. Battre quelqu'un très fort, lui nuire autant qu'on peut.

— Exécuter avec soin, s'appliquer soigneusement à : SOIGNER *son style*.

— v. n. Veiller à donner des soins sur : *Qui on veille sur des Saoche et soigne à ses blessures* R TROP.

Soigné, ée part. pass. du v. Soigner.

— Pop. Fameux, fort en son genre : *Un rhume* SOIGNÉ.

— Beaux-arts. *Faire soigné*, Exécution minutieuse, recherchée.

— n. m. Fam. Ce qui est soigné. Se dit souvent, par ironie, pour désigner une chose mauvaise, malséante : *Voilà du propre, du* SOIGNÉ !

Se soigner, v. pr. Etre soigné : *Les orangers sont des arbres qui se soignent* SE SOIGNER *sont quelquefois*. ‖ Se donner des soins : *Plus on* SE SOIGNE, *plus le corps devient délicat*

SOIGNEUSEMENT (*gn* mll.) adv. D'une manière soigneuse, avec soin : *Il faut travailler* SOIGNEUSEMENT *une affaire, un dossier*.

SOIGNEUX (*gn* mll.), **EUSE** radj. Qui met du soin, de l'application à : *Il faut être* SOIGNEUX *en toute chose*. ‖ Qui conserve avec soin certains objets exposés à être détériorés : *Une ménagère* SOIGNEUSE *ne la sse pas le buffet ouvert*.

— Qui est fait avec soin : *De* SOIGNEUX *recherches*.

— Substantiv. Personne qui soigne : *Les* SOIGNEUX *ne peuvent supporter les négligents*.

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui est chargé de certaine surveillance et en particulier des métiers.

SOIGNIES, ville de Belgique, prov. de Hainaut, sur la Senne, sous-affluent de l'Escaut; 11 000 hab. Carrières de granit; brasseries, distilleries, fabriques de moutarde, tanneries, fonderies. Cette industrieuse Soignies doit son origine à un monastère fondé au VIIe siècle par saint Vincent. Victoire des Français sur les Impériaux en 1794.


Soima.

SOIMA n. f. Embarcation finlandaise de construction assez grossière, mais de formes très belles, portant deux voiles à livarde.

SOIN (subst. verb. de *soigner*) n. m. Attention, application; peine que l'on se donne, précaution que l'on prend : *Travailler avec* SOIN. *Les négligents n'ont* SOIN *de rien*.

— Charge, fonction : *Proposer quelqu'un au* SOIN *de la cure*.

— Ensemble de moyens par lesquels on s'efforce de rendre la santé à un malade : *Médecin qui donne gratuitement ses* SOINS *aux indigents*. ‖ Attention qu'on a pour quelqu'un, service qu'on lui rend : *Entourer de* SOINS *l'enfance d'un orphelin*.

— Inquiétude, peine d'esprit, souci, préoccupation : *Chacun a ses* SOINS *dans le monde*. Mol.

— Loc. div. *Petits soins*, Attentions galantes, délicates, empressées : *En être aux* PETITS SOINS *avec quelqu'un*. ‖ *Rendre des soins*, Faire sa cour. ‖ *Prendre soin de*, Avoir soin de, Veiller sur, chercher à assurer le succès de : *L'homme* PREND SOIN DES *affaires du dehors, la femme* DE *celles du dedans*. (B. de St-P.) ‖ Veiller aux intérêts, aux besoins de : *Les animaux s'attachent aux personnes qui* ONT SOIN D'*eux*.

— Loc. fam. *Avoir soin de ses fièvres*, Se bien nourrir.

— Substantiv. Fam. *Sans soin*, Personne qui n'est pas soigneuse : *Les effets d'une* SANS SOIN *durent peu*.

— SYN. **Soin, attention, exactitude**, etc. V. ATTENTION.

— **Soin, sollicitude, souci.**

SOINGS, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 19 kil. m. de Romorantin, près d'un étang, au faîte entre le Beuvron et le Cher; 1 277 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce d'asperges, de vin. Au bord de l'étang, deux grandes tombelles.

SOIOSES, SOYOTES, SOIONES ou **SOYONES**, peuplade d'environ 20 000 individus, qui vit dans le bassin du haut Iénissei (Sibérie).

Les Soioses, qui parlent une langue turque et se donnent à eux-mêmes le nom de *Touras*, sont des Turco-Tatars, dont beaucoup se sont croisés avec des Finnois, des Samoyèdes ou des Mongols. Leurs traits sont assez réguliers, quoique leurs pommettes fassent une saillie notable et que leurs yeux soient bridés; leur nez est haut et étroit, leurs lèvres volumineuses pendent d'une façon exagérée. Ils ont la peau brune et la barbe rare. Très actifs, ils se livrent à l'agriculture et à l'élevage : parmi eux des propriétaires possédant plus de mille têtes de bétail, mais en revanche le reste du peuple manque de tout et vit en servage. Vêtus comme les Mongols, les Soioses habitent des tentes isolées. La vie de famille est très développée chez eux, quoique la femme soit achetée à ses parents comme une rançon *kalym*. Bouddhistes de nom, ils ont conservé la plupart de leurs anciennes coutumes chamanistes.

SOIR (du lat. *serum*, même sens) n. m. La seconde partie de l'après-midi : *Etre libre à quatre heures du* SOIR. ‖ Partie du jour qui précède de peu la nuit : *Le soleil disparaît chaque* SOIR *à l'horizon*. ‖ Première moitié de la nuit : *Attendre quelqu'un jusqu'à onze heures du* SOIR.

— Dernière partie d'une période de temps : *Le* SOIR *de la vie*.

— Poétiq. Occident :

Qu'un vent vienne à souffler du SOIR *ou de l'aurore*
LAMARTINE

— *Ce soir*, Dans la soirée où nous sommes ou Dans la soirée du jour où nous sommes. ‖ *A ce soir*, Nous nous reverrons dans la soirée du jour où nous sommes. ‖ *Demain soir* ou *Demain* SOIR, *Hier au soir* ou *Hier* SOIR, Demain, hier dans la soirée. ‖ *Du soir au matin, Du matin au* SOIR, Un très peu de temps :

Combien en a-t-on vus
Qui du SOIR *au matin* SONT *pauvres devenus*
Pour vouloir trop tôt être riches!
LA FONTAINE

— Iconog. Un assez grand nombre de tableaux représentant la fin du jour sont dus au pinceau de peintres célèbres. Nous citerons seulement l'Amiral de *Soir*, de Jules Breton, exposé au Salon de 1880. Le soleil rouge, s'éteint au fond de la plaine. Une paysanne, grande, debout, de face et dans la lumière, les pieds nus, coiffée d'une cape, étire lentement ses bras fatigués en rendossant sa camisole. A ses pieds, étendue dans l'herbe, une de ses compagnes, appuyée sur son coude, qu'on voit de dos, regarde au loin une rangée de sarcleuses s'éloignant leur travail. Une autre, accroupie, se lave en plongeant entre ses mains, lève la tête et lui parle. Une harmonie grave et douce, d'une poésie profonde et pénétrante, enveloppe ces belles figures dont la simplicité est devenue expressive. Citons encore un très petit tableau *Soir d'automne* par Emile Adan, qui a été exposé au Salon de 1882 et, dans le genre allégorique, la belle œuvre de Guyre, le *Soir*, plus connue sous le titre de *Illusions perdues*. V. ILLUSIONS PERDUES.

SOIRÉE [illegible] de la journée. [illegible] Soirée et *Dîner*.

Soirées de Saint-Petersbourg, [illegible] ouvrage de [illegible], par [illegible] et un [illegible] Nicolas Ier, [illegible] Il faut [illegible] pervers. [illegible] est donc la grande [illegible] est [illegible], par suite, le bourreau [illegible] sera « la pierre [illegible] mauvaise, et la guerre elle-[illegible] par [illegible] Maistre pousse [illegible] Il faut [illegible] paraxe. Son [illegible] père, assez, [illegible] et de [illegible].

SOIREUX, EUSE adj. Arg. Ennuyeux [illegible] [illegible].

SOIRISTE [illegible] n. m. Journaliste chargé [illegible] et [illegible] des premières [illegible].

Soissonnais (*Suessonensis*), pays de l'ancienne [illegible] avant Louis XIV il appartenait à la [illegible] aujourd'hui dans le département de l'Aisne [illegible] l'arrondissement de Soissons, [illegible] Villers-Cotterets, d'Oulchy-le-Château, [illegible] Coucy, arrond. de Laon et [illegible] la Marne.

SOISSONS [illegible] m. Variété très estimée de haricots [illegible] aux environs de Soissons.

Soissons (lat. *Noviodunum, Suessionum civitas*), [illegible] de l'Aisne, à 84 kilom. de Laon, non loin [illegible] la Seine [illegible] Chemin de fer du Nord et Est. Évêché [illegible] cathédrale Notre-Dame (XIIe et XIIIe s.), de style gothique, [illegible] par une tour de 66 m. [illegible] remarquables vitraux. [illegible] Jean-des-Vignes a laissé une [illegible] le portail et les deux [illegible] le réfectoire, avec [illegible] Restes [illegible] Commerce [illegible] verrerie, sucreries, etc.; [illegible] renommés, dits *de*



Armes de Soissons.



[illegible] Jean-des-Vignes à Soissons.

[illegible] le passage [illegible] la ville par les [illegible] fran[illegible] 1814, Soissons vit la défaite de Charles le Simple par Robert. Plus tard, la ville devint le siège d'un [illegible], que possédèrent successivement les maisons de Luxembourg, de Bourbon, d'Orléans, et qui fut réuni [illegible] de [illegible] royal en 1734. Forteresse médiocre, Soissons fut [illegible] par les Alliés en 1814, et dut se rendre aux Prussiens le [illegible] 1870. Les remparts ont été depuis déclassés.

Soissons (vase de), anecdote rapportée par Grégoire [illegible]. Après la bataille de Soissons (486), les Francs [illegible] enlevé d'une église un vase dont saint Remi, évêque de Reims, fit demander à Clovis la restitution. Avant [illegible] de partager le butin, Clovis demanda à ses [illegible] le vase, en plus de sa part, et tous y consentirent. [illegible] y opposa et brisa même le vase de sa [illegible] en disant : « Tu n'auras que ce que le sort t'attribuera. » L'année suivante, passant la revue de ses troupes, Clovis arriva devant le guerrier : « Personne ici, [illegible] a des armes aussi mal tenues que les tiennes. » [illegible] jeta à terre la francisque du guerrier. L'homme [illegible] baissé pour la ramasser, Clovis lui fendit le crâne [illegible]. « Ainsi as-tu fait au vase de Soissons. »

Soissons (royaume de). V. Neustrie.

Soissons (Charles de Bourbon, comte de), fils de Louis Ier, prince de Condé et de Françoise d'Orléans-Longueville, né à Nogent-le-Rotrou en 1566, mort à Blandy (Seine-et-Marne) en 1612. Ambitieux, intrigant, versatile, d'intelligence médiocre, il se jeta d'abord dans le parti de la Ligue, puis dans celui de Henri de Navarre; mais Henri lui ayant refusé la main de sa sœur Catherine, Soissons rejoignit Henri III en 1588, et reçut le commandement des troupes royales en Bretagne. Fait prisonnier par les soldats de Mercœur, il parvint à s'échapper du château de Nantes, et se rallia à Henri IV, qui le nomma grand maître de France, et lui confera le gouvernement du Dauphiné. Après l'assassinat de ce prince, il obtint le gouvernement de Normandie et une pension.

Soissons (Louis de Bourbon, comte de), fils du précédent, né à Paris en 1604, tué à La Marfée, près Sedan, en 1641. Grand maître de France et gouverneur du Dauphiné après la mort de son père, il entra de bonne heure dans les intrigues de cour. En 1622, il accompagna le roi dans sa lutte contre les protestants et fut chargé du blocus de La Rochelle. Ennemi de Richelieu, qui s'opposait à son mariage avec Mlle de Montpensier, il entra dans le complot de Chalais (1626), puis se retira en Italie auprès du duc de Savoie. Il retourna en France pour le siège de La Rochelle (1628) et suivit le roi en Italie (1630). En 1636, on lui accorda un commandement en Picardie contre les Espagnols, mais, rendu responsable des revers essuyés par l'armée française, il prit part à un complot dont le but était l'assassinat de Richelieu, et dut s'enfuir à Sedan. En 1641, de concert avec les ducs de Guise et de Bouillon, il s'allia aux Espagnols, sous prétexte de renverser Richelieu; il est vainqueur de l'armée française à La Marfée, mais tué pendant le combat.

Soissons (Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, comte de), fils de Thomas-François de Savoie et de Marie de Bourbon-Soissons, né à Chambéry en 1633, mort en 1673. Il épousa en 1657 Olympe Mancini, l'une des nièces de Mazarin, qui fit revivre pour lui le titre de comte de Soissons et lui donna la charge de colonel général des Suisses et Grisons avec le gouvernement de Champagne. Il se signala à la bataille des Dunes (1658), en Flandre (1667) et en Franche-Comté, fut nommé lieutenant général (1672) et fit preuve de bravoure au passage du Rhin. Il allait rejoindre l'armée de Turenne en Allemagne quand il mourut assez subitement. Eugène de Savoie était l'un de ses fils.

Soissons (Olympe Mancini, comtesse de). V. Mancini.

Soissons (hôtel de). Il s'élevait sur l'emplacement actuel de la Bourse de commerce. C'était, au XIIIe siècle, l'hôtel de Nesle, et Blanche de Castille y mourut. Au siècle suivant, il appartint à Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême et femme de Jean le Bon, d'où son nom d'hôtel



Hôtel de Soissons.

de Bohême. Sous Charles VIII, il devint le monastère des Filles pénitentes. En 1572, Catherine de Médicis déplaça les religieuses, et se fit construire par Jean Bullant, sur l'emplacement du monastère, un hôtel somptueux, qui devint à sa mort la propriété de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et passa ensuite dans la famille des princes de Savoie-Carignan. En 1755, la ville de Paris en fit l'acquisition pour y élever la Halle au blé, qui disparut en 1867 pour faire place à la Bourse de commerce. L'élégante colonne construite par Bullant pour Catherine de Médicis, qui s'en servait comme d'observatoire astronomique, reste accolée à l'édifice actuel.

Soisy-sous-Étiolles, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 5 kilom. de Corbeil, sur la Seine, à la lisière sud de la forêt de Sénart; 1 620 hab. Carrière de pierre meulière.

Soisy-sous-Montmorency, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 20 kilom. de Pontoise, au N. du lac [illegible]; 1 413 hab. Ch. de f. Nord. L'église renferme [illegible] statues sculptées du XVIe siècle.

soit [illegible] devant une consonne, *soit* devant une voyelle [illegible] lorsque le mot est employé absolument — 3e pers. du [illegible] du subj. du) du verbe *être*, adv. Que cela soit, j'y [illegible] je veux bien : *La femme, dit-on, est un mal; soit! mais [illegible] ce que nul ne peut s'en passer.* (Ch. Nod.) — Loc. *soit si, soit que* [illegible] Sorte de vœu par lequel se terminent la plupart des prières catholiques. Se dit, dans la conversation, pour indiquer qu'on voudrait bien voir se réaliser [illegible] qui est question.

— Supposé : *Soit, Soit... ou, Ou... ou bien*, supposé... ou supposé : *Un coupe l'acoine* soit *à la faux*, soit *à la faucille.* Soit *que nous fassions quelque chose* ou *que nous ne fassions rien, nous mécontentons quelqu'un.*

— Supposons : Soit *quatre à multiplier par six.*

— Loc. adv. *Tant soit peu*, Si peu que ce soit, très peu.

soit-communiqué n. m. invar. Ordonnance rendue par le vice-président du conseil d'État, afin qu'une requête présentée à ce conseil soit communiquée aux parties intéressées. || Ordonnance rendue par un juge d'instruction, afin que la procédure de son information soit communiquée au procureur de la République, qui doit ensuite, dans un délai de trois jours, formuler ses réquisitions.

Soitoux (Jean-François), sculpteur français, né à Besançon en 1816, mort à Paris en 1891. Il débuta en 1870 par une *République*, aujourd'hui sur la place de l'Institut (Paris). Vinrent ensuite : *Génie des combats* (1851), une statue de *Montaigne* et une statue de *Denis Papin*, trois morceaux destinés à la décoration du nouveau Louvre. De 1851 à 1866, il exposa divers bustes; entre autres, un buste en plâtre du *Paul de Flotte*. On a vu de lui au Salon de 1866 divers morceaux décoratifs, destinés au palais des Tuileries : *la Force génératrice*, fronton en pierre; *la Force matérielle* et *la Force intellectuelle*, bas-reliefs; deux statues en pierre, *Erato* et *Clio*; etc.

soixantaine (*soi-san-tèn* — rad. *soixante*) n. f. Soixante ou environ : *Une* soixantaine *de jours, de personnes.*

— Âge de soixante ans : *Approcher de la* soixantaine.

— Gramm. Ce substantif devient un collectif quand il est suivi ou censé suivi de la proposition *de* et d'un pluriel quelconque. Il suit alors la règle que nous avons donnée au mot collectif.

soixante (*soi-sant'* — du lat. *sexaginta*, même sens) adj. Six fois dix, cinquante plus dix : Soixante *hommes.*

— Soixantième : *l'âge* soixante.

— n. m. Nombre soixante : *Le carré de* soixante *est trois mille six cent.*

— Hist. *Soixante-douze*, Membres de la Commune exécutés après la chute de Robespierre. || *Soixante-treize*, Membres de la Convention qui protestèrent contre les arrestations des girondins du 31 mai 1793. (Ils durent s'enfuir et demeurèrent cachés jusqu'au 9-Thermidor. L'Assemblée les réintégra après la chute de Robespierre.)

— Rem. gramm. Parmi les nombres qui se forment en ajoutant à *soixante* un autre nombre, depuis un jusqu'à dix-neuf, l'Académie en cite deux pour lesquels soixante doit être suivi de la conjonction *et* : *soixante et un, soixante et dix.* Cependant, elle constate qu'on dit aussi, mais moins bien pour l'euphonie : *soixante-un, soixante-dix.* L'usage a consacré la forme *soixante et un.*

soixanter (*soi-san*) v. a. Agric. Chauffer à soixante degrés : Soixanter *du blé pour détruire les insectes.*

— v. n. Jeux. Compter soixante au lieu de trente.

soixantième (*soi-san*) adj. Qui occupe une place, un rang marqué par le nombre soixante : Soixantième *chapitre. Etre dans sa* soixantième *année.*

— Qui est contenu soixante fois dans le tout : *La minute est la* soixantième *partie de l'heure.*

— n. m. Soixantième partie d'un tout : *Une seconde est un* soixantième *de minute.*

soixantièmement (*soi-san*) adv. En soixantième lieu.

Soj, rivière de la Russie occidentale (gouv. de Smolensk et de Mohilev), qui commence à 15 kilom. de Smolensk. Elle coule vers le S.-S.-O., baigne Tchérikov, Gomel et gagne la rive gauche du Dniéper. Cours 542 kilom.

soja n. m. Bot. V. soya.

Sojaro (Bernardino Gatti, dit il). V. Gatti.

Sok, nom donné par les Thibétains aux Mongols nomades et principalement aux Kalmouks du plateau de Khatchi (Thibet septentrional).

Sokal, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la rive droite du Boug occidental; 8.000 hab. Ch.-l. de district. Minoterie. Commerce de bois et de bestiaux.

Sokari (transcript. gr. *Sokaris* ou *Sokharis*), nom du dieu des morts à Memphis. Il était représenté sous la figure d'une momie à la face verte; il fut identifié de bonne heure avec Phtah, puis plus tard avec Osiris.

sokhrar (mot arabe) n. m. Serviteur chargé d'exciter les chameaux pendant la marche d'une caravane.

Sokia ou **Sevké**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]), près du Mendéréh (anc. *Méandre*), à l'extrémité du Samsoun-Dagh; 12.000 hab. Préparation du réglisse. Coton. Lignite. Aux environs, ruines de *Priène.*

Sokman Ier el-Kotbi, prince turcoman d'Arménie, fondateur de la dynastie des Shah-i-Armin, mort en 1112. D'abord esclave, il devint en 1100 souverain de la ville arménienne de Khilat ou Ikhlat. Il étendit ses conquêtes et marcha contre les Francs avec l'armée que le sultan seldjoukide de Perse, Mohammed, envoya pour les combattre. Ce prince eut pour successeur, à Khilat, son fils Zahir-ed-Din-Ibrahim. — **Sokman II**, son petit-fils, régna de 1126 à 1185.

Sokna, ville de la Tripolitaine (Fezzan). Centre principal de l'oasis el-Djofra, à moitié chemin entre Tripoli et Mourzouk; 3.000 hab.

sokol (mot tchèque, signif. *faucon*, et, au fig., *héros, brave*) n. m. Membre d'une société de gymnastique tchèque.

— Encycl. Les *sokols* ont comme insigne distinctif une plume de faucon fixée à la coiffure. Ces sociétés sont fort nombreuses en Bohême et en Moravie. Il y en a même en Amérique. Depuis 1870, elles entretiennent des relations les plus cordiales avec les sociétés de gymnastique françaises. Il existe une société de sokols à Paris.

Sokolé, ch.-l. de cercle de l'Afrique occidentale française (Mauritanie), dépendant autrefois du Kaarta, dont le colonel Archinard fit la conquête en 1890-1891.

Sokolii ou **Sokolié** (collines), collines de la Russie orientale, dans le gouvernement de Samara, entre les embouchures de la Samara et du *Sok* (tributaires du Volga). Aujourd'hui déboisé, ce plateau calcaire contient de riches gisements de gypse et de soufre cristallisé.

Sokolka, ville de Russie (gouv. de Grodno); 7.600 hab. Ch.-l. d'un district qui a 88.000 hab. — Bourg de Russie (gouv. de Poltava [distr. de Kobéliaki]); 4.000 hab.

SOKOLOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [prov. de Tarnow]), sur la Turka ; 4.633 hab.

SOKOLOW, ville de la Russie d'Europe (Pologne gouv. de Siedlce]), 8.000 hab. Ch.-l. d'un district qui a 61 000 h.

SOKOLY, bourg de la Russie d'Europe (Pologne gouv. de Lomza]) ; 8.000 hab.

SOKOROS, peuple du Soudan central (Baghirmi oriental), remarquable par sa civilisation et sa bravoure. Les Sokoros ont embrassé l'islamisme.

SOKOTA, ville de l'empire d'Ethiopie (prov. du Tigré), entre le lac Aschanghi et la ville de Gondar, sur le haut cours d'un affluent secondaire du Takazzé ; 4.000 à 5.000 hab.

SOKOTO, ville du Soudan central, jadis capitale du royaume de Sokoto, sur le Goulbi n'Kebbi, au point où il est formé par la jonction du Goulbi n'Rima et du Bakoura ; 8.000 à 10.000 hab. Elle fut créée par Dan Fodié, le fondateur de la dynastie peul en pays haoussa. C'était une très grande ville quand elle fut visitée par Clapperton, puis par Barth. Elle a été abandonnée plus tard par le sultan pour Vourno, à 30 kilom. au N.-E. Prise par les Anglais en 1903, elle fait partie de la Nigéria septentrionale.

SOKOTO, ancien roy. indépendant du Soudan central, entre le Gando à l'O., le Noupé au S., le Bornou à l'E. et le Damergou au N. Du côté du S., le pays est accidenté et les monts Zaranda y dépassent 2.000 mètres. Vers le N. il s'abaisse et forme de grandes plaines qui se continuent dans le Sahara méridional. Le Sud est parcouru par des rivières comme la Kadouna et le Goljem ; plus au N., l'humidité diminue : le Goulbi n' Kebbi ou rivière de Sokoto et le Thaba ou rivière de Komadougou sont fort irréguliers. Ensuite, commence le Sahara, avec quelques mares et des ouadi tels que le Dalloul Baminda et le Dalloul Maouri. La population est formée de noirs haoussas et de Peuls. Au début du XIXe siècle, un conquérant peul, Dan Fodié, s'empara du pays, fonda la ville de Sokoto et créa un grand empire musulman allant du Niger au Tchad. Cet Etat se disloqua plus tard et il resta au sultan Sokoto avec les Etats vassaux de Zaria, Kano, Katsena, Yakouba, Mouri, etc. Les traités franco-anglais du 5 août 1890 et du 14 juin 1898 ont reconnu à l'Angleterre la possession du royaume de Sokoto.

SOKOTO n. m. Linguist. Idiome du Soudan, formant un des principaux dialectes du *peul* ou langue des Fellatas.

SOKOTRA, SOKOTORA, SOCOTRA ou **SOCOTORA.** Géogr. V. SOCOTORA.

SOL (du lat. *solum*) n. m. Portion de la superficie de la terre sur laquelle nous marchons, nous bâtissons, etc. : *Tomber sur le* SOL.

— Terrain considéré quant à sa nature ou à ses qualités productives : SOL *argileux, sablonneux.* Il Terrain considéré comme propriété : *Bâtir sur le* SOL *d'autrui.*

— Contrée, pays : *L'homme prend tous les caractères du* SOL *qu'il habite.* (Pariset.)

— Fig. Nature propre, qualités foncières : *Les productions de certains esprits ne viennent pas de leur* SOL, *mais de l'engrais dont il a été couvert.* (J. Joubert.)

— Biol. *Sol organique,* Ensemble des conditions biologiques qu'un parasite trouve autour de lui. V. TERRAIN *organique.*

— Blas. Champ de l'écu. (Peu us.)

— Géol. *Sol primordial,* Premier terrain dans l'ordre de superposition. Syn. de TERRAIN PRIMITIF.

— Mar. Endroit où l'on arrime les marchandises.

— Min. Muraille, partie de la roche sur laquelle au filon est appuyé.

— ENCYCL. Agric. La couche superficielle du sol est nommée *terre arable* ou *sol proprement dit.* C'est cette couche que remuent les instruments agricoles. La partie sous-jacente porte le nom de *sous-sol* ; elle se distingue du sol par sa couleur et par son état physique. Son rôle est très important dans la nutrition des plantes dont les racines s'enfoncent profondément (luzerne, 2^m^,50 ; blé, 1 m. ; orge, 1^m^,50 ; etc.

Constitution. Les sols agricoles sont constitués par quatre éléments essentiels : l'*argile,* le *sable,* le *calcaire,* les *éléments organiques.*

1° *Argile.* L'argile est un silicate d'alumine hydraté, additionné d'une partie *colloïdale* et plus ou moins mélangé d'oxyde de fer. Elle donne au sol de la ténacité, de la plasticité, en raison directe de la quantité toujours peu considérable (1,5 p. 100), d'argile colloïdale qu'elle contient. Les sels de chaux, de potasse, etc., coagulent l'argile colloïdale, qui réunit alors en petits fragments les éléments sableux et donne au sol la perméabilité nécessaire à la végétation. On s'explique ainsi les bons effets du chaulage dans les terres argileuses.

2° *Sable.* C'est l'élément le plus important au point de vue de la quantité. Il conserve au sol une certaine porosité, en maintenant séparés les éléments fins ; le plus souvent de nature quartzeuse, son rôle chimique est faible, étant donnée sa résistance aux dissolvants du sol (eau, acide carbonique, etc.).

3° *Calcaire.* Le calcaire ou carbonate de chaux ne persiste pas indéfiniment dans les sols. Sous l'influence de l'eau et de l'acide carbonique, il se transforme en *bicarbonate de chaux,* qui est entraîné par les eaux pluviales. Il intervient dans les phénomènes chimiques qui se passent dans les sols et modifie avantageusement les propriétés physiques des terres trop argileuses. Il renferme de l'acide phosphorique.

4° *Matière organique.* Plus connue sous le nom de *terreau, d'humus,* cette matière organique est formée par les débris des végétaux en décomposition. Son rôle dans le sol est très important : elle donne naissance à des nitrates (v. NITRIFICATION), à de l'acide carbonique ; elle retient certaines matières fertilisantes facilement entraînées par les eaux (potasse, chaux, etc.) ; elle cimente les éléments sableux, modifie la plasticité de l'argile, etc.

Propriétés physiques des sols agricoles. Les principales propriétés physiques des sols sont : la *texture,* la *densité,* la *perméabilité* ou *imbibition, l'hygroscopicité,* la *dessiccation,* l'*échauffement* et le *rayonnement,* la *ténacité.*

1° La *texture* diffère avec les sols même de composition chimique semblable ; de la texture dépend la perméabilité, la dessiccation, etc.

2° *Densité.* La densité moyenne des sols est toujours voisine de 2,75 ; mais un mètre cube de terre fraîchement remuée pèse de 1.200 à 1.300 kilogr. Les expressions de *terres lourdes* et de *terres légères,* employées par les cultivateurs, ne s'appliquent pas à la densité, mais à la ténacité.

3° *Imbibition* et *perméabilité.* Le sol, après avoir emmagasiné de l'eau, reste imbibé d'une certaine quantité d'eau. La détermination de cette quantité donne la faculté d'imbibition d'une terre (30 à 40 p. 100 d'eau retenue, suivant la finesse des éléments).

4° *Hygroscopicité.* C'est le phénomène de condensation de l'eau dans le sol. La proportion d'eau ainsi absorbée, très faible pour le sable, atteint 12 p. 100 pour l'humus.

5° *Dessiccation.* La dessiccation dépend surtout de l'état hygrométrique de l'air, de la grosseur des éléments du sol et de son degré d'humidité. En se desséchant, les sols très argileux subissent un retrait, se fendent et les racines des jeunes plantes peuvent être rompues.

6° *Echauffement* et *rayonnement.* Les quantités de chaleur absorbées ou perdues par le sol sont très variables. Elles dépendent de sa couleur, de son état d'humidité, de l'inclinaison des rayons solaires, de la durée des jours, de l'état de l'atmosphère, etc.

7° La *ténacité ou cohésion,* due aux argiles et à l'humus que les sols contiennent, est mesurée à l'aide du dynamomètre. Elle est produite par une sorte de soudure entre les éléments de la terre. Toutes choses égales, d'ailleurs, elle est d'autant plus grande que la terre est plus fine.

Propriétés chimiques du sol. Les phénomènes chimiques qui se passent dans le sol en font varier sans cesse la constitution. Ainsi, sous l'influence de l'eau, de l'acide carbonique, de l'oxygène, etc., les roches feldspathiques, calcaires, phosphatées, sont en partie décomposées et rendues solubles. De ces réactions, qui intéressent surtout la formation du sol (v. TERRE), on peut rapprocher le pouvoir absorbant du sol, la combustion lente de l'humus, la fixation de certains gaz par le sol et les réactions microbiologiques.

Pouvoir absorbant. On donne ce nom à la propriété qu'ont les sols de retenir à l'état insolubile, malgré l'action dissolvante de l'eau, les éléments fertilisants les plus importants, les nitrates exceptés. La proportion des principes retenus par le sol ne dépasse guère 2 à 3 millièmes de son poids. Elle représente néanmoins une réserve capable de subvenir aux besoins de nombreuses récoltes.

Combustion de l'humus. Cette combustion produit à la fois de l'eau, de l'acide carbonique, des nitrates. Elle est rapide dans un sol bien aéré et humide. Dans ce phénomène, l'oxydation n'est pas seulement d'ordre chimique ; les micro-organismes y jouent un rôle important.

Fixation de l'azote par le sol. Cette question a été l'objet d'un grand nombre de travaux, desquels on peut conclure que l'atmosphère, soit par son ammoniaque, soit par son azote gazeux, contribue à enrichir le sol en azote.

Réactions microbiologiques. Elles sont fort complexes. Les mieux connues sont : la *nitrification,* la *dénitrification* et la production des *nodosités* sur les racines des légumineuses. V. ces mots.

— BIBLIOGR. : Dehérain, *Chimie agricole* (Paris, 1902) ; Berthelot et André, *Chimie végétale et agricole* (Paris, 1899).

SOL. Dans la mythologie scandinave, Déesse du Soleil.

SOL n. m. Métrol. V. SOU.

SOL (*sol* — mot lat., signif. *soleil*) n. m. Alch. Or, représenté sous l'emblème du soleil.

SOL première syllabe du mot lat. *solve,* qui commence le 3e vers de l'hymne de saint Jean-Baptiste. V. GAMME. n. m. Musiq. Cinquième note de la gamme de *do* : *Le* SOL *de* SOL. *La clef de* SOL. *Clorinette en* SOL. Il Signe qui représente cette note : *Prendre un* SOL *pour un* FA.

— ENCYCL. Musiq. *Sol* est le nom de la cinquième note du système musical moderne, dans la gamme *naturelle* [illegible], qui peut être considérée comme la gamme rationnelle ou la gamme type, celle qui engendre toutes les autres.

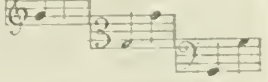

Le sol, d'après les [illegible].

Dans les notations béotienne et grégorienne, le son désigné aujourd'hui par la syllabe *sol* marquait non le cinquième, mais le septième degré de l'échelle et était indiqué par la lettre *g* dont se servent encore aujourd'hui les Allemands et les Anglais. Dans ces notations, le *G* majuscule désignait le *sol* situé à sept degrés au-dessus du *la* grave, et le *g* minuscule l'octave aiguë de ce même *sol.*

SOLACIER (*si-é* — du lat. *solatium,* consolation. Prend deux *i* de suite aux deux pr. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous se actions. Que vous solaciez.*) v. a. Consoler, soulager : *Il chante pour* SOLACIER *ses regrets.* (Chateaubr.) [Vx.]

Se solacier, v. pr. Se divertir. Vx.

SOLADE (de *sol* n. f. Masse constituée par les [illegible] que les chevaux foulent lors du dépiquage des grains.

SOLAGE (*laj* — rad. *sol*) n. m. Sol, terrain. Vx.

SOLAIRE (*lèr* — du lat. *solaris* ; de *sol,* soleil) a. Qui concerne le soleil, qui a rapport au soleil : *Les rayons* SOLAIRES. *Une éclipse* SOLAIRE.

— Fig. Brillant, radieux : *Jamais on ne vit Mme de Maintenon si* SOLAIRE *et si desinvolte qu'alors.* (St-Sim.) Vx.

— Astron. *Système solaire,* Soleil et astres qui gravitent autour de lui. *Année, Cadran, Heure, Jour solaires.* Voyez les différents mots.

— Bot. Se dit des fleurs qui s'épanouissent, tant que le soleil est sur l'horizon.

— Mar. *Brises solaires,* Petites brises se levant et se couchant avec le soleil.

SOLAK (du turc *solak,* gaucher) n. m. Dans l'empire turc, Corps composé de quatre compagnies de janissaires, commandé par un *solak bachi* et deux lieutenants.

SOLAMIRE n. f. Etoffe à claire-voie dont on garnit les tamis.

SALANA (LA), ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]), dans une campagne extrêmement fertile en céréales ; 7.000 hab. Fabrication de tissus, draps, poteries.

SOLANACÉES (*sé* — n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales. — *Une* SOLANACÉE.

— ENCYCL. Les *solanacées* sont en général des herbes annuelles, bisannuelles ou vivaces et parfois des arbres ou des arbrisseaux. Ce sont des plantes le plus souvent dressées, rarement grimpantes ou rampantes, à feuilles alternes et sans stipules. Les fleurs sont hermaphrodites, pentamères, parfois zygomorphes. Le fruit est une capsule ou une baie. Cette famille comprend 70 genres et 1.400 espèces qui appartiennent les [illegible] à l'homme. On [illegible] la morelle noire [illegible], la jusquiame [illegible], la mandragore, [illegible] espèces.

SOLANDER (Daniel-Charles) [illegible] suédois élève de Linné, médecin à la [illegible] Norvège (1736, mort en 1782). Il voyagea en Laponie, en Allemagne, aux Canaries, fut nommé professeur [illegible] et bibliothécaire du Musée de la Société royale. Il [illegible] en 1771, Cook dans son voyage autour [illegible] Sud, mais il [illegible] à une [illegible] grand Océan. On a de lui : *Description des principales trouvailles faites dans le Hampshire.*

SOLANDRE n. m. Genre de [illegible] — ENCYCL. Les *solandres* sont des arbrisseaux sarmenteux, à feuilles alternes, un peu charnues, rassemblées à l'extrémité des rameaux ; à grandes fleurs solitaires terminales, dont la corolle a la forme d'un grand entonnoir ventru, à limbe plissé ; le fruit est une capsule. Le *solandre à grandes fleurs* est un grand arbrisseau, à rameaux grimpants, à larges feuilles pubescentes et visqueuses ; il passe pour vénéneux.



Solandre.

SOLANDRE n. m. Art vétér. Ancien mot par lequel les hippiatres du XVIIIe siècle désignaient les engorgements rêvassés du pli du jarret et du pli du genou. Syn. de MALANDRE.

SOLANÉES n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des *solanacées,* caractérisée par l'ovaire à deux carpelles, cinq étamines fertiles. Les genres principaux sont : *lyciet, jusquiame, morelle, solanum tubéreux* ou *pomme de terre,* etc.) — *Une* SOLANÉE.

SOLANGE sainte, patronne du Berry, vierge et martyre, née au Preverdier, près Bourges, décapitée en 878, à Solange, près de Bourges (aujourd'hui Sainte-Solange). Le comte de Bourges, Bernard, lui trancha la tête de sa propre main, parce qu'ayant fait vœu de virginité, elle avait refusé de l'épouser. Son tombeau, placé en l'église de Saint-Martin du Cros, devint, après sa mort, un but de pèlerinage.

SOLANIDINE n. f. Base qui résulte du dédoublement de la solanine.

SOLANINE n. f. Alcaloïde $C^{45}H^{73}AzO^{15}$, [illegible] les tiges, les feuilles et les fruits de la [illegible] certaines parties des tubercules de la pomme de terre, deux plantes de la famille des solanées.

SOLANO n. m. Vent chaud de l'Afrique, [illegible] quefois se sentir en Espagne.

SOLANO, bourg des Philippines, [illegible] de Luçon.

SOLANO, comté des Etats-Unis (Californie), sur le Sacramento ; 22.000 hab. Ch.-l. [illegible]

SOLANUM (*nom'*), n. m. Nom scientifique du genre morelle.

SOLARD (*lar* — de *sol* [illegible] n. m. Sillon [illegible] qui a perdu son compagnon d'attelage. — Adj. [illegible] *Un cheval* SOLARD.

SOLARI ou **SOLARIO** Andrea, peintre italien, dit **il Zingaro** (*le Bohémien*), né à Civita Alfruzzes en 1462, mort à Naples en 1515. Il étudia à Bologne, à Ferrare, à Venise, à Florence et à Rome. De retour à Naples, il ouvrit une école, dite des *zingari,* d'où sortirent plusieurs peintres distingués. Ses œuvres sont rares, mais peu [illegible]. Parmi ses travaux, on cite les fresques qu'il exécuta à Naples, chez les bénédictins : la *Descente de croix* de la chapelle de Saint-Thomas, chez les dominicains : la *Vierge entourée de saints, Saint Vincent,* à Saint-Pierre Martyr ; *le Christ mort,* à Saint-Dominique ; une *Vierge,* au musée de Naples, etc.

SOLARI ou **SOLARIO** Christophe, sculpteur et architecte italien, dit **il Gobbo** (*le Bossu*). Il vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. Artiste d'un grand talent, il fut appelé à travailler à la chartreuse de Pavie, puis à la cathédrale de Milan, où l'on voit de lui plusieurs statues de grandeur colossale, un bas-relief (*Christ au tombeau, Lazare, Saint Pierre, Saint Louis, Judith, Sainte Lucie, Sainte Hélène* et *Sainte Agathe*). La chartreuse de Pavie possède de lui *Ludovic Sforza* et *Beatrix d'Este,* figures en demi-relief d'une grande beauté. — Son frère, ANDREA **Solari,** dit *Andrea del Gobbo,* né en 1458, mort après 1509, eut une réputation [illegible] possède de lui : *la Vierge allaitant l'Enfant Jésus,* et un portrait de Charles d'Amboise.

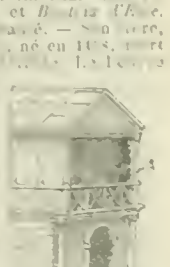

SOLARIEN, ENNE (*ri-in, è*) — Du lat. *solarium,* qui a rapport au soleil. Nom sous lequel on désigne les habitants supposés du soleil.

SOLARIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gasteropodes prosobranches, renfermant les genres [illegible] et voisins. — *Un* SOLARIDE.

SOLARINO, bourg du roy. d'Italie, [illegible] de Sicile (prov. de Syracuse) ; 2.900 hab.

SOLARIUM (*ri-om*) n. m. Archit. Terrasse qui surmontait beaucoup de maisons à Rome et dans tout [illegible] Occupant y venait jouir [illegible] prendre le frais [illegible] la nuit. Quelquefois, le solarium était [illegible] tout, porté par des piliers ou des colonnes.

SOLARIUM (*ri-om*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type de la famille des *solaridés,*

— Techn. Partie à peu près horizontale d'un fourneau d'affinerie, sur laquelle on place le métal que l'on veut traiter. ‖ Pièce horizontale de charpente, disposée pour soutenir le bâti d'une machine. (On dit aussi SEMELLE.) ‖ Jetée de plâtre exécutée à la truelle.

— ENCYCL. Art vétér. La *sole* est sujette à diverses affections, la plupart accidentelles, qui sont :

1° La *sole battue*, *solbature* ou mieux *sole battue*, irritation résultant de contusions répétées, soit par un fer qui manque d'ajustage, soit par un caillou ou une masse de boue desséchée, interposée entre la sole et le fer. C'est une *bleime* (v. ce mot), qu'on traite en la *dégageant*, c'est-à-dire en enlevant les tissus cornés infiltrés et en donnant écoulement au pus s'il y en a. On applique ensuite un pansement d'étoupes imbibées d'essence de térébenthine et maintenu par le fer, qu'on replace avec une plaque de tôle ou des éclisses, si cela est nécessaire.

2° La *sole échauffée*. C'est une irritation des tissus vivants de la sole, causée par le fer chaud présenté trop longtemps sur la sole par l'ouvrier maréchal pour en rectifier l'ajustage. Des bains froids suffisent généralement pour guérir la sole échauffée.

3° La *sole brûlée* est le même accident que le précédent, mais à un degré plus prononcé. S'il se produit un décollement et de la suppuration, dégager à fond pour donner issue à celle-ci et panser comme pour la sole battue.

SOLE n. f. Genre de poissons anacanthines, famille des pleuronectidés, répandus dans toutes les mers.

— ENCYCL. Les *soles* (solea) sont des poissons de taille moyenne ou petite, plats, ovales, couverts de fines écailles cténoïdes, les yeux placés sur la face droite, le supérieur étant reporté un peu en avant, etc. Ces poissons carnassiers vivent dans les fonds sablonneux, dont ils prennent les couleurs. Six espèces se trouvent dans les mers d'Europe : sole commune (*solea vulgaris*) [Océan et Méditerranée], qui atteint 60 centimètres de long ; sole brusque (*solea melo*) *nochira*) [golfe de Gascogne] ; sole polo (*solea lascaris* [toutes les côtes françaises] ; sole rhombon (*solea Kleini*) [Méditerranée] ; sole seteau (*solea cuneata*) [océan Atlantique] ; sole ocellée (*solea ocellata*) ou pégouso [Méditerranée].


Sole.

La sole est un des poissons les plus fins et les plus estimés. Celle dont la peau dorsale est grisâtre doit être préférée, car elle est la plus fine. On mange la sole *frite*, au *gratin*, au *vin blanc*, etc.

SOLE n. f. Nom sous lequel on désignait autrefois certains magasins. ‖ On a dit aussi SEULE.

SOLE n. f. Jeux. Boule de bois que l'on fait rouler au moyen d'une crosse. ‖ On l'appelle aussi CUOCLE, et SOULI

SOLE (VAL DI), vallée du Tyrol (Austro-Hongrie Trentin, distr. de Cles]), parcourue par le Vermiglio, affluent du Noce (bassin de l'Adige). Sites pittoresques.

SOLEA (*lé-a* — mot lat.) n. f. Antiq. rom. Sorte de sandale. (C'était une simple semelle, en bois pour les gens de la campagne, en cuir pour les gens de la ville, à qui elle servait de chaussure pour l'intérieur et les visites. Elle était maintenue par des courroies. Il y avait aussi des *solex* en sparterie ou en cuir pour les bêtes de somme et de trait qui avaient les pieds sensibles.)

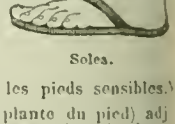
Solea.

SOLÉAIRE (*lè'* — du lat. *solea*, plante du pied) adj. Anat. Muscle situé à la partie postérieure de la jambe.

— ENCYCL. Le muscle *soléaire*, l'un des muscles du mollet, naît de la tête et du tiers supérieur du péroné, reçoit des faisceaux venus d'une bandelette tendineuse étendue du péroné au tibia et d'autres faisceaux nés de la ligne oblique du tibia. Il se termine inférieurement par un tendon, qui, joint à ceux des muscles jumeaux, avec lesquels il constitue le triceps sural, forme le tendon d'Achille.

SOLÉCISER v. n. Faire des solécismes.

SOLÉCISME (*sissm'* — du lat. *solœcismus* ; gr. *soloikismos* n. m. Faute contre la syntaxe :

> Le moindre *solécisme* en parlant vous irrite,
> Et vous en faites, vous, d'étranges en conduite.
> MOLIÈRE.

— Fig. et fam. Faute quelconque : *Un* SOLÉCISME *politique*.

— ENCYCL. Le mot grec dont le français *solécisme* est une transcription a pour radical *Soloi*, nom d'une colonie achéo-rhodienne, établie en Cilicie, qui aurait gravement altéré la langue de ses fondateurs. On a d'abord appelé « solécisme » toute façon incorrecte de s'exprimer, et ce sens général du mot n'a pas complètement disparu. Mais on entend plus ordinairement par solécisme une faute contre la syntaxe, par opposition au *barbarisme*, faute contre la phonétique, la morphologie ou la sémantique.

SOLEDAD, village de la Colombie (départ. de Bolivar). 4.185 hab.

SOLEDAD, gros village du Mexique (Etat de San Luis Potosi) ; 8.425 hab.

Soledad (CONVENTION DE LA), préliminaires de paix signés à Soledad, le 19 février 1862, par le général Doblado, ministre des affaires étrangères au Mexique, et les commissaires anglais, espagnols et français. Le gouvernement de Juarez y était reconnu, et les alliés obtenaient l'autorisation de camper dans l'intérieur des terres, en attendant la paix définitive.

SOLEIL (*lè-ill* ; *ll* mll.) — du lat. pop. *solicŭlum*, diminutif de *sol*, même sens) n. m. Astre central, lumineux, du monde que nous habitons : *Le* SOLEIL *a trois cent cinquante-sept mille lieues de diamètre.* (Fr. Arago.)

— Astre considéré comme le centre d'un système planétaire : *Il est des* SOLEILS *qui paraissent, disparaissent.* (Buffon.)

— Image, représentation du soleil : *Les mousquetaires portaient un* SOLEIL *sur la poitrine.*

— Lumière, chaleur du soleil; endroit éclairé, chauffé par le soleil : *Ote-toi de mon* SOLEIL, *dit Diogène à Alexandre.* ‖ Journée éclairée, chauffée par le soleil : *Les contrées du Nord ont moins de* SOLEILS *que celles du Midi.*

— Poétiq. Jour, journée :

Adieu, dernier *soleil!* adieu, suprême aurore!
LAMARTINE.

— Année :

De soixante *soleils* la course entre-suivie.
LA FONTAINE.

— Fig. Ce qui brille d'un grand éclat : *La vérité est le* SOLEIL *des intelligents.* (Vauven.) ‖ Personne possédant quelque vertu, quelque qualité éclatante : *Un* SOLEIL *de beauté.* ‖ Personne puissante dont on attend des faveurs :

. . . Les gens d'excellent conseil
Disent qu'un sage ne se place
Trop près ni trop loin du *soleil.*
ARNAULT.

— Pop. *Avoir un coup de soleil,* Etre gris. ‖ *Prendre, Recevoir un coup de soleil,* Devenir subitement amoureux. ‖ *Piquer un soleil,* Rougir soudainement.

— Loc. div. *Sous le soleil,* Sur la terre, dans le monde : *Rien de parfait* SOUS LE SOLEIL. ‖ *Au soleil, Au grand soleil,* Dans un endroit éclairé, chauffé par le soleil. — Au grand jour, à la face du monde : *L'honneur des hommes croît* AU SOLEIL, *celui des femmes fleurit à l'ombre.* (Ch. de Bussy.) ‖ *Entre deux soleils,* Entre le lever et le coucher du soleil. ‖ *D'un soleil à l'autre,* Du jour au lendemain. ‖ *Soleil levant,* Soleil qui paraît le matin à l'horizon : *Partir au* SOLEIL LEVANT. — Fig. Personne dont la puissance commence, qui est au début d'une grande fortune. ‖ *Soleil couchant,* Soleil qui est près de disparaître sous l'horizon : *Arriver au* SOLEIL COUCHANT. — Personne dont le pouvoir, la fortune est à son déclin. ‖ *Le soleil est haut,* Le soleil est élevé au-dessus de l'horizon. ‖ *Le soleil est bas,* Le soleil descend à l'horizon. ‖ *Soleil d'eau,* Soleil pâle, blafard, qui passe pour annoncer la pluie. ‖ *Déjeuner de soleil.* Fam. Etoffe dont la couleur, peu solide, passe rapidement. — Beauté éphémère. ‖ *Bien au soleil,* Propriété immobilière. ‖ *Avoir sa place au soleil,* Tenir un rang, occuper une position. ‖ *Faire honneur au soleil,* Le laisser se lever le premier, ne se lever qu'après lui. ‖ *Partager le soleil entre les combattants,* Placer, dans un combat singulier, les adversaires de telle sorte que le soleil n'incommode pas plus l'un que l'autre. (Vx.) ‖ *Il fait soleil, du soleil,* Le soleil brille, n'est caché par aucun nuage. ‖ *Il fait grand soleil,* Le soleil est haut sur l'horizon. ‖ *Cela n'a vu ni lune ni soleil.* Se dit d'un objet qui est toujours resté enfermé.

— Alchim. Or.

— Bot. Nom vulgaire de l'hélianthe tournesol. ‖ Nom vulgaire de quelques espèces de rudbeckies. ‖ *Soleil d'or,* Belle variété de narcisse. ‖ *Soleil rigide,* Nom vulgaire de l'harpalie rigide. ‖ *Soleil vivace,* Syn. de TOPINAMBOUR.

— Ecrit. sainte. *Le soleil de justice,* Dieu.

— Liturg. Ostensoir fermé d'un cercle d'or ou d'argent garni de rayons, dans lequel on place l'hostie consacrée pour l'exposer à l'adoration des fidèles. V. OSTENSOIR.

— Métrol. *Ecu d'or au soleil,* Ecu frappé sous Louis IX et sous Charles VIII, qui était marqué d'un soleil au-dessus de la couronne.

— Pathol. *Coup de soleil,* Insolation. ‖ *Coup de soleil électrique,* Phénomène morbide occasionné souvent, pendant la soudure électrique des métaux, par la lumière de l'arc voltaïque. (Il provoque une tuméfaction de la peau, avec chémosis des paupières, œdème et finalement desquamation comme dans l'érysipèle.)

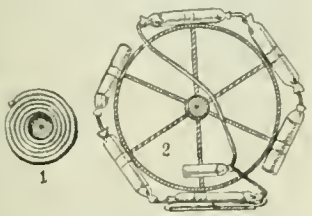

1. Soleil pastille, 2. Soleil à 6 jets.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice qui tourne autour d'un axe et jette des feux en forme de rayons.

— Zool. *Soleil marin* ou *de mer,* Nom vulgaire de divers animaux marins (astéries, anémones de mer, etc.).

— PROV. **Le soleil luit pour tout le monde,** Tous les hommes ont les mêmes droits. ‖ **Rien de nouveau sous le soleil.** V. NIL NOVI SUB SOLE. ‖ **Soleil qui luit le jour de Saint-Vincent fait monter le vin au sarment,** Lorsque le soleil luit le jour de la Saint-Vincent, on peut espérer une abondante récolte de vin.

— ALLUS. HIST : **Ôte-toi de mon soleil,** Réponse de Diogène à Alexandre (Diogène Laërce, *Vie de Diogène*). C'est à Corinthe que Diogène vieilli aurait rencontré Alexandre le Grand. Le vieux philosophe était tranquillement étendu au soleil dans le Cranion, quand le cortège du roi de Macédoine s'arrêta devant lui. Le conquérant offrit au sage les faveurs et les richesses dont il comblait les philosophes courtisans qu'il traînait à sa suite. Pour toute réponse, Diogène étendit la main et dit tranquillement : *Ote-toi de mon soleil.* Cette réponse qualifie la modération des désirs en présence d'une puissance disposée à tout accorder, mais, le plus souvent, revêt une acception plus vulgaire et signifie : Ote-toi de là, tu me gênes.

— **Josué arrêtant le soleil.** V. JOSUÉ.

— ALLUS. LITTÉR. :

Le soleil qui poudroie
Et l'herbe qui verdoie;

Passage du conte de Perrault, *Barbe-Bleue,* et qui dans l'application, est une réponse négative faite à quelqu'un qui attend impatiemment une personne ou une chose. V. BARBE-BLEUE.

— ENCYCL. Astron. Les premières observations montrent que le *soleil* a, par rapport aux étoiles, un mouvement propre en déclinaison. Dans le courant de l'année, on le voit successivement après chacune des douze grandes constellations du zodiaque, qui jalonnent sa route annuelle autour de la sphère céleste. Tous les ans, le même phénomène de mouvement propre en ascension droite se produit, dans le sens des ascensions droites croissantes, inverse du mouvement diurne, de 1 O. à l'E., ce que l'on peut aisément vérifier par la mobilité de l'image dans le champ d'un équatorial : telle est la cause des saisons et de l'inégalité des jours et des nuits.

Mais un mouvement trois cent soixante fois plus rapide, le mouvement diurne, l'entraîne aussi comme les étoiles, et est la cause du phénomène primordial : le jour et la nuit.

L'observation du soleil, avant toutes choses, entraîne certaines précautions : emploi d'écrans, de verres très fumés, etc. On constate alors qu'il se présente comme un disque parfaitement circulaire, ce qui se confirme par l'emploi du héliomètre ou d'oculaires à réticule : pour fixer sa position sur la sphère céleste, on marquera la position de son centre. S'il s'agit d'un passage, on prend pour azimut, ascension droite, la demi-somme des observations des premier et deuxième bords; pour une hauteur ou déclination, la demi-somme des mesures pour les bords supérieur et inférieur, précautions prises pour les diverses corrections instrumentales, réfraction, etc.

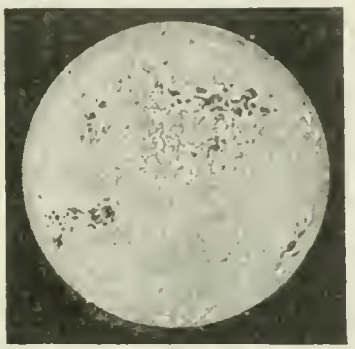
Aspect du soleil avec ses taches et ses facules aux époques de maximum.

Si l'on repère ainsi avec soin les positions successives du centre du soleil sur la sphère céleste, on constate que, dans son mouvement apparent, le soleil décrit un grand cercle incliné sur l'équateur de 23° environ, et ce mouvement, à peu près uniforme sur la sphère céleste, s'effectue dans le sens direct : c'est l'écliptique. Le temps que met le soleil, partant de l'équinoxe de printemps, pour y revenir, constitue sensiblement l'année civile.

De cette connaissance du mouvement du soleil résulte immédiatement le système de coordonnées (longitude et latitude), se référant au grand cercle écliptique et à ses pôles. La latitude du soleil est toujours nulle, tandis que sa longitude croît d'une façon sensiblement uniforme.

Mouvement curviligne. Le soleil décrit donc une trajectoire dans un plan (écliptique) renfermant la terre. Pour connaître son vrai mouvement, on va suivre les variations de sa longitude (angle polaire) et celles de son rayon vecteur (distance) en fonction du temps : la longitude s'obtient directement par les coordonnées du centre; la distance résulte de la mesure du diamètre apparent, constamment variable. Et, d'après ce que nous avons dit, toute mesure de déclinaison ou de hauteur par les deux bords fournira en même temps une détermination de ce diamètre apparent.

Ce fait seul que la distance du soleil est inversement proportionnelle au sinus de son demi-diamètre apparent ou à son diamètre apparent, vu la petitesse des angles, quantité fournie directement par l'observation, suffit à déterminer une courbe homothétique à la trajectoire du soleil. Ainsi, le diamètre apparent du soleil varie de 32'36" au 1er janvier à 31'32" au 1er juillet, et sa variation permet d'établir que le soleil décrit une ellipse dont la terre occupe un foyer; le grand axe de l'ellipse est incliné de 11°8' sur la ligne des solstices, c'est-à-dire que la longitude du périgée est sensiblement de 281°8'.

La loi des aires permet précisément de calculer la longitude du soleil en fonction du temps; et l'introduction de la *longitude moyenne* du *soleil fictif* à vitesse angulaire constante correspond à ce que l'on nomme *équation du centre,* utilisée pour ce calcul. La loi des aires permet encore de calculer les durées des saisons qui sont inégales, et parce que la terre est au foyer, non au centre de l'orbite, et à cause de l'inclinaison du grand axe.

Distance du soleil. La distance du soleil est de 23.000 rayons équatoriaux de la terre, soit 150 millions de kilomètres, comme on le déduit de la parallaxe; son rayon vaut 109 rayons terrestres ou 700.000 kilomètres; sa masse 324.000 fois celle de la terre et sa densité moyenne 1,4.

Eléments de l'orbite. Les déplacements des plans de l'écliptique et de l'équateur, précession et nutation, modifient légèrement le mouvement du soleil. Enfin, dans l'écliptique même, les lois de Képler ne régissent pas son mouvement d'une façon absolue; longitude et rayon vecteur comportent de très petits écarts, et la latitude n'est pas constamment nulle. Pareillement, les éléments de l'orbite subissent des inégalités périodiques ou séculaires, dues aux perturbations.

L'étude du soleil importe encore dans la mesure du *temps,* temps solaire, vrai ou moyen, et dans le calendrier. De même, puisque sa déclinaison n'est pas constante, le soleil ne reste pas tous les jours de l'année le même temps au-dessus de l'horizon : c'est la question si importante de l'inégalité des jours et des nuits, avec la notion des zones glaciales, zones tempérées, torrides, des cercles géographiques correspondants, cercle d'illumination et crépuscule.

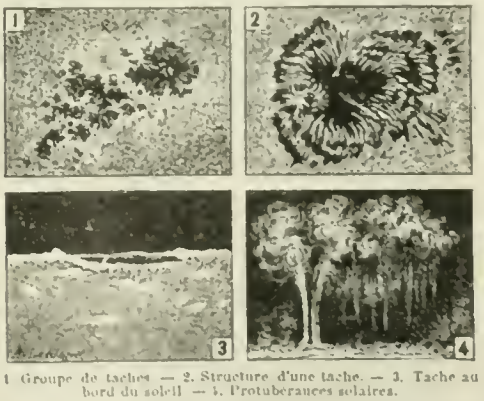

1. Groupe de taches — 2. Structure d'une tache. — 3. Tache au bord du soleil — 4. Protubérances solaires.

Rotation. Si, avec une lunette, on observe la surface solaire, on y note la présence de taches mobiles; l'étude des courbes décrites par ces taches et leurs mouvements montre qu'elles parcourent en réalité des arcs avec un mouvement uniforme; elles sont entraînées dans un mouvement d'ensemble. Le soleil, en effet, tourne sur lui-même, la durée apparente de la rotation est de 27 j. 3 h., et la durée réelle de 27 j. 4 h. 29 m. d'où la différence qui tient au déplacement du soleil pendant le même temps, l'équateur solaire est incliné de 6° 8 sur l'écliptique.

Mouvement propre. Le mouvement total résulte donc de deux mouvements : le mouvement de rotation et son mouvement annuel propre sur l'écliptique; nous savons que le mouvement d'une étoile est dû à la rotation de la terre sur elle-même; reste le mouvement propre. Bien des raisons tendent à faire admettre que la terre est animée d'un mouvement de translation, parallaxe annuelle des étoiles, aberration de la lumière, irrégularités apparentes des planètes, lois de la gravitation universelle, etc.

Alors, par rapport au soleil supposé immobile, la terre possède un mouvement relatif qui fait décrire à son courbe plane, ellipse dont le soleil occupe un foyer, dans le sens direct, suivant la loi des aires. Et l'axe de rotation de la terre sur elle-même est incliné de 23°27' sur l'écliptique; l'écliptique et l'équateur sont animés de petites variations, précession, nutation, et tous les phénomènes que nous avons signalés s'expliquent aussi bien comme si la terre était fixe et le soleil mobile, le mouvement relatif seul ayant été mis en jeu.

Constitution physique. Observé sous de forts grossissements, le disque du soleil est loin d'être uni : on y remarque des granulations, des plages brillantes (facules) et des cavités en forme d'entonnoir qui laissent entrevoir la masse sombre de l'intérieur dans une déchirure de l'enveloppe mince très brillante. Enfin, les éclipses ont mis en évidence l'existence de jets, flammes, panaches, les protubérances, la chromosphère et la couronne; cette dernière est la seule que l'on ne soit pas encore parvenu à observer en dehors des éclipses, et toutes ces manifestations de l'activité de surface du soleil paraissent avoir une certaine périodicité dans leurs effets, en relation avec le magnétisme terrestre.

L'analyse spectrale permet d'affirmer dans le soleil l'existence d'un certain nombre de corps simples, fer, hydrogène, sodium, calcium, magnésium, etc., et le renversement des raies prouve la température relativement basse de la couche de vapeurs. Ce sont là les éléments les plus volatils qui gagnent les régions supérieures de la chromosphère et dont les protubérances présentent les raies brillantes : la surface solaire est comme un bain incandescent et fluide, avec une lumière à spectre continu, à la surface duquel émergent les substances plus volatiles qui constituent une couche gazeuse se refroidissant vers l'extérieur.


La couronne solaire pendant une éclipse.

Mais la connaissance des mouvements apparents des étoiles, combinés à leurs vitesses radiales fournies par l'analyse spectrale, donne les mouvements propres : ces mouvements peuvent n'être bien, en tout ou en partie, qu'une apparence provenant de ce que le soleil se meut lui-même, emportant avec lui dans un mouvement d'ensemble tout le système solaire, planètes et leurs satellites. En fait, on trouve que le soleil a un mouvement propre rectiligne (1re approximation) vers un point de la constellation d'Hercule, avec une vitesse de 30 kilomètres par seconde (vitesse de la terre autour du soleil).

Comparé aux étoiles, on voit que le soleil a une composition analogue et, à densité égale, des dimensions comparables; vu à la distance moyenne des étoiles, le diamètre apparent du soleil serait insensible; l'éclat du soleil, comme le montrent les mesures photométriques, est bien inférieur à celui de certaines étoiles; l'éclat de Sirius est 70 fois plus grand; son mouvement propre est du même ordre de grandeur; de tout cela résulte que le soleil n'est qu'une étoile, non la plus importante, et ne se distingue par aucun caractère de l'ensemble de ces astres.

Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails relatifs aux aspects du soleil : aplatissement à l'horizon, ou à la réfraction verticale, lueurs et teintes du lever et coucher, crépuscules, colorations et couronnes solaires, qui ressortissent à la météorologie, état et structure de l'atmosphère, nature des poussières en suspension. La température du soleil est un des éléments les plus incertains, suivant la loi adoptée pour le refroidissement : la plus basse température lui est accordée à 1.395° par Vicaire, la vérité paraît peu éloignée de 2.000°.

L'énergie solaire. L'origine de cette énergie est la concentration permanente de la matière vers le centre, contraction lente qui correspond à une provision de chaleur considérable : les éléments de l'intérieur ne peuvent alors exister qu'à l'état de dissociation et les combinaisons chimiques ne se font qu'à la périphérie, moins chaude, dégageant une chaleur qui assure la constance de la radiation.

Tel est le mécanisme auquel on a cru pouvoir conclure après des travaux comme ceux de Mayer — chute d'aérolithes dont le choc développe de la chaleur — Helmholtz, Thomson, etc., avec une modification de la durée de la rotation de 33 centièmes de seconde pour 2.000 ans, quantité parfaitement inappréciable à l'heure actuelle. Toutes les recherches ayant pour but d'obtenir l'abaissement annuel de la température du soleil pour sa déperdition d'énergie par radiation conduisent à des quantités d'un ordre relatif ainsi inappréciable.

Eléments du soleil. Distance moyenne à la terre en rayons terrestres équatoriaux : 23.439,2; en nombres de kilomètres : 149.501; — demi-diamètre en rayons terrestres

dormants des croisées et des portes. [illegible] revous

SOLEN [illegible] du gr. *solên*, canal) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, [illegible] la famille des solénidés, répandus dans toutes les mers. Les solens, vulgairement nommés couteaux, ont deux tubes charnus allongés, à pied cylindrique, [illegible] Leur coquille étroite, [illegible] Leur chair est blanche.


Solen.

SOLENANTHE n. m. Genre de borraginacées, [illegible] les herbes vivaces des cynoglosses, croissant en Europe et en Asie.

SOLENIDÉS [illegible] n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les genres *solen* et voisins. — *Un* SOLENIDE.

SOLENNEL, ELLE (*la-nèl*) du lat. *solennis*, même sens) Qui se célèbre annuellement par des cérémonies religieuses. Vx. Célébré avec une grande pompe publique : *Fête* SOLENNELLE. || Accompagné de notes publiques ou de formalités imposantes qui donnent une importance considérable : *Vœu* SOLENNEL. *Serment* SOLENNEL.

— Grave, majestueux : *La voix* SOLENNELLE [illegible].

— Emphatique : *M. Prudhomme a le verbe* SOLENNEL.

SOLENNELLEMENT (*la-nè-le*) adv. D'une manière solennelle.

SOLENNISATION (*la-ni, si-on*) n. f. Action par laquelle on solennise : *La* SOLENNISATION *d'une fête.*

SOLENNISER (*la-ni* — du lat. *solennisare*, même sens) v. a. Célébrer publiquement et annuellement avec solennité :

Vivez, *solennisez* vos fêtes sans ombrage.
RACINE

SOLENNITÉ (*la-ni* — rad. *solennel*) n. f. Fête solennelle : *La* SOLENNITÉ *du couronnement de Napoléon Ier.* || Cérémonie pompeuse : *Célébrer une fête avec* SOLENNITÉ. || Caractère de ce qui est solennel : *La* SOLENNITÉ *d'une réception.*

— Emphase, affectation de gravité majestueuse :

Employez ces grands mots, ces phrases, ces formules,
Dont la *solennité* trompe les moins crédules.
C. DELAVIGNE.

— Dr. Formalités d'apparat qui rendent un acte solennel, authentique : *La* SOLENNITÉ *d'un testament, d'un serment.* || Absolum. et fam. Le mariage :

Le remords est bien près de la *solennité*.
MOLIÈRE.

— ENCYCL. Liturg. Liturgiquement, le mot *solennité* ne s'entend pas toujours de la même manière : 1° En cas d'occurrence de deux fêtes du même rit (V. FÊTES), on célèbre la plus *solennelle* des deux, ou, en d'autres termes, la plus *digne* par son objet, les fêtes de N.-S. J.-C. avant celles de la sainte Vierge. 2° On dit que la solennité d'une fête est transférée à un dimanche pour signifier qu'une fête d'obligation, tombant un jour de la semaine, est célébrée publiquement dans les églises, non ce jour-là, mais le dimanche. 3° La solennité d'une fête signifie aussi la pompe extérieure (décoration de l'église et de l'autel, richesse des ornements sacrés) dont une fête peut être revêtue et qui est plus ou moins importante. A ce point de vue, les fêtes se partagent en quatre catégories, dont la première comprend : Noël, Pâques, Pentecôte, les fêtes du titulaire et du patron dans chaque paroisse (ce sont les fêtes les plus solennelles, et, de plus, l'Epiphanie, l'Ascension, la fête du Très-Saint-Sacrement, celle des apôtres Pierre et Paul, l'Assomption, la Toussaint, la Dédicace.

SOLÉNODON n. m. Genre de mammifères insectivores, propres aux Antilles. Ce sont des animaux de taille médiocre, voisins des écureuils et des tanrecs.


Solénodon.

SOLÉNOGLYPHES n. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui, comme les vipères, les crotales et les trigonocéphales, ont des crochets à venin canaliculés, un de chaque côté, à la mâchoire supérieure.

SOLÉNOÏDE (du gr. *sôlên, énos*, tuyau, et *eidos*, forme) n. m. Fil métallique contourné en hélice, puis revenant sur lui-même en ligne droite dans l'axe de l'hélice.

— ENCYCL. Théoriquement, un *solénoïde* est un ensemble de petits cercles égaux, parallèles, très rapprochés, équidistants, perpendiculaires à une même droite réunissant leurs centres et parcourus par un courant de même sens. Pratiquement, on donne aux solénoïdes la forme suivante : sur une surface cylindrique, on enroule un fil contourné en hélice à spires très serrées, puis on le replie sur lui-même parallèlement à sa base. Les deux extrémités [illegible] sont au milieu du cylindre, recourbées à angle droit. Quand on destine [illegible] à exercer [illegible] à étudier, on rattache au moyen de ponces [illegible] du fil aux électrodes de la pile. Lorsqu'au contraire, l'instrument doit subir les effets de la force [illegible], on fixe les extrémités aux bornes d'un dispositif spécial, flottant sur du mercure contenu dans [illegible], permet la rotation de l'ensemble.

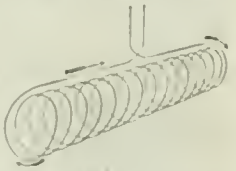
Solénoïde

[illegible] la terre, un solénoïde à axe horizontal [illegible] et traversé par un courant : son axe [illegible] de l'aiguille de déclinaison.

[illegible] le pôle nord d'un *aimant* au pôle nord [illegible] par un courant, il y a répulsion ; si [illegible], il y a attraction. Quand, sur un solénoïde [illegible] par un courant et orienté dans le méridien magnétique, on fait agir un *courant* rectiligne fixe, parallèle à son axe, le pôle nord du solénoïde se trouve dévié vers la gauche du courant et tend à se mettre en croix avec lui. Enfin, près de l'un des pôles d'un solénoïde traversé par un courant et mobile autour d'un axe vertical dirigé suivant l'aiguille de déclinaison, amenons un *autre solénoïde* tenu à la main : les pôles de même nom se repousseront, tandis que les pôles de noms contraires s'attireront.

Ces analogies des aimants et des solénoïdes ont conduit Ampère à formuler sa théorie de l'aimantation. V. COURANT, ELECTROMAGNÉTISME.


Solénostemme : *a*, fleur, *b*, coupe de la fleur

SOLÉNOSTEMME (*stèm'*) n. m. Genre d'asclépiadacées cynanchées, comprenant une seule espèce, le *solénostemme arghel*, petit arbrisseau, de 0m,50 à 1 mètre, qui habite la haute Egypte, la Nubie, l'Arabie, et dont les Egyptiens emploient les feuilles pour falsifier le séné.

SOLÉNOSTOME (*stom'*) n. m. Genre de poissons lophobranches, propres à l'océan Indien. (Les solénostomes sont


Solénostome.

allongés, cylindriques, à livrée brune, variée de jaune et de blanc.)

SOLÉNOTE (du gr. *sôlên, énos*, tube) adj. Bot. Qui ressemble à de longs tubes creux.

— n. m. pl. Section de la famille des hydrophytes. — *Un* SOLÉNOTE.

SOLER (LE), comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 8 kilom. de Perpignan, sur la Têt ; 1.569 hab. Ch. de f. Midi. Sériciculture. Tour féodale du XVe siècle.

SOLERA (Temistocle), poète et compositeur italien, né en 1819, mort à Milan en 1878. Dès l'âge de dix-huit ans, il publia un volume de vers, *i Mici primi canti*. Puis il se produisit à la fois comme librettiste et comme compositeur, d'abord en faisant exécuter à la Scala de Milan un hymne intitulé *la Melodia*, puis en donnant successivement plusieurs opéras dont il avait écrit les paroles et la musique : *Ildegonda* (Milan, 1840) ; *il Contadino di Aglate* (Milan, 1840) ; *la Fanciulla di Castelguelfo* (Modène, 1842) ; *Genio e Sventura* (Padoue). Il donna ensuite, en Espagne, un autre opéra, *la Sorella di Pelagio*, puis se contenta d'écrire de nombreux livrets pour ses confrères musiciens. Il fut notamment le collaborateur de Verdi. Nature d'ailleurs bizarre et tempérament bohème, Solera quitta un jour l'Italie et débarqua en Egypte, où il devint directeur général de la police. Il retourna à Milan, où il mourut dans la misère.

SOLÈRE n. m. Techn. Défaut dans un tissu, consistant en ce qu'un fil se trouve simple, au lieu d'être double. || On dit aussi SECLÈRE.

SOLERET (*rè* — de *soler*, anc. forme de *soulier*) n. m. Partie de l'armure de plates qui défendait le pied.

— ENCYCL. Les *solerets*, appelés aussi *pedieux*, étaient des chaussures d'acier articulées, qui habillaient tout le pied, au moins en dessus. A l'origine, une simple plate, emboutie en gouttière, se bouclait sur le bas des chausses de mailles, au droit du coude-pied, puis on divisa cette plate en une série d'arceaux imbriqués. Les solerets du XIVe siècle ont leur pointe taillée en ogive ; cette pointe va dès lors en s'allongeant pour se transformer au XVe siècle, en ces longues poulaines caractéristiques que l'on porta jusqu'au règne de Charles VIII. Les hommes d'armes ne les portaient d'ailleurs qu'à cheval. A partir de Charles VIII, on passa à l'excès contraire : les solerets carrés, du bout, en *pied d'ours*, affectent une forme épatée caractéristique, qu'ils gardent jusqu'au règne de François Ier ; puis viennent les formes dites en *pied de cheval*, puis en *bec de cane*. Les solerets cessent d'être en usage vers le règne de Charles IX.

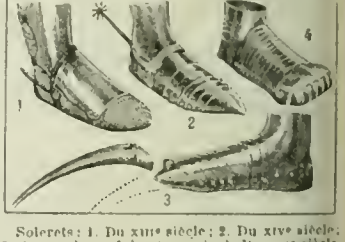
Solerets : 1. Du XIIIe siècle ; 2. Du XIVe siècle ; 3. A grande poulaine (XVe s.) ; 4. Du XVIe siècle

SOLERO, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]) ; 4.000 hab.

SOLES (*Soli*), ville de l'Asie Mineure ancienne, dans la Cilicie. C'était une colonie de Rhodiens, dont le langage particulièrement fautif a donné naissance au mot *solécisme*. Patrie des poètes Aratus et Philémon, Soles prit à l'époque romaine le surnom de *Pompeiopolis*, en souvenir de Pompée, qui y avait installé une colonie de pirates. C'est aujourd'hui la petite ville de *Metzu*.

SOLES ou **SOLŒ**, ville ancienne de l'île de Chypre, sur la côte septentrionale de l'île. Elle fut bâtie d'après les conseils de Solon, d'où son nom. Auj. *Solia*.

SOLESINO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]) ; 2.650 hab.

SOLESMES (*lèm'*), comm. de la Sarthe, arrond. et à 29 kilom. de La Flèche, au-dessus de la Sarthe ; 780 hab. *Solesmois* [*lè-moi*], *oises*.) Exploitation de marbres. Gisement d'anthracite. Célèbre abbaye *Saint-Pierre*, de l'ordre de Saint-Benoît, ch.-l. de la congrégation dite « de France »

es bâtiments claustraux furent presque entièrement reonstruits de 1880 à 1893 dans le style le plus pur du XIIIe siècle, sur les plans du P. dom Mellet. L'église, XIIIe, surtout des XVIe et XVIIe siècles, renferme les élèbres *saints de Solesmes*, qui sont au nombre des plus elles œuvres de la sculpture française de la Renaissance. a plus remarquable des sculptures et en même temps la us ancienne est la *Mise au tombeau* ou la *Sépulture du hrist*. La *Sépulture de la Vierge*, au nord, est de quarante nées postérieure au groupe précédent, elle présente le yle le plus pur de la Renaissance. On admire encore la euo du *Tréssement de la ierge*; celle *Couronnement de la ierge*, d'une ello composition, mais une exécuon inférieu-. Le groupe *Jésus parmi docteurs* enfermorait, roit-on, plueurs portraits; entre utres, celui Luther. On met générament avec Léon Palustre que la *Sépulture du Christ* t l'œuvre de Jean de Fiesole et d'un de ses compaiotes qui faisaient partie de l'atelier de Michel Colombe. es Angevins : Jean de Lépino, architecte, Joan des arais et Jean Giffard, sculpteurs, auraient composé et culpté la *Sépulture de la Vierge*. A signaler encore, dans glise abbatiale : une *Pietà* du XVIe siècle ; un bas-relief s la même époque représentant le *Massacre des Innoents*, un tombeau reliquaire renfermant le corps de saint éonce, martyr, trouvé dans les catacombes de Rome, et caveau destiné à servir de sépulture aux abbés. Abye de *Sainte-Cécile*, maison de religieuses bénédictines, onstruite dans le style du XIIIe siècle.



Abbaye de Solesmes.

— *Histoire*. Le *prieuré de Solesmes*, fondé en 1010, par eoffroi le Vieux, seigneur de Sablé, s'enrichit rapidement, râce sans doute à la possession de la sainte épine raportée par un croisé. Vendu sous la Révolution, il fut icheté en 1830 par dom Prosper Guéranger, qui y réinalla les bénédictins et restaura la liturgie. A côté fut ndée, en 1860, l'abbaye de Sainte-Cécile. Les deux abyes ont été abandonnées par les moines, en exécution la loi de 1901 sur les associations.

SOLESMES (*lèm'*), ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arnd. et à 20 kilom. de Cambrai, sur la Selle, affluent de l'Escaut, 6.031 hab. (*Solesmois* [*lézois*, *oises*]) Ch. de f. Nord. Fabrication de toiles, linon, batistes, icorerie, tannerie, etc Restes d'un cien prieuré. — Le canton a comm. et 21.104 hab.



Armes de Solesmes.

SOLÉTARD (*tar'*) n. m. Terre sanneuse dont on se sert pour déraisser les lainos.

SOLETO, bourg d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce]); 2.700 hab. Quelques ines hellénistes l'ont fait identifier quelquefois avec l'antique Salente.

SOLETTE (*lèt'*) n. f. Techn. Tringle de bois mince, faisant rtie d'un métier à mailles.

SOLEURE (allem. *Solothurn*), ville de Suisse, ch.-l. du nton du même nom, sur l'Aar, affluent du Rhin ; 8.160 hab. *oleurois*, *oises*.) Cathédrale de Saint-Ours (1726-1772), ec tour de 60 mètres. Dans l'Arsenal (1611), belle collecn d'armes et armures anciennes. Tour de l'Horloge, qui ntérait du Ve siècle. Restes des fortifications (XVIIe s.), attues en 1845. Industries : filature de coton, tissus imimés, cuirs, horlogerie, produits chimiques, marbre. Ancienne colonie romaine (*Castrum Solodurense*), Soure, en 1295, fit alliance avec Berne, et fut admise, en 1481, ns la Confédération. Ce fut la résidence, jusqu'en 1798, s ambassadeurs de France auprès de la Confédération.

SOLEURE (CANTON DE), canton de Suisse, entre les ntons de Bâle-Campagne au N., d'Argovie à l'E., de rne au S. et à l'O., annexes de einfelden, enclavée dans le territoire Berne, de Klein-Lutzel, entre le rritoire de Berne et l'Alsace ; de rmenthal, entre les territoires de rne et de Bâle-Campagne, et l'Alce ; 792 kilom. carr ; 100.800 hab., tholiques en grande majorité. Langue allemande. Sol montagneux, court par les chaînes parallèles du ra suisse qui dominent l'Aar ; cette ière y reçoit la Grande Emme, et à ten la Dunneren. Marbre, gypse ans le Jura), chaux (près de Olten), rre à bâtir Pâturages, élève du tail, céréales, vignes. Industrie prospère : horlogerie, isages, filatures, papier.

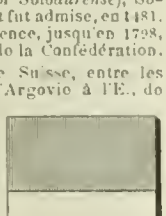

Armes du canton de Soleure.

Soloure (CHÂTEAU DE), château situé près des frontières de France et de Belgique, entre Luxembourg et Montmédy. Le 13 septembre 1475, y fut signé, entre Louis XI et Charles le Téméraire, une trêve qui rétablit le commerce entre la France, la Flandre et l'Angleterre.

SOLFATARE (de l'ital. *solfatara*, soufrière) n. f. Géol. Terrain d'où se dégagent des vapeurs sulfureuses et où se dépose du soufre.

— ENCYCL. Une *solfatare* représente l'état de repos un volcan non éteint, ce qui ne veut pas dire qu'un olcan au repos offre nécessairement les caractères une solfatare. Certains géologues donnent à ces phénoènes une autre signification et y voient la manifestation l déclin d'un volcan : la phase *solfatarienne* succéderait nsi à la phase *active* et précéderait l'*extinction* complète. es solfatares n'ayant éprouvé aucune éruption historiue semblent confirmer cette théorie ; mais, d'autre part, s volcans du même genre se sont terriblement réveillés.

Les solfatares émettent plus ou moins de vapeurs, principalement caractérisées par la présence de l'acide sulfureux. La plus classique est la *solfatare de Pouzzoles* le *Forum Vulcani*, de Strabon, ou les anciens plaçaient une des entrées des Enfers, dans la région des champs Phlégréens, près du Naples. Depuis sa dernière éruption qui date de 1198, elle n'a cessé d'émettre de la vapeur d'eau riche en hydrogène sulfuré, spécialement en une excavation appelée *Grotte du soufre*, où ce minéral apparaît cristallisé. On compte de nombreuses solfatares au Chili, ainsi qu'aux Antilles, où on les désigne sous le nom de *soufrières* ; en 1902, celle de Saint-Vincent fut le siège de violentes éruptions.

Le Caucase, Java, l'Islande, le Mexique, etc., offrent aussi des solfatares.

SOLFATARIEN, ENNE (*ri-in, è-ne*) adj. Qui se rapporte à la solfatare : *Phase* SOLFATARIENNE.

SOLFÈGE (*fè*) — de l'ital. *solfeggio*, subst. verb. de *solfeggiare*, solfier) n. m. Action de s'exercer à solfier. ‖ Recueil de leçons de musique vocale, dans lequel les difficultés du chant sont graduées : *Un excellent* SOLFÈGE.

— ENCYCL. Le *solfège*, en Italie, est un morceau de musique sans paroles, destiné aux élèves chanteurs, afin de leur faire faire l'application de toutes les règles de l'art du chant. Par le solfège, l'élève est contraint de réfléchir sur l'essence du son, n'ayant aucune donnée certaine ou approximative pour reconnaître les intervalles, ainsi qu'en ont les instruments. Le solfège rend l'exécutant plus apte à saisir d'un coup d'œil le motif ou la cantilène.

En France, le solfège indique la réunion de tous les préceptes qui constituent la théorie complète de la musique au point de vue de l'exécution. L'étude du solfège comprend, outre la connaissance de l'échelle musicale, du nom des figures, de la valeur des notes et de leurs rapports entre elles, des silences, du système des clefs et de leurs différentes figures, du nombre et du rôle des accidents, celle des intervalles et de leurs renversements, des formes de la gamme majeure et mineure, des tons divers et de leur caractère constitutif. Vient ensuite l'étude de la mesure et de ses innombrables modifications, du rythme, de la transposition, des signes d'expression et d'exécution, etc.

SOLFERINO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]), au S. du lac de Garde, près du Radone, affluent droit du Mincio ; 1.300 hab. Ruines d'un vieux château, avec une tour, appelée *Spia d'Italia*. Le 24 juin défaite des Autrichiens par les Français.

Solferino (BATAILLE DE) [24 juin 1859]. Après leurs défaites de Magenta et de Melegnano, les Autrichiens avaient renoncé à défendre les lignes de l'Adda, de l'Oglio et de la Chiese, pour se réfugier derrière le Mincio, c'est-à-dire dans l'intérieur du quadrilatère vénitien. Le 17 juin, l'empereur François-Joseph prenait le commandement en chef de son armée, partagée en deux groupes, aux ordres des généraux Wimpffen et Schlick ; quelques jours plus tard, il prenait, sur la nouvelle des dispositions hostiles de la Prusse à l'égard de la France, la décision de faire tête le nouveau aux alliés, Français et Italiens, et il donnait à son armée l'ordre de repasser le Mincio et de se porter vers l'ouest, sur Pozzolengo. Cette détermination rendait inévitable une rencontre avec l'armée franco-piémontaise celle-ci, mal informée d'ailleurs de la reprise du mouvement offensif des Autrichiens, s'avançait en effet vers le Mincio, la gauche en avant, en trois groupes imparfaitement liés : au nord, les Piémontais marchant d'Essenta sur San Martino ; au centre, les 1er, 2e et 4e corps français et la garde impériale, ayant pour objectif Pozzolengo, Solferino, Cavriana et Guidizzolo ; au sud, le 3e corps (Canrobert), couvrant la droite de l'armée contre une attaque que Napoléon III redoutait du côté de Mantoue. De là, dès le début de la rencontre des actions fragmentaires et peu décisives à gauche les Piémontais livrent à San Martino un combat isolé, et qui reste toute la journée sans résultat. D'autre part le 1er corps français (Baraguay-d'Hilliers) enlève les hauteurs de Solferino, mais doit s'arrêter devant le village lui-même, fortement organisé, et la fameuse tour qui le domine, bastionnée de l'Italie. Le 2e Mac-Mahon, pour sa part, grâce à la puissance de son artillerie rayée, Casa Morino, mais éprouve bientôt de grandes difficultés devant Cavriana. Le 4e enfin (Niel), malgré l'appui des divisions de cavalerie Partouneaux et Desvaux, éprouve de grandes pertes autour de Casa Nova et de Medole, où la supériorité numérique des Autrichiens est considérable. C'est seulement à deux heures du soir que le 3e corps lui vient en aide (ce retard faillit, après la bataille, motiver une rencontre entre les deux chefs de corps) et que l'empereur, rassuré sur sa gauche, peut faire appuyer son centre par la garde impériale, enlever Solferino, puis Cavriana et Cassiano, enfin Guidizzolo, tandis qu'un orage violent interrompt le combat et protège la retraite des Autrichiens. Les pertes, des deux côtés, étaient sanglantes : 17.000 Français et 22.000 Autrichiens. La victoire de Solferino devait amener à brève échéance la cessation des hostilités.



Bataille de Solferino, d'après A. Yvon.

— Icon. Adolphe Yvon a représenté la *Bataille de Solferino* (Salon de 1861 ; auj. au musée de Versailles). Napoléon III occupe le centre de la composition et montre de la main droite la tour vers laquelle les Français montent à l'assaut. Un officier passe devant lui au galop et le salue. Des généraux et des aides de camp sont rangés derrière à droite. Meissonier a peint *Napoléon III à Solferino* (salons de 1861, 1863, 1861 ; auj. au musée du Luxembourg). Dans ce dernier tableau, de très petites dimensions, l'empereur, entouré d'un brillant état-major, sur une hauteur, regarde le combat qui a lieu dans la vallée. Au loin, on distingue les mouvements des troupes. La *Bataille de Solferino* a aussi été représentée par L. Paternostre et par Armand Dumaresq.



Plan de la bataille de Solferino.

SOLFIATION (*si-on*) n. Action de solfier : *La* SOLFIATION *d'une cavatine*.

SOLFIER de *solfe*, mot anc., formé de *sol* et *fa*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous solfiions. Que vous solfiiez*. v. a. Chanter un morceau de musique en prononçant seulement le nom des notes : SOLFIER un air.

— Loc. PROV. et FAM. **Chanter sans solfier**, Jeter des cris sous l'influence d'un mauvais traitement.

Se solfier, v. pr. Être solfié : *Cet air doit* SE SOLFIER *avec plus d'expression*.

SOLI (Joseph-Marie), architecte italien, né à Vignola en 1745, mort en 1822. Il occupa dans l'histoire de l'architecture moderne une place importante et il est considéré comme le restaurateur du bon goût en Italie. Ses principaux travaux sont : l'*Église de Carbontano*, près de Rome ; le *Palais Bellucci*, à Vignola ; un *Hôpital* et un *Cimetière* à Cento ; etc.

SOLICITOR (mot angl.) n. m. En Angleterre, Personne admise à la pratique devant une cour de chancellerie ou d'équité.

— ENCYCL. Le *solicitor* est à la fois un conseiller légal pour toute personne qui requiert ses services et un avocat plaidant devant les cours où les membres du barreau n'ont pas le privilège exclusif de l'audience.

Le *solicitor general* est le second des officiers judiciaires de la couronne. Il marche après l'*attorney general*. Il est choisi parmi ceux des conseillers de la reine qui font partie de la Chambre des communes.

SOLIDAGE (*daj'*) n. f. Genre de composées astéroïdes.

— ENCYCL. Les *solidages* (solidago) sont des herbes ou rarement des arbrisseaux, à feuilles alternes, à fleurs jaunes groupées en capitule. On en connaît soixante espèces des régions tempérées. On rencontre fréquemment en France dans les bois, la *verge d'or*, c'est une herbe astringente qui entre dans le *faltrank* ou *ruinère suisse*. On cultive souvent dans les jardins la *solidage du Canada*.



Solidage : a, inflorescence ; b, fleur.

SOLIDAGINÉ, ÉE (*ji-né*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au solidage.

SOLIDAIRE

SOLIDAIREMENT

SOLIDARISER

SOLIDARISTE

SOLIDARITÉ

Solidarité républicaine, Association politique fondée en octobre 1848, à Paris et dans les départements, par Ledru-Rollin, Deschauze, Bambon, Sarrut, etc. Elle avait pour objet de résister par tous les moyens légaux aux tentatives des légitimistes et des orléanistes pour s'emparer du gouvernement. Administrée par un conseil général de soixante-dix membres, la société avait un comité central à Paris, des comités départementaux, d'arrondissement et de canton. Interdite le 31 mai, la République a cette association, qui se reconstitua secrètement, par arrêt du 3 décembre 1849.

SOLIDE

SOLIDEMENT

SOLIDIEN, ENNE *-di-in, ène* adj. Physiq. Qui a rapport aux solides. *Bruit solidien,* Bruit produit par le choc de deux corps solides. Peu us.

SOLIDIFICATION *-fi-ka-sion* n. f. Physiq. Passage de l'état liquide à l'état solide par refroidissement.

— Encycl. Le passage inverse, c'est-à-dire la fusion, a lieu pour chaque corps, sous la pression atmosphérique, à une température déterminée, appelée son point de fusion. Un mélange des deux états solide et liquide ne peut exister dans une atmosphère à température plus basse que celle de fusion ou se solidifie complètement à cette température même de fusion; pendant la solidification la température ne baisse pas, parce que la solidification est accompagnée d'un dégagement de chaleur, égale à celle qui a été absorbée pendant la fusion. Si l'on soustrait au refroidissement le liquide dépourvu de toute trace de son solide, les faits se produisent généralement d'une manière différente : le corps peut rester liquide à une température inférieure à son point de fusion. On dit alors qu'il y a retard à la solidification, ou encore que le liquide est en surfusion; la solidification *peut* alors être produite par une forte secousse, elle se produit *toujours* si l'on se replace dans les premières conditions, c'est-à-dire si l'on met au contact du liquide une parcelle de son solide; la solidification est alors très rapide et, si elle n'est pas complète, la chaleur dégagée fait remonter la température jusqu'au point de fusion.

La solidification d'un liquide produit généralement une diminution de volume, pour quelques corps, l'eau en particulier, il y a au contraire augmentation. V. CONGÉLATION.

SOLIDIFIER du lat. *solidus,* solide, et *facere,* faire. Prend deux *i* de suite aux deux pr. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous solidifiions. Que vous solidifiiez.* V. a. Rendre solide, faire passer à l'état solide : SOLIDIFIER *l'eau en la congelant.*

Se solidifier, v. pr. Devenir solide, passer à l'état solide : *L'oxygène* SE SOLIDIFIE *en se combinant avec les substances oxydables.*

— Prendre de la fermeté, de la dureté : *Les névés* SE SOLIDIFIENT *peu à peu et se transforment en glaciers.*

SOLIDISME *dism'* n. m. Doctrine médicale qui rapportait l'origine des maladies à des modifications des parties solides ou tissus de l'économie, par opposition avec l'*humorisme.* Parmi les doctrines solidistes modernes, il faut citer le brownisme et le rasorisme.

SOLIDISTE *dist'* adj. Qui a rapport au solidisme.

— n. m. Partisan du solidisme.

SOLIDITÉ du lat. *solidus* n. f. Qualité de ce qui est ferme, résistant : *La* SOLIDITÉ *d'un bâtiment.* Caractère de ce qui est durable : *Les choses humaines n'ont pas une grande* SOLIDITÉ. Caractère de ce qui est sérieux, réel, fondé : *Les promesses des hommes politiques ont peu de* SOLIDITÉ.

— Fermeté d'âme : *Pour ce qui est des défenseurs de la vérité, la* SOLIDITÉ *doit être leur partage.* Boss.

— Autref. Volume : *Mesures de* SOLIDITÉ. (Vx.) Solidarité : *La* SOLIDITÉ *de deux débiteurs*

— Mar. *Solidité de la carène,* Déplacement ou Volume de la carène.

— ANTON. Fluidité. Fragilité.

SOLIDO (IN) *in'* — mots lat., signif. *en entier,* adv. En masse, ensemble.

SOLIDUM (IN) *in', dom* — mots lat., signif. *en masse*] loc. adv. Jurispr. anc. Solidairement.

SOLIER *li-é* — bas lat. *solarium,* charpente; du lat. *solum,* sol n. m. Grenier. (Mot usité en Normandie.)

SOLIÉ Jean-Pierre SOULIÉ, dit, chanteur scénique et compositeur français, né à Nîmes en 1755, mort à Paris en 1812. Fils d'un violoncelliste au théâtre de Nîmes, il étudia d'abord cet instrument, puis il chanta les ténors à Avignon, à Nancy et à Lyon, fut engagé à la Comédie-Italienne. Comme compositeur, Solié a produit une trentaine d'ouvrages d'une mélodie naturelle et souvent pleine de grâce, qui furent représentés à la Comédie-Italienne, avec beaucoup de succès.

SOLIERA, comm. d'Italie [Emilie (prov. de Modène)]; 5 050 hab.

SOLIÈRE n. f. Métall. Verge de métal aplatie.

SOLIGALITCH, ville de Russie (gouv. de Kostroma), sur la rivière Kostroma; 3.500 hab. — Ch.-l. d'un district qui a 3 910 kilom. carr. et 58.000 hab.

SOLIGAS, peuplade dravidienne, qui vit dans le Maïssour et la présidence de Madras (Inde méridionale). Les Soligas sont renommés pour leur habileté à la chasse.

SOLIGNAC, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 12 kil. de Limoges; 1 285 hab. Ch.-de f. Orléans. Filature de laine. Kaolin. Abbaye fondée en 631 par saint Eloi. Eglise romane de la fin du XIIe siècle et formant une seule nef voûtée à trois coupoles. Les bâtiments conventuels, ruinés par les guerres de religion, ont été reconstruits au XVIIe siècle. Grâce au fondateur, saint Eloi, le *monastère de Solignac* fut la grande école d'orfèvrerie du Limousin.

SOLIGNAC-SUR-LOIRE, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arr. et à 8 kilom. du Puy, sur le rebord d'un plateau qui tombe en pente rapide sur la *Loire* et domine le village de l'Orgie; 1 329 hab. Chaussée basaltique. A 1 kilom., cascade de la Beaume, haute de 27 mètres et formée par Durzie. — Le canton a 5 comm. et 6.213 hab.

SOLIGNY-LA-TRAPPE, comm. de l'Orne, arr. et à 12 kil. de Mortagne, près des sources de la Sarthe; 886 hab. Ch.-de f. Orléans. La Trappe qui lui donne son surnom, sur l'emplacement de laquelle a été fondée par le réformateur de Rancé au XVIIe siècle, relevée et presque reconstruite en 1815, abrite aujourd'hui une ferme école, une colonie pénitentiaire, des ateliers de fabrication de chocolat.

SOLIHULL, ville d'Angleterre (comté de Warwick), sur un affluent du Tame; 5.280 hab.

SOLIKAMSK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Perm), sur la Kama; 12.000 hab. Ch.-l. d'un district qui a 223 000 hab. Sel gemme.

SOLILEMME *lèm'* n. m. Pâtiss. Gâteau au beurre, dans le genre de la brioche.

SOLILOQUE (*lok'* — du lat. *soliloquium,* même sens) n. m. Discours d'une personne qui parle avec elle-même.

— Bibliogr. Titre de quelques écrits. *Les* SOLILOQUES *de saint Augustin. Le* SOLILOQUE *de Shaftesbury.*

— SYN. Soliloque, monologue. V. MONOLOGUE.

Soliloques (LES), de saint Augustin. Cet ouvrage fut composé, au début de l'année 387, ou à la fin de l'année précédente, dans la solitude de Cassiciacum, où Augustin s'était retiré avec sa mère, son frère Navigius, son fils Adéodat, Alypius et quatre autres amis. Résolu à rompre avec ses erreurs passées, il se préparait à recevoir le baptême en se livrant à de profondes méditations sur les principes fondamentaux de la science et de la morale. Sous la forme d'un entretien avec sa propre raison, Augustin entreprend de se démontrer à lui-même l'existence de Dieu dans le premier livre, et l'immortalité de l'âme dans le second. On relève dans les *Soliloques* de nombreuses réminiscences de Platon. Dans un passage célèbre, Augustin, avant Descartes, fait du témoignage que la pensée se rend à elle-même le fondement et le critérium de la certitude.

SOLIMAN ou **SLIMAN,** bourgade de Tunisie, peuplée de Maures Andalous, à 35 kilom. à l'E. de Tunis. Ch. de f. de Fondouck Djedid à Menzel-Bou-Zelfa. Centre de cultures maraîchères.

SOLIMAN (Abou-Ayyoub), calife omeyyade de Damas, mort en 717. Il succéda en 715 à son frère el-Wélid. Il abandonna à ses généraux les soins du pouvoir, se livra sans retenue aux plaisirs de la table, et mourut d'indigestion.

SOLIMAN Ier, fondateur de la dynastie des princes seldjoukides du pays de Roum (Asie Mineure), né dans la première moitié du XIe siècle, mort en 1085. Mélik-Shah, sultan seldjoukide de Perse, ayant donné à Soliman le commandement d'une armée destinée à enlever aux Byzantins la Syrie et les contrées situées à l'O. de l'Euphrate, Soliman garda ses conquêtes pour lui, s'empara d'Antioche (1081), battit le prince d'Alep, mais fut vaincu par Tutusch, sultan de Damas, qui le fit prisonnier. Il se suicida dans sa prison. — **Soliman II,** cinquième sultan seldjoukide de la même dynastie, régna de 1193 à 1204. — **Soliman III,** dixième sultan, ne fut guère qu'un vassal des Mongols et mourut en 1266.

SOLIMAN Ier, Tchélébi, sultan d'Andrinople, mort en 1410, fils aîné de Bajazet Ier. Il parvint à prendre la fuite après la bataille d'Ancyre (1402 gagnée par Tamerlan, et se fit reconnaître comme sultan à Andrinople, pendant que son frère Mousa se proclamait empereur en Asie. Quand les troupes de Tamerlan eurent évacué l'Asie Mineure, Soliman alla attaquer son frère Mousa et le vainquit (1408). De retour à Andrinople, Soliman Ier s'adonna à l'ivrognerie; surpris par une brusque attaque de son frère Mousa, il fut abandonné par ses soldats et massacré.

SOLIMAN II, sultan ottoman, surnommé **le Magnifique et le Législateur** (*el-Kanouni*), né en 1495, mort devant Szegedin en 1566. Il avait été associé à l'empire durant le règne de son père Sélim, à qui il succéda en 1520. Il fit rendre leurs biens à ceux qui en avaient été injustement privés par Sélim, et chercha à profiter de la rivalité entre Charles-Quint et François Ier pour s'emparer des provinces orientales de l'empire d'Allemagne. Il s'empara de Belgrade, enleva Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean (1522) envahit de nouveau la Hongrie en 1526, gagna la bataille de Mohacz, et annexa la Moldavie (1529). Mais il assiégea inutilement Vienne, et ne soumit la Hongrie et l'Esclavonie qu'en 1530. Attaqué par Charles-Quint, il dut traiter avec l'empereur Ferdinand. Libre de ce côté, il attaqua la Perse (1533), et s'empara de Tauris et de Bagdad avec la Mésopotamie jusqu'au golfe Persique. En 1536, il signa avec la France les capitulations qui devaient aboutir à l'alliance avec François Ier, conquit les îles vénitiennes de l'Archipel, l'Yémen, la Géorgie et une partie de la Hongrie. La fin de son règne fut attristée par les intrigues de Roxelane, qui causèrent la mort du prince héritier Mustapha (1553), par les révoltes du fils de Roxelane (1559) et d'un faux Mustapha. En 1561, son amiral Piali, écrasa l'escadre espagnole qui attaquait Tripoli, mais, en 1565, ses efforts pour s'emparer de Malte échouèrent. Soliman II entreprenait une nouvelle campagne en Hongrie, quand il mourut devant Szegedin.


Soliman II

SOLIMAN III, sultan ottoman, né et mort à Constantinople (1617-1691). Le commencement de son règne fut signalé par une révolte des janissaires et par les victoires des Impériaux, qui enlevèrent aux Turcs presque toutes les villes qu'ils possédaient en Hongrie. En 1689, les Ottomans furent complètement battus à Nissa, par Louis de Bade. Seule, l'intervention du nouveau grand vizir, Kuprouli, sauva l'empire; les armées de l'empereur Léopold furent battues à Nissa et à Essek, et le vizir prit Belgrade. Soliman III mourut au milieu de ces triomphes, laissant le trône à son frère Ahmed III.

SOLIMAN, roi de Perse de la dynastie séfévie, né en 1646, mort à Ispahan en 1694. Il succéda à son père Schah-Abbas II, en 1666, sous le nom de Schah-Séfi II qu'il changea bientôt en celui de Soliman. Sous son règne, les Cosaques, dirigés par Stenko-Razine, les Uzbeks, les Arabes, les Hollandais attaquèrent la Perse, et il fallut toute l'habileté de Schoïkh-Ali-Khan, ministre de Soliman, pour sauver le pays d'une ruine totale; ce ministre protégea les étrangers et rechercha l'alliance de Louis XIV.

SOLIMAN le Vieux, pacha de Bagdad, né en Géorgie en 1720, mort en 1802. Gouverneur de Bassora en 1775, il défendit cette ville contre les Persans, mais dut se rendre et resta quatre années captif à Chiraz. A cette époque, il retourna dans son gouvernement, qui fut augmenté de celui de Bagdad; il triompha d'une révolte à Bassora (1788), battit Timour-pacha, qui ravageait la Mésopotamie (1791), et lutta, jusqu'à sa mort, contre les insurgés wahhabites

SOLIMAN-EL-HALÉBI, meurtrier du général Kléber, né à Alep vers 1777, mort au Caire en 1800. Son père, qui exerçait, à Alep, la profession d'écrivain (*katib*), lui fit faire des études juridiques et théologiques que Soliman achova au Caire. Porté à toutes les exagérations du mysticisme, Soliman fut incité par les fanatiques religieux et par la peur des janissaires à assassiner le général en chef de l'armée française (1 juin 1800). Il fut condamné à mort et empalé vif; son squelette se trouve au muséum du Jardin des Plantes de Paris.

SOLIMENA (Francesco), dit **l'Abbate Ciccio**, peintre italien, né à Nocera-de-Pagani (roy. de Naples) en 1657, mort à La Barra, près de Naples, en 1747. Imitateur de Luca Giordano, son ami et son émule, il a produit, entre autres ouvrages, à Naples, de belles fresques, notamment : *la Chute de Simon le Magicien* et *la Conversion de saint Paul*, ses chefs-d'œuvre, à San-Paolo-Maggiore; *Héliodore chassé du temple*, à la Trinita-Maggiore; etc. Parmi ses tableaux à l'huile, citons : à Assise, une belle *Cène*, dans le réfectoire du couvent; à Rome, *Abraham adorant les anges*, à l'église du Gesù; *Proserpine* et *les Quatre parties du monde* (palais Doria); à Florence, *Diane et Calisto*. Le Louvre possède de lui : *Héliodore chassé du temple*; *Adam et Eve épiés par Satan*.

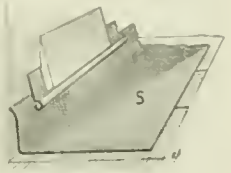

S, solin.

SOLIN (rad. *sole*) n. m. Constr. Enduit de plâtre ou saillie de pierre ou de métal. (Affectant la forme d'une bande, il sert à combler un vide, à raccorder des surfaces, à empêcher des infiltrations que pourrait amener un mur qui s'élève à une hauteur plus considérable que le toit qui lui est contigu. ‖ Pièce de bois maintenue contre un mur et servant d'appui aux abouts d'un solage ou d'un lattis.

SOLIN (Caïus Julius Solinus, dit), géographe latin du IIIe siècle, qui vécut probablement vers l'an 230. On lui doit un ouvrage d'un style ampoulé et incorrect, intitulé *Polyhistor*, qui traite de l'ethnographie et de l'histoire naturelle de divers pays, ouvrage pour la rédaction duquel l'auteur paraît s'être beaucoup servi de celui de Pline. On lui attribue encore un poème sur la pêche intitulé *Pontica*, dont il ne subsiste qu'un court fragment.

SOLINGEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur une colline dominant la Wupper; 40.813 hab. (h.-l. de cercle. Centre d'une grande fabrication d'articles en fer et en acier (armes blanches, couteaux, instruments de chirurgie). Fonderie de fer. Les lames de Solingen étaient au moyen âge aussi célèbres que celles de Damas, d'où, selon la tradition, le comte Adolphe IV de Berg aurait amené des armuriers implanter cette industrie dans ses États.


Marque des armuriers de Solingen.

SOLINOTE (du lat. *solus*, seul, et de *note*) adj. Musiq. Qui donne une seule note : *Instrument* SOLINOTE. (Peu us.)

SOLIPÈDE (pour *solidipède*, du lat. *solidipes*; de *solidus*, entier, et *pes, pedis*, pied) adj. Zool. Qui a le pied avec un seul doigt à sabot posant sur le sol, comme le cheval. — n. m. pl. Groupe de mammifères périssodactyles ongulés, répondant aux équidés actuels. — *Un* SOLIPÈDE.

SOLIPSE (du lat. *solus*, seul, et *ipse*, moi-même) n. m. Nom injurieux donné aux jésuites, accusés d'égoïsme.

SOLIPSISME (*psissm'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Philos. Mot que quelques philosophes ont employé, par opposition à *monisme*, pour désigner le système qui admet un grand nombre d'êtres individuels dont la substance est indépendante.

SOLIS (Juan Diaz de), navigateur espagnol du XVIe s., né à Lebrixa au XVe, mort dans la république Argentine en 1515. Habile cartographe, il suivit Pinzon et découvrit avec lui le Yucatan et l'Amazone (1508). Nommé pilote royal à son retour, il fut chargé, en 1512, de la direction des cartes nautiques, puis il partit pour le nouveau monde dans le but de continuer les explorations de Pinzon. Il reconnut le rio de la Plata, rentra en Espagne pour y annoncer sa découverte, puis, ayant obtenu du roi l'autorisation de conquérir le pays qu'il allait explorer, il repartit en 1515 pour l'Amérique du Sud, remonta le rio de la Plata, et ne craignit même pas de s'aventurer à l'intérieur des terres. Il y périt dans une embuscade.

SOLIS (Virgile), graveur allemand, né et mort à Nuremberg (1514-1562). On lui doit plus de huit cents pièces, dont les plus estimées sont les *Métamorphoses d'Ovide* (cent soixante-dix pièces sur bois, 1563).

SOLIS Y RIBADENEYRA (Antonio DE), historien et auteur dramatique espagnol, né à Alcala de Henares en 1610, mort à Madrid en 1686. Étudiant à Salamanque, puis secrétaire du comte d'Oropesa (vice-roi de Navarre, puis de Portugal), secrétaire particulier du roi Philippe IV, historiographe des Indes (1665), Solis fut ordonné prêtre en 1667. Il fut poète lyrique, auteur dramatique et historien. Ses poésies lyriques et ses comédies sont oubliées. La seule œuvre qui recommande le nom de Solis à la postérité est son *Historia de la conquista de Mexico* (1684).

SOLISTE (*lisst'*) n. et adj. Se dit de la personne ou de l'instrument qui exécute un solo, des soli : *Une excellente* SOLISTE. *Un premier violon* SOLISTE. On dit ainsi les *solistes* d'une messe, d'un oratorio, pour indiquer les artistes qui ont la responsabilité des parties principales.

SOLISTIMUM (*sti-mom'*) n. m. Antiq. rom. Présage favorable que les Romains tiraient de ce que les poulets sacrés laissaient tomber du bec quelques grains en les prenant avec trop d'avidité.

SOLITAIRE (*tèr'* — du lat. *solitarius*) adj. Qui est seul, qui aime à être seul : *Le chien est* SOCIABLE; *le loup est* SOLITAIRE. ‖ Qui pousse à rechercher la solitude, qui a la solitude pour but ou pour résultat : *Goûts* SOLITAIRES. ‖ Qui n'est point partagé, communiqué : *Une douleur* SOLITAIRE.

— Qui est placé, situé dans la solitude, dans un lieu écarté, peu fréquenté : *Bois. Cabane* SOLITAIRE.

— Archit. *Colonne solitaire*, Colonne isolée qui ne fait partie d'aucun ordre, qui ne porte pas un entablement.

— Bot. Se dit des organes qui naissent seuls ou isolés d'organes semblables : *Une fleur* SOLITAIRE.

— Hist. relig. Nom donné aux membres de quelques ordres religieux. ‖ *Solitaires déchaussés de l'ordre de Sainte-Claire*, Congrégation de filles dont les membres vivaient dans la retraite et gardaient un silence absolu.

— Théâtr. Claqueur isolé.

— Zool. Qui vit isolé, par oppos. à SOCIAL : *Les salpes* SOLITAIRES *vivent par individus séparés, au contraire des salpes* AGRÉGÉES. ‖ *Ver solitaire*, Nom vulgaire des vers cestodes, tels que les ténias.

— n. m. Anachorète, moine qui vit seul, dans un lieu écarté : *Les* SOLITAIRES *de la Thébaïde*.

— Tout homme qui vit dans la solitude, qui vit très retiré : *On voit d'anciens viveurs devenir des* SOLITAIRES.

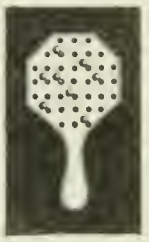
Solitaire (jeu).

— Jeux. Jeu de combinaison, ainsi nommé parce qu'on peut y jouer absolument seul.

— Techn. Diamant taillé en brillant, monté seul.

— Vénér. Vieux sanglier.

— SYN. **Solitaire, désert, inhabité**, etc. V. DÉSERT.

— ENCYCL. Jeux. L'invention du *solitaire*, qui remonte au XVIIe siècle, est attribuée à un prisonnier de la Bastille. Le solitaire se compose d'une tablette octogonale percée de trente-sept trous symétriques, dans lesquels se logent trente-sept fiches d'ivoire à têtes rondes. Pour jouer, on enlève d'abord une fiche à volonté; toute fiche prend, comme aux dames, la fiche voisine, verticalement ou horizontalement, lorsque le trou suivant est vide. A la fin de la partie, il ne reste plus qu'une seule fiche. Le solitaire se prête aux combinaisons et aux problèmes les plus variés.

SOLITAIRE (le), constellation méridionale, placée entre la Balance, le Scorpion et l'Hydre.

SOLITAIREMENT (*tè*) adv. D'une manière solitaire : *Vivre* SOLITAIREMENT.

SOLITAURILIES (*tô, li* — lat. *solitaurilia*; de *solus*, seul, et *taurus*, taureau) n. f. pl. Sacrifice où l'on immolait un taureau seulement, par opposition aux *suovétaurilies*, où l'on immolait trois victimes.

SOLITUDE (du lat. *solitudo*) n. f. Vie solitaire; état d'une personne retirée du monde, ou momentanément seule : *Vivre dans la* SOLITUDE. *Troubler la solitude de* QUELQU'UN.

La solitude est douce à qui hait les méchants.
FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

— Endroit où l'on vit éloigné du commerce des hommes : *Se retirer, s'enfermer dans une* SOLITUDE. ‖ Lieu désert, infréquenté, où l'on ne voit personne : *Les Alpes offrent des* SOLITUDES *pittoresques*. ‖ Lieu où l'on se sent seul, où l'on éprouve une tristesse solitaire : *Depuis sa mort, ma maison n'est plus qu'une* SOLITUDE.

— Mœurs et cout. Au XVIIIe siècle, Château où l'on séjournait à la campagne. Sous ce nom est surtout connu le château princier de Wurtemberg, au bord oriental d'un plateau boisé, construit en 1763-1767 par le prince Charles.

SOLIVAGE (*vaj'*) n. m. Constr. Mise en solives d'une pièce de bois. ‖ Ensemble des solives d'un bâtiment.

SOLIVE (de *sole*) n. f. Constr. Pièce de charpente qui sert à soutenir un plancher et qui porte sur les murs ou sur les poutres. ‖ *Solive d'enchevêtrure*, Solive dans laquelle le chevêtre est encastré. ‖ *Solive boiteuse* ou *bâtarde*, Celle dont un des bouts est scellé dans le mur et l'autre assemblé dans un chevêtre. ‖ *Solive de remplissage*, Celle qui est placée entre deux autres solives, pour remplir l'intervalle. ‖ *Solive en empannon*, Celle qui est assemblée en biais sous un linçoir. ‖ *Solive passante*, Celle qui fait la largeur d'un plancher sans poutre. ‖ *Solive en fer*, Solive faite d'une barre de fer en forme de double T. ‖ *Solive à larges ailes*, Solive en fer, dans laquelle les faces horizontales du double T ont une largeur plus grande que dans les solives ordinaires.

— Eaux et for. Pièce de bois d'un cubage déterminé.

— Métrol anc. Mesure de volume équivalente à un parallélépipède à base carrée, d'un demi-pied carré de base et de 12 pieds de hauteur, soit de 3 pieds cubes, ou, en mesure moderne, d'environ 10 décilitres cubes. ‖ *Pied de solive*, Ancienne mesure de volume valant un demi-pied cube. *Pouce de solive*, Ancienne mesure de volume valant un douzième du pied de solive.

— ENCYCL. Constr. Les *solives* supportent l'aire sur laquelle est posé le carrelage ou le planchéage, ainsi que le plafond que l'on établit sous elle à l'aide d'un lattis. Dans les anciennes constructions, telles que celles du moyen âge, les solives étaient apparentes, souvent moulurées et ornées de sculptures. Elles offraient entre elles un espacement de 0m,60 à 0m,90, que l'on atténuait par un entrevoisement transversal, sur lequel reposaient l'aire et le plafonnage. A ces solives apparentes ont succédé les solives cachées, qui n'ont pas besoin d'être équarries avec soin. Aujourd'hui, l'on espace les solives de 0m,30 à 0m,33 d'axe en axe, et on fait leur hauteur égale à deux et même trois fois leur épaisseur. Dans les constructions des habitations, on emploie aujourd'hui beaucoup de solives en fer à double T, que l'on espace de 0m,80 à 0m,90, et que l'on relie entre elles par des entretoises en fer, sur lesquelles on place des fausses pour asseoir le hourdis des augets.



Solives a, enchevêtrure; d, ordinaires; c, bâtardes.

SOLIVEAU (*vo* — rad. *solive*) n. m. Constr. Petite solive. ‖ *Soliveau en empannon*, Petite solive assemblée obliquement dans un plancher en enfaîture.

— ALLUS. LITTÉR. **Le soliveau de la fable**, Allusion à la fable de La Fontaine (*les Grenouilles qui demandent un roi*). Les grenouilles, lasses du soleil que Jupiter leur avait envoyé comme monarque, demandent à celui-ci :

Le monarque nouveau, qu'on leur donne,
Qu'il ait les membres forts, qu'il soit fait à peindre,
Qu'il marche droit, qu'il se fasse craindre,
Qu'il ait le regard fier, la mine d'un héros.

Le roi Soliveau est resté le type du souverain faible et débonnaire, dont les sujets ne redoutent rien mais aussi qu'ils ne tarissent pas à regretter.

SOLIVURE n. f. Ensemble des solives d'une construction.

SOLLACARÒ, comm. de la Corse, arrond. et à 29 kil. de Sartène, 1.021 hab. Débris du château du patriote corse Vincentello d'Istria.

SOLLER, ville du roy. Espagne, sur la côte N.-O. de l'île de Majorque, 8.[illegible] hab. Oliviers et orangers.

SÖLLEROD, ville du Danemark, [illegible] Seeland, [illegible] hab.

SOLLICEUR, EUSE (*so-li*) n. Arg. Marchand marchande.

SOLLICITABLE (*so-li*, adj. Qui peut être sollicité. *Personne* SOLLICITABLE. *Emploi* SOLLICITABLE.

SOLLICITATION (*so-li, si-on*) n. f. Action de solliciter; prière instante : *Céder à des* SOLLICITATIONS *pressantes*.

— Son qu'on prend, démarche.

SOLLICITER (*so-li* — du lat. *sollicitare*, même sens) v. a. Inciter, engager, pousser : SOLLICITER *quelqu'un à faire ou de faire quelque chose*. SOLLICITER *à la révolte*.

— Demander avec instance : SOLLICITER *son congé*. SOLLICITER *l'élargissement d'un détenu*.

— Tâcher de faire réussir par les sollicitations : SOLLICITER *un procès, une affaire*. Vx.

— Fig. Attirer, provoquer : SOLLICITER *l'attention de ses auditeurs, de ses élèves*. ‖ Pousser par une impulsion, une action physique : *La pesanteur* SOLLICITE *les corps à tomber*.

— Soigner, veiller sur : SOLLICITER *les malades*. Vx.

— *Solliciter quelqu'un de son déshonneur*, Lui proposer, exiger de lui quelque chose de déshonorant. Vx.

— Manèg. *Solliciter un cheval*, L'exciter, l'animer.

— Gramm. *Solliciter à* et *Solliciter de*. Le premier est plus vague; *solliciter de* indique une demande positive et précise.

SOLLICITEUR, EUSE (*so-li* — rad. *solliciter*) n. Personne qui s'emploie à solliciter les procès, les affaires d'autrui. Vx. ‖ Personne qui demande quelque chose avec instance : *Éconduire un* SOLLICITEUR *importun*.

— Admin. ecclés. *Solliciteurs du clergé*. Sous l'ancien régime, Délégués, au nombre de deux, des assemblées générales du clergé, chargés de gérer les affaires de leur ordre, surveiller la perception des deniers du clergé, etc.

— Chancell. Banquier expéditionnaire en cour de Rome, chargé de faire expédier des lettres et des actes.

SOLLICITUDE (*so-li* — du lat. *sollicitudo* n. f. Soin attentif, minutieusement affectueux : SOLLICITUDE *maternelle. Soigner quelqu'un avec* SOLLICITUDE.

— Préoccupation inquiète : *Cette affaire me cause beaucoup de* SOLLICITUDE.

— Par ext. Objet d'un soin constant, attentif : *La jeunesse est la* SOLLICITUDE *constante des éducateurs*.

— Mystiq. *Les sollicitudes du siècle*. Les soins des choses temporelles.

— SYN. **Sollicitude, soin, souci**. V. SOIN.

SOLLIÈS-PONT, comm. du Var, arrond. et à 17 kil. de Toulon, au-dessus du Gapeau, tributaire du golfe d'Hyères; 2.781 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Culture de l'olivier; moulins à huile. Intéressante église du XIVe siècle, avec très ancien buffet d'orgues.

SOLLIÈS-TOUCAS, comm. du Var, arrond. et à 17 kil. de Toulon, sur le Gapeau, 933 hab. Commerce de fruits, fleurs et primeurs. Fabrique de chaux et de plâtre. — A 1 kilom., la petite comm. de *Solliès-Ville*; 486 hab.

SOL LUCET OMNIBUS *Le soleil luit pour tout le monde*. Tout le monde a le droit de jouir de certains avantages.

SOLMIFIER (de *sol*, et de *mi*. — Prend deux *i* de suite aux deux pr. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. subj. : *Nous solmifiions. Que vous solmifiiez*) v. a. Musiq. anc. S'est dit pour Solfier : SOLMIFIER *un air*.

SOLMISATION (*si-on*) n. f. Art, action de solmiser (c'est-à-dire de solfier dans le système des hexacordes, avant l'invention de la gamme actuelle).

SOLMISER (de *sol*, et *mi*) v. a. Musiq. S'est dit pour SOLFIER.

SOLMONA ou **SULMONA**, ville d'Italie (Abruzzes [prov. d'Aquila degli Abruzzi]), 17.615 hab. Ch.-l. de circondario. Évêché, fabriques de papier. Belle cathédrale, nombreuses églises, bel hôtel de ville. Sous son nom antique de *Sulmo*, elle a donné naissance au poète Ovide. Le pape Innocent VII y est né aussi.

SOLMS (maison DE), ancienne famille d'Allemagne, dont le premier connu est MAYNARD de Solms (1129), possessionné dans la vallée de la Lahn (pays rhénans). En 14[illegible] la famille se divisa en deux branches : A. Solms-Braunfels, dont le chef, en 1742, devint prince de l'empire; B. Solms-Lich, qui se subdivisa de son côté en plusieurs branches : 1. Solms-Hohensolms-Lich, princes de l'empire depuis 1792; 2. Solms-Laumbach-Sonnenwalde; 3. Solms-Laumbach-Baruth; 4. Solms-Rose.

SOLMS (Mme DE). V. RUTH (Mme de).

SOLNA, bourg de Suède (prov. de Stockholm), dans la banlieue de cette ville; 4.000 hab.

SOLNHOFEN ou **SOLENHOFEN**, village de la Bavière (Moyenne Franconie), dans le Jura bavarois, sur l'Altmühl, affluent du Danube; 1.206 hab. Ce village est connu surtout par les carrières de pierre lithographique, exploitées déjà par les Romains. C'est dans ces schistes [illegible] plaques, très appréciées pour la finesse et l'égalité de leur grain, qu'on a trouvé l'empreinte de l'*archæopteryx*.

SOLO (mot ital. signif. *seul*) n. m. Musiq. Morceau ou fragment de morceau de musique soit vocal, soit instrumental, exécuté par un seul artiste, que les autres accompagnent. ‖ Pl. *des* SOLOS ou SOLI.

— Adjectiv. Se dit de chacun des artistes qui, dans un orchestre, est chargé spécialement de l'exécution des soli : *Un* SOLO. *Clarinette* SOLO. ‖ On dit aussi, substantiv. SOLISTE.

Solesme [illegible]

Solesmes [illegible]

Solfatara [illegible]

Solférino [illegible]

Solfone [illegible]

Solgne [illegible]

Solidaire [illegible]

Solidarité [illegible]

Solidement [illegible]

Solidifier [illegible]

Solidité [illegible]

Solignac [illegible]

Soligny [illegible]

Solimène [illegible]

Solin [illegible]

Solingen [illegible]

Solipède [illegible]

Solipsisme [illegible]

Solitaire [illegible]

Solitairement [illegible]

Solitude [illegible]

Solivage [illegible]

Solive [illegible]

Sollacaro [illegible]

Sollacarien, enne [illegible]

Sollacarois, oise [illegible]

Sollar [illegible]

Sollaro [illegible]

Sollas [illegible]

Sollavardière [illegible]

Sollenau [illegible]

Sollenberg [illegible]

Sollenbuch [illegible]

Sollenkau [illegible]

Sollentuna [illegible]

Sollerkinden [illegible]

Sollerön [illegible]

Solleuvre [illegible]

Sollevillois, oise [illegible]

Sollevillois [illegible]

Sollhuit [illegible]

Sollhuitois, oise [illegible]

Sollhuitois [illegible]

Sollias [illegible]

Sollières [illegible]

Sollières-Sardières [illegible]

Sollies-Pont [illegible]

Sollies-Toucas [illegible]

**Sollies-Ville

SOMA n. f. Mesure de capacité qui était usitée autrefois dans plusieurs parties de l'Italie, et qui valait à Ancône 80^{lit},917, à Bergamo 164^{lit},787.

SOMA n. m. Préparation alcoolique que les Indiens védiques versaient sur le feu naissant du sacrifice pour l'aider à s'allumer, le nourrir, lui donner des forces et l'entretenir.



Soma-deva.

— Encycl. Le *soma* est la libation par excellence, le breuvage cher aux dieux. D'après la tradition brahmanique, c'est le jus fermenté d'une plante que l'on broyait dans un mortier de bois ou de pierre, devenu, ainsi que son pilon, un objet sacré et vénéré en raison de l'usage auquel il était affecté. Quant à la plante, on suppose que c'était l'*asclepias acida*.

En raison de son importance dans le sacrifice, le soma devint, dès la plus haute antiquité, un dieu puissant (*Soma-déva*), qui complète la triade des trois grandes divinités védiques par excellence : *Agni*, *Indra*, *Soma*, et auquel le neuvième mandala du Rig-Véda est consacré tout entier.

SOMA, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Smyrne]); sur le Bakyr (anc. *Caicos*); 6.000 hab. Dans les environs, exploitation de houille. C'est l'ancienne *Germa*.

SOMAGLIA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan], près du Pô; 2.700 hab.

SOMAIN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 15 kilom. de Douai; 6.093 hab. Ch. de f. Nord. Mine de houille. Culture de la vigne en serres. Fabriques de briquettes combustibles, de vernis; corroiries et tanneries; huileries, distilleries. Aux environs, anciens bâtiments du prieuré du Beaurepaire (XVIIIe s.). Chapelle de Notre-Dame-des-Orages (XVIe s.), pèlerinage.

SOMAIZE (Antoine BAUDEAU, sieur DE), littérateur français, né en 1630. On rapporte qu'il fut, durant quelque temps, attaché en qualité de secrétaire à Marie Mancini. Ses principaux ouvrages sont : *Remarques sur la Théodore, tragédie de Boisrobert* (1656); *les Véritables Précieuses*, comédie (1660); *le Procez des prétieuses* (1660); *le Dictionnaire des prétieuses ou la Clef de la langue des ruelles* (1660), petit vocabulaire; *le Grand Dictionnaire des prétieuses, historique, poétique, géographique, cosmographique, chronologique et armoirique* (1661), son principal ouvrage, très utile pour l'étude du monde des précieuses, dont Somaize se fit le constant défenseur.

Ch.-L. Livet a donné une édition de Somaize (1856), avec préface et clef historique et anecdotique.

SOMALIE (la), **SOMALI** (le), **SOMAL, SOMALILAND** ou **SOMALIS** (PAYS DES), vaste péninsule de forme à peu près triangulaire, qui termine l'Afrique à l'E., entre l'océan Indien et le golfe d'Aden. A l'intérieur, on peut l'arrêter à peu près à 40° longit. E. C'est un plateau d'environ 1.300 mètres d'altitude, incliné du N.-O. au S.-E. et couronné de montagnes, souvent volcaniques, se détachant vers l'Harrar des monts Moulata (3.000 m.) pour s'étendre le long de la côte septentrionale. Des passages comme le col de Yaffa permettent de les franchir.

La côte sud-est est bordée d'une zone basse et plate couverte de dunes; au N., la montagne arrive presque jusqu'à la mer. Le littoral est partout fort découpé : le cap Guardafui, qui termine la péninsule par une falaise rocheuse de 250 mètres de haut, et le ras Hafoun, plus au S., sont les seuls accidents remarquables. La mousson d'été apporte à la côte assez d'humidité, mais l'intérieur du plateau reste très sec. Les cours d'eau sont d'une extrême irrégularité. Le Tak-Darrar, l'oued Nogal, ressemblent aux ouadi du Sahara. Les eaux du Tang-Fafan et de l'oued Chebeli, réunies pour former le Doboi, se perdent dans le sable avant d'atteindre la mer; le Djouba arrive à l'Océan, mais très appauvri par l'évaporation. La végétation est fort maigre. Les parties les mieux arrosées, comme le Haond à l'Ouest, ont des pâturages dans lesquels les tribus nomades des Somalis se livrent à l'élevage des chameaux, chevaux, ânes, bœufs, chèvres, moutons. Les seules populations sédentaires sont sur le rivage, où l'on peut cultiver un peu de riz et des dattiers. Ces habitants, très peu nombreux, appartiennent aux tribus des Medjourtines à l'Est, des Ouarsangueli et des Guerajis au Centre, des Danakils, au Nord, etc. Ils sont musulmans fanatiques et fort barbares, ce qui a rendu très difficile l'exploration et la pénétration européenne. Les Italiens possèdent la côte de Bénadir au N. du Djouba, avec Magdochsu au S.-E. et Alloula au N., mais n'ont guère pu encore s'avancer dans l'intérieur. Sur la côte nord, en face d'Aden, s'étend la Somalie britannique avec Zeila, Berbera, Lasgori, et l'Angleterre dut lutter contre les tribus du centre pour assurer sa domination. Au N.-O., c'est la Somalie française avec Djibouti, Tadjoura et Obock. A l'O., enfin, l'empire d'Ethiopie s'avance jusqu'au Harrar et au pays galla, et revendique l'Ogadeu.


SOMALIE FRANÇAISE
Chem. de f. en exploitat.
id. en projet
0 50 100 200 300 k
Erythrée (It.)
Raheita
SOMALIE Obock
Tadjoura
Tadjoura
DJIBOUTI
Zeila
FRANCE
ABYSSINIE
Magdala
Maghanta
Ankharo
Magné
C H O A
Ankober
Addis-Ababa
Dj. Amar
Harar
Monts Dance
Arabie
Cheikh Said (F.)
Aden (A.)
Golfe de Bab el Mandeb
G O L F E
D ' A D E N
Gubbet-Karab
Dongaret
Abassoum
Bir Kaboba
Bulhar
Berbera
Cheikh Hotmub
SOMALIE HAOUD
Gallal
Dobleh
Ilkadalanda
Eylinta Kodde
Berato
ANGLAISE
Daba Bur Dap
Sablé
Milmil
O G A D E N
Bahstle
Tang Arodo
Magna
Ouaraguh Herer
Gueldessa
Djigdiga
Ankober
Ouarabo
Hawach
Aouache
Aouache
Erer
Ifat
Adaiel
Ifat
Ifat
Ifat

Somerset [illegible] V. Seymour

Somerset [illegible] les Pays-Bas, [illegible] de Marie de Médicis, [illegible] Malvaux, [illegible] New Jersey, [illegible] Pennsylvanie.

Somerset [illegible] V. Seymour

Somerset [illegible] Jacques Ier, [illegible] comte de Somerset (1613), devint [illegible] Essex. La tête lui tourna. De lui même [illegible] mariage [illegible] roi [illegible] il fut nommé par le [illegible] Il [illegible] d'extravagances qu'il [illegible] [illegible] il fut assez im- [illegible] Arrêté avec [illegible] à mort, mais [illegible] et Somerset fut libéré en 1622.

Somerset Frances Howard, comtesse de, femme [illegible] morte en 1632. Fille du comte [illegible] épousa en 1606, à douze ans, Robert Devereux [illegible] qui avait quatorze. Pendant [illegible] ses études par le voyage obligé [illegible] sur le continent, la jeune femme, très belle, très passionnée, se laissa courtiser par Robert Carr [illegible] Essex revint et réclama ses droits de [illegible] avec horreur et réussit à faire [illegible] (1613). Sa [illegible] se confond dès [illegible] de son nouvel époux V. Carr précédé.

Somerset Edward Adolphus Seymour, duc de, [illegible] anglais, né en 1804, mort en 1885. Membre [illegible] Chambre des communes à partir de 1831, fut [illegible] la Trésorerie dans le cabinet Melbourne [illegible] sur la rade du nord de Plymouth (1839), sous secrétaire d'État à l'intérieur (1841), premier commissaire des [illegible] (1845), premier lord de l'amirauté dans le ca- [illegible] (1852). On a de lui : *Christian theology and* [illegible] 872). *Monarchy and democracy* (1880).

Somerset James Fitzroy, V. Raglan (baron).

Somertras [illegible] vx mot allem. francisé : de [illegible] homme qui, dans quelques bourgades de [illegible] le nom de juin.

Somerville [illegible] Massachusetts, à [illegible] sur la rivière Charles ; [illegible] fabriques de Boston.

Somerville [illegible] poète anglais, né à Calwich [illegible] mort à Edstone en 1742. Il [illegible] la chasse magnifique [illegible] farmer. Le plus connu [illegible] sur la chasse.

Somerville [illegible] Mary, née en 1780, [illegible] Fife, femme savante, auteur [illegible] faite, un gît [illegible] la [illegible] Naples [illegible] le [illegible] remaria, [illegible] Boston, elle [illegible] Mrs Somerville [illegible] la Vie [illegible] the Connection [illegible] Sciences [illegible] Physical Geography [illegible] Molecular and Microscopic Science [illegible] Recent Discoveries in Science [illegible] Physics and Politics [illegible] Correspondence [illegible] Personal Recollections [illegible] Fragments of Science [illegible] Connection of the Physical

Ce département comprend 5 arrond. (*Amiens*, ch.-l. ; Abbeville, Doullens, Montdidier, Péronne), 41 cant., 836 comm. et 537.818 hab. Il fait partie du 2e corps d'armée (Amiens), de la 3e inspection des ponts et chaussées, de la 7e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique d'Arras, ressortit à la cour d'appel d'Amiens, à l'académie de Lille, et forme le diocèse d'Amiens (suffragant de Reims).

Le département de la Somme, dans son ensemble, est un vaste plateau crétacé, revêtu de plaques de limon, ondulé et monotone, où pointent çà et là des lambeaux ternaires, principalement dans le pays de Santerre. Ce bloc de craie est découpé par des cours d'eau, dont les vallées sont formées d'alluvions, et par de nombreux vallons secs ou *vallcuses*. On y distingue quelques régions particulières : le Vermandois, le Santerre, l'Amiénois, le Ponthieu et le Vimeu. La bordure littorale, falaise vive vers l'embouchure de la Bresle, est, plus au nord, composée de terrains quaternaires et modernes conquis sur la mer ; le Marquenterre forme, en avant de l'ancienne falaise, un véritable polder, protégé par un cordon de dunes. Le climat est essentiellement maritime, mais les influences continentales se font déjà sentir dans l'Ouest, où les hivers sont assez rigoureux.

Le plateau, perméable, est pauvre en sources, mais celles qui jaillissent aux points d'affleurement des couches argileuses sont abondantes et régulières. Les cours d'eau vont tous à la Manche, par l'Authie, la Somme, la Bresle et quelques petites rivières côtières. La Somme est la principale artère fluviale du département. Sa vallée est large, souvent tourbeuse, et les villages se pressent à quelque distance de ses rives, au flanc des coteaux. L'Authie et la Bresle coulent parallèlement à la Somme, du S.-E. au N.-O., et marquent en partie les limites du département, l'une au N., l'autre au S.

Le département de la Somme est une région agricole très riche. les plateaux calcaires produisent surtout des céréales, et en outre des graines oléagineuses, des betteraves, etc. Les cultures potagères des *hortillonnages* sont développées aux environs d'Amiens. Les herbages du Vimeu et du Marquenterre favorisent l'élevage du cheval (race boulonnaise) et le développement de l'industrie laitière.

La Somme est également une région industrielle de premier ordre. La houille n'y existe pas ; mais on en extrait de la tourbe en grande quantité. Le département possède d'importants gisements de phosphate de chaux. Les industries textiles tiennent le premier rang ; les filatures et tissages sont très nombreux. Le Santerre produit de la bonneterie. La région occidentale fabrique en grand la serrurerie ; une école nationale de serrurerie a même été fondée à Escarbotin. L'industrie sucrière est très active. En outre, la Somme a des papeteries, des brasseries et des distilleries en grand nombre, etc.

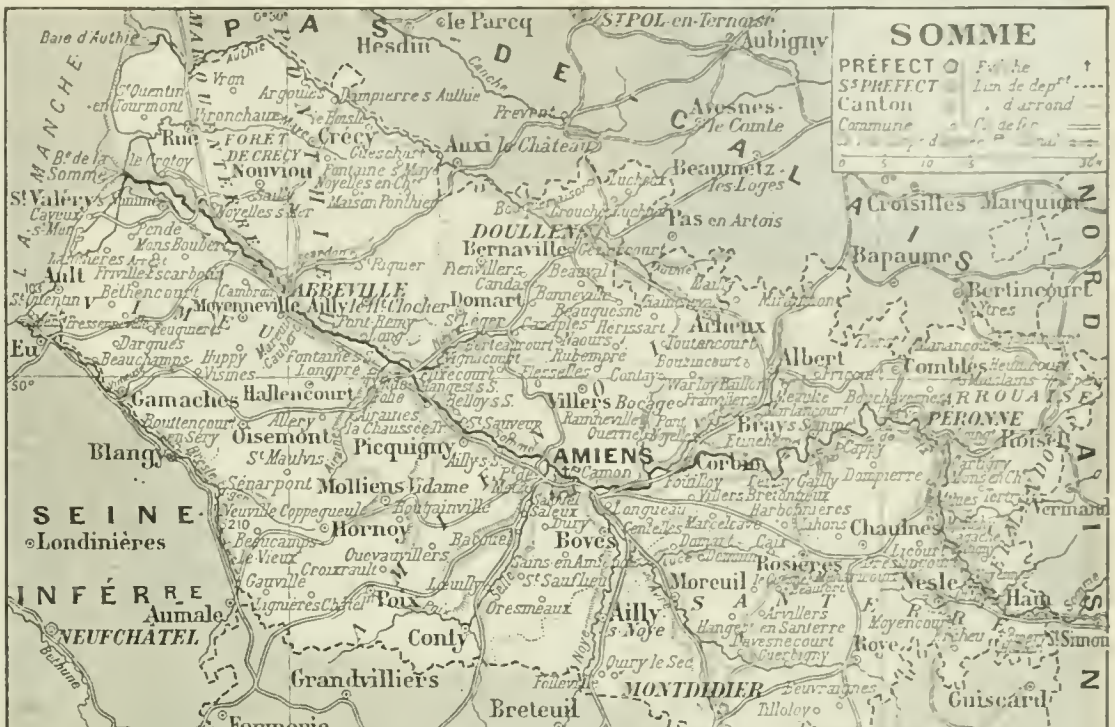

Somme (villes de la), nom donné, au XVe siècle, aux places fortes qui défendaient le cours de la Somme : Abbeville, Amiens, Corbie, Péronne et Roye, engagées par le roi Charles VII à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, lors du traité d'Arras (1435). Ces villes furent recouvrées par Louis XI après la mort de Charles le Téméraire.

Sommé, ée (*so-mé* — du vx franç. *som*, sommet) adj. Blas. Se dit d'un meuble qui porte un autre meuble sur son sommet, d'une pièce surmontée d'une autre figure qui est en contact immédiat avec elle. (Quand les deux fig. sont séparées, celle du bas est dite *surmontée* de l'autre et non *sommée*.) ‖ Se dit d'un écu qui est surmonté d'un meuble. ‖ Se dit quelquefois de la ramure du cerf, quand elle est d'un émail particulier. (En ce sens, on dit plus ordinairem. ramé.) ‖ Attribut des heaumes crétés d'une fig. d'animal : *Le heaume figurant dans les armoiries de la Grande-Bretagne est surmonté d'une couronne et* sommé *d'un léopard d'or.*


D'argent au chevron de gueules, sommé d'une fleur de lis d'azur.

Sommedieue, comm. de la Meuse, arrond. et à 15 kilom. de Verdun, dans un vallon où naît le *Dieue*, affluent de la Meuse ; 1.498 hab. Scierie. Fort du Rozellier.

Sommeil (*so-mè-ill* [*ll* mll.] — du lat. *somniculum*) n. m. Assoupissement naturel des sens, cessation périodique de l'activité organique : *Troubler le* sommeil *de quelqu'un.* ‖ Est souvent personnifié : *S'arracher des bras du* sommeil. *De tous les repos, le plus salutaire et le plus complet est le* sommeil.

— Envie, besoin de dormir : *Avoir* sommeil.

— Fig. Etat d'insensibilité ou d'inertie : *Le* sommeil *de la nature. Le* sommeil *des sens.*

L'oisiveté pesante est le *sommeil* de l'âme.
DULANG.

La vie est un *sommeil*, l'amour en est le rêve
Et vous aurez vécu si vous avez aimé.
A. DE MUSSET.

— Loc. div. : *Demi-sommeil*, Sommeil léger, interrompu. ‖ *Tomber de sommeil*, Avoir une envie, un besoin invincible de dormir. ‖ *Sommeil de mort*, Sommeil très profond. ‖ *Sommeil de la mort, du trépas, de la tombe, Sommeil éternel, Dernier sommeil, Sommeil*, Etat de mort : *Il dort du* dernier sommeil, *d'un* sommeil éternel. ‖ *Sommeil du juste*, Etat qui suit une mort calme et sereine : *S'endormir, dormir du* sommeil du juste.

— Zool. *Sommeil hibernal*, Etat particulier dans lequel entrent beaucoup de mammifères au cours de la saison froide.

— Allus. hist. : Sommeil d'Epiménide. V. Epiménide.

— Allus. littér.

. . . Dans le simple appareil
D'une beauté qu'on vient d'arracher au *sommeil*.

vers de *Britannicus*, tragédie de Racine. V. appareil.

— Syn. Sommeil, somme.

— Encycl. Physiol. Le *sommeil* est caractérisé, spécialement chez l'homme, par la perte de la conscience du monde extérieur, l'abolition plus ou moins complète des fonctions des centres nerveux et le ralentissement relatif des fonctions de la vie organique. Le besoin de *sommeil* résulte de la *fatigue*, et s'explique par la plasticité des *neurones*.

Sous l'influence de l'accumulation des déchets de fonctionnement toxiques ou *ponogènes* qui ne peuvent s'éliminer avec assez de rapidité, les arborisations des neurones se rétractent et déterminent le sommeil. Toute substance capable de provoquer cette rétraction détermine donc aussi le sommeil ; telle est l'explication du rôle des hypnagogues et des narcotiques. Quant au ralentissement relatif des fonctions végétatives, il résulte simplement de ce que les impressions extérieures n'interviennent plus pour accélérer la respiration et les mouvements du cœur, modifier les sécrétions, etc.

Le sommeil s'établit rarement d'un coup. Les bâillements, la diminution de l'attention en sont les avant-coureurs ; puis vient le relâchement de certains muscles, ceux de la nuque et du releveur des paupières, en particulier. D'autre part, les opérations visuelles sont supprimées, ensuite celles de l'ouïe et les opérations intellectuelles deviennent de plus en plus confuses.

L'action des ponogènes peut être compensée ou supprimée par une excitation violente, une excitation brusque et intense, des cris, le tonnerre, etc., qui amènent le réveil. Celui-ci survient de lui-même au bout d'un temps qui correspond à une élimination suffisante des ponogènes.

Au cours du sommeil, se produisent certains phénomènes, qu'on désigne sous le nom de *rêves* et de *cauchemars* (v. ces mots), et qui résultent de l'activité interne des centres nerveux.

Il n'y a guère de règles fixes à l'égard de l'hygiène du sommeil : les enfants dorment beaucoup, les vieillards peu. On admet cependant que huit heures représentent un maximum pour les adultes, sauf le cas de grandes fatigues ou de veilles prolongées antérieures. Il faut se couvrir suffisamment et assurer l'aération convenable de la chambre ; la meilleure position est la position horizontale, la tête à peine plus élevée que le corps. Il est sage enfin de se coucher de bonne heure. Au moment des grandes chaleurs et dans les pays intertropicaux, la sieste, dite « méridienne », peut être indispensable pour éviter les accidents de l'insolation ; cette sieste peut être également recommandée aux convalescents et aux personnes faibles, anémiques et nerveuses.

Certains troubles du sommeil peuvent être le signe de diverses maladies ou affections. V. somnolence, léthargie, insomnie, somnambulisme, etc.

Pour le sommeil artificiellement provoqué, v. narcose, et hypnose.

— *Maladie du sommeil*. (Syn. hypnosie, narcotinisme des nègres.) C'est une maladie qui semble spéciale aux nègres de la côte occidentale de l'Afrique et qui est caractérisée essentiellement par des accès irrésistibles de sommeil, de plus en plus rapprochés. On constate en même temps de la céphalée, de l'hypothermie, et le malade succombe plus ou moins rapidement à des attaques convulsives, lesquelles cependant peuvent quelquefois manquer. Les recherches faites simultanément par les missions anglaise et portugaise en Afrique paraissaient indiquer que cette singulière maladie est causée par un streptocoque. Mais, tout récemment, Aldo-Castellani a soutenu qu'elle est due à un *trypanosome* (v. ce mot), qu'il aurait rencontré dans le liquide du céphalo-rachidien et dans le sang. Les trypanosomes, d'ailleurs, véhiculés surtout par la mouche tsetsé, sont extrêmement répandus dans les régions africaines, où ils causent la *nangana*, la *dourine* et autres *trypannses*. L'étiologie de l'hypnosie, admise par Castellani, a été contestée ; mais des expériences faites actuellement (1907) à l'hôpital d'Auteuil, tendent à prouver que le trypanosome n'est pas en effet étranger à cette maladie. Du résultat des recherches en cours découlera un traitement qui, pour le moment, est à peu près inconnu.

— Bot. *Sommeil des plantes*. Sous ce nom, Linné a réuni un nombre important d'observations relatives à la position que prennent les feuilles et les folioles de beaucoup de plantes, la nuit, par rapport à leur attitude le jour. Depuis Linné, Hill, Dassen, Hofmann, Bonnet, de Candolle, Darwin et d'autres encore, ont étudié ce phénomène, auquel on a donné le nom de *nyctitropisme*.

En effet, quantité de feuilles (ipomœa, capucines, atriplex, œnothera, plusieurs malvacées, des marantacées, etc.) abaissent ou relèvent leurs feuilles le soir, tandis qu'elles sont étalées pendant le jour. Mais c'est surtout pour les plantes à feuilles composées de folioles (beaucoup de légumineuses, d'oxalidées, les *marsilia*, etc.) que ce sommeil est manifeste. Les folioles s'abaissent en mettant leurs surfaces inférieures en contact.

La cause est due au renflement qui est à la base des folioles, et qui fait charnière, devient turgescent, gonflé de liquide pendant la période nocturne, et au contraire flasque le jour ; ce fait est attribué à l'évaporation diurne de la feuille, qui est d'autant plus énergique que la chaleur est élevée et l'air plus sec.

— Zool. *Sommeil hibernal*. Le sommeil hibernal s'observe chez beaucoup de rongeurs, d'insectivores, de chiroptères et de carnassiers ; il est *continu*, comme chez les marmottes, ou *interrompu*, comme chez les ours. Cet état est déterminé par un abaissement considérable de la température du corps, un ralentissement de la respiration et de la circulation. L'animal, ne prenant plus de nourriture, vit de la substance graisseuse qu'il a amassée en automne. Ce sommeil se produit rarement chez les êtres des régions chaudes ; il est la règle dans les pays froids. Beaucoup de reptiles, de batraciens et d'insectes ont un sommeil hibernal, il s'observe aussi chez certains poissons, qui s'enterrent dans le sol humide ou la vase lors du retrait des eaux, etc.

— Mythol. Les anciens avaient divinisé le *Sommeil*. Chez les Grecs, Hypnos, personnification allégorique du sommeil, était fils de l'Erèbe et de la Nuit et frère de Thanatos, personnification de la mort. Il était père de Morphée, de Phantase, des Songes Plus tard, les Romains confondaient souvent *Somnus* le Sommeil avec Morphée, dont ils firent également un fils de l'Erèbe et de la Nuit.

— Iconogr. Hypnos était représenté sur le coffre de Cypselos. Il se montre souvent sur les bas-reliefs et les peintures de vases, et il a la forme d'un génie ailé, avec la physionomie d'un éphèbe. Sur les sarcophages, c'est un jeune génie qui s'appuie sur un flambeau renversé, ou qui est couché avec des ailes repliées, tenant à la main des têtes de pavot. V. Hypnos, Morphée.

Mathurin Moreau a intitulé : *le Sommeil* ou *le Repos*, un très beau groupe de marbre qui représente une jeune mère endormie avec son enfant sur les genoux.

Sous prétexte de figurer le *Sommeil*, beaucoup de peintres de notre temps ont pris plaisir à représenter de jeunes femmes couchées dans des attitudes langoureuses.

Sommeil de l'Enfant Jesus (le) ou *le Silence de la Vierge*, tableau de Raphaël, au Louvre. La Vierge, la tête ornée d'un diadème bleu (d'où est venu le nom de *Vierge au diadème*, qu'on donne quelquefois à ce chef-d'œuvre), est accroupie devant le divin *bambino*, qui est endormi sur une draperie étendue à même le sol ; elle lève le voile qui le recouvre pour le montrer au petit saint Jean, agenouillé auprès d'elle. Ce petit tableau est aussi délicat d'exécution que gracieux et séduisant de sentiment et d'expression. On l'appelle quelquefois encore *la Vierge au linge* ou *au voile*. Le même sujet a été repré-



Le [illegible] Amour [illegible]

[illegible] Mazarin et [illegible] 1647. [illegible] à Sébastien [illegible] [illegible] Louis, le [illegible] Louis [illegible]

SOMMEILLEMENT [illegible] Action [illegible]

SOMMEILLER [illegible] v. n. Dormir [illegible]

[illegible] Fig. [illegible] d'une [illegible] *La paix et le bien-être* [illegible] *il est nécessaire de* [illegible] [illegible] à quelque négligence : [illegible] *pendant*.

Pron. [illegible]

Vieux. LITTRÉ. Homère sommeille ou dort quelquefois. [illegible] SAINT-HUMBERT.

SOMMEILLER (Charles), [illegible] français, né et [illegible] à Saint-[illegible] (Haute-Savoie) 1815 [illegible] [illegible] [illegible]

SOMNAMBULIQUE (*non, lik'*) adj. Qui a rapport au somnambulisme : *Sommeil* SOMNAMBULIQUE.

SOMNAMBULISME (*non, lissm'* — rad. *somnambule*) n. m. Mouvements automatiques, dits « automatisme ambulatoire », qui se produisent pendant le sommeil naturel ou provoqué.

— ENCYCL. Le *somnambulisme* naturel s'observe surtout chez les enfants et les adolescents; il est ou paraît être héréditaire. Au cours du sommeil normal, on voit le malade se lever et exécuter des actes très compliqués et en apparence intelligents (lire, composer, peindre et des mouvements parfaitement coordonnés (marcher sur le bord des toits, etc.), mais dont il ne garde aucun souvenir au réveil. D'ailleurs, si le somnambule a généralement les yeux ouverts, son regard est celui d'un amaurotique et ses sens ne paraissent pas être facilement impressionnés par les excitations extérieures. Très souvent, après la crise de somnambulisme, qui peut, au surplus, se répéter plus ou moins fréquemment, parfois toutes les nuits à certaines périodes, le patient se recouche et dort paisiblement jusqu'au réveil normal.

Ces phénomènes, qui s'effectuent en dehors de toute cause perceptible, ont beaucoup frappé l'imagination populaire. En y vit d'abord une manifestation en quelque sorte mystérieuse, surnaturelle. Aujourd'hui, on rattache le somnambulisme naturel à l'hystérie, dont il n'est, souvent, qu'un prodrome ou qu'une forme fruste.

Comme traitement du somnambulisme, la valériane et les bromures ne sont plus employés qu'avec beaucoup de modération; on leur préfère les toniques nerveux, comme les phosphoglycérates et la lécithine, combinés avec une hygiène appropriée. La suggestion, la rééducation de la volonté donnent des résultats satisfaisants. Pour le somnambulisme provoqué, v. HYPNOTISME.

SOMNIAL, ALE, AUX (du lat. *somnialis*; de *somnium*, songe) adj. Qui a rapport aux songes : *Phénomènes* SOMNIAUX.

— Mythol. *Hercule somnial*, Hercule considéré comme dieu des songes.

SOMNIFÈRE (du lat. *somnus*, sommeil, et *ferre*, porter) adj. Qui produit le sommeil : *Potion* SOMNIFÈRE.

— Substantiv. Substance qui provoque le sommeil : *Le pavot est un* SOMNIFÈRE.

— Encycl. On peut, avec Manquat, diviser les *somnifères* ou *somnifères indirects*, agissant pour diminuer l'excitabilité des centres nerveux en y modifiant la circulation (opium et sos dérivés, laitue vireuse, chanvre indien, chloral), et *somnifères directs*, qui agissent en raréfiant la circulation intra-crânienne, comme cela se produit dans le sommeil physiologique (les sulfonals, la paraldéhyde, l'hypnone, l'uréthane, seraient dans ce cas). Les somnifères directs ne produisent pas de phénomènes désagréables (cauchemars, agitation, pesanteur de tête au réveil) qui accompagnent fréquemment l'emploi des somnifères indirects.

SOMNILOQUE (*lok'* — du lat. *somnus*, sommeil, et *loqui*, parler) adj. Se dit d'une personne qui parle en dormant : *Malade* SOMNILOQUE. *Un* SOMNILOQUE.

SOMNO (du lat. *somnus*, sommeil) n. m. Petit meuble, servant à la fois de table de nuit et d'armoire, qu'on place près d'un lit.

SOMNOLENCE (*lanss* — rad. *somnolent*) n. f. Etat intermédiaire entre le sommeil et la veille; sommeil incomplet. ‖ Disposition habituelle à dormir.

— Fig. Sorte d'engourdissement moral, inertie.

— ENCYCL. La *somnolence* est un sommeil invincible, mais peu profond, qui se manifeste en dehors des heures habituelles, surtout chez les arthritiques, les obèses, les lithoriques, et aussi chez les vieillards et les convalescents. Le traitement des somnolences dépend de la cause; il ne faut donc pas abuser du café, du thé, mais recourir de préférence, suivant les indications, aux exercices physiques légers et à l'hydrothérapie.

SOMNOLENT, ENTE (*lan, ant'* — du lat. *somnolentus*) adj. Qui a rapport à la somnolence; qui tient de la somnolence : *Etat* SOMNOLENT. ‖ Qui est porté à la somnolence : *Les obèses sont* SOMNOLENTS. ‖ Qui provoque au sommeil : *Pièces, Lectures* SOMNOLENTES.

— Fig. Sans activité, mou : *Elève* SOMNOLENT.

SOMNOLER (do *somnolent*) v. n. Etre dans un demi-sommeil.

SOMNOSE (du lat. *somnus*, sommeil) n. f. Somnambulisme provoqué ou sommeil hypnotique. ‖ Maladie du sommeil. V. HYPNOTISME, et NÉLAVAN.

SOMOGY ou **SÜMEG**, comitat de la Hongrie, comprenant au N.-O. une partie du lac Balaton, séparé au S. et au S.-O. par la Save de la Croatie-Slavonie; 6.531 kilom. carr. Sol assez uniforme, fertile, souvent boisé, arrosé par divers tributaires du Kapos ou de la Drave. Elevage important. Les costumes du Somogy, essentiellement magyars, sont connus dans toute la Hongrie.

SOMOINITE n. f. Minéral trouvé avec le platine dans les terrains meubles de l'Oural.

SOMONDOCO, bourg de la Colombie (dép. de Boyaca); 3.815 hab. Mine d'émeraudes.

SOMONOS, population du Soudan occidental, qui commerce les bateliers du Niger, de Siguiri au Massina.

SOMORROSTRO ou **SAN-JUAN-DE-SOMORROSTRO**, bourg d'Espagne (Provinces-Basques [Biscaye], sur un petit torrent venu d'une gorge des Encartaciones, le *Somorrostro*, à 3 kilom. de son embouchure. Riches mines de fer du mont Triano.

SOMOSIERRA, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Madrid]), sur le versant sud de la sierra de Guadarrama, au débouché du célèbre *col de Somosierra*, qui, à 1.430 mètres d'altitude, fait communiquer les deux Castilles et les bassins du Tage et du Douro. C'est ce col qui fut enlevé en 1808 sur les Espagnols par les lanciers polonais de l'armée de Napoléon Ier.

SOMOSPHÈRE (du gr. *sôma*, corps, et *sphaira*, sphère) n. f. Partie centrale des plasmocytes, contenant un ou plusieurs centrosomes.

SOMPI, poste militaire du Soudan français, sur la route terrestre reliant Tombouctou, fondé en 1895. Le *lac de Sompi*, d'environ 60 kilomètres, est en communication avec le Niger.

SOMPORT, col des Pyrénées, entaillant la crête frontière du dép. des Basses-Pyrénées, ouvert à 1.610 mètres d'altitude, mettant en communication la vallée française d'Aspe avec l'Espagne. La voie romaine de Lescar à Saragosse passait au Somport.

SOMPTUAIRE (*son-ptu-ère*, même sens — du lat. *sumptuarius*, adj. *Edit somptuaire*. Loi qui restreint et règlemente les dépenses. ‖ Qui a rapport à la dépense : *Réformes* SOMPTUAIRES.

— ENCYCL. Econ. polit. *Lois somptuaires*. Ces lois furent surtout fréquentes dans les républiques de l'antiquité, où elles avaient pour but de conserver la pureté des mœurs primitives, combattre la mollesse et empêcher toute atteinte à l'égalité des citoyens. A Athènes, le nombre des convives fut limité dans les festins. A Rome, la loi des douze tables défend « de façonner le bois qui sert aux bûchers des morts, point de pleureuses et point de couronnes ». La loi Oppia interdit aux matrones de porter des vêtements de couleurs variées et plus d'une demi once d'or; la loi Orchia, puis les lois Fannia et Didia, limitent les dépenses de table. La loi Licinia tendait au même but, comme plus tard la loi Julia.

En France, du XIIIe au XVIe siècle, les édits royaux sont nombreux qui défendent les étoffes d'or et d'argent, ou en limitent l'usage à certains privilégiés. Sous Henri II, les habits de soie n'avaient été permis d'abord qu'aux évêques; les princes et princesses bénéficièrent en 1563 du privilège de se revêtir d'habits rouges en soie ou en laine. Mais ces modernes lois somptuaires apparaissent surtout comme l'œuvre de grands qui ne veulent pas être éclipsés par les classes inférieures.

SOMPTUEUSEMENT (*son-ptu*) adv. D'une manière somptueuse : *Vivre* SOMPTUEUSEMENT.

SOMPTUEUX (*son-ptu-eû*), **EUSE** [du lat. *sumptuosus*, même sens] adj. Magnifique, coûteux : SOMPTUEUX *édifice*.

— Qui fait de grandes dépenses de luxe : *Prince* SOMPTUEUX *en habits, en équipages*.

— n. m. Caractère de ce qui est somptueux : *Préférez le* SIMPLE *au* SOMPTUEUX.

SOMPTUOSITÉ (*somp'-tu* — du lat. *sumptuositas*) n. f. Caractère de ce qui est somptueux, grande et magnifique dépense : *Les* SOMPTUOSITÉS *de Versailles ruinèrent la France*.

— SYN. **Somptuosité, faste, luxe**, etc.

SOMPUITS ou **SOMPUIS**, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 17 kilom. de Vitry-le-François, en Champagne Pouillense, à la source du Puits, affluent de l'Aube; 433 hab. Ch. de f. Est. Patrie de Royer-Collard. — Le canton a 15 comm. et 3.491 hab.

SON, SA, SES (du lat. *suus*, même sens) adj. poss. De lui, d'elle, d'eux, d'elles, de soi (*son* est féminin devant un nom féminin commençant par une voyelle ou un *h* muet : *Son père, Son argent, Son âme, Sa sœur, Ses biens*.

— Le, la, avec certains verbes : *Faire son homme d'importance. Sentir son hypocrite d'une lieue*.

— Qu'on a étudié : *Posséder son Homère, son Cicéron*.

SON (anciennem. *seon*, du bas lat. *seonum*) n. m. Nom vulgaire du péricarpe des fruits des céréales, après qu'il a été séparé par l'action de la mouture : *Le son sert à nourrir les chevaux, les bestiaux et les volailles*. ‖ *Son gras*, Celui dans lequel il reste beaucoup de farine. ‖ *Son maigre* ou *sec*, Celui dans lequel il ne reste pas de farine. ‖ *Eau de son*, Eau dans laquelle on a fait bouillir du son ou simplement dans laquelle on a mêlé du son.

— Fam. Tache de rousseur : *Jeune fille qui a la figure pleine de son*. ‖ *Boule de son*, Pain de munition, ainsi appelé à cause de sa forme ronde.

— PROV. **Habit de velours, ventre de son.** Se dit en parlant d'une personne qui épargne sur sa nourriture pour faire de la dépense en habits. ‖ **Bête à manger du son** (ou DU FOIN). V. BÊTE. ‖ **Moitié farine et moitié son**, Moitié bon et moitié mauvais, ou de qualité inférieure.

— ENCYCL. La mouture, qui écrase le grain, livre au meunier un mélange gris jaunâtre qui contient la farine et le *son*, mélange que l'on jette dans le blutoir afin de lui faire produire : 1° de la fleur de farine; 2° de la farine; 3° un mélange de farine et de son; 4° du menu son; 5° du son. Toutes ces parties sont produites dans différentes proportions, suivant l'espèce de grain et sa qualité; on calcule que cent sacs de blé peuvent donner une trentaine de sacs de son.

L'analyse démontre que la qualité des substances qui entrent dans le son est la même que celle des principes immédiats qui constituent la farine, à l'exception de la fibre ligneuse ou cellulose, qui manque à peu près complètement dans la farine et qui domine dans le son.

Le son reçoit dans les exploitations agricoles un grand nombre d'emplois. On l'humecte d'eau et on le donne, mélangé aux aliments, aux volailles et à certains animaux domestiques; quand il est riche en farine, il peut les engraisser.

En médecine, la décoction de son est employée en lavement et elle est laxative et émolliente; l'eau de son s'emploie en bains, comme adoucissant. Les tanneurs, mégissiers et hongroyeurs, utilisent aussi le son pour la préparation de bains où l'on fait macérer les peaux d'animaux.

— Comm. On distingue : le gros son, pesant 20 kilogr. l'hectolitre; le petit son, pesant 24 kilogr.; les recoupettes, pesant de 28 à 30 kilogr.; le remoulage, pesant de 45 à 50 kilogr. A Paris, on a adopté pour le commerce de ces issues une unité de convention appelée *mouture*, composée de 30 setiers de 325 litres chacun, ainsi divisés : 11 setiers de gros son; 11 setiers de petit son; 5 setiers de recoupettes; 3 setiers de remoulage.

SON (du lat. *sonus*) n. m. Bruit, en général : *La vitesse du* SON. *La propagation du* SON.

— Bruit rythmé, produit par des vibrations sonores qui se succèdent régulièrement : *Le* SON *des cloches*.

— Par ext. Se dit des mots dont l'articulation est plus ou moins agréable à l'oreille, de l'harmonie, du style, etc :

> Fuyez des mauvais sons le concours odieux
> BOILEAU.

La langue des sons, La musique.

— Gramm. Toute émission de voix, simple ou articulée : *Le* SON *a. Son ouvert. Son fermé*.

— PROV. **Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.** V. CLOCHE.

— SYN. **Son de voix, ton de voix.** Le *son* de la voix est proprement ce qui fait distinguer la voix d'une personne de celle d'une autre; il résulte de la conformation des organes de la parole. Le *ton* de voix varie, pour une même personne, avec le sentiment qu'elle éprouve : il y a le *ton* de la colère, de la tendresse, de la douceur, etc.

— ENCYCL. Phys. Le *son* est une sensation que perçoit le nerf auditif, et qui résulte de la transmission à cet nerf d'une série de mouvements alternatifs très rapides, exécutés par un corps sonore, liquide ou gazeux. La partie de la physique qui s'occupe de la production, de la propagation et de la perception des sons se nomme *acoustique*. Tout corps sonore, en vibrant, fait naître dans l'air ambiant des ondes sonores, qui nous font impressionner notre tympan, exactement de la même manière que les ondes lumineuses font impressionner notre rétine. Les vibrations sonores sont analogues à celles du pendule, mais beaucoup plus rapides, appelées *vibrations*. Si l'on fixe, par exemple, en l'un de ses bouts, une tige d'acier ayant une extrémité libre et qu'après avoir écarté cette dernière on l'abandonne, elle revient à sa position verticale et la dépasse en exécutant des mouvements d'avant en arrière. Quand la lame est longue, les vibrations sont assez lentes pour qu'on puisse les compter, et alors elles ne donnent aucun son. En raccourcissant la barre, le nombre de vibrations croît, puis, lorsqu'il devient assez rapide, la barre produit un son, mais l'œil ne peut plus compter les vibrations, vu leur trop courte durée, et, en vertu de la persistance des impressions lumineuses sur la rétine, aperçoit simultanément la lame dans toutes ses positions. Le même, faisons résonner une corde élastique : elle présentera l'aspect d'un fuseau rendu en son milieu. Dans les instruments à vent, le corps sonore est une masse gazeuse en vibration. Cependant, pour qu'un son se transmette jusqu'à l'organe de l'ouïe, il faut, indépendamment du mouvement vibratoire, qu'un milieu *élastique* ou une suite ininterrompue de milieux élastiques mette en relation le corps sonore et le tympan. Aussi ne peut-on entendre par l'intermédiaire de l'eau les bruits produits sur la rive, tandis qu'on démontre expérimentalement que le son ne se propage pas dans le vide.

L'Académie des sciences de Paris fit exécuter les premières mesures précises de la *vitesse du son* dans l'air en 1738. Les observations s'effectuèrent entre Montlhéry et Montmartre. On tirait de dix minutes en dix minutes un coup de canon à l'une des stations, notant à l'autre le temps qui s'écoulait entre la vue de la lueur accompagnant l'inflammation de la poudre et l'arrivée du bruit. On calcula aisément la vitesse du son en divisant la distance par le temps observé. Les académiciens conclurent que le son parcourt 333 mètres par seconde à la température de 0°. Un peu plus tard (1861), Regnault mesura également la vitesse du son en enregistrant automatiquement, grâce à un ingénieux procédé électrique, le moment de l'explosion et celui de l'arrivée du son. La moyenne de 167 déterminations alternées fut de 330m,71 pour l'air sec à 0°.

En 1827, Colladon et Sturm mesurèrent la vitesse de propagation du son dans l'eau du lac de Genève : 1.435 m. par seconde à 8°. Divers savants trouvèrent les chiffres ci-dessous pour la vitesse du son dans certains corps solides à la température de 20° : fer (5.130 m. par seconde), cuivre (3.560 m.); argent (2.710 m.), platine (2.690 m.), verre (2.550 m.); or (1.740 m.); plomb (1.230 m.); sapin (4.610 m.), chêne (3.850 m.), suivant la direction des fibres.

Les ondes sonores se réfléchissent et se réfractent en suivant les mêmes lois que celles de la lumière. L'*écho* est la répétition d'un son réfléchi par un obstacle.

Trois qualités distinguent les sons les uns des autres : l'*intensité*, la *hauteur* et le *timbre*. Pour un même milieu et pour un corps sonore identique, l'intensité augmente avec l'*amplitude* des vibrations. La hauteur dépend du nombre de vibrations exécutées en une seconde par le corps sonore. Les sons *aigus* correspondent aux vibrations les plus rapides et les sons *graves* aux plus lentes. Les physiciens admettent généralement comme limites extrêmes des sons perceptibles 8 et 36.000 vibrations doubles par seconde : toutefois, les sons musicaux s'étendent seulement entre 16 et 4.000 vibrations doubles. Le timbre nous permet de discerner deux sons d'égale intensité et de même hauteur rendus par deux instruments différents; il provient de la superposition de plusieurs *harmoniques* au son principal. V. ACOUSTIQUE, ÉCHO, ONDE, SIRÈNE, TIMBRE, TUYAU.

SON n. m. Echeveau de laine cardée, pour chaîne ou pour trame, qui contient une longueur de fil de 90 mètres, et qui est la quarantième de la livre de compte.

SON, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]), sur la rive gauche de la ria de Muros; 8.200 hab.

SON Joris ou Georges VAN, peintre hollandais, né en 1622. Il est moins renommé comme peintre de fleurs et de fruits que son fils JAN **VAN SON**, né à Anvers en 1661, mort à Londres en 1700. Jan Van Son jouit d'une grande vogue en Hollande et en Angleterre. Ses toiles se recommandent par la vérité du coloris et la distinction. Il se plaisait à peindre sur ses tableaux du gibier, des tapis de Turquie, des objets d'or et d'argent; parmi les fruits, c'est le raisin surtout qu'il peignait avec une habileté hors ligne.

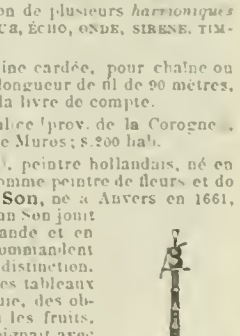

Sonaja. Sonnette.

SONA n. m. Hautbois percé de sept trous, en usage dans la Chine septentrionale.

SONA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]); 3.350 hab.

SONAJA n. m. Instrument de musique en terre cuite, de forme sphérique et percé de trous, en usage chez les Indiens du Mexique.

SONANTE [transcrip. de l'allem. *sonant*, lui même emprunté au lat. *sonans*] n. f. Gramm. Son pur, dans une syllabe, de l'élément qui sert de support à la voix, par opposition à *consonne*. V. SONNANTE.

SONAT (*na*) n. m. Techn. Peau de mouton passée à la mégie, c'est-à-dire au bain de son.

SONATE (de l'ital. *sonata*) n. f. Composition musicale pour un ou deux instruments, qui comprend ordinairement trois, et quelquefois quatre morceaux.

— ALLUS. HIST. : **Sonate, que me veux-tu?** Mot par lequel Fontenelle traduisait l'impatience que lui causait ce

Sonate à Kreutzer [illegible] par Léon Tolstoï [illegible] Allegro [illegible] Presto [illegible] Andante [illegible] Thème [illegible] Variations [illegible] Finale [illegible] Haydn [illegible] Mozart [illegible] Weber [illegible] Schubert [illegible] Schumann [illegible] Raff, etc.

Sonate à Kreutzer [illegible] par Léon Tolstoï [illegible] Pozdnychef [illegible] Trukhachevski [illegible] Posdnychef [illegible] Trukhachevski [illegible] Posdnychef [illegible] Trukhachevski [illegible] Pos

péciale et servent particulièrement à évacuer l'urine dans l'hypertrophie de la prostate : ce sont les *sondes à béquille*.

Enfin, il existe de nombreux types de sondes métalliques : la sonde de femme, la sonde de trousse en argent démontable, le cathéter de Guyon, de Benjué, etc.

Dans une sonde, on distingue le *pavillon*, le corps de la sonde et le *bec* perforé par une ouverture latérale nommée l'*œil* de la sonde.

Autant que possible, pour éviter les contusions et les perforations, il vaut mieux avoir recours aux sondes molles en caoutchouc rouge ou aux sondes en gomme.

— *Pr.* et ch. Toutes les *sondes* peuvent être assimilées à une tarière ordinaire dans laquelle on distingue trois parties : le manche ou tête de sonde, la tige et l'outil ou foret. On distingue : 1° la *petite sonde* ou sonde du constructeur, avec laquelle ou fore des trous de 0m,05 à 0m,07 de diamètre, sur 10 à 30 mètres de profondeur ; 2° la sonde du *mineur*, avec laquelle on peut pénétrer jusqu'à 60 mètres sur un diamètre de 0m,05 à 0m,16 ; et 3° la *grande sonde* ou sonde du fontainier, qui peut forer des trous de 0m,16 à 0m,50, dont la profondeur n'est limitée que par l'impossibilité d'augmenter la puissance des systèmes qui servent à la manœuvre.

L'outil qui termine la sonde est la partie agissante. Sa forme et son genre varient.

1° Les outils pour entamer et défoncer le terrain par percussion au battage se nomment *trépans*.

2° Les outils pour extraire du trou les roches tendres ou désagrégées par le battage sont les *tarières*.

Sonde (détroit de la), détroit qui sépare Sumatra de Java et réunit la mer de Java à l'océan Indien. Très large dans sa partie sud-occidentale, il se rétrécit au N.-E. jusqu'à n'avoir plus que 26 kilom. La petite île *Sounghedjang* se trouve juste au milieu de cette entrée du détroit ; au S.-O., se trouve l'île Krakatoa. La profondeur du détroit varie de 1.000 et 1.500 mètres à 100 mètres.

Sonde (archipel de la), groupe d'îles de l'Océanie, dont la succession marque la limite ouest et sud de ce monde insulaire. Cette expression n'a rien de précis. Quelquefois, elle désigne tout l'archipel asiatique, quelquefois seulement l'ensemble composé de Sumatra, Java, les petites îles Bali, Lombok, Soumbava, Florès, Timor, Laout ou Tenimber. On appelle aussi *grandes îles de la Sonde* les îles Java et Sumatra, en réservant pour les autres le terme de *petites îles de la Sonde*. V. Indien (*archipel*).

Sonde (mer de la), partie de la mer des Indes orientales, située entre Célèbes au N. et Florès au S., et qui fait suite vers l'E. à la mer de Java. Elle se prolonge plus à l'E. sous le nom de *mer de Banda*. Quelquefois on donne aussi le nom de *mer de Florès* à la partie occidentale de la mer de la Sonde. C'est une mer ayant en moyenne 1.000 mètres de profondeur, mais qui présente trois plateaux sous-marins à 100, 60 et 40 mètres de profondeur seulement. Entre ces plateaux, les fonds s'abaissent jusqu'à 3.090 mètres, dans la partie dite « mer de Florès », près des îles Postillon. Cette *méditerranée* sert de trait d'union entre le monde insulaire asiatique et celui qui, par la géologie et le caractère des espèces végétales et animales, se rattache à l'Australie.

Sondéen (*dé-in*) n. m. Linguist. Dialecte javanais parlé à l'ouest de Java par quatre millions d'individus environ. V. malélo-polynésiennes (*langues*).

Söndeled, bourg de Norvège (prov. de *Christiansand*), sur un fjord du Skager-Rak ; 4.000 hab.

Sonder v. a. Chercher, trouver la profondeur de l'eau avec la sonde : Sonder *un port, un gué*.

— Examiner, à l'aide d'une sonde, l'intérieur de : Sonder *un jambon, un melon, un fromage, une charretée de foin*.

— Chercher à mesurer, à évaluer la profondeur, l'étendue de : Sonder *un précipice du regard*.

— Chercher à reconnaître l'intérieur de : Sonder *à coups de canon un bois où l'on soupçonne la présence de l'ennemi*.

— Fig. Chercher à pénétrer : Sonder *les dispositions de quelqu'un*. || Chercher à connaître les intentions, la pensée de : Sonder *un prévenu*. || *Sonder le gué, Sonder le terrain*, Chercher, avec précaution, à connaître la situation.

— Chir. Explorer avec la sonde : Sonder *une plaie*.

— Mar. *Sonder une pompe*, S'assurer de la quantité d'eau que contient la cale au pied de cette pompe. || *Sonder un navire*, Le percer de trous de tarière de place en place pour s'assurer que le bois ou le métal sont en bon état.

— Techn. Explorer, examiner en frappant des coups qui font produire un son à l'objet dont on veut connaître l'état. || *Sonder le bois*, Attaquer légèrement les planches avec le rabot, pour voir si la couleur en est bonne.

Se sonder, v. pr. Être sondé : *Avant pansement, les plaies* se sondent.

— Introduire la sonde dans quelque partie de son propre corps. || Fig. Se scruter soi-même, examiner ses propres dispositions : Se sonder *avant d'accepter une mission*.

Sonderburg, ville maritime d'Allemagne (Prusse [prov. de Slesvig-Holstein]), sur la côte ouest de l'île d'Alsen, à l'entrée de l'Alsener Sund ; 5.247 hab. Ch.-l. de cercle. Station de bains de mer. Fonderie de fer.

Sonderbund (*son'-der'-boun'd*' — de l'allem. *sonder*, préposition qui marque la séparation, et *bund*, confédération) n. m. Ligue séparatiste de cantons suisses qui se forma en 1846. Ce fut une union des cantons catholiques contre les cantons protestants ; ceux-ci furent soutenus par la Diète fédérale, lorsque les libéraux y eurent acquis la majorité. La lutte religieuse et politique qui durait depuis plusieurs années fut envenimée en 1841 par le rappel des jésuites à Lucerne. En 1845, une expédition de corps francs, commandés par Ochsenbein et Steiger, se porta sur Lucerne, mais fut repoussée. En septembre 1845, sept cantons catholiques : Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais formèrent le *Sonderbund* pour la défense de leurs droits. Cette alliance violait le pacte de 1815 ; quoique d'abord secret, le Sonderbund avait eu l'appui de puissances catholiques, comme l'Autriche. Il fut ouvertement révélé lorsque, le 9 juin 1846, il fut présenté au grand conseil de Fribourg pour être ratifié. Sur ces entrefaites, la révolution de Genève, ayant amené dans ce canton les radicaux au pouvoir, donna aux adversaires du Sonderbund la majorité dans la Diète. Celle-ci, le 20 juillet, déclara l'alliance dissoute, mais le Sonderbund refusa d'obéir et continua ses armements. La guerre étant inévitable, la Diète envoya contre les cantons séparatistes une armée commandée par le colonel Dufour. Celui-ci concentra ses troupes sur Fribourg, qui capitula, puis marcha sur Lucerne. Les deux armées se rencontrèrent à Gislikon ; les fédéraux eurent l'avantage et le général de la ligue, de Salis-Soglio, fut blessé. Le lendemain, Lucerne dut céder. Les petits cantons capitulèrent les uns après les autres. Dufour avait conduit les opérations avec habileté et humanité.

Sondershausen, ville d'Allemagne, capitale de la principauté de Schwarzbourg-Sondershausen, au confluent de la Bebra et de la Wipper, au pied des collines de Hainleite ; 7.013 hab. Conservatoire de musique.

Sondeur, euse n. Personne qui sonde, qui sait sonder : *Habile* sondeur.

— Fig. Personne qui scrute, qui cherche à deviner les pensées, les intentions : *Une fine* sondeuse *de secrets*.

— Arg. Employé de l'octroi. — Agent de la sûreté. || *Agir en sondeur*, Se renseigner ; procéder avec prudence.

— Adjectiv. : || *Avocat sondeur*, Procureur de la République. || *Père sondeur*, Juge d'instruction doué d'une fausse bonhomie.

— n. m. Mar. Appareil dont on se sert pour opérer des sondages : Sondeur *Thomson*. || Homme du bord chargé de lancer la sonde à main.

Sondographe (*graf'* — de *sonde*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Techhol. Appareil enregistreur muni de cadrans sur lesquels se meuvent des aiguilles indicatrices et destiné à relever les dénivellations du fond dans les fleuves et sur les côtes.

Söndre, mot norvég., signif. *méridional*, et qui entre dans la composition de nombreux noms géographiques.

Söndre Aurdal, bourg de Norvège (prov. de Hamar), sur le Bägnaelf, l'une des branches mères du Dramself ; 6.000 hab.

Söndre Fron, bourg de Norvège (prov. de Hamar, dans le Guldbrandsdal, sur le Laagen, tributaire du lac Mjösen ; 4.000 hab.

Sondreland ou **pays du Sud**, bourg de Norvège (prov. de Hamar), sur le Randsfjord ; 5.000 hab.

Sondrio, ville d'Italie (Lombardie), ch.-l. de prov., dans la Valteline, près de l'Adda ; 7.350 hab. Sériciculture, filature et tissage de la soie, brasseries, centre d'excursions de plus en plus fréquenté par les touristes.

Sondrio (province de), prov. d'Italie (Lombardie), bornée par l'Autriche (Tyrol) à l'E., par la Suisse (cant. des Grisons) au N. et à l'O., par les prov. de Côme au S.-O., de Brescia au S.-E., de Bergame à l'E. Superficie 3.184 kilom. carr. Pop. 126.425 hab. Province très montagneuse, dans les Alpes, formée surtout par la Valteline ou vallée de l'Adda, peu riche, mais produisant du bois, du fer ; brasseries ; élève de bétail.

Sône [lo] (angl. *Soane*), rivière de l'Inde centrale, qui part de montagnes basses (1.027 m.), longe pendant 300 kil. la base sud des monts Kaimour et tombe dans le Gange, rive droite, en amont de Patna. Cours 740 kilom.

Sonebaït, Etat indigène de l'archipel malais, dans la partie ouest de l'île de Timor, sous le protectorat hollandais. C'est le dernier reste d'un royaume important, qui embrassait la plus grande partie de l'île.

Song, terme de la langue annamite, signif. *rivière, fleuve*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots géographiques.

Songar n. m. Espèce de hamster, répandu du sud de l'Irtisch à la Mongolie méridionale, moins grand que le hamster d'Europe, dont il n'a pas la livrée bariolée.

Songare, tribu mongole, plus exactement appelée Dzoungare, et qui habitait la partie du Turkestan connue sous le nom de Dzoungarie.

Song-ba, affluent de droite du Donaï, long d'environ 300 kilomètres, arrosant la Cochinchine septentrionale.

Songe (*sonj'* — du lat. *somnium*, même sens) n. m. Association, souvent incohérente, d'idées qui se forment en nous pendant le sommeil : *Avoir, Faire un* songe.

— Fig. Illusion, vaine imagination : *La femme s'ingénie, imagine ; elle enfante des* songes *et des dieux*. (Michelet.) || Chose vaine, futile, sans portée, sans durée : *La plus éclatante fortune n'est qu'un* songe *flatteur*. (Fén.)

— Loc. div. *En songe*, Pendant le sommeil, en rêvant : *Voir en* songe *un monstre*. || *Sembler un songe, Avoir l'air d'un songe, Être comme un songe*, Sembler n'avoir jamais existé, n'offrir qu'une idée vague, confuse.

— Bot. Espèce de nymphéa, qui croît à l'île de France.

— Mythol. Divinités qui présidaient aux songes et les envoyaient aux hommes. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Les* Songes *voins passaient par une porte d'ivoire*.

— Prov. : **Tout songe est mensonge**, Les rêves sont trompeurs. || **Mal d'autrui n'est que songe**. V. autrui. || **Mal passé n'est que songe**, Un mal passé n'est plus un mal.

— Syn. **Songe, rêve, rêverie**.

— Encycl. Physiol. et psychol. V. rêve.

— Devinat. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les *songes*, phénomènes normaux, mais parfois impressionnants, aient fourni par leur interprétation une ressource à l'art divinatoire. Dans l'antiquité la plus reculée, en Égypte, en Chaldée, en Phénicie, en Assyrie, etc., il y eut des prêtres, des devins qui faisaient métier d'interpréter les songes, envoyés, disaient-ils, par la Divinité pour éclairer aux yeux des humains les ténèbres de l'avenir, les prévenir des dangers, etc. Non seulement on interprétait les songes, mais on les prévoyait par une méthode d'incubation qui se pratiquait couramment dans les temples célèbres d'Isis, d'Apollon, de Cybèle, d'Esculape, d'Hemithrée, de Sérapis, ou dans des antres ou des cavernes, comme celle si célèbre de Trophonius, aux parois de laquelle on donnait le nom de *charonium* ou de *plutonium*. Ceux qui voulaient avoir des songes prophétiques se livraient, sous la direction des prêtres, à certaines pratiques consistant en prières, évocations, inspirations de gaz ou de vapeurs narcotiques, onctions de pommades magiques, etc.

L'interprétation des songes telle que la pratique la superstition populaire encore vivace, est surtout fondée sur l'analogie. Il faut, pour obtenir la signification d'un songe, trouver analogiquement le sens exact de la vision, c'est-à-dire, le rapport des choses immatérielle perçues dans le songe avec celles de la vie réelle. Voici, à titre de curiosité, d'après le patriarche de Constantinople Nicéphore, l'interprétation de quelques songes que l'on peut avoir : Abeille, la mère, espérances heureuses ; essaim, être debout au milieu d'une assemblée, présage d'insatisfaction ; aigle, avertissement heureux ou funeste, selon qu'il se pose ou prend son vol ; rêver d'un ennemi, bien être inespéré, injure, affront, préjudice, abattement, avertissement d'un danger, élévation, mauvais présage pour affaires d'intérêt ; arbre, présage de conseils pernicieux, colère, amitié, dents tombées, mauvais présage ; qui perd ses dents, auteur d'un bonheur ; épée, lutte, péril ; eau trouble, maladie ; flambeau, heureux présage ; feu, succès ; lion, ange ; fumée, mauvais présage ; fontaine, larmes ; pleurer, joie prochaine ; fauteuil ou autre siège, succès ; grenades, mauvais présage ; se laver en mauvaises lettres que l'on reçoit, bonnes nouvelles prochaines, surtout si elles sont écrites en rouge — tuer un cerf, nouvelle d'une mort ; lièvre, avertissement ; voyage, mer tranquille, succès pour les projets, agitée, bouleversement de position ; où l'on nage, maladie ; mort ou on se perd, bien, ruine d'espoir ; mur, heureux présage ; monter dessus et se laver, fin des ennuis ; porte qui tombe, perte d'argent, perdrix, réussite en amour ; pleurer, joie prochaine ; précipice où l'on tombe, grave danger ; rocher sur lequel on est assis, présage qu'on viendra à bout des difficultés ; richesses, menace de dommage ; souliers ou sandales portés à la main, péril ; serpents, ennemis ; si on les tue ou aux pieds, triomphe ; souterrain où l'on est enfermé, grand péril ; tonnerre, nouvelle inattendue ; etc.

Songe de Poliphile (le), par le P. Francisco Colonna (1499). L'*Hypnerotomachia Poliphili* ou *Songe de Poliphile* (*Hypnerotomachia* veut dire *Combat de l'amour en songe*) est un livre très recherché des amateurs, surtout dans sa première édition, due à Aldo Manuce, principalement à cause des cent soixante-cinq figures sur bois dont un maître inconnu l'a illustré. Comme roman, il se rattache à cette classe d'ouvrages dus aux « fleurs d'amour », dans lesquels la femme, idéalisée, transfigurée, apparaît comme le guide céleste de l'homme, l'inspiratrice de toutes les vertus et des plus hautes ambitions. Ce livre a exercé la sagacité de nombreux érudits : Vossius, Casaubon, Baillet, La Monnoye, qui l'ont déclaré inintelligible. Claudius Popelin en a donné, en 1883, une traduction française, qui en a éclairé tous les mystères.

Songe de Scipion (le). V. Scipion.

Songe du vergier (le), ouvrage anonyme de jurisprudence, composé vers 1370. On suppose qu'il fut écrit sur l'ordre de Charles V, à qui il est dédié, et il a été tour à tour attribué à divers de ses conseillers. La première édition est de 1491 (texte français) et il fut réimprimé en latin en 1501, mais il est probable qu'il fut composé en latin. On suppose qu'il fut fait sur la demande de Charles V, pour défendre son pouvoir.

L'auteur feint, étant endormi au milieu d'un verger, d'être témoin, en songe, d'une dispute entre un chevalier et un clerc. De là le titre de l'ouvrage. Le chevalier, attaché au roi, soutient ses privilèges et les prérogatives de la couronne ; le clerc, tout dévoué au pape, défend les droits de l'Eglise. Il finit par l'emporter sur son adversaire, qui s'avoue vaincu.

Songe d'une nuit d'été (le) [*Midsummer Night's Dream*], pièce de Shakspeare, écrite au début de sa carrière, en 1593 ou 1594. C'est une féerie, ou « songe » plein de grâce et de poésie, et assez difficile, par cela même, à analyser. — La scène se passe à Athènes, lors du mariage du duc Thésée et de l'amazone Hippolyte. L'action n'est qu'un écheveau compliqué et ténu d'intrigues amoureuses, qui se nouent la nuit, dans une forêt de rêve, peuplée de sylphes et de fées. Dans cette forêt se poursuivent, se cherchent et se rencontrent, Hermia, qui aime Lysandre et en est aimée, Démétrius, qui aime Hermia, et Hélène, qui aime Démétrius et que Démétrius n'aime pas. Dans le monde des sylphes et des fées, les choses ne vont guère mieux : la reine Titania et le roi Oberon se sont querelés au sujet d'un petit page qu'Obéron réclame et que Titania ne veut pas céder. Oberon, pour faire le bonheur d'Hélène et punir Titania, charge son messager, le lutin Puck, de verser sur les paupières des amants et sur celles de la reine le suc d'une fleur merveilleuse, qui rend au réveil amoureux de la première personne qu'on rencontre. Et Hélène, dans la pensée d'Oberon, est la première personne que doit voir Démétrius. Mais Puck se trompe, et c'est Lysandre qui aime Hélène, et Hélène continue à aimer Démétrius. Titania, elle, tombe amoureuse d'un rustaud et fat tisserand d'Athènes. Tout s'arrange enfin : Titania revient à elle, c'est-à-dire à Obéron, Lysandre à Hermia et Démétrius aime Hélène. On célèbre le mariage des deux couples et celui du duc Thésée et d'Hippolyte, et la pièce finit par une sorte d'épithalame chanté en l'honneur des trois couples par Oberon, Titania et les sylphes.

Songe d'une nuit d'été (le), opéra-comique en trois actes, paroles de Rosier et de Leuven, musique d'Ambroise Thomas (Opéra-Comique, 1850). — La reine Elisabeth et sa demoiselle de compagnie Olivia se sont trouvées séparées du cortège royal. Dans une taverne où elles se sont réfugiées, elles assistent à une scène d'orgie pendant laquelle Shakspeare s'enivre. La reine le fait transporter dans le parc de son palais. Il se réveille et, dans une sorte de vision, entend son génie qui lui reproche ses égarements. Ce génie, c'est la reine, puis Olivia. Shakspeare provoque par Latimer, amant d'Olivia, le blesse en duel, et, croyant l'avoir tué, se jette à l'eau. Sauvé et appelé devant la reine, dont il se croit aimé, il s'entend traiter de visionnaire. La reine a pitié de lui et lui dit que cette nuit doit demeurer un songe pour tout le monde, hormis pour lui. La partition est parmi les meilleures et les plus intéressantes d'Ambroise Thomas. Il faut surtout citer au premier acte le joli duo de la reine et d'Olivia, le trio *Où courez-vous, mes belles ?* et le duo de la reine et de Shakspeare, sans oublier la romance de Latimer au second, le chœur des gardes-chasse et la scène développée de l'apparition, qui est tout empreinte de poésie, enfin au troisième, le duo pathétique d'Olivia et de Latimer, et la charmante romance du rêve, chantée par la reine.

Songe d'une nuit d'été (le), composition de Mendelssohn pour accompagner la comédie féerique de Shakspeare. L'ouverture, si délicieuse, est une des premières productions de Mendelssohn : elle fut écrite par lui à l'âge

SONGLARD [illegible]

SONGE-CREUX [illegible]

SONGE-MALICE [illegible]

SONGEONS [illegible]

SONGER [illegible]

SONGERIE [illegible]

SONGEUR, EUSE n. Personne qui rêve, qui se plaît à rêver. *Le génie est souvent le partage des songeurs.* Fig. *Arbre songeur*, Qui a l'air de songer, Se trouve dans une position particulière. *Les peupliers sont des arbres songeurs.*

SONGHAI, SOURHAÏ ou **SOURHAI**, peuple du Soudan occidental, qui a fondé au XIe s. un puissant royaume [illegible] embrassa l'islamisme.

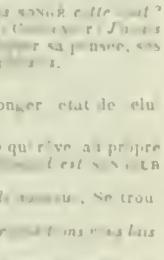

SONG-KOI [illegible] FLEUVE ROUGE.

SONGO-NÄH n. m. Tambour [illegible] dont la [illegible] couvertes d'une peau [illegible]



Songo-näh.

SONICA [illegible] n. m. Jeune Carte [illegible] la poste, le plus tôt qu'elle [illegible] pour faire gagner ou pour faire [illegible] Apost. conjugué. Va.

SONINKES ou **SARACOLETS**, peuple nombreux répandu dans presque toutes les provinces du Soudan occidental et de la Sénégambie, et formant les groupes les plus compacts [illegible] sur le haut Sénégal, entre Bakel et Kayes. Quoique leur teint soit d'un noir tirant un peu sur le rouge — au lieu d'être d'un noir franc — les Soninkes présentent les caractères [illegible] très accentués, notamment un prognathisme [illegible] leur taille est moins grande que celle des [illegible] du fleuve. Quoiqu'ils aient adopté l'islamisme, [illegible] fanatisme et se montrent mahométans peu [illegible]

SONIS (Gaston DE), général français, né à La Pointe-à-Pitre en 1825, mort à Paris en 1887. De Sonis servit [illegible] en Afrique et pendant la guerre d'Italie 1859. De retour en Afrique, il était lieutenant-colonel [illegible] au commencement de 1869, il comprima un soulèvement organisé par les Marocains. Il fut alors promu [illegible]. Au mois d'octobre 1870, il devint général de brigade, et Gambetta le plaça à la tête du 17e corps, à l'armée de la Loire. Le 2 décembre, le général de Sonis se conduisit de la façon la plus brillante à la journée de Loigny, fut grièvement blessé et dut subir l'amputation d'une jambe. Fervent catholique et légitimiste convaincu, il se présenta sans succès en 1871, à l'Assemblée nationale; mais il reçut bientôt le commandement de la 20e division à Rennes, il fut mis en disponibilité en 1880; remis en activité l'année suivante au mois de mai 1881, il fut nommé inspecteur général permanent des brigades de cavalerie des 1er, 11e et 16e corps d'armée, et membre adjoint du comité de cavalerie (1886).

SONKLAR (Charles) D'INNSTADTEN, écrivain militaire et géographe autrichien, né à Weisskirchen en 1816, mort à Innsbruck en 1885. Il fréquenta, de 1829 à 1832, l'école militaire de Karlsruhe, où il fut quelque temps professeur, il fut ensuite, de 1848 à 1857, précepteur de l'archiduc Louis-Victor. A partir de 1857, il enseigna la géographie à l'école militaire de Wiener-Neustadt. Il prit sa retraite en 1872 avec le grade de major général. Il a écrit : *Esquisse de voyage dans les Alpes et dans les Karpathes* (1857); *le Massif montagneux de l'Œtzthal*, avec atlas (1861). Son œuvre la plus importante est son *Orographie, topographie, hydrographie et glaciers* (1873).

SON-LO n. m. Comm. Variété de thé.

SONNA ou **SUNNA** n. m. Relig. mahom. V. SOUNNA.

SONNAC, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 23 kilom. de Saint Jean-d'Angély, sur la Soumoire, affluent de la Charente; 960 hab.

SONNAILLE *so-na-ill'll* mill. — de *sonner* v. f. Clochette qu'on met au cou des bêtes, paissant ou voyageant. ‖ Au pl. Ensemble de grelots ou clochettes dont on garnit les colliers et harnachements des chevaux, des mules, etc.

SONNAILLER *so-na-ill-é* [*ll* mill.] n. m. Animal qui, dans un troupeau ou un attelage, va le premier avec la sonnaille.

SONNAILLER *so-na-ill-é* [*ll* mill.] v. a. Fam. Sonner souvent : *Ne faire que* SONNAILLER *ses domestiques.*

— v. n. Sonner souvent et sans besoin : *On ne fait que* SONNAILLER *dans ce couvent.*

SONNANT (*so-nan*), **ANTE** adj. Qui sonne, qui a la propriété de sonner : *Montre, Horloge* SONNANTE.

— Qui rend un son : *L'airain* SONNANT.

Précis, qui se fait entendre au moment même, en parlant de l'heure : *Midi* SONNANT.

Se dit des monnaies métalliques de bon aloi constaté par le son qu'elles rendent : *Payer en espèces* SONNANTES.

— Par anal. et fam. *Faveurs sonnantes*, Faveurs qui sont ou qui rapportent de l'argent.

Gramm. *Lettres sonnantes*. Dans la langue sanscrite, Voyelles, semi-voyelles, consonnes labiales et sifflantes. Substantiv. au fém. *La sonnante*, Elément vocalique d'une syllabe. — Phonème intermédiaire entre la voyelle et la consonne. (On écrit aussi SONANTE.)

Encycl. En phonétique, on appelle *sonnante* la partie d'une syllabe qui sert de support à la voix, qui a un son par elle-même. « Sonnante » s'oppose ainsi à *consonne* et est à peu près synonyme de *voyelle*. Mais on donne plus spécialement le nom de « sonnantes », dans la linguistique indo-européenne, à « tout l'ensemble de formes variées que prennent, suivant leur position, les phonèmes *y, w, r, l, m, n*. Les sonnantes participent à la fois de la nature de la voyelle et de celle de la consonne, et peuvent jouer l'un et l'autre rôle, suivant qu'on met en évidence leur résonance et leur continuité, ou le mouvement articulatoire qui a pour but leur fermeture.

BONNEAU [illegible] n. m. Petite cloche; sonnette.

SONNEBERG, ville d'Allemagne, duché de Saxe-Meiningen, sur la Röden, affluent de l'Itz, 12.167 hab. Chef-lieu [illegible] Grande fabrication de jouets.

SONNENBURG-IN-DER-NEUMARK, ville d'Allemagne [illegible] de Francfort sur l'Oder, sur la Lenze, [illegible] la Warthe, 5 818 hab. Filature de soie.

SONNENFELS Joseph, baron DE, littérateur allemand, [illegible] Nikolsburg (Moravie) en 1733, mort à Vienne en 1817. [illegible] d'abord soldat, puis, après diverses vicissitudes, devint en 1763, professeur à la faculté de droit de l'Université de Vienne. Citons de lui : *Principes du droit policier, cameral et financier* (1765-1776); *Sur la suppression de la torture en Autriche* (1775). Ses *Lettres sur le théâtre allemand* contribuèrent à relever le niveau de l'art dramatique en Autriche.

SONNER *so-né* — du lat. *sonare* v. n. Rendre un son : *Les cloches ont sonné. Faire* SONNER *une pièce d'argent.*

— Tirer des sons de : SONNER *de la trompe, du cor.*

— Mettre une cloche en branle, en tirer des sons. Agiter la sonnette, pour appeler ou se faire ouvrir : SONNER *à la porte de quelqu'un.*

— Être indiqué, annoncé par une sonnerie : *Voilà midi qui* SONNE.

— Arriver, en parlant d'un moment, d'une époque : *La dernière heure* SONNE *pour tout le monde.*

Prendre un son d'une certaine qualité : *L'espagnol, l'italien,* SONNENT *bien à l'oreille.* ‖ Produire une impression : *Aux oreilles des rois, le mot de liberté* SONNE *mal.*

— Arg. Mendier.

— Loc. div. *Sonner creux*, Être vide, ne rien contenir : *Faire sonner*, Faire produire un son à. — Fig. Vanter avec exagération : FAIRE SONNER *bien haut ses mérites.* ‖ *Entendre sonner les cloches et ne savoir de quelle paroisse*, Avoir le souvenir d'une chose sans pouvoir en préciser quelque circonstance. Vx.

— Gramm. Se faire entendre, en parlant d'une lettre : *En français, R ne* SONNE *pas à l'infinitif des verbes de la première conjugaison.*

— Musiq. *Sonner sur la basse*, Entrer dans l'accord, n'être qu'une simple note de passage.

Milit. Se dit en parlant d'une trompette et d'un clairon, ou encore du soldat qui se sert de ces instruments pour exécuter une *sonnerie : Cette trompette ou Ce trompette* SONNE *bien*, SONNE *mal.*

— v. a. Tirer du son de : SONNER *les cloches.*

— Appeler ou avertir par le son de la sonnette : SONNER *sa camarière, sa femme de chambre.*

— Annoncer par une sonnerie : SONNER *la messe.* ‖ Faire entendre en sonnant : SONNER *un glas, le tocsin.* ‖ Annoncer par des sons : *Les piqueurs* SONNAIENT *la retraite.*

Sonner un voyageur, Faire sonner le cadran lorsqu'un voyageur monte en omnibus.

— Arg. Assommer. ‖ Cogner la tête de quelqu'un contre le pavé, contre un mur.

— Loc. div. *Sonner le fêlé*, Rendre le son particulier que produit un vase fêlé. ‖ *Sonner le creux*, Résonner comme une chose vide. ‖ *Ne sonner mot*, Ne dire mot, se taire.

— Musiq. *Sonner un son, un accord*, Le faire entendre. *Le jeu du nasard* SONNE *la quinte au-dessus du prestant.*

— Vénér. Annoncer par les sons du cor les diverses péripéties d'une chasse à courre et aussi la nature de la bête de meute, en même temps que son âge. ‖ *Sonner un ou deux mots*, Faire entendre sur le cor un ou deux sons prolongés que l'on nomme *tons.*

— REM. GRAMM. Employé comme verbe neutre et en parlant des heures, *sonner* prend l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*, selon qu'on veut parler du moment précis où l'horloge a sonné ou des moments qui ont suivi : *Midi a sonné comme vous sortiez de la maison. Midi est sonné depuis plus de dix minutes.*

— PROV. : **On ne saurait sonner les cloches et aller à la procession** (ou dire la messe), On ne peut pas faire à la fois des choses différentes qui s'excluent l'une l'autre.

Sonné, ée part. pass. du v. Sunner. Annoncé par le son de la cloche : *Il est midi* SONNÉ.

— Fig. Révolu, complot : *Avoir quarante ans* SONNÉS.

SONNERAT (Pierre), naturaliste et voyageur français, né à Lyon en 1745, mort à Paris en 1814. Appelé à l'Ile de France par Poivre, son parent, il explora, à partir de 1768, la plupart des îles des mers de l'Inde et du la Chine, introduisit l'arbre à pain, le cacao et le mangoustan aux îles de France et de Bourbon. On a de lui : *Voyage à la Nouvelle-Guinée* (1776); *Voyage aux Indes orientales et à la Chine, de 1774 à 1781* (1782-1806).

SONNERIE (*so-ne-ri* — rad. *sonner*) n. f. Son de plusieurs cloches ensemble ; *La grosse* SONNERIE. *La petite* SONNERIE. ‖ Se dit aussi de la totalité des cloches d'une église.

— Assemblage de toutes les pièces qui servent à faire sonner une pendule, une montre : *Réparer la* SONNERIE *d'une horloge.* ‖ Ensemble des sonnettes d'une maison.

— Milit. Série de notes musicales déterminées, données par le clairon ou la trompette et dont l'ensemble a la signification d'un ordre ou d'un commandement.

— Techn. *Sonnerie électrique*, Appareil d'appel, d'alarme ou de contrôle, actionné par l'électricité.

— Vénér. Air sonné par un ou plusieurs cors de chasse.

— Encycl. Techn. Une *sonnerie* électrique *à trembleur* se compose essentiellement d'un électro-aimant devant les pôles duquel se trouve une armature de fer doux, portant un marteau qui vient frapper sur un timbre, lorsqu'un courant passe dans les bobines de l'électro-aimant. Le courant qui vient de la pile passe dans les bobines de l'électro et de là à l'armature, qui est attirée, puis ramenée à sa position primitive par l'intermédiaire d'un ressort, dès que la circulation du courant est interrompue par un commutateur, et ainsi de suite. Le marteau du timbre se trouve animé d'un mouvement d'oscillation très rapide, qui a pour effet de produire un tintement continu, tant que le courant passe dans l'électro-aimant.



Sonnerie électrique : 1. Sonnette. — 2. Installation : *p*, pile; *b*, bouton de la sonnerie; *f*, fil d'amenée du courant; *s*, sonnerie; *f'*, fil de retour.

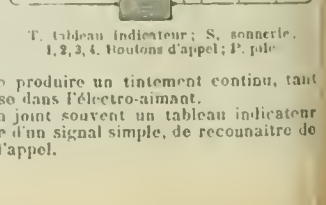

T, tableau indicateur; S, sonnerie. 1, 2, 3, 4, Boutons d'appel; P, pile.

A la sonnerie, on joint souvent un tableau indicateur permettant, à l'aide d'un signal simple, de reconnaître de quel bouton vient l'appel.

SONNET *so-ne* – de l'ital. *sonetto*, on peut-être du vx fr. *sonet*, que les Français et les Provençaux du XIIIe s. employaient déjà dans le sens de « petite chanson ». n. m. Pièce de poésie, composée de quatorze vers distribués en deux quatrains et deux tercets. *Les* SONNETS *de Pétrarque.* ‖ *Sonnet estrambot*, Sonnet à trois tercets. ‖ *La chute d'un sonnet*, Le trait qui termine la pièce.

— ALLUS. LITTÉR. :

Un sonnet sans défaut vaut seul cent beaux poèmes

vers de Boileau *Art poétique*, ch. II, qui, dans l'application, sert à caractériser une chose simple en apparence, mais en réalité difficile à exécuter.

— ENCYCL. Littér. *Le sonnet* est d'origine assez incertaine ; quelques critiques en attribuent l'invention aux troubadours provençaux, d'autres à Pétrarque, qui, du moins, le mit en honneur en Italie. Il fut introduit ou ramené en France par Mellin de Saint-Gelais, Joachim du Bellay, Pontus du Thyard et les poètes de la Renaissance le cultivèrent avec ardeur. Le sonnet devint plus tard, surtout sous Louis XIV, l'objet d'un véritable engouement, qu'explique la haute estime où le tenait Boileau. On vit alors la cour et la ville se partager en deux camps à propos de deux sonnets, celui de Benserade sur *Job* et celui de Voiture sur *Uranie*. Au XVIIIe siècle, il disparut à peu près complètement de la littérature française. Au XIXe siècle, le romantisme l'a fait refleurir, et quelques poètes contemporains en ont tiré un parti merveilleux. Citons, parmi les derniers, Sainte-Beuve, A. de Musset, Sully-Prudhomme, etc. Certains auteurs ne se sont pas contentés d'écrire des sonnets isolés, ils en ont formé des recueils : tels les *Sonnets humoristiques* de Joséphin Soulary, remarquables par la délicatesse des sentiments, les *Trophées* de J. M. de Heredia, qui sont d'une facture magistrale. Dans les littératures étrangères, on estime, après les sonnets de Pétrarque, ceux du Tasse, du Camoëns, de Shakspeare, de Wordsworth, etc.

— Versif. Le *sonnet régulier* comprend quatre stances, ornées de deux quatrains et de deux tercets. Les huit vers des quatrains sont construits sur deux rimes ; les deux quatrains doivent être semblables et présenter chacun, à l'intérieur, deux rimes plates. Les deux premiers vers du premier tercet riment ensemble, le troisième vers rime avec le second vers du deuxième tercet et le premier vers du deuxième tercet rime avec le vers final. On obtient ainsi la combinaison ABBA-ABBA-CCD-EDE. Une règle, peut-être excessive, veut que chaque quatrain, comme chaque tercet, offre un sens complet, mais beaucoup de poètes enveloppent les quatrains et les tercets dans une période harmonieuse et marquent seulement d'une suspension légère le passage d'une stance à l'autre. Enfin, le dernier vers doit être relevé par une pensée noble ou délicate, ou ingénieuse, par un trait brillant qui frappe l'esprit. Les sonnets qui s'écartent plus ou moins des règles ci-dessus sont dits sonnets *irréguliers*. Ces poèmes s'écrivent généralement en vers alexandrins ; il en existe cependant en vers de dix ou de huit pieds, qui ne manquent pas de charme. Quant aux sonnets monosyllabiques, ou même en vers de deux, trois, quatre pieds, ce ne sont que curiosités et tours de force.

Sonnets de Pétrarque. La première édition est de 1470 ; le manuscrit autographe se trouve à la bibliothèque du Vatican. Ils sont au nombre de 317, dont 227 *In vita* et 90 *In morte di Madonna Laura*, entremêlés de canzones, où l'inspiration poétique prend des développements plus amples ; de sextines, petits poèmes d'une extrême difficulté prosodique, particuliers à la littérature italienne, et de quelques ballades et madrigaux. Pris isolément, les sonnets et toutes les autres pièces, consacrés presque exclusivement à Laure de Noves considérée comme l'amante idéale, le type de la beauté physique et de la perfection morale absolue, sont d'une pureté de forme irréprochable. Leur ensemble pèche par la monotonie. Dans la seconde partie, au cours des regrets que lui inspire la mort de Laure, on ne peut s'empêcher de remarquer que, malgré l'intensité de sa douleur, Pétrarque est toujours assez maître de lui pour trouver sous sa plume les expressions les plus fleuries et les pointes d'esprit les plus délicates.

Sonnets de Shakspeare. En 1598, Meres, dans son *Trésor de l'esprit*, parle élogieusement des sonnets de Shakspeare ; l'année suivante, *le Pèlerin passionné*, publié par W. Jaggard sous le nom de Shakspeare, en contenait deux, mais la collection complète des cent quatre pièces ne fut imprimée qu'en 1609, par G. Eld pour T. T. (Thomas Thorpe), qui en dédie le recueil à « M. W. H. ». On a vu sous ces initiales mystérieuses un neveu de Shakspeare, William Harte ; un certain William Hews, dont on ne sait rien ; William Herbert, comte de Pembroke, et Henry Wriothesley, comte de Southampton, grand ami de Shakspeare, à qui celui-ci avait déjà dédié ses deux poèmes : *Vénus et Adonis* et le *Viol de Lucrèce*. Cette dernière attribution est la plus probable. Ces sonnets, où l'amitié parle le langage de l'amour le plus brûlant et où le poète, trahi par son ami et par sa maîtresse, sa ratifie celle-ci, non sans une lutte douloureuse, pour garder celui-là, ont exercé l'ingéniosité des commentateurs ; pour les uns, ce sont de simples exercices de rhétorique, pour d'autres, les personnages qui y figurent cachent de pures abstractions ; pour d'autres encore, c'est une confession lyrique du poète. Quoi qu'il en soit, Shakspeare prodigue dans ces courtes pièces, avec la subtilité, l'afféterie et les *concetti* imités des sonnettistes italiens, une passion et un art qui suffiraient à le mettre au rang des grands poètes. Les sonnets ont été traduits en prose par E. Lafont, F.-V. Hugo et E. Montégut, et en vers par Alfred Capus et par Fernand Henry, qui a fait précéder sa traduction d'une étude approfondie sur les sonnets de Shakspeare.

Sonnets humoristiques, par Joséphin Soulary (1859). Le recueil qui porte ce titre compte environ cent quatre-vingts pièces, dont une douzaine à peine ne sont pas des sonnets. Les premiers sonnets du livre appartiennent au genre gracieux et la note amoureuse y domine ; ils sont intitulés : *Pastels* et *Mignardises*. D'autres représentent en raccourci des scènes de la nature ; l'auteur les appelle *Paysages*. Un certain nombre traitent de sujets de circonstances, ce sont les *Lyriques*. Trois groupes ont pour titre : *les Mâtins, En train express, l'Hydre aux sept têtes* ; enfin, sous la rubrique : *Pantoums noirs*, se réunissent toutes les pensées sérieuses et mélancoliques du poète. Citons, parmi ces sonnets : *les Rêves arabes*, où il encore, *Sur la montagne*, où, enfin, *les Deux cortèges*, le meilleur du recueil, dans lequel l'auteur a réussi à exposer tout un drame en quatorze vers.

Sonnets QUERELLE DES, épigrammes et sonnets que provoqua la cabale suscitée contre Racine par Pradon et les autres ennemis du poète. Les premiers, le duc de Nevers et Mme Deshoulières lancèrent un sonnet épigrammatique contre la *Phèdre* de Racine : *Dans un fauteuil doré, Phèdre tremblante et blême*. Quelques vers de Racine répondirent par un sonnet sur les mêmes rimes, qui fut attribué à Racine et à Boileau, et le duc de Nevers, exaspéré par une allusion cruelle à ses mœurs, menaça les deux poètes de coups de bâton par un troisième sonnet, encore sur les mêmes rimes. Pradon ayant osé dire, à la table du premier président du parlement de Rouen, que la menace avait été exécutée sur Boileau, derrière l'hôtel de Conti, le poète Sallecque fit, toujours sur les mêmes rimes, un quatrième sonnet. Cette fois, le grand Condé se fâcha, couvrit de sa protection Racine et Boileau, et mit ainsi fin à la querelle.

SONNET Michel Louis Joseph Hippolyte, mathématicien, français, né à Nancy en 1803, mort à Paris en 1879. Sorti de l'École normale en 1822, il professa dans divers collèges, puis à l'École centrale des arts et manufactures, et devint inspecteur de l'académie de Paris. Il est surtout connu pour son *Dictionnaire de mathémat ques* (1867-1868).

SONNETTE *so-nèt* — rad. *sonner* n. f. Clochette, timbre dont on se sert pour appeler ou pour avertir : SONNETTE *électrique*. *Faire jouer des* SONNETTES. *Cordon de* SONNETTE. ‖ BRUIT d'une sonnette : *J'entends la* SONNETTE ; *allez ouvrir.* ‖ Grelot : *Collier à* SONNETTES.



— Arg. Argent monnayé.

— Loc. div. *Être à la sonnette assujetti, Être à la sonnette*, Être obligé de tout quitter, comme fait un domestique, au bruit d'une sonnette. ‖ *A la sonnette de bois*, Syn. peu usité de A LA CLOCHE DE BOIS.

— Erpét. *Serpent à sonnettes*, Nom vulgaire du CROTALE.

— Fauconn. *Piquer après la sonnette*, Suivre un faucon. ‖ *Dérober les sonnettes*, Se dit de l'oiseau qui s'en va sans être congédié.

— Mécan. Machine dont on se sert pour soulever le mouton avec lequel on enfonce des pilotis et des pieux. ‖ *Sonnette à tiraude*, Celle dans laquelle le mouton est soulevé par des ouvriers tirant sur un cordage, qu'ils lâchent ensuite pour laisser retomber le mouton. ‖ *Sonnette à déclic*, Celle dans laquelle la chute du mouton, soulevé à l'aide d'un treuil, est déterminée par un mécanisme automatique. ‖ *Sonnette à vapeur*, Celle dans laquelle l'action de la vapeur est substituée à la main de l'homme.

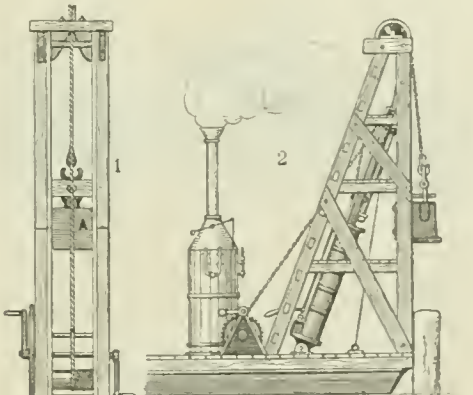

Sonnettes. 1. A main ; A. mouton ; 2. A vapeur.

— Techn. Marteau servant à prendre au poinçon l'empreinte en creux sur la matrice.

— ENCYCL. Mécan. Une *sonnette* se compose essentiellement de deux montants ou *jumelles* entre lesquelles glisse le mouton. Le mouton est élevé entre les montants à l'aide d'une corde ou d'une chaîne qui va passer, à la partie supérieure de la sonnette, sur la gorge d'une poulie. C'est à l'autre extrémité de cette corde ou de cette chaîne que s'applique la force nécessaire à l'ascension du mouton.

SONNETTIER *so-nè-tié* n. m. Technol. Fabricant et marchand de sonnettes.

SONNETTISTE *so-nè-tist'* n. m. Auteur de sonnets. Peu us.

SONNEUR *so-neur* n. m. Celui qui sonne les cloches : *Dans les campagnes, le sacristain est en même temps* SONNEUR. ‖ Ménétrier.

— *Sonneur de trompe, de cor*, etc., Celui qui joue de la trompe, du cor, etc.

— Techn. Celui qui fait manœuvrer la sonnette à enfoncer les pieux.

— Zool. Nom vulgaire d'un crapaud d'Europe, le *bombinator igneus*. V. BOMBINATEUR.

SONNEZ *so-né*, 2e pers. pl. de l'impér. d'un v. *Sonner* n. m. Se dit aux jeux de dés et particulièrement au trictrac, lorsque le coup de dés amène les deux six.

SONNINI DE MANONCOURT Charles-Nicolas-Sigisbert, savant et voyageur français, né à Lunéville en 1751, mort à Paris en 1812. Avocat à Nancy, il entra dans les troupes de marine, séjourna à la Guyane en 1772, et rentra en France en 1776 avec une précieuse collection d'ornithologie. Parti pour l'Égypte en 1777, avec le baron de Tott, il visita la Turquie, la Grèce, l'Archipel, la Perse, la Tartarie, les îles de l'Archipel, retourna en France en 1780, et successivement [illegible] la Hollande, [illegible] traitur de la Montre [illegible] 1795. Nommé [illegible] collège de Vienne, Berceil, par [illegible] qu'il enleva peu après son retour à Paris. On a de lui : *Voyage dans la haute et basse Égypte* (1799) ; *Voyage dans la Grèce et en Turquie* (1801) ; *Histoire naturelle* (1802).

SONNINO ou **SONINO**, [illegible] (prov. [illegible]), 4 000 hab. Patrie du cardinal Antonelli.

SONNISTE *so-nist'* n. m. Celui qui commente la *Sonna*.

SONOGHI [illegible] de Japon (île de Kiou-Siou), [illegible] Hizen, port sur la baie d'Omoura, à [illegible].

SONOMA, comté des États-Unis (Californie), [illegible] Pacifique, [illegible] hab. Ch.-l. *Santa Rosa*.

SONOMÈTRE (lat. *sonometrum* ; de *sonus*, son, et *metron*, mesure) n. m. Phys. Instrument servant à mesurer et comparer les sons et les intervalles musicaux.

— *Sonomètre électrique*, V. ACOUDIOMÈTRE.

— Techn. Appareil ayant pour but de mesurer [illegible] d'un son, de le graduer. V. ACOUDIOMÈTRE.

— ENCYCL. Phys. Le *sonomètre* est un instrument composé d'une caisse vide en sapin, destinée à s'appliquer et à renforcer les sons de cordes. On attache [illegible] extrémités à une broche entière et, afin de les tendre suffisamment, on les enroule par l'autre bout sur une simple tige dans la table et qu'on peut tourner à volonté, ou bien on les engage sur la gorge [illegible] une poulie et on les charge avec un poids. Deux petits [illegible] exactement arêtes vives les fixent transversalement sur la caisse et elles vibrent alors comme si leur longueur totale égalait la distance comprise entre ces deux points d'appui ordinairement 1 m.). Au moyen de cet appareil, on vérifie expérimentalement les lois théoriques de la vibration des *cordes*. V. ACOUSTIQUE, CORDE, SON.



Sonomètre.

SONOMÉTRIE *tri* n. f. Physiq. Art de déterminer, au moyen du sonomètre, les rapports des intervalles harmoniques.

SONOMÉTRIQUE *trik'* adj. Physiq. Qui appartient au sonomètre, à la sonométrie.

SONORA, fleuve du Mexique ayant son origine [illegible] les États-Unis, en Arizona. Presque dès sa naissance, dans la sierra Madre, il passe dans l'État de Sonora, se tord dans des cañons sauvages dont il sort près [illegible] ancienne capitale de l'État ; il baigne Hermosillo, la nouvelle capitale, et se perd dans le golfe de Californie, qu'il n'atteint pas toujours, tant le climat est sec.

SONORA ÉTAT DE, un des États du Mexique, dont il forme l'extrémité nord-occidentale, en bordure sur le golfe de Californie ; 198.500 kilom. carr. ; 221.680 hab. Ch.-l. *Hermosillo*. Pays accidenté, formé par le revers nord-ouest du grand plateau mexicain, très faiblement arrosé en raison de la sécheresse du climat, très inégalement cultivé, mais contenant des richesses minérales très variées : or, argent, mercure, platine, activement exploitées. Sur le littoral, pêcheries importantes.

SONORA, bourg des États-Unis (Californie), ch.-l. du comté de Tuolumne ; 4.000 hab. Placers aurifères très nombreux.

SONORE du lat. *sonorus* adj. Qui rend un son, des sons : *Corps* SONORE. *Instrument* SONORE.

— Qui a beaucoup de son, un son intense : *Langage* SONORE. Emphatique : *Le charlatanisme emploie [illegible] les mots* SONORES. ‖ Qui renvoie bien le son : *Église* SONORE.

— Gramm. Se dit de tout son du langage accompagné de vibrations laryngiennes : *Consonne* SONORE. — Substantiv. : *Une* SONORE.

— Physiq. *Vibrations sonores*, Vibrations produites par l'ébranlement des corps sonores et communiquées à l'air ambiant. ‖ *Ondes sonores*, Ondulations produites dans les fluides par les vibrations sonores.

ENCYCL. Gramm. Toute voyelle ou semi-voyelle est *sonore* par définition. En français, les vibrantes *r*, *l* et les nasales *m*, *n*, *ñ* sont toujours sonores. Parmi les aspirantes et les occlusives, les sonores sont *r*, *z*, *j*, *b*, *d*, *g*. Les occlusives sonores sont articulées facilement, c'est pourquoi on les appelle douces. Au contraire, les occlusives sonores des langues germaniques sont articulées plus fortement qu'en français ; aussi sont-elles moins sonores.

SONOREMENT adv. D'une manière sonore.

SONORIEN, ENNE *ri-in, è-n'* adj. Linguist. *Langues sonoriennes*, Famille d'idiomes importants, parlés non seulement dans les États de Sonora (Mexique et de Mexico, mais aussi dans les États-Unis (Arizona, Utah, Idaho, Montagnes-Rocheuses, Californie), et dont le principal représentant est le *nahuatl* ou *aztek mexicain*.

SONORISATION *so-on* n. f. Action de sonoriser.

SONORISER v. a. Rendre sonore : SONORISER *une flûte sourde*.

SONORITÉ n. f. Physiq. Qualité de ce qui est sonore. *La* SONORITÉ *est propre aux corps élastiques*.

Propriété qu'ont certains corps de rendre des sons intenses : *La* SONORITÉ *d'un instrument*.

Propriété qu'ont certains corps de renforcer les sons en les répercutant : *La* SONORITÉ *d'une*.

SONPOUR, principauté de l'Inde [illegible] (prov. de Tchatt-Sgarh), bornée par les districts de Sambalpour, Kôhrakol, Bod, Patna, Seperf. [illegible] Ch.-l. *Sonpour-Ma* [illegible] hab. Traversée par la Mahanadi, cette principauté est une terre [illegible] principalement du riz, des fèves, des graines [illegible], le la canne à sucre et du coton.

SONSECA, ville d'Espagne (prov. de Tolède, Nouvelle-Castille), [illegible] hab. Fabrication de draps [illegible].

SOPHIE, impératrice byzantine (565-578). Nièce de Théodore et femme de Justin II, elle contribua à mettre Justin sur le trône et gouverna en son nom avec énergie, quand la folie de Justin empêcha celui-ci de s'occuper des affaires. Elle fit associer au trône Tibère Constantin (574). Mais Tibère, devenu seul empereur (578), secoua bientôt cette tutelle et, comme Sophie conspira, il la relégua dans un palais, sous une étroite surveillance.

Sophie (église Sainte-). Bâtie en 532 à Constantinople, par Justinien, inaugurée en 537, cette église dédiée à la sagesse, en gr. *Sophia*, est le monument le plus caractéristique de l'art byzantin. Œuvre des architectes Anthémius de Tralles et Isidore de Milet, qui appliquèrent à son édification les méthodes des constructeurs persans, transmises à Byzance par l'intermédiaire de la Syrie et de l'Asie Mineure, la Grande Église fut, par l'originalité du plan, la légèreté de la structure, « une merveille de stabilité et



Église Sainte-Sophie.

de hardiesse, de pureté des lignes et d'éclat des couleurs » (Choisy). La grande nouveauté de l'édifice, c'est l'énorme coupole de 31 mètres de diamètre, qui domine à 55 mètres au dessus du sol la nef centrale du monument. Somptueusement décorée de colonnes, de revêtements de marbre, de mosaïques au sommet des coupoles et des voûtes, entre les plus admirables monuments de l'orfèvrerie, Sainte-Sophie dut être plusieurs fois restaurée, du VIIIe au XIVe siècle. Les Turcs, en 1453, transformèrent l'église en mosquée, y mouterent des minarets, et avec du lait de chaux badigeonnèrent les mosaïques. Elles se conservent pourtant, réparées en 1847 par les soins de l'architecte Fossati, mais lentement détériorées par la négligence.

Sophie, femme de l'électeur Ernest-Auguste de Hanovre, née à La Haye en 1630, morte à Hanovre en 1714. Elle était le douzième enfant de l'électeur palatin Frédéric V et d'Elisabeth, fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre. En 1648, elle se rendit avec son frère, l'électeur Charles-Louis, à Heidelberg. En 1658, elle épousa Ernest-Auguste, duc de Brunswick-Lunebourg, qui devint, en 1679, duc de Hanovre et, en 1692 électeur. Leur union fut malheureuse, le duc était infidèle, et Sophie altière et dure. Elle perse uta sa belle-fille, Sophie-Dorothée, et décida son fils, Georges, à faire prononcer le divorce. Elle devint veuve en 1698. En sa qualité de petite-fille de Jacques Ier, elle fut proclamée, en 1701, héritière du trône d'Angleterre. Elle perdit plusieurs enfants. Son fils aîné, l'électeur Georges, devint roi d'Angleterre en 1714, sous le nom de Georges Ier. Ses lettres et ses *Mémoires* ont été publiés dans les Publications des archives nationales prussiennes, tomes XXVI et XXVII (1885 et 1888).

Sophie (Wilhelmina Mariana Henrietta), reine de Suède et Norvège, née à Biebrich (Nassau) en 1836. Fille de Guillaume, duc de Nassau, et de sa seconde femme, Pauline de Wurtemberg, elle épousa, en 1857, le duc d'Ostrogothie, Oscar, et devint reine de Suède et Norvège, en 1872. Elle s'est rendue populaire par son active participation à toutes les œuvres de bienfaisance, notamment à Stockholm, l'un établissement modèle qui porte son nom, admirablement et qui fonctionne à la fois comme hôpital et comme école de gardes malades.

Sophie (Lettres originales écrites du donjon de Vincennes, par Mirabeau). Paris, 1792, 1812, 1824. Cette correspondance amoureuse de Mirabeau et Sophie de Monnier. Elles n'étaient nullement destinées à la publication; mais, écrites en prison, devant être lues par le gouverneur de Vincennes, elles furent retrouvées aux bureaux de la police. C'est là que les trouva, et les fit publier, M. Lenoir, lieutenant de police de Paris, qui les fit précéder d'une préface dans laquelle il traitait exalté non seulement Mirabeau, mais encore Sophie, qu'il représentait comme une victime de la passion de Mirabeau. Cette préface, qui n'est pas sans intérêt, est plus curieuse que l'homme d'Etat qui se forme et se prépare, et dont le style a même quelque chose de direct et de violent qui annonce l'orateur.

Sophie-Alexeievna, princesse russe, née à Moscou en 1657, morte en 1704. Fille du tsar Alexis Ier, issue d'un premier mariage, elle s'empara, à la mort de son frère Fedor III, de la régence (1683). Une partie de la noblesse, dirigée par la famille de Natalie Narischkine, seconde femme d'Alexis, et mère de Pierre le Grand, avait proclamé empereur ce dernier, encore enfant. Sophie, s'appuyant sur les strélitz, s'empara du pouvoir, fit proclamer tsars son frère Ivan, faible d'esprit, et le jeune Pierre. Energique, dévouée au vieux parti moscovite, elle prit le titre d'autocrate; mais, en 1689, Pierre, âgé de dix sept ans, secoua la tutelle de sa sœur, et, comme elle résistait, la fit enfermer dans un couvent à Moscou, où elle mourut.

Sophie-Charlotte, reine de Prusse, née au château d'Ihourg (Brunswick) en 1668, morte à Hanovre en 1705, fille d'Ernest-Auguste, duc de Hanovre, et de Sophie. Elle passa deux ans à la cour de Versailles, y prit le goût de la littérature et des arts, puis épousa Frédéric de Brandebourg (1684), électeur en 1688. Elle protégea Leibniz et contribua à la fondation de l'université de Berlin. Elle n'eut qu'un fils, Frédéric Guillaume Ier, le *Roi-Sergent*.

Sophie-Charlotte, reine d'Angleterre, née en 1744, morte à Kew en 1818. Fille de Charles-Louis de Mecklembourg-Strelitz, elle épousa en 1761 Georges III d'Angleterre envers qui elle montra un grand dévouement.

Sophie-Dorothée, née en 1666, morte à Ahlden en 1726. Fille du duc Georges-Guillaume de Brunswick-Lunebourg-Celle et d'Eléonore d'Olbreuse, elle épousa, en 1682, Georges Louis de Hanovre (plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Georges Ier). Belle et séduisante, elle fut passionnément haïe de sa belle-mère, qui réussit à détacher d'elle son fils. Sophie-Dorothée, maltraitée, brutalisée par son mari et humiliée par la comtesse de Platen, maîtresse de son beau-père, trouva quelque consolation dans l'amour du comte Philippe-Christophe de Königsmark. Elle résolut de se faire enlever par lui, pour se réfugier auprès du duc Antoine Ulrich de Wolfenbüttel, son parent. Le 1er juillet 1691, Königsmark fut assassiné dans son antichambre par des gens de la comtesse de Platen. Le divorce fut cependant prononcé contre elle (1694), et la princesse enfermée jusqu'à sa mort dans la forteresse d'Ahlden.

Sophie-Dorothée, reine de Prusse, née en 1687, morte au château de Monbijou, près de Berlin, en 1757. Fille de Georges Ier d'Angleterre, et de la précédente, elle essaya en vain d'amener à une alliance avec l'Angleterre le roi Frédéric-Guillaume Ier, qu'elle avait épousé en 1706. Elle prit parti pour ses enfants contre leur père, notamment pour le futur roi Frédéric II, ce qui lui attira les brutalités de son mari.

Sophie-Wilhelmine. Biogr. V. Baireuth (margravine).

Sophiko ou **Sofiko**, bourg de la Grèce (Péloponèse) [prov. d'Argolide-et-Corinthie], arrond. de Corinthe. 2.960 hab. Commerce de résine.

sophisien *zi-in* — du gr. *sophia*, sagesse) n. m. Membre d'un ordre maçonnique éphémère, dit *l'ordre sacré des sophisiens*, qui fut fondé à Paris, en 1801, dans la loge des Frères artistes, par Cuvelier de Tryo.

sophisme (*fissm'* — gr. et lat. *sophismo*) n. m. Philos. Faux raisonnement, fait avec l'intention d'induire en erreur. *Le* sophisme, *c'est le charlatanisme de l'esprit*. (Voltaire). *Le* sophisme *engendre l'illusion*. (Chateaubriand.)

— Encycl. On a distingué parfois les *sophismes du cœur* et les *sophismes de l'esprit*, mais les premiers ne sont que des illusions plus ou moins passionnées, et tout vrai sophisme est un raisonnement. Il y a des sophismes qui tiennent à un certain emploi des mots : 1° l'*équivoque*, causée par l'ambiguïté des termes; 2° l'*amphibologie*, causée par l'ambiguïté des constructions grammaticales; 3° le *passage du sens divisé au sens composé, et vice versa*; 4° le *passage du sens métaphorique au sens propre*.

Stuart Mill admet des sophismes *de simple inspection*, qui portent sur les principes mêmes, et qui ne sont pas de faux raisonnements. Ce sont ceux, dit-il, « où il n'y a pas de conclusion proprement dite, et où la proposition est acceptée, non comme prouvée, mais comme n'ayant pas besoin de preuve, comme une vérité évidente par soi ».

Les vrais sophismes sont d'*induction* ou de *déduction*. Les sophismes *inductifs* se ramènent à trois : 1° le *dénombrement imparfait*, par lequel, par exemple, on attribue à un corps entier les défauts de quelques-uns de ses membres; 2° l'*ignorance de la cause* (non causa pro causa ou post hoc, ergo propter hoc), ou raisonnement qui fait prendre pour la cause d'un fait ce qui en a été l'antécédent accidentel; 3° la *fausse analogie*, qui tire une conclusion d'une ressemblance accidentelle en ne tenant pas compte d'une différence essentielle.

Les sophismes de déduction sont : 1° l'*ignorance du sujet* (ignoratio elenchi), qui consiste à prouver autre chose que ce qui est en question; 2° la *pétition de principe*, qui suppose comme accordé ce qui est en question; 3° le *sophisme de l'accident* (fallacia accidentis), qui consiste à conclure de l'essence à l'accident, ou *vice versa*, 4° le *dénombrement imparfait*, qui consiste à appliquer à toutes les espèces d'un genre ce qui n'est prouvé que de quelques-unes.

sophiste (*fisst'* — lat. *sophista*, gr. *sophistès*; de *sophos*, sage, philosophe) n. Ancienn. Philosophe rhéteur. (Auj. l'personne qui fait des sophismes, des raisonnements captieux.

— Adjectiv. : *Esprit* sophiste. *Nul esprit plus* sophiste *que l'esprit de parti; par lui le mal devient le bien, le faux le vrai, l'esclavage, la liberté*. (Ch. Nodier).

— Encycl. V. sophistique.

Sophiste (le), dialogue de Platon. Ce dialogue porte comme sous-titre : *ou de l'Être*. Socrate se propose de déterminer la vraie nature du sophiste et de marquer en quoi il se distingue de l'homme d'Etat et du philosophe. Il aboutit à définir la sophistique : une espèce de chasse ou d'art de prendre par l'appât trompeur de la science, et tout en poursuivant un salaire en argent, les jeunes gens riches ou distingués, ou, plus encore, un art de *disputeur* qui paraît posséder sur toutes les choses une science apparente. La

philosophie de Parménide donne aux sophistes un argument qui leur permet de soutenir scientifiquement l'impossibilité de l'erreur. Aussi Platon discute-t-il la conception éléatique de l'être; il prouve que le non-être existe. Dès lors, l'erreur tient à ce que le non-être se mêle à nos pensées et au langage qui en est l'expression, et le sophiste est précisément celui qui mêle au hasard le non-être à ses pensées et à ses discours, ou qui possède l'art d'imiter et de produire à l'aide de la parole des simulacres, c'est-à-dire des imitations des choses, faites sans la connaissance vraie des choses imitées. Telle est la définition du sophiste, selon Platon.

SOPHISTERIE (*ste-ri*) n. f. Emploi de raisonnements sophistiques. (Vx.)

SOPHISTICATION (*sti, si-on*) n. f. Action de sophistiquer.
— Action de frelater, d'altérer : *La* SOPHISTICATION *du lait est usuelle.*
— Substance sophistiquée : *De prétendus grands crus ne sont que des* SOPHISTICATIONS *abominables.*

SOPHISTIQUE (*stik'* — du lat. *sophisticus*; gr. *sophistikos*) adj. Philos. Qui est de la nature du sophisme.
— n. f. Mouvement de pensée qui, dans les cités grecques et en particulier à Athènes, a été représenté par les *sophistes*.
— ENCYCL. La *sophistique* consiste en une sorte d'explosion de l'esprit critique, qui soudain s'applique à tout. En philosophie, il est dû, entre autres causes, aux contradictions des écoles antérieures : ionienne, éléatique, pythagoricienne, etc. En morale, il est provoqué, soit par le scepticisme philosophique, soit par l'ébranlement des vieilles croyances au milieu des révolutions politiques. En politique, il est suscité par la défaite de l'aristocratie et l'avènement de la démocratie qui montrent, en fait, les lois produites par la volonté la plus forte.
Par les seules causes de ce phénomène, on voit que le phénomène lui-même a dû présenter les aspects les plus variés. Il y a des sophistes de toutes sortes. Etymologiquement, porte ce nom quiconque fait profession de savoir et de communiquer son savoir aux autres. Ce titre prend une acception défavorable quand ces professeurs de vertu ou de rhétorique se mettent à faire payer leurs leçons. Parmi les plus célèbres des sophistes, on compte *Thrasymaque*, qui met en doute la Providence; *Critias*, l'un des Trente tyrans, qui repousse la sanction religieuse de la morale; *Lycophron*, qui déclare la noblesse un avantage imaginaire et demande que la loi protège, non les privilèges de castes, mais les droits individuels; *Alcidamas*, qui nie l'opposition de l'esclave et de l'homme libre; *Protagoras*, qui se rattache à Héraclite, fait de l'homme la mesure de toute chose, nie le principe de contradiction, et est banni d'Athènes pour athéisme; *Gorgias*, qui dérive plutôt des éléates et réduit tout à des apparences; *Callicles*, qui ramène le droit à la force.

SOPHISTIQUEMENT (*sti-ke*) adv. D'une manière sophistique : *Argumenter* SOPHISTIQUEMENT.

SOPHISTIQUER (*sti-ké*) v. a. Subtiliser avec excès; faire des raisonnements sophistiques.
— Altérer, falsifier : SOPHISTIQUER *du vin.*

SOPHISTIQUERIE (*sti-ke-ri*) n. f. Excessive subtilité dans le discours, dans le raisonnement.
— Syn. peu usité de SOPHISTICATION.

SOPHISTIQUEUR (*sti-keur'*), **EUSE** n. Personne qui subtilise avec excès. || Personne qui falsifie des substances : *Les* SOPHISTIQUEURS *croient à tort ne pas être des voleurs.*

SOPHOCLE, poète tragique athénien, né au bourg de Colone, près d'Athènes, entre 497 et 495 av. J.-C., mort à Athènes en 405. Il appartenait à la riche bourgeoisie de l'Attique, et était fils d'un industriel nommé Sophillos. Il étudia avec passion les poètes nationaux de la Grèce, Homère, les cycliques, les lyriques, les élégiaques. Il étudia la musique avec Lamprus, un des meilleurs maîtres du temps. En même temps, il fréquentait assidûment la palestre. En 480, après la victoire de Salamine, lors des actions de grâce célébrées par les Athéniens, il fut chargé de conduire le chœur des jeunes gens, en jouant de la lyre. Sophocle débuta au théâtre en 469-468, par une tétralogie, et il fut vainqueur d'Eschyle. Suivant la coutume du temps, il joua lui-même dans plusieurs de ses pièces : par exemple, le rôle de Nausicaa et celui de l'aède Thamyris. Plus tard, il renonça à paraître sur la scène, mais il continua à participer à la plupart des concours; il fut très souvent vainqueur, et jamais, dit-on, ne descendit au-dessous du second rang; d'après des traditions un peu divergentes, il remporta 18 victoires, ou 20, ou 24. Il remplit entre temps quelques fonctions politiques ou financières : il fut hellénotame et deux fois stratège, prêtre du héros médecin Alcon, etc. De sa femme Nicostrate, Sophocle eut plusieurs fils; entre autres, Iophon, qui devint poète tragique. Plus tard, il se lia avec Théoris, une courtisane de Sicyone; il eut d'elle un fils, nommé Ariston, qui fut lui-même poète tragique et père du poète Sophocle le Jeune. Des querelles éclatèrent entre ces enfants, d'origine et de situation différentes; d'où un débat judiciaire, défiguré par la légende, qui accuse les fils de Sophocle d'avoir voulu faire interdire leur père. Ces conflits domestiques attristèrent la vieillesse du poète. On grava sur sa tombe une Sirène, emblème de sa poésie, et on lui offrit des sacrifices annuels, comme à un héros.

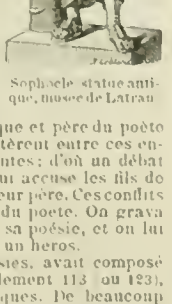
Sophocle : statue antique, musée de Latran

Sophocle, sans parler d'autres poésies, avait composé un grand nombre de pièces : probablement 113 ou 123, dont une vingtaine de drames satiriques. De beaucoup de ces pièces, nous connaissons le titre et des fragments (cf. lo *Sophocle*, de Dindorf, et les *Tragicorum græcorum fragmenta*, de Nauck Leipzig, 1889). Mais sept tragédies seulement nous sont parvenues entières : *Ajax*, *Antigone* jouée en 440; *Electre*, *Œdipe-roi*, les *Trachiniennes*, *Philoctète* joué en 409; *Œdipe à Colone* (éditions de Dindorf, Oxford, 1832-1849, de Benlœw et Ahrens, Paris, 1842, dans la collection Didot; de Tournier, Paris, 2e éd., 1877, de Schneidewin et Nauck, Leipzig, 1865-1878). On attribuait à Sophocle diverses innovations dramatiques : il renonça à la tétralogie liée, introduisit le troisième acteur, porta de douze à quinze le nombre des choreutes, imagina la décoration peinte du fond de la scène. Il diminua la part du lyrisme, donna au langage tragique plus de naturel, de variété, de souplesse. Surtout il chercha le principe de l'action dans la volonté humaine, fonda le drame psychologique en étudiant les caractères, en tirant de l'âme les péripéties de l'intrigue.

SOPHOCLE, dit **le Jeune**, poète tragique athénien (première moitié du IVe s. av. J.-C.). Il était le petit-fils du grand Sophocle. V. pl. haut. Il composa quarante tragédies, et fut sept fois vainqueur dans les concours.

SOPHOCLÉEN, ENNE (*klé-in, è-n'*) adj. Qui appartient à Sophocle, qui se rapproche du style de Sophocle.

SOPHOMANE n. m. Philos. Celui qui est atteint de sophomanie. Peu us.)

SOPHOMANIE (*nî* — du gr. *sophos*, sage, et *mania*, folie) n. f. Manie, affectation de philosophie. (Peu us.)

SOPHONIE hébr. *Séphaniah*, le neuvième des petits prophètes bibliques. Il était contemporain de Josias (VIIe s. av. J.-C.). Il annonce d'abord la ruine du royaume de Juda, châtiment mérité par les crimes du peuple; il exhorte ensuite les Juifs à faire pénitence, en leur promettant que Dieu tirera vengeance de leurs ennemis.

SOPHONISBE, reine de Numidie, née à Carthage en 235 av. J.-C., morte en 203. Son père Asdrubal l'éleva dans la haine de Rome. D'abord fiancée à Masinissa, elle épousa Syphax. A la prise de Cirta, elle tomba aux mains des Romains et de Masinissa qui, toujours épris, l'épousa. Mais Scipion ayant exigé de son allié que Sophonisbe figurât dans la cérémonie du triomphe, la Numide, pour se soustraire à cette honte sans sacrifier son ambition, envoya à Sophonisbe une coupe de poison, qu'elle but en disant : « J'accepte ce présent nuptial. »

Sophonisbe, tragédie de Mairet (1631). C'est dans cette tragédie que, pour la première fois sur la scène française, fut appliquée la règle des unités que l'auteur avait si énergiquement défendue. La pièce renferme de véritables beautés : certaines scènes sont conduites avec art et le style est assez soutenu. Parfois, la pièce a une véritable grandeur; mais parfois aussi les personnages s'abaissent à des trivialités qui rappellent la comédie.
Le même sujet a été repris, mais sans grand succès, par P. Corneille lui-même (1663, par Thomson 1729, par Voltaire (1770), qui n'a voulu que rajeunir la pièce de Mairet, et par Alfieri.

SOPHORA (de l'arabe *sophera*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées.
— ENCYCL. Le *sophora du Japon* est un bel arbre ornemental, d'une dizaine de mètres de hauteur; ses feuilles, non stipulées, sont composées pennées. Les fleurs, jaunâtres, ont un étendard arrondi et des étamines à filets libres; le fruit fournit une teinture jaune qui sert, au Japon, à teindre les vêtements de l'empereur. Cet arbre a été introduit en Europe en 1747.

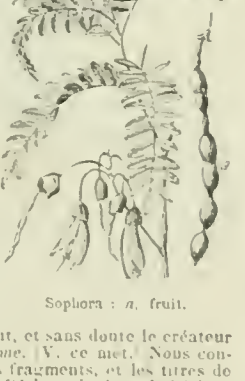
Sophora : *a*, fruit.

SOPHORÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au sophora.
— n. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre *sophora*.
— *Une* SOPHORÉE.

SOPHRON, poète comique grec, né à Syracuse (fin du Ve s. av. J.-C.). Il était contemporain d'Euripide, et paraît avoir passé sa vie en Sicile. Il est le principal représentant, et sans doute le créateur du genre littéraire appelé *mime*. V. ce mot. Nous connaissons de Sophron quelques fragments, et les titres de quelques-uns de ses mimes : *le Pêcheur de thons*, *le Pêcheur et le Paysan*, *les Pêcheurs*, *les Vieillards*, *les Sorcières*, *les Femmes à table*, *les Femmes aux fêtes de l'Isthme*, etc.

SOPHRONISTE (*nisst'* — gr. *sôphronistès*; de *sôphrôn*, sage) n. m. Antiq. gr. Magistrat grec, chargé de la surveillance des jeunes gens dans les gymnases grecs.
— ENCYCL. V. ÉPHÉBIE.

SOPHRONISTERE (*stèr'* — gr. *sôphronistèrion*; de *sôphronistès*, sophroniste) n. m. Antiq. gr. Maison de correction où l'on enfermait les jeunes gens de mœurs dissolues.

SOPHRONITE n. f. Genre d'orchidées, tribu des épidendrées, comprenant des plantes épiphytes du Brésil, souvent cultivées dans les serres.

SOPHROSYNE, planète télescopique, n° 134, découverte en 1873, par Luther.

SOPOR ou **SOPEUR** (du lat. *sopor*, même sens) n. m. Pathol. Sommeil lourd et pesant. Peu us.

SOPORATIF, IVE (du lat. *soporare*, endormir, de *sopor*, sommeil) adj. Qui a la propriété d'endormir : *L'opium est* SOPORATIF.
— Fig. Endormant, ennuyeux : *Lecture* SOPORATIVE.
— n. m. Substance soporative : *Le laudanum est un puissant* SOPORATIF.
Fig. Chose endormante, ennuyeuse : *Certains livres sont de véritables* SOPORATIFS.
— SYN. **Soporatif, soporeux, soporifère, soporifique**. Quand on dit qu'une substance est *soporative*, on a surtout en vue d'exprimer la puissance qui est en elle; c'est, au contraire, l'effet produit qu'on met en évidence par les mots *soporifère* ou *soporifique*, mais le premier est purement scientifique, tandis que le second appartient à la fois au langage de la science et au langage commun. Quant à *soporeux*, rarement employé, il marque un effet plus intense, un sommeil plus lourd, plus complet.

SOPOREUX (*reû*), **EUSE** (du lat. *sopor*, sommeil) adj. Méd. Qui est caractérisé par une tendance à l'assoupissement : *Affection* SOPOREUSE. V. SOPORATIF.

SOPORIFÈRE (du lat. *sopor*, sommeil, et *ferre*, porter) adj. Méd. Qui produit le sommeil : *Plantes* SOPORIFÈRES. *Potion* SOPORIFÈRE.
— n. m. *Un* SOPORIFÈRE.
SYN. Soporatif, soporeux, etc. V. ces mots.

SOPORIFIQUE (du lat. *sopor*, sommeil, et *facere*, faire) adj. Méd. Qui produit le sommeil : *Remède* SOPORIFIQUE.
— n. m. Méd. Ce qui produit le sommeil : *Le chloroforme est un puissant* SOPORIFIQUE.
— Fig. Chose endormante, ennuyeuse.
SYN. Soporatif, soporeux, etc. V. ces mots.

SOPRA mot ital., qui signifie sur. Comme la partie qui est au-dessus.

SOPRANISTE (*niste'* — ital. *soprano*, soprano) n. m. Chanteur qui a une voix de soprano. V. CASTRAT.

SOPRANO (mot ital. — du lat. *supra*, au-dessus) n. m. La plus élevée des voix de femme. Pl. *Des sopranos*.
— *Mezzo-soprano*. V. MEZZO SOPRANO.
— REM. GRAMM. Au fém., on dit également *une soprano*, mais on emploie aussi souvent *une* au lieu de *une soprano*.
— ENCYCL. Le *soprano* a, normalement, une étendue de deux octaves pleines, du *do* au-dessous des lignes au contre-*do* : Certaines voix de soprano montent plus haut cependant et donnent deux ou trois notes supplémentaires : *ré*, *mi*, *fa*, parfois même, mais très exceptionnellement, le *sol* et le *la* suraigus. Les Italiens donnent à ces voix exceptionnelles la qualification de *soprano sfogato*, soprano suraigu.


Registre du soprano

L'étendue de la voix de soprano est exactement celle du ténor, à une octave supérieure, les voix tendres étant toujours d'une octave plus élevées que leurs semblables masculines. Les jeunes garçons, jusqu'à la période de la mue, ont une voix de soprano, mais moins claire, moins vibrante, moins timbrée que le soprano féminin.
Les Italiens ont conservé l'habitude d'écrire les parties de soprano sur la clef d'*ut* première ligne. En France et en Allemagne, on a, depuis longtemps, renoncé à cet usage et on les écrit sur la clef de *sol*.

SOPRAVÉDITEUR (ital. *soprarreditore*) n. m. Il est Nommé, à Venise, à certains magistrats d'ordre supérieur, chargés de contrôler le service des provéditeurs sur le bois, sur le luxe, sur la santé publique, sur les blés, etc.

SOPRON. Géogr. V. ODENBURG.

SOQUET (*ké* n. m. Dr. cout. Droit sur le vin, que l'on percevait à Beauvais et dans quelques autres villes.

SOR adj. m. Faucon. V. SORS.

SOR adj. m. V. SAUR.

SOR, île du Sénégal, à l'E.-S.-E. de Saint-Louis, entre le marigot de Khor et le fleuve, reliée à Saint-Louis par un pont, et possédant le village de Bouetville.

SORA, ville d'Italie (Campanie [prov. de Caserte], sur le Garigliano; 13.200 hab. Ch.-l. de circondario. Métallurgie. Ancienne cité volsque, patrie de Regulus.

SORABES, ancien peuple slave. Les Sorabes s'appelaient dans leur langue *Serbes*, et ce nom s'est conservé dans celui des Serbes de Lusace. V. SERBE. Envahis par les Allemands, les Sorabes furent détruits ou assimilés par eux. Convertis de gré ou de force au christianisme, ils se fondirent dans la nationalité allemande. Ils occupaient le bassin de l'Elbe et de la Saale. — *Un, Une* SORABE.
— Adjectiv. : *Population* SORABE.
— n. m. Linguist. L'homme slave de Lusace, appelé aussi SORBE, VINDE, SERBE DE LUSACE.
— ENCYCL. Le *sorabe* n'est plus parlé aujourd'hui que par quelques dizaines de milliers d'individus autour de Kottbus et de Bautzen. Cet idiome appartient à la branche occidentale des langues slaves et se rapproche surtout du tchèque. En 1847, une société littéraire sorabe *Macica serbska* se fonda à Bautzen. A l'instigation de Smoler (1816-1884), et de nombreux périodiques se publièrent en langue sorabe. Citons, parmi les représentants de cette renaissance littéraire, qui se continue aujourd'hui, le poète Handrij Zejler (1804-1872).

SORACTE ou **SORATTE**, montagne de l'Etrurie ancienne, territoire des Falisques, consacrée à Apollon, qui, sur son sommet, avait un temple. On y exploitait des carrières, et il en jaillissait des sources chaudes. Carloman, frère de Pépin le Bref, y fonda le monastère de Saint-Sylvestre. C'est aujourd'hui le *monte di Santo Oreste*.

SORAGNA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]; 5.500 hab. Beau palais. Industrie du salpêtre.

SORANO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Grosseto], sur un rocher; 6.000 hab. Eaux ferrugineuses et salines.

SORANUS d'Ephèse, nom de deux médecins de l'antiquité. L'un, désigné sous le nom de SORANUS *l'Ancien*, exerça à Alexandrie, puis à Rome, sous Trajan et Adrien, et aurait écrit un *Traité des maladies chroniques* qui est perdu; l'autre, appelé SORANUS *le Jeune*, sur lequel on n'a pas de renseignements, serait l'auteur notamment d'un *Traité des fractures*, qui se trouve dans la collection intitulée *Græcorum chirurgici libri, ex collectione Nicetæ* (1754).

SORATA (NEVADO DE), l'*Illampu* des indigènes, célèbre mont de la Bolivie, l'un des géants de la Cordillère des Andes, 6 488 mètres d'altitude.

SORAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder], sur le Goldbach; 15.000 hab. Ch.-l. de cercle. Fabriques de drap. Fabrique de porcelaine et peinture sur porcelaine. Aux environs, mines de houille.

SORBAMIDE n. f. Chim. Composé obtenu en faisant agir l'ammoniaque liquide sur l'éther sorbique.

SORBATE n. m. Chim. Sel ou éther de l'acide sorbique.

SORBE n. m. Ling. V. SORABE.

SORBE (lat. *sorbus*, même sens) n. f. Fruit du sorbier.

SORBÉ n. m. Syn. peu usité de CORAIL.

SORBÉ, ÉE (du franç. *sorbe*, nom d'un fruit) adj. Se dit des vins dont la surface est sphacelée par excès de maturité : *Les plus excellents vins de la Limagne sont les vins* SORBÉS.

SORBES. Ethnol. V. SORABES.





Nouvelle Sorbonne.

sont organisés), de laboratoires et de bibliothèques (bibliothèque Albert Dumont), siège de l'École des hautes-études, de l'École des chartes et de l'académie de Paris, la Sorbonne constitue aujourd'hui un des centres de culture universitaire les plus parfaits et les plus complets qu'on soient au monde.

— Bibliogr. : A Franklin, *la Sorbonne, ses origines*, et Paris, 1875 ; A Gréard, *Nos adieux à la vieille Sorbonne* (Paris, 1893).

SORBONNER (*bo-né* — rad. *Sorbonne*) v. n. Arg. Raisonner ; penser.

SORBY (Henri-Clifton), géologue anglais, né à Woodbourne, près de Sheffield, en 1826. Il s'est voué entièrement à l'étude de la géologie et de la géographie physique, et il a écrit un grand nombre de mémoires sur la structure des pierres, examinées à l'aide des procédés combinés de la minéralogie, de la chimie et de la physique, et sur la géographie physique primitive des différentes localités de l'Angleterre.

SORCELLERIE (*sè-le-ri* — pour *sorcererie*, de *sorcier*) n. f. Art, œuvre, opération de sorcier.

— Par anal. Tour d'adresse ; chose qui paraît au-dessus des lois naturelles.

— Encycl. Il est assez difficile de distinguer la *sorcellerie* de la magie. Toutefois, on peut dire que la magie a pour but, en général, de soumettre les puissances supérieures à la volonté de l'homme ; la sorcellerie vise particulièrement à amener l'intervention des génies malfaisants, plus spécialement du démon, pour des sortilèges, destinés surtout à produire la mort ou l'amour.

C'est en Thessalie, aussi loin que les documents permettent de remonter, que doit être placé le berceau de la sorcellerie. De Thessalie, la sorcellerie se propagea dans la Grèce proprement dite, où elle prit le nom de *goétie* et recula les limites de cet art infernal, dans lequel les poisons jouèrent le principal rôle. Rome connut à son tour les philtres, les envoûtements et les évocations de la sorcellerie, où ses pratiques ténébreuses et criminelles furent couvertes dans les laboratoires secrets sous la dénomination de *mathématiques*, tandis que les réunions nocturnes de ses adeptes avaient lieu dans les cavernes du mont Esquilin. Dès les premiers temps de la propagation du christianisme, la sorcellerie se spécialisa dans la démonialité. Satan ou Belzébuth fut l'objet d'un nouveau culte mystérieux, et la sorcellerie inaugura le pacte avec le diable. C'est alors que furent instituées les réunions nocturnes du sabbat (v. SABBAT), présidées par Satan sous la forme d'un bouc monstrueux, en lesquelles avaient lieu toutes les profanations, toutes les orgies et les pratiques criminelles qui se perpétuèrent jusqu'au moyen âge.

Les principales pratiques de la sorcellerie consistaient en un pacte avec le diable, par lequel le sorcier lui livrait son âme pour l'éternité en échange d'une délégation temporaire de son pouvoir malfaisant ; en la préparation de philtres amoureux, de breuvages mortels, d'onguents étranges, selon des recettes et des formules macabres et souvent horribles ; dans l'évocation des morts, dans des scènes d'une lubricité ignoble, où les adeptes commerçaient charnellement avec les incubes et les succubes ; dans les incantations, les envoûtements, les sorts et les maléfices, dont les formules composaient des grimoires mystérieux, etc.

L'une des pratiques les plus horribles de la sorcellerie est la messe noire, qui alliait les cérémonies du culte aux pratiques de la magie. Au moment de l'offertoire, un enfant était égorgé et son sang versé dans un calice. Ces messes étaient généralement dites pour l'amour, et l'officiant célébrait sur le corps nu de l'intéressée.

A côté de pratiques criminelles (poisons, avortements), les sorcières distribuaient des recettes efficaces contre les maladies. Paracelse, le grand médecin de la Renaissance, après avoir jeté au feu tous les livres de médecine de son temps, déclara que c'est des sorcières qu'il a appris tout ce qu'il sait du pratique et de bienfaisant. Néanmoins, Michelet, en traçant le portrait de la sorcière, en a fait un tableau beaucoup trop indulgent.

La sorcellerie, condamnée à toutes les époques, a été l'objet des persécutions les plus sévères qui ont souvent atteint un réprouvable degré d'atrocité et de barbarie. Dans l'antiquité, aussi bien que chez les Hébreux, puis en Grèce et à Rome, ses adeptes étaient punis de mort. Depuis Childéric, les bûchers se dressèrent et s'étendirent à l'Europe entière. Les papes lancèrent à la sorcellerie leurs excommunications, pendant que les monarchies déchaînaient contre elle juges et bourreaux. Le pouvoir répressif, d'abord exercé par les tribunaux ecclésiastiques, fut revendiqué, à la fin du XVe siècle, par la juridiction laïque ; mais on vit plus d'une fois des tribunaux d'exception créés spécialement pour instruire et juger des procès de sorcellerie qui intéressaient à la fois l'État, la morale publique et la religion. Tel fut celui des quatorze commissaires, présidé par Laubardemont, institué pour juger Urbain Grandier et les ursulines de Loudun. C'est presque exclusivement pour instruire les procès de sorcellerie que fut instituée la chambre ardente. Plus tard, on n'hésita pas à placer dans les églises des troncs, dans lesquels il était

loisible à chacun et recommandé comme œuvre pie d'introduire des billets dénonçant des adeptes de la sorcellerie. Alors, les prisons furent encombrées d'accusés de sorcellerie, et les bûchers s'allumèrent dans toute l'Europe. Un devin de Rottembuch, Jean Daniel, à lui seul dénonça deux cent quinze sorciers, et, en France, Muguet, un berger de Bourgogne, qu'on surnomma *le Petit Prophète*, fut de son côté l'un des grands pourvoyeurs de la justice. Gofrid, l'abbesse Madeleine de La Croix, Trois-Échelles, l'astrologue Côme Roggieri, la maréchale d'Ancre, La Mole et Coconas, le Dr Poirot, les quatre sorcières d'Ollecourt, qui confessèrent leur commerce avec le diable, furent envoyés à l'échafaud; plus tard, il faut citer la Voisin, le prêtre Gilles Davot, La Cheron, la sorcière Holf, qui subit cinquante-six fois la torture; Jean Junius, Charlotte Cedy, Jean Bulotte, les religieuses de Louviers, Élisabeth Mermet, Jeanne Mairet, José Maria Bonilla et sa femme, furent, au milieu de milliers d'autres, les victimes les plus marquantes des procès de sorcellerie, qui terrorisèrent le moyen âge et se poursuivirent encore en plein XVIIIe siècle. Deux procès surtout sont demeurés célèbres dans l'histoire de France par les pratiques de sorcellerie : l'un est celui du maréchal de France, Gilles de Retz, pendu à Nantes en 1440; l'autre est la fameuse *Affaire des poisons*. V. POISON.

Dans les campagnes, la sorcellerie consistait surtout à jeter des « sorts » ou des « charmes » sur les bestiaux, sur les fermes, sur les champs. Le sort le plus connu est celui que l'on nommait *l'aiguillette* et qui consistait à empêcher la personne à laquelle on le jetait d'uriner, ou une fiancée de remplir ses devoirs conjugaux. Un sort très célèbre est aussi l'envoûtement. (V. ce mot.) On jetait des sorts aux maisons en battant l'eau avec une baguette, avec accompagnement de formules rituelles, pour faire tomber un orage de grêle; on jetait des sorts à la terre en confectionnant ce que l'on appelait des *brunes* avec des feuilles d'arbre ensorcelées, que l'on répandait sur le sol pour leur enlever tout principe de végétation, toute humidité et toute chaleur, etc. Les sorciers et sorcières eux-mêmes ajoutaient souvent foi à ces pratiques. De nos jours encore, plus particulièrement dans les campagnes, ces superstitions ne sont pas complètement éteintes.

SORCIER (*si-é*), **ÈRE** du lat. *sortiarius*; de *sors, sortis*, sort, proprem. « diseur de sort ». n. Celui, celle qui, suivant l'opinion des temps d'ignorance, a fait un pacte avec le diable pour opérer des maléfices, et qui va à des assemblées nocturnes, qu'on nomme sabbats.

— Fig. Personne très adroite, fort habile : *Certains prestidigitateurs sont de véritables* SORCIERS.

— Adjectiv. : *En vérité, il faut être* SORCIER *pour lire ce grimoire.* (P.-L. Courier.)

— *Vieux sorcier, Vieille sorcière.* Se dit d'un homme vieux et méchant, d'une vieille et méchante femme.

— n. m. Bot. Nom donné quelquefois au *bolet indigotier* ou *bleuissant*. ‖ Nom vulgaire de la circée lutétienne, appelée aussi HERBE À LA MAGICIENNE.

— PROV. : **Cet homme n'est pas sorcier, n'est pas un grand sorcier,** Il n'est pas très intelligent, très habile. ‖ **Il ne faut pas être grand sorcier pour...** Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'esprit ou d'habileté pour. ‖ **Tu es sorcier, ou le diable te l'a dit.** S'emploie pour marquer son étonnement de ce qu'une chose soit à la connaissance de la personne à qui l'on parle. ‖ **Être sorcier comme une vache,** Manquer de jugement, de perspicacité.

— ALLUS. LITTÉR. : **Les sorcières de Macbeth.** V. MACBETH.

— SYN. **Sorcier, magicien.** V. MAGICIEN.

— ENCYCL. V. SORCELLERIE.

Sorcière (LA), étude historique et philosophique, publiée en 1862 par Michelet. Dans ses précédents ouvrages, l'auteur avait flétri la sorcellerie, qu'il définissait « la reprise de l'orgie païenne par un peuple de serfs ». Dans ce livre, il considère au contraire la sorcellerie comme la révolte populaire et naïve de la nature humaine contre les épouvantes et les oppressions du moyen âge; il y voit la première manifestation moderne de cet esprit de la nature qui avait enfanté le paganisme grec et qui devait produire la Renaissance. Michelet crée le type de la sorcière pour exposer d'une façon dramatique les causes auxquelles il attribue la sorcellerie; il explique l'origine de l'hallucination, par laquelle tant de malheureuses s'imaginaient que Satan habitait réellement en elles et leur prêtait une puissance extraordinaire. Michelet va jusqu'à montrer, dans les bizarres mystères célébrés en l'honneur de Satan sous le nom de *messes noires*, un des éléments qui ont contribué au réveil des sciences et de la philosophie.

SORCY-SAINT-MARTIN, comm. de la Meuse, arrond. et à 7 kilom. de Commercy, sur la Meuse; 1.089 hab. Ch. de f. Est. Carrières; restes de l'abbaye bénédictine du même nom, fondée en 870 par Louis le Bègue.

SORDE, comm. des Landes, arrond. et à 27 kilom. de Dax; 1.031 hab. Église abbatiale du XIIIe siècle.

SORDEL, troubadour italien, né vers 1200 à Goïto, près de Mantoue, mort après 1266. Ses poésies, tout entières en provençal, se composent d'une dizaine de *tensons* ou *sirventes* satiriques, d'une trentaine de chansons d'amour et d'un poème moral, l'*Ensenhamen d'onor*. La plus célèbre est celle où il exhorte les princes d'Europe, qu'il accuse de n'avoir pas de cœur, à manger celui de Blacas (qui venait de mourir). Les sirventes de Sordel, vibrants et fougueux, témoignent d'une âme fière et d'un talent poétique original. Dante lui a fait une place d'honneur dans la *Comédie* (*Purgatoire*, ch. VI et VII). Ses poésies complètes ont été publiées par C. de Lollis (Halle, 1896).

SORDEVOLO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]; 2.700 hab. Lainages et cotonnades.

SORDIDE (du lat. *sordidus*) adj. Sale, dégoûtant. *Vêtements* SORDIDES. *Logement* SORDIDE.

— Fig. Vil, bas : *Avarice* SORDIDE. SORDIDE *égoïsme.*

SORDIDEMENT adv. D'une manière sordide.

SORDIDITÉ n. f. Etat, caractère de ce qui est sordide : *Habits d'une* SORDIDITÉ *repoussante.*

SORE (du gr. *sôros*, amas) n. m. Nom donné aux amas ou groupes de corps reproducteurs, dans les fougères.

SORE, ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 53 kilom. de Mont-de-Marsan, sur la Petite Leyre; 1.927 hab. Commerce d'essence de térébenthine; enveloppes de paille pour bouteilles. — Le canton a 4 comm. et 4.335 hab.

SOREC, torrent de la Palestine ancienne, qui prenait sa source près de Rama, et se jetait dans la Méditerranée, au S. de Joppé. Cours : 137 kilom.

SOREDE, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 20 kilom. de Céret, sur le *Soredé*, tributaire à la fois de la Méditerranée et du Tech; 1.587 hab. Huile d'olive, bonchons. Eaux minérales gazeuses, bicarbonatées sodiques, ferrées. Bons vignobles, culture en grand du micocoulier.

SORÉDIE (*di*) n. f. ou **SORÉDION** n. m. Petite masse, plus ou moins régulièrement globuleuse, qui se détache du thalle d'un lichen et peut le reproduire entièrement, parce qu'elle contient à la fois des cellules vertes de l'algue et des filaments du champignon, dont l'association constitue le lichen.

SOREL, ville du Canada (prov. de Québec), au confluent du Saint-Laurent et du Richelieu; 5.500 hab., presque en totalité Canadiens-Français. On a cherché pendant quelque temps à imposer à cette ville le nom de *Fort William-Henry*, d'après le troisième des fils de Georges III, qui fut plus tard Guillaume IV.

SOREL Agnès), dame DE FROMENTEAU et DE BEAUTÉ, favorite du roi de France Charles VII, née au château de Fromenteau (Touraine) vers 1422, morte au château d'Anneville (Normandie) en 1450. Le nom de « dame de Beauté » correspondait à une propriété foncière, à la seigneurie de Beauté-sur-Marne, près Vincennes, que Charles VII avait donnée à son amie. Charles VII eut autour de lui des conseillers de premier ordre : Richemont, Jacques Cœur, les frères Bureau de La Rivière, et autres « petites gens du conseil du roi »; Agnès Sorel paraît les avoir soutenus de son influence constante. Elle choisit pour exécuteurs testamentaires Etienne Chevalier et Jacques Cœur. L'influence d'Agnès Sorel sur la direction du pays paraît donc avoir été heureuse à cette époque si critique de l'histoire de France. Les recherches de de Beaucourt ont réduit de dix ans le « règne » d'Agnès Sorel, lequel se trouve ainsi ramené à six ou sept ans. Elle donna quatre filles au roi : l'aînée, Marguerite, épousa Olivier de Caëtivy, frère de l'amiral de France; la seconde, Charlotte, épousa Jacques de Brezé, comte de Brissac; la troisième, nommée Jeanne de Valois, épousa Antoine du Bueil; la dernière, qui ne vécut que six mois, naquit quelques jours avant la mort de sa mère. Elle mourut brusquement au château d'Anneville; on parla de poison. Louis XI, fils de Charles VII, fut soupçonné, mais sans preuve.



Agnès Sorel, d'après le diptyque de Jean Fouquet (musée d'Anvers).

— Iconogr. Etienne Chevalier, exécuteur testamentaire d'Agnès Sorel, fit présent à l'église Notre-Dame de Melun d'un diptyque peint à l'huile et sur bois par Jean Fouquet, représentant sur l'un de ses volets *la Vierge et l'Enfant Jésus* et, sur l'autre, *Etienne Chevalier* lui-même. On prétend que Fouquet se serait inspiré du visage d'Agnès Sorel pour sa *Vierge*, souvent copiée.



Tombeau d'Agnès Sorel.

Nisard a publié, dans ses *Portraits des personnages les plus illustres*, la gravure d'un portrait d'Agnès Sorel que l'on croit avoir été dessiné d'après nature, mais qui ne justifie guère la réputation de beauté faite à l'amie de Charles VII. La statue de marbre blanc couchée sur le tombeau de marbre noir où fut ensevelie Agnès Sorel, dans le chœur de l'église de Loches, ne saurait être considérée comme son image exacte; ce tombeau, dont il y a un moulage à Versailles, fut mutilé en 1793; en 1806, transporté dans l'ancien palais royal de Loches et restauré.

SOREL (Charles), sieur DE SORVIGNY, littérateur français, né à Paris vers 1597, mort à Paris en 1674. Il débuta par la publication de romans dont le succès l'engagea à se vouer exclusivement à la littérature. Plus tard, il s'adonna à l'étude des sciences et de l'histoire et reçut, en 1635, la charge d'historiographe de France. Il est surtout connu par la *Vraie histoire comique de Francion* (1622; v. FRANCION), roman traduit ou imité dans presque toutes les langues de l'Europe.

SOREL (Albert), historien français, membre de l'Académie française, né à Honfleur (Calvados) en 1842. Entré dans la carrière diplomatique, il fut attaché, en 1871, à la délégation des affaires étrangères à Tours et à Bordeaux. En 1872, il était chargé d'un cours d'histoire diplomatique à l'École libre des sciences politiques. Il avait débuté dans la littérature par deux romans : *la Grande Falaise* et *le Docteur Fora*, et par un certain nombre d'articles parus dans la « Revue des Deux Mondes » et dans l'*Annuaire des Deux Mondes*. A partir de 1873, il s'est adonné plus spécialement à l'histoire, et, en particulier, à l'histoire diplomatique, avec le *Traité de Paris du 20 novembre 1815* (1873), et une excellente *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*. En 1879, il devint secrétaire général du Sénat; mais il n'en resta pas moins attaché à l'École des sciences politiques comme professeur d'histoire diplomatique. Il a publié un *Procès de droit des gens* en collaboration avec [illegible] (1877), *Que faire d'Orient au XVIIIe siècle* (1878), *Bismarck et la Russie* (1880), *Essais d'histoire et de critique* (1884), *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France en Autriche depuis le traité de Westphalie jusqu'à la Révolution* (1884), *L'Europe et la Révolution française* (1885-1904), son ouvrage capital, où il étudie successivement les effets de la Révolution en Europe et l'autre [illegible] jusqu'à la chute de l'Empire et la [illegible] la Révolution, *Montesquieu* (1887), *Madame Necker* (1890), *Les grands écrivains français* (1890), *Nouveaux essais d'histoire et de critique* (1894), *Lectures historiques* (1894-1895), *Mélanges d'histoire et de voyages* (1895), *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française* (1885-1904), et enfin, en 1904, à l'Académie française.

SORELL ou **PITT WATTER**, ville maritime de l'Australasie (Tasmanie), [illegible] de la baie des Tempêtes (4.000 hab.).

SOREL-MOUSSEL, [illegible] (Eure-et-Loir), arrond. et à 14 kilom. de Dreux, [illegible] forêt, 950 hab. Ch. de f. Ouest. A M[illegible] camp[illegible] Ruines d'un château de la Renaissance.

SORESINA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]; 9.200 h. Plaine fertile, [illegible] mer.

SORET (*re*) adj. Autre orthographe du mot SARET.

SOREX *rekss* — n. lat. de la souris) n. m. Nom scientifique du genre musaraigne.

SOREZE, comm. du Tarn, arrond. et à 27 kilom. de Castres, sur le ruisseau de *Sor*, qui le donne son nom; 2.120 hab. (*Soréziens, ennes*). Manufactures de fer et de cuivre. Ancienne abbaye de bénédictins, transformée plus tard en maison d'éducation. Il subsiste de ces anciens bâtiments un cloître polygonal du XVe siècle. Aux environs de Soreze, se trouve le magnifique bassin de Saint-Féréol, destiné à alimenter le canal du Midi. Patrie de Claude de Vic.



Armes de Soreze

L'histoire de Soreze commence avec celle de son abbaye, fondée en 757, sous le nom d'*abbaye de la Paix*, par Pépin le Bref, au profit de moines bénédictins. Détruite par les Normands en 864, rétablie plus tard par l'abbé Walfride 903, elle devint le centre d'une importante agglomération urbaine, où, en 1[illegible]2, le premier parlement du Languedoc tint des séances. En 1377, les compagnies anglaises rançonnèrent l'abbaye, qui fut également pillée pendant les guerres de religion, et longtemps disputée entre les catholiques et les protestants, qui s'emparèrent de la ville par trahison. En 1682, les bénédictins transformèrent l'abbaye en un florissant collège que Lacordaire, en 1854, reorganisa. Le grand prédicateur y mourut en 1861.

SORGA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]; 2.900 hab. Culture du riz.

SORGAK, SOOURGAK ou **SOURGAK**, vil[illegible] (Turkestan chinois [Turkestan oriental], dans la haute vallée du Na-Daria. Dans la région déserte voisine, gisements de sables aurifères.

SORGES, comm. de la Dordogne, arrond. et à 19 kilom. de Périgueux, entre l'Isle et la Beauronne; 1.655 hab. Commerce de truffes. Vins blancs et rouges ordinaires.

SORGHO (de l'ital. *sorgo*) n. m. Bot. Genre de graminées andropogonées, ou plutôt espèce d'andropogon. ‖ On écrit aussi SORGO.

— ENCYCL. Le *sorgho* est une plante qui peut atteindre 4 à 5 mètres de haut, à feuilles alternes, longues de 30 centimètres, larges parfois de 20 centimètres. Les feuilles ont une courte ligule membraneuse, arrondie, ciliée; les épillets, unifores, sont réunis par trois sur des pédoncules, disposés en grappe sur un axe. Le sorgho pousse spontanément dans certaines régions de l'Inde et de l'Afrique, sa culture, très ancienne, l'a répandu partout, mais surtout en Asie et en Afrique; on récolte le sorgho dans l'Europe méridionale, en Provence et en Italie; on le cultive également aux Etats-Unis. Des essais infructueux ont été faits pour l'extraction du sucre du sorgho, dont la farine est employée, en Afrique, à la confection du couscous. Le sorgho est également bon comme fourrage.



Sorgho *a*, épillet.

SORGUE n. f. Arg. Nuit.

SORGUE de Vaucluse (la), très belle rivière du comtat Venaissin (Vaucluse). Elle part de la fontaine de Vaucluse (v. VAUCLUSE), entre dans la plaine du comtat, s'y divise en deux grandes branches qui, elles-mêmes, se subdivisent constamment, la Sorgue de l'Isle et la Sorgue de Velleron, qui reçoit le long, fuligineux torrent d'Ouvèze, puis, toutes les branches et sous-branches s'étant réunies, la rivière entre dans le Rhône rive gauche, en amont d'Avignon. Cours : 36 kilomètres.

SORGUE du Larzac (la), rivière de France, remarquable par la puissance de sa source (2.500 lit. par seconde), qui jaillit au pied du *plateau du Larzac*, baigne Saint-Affrique et gagne la rive droite du Dourdou, affluent du Tarn.

SORGUER (*ghé*) v. n. Arg. Dormir. ‖ Passer la nuit en veillant.

SORGUES ou **SORGUES-SUR-L'OUVÈZE**, comm. de Vaucluse, arrond. et à 10 kilom. d'Avignon, sur l'*Ouvèze* et non loin du Rhône; 4.248 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port faisant un trafic d'engrais et de produits industriels. Bons vignobles. Commerce de garance. Filature et moulinage de soie; produits chimiques, fours à chaux. Au pont sur la Sorgue. Restes d'une [illegible] romane.

SORGUEUR (*gheur*) n. m. Arg. Voleur de nuit.

SORGUGE (*ghu*) n. f. Aigrette ornée de pierreries, que le sultan et les dignitaires de l'empire portent sur leur turban.

SORIA, ville d'Espagne (Vieille-Castille), ch.-l. de la prov. du même nom, sur le Douro, qui n'est encore qu'un



SORIE

SORIGNY

SORINIÈRES

SORITE



SORLOT

SORN

SORNA

SORNAC

SORNAY

SORNE

SORNETTE

SORNILLER

SORNIOLA

SORORI

SORORICIDE



SORORAL ALE AUX

SORORALEMENT

SORORIANT ANTE

SORORICIDE n. m. (Rare) Meurtre d'une sœur.

SOROTHÈQUE n. f. (Rare) Collection de spécimens de sororités.

SORORIEN ENNE adj. (Peu us.) Qui a rapport à une sœur.

SOROSE n. f. Sorte de fruit formé de nombreux carpelles, réunis sur un réceptacle central, comme la mûre.

SOROTCHINSKOIÉ, bourg de Russie, gouv. de Samara (cercle de Novouzensk); 1.000 hab.

SOROTCHINTZY, bourg de Russie, gouv. de Poltava (cercle de Virgorod); 9.000 hab.

SOROWSKI, bourg d'Allemagne Prusse, présid. d'Oppeln, sur la Swarta, affluent de la Wartha; 12.225 hab. Mine de fer, haut fourneau. Briqueterie.

SORRENTE (ital. *Sorrento*), ville d'Italie (Campanie, prov. de Naples), près de la presqu'île qui porte son nom, sur le golfe de Naples; 7.900 hab. *Surrentinus, ines.* Situation merveilleuse, sur des falaises dominant le golfe. Lieu de séjour, d'hiver, y attire les touristes. Très ancienne, elle a quelques restes de vieux monuments; la maison où naquit le Tasse (mort en 1595) est à moitié écroulée. C'est l'antique *Surrentum*.

SORS (*sor*), n. m. Jeune oiseau de bas vol, et notamment l'autour qui n'a pas encore mué, et qu'on prend au passage, nid ou sur les branches. || On écrit aussi SOR.

SORSO ou SOSSO, ville du roy. d'Italie (île de Sardaigne, prov. de Sassari), près de la mer; 5.900 hab.

SORSOGON, bourg des Philippines (île de Luçon), sur la côte sud-ouest de cette île, au fond de la baie de Manille; 8.500 hab. Commerce de riz, de coton et d'*abaca*.

SORT (*sor*) du lat. *sors, sortis*, même sens) n. m. Destinée, force invincible à laquelle on attribue les divers événements de la vie : *Le* SORT *aveugle*. Rencontre fortuite et les événements bons ou mauvais produits par cette force : *Se plaindre de son* SORT.

Mourir pour son pays n'est pas un triste *sort*
C'est s'immortaliser par une belle mort
CORNEILLE.

L'homme à qui des humains le *sort* est confié
Doit condamner sans haine et punir sans pitié
L. ARNAULT.

Condition, état d'une personne sous le rapport de la richesse : *Assurer le* SORT *d'un ami*.

Manière de décider quelque chose par le hasard : *Le* SORT *est une façon d'élire qui n'afflige personne.* (Montesq.)

Mode de recrutement des armées, qui consiste à décider par le sort ceux qui seront astreints au service militaire : *Tirer au* SORT. *Tomber au* SORT.

Maléfice, opération occulte. *Jeter un sort*. Porter mauvaise chance par des maléfices : *Il y a encore des paysans qui croient qu'on peut leur jeter un* SORT.

— Loc. div. *Sort des armes*, Résultat incertain de la guerre, des combats : *Tenter le* SORT DES ARMES. || *Terminer son sort*, Mourir. || *Terminer le sort de quelqu'un*, Mettre fin à son existence.

— Dr. anc. *Sort principal d'une rente*, Le capital, la somme qui a été placée en rente.

— Hist. relig. *Fête des sorts*, Fête des juifs connue sous le nom de Purim.

— Pop. *Faire un sort à une chose*, L'utiliser, la prendre pour soi : FAIRE UN SORT *à un poulet, à une bouteille*.

— Superst. *Sorts homériques, Sorts virgiliens, Sorts des saints, Sorts des apôtres*, Sorte de divination qu'on pratiquait en ouvrant au hasard un Homère, un Virgile, la Bible, les Actes des apôtres et en interprétant le passage de ces livres qui tombait le premier sous les yeux.

SYN. **Sort, charme, conjuration,** etc. V. CHARME. || **Sort, fortune, hasard**

— ALLUS. HIST. **Le sort en est jeté.** V. ALEA JACTA EST.

— ENCYCL. V. SORCELLERIE.

SORT, comm. des Landes, arrond. et à 10 kilom. de Dax; 958 hab. Source ferrugineuse.

SORTABLE de *sortir*, obtenir en partage) adj. Convenable : *Un parti* SORTABLE. *Un emploi* SORTABLE.

SORTABLEMENT adv. D'une manière sortable.

SORTANT *tan*, **ANTE** adj. Qui sort : *La foule* SORTANTE *obstrue la foule qui veut entrer*.

— Qui est sorti de l'urne : *Numéros* SORTANTS.

— Qui cesse, par l'extinction de son mandat, de faire partie d'une assemblée : *Députés* SORTANTS.

— Typogr. *Ligne sortante*, Qui empiète sur la marge.

— Subst. adjv. Personne qui sort : *Les* ENTRANTS *et les* SORTANTS.

SORTE (lat. *sors, sortis*, sort, manière d'être, condition) n. f. Espèce, genre : *Toutes* SORTES *de bêtes*.

— Rang, condition, caractère : *Il appartient bien à un rang de cette* SORTE *de vouloir s'égaler à vous*.

— Locutions : *Ceux qui s'habillent d'une* SORTE, *et ceux qui s'habillent d'une autre*.

— Loc. div. *Une sorte de*, Quelque chose qui ressemble à : *Il me manque un pied à cette* SORTE DE *chaise à porteurs*. *De la* SORTE, Vulgairement, sérieusement, sévèrement : *Je vous parlerai de la* BONNE SORTE. *Faire en* SORTE *que*, Tâcher, tâcher d'arriver à ce que : FAITES EN SORTE QUE *nous ne vous croie pas malheureux*. *Faire des promenades par* SORTES, *Marcher en cadence*. V. MANNE.

— Loc. adv. *De la sorte*, Ainsi, de cette manière : *Je* DE LA SORTE. *En quelque sorte*, En quelque manière : *La femme est, en quelque sorte, la fée des hommes*. (P. Janet.) *Les hommes souffrent avec peine qu'on leur ôte ce qu'ils se sont* EN QUELQUE SORTE *approprié par l'espérance*. (Vauven.

— Loc. conj. *De sorte que, En sorte que, De telle sorte que*, Tellement que, si bien que.

— REM. GRAMM. Dans les phrases où le mot *sorte* est employé, ce n'est pas lui, mais le mot dont il est suivi, qui détermine l'accord du verbe. Ainsi, l'on dira : TOUTE SORTE *de livres ne sont pas également bons. Il n'est* SORTE *de recommandations que je ne lui aie faites*. Cependant, l'usage est de mettre *toute sorte* devant un substantif au singulier et *toutes sortes* devant un substantif au plur., lorsque cette locution joue dans la phrase le rôle de sujet. Employée comme complément indirect, elle préfère le singulier : *Des gens* de TOUTE SORTE.

— SYN. **Genre, espèce.**

SORTEUR, EUSE n. Personne qui sort souvent, qui a l'habitude de sortir. (Peu us.)

SORTIE (*ti* — subst. partic. de *sortir*) n. f. Action de sortir : *Faire sa première* SORTIE *après une maladie*.

— Issue, endroit par où l'on sort : *Maison qui a une* SORTIE *sur la campagne et une* SORTIE *sur la rue*.

— Fig. Algarade, brusque attaque, réprimande sévère et inattendue : *Alceste est fertile en* SORTIES.

— Loc. div. *A la sortie de*, Au moment où l'on sort de : A LA SORTIE DU *spectacle*. A LA SORTIE DE *l'hiver*. || Au moment où quelqu'un sort : A LA SORTIE DES *juges*. || *Porte de sortie* ou *Sortier* Au fig., Moyen de se tirer d'embarras : *Se ménager une* PORTE DE SORTIE. || *Faire danser à quelqu'un un branle de sortie*, Le chasser. (Vx.) || *Sortie de bal* Par plaisant., Coup de poing américain, forte canne, etc.

— Comm. Mouvement commercial des ventes qui font sortir les marchandises du magasin. || Transport de marchandises hors du lieu où elles étaient, hors du pays : *Droits d'*ENTRÉE *et de* SORTIE.

— Grav. Gradation insensible par laquelle les tailles se terminent, dans les jours, en lignes très déliées.

— Jeux. Carte basse au moyen de laquelle on peut, en la jouant, attendre pour faire de nouvelles levées.

— Mar. Voyage à courte distance du port.

— Milit. Opération par laquelle les défenseurs d'une place, prenant l'offensive, attaquent les assiégeants.

— Modes. *Sortie de bal*, Vêtement que les femmes mettent en sortant du bal, pour se garantir du froid. || *Sortie de bain*, Vêtement, peignoir que l'on se met au sortir du bain.

— Théâtr. Action de quitter la scène : *C'est un talent que n'ont pas tous les acteurs de bien faire une* SORTIE. Harel. || *Fausse sortie*, Mouvement d'un personnage qui va pour sortir, mais qui revient en scène.

— Vénerie. *Sortie du chenil*, Sonnerie de trompe pour

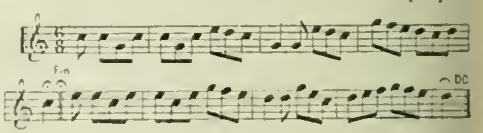

Sortie du chenil.

annoncer que les chiens sortent du chenil ou les en faire sortir.

SORTIER (*ti-é*) n. m. Arg. typogr. Qui a l'habitude de faire, de conter des sortes

SORTILÈGE (*tilèj*' — du lat. *sortilegium*; de *sors, sortis*, sort, et *legere*, lire) n. m. Maléfice de sorcier : *Avoir recours aux* SORTILÈGES.

— Fig. Moyen de nuire : *L'envie et la médiocrité ont aussi leurs* SORTILÈGES. (Mme de Staël.)

— SYN. **Sortilège, charme, conjuration,** etc. V. CHARME.

— ENCYCL. V. SORCELLERIE.

SORTINO, village du roy. d'Italie (Sicile, prov. de Syracuse), près de l'Anapo; 9.000 hab. Grottes.

SORTIR (peut-être même orig. que le suiv. : *Je sors, tu sors, il sort, nous sortons, vous sortez, ils sortent. Je sortais, nous sortions. Je sortis, nous sortîmes. Je sortirai, nous sortirons. Je sortirais, nous sortirions. Sors, sortons, sortez. Que je sorte, que nous sortions. Que je sortisse, que nous sortissions. Sortant. Sorti, ie*) v. n. Aller, se mettre hors : SORTIR *de la ville*. SORTIR *du bain*. || Aller dehors : *Une toute jeune fille du monde ne* SORT *pas seule*.

— Être parti à l'instant même : *Madame* SORT *d'ici*.

— Aller hors du lieu de la célébration, de l'audition, etc. : SORTIR *de la messe, du bal, d'une audience*. || Cesser d'être employé quelque part : SORTIR *du service*.

— Arriver à la fin : SORTIR *de l'hiver*.

— Être délivré, libéré : SORTIR *de prison*. SORTIR *de maladie*. || Se tirer, être débarrassé : SORTIR *d'affaire, de difficulté*. SORTIR *d'un péril*.

— Avoir été l'élève, avoir reçu son éducation, son instruction : *Professeur qui* SORT *de l'École normale*.

— S'écarter, s'éloigner : SORTIR *du sujet, de la question*. SORTIR *de son caractère*. || Se déplacer, se séparer, s'isoler : *Porte qui* SORT *des gonds*. || Être tiré, mis en dehors : *Écrivain qui parvient à* SORTIR *de l'obscurité*.

— Faire saillie : *Pierre qui* SORT *du mur*. || Avoir du relief, en parlant d'un objet peint ou dessiné : *Cette figure* SORT *bien*. || Avoir de l'effet, de la vigueur, en parlant d'une pensée, d'une expression : *Cette pensée ne* SORT *pas assez*. || Pousser au dehors, commencer à paraître : *Les ramures* SORTENT *au dixième mois*. || S'exhaler, se répandre hors : *Une grande chaleur* SORT *des poêles russes*.

— Au fig.

Le naturel toujours *sort* et sait se montrer.
BOILEAU.

— Être issu : SORTIR *d'une race de preux*. SORTIR *du peuple*. || Provenir, être le produit, l'ouvrage, le résultat : *Étoffes qui* SORTENT *d'une bonne fabrique*.

— Loc. div. *Sortir à peine de la coquille*, Fig. et fam., Être un tout jeune homme. || *Sortir du monde*, Mourir. *Sortir des mains de quelqu'un*, Avoir été élevé, formé par lui. *Sortir de la mémoire, de l'esprit de*, Être oublié par. *Sortir de la tête de*, Être effacé de l'esprit de. || *Sortir de soi-même*, Faire abnégation de sa propre personne, s'effacer, s'annihiler, s'oublier. || *Sortir plus vite qu'on n'était entré*, Sortir précipitamment. || *Sortir les pieds en avant ou les pieds devant*, Être emporté mort. || *Les yeux lui sortent de la tête*, Il est animé d'une grande fureur. *Le feu lui sort par les yeux*, Il a les yeux allumés de

colère, de passion. ‖ *Ne pas sortir de là*, Soutenir fermement, résolument ce qu'on a avancé; ne en vouloir pas démordre. ‖ *Je sors d'en prendre*, Je viens d'en boire ou d'en manger, je n'en accepterai plus. — Fig. J'en ai assez : *M'engager ? merci !* JE SORS D'EN PRENDRE. ‖ *Sortez de là*, Essayez de vous tirer de là, de répondre à ces arguments. *D'où sortent-ils ?* Quelles sont ces gens-là ? Se dit ordinairement avec une intention méprisante. *D'où sortez-vous ?* Au fig., Comment se fait-il que vous ignoriez ce que tout le monde sait ? *Sortir de page*, Cesser d'être page. V. PAGE. ‖ *Sortir de fille*, Cesser d'être fille. (Vx.)

— Impersonnellem. : IL SORT *de cette source une grande quantité d'eau.*

— Dr. anc. *Sortir nature de propre*, Etre réputé bien propre et partagé comme tel.

— Escrim. *Sortir de mesure*, Se mettre hors d'état de porter une botte de pied ferme à son adversaire.

— Mar. *Sortir de l'eau*, Apparaître à l'horizon, en ayant l'air d'émerger de la mer.

— Turf. Quitter l'encointe du pesage pour aller prendre le galop d'essai : *Attendre pour partir que les chevaux* SORTENT.

— Typogr. *Faire sortir une ligne*, La terminer dans la marge, quand elle est trop longue pour être contenue dans la justification. ‖ *Sortir de feuille*, Empiéter d'une feuille sur l'autre.

— Vénér. *Sortir du fort*, Quitter son gîte ou sa tanière.

— v. a. Porter dehors, conduire hors : SORTIR *les orangers de la serre, un cheval de l'écurie.* ‖ Délivrer, affranchir : SORTIR *un ami de peine. Il faut* SORTIR *la France de sa léthargie bureaucratique.* (E. de Gir.) (Cet emploi a été longtemps incorrect ; l'usage l'a fait prévaloir.]

— Pop. Jeter violemment à la porte : SORTIR *un contradicteur.* ‖ Promener : SORTIR *sa légitime.*

— Comptab. Effectuer une sortie de valeur, porter au crédit d'un compte d'existant le montant des sorties d'une journée ou d'une période de jours.

— Jeux. *Sortir les dames*, Tirer les dames hors du trictrac.

— Substantiv. n. m. Employé dans les loc. prép. *Au sortir de*, Tout en sortant ; au moment où l'on sort de : AU SORTIR DU *lit.* ‖ A l'issue, à la fin de : AU SORTIR DE *l'hiver.*

— ALLUS. LITTÉR. :

Et si vous n'en *sortez*, vous en devez *sortir*,

vers de Boileau dans sa satire V (*Sur la noblesse*). Le poète trace les caractères de la véritable noblesse, et dit que, si un noble respecte les lois, fuit l'injustice, aime la gloire, il doit nécessairement descendre des plus fameux monarques. — L'application de ce vers est le plus souvent plaisante.

Sorti, ie part. pass. du v. Sortir.

— Fig. et fam. *Etre sorti*, Etre distrait.

— Tiré du turne : *Votre numéro n'est pas* SORTI.

— Manég. Se dit des parties du corps du cheval qui font saillie : *Un garrot bien* SORTI.

SORTIR (du lat. *sortiri*, même sens : *Je sortis, tu sortis, il sortit, nous sortissons, vous sortissez, ils sortissent. Je sortissais, nous sortissions. Que je sortisse, que nous sortissions* au prés. et à l'imp. *Sortissant.* Les autres temps se conjuguent comme ceux du verbe précédent) v. a. Avoir en partage par le sort. (Vx.) ‖ Par ext. Obtenir, produire : SORTIR *son plein et entier effet.*

— Comm. Assortir des marchandises, les mettre par sorte.

Sos, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 23 kilom. de Nérac, non loin de la Gélive, sous-affluent de la Garonne par la Baise ; 1.144 hab. Distilleries. Débris romains qui ont permis d'identifier d'une manière assez vraisemblable Sos avec la capitale des *Sotiates*, qui se soulevèrent en l'an 55 av. J.-C. contre César.

Sos, bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Saragosse]), ch.-l. de district ; 3.900 hab. Une des *Cinco Villas*, elle a encore ses vieilles murailles et son château où naquit Ferdinand le Catholique (1158).

SOSICE, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat d'Agram]), au pied des monts des Uskokes ; 6.380 hab.

SOSIE, personnage de l'*Amphitryon*, comédies de Plaute et de Molière. Tandis que Jupiter a pris les traits d'Amphitryon absent, époux d'Alcmène, Mercure, qui l'accompagne, a revêtu la figure du valet d'Amphitryon, Sosie, envoyé par son maître auprès d'Alcmène. Rien n'égale l'étonnement du pauvre Sosie en voyant un autre lui-même qui lui interdit sa porte et lui prouve à coups de bâton qu'il ne doit point s'appeler Sosie ; il en vient bientôt à douter de sa propre personnalité.

— n. m. Passé dans la langue pour désigner une personne qui a une parfaite ressemblance avec une autre : *C'est un* SOSIE.

SOSIGÈNE d'Alexandrie, astronome grec du Ier s. av. J.-C. Il fut le collaborateur de César pour la réforme du calendrier et écrivit à cette occasion, en grec, trois *Commentationes* ou recueils de calculs astronomiques. Il n'est connu que par Pline l'Ancien (XVIII, 25 ; II, 8). On le confond souvent avec le suivant. — SOSIGÈNE, philosophe grec de la fin du IIe siècle apr. J.-C., commentateur d'Aristote. Il a écrit sur les *Catégories*, la *Vision*, les *Sphères motrices en sens contraires*. Il fut le maître d'Alexandre d'Aphrodisias.

SOSIPOLIS. Myth. gr. Démon qui était l'objet d'un culte à Olympie et à Elis. ‖ Autre démon qui était honoré à Magnésie du Méandre.

— ENCYCL. Le mot grec *Sosipolis* (de *sôzein*, sauver, et *polis*, ville) signifie sauveur, protecteur de la ville. Ce nom paraît avoir été donné à plusieurs génies, protecteurs des cités. On connaît surtout le Sosipolis des Eléens. Vers 368 av. notre ère, les Arcadiens avaient envahi l'Elide et occupé l'Altis d'Olympie. Aux chefs éléens se présenta une femme tenant un enfant à la mamelle ; d'après un songe qu'elle avait eu, cet enfant devait sauver la patrie. On plaça le marmot tout au devant la ligne de bataille ; il se changea en serpent, et, à la vue de ce prodige, les Arcadiens s'enfuirent épouvantés.

SOSITHÉE, poète comique grec (IIIe s. av. J.-C.). On l'a fait naître à Athènes ou à Syracuse ; en réalité, il paraît être né à Alexandrie de Troade et avoir vécu en Attique et en Egypte. Il tenta de restaurer le drame satyrique, en le transformant un peu. Nous avons de Sosithée un fragment de vingt-quatre vers, qui appartenait à un poème intitulé *Litycrse* ou *Daphnis*, sorte de drame pastoral, se rapprochant du drame satyrique des Athéniens.

SOSNITZA, ville de Russie (gouv. de Tchernigov, sur l'Oubied ; 7.000 hab.

SOSNOVKA, bourg de Russie (gouv. de Tambov, distr. de Morchansk ; 5.000 hab.

SÔSÔ n. m. Linguist. Langue negre appartenant au groupe *fou*, de la famille *mandé*. On dit aussi SOUSOU.

SOSPEL, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 43 kilom. de Nice, sur la Bevera, affluent de la Roya ; 3.570 hab. Forges, huileries. Fortifications ruinées. Petite station d'hiver. — Le canton a 3 comm. et 4.789 hab.

SOSPIRO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone] ; 3.250 hab. Beau palais.

SOSPIROLO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno] ; 3.400 hab.

SOSSANO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence] ; 2.800 hab.

SOSTENUTO (*sô-nou* — mot ital., signif. *en soutenant*) adj. Musiq. Se met sur un passage ou sur une note, pour indiquer que le *forte* doit être suivi, ou que la note doit continuer de se faire entendre.

SOSTHÈNE, général macédonien IIIe s. av. J.-C. Il se distingua lors de l'invasion de la Macédoine par les Gaulois, vers le temps de la mort de Ptolémée Céraunos, et sous le règne de Méléagre. En 278, il reçut le titre de chef suprême des Macédoniens. Peu après, les Gaulois reviennent en Macédoine, et Sosthène, ne se trouvant pas assez fort pour leur livrer bataille, se contenta de défendre les places fortifiées. Il fut tué, dit-on, dans un engagement avec les Gaulois.

SOSTRATE de Cnide, architecte grec du IIIe siècle av. J.-C., fils de Dexiphane. Il fut appelé par Ptolémée Philadelphe à Alexandrie, où il éleva le phare célèbre qui a servi de modèle à tant de monuments du même genre.

SOSVA, rivière du nord-ouest de la Sibérie (gouv. de Tobolsk). Elle naît du versant est de l'Oural, et se verse dans l'Obi, rive gauche, en aval de Bérezof. Cours 693 kilom.

SÔ-SYO n. m. Ecriture cursive japonaise, dont le tracé, souvent incertain, présente de sérieuses difficultés.

SOT (*so*), **SOTTE** (du bas lat. *sottus*, d'orig. inconn.) adj. Qui est sans esprit, sans jugement : *Un homme* SOT.

— Par ext. Embarrassé, interdit, confus : *Hester* SOT. *Un refus inattendu vous rend tout* SOT.

— Qui appartient à un sot, digne d'un sot : SOT *orgueil.* SOT *entêtement.* ‖ Qui est fait sans esprit, sans jugement : SOTTE *louange.* SOTTE *entreprise. Un* SOT *livre.* ‖ Fâcheux, ridicule : SOTTE *affaire.* SOT *mariage.*

— Trompé par sa femme, en parlant d'un mari :

Elle ? elle n'en fera qu'un *sot*, je vous assure.
MOLIÈRE.

— S'est dit pour Amoureuse, en parlant d'une femme : *Si bien donc qu'elle est* SOTTE *de vous.* (Mol.)

— *Etre sot comme un panier*, Etre extrêmement sot.

— Substantiv. Personne sans esprit, sans jugement :

Un *sot* savant est sot plus qu'un *sot* ignorant.
MOLIÈRE.

— Anciennem. Nom donné au bouffon de la commune, dans plusieurs villes de France.

— Au moyen âge. *Fête des sots*, Fête que célébraient annuellement les sociétés appelées *sotes.* ‖ S'est dit aussi de la Fête des fous. V. FOU.

— Loc. fam. Elliptiq. *Quelque sot !* Quelque sot le ferait, y croirait, s'y laisserait prendre.

— Loc. PROV. : C'est un sot en trois lettres, C'est un homme fort bête.

— PROV. et LOC. PROV. : **De sot homme sot songe**, Qu'il dorme ou qu'il soit éveillé, l'homme sot est toujours sot. ‖ **Sot qui s'y fie**, Il faut se tenir en éveil, prendre ses précautions.

— ALLUS. LITTÉR. :

Un *sot* trouve toujours un plus *sot* qui l'admire.

vers qui termine le premier chant de l'*Art poétique* de Boileau, et signifiant : Il n'y a pas de sottise, pas d'absurdité qui ne rencontre des partisans.

— SYN. **Hébété, idiot**, etc. ‖ **Fat, Impertinent.**

— ANTON. **Intelligent, spirituel.**

SOTADÉE de *Sotadès*, poète alexandrin adj. m. Se dit des tétramètres catalectiques formés d'ioniques majeurs. (On les trouve assez rarement chez les Grecs comme chez les Romains.) ‖ On dit aussi SOTADIEN ou SOTADIQUE.

SOTADÈS, poète comique grec (première moitié du IVe s. av. J.-C.). Il appartenait à la comédie moyenne ; mais on ne sait rien de précis sur son œuvre.

SOTADÈS, poète grec, né à Maronée, en Crète (fin du IVe s.-commencement du IIIe s. av. J.-C.). Il était l'auteur de poèmes licencieux, de satires grossières et obscènes, en dialecte ionien et en rythme ionique. A ses obscénités, il mêlait volontiers des attaques personnelles ; il ne ménagea même pas les rois de Macédoine et d'Egypte. Un jour, comme il fuyait Alexandrie, Ptolémée Philadelphe le fit saisir par un de ses amiraux et le fit jeter à la mer, cousu dans un sac.

SOTADIQUE adj. Littér. anc. V. SOTADÉE.

SOTAQUIRA, village de la Colombie (dép. de Boyaca), à 2.705 mètres d'altitude ; 6.785 hab.

SOTER (*tèr* — du gr. *sôtèr*, sauveur) adj. Epithète appliquée à divers dieux : Zeus, Apollon, Hermès, Dionysos, les Dioscures, Tyché, et plus tard au Christ. ‖ Surnom de plusieurs rois de l'époque hellénistique : de Ptolémée Ier et Ptolémée VIII, rois d'Egypte ; d'Antiochos Ier et Démétrios Ier, rois de Syrie.

SOTER (saint), pape, né à Fundi, en Campanie, vers 110, élu et couronné en 168, mort à Rome en 177. Il adressa aux Corinthiens une *Lettre* qui ne nous est pas parvenue. En revanche, l'historien Eusèbe nous a conservé celle que lui écrivit Denys, évêque de Corinthe, pour remercier l'Eglise de Rome des aumônes qu'elle avait envoyées aux Grecs. Il est honoré comme martyr. — Fête le 22 avril.

SOTÈRE (sainte), vierge et martyre du IVe siècle. Saint Ambroise était un de ses arrière-neveux. Une antique tradition, confirmée par le témoignage de saint Ambroise, la fait mourir à Rome. — Fête le 10 février.

SOTÉRIES (*ri* — du gr. *sôtèr*, sauveur) n. f. pl. Antiq. Sacrifices en actions de grâces pour fêter un événement heureux, une guérison, une victoire, etc. ‖ Fête annuelle

[ainsi] tuée à S[yrac]use, en mémoire de la délivrance de cette ville par Aratos. Honoraires [d'un médecin]. Poème [en] vers, composé à l'occasion d'une [guérison].

SOTÉRIOLOGIE (*ji* — du gr. *sôtèrion*, salut, et *logos*, discours, doctrine) n. f. Doctrine du salut par le Christ.

SOTÉRIOLOGIQUE (*ji-k*) adj. Qui a rapport à la soteriologie.

SOTHIACAL, ALE, AUX adj. V. SOTHIAQUE.

SOTHIAQUE (*ak*) — de *Sothis*, nom égyptien de Sirius, étoile de la constellation du grand Chien. Astron. anc. Se dit d'une période astronomique de 1.460 ans. On dit aussi SOTHIACAL.

SOTHO n. m. Langue des Basouto, appartenant au groupe bantou.

SOTIE (*tî* — rad. *sot*) n. f. Genre dramatique des XVe et XVIe siècles, dans lequel les personnages [sont] censés être fous (c'est le sens de *sot* dans l'ancienne langue française).

— ENCYCL. Les personnages de la *sotie* sont vêtus de la robe mi-partie de jaune et de vert, coiffés [de bonnets à] longues oreilles, et leur nom est toujours précédé de l'épithète de *sot*. La sotie est [une] fondée sur [une] idée, pessimiste, mais féconde en inventions [burlesques]. Que le monde est le royaume de la folie ! C'est [ce qu'on a] commencé à penser qu'elle était sortie de l'ancienne *Fête des fous*. La sotie ne diffère de la farce que par la condition ou plutôt le costume des personnages et non par les sujets traités ; aussi est-il souvent fort difficile de dire si une pièce appartient à un genre ou à l'autre. Il ne nous en reste guère qu'une vingtaine qu'on puisse avec certitude ranger dans le premier ; presque toutes relèvent de la satire sociale ou politique. Etroitement surveillée sous Louis XI et François Ier, elle jouit au contraire d'une grande liberté sous Louis XII, prince libéral et débonnaire, qui la fit même parfois servir à sa politique. Ainsi, en 1512, la fameuse pièce du *Prince des Sots* par Gringore soulevait le peuple en faveur du roi contre Jules II ; vers le même temps, la sotie de *Vieux monde, Abus et les sots* (probablement d'Andrieu de La Vigne) censurait fort âprement les gens de loi, d'église et l'Université : la royauté elle-même y recevait quelques coups de griffe. Le succès de la sotie se perpétua jusqu'à la fin du XVIe siècle ; ce fut Henri IV qui bannit complètement de la scène les allusions politiques.

— BIBLIOGR. : Petit de Julleville. *Répertoire du théâtre comique en France au moyen âge* p. 104-158.

SOTIO n. m. Petite branche verte d'une espèce de santal avec lequel les indigènes et surtout les Signares de la Sénégambie se nettoient les dents.

SOTION ou **SOCION d'Alexandrie**, dit *l'Ainé*, philosophe du IIe siècle av. J.-C. Il florissait vers l'an 170 sous Ptolémée VI Philométor. Il est l'auteur d'un traité sur les écoles philosophiques, intitulé *Sabbat*, et souvent cité par Diogène Laërce et Athénée. Cet ouvrage est perdu ; nous n'en avons qu'un abrégé qui en avait été fait par Héraclite, fils de Serapion. — SOTION ou SOCION *d'Alexandrie*, dit *le Jeune*, philosophe néo-pythagoricien, qui vécut sous Auguste et Tibère. Il enseigna à Rome et eut Sénèque parmi ses élèves.

SOTION ou **SOCION**, dit **le Péripatéticien**, philosophe grec, contemporain de Tibère. Il a écrit un ouvrage intitulé : *Des faits incroyables sur les fleuves, les fontaines et les lacs*, dont il ne reste que quelques fragments.

SOT-L'Y-LAISSE n. m. invar. Art culin. Morceau délicat qui se trouve au-dessus du croupion d'une volaille.

SOTNIA n. f. Compagnie de cent cosaques.

SOTNIA-NOVAÏA, bourg de Russie (gouv. de Voronèje [distr. d'Ostrogojsk] ; 6.000 hab.

SOTO DEL BARCO, comm. d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo], sur le Nalon, au bord de l'Atlantique ; 4.000 hab.

SOTO Hernando DE, navigateur espagnol, né à Barcarrota (Estremadure) en 1499, mort sur les rives du Mississipi en 1542. Compagnon de Pedrarias Davila, puis de Pizarre au Pérou en 1532, il forma le dessein de conquérir la Floride, dont on croyait alors la richesse fabuleuse. Il y aborda en 1539 et s'y trouva en butte aux hostilités des Indiens, que Narvaez avait précédemment exaspérés par sa cruauté ; mais il n'en poursuivit pas moins, tout en combattant, l'exploration du pays dans la direction de l'Est, atteignit l'Alabama en octobre 1540, puis le Mississipi en mai 1541 ; il s'avança ensuite jusqu'aux plateaux de la rivière Blanche (partie orientale du territoire indien), puis redescendit la Washita jusqu'au Mississipi, sur les bords duquel il fut enlevé par la fièvre.

SOTO DE ROJAS (Pedro), poète espagnol, né à Grenade dans la dernière décade du XVIe siècle, mort à Madrid en 1658. Il fut, dans sa jeunesse, attaché à la personne de Jorge de Tobar, secrétaire de Philippe III, et gagna par la suite la protection du favori de Philippe IV, le comte duc d'Olivarez, qui lui octroya un important bénéfice dont il jouit jusqu'à la chute du favori. Il était chanoine de Grenade et avocat du saint-office. Il écrivit divers poèmes dans le goût de Gongora, et aujourd'hui illisibles. *Desengaños del amor en rimas* (1623) ; *los Ratos del Baeton* (1639) ; *Parayso cerrado para muchos, jardin abiertos para pocos, con los fragmentos del Adonis.* Il s'agit de la description de son jardin sur l'Albeycin de Grenade (1652).

SOTO la Marina, village du Mexique (Etat de Tamaulipas ; 3.165 hab.

SOTOBA n. f. Tablette de bois, sur laquelle, au Japon, on inscrit, en caractères sanscrits, une sentence bouddhique, et qui, placée près d'une tombe, facilite l'entrée du défunt en paradis.

SOTOFORIN n. m. Mar. anc. Pièce de bois qui croise les courbatons et sert à les relier entre eux.

SOTOMAYOR, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra], dans un pays montagneux ; 2.200 hab.

SOTTAIS (*so-tè* — du basque *soto*, grotte) n. m. Superst. Nom donné à des nains qui, d'après une croyance répandue dans les districts houillers de la Belgique, travaillent dans les mines en l'absence des ouvriers.

SOTTE n. f. Pêch. Syn. de AUMAILLADE.

SOUABE (allem. **Schwaben**, en lat. **Suevia**, anc. pays de l'Allemagne, entre le Rhin au N. et à l'O., le lac de Constance au S. et le Lech à l'E. Habité d'abord par les Suèves, il fut conquis par les Romains sous Auguste, puis par les Alamans. Le christianisme y pénétra au VIe siècle. Partagé sous la domination des Francs entre plusieurs comtes, il fut érigé en duché au Xe siècle. Après l'extinction de la dynastie souabe des Hohenstaufen, le duché fut démembré et en grande partie annexé au Wurtemberg. V. ce nom.

SOUABE (CERCLE DE), division administrative créée par Maximilien Ier en 1500, avec le margraviat de Bade, le duché de Wurtemberg, les évêchés de Constance, de Kempten, d'Augsbourg, et une série de villes libres, comme Ulm, Augsbourg, Nördlingen.

SOUABE (CERCLE DE LA HAUTE-), allem. **Schwaben**; autref. *Schwaben und Neuburg*, division administrative de la Bavière, limitée au N. par la Moyenne-Franconie, à l'E. par la Haute Bavière, à l'O. par le Wurtemberg, au S. par le Tyrol et le Vorarlberg. L'extrémité méridionale du pays est montagneuse et boisée (*Alpes de l'Allgau*), point culminant : l'Aspe qebirge (2 101 m.), au N. et au centre, plaines ondulées par des élévations appartenant au *Jura de Souabe* ou au *Jura franconien*, en général fertiles, sauf dans le *Donau Moos* marécageux ou le *Lechfeld* en amont d'Augsbourg, terre maigre. La population s'occupe d'agriculture, d'élevage et de l'exploitation des forêts.

SOUABE (MAISON DE). V. HOHENSTAUFEN.

SOUAGE (*ja*) n. m. Archéol. Moulure en relief, torc, se plaçant haut sur le bord ou le pied d'une pièce d'orfèvrerie. Expression du moyen âge, qui disparaît au XVIIe siècle. On écrivait aussi SUAGE.



A B, souage.

SOUAHÉLIS, nom signifiant gens de la côte », appliqué aux habitants de la partie du littoral africain située en face de Zanzibar; la grande majorité d'entre eux se compose de métis issus du croisement de colons avec des esclaves d'origine nigritique. Ces « gens de la côte », roués, paresseux et fourbes, ne manquent pas d'intelligence et ont une sorte de vernis de civilisation, qu'ils doivent à leurs relations avec les commerçants européens, arabes et hindous, à qui ils servent de courtiers; la plupart vivent du produit de leurs champs, qui sont cultivés par des esclaves. La langue souahéli, douce, harmonieuse, est mélangée de beaucoup de mots arabes, persans, hindous et européens.

SOUAKIM, ville de l'Égypte (Nubie) sur la mer Rouge, au fond d'un golfe du même nom, cédée en 1865 par la Turquie au vice-roi d'Égypte; 14.000 hab. C'est le meilleur port de toute la mer Rouge et le débouché naturel des produits du Soudan oriental. Les Anglais ont fait de Souakim une importante place forte. Un chemin de fer partant de ce port va rejoindre la ville de Berber, sur le Nil.

SOUAKOP, SWAKOP ou **SSOACHOUB**, fleuve de la colonie allemande du Sud-Ouest Africain, qui naît sur le plateau du Damaraland, à environ 1.800 mètres d'altitude, et coule de l'E. à l'O. séparant le Damaraland du Namaqualand. Il se jette dans l'Atlantique au N. de Walfish Bay.

SOUAL, comm. du Tarn, arrond. et à 12 kilom. de Castres, sur le Sor; 1.151 hab. Ch. de f. Midi. Apiculture.

SOUANETIE, SVANETIE ou **SVANIE**, région du Caucase central (Transcaucasie [gouv. de Koutaïs]) : c'est proprement la haute vallée de l'Ingour. Les Souanètes (12 000 environ) sont une race mélangée où prédomine l'élément [illegible], appartenant au XVe siècle toute la haute vallée de l'Ingour. Nombreux goitreux et crétins.

SOUASA et **SAOUASSI**. Géogr. V. SOUESSI.

SOUAZILAND, petit territoire indigène de l'Afrique australe anglaise au N., à l'O. et au S., par le Transvaal, [illegible] Indien, à l'E., en partie par le Mozambique portugais, par l'Amatongoland, prolongement [illegible] de Zoulous. En 1893, l'Angleterre reconnut au Transvaal le droit d'annexer le Souaziland, mais [illegible] l'Angleterre à la suite de la guerre [illegible]

SOUAZIS (**AMA-SOUAZIS**), [illegible] du pays du Souaziland [illegible] Les Souazis [illegible] peu près conservé [illegible] leur religion et une relevance des [illegible] qui exploitent les mines d'or du [illegible] de Zoutous.

SOUBAB [illegible] Empire des Grands Mongols de [illegible] un grand district.

SOUBABIE [illegible] Carrée [illegible] Lab, province [illegible]

SOUBADAR [illegible] Sous-[illegible] de district [illegible] de l'Hindoustan. [illegible] contrôleurs [illegible], qui [illegible].

SOUBACHI [illegible] chef [illegible] Turquie, remplissant [illegible] la police. [illegible] Plus

SOUBARBE [illegible]

SOUBARDIER *dié* n. m. Techn. Principal état d'une machine qui sert à tirer les pierres de la carrière.

SOUBASSEMENT (*ba-se-man* — de *sous*, et *bas*) n. m. Archit. Partie inférieure d'une construction, sur laquelle semble porter tout l'édifice. SOUBASSEMENT *anal.* Tablette de plâtre qu'on place sous le manteau de la cheminée, pour diriger la fumée.

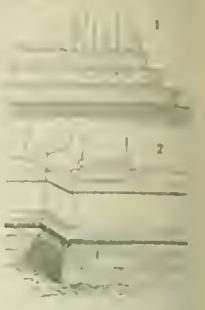

Soubassements. 1 De l'ordre dorique. 2 Du moyen âge.

— Techn. Garniture d'étoffe que l'on met au bas d'un lit et qui descend jusqu'à terre.

— ENCYCL. Archit. Le *soubassement* diffère du socle en ce qu'il se compose de plusieurs assises, qu'il prend une certaine importance en hauteur, en saillie, en richesse, et qu'il est continu, tandis que le socle n'est qu'une simple assise ayant une saillie peu prononcée sur le nu du pilier ou de la colonne qu'il supporte. Construit en pierre de taille, il s'élève ordinairement jusqu'à hauteur d'appui des fenêtres du rez-de-chaussée, ou, si elles sont trop élevées, jusqu'à 1 mètre à 1m,50 au-dessus du sol, selon que la hauteur totale du bâtiment est plus ou moins grande. Les soubassements se font encore en moellons bruts recouverts d'un enduit de mortier de chaux, ou bien en moellons smillés et piqués ou d'appareils parfaitement rejointoyés, ou bien encore en meulière ou en caillasse. Le soubassement forme, avec la fondation, l'assiette solide du bâtiment.

SOUBASSIS (*ba-si*) n. f. Soie très fine de Perse.

SOUBATTRE v. a. || *Soubattre les brebis*, Leur frapper le pis du plat de la main, après une première traite, pour provoquer un nouvel afflux de lait.

SOUBBOTOV, bourg de Russie (gouv. de Kiev [distr. de Tchiglirin]); 3.000 hab.

SOUBDAR n. m. Admin. turque. V. SOUBADAR.

SOUBERGUE (*bèrg'*) n. m. Colline ou coteau, en langage languedocien.

SOUBEYRAN (Jean-Marie-Georges DE), financier et homme politique français, né et mort à Paris (1829-1897). Petit-fils du duc de Rovigo, il devint en 1852 chef du cabinet du ministre d'État, et, en 1860, il était appelé aux fonctions de sous-directeur du Crédit foncier. Cette même année, il se faisait élire député au Corps législatif dans la Vienne. Rentré dans la vie privée après le 4 septembre 1870, il fut élu député de la Vienne à l'Assemblée nationale. A la Chambre, il fit partie du groupe de l'Appel au peuple, prit une part active aux discussions financières, proposa, en 1871, un emprunt de 4 milliards réalisables par des obligations de 100 francs, pour payer l'impôt de guerre, contribua à la chute de Thiers, puis fit une opposition constante au gouvernement républicain. Comme financier, le baron de Soubeyran se lança dans une foule d'entreprises avec plus d'audace que de bonheur. S'étant démis en 1878 des fonctions qu'il remplissait au Crédit foncier, il fonda la Banque hypothécaire, destinée à faire concurrence à ce dernier établissement, puis il créa la Banque d'Escompte, les Foncières, la Société des Immeubles de France, etc. Toutes ces créations sombrèrent successivement. Lors de la déconfiture de la Banque d'Escompte et de la Société des Immeubles, il fut arrêté (févr. 1891), puis remis en liberté sous caution de 300.000 francs. Mais sa santé était ébranlée et il s'éteignit après une longue maladie.

SOUBIES Albert, publiciste français, né à Paris en 1846. Tout en faisant ses études de droit, il suivit les cours de Savard et de Bazin au Conservatoire, devint, sous le pseudonyme de B. DE LOMAGNE, le critique attitré du « Soir ». Reprenant la publication de l'« Almanach Dochesne », interrompue depuis soixante ans, il fit paraître l'*Almanach des spectacles*, en 32 volumes (1874-1903); *Précis de l'histoire de la musique russe ; une Première par jour* (1888); *Soixante-sept ans à l'Opéra* (1893); *Soixante-neuf ans à l'Opéra-Comique* (1894); *la Comédie-Française depuis l'époque romantique* (1895); *Histoire du Théâtre-Lyrique, 1852-1870* (1899); *Histoire de la musique en Russie*; *Histoire de la musique en Allemagne*; *Précis de l'histoire de l'Opéra-Comique*; *les Directeurs de l'Académie de France à la villa Médicis*; *Histoire de l'Opéra-Comique, la seconde salle Favart, 1840-1887*, avec Charles Malherbe; *Mélanges sur Richard Wagner*, avec le même; *l'Œuvre dramatique de Richard Wagner*, avec le même; *les Membres de l'Académie des beaux-arts de 1795 à 1870*, puis toute une série de petits volumes donnant un précis de l'histoire de la musique dans les différents pays de l'Europe. Citons encore de lui, dans un autre genre d'études, *les Républiques parlementaires*, avec Ernest Carrette.

SOUBISE (de *Soubise*, n. pr.) n. f. Art culin. Sauce composée d'oignons et de beurre mélangés avec du velouté ou de la crème.

— Milit. Tresse plate qui borde certains dolmans militaires ou en recouvre quelques coutures.

SOUBISE, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 16 kilom. de Marennes, près de la Charente; 744 hab. Ancienne seigneurie de la maison de Parthenay, puis de la famille de Rohan-Guéménée, pour laquelle elle fut érigée en principauté en 1667. Aux environs, établissement thermal de *la Roudlasse* (sources carbonatées hydrochlorurées calciques).

SOUBISE Benjamin DE ROHAN, seigneur DE), capitaine français, né à La Rochelle en 1583, mort à Londres en 1642. Frère de Henri de Rohan, chef du parti protestant sous Louis XIII, il apprit le métier des armes en Hollande, sous Maurice de Nassau. Il défendit La Rochelle contre Louis XIII, et, après la capitulation, reçut du roi la liberté, sous condition de ne plus jamais prendre les armes contre lui. Mais il recommença la guerre des 1622, s'enfuit devant Louis XIII qui s'avançait contre lui, [illegible] Angleterre, il dirigea contre la France, non sans succès, [illegible] expéditions militaires. En 1627, il tenta vainement [illegible] délivrer La Rochelle.

SOUBISE François DE ROHAN, prince DE), chef de la [illegible] des Rohan-Soubise, né en 1631, mort à Paris

en 1712. Il était fils d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de Marie de Bretagne. Il devint maréchal de camp en 1675 et lieutenant général en 1679, gouverneur du Berry en 1681 et gouverneur de la Champagne en 1692.

Soubise (Anne de Rohan, princesse de), fille de Henri de Chabot, duc de Rohan, née en 1648, morte à Paris en 1709. Elle épousa en 1663 son cousin François de Rohan. Mme de Chevreuse et Turenne, qui avaient fait ce mariage, la firent nommer dame du palais. « Une fois à la cour, dit Saint-Simon, sa beauté fit le reste. » Elle devint la maîtresse de Louis XIV et sut tirer du roi, pour sa famille et pour son complaisant mari, fortune et honneurs. Du moins donna-t-elle à son mari onze enfants.

Soubise (Hercule-Mériadec de Rohan, prince de), connu sous le nom de duc de Rohan-Rohan, fils de François de Rohan et d'Anne de Rohan-Chabot, né à Paris en 1669, mort en 1749. Il prit part aux campagnes de Flandre et fut nommé gouverneur de Champagne et de Brie dès 1694. Il se distingua aux batailles de Ramillies, d'Oudenarde, de Malplaquet.

Soubise (Charles de Rohan, prince de), maréchal de France, né et mort à Paris (1715-1787), petit-fils du précédent. Il perdit son père fort jeune (1724), fut élevé par son grand-père et présenté de bonne heure à la cour, où il se montra courtisan souple et adroit, et conquit les bonnes grâces de Louis XV. A dix-neuf ans, il était nommé capitaine des gens d'armes du roi, puis gouverneur de Champagne. Brigadier de cavalerie en 1740, maréchal de camp en 1743, il se conduisit fort honorablement à Dettingen, devant Fribourg, où il fut grièvement blessé, puis à Fontenoy, à Rancoux et à Lawfeld. En 1748, il était nommé lieutenant général. Entre temps, il avait épousé, en premières noces, Louise de La Tour d'Auvergne, princesse de Bouillon, morte en 1739, puis Thérèse de Savoie, princesse de Carignan, morte en 1745, enfin la princesse Christine de Hesse-Rheinfeld; il avait marié, en 1753, sa fille au prince de Condé. Ami personnel et confident de Louis XV, serviteur complaisant de Mme de Châteauroux, puis de Mme de Pompadour, il était au comble de la faveur lorsqu'il reçut, au début de la guerre de Sept ans, un commandement en sous-ordre dans l'armée du maréchal d'Estrées, puis la direction d'un corps de 25.000 hommes qui alla grossir le contingent allemand du prince de Saxe-Hildburghausen. Les deux généraux furent honteusement défaits à Rosbach. Les troupes de Soubise s'étaient conduites sinon avec discipline, au moins avec bravoure; mais l'opinion n'en salua pas moins avec joie la défaite du général trop bon courtisan. (V. Rosbach.) Pourtant, en 1758, Soubise, placé à la tête d'une nouvelle armée, était vainqueur à Sundershausen, puis à Lutzelberg — grâce, cette fois, à l'héroïsme et à l'habileté de Chevert — et il recevait comme récompense le bâton de maréchal et son entrée au conseil comme ministre d'Etat. En 1761, il commanda sur le Rhin une armée de 110.000 hommes; mais il ne sut pas s'entendre avec de Broglie, et le laissa battre. En 1762, toujours en Allemagne, il perdit la bataille de Wilhemstadt, mais fut vainqueur à Johannisberg. Il se retira dès lors du service actif, continuant d'ailleurs à la cour son existence luxueuse et corrompue, s'attachant à Mme Du Barry comme il s'était attaché à Mme de Pompadour. Il s'honora en suivant, seul des courtisans, le cercueil de Louis XV à Saint-Denis. Louis XVI le maintint au conseil jusqu'au procès du cardinal de Rohan, son parent. C'était un homme d'esprit, mais sans moralité, un très brave soldat, mais sans aucune des qualités de caractère d'un chef. — Son frère, Armand de Rohan, cardinal de **Soubise**, prélat français, né en 1717, mort à Saverne en 1756, fut nommé en 1742 coadjuteur du cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, et succéda à ce dernier en 1749. Ayant reçu le chapeau en 1747, il porta le nom de « cardinal de Soubise ».



De Soubise.

Soubise (hôtel) à Paris, à l'angle des rues des Francs-Bourgeois et des Archives, ancienne demeure seigneuriale, occupée aujourd'hui par les Archives nationales. Ce remarquable édifice doit son origine à Olivier de Clisson, à qui Charles V, en 1370, avait donné une somme de quatre mille livres pour qu'il pût se faire construire un hôtel à Paris. De cette construction, il ne reste plus aujourd'hui que la curieuse porte flanquée de deux tourelles en encorbellement, qui, dans la rue des Archives, fait face à la rue du Braque. L'hôtel du connétable passa, au XVIe siècle, dans la famille de Guise (1553), et fut acquis, en 1712, par

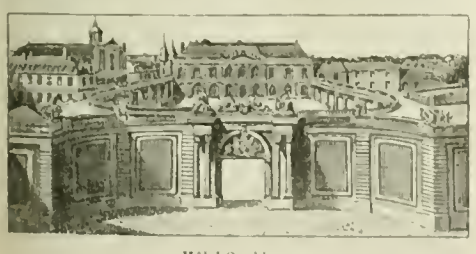

Hôtel Soubise.

François de Rohan, prince de Soubise, gouverneur de Champagne et de Brie. Celui-ci entreprit immédiatement une reconstruction complète du logis, par les soins de l'architecte Alexis Delamair. Il en fit un palais grandiose par ses proportions, par la majesté de la cour, entourée de galeries, par la décoration artistique de ses salons, due à Brunetti, à Boucher, à Van Loo. Le palais Soubise fut acquis par décret impérial du 6 mars 1808 pour recevoir les archives générales de l'Empire. En 1810, furent construits des bâtiments considérables en bordure de la rue des Quatre-Fils. De 1847 à 1860, l'École des chartes fut installée au rez-de-chaussée du palais; en 1860, elle fut transférée dans l'hôtel d'Assy, portant le n° 58 de la rue des Francs-Bourgeois et contigu aux Archives; en 1897, elle fut transférée à la Sorbonne.

Soubiya n. m. Langue africaine, parlée dans la région du haut Zambèze.

Soubrany (Pierre-Amable de), homme politique français, né à Riom en 1752, guillotiné à Paris en 1795. Il était officier au royal-dragons en 1789 et accueillit chaleureusement le mouvement révolutionnaire. Maire de Riom, il représenta le département du Puy-de-Dôme à la Législative, puis à la Convention, où il siégea parmi les montagnards. Il fut envoyé en mission à l'armée de la Moselle, où il poursuivit Custine, puis à celle des Pyrénées-Orientales. Il établit à Perpignan un tribunal révolutionnaire, qu'il cassa dans la suite, et dont il dénonça les membres au tribunal révolutionnaire de Paris. Il prit avec son collègue Romme une part active dans l'insurrection jacobine du 1er prairial an III. Traduit devant une commission militaire, il fut condamné à mort, et essaya, mais sans succès, de se tuer avant l'exécution de la sentence.

soubre, préfixe qui vient de l'espagnol *sobre*, italien *sopra*, latin *super*, sur, et qui a ordinairement ce sens dans les composés. Cependant, dans quelques-uns, une confusion s'est faite avec *sous*, vieux français *soubz*, latin *sub*, et alors le préfixe signifie Sous.

Soubre (Etienne-Joseph), compositeur belge, né et mort à Liége (1813-1871). Il obtint, en 1841, le premier grand prix de Rome (belge), et fut, plus tard, directeur du Conservatoire de Liége (1862). Il a fait représenter au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, en 1855, un grand opéra en trois actes, intitulé : *Isoline* ou *les Chaperons blancs*. Il faut encore signaler de lui un *Hymne à Godefroy de Bouillon*, une symphonie triomphale, etc.

soubrechausse (du préf. *soubre*, et de *chausse*) n. f. Archéol. Chausse de dessous. (Ne s'employait guère qu'au pl.) : *Des* soubrechausses.

soubredent (du préf. *soubre*, et de *dent*) n. m. Dent qui pousse sur une autre. ‖ On dit aussi surdent.

soubrelangue (du préf. *soubre*, et de *langue*) n. m. Pathol. Sorte d'ankyloglosse que l'on observe chez les enfants nouveau-nés, et qui consiste dans la transformation du frein de la langue en une sorte de bourrelet charnu. (On le traite par scarification et par incision.)

soubresaut (*sô* — du provenç. *sobresaut*, sursaut) n. m. Saut brusque, inopiné : *Cheval qui fait un* soubresaut.
— Fig. Emotion subite. ‖ Action brusque et intermittente : *La civilisation ne procède pas par* soubresauts.
— Pathol. Tressaillement brusque et involontaire, produit par la contraction instantanée des muscles.
— Encycl. Art vétér. Le *soubresaut* est une irrégularité du mouvement respiratoire, caractérisée par un arrêt dans le milieu du mouvement d'expiration. Il est surtout bien marqué dans le flanc du cheval, chez lequel le mouvement d'abaissement est interrompu par un arrêt brusque d'une seconde, puis repris après. Le soubresaut se remarque dans des circonstances variées, qui toutes accusent une affection de la poitrine.

soubresauter (*sô*) v. n. Faire des soubresauts.
— Fig. Procéder par soubresauts, par mouvements brusques et intermittents.
Soubresauté, ée part. pass. du v. Soubresauter : Qui va par soubresauts.

soubrette (*brèt'* — du provenç. mod. *soubreto*) n. f. Suivante de comédie : *Rôle de* soubrette.
— Par ext. Femme de chambre.
— Encycl. Le rôle de la *soubrette* appartient essentiellement au théâtre moderne et commence à prendre figure avec les Colombine et les Marinette de la *Commedia dell'arte*. Corneille a fait intervenir dans ses imbroglios les « suivantes », toujours prêtes à recevoir les confidences de la jeune maîtresse et à partager ses soucis. Molière en fait simplement des servantes, hardies, libres en leurs propos, mais sincèrement attachées aux intérêts du logis. A côté d'elles, les Lisette et les Marton de Regnard et de Lesage, dignes compagnes des Crispin et des Frontin, sont de franches friponnes, gaies, mutines, mais pillant, trompant, et se riant de tous scrupules. Par bonheur, on change de compagnie avec les délicieuses soubrettes de Marivaux, bien spirituelles pour leur état, bien élégantes en leur façon de dire et de se costumer. Moins raffinée dans ses propos, la Suzanne de Beaumarchais est encore un des meilleurs portraits de la galerie. La gracieuse Louison de Musset, et, ailleurs, de fines mouches encore, de délurées chambrières, renouvelées du genre classique par Théodore de Banville ou par Meilhac, la complétaient fort agréablement.
Les *soubrettes travesties* sont habituellement des rôles d'hommes joués par des femmes et qui exigent certaines qualités d'interprétation et une nature de talent exceptionnelle. Virginie Déjazet excellait dans ce genre.
Un grand nombre d'actrices se sont distinguées, à la Comédie-Française, dans le rôle de la soubrette, depuis Madeleine Béjard et Mlle Beauval, dans la troupe de Molière, jusqu'à Augustine Brohan et à Samary, en passant par Mlles Quinault cadette, Dangeville, Bellecour, Dugazon, Louise et Emilie Contat, etc.

soubreveste (*vèst'* — de l'ital. *sopravesta*) n. f. Archéol. Vêtement de dessus, en usage du moyen âge au XVIIIe siècle, et qui était une casaque sans manches que l'on portait pardessus les armes. ‖ Sorte de justaucorps sans manches, que portaient les mousquetaires.
— Encycl. La *soubreveste* primitive était une espèce de dalmatique et on la retrouve dans toute sa pureté parmi les mousquetaires et les bas officiers de toutes les troupes sous Louis XIII et Louis XIV, et plus tard encore dans le costume des chevaliers de Malte.

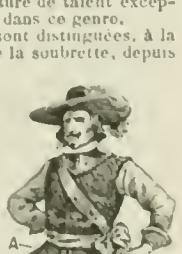

A, soubreveste.

soubise n. f. Nom vulgaire d'un oiseau du genre busard. La soubise ou busard Saint-Martin (*circus cyaneus*) est répandue en Europe et en Sibérie et hiverne jusqu'en Chine et dans l'Inde. Les anciens auteurs donnaient le nom de soubise particulièrement à la femelle de ce busard.

souc (*souk*) n. m. Métall. Nom de l'une des pièces de l'orfèvre.

soucha n. f. Comm. Espèce de crêpe de Chine rayé.

souche n. f. Partie inférieure du tronc d'un arbre qui reste attachée au sol quand l'arbre a été coupé. — Cette même partie arrachée avec des racines : *Arracher des souches*. ‖ Partie d'un arbre sur pied située au-dessous du collet et d'où naissent les racines. ‖ Pied de vigne.
— Par ext. Chef d'une famille d'hommes ou premier sujet d'une race d'animaux : *Chien de bonne souche*.
— Fig. Source, origine, principe : *De la souche indo-européenne sont sortis un grand nombre de langues*.
— Fam. Personne sans activité, sans intelligence.
— Loc. div. *Etre comme une souche, Ne pas se remuer plus qu'une souche*, Demeurer dans une immobilité indolente, ne faire aucun mouvement. ‖ *Faire souche*, Etre le premier d'une suite de descendants. ‖ *Vouloir faire souche d'honnêtes gens*, Se marier avec le dessein d'élever ses enfants dans les principes d'honnêteté.
— Admin. et comm. Portion d'une feuille de papier qu'on laisse adhérente à un registre et qui sert à vérifier l'authenticité de la partie détachée. La partie libre appelée *volant*, est découpée suivant des dessins ou des zigzags, qui doivent se compléter exactement par le rapprochement du talon. ‖ *Registre à souche*, Registre dont chaque feuille est disposée de manière qu'on puisse la scinder comme il vient d'être dit.



Souche de chemisier

— Agric. Douille qui fixe le soc au corps de la charrue.
— Archit. hydraul. Tuyau qui sort d'un bassin, et d'où part le jet.
— Comm. Le plus long des deux morceaux de bois de la *taille* sur lesquels les boulangers et quelques autres commerçants font des coches, pour tenir compte des marchandises qu'ils fournissent à crédit. ‖ Nom donné aux esclaves par les négriers, pour déguiser la nature de leur marchandise.
— Constr. Partie maçonnée de la cheminée qui dépasse les combles, qu'il n'y ait qu'un seul conduit ou qu'il y en ait plusieurs.
— Dr. *Partage par souche*, Celui qui est en usage au cas de succession par représentation. (Au *partage par souche* on oppose le *partage par tête*.) V. representation.
— Techn. Cierge postiche, de bois ou de fer-blanc, qui figure un grand cierge. ‖ Portion de clou restée dans la corne d'un animal déferré. ‖ Extrémité d'une conduite de jet d'eau.

Souche (La), comm. de l'Ardèche, arrond. et à 18 kilom. de Largentière; 1.241 hab. Houille.

Souché, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 3 kilom. de Niort, sur le Lambou, affluent de la Sèvre Niortaise; 1.116 hab.

souchère adj. f. Qui a rapport à la souche, à la famille. (Vx.) ‖ *Coutume souchère*, Coutume suivant laquelle succédaient seuls aux propres et étaient seuls admis au retrait lignager les descendants de celui de qui venait l'héritage, quelque éloignés qu'ils fussent du défunt.

soucherie (*ri*) n. f. Métall. Charpente de 1 à 4 m de page d'un gros marteau.

souchet (*ché* — pour *souchef*, subst. verb. de *soucher*) n. m. Pierre qui se tire au-dessous du dernier banc d'une carrière et dont les dimensions sont moindres que celles des pierres de taille.

souchet (*ché*) n. m. Nom vulgaire du genre *cyperus*, de la famille des cypéracées.
— Encycl. Les *souchets* sont des herbes annuelles, ou vivaces, croissant de préférence en lieux humides. C'est surtout en pays chauds qu'ils abondent. V. papyrus.
Plusieurs rhizomes tuberculeux alimentaires sont fournis par ce genre. Ceux du souchet comestible sont fusiformes annelés, de saveur douce et agréable; le *souchet long* et le *souchet rond* sont moins employés.

souchetage (*taj'* — rad. *souchet*) n. m. Visite qu'on fait dans un bois, après la coupe, pour compter les souches. ‖ Désignation au moyen d'une marque faite au marteau de chacun des arbres qui doivent être abattus dans une coupe. (On dit aussi soliveтage et choquetage.)

soucheter double le *t* devant une syllabe muette : *Je souchette, Il souchettera*) v. a. Sylvic. Vérifier, après une coupe, le nombre et la qualité des arbres abattus, d'après les souches. ‖ Marquer les arbres qui doivent être abattus dans une coupe.

souchetеur n. m. Eaux et for. Expert qui assiste au souchetage.

souchette (*chèt'*) n. f. Nom vulgaire d'un champignon comestible, l'*agaric à pied en fuseau*. Il pousse sous les chênes, a un chapeau brun, un pied brun, tordu irrégulièrement, fortement strié, aminci aux deux extrémités.

souchèvement (*man*) n. m. Min. Entaille profonde parallèle à la stratification, pratiquée sous une couche, afin de faciliter l'abattage de la roche.

souchever (de *souscheyer*, composé de *sous*, et *cheyer* v. a. Techn. Attaquer un banc de pierre par en dessous, pour séparer les lits.

souchеveur n. m. Techn. Ouvrier qui souchève.

Souchez, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kilom. d'Arras, sur la *Souchez*, cours supérieur de la Deule; 1.400 hab. Croix de cimetière du XIVe siècle.

souchon n. m. Arbor. Petite souche.
— Comm. Sorte de fer en barre.

Souchon (François), peintre et dessinateur français, né à Alais en 1787, mort à Lille en 1857. Il devint, en 1836, directeur de l'école de peinture de Lille. Citons de lui : *le Martyre de saint Sébastien* (cathédrale de Bordeaux); la *Résurrection de Lazare* (église de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris). On doit encore à Souchon un grand nombre de dessins, dont plusieurs ont pris place au musée Vicar

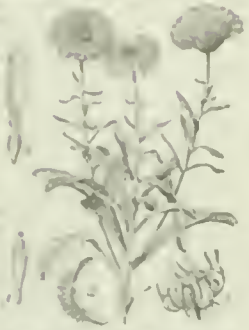

SOUCI [illegible]

SOUCIER [illegible]

So soucier d'une chose comme de l'an [illegible] comme d'un fétu, comme de sa première che-

SOUCIEU-EN-JARREST, [illegible] du Rhône, arrond. et [illegible] au-dessus du ravin du Furon. 1.503 h. [illegible] la plaine du mont Pilat.

SOUCIEUSEMENT adv. D'une manière soucieuse, avec

SOUCIEUX, IEUSE adj. Qui a du souci; inquiet, *Mère* [illegible] Qui [illegible] avec *Parler* soucieux *de* [illegible] — Qui marque [illegible] *Front soucieux*

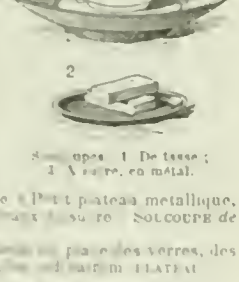

SOUCIS [illegible] m. pl. [illegible] à [illegible] à ramener [illegible]

Soucoupes. 1 De tasse; 2 A verre, en métal.

SOUCOUPE [illegible] rait le [illegible] Petit plateau métallique, [illegible] sur lequel on pose [illegible] SOUCOUPE *de* [illegible] — [illegible] pas [illegible] des verres, des [illegible] FLATEAU

SOUDABILITÉ n. f. Propriété que possèdent certains [illegible] d'être soudés [illegible]

SOUDABLE adj. Qui peut être soudé

SOUDAGE [illegible] m. Action de souder, résultat de [illegible] entre deux

SOUDAIN, AINE [illegible] du lat. [illegible] *Mort soudaine*

SOUDAINEMENT [illegible]

SOUDAINETÉ [illegible]

SOUDAN [illegible]

SOUDAN BELAD ES-JOUDAN ou NIGRITIE. [illegible] la partie [illegible] Afrique [illegible] N. [illegible] O. [illegible] la [illegible] partie [illegible] Maroc [illegible] Tripolitaine [illegible] Kouka [illegible] la [illegible] Darfour [illegible] Sennaar [illegible] Kordofan [illegible] Nil [illegible] Abyssinie [illegible] Sahara [illegible] Soudan [illegible] Sénégambie [illegible] Guinée [illegible] Dahomey [illegible] Bénoué [illegible] Tchad [illegible] Bornou [illegible] Haoussa [illegible] Niger [illegible] Tombouctou [illegible] Kaarta [illegible] Bambara [illegible] Sénégal [illegible] Soudan [illegible] Soudan [illegible] Soudan



Carte du Soudan.

SOUDANT (*dan*), **ANTE** adj. Qui soude; qui se soude. — Techn. Température du fer soudant, celle du blanc auquel on porte deux bancs de fer pour les souder.

SOUDATCHIÉ, bourg de Russie (gouvern. de Saratov [distr. d'Atkarsk]); 3.500 hab.

SOUDAY, comm. de Loir-et-Chor, arrond. et à 31 kilom. de Vendôme, non loin du Contron, affluent de la Braye; 239 hab. Briqueteries. Belle église en majeure partie de la Renaissance (1520-1531). Château de Glatigny, construit vers 1510 pour Martin du Bellay.

SOUDE n. f. Bot. Nom vulgaire du genre *salsola*, de la famille des chénapodées, tribu des salsolacées, propre aux régions tempérées et subtropicales.

— Chim. Carbonate neutre de sodium, que l'on trouve dans la nature combiné avec d'autres substances.

— Minér. *Soude boratée*, Syn. de BORAX. || *Soude muriatée*, Syn. de SEL GEMME.

— Encycl. Bot. Les *soudes* sont des herbes à feuilles ternes, à fleurs solitaires ou géminées, axillaires, apétales. Elles croissent surtout au bord de la mer ou des marais salés, d'où elles tirent la soude dont elles sont imprégnées.

On utilisait jadis et l'on cultivait même les *salsola soda* et *salsola kali*, pour en extraire la soude par incinération.

— Chim. La *soude* du commerce est du carbonate neutre de sodium CO^3Na^2. Extraite autrefois des cendres des végétaux qui croissent au bord de la mer, elle se prépare aujourd'hui industriellement, à partir du chlorure de sodium, par deux procédés: l'un, le plus ancien (1791), imaginé par Leblanc; l'autre, connu depuis 1838, mais appliqué en grand, dans l'industrie, depuis 1873 seulement. Aujourd'hui le plus important, désigné sous le nom de procédé à l'ammoniaque ou procédé Solvay.

Le procédé Leblanc transforme d'abord le chlorure de sodium en sulfate neutre par l'action de l'acide sulfurique concentré à température très élevée; cette réaction permet de préparer en même temps l'acide chlorhydrique: $NaCl + SO^4H^2 = SO^4Na^2 + 2HCl$. Le sulfate de sodium obtenu est ensuite chauffé avec un poids égal de craie et un poids moitié moindre de charbon; la formule de cette réaction est:

$$CO^3Ca + SO^4Na^2 + 2C = CO^3Na^2 + CaS + 2CO^2.$$

Le résidu solide formé par le mélange de carbonate de sodium et de sulfure de calcium est la *soude brute*, utilisée pour la fabrication de la verrerie commune et, après avoir été rendue caustique par la chaux, pour la fabrication des savons durs; un lessivage de la soude brute donne une solution de carbonate de sodium et un résidu solide de sulfure de calcium insoluble appelé marcs ou charrées de soude: la solution, évaporée, donne un carbonate impur, appelé *sel de soude*, employé dans la verrerie fine; quant aux charrées de soude, on les traite de manière à en extraire le soufre qu'elles contiennent, et qui pourra servir à fabriquer l'acide sulfurique nécessaire pour la première partie de l'opération; enfin, le sel de soude, purifié par dissolution et cristallisation, donne les *cristaux de soude*, utilisés pour la préparation des sulfites, des hyposulfites, du borax, pour la teinture, le blanchiment, etc.

Le procédé Solvay, qui fabrique aujourd'hui la plus grande partie de la soude employée, est basé sur ce fait qu'une solution concentrée de chlorure de sodium donne, avec le carbonate acide d'ammonium (ou ses composants: gaz carbonique, eau et ammoniaque), du chlorure d'ammonium, qui reste dissous, et du carbonate acide de sodium peu soluble, qui se dépose, et qu'une calcination transforme en carbonate neutre. Ces réactions peuvent être formulées:

$$NaCl + CO^2 + H^2O + AzH^3 = CO^3HNa + AzH^4Cl;$$

et: $2CO^3HNa = CO^3Na^2 + H^2O + CO^2$.

On prépare donc, en vase fermé, une saumure salée ammoniacale, que l'on fait descendre dans des *absorbeurs* verticaux, où monte un courant de gaz carbonique. Le carbonate acide se dépose; on le lave, on le sèche et on le calcine. Le gaz carbonique qui se dégage, ajouté à d'autre provenant de la calcination de la craie, est utilisé dans la première partie de l'opération suivante. Quant à la chaux fournie par cette calcination, on la fait agir sur la solution de chlorure d'ammonium, résidu de la première opération, pour régénérer l'ammoniaque, et on obtient en même temps du chlorure de calcium.

Ce dernier procédé est plus économique que le procédé Leblanc. Celui-ci persiste surtout parce qu'il prépare en même temps l'acide chlorhydrique utilisé pour la fabrication du chlore et des chlorures décolorants.

— Greenwood a proposé de préparer la soude caustique et le chlore en décomposant le sel marin par électrolyse, mais ce procédé pas plus que ceux de Sinding-Larsen, Castner, etc., n'est entré jusqu'ici dans la pratique industrielle.

— Thérap. et pharm. De très nombreux sels de soude sont employés en thérapeutique. L'*acétate de soude* est un diurétique peu usité. Le *benzoate de soude*, diurétique, passe aussi pour tarir les sécrétions bronchiques; dose de 1 à 5 grammes en solution. Le *bicarbonate de soude*, digestif, antiacide, diurétique, se donne à la dose de 1 à 4 grammes. (Pour les *bromure*, *chlorure*, *iodure de sodium*, v. BROMURE, CHLORURE, IODURE.) Le *phosphate de soude*, purgatif et diurétique, injecté sous la peau à la dose de 5 à 10 centigrammes, a été préconisé contre la neurasthénie. Le *salicylate de soude* est un antirhumatismal, à la dose de 1 à 6 grammes. Pour le *sulfure de sodium*, v. SULFURE.

SOUDER (du lat. *solidare*, affermir; de *solidus*, solide) v. a. Techn. Joindre à l'aide d'une soudure: *Le borax a la propriété de réunir et* SOUDER *ensemble les métaux.* || Par ext. Unir, faire tenir bout à bout, par simple contact et sans encastrement: SOUDER *deux bouts de bougie en les faisant fondre.* || *Poudre à souder*, V. SOUDURE.

Soudé, *ée* part. pass. du v. Souder.

— Manég. Se dit de la manière dont sont disposées les articulations du cheval: *Cheval bien* SOUDÉ.

Se souder, v. pr. Être, devenir soudé: *Les métaux* SE SOUDENT *à l'aide d'un métal différent.*

— S'unir, se joindre en parlant de deux parties primitivement ou naturellement distinctes, séparées: *Deux os, deux branches qui* SE SOUDENT.

SOUDEUR, EUSE n. Personne qui soude, qui sait souder: *Un* SOUDEUR *habile.*

SOUDICH n. m. Autre forme du mot SOUDAN, sultan.

SOUDIER (*di-é*), **ÈRE** adj. Techn. Qui a rapport à la soude: *Industrie* SOUDIÈRE.

— n. et adj. Se dit d'un fabricant de soude ou d'un ouvrier de soudière.

— n. f. Usine où l'on fabrique de la soude artificielle.

SOUDIVISER v. a. Syn. peu usité de SUBDIVISER.

SOUDIVISION n. f. Syn. peu usité de SUBDIVISION.

SOUDJA, ville de Russie (gouv. de Koursk, ch.-l. de district; 13.000 hab. Forges et fabriques de poteries.

SOUDOIR n. m. Outil qui sert à souder. V. FER.

SOUDOSSEVO, bourg de Russie (gouv. de Simbirsk [distr. de Karsoun]); 3.000 hab.

SOUDOYER (*doi-ié* — de l'anc. franç. *soude*, solde. Change *y* en *i* devant un *e* muet: *Je soudoie. Tu soudoieras.* Prend un *i* après l'*y* aux deux pr. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous soudoyions. Que nous soudoyions*; v. a. Payer une solde à, avoir à sa solde: SOUDOYER *des troupes.*

— S'assurer, au moyen d'une somme d'argent, la coopération de: SOUDOYER *des assassins, des espions.*

Soudoyé, *ée* part. pass. du v. Soudoyer

— Syn. Stipendier.

SOUDRA n. Hist. hind. V. ÇOUDRA.

SOUDRE (du lat. *solvere*, même sens) v. a. Syn. anc. de RÉSOUDRE et de DISSOUDRE: SOUDRE *un problème. L'eau régale est propre à* SOUDRE *l'or.*

SOUDRILLE (*ll* mll. — mot de même famille que *drille*) n. m. Soudard; soldat pillard, indiscipliné libertin. (Vx.)

SOUDURE (rad. *souder*) n. f. Techn. Composition métallique fusible, dont on se sert pour unir ensemble des pièces métalliques. || Action de celui qui soude. || Travail fait en soudant. || *Soudure grasse*, Composition servant à souder, et qui est faite d'un alliage de plomb et d'étain, mais où domine ce dernier. || *Soudure maigre*, Celle où domine le plomb. || *Soudure au tiers*, Celle qui contient 2 parties d'étain pour 1 de plomb. || *Soudure à huit*, Soudure qui contient 7 parties d'argent et 1 de cuivre. || *Boîte à soudure*, Boîte où les orfèvres mettent les paillons. || *Poudre à souder*, Composition constituée par un mélange de limailles de différents métaux, de borax, etc., au moyen de laquelle on soude deux métaux ensemble sans être obligé de les porter à la température du blanc soudant.

— Constr. Plâtre serré avec lequel on raccorde les enduits.

— Electr. *Soudure électrique*. Procédé de soudure des métaux consistant à placer les deux pièces à souder en contact l'une avec l'autre et à les faire traverser par un courant électrique d'une grande intensité qui détermine la fusion du métal et par suite la soudure des pièces.



Soudure.

— Physiol. Jonction de deux parties par adhésion.

— Encycl. Electr. L'idée de la *soudure électrique*, due à Elihu Thomson, est réalisée au moyen d'un générateur secondaire dont la bobine primaire est en circuit avec une dynamo à courants alternatifs. La bobine secondaire se compose de quelques spires d'un gros câble en cuivre; ses extrémités sont attachées à deux blocs métalliques, munis chacun d'une pince, dans laquelle on introduit l'une des pièces. Ce procédé a été appliqué pour souder des fils de cuivre et de fer composant des câbles.

SOUDZOU n. m. Grelot qui, au Japon, remplace la sonnette sacrée dans les cérémonies du shintô et du bouddhisme. || On écrit aussi SOUSOU.

SOUFFLER v. n. — du lat. *sufflare*, même sens. V. a. Enfler en soufflant de l'air de sa bouche avec un effet. Souffler dans ses doigts. Souffler dans un tuyau. Expirer avec effort l'air absorbé en respirant. *Il faut souffler pour monter un escalier sans* SOUFFLER. Reprendre haleine. *Laissez-moi* SOUFFLER *un moment.* — *Souffler un cheval au sommet d'une côte.*

Faire jouer un soufflet, un appareil de ventilation. Fournir de l'air, en parlant d'un appareil ventilateur. *Soufflet qui ne* SOUFFLE *plus.*

Souffler avec plus ou moins de force, en parlant du vent. *Le vent a* SOUFFLÉ *violemment.*

Jouer sur une sorte de cornemuse. *Le démon de la jalousie et de la calomnie* SOUFFLE *terriblement sur la trompette.* Volt.

Souffler et *souffrir* sont la gloire
Du grand Corneille, et firent un flambeau
BRANGER.

Loc. div. *Souffler comme un bœuf*, Respirer avec un grand bruit. *Ne pas souffler*, N'oser se plaindre, ne dire mot. *Souffler aux oreilles de quelqu'un*, Lui parler en secret pour le gagner, l'entraîner. *Regarder, Examiner de quel côté le vent souffle*, Etudier les circonstances, tâcher de se rendre compte de la situation. *Il croit qu'il n'y a qu'à souffler et à remuer les doigts*, Il s'imagine que cela est très facile. *Tu peux souffler dessus*, Se dit pour indiquer à quelqu'un qu'il n'obtiendra pas ce qu'il désire. (Allusion aux prestidigitateurs, qui font souffler sur les objets qu'ils vont escamoter.

— Agric. Travailler, en parlant des taupes : *Les taupes commencent à* SOUFFLER.

— Alchim. Chercher la pierre philosophale, le secret de faire de l'or et de l'argent, ce que les alchimistes faisaient en entretenant, en soufflant le feu.

— Art vétér. *Cheval qui souffle*, Cheval qui est court d'haleine. *La matière souffle au poil*, Le pus roule et se fait jour à la couronne dans le cas d'abcès sous-corné.

— Techn. Se dit des mortiers à piler la poudre, lorsque celle-ci, n'étant pas suffisamment humectée, vole en poussière sous le choc.

— Impersonnell. Il se produit, il règne, en parlant d'un vent : IL SOUFFLE *un vent du nord très froid.*

— v. a. Pousser le souffle sur : SOUFFLER *le feu.* Eteindre en soufflant : SOUFFLER *la bougie.* Chasser à l'aide du souffle : SOUFFLER *du duvet.* Remplir d'air à l'aide du souffle ou d'un soufflet : SOUFFLER *une vessie.* Fournir de l'air à : SOUFFLER *l'orgue.*

— Dire tout bas, pour prévenir ou réparer un défaut de mémoire : SOUFFLER *son rôle à un acteur.* Dire tout bas sa leçon, son rôle à : SOUFFLER *un écolier.* Insinuer, inspirer : *Qui lui a* SOUFFLÉ *cela ?* Inspirer, exciter : SOUFFLER *la division, la discorde.*

— Boire d'un trait, boire en général : SOUFFLER *un verre de vin.* (On dit aussi. SIFFLER.)

— Prendre, enlever, ravir : *On lui a* SOUFFLÉ *cet emploi, ce marché.* SOUFFLER *sa femme à un ami.*

— Loc. div. *Souffler le feu*, Au fig., Exciter les haines, la division. *Ne souffler mot*, Ne pas dire un seul mot. *Souffler le chaud et le froid*, Etre tantôt pour, tantôt contre ; avoir successivement des opinions contraires.

— Loc. pop. : *Souffler des pois*, Enfler et désenfler successivement ses joues, afin de respirer plus facilement.

— Arboric. *Souffler un arbre*, Soulever par secousses les racines d'un arbre qu'on plante et sur lesquelles on a déjà jeté une certaine quantité de terre, pour faire couler celle-ci entre leurs diverses ramifications. (Peu us.)

— Arquebus. *Souffler un canon de fusil*, Brûler une petite quantité de poudre à l'intérieur du canon, pour le sécher. Oo dit aussi FLAMBER dans ce sens.

— Chass. *Souffler le poil du lièvre, Souffler le lièvre au poil*, Se dit du chien qui poursuit le lièvre de très près.

— Jeux. *Souffler une dame, un pion*, L'enlever à son adversaire, parce qu'il ne s'en est pas servi pour prendre quand il le devait. *Souffler un joueur*, Lui ôter la dame ou le pion dont il ne s'est pas servi pour prendre, quand il le pouvait. *Souffler n'est pas jouer*, On joue tout de même son coup après avoir soufflé.

— Mar. *Souffler un navire*, Lui mettre un soufflage. *Souffler une relâche*, Ne pas s'y arrêter.

— Pratiq. *Souffler un exploit*, Ne pas remettre la copie d'un exploit, tout en déclarant sur l'original que copie en a été remise.

— Techn. *Souffler un animal*, Souffler entre la chair et la peau, afin que celle-ci se détache et permette de dépouiller plus facilement l'animal. *Souffler le verre, l'émail*, En faire des ouvrages en soufflant la matière à l'aide d'un tube.

PROV. BIBLIQUE : **L'esprit de Dieu souffle où il lui plaît**, Dieu communique sa grâce à qui il lui plaît. V. SPIRITUEL.

PROV. : **On ne peut souffler et humer ensemble**, On ne peut faire à la fois deux choses incompatibles.

Soufflé, ée part. pass. du v. Souffler.

Art culin. *Omelette soufflée*. V. OMELETTE. *Beignet soufflé* V. BEIGNET. *Pommes de terre soufflées*, Pommes de terre que l'on retire de la friture après une première cuisson et que l'on y replonge après les avoir fait refroidir.

Comm. *Papier soufflé*, Papier de tenture qu'on enduit par place d'une matière gluante, et sur lequel on répand ensuite une poussière de laine hachée, pour imiter les autres étoffes. *Etoffe soufflée*, Tissu qui paraît gonflé dans sa texture, qui semble creux.

Techn. *Poils soufflés*, Poils qu'on a soumis aux effets d'un appareil de ventilation, pour en séparer les parties trop fines pour le feutrage. *Sucre soufflé*, Integré de sucre, de telle sorte qu'il s'envole au vent comme une houppe dessus.

— n. f. Pâtiss. Petit gâteau de pâte légère, à l'intérieur vide, cuit dans un moule et qui se sert comme entremets ou entremets préparé à peu près comme la soufflée et dans lequel on fait entrer soit du riz, soit de la farine de pommes de terre, soit de la marmelade, soit des blancs d'œufs battus.

— n. f. Art vétér. Matière purulente qui sert de la racine du cheval, à l'insertion de la peau, dans les talons de derrière.



Soufflé à oreilles.

SOUFFLERIE (*sou-fle-ri*) n. f. Techn. Machine soufflante : *La* SOUFFLERIE *d'un orgue, d'une forge.* Partie d'une usine où sont établies les machines soufflantes.

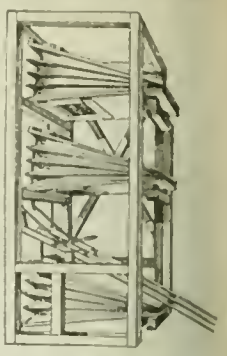

Soufflerie d'orgue.

— Alchim. Travail des alchimistes à la recherche de la pierre philosophale.

SOUFFLET (*sou-flè* — du v. *souffler*) n. m. Instrument servant à souffler, à donner du vent : SOUFFLET *de forge.*

— Carross. Capote de cabriolet, etc., qui se replie en manière de soufflet, par un système de leviers articulés : *Relever le* SOUFFLET. Par ext. Petite calèche à soufflet : *Se promener dans un* SOUFFLET. (Vx.)

— Modes. Chez les tailleurs, Pièce cousue dans une fente pour élargir l'étoffe.

— Pathol. *Bruit de soufflet*, Bruit cardiaque qu'on observe dans le mal de Bright, et qui rappelle le bruit aspiratif d'un soufflet. (Il est constitué par la coexistence d'un souffle systolique anorganique et du bruit de galop.)

— Reliur. Pli ou renflement produit par une bulle d'air demeurée sous la peau, la toile, le papier encollés, lors de leur application sur la surface qu'ils doivent recouvrir.

— Techn. *Soufflet à deux vents, à double vent, Soufflet à deux âmes*, Soufflet dont une partie aspire l'air pendant que l'autre le chasse, en sorte qu'il souffle sans interruption. Machine soufflante, employée dans les hauts fourneaux et autres usines où l'on travaille le fer.



Soufflets : 1. En bois laqué (XVIIe s.); 2. Avec plaque en faïence de Rouen (fin du XVIIe s.); 3. En bois sculpté (XVIe s.).

— Loc. PROV. : **Cela ne vaut pas un clou à soufflet**, Cela n'est d'aucune utilité, d'aucun usage.

— ENCYCL. Techn. Le *soufflet* se compose de deux surfaces s'écartant et se rapprochant, réunies par des cuirs; les soufflets sont triangulaires, cylindriques ou composés de caisses s'éloignant ou se rapprochant. L'une des surfaces est munie d'une soupape par le jeu de laquelle l'air se trouve emprisonné, pour être ensuite comprimé et chassé par les mouvements des plateaux et des caisses. L'extrémité du soufflet est munie d'une petite tuyère, qui permet de diriger le vent, en filet mince, où cela est nécessaire. Le soufflet employé dans les usages domestiques pour allumer le feu des fourneaux de cuisine et des cheminées d'appartement se manœuvre à la main, à l'aide de poignées découpées dans les plateaux en bois. La dimension qu'on donne aux soufflets de forge ordinaires force à avoir recours à un système de levier articulé que le forgeron met en mouvement au moyen d'une chaîne, sur laquelle il tire. Le soufflet est remplacé aujourd'hui avec avantage par les ventilateurs, les machines soufflantes, les tympans, etc. Dans les forges portatives, le soufflet est à pistolo, cylindrique, et pourvu d'une enveloppe, le plus souvent en tôle. Il existe des soufflets spéciaux à l'usage des serruriers, des mécaniciens, des maréchaux, des charrons, des carrossiers, des bijoutiers, des appareilleurs à gaz, des émailleurs, des mouleurs, des apiculteurs, des viticulteurs, etc.



Soufflets : 1. De cuisine; 2. De gazier; 3. De plombier; 4. A poudre insecticide; 5. De forge; 6. Cylindrique, à double vent; 7. De mouleur à sable; 8. De mouleur à mouiller; 9. De viticulteur; 10. Pour abeilles.

SOUFFLET (*sou-flè* — dérivé du précéd.) n. m. Coup du plat ou du revers de la main sur la joue : *Donner, recevoir un* SOUFFLET. — Fig. Affront, mortification.

— Loc. : fam. *Donner un soufflet à quelqu'un sur la joue d'un autre*, Faire à l'un des reproches qui retombent sur l'autre. ‖ *Donner un soufflet à Vaugelas*, Faire une grossière faute de français. (Vx ; on disait aussi *Donner un soufflet à Ronsard.*) ‖ *Donner un soufflet au bon droit, à la raison, au bon sens, etc.*, Faire, dire une chose contraire au bon droit, à la raison, au bon sens, etc. ‖ Anciennem. *Donner un soufflet au roi*, Faire de la fausse monnaie.

SOUFFLETADE (*sou-flè* — rad. *souffleter*) n. f. Suite de soufflets appliqués coup sur coup. (Inus.)

SOUFFLETER (*sou-flè.* — Double le *t* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je soufflette. Je souffletterai*) v. a. Donner un soufflet, des soufflets à : SOUFFLETER *quelqu'un.*

— Fig. Outrager, avilir : SOUFFLETER *le droit, la raison. Se souffleter*, v. pr. Se donner à soi-même des soufflets : *Ah ! j'enrage, et je* ME SOUFFLETTERAIS *de bon cœur.* (Mol.)

— Se donner mutuellement des soufflets.

SOUFFLETEUR, EUSE (*sou-flè*) n. Celui, celle qui a donné des soufflets.

SOUFFLETTE (*sou-flèt'* — rad. *souffler*) n. f. Céramiq. Toute portion d'air formant boursouflure qui se trouve enfermée entre le moule et la croûte.

SOUFFLEUR (*sou-fleur'*), **EUSE** n. Celui, celle qui souffle continuellement, obstinément le feu.

— Celui, celle qui souffle, qui respire avec peine.

— Celui, celle qui se tient près d'une personne qui parle, qui récite en public, et lui souffle les mots quand sa mémoire lui fait ou est près de lui faire défaut.

— n. m. Celui qui fait mouvoir les soufflets d'un orgue.

— Alchim. Celui qui cherche la pierre philosophale (Vx.)

— Constr. Aide-appareilleur, chargé de surveiller le transport et la pose des pierres.

— Min. Jet de grisou qui s'échappe avec abondance d'une fissure produite dans la houille par un coup de pic.

— Techn. Ouvrier qui souffle les ouvrages de verrerie.

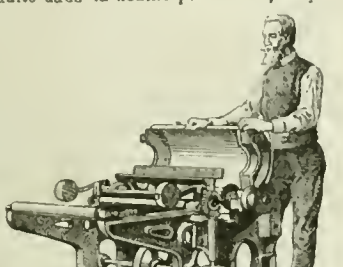

Soufflerie pour le poil.

— Théâtr. Employé chargé de souffler leur rôle aux artistes en scène.

— n. f. Techn. Dans les fabriques de chapeaux de feutre, Machine servant à nettoyer les poils destinés à la confection des chapeaux. (Le poil se trouve entraîné par des rouleaux à pointes qui en éparpillent les filaments à l'intérieur d'une sorte de boîte cylindrique recouvrant les rouleaux, tandis qu'un courant d'air enlève les impuretés.)

— Adjectiv. Manèg. *Cheval souffleur*, Cheval qui souffle extraordinairement quand il court.

— ENCYCL. Théâtr. Le *souffleur* se tient dans une ouverture pratiquée au plancher du théâtre, sur le devant de l'avant-scène (trou du souffleur), et il est caché au public par une espèce de coffre dont la partie qui regarde la salle sert de pupitre au chef d'orchestre. Dans les théâtres lyriques, il y a toujours deux souffleurs : l'un pour les paroles et le second pour la musique.

SOUFFLEUR (*sou-fleur'*) n. m. Nom vulgaire des mammifères cétacés du groupe des dauphins et des hyperoodons. (Les marins et les pêcheurs appellent *souffleurs* tous les grands cétacés autres que les cachalots, les rorquals et les baleines, tandis qu'ils donnent le nom de marsouins aux dauphins de taille médiocre.)

SOUFFLON (*sou-flon*) n. m. Cocon de soie, dont la tissure trop lâche est transparente.

SOUFFLOT (Jacques-Germain), architecte français, né à Irancy, près d'Auxerre, en 1709, mort à Paris en 1780. Il fit ses études classiques, puis se rendit à Rome où, sur la recommandation du duc de Saint-Aignan, ambassadeur, il obtint le titre de pensionnaire de l'académie de France. Soufflot visita ensuite la Grèce et l'Asie Mineure, et, de retour en France, fut chargé à Lyon de diverses constructions qui commencèrent sa réputation. Il dessina un projet de coupole pour le couvent des Chartreux, construisit l'Hôtel du change (1749) et fit élever la belle façade de l'hôtel-Dieu, qu'il surmonta d'une coupole imposante. Appelé à Paris, Soufflot fut nommé membre de l'Académie d'architecture (1749). En 1750, il fit un nouveau voyage en Italie, avec le directeur des bâtiments royaux, de Marigny ; quatre ans plus tard, il construisit le Grand-Théâtre de Lyon et fut reçu, en 1760, associé libre de l'Académie de peinture.



Soufflot.

La construction de l'église Sainte-Geneviève à Paris (le Panthéon) ayant été mise au concours en 1758, Soufflot fit agréer ses plans et commença l'exécution de ce monument, mais ne le conduisit que jusqu'à la naissance du dôme. Il avait été nommé, en 1776, intendant général des bâtiments. Outre les monuments précités, on lui doit : l'École de droit, sur la place du Panthéon ; la fontaine de la rue de l'Arbre-Sec ; etc. On a de lui : *Œuvres ou Recueil de plusieurs parties d'architecture* (1767).

SOUFFLURE (*sou-flur'* — rad. *souffler*) n. f. Techn. Cavité qui, sous l'action d'un gaz, pendant la solidification, se forme quelquefois dans l'épaisseur d'un ouvrage de fonte ou de verrerie. ‖ Renflement produit par l'air qui n'a pu s'échapper d'une matière en fusion. ‖ Sorte de bosse qui se produit dans un enduit recouvrant un mur, cet enduit se détachant de la maçonnerie.

SOUFFRABLE (*sou-frabl'*) adj. Qui peut être souffert, qu'on doit souffrir, supporter. (Peu us.)

SOUFFRANCE (*sou-franss* — rad. *souffrir*) n. f. Malaise, douleur physique, peine morale : *Vivre dans les* SOUFFRANCES. *Tout bien est le prix d'une* SOUFFRANCE.

— Par ext. Peine de l'amour : *Il prie sa maîtresse d'avoir pitié de ses* SOUFFRANCES. (Hamilt.)

— Comm. *Affaire en souffrance*, Affaire en suspens. ‖ *Effets, Quittances en souffrance*, Effets impayés et Quittances non recouvrées, mais qu'on espère encore pouvoir encaisser.

— Comptab. *Mettre, Tenir un article en souffrance*, Différer de l'allouer, de le rejeter, jusqu'à ce que les pièces justificatives aient été fournies.

— Dr. Tolérance qu'on a pour certaines choses qu'on pourrait empêcher : *Ce n'est pas une servitude, mais une* SOUFFRANCE *du propriétaire.* ‖ *Jour de souffrance.* V. JOUR.

— Féod. Délai que le seigneur accordait quelquefois à son nouveau vassal, pour faire foi et hommage.

— Hist. *Armée de souffrance*, Nom que prenait en Normandie, en 1639, la bande des *nu-pieds.*

— SYN. **Affliction, amertume**, etc. V. AFFLICTION.

SOUFFRANT (*sou-fran*), **ANTE** adj. Qui souffre : *Enfants infirmes et* SOUFFRANTS. ‖ Qui annonce la souffrance ou dépeint la souffrance : *Air* SOUFFRANT.

— Syn. de ENDURANT, E.

— Loc. : *Partie souffrante*, Partie du corps qui est affectée. ‖ Personne sur laquelle tombe le dommage.

— Relig. chrét. *Eglise souffrante.* V. EGLISE.

— Substantiv. Personne qui souffre, qui est malheureuse : *Donnez aux pauvres et aux* SOUFFRANTS.

SOUFFRE-DOULEUR n. m. Personne ou animal sur qui l'on se décharge des choses pénibles, qui est en butte aux mauvais traitements, aux plaisanteries cruelles : *Dans toute agglomération humaine, il y a des* SOUFFRE-DOULEUR.

— Se trouve quelquefois au fém. : *Une* SOUFFRE-DOULEUR.

SOUFFRETEUX (*sou-fre-teû*), **EUSE** [pour *soufraiteux* ; de l'anc. franç. *soufraite*, de *soufraindre*, manquer] adj. Qui souffre de la pauvreté, de la misère : *Vieillard* SOUFFRETEUX. (Vx.)

— Qui éprouve des souffrances physiques : *Je suis tout* SOUFFRETEUX *aujourd'hui.*

— Qui annonce la souffrance : *Air* SOUFFRETEUX.

— Substantiv. Personne souffreteuse.

SOUFFRIR (du lat. pop. *sufferire* pour *sufferre*. — Se conjugue comme *offrir*) v. a. Endurer : SOUFFRIR *la faim, la soif.* ‖ Supporter les douleurs, les inconvénients de : *Beaucoup de personnes ne peuvent* SOUFFRIR *la mer.* ‖ Tolérer les actes, le caractère, la personne de : *Je ne puis* SOUFFRIR *ni les importuns ni les bavards.*

— Permettre, ne pas empêcher : SOUFFREZ *que je vous reconduise.* ‖ Consentir avec complaisance, bienveillance, indulgence : SOUFFREZ *que je vous fasse une observation.*

— Admettre, être susceptible de : *Il est bien peu de règles qui ne* SOUFFRENT *une exception.* ‖ Résister à, n'être pas détérioré par : *Les vins frelatés ne* SOUFFRENT *pas les longs transports.*

— *Souffrir mort et passion, Souffrir le martyre*, Eprouver de grandes douleurs ou de grandes contrariétés.

— Manèg. *Souffrir l'éperon*, Etre insensible à l'éperon. ‖ *Souffrir l'étalon*, Etre en chaleur, permettre l'approche de l'étalon, en parlant d'une jument.

— PROV. : **Le papier souffre tout**, On écrit tout ce qu'on veut, vrai ou faux, bon ou mauvais.

— v. n. Eprouver une douleur physique ou morale : SOUFFRIR *cruellement.*

— Etre tourmenté, inquiété, ennuyé : *On* SOUFFRE *à entendre, d'entendre certaines gens.*

— Eprouver du dommage, être détérioré : *Les blés* SOUFFRENT *beaucoup quand il grêle.*

— *Souffrir de*, Eprouver une douleur à : SOUFFRIR DE *la tête*, DE *l'estomac.* (Etre tourmenté par : SOUFFRIR DE LA *faim*, DE *la soif.* — Etre détérioré, endommagé par : *Les vignes* SOUFFRENT *beaucoup* DE *la gelée.* — Etre contrarié par : *Sa modestie* SOUFFRE DE *trop vives louanges.*

— Eprouver des déceptions, du mécontentement, de la douleur au sujet de : SOUFFRIR *dans sa vanité.*

— *Avoir cessé de souffrir*, Etre mort.

— PROV. : **Souffre quand tu seras enclume, frappe quand tu seras marteau.** Il faut se soumettre quand on est dans une situation dépendante, on ne peut songer à tyranniser les autres que quand on les a sous son autorité.

Se souffrir, v. pr. Etre souffert : *Certains abus ne peuvent* SE SOUFFRIR.

— Se supporter soi-même : *Si l'homme se connaissait, il ne pourrait* SE SOUFFRIR.

— SYN. **Souffrir, endurer, pâtir**, etc. V. ENDURER. **Souffrir, permettre, tolérer.** V. PERMETTRE.

SOUFFROTER (*sou-fro* — dimin. de *souffrir*) v. n. Souffrir un peu, d'une manière continue : *Il est fort triste de voir languir et* SOUFFROTER *une personne qu'on aime* (George Sand.)

SOUFI, IE mot arabe, dérivé du gr. *sophos*, sage, ou de l'arabe *souf*, manteau de laine qui était l'habit ordinaire des religieux) n. Adepte du soufisme.

— Adjectiv. : *Secte* SOUFIE.

SOUFISME (*fissm'*) n. m. Doctrine des mystiques de l'islam.

— ENCYCL. Les musulmans font remonter à Mahomet l'origine de la secte *soufie*, mais il est probable qu'elle ne s'est pas constituée avant la fin du IIe siècle de l'hégire et que le cheik Abou-Said-ibn-Aboul-Kheir en est l'un des principaux promoteurs. Né d'une réaction de l'esprit philosophique contre le rigorisme de l'islam, le soufisme a emprunté à l'école d'Alexandrie sa philosophie en l'exagérant encore, en y joignant l'exécution minutieuse des pratiques rituelles de l'islamisme ordinaire, compliquées dans un sens ésotérique. Le fond de la doctrine soufie est que l'homme, suffisamment purifié par la méditation, l'extase et l'observation stricte de la règle, peut s'élever jusqu'à la divinité et s'identifier avec elle. A plusieurs reprises, des docteurs soufis, tels que Mansour, fils d'El-Halladj et Bayézid-i-Bistami, ont proclamé qu'ils étaient parvenus à ce résultat et ne faisaient plus qu'un avec Allah. Les soufis ne vivent pas tous enfermés dans des couvents, mais ils sont tous soumis à l'observation rigoureuse de deux règles : l'une matérielle, l'autre morale, dont tous les préceptes doivent être rigoureusement suivis par les novices s'ils veulent avancer dans ce que les docteurs nomment la voie mystique *tarîka* ; la règle matérielle ne consiste d'ailleurs que dans l'observation stricte des cinq fondements sur lesquels Mahomet a dit que repose la foi de l'islam. Quant à la règle morale, elle se compose de prescriptions qui visent la perfection de l'homme au point de vue spirituel et de l'avis de tous les docteurs, elle a plus d'importance que la première. Les soufis sont rangés d'après une hiérarchie très fixe ; à la tête de cette hiérarchie, dont les membres les plus importants sont les *abdals*, se trouve un personnage nommé le Pôle du monde (*Kotb*), qui reçoit directement le mouvement de Dieu et le transmet par l'intermédiaire de deux vizirs aux deux mondes, monde réel et monde imaginaire. Les confréries musulmanes de l'Afrique du Nord et les ordres de derviches turcs se rattachent directement au soufisme.

SOUFITE n. m. Iel'van qui a exposé les doctrines du soufisme.

SOUFRAGE (*fraj'*) n. m. Action de soufrer ; son résultat. *Le* SOUFRAGE *des allumettes.* ‖ Emploi du soufre pour le blanchiment des laines. ‖ Action de répandre du soufre en poudre sur certains végétaux malades. ‖ Faire subir à un moût l'action des vapeurs d'acide sulfureux pour arrêter la fermentation.

— ENCYCL. Techn. Le blanchiment de la laine par *soufrage* s'effectue au moyen d'appareils dits *soufroirs*, qui sont tantôt des chambres en maçonnerie, dans lesquelles on expose aux vapeurs de soufre les pièces encore humides et tantôt des soufroirs continus dans lesquels le tissu pénètre, circule, tendu par des rouleaux, et soumis à des vapeurs sulfureuses durant tout son trajet.

— Œnol. *Soufrage des moûts.* V. MUTAGE. *Soufrage des tonneaux.* V. MÉCHAGE.

— Vitic. Le *soufrage* de la vigne se fait en trois fois : au début de la végétation, à la floraison et à la véraison.

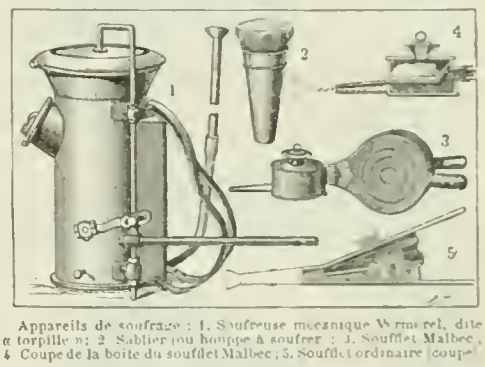

Appareils de soufrage : 1, Soufreuse mécanique Wirmerel, dite « torpille » ; 2, Sablier (ou houppe à soufrer ; 3, Soufflet Malbec ; 4, Coupe de la boîte du soufflet Malbec ; 5, Soufflet ordinaire (coupe).

C'est le matin ou le soir, par un temps sec, qu'il faut soufrer, et l'on utilise à cet effet la fleur de soufre (soufre sublimé), le soufre précipité ou le soufre trituré et bluté : la poudre est répandue de façon à couvrir la plus grande surface possible des organes aériens de la vigne.

Les appareils dont on se sert pour l'épandage du soufre sont les *houppes* ou *sabbers* (boîtes tronconiques, dont l'un des fonds est percé de trous traversés ou non par des crins) ; les *soufflets* (moins d'un récipient à soufre, qui disséminent mieux la poudre que l'appareil précédent, au moyen duquel on ne peut que saupoudrer ; les *hottes à soufrer* (consistant en un récipient porté à dos et qui contient le soufre ; un ajutage muni d'un soufflet complète l'appareil) ; enfin, les *soufreuses mécaniques*, portées également à dos et qui offrent l'avantage de la rapidité et permettent de projeter la poussière de soufre avec force jusque dans les parties les plus touffues de la plante.

SOUFRE (du lat. *sulfur*) n. m. Corps simple de la famille des métalloïdes. ‖ *Soufre vif*, Soufre naturel. ‖ *Fleur de soufre*, Soufre sublimé. ‖ *Soufre lavé*, Soufre sublimé débarrassé par lavage de toute trace d'acide. ‖ *Lait de soufre*, Liqueur laiteuse produite par la précipitation d'un sulfhydrate par un acide. ‖ *Foie de soufre*, Polysulfure potassique. ‖ *Soufre doré d'antimoine*, Sulfure d'antimoine. ‖ *Crème de soufre*, Ancien nom du soufre porphyrisé et lavé. ‖ *Soufre en canon*, Soufre moulé en cylindres. ‖ *Soufre rouge*, Arsenic sulfuré. ‖ *Magistère de soufre*, Sulfure de potassium précipité par un acide. ‖ *Soufre végétal*, Lycopode.

— Alchim. Principe imaginaire que l'on prétendait trouver dans les métaux.

— B.-arts. Moulage en soufre de médailles et objets en demi-relief.

— Mar. *Chemise de soufre*, Artifice qu'on accrochait aux haubans du navire ennemi, pour l'incendier.

— Œnol. *Goût de soufre*, Goût désagréable que contractent les vins placés dans des tonneaux mêchés à l'excès et insuffisamment rincés ou les vins qui proviennent de vignes soufrées tardivement : *Plusieurs soutirages successifs font disparaître le* GOÛT DE SOUFRE.

— ENCYCL. Chim. Ce métalloïde, connu de l'antiquité, est très répandu dans la nature. On le trouve à l'état natif et cristallisé à l'orifice des fumerolles de certains volcans solfatare de Pouzzoles, Vulcano, soufrières des Antilles) ; il s'y dépose par sublimation. Son origine première est nettement sédimentaire dans les énormes gisements de la Sicile, où il résulte de sa décomposition d'importantes assises de gypse ou sulfate de chaux. On le trouve aussi ou combiné avec les métaux soit comme sulfure (pyrite, blende, galène, etc.), soit comme sulfate (gypse, célestine, etc.). Quelques eaux (Barrèges, Eaux Bonnes) contiennent des *sulfures* alcalins. Dans les composés organiques, il fait partie constitutive des matières albuminoïdes.

Extraction. Le soufre s'extrait du minerai natif ou des sulfures. Il y a quelques années, il existait dans le cratère même de Vulcano une entreprise anglaise qui recueillait le soufre des fumerolles ; mais les installations ont été complètement anéanties par la violente éruption de 1888 et n'ont pas été reprises. En Sicile, la roche

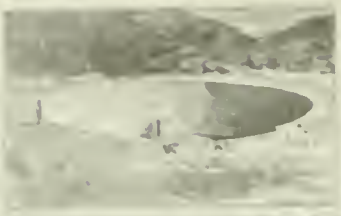

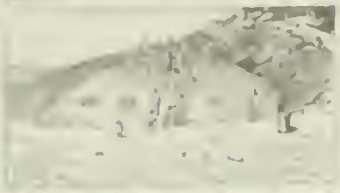

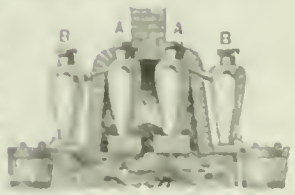





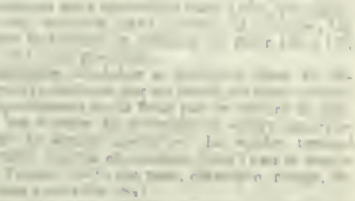

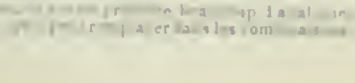

SOUFRÉ n. m. Nom vulgaire d'un papillon commun en France, le *colias hyale*, qui a ses quatre ailes d'un jaune de soufre, largement bordées de noir.

SOUFRER v. a. Endoiro do soufre : SOUFRER *des allumettes*. ‖ Exposer aux vapeurs du soufre en combustion : SOUFRER *des laines, des soies, un tonneau*.

— ŒCOL. *Soufrer un moût, un vin*. SYN. MUTER.

VITIC. Traiter par le soufre en poudre : SOUFRER *des vignes*. V. SOUFRAGE.

Soufré, ée part. pass. du v. Soufrer.

— TECHN. *Mèches soufrées*, Bandes de toile enduites do soufre, au moyen desquelles on soufre les tonneaux.

SOUFREUR, EUSE n. Personne qui soufre, qui est chargée de soufrer : *Des* SOUFREUSES *de vigne*. ‖ Ouvrier, ouvrière qui prépare le soufre dans certaines usines.

— PATHOL. *Ophtalmie des soufreurs*, Ophtalmie à laquelle sont exposées les personnes qui manipulent le soufre en poudre.

SOUFRIÈRE n. f. Endroit où l'on recueille du soufre.

TECHN. Dans les fabriques d'allumettes, Boîte où l'on met le soufre.

SOUFRIÈRE (LA GRANDE), volcan de la Guadeloupe et sommet le plus élevé (1.484 m.) de cette île, qu'il a ravagée en 1902, en même temps que la montagne Pelée désolait la Martinique. Plusieurs autres sommets volcaniques des Antilles portent le nom de *Soufrière* ; les principaux sont ceux de la Dominique, des îles Saint-Christophe, Sainte-Lucie, Saint-Vincent.

SOUFROIR n. m. Étuve où l'on blanchit la laine par la vapeur du soufre.

SOUFRUTESCENT, ENTE adj. V. SOUSFRUTESCENT.

SOUG n. m.



Soug

SOUGALI, [illegible] au sud de l'Inde. Les Sougalis sont pasteurs, [illegible] de sel ou de céréales, mais surtout pillards.

SOUGÉ ou **SOUGÉ-SUR-BRAYE**, comm. de Loir-et-Cher, [illegible] et à 30 kilom. de Vendôme, près du Loir ; [illegible] hab. Ch. de f. Etat. Vestiges d'un camp antique. Vieux château.

SOUGÉAL [illegible] comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 18 kilom. [illegible] 1.127 hab.

SOUGÉ-LE-GANELON comm. de la Sarthe, arrond. et [illegible] Mamers, non loin de la Sarthe ; 1.122 hab. [illegible] ouvres. Laiton.

SOUGERES, comm. de l'Yonne, arrond. et à 36 kilom. [illegible] sur les [illegible] du Puisaye ; 1.040 hab.

SOUGGERAH n. m. Mus q. V. SOUQQARAH.

SOUHAIT (*sou-è* — subst. verb. de *souhaiter*) n. m. Aspiration vers une chose qu'on n'a pas ; désir qu'une chose arrive : *Chacun fait, forme le* SOUHAIT *d'être heureux. Obtenir l'accomplissement de ses* SOUHAITS. ‖ *Souhaits de bonne année*, Vœux de bonheur exprimés à l'occasion de la nouvelle année. ‖ *A vos souhaits!* Se dit pour saluer une personne qui éternue.

Fille et garçon, c'est un souhait de roi. Se dit à quelqu'un qui a un enfant de chaque sexe, ce qui passe pour être ce que les parents peuvent souhaiter de mieux.

LOC. adv. *A souhait*, Aussi bien qu'on peut le désirer : *Avoir tout à* SOUHAIT. *Etre servi à* SOUHAIT.

SOUHAITABLE (*sou-è*) adj. Qui peut, qui doit être souhaité.

SOUHAITER (*sou-è* — de *sous*, et de l'anc. franç. *hait*, honneur) v. a. Désirer : SOUHAITER *la santé, la richesse. On ne* SOUHAITE *l'estime que de ceux qu'on aime ou qu'on estime*, Mme de Sévigné.)

— Exprimer sous forme de vœu, de compliment : SOUHAITER *le bonjour, le bonsoir*. SOUHAITER *la bonne année*.

— LOC. div. : *Se faire souhaiter*, Tarder à venir. ‖ *Si vous le souhaitez*, Si cela vous convient. ‖ *Je vous en souhaite, Je lui en souhaite*. Se dit à une ou d'une personne, pour faire entendre qu'elle n'aura pas ce qu'elle désire.

Se souhaiter, v. pr. Être souhaité : *Fête qui* SE SOUHAITE *à telle date*. ‖ Désirer être : *Nul ne* SE SOUHAITE *autre qu'il n'est*. ‖ Souhaiter à soi : *Personne ne* SE SOUHAITE *du mal*. ‖ Se faire des souhaits réciproques : SE SOUHAITER *le bonjour, le bonsoir*.

SOUHAK (*sou-ak* — mot arabe) n. m. Extrait d'écorce de noyer, dont les femmes indigènes, en Algérie, se servent pour colorer leurs lèvres.

SOUHALIA, tribu arabe d'Algérie, aujourd'hui divisée en trois tronçons : l'un vit au N.-E. de Constantine, le second à 35 kilom. au S.-O. d'Alger, et le troisième à l'intérieur de la province d'Oran.

SOUHO ou **SOUKHO** (gr. *Sohos*), ville de la Turquie d'Europe (Macédoine [prov. de Salonique]) ; 6.500 hab. Vignobles.

SOUÏ n. m. Sorte de sauce japonaise, fort épicée. ‖ On dit aussi SOY et SOYA.

SOUI, dynastie chinoise, qui régna de 589 à 618 de notre ère. Elle fut fondée par un prince nommé Yang-Kien, qui conçut l'idée de réunir toute la Chine sous ses lois. Il leva une armée de 500.000 hommes, qu'il envoya contre les troupes impériales. L'empereur des Tchin, qui régnait alors, fut fait prisonnier et conduit à Tchan-Ngan. Yang-Kien établit sa capitale dans cette ville et monta sur le trône sous le nom de Ouen-Ti. Quatre empereurs seulement appartiennent à cette petite dynastie, qui fut remplacée par celle des Tang.

SOUÏDOUN ou **SOUÏTOUN**, ville de Chine (cercle de l'Ili), ancien ch.-l. de la prov. de Koulja, à 23 kilom. de la frontière russe, sur un bras de l'Ak-Sou, affluent droit de l'Ili ; 4.000 hab. Place forte. Fondée en 1762. Dans les environs, mine de houille.

SOUÏ-FOU ou **SIN-TCHÉOU-FOU**, ville de Chine (prov. du Sé-Tchouen), ch.-l. de dép., sur le Yang-tsé-Kiang ; 50.000 à 60.000 hab. Des canonnières françaises ont remonté jusqu'à ce port (1901). Centre industriel. Commerce d'opium, métaux, musc et indigo.

SOUIL n. m. Chass. Syn. de SOUILLE.

SOUILLAC, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 24 kilom. de Gourdon, sur la Dordogne, qui devient navigable à cet endroit ; 3.154 h. Ch. de f. Orléans. Commerce de cuirs, de truffes. Culture du tabac. Pépinières. Teinturories, tanneries, scieries et forges. Eglise romane du XIIe siècle (mon. hist.), autrefois abbatiale, avec deux coupoles byzantines et un portail sculpté d'une scène du Jugement dernier. L'abbaye Saint-René de Souillac fut fondée en 962. En 1591, les troupes de Henri II battirent celles de la Ligue près de Souillac. Patrie de J. de Verninac, bénédictin, et de l'amiral de Verninac-Saint-Maur. — Le canton a 8 comm. et 8.601 hab.



Eglise de Souillac.

SOUILLARD (*sou-ill-ar'* [*ll* mll. — ancienn. adj. signif. *sale* ; de *souiller*) n. m. Constr. Trou percé dans une pierre, pour livrer passage à l'eau ou pour en recevoir la chute. — Cette pierre elle-même. ‖ Pièce de bois de charpente assemblée sur des pieux, qui fait partie d'un pont. ‖ Petit châssis qu'on scelle dans une écurie, pour contenir les pilers.

— CHASS. Syn. de SOUILLE.

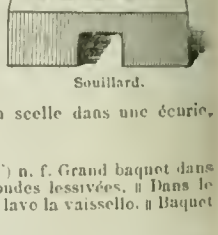

Souillard.

SOUILLARDE (*sou-ill* [*ll* mll.) n. f. Grand baquet dans lequel le savonnier met les soudes lessivées. ‖ Dans le midi de la France, Pièce où on lave la vaisselle. ‖ Baquet où se fait ce lavage.

SOUILLARDIÈRE (*sou-ill* [*ll* mll.) n. f. En Normandie, Rouleau de filet que l'on ajuste au pied d'un grand filet, pour lui servir de lest.

SOUILLE (*sou-ill* [*ll* mll.] — subst. verb. de *souiller*) n. f. Chass. Endroits fangeux que les sangliers habitent de préférence. ‖ *Prendre souille*, Se coucher dans l'eau ou dans la fange, en parlant du sanglier. (On dit aussi SOUILLARD, et SOUIL n. m.)

— Mar. Enfoncement qu'un bateau échoué forme dans le sable ou dans la vase.


Souilles.

SOUILLE *ou-ill* (*ll* mll.) f. Nom donné aux taies d'oreiller dans quelques départements.

SOUILLER *ou-ill* (*ll* mll.) (d'après Diez, du mot lat. *sutela*, diminutif de *sus*, cochon; rig. dout.) v. a. Salir, couvrir d'une imprégnation d'ordure, gâter par un contact impur : SOUILLER *ses habits de boue*. — Fig. Déshonorer, rendre impur : SOUILLER *sa vie, sa réputation*. SOUILLER *sa bouche, sa plume*. — *Souiller ses mains de sang*, Commettre un meurtre. — *Souiller la couche nuptiale, le lit nuptial*, Commettre l'adultère.

Se souiller, v. pr. Etre, devenir souillé. — Fig. Se déshonorer par quelque acte honteux : SE SOUILLER *de toutes les turpitudes, de tous les crimes*.

SOUILLON (*sou-ill* [*ll* mll.]) n. Personne qui souille, qui salit ses habits, qui se tient salement : *Un vrai* SOUILLON. *Une petite* SOUILLON. || *Souillon de cuisine* ou simplem. *souillon*, Laveuse de vaisselle. — n. m. Torchon. (Vx.)

SOUILLONNER (*sou-ill-o-né* [*ll* mll.]) v. a. Salir, comme fait un souillon : SOUILLONNER *une lettre*.

SOUILLURE (*sou-ill* [*ll* mll.]) n. f. Ce qui souille, tache, salete : *Vêtement couvert de* SOUILLURES. — Fig. Tache morale, flétrissure, ce qui déshonore : *La* SOUILLURE *de l'âme. La* SOUILLURE *causée par le péché*. — Hist. relig. *Souillure légale*, Acte ou simple accident, qui, d'après la loi mosaïque, imprimait une sorte de tache extérieure dont on devait se purifier. — ENCYCL. Hist. relig. La loi de Moïse contient une longue liste de *souillures* extérieures, que les Juifs étaient exposés à contracter et dont ils devaient se purifier immédiatement. Les principales étaient l'usage des animaux reputés impurs, notamment du porc, le contact des cadavres, la rencontre d'un lépreux, la grossesse, certaines maladies d'un caractère particulier, etc. Ces prescriptions, en même temps qu'elles tendaient à faire des Juifs un peuple spécial, séparé des païens par une sorte de barrière, avaient un caractère hygiénique marqué. Mahomet adopté, dans le Coran, un grand nombre des lois hygiéniques de la Bible; il y a ajouté la proscription de toute boisson fermentée.

Dans l'enseignement chrétien, il n'y a qu'une véritable souillure, celle qui provient du péché.

SOUILLY, ch.-l. de cant. de la Meuse, arrond. et à 9 kilom. de Verdun, sur la Cousance, affluent de l'Aire; 903 hab. Fabrique de bois de brosses. — Le canton a comm. et 5.772 hab.

SOUÏMANGA ou **SOUI-MANGA** n. m. Nom vulgaire des petits oiseaux de la tribu des *nectarinidés*.


Soumanga.

— ENCYCL. On entend par *souïmangas* ou *souïmangas*, non seulement des nectarinies, mais aussi les arachnothères. Ces premiers sont propres à l'Afrique tropicale, les seconds à l'Asie et à l'Australie. Tous brillent des plus vives teintes métalliques et vivent, comme les oiseaux-mouches ou colibris de l'Amérique, du suc des fleurs et de petits insectes.

SOUININNE-TENNO, empereur du Japon, le onzième mikado de la dynastie actuellement régnante. Il occupa le trône de l'an 29 av. J.-C. à l'an 70 apr. J.-C., et rendit un décret célèbre, ordonnant de substituer aux victimes (hommes, femmes ou animaux) qu'on immolait sur la tombe des empereurs des statuettes de terre appelées *hanwa*.

SOUI-TEN, dieu japonais de l'eau, l'un des douze *tens*, divinités bouddhistes qui président aux douze mois de l'année. *Soui-ten* correspond au Varouna indien.

SOUK n. m. Mot arabe signifiant *Marché*, qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques.

SOUKAGAVA, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Ivaro]); 5.800 hab.

SOUK-AHRAS, **SOUK-ARRAS** ou **SOUK-HARRAS**, comm. d'Algérie, (départ. de Constantine), arr. et à 70 kil. de Guelma, au-dessus d'un petit affluent de la Medjerda; 2.547 hab. Environs très fertiles : culture des céréales, de l'olivier, de la vigne. Commerce très actif de bestiaux et de grains. Vastes forêts de chênes-liège. Gisements métallifères abondants : plomb argentifère, arsenic, étain. Vestiges de l'ancienne *Thagaste*, patrie de saint Augustin. — La commune mixte de Souk-Ahras a 42.589 hab.

SOUK-ECH-CHEÏOUKH (*le Marché des Cheiks*) ou **MONTÉFIK**, ville de la Turquie d'Asie (Irâk-Arabi [prov. de Bassora]), dans une région marécageuse, sur la rive droite de l'Euphrate; 12.000 hab. Datteries, vergers.

SOUKHARE n. m. Milit. Nom que les Russes donnent à leur biscuit de guerre. || Pl. *Des* SOUKHARI.

SOUKHÂVATÎ, contrée heureuse, située à la limite occidentale du ciel, paradis des bouddhistes dont la félicité égale presque la béatitude du Nirvâna.

SOUKHINITCHI, ville de Russie (gouv. de Kalouga [distr. de Kozelsk]); 5.500 hab. Commerce de céréales.

SOUKHONA, rivière de la Russie septentrionale (gouv. de Vologda). Elle sort du lac Roubinskoïé, reçoit la Vologda, et coule vers le N.-E. dans une région froide, peu habitée; à Veliki Oustiong, elle rencontre à droite le Iong et forme avec lui la Dvina du Nord. (V. DVINA Cours 573 kilom.

SOUKHOUM-KALÉ, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un cercle du gouvern. de Koutaïs; 8.000 hab. Belle plage. Commerce de tabac. — Le cercle a 94.000 hab.

SOUKI n. m. Nom vulgaire de la courge à la moelle.

SOUKMANOVKA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Tambov), 5.500 hab.

SOUKSOUNSKII, ville de la Russie d'Europe (gouvern. de Perm; 1.000 hab. Métallurgie.

SOÛL *sou*, **SOÛLE** du lat. *satullus*, qui a donné *sadol, saol, saoul*, et enfin *soûl* adj. Repu au delà de ce qui est raisonnable. (Se dit surtout d'une personne qui a trop bu : *Un homme* SOÛL *n'est pas forcément un* IVROGNE. — Rassasié, ennuyé jusqu'au dégoût : *Être* SOÛL *de gibier, de pâtisserie. Être* SOÛL *de vers, de musique*. — *Soûl comme une grive*. Tout à fait ivre, parce que le raisin que les grives mangent avidement passe pour les étourdir au point de rendre leur vol incertain. *Soûl comme un âne, comme une bourrique, comme une vache, comme un cochon*, Complètement soûl. *Soûl comme la bourrique de Robespierre*. V. BOURRIQUE. — Substantiv. *Son soûl, Tout son soûl*, Autant qu'on veut, autant qu'on peut, jusqu'à satiété : *Manger, Dormir* TOUT SON SOÛL. — SYN. Soûl, ivre. V. IVRE.

SOULA, rivière de la Russie méridionale (gouv. de Kharkof et de Poltava), qui baigne Romny, Loubny et gagne le Dniéper, rive gauche, entre Tcherkasy et Krémentchoug. Cours 413 kilom.

SOULACROIX (Gabriel-Valentin), chanteur scénique français, né à Funel en 1855. Élève distingué des Conservatoires de Toulouse, puis de Paris (1878), il fut engagé cette même année à Bruxelles, au théâtre de la Monnaie, où sa belle voix de baryton, très ample, très étendue, et d'une exceptionnelle pureté de timbre, lui valut de vifs succès dans ses créations du *Timbre d'argent*, de *Joli Gilles*, de *Jean de Nivelle*, etc. En 1885, il débutait à Paris, à l'Opéra-Comique. Il y chanta avec distinction dans tout le répertoire, particulièrement applaudi dans Figaro du *Barbier de Séville* et dans *Zampa*, et créant, entre autres pièces, *la Basoche, les Folies amoureuses, Falstaff* (1894), etc., avant d'être enfin engagé à la Gaîté, où il contribua, par ses qualités de chanteur et de comédien, au grand succès de *Rip*. Il est entré de nouveau à l'Opéra-Comique en 1904.

SOULAC-SUR-MER, comm. de la Gironde, arrond. et à 27 kilom. de Lesparre, entre la rive gauche de la Gironde et l'Océan, près de dunes littorales; 1.388 hab. Ch. de f. du Medoc. Plage fréquentée sur l'Atlantique. Vignobles faisant partie du Médoc et donnant des vins rouges légers et agréables et des vins blancs ordinaires. Au Vieux-Soulac, église Notre-Dame-de-Fin-des-Terres, qui a des parties du XIIe et du XIVe siècle, retrouvée sous les sables en 1850.

SOULAGEMENT (*man* — rad. *soulager*) n. m. Diminution d'une charge, d'une peine, d'une souffrance; état d'une personne soulagée : *Apporter du* SOULAGEMENT.

SOULAGER (*jé* — du lat. *sublevare*, même sens. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Je soulageai. Nous soulageons*) v. a. Débarrasser d'une partie de son fardeau : SOULAGER *un portefaix trop chargé*. || Atténuer une souffrance physique ou morale; diminuer la peine, le mal, la souffrance de : SOULAGER *un mal de dent. Une belle âme ne goûte pas de plus grand plaisir que celui de* SOULAGER *les malheureux*. — Aider, diminuer l'effort, le travail de : SOULAGER *une poutre qui fatigue*. SOULAGER *la mémoire*. — Arg. Enlever, voler : SOULAGER *la montre de quelqu'un*. || Dévaliser : SOULAGER *quelqu'un de sa bourse*. — Mar. *Soulager un poids*, Le soulever. || *Soulager un bâtiment chargé par le vent*, Réduire l'impulsion du vent en changeant l'orientation de la voilure ou la direction de la route. || *Soulager un navire échoué*, L'alléger.

Soulagé, ée part. pass. du v. Soulager.

— Techn. *Meules soulagées*, Meules de moulin dont on a augmenté l'écartement entre elles.

Se soulager, v. pr. Etre soulagé : *Les malheureux ne* SE SOULAGENT *pas avec de simples paroles de commisération*. — Diminuer son mal, sa peine. — Satisfaire un besoin naturel. — Manèg. *Se soulager sur une jambe*. Se dit d'un cheval fatigué, qui avance tantôt une jambe, tantôt une autre, pour se reposer.

— SYN. Soulager, alléger. V. ALLÉGER.

SOULAINES, ch.-l. de cant. de l'Aube, arrond. et à 18 kilom. de Bar-sur-Aube, sur la Laine, affl. de la Voire; 598 hab. Ch. de f. Est. — Le canton a 21 comm. et 4.495 hab.

SOULAIRE-ET-BOURG, comm. du départ. de Maine-et-Loire, arrond. et à 17 kilom. d'Angers, près de la Sarthe; 979 hab. Château du Bois, du XVIIIe siècle, converti depuis 1871 en école de filles.

SOULAK, bourg de Russie (gouv. de Samara [distr. de Nikolaïevsk]); 3.000 hab.

SOULAK, fleuve de la Russie. V. SULAK.

SOULAMÉ n. m. ou **SOULAMÉE** n. f. Bot. Genre de simarubacées

— ENCYCL. Le *soulamé* est un arbre de petite taille, à feuilles alternes, *entières* (cas assez rare chez les simarubacées), grandes et molles. Le fruit est une capsule. Le *soulamé amer* ou *bouati amer* croît aux îles Fidji, aux Moluques, dans la Nouvelle-Guinée, etc. La plante est fébrifuge; on l'utilise comme contrepoison.

SOULAN, comm. de l'Ariège, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Girons; 1.688 hab. Plomb et zinc. Beurre estimé.

SOULANGE-TEISSIER (Louis-Emmanuel SOULANGE, dit), lithographe, né à Amiens en 1814, mort à Paris en 1898. De 1845 à 1855, il a fait paraître de nombreuses reproductions qui l'ont placé, à côté de Mouilleron, à la tête des lithographes modernes : *Lesueur chez les chartreux; le Colin maillard*, de Schlesinger; *la Retraite au désert*, de de Lausac, *l'Inspace*, de Jacquand; *la Mort de saint Pierre de Vérone* et *le Sauveur*, de Lafon; *la Forge*, de Ciceri; *la Basse-Cour*, de Philippe Rousseau, *le Singe artiste. Intérieur d'atelier, Chevaux de trait*, de Decamps; *Labourage nivernais, la Fenaison, Taureau et vaches*, de Mlle Rosa Bonheur; *Saint François d'Assise*, de Benouville; *la Malaria*, de Hebert; etc.

SOÛLANT *lan* — ANTE adj. Qui soûle, rassasie : *Un rayon* SOÛLANT. (Vx.) — Pop. Ennuyant, très désagréable.

SOÛLARD *lar* — ARDE rad. *soûler* n. et adj. Ivrogne, ivrognesse : *Un vieux* SOÛLARD. *Une* SOÛLARDE.

SOULARY Joseph-Marie, dit **Joséphin**, poète français, né à Lyon en 1815, mort en 1891. Il descendait des Soulary de Gênes, qui importèrent en France les premiers velours brochés d'or. Ses premiers vers (SOULARY-VERNAY, dateront de l'époque où il était notaire. En 1846, il entra dans les bureaux de la préfecture de Lyon et y devint chef de division. De 1847 à 1851, il se fit connaître par de petits volumes de vers, qui révélaient une rivale de Gautier, tels sont : *A travers champs; les Cinq cordes du luth; Lyre et flammes* (1846). En 1851, il publia ses *Sonnets humoristiques*. V. SONNETS. Ce dernier recueil attira particulièrement l'attention de J. Janin et de Sainte-Beuve, qui firent à leur auteur une véritable notoriété. L'auteur a souvent rencontré d'heureuses inspirations, et il a eu le talent de faire tenir tout un tableau dans ces cadres étroits. Soulary publia ensuite : *Ephémères* (2e série, 1857; *Figulines*, suivies du *Rêve de l'escarpolette* (1862; *Sonnets, poèmes et poésies* (1864), qui eurent moins de succès. La guerre franco-allemande lui inspira quelques chants patriotiques : *Joli mois de mai* (1871); *le Cantique du roi Guillaume* 1871; *Pendant l'incendie*, poème 1871). Il publia encore : *la Chasse aux mouches d'or* (1876), *Rimes ironiques* (1877), deux comédies, *un Grand Homme qu'on attend* (en vers), et *la Lune rousse* (en prose); *Promenade autour d'un tiroir* (1886). Sans être un poète de premier ordre, Soulary se recommande par la délicatesse de ses pensées, la correction, l'élégance de la forme. V. SONNETS HUMORISTIQUES.


Soulary

SOULAS *la* — du lat. *solatium*, même sens n. m. Consolation, soulagement. (Vx.)

SOULAS (Josias DE), écuyer, sieur DE PRIMEFOSSE, connu au théâtre sous le nom de **Floridor**, né en Brie vers 1608, mort à Paris en 1672. Il fut d'abord soldat, puis entra en 1637 dans la troupe du Marais et succéda en 1643 au fameux Bellerose comme premier acteur de l'hôtel de Bourgogne, dont il était le chef et l'orateur quand Molière était celui de la troupe du roi au Palais-Royal. Molière faisait le plus grand cas de Floridor, qui fut le seul tragique de la troupe rivale épargné dans le satirique *Impromptu de Versailles*. Ce fut au sujet et en faveur de Floridor que le roi rendit, en 1668, un arrêt du conseil qui prouve que la qualité de comédien ne dérogeait point à la noblesse. Floridor créa les premiers rôles des deux Corneille et de Racine : Massinissa, Antiochus, Alexandre, Pyrrhus, Néron, Titus, etc. Il quitta le théâtre en 1671 — Sa femme, *Marguerite* BALORS, se retira avec une pension chez son fils, curé de campagne, et mourut à Vaux-le-Pénil, près Melun, en 1690. Leur fille aînée avait épousé le fils de Montfleury, auteur de *la Femme juge et partie*.

SOULASSE n. f. Arg. *La grande soulasse*, L'assassinat.

SOÛLAUD, AUDE *lô, ôd* — rad. *soûler* n. et adj. Pop. Ivrogne, ivrognesse.

SOULAVIE Jean-Louis GIRAUD, dit), littérateur français, né à Largentière (Ardèche) en 1753, mort à Paris en 1813. D'abord curé en Languedoc, puis vicaire général du diocèse de Châlons, il adhéra aux principes de la Révolution française dès 1789 et prêta serment à la constitution civile du clergé. En 1793, il fut envoyé à Genève en qualité de résident français. Mais, l'année suivante, il fut rappelé en France et incarcéré. Lorsqu'il sortit de prison en 1795, il ne s'occupa plus que de littérature. Collectionneur infatigable, Soulavie avait réuni des estampes, des dessins et plus de trente mille pièces et brochures sur l'époque de la Révolution française. On ne peut le classer que parmi les compilateurs laborieux et patients. Parmi ses principales œuvres, il convient de citer : *Histoire naturelle de la France méridionale* (1780-1783); *Histoire de la convocation et des élections aux états généraux en 1789* (1790-1791); *Mémoires du maréchal de Richelieu* (1790-1791), composés d'après des pièces et des lettres communiquées par la famille, mais qui manque, en maints endroits, d'exactitude historique; *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI* (1802), où l'on trouve de curieux documents communiqués par le gouvernement révolutionnaire après la prise des Tuileries; *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV* (1809; etc. Parmi les travaux qu'il a édités, citons les *Mémoires du duc de Saint-Simon* 1788-1789, ouvrage intéressant, mais qui ne représente que des fragments de l'œuvre du célèbre écrivain; les *Mémoires du duc de Choiseul* (1790); etc.

SOULCIE (de) n. m. Sous-genre de pinsons, comptant une seule espèce, propre à l'Europe méridionale. Le soulcie *petronia petronia*], un peu plus grand que le moineau commun, a la gorge marquée de jaune vif. Il est surtout commun dans les forêts des montagnes.)

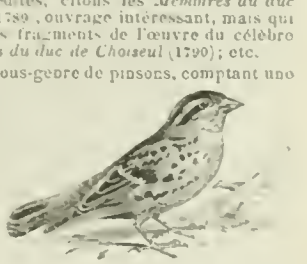
Soulcie

SOULE n. f. Gros ballon de cuir rempli de son, que l'on jette en l'air et que se disputent ensuite les joueurs, partagés en deux camps opposés. Ce jeu est particulier à la Bretagne.

SOULE (la), pays de l'ancienne France, prov. de Gascogne, auj. départ. des Basses-Pyrénées. — La vicomté de Soule, qui était limitrophe du royaume d'Aragon, comme la Navarre, la Basse-Navarre et la vicomté de Béarn, fut réunie à la couronne par Philippe le Bel en 1306.

SOÛLÉE subst. participe de SOÛLER n. f. Repas plantureux et bien arrosé.

SOULEUR [illegible]

SOULEVANT, ANTE adj. Qui soulève, qui agite à la surface.

SOULÈVEMENT [illegible] n. m. Action par laquelle on soulève, état de ce qui est soulevé.

— Par ext. Mouvement de révolte [illegible] *Mouvement* [illegible], Mal d'estomac causé par le dé[illegible]

[illegible] terrestre par production [illegible] les couches du sol.

Machine employée dans la construction du fer, qui consiste à [illegible] pour en soulever les différentes parties [illegible]

[illegible] ou *théorique*, Mouvement [illegible] de la côte par le [illegible]

Syn. Émeute, insurrection. V. [illegible]

— [illegible] terre sous l'influence du [illegible] central résultant de l'affaissement [illegible] terrestre, affaissement qui donne naissance à [illegible] et presque toujours [illegible] la surface du globe. [illegible] submersions et [illegible] mers, [illegible] à constater [illegible] les eaux de la mer. Elle produit [illegible] *et de montagnes*, dans la [illegible] les couches géologiques [illegible] et la configuration du phénomène [illegible]

Les [illegible] dont il doit être parlé ici, [illegible] qui [illegible] être attribué à une action [illegible] les fluctuations du temple [illegible] Newton, [illegible] tellement liées au volcanisme [illegible] les oscillations dues aux [illegible] terrestre et celles qui paraît [illegible] représentent avec des appareils [illegible] *enregistreurs* [illegible] se désigne [illegible] qui se manifeste [illegible] *séismes* ou de *volcanisme*, ceux [illegible] Rapprochement [illegible]

[illegible] dans les [illegible] Nord, [illegible] Baltique, où [illegible] conversion, [illegible] dans le golfe [illegible] pour le nord du Danemark. [illegible] Scandinavie, les [illegible] affaissés, se [illegible] et les [illegible] en [illegible] Saint-Laurent [illegible] Mers [illegible] Pacifique, [illegible] Japon [illegible] Philippines, [illegible] Sunda, [illegible] Antilles [illegible] Méditerranée [illegible] Italie [illegible] Grèce [illegible] Asie Mineure [illegible] Égypte [illegible] Afrique [illegible] Sahara [illegible] Arabie [illegible] Perse [illegible] Inde [illegible] Chine [illegible] Japon [illegible] Océanie [illegible] Australie [illegible] Nouvelle-Zélande [illegible] Amérique [illegible] Mexique [illegible] Pérou [illegible] Chili [illegible] Brésil [illegible] Guyanes [illegible] Antilles [illegible] Europe [illegible] Scandinavie [illegible] Suède [illegible] Norvège [illegible] Finlande [illegible] Russie [illegible] Allemagne [illegible] Pays-Bas [illegible] Belgique [illegible] France [illegible] Angleterre [illegible] Irlande [illegible] Écosse [illegible] Espagne [illegible] Portugal [illegible] Italie [illegible] Grèce [illegible] Turquie [illegible] Asie [illegible] Afrique [illegible] Océanie [illegible] Amérique [illegible] Canada [illegible] États-Unis [illegible] Mexique [illegible] Amérique centrale [illegible] Colombie [illegible] Équateur [illegible] Pérou [illegible] Bolivie [illegible] Chili [illegible] Argentine [illegible] Uruguay [illegible] Paraguay

Géologiquement, les Soulou sont, les unes (les plus grandes) des terres volcaniques, les autres des *atolls*, toutes montagneuses, découpées, humides et fertiles. Les forêts des hautes terres possèdent le tek, le cocotier, le angoutier, le camphrier, la quassia. Le bambou, la canne à sucre, le cacao, un excellent café prospéront, avec le riz, dans les parties basses. La population comprend des Négritos aborigènes, des Tagals, venus des Philippines, et des Malais (*Moros*), mahométans. Ces îles, peuplées de 110.000 hab. environ, furent longtemps la terreur de la marine universelle, un repaire de barbarie et de fanatisme musulman.

Soulou, Jolo ou **Sough**, capitale des îles Soulou, sur la côte nord-ouest de la grande Soulou. Cette agglomération malaise s'est transformée depuis 1885. Les marais ont été desséchés; des maisons européennes ont remplacé les anciens *kamponys*; la ville a cessé d'être le centre de fabrication du *kriss*, le redoutable poignard malais. Par contre, elle a perdu de son importance numérique et de son rôle commercial.

Soulouque (Faustin), nègre qui devint empereur d'Haïti sous le nom de **Faustin Ier**, né et mort à Petit-Goave (1782-1867). Fils d'une esclave, il fut domestique du général Lamarre et se mêla à toutes les révolutions de l'île. Promu général de division et commandant supérieur de la garde du palais, il fut nommé, à la mort du général Riché, président de la république haïtienne (1er mars 1847). Faible, vindicatif, superstitieux, incapable, Soulouque rêvait d'imiter Napoléon. En avril 1848, il ordonna et dirigea un massacre général des nègres, et surtout des mulâtres, qui murmuraient contre son gouvernement. Pour se rendre populaire, il prépara une expédition contre la république Dominicaine, remporta quelques succès et se plut à parodier les proclamations de Napoléon à son armée. Au retour, le sénat lui offrit solennellement une couronne de papier doré, fabriquée à la hâte. Le nouvel empereur se hâta de commander à Paris une couronne pour lui et pour l'impératrice, la négresse Adelina, ainsi qu'un trône et un costume impérial. Jaloux de s'entourer d'une nouvelle noblesse, il créa l'ordre de Saint-Faustin, dont les titulaires portaient les noms bizarres de Trou-Bonbon, duc de la Limonade, comte de Numéro-Doux, etc. Son empire était héréditaire, mais les Haïtiens ne supportèrent pas son despotisme, ses échecs militaires et son avarice; las des massacres et des exécutions arbitraires, ils le forcèrent à fuir, en janvier 1859. Battu par les Dominicains à San Teiné (1855), puis dans la Sabarra Larga (1856), il fut détrôné et remplacé par le général Geffrard. Il rentra à Haïti en 1867 pour y mourir.


Soulouque.

Soult (Nicolas-Jean-de-Dieu), duc de Dalmatie, maréchal de France, général et homme politique français, né à Saint-Amans-la-Bastide (Tarn) en 1769, mort au château de Soulzberg (Tarn) en 1851. Fils d'un notaire, officier dans le royal-infanterie avant la Révolution, il fut envoyé à l'armée du Rhin en 1792, comme officier instructeur, puis adjudant-major. Il se distingua aux lignes de Wissembourg, devint chef de brigade en 1794, et se montra, à cette époque, républicain convaincu. Il contribua à la victoire d'Altenkirchen, fut envoyé en 1799 à l'armée du Danube et nommé la même année général de division. Il fit les campagnes de Suisse et d'Italie. Commandant en chef du camp de Saint-Omer en 1802, il accueillit l'Empire avec joie. Nommé maréchal de France en 1804, il fut mis à la tête du 4e corps d'armée, joua un rôle brillant à Austerlitz, et plus tard à Eylau et à Friedland. Créé duc de Dalmatie en 1807, il fut envoyé en Espagne à la tête du 2e corps et ne remporta que des victoires jusqu'au moment où les Anglais, alliés aux Espagnols, arrivèrent en force et l'obligèrent à reculer dans les montagnes du Nord; mais il reprit l'avantage en 1809. L'année précédente, il avait été nommé major général des armées françaises en Espagne. Après la victoire d'Ocaña, il s'empara de l'Andalousie, dont il fut nommé gouverneur et général en chef (1810). Maître de la province de Murcie, il aida Masséna à reprendre le Portugal. Mais il ne s'entendit pas avec le roi d'Espagne, Joseph, et, remplacé par Jourdan dans ses fonctions de major général, il obtint son rappel. Il fit la campagne de Prusse, commanda à Lutzen et à Bautzen, et fut renvoyé en Espagne pour repousser les Anglais, qui s'avançaient vers la frontière. Il défendit avec beaucoup d'énergie le midi de la France, envahi par Wellington, livra la bataille de Toulouse, mais, aussitôt après l'abdication de Napoléon, il se montra royaliste avec enthousiasme. Ce fut lui qui réclama un monument expiatoire pour les victimes de Quiberon. Ministre de la guerre, il fit paraître, aussitôt après le retour de Napoléon, une proclamation qui traitait « Bonaparte » d'usurpateur et d'aventurier. Cependant, trompé sur les chances de succès du gouvernement des Cent-Jours, il offrit ses services à Napoléon, devint pair de France et major général de l'armée. Après Waterloo, il se retira dans le Tarn. Banni de la seconde Restauration, il vécut dans le duché de Berg et s'y maria. De retour en 1819, il reprit son siège à la pairie. Il se montra partisan de la monarchie de Juillet, fut ministre de la guerre en 1831 et 1840, ministre des affaires étrangères en 1839. En 1847, il reçut le titre de maréchal général. Après sa mort, on vendit sa très belle collection de tableaux, où figurait la *Conception de la Vierge*, de Murillo. Il a laissé des mémoires inachevés. — Son frère, **Pierre-Benoît**, né à Saint-Amans-la-Bastide (Tarn) en 1775, mort à Tarbes en 1843, suivit la carrière militaire, devint général de division en 1813, fut élu à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Castres et suivit l'Empereur à Waterloo. Il quitta définitivement le service en 1836. — Son fils, **Napoléon-Hector**, duc de Dalmatie, homme politique français, né et mort à Paris (1802-1857). Élève de l'École polytechnique, il fut attaché à l'état-major du maréchal Maison. Après la révolution de Juillet, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Stockholm, puis à La Haye. Député du Tarn en 1834, ministre plénipotentiaire à Turin en 1839, il rentra dans la vie privée en 1848, mais fut réélu, l'année suivante, député du l'Hérault. Il renonça à la politique après le 2-Décembre.


Soult.

Soultanabad ou **Sultanabad**, ville de Perse (prov. d'Irâk-Adjemi [distr. d'Irak]), près des ruines de l'ancienne Soultanièh; 3.000 hab. Fabrication de tapis. — Autre ville de Perse, prov. de Khoracan, ch.-l. du distr. de Tourchiz, sur le versant du Koh-i Sary; 5.000 hab.

Soultanpour, ville du l'empire anglais de l'Inde (vice-gouvernem. des Provinces-du-Nord-Ouest), dans l'Aoudh, sur la Goumti, affluent du Gange; 9.300 hab. Ch.-l. du district.

Soulte ou **soute** (subst. partic. de *soudre* — du lat. *solvere*, supin *solutum*), payer n. f. En matière de succession et de partage, ce que l'un des copartageants doit payer aux autres pour rétablir l'égalité des lots : Soulte *de partage*. ‖ Dans un échange, Ce que l'une des parties paye à l'autre pour rétablir l'égalité des lots de partage : Soulte *d'échange*. ‖ Payement qu'on fait pour demeurer quitte d'un reste de compte. (Vieux; aujourd., on dit *solde*.)

Soultz (allem. *Sulz*), bourg d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace [cercle de Guebwiller]); 4.500 hab. Vins estimés; pépinières. Sources salines. Filatures de soie et tissages de coton. Fabriques de peignes, de rubans. Fonderie.

Soultzbach (allem. *Sulzbach*), village d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace [cercle de Colmar]); 756 hab. Fabriques de tuiles et chaux. Établissement thermal, où sont exploitées les eaux de trois sources froides, ferrugineuses bicarbonatées gazeuses.

Soultzbach (en allem. *Sulzbach*), ville d'Allemagne (Bavière [cercle du Haut-Palatinat]), dans le Jura bavarois, sur le Rosenbach, affluent de la Vils; 5.462 hab. Ch.-l. de district. Aux environs, hauts fourneaux importants.

Soultzbach (en allem. *Sulzbach*), bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves, cercle de Sarrebruck]); 13.275 hab. Mines de houille. Fours à coke. Verrerie.

Soultz-les-Bains (allem. *Sulzbad*), village d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace [cercle de Molsheim]), sur la Mossig, qui alimente le canal de la Bruche; 740 hab. Carrières de pierre. Vignobles. A l'E., sur le territoire de Wolxheim, établissement thermal dit de *Soultz*.

Soultzmatt (allem. *Sulzmatt*), bourg d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace [cercle de Guebwiller]); 2.690 hab. Carrières. Filature et tissage de coton, filature de soie. Sciéries. Établissement de bains (eaux froides bicarbonatées sodiques gazeuses).

Soultz-sous-Forêts (allem. *Sulz-unterm-Wald*), bourg d'Alsace Lorraine (Basse-Alsace [cercle de Wissembourg]), sur le Seltzbach; 1.590 hab. Mines d'asphalte, minerai de fer, filature de lainos.


Soum.

Soulza ou **Stadtsoulza**, ville d'Allemagne (gr.-duché de Saxe-Weimar, distr. d'Apolda), sur l'Ilm; 2.995 hab. Établissement de bains.

Soum ou **soung** n. m. Harpe birmane montée de cordes de soie, et que l'on accorde diatoniquement, en suivant l'ordre des notes de la gamme. (Cet instrument a un son très agréable.)

Soumagne, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), sur la *Soumagne*; 4.254 hab. Charbonnages.

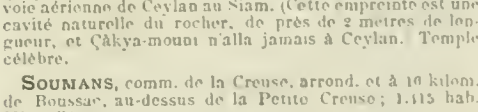
Souma-koto.

Souma-koto n. m. Instrument de musique japonais, monté d'une seule corde.

Soumana-Kouta, la plus haute montagne de l'île de Ceylan, objet d'une grande vénération de la part des bouddhistes à cause de l'empreinte de son pied que le Bouddha Çâkya-mouni laissa sur son sommet lorsqu'il se rendit par voie aérienne de Ceylan au Siam. (Cette empreinte est une cavité naturelle du rocher, de près de 2 mètres de longueur, et Çâkya-mouni n'alla jamais à Ceylan. Temple célèbre.

Soumans, comm. de la Creuse, arrond. et à 10 kilom. de Boussac, au-dessus de la Petite Creuse; 1.115 hab. Mine d'étain.

Soumarokov (Alexis Petrovitch), dramaturge russe, né à Vilmanstrand (Finlande) en 1718, mort à Moscou en 1777. Ses débuts littéraires datent de 1742, mais c'est sa pièce *Khorev* (1747, écrite pour le corps des cadets, où il servit, qui le consacra grand écrivain. Il imita surtout les écrivains français et allemands. Son *Théâtre tragique* a été traduit en français par l'appadopoulos (1802).

Soumata, tribu arabe de la prov. d'Alger, établie à 60 kilom. environ dans le S.-O. du chef-lieu le long du chemin de fer d'Alger à Oran.

Soumba ou **Soemba** (nommée aussi par les indigènes *Tjendana*, et par les Hollandais, *Sandelhout Eiland*, l' « Île du Santal »), île de la Malaisie néerlandaise, au S. de Florès; 10.930 kilom. carr.; 200.000 hab. C'est une masse quadrangulaire, séparée de Florès, Komodo et Soumbawa par le *détroit de Soumba*. Très montagneuse, mais médiocrement élevée, elle se compose surtout de formations sédimentaires. Riche végétation : indigo, cannelle, canne à sucre, bétel, poivre. La production caractéristique de Soumba est son incomparable race chevaline.

Soumbava ou **Soembawa**, île de la Malaisie néerlandaise, baignée au N. par la mer de Flores, et au S. par l'océan Indien, entre les îles de Lombok et de Komodo. Elle mesure 240 kilom. d'E. en O. et 95 du N. au S.; au total, 13.980 kilom. carr.; 150.000 hab. Cette terre allongée, assez irrégulière, contient plusieurs volcans, dont le Timboro, célèbre par la meurtrière éruption de 1815 (12.000 victimes), est le plus élevé (2.756 m. Soumbava est fertile en bois de tek, arachides, tabac et riz; elle possède de belles richesses minérales, encore inexploitées : soufre, salpêtre, arsenic, pétrole, asphalte, or, cuivre, fer et sel gemme. Les nids de salanganes et les huîtres perlières donnent lieu à un important commerce.

Soumbava ou **Soembawa**, ville de la Malaisie néerlandaise, dans l'île du même nom, sur la côte septentrionale; 8.000 hab. C'est la capitale du royaume protégé de Soumbava. Commerce de coton, sandal et chevaux.

Soumbava-Timor (archipel de), nom donné à un groupe insulaire de la Malaisie hollandaise, comprenant toutes les terres comprises entre le détroit d'Allas et la mer de Timor, c'est-à-dire, d'O. en E., les îles de Soumbava, Rindja, Komodo, Soumba, Savon, Florès, Lomblen, Pantar, Ombaal, etc.

Soumbing, volcan de la Malaisie néerlandaise, dans la région centrale de l'île de Java, près du volcan *Merapi*, avec lequel il forme le groupe communément appelé « les Deux-Frères ». Il passe, dans la légende indigène, pour avoir été le clou à l'aide duquel Dieu aurait fixé Java aux profondeurs de la mer; 3.336 mètres d'altitude.

Soumedang, ville de la Malaisie néerlandaise, île de Java, prov. de Préanger, sur un tributaire du Manouk; 35.000 hab. Grandes rizières et commerce de riz.

Soumenap, ville de la Malaisie néerlandaise, île de Madoura, sur la côte méridionale, 8.500 hab. Capitale d'un ancien royaume indigène.

Soumet (Alexandre), poète français, né à Castelnaudary en 1788, mort à Paris en 1845. Il se destinait d'abord à entrer dans le génie militaire, mais, ayant échoué au concours, il se livra à la poésie, qui avait eu pour lui dès l'enfance un puissant attrait. En 1808, il est nommé auditeur au conseil d'État et chante Napoléon, Marie-Louise et le roi de Rome; il célèbre aussi la renaissance du catholicisme dans son poème de *l'Incrédulité*. A la chute de l'Empire, il se retire dans la retraite à Toulouse. Fort sympathique aux théories romantiques, il fit représenter avec le plus grand succès *Clytemnestre* au Théâtre-Français et *Saül* à l'Odéon. Ces succès lui ouvrent la porte de l'Académie et il continue ses succès avec *Cléopâtre*, *les Macchabées*, *Jeanne d'Arc*, *Jeanne de France*, *Émilio*, *une Fête de Néron*, en collaboration avec L. Belmontet; puis vinrent *Norma* (1831) et *le Gladiateur* (1841), en collaboration avec sa fille. Dans l'intervalle de ces dix années, Soumet avait composé un grand poème en douze chants, *la Divine Épopée*, dans laquelle il a donné, a-t-on dit, sa mesure entière. Le sujet est le rachat de l'Enfer. L'auteur suppose que le Christ descend au sein de l'abîme, et, par une mort nouvelle, ouvre aux damnés les portes du Ciel. Réconcilié avec les Bourbons, il fut successivement bibliothécaire des palais de Saint-Cloud, de Rambouillet et de Compiègne. Il écrivit encore un autre poème épique, *Jeanne d'Arc* (1846, qui n'est pas sans valeur. Rappelons parmi ses autres œuvres une petite élégie pleine de sensibilité : *la Pauvre Fille*, qui rendit son nom tout à fait populaire. Soumet n'a laissé en prose que *les Scrupules littéraires de Mme de Staël*, dans lesquels il reproche à Mme de Staël sa trop grande témérité, et une *Oraison funèbre de Louis XVI*. Malgré un talent incontestable, Soumet n'occupe pas un rang très élevé parmi les poètes dramatiques : il ne connaît pas les combinaisons neuves et les puissantes intrigues, qui captivent la foule.


Soumet.

Soumet Mme **Beuvain d'Altenheym**, née **Gabrielle**), femme auteur. V. Altenheim.

Soumettre (de *sous*, et *mettre*. — Se conjugue comme ce dernier verbe) v. a. Réduire à l'obéissance, à la dépendance : Soumettre *des rebelles*. ‖ Dompter, réduire, devenir maître de : Soumettre *ses passions*. ‖ Subordonner, faire régir : Soumettre *sa raison à la foi*.

— Monter, couvrir une femelle : *Dans certaines espèces, ce n'est pas sans peine que le mâle* soumet *la femelle*.

— *Soumettre à*. Présenter pour être jugé, décidé : Soumettre *un projet à quelqu'un, à l'examen de quelqu'un*. Astreindre, obliger, réduire : Soumettre *les postulants à des formalités*. — Faire subir à : Soumettre *un problème à l'analyse*. Soumettre *un malade à un traitement*.)

Soumis, ise part. pass. du v. Soumettre.

— Obéissant, docile : *Une fille modeste et* soumise. ‖ Qui annonce la soumission : *Air* soumis. *Ton* soumis.

— *Fille soumise*, Prostituée munie d'une carte et soumise aux règlements spéciaux de la police.

— Mus. *Tons soumis*, Tons plagaux, dans le plain-chant.

Se soumettre, v. pr. Être, devenir soumis : *La Gaule fut longtemps à* se soumettre. Se soumettre *à la loi*.

— Donner son acquiescement : Se soumettre *à un arbitrage*. ‖ Consentir, s'engager : Se soumettre *à payer*.

— Syn. **Asservir, assujettir**, etc. V. asservir.

— Allus. hist. : **Se soumettre ou se démettre**, Dilemme fameux par lequel Gambetta, dans un discours prononcé à Lille (15 août 1877), enferma le maréchal de Mac-Mahon. On était à la veille des élections : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, dit le leader du parti républicain, croyez-le, messieurs, il faudra *se soumettre ou se démettre* ». Ces paroles prophétiques valurent à Gambetta une condamnation par défaut à trois mois de prison et 2.000 francs d'amende, comme outrageantes pour le président; mais, peu de mois après, celui-ci dut commencer par se soumettre en formant le ministère Dufaure, et il finit par se démettre.

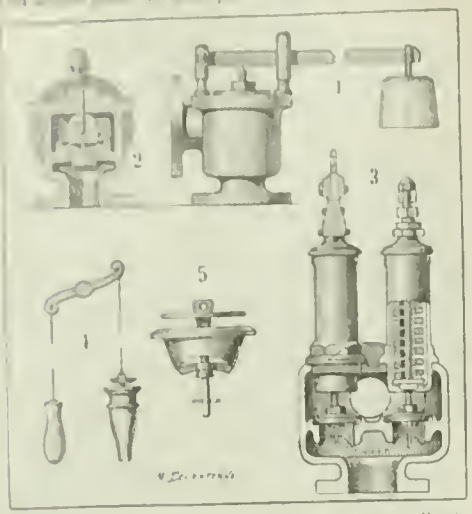

Soupapes : 1 De sûreté. 2 Coupe. 3 Double, à charge directe, 4 et 5 De réservoirs.

surface convexe duquel on a ménagé des ouvertures pour le passage de l'eau ou de la vapeur.

La *soupape à boulet* est formée d'une sphère métallique en général creuse ; l'ouverture qu'elle est destinée à fermer est elle-même taillée en forme de zone sphérique creuse.

La *soupape de sûreté* est spéciale pour les chaudières à vapeur. La tige de cette soupape, formée d'un axe central et de trois cloisons, pénètre dans le tuyau dont l'ouverture doit rester bouchée dans les circonstances ordinaires. L'orifice n'est obturé que par la tête de la soupape ; la forme de la tige est, au contraire, destinée à permettre la sortie de la vapeur dès que la soupape est soulevée. Il existe un autre type de soupape de sûreté dans laquelle l'obturateur de l'orifice de sortie de la vapeur est maintenu en place par l'action directe d'un ressort à boudin. On donne le plus souvent le nom de « balance » à ce dernier type de soupape.

SOUPATOIRE adj. Fam. et par plaisant. Qui appartient au souper, qui tient du souper : *Dîner* SOUPATOIRE.

SOUPÇON (du lat. *suspectio*, même sens) n. m. Idée vague : *Avoir quelque* SOUPÇON *d'une intrigue.* ‖ Doute désavantageux que l'on conçoit ou que l'on inspire : *Conduite exempte de* SOUPÇON. ‖ Action ou habitude de soupçonner, défiance : *Un cœur sans* SOUPÇON.

— Fam. Quantité très faible, presque nulle : *Avoir un* SOUPÇON *de fièvre. Prendre un* SOUPÇON *de lait dans son thé.*

— SYN. **Soupçon, suspicion.** *Soupçon* est du langage ordinaire, et *suspicion* est proprement un terme de droit.

SOUPÇONNABLE (*pso-nabl'*) adj. Que l'on peut soupçonner.

SOUPÇONNER (*pso-né*) v. a. Avoir un soupçon, des soupçons : SOUPÇONNER *quelqu'un d'un mauvais coup.* ‖ Avoir l'idée de, conjecturer : SOUPÇONNER *quelque anguille sous roche.*

Soupçonné, ée part. pass. du v. Soupçonner.

— ALLUS. HIST. : **La femme de César ne doit pas même être soupçonnée.** V. FEMME.

Se soupçonner, v. pr. Avoir des soupçons les uns sur les autres : *Les voleurs* SE SOUPÇONNENT *entre eux.*

— SYN. **Soupçonner, suspecter.** *Suspecter* s'emploie toujours en mauvaise part ; *soupçonner* peut signifier *conjecturer* : SOUPÇONNER *qu'on veut vous faire une surprise* ; Dans ce sens, mais précédé d'une négation, il veut le subj. : *Il ne* SOUPÇONNAIT *pas qu'on voulût le tromper.*) V. DOUTER.

SOUPÇONNEUR (*pso-neur*), **EUSE** n. Celui, celle qui soupçonne.

SOUPÇONNEUSEMENT (*pso-neu*) adv. D'une manière soupçonneuse.

SOUPÇONNEUX (*pso-neû*), **EUSE** adj. Enclin à se recevoir des soupçons : *Homme, Caractère* SOUPÇONNEUX.

— Manège. Se dit d'un cheval timide, craintif : *Cheval* SOUPÇONNEUX.

— Substantiv. : *Le* SOUPÇONNEUX *est capable de tout le mal qu'il redoute d'autrui.* Boiste.

— ANTON. Confiant, crédule.

SOUPE subst. verbal de *souper* n. f. Aliment composé de bouillon et de tranches de pain. ‖ *Soupe à la Rumfort*, Soupe économique. Soupe aux légumes secs et très nourrissants dont le comte de Rumfort fit usage le premier, pour nourrir les indigents. ‖ *Soupe de Palestine*, Soupe faite avec des topinambours ou artichauts de Jérusalem. ‖ *Maître d'hôtel de la soupe* V. MAÎTRE-D'HÔTEL. ‖ *Soupe au lait*, Soupe qui se sert très facilement : *Ce... est une* SOUPE AU LAIT. ‖ *Soupe de perroquet*, Pain [illegible]

Aller à la soupe, Verser le bouillon sur [illegible] et pop. *Tremper une soupe à* [illegible] ‖ *Être à la soupe*, Dîner le début du repas. ‖ *Manger la soupe, la soupe avec moi*, Venez dîner [illegible] *manger la soupe, le dessus de sa soupe*, Il [illegible]

Soupe au lait, Se dit d'une couleur [illegible] par l'isabelle : *Un cheval* SOUPE DE LAIT. ‖ Au pl. *Des chevaux, des juments* SOUPE DE LAIT. ‖ *Soupe, au rin ou [illegible]*, Couleur rouge.

— Agric. Fourrage vert ou sec imbibé d'eau qu'on emploie pour engraisser le bétail.

— Milit. Nom donné, traditionnellement, à la nourriture et aux repas du soldat. ‖ Sonnerie de clairon ou de trompette annonçant aux soldats l'heure de la soupe.

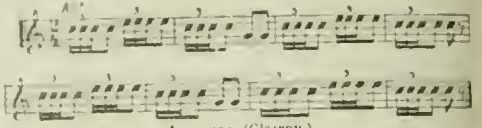

La soupe. (Clairon.)

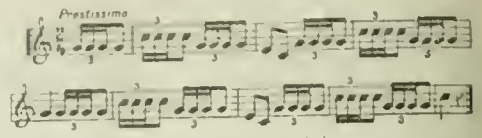

La soupe. (Trompette.)

— LOC. PROV. : **Ivre comme une soupe**, Imbibé de vin, ivre. ‖ **Trempé comme une soupe**, Très mouillé. ‖ **S'emporter comme une soupe au lait**, S'abandonner facilement à la colère (allusion au lait qui monte rapidement lorsqu'il bout). ‖ **La soupe fait le soldat**, Une nourriture simple, mais abondante, fait supporter plus aisément les fatigues. ‖ **Il faut mesurer sa soupe à sa bouche**, Il faut régler sa dépense à son revenu. ‖ **C'est la soupe de saint Bernard, dont le diable a emporté la graisse**, C'est une soupe où la graisse, le beurre, a été épargné. (Vx.)

— SYN. **Soupe, potage.** La différence consiste dans le pain, qui fait partie intégrante de la soupe et qui sert à la tremper.

SOUPÉ n. m. V. SOUPEN.

Soupé (Alfred-Philibert), littérateur, né à Paris en 1818. Il entra dans l'Université en 1846, se fit recevoir agrégé en 1847 et fut successivement professeur aux facultés de Lyon, de Besançon, et de nouveau de Lyon. On lui doit : *Inania*, premières poésies (1840), sous le nom de ALFRED PHILIBERT ; *Mainfroy le maudit*, drame (1841) ; sous le nom de PHILIPPE DE BRÉJOT ; *les Etincelles*, nouvelles poésies (1842), sous le nom de ALFRED PHILIBERT, *un Secret de femme*, drame-vaudeville (1842), sous le même nom ; *Etude sur le caractère national et religieux de l'épopée latine* (1842) ; *Vie et écrits de Fronton* (1853), thèse de doctorat ; *Essai critique sur la littérature indienne et les études sanscrites* (1856) ; *Tableau de la littérature dramatique en Europe* (1859) ; etc.

SOUPEAU (*pô*) n. m. Dans certaines parties de la France, Morceau de bois reliant l'oreille de la charrue avec le soc.

SOUPÉE n. f. Ne s'emploie que dans cette locution : *Après-*SOUPÉE.

SOUPENTE (*pant'* — de *sonspendre*, anc. forme de *suspendre*) n. f. Constr. Retranchement en planches, pratiqué dans la hauteur d'une chambre, d'une cuisine, d'une écurie, etc., pour y coucher des enfants, des domestiques, pour servir de réserve : *Coucher dans une* SOUPENTE. *Pièce coupée en deux par une* SOUPENTE.

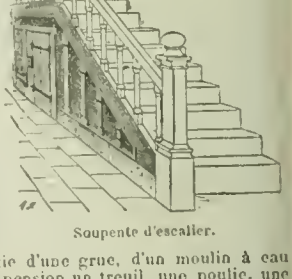

Soupente d'escalier.

— Techn. Assemblage de courroies qui tiennent suspendue la caisse d'un carrosse. ‖ Larges bandes de cuir qui maintiennent un cheval dans l'appareil nommé *travail*. ‖ Partie d'une grue, d'un moulin à eau qui sert à tenir en suspension un treuil, une poulie, une roue. ‖ Lien ou bande de fer qui maintient la hotte d'une cheminée.

SOUPER [*pé*] ou **SOUPÉ** [de *souper*, verbe] n. m. Autref. Repas du soir, quand le dîner avait lieu vers le milieu de la journée. ‖ Auj. Repas qu'on fait dans la nuit, quelquefois fort tard, depuis que le dîner a été reculé jusqu'au soir : *Le* SOUPER *de Noël s'appelle réveillon.* ‖ Mets que l'on mange dans ce repas : *Faire cuire le* SOUPER.

— *Après-souper* n. m. ou *Après-soupée* n. f. V. APRÈS-SOUPER.

— *Petit souper*, Souper délicat, entre amis ou compagnons de plaisir : *Les* PETITS SOUPERS *de la Régence.* ‖ *Souper fin*, Souper délicat.

— Hist. *Souper de liberté* (cœna libera), Repas somptueux et public qui était donné chez les Romains, la veille de leur exécution, à ceux qui étaient condamnés à périr dans les jeux du cirque ou de l'amphithéâtre.

— ALLUS. LITTÉR. : **Bon souper, bon gîte, et le reste**, Vers de La Fontaine. V. PIGEONS (*les Deux*).

— ENCYCL. Les Romains soupaient entre trois et quatre heures de l'après-midi. Plus tard, on donna le nom de *souper* (*comessatio*) aux repas de nuit que faisaient les riches Romains et qui étaient égayés par des mimes, des bouffons, des danseuses, des joueuses de flûte, etc. Au XVe et au XVIe siècle, on dînait à onze heures et on soupait à six heures. Au XVIIe siècle, on soupait à dix heures du soir, et on prolongeait souvent ce repas fort avant dans la nuit. Les soupers de la Régence, qui n'étaient parfois que des orgies, sont restés célèbres. De nos jours, on donne le nom de *souper* au repas qu'on fait à la sortie des théâtres ou dans les bals après minuit.

Souper de Beaucaire (LE). V. BEAUCAIRE.

Soupers (LES), recueil de contes et nouvelles de l'Italien Francesco Grazzini, dit *le Lasca* (le Gardon), surnom qu'il avait pris dans l'académie des *Humides*, fondée par lui-même. Ils parurent en 1743, cent soixante ans après la mort de l'auteur. Écrivain original, plein de sel et d'humour, spirituel, satirique, renommé comme poète, c'est surtout par ses nouvelles que le Lasca est arrivé à la postérité. Son recueil se composait de trente nouvelles,

diviséos en trois *Soupers*; les deux premiers seuls nous sont parvenus intacts; du troisième, il ne reste qu'une seule nouvelle, la dixième. Comme cadre, l'auteur a imaginé, par imitation du *Décaméron*, une joyeuse société de gentilshommes et de dames élégantes qui, surpris par la neige après un repas chez une jeune veuve florentine, se mettent, pour laisser passer la bourrasque, à raconter, chacun à son tour, une historiette, et y trouvent tant de plaisir que, la semaine suivante, ils conviennent de se retrouver tous au lieu de réunion. Le Lasca est un de ceux qui se rapprochent le plus de Boccace par l'élégance et la pureté du style, aussi bien que par l'invention, et ses contes ont une animation, une réalité singulières.

Les Soupers ont été traduits en français par Marcel Lallemand (1882).

SOUPER (*pé* — du bas allem. *supen*, humer) v. n. Prendre le repas dit souper : *A Paris, on* SOUPE *beaucoup à la sortie des théâtres.* ‖ *Souper par cœur*, Ne pas souper du tout.

— Pop. *Avoir soupé de quelque chose*, En avoir assez, n'en plus vouloir.

— PROV. : **Couche-toi sans souper, et tu te trouveras le matin sans dettes, Si tu veux payer tes dettes, diminue tes dépenses de table.**

— ALLUS. HIST. : **Nous souperons ce soir chez Pluton,** Parole de Léonidas à ses trois cents Spartiates pendant le repas qui précéda leur mort glorieuse. ‖ **Lucullus soupe chez Lucullus.** V. LUCULLUS.

— ALLUS. LITTÉR. :

Il dînait de l'autel et *soupait* du théâtre.

V. DÎNER.

SOUPÈSEMENT (*man*) n. m. Action de soupeser. (Peu us.)

SOUPESER (de *sous*, et *peser*. — Change e en è devant une syllabe muette : *Je soupèse. Ils soupeseront*, v. a. Lever quelque chose avec la main, pour se rendre compte du poids : SOUPESER *un sac d'écus.*



1



2

Soupières : 1. En faïence ; 2. En métal.

SOUPETTE (*pèt'*) n. f. Diminutif de SOUPE.

SOUPEUR, EUSE n. Personne qui soupe, qui a l'habitude de souper.

SOUPHI (*fi*) n. m. Relig. musulm. V. SOUFI.

SOUPIED (*pié*) n. m. Cost. V. SOUS-PIED.

SOUPIER (*pi-é*), ÈRE n. et adj. Pop. Se dit de quelqu'un qui aime beaucoup la soupe.

SOUPIER (*pi-é*) n. m. Constr. Espèce de moellon.

SOUPIÈRE n. f. Récipient creux et large dans lequel on sert la soupe, le potage : SOUPIÈRE *de porcelaine.* ‖ Ce que contient ce vase : *Manger toute une* SOUPIÈRE.

SOUPIR (subst. verb. de *soupirer*) n. m. Respiration prolongée, exprimant un sentiment douloureux ou passionné : *Pousser des* SOUPIRS. *Etouffer ses* SOUPIRS.

— Poétiq. Son doux et mélancolique : *Les* SOUPIRS *du vent dans les bois.*

— Fig. Aspiration :

Pour moi, je crois qu'au ciel tendent tous vos *soupirs.*
MOLIÈRE.

— Musiq. Signe de silence qui a la valeur d'un temps et qui équivaut par conséquent à une noire : *Le* SOUPIR *se fait comme un 7 renversé.*



Soupir.

— Loc. div. *Dernier soupir*, Dernier moment de la vie. ‖ *Rendre le dernier soupir*, Mourir. ‖ *Recueillir les derniers soupirs de quelqu'un*, L'assister à ses derniers moments. ‖ Fam. *Tirer des soupirs de ses talons*, Soupirer très profondément ou avec affectation. ‖ Pop. Pet, vesse. ‖ *Soupir d'ivrogne*, Rot causé par les vapeurs du vin.

— ENCYCL. Physiol. Le *soupir* est un mouvement d'inspiration profonde, produit par la contraction lente et volontaire des muscles inspirateurs et du diaphragme, généralement sous l'influence d'une impression morale modifiant plus ou moins profondément le rythme cardiaque (anxiété ou angoisse précordiale). Il ne faut pas confondre le véritable soupir avec les inspirations profondes de l'état dyspnéique.

— Musiq. Le *soupir* est formé par un crochet tourné à droite, ainsi : 𝄽, tandis que le demi-soupir, qui, comme son nom l'indique, n'est que la moitié du soupir, est figuré par un crochet tourné à gauche : 𝄾.



Pont des Soupirs, à Venise.

SOUPIRS (PONT DES) (*Ponte dei Sospiri*), célèbre pont de Venise qui conduit du palais des Doges aux Prisons. Il date du XVIe siècle. Il est suspendu à une certaine hauteur au-dessus d'un étroit canal. Aucun souvenir historique précis ne se rattache à ce pont, qui a exercé fréquemment l'imagination des romanciers et des poètes.

SOUPIRAIL (*ra-ill'* ‖ mll.) — rad. *soupirer*) n. m. Archit. Ouverture pratiquée dans une voûte, ou à la partie inférieure d'un édifice, pour donner du jour, de l'air aux sous-sols : *Les* SOUPIRAUX *d'une cave.* ‖ Ouverture pratiquée dans l'étendue d'une voûte d'aqueduc.

— Par ext. Ouverture communiquant avec une cavité intérieure : *Que quelques auteurs aient pris les volcans pour les* SOUPIRAUX *d'un feu central.* (Buff.)

— Techn. Ouverture pratiquée dans le bouge des meules de carbonisation.

— ENCYCL. Archit. On doit placer les *soupiraux* dans la direction du nord et loin des murs capables de réfléchir la chaleur du soleil. Les soupiraux ont des formes très variables. On les exécute généralement en même temps que les pieds-droits des voûtes et que les voûtes elles-mêmes. Quand les voûtes sont légères et ont très peu de flèche, on donne ordinairement au plafond supérieur du soupirail la forme d'une voûte conique.

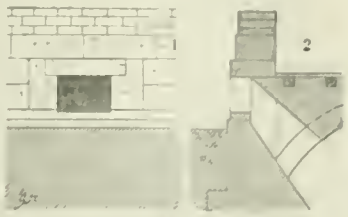

Soupirail : 1. Élévation ; 2. Coupe.

SOUPIRANT (*ran*), **ANTE** adj. Qui soupire, et surtout qui soupire d'amour. (Rare) :

Que fait autour de votre porte
Cette *soupirante* cohorte? LA FONTAINE.

— n. m. Celui qui est amoureux d'une femme, qui lui fait la cour : *Ecarter les* SOUPIRANTS.

SOUPIRER (du lat. *suspirare*) v. n. Pousser des soupirs. SOUPIRER *de douleur.* ‖ Pousser des soupirs amoureux *Il vaut mieux quereller que* SOUPIRER. MARIV.

— Poétiq. Faire entendre des sons mélancoliques :

La flûte sous les doigts *soupire* avec mollesse THOMAS.

— *Soupirer pour*, Etre amoureux de : SOUPIRER *pour une ingrate.* ‖ *Soupirer pour, vers, après*, Désirer, rechercher ardemment : SOUPIRER APRÈS *les honneurs.*

— Pop. Laisser échapper un vent.

— v. a. Exprimer par des soupirs : SOUPIRER *ses peines.* ‖ Exprimer sur un mode plaintif : *Les vers que* SOUPIRAIT *Tibulle.* (Boileau.) ‖ Exprimer le regret de quelque chose : SOUPIRER *ce qu'on a perdu.* (VX.)

— ALLUS. LITTÉR. :

Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort,

vers du *Lutrin*, de Boileau (ch. II), qui termine la peinture si achevée de la Mollesse. On le rappelle pour marquer un besoin impérieux de sommeil.

— PROV. : **Cœur qui soupire,** etc. V. DESIRER.

— SYN. **Convoiter, désirer,** etc. V. CONVOITER.

SOUPIREUR, EUSE n. Personne qui soupire, qui a l'habitude de soupirer.

— n. m. Celui qui est ou qui feint d'être amoureux : *Ces* SOUPIREURS *universels.* (Mlle de Scudéry.)

SOUPLE (du lat. *supplex*, qui se plie pour implorer) adj. Qui se plie aisément, qui est flexible : *Les branches de l'osier sont très* SOUPLES.

— Qui a le corps, les membres flexibles, doués de mouvements lestes et faciles : *La gymnastique rend* SOUPLE.

— Fig. Pliable à diverses choses : *Un talent* SOUPLE. ‖ Maniable, docile : *Homme* SOUPLE, *d'un caractère* SOUPLE.

— Loc. div. : *Etre souple comme un gant, Avoir l'échine souple, les reins souples*, Etre parfaitement soumis.

— Techn. *Soie souple*, Soie blanchie aux acides.

— n. m. Manuf. Immersion de la soie dans une solution bouillante de crème de tartre qui a pour effet de l'assouplir et de la gonfler, ce qui lui permet de mieux prendre la teinture. ‖ On dit également ASSOUPLISSAGE DE LA SOIE.

— SYN. **Souple, docile, flexible.** V. DOCILE

SOUPLEMENT adv. Avec souplesse, d'une manière souple.

SOUPLESSE (*plèss'*) n. f. Qualité de ce qui est souple, flexible : *La* SOUPLESSE *du jonc.* ‖ Agilité : *La* SOUPLESSE *d'un acrobate.*

— Fig. Flexibilité, diversité d'aptitudes; caractère de ce qui est maniable : *Avoir de la* SOUPLESSE *dans l'esprit.* ‖ *Tours de souplesse* ou simplem. *Souplesses*, Moyens détournés dont on se sert pour arriver à son but. (Vx.)

SOUPPES, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 27 kilom. de Fontainebleau, sur le Loing ; 3.362 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de pierres. Papeterie. Sucrerie. Eglise du XIVe siècle (fragments d'un retable du XIVe s.). Restes de l'abbaye de Cercanceaux, fondée au XIIe siècle.

SOUPROSSE, comm. des Landes, cant. de Tartas, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Sever ; 1.712 hab.

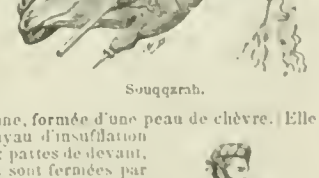

Souqqarah.

SOUQQARAH (*sou-ka'*) n. m. Sorte de musette tunisienne, formée d'une peau de chèvre. Elle est munie d'un tuyau d'insufflation placé entre les deux pattes de devant, dont les ouvertures sont fermées par des chevilles de bois, deux tuyaux percés chacun de cinq trous et terminés par un bout de corne sont insérés dans l'autre à la place où fut le cou de l'animal.



A. souquenille.

SOUQUAREL (*ka-rèl'*) n. m. Nom donné dans le midi de la France à un agaric non vénéneux à chapeau jaune ou brun, avec un anneau au sommet du pied, qui pousse en grosses touffes au pied des arbres ou sur les troncs coupés.

SOUQUENILLE (*ke-nill'* ‖ ll mll.) — du vx franç. *souquenie*, d'orig. slave) n. f. Surtout long, de grosse toile, que mettent les cochers, les paletreniers, quand ils pansent leurs chevaux. Par ext. Vêtement usé, sale, misérable.

SOUQUER (*kè* — orig. inconn.) v. a. Mar. Raidir fortement : SOUQUER *un amarrage.*

— Fig. et pop. *Souquer quelqu'un*, Le tenir sévèrement ou le secouer, le battre.

— v. n. Faire effort avec énergie : SOUQUER *sur les avirons.*

SOUQUET (*kè*) n. m. Fragment de la racine de l'olivier, séparé de la souche pour servir de bouture.

SOUQUETAGE n. m. Syn. de SOUQUETAGE.

SOUR. Geogr. V. TYR.

SOUR ou **SÔR**, v. de l'Arabie orientale (Omân), ch.-l. de la prov. de Beïad-Sour, port sur la mer d'Oman, à 3^k^ kilom. du Ras-el Hadd, extrémité est de la péninsule, près de marcher et du fort de Sour-Sour. — La province compte 7^k^.^k^ hab.

SOURA, rivière de la Russie orientale, dans les gouvern. de Simbirsk, Saratov, Penza, Kazan, Nijni-Novgorod, coulant en moyenne du S.-O. au N., à l'ouest de la Volga, qu'il descend à l'E. Elle baigne Penza, Alatyr et gagne la rive droite du Volga. Cours 348 kilom.

SOURABAYA ou **SOERBAJA**, ville maritime des Indes néerlandaises, chef-lieu d'une province de l'île de Java, sur le Kali-Mas, qui se jette à l'est en face de l'île de Madoura ; 147.000 hab. Port très actif, desservant à la fois les basses fertiles du Kali-Mas et du haut Solo. Commerce de sucre, café, rhum, épices, etc. Des batteries protègent le port. — La *province* ou *résidence de Sourabaya*, qui confronte, au N. et à l'E., à la mer de Java, a une superficie de 6.029 kilom. carr. et une population de 2 millions d'hab. environ. Produit en sucre, riz, tabac, indigo, épices. Sur la côte, nombreuses pêcheries.

SOURAJ, bourg de Russie, gouv. de Vitebsk, sur la Dvina, ancien centre stratégique important de Lithuanie, 2.800 hab. — Ville du gouv. de Tchernigov, sur l'Ipout ; 4.000 hab.

SOURAKARTA, SOERAKARTA ou **SOLO**, ville des Indes néerlandaises, ch.-l. d'une prov. de l'île de Java, au confluent de la Kali-Pepe et du Kali-Solo ; 1^k^.^k^ hab. Important nœud de chemins de fer. C'est, en même temps que le chef-lieu d'une province, la capitale d'une principauté indigène. Commerce très important de toutes les denrées de la région.

— La *province* ou *résidence de Surakarta* est la région la plus fertile de Java. Riz, café, sucre, indigo, tabac, coton, poivre, sel ; noix de salanganes, etc. ; 1 million et demi d'individus sur 6.230 kil. carr. de superficie.

SOURATE n. f. Islam. V. SURATE.

SOURCE (*sourss* — de *sourdre*) n. f. Géol. Eau qui sourd de terre : SOURCE *vive. La* SOURCE *d'une rivière, d'un fleuve.* ‖ Liquide quelconque qui sourd de terre : *Une* SOURCE *de pétrole.*

— Endroit où certaines choses se produisent en abondance : *La France est la* SOURCE *des bons vins.* Trésor, amas de richesses où l'on puise : *L'inspiration, dans les arts, est une* SOURCE *inépuisable* (Mme de Staël).

— Fig. Principe, cause, origine : *Les* SOURCES *de la prospérité d'un Etat. Aller à la* SOURCE *des renseignements.*

— Documents originaux : *Les* SOURCES *de l'histoire.*

— Loc. div. *Eau de source*, Eau puisée à une source. ‖ *Source inflammable*, Emission de gaz hydrogène protocarboné qui s'enflamme spontanément à l'air, en sortant du sol. ‖ *Sources de la vie*, Organes essentiels à la vie. ‖ *Couper une source*, La supprimer en interrompant le cours souterrain des eaux qui l'alimentaient. ‖ Fig. *Chose qui coule de source*, Chose qui se produit naturellement. ‖ *Tenir une bouteille de bonne source*, La tenir de personnes bien informées.

— Mar. *Source du vent*, Point d'où le vent souffle. Inus.

— Métall. *Coulée en source*, Méthode qui consiste à couler le métal fondu, de telle manière qu'il arrive dans le moule par sa partie inférieure et, en s'élevant, occupe peu à peu toutes les parties.

— n. f. pl. Archit. hydraul. Combinaisons de fontaines, de ruisseaux diversement agencés.

— Loc. adv. *De source*, Aisément, avec facilité, sans effort : *Eloquence qui coule* DE SOURCE.

— SYN. **Commencement, naissance.** V. COMMENCEMENT.

— ENCYCL. Géol. Une *source* représente l'*affleurement* d'une nappe d'eau souterraine ; c'est ainsi que les vallées, qui recoupent généralement plusieurs assises, offrent souvent des sources nombreuses. Certaines sources ne se manifestent que par des suintements ; d'autres sourdent en abondantes cascades et donnent immédiatement naissance à des cours d'eau. Ce dernier cas est fréquent en pays calcaires, où la rivière aérienne naît souvent d'une rivière souterraine ; ces sources sont dites *vauclusiennes*, parce que le type en est réalisé par la *Fontaine de Vaucluse*, source de la Sorgue. Citons encore : la source du Lison et celle de la Loue (Doubs), la source du Germe (Isère), la Fontaine de Tourne (Ardèche), la Fontaine de Saint-Pons (Hérault).

Il faut distinguer les sources permanentes, dites *pérennes*, qui peuvent fournir un débit constant ou bien variable, mais ne se dessèchent jamais ; puis les sources *intermittentes*, qui, selon les cas, sont *périodiques*, c'est-à-dire à retour régulier, ou *temporaires* : on classe parmi ces dernières les plus capricieuses.

Sources incrustantes. Ce sont des sources calcarifères, qui donnent naissance à des tufs autour de leur point d'émergence et recouvrent de calcaire les végétaux qui sont à proximité. Il en existe à Saint-Nectaire et principalement à Clermont-Ferrand, où les *Sources de Saint-Alyre* sont bien connues.

Sources minérales et thermales. V. EAUX.

Sources de pétrole. V. PÉTROLE.

— ICONOGR. Dans la mythologie gréco-romaine, on représentait les *sources* sous la figure de jeunes et jolies femmes, couronnées de plantes et de fleurs aquatiques, tantôt appuyées sur une urne penchante, tantôt portant une coquille. Les artistes modernes ont adopté cette manière



La Source, d'après Ingres.

SOURCIER ... ERE ...

SOURCIL-X-RAT L ARBRESLE, ...

SOURCIL ... sont ... garnissent ... arcade ... l'œil ...

SOURCILIER ... ERE adj. Qui a rapport aux sourcils. Les arcades sourcilières, et qui sont marquées par les sourcils. Muscle sourcilier, petit muscle qui fronce les sourcils, ce qui donne au visage une expression menaçante.

SOURCILLER ... n. m. Petits grains de glaces, sorte de ... ouvrages du tour.

SOURCILLER ... v. n. Jaillir en petites sources.

SOURCILLER ... v. n. Remuer les sourcils en signe de ... surprise, etc. Sans sourciller, sans laisser paraître sur son visage la moindre émotion, le moindre trouble.

SOURCILLEUSEMENT ... adv. D'une manière ...

SOURCILLEUX ... EUSE adj. Qui a les sourcils ... un air sévère ou hautain. *Un ...* Haut, élevé. *Monts* SOURCILLEUX. Vx.

SOURCILLON ... — Dimin. de sourcil. n. m. Petit sourcil.

SOURD ... SOURDE du lat. *surdus* adj. Privé du sens de l'ouïe. Naître sourd. Qui a le sens de l'ouïe ... *La plupart des ...*

— Fig. Qui ne veut pas entendre. *Sourd à toute prière.* — Qui ne peut être entendu. *Bruit* SOURD. Voix sourde, voyelle sourde. *Douleur* sourde, douleur intérieure, inexprimable, inexorable. — Qui se fait ... *Mener l'enquête* SOURDE. — Qui ... *Lutte* SOURDE.

— Qui ... sans ... Qui ... *Mur* SOURD, ... sans ouverture. — Fig. Qui ... *Homme* SOURD, ... sans ... — Qui ... *Rue* SOURDE, ... sans ... — Qui ... *Navire* SOURD, ... sans ... — Qui ... *Cloche* SOURDE, ... sans ... — Qui ... *Voiture* SOURDE, ... sans ... — Qui ... *Chemin* SOURD, ... sans ... — Qui ... *Fenêtre* SOURDE, ... sans ... — Qui ... *Porte* SOURDE, ... sans ... — Qui ... *Mur* SOURD, ... sans ... — Qui ... *Rue* SOURDE, ... sans ... — Qui ... *Navire* SOURD, ... sans ... — Qui ... *Cloche* SOURDE, ... sans ... — Qui ... *Voiture* SOURDE, ... sans ... — Qui ... *Chemin* SOURD, ... sans ... — Qui ... *Fenêtre* SOURDE, ... sans ... — Qui ... *Porte* SOURDE, ... sans ...

— Fig. Qui ne veut pas entendre. *Sourd à toute prière.* — Qui ne peut être entendu. *Bruit* SOURD. Voix sourde, voyelle sourde. *Douleur* sourde, douleur intérieure, inexprimable, inexorable. — Qui se fait ... *Mener l'enquête* SOURDE. — Qui ... *Lutte* SOURDE.

— Qui ... sans ... Qui ... *Mur* SOURD, ... sans ouverture. — Fig. Qui ... *Homme

féminin. La consanguinité des parents joue un rôle important déjà signalé dans les versets du *Lévitique* et bien étudié par Prosper Ménière (1856). En moyenne, un sourd-muet sur dix est issu de parents consanguins. La consanguinité semble agir en additionnant les tares qui existent chez les géniteurs. La transmission de la surdi-mutité des père et mère à leurs enfants se produit assez rarement. La tuberculose, le rachitisme, le saturnisme, la syphilis et surtout l'alcoolisme des ascendants jouent un rôle considérable. Des accidents au cours de la grossesse peuvent être à bon droit incriminés (maladies infectieuses de la mère, chutes, émotions).

Pour les *surdi-mutités acquises*, les affections du cerveau et des méninges sont la cause la plus ordinaire. La surdité par méningite apparaît d'ordinaire dès le troisième ou quatrième jour de la maladie. Les diverses maladies infectieuses jouent un rôle important. Parmi les plus nuisibles, on note : la rougeole, la scarlatine, les oreillons, la diphtérie, la fièvre typhoïde. Les otites suppurées sont une cause relativement rare parce qu'elles ne déterminent pas une surdité grave. Divers accidents doivent encore figurer parmi les causes (chutes sur la tête, explosions de la foudre, coups de soleil, empoisonnements, frayeurs).

Cent cinquante-deux résultats d'autopsie ont été publiés jusqu'ici qui permettent de connaître les lésions anatomiques correspondant à cette infirmité. C'est surtout la partie profonde de l'oreille ou labyrinthe qui présente des altérations (atrophies du limaçon, du nerf auditif et de ses terminaisons), ou encore la surface du cerveau (atrophie de la circonvolution de Broca et de la circonvolution temporale supérieure).

Indépendamment de la double infirmité qui sert à les désigner, les sourds-muets présentent certains caractères particuliers. Leurs yeux sont attentifs, avides de lire sur les lèvres la pensée de leur interlocuteur. Dans le jeune âge, leur démarche est irrégulière. Leur langage est monotone. Ils ne sont guère sensibles au vertige à cause des altérations de leur oreille interne. On les voit se livrer à tous les sports avec une témérité qui semble ignorer le danger.

Pour qu'un sourd-muet soit à même d'entendre, il faut, d'après Berold, que sa capacité d'audition s'étende au moins du *la*³ au *la*⁴. On sait d'ailleurs que la généralité des sourds-muets entend un peu.

Au moral, le sourd-muet ne diffère guère des autres hommes. S'il en est d'aigris, beaucoup, par contre, montrent les plus précieuses qualités de l'esprit et du cœur, et plusieurs se sont fait un nom dans les lettres ou les arts.

Reconnaître la surdité chez un enfant n'est pas toujours facile. Placez-vous derrière lui et soufflez fortement dans un sifflet à roulette. Si l'enfant ne tourne pas la tête ou n'exprime aucune surprise sur sa physionomie, on peut admettre que l'audition est très rudimentaire. Le retard pour marcher est d'un fâcheux présage. Comme, en moyenne, un enfant commence à parler à la fin de sa première année, c'est dans le cours de la deuxième année qu'on peut découvrir l'infirmité en question.

On doit distinguer le sourd-muet des enfants qui sont seulement en retard pour le développement de la parole, des entendants muets et des hystériques qui sont temporairement atteints de mutisme.

La loi romaine, sur la foi d'Aristote, était cruelle aux sourds-muets. Leur infirmité équivalait à la mort, *mortuis similes sunt*. Les silencieux furent réhabilités par Bonaparte, premier consul, qui leur fit octroyer l'entière capacité civile.

Il est bien établi aujourd'hui que l'instruction et l'éducation peuvent faire du sourd-muet un sujet nullement inférieur aux autres hommes, à son infirmité près. On en viendra sans doute, en France, au système d'instruction obligatoire que la Norvège a adopté par une loi en date du 8 juin 1881 et dont la sanction est une amende contre les parents ou tuteurs qui la transgressent.

La surdi-mutité exempte du service militaire (instruction minist. du 13 mars 1891).

Il est rare que l'on puisse améliorer l'oreille d'un sourd-muet par un traitement local. On cite pourtant des résultats heureux par des opérations portant sur des oblitérations congénitales de l'oreille externe, de même que par le tarissement d'écoulements purulents. Quand la médecine se montre impuissante, restent les ressources d'une instruction spéciale que nous avons signalée au début de cet article. Pour améliorer leur condition, on a recours à divers exercices acoustiques de sons, voyelles, syllabes, mots, prononcés à voix nue ou avec des appareils divers; ces exercices donnent quelques résultats.

Un tiers environ des sourds-muets, soumis à l'instruction spéciale, arrivent à parler.

SOURDRE (du lat. *surgere*, s'élever, jaillir : *Il sourd. Il sourdait. Il sourdit. Il sourdra. Il sourdrait. Qu'il sourde. Qu'il s'ourdît.* [Ne s'emploie guère qu'à l'infin. prés., à la 3ᵉ pers. du sing. et du plur. des temps précités et au part. prés., *sourdant*]) v. n. Sortir de terre, en parlant des eaux : *L'eau* SOURD *de toutes parts dans les Pyrénées.*

— Fig. Sortir, résulter : *A l'affaire dont il* SOURDRA *bien des malheurs.* ‖ Se faire jour, naître : *A côté de l'idée de puissance commence à* SOURDRE *l'idée de justice.* (Th. Gaut.)

— Mar. S'est dit d'un nuage s'élevant à l'horizon. ‖ *Sourdre bien au vent*, Se dit d'un navire qui marche au plus près du vent.

SOURE, ville du Portugal (Beira maritime), sur un affluent du Mondego ; 6.400 hab.

SOURIANT (*ri-an*), **ANTE** adj. Qui sourit : *Figure souriante.*

SOURICEAU (*so* — dimin. de *souris*) n. m. Jeune souris : *Prendre une souris avec ses* SOURICEAUX.

SOURICIER (*si-é*) n. m. Preneur ou mangeur de souris : *Le hérisson est un excellent* SOURICIER.

SOURICIÈRE n. f. Petit appareil pour prendre les souris : *Tendre une* SOURICIÈRE. (Il en existe de nombreux types. V. PIÈGE.)

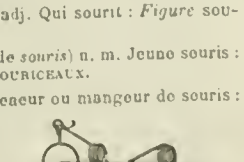

Souricière.

— A Paris, Endroit public que la police surveille. ‖ Endroit où la police met secrètement des agents pour s'emparer des malfaiteurs qui y fréquentent d'habitude. ‖ A la préfecture de police, Lieu où l'on dépose provisoirement les personnes arrêtées.

— Loc. fam. *Se mettre, Se jeter dans la souricière, dans une souricière*, Donner dans un piège.

— Mid. Nom que l'on donnait autrefois à un petit appareil employé pour enflammer un coup de mine.

SOURIGUIERES (Jean-Marie), littérateur français, né près de Bordeaux en 1767, mort à Paris en 1857. Patriote pendant la Révolution, il fit représenter une tragédie : *Artémidore ou le Roi citoyen*. Après le 9-Thermidor, il devint un fougueux contre-révolutionnaire et se fit une grande réputation par son chant : *le Réveil du peuple*, qui, mis en musique par Gaveaux germinal an III, fut adopté par la jeunesse dorée. Il collabora au journal royaliste « le Miroir ». Son théâtre (tragédies, comédies, opéras-comiques) est des plus médiocres.

SOURINDRO MOHUN TAGORE, rajah indien, à la fois poète, compositeur et théoricien musical. Il a fondé en 1871, à Calcutta, l'Ecole de musique du Bengale, qu'il a organisée sur le modèle des conservatoires européens ; les professeurs sont tous indigènes. Il a formé deux collections fort importantes d'instruments hindous, dont il a fait don, l'une au musée du Conservatoire de Bruxelles, l'autre au musée du Conservatoire de Paris.

SOURIQUOIS (*koi*), **OISE** adj. Qui appartient à la souris, qui tient de la souris.

SOURIQUOIS (*koi*), nation indienne de l'Amérique du Nord, qui peuplait l'ancienne Acadie lors du voyage de Jacques Cartier. Aujourd'hui, la nation n'est plus représentée que par les *Micmacs* sur la côte et par les *Malechites* à l'intérieur.

SOURIRE (du lat. *subridere*, même sens : *Je souris, tu souris, il sourit, nous sourions, vous souriez, ils sourient. Je souriais, nous souriions. Je souris, nous sourîmes. Je sourirai, nous sourirons. Je sourirais, nous souririons. Souris, sourions, souriez. Que je sourie, que nous sourions. Que je sourisse, que nous sourissions. Souriant ; souri*) v. n. Rire seulement par un léger mouvement de la bouche et des yeux : SOURIRE *malicieusement. dédaigneusement.*

On ne rit plus, on *sourit* aujourd'hui,
Et nos plaisirs sont voisins de l'ennui.
BERNIS.

— Montrer un visage riant, satisfait :

Souris même à l'envie amère et discordante
V. HUGO.

— Par ext. Présenter un aspect agréable, favorable : *Tout* SOURIT *à la jeunesse.* ‖ Favoriser : *Si le ciel me* SOURIT, *je viendrai à bout de mon entreprise.*

— *Sourire à quelqu'un*, Marquer sa bonne intelligence avec quelqu'un, lui témoigner de l'affection.

SOURIRE (subst. verb. de *sourire*) n. m. Rire léger et silencieux : SOURIRE *agréable, moqueur.*

— Arg. boulevard. *Avoir le sourire*, Avoir un caractère ou une situation qui vous permettent de tout voir, de tout entendre sans en être affecté. ‖ Etre railleur, moqueur.

— ALLUS. LITTÉR. : **Sourire mouillé de larmes** (gr. δακρύδιν γελάσασα), allusion à l'un des plus gracieux et des plus touchants passages de l'*Iliade*, VIᵉ chant (v. 484). Hector, sur le point de livrer aux Grecs un combat, embrasse son fils Astyanax, puis, après avoir imploré Jupiter, le rend à sa mère, Andromaque, qui le reçoit *avec un sourire mouillé de larmes*. Ces derniers mots, qui expriment avec tant de grâce et de justesse l'union de deux sentiments contraires, la joie et la tristesse, s'emploient pour caractériser cette double émotion.

SOURIS (*ri* — du lat. *subrisus*, même sens) n. m. Sourire fin, léger, gracieux : *Jupiter regnrda Vénus avec complaisance, il lui fit un doux* SOURIS. (Fén.)

SOURIS (*ri* — du lat. *sorex*, même sens) n. f. Petit mammifère du genre rat.

— Boucher. Muscle charnu qui tient à l'os du manche d'un gigot.

— Espace de la main entre le pouce et l'index. ‖ *Souris du bras*, Partie charnue du bras. (Vx.)

— Au XVIIIᵉ siècle, Nœud de nonpareille qui faisait partie de la toilette des femmes. ‖ Fausse coiffe sans barbes.



Souris.

— Loc. fam. *Eveillé comme une potée de souris*, Vif et remuant. ‖ *On entendrait trotter une souris*, Il règne un silence parfait. ‖ *On le ferait cacher dans un trou de souris, à souris.* Se dit pour donner une idée de la poltronnerie, de la peur de quelqu'un. ‖ *Guetter quelqu'un comme le chat fait la souris*, Epier de près quelqu'un. ‖ *C'est cacher une souris dans l'oreille d'un chat*, C'est mettre une chose à la discrétion de celui qui la convoite. *Brûler les souris*, Mettre le feu à une maison. ‖ *Faire la souris*, Fouiller adroitement dans la poche d'autrui. ‖ *Gris de souris*, Se dit d'un gris argenté : *Manteau* GRIS DE SOURIS.

— Adjectiv. *Cheval souris*, Cheval d'un gris de souris.

— Fortif. *Pas de souris*, Escalier qui fait communiquer les divers ouvrages d'une place fortifiée.

— Mécan. *Dents de souris*, Petites entailluros faites sur certaines roues. (Inus. auj.)

— Milit. Paquet de mèche enroulée que portait le mineur, et qui rappelait, par sa forme et sa couleur, le corps d'une souris. ‖ On disait aussi SOURICEAU.

— Vétér. Cartilage des naseaux du cheval. (Inus.)

— Zool. *Souris de mer*, Nom vulgaire du callionyme lyre, poisson des mers françaises. ‖ *Souris de terre*, Mulot. ‖ *Souris d'eau*, Musaraigne. ‖ *Souris de montagne*, Gerboise. ‖ *Souris des bois*, Sarigue.

— Loc. PROV. : **Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise**, Quand on n'a qu'un seul expédient, on est bientôt à bout de ressources. **Ce qui ne fut jamais ni ne sera, c'est le nid d'une souris dans l'oreille d'un chat.** Se dit en parlant d'une chose tout à fait impossible. **Le chat parti, les souris dansent.** V. CHAT.

— ALLUS. LITTÉR. : **Montagne qui accouche d'une souris**, Allusion à une fable de La Fontaine. V. MONTAGNE.

Je suis oiseau, voyez mes ailes
Je suis *souris*, vivent les rats
(V. OISEAU.)

— ENCYCL. Zool. Les *souris* comptent vingt-sept espèces réparties en Europe et en Asie, jusqu'à l'Australie. Les principales espèces de France sont le mulot (*mus sylvaticus*) et la souris commune (*mus musculus*). Cette dernière abonde dans tous les lieux habités, surtout au voisinage des magasins de grains et des écuries; elle infecte les maisons des villes et les environs; elle est moins commune dans les campagnes. La souris commune est, avec la [illegible] (*mus sylvaticus*), le plus petit des rongeurs [illegible] faire grimper [illegible] plus vite que l'animal veut, en [illegible] à la queue écailleuse, les oreilles très vastes, de grands yeux, le nez très pointu. Les femelles ont jusqu'à huit et dix portées par an, chacune de six petits au moins. Ces animaux semblent avoir été importés en Europe après les croisades. Originaires de l'Inde, on [illegible] *mus urbanus*), ils y vivent à toutes les altitudes, creusent leurs terriers en plein sol et ont les mœurs des rats [illegible] gnols et des mulots. En Europe, la souris, élevée en captivité, tourne facilement à l'albinisme, et le type blanc aux yeux rouges (*souris blanche*) se soutient pendant de nombreuses générations. Très nuisibles, ne se nourrissant que de substances emmagasinées ou mises en œuvre par l'homme, les souris sont difficiles à capturer, en raison de leur agilité et de leur prudence. La meilleure manière de s'en défaire est d'entretenir des chats, qui en attrapent toujours un grand nombre, et qui, à la longue, par leur odeur seule, obligent les souris à abandonner les maisons.



Aux souris se rattachent les mérions, dont l'espèce type est la souris agraire (*mus agrarius*), de l'Europe orientale.

Souris (LA), comédie en trois actes, en prose, d'Edouard Pailleron (Théâtre-Français, 1887). — Le marquis de Simiers, viveur élégant, qui a été longtemps irrésistible Max, s'aperçoivant que la quarantaine a sonné, se retire en province. Il a pour voisine de campagne une jeune femme, Clotilde, dont le mari, le comte Wiaski, est interné dans une maison de santé. Elle s'éprend de lui peu à peu ; si le comte mourait, elle épouserait Max. Près d'elle vit une toute jeune fille, l'exquise Marthe, dont l'enfance a été malheureuse, et qu'on a surnommée *la Souris*, parce qu'elle passe partout silencieuse, inaperçue. Pour elle, M. de Simiers, malgré ses quarante ans, est toujours le beau Max, dont elle garde, depuis le couvent, un très doux souvenir. M. de Simiers la trouve d'abord insupportable ; puis, tant la grâce a d'empire, il en vient progressivement à voir quel trésor de franchise et de tendre ingénuité il dédaigne en la personne de la petite Marthe. Mais il ne croit plus pouvoir être aimé. Deux évaporées, de passage au château, le détrompent en jetant sur lui leur dévolu. Or, à ce moment, le mari de Clotilde meurt : la voilà libre, elle pourrait épouser Max. Mais elle a surpris un tendre entretien entre la jeune fille et Max, et elle se sacrifie : M. de Simiers épouse *la Souris*.

On remarquera que l'auteur reprend ici, en quelque sorte, un sujet déjà traité par lui-même dans *l'Etincelle* : seulement, il a retourné les rôles de la marraine et de la jeune fille, et, au lieu d'un acte, il y en a trois, grâce au manège des deux coquettes de passage. C'est une partie fort comique de la pièce, mais non la meilleure. De l'esprit, l'auteur en a jeté partout à mains pleines ; de la tendresse, du charme, de l'émotion même, on en trouve surtout dans les rôles de Max, de Clotilde et de Marthe, qui ont assuré le vif succès, bien mérité d'ailleurs, de *la Souris*.

SOURIS-CHAUVE n. f. Mar. Ferrure du gouvernail, placée au-dessus du niveau de l'eau. ‖ Pl. *Des* SOURIS-CHAUVES.

SOURIS-ROSE n. f. Bot. Nom vulgaire d'un agaric.

SOURIVE (de *sous*, et *rive* n. f. Pêch. Trou qui se forme au bord de l'eau, sous les racines des grosses souches d'arbres et pénètre sous les rives. ‖ On dit aussi CRÊNES.

SOURMA (le), rivière du nord-est de l'Inde (Manipour, Assam et Bengale). Nommée Barak dans son cours supérieur, elle se subdivise dans une immense plaine d'alluvions et se verse dans le Megha, grand bras occidental du delta du Gange-Brahmapoutre. Cours 1.000 kilom. environ.

SOURN (Le), comm. du Morbihan, arrond. et à 3 kilom. de Pontivy ; 971 hab.

SOURNIA, ch.-l. de cant. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 19 kilom. de Prades, au-dessus de la Desix, 604 hab. Huileries. — Le canton a 11 comm. et 2.667 hab.

SOURNOIS (*noi*), **OISE** [apparenté au provenç. *sorn*, sombre] adj. Dissimulé, d'un caractère en dessous : *Homme* SOURNOIS. *Enfant d'un caractère* SOURNOIS. ‖ Qui annonce la dissimulation : *Mine* SOURNOISE.

— Substantiv. : *Un rieur* SOURNOIS. *Faire la* SOURNOISE.

SOURNOISEMENT adj. D'une manière sournoise.

SOURNOISERIE (*ri*) n. f. Caractère du sournois.

— Action de sournois : *Redoutez les* SOURNOISERIES.

SOURO, population du Soudan oriental, sur les confins du Kaffa. Ce sont des nègres pasteurs, qui vivent uniquement des produits de leurs troupeaux.

SOUROUGA, prov. du Japon (île de Nippon), entre les prov. de Tôtomi à l'O., Idzou et Sagami à l'E., Kai au N. 404.800 hab. Indigo, sucre, laque. Ch.-l. *Sidzouoka*.

SOURS, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 19 kilom. de Chartres ; 1.294 hab. Ch. de f. Etat.

SOURSAC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 51 kilom. de Tulle ; 1.941 hab. Commerce de bétail, volaille, œufs, beurre et fromage, pommes et châtaignes. Fabrique de galoches. Aux environs, château de Durfort, des XIVᵉ et XVIIᵉ siècles.

SOURSOMMEAU (*so-mo* — de *sous*, et *somme* n. m. Autref. Chacun des deux paniers qui composaient la charge d'un mulet. ‖ Panier monté sur des pieds, qui contenait des fruits : *Un* SOURSOMMEAU *de cerises.* On dit aussi SOURSONNEAU.

SOUKAY

SOURYA

SOURYAVANSA

SOURZAC

SOUS

SOUS-AIDE

SOUS-AILE

SOUS-ALTERNE

SOUS-AMBASSADE n. f. Mission donnée par un ambassadeur.

SOUS-AMBASSADEUR n. m. Délégué d'un ambassadeur officiel.

SOUS-AMENDEMENT n. m. Amendement à un amendement.

SOUS-AMENDER v. a. Proposer un sous-amendement à.

SOUSANINE (Jean), paysan russe qui, en 1613, sauva le premier Romanov et battit les Polonais. Romanov venait d'être élu tsar. Les Polonais voulurent s'en emparer. Sousanine, chargé de guider un de leurs détachements, l'égara à dessein et paya de sa vie son dévouement. Son histoire a inspiré un des plus célèbres opéras de Glinka, *La Vie pour le tsar*.

SOUSANO ou plus exactement **TAKÉ-HAYA-SOUSANO-VO NO-MIKOTO**, l'un des plus importants parmi les dieux du panthéon shintoïste, qui a reçu en partage l'empire de l'Océan, après avoir lutté contre le monde terrestre pour le Nilangi. Il semble que Sousano soit aussi un dieu du monde souterrain.

SOUS-APONÉVROTIQUE adj. Anat. Qui est situé au-dessous d'une aponévrose.

SOUS-ARACHNOIDIEN, ENNE adj. Anat. Qui est situé au-dessous de l'arachnoïde.

SOUS-ARBRISSEAU n. m. Plante de petite taille, ligneuse, au moins à sa base, et qui ne donne pas de bourgeons proprement dits.

SOUS-ARCHIVISTE n. m. Archiviste en second.

SOUS-ARGOUSIN n. m. Mar. anc. Bas officier qui, sur les galères, remplaçait l'argousin.

SOUS-ARRONDISSEMENT n. m. Subdivision d'un arrondissement maritime.

SOUS-ASTRAGALIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient au dessous de l'astragale. *Région* SOUS-ASTRAGALIENNE.

SOUS-ATLOÏDIEN, ENNE adj. Anat. Se dit d'un nerf de la seconde paire cervicale : *Nerf* SOUS-ATLOÏDIEN.

SOUS-ÂTRE n. m. Partie de la maçonnerie qui est sous le foyer d'une cheminée.

SOUS-AVOUÉ n. m. Hist. ecclés. Délégué de l'avoué d'une église ou d'une abbaye.

SOUS-AXILLAIRE adj. Bot. Se dit de tout organe inséré au-dessous de l'aisselle des feuilles.

SOUS-AXOÏDIEN, ENNE adj. Anat. Se dit de la troisième paire cervicale. *Nerf* SOUS-AXOÏDIEN.

SOUS-BAIL n. m. Bail que le preneur fait à un autre de ce qui lui a été donné à loyer ou à ferme. ‖ Pl. *Des* SOUS-BAUX.

SOUS-BAILLEUR, EUSE n. m. Personne qui donne à sous-bail.

SOUSBANDE ou SOUS-BANDE n. m. Artill. Pièce en fer, demi-cylindrique, qui, dans les affûts, garnit l'encastrement des tourillons, de façon que ceux-ci ne reposent pas directement sur le flasque.

— Chir. anc. Bande de linge qu'on met sous toutes les autres.

SOUS-BARBE ou SOUBARBE n. f. Fam. Coup frappé sous le menton. ‖ Pl. *Des* SOUS-BARBE.

— Manég. Partie de la mâchoire d'un cheval contre laquelle porte la gourmette. ‖ Pièce du licou du cheval qu'on fixe sous l'auge, et qui réunit les deux montants de ce licou.

— Mar. Cordage allant du beaupré à la guêbre et servant à tenir ce mât contre les efforts provenant des étais. ‖ Bague du milieu d'une machine à mâter. ‖ *Fausse sous-barbe*, Cordage allant de la sous-barbe à l'avant de la guêbre. ‖ *Moque de sous-barbe*, Moque terminant chacun des deux bouts de la sous-barbe et permettant de lui donner la tension voulue. ‖ Mar. anc. Arc-boutant appelé aujourd'hui *poulain*. ‖ *Hider les sous-barbes*, leur donner la tension nécessaire pour assurer une bonne tenue.

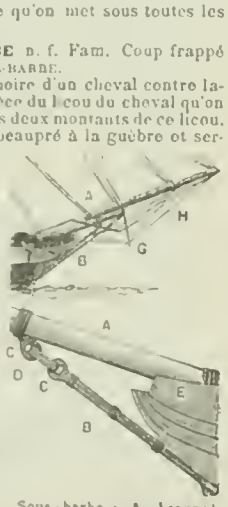

Sous-barbe : A, beaupré; B, sous-barbe; C, moques de sous-barbe; D, rides; E, guibre; G, arc-boutant de martingale; H, martingales.

— Techn. Pièce placée sous le tenon ou manchon d'un marteau à traverse d'une écluse de marais salant.

SOUS-BARQUE n. f. invar. Rang de planches qu'on met par-dessus le bordage d'un bateau.

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE n. Fonctionnaire placé sous les ordres immédiats d'un bibliothécaire.

SOUS-BIEF n. m. Techn. Partie immergée de la masse d'eau d'une forge. ‖ On écrit aussi SOUS-BIEZ.

— Agric. Canal qui rejoint la décharge des eaux.

SOUS-BOIS n. m. Sylv. Végétation qui pousse sous les arbres d'une forêt.

— Peint. Gravure, peinture représentant un intérieur de forêt.

SOUS-BERME n. f. Navig. fluv. Descente d'eau occasionnée par la fonte des neiges, et qui, grossissant les rivières, leur fait couvrir les bermes.

SOUS-BOURGEON n. m. Bot. Bourgeon qui se développe sous un autre.

SOUS-BRIGADIER n. m. Mil. Titre donné jadis à l'officier qui commandait le *brigadier des armées du roi* (voy. BRIGADIER) et remplissait à l'armée le rôle d'un caporal, la dénomination de brigadier étant réservée à des sous-officiers, et aussi à des gardiens de la paix à Paris.

SOUS-CAMÉRIER n. m. Officier de la cour de Rome qui est à la [illegible]

SOUS-CAP n. m. Mar. anc. Sous-chef des escouades de matelots ou de journaliers employés dans les arsenaux.

SOUS-CAPE n. f. Techn. Feuille qui, dans un cigare, est immédiatement au-dessous de la robe qui l'entoure.

SOUS-CAPE n. m. Hist. Clerc le plus élevé en grade qui, dans la chancellerie royale, venait au-dessous du chancelier en titre et était désigné pour lui succéder.

SOUSCEYRAC, comm. du Lot, arrond. et à 39 kilom. de Figeac ; 1 754 hab. Sériciculture.

SOUS-CHARGÉ, ÉE adj. Se dit d'un fourneau de mine dans lequel le rayon de la base de l'entonnoir est moindre que la distance du centre de la charge à la surface du sol.

SOUS-CHÂTELAIN n. m. Féod. Celui qui commandait dans une châtellenie en l'absence du seigneur châtelain.

SOUS-CHAUSSURE n. f. Sorte de chaussure que l'on porte sous la chaussure ordinaire.

SOUS-CHEF n. m. Celui qui vient immédiatement après le chef : SOUS-CHEF *de bureau*. SOUS-CHEF *de musique*.

SOUSCHÈVEMENT n. m., SOUSCHEVER v. a. et SOUS-CHEVEUR n. m. V. SOUCHÈVEMENT, SOUCHEVER et SOUCHEVEUR.

SOUS-CHEVRON n. m. Pièce de bois qui, dans la charpente d'un dôme ou d'un comble cintré, vient s'assembler avec des chevrons courbes.

SOUS-CLASSE n. f. Hist. nat. Division systématique de la classification venant immédiatement après la classe : *La classe des annélides se divise en deux* SOUS-CLASSES, *les* hirudinés *et les* chétopodes.

SOUS-CLAVICULAIRE adj. Qui est sous la clavicule.

— *Murmure sous-claviculaire*, Bruit particulier qui se produit, pendant l'inspiration, par le frottement de l'artère sur le muscle sous-clavier, ou au rétrécissement de cette artère par l'élévation de la première côte.

SOUS-CLAVIER (*vi-é*), ÈRE (de *sous*, et du lat. *clavis*, clef) adj. Anat. Qui est placé sous la clavicule.

— ENCYCL. *Artères sous-clavières*. Elles partent : la droite du tronc brachio-céphalique, la gauche de la crosse de l'aorte ; elles passent sous la clavicule et arrivent au creux axillaire où elles prennent le nom d'artères axillaires.

Veines sous-clavières. Elles succèdent aux veines axillaires et se terminent dans la veine cave supérieure. Elles sont placées en avant des artères sous-clavières. La veine sous-clavière gauche reçoit la terminaison du canal thoracique.

Muscle sous-clavier. Ce muscle, grêle et fusiforme, étendu obliquement entre la cartilage de la première côte et la partie inférieure et externe de la clavicule, contribue à fixer la clavicule sur le sternum.

SOUS-COLLET n. m. Techn. Dernier des cerceaux qui sont sous le jable d'une futaille.

SOUS-COMITE n. m. Mar. anc. Officier de galère aux ordres d'un comite.

SOUS-COMMISSAIRE n. m. Employé aux ordres du commissaire.

— Mar. *Sous-commissaire de la marine*, Officier du commissariat de la marine du rang de capitaine.

SOUS-COMMISSION n. f. Commission nommée par une autre commission, pour préparer le travail de celle-ci.

SOUS-COMPTOIR n. m. Comptoir dépendant d'un autre comptoir.

SOUS-CONJONCTIVAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui est situé sous la conjonctive : *Glandes* SOUS-CONJONCTIVALES.

SOUS-CONTRAIRE adj. Logiq. Se dit des propositions ayant même sujet et même attribut, mais dont l'une est affirmative et l'autre négative. Exemple : *L'homme est raisonnable. L'homme n'est pas raisonnable.* ‖ On dit aussi SUBCONTRAIRE.

— Géom. Se dit de deux triangles semblables, placés de manière à avoir un angle commun, sans que leurs bases soient parallèles. ‖ On dit plutôt ANTI-PARALLÈLE.

SOUS-CORNÉ, ÉE adj. Anat. Qui est sous la corne : *Tissu* SOUS-CORNÉ.

SOUS-CORTICAL, ALE, AUX adj. Qui est, qui vient sous l'écorce.

SOUS-COSTAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui est situé sous les côtes. *Muscles sous-costaux*, Muscles au nombre de dix de chaque côté de la poitrine, et qu'on ne différencie plus actuellement des muscles intercostaux internes, qu'ils continuent en arrière.

SOUSCRIPTEUR (*skrip'*— du lat. *subscriptor*, même sens) n. m. Personne qui souscrit un effet de commerce : *Le* SOUSCRIPTEUR *d'une lettre de change*. ‖ Personne qui prend part à une souscription : *Liste des* SOUSCRIPTEURS.

SOUSCRIPTION (*psi-on* — du lat. *subscriptio*) n. f. Action de souscrire ; signature mise au-dessous d'un acte pour l'approuver : *Contrat auquel il ne manque que la* SOUSCRIPTION. ‖ Signature d'une lettre, accompagnée de certaines formules de civilité.

— Engagement que l'on prend de fournir une somme pour contribuer à une dépense, à une entreprise : *Ouvrir une* SOUSCRIPTION. ‖ Somme même qui doit être fournie ou a été fournie par les souscripteurs ou par un souscripteur : *La* SOUSCRIPTION *est de vingt francs*. ‖ *Bulletin de souscription*, Reconnaissance remise à celui qui a souscrit.

— Fig. Adhésion formelle : *Une* SOUSCRIPTION *expresse de tous les particuliers*. (Boss.)

— Turf. Inscription de chevaux engagés.

— ENCYCL. Dr. Les *souscriptions* consenties à la commune, au département ou à l'État pour l'exécution de travaux publics, le percement d'une route par exemple, sont recouvrées comme les contributions directes. Les particuliers qui recueilleraient ces souscriptions et assureraient leur emploi se constitueraient comptables de fait ou occultes et seraient justiciables du conseil de préfecture ou de la Cour des comptes. La loi du 29 juillet 1881 (art. 40) interdit d'ouvrir ou d'annoncer publiquement des souscriptions ayant pour objet d'indemniser des amendes, frais et dommages-intérêts prononcés par des condamnations judiciaires, en matière criminelle et correctionnelle, sous peine d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de 100 francs à 1.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement ».

SOUSCRIRE (*skrir'* — du lat. *subscribere*, même sens. Se conjugue comme *écrire*) v. a. Signer pour approuver : Souscrire *un contrat*. Souscrire *un billet à ordre*.
— v. n. Consentir, donner son approbation : Souscrire *à un arrangement. Philinte* souscrit *à tout*.
— Prendre part à une souscription : Souscrire *à une émission*.
— Syn. Accéder, acquiescer, etc. V. accéder.
Souscrit, ite part. pass. du v. Souscrire.
— Couvert, en parlant d'un emprunt.
— Gramm. gr. *Iota souscrit*, Iota placé sous une voyelle, et qui indique une altération orthographique.
Se souscrire, v. pr. Ecrire son nom au bas. (Vx.)

SOUSCRIVANT (*skri-van* — n. m. Souscripteur : *Je vous prie de m'inscrire parmi les* souscrivants. (Volt. Peu us.)

SOUS-CRUSTACÉ, ÉE adj. Qui se fait ou qui est placé sous des croûtes : *Cicatrisation* sous-crustacée.

SOUS-CUISSE n. f. Chir. Bande ou lanière passant sous la cuisse, et dont les deux chefs sont attachés l'un en avant, l'autre en arrière à un bandage de corps pour l'empêcher de remonter.

SOUS-CUTANÉ, ÉE adj. Anat. Qui est situé sous la peau : *Tissu cellulaire* sous-cutané.
— Méd. Qui se fait sous la peau : *Injection* sous-cutanée. Syn. de hypodermique.

SOUS-DATAIRE n. m. Autref. Titre d'un officier de la chancellerie du pape.

SOUS-DÉCUPLE adj. Arithm. Se dit d'un nombre contenu dix fois dans un autre.

SOUS-DÉLÉGATION n. f., **SOUS-DÉLÉGUÉ** adj., **SOUS-DÉLÉGUER** v. a. V. subdélégation, subdélégué, subdéléguer.

SOUS-DIACONAT n. m. Dans la religion catholique, Troisième des ordres sacrés, qui est au-dessous du diaconat, et qu'on ne reçoit pas sans s'imposer définitivement les obligations incombant aux ecclésiastiques.
— Encycl. Le *sous-diaconat* est, dans l'Église latine, le moindre des ordres sacrés. C'est au moment de sa réception que le clerc contracte l'engagement de réciter le bréviaire et celui de garder le célibat. Le sous-diacre porte l'aube, le cordon et la tunique appelée *dalmatique* ; à la grand'messe, il a, de plus, le *manipule* au bras gauche. Ses fonctions principales sont de chanter l'épître, de présenter les burettes, de verser l'eau dans le calice et d'assister le prêtre soit aux messes solennelles, soit dans les autres offices, conjointement avec le diacre.
Il existe des sous-diacres dans l'Eglise grecque ; mais ils ne sont pas astreints au célibat.

SOUS-DIACONESSE n. f. Celle qui remplaçait ou aidait la diaconesse.

SOUS-DIACRE n. m. Celui qui a été promu au sous-diaconat. V. sous-diaconat.

SOUS-DIAPHRAGMATIQUE adj. Anat. Qui est placé au-dessous du diaphragme : *Plexus* sous-diaphragmatique.

SOUS-DIRECTEUR n. m. Directeur en second.

SOUS-DIRECTRICE n. f. Directrice en second.

SOUS-DIVISER v. a., **SOUS-DIVISION** n. f. V. subdiviser, subdivision.

SOUS-DOMINANTE n. f. Musiq. Quatrième note d'un ton, celle qui est immédiatement au-dessous de la dominante.
— Encycl. En harmonie, on donne le nom de *sous-dominante* au quatrième degré de la gamme, ou plus exactement du ton, qui forme par conséquent un intervalle de quarte juste avec la tonique. Dans le ton d'*ut*, c'est donc le *fa* qui est la sous-dominante. Dans la règle de l'octave (v. ce mot), la sous-dominante porte l'accord de sixte en montant et en descendant.

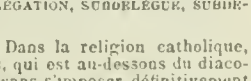
Fa, sous-dominante de la gamme en *do*.

SOUS-DOUBLIS n. m. Constr. Rang de tuiles posées à plat, pour former un égout, et qui reçoit un second rang de tuiles qui prend le nom de *doublis*.

SOUS-DOYEN n. m. Celui qui est immédiatement au-dessous du doyen, dans certains chapitres.
— En général, Celui qui est le second, soit en âge, soit en ancienneté dans une charge.

SOUS-DOYENNÉ n. m. Titre, dignité, fonction de sous-doyen.

SOUS-ÉCONOME n. m. Econome en second.

SOUS-ÉGALISAGE n. m. Action de sous-égaliser.

SOUS-ÉGALISER v. a. Techn. Soumettre la poudre à l'action du sous-égalisoir.

SOUS-ÉGALISOIR n. m. Tamis en crin et criblé en peau, que l'on emploie dans les poudreries pour séparer la poudre du poussier et des grains trop fins.

SOUS-ÉLÉMENT n. m. Elément secondaire.

SOUS-EMBRANCHEMENT n. m. Hist. nat. Division systématique de la classification, venant immédiatement après l'embranchement. (L'embranchement des *entérés* comprend deux sous-embranchements : les *spongitaires* et les *endaires*.)

SOUS-ENTENDRE v. a. N'expliquer qu'à demi, avec une intention artificieuse ou non : *Presque en toute affaire, on* sous-entend *quelque chose*.
— Gramm. Se dit des mots que l'on n'exprime pas, mais que l'esprit supplée aisément : *Quand on dit* une bouteille de vin, *on* sous-entend pleine.
Sous-entendu, ue part. pass. du v. Sous-entendre.
— Substantiv. n. m. Ce qu'on a dans la pensée, mais qui n'a pas été exprimé : *Des* sous-entendus *grivois*.
Se sous-entendre, v. pr. Etre sous-entendu : *Ce mot, cette clause* se sous-entend.

SOUS-ENTENTE n. f. Ce qu'on sous-entend artificieusement.

SOUS-ENVELOPPE n. f. Enveloppe mise sous une autre.

SOUS-ÉPIDERMIQUE adj. Qui est placé sous l'épiderme.

SOUS-ÉPINEUX, EUSE adj. Anat. Qui est placé au-dessous de l'épine de l'omoplate : *Muscle* sous-épineux. || *Fosse sous-épineuse*, Dépression située à la face postérieure de l'omoplate. || *Muscle sous-épineux*, Muscle triangulaire, qui prend insertion dans la plus grande partie de la fosse sous-épineuse, se porte au dehors et va se rattacher à la facette moyenne de la grosse tubérosité de l'humérus.

SOUS-ÉTABLI n. m. Partie en dessous de la table de l'établi du menuisier

SOUS-ÉTAGE n. m. Eaux et for. Ce qui croît sous les bois, sous les forêts.
— Geol. Division des étages ou époques dans la classification des terrains : *Le* sous-étage *garumnien*.



S, sous-faîte.

SOUS-FAÎTAGE n. m. Constr. Syn. de sous-faîte.

SOUS-FAÎTE n. m. Constr. Pièce de charpente qui, dans un comble, est placée au-dessous du faîte ou faîtage et parallèlement à sa direction et à une certaine distance de celui-ci. || On dit aussi sous-faîtage.

SOUS-FAMILLE n. f. Hist. nat. Division systématique de la classification, venant immédiatement après la famille. Syn. tribu.

SOUS-FERME n. f. Convention par laquelle un fermier cède à un autre une partie de ce qui lui a été donné à ferme.
— Autref., en France, Subdivision des fermes du roi : *D'une petite recette, il a passé à une* sous-ferme.

SOUS-FERMER v. a. V. sous-affermer.

SOUS-FERMIER, ÈRE n. Celui, celle qui prend des biens à sous-ferme.
— n. m. Autref., en France, Celui qui administrait une sous-ferme.

SOUS-FIEF n. m. Féod. Arrière-fief.

SOUS-FRÉTEMENT n. m. Convention par laquelle on sous-frète un vaisseau.

SOUS-FRÉTER (Se conjugue comme *fréter*) v. a. Fréter à un autre le vaisseau qu'on avait frété.

SOUS-FRÉTEUR n. m. Qui sous-frète.

SOUS-FRUTESCENT ou **SOUFRUTESCENT, ENTE** adj. Bot. Qui ressemble à un sous-arbrisseau.

SOUS-GARDE ou **SOUGARDE** n. f. Arqueb. Pièce de fer fixée sous le mécanisme de détente d'un fusil et destinée à protéger la détente contre les chocs accidentels. (La partie qui protège directement la gachette est nommée souvent *pontet de sous-garde* ou simplem. *pontet*.) || Pl. *Des* sous-gardes ou sougardes.



Sous-garde : *a*, feuille antérieure ; *b*, feuille postérieure ; *c*, pontet ; *d*, fente pour le passage de la détente.

SOUS-GÉNÉRIQUE adj. Qui appartient à un sous-genre.

SOUS-GENRE n. m. Hist. nat. Division systématique de la classification, venant immédiatement après le genre.

SOUS-GORGE ou **SOUGORGE** n. f. Manèg. Morceau de cuir qui est attaché à l'un des côtés de la têtière de la bride d'un cheval, et qui passe sous sa gorge, pour se rattacher de l'autre côté de la têtière. || Pl. *Des* sous-gorge ou sougorges.



S, sous-gorge.

SOUS-GOUVERNEUR n. m. Gouverneur en second.

SOUS-GUI n. m. invar. Mar. *Bonnette de sous-gui*, Bonnette qui s'installe sous le gui.

SOUS-HÉPATIQUE adj. Anat. Qui est placé sous le foie. *Veines sous-hépatiques*, Nom donné autrefois aux ramifications de la veine porte dans le foie.

SOUS-HYOÏDIEN, ENNE adj. Anat. Qui est placé au-dessous de l'hyoïde : *Muscles* sous-hyoïdiens.

SOUS-INFÉODATION n. f. Féod. Acte par lequel un vassal donnait en fief une terre de son propre fief.

SOUS-INGÉNIEUR n. m. P. et chauss. Fonctionnaire placé immédiatement au-dessous de l'ingénieur.
— Mar. Ingénieur de constructions navales du rang de capitaine.

SOUS-INSPECTEUR n. m. Fonctionnaire placé, dans la hiérarchie, au-dessous de l'inspecteur. || Ancien grade du corps de l'inspection des services administratifs de la marine, compris entre le grade d'inspecteur et celui d'inspecteur adjoint.

SOUS-INTENDANCE n. f. Charge, fonction de sous-intendant. Local où sont établis les bureaux d'un sous-intendant : *Aller à la* sous-intendance.

SOUS-INTENDANT n. m. Fonctionnaire de l'intendance dont le grade correspond à celui de chef de bataillon. || Intendant en second.

SOUS-INTRODUITE n. f. Hist. ecclés. Anciennem. Femme qui vivait avec un ecclésiastique, par raison de parenté ou simplement par amitié.

SOUS-JACENT, ENTE adj. Qui est placé dessous : *Terrains* sous-jacents.
— Géol. *Roches sous-jacentes*. Nom que l'on donne aux granits, à cause de leur situation, par opposition aux roches volcaniques, dites susjacentes.

SOUS-JUPE n. f. Jupe qui se porte sous une robe ouverte ou une étoffe transparente.

SOUS-LACUSTRE adj. Qui est situé sous les eaux d'un lac.

SOUS-LIEUTENANCE n. f. Grade de sous-lieutenant

SOUS-LIEUTENANT n. m. Officier du grade le plus subalterne dans l'armée française
— Pop. Se dit pour Tournure, faux derrière.
— Encycl. Le premier grade de officier a longtemps été celui d'*enseigne* dans l'infanterie, ou de *cornette* dans la cavalerie, et ce dernier eut le rôle attribué à cet officier et qui consistait à porter l'étendard ou la cornette de l'enseigne qui le faisait parer. Mais la création même de cet officier amenait souvent à exercer un commandement sous les ordres du lieutenant, quand celui-ci se trouvait appelé à remplacer le capitaine, on vit à la longue se créer le grade de *sous-lieutenant*, et cette dernière dénomination devint générale à rencontrer qu'au XVIe siècle. Elle ne fut définitivement adoptée que sous Henri IV. Depuis la Révolution, le grade de sous-lieutenant est défini comme étant le premier grade d'officier dans la hiérarchie militaire.
Aux termes de la loi du 2 août 1875, les sous-lieutenants de toutes armes sont promus lieutenants après deux ans de grade. Le passage par le grade de sous-lieutenant ne constitue pas ainsi pour eux une carrière longue. Les insignes du grade consistent pour l'infanterie et la cavalerie en un seul galon sur les manches, en drap de la tenue, placé à droite.

SOUS-LIGNEUX, EUSE adj. Bot. Qui n'a pas une consistance aussi solide que celle du bois. Dont la tige n'est ligneuse qu'à la base.

SOUS-LIMITER v. a. Rester au dessous d'une certaine limite : Sous-limiter *le maximum de la taille pour la conscription*.

SOUS-LINGUAL, ALE, AUX adj. Autre forme de sublingual.

SOUS-LIT ou **SOURLIT** n. m. Couchette basse, à roulettes, qu'on roulait le jour sous un grand lit. (Vx.)

SOUS-LOCATAIRE n. Celui, celle qui fait une sous-location.

SOUS-LOCATION n. f. Action de sous-louer
— Encycl. Dr. La *sous-location* est un second bail qui se forme et existe parallèlement au premier, et en vertu duquel le tiers devient non pas locataire du propriétaire, mais locataire du locataire. Elle se distingue de la *cession de bail*, qui est une vente du droit au bail, et par l'effet de laquelle le tiers est mis au lieu et place du cédant, lui est substitué en qualité de preneur.
Lorsqu'il s'agit du louage d'un domaine rural et qu'il a été convenu que le bailleur recevrait, à titre de fermage, non pas une somme d'argent, mais une portion des fruits ou récoltes, il ne peut intervenir de sous-location ou de cession de bail que si la faculté en a été expressément accordée au preneur par le bail (C. civ., art. 1763). Mais, dans tous les autres cas de location, c'est la règle inverse qui est en vigueur : le preneur a le droit de sous louer et de céder son bail si cette faculté ne lui a pas été interdite par une clause formelle du bail (C. civ., art. 1717).
Le propriétaire a le droit de se faire payer par les sous-locataires ce que lui doit le locataire principal, mais seulement jusqu'à concurrence de ce qu'ils doivent eux-mêmes à celui-ci (C. civ., art. 1753).

SOUS-LOUER v. a. Donner à loyer une maison ou une partie de maison dont on est locataire.
— Prendre à loyer une maison ou une portion de maison du principal locataire.
Se sous-louer, v. pr. Etre sous-loué.

SOUS-MAIN n. m. invar. Cahier, feuilles de papier ou buvard qu'on place sur son bureau pour écrire, pour serrer des notes, etc.

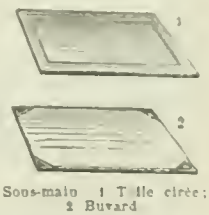

Sous-main : 1 Toile cirée ; 2 Buvard

SOUS-MAÎTRE n. m. Dans les maisons d'éducation pour les jeunes gens, Surveillant qui remplace au besoin le professeur en titre.

SOUS-MAÎTRESSE n. f. Dans les pensionnats et les écoles de jeunes filles, Celle que la maîtresse s'adjoint.
— Pop. Surveillante de maison publique

SOUS-MARIN, INE adj. Qui est sous les flots de la mer : *Volcans* sous-marins. *Courants* sous-marins.
— Mar. *Navigation sous-marine*, Navigation sous l'eau. || *Bateau sous-marin*, Navire construit pour la navigation sous-marine. — Substantiv. n. m. : *Un* sous-marin.
— Fam. et par plaisant. *Gentilhomme sous-marin*, Souteneur.
— Encycl. Bien que, dès 1624, von Drebbel ait expérimenté à Londres une petite embarcation à rames articulées naviguant sous l'eau, que le Français de Son ait expérimenté à Rotterdam en 1653 un bateau à peu près semblable et que Symons ait essayé à Londres en 1729, sans résultats appréciables, un *sous-marin* déjà plus perfectionné, on peut déclarer que ce n'est qu'en 1772 que cette invention reçut avec Bushnell, en Amérique, une solution sinon satisfaisante, du moins à peu près exacte. Toutefois, la manœuvre se faisant à bras, on ne pouvait prévoir l'utilisation du sous-marin qu'à une distance très restreinte du point de départ. En 1800, Fulton reprend l'idée de Bushnell et offre à Napoléon Ier un navire sous-marin : il est éconduit. En 1819, les frères Coessin continuent les expériences sous marines et, en 1864, un petit navire construit pour naviguer sous l'eau détruit l'*Housatonic* pendant la guerre de Sécession. Vainqueur et vaincu périrent ensemble, mais l'expérience était concluante, et, depuis cette époque, les recherches n'ont pas été interrompues.
En France, dès 1885, Zédé, ingénieur, propose les plans du *Gymnote*, qui fut mis en chantier en 1886. Ce bateau mesurait 17 mètres de long, 1m,80 de large et jaugeait 30 tonneaux. Il marchait à 9 nœuds, avec des accumulateurs Romazotti, ingénieur, fit ensuite adopter le *Gustave-Zédé*, de 48 mètres de long, 3 mètres de large et 248 tonneaux de déplacement, marchant à 12 nœuds avec des accumulateurs. Le *Morse*, construit peu après, avait 130 tonneaux de déplacement ; enfin, Laubœuf, ingénieur, conçut le submersible *Narval*, qui a donné des résultats très satisfaisants.
Holland, en Amérique, continuant ses essais, a exécuté un sous-marin type jaugeant 148 tonneaux. Il a vendu son brevet à l'Angleterre. Nordenfeldt a construit quelques

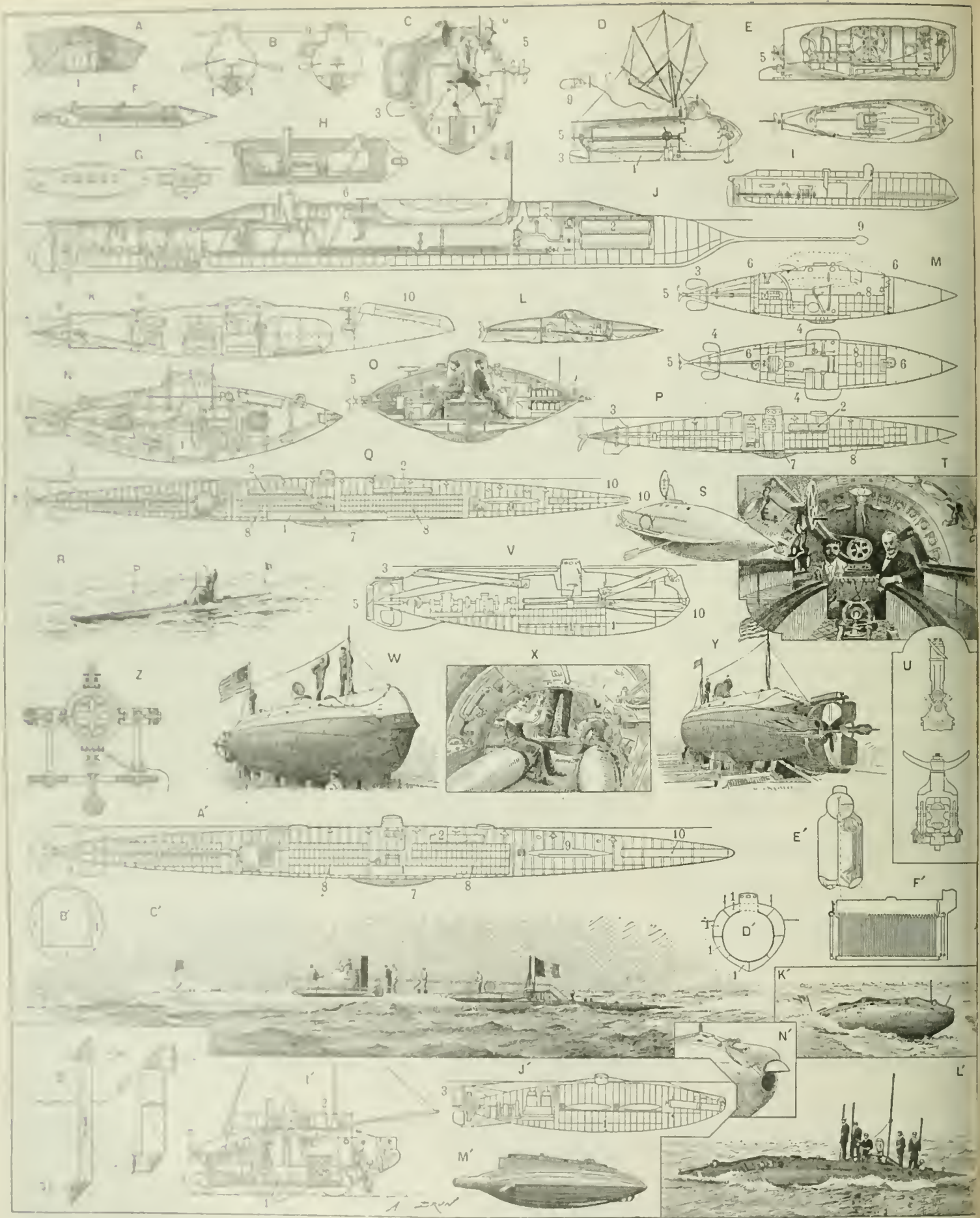

A. — B. — C. — D. — E. — F. — G. — H. — I. — J. — K. — L. — M. — N. — O. — P. — Q. — R. — S. — T. — U. — V. — W. — X. — Y. — Z. — A'. — B'. — C'. — D'. — E'. — F'. — J'. — K'. — L'. — M'. — N'.

— C. La « Tortue » de David Bushnell (d'après un autre document). — D. Le « Nautilus » de Robert Fulton (1801). — E. Le sous-marin à volume variable de Ash et Campbell (1885). — H. Mortier flottant de Nasmyth (1855). — G. Sous-marin à volume variable de Ash et Campbell (1885). — H. Mortier flottant de Nasmyth de Philipps (1811). — K. Le « Nordenfelt n° 2 » (1887). — L. Le « Holland n° 1 » (1875). — M. Le « Waddington (1886), coupe longitudinale. — N. Le « Nordenfelt n° 1 » (1885). — O. Le « Nordenfelt n° 3 » (1887). — P. Le « Cyrano » de Gustave Zédé (1888). — Q. Le « Gustave-Zédé » (1892). — R. Le « Gustave-Zédé » naviguant à la surface. — S. Le « Gustave-Zédé » (1892). — T. Le « Goubet n° 2 » (1893). — U. Le « Goubet n° 3 » (1895). — V. Le « Goubet n° 4 » (1896). — W. Le « Holland n° 6 » vu par l'avant. — X. Le « Holland n° 6 » vu par l'arrière. — Y. Le « Holland n° 6 » vu par l'avant, la tourelle et la direction. — Z. Le « Morse » de Romazzotti (1896). — A'. Le « Morse » de Romazzotti (1896). — B'. Coupe transversale des submersibles type « Lutin » (1899). — C'. Coupe transversale du submersible « Narval » (1899). — D'. Chaudière du « Narval », coupe transversale. — E'. Chaudière du « Narval » (1899). — F'. Chaudière du « Narval », coupe transversale. — J'. Sous-marin anglais (type « Holland » modifié). — K'. Avant du sous-marin américain « Grampus », le tube lance-torpilles ouvert. — L'. Sous-marin anglais (type « Holland » modifié). — M'. Sous-marin allemand (1902). — N'. Avant du sous-marin américain « Grampus », le tube lance-torpilles ouvert (1900). — 1. Air comprimé. 2. Gouvernail vertical. 3. Gouvernail horizontal. 5. Hélice de propulsion; 6. Hélice de plongée; 7. Poids de sécurité; 8. Accumulateurs; 9. Torpille. — H. Tube lance-torpilles. (Les chiffres qui précèdent sont communs aux différentes figures de la planche.) — V. SUBMERSIBLE, TORPILLE, TORPILLEUR.

sous-marins pour l'Allemagne. Citons encore les inventeurs Goubet en France, Peral en Espagne, Pullino en Italie, Apostoloff et Tompoff en Russie, Mello Marquis et Jacintho Gomez au Brésil.

La question capitale qui se pose est celle de l'agent moteur. En Amérique, l'inventeur Holland a donné à ses navires le double moteur, la vapeur au-dessus de l'eau, l'électricité sous l'eau, les sous-marins ne devant, dans l'esprit de son inventeur, plonger que rarement, et pendant de courts intervalles. En France, on a construit, en principe, le sous-marin proprement dit ne devant naviguer que sous l'eau, et dont la force motrice se composait uniquement d'accumulateurs du type Laurent Cély.

Avec ce système, l'immersion était immédiate, mais le rayon d'action très restreint; aussi on ne tarda pas à prendre le système mixte, et l'ingénieur Laubeuf a vu couronner le plan conçu par lui d'un navire appelé submersible, destiné à naviguer tantôt à la surface, tantôt sous l'eau, pourvu de deux moteurs, l'un à vapeur, l'autre mû par des accumulateurs. Ce système hybride assure à ces bâtiments l'autonomie.

Pour y voir sous l'eau, on se sert d'un piriscope biréfringent, mais, à l'immersion de 10 mètres, on ne distingue plus rien et on n'a pour guide que la direction initiale d'un gyroscope spécial. On a imaginé une hélice à ailes réversibles, permettant de faire machine en arrière sans changer le sens du mouvement de l'arbre de la machine.

L'immersion au plan voulu est obtenue au moyen de gouvernails horizontaux et d'ailerons. A l'étranger on se sert d'hélices horizontales (Nordenfeldt) permettant l'immersion au repos. En cas d'accident, le sous-marin peut remonter en lâchant un lest mobile placé sous la coque.

Le submersible, pour flotter, vide ses compartiments à eau ou lest liquide, au moyen de pompes puissantes.

L'arme du sous-marin est la torpille lancée soit au moyen d'un tube, soit au moyen de bras mobiles système Drzewucki (France).

SOUS-MAXILLAIRE adj. Anat. Qui est placé sous la mâchoire inférieure : *Ganglion* SOUS-MAXILLAIRE. *Glande* SOUS-MAXILLAIRE.

— ENCYCL. La glande *sous-maxillaire* est une glande salivaire située derrière la mâchoire inférieure, entre les deux ventres du muscle digastrique. Sa forme est irrégulièrement ovoïde; sa structure est celle de la *parotide*. Son canal excréteur est le *conduit de Wharton*; il vient s'ouvrir derrière les dents incisives, sur le côté du frein de la langue, par un orifice à peine visible à l'œil nu. Ce conduit peut devenir le siège d'une petite tumeur connue sous le nom de « grenouillette. »

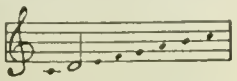

Ré sous-médiante de la gamme de *do*.

SOUS-MÉDIANTE n. f. Musiq. Nom donné à la deuxième note de la gamme et qui est d'un degré au-dessous de la médiante. (On l'appelle également *sus-tonique* parce qu'elle est d'un degré au-dessus de la tonique.)

SOUS-MEMBRE n. m. Littér. Subdivision d'une phrase, d'une période. ‖ On dit plus ordinairem. INCISE ou MEMBRE SUBORDONNÉ.

SOUS-MENTON n. m. Pièce située à la base de la cavité buccale, chez les insectes.

SOUS-MENTONNIÈRE n. f. Bride qui sert à attacher le shako sous le menton.

SOUS-MULTIPLE adj. Arithm. Se dit d'un nombre compris un certain nombre de fois exactement dans un plus grand. ‖ *Raison sous-multiple*, Rapport qui existe entre le nombre sous-multiple et le nombre qui le contient.

— Substantiv. : *3 est un des* SOUS-MULTIPLES *de 12*.

SOUS-MUQUEUX, EUSE adj. Méd. Qui est placé sous une muqueuse.

SOUS-NAPPE n. m. Pièce d'étoffe qu'on met sous la nappe.

SOUS-NOIX n. m. Econ. dom. Morceau du bœuf dans lequel se trouve le gîte à la noix.

SOUS-NORMALE n. f. Géom. Partie de l'axe d'une courbe comprise entre les deux points où l'ordonnée et la normale à la courbe viennent à rencontrer cet axe. ‖ On a dit aussi SOUS-PERPENDICULAIRE.

SOUS-OCCIPITAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui est placé au-dessous de l'occipital. (Se dit des nerfs de la première paire cervicale.)

SOUS-ŒIL n. m. Arboric. Petit bouton qui pousse souvent au-dessous des boutons proprement dits, et qui peut remplacer ceux-ci quand ils viennent à manquer. ‖ Pl. *Des* SOUS-YEUX.

SOUS-ŒUVRE (EN). Loc. adv. Techn. V. ŒUVRE.

SOUS-OFF n. m. Arg. milit. Abréviation de SOUS-OFFICIER.

SOUS-OFFICIER n. m. Milit. Titulaire du l'avant-dernier grade de la hiérarchie militaire.

— Mar. Se dit des maîtres et seconds maîtres de la flotte.

— Adjectiv. : *Adjudant* SOUS-OFFICIER.

— ENCYCL. Les militaires occupant une situation analogue aux *sous-officiers* actuels étaient, avant 1791, dénommés *bas officiers*.

D'après la loi du 14 avril 1832 et l'ordonnance du 16 mars 1838 sur l'avancement dans l'armée, le titre de sous-officier est la désignation de l'un des grades de la hiérarchie militaire, et tous les sous-officiers sont du même grade. Les situations de sergent ou maréchal des logis, de sergent-major ou maréchal des logis chef et d'adjudant ne représentent donc pas des grades distincts, mais des *emplois du grade de sous-officier*. Seulement, ces *emplois* sont supérieurs les uns aux autres et la supériorité d'emploi donne ici le même droit au commandement que la supériorité du grade. V. SUBORDINATION.

L'avancement au grade de sous-officier et aux divers emplois de ce grade a lieu exclusivement au choix. Nul ne peut être nommé sous-officier s'il n'a servi activement au moins six mois comme caporal ou brigadier. Les nominations sont faites par le chef de corps. Les adjudants sont choisis indistinctement parmi tous les sous-officiers ayant un an de grade. Les sous-officiers mariés, dont la famille réside dans la garnison, peuvent être autorisés à manger chez eux.

Des *emplois civils* sont réservés aux sous-officiers qui satisfont à certaines conditions déterminées : 1° moralité irréprochable; 2° dix ans au moins de présence sous les drapeaux dans l'armée active, dont quatre avec le grade de sous-officier; 3° être en possession du grade de sous-officier au moment de la proposition. La limite d'âge pour l'inscription est fixée à quarante ans. Les sous-officiers en situation de remplir les conditions fixées font leur demande d'un emploi civil dans les douze mois qui précèdent le terme de leur engagement. Un tableau annexé à la loi du 18 mars 1889 a fait connaître les emplois civils qui, dans une proportion indiquée par ce tableau, sont réservés en totalité ou partiellement aux sous-officiers. D'autres emplois peuvent y être ajoutés par des règlements d'administration publique. La pension proportionnelle ou de retraite se cumule avec le traitement afférent à l'emploi dont le sous-officier peut être pourvu. Les *sous-officiers des troupes coloniales* qui se retirent après huit ans au moins de service effectif peuvent obtenir des concessions de terrain dans les colonies, suivant les ressources disponibles. Les emplois réservés aux anciens sous-officiers rentrent dans quatre catégories : la première comprend les emplois qui exigent des connaissances spéciales; la deuxième comprend les emplois qui, sans exiger de telles connaissances, demandent une instruction supérieure à l'instruction primaire; la troisième comprend les emplois pour lesquels cette instruction primaire est suffisante; la quatrième, enfin, comprend les emplois accessibles sans examen aux sous-officiers qui réunissent les conditions de service, etc., fixées par la loi. Des examens, nécessaires pour être admis aux emplois des trois premières catégories, sont passés devant des commissions d'officiers instituées *ad hoc* dans chaque corps de troupes et dans chaque service.

SOUS-OMBILICAL, ALE, AUX adj. Méd. Qui est placé au-dessous de l'ombilic.

SOUS-ONGULAIRE adj. Qui est placé sous l'ongle.

SOUS-ORBITAIRE adj. Anat. Qui est situé sous l'orbite.

— ENCYCL. *Artère sous-orbitaire*. Elle naît de la maxillaire interne, au niveau de la fente sphéno-maxillaire, suit le canal sous-orbitaire, sort par le trou sous-orbitaire et s'épanouit dans la peau et dans l'épaisseur de la joue.

Canal sous-orbitaire. On nomme ainsi le canal creusé dans l'épaisseur du maxillaire supérieur et se dirigeant d'arrière en avant pour venir s'ouvrir au sommet de la fosse canine.

Nerf sous-orbitaire. C'est le nerf qui naît de la branche moyenne du trijumeau; il prend son nom du canal sous-orbitaire, qu'il traverse pour venir s'épanouir dans la joue.

SOUS-ORDRE n. Personne qui travaille sous la direction d'une autre, qui est soumise à ses ordres. ‖ Pl. *Des* SOUS-ORDRE.

— Loc. adv. *En sous-ordre*, Subordonnément, au second rang.

— Dr. *Opposant. Créancier en sous-ordre*, Opposant, créancier d'un créancier.

— n. m. Distribution de la somme qui a été adjugée à un créancier dans un ordre.

— Hist. nat. Division systématique de la classification, venant immédiatement après l'ordre : *L'ordre des orthoptères, dans la classe des insectes, se divise en trois* SOUS-ORDRES. ‖ Pl. *Des* SOUS-ORDRES.

SOUSOU n. m. Linguist. V. SÔSÔ.

SOUS-PÉNITENCERIE n. f. Hist. eccléS. Charge, dignité de sous-pénitencier.

SOUS-PÉNITENCIER n. m. Hist. eccléS. Aide du pénitencier, qui est autorisé à recevoir la confession des cas réservés.

SOUS-PÉRIOSTÉ, ÉE adj. Anat. Qui est situé sous le périoste. ‖ Se dit des opérations qui se pratiquent sur l'os en ménageant le périoste qui le recouvre.

SOUS-PÉRITONÉAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui est sous le péritoine.

SOUS-PERPENDICULAIRE n. f. Géom. V. SOUS-NORMALE.

SOUS-PIED ou SOUPIED n. m. Bande de cuir ou d'étoffe qui s'attache au bas d'une guêtre, d'un pantalon, et passe sous le pied : *On ne porte plus guère de* SOUS-PIENS *que pour monter à cheval*. ‖ Pl. *Des* SOUS-PIENS ou SOUPIENS.



1. Pantalon à sous-pied (1850); 2. Sous-pied de guêtre.

SOUS-PLANAGE n. m. Techn. Opération que l'ouvrier chaudronnier exécute au marteau à main, et qui a pour but de bien aplanir et régulariser la surface de deux pièces de tôle ou de cuivre qui ont été assemblées à angle droit.

SOUS-PORTIER n. m. Portier en second.

SOUS-POUTRE n. f. Constr. Seconde poutre que l'on place, dans une construction, sous une première poutre, afin d'augmenter la résistance de celle-ci.

SOUS-PRÉCEPTEUR n. m. Celui qui aide le précepteur dans ses fonctions

SOUS-PRÉFECTORAL, ALE, AUX adj. Qui appartient, qui a rapport à une sous-préfecture, à un sous-préfet : *Arrêté* SOUS-PRÉFECTORAL.

SOUS-PRÉFECTURE n. f. Portion de département administrée par un sous-préfet. ‖ Ville où réside le sous-préfet. ‖ Fonction de sous-préfet : *Obtenir une* SOUS-PRÉFECTURE. Hôtel où demeure le sous-préfet, où il a ses bureaux : *Aller à la* SOUS-PRÉFECTURE.

SOUS-PRÉFET n. m. Fonctionnaire public qui administre l'arrondissement : *Le* SOUS-PRÉFET *de Corbeil*.

— ENCYCL. Il existe un *sous-préfet* par arrondissement, sauf dans les arrondissements chefs-lieux et dans ceux de la Seine. Les sous-préfets sont nommés, sans condition d'âge ni d'aptitude, par le pouvoir exécutif, et révocables par lui. Le sous-préfet est le représentant du gouvernement dans l'arrondissement. Agent d'information et de surveillance, il instruit les affaires administratives que solutionne l'autorité supérieure et veille à l'exécution des mesures d'intérêt général qu'elle prescrit.

SOUS-PRÉFÈTE n. f. Fam. Femme du sous-préfet : *Mme la* SOUS-PRÉFÈTE.

SOUS-PRENEUR n. m. Sous-locataire, celui qui prend de seconde main.

SOUS-PRESSION n. f. Mécan. Pression exercée en dessous.

SOUS-PRIEUR, EURE n. Religieux, religieuse dont l'autorité vient immédiatement après celle du prieur, de la prieure.

SOUS-PRINCIPAL n. m. Celui qui supplée le principal dans un collège.

SOUS-PROMOTEUR n. m. Officier qui agit dans les procès de canonisation.

SOUS-PROTE n. m. Celui qui, dans une imprimerie, remplit, sous les ordres du prote, les fonctions analogues à celles du prote lui-même.

SOUS-PUBIEN, ENNE adj. Anat. Qui est situé au-dessous du pubis.

— ENCYCL. *Trou sous-pubien* ou *ischio-pubien*. Il est creusé à la partie inférieure de la paroi qui est en avant par le pubis et l'ischion. Il a, chez l'homme, une forme variable; chez la femme, il est plus petit et triangulaire. Il est entièrement obturé par une membrane aponévrotique : la membrane obturatrice, excepté à sa partie extérieure, où paraît le canal sous-pubien, traverse par les vaisseaux et nerfs obturateurs.

Ligament sous-pubien ou *arqué*. C'est un ligament de renforcement de la symphyse pubienne, développé surtout au sommet de l'arcade pubienne.

SOUS-QUADRUPLE adj. Arithm. Se dit d'un nombre contenu quatre fois dans un autre : *3 est* SOUS-QUADRUPLE *de 12*.

— Minér. Se dit d'une substance cristalline, dans la formule de laquelle un des exposants est le quart de la somme des autres.

SOUS-QUARTIER n. m. Admin. mar. Syndicat relevant d'un quartier.

SOUS-QUINTUPLE adj. Arithm. Se dit d'un nombre qui est contenu cinq fois dans un autre : *3 est* SOUS-QUINTUPLE *de 15*.

— Minér. Se dit d'une substance cristallisée, dans la formule de laquelle un des exposants est le cinquième de la somme des autres.

SOUS-RACE n. f. Race dérivée d'une race principale.

SOUS-RACHAT n. m. Dr. cout. Dans l'ancienne coutume de Bretagne, Profit que le seigneur tirait d'un arrière-fief. ‖ Dans la nouvelle coutume de Bretagne, Droit que les arrière-vassaux devaient payer pour jouir d'un fief repris par le seigneur, à cause de la mort du vassal.

SOUS-RÉFECTORIER, ÈRE n. Aide du réfectorier, de la réfectorière d'un couvent.

SOUS-RÉFÉRENDAIRE n. m. Hist. Fonctionnaire chargé d'écrire les diplômes des souverains, sous les ordres du référendaire.

SOUS-RÉGIONNAIRE adj. Hist. rom. Qui était attaché à une subdivision d'une région, ou quartier de Rome.

SOUS-RENTE n. f. Rente qui était tirée d'une chose que l'on tenait soi-même à rente.

SOUS-RENTIER n. m. Dr. cout. Celui qui jouissait d'une sous-rente.

SOUS-RÉPARTITION n. f. Répartition d'une part entre plusieurs copartageants ‖ Répartition individuelle de charges, après une première répartition faite entre des catégories : *La* SOUS-RÉPARTITION *de l'impôt*.

SOUS-ROI n. m. Titre que Voltaire donne, par plaisanterie, aux fermiers généraux.

SOUS-ROITELET n. m. Fam. Celui qui exerce en second l'autorité d'un roitelet, d'un roi peu puissant.

SOUSSANS, comm. de la Gironde, arrond. et à 30 kilom. de Bordeaux, en Médoc, non loin de la Gironde; 1,297 hab. (*Soussanais, aises*). Ch. de f. Médoc. Vignoble donnant des vins de graves fins et bonquetés et des vins de palus corsés et colorés. Principaux crus : *Château-Bel-Air, Marquis-d'Aligre, Château-La-Tour-de-Mons, Château-Pareil, Haut-Tayac et Siamois, Château-Haut-Breton-Larigaudière, Domaine de la Bégorce-Zédé, Grand-Soussans*, etc.

SOUS-SCAPULAIRE adj. Anat. Qui est placé sous l'omoplate ou *scapulum* : *Muscle* SOUS-SCAPULAIRE. ‖ *Fosse sous-scapulaire*. Concavité de la face antérieure de l'omoplate.

SOUS-SECRÉTAIRE n. m. Celui qui aide un secrétaire, qui écrit sous lui, qui le remplace.

— ENCYCL. Politiq. *Sous-secrétaire d'Etat*. On a désigné sous ce nom, à diverses époques, un fonctionnaire adjoint à un ministre, afin de le décharger d'une partie des affaires administratives, et partageant sa responsabilité. Des fonctions de ce genre furent instituées par ordonnance du 9 mai 1816, mais furent supprimées en 1848. Par le décret du 26 mai 1873, on créa de nouveau quatre sous-secrétaires d'Etat, attachés aux ministères de l'intérieur, de la justice, des finances et de l'instruction publique; ils disparurent successivement. En 1892, il n'en restait plus qu'un, celui des colonies, qui, institué en 1881, disparut en 1893. En 1898-1899, il y en a eu un à l'intérieur, et plus tard on en créa un au ministère du commerce, chargé de l'administration des postes et télégraphes. Les sous-secrétaires d'Etat ont leur entrée dans les deux Chambres et peuvent prendre part aux délibérations; dans le conseil des ministres, ils n'ont pas voix délibérative.

SOUS-SECRÉTARIAT n. m. Emploi de sous-secrétaire : *Obtenir un* SOUS-SECRÉTARIAT. ‖ Bureau d'un sous-secrétaire : *Porter une pièce au* SOUS-SECRÉTARIAT.

SOUSSE, SOUSE ou **SOUSA** (anc. *Hadrumetum*), ville maritime sur la côte orientale de la Tunisie, à 110 kilom. de Tunis; environ 30,000 hab. (*Sousséens, ennes*.) Ch.-l. d'un contrôle civil et d'une subdivision militaire.

Bâtie en amphithéâtre, Sousse est encore entourée de vieilles murailles sarrasines. Bon port, mais encore peu important; elle exporte de l'huile, des céréales, de l'alfa. Banlieue très riche.

SOUS-SEING n. m. Acte sous seing privé, rédigé entre particuliers et signé d'eux, sans l'intervention ni la signature d'un officier public. (V. ACTE.) ‖ Mais on écrit *acte* SOUS-SEING *privé*.

SOUSSOUS ou SOUSOUS, [illegible] des Rivières du Sol [illegible] et à Mogador. [illegible] Fruits [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible]

formule générale qui sert à établir la valeur de cette poussée est la suivante :

$$Q = \frac{\delta h^3}{2} \operatorname{tang}^2 \frac{1}{2}\alpha,$$

formule dans laquelle Q est la poussée des terres contre le parement vertical intérieur du mur, δ le poids du mètre cube de terre, h la hauteur des terres derrière le mur, et α l'angle de la verticale avec le talus naturel des terres.

Les murs de soutènement sont droits, inclinés, c'est-à-dire, avec fruits intérieur ou extérieur, à retraites intérieures, ou bien encore courbés, leur concavité se présentant à l'extérieur; cette dernière forme permet de réduire considérablement les épaisseurs, et on l'adopte dans le cas de grande hauteur.

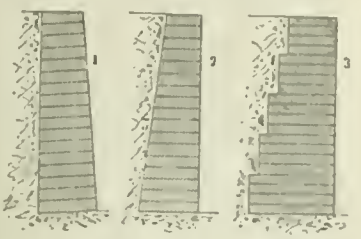

Mur de soutènement : 1. Avec fruit extérieur; 2. Avec fruit intérieur; 3. Avec retraites intérieures.

SOUTENEUR, EUSE n. Personne qui soutient, qui défend : *Les* SOUTENEURS *d'un système.*

— n. m. Protecteur d'une maison ou d'une personne mal famée, et spécialem. Homme qui défend ou qui est censé défendre une fille publique et qui surtout vit à ses dépens.

SOUTENIR (du lat. *sustinere*, même sens. — Se conjugue comme *tenir*) v. a. Tenir par-dessous, supporter en l'air : *Colonne qui* SOUTIENT *tout l'édifice. Le cou* SOUTIENT *la tête.* ‖ Maintenir latéralement ou d'une façon quelconque, pour empêcher de tomber, de vaciller ou de changer de position : SOUTENIR *une maison avec des étais.*

— Conserver, faire durer : SOUTENIR *son existence.*

— Nourrir, entretenir les forces de : *La viande est ce qui* SOUTIENT *le plus.* ‖ Faire vivre, faire subsister : SOUTENIR *sa famille.* ‖ Empêcher les fautes ou la chute de : SOUTENIR *un débutant de ses conseils.* SOUTENIR *une maison de commerce.* ‖ Encourager : *L'espérance* SOUTIENT *l'homme.*

— Animer, échauffer; empêcher de faiblir, de languir : SOUTENIR *le courage.* SOUTENIR *la conversation.*

— Faire durer : *Avoir un train de maison qu'on ne pourra pas* SOUTENIR.

— Supporter avec courage, avec calme, ou sans éprouver de dommage : SOUTENIR *la torture. Seuls, les bons vins naturels* SOUTIENNENT *les longs voyages.* ‖ Résister fermement, à : SOUTENIR *les efforts de l'ennemi.* ‖ Avoir la charge de : SOUTENIR *le fardeau des affaires.*

— Maintenir avec fermeté, ne pas démentir, ne pas démordre de : SOUTENIR *son caractère, sa réputation.*

— Appuyer, combattre pour : SOUTENIR *une cause, un parti.* ‖ Défendre par des arguments : SOUTENIR *une thèse.*

— Assurer, affirmer avec fermeté, avec obstination : *Oui, je te* SOUTIENDRAI *par vives raisons, je te montrerai par Aristote que tu es un ignorant.* (Mol.)

— *Soutenir une gageure,* Gager, parier. ‖ Fam. *Soutenir la gageure,* Pousser la chose jusqu'au bout, n'y pas renoncer malgré les raisons qu'on aurait de le faire.

— B.-arts. Faire valoir : *Les ombres* SOUTIENNENT *les chairs.*

— Jeux. S'associer au jeu.

— Manèg. *Soutenir un cheval,* Lui tenir la bride serrée, pour l'empêcher de fléchir.

— Mar. So dit de la marée quand elle aide un navire à gagner dans le vent. ‖ *Soutenir une chasse.* Se dit de bâtiments chasseurs qui gardent le contact avec les navires chassés.

— Musiq. *Soutenir sa voix,* La prolonger avec la même force. ‖ *Soutenir les cadences,* Les faire longues, nettes et égales. ‖ *La basse soutient le dessus,* Elle lui sert de fondement.

— v. n. Pêch. *Pêche à soutenir.* V. PÊCHE.

Soutenu, ue part. pass. du v. Soutenir.

— B.-arts. Se dit d'une couleur dont le ton franc et solide par lui-même n'a pas besoin de repoussoir : *Une couleur simple, solide,* SOUTENUE *de ton.* (Th. Gaut.)

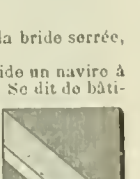

De gueules à la bande d'or soutenue d'un filet cousu d'argent.

— Blas. Se dit du chef quand il est posé sur une divise, et de la bande quand elle est posée sur un filet. ‖ Se dit aussi d'un cep de vigne quand son échalas est d'un émail particulier.



D'argent au cep de vigne de sinople sur une terrasse du même, fruité de gueules et soutenu de sable.

— Eaux et for. *Massif soutenu,* Ensemble d'arbres de haute futaie qui se succèdent dans une forêt sans qu'il y ait d'interruption entre leurs troncs.

— Littér. Noble, élevé : *Style* SOUTENU. ‖ Observé, maintenu : *Dans Molière, les caractères sont bien* SOUTENUS.

— Manèg. Relevé, en parlant des allures bien égales et des temps de chaque air. ‖ *Mouvements soutenus,* Mouvements cadencés.

Se soutenir, v. pr. Être soutenu : *Les bateaux* SE SOUTIENNENT *sur l'eau.* ‖ Se tenir debout, droit : *Pouvoir à peine* SE SOUTENIR *sur ses jambes.* ‖ Se conserver, se maintenir; durer, continuer, ne pas faiblir : *L'intérêt d'un bon roman* SE SOUTIENT *jusqu'au bout.*

— S'entr'aider, se défendre mutuellement : *Les méchants seuls* SE SOUTIENNENT, *les honnêtes gens s'isolent.* (Mme de Sév.)

— Mar. *Se soutenir dans sa route,* Rester dans sa route malgré l'effort des courants et de la dérive.

— SYN. **Soutenir, défendre, protéger.** V. DÉFENDRE. ‖ **Soutenir, maintenir.** V. MAINTENIR. ‖ **Soutenir, affirmer, assurer,** etc. V. AFFIRMER.

SOUTERRAIN, AINE (*te-rin, èn'* — du lat. *subterraneus*; de *sub,* sous, et *terra,* terre) adj. Qui est sous terre : *Chemin* SOUTERRAIN. ‖ Qui sort de dessous terre : *Vapeur* SOUTERRAINE.

— Par ext. Caché, mystérieux : *Employer des voies* SOUTERRAINES *pour parvenir à ses fins.*

— n. m. Lieu voûté pratiqué sous terre : *Les vastes* SOUTERRAINS *des catacombes.*

— Fig. Voies, pratiques secrètes : *Il avait un don particulier de persuasion, d'intrigues, de* SOUTERRAINS (Vx).

— Ch. de f. Syn. anc. de TUNNEL.

— ENCYCL. V. CRYPTE, HYPOGÉE, TUNNEL.

SOUTERRAINE (LA), ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et à 31 kilom. de Guéret, au dessus de la Sedelle naissante; 4.618 hab. (*Souterrainiers,* ères). Ch. de f. Orléans. Gisement de galène. Commerce important de bestiaux, de fil et de chanvre. Fabrique de draps, de toiles de chanvre, de confections; blanchisserie de cire. Église du XIIe siècle, remaniée au XIIIe siècle. Restes de fortifications. Aux environs, antiquités de Bridier, menhir de la Jezahe, etc. — Le canton a 10 comm. et 16.203 hab.

SOUTERRAINEMENT (*te-re-*) adv. De façon souterraine, en souterrain : *Mine exploitée* SOUTERRAINEMENT. — Fig. Secrètement, mystérieusement : *Agir* SOUTERRAINEMENT.

SOUTERRÉ, ÉE (*te-ré* — de *sous,* et *terre*) adj. Bot. Se dit des plantes cachées sous la terre.

SOUTH Robert, théologien anglais, né à Hackney en 1634, mort à Westminster en 1716. Fils d'un commerçant de Londres, il devint chapelain de Clarendon et, en 1663, prébendaire de Westminster. Très flatteur des puissants du jour, il se rendit célèbre en émaillant ses sermons de réflexions humoristiques d'un goût parfois douteux. Il fut encore chanoine de Christ-Church d'Oxford (1670), chapelain de Laurence Hyde (Rochester), chapelain de Charles II, mais se rallia au gouvernement de Guillaume d'Orange. On lui offrit, en 1713, l'évêché de Rochester, qu'il refusa. Ses *Sermons* forment sept volumes (1679-1717). Il a laissé aussi des *Mémoires* (1717); un récit de son voyage en Pologne, où il accompagna Laurence Hyde dans son ambassade, en 1676.

SOUTHALL, ville d'Angleterre (comté de Middlesex, comm. de Hayes); 3.800 hab.

SOUTH AMBOY, bourg des Etats-Unis (New Jersey, comté de Middlesex), sur la baie de Raritan, en face de Perth Amboy; 4.000 hab. Métallurgie.

SOUTHAMPTON, ville maritime de la région méridionale de l'Angleterre, ch.-l. du comté de Hants ou Hampshire, sur le Southampton-Harbour et sur une péninsule entre les embouchures du Test et de l'Itchen; 105.000 hab. Port excellent, station d'attache pour tous les services postaux de l'Inde, les Antilles et des principales colonies britanniques. Importation de cacao, café, grains, vin, sucre, laine, beurre, œufs, pommes de terre, ces derniers produits venant de la France et des îles de la Manche. Exportation de cotonnades, cuirs, machines, objets en cuivre et fer, lainages, etc. Constructions navales, brasseries. Beaux parcs.

SOUTHAMPTON (COMTÉ DE). V. HAMPSHIRE.

SOUTHAMPTON ou **NORTH SOUTHAMPTON ISLAND,** île de l'Amérique du Nord, dans la baie d'Hudson (Dominion canadien), en face de l'entrée du détroit d'Hudson; 73.000 kilom. carr. environ.

SOUTHAMPTON, comté des Etats-Unis (Virginie), sur les confins de l'Etat de Caroline du Nord et sur la rivière Nottaway; 20.000 hab. Ch.-l. *Jerusalem.*

SOUTHAMPTON, nom de plusieurs bourgs des Etats-Unis, dont le principal, dans l'Etat de New-York (comté de Suffolk), sur la presqu'île de Long-Island, à 7.000 hab.

SOUTH BEND, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté de Saint-Joseph, sur la rivière de ce nom, tributaire du lac Michigan; 16.000 hab. Industrie très active : métallurgie, papeterie, minoteries importantes.

SOUTH BETHLÉHEM, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), sur le Lehig, affluent du Delaware; 5.000 hab. Université. C'est un faubourg de Bethléhem.

SOUTHBOROUGH, ville d'Angleterre (comté de Kent [comm. de Tunbridge]), dont elle forme un faubourg; 3.870 hab. Nombreuses villas.

SOUTHBRIDGE, bourg des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Quinobang, branche du Thames; 7.000 hab. Tissages.

SOUTHDOWN (*souf'-doun'* [en angl. on prononce *sa-outh da-oun'*]) n. m. Mouton nourri dans les pâturages des South Downs.

SOUTH DOWNS, chaîne de collines occupant la partie la plus méridionale de l'Angleterre et s'étendant sur une longueur de 90 kilom. Ces collines crayeuses, qui forment les falaises des bords de la Manche, sont couvertes d'une herbe fine et courte qui nourrit de nombreux moutons.

SOUTH DUNEDIN, ville de l'Océanie anglaise (Nouvelle-Zélande [île du Sud], près de la ville de Dunedin, dont elle n'est, en réalité, qu'un faubourg; 5.000 hab.

SOUTH EASTON, bourg des Etats-Unis (Pensylvanie), au confluent du Lehig et du Delaware; 5.000 hab. Fonderies, forges.

SOUTHERNE (Thomas), poète dramatique irlandais, né à Dublin en 1660, mort à Londres en 1746. Sa première pièce fut : *le Prince persan* ou *le Frère loyal* (1682); elle lui valut la protection du duc d'York. Southerne servit ce prince comme capitaine de 1685 à 1689; après la révolution, il retourna à Londres, où il se lia avec Dryden. Les comédies de Southerne sont spirituelles, mais incorrectes; quant à ses tragédies, elles recèlent un véritable homme de théâtre. Ses *Œuvres* ont été publiées en 1774.

SOUTH EVANSTON, bourg des Etats-Unis (Illinois), sur le lac Michigan; 8.000 hab. Commerce de céréales, minoteries.

SOUTHEY Robert, poète, historien et critique anglais, né à Bristol en 1774, mort à Keswick en 1843. Après s'être fait exposer de *Westminster School* pour avoir collaboré à un journal satirique clandestin, « le Flagellant », dirigé contre les autorités de l'école, il termina ses études à Oxford, où il se lia avec Lowell et Coleridge, dont il partageait l'enthousiasme pour la Révolution française. Les trois amis épousèrent les trois sœurs, mais Southey quitta bientôt sa jeune femme, Edith Fricker, pour aller auprès de son oncle en Portugal, il voyagea aussi en Espagne, et y prit un goût très vif pour la littérature chevaleresque de ce pays. De retour en Angleterre, il s'établit à Keswick, où il recueillait sa belle-sœur, que Coleridge avait abandonnée avec ses enfants. Un instant secrétaire général du chancelier de l'Echiquier pour l'Irlande, il fut successivement pensionné et nommé poète-lauréat. La réprobation et les attaques suscitées par ses publications politiques l'irritèrent brusquement contre le parti libéral au torysme augmentèrent son amertume et sa haine contre ce qu'il avait aimé. Mais ses facultés ne tardèrent pas à décliner, et, lorsque, sa première femme étant morte folle (1837), il se remaria avec son élève et protégée, Caroline Bowles (1839), il n'était plus que l'ombre de lui-même. La première période de la vie littéraire de Southey est marquée par un volume de poésies en collaboration avec Lowell (1794), une tragédie sur Robespierre, un poème sur Jeanne d'Arc, une traduction de Bion et de Moschus, un drame sur Wat Tyler, qui ne fut publié qu'en 1817. Puis viennent ses *Lettres d'Espagne et de Portugal* (1797); ses *Petits Poèmes,* ses *Ballades,* ses grandes compositions poétiques, d'inspiration hispano-mauresques : *Thalaba le Destructeur, la Malédiction de Kehama, Roderick, le dernier des Goths,* et *Madoc* ou *la Découverte de l'Amérique par un chef gallois du XIIe siècle;* enfin, après sa nomination de poète-lauréat, quantité de poésies officielles, pompeuses et vides, et une *Légende du Paraguay,* qui est un morceau achevé (1825). Doué d'une faculté d'assimilation et d'une souplesse d'esprit rares à ce degré, il avait une facilité de versificateur et des ressources d'écrivain qui couvrent ses inégalités et son manque d'inspiration profonde. Il est le chef reconnu de l'école lakiste. — Sa femme, *Caroline-Anne* BOWLES, née et morte à Lymington (1786-1854), a écrit d'intéressants récits : *Heures solitaires, Chapitres sur les cimetières, Récits de fabriques, l'Anniversaire,* qui témoignent d'un talent fin et délicat. Mais c'est sa correspondance de vingt années avec Southey qui perpétuera sa mémoire.



Robert Southey.

SOUTHINGTON, bourg des Etats-Unis (Connecticut), sur le Quinepiac, tributaire de Long Island Sound, 6.000 h. Quincaillerie.

SOUTHLAND, comté maritime de l'Océanie anglaise (Nouvelle-Zélande [prov. d'Otago]), à l'extrémité méridionale de l'île du Sud; 10.100 kilom. carr.; 22.000 hab. Région montagneuse couverte par l'Eyre Mountain, sillonnée par le Mataura et l'Oreti. Assez grandes richesses minérales. Capit. *Invercargill.*

SOUTH MANCHESTER, bourg des Etats-Unis (Connecticut), sur un affluent du Connecticut; 7.000 hab. Fabrication d'étoffes de coton et de soie.

SOUTH MELBOURNE ou **EMERALD HILL,** ville d'Australie (colonie de Victoria), près de *Melbourne,* dont elle n'est que le faubourg méridional, quoique administrativement distincte de cette grande ville; 55.000 hab. Vastes docks et bassins sur le Port-Philipp.

SOUTHOLD, ville des Etats-Unis (New-York), entre le Long Island Sound et la baie Gardner; 8.000 hab. Constructions navales.

SOUTHOWRAM, ville d'Angleterre (comté d'York [West Riding]), 3.100 hab. Houille.

SOUTH PASS (*passe du sud*), col des montagnes Rocheuses, par 2.284 mètres d'altitude, au-dessus de la source de la petite rivière de l'Pacific. Ce fut une des plus importantes routes de pénétration dans l'Oregon et la Californie des émigrants venus de l'Est.

SOUTHPORT, ville maritime d'Angleterre (comté de Lancaster), à l'entrée de l'estuaire du Ribble; 33.000 hab. Station balnéaire fréquentée.

SOUTHWARCK, grand quartier de Londres, sur la Tamise en face de la cité. Nombreuses usines et fabriques.

SOUTH WEALD, comm. d'Angleterre (comté d'Essex); 8.500 hab.

SOUTHWELL, village d'Angleterre (comté de Nottingham); 3.000 hab. Soieries et cotonnades. Charles Ier s'y rendit en 1646 aux Ecossais, qui le livrèrent à Cromwell.

SOUTHWELL Robert, jésuite et poète anglais, né vers 1561, mort en 1595. Élevé chez les jésuites de Douai, il fit son noviciat à Tournai et entra dans la Société de Jésus en 1580. Préfet des études au collège de Rome, il fut envoyé en 1584 à la mission d'Angleterre. Southwell, dénoncé dès son arrivée à Walsingham, fut étroitement surveillé, réussit assez longtemps à échapper aux poursuites et à prêcher. Ayant composé quelques petits traités religieux pour la consolation de la comtesse d'Arundel, dont le mari avait été arrêté en 1585 et condamné à un emprisonnement perpétuel, le gouvernement s'émut de la circulation de ses écrits. Une femme trahit sa retraite et Southwell, arrêté en 1592, fut soumis à des tortures atroces, condamné à mort comme traître en 1595, et pendu à Tyburn. Il a laissé de nombreux ouvrages, et notamment des poésies.

SOUTHWELL Nathanael BACON, dit, jésuite anglais, né dans le comté de Norfolk en 1598, mort à Rome en 1676. Élève du collège anglais de Rome, il fut ordonné prêtre en 1622 et attaché à la mission d'Angleterre. Son noviciat achevé, il retourna à Rome, où par la suite il fut secrétaire du général Vincent Caraffa, puis des généraux Piccolomini, Gottifred, Nickell et Oliva. On lui doit l'énorme travail biographique intitulé : *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu* (1676).

SOUTHWICK, ville d'Angleterre (comté de Durham), sur le Wear; 8.200 h. Construction de bateaux. Verrerie, briqueteries.

SOUTIEN (*ti-in* — subst. verb. de *soutenir*) n. m. Ce qui soutient : *Cette colonne est le* SOUTIEN *de la voûte.*

— Fig. Appui, défense, protection : *Le* SOUTIEN *de l'Etat.*

— Blas. Figures inanimées employées comme ornements extérieurs de l'écu et servant de tenants.

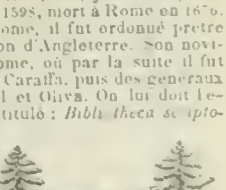

D'azur au lion rampant d'argent. *Soutiens,* deux pins au naturel.

SOUTIRAGE [illegible] soutirer, [illegible] résulta[illegible] soutiro. *Une pièce* [illegible] *Le soutirage a pour but de séparer le vin de* [illegible] *vert et pourri, il est plus ou moins* [illegible] *au fond des tonneaux une* [illegible] *Il faut le soustraire à* [illegible] *fermente ou nomoreux ferments,* [illegible] *ne tarde pas à provoquer divers a malai-* [illegible] *Mais le soutirage est pas seulement des sols les* [illegible] *de dépôts d'autres matières y* [illegible] *peu à peu et ne précipitent qu'à la* [illegible] *des soutirages ultérieurs.* [illegible] *un premier soutirage de* [illegible] *à la mi-novembre ou après le pressurage,* [illegible] *Mais devra le soutirer ou mars dans* [illegible] *me en juin, et au* [illegible] *derniers correspon-* [illegible] *le vin est susceptible de* [illegible] *végétation, jusqu'à floraison; septem-* [illegible] *doivent être répétés tous les ans* [illegible] *Les vins vieux ne sont plus sou-* [illegible] *an.*

Les soutirages doivent s'effectuer de préférence par [illegible] *et clair, bouchent les vins nouveaux, qu'ils* [illegible] *de la vie active, que, et peuvent aussi les* [illegible] *avant goût de soufre, par exemple).* [illegible] *au tonneau quand les tonneaux sont sur des* [illegible] *directe au boyau quand ils sont sur* [illegible] *à la cannelle quand il s'agit de vin nou-* [illegible] *veau qui le pourrait regagner au contact de l'air, enfin* [illegible] *vieux.*

SOUTIRER [illegible] *ré*, et *tirer* v. a. Transvaser du vin ou [illegible] *autre liquide d'un tonneau dans un autre, de ma-* [illegible] *tre ou la lie reste dans le premier.*

— Par ext. Obtenir par importunité, par adresse : Soutirer *de l'argent.* Soutirer *un secret.*

Se soutirer, v. pr. Être soutiré : *Le vin doit se soutirer par un temps sec.*

SOUTIREUR [illegible] *Organe soutireur.* Organe qui joue le [illegible] *ses lames dans la machine électrique à frottement.*

SOUTO DA CARPALHOSA, bourg du Portugal (Estre- [illegible] *hab.*

SOUTRAITEMENT [illegible] *ce-traitement*, n. m. Section de [illegible] *traités, ordinairement* [illegible] *de la morale, de la philo-* [illegible] *relatives aux actes et usages de* [illegible] *exposées en courtes sentences,* [illegible] *parfois obscures.*

SOUTRAGE [illegible] n. m. Nom donné, dans les Landes, [illegible] *une plante marécageuse* [illegible] *on emploie comme* [illegible] *Assemblage de ces feuilles.*

SOUTRAGER [illegible] — Prend un *e* après le *g* devant *a* ou [illegible] *Il soutragera.* v. a. Opérer le soutrage.

SOUTRAIT [illegible] Partie inférieure de la presse [illegible] *presse* sur laquelle portent les [illegible]

SOUTRE [illegible] *soutre*, n. m. Chez les avinés, [illegible] MAIN.

SOUTZO [illegible] de Marie (1812-1822), né [illegible] Il était [illegible] en 1819, la Porte [illegible] Samos et des [illegible] Au [illegible] il [illegible] à Paris en [illegible] Pétersbourg en [illegible] en Russie en [illegible]

SOUTZO [illegible] Alexandre, [illegible] de [illegible] 1821, [illegible] Il [illegible] de l'*Insurrection de la Grèce*, un [illegible] et satiriques, en [illegible] d'histoire [illegible] dans son grand poème [illegible] *Lemnos en Grèce*, dans son grand poème [illegible] *Lemnos* (1849), qui précède la révolution de septembre 1821 et qui passe pour la meilleure œuvre du poète. En 1822, il fit paraître quatre chants dans son poème épique *la Grèce combattant le Turc*, qui devait en compter dix. On a encore de lui des satires politiques, des [illegible] Panagiotis **Soutzo**, né à [illegible] 1803, et à Athènes en 1836, fut aussi [illegible] à Paris, où il fut [illegible] les précis, des [illegible] continua de la même manière l'*Histoire* [illegible] et traduisit [illegible] Byron, Marcos [illegible] *Un rêve* [illegible] et *Mazeppa*. Il mourut [illegible]

SUVALKI [illegible] Voy. SUVALKI.

SOUVAROV ou **SOUVOROV** Alexandre Vasilievitch, [illegible] *Italisky* général russe, né à Moscou en [illegible] à Saint-Pétersbourg en 1800. Après [illegible] ans, il entra [illegible] cadets. Il se distin- [illegible] la guerre de Sept ans, [illegible] en 1762, puis bri- [illegible] major. En 1768, il fut [illegible] un rôle considérable dans la [illegible] Pologne, et re- [illegible] le grade de général-major. [illegible] 1771-1774, il battit les Turcs [illegible] Oltenitza et à Kosloudja. De re- [illegible] tour en Russie (1775), il anéantit les derniers débris des [illegible] bandes de Pougatchev. En [illegible] il devint gouverneur de la [illegible] Crimée. Dans la nouvelle campagne contre les Turcs, il se signala à la bataille de Kinburn, au siège d'Otchakov (1787-1788). A Rymnik (1789), il remporta un éclatant succès qui lui valut le titre de comte. En 1790, il s'empara d'Ismaïl. Envoyé de nouveau en Pologne en 1794, il s'empara de Varsovie, après avoir massacré les habitants de Praga. Catherine II le nomma feld-maréchal. Paul Ier lui donna le commandement de l'armée chargée d'envahir l'Italie et d'en chasser les Français. Il remporta sur la Trebbia et à Novi des avantages marqués, qui lui valurent le surnom officiel de *prince Italisky* (Italien) ; battu par Masséna devant Zurich (1799), il rentra en Russie et mourut peu de temps après. Homme de guerre remarquable, d'ailleurs étranger à tous les scrupules, peu soucieux des devoirs de l'humanité, il avait des allures excentriques, familières et brutales. On lui doit la maxime souvent répétée : « La balle est folle ; la baïonnette sait ce qu'elle fait. »



Souvarov.

SOUVENANCE (*nanss*) n. f. Souvenir lointain :

L'âne vint à son tour et dit : J'ai *souvenance*
Qu'en un pré de moines passant [illegible]
LA FONTAINE.

— SYN. **Mémoire, réminiscence**, etc. V. MÉMOIRE.

SOUVENEZ-VOUS-DE-MOI n. m. Nom vulgaire du myosotis. ‖ On dit aussi SOUVIENS-TOI-DE-MOI, NE-M'OUBLIEZ-PAS, et PLUS-JE-VOUS-VOIS-PLUS-JE-VOUS-AIME.

SOUVENIR (SE) [du latin *subvenire*, même sens : *Je me souviens, tu te souviens, il se souvient, nous nous souvenons, vous vous souvenez, ils se souviennent. Je me souvenais, nous nous souvenions. Je me souvins, nous nous souvînmes. Je me souviendrai, nous nous souviendrons. Je me souviendrais, nous nous souviendrions. Souviens-toi, souvenons-nous, souvenez-vous. Que je me souvienne, que nous nous souvenions. Que je me souvinsse, que nous nous souvinssions. Se souvenant. S'étant souvenu, souvenue*], v. pr. Avoir, garder la mémoire : SOUVENEZ-VOUS *des leçons du passé.*

— Loc. fam. *Se souvenir de loin*, Se souvenir de choses arrivées depuis longtemps. ‖ *Du plus loin qu'il m'en souvienne*, A l'époque la plus éloignée que ma mémoire puisse me représenter.

— Par menace. *Je m'en souviendrai, Il s'en souviendra*, Je me vengerai, il me le payera, etc.

— S'emploie aussi impersonnellement : VOUS SOUVIENT-IL *de cette aventure ?*

— LOC. PROV. : **Il n'est pas vieux, mais il se souvient de loin.** Se dit ironiquement d'un vieillard qui veut paraître jeune. ‖ **Toujours il souvient à Robin de ses hôtes**, Les souvenirs de jeunesse sont ineffaçables.

— ALLUS. HIST. : **Souviens-toi** (angl. *Remember*), mot qu'adressa Charles Ier à l'évêque Juxon quelques instants avant de mourir. On n'a jamais su positivement à quoi se rapportait cette recommandation suprême.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ma foi, s'il m'en *souvient*, il ne m'en *souvient* guère,

vers du *Geôlier de soi-même*, comédie de Th. Corneille. Jodelet a été fait prisonnier, couvert des armes de Frédéric, prince de Sicile. Octave, roi de Naples, le prenant pour Frédéric lui-même, lui dit :

Seigneur, il vous souvient qu'un jour, sans mon secours,
Un cruel sanglier eût terminé vos jours ;
Il vous souvient de plus que le roi votre père...
JODELET
Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guère.

Ce vers plaisant a passé dans la langue.

SOUVENIR [du précédent] n. m. Impression, idée que la mémoire conserve d'une impression précédente : SOUVENIR *agréable.* SOUVENIR *confus.*

Mémoire. *Graver quelque chose dans son* SOUVENIR.

Objet qui rappelle la mémoire de quelque chose : *Accepte ce bijou comme* SOUVENIR.

Petites tablettes où l'on écrivait ce que l'on craignait d'oublier. *J'ai noté cela sur mon* SOUVENIR. Plan-hette divisée en sept parties disposées en [illegible] et portant chacune le [illegible] des jours de la semaine, [illegible] pour qu'on puisse [illegible] à chaque moment sous [illegible] le chiffre des jours où [illegible] devra recourir.

SYN. Mémoire, réminis- [illegible] V. MÉMOIRE.

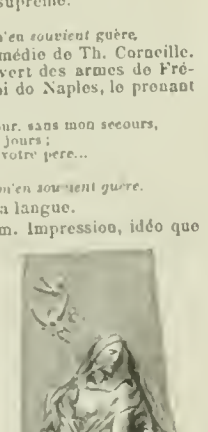

Le Souvenir, d'après Mercié.

Souvenir, le haut relief [illegible] par Antonin Mercié [illegible] Assis contre [illegible] un tombeau, une [illegible] femme, dont le visage apparaît sous un léger voile flottant [illegible] entre ses mains croisées des fleurs qui s'effeuillent [illegible] Luxembourg

Souvenirs de Mme de Caylus, de Mme Récamier, etc. V. CAYLUS, RÉCAMIER, etc.

Souvenirs d'enfance et de jeunesse, par E. Renan (1883). Ces *Souvenirs* ne forment pas un récit suivi. Ce sont des épisodes, des « images » de sa jeunesse que l'auteur évoque. Ce sont d'abord les aventures du *Broyeur de lin*, pauvre gentilhomme breton dont la fille aime un prêtre ; la prière sur l'Acropole (v. PRIÈRE) ; la légende de saint Renan ; l'histoire de l'oncle Pierre, du bonhomme Système, vieux patriote du 1793, qui vit mystérieusement à Tréguier, de la petite Noémi. L'auteur rappelle ensuite son séjour au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, puis son entrée au grand séminaire à Issy et à Saint-Sulpice. Il trace de ses anciens directeurs et maîtres des portraits vivants et pénétrants. Enfin, il rapporte sa sortie du séminaire, et les commencements de son amitié avec Berthelot. Dans les *Souvenirs*, Renan explique son caractère par ses origines, rend compte des raisons qui l'ont fait se séparer d'une religion révélée ; enfin, il donne un souvenir attendri à ses maîtres ecclésiastiques, auxquels il rapporte le désintéressement, la politesse et la règle des mœurs auxquels il est toujours resté fidèle. Outre qu'ils donnent en peu de pages une idée assez complète du caractère et des principales idées de l'auteur, les *Souvenirs*, par le charme du récit et du style, occupent une place éminente dans l'œuvre littéraire de Renan.

SOUVENT (*van* — du lat. *subinde*, signif. proprement *ensuite, aussitôt, après*) adv. Fréquemment, un grand nombre de fois en peu de temps.

— *Le plus souvent*, Pour l'ordinaire, dans les cas les plus fréquents.

— Pop. *Plus souvent*, Jamais, pas du tout : PLUS SOUVENT *que je lui confierai mon argent !*

— SYN. **Souvent, fréquemment.**

SOUVENTÉ, ÉE (*van* — de *sous*, et *vent*) adj. Mar. Se dit d'un bâtiment, d'une embarcation qui se trouve sous le vent, qui passe sous le vent.

SOUVENTEFOIS ou **SOUVENTES FOIS** (*van-te* — de *souvent*, et *fois*) adv. Souvent, plusieurs fois. (Mot vieilli.)

SOUVERAIN, AINE (*rin, èn'* — du lat. pop. *superanus*, provenu de la prép. *super*, sur, au-dessus) adj. Suprême, qui atteint le plus haut degré : *Le* SOUVERAIN *bien. La* SOUVERAINE *félicité. La* SOUVERAINE *habileté.*

— Qui s'exerce sans contrôle, sans restriction ; qui exerce une puissance suprême, sans contrôle, sans restriction : *Puissance* SOUVERAINE. *Prince* SOUVERAIN.

— Loc. div. *Remède souverain*, Remède infaillible. ‖ *Cour souveraine*, Tribunal qui juge en dernier ressort. ‖ *Jugement souverain*, Jugement rendu par cette cour.

— Substantiv. Personne ou être moral qui exerce le pouvoir suprême : *On voit aujourd'hui bien des* SOUVERAINS *sans couronne.* ‖ Fig. Ce qui possède une puissance comparable à celle des monarques : *L'or est le* SOUVERAIN *des* SOUVERAINS. (Rivarol.)

— Poétiq. *Souverain du monde*, Dieu. ‖ *Souverain des dieux, des hommes et des dieux*, Jupiter. ‖ *Souverain des ondes*, Neptune. ‖ *Souverain des enfers, du sombre royaume, des sombres bords, de l'empire des morts*, Pluton.

— Cout. anc. Chef, président : *Le* SOUVERAIN *du Trésor. Le* SOUVERAIN *du parlement.*

— n. m. Métrol. Monnaie d'or d'Angleterre, d'Autriche, de Milan, valant : en Angleterre, 25 fr 20 c. ; en Autriche, 17 fr. 58 c. (Dans l'ancien duché de Milan, cette monnaie valait 35 fr. 16 c.)

— SYN. **Souverain, suprême.** *Souverain* éveille l'idée d'une puissance qui ne peut être augmentée ni surpassée ; *suprême* exprime seulement une idée d'élévation, de prééminence. Le rang *suprême* et le pouvoir *souverain* caractérisent également l'état des princes de la terre, mais sous deux points de vue différents.

— **Souverain, monarque, potentat**, etc. V. MONARQUE.

— ENCYCL. Dr. intern. Le *souverain*, en droit international, est le représentant suprême de l'Etat dans ses relations extérieures. Tout souverain a le droit de représentation. Pour qu'il soit connu des autres Etats, l'avènement du souverain d'un Etat leur est notifié officiellement. De même, les souverains se notifient réciproquement les événements de leur famille.

SOUVERAINEMENT (*rè*) adv. Excellemment ; au plus haut point : *Être* SOUVERAINEMENT *ennuyeux.* ‖ En souverain, avec un pouvoir souverain. *Commander* SOUVERAINEMENT.

— Dr. Sans appel : *Juger* SOUVERAINEMENT.

SOUVERAINETÉ (*rè*) n. f. Qualité du souverain, autorité suprême : *Le principe de la* SOUVERAINETÉ. *La* SOUVERAINETÉ *de la nation.* ‖ Qualité, autorité de prince souverain : SOUVERAINETÉ *héréditaire* SOUVERAINETÉ *élective.*

— Etendue de pays sous l'autorité d'un souverain.

— Fig. Pouvoir suprême, irrésistible : *La* SOUVERAINETÉ *de la raison, de la justice, du droit.*

— *Souveraineté du but*, Excellence souveraine, suprême, qu'on attribue au but que l'on vise, et en vertu de laquelle on croit devoir lui sacrifier tout : *L'adage de la* SOUVERAINETÉ DU BUT *est : La fin justifie les moyens.*

— ENCYCL. Dr. constit. La *souveraineté*, c'est le pouvoir, dans une société politique, de commander et de contraindre ; c'est l'ensemble des droits dont jouit un Etat. Ses origines et son siège, ses attributs et ses limites ont fait, depuis Aristote, l'objet de maintes théories. Bodin définit la souveraineté « la puissance absolue et perpétuelle d'une république », et l'estime inaliénable et indivisible. D'après les théologiens catholiques du XVIe siècle, Suarez notamment, la société repose sur un contrat social, mais la souveraineté est d'institution divine. Au XVIIe siècle, l'école de Grotius déclare la souveraineté fondée sur le contrat social indivisible, bien que formée de sept *parties potentielles* aliénable et cédée en fait au prince. Hobbes la fait dériver à la fois du contrat social et de la puissance paternelle. Locke discerne en la souveraineté trois pouvoirs (législatif fédératif, exécutif) ; Montesquieu, trois pouvoirs également (exécutif, législatif et judiciaire), dont il préconise la séparation. Au XVIIIe siècle, deux grandes théories dominent sur la souveraineté : la *théorie du droit divin*, déduite par les légistes de *la Politique* de Bossuet, en vertu de laquelle le roi est investi de la souveraineté par délégation divine (v. POUVOIR) ; la *théorie de la souveraineté du peuple*, exposée par J.-J. Rousseau. D'après cette dernière théorie, le fait générateur de la société et de la souveraineté est le contrat social. la souveraineté n'est autre

que la volonté générale du peuple, qui s'exprime par la loi. Elle est indivisible, inaliénable, indélégable, illimitée, infaillible. Ce sont ces principes que propage la Révolution française. Kant et Hegel en Allemagne, J. Austin et Bentham en Angleterre, J. de Maistre (dans son *Etude sur la souveraineté*), Benjamin Constant, les doctrinaires en France émettent des idées nouvelles sur la souveraineté.

Actuellement, deux grandes théories sont en présence, défendues, l'une par Bluntschli et les professeurs allemands, l'autre par les philosophes, publicistes et juristes français, notamment Esmein. D'après la première (*theorie de l'Etat être collectif*), la souveraineté réside en l'Etat seul. L'Etat est un être qui veut et agit par ses organes, dont chacun remplit une fonction, sans qu'aucun d'eux puisse prétendre à la suprématie. C'est l'Etat qui limite lui-même sa souveraineté. D'après la théorie française de la *souveraineté nationale*, au contraire, la souveraineté appartient bien à l'Etat; mais celui-ci, personne morale, est représenté par l'ensemble des citoyens vivants. C'est donc, en définitive, la nation qui doit exercer les pouvoirs constituant, législatif, exécutif, soit en désignant des corps représentatifs distincts, soit même directement. La souveraineté est limitée par les droits de l'homme.

Souvestre (Emile), littérateur français, né à Morlaix en 1806, mort à Paris en 1854. Il avait composé un drame en vers, *le Siège de Missolonghi*, qui ne fut pas représenté, lorsqu'il fut forcé, par suite de nécessités de famille, d'accepter une place de commis de librairie à Nantes. Il se fit alors connaître par plusieurs articles de revues et fut appelé à diriger une maison d'éducation, qu'il quitta bientôt pour la rédaction d'un journal de Brest, « le Finistère ». Des scrupules politiques lui firent donner sa démission, et il partit pour Paris (1835), où ses premiers romans bretons obtinrent immédiatement du succès. Dès lors, il se livra tout entier aux lettres. Professeur de stylo administratif à l'Ecole d'administration en 1848, il a recueilli quelques-unes de ses leçons en un volume : *Causeries historiques et littéraires* (1854). Comme romancier, il a montré un certain souci de la prédication morale; il a surtout réussi à peindre les mœurs bretonnes avec beaucoup de vérité, de naturel et de fraîcheur. Citons : *les Derniers Bretons* (1835-1837); *le Mendiant de Saint-Roch* (1838); *l'Homme et l'Argent* (1839); *Pierre et Jean* (1842); *le Foyer breton* (1844); *les Péchés de jeunesse* (1849); *un Philosophe sous les toits* (1850); *Scènes de la chouannerie* (1852); *Chroniques de la mer* (1853); *Souvenirs d'un vieillard; la Dernière Etape* (1854); etc. Au théâtre, Emile Souvestre a donné un grand nombre de comédies, de vaudevilles et de drames.



E. Souvestre.

SOUVIENS-TOI-DE-MOI n. m. invar. Bot. Un des noms vulgaires du myosotis.

Souvigné, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 20 kilom. de Niort, près de la Sevre Niortaise; 1.425 hab. Menhir de la Pierre-au-Diable.

Souvigny, ch.-l. de cant. de l'Allier, arrond. et à 12 kilom. de Moulins, près de la Queune; 3.068 hab. Ch. de f. Orléans. Importants vignobles. Verrerie et gobeloterie, fabriquant la verrerie de couleur dite « verrerie de Souvigny ». Eglise Saint-Pierre, édifice du moyen âge, le plus beau et le plus ancien du Bourbonnais, construite de 1088 à 1114 par les abbés de Cluny, remaniée au XVe siècle, aux frais de Charles Ier de Bourbon. Magnifiques tombeaux des ducs de Bourbon qui y résidèrent longtemps (Louis II le Bon, mort en 1410; Charles Ier, mort en 1456), malheureusement mutilés à la Révolution. Restes de l'ancienne abbaye (XIIIe, XVe, XVIIe s.). Eglise Saint-Marc, du XIIe s. (grenier à foin). — Le canton a 11 comm. et 11.454 h.

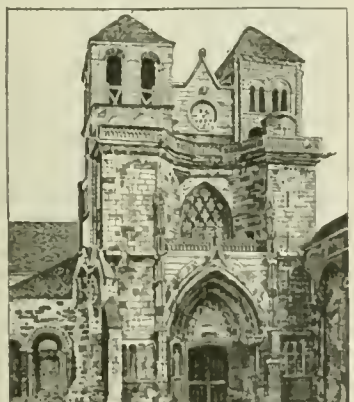

Eglise de Souvigny.

Souvonada ou **Méditerranée japonaise**, nom donné à la partie occidentale du Séto-Outzi, entre l'île de Kiou-Siou au S. et la partie sud-occidentale du Nippon au N.

Souvré (Gilles de), marquis de Courtanvaux, maréchal de France, né en 1542, mort à Paris en 1626. Il suivit le duc d'Anjou en Pologne (1574). Quand ce prince fut devenu roi sous le nom de Henri III, il nomma Souvré maître de la garde-robe et capitaine de Vincennes. Il devint plus tard gouverneur de Touraine, gouverneur du dauphin de France, sous Henri IV, et maréchal de France en 1615. — Son fils, Jacques de **Souvré**, né en 1600, mort à Rome en 1670, entra dans l'ordre de Malte et devint lieutenant général des galères de France. Il fit, en 1646, le siège de Porto-Longone. Nommé grand prieur de France en 1667, il alla résider à l'hôtel du Temple, qu'il fit embellir. Ami des lettres et des plaisirs, il faisait partie de la société épicurienne dite *des Coteaux*.

Souvret, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Charleroi]); 3.211 hab. Pompes, cloueteries.

Souza, Sôza, bourg du Portugal (Beira maritime); 3.300 hab.

Souza Botelho (José Maria, marquis de), diplomate et littérateur portugais, né à Porto en 1758, mort à Paris en 1825. Il fut ministre de Portugal, dans divers pays, avant d'être nommé, en 1802, ambassadeur à Paris, où il épousa en secondes noces la veuve du comte Flahaut de la Billarderie. (V. l'art. suiv.) Nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg en 1805, il préféra rester à Paris et s'occupa, entre autres travaux littéraires, de donner des *Lusiades* une édition digne de ce poème (1817 et 1819).

Souza-Botelho (Adèle-Marie-Emilie Filleul, comtesse de Flahaut, puis marquise de), femme auteur française, née et morte à Paris (1761-1836). Mariée dès sa dix-septième année, au sortir du couvent, avec un vieux gentilhomme, le comte de Flahaut, elle s'essaya de bonne heure à écrire. L'embarras où elle se trouva plus tard, à Londres, lors de l'émigration, et à la suite de la confiscation des biens de son mari, guillotiné en 1793, l'amena à tirer parti de son esprit et de son talent. On accueillit avec beaucoup de faveur son premier roman : *Adèle de Sénanges* (1794), œuvre délicate, remplie d'aimables scènes de la vie familière; puis *Eugène de Rothelin* (1808), son chef-d'œuvre, peinture idéalisée, mais charmante, des mœurs de l'aristocratie du XVIIIe s. Vinrent ensuite *Eugénie et Mathilde* ou *Mémoires de la famille du comte de Revel* (1811); *Mademoiselle de Tournon* (1820; *la Comtesse de Fargy* (1822); etc.; enfin, ses *Œuvres complètes* (1822). Elle avait épousé, en 1802, le marquis de Souza, ministre de Portugal à Paris. Cette femme charmante eut une grande influence sur l'éducation du célèbre Morny, né en 1811, de laliaison secrète de son fils, de Flahaut, avec la reine Hortense. Elle fut l'une des dernières personnes ayant gardé sans alliage la tradition élégante et naturelle de l'ancienne bonne société française.



Adèle de Souza.

Souzdal, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Vladimir), sur la Kamenka; 8.000 hab. Ch.-l. de district.

souzouri n. m. Pierre sur laquelle, au Japon, on délaye l'encre de Chine pour écrire. (Elle est parfois contenue, avec les pinceaux, dans une boîte dite *souzouri-bako*.)

Sovana ou **Soana**, bameau d'Italie (Toscane [prov. de Grosseto]); 165 hab. C'est tout ce qui reste de la célèbre ville étrusque, encore puissante au XIIIe siècle, et qui a donné naissance au pape Grégoire VII.

Sôvenyhaza, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Csongrad]); 3.570 hab.

Soveria Manelli, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]); 3.100 hab. Victoire de Garibaldi en 1860.

Sovicille, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]); 7.450 hab. Ruines d'un château.

Sovkhotpou (littéralem. *le Dieu Sovkou s'unit [à lui]*. Dynastie thébaine dont six rois nous sont connus; leurs règnes paraissent avoir été pour le pays un temps de paix et de prospérité.

Sovkou ou **Sobkou**, mot égyptien qui signifie *crocodile*, tant le crocodile considéré comme animal ordinaire que le crocodile considéré comme animal dieu : les Grecs l'ont transcrit sous la forme *Soukhos, Soukhis;* la transcription moderne est parfois *Sébek, Sévek*. Le dieu Sovkou a été adoré comme patron dans deux des nomes principaux de l'Egypte : dans le nome Ombite et dans le Fayoum. Au Fayoum, il était adoré dans la ville de Shadit-Shodit, à laquelle les Grecs donnèrent pour cette raison le nom de Crocodilopolis, la ville du dieu Crocodile.

Sovkoumsaouf (littéral. *le Dieu Sovkou lui sert d'amulettes protecteurs*), nom porté par deux souverains au moins de la XIIe dynastie. Leurs règnes ne nous sont pas mieux connus que ceux des Sovkhotpou avec lesquels ils s'entremêlent. Leurs monuments sont d'un beau stylo : l'un d'eux était enterré à Thèbes, dans une pyramide.

Sovramonte, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno]); 3.600 hab.

Sowerby-Bridge, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 9.000 hab. Fabrication de toiles cirées.

Sowinski (Albert), compositeur polonais et musicographe, né à Ladyzyn (Ukraine) en 1803, mort à Paris en 1880. On distingue parmi ses œuvres deux messes : *Saint-Adalbert*, oratorio; une symphonie; les ouvertures de *la Reine Hedwige* et de *Mazeppa;* etc. Il a publié un recueil de chants nationaux et populaires de ce pays (1830) et sous ce titre, *les Musiciens polonais et slaves anciens et modernes* (1857); etc.

SOY n. m. Art culin. V. soja.

SOYA (*so-ia*) n. m. Bot. Genre de légumineuses, tribu des phaséolées, dont l'espèce type croît dans les régions chaudes de l'Asie.

— Encycl. Le *soya* ou *soja hispida*, appelé vulgairement *pois chinois*, donne une graine qui, très riche en matière azotée et en matière grasse, fut proposée par Locerf pour fabriquer du pain à l'usage des diabétiques.



Soya : *a*, fleur; *b*, fruit.

Soyaux, comm. de la Charente, arrond. et à 4 kilom. d'Angoulême, entre la Touvre et l'Anguienne; 1.514 hab. Carrières. Commerce d'eau-de-vie. Papeterie. Cimetière gallo-romain.

SOYER (*soi-i-é* ou *soi-é*, ère) adj. Qui a rapport à la production de la soie : *Industrie* SOYÈRE. Peu us.

— n. m. Commis préposé à la vente des soieries.

SOYER (*soi-i-é*) n. m. Verre de champagne, glacé d'un humé avec une pâte.

Soyer (Paul-Constant), peintre, né à Paris en 1823. Elève de Léon Cogniet, il a exposé des progrès et débuta au Salon de 1847. Citons de lui : *le Martyre de saint Sébastien, la Bénédiction de l'eau, les Prix de catéchisme, le Pain bénit, Réception avant la messe, la Bénédiction, Dentellières à Asnières-sur-Oise* (Luxembourg). Puvis de Chavannes, une de ses meilleures toiles, a immortalisé Soyer dans *Réception par François Ier de la Sainte Famille de Nazareth*; etc.

SOYERSI (*soi-i-er-si*) n. m. Sorte de vin et de cidre fait aux doigts de vin de Champagne, auxquels on ajoute du sucre, une rondelle d'orange, et qu'on aspire avec une paille.

SOYEUX (*soi-i-eû*, euse) adj. De la nature de la soie : *Matière* SOYEUSE. Propre à la soie : *Reflets* SOYEUX.

— Doux au toucher comme de la soie : *Velours* SOYEUX.

— n. m. Bot. Nom donné à divers agarics : SOYEUX marron. SOYEUX *noisette*. SOYEUX *gris blanc*.

— n. f. Bot. Nom vulgaire de l'asclépiade de Syrie.

Soyland, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 3.700 hab. Tissage de coton et de soie.

SOYON n. m. Art vétér. Syn. de SOIE.

SOYOU (*soi-i-ou* ou *so-i-ou*) n. m. Miner. Extrémité d'une veine, qui est placée sous une autre veine.

SOZOIODOL (*zo-i-o*) n. m. Dérivé iodé des acides sulfonés des phénols ou de leurs sels. Les sozoiodols de soude et de potasse ont été employés comme antiseptiques.

SOZOLIQUE (*lik*) adj. Chim. et physiol. Se dit de l'acide orthoxyphénylsulfureux, obtenu par l'action de l'acide sulfurique concentré sur le phénol et appelé en médecine *oseptol*.

Sozomène (Hermias), historien ecclésiastique, né près de Gaza vers la fin du IVe siècle, mort vers 443. Il nous reste de lui une *Histoire ecclésiastique*, qu'il dédia à Théodose II, et où il a raconté la période qui va de 324 à 425. Il y a dans son ouvrage beaucoup de confusion et de crédulité.

Sozopolis, ville de l'ancienne Thrace, appelée aussi *Apollonie* auj. *Sizobolon*, ville maritime de la Roumélie orientale.

Sozusa, ville ancienne de l'Afrique septentrionale (Cyrénaïque), près de la Méditerranée, auj. *Marza-Souza*. Sozusa fut aussi appelée *Apollonie*.

Spa (du vx. mot *espa*, fontaine; du lat. *Aquæ Sepadanæ*), ville de Belgique (prov. de Liége [arrond. de Verviers]), au milieu de montagnes boisées et près de quatre ruisseaux; 8.756 hab. Tanneries. Sources d'eau minérale chargée d'acide carbonique et ferrugineuses. Etablissements de bains, casino, théâtre. Les eaux de Spa semblent avoir été connues des Romains. Toutefois, ce est seulement à partir du XIVe siècle qu'on trouve des traces du séjour régulier des malades.

Spaccaforno, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Syracuse]); 10.314 hab. Nombreuses grottes.

Spach ou **Spas**, ville de la Turquie d'Europe (Haute-Albanie [prov. de Scutari]), dans une haute vallée du bassin du Mat; 6.000 hab.

SPACIEUSEMENT adv. D'une manière spacieuse : *Etre logé* SPACIEUSEMENT.

SPACIEUX (*si-eû*, EUSE) (du lat. *spatiosus*) adj. Qui a une grande étendue : *Jardin* SPACIEUX.

— Syn. Spacieux, ample, grand, vaste. V. AMPLE.

SPACIOSITÉ n. f. Qualité, état de ce qui est spacieux.

Spada (Leonello ou Lionello), peintre italien, né à Bologne en 1576, mort à Parme en 1622. Il reçut les leçons d'Annibal Carrache, de César Baglione et de Girolamo Curti. Ses œuvres, d'un caractère réaliste, se rapprochent du stylo du Caravage. *Saint Dominique brûlant les livres prohibés*, que l'on voit encore dans l'église Saint-Dominique de Bologne, est une page d'une force incontestable. Le *Miracle de saint Benoît*, à San-Michele-in-Bosco, de la même ville, suivit de près le *Saint-Dominique*, en affirmant plus vivement encore les tendances réalistes de l'artiste. Avec Andrea Sacchi, son ami, il décora la cathédrale de Reggio de fresques d'ailleurs faibles. C'est seulement dans ses tableaux qu'on retrouve toute sa saveur originale. On compte dans son œuvre une vingtaine de *Sainte Famille*, tout autant de *Décollation de saint Jean-Baptiste*, sept ou huit *Décollation de saint Christophe*, plusieurs *Joseph et la femme de Putiphar*, etc. Le Louvre possède de lui : *le Retour de l'Enfant prodigue, la Décollation de saint Christophe, Enée et Anchise* et *le Concert*.



Spada.

Leonello Spada a signé presque tous ses tableaux d'un monogramme, une épée (*spada*, en italien), avec un L placé en croix.

Spadafora San Martino, comm. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]), sur la mer; 3.500 hab. Petit port.

SPADAITE n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie, variété de magnésite.

SPADASSIN (*da-sin* — de l'ital. *spadaccino;* de *spada*, épée) n. m. Bretteur habile, qui aime et recherche les duels.

— Adjectiv. : *Esprit* SPADASSIN. Scarr.)

SPADASSINER (*da-si*) v. n. Faire le spadassin.

SPADELLE (*del*) ou **SPADÈLE** n. f. Sorte de ringard, dont on se sert dans les usines où l'on fond des minerais.



SPADICÉ, ÉE [illegible] et [illegible] à [illegible].

SPADICÉES [illegible] n. f. pl. [illegible], les [illegible].

SPADICIFLORE [illegible] adj. Bot. Qui a [illegible] fleurs [illegible] en spadice.

SPADICINÉ, ÉE adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées en [illegible].

SPADILLE [illegible] — Le [illegible] espadon, petite épée [illegible] sur les cartes espagnoles [illegible] aux [illegible]. Nom de l'as de pique, qui est la [illegible] carte après le triomphe [illegible], dans le jeu [illegible].

SPADON [illegible] n. m. Sorte d'[illegible] espadon.

SPAENDONCK (Gérard **VAN**), peintre de fleurs de l'école [illegible], né à Tirlemont en 1746, mort à Paris en 1822. Il professa l'iconographie végétale au Jardin des Plantes, et [illegible] parmi les membres de l'Institut, à sa fondation. On a de lui un magnifique recueil intitulé *Nouveau Van Spaendonck, ou Fleurs d'après nature, dessinées de ce célèbre professeur*. Le Louvre possède [illegible] ses tableaux. — Son frère, CORNEILLE **Van Spaendonck**, se [illegible] aussi à la peinture de fleurs.

SPAGINE (*ri* — du gr. *spaô*, extraire, et *ageirein*, rassembler) n. f. Nom [illegible] a tribué à Paracelse [illegible] n. m. Nom ancien [illegible].

SPAGIRIQUE (*ri-ke*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la [illegible] à l'ancienne chimie.

SPAGIRISME (*ri-sme*) n. m. Doctrine des spagiristes.

SPAGIRISTE (*ri-ste*) n. m. Médecin appartenant à une secte qui prétendait rendre compte des phénomènes de la vie et de la santé à l'aide de théories chimiques.

SPAGNOL (*gn mouillé*) n. m. Cépage blanc, cultivé près de Nice.

SPAHI (*mot turc*) — du turc ou du persan *sipahi*, cavalier) n. m. Soldat cavalier turc. — Soldat d'un corps de cavalerie organisé par les Français en Algérie.

— Allus. litt. *Un classeur de spahis*.

— Encycl. Les *spahis* ne furent d'abord, en Turquie, que des cavaliers levés au moment d'une guerre, s'équipant généralement à leurs frais, puis licenciés à la paix, qui ne [illegible] guère que vers la fin du XVIe siècle à [illegible] en [illegible] permanente. Ils contribuèrent depuis à [illegible] plusieurs des révolutions de palais [illegible] par les janissaires, qui avaient eux mêmes [illegible]. Ils [illegible] à la [illegible] [illegible] [illegible]

vis. L'acide carbonique gazeux se dégage immédiatement et vient barboter dans le liquide, qui se sature. Après avoir agité un instant afin de faciliter la dissolution, on dévisse le sparklet pour verser le liquide.


A, sparklet; B, réservoir de la bouteille.

SPARNACIEN, ENNE (*si-in, èn'* — de *Sparnacum*, n. lat. d'Epernay), personne née à Epernay ou qui habite cette ville. — *Les* SPARNACIENS

— Adjectiv. : *Population* SPARNACIENNE. — Géol. Se dit d'un étage géologique appartenant à la partie inférieure du système éocène. — n. m. : *Le* SPARNACIEN.

SPARRE n. m Techn. Nom donné par les ouvriers corroyeurs au jonc ou sparto avec lequel ils esparrent les peaux de chèvre, c'est-à-dire les frottent pour les adoucir

SPARRE, nom d'une famille noble suédoise, qui compte de nombreuses branches et a joué depuis le XVIe siècle un rôle important dans l'histoire de la Suède. Les principaux membres sont : LARS-SIGGESSON **Sparre,** mort à Œrebro en 1554, l'un des conseillers et des auxiliaires les plus actifs de Gustave Ier. — ERIK LAUSSON **Sparre,** fils du précédent, né en 1550, décapité à Linkœping en 1600. Il fut un des plus brillants représentants de l'aristocratie suédoise, chancelier, il souscrivit aux résolutions de l'assemblée d'Upsal (1593), qui assura le succès définitif du protestantisme en Suède. Défenseur de la noblesse contre le duc Charles, il dut s'enfuir en Pologne; de retour avec Sigismond (1598), il fut livré au duc Charles, qui le fit condamner à mort par le riksdag de Linkœping. — GUSTAF ADOLF VIVE, comte **Sparre,** né à Trollohohn (Scanie) en 1802, mort à Stockholm en 1886. Il remplit diverses fonctions administratives et, maréchal de la diète en 1847-1848, fut placé par Oscar Ier à la tête du ministère conservateur qui présenta, puis abandonna un projet sur la représentation nationale, prépara un projet contre la liberté de la presse (1853-1854) et dut enfin se retirer en 1856. On lui doit divers travaux historiques, qui lui valurent d'être élu membre de l'Académie des sciences de Stockholm.

SPARMANN (André), naturaliste et voyageur suédois, né dans l'Upland en 1717, mort en 1820. Docteur en médecine, il visita la Chine, le cap de Bonne-Espérance, où il rencontra le célèbre Cook, qui l'emmena en qualité de botaniste dans son voyage autour du monde. De retour au Cap, il explora l'intérieur des terres jusqu'à 350 lieues. Il a laissé un bel ouvrage intitulé : *Voyage ou cap de Bonne-Espérance, au cercle polaire austral et autour du monde, ainsi que dans le pays des Hottentots et des Cafres* (1787), traduit en français par Le Tourneur.

SPARSIFLORE (du lat. *sparsus*, épars, et *flos, floris*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs éparses.

SPARSIFOLIÉ, ÉE (du lat. *sparsus*, épars, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles éparses.

SPARSILE (du lat. *sparsus*, épars) adj. Astron. Se dit des étoiles disséminées dans le ciel, et qui ne se trouvent pas comprises dans les constellations.

SPART (*spar'* — du lat. *spartum* ; gr. *sparton*) n. m. Nom donné à diverses graminées dont les feuilles très résistantes peuvent être employées, après rouissage, à de nombreux travaux. V. SPARTERIE.

SPARTA, bourg des Etats-Unis (Wisconsin), ch.-l. du comté de Monroe, sur la rivière La Crosse, affluent du Mississipi ; 4.000 hab. Eaux minérales.

SPARTACUS, chef de la révolte des gladiateurs contre Rome, mort en 71 av. J.-C. Il était Thrace de nation, Numide de race, auxiliaire dans l'armée romaine. Ne voulant pas d'une servitude déguisée sous le nom d'alliance, il déserta à la tête d'une troupe de camarades. Repris, il fut vendu à Capoue et devint gladiateur. Un complot fut formé entre lui et ses compagnons. Malgré la délation d'un traître, ils s'évadèrent au nombre de soixante-dix, pillèrent quelques chariots chargés d'armes de gladiateurs et s'adjoignirent de nombreux esclaves fugitifs. Ils s'emparèrent d'un point très fort, peut-être le Vésuve, et battirent les détachements envoyés contre eux de Capoue. Trois chefs furent élus, parmi lesquels Spartacus. Le préteur Claudius alla les investir : ce fut son camp qui fut pris. Aussitôt, une multitude de bouviers et de pâtres se joignirent aux révoltés, qui se virent bientôt dix mille. Malgré leur absence de discipline, ils battirent successivement les deux lieutenants du préteur Varinius en Lucanie, puis Varinius lui-même. L'armée de Spartacus atteignit 70.000 hommes ; mais l'union y faisait défaut. Les Gaulois et les Germains, ses alliés, se firent battre. Spartacus, découragé de ses auxiliaires, ne songeait qu'à les conduire hors de l'Italie. Ils voulurent marcher sur Rome. Spartacus, qui avait réussi à atteindre le Pô, dut retourner sur ses pas. Crassus le rejeta peu à peu dans le Midi. Spartacus tenta vainement de soulever la Sicile. Crassus voulut l'enfermer dans la presqu'île de Rhegium par un fossé et un retranchement de 15 lieues de longueur. Spartacus franchit l'obstacle et extermina encore les troupes de deux lieutenants de Crassus. Ce dernier demanda au sénat de lui adjoindre Pompée et Lucullus ; mais il regretta bientôt sa démarche et voulut avoir seul l'honneur de venir à bout de ce terrible ennemi. Il y parvint, grâce aux divisions des révoltés ; 11.000 Gaulois se firent battre séparément ; le reste de l'armée imposa une bataille malheureuse à Spartacus, qui périt héroïquement. Pompée acheva la campagne et remporta de faciles lauriers.


Spartacus, d'après Foyatier.

— Iconogr. Une statue de *Spartacus* a été sculptée par Foyatier. Le modèle en plâtre fut exposé au Salon de 1827 ; la statue ne fut exécutée qu'en 1830. Louis-Philippe la fit placer dans le jardin des Tuileries. Barrias est l'auteur d'un groupe, *le Serment de Spartacus* (Salon de 1872). Le vieux père de Spartacus, enchaîné et cloué à un tronc d'arbre, vient d'expirer. Près de lui se tient Spartacus, bel adolescent d'une quinzaine d'années, un poignard à la main.

SPARTAN ou **SPARTON** n. m. Mar. Cordage confectionné avec du spart. ‖ On l'appelle aussi BASTIN.

SPARTANBURG, comté des Etats-Unis (Caroline du Sud ; 42.000 hab. Ch.-l. *Spartanburg* 8.000 hab.).

SPARTE n. m Bot. Syn. de SPART.

SPARTE ou **LACÉDÉMONE,** ville de la Grèce ancienne (Péloponèse), capitale de la Laconie, entre les monts du Taygète à l'O. et du Parnon à l'E., sur la rive occidentale de l'Eurotas. Au temps de sa plus grande prospérité, elle comptait environ 30.000 hab. La ville antique couvrait six collines sur la rive droite de l'Eurotas : l'Acropole, Kolona, la colline d'Hèra Argeia, l'Issorion, le Dictynnaeon, la colline d'Aphrodite armée. Les principaux monuments étaient : le temple d'Athèna Chalcœkhos ; des temples d'Aphrodite armée, de Hèra Argeia, de Poseidon, des Muses ; le portique des Perses ; le théâtre en marbre, le *Dromos* ou Stade, l'Hippodrome ; les tombeaux des rois. La ville fut fortifiée seulement par le tyran Nabis, en 195 av. J.-C. Sur l'emplacement de l'ancienne Sparte (auj. *Palæokhori*), il ne reste que peu de ruines, un *heroon* quadrangulaire, connu sous le nom impropre de *tombeau de Léonidas* ; les soubassements du pont Babyka et d'une digue ; quelques traces du théâtre, d'un cirque romain, de villas romaines ; des fortifications romaines ou byzantines, etc. La pauvreté de ces ruines contraste avec les ruines imposantes de Mistra, la ville frauque, qui s'élève à l'entrée des gorges du Taygète. Au sud de l'emplacement de l'ancienne Sparte s'étend la Sparte moderne, petite ville d'environ 4.000 hab., ch.-l. du département de Sparte et du nome ou département de Laconie. Son musée renferme des sculptures intéressantes

— *Histoire.* Les origines de Sparte sont assez obscures. Sur la côte de Laconie paraissent s'être établis très anciennement des Cariens, des Lélèges, des Minyens, des Phéniciens. Dans la vallée de l'Eurotas dominèrent successivement une dynastie éolienne avec Tyndare et une dynastie achéenne avec Ménélas. L'enlèvement d'Hélène, femme de Ménélas, fut cause de la guerre de Troie. Au XIIe siècle av. notre ère, la Laconie fut envahie par les Doriens et leurs chefs, les Héraclides, qui y fondèrent Sparte. Une longue lutte s'engagea entre les Achéens et les Doriens ; pendant des siècles, des principautés indépendantes subsistèrent dans la région. L'unité politique se fit vers le IXe siècle. Alors fut promulguée la constitution dite *de Lycurgue* (v. LYCURGUE), souvent remaniée plus tard. Lycurgue constitua l'Etat spartiate par la fusion des deux familles régnantes, jusque-là rivales, et par l'annexion du reste de la Laconie. Il restreignit le pouvoir royal, institua la *yerousia*, sénat de trente membres, et l'assemblée populaire, qui devait se prononcer seulement par oui ou par non sur les questions posées. Il répartit les 9.000 citoyens entre les cinq tribus (*phulai*), subdivisées elles-mêmes en *obai* ; il partagea également les terres du nord de la Laconie entre les Spartiates ; il donna à l'Etat un caractère tout militaire, maintenu par une sévère discipline, par une éducation et des repas communs. Au VIIIe siècle fut institué le collège des cinq Ephores, qui concentra entre ses mains tout le pouvoir exécutif. Jusqu'à la fin de l'époque historique, la population de la Laconie resta partagée en trois classes : les Spartiates ou citoyens ; les périèques, anciens habitants du pays, qui conservaient leurs terres, mais n'avaient pas de droits politiques ; les ilotes ou esclaves publics.

L'Etat spartiate était organisé pour la conquête ; aussi son histoire n'est-elle qu'une suite interminable de guerres. Sparte s'assura d'abord la possession de la Messénie : ce fut l'objet de trois guerres, dont la première dura de 743 à 724, la seconde de 645 à 628, la troisième de 465 à 455. Entre temps, Sparte enleva la Cynurie aux Argiens (541) et, avec l'aide du sanctuaire d'Olympie ou de l'oracle de Delphes, elle établit son hégémonie sur tout le Péloponèse. Elle conquit l'île de Cythère, occupa à plusieurs reprises une partie de l'Arcadie et de l'Argolide, intervint même, à la fin du VIe siècle, dans les affaires intérieures d'Athènes. Elle était devenue, en Grèce, la première puissance continentale. Lors de la seconde guerre médique, elle envoya Léonidas aux Thermopyles, Eurybiade à Salamine, et son roi Pausanias commanda les contingents alliés à la bataille de Platées (479). Puis elle voulut s'opposer aux progrès rapides d'Athènes ; elle ne put empêcher la formation de la ligue Maritime, qui assura sur mer l'hégémonie athénienne. Elle-même fut mise en danger par une révolte des ilotes (466, et des Messéniens (465-455). A peine eut-elle rétabli la paix en Laconie, qu'elle chercha querelle aux Athéniens : après une alternative de succès et de revers, elle conclut avec eux une trêve de trente ans (445). Enfin, elle entraîna contre sa rivale presque toute la Grèce continentale dans la célèbre guerre du Péloponèse (431-404), qui partagea le monde grec en deux camps, et qui se termina par la prise d'Athènes (404). Sparte abusa si bien de sa victoire que tous se tournèrent contre elle. Elle éprouva une série de revers dans la guerre de Corinthe (394-392). Elle voulut alors s'appuyer sur la Perse, à qui elle livra, par le traité d'Antalcidas (387), tous les Grecs d'Asie. En 382, en pleine paix, elle fit occuper la Cadmée, la citadelle de Thèbes (382), qui ne tarda pas à être reprise par Pelopidas. Ce fut le point de départ d'une longue guerre contre Athènes et Thèbes. A la bataille de Leuctres (371), Sparte vit s'écrouler sa puissance. Epaminondas l'empêcha de se relever en rétablissant la Messénie, en reorganisant la ligue Arcadienne, en reconstruisant Mantinée, en fondant Mégalopolis. Dès lors, Sparte ne joua plus qu'un rôle secondaire. Elle ne s'associa que mollement aux luttes contre les Macédoniens. Elle s'épuisa encore dans des guerres contre la ligue Achéenne. En vain, Agis III et Cléomène III essayèrent de lui rendre sa vigueur en rétablissant la constitution de Lycurgue. Agis fut assassiné (239), Cléomène, vaincu à Sellasie par Antigone Gonatas, qu'avait appelé Aratos, dut se réfugier en Egypte (222) Sparte tomba aux mains des tyrans, qui ne furent pas plus heureux : Machanidas fut vaincu par Philopœmen (208), et le tyran Nabis s'allia aux Romains. Après la prise de Corinthe, Sparte fut incorporée dans la province romaine d'Achaïe (146) ; les Romains lui enlevèrent les villes de Laconie, qui formèrent la confédération des Eleuthéro-Lacones.

Au temps des invasions barbares, Sparte fut prise par Alaric et les Goths, puis par les Slaves. Elle fit ensuite partie d'un *thème* byzantin, fut reconstruite alors sous le nom de *Lacedæmonia*. Lors de l'occupation franque, elle dépendit de la principauté de Morée, mais Guillaume II de Villehardouin l'abandonna pour s'installer à l'entrée des gorges du Taygète, dans la ville forte de Mistra. (V. ce nom). En 1262, Sparte retomba au pouvoir des Paléologues. Elle fut prise en 1460 par Mahomet II, presque détruite en 1643 par Sigismond Malatesta annexée par les Vénitiens à la province de Malvasia, enfin reconquise par les Turcs au commencement du XVIIIe siècle.

SPARTÉINE n. f. Base (C^15^H^26^Az^2^) découverte dans le spart à balais et que l'on prescrit fréquemment comme tonique du cœur et diurétique.

SPARTEL (CAP) (*Promontorium Herculis* ou *Herculeum promontorium* des anciens), cap formé par la côte septentrionale de l'Afrique, dans l'empire du Maroc, sur l'Atlantique, à l'entrée du détroit de Gibraltar.

SPARTÉOLE (lat. *sparteolus* ; de *spartum*, spart, parce que les sparteoles faisaient usage de masques et de cordes en jonc) n. m. Hist. rom. Soldats institués par Auguste pour faire la police nocturne et combattre les incendies.

SPARTERIE (*ri* n. f. Manufacture d'ouvrages de spart. ‖ Art de tresser le spart. ‖ Ouvrage de spart.

— ENCYCL. La *sparterie* est en grande Espagne. Tout d'abord, elle comprit seulement les produits de l'industrie des nattes, plus tard, on comprit sous la même dénomination une foule de produits similaires qui ont pour base les fibres de ligneux bruts ou décortiqués, pour la plupart exotiques, tels que l'*alfa*, le *china-grass*, le *coco*, le *jonc de Manille*, etc. Ces dernières substances servent principalement pour la confection des chapeaux d'hommes, les porte-cigares et autres menus objets de fantaisie. Dans la sparterie commune rentrent les mannes d'emballage dont on fait un si grand usage en Afrique et en Orient pour l'expédition des figues sèches, des dattes, et exécutées soit avec les feuilles de palmier, soit avec de l'alfa, soit avec du spart. Les nattes, les tapis de pieds, les tapis-brosses sont le fond de la sparterie proprement dite.

SPARTES, héros nés des dents du dragon tué par Cadmus. V. CADMOS.

SPARTIATE (*si*), personne née à Sparte ou qui habitait cette ville. — *Les* SPARTIATES.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Sparte ou à ses habitants : *Les mœurs* SPARTIATES.

— n. m. Fig. Passé dans la langue pour désigner un homme d'une grande rigidité de mœurs : *C'est un* SPARTIATE, *un vrai* SPARTIATE.

— *A la spartiate,* loc. adv. Selon les coutumes des Spartiates : *Elever son fils* À LA SPARTIATE.

SPARTIE n. f. Bot. V. SPARTIUM.

SPARTIEN (Ælius Spartianus), le premier des six écrivains de l'*Histoire auguste*. On croit qu'il fut un affranchi de Dioclétien, et on a de lui les *Vies* d'Adrien, d'Ælius Verus, de Didius Julianus, de Septime-Sévère, de Pescennius Niger, de Caracalla et de Géta. Ses ouvrages manquent de goût, de critique, mais renferment de précieux renseignements sur les lois et les mœurs des Romains.


Spartium : *a*, fruit.

SPARTHINE n. f. Principe amer extrait d'une espèce de *spartium*.

SPARTINE n. f. Genre de graminées, tribu des chloridées, comprenant des herbes dont l'espèce type croît sur le littoral de l'Europe

SPARTIUM (*si-om*) n. m. ou **SPARTIE** (*si*) n. f. Bot. Genre de légumineuses papilionacées, dont les diverses espèces renferment de la *spartéine*, alcaloïde qui leur communique des propriétés thérapeutiques actives. Le *spartium junceum* est le genêt d'Espagne.)

SPARTIVENTO (CAP) (*Herculis Promontorium* des anciens), promontoire formant l'extrémité sud-est de l'Italie, dans la province de la Calabre Ultérieure Ire, sur la mer Ionienne. Par sa position, ce cap refoule les vents qui viennent du large ou en diminue la violence ; d'où son nom : *qui partage le vent*.

Spasimo (LE), tableau de Raphaël, au musée du Prado, à Madrid. C'est un *Portement de croix* peint pour une église de Palerme, sous le titre de *Santa Maria dello spasimo* ; les Espagnols le nomment *el Pasmo de Sicilia*. On raconte que le bateau qui transportait ce tableau à Palerme ayant fait naufrage, le chef-d'œuvre fut jeté par la mer dans le golfe de Gênes, retrouvé intact et expédié de nouveau en Sicile. C'est l'une des œuvres les plus achevées de Raphaël, et que l'on croit entièrement de sa main.


Le Spasimo, d'après Raphaël.

Jésus, succombant sous le poids de sa croix, tourne la tête vers Marie, agenouillée, les bras tendus et dans l'état de spasme, d'où le nom du tableau. Expression de sublime résignation empreinte sur le visage du Christ.

SPASMATIQUE (*sma-tik'* adj. Sujet aux spasmes. (P. ns.)

SPASME

SPASMODIQUE

SPASMODIQUEMENT

SPASMOLOGIE

SPASMOLOGIQUE

SPASSK, v. de la Russie d'Europe, gouv. de Riazan, ch.-l. de l'ancien v. de Lassovo, 3.000 hab.

SPASTIQUE

SPATANGOÏDES

SPATANGUE



Spatangue.

SPATARD

SPATH (all. *Spath*) n. m. Nom

SPATHACÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de SPATHÉ, ÉE.

SPATHAIRE

SPATHE

SPATHÉ, ÉE

SPATHELLE

SPATHIFICATION

SPATHIFIER

SPATHIITE

SPATHIFORME

SPATHIQUE

SPATHOBATIS

SPATHOGÉNÉSIE (*jé, si* — de *spath*, et du gr. *génésis*, f. Origine, formation des spaths.

SPATHOGLOTTE n. m. Genre d'orchidées, tribu des comprenant des herbes à feuilles très lon- croissant dans l'Inde et à Java, et qui sont sou- à serres.

SPATHULAIRE (*ler* n. m. Genre de poissons ascoptères, la famille des hyperoodontidés.

SPATIAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte à l'espace : *Étendue* SPATIALE *du monde*.

SPATULAIRE (*ler* n. m. Genre de poissons ganoïdes chondrostéens, type de la famille des *spatularidés*, propres aux eaux douces de l'hémisphère nord. (Les spatulaires sont de grande taille, allongés, un peu aplatis, couverts de granules osseux étoilés ; leur bouche, large, s'ouvre sous un museau prolongé en spatule.

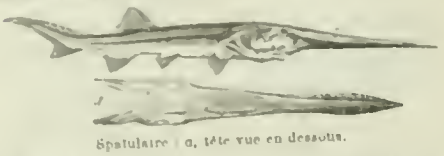

Spatulaire : a, tête vue en dessous.

SPATULARIIDÉS n. m. pl. Famille de poissons ganoïdes chondrostéens, renfermant le seul genre *spatulaire*. (Syn. POLYODONTIDÉS. — *L'n* SPATULARIIDE.

SPATULE (du lat. *spathula*) n. f. Techn. Instrument de métal, de bois, de corne, d'os, etc., en forme de petite pelle aplatie ou de couteau mousse et flexible. (Il est employé en pharmacie, chimie, peinture, etc., pour manipuler les poudres, remuer et étendre les corps mous, calmer de petites quantités de corps solides, etc.)

— Chir. Lame métallique à extrémités relevées en sens opposé. (L'une des extrémités est très aplatie ; l'autre est mousse et dentelée. On se sert des spatules pour étaler des topiques sur des plaies ou pour les nettoyer.)

— Encycl. Techn. La *spatule* du sculpteur lui sert pour le modelage de la cire ou de la terre glaise ; elle est en bois ou en os poli, pour que la matière qu'on modèle ne s'y attache point. Les pharmaciens, les droguistes, les épiciers se servent de la spatule à peu près comme d'une cuiller, pour manipuler des corps demi-liquides, des pâtes molles ou des graisses, onguents, pommades, confitures.

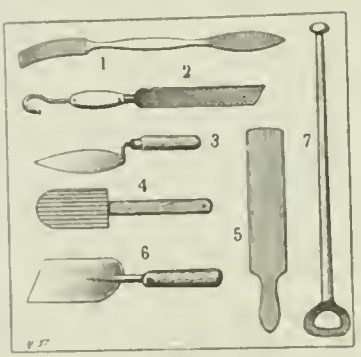

Spatules : 1. En acier pour mouleur ; 2. A graisse pour wagons ; 3. De marbrier ; 4 et 5. A beurre ; 6. De peintre en bâtiments ; 7. De tanneur.

Les ébénistes et les menuisiers, appliquent, avec la spatule, la colle forte sur les parois des tenons et mortaises. La spatule des maçons est une petite truelle dont ils se servent pour faire les rejointements. La spatule sert aussi au maçon qui fait des enduits en mortier de chaux ou de ciment, pour enlever le mortier qui s'attache après sa truelle. Dans les fonderies, on donne le nom de « spatules » à divers outils dont les mouleurs font usage pour la confection des moules. Ces spatules sont de différentes formes et servent à lisser le sable du moule, à dresser les angles et à enlever les arêtes laissées par les noyaux, etc. Enfin, les tanneurs emploient une spatule, sorte de regard terminé par une boule, pour retourner les peaux dans la fosse.

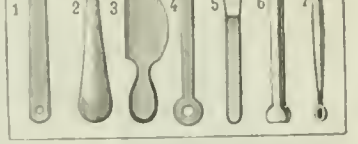

Spatules médicales et pharmaceutiques : 1. Droite ; 2. Avec cuillère, en os ; 3. En corne ; 4 et 5. En acier, 8. En verre ; 7. A grains.

SPATULE n. f. Bot. Nom vulgaire de l'iris fétide ou gent.

— Ornith. Genre d'oiseaux, type de la famille des spatulidés, comprenant quatre espèces répandues dans les [illegible]. La spatule [illegible] se trouve en Hollande,



Spatule.

SPATULÉ, ÉE adj. Qui a [illegible]. Les [illegible] sont [illegible] à leur extrémité, signe d'activité [illegible].

SPATULER [illegible] v. a. Battre et secouer le [illegible].

SPATULIFÈRE (de *spatule*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte des parties en forme de spatule.

SPAVENTO, type de fanfaron, de capitan, dans la comédie italienne. Ce personnage, dont le nom veut dire *Épouvante*, date du XVe siècle et fut introduit en France, en 1577, par la troupe des *Gelosi*.

SPÉ n. m. Nom qu'on donne au plus ancien enfant de chœur de la cathédrale de Paris : *Le* SPÉ *devait savoir par cœur tout l'office chanté*. (Chartier.)

SPEAKER (*spi-keur'* — mot angl. ; de *to speak*, parler) n. m. Président de la Chambre des communes d'Angleterre.

— Encycl. Élu par les députés, le *speaker* a pour insigne de son pouvoir une masse d'argent qui, lorsqu'il occupe le fauteuil, est mise sur une table devant lui, et qui est reléguée sous cette table lorsqu'il ne siège pas. Il est habillé d'une robe noire et coiffé d'une perruque poudrée. Il ne peut quitter son fauteuil que si la Chambre le lui permet. Il a les pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne la discipline de l'assemblée. Le speaker est logé au palais de Westminster.

SPEAUTRE (*spôtr'* — du lat. *spelta*, même sens) n. m. Bot. Ancien nom de l'épeautre.

SPECCHIA, bourg d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce], sur une colline ; 2.650 hab.

SPÉCIAL, ALE, AUX (du lat. *specialis*) adj. Particulier, affecté exclusivement à une chose : *Étude* SPÉCIALE. *Fonds* SPÉCIAUX. ‖ Qui a une spécialité, une aptitude, un talent particulier : *Hommes* SPÉCIAUX.

— *Mathématiques spéciales* ou n. f. *Spéciale*, Nom donné, dans certains collèges, à une classe où l'on s'occupe spécialement de mathématiques supérieures : *Classe de mathématiques* SPÉCIALES. *Élève de* SPÉCIALE.

SPÉCIALEMENT adv. D'une manière spéciale.

SPÉCIALISATION (*si-on*) n. f. Action de spécialiser, de se spécialiser.

SPÉCIALISER v. a. Indiquer, désigner spécialement. *Se spécialiser*, v. pr. Adopter une spécialité : *Aujourd'hui, beaucoup de médecins* SE SPÉCIALISENT.

SPÉCIALISME (*lissm'*) n. m. Caractère spécial : *Le* SPÉCIALISME *de certaines affections*. ‖ Division du savoir : *Le* SPÉCIALISME *a sectionné la médecine en tronçons multiples*.

SPÉCIALISTE (*lisst'*) n. Personne qui s'adonne, qui se consacre à une spécialité.

— n. m. Médecin qui s'attache à l'étude et à la cure d'un genre de maladies ou Chirurgien qui s'occupe spécialement de certaines opérations. ‖ Adjectiv. : *Médecin* SPÉCIALISTE.

SPÉCIALITÉ n. f. Qualité de ce qui est spécial.

— Branche d'étude, de travail, de commerce, etc., à laquelle une personne se consacre, dans laquelle elle se distingue : *Choisir comme* SPÉCIALITÉ *les maladies des yeux, de l'estomac*, etc. SPÉCIALITÉ *de café*.

— Personne qui se livre à une étude spéciale, à un travail spécial : *Consulter les* SPÉCIALITÉS *médicales*.

— Dr. Désignation, détermination d'une chose spéciale : *Sans que la* SPÉCIALITÉ, *en matière d'hypothèque, déroge à la généralité...*

— Fin. Affectation d'un crédit à un exercice ou à un groupe particulier de dépenses.

— Mar. *Spécialités de la marine*, Catégories entre lesquelles se divisent les services de la flotte : SPÉCIALITÉ *de la manœuvre, du canonnage, etc.* ‖ *Hommes des spécialités*, Matelots brevetés après examen, chargés d'entretenir le matériel de ces catégories et de s'en servir.

— Pharm. Médicament, préparation portant le nom de son inventeur ou de son fabricant et que les autres pharmaciens n'ont pas le droit de préparer sous le même nom.

SPÉCIATIF, IVE adj. Qui désigne une espèce. (Peu us.)

SPÉCIÉITÉ n. f. Nature, caractère d'espèce, chez un animal ou une plante : *La reproduction à l'aide de graine démontre la* SPÉCIEITÉ. (Carrière.)

SPECIES (*spé-si-ès* — mot lat., signif. *espèce*) n. m. Nom donné aux ouvrages d'histoire naturelle dans lesquels sont exposés méthodiquement les caractères des espèces.

SPÉCIEUSEMENT adv. D'une manière spécieuse.

SPÉCIEUX (*si-eû*), EUSE [du lat. *speciosus*] adj. Qui a l'apparence de la vérité, de la justice : *Prétexte* SPÉCIEUX.

— Mathém. *Arithmétique spécieuse*, Ancien nom de l'algèbre.

— n. m. Ce qu'il y a de spécieux : *Les esprits ordinaires s'arrêtent au* SPÉCIEUX. (Ch. Nodier.)

SPÉCIFICATIF, IVE (de *spécifier*) adj. Se dit des mots qui restreignent à une partie d'un tout ce qui semblait dit du tout dans son entier : *Terme* SPÉCIFICATIF.

SPÉCIFICATION (*si-on* — rad. *spécificatif*) n. f. Action de spécifier : *Il fut dit dans le contrat qu'il payerait en deniers, sans autre* SPÉCIFICATION.

SPÉCIFICISTE (*si-sst'*) n. m. Médecin qui fait principalement reposer l'étude des maladies sur la détermination de leur spécificité.

SPÉCIFICITÉ (du lat. *species*, espèce, et *facere*, faire) n. f. Méd. Qualité de ce qui est spécifique : SPÉCIFICITÉ *d'un symptôme, d'un médicament*.

— Propriété d'une maladie dont les caractères sont précis et constants, et dont la cause est toujours semblable.

SPÉCIFIER (du bas lat. *specificare*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous spécifiions. Que vous spécifiiez*) v. a. Déterminer spécialement, en particulier, en détail : SPÉCIFIER *le caractère d'un délit ou d'un crime*.

— Philos. Donner le caractère d'espèce à : *L'étendue est le caractère qui* SPÉCIFIE *la matière*.

SPÉCIFIQUE (*fik'* — du bas lat. *specificus*, formé du lat. *species*, espèce, et du suffixe *ficus* ; de *facere*, faire) adj. Propre, spécial, appartenant particulièrement à quelque chose : *Vertu, Qualité* SPÉCIFIQUE. *Fonction* SPÉCIFIQUE.

— Hist. nat. Qui se rapporte à l'espèce : *Caractères* SPÉCIFIQUES. *Nom* SPÉCIFIQUE.

— Méd. Qui est caractéristique d'une espèce morbide : *Bacille* SPÉCIFIQUE *de la tuberculose*. ‖ Qui a une efficacité particulière dans une maladie déterminée : *Un bon médecin est celui qui a des remèdes* SPÉCIFIQUES. (La Bruy.)

— Physiq. *Poids spécifique*, v. POIDS. ‖ *Chaleur spécifique*, v. CHALEUR.

— Statist. *Population spécifique*, Rapport du chiffre de la population d'une contrée à son étendue superficielle.

— o. m. Méd. Médicament qui agit spécialement contre une affection déterminée : *La quinine est le* SPÉCIFIQUE *de la fièvre intermittente.* || Autref. Formule composée en vue de telle ou telle maladie, ou Médicament paraissant agir dans nombre de cas : *Le* SPÉCIFIQUE *de Paracelse* (sulfate de potasse).

SPÉCIFIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière spécifique.

SPÉCIMEN (*si-mèn'* — lat. *specimen*) n. m. Modèle, échantillon : SPÉCIMEN *d'une nouvelle variété de fruit, de fleur.* — Adjectiv. : *Livraison* SPÉCIMEN *d'un ouvrage.*

SPÉCIOSITÉ n. f. Caractère spécieux : *La* SPÉCIOSITÉ *d'un argument.*

SPECKBACKER (Joseph), l'un des chefs de l'insurrection du Tyrol en 1809, né en 1767, mort en 1820. Il fut l'un des confidents de Hofer, l'aida à chasser les Bavarois et les Français du Tyrol, et prit part aux affaires d'Innsbruck et de Kuffstein. Grièvement blessé dans le pays de Salzbourg, il réussit à gagner Vienne (1810). Son souvenir est resté légendaire dans le Tyrol.

SPECTABLE (*spèk'* — lat. *spectabilis* ; de *specere*, regarder) adj. Digne de considération : *Le* SPECTABLE *citoyen...* (Vx.)

SPECTACLE (*spèk'* — du lat. *spectaculum*) n. m. Vue, aspect d'ensemble : *Le* SPECTACLE *de la mer fait toujours une impression profonde.* (Mme de Staël.)

— Représentation théâtrale, jeux publics : *Aimer le* SPECTACLE. *Courir les* SPECTACLES. || Mise en scène luxueuse, magnificence dans la représentation d'une pièce du théâtre : *Féerie à grand* SPECTACLE.

— Faits, actes qui attirent l'attention comme une représentation théâtrale : *Les scandales financiers, mondains, royaux, sont des* SPECTACLES *instructifs.*

— *Être en spectacle, Servir de spectacle, Se donner en spectacle*, Être exposé, s'exposer à l'attention, au jugement, aux critiques du public.

Spectacles (LETTRE SUR LES), par Jean-Jacques Rousseau (Amsterdam, 1758). Le véritable titre est : *J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, à M. d'Alembert, de l'Académie française, de l'Académie royale des sciences de Paris, de celle de Prusse*, etc., *sur son article* GENEVE, *dans le septième volume de l'Encyclopédie, et particulièrement sur le projet d'établir un théâtre de comédie en cette ville.* Après une préface qui est une rupture publique avec Diderot et la « coterie holbachique », Rousseau expose éloquemment sa thèse. Le théâtre est mauvais parce qu'il flatte les passions et, bien loin de les corriger, les développe ; le théâtre français, le plus parfait de tous, en est la preuve ; la moralité des tragédies est négative, et l'immoralité des comédies, de celles de Molière et de Regnard en particulier, est évidente. D'ailleurs, l'importance excessive attribuée à la peinture de l'amour prédispose les âmes à la faiblesse. Le théâtre est mauvais parce qu'il est également une école de corruption pour les comédiens et les comédiennes. Le théâtre n'est à sa place que dans les grandes villes et chez les peuples corrompus. Il aurait vite fait de conduire à sa perte une petite nation encore naïve comme celle des Montagnons des environs de Neuchâtel. A Genève, il amènerait des désordres graves et une prompte décadence. Les spectacles qui conviennent à une république sont ceux qui réunissent tout le peuple dans une joie commune : fêtes militaires, régates, danses honnêtes et familiales. Plût à Dieu qu'on pût ramener dans les sociétés modernes les fêtes lacédémoniennes. Les passages les plus fameux de cette lettre sont ceux où Rousseau fait une critique paradoxale du *Misanthrope*, du *Légataire universel*, de *Bérénice*, de *Zaire* et en général de tous les chefs-d'œuvre du théâtre français. La *Lettre sur les spectacles* est, au fond, dirigée contre Voltaire, qui, ayant fixé sa résidence à Genève, voulait y introduire le théâtre. En 1782 seulement, quatre ans après la mort de Voltaire et de Rousseau, fut construite une salle permanente de spectacle dans la vieille cité calviniste.

Spectacle dans un fauteuil (LE), recueil de vers publié par Alfred de Musset, à la fin de 1832, alors qu'il avait renoncé au théâtre après l'échec de la *Nuit vénitienne*. Il comprend un *Sonnet au lecteur*, une *Dédicace à Alfred Tattet*, où l'auteur fait preuve du dilettantisme le plus cavalier ; il ne croit à rien qu'à l'amour :

Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse ?

Le *Spectacle* consiste en deux pièces et en deux poèmes. De ces deux pièces, l'une, *la Coupe et les Lèvres* (v. COUPE), est un drame sombre et passionné ; l'autre est une piquante et légère comédie : *A quoi rêvent les jeunes filles.* Le duc Laerte a deux filles à marier, Ninon et Ninette, et un neveu très bête, Irus. Comme elles sont fort romanesques, le père imagine des combinaisons folles pour faire épouser à l'une d'elles le beau Silvio, fils d'un de ses amis. Silvio épouse Ninon, et Irus n'épouse pas Ninette. Cette comédie, dont la donnée et le tour ont été imités par Ed. Rostand dans les *Romanesques*, foisonne de vers fantaisistes et pimpants.

Namouna est un conte galant en cent quarante-sept strophes de six vers et trois parties. Le début, d'une spirituelle impertinence, scandalisa les lecteurs du temps. Au reste, malgré tout l'esprit dépensé, ce récit à bâtons rompus est d'une affectation un peu fatigante. Il s'y trouve pourtant maint hors-d'œuvre brillant : l'un sur *Manon Lescaut*, l'autre, plus célèbre et plus développé, sur *Don Juan*, que Musset idéalise à son image et représente comme un amant assoiffé d'idéal. Le second poème est l'élégie *le Saule*.

SPECTACULEUX (*spèk'*, *leû*, **EUSE** adj. Pompeux, qui ressemble à un spectacle. (Inus.)

SPECTATEUR, TRICE (*spèk'* — du lat. *spectator, trix*, même sens) n. Témoin oculaire d'une action, d'un événement, d'un fait : *Certains duels ont maintenant des* SPECTATRICES. || Spécialem. Personne qui assiste à un exercice, à une cérémonie publique, à une représentation théâtrale :

Jamais au *spectateur* n'offrez rien d'incroyable.
BOILEAU.

Spectateur (LE), feuille périodique, dont le premier numéro paraît à Londres le 1er mars 1711, et le dernier (avec une interruption de deux ans dans la publication) le 20 décembre 1714 ; il succédait à une autre feuille du même genre : « le Babillard » de Steele. Le « Spectateur » fut d'abord l'œuvre de Steele et d'Addison, puis, à partir de 1712, Steele s'étant retiré, Addison se chargea seul de la rédaction.

Le « Spectateur » avait pour objet d'éclairer l'esprit et le cœur des Anglais, de substituer à l'âme anglaise brutale, ignorante, éprise des seuls plaisirs physiques, et qui de plus s'était corrompue pendant la Restauration, une âme morale, décente, polie, ayant le goût des petits sermons laïques ou religieux, instruite aussi, qui connaîtrait et aimerait les grands poètes nationaux : Milton, par exemple. Le « Spectateur », homme timide, modéré et sérieux, plein d'humour, de pénétration et d'indulgence, observe les mœurs du temps et a formé, avec quelques-uns de ses compatriotes, une sorte de société pour « travailler au progrès du bien public ». La nature moyenne et pratique de la morale proposée, l'humour doux, convenable, jamais sarcastique d'Addison, son talent à faire vivre les caractères imaginaires qu'il nous présente, comme le bon sir Roger de Coverley, expliquent le succès durable du « Spectateur » en Angleterre.

Spectateur français (LE), journal rédigé par Marivaux sur le modèle du « Spectateur », d'Addison. Il parut en vingt-cinq feuilles, assez irrégulièrement, en 1722 et en 1723. Sous des formes assez variées : romans, contes, allégories, lettres supposées, qui dénotent chez l'auteur une grande fécondité d'invention, Marivaux y fait surtout des peintures morales et aussi de la morale pratique. La critique littéraire, d'ailleurs très modérée et courtoise, y est consacrée à la défense des modernes contre les partisans des anciens. Ce journal, qui brille plus par la finesse de l'observation que par l'achèvement et la composition, eut plus de succès à l'étranger qu'en France.

SPECTRAL, ALE, AUX (*spèk'*) adj. Qui a le caractère d'un spectre (fantôme), qui se rapporte aux spectres : *Visions* SPECTRALES.

— Physiq. Relatif au spectre solaire. || *Analyse spectrale.* V. la partie encycl.

— ENCYCL. Physiq. Newton n'étudia dans le spectre que la partie colorée ; il n'observa pas les séries de lignes beaucoup moins lumineuses, les *raies*, radiations absentes dans la lumière solaire. Elles furent découvertes par Wollaston en 1802 et étudiées par Fraunhofer en 1815. Celui-ci les désigna par des lettres ; dans les flammes, il remarque l'existence des raies jaunes du sodium, radiations très lumineuses par rapport aux voisines. Par l'étincelle, on voit que la lumière des métaux ne renferme qu'un nombre limité de radiations, *spectre discontinu* de raies brillantes. Kirchhoff et Bunsen rapportent ces raies brillantes aux raies sombres du spectre solaire. L'*analyse spectrale* revient à chercher la composition de la lumière des astres, de celle des diverses sources artificielles, à étudier l'absorption élective des milieux solides, liquides ou gazeux, les transformations de radiations, phosphorescence, fluorescence, etc.

La flamme de sodium est jaune et présente à l'analyse spectrale deux belles raies jaunes (D) ; verte celle du cuivre ou de l'argent, avec des raies vertes ; rouge de même pour la strontiane. Les spectres des hydrogènes carbonés offrent des groupes de raies remarquables. Enfin, avec Masson, on a la description des raies métalliques, et les raies que l'on supposa communes à tous les métaux ne sont que celles du gaz où jaillit l'étincelle. Plücker montre la fixité du spectre d'un tube de Geissler, ce qui permet de caractériser le gaz employé. Foucault obtient les raies du charbon dans l'arc électrique et étudie à nouveau les métaux dans cette source lumineuse intense.

Réciproquement, l'étude du spectre, en présence de raies, permet de déceler la présence d'une quantité infinitésimale d'un corps. Mieux encore, la présence de raies, qu'il est impossible d'identifier avec un corps connu, affirme la présence d'un corps nouveau : ainsi furent découverts le rubidium et le cœsium (Kirchhoff et Bunsen), le thallium (Crookes), l'indium (Reich et Richter), le gallium (de Boisbaudran), etc.

Mais un nouveau fait, le renversement des raies, ouvrit un nouveau champ d'investigation : tout corps absorbe les radiations qu'il est lui-même capable d'émettre. Ainsi, un rayon lumineux traversant une vapeur de sodium présentera précisément deux raies obscures aux lieux où la flamme même du sodium eût donné deux belles raies brillantes. Il reste donc à identifier les raies de Fraunhofer avec celles des corps simples pour connaître la composition du soleil ; on y note immédiatement la présence de bismuth, magnésium, chrome, nickel, cobalt, fer... et l'absence de métaux tels que l'or, le mercure, l'aluminium, silicium, étain, plomb, arsenic... ; la majeure partie de l'atmosphère solaire externe est constituée par de l'hydrogène ; les éclipses permettent d'étudier les spectres et la composition des protubérances, couronnes, etc. Enfin, les raies d'absorption de notre atmosphère nous renseignent sur sa composition même.

La lumière des planètes a même composition que la lumière solaire : c'est de la lumière solaire réfléchie ; mais les bandes nouvelles d'absorption sont dues aux atmosphères mêmes de ces planètes — d'où un procédé d'analyse de ces atmosphères. Les étoiles présentent un spectre continu, sillonné de lignes noires : on y note la présence de sodium, magnésium, baryum, fer, hydrogène. L'analyse spectrale est l'instrument d'investigation le plus précieux pour les apparences, telles qu'aurores boréales, lumière zodiacale, etc.

SPECTRE (*spèktr'*) n. m. Ancien nom des chauves-souris du genre *roussette*, et des insectes orthoptères de la famille des phasmidés.

SPECTRE (*spèktr'* — du lat. *spectrum*) n. m. Fantôme ; figure fantastique d'un individu, visible, mais inconsistante, impalpable : *Croire aux* SPECTRES. *Évoquer des* SPECTRES.

— Fig. Épouvantail : *Le* SPECTRE *de la guerre. Évoquer le spectre rouge.* Rappeler les horreurs d'une révolution sanglante.

— Fam. Personne maigre, défaite : *C'est un vrai* SPECTRE.

— Électr. *Spectre magnétique.* V. FANTÔME.

— Physiq. Ensemble des rayons colorés, résultant de la décomposition de la lumière solaire.

— Prestidigit. Illusion d'optique présentée sous le nom de *spectres* vivants et impalpables.

— SYN. Spectre, fantôme. V. FANTÔME.

— ENCYCL. Physiq. Dans le cas d'une lumière non homogène, les différentes couleurs se séparent après avoir traversé un prisme suivant les diverses valeurs de l'indice de réfraction : elles se *dispersent* après une réfraction superficielle. En prenant comme source une fente parallèle à l'axe du prisme, les images des différentes couleurs sont d'autant plus distinctes que la fente est plus étroite ; on dit que la lumière est étalée en *spectre*, et les déviations sont généralement croissantes pour les couleurs qui se succèdent dans l'ordre suivant : *rouge, orange, jaune, vert, bleu, indigo, violet*

Inversement, on peut recomposer la lumière blanche par la superposition des divers rayons colorés que nous venons de citer en particulier. Si, on fait tourner un disque de carton divisé en secteurs colorés dans l'ordre de décomposition (*disque de Newton*), on obtient à l'œil la sensation de la lumière blanche.

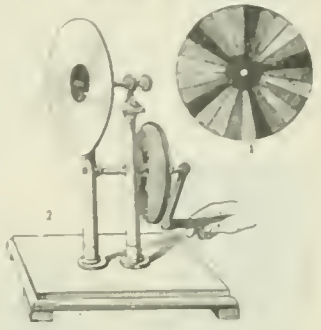

Disque de Newton : 1. Disque de carton divisé en secteurs colorés ; 2. Appareil permettant de faire tourner le disque 1.

La loi de dispersion pour un milieu est la relation qui existe entre l'indice de réfraction et la longueur d'onde correspondante et, pour la plupart des milieux, la réfraction varie en raison inverse de la longueur d'onde. Parfois, on a des réfractions anormales avec spectres inversés ; ailleurs, la déviation sera maximum pour une certaine couleur comme dans les *spectres secondaires* de l'achromatisation des prismes.

Il existe, dans le spectre, des *raies* obscures : le spectre est dit *normal* si la distance des raies est proportionnelle à leurs longueurs d'onde. Les raies du spectre solaire normal sont plus écartées dans le rouge, plus rapprochées dans le violet et l'ultra-violet que pour le spectre prismatique. On a pour longueurs d'onde dans le spectre $0\mu,210$ raie du cadmium, $0\mu,396$ à l'extrémité du violet, et jusqu'à $0\mu,81$ dans le rouge, soit deux octaves. Un octave est en violet et ultra-violet. Le spectre rouge est infiniment plus étendu, puisque Langley a pu observer $2\mu,8$ dans les radiations calorigues du soleil et plus de 5μ pour des sources terrestres.

La décomposition de la lumière en spectre joue un rôle essentiel dans toute l'optique. V. ABERRATION, et ACHROMATISME.

Spectres cannelés. On peut analyser le phénomène des franges d'interférence en plaçant la fente d'un spectroscope soit perpendiculairement, soit encore mieux, parallèlement aux franges ; les longueurs d'onde qui donnent des interférences plus ou moins complètes sur cette fente produiront une série de bandes obscures transversales : c'est un spectre cannelé. Fizeau et Foucault ont pu ainsi obtenir un déplacement de miroir assez grand pour produire 141 bandes entre les raies E et F, soit une différence de marche pour la raie F de 1,737 longueurs d'onde ; depuis, on a pu observer des retards dépassant 100.000 longueurs d'onde.

Spectres d'absorption. Faisant passer à travers un prisme et une lentille des rayons solaires tamisés par une couche d'acide hypoazotique gazeux, Brewster, le premier, observe dans le spectre de larges bandes obscures, sensiblement équidistantes. Chaque bande est constituée d'un grand nombre de bandes étroites, lumineuses et obscures, tout comme le spectre solaire. Ce sont là des spectres d'absorption, comme on en observe en général pour les vapeurs métalliques (Gaz et vapeurs), et notre atmosphère en particulier, présentent des spectres d'absorption caractéristiques. On peut résoudre ces bandes en raies très fines, s'évanouissant sur les sommets élevés. Ces raies-là ne proviennent donc que de l'absorption qu'exerce l'air sur les rayons de réfrangibilités correspondantes. D'autres raies du spectre solaire sont fixes, quelle que soit l'épaisseur d'atmosphère traversée : elles sont inhérentes à la lumière du soleil et sont des raies d'absorption par l'atmosphère solaire elle-même.

Spectres calorifique et chimique. W. Herschel observa qu'en déplaçant un thermomètre très sensible dans le spectre lumineux, la température s'élève constamment du violet vers le rouge, et même encore au delà du rouge visible, dans l'*infra-rouge*. Il y a donc des chaleurs de diverses réfrangibilités : les unes *lumineuses*, d'autres obscures. On a montré l'existence de plusieurs maxima et minima secondaires d'intensités calorifiques dans le spectre, et même de *raies* ou *bandes noires*, régions sans chaleur du spectre infra-rouge, et dont il ne faut pas rechercher la présence par suite de l'absorption du prisme employé.

En 1781, Scheele reconnaît que le chlorure d'argent noircit dans le spectre, même au delà du violet visible, ce qui met en évidence la présence de *radiations chimiques* ou ultra-violettes. On peut ainsi photographier des rayons ultra-violets obscurs.

On est ainsi conduit à penser que toute radiation à indice unique, lumineuse, calorifique ou chimique, possède inséparables ces trois qualités en suivant la loi de Descartes.

Spectres divers. Nous avons dit que les *spectres prismatiques* ne sont pas superposables, que parfois même l'ordre des couleurs peut être modifié. Pour éviter le choix d'un prisme arbitraire, on a eu recours aux *réseaux* (v. RESEAU) et l'emploi de ces spectres de *diffraction* a permis de définir le *spectre normal* ; l'espacement des raies est indépendant de la matière du réseau, et l'étalement du spectre ne dépend que de la finesse du réseau.

Les *raies* noires du spectre, observées par Fraunhofer, ont été groupées et classées ; le spectre solaire ne dépasse guère la raie U, Cerium de longueur d'onde 2.948 (dix millionn. de millim.), mais Mascart et Soret ont pu photographier des raies brillantes de spectres métalliques, magnésium, cadmium, zinc, aluminium, jusqu'à $\lambda = 1.852$.

Raies telluriques. Comme les corps colorés, les corps incolores présentent des spectres d'absorption. L'atmosphère introduit des raies d'absorption dans le spectre solaire, et d'une façon variable suivant la nature et l'épaisseur de la couche d'air traversée au lieu d'observation.



Spectre.

SPECTROMÈTRE n. m. Syn. de SPECTROSCOPE.

SPECTROMÉTRIE n. f. V. SPECTROSCOPIE *analyse*.

SPECTROMÉTRIQUE adj. V. SPECTROSCOPIQUE.

SPECTRONATROMÈTRE (*spectre*, de *natrum*, et de ...) n. m. Appareil pour le dosage spectr... de la soude.

SPECTROPHOTOGRAPHIE (*spectre*, et *photographie*) n. f. Application de la photographie à l'étude du spectre ...

SPECTROPHOTOMÈTRE (*spectre*, et *photomètre*) n. m. Appareil à comparer les éclats des radiations ... Le spectrophotomètre est une combinaison ... les spectres des ... me sont juxtaposés ... pour les ... rs ... affaiblissement ... dans un ... verse, règle ... lumineux, on ... la ... ns seront, par ... rapport intensité.

SPECTROSCOPE (*spek'*) n. m. Appareil ... et la gr... ... TRE.

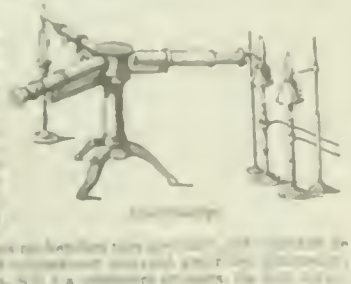

— Encycl. ... de l'*Technique Instr...* ... Ganot, ... France par ... Dans le Sec... ... à ma... repris ... aux *Leçons d'Inker...* par ... par ... et ...

... sur la première que possèdent les ... un fond som... ... tu un fond som... ... t... ... ne ... ... au devant ... paraître en même temps les objets ... ... Cette ... imagine une ga... ... entre ... sur reposeur ... avant de la scène. ... ... dessous, ... personnage B placé dans les dessous, ... aux yeux du spectateur installé en D. ... se mirer ... sur la scène même en C, ... convenablement leurs ... de figurer une scène complète en... ... personnage imaginaire, un spectre ... et ... dans le scénario du *Zouave et l'Inconnu* ... représentait un duel entre un médecin et ... ... ce ... malheureux du do... ... éclairage, on obtient ... *fantôme* en anglais *dissolving ghost* qui ... ... lentement dans l'air. C'est sur ce ... ... la plupart des scènes fantastiques ... par les prestidigitateurs et aussi un grand ... ... féeries, oymphes au milieu de cascades ...

SPECTROSCOPIE n. f. Etude du spectre lumineux. V. ANALYSE *spectrale*.

SPECTROSCOPIQUE (*sk-pik'*) adj. Qui se rapporte à la spectroscopie. *Observations, Appareils, Méthodes* SPECTROSCOPIQUES.

SPECTROSCOPIQUEMENT (*sko-pi-ke'*) adj. D'une manière spectroscopique. *Etudier une lumière* SPECTROSCOPIQUEMENT.

SPECTROSCOPISTE n. Personne qui s'occupe de spectroscopie.

SPECTRO-TÉLÉGRAPHIE n. f. Télégraphie optique dans laquelle on utilise le spectre. (C'est un dispositif curieux, le plus souvent réalisé dans les laboratoires.)

SPECTRO-TUBÉRANTIEL, ELLE adj. Relatif au spectre des protubérances solaires.

SPÉCULAIRE (*ère'* — du lat. *specularis*, transparent) adj. Se dit des minéraux composés de feuillets brillants. *Pierre spéculaire*, Nom donné aux feuilles de mica, dont les anciens se servaient en guise de vitres. *Fer spéculaire*, Variété en lames minces d'oligiste.

— *Ecriture spéculaire*, Ecriture dans laquelle les lettres et les mots se suivent de droite à gauche, comme dans un miroir.

— Loc. anc. *Science, Art spéculaire*, Art de faire des miroirs.

— n. m. Nom donné aux devins qui prétendaient faire apparaître dans un miroir les personnes ou les choses qu'on désirait voir.

— n. f. Genre de campanulacées, comprenant des herbes à feuilles alternes, pétiolées, dentées. Les fleurs, violettes, ont un *long calice tubuleux*, à sépales soudés sur une partie de la longueur, et une *corolle rotacée*. Le fruit est une capsule. La *spéculaire miroir* ou *miroir de Vénus* est très commune dans les moissons; on en mange parfois les pousses en salade.)



Spéculaire : *a*, fleur.

SPÉCULATEUR, TRICE du lat. *speculator, trix*, observateur) n. Antiq. rom. Eclaireur, espion militaire.

— Personne qui a l'habitude d'observer. (Vx.) || Par ext. Personne qui ne s'occupe que de la théorie.

— Personne qui se livre, en Bourse, dans le commerce, etc., à des opérations pouvant donner de gros bénéfices, mais aléatoires : *Un* SPÉCULATEUR *sur les blés*.

— Encycl. Antiq. Il y avait huit ou dix *spéculateurs* par légion, choisis parmi les plus lestes et les plus adroits. Ils étaient chargés d'observer les mouvements de l'ennemi et au besoin de pénétrer dans son camp. Plus tard, ils servirent de bourreaux. La cavalerie avait ses spéculateurs, commandés par un chevalier et qui faisaient partie des auxiliaires.

SPÉCULATIF, IVE (lat. *speculativus*) adj. Qui observe, qui étudie. Vx.

— Qui a pour objet l'étude, la contemplation exclusive des faits de conscience, la réflexion pure, la théorie : *La philosophie* SPÉCULATIVE.

— n. m. Celui qui se livre à la spéculation pure, à la théorie : *Moïse et Mahomet n'ont pas été des* SPÉCULATIFS, *ce furent des hommes d'action*. (Renan.)

SPÉCULATION (*si-on* — lat. *speculatio*) n. f. Action, habitude d'observer : *La* SPÉCULATION *des astres*. (Vx.)

— Observation théorique, méditation : *Etre plongé dans de continuelles* SPÉCULATIONS. || Théorie pure : *La* SPÉCULATION *et la pratique constituent la principale différence qui distingue les sciences d'avec les arts*. (D'Alemb.)

— Calculs, combinaisons, opérations en Bourse, dans le commerce ou l'industrie : *Les* SPÉCULATIONS *enrichissent ou ruinent rapidement*.

— Comm. Opération qui consiste à acheter à bas prix des marchandises ou des valeurs mobilières pour les revendre à haut prix, ou, inversement, à les vendre à haut prix pour les racheter à bas prix.

— Jeux. Jeu de cartes, ainsi nommé parce que les atouts sont vendus aux enchères.

— Encycl. Jeux. La *spéculation* se joue avec un jeu de cinquante-deux cartes : chaque joueur en reçoit trois et la première carte du talon retournée marque l'atout. Celui qui ... a le droit de la garder ou de la vendre aux enchères. Il est intéressant de regarder son jeu ; les levées se font en retournant les cartes dans l'ordre de leur distribution ; l'atout supérieur au premier emporte la levée et son possesseur a également le droit de le garder ou de le vendre. L'atout supérieur, arrête la partie.

— Comm. V. JEU, BOURSE, MARCHÉ.

SPÉCULATIVE n. f. Théorie : *Est-ce de l'art ou de la science? de la pratique ou de la* SPÉCULATIVE? (Vx.)

SPÉCULATIVEMENT adv. D'une manière spéculative.

SPÉCULATOIRE n. f. Interprétation des phénomènes de ... dans les sciences occultes.

SPÉCULER (lat. *speculari*, regarder) v. a. Observer ... un but d'étude : SPÉCULER *les astres*. Vx.)

— v. n. Méditer, raisonner : SPÉCULER *sur la métaphysique*. Faire de la théorie pure : *Rien n'est aisé comme de ... le ... ce est difficile*.

— Faire des ... opérations financières, commerciales ou industrielles : SPÉCULER *à la hausse, à la baisse*.

— Fig. Compter pour réaliser un gain : *On réussit quand on* SPÉCULE *sur la bêtise humaine*.

SPÉCULIFÈRE (du lat. *speculum*, miroir, et *ferre*, porter) adj. Zool. Qui porte des taches en forme ou en façon de miroir. (Ne s'emploie guère que comme terme spécifique.)

SPÉCULUM (*spé, lom'*) ou **SPÉCULUM** (*lom'*) (mot lat., signif. *miroir*) n. m. Instrument employé pour élargir les cavités naturelles du corps et permettre de les éclairer pour en faciliter l'examen. || *Des* SPÉCULUM ou SPECULUMA.

— Encycl. Le *speculum* vaginal est le type de ce genre d'instruments, connu des Romains, il fut mis en honneur au XVIIIe siècle par Récamier. Son introduction dans l'arsenal opératoire a transformé l'art chirurgical et permis le diagnostic de beaucoup de maladies utérines et vaginales, et en facilite les pansements. Les speculum les plus employés sont : celui de Cusco, type du genre, qui se compose de deux valves métalliques polies, pouvant facilement s'écarter l'une de l'autre ; celui de Fergusson, cylindre qui ne permet que l'examen du col utérin, etc. Il existe des speculum pour les oreilles, le nez, l'anus, etc.

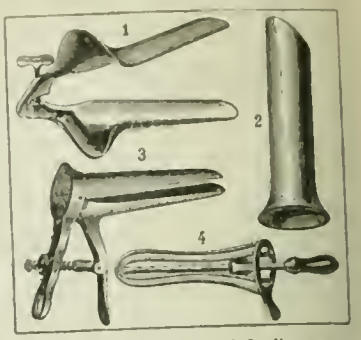

Spéculums : 1. Démontable ; 2. De Fergusson ; 3. De Cusco ; 4. Pour le bain.

SPEECH (*spitch'* — mot angl.) n. m. Fam. Discours de circonstance. || Spécialem. Discours répondant à un toast : *Prononcer un* SPEECH, *un* SPEECH *bien senti*.

SPEEN, comm. d'Angleterre (comté de Berks) ; 3.600 hab.

SPEICHER, bourg de Suisse (cant. d'Appenzell [Rhodes-Extérieures]) ; 3.030 hab. Sources sulfureuses. Fabrication de broderies.

SPEISS (*spé-iss*) n. m. Métall. Minerai de nickel qui a subi un premier grillage.

SPEKE (John Hanning), voyageur anglais, né à Jordans, près d'Ilchester (comté de Somerset), en 1827, mort près de Bath en 1864. Entré dès 1844 dans l'armée de l'Inde, il fit sous lord Gough la campagne du Pendjab. Il entreprit ensuite dans l'Himalaya et le Thibet des recherches minéralogiques et zoologiques, accompagna Burton dans le Somal en 1854, servit comme volontaire, durant la guerre de Crimée, dans les troupes turques, et en profita pour étudier la faune du Caucase. Il repartit ensuite avec Burton pour l'Afrique centrale (1856) et découvrit le lac Oukéréoué, qu'il nomma *Victoria* (1858), et qu'il considéra comme étant la source du Nil. Burton ne partageant pas les idées de Speke, ce dernier repartit en 1860 avec Grant pour compléter sa découverte, revit le Victoria-Nyanza, en visita les côtes et pénétra jusque dans l'Ouganda, où il fut bien reçu par le roi Mtésa. Puis il redescendit le Nil, en apportant la nouvelle de l'existence d'un nouveau lac (que Baker devait découvrir un peu plus tard), l'*Albert-Nyanza*. Il mourut, peu après son retour en Angleterre, d'un accident de chasse. Son principal ouvrage est le *Journal of the discovery of the source of the Nile* (1863), traduit en français par E. Forbes (*les Sources du Nil* [1864]).



J.-H. Speke.

SPELDHURST, village d'Angleterre (comté de Kent), 5.100 hab.

SPELDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]) ; 6.000 hab.

SPÉLÉOLOGIE (*ji* — du gr. *spélaion*, caverne, et *logos*, discours) n. f. Etude de la formation des cavités naturelles du sol : grottes, cavernes, sources, etc.

SPÉLÉOLOGIQUE (*jik'*) adj. Relatif à la spéléologie.

SPÉLÉOLOGISTE (*jisst'*) ou **SPÉLÉOLOGUE** (*logh'*) n. m. Savant qui s'occupe de spéléologie.

SPÉLERPÈS (*pèss*) n. m. Zool. Genre de batraciens, de la famille des salamandridés, comprenant vingt-deux espèces répandues dans le nord et le centre de l'Amérique.

— Encycl. Les *spélerpès* (spelerpes) sont des salamandres, caractérisées par leur langue arrondie, pédiculée, leurs dents palatines en deux séries convergentes. Ils ont l'aspect et les mœurs aquatiques des tritons.



Spélerpès.

SPELLEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), près du Rhin ; 3.170 hab. Elève de bestiaux. Minoterie.

SPELLO, ville d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]) ; 4.950 hab. Evêché. Ruines romaines de belles églises ornées de peintures des grands maîtres. Patrie et lieu de sépulture du poète latin Properce.

SPELONCATO, comm. de la Corse, arrond. et à 32 kilom. de Calvi, au-dessus des gorges d'un affluent du Regino ; 951 hab. Ch. de f. de Calvi à Ponte-alla-Lucia. Huiles. Nombreuses grottes. Patrie du cardinal Savelli, ministre d'Etat de Pie IX.

SPÉLONQUE *(lonk'* — du lat. *spelunca* ; gr. *spélugx*, même sens) n. f. Caverne. (Vx mot.)
— Retraite : *Dans la* SPÉLONQUE *d'Espagne.* (St-Sim.)

SPEN (*spèn'*) n. m. Pêch. Chacune des dix pièces qui composent le grand filet appelé *sardinal*.

SPENCER (*spin-sèr* — mot angl., du nom de lord John Charles *Spencer*, qui mit ce vêtement à la mode) n. m. Dost. Habit sans basques. ‖ Corsage sans jupe.
— Milit. Sorte de dolman très ajusté garni de brandebourgs noirs, que portaient, en petite tenue, surtout en Afrique, les officiers de l'ancien corps d'état-major.

SPENCER, ville des Etats-Unis (Massachusetts) ; 1.500 hab. Filatures.

SPENCER, comté des Etats-Unis (Indiana), aux confins de l'Etat de Kentucky, sur la rive droite de l'Ohio ; 25.000 hab. Ch.-l. *Rockport*.

SPENCER, grande famille anglaise, qui tire son origine de Robert Despenser, intendant de Guillaume le Conquérant, et des deux Despensers, favoris d'Edouard II. Les Spencer avaient acquis une grande fortune territoriale, qu'ils administrèrent habilement, et qu'ils accrurent par de brillantes alliances avec les familles de Dorset et de Derby.) — ROBERT **Spencer**, mort en 1627, fut le premier baron de Wormbighton (1600). — Son petit-fils, HENRY **Spencer** (1620-1643), fut créé comte DE SUNDERLAND par Charles Ier (8 juin 1643). Cette famille a donné à l'Angleterre de brillants représentants sous les noms de comtes DE SUNDERLAND et de ducs DE MARLBOROUGH.

SPENCER (Charles), duc DE MARLBOROUGH et comte DE SUNDERLAND, né en 1706, mort à Munster en 1758. Fils du comte de Sunderland et de Anne Churchill, fille du célèbre Marlborough, il combattit Walpole, puis entra dans l'armée, combattit à Dettingen, et, au début du mouvement jacobite de 1744, fut un des premiers à lever des troupes contre les rebelles. Nommé lieutenant général (1747), membre du conseil privé (1749), lord du sceau privé (1755), maître général de l'artillerie, il dirigea en 1759 une inutile expédition contre Saint-Malo, Granville et Cherbourg, et mourut en Allemagne, où il avait été envoyé comme chef des contingents anglais.

SPENCER (Georgiana), duchesse DE DEVONSHIRE, née en 1757, morte à Londres en 1806. Fille de John, premier comte Spencer, et femme (1774) du duc de Devonshire, elle sut réunir dans son salon les hommes célèbres de son temps ; entre autres, Sheridan, Selwyn, Fox. Elle a laissé des poésies, parmi lesquelles on cite *le Passage du Saint-Gothard* (1802). Son portrait a été peint par Reynolds et Gainsborough.

SPENCER (Georges-Jean, comte), bibliophile anglais, né à Wimbledon en 1758, mort à Althorp en 1834. Il succéda, en 1783, à son père comme membre de la Chambre des lords ; en 1794, il fut premier lord de l'amirauté, et devint ministre de l'intérieur pendant le passage de Fox et de Grenville au pouvoir. Il avait réuni une magnifique bibliothèque conservée en partie dans le château d'Althorp.

SPENCER (Herbert), philosophe anglais, né à Derby en 1820, mort à Brighton en 1903. Il publia à partir de 1855 les divers ouvrages qui constituent son système de philosophie évolutionniste : *Premiers principes* (1862) ; *Principes de biologie* (1864) ; *Principes de psychologie* (1855) et *Principes de sociologie* (1879). A ces travaux fondamentaux se rattachent : une *Lettre sur la sphère propre du gouvernement* (1843) ; *la Statique sociale* (1850) ; la *Sociologie descriptive* (1873) ; *l'Individu contre l'Etat* (1884) ; *l'Education intellectuelle, morale et physique* (1861) ; *la Classification des sciences* (1864) ; des *Principes de morale évolutionniste* (trad. franç. du livre anglais *the Data of Ethics*) ; une *Introduction à la science sociale* et de nombreux opuscules ou ouvrages de moindre importance.

L'idée directrice de l'œuvre de Spencer est celle d'*évolution* naturelle, en vertu d'une loi de *passage fatal de l'homogène à l'hétérogène, de l'indéfini au défini, du simple au complexe*. « Au sens que nous lui donnons, dit Spencer lui-même dans ses *Premiers principes*, l'acte de l'évolution, tout en impliquant l'accroissement d'un agrégat complet, et, par conséquent, une expansion de cet agrégat, implique que les matières qui le composent ont passé d'un état plus diffus à un état plus concentré, en un mot qu'il s'est concentré. » L'évolution, qui s'applique à toutes les formes de l'existence cosmique, est en général « intégration de matière et dissipation concomitante de mouvement ». A ce point de vue, elle est essentiellement un phénomène mécanique. La biologie montre le passage de l'homogène à l'hétérogène dans la transformation de la cellule fécondée en organisme vivant, parfois d'une complexité extrême. La psychologie ne peut expliquer la genèse des processus psychiques que par une adaptation progressive d'un état interne, relativement simple au début, à un milieu de plus en plus complexe, adaptation dans l'espace et le temps qui, en compliquant indéfiniment les réactions nerveuses, donne naissance aux diverses fonctions mentales. La sociologie montre dans tout l'organisme social, et dans chaque organe en particulier, dans la famille, dans l'Etat, dans les Eglises, etc., une complexité croissante et une densité de plus en plus grande, qui ont eu pour point de départ une sorte d'homogénéité sociale : l'état grégaire et la promiscuité.


Herbert Spencer.

Etant donné l'identité foncière de la substance universelle, de l'inconnaissable Force, tous les phénomènes de la nature forment une série dans laquelle il ne saurait y avoir ni hiatus, ni place pour une création : les faits psycho-sociologiques naissent des faits biologiques, comme ceux-ci naissent des phénomènes physiques et cosmiques : une complexité croissante suffit à expliquer l'apparition des règnes supérieurs.

La philosophie de Spencer a rencontré chez la plupart des métaphysiciens la plus vive opposition. Sa morale sociale et sa politique ont été, d'autre part, considérées parfois comme favorables à l'anarchie à cause des tendances individualistes très marquées qui ont poussé Spencer à désirer l'affaiblissement progressif de l'Etat.

SPENCER (John Poyntz, comte), homme politique anglais, né à Spencer-House en 1835. Elu en 1857 membre de la Chambre des communes, il devint gentilhomme de la Chambre du prince consort (1859-1861), puis du prince de Galles (1862-1867). Le cabinet Gladstone le nomma lord lieutenant d'Irlande (déc. 1868-févr. 1874). Lors du retour au pouvoir du ministère libéral, il fut promu lord président du conseil (1880), puis lord lieutenant d'Irlande (mai 1882), parvint à Dublin le soir de l'attentat du Phœnix-Park et appliqua les mesures de répression édictées par le *Crimes-Act* (1882-1885). De nouveau président du conseil dans le troisième cabinet Gladstone (1886), il se rallia à la cause du *home rule*. Il fut premier lord de l'Amirauté dans les ministères Gladstone et Roseberry (1892-1895).

SPENCER (FUSIL), arme de fabrication américaine, à répétition et à bloc.
— Substantiv. n. m. : *Un* SPENCER.
— ENCYCL. Le magasin du *spencer*, placé dans la crosse, peut contenir sept cartouches du calibre de 12mm,7, qu'un ressort à boudin tend à amener successivement dans la chambre de l'arme et y pousse dès que le magasin se trouve ouvert. Un percuteur logé dans le bloc de culasse est actionné par le chien d'une platine et vient frapper la cartouche, laquelle est à percussion périphérique.

SPENDIUS, l'un des chefs de la guerre des mercenaires révoltés contre Carthage. Esclave à Rome, il s'enfuit, et les Carthaginois l'enrôlèrent. Vigoureux, plein d'audace, il fit trembler Carthage pendant deux ans. Amilcar le prit au défilé de la Hache et le fit mettre en croix (239 av. J.-C.).

SPENER (Philippe-Jacob), théologien allemand, fondateur du piétisme, né à Ribeauvillé en 1635, mort à Berlin en 1705. Il fut d'abord précepteur, de 1654 à 1656, de deux princes de la maison de Birkenfeld et fréquenta ensuite les universités de Bâle, de Genève et de Tubingue. Le séjour qu'il fit à Bâle, où il connut Labadie, influa surtout sur ses idées. Il étudia toutefois dans le même temps et avec beaucoup d'ardeur la science du blason ; les résultats de ces études parurent en deux ouvrages : *Historia insignium* (1680) et *Insignium theoria* (1690). Prédicateur à Strasbourg, pasteur à Francfort-sur-le-Mein, il exposa ses projets de réforme dans ses : *Pia desideria* ou *Pieux désir d'une amélioration de la véritable Eglise évangélique* (1675), réédité à Leipzig (1846). [V. PIÉTISME.] Des controverses ardentes s'étaient déjà élevées contre le piétisme lorsque Spener fut nommé premier prédicateur de la cour en 1686. Spener y fut bientôt directement impliqué. En 1695, le professeur Deutschmann releva dans les écrits de Spener 264 propositions hérétiques. Les controverses subsistèrent même après la mort de Spener, jusqu'au milieu du siècle. Une édition des œuvres principales de Spener, revue par Grüoberg, a paru à Gotha (1889).

SPENNYMOOR, ville d'Angleterre (comté de Durham) ; 6.000 hab. Houillères, fonderies de fer.

SPENSER (Edmond), poète anglais, né et mort à Londres (1552-1599). Sa famille était alliée avec les Spenser d'Althorp. Etudiant au collège de Pembroke (université de Cambridge), il y noue des relations avec Gabriel Harvey ; ce dernier lui conseilla d'aller à Londres, et le présenta à sir Philip Sidney. Son premier poème fut le *Calendrier du berger* (1579). L'année suivante, on trouve Spenser en Irlande, où il a accompagné lord Grey en qualité de secrétaire. Il a laissé dans son *Coup d'œil de l'état présent de l'Irlande* un récit de son séjour, qui dura plusieurs années. Il occupa en Irlande différents postes officiels et y écrivit son chef-d'œuvre : *la Reine des fées*. (V. REINE DES FEES.) Lorsqu'en 1589, il retourna en Angleterre, il apportait les trois premiers livres de ce poème qui le placèrent immédiatement au premier rang des poètes contemporains. Vinrent ensuite : le recueil des *Complaintes*, puis *le Retour de Colin Clout*, écrit pour continuer sa *Reine des fées*. Il regagna l'Irlande pour se marier, et ce fut en l'honneur de sa femme qu'il écrivit son ode magnifique, intitulée : *Epithalamion*. Mais bientôt Spenser fut chassé de son domaine de Kilcolman (1598) par des révoltés irlandais. Dans la précipitation de sa fuite, il égara les six derniers chants de sa *Reine des fées*. Selon son désir, il fut enterré à Westminster auprès de Chaucer. Comme l'auteur des *Contes de Cantorbéry*, Spenser était poète-lauréat.


Spenser.

On peut critiquer chez Spenser des répétitions, des naïvetés, l'abus des allégories, une abondance excessive. Mais sa fantaisie luxuriante, son imagination noble, pure, sereine, donne une vie brillante aux abstractions dont il a peuplé son épopée idéale. Il a la grâce, la tendresse, l'amour de la beauté. Doué d'un sens très vif de la mélodie verbale, il fait surtout goûter dans sa poésie une harmonie ample et majestueuse.

SPENSIERATO (*spèn'-si-é* — mot ital., qui signif. *étourdi*) n. m. Membre d'une société littéraire fondée en Toscane au XVIIe siècle. ‖ Pl. *Des* SPENSIERATI.

SPÉOS (*oss* — mot gr., signif. *caverne, souterrain*) n. m. Archéol. Nom donné par les archéologues aux temples souterrains de l'ancienne Egypte.

SPERANSKY (Michel Mickaïlovitch, comte), homme d'Etat russe, né en 1771, mort en 1839. En 1801, l'empereur Alexandre le nomma secrétaire d'Etat au conseil de l'empire ; il fut bientôt après chargé de l'organisation du ministère de l'intérieur. En 1803, il fut adjoint au ministère de la justice. Son esprit libéral lui valut des attaques sans nombre, auxquelles il finit par succomber. Disgracié en 1812, il fut pourtant nommé en 1816 gouverneur de la province de Penza, puis, en 1819, gouverneur général de la Sibérie. En 1821, Alexandre le rappela et le nomma membre du sénat. Nicolas Ier le chargea de rédiger la grande collection des lois russes, publiée en 1830-1833, et lui donna le titre de comte. *Seod*. On a de lui un *Précis des notions historiques sur la réformation du corps des lois russes*, qui a été traduit en français.

SPERCHIAS, comm. de la Grèce centrale (prov. de Phthiotide et Phocide, arrond. de Phthiotis), près du golfe de la Mer Egée ; 6.370 hab.

SPERCHIUS, rivière de la Grèce ancienne, auj. *Hellada*, dans la Thessalie méridionale. Elle naissait dans le Pinde, et se jetait dans le golfe Maliaque, mer Egée.

SPERGULARIA n. m. Genre de caryophyllacées alsinées, comprenant des herbes à feuilles opposées. On en connaît plusieurs espèces des régions chaudes de l'Amérique du Sud. Le *spergularia campestris* a été employé contre la gravelle.


Spergule.

SPERGULE n. f. Genre de caryophyllées alsinées, comprenant des herbes annuelles à feuilles opposées, pourvues de petites stipules, à fleurs printanières. On dit aussi SPERJULE, SPARGOULE et SPERGOULE.
— ENCYCL. La *spergule des champs* ou *spargoule* est cultivée dans certaines régions, car elle est pâturée en vert par les bestiaux. On la considère comme une excellente nourriture pour les vaches ; on croit qu'elle en active la sécrétion lactée.

SPERKISE n. f. Sulfure naturel de fer dont les cristaux présentent des macles rapprochées, dentelées, donnant naissance à la *pyrite crêtée*.

SPERMACETI n. m. Syn. de BLANC DE BALEINE.

SPERMACOCE *koss* n. m. Genre de rubiacées, comprenant des plantes herbacées et des sous-arbrisseaux, répandus dans toute la zone tropicale. Elles possèdent plus ou moins les propriétés générales des rubiacées, mais sont plus particulièrement usitées comme vomitives.

SPERMATHÈQUE et mieux **SPERMATOTHEQUE** (*tèk* — du gr. *sperma*, semence, et *thékê*, boîte) n. f. Poche copulatrice de l'abeille femelle ou reine (Elle sert à la mère à féconder elle-même les œufs qu'elle pond pendant plusieurs années, après s'être accouplée une seule fois pour toutes.)

SPERMATIDE (du gr. *sperma, otos*, semence, et *eidos*, forme) n. f. Spermatozoïde nouveau, dérivant de la double bipartition successive des spermatocytes. V. SPERMATOGÉNÈSE.

SPERMATIE (*si*) n. f. Spore de champignon très petite, ayant la forme d'un bâtonnet et naissant sur les rameaux qui tapissent l'intérieur des *spermogonies*.

SPERMATINE (du gr. *sperma, otos*, semence) n. f. Chim. Substance extraite du sperme.
— ENCYCL. V. SPERME.

SPERMATIQUE (*tik'* — du gr. *spermatikos*) adj. Anat. et méd. Qui appartient, qui a rapport au sperme : *Odeur* SPERMATIQUE. ‖ *Artère spermatique*, Artère paire naissant de l'aorte au voisinage de l'artère rénale, ou de l'artère rénale elle-même et se terminant au testicule. ‖ *Cordon spermatique*, Cordon composé de l'artère, des veines et des nerfs spermatiques, de vaisseaux lymphatiques et du *conduit spermatique* ou *canal déférent*, et s'étendant du testicule jusqu'à l'orifice interne du canal inguinal. ‖ *Veines spermatiques*, Veines au nombre de deux ou trois de chaque côté et anastomosées entre elles, qui accompagnent l'artère spermatique et dont les varices constituent la *varicocèle*.

SPERMATISÉ, ÉE adj. Méd. Qui contient du sperme : *Urine* SPERMATISÉE.

SPERMATISME (*tism'* n. m. Système qui plaçait dans le sperme du mâle toutes les parties essentielles de l'embryon.

SPERMATISTE n. m. Biol. V. SPERMISTE.

SPERMATOBLASTE (*blast'* — du gr. *sperma, atos*, semence, et *blastos*, germe) n. m. Nom des cellules jeunes ou germinales des culs-de-sac testiculaires, origine des spermatozoïdes. V. SPERMATOGÉNÈSE.

SPERMATOCÈLE (du gr. *sperma, atos*, semence, et *kelê*, tumeur) n. f. Tumeur douloureuse due à la rétention du sperme dans les canaux de l'épididyme et du testicule par obturation temporaire de ces conduits. (C'est une affection très rare, sujette à récidiver. Elle se termine par une évacuation de sperme ou par une orchite dont on applique le traitement.)

SPERMATOCYTE (du gr. *sperma, atos*, semence, et *kutos*, cellule) n. f. Spermatogonie qui, cessant de se diviser, se met à grossir, et donne ultérieurement, par deux divisions successives, les *spermatides*. V. SPERMATOGÉNÈSE.

SPERMATOGÉNÈSE (du gr. *sperma, atos*, semence, et *génésis*, formation) n. f. Biol. Ensemble des processus évolutifs qui aboutissent à la formation des *spermatozoïdes*.
— ENCYCL. Dans les culs-de-sac testiculaires ou l'endothélium des canaux séminifères (de l'*ascaris megalocephala*, par exemple), on rencontre des éléments histologiques jeunes, ou *cellules germinales*, qui donnent naissance, par une série de transformations successives, aux spermatozoïdes. Voici, d'après Prenant et O. Hertwig, le schéma de ces transformations :

Tout d'abord, les cellules germinales se divisent un très grand nombre de fois en diminuant, à mesure, de volume, par suite même de la limitation du milieu dans lequel elles évoluent. Réduites à leur plus extrême petitesse, elles forment les *spermatogonies*. A ce moment, les spermatogonies cessent de se diviser et grossissent, devenant ainsi des *spermatocytes*. Ces spermatocytes du premier ordre se divisent et donnent les spermatocytes de second ordre, qui se divisent à leur tour et donnent enfin les *spermatides*. Chaque spermatocyte forme donc quatre spermatides, lesquelles aboutissent chacune à un seul spermatozoïde, par une simple modification, sans division, des

SPERMESTE (*tèst'*) n. m. Sous-genre d'amadines, comprenant des espèces propres à l'Afrique tropicale.



Spermeste.

SPERMIDUCTE (le *sperme*, et du lat. *ductus*, conduit) n. m. Ensemble des voies génitales du mâle.

SPERMIOLE (*mi-ol'*) n. f. Erpét. Nom donné aux œufs de grenouille et de crapaud (Inus.).

SPERMIQUE (*mik'* — rad. *sperme*) adj. Bot. Qui a rapport à la graine des végétaux.

SPERMISTE (*mist'*) ou **SPERMATISTE** (*tist'* — rad. *spermatozoïde*) n. m. Partisan d'une théorie de la fécondation qui attribue à l'homme ou au mâle le rôle de beaucoup le plus effectif, la femme ou la femelle paraissant ne fournir que le milieu dans lequel se développera le fœtus.

— Encycl. Cette opinion, soutenue par Galien et l'école d'Alexandrie et, dans les temps modernes, par Leuwenhoek et Andry, fut combattue, après la découverte de l'œuf, par les *ovistes* : Harvey, Graaf, Swammerdam, Malpighi, Haller, Bonnet, Spallanzani, etc., qui soutinrent que l'œuf ne reçoit rien du spermatozoïde qu'une sorte d'impulsion.

Ces théories antagonistes, dont les luttes remplissent tout un chapitre de l'histoire de la science biologique, ont disparu par le fait de l'établissement de la théorie de l'*épigenèse*, de Wolff.

SPERMOCENTRE (*santr'* — de *sperme*, et *centre*) n. m. Centrosome ou spermatozoïde, que Plattner localise dans la pointe antérieure de la tête, et Flemming et O. Hertwig dans le segment intermédiaire.

SPERMODERME (*dèrm'* — de *sperme*, et du gr. *derma*, peau) n. m. Bot. Tégument propre de la graine.

SPERMŒDIE (*mœ-di*) n. f. Bot. Nom donné à l'ergot des céréales.

SPERMOGONIE (*ni* — de *sperme*, et du gr. *goneia*, production) n. f. Fructification accessoire d'un certain nombre d'espèces de champignons, surtout d'ascomycètes, ayant la forme de petites bouteilles et donnant naissance, à leur intérieur, à de petites spores en bâtonnet appelées *spermaties*.

SPERMOLEPSIS (*lèp'-siss*) n. m. Bot. Genre de myrtacées. (Le *spermolepsis gummifera* ou *chêne-gomme* est un bel arbre atteignant parfois 2 mètres de diamètre. Son écorce, filamenteuse et épaisse, sécrète une gomme dure et noirâtre ; elle s'enlève par larges plaques servant à faire les murs et les toits des cases.)



Spermophage (gr. 6 fois).

SPERMOLITHE (de *sperme*, et du gr. *lithos*, pierre) n. m. Pathol. Calcul des vésicules séminales ou des canaux spermatiques.

SPERMOPHAGE (*faj'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des lariidés, répandus sur tout le globe. (Le *spermophagus sericeus* est commun aux environs de Paris.)

SPERMOPHILE n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des sciuridés, répandus sur l'hémisphère nord. Les spermophiles [*spermophilus*] sont des animaux de taille médiocre, assez épais, à queue peu touffue, à petites oreilles ; ils possèdent des abajoues. Ils accumulent dans de profonds terriers des provisions de graines pour l'hiver. Le *spermophilus citillus* est répandu de l'Autriche à la Sibérie.)

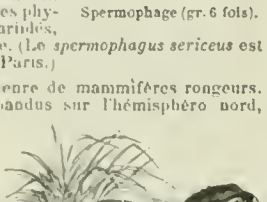

Spermophile.

SPERMOPHORE (de *sperme*, et du gr. *phoros*, qui porte) adj. Bot. Qui porte des graines ou des corpuscules reproducteurs apparents.

— n. m. Placenta ou péricarpe des plantes.

SPERONADE ou **SPERONARE** n. m. Mar. anc. V. ESPERONADE.

SPERONI DEGLI ALVAROTTI (Speroné), littérateur italien, né et mort à Padoue (1500-1588). Il professa la logique et la philosophie dans sa ville natale, puis remplaça quelque temps Pomponace à Bologne. Il fut membre du Conseil des Sages à Venise (1534-1548) et ambassadeur à Rome de Guidobaldo, duc d'Urbin (1560-1561). Dans des dialogues imités de Platon et de Cicéron, il traita des sujets de morale et de littérature. Il a composé une tragédie intitulée *Canace e Macarea* (1546), imitée de Sénèque, qui fut longtemps regardée comme un chef-d'œuvre. Ses œuvres, consistant en poésies lyriques, dialogues, discours, etc., ont été réunies en 5 vol. in-4° (Venise, 1740).

SPERRYLITE n. f. Arséniure naturel de platine.

SPES ALTERA ROMÆ (*second espoir de Rome*), fils d'un vers de Virgile (*Enéide*, 12, 168) : « On voit sortir du camp le vénérable Énée, issu de la race romaine... et près de lui son fils Ascagne, second espoir de la puissante Rome. » Ces mots sont appliqués fréquemment.

SPESSART ou **SPESSHART**, massif de l'Allemagne centrale, dans le nord-ouest de la Bavière et Hesse-Nassau, entre le Rhin et le Mein. Fait de roches anciennes ; climat rude, sol infertile, immenses forêts avec chênes et hêtres magnifiques.

SPESSARTINE (*spé-sar'*) n. f. Espèce de grenat qu'on trouve dans les pegmatites du Spessart.

SPET (*spè*) n. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson de la Méditerranée, appartenant au genre *sphyrène*.

SPETZIA ou **SPETZA** (en gr. mod. *Spetzai*), île de la Grèce méridionale (Péloponèse), à l'entrée du golfe de Nauplie ou d'Argos ; 20.000 hab. Sur la côte est s'élève la ville de *Spetza* (4.000 hab.), bon port.

SPEUSIPPE, philosophe grec, né à Athènes entre 395 et 393 av. J.-C., mort vers 334 av. J.-C. Fils de Potoné, sœur de Platon, il succéda à son oncle dans la direction de l'école platonicienne, qu'il garda pendant huit ans. Parmi les nombreux ouvrages qu'il avait écrits et que, selon la légende, Aristote aurait achetés trois talents, il faut citer des dialogues *sur l'âme*, *sur le plaisir*, *sur la richesse*, *sur la justice*, *sur l'amitié*, *sur les dieux*, *sur la philosophie*, *sur la législation* ; enfin, dix livres fréquemment cités par Athénée, et qui semblent avoir eu surtout pour objet l'*Histoire naturelle*.

SPEY, rivière d'Écosse, qui prend sa source dans la partie centrale du comté d'Inverness, au petit lac du même nom, coule au N.-E. et se jette dans la mer du Nord au golfe de Murray, après un cours de 180 kilom.

SPÉZET, comm. du Finistère, arrond. et à 33 kilom. de Châteaulin, dans la Montagne-Noire ; 3.701 hab.

SPEZIA (LA) ou **LA SPEZZIA**, ville d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur le *golfe de la Spezia* (le *Portus Lunæ* des anciens) ; 31.600 hab. Ch.-l. du circondario di Levante. Arsenal, chantiers de constructions navales, lazaret, et, en général, tous les établissements nécessaires



à un grand port de guerre. Le port de commerce n'a qu'un mouvement médiocre, mais le port militaire, le plus important de l'Italie, est merveilleusement abrité contre les tempêtes et les attaques de l'ennemi. La Spezia est, en même temps, une station d'hiver au climat humide et doux et une station de bains de mer très fréquentée en été.

SPEZZAFER, type de capitan, dans la comédie italienne. Il fut importé en France, vers 1640, par l'acteur italien Giuseppe Bianchi. Son costume, français, date du règne de Louis XIII : chapeau rond empanaché, grosse collerette, pourpoint très large.

SPEZZANO Albanese, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]) ; 3.950 hab.

SPEZZANO Grande, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]) ; 2.915 hab.

SPHACÉLAIRE n. m. Genre de phycées, comprenant des algues à fronde filiforme, très rameuse, de couleur brunâtre, dont on connaît vingt espèces des mers tempérées.

SPHACÈLE (*sèl'* — du gr. *spakélos*, mortification) n. m. Mortification des tissus, sorte de gangrène sèche, que l'on observe principalement dans les lésions étendues ou bien dans les organes qui dégénèrent en totalité par asphyxie et ischémie. V. GANGRÈNE.

SPHACÉLÉ, ÉE (*sé*) adj. Qui est atteint de sphacèle.

SPHACÉLER (*sé* — rad. *sphacèle*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je sphacèle. Qu'ils sphacèlent* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *Je sphacélerai. Il sphacélerait*) v. a. Pathol. Gangrener profondément.

Se sphacéler, v. pr. Être, devenir sphacélé : *Le membre menace de se sphacéler.*

SPHACÉLIE (*sé-lî*) n. f. Champignon du groupe des tuberculariées.

— Encycl. La *sphacélie* est un champignon à fructification étalée sur les feuilles ou les tiges des joncées, des graminées, des cypéracées, de consistance un peu creuse, produisant au sommet des filaments fructifères des spores isolées, ovoïdes, incolores, unicellulaires. L'espèce la plus commune est la *sphacélie des moissons*. C'est une forme sporifère secondaire du *claviceps pourpre*, le champignon de l'*ergot du seigle*. V. ERGOT.

SPHACÉLISME (*sé-lissm'*) n. m. Pathol. Production du sphacèle. ‖ Disposition au sphacèle.

SPHACTÉRIE, petite île de la Grèce ancienne, dans la mer Ionienne, près de la côte occidentale de Messénie, vis-à-vis du port de Pylos, aujourd'hui Navarin, qu'elle protégeait, ne laissant que deux étroits passages aux navires. Célèbre dans l'antiquité par le siège qu'y soutinrent en 425 av. J.-C., pendant la guerre du Péloponèse, 420 Spartiates contre les Athéniens que commandait Cléon, et à la suite duquel tous furent faits prisonniers. Auj. *Sphagia*.

SPHÆ. Pour les termes d'histoire naturelle qui commencent par cette syllabe, v. SPHÈ.

SPHÆRISTIQUE (*riss-tik'* — de *sphaira*, sphère, balle pour jouer) n. m. Antiq. gr. Habile joueur de paume ; maître de paume dans les gymnases. ‖ Art du jeu de paume.

SPHÆRITE n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine

SPHÆRIUM n. m. Genre de mollusques lamellibranches, ovovivipares, de la famille des cyrénidés, comptant une soixantaine d'espèces répandues sur le globe.

SPHAGÉBRANCHE (*jé*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des *sphagébranchidés*, répandus dans les mers chaudes. (Deux espèces se trouvent dans la Méditerranée, le *sphagebranchus imberbis*, vulgairement *mouna*, et le *sphagebranchus excus*, vulgairement *bissa*.)

SPHAGÉBRANCHIDÉS (*jé*) n. m. pl. Famille de poissons physostomes, renfermant le seul genre *sphagébranche*. — *Un* SPHAGÉBRANCHIDÉ.

SPHAGIA. Géogr. V. SPHACTÉRIE.

SPHAGNÉ, ÉE (*gn* mll. — du lat. *sphagnum*, sphaigne) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la sphaigne. — n. f. pl. Tribu de mousses, ayant pour type le genre *sphaigne*. — *Une* SPHAGNÉE.

SPHAIGNE (*sfègn* [*gn* mll.]) n. f. Bot. Genre de mousses, type de la tribu des *sphagnées*.

— ENCYCL. Les *sphaignes* sont des plantes à rameaux grêles et étalés, couverts de petites feuilles imbriquées, généralement blanchâtres; elles ont une urne globuleuse, pédiculée, latérale ou terminale, et une coiffe très petite, s'ouvrant transversalement. Ces mousses végètent surtout dans les marais; elles se détruisent sans cesse et se carbonisent en quelque sorte dans leur partie inférieure, tandis qu'elles continuent à végéter par le sommet; c'est ainsi qu'elles contribuent à former les couches de tourbe. On les emploie en horticulture pour abriter les semis, pour conserver dans le sol l'humidité des arrosements, pour emballer les végétaux délicats, etc. La *sphaigne des marais* est employée dans le nord de l'Europe pour garnir les berceaux des enfants.



Sphaigne : *a*, prothalle; *b*, chatoo femelle.

SPHAKIA ou **SFAKIA**, petit port de l'empire ottoman, sur la côte méridionale de l'île de Crète; 3.000 hab. Ch.-l. de district. Commerce de bois et de fromages.

SPHALÉRITE n. f. Syn. de BLENDE.

SPHARGIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille de reptiles chéloniens, renfermant le genre *sphargis*. — *Un* SPHARGIDÉ.

SPHARGIS (*jiss*) n. f. Genre de reptiles chéloniens. (La sphargis coriace ou tortue luth [*dermatochelys coriacea*)

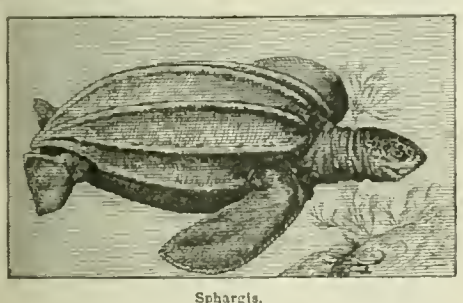

Sphargis.

est une grande tortue de haute mer, qui atteint 2 mètres de long et un poids de 600 kilogrammes. Elle est commune surtout dans la mer Rouge et l'océan Indien.)

SPHÉCIFORME (*si* — du gr. *sphèx, ékos*, guêpe, et de *forme*) adj. Zool. Qui a l'aspect, la forme d'un sphex ou d'une guêpe. ‖ S'emploie surtout comme nom spécifique : *Sésie* SPHECIFORME.

SPHÉCODE n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des andrénidés, répandus sur le globe. (L'espèce commune aux environs de Paris est le *sphecodes gibbus*.)



Sphécothère.

SPHÉCOTHÈRE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des oviolidés, répandus de Timor à l'Australie. (Ce sont des loriots de taille assez forte, à livrée verdâtre, largement coupée de gris et de noir.)

SPHÉGIDÉS (*ji*) et mieux **SPHÉCIDÉS** (*si*) n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant les *sphex, ammophiles, ampulex*, etc. — *Un* SPHÉGIDÉ.

SPHÉGIENS n. m. pl. Zool. Groupe d'insectes hyménoptères, correspondant à la famille actuelle des sphégidés.

SPHÈNE (du gr. *sphèn*, coin) n. m. Silico-titanate naturel de chaux, ainsi appelé à cause de la forme de coin aminci que produisent les clivages et les faces de ses cristaux, en se croisant deux à deux. Syn. TITANE SILICO-CALCAIRE.

— ENCYCL. Minér. Le *sphène*, dont la formule est $CaTiSiO^5$, le poids spécifique 3,3 à 3,7 et la dureté 5 à 5,5, appartient aux terrains de cristallisation. Il se présente en cristaux tantôt simplement disséminés, tantôt, au contraire, implantés dans des fissures. Sa forme primitive est un prisme rhomboïdal oblique, qui offre des allongements et des clivages variables. Les échantillons de nuance claire sont translucides ou transparents, tandis que ceux de nuance foncée sont opaques. L'éclat du sphène est vif et adamantin. Sa cassure est inégale et légèrement conchoïdale. Il est fragile, mais peu aisé à broyer. Au chalumeau, il fond en un verre d'une couleur foncée. L'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique l'attaquent incomplètement.

On distingue généralement trois variétés de sphène, ayant chacune plusieurs sous-variétés, et dont on faisait autrefois autant d'espèces particulières. Ce sont : le *sphène jaunâtre*, qui est le sphène proprement dit; le *sphène brunâtre* ou *titanite*; le *sphène rouge de chair* ou *sphène manganésifère*, appelé *greenovite*, le *spantherc*, qui est verdâtre; la *sémeline* et la *pictite*, offrant des cristallisations particulières; la *liguirite*, se présentant en grands cristaux aplatis; la *kaikhaite*, riche en yttria. Le sphène proprement dit est surtout abondant dans les micaschistes et les gneiss (Ariège, Auvergne, Velay). Le sphène brunâtre se rencontre principalement dans le granit de Passau en Bavière, et dans les gneiss d'Arendal, en Norvège.

SPHÉNENCÉPHALE (*nan*) ou **SPHÉNOCÉPHALE** de *sphénoïde*, et *encéphale* n. m. Monstre dont la tête, en forme de coin, présente deux yeux bien distincts et deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête.

SPHÉNISCIDÉS (*nis-si*) n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes renfermant les genres *sphénisque* et voisins. — *Un* SPHÉNISCIDE.

SPHÉNISQUE (*nissk'*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des *sphéniscidés*, propres aux mers australes. (Ce sont des manchots à bec court, aplati, sillonné avec bords réfléchis. Le sphénisque du Cap [*spheniscus demersus*] a le bec noir rayé de blanc.)



Sphénisque.

SPHÉNO, préfixe qui signifie *coin*, et qui vient du grec *sphèn*, même sens. Ce préfixe est particulièrement employé en anatomie, pour indiquer la relation de l'os sphénoïde avec quelque autre partie.

SPHÉNO-BASILAIRE adj. Anat. Qui est commun à l'os sphénoïde et à l'apophyse basilaire de l'occipital : *Articulation* SPHÉNO-BASILAIRE.

SPHÉNOCLASE n. f. Géol. Silicate naturel d'alumine et de chaux avec fer, magnésie et manganèse, trouvé en Norvège.

SPHÉNODESME n. m. Genre de verbénacées, comprenant des arbustes grimpants, dont on connaît huit espèces de l'Asie et de l'Océanie.

SPHÉNODON n. m. Genre de reptiles rhynchocéphaliens, propres à la Nouvelle-Zélande.

— ENCYCL. Le *sphénodon* ou hattérie (*sphenodon punctatus*) est un reptile très curieux, à cause de ses vertèbres biconcaves, de son os carré soudé au crâne, de ses apophyses crochues de ses côtes, de son sternum abdominal, de son os carré soudé au crâne. Il ressemble à un iguane et atteint 50 centimètres de long.



Sphénodon.

SPHÉNOGYNE (*jin'*) n. m. Genre de composées, tribu des sénécionées, qui croissent au Cap.

SPHÉNOGYNÉ, ÉE (*ji*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *sphénogyne*.

SPHÉNOÏDAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient au sphénoïde : *Apophyse* SPHÉNOÏDALE. *Sinus sphénoïdaux*, Cellules, généralement au nombre de deux, séparées par une cloison verticale, creusées dans le corps du sphénoïde et s'ouvrant dans les fosses nasales. ‖ *Fente sphénoïdale*, Fente qui correspond à l'angle supérieur et externe de l'orbite, et livre passage aux vaisseaux et nerfs de l'orbite, l'artère ophtalmique exceptée.



Sphénogyne : *a*, fleur.

SPHÉNOÏDE (du préf. *sphéno*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Anat. Se dit de l'os de la base du crâne logeant comme un coin entre les autres os qui forment le plancher de la boîte crânienne.

— n. m. *Le* SPHÉNOÏDE.

— ENCYCL. De forme irrégulière, le *sphénoïde* est un os impair, symétrique. Il se compose d'un corps médian et de pièces latérales. Le corps du sphénoïde, situé entre l'ethmoïde, qui se trouve en avant, et l'occipital, qui est en arrière, a une forme cubique. Sa face supérieure forme la selle turcique. Sa face inférieure contribue à former la paroi supérieure des fosses nasales. Des faces latérales se détachent les ailes du sphénoïde (petites ailes et grandes ailes). Enfin, de la partie inférieure du corps naissent les deux apophyses ptérygoïdes.

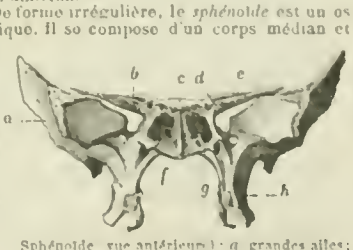

Sphénoïde, vue antérieure : *a*, grandes ailes; *b*, petites ailes; *c*, corps; *d*, trou optique; *e*, fente sphénoïdale; *f*, bec ou rostrum; *g*, sinus sphénoïdal; *h*, fosse ptérygoïde.

SPHÉNOÏDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Anat. Qui se rapporte au sphénoïde. Syn. de SPHÉNOÏDAL.

SPHÉNO-MAXILLAIRE adj. Anat. Se dit d'une fente située à l'angle externe et inférieur de l'orbite, limitée par le sphénoïde en haut, le maxillaire en bas, l'os maxillaire en avant et le palatin en arrière. (Elle conduit en arrière dans la fosse ptérygo-maxillaire.)

SPHÉNO-ORBITAIRE adj. Anat. Se dit de la portion antérieure du corps du sphénoïde, qui existe chez le fœtus.

SPHÉNO-PALATIN, INE adj. Anat. Qui a rapport au sphénoïde et au palatin : *Artère sphéno-palatine*, Artère qui termine la maxillaire interne, et qui prend son nom de ce qu'elle pénètre dans les fosses nasales par le trou *sphéno-palatin*. *Ganglion sphéno-palatin*, Ganglion nerveux, situé dans la fente ptérygo-maxillaire au niveau du sommet de la fosse zygomatique. Ses ramifications sont : les nerfs palatins, les sphéno-palatins et le ptérygoïdien.



Sphénoptère gr. (ins.).

SPHÉNO-PARIÉTAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient aux os sphénoïde et pariétal : *Suture* SPHÉNO-PARIÉTALE.

SPHÉNOPHORE n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, de la tribu des calandrines, comprenant plus de cent espèces, répandues sur le globe. Le *sphenophorus piceus* est commun aux environs de Paris.

SPHENOPHYLLUM (*fil'-lom'*) n. m. Genre fossile, renfermant des plantes à feuilles triangulaires, en forme de coin, verticillées. Leurs fructifications et la structure des tiges les rapprochent des lycopodiacées. Ils se rencontrent depuis le culm jusque dans le terrain permien.



Sphénophyllum.

SPHÉNOPTÈRE (du préf. *sphéno*, et du gr. *ptéron*, aile) adj. Bot. Qui a des ailes en forme de coin.

SPHÉNOPTERE n. f. Genre d'insectes coléoptères serricornes, de la famille des buprestidés, comprenant plus de cent cinquante espèces, répandues sur le globe. (Ce sont des buprestes de taille médiocre, allongés, cunéiformes, bronzés ou cuivreux. Les *sphenoptera lapidaria* et *cupriventris* se trouvent dans le midi de la France.)



Sphénoptéride gr.

SPHÉNOPTÉRIDE n. f. Bot. Genre de fougères, comprenant une centaine d'espèces fossiles des terrains secondaires et surtout des terrains houillers. ‖ On dit aussi SPHENOPTÉRIS.

SPHÉNOPTÉRIDÉES n. f. pl. Famille de fougères fossiles, comprenant des plantes à fronde fréquemment divisée, propres aux terrains de transition et tertiaires. — *Une* SPHÉNOPTÉRIDÉE.

SPHÉNORHYNQUE (*rink'*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des ciconiidés, répandus en Afrique. (Le sphénorhynque d'Abdim [*abdimia Abdimi*] est une cigogne noire, à reflets verts et pourpres, avec le ventre blanc, commune surtout dans l'Afrique tropicale.)

SPHÉNO-TEMPORAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient au sphénoïde et au temporal : *Articulation, Suture* SPHÉNO-TEMPORALE.

SPHÉNOTRIBE de *sphénoïde*, et du gr. *tribein*, broyer n. m. Chir. Sorte de céphalotribe muni d'un perce-crâne à tige recourbée. Grâce à cette forme, il peut atteindre aisément le sphénoïde et diminue les risques de léser les organes maternels.



Sphénorhynque.

SPHÈRE (du lat. *sphæra*, gr. *sphaira*, même sens) n. f. Corps limité par une surface dont tous les points sont à égale distance d'un point intérieur appelé *centre*.

— Fig. Milieu propre; milieu dans lequel l'autorité, le talent de quelqu'un, l'action, l'influence d'une chose, produisent leur plein effet : *Être hors de sa* SPHÈRE. ‖ *Sphère d'activité*, Etat dans lequel s'exerce l'action de quelqu'un ou quelque chose.

— Poétiq. *Sphères éternelles*, Le ciel.

— Alchim. *Sphère philosophale*, Fourneau qui sert à préparer la pierre.

— Astron. Globe représentant la surface de la terre ou la position apparente des astres dans la voûte céleste. ‖ Chacune des régions que les anciens astronomes admettaient dans le ciel : *La* SPHÈRE *de Vénus, du Soleil*. ‖ S'est dit quelquefois pour ORBITE : *La* SPHÈRE *de Vénus*. ‖ *Sphère armillaire*, V. ARMILLAIRE. ‖ *Sphère droite*, Celle dont l'équateur fait un angle droit avec l'horizon. ‖ *Sphère parallèle*, Celle dont l'horizon est parallèle à l'équateur. ‖ *Sphère oblique*, Celle dont l'équateur est obliquo au plan de l'horizon. ‖ *Sphère céleste*, V. GLOBE.

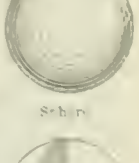

Sphère.

— Biol. *Sphère attractive*, Petite tache claire contenant le centrosome et entourée de stries rayonnantes (*aster*), que l'on observe dans le cytoplasma de la cellule en voie de division indirecte ou *caryocinèse*. ‖ *Sphère directrice*, Nom donné par Guignard aux leucites, qui semblent agir dans la division des noyaux.



Génération de la sphère à l'aide d'un demi-cercle.

— Géogr. *Sphère terrestre*. V. GLOBE.

— Physiq. *Sphère d'activité*, Espace sphérique où la vertu d'un agent naturel peut s'étendre.

...et par la ... du ...

...

...

rouvo près de la pyramide de Chéops, non loin de Memphis. Il mesuro 17 mètres de haut du sol au sommet de la tte et 39 mètres de long de l'extrémité des pattes : on a plusieurs fois le dégager des sables qui l'envahissent los cesso. Le Louvre possède plusieurs sphinx d'assez



Le Sphinx, près de Memphis.

randes proportions, en asalte et en ranit. Le phinx femello ppartient resque en ropre à la rèce.

Pour le plus rand nombre es mythographes grecs, le phinx était n monstre né e Typhon et 'Echidna, envoyé par Junon, du fond e l'Ethiopie, pour venger sur les Thébains le rapt de hrysippe par Laïus, demeuré impuni. L'art grec le représente avec la tête et le sein d'une jeune fille, le corps 'un lion et les ailes d'un aigle, parfois avec le corps d'un hien et des griffes de lion, etc.

C'est peu de temps après qu'Œdipe eut tué son père ue le Sphinx se montra au pied du mont Sphingius ou Phicius, aux environs de Thèbes. Là, interceptant la route ui conduisait dans la capitale de la Béotie, il arrêtait les assants, leur proposait des énigmes, et dévorait tous ceux ui ne pouvaient pas les deviner. C'est ainsi que périrent Hénon, fils de Créon; Hippius, fils d'Eurynome, et une foule 'autres malheureux. Toutefois, un oracle avait prédit au phinx qu'il périrait lui-même, dès qu'il serait deviné. Œdipe, qui s'était déjà acquis une grande renommée de pénétration et de sagesse, se dévoua pour le salut commun t affronta avec succès la présence du monstre. V. Œdipe.

SPHINX (*sfinkss*) n. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères sphingiens, type de la famille des *sphingidés*, comprenant une soixantaine d'espèces répandues sur le globe. ‖ *Sphinx tête de mort*. V. acherontia. ‖ *Sphinx du laurier-rose, de l'euphorbe, de la vigne*. V. déilephile, et hœrocampe. ‖ *Sphinx bélier*, Le zygène. ‖ *Sphinx moineau*, Le macroglosse, appelé aussi sphinx gazé.

— Mamm. Ancien nom des singes tels que les cynocéphales et les papions.

— Encycl. Entom. On entend sous le nom général de *sphinx* tous les papillons de la famille des *sphingidés*, animaux surtout crépusculaires, ordinairement de grande



Sphinx (un tiers de gr. nat.).

taille, robustes, poilus, à longues ailes étroites, à abdomen conique. Ils jouissent d'une puissance de vol incomparable. Les chenilles, rases, de couleurs vives, portent une corne à l'extrémité du corps; elles vivent à découvert sur diverses plantes, se chrysalident dans la terre sans filer de coque. Trois espèces de sphinx se trouvent en France : sphinx du liseron ou à cornes de bœuf (*sphinx convolvuli*, gris, avec abdomen marqué de carmin (sa chenille vit sur les liserons); sphinx du troène (*sphinx ligustri*), varié de rose, chenille sur les lilas, troènes, frênes, chèvrefeuilles; sphinx du pin (*sphinx pinastri*), un peu plus petit, gris pâle, chenille sur les pins.

SPHRAGIDE (*jid'*) ou **SPHRAGIDITE** (*ji*) n. f. Variété ferrugineuse de bol.

SPHRAGISTIQUE (*jiss-tik'* — du gr. *sphragistikos*; de *sphragis*, sceau) adj. Qui a trait aux sceaux et aux cachets.

— n. f. Science des sceaux, des cachets.

SPHYGMIQUE (*ghmik'* — du gr. *sphugmos*, pouls) adj. Méd. Qui appartient, qui a rapport au pouls.

— Biol. Qui se rapporte ou qui dépend du *sphygmisme*.

SPHYGMISME (*missm'* — rad. *sphygmique*) n. m. Se dit de l'état d'un individu chez lequel le pouls subit des modifications permanentes dans sa forme et son intensité.

SPHYGMOGRAMME (du gr. *sphugmos*, pouls, et *gramma*, écriture) n. m. Tracé du pouls, obtenu à l'aide du *sphygmographe*.

SPHYGMOGRAPHE (du gr. *sphugmos*, pouls, et *graphein*, écrire) n. m. Instrument destiné à enregistrer les battements du pouls. ‖ On dit aussi pulsographe.

— Encycl. Le *sphygmographe*, imaginé par Vierordt et perfectionné par Marey, est essentiellement constitué par un levier à bras inégaux, le petit bras s'appliquant sur une artère (la radiale le plus habituellement), et le grand bras inscrivant sur une feuille de papier, en les amplifiant, les pulsations artérielles.

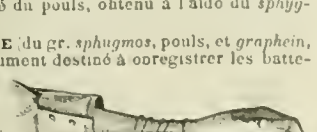

Sphygmographe.

SPHYGMOGRAPHIE (*fi*) n. f. Art de mesurer la vitesse et la force des battements du pouls au moyen du sphygmographe.

SPHYGMOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui se rapporte au sphygmographe ou à la sphygmographie.

SPHYGMOMANOMÈTRE (du gr. *sphugmos*, pouls, et de *manomètre*) n. m. Appareil muni d'un manomètre à air et à l'aide duquel on mesure la tension du pouls (tension artérielle).

SPHYGMOMANOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a trait au sphygmomanomètre.

SPHYGMOMÈTRE (du gr. *sphugmos*, pouls, et *métron*, mesure) n. m. Instrument dont on se servait autrefois pour déterminer la fréquence et l'intensité du pouls. (On préfère aujourd'hui le *sphygmographe*.)

SPHYGMOMÉTRIE (*tri* — rad. *sphygmomètre*) n. f. Méd. Mesure de la fréquence et des autres caractères du pouls.

SPHYGMOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Méd. Qui appartient, se rapporte à la sphygmométrie.

SPHYGMOPHONE (du gr. *sphugmos*, pouls, et *phônê*, bruit) n. m. Appareil destiné à l'auscultation du pouls, et qui est composé d'un microphone, intercalé dans le circuit d'une pile, et d'un téléphone.

SPHYGMOSCOPE (*skop'* — du gr. *sphugmos*, pouls, et *skopein*, examiner) n. m. Appareil destiné à inscrire les variations de la pression artérielle. Il est constitué par une ampoule logée dans un tube de verre; cette ampoule, mise en communication avec une artère, se gonfle ou se dégonfle et, par conséquent, chasse ou appelle l'air du tube qui, par un tambour à levier, inscrit les variations de la pression.)

SPHYGMOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a trait au sphygmoscope.

SPHYRÈNE n. f. Genre de poissons acanthoptères, répandus dans les mers chaudes.

— Encycl. Les *sphyrènes* sont de grands poissons allongés, à museau pointu, à dentition puissante, vulgai-

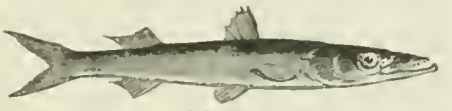

Sphyrène.

rement appelés *brochets de mer*. La sphyrène commune (*sphyræna spet*), seule espèce d'Europe, se trouve dans la Méditerranée; on l'appelle communément *lussi, espet, poisson-cheville*, etc.

SPHYRÉNIDÉS n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, renfermant le seul genre *sphyrène*. — *Un* sphyrénidé.

SPHYROCÉPHALUS n. m. Bot. Syn. de dipalium.

SPIC (*spik'* — du lat. *spica*, épi) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de lavande, appelée aussi aspic.

SPICA (du lat. *spica*, épi) n. m. Chirurg. Sorte de bandage croisé dont les tours de bandes sont disposés symétriquement autour d'un membre, comme les épillets des graminées le long de leur axe commun. (Le *spica* sert à maintenir les pansements appliqués aux doigts, à la région de l'épaule ou à la région de l'aine.)



Spica double de l'aloe.

SPICANARD (*nar'* — du lat. *spica*, épi, et de *nard*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la lavande officinale. ‖ *Spicanard faux*, Nom vulgaire de l'ail victorial.

SPICCATO (mot ital., signif. *détaché*) adj. Musiq. Indique qu'un passage doit être exécuté en détachant les notes les unes des autres.

Spicheren, bourg d'Allemagne (Alsace-Lorraine [distr. de Lorraine], sur un coteau dominant la source du Sourbach; 844 hab. Défaite du général Frossard, le 6 août 1870. V. Forbach (*bataille de*).

SPICIFÈRE (*si* — du lat. *spica*, épi, et *ferre*, porter) adj. Zool. Qui porte une aigrette en épi.

— n. m. Nom vulgaire du grand paon de l'Indo-Chine et de Malaisie (*pavo muticus*). V. paon.

SPICIFLORE (*si* — du lat. *spica*, épi, et *flos, floris*, fleur) adj. Bot. Qui a les fleurs disposées en épi.

SPICIFORME (*si* — du lat. *spica*, épi, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un épi : *Grappe* spiciforme. *Panicule* spiciforme.

SPICIGÈRE adj. Bot. Syn. de spiciflore.

SPICILÈGE (*si-lèj'* — du lat. *spicilegium*, action de glaner; de *spica*, épi, et *legere*, choisir) n. m. Recueil d'actes, de pièces, de traités. ‖ Recueil, choix de morceaux, de pensées, d'observations.

Spicilège (le), de dom Luc d'Achéry, grand ouvrage d'érudition, dont le titre complet est : *Veterum aliquot scriptorum, qui in Galliæ bibliothecis, maxime Benedictorum, supersunt Spicilegium* (de 1655 à 1677). Une seconde édition en fut donnée en 1723 par Etienne Baluze, dom Martène et Fr. de La Barre (Paris, 3 vol.), avec une distribution nouvelle des matières. Dom Luc d'Achéry, bénédictin de Saint-Maur, en est l'auteur principal. Le titre signifie *Glanures*. C'est un vaste recueil de documents sur l'histoire ecclésiastique des premiers siècles et sur celle du moyen âge; il est moins étendu que les collections célèbres des bollandistes et de Mabillon, mais contient des documents de plus grande valeur. En tête de chacun des volumes se trouvent des préfaces savantes, destinées à faire connaître les pièces, et chacun des documents est accompagné de notes.

SPICULAIRE (*lèr'* — du lat. *spiculum*, javelot) adj. Minér. Qui a la forme d'un javelot.

SPICULATEUR (lat. *spiculator*; de *spiculum*, javelot) n. m. Hist. rom. Soldat de la garde des empereurs, qui était armé d'une espèce de javelot.

SPICULE n. f. Nom de corpuscules siliceux ou calcaires existant dans les éponges, dont ils constituent le squelette. (On trouve aussi ce mot écrit au masc.)

SPICULE (du lat. *spicula*, petit épi) n. m. Hist. nat. Petit pédicelle de certaines spores.

— Bot. Syn. de épillet.

SPICULÉ, ÉE (rad. *spicule*) adj. Bot. Qui est composé de plusieurs épillets.

SPICULIFÈRE (du lat. *spicula*, petit épi, et *ferre*, porter) adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées en épillets.

SPIEGEL (pron. allem. *chpi'ghel'* — dimin. de *spiegeleisen*, fer à miroir) n. m. Techn. Fonte très carburée et riche en manganèse, susceptible d'un beau poli, qui se retire des minerais de Siegen. On l'emploie pour la carburation du fer, dans les procédés Bessemer et Martin.) ‖ On dit aussi spiegeleisen, fonte spéculaire.

Spiegel Friedrich von, orientaliste allemand, né à Kitzingen, près de Wurtzbourg, en 1820. Il a professé à l'université d'Erlangen, de 1847 à 1889. On lui doit de remarquables travaux sur l'*Avesta* et la rédaction de Zoroastre, en particulier une édition critique des principales parties du *Zend-Avesta*, avec traduction de l'ancienne version pehlvie et d'une traduction allemande (1852-1863).

Spielberg, forteresse autrichienne de la Moravie, dominant à 10 l. la ville de Brünn. Elle servit de prison d'état de 1740 à 1855, le baron de Trenck, Silvio Pellico, Oroboni, Maroncelli y furent détenus. Les *Mémoires de Silvio Pellico* ont fait aux cachots de cette forteresse une renommée européenne.

Spielberg (Bourg-). V. Spielberg.

Spielhagen (Frédéric), romancier allemand, né en 1829 à Magdebourg. Son père était architecte et alla habiter Stralsund en 1835. Il passa ses années de jeunesse à Stralsund, professa au gymnase à Leipzig avant de se vouer à la littérature. C'est à ses romans qu'il doit sa renommée. Héritier des tendances de Gutzkow et de la Jeune Allemagne, il excita avec ses *Natures problématiques* (1861) un très vif intérêt. Dans cette œuvre, comme dans les romans postérieurs de Spielhagen, l'intrigue est artistement tressée, mais il y a dans les situations quelque chose de faux, dû à un goût ultra-romanesque. On lui a reproché son manque de fantaisie, son goût didactique et son abus des sentences et réflexions morales. Les romans de Spielhagen qui ont eu le plus de succès après les *Natures problématiques* sont : *En rangs* (1866); *Marteau et enclume* (1869), *Grandes eaux* (1876); *Quisisana* (1877). Des œuvres de critique de Spielhagen, il faut citer ses *Contributions à l'art théorique et technique du roman* (1883-1897).

Spielmann (Jacques-Reinhold), chimiste français, né et mort à Strasbourg (1722-1783). Il fit ses études médicales dans sa ville natale, puis voyagea en Allemagne. Reçu docteur en médecine en 1748, il fut nommé l'année suivante professeur à l'université de Strasbourg. Son principal ouvrage a pour titre : *Institutiones chemiæ, prælectionibus academicis accommodatæ* (1763).

Spiesen, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves]; 3.590 hab. Mines de houille et de fer.

Spiez, ville de Suisse (cant. de Berne), sur le lac de Thoune; 2.018 hab. Station de ch. de f. et de bateaux à vapeur. Restes d'anciennes murailles fortifiées. Station d'été très fréquentée.

SPIGÉLIE (*jé-lî*) ou **SPIGÉLIA** (*jé*) n. f. Genre de loganiacées spigéliées.

— Encycl. Les *spigélies* sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées pennées ou palmées, stipulées. Le fruit est une capsule. On compte trente espèces de spigélies, répandues dans les deux Amériques.

SPIGÉLIÉ, ÉE (*jé*) adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à la spigélie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des loganiacées, ayant pour type le genre *spigélie*. — *Une* spigéliée.

SPIGÉLINE (*jé*) n. f. Substance extraite des feuilles et des racines d'une espèce de spigélie.

SPI-GHEN (*ghèn'*) n. m. Génies malfaisants très redoutés en Ecosse, dont le pouvoir est surtout prodigieux le vendredi.

Spigno Monferrato, comm. d'Italie (Piémont prov. d'Alexandrie); 3.450 hab.

Spilamberto, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]; 3.820 hab. Soieries, poudrerie, élevage de bétail.

SPILANTHE n. m. Genre de composées héliantheées, comprenant des herbes des régions chaudes du globe. L'espèce la plus connue est le *spilonthes oleracea* ou *cresson de Para*, qui contient une huile essentielle odorante, à saveur chaude et piquante, employée comme odontalgique.)

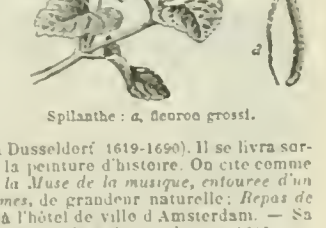

Spilanthe : *a*, fleuron grossi.

SPILANTHINE, n. f. Chim. Substance contenue dans certaines espèces de spilanthe.

Spilberg ou **Spielberg** (Johannes), peintre allemand, né et mort à Dusseldorf (1619-1690). Il se livra surtout au portrait et à la peinture d'histoire. On cite comme ses chefs-d'œuvre : *la Muse de la musique, entourée d'un groupe de belles femmes*, de grandeur naturelle; *Repas de vingt-deux archers*, à l'hôtel de ville d'Amsterdam. — Sa fille, Adrienne **Spilberg**, née à Amsterdam en 1646, peignait au pastel avec beaucoup de talent.

SPILE (du gr. *spilos*, tache) n. m. Bot. Ombilic, point d'attache de la graine des graminées.

Spilimbergo, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine], près du Tagliamento; 5.500 hab. Ch.-l. de district. Soieries.

SPILITES (du gr. *spilos*, tache) n. f. pl. Roches basiques hypocristallines, qui ont été décrites sous les noms de diabases compactes, ou amygdaloïdes, ou calcarifères, variolites du Drac-Blatterstein, etc. Ce sont des anguiophyres, dépourvus de cristaux anciens et tendant à la structure amygdaloïde.



Spilornis.

SPILORNIS (*niss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, de la tribu des aquilines, comprenant quinze espèces répandues de l'Inde à la Malaisie. Les spilornis sont de petits aigles voisins des circaètes. *Le spilornis cheela* est commun dans toute l'Inde.)

SPILOSITE

SPILOTE

SPILUS

SPINA

SPINA-BIFIDA

SPINACHIA

SPINACIDÉS

SPINACIÉE, ÉE

SPINAL, ALE, AUX

SPINALIEN, ENNE

SPINA-VENTOSA

SPINAX

SPINAZZOLA

SPINDLER

SPINELLANE

SPINELLE

SPINELLE, ÉE

Spinelli (Giuseppe), dit l'Ancien, peintre d'histoire, né à Arezzo, mort à Arezzo en 1646. Il était élève de Cigoli et travailla à Florence, à Rome et dans sa ville natale. Parmi ses œuvres, on cite : *la Vocation des fils de Zébédée*, dans l'église de Camaldules, à Florence ; *la Vocation des fils de Zébédée*, dans l'église des Carmes, à Florence ; *la* [illegible] à Arezzo, aujourd'hui dans [illegible] à Arezzo. Il a laissé un grand nombre de tableaux, parmi lesquels on remarque : *la Cène*, dans le réfectoire d'un certain couvent d'Arezzo, et *Jésus-Christ entre saint Laurent et saint Pierre*, dans l'église de Spinello Spinelli, à Arezzo. Il eut pour élèves ses fils Parri et Tommaso Spinelli, tous deux peintres de talent.



Spinello Spinelli.

Spinelli (Joseph-Hyacinthe-Théodore, baron), homme politique français. V. THÉODORE-SPINELLI.

SPINERVÉ, ÉE (du lat. *spina*, épine, et de *nervé*) adj. Bot. Se dit des feuilles dont les nervures ou les feuillets sont terminés en épines.

SPINESCENCE (*nèss sanss*) n. f. Bot. Distribution des épines à la surface des diverses parties d'un végétal.

SPINESCENT, ENTE adj. Bot. Qui est couvert d'épines, qui est transformé en épine.

SPINICOLLE (du lat. *spina*, épine, et *collum*, cou) adj. Entom. Qui a le cou ou le corselet épineux. Ne s'emploie que comme terme spécifique.

SPINICORNE (du lat. *spina*, épine, et de *corne*) adj. Zool. Qui a les cornes ou les antennes épineuses. Ne s'emploie que comme terme spécifique.

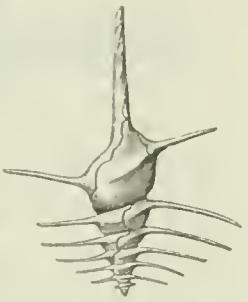

Spinigère (*longispina*).

SPINIFÈRE (du lat. *spina*, épine, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte des épines.

SPINIFORME (du lat. *spina*, épine, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une épine.

SPINIGÈRE (*jèr'* — du lat. *spina*, épine, et *gerere*, porter) adj. Zool. Qui porte des épines : *Tubercule* SPINIGÈRE.

— n. m. Paléont. Sous-genre d'alaires, comprenant des formes fossiles dans les terrains jurassiques. (Les spinigères (*spinigera*) sont des coquilles de taille moyenne, allongées en fuseau, étroites, avec de grandes épines sur les varices des tours de spire. L'espèce type est le *spinigera longispina*, du jurassique normand.)

SPINITE ou **SPINITIS** n. f. Pathol. Syn. MYÉLITE SPINALE.

SPINNAKER n. m. Immense voile triangulaire que les yachts de course portent, surtout en régate, au vent arrière pour faire équilibre à la grand'voile. Le spinnaker, qui se hisse en tête du mât de flèche et se borde sur un long tangon est essentiellement une voile de beau temps.



A, spinnaker.

SPINNING (*spi-nin'gh'* — mot angl. ; de *to spin*, tournoyer) n. m. Poisson artificiel destiné à la pêche du saumon et dont le corps, fait de caoutchouc cercle de fils d'argent, est souple.



Spinning.

SPINOCARPE (du lat. *spina*, épine, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des fruits épineux.

SPINOLA (Tommasina), dame italienne, morte à Gênes en 1505. Femme de Luca Spinola, d'un esprit et d'une beauté remarquables, elle s'éprit de Louis XII lors des fêtes données à l'occasion de son entrée à Gênes (1502). Cet amour passionné, et qui semble avoir été platonique, ne fut pas diminué par le départ du roi, auquel elle ne cessa d'écrire en faveur de ses compatriotes malheureux et de sa ville natale. Lorsqu'elle apprit, en 1505, la maladie dont le roi fut atteint, elle s'enferma chez elle dans une solitude absolue et succomba, en quelques jours, à un violent accès de fièvre.

SPINOLA (Ambroise, marquis de), général italien au service de l'Espagne, né à Gênes en 1571, mort à Castelnovo-di-Scrivia en 1630. Issu d'une puissante famille, il reçut une brillante éducation. Poussé par son frère Frédéric, il entra dans l'armée espagnole au service de laquelle il passa [illegible] dans les Pays-Bas sous le [illegible] Maurice de Nassau [illegible] prendre Ostende [illegible] l'armée espagnole [illegible] depuis trois ans. S'étant rendu à Madrid [illegible] honneurs, et comme il passait à [illegible] nouveau en Flandre il reçut l'accueil [illegible] la part de Henri IV. Ce prince, allié [illegible] comte de Nassau, interrogea Spinola sur [illegible] l'empêcher, pensait-il, que le général lui dirait [illegible] qu'il avait l'intention de faire. Spinola [illegible] cessa le roi, lui dévoila ses intentions réelles, [illegible] Henri IV « Les autres trompent en mentant, et [illegible] trompe en disant la vérité ». Commandant en chef [illegible] espagnoles des Pays-Bas, Spinola obligea bientôt Maurice de Nassau à lever le siège de Gand. Au début de la guerre de Trente ans, il conquit au profit de l'empereur une partie du Palatinat (1620), mais il dut retourner dans les Pays-Bas, où il échoua devant Berg-op-Zoom, mais s'empara de Breda, place réputée imprenable (1625). Appelé à Madrid en 1628, il ne put dissuader le roi de continuer les hostilités et il dut accepter le commandement d'une armée envoyée au secours du duc de Savoie, en guerre avec Louis XIII au sujet de la succession de Mantoue. Il s'empara de Casal (1630), mais, privé de secours et sans cesse contrarié par la cour de Madrid, il mourut de chagrin, dans un château voisin de cette ville. Il laissa deux fils, dont l'un, Philippe, fut président du conseil de Flandre à Madrid, et l'autre, Augustin, entra dans les ordres et devint cardinal.

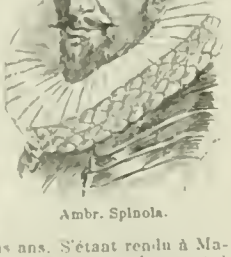

Ambr. Spinola.

SPINOZA ou **SPINOSA** (Baruch), philosophe, né à Amsterdam en 1632, mort à La Haye en 1677. Originaire d'une riche famille juive, il reçut une brillante éducation. En même temps que les langues classiques, il apprit l'hébreu et acquit des notions étendues sur l'histoire religieuse, politique et critique du judaïsme et des livres qui lui servent de monuments nationaux. Les doutes qu'il émit sur l'authenticité des textes sacrés le firent excommunier de la synagogue. Gagné par la philosophie de Descartes, il se retira, d'abord aux environs de La Haye, puis à La Haye ; il consacra sa vie à la méditation, gagnant sa subsistance à polir des verres pour les microscopes, édifiant ses amis par la pureté et l'aménité de ses sentiments.



Spinoza.

En 1663, il publia un écrit de circonstance, pour l'éducation d'un jeune homme : *les Deux premières parties des Principes de Descartes démontrées géométriquement*. En 1670, il donna son *Tractatus theologico-politicus*, dans lequel il développait son rationalisme religieux et son libéralisme politique. Les attaques provoquées par cet ouvrage furent si violentes qu'il renonça à publier de son vivant d'autres livres. Il avait écrit un court *Traité de Dieu, de l'homme et de la béatitude*, qui avait été l'esquisse de son *Ethique*. Celle-ci, rédigée sous forme géométrique, était communiquée en manuscrit à de rares initiés. Elle parut immédiatement après sa mort, par les soins de ses amis. Ses autres ouvrages, publiés dans les mêmes conditions, sont : le *De emendatione intellectus ; Epistolæ ; Compendium grammaticæ linguæ hebreæ*. V. SPINOZISME.

La meilleure édition complète de ses œuvres est celle de Van Vloten et Land (La Haye, 1822 ; rééd. en 1895). Il y a une traduction française des principales œuvres de Spinoza, par Saisset (1842).

SPINOZISME ou, d'après l'Acad., **SPINOSISME** (*zissm'*) n. m. Système philosophique de Spinoza.

— ENCYCL. Leibniz définit le *spinozisme* « un cartésianisme immodéré ». Spinoza prend, en effet, son point de départ dans Descartes. Il pense à nouveau les problèmes que celui-ci a posés. En outre, il porte à l'extrême sa méthode en lui donnant une forme rigoureusement géométrique. Enfin, il s'efforce de réduire, par l'application même de cette méthode, les qualités qui persistent dans le système de son maître : l'intelligence et la volonté, l'âme et le corps, la liberté intellectuelle et la liberté d'indifférence, la religion naturelle et la religion révélée.

La métaphysique de Spinoza peut se condenser en quatre définitions qui ouvrent l'*Ethique* : « J'entends par cause de soi ce dont l'essence enveloppe l'existence, c'est-à-dire ce dont la nature ne peut être conçue autrement qu'existante. Par substance, j'entends ce qui est en soi et se conçoit par soi, c'est-à-dire ce dont le concept ne requiert pas, pour être formé, le concept d'une autre chose. Par attribut, j'entends ce que l'intelligence perçoit de la substance comme constituant son essence. Par modes, j'entends les affections de la substance, c'est-à-dire des choses qui sont dans d'autres choses par lesquelles elles sont aussi conçues. » De là, la définition de Dieu : « Un être absolument infini, c'est-à-dire une substance constituée par une infinité d'attributs, dont chacun exprime une essence éternelle et infinie. » De ces attributs, nous ne connaissons que deux : la pensée et l'étendue. Le monde est l'ensemble des modes de ces deux attributs. La nature naturante, c'est Dieu ; la nature naturée, c'est le monde. Il n'y a, entre Dieu et le monde, qu'une différence de points de vue.

L'homme est une collection de modes de l'étendue et de la pensée. Son libre arbitre se réduit à l'ignorance des causes qui le déterminent. La vraie liberté se crée dans la mesure où l'homme s'affranchit de ses passions et, par la contemplation intellectuelle, s'identifie avec Dieu. Le principe de la morale est dans l'amour de Dieu. Le spinozisme est la forme la plus parfaite du panthéisme.

SPINOZISTE ou, d'après l'Acad., **SPINOSISTE** n. Qui professe les principes de spinozisme.

SPINTHARISCOPE (*skop'* — du gr. *spinthêr*, étincelle, et *skopein*, examiner) n. m. Instrument destiné à observer la luminosité du radium.

— ENCYCL. Le *spinthariscope* comprend un tube fermé à l'une de ses extrémités par un écran au sulfure de zinc, à l'autre par une loupe mise au point sur l'écran ; entre l'écran et la loupe, se trouve un fragment de radium. En observant dans l'obscurité à l'aide de la loupe, on aperçoit sur l'écran une multitude de points lumineux qui apparaissent brusquement, puis disparaissent, et cela d'une façon continue.

SPINTHÈRE (du gr. *spinthêr*, étincelle) n. m. Nom donné à une variété verdâtre de sphène.

SPINTHÉROMÈTRE (du gr. *spinthêr*, étincelle, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Instrument dont on se sert pour mesurer l'énergie des étincelles électriques.

SPINTHÉROMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Physiq. Qui a rapport au spinthéromètre.

SPINTHÉROPIE (*pi* — du gr. *spinthêr*, étincelle, et *ôps*, vue) n. f. Pathol. Trouble de la vision, consistant dans la perception subjective de points brillants comme des étincelles.

SPINTHÉROPS (*ropss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des noctuidés, propres à l'hémisphère nord. (Ce sont de grandes nocturnelles à couleurs sombres. *Spintherops spectrum* se trouve dans la France méridionale.)



Spinthérops (red. de moitié).

SPINTRIEN, ENNE (*-ri-in, è-n'*) — du lat. *spintria*, débauché contre nature. adj. || Numism. *Médailles spintriennes*, pièces de cuivre, frappées à l'époque de Tibère, et auxquelles Martial semble faire allusion en parlant de *lasciva numismata*. (Ce n'étaient pas des monnaies, mais des tessères ou jetons employés pour des réunions de débauche; les sujets gravés sur une des surfaces étaient d'une obscénité contre nature.)

SPINULE (lat. *spinula*; de *spina*, épine) n. f. Hist. nat. Petite épine : *Les pattes des araignées du genre liniphie portent de nombreuses* SPINULES.

SPINULEUX (*leû*), **EUSE** [rad. *spinule*] adj. Hist. nat. Qui est en pointe roide et presque piquante.

SPINULIFORME (de *spinule*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'une petite épine.

SPIRACULE n. m. Entom. Syn. anc. de STIGMATE.

SPIRAL, ALE, AUX (rad. *spire*) adj. Techn. Qui a la forme d'une spirale. || *Pompe spirale*, Pompe de forme particulière, constituée par un tube contourné en spirale. — n. m. Petit ressort de montre qui met le balancier en mouvement. || *Spiral réglant*, spiral spécial qui répond à l'aiguille de l'avance et du retard dans les chronomètres.

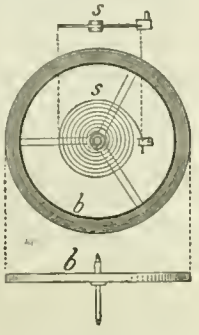

Spiral : *ss*, spiral; *bb*, balancier.

— Encycl. Techn. Ce qu'avait été le pendule pour les horloges, le ressort *spiral* le fut pour les montres et les chronomètres, et c'est à Huygens qu'est due cette invention; le ressort est tourné en spirale. Son extrémité intérieure est reliée à l'arbre du balancier tournant sur deux pivots. L'autre extrémité se rattache à une pièce qui tient elle-même à la platine de la montre. Si l'on fait le balancier en mouvement, celui-ci serre et desserre alternativement les spires du ressort régularise ainsi la rotation des aiguilles.

— Hydraul. *Pompe spirale*. Cet appareil, imaginé par le Hollandais Vettman, en 1756, consiste dans un tuyau courbé en spiros S, S, S, S, dont les diamètres décroissent progressivement, et qui forme une roue tournant sur un axe horizontal. Ce tuyau est ouvert à l'extérieur o, et aboutit, à l'autre extrémité *n'*, à une capacité faisant partie de la roue et communiquant avec le tuyau d'aspiration fixe *eh*. La roue est à moitié plongée dans l'eau du réservoir inférieur; et la faisant tourner, il entre alternativement dans le tuyau *on* des volumes à peu près égaux d'air et d'eau. En passant de spire en spire, l'eau et l'air se distribuent de telle manière que le volume des portions d'air diminue progressivement à mesure qu'elles se trouvent soumises à des pressions de plus en plus grandes. Parvenu en *n'*, l'air supporte une pression égale à la pression atmosphérique, plus celle qui est due à la somme des hauteurs verticales des colonnes d'eau qui sont contenues dans toutes les spires, ce qui détermine la hauteur à laquelle l'eau peut être élevée dans le tuyau *eh*.

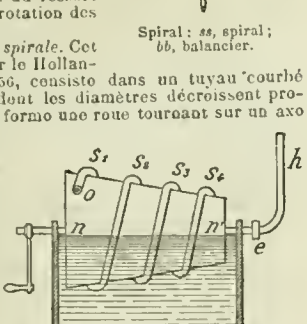

Pompe spirale.

SPIRALE (rad. *spire*) n. f. Géom. Courbe qui fait sur un plan plusieurs révolutions autour d'un point, dont elle s'écarte de plus en plus : *Il y a une infinité de sortes de* SPIRALES, *parmi lesquelles celle d'Archimède est la plus célèbre.*

— *En spirale*, loc. adv. En forme de spirale : *Escalier en* SPIRALE.

— Pyrotech. Nom impropre d'une pièce d'artifice, disposée non en spirale, mais en hélice conique.

— Encycl. Géom. On nomme généralement *spirale* une courbe dont le rayon polaire croît suivant une loi d'ailleurs quelconque, en même temps qu'il tourne, toujours dans le même sens, autour du pôle. Une spirale a nécessairement une infinité de spires distinctes; le rayon polaire peut croître indéfiniment avec l'angle ou tendre vers une limite finie; dans ce dernier cas, la spirale est asymptote à un cercle. Le rayon polaire diminue lorsqu'on lui donne un mouvement contraire, et il peut tendre soit vers zéro, soit vers une limite quelconque, dans le premier cas, la spirale a pour asymptote le pôle lui-même; dans le second, elle a pour asymptote un cercle.

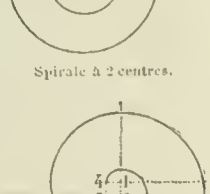

Spirale à 2 centres.

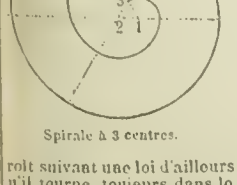

Spirale à 3 centres.

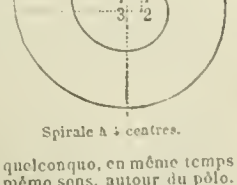

Spirale à 4 centres.

Les spirales les plus connues sont la *spirale d'Archimède*, représentée par l'équation

$$\rho = \rho_0 + r\theta,$$

la *spirale hyperbolique*,

$$\rho\theta = a,$$

et la *spirale logarithmique*,

$$\rho = re^{m\theta}.$$

L'éloignement progressif d'une spirale dépend du nombre des centres qui ont servi à la former.

Il y a des spirales : 1° A deux centres, qui sont situés sur une même ligne; 2° A trois centres, qui sont situés aux trois sommets d'un triangle équilatéral; 3° A quatre centres, qui sont situés aux quatre sommets des angles d'un carré.

Pour décrire, d'un mouvement continu, des spirales suffisamment régulières quand il s'agit, par exemple, de la décoration des jardins, voici le procédé : Attachez un cordeau à un piquet fiché verticalement en terre à l'endroit où doit se trouver le centre de la spirale. Enroulez ensuite le cordeau autour du piquet et attachez une pointe à l'extrémité mobile du cordeau; déroulez celui-ci en le tenant tendu, ayant soin de bien appuyer la pointe verticalement sur le terrain, de manière à tracer la courbe à mesure que le cordeau se déroule. Dans ce procédé, les spires de la ligne tracée sont évidemment d'autant plus écartées que le piquet central est plus gros.

SPIRALÉ, ÉE adj. Bot. Roulé en spirale.

SPIRALEMENT adv. En spirale. (Peu us.)

SPIRALIFÈRE (de *spirale*, et du lat. *ferre*, porter) n. m. Jouet consistant en une sorte d'hélice semblable à celle des bateaux à vapeur, et qui, lancée à l'aide d'un ressort ou d'une cordelette vivement déroulée, s'élève en l'air et s'y soutient quelque temps. On dit aussi HÉLICOPTÈRE. (V. ce mot.)

SPIRAN n. m. Variété de cépage du Languedoc. Syn. ASPIRAN, ÉPIRAN, PIRAN, RIBEYRENC. V. ASPIRAN.

SPIRANT (*ran*), **ANTE** (du lat. *spirare*, respirer) adj. Gramm. So dit des consonnes produites par un simple rétrécissement du canal vocal : *Les consonnes* SPIRANTES. Syn. FRICATIVE, CONTINUE, PROLONGEABLE.

— n. f. *Une* SPIRANTE.

— Encycl. Les *spirantes* s'opposent aux *explosives* ou *momentanées*, dont l'émission ne peut être prolongée. Les spirantes françaises sont *f*, *v* (*labiales*), *s*, *z* (*dentales*), *ch* de « chemin », *j* (*palatales*).

SPIRANTHE n. m. Genre d'orchidées, tribu des néottiées, comprenant plusieurs espèces des contrées chaudes et tempérées, et dont deux se trouvent en France.



Spire des coquilles : *a*, canal antérieur; *b*, bord externe de l'ouverture; *c*, canal postérieur; *d*, suture; *e*, spire; *f*, sommet.

SPIRATION (*si-on* — du lat. *spiratio*) n. f. Théol. Manière dont le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

SPIRDING, lac de l'Allemagne, le plus grand de la Prusse, au faite entre le Pregel et la Vistule, à 117 mètres d'altitude; 120 kilom. carr. Ses eaux vont à la Vistule par le Pissek, le Narew et le Boug.

SPIRE (du lat. *spira*, gr. *speira*, enroulement) n. f. Tour d'une ligne spirale. (On dit aussi TOUR DE SPIRE.) || So dit quelquef. pour SPIRALE.

— Archit. Base de colonne, quand la figure ou le profil de cette base va en serpentant.

— Zool. Ensemble des tours d'une coquille enroulée, comme celle des gastéropodes. (La spire comprend tous les tours, moins le dernier formé; le premier tour de spire est celui de la pointe de la coquille [*nucleus*]; le dernier comprend l'ouverture ou bouche. Ces tours s'enroulent autour d'un axe creux [coquille *ombiliquée*] ou plein [coquille *imperforée*].)

SPIRE (en allem. *Speier*, *Speyer*), ville d'Allemagne (Palatinat-Rhénan ou Bavière-Rhénane), ch.-l. du cercle du Palatinat, sur la rive gauche du Rhin, au confluent du Speierbach; 20.921 hab. Cultures de tabac, de houblon, pépinières. Constructions mécaniques; fabriques de cigares, draps, couleurs, papier, compas; brasseries. Commerce actif de céréales, bétail, tabac, pierres de taille, cuirs. Le monument le plus remarquable est la cathédrale (*Dom*), de dimensions colossales, commencée en 1030, achevée en 1060, restaurée après le grand incendie de 1450. On y voit les tombeaux de plusieurs empereurs et princes : Henri IV, Rodolphe de Habsbourg, Adolphe de Nassau. Dans la nef latérale nord, chapelle de Saint-Afre (1097-1103); dans la nef du sud, chapelle du Baptême (XIIe s.), crypte consacrée en 1039. Le sac de Spire par Louis XIV n'a laissé debout que peu de monuments anciens, entre autres une vieille tour (*Altpörtel*).



Armes de Spire.

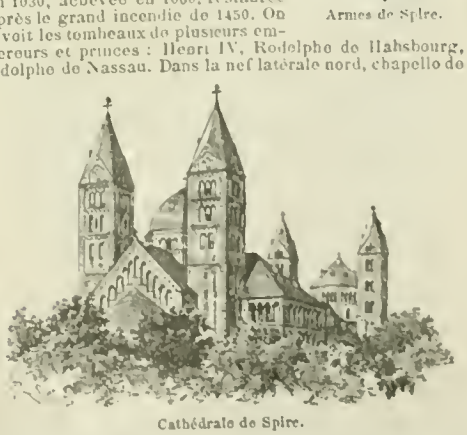

Cathédrale de Spire.

— *Histoire*. Spire (*Noviomagus* des Gaulois, *Colonia Nemeta* des Romains, *Spira* du lat. du moyen âge), fut, dès 348, le siège d'un évêché, détruit par les Germains, et rétabli en 610. Spire eut bientôt après un palais impérial. Saint Bernard y prêcha la croisade en 1146, devant Conrad III. Spire devint ville libre en 1294. De 1513 à 1689, la Chambre impériale y siégea. La Réforme y pénétra en 1525. Vingt-neuf églises furent dans le vieux palais (*Retscher*, de Hradschin, palais de Prague, qui avait servi de modèle, rasé en 1689 quand la ville fut incendiée et dévastée. La plus connue est celle du mois de mars 1529, où les princes allemands partisans de Luther refusèrent de reconnaître en matière de foi les décisions de la majorité, et firent parvenir à l'empereur une protestation solennelle contre les décrets de la Diète. Telle fut l'origine du nom de *protestants*. Spire souffrit beaucoup des guerres des XVIIe et XVIIIe siècles. De 1801 à 1814, cette ville appartint à la France et fut le chef-lieu de l'arrondissement du Mont-Tonnerre. Spire fut donnée à la Bavière, en 1815.

SPIRE (Jean DE), imprimeur allemand du XVe siècle. En 1469, il introduisit l'art typographique dans la ville de Venise, où il devait avoir un succès si extraordinaire. Quelques mois après avoir obtenu de la république le privilège exclusif de son art dans tout le district de Venise, il mourait subitement. Il avait publié les *Lettres familières*, de Cicéron, l'*Histoire naturelle*, de Pline l'Ancien, et commencé l'impression du *De civitate Dei* de saint Augustin.

SPIRÉACÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de SPIRÉE, E.

SPIRÉE n. f. Bot. Genre de rosacées, fournissant plusieurs espèces à l'art de guérir.



Spirée : *a*, fleur; *b*, fruit.

— Encycl. Le reine des prés ou ulmaire (*spiræa ulmaria*) produit des sommités aromatiques, renfermant de l'hydruro de salicyle et qui sont employées comme diurétiques et antirhumatismales en infusions. La *filipendule* (spiræa filipendulo) donne des racines noueuses astringentes et diurétiques. Les feuilles des *spiræa crenata* et *salicifolia* servent en Chine à frauder le thé.

SPIRÉÉ, E adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la spirée.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le genre *spirée*, et élevée par plusieurs auteurs au rang de famille distincte, sous le nom de *spiréacées*. — *Une* SPIRÉÉE.

SPIRÉINE n. f. Matière colorante jaune des fleurs de la spirée ulmaire ou reine des prés. Syn. ACIDE SPIRÉIQUE.

SPIRÈME (du gr. *speirêma*, peloton) n. m. Cordon du noyau qui, au début de la division indirecte ou caryocinèse, se rétracte et prend une apparence contournée.

SPIRICULE (dimin. de *spire*) n. m. Bot. Filet mince, enroulé en hélice, dans l'intérieur des vaisseaux trachéens.

SPIRIDION (saint), évêque de Trimithonte, né et mort dans l'île de Chypre (vers 260-348). C'était un riche chrétien, et ses revenus lui servaient à secourir ses frères indigents. Quoique marié et père d'une jeune fille, il fut choisi par la foule pour être évêque de Trimithonte. Il se sépara de sa femme et se dévoua aux devoirs de sa charge. Pendant la persécution de Galère (310), il fut condamné aux mines et on lui creva l'œil droit. Il figura aux conciles de Nicée (325) et de Sardique. — Fête le 14 décembre.

SPIRIFÈRE n. m. Genre de mollusco'des brachiopodes, type de la tribu des *spiriférines*, fossiles dans les terrains paléozoïques.



Spirifère.

SPIRIFÉRIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mollusco'des brachiopodes, comprenant les genres *spirifère* et voisins, et qui se subdivise en trois tribus : *spiriférinés*, *nucléospirinés*, *othyrismés*. — *Un* SPIRIFÉRIDE.

SPIRIFÉRINÉS n. m. pl. Paléont. Tribu de mollusco'des brachiopodes, famille des *spiriféridés*, dont le genre *spirifère* est le type. — *Un* SPIRIFÉRINÉ.

SPIRIFORME (de *spire*, et *forme*) adj. Qui est en forme de spire, en spirale : *Organe* SPIRIFORME.

SPIRILLE (*ll* mll. — du lat. *spirillum*) n. m. Nom générique des bactéries en forme de filaments allongés et contournés en spirale, présentant parfois des cils nombreux et se mouvant autour et suivant la direction de leur axe.

SPIRIQUE (*rik*) adj. Qui est en forme de spire.

SPIRITE (du lat. *spiritus*, esprit) n. Personne qui passe pour avoir la faculté de se mettre en relation avec les esprits. || Personne qui s'occupe de spiritisme.

— Adjectiv. : *Une revue* SPIRITE. V. SPIRITISME.

SPIRITISME (*tissm'* — rad. *spirite*) n. m. Science occulte qui se donne pour objet principal de déterminer les conditions d'existence de l'esprit avant, pendant et après son incarnation en un corps terrestre, et d'établir les règles de la manifestation de l'esprit des morts aux vivants.

— Encycl. Le *spiritisme* est né vers le milieu du XIXe siècle. Son berceau fut l'Amérique, dans une maison du petit village d'Hydesville (comté de Wayne) Etat de New-York, où des bruits insolites se produisirent, des voix étranges furent entendues, et attribuées les uns et les autres par la crédulité publique à l'intervention des esprits, alors qu'il fut établi plus tard que bruits et voix n'étaient que le résultat d'une supercherie. Dès ce jour, les manifestations spirites se produisirent de toutes parts; les *médiums* se comptèrent bientôt par milliers aux États-Unis. Ce fut en réalité sous ces auspices suspects, mais sur ces faits

SPIRITUALISME (…rad. *spiritualiser*) n. m. … que l'existence de l'esprit comme … substantielle …
… l'enchaînement de l'âme à vivre d'une vie spiri… …
— Encycl. Philos. Le *spiritualisme* reconnaît tout … un esprit distinct de la matière, … la vivifiant, parce qu'il est la fin à … organisé est préparé et accommodé. Il re… un Dieu esprit dont toutes les lois de la … dépendent et dont l'esprit de l'homme est lui-même … communication. Le spiritualisme s'oppose donc … au matérialisme, pour qui la matière se … même, et dans la nature et dans l'homme.
… désigne chez certains philosophes l'ensemble … faits psychologiques perception, image, … sentiment, etc., tous phénomènes dont ne … aucun système philosophique et que tous étudient, … dans un autre sens, le mot « esprit » désigne le prin… de ces phénomènes, et c'est précisément ce … que le spiritualisme affirme dans l'homme en lui … le nom d'« âme ». La principale raison sur laquelle … pour affirmer non la séparation, mais la supré… de ce principe, la voici : tous ces phénomènes se dé… en série; or non seulement cette série se pour… en des phénomènes qui s'appellent et qui s'allient, … elle implique une conscience une de ces rapports; … y a donc sous la série un principe vivant d'unité, car … série qui ne serait qu'une série et qui se connaîtrait … même en tant que série, cela est incompréhensible.
D'autre part, la vie de l'univers se déroule aussi en une … de phénomènes ayant des lois, et l'intelligence de … homme ne peut faire de ses propres facultés un meilleur … que d'essayer de comprendre ces lois. Si cela est, … l'évolution de la nature a un plan et elle a une fin : il est … plus logique, moins mystérieux, moins répugnant pour … notre raison de croire que l'intelligence y a présidé dès … origine. L'intelligence cause et non pas effet de l'évo… du monde, voilà le second dogme du spiritualisme.
A ces deux affirmations fondamentales s'en rattachent … plus souvent quelques autres. Dans l'homme, le spiri… croit à la liberté, tout en se divisant sur la … étendue et les limites de cette liberté; mais enfin, … moment où il y a dans l'homme autre chose que des … soumis à des actions mécaniques, il est raison… de croire que l'esprit se dirige par d'autres influences … qu'il peut se libérer, au moins graduellement et par… tiellement, de la tyrannie des actions purement matérielles. … spiritualisme croit encore que cette âme, libre et res… sable, est immortelle : en Dieu, il voit généralement … être personnel qui a créé le monde et le gouverne, et … le caractère essentiel est le Bien, communicatif de … même, autrement dit la Bonté.
Dans la philosophie antique, Platon et Aristote sont les … représentants du spiritualisme; le premier tendant … séparer davantage l'âme du corps, le second les unissant … en faisant de l'âme la *forme* du corps et sa fin.
… spiritualisme chrétien s'est plus rapproché d'Aristote, … le cartésianisme a tenté de le séparer. Le kantisme, … a dominé la plus grande partie de la philosophie du … siècle, a déclaré qu'en métaphysique le spiritualisme … le matérialisme sont également invérifiables; mais il a … établi le spiritualisme sur une autre base, celle de la … moralité et des conditions que la moralité postule.

SPIRITUALISTE (*lisst'*) adj. Qui appartient au spiritualisme.
— n. Celui, celle qui professe le spiritualisme.

SPIRITUALITÉ n. f. Nature spirituelle, qualité de ce qui est esprit : *La* SPIRITUALITÉ *de l'âme.*
— Théol. mystique. Tout ce qui a pour objet la vie spirituelle : *Livre de* SPIRITUALITÉ.
— Spirit. Nature des esprits, par opposition à la *matérialité*, qui comprend tout ce qui n'est pas spirituel.

SPIRITUEL, ELLE (*tuèl'* — du lat. *spiritualis*; de *spiritus*, esprit) adj. Qui est esprit, ou de la nature des esprits : *Nous savons que l'âme est* SPIRITUELLE, *mais nous ne savons point du tout ce que c'est qu'un esprit.* (Volt.)
— Qui a de l'esprit, qui sait donner aux choses une tournure vive et ingénieuse : *Voltaire, Beaumarchais, Chamfort, étaient fort* SPIRITUELS. ‖ Qui est dit ou fait avec esprit : *Repartie* SPIRITUELLE. ‖ Qui marque, qui indique, qui dénote l'esprit : *Physionomie* SPIRITUELLE.
— Qui est borné, limité au domaine de l'esprit, des intelligences : *Parenté* SPIRITUELLE. ‖ Qui regarde l'âme : *Le pouvoir* SPIRITUEL *s'oppose au* TEMPOREL. ‖ Qui regarde la religion, l'Eglise : *Le pouvoir* SPIRITUEL.
— B.-arts. *Touche spirituelle*, Touche, en peinture ou en gravure, qui a quelque chose de piquant et d'imprévu.
— Musiq. *Concert spirituel*, Concert où l'on exécute exclusivement de la musique religieuse.
— Mystic. *Vie spirituelle*, Vie de l'âme pieuse, pratique habituelle de la méditation des choses du salut et de l'union à Dieu. ‖ *Exercices spirituels*, Pratiques de dévotion, méditations, retraites, etc. ‖ *Communion spirituelle*, Communion d'intention; effort d'intention par lequel on s'unit à ceux qui communient réellement. ‖ *Lecture spirituelle*, Lecture sur un sujet mystique. ‖ *Bouquet spirituel*, Pensée pieuse que l'on retient à la suite d'une exhortation, d'une méditation, d'une lecture et que l'on entretient dans son esprit, pour satisfaire sa dévotion, comme on garde un bouquet pour le respirer. ‖ *Médecin* ou *Directeur spirituel*, Directeur des âmes.
— Philol. *Sens spirituel*, Sens figuré, dans l'interprétation des Ecritures par opposition à *Sens littéral*.
— n. m. Pouvoir spirituel : *Comme la puissance temporelle ne doit pas toucher à l'autel, le* SPIRITUEL *ne doit pas toucher au trône.* Fléch.
— Hist. relig. Membre d'une section de l'ordre des franciscains, qui se sépara de l'institut au XIIIe siècle.
— ANTON. Matériel.
— ENCYCL. Relig. *Frères spirituels.* Les frères spirituels furent d'abord ceux des frères mineurs qui tenaient le plus à l'observation de la règle de saint François et par… rement à l'accomplissement strict du vœu de pau… Ils eurent à leur tête, aussitôt après la mort de … d'Assise, saint Antoine de Padoue. Peu à peu … les limites (v. ce mot) s'introduisirent parmi eux, ainsi que l'esprit de dispute, à propos du sens qu'il fallait donner à la règle franciscaine. Ce fait se produisit surtout, de 1250 à 1260, sous le généralat de Jean de Parme, qui paraît avoir favorisé les opinions attribuées à Joachim et réunies dans l'*Evangile éternel*. (V. EVANGILE.) Daprès ces rêveries, on arrivait, après l'âge du Père et celui du Fils, à l'âge du Saint-Esprit, pendant lequel l'*Evangile éternel* remplacerait le Nouveau Testament qui cesserait d'être en vigueur à partir de l'an 1260. Les frères spirituels devaient être l'âme de ces temps nouveaux. Ces idées étaient exprimées dans un livre intitulé : *Introductorius*, dont l'auteur présumé était un ami de Jean de Parme, le frère mineur Ghérardo ou Gérard. Gérard fut condamné à un emprisonnement de huit ans. Jean de Parme dut résigner ses fonctions. Pierre d'Oliva, plus modéré que Gérard, mais qui rêvait aussi de voir les frères mineurs exercer une influence décisive dans la régénération du monde, telle qu'il la comprenait, et qui fonda même une nouvelle congrégation de spirituels en Provence, fut cité plusieurs fois devant les tribunaux de l'Eglise, et son livre sur l'*Apocalypse* fut condamné par Jean XXII. Ces spirituels, dont les erreurs, du moins dans leur chef, offensaient la doctrine de l'Eglise moins profondément que celle des précédents, se perpétuèrent sous le nom de *Fraticelles* durant tout le XIVe siècle; Occam et ses adhérents prirent parti, dans cette lutte, pour les ordres mendiants contre l'autorité du pape.

SPIRITUELLEMENT (*è-le*) adv. En esprit : *Quelque* SPIRITUELLEMENT *qu'on médite, chacun médite en sa langue.* (Fonten.) ‖ Avec esprit, d'une manière ingénieuse et piquante : *Répondre* SPIRITUELLEMENT.
— Mystic. En esprit, en pensée, en imagination : *Communier* SPIRITUELLEMENT *avec le prêtre.* ‖ *Vivre spirituellement*, Vivre de la vie spirituelle.

SPIRITUEUX (*tu-eû*', **EUSE** adj. Qui contient en notable quantité de l'esprit-de-vin ou alcool.
— n. m. Liqueur spiritueuse : *Proscrire les* SPIRITUEUX.

SPIRITUOSITÉ n. f. Qualité d'un liquide spiritueux, degré d'alcoolisation : *La* SPIRITUOSITÉ *du vin.*

SPIRITUS PROMPTUS EST, CARO AUTEM INFIRMA (*L'esprit est prompt mais la chair est faible*), paroles prononcées par Jésus-Christ au jardin des Oliviers lorsqu'il eut trouvé ses disciples endormis : « Quoi! vous n'avez pu veiller une heure avec moi! Veillez et priez, afin que vous ne tombiez pas dans la tentation, car *l'esprit est prompt mais la chair est faible.* » (St Matth., XXVI, 36-41.)

SPIRITUS UBI VULT SPIRAT (*L'esprit souffle où il veut*, paroles de l'Ecriture [St Jean, III]). L'inspiration ne dépend pas de la volonté; c'est un don du ciel.

SPIRLIN n. m. Nom vulgaire d'une ablette des eaux douces de France (*alburnus bipinctatus*), dite aussi *lugnotte*.

SPIROCHÈTE (*kèt'*) n. m. Nom réservé aux *spirilles*, qui présentent de nombreux tours de spire.

SPIROGONIUM (*ni-om'*) n. m. Genre de phycées, comprenant des algues filamenteuses, contournées en spirale. (Les espèces connues habitent les eaux douces; elles y forment des masses floconneuses d'un beau vert.)

SPIROGRAPHINE n. f. Substance albuminoïde, qu'on rencontre dans les tubes des *spirographis*, et qu'il faut considérer comme un des produits insolubles du fonctionnement de ces organismes.

SPIROGRAPHIS (*fiss*) n. m. Genre d'annélides polychètes tubicoles, famille des serpulidés, propres aux mers d'Europe. (Le *spirographis Spalanzanii* se trouve dans la Méditerranée.)

SPIROGYRE (*jir'*) n. m. Algue verte, formée d'une simple file de cellules allongées, commune dans les eaux douces où elle forme des masses d'un vert foncé.

SPIROÏDE (de *spire*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui est contourné en spirale.
— Anat. *Conduit spiroïde du temporal*, Aqueduc de Fallope.
— Physiol. *Mouvement spiroïde*, Mouvement du cœur dont la pointe, à chaque contraction, se tord de droite à gauche et d'avant en arrière.

SPIROL n. m. Chim. Syn. de PAÉNOL.

SPIROLOBÉ, ÉE (de *spire*, et *lobe*) adj. Bot. Qui a l'embryon contourné en spirale.

SPIROMÈTRE (du lat. *spirare*, respirer, et du gr. *metron*, mesure) n. m. Méd. Appareil destiné à mesurer la capacité vitale ou respiratoire du poumon (v. RESPIRATION), c'est-à-dire le volume d'air expiré par une expiration maximale après une inspiration maximale.


Spiromètre.

— ENCYCL. En clinique, on se sert d'un appareil simple, formé d'un ballon en caoutchouc, dont la dilatation par l'air expiré est traduite volumétriquement sur une règle graduée. Dans les laboratoires, on emploie de préférence le *spiromètre* de Hutchinson, constitué par une cloche gazométrique plongeant dans une cuve à eau et mise, à l'aide d'un tube en caoutchouc, en communication avec la bouche du sujet sur lequel on expérimente. Un indicateur qui suit le mouvement de la cloche et une règle graduée fixe permettent de déterminer le volume de l'air expiré.

SPIROMÉTRIE (*trî*) n. f. Art de se servir du spiromètre.

SPIROMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui concerne la spirométrie.

SPIRONÈME (de *spire*, et du gr. *néma*, cordon) n. m. Cordon ou hélice dextrorsum à tours serrés du pédoncule des *vorticelles*, qui, par sa contraction, détermine l'allongement du pédoncule au moment de l'activité de ces infusoires.

SPIROPHORE (du lat. *spirare*, respirer, et du gr. *phoros*, qui porte) n. m. Appareil destiné à pratiquer la respiration artificielle chez les asphyxiés.
— ENCYCL. Le *spirophore* a été inventé par Woillez en 1876 et se compose d'un cylindre en tôle, dans lequel on introduit le corps de l'asphyxié (sauf la tête). Un soufflet aspire et refoule successivement l'air, de manière à produire des mouvements correspondants de la paroi thoracique et abdominale. Cet appareil est avantageusement remplacé par la pratique de la respiration artificielle a…

oyen de mouvements alternatifs des bras et de tractions thmées de la langue.

SPIROPTÈRE n. m. Genre de vers nématodes, de la mille des filaridés, vivant parasite dans l'appareil gestif de divers vertébrés.


Spirorbis.

SPIRORBIS (*biss*) ou **SPIORBE** n. m. Genre d'anlides polychètes tubicos, de la tribu des serpunés, répandus dans les ers d'Europe et très comun sur les côtes de France.

SPIROSTYLE (do *spire*, et *style*) adj. Bot. Qui a le style rdu en spirale.

SPIROYLIQUE adj. Chim. Syn. de SALICYLIQUE.

SPIRULE n. f. Genre de molsques céphalopodes, type de la mille des *spirulidés*, répandus ns les mers chaudes. (Ce sont s animaux de taille médiocre, ii paraissent vivre à de grandes rofondeurs.)


Spirule : *a*, coupe.

SPIRULIDÉS n. m. pl. Famille mollusques céphalopodes dianchiaux décapides, compreant le seul genre *spirule*. — *Un* IRULIDÉ.

SPISIC-BUKOVICA, comm. Austro-Hongrie (Croatio-Slavoie [comitat de Veroczo ou Virotis], sur la *Bukovica*, affluent la Drave; 5.460 hab.

SPITHAME (du gr. *spithamé*, même sens) n. f. Métrol. gr. Mesuro de longueur qui valait 0m,2312 et qui était l'équivalent de la demi-coudée, de trois quarts de pied, de trois almes, de douze doigts.

— Bot. Mesuro dont se sert Linné, et qui représente espace compris entre le pouce et l'index ouverts le plus ossible.

SPITHEAD, belle rade d'Angleterre, formée par la ancho sur la côte du comté de Hants, entre l'île de Vight au S. et le port de Portsmouth au N. (V. PORTSOUTH.) Elle mesure 20 kilom. de longueur de l'E. à l'O. 5 kilom. de largeur du N. au S. et peut contenir un illier de vaisseaux de guerre.

SPITI ou **PITÎ**, région de l'empire anglais de l'Inde endjab [distr. do Kangra], dans le haut Himalaya, sur versant cachemirien; bordé au N. et à l'E. par le Ladak; 930 kilom. carr.; 2.800 hab. Monastères lamaïques.

SPITTA (Augusto-Philippo), musicographe allemand, né Wechold (Hanovre) en 1841, mort à Berlin en 1894. En 875, il fut appelé à l'université de Berlin comme professeur d'histoire de la musique. Il publia les œuvres d'orgue Dietrich Buxtehude (1875-1876), et collos de Henri chütz. Il entreprit aussi, avec Chrysander et G. Adler, publication d'une revue musicalo historique de grande aleur et fit paraître un intéressant volume de mélanges : *usik, gesammelte Aufsätze* (1894).

SPITTAL, comm. d'Austro-Hongrie (Carinthie), sur la rave, affluent du Danube, au confluent de la Lieser; 285 hab. Ch.-l. do district.

SPITTLER (Louis-Timothéo, baron DE), historien et publiciste allemand, né à Stuttgart en 1752, mort en 1810. fut répétiteur au séminaire de Tubingue et professeur Gœttingue, puis président de la direction supérieure s études dans le Wurtemberg. En 1806, il fut nommé irateur de l'université de Tubingue, ministre, et reçut le tre de baron. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Hisire du droit canonique jusqu'au temps du faux Isidore* 778); *Abrégé de l'histoire de l'Eglise chrétienne* (1782); *istoire du Wurtemberg sous les comtes et les ducs* (1783); *istoire de la principauté de Hanovre* (1786); *Histoire de récolution danoise de 1660* (1796); etc.

SPITZBERG, archipel de l'océan Glacial arctique, à 0 kilom. environ du cap Nord, vis-à-vis de la Laponie, tre 7° 40' et 30° de long. E., 76° 26' et 80° 50' de lat. N. nviron 70.000 kilom. carr., suivant les probabilités, car Spitzberg n'est pas encore bien connu; là-dessus près 40.000 pour le Spitzberg proprement dit ou Spitzberg ccidental, les autres îles étant la Terre du Nord-Est, la erre d'Edge, l'île Barentz, la Terre du Roi-Charles, celle Prince-Charles et maints îlots, maints écueils. Comme on nom germanique l'indique (Spitzberg veut dire : *mont ointu*), l'archipel est essentiellement ardu, montagneux, ec pics de 1.000, 1.200, peut-être 1.500 mètres. En vertu sa latitude et de ses hautes altitudes, les glaciers y nt vastes, les névés aussi, le climat purement polaire et rchipel à peu près inhabitable, inhabité, sauf, dans la ison relativement chaude, où elle est visitée par des cheurs, des explorateurs et des touristes. Découvert en 96, au cours de sa troisième expédition à la recherche passage nord-est, par le Hollandais Guillaume Barentz, t en exécuta peut-être dès lors le périple, le Spitzberg t fréquenté au XVIIe siècle par de nombreux baleiniers ollandais, anglais et même français, dont quelques-uns rent d'intéressantes études de détail. Toutefois, l'étude ientifique de cet archipel ne remonte guère qu'à l'époque les baleiniers cessèrent de s'y rendre régulièrement; s travaux do cet ordre qu'y exécuta, dès 1838, le navire ançais la *Recherche* y furent poursuivis dans la seconde oitié du XIXe siècle par les Suédois (en particulier par le élèbre A. E. Nordenskjöld et par le Dr Nathorst, par s Anglais (Leigh Smith, sir Martin Conway, etc.), par s savants et les marins français de la *Romanche*, par le rince de Monaco. Ils ont eu pour couronnement, de 1898 1901, la mesure d'un arc de méridien de 1° 20' de longueur qui constitue une base rigoureuse pour les futures rtes du Spitzberg.

SPITZER (COLLECTION), célèbre collection d'objets d'art unie par Samuel dit Frédéric Spitzer (né à Presbourg 1817, mort à Paris en 1890). Cet israélite alla à Paris ers 1852, et, tout en s'y livrant au commerce de la curiosité, so composa cet ensemble unique de chefs-d'œuvre, l'on admirait surtout les ivoires, l'orfèvrerie religieuse, s émaux, les bronzes, les meubles, les faïences, les verreries, les tapisseries du moyen âge et de la Renaissance. Aux dernières années de sa vie, Spitzer en fit dresser le catalogue par un groupe d'érudits. La collection Spitzer fut vendue en 1893 et produisit plus de 1 millions, quelques objets seulement passèrent dans les musées de l'État.

SPITZER (Daniel), écrivain autrichien, né à Vienne en 1835, mort à Moran en 1893. Il fut membre de la Chambre de commerce de Basse-Autriche et publia des articles d'économie politique. Ses *Promenades viennoises* (1865), par leur verve satirique, le rendirent célèbre. On a encore de lui des nouvelles : *le Droit du seigneur* (1877); *Wagnériens passionnés* (1880).

SPITZHARFE n. f. Instrument de musique allemand et italien. (En Italie, on le nomme *arpanetta*; il est à double table d'harmonie et participe de la harpe et du psaltérion; on pense que cet instrument a inspiré l'idée du clavicorde vertical.)


Spitzharfe.

SPITZKASTEN (pron. allem. *chpitskass-tèn'* — mot allem.; de *spitz*, pointe, et *kasten*, caisso) n. m. Appareil utilisé, dans le traitement des minerais broyés, pour le classement des sables et la séparation des schlamms.

— ENCYCL. Le *spitzkasten* est formé d'une série de récipients juxtaposés, *p*, *p'*, *p''*, en forme de pyramides renversées de dimensions croissantes, et communiquant entre elles par leur grande base. A chaque sommet de pyramide *s*, *s'*, *s''*, une petite ouverture de dimensions réglables sert à l'évacuation des sables déposés. De l'eau claire est amenée au fond des caisses par les tuyaux *t*, *t'*, *t''*, qui sont munis de robinets permettant de régler l'intensité du courant. Les troubles, arrivant par *a*, et entraînés par un courant uniforme, déposent leurs grains d'autant plus vite que la grosseur et, par conséquent, le poids de ceux-ci sont plus considérables, tandis que le courant d'eau ascendant fourni par les tuyaux *t*, *t'*, *t''* fait flotter les schlamms, qui sont éconduits par la rigole *r*. Chaque caisse pyramidale recueillo ainsi des grains de grosseur différente.

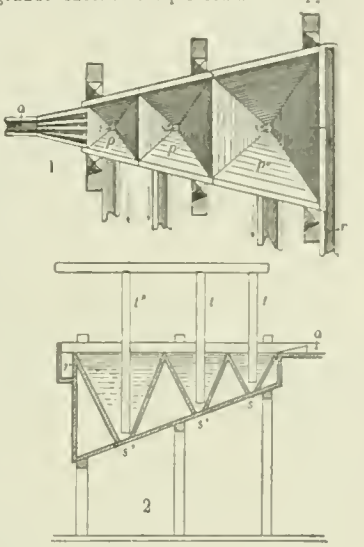
1. Spitzkasten vu en dessous; 2. Coupe schématique.

SPIURE n. f. Techn. Poussier de houille.

SPIZAÈTE n. m. Genre d'oiseaux rapaces, de la tribu des aquilinés, répandus dans les régions chaudes du globe. (Ce sont des aigles huppés, de taille moyenne, avec une livrée ordinairement sombre.)

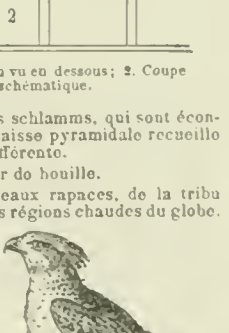
Spizaète.

SPLACHNE (*splakn'*) n. m. Genre de mousses, type de la tribu des *splachnées*, caractérisées par des tiges simples ou presque simples, une columelle en tête, faisant saillie hors de la capsule, un opercule court et obtus. (Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, qui habitent l'Europe et surtout les contrées du Nord.)

SPLACHNÉ, ÉE (*kné*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au splachne. Syn. SPLANC.

— n. f. pl. Tribu de mousses, ayant pour type le genre *splachne*. — *Une* SPLACHNÉE.

SPLANCHNIQUE (*splank'-nik'* — du gr. *splagkhnikos*; de *splagkhna*, entrailles) adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux viscères. ‖ *Cavités splanchniques*. Grandes cavités du corps, crâne, thorax et abdomen. ‖ *Nerfs splanchniques*. Branches du nerf sympathique qui se distribuent dans les cavités thoracique et abdominale.

SPLANCHNOCÈLE (*kno-sèl'* — du gr. *splagkhnon*, viscère, et *kelos*, vide) n. f. Cavité générale du corps de l'adulte, formée, pendant le développement, aux dépens des cavités des parties ventrales de tous les segments primordiaux ou *protovertèbres*.

SPLANCHNOGRAPHIE (*kno, fi* — du gr. *splagkhnon*, viscère, et *graphein*, décrire) n. f. Description des viscères.

SPLANCHNOGRAPHIQUE (*kno, fik'*) adj. Qui appartient à la splanchnographie.

SPLANCHNOLOGIE (*kno, ji* — du gr. *splagkhnon*, viscère, et *logos*, discours) n. f. Partie de l'anatomie qui traite des viscères. ‖ Ouvrage qui traite des viscères.

SPLANCHNOLOGIQUE (*kno, jik'*) adj. Qui appartient à la splanchnologie.

SPLANCHNOPLEURE (*kno* — du gr. *splagkhnon*, viscère, et *pleuron*, côté) n. f. Lame du mésoderme qui est appliquée à l'endoderme. Syn. LAME FIBRO-INTESTINALE.

SPLANCHNOSCOPIE (*kno-sko-pi* — du gr. *splagkhnon*, viscère, et *skopein*, examiner) n. f. Ant. rom. Inspection des entrailles des victimes pour connaître l'avenir.

SPLANCHNOSCOPIQUE (*kno-sko-pik'*) adj. Qui concerne la splanchnoscopie.

SPLANCHNOTOMIE (*kno, mi* — du gr. *splagkhnon*, viscère, et *tomé*, section) n. f. Anat. Dissection des viscères.

SPLANCHNOTOMIQUE (*splank, mik'*) adj. Anat. Qui a rapport à la splanchnotomie.

SPLAVNOUKA, bourg de Russie (gouv. de Saratov, distr. de Kamychine; 5 000 hab.

SPLEEN (*splin* — de l'anal. *spleen*, rate, parce que l'on a cru autrefois que l'humeur noire était produite par la rate) n. m. Forme atténuée de l'hypocondrie.

— ENCYCL. Le *spleen* est un état neurasthénique ou, plus exactement, une psychasthénie qui peut avoir sa source dans le genre de vie ou le changement de conditions d'existence et aboutir parfois à une véritable misanthropie. Le spleen se complique parfois de misanthropie et spécialement de misogynie. Son traitement est celui de la *psychasthénie*.

SPLÉNALGIE (*ji* — du gr. *splen*, rate, et *algos*, douleur) n. f. Pathol. Douleur siégeant à la rate.

SPLÉNALGIQUE (*jik'*) adj. Méd. Qui concerne la splénalgie.

SPLENDEUR (*splan* — du lat. *splendor*, même sens) n. f. Grand éclat de lumière : *La* SPLENDEUR *du soleil*.

— Fig. Grand éclat d'honneur, de gloire, de puissance, etc : *La* SPLENDEUR *de son nom, de sa race*. ‖ Magnificence, pompe; au plur., Choses magnifiques : *La* SPLENDEUR *d'une cour, d'un cortège*. ‖ Qualité morale éclatante : *Le vrai est l'expression du bien, et le beau la* SPLENDEUR *du vrai*.

— SYN. Brillant, etc. V. BRILLANT. ‖ **Faste**, etc.

Splendeurs et misères d'une courtisane, roman de H. de Balzac (1843-1846, de la série des *Scènes de la vie parisienne*. Il comprend quatre parties : 1° *Esther heureuse*; 2° *A combien l'amour revient aux vieillards*; 3° *Comment les mauvais chemins*; 3° *la Dernière Incarnation de Vautrin*. Il peut être considéré comme une suite des *Illusions perdues*. Lucien de Rubempré conclut avec le forçat Jacques Collin, *alias* Vautrio ou l'abbé Carlos Herrera, une alliance mystérieuse dans laquelle, en échange des jouissances que celui-ci lui procure, il devient sa créature et son instrument dans le monde. La courtisane Esther Gobseck et Lucien de Rubempré s'aimeot passionnément. Mais il entre dans les plans de Vautrin de rejeter Esther dans la boue en la vendant au financier Nucingen et de marier Lucien avec une jeune fille de l'aristocratie. Malheureusement pour lui, Esther s'empoisonne. Lucien et Vautrin sont arrêtés. De grandes dames se mettent en devoir d'innocenter Lucien, mais le jeune homme, dont l'énergie est inférieure à son rôle, se laisse aller à des révélations compromettantes et se pend dans sa prison. Resté seul en face de la justice, Vautrin la force à composer avec lui et devient chef de la sûreté. La passion d'Esther pour Lucien et de Nucingen pour Esther, l'ascendant de Vautrin sur Lucien, les exploits antagonistes des policiers et de la bande de Vautrin font l'intérêt de ce roman qui, vers la fin, a le défaut de tourner un peu trop vers le feuilleton judiciaire.

SPLENDIDE (*splan* — du lat. *splendidus*; de *splendere*, briller) adj. Qui a de la splendeur, un grand éclat lumineux : *Un soleil* SPLENDIDE. ‖ Magnifique, somptueux : *Festin* SPLENDIDE.

SPLENDIDEMENT (*splan*) adv. D'une manière splendide.

SPLENDIR (*splan* v. o. Avoir de la splendeur (Rare.

> Elle voyait grandir et *splendir* à mesure
> Du céleste captif la touchante figure
> LAMARTINE.

SPLÉNECTOMIE (*nek', mi* — du gr. *splén*, rate, et *ektomé*, ablation) n. f. Chir. Opération qui consiste à extirper la rate. (C'est une opération bien réglée et qui donne de bons résultats dans certains cas d'hémorragies, de ruptures de la rate, à la suite de chutes ou de traumatismes de l'abdomen.)

SPLÉNECTOMIQUE (*mik'*) adj. Chir. Qui appartient à la splénectomie.

SPLÉNEMPHRACTIQUE (*nan, tik'*) adj. Méd. Qui appartient à la spleuemphraxie.)

SPLÉNEMPHRAXIE *nan-frak'-si* — du gr. *splén*, rate, et *emphrassein*, obstruer) n. f. Engorgement de la rate. (Peu us.)

SPLÉNÉTIQUE (*tik'* — du gr. *splen*, rate) adj. Méd. Qui a rapport à la rate.

— n. et adj. Se dit d'une personne qui a une maladie de la rate ou qui a le spleen.

SPLÉNIFICATION (*si-on* — du gr. *splén*, rate, et du lat. *facere*, faire) n. f. Altération d'un tissu organique, notamment du foie ou du poumon, qui lui donne un aspect analogue à celui de la rate. ‖ On dit aussi SPLÉNISATION.

SPLÉNIQUE (*nik'* — du gr. *splén*, rate) adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à la rate. ‖ *Artère splénique*, Nom d'une branche du tronc cœliaque, qui se porte dès son origine vers la rate en suivant le bord supérieur du pancréas. (Sur son trajet elle donne des branches collatérales : *artère pancréatique, gastro-épiploïque, vaisseaux courts.*) ‖ *Veine splénique*, Veine qui porte le sang veineux de la rate à la veine *porte*.

SPLÉNISATION n. f. Pathol. V. SPLÉNIFICATION.

SPLÉNITE (du gr. *splén*, rate) n. f. Inflammation de la rate.

— ENCYCL. Pathol. La *splénite* est rarement primitive : le plus souvent, elle est la résultante d'un traumatisme porté sur l'hypocondre gauche, ou elle est consécutive à une maladie septicémique. Presque toujours, elle aboutit à des abcès qui peuvent s'enkyster, provoquer des périsplénites, s'ouvrir dans la plèvre, l'estomac, l'intestin, le péritoine ou fuser au dehors. Le diagnostic s'établit par la localisation nette de la douleur, l'augmentation de volume de l'organe, les vomissements, la fièvre avec accès intermittents. Le traitement consiste en une révulsion énergique, l'administration de la quinine à haute dose et l'intervention chirurgicale.

— Art vétér. L'inflammation de la rate est rare chez les animaux; elle est ordinairement le résultat d'une violence extérieure, comme un coup de pied sur le flanc

…à provoquer … hémorragie …

SPLÉNIUS … n. m. … la partie … et la …

SPLÉNOCÈLE … rate, et …, tumeur …

SPLÉNOCYTE … rate, et …, cel…

SPLÉNOGRAPHE … Celui qui s'occupe de …

SPLÉNOGRAPHIE … rate, et …, description de la rate

SPLÉNOGRAPHIQUE … Qui appartient à la spl…

SPLÉNOÏDE … rate et …, aspect. Anat. Nom donné à la partie … de la rate. *Tissu splénoïde*, …

SPLÉNOLOGIE … rate, et …, traité de la rate

SPLÉNOLOGIQUE … Qui appartient, qui a rapport à la …

SPLÉNOLOGISTE … Syn. de SPLÉNOLOGUE

SPLÉNOPATHIE … rate, et …, maladie de la rate

SPLÉNOPATHIQUE … adj. Qui concerne la splénopathie

SPLÉNOTOMIE … du gr. *splên, enos*, rate, et *tomê*, section. Chir. Section de la rate. Dissection de la rate

SPLÉNOTOMIQUE … adj. Qui appartient à la splénotomie

SPLUGEN, village de Suisse … des Grisons, … Hinterrhein, au pied … Kalkberg, … hab. … des routes du Bernardin et du Spluga, à l'entrée … de la vallée … Chiavenna (Italie) et … la vallée du Rhin à … la … Cette … est à 2 117 mètres. C'est … la plus anciennement connue des Alpes

SPODE (du gr. *spodos*, cendre) n. f. Nom donné autrefois à la variété … obtenue par sublimation ou calcination … Ivoire calciné à blanc

SPODITE (du gr. *spodos*, cendre) n. f. Cendre volcanique

SPODOMANCIE (…-*si*, du gr. *spodos*, cendre, et *manteia*, divination) n. f. Méthode divinatoire basée sur la couleur, l'abondance et la disposition des cendres des bûchers dans les sacrifices. ‖ On dit aussi SPONIOMANCIE.

SPODOMANCIEN, ENNE (…-*sin, ène*) n. Personne qui pratique la spodomancie. — Adj. Qui a rapport à la spodomancie.

SPODOMANTIQUE (…-*tik*) n. f. Traité de spodomancie.

SPODUMÈNE n. m. Géol. Syn. de TRIPHANE.

SPOFFORTH, village d'Angleterre, comté d'York (West-Riding), sur un affluent du Nidd, 3.800 hab.

SPOHR (Louis), violoniste et compositeur allemand, né à Brunswick en 1784, mort à Cassel en 1859. Il exerça une … influence sur la marche de l'art en Allemagne … compositeur. Il appartenait à l'école dite romantique, et ses opéras en témoignent : *le Duel des amants* (1813), *Faust*, *Zémire et Azor* (1819), *Jessonda* (1823), … Son œuvre capital, *l'Esprit de la montagne* (1812), *Alchimiste* (1817), *Pietro d'Albano* (1834), *les Croisés* (1845), … Ses autres compositions sont nombreuses, … symphonies, ouvertures, … messes, hymnes, etc.

SPOKANE ou **SPOKANE FALLS**, ville des États-Unis … sur la rive … à 7 kilom. … favorisée par les chutes du … commerce de …

SPOKANE, … Washington, sur la … affluent le *Spokane*; 10.000 hab. Ch. l. …

SPOLÈTE (… ville d'Italie (Ombrie), … de circondario. Archevê-



Aqueduc de Spolète.

…ché. Commerce et … importants. L'histoire … Lombards, … fut la capitale … Agilulf (590 av. J.-C.) … Aoo…al, fut la capitale … du duché lombard, puis fut la … ragée par Barberousse et souffrit beaucoup des tremblements de terre.

SPOLIAIRE (…-*ièr*) n. m. Forme francisée de SPOLIARIUM.

SPOLIARIUM (…-*ri-om*') — mot lat., de *spoliare*, dépouiller. … Amphithéâtre … Partie de l'amphithéâtre où l'on achevait … gladiateurs blessés et où l'on dépouillait les morts … vêtements.

SPOLIATEUR, TRICE (du lat. *spoliator, trix*; de *spoliare*, dépouiller) n. Personne qui spolie, qui dépouille par … ou par ruse. *Qu'dit et conquérant dit* SPOLIATEUR. — Adjectiv. Qui dépouille, qui produit la spoliation : *Une* … SPOLIATRICE.

SPOLIATIF, IVE (du lat. *spoliare*, dépouiller) adj. Qui … pour but, qui entraîne … *Saignée spoliative*, Saignée qui a pour but une diminution notable de la masse du sang.

SPOLIATION (…-*si-on* — rad. *spoliatif*) n. f. Action de déposséder par violence ou par fraude : *Les* SPOLIATIONS *des conventionnels*

SPOLIER (du lat. *spoliare*; *spolium*, dépouille. — Prend deux *i* de suite aux deux pr. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et … pres. du subj. *Nous spoliions, Que vous spoliiez*) v. a. Dépouiller par force ou par fraude : SPOLIER *un orphelin de son héritage.*

SPOLPOLIVA n. m. Pulpe de l'olive séparée du noyau.

SPOLTORE, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo], … sur une colline, à 510 hab.

SPON (Jacob), archéologue français, né à Lyon en 1647, mort à Vevey (Suisse) en 1685. Il fit à Lyon et à Strasbourg ses études de médecine, et se fit inscrire au collège médical de Lyon en qualité d'agrégé. Tout en se livrant à la pratique de son art, Spon se mit à recueillir les antiquités et les inscriptions de sa ville natale. En 1674, il se rendit à Rome, pour y rejoindre le numismate Vaillant avec le botaniste anglais Wheler, puis il visita les îles Ioniennes, la Grèce, la Troade, la Phrygie, la Thrace, Constantinople et toute l'Asie Mineure. Il retourna en France par Venise et les Grisons. Outre des descriptions de monuments, Spon rapportait deux mille inscriptions inédites, cent cinquante manuscrits et plus de six cents médailles. Dans l'espoir de s'attirer un protecteur, il dédia son *Voyage en Grèce* au P. La Chaise, confesseur du roi, qui se borna à l'engager, par lettre, à embrasser le catholicisme. Spon refusa. L'année même où il achevait son volume de *Miscellanea*, en 1685, Spon fut obligé de s'enfuir en Suisse, où il mourut. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut mentionner spécialement : *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon* (1673 ; *Re l'origine des étrennes* (1674 ; *Relation de l'état présent de la ville d'Athènes, ancienne capitale de la Grèce* (1674) ; *Ignotorum atque obscurorum quorumdam deorum ara* 1676 ; *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant*, etc. (1678) ; *Histoire de la république de Genève, depuis les premiers siècles de la fondation de la ville, tirée fidèlement des manuscrits* 1680 ; *Miscellanea eruditæ antiquitatis* (1685) ; etc.

SPONDAÏQUE (*da-ïk*' — du lat. *sponduicus*, gr. *spondeiakos*) adj. Métriq. Se dit d'un rythme où dominent les spondées. ‖ Se dit aussi, dans la métrique grecque et latine, d'un vers hexamètre, dont le cinquième pied est un spondée, au lieu d'être un dactyle.

— Antiq. gr. *Flûte spondaïque*, Flûte qui servait à accompagner les chants religieux pendant les libations et les sacrifices. ‖ *Rythme spondaïque*, Rythme composé de spondées. ‖ *Vers spondaïque*, Hexamètre où le dactyle du cinquième pied est remplacé par un spondée.

SPONDAULE (*dôl*' — gr. *spondaulês*; de *spondê*, libation, et *aulê*, flûte) n. m. Antiq. gr. Musicien qui jouait de la double flûte pendant des libations ou pendant un sacrifice. ‖ Chant exécuté pendant les sacrifices, avec accompagnement de flûte. ‖ Récitatif dans une tragédie.

SPONDAULION (*dô-li-on*' — mot gr.) n. m. Air joué par le spondaule. ‖ Nom des vers qu'on chantait sur la même mesure que les airs joués par le spondaule.

SPONDÉ (du gr. *spondê*, libation) n. f. Antiq. gr. Libation, offrande de vin pur ou d'autres liquides, que l'on répandait à terre, sur le foyer ou sur l'autel, et que l'on consacrait aux dieux. ‖ Libations qui accompagnaient la conclusion d'un traité ; d'où traité, convention. ‖ Trêve ou armistice pendant la célébration des jeux Olympiques. ‖ Septième heure du jour, consacrée aux libations.

SPONDÉASME (*asm*' — gr. *spondeasma*; de *spondê*, libation) n. m. Musiq. anc. Altération qui élevait le son de la corde de trois demi-tons.

SPONDÉE (du gr. *spondeion*) n. m. Antiq. gr. Vase pour les libations. ‖ Air de flûte qu'on exécutait pendant les libations.

SPONDÉE (gr. *spondeios*; de *spondê*, libation, parce que, dans les chants qui accompagnaient la cérémonie des libations, on employait le rythme spondaïque) n. m. Métriq. Pied composé de deux syllabes longues. Très employé dans la métrique grecque et latine, surtout en raison de sa marche grave, pour exprimer la lenteur, la tristesse, la difficulté. Poème en vers spondaïques.

SPONDIAS (…-*as*) n. m. Genre de … anacardiacées, comprenant des arbres à feuilles alternes imparipennées, à fleurs hermaphrodites ou unisexuées. Le fruit est un drupe comestible. Les *spondias doux* est un arbre … de Tahiti, répandu maintenant dans toutes les … tropicales, il fournit un fruit très estimé sous le … de *pomme de Cythère*, dont on fait d'excellentes confitures et … une boisson fermentée.)



Spondias : *a*, fleur grossie; *b*, fruit.

SPONDOPHORE n. m. Antiq. gr. Héraut qui proclamait la trêve pendant la célébration des grands jeux. Il apportait des propositions de paix.

SPONDYLE (du lat. *spondylus*; gr. *spondulos*, vertèbre) n. m. Anat. Ancien nom des vertèbres, et particulièrement de la deuxième vertèbre cervicale. ‖ Antiq. gr. Boule de cuivre, qui servait à exprimer les suffrages. ‖ Zool. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *spondylidés*, répandus dans les mers chaudes. (Ce sont des animaux de taille moyenne, voisins des peignes. Leur coquille est très recherchée. Une des plus belles espèces est le *spondylus princeps*, de l'océan Indien.)



Spondyle (moll.).

SPONDYLIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les genres *spondyle, plicatule, terquème, pachypteric.* — *Un* SPONDYLIDE.

SPONDYLITE (rad. *spondyle*) n. f. Inflammation des vertèbres.

SPONDYLOSE RHIZOMÉLIQUE (*lik*' — de *spondulos*, vertèbre, *rhiza*, racine, et *mêlos*, membre) n. f. Affection d'ordre rhumatismal, décrite par P. Marie.

— Encycl. La *spondylose rhizomélique* consiste en une ankylose progressive et parfois absolue du rachis et des articulations de la racine des membres (hanche, épaule ; les articulations costales finissent aussi par se souder, et la mort survient par impossibilité mécanique de la respiration thoracique. Cette affection peut se montrer chez les animaux, notamment chez le chat.

SPONGIAIRES (*ji-ér*') n. m. pl. Sous-embranchement de cœlantherés, comprenant les éponges. — *Un* SPONGIAIRE.

— Encycl. Les *spongiaires* sont les premiers, parmi les animaux inférieurs, qui soient constitués par un assemblage d'éléments cellulaires et chez lesquels on puisse déjà apercevoir une différenciation de cellules et de tissus. Ces êtres existent soit à l'état d'individus isolés, soit le plus souvent à l'état de colonie. Chaque individu se ramène à une sorte de sac d'un tissu gélatineux ou spongieux, muni d'une ouverture ou *oscule*, et percé d'une quantité de spores par lesquelles pénètrent les particules alimentaires en suspension dans l'eau. Le parenchyme produit ordinairement une sorte de charpente ou squelette corné, siliceux ou calcaire, composé de spicules aux formes les plus diverses. Dans toute éponge vivante, ce squelette est noyé dans la masse de la substance gélatineuse ou coriace qui constitue le corps, massé traversée par des quantités de canaux ramifiés et allégée par des grandes cavités que tapissent des cellules flagellées, etc.

Les spongiaires se reproduisent par bourgeonnement, gemmation, scissiparité, ou par la soudure d'individus voisins. Dans la reproduction sexuelle, il se produit des œufs d'où sortent des larves ciliées qui se fixent, puis subissent une métamorphose avant de devenir une véritable éponge, dont la forme la plus simple est dite *olynthus*.

A l'exception des *spongilles* d'eau douce, tous les spongiaires sont des animaux marins vivant fixés aux rochers ou au fond de la mer à des profondeurs très diverses, et ils abondent surtout dans les régions chaudes, où ils affectent souvent les formes les plus bizarres et atteignent de grandes dimensions. Beaucoup d'espèces sont extrêmement utiles ; les éponges usuelles constituent une branche importante de commerce.

Les spongiaires sont ordinairement divisés en deux ordres : *éponges fibreuses* ou *fibrospongies*, *éponges calcaires* ou *calcispongies*.

SPONGIEUX (*ji-eû*), **EUSE** [du lat. *spongiosus*] adj. Semblable à une éponge, poreux comme l'éponge : *Le poumon est* SPONGIEUX. ‖ Qui s'imbibe comme une éponge : *Un sol* SPONGIEUX.

— Fig. Qui a la faculté de s'assimiler les objets extérieurs : *Il y a des esprits* SPONGIEUX *qui prennent toutes les impressions.* (La Rochef.)

— Anat. *Tissu spongieux*, Tissu qui forme la presque totalité des os courts et les extrémités des os longs. ‖ *Os spongieux*, Ethmoïde.

SPONGIFORME (*ji* — du lat. *spongia*, éponge, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme, l'aspect d'une éponge.

SPONGILLE (*jill* [*ll* mll.]) n. f. Genre d'éponges fibreuses halichondrines, de la famille des réniéridés, comprenant quelques espèces des eaux douces d'Europe.

SPONGINE (*jin*' — du gr. *spoggos*, éponge) n. f. Substance albuminoïde du groupe de la kératine, que l'on trouve dans les éponges, où elle forme un tissu de soutien.

SPONGIOBLASTE (*ji-o-blasst*' — du gr. *spoggos*, éponge, et *blastos*, cellule) n. m. Cellule nerveuse de la zone plexiforme ou réticulée interne de la rétine.

SPONGIOPLASME (*ji* — du gr. *spoggos*, éponge, et de *plasma*) n. m. Nom donné, à cause de sa forme, à la partie filamenteuse du protoplasma, entre les mailles de laquelle se trouve la partie fluide, dite *hystoplasma*.

SPONGIOSITÉ (*ji* — du lat. *spongia*, éponge) n. f. Qualité de ce qui est spongieux : *La* SPONGIOSITÉ *d'un tissu.*

SPONGOÏDE (du gr. *spoggos*, éponge, et *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui a l'apparence de l'éponge.

— Pathol. *Os spongoïde*, Os rachitique, qui prend un apparence spongieuse. ‖ *Tissu spongoïde*, Tissu qui présente une disposition aréolaire analogue à celle que l'on observe dans la constitution des éponges et que l'on observe dans certaines tumeurs, et dans les os rachitiques.

SPONSALIES (*li* — lat. *sponsalia*; de *sponsus*, époux) n. f. pl. Antiq. rom. Fiançailles, chez les Romains.

— Encycl. Les *sponsalies* constituaient, selon Servius Sulpicius Rufus, un contrat, d'un côté par stipulations et conditions, et de l'autre par promesse. Ce contrat, d'ailleurs, n'engageait pas également et pouvait être dissous par le consentement d'un seul, sauf dommages-intérêts fixés par le juge. Une personne engagée dans deux sponsalies était notée d'infamie. Le fiancé offrait à sa future femme un anneau de fer (*pronubum*) qu'elle portait au deuxième doigt de la main gauche. Quelquefois, l'anneau était remplacé par quelques pièces d'or (*arrha sponsalitia*).

SPONSIO (mot lat.) n. f. Dr. rom. Forme primitive d'engagement verbal solennel qui, à l'origine, paraît avoir

un caractère religieux, mais, pour cette raison, était dépourvue de sanction légale. (On en trouve une trace dans l'usage des fiançailles [*sponsalia*].)

SPONTANÉ, ÉE du lat. *spontaneus*; de *sponte*, de son propre mouvement) adj. Libre, volontaire, non provoqué, ni imposé : *La perception des sens est le premier acte* SPONTANÉ *de l'enfance.* (Mme Monmarson.) ‖ Qui n'a rien d'artificiel; qui se produit naturellement, par la seule force des choses : *L'instinct est l'expression* SPONTANÉE *de la nature de chaque être.* (L'abbé Bautain.)

— Qui a une extrême promptitude d'action : *Les Celtes étaient simples et* SPONTANÉS. (Michelet.)

— Bot. Se dit des plantes qui croissent naturellement dans un pays, sans y avoir été introduites par l'homme ou par une cause accidentelle.

— Méd. *Évacuation spontanée*, Celle qui n'est pas provoquée par un remède ou une manœuvre opératoire. ‖ *Lassitude spontanée*, Celle qui ne résulte d'aucun travail. ‖ *Maladie spontanée*, Maladie sans cause apparente. ‖ *Combustion spontanée*. V. COMBUSTION.

— Physiol. Se dit des mouvements qui s'exécutent d'eux-mêmes ou sans cause extérieure apparente : *Les mouvements du cœur, du cerveau, des artères sont des mouvements* SPONTANÉS. ‖ *Génération spontanée*, Génération d'un être vivant produite sans l'intervention d'aucun germe ou ovule. (Les expériences de Pasteur ont montré que, dans tous les cas où on l'admettait, il y a en réalité ensemencement de germes; on ne connaît encore aucun exemple de génération spontanée d'une substance vivante.)

SPONTANÉITÉ n. f. Caractère de ce qui est spontané : *Le propre de la délibération, c'est d'éteindre la* SPONTANÉITÉ. (E. de Girard.)

— Pathol. *Spontanéité morbide*, Apparition de troubles fonctionnels auxquels on ne peut attribuer d'autre cause connue que le jeu des fonctions elles-mêmes.

SPONTANÉMENT adv. D'une manière spontanée : *La raison se développe de deux manières : ou* SPONTANÉMENT *ou réflexivement.* (V. Cousin.)

SPONTE SUA (*té*), loc. lat. De son propre mouvement : *Agir* SPONTE SUA.

SPONTÉPARISME (*rissm'*) n. m. Théorie de la génération spontanée.

SPONTÉPARISTE (*risst'*) n. et adj. Partisan de la génération spontanée.

SPONTÉPARITÉ n. f. Biol. Syn. de HÉTÉROGÉNIE.

SPONTINI (Gaspare Luigi Pacifico), compositeur italien, né et mort à Majolati (1774-1851). Élève du conservatoire de Naples, il fit ses débuts en 1796, en donnant à Rome son premier opéra, *Puntigli delle donne*, et dans l'espace de cinq années fit représenter une douzaine d'autres ouvrages dans différentes villes de l'Italie; puis, désireux de se produire en France, il partit pour Marseille, où il séjourna quelque temps, puis se rendit à Paris. Il fit représenter au Théâtre-Italien un des opéras qu'il avait écrits dans sa patrie, *la Finta Filosofa*, puis il donna à l'Opéra-Comique *la Petite Maison* et *Milton* (1804), *Julie* ou *le Pot de fleurs* (1805), et à l'Opéra : *la Vestale*, livret de Jouy (1807), et *Fernand Cortez* (1809).


Spontini.

Spontini obtint alors la direction du Théâtre-Italien, qu'il ne conserva que deux années. Après la Restauration, il écrivit pour l'Opéra un ouvrage de circonstance, *Pélage* ou *le Roi et la Paix* (1814), et prit ensuite, avec Persuis, Berton et Kreutzer, une part de collaboration à un ouvrage du même genre, *les Deux rivaux* ou *les Fêtes de Cythère*, écrit à l'occasion du mariage du duc de Berry (1816).

Son opéra d'*Olympie* (1819) n'eut point de succès, et Spontini en fut douloureusement ému. Il partit presque aussitôt pour Berlin, où il avait accepté les fonctions de compositeur de la cour et de directeur général de la musique au Théâtre-Royal. Il écrivit pour la cour un opéra intitulé *Lalla Rookh*, transformé peu après en *Nurmahal*, et donna encore deux autres ouvrages, *Alcindor* et *Agnès de Hohenstaufen*. Cependant, les défauts de son caractère, sa vanité, son orgueil insupportable, ses tendances autoritaires, ne tardèrent pas à lui aliéner toutes les sympathies et le public, qui le détestait pour son arrogance, l'obligea un soir, pendant une représentation de *Don Juan*, à quitter son pupitre de chef d'orchestre. Mis d'office à la retraite, il retourna à Paris en 1842, ne s'occupant plus de composition. Il avait été élu membre de l'Académie des beaux-arts. Dans ses dernières années, il fut atteint de surdité et d'un manque presque absolu de mémoire.

SPONTON n. m. Autre orthographe du mot ESPONTON.

SPOOM (*spoum'* — mot angl.; du lat. *spuma*, écume) n. m. Art culin. Mousse glacée obtenue au moyen d'œufs battus et de crème fouettée, que l'on mélange soit avec des vins liquoreux, tels que le samos, le muscat, le malvoisie, soit avec du chocolat, du café, de la purée de fraises, etc.

SPORADE (du gr. *sporas*, dispersé) adj. Astron. anc. S'est dit des étoiles qui n'appartiennent à aucune constellation, et qu'on appelle aujourd'hui SPARSILES.

SPORADES, nom donné à deux archipels de la mer Égée ou Archipel. — *Une* SPORADE.

— Géogr. On distingue le groupe des Sporades du Nord, dépendant géographiquement de la péninsule des Balkans, disséminées au large de la péninsule de Magnésie et de l'île d'Eubée, et le groupe des Sporades du Sud. Dans les Sporades du Nord, on peut de même distinguer deux archipels : le premier, disposé en un vaste arc de cercle concave vers le N., et prolongeant la presqu'île de Magnésie, est formé par les îles de Skyathos, Skopelos, Kélidromia, Sarakiné, Skantsoura, Pelagonisi, Ghioura, Piperi; le second, au large du cap Koumi, comprend l'île de Skyros et ses satellites : Ermia, Valaksa, Podia, etc. Toutes ces îles appartiennent à la Grèce.

Les Sporades du Sud, qui, sauf Samos (constituée en principauté), appartiennent à la Turquie, sont groupées, entre Samos et Rhodes, en un arc de cercle très ouvert, légèrement concave vers l'E. Ce sont, en allant du N. au S. : Samos et ses satellites, Minas, Fourni, Nicaria, puis Patmos, Gaïdaro, Arki, Lipsos, Leros, Kalymnos, Kos, Nisyros, Symi, Tilos, Kharki et enfin Rhodes. Ce sont les fragments encore émergés d'une côte plus ancienne.

SPORADICITÉ n. f. Pathol. Caractère sporadique des maladies.

SPORADIQUE (*dik'* — du gr. *sporadikos*, dispersé, de *speirein*, semer) adj. Pathol. Se dit des maladies qui atteignent un petit nombre d'individus disséminés d'une population.

— Hist. nat. Se dit des espèces animales ou végétales dont les individus sont épars dans diverses régions.

SPORADIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière sporadique.

SPORADOSIDERE n. m. Météorite pierreuse, contenant des grains de fer.

SPORANGE (*ranj'* — du gr. *spora*, semence, et *aggos*, vase) n. m. Bot. Sorte de petit sac qui renferme les spores, dans les cryptogames. ‖ Nom donné à la partie externe de l'urne des mousses.


Sporanges : 1. Cystoptéris; 2. Gleichenie; 3. Cératopteris; 4. Cyathea; 5. Salvinie.

— ENCYCL. C'est chez les algues et les champignons que cet organe présente les plus grandes variétés. Dans les moisissures de la famille des mucorinées, le *sporange* est généralement sphérique; à son intérieur, le protoplasme se fragmente en un grand nombre de petites masses globuleuses ou ovoïdes qui sont les *spores*. V. ce mot.) Le plus souvent, un sporange contient un nombre de spores très considérable et indéterminé. Les *asques* des ascomycètes ne sont autre chose que des sporanges dont le nombre des spores est très souvent fixe et égal à 8.

SPORANGIDION (*ji* — dimin. de *sporange*) n. m. Bot. Nom donné quelquefois à la columelle des mousses.

SPORANGIOLE (*ji* — dimin. *sporange*) n. m. Bot. Petit sporange qui, en plus du grand sporange ordinaire, existe chez quelques genres de champignons de la famille des mucorinées.

SPORANGIOLIFÈRE (*ji* — de *sporangiole*, et du lat. *ferre*, porter) adv. Bot. Qui porte des sporangioles.

SPORE (du gr. *spora*, semence) n. f. Bot. Organe de multiplication qui se rencontre chez les végétaux cryptogames.

— Zool. Corpuscule reproducteur de divers protozoaires, tels que les monères et les grégarines. (Les spores des grégarines sont de petites cellules munies d'une membrane d'enveloppe; elles sortent des kystes par un tube appelé *sporoducte*.)

— ENCYCL. Ce qui caractérise la *spore*, c'est qu'elle est apte, sans union avec une autre portion vivante, à donner un végétal semblable à celui dont elle provient. La plupart des algues et des champignons produisent des spores, et la forme, les caractères extérieurs, le mode de naissance de ces organites sont très variés.

Les algues produisent leurs spores d'après le mode endogène, c'est-à-dire à l'intérieur de cellules qui portent le nom de *sporanges*. Suivant l'espèce d'algue considérée, ces spores sont, soit dépourvues de mouvements propres et alors disséminées par les courants d'eau, soit douées de mouvements, grâce à des cils vibratiles. On les nomme alors *zoospores*, et les cellules où elles naissent sont des *zoosporanges*.


Spores : 1. Agaric comestible; 2. Truffe; 3. Cystoptéris; 4. Cératopteris; 5. Sphaigne; 6. Prêle.

Chez les champignons, les spores peuvent être endogènes ou exogènes. Elles sont endogènes quand elles se forment dans un sporange : chaque sporange en produit soit un nombre indéfini (mucorinées), soit un nombre fixe, huit le plus souvent, comme c'est le cas chez beaucoup d'ascomycètes, où le sporange porte le nom spécial de *thèque* ou *asque*. Les zoospores sont rares chez les champignons; elles existent dans les espèces aquatiques (saprolégniées). Les spores sont exogènes quand elles naissent en communication avec une autre cellule dont elles se détachent par une cloison transversale. Les appareils qui produisent les spores exogènes, qu'on appelle aussi *conidies*, sont généralement des filaments simples ou rameux, à l'extrémité desquels ou le long desquels naissent les spores isolées ou groupées de diverses façons, en verticilles, en files à la suite les unes des autres, en capitule sur une partie renflée, etc. Chez les champignons supérieurs de l'ordre des basidiomycètes, les cellules sporigènes sont placées parallèlement les unes aux autres, constituant ainsi une sorte de membrane appelée *hyménium*, et, au sommet de ces cellules appelées *basides*, se forment de petits prolongements grêles, généralement au nombre de quatre, se terminant chacun par une partie globuleuse qui est la spore.

Une même espèce de champignon peut d'ailleurs posséder plusieurs sortes de spores.

Les spores présentent les formes et les couleurs les plus variées : elles peuvent être sphériques, ovoïdes, fusiformes, incurvées en arc, très allongées et filiformes, etc. Leurs dimensions se donnent en micromillimètres ou microns. Leur rapidité de germination est également très variable.

SPORÉ, ÉE adj. Bot. Qui a des spores.

SPORÉE n. f. Bot. Un des noms vulgaires de la spergule.

SPORIDIE (*di*) n. f. Nom donné à des spores qui se forment, en très petit nombre, sur un court filament mycélien provenant de la germination de la spore d'hiver de certains champignons, surtout d'espèces de la famille des urédinées.

SPORIDIFÈRE (de *sporidie*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte ou renferme des sporidies.

SPORIDIFORME (de *sporidie*, et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une sporidie.

SPORIDIOLE n. f. Mot employé, à tort, pour désigner certaines gouttelettes qui existent souvent dans les spores de champignons, et dont le nombre et la situation sont quelquefois très constants et caractéristiques de l'espèce.

SPORIDOQUE (*dok* — de *spore*, et du gr. *dokê*, qui reçoit) adj. Bot. Nom donné par quelques auteurs au receptacle.

SPORIFÈRE (de *spore*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui porte ou qui produit des spores : *Appareil* SPORIFÈRE.

SPOROBLASTE (*blast'* — de gr. *sporos*, graine, et *blastos*, germe) n. m. Élément reproducteur des sporozoaires qui, chez les grégarines, est fusiforme et se termine par un long flagellum.

SPOROBOLE n. m. Genre de plantes graminées, tribu des agrostidées, comprenant des herbes vivaces, dont on connaît une cinquantaine d'espèces, dont une seule habite l'Europe.

SPOROCARPE (de *spore*, et du gr. *karpos*, fruit) n. m. Bot. Sorte d'involucre ou forme de capsule, qui renferme les corps reproducteurs dans les rhizocarpées.

SPOROCYSTE (*sist'* — du gr. *sporos*, graine, et *kustis*, vessie) n. m. Bot. Sorte de sporange qui se détache de la plante en même temps que les spores qu'il contient.

— Zool. Sac germinatif des douves.

— ENCYCL. Zool. Les embryons des vers distomiens, aussitôt sortis de l'œuf, émigrent dans quelque animal où ils se transforment en *sporocystes*, c'est-à-dire en véritables sacs où se produisent des germes ou spores qui deviennent des larves particulières, appelées *cercaires*. Il arrive même que ces sporocystes produisent eux-mêmes d'autres sacs germinatifs d'où sortiront des cercaires.

SPORODUCTE (du gr. *sporos*, graine, et du lat. *ducere*, supin *ductum*, conduire) n. m. Tube qui se développe dans chaque kyste de grégarine et par où s'échappent les œufs.

SPOROGONE n. m. Bot. Syn. de SPORANGE.

SPOROGONIE (*ni* — du gr. *spora*, graine, et *gonos*, semence) n. f. Mode de reproduction de certains métazoaires, dans lequel la cellule qui doit former l'organisme n'est pas une cellule sexuelle. Elle est largement répandue chez les arthropodes, les vers, les bryozoaires. V. SPORE, et SPOROCYSTE.

SPOROPHORE (du gr. *sporos*, graine, et *phoros*, qui porte) adj. Bot. Qui porte des spores ou des graines. Syn. de BASIDE.

SPOROPHYME n. m. Bot. Proembryon des équisétacées.

SPOROPHYTE (du gr. *sporos*, graine, et *phuton*, plante) n. m. Etat de l'œuf des urédinées à la période de la fécondation, ou les deux *pronucléées* ne sont pas encore fusionnées. (Cette période précède la fusion ou *zygotisation*.)

— n. m. pl. Syn. de CRYPTOGAMES.

SPOROSE n. f. Bot. Etat de maturation et émission des spores, chez les fougères.

SPOROTRIC ou **SPOROTRICHE** n. m. Champignon hyphomycète, formant une moisissure blanche sur les feuilles et les troncs d'arbres. (Il est constitué par des filaments stériles rampant sur le support et des filaments fructifères dressés produisant à leur sommet des spores ovoïdes, incolores.)

SPOROTRICHÉ, ÉE (*ké*) adj. Qui se rapporte ou qui ressemble au *sporotric* ou *sporotriche*.

SPOROZOAIRES (*ér'* — du gr. *sporos*, graine, et *zôon*, animal) n. m. pl. Zool. Grande division des protozoaires, créée par Balbiani. Elle comprend : les *grégarines*, parasites des invertébrés; les *coccidies*, parasites du foie des lapins et de plusieurs autres animaux; les *sarcosporidies* ou psorospermies utriculiformes, qui habitent le tissu musculaire des mammifères, les *myxosporidies* ou psorospermies des poissons, et les *microsporidies*, psorospermies des articulés.) — *Un* SPOROZOAIRE.

SPOROZOÏTE (du gr. *sporos*, graine, et *zôon*, animal) n. m. Petit organite protoplasmique et nucléé, qui dérive de la spore des sporozoaires et donne naissance à l'animal adulte. Le sporozoïte présente deux formes principales : la forme arquée chez les rhabdogéniens, la forme amœboïde chez les amœbogéniens.

SPOROZOOSE (du gr. *sporos*, graine, et *zôon*, animal) n. f. Nom générique des maladies déterminées par la présence de *sporozoaires*. Des sporozooses, les unes sont générales, comme le *paludisme*, les autres locales, au moins au début, comme les maladies dues aux coccidies, et spécialement peut-être le *cancer*.)

SPORT (*spor* — mot angl., tiré de l'anc. franç. *desport*; de *desporter*, exercer) n. m. Culture, pratique de certaines occupations ayant le caractère d'un divertissement en même temps que celui d'un exercice de nature à développer à la fois la puissance physique de l'homme et certaines de ses qualités intellectuelles : *L'escrime, l'équitation, l'automobilisme, le cyclisme, la chasse, la lutte, la boxe, le tir, le canotage, le patinage, etc., sont des* SPORTS

— ENCYCL. Le terme de *sports* s'applique aux exercices physiques, jeux, etc., lorsque ceux-ci sont pratiqués méthodiquement non plus en vue du perfectionnement du corps humain, mais aussi de l'éducation de l'esprit, dont ils tendent à développer surtout les qualités d'énergie, de persévérance et de décision. Si le mot est relativement nouveau et n'a été largement employé que dans le dernier quart du XIXe siècle, la chose elle-même est fort ancienne. L'antiquité classique, en effet, eut ses sports. Les jeunes Grecs s'exerçaient, s'entraînaient, si l'on peut dire, dans les gymnases, afin de se couvrir de gloire aux grands jeux. La lutte, le pancrace, le pugilat, le saut, le jet du disque, les différentes formes de la sphéristique, la course, etc., étaient leurs exercices habituels. Rome aussi connut les palestres et les gymnases grecs, bien que l'Italie ait toujours marqué une prédilection réelle pour ceux des exercices qui préparaient directement à la guerre, tels que l'équitation, la nage, l'escrime avec épée de bois contre un pieu, la course, les haltères, etc. Mentionnons à part les exercices à la balle, les différentes sortes de paume, que l'antiquité romaine légua au moyen âge. V. PAUME.) Celui-ci, et après lui les temps modernes, ne pratiquèrent d'ailleurs guère, en fait d'exercices en plein air, que ceux qui présentaient une utilité pratique et immédiate

SPORTE [illegible] n. m. Panier de jonc [illegible] dans lequel ils quêtaient

SPORTIF IVE [illegible] Qui a rapport aux sports. *Le* SPORTIVE, *Journal* SPORTIF.

SPORTIQUE [illegible] Qui concerne les sports, les sports.

SPORTSMAN [illegible] mot anglais, formé de *sports*, [illegible] Celui qui s'occupe d'un [illegible] sports à l'[illegible] *Des* SPORTSMEN.

SPORTSWOMAN (*sport's-woum'an*) — mot angl. n. f. Femme qui s'occupe d'un sport, des sports. (Pl. *Des* SPORTSWOMEN.)

SPORTULE (*sporetule*), diminutif de *sporta*, corbeille à pain. Panier dans lequel les clients recevaient les dons de leurs patrons. Dans les grands de Rome des [illegible] et [illegible] aux clients et [illegible] dans la [illegible] les présents de leurs hôtes. — Le [illegible] présent qu'on offrait à ses juges.

En vers. Autrefois. A l'origine et pendant de longs [illegible] assemblaient les patrons au Forum, à la [illegible] les luttes politiques et électorales. En revanche, le patron exerçait envers ses clients des devoirs [illegible], et à la [illegible] à vivre [illegible] qui étaient pauvres [illegible] de leur temps un pavement [illegible]. Plus la mode dégénéra en abus. [illegible] les riches de faux clients, vrais [illegible] les quémandeurs, et la *sportule* [illegible] soustrait à l'orgueil par la [illegible] Les clients remplacèrent le maître [illegible] même allaient réclamer la [illegible] les plus riches n'était une manière [illegible] que les présents que les hôtes [illegible] à leurs invités. Chez quelques [illegible] on fera en forme. Heliogabale [illegible] qui garnissait sa table, y [illegible] tel son mes d'argent.

SPORULATION [illegible] et *sporulare*, donner des [illegible] gramm. Reproduction par spores.

SPORULE [illegible] petite spore.

SPORULÉ, ÉE [illegible] qui a des sporules.

SPORULIFÈRE [illegible] de *sporule*, et du lat. *gerere*, porter, adj. [illegible] qui renferme des sporules.

SPRAUS [illegible] Flamand avec l'op[illegible] [illegible] [illegible] [

en 1877, puis en 1881, et représenta la Côte-d'Or de 1885 jusqu'à son entrée au Sénat (1892). Sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères (1881-1882) dans le cabinet Gambetta, vice-président de la Chambre (1883), ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes (1887), ministre des affaires étrangeres (1889-1890), de nouveau ministre de l'instruction publique (1893-1894), il se montra partisan de la suprématie de l'État laïque, mais aussi de la tolérance et de la liberté, et il parla, un jour, de « l'esprit nouveau » qui devait inspirer les relations de l'État et de l'Eglise, ce qui le fit accuser d'avoir passé au cléricalisme. Il a laissé de nombreux ouvrages, qui sont d'un penseur. Citons : *J. Michelet, sa vie et ses œuvres* (1876); *Conférences populaires* (1879-1892); *Figures disparues* (1886-1894); *Histoire parlementaire de la seconde République* (1891); *Hommes et choses de la Révolution* (1896).

SPUMAIRE n. f. Champignon myxomycète à fructification incrustée de calcaire, poussant sur les chaumes des graminées.

SPUMA-LUPI n. m. Minér. anc. Minerai de fer arsenical.

SPUMARIÉ, ÉE adj. Qui se rapporte ou qui ressemble à la spumaire.

SPUME (lat. *spuma*, écume) n. f. Salive écumeuse.

SPUMESCENT, ENTE (*mèss-san, ant'* — du lat. *spumescens, entis*, écumant) adj. Qui ressemble à de l'écume. ‖ Qui écume, qui jette de l'écume.

SPUMEUX (*meû*), **EUSE** [du lat. *spumosus*; de *spuma*, écume] adj. Rempli, couvert, mêlé d'écume : *Liquide* SPUMEUX. ‖ Qui a l'apparence de l'écume : *Des crachats* SPUMEUX.

SPUMOSITÉ n. f. Etat spumeux, qualité de ce qui est spumeux.

SPURGEON (Charles Haddon), prédicateur protestant anglais, né à Kelvedon (Essex) en 1831, mort à Menton en 1892. Pasteur baptiste en 1852, il prêcha avec un tel succès que les temples étaient trop étroits pour contenir ses auditeurs. Il dut so fait entendre sur les dunes d'Epsom, dans les prairies des environs de Londres, jusqu'au jour où les souscriptions de ses multiples admirateurs permirent d'élever le colossal Metropolitan-Tabernacle (1861). En 1887, il so sépara de l'Eglise baptiste et se tint dans la vie privée. En religion, il so montra calviniste déterminé; en politique, il appuya les libéraux-unionistes et combattit le *home rule*. Il a écrit un grand nombre d'œuvres théologiques.

SPURINE n. f. Nom donné quelquefois au porphyre.

SPURINNA (Vestricius), général et poète romain, né l'an 23 de J.-C., mort au commencement du IIe siècle de notre ère. Assiégé dans Plaisance par Cecina en 69, il le contraignit à lever le siège. Puis, sous Vespasien ou Trajan, il se distingua contre les Germains, et le sénat, sur la proposition de l'empereur, lui décerna une statue triomphale. Il avait composé des poésios lyriques, dont il no nous est parvenu que de rares fragments.

SPURIUS (*uss* — mot lat.) n. m. Dr. rom. Enfant né en dehors do toute union régulière, c'est-à-dire en dehors de justes noces ou d'un concubinat.

SPURON n. m. Econ. dom. V. PURON.

SPURZHEIM (Jean-Gaspard), médecin allemand, né à Longwich, près de Trèves, en 1776, mort à Boston en 1832. Il fut le disciple de Gall, qu'il suivit dans ses voyages jusqu'à Paris. En 1813, il so rendit en Angleterre pour enseigner un système un peu différent do celui de Gall. Après s'être fait agréger au collège des médecins do Londres (1817), il retourna à Paris, s'y fit recevoir docteur en médecine en 1821, avec une thèse intitulée : *Du cerveau sous le rapport anatomique*, et ouvrit un cours de phrénologio, nom qu'il avait substitué, dès 1818, à ceux de *craniologie*, do *cranioscopie*, sous lesquels était connue auparavant la science nouvelle. (V. PHRENOLOGIE.) Lo gouvernement fit fermer co cours en 1822, comme destructeur des principes religieux et do l'ordre social. Spurzheim repassa en Angleterre trois ans plus tard et no retourna en France qu'après 1830. S'étant rendu en Amérique en 1832, il y mourut du typhus. Citons do lui : *Observations sur la phrénologie ou la Connaissance de l'homme moral et intellectuel* (1810); *the Physionomical Systems of Gall and Spurzheim* (1815); *Observations of the diseased manifestations of the mind* (1817), son meilleur ouvrage; *Manuel de phrénologie* (1832); etc.

SPUTATION (*si-on* — du lat. *sputare*, cracher) n. f. Action de cracher; crachement : SPUTATION *fréquente*.

SPY, comm. de Belgique (prov. et arrond. do Namur); 3.403 hab. Carrière de grès et do pierres à chaux; fabrique d'huile et de chicorée. Grotte préhistorique qui contient deux squelettes humains.

SPYAN-RAS-GZIGS, divinité principale du Thibet, dont il est le protecteur attitré. Il est fils spirituel ou émanation du grand bouddha éternel Odpagmed (Amitâbha), et correspond au Dhyâni-bodhisattva indien Avalo-Kitêçvara, personnification de la grâco divine, de la charité, de la compassion et de l'amour des êtres vivants.

SPYRIDIE n. f. Algue de l'ordre des floridées, formée de cordons cylindriques, dressés, se ramifiant abondamment, et fixée aux rochers par de très nombreux crampons; elle existo sur les côtes d'Europo, mais abondo surtout dans les mers chaudes.

SPYDESERO, jadis **UPVIM**, bourg de Norvège (prov. do Christiania), sur le Glommen; 3.000 hab.

SQUALE (*skou-al'* — lat. *squalus*) n. m. Nom général par lequel on désigne tous les poissons du sous-ordre des *squalides*, vulgairement appelés *requins*.

SQUALIDE (*skou-a* — du lat. *squalidus*, même sens) adj. Sale, malpropre : *Les murs crasseux,* SQUALIDES, *suent la misère*. (Privat d'Anglemont.) [Peu us.]

SQUALIDES (*skou-a*) n. m. pl. Sous-ordre de poissons sélaciens plagiostomes, renfermant les squales ou requins. — *Un* SQUALIDE.

— ENCYCL. Les *squalides* ou *squales* sont des animaux marins, atteignant souvent une taille considérable, qui fait do certains, comme les pèlerins et les carcharodons, les géants des poissons. Allongés, fusiformes, ils ont leurs ouïes branchiaux extornes, une bouche vasto, large, transversale, s'ouvrant en général très en dessous du museau. Grâce à leurs vastes nageoires et à leur force musculaire considérable, les squales nagent avec une extraordinaire rapidité, et leurs mâchoires armées de fortes dents triangulaires, retaillées en scie, leur permettent d'attaquer tous les animaux et les hommes. Leur chair est peu estimée; leur peau est souvent employée dans la maroquinerie sous le nom de *galuchat* et de *chagrin*, et, dans l'industrie, sous celui de *roussette*. Les ailerons ou nageoires constituent un article assez considérable de commerco dans l'océan Indien; on les exporte en Chine, ou l'on en fait une tres grande consommation comme friandise. Les squales abondent surtout dans les mers chaudes, mais beaucoup d'espèces se trouvent aussi dans les mers froides; certaines remontent les fleuves à quelque distance de leur embouchure. Les squales sont les poissons les plus intelligents et les mieux armés; certains sont viviparos. D'apres la conformation de leur colonne vertébrale, on diviso les squales : *diplospondyles, cyclospondyles, astérospondyles, tectospondyles*.

SQUALIDITÉ (*skou-a*) n. f. Etat de co qui est squalide. (Peu us.) ‖ On dit aussi SQUALEUR.

SQUAMAIRE (*skou-a-mèr'*) n. f. Bot. Lichen de la famille des lécanoracées, formant sur les rochers une croûte divisée, au moins sur une partie, en petites écailles, et présentant des fructifications bien saillantes sur le thalle.


Squamata.

SQUAMATA (mot lat.; de *squama*, écaille) n. f. Nom que les Romains donnaient à des cuirasses faites de petites plaques de métal imbriquées comme les écailles d'un poisson.

SQUAME (*skou-am'* — du lat. *squama*, écaille) n. f. Pathol. Lamelle épidermique qui se détache de la peau. (Suivant sa forme ou ses dimensions, elle est dite *furfuracée, furfuracée* ou *pityriasique*. [V. DESQUAMATION.] Les dermatoses où se présente cette lésion élémentaire de la peau sont dites *dermatoses squameuses*. [V. PITYRIASIS.]

— Bot. Syn. de ÉCAILLE.

SQUAMELLE (*skou-a-mèl'* — dimin. de *squame*) n. f. Bot. Nom par lequel on désigne quelquefois les appendices du clinanthe des synanthérées. ‖ Petite squame.

SQUAMELLIFÈRE (*skou-a-mèl'* — de *squamelle*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des squamelles.

SQUAMELLI-FIMBRILLÉ, ÉE (*skou-a-mèl', fin-brill* [*ll* mll.] — de *squamelle*, et *fimbrille*) adj. Bot. Se dit du clinanthe des synanthérées, quand il porte des squamelles et des fimbrilles.

SQUAMELLULE (*skou-a-mèl'* — dimin. de *squamelle*) n. f. Bot. Nom donné aux parties qui constituent l'aigrette des synanthérées. ‖ Nom donné par quelques auteurs à de petites écailles placées à l'orifice de la corolle de certaines plantes.

SQUAMÉRIE n. f. Bot. Syn. de LATHRÉE, ou CLANDESTINE.

SQUAMEUX (*skou-a-meû*), **EUSE** [du lat. *squamosus*, même sens, adj. Anat. Ecailleux, composé d'écailles : *La portion* SQUAMEUSE *du temporal*.

— Zool. Qui est couvert d'écailles : *Insecte* SQUAMEUX. ‖ Qui ressemble à des écailles : *Plumes* SQUAMEUSES.

SQUAMIFLORE (*skou-a* — de *squame*, et du lat. *flos, floris*, fleur) adj. Bot. So dit du périanthe qui so compose d'une seule ou de plusieurs écailles.

SQUAMIFOLIÉ, ÉE (*skou-a* — de *squame*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles en forme d'écailles imbriquées.

SQUAMIFORME (*skou-a* — do *squome*, et *forme*) adj. Bot. Qui a la formo d'une écaille.

— Minér. So dit d'un cristal aplati en formo de lame semblable à une petite écaille.

SQUAMIGÈRE (*skou-a, jèr'* — do *squame*, et du lat. *gerere*, porter) adj. Zool. Qui porte des écailles. (Ne s'emploie guère que comme nom spécifique.)

SQUAMIPENNES (*skou-a, pèn'*) n. m. pl. Groupe do poissons, répondant à la famille des chétodontidés, et comprenant les *chetodons, holacanthes, chelmons*, etc. (Les squamipennes so divisent en trois tribus : *chétodontinés, toxotinés, scorpidinés*.) — *Un* SQUAMIPENNE.

SQUAMOSITÉ (*skou-a*) n. f. Etat squameux. (Peu us.)

SQUAMULE (*skou-a* — dimin. du lat. *squama*, écaille n. f. Petite écaille.

— Zool. Petite écaille, telle que celles qui recouvrent les ailes des papillons ou le corps des coléoptères et autres insectes. Les squamules des araignées sont des poils dilatés et aplatis en forme de petite écaille.)


Squatarole.

SQUAMULIFORME (*skou-a* — de *squamule*, et *forme*) adj. Qui a la formo d'une petito écaille.

SQUARE (*skou-ar'* ou à l'angl. *skou-èr'* — mot angl., signif. *place carrée*) n. m. Jardin entouré d'une grille, établi sur une place publique.

SQUATAROLE (*skou-a'*) n. f. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des charadriides, répandus dans la région subarctique.

SQUATTER (*skou-a-teur'* — de l'angl. *to squat*, blottir) n. m. Aux Etats-Unis, Pionnier qui s'aventure et se fixe dans les territoires non encore occupés. ‖ En Australie, Propriétaire de troupeaux de moutons paissant sur des terrains loués au gouvernement.

SQUATINE n. m. Genre de poissons sélaciens, contenant plusieurs espèces répandues dans les mers chaudes. ‖ Syn. RHINE.

— ENCYCL. Les *squatines* sont des squales à tête ronde, à bouche fendue au bout du museau et non en dessous, avec les yeux placés sur la face dorsale de la tête et non sur les côtes. Leur forme les rapproche un peu des rates. L'espèce connue sous le nom d'*ange de mer, angelot*, etc. (*squatina laevis* ou *squatina angelus*, blanche en dessous, gris bleu en dessus, atteint une assez forte taille, on utilise sa peau comme galuchat.

SQUATINIDÉS n. m. pl. Famille de poissons sélaciens, comprenant les *squatines* et formes voisines. — *Un* SQUATINIDÉ. ‖ Syn. RHINIDÉS.

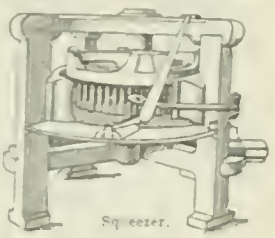
Squeezer.

SQUEEZER (*skou-i-zeur* — mot angl. de *to squeeze*, serrer) n. m. Techn. Sorte de laminoir en bois de bouleau, employé, dans les ateliers de teinture et de blanchiment, pour enlever aux étoffes la plus grande partie du liquide dont elles sont imprégnées au sortir des bains. On dit aussi CYLINDRE COMPRESSEUR.

SQUELETTE (*ske-lèt'* — du gr. *skeletos*) n. m. Ensemble des pièces dures et minérales appelées *os*, qui soutiennent le corps des animaux vertébrés. ‖ Ce qui persiste à la suite de la décomposition de l'organisme, après la mort.

— Par exagér. et fam. Personne si maigre qu'on lui voit les os.

— Fig. Canevas, dessin, plan sommaire d'une œuvre : *Le* SQUELETTE *d'un roman, d'une tragédie*.

— Bot. Reunion des fibres ligneuses soutenant l'ensemble des feuilles et des autres parties des végétaux.

— Mar. *Squelette d'un navire*. Carcasse ou ensemble des couples et des baux de ce navire.

— ENCYCL. Anat. Les vertébrés seuls ont un véritable *squelette*. Rudimentaire et réduit à une notocorde (v. ce mot) chez les *embryons* et chez quelques formes adultes *amphioxus, lamproie, sirène*, composé seulement d'une colonne vertébrale et de la tête chez certains *reptiles* et *poissons*, il se complique, chez la plupart des vertébrés, par l'adjonction d'appendices : les *membres*. Les membres se développent de plus en plus dans les autres classes : les *batraciens*, les *poissons*, les *oiseaux* et les *mammifères*. Enfin, chez les *primates* et chez l'homme, le squelette, comme l'organisme, présente son maximum de perfectionnement.

Le squelette de l'homme se compose de la *tête*, supportée par une colonne brisée formée de trente-trois *vertèbres* plus ou moins développées. Les douze vertebres dorsales sont complétées par douzo paires de longues arcades osseuses, les *côtes*, qui se réunissent en avant à une pièce unique, le *sternum*. L'ensemble constitue la cage thoracique ou *thorax*.

La tête comprend le *crâne*, sorte de boîte formée de huit os, contenant l'encéphale, et la *face*, composée de quatorze pièces. Ces quatorze pièces ossenses constituent l'appareil de la mastication, les *maxillaires*, et aussi les cavités qui logent les différents organes des sens.

A la colonne vertebrale, par l'intermédiaire de la ceinture scapulaire et de la ceinture pelvienne ou *bassin*, sont appendues deux paires de membres homologues, mais différenciés par leurs fonctions spéciales : les membres supérieurs terminés par la *main*, les membres inférieurs supportés par le *pied*. V. MEMBRES.

La plupart des pièces du squelette, avant d'être ossifiées, passent par la phase de cartilage plus ou moins longtemps. Il subsiste d'ailleurs, surtout dans les os longs, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, des parties cartilagineuses (*cartilages de conjugaison*) qui servent à l'accroissement et à l'allongement du squelette jusqu'au complet développement de l'organisme.

L'étude du squelette montre la confirmation de la loi générale de l'*adaptation de l'organe à sa fonction*. Selon le sexe, on retrouve des différences essentielles. Sur le squelette d'une femme, la tête est petite, les membres graciles, le bassin plus large et plus ouvert.

D'après l'observation d'un squelette, d'après la proéminence et la conformation du crâne, d'après la taille, la forme et la robustesse des os des membres, la saillie des empreintes musculaires, la science de l'*anthropologie* (v. ce mot) peut reconnaître la race, les mœurs, le développement physique ou intellectuel d'un individu.

De même, en médecine légale, avec le squelette ou même une partie du squelette d'un sujet, on peut, dans une certaine mesure, déterminer son âge, son sexe, sa taille, ses habitudes de vie.

— Art vétér. Le *squelette* des animaux domestiques est construit sur le modèle de celui de l'homme. Les principales différences qu'il présente sont dues à la station horizontale chez les premiers et verticale chez le second, station qui a apporté à la direct on et à la forme de certains os des différences caractéristiques.

Les principales différences dans le squelette des animaux sont fournies par la tête, qui, au lieu d'être ronde et globuleuse, comme chez l'homme, est allongée, prismatique, avec des mâchoires très proéminentes.

La seconde différence importante que l'on constate est le nombre de doigts dans la main et le pied. Ce nombre est encore en rapport avec la vélocité des allures en plaine; il est d'autant plus petit que l'allure est plus grande. Ainsi, il est de cinq chez les carnassiers, de quatre chez les ruminants, dont deux seuls sont actifs; même nombre chez le porc, mais avec plus d'égalité entre les quatre doigts. Enfin, les équidés n'ont qu'un seul doigt à chaque membre, parce qu'ils sont avant tout coureurs.

Signalons encore une légère différence dans le nombre des vertèbres dorsales. Les vertèbres dorsales du cheval sont de dix-huit, avec le même nombre de côtes de chaque côté; il n'est que de treize chez les ruminants, avec treize paires de côtes. Chez le chien et le chat, le nombre des vertèbres dorsales est aussi de treize, et, chez le lapin, de douze, chez le porc, il est de quatorze.

SQUELETTIQUE (*ske-lè-tik'*) adj. Qui a rapport, qui appartient au squelette : *Pièces* SQUELETTIQUES.

— Pathol. *Maigreur squelettique*, Extrême maigreur

SQUELETTISATION (*ske-lè-ti, si-on* — ral *squelettiser*) n. f. Action do passer à l'état de squelette.

SQUELETTISER (*ske-lè-ti*) v. a. Fam. Rendre maigre comme un squelette.

Se *squelettiser*, v. pr. Fam. Devenir maigre comme un squelette.

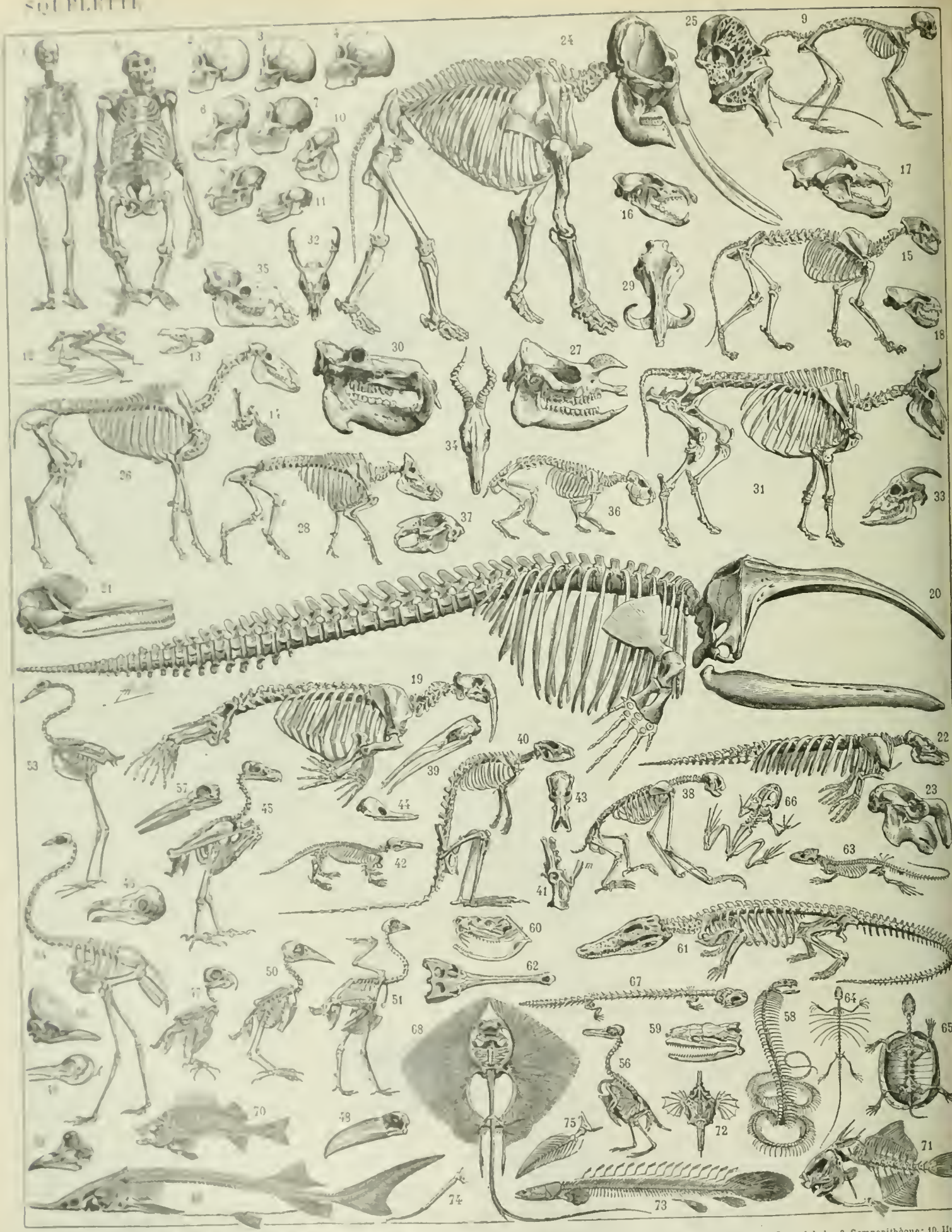

[illegible] — *Ma*[illegible] 1. [illegible] 2. [illegible]péen; 3. Boschiman; 4. Australien; 5. Gorille; 6. Orang-outan; 7. Chimpanzé; 8. Cynocéphale; 9. Semnopithèque; 10. Hu[illegible] 11. Ma[illegible] 12. [illegible] 13. Musaraigne; 14. Taupe [illegible] 15. [illegible] 16. Loup; 17. Ours; 18. Loutre; 19. Morse; 20. Baleine; 21. Plataniste; 22. Lamantin; 23. Dugong; 24. Eléphant; 25. [illegible] 26. Cheval; 27. R[illegible] 28. Sanglier; 29. Phacochère; 30. Hippopotame; 31. Bœuf; 32. Cerf muntjac; 33. Chèvre; 34. Antilope; 35. Chameau; 36. Paca; 37. Lapin; 38. Paresseux; 39. [illegible] 40. Kangoro; 41. Kangoro (bassin montrant en m les deux os marsupiaux); 42. Ornithorynque; 43. Ornithorynque (tête); 44. Echidné. — *Oiseaux* : 45. Aigle; 46. Effraie; 47. Perroquet; 48. T[illegible] 49. Pic [illegible] (montrant les hyoïde h); 50. Cassique; 51. Poule; 52. Coq (coupe verticale de la tête du coq Padoue); 53. Grue; 54. Emeu; 55. Casoar à casque; 56. Pingouin; 57. Rhyn[illegible] — *Reptiles* : 58. Naja; 59. Boa; 60. Crotale; 61. Crocodile; 62. Gavial; 63. Lézard; 64. Dragon volant; 65. Tortue. — *Batraciens* : 66. Grenouille; 67. Ménopome. — *Poissons* : 68. Raie; 69. Esturgeon; 70. Perche; 71. Baliste; 72. Pégase; 73. Polyptère; 74. Lépidosirène (membre antérieur); 75. Cératodus (membre antérieur).

SQUELETTOLOGIE (*ske-le-to-lo-jî* — de *squelette*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traite du squelette, des os et ces ligaments qui les unissent.

SQUELETTOLOGISTE (*ske-lè-to-lo-jisst'*) ou **SQUELETTOLOGUE** n. m. Auteur d'un traité de squelettologie.

SQUELETTOPÉE (*ske-le-to* — de *squelette*, et du gr. *poiein*, faire) n. m. Art de préparer un squelette ou les différents os d'un squelette pour l'étude.

SQUILLACE, bourg d'Italie (Calabre prov. de Catanzaro, du golfe du même nom ; 3.000 hab. Evêché. Elle a remplacé une ville grecque, patrie de Cassiodore. — Le golfe, s'ouvrant sur la mer Ionienne par une rade de 69 kil. pour une flèche de 25, ne peut rendre que peu de services à la navigation. C'est le *Scylacius Sinus* des anciens.


Squille.

SQUILLE (*skill* | *ll* mll.]) n. f. Zool. Genre de crustacés stomatopodes, répandus surtout dans les mers chaudes. — Bot. Nom vulgaire des scilles, genre de liliacées.

— Encycl. Zool. Les *squilles* (squilla), vulgairement appelées *cigales, sauterelles* et *mantes de mer*, sont des crustacés allongés, à abdomen très développé, armés d'une paire de pattes ravisseuses, au moyen desquelles elles saisissent les petits animaux marins. Leur chair est en général comestible.

SQUILLOÏDE (*skil'* — de *squille*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui a l'apparence d'une squille. ‖ *Forme squilloïde*, Une des formes larvaires des squilles, caractérisée par l'allongement du corps.

SQUINANCIE n. f. Pathol. V. ESQUINANCIE.

SQUINE (*skin'*) ou **ESQUINE** (*èss-kin'*) n. f. Bot. Nom vulgaire du *smilax China*.

— Encycl. La *squine*, d'assez grande dimension, pourvue de quelques aiguillons, a des feuilles présentant de cinq à sept nervures et inermes. Les fleurs sont groupées en ombelles. Le fruit est une baie. La squine pousse dans l'Asie orientale. Le rhizome en est réputé comme antisyphilitique et antirhumatismal.

SQUINZANO, bourg d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce] ; 4.400 hab. Récolte de coton.

SQUIRRE ou **SQUIRRHE** (*skir'* — du gr. *skirros*, corps dur) n. m. Chir. Tumeur dure. ‖ Nom donné par Laënnec à une sorte de cancer, forme d'épithélioma dure et ferme criant sous le scalpel qui l'incise.

— Encycl. Chir. Au point de vue microscopique, le *squirre* présente un grand nombre d'épaisses cloisons fibreuses, qui logent les cellules néoplasiques. Le squirre a une évolution plus lente que le *cancer encéphaloïde*. Son volume est toujours moindre. Il détermine une sorte de plissement, de rétraction des téguments à son niveau. La peau est infiltrée, tendue, creusée de fentes et de sillons. Le seul traitement du squirre est l'ablation chirurgicale.

— Art vétér. A l'exception du cheval, ce genre de tumeur est assez rare chez les animaux domestiques.

SQUIRREUX ou **SQUIRRHEUX** (*ski-reû*), **EUSE** adj. Pathol. Qui est de la nature du squirre : *Tumeur* SQUIRREUSE.

SQUIRROSITÉ ou **SQUIRRHOSITÉ** (*ski-ro*) n. f. Pathol. Nature squirreuse.

SRÉTINIÉ (MONTS), petit massif montagneux de la Hongrie méridionale. C'est proprement l'extrémité sud-occidentale de la chaîne des Alpes de Transylvanie, qui domine à cet endroit le Danube étranglé en amont d'Orsova dans le défilé dos Portes de Fer. Culmen à 1.226 mètres ; forêts épaisses, gîtes métallifères.

SRINAGAR, capitale du roy. de Cachemire, tributaire de l'empire anglais de l'Inde, sur le Djelam, affluent du Tchinab (bassin de l'Indus) ; 122.600 hab. La « Venise d'Asie », bâtie en bois, est placée sur les deux rives du Djelam et sur de nombreux canaux. Le Djama-Masdjid est la mosquée principale ; le Maharadjgandj, le grand marché moderne. Fabrication de châles en duvet de chèvre. Filatures de soie ; bijoux en filigrane ; boîtes laquées, ustensiles de cuivre repoussé et mellé.


Sringa.

SRINGA n. m. Instrument de musique à vent, en usage dans l'Inde. (Sous sa forme la plus simple, le sringa est un cornet fait d'une simple corne de bœuf ; mais d'autres modèles sont des cors de métal à courbe presque circulaire, et à large pavillon, comme dans les rana-sringas du nord de l'Inde.)

SRIRANGAM ou **SERINGHAM**, ville de l'empire anglais de l'Inde, présid. de Madras [distr. de Tritchinopoli], dans *l'île de Srirangam*, formée par la Caveri et son bras septentrional, le Coleroun, 19.700 hab. Célèbre temple de Vichnou (XVIIe ou XVIIIe s.), l'un des plus grands de l'Inde.

SRIRANGAPATNAM. Géogr. V. SÉRINGAPATAM.

SRONGTSAN GAMPO, premier roi historique du Thibet, né en l'an 617 de notre ère à Râsa, ville qu'on identifie avec la Lhassa moderne. Monté sur le trône vers 630, il agrandit son royaume aux dépens des provinces chinoises limitrophes, introduisit le bouddhisme au Thibet et mourut en 698, d'après la chronologie thibétaine, ou en 650, selon les annales chinoises.

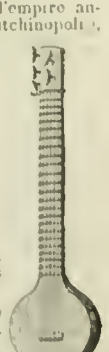
Sruti-vine.

SRUTI-VINE n. m. Instrument de musique hindou à cordes pincées, monté de cinq cordes.

SSAZA, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Esclavonie [comitat d'Agram], sur un petit affluent de la Sunja ; 6.685 hab.

SSÉ-TCHOUAN. Géogr. V. SÉ-TCHOUEN.

ST! interj. Sert à appeler, à attirer l'attention. ST! ST! *approchez !*

STAAL DE LAUNAY (Marguerite-Jeanne CORDIER, baronne DE), femme auteur française, née à Paris en 1684, morte à Gennevilliers en 1750. Fille d'un peintre qui, pour quelque fredaine, fut obligé de quitter la France en abandonnant sa femme et sa fille, elle passa sa première enfance à l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux, puis fut accueillie au prieuré de Saint-Louis de Rouen, dont la supérieure, Mme de Grieu, se fit sa protectrice. Passionnée pour l'étude, elle lut Descartes, Malebranche, et s'initia à la géométrie. A vingt ans, elle s'éprit du frère d'une de ses compagnes du couvent, de Silly, qui ne voulut être pour elle qu'un ami. La mort de Mme de Grieu la laissa sans ressources ; sa sœur la fit entrer chez la duchesse de la Ferté, où elle resta peu, et, en 1711, elle fut admise comme femme de chambre chez la duchesse du Maine. Elle prit alors le nom de sa mère et s'appela *Rose de Launay*. Une lettre spirituelle qu'elle écrivit à Fontenelle la tira du rang subalterne où elle languissait. Elle était liée avec Vertot, Fontenelle, Malézieu, Valincourt, d'Hericourt, Dacier, Chaulieu, qui, aveugle et presque nonagénaire, lui écrivait de jolies lettres d'amour ; Mme du Deffand, Mme de Lambert, et fréquenta les salons célèbres du temps. Elle écrivait pour le théâtre de Sceaux d'aimables comédies, comme *l'Engouement* et la *Mode*.


Baronne de Staal.

Confidente, lectrice et parfois secrétaire de sa maîtresse, elle fut entraînée, sans beaucoup d'illusions d'ailleurs, dans la conspiration de Cellamare et enfermée deux ans à la Bastille (1718-1720). Là, aimée du chevalier de Maisonrouge, lieutenant du roi à la Bastille, elle ne répondit guère à cette passion, mais elle aima un de ses compagnons de captivité, le chevalier du Mesnil, qui s'empressa de l'oublier dès qu'il fut sorti de prison. Elle retourna auprès de la duchesse du Maine, qui lui fit refuser d'épouser Dacier, devenu veuf, et la maria, en 1735, au baron de Staal, officier dans les suisses. Ses *Mémoires* sont l'écho d'une existence ennuyée et sans joie. Fière et indépendante, elle passa toute sa vie dans la dépendance étroite d'une fonction subalterne. Sérieuse, froide, clairvoyante, rapidement désabusée, elle jugea la cour de Sceaux, où elle vécut, avec pénétration, et peignit le monde de la Régence en quelques traits brefs, mordants, avec une ironie déliée, un tour de plaisanterie qui dissimule mal sa mélancolie, une finesse de moraliste qui lui a valu le surnom de *La Bruyère femelle* (Sainte-Beuve). Grimm vantait avec raison son style, d'une justesse et d'une netteté toutes classiques. Ses *Œuvres complètes* (1821) contiennent, outre ses *Mémoires* et ses deux comédies, sa correspondance avec Mme du Deffand, Chaulieu, du Mesnil, Silly, d'Héricourt, etc.

STAAL (Pierre-Gustave-Eugène), peintre et dessinateur français, né à Vertus (Marne) en 1817, mort à Ivry (Seine) en 1882, élève de Paul Delaroche. Il s'est montré supérieur dans l'illustration du livre. Parmi ses peintures, on cite : *Madely, étude ; Visitation ; la Fille du pêcheur ; Lucifer ; le Vieux Musicien ; l'Ange déchu ; le Christ aux Oliviers ; la Famille malheureuse*. Staal a laissé aussi de bons portraits au crayon ou au pastel.

STAB n. m. Métrol. Mesure de longueur, que l'on employait à Fribourg, et qui valait 1m,7.

STABAT (*bat'* — mot lat. signif. *était debout*) ou **STABAT MATER** (*bat', tèr* — mots lat., signif. *la mère était debout* [commencement de la prose *Stabat mater dolorosa*] n. m. Prose que l'on chante dans les églises catholiques. ‖ Composition musicale sur les paroles de cette prose. (Pl. *Des* STABAT.)

— Encycl. Le *stabat* retrace les douleurs de la mère du Sauveur durant la scène du crucifiement et demande à cette mère de douleurs de nous faire partager ses pieuses larmes et de nous défendre au jour du jugement. On ne connaît pas avec précision l'auteur de cette prose. Elle a été attribuée au pape Jean XXII ou à l'un des papes Grégoire, et plus souvent encore au pape Innocent III (XIe s.) ou au moine Jacopone da Todi commenc. du XIVe s. On la chante durant la messe de la compassion de la sainte Vierge, puis à l'office du soir le jeudi saint. Dans beaucoup d'églises, elle est aussi chantée tous les vendredis de carême. On l'exécute sur une sorte de mode hypolydien, dont la mélancolie convient bien au texte. Mais elle a été mise bien des fois en musique. Rappelons les stabat de Joachim Deprès, de Palestrina, d'Astorga, de Boccherini, de Haydn, de Hinter, de Rossini, et surtout celui de Pergolèse.

STABIES en lat. *Stabiæ*, ville de l'Italie ancienne (Campanie, entre Pompéi et Sorrente, près et au S. du Vésuve. Ruinée par Sylla au cours de la guerre Sociale, elle se releva sous les premiers empereurs, devint une des stations préférées de l'aristocratie romaine sur cette partie de la côte de la Méditerranée, mais fut ensevelie par l'éruption du Vésuve (79), en même temps que Pompéi et Herculanum. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui *Castellamare*. Près de Stabies périt Pline l'Ancien.

STABILISATEUR, TRICE adj. Qui rend stable.

STABILISATION (*si-on* n. f. Action de stabiliser ; résultat de cette action.

STABILISER (du lat. *stabilis*, stable) v. a. Rendre stable. *Se stabiliser*, v. pr. Devenir stable.

STABILISME (*lissm'* — rad. *stabiliser*) n. m. Politiq. Système d'immutabilité dans les institutions. Peu us.

STABILISTE (*lisst'*) n. m. et adj. Se dit d'un partisan du stabilisme. Peu us.

STABILITÉ (du lat. *stabilitas*, même sens) n. f. Etat d'un objet qui ne peut que difficilement ou ne peut point du tout être déplacé ou renversé : *Les échelles de corde, les tréteaux volants manquent de* STABILITÉ.

— Fig. Qualité de ce qui est établi d'une manière durable : *La* STABILITÉ *de la propriété, comme celle de la famille, est nécessaire à la liberté* (J. Simon). ‖ Fermeté, constance : *Avoir de la* STABILITÉ *dans ses idées*.

— Chim. Permanence d'une combinaison.

— Dr. can. Résidence permanente dans un lieu : *Vœu de* STABILITÉ *dans une communauté religieuse*.

— Mar. *Expériences de stabilité*, Mouvements de roulis factice et inclinaisons données à un navire en essais, au moyen d'un déplacement connexe de poids, pour permettre de calculer le moment de stabilité de ce navire.

— Mécan. Propriété qu'un corps dérangé de son état de repos a de revenir à cet état.

— ANTON. Instabilité.

— Encycl. Archit. La *stabilité* des constructions repose non seulement sur les lois de l'équilibre, mais encore sur la résistance que présentent les matériaux employés. Toutes les règles de la stabilité se réduisent à bien disposer le centre de gravité, soit par rapport à la base de l'édifice, soit par rapport à l'arête autour de laquelle l'effort de renversement ou de poussée au vide tend à se produire.

Pour la construction des édifices, Rondelet admet trois degrés de stabilité, une forte, une moyenne et une moindre. Ainsi, d'après les observations faites sur une très grande quantité d'édifices de tous genres, il résulte qu'un mur aura une forte stabilité s'il a pour épaisseur la soixantième partie de sa hauteur ; que la dixième partie lui procurera une stabilité moyenne, et la douzième le moindre degré de stabilité qu'il puisse avoir. Cependant, comme, dans les édifices, les murs se combinent les uns avec les autres, il en résulte qu'avec une moindre épaisseur, ils peuvent quelquefois avoir une stabilité suffisante.

— Mécan. V. ÉQUILIBRE.

STABIO ou **STABBIO**, bourg de Suisse (canton du Tessin, distr. de Mendrisio), non loin du lac de Lugano ; 1.900 hab. Sources sulfureuses ; établissement thermal.

STABLAT (*bla* — du lat. *stabulum*, étable) n. m. Habitation que les montagnards des Alpes préparent à l'approche des neiges, et où ils s'enferment avec leurs troupeaux.

STABLE (du lat. *stabilis*) adj. Qui est dans un état, dans une assiette ferme, solide : *Un édifice* STABLE

— Fig. Assuré, durable : *Rien n'est* STABLE *en ce monde*. ‖ Constant dans sa conduite, ses idées : *On dit que le cœur n'est pas* STABLE *quand les yeux sont légers*. BOISSONADE

— Chim. *Combinaison stable*, Combinaison qui ne se détruit pas spontanément ou qu'on ne détruit que difficilement à l'aide de réactions plus ou moins compliquées.

— Mécan. *Equilibre stable*, Etat d'un corps qui reprend, par le seul effet de la pesanteur, la position première qu'on lui a fait perdre.

— Métall. *Acier stable*, Acier qui conserve indéfiniment ses propriétés.

— Musiq. anc. *Corde stable*, Corde prosla- phanomène. ‖ Chacune des deux cordes extrêmes du tetra- le.

— SYN. Constant, durable, etc. V. CONSTANT

— ANTON. Instable, éphémère.

STABLE BOY expr. angl., signif. *garçon d'écurie*) n. m. Turf. Jeune valet d'écurie qui se destine à l'état de jockey ‖ Pl. STABLE BOYS.

STABLEMENT adv. D'une manière stable.

STABROECK, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers ; 3.878 hab. Tanneries. Fabrique de chicorée.

STABULATION (*si* — du lat. *stabulatio* ; de *stabulum*, étable) n. f. Séjour et entretien des animaux dans une étable, temporairement ou d'une façon permanente. ‖ Conservation de poissons dans un vivier.

— Méd. Pratique qui consistait à confiner dans des étables les gens atteints de tuberculose pulmonaire ou de bronchite chronique. (Vx. ‖ Auj. Repos au lit ou à la chambre, sans diète. Rare.)

STABULER v. a. Mettre en stabulation.

STACCATO (*stak'* — mot ital., signif. *détaché* ; de *staccare*, détacher) adv. Musiq. Mot qui, appliqué dans une partition musicale à une suite de notes rapides, indique que toutes doivent être détachées d'une façon si nette que chacune d'elles soit séparée de la suivante par une sorte de silence imperceptible.

— Substantiv. : *Un* STACCATO. ‖ Pl. *Des* STACCATO ou STACCATI.

STACE (Publius Papinius STATIUS), poète latin, né à Naples l'an 61 de notre ère, mort en 96. Son père était lui-même un orateur et un poète distingué. Il n'avait pas vingt ans lorsqu'il commença son poème de la *Thébaïde*, qu'il mit douze ans à composer. Les combats de poésie, les concours, les lectures publiques furent le théâtre ordinaire des succès du poète napolitain, dont l'abondance et la facilité extraordinaires font déjà pressentir les improvisateurs italiens des temps modernes. Outre sa *Thébaïde* et son *Achilléide*, poème dont il n'a composé que deux chants, il versifia une infinité de pièces sur les événements qui intéressaient le bonheur, la gloire ou la fortune de ses patrons ; il en forma un recueil sous le titre de *Sylves*. Stace était doué d'un véritable génie poétique et ses œuvres se distinguent par la grâce, l'éclat des images, l'abondance des idées ingénieuses, la richesse du style et la fécondité des inventions. Mais on lui reproche, avec l'affectation qui caractérise les productions de l'époque, de l'enflure et de la recherche. Stace a été traduit en français par Rinn, Achaintre et Bouteville, dans la collection Panckoucke (1829-1833).

STACHYDE n. f. Bot. Syn. de ÉPIAIRE.

STACHYOÉ, ÉE (*ki*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'épiaire ou stachyde.

— n. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre *épiaire*. — *Une* STACHYDÉE.

STACHYGYNANDRUN n. m. Genre de lycopodiacées, comprenant de petites plantes annuelles ou vivaces. On en connaît plusieurs espèces des régions tropicales.

STACHYQUE n. f. Bot. Syn. de STACHYDE ou ÉPIAIRE.

STACHYS n. m. Bot. Nom scientifique du genre *épiaire*.

STACKELBERG (Othon-Magnus, baron DE), archéologue et voyageur allemand, né à Worms, près Revel, en 1787, mort en Russie en 1834. De 1808 à 1813, il parcourut la Grande-Grèce, la Grèce et les côtes de l'Asie Mineure, recueillant des documents sur les mœurs de la Grèce moderne. Après un séjour de trois ans en Russie, il se fixa à

STADINGH [illegible] à des [illegible] et [illegible] Les évêques d'Alle[illegible] contre [illegible] dont [illegible] à Henri [illegible] Brabant. Ces sec[illegible] terminées.

STADIODROME du gr. *stadion*, stade, et *dromos*, course. Celui qui parcourait un stade à la course.

STADIOMÈTRE du gr. *stadion*, stade, et *metron*, mesure. Instrument analogue au télémètre. On s'en sert pour construire et lire rapidement sur les cartes et plans à grande échelle quels soient construits, toute [illegible] ou brisée.)

STADT-AM-HOF ou **STADTAMHOF**, ville d'Allemagne [illegible] du Haut-Palatinat, au confluent du Regen et du Danube, 3 440 hab. Fabrication d'armes à feu, [illegible], chantiers de construction de bateaux. Ville en partie brûlée par les Français en 1809.

STADTHAGEN, ville d'Allemagne, princip. de Schaumbourg-Lippe, sur la Hosse, affluent de la Westau, [illegible] hab. Verrerie. Mine de houille.

STADTILM, ville d'Allemagne (princip. de Schwarzburg-Rudolstadt), distr. de Rudolstadt, sur l'Ilm, affluent de la Saale, 3 122 hab. Fabrique de drap, de porcelaine, de chaussures, d'orgues. Fonderie de fer.

STADTOLDENDORF, ville d'Allemagne (duché de Brunswick, cercle de Holzminden), sur un affluent du Weser, 2 895 hab. Carrière de grès.

STÆFA, bourg de Suisse (cant. de Zurich, distr. de Meilen), sur la rive septentrionale du lac de Zurich; 3 880 hab. Vignobles. Filature et tissage de coton et de soie.

STÆHÉLINE n. f. Genre de composées, tribu des carduacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs en cymes, dont on connaît plusieurs espèces, qui croissent dans le midi de l'Europe sur les coteaux pierreux.

STAEL-HOLSTEIN (Eric Magnus, baron DE), diplomate suédois, né en Ostrogothie en 1749, mort à Poligny en 1802. Il entra de bonne heure dans la diplomatie et fut envoyé comme conseiller d'ambassade à Paris, où la sympathie de la reine Marie-Antoinette lui valut d'être bientôt accrédité comme ambassadeur. Très répandu dans la société des philosophes, il fut bientôt en relations suivies avec Necker et obtint, en 1786, la main de sa fille. Mais cette union ne devait pas être heureuse. Mme de Staël reprochait à son mari ses prodigalités excessives, et celui-ci se plaignait de son côté de l'humeur dominatrice de sa femme. Une séparation ne tarda pas à intervenir. Entre temps, la Révolution avait éclaté; le baron de Staël s'était d'abord montré très favorable au nouveau régime. Rappelé pour ce motif à Stockholm par Gustave III, il était de nouveau envoyé à Paris comme ministre de Suède après l'assassinat de ce prince, et il fut, jusqu'au 9-Thermidor, le seul ministre d'un roi accrédité auprès du gouvernement révolutionnaire. Rappelé en 1799, profondément atteint dans sa santé, il se proposait d'aller vivre dans la retraite à Coppet, auprès de sa femme et de ses enfants, lorsqu'il mourut au cours du voyage.

STAEL-HOLSTEIN (Anne-Louise Germaine NECKER, baronne DE), dite **Mme de Staël**, femme de lettres française, née et morte à Paris (1766-1817). Elle était fille de Necker, ministre de Louis XVI, et de Suzanne Curchod, qui appartenait à une famille distinguée de pasteurs vaudois, intelligente et sensible, admirablement douée, Germaine grandit dans le milieu le mieux fait pour développer ses exceptionnelles qualités, entre le plus tendre des pères et une mère à la fois raisonnable et passionnée, dans ce salon de Mme Necker, qui réunissait les célébrités du temps, Marmontel, d'Alembert, Diderot, Grimm, Thomas, Buffon, et où certain soir Bernardin vint lire *Paul et Virginie*. Enfant prodige, à onze ans elle composait des *Éloges*, à quinze ans elle commentait *l'Esprit des lois*, puis successivement écrivait des nouvelles et un drame en vers. En 1786, elle épouse le baron de Staël-Holstein, attaché à l'ambassade de Suède à Paris. Elle brille à la cour, elle débute dans la littérature par d'enthousiastes *Lettres sur le caractère et les écrits de J.-J. Rousseau* (1788). Cependant, la Révolution éclate; Necker, rappelé et exilé plusieurs fois, se retire définitivement à Coppet (Suisse); Mme de Staël, durant les années tragiques, montre beaucoup de dévouement et de courage; elle cherche à sauver le roi et la reine *Mémoire pour la défense de Marie-Antoinette*; *Épître au malheur*; elle sauve effectivement plusieurs de ses amis. Après le 9-Thermidor, elle se jette dans la politique: par la plume, par la parole, par son influence personnelle, par celle de son salon de la rue du Bac, elle aspire à jouer un rôle. Elle devient l'âme du parti constitutionnel et libéral; elle prêche les idées de pondération et de tolérance; elle publie les *Réflexions sur la paix intérieure*; puis l'*Essai sur les fictions* (1795); elle [illegible] aux gouvernants, et rentre dans son [illegible] Coppet, d'où elle lance son premier grand ouvrage: *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations* (1796). En 1797, elle est de nouveau à Paris: [illegible] fréquentant Benjamin Constant, l'oracle [illegible], et les hommes du Directoire: l'étoile de Bonaparte [illegible] à monter, et elle rêve d'être l'Égérie du [illegible] au Mars, après le 18-Brumaire, une sourde [illegible] va bientôt dégénérer en guerre ouverte, [illegible] idéologie » du César autoritaire. [illegible] cette lutte durera du Consulat et de l'Empire. Mme de Staël ne sera qu'une suite de persécutions. [illegible] cherche en vain à la faire taire [illegible] sa retraite à Coppet, à Genève, [illegible] Schiller et Wieland, à [illegible] la reine Louise, en Italie où [illegible] la beauté, puis interdite et [illegible] Parme, exilée de nouveau, et [illegible] installée près de Blois,



Mme de Staël.

chassée encore une fois brutalement, et « dans les trois jours », poursuivie de ville en ville jusqu'en Pologne et en Russie, en Suède et en Angleterre par la police impériale, elle passe dans de continuelles agitations ses *Dix ans d'exil*, dont elle a laissé le captivant récit. D'ailleurs, durant cette période, d'autres événements, d'ordre privé, étaient venus bouleverser sa vie: en 1802, la mort de son mari, dont elle était séparée depuis plusieurs années, mais qu'elle était allée soigner à Paris; en 1804, celle de son père; en 1812, son mariage secret, alors qu'elle avait quarante-six ans, avec un jeune officier de vingt-trois ans, Albert de Rocca, romanesquement épris de son génie et de son infortune; en 1813, la mort tragique d'un de ses fils. Ce fut aussi dans la carrière de Mme de Staël l'époque féconde en chefs-d'œuvre. Dès 1800, paraît le *Livre de la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, qui ouvre des horizons nouveaux à l'esprit français; en 1803, *Delphine*, cette belle protestation contre la tyrannie de l'opinion; en 1801, *Du caractère de M. Necker et de sa vie privée*, pieux hommage à un père chéri; en 1807, *Corinne ou l'Italie*, où l'auteur a magnifiquement développé ce thème que « pour une femme la gloire est le deuil éclatant du bonheur »; en 1810, *De l'Allemagne*, qui est la révélation de l'art et de la civilisation germaniques et comme le premier manifeste du romantisme. Ce livre, immédiatement saisi et détruit par la police impériale, ne fut réimprimé qu'en 1813 à Londres. Aux Cent-Jours, Mme de Staël rentra en France; près de ce « ruisseau de la rue du Bac », dont elle ne pouvait se passer, elle formait mille projets, mais déjà ses forces la trahissaient; après un court séjour en Italie, elle retourne mourir à Paris, à cinquante et un ans. Elle laissait deux ouvrages importants, que publièrent ses enfants: *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française* (1818) et *Dix années d'exil* (1821). Ses *Œuvres complètes* furent réunies par son fils (1820-1821, 17 vol.) et plusieurs fois réimprimées; elles furent suivies d'*œuvres inédites* (1836). La *Correspondance* n'a pas été recueillie.

Mme de Staël est un des grands noms de la littérature française, moins par la beauté des œuvres créées, que par l'influence exercée. Mme de Staël ouvre avec Chateaubriand l'âge moderne; quoique l'influence de Chateaubriand sur le XIXe siècle soit prépondérante, l'auteur de *l'Allemagne* a fourni une bonne part du fonds d'idées politiques, morales et littéraires dont a vécu le même siècle.

— BIBLIOGR.: Mme de Necker de Saussure, *Notice sur le caractère et les écrits de Mme de Staël* (1820; Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, et *Nouveaux Lundis II, XII*; A. Sorel, *Mme de Staël* (1890); Ch. Dejob, *Mme de Staël et l'Italie* (1890); P. Gautier, *Mme de Staël et Bonaparte* (1903).

STAËL-HOLSTEIN (le baron Auguste-Louis DE), fils aîné des précédents, né à Paris en 1790, mort à Coppet (Suisse), en 1827. Élevé à Coppet, puis à Genève, il suivit sa mère à Paris, puis dans ses divers lieux d'exil; en Allemagne, il reçut des leçons de Guillaume Schlegel. Après la chute de l'Empire, il voyagea en Angleterre et dans le midi de la France, et consacra sa fortune à des œuvres diverses de propagando religieuse, de bienfaisance et d'agriculture. Il édita les ouvrages de sa mère et laissa lui-même quelques écrits réunis en 1829 sous le titre d'*Œuvres diverses* par sa sœur, la duchesse de Broglie.

STÆTTLINGEN, comm. de Suisse (cant. de Berne), sur le lac de Thoune; 2.008 hab., répartis en plusieurs hameaux dont le principal est *Scherzligen*. Sur une colline voisine, ancien château, converti en magasin à poudre.

STAFF (mot angl.) n. m. Techn. Mélange plastique employé en guise de pierre pour les décorations architecturales des constructions temporaires, et qui se compose principalement de plâtre mêlé d'un peu de ciment, de glycérine, de dextrine, etc.

STAFFA, île de l'archipel des Hébrides, au N. de l'Écosse, dans la chaîne des Hébrides intérieures (comté d'Argyll). Petite (2 kilom. 500 de tour seulement), elle est cependant une des curiosités de l'archipel par les belles grottes qu'elle renferme, dont un certain nombre ont été creusées par l'érosion marine dans les basaltes qui constituent l'ossature de l'archipel. La principale, la plus célèbre, est la grotte de Fingal. V. FINGAL.

STAFFARDE (ital. *Staffarda*), village d'Italie (Piémont, prov. de Coni); 500 hab. Vieux monastère. Les Français, commandés par le maréchal Catinat, y vainquirent le duc de Savoie et le prince Eugène, le 18 août 1690.

STAFFÉLITE (*sta-fé*) n. f. Phosphate de chaux impur, recouvrant la phosphorite de Staffel (Nassau). [C'est une variété d'apatite.]

STAFFER (*sta-fé*) v. a. Construire en staff.

STAFFEUR (*sta-feur*) n. m. Ouvrier qui emploie le staff.

STAFFOLO, comm. d'Italie (prov. d'Ancône); 2.600 hab.

STAFFORD, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté du même nom, sur le Sow, affluent du Trent; 18.000 hab. Brasseries, tanneries. Ruines d'un château, bâti par Guillaume Ier.

STAFFORD (COMTÉ DE) ou **STAFFORDSHIRE**, division administrative du centre de l'Angleterre, comprise entre les comtés de Chester, de Derby, de Leicester, de Warwick, de Worcester et de Shrop. Superf. 3.028 kilom. carr.; pop. 1.200.000 hab. Surface en général unie, sauf dans la partie septentrionale, où il y a quelques collines. Comté arrosé par le Trent, la Dove, la Severn, la Tame et parcouru par plusieurs canaux. Sol peu fertile. Vastes pâturages, avec un grand élevage de bestiaux. Immenses houillères, riches mines de fer et de cuivre. Industrie très prospère.

STAFFORD (Henry DE), duc de Buckingham, né vers 1451, exécuté à Salisbury en 1483. — Son père, HUMPHREY **Stafford** (1402-1460), créé duc de Buckingham en 1444, avait pris une part active à la guerre des Deux-Roses. Lui-même, nommé grand intendant d'Angleterre, fut un des négociateurs du traité de 1478 avec la France. Favori de Gloucester, il se fit donner les pouvoirs les plus étendus, mena toute la campagne contre les enfants d'Édouard IV et aida Richard III à usurper la couronne. Mais bientôt, mécontent du roi, il songea à faire valoir contre lui les droits qu'il avait lui-même au trône comme descendant de Jean de Gand et prépara un soulèvement général. Richard le proclama traître et put le faire décapiter. — Son fils EDWARD **Stafford**, né en 1478, mort en 1521, joua d'abord un rôle des plus brillants au début du règne de Henri VIII,

mais finit par exciter la jalousie de ce prince et son inquiétude par de soi-disant prétentions à la couronne, et, arrêté sous les motifs les moins fondés, fut condamné à mort et exécuté.

STAFFORD (William HOWARD D'ARUNDEL, vicomte DE), homme d'Etat anglais, né en 1614, exécuté à Londres en 1680. Catholique et fidèle partisan de Charles Ier, il fut impliqué en 1678 dans le fameux complot papiste imaginé par Titus Oates. Enfermé à la Tour de Londres, il fut condamné à mort et décapité sur le Tower-Hill.

STAFFORDVILLE, bourg des Etats-Unis (Connecticut), sur le Willimantic (bassin de Thames) ; 5.000 hab. Industrie active : fabriques d'étoffes.

STAFNÄS, bourg de la Suède méridionale, en une région de lacs qui se versent dans la rive nord du Vener ; 1.000 hab., comm. comprise.

STAGE (*staj'* — du bas lat. *stagium*) n. m. Temps pendant lequel des candidats, des débutants sont astreints à des études, à des obligations : *Les jeunes avocats font un* STAGE.

— Fig. Situation transitoire, préparation à : *La bohème, c'est le* STAGE *de la vie artistique, de l'Hôtel-Dieu et de la morgue.* (H. Murger.)

— Dr. can. Résidence que devait faire un chanoine avant le jouir des revenus attachés à sa prébende.

— Milit. Période de service accomplie par un militaire dans un service ou dans une arme autre que la sienne. Période d'instruction que les officiers de réserve et de l'armée territoriale accomplissent en temps de paix.

— ENCYCL. Dr. Le *stage* est, pour l'avocat, avant inscription au tableau, une période d'épreuve morale et d'études professionnelles ; l'avocat porte alors le titre d'*avocat stagiaire*. La durée du stage est de trois ans.

Pour être admis au stage, le candidat doit justifier du grade de licencié en droit et prêter le serment professionnel devant une cour d'appel. Il doit, de plus, être admis au stage par une délibération du conseil de l'ordre près le tribunal ou la cour devant laquelle il se propose d'exercer sa profession. Quoique non inscrit au tableau, le stagiaire peut plaider et donner des consultations, mais il ne peut ni prendre part aux assemblées de l'ordre, ni être appelé à siéger comme juge pour compléter le tribunal.

Les stagiaires doivent suivre les audiences et assister aux conférences organisées pour la discussion de questions de droit sous la présidence du bâtonnier ou d'un membre du conseil. La conduite et les mœurs des stagiaires sont soumises à la surveillance du conseil de discipline.

L'exercice de quelques professions n'est autorisé qu'après un stage d'une certaine durée, destiné à garantir, en dehors des capacités intellectuelles ou techniques de l'intéressé, ses aptitudes professionnelles et pratiques. C'est ainsi que les pharmaciens ne peuvent gérer une officine qu'après trois ans de pratique comme *élève*. De même, les médecins sont soumis à un stage hospitalier. Les notaires ne peuvent également être mis en possession de leur étude qu'après un stage de durée variable, exception faite pour ceux des aspirants au notariat qui ont servi dans l'administration de l'enregistrement.

STAGIAIRE (*ji'-èr'*) adj. Qui fait un stage : *Avocat* STAGIAIRE. ‖ Qui concerne le stage : *Période* STAGIAIRE.

— Milit. *Officier stagiaire,* Officier qui accomplit un stage. ‖ Spécialem., Officier breveté, accomplissant un stage à la sortie de l'Ecole supérieure de guerre.

— n. Celui, celle qui fait son stage.

— ENCYCL. Milit. Les officiers sortant de l'Ecole supérieure de guerre, et qui ont obtenu le brevet d'état-major, ainsi que les capitaines ayant obtenu le brevet d'état-major à la suite d'examens, sans passer par l'Ecole supérieure de guerre, sont appelés à faire dans un état-major un stage de deux ans. Ces *stagiaires* doivent accomplir, dans les armes autres que leur arme d'origine, un service de troupe dont l'époque et la durée sont déterminées par le ministre de la guerre.

STAGIER (*ji-é*) n. m. Dr. can. Chanoine qui fait son stage.

STAGIRE ou **STAGYRE,** ville de la Macédoine ancienne (Chalcidique), près du golfe Strymonique. C'était une colonie ionienne, fondée vers le milieu du VIIe siècle avant notre ère. Patrie d'Aristote, aujourd'hui le petit village turc de *Stavros*.

STAGIRITE, personne née à Stagire ou qui habitait cette ville. — *Les* STAGIRITES.

— Hist. philos. *Le Stagirite,* Aristote, né à Stagire.

— Adjectiv. : *La population* STAGIRITE.

STAGNANT (*ghnan*), **ANTE** [de *stagner*] adj. Se dit des eaux qui ne coulent point : *Les eaux* STAGNANTES *sont malsaines.* ‖ Se dit du sang et des humeurs qui, cessant de circuler, s'accumulent dans quelque partie du corps : *Une humeur* STAGNANTE. ‖ Se dit des fluides gazeux qui restent immobiles dans le même lieu : *Si l'air était* STAGNANT, *il ne tarderait pas à s'altérer.*

— Fig. Inactif, sans effet : *Les richesses, les privilèges rendent* STAGNANTES *des facultés naturelles.* (Boiste.)

STAGNATION (*si-on*) n. f. Etat de ce qui stagne : *La* STAGNATION *des eaux, des humeurs.*

— Fig. Inertie, langueur, suspension d'activité : *La* STAGNATION *des affaires.*

— Mar. Etat d'une aiguille aimantée qui manque de sensibilité et dort.

STAGNELIUS (Erik Johan), poète suédois, né à Gaerdslösa (Elande) en 1793, mort à Stockholm en 1823. Fils d'un pasteur devenu, en 1810, évêque de Kalmar, il fit à Lund, puis à Upsal, de courtes études de droit et entra, en 1818, au département ecclésiastique, à Stockholm. Atteint d'une douloureuse maladie de cœur, il s'adonna à l'opium, qui eut vite raison de sa faible constitution. Taciturne, presque inconnu de sa génération, il composa une œuvre poétique considérable, dont quelques fragments seulement furent publiés de son vivant, et qui fut révélée en une série d'éditions incessamment complétées au cours du XIXe s. Cette œuvre comprend des poèmes épiques (*Gunlög, Blenda, Vladimir le Grand,* etc.), des drames en vers (*Sigurd Ring, Visbur, les Martyrs,* etc.), des recueils lyriques (*les Lys de Saron*) et pièces diverses. Enfonce en des rêves métaphysiques et religieux, détracteur de la nature et de la vie, Stagnelius est un des poètes les plus étranges et les plus puissants de la Suède ; son lyrisme s'épanche en vers parfois obscurs et abstraits, mais toujours d'une très haute inspiration et d'une forme parfaite. Ses œuvres ont été partiellement traduites en diverses langues, notamment en français *Albert et Julia,* par Léonzon Leduc [1846-1853] ; *les Martyrs,* par Boutiller [1855], etc.

STAGNER (du lat. *stagnare* ; de *stagnum,* étang) v. n. Séjourner, ne pas couler, ne pas se mouvoir, en parlant d'un fluide liquide ou gazeux : *Les marais Pontins* STAGNENT *de Sisterna jusqu'à Terracine.* (L. Cruveilhier.)

STAGNO Grande, ville d'Austro-Hongrie (Dalmatie [distr. de Raguse], au fond et sur la rive occidentale du petit *golfe de Stagno* ; 5.788 hab. Pêche de sardines. Salines.

STAGNO Lombardo, comm. d'Italie Lombardie [prov. de Crémone] ; 3.000 hab.

STAGNON (*gn* mll.) n. m. Autre forme du mot ESTAGNON.

STAHL (Georges-Ernest), médecin et chimiste allemand, né à Anspach en 1660, mort à Berlin en 1734. Reçu docteur en médecine à Iéna (1684), il fut médecin du duc de Saxe-Weimar (1687), puis fut appelé à professer à l'université de Halle. Devenu en 1716 médecin et conseiller aulique du roi de Prusse, il fit partie, sous le nom de OLYMPIODORE, de l'Académie des curieux de la nature.



Stahl.

Stahl est en médecine l'auteur du système connu sous le nom d'*animisme*, système qui, poussé jusqu'à ses conséquences extrêmes, le conduisit à cette conclusion que l'âme, étant le principe de vie, jouait le plus grand rôle dans la guérison des maladies et qu'il était inutile d'introduire dans la médecine l'étude de l'anatomie, de la physique et de la chimie.

Malgré ses erreurs, il fut en Allemagne le plus grand médecin de son temps. En chimie, Stahl est connu par la théorie du *phlogistique*.

Stahl a écrit un grand nombre d'ouvrages, au style incorrect, souvent obscur. Les principaux sont : *De sanguificatione in corpore semel formato* (1684) ; *De motu tonico vitali* (1692) ; *De autocratia naturæ* (1696) ; *Mortis theoria medica* (1702) ; *Theoria medica vera* (1707), son ouvrage capital, l'exposé le plus complet de la doctrine de l'animisme ; *Ars sanandi cum expectatione* (1730), ouvrage où il préconise surtout la saignée. Ses *Œuvres médico-philosophiques et pratiques* ont été traduites en français et commentées par Blondin (1858).

STAHL (P.-J.), pseudonyme du littérateur et éditeur français *Pierre-Jules* HETZEL. V. HETZEL.

STAHLIANISME (*isiss'm*) n. m. Système de Stahl.

STAHLIEN, ENNE (*li-in, en'*) adj. Méd. Qui a rapport à Stahl ou à sa doctrine.

— n. m. Partisan de la doctrine médicale de Stahl.

STAHR (Adolphe-Guillaume-Théodore), littérateur allemand, né à Prenzlau en 1805, mort à Wiesbaden en 1876. Il professa à Halle, puis à Oldenbourg, et voyagea en Italie, en France et en Suisse. Le succès de son livre : *une Année en Italie* (1847-1850) le détermina à se consacrer à la littérature. Mis à la retraite en 1852, il se fixa en 1854 à Berlin, où, divorcé, il épousa la célèbre romancière Fanny Lewald. Parmi ses œuvres, il faut citer : *G.-E. Lessing, sa vie et ses œuvres* (1859) et *les Femmes de Gœthe* (1865-1866). Stahr fut surtout un vulgarisateur.

STAHREMBERG Ernest RUDIGER, comte DE, homme de guerre allemand, né en 1638, mort en 1701. Il appartenait à une noble famille de Styrie, dont deux membres, Jean et Erasme de Stahremberg, s'étaient distingués par leur bravoure lors du siège de Vienne par les Turcs, en 1529. Lui-même fit dans l'armée et dans l'administration une brillante carrière, et devint successivement conseiller d'Etat, chevalier de la Toison d'or, président du conseil militaire de l'Empire et enfin feld-maréchal. Il était gouverneur de Vienne au moment du siège qu'en firent les Turcs, en 1683. Il défendit énergiquement la ville, infligea aux Turcs des pertes énormes, répara sous le feu de l'ennemi les fortifications endommagées, et par sa résistance de plus de deux mois, permit au roi de Pologne, Jean Sobieski, d'accourir au secours de Vienne et de débloquer la ville. Il reçut alors de Léopold Ier le titre de ministre d'Etat. Une blessure reçue devant Bade l'obligea à quitter prématurément le service, et il s'occupa dès lors exclusivement de l'organisation de l'armée. — Son cousin, GUIDE UBALDE, comte **de Stahremberg,** homme de guerre autrichien, né en 1657, mort en 1737, avait été destiné par sa famille à l'état ecclésiastique ; mais, à vingt-trois ans, il interrompit brusquement ses études théologiques pour prendre du service, participa, sous les ordres de son cousin, à la défense de Vienne contre les Turcs (1683), fut fait alors lieutenant-colonel, se distingua ensuite, pendant les campagnes de Hongrie, aux sièges de Bude, puis de Belgrade, combattit à la journée de Zenta sous les ordres du prince Eugène, et reçut, en récompense de sa bravoure et de son habileté, les grades de feld-maréchal lieutenant et grand maître de l'artillerie. Au début de la guerre de succession d'Espagne, il fut envoyé en Italie, puis reçut le commandement (1705) d'une armée impériale destinée à réprimer une révolte des Hongrois. Appelé enfin en Espagne contre Philippe V et Vendôme, il remporta d'abord quelques succès à Almenara et à Saragosse, mais fut complètement défait à Villaviciosa, et renonça alors à son commandement pour exercer les fonctions de vice-roi de la Catalogne. De retour à Vienne après la paix d'Utrecht, il présida, jusqu'à sa mort, le conseil aulique.

STAIKI, bourg de Russie [gouv. de Kiev], sur le Dniéper ; 3.200 hab.

STAINER (*sta-i-nèr'*) n. m. Violon de la façon du luthier allemand Stainer. V. l'art. suiv. ‖ *Stainer électeur,* L'un des seize violons fabriqués par le même pour les électeurs et l'empereur d'Allemagne.

STAINER ou **STEINER** (Jacques), luthier, né à Absom, village du Tyrol, en 1621, mort fou et dans la misère en 1683, selon les uns ; selon d'autres, il s'était retiré dans un couvent de bénédictins. Ayant montré dès son enfance un grand goût pour la fabrication des violons, sa famille l'envoya à Crémone, où il devint élève dans l'atelier de Nicolas Amati, dont plus tard il devait épouser la fille. Après avoir terminé son apprentissage, il retourna à Absom, où il s'établit. Son existence paraît avoir été difficile, parce qu'on ne rencontre pas facilement à son talent et qu'on ne lui donnait qu'un prix infime de ses violons, altos et violoncelles, que les amateurs recherchent aujourd'hui avec empressement.

STAINES, ville d'Angleterre [comté de Middlesex], sur la Tamise, à 19 km. Brasseries.

STAINLAND, ville d'Angleterre [comté d'York (West Riding)] ; 5.000 hab. Etoffes, papeterie.

STAINS, comm. de la Seine, arr. et à 3 kilom. de Saint-Denis ; 2.979 hab. Ch. de f. Nord et Grande-Ceinture. Fort de la défense de Paris. Fabriques de cirage, colle forte, toiles cirées, perles, papeterie. Eglise Renaissance. Château possédé par les présidents de Thou, de Harlay (XVIe et XVIIe s.) et par Jérôme Bonaparte.

STAIR vicomte *et* comte DE. V. DALRYMPLE.

STAJERLAK ou **STEIERLAK** ou **ANINA-STEIERDORF,** ville d'Austro-Hongrie (Hongrie (comitat de Krasso-Szoreny), sur le Minis, bassin du Danube, par la Nera ; 10.000 hab. Industrie assez active : métallurgie. Mines de houille.

STAJO n. m. Mesure de capacité qui était usitée dans le nord de l'Italie, et en Dalmatie, et dont la valeur variait entre 51 et 148 litres. Pl. STAJI.

STAJOLO n. m. Mesure agraire qui était usitée en Toscane, et qui valait 1ha,96.

STAKE (mot angl., signif. *enjeu*) n. m. Turf. Mise de fonds de chaque concurrent. ‖ *Trial stake,* Poule d'essai. ‖ *Triennal stake,* Course dans laquelle les chevaux sont engagés pour courir sur le même hippodrome pendant trois années consécutives.

STALACTIFÈRE [de *stalactite*, et du lat. *ferre*, porter] adj. Qui porte, qui contient des stalactites : *Grotte* STALACTIFÈRE.

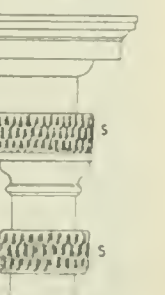

S, S, stalactites.

STALACTITE [du gr. *stalaktos*, qui coule goutte à goutte] n. f. Concrétion calcaire qui se forme à la voûte des grottes par le mécanisme des eaux d'infiltration. V. STALAGMITE.

— Archit. Motif ornemental dont on décore un pilastre et qui rappelle la conformation des stalactites.

— Patbol. Nom donné à des prolongements osseux qui se forment à la surface des cals irréguliers.

STALACTITIQUE (*tik'*) adj. De la nature des stalactites.

STALAGMITE [du gr. *stalagmos*, écoulement] n. f. Minér. Concrétion calcaire qui se forme sur le sol des grottes.

— ENCYCL. En pénétrant dans le sol, les eaux de pluie chargées d'acide carbonique dissolvent les éléments les plus solubles ; cette action se produit en particulier dans les fissures des assises calcaires. Si ces terrains sont percés de grottes, et si certaines conditions s'y trouvent réalisées, les eaux d'infiltration saturées de calcaire donneront lieu à des *stalactites* et à des *stalagmites*. En effet, chaque goutte qui se forme lentement à la voûte y laisse avant de tomber une parcelle de calcite, et abandonne ce qui lui en reste sur le sol. C'est ainsi que se forment ces admirables franges à la partie supérieure des cavernes ; puis les clochers, cierges et minarets qui se dressent de la base, à la rencontre des premières. Maintes fois les stalagmites du sol rejoignent les stalactites de la voûte et offrent ainsi d'imposantes colonnades. Sur le sol, les concrétions peuvent parfois s'étaler sans donner lieu à des clochetons ; il en résulte ce que l'on appelle un *plancher stalagmitique*. Si des eaux suffisamment calcarifères s'écoulent sur le sol des grottes, il peut se former des *rasques* du plus joli effet. Les grottes de Dargilan (Lozère), de Padirac (Lot), de Han-sur-Lesse (Belgique), d'Adelsberg (Autriche), etc., sont les plus riches en concrétions calcaires.



A, stalactites ; B, stalagmites.

STALAGMITIQUE (*tik'*) adj. De la nature des stalagmites. *Concrétions* STALAGMITIQUES.

STALAGMOMÈTRE [du gr. *stalagmos*, goutte, et *metron*, mesure] n. m. Chim. Instrument destiné à mesurer le volume des gouttes.

STALBEMT (Adriaan VAN), peintre flamand, né et mort à Anvers (1580-1662). Après avoir acquis de la réputation dans sa patrie comme peintre de paysages, il fut appelé en Angleterre par Charles Ier, et travailla pendant plusieurs années à la cour de ce prince, puis retourna en Hollande. Sa *Vue de Greenwich* passe pour être son chef-d'œuvre. Il excellait dans le choix des sites et peignait avec non moins de largeur que de souplesse.

STALIMÈNE, île de l'empire ottoman (Archipel), en face de Ténédos et du mont Athos. 11.000 hab. C'est la *Lemnos* des anciens.

STALLBAUM Gottfried, philologue allemand, né à Zaasch, près de Delitzch, en 1793, mort à Leipzig en 1861. Il enseigna à Halle et à Leipzig. Il s'est surtout occupé de Platon, dont il a donné plusieurs éditions complètes,





Stalle.

STALLUPŒNEN, ville d'Allemagne (Prusse prov. de Prusse-Orientale, [illegible] hab. Forge et fonderie de fer, fabrique de machines, brasserie, Brasserie. Tuilerie.

STALYBRIDGE, ville d'Angleterre (comté de Chester, sur le Tame, [illegible] hab. Filature de coton, tissage de [illegible] fabrique pour mantelets, dans le Levant.

STAMBOUL (*stan'*) n. m. Drap épais à chaîne et trame [illegible] fabrique pour mantelets, dans le Levant.

STAMBOUL et quelquefois **ISTAMBOUL**, nom donné par les Turcs à Constantinople. En se rendant à Constantinople, les croisés du Bas-Empire disaient : Je vais à la ville. Les Turcs, entendant les Grecs désigner ainsi la ville de Constantinople, crurent que c'était le nom de cette dernière, et l'appelèrent, en reproduisant [illegible] *Istambol*. De là sont venus les noms [illegible]

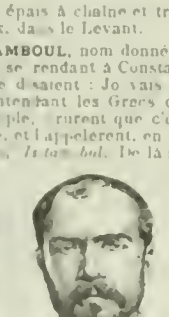

STAMBOULINE [illegible]

STAMBOULOV [illegible]



STAMENTIEN-PFEIFFE [illegible]

STAMETTE [illegible] n. f. [illegible] se, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

STAMFORD, ville d'Angleterre (comté de Lincoln, sur le Welland, 9 [illegible] hab. Fabrication de machines agricoles et de malt.

STAMFORD, bourg des États-Unis (Connecticut [comté de Fairfield], non loin de Long Island Sound ; 14 000 hab. Situé [illegible] sur le Long Island Sound. Filatures, fabriques [illegible] fabrique de lunettes, quincaillerie.

STAMINAIRE adj. Bot. Syn. de STAMINAL, ALE.

STAMINAL, ALE, AUX (du lat. *stamen, inis*, étamine) adj. Bot. Qui appartient ou se rapporte à l'étamine : *Filets staminaux*.

STAMINÉ, ÉE (même étymol. que l'art. précéd.) adj. Se dit des fleurs qui ne renferment que des étamines.

STAMINEUX, EUSE (même étymol. qu'aux deux art. précédents) adj. Qui a des étamines longues et saillantes.

STAMINIFÈRE (du lat. *stamen, inis*, étamine, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des étamines, qui ne porte que des étamines.

STAMINIFORME (du lat. *stamen, inis*, étamine, et de *forme*) adj. Bot. Qui est en forme d'étamine.

STAMINODE (du lat. *stamen, inis*, étamine, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Bot. Nom donné aux étamines latérales, le plus souvent rudimentaires, des orchidées. || Étamine transformée en pétale.

STAMINO-PISTILLÉ, ÉE (du lat. *stamen, inis*, étamine, et de *pistil*) adj. Bot. Se dit des fleurs hermaphrodites, qui ont à la fois des étamines et des pistils.

STAMINULE (diminutif du lat. *stamen, inis*, étamine) n. f. Bot. Étamine rudimentaire.

STAMPA (Gaspara), poétesse italienne, née à Padoue en 1523, morte à Venise en 1554. Elle chanta en vers passionnés son amour pour Collaltino di Collalto, prince de Treviso. Ses poésies, qui se composent de sonnets, et aussi de *canzone*, de *sestine*, etc., ont été publiées, sous le titre de *Rime* (1554), par sa sœur. Gaspara Stampa était membre de l'académie des *Pellegrini*, de Venise.

STAMPE (*stamp'*) n. f. Intervallo d'une veine à l'autre, dans une mine.

STAMPIEN, ENNE (*stan-pi-in, è n* — de *Stampæ*, Etampes) n. m. adj. Se dit de l'étage géologique constituant la partie moyenne du système oligocène.

— n. m. : *Le* STAMPIEN. (Les *marnes à huîtres* et les *sables de Fontainebleau* représentent le stampien des environs de Paris.)

STAMPOMANIE (*stan, ni* — de l'ital. *stampare*, imprimer, et de *manie*) n. f. Manie de se faire imprimer, d'être l'auteur d'un livre (mot attribué à Letronne).

STANCE (*stanss* — de l'ital. *stanza*, pose, arrêt ; du lat. *stare*, se tenir, s'arrêter) n. f. Littér. Groupe de vers offrant un sens complet et suivi d'un repos. (Dans la chanson, les stances prennent le nom de *couplets* ; ailleurs, elles s'appellent *strophes*. V. STROPHE.)

— ENCYCL. Les *stances* peuvent être isométriques ou hétérométriques, régulières ou irrégulières, suivant qu'elles sont assujetties, ou non, pour le nombre des vers, le mètre et le mélange des rimes, à une règle observée pendant toute la pièce ; lorsque les strophes sont irrégulières, elles peuvent ou non, être combinées régulièrement. Quant aux rimes, elles sont plates, croisées, embrassées ou mêlées ; généralement, elles sont croisées, quelquefois avec deux rimes plates. Le poète choisit le rythme et la forme de la stance d'après la nature et le mouvement des idées ou des sentiments qu'il veut exprimer ; à un changement de sentiment correspond un changement de stance ; mais le changement d'une nouvelle idée ne doit pas commencer au milieu d'une strophe. Les stances dont les vers sont nombreux et courts se prêtent mieux aux sujets légers, aux [illegible] riantes, au contraire, celles qui ont [illegible] de vers ou des vers de dix ou douze pieds conviennent [illegible] à l'expression de pensées élevées et [illegible]

[illegible] les cas, les stances sont toujours soumises à [illegible] re les règles générales, qui ont été dic- [illegible] ture de chaque stance un ensemble [illegible] aux parties étroitement liées, favo- [illegible] et à la valeur de la période : [illegible] es qui dépassent quatre vers, [illegible] eurs repos, mais la place n'en [illegible] Dix [illegible] au XVIIIe siècle, on considérait la [illegible] d'un certain nombre d'uni- [illegible] vers était l'assemblage de deux [illegible] vers, l'assemblage d'un quatrain [illegible] et d'une [illegible] règle, entraînant des arrêts [illegible] de l'ensemble, on l'a abolie.

2° La stance doit présenter un sens complet. L'*enjambement* d'une stance sur l'autre est une anomalie.

3° Si la stance est hétérométrique, il faut, sauf exception, la construire sur deux rimes seulement.

4° Sauf dans quelques couplets, la stance ne doit pas commencer et finir par des rimes de même nature ; la dernière rime étant généralement masculine, la première est presque toujours féminine.

5° La rime qui commence une stance ne doit pas être de même nature ou de même consonance que celle qui termine la stance précédente.

— On donne, en particulier, le nom de *stances* à une pièce de poésie composée d'un certain nombre de stances telles sont les stances du *Cid* ou de *Polyeucte*, celles de Racan sur la retraite, etc. Ce titre, très fréquent aux XVIIe et XVIIIe siècles, est à peu près tombé en désuétude.

STANCESCI, comm. de la Moldavie (Roumanie dép. de Botochani), 3.100 hab.

STANCHO (autref. *Cos*), île turque de l'Archipel, groupe des Sporades. V. Cos.

STAND (*stan'd* — mot angl.) n. m. Sport. Tribune où prennent place les spectateurs des courses.

— Endroit clos, couvert ou non, où ont lieu des exercices de tir à la cible. || Espace réservé aux concurrents dans une exposition.

— ENCYCL. Il y a deux sortes de *stands* : les stands pour tir à longue portée et les stands pour tir réduit. Le premier comporte : un pavillon de tir, un champ de tir avec pare-balles, des tranchées et des buttes, des fosses à cibles, des cibles et tout ce qui est nécessaire pour les manœuvrer, marquer les coups, et tous les accessoires et ustensiles divers.

Dans le *pavillon de tir* sont déposées les armes et les munitions des tireurs, ainsi que les pupitres, les appareils de pointage, etc. Le *pas de tir* est l'endroit où se tiennent les tireurs au moment d'exécuter leur tir. Le *champ de tir* est la partie du stand parcourue par les balles. Pour empêcher celles-ci de sortir du champ, des gardes (ou *pare-balles*) en maçonnerie ou en bois très épais, avec créneau ouvert dans l'axe des cibles, sont placés transversalement à la ligne de tir. Des pare-balles suspendus existent dans certains stands afin d'éviter les ricochets de bas en haut.

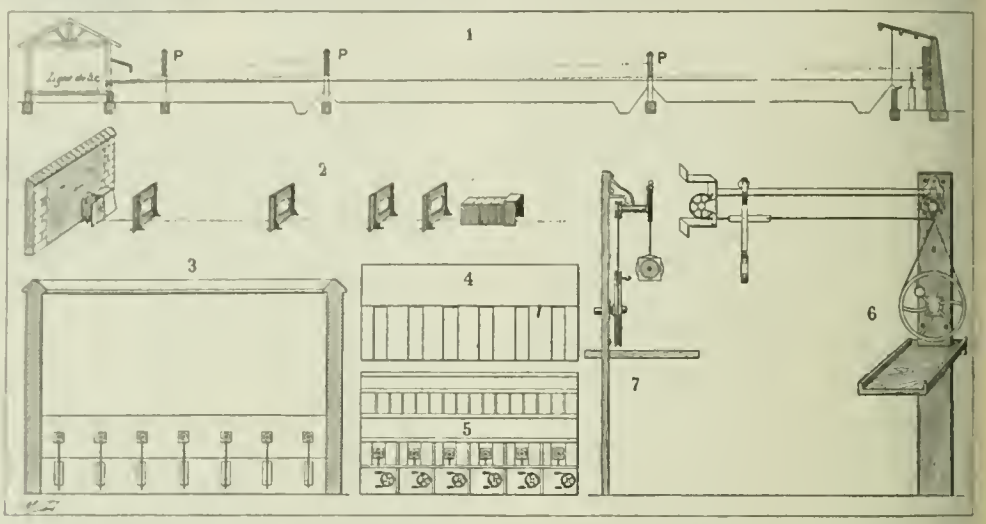

1. Stand (élévation) : P, pare-balles. — 2. Stand portatif pour un tireur (du capitaine Doursout). — 3. Mur de fond. — 4. Pare-balles. — 5. Pas de tir. — 6, 7. Appareil transmetteur (de Marie et Ragoucy).

Les stands pour tir réduit sont destinés au tir d'étude, avec la carabine Flobert, les armes de guerre à charges réduites. Ils exigent les mêmes précautions pour éviter les ricochets et les accidents.

STANDARD (*dar'* — mot angl., signif. *étalon*) n. m. Terme employé en Angleterre pour désigner le titre légal de la monnaie ou des matières d'or et d'argent. (Le titre *standard* vaut 11/12.)

Standard (THE), journal anglais, fondé en 1827 comme journal du soir, devenu journal du matin le 29 juin 1857. Il s'adresse surtout aux classes moyennes et aisées, et, quoique d'abord conservateur, est devenu assez indépendant des divers partis politiques. Il donne une grande place à l'économie politique et au compte rendu de marchés des deux mondes.

STANDISH, ville d'Angleterre (comté de Lancaster), 11.000 hab. Papeteries. Importantes mines de houille.

STANEKITE n. f. Variété de résine fossile.

STANFIELD (Clarkson), peintre anglais, né à Sunderland (comté de Durham) en 1793, mort à Hampstead en 1867. Il s'est acquis une sérieuse réputation comme peintre de marines. Il débuta en 1827 par une vaste composition : *Naufrage à la hauteur du fort Rouge*, qu'il fit suivre, l'année suivante, du *Calme en mer*. Stanfield ayant fait, vers 1831, un séjour en Italie, rentra à Londres avec un talent qu'il avait développé dans le sens décoratif. Citons du peintre : *Vues de Venise, la Bataille de Trafalgar, le Château d'Ischia vu du môle, Lendemain d'un naufrage, Vue du Texel*, véritable réduction d'un décor d'opéra ; *les Troupes françaises passant à gué la Magra en 1796, Vent contre marée*, gravé par J. Wilhmore ; *la Victoire remorquée à Gibraltar après la bataille de Trafalgar*; etc.

STANGE, bourg de la Norvège (prov. de Hamar), près du lac Mjösen, 7.000 hab.

STANGÉRIE (*jé-ri* — de *Stanger*, n. angl.) n. f. Bot. Genre de cycadacées, comprenant plusieurs espèces de l'Afrique du Sud. (On cultive fréquemment dans les serres la *stangéria paradoxale*.)

STANGHELLA, bourg d'Italie (Vénétie prov. de Padoue), 3.500 hab. Fabrication d'orgues ; minoteries.

STANGUE (*stangh'* — de l'ital. *stanga*, barre, d'orig. germ. : anc. haut allem. *stanga*, long morceau de bois, barre, perche, bâton) n. f. Mar. anc. Tige d'une ancre.

— Blas. Meuble de l'écu qui représente la tige droite d'une ancre de navire, surmontée, au-dessous de l'organeau, d'une pièce que l'on nomme *trabe* ou *trabs*. || On dit aussi STANGLE.



D'azur à une ancre d'argent, posée en pal, la stangue et la trabe d'or.

STANGUETTE (*ghèt'* — rad. *stangue*) n. f. Musiq. Barre de mesure.

STANHOPE *nop'*) n. f. Presse typographique en fonte, inventée par Charles Stanhope. || On dit aussi PRESSE À LA STANHOPE. V. IMPRIMERIE, et PRESSE.

STANHOPE, ville d'Angleterre (comté de Durham), sur Wear ; 9.000 hab. Mines de plomb.

STANHOPE (James, comte), général anglais, né à Paris en 1673, mort à Londres en 1721. Après avoir servi en Italie sous le duc de Savoie (1691), il fit en volontaire la campagne de Flandre (1694-1695). Membre du Parlement en 1701, il y appuya la politique libérale. En 1702, il participa à l'expédition de Cadix ; en 1703, à la campagne de Marlborough sur la Meuse ; en 1704-1705, à celles de la Péninsule. Nommé ministre en Espagne en 1706, il rencontra à la cour une constante opposition et pressa son gouvernement de réaliser l'unité de commandement en le chargeant le prince Eugène. On lui confia (1708) le commandement en chef des troupes anglaises en Espagne. Il s'empara de Port-Mahon, fut promu lieutenant général (1709) et ravitailla Alicante. En 1710, il remportait la victoire d'Almenara, puis celle de Saragosse. Mais on lui opposa Vendôme qui obligea à capituler à Brihuega. A son retour en Angleterre, en 1712, il reprit son siège à la Chambre des communes. Il contribua plus que personne à assurer la succession au trône de la maison de Hanovre. Secrétaire d'Etat (1714), il dirigea la répression du soulèvement jacobite en 1715, négocia la triple alliance en 1717, la quadruple alliance de 1718. Premier lord de la Trésorerie et chancelier de l'Echiquier, il combattit avec succès les intrigues d'Alberoni et remporta d'autres avantages considérables dans sa politique extérieure, en dissolvant la coalition formée par la Prusse, la Pologne et la Russie contre la Suède (1719). Créé en récompense de ses services vicomte Mahon (1717), puis comte Stanhope (1718), il fut enterré à Westminster.



Stanhope.

STANHOPE (Charles, comte), homme politique anglais, né à Londres en 1753, mort à Chevening en 1816. Il s'occupa d'abord de mathématiques, d'économie politique, et épousa la sœur de Pitt le jeune. En 1780, il entra à la Chambre des communes ; il y fit une sérieuse opposition à la guerre d'Amérique. Devenu comte Stanhope en 1786, il se fâcha avec son ami Pitt, à propos de la Révolution française, dont il admirait les principes, encourant à ce sujet une grave impopularité. En 1795, la populace de Londres brûla sa maison. Esprit ouvert et ingénieux, mathématicien de premier ordre, Stanhope est l'auteur de nombreuses inventions, notamment le perfectionnements relatifs à la navigation à vapeur, d'autres relatifs à la presse typographique, à la stéréotypie, etc. — Lady HESTER LUCY **Stanhope**, fille du comte Charles et d'Hester Pitt, la fille du grand Chatham, née à Chevening (Kent) en 1776, morte à Djihoun (Syrie) en 1839, se distingua, dès son enfance, par l'indépendance de son caractère et de ses idées. En 1803, elle s'établit dans la maison de son oncle William Pitt et la gouverna. Elle se mêla par surcroît de ses affaires politiques, fit et défit des ministres, plaça et déplaça de hauts fonctionnaires. A la mort de Pitt (1806), la mort de son frère préféré, le major Stanhope (1808), la jetèrent dans une crise de misanthropie. Elle entreprit, en 1810, un grand voyage en Palestine et s'établit en 1814 à Djihoun, parmi les tribus à demi sauvages du Liban. Elle adopta les coutumes et la manière de vivre des Orientaux et arriva à exercer une sorte de royauté. Des Européens de marque vinrent la visiter (notamment Lamartine, en 1832). Sa prodigalité démesurée l'impliqua dans une série d'opérations financières des plus contestables, où elle fit preuve d'un singulier talent à abuser les usuriers levantins, pourtant renommés pour leur finesse. Une légion de créanciers finit par obtenir la saisie de la pension qu'elle recevait du gouvernement, et elle mourut misérable et abandonnée.

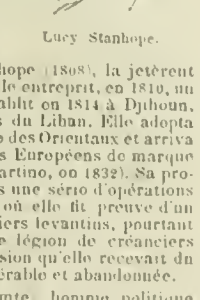

Lucy Stanhope.

STANHOPE Philip Henry, comte), homme politique anglais, né en 1781, mort en 1855, frère de la précédente. Membre du Parlement en 1806, il succéda à la pairie à la mort de son père (1816). Membre de la Royal Society en 1807, il fut président de la *Medico-botanical Society*. Tory renforcé, il proposa en 1818 de démembrer la France afin d'assurer la paix du monde. — Son fils, PHILIP HENRY **Stanhope**, lord MAHON, historien anglais, né à Walmer en 1805, mort à Bournemouth en 1875, fut membre du Parlement dès 1830 ; il appuya la politique conservatrice, fut sous-secrétaire aux affaires étrangères 1834-1835, et secrétaire au bureau du contrôle pour l'Inde 1845-1846. Mais il avait moins de goût pour la politique que pour les travaux historiques et littéraires, où il excella. Il fonda la National Portrait Gallery (1859), et fut le promoteur de la loi sur la propriété littéraire de 1842, le créateur de la commission des manuscrits historiques, etc. Ses œuvres historiques sont très richement documentées. On lui reproche sa partialité. Citons : *the History of the war of succession in Spain* (1832) ; *the History of England from the peace of Utrecht to the peace of Versailles* (1836-1853) ; etc.

STANHOPE (Philip DORMER). V. CHESTERFIELD.

STANHOPE (Edward), homme politique anglais, né à Londres en 1840, mort à Chevening en 1893. Inscrit au barreau de Londres en 1865, il acquit une certaine réputation en plaidant les causes du ressort du Parlement. Elu membre de la Chambre des communes en 1874, il fut secrétaire parlementaire au bureau du commerce (1875), et devint, dès 1878, sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde. Leader de l'opposition sous le ministère Gladstone (1880), Stanhope entra dans le cabinet Salisbury (1885) comme vice-président du conseil de l'enseignement, puis (1886) comme secrétaire d'Etat aux colonies et (1887) ministre de la guerre.



Stanhopée.

STANHOPÉE (*no*) n. f. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant des herbes pseudo-bulbeuses, épiphytes, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *stanhopées* donnent de grandes et belles fleurs. Pour les cultiver en serre chaude, on les met dans des paniers à claire-voie qu'on suspend, parce que les inflorescences se développent ordinairement de haut en bas.

STANIMAKA ou **STANIMAKHI**, ville de la Bulgarie (prov. de Roumélie-Orientale [distr. de Philippopoli]), sur le Dérin-Déré, affluent de la Maritza, au pied nord des derniers contreforts du Rhodope ; 13.000 hab. Vins.

STANISICS, bourg d'Autriche-Hongrie (Hongrie [comitat de Bacs-Bodrog]), près d'un petit lac ; 6.865 hab.

STANISLAS (saint), évêque de Cracovie, né à Szczepanow en 1030, mort à Cracovie en 1079. Après de brillantes études à Gnesen, puis à Paris, il retourna en Pologne, fut nommé chanoine (1062), puis évêque de Cracovie (1071). Il travailla avec ardeur à la réforme de son clergé. Après avoir plusieurs fois admonesté le roi, qui donnait l'exemple du scandale, il l'excommunia. Aussitôt Boleslas accourut furieux et tua le pontife de sa propre main, pendant qu'il célébrait la messe. Le pape Grégoire VII lança l'interdit sur toute la Pologne et déclara le meurtrier indigne du trône. Canonisé et mis au nombre des martyrs par Innocent IV en 1253, saint Stanislas est, depuis cette époque, le patron de la Pologne. — Fête le 7 mai.



Ordre de Saint-Stanislas.

Stanislas (ORDRE DE **Saint-**), fondé par le roi de Pologne, Stanislas-Auguste Poniatowski, le 7 mai 1765. L'empereur Alexandre Ier le reconnut solennellement le 1er décembre 1815. Il fut incorporé par l'empereur Nicolas aux ordres russes, mais garda sa dénomination particulière. Il comprend trois classes : chevalier, commandeur, grand-croix. La décoration consiste en une croix de Malte émaillée rouge, pommetée d'or, angléo d'aigles bicéphales couronnées ; elle a quatre branches et huit pointes ; au centre, un médaillon émaillé blanc circonscrit par une couronne de laurier porte les lettres entrelacées S S (saint Stanislas). Le ruban rouge, a un double liséré blanc.

STANISLAS KOSTKA (saint), jésuite polonais, né au château de Rostkwo en 1550, mort à Rome en 1568. Son père, Jean Kostka, était sénateur. Il fut envoyé à Vienne pour y faire ses études chez les jésuites. Poursuivi du désir de quitter le monde, Stanislas s'enfuit à Augsbourg, puis à Dillingen, fut envoyé à Rome par le P. Canisius, et entra au noviciat en 1567. Une courte maladie l'emporta à l'âge de dix-huit ans. Béatifié par Clément VIII en 1604, il fut canonnisé par Clément XI en 1714. Les peintres l'ont souvent représenté recevant la communion de la main des anges. Son corps est vénéré à Rome, dans l'église Saint-André. — Fête le 13 novembre.

STANISLAS Ier LECZYNSKI ou **LESZCZYNSKI**, roi de Pologne, né à Lemberg en 1677, mort à Lunéville en 1766. Il fit d'excellentes études, qu'il compléta par des voyages en Europe et par un séjour en France. A l'âge de dix-neuf ans, il fut nommé starostе d'Oblalanow et se distingua à la diète d'élection qui devait nommer, en 1696, un successeur à Jean Sobieski. Ce fut Auguste II, électeur de Saxe, qui fut élu roi de Pologne ; ce prince nomma le jeune Leczynski grand échanson de la couronne, puis palatin de Posnanie (1703). Les Polonais, mécontents de voir Auguste II s'allier à la Russie contre Charles XII, roi de Suède, proclamèrent la déchéance du roi (15 févr. 1704) et chargèrent Stanislas Leczynski de se rendre auprès de Charles XII pour négocier la paix. L'ambassadeur s'acquitta fort bien de cette mission et, lorsque, le 12 juillet 1704, la diète se réunit à Wola pour élire un nouveau roi, Stanislas fut proclamé. Auguste II, fort de l'appui des Russes, envahit alors la Pologne, il fut battu, grâce au secours de Charles XII ; toutefois, les incursions recommencèrent et la défaite que le roi de Suède essuya à Poltava (1709) porta un coup terrible à Stanislas, qui se réfugia en Suède. Quand il voulut aller rejoindre Charles XII en Turquie, Leczynski fut fait prisonnier à Bender, où il dut rester jusqu'au 23 mai 1714. Il se contenta alors de la petite principauté des Deux-Ponts, qu'il devait à la générosité de Charles XII. A la mort de ce dernier, en 1718, Stanislas se trouva sans asile et obtint du régent de France l'autorisation de s'établir à Wissembourg, en Alsace. Il quitta cette ville lors du mariage de sa fille Marie avec Louis XV (1725) et habita successivement les châteaux de Chambord et de Meudon.



Stanislas Ier

La mort d'Auguste II, en février 1733, remettait vacant le trône de Pologne. Stanislas, sous un déguisement, se rendit à Varsovie, où il fut accueilli avec empressement par le peuple. La diète le nomma roi peu après. Mais le fils d'Auguste II, Auguste III, s'empara de Varsovie et Stanislas dut aller s'enfermer à Dantzig, en attendant les secours de la France, qui furent insuffisants. Le traité de Vienne (1735), signé entre Louis XV et l'empereur, décidait que Stanislas aurait, en échange de son royaume, la possession des duchés de Lorraine et de Bar. La fin de sa vie fut paisible ; pendant vingt-huit ans, ce prince gouverna la Lorraine avec sagesse, et aujourd'hui encore on bénit la mémoire du **duc bienfaisant**, qui fut le fondateur de l'académie de Nancy et d'un grand nombre de collèges, d'hôpitaux et d'établissements philanthropiques. Ses écrits ont été réunis sous le titre de : *Œuvres du philosophe bienfaisant* (1763).



Statue de Stanislas à Nancy.

Une statue en bronze du roi Stanislas a été érigée, en 1831, à Nancy, sur la place Stanislas, à l'endroit où s'élevait autrefois la statue de Louis XV. Cette statue, modelée par Jacquot et coulée d'un seul jet dans les ateliers de Soyer et Ingé, à Paris, est de proportions colossales.

STANISLAS II (Stanislas-Auguste PONIATOWSKI), dernier roi de Pologne, né à Wolczyn (Lithuanie) en 1732, mort à Saint-Pétersbourg en 1798. Son père avait été l'ami et le compagnon d'armes de Charles XII. Il eut une éducation littéraire ; à vingt et un ans, il se rendit à Paris avec son père et se lia d'amitié avec Mme Geoffrin. A son retour, il fut nommé grand panetier (*stolnik*) de Lithuanie. En 1755, il se rendit à Saint-Pétersbourg, où il devint l'amant de la future Catherine II. Il ne tarda pas à être nommé ambassadeur auprès de la cour de Russie, et, quand Auguste III mourut (1763), Catherine le fit placer sur le trône de Pologne (1764). Mais la guerre civile éclata (confédération de Bar, 29 févr. 1768) et on déclara le trône vacant ; Stanislas, fait prisonnier, réussit à s'évader. Pendant quatre ans, les confédérés lutterent contre les troupes de Stanislas ; ils finirent par succomber. C'est alors que Frédéric II, Marie-Thérèse et Catherine procédèrent au premier partage (1772). Stanislas se trouva réduit à une ombre de pouvoir ; le peuple polonais essaya de secouer le joug qui pesait sur lui, et la grande diète promulgua la constitution du 3 mai 1791. Stanislas fit le serment de maintenir cette constitution, qui assurait toutes les libertés, mais il se parjura et reconnut la confédération de Targowiça (25 août 1792), qui, composée de traîtres, renversa la nouvelle constitution. L'année suivante, le second partage était signé (25 sept. 1793) et la diète de Grodno se réunissait par ordre de la tsarine. Cette diète reconnut l'abrogation de la constitution de 1791. Les patriotes nommèrent Kosciuszko dictateur (24 mars 1794). Pendant sept mois, l'armée insurgée résista aux Russes, mais la prise de Varsovie par Souvarov (oct.-nov. 1794) consomma la ruine de la Pologne. Stanislas fut contraint de se retirer à Grodno et de signer son abdication (25 nov. 1795). Il ne survécut que deux ans à la honte d'avoir perdu son pays.

STANISLAU ou **STANISLAWOW**, ville d'Austro-Hongrie (Galicie, ch.-l. de cercle et du district, entre les Bistritza Blanche et Noire ; 22.391 hab. Minoterie. Brasserie.

STANISLAVTCHIK, bourg de Russie (gouv. de Podolie [distr. de Vinnitza]) ; 3.000 hab.

STANITCHNAÏA, bourg de Russie (gouv. de Tambov [distr. de Borisoglebsk]), 3.000 hab.

STANITZA n. f. Nom que l'on donne aux garnisons frontières des Cosaques établies dans les territoires nouvellement conquis ou aux confins des zones dangereuses de l'empire russe. (La *stanitza* est un village organisé militairement, fortifié avec soin, approvisionné, et dont les gardiens, choisis en général dans la même tribu cosaque, ont amené avec eux leurs femmes et leurs enfants, qui défrichent tout autour du fort de quoi nourrir leur famille.

STANKOVAC, bourg d'Autriche-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat d'Agram]), sur la rive droite de la Kulpa, affluent droit de la Save ; 4.830 hab.

STANLEY ou **STANLY**, comté des Etats-Unis (Etat de Caroline du Nord), sur le Yadkin ; 12.000 hab. Ch.-l. *Albemarle*.

STANLEY, comté agricole de l'Australie méridionale ; 18.000 hab.

STANLEY, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]) ; 14.000 hab. Briqueteries, corderies.

STANLEY (Thomas), écrivain et érudit anglais, né en 1625, mort en 1678. Versé dans les langues anciennes et modernes, il débuta dans la littérature par deux volumes de vers, *Poems and translations* (1647), suivis de nombreuses traductions du grec, du latin, du français, de l'italien et de l'espagnol. Son édition d'Eschyle et son *Histoire de la philosophie* sont encore estimées. Stanley a exercé une grande influence, en Angleterre, sur le mouvement intellectuel de son temps.

STANLEY (John ROWLAND, dit **Henri-Morton**), journaliste et voyageur américain, né à Denbigh (pays de Galles) en 1841. Il prit d'abord part à la guerre de Sécession dans l'armée confédérée, puis accompagna comme journaliste lord Napier en Abyssinie. Il était reporter en Europe, pour le compte du « New-York Herald », quand il fut chargé, en octobre 1869, par le directeur de ce journal,



Stanley

Stanley Bay V. Dewey Bay.

Stanley Falls ou **Chutes de Stanley**, chutes [illegible] découvertes par Stanley en 1877. Le [illegible] de 2 kilomètres environ, descend vers la [illegible] sa base par sept grandes [illegible] de long et séparés par deux biefs navigables. Les plus dangereux de ces rapides sont ceux de Banalia, Massoud et la dernière chute plus spécialement [illegible] de Stanley Falls. A l'issue des [illegible] la station de *Stanley-Falls*, ch.-l. d'un district indépendant du Congo.

Stanley Pool ou **Étang de Stanley**, lac ou [illegible] avant son entrée dans [illegible] Crieur de ouvert par Stanley. Sa plus grande largeur est de 25 kilom., sa [illegible] de environ 400 kilom. carr. [illegible] la grande île de Bamou (65 kilom. [illegible] de Bamou, appartient au Congo [illegible] l'île Mbélouo, Brazzaville. La [illegible] possède Léopoldville. [illegible] établissement du chemin [illegible]

Stann... **Stanno...** du lat. *stannum*, étain. [illegible] et entrant dans les noms [illegible], et notamment des composés [illegible] MÉTHYLE, STANNÉTHYLE, [illegible]

Stannage [illegible] lat. *stannum*, étain] n. m. [illegible] à préparer une étoffe d'une [illegible] à la teinture.

Stannate [illegible] lat. *stannum*, étain] n. m. Chim. [illegible]

Stanneux [illegible] EUSE [du lat. *stannum*, étain] adj. V. STAIN.

Stannico-phosphorique [illegible] Chim. Se dit [illegible]

Stannide [illegible] étain et [illegible]

Stannifère [illegible] et [illegible]

Stanniferer [illegible]

Stannine [illegible]

Stannique [illegible] stannum, étain] adj. Chim. Se dit [illegible] qui [illegible] étain et précipitant [illegible] par un acide. V. STAIN.

Stannite [illegible] n. f. Substance minérale, résultant du [illegible] assitérite et du quartz.

Stannoïde [illegible] du lat. *stannum*, étain, et du gr. [illegible] Qui ressemble à l'étain. *Métaux stannoïdes*. [illegible]

Stannon [illegible] l'ancien nom de métaux, comprenant l'étain, l'antimoine, le [illegible] zinc. *Un* STANNOÏDE.

Stanovoi (nous entendons *Arrêt*, ce qui veut dire : *[illegible]*), très longue chaîne de la Sibérie orientale, [illegible] de 1 270 kilom. quand on la regarde comme ne faisant qu'un avec les Iablonoi. Si on la considérant à part, [illegible] d'une des Iablonoi au N.-E., en se rapprochant insensiblement de la mer d'Okhotsk, puis en séparant, dans la presqu'île des Tchouktches, le versant de l'océan Glacial de celui de la mer de Béring, 1 000 à 2 100 mètres. Forêts épaisses, neiges de longue durée.

Stans pede in uno (*Debout sur un seul pied*), mot d'un vers d'Horace (*Satires*, I, x, 43), qui nous représente Lucilius débitant deux cents vers à l'heure, debout sur un seul pied. (Correspond à l'expression française : *au pied levé*.)

Stanstead, comté du Dominion canadien (prov. de Québec), sur le Saint-Laurent ; 1 054 kilom. carr. ; 19.000 h. Sol fertile ; céréales, élevage. Ch.-l. *Plaine-de-Stanstead*.

Stant (*stan*) du lat. *stans, stantis*, qui se tient debout] adj. Astrol. Se dit des signes du zodiaque dont la figure symbolique n'exprime aucun mouvement : les Gémeaux, la Vierge, la Balance, le Scorpion.

Stanté, ée adj. Autre orthogr. du mot STENTÉ, ÉE.

Stanz ou **Stans**, bourg de Suisse, ch.-l. du demi-canton d'Unterwalden-nid-dem-Wald ; 2.500 hab. Hôtel de ville où l'ermite Nicolas de Flüe, à la diète de 1481, rétablit la concorde entre les confédérés. Sur une fontaine, statue par Schlöth, de Bâle d'Arnold de Winkelried, dont on voit près du bourg la maison natale.



Monument d'Arnold de Winkelried, à Stanz.

Stanzaïte n. f. Minér. Variété d'andalousite.

Stanzioni (Massimo, dit **le Chevalier Maxime**), peintre, architecte et écrivain italien, né et mort à Naples (1585-1656). Il eut pour maître Caracciolo, et s'est fait connaître par des fresques, des portraits et quelques tableaux d'histoire. De ces tableaux, le plus célèbre est le *Saint Bruno donnant la règle à ses moines*. Le Louvre possède de lui un *Saint Sébastien*.

Stapéal (du lat. *stapes*, étrier) n. m. Anat. Osselet de l'oreille, et os operculé des poissons.
— Adjectiv. : *Os* STAPÉAL.

Stapédien, enne (*di-in, èn'* — du lat. *stapes*, étrier) adj. et n. m. Anat. Se dit du muscle de l'étrier dans l'oreille moyenne.

Stapélie (*li*) n. f. Genre d'asclépiadacées cynanchées. Il comprend des plantes xérophiles, à port de cactées, dépourvues de feuilles, réduites à une tige présentant quatre côtes dentelées, portant de grandes fleurs. Le genre stapélie renferme environ soixante-quinze espèces, caractéristiques de l'Afrique du Sud.)



Stapélie : *a*, fleur, *b*, graine.

Stapenhill, ville d'Angleterre, comté de Derby, sur le Trent ; 3.900 hab.

Stapfer (Jean-Frédéric), théologien protestant suisse, né à Brugg (cant. d'Argovie) en 1718, mort à Diesbach (cant. de Berne) en 1775. Il fut pasteur à Diesbach et publia des ouvrages qui révélèrent en lui un ardent disciple de Leibniz et de Wolff.

Stapfer (Philipp Albert), homme d'État et écrivain suisse, né à Berne en 1766, mort à Paris en 1840. Déjà connu par des travaux de philosophie : *De philosophia Socratis* (1786) ; *De vitæ immortalis spe primata per Jesum rectienem Christi* (1787), il fut nommé en 1792 professeur à l'académie de Berne, devint, en 1796, directeur de l'Institut politique et, en 1798, ministre de l'instruction publique. Profondément imprégné des idées réformatrices françaises, il donna une vive impulsion à l'enseignement public. C'est lui qui permit au fameux Pestalozzi d'expérimenter ses théories pédagogiques. En 1801, il fut nommé [illegible] à Paris. Il signa l'acte de médiation [illegible] Suisse (1803-1815), fut président de la [illegible] consécutive à cet acte, fut [illegible] grand conseil. Ses écrits sont nombreux. Ci- [illegible] *Lettres sur le Oberland bernois* (1812 ; *Berne, [illegible] et sa description* (1835 ; une traduction du [illegible] œuvres dramatiques de Goethe ; etc.

Stapfer (Paul), littérateur français, né à Paris en [illegible]. Après avoir été précepteur des petits-enfants de [illegible] professeur de français au collège Elisabeth, [illegible] reçu docteur ès lettres en 1870, [illegible] la chaire de littérature étrangère à la [illegible] 1876. Il fut ensuite nommé professeur de lettres de Grenoble et à celle de [illegible] *Petite comédie de la critique littéraire* (1877) ; *Trois écoles philosophiques* (1866), [illegible] *causeries parisiennes* (1869) ; [illegible] *Laurence Sterne* (1870) ; *Etude* [illegible] *moderne et contemporaine* (1880) ; *Shakspeare et l'Antiquité* (1879-1880), ouvrage couronné par l'Académie française ; *Variétés morales et littéraires* (1881) ; *Gœthe et ses deux chefs-d'œuvre classiques* (1881) ; *Préface pour une édition de Faust* (1883) ; *Molière et Shakspeare* (1886) ; *Racine et Victor Hugo* (1887) ; *Rabelais* (1889) ; *Des réputations littéraires* (1893) ; *Montaigne* (1894) ; *la Famille et les amis de Montaigne* (1895) ; *la Grande Prédication chrétienne en France, Bossuet, Adolphe Monod* (1898).

Staphilier n. m. Bot. V. STAPHYLIER.

Staphisagrine n. f. Chim. Syn. de STAPHISAIN.

Staphisaigre (*zègr'*) n. f. Renonculacée du midi de l'Europe, dont les graines réniformes et à surface chagrinée, grosses comme une lentille, ont une saveur âcre et une odeur désagréable.
— Encycl. Les graines de *staphisaigre* renferment quatre alcaloïdes : la *delphinine*, la *delphisine*, la *delphinoïdine*, la *staphisagrine*, très toxiques. La poudre est très employée comme insecticide à l'extérieur, d'où les noms de *herbe pédiculaire, herbe aux poux*, etc., pour débarrasser de la vermine. A l'intérieur, on ne l'emploie guère qu'en médecine vétérinaire comme purgatif drastique.

Staphisain (*zin*) n. m. Alcaloïde extrait des semences de la staphisaigre.

Staphorst, bourg des Pays-Bas (prov. d'Overyssel), non loin du Zuiderzée ; 6.000 hab.

Staphyléacées (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales, comprenant des plantes voisines des sapindacées. (La fleur, pentamère, a un seul verticille d'étamines ; il y a un disque intrastaminal et un ovaire triloculaire, contenant des ovules anatropes horizontaux ou dressés, à raphé ventral ; le fruit est une capsule).
— *Une* STAPHYLACÉE.



Staphylier : *a*, fleur ; *b*, coupe ; *c*, fruit ; *d*, graine.

Staphylier, ine (du gr. *staphulè*, luette, proprem. « grain de raisin ») adj. Anat. Qui appartient à la luette.

Staphylin n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comptant une centaine d'espèces, répandues sur le globe.
— Encycl. Sous le nom vulgaire de *staphylins*, on entend d'une manière générale tous les coléoptères de la famille des *staphylinidés*, insectes allongés, remarquables par la brièveté de leurs élytres, leur abdomen découvert, ordinairement relevé pendant la marche et ayant le dessus des segments non membraneux. Ce sont tous des animaux carnassiers et voraces, qui recherchent les substances putréfiées et stercoraires pour y dévorer les larves de diptères ; presque tous volent avec agilité. D'une façon plus précise, on donne le nom de « staphylins » aux insectes de la tribu des staphyliniens, tous en général de grande taille, robustes et à livrée plus ou moins sombre. Le beau *staphylinus Cæsareus*, commun aux environs de Paris, en est un exemple.



Staphylin. (gr. d'un tiers.)

Staphylinidés n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères brachélytres, comprenant les staphylins. (Elle se divise en neuf tribus principales : *aléocharinés, tachyporinés, staphylinés, pœdérinés, sténinés, évaesthétinés, oxytélinés, omaliinés, piestinés.*) — *Un* STAPHYLINIDÉ.

Staphyliniforme (de *staphylin*, et *forme*) adj. Entom. Dont la forme rappelle celle du staphylin. (Ne s'emploie guère que comme nom spécifique.)

Staphylininés n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des *staphylinidés*, renfermant les vrais *staphylins*, c'est-à-dire les genres *staphylinus, emus, creophilus*, et voisins. — *Un* STAPHYLININÉ.

Staphylocauste (*kôst'* — du gr. *staphulè*, luette, et *kaustos*, brûlé) n. m. Instrument pour cautériser la luette.

Staphylococcie (*kok'-si* — rad. *staphylocoque*) n. f. Nom donné à tous les états morbides dus à une infection par le staphylocoque.
— Encycl. Parmi les principales *staphylococcies*, de virulence très variable, on peut citer : les pustules d'acné, les furoncles, les anthrax, probablement l'affection spéciale aux pays chauds et désignée sous le nom de *clou de Biskra*, l'impétigo, les phlegmons circonscrits, diffus ou gangreneux, l'ostéomyélite, l'endocardite ulcéreuse, la pyémie et enfin la septicémie.

Staphylocoque (*kok'* — du gr. *staphulè*, grain de raisin, et *kokkos*, graine] n. m. Microcoque, souvent pathogène, dont les amas zoogléiques présentent, au microscope, l'aspect de grappes de raisin.
— Encycl. Le *staphylocoque*, étudié par Rosenbach, en 1884, est un microcoque de très petites dimensions (1 millième de millimètre en moyenne), parfois isolé, le plus souvent réuni en diplocoque, dans les milieux liquides, et en amas dans les milieux solides. Très répandu, il vit en saprophyte dans l'eau, sur le sol, dans l'air et les poussières, il végète à l'état de parasite sur nos téguments, et nos muqueuses (muqueuse buccale surtout) et ne devient pathogène que quand notre résistance vitale subit une atteinte suffisante. Il existe trois variétés principales : le

aphylococcus aureus ou doré, *citreus* ou citrin et *albus* ı blanc. Les staphylocoques déterminent presque tou-urs une abondante formation de *pus*.

STAPHYLODENDRON n. m. Bot. Syn. de STAPHYLIER.

STAPHYLOMANCIE (*sl* — du gr. *staphulè*, grain de rai-n, et *manteia*, divination) n. f. Divination au moyeu do rains du raisin. (Elle se pratiquait soit en examinant le ombre de leurs pépins, soit en les déposant à la surface ı l'eau contenue dans un vase, et en observant le plus ou oins de rapidité dans leur chute, ainsi que leur direction.

STAPHYLOMATEUX (*teû*, EUSE adj. Pathol. Qui a rap-ort au staphylome.

STAPHYLÔME (du gr. *staphuloma*; de *staphulè*, grain de usin) n. m. Pathol. Boursouflement des membranes de eil, en particulier de la sclérotique ou de la cornée.
— ENCYCL. Le *staphylôme* de la cornée ou staphylôme ıtérieur est le plus fréquent. Tantôt c'est une simple her-e de la cornée restée transparente; tantôt il existe une asse cicatricielle blanchâtre, avec adhérence de l'iris *ynéchie antérieure, leucome adhérent*). Cette variété de *aphylôme opaque*, consécutive le plus souvent à une ophtalmie purulente, est d'un pronostic plus grave. Le *staphylôme postérieur* compliqué la myopie quand le est fort accentuée.

STAPHYLOPLASTIE (*sti* — du gr. *staphulè*, luette, et *lastès*, qui forme) n. f. Chir. Restauration, réfection du oile du palais. V. STAPHYLORRAPHIE.

STAPHYLORRAPHIE (*lo-ra-fi* — du gr. *staphulè*, luette, ı *raphè*, suture) n. m. Chir. Suture du voile du palais, vant pour but de réparer les divisions congénitales ou ccidentelles du voile du palais. (Quand la voûte palatine st divisée dans sa partie osseuse, on dit *palatoplastie*, *alato-staphylorraphie*. C'est une opération bénigne et qui ussit presque à coup sûr.)

STAPHYLORRAPHIQUE (*lo-ra-fik'*) adj. Chir. Qui appartient à la staphylorraphie.

STAPHYLOTOME (du gr. *staphulè*, luette, et *tomè*, sec-on) n. m. Chir. Instrument ressemblant à un *nmygdalo-me* et employé quelquefois pour sectionner la luette.

STAPHYLOTOMIE (*mi* — rad. *staphylotome*) n. f. Chir. ection de la luette.

STAPHYLOTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient à la taphylotomie.

STAPLEAUX (Michel-Ghislain), peintre belge, né à ruxelles en 1799, mort à Gien (Loiret) en 1881. Il reçut s leçons de Louis David, réfugié en Belgique, et devint, dater de 1822, le disciple préféré et le collaborateur de on maître. S'étant rendu en Italie, il peignit les portraits e la *comtesse de Survilliers*, de la *princesse Charlotte*, emme du prince Napoléon-Louis; de la *princesse Cameı-ata*, des *enfants du prince Jérôme*, etc. Ces portraits lui alurent d'aller retrouver les autres membres de la fa-ille à la cour de Wurtemberg (1834). Il y passa deux nnées, durant lesquelles il peignit le portrait de la *prin-esse Marie* et de la *princesse Sophie*, filles du roi. Revenu Bruxelles en 1836, il professa à l'Académie des beaux-rts. Parmi ses plus grandes peintures de cette dernière poque, il faut mentionner : *la Mort de Cléopâtre*, *Saint incent de Paul prenant les fers d'un galérien*, *le Retour e l'enfant prodigue*, *Napoléon à Sainte-Hélène*, etc.

STAPLEAUX (Guillaume-*Léopold*), littérateur et au-eur dramatique, né à Bruxelles en 1831, mort à Paris en 891. Il débuta en 1848 dans la littérature, tout en s'occu-ant dans l'imprimerie de son père, puis se rendit à Paris, où il publia plusieurs romans, des pamphlets poli-iques, des œuvres dramatiques. On lui doit notamment : *Château de la Itage* (1866); *le Fiacre 77* (1868); *les ompagnons du glaive* (1873); *le Piège aux maris*, comédie 1862); *Paris ventre à terre*, comédie (1868); *l'Idole*, drame; *Histoire contemporaine*; *le Ménage impérial*, *mystères des uileries, de Saint-Cloud et de Compiègne dévoilés* (1870); *Mémoires secrets du second Empire* (1871); *les Belles Milonnaires* (1880); etc.

STAPLEFORD, ville d'Angleterre (comté de Nottin-ham); 3.200 hab.

STAPLETON, comm. d'Angleterre (comté de Glov-ester), sur le Frome; 11.000 hab.

STAPLETON ou **VANDERBILT LANDING**, bourg des tats-Unis (New-York [comté de Richmond], sur la côte le Staten Island; 5.400 hab. Brasseries, métallurgie.

STAPPE n. m. Pilier qu'on laisse dans une mine, pour outenir le toit.

STAPSS (Frédéric), patriote allemand, né à Naum-ourg en 1792, fusillé en 1809. Fils d'un ministre luthérien, l apprit le commerce à Erfurt. Ennemi acharné de Napo-éon, il résolut de mettre à mort le souverain. Dans ce ut, il se rendit à Vienne et de là à Schœnbrunn, où Na-oléon passait une revue. Le général Rapp, à qui son ttitude sembla suspecte, le fit arrêter. On le trouva por-eur d'un couteau de cuisine; Stapss avoua ses desseins t, comme Napoléon lui demandait : « Si je vous fais grâce, quel gré m'en saurez-vous? » il lui répondit : « Je ne vous en tuerai pas moins! »

STARA, STARO, STARAÏA, STARYI, mots slaves dérivés de la racine *star* (ancien, vieux) et qui entrent dans a composition de nombreux noms géographiques.

STARA PLANINA, nom donné, par les Serbes, à la haîne des Balkans, et particulièrement à la partie occi-entale de cette chaîne.

STARAÏA-ROUSSA, ville de Russie (gouv. de Novgo-od). Ch.-l. de district, sur la Polist; 15.500 hab. Batellerie mportante sur le Niémen. Fonderies de suif; tanneries. riqueteries. Salines.

STARA-WIES, bourg de la Russie d'Europe (Pologne (gouv. de Siedlce), près du Liwiec, tributaire du Bug occidental; 6.000 hab. — Ville de Russie (Pologne (gouv de Piotrkow); 3.500 hab.

STARA-ZAGORA, ville de la Roumélie-Orientale (Bulgarie [prov. Eski-Zagra]; 19.500 hab. Ch.-l. d'un des six départ. (395.500 hab.) entre lesquels se divise la Roumélie-Orientale.

STAREMIASTO, ville d'Austro-Hongrie (Galicie [cer-le de Sambor], au pied du Kobula, sur le Dniester, 3.958 hab. Ch.-l. de district.

STARE-MIASTO, bourg de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Kalisz]; 6.000 hab.

STARGARD, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin], sur l'Ihna, affluent de l'Oder; 26.200 hab. Ch.-l. de cercle. Forges et fonderies de fer. Fabrique de machines, de chaussures, de cigares. Mégisserie. Distillerie et brasserie.

STARGARD, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dantzig], sur la Ferse, affluent de la Vistule, 7.800 hab. Ch.-l. de cercle. Métallurgie.

STARGARD, ville d'Allemagne (duché de Mecklembourg-Strelitz, sur la Liede, sous-affluent de la Peene, 2.681 hab. Fabrique de drap. Minoterie.

STARIE n. f. Mar. Syn. de ESTARIE.

STARIQUE (*rik'*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des alcidés, tribu des fraterculinés, propres aux mers arctiques. (De petite taille, ordinairement bruns avec le ventre blanchâtre, ils vivent par bandes comme les pingouins, dont ils ont les mœurs.



Starique.

STARK, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Illinois, sur le Spoon (bassin du Mississipi); 13.000 hab. Ch.-l. *Toulon*. — Comté de l'Etat d'Ohio, sur le canal de l'Ohio à l'Erié; 88.000 hab. Ch.-l. *Canton*.

STARKENBACH, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Gitschin], sur un affluent de l'Yser; 3.345 hab. Ch.-l. de district.

STARKENBURG, prov. d'Allemagne (Gr.-duché de Hesse), superf. 3.019 kilom. carr.; pop. 490.000 hab. Ch.-l. *Darmstadt*, également capitale du grand-duché. Le Sud-Est est couvert par les ramifications de l'Odenwald occidental, le reste appartient à la plaine du Rhin supérieur. Pays bien arrosé, fertile (céréales, vins, bois). La province tire son nom du *château de Starkenburg*, construit en 1604, aujourd'hui en ruine.

STARNBERG ou **STAHRENBERG**, lac du sud-ouest de l'Allemagne (Haute-Bavière), au pied nord des Alpes Bavaroises, à 581 mètres. 21 kilom. sur 5, 83 mètres de profondeur moyenne, creux maximum de 250. Il émet la Würm (d'où son autre nom de *lac de* WÜRM), sous-affluent droit du Danube par l'Amper et l'Isar et baigne le village de Starnberg, jolie station d'été.

STARNE n. m. Ancien nom de genre de la perdrix grise.

STAROBATAÏSK ou **BATAISKAYA**, bourg de Russie (territoire des Cosaques du Don [distr. de Rostov]; 6.000 hab.

STAROBIELSK, ville de Russie (gouv. de Kharkov); 13.500 hab. Ch.-l. de district.

STAROCHECHMINSK, bourg de Russie (gouv. de Kazan [distr. de Tchistopol], sur la Chechma; 4.500 hab.

STARODOUB, ville de Russie (gouvern. de Tcherigof), ch.-l. d'un district, sur le Babinetz, sous-affluent lointain du Dniéper par la Desna; 26.000 hab. Industrie assez active : tanneries, fonderies de suif. Commerce de bestiaux, de céréales et de chanvre. Cité fort ancienne, dont l'existence est attestée déjà au IXe siècle, et qui, au XIVe et au XVe siècle, fut longuement disputée entre les Russes et les Lithuaniens. Devenue polonaise en 1531, elle fut définitivement annexée à la Russie en 1686.

STAROKHOPERSKOIÉ, bourg de Russie (gouv. de Saratov), sur le Khoper, affluent du Don; 4.000 hab. Minoteries.

STAROKONSTANTINOV, ville de Russie (gouv. de Volhynie); 17.000 hab. Ch.-l. de district.

STARO-KORSOUNSKAÏA, ville de Russie (prov. du Kouban, cercle de Iékaterinodar), sur le Kouban, tributaire de la Caspienne; 3.600 hab. C'est une stanitza cosaque.

STARO-NIJNÉ-STESLIERSKAÏA, stanitza cosaque de la prov. du Kouban, dans le cercle de Temriouk, non loin de la Protska naissante, tributaire du Kouban; 4.000 hab.

STARORZEBY, bourg de Russie (Pologne (gouv. de Plock], non loin de la Plonna naissante, sous-affluent de la Vistule par le Bug et la Wkra; 4.000 hab. Minoteries; commerce de céréales.

STAROSTE (*rosst'* — du slave *starosta*; de l'adj. *stary*, ancien) n. m. Bailli de village en Russie. ‖ Dans l'ancienne Pologne, Gentilhomme investi d'une starostie.

STAROSTIE (*sti* — rad. *staroste*) n. f. Fief faisant partie du domaine national en Pologne, cédé par les rois à titre viager à des gentilshommes, pour récompenser leurs services militaires.

STAROVIÉROFKA, bourg de Russie (gouv. de Poltava], non loin de la *Staroviérofka*, sous-affluent de l'Orel par le Bourtchak; 7.000 hab. Minoteries.

STARTER (*teur'* — mot angl. : do *to start*, faire partir) n. m. Celui qui est chargé de donner, dans les courses, le signal du départ.

STARTI n. m. Comm. Syn. de STACTÉ.

STARTING-GATE (*star'-tin'gh' ghèt'* — mot angl. : de *to start*, faire partir, et *gate*, barrière) n. m. Appareil composé de rubans tendus en travers de la piste et au moyen duquel on donne, ou relevant les rubans, le départ des chevaux dans une course.

STARWELL, ville d'Océanie Australie (colonie de Victoria); 12.000 hab. Mines d'or.

STARYI-BYKHOV ou **STARII-BOUIKHOV**, bourg de Russie (gouv. de Mohilev, ch.-l. de district, sur le Dniéper; 6.200 hab. Industrie active : tanneries, minoteries, distilleries. Ville fort ancienne, longtemps disputée entre Polonais et Russes.

STARYI-KRIM (*Vieille-Crimée*), localité de Russie (gouv. de Tauride), anciennement centre important et siège de khans. Aujourd'hui bourgade insignifiante, 3.400 hab.

STARZENYCE, bourg de Russie (Pologne (gouv. de Kalisz]; 5.000 hab.

STASE (du gr. *stasis*, arrêt) n. f. Arrêt ou trouble de la circulation du sang ou d'une humeur. *La* STASE *sanguine*. — Fig. Cessation d'activité.

STASINOS de Cypre, poète épique grec (VIIe s. av. J.-C.). D'après une légende, il aurait été le gendre d'Homère, qui aurait dû lui donner pour dot à sa fille ou ses poèmes. En réalité, on ne sait rien sur Stasinos de Cypre. On lui attribuait les *Chants cypriens*, épopée en onze chants, événements de la guerre de Troie antérieurs à l'*Iliade*, et dont quelques fragments nous sont parvenus.

STASOPHOBIE (*bi* — du gr. *stasis*, station debout, et *phobos*, peur) n. f. Crainte morbide de ne pouvoir se tenir debout.

STASSART (Goswin-Joseph-Augustin, baron de), homme politique belge, né à Marche en 1780, mort à Bruxelles en 1854. Il servit d'abord dans la carrière administrative sous l'administration impériale de Napoléon Ier, et, après la chute de celui-ci, devint chambellan de l'empereur d'Autriche. De retour à Paris au début des Cent-Jours, il fut chargé par Napoléon de négocier à Vienne le maintien du traité de Paris. Il s'établit en Belgique à la seconde Restauration. Stassart entra aux états généraux en 1824 et devint rapidement un des chefs du parti séparatiste. En 1828, il fut élu membre du congrès; il fit ensuite partie du sénat jusqu'en 1847 et fut quelque temps gouverneur du Brabant. Stassart, qui avait débuté dans les lettres, dès 1800, par un recueil d'idylles en prose, ne cessa jamais de se livrer à ce goût délicat. Il a écrit notamment un grand nombre de *Fables*, à la manière de La Fontaine.

STASSFURT, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe]), à la frontière d'Anhalt, sur la Bode, affluent de la Saale; 19.000 hab. Fabrique de produits chimiques. Forge et fonderie de fer. Importants gisements de sel gemmo.

STASSFURTITE n. f. Géol. Borate complexe de Stassfurt.

STASZOW, ville de Russie (Pologne (gouv. de Radom], sur la Czarna, tributaire de la Vistule; 10.000 hab. Filatures de lin; fabriques de drap. Fonderies.

STASZYC (Xavier-Stanislas), homme d'Etat et littérateur polonais, né à Pila en 1755, mort en 1825. Après avoir étudié à Leipzig et à Gœttingue, il se rendit à Paris, où son admiration pour Buffon le poussa à traduire en polonais les *Époques de la nature*. Puis il se livra à des études géologiques dans les Alpes, les Pyrénées et les Karpathes, et se fit connaître par une géologie de la Pologne, intitulée : *Structure géologique des montagnes de l'ancienne Sarmatie et de la Pologne moderne* 1805. A son retour dans sa patrie, il devint conseiller d'Etat après la création du grand-duché de Varsovie, et profita plus tard, lorsqu'il eut été nommé par Alexandre Ier directeur général du comité d'instruction publique, de cette situation pour développer en Pologne la culture scientifique, pour encourager le commerce et l'industrie, la construction des routes et des ponts, etc. Lors de sa retraite (1824), il reçut du tsar le titre de ministre d'Etat, puis, plus tard, celui de président de la commission d'examen des fonctionnaires publics. Outre sa géologie de la Pologne (1805), il faut citer de lui : *Avertissements résultant pour la Pologne de certains événements actuels en Europe, etc.* (1792); *Réflexions sur la vie de Jean Zamojski* (1806); *Statistique de la Pologne* (1807), etc.

STATAN et **STATYNA**, dieu et déesse qui, chez les anciens Slaves, étaient chargés de veiller sur les enfants au berceau.

STATEN ISLAND, île des Etats-Unis (New-York), entre Long Island et la baie de Raritan. Longue de 22 kilom., elle a 150 kilom. carr. et 62.000 hab. Elle constitue, au point de vue administratif, le comté de Richmond.

STATER (*tèr'* ou **STATERE** gr. *statêr*; de *istêmi*, je place) n. m. Antiq. gr. Poids dont la valeur a varié suivant les temps et les pays : 12gr,4 dans le système égynétique, 8gr,6 dans le système attique, etc. ‖ Monnaie d'argent qui valait 2 ou 4 drachmes, selon les systèmes monétaires. ‖ Etalon de la monnaie d'or; pièce qui valait de 20 à 28 drachmes, suivant les systèmes. ‖ Nom donné aussi à diverses monnaies d'or qui avaient une valeur analogue ou voisine : les *crésèides* de Lydie, les *doriques* de Perse, les *philippes* et les *alexandres* de Macédoine.
— n. f. Antiq. rom. Balance semblable à celle que l'on appelle encore aujourd'hui *balance romaine*. ‖ Joug d'attelage. ‖ Bassin, plat.

STATESVILLE, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), ch.-l. du comté d'Iredell, sur un affluent du Jadkin; 5.000 hab. Exportation de tabac et de coton.

STATHMÉTIQUE (*tik'* — gr. *stathmètikos*; de *stathmè*, unité de longueur) n. f. Emploi des poids et mesures.

STATHMOGRAPHE (du gr. *stathmè*, ligne à mesurer et *graphein*, décrire) n. m. Instrument pour mesurer la vitesse d'un train sur les chemins de fer.

STATHMOS (*tmoss* — du gr. *istêmi*, je m'arrête) n. m. Antiq. Sorte de caravansérail, en Grèce et en Perse. ‖ Écurie, étable, bâtiments d'une ferme. ‖ Emplacement pour les navires. ‖ Étape de soldat, journée de marche. ‖ Poids, balance.

STATHOUDER (*tou-dèr'* — holland. *stadhouder* primitivement, *stedehouder*, lieutenant; de *stede*, au lieu de, et *houder*, qui tient, devenu *stadhouder*, sous l'influence de *staat*, état) n. m. Titre que portaient les princes d'Orange-Nassau, chefs des provinces unies des Pays-Bas, de la fin du XVIe siècle à 1795.
— ENCYCL. Sous la domination étrangère, le *stathouder* était un gouverneur de province. Après l'union d'Utrecht (1579) et la proclamation de la république fédérative (1581), cette institution fut transformée au profit des Orange-Nassau et, en raison des services rendus par eux à la cause nationale, Guillaume le Taciturne fut en effet élu stathouder par trois provinces, Maurice de Nassau par cinq, puis, après 1620, par six provinces sur sept. Le prince d'Orange était en outre capitaine et amiral généraux de l'Union, membre du conseil d'Etat [souverain peu à peu le chef de la république. Le parti des *Etats* ou des *Régents*, dirigé par le conseiller pensionnaire de la province de Hollande, voulut s'y opposer. Mais, après l'exécution de Barneveldt (1619), le stathouder fut tout-puissant et reçut des états généraux le titre d'*Altesse* (1625).

STATHOUDÉRAT

STATHMODERMIENS, ENNE

STATICE



Statice à fleurs bleues.

STATIFLLATES

STATIF, IVE

STATION

STATIONNAIRE

STATIONNAIREMENT *si-o-né* adj. D'une manière stationnaire. Peu us.

STATIONNAL, ALE, AUX *si-o-nal'* adj. Qui a rapport à une station.

— *Église stationnale* ou substantiv. *Stationnale* (nom), Église désignée par l'autorité ecclésiastique pour être une station jubilaire ou autre, pour recevoir les visites indiquées à ceux qui veulent gagner les indulgences.

STATIONNARITÉ *si-o-na-* n. f. Etat de ce qui est stationnaire. Peu us.

STATIONNEL, ELLE *si-o-nel'* adj. Bot. Qui appartient à une station.

STATIONNEMENT (*si-o-ne-man*) n. m. Action de stationner, de rester en station : *Interdire le* STATIONNEMENT *des voitures, des piétons sur la voie publique.*

— ENCYCL. Dr. *Droits de stationnement et de places.* On groupe sous ce nom le produit, au profit des communes, des permis de stationnement et de location sur les voies publiques, sur les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics. Ces droits ont été créés par la loi du 11 frimaire an VII et maintenus par celles du 18 juillet 1837 et du 5 avril 1884. Cette perception peut avoir lieu aujourd'hui sur les dépendances de la petite et de la grande voirie, mais il faut excepter de cette dernière les ports et quais maritimes, où les produits des locations sont réservés à l'Etat. On assimile aux ports maritimes ceux qui sont situés au bord d'un fleuve ou d'une rivière où pénètre le flux de la mer, comme Bordeaux, Nantes, Rouen.

Les occupations du domaine public autorisées au profit des communes et qui peuvent motiver une taxe sont celles qui n'affectent que la surface du sol et non l'assiette du domaine public, comme les étalages de marchandises, l'établissement de tables, de kiosques, etc. Toute taxe doit être établie en vertu d'un tarif voté par le conseil municipal et soumis à l'approbation de l'autorité supérieure, représentée, selon les cas, par le préfet ou le ministre de l'intérieur.

STATIONNER *si-o-né* v. n. Faire une station, s'arrêter momentanément : *Des voitures qui* STATIONNENT *sur la voie publique.*

— Mar. Tenir une station.

STATIQUE *tik'* — du gr. *statikos*) adj. Qui a rapport à l'équilibre des forces.

— Physiq. *Électricité statique.* V. ÉLECTRICITÉ.

— n. f. Partie de la mécanique qui a pour objet l'équilibre des forces.

— Chim. *Statique chimique.* Théorie sur l'équilibre des corps dans les combinaisons.

— ENCYCL. Mécan. Bien que l'on désigne sous le nom de *force* toute cause pouvant produire ou modifier un mouvement, il n'en résulte pas qu'un corps en repos se mettra nécessairement en mouvement s'il est soumis à l'action de plusieurs forces. C'est un fait d'expérience que l'état de repos persistera souvent malgré la présence de forces ; on dit alors que les forces se font équilibre, ou que le corps est en équilibre. La science de l'équilibre constitue une division spéciale de la mécanique, division désignée sous le nom de *statique*.

Au point de vue historique, les connaissances statiques ont de beaucoup précédé celles de la dynamique. Archimède a laissé deux traités relatifs à la statique, tandis que les premières notions de dynamique datent de Galilée. Cet écart s'explique si l'on observe que la statique est infiniment plus simple que la dynamique, les idées de temps et de vitesse en étant étrangères.

La statique peut être envisagée comme une subdivision de la dynamique, puisque l'équilibre s'exprime par l'absence de mouvement. Daniel d'Alembert a pu réduire le principe général de la dynamique, qui paraît d'un ordre de complication supérieur, à une simple question de statique. V. DYNAMIQUE. Les questions relatives à l'équilibre ont une importance capitale dans l'art de la construction, et, pour que les machines soient faites pour durer en mouvement, l'étude de leurs conditions d'équilibre donne ce résultat la clef de tous les phénomènes du fonctionnement normal.

Soit un système solide invariable soumis à certaines forces. Si l'on désigne par X, Y, Z les sommes algébriques des projections des forces sur trois axes rectangulaires, par L, M, N les sommes de leurs moments par rapport à ces trois axes, les principes de la composition des forces permettent d'établir les six équations d'équilibre :

$$X = 0, \quad Y = 0, \quad Z = 0, \quad L = 0, \quad M = 0, \quad N = 0.$$

Le système n'est justifié qu'autant que l'on connaît un système réglé et que l'on ne fait pas intervenir des résistances passives telles que le frottement, qui s'ajoutent aux conditions d'équilibre exprimées à l'aide de ces égalités.

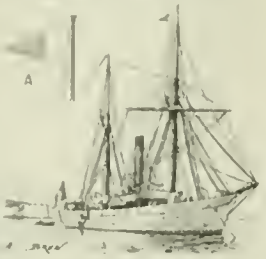

Stationnaire : A, triangle de stationnaire.

Les équations d'équilibre peuvent être déduites du *principe des vitesses virtuelles* (V. ÉQUILIBRE), dont l'utilité est telle dans la résolution des problèmes de statique que Lagrange a pu dire « que tous les principes généraux que l'on pourrait peut-être encore découvrir dans la science de l'équilibre ne seront que le même principe des vitesses virtuelles, envisagé différemment, et dont ils ne différeront que par l'expression ».

Si nous imaginons un système matériel déformable, et si nous faisons abstraction des réactions mutuelles de ses différentes parties, nous pouvons assurer que : *dans tout système déformable, en équilibre, les forces extérieures qui lui sont appliquées satisfont aux conditions générales d'équilibre d'un corps solide invariable.* En effet, si un système déformable est en équilibre, il y restera si l'on relie invariablement les points matériels les uns aux autres, c'est-à-dire si l'on solidifie le système. Les six équations nécessaires ainsi obtenues ne sont pas en général suffisantes.

La *statique graphique* a pour objet l'étude de la composition des forces et la recherche de leurs conditions d'équilibre au moyen de procédés géométriques et graphiques. Cette importante théorie, dont le principe existe dans une note de Poncelet, a été développée dans les traités de statique graphique de Culmann, de Cremona, de Maurice Levy, de Bouché. Les simples règles de composition des forces, parallélogramme et polygone des forces, constituent la base de la statique graphique ; celle-ci permet de déterminer graphiquement des éléments intéressants, tels que les efforts qui se développent dans un système de barres articulées, des poutres par exemple, sous l'influence de forces extérieures ; elle permet d'obtenir de même des centres de gravité, des moments d'inertie ou des moments fléchissants... Dans ces questions, des tracés simples et rapides sont substitués à des calculs analytiques, souvent longs et pénibles ; aussi la statique graphique est aujourd'hui constamment utilisée dans les études pratiques de construction et de charpente.

STATIRA, princesse perse, femme de Darius III (IVe s. av. J.-C.). Après la bataille d'Issos, elle tomba aux mains d'Alexandre, avec ses enfants et avec Sisygambis, mère de Darius. Elle fut traitée avec égard par le vainqueur, qui, à sa mort, lui fit faire de magnifiques funérailles.

STATIRA, princesse perse, fille de la précédente et de Darius III, morte en 323 av. J.-C. Après la bataille d'Issos, elle tomba comme sa mère entre les mains d'Alexandre, qui l'épousa à Suse en 329. Elle fut étranglée, sur l'ordre de Roxane, autre femme d'Alexandre, quelques jours après la mort du conquérant.

STATISTICIEN, ENNE (*tiss-ti-si-in, èn'*) n. Personne qui étudie la statistique, qui se livre à des recherches statistiques.

STATISTIQUE (*tiss-tik'* — du gr. *statizein*, établir, constater) adj. Qui a rapport à la statistique : *Rapports* STATISTIQUES.

— n. f. Science ayant pour objet le groupement méthodique des faits sociaux qui se prêtent à une évaluation certaine, spécialement à une évaluation numérique.

— ENCYCL. Dans l'antiquité la plus reculée, on trouve des dénombrements de la population ou des terres. Au XVIe siècle, à Venise, Sansomio fit paraître le *Del governo dei regni e republiche antiche e moderne* qui marque un essai d'étude basée sur la connaissance numérique des faits sociaux. En France, Froumenteau, vers 1581, et P. Davily, en 1614, firent eux aussi des tentatives analogues. En 1660, H. Corwing, à Helmstadt, enseignait la méthode scientifique d'après laquelle devaient être développées les descriptions des Etats. De 1748 à 1772, Achenwall enseigna, à l'université de Goettingue, cette science, qu'il appelle « scientia statistica ». En Angleterre, W. Petty donna, vers 1683, des aperçus sommaires sur les richesses comparées de France et d'Angleterre, et, en 1741, Sussmilch, publia en Prusse le premier ouvrage de démographie, c'est-à-dire d'étude de la population fondée sur la *statistique*. Le premier dénombrement date de 1801, en France, et cet exemple fut suivi par presque tous les pays d'Europe. Des bureaux de statistique furent fondés en Prusse vers 1810 et dans les autres Etats allemands ; en 1832, l'Angleterre posséda le *Board of Trade*, et la commission belge de 1841 perfectionna les procédés de statistique officielle. Parmi les statisticiens, il faut citer : Moreau de Jonnès, Quételet, auteur d'une *Physique sociale* (1835) et *Du système social et des lois qui le régissent* (1848), et, de nos jours, E. Levasseur, A. de Foville, etc.

Une statistique peut s'établir suivant deux procédés : on peut recueillir un à un tous les faits numériques, les grouper sans les altérer, ou, par l'induction, au moyen de ce que W. Petty appelait l'*arithmétique politique*, obtenir les expressions numériques des faits sociaux d'après un petit nombre d'observations, méthode souvent dangereuse et délicate. Pratiquement, il faut en tout cas *rechercher les faits, les vérifier et les dépouiller, puis les comparer* ; les graphiques, *diagrammes* ou *cartes statistiques*, permettent de présenter nettement les résultats obtenus.

La valeur des statistiques variera suivant la nature des faits qui en sont l'objet ; ces faits peuvent être *administratifs* (impôts, recrutement, condamnations) ; *non administratifs, mais enregistrés par l'administration* (naissances, décès, mariages, exportations, importations, etc.) ; n'appartenir à l'une ni l'autre de ces catégories (productions agricoles et industrielles). En France, le bureau central de statistique dépend du ministère du commerce, et presque tous les ministères ont un bureau de statistique spécial. Des commissions locales existent dans chaque canton. Un conseil supérieur de statistique a été créé par décret du 19 février 1885. Des congrès spéciaux ont rapproché les statisticiens des divers pays, et, en 1885, a été fondé l'*Institut international de statistique*. Un grand nombre de pays possèdent des commissions de statistique indépendantes de l'administration. Une société de statistique, reconnue d'utilité publique en 1867, encourage en France les études statistiques.

— *Droit de statistique.* C'est un droit perçu tant à la sortie qu'à l'entrée, quelles que soient la provenance et la destination des marchandises. Ce droit, destiné à subvenir aux frais de statistique commerciale, diffère des anciens *droits de balance* qui n'atteignaient que les marchandises exemptes des droits de douane.

STATOBLASTE (*blast'*) n. m. Corps reproducteur de certains bryozoaires d'eau douce. (Les statoblastes sont de germes caduc, non fécondés, qui donnent naissance à de

petits individus dont chacun devient l'élément d'une colonie nouvelle de bryozoaires tels que les cristatelles.)

STATOCYSTE (*sist'*) n. m. Nom donné aux otolithes, considérés comme de véritables organes faisant naître une sensation de géotropisme dans le labyrinthe et agissant efficacement au point de vue de l'équilibre et de l'orientation. V. OREILLE, LABYRINTHE, AUDITION.

STATOR (mot lat., dérivé de *stare*, être debout, stationner) n. m. Antiq. rom. Officier au service d'un magistrat de province. ‖ Soldat faisant partie de la garde de la toute impériale.

STATOR (*qui arrête*), surnom que donnaient les Romains à Jupiter, considéré comme le dieu qui conservait l'ordre des choses ou qui arrêtait les fugitifs.

STATTHALTER (de *statt*, au lieu de, et *halter*, tenant) n. m. Gouverneur de l'Alsace-Lorraine.

— ENCYCL. La loi allemande du 1 juillet 1879 a supprimé la division de la chancellerie de Berlin chargée des affaires du Reichsland et institué un *statthalter* à Strasbourg. Représentant de l'empereur, nommé et révocable par lui, le statthalter exerce les attributions exécutives que lui a déléguées son maître et est assisté d'un secrétaire d'État responsable, qui contresigne ses ordonnances. Il fait de plus fonction de chancelier, et contresigne les actes impériaux en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine. Il est ainsi indépendant du chancelier de l'empire. Il a sous ses ordres un cabinet formé d'un ministre et de quatre sous-secrétaires d'État, désignés par l'empereur. Il préside le conseil d'État, composé du cabinet, du président et du procureur général de la cour impériale de Colmar, et de huit à douze membres, promus par l'empereur. Il nomme les fonctionnaires supérieurs du pays d'empire, le secrétaire d'État désignant les agents subalternes. Le premier statthalter fut le maréchal de Manteuffel, auquel succédèrent, en 1885, le prince de Hohenlohe-Schillingsfürst et, en 1891, le prince de Hohenlohe-Langenburg.

STATUAIRE (*tu-èr'* — du lat. *statuarius*) adj. Qui a rapport aux statues : *Art* STATUAIRE. ‖ *Marbre statuaire*, Marbre blanc, propre à faire des statues. ‖ *Colonne statuaire*, Colonne qui porte une statue.

— n. m. Sculpteur qui fait des statues.

— n. f. Art de faire des statues : *Sous le ciseau des Grecs, la* STATUAIRE *perdit sa roideur.* (Lamenn.)

STATUE (*tu* — lat. *statua*) n. f. Figure en pied, de plein relief : STATUE *équestre.* STATUE *curule.*

— Fam. Personne très froide ou sans énergie : *Il a épousé une belle* STATUE. *C'est une vraie* STATUE.

— *Droit comme une statue*, Droit, immobile, raide.

— Archit. *Statue persique*, Cariatide ; statue d'homme ou de femme qui sert de colonne ou de pilastre. ‖ *Statue hydraulique*, Statue qui jette de l'eau.

— Philos. *Allégorie de la statue animée.* V. SENSATIONS (*Traité des*).

— ALLUS. LITTÉR. : **La statue du Commandeur**, Allusion à l'apparition de la statue du père d'une des victimes de don Juan, invitée railleusement à souper par le séducteur, et qui vient répondre à l'invitation (Molière, *Don Juan* ou *le Festin de Pierre*, IV, 12 et V, 6). On fait cette allusion lorsqu'on veut peindre l'entrée subite et inattendue d'un personnage sinistre, l'imminence d'une catastrophe méritée.

— ALLUS. HIST. : **Statue de Memnon.** V. MEMNON.

Statue (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique d'Ernest Reyer, représenté au Théâtre-Lyrique le 11 avril 1861. La partition était très variée, tantôt d'une riche couleur et tout empreinte de poésie, tantôt alerte et laissant place à un excellent sentiment bouffe. On en peut signaler maintes pages qui sont de premier ordre : le chœur charmant des fumeurs d'opium, la suave romance de Margyane, le duo des deux amants, l'admirable récit de Sélim : *Mes yeux ont contemplé ce merveilleux empire*, le duo bouffe des deux vieillards, et le chœur piquant des tiançailles.

La Statue fut reprise à l'Opéra-Comique, en 1878. Puis, au mois de mars 1903, elle parut à l'Opéra, transformée en drame lyrique, c'est-à-dire avec des récitatifs remplaçant le dialogue parlé.

STATUER (du lat. *statuere*, même sens) v. a. Ordonner, régler avec autorité : STATUER *une enquête.*

— Absolum. : *La loi ne doit* STATUER *que sur des événements à venir.* (L. Pinel.)

STATUETTE (*tu-èt'*) n. f. Petite statue.

STATUFIER (de *statue*, et du lat. *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous statuifions. Que vous statuifiez*) v. a. Élever une statue à : *Aujourd'hui, on* STATUIFIE *un peu tout le monde.*

STATUOMANIE (*nî* — de *statue*, et *manie*) n. f. Manie d'élever des statues : *La* STATUOMANIE *sévit cruellement de nos jours.*

STATU QUO (*ku* — pour *in statu quo ante*) n. m. Mots pris du lat. et signif. Situation actuelle, état où sont actuellement les choses : *Maintenir le* STATU QUO.

— Dr. des gens. *Statu quo ante bellum*, Situation semblable à celle qui existait avant les hostilités, et qui est convenue ou proposée comme base des négociations entre les belligérants.

— Loc. adv. : *In statu quo*, *Dans le statu quo*, Dans l'état où sont actuellement les choses.

STATURE (lat. *statura*) n. f. Hauteur de la taille d'une personne ou d'un animal : *La* STATURE *du nègre est généralement au-dessus de la moyenne.* (A. Maury.)

— SYN. Stature, taille.

STATUT (*tu* — du lat. *statutum* ; de *statuere*, statuer) n. m. Dr. Loi, règlement, ordonnance : *En vertu de ce* STATUT, *le pauvre fut spolié.* (Montesq.) ‖ *Statut personnel*, *Statuts réels*, *Statuts locaux*, Statuts qui régissaient autrefois diverses parties du territoire. ‖ En dr. comm. Ensemble des règles qui régissent les droits et les obligations des membres d'une société.

— Règle établie pour la conduite d'une compagnie, d'une communauté, d'une association quelconque : *Les corps des métiers avaient des* STATUTS.

— Dr. constit. Nom donné à divers actes constitutionnels en Pologne, en Angleterre et dans l'Union américaine. ‖ En Italie, La constitution octroyée par Charles-Albert au royaume de Sardaigne le 4 mars 1848, et étendue plus tard au royaume d'Italie.

— ENCYCL. Dr. intern. Le mot *statut* est plus particulièrement employé en droit international privé, pour désigner les lois des différentes nations spécialement applicables soit aux personnes, soit aux biens ; les mots *statut réel*, *statut personnel* sont alors synonymes de *loi réelle*, *loi personnelle*. Les statuts personnels ont pour principal objet la personne et ne traitent des biens qu'accessoirement. Tels sont ceux qui regardent la naissance, la légitimité, la liberté, les droits de cité, la majorité, l'incapacité, etc. Les statuts réels sont ceux qui concernent les biens et ne considèrent la personne que relativement aux biens : tels sont ceux qui régissent les dispositions entre vifs ou par testament. A la différence des statuts personnels, les statuts réels sont dépourvus de toute sanction au delà du territoire, mais, d'autre part, ils obligent indistinctement tous ceux qui y résident.

Le conflit des lois étant réglé, dans l'ancien droit, par cette distinction, et le Code civil paraît l'avoir maintenue (art. 3) La jurisprudence suit ce système, mais la doctrine tend à admettre la personnalité des lois.

STATUTAIRE (*tèr'*) adj. Qui est prévu par les statuts : *Répartition* STATUTAIRE. *Réserve* STATUTAIRE.

— *Gérant statutaire.* Gérant désigné par les statuts. Les gérants statutaires ne peuvent être révoqués que pour malversation ou faits graves et préjudiciables à la société, car leur personnalité est l'une des bases du contrat social.)

STATUTAIREMENT (*tè*) adv. Conformément aux statuts : *Difficulté* STATUTAIREMENT *résolue.*

STAUFEN, village d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Fribourg-en-Brisgau]), sur le Neumagen, sous-affluent du Rhin ; 2.000 hab. Excellent vignoble, couvrant tout le Schlossberg, qui porte aussi les ruines du vieux château de *Staufenburg.*

STAUFFACHER. Hist. helvét. V. MELCHTHAL (*Arnold de*).

STAUNTON, bourg des Etats-Unis (Virginie), ch.-l. du comté d'Augusta, non loin des sources de la Shenandsah ; 8.000 hab. Usines métallurgiques. — Bourg de l'Etat d'Illinois (comté de Macoupin) ; 6.000 hab.

STAUNTON (sir George Leonard), voyageur et diplomate anglais, né à Galway (Irlande) en 1737, mort à Londres en 1801. Parti en 1762 comme médecin pour les Indes occidentales, il devint secrétaire de lord Macartney, gouverneur de l'île de Grenade, et le suivit à Madras. La part qu'il prit en 1784 à la conclusion d'un traité de paix avec Tippoo-Saïb lui valut le titre de baronnet et une pension annuelle de 500 livres sterling. Staunton, rentré en Angleterre en 1785, en repartit en 1792 pour la Chine, à la suite de lord Macartney. A son retour (1794), il utilisa les papiers de Macartney, le journal de bord de sir E. Gower, commandant naval de l'expédition, et ses propres observations, et publia *Account of a embassy from the king of Great Britain to the emperor of Chine* (Londres, 1797 ; tr. fr. par Castéra, Paris, 1798). De Candolle a donné, en son honneur, à une plante le nom de *stauntonia.*

STAUNTON (sir George Thomas), voyageur et orientaliste anglais, fils du précédent, né à Salisbury en 1781, mort à Londres en 1859. Après avoir, à l'âge de onze ans, suivi son père en Chine, il fit ses études à l'université de Cambridge, puis entra en 1899 au service de la Compagnie des Indes orientales comme attaché à la factorerie de Canton, du comité de direction de laquelle il devint successivement secrétaire, puis président. Adjoint comme commissaire royal à lord Amherst, envoyé en 1816 à Pékin en ambassade, Staunton put, grâce à ses connaissances spéciales, apaiser à différentes reprises de violentes querelles entre les Anglais et les Chinois. Il rentra en Angleterre en 1817 et, de 1818 à 1852, fit à peu près régulièrement partie du Parlement. On lui doit une précieuse série d'ouvrages sur la Chine ; entre autre, une traduction du *Ta-tsing-leu-li*, code pénal de la Chine (1810), que traduisit en français F. Renouard de Sainte-Croix (1812) ; des *Notices diverses relatives à la Chine et aux relations commerciales de la Grande-Bretagne avec cette contrée* (1822) ; une édition de la traduction faite en 1588, par Parke, de l'ouvrage de Mendoza intitulé : *Histoire du grand et puissant royaume de Chine* (1853, édit. de l'« Hakluyt Society ») ; un journal de voyage sur l'ambassade de lord Amherst, tiré seulement à un petit nombre d'exemplaires pour ses amis ; etc.

STAUNTONIE (*stôn'*, nî) n. f. Genre de berbéridacées lardizabalées, comprenant des arbustes grimpants dont on connaît plusieurs espèces, qui croissent en Chine.

STAURAKROS, empereur byzantin. Il succéda, en 811, à son père Nicéphore Ier, mais dut, après deux mois de règne, abdiquer en faveur de son beau-frère, Michel Rangabé.

STAURASTRE (*stô-rasstr'*) n. m. Algue verte de la famille des desmidiées, vivant dans les eaux douces. (Elle est formée d'une seule cellule fortement étranglée en son milieu, chacune des deux moitiés symétriques contenant un gros grain de chlorophylle et présentant un petit nombre de courts prolongements.)

STAUROBARYTE (*stô* — du gr. *stauros*, croix, et de *baryte*) n. m. Silicate naturel qui est l'harmotome barytique.

STAUROLITE (*stô*) n. f. Silicate hydraté naturel, syn. de STAUROTIDE.

STAURONOTE (*stô'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acridiidés, comptant quelques espèces répandues dans les régions chaudes du globe.

— ENCYCL. Les *staurono-tes* (stauronotus) sont des criquets de taille médiocre, robustes, à livrée grise ou rousse. Une espèce très nuisible dans la région méditerranéenne, le *staurononus Marocca-nus*, apparaît en Algérie, par grands vols, de juin à juillet : c'est le *djerad* et *Adami* des Arabes. Moitié plus petit que le criquet pèlerin, ce staurononote est roux, taché de fauve.

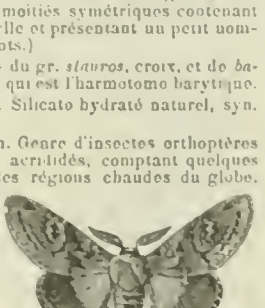

Staurope et sa chenille

STAUROPE (*stô*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des noto-lontidés, comprenant une espèce répandue en Europe. (Le staurope ou harpye du hêtre *stauropus fagi* est une forte noctuelle grisâtre, commune aux environs de Paris

STAUROPHORE (*stô* — du gr. *staurophoros* ; de *stauros*, croix, et *phoros*, qui porte) n. m. Liturg. anc. Porte-croix.

— ENCYCL. Liturg. Le nom de *staurophore* fut donné, dans l'Église grecque, au clerc chargé de porter la croix dans les processions solennelles qui furent probablement instituées dès le règne de Constantin, au commencement du IVe siècle. L'usage de porter solennellement la croix était également en vigueur dans l'Église latine à la même époque. Actuellement, l'office de porter la croix dans les processions solennelles est dévolu au sous-diacre.



Staurophore (XVIe s.).

STAUROPHYLAX (*stô, laksa*, — gr. *staurophylax*, de *stauros*, croix, et *phylax*, gardien) n. m. Hist. eccles. Dignitaire ecclésiastique, préposé à la garde du bois de la croix qu'on conservait dans l'église de la Résurrection, à Jérusalem, avec une grande vénération, comme ayant servi au supplice de Jésus-Christ.

STAUROPHYLLE (*stô* — du gr. *stauros*, croix, et *phullon*, feuille adj. Bot. Qui a les feuilles opposées en croix.

STAUROSCOPE (*stô, skop'* — du gr. *stauros*, croix, et *skopein*, examiner n. m. Instrument à l'aide duquel on examine les minéraux transparents pour voir s'ils sont à simple ou à double réfraction.

— ENCYCL. Optiq. Les directions des lames qui rétablissent l'extinction de la lumière entre un polariseur et un analyseur croisés déterminent avec une grande exactitude les sections principales ; à cet effet, on emploie parfois un appareil dit *stauroscope*. Le polariseur d'un microscope polarisant est couvert par une plaque métallique, qui sert de porte-objet et qui est mobile sur un cercle gradué, percé d'un petit orifice ; la lumière traverse ensuite un analyseur croisé et, sur son trajet, on dispose soit une lame de spath perpendiculaire à l'axe, soit une double lame de Délezenne, pour percevoir les franges habituelles.

STAUROTIDE (*stô* — du gr. *stauros*, croix) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine qui se présente ordinairement en cristaux prismatiques groupés en forme de croix. ‖ On l'appelle alors PIERRE DE CROIX.

— ENCYCL. La *staurotide*, H2 Fe, Mg Al4 Si2 O10 dont le poids spécifique est de 3,3 à 3,8 et la dureté de 7 à 7,5, est presque toujours associée au disthène, chaque cristal de ce dernier étant en quelque sorte doublé dans certains gisements d'un cristal de staurotide, accolé à lui dans toute sa longueur. La staurotide est toujours cristallisée en prisme rhomboïdal droit ; au chalumeau, elle est infusible ; les variétés foncées, à la flamme réductrice, se fritteut, noircissent et deviennent parfois attirables au barreau aimanté. La staurotide possède un clivage ; sa cassure est lamelleuse ; elle raye les quartz. Elle a généralement une couleur brun rouge foncé ; elle est opaque, quelquefois transparente en petits fragments. La staurotide, lorsqu'elle est isolée, offre presque toujours des macles, formées par le croisement de deux cristaux, soit en croix grecque : *pierre de croix* ou *croisette de Bretagne*, soit en croix de Saint-André.

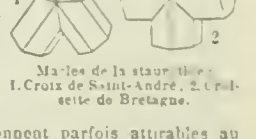

Macles de la staurotide. 1. Croix de Saint-André. 2. Croisette de Bretagne.

La staurotide formant une croix régulière, a été l'objet de quelques superstitions ; on lui a attribué des vertus merveilleuses ; elle a été précoïsée contre bien des maux. En Espagne, les joailliers enchâssaient dans l'or ou l'argent et en faisaient des amulettes que les dévots portaient précieusement sur eux.

STAUROTIQUE (*stô, tik'*) adj. Qui contient des cristaux disséminés de staurotide.

STAVANGER FJORD DE ou **STAVANGERFJORD**, fjord du sud-ouest de la Norvège, dit aussi le BUKKNEFJORD, parsemé d'îles nombreuses ayant ensemble 500 kilom. carr. Sous-fjords dont plusieurs d'une beauté grandiose.

STAVANGER, ville de Norvège, prov. de Christiansand, à la rive sud du *fjord de Stavanger*, 26.000 hab. Port actif, centre du trafic du pays qui se nomme le Ryfilko. Grand commerce de poissons. Ville fort ancienne.

STAVELEY, ville d'Angleterre (comté de Derby) 9.000 hab. Houilleres, usines métallurgiques.

STAVELOT en flam. *Stablo*), ville de Belgique, prov. de Liége, arrond. de Verviers, sur l'Amblève ; 4.820 hab. Eaux minérales ferrugineuses ; tanneries. Stavelot doit son origine à une abbaye de bénédictins fondée au VIIe siècle par le roi Sigebert. L'abbé était prince du Saint-Empire.

STAVELOT Jean DE, chroniqueur belge, né à Stavelot en 1388, mort à Liége en 1449. Moine de l'abbaye de Saint-Laurent de Liége, il participa à la croisade contre les hussites. Il est l'auteur d'une très importante chronique relative à l'histoire des Pays-Bas dans la première moitié du XVe siècle. Elle a été publiée par J. Borgnet (1861).

STAVENHAGEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin) ; 3.200 hab. Commerce de blé et de laine. Fabrique de sucre, scieries à vapeur. Patrie du poète Fritz Reuter.

STAVOREN ou **STAVEREN**, ville des Pays-Bas (Frise), sur le cap qui marque à l'E. l'entrée du Zuyderzée ; 1.000 hab. Ce fut autrefois la capitale de la Frise, et un port important, aujourd'hui ensablé, même l'une des riches villes du Nord. Construction de bateaux.

STAROVIÈRES n. m. pl. Nom donné aux *vieux croyants* russes, descendants de ceux qui ont refusé d'admettre les réformes religieuses du patriarche Nikon. — *Un, Une* STAROVIÈRE. V. RASKOLNIK.

STAVROPOL, ville du Caucase, ch.-l. de gouv., dans un pays aride ; 42.000 hab. Autref. capitale du Caucase. Stavropol n'est plus qu'une ville sans aucune activité. — Autre ville de la Russie d'Europe, gouv. de Samara, ch.-l. de district sur le Volga ; 6.000 hab.

STAVROPOL [illegible] de la Russie [illegible] Arménie et [illegible] Ier [illegible] N [illegible] Kouban à [illegible] Sud [illegible] Nogaï. [illegible] [illegible] [illegible]

STEENACKERS (François-Frédéric), sculpteur, écrivain et homme politique français, né à Lisbonne en 1830. Fils d'un Belge, qui se fixa en 1838 en France, il se rendit en Italie, où il apprit la sculpture sous la direction de Bartolini, puis retourna en France et envoya aux Salons : *le Printemps des amours*, statue en marbre; *Enfant créole*, buste en marbre; *l'Indolence*, statue en marbre; *le Premier Amour*, *Pêcheur à la ligne*, statues (1850). Naturalisé Français en 1865, il s'occupa, dès lors, de travaux historiques et de politique. Membre du conseil général de la Haute-Marne, élu au Corps législatif par ce département en 1869, il prit place dans l'opposition. Nommé directeur général des télégraphes après la révolution du 4 septembre 1870, puis directeur général des postes et télégraphes, il organisa, durant le siège de Paris, le service des pigeons voyageurs. Il donna sa démission avec les autres membres du gouvernement de la Défense nationale, et ne fut pas élu, en 1871, à l'Assemblée nationale. En 1885, il rentrait à la Chambre comme député de la Haute-Marne, et était bientôt nommé commissaire du gouvernement près la Compagnie Paris-Lyon Méditerranée. Il ne fut pas réélu en 1889, et depuis ne fit plus partie du parlement. Il a publié : *Histoire des ordres de chevalerie et des distinctions honorifiques en France* (1867); *Agnès Sorel et Charles VII* (1868); *l'Invasion de 1814 dans la Haute-Marne* (1868), etc., et, avec Le Goff, une *Histoire du gouvernement de la Défense nationale en province* (1884-1885).

STEENBECQUE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 6 kilom. d'Hazebrouck, près de la Nieppe; 1.816 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de toiles. Église des XVe et XVIe s.

STEENBERGEN, bourg des Pays-Bas (Brabant septentr.); 7.000 hab.

STEENDEREN, bourg des Pays Bas (Gueldre), non loin de l'Yssel; 4.000 hab.

STEENDORP, comm. de Belgique (Flandre-Orientale arrond. de Saint-Nicolas); 3.049 hab. Sel.

STEENE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Dunkerque, dans les Watteringues; 1.072 hab. Distillerie. Beau château de la Renaissance.

STEENHAMMÈRE n. f. Bot. Syn. de MERTENSIE.

STEENHUFFEL, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Bruxelles]), 2.176 hab.

STEENSTRUP (Knud Johannes Vogelius), géologue et explorateur danois, né à Mons (Jutland) en 1842. Il a fait, à partir de 1876, une série de voyages au Groenland (1876-1880, 1888, 1898-1899), qui ont été très fructueux au point de vue de la géologie, de la paléontologie, de l'ethnographie et de l'archéologie du Groenland; depuis 1896, il est membre de la commission chargée des recherches géologiques et géographiques dans ce pays. Ses mémoires et ses cartes ont paru soit dans les *Meddelelser om Grönland*, soit dans les *Petermanns Mitteilungen*.



Armes de Steenvoorde

STEENVOORDE, ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 11 kilom. d'Hazebrouck, près de La Haye, affluent de l'Yser; 4.270 hab. Pépinières. Grand commerce de houblon. — Le canton a 9 comm. et 14.365 hab.

STEENWERCK, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 21 kilom. d'Hazebrouck; 4.005 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de toiles. Vieux château de Nieuwenhove.

STEENWICK (Hendrick VAN), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1589, mort à Londres en 1642. Van Dyck, qui faisait le plus grand cas de son talent et qui l'employait souvent à peindre les fonds d'architecture de ses portraits, le produisit à la cour de Charles Ier, où il fut chargé de nombreux travaux. Il peignait surtout les perspectives avec une perfection rare, et ses intérieurs d'églises gothiques sont fort recherchés. Le Louvre en possède quatre, ainsi qu'une toile, dont les figures sont de Corn. Poelenburg : *Jésus chez Marthe et Marie*.

STEENWYK, ville des Pays-Bas (Overyssel), non loin du Zuiderzée; 6.000 hab. Jadis place forte; grande église des XIIe et XIIIe siècles.

STEEPLE-CHASE (*stipl'-tchèz'* — mot angl., formé de *steeple*, clocher, et *chase*, chasse) n. m. Sport hipp. Course à cheval sur le parcours de laquelle existent des obstacles naturels ou artificiels. ‖ Pl. *Des* STEEPLE-CHASES.

— Fig. Effort de gens qui s'évertuent à se surpasser mutuellement : *Le* STEEPLE-CHASE *de la vie*. (P. de St-Victor.)

— ENCYCL. Sport hipp. Longtemps le *steeple-chase* n'eut rien d'officiel et fut tout simplement une véritable course au clocher entre amis, réunis pour de grandes chasses. Il se développa spécialement en Irlande et en Angleterre.

Le steeple-chase perdit bientôt ce caractère indisciplinéet aventureux partout où l'on se préoccupait moins du plaisir individuel que de l'éducation chevaline. Aujourd'hui, la piste du steeple-chase est tracée et combinée à l'avance, les obstacles (haie, mur, fossé, banquette-irlandaise, etc.) sont disposés en vue du but à atteindre, et le terrain est montré aux concurrents au moins vingt-quatre heures avant la course. Ils peuvent l'étudier à pied, mais tout cheval qui a parcouru la piste avant la course est disqualifié. L'apparition du steeple-chase en France s'est faite en 1834, entre gentlemen-riders, à la Croix-de-Berny, sur la route de Versailles à Choisy-le-Roi. Ce genre de courses se répandit bientôt sur tout le continent. V. COURSE.



Steeple-chase.

STEEPLE-CHASER (*stipl'-tché-seur*) n. m. Turf. Cheval de steeple-chase.

STEFAN (Joseph), physicien autrichien, né à Saint-Pierre, près de Klagenfurt (Carinthie), en 1835, mort à Vienne en 1893. Professeur à l'université de Vienne des 1858, directeur de l'institut de physique de cette université en 1866, il fut nommé membre de l'Académie des sciences de Vienne en 1865. Il s'est occupé des questions les plus variées : vitesse de transmission du son, longueur des ondes lumineuses, phénomènes d'interférence, vaporisation des liquides, le frottement des gaz, etc.

STEFANO ou **ÉTIENNE de Florence**, peintre italien, né à Florence en 1301, mort en 1350. Il fut, dit-on, le petit-fils et l'élève de Giotto. Ses principales productions sont : *la Madone du Campo Santo de Pise*; *la Transfiguration du Christ*, au couvent de San Spirito, à Florence; *Scènes de la vie de saint Christophe*, dans l'église Saint-Pierre de Rome; etc.

STEFFANI (Agostino), compositeur et prélat italien, né à Castelfranco, près de Venise, en 1655, mort à Francfort en 1730. Il publia, à dix-neuf ans, un recueil de huit psaumes (1674), puis écrivit des motets (1675) et des sonates (1679). Étant entré dans les ordres, il obtint l'abbaye de Lepsing. Un opéra intitulé *Marco Aurelio* (1681), qui fut représenté avec succès, lui valut d'être nommé directeur de la musique de l'électeur de Bavière. Il écrivit alors plusieurs opéras, et devint maître de chapelle du duc de Brunswick, qui le fit nommer protonotaire apostolique et évêque *in partibus* de Spiga. En 1710, il se démit de sa maîtrise en faveur de Hændel.

STEFFENS (Henri), littérateur et philosophe allemand, né à Stavanger (Norvège) en 1773, mort à Berlin en 1845. Il étudia les sciences naturelles à Copenhague, fut à Iéna l'auditeur et le disciple de Schelling, enseigna en 1802 à l'université de Copenhague, où il exerça une influence considérable sur la génération Ohlenschlager, Grundtvig, etc., puis en 1804 à l'université de Halle. Il passa de là à Breslau (1811), puis à Berlin (1832). Il a écrit en allemand : *Manuel d'oryctognosie* (1811-1824); *Principes philosophiques des sciences naturelles* (1806); *Anthropologie* (1824); *De la fausse théologie et de la vraie foi* (1823); *Philosophie chrétienne de la religion* (1839). Parmi ses œuvres proprement littéraires, nous citerons : *Nouvelles* (1837-1838); *les Familles Walseth et Leyth* (1826-1827); *les Quatre Norvégiens* (1827-1828). Sous le titre de : *Ce que j'ai vécu*, il a écrit une sorte d'autobiographie.

STÉGANOGRAPHE (*graf* — du gr. *stéganos*, caché, et *graphein*, écrire) n. m. Appareil dont on se sert pour exécuter une sorte d'écriture cryptographique.

STÉGANOGRAPHIE n. f. Syn. de CRYPTOGRAPHIE.

STÉGANOGRAPHIQUE adj. Syn. de CRYPTOGRAPHIQUE.

STÉGANOGRAPHIQUEMENT (*ke*) adv. Par des procédés stéganographiques.

STÉGANOPE n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des solopacidés, tribu des phalaropodinés, répandus dans l'Amérique septentrionale et centrale.

STÉGANOPODES n. m. pl. Groupe d'oiseaux palmipèdes, comprenant les *pétrels*, les *puffins*, les *albatros* et genres voisins. — *Un* STÉGANOPODE.

STÉGANOTROPIS n. m. Bot. Syn. de CENTROSÈME.

STEGLITZ, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg, présid. de Potsdam]), sur la Beke naissante; 16.522 hab. C'est en réalité un faubourg de Berlin.

STÉGNOSE (du gr. *stégnôsis*; de *stegnoûn*, resserrer) n. f. Pathol. Constriction des pores ou vaisseaux. ‖ Resserrement, suppression des évacuations.

STÉGNOTIQUE (*tik'* — rad. *stégnose*) adj. Qui est astringent, qui resserre.

STÉGOCARPE (du gr. *stégé*, toit, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Se dit des mousses dont la capsule s'ouvre par un opercule caduc, à la maturité des spores.

— n. f. pl. Tribu de mousses comprenant les genres qui présentent le caractère indiqué ci-dessus. — *Une* STÉGOCARPE.

STÉGOCÉPHALES n. m. pl. Paléont. Ordre d'amphibiens ou batraciens, renfermant les *archégosaures*, *labyrinthodonics*, etc. — *Un* STÉGOCÉPHALE.

— ENCYCL. L'ordre des *stégocéphales* comprend des animaux de toutes tailles, rappelant plus ou moins la forme des salamandres actuelles. Ils ont vécu dès l'époque paléozoïque jusqu'à l'époque tertiaire. On les divise en trois sous-ordres : *lépospondyliens*, *temnospondyliens* et *stéréospondyliens*.

STÉGODONTE n. m. Genre de mammifères proboscidiens, famille des éléphantidés, comprenant huit espèces



Tête et défenses de stégodonte.

fossiles dans le tertiaire de l'Indo-Malaisie. C'étaient des éléphants très voisins des mastodontes.

STEIBELT (Daniel), pianiste et compositeur allemand, né à Berlin en 1765, mort à Saint-Pétersbourg en 1823. Élève de Kirnberger, il s'essaya en Allemagne comme virtuose et comme compositeur, et se rendit à Paris en 1790. Il réussit à faire jouer au théâtre Feydeau, en 1793, un opéra en trois actes, *Roméo et Juliette*, dont le succès fut éclatant. Mais l'indignité de sa conduite l'obligea à fuir Paris en 1798. Après un voyage en Angleterre, en Allemagne et à Vienne, où il osa entrer en lutte avec Beethoven, il retourna à Paris, où il fit représenter à l'Opéra une traduction de la *Création* d'Haydn et un ballet, *le Retour de Zéphyre*, dont il avait écrit la musique. A Londres, où il se rendit ensuite, et où il fit jouer deux ballets, *la Belle Laitière* et *le Jugement de Pâris*, il ne put rester davantage, grâce à la grossièreté de son caractère. Pour la troisième fois il se rendit à Paris, donna à l'Opéra un intermède de circonstance intitulé *Austerlitz*, puis partit pour la Russie, où il obtint la succession de Boieldieu, comme directeur de la musique à l'Opéra français de Saint-Pétersbourg. Il fit représenter dans cette ville trois ouvrages : *Sargines*, *Cendrillon* et *la Princesse de Babylone*. Steibelt a publié un grand nombre de compositions, qui dénotent un talent négal, indiscipliné, mais brillant, entre autres sept concertos, quarante-six sonates et une quantité de morceaux de piano, etc.

STEIERLAK-ANINA ou **STEYERDORF-ANINA**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie méridionale, comitat de Krasso-Szöreny), sur le Minis; 12.190 hab. Houille.

STEIN n. m. Métrol. Ancien poids d'Anvers, valant 3 kil. 761. ‖ Nouveau poids du grand-duché de Hesse, valant 5 kilogrammes. ‖ Poids de Leipzig, valant 12 kil. 284. ‖ Poids de Pologne, valant 12 kil. 96. ‖ Ancien poids du canton de Soleure, valant 5 kil. 184.

STEIN, ville d'Austro-Hongrie (Basse Autriche [cercle d'Ober-Manhartsberg]), sur le Danube; 4.213 hab.

STEIN, ch.-l. de distr. de Suisse (canton de Schaffhouse), sur le Rhin, un peu en aval de sa sortie du lac de Constance; 1.600 hab. Aux abords de la ville, traces d'habitations lacustres. Stein est la station romaine de *Tasgetium*.

STEIN (*Charlotte*-Albertine-Ernestine DE), dame d'honneur de la duchesse de Weimar et l'une des femmes qui jouèrent un rôle important dans la vie de Goethe, née et morte à Weimar (1742-1827). Née *Charlotte* DE SCHARDT, elle fut mariée en 1764 au baron de Stein, grand écuyer du duc de Weimar, auquel elle donna sept enfants en moins de huit ans. Gracieuse, instruite, spirituelle, elle s'intéressait à la poésie et à la littérature. C'est à Pyrmont, chez Zimmermann, que Gœthe vit pour la première fois son portrait. Il n'en dormit pas de trois nuits. Dès son arrivée à Weimar (1775), il fut séduit par l'original et voua à Mme de Stein une passion profonde, mais sans doute platonique. Il la voyait fréquemment et lui écrivit de nombreuses lettres, qui ont été conservées et publiées. L'attachement de Gœthe pour Christiane Vulpius fut la cause de la rupture (1789), qui coûta beaucoup à Mme de Stein. Mme de Stein exerça sur le caractère et le talent de Gœthe une heureuse influence. Elle calma la fougue juvénile de l'ardent auteur de *Werther* et lui enseigna la mesure et la modération. Gœthe lui a consacré quelques-unes de ses plus belles poésies.



Charlotte de Stein.

STEIN (Henri-Frédéric-Charles, baron DE), homme d'État prussien, né à Nassau, dans le duché du même nom, en 1757, mort à Kappenberg (Westphalie) en 1831. Entré dans l'administration prussienne, il fut nommé en 1784 directeur des mines en Westphalie, et, en 1797, président des Chambres de Westphalie, et géra quelque temps le ministère du commerce. Après le traité de Tilsit, désastreux pour la Prusse, il fut rappelé au pouvoir. De concert avec Scharnhorst et Gneisenau, il fit d'importantes réformes : suppression du servage, restriction des privilèges de la noblesse, égalité devant la loi. Ces réformes éveillèrent la méfiance de Napoléon, qui exigea du roi de Prusse le renvoi de Stein. Celui-ci se réfugia en Autriche, puis en Russie, où il prépara une nouvelle coalition contre Napoléon. Il se rendit à Paris en 1814, à la suite du roi de Prusse, et insista pour qu'on imposât à la France des conditions de paix rigoureuses. Stein ne fut pas rappelé au pouvoir en Prusse, ses idées libérales ayant déplu. Il vécut alors tantôt à Nassau, tantôt à Francfort sur-le-Mein, où se constitua en 1819, sous sa présidence, la société d'histoire de l'Allemagne. Cette société a pour objet la publication des « Monumenta Germaniæ historica », auxquels Stein collabora activement. Pertz a publié les *Mémoires sur les constitutions allemandes* de Stein (1848). Les *Lettres au baron de Gagern* ont paru à Stuttgart en 1833; enfin, son *Journal pendant le congrès de Vienne* a été publié par la *Historische Zeitschrift* de Sybel.



Baron de Stein.

STEIN (Laurent DE), jurisconsulte et économiste danois, né à Eckernförde en 1815, mort à Weidlingau, près de Vienne, en 1890. Il professa aux universités de Kiel, puis de Vienne. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *le Socialisme et le Communisme de la France contemporaine* (1843); *les Mouvements socialistes et communistes depuis la troisième révolution française* (1848); *Histoire du droit pénal français* (1846); *Histoire du mouvement social en France depuis 1789 jusqu'à nos jours* (1850); *Doctrine de l'administration* (1865-1884); etc.

STEIN Théobald, sculpteur danois, né et mort à Copenhague (1829-1901). Il débuta en 1860 par un *Jeune pêcheur napolitain*, qui lui acquit une juste notoriété. Vinrent ensuite le groupe *Lycke et Sigyn*, tiré de la mythologie scandinave, les statues de *Harald Hiff*, architecte danois; *Holberg*, écrivain devant le théâtre royal de Copenhague; l'*amiral Niels Juel*; l'*amiral Suenson*; le *peintre Cartens*; l'*agronome Tesdorph*; le groupe de *Faustule portant dans ses bras Romulus et Remus*. La dernière œuvre de Stein fut un buste du *général Bonaparte*.

STEINACH, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Meiningen, cercle de Sonneberg), sur la *Steinach*, affluent de la Rodach; 5.300 hab. Mine de fer

STEINBOCK [illegible]

STEINBRÜCK [illegible] né à Magdebourg en 1801. Ses [illegible] *la perte du* [illegible] avec [illegible] faveur. Vinrent [illegible] *Hermann et Dorothée* [illegible] *Orphée, la Fiancée de Corinthe, la* [illegible] *Vendredi* [illegible] *Ondine*, [illegible] *Fiancée de Messine* [illegible] *Wallenstein* [illegible] *Marie Stuart* [illegible] *Jeanne d'Arc* [illegible] *Guillaume Tell* [illegible] *Fiancée d'Abydos* [illegible] *Fiancée de Corinthe* [illegible] *Ondine* [illegible] *Vendredi*

— n. f. pl. Section de la tribu des alsinées, famille des caryophyllacées, ayant pour type le genre *stellaire*. — *L'un* STELLARINER.

STELLATURE (*stèl'* — lat. *stellatura*) n. f. Antiq. rom. Impôt prélevé par le tribun sur la paye ou la ration des soldats.

STELLÉ, ÉE (*stèl'* — du lat. *stella*, étoile) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une étoile. (Peu us.; on dit ÉTOILÉ.)

STELLENBOSCH, très ancienne ville de la colonie anglaise du Cap, sur les pentes occidentales des monts Ohlant, peuplée, en grande partie, d'émigrants huguenots partis de France après la révocation de l'édit de Nantes.

STELLÈRE (*stèl'*) n. m. ou f. (le masc. est préférable, la forme scientifique étant *stellens*). Nom scientifique animal des mammifères siréniens du genre *rhytine*.

STELLÉRIDES (*stèl'*) n. m. pl. Ordre d'échinodermes de la classe des astéroïdes, comprenant les formes vulgairement appelées *étoiles de mer*. (L'ordre des stellérides se divise en neuf familles principales : *asteriadés, solastéridés, ophidiastridés, stérinidés, culcitidés, goniastridés, réastéridés, astrocnetinidés, brisinidés.*) — *Un* STELLÉRIDE.



Stellérie.

STELLÉRIE (*stèl', ri*) n. f. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des anatidés, propres à l'hémisphère nord. (La stellérie ou canard de Steller [*henioconetta Stelleri*] est un beau canard noir et blanc, roux en dessous : la tête et le cou sont blancs, avec un collier vert métallique.)

STELLIFÈRE (*stèl'* — du lat. *stella*, étoile, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte des taches en forme d'étoiles. (Ne s'emploie guère que comme nom spécifique.)

STELLIFORME (*stèl'* — du lat. *stella*, étoile, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une étoile.

STELLINERVÉ, ÉE (*stèl', nèr'* — du lat. *stella*, étoile, et *nervus*, nerf) adj. Bot. Se dit des feuilles dont les nervures rayonnent du centre vers le bord.

STELLINGEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Schleswig]); 5.102 hab.

STELLIO. Myth. gr. Enfant que Déméter changea en lézard. La déesse parcourait toute la terre, à la recherche de sa fille Coré, enlevée par Hadès. Epuisée de faim et de soif, elle alla frapper à la porte d'une vieille femme, nommée Baubo, qui lui présenta un breuvage composé d'un jus d'orge et de miel. Déméter but avec tant d'avidité que Stellio, jeune espiègle témoin de cette scène, partit d'un grand éclat de rire. La déesse, indignée, lui lança le reste du breuvage, et Stellio fut changé en lézard.

STELLION (*stèl'*) n. m. Nom vulgaire de certains reptiles sauriens de la famille des agamidés, répandus dans l'Europe orientale, l'Egypte et l'Asie occidentale. (Les stellions sont des lézards grisâtres, larges, assez plats, qui vivent dans les lieux arides.)

STELLIONAT (*stèl', na* — du lat. *stellionatus*; de *stellio*, nom, petit lézard venimeux, à peau tachetée, dont on a fait le symbole de la fraude, à cause de son venin et de la variété changeante de ses couleurs) n. m. Dr. Dol spécial, qui a lieu notamment de la part de celui qui vend ou hypothèque un immeuble ne lui appartenant point, ou qui prétexte faussement un bien comme franc de toutes hypothèques : *Commettre un* STELLIONAT.

— Dr. rom. Nom sous lequel on désignait, en droit romain, toute espèce de fraude ou de tromperie qui n'avait pas de dénomination particulière.

— ENCYCL. Dr. franç. Aux termes des articles 2059 et 136, § 2, du Code civil, combinés, il y a *stellionat* : 1° lorsqu'on vend ou hypothèque un immeuble dont on sait n'être pas propriétaire; 2° lorsqu'on présente comme libres des biens hypothéqués ou que l'on déclare des hypothèques moindres que celles dont ces biens sont chargés; 3° lorsque le débiteur hypothécaire, tuteur ou mari, consent ou laisse prendre des hypothèques sur ses immeubles, sans déclarer expressément qu'ils sont affectés de l'hypothèque légale. Le stellionat est un délit purement civil. Les seules sanctions applicables aux stellionataires sont le refus du bénéfice de cession de biens (C. proc. civ., art. 905) et le refus, en cas de faillite, du bénéfice de la réhabilitation (C. comm., art. 612).

STELLIONATAIRE (*stèl', tèr'*) n. et adj. Se dit d'une personne coupable de stellionat.

Stello, *Première consultation du docteur Noir*, par Alfred de Vigny (1832). Ce livre tient à la fois du roman, de l'histoire, de l'élégie, du drame, de l'étude philosophique. Il exprime sous les formes les plus diverses une idée chère à Vigny, qu'illustrent d'abord les trois épisodes successivement consacrés à Chatterton, à Gilbert, à André Chénier, et que le docteur Noir rédige, tout à la fin, en une sorte d'ordonnance. Par les exemples de ces trois poètes, Vigny prétend montrer que l'élu de la Muse est une sorte de victime. Telle est la leçon que lui donne l'histoire de Gilbert, de Chatterton et de Chénier. L'ordonnance du docteur Noir, c'est de séparer la vie poétique de la vie politique, c'est d'accomplir, seul et libre, sa mission, sans rien attendre du monde.

STELLULE (*stèl'* — du lat. *stellula*, dimin. de *stella*, étoile) n. f. Disque foliacé qui, dans certaines mousses, termine les tiges.

STELVIO (col DU), col des Alpes Rhétiques, dans la partie occidentale du massif de l'Ortler, reliant à 2.759 mètres d'altitude, la Valteline et le val Venosta. Il est suivi par la grande route de Milan à Innsbruck.

STEMBERT, comm. de Belgique (prov. de Liège [arrond. de Verviers]); 2.743 hab. Corderies, filatures de laine; carrières.

STEMMATE (*stèm'* — du gr. *stemma, atos*, couronne) n. m. (Œil simple des insectes, appelé plus ordinairement OCELLE.

STEMMATIQUE (*stèm', tik'*) adj. Entom. Qui a rapport aux stemmates. (Peu us.)

STEMNITSA, village de Grèce (prov. d'Arcadie [Péloponèse, arrond. de Gortynia]; 3.700 hab.

STÉMONITE n. m. Champignon myxomycète, ayant une fructification allongée, cylindrique, dressée. (Le *stémonite roux* est extrêmement commun sur les troncs pourris.)

STÉMONITÉS n. m. pl. Genre de myxomycètes, comprenant des champignons qui se groupent sur le bois pourri. (On en connaît huit espèces cosmopolites. — *Un* STÉMONITE.

STEN, STÉNÉO ou **STÉNO**, préfixe qui signifie *étroit*, et qui vient du grec *stenos*, même sens.

STENAY, ch.-l. de cant. de la Meuse, arrond. et à 15 kilom. de Montmédy, sur la Meuse; 4 189 hab. Ch. de f. Est. Forges importantes; scieries mécaniques; malterie; fabrique de macarons. Stenay, ville très ancienne, fut une des résidences des rois d'Austrasie. A la fin du Xe siècle, elle appartenait à Godefroi de Bouillon, qui en fit construire le château. Cette place forte fut cédée, en 1641, à la France par le duc de Lorraine. — Le canton a 18 comm. et 10.536 hab.



Armes de Stenay.

STENBOCK, nom d'une famille noble suédoise qui depuis le XVIe siècle a joué un rôle important dans l'histoire de ce pays et dont les principaux représentants sont : GUSTAF OTTO GUSTAFSSON, comte **Stenbock**, homme de guerre et amiral, né à Torpa (Smaland) en 1611, mort à Stockholm en 1685. [Il servit en Allemagne pendant la guerre de Trente ans, fut grièvement blessé à Leipzig (1642), devint général d'infanterie (1648), et se distingua pendant la guerre de Pologne. En 1647, il rentra en Suède et prit le commandement de la défense contre les Danois, qu'il battit à Genevad. Repoussé en Smaland, il pénétra en Norvège en 1658. Après la paix, il devint gouverneur de la Scanie, du Halland et de la Blekingie (1658). Amiral (1666), il se vit condamné par un tribunal extraordinaire à perdre cette fonction (1676), mais reçut un nouveau gouvernement de province. Ruiné par la réduction des biens de la noblesse, il mourut presque dans la misère]; — MAGNUS GUSTAFSSON, comte **Stenbock**, feld-maréchal suédois, né à Stockholm en 1664, mort à Copenhague en 1717. [Il servit dans les troupes hollandaises, puis dans les troupes suédoises envoyées au secours de la Hollande, se distingua à Fleurus (1690), passa au service du margrave Louis de Bade, puis de l'empereur. Promu colonel en Suède, il combattit à Narva et à Pultstack (1703). Général d'infanterie, gouverneur de Scanie (1706), il se fit une réputation légendaire par son habile administration et par la victoire de Helsingborg, qui chassa les Danois du territoire suédois (1710). Feld maréchal (1712), il équipa et conduisit une armée en Allemagne (1712), battit les Danois à Gadebusch, brûla Altona, mais dut capituler à Tœnningen et mourut en prison.]

STENSBROHULT, bourg de Suède (län de Kronoberg); 3.050 hab.

STENDAL, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]), sur l'Uchte, affluent de la Biese; 20 600 hab. Ch.-l. de cercle. Fabriques de drap, de meubles, de machines agricoles. Ateliers de réparation pour chemins de fer. Raffinerie de sucre. Patrie de Winckelmann.

STENDHAL, pseudonyme de BEYLE. V. ce nom.

STENDHALIEN, ENNE (*stin-da-li-in, èn'*) adj. Qui se rapporte à Stendhal : *Manière* STENDHALIENNE.

— n. Qui est attaché aux idées, à l'admiration de Stendhal.

STÈNE n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comptant près de trois cents espèces répandues sur le globe. (Ce sont de petits staphylins reconnaissables à leurs formes allongées, cylindriques, terminées en pointe, et à leur large tête aux yeux très saillants. Le *stenus ntratulus* est commun en France.)



Stène gr. 5 fois).

STENEBY, bourg de Suède (län d'Elfsborg), sur le lac Ivag (bassin du lac Vener); 3.000 hab. Nombreux restes préhistoriques.

STÉNÉO, préf. V. STÉN.

STENGELIN (Alphonse), peintre français, né à Lyon en 1852. Élève de Chenu, de Guichard et de Cabane, il s'est consacré à la peinture de marines. La plupart de ses toiles représentent des vues de Hollande. Citons de lui : *la Lune au crépuscule sur la plage de Katwyk; Soleil brumeux sur la mer du Nord; Moulins de Zevenhuizen; la Meuse à Dordrecht; Fraîche brise*; etc. On voit de lui aux musées de Montpellier : *Fin d'automne*; de Nîmes, *Dunes en Hollande*; d'Avignon, *Bouleaux*; de Lyon, *Environs d'Assen*; de Saint-Etienne, *Bords de la Meuse*; de Riom, *Bateaux de Katwyk*.

STENHOUSEMUIR, ville d'Ecosse (comté de Stirling); 2.700 hab. Tout près se tient la grande foire de Falkirk.

STENI ou **STENÉ**, village de la Grèce insulaire (île et prov. d'Eubée), sur un affluent de la rivière de Vasiliko ou Basilikon, tributaire de l'Euripe; 1.000 hab.

STÉNIE n. f. Bot. Genre d'orchidées, tribu des vandées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique tropicale.

— Zool. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des pyralidés, comprenant quelques espèces répandues sur l'hémisphère boréal. Les sténies (*stenio*) appartiennent à la tribu des botynés; ce sont de petits papillons de teintes claires vivant dans les prairies. La *stenia bruguieriatis* se trouve dans le midi de la France.)

STÉNIES (pl. — gr. *sténia*) n. f. Antiq. gr. Fête athénienne qui se célébrait en l'honneur de Déméter, et durant laquelle les femmes s'injuriaient, par plaisanterie, en souvenir des facéties qui avaient déridé Déméter à Eleusis, chez le roi Celeo. (C'était le prélude des *thesmophories*.)

STENJEVAC, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie), à la source d'un affluent de la Save; 6 800 hab.

STENKIL, roi de Suède, mort vers 1066, fondateur d'une dynastie qui régna de 1060 à 1130 environ. Il succéda en 1060 à son beau-père Edmond le Vieux, et favorisa l'évangélisation de son pays. Sa mort fut le signal d'une guerre qui dura un siècle, entre les Goths et les Suédois.

STÉNO, préf. V. STÉN.

STENO (Michel), 62e doge de Venise, né vers 1331, successeur d'Antoine Venier en 1400, mort en 1413. Sous son principat eut lieu la bataille navale de Modon, où Boucicaut et les Génois furent défaits par Carlo Zeno (1403) et après laquelle la république fit la paix avec Gênes (1404). Il prit part aux guerres de Lombardie et fit reconnaître par Venise le pape Alexandre V au détriment de Grégoire XII. Une guerre avec les princes de Carrare amena la soumission de Padoue, Vérone et Vicence.

STÉNOÉE, femme de Prœtus, roi d'Argos. Quand Bellérophon, après le meurtre de son frère, se réfugia à Argos, Sthénobée, éprise de lui, tenta de le séduire et, méprisée, accusa Bellérophon auprès de son mari. Celui-ci, ne voulant pas violer les lois de l'hospitalité, envoya Bellérophon en Lycie, auprès de Iobatès, beau-père de Prœtus, avec des tablettes contenant l'ordre de faire périr le porteur. Iobatès, ne voulant pas violer les lois de l'hospitalité, envoya Bellérophon en Cilic

STÉNOGONE [illegible] adj. [illegible] de tissu cellulaire.

STÉNOGRAMME [illegible] et de *gramma*, écrit, caractère] n. m. [illegible] graphie, d'une syllabe.

STÉNOGRAPHE [illegible] du préf. *sténo*, et du gr. [illegible] qui sait la sténographie.

STÉNOGRAPHIE [illegible] l'Art de [illegible] rapidement [illegible] et proprement ce [illegible] Le [illegible] A la fin du [illegible] rattachent [illegible] Mais [illegible] passe pour avoir, [illegible] Romains [illegible] sténographiques [illegible] Tullius, [illegible] A la fin [illegible] son nom à [illegible] rapide dont il se servait [illegible] Notes.

Le premier traité de sténographie moderne fut publié [illegible] par le Dr Timothy Bright. L'auteur [illegible] prétendait arriver en se servant tantôt [illegible] tantôt [illegible] inutiles, et [illegible] au moyen de droites [illegible], de cercles, d'ellipses, etc. En France, [illegible] sténographie semblent dater [illegible] en 1651, parurent un traité [illegible] à Jacques Cossart, « prêtre, bachelier en théologie [illegible] Peregrin, tentatives de Fleury, de [illegible] Thurot, [illegible] premières méthodes sérieuses. Thurot [illegible] *Tachygraphie* (1787). [illegible] sont les tentatives. Le système [illegible] est autre chose qu'un modèle d'écriture [illegible] par syllabes détachées. Quant au procédé [illegible], l'abbé Pierre Bertin, il reposait sur [illegible], sans voyelles, de toutes les voyelles. De [illegible] le système de sténographie de Coulon Thevenot a été [illegible] perfectionné par André, père et fils, et de nombreuses méthodes se sont accréditées. Nous citerons seulement la méthode Prevost Dupin, perfectionnée par Albert Delaunay, et qui s'est inspirée [illegible] de la plus Taylor. Les signes y sont très [illegible] signes alphabétiques et de [illegible] de manière à pouvoir représenter d'un seul trait les [illegible] les plus fréquentes. Dans la méthode Aimé-Paris au contraire, tous les éléments phoniques peuvent être figurés exactement. Mentionnons [illegible] systèmes Bertin, Amyot, Grosselin-Drouet, [illegible] Lazan, etc., enfin le système Duployé [illegible]. Cette multiplicité de méthodes trouve son explication dans [illegible] répandu des sténographes dans le commerce, les parlements, les tribunaux [illegible] qui s'est fondé pour la diffusion [illegible] un certain nombre d'associations [illegible], parmi lesquelles nous mentionnerons [illegible] professionnelle des sténographes français, [illegible] unitaire, l'Institut sténographique [illegible], l'Institut stenographique de Duployé, etc.

[illegible] de la sténographie est la suppression [illegible] et complications inutiles [illegible] tout ce que les organes vocaux [illegible] n'est point perçu par l'oreille : [illegible] disparaissent.

[illegible] de toute méthode de sténographie, les signes types sont la [illegible] verticale, l'horizontale, [illegible] le cercle et ses fractions. Selon les méthodes de sténographie, [illegible] deux manières principales, exprimant les syllabes [illegible] tant de celle qui la [illegible] est la sténographie [illegible] les signes simples, de [illegible] signes représente un mot [illegible] est la sténographie [illegible] la plus répandue.

[illegible] moins des méthodes [illegible], nous [illegible] principaux [illegible] Duployé

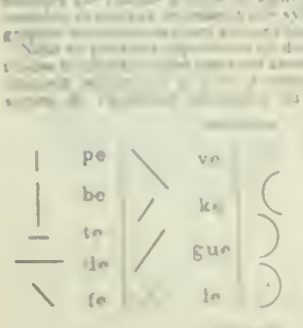

Dans [illegible] et [illegible] sont supprimés, chaque [illegible] de la langue est représenté par un signe spécial toujours le même. Sauf exceptions, les consonnes s'écrivent toujours

dans la position que leur donne l'alphabet ci-dessus, soit [illegible] en descendant, excepté *l* et *r* qui s'écrivent [illegible] les voyelles, au contraire, peuvent se [illegible] dans les trois sens, afin de permettre au sténographe [illegible] rer, autant que possible, sans angles, la syllabe ou le mot tout entier et d'un seul trait de la plume. [illegible] et des ons une courte phrase avec sa [illegible] en sténographie Duployé :

Toujours des ronds, des traits, des arcs et des accents.

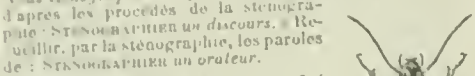

[illegible], pour éviter tout effort mental dans l'établissement du sténogramme, qui risquerait de ralentir la main [illegible] du système complet d'abréviations, logiquement établi, a été joint à la sténographie Duployé, qui prend dans cette nouvelle forme, le nom de *métagraphie*.

STÉNOGRAPHIER (prend deux *i* de suite aux deux [illegible] pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous sténographions. Que vous sténographiiez*) v. a. Écrire d'après les procédés de la sténographie : STÉNOGRAPHIER *un discours*. || Recueillir, par la sténographie, les paroles de : STÉNOGRAPHIER *un orateur*.

STÉNOGRAPHIQUE (*fik*) adj. Qui appartient à la sténographie : *Signes* STÉNOGRAPHIQUES.

STÉNOGRAPHIQUEMENT (*ke*) adv. D'après les procédés sténographiques.

STÉNOHALINS (du gr. *stenos*, étroit, petit, et *hals*, *halos*, sel) n. m. pl. Se dit des animaux qui ne peuvent vivre que dans l'eau ayant une salinité normale de 3 à 4 p. 100. — *Un* STÉNOHALIN.



Sténolophe (gr. 2 fois).

STÉNOLOPHE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant près de cent espèces répandues sur le globe. (Le *stenolophus teutonus*, roux, jaune et noir, est commun aux environs de Paris.)

STENOMESSON n. m. Genre d'amaryllidacées, comprenant des herbes bulbeuses, de l'Amérique tropicale.

STÉNON n. m. Genre de mammifères cétacés denticètes, de la famille des delphinidés. (Les sténons [*steno*] sont ces dauphins vulgairement appelés *souffleurs*, qui atteignent souvent 3 et 4 mètres ; la plupart vivent dans la mer, surtout dans l'océan Indien, mais certains sont propres aux grands fleuves de l'Amérique du Sud.)

STÉNON (Nicolas), anatomiste danois, né à Copenhague en 1638, mort à Schwerin en 1687. Il professa l'anatomie à Copenhague avec beaucoup d'éclat ; mais, converti au catholicisme pendant un séjour qu'il avait fait en Toscane, il tenait plus à former des catholiques que des anatomistes. Il retourna en Italie, entra dans les ordres et fut sacré évêque de Titiopolis, en Grèce. On lui doit la découverte du canal excréteur de la glande parotide. Citons de lui : *Observationes anatomicæ* (1662) ; *Observationum anatomicarum de musculis et glandulis specimen* (1664) ; *Elementorum myologiæ specimen* (1667) ; *Discours sur l'anatomie du cerveau* (1669).

Stenon (CANAL DE). Anat. Canal excréteur de la glande parotide.

STÉNONOME (du préf. *sténo*, et du gr. *nomos*, loi) adj. Miner. Se dit d'une variété qui offre un grand nombre de formes, produites par des décroissements dont les exposants sont resserrés entre les limites des trois premiers nombres naturels.

STÉNOPÉ (du préf. *sténo*, et du gr. *ôps*, œil) n. m. Instrument photographique qui se compose d'un disque percé d'un trou infiniment petit, et qui remplace l'objectif.

STÉNOPÉIQUE (*pé-ik'* — du préf. *sténo*, et du gr. *poiein*, faire) adj. *Fente sténopéique*, Petit appareil destiné à remédier à l'absence d'iris.

STÉNOPÉPHOTOGRAPHIE (de *sténopé*, et *photographie*) n. f. Phot. Photographie au moyen d'appareils dans lesquels l'objectif est remplacé par une ouverture de diamètre très petit (quelques dixièmes de millimètre).

— ENCYCL. Si les images ainsi obtenues ne sont pas aussi nettes que celles données par un objectif, elles présentent quelques avantages : 1° elles sont géométriquement semblables à l'objet ; 2° elles sont dépourvues de toute déformation ; 3° les divers plans sont également nets ; 4° l'angle embrassé peut atteindre 100° ; etc.

L'image est d'autant plus nette que l'ouverture est plus petite (v. CHAMBRE NOIRE) ; mais on est limité par les phénomènes de diffraction.

STÉNOPHYLAX (*laksss*) n. m. Genre d'insectes névroptères trichoptères, famille des limnophilidés, répandus sur l'hémisphère boréal. Le *stenophylax pictus* se trouve en Europe, au bord des ruisseaux clairs.



Sténoptère (gr. 2 fois).

STÉNOPHYLLE (du préf. *sténo*, et du gr. *phyllon*, feuille) adj. Qui a des feuilles étroites.

STÉNOPTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères [illegible] tramés [illegible] primes à l'intérieur et au [illegible] de la [illegible] Le *stenopterus rufus* est commun aux environs de Paris sur les fleurs.)

STÉNOPTÉRYX (*rikss*) n. m. Genre d'insectes diptères [illegible] de la famille des ornithomyiidés, comprenant [illegible] qui vivent en parasites sur les hirondelles.

STÉNORHIZE (du préf. *sténo*, et du gr. *rhiza*, racine) adj. Bot. Qui a des racines grêles.

STÉNORYNQUE (*rink'*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des majidés, répandus dans les mers chaudes et tempérées. (Ce sont des araignées de mer, à carapace triangulaire.)



Sténorynque.

STENOSA. Géogr. V. DONUSA.

STÉNOSE (du gr. *stenosis*, resserrement ; de *sténos*, étroit) n. f. Étroitesse primitive ou rétrécissement occasionnel d'un conduit naturel ou d'un organe : STÉNOSE *du pylore*. || *Sténose du cœur* et *Sténocardie*. Nom quelquefois donné à l'angine de poitrine à cause de l'impression de *cœur resserré* que ressent le malade, etc.

STENOSIS (*sté, zisss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, propres à la région circaméditerranéenne.

STÉNOSTACHYÉ, ÉE (*sta-ki* — du préf. *sténo*, et du gr. *stakhus*, épi) adj. Bot. À fleurs disposées en épis grêles.

STÉNOSTOLE (*noss'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, tribu des laminés, répandus en Europe et en Sibérie. (La *stenostola ferrea* vit aux environs de Paris.

STÉNOSTOME (*noss'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des œdémérides, comprenant une espèce propre à l'Europe. (Le sténostome bleu [*stenostoma cæruleum*] est un joli insecte svelte, finement pubescent, bleu d'acier. Il vit sur les bords de la Méditerranée.).



Sténostome (gr. 3 fois

STÉNOTARSE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des endomychidés, répandus dans les régions chaudes du globe.

STÉNO-TÉLÉGRAPHE (du préf. *sténo*, et de *télegraphe*) n. m. Techn. Appareil imaginé par Cassagne, en 1886, pour permettre l'expédition rapide des dépêches télégraphiques météorologiques dans toutes les directions. (À l'aide d'appareils à clavier, on fenestre une bande de papier, laquelle, par un mécanisme, envoie sous forme de signes sténographiques la dépêche primitive à destination. La bande fenestrée est donc une sorte de cliché qui reproduit avec une grande rapidité [plus de 240 mots par minute] la dépêche originale.)

STÉNOTHERME (*tèrm'* — du préf. *sténo*, et du gr. *thermos*, chaud) adj. Se dit des animaux marins qui exigent une température à peu près constante du milieu, par opposition aux *eurythermes*, qui s'accommodent de brusques et grandes oscillations de température.

STENTÉ, ÉE (*stin* — de l'ital. *stentato*, fait avec effort) adj. S'est dit des tableaux où l'on s'aperçoit du travail pénible de l'artiste. || On écrit aussi STANTÉ, ÉE.

STENTERELLO ou **STENTARELLO**, type de la comédie italienne. Son nom dérive de *stentare*, souffrir, c'est-à-dire qu'il est souffre-douleur de son état ; c'est le Jocrisse italien. Son costume est toujours bariolé de couleurs voyantes : veste de bouracan bleu clair, gilet jaune serin, une culotte dont une jambe est noire et l'autre vert pomme, bas de coton, l'un uni et chiné, l'autre rayé.

STENTOR. Myth. gr. Héros argien, qui prit part au siège de Troie et qui était célèbre par la force de sa voix. Homère l'appelle *le Guerrier à la voix d'airain*. Cette voix était si éclatante que cinquante hommes criant ensemble ne pouvaient se faire entendre aussi loin. Héra elle-même emprunta ses traits pour appeler les Grecs au combat. La vanité perdit Stentor ; il osa défier Hermès, le héraut de l'Olympe, et succomba dans la lutte.

— n. m. Passé dans la langue pour exprimer un homme qui a une voix retentissante.

— *Voix de stentor*, Voix forte et retentissante.

STENTORÉ, ÉE (*stor*) adj. Éclatant comme la voix de Stentor. (Vx.)

STENTOROPHONIQUE (*stan, nik'* — de *stentor*, et du gr. *phônê*, voix) adj. || *Tube stentorophonique*, Porte-voix. (Peu us.)

STENYCLAROS ou **STENYCLERUS**, ville de la Grèce ancienne (Messénie), au S. de Messène, sur le Pamisus. Une plaine au S. de l'Ithome, à l'E. du Taygète, au N.-O. du mont Lycée, portait le même nom que la cité. Ce fut la résidence des rois doriens, depuis Cresphonte.

STÉPHANE n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des *stephanides*, comprenant cinquante-trois espèces répandues sur le globe. Les stéphanes sont d'assez grande taille, allongés, avec l'abdomen terminé par une longue tarière. Le *stephanus serrator* se trouve en France.



Stéphane (réd. d'un tiers).

STEPHANIBYX (*sté, bikss*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, répandus dans l'Asie tropicale. L'espèce type [*stephanibyx coronatus*] se trouve du Sénégal et de la Nubie jusqu'au Cap.)

STÉPHANIDÉS n. m pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, renfermant le genre *éphane*. — *Un* STÉPHANIDÉ.

STÉPHANIE n. f. Genre de ménispermacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, dont on connaît une douzaine d'espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale.

STÉPHANIE (n. pr.) n. f. Astron. Planète télescopique, 220, découverte en 1881, par Palisa.

STÉPHANIE, lac de l'Afrique orientale, sur les confins de l'Éthiopie et de l'Afrique orientale anglaise, au N.-E. du lac Rodolphe, à 1.000 mètres d'altitude, dans une dépression bordée à l'E. par la chaîne de Tarr.

STÉPHANIE, dame romaine du xe siècle, femme de Crescentius, qui chassa de Rome le pape Grégoire V et se fit nommer consul (980). En 998, l'empereur Othon III rétablit Grégoire, son parent, sur le trône pontifical et fit décapiter Crescentius, en dépit des termes de la capitulation qu'il lui avait proposée. On prétend que Stéphanie, une fois veuve, devint la maîtresse d'Othon III, qu'elle empoisonna.

STÉPHANIE (Clotilde-Louise-Hermine-Marie-Charlotte), fille du roi des Belges, Léopold II, et de la reine Marie-Henriette, née à Laeken en 1864. Elle épousa à Vienne, en 1881, l'archiduc héritier Rodolphe, dont elle fut, en 1883, une fille, l'archiduchesse Elisabeth. Après la mort tragique de Rodolphe (1889), elle vécut à la cour d'Autriche, fit des voyages à l'étranger, s'adonna à la peinture et à la musique et publia un volume, intitulé *Recroma* (1892). En 1900, malgré l'opposition de son père, elle épousa en secondes noces le comte Elemer Lonyay, et le perdit son rang à la cour d'Autriche.

STÉPHANIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — de *Stephanus*, Saint-Etienne) adj. Se dit de l'étage géologique représentant la partie supérieure du système carbonifère. [On y remarque les gisements de houille suivants : Saint-Pierre-la-Cour (Mayenne); l'important bassin houiller de la Loire; Autun, Epinac, Blanzy et le Creusot (Saône-et-Loire); Decize (Nièvre), Commentry (Allier); Champagnac (Cantal); Alessèges et La Grand'-Combe (Gard); Carmaux (Tarn); Decazeville (Aveyron); Graissessac (Hérault); Roppe (territoire de Belfort); Ronchamp (Haute-Saône).]

— n. m. *Le* STÉPHANIEN.

STÉPHANION (du gr. *stéphanion*, petite couronne) n. m. Anthropol. Point du crâne situé sur la suture coronale immédiatement au-dessus de la ligne temporale.

STÉPHANITE n. f. Nom donné par Haidinger à un sulfoantimonium d'argent, en l'honneur de l'archiduc Etienne d'Autriche.

STÉPHANITE (du gr. *stéphanos*, couronne) adj. Antiq. gr. Se disait des exercices, des concours et des lieux où on décernait comme prix une couronne. ‖ Titre du vainqueur couronné. ‖ Vigne qui s'enroulait en forme de guirlande.

STÉPHANOCÉRAS (*sé-rass*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, type de la famille des *stéphanocératidés*, fossiles dans le jurassique.

STÉPHANOCÉRATIDÉS (*sé*) n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes ammonéens, renfermant les genres *Stéphanocéras* et voisins. — *Un* STÉPHANOCÉRATIDÉ.

STÉPHANOÏDE (du gr. *stéphanos*, couronne, et *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une couronne. (Peu us.)

STÉPHANOIS, OISE (do *Sanctus Stephanus*, n. lat. de Saint-Etienne), personne née à Saint-Etienne ou qui habite cette ville. — *Les* STÉPHANOIS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *L'industrie* STÉPHANOISE.

STÉPHANOPHORE (du gr. *stéphanophoros*; de *stéphanos*, couronne, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Nom donné à des prêtres qui portaient une couronne dans certaines solennités. ‖ Titre donné aux archontes et autres magistrats, qui portaient des couronnes dans les fêtes. Magistrats qui, dans certaines cités grecques, remplissaient en même temps des fonctions sacerdotales et étaient éponymes. (On dit aussi STÉPHANÉPHORE.)

STÉPHANOPS (*nopss*) n. m. Genre de vers rotateurs, de la famille des brachionidés, répandus dans les eaux douces d'Europe.

STEPHANOS. Biogr. V. ETIENNE DE BYZANCE.

STÉPHANOSPERMUM (*spèr'-mom*) n. m. Petites graines fossiles cylindriques surmontées d'une bande circulaire en forme de couronne et qui sont fréquentes dans les gisements houillers silicifiés de Grand-Croix, près de Saint-Etienne.

STEPHEN DE LA MADELAINE (Etienne-Jean-Baptiste-Nicolas MADELAINE, dit), musicien et littérateur français, né à Dijon en 1801, mort en 1868. Il entra comme acteur dans la chapelle et dans la musique particulière de Charles X, puis il abandonna la carrière musicale pour la carrière administrative et entra au ministère de l'intérieur. Il publia alors des feuilletons dans quelques journaux et fit paraître quelques romans d'éducation : *Scènes de la vie adolescente* (1836); *Après le travail* (1837); *le Curé de campagne* (1842); *l'Arc de triomphe*, et quelques autres écrits. Plus tard, il retourna à la musique, mais cette fois pour se livrer à l'enseignement.

STEPHENS (George), archéologue et philologue anglais, né à Liverpool en 1813, mort à Copenhague en 1895. Il se rendit en Suède à l'âge de vingt ans pour étudier les monuments du vieux-norrois, devint, en 1851, lecteur de langue anglaise à l'université de Copenhague et fut nommé professeur en 1855. Son ouvrage le plus connu a pour titre : *les Monuments runiques vieux-norrois de Scandinavie et d'Angleterre* (1866-1881).

STEPHENSON, comté des Etats-Unis (Etat d'Illinois), dans la vallée de la Pecatonica (bassin du Mississipi); 30.000 hab. Ch.-l. *Freeport*.

STEPHENSON (George), ingénieur anglais, né à Wylam, près de Newcastle-sur-Tyne, en 1781, mort à Tapton, près de Chesterfield, en 1848. Fils d'un ouvrier chauffeur, il aida d'abord son père, puis devint mécanicien dans une mine. Pour pouvoir acheter des livres, il raccommodait des habits et réparait des horloges. En 1813, étant surveillant dans une houillère, il répara si bien une pompe d'épuisement que les ingénieurs ne pouvaient faire fonctionner qu'on le nomma mécanicien; en 1812, après avoir pris des leçons de mathématiques, de mécanique et de chimie, il devint ingénieur de la mine de Willington.

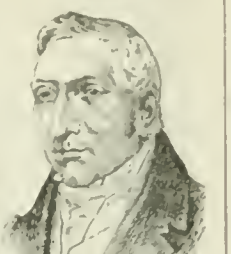
George Stephenson.

Il remplaça par des rails en fer les rails en bois et, au moyen de plans inclinés, parvint à réduire au sixième environ le nombre des chevaux employés dans la mine. Puis il songea à construire une locomotive à vapeur qui, placée sur des rails, pût traîner, outre son propre poids, quelques wagons chargés de houille. Il fut le premier à comprendre le système de l'adhérence des roues et, le 25 juillet 1814, la machine qu'il avait construite fut placée sur les rails de la houillère et entraîna huit wagons pesant 30 tonnes avec une vitesse de 4 milles à l'heure. Bientôt, il eut l'heureuse idée de faire aboutir le tuyau de décharge de la vapeur dans la cheminée même, ce qui augmenta le tirage, et d'appliquer à sa machine le principe du chauffage tubulaire, imaginé par l'ingénieur Séguin. La locomotive ainsi construite prit le nom de *the Rocket* (la Fusée). Des types analogues furent employés sur le chemin de fer de Manchester à Liverpool, que Stephenson avait construit après celui de Darlington à Stockton en 1825. Les avantages de ce système se manifestèrent dès lors avec une telle évidence que ce chemin de fer, qui n'avait été construit que pour transporter les marchandises, fut bientôt consacré au service des voyageurs. Entre 1830 et 1840, Stephenson fut appelé à diriger la construction d'un grand nombre de lignes anglaises, visita l'Espagne et la Belgique (1845) et se retira enfin à Tapton. — Son fils, ROBERT, ingénieur anglais, né à Willington, près de Newcastle, en 1803, mort à Londres en 1859, partagea ses travaux et ses découvertes. En 1818, après avoir terminé ses études, il retourna à la mine où travaillait son père. Il y fut bientôt employé comme sous-inspecteur. En 1822, il entra comme employé dans une fabrique de machines à vapeur que son père dirigeait à Newcastle. En 1827, ce dernier le chargea de diriger l'usine de machines à vapeur de Newcastle et tous deux construisirent *la Fusée* (1829). Puis Robert fabriqua une autre locomotive plus perfectionnée, *la Planète*, enfin une machine destinée aux chemins de fer présentant des courbes très sensibles. A partir de ce moment, il partagea son temps entre la construction de chemins de fer en Angleterre, en Suède, en Italie, aux Etats-Unis, en Egypte et celle de ponts tubulaires, qui l'ont rendu justement célèbre et dont il est l'inventeur. C'est à lui qu'on doit l'admirable viaduc en fer et en pierre qui s'élève à Newcastle, sur la Tyne, le pont de Conway, le gigantesque pont Britannia, son chef-d'œuvre, reliant l'Angleterre à l'île d'Anglesey; enfin, le magnifique pont Victoria, le dernier de ses ouvrages, sur le fleuve Saint-Laurent, près de Montréal. Outre deux rapports remarquables sur les services hydrauliques de Londres et de Liverpool, on lui doit deux ouvrages estimés : *De la machine à vapeur locomotive*; *Du système atmosphérique appliqué aux chemins de fer*.


Robert Stephenson.

STEPPAGE (*stèp'aj'*) n. m. Action de dresser un cheval à stepper.

STEPPE (*stèp'* — du russe *stepj*, même sens; n. m. Quelques-uns font ce mot fém., comme en russe). Nom que l'on donne aux grandes plaines herbeuses qui occupent le midi de la Russie, entre le littoral de la mer Noire, le Caucase, la Caspienne et environ le 50e parallèle, et qui se retrouvent largement développées en Asie, vers le Turkestan et la Dzoungarie.

— ENCYCL. Les *steppes* sont caractérisés d'abord par leur relief en général très peu accusé, ou formé seulement d'ondulations de grande amplitude, ensuite et surtout par leur végétation, qui se compose, à l'exclusion d'arbres, de graminées, de plantes grasses ou buissonneuses, de chénopodiées. Les steppes sont en effet d'anciens lits maritimes assez récemment émergés et mal essuyés encore, sur bien des points, des particules salines dont ils étaient imprégnés. Ce sont en même temps des régions déprimées, de véritables cuvettes continentales, très insuffisamment arrosées, parce qu'elles n'offrent nulle part aux vents humides un condenseur naturel, soumises en outre aux excès et aux variations brusques de la température qui sont propres aux régions continentales. Ainsi se trouvent exclues les formes arborescentes de la végétation qui réclament une humidité abondante et surtout régulière. Seules les graminées, auxquelles peut suffire la courte saison des pluies du printemps, se développent en une rapide venue, vite desséchées par les chaleurs estivales; et encore, à mesure que l'on s'éloigne du centre de répartition des pluies, cette végétation devient-elle plus incertaine, remplacée par les buissons désertiques et par les chénopodiées, seules capables de vivre sur ce sol mal lavé : *la steppe herbeuse* fait place au *steppe salin*, et celui-ci, bien souvent, touche au *désert*.

STEPPER (*stè pe* — de l'angl. *to step*, marcher) v. n. Marcher avec vivacité et une grande action, en parlant du cheval de trot.

STEPPER (*stè-peur'*) n. m. Cheval de trot qui a de l'action, de la vivacité.

STEPPES (GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DES), division administrative du sud-ouest de la Sibérie et comprenant les provinces d'Akmolinsk, de Sémipalatinsk et Semiretchensk, au total, une superficie de près de 1.467.250 kilom. carr., composée, en majeure partie, de steppes arides, nus, impropres à la culture. 2.251.000 hab. Ch.-l. *Omsk*.

STEPPEUR n. m. Manég. V. STEPPEUSE.

STÉRAGE (*raj'* — de *stéar*) n. m. Action de stéarer. *Le* STÉRAGE *du bois a brûler*.

STERCOGONA (*stèr'* — du lat. *stercus, oris*, excrément, et du gr. *gonê*, génération) n. m. Microbe. Micro-organisme trouvé par Gautier et dans une eau contaminée par les infiltrations de fosses d'aisances.

STERCOLOGIE (*stèr'*, *j* — du lat. *stercus, oris*, fumier, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur les excréments.

STERCOLOGIQUE (*stèr'*, *j'k* adj. Qui a rapport à la stercologie.

STERCORAIRE (*stèr'*, *rèr'* — du lat. *stercorarius*; de *stercus, oris*, fumier) adj. Qui a rapport aux excréments.

— Bot. Qui croît sur les excréments.

— Pathol. *Fistule stercoraire* ou *stercorale*, Fistule en communication avec l'intestin et donnant passage aux matières stercorales.

STERCORAIRE (*stèr'*, *rèr'*) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des catarractidés, comprenant trois espèces répandues sur presque toutes les mers.

— Entom. Nom vulgaire de certains insectes coléoptères (staphylins, ateuchus, etc.), qui vivent dans les matières stercoraires. V. ATEUCHUS, BOUSIER, GEOTRUPE.

— ENCYCL. Ornith. Les *stercoraires* (stercorarius) ou *mouettes pillardes* sont de grands oiseaux élancés, à queue assez longue, à bec crochu, à livrée sombre, qui attaquent les goélands et les lous et les obligent à dégorger le poisson qu'ils ont pêché. Le stercoraire parasite (*stercorarius parasiticus*) est commun des mers polaires jusque dans le Pacifique sud; il mesure plus de 1 mètre d'envergure.

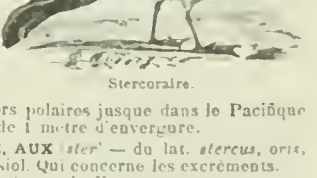
Stercoraire.

STERCORAL, ALE, AUX (*stèr'* — du lat. *stercus, oris*, excrément) adj. Physiol. Qui concerne les excréments.

— Pathol. *Fistule stercorale*. V. STERCORAIRE.

STERCORANISME (*stèr', nissm'*) n. m. Hist. relig. Doctrine des stercoranistes.

STERCORANISTE (*stèr', nisst'* — du lat. *stercus, oris*, excrément) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte du xie siècle, qui soutenait que les espèces de l'eucharistie étaient digérées comme les autres aliments. Nom de ceux qui prétendaient que la communion rompait le jeûne.

— Adjectiv. : *Doctrine* STERCORANISTE.

STERCORATION (*stèr', si-on* — du lat. *stercus, oris* excrément) n. f. Production des matières fécales.

— Agric. Emploi des excréments pour amender les terres.

STERCORIN, INE (*stèr'* — du lat. *stercus, oris*, excrément) adj. Qui a rapport aux excréments. Peu us.

STERCORINE (*stèr'* — du lat. *stercus, oris*, matière fécale) n. f. Substance que l'on a trouvée dans les excréments et qui paraît être identique à la séroline du sang.

STERCORITE (*stèr'* n. f. Phosphate hydraté naturel, dont la formule est $H^{11}Na^{3}Am^{2}P^{3}O^{20}$, et qui se présente dans le guano en masses noduleuses ou cristallines, solubles dans l'eau bouillante.

STERCULIACÉES (*stèr', sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales, comprenant des arbres, des arbustes, des herbes ou des lianes, très voisins des malvacées. — *Une* STERCULIACÉE.


Sterculie (gr. nat.).

STERCULIE (*stèr', li* n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, propres à l'Amérique tropicale. Ce sont de grands et beaux staphylins, de la tribu des xantholinités, aplatis, larges, à corselet étroit, à forte tête oblongue, remarquables par leur livrée aux vives teintes métalliques. Ils vivent dans les détritus.

STERCULIÉ, ÉE (*stèr'*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au stercul ier.

— n. f. pl. Tribu de la famille des *sterculiacées*. — *Une* STERCULIÉE.

STERCULIER (*stèr', li-é* n. m. Bot. Genre de sterculiacées sterculiées, propres aux régions chaudes du globe.

— ENCYCL. Les *sterculiers* (sterculia) sont des arbres à feuilles alternes et stipulées, couvertes fréquemment de poils étoilés; leurs fleurs sont unisexuées et apétales; le calice, campanulé ou tubuleux, est le plus souvent vivement coloré. Le fruit est une capsule. Le *sterculier fétide* a une odeur repoussante qui lui a valu le nom de *bois caca*, *bois puant*, *bois de merde*. La *noix de kola* (v. KOLA) est produite par le *sterculia acuminata*; le *sterculia scaphigera* donne le *bon-tan-paiang*, graines émollientes.


Sterculier : *a*, fleur; *b*, coupe de la fleur; *c*, fruit.

STERCULIUS, dieu des engrais, chez les Romains.

STERCUS DIABOLI (*stèr'-kuss* — mots lat., signif. *excréments du diable*) n. m. Ancien nom de l'assa fœtida.

STÈRE (du gr. *stéréos*, solide) n. m. Metrol. Mesure de volume équivalant au mètre cube, et employée pour les bois de chauffage. ‖ *Bois de stère*, Bois qu'on vend à la mesure.

STÉRÉO-AGN

STÉRÉO-BAT



STÉRÉOCAULON

STÉRÉOCHIMIE

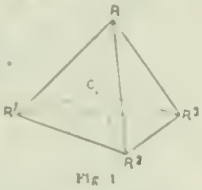

Fig. 1

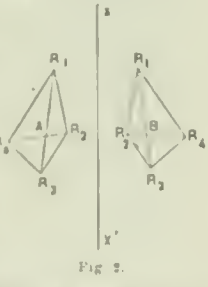

Fig. 2.

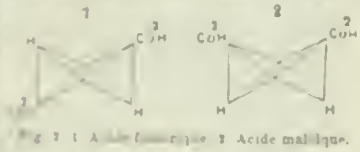

Fig. 3. 1. Acide tartrique. 2. Acide malique.

STÉRÉOCHIMIQUE

STÉRÉOCHROMIE

STÉRÉOCHROMIQUE

STÉRÉODONTE

STÉRÉODYNAMIQUE

STÉRÉOGNOSTIQUE

— n. f. Cette

STÉRÉOGRAPHE n. m. Celui qui pratique la stéréogra

— L

STÉRÉOGRAPHIE (*fi* — du gr. *stéréos*, solide, et *gra*, n. f. Art de représenter les solides.

STÉRÉOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la sté

— *Projection stéréographique*. Se dit d'une mode de pro dans lequel la partie de sphère à représenter est pr sur le grand cercle dont le point de vue choisi est le pôle.

STÉRÉOGRAPHIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière sté graphique.

STÉRÉOLOGIE (*jî* — du gr. *stéréos*, solide, et *logos*, urs, n. f. Etude des parties solides des corps vivants.

STÉRÉOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la stéréo gie

STÉRÉOME (du gr. *stéréos*, solide) n. m. Nom donné dans un végétal aux tissus de soutien.

STÉRÉOMÈTRE (du gr. *stéreos*, solide, et *métron*, mesure) n. m. Géom. Instrument dont on se sert pour mesurer les solides.

STÉRÉOMÉTRIE (*trî* — rad. *stéréomètre*) n. f. Partie de la géométrie pratique qui traite de la mesure des solides. Les opérations du ressort de la stéréométrie s'appellent aussi, suivant les matières à mesurer, CUBAGE, JAUGEAGE, MÉTRAGE.)

— ENCYCL. Le volume d'un solide est la portion de l'espace occupée par ce corps. La géométrie donne le moyen de calculer exactement le volume de tous les corps dont la surface est définie mathématiquement. Les solides mathématiquement définis dont la pratique peut faire usage sont les *polyèdres*, solides limités par des surfaces planes chez lesquelles les intersections sont des droites appelées arêtes; les *surfaces de révolution*, solides engendrés par une aire plane tournant autour d'un axe. Dans ces deux classes de solides, le praticien n'utilise guère que les plus simples, c'est-à-dire, dans la classe des polyèdres : les *pyramides*, dont le volume est égal au tiers du produit de la base par la hauteur; les *prismes droits*, dont le volume est égal au produit de la base par la moyenne arithmétique des arêtes; et, dans la classe des surfaces de révolution : la *sphère*, le *cylindre* et le *cône*.

Toutes les opérations de *stéréométrie* consistent à déterminer le volume de solides naturels, troncs d'arbres, constructions, maçonneries, terrassements, dont la surface n'est pas susceptible d'une définition géométrique rigoureuse. On les exécute en appliquant le calcul à des surfaces géométriques aussi rapprochées que possible des surfaces naturelles qui sont en question.

Pour le métrage des bois en grume, par exemple, c'est-à-dire des troncs d'arbres dépouillés de leurs branches, on assimile l'arbre à un tronc de cône et on mesure les rayons des deux sections extrêmes r et R; le volume de l'arbre est

$$V = \frac{1}{3}\pi h\,(R^2+r^2+Rr).$$

Si l'arbre est sur pied, on mesure les circonférences des sections extrêmes L et *l* et on a

$$V = \frac{1}{12\pi}\frac{h}{}(L^2+l^2+Ll).$$

Le plus souvent, on se contente même de mesurer la circonférence moyenne L' et on assimile l'arbre à un cylindre ayant pour base cette circonférence moyenne, soit

$$V = \frac{h}{4\pi}L'^2.$$

En général, il faut 1st,650 de bois en grume pour fournir 1 mètre cube de bois équarri.

Dans l'art du bâtiment, et surtout dans les maçonneries, les prix sont réglés d'après les cubes des ouvrages, qui offrent souvent des formes très compliquées. En ces cas, on relève les dessins des ouvrages et, par des plans dessus tracés sur les dessins, on décompose les solides en éléments simples géométriques comme ceux cités plus haut. Lorsque la décomposition exacte n'est pas possible, par suite de la présence de surfaces compliquées, on remplace ces surfaces par une série de plans qui s'en écartent aussi peu que possible, ce qui ramène encore le problème à une série de polyèdres simples, auxquels on applique les calculs élémentaires.

Les terrassements se calculent de la même manière que les bâtiments.

STÉRÉOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui appartient à la stéréométrie.

— Mimér. *Caractères stéréométriques*, Caractères que l'on tire de la structure des corps.

STÉRÉON n. m. Champignon de la famille des théléphorées, formé d'un chapeau assez mince, de consistance ligneuse, sans pied le plus souvent, poussant sur les troncs d'arbres, fixé par le côté ou étalé en croûte. (Plusieurs espèces : les *stéréons pourpre, ferrugineux, pourpre*, sont très communes en Europe.)

STÉRÉONÈME n. m. Genre d'infusoires flagellates, vivant dans les eaux douces, et qui sont formés d'une seule cellule présentant un cil vibratile.

STÉRÉONYQUE (*nik'* n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant quelques espèces d'Europe. (La seule espèce française, *stereonychus fraxini*, vit sur les frênes.)

STÉRÉOPHOTOGRAPHIE du gr. *stéréos*, solide, et de *photographie*, n. f. Exécution simultanée des deux photographies d'un couple stéréoscopique.

STÉRÉOPLASME (*plasm'* — du gr. *stéréos*, solide, et *plasma*, ouvrage, n. m. Physiol. Partie du protoplasma cellulaire qui est limitée par un réseau de filaments très fins.

— Zool. Matière solide ou rigide qui remplit les chambres périphériques de certains polypiers, tels que les *pycnophyllum*.

STÉRÉORAMA (du gr. *stéréos*, solide, et *drama*, vue) n. m. Genre topographique en relief.

STÉRÉOSCOPE (*skop'* — du gr. *stéréos*, solide, et *skopein*, examiner) n. m. Techn. Instrument d'optique qui donne le sentiment du relief, au moyen de deux images planes superposées par la vision binoculaire.

— ENCYCL. Il existe plusieurs types d'instruments portant le nom de *stéréoscope* : le *stéréoscope à miroir*, imaginé par Wheatstone, que l'on ne construit plus aujourd'hui; le *stéréoscope lenticulaire* de Brewster, qui est celui le plus généralement employé; enfin, le *stéréoscope réfracteur*, à réflexion totale, également dû à Brewster, et dans lequel l'image vient se réfracter sur un prisme.

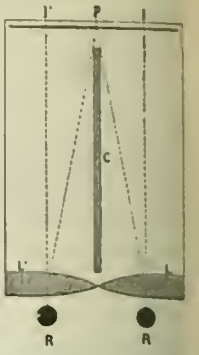

Stéréoscope : R, R, yeux de l'observateur. — L, L', sections de lentilles biconvexes. — I, I', images du même objet. — P, image stéréoscopique en relief ou image virtuelle par superposition des images réelles. — C, cloison séparant la boîte par le milieu.

Le stéréoscope lenticulaire est constitué par une boîte en bois munie de deux oculaires formés par deux sections de lentilles biconvexes, représentant deux fragments de prismes. Ces deux fragments sont placés de telle sorte que leur écartement correspond à celui des yeux de l'observateur. Une lamelle verticale occupe la partie comprise entre les deux sections de lentilles et perpendiculairement à leur plan de pose. L'image, qui doit paraître en relief lorsqu'on regarde à travers les lentilles, est en double exposition et est placée au fond de la boîte formé par un verre dépoli. Dans les stéréoscopes plus perfectionnés, les oculaires, au lieu d'être placés à la partie antérieure d'une boîte, sont isolés; ils peuvent être rapprochés ou éloignés de l'image en glissant le long d'une planchette; les images doubles sont adossées à une sorte de cadre fixé à l'extrémité de la planchette.

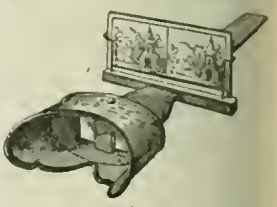
Stéréoscope.

STÉRÉOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport au stéréoscope; qui est destiné à être vu au stéréoscope : *Appareil* STÉRÉOSCOPIQUE. *Images* STÉRÉOSCOPIQUES.

STÉRÉOSCOPIQUEMENT (*sko, ke*) adv. A l'aide du stéréoscope : *Un dessin vu* STÉRÉOSCOPIQUEMENT

STÉRÉOSPHÈRE (du gr. *stéréos*, solide, et de *sphère*) n. f. Astron. Globe passé à l'état solide.

STÉRÉOSTATIQUE (*sta-tik'* — du gr. *stéréos*, solide, et de *statique*) adj. Mécan. Qui appartient à la stéréostatique : *Lois* STÉRÉOSTATIQUES.

— n. f. Statique des solides.

STÉRÉOTOMIE (*mî* — du gr. *stéréos*, solide, et *tomé*, action de couper) n. f. Constr. Science de la taille, de la coupe des solides employés dans l'industrie et la construction, comme les pierres et les pièces de charpente.

— ENCYCL. C'est à deux ingénieurs français, Frézier et Monge, que l'on doit les premiers traités de *stéréotomie*.

Deux principes régissent les constructions en bois : le premier est qu'une pièce de charpente ne doit être soumise qu'à des efforts longitudinaux prévus d'avance, l'expérience ayant prouvé que le bois résiste beaucoup moins bien à la flexion qu'à la traction ou à la compression. Le second principe porte le nom de *principe des réseaux triangulaires*; les charpentiers font de leurs bois des polygones dont il s'agit d'assurer la forme; il est nécessaire d'assurer l'invariabilité des angles par l'adjonction de pièces en écharpe constituant une suite de triangles. Lorsqu'on a affaire à des trapèzes, on peut rendre le système invariable de forme au moyen de pièces obliques placées aux angles et qui portent le nom d'*aisseliers*, ou bien au moyen de pièces dirigées suivant les diagonales constituant les *croix de Saint-André*.

Tous les bois employés dans les ouvrages de charpente sont préalablement équarris. V. ÉQUARISSAGE.

Lorsqu'on doit faire subir des opérations à une pièce de bois, soit lorsqu'il s'agit de tailler un tenon, une mortaise, soit lorsqu'il faut la couper de manière à lui donner la forme convenable pour son assemblage bout à bout, il convient en général de faire paraître sur les faces les projections de l'axe de la pièce. C'est ce qui constitue le *lignage* et le *contre-lignage*.

Les diverses pièces se superposent en projection horizontale, et il convient de marquer sur chacune d'elles les points où sa projection rencontre les arêtes projetées de la pièce supérieure; c'est ce qu'on appelle *piquer les bois*.

Lorsqu'une pièce doit faire partie de plusieurs pans de charpente distincts, on la met sur ligne dans les différents pans, et, pour ne pas commettre d'erreur sur les dispositions relatives de ces portions de la charpente, on marque sur cette pièce un repère ou trait de ramènement, répété sur les étalons des pans auxquels elle appartient.

Dans la coupe des pierres, le problème de stéréotomie consiste dans trois opérations successives : déterminer le mode de division le plus avantageux pour partager l'ouvrage en pierres, en parties telles qu'il soit possible de les tailler chacune dans une seule pierre; déterminer les profils et dimensions des faces de chaque pierre; en dernier lieu, donner aux pierres les formes exactes qu'elles doivent posséder, et cela au moyen des épures tracées. Ces opérations sont du ressort de l'architecte et de l'appareilleur; celui ci trace l'épure et dirige l'application du trait sur la pierre.

— BIBLIOGR. : Pillet, *Traité de stéréotomie* (Paris, 1887).

STÉRÉOTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la stéréotomie : *Procédés* STÉRÉOTOMIQUES.

STÉRÉOTROPIQUE (*pik'*) adj. Qui concerne le stéréotropisme.

STÉRÉOTROPISME (*pism'* — du gr. *stéréos*, solide, *trepein*, tourner, n. m. Biol. Mouvement déterminé chez un plastide vivant par le contact d'un corps solide.

STÉRÉOTYPAGE (*paj'*) n. m. Typogr. Action, art de manière de stéréotyper.

STÉRÉOTYPE (du gr. *stéréos*, solido, et *tupos*, caractère) adj. Typogr. Imprimé avec des planches dont les caractères ne sont pas mobiles, et que l'on conserve pour de nouveaux tirages.

— n. m. Ouvrage stéréotypé. ‖ On dit mieux CLICHÉ.

STÉRÉOTYPER (rad. *stéréotype*) v. a. Typogr. Reproduire en planche solide. ‖ On dit auj. CLICHER.

— Imprimer avec des planches stéréotypées.

— Fig. Rendre fixe, immuable, toujours le même : STÉRÉOTYPER *ses gestes*. STÉRÉOTYPER *le sourire sur ses lèvres*.

STÉRÉOTYPEUR n. m. Typogr. Syn. de CLICHEUR.

STÉRÉOTYPIE (*pi* n. f. Typogr. Art de stéréotyper. Atelier où l'on stéréotype. (On dit auj. CLICHERIE.) V. aussi CLICHAGE, et CLICHÉ.

STÉRER (change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je stère, Qu'ils stèrent*) v. a. Mesurer au stère : STÈRER *du bois*.

STÉRIGMATE (du gr. *stérigma, atos*, étai) n. m. Méd. Organe qui consolide un autre organe. ‖ Bandage servant à consolider une partie.

STÉRIGMATOCYSTE (*sisst'*) n. m. Genre de champignons du groupe des mucédinées (moisissures), et qui se présentent sous forme de taches de couleurs variées suivant les espèces.

STÉRILE (du lat. *sterilis*) adj. Qui ne porte point de fruit : *Terre* STÉRILE. *Arbre* STÉRILE. ‖ Où les productions, les récoltes sont nulles ou peu abondantes : *Année* STÉRILE.

— Impropre à la génération : *Homme, Femme* STÉRILE. ‖ D'où il ne résulte pas d'enfants : *Mariage* STÉRILE.

— Fig. Qui ne fait aucun ouvrage ou qui fait peu d'ouvrages : *Auteur* STÉRILE. ‖ Qui est sans résultats, sans fruits : *Perdre son temps en discussions* STÉRILES. ‖ Où il se produit peu ou point de personnalités remarquables : *L'Angleterre est* STÉRILE *en grands compositeurs*. ‖ Qui ne se prête pas aux développements : *Sujet* STÉRILE. ‖ *Langue stérile*, Langue qui contient peu de mots, qui offre peu de ressources.

— Astrol. Se dit des signes du zodiaque qui contiennent les présages de stérilité. (Ce sont les Gémeaux et la Vierge ; le Bélier, le Taureau, le Lion, la Balance, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau sont considérés comme semi-stériles.)

— Bot. *Fleur stérile*, Celle où ne s'opère pas la fécondation. ‖ *Anthère stérile*, Celle dont les loges ne contiennent point de pollen.

— Minér. *Filons stériles*, Ceux qui ne contiennent que les matières non exploitables. ‖ n. m. Partie du minerai dont la valeur ne paye pas les frais d'extraction.

— SYN. **Infécond, infertile.**

STÉRILEMENT adv. D'une manière stérile.

STÉRILISATEUR n. m. Appareil que l'on emploie pour stériliser.

STÉRILISATION (*si-on*) n. f. Action de stériliser : *La destruction des forêts produit la* STÉRILISATION *des monagnes*.

— Microbiol. Action de détruire les ferments de toute nature que contient une substance. (S'emploie souvent comme syn. de PASTEURISATION. [V. la partie encycl.]) ‖ *Stérilisation à froid* ou *Pasteurisation à froid*, Procédé de stérilisation qui fait usage de bougies poreuses à travers lesquelles on fait passer le liquide à traiter. (Ce procédé est aujourd'hui à peu près réservé à la stérilisation des eaux d'alimentation.)

— ENCYCL. Microbiol. La *stérilisation* d'un liquide a pour but d'en assurer la conservation en le débarrassant des ferments qu'il contient et dont l'évolution biologique l'altérerait rapidement ; mais il faut, pour obtenir ce résultat, soumettre le liquide à une température atteignant 120° et même 150°.

Il convient d'établir une distinction entre la stérilisation proprement dite et la pasteurisation. (V. ce mot.) Alors que la stérilisation réclame une température de 120 à 150°, la pasteurisation se contente de 70° à 80°, et ce sont précisément ces chiffres qui servent à faire la différenciation. La pasteurisation ne détruit que certains microorganismes pathogènes et ne procure ainsi au liquide traité qu'une conservation temporaire, suffisante, il est vrai, dans beaucoup de cas ; la stérilisation, au contraire, détruit tous les ferments en suspension dans le liquide, mais elle est parfois impraticable en raison des modifications profondes qu'elle apporte souvent dans les propriétés organoleptiques des liquides traités : c'est ainsi que le cidre ne peut guère subir une température supérieure à 60°, sous peine de contracter un parfum caractéristique de fruit cuit ; que la bière ne peut être chauffée qu'à 60° ou 70° ; que le lait même au-dessus de 100° brunit rapidement et prend souvent un goût de cuit désagréable à bien des palais.

Mais, où la stérilisation donne d'excellents résultats, c'est lorsqu'il s'agit de traiter des liquides pour leur assurer une très longue conservation, ou encore, et le plus souvent, pour les réensemencer avec des levures sélectionnées quand on les a privés de tous leurs ferments pathogènes.

La stérilisation s'effectue à l'aide d'appareils (stérilisateurs) qu'on peut diviser en deux catégories, eu égard aussi à la température qui leur est nécessaire : les uns appelés plus spécialement *posteurisateurs* (*discontinus*, quand c'est un bain-marie qui chauffe le liquide à traiter, *continus*, quand l'appareil est de la forme décrite schématiquement au mot PASTEURISATION ou de forme similaire), et les *stérilisateurs* proprement dits formés le plus souvent d'un autoclave (v. ce mot) dans lequel on atteint facilement la température exigée. V. PASTEURISATION, TYNDALLISATION.

Pour la stérilisation des substances sèches, on fait usage du four Pasteur ou d'appareils analogues susceptibles de fournir une température élevée.

STÉRILISER v. n. Frapper de stérilité : *La grande sécheresse* STÉRILISE *les terres*. ‖ Rendre pareil à quelque chose de stérile : *La recherche de l'or* STÉRILISE *un pays*.

— Rendre impropre à être fécondé : *L'ovariotomie* STÉRILISE *la femme*.

— Fig. Rendre impropre à produire ses effets naturels : *La misère tantôt stimule et tantôt* STÉRILISE *le talent*.

— Microbiol. Débarrasser entièrement une substance des ferments qu'elle contient et dont l'action nuirait à sa conservation. V. STÉRILISATION.

Se **stériliser**, v. pr. Devenir stérile : *Les champs* SE STÉRILISENT *par la permanence des mêmes cultures*.

— Fig. Devenir impropre à produire ses effets naturels : *Évitons les débats où risquent de* SE STÉRILISER *les forces vives de la nation*.

Stérilisé, part. pass. *Liquide stérilisé*, Liquide débarrassé par stérilisation des ferments qu'il contenait : *Le lait* STÉRILISÉ *est aisément supportable aux malades et aux nourrissons*.

STÉRILITÉ (du lat. *sterilitas* ; de *sterilis*, stérile) n. f. Etat, nature de ce qui est stérile : *La* STÉRILITÉ *du sol*.

— Fig. Infécondité, incapacité de produire : *L'un des grands avantages de l'étude est de suppléer à la* STÉRILITÉ *de l'esprit*. ‖ Nature de ce qui est impropre à fournir des développements : *La* STÉRILITÉ *d'un sujet*.

— Biol. Impossibilité de se reproduire, sans qu'il y ait nécessairement impossibilité du rapprochement sexuel ce qui distingue l'*impuissance* de la stérilité, dans laquelle l'acte sexuel est impossible, bien que les sécrétions sexuelles restent normales.)

— ENCYCL. Biol. Il faut distinguer la stérilité *morbide* de la stérilité *physiologique*. La première se présente entre individus adultes de même espèce et dépend d'un trouble fonctionnel ou d'une lésion organique de l'appareil génital. Chez l'homme, l'anorchidie et la cryptorchidie, la dégénérescence du testicule par tuberculose ou cancer, les altérations du sperme, l'aspermatisme, la spermatorrhée, etc. ; chez la femme, l'absence, l'ablation ou la dégénérescence des ovaires, les anomalies dans les rapports des ovaires et des trompes, les lésions ou les déviations de l'utérus, l'acidité des sécrétions utéro-vulvaires, le vaginisme, etc., sont des causes de stérilité.

La stérilité physiologique se produit entre individus adultes d'espèces différentes, même pouvant avoir des rapprochements sexuels. Elle paraît dépendre alors de la suppression des actions chimiotactiques de l'ovule et du spermatozoïde.

— Physiol. hum. En dehors de la stérilité personnelle de l'homme et de la femme, on constate des cas de stérilité qui ne sont imputables ni à l'un ni à l'autre des conjoints, mais à leur groupement, et où chacun des deux fait preuve de fécondité en changeant de conjoint.

— Bot. La *stérilité* par avortement des organes essentiels de la fleur est assez fréquente, surtout parmi les plantes ayant d'autres modes de reproduction : telles sont les plantes vivaces, infiniment moins riches en graines que les plantes annuelles. Elle peut être due aussi à l'inégalité de développement des organes reproducteurs des fleurs, bien qu'elles soient hermaphrodites. Dans une fleur, le pistil sera bien conformé, alors que les étamines le seront imparfaitement. L'inverse se produira sur une autre fleur. Enfin, la stérilité est bien connue pour quantité d'hybrides naturels ou provoqués dans les cultures : pour des plantes mises en culture dans des pays différents du leur.

STERKRADE, bourg d'Allemagne Prusse présid. de Dusseldorf), près d'un affluent de l'Emscher ; 11.315 hab. Métallurgie du fer.

STERLET (*stèr'-lè* n. m. Espèce d'esturgeon répandue dans l'Europe orientale et l'Asie occidentale, et qui paraît être une simple variété ou la forme jeune du grand esturgeon. (C'est avec les œufs du sterlet *acipenser ruthenus*) que l'on fabrique le caviar.) V. ESTURGEON.

STERLING (*stèr'-lin'gh'* — mot angl. ; de *easterling*, homme de l'Est, nom par lequel on désignait jadis en Angleterre les marchands des villes hanséatiques et les Néerlandais, dont la monnaie était de meilleur aloi) n. m. Nom donné en Angleterre, au commencement du règne de Henri II, à l'étalon monétaire (*standard*), principale monnaie d'argent, dont il équivalait en poids à 32 grains de blé. Le sterling (*esterlin*) disparut comme monnaie réelle au XVIIe siècle. Mais on persista à employer le sterling fictif, qui devint l'étalon monétaire de tout le Royaume-Uni, et le mot ne s'employa plus qu'adjectivement.)

— Adjectiv. *Livre sterling*, Unité de compte, fictive, qui vaut environ 25 fr. 15 en monnaie française. Elle se subdivise en 20 shillings et chaque shilling en 12 pences.

— Pop. Excellent, de première qualité : *Un déjeuner* STERLING.

STERLING, nom de plusieurs villes et bourgs des Etats-Unis : ville de l'Etat d'Illinois (comté de Whiteside), sur le Rock River, affluent du Mississipi ; 8.000 hab. Distilleries ; tanneries, etc. — Bourg de l'Etat de Kansas (comté de Rice), sur l'Arkansas, affluent du Mississipi ; 3.000 hab.

STERLING (John), poète anglais, né à Kaimes-Castle, dans l'île de Bute (Ecosse), en 1806, mort en 1844. Il est l'auteur d'un roman célèbre : *Arthur Connisby*, écrit de 1829 à 1830, sous l'influence des idées religieuses qui lui avaient été inspirées par le poète Coleridge. On a encore de lui un recueil de *Poésies* 1839 ; *l'Election*, poème en sept chants 1841) et *Strafford*, tragédie 1843). Sterling avait collaboré à « l'Athenæum », au « Blackwood's Magazine », à la « Revue de Westminster et de Londres ».

STERLINGITE (*stèr', jit'* n. f. Substance minérale appartenant à la famille des micas et au genre muscovite.

STERLITAMAK, ville de Russie, gouv. d'Oufa, au confluent de la *Sterlia* et de la Biélaïa ; 16.000 hab. Ch.-l. de district.

STERN (Daniel), pseudonyme de la comtesse d'Agoult. V. AGOULT.

STERNAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui a rapport au sternum. ‖ *Côtes sternales*, Côtes qui s'articulent directement sur le sternum.

STERNALGIE (*stèr', ji* — du gr. *sternon*, poitrine, et *algos*, douleur) n. f. Pathol. Angine de poitrine.

STERNALGIQUE (*stèr', jik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à la sternalgie.

STERNBERG, ville d'Autro-Hongrie (Moravie, sur un affluent de la Morava ; 15.400 hab. Ch.-l. de district. Tissage de coton.

STERNBERG, grande famille de Bohême. Ses origines remontent au XIIe siècle. Quelques-uns d'entre ses membres ont joué un rôle considérable dans la période hussite. — GASPARD **de Sternberg**, né à Prague en 1751, mort à Brzesina en 1828, fut évêque et ambassadeur à Vienne, puis se livra aux sciences naturelles. Nous citerons de lui : *Revisio saxifragarum iconibus illustrata* (1810-1831, et *Versuch einer geognostisch-botanischen Darstellung der Flora der Vorwelt* (1841-1853). — FRANÇOIS **de Sternberg**, né en 1763, mort en 1838, contribua en 1818 à la fondation du musée de Prague et légua à ses collections.

STERNBERG Joachim, comte de), savant d'origine tchèque, né à Prague en 1755, mort en 1826 à Dresde. Après avoir servi dans l'armée autrichienne jusqu'en 1781, il s'occupa d'industrie métallurgique, puis, en 1792, visita le Danemark, la Suède et Saint-Pétersbourg, puis, à son retour en Bohême, travailla à perfectionner l'exploitation des mines et l'industrie métallurgique en général. Outre une carte stratégique des frontières de la Bohême (1811), exécutée en 1809 sur l'invitation de l'archiduc Charles, on lui doit des relations de voyages et des mémoires ouvrages sur la physique, l'économie politique, la métallurgie, etc.

STERNBERGIE (*stern'-ber-jie* n. f. Genre d'amaryllidacées, comprenant des plantes bulbeuses de petite taille qui croissent dans l'Europe méridionale. ‖ On l'appelle aussi NARCISSE D'AUTOMNE.

STERNBERGITE (*stern'-ber-jit'* n. f. Sulfure naturel d'argent et de fer, que l'on trouve dans les mines de Joachimsthal, en Bohême.

STERNE (*stèrn'*) n. f. Genre d'oiseaux palmipèdes de la tribu des *sternines*, comptant trente-six espèces réparties sur le globe. Les sternes, vulgairement appelées *hirondelles de mer*, sont des oiseaux élancés, de taille moyenne, à long bec un peu courbe et jamais crochu ; leur livrée est blanche, grise, souvent variée de noir ; leur queue est fourchue. Trois espèces se trouvent dans les régions tempérées : *sterna mocrura*, *sterna cantiaca* et *sterna media*, ces deux dernières surtout méditerranéennes.



Sterne

STERNE Laurence), écrivain anglais et pasteur protestant, né à Clonmel (Irlande) en 1713, mort à Londres en 1768. Un oncle, chanoine d'York, le fit entrer dans le clergé anglican et lui fit obtenir la cure de Sutton. Il y épousa la belle miss Lumley (1741), et se lança bientôt dans une vie de plaisirs et d'excentricités. Il étudiait en même temps les vieux auteurs français : Rabelais, Beroalde de Verville, d'Aubigné, les conteurs des fabliaux. Toujours pressé d'argent, il essaya de publier quelques-uns des sermons qui lui valaient, parmi ses paroissiens, la réputation d'un excentrique. Les deux premiers essais, un sermon sur *le Cas d'Elisée et de la veuve de Zéréphath*, et dont l'autre traitait des *Abus de conscience*, l'endettèrent chez l'imprimeur. Depuis quelque temps, il composait son *Tristram Shandy*, dont les deux premiers tomes parurent à York en 1759. Cet ouvrage rendit célèbres Laurence Sterne et son Yorick. Grâce à l'élasticité de son cadre, il put tenir en haleine, pendant huit ans, la curiosité et la faveur du public avec *la Vie et les Opinions de Tristram Shandy, gentleman*, dont le neuvième et dernier volume parut en 1767. Entre temps, il publiait des recueils de *Sermons* qu'il signait YORICK. Sa vie privée ne s'amendait pas, et, bien qu'il aimât beaucoup sa fille Lydia, la vie de famille ne le satisfit jamais. Pourvu de la cure importante de Coxwold, qu'il devait à la protection de lord Falconbridge, il n'en vivait pas d'une façon plus édifiante, lorsque sa santé, profondément ébranlée, l'obligea à se rendre en France 1762). Sa femme, que ses cyniques infidélités avaient un moment rendue folle, le rejoignit avec sa fille, et ils allèrent s'installer à Montpellier. Mais Sterne retourna bientôt seul à Londres, où sa passion pour lady Percy aboutit à une nouvelle attaque de pneumonie 1764). Cette fois, il choisit Avignon pour résidence, et y resta près d'un an, tout en faisant des excursions aux alentours et jusqu'en Italie. De ces voyages allait sortir un livre unique, célèbre dans le monde entier, le *Voyage sentimental*, qui parut en 1768. Mais Sterne avait eu le temps de reprendre son existence de plaisir, et de retomber assez gravement malade pour être contraint de se retirer dans sa cure de Coxwold, retraite entrecoupée de trop fréquents voyages à Londres, durant l'un desquels il mourut dans un hôtel. Dans le *Tristram Shandy* et le *Voyage sentimental*, Sterne a consigné, à la faveur d'une trame de fiction très tenue, les observations, les réflexions critiques et satiriques, les plaisanteries, les émotions délicates, les réminiscences de ses lectures françaises et anglaises, dans un récit spirituel, coupé de digressions imprévues, ironique et tendre, sceptique et mystique, incohérent et attachant. Ces deux ouvrages, sans compter les sermons, suffisent à mettre Sterne au premier rang des écrivains anglais du XVIIIe siècle. Nous avons ses *Lettres à ses amis*, publiées par sa fille Lydia après son mariage avec un employé des douanes d'Alby, homme de Madame 1775), et les *Lettres de Yorick à Eliza*, que publia la même avec sa dernière maîtresse. De Wailly a donné une bonne traduction de *Tristram Shandy* et du *Voyage sentimental* 1818-1842), et de ce dernier ouvrage il faut encore citer les traductions de Jules Janin 1854) et d'Emile Chevalet 1884).



Sterne

STERNÉBRÉ, ÉE (contract. de *sternum*, et de *vertebre*) adj. Anat. Syn. de ANNELÉ, dans le système de ceux qui considèrent les anneaux des annelés comme des transformations des pièces sternales.



STERNO-CLAVI-CULAIRE adj. Anat. Qui appartient au

STERNO-CLIDO-MASTOÏDIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient à la fois au sternum, à la clavicule et à l'apophyse mastoïde. Le muscle sterno-cléido-mastoïdien.



Sternoptyxe.

STERNO-COSTAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient au sternum et aux côtes. Le muscle triangulaire sterno-costal.

STERNODYNIE n. f. Du préf. *sterno-*, et du gr. *odunê*, douleur. Douleur qui se fait sentir au sternum.

STERNO-HUMÉRAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient au sternum et à l'humérus. Le muscle grand sterno-huméral.

STERNO-HYOÏDIEN, ENNE adj. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du sternum à la partie supérieure de l'os hyoïde. Le sterno-hyoïdien.

— n. m. Muscle sterno-hyoïdien. Ce muscle, allongé et aplati, s'insère, à la face postérieure du manubrium du sternum et à l'articulation sterno-claviculaire; il remonte le long du corps de l'os hyoïde, dont il est abaisseur.

STERNO-MASTOÏDIEN, ENNE adj. Syn. de STERNO-CLIDO-MASTOÏDIEN.

STERNOPAGE n. m. *pâj'* — du préf. *sterno-*, et du gr. *pagos*, monstre. Monstre double formé de deux sujets soudés par le sternum et ayant un seul cœur.

STERNOPAGIE *sti...* n. f. Conformation des sternopages.

STERNOPTÉRYGIEN, ENNE *ster...* adj. et n. m. Zool. Se dit des insectes dont les ailes sont recouvertes par le sternum.

STERNOPTYX n. m. Genre de poissons sternoïdes, de la famille des Sternoptychidés, qui sont très comprimés.

STERNO-PUBIEN, ENNE adj. Qui appartient au sternum et au pubis. Le muscle grand sterno-pubien.

STERNOTHÉE n. f. Genre de reptiles chélonéens.



STERNO-THYROÏDIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient au sternum et au thyroïde. Le muscle sterno-thyroïdien, aplati, s'étend de la partie supérieure du sternum à la face externe du cartilage thyroïde. Il est abaisseur, assez faible, mais assez constant, pour sa forme à l'ordre des grands larynx. Il est formé de deux faisceaux.

STERNUM *stèr'...* n. m. Anat. Os impair, médian, situé à la partie antérieure du thorax. Il est plat, allongé, assez étroit, et présente, pour sa forme à l'ordre des grands larynx. Il est formé de deux faisceaux. On le divise en

...ale, large, forme le manu-
... avec les clavicules et les deux pre-
... la partie inférieure,
... et ainsi, s'articule avec les
... suivantes : c'est le
... inférieure, grêle et pointu,
... l'épisternum.

... les arachnides et les
..., et entend par *sternum* la ré-
... inférieure du céphalothorax et la
... ne ou les paires qui en
... la surface. Le sternum des insec-
... le sternal des insectes, se
... très parfois le *prosternum* ou
... thorax, le *mesosternum* du
... et le *métasternum* du méta-
... Chez ces sternums se divise
... en pièces paires, les *épisternes*
... et les deux corps sternaux
... par une suture sur la ligne mé-
...

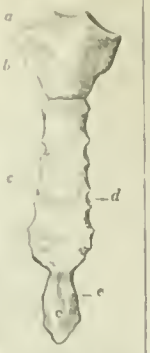

Sternum (face antérieure); *a*, articulations claviculaires; *b*, manubrium; *c*, corps; *d*, échancrures costales; *e*, appendice xyphoïde.

STERNUTATIF, IVE *stèr'...* — du lat. *sternutare*, sup. *sternutatum*, éternuer. adj. Méd. Qui provoque les éternuements.

STERNUTATION *stèr', si-on* — rad. *sternutatif*. n. f. Action d'éternuer, éternuement.

STERNUTATOIRE *stèr'* — rad. *sternutatif*. adj. Se dit des médicaments qui provoquent l'éternuement lorsqu'on les introduit dans les fosses nasales, comme certaines poudres végétales (muguet, marjolaine, sauge, etc.), certains composés chimiques (acides salicylique, benzoïque, etc.). *Poudre sternutatoire du Codex*, Asarum, bétoine, marjolaine, muguet, parties égales.

— n. m. *Un* STERNUTATOIRE.

STÉROPE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabides, répandus sur l'hémisphère boréal et en Australie. Ce sont les stéromes d'assez grande taille, dont une seule espèce (*steropus madidus*) se trouve aux environs de Paris.)

STERTEUR *stèr'* — du lat. *stertere*, ronfler. n. f. Méd. Ronflement. || On dit aussi STERTOR.



Stérope (gr. d'un tiers).

STERTINIUS, philosophe stoïcien, livré au ridicule par Horace (*Sat.*, II, 3), en la personne d'un de ses disciples, Damasippe, qui répète mot pour mot les leçons de son maître : « Hors du stoïcisme, point de sagesse; tous les hommes sont fous, excepté nous. » Il avait, dit-on, composé deux cents volumes, tous perdus.

STERTOREUX (*stèr', reû*), **EUSE** [rad. *sterteur*] adj. Méd. Ronflant. || *Respiration stertoreuse*, Respiration produisant, à l'inhalation et à l'exhalation, un bruit analogue à celui de l'eau qui bout.

STÉSICHORE, poète lyrique grec, né vers 640, mort vers 550 av. J.-C. On le fait naître généralement à Himère, en Sicile; quelquefois, à Mataure, dans la Grande-Grèce, ou à Pallantion, en Arcadie. On montrait son tombeau également à Himère et à Catane. En réalité, le poète s'appelait Tisias; il prit ou reçut, à cause de son art, le surnom de **Stésichore** (ou *maître du chœur*). On ne sait presque rien de précis sur sa vie. Des anecdotes le montrent en rapport avec les Locriens et les Agrigentins. Suivant une légende, il devint aveugle pour avoir parlé d'Hélène avec irrévérence; il fit amende honorable par une *palinodie* où il célébrait Hélène, et il recouvra la vue. Ce qui est certain, c'est que Stésichore, dont la réputation fut grande, eut une influence décisive sur le développement du lyrisme choral, qu'il acheva de constituer en donnant plus d'ampleur à la strophe et au vers, en imaginant l'*epode*, et en créant ainsi la *triade* lyrique. Les poèmes de Stésichore formaient vingt-six livres : c'étaient des péans, des chants d'amour, des œuvres pastorales, surtout des hymnes en l'honneur des dieux ou des héros, dont il ne nous reste que des fragments.

STÉSICHORIEN, ENNE *ko-ri-in, èn'* — de *Stésichore*, n. pr. adj. Se dit d'un vers épitrite, composé, en principe, de trois épitrites secouds.

STÉSICLÉE, héta're athénienne (première moitié du Ve s. av. J.-C.), célèbre par sa beauté et les grâces de son esprit. Elle fut aimée de Thémistocle et d'Aristide, qui furent quelque temps brouillés à cause d'elle.

STÉSIMBROTE de Thasos, historien grec, qui vivait au temps de Cimon et de Périclès. Il écrivit un livre sur Thémistocle, Thucydide et Périclès.

STETEFELDITE n. f. Antimoniate hydraté naturel, variété de partzite.

STÉTHAL n. m. Alcool homologue supérieur de l'ethal, et qui existe dans le blanc de baleine.

STÉTHOMÈTRE du gr. *stêthos*, poitrine, et *métron*, mesure. n. m. Méd. Instrument qui sert à mesurer les dimensions de la poitrine.



Stéthoscope.

STÉTHOMÉTRIE *tri* — rad. *stéthomètre*) n. f. Méd. Mesure des dimensions de la poitrine.

STÉTHOMÉTRIQUE *trik'* adj. Méd. Qui a rapport à la stéthométrie.

STÉTHOSCOPE *skop'* — du gr. *stêthos*, poitrine, et *skopein*, examiner. n. m. Méd. Instrument dont on se sert pour ausculter, inventé par Laennec.

— Encycl. Le *stéthoscope* consiste essentiellement en une tige de bois plus ou moins longue, de 0^m^,15 à 0^m^,30, percée d'un canal régulier. L'une des extrémités se termine par une base circulaire, disposée de façon à pouvoir s'appliquer exactement sur la poitrine, l'autre s'évase comme l'orifice d'un entonnoir. C'est par là que l'on veut ausculter. Le stéthoscope sert à collecter les sons et repose sur les parties que l'on veut ausculter.

STÉTHOSCOPIE n. f. Méd. Etude de la cavité thoracique à l'aide du stéthoscope.

STÉTHOSCOPIQUE *sko-pik'*) adj. Méd. Qui a rapport à la stéthoscopie : *Méthode* STÉTHOSCOPIQUE.

STETTIN (lat. *Sedinum*), ville d'Allemagne (Prusse), ch.-l. de la prov. de Poméranie et de la régence de son nom, sur l'Oder, qui se divise, dans ses environs, en plusieurs lacs la mettant en communication avec la mer Baltique; 94.000 hab. Port de commerce, un des plus importants de l'Allemagne du Nord, mais accessible seulement aux bateaux de faible tonnage.



Armes de Stettin.

Industrie et commerce très actifs : fabriques importantes de machines, de sucre, d'eau-de-vie, de cigares, de draps, lainages, cartes à jouer. Exportation de céréales, bois, laine, fer, zinc, alcools. L'importation a pour objet principal les fers bruts, les matières premières, coton, houille, denrées coloniales, vins, poissons salés ou fumés.

Stettin, formé de la ville proprement dite, sur la rive gauche de l'Oder, et du faubourg de Lastadie, sur la rive opposée, est une place très forte, défendue au loin par d'impraticables marécages. Quelques monuments intéressants : château bâti de 1503 à 1538 et qui fut, à partir de 1575, la résidence des grands-ducs de Poméranie; églises Saint-Jacques et Saint-Jean (XIVe s.).

Histoire. Stettin, fondé par des Wendes, commença à prospérer surtout lors de la décadence de Wineta, qui se trouvait à l'entrée du Pommersches Haff. En 1221, la ville fut prise par les Polonais, et l'archevêque de Bamberg y introduisit le christianisme. La ville, restaurée par les ducs de Stettin-Poméranie en 1296, entra dans la Ligue Hanséatique. Après avoir fait partie des domaines de la Poméranie-Wolgast, elle appartint à Frédéric II de Brandebourg, puis fit retour, en 1472, aux princes de Poméranie. La paix de Westphalie donna la ville à la Suède. Les Brandebourgeois l'assiégèrent inutilement en 1659, mais elle fut prise en 1677 par le grand électeur, et fortifiée par Frédéric Ier et par Frédéric-Guillaume II. En 1806, elle ouvrit ses portes aux Français, qui la conservèrent jusqu'en 1813.

STETTIN (NEU-). Géogr. V. NEU-STETTIN.

STETZKOVKA, ville de Russie (gouv. de Kherson), sur la Bolchaïa-Tchouta et près de son confluent avec le Tiasmin (bassin du Dniéper); 4.000 hab. Distillerie. — Autre ville de Russie (gouv. de Kharkev), sur l'Alpin, tributaire du Psiol (bassin du Dniéper); 5.000 hab. Briqueterie, tuilerie; fours à chaux.

STEUBEN, comté des Etats-Unis (New-York), pays de pâturages et de forêts, minerais de fer, carrières de pierre; 3.900 kilom. carr.; 90.000 hab. Ch.-l. *Bath*. — Comté de l'Etat d'Indiana; 20.000 hab. Ch.-l. *Angola*.

STEUBEN (Frédéric-Guillaume DE), général allemand au service des Etats-Unis, né à Magdebourg en 1730, mort en 1794. Il entra dans l'armée prussienne en 1747 et prit part aux campagnes de la guerre de Sept ans. S'étant rendu à Paris en 1777, il fut engagé par le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, à partir pour l'Amérique, où l'on avait besoin d'un bon organisateur d'armée. Beaumarchais le poussa à accepter et le pourvut d'argent. Steuben, débarqué le 1er décembre 1777 dans le New-Hampshire, fut nommé lieutenant général, devint chef d'état-major de Washington et coopéra avec Greene aux opérations de Virginie (1780). Il quitta l'armée en 1784, après avoir vu s'évanouir son espoir d'être nommé ministre de la guerre. Le Congrès lui vota une pension, et différents Etats lui firent des présents assez considérables.

STEUBEN (Charles-Guillaume-Auguste-Henri-François-Louis, baron DE), peintre allemand, né à Bauerbach, près de Mannheim (gr.-duché de Bade), en 1788, mort à Paris en 1856. Il fut, à Paris, l'élève de Gérard, de Robert Lefebvre et de Prudhon. Il exposa au Salon de 1812 son premier tableau, *Pierre le Grand, surpris par une tempête, saisissant le gouvernail et disant à sa suite :* « *Vous ne périrez pas; Pierre est avec vous,* » qui resta longtemps au Luxembourg. Son *Saint Germain, évêque de Paris* (1819), actuellement dans l'église Saint-Germain-des-Prés, eut un succès réel. Vinrent ensuite : *Mercure endormant Argus, Guillaume Tell s'élançant de la barque de Gessler, le Serment des trois Suisses*, et surtout un *Trait de la jeunesse de Pierre le Grand*, aujourd'hui au musée du Louvre. Steuben exécuta peu après le plafond du Louvre où se déroule *la Bataille d'Ivry et la Clémence de Henri IV après la victoire*. Citons encore : *le Parlement, conduit par Matthieu Molé, allant solliciter la mise en liberté de Broussel et de Blanc-Ménil* (1831); *Retour de l'île d'Elbe, Bataille de Waterloo* (1835); *Jeanne la Folle attendant la résurrection de son mari, Philippe, roi de Castille* (1836); *la Esmeralda et Quasimodo* (1839); *Napoléon avec le roi de Rome, la Esmeralda donnant une leçon de danse à sa chèvre Djali* (1841); etc. Steuben prit part, pour la dernière fois, aux Expositions françaises au Salon de 1843, où il envoya *Joseph et la Femme de Putiphar* et *Samson confiant à Dalila le secret de sa force*. L'année suivante, il céda aux sollicitations de la cour de Russie et partit pour Saint-Pétersbourg, pour ne retourner à Paris qu'en 1854. Il y était depuis quelques mois à peine, quand la paralysie vint le frapper.

STEUBENVILLE, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Jefferson, sur l'Ohio; 15.000 hab. Centre commercial important. Cloueteries, fonderies, construction de machines, raffineries de pétrole.

STEVENAGE, ville d'Angleterre (comté de Hertford), près de l'Ivel; 3.200 hab. Tressage de paille.

STÉVÉNISTE *nisst'*) n. m. Nom donné à des prêtres belges, qui, sous Napoléon Ier, faisaient de l'opposition au gouvernement impérial dont dépendait alors la Belgique. (Ce nom leur était donné par allusion à celui de Corneille Stevens, vicaire général de Namur, qui refusa en 1802 de souscrire une formule de soumission aux articles organiques.)

STEVENS POINT, bourg des Etats-Unis (Wisconsin), ch.-l. du comté de Portage, sur le Wisconsin; 6.000 hab. Minoteries, fabriques d'instruments aratoires, fonderies.

STEVENS (Joseph), peintre belge, né et mort à Bruxelles (1819-1892). Il s'est surtout fait connaître par de petits tableaux de genre pleins d'humour et d'observation. Nous citerons : *la Lice et sa compagne* et *les Mendiants* ou

axelles le matin; Plus fidele qu'heureux, un Temps de ien, le Porteur. Il envoya, en 1847, au Salon à Paris : *le ien qui porte à son cou le dîner de son maître;* en 1849, *upplice de Tantale;* en 1851, *un Métier de chien* et *Souir des rues de Bruxelles.* Stevens prit dès lors une place mi les maîtres de la jeune école. En 1853, la *Surprise* lo *Taureau flamand poursuivi par un chien* vinrent affir r encore son talent. En 1855, il produisit : *un Episode marché aux chiens, à Paris; l'Intrus; la Bonne Mere, le ilosophe sans le savoir* (encore un chien); etc. — Son re, Alfred **Stevens,** peintre belge, né à Bruxelles en 8, fut élève, à Bruxelles, de Navez, l'élève de David, is de C. Roqueplan, à Paris. Quoique de naissance étran e, Stevens fut vite acclimaté 'aris. La Parisienne « second spire » n'a pas eu pour lui de ret. Il l'a représentée à sa lette, en visite, en promeade, au salon, dans sa chamb, au théâtre, coquetant, mirdant, souple, gracieuse, oc cela, parfois, une pointe sentiment, un attendrisse nt qui perce et qui prouve l'artiste était capable d'aus choses (*Visite de convalescence, la Mendicité*); mais, tout, une lumière exquise et peinture grasse sans être rde, vrai régal pour les ux. Stevens, d'abord porté s le réalisme sévère des artes du Nord (*Bourgeois et nants, l'Assassinat, l'Amour l'or*), se laissa bientôt gagner n genre plus facile et plus aimable; mais on trouvera ujours du talent et de l'agrément à ses nombreuses *me en rose* ou *en bleu*; à ses *Miss Fauvette;* aux jolis ideautins tels que : *la Jeune Veuve, Réverie, le Bain, les is, l'Atelier, Pensive,* etc. Quand Stevens a voulu faire paysage, il l'a également réussi (*Vue de la Seine*). Ses rtraits, excellents, sont assez nombreux. Enfin, dans un re tout autre, il a brossé, avec Gervex, le *Panorama iècle* (1889, jardin des Tuileries), où figuraient une antité de portraits peints en pied.



Alfred Stevens.

STEVENSITE (*sté-vin*) n. f. Substance minérale, résultant l'altération de la pectolite.

STEVENSON (Robert-Louis), écrivain anglais, né à mbourg en 1850, mort dans l'île de Samoa en 1894. débuta dans les journaux et revues d'Edimbourg et de ndres, fit des voyages en France et partit pour la Cornie afin d'assister de sa présence et de ses conseils s. Osbourne que, tôt après son divorce, il épousa. Le in de sa santé, toujours ancelante, non moins que s intérêts littéraires, les ra- na en Angleterre, puis en ance, notamment à Hyères. ndant cette période, il pua en volume son amusant *yage dans les Cévennes*, des cueils d'articles et essais mme *Virginibus puerisque Etudes familières sur les mmes et les livres*; des nouelles réunies sous le titre de *e New Arabian Nights*, ou les Nouvelles Mille et une uits », *l'Ile au Trésor*, roman aventures sur mer et sur rre, écrit pour les enfants, ais digne d'être lu par tous; *Prince Otto, le Cas de r. Jekyll et de Mr. Hyde,* nlevé et *Sous bois*. Esprit inniet et actif dans un corps d'invalide, il voulut chercher force de vivre sous le ciel océanien (1887), visita Tahiti les îles environnantes, et finit par s'arrêter à Samoa. y vécut près de quatre années, sans cesser de produire s œuvres remarquables, comme *le Maître de Ballantrae, atriona, Weir of Hermiston, la Flèche noire, le Naufrageur;* à quoi il faut ajouter deux volumes de poésies : *le rdin poétique de l'enfant* et *Ballades*. Son beau-fils, Lloyd sburne, a collaboré à quelques-uns de ses romans, notamment au *Naufrageur*. Stevenson a exercé une influence onsidérable sur le mouvement littéraire dans les pays e langue anglaise, et la plupart de ses écrits ont été aduits en français.



Stevenson.

STEVENSONIA (*sté-vin*) n. f. Genre de palmiers, à stipe levé, épineux, à larges feuilles étalées, dont l'espèce ype qui croît aux Seychelles est souvent cultivée dans s serres.

STEVENSTON, ville d'Ecosse (comté d'Ayr); 3.600 hab. ux environs, mines de houille et usines métallurgiques.

STÉVIE (*vi*) n. f. Genre de composées, tribu des eupatoriées, comprenant des herbes à fleurs en grappes ou en ymes, dont on connaît plus de cent espèces américaines.

STEVIN (Simon), mathématicien du prince d'Orange et ingénieur des digues de Hollande, né à Bruges en 1548, ort à Leyde en 1620. On l'appelle aussi **Stephanus** ou **imon de Bruges.** Il s'est principalement occupé d'algèbre, de mécanique et d'hydrostatique. Il résolut le premier le problème de l'équilibre d'un corps placé sur un lan incliné et celui, beaucoup plus important, de l'équilibre de trois forces appliquées à un même point. L'hydrostatique lui doit l'explication du fameux paradoxe sur la ression exercée par un liquide sur le fond d'un vase conique. Ses ouvrages ont été traduits en latin par Snellius t réunis sous ce titre : *Hypomnemata, id est de cosmographia, de praxi geometriæ, de statica, de optica, etc.*

STEWARD (*sti-ou-ard*, mot angl.) n. m. Primitivem., ntendant. ‖ Anj. Correspond aux mots français de *maître l'hôtel, garçon*, Domestique mâle. (Se dit surtout à bord es paquebots, dans les corcles, etc.)

STEWART, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Georgie, sur le Chattahoochee; 17.000 hab. Ch.-l. *Lumpkin*. — Comté de l'Etat de Tennessee, sur le bas Tennessee, affluent de l'Ohio; 15.000 hab. Ch.-l. *Dover*.

STEWART Mathew, mathématicien écossais, né à Rotsay (île de Bute) en 1717, mort à Edimbourg en 1785. Il fit ses études à Glascow et prit ses grades à l'université d'Edimbourg. Il entra dans l'église en 1745, comme pasteur de Rosneath. En 1746, il succéda à Maclaurin, son protecteur, dans sa chaire de l'université d'Edimbourg, qu'il garda jusqu'en 1775, où il la résigna en faveur de son fils, pour se retirer dans le comté d'Ayr. Ses principaux ouvrages sont : *Geometrical theorems* 1746 ; *Four tracts, physical and mathematical* 1761 ; *Propositiones more veterum demonstratæ* (1765); *Essay on the sun's distance* 1763 — Son fils, **Dugald Stewart,** philosophe écossais, né et mort à Edimbourg (1753-1828), fut élève de Reid en 1771, et suppléa son père dès 1772 dans la chaire de mathématiques que celui-ci occupait à Edimbourg. En 1785, il fut nommé à la chaire de philosophie morale de l'Université. La philosophie se réduit pour lui à l'étude de l'esprit humain, et cette étude consiste dans une exposition presque empirique des phénomènes du sens intime. (V. Ecossais. Ses principaux ouvrages ont été traduits en français : *Eléments de la philosophie de l'esprit humain* en angl., 1792, 1811; trad. de Prévost, 1808; de Farcy, 1825, de L. Peisse, 1843); *Essais philosophiques* (en angl., 1810; trad. par Ch. Huret, 1828 ; *Considérations générales sur les progrès de la métaphysique* (en angl., 1815; trad. par Buchon, 1820 ; *Esquisses de philosophie morale* (en angl., 1792, 1793, 1802; trad. par Jouffroy, 1828; *Philosophie des facultés actives* (en angl., 1828; trad. par L. Simon, 1843.

STEWART (sir Donald Martin) feld-maréchal anglais, ne près de Forres en 1824, mort à Alger en 1900. Entré en 1840 dans l'armée de l'Inde, il se distingua pendant la grande revolte, fit partie de l'expédition d'Abyssinie (1867-1868), fut chargé en 1869 par lord Mayo de réorganiser les établissements des convicts aux îles Andaman. Dans la guerre afghane de 1878-1880, il exécuta sa fameuse marche forcée sur Caboul à travers un pays dépourvu de ressources et battit les Afghans surpris à Ahmed-Khel, puis à Urza. Il fut nommé commandant en chef dans l'Inde, retourna ensuite en Angleterre (1885), où il reçut la sinécure de gouverneur de l'hôpital de Chelsea. Il fut promu feld-maréchal en 1894.

STEWART (Balfour), savant écossais, né à Edimbourg en 1828, mort en Irlande en 1887. Il s'occupa d'une façon toute spéciale de physique, d'astronomie et de météorologie. A trente et un ans, il fut chargé de diriger l'observatoire de Kew. En 1870, il alla occuper une chaire de physique à Manchester. C'est à lui qu'on doit la découverte de la loi d'égalité entre les puissances d'absorption et de radiation des corps, qui lui fit décerner, en 1868, la médaille Rumford. Citons de lui : *Recherches sur la physique solaire,* en collaboration avec de La Rue et Lœwy ; *Recherches sur la chaleur produite par rotation dans le vide,* avec Tait ; *Traité élémentaire de la chaleur, leçons de physique, la conservation de l'énergie* (1871 ; *Leçons élémentaires de physique appliquée* (1885-1887).

STEWART-DENHAM (sir James), économiste anglais, né et mort à Edimbourg (1712-1780). Sa fidélité aux Stuarts, sa participation active au mouvement de 1745 lui valurent d'être excepté de l'acte d'amnistie rendu après la bataille de Culloden. Il erra sur le continent jusqu'en 1763, date à laquelle il lui fut permis de retourner en Ecosse. Déjà il avait publié : *Vindication of Newton's chronology* (1757), et *Dissertation upon the doctrines and principes of Money applied to the German Coin* (1758), qui contiennent des vues économiques originales, lorsqu'il publia son grand ouvrage : *Inquiry into the principles of political economy* (1767), le premier essai tenté en Angleterre pour ériger en science l'économie politique. Ses *Œuvres* ont été publiées par son fils, le général James Stewart, en 1805.

STEWARTON, ville d'Ecosse (comté d'Ayr), sur l'Annick Water; 4.400 hab. Lainages.

STEYNOCKERZEEL, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Bruxelles]); 2.100 hab. Pompes.

STEYNTON, village d'Angleterre (pays de Galles [comté de Pembroke]); 3.000 hab.

STEYR ou **STEYER**, ville d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche), au confluent de la *Steyr* et de l'Enns; 21.500 hab. Ch.-l. de cercle et de district. Métallurgie.

STHÉNÉLOS. Mythol. gr. Roi légendaire de Mycènes et d'Argos, fils de Persée et d'Andromède. Il déclara la guerre à Amphitryon, roi de Tirynthe, qui avait tué son frère Electryon; il le vainquit et s'empara de ses Etats. Il épousa Nicippe, fille de Pélops; il eut d'elle deux filles et un fils, Eurysthée. Héra fit naître Eurysthée deux mois avant le terme, afin qu'Héraklès lui fût soumis. — Fils de Capanée et d'Evadnée. Il fut un des Epigones qui assiégèrent Thèbes. — Fils d'Androgée et frère d'Alcée. Il fut pris par Héraklès dans l'île de Paros, devint l'ami du héros, le suivit dans son expédition contre les Amazones et reçut de lui l'île de Thasos. — Fils d'Actor. Il fut aussi l'un des compagnons d'Héraklès, dans la guerre contre les Amazones.

STHÉNIE (*ni* — du gr. *sthénos*, force) n. f. Dynamisme d'une fonction. (On n'emploie plus guère ce mot qu'augmenté des préfixes a (priv.), *hyper* et *hypo*.) V. ASTHENIE, HYPERSTHENIE, et HYPOSTHÉNIE.

STHÉNIEN, ENNE (*ni-in, ène* — gr. *Sthenias*; de *sthénos*, force) adj. Mythol. gr. Surnom de Zeus à Argos. ‖ Surnom d'Athéna.

— Antiq. gr. *Jeux Sthéniens*. Jeux qu'on célébrait à Argos en l'honneur de Zeus Sthénien.

STHÉNIQUE *nik'* — rad. *sthénie*, force) adj. Se dit des agents qui renforcent l'activité des organes ou réveillent leur fonctionnement : *Médicament sthénique.*

STI n. m. Gramm. V. STIGMA.

STIA, bourg d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]), sur l'Arno; 3.600 hab. Industrie de la laine. Eglise du XIe siècle et château en ruine.

STIBADIUM (*om'* — mot lat.) ou **STIBADION** (mot gr.) n. m. Antiq. Lit d'herbes, de joncs, de feuillages ou de paille, dont se servaient les paysans grecs. ‖ Lit romain, bourré de paille ou d'herbes sèches. ‖ Lit de repos, demi-circulaire, qui s'adaptait à une table ronde. Syn. de SIGMA.

STIBAMINE n. f. Chim. V. STIBINE.

STIBÉTHYLE n. m. Ch.m. Corps analogue au zinc-éthyle, formé avec l'antimoine au lieu du zinc.

STIBIAL, ALE, AUX (*sti-bi-al*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'antimoine ou qui contient de l'antimoine : *Préparation* STIBIALE.

STIBIATE n. m. Chim. Syn. de ANTIMONIATE.

STIBIATION (*si-on*) n. f. Méd. Emploi du tartre stibié à haute dose.

STIBIÉ, ÉE du lat. *stibium*, émétique) adj. Se dit d'un médicament ou d'une médication ayant pour base l'émétique : *Potion stibiée, Tartre stibié*, Emétique.

STIBIEUX, EUSE adj. Chim. Syn. de ANTIMONIEUX, EUSE.

STIBINE rad. *stibium*) n. f. Sulfure naturel d'antimoine. — ENCYCL. Minér. La *stibine* a pour la formule est Sb^2S^3, le poids spécifique 4,6 à 4,7 et la dureté 2, est une substance métalloïde d'un gris de plomb, cristallisant en prismes rhomboïdaux, terminés souvent par des pyramides à quatre faces. Elle tache le papier en noir, fond très facilement et donne, par le grillage dans un tube ouvert, des vapeurs blanches d'abord très abondantes, mais qui finissent par disparaître entièrement. Sa densité moyenne est 4,5. La stibine forme des filons peu étendus dans les gneiss, les granits et les micaschistes des terrains primitifs. C'est la stibine que l'on exploite surtout pour en extraire l'antimoine métallique ; il suffit pour cela de griller le minerai et de le traiter ensuite par le charbon.

— Chim. On a groupé sous le nom de *stibines* tous les composés organo-métalliques fournis par la combinaison de l'antimoine avec les radicaux alcool. L'antimoine est un métal pentatomique ; on devait donc admettre à priori qu'il pourrait fournir plusieurs combinaisons. Ces prévisions ont été confirmées par l'expérience, et l'on connaît aujourd'hui des stibines dans lesquelles 3, 4 et même 5 atomicités de l'antimoine sont satisfaites par le radical alcoolique

Les stibines à 3 radicaux alcooliques sont connues à l'état de liberté. Elles fonctionnent comme radicaux diatomiques. Elles fournissent des composés de la forme $Sb(CH^3)^3I_2$ ou $Sb(C^2H^5)^3S$, qui ont une analogie complète avec les ammoniums, les phosphoniums et les arséniums. Ils ne sont point connus à l'état de liberté.

Les stibines à 2 radicaux alcooliques correspondent à la diméthylarsine $As(CH^3)^2H$. On n'en connaît qu'une, la diamylstibine.

STIBIOFERRITE n. f. Antimoniate hydraté naturel de fer, que l'on a trouvé en Californie.

STIBIOHEXARGENTITE (*jan*) n. f. Minér. Variété de dyscrase.

STIBIOTRIARGENTITE (*jan*) n. f. Antimoniure naturel d'argent, variété de dyscrase.

STIBIQUE adj. Chim. Syn. de ANTIMONIQUE.

STIBITE n. m. Chim. anc. Antimoine.

STIBIURE n. m. Chim. Alliage en proportions définies de l'antimoine avec un autre métal.

STIBLITE n. f. Hydrate naturel d'antimoine, que l'on trouve en masses terreuses jaunes avec la stibine.

STICHOCARPE (*ko* — du gr. *stikhos*, rang, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont les fruits sont disposés sur une ligne en spirale.

STICHODE (*kod'* — gr. *stikhôdos* ou *stichoidos* ; de *stikhos*, vers, et *aoidos*, aède, chanteur) n. m. Antiq. gr. Nom donné quelquefois aux rapsodes ou à certains rapsodes. (Suivant quelques critiques, le mot *stichode* s'appliquait surtout aux rapsodes qui chantaient des vers épiques.)

STICHOMANCIE (*ko, si* — du gr. *stikhos*, vers, et *manteia*, divination) n. f. Antiq. gr. Divination au moyen de petits fragments d'un poème, qu'on jetait dans une urne, et que l'on tirait ensuite au hasard.

STICHOMANCIEN, ENNE (*ko, si-in, ène*) adj. Antiq. gr. Celui qui pratiquait la stichomancie.

STICHOMÉTRIE (*ko, tri* — du gr. *stikhos*, ligne, et *métron*, mesure) n. f. Philol. gr. et rom. Compte des lignes comprises dans une œuvre littéraire. Le compte des lignes servait à citer les auteurs avec précision ; aujourd'hui, il aide à découvrir les interpolations.)

STICHOMÉTRIQUE (*ko, trik'*) adj. Qui a rapport à la stichométrie.

STICHOMYTHIE (*ko, ti* — du gr. *stikhos*, vers, et *muthos*, récit) n. f. Littér. Dialogue tragique, dans lequel les interlocuteurs se répondent vers pour vers.

Stichus, comédie de Plaute, représentée vers l'an 210 av. J.-C. — Deux jeunes femmes vivent depuis trois ans séparées de leurs maris, partis pour chercher fortune, et qui n'ont point donné de leurs nouvelles. En ce cas, la loi athénienne permettait de considérer le mariage comme rompu. Le père des deux jeunes femmes a résolu de les faire convoler en de nouvelles noces. L'une des jeunes femmes est sur le point de céder; l'autre, plus ferme, refuse et soutient la volonté chancelante de sa sœur. Cette situation donne lieu à une jolie scène. Puis, on ne sait pourquoi, le père abandonne son projet. Les maris reviennent, et tout le monde se réjouit. Presque toute la pièce est remplie par le verbiage amusant d'un parasite et les joyeux propos d'un esclave à qui son maître, de retour, a permis de faire bonne chère. Un épisode amusant est celui du vieil Antiphon, le père, qui, mis en goût par la vue des danseuses qu'a ramenées son gendre pour les vendre, cherche à s'en faire donner une. Plaute n'a pas osé traiter jusqu'au bout le sujet qu'il avait entrevu, trop relevé pour la grossièreté du public romain. Il a servi celui-ci suivant son goût, et nous y avons perdu la charmante comédie qu'annonçaient les premières scènes.

STICK (mot angl.) n. m. Baline; petite canne flexible.

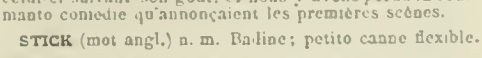

Stick.

STICKEEN, fleuve de l'Amérique du Nord territoire d'Alaska et Colombie britannique). Il naît sur le plateau lacustre de Colombie, coule vers le N. en une vallée sinueuse et profonde, coupée de chutes traversant par endroits de véritables cañons, reçoit, entre autres affluents

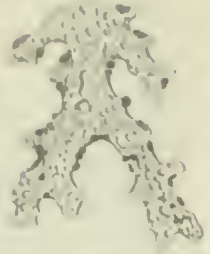

STIELDORF [illegible]

STIELER [illegible]

STIENG [illegible]

STIENTA [illegible]

STIEPEL [illegible]

STIER [illegible]

STIERINGEN-WENDEL (**STYRING-WENDEL**) [illegible]

STIERNHIELM [illegible]

STIERNSTEDT [illegible]

STIÉVENART [illegible]

STIFT [illegible]

STIGAND [illegible]

STIGLIANO [illegible]

STIGLMAYER [illegible]

STIGMA [illegible]

STIGMAIRE [illegible]

STIGMATAIRE [illegible]

STIGMATE [illegible]

STIGMATE (lat. *stigma, atis*, gr. *stigma, atos*, marque) [illegible] Antiq. rom. Marque que l'on faisait au bras des esclaves [illegible]

[illegible] marque du [illegible] qui [illegible] place. *Les* [illegible] Buff.

Marque [illegible] sur le corps, [illegible] châtiment.

— Fig. Note [illegible]sonorante, trace [illegible]teuse ou funeste : *Les* [illegible] *MATES du vice.*

— Bot. Portion cellulaire, papilleuse et plus ou moins [illegible]pace, qui surmonte le style, ou couronne l'ovaire [illegible] style fait défaut pavot, nénuphar, etc.).

— Hist. rel. Nom donné aux marques semblables à celles [illegible] cinq plaies de Jésus crucifié, dont saint François [illegible]e fut, d'après la tradition catholique, marqué aux [illegible], aux pieds et au côté droit, et à d'autres marques du même genre.

— Histol. Orifice microscopique que font les cellules [illegible]atrices de l'organisme leucocytes, phagocytes, microbes, [illegible] quand, en sortant d'un capillaire, au cours de la [illegible]pédèse, elles perforent les cellules endothéliales.

— *Zool.* Orifice respiratoire chez les animaux articulés.

— ENCYCL. Bot. Le *stigmate* peut être d'apparence [illegible]pileuse par [illegible]olongation des [illegible]s de [illegible] surface plusieurs [illegible]onpesses, granuleuses, etc.), ou plus généralement mamelonné. Il sécrète habituellement un liquide visqueux, dont le rôle est de retenir les grains de pollen arrivant à son contact, de favoriser l'émission du tube pollinique qui, à la faveur du tissu conducteur, pénètre à l'intérieur de l'ovaire jusqu'au micropyle ovulaire.



Stigmate (tout) : 1. Philodendron ; 2. Renoncule ; 3. Acalypha ; 4. Datisque ; 5. Hexalobe ; 6. Xanthie ; 7. Erucaire ; 8. Primevère.

Hist. relig. Voici ce que la tradition rapporte sur ce sujet. En l'année 1224, saint François d'Assise, étant sur le mont Alverne, eut une vision : un séraphin lui apparut ; six ailes le soutenaient dans les airs ; il avait les bras étendus, les deux pieds liés ensemble et le corps attaché à une croix. Quand la vision s'évanouit, le saint s'aperçut que les marques des plaies que les clous du crucifiement et le coup de lance du soldat romain tirent à Jésus dans son supplice étaient imprimées sur son corps aux mêmes endroits. Ces *stigmates*, au témoignage d'Elie de Cortone, de Thomas de Celano et de Caperanus, seraient restés ineffaçables. Sans l'imposer à la foi des fidèles comme un article de son enseignement, l'Eglise a voulu cependant en honorer le souvenir par l'établissement d'une fête, qui, sous le titre d'*Impression des stigmates de saint François*, est célébrée le 17 septembre.

— Zool. Les animaux articulés, surtout les insectes, respirent par des trachées, conduits qui débouchent sur la région latérale du corps par de petites ouvertures appelées *stigmates*. Les stigmates existent chez les arachnides, les myriapodes, les onychophores et les insectes. Ce sont des orifices, en général oblongs, avec un cadre corné (*péritrème*) et des pièces accessoires (hypotrème, épitrème) dont certaines font office de valvules, et aussi des soies, des crochets, etc.

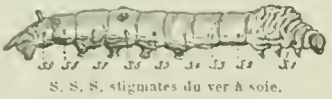

S. S. S. stigmates du ver à soie.

STIGMATIFÈRE (du lat. *stigma, atis*, stigmate et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte le stigmate.

STIGMATIFORME du lat. *stigma, atis*, stigmate, et de *forme* adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un stigmate.

STIGMATIPHORE (du lat. *stigma, atis*, stigmate, et du gr. *phoros*, qui porte) adj. Bot. Qui porte des stigmates.

STIGMATIQUE (*tik*) adj. Bot. Qui appartient ou qui se rapporte au stigmate : *Le rôle des papilles* STIGMATIQUES *est de retenir le pollen.*

— Zool. Qui se rapporte aux stigmates : *Orifice* STIGMATIQUE. *Pièces* STIGMATIQUES.

STIGMATISATION (*si-on*) n. f. Action de stigmatiser ; résultat de cette action.

STIGMATISER v. a. Marquer de stigmates : *On* STIGMATISAIT *autrefois les esclaves fugitifs.*

— Imprimer des cicatrices, des traces sur : *La petite vérole* STIGMATISE *le visage.*

Fig. Imprimer une flétrissure, un blâme public sur : *Les satiriques* STIGMATISENT *ceux qu'ils attaquent.* || Marquer d'une note d'infamie, imprimer un souvenir de honte sur : *La débauche* STIGMATISE *ceux qui s'abandonnent à elle.*

Stigmatisé, ée part. pass. du v. Stigmatiser.

— Substantiv. Personne qui est ou se prétend marquée de stigmates semblables aux plaies de Jésus.

STIGMATOGRAPHE (*graf*) du gr. *stigma, atos*, marque, et *graphein*, écrire) n. Personne qui écrit avec des points.

STIGMATOGRAPHIE (*fi*) n. f. Art des stigmatographes.

STIGMATOGRAPHIQUE (*fik*) adj. Qui a rapport à la stigmatographie : *Méthode* STIGMATOGRAPHIQUE.

STIGMATOPÉLIE n. f. Genre d'oiseaux colombiformes, répandus dans les régions [illegible] de l'ancien [illegible]e. (Ce sont des tourterelles de taille [illegible]diocre, ordinairement grises et fauves.)



Stigmatopélie.

STIGMATOPHORE (du gr. *stigma, atos*, marque, et *phoros*, qui porte) adj. Bot. [illegible] qui porte des trous.

— n. m. Bot. L'article du pistil qui porte le stigmate.

STIGMATOSTÉMONE (*sté-*) du gr. *stigma, atos*, stigmate, et *stémon*, étamine) adj. Bot. Dont les étamines sont [illegible] sur les stigmates.

STIGMONYME (du gr. *stigma*, point, et *onuma*, nom) n. m. Hist. nat. Nom d'auteur remplacé par des points.

STIGMULE (dimin. du gr. *stigma*, stigmate) n. m. Bot. Chacune des divisions d'un stigmate.

STILAGE ou **STILAGO** n. m. Bot. Syn. de ANTIDESME.

STILAGINÉ, ÉE (*ji*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au stilage.

— n. f. pl. Syn. de ANTIDESMÉES.

STILBE n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des chrysididés, répandus dans les régions chaudes du globe. (Les stilbes (*stilbum*) sont des chrysis de grande taille, brillant de teintes métalliques.)



Stilbe (gr. d'un tiers

STILBÉ, STILBON ou **STILBUM** (*bom*) n. m. Genre de champignons hyphomycètes, caractérisés par des filaments fructifères groupés en faisceaux et produisant des spores à leur extrémité. Ils vivent sur les feuilles mortes, les troncs d'arbres ou les excréments de certains animaux.)

STILBÈNE n. m. Nom donné à un hydrocarbure dont la formule est double de celle du benzylène. Syn. HYDRURE DE STILBYLE, PICRAMYLE.

— ENCYCL. Le *stilbène*, $C^{14}H^{12}$, hydrure de stilbyle ou picramyle, est un hydrocarbure découvert par Laurent en chauffant le sulfobenzol. Le stilbène se forme dans de nombreuses réactions, entre autres par oxydation du dibenzyle sous l'action de l'acide chlorhydrique et du chlorate de potassium, ou simplement en chauffant le dibenzyle à 500°. La préparation la plus simple consiste à distiller les sulfures de benzyle. Il fond vers 110°, bout vers 292° et distille sans altération.

Il cristallise en plaques incolores qui appartiennent au système monoclinique. Il donne des dérivés chlorés, nitrés et amidés. Grimaux a montré que l'*hydrobenzoïne* n'est autre que le glycol stilbénique :

$$(OH)C^6H^5HC—CHC^6H^5(OH).$$

STILBÉNIQUE (*nik*) adj. Chim. Se dit de certains composés qui dérivent du stilbène.

— ENCYCL. *Glycol stilbénique*. V. STILBÈNE.

STILBITE n. f. Zéolithe à base de chaux, potasse et soude, dont les cristaux, souvent groupés en gerbes, sont blancs ou rougeâtres.

STILBOSPHORE (*boss*) n. m. Champignon du groupe mélanconiées, formant, sous l'épiderme des feuilles, de petits amas noirs, coniques ou discoïdes, produisant des spores noires, oblongues ou fusiformes, pourvues de deux ou d'un plus grand nombre de cloisons.

STILBYLE n. m. Chim. Radical $C^{14}H^{11}$, qui se trouve dans le stilbène.

— ENCYCL. *Hydrure de stilbyle*. V. STILBÈNE.

STILBYLIQUE (*lik*) adj. Chim. || *Alcool stilbylique*, Alcool que l'on obtient en hydrogénant la désoxybenzoïne ou oxyde de stilbène. Syn. HYDRATE DE STILBÈNE.

STIL-DE-GRAIN (du holl. *schijtgroen*) n. m. Techn. Matière colorante jaune, sorte de laque, fournie par les baies du nerprun tinctorial, connues dans le commerce sous le nom de graine d'Avignon. || On dit aussi simplement STIL.

STILI. Pour les mots qui commencent par ces lettres et qui ne se trouvent pas ici, v. STYLI.

STILICON (Flavius), général et homme d'Etat romain, né vers le milieu du IVe siècle, mis à mort en 408. Il avait pour père un Vandale qui avait exercé un commandement dans l'armée romaine. Elevé à Rome, distingué par Théodose, il en obtint tous les honneurs, ainsi que la main de sa nièce Serena. En mourant, l'empereur lui laissa la tutelle de son fils Honorius, héritier de l'empire d'Occident. Stilicon voulut étendre sa régence sur l'Orient où dominait Rufin, ministre d'Arcadius. Il commença par épouvanter les barbares jusque dans la Grande-Bretagne. Rufin, effrayé, appela à son secours Alaric, qui ravagea la Grèce et l'Illyrie ; Stilicon lui ferma l'Italie, mais Rufin par sa trahison sauva les Goths d'une destruction complète. Il paya du reste ses intrigues de sa vie. Mais Eutrope, son successeur, joua le même rôle, et l'année suivante empêcha Stilicon d'écraser les Wisigoths dans le Péloponèse. De plus, le Vandale se vit à Rome accusé de trahison, tandis qu'en Orient ses biens confisqués étaient donnés à Eutrope.



Stilicon (portrait présumé, diptyque de Monza.

Cependant, il alla réprimer en Afrique la révolte de Gildon, suscitée par Eutrope, fit épouser, en 398, sa fille Marie à l'empereur Honorius, et devint consul en 400. Il rendit au sénat une partie de son autorité, reconstitua l'armée, mit Rome en état de défense. On peut lui reprocher cependant une excessive avidité et de la cruauté. Il fit brûler les livres Sibyllins, par ordre de Théodose. En 402, il défit Alaric à Pollencia et repoussa, trois ans plus tard, Radagaise. Mais il était en butte à mille intrigues de la part des païens et des catholiques. Il put cependant signer un traité avantageux avec Alaric, mais non sans empêcher les barbares de ravager la Gaule. Honorius, mal conseillé, ne ratifia pas le traité. Puis les intrigues se multiplièrent. Tous les fonctionnaires amis du Vandale furent massacrés, lui-même accusé auprès d'Honorius de conspirer contre l'empereur. Enfin, ses ennemis obtinrent sa mort. Ses soldats voulaient le défendre : Stilicon, patriote jusqu'au bout, ne voulut pas déchaîner une guerre civile en face des barbares menaçants. Il se livra lui-même au bourreau, dans Ravenne. Trois mois plus tard, Alaric était maître de Rome.

Stilicon, par son ardeur à prolonger l'existence de Rome, par son génie actif, par sa constance dans ses desseins, fut vraiment, malgré son origine barbare, le dernier des Romains. Le poète Claudien a écrit son éloge : *De laudibus Stilichonis*.

STILIFÈRE n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des eulimidés, répartis dans les mers du globe. (Le *stilifer comatulicea* se tient fixé sur les comatules de la Méditerranée.)



Stilifère.

STILLANT (*stil lan*), **ANTE** (du lat. *stillare*, couler goutte à goutte, qui est formé de *stilla*, dimin. de *stira*, goutte) adj. Qui tombe goutte à goutte. Peu us.

STILLATION (*si-on* — du lat. *stillatio* n. f. Écoulement goutte à goutte : *Les stillagmites se forment par* STILLATION.

STILLATOIRE (de *stillation*, adj. Qui tombe goutte à goutte.

STILL HOCK (mot angl.) n. m. Vin blanc récolté dans la colonie du Cap.

STILLICIDE (*sid'* — du lat. *stilla*, petite goutte, et *cadere*, tomber) adj. Qui tombe goutte à goutte.
— n. m. Eau qui tombe goutte à goutte.

STILLING (CORPS DE), amas rougeâtre de cellules nerveuses, situé au-dessus du bulbe, et appelé aussi olive supérieure.

STILLING, écrivain allemand. V. JUNG.

STILLINGFLEET (Edward), prélat anglais, né à Cranborne (Dorset) en 1635, mort à Westminster en 1699, ordonné en 1654, il publia en 1659 *the Irenicum*, où il suggérait un compromis entre l'Église établie et les presbytériens. Un traité de polémique, *Rational account of the grounds of the protestant religion* (1664), où il prenait le parti de Laud, contre le jésuite Fisher, accrut encore sa réputation. Chanoine de Canterbury (1669), il fut un des prédicateurs les plus populaires de Londres. En 1678, il fut nommé doyen de Saint-Paul et, en 1689, fut consacré évêque de Worcester. Son principal écrit a pour titre : *Origines Britannicæ* (1685).

STILLINGIE (*ji*) n. f. Genre d'euphorbiacées hippomanées, comprenant des arbres ou arbrisseaux d'Amérique et d'Océanie. (Une espèce *stillingia sebifera* donne par expression une graisse, d'où son nom *arbre à suif* ; une autre, la *stillingie des forêts* est considérée comme fébrifuge.)

STILLINGIÉ, ÉE (*ji*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la stillingie.
— n. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, ayant pour type le genre *stillingie*. — *Une* STILLINGIÉE.

STILLISTÉARINE (*sté*) n. f. Matière grasse, fournie par le *stillingia sebifera*.

STILLISTÉARIQUE (*sté, rik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la saponification de la stillistéarine.

STILLWATER, nom de plusieurs villes et bourgs des États-Unis : ville de l'État du Minnesota, ch.-l. du comté de Washington, sur la rivière Saint-Croix ; 15.000 hab. — Bourg de l'État de New-York (comté de Saratoga), sur l'Hudson ; 4.700 hab.

STILO. Pour tous les mots commençant par ces lettres et qui ne se trouvent pas ici, v. STYLO.

STILO, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]) ; 2.680 hab. Mines de fer. Patrie de Campanella.

STILPNOMÉLANE n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium, de fer et de magnésie, voisin des chlorites.

STILPNOSIDÉRITE (du gr. *stilpnos*, brillant, et *sidéros*, fer) n. f. Oxyde hydraté naturel de fer, variété de goethite.

STILPON, philosophe grec, né à Mégare. Il enseigna à Athènes, vers 320 av. J.-C. Il fut le disciple de Diogène et l'un des maîtres de Zénon le Stoïcien et de Timon le Pyrrhonien. Ses écrits se composaient, d'après Diogène Laërce, de neuf dialogues. Il semble avoir été un précurseur du stoïcisme.

STIMULANT (*lan* — rad. *stimuler*) n. et adj. m. Se dit de ce qui augmente l'ardeur, le zèle de quelqu'un, l'action de quelque chose : *L'amour-propre est fort* STIMULANT, *est un puissant* STIMULANT. *La concurrence est le* STIMULANT *le plus puissant du progrès et de l'industrie*.
— Méd. Se dit des médicaments qui accroissent l'activité vitale.
— ENCYCL. Méd. On peut distinguer les *stimulants généraux* (alcools, éthers), qui affectent tous les organes, et les *stimulants locaux*, qui n'agissent que localement. On peut les subdiviser en *excitants*, agissant sur le tube digestif (épices) ; *carminatifs*, provoquant plus particulièrement les contractions intestinales et l'expulsion des gaz du tube digestif (ombelliféres aromatiques, badiane) ; *nerveux*, modificateurs du système nerveux (antispasmodiques), et les *aphrodisiaques*, excitant les organes génitaux (cantharide, phosphore, cannelle, vanille).

STIMULATEUR, TRICE adj. Qui stimule : *Agent* STIMULATEUR *des phénomènes organiques*.

STIMULATION (*si-on* — rad. *stimulateur*) n. f. Action de stimuler : *L'émulation est la* STIMULATION *de l'amour-propre*.
— Méd. Action produite par les stimulants.

STIMULE (du lat. *stimulus*, aiguillon) n. m. Bot. Poil fin, un peu roide, dont la piqûre cause une douleur cuisante accompagnée de démangeaison.

STIMULER (même étymol. qu'à l'art. précéd.) v. a. Aiguillonner, exciter : *L'intérêt* STIMULE *l'homme*.
— Méd. Accroître l'action, activer les fonctions de : *Remède propre à* STIMULER *des intestins paresseux*.

STIMULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Bot. Se dit des surfaces qui sont garnies de stimules : *Feuilles* STIMULEUSES.

STIMULUS (*lus* — mot lat., signif. *aiguillon*) n. m. Méd. Ce qui peut produire quelque excitation dans l'organisme : *Un puissant* STIMULUS.
— Biol. Cause externe ou circonstance qui met en action l'activité spécifique du mécanisme organisé (W. Roux).

STINDE (Jules), littérateur allemand, né à Kirch-Nuchel (Holstein) en 1841. Il fut pendant deux ans chimiste dans une fabrique de Hambourg, et devint ensuite rédacteur du « Journal industriel hambourgeois ». En 1876, il alla s'établir à Berlin. Il a plusieurs pseudonymes dont le plus fréquent est ALFRED DU VALMY. Stinde est un des meilleurs romanciers contemporains. Il est naturaliste et est plein d'humour et de gaieté ; sa *Familie Buchholz* a eu un succès considérable et a été traduite en français (1886 et 1889). Parmi ses nombreux romans, on peut citer : *Une cuisinière hambourgeoise* (1874) ; *Unde Lotte* (1875) ; *Annchen de Tharau* (1875) ; *Tire-d'aiseler de la nature* (1881) ; *Sa famille* (1883), puis les différents volumes sur *la Famille Buchholz*, scènes de la vie berlinoise.

STINKAL n. m. Marbre du Boulonnais qui sent mauvais lorsqu'on le frotte. ‖ Se dit aussi de différents calcaires exhalant une odeur fétide sous le choc du marteau. Cette odeur est due à un mélange de phosphure de calcium et d'hydrogène sulfuré.

STIPA n. m. Bot. Genre créé par Linné pour des graminées vivaces de la tribu des stipacées.



Stipa : *a*, fleur ; *b*, grain mûr.

— ENCYCL. Les *stipas* sont caractérisés par l'arête prolongeant la glume extérieure des fleurs, qui est très développée et tordue à sa base et, sur toute la partie supérieure du corps, garnie de poils brillants et formant à maturité une plume fort élégante, dans le *stipa pennata* notamment, et que l'on a comparée aux plumes caudales de l'oiseau de paradis. Aussi recueille-t-on souvent les arêtes de cette espèce, qui croît dans les sols siliceux des régions tempérées, comme parure des appartements ou de toilette. C'est aussi d'un stipa (*stipa tenacissima*), l'*alfa* des Arabes, dont a on fait plus tard le genre *macrochloa*, qu'on fabrique des objets de sparterie et du papier, surtout en Angleterre.

STIPE (du lat. *stips*, même sens) n. f. Antiq. rom. La plus petite monnaie romaine, qui, à l'origine, fut d'une once d'airain ou douzième d'as, et qui avait au revers une proue de navire. ‖ Anmône, dans le vieux langage. ‖ Salaire, dans les anciennes coutumes, et Droit sur les baux dans quelques-unes de ces coutumes.

STIPE (du lat. *stipes*, tronc) n. m. Nom donné par de Mirbel à des tiges de plantes ou des troncs d'arbres qui s'élèvent en colonne et habituellement sans ramification et n'ayant par conséquent qu'un seul bourgeon terminal. C'est parmi les monocotylédones de la famille des graminées, des liliacées et notamment des palmiers qu'on en rencontre le plus ; dans les cycadées et les fougères le stipe est très fréquent.)

STIPELLE (*pèl'* — dimin. de *stipule*) n. f. Bot. Petite stipule qui accompagne les folioles des feuilles composées.

STIPELLÉ, ÉE (*pèl'*) adj. Bot. Dont les feuilles sont garnies de stipelles.

STIPENDIAIRE (*pan-di-èr'* — du lat. *stipendiarius* n. et adj. m. Qui est à la solde de quelqu'un : *Des troupes* STIPENDIAIRES. *Une garde de* STIPENDIAIRES.

STIPENDIER (*pan* — du lat. *stipendiare*. Prend deux *i* de suite aux deux pr. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous stipendiions. Que vous stipendiiez*) v. a. Avoir à la solde ; payer une solde à. STIPENDIER *des troupes*. STIPENDIER *des assassins*.
Stipendié, ée part. pass. du v. Stipendier.
— Substantiv. Personne stipendiée : *Il est un homme plus scélérat encore que les scélérats, c'est celui dont ils sont les* STIPENDIÉS. Mirab.)

STIPENDIUM (*pin-di-om'* — mot lat., n. m. Dr. rom. Impôt auquel étaient soumises les provinces du sénat ou du peuple, tandis que, pour celles de l'empereur, l'impôt était le *tributum*.

STIPIFÈRE du lat. *stipes, itis*, stipe, et *ferre*, porter adj. Bot. Qui porte des stipes.

STIPIFORME du lat. *stipes, itis*, et de *forme* adj. Bot. Qui a la forme d'un stipe : *Tige* STIPIFORME.

STIPITE n. m. Variété de lignite caractérisée par la présence de débris de *stipes* ou tiges de cycadées, que l'on retrouve dans les dépôts charbonneux de l'ère secondaire.

STIPITÉ, ÉE du lat. *stipes, itis*, tronc adj. Bot. Se dit des organes munis d'un support ou d'une sorte de pied.

STIPLIÉ (en turc *Chtip, Ichtip*), ville de la Turquie d'Europe (Macédoine [prov. de Kossovo], sur la Bregalnitza, affluent du Vardar, 12.000 hab., dont la moitié environ chrétiens, le reste mahométans, juifs, tziganes. Grand bazar, commerce d'opium.

STIPULACÉ, ÉE du lat. *stipula*, stipule adj. Bot. Qui donne naissance à des stipules. ‖ Qui est muni de stipules.

STIPULAIRE (*lèr'*) adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport aux stipules. ‖ Qui est remarquable par la grandeur des stipules. ‖ *Vrilles stipulaires* Celles qui sont produites par le prolongement ou la transformation des stipules. ‖ *Agaric stipulaire*, Agaric à une tige capillaire.

STIPULANT (*lan*), **ANTE** rad. *stipuler*) adj. Dr. rom. Celui qui se rend créancier dans la forme de la stipulation. ‖ Se dit adj. de Celui qui convient de quelque chose dans un contrat, qui exige quelque chose par convention. *Les parties* STIPULANTES.
— n. S'emploie surtout au plur. *Les* STIPULANTS. *Les* STIPULANTES.

STIPULATION (*si-on* — rad. *stipuler*) n. f. Dr. Clause, condition, convention énoncée dans un contrat : STIPULATION *expresse*. ‖ Chez les Romains, Contrat qui se faisait par une question suivie d'une réponse. *Stipulation de propres*. Clause de communauté conventionnelle par laquelle une somme ou un bien est, quoique mobilier, désigné comme appartenant en propre à l'un des conjoints. V. IMMOBILISATION.
— ENCYCL. Dr. rom. La *stipulation*, contrat qui nécessitait l'emploi de paroles solennelles (*verbis*), était une forme d'engagement permettant de réaliser des opérations très diverses. Ses conditions de validité étaient : 1° interrogation du créancier (*stipulator, rem stipulandi* ou *spondi*) et réponse du débiteur (*spondeo, promitto*, *fidem promitto*) ; 2° emploi de termes consacrés pour l'interrogation et la réponse (à l'origine : *spondes*, *spondeo* ; plus tard *promittis*, *promitto*, ou autre équivalent), 3° corrélation entre l'interrogation et la réponse, 4° conformité entre l'interrogation et la réponse pour la forme et emploi du même verbe. Dans le dernier état du droit, on admettait toutes paroles, ce qui supprima la nécessité de prendre des paroles solennelles ou arrêtées à l'avance, tout en exigeant un échange de questions et de réponses.

STIPULE (*pul'*) n. f. Organe [illegible] développé à la base du pétiole des feuilles. ‖ Bot. Nom donné aux petites expansions foliacées ou écailleuses situées vers son point d'attache ou latéralement à sa base.
— ENCYCL. Bot. Les *stipules* sont très rares quand elles sont adnées au pétiole (rosier, mandragore, etc.), ou *caulinaires* quand elles sont dans l'intervalle des feuilles (rubiacées, *Euphorbia aphacaefolia*, etc.) ; elles sont caduques lorsque les feuilles forment une seule pièce embrassant presque entièrement la feuille correspondante et le bourgeon (artocarpées) ou bien engainantes (dans les polygonées), l'abritent, etc.

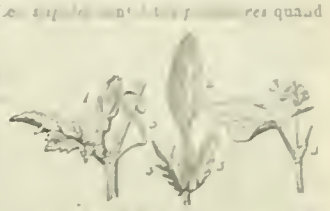

Stipule [illegible] latérale pennée axillaire [illegible]

STIPULÉ, ÉE adj. Muni de stipules : *Feuille* STIPULÉE.

STIPULÉEN, ENNE (*leen, è-n'*) adj. Bot. Qui doit son origine à des stipules transformées.

STIPULER (du lat. *stipulari*) v. a. Énoncer, comme convenu, dans un contrat : STIPULER *une garantie*.
— Dr. rom. Contracter dans la forme de la stipulation.

STIPULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Bot. Qui a de grandes stipules.

STIPULIFÈRE (de *stipule*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des stipules.

STIRATOR de l'ital. *stirare, stiratum*, étendre) n. m. Châssis sur lequel les dessinateurs peuvent tendre leur papier, sans être obligés de le coller.
— ENCYCL. Le *stirator* est un instrument employé par les dessinateurs et aussi par les artistes qui peignent l'aquarelle. Il est formé d'un châssis de bois, sur lequel est tendu un morceau de parchemin, et d'un second châssis mobile, plus grand que le premier, qui s'y adapte. On applique la feuille de papier préalablement mouillée sur le premier cadre et l'on recouvre le tout avec le second. Celui-ci maintient fixes les bords de la feuille qui, en séchant, se trouve tendue comme si on avait collé ses bords sur une planche à dessin ordinaire.

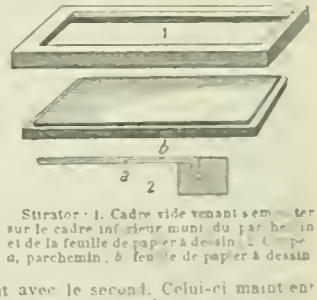

Stirator : 1. Cadre vide venant s'emboîter sur le cadre inférieur muni du parchemin et de la feuille de papier à dessiner. 2. Coupe : *a*, parchemin ; *b* feuille de papier à dessin.

STIRBEY Barbou), prince de Valachie (1849-1856), né à Craïova en 1799, mort à Nice en 1869. Frère du prince Bibesco, il prit le nom de son oncle Barbu Stirbey, qui lui avait légué sa fortune. En 1817, il se rendit à Paris, où il étudia le droit et les sciences politiques, et rentra dans son pays en 1821 au moment du mouvement révolutionnaire d'Ypsilanti. Nommé ministre des finances sous Al. Ghika, il fut en 1829 secrétaire du comité chargé de la rédaction du règlement organique et, sous l'administration Kisselef, l'un des trois membres du divan exécutif. De 1831 à 1837, il fut alternativement secrétaire d'État, ministre de l'instruction publique et ministre de la justice. En 1843, il fut candidat au trône de Valachie contre son frère Bibesco. Celui-ci l'ayant remporté, Stirbey n'hésita pas à accepter le portefeuille de l'intérieur (1841). En 1847, il se rendit à Paris, où il resta jusqu'à la chute de Bibesco (1848) ; lorsqu'il regagna Bucarest, il prit les rênes du gouvernement. En 1853, les Russes ayant envahi les Principautés, il reçut, de Constantinople, l'ordre de quitter le pays. Après l'élection de Couza, il se rendit en France, où il s'établit définitivement.

STIRLING, ville d'Écosse, ch.-l. de comté sur le Forth, un peu en amont de son estuaire ; 17.000 hab. Port fluvial. Fabrication de tissus de laine divers, de tapis, d'objets en cuir, d'instruments aratoires, carrosserie. Intéressant château, construit sur un rocher à pic.

STIRLING, comté de la partie centrale de l'Écosse ; 1.208 kilom. carr. ; 113.000 hab. Sol généralement accidenté, occupé par les derniers contreforts des Grampians, qui culminent ici au Ben Lomond, par 975 mètres d'altitude. La plus grande partie du comté est drainée par le Forth et par ses affluents. Richesses naturelles considérables ; agriculture et élevage actifs ; gisements miniers et métallurgiques importants : houille, fer, carrières. Industrie développée : filatures de laine, papeteries, impressions d'étoffes. Ch.-l. *Stirling*.

STIRLING (William-Alexander, comte DE), poète et homme d'État, né en Écosse en 1580, mort à Londres en 1640. Il composa des tragédies, fut secrétaire d'État pour l'Écosse (1626), pair du royaume (1630) et reçut le titre de comte (1633). On lui doit, outre ses tragédies, ouvrages aujourd'hui, *le Grand Jour du jugement*, poème ; la suite de *l'Arcadie* de Sidney, et une complainte poétique : *Aurora* (1604).

STIRLING (James), mathématicien anglais, né vers la fin du XVIIe siècle, mort vers 1766. Il donna en 1717, sous le titre de *Linex tertii ordinis Newtoniana* sive *Illustratio tractatus D. Newtoni de enumeratione linearum tertii ordinis*, un savant commentaire du résumé qu'avait laissé

Stirling-Maxwell, [illegible] né à [illegible] en 1818, [illegible] et philologue [illegible], devint professeur [illegible] de jeunes [illegible] nombre. Son principal [illegible] en français par H. Lasvignes [illegible], de l'égoïsme radical et [illegible] que, le mot est tout, le mot s'appelle [illegible] écarter la croyance à l'esprit, car la [illegible] oppression hiérarchique. Il faut [illegible] toute tyrannie [illegible] tive. Le moi est la source [illegible] Ce n'est que dans l'association d'êtres qui se [illegible] comme leur propre que la [illegible] et respectée, car on peut s'y faire valoir. On [illegible] Stirner *Geschichte der Reaktion* 1852.

Stirpe [illegible] et [illegible] n. f. ou f. Groupe [illegible] très peu les unes des autres.

Stize [illegible] Genre d'insectes hyménoptères porte-ai[illegible] [illegible] de cette quarantaine espèces répandues [illegible] sables du globe. Le *stize* [illegible] parties aux environs de Paris.

Stjordal, [illegible] de Norvège (prov. de Trondhjem [illegible] sur le Stjordalelf, rodentata [illegible] 7 000 hab.

Stlate [illegible] m. Mar. Bâtiment de course, dans l'Istrie.

Stoa [illegible] V. Conti *Giovanno Francesco*.

Stobée [illegible] f. Bot. Genre d'algues diatomées, de la famille [illegible] dont on connaît deux espèces de la mer du Nord et de l'Adriatique.

Stobée [illegible] **Jean de Stobes**, compilateur grec, [illegible] en Macédoine [illegible] vi[illegible] s. de notre ère. [illegible] auteur d'un *Anthologion*, recueil d'extraits, qu'il [illegible] pour son fils Septimius. Voulant donner à ce [illegible] le goût de la lecture, il réunit à son usage les meil[illegible] passages des auteurs grecs. L'*Anthologion* était un [illegible] d'éducation. Cet ouvrage contenait quatre [illegible] livre Ier traitant de la philosophie, des différentes [illegible] de Dieu et de ses attributs, de la nature et des [illegible] des; le livre II, des conditions de la connaissance [illegible] de la dialectique, de la rhétorique, de la poétique, [illegible] le livre III, des vertus et des vices; [illegible] IV, de la politique, de la famille, de l'économie do[illegible] ses arts. Sur chaque sujet, les citations des [illegible] prosateurs. Ces quatre livres [illegible] nous sont parvenus sous deux [illegible] *et ethicæ* liv. I-II, *Ho*[illegible] I-IV).

Stobes [illegible] Stobi, ville ancienne du nord de la Macédoine [illegible], sur la rivière [illegible], puis municipe, et [illegible] les Serviens la métropole de la province [illegible] Macédoine Salutaire (*Salubris* ou Macédoine [illegible] Ancien Testament.

Stock [illegible] m. (f. prov. rem. *souche* n. m. Comm. [illegible] vendre un marché dans un magasin [illegible] *de laines*. Dépôt en général : [illegible] de stock *de glace qui forme* [illegible] Fonds existant en nature [illegible] stock *de la Banque est un* [illegible] [illegible] grandes pièces de [illegible] ma atenue par [illegible] pour la [illegible]

Stock [illegible] dans [illegible] 1765 [illegible] [illegible] [illegible]

militaire de l'ambassade française. Il envoya au gouvernement impérial de nombreux documents, qui annonçaient au gouvernement français les préparatifs de la Prusse, mais dont il ne fut tenu aucun compte. Au début de la guerre de 1870-1871, il fit partie de l'état-major du général Lebœuf, puis de celui du maréchal Bazaine. Il regagna Paris après le siège de Sedan, et fut chargé de la défense du plateau d'Avron. En 1871, il fit paraître les *Rapports militaires écrits de Berlin, de 1866 à 1870*. Cet ouvrage étant une apologie de l'Empire en même temps qu'une attaque contre le gouvernement de Défense nationale, le colonel Stoffel fut mis à la retraite en 1872. L'année suivante, il se présenta sans succès à la députation contre les candidats républicains Barodet et de Rémusat. Il a publié : *la Dépêche du 29 août 1870, du maréchal Bazaine au maréchal de Mac-Mahon* (1874). *De la possibilité d'une future alliance franco-allemande* 1890). *Histoire de Jules César; guerre civique* (1887). *Guerres de César et d'Arioviste, premières opérations de César* (1891).



Stoffet.

STOFFLET (Jean-Nicolas), chef vendéen, né à Lunéville vers 1751, exécuté à Angers en 1796. Ancien soldat, garde des bois du comte de Maulevrier, il avait la réputation d'un sorcier ou d'un fanatique. Il se mit à la tête des Vendéens dès 1792, prit Cholet et fit partie des expéditions de Fontenay-le-Comte, de Saumur, d'Angers. Major général du généralissime d'Elbée, puis de Larochejaquelein, il prépara en Normandie une tentative qui échoua, fit alliance avec les autres chefs, Charette, Sapinaud et Marigny, et fut chargé de négocier le secours de l'Angleterre. Indigné de la conduite de Charette qui traita avec les bleus en février 1795, il réunit cinquante-cinq chefs pour résister à toute tentative de conciliation de la part du gouvernement républicain, mais il feignit de se soumettre en mai; c'est alors qu'il reçut du comte de Provence le brevet de lieutenant général et l'ordre de se réconcilier avec Charette; mais l'entente était impossible entre eux. Il continuait à traiter avec Hoche, sur les conseils, disait-il, de l'abbé Bernier. Une dernière fois, il essaya de rallier les royalistes. Fait prisonnier près de la forêt de Maulevrier, il fut fusillé peu de temps après.

STOGAY n. m. Myth. tart. V. NATIGUAY.

STOÏCIEN, ENNE (*si-in, èn'* — de *stoïque*) adj. Qui suit la doctrine de Zénon : *Philosophe* STOÏCIEN. ‖ Qui appartient, qui a rapport à la doctrine de Zénon : *La philosophie* STOÏCIENNE. ‖ Qui a la fermeté, l'égalité d'âme des philosophes stoïciens : *Peu de gens sont* STOÏCIENS.

— *École stoïcienne*, École philosophique fondée par Zénon.

— Substantiv. Philosophe de la secte de Zénon : *On apprend la vertu avec les* STOÏCIENS. (P. Leroux.) ‖ Par ext. Personne qui se conduit comme ces philosophes : *Les* STOÏCIENS *sont rares*.

— SYN. Stoïcien, stoïque. *Stoïcien* se dit plutôt de l'esprit de la doctrine de Zénon, et *stoïque* de l'humeur, de la conduite. Certaines gens affichent des principes *stoïciens*, et, à l'occasion, ne sont point du tout *stoïques*.

STOÏCISME (*sissm'* — de *stoïque*) n. m. Philos. Doctrine de Zénon.

— Fig. Fermeté, austérité semblable à celle des stoïciens : *Supporter ses malheurs avec* STOÏCISME.

— ENCYCL. Philos. Do Zénon, son fondateur, jusqu'à Epictète et Marc-Aurèle, la philosophie stoïcienne est demeurée identique à elle-même. Elle a son point de départ dans une physique assez compliquée. Son idée mère, c'est l'idée d'effort, de tension. Les souls êtres de la nature sont les corps; mais, en tous, le principe actif, la cause, la force, est inséparable de la matière; pas de matière sans force, pas de force sans matière. De ce que la force est inséparable des corps, il s'ensuit qu'elle est corporelle; elle pénètre la matière et remplit avec elle l'espace. L'élément qui est à la fois la force la plus active et le corps assez subtil pour tout pénétrer, c'est le feu. Dans le monde entier, c'est un feu artiste qui est à l'œuvre.

La logique stoïcienne est une application de cette idée. L'impression n'est qu'une affection passive; dès qu'il y a perception, il y a affirmation et jugement, c'est-à-dire effort. Le rapprochement comme l'enchaînement des idées est autant opération de la volonté que de l'intelligence. L'expérience est à l'origine de tout savoir; même les principes qui la dirigent dérivent d'une expérience antérieure et d'un ordre plus élevé.

La nature du principe dirigeant, qui est la raison, est de se connaître et de s'aimer. Tout être désire acquérir ce qui est approprié à sa constitution et écarter ce qui est étranger à cette dernière. En l'homme, au-dessus de ce qui lui est commun avec l'animal, il y a ce qui lui appartient spécifiquement, l'exercice conscient de la raison, lequel doit se traduire par l'acquisition de la science, la tempérance, le courage et la justice. Le souverain bien est dans l'effort pour arriver à la vertu. Tout le reste est indifférent et, de ce point de vue, la douleur elle-même n'est pas un mal. Cette conception entraîne également à dire que les vertus, comme les vices, n'admettent pas de degrés. Le sage réalise l'idéal de toutes les perfections, et son bonheur est sans limites.

Dans la pratique, les stoïciens admettent que, parmi les choses indifférentes, il y en a de préférables aux autres. Ils s'efforcent de rendre les hommes indépendants des circonstances extérieures. Ils préconisent une insensibilité qui a pour but d'assurer leur liberté intérieure, mais qui ressemble parfois à de la dureté. Enfin, mettant l'essentiel dans la raison et faisant de la raison une faculté commune à tous les hommes, ils considèrent ceux-ci comme égaux et ils arrivent à l'idée de la charité universelle.

Au delà de la nature humaine est une nature supérieure, que l'univers et l'homme même démontrent. Le monde forme un ensemble où tous les phénomènes sont liés. Les contraires s'entr'aident; le mal sert au bien. Tout est un. Il y a donc une âme de l'univers, cause de toutes les causes : Dieu. La métaphysique stoïcienne, panthéisme naturaliste, s'accorde, en un sens, avec la religion populaire. Car, pour elle, les différents dieux ne sont que les dénominations différentes d'une même divinité selon les puissances qu'elle déploie.

Les principaux stoïciens ont été Cléanthe et Chrysippe, qui furent, avec Zénon, les fondateurs de l'école, Ariston de Chio, Hérille de Carthage, Diogène de Séleucie, Sénèque, Epictète et Marc-Aurèle.

— BIBLIOGR. : F. Ogereau, *Essai sur le système philosophique des stoïciens* (Paris, 1885).

STOÏCISER v. n. Affectionner, ou afficher, les doctrines stoïciennes, le stoïcisme. (Rare.)

STOÏCITÉ (de *stoïque*) n. f. Fermeté, égalité d'âme, digne d'un stoïcien, dans la vie courante. (Rare.)

STOÏLOV (Constantin), homme politique bulgare, né en 1853, mort en 1901. Il était originaire de la Roumélie. Après avoir fait ses études de droit à Heidelberg, il fit partie en 1879 de l'assemblée de Tirnovo, qui élabora la première constitution bulgare et élut le prince Alexandre de Battenberg. Il fut membre de la députation chargée d'aller chercher le prince à Livadia, et l'accompagna comme secrétaire dans son voyage à travers l'Europe. En 1882, il fut ministre des affaires étrangères et des cultes, puis il eut le portefeuille de la justice. Après l'abdication du prince Alexandre, il fut ministre de la justice pendant la régence et fit partie de la députation, envoyée en Europe, qui appela au trône de Bulgarie le prince Ferdinand. Sous le règne de ce prince, il eut à diverses reprises le ministère de la justice, de l'intérieur et des affaires étrangères. Il se retira du cabinet en 1899.

STOÏQUE (*ik'* — du lat. *stoicus*, gr. *stoikos*; de *stoa*, portique, parce que Zénon enseignait la philosophie sous les colonnes du Portique) adj. Qui tient de la fermeté, de l'insensibilité des stoïciens : *Cœur* STOÏQUE.

— Substantiv. Personne stoïque :

> Qu'un *stoïque* aux yeux secs vole embrasser la mort,
> Moi, je pleure et j'espère; . . . . . .
> A. CHÉNIER.

— SYN. Stoïque, stoïcien. V. STOÏCIEN.

STOÏQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière stoïque; avec le courage, la fermeté d'un stoïcien.

STOKE-NEXT-GUILFORD, comm. d'Angleterre (comté de Surrey), sur le Wey, affluent de la Tamise; 6.700 hab.

STOKES, comté des Etats-Unis (Caroline du Nord), sur le Dan, branche du Roanoke; 21.000 hab. Ch.-l. *Danbury*.

STOKES (George-Gabriel), mathématicien et physicien anglais, né à Skreen (comté irlandais de Sligo) en 1819. Professeur de mathématiques à l'université de Cambridge depuis 1849, membre de la Société de philosophie de cette ville et de la Société royale à Londres depuis 1851, il s'est occupé, dans ses nombreux mémoires, des diverses parties de la mécanique supérieure, surtout de la dynamique et de l'étude des vagues, de l'acoustique, de la théorie du son, de l'étude du spectre en optique, de l'absorption et de la polarisation de la lumière, etc. Il a créé la théorie actuelle de la fluorescence, que jusqu'à lui on n'avait qu'entrevue (1852).

STOKES-ADAMS (MALADIE DE), maladie décrite par Adams en 1827 et par Stokes en 1846, et qui est caractérisée par le ralentissement permanent du pouls; mais ce symptôme principal est accompagné de divers troubles nerveux, tels que vertiges, syncopes, attaques apoplectiques ou épileptiformes, etc.

STOKE-UPON-TRENT, ville d'Angleterre (comté de Stafford), sur le *Trent* et sur le *canal du Trent* au Mersey; 20.000 hab. Importante fabrication de porcelaine et de faïence, de briques émaillées.



A, stola.

STOLA mot lat., dérivé du gr. *stolé*, même sens) n. f. Antiq. rom. Robe des dames romaines. ‖ Robe de cérémonie, en usage chez les Mèdes et les Perses. On dit aussi STOLE.)

— ENCYCL. La *stola* ne pouvait être portée que par les personnes jouissant du droit de cité romaine. Elle se portait par-dessus la tunique, avec manches si la tunique n'en avait pas, et inversement. Un lien de cuir souple la serrait au-dessous des seins, et un autre au-dessus des hanches. Dans l'intervalle, la *stola* bouffait en faisant mille petits plis. Un ornement, appelé *instita*, était cousu sous la ceinture et traînait par derrière en longue queue.

STOLBERG (Christian, comte DE), poète allemand, né à Hambourg en 1748, mort près d'Eckenförde (Slesvig) en 1821. Sa vie est intimement liée à celle de son frère Frédéric-Léopold, avec lequel il se rendit à Gœttingue, où tous les deux firent partie de l'union poétique du *Hainbund*, puis de l'*Almanach des Muses*. Ils virent Gœthe à Francfort, entreprirent avec lui le voyage de Suisse, mais se brouillèrent en route. La vie des deux frères se sépare au retour de Suisse. Christian est nommé (1777) bailli à Fremsbuttel, en Holstein, et rentre trois ans après dans la vie privée. Il a écrit, avec son frère : *Poésies lyriques* (1779); *Drames avec chœurs* (1787); *Poésies patriotiques* (1815); et diverses traductions. — Son frère, FRÉDÉRIC-LÉOPOLD **Stolberg**, né à Bramstedt en 1750, mort à Sondermuhlen, près d'Ospal ruck, en 1819, fut ministre du duc d'Oldenbourg à Copenhague, à Saint Petersbourg et à Berlin, et devint directeur des finances du prince-évêque de Lubeck. En 1800, il abjura le luthéranisme pour le catholicisme. Il a écrit, outre les œuvres faites en collaboration avec Christian : *Iambes* (1784); *l'Ile*, roman (1788); *Nouveaux anecdotes chrétiennes*; *Histoire de la religion chrétienne* (1806-1818); *Traité de l'amour de Dieu* (1827); *Vie d'Alfred le Grand* (1831); et des traductions en vers d'Homère, Platon, Ossian. Ses poésies ne manquent ni de feu ni de passion.

STOLBERG, ville d'Allemagne (Prusse, présid. d'Aix-la-Chapelle), sur le Vichtbach, branche de l'Inde, affluent de la Roer; 13.600 hab. Industrie métallurgique active. Manufacture de glaces; verreries. Mégisserie. Fabrique de produits chimiques. Mines de houille, de zinc et de plomb.

STOLBOVO, hameau de la Russie d'Europe (gouvern. de Saint-Pétersbourg), sur la Siass, tributaire du lac Ladoga. Là fut conclu, entre Russes et Suédois, en 1617, le traité qui cédait à ces derniers l'Ingrie et la Carélie.

STOLIFÈRE (*stolifer*; de *stola*, robe et *ferre*, porter) adj. Antiq. rom. Qui porte une stola.

— n. m. Nom donné par Varron à ceux qui portent les robes, comme les membres du clergé, de la magistrature et de la faculté de médecine.

STOLISTE (*list'* — gr. *stolistés*; de *stolos*, robe) n. m. Antiq. Nom donné par les Grecs au prêtre égyptien qui donnait l'ensevelissement religieux et toilettait les momies.

STOLLBERG, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), sur la Wurschutz; 7.500 hab. Fabriques de bonneterie, de machines à coudre.

STOLLHOFEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade, cercle de Baden), entre la Saxe, affluent du Rhin, et le dernier fleuve, 1.200 hab. Pendant la guerre de succession d'Espagne, des lignes de retranchements furent établies à cet endroit et défendues avec succès par le prince Louis de Bade contre l'armée française de Villeroi.

STOLON n. m. ou **STOLONE** n. f. du lat. *stolo*, rejeton) Bot. Nom de bourgeons axillaires de beaucoup de plantes vivaces, qui, en se développant, allongent démesurément leur premier entre-nœud ou mérithalle et s'enracinent au niveau de la première feuille, comme les fraisiers, par exemple. Quand, au lieu d'être à la surface du sol, l'allongement se fait souterrainement, on applique l'épithète de « rhizome » au stolon.

— Anat. *Stolon prolifère*, Sorte de bourgeon qui, chez certains animaux inférieurs, donne naissance, sans fécondation, à un individu distinct.

STOLONIFÈRE (du lat. *stolo, onis*, stolon, et *ferre*, porter) adj. Se dit des plantes qui émettent des stolons : *L'ansérine est une plante* STOLONIFÈRE.

STOLONISATION (*si-on*) n. f. Biol. Production anormale de stolons dépourvus d'hydranthes, observée par Giard sur des colonies de campanulaires fixées sur des algues.

STOLONOMIE (*mi* — du gr. *stolos*, flotte, et *nomos*, règle) n. f. Art d'équiper les flottes. Vx.

STOLP, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Köslin), sur la *Stolpe*; 24.900 hab. Ch.-l. de cercle. Fonderie de fer. Fabriques de machines et de plumes.

STOLTZ (Victoire NOEL, dite **Rosine**), cantatrice dramatique, née et morte à Paris (1815-1903). Elle fut élève à Paris de l'école de Choron. Sous le nom de Mme TERNAUX, elle accepta en 1831 un engagement au théâtre de Bruxelles, puis elle passe à Spa, à Anvers, Lille, Amsterdam, comme seconde chanteuse; elle retourne alors à Anvers et enfin à Bruxelles, où elle est engagée comme première chantouse d'opéra et d'opéra-comique. Elle remporte surtout un succès éclatant dans *la Juive*, qu'elle chante avec Nourrit, lequel, dès son retour à Paris, la fait engager à l'Opéra, où elle débuta en 1837. Elle parut avec éclat, dans les grands rôles du répertoire. Outrée des effets d'une cabale montée contre elle à la première représentation de *Robert Bruce*, elle quitta l'Opéra, et alla donner des représentations en province et à l'étranger, cependant, en 1854, elle fit une courte apparition à l'Opéra. Elle avait épousé, en dernier lieu, don Emmanuel de Godoy, prince de la Paix.

STOLZE (Henri-Auguste-Guillaume), inventeur de la méthode de sténographie qui porte son nom, né et mort à Berlin (1798-1867). Forcé de compléter son instruction pendant ses veillées, il rechercha pour gagner du temps une manière d'écrire abrégée et rapide, et, à dater de 1823, il fit de la sténographie son occupation principale. C'est à lui que l'on doit l'introduction de l'étude de la sténographie dans les écoles et dans les universités de l'Allemagne et son emploi dans les écritures commerciales. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Manuel théorique et pratique de sténographie allemande pour les écoles supérieures et pour l'enseignement sans maître* 1841); *Cours complet de sténographie* 1852); *Manuel stenographique* 1852. *Guide de sténographie allemande* 1867).

STOMACACE n. f. Pathol. Syn. de STOMATITE GANGRENEUSE.

STOMACAL, ALE, AUX (du lat. *stomachicus*; gr. *stomachikos*) adj. Qui appartient à l'estomac : *La digestion* STOMACALE *est acide*.

— Bon, salutaire à l'estomac : *Vins* STOMACAUX.

STOMACHIQUE (*chik'* — du lat. *stomachus*, estomac) adj. Therap. Se dit d'un médicament propre à rétablir en cas de troubles légers le fonctionnement de l'estomac, en provoquant les contractions des fibres musculaires lisses de la paroi de l'estomac.

— n. m. : *Un bon* STOMACHIQUE.

STOMALGIE (*jî* — du gr. *stoma*, bouche, et *algos*, douleur) n. f. Douleur dans la bouche. Mot mal formé, il faudrait dire *stomatalgie*.

STOMATE (du gr. *stoma, atos*, bouche) n. m. Bot. Petit appareil dont le rôle est de faciliter la respiration ou l'émission des liquides des végétaux aériens.

— Anat. Petit orifice que l'on observe dans certains tissus et spécialement dans les *endothéliums*, où il est dû au passage des cellules migratrices (leucocytes, phagocytes) sortant d'un capillaire par diapédèse, et qui écartent, sans les perforer, les cellules endothéliales les unes des autres. V. STOMATE.

— ENCYCL. Bot. Les *stomates* sont issus primitivement d'une cellule mère épidermique qui se divise en deux cellules contiguës et dont la membrane en contact se disjoint pour laisser une fente en boutonnière ou ostiole permettant le passage des fluides, air ou vapeur d'eau, aux tissus plus profondément situés. Cette fente s'ouvre ou se ferme, suivant l'état d'humidité ou de sécheresse de l'atmosphère.

Ces organes sont les plus importants pour la respiration des plantes à chlorophylle. Ils manquent sur les feuilles des plantes aquatiques, excepte aux surfaces qui émergent de l'eau; on en a cependant remarqué sur les jeunes feuilles de ces plantes et aussi sur les organes souterrains de certains végétaux. On a compté un nombre très variable de stomates par millimètre carré de feuille : depuis 1 jusqu'à 100, et même au delà de 600, suivant les espèces.

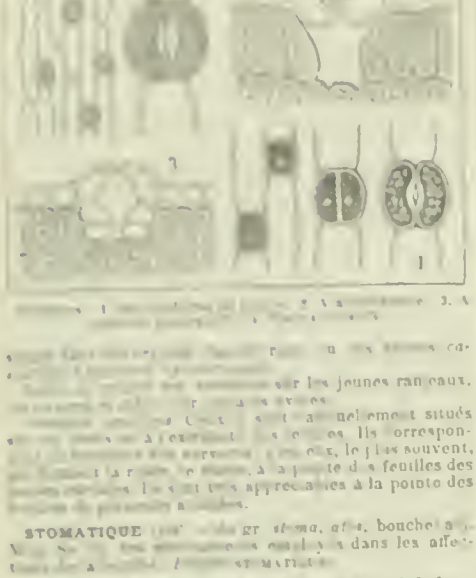

[illegible] les jeunes ranuncaux.

STOMATIQUE [illegible] gr. *stoma, atos*, bouche] n. m. [illegible] dans les affections [illegible] ST MATITE.

STOMATITE [illegible] gr. *stoma, atos*, bouche] n. f. Inflammation [illegible] de la bouche et des gencives.
— Encycl. Les *stomatites* sont primitives ou secondaires, suivant [illegible] ou la cause, sont [illegible] la *stomatite ulcéreuse*, la *stomatite aphteuse*, la *stomatite couenneuse*, la *stomatite mercurielle* (V. MERCURE), et symptomatiques [illegible] observent au cours de diverses maladies fièvres éruptives, diabète, syphilis, etc.
[illegible] est caractérisée par une rougeur [illegible] accompagnée par plaques [illegible] la muqueuse buccale. Elle s'accompagne de chaleur [illegible] gêne et est due à l'abus du tabac, [illegible] brûlures légères, etc. Elle dure [illegible] par [illegible] hygiéniques fréquents, des collutoires [illegible] au borax, des gargarismes au chlorate [illegible]
La *stomatite couenneuse* ou *diphtéritique* ou *membraneuse* débute par [illegible] plaques grisâtres, irrégulières, disséminées sur [illegible] rouge, œdémacée. Elle provoque une grande [illegible] On l'observe chez les enfants débilités, [illegible] les cachectiques, chez les jeunes soldats; émigrations [illegible] épidémique. Elle atteint surtout les surmenés. Le traitement [illegible] spécifique est le chlorate de potasse [illegible] et [illegible] gestion, et, si les ulcérations restent [illegible] ou [illegible] le nitrate d'argent.

STOMATO-GASTRIQUE [illegible] gr. *stoma, atos*, bouche, et [illegible] Anat. Qui appartient à la bouche et à [illegible] *nerf stomato-gastrique*, Ganglion nerveux [illegible]

STOMATOLALIE [illegible] — du gr. *stoma, atos*, bouche, et [illegible] f. Fermeture [illegible] rectangulaire fermée. Dans [illegible] la perméabilité nasale est [illegible] arrêtée, de telle sorte que [illegible] voyelles nasales et parle [illegible]

STOMATOLOGIE [illegible] — du gr. *stoma, atos*, bouche, et [illegible] f. Partie de la médecine qui s'occupe [illegible] la bouche.

STOMATOPLASTIE [illegible] gr. *stoma, atos*, bouche, [illegible] f. Chir. Restauration de la [illegible] par exemple.

STOMATOPODES [illegible] m. pl. Ordre de crustacés, renfermant [illegible] — *Le* STOMATOPODE.

STOMATORRAGIE [illegible] gr. *stoma, atos*, bouche, [illegible] Hémorragie buccale.

STOMATORRAGIQUE [illegible] adj. Pathol. Qui a rapport [illegible]

STOMATOSCOPE [illegible] gr. *stoma, atos*, bouche, et [illegible] Instrument [illegible] permettant [illegible] la bouche [illegible] pratiquer [illegible]

STOMFA, [illegible] d'Autriche-Hongrie [illegible] Moravie, [illegible] hab. [illegible]

STOMIAS [illegible]

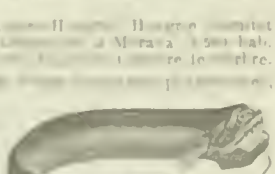

[illegible] Le *stomias* [illegible] les profondeurs [illegible] Méditerranée, [illegible] plusieurs [illegible] Nice [illegible]

STOMOCÉPHALE [illegible] gr. *stoma*, bouche, et *képhalé*, tête] adj. Se dit [illegible] Ayant [illegible] la bouche [illegible] tête [illegible]

STOMOCÉPHALIE [illegible] n. f. Tératologie [illegible] des stomocéphales.

STOMO-GASTRIQUE [illegible] du gr. *stoma*, bouche, et de *gastr* [illegible] Anat. Se dit d'une artère appelée aussi *artère stomato-gastrique*.

STOMOXE n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, [illegible] voisins des taons, répandus sur l'hémisphère nord.
— Encycl. Les *stomoxes* ou *stomoxys* sont des mouches ressemblant absolument aux mouches domestiques, mais dont la trompe est [illegible] et [illegible] puis [illegible] avec lesquels [illegible] perce la peau [illegible] et des [illegible] pour sucer [illegible] sang; leurs larves [illegible] se développent [illegible] dans le fumier. Le [illegible] piquant (*stomoxys calcitrans*) [illegible] compte parmi les [illegible] capables [illegible] le charbon.



Stomoxe (gr. 2 fois).

STOMPWIJK, [illegible] bourg agricole des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), dans [illegible] la banlieue de Leyde; 3 000 hab.

STONE (mot angl., signif. *pierre*) n. m. Métrol. Poids anglais de 14 livres, dont on se sert dans la langue du turf.
— Ch. de f. Nom donné, dans les premières installations des chemins de fer, aux dés de pierre sur lesquels on faisait quelquefois porter les coussinets des rails.

STONE, ville d'Angleterre (comté de Stafford), sur le Trent, branche du Humber; 15.000 hab. Fabrique de poteries, chaussures; brasseries.

STONEFIELD, ville d'Ecosse (comté de Lanark); 4.510 hab.

STONEHAM, bourg des Etats-Unis (Massachusetts); 5.690 hab. Cordonnerie.

STONEHAVEN, ville maritime d'Ecosse, ch.-l. du comté de Kincardine, sur la *baie de Stonehaven* (mer du Nord), à l'embouchure du Carron et du Cowie; 4.000 hab. Bon port. Pêcheries. Vieux château de Dunnotar.

STONEHENGE, groupe de monuments mégalithiques, situé dans la plaine de Salisbury, en Angleterre (Wiltshire). Il se composait de deux allées de pierres concentriques, dont la rangée extérieure est en partie détruite.



Stonehenge.

STONINGTON, ville des Etats-Unis (Connecticut), sur le Long Island Sound; 9.000 hab. Port actif. Minoteries.

STONY-POINT, bourg des Etats-Unis (New-York), sur le fleuve Hudson; 5.500 hab. Briqueteries, minoteries.

STOOP (*stoup*) n. m. Ancienne mesure de capacité des Pays-Bas, pour les liquides, valant 2l,748.

STOP (*stop*' — impérat. du verbe angl. *to stop*, arrêter) interj. Mar. Cri qu'on pousse pour ordonner au mécanicien d'un bateau à vapeur d'arrêter la machine, ou pour prévenir celui qui jette le loch que le sable est passé.
— Manèg. Cri que pousse le cavalier pour arrêter son cheval.

STOP, dessinateur français. V. MOREL-RETZ.

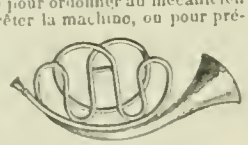

Stopf-trumpet.

STOPF-TRUMPET (mot allem., signif. *trompette à sons bouchés*) n. m. Instrument de musique inventé au XVIIIe siècle et abandonné vers 1830, et que l'on employait comme le cor en mettant la main dans le pavillon pour faire baisser d'un demi-ton chacun des sons de l'échelle harmonique.

STOPPAGE n. m. Techn. Syn. de RENTRAYAGE.

STOPPENBERG, comm. d'Allemagne (Prusse), présid. de Dusseldorf, entre la Ruhr et l'Emscher; 4.755 hab. Mines de houille importantes.

STOPPER v. a. Techn. Syn. de RENTRAIRE.

STOPPER ou **STOPPEN** (de l'angl. *to stop*) v. n. Arrêter dans le langage des marins et des mécaniciens.

STOPPEUR (*sto-peur* — rad. *stopper* n. m. Mar. Appareil servant à arrêter une manœuvre en mouvement.
— Etrangl. Appareil à lunette servant à arrêter et à maintenir la chaîne au passage du pont.

STOPPEUR, EUSE n. Techn. Syn. de RENTRAYEUR, EUSE.

STOPY n. m. Métrol. Mesure linéaire de Pologne, valant [illegible]

STOQUER (*ké*) v. a. Dans le raffinage du sucre, Régler le [illegible] un fourneau de manière à avoir partout une température uniforme.

STOQUEUR (*keur*) n. m. Ringard servant à stoquer.

STORAX n. m. Bot. Baume naturel fourni par le *styrax officinal* et dont on connaît plusieurs sortes : *Storax en larmes*, d'une odeur balsamique des plus suaves; *storax en pains*, moins estimé que le précédent. Ces produits entrent dans la composition de quelques composés pharmaceutiques; on les emploie encore en parfumerie.)

STORCH (Nicolas), né à Stollberg (Saxe) vers la fin du XVe siècle, mort à Munich en 1525. En 1520, il était tisserand à Zwickau (Saxe). Il adhéra à la doctrine de Luther, se déclara contre le mariage, pour le communisme, contre [illegible] fut [illegible] arrêté. Il se lia avec Thomas Munzer et fonda avec lui une secte nouvelle, celle des « prophètes de Zwickau ». Chassé de Zwickau, il se rendit à Wittenberg (1521) où Karlstadt se montrait favorable à ses doctrines, et par sa prédication causa des troubles parmi les protestants. Alors, Luther retourna à Wittenberg, prêcha contre les prophètes et obtint leur bannissement (1522). Storch parcourut la Thuringe et la Franconie, gagna les pauvres à sa doctrine, et provoqua une terrible révolte des paysans (1522). Il erra longtemps en Allemagne et se réfugia finalement à Munich.

STORE (de l'ital. *stora*; lat. *storea*, natte) n. m. Rideau d'un tissu quelconque, qui se baisse ou se lève, au lieu de se tirer sur les côtés comme les rideaux ordinaires.
— Tuyau de fer blanc sur lequel s'enroule un store d'étoffe.
— Encycl. Les *stores* nous sont venus de l'Orient par l'Italie. Ce furent d'abord des nattes de paille fine tissée, formant un canevas plus ou moins serré; puis vinrent les étoffes de poil de chèvre et de lin, qu'on suspendait par les deux coins du haut à deux crochets ou deux anneaux et qu'on laissait flotter ou qu'on tendait à deux bâtons posés obliquement. On trouva ensuite des systèmes d'appareils pour enrouler ces stores, les dérouler à volonté et leur donner l'inclinaison désirée.

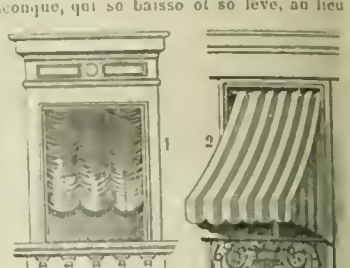

1. Store à l'italienne; 2. Store ordinaire.

Les stores proprement dits se divisent en trois espèces : les stores ordinaires ou *stores de coticot*, de guipure ou de mousseline, glissant contre la fenêtre; les *stores à l'italienne* ou *bannes* et les *stores de bois* ou *stores chinois*, manœuvrant à l'extérieur.

STORELLI (Félix-Marie-Ferdinand), peintre de paysage italien, né à Turin en 1778, mort en 1854. Parmi ses tableaux, dont la plupart ont figuré aux Salons de Paris, on cite le *Portrait du maréchal de Schomberg*, dans les galeries de Versailles, et une *Vue prise dans le parc de Neuilly*. On a aussi de lui des aquarelles au musée de Versailles : *Bataille d'Abensberg* et *Combat de Znaim*.

STOREY (George-Adolphe), peintre anglais, né à Londres en 1834. Il s'est adonné à la peinture de genre et il excelle à représenter les enfants. Citons de lui : *Déjeuner d'enfants*, *l'Elève timide*, *Enfants allant à l'école*, *les Visiteurs de Noël chez la grand'mère*, *Leçon de danse*, *le Vieux Soldat* (exposé à Paris en 1878), *l'Amant timide*, *le Messager affamé*, etc.

STORIOUNKAR ou **STOR JUNKAR**, dieu de la chasse et de la pêche, que les Lapons adorent sous forme d'énormes pierres à peine dégrossies.

STORM (Jean-Théodore-Woldsen), poète et romancier allemand, né à Husum (Slesvig) en 1817, mort à Hademarschen en 1888. Destiné par son père, qui était avocat, à la carrière juridique, Storm fit ses études de droit à Kiel et à Berlin. C'est pendant son séjour à Kiel que, s'étant lié avec les frères Théodore et Tycho Mommsen, il publia avec eux un volume de poésies, *Liederbuch dreier Freunde* (1843). Ses études terminées, il se fixa dans sa ville natale, où il exerça la profession d'avocat. Ses sentiments germanophiles déterminèrent le gouvernement danois à lui enlever ses fonctions. Il quitta son pays pour entrer dans la magistrature prussienne. Après l'annexion du Slesvig-Holstein à la Prusse (1864), il retourna à Husum en qualité de gouverneur, puis de juge. Admis à la retraite en 1880, il s'établit à Hademarschen.

Les vers de Storm se rapprochent par le ton de la chanson populaire, du *lied*. Ses nouvelles, au nombre d'une cinquantaine, forment un ensemble imposant. La base de ses récits et leur élément important est toujours le sol natal. La plus populaire des œuvres de Storm est *Immensee* (1852). De ses autres nouvelles, on peut citer au moins *Pole Poppenspäler* (1876); *Boldjer Busch* (1887), et *le Cavalier au cheval blanc* (1888), son dernier récit.

STORM (Gustav), historien norvégien, né à Rendalen en 1845. Il fit ses études à Christiania, devint en 1877 professeur dans la même ville, fut nommé (1883) secrétaire de la Société des sciences de Christiania. On lui doit un nombre considérable de monographies, travaux historiques : *le Cycle de Indrik de Bern*, *Etudes sur les voyages en Vinland*, *la Saga d'Erik le rouge*, *Monumenta historica Norvegiæ*, *Regesta diplomatica Norvegiæ*, etc.

STORMONT, comté du Canada (prov. d'Ontario), sur la rive gauche du Saint-Laurent; 792 kilom. carr.; 13.000 hab.

STORNELLO (mot ital.) n. m. Littér. ital. Poésie populaire de sujet amoureux ou satirique, qui s'exprime sous la forme de sentences rimées et alternées.

STORNOWAY, ville maritime d'Ecosse (comté de Ross et Cromarty), sur la côte orientale de l'île de Lewis (Hébrides), sur une baie profonde; 2.700 hab. Port de pêche.

STOROZYNETZ ou **STOROZYNEC**, ville d'Austro-Hongrie (Bukovine), ch.-l. de district, sur la rive gauche du Sereth, affluent gauche du Danube; 5.000 hab.

STORTHING (*stor'-tin'gh*) n. m. Parlement norvégien.
— Encycl. V. Norvège.

STORTZ n. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité employée à Zurich pour les liquides. (Elle valait le quart du mass, ou 1l,82.

STORY, comté des Etats-Unis (Iowa), sur le Skunk, affluent du Mississipi; 22.000 hab. Ch.-l. *Nevada*.

STOSCH (Philippe, baron DE), diplomate et archéologue, né à Kustrin en 1691, mort à Florence en 1757. Il étudia la théologie, puis fit de nombreux voyages pour étudier sur place les chefs-d'œuvre artistiques de tous les pays. Il vécut ensuite, en qualité d'agent de l'Angleterre, à Rome et à Florence. Il laissa une riche collection d'objets d'art de toutes sortes. C'est lui qui, à Augsbourg, découvrit et acheta la fameuse *Table de Peutinger*.

STOSS (Veit), sculpteur allemand, appelé encore *Feyt Stoss* ou *Fyt Stoss*, né à Nuremberg vers 1445, mort dans cette ville en 1533. En 1477, compromis dans une affaire

e faux, il quitta sa patrie et alla séjourner à Cracovie, travailla en Pologne, en Bohême et en Hongrie, et retourna en 1496 à Nuremberg. Parmi ses œuvres, il faut citer ses sculptures en bois de l'église Notre-Dame à Cracovie qui représentent *la Vie, la Mort* et *l'Assomption de la Vierge*; le tombeau du roi Casimir IV, en marbre rouge, dans la cathédrale de la même ville; et, à Nuremberg, le *Couronnement de la Vierge* (musée Germanique); *la Salutation angélique* (église Saint-Laurent); *la Vierge* (Saint-Sebald); *la Crucifixion* (Saint-Sébold); etc.; une autre *Vierge* (musée Germanique), etc.

STOT n. m. Expl. des mines. Syn. de ESTAU.

STOTHARD (Thomas), peintre anglais, né à Londres en 1755, mort en 1834, élève de Reynolds et de Wilson. Il se distingua d'abord par des dessins qu'il fournit à diverses publications périodiques, puis fut chargé par le marquis d'Exeter de peindre le grand escalier de son château de Burleigh. Ce travail, qui dura quatre ans, se composa de trois grands tableaux représentant : *la Guerre, l'Intempérance* et la *Descente d'Orphée aux Enfers*. A la même époque, Stothard illustra une édition de *Gessner*, la *Galerie historique* de Boyer, le *Shakspeare* de Heat et Kearsley, le *Voyage de Gulliver*, les *Mille et une nuits*, les *Essais* d'Addison, la *Chronique* de Froissart, *Clarisse Harlowe*, etc. On lui doit encore des figures allégoriques de *la Charité* et de *la Victoire*, etc. Ses derniers grands travaux, les frises de *Buckingham-Palace* dans Saint-James Park, furent interrompus par la mort du roi George IV.


Stothard.

STOTHARD (Charles-Alfred), peintre anglais, fils du précédent, né à Londres en 1786, mort à Beer-Ferrers Devonshire en 1821. Élève de son père, il débuta, en 1811, à l'Exposition de Somerset-House, par le *Meurtre de Richard II au château de Pomfret*, tableau d'une vérité saisissante. Entraîné par son goût pour l'archéologie, Stothard s'adonna à l'illustration des antiquités nationales de son pays, et particulièrement à la représentation des monuments funéraires subsistant en grand nombre dans les anciennes églises de la Grande-Bretagne. Ses *Monumental Effigies of Great Britain* (1812-1823) donnent une connaissance complète du costume adopté en Angleterre depuis la première période de l'histoire jusqu'au règne de Henri VIII. Un antiquaire, Samuel Lysons, l'avait chargé de composer des dessins pour sa *Magna Britannia* (1806-1811). Il accomplit plusieurs voyages en France, où il découvrit de précieux documents artistiques et archéologiques, et d'où il rapporta des dessins qui furent publiés avec les impressions de voyage rédigées par sa femme : *Lettres écrites pendant un voyage en Normandie, en Bretagne et autres parties de la France* (1818). Il reprit ensuite à travers l'Angleterre ses pérégrinations, pour réunir les matériaux nécessaires à ses *Effigial monuments*. Puis il gagna la Hollande. C'est au retour de ce dernier voyage qu'il mourut dans un château du Devonshire, victime d'un accident.

Il a laissé inachevés : *Peintures anciennes découvertes sur les murailles de l'ancien palais de la Chambre-des pairs; les Usages et les Costumes de l'Angleterre sous le règne d'Elisabeth*; etc.

STŒTTERITZ, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig]); 6.617 hab. Forge et fonderie de fer.

STOUDÉNETZ, bourg de Russie (gouv. de Simbirsk [distr. de Syzran]); 3.000 hab.

STOUDION, couvent de Byzance, fondé au Ve siècle par le patrice Stoudios, sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Ce fut l'un des monastères les plus célèbres de la capitale. L'église du couvent existe encore : c'est la mosquée d'*Imrakhor-Djanci*.

STOUGHTON, bourg des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Norfolk]); 5.500 hab. Filatures de laine.

STOÛPA n. m. Monument funéraire indien, renfermant les cendres ou des reliques des bouddhas, des saints et de grands personnages, ou simplement commémoratif.

— ENCYCL. Primitivement, un *stoûpa* se composait d'une base cylindrique, construite en pierres ou en briques et recouverte d'une calotte hémisphérique en terre battue, quelquefois surmontée d'un ornement conique ou d'un mât décoré d'un nombre impair de parasols d'honneur. Au centre de la partie cylindrique, était réservée une cavité maçonnée appelée *Tchaitya*, dans laquelle on déposait un coffret ou châsse contenant les reliques corporelles du saint personnage ou l'honneur de qui le monument était élevé

STOURBRIDGE, ville d'Angleterre (comté de Worcester), sur le *Stour*, affluent du Severn; 10.000 hab. Verreries, hauts fourneaux, briqueterie.

STOURDZA (Alexandre), écrivain roumain, né en 1791, mort à Mansyr (Bessarabie) en 1851. Fils d'un boyard moldave qui passa en 1792 au service de la Russie, il fit de fortes études en Allemagne et entra, après 1817, au conseil d'Etat de Russie. Il est surtout connu comme publiciste. Citons, parmi ses écrits : *Betrachtungen über die Lehre und den Geist der orthodoxen Kirche* (1817); *Mémoire sur l'Etat actuel de l'Allemagne* (1818), où il dénonce les universités allemandes comme des foyers de l'esprit révolutionnaire et de l'athéisme; *Coup d'œil sur les universités de l'Allemagne* (1818); *la Grèce en 1821* (1822); *Œuvres posthumes historiques, philosophiques et littéraires* (1858-1861).

STOURDZA (Basile), homme politique roumain, né et mort à Berlad (1810-1870). Après avoir fait ses études en Moldavie et à l'étranger, il se voua à l'agriculture jusqu'en 1849; il fut alors nommé juge au divan princier de Jassy et, un an après, ministre des travaux publics. En 1856, il devint président au divan princier et, en 1857, commissaire à la banque nationale de Moldavie. En 1858, il fut élu membre de la lieutenance princière de Moldavie et, après l'élection de Couza, président du conseil (1859). Nommé premier président de la cour de cassation (1862), il rentra dans la vie privée en 1868.

STOURDZA (Ionitza), prince moldave de 1821 à 1828. Nommé au gouvernement de la Moldavie par le sultan, il eut à lutter perpétuellement contre l'opposition des grands boyards, favorables à la Russie. Il finit par succomber, après avoir organisé la Moldavie.

STOURDZA (Michel), prince de Moldavie (1834-1849), né en 1795, mort à Paris en 1861. Nommé ministre des finances sous l'administration de Kisseleff, il fit partie de la commission chargée de la rédaction du règlement organique. Délégué en 1830 à Petersbourg comme représentant de la Valachie, pour soumettre au tsar la nouvelle constitution, il sut gagner les sympathies du monarque et, grâce à son appui, il obtint le trône de Moldavie (1834), qu'il garda jusqu'à la convention de Balta-Liman (1849), quand il fut remplacé par son neveu Grégoire Ghica. Retiré à Paris, il y mourut, laissant une fortune énorme. — Son fils GRÉGOIRE, homme politique, né à Jassy, servit dans l'armée ottomane, puis dans l'armée moldave, avec le nom de Muklis-pacha. En 1859, il posa sa candidature au trône de Moldavie contre celle de son père, qu'il combattit avec acharnement. Ces divisions facilitèrent le succès du parti national-unioniste. Grégoire Stourdza, depuis 1859, a siégé tantôt au Sénat, tantôt à la Chambre de Roumanie. Il a publié : *les Lois fondamentales de l'univers* (1851).

STOURDZA (Demètre), homme politique et publiciste roumain, né à Miclausen, dans le district de Roman, en 1833. Après avoir fait ses études à Munich, Bonn et Berlin, il rentra en Roumanie où, à l'âge de vingt-quatre ans, il fut nommé secrétaire du divan *ad hoc* et, un an après (1858), secrétaire de la commission intérimaire qui précéda l'élection du prince Couza. Secrétaire particulier de celui-ci et plus tard ministre en Moldavie, il se tint pendant quelques années à l'écart de la politique. A la chute de Couza (1866), il fit partie du gouvernement formé par la lieutenance princière et garda le portefeuille des travaux publics jusqu'au 2 mars 1867. Ministre des finances dans le cabinet du prince Jean Ghica (1870-1871), il fut de 1876 à 1878 alternativement ministre des finances, des travaux publics, des affaires étrangères et de l'instruction publique sous la présidence de Jean Bratiano. A la mort de celui-ci, il fut proclamé chef du parti libéral (1892 et, en 1895, il forma un cabinet libéral sous sa présidence. Il fut un des principaux fondateurs du crédit foncier rural. Membre et secrétaire perpétuel de l'Académie roumaine, il dirigea la publication de documents historiques connus sous la dénomination de *Colectiunea Hurmuzaki* et, à partir de 1888, celle des *Actes et documents relatifs à l'histoire de la régénération roumaine*. Historien, économiste et numismate, il a publié quelques travaux remarquables, tels : *Revue des monnaies et des médailles des principautés roumaines* (1873); *Numismatica romînă* (1878); *Eudoxie Hurmuzaki* (1877); etc.

STOURM (René), économiste français, né à Paris en 1837. Inspecteur des finances, puis administrateur des contributions indirectes, il reçut la chaire de finances à l'École libre des sciences politiques (1885), publia une série d'ouvrages économiques et financiers justement appréciés et fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1896). Citons de lui : *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution* (1885); *l'Impôt sur l'alcool dans les principaux pays* (1886); *le Budget* (1889), étude très vivante, de premier ordre; *Systèmes généraux d'impôts* (1893); *Bibliographie historique de la France au XVIIIe siècle* (1895); *les Finances du Consulat* (1902).


Stournelle.

STOURNE n. m. Ancien nom général sous lequel on réunissait toutes sortes d'oiseaux différents, tels que les spréos, sturnelles, certains paradisiers, etc. (Vx.) : *Les* STOURNES *ont un plumage très éclatant, couvert de couleurs métalliques.*

STOURNELLE (*nèl'*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des ictéridés, comptant huit espèces propres au nouveau monde. (Les stournelles sont des cacigues à livrée plus ou moins brillante, ayant la taille et les mœurs des étourneaux.) *Les* STOURNELLES *ne se plaisent que dans les prairies et les plaines marécageuses.*

STOURPORT, ville d'Angleterre (comté de Worcester), sur le Severn, au confluent du *Stour*; 3.360 hab. Tannerie, fonderie de fer, filature de laine, tapis. Vinaigrerie.

STOUT (pron. angl. *sta-out'*) n. m. Bière anglaise, double, noire.

STOW, ville d'Ecosse (comté d'Edimbourg), sur un petit affluent du Tweed; 3.000 hab.

STOW (John), historien anglais, né et mort à Londres (1525-1605). Apprenti tailleur, puis tailleur, il consacra tous ses loisirs et tous les profits de sa profession, à la recherche de monuments et de documents historiques. Ses ouvrages sont très nombreux. Citons : *the Works of Geffrey Chaucer* (1561); *Summarie of english chronicles* (1565), très souvent réédité, les éditions des *Flores historiarum* de Matthieu de Westminster (1567), de la *Chronique* de Matthieu Paris, 1571, de la *Chronique* de Walsingham (1574; *the Chronicles of England* (1580), nombreuses éditions; *a Survay of London* (1598), etc.

STOWMARKET, ville d'Angleterre (comté de Suffolk), sur le Gipping; 4.100 hab. Fonderie de fer, brasserie. Grand commerce de grains, charbons.

STRABANE, ville d'Irlande (Ulster [comté de Tyrone]); 4.200 hab. Commerce de grains et de fruits. Fonderies.

STRABIQUE (*bik'*) adj. Qui est affecté de strabisme.
— Substantiv. Personne affectée de strabisme.

STRABISME (*bism'*) — du gr. *strabismos*; de *strabos*, louche. n. m. Infirmité de celui qui louche, consistant dans l'impossibilité de regarder un même objet avec les deux yeux : *Le* STRABISME *qui survient accidentellement est presque toujours l'effet d'une maladie du cerveau.*

— ENCYCL. Le *strabisme* résulte du défaut de parallélisme des axes visuels des deux yeux. Les axes visuels sont souvent déviés en dedans (*strabisme convergent*) ou en dehors (*strabisme divergent*). Le strabisme peut être plus ou moins accentué et la déviation plus ou moins grande. Il apparaît presque toujours dans le jeune âge, et détermine une [illegible] tableau l'acuité visuelle. Le malade perd l'habitude d'user avec [illegible] et, sans [illegible], d'ailleurs, il verrait une double image.

Le traitement du strabisme a fait de grands progrès. On emploie dans le traitement orthopédique des muscles moteurs des yeux par l'emploi du stra[illegible], qui obéit à la vision binoculaire. Enfin, on peut agir directement sur les muscles et pratiquer la [illegible] ou bien la *strabotomie*.

STRABO (Publius Licinius). Biogr. V. PUBLIUS STRABO.

STRABOMETRE (de *strabisme*, et du gr. *métron*, mesure). n. m. Instrument au moyen duquel on mesure le degré de strabisme.

STRABON (en latin *Strabo*, gouverneur grec [Asie Mineure] roy. de Pont, dans la Cappadoce, vers 58 av. J. C., mort entre 21 et 25 apr. J.-C.). Il fréquenta les meilleures écoles des grammairiens et des philosophes, puis visita une grande partie de l'empire romain, fit de longs séjours à Rome et à Alexandrie [illegible] était déjà d'un âge mûr, des *Mémoires historiques* [illegible] perdus en quarante-trois livres, qui commençaient à l'histoire de Polybe depuis la destruction de Corinthe et de Carthage, en 146 av. J.-C., jusqu'à la mort de César ou la bataille d'Actium; puis sa *Géographie*, dont [illegible] la plus grande partie, et qui est une œuvre d'une [illegible] portée capitale. Écrite à l'intention des hommes politiques de l'empire greco-romain, inspirée surtout par [illegible] Strabon se disait stoïcien, les idées exposées sont [illegible] les plus larges, composée à l'aide des ouvrages d'Eratosthène et d'Hipparque, et plus encore des historiens Éphore, Polybe et Posidonius, la *Géographie* affecte un caractère historique nettement marqué, mais toutefois s'attache à exposer les relations de l'homme, des peuples, des empires avec le monde physique, et qui est bien supérieure par là à la nomenclature de Ptolémée. Fort peu connu au moyen âge, Strabon n'a été apprécié qu'à partir du XVIe siècle, alors où commence les éditions et les traductions de sa *Géographie*. Ses meilleures éditions sont celles de l'auteur et de Ch. Müller.

STRABOTOMIE (*mi* — du gr. *strabos*, louche, et *tomê*, section). n. f. Chir. Opération qui consiste à sectionner un ou plusieurs muscles moteurs de l'œil pour remédier au *strabisme*. Par la strabotomie ou par la [illegible] dans des muscles, ou bien en associant les deux méthodes, on peut aujourd'hui presque à coup sûr guérir le *strabisme*.

STRABOTOMISTE (*mist'*) n. m. Chir. Celui qui pratique la strabotomie.

STRACCHINO *strak'-ki* — mot ital. n. m. Fromage estimé, que l'on fabrique dans les environs de Milan. Pl. STRACCHINI.

STRACOU n. m. Techn. Nom donné, dans certaines usines, au four à étendre que l'on emploie pour la fabrication du verre à vitres par le procédé des manchons.

STRACTION *strak'-si* n. f. Typogr. ancien. Action de mettre des lettres ou des mots avec la pince pour en rencontrer d'autres.

STRADA (Famiano), historien italien, né à Rome en 1572, mort en 1649. Il entra dans la compagnie de Jésus en 1591 et fut professeur d'éloquence au Collège romain. Il doit sa célébrité aux deux *Décades* qu'il publia sur les guerres de Flandre, d'où sortit la république des Provinces-Unies. Son travail a été traduit en français par Du Ryer (1652).

STRADELLA, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), 8.500 hab. Vignobles, sériciculture, industrie active.

STRADELLA (Alessandro), chanteur et compositeur italien, né à Naples en 1645, assassiné à Gênes en 1681 ou 1682. On ne connaît de sa vie autre chose que l'aventure amoureuse qui provoqua l'attentat dont il fut victime et qui est rapportée par Boudelot dans son *Histoire de la musique et de ses effets*. Appelé à Venise pour y écrire un opéra, Stradella se prit d'amour de la maîtresse d'un noble vénitien et s'enfuit avec elle avant la représentation de son œuvre. L'amant trompé ne cessa qu'il ne fut vengé, et soudoya deux spadassins pour assassiner les deux fugitifs. En effet, une première fois, à Turin, Stradella fut frappé de plusieurs coups de poignard. Il guérit de ses blessures. Mais ce n'était pas l'affaire de son ennemi, qui le fit poursuivre de nouveau. Et l'année suivante, Stradella, qui avait épousé sa maîtresse et s'était rendu avec elle à Gênes, fut assassiné avec elle dans la chambre qu'ils occupaient.

On connaît de Strade la quelques opéras : *Corisperò, Orazio Cocle sul ponte, Trespolo tutore, Biante, la Forza dell' amor paterno*, deux oratorios *Susanna* et *San Giovanni Battista*, des cantates, des madrigaux, etc. Quant à l'air d'église admirable : *Pietà, Signore*, célèbre depuis si longtemps et qui lui a été attribué, il paraît aujourd'hui prouvé qu'il n'est pas de lui, sans que d'ailleurs on en connaisse le véritable auteur.

STRADIOT n. m. Hist. milit. V. ESTRADIOT.

STRADIVARIUS (*ri-uss*) n. m. Violon fabriqué par Stradivarius.

STRADIVARIUS (Antonio STRADIVARI, dit), luthier italien, né et mort à Crémone (1644 1737). Il est resté le plus fameux des luthiers italiens, et son habileté n'a jamais été dépassée, ni même égalée. Élève de Nicolas Amati, il commença d'abord par imiter son maître. C'est surtout à partir de 1690 qu'il commença à se sentir sûr de lui-même. Depuis lors, jusqu'en 1725, les instruments sortis de ses mains sont des modèles de perfection. A partir de 1725, les effets de la vieillesse se font sentir, et la facture s'en ressent douloureusement. On doit aussi à Stradivarius quelques altos, en petit nombre, mais d'une qualité superbe. Les violoncelles sont en plus grande quantité, et tous aussi d'un extérieur superbe et d'une incomparable noblesse de son. Les violes étant encore en usage de son temps, il en a fait aussi quelques-unes, à six ou sept cordes. Il a produit jusqu'à son dernier jour.


Stradivarius.



Strafford.



Strafford marchant au supplice, d'après P. Delaroche.

STRAFILATI [illegible] à une sorte d'or[illegible]

STRAFIN [illegible] matières de soie, [illegible] pour le lévi[illegible]

STRALE [illegible] n. f. Bot. Glumelle des gra[illegible]

STRAM [illegible] lat. [illegible] Antiq. rom.

STRAIT SETTLEMENTS [illegible] Malacca, Singapour [illegible]

STRAKONITZ, [illegible] Autriche, [illegible] Wltava.

STRAKONITZITE [illegible]

STRALSUND [illegible] Prusse, [illegible] Stralsund est [illegible] par trois larges rues, *Damm*, qui [illegible] les trois faubourgs : *Tribseer*, *Knieper*, *Frankenvorstadt*. Les anciennes fortifications ont été démantelées [illegible] Mar[illegible] Saint [illegible] XII[illegible] et [illegible] comprend [illegible] la [illegible] Idiom. carr. et [illegible] peu assez fertile, [illegible] à peine [illegible]

[illegible] fondée en [illegible] par le prince Jaro[illegible] et passe à la Hesse, vint au deuxième [illegible] adopta de bonne heure la Réforme, [illegible] les Suédois dans la guerre de Trente ans, [illegible] rement à Wallenstein en 1628, fut prise [illegible] par l'électeur de Brandebourg, Frédéri Guil[illegible] restituée aux Suédois par le traité de Saint-Ger[illegible] 1715, elle fut reprise pendant un an contre les [illegible] Prussiens et Saxons, par Charles XII, qui parvint [illegible] à la veille de la capitulation. En 1807, la [illegible] fut prise par Brune. Les traités de Vienne l'annexèrent à la Prusse 1814.

STRAMBEAU *stran-bo* n. m. Grosse espingole établie sur un chandelier de fer, sur les navires. (Vx.)

STRAMBERG, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), près [illegible] 6.000 hab. Lainages.

STRAMBINO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]; [illegible] hab. Vieux château.

STRAMBOTTO *stran-bo-to* — mot ital.; du lat. pop. [illegible], pour *strabus*, bossu, louche. n. m. Littér. ital. Genre de poésie lyrique populaire et amoureuse, qui s'exprime par une strophe unique de huit, quelquefois de six ou de quatre vers décasyllabes, à rimes de disposition variable.

STRAMMASETTE *stra-mà-zè-te* n. f. Jeux. ▮ *Gagner par strammasette*. Se dit quand deux joueurs associés font ensemble, au trente-et-un, les neuf premières levées, sans qu'il se trouve dans aucune un as ou les figures nécessaires pour produire un point.

STRAMMASON n. m. Jeux. ▮ *Gagner par strammason*. Se dit, au jeu de trente-et-un, quand un joueur fait tout seul les neuf premières levées, sans qu'il s'y trouve un as ou les figures nécessaires pour produire un point.

STRAMOINE n. f. Bot. Nom donné à quelques espèces de solanacées du genre datura. (On en fait parfois un genre spécial.)

— ENCYCL. Les *stramoines* (datura) sont des arbres, arbrisseaux ou herbes, caractérisés par leurs fleurs à cinq étamines égales, leurs pétales plissés dans le bouton, par leur ovaire à quatre loges; leurs fruits sont des capsules ou des baies. La véritable *stramoine* ou *datura stramonium* est une plante de 50 centimètres de haut, à fleurs blanches, légèrement violacées, tubuleuses rotacées; le fruit est une capsule hérissée de pointes, qui contient de petites graines noires réniformes. Toutes les parties de la stramoine sont extrêmement vénéneuses et contiennent des alcaloïdes excessivement toxiques (stramonine, daturine). Une dose très légère provoque des vertiges, des hallucinations, des troubles visuels et agit fortement sur la circulation. La pression artérielle augmente et toutes les sécrétions s'exagèrent. Une dose un peu forte est mortelle. L'empoisonnement doit être combattu par le café, les alcools, le vinaigre, les vomitifs, les purgatifs et aussi par les bains froids et l'opium. La médecine utilise les propriétés de la stramoine contre l'épilepsie et certaines affections nerveuses; les accès d'asthme sont combattus par l'inhalation de la fumée de feuilles de stramoine et de sauge.

STRAMONINE n. f. Principe actif extrait de la stramoine.

STRAMONIUM n. m. Bot. Syn. de STRAMOINE.

STRANDBERG (Karl Vilhelm August), poète suédois, né à Sugtomta Södermanland) en 1818, mort à Stockholm en 1877. Fils d'un pasteur, il étudia à Upsal et à Lund et, très jeune, se fit connaître, sous le pseudonyme de TALIS QUALIS, par des poèmes imités de Tegner, puis par des poèmes patriotiques à la manière des jeunes poètes allemands, dont il traduisit plusieurs œuvres. Journaliste à Stockholm (1854), membre de l'Académie suédoise (1862), directeur du « Journal officiel suédois » (1865), il ne cessa de développer son talent poétique et, outre de très brillantes traductions (Byron, Molière, Horace), composa un grand nombre de poèmes d'une noble inspiration et d'une forme achevée (*Œuvres complètes*, 1877-1878).



Strangalie (gr. nat.)

STRANGALIE *li* n. f. Entom. Sous-genre de lepture, comptant quelques espèces répandues sur l'hémisphère boréal.

ENCYCL. Les *strangalies* (strangalia) sont surtout abondantes dans l'Amérique du Nord. La seule espèce des environs de Paris est la *strangalia maculata*, noire à élytres tachés de jaune. Commune en été sur les fleurs des ombelliferes, elle vit à l'état de larve dans [illegible] bois.

STRANGULATEUR, TRICE rad. *stranguler* n. Personne qui étrangle.

STRANGULATION *s-on* — du lat. *strangulatio*, même sens n. f. Action d'étrangler; son résultat.

— Pathol. Resserrement d'un canal anatomique.

ENCYCL. Dr. anc. La *strangulation* était en usage chez les Perses, en Grèce, à Rome; elle était réservée aux grands [illegible], et ce genre de mort était ignominieux. Ce fut [illegible] de Lentulus et des autres complices de Catilina en France, ce supplice ne fut pratiqué qu'exceptionnellement. Ainsi Marguerite de Bourgogne, petite-fille de sainte Louis et femme de Louis le Hutin, convaincue d'adultère, fut enfermée au château [illegible] étranglée dans sa prison, avec ses cheveux, [illegible] l'ordre populaire. Sous Henri II, le connétable [illegible] chef du parlement la faveur [illegible] avant d'être brûlé. Il en a été de même [illegible] En Espagne, ce supplice est fort en usage. [illegible] Chine, ce genre de mort est réservé à [illegible]. Chez tous les peuples musulmans et surtout [illegible], on pratiquait la strangulation, et les sultans envoyaient des muets et un lacet de soie aux princes ou aux vizirs dont ils voulaient se défaire.

— Méd. et dr. crim. La *strangulation* peut être le résultat d'un suicide ou d'un assassinat. Les individus morts étranglés ont la face tuméfiée, comme marbrée; la langue sort de la bouche, les yeux sont gonflés et l'on trouve autour du cou des lésions en rapport avec la forme et la grosseur du lien constricteur. On observe encore des extravasations sanguines dans le tissu cellulaire voisin des muscles hyoïdiens, enfin les poumons sont emphysémateux. Sur la question de crime ou suicide, le médecin peut parfois difficilement se prononcer, il doit surtout rechercher s'il y a trace de lutte, de violence, et, dans ces derniers cas, le larynx et le cartilage cricoïde sont souvent fracturés.

STRANGULÉ, ÉE adj. Etranglé. ▮ Fig. Resserré; très serré, de sens ou autrement : *Quatorze vers symétriquement contournés et* STRANGULÉS. (Ste-Beuve.)

STRANGULER (du lat. *strangulare*) v. a. Etrangler.

STRANGURIE (*ri* — gr. *straggouria*; de *strag*, goutte, et *ouron*, urine) n. f. Trouble de la miction, caractérisé par l'émission de l'urine goutte à goutte et avec douleur.

STRANRAER, ville maritime d'Ecosse (comté de Wigtown); 6.500 hab. Petit port assez actif.

STRANTON, comm. d'Angleterre (comté de Durham, au S.-O. de Hartlepool, dont elle fait partie; 31.000 hab.

STRAPASSER (*pa-sé* — de l'ital. *strapazzare*, même sens) v. a. Maltraiter de coups : *On l'a bien* STRAPASSÉ. (Vx.) — B.-arts. Peindre ou dessiner à la hâte et sans correction, en affectant la négligence et la facilité. (Peu us.)

STRAPASSON (*pa-son*) n. m. Peintre qui strapasse. (Peu us.)

STRAPASSONNER v. a. Syn. de STRAPASSER.



Strapontin
1. De théâtre; 2. De voiture.

STRAPONTIN (de l'ital. *strapuntino*, pour *traspuntino*; de *traspunta*, matelas) n. m. Siège que l'on met sur le devant ou aux portières de certaines voitures et qui peut se lever et s'abaisser autour d'un axe. ▮ Siège analogue que l'on installe dans les salles de spectacle, etc., soit aux abords des couloirs, soit même dans les passages, afin d'augmenter le nombre des places assises.

— Très fam. « Tournure », faux derrière.

— Mar. march. Se disait des objets de couchage qu'on disposait sur les caissons pour les matelots la nuit. (Vx.)

STRAPPAROLA DE CARAVAGE (Gian Francesco), conteur italien, né vers la fin du XVe siècle, mort vers 1557. On ne sait rien de sa vie. Ses œuvres consistent en un recueil de vers agréables : *Sonetti, strambotti, epistole e capitoli* (1508), et surtout en un recueil de contes intitulé : *Piacevoli notti* (1560), qui fut fort apprécié non seulement en Italie, mais en France, dans la naïve et savoureuse traduction de Louveau et Larrivée (1573). V. FACETIEUSES NUITS DU SEIGNEUR STRAPPAROLE.

STRAS n. m. Minér. V. STRASS.

STRASBOURG (anc. *Argentoratum*, allem. *Strassburg*), ville d'Alsace-Lorraine, ancien chef-lieu, avant 1871, du département français du Bas-Rhin, sur le Rhin, partagé en cet endroit en un certain nombre de bras; 151.000 hab. (*Strasbourgeois, oises*.) Evêché, église consistoriale réformée. Université fondée en 1872. Place forte de premier rang, dont les moyens de défense ont été considérablement accrus depuis la guerre de 1870-1871, et dont la citadelle constitue le centre d'un vaste camp retranché, englobant sur la rive droite du Rhin la place badoise de Kehl. L'industrie et le commerce de Strasbourg sont assez actifs, bien que la situation de la ville comme forteresse ait longtemps gêné leur essor : filatures et tissages, fabrication de draps, brasserie, charcuterie (les pâtés de Strasbourg ont joui d'une réputation légitime), ébénisterie, chapellerie, fabrication de couleurs, bougies, billards, pianos, amidon, chocolat, etc.; distilleries, manufacture de tabacs. Le commerce de la ville est favorisé par la navigation du Rhin, de l'Ill et du canal du Rhône au Rhin.



Armes de Strasbourg.



Cathédrale de Strasbourg.

La ville, bâtie sur un sol parfaitement uni, est large, bien bâtie, aux rues droites, larges et propres. Les monuments intéressants sont nombreux. Il faut mentionner la cathédrale, édifiée au cours du XIIIe siècle, mais dont les dernières parties de la flèche datent du milieu du XVe. C'est un merveilleux édifice de style gothique

ayonnant, dont la façade en particulier, décorée de trois portails, est une des œuvres les plus parfaites de l'architecture gothique. L'élévation totale de l'édifice dépasse 92 mètres. L'horloge de la cathédrale est célèbre par la perfection de son mécanisme et par ses automates qui viennent sonner les heures. En dehors de la cathédrale, l'église Saint-Thomas (XIIIe s.), l'église Saint-Etienne, l'église Saint-Guillaume et, parmi les monuments civils, l'hôtel de ville, de date moderne; une jolie maison de la Renaissance, le *Frauenhaus* (fin du XVIe s.); le lycée, ancien collège des jésuites (XVIIIe s.); etc.

— *Histoire.* Ptolémée désigne Strasbourg sous le nom d'*Argentoratum*. Le nom actuel date de l'invasion des Francs, qui reconstruisirent la ville. C'est au règne de Constantin qu'on fait remonter, d'ailleurs, le premier évêché de Strasbourg, dont saint Amand fut titulaire. La ville tomba successivement au pouvoir des Huns (407), les Burgondes (417), des Huns (455), les Alamans (495) et fut conquise par Clovis après Tolbiac. C'est là que, par le fameux Serment de Strasbourg, Louis le Germanique et Charles le Chauve firent alliance contre leur frère Lothaire. Depuis le VIIIe siècle, Strasbourg fut regardé comme l'un des principaux sièges épiscopaux de l'Allemagne. Gouvernées par leurs évêques, les habitants s'insurgèrent en 1262 et obtinrent de ceux-ci la reconnaissance de leurs privilèges de ville libre. Au XVIe siècle, Strasbourg embrassa avec ardeur la cause de la Réforme. Le chapitre était composé mi-partie de chanoines luthériens, mi-partie de chanoines catholiques : l'arbitrage de princes allemands des deux religions partagea quelque temps l'évêché en deux portions, l'une catholique, l'autre protestante, au profit de Georges de Brandebourg; mais ce dernier ne tarda pas, moyennant une forte somme d'argent, à abandonner ses droits. Pendant les guerres du XVIIe siècle, Strasbourg laissa à plusieurs reprises les Impériaux passer sur son territoire : Louis XIV, pour remédier à cet état de choses, surprit la ville, où il s'était ménagé des intelligences, en 1681, se fondant sur un arrêt de la Chambre du conseil de Metz qui déclarait unis au domaine de France tous les fiefs démembrés des Trois-Evêchés.

Depuis la Révolution, les principaux incidents de l'histoire de Strasbourg ont été : la mission révolutionnaire de Saint-Just et Lebas (1794); le blocus de 1811, qui dura quatre mois, mais ne put dompter la ville; la tentative de soulèvement faite par le prince Louis-Napoléon en 1836; enfin, le siège mémorable de 1870, qui donna la ville aux Allemands, après un cruel bombardement. La ville fut annexée à l'Allemagne par le traité de Francfort.

Strasbourg (AFFAIRE DE), tentative bonapartiste dirigée par le prince Louis-Napoléon contre Louis-Philippe, le 30 octobre 1836. Le prince, qui avait une confiance exagérée dans la garnison et les habitants de Strasbourg, comptait les gagner à sa cause. Arrivé à Strasbourg le 28, il s'était assuré la complicité du colonel d'artillerie Vaudrey. Le matin du 30, à 5 heures, Louis-Napoléon se rendit à la caserne d'Austerlitz, où Vaudrey le présenta à son régiment, qui s'empressa d'acclamer les aigles impériales et le neveu de l'Empereur. On s'assura du préfet et d'une imprimerie, où les proclamations devaient se multiplier. Le prince se rendit avec ses troupes à l'hôtel du général Voirol et lui demanda de s'associer à sa tentative. Sur son refus, le général fut gardé à vue par des canonniers sous les ordres du commandant Parquin. Puis la colonne marcha sur la caserne Finkmatt; mais elle s'égara en chemin et fut surprise par des troupes d'infanterie hostiles au complot. Il y eut une mêlée générale entre les soldats à pied et les artilleurs. Le prince se rendit, pour empêcher des désordres plus graves, et, le 9 novembre, il fut transféré à Paris. Décidé à regarder cette affaire comme une « échauffourée », le gouvernement fit embarquer Louis-Napoléon pour l'Amérique. Ses principaux complices, le colonel Vaudrey, le commandant Parquin, le comte de Gricourt, de Querelles, furent acquittés. Persigny, qui avait arrêté le préfet, s'était enfui.

Strasbourg (SIÈGE DE), soutenu par les Français contre les Allemands à partir du 13 août 1870. La défaite de Wœrth avait jeté le trouble dans Strasbourg. La ville était défendue par 4 bataillons d'infanterie, quelques dépôts de zouaves, des mobiles, des canonniers. Le commandement appartenait au général Uhrich. Les assiégeants, qui faisaient partie du contingent de la landwehr, furent commandés d'abord par le général badois de Beyer, puis par un officier général prussien, von Werder. Une sortie que le général Uhrich fit le 16 août, sur l'Ill, n'eut aucun succès. A partir du 23, le bombardement fut dirigé non seulement sur les fortifications, mais aussi sur la ville elle-même et sur la cathédrale; le théâtre et la préfecture furent incendiés. Le général de Werder consentit, sur les instances de l'évêque, Mgr Raess, à épargner la cathédrale, mais refusa de laisser sortir les femmes, les enfants et les vieillards. Le 20 août, une nouvelle sortie des assiégés échoua. Le 9 septembre, 96 batteries allemandes entourèrent la ville, qui dut se résigner à capituler. L'arrivée du nouveau préfet désigné par le gouvernement du 4-Septembre, Edmond Valentin (v. ce nom), n'avait rien changé à la situation. La garnison fut prisonnière de guerre.

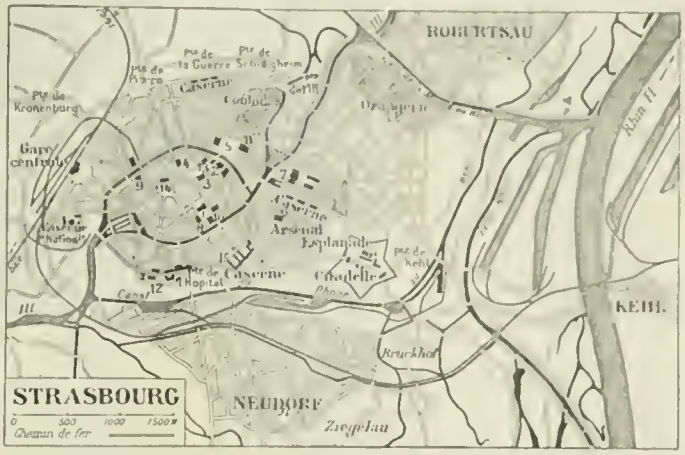

Plan de Strasbourg; 1. Palais de l'empereur; 2. Résidence du statthalter; 3. Hôtel de ville; 4. Palais de justice; 5. Cathédrale; 6. Académie; 7. Université; 8. Postes; 9. Télégraphe; 10, 11. Bibliothèques; 12. Faculté de médecine, hôpital civil; 13. Place Broglie; 14. Place Kléber (Aubettes); 15. Théâtre; 16. Halles.

Strasbourg, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Potsdam), sur un affluent de l'Ucker; 6.856 hab. Raffinerie de sucre. Fabriques de chaussures, de poteries.

Strasburg, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Marienwerder), sur la Drewenz, affluent de la Vistule; 6.795 hab. Ch.-l. de cercle. Scierie à vapeur.

Strasburg, bourg des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Lancaster]), 3.700 hab.

Straschitz, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême, cercle de Prague), non loin de la Klabawa (bassin de l'Elbe). 2.700 hab. Gisements de fer, forges, fonderie.

Strass ou **Stras** (de *Stras*, l'inventeur) n. m. Composition qui imite le diamant et les pierres précieuses.

— Fig. Ce qui brille d'un faux éclat.

— Encycl. Le *strass* est un verre incolore, silico-borate de plomb, préparé en fondant les matériaux suivants soigneusement purifiés et tamisés : sable, 1.000; cerusse, 1.580; potasse pure, 147; borax, 48; arsenic, 2. La masse est maintenue en fusion très longtemps dans des creusets inaltérables généralement d'alumine et refroidie lentement, de façon à obtenir un verre homogène, sans stries ni bulles. A l'aide d'oxydes métalliques (cobalt, cuivre, manganèse), ce strass est coloré pour imiter les diverses gemmes. Ces pierreries artificielles, taillées comme les vraies, se montent souvent sous une pierre naturelle dure, de peu de valeur, pour éviter le dépolissage, ou sur un paillon d'argent pour augmenter la réfringence; elles se reconnaissent aisément à leur faible dureté, à une forte densité, et, par suite de la teneur en métaux lourds, à leur opacité aux rayons X.

Strassburg. Géogr. V. Nagy-Enyed.

Strassburg, bourg d'Austro-Hongrie (Carinthie [distr. de Sakt-Veit]), sur le Gurk; 3.515 hab.

Strasse (de l'ital. *straccio*, chiffon) n. f. Bourre ou rebut de la soie; partie du cocon qui enveloppe immédiatement la chrysalide et qui fournit une soie grossière. || Gros papier d'emballage.

Strassnitz, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle de Hradisch]), sur la Welleczka; 4.719 hab. Vignoble.

Straszewo, ville de Russie (Pologne [gouv. de Varsovie]), près de la Tezyca, tributaire de la Vistule; 5.500 hab.

Stratagématique (*jé, tik'*) adj. Qui a le caractère d'un stratagème. (Vx.)

Stratageme (*jèm'* — du gr. *stratégéma*, même sens) n. m. Ruse de guerre ayant pour but de tromper l'ennemi.

— Par anal. Feinte destinée à tromper un adversaire : *Les femmes usent souvent de* STRATAGÈME.

Stratagèmes, recueil historique de Polyen, écrivain grec du IIe siècle de notre ère. Ce recueil, dédié aux empereurs Marc-Aurèle et Verus, contient neuf cents récits, empruntés à divers historiens, surtout à Ephore et à Nicolas de Damas. Il n'y a ni recherches originales, ni critique; l'auteur, qui était avocat, s'est simplement proposé de réunir des récits amusants ou intéressants. Son plan est artificiel; il passe successivement en revue les ruses des Romains, celles des Macédoniens, des barbares, des femmes, etc. L'intérêt principal des *Stratagèmes* est dans les faits curieux que nous a conservés l'auteur et qui ne se trouvent pas ailleurs.



Stratège réd. 2 fois).

Strate (du lat. *stratus*, étendu) n. f. Couche de terrain de sédiment.

Stratège (*tèj'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des dynastinés, propres au nouveau monde. Ce sont de magnifiques scarabées, dont les mâles présentent trois fortes cornes sur le corselet.

Stratège (*tèj'* — du lat. *strategus*, gr. *stratégos*; de *stratos*, armée, et *agein*, conduire) n. m. Antiq. gr. Chef d'armée. || Principal magistrat d'Athènes, depuis le Ve siècle av. J.-C. || Chef militaire et civil des ligues Achéenne et Etolienne et de nombreuses cités grecques.

— Antiq. égypt. Commandant des forces militaires d'un nome, sous les Ptolémées. || Officier de police.

— Encycl. Antiq. gr. Les *stratèges* athéniens, institués par Clisthène, vers 510 av. J.-C., étaient élus chaque année, au nombre de dix, un par tribu. Au temps des guerres médiques, ils accompagnaient tous le polémarque à la guerre et prenaient à tour de rôle le commandement de l'armée. Plus tard, une partie seulement d'entre eux commandaient les troupes : généralement deux, un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie. Les autres restaient à Athènes, où ils remplissaient diverses fonctions. Les stratèges concentrèrent peu à peu entre leurs mains presque tout le pouvoir exécutif.

Stratégie (*jî* — rad. *stratège*) n. f. Ensemble des dispositions et mesures à prendre, des précautions à observer, etc., pour conduire une armée jusqu'en présence de l'armée ennemie.

— Par anal. Art de diriger un ensemble de dispositions : *La* STRATÉGIE *politique*.

— Encycl. La *stratégie* constitue, avec la tactique, les deux branches de la guerre. La première des opérations de la stratégie c'est la *concentration* des troupes qui doivent former une armée, c'est la réunion des troupes *mobilisées*, c'est-à-dire pourvues de tout ce qui leur est nécessaire pour faire la guerre sur des points géographiquement bien choisis pour permettre leur mise en marche dans de bonnes conditions. L'opération suivante est celle de la mise en marche elle-même avec toutes les précautions que le comporte le service de sûreté et d'exploration du terrain, examen et information des renseignements reçus de tous. Après le combat, si c'est un succès, la stratégie organise la *poursuite* dans la direction la plus avantageuse, en assurant elle-même les mesures nécessaires pour la *retraite*. D'une façon générale, elle tire parti des résultats obtenus dans le combat. D'où cette définition de Clausewitz : « La stratégie est l'emploi du combat, c'est-à-dire la manière de s'en servir. » C'est encore l'affaire de la stratégie d'assurer la satisfaction de tous les besoins des troupes, leur entretien en personnel et matériel, par l'envoi des renforts et approvisionnements nécessaires et par des dispositions et mesures et choses qui ne sont pas en état de servir, sur la base d'*opérations* ou *base stratégique* de l'armée.

Quoi qu'on ait pu dire sur la façon dont certains hommes de guerre ont su prévoir ou deviner [illegible] et les mouvements de l'ennemi, il faut admettre comme principe absolument rationnel qu'un *plan de campagne* ne peut être arrêté d'avance plus loin que jusqu'à la première rencontre avec le gros de l'armée adverse. L'*objectif stratégique* à atteindre ne peut pas [illegible] être déterminé, dès le principe, par le chef de l'armée et maintenu par celui-ci, quoi qu'il advienne. Mais ce chef ne saurait avoir la prétention de déterminer et de maintenir également invariables les voies et moyens par lesquels il compte arriver à son but. De même il ne peut être posé, pour la *stratégie* et l'exécution des opérations stratégiques, de règles générales applicables à tous les cas. Et c'est pour cela que la stratégie restera toujours, par un certain côté, ce qu'on appelle un *art*. Les seuls principes qu'il y ait lieu de poser en matière de stratégie peuvent se résumer comme suit : l'objectif de toute opération stratégique ne doit jamais être que l'armée ennemie et non pas un point géographique, un tel point ne pouvant devenir accidentellement un objectif que si l'armée ennemie s'y trouve ou si, en menaçant de l'occuper, on espère y attirer ladite armée.

Stratégique (*jik'*) adj. Qui appartient à la stratégie. || *Lignes* ou *Communications stratégiques*, Voies suivant lesquelles les opérations stratégiques s'effectuent. || *Points stratégiques*, Ceux qui ont une importance particulière sous le rapport de la stratégie.

Stratégiquement (*ji-ke*) adv. D'après les règles de la stratégie.

Stratégiste (*jisst'*) n. Personne qui connaît la stratégie. || Personne qui écrit sur la stratégie.

Stratègue n. m. Milit. Syn. de STRATÉGE.

Stratford, ville d'Angleterre (comté d'Essex), à l'E. de Londres et faisant partie de l'agglomération londonienne, sur le Lea, affluent de la Tamise; 38.[illegible] hab. Fabrication de produits chimiques. Restes d'une abbaye du XIIe siècle.

Stratford, bourg des Etats-Unis (Connecticut, comté de Fairfield), non loin du Long Island Sound; 5.000 hab. Minoteries, brasseries.

Stratford, bourg du Dominion canadien (prov. d'Ontario), ch.-l. du comté de Perth, sur l'Avon, sous-affluent du Thames; 10.000 hab. Forges.

Stratford de Redcliffe (lord Canning, vicomte), diplomate anglais, né et mort à Londres (1786-1880), cousin du célèbre Canning. Ministre d'Angleterre en Suisse (1814), il assista au congrès de Vienne (1815), fut chargé de diverses négociations aux Etats-Unis (1820-1824) et en Russie (1824). Ambassadeur à Constantinople (1825), il travailla à la reconstitution de la Russie et de la Turquie et à la pacification de la Grèce, se retira après Navarin (déc. 1827), et resigna ses fonctions sous le cabinet tory (1829). Rappelé en Orient par Canning, il collabora aux arrangements relatifs au royaume de Grèce (1831-1832) et, promu ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1833), revint en Angleterre sur le refus du tsar de l'agréer. Il siégea à la Chambre des communes (1833-1841), redevint ambassadeur en Turquie (1841-1858), appuya la Porte, qui refusait de livrer les réfugiés hongrois (1849), combattit l'influence russe, prit une part prépondérante aux négociations qui amenèrent l'alliance franco-anglaise et la guerre de Crimée (1853-1854). Il fréquenta ensuite la Chambre des lords, ayant été, dès 1852, élevé à la pairie. Il a laissé plusieurs écrits : *la Question d'Orient* (1881) et *les Ombres du passé*, poésies (1[illegible]), etc.

Stratford-on-Avon ou **Stratford-sur-Avon**, ville d'Angleterre (comté de Warwick), sur l'Upper, affluent gauche du Severn; 8.400 hab. Patrie de Shakespeare.

Strathaven, ville d'Ecosse (comté de Lanark), sur le Powmillon Burn et près de l'Avon, affluent du Clyde; 3.900 hab. Tissages.

Strathclwyd ou **Clydesdale**, ancien nom du pays de Lanark, dans l'Ecosse méridionale.

Strathmore, nom d'une région de l'Ecosse méridionale, dans les comtés de Forfar et de Perth. C'est une dépression profonde logée entre les derniers contreforts sud-orientaux des Grampians et la petite chaîne des Sidlaw Hills.

Strathroy, ville du Canada (prov. d'Ontario), sur un tributaire du lac Saint-Clair; 3.500 hab.

Stratification (*si-on* — rad. *stratifier*) n. f. Disposition par couches superposées. || Action de stratifier des substances, de les disposer par couches superposées.

— Agric. Action de disposer des graines en couches séparées par de la terre ou du sable, afin qu'elles conservent plus longtemps leur faculté germinative.

— Histol. Disposition, en couches successives, de certains organes ou de certains tissus.

— Encycl. Géol. Les dépôts sédimentaires progressent avec une horizontalité qu'il est nisé de constater dans les terrains qui n'ont pas été éprouvés par les contractions de l'écorce terrestre. Les mers, les lacs, les cours d'eau, pouvant se succéder à travers les âges sur un même point, donnent lieu à des dépôts se différenciant par la grosseur du grain, la dureté, la compacité, les assises se divisent alors en couches, et les couches en lits, il en

STRATIFIER [illegible] faire [illegible] *stratifié*. Épithélium formé de [illegible] superposées.

Se stratifier, v. pr. Être stratifié.

STRATIFORME (lat. *stratum* couche, et de *forme*) adj. [illegible]

STRATIGRAPHIE *fi* — de lat. *stratum*, couche, et du gr. [illegible] f. Partie de la géologie qui con[illegible]

STRATIGRAPHIQUE [illegible] Qui a rap[illegible] à la stratigraphie.

STRATIGRAPHIQUEMENT [illegible] adv. Suivant les [illegible] la stratigraphie.

STRATIOME ou **STRATIOMYS** [illegible] m. Genre [illegible]



Stratiome caméléon (gr. nat.).

[illegible] Ce sont de fortes mouches robustes, assez [illegible] rement brunes, marquées de jaune et de [illegible] Le stratiome caméléon ou mouche armée (*stratiomys chamæleon*) est commun aux environs de Paris.)

STRATIOMYIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères [illegible] renfermant les genres *stratiome* et voisins. — Un stratiomyidé.

STRATIOTE n. f. Genre d'hydrocharidées, comprenant [illegible] eau [illegible] la Europe centrale, [illegible] ra[illegible], en ro[illegible], [illegible] la [illegible] fleurs [illegible]



Stratiote.

STRATOCÉRYCE *sé* [illegible] gr. *stratos*, armée, et *kéryx*, [illegible] et de hé[illegible], [illegible] qui accompagnait les troupes grecques.

STRATOCRATIE *sî* — du gr. *stratos*, armée, et *kratos*, [illegible] gouvernement militaire. Pour us.

STRATOCRATIQUE *ti-k'* adj. Qui appartient à la stratocratie.

STRATOGRAPHE [illegible] n. m. Celui qui s'occupe de stratographie.

STRATOGRAPHIE — gr. *stratos*, armée, et *graphein*, [illegible] et de tout ce qui [illegible]

STRATOGRAPHIQUE [illegible] Qui concerne la stratographie.

STRATOLOGIE [illegible] et du gr. *logos*, [illegible]

STRATON, [illegible] le Physicien, [illegible] gre[illegible] à Lampsaque [illegible] Physicien [illegible] [illegible] [illegible]

les journalistes républicains. Conseiller municipal de Paris 1883-1897), il s'est surtout appliqué, avec une grande compétence et un sens très vif des devoirs philanthropiques qui s'imposent à la société d'aujourd'hui, aux questions d'assistance publique; il a pris l'initiative de maintes mesures de bienfaisance ou de protection pour l'enfance malheureuse. Il fut élu sénateur de la Seine en 1897 et réélu en 1900. Il fonda en 1897 la *Revue philanthropique* et écrivit *Paris ignoré* (1892); *l'Enfance malheureuse* (1896); *la Croisade sanitaire* (1902).

STRAUSS (Richard), chef d'orchestre et compositeur allemand, né à Munich en 1864. Il fut nommé second chef d'orchestre à Munich, à Weimar, et chef d'orchestre du théâtre Royal de Berlin. Il s'est voué surtout à la musique pittoresque, et ce sont ses poèmes symphoniques qui l'ont mis en grande lumière. Ces poèmes, pleins de verve, d'éclat et de couleur, ont pour titres : *En Italie; Don Juan; Macbeth; Mort et transfiguration; Till Eulenspiegel; Zarathustra; Don Quichotte*. Il a écrit aussi un drame lyrique, *Guntram* 1891).

STREBLUS *strè-blus* n. m. Genre d'ulmacées, comprenant des arbres de l'Asie et de l'Océanie.

STREENSTRUP (Jean Jagetus Smith), naturaliste danois, né à Vang en 1813, mort en 1897. Docteur en médecine, il s'occupa surtout de sciences naturelles, explora le nord de l'Europe et devint professeur de zoologie à l'université de Copenhague, puis directeur du Muséum d'histoire naturelle de cette ville. Il est surtout connu par sa découverte de la génération alternante, qu'il exposa dans un curieux travail intitulé : *Sur la génération alternante* (1842).

STREET (Georges-Edmond), architecte anglais, né à Woodford (Essex) en 1824, mort à Londres en 1881. Admirateur du style gothique, il contribua à le faire refleurir en Angleterre. Il fut architecte du diocèse d'Oxford, d'York, de Ripon et de Winchester, de la *Royal Academy* en 1871. On lui doit un grand nombre d'édifices religieux. Il a fait figurer à l'Exposition universelle de Paris de 1878 : *Vue, plan et élévation de la nef de la cathédrale de Bristol; Plan, élévation et coupe de la nouvelle cathédrale de Christ-Church à Dublin; Vue à vol d'oiseau du nouveau Palais de justice à Londres*. Il a publié deux ouvrages importants : *Architecture en briques et en marbre du nord de l'Italie au moyen âge* (1855); *Exposé de l'architecture gothique en Espagne* (1865).

STREHAIE, village de Roumanie (Valachie [départ. de Mehedintzi), sur un sous-affluent du Jiu ou Jiuf (bassin du Danube); 4.200 hab.

STREHLEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), sur l'Ohlau, affluent de l'Oder; 8.800 hab. Ch.-l. de cercle. Raffinerie de sucre. Briquoterie.

STRÉLAGE (*laj'*) n. m. Dr. cout. Droit sur le mesurage des grains, du sel et du vin. ‖ On disait dans le même sens SESTÉRAGE.

STRÉLITZ (du russe *strieletz*, tireur; plur. *strieltsy*) n. m. Jovar. Soldat d'un ancien corps d'élite d'infanterie moscovite : *Le corps des* STRÉLITZ *fut dissous par Pierre le Grand*.



Strélitz.

— ENCYCL. Le corps des *strélitz* constitua la garde des tsars, instituée par Ivan IV vers 1550. Leurs armes étaient le mousquet et la hallebarde, terminée par un croissant. Les strélitz se rendirent plus d'une fois redoutables à leurs maîtres. En 1698, ils se révoltèrent pendant une absence de Pierre le Grand, mais ils furent vaincus. Pierre les fit décimer et les supprima.

STRELITZ (DUCHÉ DE), une des deux régions du grand-duché de Mecklembourg-Strelitz, à l'E. du Mecklembourg-Schwerin; 2.548 kilom. carr. et 86.033 hab.

STRELITZ, nom de plusieurs villes du grand-duché du Mecklembourg-Strelitz : *Neu-Strelitz*, ch.-l. du grand-duché (v. NEU-STRELITZ); *Alt-Strelitz*, à 4 kilom. de la précédente; 7.500 hab.

STRÉLITZIE (*tsi*) n. f. Genre de musacées, comprenant de grandes plantes vivaces, qui croissent dans l'Afrique australe. (La *strélitzie de la reine* est une magnifique plante d'ornement.)



Strélitzie : *a*, inflorescence; *b*, fleur.

STRELNO, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Bromberg]), sur une hauteur dominant la rive droite d'un affluent du lac Goplo; 4.378 h. Ch.-l. de cercle.

STREMME (*strèm'*) n. m. Métrol. Mesure agraire des Grecs modernes, valant 10 ares.

STRENO (Jean-Auguste), minéralogiste et chimiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1830. Aide de Bunsen à Breslau et à Heidelberg, il obtint en 1853 une chaire de chimie à l'École des mines de Klausthal et, en 1867, la chaire de minéralogie et de géologie à l'université de Giessen. Ses travaux ont porté sur les roches du Harz, de Silésie, du Minnesota, sur l'analyse volumétrique.

STRENGITE (*strin-jit'*) n. f. Phosphate hydraté naturel de fer.

STRÉNIA ou **STRÉNUA**, divinité sabine qui correspondait à la déesse *Salus* des Romains. Elle présidait à la santé et au développement régulier du corps.

STRÉPÈRE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la tribu des *strépérinés*, propres à l'Australie. (Les strépères (*strepera*), vulgairement appelés *réveilleurs*, ont l'aspect et la taille des choucas, avec la livrée sombre des gymnorhines; ce sont des oiseaux criards, vivant en société.)



Strépère.

STRÉPÉRINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des corvidés, comprenant les genres *strépère* et voisins. — *Un* STRÉPÉRINÉ.

STRÉPHOPODE (du gr. *stréphos*, torsion, et *pous, podos*, pied) n. m. Pied bot.

STRÉPHOPODIE (*di* — rad. *stréphopode* n. f. Méd. Difformité connue sous le nom vulgaire de *pied bot*.

STREPPONI (Giuseppina), cantatrice italienne, née à Lodi en 1815, morte à Sant'Agata Busseto en 1897. Fille d'un compositeur de mérite, Feliciano Strepponi mort en 1832, et douée d'une belle voix de soprano et d'un vrai sentiment dramatique, elle débuta à Trieste en 1835, chanta dans différentes villes d'Italie, et créa enfin à la Scala de Milan, en 1842, le principal rôle féminin du *Nabucco* de Verdi. Peu de temps après, elle épousait l'illustre compositeur, dont elle fut jusqu'à son dernier jour la compagne dévouée.

STREPSICEROS n. m. Zool. Nom scientifique des *coudous*. V. COUDOU.

STREPSIPTÈRES (*strèp'*) n. m. pl. Ordre d'insectes renfermant les *stylops* et genres voisins, compris dans la famille des stylopidés. (Syn. RHIPIPTÈRES.) — *Un* STREPSIPTÈRE.

STREPTOCARPE (*strèp'* — du gr. *streptos*, contourné, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des fruits contournés ou spiralo.

— n. m. Genre de gesnériacées, comprenant des herbes à fleurs allongées, à fruit tordu en spirale, dont on connaît sept ou huit espèces de l'Afrique du Sud.



Streptocarpe : *a*, coupe de la fleur.

STREPTOCOCCIE (*strèp', kok'-si* — de *streptocoque*) n. f. Se dit des maladies qui sont sous la dépendance d'une infection causée par le *streptocoque*.

— ENCYCL. Parmi les *streptococcies*, il convient de mentionner les œdèmes inflammatoires, comme l'érysipèle, les inflammations suppuratives, les lymphangites, les adénophlegmons et les phlegmons diffus, certaines néphrites aiguës, les broncho-pneumonies, l'artérite, la phlébite, l'endocardite ulcéreuse, les infections généralisées comme la septicémie puerpérale, etc. C'est contre les streptococcies qu'ont été imaginés les sérums antistreptococciques, et notamment ceux de Roger et Charrin, et de Marmorek.

STREPTOCOQUE (*strèp', kok'* — du gr. *streptos*, contourné, et *kokkos*, graine) n. m. Bactér. Microcoque souvent pathogène, qui, lorsqu'il se groupe, donne des colonies zoogléiques en forme de chaînettes.

— ENCYCL. Le *streptocoque*, entrevu par Feltz et par Pasteur et Doleris, découvert par Fehleisen, en 1883, dans l'érysipèle, et par Rosenbach, en 1884, dans le pus, est un microbe facultativement anaérobie, qui se rencontre dans l'air et l'eau et sur le sol; il abonde facilement dans les matières putrescibles et s'observe, à l'état de parasite, dans la cavité buccale, où il est fréquent, et plus rarement dans l'intestin.

STREPTO-DIPHTÉRIE (*strèp', ri*) n. f. Forme de la diphtérie, dans laquelle, aux bacilles de Lœffler, sont associés des streptocoques. (Cette forme est généralement extrêmement grave.)

STRETTE (*stret'* — de l'ital. *stretta*, action d'étreindre) n. f. Etreinte. (Vx.)

— Milit. Terme employé au XVIe siècle dans le sens d'*attaque par surprise* qui met l'ennemi en désordre : *M. de Nemours, général sur toute la cavalerie légère, alla donner une* STRETTE *et camisade aux ennemis* (Rabutin.

— Musiq. Dans la fugue, Nom donné à la partie finale de la composition, celle où le sujet et sa réponse sont traités d'une façon plus serrée, plus étroite qu'au commencement, pour faire pressentir et amener la conclusion.

STRÉPY, ville de Belgique (Hainaut [arrond. de Soignies]; 6.600 hab. Charbonnages, hauts fourneaux. Ateliers de construction de fer et de chaudronnerie.

STRETTO (*strèt'* — mot ital., signif. *serré*) adj. m. Mot indiquant, sur les partitions, que le mouvement doit devenir rapide.

STRETTO, bourg d'Austro-Hongrie (Dalmatie [distr. de Sebenico]), dans l'île de Morter; 7.250 hab.

STRIATION (*si-on*) n. f. Action de strier; état de ce qui est strié.

STRIBOG, dieu des Slaves païens. (C'était peut-être le dieu du froid.)

STRIBORD n. m. Anc. orthogr. de TRIBORD.

STRICAGE (*kaj'*) n. m. Techn. Action de strioquer : *Le* STRICAGE *du drap*.

STRICK (*strik'*) n. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Bohême et valant 1,6 ,771.

STRICT, STRICTE (*strikt'* — du lat. *strictus*, serré) adj. Etroit, rigoureux : *Observation* STRICTE. Exact, sévère, en parlant des personnes : *Un homme* STRICT *en affaires*.

STRICTEMENT adv. D'une manière stricte.

STRICTION (*strik-si-on*) n. f. Méd. Syn. de CONSTRICTION.

Math. *Ligne de striction*, ligne droite qui peut être considérée comme le lieu géométrique du point situé sur chacune des génératrices et par lequel passe un plan tangent à la surface gauche, le long de cette génératrice et à la génératrice infiniment voisine.

STRICTURE n. f. Méd. Syn. peu usité de RÉTRÉCISSEMENT.

STRIDENT, ENTE (*an, an-t'*) adj. Qui produit un son aigre, perçant : *Bruit strident*. V. STRIDULEUX.

STRIDEUR (lat. *strideo*, je stride, je crie) n. f. Cri aigre et perçant : *On fait cesser par un grand bain de vapeur* STRIDEUR *incommode de quelques enfants*. (Peu us.)

STRIDULANT (*lan, ante* — rad. *striduler*) adj. Qui fait un cri perçant.

— ENCYCL. Les insectes *striduleurs* produisent généralement leur stridulation en frottant l'une contre l'autre deux parties striées ou rugueuses; ainsi font certains apricornes en frottant l'arrière de leur prothorax contre la base des élytres; d'autres frottent la surface striée de leur région sternale avec leurs pattes; les cigales arrivent au même résultat au moyen d'un appendice styliforme qui fait vibrer la membrane tendue sous la base de l'abdomen et qu'on appelle *timbale*.



Appareil stridulatoire de cigale : *a*, timbale.

STRIDULATION (*si-on* — rad. *striduler* n. f. Bruit strident que font entendre certains insectes.

STRIDULATOIRE adj. Zool. Qui sert à la stridulation : *Les grillons possèdent un puissant appareil* STRIDULATOIRE.

STRIDULEUX (*leû*, EUSE du lat. *stridulus*, même sens) adj. Un peu strident.

— Parhol. *Bruits stridoreux*, Bruits respiratoires aigus et sifflants. ‖ *Laryngite striduleuse*, Faux croup.

STRIE (*stri* — du lat. *stria*, même sens) n. f. Nom qu'on donne à de petits sillons parallèles. *Les* STRIES *d'une coquille, des élytres d'un insecte, de la tige d'une plante*.

— Anat. Nom donné à des scissures très fines et très nombreuses, que l'on remarque sur quelques points de certains os. ‖ Nom donné aussi à des lignes de teinte plus foncées que les parties avoisinantes qu'on observe dans certains éléments anatomiques et à celles qui résultent de la juxtaposition de fibres, de cellules épithéliales, etc. ‖ *Stries sanguines*, Filets de sang que l'on rencontre dans le pus et les sécrétions bronchiques. ‖ *Strie d'Amici*, Disque sombre et mince découvert en 1858, par Amici, dans la fibrille musculaire tendue traitée en place par les réactifs fixateurs, et que l'on considère aujourd'hui comme marquant les limites de chaque segment musculaire. V. MUSCLE, et SEGMENT MUSCULAIRE.

— Archit. Nom donné aux cannelures avec listel qui ornent des colonnes ou des pilastres.

— Géol. *Stries glaciaires*, Traces que l'on trouve, notamment dans les régions de montagnes, sur les parois rocheuses qui ont été en contact avec un glacier. Ces stries sont dues au frottement intense imprimé par des pierrailles enchâssées dans la glace.

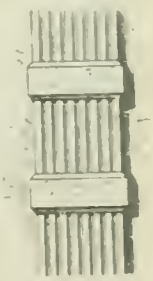

Stries (archit.).

— Hist. nat. Petit sillon longitudinal, séparé du sillon voisin et pareil par une ligne saillante ou côte.

— Techn. Espèce de nuage plus ou moins opaque qui semble enchâssé dans le verre, et qui est dû au mélange imparfait des matières premières ou au manque de régularité dans la cuisson.

STRIEGAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau], sur la *Striegauer Wasser* 12.627 hab.

STRIEGISANE (*stri-zi-a-n'*) n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine, variété de wavellite.

STRIELNA, village et villégiature impériale russe, sur le golfe de Finlande (gouv. de Saint-Petersbourg, distr. de Peterhof). Nombreuses et jolies villas, château de plaisance impérial, élevé par Leblond en 1711, restauré en 1804.

STRIÉ-PONCTUÉ, ÉE adj. Zool. Qui est marqué de points alignés sur les stries, en parlant surtout des élytres des insectes. *Elytres* STRIÉS-PONCTUÉS.

STRIER (*stri-é*) prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous striions. Que vous striiez*. v. a. Faire des stries sur : *Le glacier façonne, use,* STRIE *les cailloux*. L. Figuier.

Strié, ée part. pass. Archit. *Pilastre strié, Colonne striée*, Pilastre, Colonne dont les cannelures se trouvent séparées les unes des autres par des stries.

— Techn. *Plaque striée*, Plaque de fonte ou de tôle dont la surface porte d'étroites ondulations ou stries. ‖ *Verre strié*, Verre contenant des stries dans sa masse. — Lame de verre dont la surface, au lieu d'être plane et lisse, porte une succession ininterrompue d'ondulations.

— Histol. En anatomie générale, Se dit des organes ou des tissus qui présentent une striation. ‖ *Corps strié*, Masse antérieure du plancher du ventricule latéral du cerveau, ainsi nommée parce qu'elle se présente, en coupe, comme composée de couches alternativement grises et blanches. V. CERVEAU. ‖ *Muscle strié*, Muscle dont les fibres sont à striation transversale, ce qui caractérise généralement le muscle dit *rouge*.

STRIGA mot lat.) n. f. Antiq. rom. Double rang de tentes se faisant vis-à-vis, séparées par un espace vide, où l'on plaçait les armes, les bêtes de somme, etc.

Bot. Nom donné à des écailles étroites et allongées.

STRIGILAIRE [illegible] m. Celui qui remplit les corps [illegible] avec le strigile, dans les thermes.

STRIGILATION [illegible] f. Action de strigiler, dans les thermes.

STRIGILE [illegible] ou lat. *strigilis*, étrille, et de *figere*, attacher] n. m. Instrument avec lequel, dans les gymnases, les athlètes enlevaient [illegible] la poussière et la sueur, dont ils [illegible] après les exercices. || Racloir dont on se servait dans les [illegible] pour la peau. || Instrument de chirurgie, [illegible]

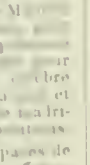
Strigile.

[illegible] qu'on remarque sur certa[illegible]

— Encycl. Archéol. V. STRIGILE.

STRIGILIFORME [*ji* — du lat. *strigilis*, étrille, et de *forma*, forme] adj. Qui a la forme d'une étrille.

STRIGOPE [gr. *strix*, *ix*, strie, et *pous*, *podos*, pied] adj. Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe strié.

STRIGOUNY, ville de la Russie, gouv. de Koursk, près de la Verpa, affluent du Dniepr. 3.500 hab.

STRIGOVITE [illegible] f. Min. Variété de thuringite.

STRIGULA [illegible] f. Bot. Genre de lichen, que l'on rencontre sur les [illegible] forme de croûtes oblongues plus ou moins [illegible], et dont la couleur est blanchâtre ou verte. [illegible] espèces.

STRIJEN, comm. des Pays-Bas, prov. de la Hollande-Méridionale, [illegible] du Hollandsche Diep auquel l'unit [illegible] hab.

STRINDBERG (Jean-Auguste), littérateur suédois, né à [illegible] en 1849. Il eut une enfance pauvre et agitée, [illegible] son séjour comme [illegible] à l'[illegible] ses premiers drames : *le Libre* [illegible] *Hermine* [illegible] ; *A Rome* représenté à [illegible] et à Berlin de ressources, il quitte [illegible] de faire jouer *Maître* [illegible] puissant, fait du [illegible] à la Bibliothèque royale [illegible] études orientales, [illegible] Extrême Orient,



[illegible] Il [illegible] De [illegible] Mademoiselle Julie, [illegible] attaque les prêtres [illegible] par les [illegible] et trouve le [illegible] Allemagne une série de drames historiques (*A Damas*, *Gustave Adolphe*, etc.), [illegible] considérable et géniale, est remplie de paradoxes [illegible] et de contradictions éternel révolté, insociable, il [illegible] formulé une philosophie, mais demeure le plus [illegible] de la Suède contemporaine, dont, mer[illegible] il a su renouveler la langue littéraire.

STRINDEN, bourg de la Norvège (prov. de Trondhjem) ; [illegible] C'est le chef-lieu d'un commerce qui englobe la [illegible] de Trondhjem.

STRINGOCÉPHALE n. m. Genre de mollusco[illegible] bra[illegible] les familles des *stringocéphalidés*, fossiles dans le [illegible] et le dévonien.

STRINGOCÉPHALIDÉS n. m. pl. Famille de mollusco[illegible] bra[illegible] les articulés, renfermant le seul genre *stringocéphale*. — *Un* STRINGOCÉPHALIDE.

STRINGOPIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs [illegible] formes, renfermant le seul genre *stringops*. — *Un* STRINGOPIDÉ.


Strigops.

STRINGOPS (*ghops*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, type de la famille des *stringopidés*, propres à la Nouvelle-Zélande. *Le stringops habroptilus* est un singulier perroquet, de grande taille, vert et jaunâtre, qui ressemble, par les plumes de sa face rayonnant en disque, aux hiboux dont il a les mœurs nocturnes.)

STRIOLE n. f. Hist. nat. Petite strie.

STRIOLÉ, ÉE adj. Zool. Qui porte des petites stries : *Péronie* STRIOLÉE.

STRIQUER (*ké* — de l'allem. *strich*, coup de main) v. a. Techn. Donner la dernière main, le filet au drap. || Coudre les fleurs sur le réseau ou tulle pour former la dentelle.

STRIQUEUR (*keur'*), EUSE [rad. *striquer*] n. Dans les manufactures de drap, Ouvrier qui procède à la dernière préparation de ce drap avant de le livrer au commerce. — n. f. Ouvrière dentellière qui coud les fleurs sur le réseau ou le tulle. || Ouvrière qui strique le drap.

STRIURE n. f. Etat de ce qui est strié. — n. f. Archit. Syn. de STRIE.

STRIX (*striks*) n. m. Nom scientifique des chouettes du genre *effraie*.

STROBILACÉ, ÉE (du gr. *strobilos*, pomme de pin) adj. Bot. Qui a ses fleurs disposées en cône.

STROBILAIRE (*lèr'*) adj. Qui a rapport au strobile : *Forme* STROBILAIRE.

STROBILANTHE n. m. Genre d'acanthacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs en épis, qui croissent dans l'Asie tropicale.

STROBILATION (*si-on*) n. m. Phénomène par lequel les ténias se segmentent en une chaîne annelée appelée strobile.


Strobiles de houblon.

STROBILE (du gr. *strobilos*, objet arrondi en spirale) n. m. Bot. Inflorescence ou fruit composé, formé par la réunion de bractées et de semences qui les accompagnent et qui est réalisé par les abiétinées et cupressinées de la classe des conifères. (On le considère souvent comme synonyme de CÔNE.)

— Zool. Seconde forme des scyphistomes. || Forme annelée des ténias, par opposition au scolex, qui en est la tête.

STROBILIFÈRE (de *strobile*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont disposées en strobiles.

STROBILIFORME (de *strobile*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un cône de sapin, d'un strobile.

STROBOCLINION n. m. Genre de synanthérées, comprenant des herbes et des arbrisseaux à fleurs en beaux capitules bleus ou pourpres. (On en connaît plusieurs espèces, de l'Amérique tropicale.)

STROBOSCOPE (*skop'* — du gr. *strobos*, tournoiement, et *skopein*, observer) n. m. Physiq. Appareil ordinairement rotatif, au moyen duquel on fait passer rapidement devant les yeux une suite d'images représentant les phases principales d'un phénomène ou d'un mouvement, et qui, en vertu de la persistance des sensations visuelles, donne l'illusion d'une transformation continue. V. PRAXINOSCOPE, et PHÉNAKISTISCOPE.

STROBOSCOPIE (*sko-pi* — rad. *stroboscope*) n. f. Physiq. Mode d'observation, fondé sur la persistance des impressions visuelles.

STROBOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport au stroboscope : *Appareil* STROBOSCOPIQUE. *Méthode* STROBOSCOPIQUE.

— ENCYCL. *Méthode stroboscopique*. On appelle ainsi une méthode générale d'observation, applicable à tous les phénomènes périodiques, et consistant à rendre le phénomène visible à certaines phases convenablement [illegible] par une suite d'éclairements instantanés, à intervalles [illegible]

La méthode stroboscopique a été mise en œuvre d'une façon particulièrement heureuse par Foucault pour la mesure de la vitesse de la lumière. Helmholtz s'en est [illegible] les oscillations de l'état électrique d'une [illegible] dès le début de la décharge, etc.

On peut rapprocher les phénomènes précédents ceux [illegible] sous le nom de *figures stroboscopiques*, dont [illegible] exemple. Si l'on trace sur une feuille de papier [illegible] et que l'on donne à cette feuille un [illegible] de translation circulaire, on voit les cercles tourner en sens inverse du mouvement de la feuille avec une vitesse angulaire égale. Les illusions stroboscopiques peuvent être variées à l'infini

STROBOSIQUE (*zik'* — du gr. *strobos*, tourbillon) adj. Physiq. Qui se rapporte aux illusions d'optique produites par le tournoiement ou le déplacement des figures. || On dit plutôt STROBOSCOPIQUE.

STROECK (*stro-ék'*) n. m. Petit bâtiment à rames et à voiles, qui navigue sur le Volga inférieur.

STROGONOV ou STROGANOV, famille russe, dont les principaux membres sont les suivants : Au XVIe siècle, ANIKA **Strogonov** et ses fils JACQUES et GRÉGOIRE colonisèrent le bassin de la Kama, fondèrent des villes. — SIMÉON **Strogonov** organisa avec le Cosaque Ermak la conquête de la Sibérie. Possesseurs de mines, de villages et d'usines, les Strogonov acquirent une fortune colossale. — PAUL ALEXANDROVITCH, comte **Strogonov**, mort en 1817, prit part aux guerres de la Russie contre la France et la Turquie. — GRÉGOIRE ALEXANDROVITCH **Strogonov** (1770-1857) fut ambassadeur à Madrid, à Stockholm et à Constantinople. — ALEXANDRE **Strogonov**, né en 1801, fut général, membre du conseil de l'empire, gouverneur de la Nouvelle-Russie et de la Bessarabie. C'est lui qui reconstruisit Sébastopol. — SERGE ALEXANDROVITCH **Strogonov** (1795-1882) s'occupa surtout d'archéologie. C'est sous sa direction qu'ont été publiées les *Antiquités de la Scythie* (années 1866 et suiv.).

STRÖM, village de la Suède (län de Jemtland) ; 2.950 hab.

STROMA (du gr. *stróma*, tapis) n. m. Hist. nat. Pellicule formée à la surface d'un liquide en putréfaction. — Anat. Partie superficielle de l'ovaire des animaux, qui renferme les ovisacs. || Tissu de l'ovaire lui-même. — Bot. Masse irrégulière, le plus souvent aplatie, parfois dressée, de couleur généralement noire, qui porte, soit à sa surface, soit plus ou moins enfoncées à son intérieur, les fructifications d'un grand nombre de champignons, appartenant surtout au groupe des sphériacées.

STROM-APPARAT (de l'allem. *strom*, courant, et *appa-rat*, appareil) n. m. Métall. Courant d'eau ascendant, qui emporte les parties les plus ténues du minerai écrasé tout en maintenant en suspension les portions plus grosses.

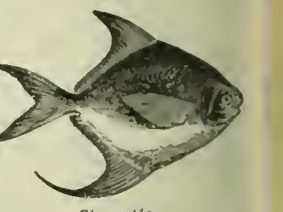
Stromatée.

STROMATÉE n. m. Genre de poissons acanthoptères, tribu des *stromatéinés*, répandus dans les mers chaudes et tempérées. (Le stromatée fiatole [*stromateus fiatola*] de la Méditerranée est appelé *lampuga* à Nice, *lippa* à Cette.)

STROMATÉINÉS n. m. pl. Tribu de poissons acanthoptères, de la famille des scombridés, comprenant les genres *stromatée* et *centrolophe*. — *Un* STROMATÉINÉ.

STROMATES (du gr. *stróma*, *atos*, tapis [le nom de ces ouvrages, qui signifie littéralement *les tapisseries*, vient de la variété des matières qu'ils renferment]) n. m. pl. Bibliogr. Nom donné à quelques ouvrages traitant de matières diverses : *Les* STROMATES *de Clément d'Alexandrie*.

Stromates (les), de Clément d'Alexandrie. La littérature grecque de cette époque nommait volontiers *tapis* ou *broderies* les écrits qui parlaient librement et sans suite, comme celui-ci, de sujets divers. Clément traite ici une multitude de questions différentes : sens des monuments de la révélation de l'Ancien et du Nouveau Testament, valeur de la philosophie grecque, rapport du christianisme et des religions païennes et, en morale, mariage et célibat, martyre, etc. L'enseignement de Clément à l'école d'Alexandrie revit sans aucun doute dans cet ouvrage. Il n'y faut chercher aucun ordre, ni d'un livre à l'autre, ni dans le cours d'un même livre. La méthode de l'auteur est ici de n'en pas avoir : « De toutes les pensées, dit-il, qui nous sont venues à la mémoire sans aulle étude de style ou de classement, mais à dessein jetées pêle-mêle, s'est formé, semblable à une prairie diaprée, l'ouvrage divers des *Stromates*. » Il y a sept livres, peut-être huit. Il n'est pas sûr que le huitième fasse partie de l'ouvrage, ni même qu'il soit de Clément. En tout cas, il paraît n'être qu'un premier jet et être resté inachevé. Les *Stromates* sont le premier essai d'une exposition détaillée de la doctrine chrétienne. A ce point de vue, l'ouvrage a une véritable importance dans l'histoire des lettres.


Strombe.

STROMATON (*ti-on*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des cérambycinés, comprenant une quinzaine d'espèces répandues sur le globe. (Le *stromatium unicolor* se trouve dans le midi de la France.)

STROMBE (*stronb'*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *strombidés*, répandus dans les mers chaudes. (Ce sont des animaux à pied étroit, arqué, à mufle long et contractile, à coquille épaisse avec labre plus ou moins dilaté et muni d'expansions aliformes. Leurs coquilles servent à fabriquer des camées.)

STROMBECK-BEVER, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Bruxelles) ; 1.592 hab.

STROMBIDÉS (*stron*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, renfermant les *strombes* et genres voisins. — *Un* STROMBIDÉ.

STROMBLE (*stronbl'*) n. m. Crochet servant à retirer les herbes enchevêtrées autour du soc de la charrue. (Peu us.)

STROMBOLI (anc. *Strongyle*), île d'Italie (groupe des Lipari, au N. de l'Archipel. Longue de 6 kilom., large de 4, elle a une superficie de 1.260 hectares et 600 hab. Elle est essentiellement formée d'un volcan, haut de 926 mètres, dont le cratère, à 660 mètres, est constamment en activité et éclaire les environs pendant la nuit. Mais il n'a causé jusqu'ici aucun dommage, et les habitants cultivent la vigne sur ses pentes.

STROMBOLIEN, ENNE (*stron, li-in, èn'*) adj. Se dit d'une éruption volcanique ou d'une phase d'éruption offrant le caractère particulier de celles de Stromboli.

STROMEYÉRITE (*mé-i-é*) n. f. Sulfure naturel d'argent et de cuivre, contenant ordinairement 53 p. 100 d'argent.

STRÖMITE n. f. Carbonate naturel de manganèse.

STRÖMÖ, île danoise, la principale de l'archipel des Féroé; 358 kilom. carr.; 3.500 hab. — Île de la côte occidentale de Norvège, prov. de Tromsö, près du Saltenfjord; 12 kilom. carr.; 5.000 hab.

STRONCONE, comm. d'Italie (Ombrie (prov. de Pérouse); 3 400 hab.

STRONGBOW (Richard DE CLARE, comte DE PEMBROKE et STRIGUL, dit *Strongbow* [le fort archer]), aventurier anglais, mort en 1176. En 1148, il succéda à son père, signa en 1153 le traité de Westminster, escorta la princesse Mathilde en Espagne (1168). A son retour, il aida Dermot à rétablir ses affaires dans le Leinster, remporta de grands succès militaires à Waterford, à Dublin, dans le comté de Meath et épousa Eva, la fille de Dermot. Ses victoires excitèrent la jalousie de Henri II, qui le força à lui céder ses conquêtes irlandaises. En 1171, Strongbow réprima une rébellion suscitée par la mort de Dermot. Il battit Roderic O'Connor, fit mettre à mort Murrough O'Brien, mais fut encore obligé de se dépouiller d'une partie de ses conquêtes (châteaux et ports de mer) en faveur de Henri II, qui l'appela à son aide dans son expédition de Normandie de 1173. La vie aventureuse de Richard Strongbow a prêté à de nombreuses légendes.

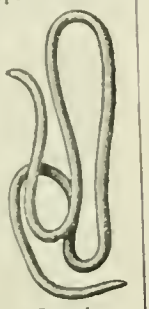

Strongle.

STRONGILLOSE (de *strongle* ou *strongyle*, vers nématode) n. f. Maladie déterminée par la présence, chez l'homme ou les animaux, des strongles.

STRONGLE n. m. Genre de vers nématodes, type de la famille des *strongylidés*, vivant dans toutes sortes de vertébrés.

— ENCYCL. Les *strongles* sont des vers parasites allongés, cylindriques, à bouche entourée de six papilles. Le strongle géant (*eustrongylus gigas*) mesure jusqu'à 1 mètre de long; il vit enroulé, pelotonné dans le bassinet rénal de divers carnassiers, mais aussi chez le bœuf, chez le cheval et l'homme, dont il peut causer la mort. Sa présence chez l'homme est extrêmement rare.

STRONGOLI, bourg d'Italie (Calabre (prov. de Cantazaro), sur un rocher; 3.500 hab. Gisements de soufre, mercure, argent et or.

STRONGYLIDÉS n. m. pl. Famille de vers némathodes, renfermant les genres *strongle, dochmie, sclérostome, pseudalie* et *cucullan*. — *Un* STRONGYLIDE.

SRONSAY, île d'Ecosse (groupe des Orcades), au S. de l'île Sana et à l'E. de l'île Eda; 10 kilom. de long sur 9 de large; 2.300 hab. Sources minérales ferrugineuses.

STRONTIANE (*si-an'* — de *Strontian*, n. de lieu) n. f. Minér. Oxyde de strontium. ‖ *Strontiane carbonatée*, Syn. de STRONTIANITE. ‖ *Strontiane sulfatée*, Syn. de CELESTINE.

STRONTIANIQUE (*si-a-nik'*) adj. Chim. Qui renferme de la strontiane.

STRONTIANITE (*si*) n. f. Carbonate naturel de strontium, se présentant sous forme de petits cristaux prismatiques, à éclat vitreux.

STRONTIANOCALCITE (*si*) n. f. Variété strontianifère de calcite.

STRONTIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport au strontium, qui tient du strontium : *Sels* STRONTIQUES.

STRONTITE n. f. Un des noms de la strontinne.

STRONTIUM (*si-om'*) n. m. Chim. Corps simple métallique, qui a pour symbole Sr et pour poids atomique 87,5.

— ENCYCL. Le *strontium* fut découvert en 1790 par Crawford, qui le retira d'un minéral provenant d'une mine de plomb de Strontian (Ecosse). Davy isola le nouveau métal, qu'ont surtout étudié Bunsen et Matthiossen. Il se rencontre dans la nature à l'état de sulfate (célestine), d'hydrate (strontiane) et de carbonate (strontianite). On en trouve des traces dans quelques eaux minérales, dans celles de Vichy et de Carlsbad, par exemple, et enfin dans les eaux de la mer.

Le strontium métallique se prépare : 1° par électrolyse du chlorure de strontium fondu dans un appareil spécial, le métal venant se déposer au pôle négatif de la pile, tandis que le chlore se dégage au pôle positif; 2° par double décomposition entre l'amalgame de sodium et le chlorure de strontium, qui donne naissance à de l'amalgame de strontium, dont on enlève le mercure par chauffage et entraînement dans un courant d'hydrogène.

Le strontium est un métal jaune, de densité 2,45, faiblement conducteur au point de vue électrique, fusible au rouge sombre, décomposant l'eau à la température ordinaire, se combinant avec le chlore, l'iode, le soufre et donnant avec les acides des sels nombreux.

Ses principaux composés sont les suivants :

L'*oxyde de strontium*, SrO, qui se prépare en calcinant l'azotate de strontium ou en décomposant au rouge le carbonate de strontium par le charbon. Ce corps constitue une poudre blanche, absorbant l'humidité atmosphérique en donnant l'hydrate Sr $(OH)^2 8H^2O$, soluble dans l'eau et absorbant facilement l'acide carbonique.

Le *chlorure de strontium*, $SrCl^2$, qui s'obtient par l'action de l'acide chlorhydrique sur le sulfure ou le carbonate de strontium. Il constitue de longues aiguilles, solubles dans l'eau et l'alcool.

Le *bromure*, l'*iodure* et le *fluorure de strontium*, qui se préparent d'une façon analogue.

Le *sulfure de strontium*, SrS, obtenu en calcinant au rouge un mélange de sulfate naturel (célestine) et de charbon réduit en poudre; le *sulfate de strontium*, SO^4Sr, en traitant par l'acide sulfurique une solution d'un sel de strontium; il constitue une poudre blanche, très peu soluble dans l'eau. L'*azotate de strontium*, $(AzO^3)^2Sr$, qui se fait en décomposant le sulfure ou le carbonate par l'acide azotique et se présente sous la forme de cristaux solubles dans l'eau; le *phosphate de strontium*, $(PO^4)^2Sr^3$, obtenu par double décomposition entre un phosphate et un sel de strontium solubles, c'est une poudre blanche soluble dans les acides; enfin, le *carbonate de strontium*, CO Sr, qui se prépare d'une façon analogue. Les autres sels de strontium possèdent une bien moindre importance.

Parmi ces composés, l'azotate de strontium est usité en pyrotechnie, en raison de la belle teinte rouge que donne la flamme de ses mélanges avec le soufre et le charbon; le sulfure de strontium possède des propriétés phosphorescentes; la strontiane a été employée dans la sucrerie, pour extraire des mélasses le sucre avec lequel il forme un composé insoluble.

STROPHADES (anj. *Strofadia* et *Strivali*, petites îles ou plutôt écueils de la mer Ionienne, devant la côte de Messenie, au S. de Zante. Ce nom, signifiant « retour », leur fut donné, d'après la mythologie, parce que Zétès et Calais, fils de Borée, poursuivant, après les avoir chassées de Thrace, les Harpies, qui faisaient de cette île un de leurs séjours favoris, y furent arrêtés par une voix qui leur enjoignit de s'en retourner.

STROPHAIRE (*fèr'*) n. m. Champignon de la famille des agaricinées, présentant un anneau au sommet du pied, des lames généralement brun violacé, des spores brun pourpre ou noir violacé. Le *strophaire vert-de-gris*, à chapeau vert, est commun dans les bois en automne.

STROPHANTE ou **STROPHANTHUS** (*tuss*) n. m. Bot. Genre d'apocynacées.

— ENCYCL. Les *strophantes* habitent la zone intertropicale. Ce sont ordinairement des lianes, rarement des arbustes, dont les fleurs ont des pétales prolongés en longues lanières et dont le fruit est un double follicule contenant des graines lancéolées, velues, oléagineuses, à odeur vireuse, à saveur très amère, surmontées d'un très long appendice filiforme, que termine une aigrette soyeuse, donnant à l'ensemble l'aspect d'un énorme fruit de pissenlit (l'aigrette et le bec manquent toujours dans les graines du commerce). Le *strophanthus hispidus* a des graines brun doré; le *strophanthus kombe*, officinal en France, présente plusieurs variétés, qui renferment un glucoside appelé *strophantine*.



Strophante : *a*, fruit; *b*, graine.

— Thérap. Le *strophante* est employé dans la thérapeutique cardiaque. Augmentation de la systole cardiaque, diurèse abondante, ralentissement du pouls, tels sont ses principaux effets. Il produit en outre la disparition de la dyspnée chez les cardiaques et les angineux de poitrine. On le prescrit sous forme de teinture, d'extrait, en pilules, en infusion et même en poudre fraîche.

STROPHANTINE n. f. Glucoside très toxique, extrait des strophantes et dont les propriétés sont les mêmes que celles du strophante lui-même.

STROPHE (lat. *stropha*, gr. *strophé*) n. f. Littér. Chez les Grecs anciens, Air que chantait le chœur en évoluant sur la scène. ‖ Auj. Partie, division régulière, dite aussi *stance*, d'une pièce lyrique. V. STANCE.

— ENCYCL. Chez les anciens, les *strophes* les plus employées sont les strophes alcaïques, asclépiades et saphiques.

1° La *strophe alcaïque* tire son nom du poète Alcée. Chez Horace, elle comprend quatre vers, nommés : les deux premiers, *alcaïques*; le troisième, *tambique*, et le dernier *logaédique* :

— — ⏑ — — — ⏑ ⏑ — ⏑ ⏑
Per | mitte | divis | cetera, | qui | si | mul
Stra | vere | ventos | æquore | fervi | do
— — ⏑ — — — ⏑ — —
De | prœli | cantes, | nec | cu | pressi,
— ⏑ ⏑ — ⏑ ⏑ ⏑ — —
Nec | vete | res | agi | tantur | orni.

2° Dans les *strophes asclépiades* entrent des grands asclépiades, des petits asclépiades, des glyconiques et des phérécratiens. Chez Horace, la strophe asclépiade la plus fréquente se compose de deux fois l'ensemble d'un glyconique et d'un asclépiade. Une autre comprend trois asclépiades et un glyconique. Une autre comprend deux asclépiades, un phérécratien et un glyconique.

3° La *strophe saphique* tire son nom de la poétesse Sapho. Chez Horace, elle se compose de quatre vers, nommés : les trois premiers, *saphiques*; le quatrième, *adonique* :

— ⏑ — — — ⏑ ⏑ — ⏑ —
Tu | pi | as | Le | tis | ami | cas | re | ponis
Sedi | bus, | cur | gaque | le | vem | co | cives
Aurs | a | tur | bam | supe | ris | De | orum
— ⏑ ⏑ — —
Gratus | et | imis.

Chez les modernes on trouve surtout des strophes de deux vers (distiques), de trois (tercets), de quatre (quatrain), de cinq (quintain ou quintil), de six (sixain), de sept (septain), de huit (huitain ou octave), de neuf (neuvain), de dix (dixain), de onze (onzain) et de douze. La strophe de douze vers est généralement isométrique, lorsqu'elle est hétérométrique, elle est formée presque toujours de vers de huit ou douze syllabes sur cinq rimes. On rencontre aussi des strophes de quatorze, seize, dix-huit, dix-neuf et vingt vers, toujours hétérométriques. Les poètes les emploient rarement, parce que l'oreille en perçoit difficilement le rythme.

Au sens restreint, le mot strophe désigne, dans la poésie lyrique dorienne, l'une des trois parties de la triade et, dans les chœurs dramatiques grecs, l'une des deux parties des morceaux lyriques, la seconde étant l'antistrophe. La strophe et l'antistrophe des chœurs sont soumises aux même règles que celles des triades.

STROPHIOLE n. m. Bot. Arille qui naît du raphé ou du testa

STROPHION (gr. *strophion*; de *stréphein*, tourner) n. m. Antiq. gr. Ceinture de femme, écharpe qui servait à soutenir les seins. ‖ Bandeau, bandelette pour la tête. ‖ Couronne. ‖ Sorte de gant. ‖ Cabestan pour lover l'ancre. ‖ Machine de théâtre qui servait dans les apothéoses à élever au ciel les dieux, les héros divinisés, etc. La forme latine est STROPHIUM.

STROPHISME (*fism'*) n. m. Forme de géotropisme, dans laquelle l'excitant détermine une torsion de la tige, de sorte que la partie convexe regarde en haut et la partie active en bas. V. GÉOTROPISME.

STROPHOCÉPHALE (du gr. *strophos*, tordu, et *kephalé*, tête) adj. et n. Tératol. Se dit de monstres dont la tête est comme tordue

STROPHOIDE n. f. Courbe du troisième degré, ayant une génération géométrique d'une façon simple et présentant un certain nombre de propriétés intéressantes. Syn. LOXOCYCLIQUE.

— ENCYCL. *Strophoïde droite*. Donnant une droite quelconque, A un point extérieur, OA sa perpendiculaire sur D, I un point quelconque de D, M un point de la droite AI, de part et d'autre de I, deux longueurs IM et IM' égales à IO, le lieu des points M et M' est une *strophoïde droite*.

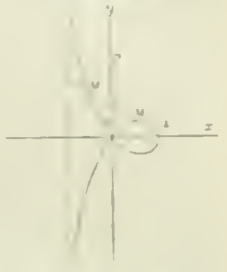

Strophoïde droite.

Si l'on prend la droite OA comme axe polaire, O pour pôle, la courbe a pour équation en coordonnées polaires :

$$\int \frac{a \cos 2\omega}{\cos \omega},$$

a étant la longueur OA.

En coordonnées rectilignes, OA étant l'axe des x, l'axe des y, la courbe a pour coordonnées

$$y = \pm x \sqrt{\frac{a-x}{a+x}}$$

La courbe a la forme indiquée sur la figure, elle est asymptote à la droite $x = -a$.

Strophoïde oblique. La strophoïde est dite oblique quand la droite AO est une droite fixe quelconque qui n'est pas perpendiculaire sur D.

STROPHOMÈNE n. f. Genre de mollusoïdes brachiopodes articulés, fossiles dans les terrains paléozoïques.

STROPHULUS (*luss* — dimin. du lat. *strophus*; du gr. *strophos*, bandelette) n. m. Nom générique des éruptions papuleuses de la première enfance.

STROPIAT (*pi-a*) n. m. Pop. Estropié vrai ou faux.

STROPPIANA, bourg d'Italie (Piémont prov. de Novare); 3.150 hab.

STROSSMAYER (Georges), prélat croate, né à Essek (Slavonie) en 1815. Il étudia au séminaire de Diakovo et à l'université de Pest, où il se fit recevoir docteur en philosophie. Il prit ensuite à Vienne le grade de docteur en théologie, entra dans les ordres, puis devint professeur au séminaire de Diakovo, directeur des études, professeur de droit canon à l'académie théologique de Vienne 1845) et enfin évêque de Diakovo (1849). Il se consacra à l'amélioration matérielle et morale de la nation croate, créa l'académie sud-slave d'Agram et fit construire la cathédrale gothique de Diakovo. Il joua un rôle considérable au concile du Vatican en décembre 1869, y combattit le dogme de l'infaillibilité papale et des articles du *Syllabus* qui condamnent la civilisation moderne. Après avoir voté contre l'infaillibilité du pape, il retourna en Croatie et se soumit aux décisions du concile. Il a depuis constamment montré ses sentiments panslavistes qui lui ont valu de vifs démêlés avec le gouvernement austro-hongrois.

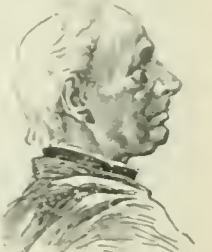

Strossmayer

STROUD, ville d'Angleterre, comté de Gloucester, sur le canal Tamise et Severn; 12.900 hab. Fabrication de drap.

STROUGA, ville de la Turquie d'Europe (Albanie) prov. de Monastir, sur le Drin Noir; 5.500 hab.

STROUMA (en turc *Kara Sou*), fleuve de la péninsule des Balkans (Bulgarie et Macédoine), tributaire de la mer Egée. Le Strouma naît dans un chaînon des Balkans, au mont Vitoch, passe à Kroupnik, et atteint la mer Egée dans le golfe d'Orfani, après un cours de 260 kilomètres environ (C'est le *Strymon* des anciens.

STROUMITZA, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine), prov. et distr. de Salonique), sur un tributaire de la *Strouma*; environ 16.000 hab. Cotonnades.

STROZZI, une des plus riches familles de Florence. Elle a donné des personnages remarquables, dont les principaux sont les suivants :

Strozzi (PALLA), homme d'Etat et savant italien, né à Florence en 1372, mort à Padoue en 1462. Il encouragea surtout l'hellénisme, et, lorsque Manuel Chrysoloras fut appelé à Florence pour y enseigner le grec (1396), il prit à sa charge une partie de son traitement et fit venir de Constantinople et de Grèce les livres nécessaires à l'enseignement nouveau. La révolution de 1434 le força à s'exiler comme un des adversaires les plus déterminés de Cosme de Médicis, et il se retira à Padoue.

Strozzi (TITO VESPASIANO), poète italien, né à Ferrare en 1425, mort en 1505. Il publia, dès 1443, les deux livres de ses premières élégies, qu'il dédia à Leonello d'Este. Ses poésies amoureuses et familières, inspirées de Pétrarque et des élégiaques latins, sont d'un charme pénétrant et d'une grâce exquise. — Son fils ERCOLE, né et mort à Ferrare (1471-1508), eut pour maître Guarini, Aldo l'Ancien, Bembo. Après la mort de son père, il quitta la résidence du conseil des Douze et se maria. Cette union causa sa mort, disent les historiens : il fut assassiné par un amant de sa femme, qu'on croit être Alphonse d'Este. Ses poésies latines ont été réunies à celles de son père.

Strozzi (FILIPPO, dit *l'Ancien*, banquier italien, né en 1426, mort à Florence en 1491. Il vit la fortune de son père Matteo confisquée par les Médicis en 1434, s'enfuit



Strozzi



Pierre Strozzi.

Strozzi



Palais Strozzi.

Ce palais renferme une belle galo-

Strozzi ou **Strozza** Bernardo, dit **Il Capucino Il Prete Genovese**, peintre et graveur italien, né à ... mort à Venise en 1644, élève de Pietro ... Il entra au couvent de capucins, d'où il sortit ... la peinture, afin de venir en aide à sa fa... Retiré de force dans son couvent, Strozzi parvint ... Venise où il exécuta de belles fresques et des ... Il acquit un rang distingué dans la peinture.

Strubberg Frédéric-Auguste, écrivain allemand, né ... 1808, mort à Gebweiler en 1889. Fils d'un fa... il fut placé dans une grande maison de commerce ... Brême. Forcé, à la suite d'un duel, de s'expatrier en ... Amérique, il y mena une vie fort agitée. Après son retour ... Allemagne, il écrivit sous le pseudonyme de Armand une suite d'ouvrages, tenant à la fois du roman et de la ... vité, qui ont été traduits pour la plupart en français sous ... titre de *Mes aventures en Amérique et chez les Peaux-Rouges* (1881).

STRUCTEUR, TRICE (lat. *structor, trix*) adj. Qui élève, ... construit, qui bâtit. Peu us.

— Hist. rom. Esclave qui, chez les Romains, était chargé d'ordonner les repas et de disposer la table.

STRUCTURAL, ALE, AUX adj. Qui concerne la structure.

STRUCTURE (lat. *structura*) n. f. Manière dont un édifice est bâti. *Les édifices romains sont d'une* STRUCTURE ... Construction, bâtisse. *Quelques restes d'arches et de* STRUCTURES *antiques*. Lamart.

Par anal. Manière dont les parties d'un tout quelconque sont arrangées entre elles : *La* STRUCTURE *du corps humain, d'une plante. La* STRUCTURE *de l'Etna.*

— Fig. Ordre, disposition, arrangement : *La* STRUCTURE *d'un discours, d'un poème.*

STRUCTURER v. a. Donner une structure : STRUCTURER *des figures ... vines comme acier.* (Burger.)

Struensée (Jean-Frédéric, comte de), homme d'Etat danois, né à Halle (Saxe prussienne) en 1737, décapité à Copenhague en 1772. Emmené à Altona par son père, qui était pasteur, il y exerça la médecine, et fut choisi en 1768 comme compagnon de voyage par le roi de Danemark, Christian VII, dont la constitution physique et intellectuelle avait été affaiblie par les excès. Il le suivit en France et en Angleterre, et il réussit si bien à le distraire qu'il lui devint indispensable.

De retour à Copenhague, il fut nommé lecteur du roi, puis il gagna les bonnes grâces de la jeune reine Caroline Mathilde, dont il fut bientôt l'amant. Tout-puissant à la cour, il fit supprimer le conseil privé, qui limitait le pouvoir royal et se fit donner le titre de ministre du cabinet (1771). Il profita de son autorité pour accomplir de nombreuses réformes en s'inspirant des idées philosophiques et politiques qui avaient été celles de sa jeunesse et qu'il avait puisées chez les écrivains français. Il supprima les fonctions inutiles, annula ou réduisit les pensions, simplifia la justice, supprima la torture, le servage;



Struensée.

proclama la liberté de la presse; réduisit l'armée. Il souleva ainsi contre lui tous les privilégiés qui le représentèrent au peuple comme un tyran, méditant, avec la complicité de la reine, de se débarrasser du roi et du prince héritier pour usurper le pouvoir. Des émeutes éclatèrent, une conspiration se trama contre lui, à l'instigation de la reine douairière Julie. Dans la nuit du 16 au 17 janvier 1772, les conjurés pénétrèrent dans la chambre du roi, le terrorisèrent par l'annonce d'un complot contre sa personne et lui arrachèrent l'ordre d'arrêter Struensée, la reine et leur confident Brandt, que Struensée avait fait nommer directeur des spectacles de la cour. Accusé d'avoir exercé le pouvoir absolu sans en avoir le droit et d'adultère avec la reine, Struensée fut condamné à mort et exécuté. Sa destinée tragique a souvent inspiré le théâtre et le roman : *Bertrand et Raton*, de Scribe; la tragédie posthume en cinq actes, de Michel Beer, avec musique de son frère Meyerbeer (1847).

STRUGGLE FOR LIFE (*streugl'-for'-la-ïf* — mots angl., ... *lutte pour la vie*) n. m. Concurrence vitale : *La lucha ... nsitive* = STRUGGLE FOR LIFE *a cours en France depuis le succès des livres de Darwin.*

STRUGGLEFORLIFER (*streugl'-for'-la-ïf'eur* — rad. *struggle for life*, lutte pour la vie) n. m. Celui qui met en pratique les théories du « struggle for life », c'est-à-dire ... la force comme droit des faibles par les forts.

STRUME n. f. Pathol. Syn. de SCROFULE.

STRUMEUX, EUSE (rad. *strume*) adj. Pathol. Syn. ... SCROFULEUX. *Ganglions strumeux*, Ganglions engorgés ... scrofuleux.

STRUMIPRIVE (de *strume* et *privé*) adj. Pathol. *Cachexie strumiprive*, Cachexie consécutive à l'ablation d'un ... ou de tout le corps thyroïde. C'est un myxœdème ... traitement opothérapique seul donne ... V. MYXŒDÈME.

STRUMOSITÉ n. f. Se dit de l'ensemble des adénopathies ... ganglionnaires et accidents cutanés divers ... survenant chez les personnes strumeuses. V. SCROFULE.

Strupno, comm. d'Autro-Hongrie (Bohême, cercle ... ca), la vallée d'un tributaire de la Moldau; ...

Struppa ou **Stroppa**, comm. d'Italie (Ligurie, prov. ...

Strusow, ... (Autr.-Hongrie [Galicie, cercle de ... ... hab.

Struthine n. f. Chim. Syn. de SAPONINE.

Struthio ... Nom scientifique du genre autruche.

Struthiole n. f. Genre de thymélacées, comprenant ... arbrisseaux ... alternes ou opposées, à fleurs ... petites et disposées ... corolle et qui sont originaires du Cap. (Quelques-uns sont cultivés dans les jardins, notamment la *struthiole imbriquée*.)

STRUTHIONIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux-coureurs comprenant le seul genre autruche (lat. *struthio*). — *L'n* STRUTHIONIDE.

STRUTHIONIFORMES n. m. pl. Ordre d'oiseaux de la sous-classe des coureurs, comprenant les autruches (*struthio*). — *L'n* STRUTHIONIFORME.

STRUTHIOPHAGE (du lat. *struthio*, autruche, et du gr. *phagein*, manger) adj. Qui se nourrit d'autruches : *Des peuples entiers ont mérité le nom de* STRUTHIOPHAGES. Buff.

STRUTHIOPTERIS (*ptér-ris*) n. m. Genre de polypodiacées, comprenant des fougères à frondes fertiles longuement ... On en connaît plusieurs espèces de l'Amérique du Nord.

Struve (Frédéric-Georges-Guillaume de), astronome russe, né à Altona en 1793, mort à St-Pétersbourg en 1864. Il fut directeur des observatoires de Dorpat et de Poulkova, et participa à un grand nombre de travaux de triangulation en Russie. Nous citerons de lui : *Observationes Dorpatenses* (1817-1839), *Catalogus novus stellarum duplicium* (1827); *Etudes d'astronomie stellaire sur la voie lactée et la distance des étoiles fixes* (1847); *Description de l'observatoire astronomique central de Poulkova* (1846), *Catalogue de la bibliothèque astronomique de Poulkova* (1845), *Recueil de mémoires présentés à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg par les astronomes de Poulkova* (1853-55), *Fondation de l'observatoire central de Russie par l'empereur Nicolas Ier* (1855). — Son fils, Othon-Guillaume, né à Dorpat en 1819, fut aussi un astronome de grande valeur à qui l'on doit la découverte d'un grand nombre d'étoiles doubles et d'un satellite d'Uranus. Il a fait imprimer des travaux estimés sur l'anneau de Saturne, sur l'orbite de plusieurs comètes, etc.

STRUVITE n. f. Phosphate hydraté naturel, ammoniaco-magnésien, qui existe dans le guano.

Struys (Alexandre), peintre belge, né à Berchem-lès-Anvers en 1852, élève de l'académie d'Anvers. Il a exposé aux Salons belges ou aux Expositions de Paris des tableaux de genre d'un style très franc et d'un goût supérieur. Citons de lui : *Abandonnée* (musée de Dordrecht); *Alpha et omega* (à Rotterdam); *Portrait de Mme Armemann Stammann* (musée de Weimar); *Gagne-pain* (musée d'Anvers); *Visite au malade* (musée de Bruxelles); *Oubliée* (musée de Philadelphie); *Désespéré* (musée de Gand); etc. Struys a été nommé, en 1876, professeur à l'académie grand-ducale de Saxe-Weimar.

STRYCHNATE (*strik'*) n. m. Sel dérivant de l'acide strychnique.

STRYCHNÉES (*strik'*) n. f. pl. Tribu des loganiacées, comprenant des petits arbres souvent grimpants par la transformation de feuilles en crochets, à feuilles opposées. (A côté du genre *strychnos* se placent les *gardneria* et les *couthovia*.) — *Une* STRYCHNÉE.

STRYCHNINATE (*strik'*) n. m. Sel dérivant de l'acide strychninique.

STRYCHNINE (*strik'*) n. f. Alcaloïde ($C^{44}H^{24}Az^2O^4$), découvert en 1818 par Pelletier et Caventou dans la noix vomique, dont on l'extrait par l'alcool, après l'avoir mise en liberté par la chaux.

— Encycl. La *strychnine* existe dans beaucoup de *strychnos*, seule ou mêlée à la brucine et à l'igasurine. Elle forme des octaèdres incolores, d'une amertume extrême, peu solubles dans l'eau et l'alcool, plus solubles dans le chloroforme, insolubles dans l'éther. Elle communique ses propriétés aux médicaments préparés avec les produits des strychnos (préparations de noix vomique, gouttes amères de Baumé, poudre de Hoang-Nan, etc.). On l'emploie soit en nature, soit sous forme de sels (arséniate et surtout sulfate); on en fait un sirop qui contient 25 centigrammes de sulfate de strychnine par kilogramme, mais il vaut mieux l'employer en granules de 1/2 ou de 1 milligramme (dose de 2 à 5 milligrammes par jour). C'est le plus actif des médicaments tétanisants; absorbée par la peau ou les muqueuses, elle produit de l'hyperesthésie, de la tonicité des muscles (due à l'action sur les extrémités périphériques des nerfs moteurs), de l'accélération du cœur et de l'excitation des organes génitaux. Son action irritante sur la moelle, et surtout sur les nerfs moteurs, la fait employer dans la paralysie; son action sur les fibres lisses en fait un précieux médicament dans l'atonie du tube digestif et les phénomènes qui en résultent (inappétence, constipation ou diarrhée, etc.). La strychnine est un toxique des plus violents et des plus rapides. Les symptômes de l'empoisonnement consistent en agitation, excitation nerveuse, insomnies, trismus (contractions de la mâchoire), secousse musculaire. Si une dose toxique est administrée d'emblée, les phénomènes, qui se succèdent rapidement en moins d'une demi-heure parfois, sont : le vertige, la raideur des muscles, le trismus, puis des secousses terribles, véritables bonds, exagérés par le moindre bruit ou le contact; la respiration saccadée, les mouvements du cœur irréguliers, les cris, la mort dans une dernière convulsion; l'intelligence reste intacte jusqu'à la fin. Les contrepoisons à conseiller sont : les vomitifs, suivis de l'administration du tanin et de café à haute dose, s'il en est encore temps; le chloral ou le chloroforme. La respiration artificielle et le lavage du sang doivent être aussi tentés, ainsi que les injections de faibles doses de sulfate d'atropine.

STRYCHNINIQUE (*strik'-ni-nik'*) adj. Chim. Se dit d'une acide résultant de l'oxydation de la strychnine.

STRYCHNIQUE (*strik'-nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide qui existe dans la strychnine.

STRYCHNISER (*strik'*) v. a. Injecter de la strychnine dans un corps vivant.

STRYCHNISME (*strik'-nissm'*) n. m. Intoxication par la strychnine.

STRYCHNOCHROMINE (*strik', kro*) n. f. Matière colorante jaune, extraite des strychnos.

STRYCHNOS (*strik'-noss*) n. m. Genre de loganiacées-strychnées.

— Encycl. Les *strychnos* sont des arbres, des arbrisseaux ou des lianes, à feuilles opposées, stipulées, présentant de trois à cinq nervures principales longitudinales. Les fleurs, groupées en cymes, sont pentamères ou tétramères. Le fruit est une baie à péricarpe dur et ligneux. On connaît soixante-cinq espèces de strychnos, habitant

ontrées tropicales. Ces plantes vénéneuses renferment *strychnine*, de la brucine et plusieurs autres alcaloïdes. *strychnos vomiquier* est un grand arbre du l'Asie méridionale, dont le tronc peut atteindre plusieurs mètres de hauteur. Ses fleurs sont blanches, et ses fruits, rougeâtres, gros comme des oranges, contiennent chacun de graines. Ces semences, nommées *noix vomiques*, sont, par leurs alcaloïdes, employées contre la paralysie du tube digestif, paralysies du système nerveux, et les spermatorrhées, rétention d'urine, etc., la moelle allongée. L'écorce, fébrifuge, est connue sous le nom de *fausse angusture*; les Indiens et les Européens l'emploient contre les maladies de la peau. Le bois sert contre les rhumatismes. Le *strychnos ignatier* est une liane dont le fruit est une baie blanchâtre, renfermant des graines dites *fèves de Saint-Ignace*, employées aux mêmes usages que celles du vomiquier. Le *strychnos des oiseaux*, de l'Inde, a des baies non vénéneuses, à une ou deux graines. Ces graines servent à clarifier les eaux vaseuses; la pulpe des baies est comestible. Le *strychnos bois de couleuvre* est fébrifuge. Enfin, beaucoup d'espèces de strychnos fournissent des poisons de flèche aux indigènes divers pays. Ces poisons sont dus au *curare*.



Strychnos : *a*, coupe de la fleur; *b*, fruit.

TRYJ (le), rivière d'Austro-Hongrie, en Galicie, et qui prend du versant nord des Karpathes, passe près de Stryja, de Stryj, pour gagner le Dniester. Cours 225 kilom.

TRYJ, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), ch.-l. de district et do cercle, près du *Stryj*, affluent du Dniester; 15 hab. Mégisserie. Scieries.

TRYN, bourg de la Norvège méridionale (prov. de Jarlsberg-Laurvigen [distr. de Nordre-Bergenhuus]), sur un tributaire du lac *Stryn*; 2.700 hab.

TRYSZAWA, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Wadowice]), sur la Koconka; 3.380 hab.

TUART, grande famille écossaise, dont le nom, orthographié jadis indifféremment **Steuart, Stewart** ou **Stward**, n'est autre que le titre des fonctions de majordome (lord steward), exercées héréditairement par ses membres. Le nom patronymique est FITZALAN. Le Normand ALAN FITZFLAALD (mort en 1114) reçut de Henri Ier le fief de Oswestry dans le Shropshire. Son fils aîné, *William* FITZALAN (1105-1160), fut l'ancêtre des comtes d'Arundel. Son second fils, *Walter* FITZALAN (mort en 1177), passa en Ecosse au service do David Ier et reçut le titre de **steward** d'Ecosso, qui resta héréditaire dans la famille pendant sept générations. *Walter*, le sixième Steward, épousa Marjary, fille de Bruco (1315), et leur fils Robert, septième steward, devint roi d'Ecosse sous le nom de Robert II, en 1371. De 1371 à 1714, la famille fournit quatorze souverains à l'Ecosse, et, à partir de 1603, six à l'Angleterre (Jacques Ier, Charles Ier, Charles II, Jacques II, Marie (femme de Guillaume d'Orango) et Anne). Elle a donné en outre des branches très nombreuses.

TUART (Arabella), connue sous le nom de **lady Arabella**, née en 1576, morte à Londres en 1615. Fille du comte de Lennox, Charles Stuart, qui était par sa mère petit-fils de Marguerite, sœur de Henri VIII, elle avait des droits à la couronne d'Angleterre. Elisabeth, qui voulait qu'elle gardât le célibat, la fit arrêter à la suite du projet de son mariage avec William Seymour. Jacques Ier, devenu roi, la traita d'abord avec faveur, mais, ayant appris qu'elle s'était engagée avec William Seymour en secret, il les fit traduire tous les deux devant le conseil privé, déclara qu'ils ne seraient jamais mariés sans lo consentement du roi. Malgré cette décision, elle épousa secrètement Seymour la même année. Le secret ayant été mal gardé, Seymour fut enfermé à la Tour, et Arabella à Durham. Elle parvint à s'échapper; elle gagnait la Flandre quand elle fut arrêtée dans le détroit de Douvres et ramenée dans la Tour de Londres, où elle mourut.

STUART ou **STEWART** (Frances Teresa), duchesse do Richmond et Lennox, dite **la Belle Stuart**, née en 1648, morte en 1702. Fille de Walter Stuart, officier de la maison de Henriette-Marie, elle fut élevée en France, et, de retour en Angleterre, elle fut nommée demoiselle d'honneur de Catherine de Braganco. Elle ne tarda pas à être remarquée par Charles II, qui en fit sa maîtresse. Elle eut d'autres passions : Buckingham, Anthony Hamilton, Francis Digby, Lee, etc. La belle Stuart réduisit le roi au désespoir et lui causa un furieux accès de rage en faisant enlever et épouser en 1667 par le duc de Richmond. Il dut se résigner au fait accompli; mais, pour garder sa maîtresse, il envoya le mari en mission d'abord en Ecosse, ensuite en Danemark, où il mourut en 1672.

STUART (Jacques-François-Edouard), connu sous le nom de **chevalier de Saint-Georges**. V. JACQUES III.

STUART (Charles-Edouard), fils du précédent, dit le **Jeune Prétendant**. V. CHARLES-EDOUARD.

STUART (Henri-Benoît-Marie-Clément), cardinal d'York, second fils du chevalier de Saint-Georges, né à Rome en 1725, mort à Frascati en 1807. En 1745, Louis XV plaça à la tête d'une armée rassemblée à Dunkerque pour aller secourir le Prétendant Charles-Edouard qui avait débarqué en Ecosse, mais, après la défaite de son frère à Culloden 1746, il retourna à Rome et entra dans les ordres. Créé cardinal en 1747, puis évêque de Frascati, il prit le nom de cardinal d'York. A la mort de son frère en 1788, il prit le titre de roi, sous le nom de Henri IX. Lors de la conquête des Etats du pape par les armées françaises en 1798, il se retira à Venise et se trouva réduit à la misère. Le gouvernement anglais lui fit alors une pension. Il rentra à Rome en 1801 et devint évêque d'Ostie et de Velletri en 1803. Avec lui s'éteignit la famille des Stuarts.

STUART (James), antiquaire anglais, né et mort à Londres (1713-1788). Il voyagea en Italie et en Grèce, et, de retour en Angleterre, il publia son grand ouvrage, *Antiquities of Athens* 1762, qui lui valut les lucratives fonctions d'intendant de l'hôpital de Greenwich. On lui doit, en outre, une dissertation intitulée : *De obelisco Cæsaris Augusti, nuperrime effosso* 175..

STUART (Gilbert), historien anglais, né à Edimbourg en 1742, mort en 1786. S'étant rendu à Londres en 1768, après une jeunesse assez dissipée, il fut bientôt connu du public lettré comme un des meilleurs collaborateurs de la « Monthly Review » 1768-1773. En 1773, il publiait le premier numéro de l'*Edinburgh Magazine and Review*, qui eût réussi sans le caractère insupportable de Stuart. Il abandonna cette entreprise en 1776, et se consacra à l'histoire. Intelligent, instruit, écrivain agréable, il eût été un des plus grands historiens de l'Angleterre s'il n'avait perdu son temps en excès crapuleux. Citons de lui : *a View of society in Europe* 1778, trad. en franç. par Boulard 1789; *History of the establishment of the Reformation in Scotland* (1780 ; *History of Scotland* 1782).

STUART (J. Mac Donall), explorateur anglais, né en Ecosse en 1818, mort à Nottingham (Haut-Angleterre) en 1866. On lui doit de nombreuses reconnaissances dans le centre de l'Australie. C'est de novembre 1861 à janvier 1862 qu'il parvint enfin, d'Adelaïde, à gagner le golfe de Van-Diémen, en suivant une route qui jalonne à peu près exactement la grande ligne télégraphique qui aboutit à Port-Darwin. Outre différentes relations de voyage publiées dans des revues, on lui doit : *Explorations in Australia*, the journals of J. Mac Donall Stuart during the years 1858, 1859, 1860, 1861 and 1862 Londres, 1864).

STUBAY (ALPES DE), massif montagneux des Alpes centrales, dans la partie généralement désignée sous le nom d'Alpes du Tyrol proprement dites. Limitées au N. par l'Inn, à l'O. par l'Œtzthal, à l'E. par le Wispthal, qui vient finir au col du Brenner, elles culminent au S. par une arête de 3.500 mètres d'altitude. Beaux pâturages, nombreux bétail.

STUBBS (William), historien anglais, né à Knaresborough en 1825, mort à Oxford en 1901. Il entra dans les ordres en 1848 et, après avoir occupé diverses fonctions religieuses, devint professeur d'histoire moderne à l'université d'Oxford (1866). Un des curateurs de la Bibliothèque bodléienne (1868), il devint évêque de Chester en 1884 et évêque d'Oxford en 1889. Membre de la plupart des compagnies savantes d'Europe et d'Amérique, Stubbs a laissé des ouvrages historiques de haute valeur, entre autres : *the Constitutional History of England, in its origin and development* (1874-1878, son chef-d'œuvre, et les éditions savantes des *Chroniques* et *Mémoriaux* de Richard Ier (1864-1865); des *Chroniques* de Benoît de Peterborough (1867, de Roger Hoveden 1868-1871 ; des *Œuvres* de Ralph de Diceto 1876 ; etc.

STUBCHEN n. m. Métrol. Mesure de capacité usitée dans plusieurs villes d'Allemagne et valant : à Brême, $3^{lit},187$; à Brunswick, $3^{lit},739$; à Stralsund, $3^{lit},883$.

STUBELITE n. f. Minér. Variété d'hisingérite.

STUBICA-DOLNJA, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Varad], sur un petit affluent de la Toplica [bassin du Danube par la Save]; 8.500 hab. Eaux thermales sulfatées sodiques, avec établissement de bains.

STUC *stuk'* — de l'ital. *stucco* n. m. Enduit imitant le marbre.

— ENCYCL. Les *stucs* sont susceptibles d'acquérir un très beau poli et des couleurs variées, en même temps qu'une grande dureté. Les meilleurs et les plus solides sont faits avec de la chaux éteinte depuis longtemps déjà, à laquelle on ajoute de la poussière de marbre de Carrare et de la craie de Champagne finement pulvérisée. Certains stucateurs ont employé de la poudre d'albâtre gypseux cru ou de beau plâtre; mais ce stuc résiste mal à l'humidité.

On ne prépare le stuc pour les ornements que lorsque l'on est prêt à l'employer. On le forme de portions égales de poudre de marbre et de chaux, que l'on broie sans y mettre d'eau. Lorsque, au lieu le poudre de marbre, on se sert de quelque autre, la quantité de chaux peut varier selon que la poudre est plus ou moins grosse ou absorbante. On ne cessera pas de broyer que le mélange ne soit parfaitement opéré. On polit l'enduit après qu'il s'est durci en séchant.

STUCAGE *kaj'* n. m. Application du stuc, son résultat.

STUCATEUR de l'ital. *stuccatore* n. m. Techn. Ouvrier qui prépare ou qui applique le stuc.

STUCK Franz, peintre, illustrateur et sculpteur allemand, né à Munich en 1863. Il a donné aux « Fliegende Blätter » de Munich d'innombrables croquis humoristiques inspirés de la vie courante et des allégories d'un caprice amer. Sa manière de peindre est fondée sur une recherche de silhouettes simples, mais très accentuées et de tons vigoureux, contrastés et peu rompus. Nous relevons, parmi ses compositions les plus admirées, les plus discutées et, à coup sûr, les plus significatives : *le Péché, le Meurtrier, la Guerre, Lucifer, la Chasse fantastique, l'Exil d'Ovide, la Mort d'Orphée, le Crucifiement, la Pieta*. Stuck a produit aussi divers paysages d'un impressionnisme harmonieux et hardi : *le Vivier, le soir; l'Etang aux truites*; etc. Ses détracteurs lui reprochent une brutalité excessive et un peu d'incertitude dans la pensée.

STUCKELBERG Jean Melchior *Ernest*, peintre suisse, né et mort à Bâle 1831-1903. Etabli dans sa ville natale, il s'y acquit une réputation méritée, tantôt par de grandes peintures d'histoire, tantôt par ses portraits ou ses scènes de genre. C'est à lui qu'on doit les quatre fresques de la *Chapelle de Guillaume Tell*, au lac des Quatre-Cantons. Il a également décoré le Palais des beaux-arts de Bâle, les salles du musée de Genève, autres fresques à Cologne, Saint-Gall, Zurich, Winterthur, etc. Parmi ses tableaux de chevalet, à signaler : *le Jour de l'an 1565* 1855 ; *la Femme de Stauffacher* 1856 ; *Matin de printemps à Pompéi* 1867 ; *Roméo et Juliette* exposé à Paris, même année ; *Amour et Jeunesse* 1869 ; *Aux héros tombés pour la patrie* (1875 ; *Tireur helvétien; Charbonnier du Jura*; les *Enfants de l'artiste*, et divers *Portraits*.

STUD *stud'* — mot angl. n. m. Haras; réunion de chevaux pour la course, la classe ou la vente.

STUD-BOOK *stoud'-b uk'* — mots angl., de *stud*, haras, et *book*, livre n. m. Registre où sont inscrits le nom, la généalogie, les progrès, les victoires des chevaux pur sang.

STUDIEUSEMENT adv. Avec soin, avec application d'une manière studieuse.

STUDIEUX *dieu, EUSE* [lat. *studiosus*] adj. Qui aime l'étude. *Un homme très studieux*. Appliqué à.

Studieuse à une [illegible] à aimer [illegible]

STUDIOSITÉ n. f. Qualité de personne studieuse.

STUERBOUT, nom donné à tort par de nombreux écrivains à *Thierri* BOUTS, dit **Bouts de Louvain** ou **Dierik de Haarlem**, peintre de l'école du Pays-Bas au XVe siècle, à la suite d'une confusion lesquelle Suivant une épitaphe peu claire, mais qui semble une ancienne tradition, il serait né à Haarlem en 14.. Quelques auteurs croient cependant, devoir reculer sa naissance jusqu'à 1415. Il était fils d'un peintre et des documents attestent qu'il habitait Louvain et qu'il y était marié en 1448. La confrérie du Saint Sacrement de cette ville lui commandait en 1468 un retable de la *Cène* et des *Mauvais type de saint Erasme* pour l'église Saint-Pierre. Ils ont été conservés, sauf les deux volets de la *Cène* présentement au Musée de Berlin et à la pinacothèque de Munich. Peu après, devenu peintre officiel ou *portraitiste* de la municipalité, il peignait pour l'Hôtel de Ville un triptyque du *Jugement dernier*, des longtemps perdu, et deux grands tableaux de la *Sentence inique de l'empereur Othon* actuellement au musée de Bruxelles. Il mourut à Louvain en 1475. Thierri Bonts eut deux fils, comme lui peintres : Thierri ou Dierik Bouts II, mort, semble-t-il, d'assez bonne heure et Albert Bouts, qui acquit de la réputation et qui paraît être l'auteur de deux remarquables tableaux de l'*Assomption*, au musée de Bruxelles. Thierri Bouts, le père, possède un style très personnel et une manière toute réaliste.

STUFFING-BOX n. m. Mécan. Syn. de PRESSE-ETOUPE.

STUFFO, dieu des Thuringiens, adoré sur une montagne par les buveurs. Son culte dura jusqu'au jour où saint Boniface brisa sa statue. *Stuffo* ou *stauf* veut dire une coupe, une timbale.

STUHLWEISSENBURG. Géogr. V. SZEKES-FEHERVAR.

STUKELY, bourg du Dominion canadien, prov. de Quebec (comté de Shefford), sur un affluent de la rivière Noire, bassin du Saint-Laurent par l'Yamaska; 3 900 hab. (avec le canton). Gisements de cuivre.

STULER Frédéric-Auguste, architecte allemand, né à Mulhouse (Thuringe) en 1800, mort à Berlin en 1865. Parmi les travaux qui ont été exécutés sous sa direction ou d'après ses plans, nous citerons : les châteaux de Bentzenburg, de Basedow, d'Arendsee et de Dalwitz, de très nombreuses églises, etc. Son œuvre principale en architecture profane est le nouveau musée de Berlin, où il a su marier les caractères principaux des différentes époques de l'architecture. C'est aussi d'après les mêmes principes qu'il a fait construire le musée national de Stockholm.

STULTORUM INFINITUS EST NUMERUS mots lat. signif. *Le nombre des sots est infini*, paroles de Salomon (Ecclésiaste, I. 15 ; elles n'ont pas cessé d'être vraies.

STUMPF (Julius), chroniqueur suisse, né à Bruchsal en 1500, mort en 1576. Sa vie est assez peu connue. On sait seulement qu'il fut étudiant en théologie à Heidelberg, puis curé de Bubikon, près de Zurich, avant de passer au zwinglianisme. Son principal ouvrage : *Gemeiner loblicher Eydgenossenschaft Stetten Landen und Völkeren chronikwürdiger Thaaten Beschreibung*, composé avec la collaboration de divers écrivains de son temps, et particulièrement de Tschudi, est la première en date et reste l'une des plus importantes sources de l'histoire de la Suisse. Stumpf avait encore écrit une histoire de l'empereur Henri IV, une relation du concile de Constance, etc.

STUNDISTE *ston-d ste'* n. Membre d'une secte religieuse fondée en Russie par des colons allemands établis dans le gouvernement de Kherson. Elle doit son nom à ce que ses membres se réunissent pendant les heures *stunden* de repos pour lire en commun les Evangiles et expliquer la Bible. Leur doctrine a beaucoup d'analogie avec celle des anabaptistes.

STUPÉFACTIF, IVE adj. Méd. Syn. de STUPÉFIANT, ANTE.

STUPÉFACTION *kci* — rad. *stupefactif* n. f. Engourdissement d'une partie du corps : *La cocaïne produit de la* STUPÉFACTION.

— Etonnement si grand qu'il ôte la faculté d'exprimer sa surprise : *Etre frappé de* STUPÉFACTION.

STUPÉFAIT, AITE *fè, fè't* — du lat. *stupefactus* adj. Interdit, immobilisé par la surprise : *Demeurer* STUPÉFAIT.

— SYN. Abasourdi, ébahi. V. ABASOURDI.

STUPÉFIANT *an, ANTE* adj. Méd. Qui stupéfie : *La belladone a une puissante* STUPÉFIANTE.

— Fig. Qui frappe de stupeur : *Une nouvelle* STUPÉFIANTE.

— n. m. Therap. Se dit des médicaments qui produisent une sorte d'inhibition des centres nerveux, d'où résulte un état d'inertie physique et morale qui ne va pas jusqu'à la narcotisation, mais produit une anesthésie partielle. *La belladone, l'opium, et à forte dose faibles, l'aconit, sont des* STUPÉFIANTS.

STUPÉFIER d'un type lat. *stupefacere* pour *stupefacere*, rendre stupide. — Prend deux *i* de suite aux deux pr. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. *Nous stupéfiions. Que vous stupéfiiez* va. Méd. Engourdir, diminuer ou suspendre le sentiment et le mouvement dans : *L'usage de l'opium* STUPÉFIE *les orientaux*. (Virey).

— Absolum. : *Les narcotiques* STUPÉFIENT.

— Fig. Rendre comme paralysé d'étonnement : *Discours qui* STUPÉFIE *une assemblée*.

STUPETE, GENTES *Nations, soyez stupéfaites!*, premiers mots d'une hymne composée par Santeul, et qui fut longtemps chantée le jour de la fête de la Purification de la Vierge, dans le diocèse de Paris. Dans l'application, faite d'ordinaire sur le ton plaisant, ces mots annoncent qu'on va parler d'une chose très étonnante.

STUPEUR du lat. *stupor* n. f. Engourdissement, suspension des facultés intellectuelles, accompagnée d'une sorte d'immobilité et d'une expression d'indifférence dans la physionomie. *La* STUPEUR *de l'ivresse*.

— Fig. Espèce d'immobilité, d'hébétude causée par une grande surprise, un grand effroi : *Revenir de sa* STUPEUR.

STUPIDE rad. *stupeur* adj. Stupéfait, frappé de stupeur : *Demeurer* STUPIDE.

— Sot, hébété d'un esprit lourd et pesant : *Un peuple plongé dans l'ignorance est* STUPIDE, *cruel, idolâtre, superstitieux*. (A. Martin.) Qui dénote la stupidité; *Air* STUPIDE.

STUPIDEMENT

STUPIDITÉ

STUPEFIANT

STUPEFIER

STUPEUR

STUPIDE

STUPIDEMENT

STUPIDITÉ

STUPEFACTION

eauté du coloris, l'animation du style. « Les ouvrages ien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité », arce que seul « le style est l'homme même », c'est-à-dire anifeste la nature propre de l'intelligence qui le produit, ndis que la pensée, étant générale, est impersonnelle. uffon a terminé son *Discours* par une *Adresse à MM. de Académie*, qui est un médiocre commentaire des conseils ui précèdent, et où il prouve par un exemple, mais bien son insu, combien l'emploi des termes généraux, parois admissible dans la science, risque de devenir bien ouvent un détestable procédé.

STYLÉ, ÉE adj. Hist. nat. Muni d'un style : *Ovaire* STYLÉ. — Pop. Bien mis.

STYLER (rad. *style*) v. a. Former, dresser : STYLER *un ouveau domestique aux habitudes de la maison*

STYLET (*lè* — rad. *style*) n. m. Poignard à lame très enue et ordinairement quadrangulaire ou triangulaire. — Bot. Chaque division d'un stylo multiple ou multifide. Chir. Petite tige métallique fine, flexible, terminée l'une de ses extrémités par un renflement olivaire et ont l'autre est quelquefois percée d'un trou allongé : *Le* TYLET *sert à sonder les trajets fistuleux, les plaies*, etc. — Encycl. Les *stylets* sont des armes de main de la atégorie des dagues fines. En usage surtout dans l'Italie epuis la fin du XVe siècle, ils mesuraient de 25 à 0 centimètres e long. La oignée à pétoi croisette, pommeau rrondi, est, ans la règle, e fer ciselé, oirci ou doré. a lame, vissée sur la poignée, est tou-ours très fine, en alène ou à section triangulaire, avec ointe très déliée. Les grands stylets étaient portés par es canonniers ; la lame pouvait servir à dégager la lumière des pièces ; souvent elle est très longue et porte sur ne de ses faces des subdivisions de la toise, pour mesurer e calibre des pièces.

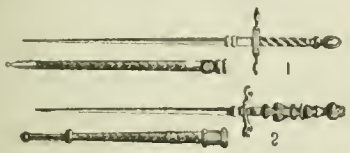

Stylet : 1. Du XVe siècle ; 2. Du XVIe siècle.

STYLIDIACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones amopétales, comprenant des herbes annuelles ou vivaes, ou de petits arbrisseaux voisins des campanulacées, es goudéniées et des brunoniées. — *Une* STYLIDIACÉE.

STYLIDIER (*di-é*) n. m. Genre type de la famille des stydiacées.

— Encycl. Les *stylidiers* sont des herbes originaires Australie et cultivées comme plantes d'ornement. Les rincipales espèces sont : le *stylidier à fruits soudés* ou *stydier ndné*, le *stylidier à feuilles de graminées*, le *stylidier feuilles de mélèze*, le *stylidier fasciculé*, etc.

STYLIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Anat. Se dit de muscles ui s'insèrent à l'apophyse styloïde du temporal, à savoir : ylo-glosse, stylo-hyoïdien et stylo-pharyngien.

STYLIFORME (de *style*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un style ou d'un stylet : *Prolongement* STYLIORME, etc. ‖ Qui a la forme d'une colonne : *Columelle* STYLIFORME.

STYLISME (*lissm'*) n. m. Littér. Recherche du style, ou extrême que l'on donne à son style.

STYLISME n. m. Genre de convolvulacées, comprenant e petits arbustes à fleurs terminales disposées en panicule. On en connaît quelques espèces de l'Amérique du ud et de Madagascar.

STYLISTE (*lisst'*) n. m. Ecrivain qui soigne beaucoup on style : *Rivarol est un* STYLISTE ; *il veut enrichir et renouveler la langue française.* (Ste-Beuve.)

— Adjectiv. : *Ecrivain* STYLISTE.

STYLISTIQUE (*stik'*) n. f. Recueil de règles de style : TYLISTIQUE *latine.*

— Encycl. La *stylistique* tient le milieu entre la grammaire et la rhétorique : elle donne des règles sur le choix es expressions, sur l'emploi des parties du discours, sur a construction des périodes, et met en relief les caracères essentiels d'une langue donnée.

STYLITE (du gr. *stulitès* ; de *stulos*, colonne) n. m. Nom onné à quelques solitaires qui avaient placé leurs cellules au-dessus de portiques ou de colonnades en ruine, u au sommet d'une colonne isolée pour vaquer plus librement à la méditation : *Il y a eu des* STYLITES *en Orient, jusqu'au* XIIe *siècle.* (Guizot.)

— Adjectiv. : *Anachorète* STYLITE.

— Encycl. L'historien Théodoret atteste que saint Siméon adopta le premier cette manière de vivre. Il eut assez nombreux imitateurs en Orient. En Occident, on cite qu'un *stylite* : c'est Vulfilaïc, lombard d'origine, qui se retira sur une colonne, près de Trèves, au VIIe siècle. Les stylites étaient entourés de la vénération populaire. Les foules se pressaient au pied de leur colonne pour se recommander à leurs prières et pour écouter leurs exhortations.

STYLOBATE (du gr. *stulobatès* ; de *stulos*, colonne, et *bainein*, s'appuyer) n. m. Archit. Piédestal ou soubassement qui porte un rang de colonnes.

— Encycl. Le *stylobate* est un vrai soubassement ou piédestal ayant une base et une corniche. Le stylobate d'une colonne se compose de la cimaise ou moulure supérieure, de la plinthe ou saillie verticale qui forme le bord inférieur, et enfin du corps même du piédestal. Le socle qui repose sur le plan supérieur du stylobate fait partie de la colonne ; mais le mot stylobate ne désigne pas seulement le piédestal proprement dit ; il s'applique surtout plus particulièrement à la partie de mur qui, dans certains édifices, sert de piédestal aux colonnes, soit qu'il forme saillie, soit qu'il demeure isolé de la même façon qu'une balustrade. Il est, comme les piédestaux isolés, composé d'une cimaise et d'une plinthe, plus ou moins décorée et chargée de moulures.

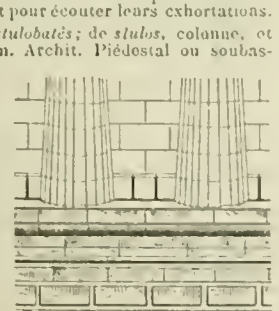
Stylobate (archit.).

Dans l'architecture civile qui ne fait point usage des colonnes, on a conservé le nom de « stylobate » à la partie du mur du rez-de-chaussée qui, parfois formant une légère saillie couronnée par une moulure ou cimaise, encadre en quelque sorte le pied du bâtiment et ne s'élève pas à plus de 1 mètre ou 1^m^,20 du sol, ni à moins de 0^m^,75. Dans la menuiserie de bâtiment, on nomme « stylobate » une voligе placée au pied du mur ou des cloisons et touchant au parquet, de même que la plinthe. Quelquefois, dans les grands lambris, tels que ceux des salles à manger, on donne au stylobate une très grande hauteur en lui faisant jouer le même rôle qu'un piedestal continu ; on décore alors les panneaux dont il est composé d'ornements variés.



S, stylobate mouluré.)

STYLODE (du gr. *stulos*, style, et *eidos*, aspect) n. m. Bot. Style rudimentaire.

STYLO-GLOSSE (de *styloïde*, et du gr. *glôssa*, langue) n. m. Anat. Nom de l'un des muscles de la langue, qui s'insère en haut à l'apophyse styloïde et se dirige vers le bas jusqu'au bord latéral de la racine de la langue. (Quand les deux stylo-glosse se contractent ensemble, ils élargissent la langue et la portent en haut et en arrière.)

— n. m. *Le* STYLO-GLOSSE.

STYLOGRAPHE (du gr. *stulos*, style, et *graphein*, écrire) n. m. Instrument tenant lieu de plume à écrire. Il se compose d'un réservoir qui alimente d'encre un tube en pointe où joue une aiguille. Il suffit d'appuyer légèrement l'extrémité de l'instrument sur le papier pour faire couler l'encre le long de l'aiguille à mesure que l'on trace les caractères.

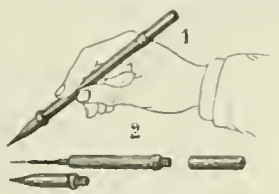

1. Stylographe ; 2. Démonté.

STYLOGRAPHIE même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Procédé électrotypique inventé, en 1846, par Schœler, de Copenhague, et au moyen duquel on obtient des planches gravées en creux, imitant les dessins à la plume et les gravures à l'eau-forte.

STYLOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui concerne la stylographie.

STYLO-HYOÏDIEN, ENNE adj. Anat. *Ligament stylo-hyoïdien*, Petit faisceau ligamenteux qui s'étend de l'apophyse styloïde aux petites cornes de l'os hyoïde. ‖ *Muscle stylo-hyoïdien*, Muscle très grêle qui s'insère tout près du sommet de l'apophyse styloïde et au corps de l'os hyoïde, près de la ligne médiane.

— Substantiv. : *Le* STYLO-HYOÏDIEN

STYLOÏDE (du gr. *stulos*, style, et *eidos*, aspect) adj. Anat. Qui a la forme d'un style ou d'un stylet : *Apophyses* STYLOÏDES.

— *Apophyses styloïdes du cubitus et du radius*, Saillies grêles et arrondies que présentent le cubitus et le radius à leur extrémité carpienne. ‖ *Apophyse styloïde du temporal*, Prolongement osseux, grêle et allongé, situé à la face inférieure du rocher et donnant attache aux muscles styliens.

STYLOLITHES (du gr. *stulos*, colonne, et *lithos*, pierre) n. m. pl. Petites cannelures verticales qui abondent à la séparation de certains bancs de calcaire jurassique aux environs de Langres et de Chaumont

STYLO-MASTOÏDIEN, ENNE adj. ‖ Anat. *Trou stylo-mastoïdien*, Orifice situé à la face inférieure du rocher, entre les apophyses styloïde et mastoïde, par lequel sort le nerf facial.

— n. m. *Le* STYLO-MASTOÏDIEN.

STYLO-MAXILLAIRE adj. Anat. *Ligament stylo-maxillaire*, Ligament de renforcement de l'articulation temporo-maxillaire.

STYLOMÈTRE (du gr. *stulos*, colonne, et *métron*, mesure) n. m. Archit. Instrument dont on se sert pour mesurer les colonnes.

STYLOMÉTRIE (*tri* — rad. *stylomètre*) n. f. Archit. Art de mesurer les colonnes.

STYLOMÉTRIQUE (*trik'* adj. Archit. Qui a rapport à la stylométrie : *Procédé* STYLOMÉTRIQUE.

STYLOMMATOPHORES n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes palmonés, comprenant ceux dont les yeux sont placés à l'extrémité des tentacules rétractiles ou invaginables, comme les limaces. Les stylommatophores renferment le sous-ordre des *géophiles*. — *Un* STYLOMMATOPHORE.

STYLO-PHARYNGIEN, ENNE adj. Se dit d'un muscle qui va de l'apophyse styloïde au cartilage thyroïde et aux parois du pharynx.

— n. m. : *Le* STYLO-PHARYNGIEN.

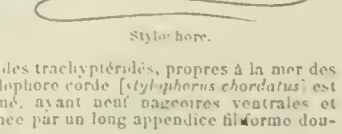
Stylophore.

STYLOPHORE n. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des trachyptéridés, propres à la mer des Antilles. (Le stylophore corde [*stylophorus chordatus*] est un poisson rubané, ayant neuf nageoires ventrales et la caudale terminée par un long appendice filiforme double du corps.

— Bot. Genre de papavéracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

STYLOPIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes strepsiptères comprenant les *stylops*, elenchus, et genres voisins. — *Un* STYLOPIDÉ.

STYLOPODE (du gr. *stulos*, style, et *pous*, *podos*, pied) n. m. Bot. Support du style. Renflement de la base du style.

STYLOPS (*lops*) n. m. pl. Genre d'insectes strepsiptères, de la famille des *stylopidés*, propres à l'Europe.

STYLOSPORE (du gr. *stulos*, style, et *spora*, semence) n. m. Nom donné aux corps reproducteurs de certains champignons.

STYLOSTÉGE (*sté-j'* — du gr. *stulos*, style, et *stégé*, toit) n. m. Bot. Capuchon des pistils.

STYLOSTÉMONE (*sté* — du gr. *stulos*, style, et *stémôn*, étamine) adj. Bot. Qui a les étamines insérées sur le pistil.

STYMPHALE, ville de l'ancienne Grèce (Arcadie), sur la route d'Argos à Corinthe, auprès du lac *Stymphale*, dont, selon les anciens, les eaux s'écoulaient dans des gouffres souterrains pour reparaître en Argolide et alimenter la belle source de Lerne.

STYMPHALIDE ou **STYMPHALIE**, nom d'un pays d'Arcadie, où s'élevait Stymphale, et d'une contrée de l'ancienne Macédoine.

STYPAGE (*paj'* — du gr. *stupé*, étoupe) n. m. Procédé de pulvérisation révulsive, consistant à projeter le liquide employé (chlorure de méthyle principalement) sur des tampons de coton hydrophile que l'on promène sur les régions voulues. Par ce procédé, on peut éviter la vésication trop intense et les escarres que produit le chlorure de méthyle.

STYPHARQUE (*fark'* — gr. *stupharkhos* ; de *stuphé*, styphe, et *arkhein*, commander) n. m. Antiq. gr. Celui qui commandait un stryphe, subdivision de la phalange.

STYPHE (*st f* — gr. *stuphé*, même sens) n. m. Antiq. gr. Subdivision de la phalange.

STYPHNIQUE (*fnik'* — du gr. *stiphnos*, astringent) adj. Se dit d'un acide qu'on a reconnu être identique avec la trinitrorésorcine.

STYPTÉRITE n. f. Chim. Syn. de ALUNOGÈNE.

STYPTICINE n. f. Chlorydrate de cotarnine, sel chlorhydrique d'un produit d'oxydation de la narcotine, préconisé dans les métrorrhagies.

STYPTICITÉ n. f. Méd. Qualité des astringents ou styptiques.

STYPTIQUE (*ptik'* — du gr. *stuptikos*, astringent) adj. et adj. Thérap. Se dit d'un astringent qui contracte fortement la muqueuse buccale : alun, sels solubles de plomb, de fer, etc.

— n. m. *Un* STYPTIQUE.

STYR, rivière d'Austro-Hongrie, qui, prenant sa source en Galicie, au N.-O. de Brody, a presque tout son cours en Russie (Volhynie et gouv. de Minsk ; le Styr baigne Loutzk, serpente dans le marais de Pinsk et se perd dans le Pripet. Cours 500 kilom.

STYRACÉ, ÉE adj. Qui ressemble au *styrax*.

— n. f. pl. Famille de plantes gamopétales superovariées. — *Une* STYRACÉE.

— Encycl. Les *styracées* sont des arbres et des arbustes à fleurs régulières hermaphrodites, dont on connaît deux cent vingt espèces, réparties en sept genres. Elles croissent dans les régions tropicales de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie.

STYRACIFLUE (*flu* — de *styrax*, et du lat. *fluere*, couler) adj. Qui laisse couler du styrax : *Liquidambar* STYRACIFLUE.

STYRACINE n. f. Chim. Matière cristallisable qui se trouve dans le styrax. Syn. ÉTHER CINNAMOCINNAMIQUE.

STYRACINÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de STYRACÉ, ÉE.

STYRAX n. m. Bot. Genre de styracées. ‖ On dit aussi BENJOIN.

— Pharm. *Styrax liquide*. Syn. LIQUIDAMBAR, AMBRE LIQUIDE, COPALME, BAUME ou HUILE DE COPALME, THYMIANE, RASAMALA, etc. V. la partie encycl.

— Encycl. Les *styrax* sont des arbrisseaux à feuilles tomenteuses, alternes, à fleurs en cymes ou en grappes. On en connaît une soixantaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde. Le *styrax benzoin* fournit le benjoin dont on distingue plusieurs sortes : le *styrax officinale*, vulgairement alibonfier, donne le *styrax solide* ou *storax*.

Quant au *styrax liquide*, c'est une substance résineuse semi-fluide, grisâtre, opaque, à odeur forte et aromatique, à saveur âcre et amère, lentement siccative, produite par le *liquidambar styraciflua*, hamamelidée d'Asie Mineure ; on en fait des emplâtres (emplâtre de Vigo) et un onguent ; il passe pour excitant, mais son emploi est réservé presque exclusivement à l'usage externe.

STYRIE (ALPES DE), nom d'un important massif des Alpes orientales, limité, au N. et à l'E., par la profonde vallée de la Mur ; au S., par la vallée de la Drave. A l'O., le massif se raccorde, par une série d'étroites crêtes, avec celui de l'Ankogel, aux sources mêmes de la Mur. Les sommets les plus élevés sont ceux de l'Eisenhut (2.441 m.) et du Wenzel (2 395 m.). Belles forêts.

STYRIE allem. *Steiermark*, contrée de l'empire d'Autriche, ayant le titre de duché et formant actuellement, avec la Carinthie, un des grands gouvernements de l'Autriche. La Styrie a pour limites : au N., l'Autriche proprement dite ; à l'E., la Hongrie ; au S., la Croatie et la Carniole ; à l'O., la Carinthie et la principauté de Salzbourg ; au total, une superficie de 22.450 kilom. carr., peuplée de 1.356.500 hab. environ (*Styriens, nnes*). Ch.-l. *Gratz*.


Armes de Styrie

Sol généralement montagneux, couvert par les ramifications des Alpes Noriques, qui prennent ici le nom d'*Alpes de Styrie*. Ces différents massifs sont séparés par des vallées profondes et pittoresques. L'Enns, la Drave, la Save, la Mur, la Raab sont les cours d'eau les plus importants. Nombreuses sources minérales. Le sous-sol renferme le cuivre, l'argent, le zinc, le cobalt, etc. L'agriculture (blé, vigne) et l'industrie (forges, fabrication de produits chimiques) sont bien développées. L'élevage est une des grandes ressources, sinon la principale, du pays.

Du temps de la domination romaine, la Styrie était comprise partie dans la Pannonie, partie dans la Norique.

STYROL [illegible]

STYROLÉNIQUE [illegible]

STYROLIQUE [illegible]

STYROLYLIQUE [illegible]

STYRONE [illegible]

STYRUM ou STIRUM [illegible] Allemagne Prusse [illegible] Rhin, [illegible] Wetter, [illegible] métallurgique.

STYRYLE [illegible] Radical [illegible] de l'alcool cinnamique.

STYRYLIQUE [illegible] Acide [illegible], Syn de cinnamique.

STYX Myth. grec Fleuve des Enfers qui enveloppait [illegible] Hadès. [illegible] Styx. Mourir *Jurer par le Styx*, Faire un serment terrible.

— Le Styx vert, [illegible] Néron, est un [illegible] Arcadie qui va avoir disparu quelques [illegible] Nonacris [illegible] Styx, [illegible] gorge pittoresque à [illegible] Kalavrita. [illegible] ce torrent, aux rédets [illegible] ce pays [illegible] terreur superstitieuse [illegible] poètes [illegible] ques, le Styx est [illegible] Enfers. Sur les bords du Styx [illegible] ne [illegible] qu'on avait franchi [illegible] mais, une fois qu'on avait franchi [illegible] ne pouvait plus le retraverser [illegible] Styx pendant [illegible] valable comme il y avait été [illegible] Achille, [illegible] aurait pu être tué [illegible] avait [illegible] le talon dans l'eau en lui [illegible] Iris allait puiser l'eau [illegible] sur [illegible] ciel les dieux étendaient [illegible] prononçait leurs serments. D'où l'expression [illegible].

SU, SUE [illegible] passe du v. Savoir [illegible] ce qu'on ne [illegible] quelque chose. [illegible] La chose étant vue et connue par [illegible] AU SU ET AU VU DE *tout le monde*.

SUÆDA, SUADA ou SUÉDA n. m. Genre de plantes [illegible] des [illegible] arbrisseaux [illegible] d'espèces propres aux [illegible] espèces habitent le midi de la France.

SUADA ou SUADÉLA, [illegible] de la persuasion, chez [illegible].

SUAGE [illegible] Bateau [illegible] sert par les beaux [illegible] à la chasse au feu [illegible]. — Arg. Avoir [illegible] brûler les pieds de la [illegible] son argent est caché.

Mar. Il [illegible] part à la [illegible] un vaisseau neuf, [illegible] fait [illegible] Arsenal. Le [illegible] vaisseau de [illegible] neuf [illegible] à [illegible] usage [illegible] l'eau [illegible].

— [illegible] dont [illegible] se sert pour ros[illegible] sur [illegible] vue sur les [illegible] d'un chaudron [illegible] sur [illegible] on [illegible] fait les retordages [illegible] forte de petit [illegible] et qui [illegible] fermé sur lo [illegible] avec [illegible] tandis [illegible] de serrer [illegible] pour [illegible] les [illegible] Partie [illegible] dames.

SUAGER [illegible] Mar. [illegible] devant [illegible] Mar. [illegible] Mar. [illegible] Mar.

SUBCARBONIFÈRE adj. Géol. Se dit des couches placées à la base du terrain carbonifère et correspondant à l'étage dinantien.

SUBCARÉNÉ, ÉE du préf. *sub*, et de *caréné* n. f. Zool. Qui a la disposition d'une carène peu accentuée : *Prosternum* SUBCARÉNÉ.

SUBCARTILAGINEUX (*neû* — du préf. *sub*, et de *cartilagineux*), **EUSE** adj. Qui ressemble à du cartilage.

SUBCAUDAL, ALE, AUX (du préf. *sub*, et de *caudal* adj. Zool. Placé sous la queue.
— Ornith. *Tectrices subcaudales*, Plumes qui couvrent en dessous la base des pennes de la queue.

SUBCAULESCENT (*kô-lèss-sann*), **ENTE** du préf. *sub*, et de *caulescent*) adj. Bot. Qui a un commencement de tige peu développé.

SUBCILIÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *cilié*) adj. Hist. nat. Qui a des poils ressemblant un peu à des cils.

SUBCLAVIFORME (du préf. *sub*, et de *claviforme*) adj. Hist. nat. Qui a presque la forme d'une massue.

SUBCOALESCENT (*lèss-sann*), **ENTE** (du préf. *sub*, et de *coalescent*) adj. Qui est près de se fermer, qui se ferme presque.

SUBCONCENTRIQUE adj. Presque concentrique : *Cercles* SUBCONCENTRIQUES.

SUBCONSCIENCE n. f. Philos. Conscience obscure ou demi-conscience.

SUBCONSCIENT, ENTE adj. Philos. Dont on n'a qu'une conscience obscure, une demi-conscience.
— Biol. *Mouvements subconscients*, Mouvements involontaires que l'on peut observer dans certains états psychosthétiques et dont les patients n'ont qu'une conscience obscure ou vague.

SUBCONVOLUTÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *convoluté*) adj. Hist. nat. Presque roulé en cornet.

SUBCORDIFORME (du préf. *sub*, et de *cordiforme*) adj. Hist. nat. Qui approche de la forme d'un cœur : *Feuilles* SUBCORDIFORMES.

SUBCORTICAL, ALE, AUX (du préf. *sub*, et de *cortical*) adj. Bot. Qui vit sous l'écorce des arbres.

SUBCOSTAL, ALE, AUX (du préf. *sub*, et de *costal*) adj. Anat. Situé sur les côtes : *Muscles* SUBCOSTAUX. ‖ *Nervure subcostale*, Nervure de l'aile des insectes immédiatement placée sous la costale. (On dit mieux SOUS-COSTAL.)

SUBDÉCURRENT, ENTE adj. Bot. Qui a des feuilles presque décurrentes.

SUBDÉLÉGATION (*si-on*) n. f. Action de subdéléguer; commission par laquelle on est autorisé à agir à la place d'une personne qui était elle-même déléguée par d'autres.
— Admin. anc. Fonctions de ceux qui étaient les hommes de confiance des intendants des provinces et qui les aidaient dans l'administration d'une fraction de la province. ‖ District ainsi administré par le subdélégué.

SUBDÉLÉGUER (du préf. *sub*, et de *déléguer*) v. a. Déléguer pour représenter un délégué.
Subdélégué, ée part. pass. du v. Subdéléguer.
— Substantiv. Personne subdéléguée : *Les intendants des provinces avaient des* SUBDÉLÉGUÉS *dans les villes.*
— Admin. anc. Fondé de pouvoir des intendants.

SUBDÉLIRANT, ANTE (du préf. *sub*, et de *délirant*) adj. Qui a les caractères d'un délire incomplet.

SUBDELIRIUM (*dé, om*) ou **SUBDÉLIRE** n. m. Délire incomplet, doux et tranquille, caractérisé par des paroles sans suite, dites à voix basse, des mouvements sans violence, et qu'on observe dans beaucoup de maladies fébriles ainsi qu'aux approches de la mort.

SUBDIALE (lat. *subdialis*; de *sub*, sous, et du gr. *Zeus, Dios*, Jupiter, dieu de l'air) n. m. Antiq. rom. Temple découvert, entouré de portiques.

SUB DIO (*sous la voûte du monde*), expression latine qui signifie : *sous le plafond du ciel, en plein air, à la belle étoile.*

SUBDIPTÈRE (du préf. *sub*, et de *diptère*) adj. Entom. Qui n'a que deux ailes bien développées, les autres presque nulles. (Inus.) ‖ Ne s'emploie que comme nom spécifique : *Myodite* SUBDIPTÈRE.

SUBDISTIQUE (*stik'* — du préf. *sub*, et du gr. *dis*, doublement, et *stikhos*, rang) adj. Hist. nat. Qui semble avoir deux rangées de poils ou de facettes. (Peu us.)

SUBDIVISER v. a. Diviser de nouveau, diviser en de nouvelles parties : SUBDIVISER *en trois parties chacune des deux parties d'un discours.*
Se subdiviser v. pr. Etre subdivisé, être susceptible de subdivision : *Les branches* SE SUBDIVISENT *en rameaux.*

SUBDIVISIBLE adj. Qui peut être subdivisé.

SUBDIVISION n. f. Action de subdiviser, de diviser ce qui était déjà divisé : *Procéder par divisions et* SUBDIVISIONS *successives.* ‖ Partie obtenue en subdivisant, partie de ce qui est divisé : *Les cantons sont des* SUBDIVISIONS *des arrondissements.*
— Milit. Portion de territoire, d'une région de corps d'armée.

SUBDIVISIONNAIRE (du préf. *sub*, et de *divisionnaire*) adj. Qui a rapport à une subdivision.

SUBDUPLE (du préf. *sub*, et du lat. *dupler*, double) adj. Mathém. anc. Qui a rapport à la moitié, qui forme la moitié : *3 est* SUBDUPLE *de 6.*

SUBÉMARGINÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *émarginé* adj. Légèrement échancré.

SUBENCROÛTANT, ANTE (du préf. *sub*, et de *encroûtant*) adj. Hist. nat. Qui forme une légère incrustation; presque encroûtant. (S'emploie en parlant des colonies des bryozoaires.)

SUBÉPINEUX, EUSE (du préf. *sub*, et de *épineux*) adj. Qui a des saillies presque semblables à des épines.

SUBÉQUIVALVE (du préf. *sub*, et de *équivalve*) adj. Qui a des valves presque égales.

SUBÉRAMIDE n. f. Amide de l'acide subérique, qui naît lorsqu'on fait agir le subérate de méthyle sur une solution aqueuse d'ammoniaque, ou lorsqu'on dirige un courant de gaz ammoniac à travers une solution alcoolique de subérate d'éthyle.

SUBÉRANILIDE n. f. Substance que l'alcool précipite d'un mélange d'aniline et d'acide subérique.

SUBÉRANILIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide qu'on obtient, mélangé avec la subéranilide, lorsqu'on chauffe un mélange d'aniline sèche et d'acide subérique fondu.

SUBÉRATE n. m. Ch. m. Sel dérivant de l'acide subérique.

SUBERBIEVILLE, ville de Madagascar, sur la rive droite de l'Ikopa, un peu en amont du confluent de la Betsiboka, près du poste de Mevatanana. 1.500 hab., dont environ 200 Français. Exploitation d'alluvions et de filons aurifères. Centre commercial important.

SUBÉREUX (*reû*, **EUSE** (du lat. *suber*, liège) adj. Bot. Qui a la nature du liège : *Couche* SUBÉREUSE.

SUBÉRIFICATION (*si-on* — rad. *subéreux* n. f. Transformation en liège.

SUBÉRINE (du lat. *suber*, liège) n. f. Matière trouvée dans le liège.

SUBÉRIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^{12}(CO^2H)^2$ qui se produit particulièrement quand on fait agir l'acide azotique sur le liège. ‖ Se dit d'une aldéhyde $C^6H^{12}O^2$ qui prend naissance, en même temps que l'acide subérique et l'acide palmitoxylique, par l'action de l'acide azotique fumant sur l'acide palmitolique.
— ENCYCL. La meilleure méthode pour préparer l'acide *subérique* consiste à oxyder par l'acide azotique l'acide oléique ou l'acide stéarique du commerce, ou l'huile de ricin.
L'acide subérique pur cristallise en aiguilles d'un pouce de long ou en tablettes qui paraissent appartenir au système hexagonal. Il fond à 140°, se solidifie en aiguilles transparentes; il est soluble dans l'eau bouillante et l'alcool. Distillé avec un excès de chaux, il fournit la subérone et quelques autres produits. C'est un acide bibasique. On connaît deux *acides isosubériques* : l'*isosubérate d'éthyle* et le *bisosubérate d'éthyle*. Ils s'obtiennent en même temps quand on traite le bromobutyrate d'éthyle par l'argent en poudre.

SUBÉRITE n. m. Genre d'éponges fibreuses, type de la famille des *subéritidés*, répandues dans les mers chaudes. (L'espèce type est le *suberites domuncula*, de la Méditerranée.)

SUBÉRITIDÉS n. m. pl. Famille d'éponges fibreuses halichondries, renfermant les genres *subérite* et voisins.
— *Un* SUBÉRITIDE.

SUBÉRONE n. f. Chim. Syn. de ALDÉHYDE SUBÉRIQUE.

SUBÉROSITÉ n. f. Bot. Caractère, nature des tissus subéreux.

SUBERVIE (Jacques-Gervais, baron), général et homme politique français, né à Lectoure en 1776, mort à Parenchère (Gironde) en 1856. Volontaire en 1792, il se distingua pendant les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et commanda l'avant-garde à Waterloo. Mis en non-activité, pendant la Restauration, il rentra dans l'armée après la révolution de 1830. Il fut alors nommé commandant de Paris et inspecteur de la cavalerie. Elu député du Gers en 1831, il siégea parmi les membres de l'opposition, fut réélu en 1834, 1837 et 1839. Il échoua dans le Gers en 1845, mais fut élu dans l'Eure-et-Loir. Ministre de la guerre dans le gouvernement provisoire (1848), il donna bientôt sa démission et représenta le département de l'Eure-et-Loir à l'Assemblée constituante. Le 13 mai 1849, il fut réélu à la Législative et prit place dans les rangs du parti démocratique. Il rentra dans la vie privée, après le coup d'Etat du 2 décembre.

SUBFASCICULÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *fasciculé* adj. Hist. nat. Presque réuni en faisceau. (S'emploie surtout en parlant des polypiers et des colonies de bryozoaires.

SUBFILIFORME (du préf. *sub*, et de *filiforme*) adj. Qui a presque la forme d'un fil.

SUBFOLIACÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *foliacé*) adj. Qui ressemble presque à une feuille.

SUBFUSIFORME (du préf. *sub*, et de *fusiforme* adj. Hist. nat. Qui a presque la forme d'un fuseau.

SUBGÉLATINEUX, EUSE du préf. *sub*, et de *gélatineux* adj. Qui ressemble presque à de la gelée.

SUBGÉMINÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *géminé*) adj. Presque accouplé deux à deux.

SUBGEMMIPARE (du préf. *sub*, et de *gemmipare*) adj. Qui se multiplie par des espèces de bourgeons.

SUBGIBBEUX, EUSE du préf. *sub*, et de *gibbeux*) adj. Hist. nat. Qui a une proéminence presque semblable à une bosse.

SUBGLOBULEUX adj. Qui est presque globuleux.

SUBGRANULAIRE (du préf. *sub*, et de *granulaire* adj. Légèrement grenu.

SUBGRANULEUX, EUSE (du préf. *sub*, et de *granuleux*) adj. Formé de grains peu distincts.

SUBGRONDATION (*si-on* — rad. *subgronde*) n. f. Chir. anc. Enfoncement des os du crâne. (Peu us.)

SUBGRONDE (du lat. *subgrondium*; de *sub*, sous, et *grunda*, rigole d'un toit) n. f. Constr. Saillie au bas d'une couverture, servant à rejeter loin du mur les eaux pluviales.

SUBHASTATION (*sta-si* — du lat. *subhastatio*; de *subhastare*, subhaster) n. f. Vente à l'encan. (Vx.)

SUBHASTÉ, ÉE (*sté* — du préf. *sub*, et de *hasté* adj. Qui ressemble presque à une lance.

SUBHASTER (*sté* — du lat. *subhastare*; de *sub*, sous, et *hasta*, lance) v. a. Vendre à l'encan, ce qui se faisait, chez les Romains, après avoir enfoncé une lance en terre, à l'endroit où la vente devait avoir lieu. (Vx.)

SUBHOMOMÈRE (du préf. *sub*, et du gr. *homos*, semblable, et *meros*, partie) adj. Zool. Formé d'anneaux presque semblables. (Peu us.)

SUBIACO (lat. *Sublaqueum*), ville d'Italie (prov. de Rome), sur l'Aniene, dans la montagne; 7.300 hab. Restes d'une villa où Néron aimait à pêcher, mais surtout des monastères fondés par saint Benoît avant son séjour au Mont-Cassin. Couvent de Sainte-Scholastique, remontant au XIe siècle, est le plus ancien monument de l'art byzantin en Italie. On y voit le premier livre imprimé en Italie.

SUBIMBRICABLE (*bl'* — du préf. *sub*, et de *imbricable* adj. Bot. Se dit des folioles qui, appliquées les unes contre les autres par leur face interne, ne recouvrent la tige entre elles.

SUBIMBRIQUÉ, ÉE (*bri*...) adj. Qui est presque imbriqué. Se dit des écailles des reptiles. Peu us.

SUBINFÉRIEUR, EURE (du préf. *sub*, et de *inférieur*, adj. Placé un peu au-dessous.

SUBINFLAMMATION (*flam-ma-si-on*) n. f. Inflammation légère, à symptômes atténués.

SUBINFUNDIBULIFORME (du préf. *sub*, et de *infundibuliforme* adj. Hist. nat. Qui approche de la forme d'un entonnoir.

SUBINTRANT (*tron*), **ANTE** du préf. *sub*, et de *intrans, antis*, entrant) adj. Pathol. Se dit d'un nouvel accès qui commence avant la terminaison complète de celui qui précède : *Fièvre* SUBINTRANTE.

SUBINVERSIBLE (du préf. *sub*, et de *inversible* adj. Bot. Se dit des feuilles dirigées vers le sommet de la tige et qui peuvent s'appliquer face à face par leur partie inférieure.

SUBIR (du lat. *subire*; de *sub*, sous, et *ire*, aller) par allusion au joug sous lequel se mettent les bœufs qu'on attelle. Supporter, endurer, être soumis à : SUBIR *des traitements.* Se soumettre, se résigner à : *La liberté a ses ennuis, qu'il faut* SUBIR *pour jouir de ses bienfaits* (Guizot).
— Eprouver, expérimenter, être sujet à : *Rien ne prouve que la flore du globe* AIT SUBI *des révolutions brusques* (Maury). Soutenir l'épreuve de : SUBIR *un examen, un interrogatoire. La République* A SUBI *l'épreuve de trois coups d'Etat.*
— *Subir son jugement*, Supporter la peine que ce jugement a prononcée.

SUBISSEMENT (*bi-se-mon* n. m. Action de subir. *Le* SUBISSEMENT *d'un châtiment.* Peu us.

SUBIT (*bi*), **ITE** (du lat. *subitus*; de *subire*, aller dessous) adj. Qui arrive soudainement, sans être prévu ou préparé : *Une mort* SUBITE. *Un changement* SUBIT.
— SYN. Subit, soudain. V. SOUDAIN.

SUBITAIRE (*tèr'* — lat. *subitarius* de *subitus*, subit) n. m. Antiq. rom. Soldat levé d'une manière subite et contraire aux règles ordinaires, lorsque par exemple il y avait *tumulte*, c'est-à-dire soit une invasion gauloise ou une guerre imprévue en Italie ou aux frontières. Le service des subitaires cessait dès que le danger était passé.
— Adjectiv. : *Soldat* SUBITAIRE.

SUBITANÉITÉ (rad. *subit* n. f. Soudaineté, caractère de ce qui a lieu subitement. Peu us.

SUBITEMENT adv. D'une façon subite : *Mourir* SUBITEMENT.

SUBITO (mot lat.) adv. Fam. Subitement. *Partir* SUBITO.

SUBJACENT, ENTE (*san, ant'* — du lat. *subjacens, entis*, de *sub*, sous, et *jacere*, être situé) adj. Placé au-dessous. *L'écorce du globe et les couches* SUBJACENTES.

SUBJECTIF, IVE (*jèk'* — lat. *subjectivus*; de *subjectus*, placé dessous) adj. Philos. Relatif au sujet pensant, par opposition à OBJECTIF, qui se rapporte à l'objet pensé : *Réalité* SUBJECTIVE. ‖ *Méthode subjective*, Méthode philosophique qui prend pour point de départ de ses déductions les conceptions pures de l'esprit.
— Gramm. *Voix subjective*, Voix active, par opposition à la voix objective ou passive. *Cas subjectifs*, Nom que l'on donne quelquefois au nominatif et au vocatif qui peuvent servir de sujet au verbe.
— n. m. Ce qui est subjectif.
— ENCYCL. Philos. La signification précise du mot *subjectif* doit se tirer de celle du mot *objectif*, auquel il est toujours opposé. Pour Descartes, la réalité objective n'était pas la réalité extérieure, mais l'idée considérée dans l'esprit comme un objet interne ayant une valeur représentative. Le terme « subjectif » n'a donc pas de place dans la philosophie cartésienne.
Kant entendra au contraire par objectif « la chose en soi », ce dont nous admettons l'existence, sans connaître d'ailleurs autre chose que le résultat de son action sur nous, sur le sujet. En ce sens, toute connaissance est *subjective*, car elle n'atteint jamais les choses telles qu'elles sont, mais uniquement telles qu'elles paraissent à l'esprit.

SUBJECTIFICATION (*jèk'-ti-si-on* — d'un verbe inus. *subjectifier*, formé du lat. *subjectum*, sujet, et *facere*, faire) n. f. Rhétor. Figure qui consiste à attribuer à un mot dépendant du sujet ce qui ne convient proprement qu'au sujet lui-même.

SUBJECTION (*jèk'-si* — du lat. *subjectio*) n. f. Rhétor. Figure par laquelle l'orateur, interrogeant l'adversaire, suppose sa réponse et la réfute à l'avance. Rare.

SUBJECTIVEMENT (*jèk'*) adv. D'une manière subjective.

SUBJECTIVER (*jèk'* — rad. *subjectif* v. a. Philos. Ramener à n'être qu'un simple état du sujet, sans lien avec un prétendu objet, tenu pour inconnaissable ou inexistant.

SUBJECTIVISME (*jèk', rism'* — rad. *subjectif* n. m. Système des philosophes qui n'admettent d'autre réalité que celle du sujet pensant et ramènent par conséquent tout aux états successifs de ce sujet.

SUBJECTIVITÉ (*jèk'*) n. f. Philos. Caractère de ce qui est subjectif. ‖ Opposé à OBJECTIVITÉ.

SUBJONCTIF, IVE (du lat. *subjunctivus*, lui-même dérivé du verbe *subjungere*, subordonner) adj. Gramm. Qui appartient au mode appelé subjonctif. *Mode* SUBJONCTIF.
— n. m. Mode du verbe indiquant qu'une action est conçue comme subordonnée à une autre, et, par conséquent, comme douteuse : *L'emploi du* SUBJONCTIF *est une des parties difficiles de la syntaxe.*
— ENCYCL. Le *subjonctif* indo-européen semble avoir été caractérisé par l'addition de la voyelle thématique *e* ou *o* au thème verbal et avoir exprimé l'idée assez vague d'éventualité. Le sens du subjonctif se confondait parfois avec celui du *futur*.

SUBJONCTION [illegible] de ... sens, ... [illegible] ... participe ... [illegible] ... es.

SUBJOVE [illegible] ... Jupiter ... [illegible] ... Du ...

SUBJUGATION [illegible] ... [illegible] ... état ... par ... [illegible] ... mal ...

SUBJUGUER [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... *C'est par ces traits* ... [illegible] ... *antiquaire* Buffon ... [illegible] ... *à quoi sert il a* ... [illegible] ... *ses petits ?* Fénelon ... *la force qui sur* ... Fénelon ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible]

d'application limitée, soit à cause de la difficulté où l'on se trouve souvent d'amener l'eau en quantité suffisante (de 10.000 à 90.000 m. cubes à l'hectare), soit à cause de la pente naturelle du terrain ou de la trop grande perméabilité de celui-ci (car, à l'inverse du sulfure de carbone, la submersion réclame un terrain peu perméable), soit enfin que les cépages aient à souffrir de ce traitement. Quoi qu'il en soit, elle est pratiquée dans le Bordelais, le delta du Rhône et sur les rives des petits fleuves côtiers du Languedoc (Vidourle, Aude, Hérault, etc.) et de la Provence.

Les vignes submersibles sont divisées en *planches* ou *bassins* rectangulaires, d'une surface minimum de un hectare et séparés par des *ferées* ou bourrelets de terre (qui servent comme chemins d'exploitation). C'est en automne ou en hiver, pendant le repos de la végétation, que la submersion est pratiquée; pendant un laps de temps qui va de 30 à 60 et même 90 jours, le sol doit être constamment recouvert d'une nappe d'eau de 0m,20 à 0m,30 d'épaisseur. On renouvelle l'opération tous les ans et l'on parc à la perte des principes fertilisants par d'abondantes fumures. Il faut aussi traiter préventivement les maladies cryptogamiques qui trouvent dans les vignes humides un terrain favorable à leur développement.

SUBMISSION (*mi-si*) n. f. Anc. forme de SOUMISSION.

SUBMONOMYAIRE (du préf. *sub*, et de *monomyaire*) adj. Moll. Se dit des coquilles dont une seule impression musculaire est nettement marquée.

SUBODORER (du lat. *subodorari*; de *sub*, sous, et *odorari*, flairer) v. a. Flairer, sentir de loin : *Le basset* SUBODORE *merveilleusement le lièvre et le lapin de garenne.*

— Fig. Prossentir, se douter de : SUBODORER *un piège.* (Fam.)

SUBOMBILIQUÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *ombilicué*) adj. Hist. nat. Qui offre une excavation ressemblant un peu à un ombilic.

SUBONDULÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *ondulé*) adj. Marqué de légères ondulations.

SUBONGUICULÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *onguiculé*) adj. Zool. Qui a des apparences d'ongles, des ongles rudimentaires. (Peu us.)

SUBONGULÉS n. m. pl. Zool. Ancienne division des mammifères rongeurs, qui comprenait les *cavias*, *pacas*, *agoutis* et *cabiais*. — *Un* SUBONGULÉ.

SUBORDINATION (*si-on* — du lat. *subordinatio*) n. f. Ordre établi entre les personnes, qui fait que les unes dépendent des autres et reçoivent leurs ordres : *La* SUBORDINATION *est l'âme de la discipline militaire.*

— Fig. Etat de dépendance d'une chose par rapport à une autre : *La nature n'a rien fait d'égal; la loi souveraine est la* SUBORDINATION *et la dépendance.* (Vauven.)

— Gramm. Dépendance d'un mot par rapport à un autre mot. ‖ *Syntaxe de subordination*, Syntaxe relative aux rapports des propositions principales avec les autres propositions qui en dépendent. [V. SUBORDONNÉ (*proposition*).] ‖ *Conjonctions de subordination*, Conjonctions qui servent à unir les propositions secondaires à la principale, d'où elles dépendent. (Ce sont, en français, *comme, lorsque, puisque, quand, que, quoique, si*, etc.)

— Hist. nat. *Subordination des caractères.* V. CARACTÈRE.

— SYN. **Subordination, assujettissement, dépendance,** etc. V. ASSUJETTISSEMENT.

SUBORDINATISME (*tissm'*) n. m. Système théologique hétérodoxe d'après lequel, dans la Trinité, le Verbe est subordonné ou inférieur au Père.

— ENCYCL. Les partisans du *subordinatisme* appuient leur opinion sur certains passages de l'Evangile, où Jésus parle comme s'il était inférieur à Dieu le Père. Ces passages s'expliquent, dans la doctrine orthodoxe, par l'existence de la nature humaine, comme de la nature divine, dans la personne du Verbe incarné. Les deux natures peuvent agir et parler. De même que lorsque Jésus souffre et meurt, c'est sa nature humaine qui est seule en cause, de même, quand il dit que le Père est plus grand que lui, c'est comme homme qu'il s'exprime. Il dira d'autres fois, comme Dieu, que le Père et lui ne font qu'un, qu'il est lui-même l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin de toutes choses. Un Dieu, d'ailleurs, qui serait inférieur à un autre ne serait pas un Dieu; le concept de la divinité exclut toute infériorité, nécessairement.

SUBORDONNANT (*do-nan'*), **ANTE** adj. Gramm. Qui exprime une subordination : *Conjonction* SUBORDONNANTE.

SUBORDONNÉMENT (*do-né*) adv. En sous ordre, d'une manière subordonnée : *Diriger* SUBORDONNÉMENT *une entreprise.* (Peu us.) ‖ On dit aussi SUBORDINÉMENT.

SUBORDONNER (du préf. *sub*, et de *ordonner*) v. a. Mettre sous la dépendance de quelqu'un : *Les lois* SUBORDONNENT *les citoyens aux magistrats.* ‖ Faire dépendre; établir dans un état ou dans un rang inférieur, secondaire, en parlant des choses : *La suprême sagesse est de* SUBORDONNER *le rêve au possible.* (E. Souvestre.)

Subordonné, ée part. pass. du v. Subordonner.

— Gramm. *Proposition subordonnée*, Qui exprime une idée (état ou action) conçue comme dépendant d'une autre idée exprimée par une proposition dite *principale*.

— Substantiv. Personne qui est sous la dépendance d'une autre : *Les* SUPÉRIEURS *et leurs* SUBORDONNÉS.

Se subordonner, v. pr. Etre subordonné.

— Se mettre soi-même dans un état de dépendance : *La toute-puissance doit* SE SUBORDONNER *à l'opinion pour se conserver elle-même.* (Boiste.)

— ENCYCL. Gramm. Une proposition *subordonnée* est d'ordinaire introduite par une conjonction dite « de subordination », ou bien contient un verbe à un mode particulier, souvent le subjonctif. Mais la distinction entre les propositions *subordonnées* et *principales* n'est pas purement formelle. La proposition principale présente une idée comme un *centre* autour duquel gravitent les idées exprimées par les propositions subordonnées.

SUBORNATEUR, TRICE n. Se dit quelquef. pour SUBORNEUR, EUSE.

SUBORNATION (*si-on*) n. f. Action de suborner quelqu'un : *La* SUBORNATION *des témoins.* ‖ Quelques-uns disent aussi SUBORNEMENT.

— ENCYCL. Dr. *Subornation de témoins.* C'est le fait d'avoir déterminé un témoin à déposer en justice contrairement à la vérité; elle est punie des mêmes peines que le faux témoignage.

SUBORNER (du lat. *subornare*; de *sub*, sous, et *ornare*, orner) v. a. Corrompre, décider en séduisant secrètement à agir contre le devoir : ST BORNER *des témoins.*

Se suborner, v. pr. Etre suborné : *La conscience ne peut* SE SUBORNER.

— SYN. Corrompre, séduire. V. CORROMPRE.

SUBORNEUR, EUSE n. Personne qui en suborne d'autres.

— Fig. Moyen de séduction : *L'or est le plus puissant des* SUBORNEURS.

— Adjectiv. Qui cherche, qui tend à suborner : qui est propre à suborner :

> Puis d'un nœud inégal le charme *suborneur*
> C. DELAVIGNE.

— SYN. **Suborneur, séducteur.** Dans le langage usuel, et quand il s'agit de jeunes filles ou de femmes, on dit indifféremment *suborneur* ou *séducteur*; mais, en principe, *suborneur* implique plus nécessairement l'idée de dol, de mensonge, de promesses fallacieuses.

SUBPARASITE (du préf. *sub*, et de *parasite* adj. Se dit des plantes qui croissent en s'appuyant ou en s'enroulant sur d'autres plantes ou sur des corps quelconques.

SUBPECTINÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *pectiné* adj. Hist. nat. Qui se rapproche de la forme d'un peigne.

SUBPÉDICULÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *pédicule* adj. Bot. Porté par un pédicule peu développé.

SUBPENNÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *penné*) adj. Hist. nat. A peu près disposé comme les barbes d'une plume. Peu us.

SUBPENTAMÈRE (du préf. *sub*, et de *pentamère* adj. Entom. Se dit des tarses des insectes composés de cinq articles dont un est atrophié ou caché.

SUBPÉTIOLÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *pétiolé*, adj. Bot. Muni d'un pétiole très court.

SUBPIERREUX, EUSE (du préf. *sub*, et de *pierreux* adj. Dont la consistance approche de celle des pierres.

SUBPLACENTAIRE (*sin-tèr'* — du lat. *sub*, sous, et de *placenta*) adj. Bot. Qui est placé sous le placenta.

SUBPLISSÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *plissé* adj. Qui a des plis peu marqués.

SUBPONCTUÉ, ÈE (du préf. *sub*, et de *ponctué* adj. Marqué de points peu distincts.

SUBPROBOSCIDÉ, ÉE (du préf. *sub*, et de *proboscidé* adj. Qui a un prolongement offrant quelque analogie avec une trompe d'éléphant.

SUBQUADRIFIDE (du préf. *sub*, et de *quadrifide* adj. Divisé en quatre parties peu distinctes.

SUBRA (Julia), danseuse française, née à Paris en 1866. Elle débuta à seize ans à l'Opéra dans le ballet d'*Hamlet* (1882). Artiste élégante et gracieuse, elle a paru avec succès dans les ballets de *Coppélia*, du *Fandango*, des *Deux Pigeons*, de *Françoise de Rimini*, du *Cid*, de *Henri VIII*, de *Patrie*, de *Sapho*, de *la Dame de Montsoreau*, de *Namouna*, des *Jumeaux de Bergame*, de *la Maladetta*, etc..., aux côtés de Rosita Mauri.

SUBRACHIENS (*ki-in*) n. m. pl. Ancienne division des poissons malacoptérygiens, répondant aux anacanthines actuels et comprenant ceux qui, comme les gades, ont les nageoires ventrales placées sous les pectorales — *Un* SUBRACHIEN.

SUBRAMEUX, EUSE (du préf. *sub*, et de *rameux*) adj. Hist. nat. Qui a des ramifications peu développées.

SUBRÉCARGUE (*kargh'* — espagn. *sobrecargo*; de *sobre*, sur, et *cargo*, charge) n. m. Mar. Agent de l'armateur, chargé de veiller sur le chargement, d'en opérer la vente et de trouver un nouveau chargement pour le retour : *Le capitaine remplit souvent les fonctions de* SUBRÉCARGUE.

SUBRECHAPEAU (du provenç. *subre*, sur, et de *chapeau*) n. m. Archéol. Pièce de proue dans les anciennes galères, du moyen âge au XVIIIe siècle.

SUBRÉCOT (*ko* — du provenç. *sobrescot* ou *subrescot*; de *subre*, sur, et de *écot*) n. m. Fam. Dépense que l'on fait au delà de l'écot prévu. ‖ Par ext. Demande accessoire, réclamation que l'on ajoute à des choses convenues.

SUBRECOURSIER (*si-é* — du provenç. *subre*, sur, et de *coursie*) n. m. Archéol. Pièce de charpente de la coursie, dans les anciennes galères.

SUBREJOUG (*jough'* — du provenç. *subre*, sur, et de *joug*) n. m. Archéol. Pièce de chacun des jougs, dans les anciennes galères.

SUBREPTICE (*brèp'-tiss* — du lat. *subrepticius*; de *subripere*, dérober) adj. Qui a lieu furtivement et d'une façon illicite : *Un pacte* SUBREPTICE.

— Par ext. Se dit de toutes choses qui se font furtivement ou illicitement : *Edition* SUBREPTICE.

— Dr. et chancell. Se dit de tout acte favorable (lettres, grâces, provisions, etc.), obtenu par surprise.

— SYN. **Subreptice, obreptice.** V. OBREPTICE.

SUBREPTICEMENT (*brep'* a lv. D'une façon subreptice : *Obtenir* SUBREPTICEMENT *un arrêt.*

SUBREPTION (*brép'-si*) n. f. Emploi de moyens subreptices : *Etre coupable de* SUBREPTION.

— *Moyens d'obreption et de subreption*, Preuves apportées pour faire annuler des lettres de chancellerie, que l'on prétend avoir été obtenues d'une façon subreptice.

SUBRÉSINITE (du préf. *sub*, et de *résinite*) adj. Chim. Qui a presque l'aspect de la résine. ‖ On dit aussi SUBRÉSINOÏDE.

SUBROGATEUR n. m. Pratiq. Second rapporteur.

— Adjectiv. *Acte subrogateur*, Acte qui subroge un rapporteur à un autre, un tuteur à un autre.

SUBROGATIF, IVE adj. Qui exprime une subrogation, qui la constitue.

SUBROGATION (*si-on* — du rad. *subroger*) n. f. Dr. Fiction de droit par laquelle une personne ou une chose est substituée à une autre : *La* SUBROGATION *des personnes.*

— *Subrogation judiciaire*, Faculté donnée, par voie de justice, d'exercer les droits de son débiteur.

— ENCYCL. La *subrogation* de personnes ou subrogation proprement dite est la transmission de tous les droits et actions du créancier au profit d'un tiers qui a payé pour le débiteur, qui a fourni l'argent ayant servi à la libération du débiteur. Ce tiers, grâce à la subrogation, se trouve mis, pour le montant de ses déboursés, au lieu et place du créancier désintéressé; or, comme la créance de celui-ci était peut-être préférable, peut-être garantie par des privilèges, hypothèques ou cautionnements, la subrogation devient ainsi un élément important du crédit public.

La subrogation est *conventionnelle* : 1° lorsque le créancier, recevant son payement d'une tierce personne la subroge dans ses droits contre le débiteur (cette subrogation doit être expresse et faite en même temps que le payement); 2° lorsque le débiteur, empruntant une somme à l'effet de payer sa dette, subroge son prêteur dans les droits des créanciers pour que cette subrogation soit valable, il faut, entre autres conditions, que les actes constatant l'emprunt et le payement soient notariés.

La subrogation est *légale* et a lieu de plein droit : 1° au profit du créancier qui a fait un prêt à un autre créancier, qui lui était préférable à raison de ses privilèges ou hypothèques; 2° au profit de l'acquéreur d'un immeuble qui emploie le prix de son acquisition au payement des créanciers auxquels cet immeuble était hypothéqué; 3° au profit de celui qui a payé une dette qu'il était tenu avec d'autres ou pour d'autres et qui avait intérêt à l'acquitter; 4° au profit de l'héritier bénéficiaire qui a payé de ses deniers les dettes de la succession.

Subrogation judiciaire. Aux termes de l'art. 1166 du Code civil, les créanciers peuvent exercer tous les droits et actions de leur débiteur, au cas où celui-ci refuse de les exercer lui-même; mais, selon l'avis de la plupart des auteurs, il faut au préalable qu'un tribunal ait statué, et autorisé les créanciers à traiter directement avec le débiteur, prononce au profit des créanciers leur subrogation dans les droits et actions qu'ils veulent exercer.

SUBROGATIS (*tiss* ou **SUBROGATUR** n. m. Pratiq. anc. Ordonnance d'un chef de compagnie nommant un rapporteur à la place d'un autre.

SUBROGATOIRE adj. Qui subroge : *Acte* SUBROGATOIRE. On dit aussi SUBROGATEUR.

SUBROGATUR n. m. Pratiq. anc. V. SUBROGATIS.

SUBROGER (*jé* — du lat. *subrogare*; de *sub*, sous, et *rogare*, demander. Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o* : *Je subrogeai. Nous subrogeons* v. a. Substituer à une autre personne pour succéder à ses droits et agir à sa place : SUBROGER *quelqu'un à son créancier.* — *Subroger un rapporteur*, Nommer un juge à la place d'un autre, en qualité de rapporteur. — Substituer à une autre chose pour lui en valoir et lui faire remplir le même rôle : SUBROGER *des meubles à un immeuble.*

Subrogé, ée part. pass. du v. Subroger.

— *Subrogé tuteur, Subrogée tutrice*, Personne nommée par les juges et les parents pour protéger les droits du pupille, soit à défaut du tuteur, soit contre le tuteur lui-même.

— n. Personne substituée à une autre pour succéder à ses droits ou agir à sa place.

Se subroger, v. pr. Etre subrogé.

SUB ROSA *sous la rose*, locution latine voulant dire *pendant le repas, entre convives, confidentiellement*, les Romains ayant l'habitude de se couronner de roses dans les festins.

SUBROSTRÉ, ÉE (*ross* — du préf. *sub*, et du lat. *rostrum*, bec) adj. Hist. nat. Qui se prolonge en petit bec ou rostre.

SUBSÉQUEMMENT (*ka-man* adv. Ensuite, après : *Confirmer* SUBSÉQUEMMENT *son premier dire.*

SUBSÉQUENCE (*kanss* — rad. *subséquent* n. f. Caractère ou existence de ce qui est subséquent : *La* SUBSÉQUENCE *d'un acte.*

SUBSÉQUENT, ENTE (*kan, ant'* — du lat. *subsequens, entis*; de *sub*, sous, et *sequi*, suivre) adj. Qui suit, qui vient après dans l'ordre du temps, du rang.

SUBSIDE (du lat. *subsidium*, aide) n. m. Impôt, deniers levés sur le peuple pour les besoins accidentels de l'Etat : *Le poids écrasant des* SUBSIDES. ‖ Secours d'argent offert par les sujets au souverain : SUBSIDE *volontaire.* ‖ Secours d'argent qu'un prince, un Etat s'engage, par un traité, à fournir à un autre prince, à un autre Etat.

— Antiq. rom. Nom que portaient les soldats d'un des corps de réserve.

— Hist. *Subside gracieux*, Nom donné par Philippe VI de Valois à un subside de 6 deniers par livre qui fut levé en 1349 sur la vente des denrées et qui avait été consenti par le prévôt des marchands de Paris.

— SYN. **Contribution, imposition,** etc. V. CONTRIBUTION.

SUBSIDENCE (*danss* — du lat. *subsidere*, s'enfoncer) n. f. Action de descendre au-dessous du niveau ordinaire, affaissement.

SUBSIDIAIRE (*èr'* — du lat. *subsidiarius*) adj. Donné accessoirement, pour venir à l'appui d'autres choses : Se dit surtout des moyens judiciaires employés dans une affaire contentieuse : *Moyens* SUBSIDIAIRES. *Conclusions subsidiaires*, Celles que l'on prend avec les conclusions principales, pour le cas prévu où celles-ci ne seraient pas adjugées. ‖ *Hypothèque subsidiaire*, Celle que l'on prend avec l'hypothèque principale et qui doit, au défaut de celle-ci, assurer la créance. ‖ *Caution subsidiaire*, Seconde caution prise pour servir à défaut de la première.

SUBSIDIAIREMENT (*è-re-man*) adj. D'une façon subsidiaire, supplémentaire, en second lieu.

SUBSIDIER prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous subsidiions. Que vous subsidiiez* v. a. Donner des subsides : *Subsidier une école* (Néol.)

SUBSIGNAIRE (*ghnèr'* — lat. *subsignarius*; de *sub*, sous, et *signum*, étendard) adj. Antiq. rom. Se disait d'un corps de vétérans qui ne faisait point partie des légions et marchait sous un drapeau séparé. Les *subsignani* ou *subsignaires* étaient d'anciens soldats qui se rengageaient et combattaient à côté de la légion, mais en dessous d'elle. Ils avaient leurs enseignes particulières.

SUBSIMILAIRE adj. Presque similaire.

SUBSINUEUX, EUSE adj. Légèrement sinueux.

SUBSISTANCE (*stanss* — rad. *subsister*) n. f. Nourriture et entretien : *Pourvoir à la* SUBSISTANCE *de sa famille.* — n. f. pl. Vivres, ensemble des objets au moyen desquels on subsiste : SUBSISTANCES *militaires.*

— Milit. *Service des subsistances.* Service organisé pour assurer l'alimentation des troupes en campagne. *Mise en subsistance*, Opération par laquelle un homme de troupe est rattaché, au point de vue administratif, à un corps autre que le sien.

— SYN. **Aliment, nourriture.** V. ALIMENT. ‖ **Denrées, vivres.** V. DENRÉE.

SUBSISTANT — ANTE

SUBSISTER

SUBSOMPTION

SUBSTAMINAL, ALE, AUX du préf. *sub*, et de *stamen*.

SUBSTANCE — du lat. *substantia*, même sens, de *substare*, être sous, être à la base de tout, servir de fondement. Philos. Ce qui existe par soi-même et dans ses manifestations naturelles. Matière, par opposition à esprit. *Dieu est un pur esprit, il n'a point de substance.* Ce qui est le plus nécessaire à la vie. *Du pain, c'est la substance.* Ce qui est le principal, le fond. *Il ne faut pas s'arrêter aux substances des livres.* Fig. et fam. *Il ne reste pas la moindre substance de ce repas.* Fig. Beaucoup de choses sous un petit volume. *Dans un petit livre il y a souvent plus de substance que dans un gros.* Fig. Ce qui est le plus essentiel, le principal. *Voilà la substance de la question.* Fig. Ce qui est le plus nécessaire à la vie morale. *Pour bien lire, il faut digérer sa substance en la propre substance.* Fén. En substance, En résumé, sans détail. — Philos. La substance est ce qui subsiste, un et identique, à travers les changements et les modifications. Descartes a défini la substance ce qui n'a besoin que de lui-même pour exister. Spinoza a défini la substance ce qui est en soi et est conçu par soi, c'est-à-dire ce dont la notion n'a besoin de la notion d'aucune autre chose. Leibnitz a défini la substance un être simple, doué de force, et qui est la source de ses actions internes. Il a appelé monades les substances simples, parce qu'elles sont les éléments de toutes les choses composées. Suivant Kant, la substance est la matière de tous les phénomènes, ce qui persiste, tandis que les phénomènes passent. Dans la philosophie moderne, on a souvent confondu la substance avec la matière, et on a défini la substance ce qui est étendu, ce qui a trois dimensions, ce qui est impénétrable, ce qui est figuré, ce qui est mobile, ce qui est inerte, ce qui est pesant, ce qui est divisible, ce qui est composé de parties, ce qui est susceptible de changement, etc. Mais ces définitions ne sont pas exactes, parce qu'elles ne s'appliquent qu'à la matière, et qu'elles ne comprennent pas les substances immatérielles, telles que l'âme humaine, Dieu, les anges, etc. Aujourd'hui on définit généralement la substance ce qui existe par soi-même, par opposition à ce qui existe par autre chose, comme les modes, les qualités, les phénomènes, etc. Cette définition a l'avantage de comprendre les substances matérielles et les substances immatérielles, et de faire la distinction nécessaire entre la substance et ses modes. Pour déterminer la nature de la substance, les systèmes philosophiques ont suivi quatre principales voies. Ils ont pris pour substance, ou ce qui est perçu par les sens, ou ce qui est conçu par l'entendement, ou ce qui est conçu par l'imagination, ou enfin par l'abstraction, la prétendue substance n'est qu'un pur fantôme, fruit de l'habitude de confondre ce qui existe à ce qui n'existe pas que l'habitude de considérer comme permanente et constant, tout rentrant dans le domaine des phénomènes, sortant pour y rentrer aussitôt?

SUBSTANCIAL — ALE, AUX

SUBSTANTIALISER

SUBSTANTIALISME

SUBSTANTIALISTE

SUBSTANTIALITÉ *stan-si-a-li-té* — du lat. *substantialitas*, même sens, de *substantialis*, substantiel. Philos. Qualité de ce qui est substantiel, de ce qui a une existence propre et indépendante. *La substantialité de l'âme.* Fig. Ce qui est le principal, le fond. *Il faut aller à la substantialité des choses.*

SUBSTANTIEL, ELLE *stan-si-èl* — du lat. *substantialis*, même sens, de *substantia*, substance. Philos. Qui a la nature, l'essence d'une substance. *Dieu est substantiel.* Dans la philosophie de Descartes, qui identifie la substance avec la matière, qui définit la substance ce qui est étendu, ce qui a trois dimensions, ce qui est figuré, ce qui est mobile, ce qui est inerte, ce qui est pesant, ce qui est divisible, ce qui est composé de parties, ce qui est susceptible de changement, etc., substantiel est synonyme de matériel, c'est-à-dire une certaine modification de la matière. Dans la philosophie de Leibnitz, qui définit la substance un être simple, doué de force, et qui est la source de ses actions internes, substantiel est synonyme de spirituel, c'est-à-dire une certaine modification de la force. Dans la philosophie de Kant, qui définit la substance ce qui persiste, tandis que les phénomènes passent, substantiel est synonyme de permanent, c'est-à-dire une certaine modification de ce qui persiste. Dans la philosophie moderne, qui définit la substance ce qui existe par soi-même, par opposition à ce qui existe par autre chose, comme les modes, les qualités, les phénomènes, etc., substantiel est synonyme de ce qui existe par soi-même, par opposition à ce qui existe par autre chose, comme les modes, les qualités, les phénomènes, etc. Cette définition a l'avantage de comprendre les substances matérielles et les substances immatérielles, et de faire la distinction nécessaire entre la substance et ses modes. Pour déterminer la nature de la substance, les systèmes philosophiques ont suivi quatre principales voies. Ils ont pris pour substance, ou ce qui est perçu par les sens, ou ce qui est conçu par l'entendement, ou ce qui est conçu par l'imagination, ou enfin par l'abstraction, la prétendue substance n'est qu'un pur fantôme, fruit de l'habitude de confondre ce qui existe à ce qui n'existe pas que l'habitude de considérer comme permanente et constant, tout rentrant dans le domaine des phénomènes, sortant pour y rentrer aussitôt?

SUBSTANTIFICATION — du lat. *substantificatio*, même sens, de *substantificare*, substantifier. Gramm. Action de substantifier, de prendre la forme substantive. *La substantification d'un adjectif.*

SUBSTANTIFIER ou **SUBSTANTIVER** *stan* — du lat. *substantia*, substance, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *Nous substantifions. Que vous substantifiiez.* V. a. Donner une forme concrète à : *Une espèce de philosophie qui* SUBSTANTIFIE *le discours.* Ch. Nod.) Gramm. Faire un substantif de : *Quand on dit :* le beau, le vrai, *on* SUBSTANTIFIE *les adjectifs* beau *et* vrai. *Se substantifier,* v. pr. Être substantifié.

SUBSTANTION ou **SOSTANTION** (en lat. *Sextantio*), ancienne ville de France, au N.-E. de Montpellier, au N. de la Lez, détruite au XIIe siècle. Par la destruction de Maguelonne par Charles-Martel en 737, elle était devenue le siège d'un évêché et le chef-lieu d'un comté. Il en reste que des ruines insignifiantes.

SUBSTANTIVEMENT *stan* adv. Comme substantif : *Un adjectif pris* SUBSTANTIVEMENT.

SUBSTANTIVER v. a. Syn. de SUBSTANTIFIER.

SUBSTITUANT *sti-tu-an* n. m. Jeune homme qui entrait au service militaire à la place d'un autre. V. SUBSTITUTION.

SUBSTITUER *sti* — du lat. *substituere* v. a. Mettre à la place d'une autre personne, d'une autre chose : *L'imagination* SUBSTITUE *un monde réel un monde enchanté.*

— Chim. Remplacer, dans un composé, un corps simple par un autre corps simple ou par un radical composé, sans qu'il en résulte de modifications importantes dans le composé.

— Dr. *Substituer un héritier.* L'appeler à succéder à défaut d'un autre héritier ou après le décès de celui-ci. ‖ *Substituer un héritage,* Le laisser à quelqu'un et désigner un autre héritier pour succéder au défaut ou après le décès du premier.

Substitué, ée part. pass. du v. Substituer.

— Chim. Qui a subi une substitution.

— Dr. Nommé comme héritier de la personne à laquelle le testateur laisse directement ses biens. *Héritier* SUBSTITUÉ ‖ Désigné pour être laissé en héritage à une personne qui doit succéder à l'héritier actuel. — Substantiv. Héritier par substitution.

— Milit. Celui qui est remplacé par un substituant.

Se substituer, v. pr. Se mettre ou être mis à la place d'une autre personne, d'une autre chose : *La démocratie tend à* SE SUBSTITUER *à l'aristocratie et à la royauté.*

SUBSTITUT *sti-tu* — du lat. *substitutus*, substitué n. m. Personne chargée de remplir des fonctions lorsque celui à qui elles sont dévolues est absent ou empêché.

— Se dit particulièrement de deux magistrats chargés de remplacer au parquet, l'un le procureur général, l'autre le procureur de la République.

— Par plaisant. Personne que l'on substitue à une autre, à qui l'on donne les fonctions ou les droits d'une autre.

— Mar. Pavillon servant à en remplacer un autre déjà employé dans un signal.

— Métriq. Se dit d'un pied qui, dans un vers donné, peut être employé à la place d'un autre.

— Milit. Fonctionnaire destiné à remplacer éventuellement le commissaire du gouvernement ou le rapporteur d'un conseil de guerre ou de revision.

— Encycl. Dr. On ne peut être *substitut* d'un procureur général qu'après vingt cinq ans révolus et substitut d'un procureur de la République qu'à vingt-deux ans accomplis.

Les substituts des procureurs de la République sont investis des mêmes pouvoirs et fonctions que les procureurs de la République, mais, tant que le procureur de la République ou le procureur général sont présents, c'est sous leurs ordres et leur direction que les substituts participent à l'exercice de l'action publique.

SUBSTITUTIF, IVE *sti* — rad. *substituer* adj. Méd. Se dit d'une médication, consistant à combattre un processus inflammatoire chronique par une inflammation aiguë localisée à l'extérieur et de nature passagère. La révulsion, la cautérisation, une fermeture à marche lente, la scarification d'un ulcère sont des applications de la méthode substitutive.

SUBSTITUTION *sti-tu-si* — rad. *substituer* n. f. Action de remplacer par une autre personne ou une chose : *La métaphore est la* SUBSTITUTION *d'un nom à un autre.*

— V. a. Action de substituer à une quantité son expression vraie.

— Anat. Remplacement d'un élément tissulaire par un autre, comme pour les cellules qui, ayant subi la dégénérescence graisseuse, sont remplacées par du tissu conjonctif.

— Chim. Remplacement d'un corps simple par un autre corps simple ou par un radical composé, sans modification profonde de la molécule où l'on effectue ce remplacement.

— Jurisp. franç. *Substitution fidéicommissaire* ou *Substitution*, disposition en vertu de laquelle un donataire ou un légataire est chargé de conserver jusqu'à son décès les biens à lui donnés, pour les transmettre à un tiers désigné par le disposant.

— Gramm. *Substitution consonantique,* Transformation d'une série de consonnes d'un même ordre en une autre.

— Dr. rom. *Substitution de vocation,* Acte par lequel un homme qui avait tiré au sort dispensait du service militaire, prenait volontairement le numéro et la place d'un autre obligé à servir.

— Musiq. Artifice d'harmonie qui consiste à substituer, dans un accord de septième de dominante, la sus-dominante majeure ou mineure.

— Encycl. Chim. La notion de *substitution* fut introduite par Dumas (1834), ce chimiste ayant constaté que l'acide acétique $C^4H^4O^4$ pouvait perdre 1, 2, 3 atomes d'hydrogène et donner des corps chlorés contenant 1, 2, 3 atomes de chlore : $C^4H^3ClO^4$, $C^4H^2Cl^2O^4$, $C^4HCl^3O^4$, établit que le chlore avait pris la place de l'hydrogène. Comme ces divers dérivés conservent une certaine parenté, la conséquence fut le classement des corps par *types* ou arrangements moléculaires semblables dans lesquels la valeur et l'espèce de l'atome sont secondaires; par exemple, de l'eau (HOH), considérée comme type, dérivent :

KOH potasse), C^4H^5OH (alcool), $C^4H^5O.C^4H^5$ (éther ordinaire, etc., par substitution à l'hydrogène de divers corps simples ou groupes (*radicaux*). Plusieurs types furent ainsi créés (H^2^, hydrogène; HCl, acide chlorhydrique, H^2O, l'eau, AzH^3, ammoniaque, auxquels tous les composés connus pouvaient se rapporter. Cette théorie a mis sur la voie de l'*atomicité* des corps simples et des radicaux.

— Gramm. La *substitution consonantique,* par laquelle toute la série de consonnes d'un ordre est remplacée par la série d'un autre ordre, et ainsi de suite, est particulièrement remarquable en germanique, où les explosives sourdes indo-européennes, *p* (*ph*), *t* (*th*, *k* (*kh*), sont devenues des spirantes sourdes, *f*, *th* anglais dur, *h*; les explosives sonores aspirées, *bh*, *dh*, *gh*, des spirantes sonores, *v*, *th* anglais doux, *g* grec moderne devant *a*, *o*; et les explosives sonores non aspirées, *b*, *d*, *g*, des explosives sourdes, *p*, *t*, *k*. Cette *substitution de consonnes* en allem. *Lautverschiebung*) porte le nom de « loi de Grimm ». Elle est complétée par la loi de Verner : la spirante sourde qui suivait la syllabe atone est devenue en prégermanique spirante sonore.

— Dr. rom. Le droit romain reconnaissait trois espèces de *substitutions* : 1° la substitution *vulgaire* ou *directe,* par laquelle le testateur désignait un second légataire en prévision du cas où le premier institué ne pourrait, pour un motif quelconque, recueillir le legs; 2° la substitution *pupillaire,* par laquelle le père désignait à son fils impubère un héritier pour le cas où ce fils lui survivant, décéderait avant d'être pubère, c'est-à-dire capable de tester 3° la substitution *quasi-pupillaire* ou *exemplaire,* par laquelle une personne, ayant un enfant en état de démence, lui instituait un héritier, pour le cas où il viendrait à mourir avant d'avoir recouvré la raison.

— Dr. act. Dans la législation française actuelle, « les *substitutions* sont prohibées » (C. civ., art. 896), à peine de nullité. Toutefois, cette prohibition comporte quelques exceptions. La substitution *vulgaire* a été maintenue par l'article 898; elle diffère, d'ailleurs, essentiellement de l'institution fidéicommissaire (v. FIDÉICOMMIS), puisqu'elle ne contient qu'une seule libéralité, la personne gratifiée ou seconde ligne ne devant profiter des biens légués qu'à défaut de l'autre. Les père et mère peuvent donner à un ou plusieurs de leurs enfants, par acte entre vifs ou testamentaire, avec la charge de rendre ces biens aux enfants nés ou à naître desdits donataires (C. civ., art. 1048).

Une personne qui n'a pas d'enfant a la faculté de disposer de ses biens au profit de ses frères ou sœurs, à charge par ces derniers de restituer l'objet du legs ou de la donation à leurs enfants nés ou à naître (art. 1049).

Ces substitutions ne peuvent être faites que *jusqu'à concurrence de la quotité disponible* et seulement en faveur des enfants du grevé *au premier degré.* Si, cependant, l'un de ces enfants est prédécédé, laissant des descendants, ceux-ci bénéficient de la substitution par représentation de leur père. Ce sont *tous* les enfants sans exception qui doivent être appelés à recueillir les biens substitués.

Une autre exception à la prohibition des substitutions fut l'institution des *majorats.* Un décret du 14 août 1806 permit de créer des *substitutions perpétuelles* sur des biens attachés à un titre de noblesse, dont ils formaient la dotation transmissible de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Les majorats ont été abolis par une loi du 12 mai 1835. V. MAJORAT.

— Algèbr. Etant donnée une fonction de x, y, z, on fait une *substitution* lorsque, dans la fonction, on remplace les variables en posant :

$$(1)\quad x=\varphi(x',y',z')\quad y=\chi(x',y',z')\quad z=\psi(x',y',z').$$

Cette substitution faite, si on opère de nouveau sur les nouvelles variables x', y', z' une autre substitution, on aura un *produit de deux substitutions*; si on fait $x'=X$, $y'=Y$, $z'=Z$; X, Y, Z étant des fonctions de trois variables quelconques, le produit des deux substitutions est :

$$x=\varphi(X,Y,Z);\quad y=\chi(X,Y,Z);\quad z=\psi(X,Y,Z).$$

Si on désigne par S, S', S'', etc., une suite de substitutions, on dit que cette suite forme un *groupe de substitutions* lorsque le produit de deux quelconques d'entre elles fait encore partie de la suite.

La notion de groupe, due à Galois, a ouvert un vaste champ d'exploration, et la théorie des équations différentielle lui doit de nombreux perfectionnements.

La substitution (1) est dite *linéaire* quand les fonctions φ, χ, ψ sont du premier degré par rapport aux trois variables.

SUBSTITUTIONNAIRE (*sti, si-o-nèr'*) n. Personne qui est substituée à une autre dans une opération industrielle ou commerciale.

SUBSTRATUM *stra tom'* — du lat. *sub*, dessous, et *stratum*, étendu n. m. Philos. Ce qui existe dans un être indépendamment de ses qualités, qui ne sont que des manières d'être du substratum. ‖ On dit aussi SUBSTRATUM.

SUBSTRUCTION *(strukk'-si* — du lat. *substructio*' n. f. Fondement d'un édifice, travaux de construction exécutés au-dessous du niveau du sol. ‖ Edifice construit au-dessous d'un autre. ‖ Edifice antique, sur lequel on a élevé des constructions modernes.

SUBSTRUCTURE (du préf. *sub*, et de *structure*) n. f. Construction située au-dessous d'autres constructions.

SUBSULTANT *(tant*, **ANTE** [du préf. *sub*, et du lat. *saltare*, sauter] adj. Physiq. Se dit des mouvements saccadés qui se produisent dans un tremblement de terre.

SUBSUMER (du lat. *sub*, sous, et *sumere*, prendre) v. a. Philos. Dans le système de Kant, Appliquer un des concepts ou l'une des catégories de l'entendement à l'intuition sensible pour lui donner l'unité, sans laquelle il n'y aurait ni pensée ni jugement.

SUBSUMPTION ou **SUBSOMPTION** (*sonp'-si* — du préf. *sub*, et du lat. *sumptio*, action de prendre) n. f. Acte de subsumer.

SUBSURDITÉ (du préf. *sub*, et de *surdité*) n. f. Pathol. Surdité incomplète.

SUB TEGMINE FAGI (*à l'ombre d'un hêtre*, fin du premier vers des *Bucoliques* de Virgile et du dernier vers des *Géorgiques* du même auteur. S'emploie dans le même sens.)

SUBTERFUGE (*tèr'-fuj'* — du lat. *subterfugium*; de *subter*, en dessous, et *fugere*, fuir) n. m. Moyen subtil, artificieux, par lequel on se tire d'embarras : *User de* SUBTERFUGES.

SUBTERMINAL, ALE, AUX (*tèr'* — du préf. *sub*, et de *terminal*) adj. Hist. nat. Placé presque à l'extrémité d'une partie : *Elytre à tache* SUBTERMINALE.

SUBTERRANÉ, ÉE (*tèr'* — lat. *subterraneus*; de *sub*, sous, et *terra*, terre) adj. Placé sous terre : *Cours d'eau* SUBTERRANÉ.

SUBTESSULAIRE (*tè-su-lèr'* — du préf. *sub*, et de *tessulaire*) adj. Qui a presque la forme d'un parallélépipède rectangle.

SUBTÉTRAGONE (du préf. *sub*, et de *tétragone*) adj. Hist. nat. Qui a quatre angles peu marqués.

SUBTIL, ILE (du lat. *subtilis*, finement tissé) adj. Composé de parties menues, ténues : *Une poussière* SUBTILE. ‖ Mince, fin, délié : *Les fils* SUBTILS *d'une toile d'araignée*. — Qui pénètre, qui s'insinue avec grande facilité : *Un venin* SUBTIL. ‖ Perçant, en parlant des sens : *Vue* SUBTILE. *Les limiers ont l'odorat* SUBTIL. — Doué d'une grande dextérité : *Un escamoteur* SUBTIL. ‖ Opéré avec une grande dextérité : *Un tour fort* SUBTIL. — Fig. Habile, ingénieux, esprit pénétrant : *Un homme* SUBTIL *en affaires*. ‖ Qui a une extrême pénétration, une grande délicatesse pour percevoir, exposer des choses très fines : *Un logicien* SUBTIL. ‖ Fin, délicat; qui exige une grande finesse de pénétration : *Un raisonnement* SUBTIL. (Se prend quelquef. en mauv. part.)



Galère subtile.

— Archéol. *Subtile galère*, Galère longue et très étroite. — Fauconn. *Mal subtil*, Maladie des faucons, dans laquelle ces oiseaux ont un appétit insatiable. — Philos. *Matière subtile*, Parties ténues dont, selon Descartes, se composent les tourbillons. — Substantiv. Personne subtile, qui a l'esprit subtil : *La femme est la* SUBTILE *par excellence*. — n. m. Ce qui est subtil : *Ne prenez pas le* SUBTIL *pour le délicat*. — Alchim. Partie spirituelle du monde, à la quintessence des choses. — SYN. **Délicat, délié**, etc. V. DÉLICAT.

SUBTILEMENT adv. D'une manière adroite : *Se tirer* SUBTILEMENT *d'une affaire*. ‖ Avec une délicatesse et des distinctions raffinées : *Raisonner* SUBTILEMENT.

SUBTILIFOLIÉ, ÉE (du lat. *subtilis*, subtil, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles ou des folioles grêles, déliées.

SUBTILISATION (*si-on*) n. f. Action de subtiliser.

SUBTILISER v. a. Rendre subtil, ténu, délié : *Le vin* SUBTILISE *les esprits*. — Fig. Prendre l'essence, le fond, la nature intime de : *On croit épurer la morale en la* SUBTILISANT. (Marmontel.) ‖ Raffiner, donner de la subtilité à : SUBTILISER *son style*. ‖ Pop. Tromper subtilement : SUBTILISER *un client*. ‖ Dérober adroitement : SUBTILISER *une montre*. — v. n. Penser, agir avec raffinement : *Pour être heureux, il ne faut pas trop* SUBTILISER *sur les plaisirs*. (Montaigne.)

Se subtiliser, v. pr. Devenir subtil, se raréfier : *A mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère, l'air* SE SUBTILISE. — Fig. Se raffiner : *La vie moderne* SE SUBTILISE *de plus en plus*.

SUBTILISEUR, EUSE n. Celui qui aime à subtiliser : *Les* SUBTILISEURS *sont les acrobates de la littérature*.

SUBTILITÉ n. f. Caractère de ce qui est subtil : *La* SUBTILITÉ *des atomes échappe à toute division*. — Facilité à pénétrer les corps, à s'insinuer dans leur masse : *Le mercure est d'une grande* SUBTILITÉ. — Dextérité, extrême rapidité des mouvements volontaires : *La* SUBTILITÉ *des filous anglais est extraordinaire*. — Finesse, délicatesse des sens : *La* SUBTILITÉ *de la vue, de l'ouïe*. — Fig. Ruse subtile, adresse de l'esprit : *La* SUBTILITÉ *en affaires est bien voisine de la fripponnerie*. Finesse, délicatesse de l'esprit; extrême pénétration. — Se prend souvent en mauvaise part : *La finesse peut dégénérer en* SUBTILITÉ. ‖ Chose subtile, raffinée, extrêmement délicate (en bonne ou en mauv. part) : *Avec des* SUBTILITÉS, *il n'y a rien qu'on ne puisse obscurcir*. (Fén.)

— SYN. **Subtilité, raffinement.**



Subucule.

SUBTRIPLE (du préf. *sub*, et de *triple*) adj. Mathém. Qui est le tiers ou se rapporte au tiers : *Nombre* SUBTRIPLE *d'un autre*.

SUBTROPICAL, ALE, AUX (du préf. *sub*, et de *tropical*) adj. Qui est sous les tropiques : *Zone* SUBTROPICALE.

SUBUCULE (lat. *subucula*) n. f. Antiq. rom. Gâteau de froment, d'huile et de miel, que l'on offrait aux dieux. ‖ Sorte de chemise à longues manches, qui se portait sous la véritable tunique, c'est-à-dire directement sur la peau. (Elle était commune aux hommes et aux femmes.)

SUBULAIRE (*lèr'*) n. f. Genre de crucifères, type de la tribu des subulariées, comprenant des herbes annuelles, à fleurs en grappes, dont l'espèce croît dans les eaux douces du nord de l'Espagne et de l'Asie centrale.

SUBULARIÉ, ÉE n. f. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la subulaire. — n. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre *subulaire*. — *Une* SUBULARIÉE.

SUBULE (lat. *subula*, alène) n. f. Pointe de l'arête des graminées.

SUBULE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des xylophagiques, comprenant quelques espèces répandues en Europe. *La subula maculata* se trouve en France.)

SUBULÉ, ÉE (du lat. *subula*, alène) adj. Hist. nat. Droit, terminé en pointe aiguë et fine comme une alène. *Antenne* SUBULÉE.

SUBULIFOLIÉ, ÉE (de *subulé*, et *feuille*) adj. Bot. Qui a des feuilles subulées.

SUBULIROSTRE (*rosstr'* — de *subulé*, et du lat. *rostrum*, bec) adj. Ornith. Qui a le bec subulé. — n. m. pl. Famille de passereaux caractérisés par un bec subulé, qui comprend les genres *alouette, sylvie, mésange*, etc. — *Un* SUBULIROSTRE.

SUBURA ou **SUBURRA**. Antiq. rom. V. SUBURE.

SUBURBAIN, AINE (*bin, èn'* — du lat. *suburbanus*; de *sub*, sous, et *urbs*, ville) adj. Qui est tout auprès de la ville : *Campagne* SUBURBAINE. *Population* SUBURBAINE.

SUBURBICAIRE (*kèr'* — du lat. *suburbicarius*; de *sub*, sous, et *urbs*, ville) adj. Antiq. rom. Mot usité sous l'empire pour dire Voisin de Rome : *Régions* SUBURBICAIRES. *Villes* SUBURBICAIRES. Se dit, dans le langage ecclésiastique, du diocèse de Rome et de ce qui se trouve dans ce diocèse : *Eglise* SUBURBICAIRE.

SUBURE ou **SUBURRE** (en lat. *Subura*), voie et quartier de Rome ancienne, sur l'Esquilin, dans la IIIe région. C'était un quartier essentiellement populaire, habité par des mimes, des gladiateurs, des barbiers, des voleurs, des recéleurs, des gens de mœurs suspectes.

SUBUTRAQUISTE (*ku-isst'* — du lat. *sub*, sous, et *utraque*, l'une et l'autre) n. m. Hist. relig. Nom donné à des hussites qui donnaient la communion sous les deux espèces. ‖ On dit aussi UTRAQUISTE.

SUBVENIR (du lat. *subvenire*. — Se conjugue comme *venir*, mais avec l'auxiliaire *avoir*) v. n. Donner du secours, prêter son aide : SUBVENIR *aux malheureux*.

SUBVENTION (*van-si* — du lat. *subventio*) n. f. Secours d'argent, subside fourni librement par l'Etat ou exigé par lui, pour subvenir à certains besoins spéciaux : *Une* SUBVENTION *théâtrale*. — Fig. anc. Droit du vingtième, qui se payait sur les marchandises. — Hist. *Subvention territoriale*, Impôt foncier que Calonne et après lui Brienne essayèrent de substituer aux vingtièmes. — SYN. **Contribution, imposition**, etc. V. CONTRIBUTION.

SUBVENTIONNAIRE (*van-si-o-nèr'*) n. et adj. Se dit d'une personne astreinte à payer une subvention.

SUBVENTIONNEL, ELLE (*van-si-o-nèl'*) adj. Qui a rapport à une subvention : qui constitue une subvention : *Payements* SUBVENTIONNELS.

SUBVENTIONNER (*van-si-o-né*) v. a. Donner une subvention, un secours d'argent à : SUBVENTIONNER *un journal, un théâtre*.

SUBVENTIONNISTE (*van-si-o-nisst'*) n. Personne qui fournit une subvention.

SUBVERSIF, IVE (*vèr'* — de *subvertir*) adj. Propre à détruire, à renverser, à bouleverser : *Principes* SUBVERSIFS. — Econ. soc. Dans l'école sociétaire, *Société subversive*, Celle qui est régie par des lois qui doivent amener sa ruine. ‖ *Essor subversif*, Effets destructeurs des passions qui, n'étant point coordonnées, sont hors d'état de produire les résultats utiles que procurerait leur accord.

SUBVERSION (*vèr'* — rad. *subversif*) n. f. Action de subvertir, de renverser, de bouleverser, de troubler complètement : *L'esprit de parti amène la* SUBVERSION *de tous les principes*.

SUBVERSIVEMENT (*vèr'*) adv. D'une manière subversive.

SUBVERTIR (*vèr'* — du lat. *subvertere*) v. a. Renverser, bouleverser, confondre, troubler complètement : SUBVERTIR *les lois, la morale publique*. (Vieilli.

SUBVERTISSEMENT (*vèr'-ti-se-man* — rad. *subvertir*) n. m. Etat de subversion. (Vieilli.

SUC (*suk'* — du lat. *succus*, même sens) n. m. Liquide contenu dans les substances végétales et animales : *Suc de viande*. Se dit des liquides que les racines des végétaux puisent dans la terre et qui se transforment en sève. ‖ *Sucs cellulaires*, Sucs contenus dans les tissus qui portent ce nom. ‖ *Sucs propres*, Sucs contenus dans les cellules ou vaisseaux des laticifères. ‖ *Sucs élaborés* ou *nourriciers*, Liquides épaissis formant ce qu'on a appelé la sève descendante. — Liquide extrait par la pression des organes végétaux frais. — Poétiq. Substance, ressources nécessaires à la vie :

Engraisse-toi, mon fils, du *suc* des malheureux.
BOILEAU.

— Fig. Ce qu'il existe de plus substantiel, de plus condensé en fait de doctrine, de plus utile à la nourriture de l'âme : *Il y a dans la lecture des grands écrivains un* SUC *invisible et caché*. J. Joubert — Alchim. *Suc de la liqueur végétale*, Vin de raisin. ‖ *Suc des lis blancs*, Mercure hermétique. ‖ *Suc de la lunaire*, Nom d'une substance que les alchimistes croyaient trouver dans l'or, et de l'esprit de la lune qui devait convertir le cinabre en argent. — Physiol. Liquide organique, obtenu par écoulement naturel ou par expression : *Suc gastrique, pancréatique*.

SUC (*suk* n. m. Nom désignant, dans certaines régions des Cévennes, des sommets volcaniques, qui se présentent le plus souvent sous la forme plus ou moins élancée de dykes phonolithiques.

SUC (Etienne-Nicolas-Edonard), sculpteur français, né à Lorient en 1802, mort à Nantes en 1855. Il débuta au Salon de 1834 par un *Jeune pêcheur breton agaçant un crabe au bord de la mer*. Il exposa ensuite l'*Enfant prodigue rentrant en lui-même* et la *Petite mendiante*, chef-d'œuvre de sentiment naïf et gracieux. Citons encore de lui les bustes de sir *John Herschell*, *Bart*, de *Marie Bonzal*, de *Frédéric Lemaître*, de *Meyerbeer*, de *Liszt*, de *Berlioz*, alors avocat, de *Mme Massin*, de *Poisson*, le mathématicien, à l'Institut, du général *Bertrand*, et

SUCCADE (*kad'*) n. f. Ar[illegible] [illegible] Vieux mot par lequel on désignait toutes les dragées et épices qu'on mettait dans les dragées.

SUCCÉDANÉ (*ké-da-ne* — du lat. *succedaneus*, qui succède) adj. m. Se dit des médicaments qui produisent des effets curatifs analogues à ceux d'un autre, et qui peuvent être employés à défaut de celui-ci ou pour en aider l'action. On peut dire que tous les médicaments appartenant à une même classe sont des succédanés les uns des autres : aloès et drastiques, consolide et fougère mâle, etc. — Par ext. Le mot a passé dans la langue commune pour désigner des produits qu'on peut substituer à d'autres, des substances qui ont les mêmes propriétés à divers degrés. *La paille, le bois, etc., sont employés comme* SUCCÉDANÉS *des chiffons dans la fabrication du papier*.

SUCCÉDENTES (*suk'-sé-dant* — rad. *succéder*) n. et adj. f. pl. Astrol. *Maisons succédentes* ou *Succédentes*, Maisons qui viennent immédiatement après les maisons cardinales, et qui sont considérées comme moins fortunées. Ce sont le Taureau, le Lion, le Scorpion et le Verseau.

SUCCÉDER (*suk'-sé* — du lat. *succedere*) v. n. Venir après, se substituer : *La nuit* SUCCÈDE *au jour*. — Venir sous quelque chose, pénétrer, s'introduire : *Quand l'air ne peut* SUCCÉDER *entre deux corps*. (Pass.) (Vx.) — Etre successeur, remplaçant, être substitué, mis en place : *Louis XVI* A SUCCÉDÉ *à Louis XV*. — Etre héritier : SUCCÉDER *à son frère aîné*. Recevoir comme héritage : SUCCÉDER *aux biens de ses parents*. — Réussir : *C'est en la paix que toutes choses* SUCCÈDENT *selon nos désirs*. (Malherbe.) (Vx.)

Se succéder, v. pr. Succéder l'un à l'autre, venir l'un après l'autre tour à tour : *Le bien et le mal* SE SUCCÉDERONT *toujours*. Etre remplacé l'un par l'autre former une suite, une série non interrompue : *Les morts et les vivants* SE SUCCÈDENT *continuellement*. (Mass.)

SUCCENTEUR (*suk'-san* — du lat. *sub*, sous, et *cantor*, chantre) n. m. Nom que l'on donnait aux sous-chantres, dans quelques églises : *Le précenteur et le* SUCCENTEUR.

SUCCENTURIAUX (*suk'-san, ri-ô* — du lat. *succenturiatus*, de *sub*, sous, et *centuria*, centurie) adj. m. pl. Anat. *Reins succenturiaux*, Capsules surrénales.

SUCCENTURIÉ, ÉE (*suk'-san* — du lat. *succenturiatus*, de *sub*, sous, et *centuria*, centurie) adj. Anat. Qui remplace un autre organe du même genre. *Ventricule succenturié*, Se dit d'un renflement de l'œsophage chez les oiseaux.

SUCCÈS (*suk'-sè* — du lat. *successus*, même sens) n. m. Résultat, manière dont une chose se termine : *Les bons et les mauvais* SUCCÈS *semblent s'être partagé la durée des ans et des siècles*. (Mass.) Issue heureuse : *Les* SUCCÈS *produisent les succès, comme l'argent produit l'argent*. (Chamfort.) Personnes qui réussissent : *On se ronge de cette des* SUCCÈS. (Chateaubr. — *Succès fou, Succès d'enthousiasme*, Celui qui est accompagné de marques enthousiastes d'approbation. ‖ *Succès de vogue*, Réussite, due à une mode, à un engagement, d'une œuvre de l'art ou de l'esprit. ‖ *Succès de circonstance*, Succès dû aux circonstances favorables. ‖ *Succès d'estime*, Approbation sans enthousiasme, qu'obtient un ouvrage bon, mais qui n'offre rien de saillant.

— SYN. **Succès, issue.** — **Succès, réussite.** V. RÉUSSITE. — ANTON. **Echec, revers.**

SUCCESSEUR (*suk'-sè-seur'* — lat. *successor*) n. m. Celui qui succède à un autre.

SUCCESSIBILITÉ (*suk'-sè-si-*) n. f. Caractère de ce qui est successible, habile à succéder : *La* SUCCESSIBILITÉ *de la ligne directe passe avant celle des lignes collatérales*. Ordre de succession, manière dont a lieu la succession : *La* SUCCESSIBILITÉ *au trône*.

SUCCESSIBLE (*suk'-se-sibl'* — du lat. *succedere*, sous-entendu *successum*, succéder) adj. Habile à succéder : *Après tous les parents* SUCCESSIBLES, *et à leur défaut, arrive l'Etat*. (Troplong.) Qui donne droit à la succession : *Parent au degré* SUCCESSIBLE. — Substantiv. Parent au degré successible : *L'Etat n'hérite qu'à défaut de* SUCCESSIBLES.

SUCCESSIF (*suk'-sè-sif*), **IVE** du lat. *successivus*, adj. Continu, dont les parties, les actes ou les moments se succèdent : *L'ordre* SUCCESSIF *des jours et des nuits*. — Dr. Qui a rapport aux successions : *Le droit* SUCCESSIF. ‖ *Délits successifs*, Délits dont chacun pris à part n'est pas coupable, mais qui deviennent délictueux par la répétition. — Mar. *Mouvement successif*, Contre-marche. — P. et chauss. *Bateaux successifs*, Bateaux qu'on place successivement, l'un après l'autre, au travers d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve, pour y établir un pont.

SUCCESSION (*suk'-sè-si* — rad. *successif*) n. f. Suite, série de personnes ou de choses qui se succèdent, qui se suivent sans interruption ou à peu d'intervalle : *Certaines familles offrent une* SUCCESSION *de savants distingués*. — Transmission de biens qui s'opère, par des voies légales, entre une personne décédée et une ou plusieurs personnes survivantes : SUCCESSION *directe, collatérale*. ‖ Biens ainsi transmis : *Une riche* SUCCESSION. Se dit aussi de la transmission, après décès, de certains droits ou de certaines charges, faite d'après certaines règles : *La succession à la couronne*. ‖ *Ordre de succession*, Manière dont la loi règle les héritages, d'après le degré de parenté avec le défunt. — Fig. Qualité, caractère, habitude, rang, dignité qui se transmettent de celui qui meurt à ceux qui lui survivent : *Il ne pourrait laisser à ses fils un bien plus précieux que la* SUCCESSION *de sa charité*. Fléch. — *Par succession de temps*, Par l'effet du temps, par la suite des temps. — Hist. *Acte de succession*, Acte du Parlement voté en 1701 et qui exclut les catholiques du trône d'Angleterre.

— SYN. **Hérédité, héritage.** V. HÉRITAGE.

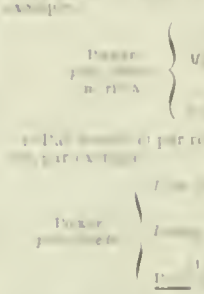

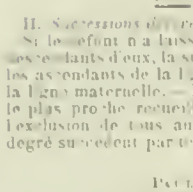

II. *Successions des frères aux ascendants.*

Si le défunt n'a laissé ni postérité, ni frère ni sœur, ni descendants d'eux, la succession se divise par moitié entre les ascendants de la ligne paternelle et les ascendants de la ligne maternelle. — L'ascendant qui se trouve au degré le plus proche recueille la moitié affectée à sa ligne, à l'exclusion de tous autres. — Les ascendants au même degré succèdent par tête. Exemple :

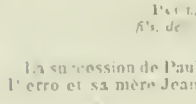

La succession de Paul se divise par moitié entre son père Pierre et sa mère Jeanne. Autre exemple :

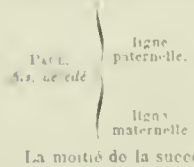

La moitié de la succession est dévolue à la ligne paternelle, l'autre à la ligne maternelle. La mère, Jeanne, prend toute la portion réservée à la ligne maternelle : la seconde portion échoit à Thérèse, grand'mère paternelle, qui, le père étant décédé, se trouve au degré le plus proche.

Par exception, les ascendants succèdent, *à l'exclusion de tous autres*, aux choses par eux données à leurs enfants ou descendants décédés *sans postérité*, lorsque les objets donnés *se retrouvent en nature* dans la succession. — Si les objets ont été *aliénés*, les ascendants recueillent le *prix qui peut en être dû*. — Ils succèdent aussi à l'*action en reprise* que pouvait avoir le donataire.

On a pensé qu'il était juste de ne pas faire passer en d'autres mains des biens dont l'ascendant ne se serait peut-être pas dessaisi s'il n'eût point été sûr de les reprendre dans la succession du donataire décédé sans postérité.

Lorsque les père et mère d'une personne morte sans postérité lui ont survécu, si elle a laissé des frères, sœurs, ou des descendants d'eux, la succession se divise en deux portions égales, dont moitié seulement est déférée au père et à la mère, qui la partagent entre eux également. — L'autre moitié appartient aux frères, sœurs ou descendants d'eux, ainsi qu'il sera expliqué au § suivant.

III. *Successions déférées aux collatéraux :*

En cas de prédécès des père et mère d'une personne morte sans postérité, ses frères, sœurs ou leurs descendants sont appelés à la succession, à l'exclusion des ascendants et des autres collatéraux. Exemple :

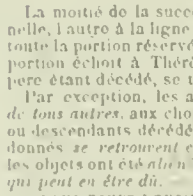

Le père et mère de la personne morte sans postérité lui ont survécu, ses frères, sœurs ou leurs représentants sont appelés à la moitié de la succession. Si le père ou la mère lui a survécu, ils sont appelés à recueillir cette moitié. Exemple :

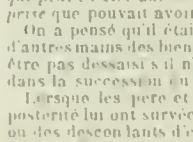

2e exemple :

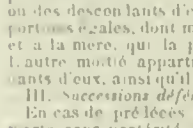

Le surplus de la moitié ou des trois quarts dévolus aux frères ou sœurs se partage entre eux par portions égales, s'ils sont tous du même lit ; s'ils sont de lits différents, la division se fait par moitié entre les deux lignes paternelle et maternelle du défunt : les *germains* prennent part dans les deux lignes, et les *utérins* ou *consanguins* chacun dans leur ligne seulement. Exemple :

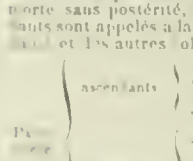

S'il n'y a de frères ou sœurs que d'un côté (consanguins ou utérins), ils succèdent à la totalité, à l'exclusion de tous autres parents de l'autre ligne. Exemple :

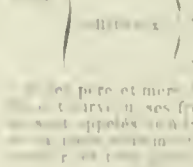

A défaut de frères ou sœurs ou de descendants d'eux, et à défaut d'ascendants dans l'une ou l'autre ligne, la succession est déférée, pour moitié, aux ascendants survivants, et, pour l'autre moitié, aux parents les plus proches de l'autre ligne. Exemple :

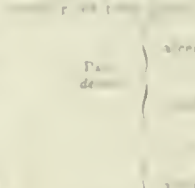

La succession est dévolue par moitié à Pierre, père survivant, et à Victor, cousin germain. Dans l'espèce, Ernest et Charles, cousins issus de germains au sixième degré, sont exclus, car la représentation n'est admise, dans la ligne collatérale, qu'au profit des enfants de frères ou de sœurs. En outre, de sa part, Pierre, le père survivant, a l'usufruit du tiers des biens auxquels il ne succède pas en propriété (art. 754).

Enfin, s'il y a concours de parents collatéraux au même degré, ils partagent par tête. Exemple :

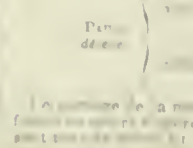

Les parents au delà du douzième degré ne succèdent pas. — A défaut de parents au degré successible dans une ligne, les parents de l'autre ligne succèdent pour le tout.

DES SUCCESSIONS IRRÉGULIÈRES. — Les successions irrégulières sont celles qui sont dévolues aux *enfants naturels reconnus, au conjoint survivant et à l'Etat*.

I. *Enfants naturels* (art. 756 à 766 du C. civ. modifiés par la loi du 25 mars 1896).

Aux termes de la loi du 25 mars 1896, il n'est accordé de droits aux enfants naturels sur les biens de leurs père ou mère décédés qu'autant qu'ils ont été *reconnus* légalement. La loi n'accorde aucun droit aux enfants naturels sur les biens des parents de leur père et de leur mère.

Les enfants naturels reconnus légalement ont droit :

1° Si le père ou la mère a laissé des descendants légitimes, *à la moitié* de la portion héréditaire qu'ils auraient eue s'ils eussent été légitimes. Exemple :

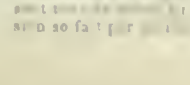

2° Si les père ou mère ne laissent pas de descendants, mais bien des ascendants, ou des frères ou sœurs, ou des descendants légitimes de frères ou sœurs, *aux trois quarts*. Exemple :

3° Si les père ou mère ne laissent ni descendants, ni ascendants, ni frères ou sœurs, ni descendants légitimes de frères ou sœurs, à *la totalité* des biens.

En cas de prédécès des enfants naturels, leurs enfants et descendants peuvent réclamer les mêmes droits.

Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux enfants *adultérins* ou *incestueux*, qui n'ont droit qu'aux aliments, à moins que leur père ou leur mère ne leur ait fait apprendre un art mécanique ou ne leur ait assuré des aliments de son vivant.

La succession de l'enfant naturel décédé sans postérité est dévolue : 1° au père ou à la mère qui l'a reconnu ou par moitié, à tous les deux, s'il a été reconnu par les deux ; 2° en cas de prédécès de ses père et mère, à ses frères et sœurs *légitimes* pour les biens provenant de l'auteur commun ; 3° à ses frères et sœurs *naturels* pour tous les autres biens.

II. *Conjoint survivant* (art. 767 du Code civil modifié par la loi du 9 mars 1891). V. CONJOINT.

III. *Etat* (C. civ., art. 768 à 773). A défaut du conjoint survivant, la succession est acquise à l'*Etat*, représenté par l'administration des domaines et disposé de donner les conditions, étant supposé solvable.

Les formalités préalables que doivent remplir tous les successeurs irréguliers sont les suivantes :

1° Demando d'*envoi en possession* au tribunal du lieu d'ouverture de la succession;

2° *Publications* et *affiches* dans les formes usitées et après conclusions du ministère public;

3° Apposition de *scellés* et *inventaire* dans les formes prescrites pour l'acceptation des successions sous bénéfice d'inventaire.

L'observation de ces formalités les fait réputer possesseurs de mauvaise foi et les rend passibles de dommages-intérêts à l'égard de l'héritier qui se représenterait.

ACCEPTATION ET RÉPUDIATION DES SUCCESSIONS (C. civ., art. 774 à 811). L'acceptation ou *addition d'hérédité* est l'acte par lequel celui à qui une succession est dévolue fait connaître qu'il est résolu à prendre la qualité d'héritier et à contracter les engagements auxquels ce titre assujettit.

Une succession peut être acceptée *purement et simplement*, *répudiée* ou acceptée *sous bénéfice d'inventaire*.

I. *Acceptation pure et simple*. Elle met à la charge de l'héritier le *payement de toutes les dettes* du défunt, quand même celles-ci dépasseraient l'actif de la succession. Elle n'est obligatoire pour aucun héritier et ne peut être faite par les *femmes mariées* sans l'autorisation de leur mari ou de justice et, pour les *mineurs* et *interdits*, que, conformément aux dispositions relatives à la minorité, à la tutelle et à l'émancipation. Elle est dite *expresse*, lorsqu'elle résulte d'un écrit soit authentique, soit privé, ou *tacite*, lorsqu'elle résulte implicitement des actes de l'héritier, c'est-à-dire lorsque celui-ci donne, vend, transporte les droits successifs ou renonce, même gratuitement, à sa part au profit d'un ou de plusieurs de ses cohéritiers, ou à prix d'argent, au profit de tous ses cohéritiers.

Lorsque celui à qui une succession est échue, est décédé, sans l'avoir répudiée ou sans l'avoir acceptée expressément ou tacitement, ses héritiers peuvent l'accepter ou la répudier *de son chef*.

Si ces héritiers ne sont pas d'accord pour accepter ou pour répudier la succession, elle doit être acceptée *sous bénéfice d'inventaire*.

L'acceptation pure et simple est *irrévocable*, sauf : 1° lorsqu'elle est le résultat d'un *dol*; 2° dans le cas où la succession se trouverait absorbée, ou diminuée de plus de moitié, par la découverte d'un *testament inconnu* jusque-là.

II. *Renonciation*. Elle ne peut être qu'*expresse*. Elle se fait *au greffe du tribunal de 1re instance* de l'arrondissement dans lequel la succession s'est ouverte. Elle a pour conséquence d'anéantir les effets de la saisine de l'héritier; d'accroître la part du renonçant à ses cohéritiers; d'entraîner dévolution au degré subséquent, si le renonçant est seul héritier. Elle ne donne jamais droit à la représentation du renonçant. Elle peut être *annulée* en faveur des créanciers seulement, jusqu'à concurrence de leurs créances. La renonciation est *révocable*, tant que la prescription du droit d'accepter (trente ans) n'est pas acquise et que la succession n'a pas été déjà acceptée par d'autres héritiers. Elle est interdite à l'héritier qui a *divisé* ou *recélé* des effets de la succession.

III. *Acceptation sous bénéfice d'inventaire*. V. BÉNÉFICE.

SUCCESSIONS VACANTES. Une succession est réputée *vacante*, lorsque, après l'expiration des délais pour faire inventaire (trois mois) et pour délibérer (quarante jours), il ne se présente personne pour réclamer, qu'il n'y a pas d'héritier connu ou que les héritiers connus y ont renoncé.

Ces successions sont administrées par un *curateur*, nommé par le tribunal de l'arrondissement où elles sont ouvertes. Les deniers provenant de la liquidation des biens ont versés à la Caisse des dépôts et consignations, à la charge de rendre compte à qui il appartiendra.

PARTAGE ET RAPPORTS. V. PARTAGE, RAPPORTS.

— Législ. fisc. La loi du 25 février 1901 a introduit importantes modifications dans le régime fiscal de successions tel qu'il avait été établi par la loi du 22 frimaire an VII.

Déclaration de succession, forme, délai, bureau. Les héritiers ou légataires, leurs tuteurs ou curateurs, ont un délai de six mois, à compter du jour du décès, pour souscrire la déclaration détaillée des biens qui leurs sont transmis et payer les droits de mutation dus au Trésor.

C'est au bureau de l'enregistrement du domicile du décédé que sont reçues les déclarations, quelle que soit la situation des biens de la succession. A défaut du domicile en France, la déclaration est passée au bureau du lieu de décès, ou si, le décès n'est pas survenu en France, à ceux des bureaux désignés par l'administration.

Biens à déclarer. Toutes les valeurs faisant partie du patrimoine du défunt *au jour du décès* (sauf les immeubles et meubles meublants ayant une assiette matérielle à l'étranger) sont sujettes à la déclaration et passibles de l'impôt; telles les rentes des gouvernements français et étrangers, les actions et obligations nominatives et au porteur, les parts d'intérêt et commandites simples, le numéraire, les livrets des caisses d'épargne, les assurances sur la vie, les dépôts dans les banques et soldes créditeurs de comptes courants, les créances et rentes sur les particuliers.

Mobilier. A défaut d'inventaire ou de vente publique, la valeur du mobilier est déterminée en prenant pour base 3 pour 100 de l'évaluation faite dans les contrats d'assurances contre l'incendie en cours au jour du décès et souscrits moins de cinq ans avant l'ouverture de la succession.

En l'absence des bases légales déterminées ci-dessus, la loi impose aux héritiers l'obligation d'annexer à leur déclaration un état sur timbre présentant l'estimation article par article des objets mobiliers.

Immeubles. La valeur imposable des immeubles est obtenue en multipliant par 20, pour les immeubles urbains, et par 25, pour les immeubles ruraux, le revenu déclaré par les héritiers ou résultant de baux courants. Mais c'est la valeur vénale qui sert de base à l'impôt pour les immeubles, dont la destination actuelle n'est pas de procurer un revenu (terrains à bâtir, châteaux, parcs, etc.).

Les immeubles situés dans la circonscription de bureaux autres que celui où est souscrite la déclaration doivent être détaillés, non dans cette déclaration, mais distinctement pour chaque bureau de la situation des biens, sur un formulo fournie gratuitement par l'administration et signée par le déclarant.

Usufruit et nue propriété. La valeur de l'usufruit et de la nue propriété transmis par décès étant déterminée d'après une proportion basée sur l'âge de l'usufruitier (V. USUFRUIT), les héritiers sont tenus d'indiquer, dans leur déclaration, la date et le lieu de naissance de l'usufruitier et, si celui-ci est né hors de France ou d'Algérie, de représenter son acte de naissance.

Déduction du passif. Pour la liquidation des droits, on déduit les dettes à la charge du défunt, dont l'existence, *au jour de l'ouverture de la succession*, est dûment justifiée par des titres susceptibles de faire preuve en justice. Quelques exceptions à cette règle générale sont indiquées dans l'article 7 de la loi du 25 février 1901.

Les dettes dont la déduction est demandée doivent être détaillées, article par article, dans un inventaire sur papier non timbré, qui est déposé au bureau lors de la déclaration de la succession et certifié par le déposant. Lorsque la dette ne résulte pas d'un titre authentique, jugement ou arrêt, acte notarié, administratif ou judiciaire, les héritiers doivent représenter au receveur le titre lui-même ou une copie collationnée par un notaire ou le greffier de justice de paix. En outre, le receveur peut, dans tous les cas où il le juge utile, exiger une attestation de créancier certifiant l'existence de la dette. Pour les dettes échues depuis plus de trois mois avant l'ouverture de la succession, l'attestation du créancier est obligatoire. S'il s'agit de dettes commerciales, l'administration est en droit de se faire représenter les livres de commerce du défunt.

Pénalités. Toute déclaration ayant *indûment* entraîné la déduction d'une dette est punie d'une amende égale au triple du supplément de droit exigible, sans que cette amende puisse être inférieure à 500 francs. La loi frappe d'un demi-droit en sus les déclarations souscrites hors délai et d'un droit en sus les omissions et insuffisances d'évaluation commises dans les déclarations, ainsi que l'indication inexacte de l'âge des usufruitiers.

Déclaration négative. Si la succession ne comprend aucune valeur, l'impôt de mutation manque de base et il n'y a pas lieu à déclaration.

Liquidation des droits. S'il appartient aux parties de fournir les éléments de la déclaration d'après les indications générales contenues dans la formule imprimée, la liquidation et le calcul des droits sont l'œuvre exclusive du receveur. Ces droits sont liquidés distinctement sur la part nette recueillie par chacun des ayants droit; pour la perception, chaque part est fractionnée par tranches et chaque tranche est soumise à un tarif progressif et gradué d'après le degré de parenté.

Succession d'Angleterre (GUERRE DE LA), dite encore souvent *Guerre de la Ligue d'Augsbourg* (1688-1698). V. AUGSBOURG (*Ligue d'*).

Succession d'Autriche (GUERRE DE LA), de 1741 à 1748. L'empereur d'Autriche, Charles VI, avait assuré, avant de mourir, en 1740, sa succession à sa fille aînée Marie-Thérèse par un acte solennel, la *pragmatique sanction*, qu'il avait fait reconnaître par la plupart des Etats européens, dont la France. Aux termes de la pragmatique, les Etats autrichiens devaient rester toujours unis et passer, suivant l'ordre de primogéniture, à la ligne mâle ou, à son défaut, à la ligne féminine de la maison de Habsbourg. Mais à peine Charles VI fut-il mort que l'on vit plusieurs princes revendiquer soit la succession tout entière, soit des parties de ses Etats. L'électeur de Bavière, Charles-Albert, descendant d'Anne, fille de Ferdinand Ier, qui n'avait pas reconnu la pragmatique, réclamait l'Autriche, la Bohême et le Tyrol et prenait le nom de Charles VII; le roi d'Espagne, descendant d'une fille de Maximilien II, revendiquait la Bohême et la Hongrie; l'électeur de Saxe, marié à la fille aînée de Joseph Ier, affirmait ses droits à la succession tout entière; enfin, le roi de Sardaigne se bornait à exiger le Milanais, en vertu du contrat de mariage de son trisaïeul Charles-Emmanuel. De tous, le plus âpre et le plus dangereux, bien que sans droits réels, était le roi de Prusse, Frédéric II, réclamant la Silésie au nom de titres historiques qu'il appartiendrait aux légistes de rechercher. C'est lui qui prit l'offensive : l'armée organisée jadis par le roi-sergent battit les Autrichiens à Mollwitz et occupa la Silésie. A ce moment, la France avait à choisir entre deux politiques : le respect de la signature qu'elle avait mise au bas de la pragmatique (c'était l'idée du pacifique Fleury), ou le profit à tirer de la décadence de l'Autriche. Sous la pression du maréchal de Belle-Isle, poussé peut être par un sentiment inexact de la puissance autrichienne, qu'il croyait aussi dangereuse qu'au temps de Charles-Quint, le ministère se décida pour la seconde et adhéra à la ligne de Nymphenbourg 1741, où entrèrent, avec la France, la Prusse, la Pologne, l'Espagne, la Sardaigne. Le seul allié de Marie-Thérèse d'Autriche fut le roi d'Angleterre, Georges II, électeur de Hanovre.

Les opérations militaires furent d'abord rapidement menées : une armée espagnole envahit le Milanais; une armée française, commandée par Maillebois, opéra contre le Hanovre; une autre, avec Belle-Isle, donnait la main à l'électeur de Saxe et occupait Prague; enfin, Frédéric II était de nouveau vainqueur à Chotusitz (1742). La perte de Marie-Thérèse semblait complète. Elle eut l'habileté de s'assurer le désistement de Frédéric II, en lui abandonnant la Silésie par le traité de Breslau (1742), et l'appui des Hongrois, en confirmant leurs anciens privilèges. grâce à eux, elle put bientôt isoler les Français dans Prague, forcer Belle-Isle et Maillebois à une pénible retraite. En 1743, le maréchal de Noailles était battu à Dettingen par Georges II, enfin, au traité de Worms, Marie-Thérèse s'assurait l'appui de la Sardaigne et de la Saxe. Heureusement pour la France, Frédéric II se sentit menacé par ce retour de fortune. De nouveau, il fit partie avec Louis XV au traité de Francfort et envahit la Bohême, obligeant Marie-Thérèse à conclure avec la Hollande, l'Angleterre et la Saxe, la quadruple alliance de Varsovie, tandis que, Charles II de Bavière étant mort, son fils, au traité de Füssen, traite à son tour avec l'Autriche. En 1745, la lutte devait reprendre de plus belle, signalée par les succès des Français dans les Pays-Bas (batailles de Fontenoy 1745, Rancoux 1746, Lawfeld 1747), prise de Berg-op-Zoom, par les victoires de Frédéric II à Sorr et à Kesseldorf. En Italie, par contre, l'armée franco-espagnole était battue à Plaisance et les Autrichiens arrivaient jusqu'à Gênes. Ces alternatives de succès et de revers, un nouveau revirement de Frédéric au traité de Dresde, la prise de Maestricht par Maurice de Saxe, amenaient la fin de la guerre par la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle (1748). Frédéric II gardait la Silésie; Marie Thérèse, l'intégrité de ses domaines; Parme et Plaisance, échues à Don Philippe, le futur époux de Louise-Elisabeth de France, fille aînée de Louis XV, avait la succession de l'Autriche, pragmatique sanction, Royaume de Naples, [illegible] management de tant d'années. Louis XV avait [illegible] non, ce mariage, [illegible] continental au moment où avait [illegible] la guerre de Sept ans.

Succession de Bavière [illegible] 1779). Le [illegible] décembre 1777, [illegible] Wittelsbach s'était [illegible] électeur Maximilien [illegible] le leur père Charles-Théodore [illegible] Allegre, la succéda. Cependant, [illegible] électrice douairière de Saxe, [illegible] de Mecklembourg-Strelitz, [illegible] Joseph II, [illegible] de l'héritage bavarois. Charles [illegible] la paix avait tout, [illegible] de Munich (4 janv. 1778), par [illegible] aux réclamations de Joseph II. [illegible], le duc des Deux-Ponts, [illegible] la [illegible] appui de Frédéric II. Le roi de Prusse envoya [illegible], força les Autrichiens à se retirer, [illegible] La Prusse et l'Autriche [illegible] pas la guerre et acceptèrent aisément la médiation de la France et de la Russie. Le 13 mai 1779, fut signé à Teschen le traité par lequel on s'efforçait de contenter tous les compétiteurs.

Succession d'Espagne (GUERRE DE LA), de 1701 à 1713. L'acquisition de la succession espagnole, que la débilité du roi Charles II rendait, depuis le commencement de son règne, imminente, avait été, selon l'expression de Mignet, le pivot de la politique extérieure de Louis XIV, et cela par suite de la non-renonciation de Marie-Thérèse à la couronne d'Espagne, la dot stipulée au traité des Pyrénées n'ayant pas été payée. L'état de santé de Charles II, toujours s'aggravant, avait été pour beaucoup dans la hâte que Louis XIV avait apportée à la signature du traité de Ryswick [illegible]. Le roi voulait réserver toutes ses forces, bien décidé à la vérité par la guerre de la succession d'Angleterre (v. AUGSBOURG *ligue d'*), en vue du conflit qu'il sentait prochain. Trois prétendants étaient en effet en présence : Louis XIV, Léopold Ier, empereur d'Allemagne, marié à une sœur cadette de Marie-Thérèse, et l'électeur de Bavière. Dans les négociations qui précédèrent l'ouverture de la lutte, deux politiques furent suivies par la France, assez contradictoires : l'une à Paris, l'autre à Madrid. A Paris, le secrétaire d'Etat des relations extérieures, Torcy, négociait avec Guillaume III d'Angleterre deux traités de partage successifs de la monarchie espagnole. A Madrid, l'ambassadeur d'Harcourt, aidé par le cardinal Porto-Carrero, s'assurait un testament favorable de Charles II. A la mort de ce prince, Louis XIV eut donc à choisir entre deux lignes de conduite : ou bien accepter le testament de Charles II et donner à son petit-fils, le duc d'Anjou, la totalité des domaines espagnols, ou bien s'en tenir à la convention signée avec l'Angleterre. Sur le conseil de Torcy, dans un conseil célèbre tenu à Fontainebleau, il se décida pour l'acceptation du testament. L'Autriche, en effet, n'avait pas reconnu la validité du traité signé avec la France et l'Angleterre; la guerre ne pouvait être évitée, et mieux valait la faire, par conséquent, pour le tout que pour la partie; mais Louis XIV eut le tort de s'aliéner l'Angleterre en paraissant vouloir assurer à la France le monopole du commerce avec l'Espagne; il permit aussi de se constituer contre lui la grande alliance de La Haye, ou devaient entrer successivement l'Angleterre, la Prusse, l'Empire, la Hollande, le Portugal, la Savoie. Louis XIV ne trouva pour alliés que les électeurs de Bavière et de Cologne, et, au début, les ducs de Mantoue et de Savoie.

On peut distinguer, dans la lutte qui éclate au début de 1701, trois périodes successives :

1° De 1701 à 1704, une période de succès pour la France : en Italie, Vendôme repousse le prince Eugène, qui avait envahi le Milanais, tandis que Villars et l'électeur de Bavière font un effort énergique sur le Rhin (bataille de Friedlingen, 1702). La révolte, en Hongrie, de Rackoczy, contraint le prince Eugène à évacuer l'Italie, et l'électeur de Bavière peut s'avancer jusqu'à Hochstædt, où il bat le général Styrum.

2° Dans la deuxième période, malheureusement, la France ne subit que des insuccès. Villars, en désaccord avec l'électeur de Bavière, va combattre les Camisards, tandis que le général anglais Marlborough passe dans les Pays-Bas, occupe les pays du Rhin moyen, puis, par une marche hardie, vient donner la main sur le Danube à l'armée autrichienne du prince Eugène et les deux généraux font subir à l'armée française de Tallard et de Marsin le sanglant désastre d'Hochstædt, après le quel l'offensive française est définitivement brisée du côté du Rhin. En Italie, dès l'année suivante 1705, le prince Eugène reconquiert peu à peu le Piémont sur Marsin, Villeroi et La Feuillade (siège de Crémone, bataille de Turin), et gagne à l'alliance autrichienne le duc de Savoie. Dès lors, les armées françaises doivent partout se tenir sur la défensive : sur les Alpes, où les hardies *ravettes* de Berwick arrêtent net l'effort des Austro-Piémontais, et sur la frontière du nord, où la résistance des places de Vauban sièges de Lille sauve la France, mais où ses armes doivent enregistrer deux lamentables défaites : Ramillies et Oudenarde (1706-1708). Louis XIV, à ce moment, veut traiter : il doit y renoncer devant l'intransigeance de ses adversaires, qui exigent de lui qu'il prenne la tête de la coalition contre son petit-fils. Un effort désespéré de Villars à Malplaquet aboutit à une glorieuse, mais désastreuse défaite (1709).

3° Dans la dernière période, la France semble se relever de l'excès de son malheur. En Espagne, où le duc d'Anjou, Philippe V, a toujours lutté avec avantage contre les Aragonais révoltés avec l'appui de l'Angleterre, les victoires d'Almanza et de Villaviciosa rétablissent les affaires. En Angleterre, la disgrâce des whigs et de Marlborough débarrasse Villars d'un adversaire gênant. Louis XIV, dans une admirable *Lettre aux parlements*, fait un appel suprême au patriotisme du pays, et l'armée française, dans une lutte décisive, triomphe à Denain (1712). C'est la fin de la guerre, que terminent les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade (1713-1715). La France y gagne la paix, ce dont elle avait le plus besoin. L'Espagne, sous le gouvernement de Philippe V, reste à peu près intacte et garde la plus grande partie de son domaine colonial; l'Angleterre, et c'est là le point menaçant pour l'avenir,

SUCCESSIVEMENT [illegible] l'autre, [illegible] à la suite l'un de l'autre. Vous pouvez *se présenter* successivement. Progressivement, par [illegible] *Il apprend rien que* [illegible]

SUCCESSIVITÉ [illegible] — ral *successif* n. f. Qualité [illegible]

SUCCESSORAL ALE, AUX [illegible] — Du lat. *successor*, [illegible] Qui a rapport aux successions. *Un* succession. — Fam. *Être* [illegible] SUCCESSORAL, ALE, AUX. Dr. *Droit successoral.* V. RETRAIT.

SUCCIDANÉE [illegible] *succidanea*] adj. f. Antiq. [illegible] victimes qu'on immolait après d'autres [illegible] avait paru agréable aux dieux.

SUCCIN [illegible] — lat. *succinum*, même sens. n. m. [illegible] AMBRE JAUNE. V. AMBRE.

SUCCINAL [illegible], Acide succinique.

SUCCINAMATE [illegible] n. m. Sel dérivant de l'acide [illegible]

SUCCINAMIDE [illegible] f. Diamide neutre, de formule [illegible] dérivant de l'acide [illegible] et que l'on [illegible] en traitant le succinate neutre d'éthyle avec [illegible]

SUCCINAMIQUE [illegible] adj. Se dit [illegible] acide [illegible] dérivant de l'acide succinique [illegible] obtient [illegible] en [illegible] au-dessus [illegible] solution de succinate [illegible]

SUCCINATE [illegible] n. m. Sel dérivant de l'acide succinique.

SUCCINCT [illegible] INCTE [illegible] lat. *succinctus*] adj. [illegible] Qui s'énonce [illegible] Sujet [illegible] Fig. [illegible] Style [illegible] Bref, concis. CONTR. [illegible]

SUCCINCTEMENT [illegible] adv. D'une manière [illegible] succincte. [illegible] TEMENT.

SUCCINÉE [illegible]

SUCCINIFÈRE [illegible]

SUCCINIMIDE [illegible] f. Imide [illegible]

SUCCINIQUE [illegible] Se dit [illegible] acide [illegible] et dans certains [illegible] végétales, dans la térébenthine [illegible] et dans [illegible] plantes telles que [illegible] *Lactuca virosa*, et l'*Arthemisia absinthium*. [illegible] On le trouve aussi dans le corps thyroïde du veau, dans la rate du bœuf, dans quelques excrétions pathologiques [illegible]

[illegible] produits qui se forment le plus fréquemment [illegible] les substances organiques et spécialement [illegible] corps gras. On le prépare par la distillation [illegible] ou mieux par la fermentation de l'acide malique. Il cristallise en prismes qui appartiennent au système [illegible], généralement en plaques rhombiques [illegible] Ses cristaux [illegible] fondent à 180°, mais commence déjà à [illegible] vapeurs suffocantes avant d'avoir atteint cette température, à 235°, il se dédouble en eau et en anhydride [illegible]

L'acide succinique est bibasique, la formule générale de ses sels est $C^4H^4MO^4$ pour les sels acides, et $C^4H^4M^2O^4$, pour les sels neutres. On connaît deux dérivés bromés de l'acide succinique. L'*acide monobromosuccinique*, de formule $C^4H^3BrO^4H^2$, et l'*acide dibromosuccinique*; on peut aussi former l'*acide tribromosuccinique*.

En distillant deux ou trois fois l'acide succinique sur l'anhydride phosphorique, on obtient l'*anhydride succinique* $C^4H^4O^3$, masse blanche fusible à 119°. L'acide isosuccinique fond à 165°, tandis que l'acide succinique ordinaire ne fond qu'entre 175° et 180°.

SUCCINITE (*k-sin-it*) n. f. Substance minérale appartenant au genre grenat. C'est une variété jaune miel de grossulaire. Ce mot s'emploie quelquefois comme synonyme de SUCCIN.

SUCCINONE (*suk'-si-*) n. f. Acétate de l'acide succinique.

SUCCINOTARTRIQUE (*suk'-si, trik'*) adj. Se dit d'un éther qui provient du doublement du tartrate neutre d'éthylique et de la substitution, dans cet éther ainsi doublé, d'un succinyle diatomique à deux atomes d'hydrogène typique non basique.

SUCCINYLE (*suk'-si-*) n. m. Radical hypothétique qui entre dans l'acide succinique et ses dérivés.

SUCCINYL-PHÉNOL (*suk'-si*) n. m. Ether phénique de l'acide succinique, dont la formule est : $C^4H^4O^2.(OC^6H^5)^2$.

SUCCINYLSUCCINIQUE (*suk'-si-nil'-suk'-si-nik'*) adj. Chim. Se dit de composés, acides et éthers qui contiennent deux fois le radical de l'acide succinique dans leur molécule.

— ENCYCL. L'*acide succinylsuccinique* est un acide bibasique $C^4H^4O^2.CO^2H^2$, il se présente en petites aiguilles à peu près incolores. Il se décompose facilement en perdant de l'acide carbonique. Il forme des éthers acides, tel que l'*acide éthylsuccinylsuccinique* $CO^2H - C^4H^4O^2 - CO^2C^2H^5$ et des éthers neutres, tels que l'*éther diéthylsuccinylsuccinique* appelé simplement *éther succinylsuccinique* $C^4H^4O^2.C^4H^8O^4$; cet éther cristallise en prismes tricliniques d'un vert clair avec fluorescence bleue, fond à 126°.

Les oxydants transforment l'éther succinylsuccinique en *éther quinhydrodicarbonique* $C^4H^4O^2.CO^2.C^6H^2O^2$ cristallisable, d'un jaune d'urane avec fluorescence bleue, fusible vers 130° et sublimable.

SUCCION (*suk'-si*) — du lat. *suctio*; de *sugere*, sucer n. f. Action de sucer.

— Bot. Nom donné à la force qui fait élever les liquides vers le sommet des végétaux pendant la période active. La succion est une des phases de l'ascension de la sève.)

SUCCISTÉRÈNE (*suk'-siss*) n. m. Matière blanche qui fond vers 160°, et que l'on obtient dans la distillation sèche du succin. Syn. IDRIALINE.

SUCCOMBER (*su-kon* — du lat. *succumbere*, proprem. être couché dessous] v. n. Fléchir, être accablé par un fardeau. SUCCOMBER *sous le poids, sous le fais.*

— Être abattu, ne pouvoir plus résister : *La santé* succombe *sous les excès.* ‖ Être vaincu, dompté par les efforts d'un ennemi : *Belfort n'a pas* succombé *en 1870.*

— Mourir : SUCCOMBER *après une longue maladie.*

— Fig. Tomber dans l'impuissance ou le découragement. *On s'expose à* SUCCOMBER *lorsqu'on s'impose de pénibles devoirs.* Céder, être entraîné, cesser toute résistance : SUCCOMBER *à la tentation.* ‖ Être supprimé, aboli.

— REM. Ce verbe se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* dans tous ses temps composés.

SUCCOT (*sot'*) — de l'hébreu *soukkôt*, cabanes n. m. Chez les Juifs, Fête des Tabernacles.

SUCCOTRIN n. et adj. m. Bot. V. SOCOTRIN.

SUCCUBE (*su-kub* — du lat. *succuba*; de *sub*, dessous, et *cubare*, être couché n. m. D'après une croyance ancienne, Démon qui prend la forme d'une femme pour se livrer à un homme.

— Fig. au fém. : *A la longue, la chimère devient une* SUCCUBE. — Adjectiv. : *Démon* SUCCUBE.

SUCCULEMMENT (*su-ku-la-man*) adv. D'une manière succulente. *Mets* SUCCULEMMENT *apprêtés.*

SUCCULENCE (*su-ku-lanss*) n. f. Caractère, qualité de ce qui est succulent : *La* SUCCULENCE *d'un mets.*

SUCCULENT, ENTE (*su-ku lan, ant'* — du lat. *succulentus*, de *succus*, suc] adj. Qui a beaucoup de suc, nourrissant et qui flatte le goût : *Des mets* SUCCULENTS. *Un régime* [illegible] NT.

— Fig. Riche, bien fourni, abondant : *Un style* SUCCULENT.

— Bot. Rempli de suc : *Tiges, Feuilles* SUCCULENTES.

— Subst. Nom donné autrefois aux plantes grasses, et [illegible] aux crassulacées. — *Une* SUCCULENTE.

SYN. : Succulent, savoureux. V. SAVOUREUX.

SUCCURSALE (*kur-*) — du lat. *succursus*, secours n. f. [illegible] qui dépend d'un autre établissement du même genre : *Les* SUCCURSALES *d'une maison de banque.* [illegible] Chapelle ou église construite sur une [illegible] pour suppléer à l'insuffisance de l'église paroissiale. — Fam. Paroisse qui diffère d'une cure en ce [illegible] titulaire est seulement et que le titulaire [illegible] soumis, pour sa nomination, [illegible] ministériel.

— Mar. SUCCURSALE. *Eglise* SUCCURSALE. Par opposition à *Mère église*. *Les églises sont l'église* SUCCURSALE. Vx. : *Se contenter. Les pocas ou vignas* [illegible] SUCCURSALE, *à peu près* [illegible] Fam. Vx.

SUCCURSALISTE [illegible] n. m. Prêtre desservant [illegible]

SUCCUSSION (*suk'-ku-si* — du lat. *succutere*, supin, *succussum*, secouer n. f. Action de secouer.

— Méd. Mode d'exploration consistant à agiter le malade, pour agiter les liquides thoraciques ou stomacaux et leur faire produire un bruit de fluctuation.

— Chir. Pratique ancienne qui consistait à faire tomber un malade à la suite d'une secousse violente pour remédier à une luxation, déterminer un accouchement, etc.

SUCCYLIQUE adj. Chim. Syn. de SUCCINIQUE.

SUCÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 11 kilom. de Nantes, sur l'Erdre; 2.320 hab. Ch. du f. Orléans. Pêche fluviale. Belle maison du XVIe siècle, qu'habita Descartes.

SUCE-FLEUR n. m. invar. Espèce d'oiseau-mouche.

SUCEMENT (*man*) n. m. Action de sucer.

SUCE-PIERRE n. m. invar. Nom vulgaire d'une lamproie des eaux douces d'Europe (*petromyzon Planeri*), appelée aussi SUCER, SUCET GRIS ROUGE, etc.

SUCER d'un type lat. *suctiare*, tiré de *suctus*, part. pass. de *sugere*, sucer. — Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Je suçai. Nous suçons* v. a. Aspirer, attirer dans sa bouche en y faisant le vide : SUCER *la moelle d'un os.* ‖ Soumettre à une pression prolongée des lèvres; aspirer avec la bouche le suc de : SUCER *un os.*

— Fig. Nourrir son esprit, être imbu de : SUCER *les saines doctrines.* ‖ *Sucer avec le lait,* Recevoir dès l'enfance. ‖ Attirer à soi par une sorte d'absorption progressive : SUCER *l'argent de quelqu'un.* ‖ Tirer à soi l'argent de : SUCER *quelqu'un jusqu'au dernier sou.*

— Pop. Boire : SUCER *un verre.*

— v. n. Techn. Adhérer à la baudruche, en T. de batteur d'or : *Ce quartier* SUCE.

Sucé, ée part. pass. du v. Sucer.

— Techn. *Glaçure sucée,* Glaçure trop complètement absorbée par la pâte, pendant la cuisson. ‖ *Poterie sucée,* Poterie dont la glaçure est sucée.

— n. m. Techn. Défaut des poteries sucées.

Se sucer, v. pr. Être sucé : *Des fruits qui doivent* SE SUCER. ‖ Sucer à soi : SE SUCER *les doigts.*

— Pop. *Se sucer la pomme, la poire, le trognon, le bec, le porte-pipe,* S'embrasser.

SUCET (*sè*) n. m. Nom vulgaire de divers poissons des mers et eaux douces d'Europe.

SUC-ET-SENTENAC, comm. de l'Ariège, arrond. et à 3 kilom. de Foix; 1.028 hab.

SUCETTE (*sèt'* — rad. *sucer*) n. f. Appareil servant dans les raffineries de sucre, à opérer rapidement l'égouttage des pains. (Une tubulure adaptée à la partie inférieure de la forme communique avec une pompe à air, qui fait le vide et aspire en quelque sorte le jus resté dans le pain de sucre.)

— Pop. *Aimer la sucette,* Aimer à boire.

SUCEUR, EUSE n. Etre qui suce : *Les* SUCEURS *de sang, tels que l'ichneumon, la noctule.* (Viroy.) ‖ Personne qui fait profession de sucer les plaies. (Vx.)

— n. m. pl. Zool. Ordre d'infusoires appelés aussi *tentaculifères* et comprenant la famille des acinétidés. Syn. de RHIZOCÉPHALES.) — *Un* SUCEUR.

SUCHA, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Wadowice]); 3.220 hab.

SUCHET (Louis-Gabriel), duc D'ALBUFERA, maréchal de France, né à Lyon en 1772, mort au château de Montendon, près Marseille, en 1826. Il était le fils d'un fabricant de soieries. Volontaire à vingt ans (1792), nommé chef de bataillon l'année suivante, il se distingua à l'armée d'Italie et y gagna le grade de chef de brigade (1797) qu'il échangea en 1798 contre celui de général de brigade. Resté en Italie comme chef d'état-major de Brune et de Joubert, nommé général de division (1799), puis général en chef de l'armée d'Italie (1800), il défendit la frontière du Var pendant que Masséna était assiégé dans Gênes. Rentré en France après la paix de Lunéville (1801), il y reçut le commandement d'une division qu'il conduisit au camp de Saint-Omer (1803), à Austerlitz, à Saalfeld, à Iéna et à Pultusk. Envoyé en Espagne en 1808, il y resta jusqu'en 1814 et déploya, dans les provinces d'Aragon, de Catalogne et de Valence, de brillantes qualités d'administrateur et de général. Il prit Lérida et remporta près de Sagonte une victoire éclatante (1811), dont il fut récompensé par le bâton de maréchal et le titre de duc d'Albufera. Bien accueilli par la première Restauration, employé pendant les Cent-Jours sur la frontière du Piémont, il tomba en disgrâce en 1815 et perdit son siège de pair, qu'on ne lui rendit qu'en 1819. Son ancien chef d'état-major a rédigé sous son nom d'intéressants *Mémoires sur la guerre d'Espagne de 1808 à 1814* (1829). — Son fils, LOUIS-NAPOLÉON **SUCHET,** né et mort à Paris (1813-1877), servit dans l'artillerie de 1831 à 1838. Il siégea à la Chambre des pairs de 1838 à 1848, et au Corps législatif de 1852 à 1870.

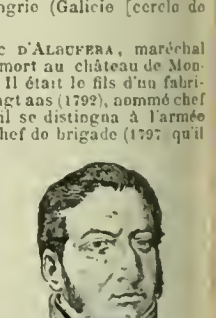

Suchet.

SUCHETET (Auguste), sculpteur français, né à Vendeuvre-sur-Barse (Aube) en 1851, élève de Cavelier et de Paul Dubois. Il obtint son premier succès en 1880 avec sa statue *Biblis changée en source.* Il a exposé encore *Au vendanges, Satyre jouant avec un masque,* un *Monument de Pierre Dupont,* destiné à la ville de Lyon, etc.

SUCHIER (Hermann), romaniste allemand, né en 1848 à Karlshafen, sur le Weser, d'une famille de réfugiés. Il se fit habiliter à Marburg en 1873 pour la philologie romane. En 1875, il fut nommé professeur extraordinaire à Zurich et, six mois après, professeur ordinaire à l'Académie royale de Munster en Westphalie. De là il fut appelé, en 1878, à l'université de Halle. Citons de lui : *la Légende d'Offa et Thrydho; la Langue française* (traduction française sous le titre : *le Franeais et le provençal,* 1891); *Aucassin et Nicolette* (1878); *Monuments de la littérature*

de la langue provençale (1883) ; *Œuvres poétiques de Philippe de Rémi, sire de Beaumanoir* (1884) ; *Grammaire de l'ancien français* (1893) ; etc.

SUCHITOTO, ville du Salvador (départ. de Cuscatlan), au dessus du rio Lempa ; 13.820 hab.

SUCHOWOLA, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Lublin]), 5.300 hab. — Bourg de Pologne (gouv. de Radzyn), 3.800 hab.

SUCHTELN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur le canal du Nord, près de la Niers ; 8 120 hab. Soieries.

SUCKAU (Guillaume DE), grammairien français, né à Riga (Russie) en 1798, mort à Aix (Provence) en 1866. Il se rendit jeune à Paris, fut chargé d'apprendre l'allemand au duc de Bordeaux et professa cette langue au lycée Saint-Louis et à l'École normale supérieure de 1830 à 1833. Il s'est fait connaître par un certain nombre de traductions et d'ouvrages classiques. Nous citerons : *Dictionnaire classique français-allemand et allemand-français* (1846) ; *Cours gradués de thèmes allemands* (1853).

SUÇOIR n. m. Hist. nat. Organe qui sert à sucer. ‖ Bouche d'insecte composée d'une seule ou de plusieurs pièces intimement soudées, construite pour sucer les liquides dont l'animal se nourrit : *Le suçoir d'un pou.* (Se dit, improprement, des ventouses des poulpes.)

— Bot. Nom donné à des ramifications cortes, généralement groupées en petits bouquets, qui se forment sur le mycélium de nombreux champignons parasites, et qui servent à puiser la nourriture prise à la plante attaquée.

SUÇON (rad. *sucer*) n. m. Pop. Elevure que l'on produit sur la peau on la suçant fortement on en faisant le vide dessus avec les lèvres : *Se faire des suçons sur le bras.*

— Morceau de linge, contenant un morceau de sucre humecté, que l'on donne parfois à sucer aux nourrissons.

— Chez les tailleurs, Syn. de PINCE.

— Fam. Petit bâton de sucre d'orge, de pomme, etc., que l'on suce.

SUÇOTER (fréquent. de *sucer*) v. a. Fam. Sucer longtemps ou à diverses reprises : Suçoter *un bonbon.*

SUCOTRIN n. et adj. m. Bot. Syn. de SOCOTRIN.

SUCRAGE (*kraj*) n. m. Action de sucrer : *Le* SUCRAGE *des vins.* ‖ *Sucrage des moûts*, Action d'ajouter du sucre au moût avant la fermentation.

— ENCYCL. Le *sucrage* des moûts est pratiqué dans le but d'obtenir deux résultats différents : 1° on ajoute du sucre aux moûts faibles pour les améliorer en augmentant leur teneur en alcool ; 2° on ajoute du sucre aux moûts qui en sont déjà riches naturellement pour que la fermentation alcoolique (qui s'arrête quand le milieu renferme 15 à 16 p. 100 d'alcool) laisse dans le vin fait une certaine quantité de sucre non transformée en alcool (c'est le cas des mistelles et des vins liquoreux). Le sucrage des moûts est une pratique bienfaisante, à la condition expresse d'employer du sucre cristallisé blanc et en proportions convenables (les sucres impurs donnent de mauvais goûts).

La loi du 28 janvier 1903 ne permet pas (art. 7) d'ajouter plus de 10 kilogrammes de sucre par 3 hectolitres de vendange, ce qui donne déjà une augmentation de 3 degrés d'alcool par hectolitre de vin fait.

Quiconque veut ajouter du sucre à sa vendange est tenu d'en faire la déclaration trois jours au moins à l'avance à la recette buraliste des contributions indirectes. Le sucre employé est immédiatement, et en présence des employés de la régie, dénaturé par mélange avec un poids égal de moût (1 litre de moût pour 1 kilogramme de sucre). Cette opération du sucrage des moûts est parfaitement honnête et licite, mais il convient de la distinguer de la *gallisation*, interdite par la loi et qui a pour but d'obtenir, par l'adjonction de sucre et d'eau au marc épuisé, des vins dits « de sucre » ou de « seconde cuvée ». V. VIN.

— BIBLIOGR. : V. Sebastian, *le Sucrage des vins* (1903).

SUCRASE n. m. Chim. Ferment soluble qui transforme les saccharoses en glucoses, et qui existe dans divers végétaux.

SUCRATE n. m. Nom donné par les fabricants aux divers saccharates qui se forment pendant la fabrication du sucre, et notamment au saccharate de chaux qui se produit lorsqu'on introduit un excès de chaux pendant la saccharification.

SUCRATERIE (rf) n. f. Etablissement où se fabriquent les sucrates.

SUCRATIER (*ti-é*) n. m. Celui qui possède, dirige une sucraterie.

SUCRE (de l'arabe *sukkar*, tiré du gr. *sakkharon*) n. m. Principe cristallisable, très répandu dans la nature, surtout dans les végétaux, notamment dans la canne à sucre et la betterave : SUCRE *de canne, de betterave.* ‖ *Sucre raffiné*, Sucre blanc et compacte que l'on obtient en décolorant et faisant fondre le sucre brut. ‖ *Sucre royal*, Sucre deux fois raffiné. ‖ *Sucre brut*, Celui qui n'a pas été raffiné. ‖ *Sucre rouge*, Ancien nom de la cassonade. ‖ *Sucre candi*, Sucre cuit dans l'eau à consistance de sirop et cristallisé par une évaporation lente. *Sucre rosat*, Sucre blanc cuit dans de l'eau de rose et réduit en tablettes. ‖ *Sucre tors*, Ancien nom d'une préparation sucrée de jus de réglisse, mise en petits bâtons tortillés. — Nom donné aujourd'hui aux anciennes pénides, bâtons de sucre très blanc, tardus deux à deux. ‖ *Sucre d'orge*, Sucre préparé à l'eau d'orge, et qui se vend le plus souvent en petits bâtons cylindriques. ‖ *Sucre de pomme*, Sucre semblable au précédent, mais dans lequel l'eau d'orge est remplacée par du jus de pomme. ‖ *Sucre de lait*, Matière sucrée qu'on trouve dans le lait des mammifères. (On l'appelle aussi LACTOSE et LACTINE.) ‖ Matière liquide, non cristallisable, qui a la composition et les propriétés du sucre cristallisable, et qui lui est associée dans les fruits : SUCRE *de raisin.*

— Fam. Fruit très doux : *C'est un* SUCRE *que cette poire.*

Interj. Arg. Syn. du mot de Cambronne.

— Loc. div. *Plein sucre*, Manière de confire les fruits en employant autant de sucre que de fruit. *Mi-sucre*, Façon de préparer les confitures, dans laquelle on ne met qu'une demi-livre de sucre pour une livre de fruits. — Fig. *A mi-sucre*, D'une douceur médiocre, fort tempérée : *Les autres ne lui donnaient que des louanges pour ainsi dire à* MI SUCRE. Le Sage. *Sirop de sucre*, Du solution [illegible] entrée de sucre. *Pain de sucre*, Masse de sucre blanc qui a été coulée dans des moules de forme conique. — Objet de forme conique : *Les* PAINS DE SUCRE *de certaines montagnes. Etre coiffé d'un* PAIN DE SUCRE. ‖ *Apothicaire sur sucre*, Personne qui manque des choses les plus nécessaires à sa profession. VX. *Etre tout sucre et tout miel*, Etre fort doucereux. *Casser du sucre sur la tête, sur le dos de quelqu'un* ou absolum. *Casser du sucre*, Médire, calomnier, critiquer. ‖ Fam. *Manger du sucre*, Etre très satisfait, obtenir beaucoup de succès.

— Arg. des théâtres. *Morceau de sucre*, Salvo d'applaudissements qui accueille un acteur à son entrée en scène et l'accompagne à sa sortie.

— Bot. *Canne à sucre*. V. CANNE *à sucre*

— Chim. *Acide du sucre*, Ancien nom de l'acide oxalique, obtenu pour la première fois en traitant le sucre par l'acide nitrique. ‖ *Sucre de glands*. V. QUERCITE. ‖ *Sucre interverti*, Sucre de canne ou de betterave dont le pouvoir rotatoire, qui est dextrogyre, est devenu levogyre. *Sucre du foie, Sucre des urines, Sucre de diabète, Glycose animale*, Matière semblable au sucre de raisin, qu'on trouve dans le parenchyme du foie et dans l'urine des diabétiques. ‖ *Sucre d'amidon, de chiffons, de fécule, de raisin*, Glucose. ‖ *Sucre pointu*, Raffinose. *Sucre de Saturne*, Acétate de plomb cristallisé. — Nom donné aussi à différents saccharures comme le *sucre vanillé*, saccharure de vanilline ; le *sucre à l'orange*, saccharure d'orange ; le *sucre purgatif*, saccharure de jalap aromatisé à l'orange.

— (Œnol. *Vins de sucre*, Vins provenant de la fermentation d'une certaine quantité d'eau sucrée avec du marc de raisins dont on a déjà retiré le premier moût. Syn. VINS DE SECONDE (OU TROISIÈME) CUVÉE. V. VIN.

— ENCYCL. Industr. *Historique*. La matière sucrée contenue dans la canne était connue dès l'antiquité au Bengale ; cette culture et l'extraction du sucre furent importées en Europe aux croisades (Sicile, 1230) et gagnèrent l'Amérique dès sa découverte, où elles acquirent, grâce au climat, à la main-d'œuvre esclavagiste, un développement extraordinaire au XVIIe siècle ; aujourd'hui, pourvues de l'outillage moderne, elles fournissent par an environ 3 millions de tonnes. Le blocus continental, les encouragements de Napoléon Ier créèrent en France (1811) le travail de la betterave, racine dans laquelle Margraff (1745) avait signalé la présence du sucre et Achard (1796) prouvé son exploitation industrielle.

Propriétés. Le sucre commun ou *saccharose*, $C^{11}H^{22}O^{11}$, se rencontre dans un grand nombre de végétaux ; il se présente en cristaux clinorhombiques, de densité 1,59, inodores, solubles dans l'eau (65 parties dans 100 d'eau à 15°, insolubles dans l'alcool absolu froid, l'éther. Chauffé, le sucre fond à 160° en un liquide épais, solidifié en masse vitreuse (sucre d'orge ; vers 180°, la décomposition commence en caramel, puis finalement en charbon léger. Ses solutions dévient la lumière polarisée à droite 73°,8 ; traitées par les acides ou certains ferments, elles se dédoublent en *glucose* et *lévulose* ; ce mélange fermentescible, déviant à gauche, est dit *sucre interverti*. L'acide nitrique transforme le saccharose en acide saccharique, puis en acide oxalique ; les alcalis forment des combinaisons stables définies (*sucrates* ou *saccharates* ; il en est de même du chlorure de sodium $C^{11}H^{22}O^{11}$, NaCl.

Sucre de canne. Les cannes sont exprimées entre les cylindres d'un moulin ; le résidu *bagasse* sert à alimenter les foyers ; le jus sucré (*vesou*) est conduit dans les vieilles installations, vers une série de cinq chaudières (la *grande*, la *propre*, le *flambeau*, le *sirop* et la *batterie*, où successivement s'effectuent une clarification (*défécation*) par un peu de chaux et la concentration du jus jusqu'à cristallisation. La cuite achevée, le sucre cristallise dans des barriques ou des bacs, d'où des trous permettent l'égouttage des *mélasses* (*purgerie*) ; parfois les produits sont coulés en forme et purifiés par *terrage* comme en raffinerie ; ces sucres bruts (*cassonades, mosconades, terrés*) s'obtiennent actuellement avec quelques perfectionnements : les jus sont filtrés sur noir et cuits dans le vide (*chaudière Howard*) ; les cristaux sont purifiés à la turbine. Les mélasses servent à préparer le rhum.

Sucre de betterave. Longtemps le procédé suivi pour cette extraction fut le *râpage* de la racine en une pulpe, aussitôt soumise à une forte pression pour l'exprimer. Une proportion notable du sucre restant dans les pulpes, les industriels, par suite de la perception de l'impôt d'après le poids des racines traitées (1884), ont cherché à utiliser complètement celles-ci ; les procédés furent remplacés par ceux de *diffusion*, dont le principe a été exposé au mot BETTERAVE. Le jus est purifié par traitement à la chaux (*défécation*), précipité ensuite par l'anhydride carbonique (*carbonatation*). Pour augmenter les rendements, cette purification est souvent opérée à 70°, en provoquant une alternative de carbonatation et de défécation, on en augmentant la chaux pour fixer le sucre en sucrate plus stable, ou bien encore par l'eau oxygénée et l'acide hydrosulfureux. Le liquide obtenu est concentré, après filtration à travers les *filtres-presses* (v. ce mot) et les colonnes de noir animal (*filtre Dumont*), à une température aussi basse que possible sous pression réduite dans des chaudières spéciales (*triple effet*), la concentration ayant lieu en trois phases successives. La cuisson du sirop est finalement poussée (*cuite en grains*) pour l'amener à cristallisation, en provoquant la formation de grains cristallins par introduction dans la masse de sirop plus étendu. Le refroidissement partiel précipite le sucre en cristaux nettement séparés du sirop incristallisable, facilitant ainsi la séparation ultérieure. Jadis, l'opération était continuée dans des formes, comme il est décrit en raffinerie ; on obtient en séparant les cristaux par *turbinage* et purifiant par lavage dans la turbine même avec un sirop pur (*clairçage*).

Les sirops d'égout recuits donnent des sucres de second, troisième, quatrième jets, etc., de plus en plus impurs : les dernières portions incristallisables (*mélasses*) servent à préparer soit de l'alcool et des sels potassiques, soit du sucre ; l'opération se fait alors en dialysant la mélasse à travers des membranes poreuses (*osmogène*). Le sucre de premier jet peut être livré directement à la consommation.

Raffinage. Les impurs indigènes alcalins et les extractifs aromatiques, acides, colorés sont transformés par le raffineur en sucre pur d'après les mêmes méthodes. Dans les petites usines, les matières sont dissoutes dans l'eau (*fonte*, clarifiées par du noir animal en poudre (3 à 5 p. 100) et du sang (1 p. 100), ou mieux avec du sucrocarbonate al[illegible] filtrées à travers des toiles (*filtre Taylor*) puis sur du noir en grains (*grenage*). La masse cuite, maintenue à 80° dans un bac (*réchauffoir*) commence à cristalliser le grain est régularisé par agitation (*mouvage*). Ensuite dans un local spécial (*empli*), chauffé à 28°, les matières sont versées dans des formes coniques ou prismatiques en tôle, fermées à la base d'un tronçon soigneusement bouché. La ferme est laissée plusieurs jours dans des *greniers* à 30° ; le bouchon est enlevé, le sirop s'écoule. La purification se fait soit par *terrage*, en disposant sur la base du pain (*patte*) une bouillie d'eau et d'argile ; l'eau filtrant lentement à travers la masse, lave devant elle les sirops impurs, soit par *clairçage*, les impuretés étant remplacées par un sirop pur (*couvre*). Le pain, nettoyé à la base (*palotage*), enlevé de la forme (*cochage*) est séché à l'étuve à 50°, puis après deux à trois mois (*ressuage*) en morceaux. Les liquides égouttés donnent des sucres inférieures (*lumps, bâtardes, rapeuses, fermes*) ; les mélasses dernières, riches en glucose, se vendent aux fabriques de pain d'épice. On a perfectionné ces méthodes en activant l'égouttage et le clairçage dans la forme par aspiration à la pompe (*turbine*) et en supprimant les sirops impurs, à cristallisation lente, par le travail sur des sucres granulés et clairces ; les matières brutes sont amenées au préalable à cet état.

Sucre candi. Le sucre candi est un sucre en gros cristaux, préparé avec un sirop très cuit, abandonné à cristallisation lente dans une étuve à 36° pendant plusieurs jours.

Sucre d'orge, de pomme. On obtient ces variétés en coulant des sirops aromatisés ou non sur des marbres huilés ; l'addition de vinaigre, empêchant leur cristallisation, leur conserve leur transparence vitreuse.

Usages du sucre. Le sucre est employé en confiserie, pour préparer les confitures, le chocolat, les liqueurs, les vins mousseux, les sirops, etc. Ajouté aux moûts, il sert à augmenter le titre alcoolique des vins. V. SUCRAGE.

Sucre de lait. V. LACTOSE.

Sucre de fécule, de fruits. V. GLUCOSE.

— Chim. Sous la dénomination générale de *sucre*, la chimie moderne comprend un grand nombre de substances, dont les principales sont : les *aldéhydes-alcools* ou *alcools* $CH^2.OH—CH.OH^n—COH$, et les *acétones-alcools* ou *cétoses* $CH^2.OH—CO—CH.OH^n—CH^2.OH$, dérivées des alcools polyatomiques, ces alcools eux-mêmes et les combinaisons de ces aldoses et cétoses entre elles avec perte d'eau (*saccharoses*). Les sucres se classent, d'après le nombre des atomes de carbone, en *tétroses* 4, *pentoses* 5, *hexoses* 6, etc. ; les saccharoses en *bioses* et *trioses*, selon le nombre de molécules de sucre simple condensées. Les propriétés de ces diverses matières sont étudiées soit à leur nom particulier, soit aux mots GLUCOSE et SACCHAROSE ; nous n'indiquerons ici que la classification avec les abréviations suivantes : A, alcool ; Al, aldose ; C, cétose

Tétroses : Erythrite, A $C^4H^{10}O^4$.

Pentoses : Arabite, A $C^5H^{12}O^5$, et les aldoses, *arabinose, xylose, lyxose* et *ribose*.

Hexoses : 1° Dérivés des *mannites*, A $C^6H^{14}O^6$: les *mannoses* Al, et les *fructoses*, C *acrose, levulose* $C^6H^{12}O^6$. 2° Dérivés de la *dulcite* A : la *galactose* Al en $C^6H^{12}O^6$. 3° Dérivés de la *sorbite* A : la *glucose* ou *dextrose* Al, et la *sorbinose* C ; 4° Dérivé de la *rhamnite* A $C^6H^{14}O^5$: la *rhamnose* ou *isodulcite* et la *fucose* ; 5° Les *inosites* : *dambose* A $C^6H^{12}O^6$; *dambone* ou *scillite* $C^6H^{10}O^6$ OCH^3.

Heptoses : *Rhamnoheptite*, A $C^7H^{16}O^7$: la *perseite* ou *diannoheptite* A, la *rhamnoheptose* Al, la *galaheptose*, etc.

Saccharoses : 1° *Bioses*, $C^{12}H^{22}O^{11}$: la *lactose*, dédoublable en glucose et galactose ; la *maltose*, en glucose ; la *mélibiose*, en glucose et galactose ; la *saccharose* ou *sucre de canne*, en glucose et lévulose ; la *mélézitose* et la *mycose* tréhalose, en glucose ; 2° *Trioses*, $C^{18}H^{32}O^{16}$: la *mélézitose*, en glucose et mélibiose, et la *raffinose*, en fructose et mélibiose.

— Législ. *Régime des sucres*. Sous l'ancien régime, les colonies françaises avaient le monopole de la vente du sucre dans la mère patrie. La loi du 26 août 1816 frappa le sucre colonial de 45 francs par 100 kilogrammes. Le sucre de betterave, découvert sous l'Empire, étant exonéré, fut produit en quantités croissantes. On le taxa de 10 francs par 100 kilogrammes de raffinés (1837), de 30 francs (1840), puis au même taux que le sucre colonial (1843). Mais de gros avantages résultaient, pour le producteur, de ce que la taxe était assise sur le *sucre brut*, d'après son rendement présumé en raffiné, très inférieur au rendement réel. L'emploi de la saccharimétrie permit de déterminer exactement la teneur du sucre brut et de supprimer ce bonus. La loi du 19 juillet 1880 abaissa à 40 francs par 100 kilogrammes la taxe sur le sucre, qui avait été augmentée après la guerre de 1870. A cette époque, le sucre allemand envahit le marché français. La loi du 29 juillet 1881 protégea l'industrie française et taxa le sucre à 50 francs par 100 kilogrammes de raffinés. Mais il était assis sur la *betterave* et non plus sur le sucre brut : on supposait que 100 kilogrammes de betteraves produisaient 6 kil. 25 de raffiné. En améliorant la culture de la betterave et l'extraction du sucre, les fabricants obtinrent des rendements beaucoup plus élevés, et la vente du sucre immunisé au même prix que le sucre imposé leur assura d'importants bénéfices. La production s'accrut rapidement. L'Etat voulut diminuer les exonérations (lois 1887, 1888, 1890 ; d'après la loi du 29 juin 1891, des droits de 60 fr., 30 fr et 45 fr., atteignent les raffinés extraits de 100 kilogr. de betteraves dans la proportion de 7 kil. 75 à 7 kil. 75 à 10 kil. 50, et en excèdent. Une surproduction survint néanmoins. L'Etat dut créer des primes à l'exportation, au moyen des fonds fournis par un droit de fabrication et un droit de raffinage (loi du 7 avr. 1897). D'énormes stocks de sucre invendu continuèrent à se former, annonçant une crise. Mues par des craintes analogues, plusieurs puissances, dont la France, l'Allemagne et l'Angleterre, décidèrent, par la convention de Bruxelles (5 mars 1902), d'abolir chacune les primes directes ou indirectes à leur sucrerie, de ne point surtaxer de plus de 6 francs par 100 kilogrammes les raffinés provenant les autres nations signataires, mais de frapper les sucres des États non adhérents (Russie par exemple) de taxes au moins équivalentes aux primes dont ils jouissaient. En conséquence, la France a assis l'impôt, comme en 1887, sur le *sucre brut*, dont le rendement en raffiné est calculé d'après la méthode saccharimétrique (loi du 29 janv. 1903) ; cet impôt est réduit à 25 francs par 100 kilogr. de raffinés (25 fr. 75 pour les candis). Le droit de fabrication et

SUCRE Huquisaca

SUCRE

SUCRER v. a. Mettre du sucre dans. SUCRER un café. Par ext. Sucrer de la rendange. Par ext. Sucrer une pêche, mettre pour sucrer. Sucrer les lèvres, les baiser.

Fig. Adoucir, rendre agréable. SUCRER sa médecine, l'avaler en mangeant des fruits. SUCRER de flatter, employer des flatteries. SUCRER une chose, la rendre plus agréable par quelque moyen. Sucrer son café, son thé, y mettre du sucre. Sucrer ses raisins bien CUITS. Fam. Sucrer quelqu'un, le traiter avec SUCRE. Mielleux, doucereux. Sucrer son langage SUCRÉ.

SUCRÉ, ÉE adj. Qui contient du sucre. Qui affecte de grands airs d'un SUCRÉ et d'un pleureur. Fam. Sucré comme un pain d'épice, très sucré. Sucré comme un sirop, très sucré. Sucré comme un zéphyr, très sucré. Sucré comme un sucre d'orge, très sucré. Sucré comme un sucre de pomme, très sucré. Sucré comme un sucre de plomb

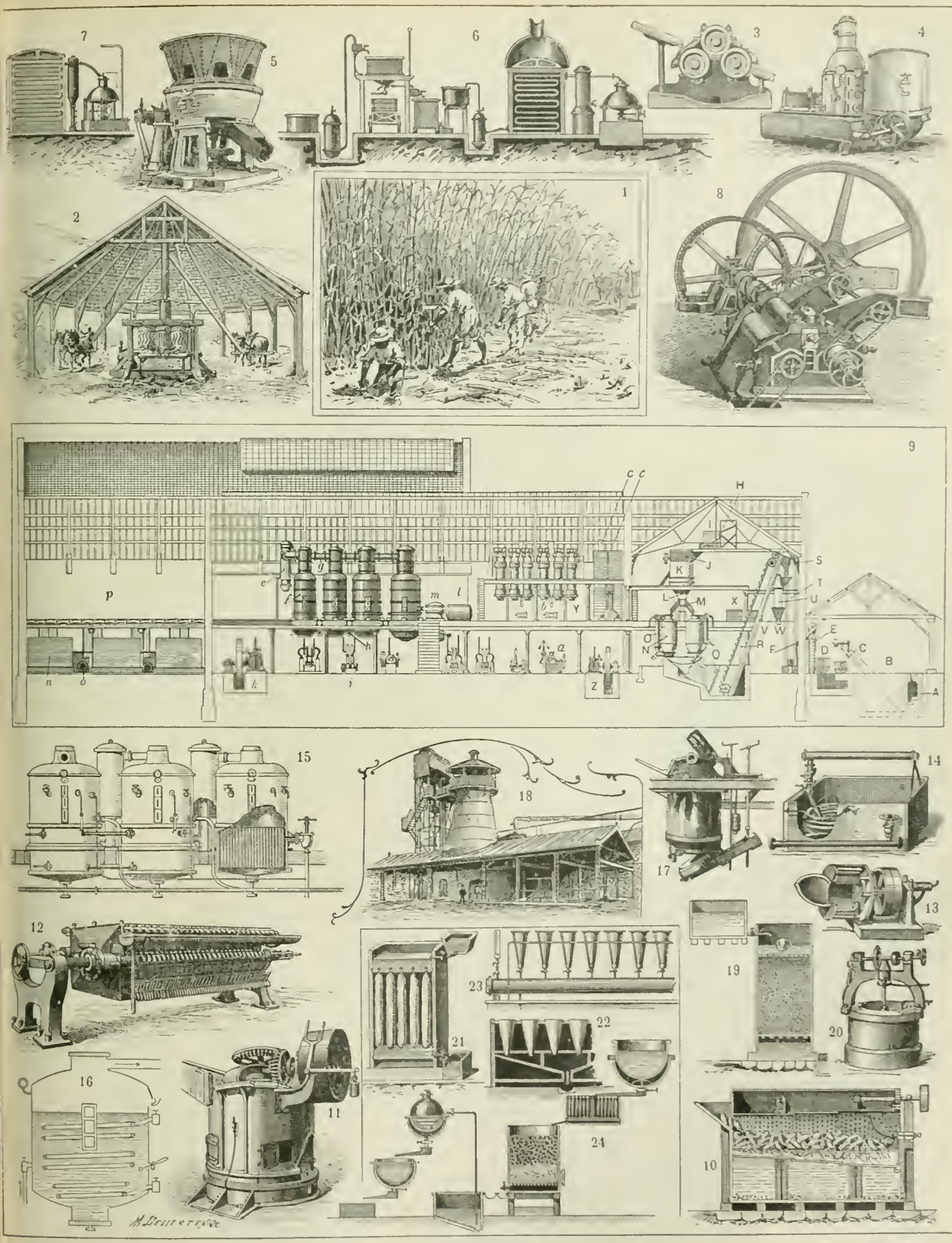

SUCRE. — *De canne* : 1. Récolte. 2. Ancien moulin; 3. Moulin à cylindres. 4. Sucrerie portative; 5. Broyeur mécanique; 6. Appareil complet de fabrication; 7. Chaudière Howard à cuire dans le vide. 8. Presse à cylindres. — *De betterave* : 9. Coupe longitudinale d'une sucrerie : A, transporteur. B, hélice des laveurs C, D, E, hélice de l'élévateur F; H, trémie de la benne de pesage I. J, trémie du coupe-racines K; L, trémie de l'entraîneur de cossettes M aux diffuseurs N; O, calorisateur du jus; Q, mécanique de l'élévateur R des cossettes épuisées, S, trémie du distributeur T aux presses U; V, W, transporteur des cossettes hors de l'usine; X, bac de jauge du jus; Y, chaudière de première carbonatation; Z, machine à vapeur des diffuseurs; *a*, soufflerie de la carbonatation; *b*, chaudière de seconde carbonatation; *c*, *c*, cheminées de ces chaudières; *e*, réchauffeur de jus, *f*, appareil à quadruple effet, *g* appareil à cuire, *h*, malaxeurs de masse cuite; *j* pompes à jus, actionnées par la machine *k*, *l* balon d'échappement des vapeurs; *m*, circulateur de vapeur; *n*, bacs d'emplis; *o*, chauffage des bacs d'emplis; *p*, magasin à sucre; 10. Laveur à betteraves; 11. Coupe-racines. 12. Filtre-presse. 13. Râpe Champonnois; 14. Chaudière à carbonater. 15. Appareil à triple effet. 16. Chaudière à cuire; 17. Diffuseur. 18. Four à chaux. 19. Filtre Dumont. 20. Turbine. — *Raffinerie* : 21. Filtre Taylor. 22. Formes à sucre. 23. Sucettes d'égouttage. 24. Ensemble des appareils de raffinerie.

SUD-OUEST-QUART-SUD ou SUD-QUART-SUD-OUEST

SUDOVE

SUDRE

SUD-SUD-EST

SUD-SUD-OUEST

SUE

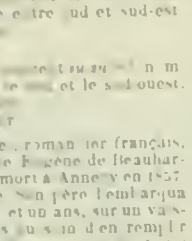

E. S.

SUECA.

SUÉCO.

SUÉDA

SUÈDE

II. Géographie économique. Ce climat suffisamment sec et tantôt modérément, tantôt démesurément froid, selon que prévalent les vents de Norvège ou les vents de Russie, s'allie à la nature généralement dure, indigente du sol, composé surtout de gneiss, granits, micaschistes, roches azoïques, pour faire de la Suède un pays pauvre en moyenne comme agriculture, en même temps que colossalement riche en métaux, fer, cuivre, plomb argentifère, zinc, et non moins opulent en forêts, trésor qui, malheureusement, diminue tous les jours, à la suite de coupes inconsidérées. Les sols absolument infécondes occupent, dit-on, près de la moitié du royaume, et la terre cultivée 8 pour 100 seulement, les forêts tout près des deux cinquièmes; les lacs, vastes ensemble de 36.181 kilom. carr., 8 pour 100, comme les cultures, enfin, les prairies et les pâtures un peu plus de 4 à 5 pour 100. Il n'y a de grande et profitable culture qu'en Gothie; en Suède proprement dite, on trouve aussi, de-ci, de-là, quelques bons districts, mais dans le Norrland on n'utilise que le 92e de la terre. En résumé, la Suède suffit à peu près à sa consommation en grains, en pommes de terre; elle exporte du bétail, du beurre, du fromage, elle vend du bois au globe entier et des allumettes par milliards; elle forge beaucoup de fer, mais bien au-dessous de ce qu'elle pourrait produire; elle possède trois villes industrielles et manufacturières, Stockholm, Gothembourg, Norrköping; bref, elle tient dans le monde un rang très honorable, malgré l'infériorité de sa terre, la rudesse un peu barbare de son climat, l'absence à peu près totale de houille, et elle rachète son manque relatif de ressources par l'excellence de son peuple.

III. Géographie politique. La constitution suédoise actuellement en vigueur a été promulguée le 6 juin 1809, après l'élection de Charles XIII, et fréquemment amendée, elle comprend cent quatorze articles. Elle est complétée par trois lois constitutionnelles: l'une, en date du 26 septembre 1810, sur la succession au trône; la seconde, du 16 juillet 1812, sur la liberté de la presse; la troisième, du 22 juin 1866, sur le Riksdag; c'est celle-ci qui supprima les anciens états généraux divisés en quatre ordres: noblesse, clergé, bourgeoisie, paysans, et institua deux Chambres élues. La royauté est héréditaire en Suède, dans la descendance masculine de Bernadotte. Le roi doit professer la doctrine évangélique; il est majeur à dix-huit ans; il est irresponsable. Il exerce le gouvernement avec le concours d'un conseil d'Etat qu'il nomme et qui compte sept ministres et trois conseillers sans portefeuille, tous Suédois de naissance et de religion évangéliste. Le roi ne peut prendre de décision qu'en présence de trois conseillers au moins, outre le rapporteur. Ses actes sont contresignés par le rapporteur compétent. Les conseillers sont responsables s'ils n'ont fait insérer des remontrances dans le procès-verbal, et le rapporteur s'il a apposé le contreseing. Le roi conclut les traités, déclare la guerre, signe la paix, nomme aux différents emplois publics. Il commande les armées de terre et de mer. Il nomme les membres du tribunal suprême qui, en son nom, jugent en dernier ressort et interprètent la loi. Il a le droit de faire grâce. Si le roi s'absente de l'Etat, l'héritier présomptif exerce la régence. En cas de décès du monarque et de minorité de l'héritier ou d'extinction de la ligne masculine, le conseil d'Etat gère provisoirement les affaires jusqu'à ce que le Riksdag ait désigné des tuteurs ou élu une nouvelle dynastie. Le Riksdag partage le pouvoir législatif avec le roi. Il vote les impôts, les emprunts, les dépenses, les émissions de billets de banque, les levées d'hommes. Il modifie les lois ecclésiastiques avec l'assentiment du synode général. Il nomme un comité de la constitution pour étudier les modifications proposées aux lois fondamentales et pour examiner la légalité des décisions inscrites aux procès-verbaux du conseil d'Etat. Il nomme également un comité des finances, un comité des impôts, un comité de législation et un comité de la banque, chargé de contrôler la gestion de la banque royale. Il désigne un procureur général pour surveiller l'application des lois par les juges et fonctionnaires et élit tous les trois ans deux commissions qui doivent, l'une veiller à la liberté de la presse et l'autre apprécier la conduite des membres du tribunal suprême. Le Riksdag, qui a une session obligatoire annuelle, est formé de deux Chambres. Les membres de la première Chambre sont élus pour neuf ans parmi les citoyens âgés de trente-cinq ans qui possèdent des immeubles d'une valeur d'au moins 80.000 riksdales ou un revenu annuel de 4.000 riksdales au minimum, par les assemblées provinciales (*landstings*) (campagnes) et les conseillers municipaux (villes). Les membres de la seconde Chambre sont élus par les citoyens qui justifient d'un revenu annuel d'au moins 800 riksdales, ou de conditions censitaires analogues, parmi les électeurs âgés de vingt-cinq ans. Les membres du Riksdag bénéficient de l'immunité et d'une indemnité parlementaires.

Au point de vue administratif, la Suède est divisée en un certain nombre de provinces ou län, entre lesquelles ont été partagées les trois grandes divisions traditionnelles du sol suédois: le *Gotaland*, qui comprenait la Suède méridionale; le *Svealand*, qui correspondait à la Suède centrale, et le *Norrland*, où entrait la partie finlandaise et laponne du pays. Les län actuels sont à leur tour subdivisés en districts d'étendue très diverse: administratifs, judiciaires, ecclésiastiques, etc., et qui sont loin de toujours concorder.

IV. Armée. Jusqu'en 1873 s'est maintenue, en Suède, une organisation militaire toute particulière, qui remontait au règne du roi Charles XI. Elle comportait trois catégories différentes de troupes: la *rærfvade*, recrutée par enrôlements volontaires; l'*indelta*, ou troupe sédentaire, entretenue par les propriétaires fonciers et certains domaines de la couronne; la *beværing*, sorte de garde nationale recrutée par la conscription, avec faculté de remplacement.

Depuis 1873, l'armée suédoise a été l'objet de toute une série de réorganisations. La plus importante fut celle de 1892, et la dernière, qui date du 14 juin 1901, a commencé d'être appliquée en 1902 pour fonctionner complètement en 1914. Cette organisation comporte la suppression complète de l'indelta et le recrutement total de l'armée au moyen de volontaires enrôlés dans la beværing, où ils servent huit années dans le premier ban et quatre dans le second. Après quoi, ils passent huit années encore dans le *landsturm* ou armée territoriale.

Composition de l'armée. En temps de paix, elle forme six divisions d'armée. Chacune de ces divisions comprenant 4 ou 5 régiments d'infanterie, à 2 bataillons de 4 compagnies.

Nouveau Larousse illustré.


CAPITALE
Chef-lieu de province
Limite d'État
Limite de province
Chemin de fer
Échelle 1:6.500.000
0 100 200 K
OCÉAN ATLANTIQUE
MER DU NORD
MER BALTIQUE
GOLFE DE BOTHNIE
Cercle polaire arctique
NORVÈGE
SUÈDE
FINLANDE
DANEMARK
Lithuanie
Magerö
Hammerfest
Söro
Kvalö
Seiland
Sierne
Varjag
Njarg
Vardo
Aruö
Ringvadsö
Tromsö
Senjen
Andö
Langö
Hindö
Vaagö-Est
Malström
Knebe
Gaise
Bodö
Sulitelma
Sarekjokko
Kebnekaise
Jukasjörvi
Kurasjok
FINMARKEN
TROMSÖ
NORRLAND
Laponie de la Tornéä
Laponie de la Luléä
Laponie de la Pitéä
Laponie de Lyckselen
Laponie d'Asele
Haparanda
Tornéä
Luléä
Piteå
Skellefteå
Umeå
Vasa
Nikolaistad
Jakobstad
Karlö
Uleåborg
Christiansund
Trondhjem
Molde
Aalesund
Florö
Bergen
Stavanger
Haugesund
Egersund
Sandnes
Arendal
Christiansand
Skagerrak
Skagen
Hirtshals
Thisted
Aalborg
Aarhus
Randers
Esbjerg
Ribe
Kolding
Fredericia
Odense
Copenhague
Seeland
Helsingborg
Helsingor
Malmö
Ystad
Smygehuk
Trelleborg
Kristianstad
Karlskrona
Calmar
Öland
Gotland
Visby
Vindava
Libava
Memel
Mitava
Riga
Duna
Dünaburg
Wenden
Wesenberg
Revel
Hangö
Helsingfors
Abo
Åland
Dagö
Ösel
Pernov
Arensburg
Walek
Jouriev
Felin
Nyköping
Arch. de Stockholm
Örebro
Karlstad
Fredrikshald
Kongsberg
Drammen
Skien
Lillehammer
Hamar
Falun
Gefle
Upsal
Westeras
Linköping
Norrtelge
Marstrand
Lysekil
Uddevalla
Trollhätta
Lidköping
Mariestad
Jönköping
Wexiö
Kalmar
Borgholm
Oscarshamn
Karlshamn
Ronneby
Carlscrona
Christianstad
Helsingor
Landskrona
Halmstad
Engelholm
Varberg
Falkenberg
Lysekil
Strömstad
Fredrikstad
Sarpsborg
Moss
Tönsberg
Larvik
Arendal
Lillesand
Mandal
Farsund
Flekkefjord
Egersund
Sandnes
Stavanger
Haugesund
Kopervik
Skudeneshavn
Ej. de Stavanger
Ej. de Sogne
Lofoten
Vesteraal
Hitteren
Levanger
Trondhjem
Namsos
Stenkjer
Areskutan
Östersund
Hernösand
Sundsvall
Härnösand
Ornsköldsvik
Skellefteå
Umeå
Christinestad
Jakobstad
Nikolaistad
Tammerfors
Tavastehus
Raumo
Björneborg
Nystad
Abo
Helsingfors
Hangö
Revel
Wesenberg
Narva
Riga
Libava
Mitava
Memel
Lithuanie
COURLANDE
LIVONIE
ESTHONIE
Gotland
Visby
Öland
Calmar
Carlscrona
Christianstad
Helsingborg
Malmö
Ystad
Trelleborg
Smygehuk
Copenhague
Seeland
Odense
Esbjerg
Ribe
Kolding
Aarhus
Randers
Aalborg
Thisted
Hirtshals
Skagen
Skagerrak
Kattegat
Cattégat
Gr. Belt
Sund
Kiel
Lübeck
Hambourg
Brême
Emden
Amsterdam
Rotterdam
Anvers
Bruxelles
Londres
Douvres
Calais
Boulogne
Dieppe
Le Havre
Cherbourg
Brest
Nantes
Bordeaux
Lisbonne
Gibraltar
Marseille
Nice
Gênes
Livourne
Naples
Rome
Palerme
Messine
Malte
Tripoli
Tunis
Alger
Oran
Bône
Constantine
Biskra
Laghouat
Ghardaïa
Ouargla
Touggourt
Tuggurt
Tougourt
Biskra
Constantine
Bône
Alger
Oran
Tunis
Tripoli
Malte
Messine
Palerme
Naples
Rome
Livourne
Gênes
Nice
Marseille
Lisbonne
Gibraltar
Bordeaux
Nantes
Brest
Cherbourg
Le Havre
Dieppe
Boulogne
Calais
Douvres
Londres
Anvers
Bruxelles
Amsterdam
Rotterdam
Emden
Brême
Hambourg
Lübeck
Kiel
Sund
Gr. Belt
Cattégat
Kattegat
Skagerrak
Skagen
Hirtshals
Thisted
Aalborg
Aarhus
Randers
Esbjerg
Ribe
Kolding
Odense
Copenhague
Seeland
Helsingborg
Helsingor
Malmö
Ystad
Trelleborg
Smygehuk
Christianstad
Karlskrona
Calmar
Öland
Gotland
Visby
Vindava
Libava
Memel
Lithuanie
Mitava
Riga
Duna
Dünaburg
Wenden
Wesenberg
Narva
Revel
Hangö
Helsingfors
Abo
Åland
Dagö
Ösel
Pernov
Arensburg
Walek
Jouriev
Felin
Nyköping
Arch. de Stockholm
Örebro
Karlstad
Fredrikshald
Kongsberg
Drammen
Skien
Lillehammer
Hamar
Falun
Gefle
Upsal
Westeras
Linköping
Norrtelge
Marstrand
Lysekil
Uddevalla
Trollhätta
Lidköping
Mariestad
Jönköping
Wexiö
Kalmar
Borgholm
Oscarshamn
Karlshamn
Ronneby



[illegible] — 4. Officier de chasseurs. — [illegible] Lif-dragon. — 6. Commandant (état-major). — 7. Garde à cheval. — 8. Officier de hussards. — 9. Garde royale. 10. Chasseur à cheval. — 11. Marin. — 12. Artilleur.

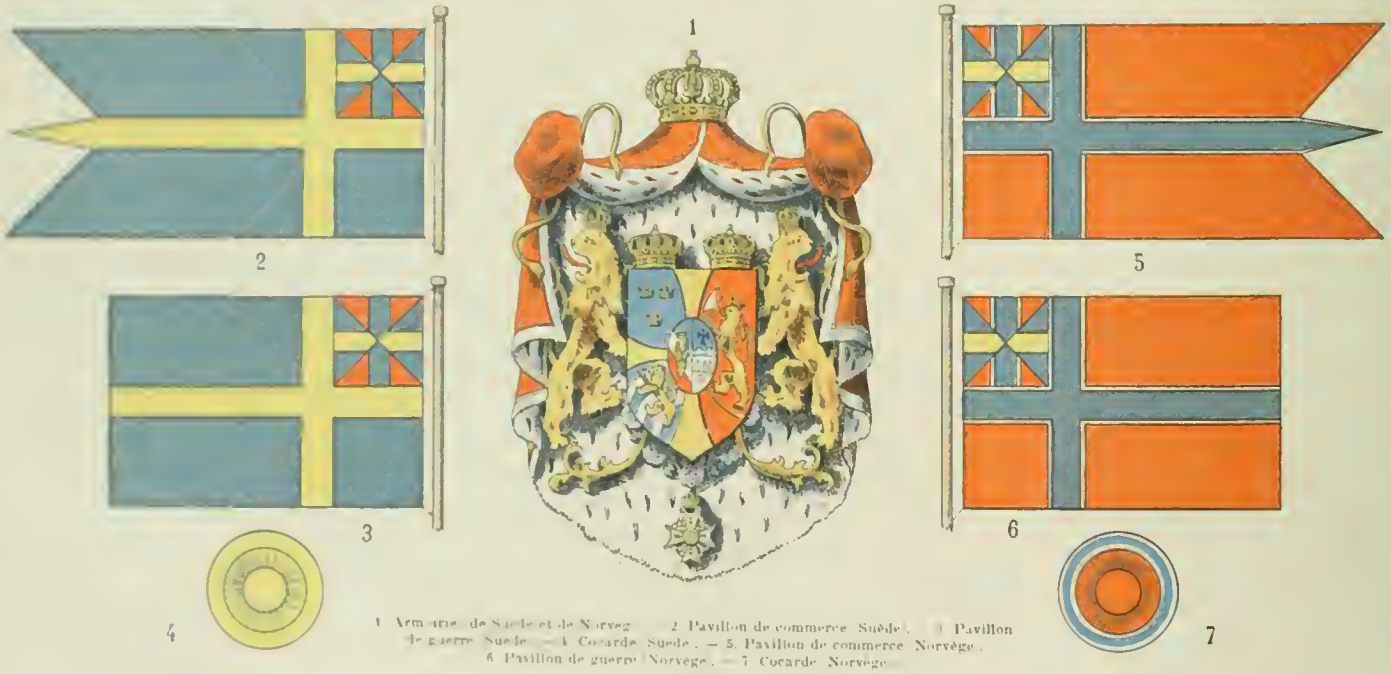

1. Armoirie de Suède et de Norvège. — 2. Pavillon de commerce (Suède). — 3. Pavillon de guerre (Suède). — 4. Cocarde (Suède). — 5. Pavillon de commerce (Norvège). 6. Pavillon de guerre (Norvège). — 7. Cocarde (Norvège).



[illegible] 1. Infanterie. — 2. Cha[illegible] — 3. Infanterie. — 4. Officier [illegible] — [illegible] Hôtel de la garde. — 8, 9. Artilleurs. — 10. Cavalerie. — 11. Officier de marine. 12. Infanterie. — 13. [illegible] des cadets.

La cavalerie comprend : 25 escadrons en 3 régiments pour la 1re division et 1 régiment de 5 escadrons pour chacune des cinq autres.

Comme artillerie de campagne : 1 régiment à 6 batteries montées de 4 pièces dans chaque division, le régiment de la 1re division comprenant, en outre, 3 batteries à cheval, et, enfin, un groupe de 2 batteries pour l'île de Gotland.

Enfin, le train et le service de santé sont représentés par 3 compagnies dans chacune des 1re, 3e, 4e et 6e divisions, et 1 compagnie à l'île de Gotland.

Formation des cadres. Elle est assurée au moyen de plusieurs écoles, instituées à raison d'une ou deux par division, et qui sont établies dans différentes villes. Les candidats officiers doivent d'abord subir un examen d'instruction générale, puis servir environ un an pour devenir sous-officiers, et enfin suivre, à l'Ecole militaire de Karlsborg, des cours qui durent quinze mois. Plus tard, les capitaines d'infanterie et de cavalerie sont préparés au grade de commandant par un cours nouveau, qui dure quarante-cinq jours.

Mobilisation. L'armée suédoise disposerait, à la mobilisation, de : 8 classes du 1er ban, soit, en nombres ronds, 200.000 hommes âgés de vingt et un à vingt-huit ans; 4 classes du 2e ban, c'est-à-dire 75.000 hommes âgés de vingt-neuf à trente-deux ans; et, enfin, 8 classes de landsturm, ou 175.000 hommes âgés de trente-trois à quarante ans. Soit, au total, une force de 450.000 hommes.

Armement. L'infanterie est armée du fusil Mauser du calibre de 6mm,5, du modèle 96. L'artillerie, armée de canons d'abord à fermeture à coin, puis à fermeture à vis, du calibre de 8cm,4 pour les batteries montées et de 7cm,5 pour les batteries à cheval, adopte des canons à tir rapide, à frein hydropneumatique, du calibre de 7 centimètres. L'artillerie de position a des canons du calibre de 12 centimètres.

V. MARINE. Le roi, commandant en chef de la marine suédoise, délègue ses pouvoirs à un ministre.

L'administration centrale siège à Stockholm, auprès du temple de Rydarholm, qui contient les cendres de Bernadotte et de Charles XII. Elle comprend deux grandes sections : la marine militaire et le pilotage (marine marchande). Le littoral est lui-même partagé en deux arrondissements maritimes, Stockholm et Carlskrona.

L'Ecole navale, établie à Stockholm, donne aux cadets l'instruction théorique et pratique. Chaque année, pendant la belle saison, ces jeunes gens font une croisière à bord de la corvette la *Saga*.

Le personnel de la marine était d'abord divisé en deux catégories : flotte et défense des côtes. En 1871, le Parlement suédois présenta au roi une adresse pour montrer au souverain les avantages que présenterait la fusion de ces deux catégories. Une commission nommée par le souverain émit l'avis qu'il y avait lieu de réunir ensemble les deux corps chargés d'assurer la défense du littoral. C'est en 1873 que le Riksdag adopta définitivement un projet de réorganisation conçu dans ce sens.

Les équipages se recrutent par engagements volontaires et se divisent en quatre classes : les gradés, les hommes d'élite, les marins ordinaires (de toute spécialité), les ouvriers des arsenaux.

La réserve comprend : les marins, les pêcheurs. La flotte de la Suède comprend les bâtiments suivants :

11 cuirassés à tourelles (5 sont encore en chantier) de 3.000 à 4.000 tonnes et 16 nœuds;

13 monitors, de 400 à 1.506 tonnes;

10 canonnières de 500 tonnes environ;

6 béliers-torpilleurs de 670 tonnes et 20 nœuds;

39 torpilleurs.

VI. HISTOIRE. La Suède paraît avoir été habitée, depuis le début de la période néolithique, par des populations d'origine germanique divisées en deux groupes : les *Götar*, venus du sud par le Götaelf, la Vestrogothie, le Vettern; les *Svear*, établis autour du lac Malar, et probablement venus de l'est. A l'origine de l'histoire, elles obéissent à un grand nombre de petits rois : la dynastie d'Upsal, gardienne d'un temple révéré, a une certaine prééminence et réussit à unifier le pays (VIIIe s.). Alors commencent les expéditions des Vikings, qui mettent les Scandinaves en relation avec les peuples occidentaux et conduisent les Suédois à travers la Russie jusqu'à Byzance. Le christianisme, importé par saint Anschaire (830), progresse lentement. L'extinction de la dynastie d'Upsal (1060) est suivie d'une période confuse de luttes entre le catholicisme et le paganisme, et entre les diverses provinces (1060-1250); le christianisme triomphe : création de l'archevêché d'Upsal, 1164; croisade du roi saint Eric en Finlande). En même temps, l'apparition d'une double aristocratie laïque et ecclésiastique transforme l'antique société démocratique, et la royauté, devenue élective, d'héréditaire qu'elle était à l'origine, rétablit l'unité. La puissante famille des Folkungar inaugure avec Birger Jarl, régent pendant la minorité (1250-1266) de son fils Valdemar, une période de réformes : Magnus Ladulâs accroît le prestige de la royauté; la Suède entre en relations avec les villes de la Hanse; la noblesse, la bourgeoisie, les villes reçoivent des privilèges; mais la constitution de grands apanages et les luttes entre frères affaiblissent bientôt la monarchie; la longue minorité (1319-1332) de Magnus Eriksson favorise les progrès de l'aristocratie : Magnus continue les réformes, unifie les codes des diverses provinces, mais doit abandonner la Norvège, obtenue par héritage, perd la Scanie, est chassé par la noblesse, qui proclame à sa place Albert de Mecklembourg. La noblesse, bientôt lasse de la domination allemande, appelle la reine Marguerite (1388) qui, profitant de l'extinction des familles royales, réunit les trois royaumes scandinaves entre les mains d'Erik de Poméranie (union de Kalmar, 1397). La mauvaise administration d'Erik, les excès de ses baillis danois provoquent le soulèvement des pays sans sous la conduite du Dalécarlien Engelbrecht (1431); des diètes, où tous les ordres de la nation sont représentés, confient à Engelbrecht l'administration du royaume (1435) et déposent Erik (1439). Christophe de Bavière, successeur d'Erik en Danemark, rétablit l'union (1440-1448). Son successeur, Christian Ier, lutte contre le parti national suédois, chasse le roi Karl Knutsson, mais est définitivement battu par Sten Sture à Brunkeberg (1471). Sten Sture, élu régent, ne peut empêcher le couronnement du roi Jean à Stockholm (1497); mais un nouveau soulèvement lui rend le pouvoir (1501). Svante Sture (1504-1512), Sten Sture le Jeune (1512-1520), successivement régents, continuent la lutte contre Jean, puis contre Christian II (1513-1523). Ce dernier, victorieux (1520), massacre ses adversaires; le « bain de sang » de Stockholm provoque le soulèvement définitif qui, sous la direction de Gustave Vasa, met fin à l'union. Proclamé roi, Gustave Ier (1523-1560) fait triompher la Réforme prêchée par Olaus, Laurentius Petri et Laurentius Andreæ (diètes de Vesterâs, 1527-1544); allié de Christian III, il met fin à la domination économique de Lubeck (guerre du Comté, 1534-1537) et s'entend avec François Ier contre Charles-Quint; vainqueur de soulèvements partiels, il fait voter par la diète de Vesterâs (1544) le principe de la royauté héréditaire, rétablit l'ordre à l'intérieur, crée un système administratif, une flotte, une armée. Ses fils, en constante rivalité, lui succèdent : Erik XIV, qui intervient en Esthonie et dispute à la Pologne et au Danemark l'héritage de l'ordre Teutonique, devient fou, est déposé (1568); Jean III (1568-1592), qui favorise une tentative de réaction catholique continuée par son fils Sigismond, simultanément roi de Suède et de Pologne, mais déposé en Suède en 1599; Charles IX (1599-1611), fervent protestant, véritable continuateur de l'œuvre de réorganisation intérieure, en dépit de ses guerres contre la Pologne, la Russie et le Danemark; Gustave II Adolphe (1611-1632) continue victorieusement la lutte contre ces Etats et, par sa foudroyante intervention dans la guerre de Trente ans, fait de la Suède une grande puissance; secondé par Oxenstiern, il fixe le rôle de la diète (1617) et des grandes administrations (1634), développe et organise les forces de la Suède. Ses successeurs, Christine (1632-1654), Charles X Gustave (1654-1660), Charles XI (1660-1697) font reconnaître leur empire baltique (traité de Westphalie, 1648) et donnent à la Suède ses frontières naturelles (traité de Brömsebro, 1645, et Röskilde, 1658; Oliva et Kardis, 1660), par l'abaissement de la Pologne et du Danemark. La royauté, un instant affaiblie par les minorités, devient absolue (diètes de 1680 et 1682); la noblesse, enrichie par les guerres, est disciplinée et en partie ruinée par l'opération, légalement accomplie, de la « réduction » ou retrait à la couronne des terres imprudemment concédées. Le règne de Charles XII (1697-1718) marque l'apogée de l'absolutisme et de la puissance militaire de la Suède : sa guerre contre Pierre le Grand et les puissances coalisées du Nord et de l'Est épuise le pays et aboutit à la perte des provinces baltiques (traités de Stockholm et de Nystadt, 1719-1721) et à l'humiliation de la royauté devant le pouvoir parlementaire (actes de 1719 et 1720). Pendant l'*ère de la liberté*, Frédéric Ier (1720-1751) et Adolf Frédéric (1751-1771) demeurent impuissants; le pays est livré à la rivalité des Chapeaux et des Bonnets, menacé de dissolution par les menées étrangères et la corruption des partis, période de faiblesse rachetée par l'essor de l'industrie et de la littérature nationales. Par la révolution de 1772, Gustave III (1771-1792) restaure le pouvoir royal : despote éclairé, il fait d'heureuses réformes, protège les lettres et les arts, mais mécontente la noblesse par ses empiètements politiques, par une guerre contre la Russie et surtout un nouveau coup d'Etat (1789); il meurt assassiné. Gustave IV Adolf (1792-1809), incapable, se laisse entraîner dans la lutte contre Napoléon, se voit enlever la Finlande par la Russie (1809), est déposé. Charles XIII (1809-1818) reconnaît la constitution de 1809 encore en vigueur actuellement et accepte comme héritier Bernadotte. Celui-ci obtient de l'Europe coalisée (traité de Kiel, 1814) la réunion de la Suède et de la Norvège arrachée au Danemark (v. NORVÈGE), est couronné sous le nom de Charles XIV Jean (1818-1844). La Suède cesse dès lors d'intervenir à l'extérieur et entre dans une période ininterrompue d'essor industriel et de progrès scientifique. Les grandes administrations sont réorganisées, divisées en « départements » (1810). Un canal unit la mer du Nord à la Baltique (1832). Encouragés par la révolution française de 1830, les libéraux font à Charles XIV Jean une vive opposition, provoquent des troubles à Stockholm, menacent un instant le vieux roi d'une abdication forcée (diète de 1840). La politique libérale d'Oscar Ier (1844-1859) met fin à l'agitation, qui reprend après la révolution de 1848. Les sympathies éveillées par le mouvement scandinave (v. SCANDINAVISME) amènent une intervention pacifique en Danemark (1848) et une tentative d'arbitrage, mais n'entraînent pas la Suède dans la guerre de 1864. Le traité de novembre 1855 assure la neutralité des Etats scandinaves pendant la guerre de Crimée et les opérations des flottes alliées dans la Baltique. Charles XV (1859-1872) réorganise l'administration communale; le ministre de Geer fait aboutir la réforme qui substitue à l'ancienne diète, divisée en quatre Etats, les deux Chambres électives du Riksdag (1865-1866). Sous Oscar II (1872), la majorité appartient, dans le Riksdag, au *landtmannaparti* (parti des paysans), qui, après une longue opposition, impose son chef, le comte A. Posse, comme premier ministre (1880-1883). Mais Posse ne parvient pas à faire voter un double projet de réforme financière et militaire. Les deux Chambres étant divisées au sujet de la politique douanière, la seconde chambre est dissoute (1887); après une vive agitation, les élections renvoient une majorité protectionniste; le *landtmannaparti* subit alors une dislocation et un *nouveau landtmannaparti* nettement protectionniste apparaît (1888). Depuis, l'activité parlementaire a été surtout absorbée par la réforme de l'impôt et du recrutement de l'armée, opérée en une série de lois et de règlements divers, et par les questions dites « annonelles ». V. NORVÈGE.

— BIBLIOGR. : Emile Hildebrand, *Sveriges historia intill tjugonde seklet* (Histoire de Suède jusqu'au XXe siècle (1903 et suiv.); H. Hildebrand, *Sveriges medeltid* (le Moyen âge suédois) (1879-1902); F.-F. Carlsson, *Sveriges historia under konungarne af pfalziska huset* (Histoire de la Suède sous les rois de la maison palatine) (1855-1885); C.-G. Malmström, *Sveriges politiska historia från Carl XII, s död till statshvälfningen 1772* (Histoire politique de la Suède de la mort de Charles XII à la révolution de 1772) (2e édit., 1893-1900); C.-T. Odhner, *Sveriges politiska historia under konung Gustaf III, s regering* (Histoire politique de la Suède sous le règne de Gustave III) (1885-1896).

VII. LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE. — *Linguistique.* La langue parlée en Suède, ou *suédois*, appartient à la branche septentrionale des langues germaniques et dérive, comme le danois, le norvégien et l'islandais, de l'ancien *nordique* ou *vieux norrois*. Le suédois est la langue du royaume de Suède, sauf dans la région la plus septentrionale, occupée par le finnois et le lapon; il est aussi la langue littéraire d'une partie des côtes de la Finlande. On parle dans l'île de Gottland un dialecte qui diffère assez nettement du suédois proprement dit.

Le suédois a conservé mieux que le danois la physionomie de l'ancien nordique : les explosives finales *k, t, p*, changées en *g, d, b* par le danois, le sont d'ailleurs plus proche de la forme ancienne du groupe *nordique oriental*, que des deux autres langues scandinaves *nordiques occidentales*.

On peut distinguer trois périodes dans l'histoire du suédois : la première va jusqu'à la fin du XIIIe siècle; elle est connue surtout par les inscriptions runiques, écrites en caractères runiques, la plus importante étant celle du *Westgötalag* (1281). La deuxième période, qui va de 1300 environ à 1526, est le temps des « vieux suédois » (*fornsvenska*). Elle correspond à la période pendant laquelle le suédois s'écrit avec l'alphabet latin. C'est le *moyen suédois*, qui se caractérise par l'abaissement des voyelles finales, et, indirectement, celui du bas allemand. Avec la troisième période (1526-1732) on entre dans le suédois moderne. La préparation du suédois moderne avait déjà été tentée par Olaus Petri (v. *Littér.* ci-après), mais c'est Jean III qui, par son action personnelle sur le développement de la langue, a fait de cette période, le véritable âge national et littéraire qui a fixé dans une certaine mesure le suédois. La cinquième période (1732 à nos jours) a vu se produire très peu d'innovations dans la phonétique et la morphologie. En revanche, le vocabulaire suédois s'est modifié : les mots français qui s'y étaient introduits en masse pendant le XVIIe siècle et le XVIIIe ont été éliminés, de nombreux emprunts ont été faits à l'ancienne langue et aux parlers populaires.

La langue actuelle, avec ses terminaisons peu nombreuses, est assez harmonieuse. Notons, au point de vue de la prononciation, l'existence en suédois d'une voyelle intermédiaire entre *a* et *o*, qui se transcrit par un *a* surmonté d'un petit *o*. Parmi les consonnes *k* devant les voyelles dures (*a, o, u, å, ö* et *tj* se prononcent à peu près comme *tch*; *j* = *i* consonne; *h* est muet devant une autre consonne, etc. Le suédois se sert de l'alphabet latin.

— BIBLIOGR. : Noreen, *Grammaire de l'ancien suédois* (Halle, 1897-1899); Noreen, *Grammaire du suédois moderne* (Lund, 1903); *Dictionnaire suédois-français*, de Berodtson (Stockholm, 1880).

Littérature. Les origines de la littérature suédoise ne présentent rien d'analogue au riche développement de la littérature islandaise; l'existence d'une ancienne poésie héroïque suédoise est cependant prouvée par divers témoignages et par des inscriptions runiques contenant des fragments de poèmes perdus; de nombreuses collections de lois longtemps transmises oralement sous forme versifiée se retrouvent en partie dans les recueils composés au moyen âge. Le catholicisme fait surgir une abondante littérature religieuse qui a pour centres les monastères, et dont les plus célèbres représentants sont Petrus de Dacia (mort en 1289, auteur d'une *Vie de Christine de Stumbelen*, le magister Matthias (mort en 1370) et son élève sainte Brigitte (1303-1373, auteur de *Révélations* qui se répandirent dans toute l'Europe chrétienne. La littérature profane, enthousiaste et aristocratique au début du moyen âge (chants d'Eufémie et d'Alexandre, devient ensuite démocratique, et produit surtout des romans ou adaptations de romans en prose et des chroniques sans critique (*Cronica regni Gothorum* d'Ericus Olai, mort en 1486). Deux frères, Olaus Petri (1493-1552) et Laurentius Petri (1499-1573), traducteurs de la Bible (Nouveau Testament, 1526), prédicateurs, polémistes, introduisent et font triompher la Réforme, secondés par Laurentius Andreæ (mort en 1552), Peder Svart (mort en 1562), etc. Olaus Petri, l'intelligence la plus puissante du temps, s'occupe aussi d'histoire, abandonne les fantaisies du moyen âge dans sa *Chronique suédoise*, mais les contemporains préfèrent les pieux mensonges de l'histoire latine de Johannes Magnus (mort en 1544). Viennent ensuite Johannes Messenius (1579-1636), auteur de la *Scondia illustrata*, Johannes Rudbeckius (mort en 1646), et Magnus Olaus Aestophorus (mort en 1617), auteurs de tragédies et de comédies latines. Au-dessous d'une littérature latine réservée aux lettrés végète une littérature populaire suédoise encore informe. L'effort du XVIIe siècle, période de la puissance politique de la Suède, tend à créer, après les modèles antiques et étrangers une littérature nationale : Georges Stiernhielm (1598-1672) donne son nom à cette période; archéologue, philologue, naturaliste, mathématicien, il mérite le surnom de « père de la poésie suédoise »; il n'est d'ailleurs pas surpassé par ses contemporains et successeurs immédiats : Lars Wivallius (1605-1669), Gustaf Rosenhane (1619-1684), imitateur de Ronsard; Samuel Columbus (1612-1679) et Peter Lagerlöf (1648-1699), poètes religieux, Sofia Elisabet Bremer (1659-1730), etc. En même temps, l'étude de la littérature islandaise développe le goût de l'archéologie, mais favorise les rêveries d'un chauvinisme exalté qui arrache le savant Olof Rudbeck (1630-1702) aux sciences exactes, et le pousse à écrire son fantastique *Atland*. L'influence française domine le XVIIIe siècle; toutefois l'« ère de la liberté » affirme ses sympathies pour la littérature démocratique de l'Angleterre. Olof Dalin (1708-1763), le « fondateur de la prose suédoise », imite Addison dans ses *Argus suédois*, compose des tragédies, des comédies, des poèmes dans lesquels se manifeste un constant souci de la forme; plus directement influencés par la France, Hedvig Charlotta Nordenflycht (1718-1763), Gustaf Fredrik Creutz (1731-1763), Gustaf Fredrik Gyllenborg (1731-1808), publient des poèmes lyriques, des idylles, des satires, des fables. Reinhold Gustaf Modée (1689-1752) imite Molière à travers Holberg; Jakob Henrik Mörk (1714-1763) s'inspire de Fénelon (*Télémaque*); Jakob Wallenberg, de Swift. Une abondante littérature politique, philosophique et scientifique, répand les idées du continent. Anders Rydelius (1671-1738) soutient le cartésianisme; l'histoire, l'archéologie, l'économie politique (Dalin, Sven Lagerbring (1707-1787), Johan Ihre (1707-1780) et surtout les sciences naturelles (Karl Linné, 1707-1778, produisent des œuvres considérables. Emanuel Swedenborg (1688-1772) allie les préoccupations religieuses de la race. Gustave III orateur, auteur de tragédies et de comédies, fait triompher définitivement le goût français, protège les poètes Johan Henrik Kellgren (1751-1795), Karl Gustaf Léopold (1756-1829), Johan Gabriel Oxenstierna (1755-1818), Anna-Maria Lenngren (1755-1817), Karl Mikael Bellman (1740-1795), chansonnier, demeuré le plus populaire des poètes

J. A. Josephson, au prince Gustave, frère du roi Oscar II, et surtout à G. Wennerberg (né en 1817), auteur de fameuses chansons d'étudiants. C'est O. Lindblad qui a composé, sur des paroles de Strandberg, l'hymne suédois à Oscar II. Il existe d'ailleurs plusieurs chants nationaux suédois. L'usage prévaut, dans les cérémonies publiques, de chanter de préférence l'hymne *Du gamla, du friska*, que nous reproduisons ici, et dont l'archéologue R. Dybeck (1811-1878 a écrit les paroles sur une vieille mélodie populaire. La musique instrumentale est représentée par Berwald, Sjögren, Stenhammar, nommés plus haut, et par A. Rubenson, Ludwig Norman, R. Henneberg, T. Aulin, Hugo Alfven et les organistes G. Mankell et G.-W. Heintze. Des cantatrices comme Jenny Lind, Henriette Nissen, Christine Nilsson, Sigrid Arnoldson, Ellen Gulbranson ont conquis une notoriété européenne. Le nouvel Opéra de Stockholm a été inauguré en 1898.

— Bibliogr. : *Histoire de la musique : Etats scandinaves*, par A. Soubies (Paris, 1900).

SUÉDO-GOTHIQUE adj. Hist. Qui appartient aux Suédois et aux Goths.

— Diplom. *Ecriture suédo-gothique*, Ecriture des manuscrits suédois antérieurs au XIVe siècle.

Suédois, oise, personne née en Suède ou qui habite ce pays. — *Les* Suédois.

— Adjectif. Qui appartient à la Suède ou à ses habitants. *Le peuple* suédois.

— n. m. Linguist. Langue que l'on parle en Suède. V. Suédois.

SUÉE n. f. Action de suer, de se faire suer : *Une bonne* suée *peut guérir un rhume.*

Pop. Peur subite ; crainte extrême ; série d'alertes, de fatigues : *J'en ai eu une* suée ! || Travail manuel, excessif et fatigant. *Ah! quelle* suée ! || Réprimande. || *Donner la* suée, Corriger.

— Sport. Action de faire suer ou de suer un cheval pour le débarrasser de son embonpoint superflu et augmenter sa puissance respiratoire.

Suenon. Biogr. V. Svend.

SUER (lat. *sudare*, même sens) v. n. Rendre par les pores de la peau une humeur aqueuse appelée sueur : Suer *Il faut éviter de boire frais quand on sue.*

— Très fam. Travailler beaucoup, se donner beaucoup de peine : *Il faut* suer *pour s'instruire.*

— Pop. Eprouver un grand ennui, une extrême impatience devant quelque chose de ridicule, de choquant : *Cela vous fait* suer *de voir tant d'aplomb un si tant de bêtise? Ça vous fait suer!* Tu m'ennuies, Tu m'exaspères.

— Fam. Danser, Danser dans un bal, surtout quand il fait chaud.

— Par anal. Suinter, laisser transparaître quelque liquide à travers la surface. *Les murs* suent *dans les temps humides.*

— Fig. Respirer, exhaler, trahir, faire penser à : *Une maison sordide qui* sue *la misère, le crime.*

— Techn. *Suer le fer*, Le chauffer jusqu'à la chauffe suante.

— Turf. Faire galoper un cheval, afin d'exciter une forte transpiration : *Quand on veut* suer *un cheval, on commence par l'emmitoufler de couvertures.*

— Loc. fam. *Suer de l'encre*, Rendre une sueur noire et sale. *Suer de l'huile*, Rendre une sueur visqueuse. || *Suer sang et eau*, Se donner une grande peine ; éprouver une extrême anxiété. || Autrefois, *Suer les grosses gouttes*, Eprouver une très grande anxiété. (On dit aujourd'hui suer à grosses gouttes.) || *Suer d'ahan*, Suer à cause des efforts qu'on fait. || *Suer la vérole*, La traiter par des remèdes sudorifiques.

SUERFAIS (*èr'-fe*) n. m. Cout. anc. Bois taillis ou coupe d'un taillis.

SUERIE (*sû-rî*) n. f. Action de suer, de provoquer sa propre sueur : *J'ai enfin achevé aujourd'hui ma douche et ma* suerie. (Mme de Sév.) Syn. de suée.

— Arg. Action de tuer.

— Techn. Bâtiment où l'on met le tabac pour le faire ressuer et fermenter.

SUERTE (*èrt'* — mot espagn., signif. *sort*) n. f. Jeu ou phase d'une course de taureaux. || *Suerte de muerte*, Phase de la course où le taureau sera mis à mort.

Suess (Edouard), géologue autrichien, né à Londres en 1831. Entré en 1852 comme assistant au cabinet minéralogique de Vienne, il y devint professeur de géologie en 1857. On lui doit une série d'importantes études de géologie : *der Boden der Stadt Wien* (1862) ; *Bau der italienischen Halbinsel* (1872) ; *Erdbeben des südlichen Italien* (1871) ; *die Entstehung der Alpen* (1875) ; etc. Son œuvre capitale est *das Antlitz der Erde* (1883), vaste synthèse qui résume l'œuvre géologique d'un siècle entier, et dont Emm. de Margerie a commencé à publier une excellente traduction française (1897-1902), intitulée *la Face de la Terre*.

Suessa Pometia, Pometina ou **Pometii**, ou simplem. **Pometia**, ville principale des anciens Volsques, dans le Latium, près de Cora et d'Ardée. C'était une des vingt-trois villes situées dans la partie de la campagne romaine qu'on a depuis appelée les « marais Pontins ». Tarquin l'Ancien en fit la conquête et préleva sur cette ville une dîme de 40.000 livres d'argent, qu'il employa à édifier le Capitole. Plus tard, à la suite d'une révolte, elle fut prise de nouveau par C. Servilius et détruite.

Suessiones, peuple de l'ancienne Gaule, compris, après la conquête romaine, dans la Belgique IIe Capit. *Noviodunum* ou *Augusta Suessionum* (Soissons).

suessonien, enne (*è-so-ni-in, è-n'* — de *Suessiones*, Soissons) adj. Se dit de l'étage géologique établi par d'Orbigny pour désigner la moitié inférieure du système éocène. (Il comprend actuellement les étages thanétien, sparnacien et yprésien.)

— n. m. : *Le* suessonien

Suétone (Caius Tranquillus Suetonius), historien latin, né à Rome, probablement en 69 de l'ère chrétienne, mort vers 141. Fils d'un tribun de la 13e légion, Suetonius Lætus, il suivit à la fois la carrière des armes et celle des lettres. Pline lui fit obtenir de Trajan le grade de tribun, que Suétone refusa en faveur d'un de ses parents. Il brilla au barreau, et obtint de Trajan le privilège des pères de trois enfants, bien qu'il n'en eût aucun de son mariage. Sous Adrien, il fut nommé (119) secrétaire *ab epistolis*, charge qui le faisait pénétrer dans l'intimité de la cour. Il fut disgracié en 122, non pour avoir déplu, comme on l'a quelquefois interprété, mais pour avoir trop plu à l'impératrice Sabine. Cette disgrâce lui créa des loisirs, qu'il mit à profit pour écrire l'histoire. Ses ouvrages étaient nombreux. Tous sont perdus, à l'exception des *Vies des douze Césars*. C'étaient des ouvrages de pure érudition, dont la minutie de Suétone fait déplorer la perte. Les principaux avaient pour titre : *De ludis Græcorum ; De spectaculis et exstaminibus Romanorum ; De anno romano ; De nominibus propriis et de generibus vestium ; De Roma et ejus institutis ; Stemma illustrium Romanorum ; De claris rhetoribus*, etc. Quant aux *Vies des douze Césars*, tout en les considérant comme un livre des plus curieux, on ne peut les ranger parmi les ouvrages d'histoire. Ce sont plutôt des recueils d'anecdotes, des catalogues des vices, des vertus, des actes des empereurs. C'est exact, précis, minutieux, sans idées générales ni vues d'ensemble. Suétone a d'ailleurs un goût évident pour les anecdotes scabreuses ; de plus, il a soin de noircir les empereurs qui furent peu favorables au parti qu'il préfère, c'est-à-dire celui de la noblesse sénatoriale. Il doit être consulté avec précaution.

Suetonius Paulinus, général romain. Sous Claude (57), il soumit la Maurétanie révoltée. En 59, il mena à bien une dangereuse expédition contre la Grande-Bretagne, soulevée contre la tyrannie romaine. Peu en faveur sous Néron, il servit plus tard sous Othon. Mais, après la bataille de Bédriac, qui donna l'empire à Vitellius, il se vanta auprès du nouveau maître d'avoir dirigé les opérations de manière à se faire battre. Cette lâcheté lui sauva la vie.

suette (*èt* — de *suer*) n. f. Nom donné à plusieurs maladies caractérisées par l'abondance excessive des sueurs.

— Encycl. Parmi ces maladies, il faut distinguer : la *suette anglaise*, qui, de 1485 à 1551, ravagea complètement l'Angleterre (elle semble avoir aujourd'hui disparu) ; l'épidémie de Rottlingen en 1802 ; enfin la *suette miliaire*, endémo épidémique en France depuis 1718, particulièrement dans certaines régions (suette picarde).

La suette miliaire est contagieuse et semble frapper plus particulièrement les gens de la campagne. Elle est caractérisée par des sueurs extrêmement abondantes, à odeur spéciale, qui accompagnent une température élevée et des troubles nerveux. Au bout de cinq à dix jours, une

éruption caractéristique se montre, constituée par un érythème polymorphe avec miliaire; elle dure de deux à trois semaines. Lorsque la maladie est grave (suette maligne), l'éruption ne se produit pas. Ses complications les plus habituelles sont l'angine, la bronchite, la bronchopneumonie et l'entérite.

Le traitement comporte la diète lactée avec limonade citrique ou boissons vineuses légères, l'huile de ricin ou les purgatifs énergiques contre la constipation, la quinine ou le pyramidon contre la fièvre, la balnéation froide contre le délire. Il convient de changer très souvent, au moins une ou deux fois par jour, les draps du lit du malade et éviter de trop le couvrir.

SUEUR n. m. Techn. Ouvrier qui travaille le cuir immédiatement après le tanneur.

SUEUR (du lat. *sudor*, même sens) n. f. Liquide aqueux, incolore, d'une saveur salée, d'une odeur particulière, qui suinte par les pores de la peau : *Être couvert de* SUEUR. ‖ Émission du même liquide ou de quelque autre par les pores; action de suer; état d'une personne qui sue.

— Par ext. Travail pénible : *Vivre des* SUEURS *du peuple.*

— Loc. div. *À la sueur de son front*, Par un travail pénible et persévérant. ‖ *Arroser quelque chose de ses sueurs*, Y travailler d'une façon pénible et persistante. ‖ *Sueur froide*, Sueur qui se manifeste dans quelques cas particuliers de maladie, dans certains états d'angoisse : *Les* SUEURS FROIDES *de l'agonie.* ‖ *Sueur de sang*, Sang qui s'échappe par les pores dans certaines maladies.

— Loc. fam. *Couvrez-vous, la sueur vous est bonne*, Invitation ironique que l'on fait à quelqu'un qui reste couvert, lorsque la politesse exigerait qu'il se découvrît.

— ENCYCL. Physiol. et pathol. La *sueur* n'existe que chez un petit nombre d'animaux supérieurs; elle semble avoir un rôle important, soit comme moyen de réfrigération, soit comme agent d'élimination par suppléance.

La production de la sueur est constante (en moyenne 40 gr. par heure), sauf dans l'*anhydrose*, mais elle donne lieu tantôt à une transpiration insensible, tantôt à une vraie *sudation*. L'état hygrométrique de l'air favorise ou empêche l'évaporation, et, dans ce dernier cas, diminue la réfrigération conséquente de la peau. D'ailleurs, l'excrétion sudorale augmente avec la température, et l'évaporation avec la rapidité du renouvellement de l'air. Mais le travail musculaire, l'exhalation pulmonaire, l'hydratation du sang et la sécrétion urinaire agissent aussi.

D'après Crumpy et Luchsinger, la sueur a une réaction alcaline, mais elle est souvent acide par suite de la décomposition de la matière sébacée; elle est incolore, légèrement trouble, et a une saveur salée; son odeur est due à des acides gras volatils. Elle renferme en moyenne : 98,8 p. 100 d'eau, 0,9 de matières organiques et 0,3 de matières minérales.

Diverses substances organiques et minérales sont éliminées par la sueur : l'arsenic, le mercure, les acides benzoïque, tartrique, succinique, la quinine, l'ipéca, les éthers, etc. D'autres, les *sudorifiques*, comme la pilocarpine, déterminent la production de la sueur. L'atropine produit l'effet contraire.

Les sueurs morbides apparaissent dans la fièvre intermittente, dans la *phtisie* et la *suette*.

Les sueurs abondantes et souvent *fétides* qui se montrent aux mains et aux pieds chez certains individus, constituent une véritable infirmité que l'on peut soigner avec succès par l'emploi des astringents et des antiseptiques.

— Art vétér. La transpiration n'a pas lieu chez tous les animaux de la même façon : le cheval y est très sujet et peut être ruisselant de sueur. On voit rarement les ruminants en *sueur*. Parmi les suidés, on ne voit guère la sueur que chez le sanglier, en chasse et au moment de l'hallali. Le chien ne transpire pas, car il n'a que des glandes sudoripares atrophiées et la sueur lui passe en quelque sorte par la langue de laquelle elle s'écoule goutte à goutte.

SUÈVES (en lat. *Suevi*), dénomination générique donnée par les Romains à tous les peuples de la Germanie au delà de l'Elbe. — *Un, Une* SUÈVE.

— Géogr. *Mer des* SUÈVES. Se dit quelquef. pour BALTIQUE (la).

— Adjectiv. : *Invasions* SUÈVES.

— ENCYCL. D'abord horde nomade, les *Suèves* se formèrent, au IIIe siècle de l'ère chrétienne, en ligue et devinrent sédentaires; ils allèrent d'abord se fixer entre le Rhin, la Saale et le Danube (Souabe). Au Ve siècle, ils envahirent les Gaules, passèrent en Espagne avec les Alains et les Vandales. Commandés par Hermanric, ils fondèrent en 409 dans la Galice un royaume un instant puissant, mais que Léovigild, roi des Wisigoths, détruisit en 585.

SUÈVRES, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 12 kilom. de Blois, au confluent de la Tronne de Diziers et de la Grande-Tronne, affluent de la Loire; 1.677 hab. Ch. de f. Orléans.

SUEZ, ville de l'Égypte (Basse-Égypte), au fond du golfe de Suez et à l'ouverture dans la mer Rouge du canal de Suez; 19.000 hab. Grand entrepôt de commerce de la mer Rouge. Rade vaste, profonde et sûre, protégée par deux grandes jetées. Elle est en communication avec Ismaïlia et la basse Égypte par une voie ferrée. La présence du canal et l'actif transit auquel il donne lieu ont fait l'importance de la ville, malpropre, mal construite, sauf quelques établissements européens, sans industrie et sans commerce propres. C'est la *Clysma* des Grecs, le Kolzim des Arabes.

SUEZ (ISTHME DE), isthme qui sépare la mer Méditerranée de la mer Rouge, reliant l'Afrique (Égypte) à l'Asie (Syrie). C'est un seuil rocheux, large au minimum de 120 kilom., entre Tineh au Nord, et Suez au Sud, peu élevé, caillouteux, et coupé dans sa partie centrale, par la dépression des *lacs Amers*, dont la présence a permis de creuser dans de bonnes conditions le canal de Suez. V. plus bas SUEZ (*canal de*).

SUEZ (GOLFE DE), l'un des deux golfes terminant au N. la mer Rouge, séparant l'Égypte de la presqu'île du Sinaï. Il a 302 kilom. de long sur 56 de large à l'entrée, insensiblement réduits à 23. Le *canal de Suez* y débouche.

SUEZ (CANAL DE). Dès l'antiquité, on eut l'idée d'établir à travers l'isthme de Suez une voie navigable, mais on chercha toujours à joindre le Nil à la mer Rouge par le lac Timsah. Tel fut le canal, entrepris par le pharaon Nechao, vers 600 av. J.-C., continué plus tard par Darius et terminé par Ptolémée II. Bientôt obstrué, il fut rétabli par l'empereur Adrien, puis par le conquérant arabe Amrou vers 640, comblé enfin au VIIIe siècle.

Le projet de jonction des deux mers fut repris au XVIe siècle par les Vénitiens, puis par Bonaparte lors de l'expédition d'Égypte; en 1846, Enfantin et quelques saint-simoniens étudièrent de nouveau la question. Enfin, le Français Ferdinand de Lesseps soumit au khédive un plan de percement de l'isthme, qui fut accepté et, en 1856, un firman lui accorda la concession du canal. Les travaux furent commencés le 25 avril 1859 et le canal inauguré solennellement le 17 novembre 1869.

De Port-Saïd à Suez il a 162 kilom. de longueur, sa largeur à fleur d'eau varie de 68 à 100 mètres, au plafond elle est de 22 mètres; sa profondeur est de 8m,50. Treize gares ou stations ont été établies sur le trajet; la principale, au centre, est Ismaïlia. A l'entrée, Port-Saïd et Suez ont été aménagés. Le percement de l'isthme a amené une véritable révolution dans la vie économique du monde, en rapprochant de l'Europe les pays de l'océan Indien et du Pacifique. Londres, par exemple, s'est trouvé à 3.100 kilom. de Bombay au lieu de 6.000. Le transit s'est développé avec une telle rapidité que l'on songe aujourd'hui à élargir ou à doubler le canal. L'Angleterre a cherché à s'assurer la possession de cette nouvelle route des Indes. En 1875, elle acheta au khédive, endetté, les 177.000 actions du canal qui lui appartenaient; en octobre 1888, une convention conclue à Londres a neutralisé le canal. Celui-ci est ouvert en tout temps aux navires de tous les États, il ne peut être mis en état de blocus; aucun acte d'hostilité ne peut être accompli ni dans ses ports d'accès, ni dans un rayon de trois milles; etc.

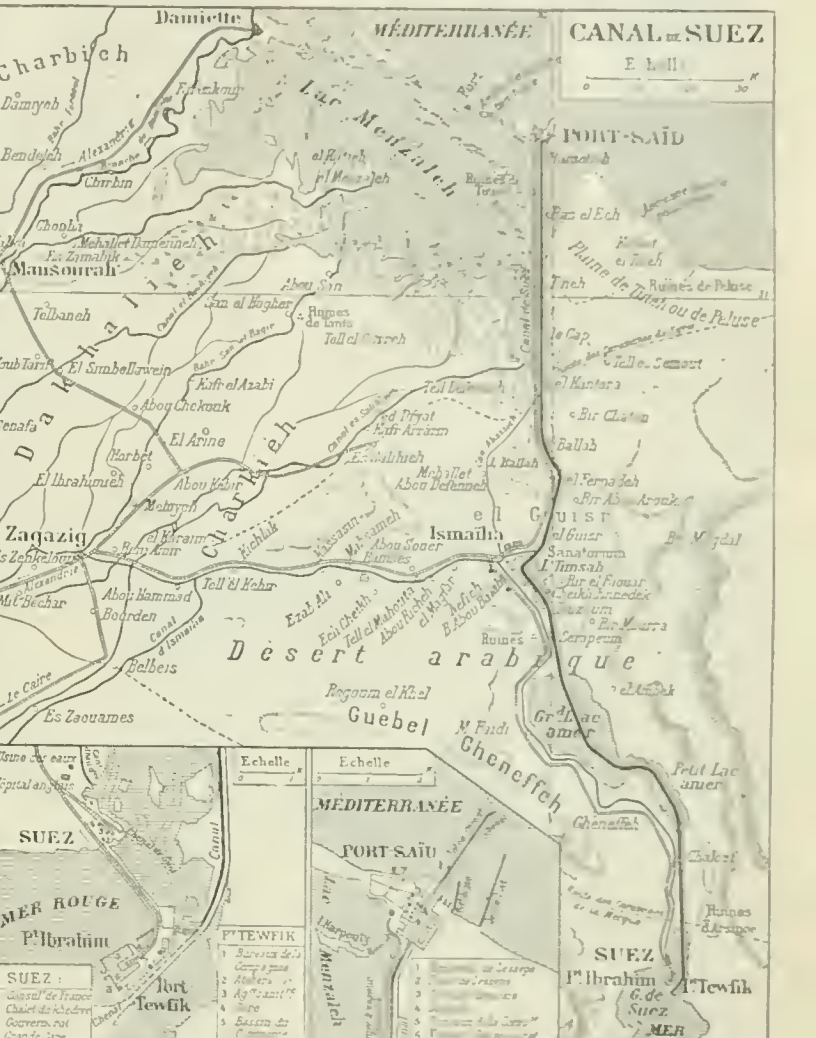

SUFFECTE (*fèkt'* — du lat. *suffectus*, subrogé) adj. m. Antiq. rom. Sous la république, Consul élu en remplacement d'un consul mort avant l'expiration de ses pouvoirs. (Sous l'empire, il y eut régulièrement, outre les consuls ordinaires, des consuls *suffecti*.)

SUFFÈTE (du lat. *suffes, etis*, forme lat. d'un mot carthaginois) n. m. Hist. Nom romanisé des magistrats de Tyr, de Carthage et des colonies de ces villes.

SUFFIBULUM (*lom'* — mot lat., formé de *sub*, sous, et *fibulum*, agrafe) n. m. Antiq. rom. Voile blanc quadrangulaire et bordé de pourpre, dont les vestales se couvraient la tête pendant le sacrifice. (Il tombait de la tête aux jarrets et était maintenu par une agrafe.)


Suffibulum.

SUFFICIT *sit'* — mot lat., signif. *il suffit* v. unipersonn. Fam. Forme latine qui s'emploie pour marquer que ce qui a été dit ou fait est suffisant.

SUFFICIT CUIQUE DIEI SUA MALITIA, aphorisme latin tiré de l'évangile et que l'on cite plus souvent sous la forme française : *À chaque jour suffit sa peine.*

SUFFIONI (mot ital.) n. m. pl. Nom par lequel on désigne les soufflards de la Toscane, qui forment sept groupes situés au S.-E. de Volterra. V. SOUFFLARDS.

SUFFIRE (du lat. *sufficere* : de *sub*, sous, et *facere*, faire) *Je suffis, tu suffis, il suffit, nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent. Je suffisais, nous suffisions. Je suffis, nous suffîmes. Je suffirai, nous suffirons. Je suffirais, nous suffirions. Suffis, suffisons, suffisez. Que je suffise, que nous suffisions. Que je suffisse, que nous suffissions. Suffisant. Suffi* v. n. Avoir assez de pouvoir, de force, d'action, de ressources : SUFFIRE *à toutes ses obligations.*

— Être assez considérable, assez satisfaisant pour un certain but : *Heureux celui à qui* SUFFIT *ce qu'il possède.*

— Être une raison, une cause assez forte, assez efficace : *Un rien* SUFFIT *pour froisser les gens susceptibles.*

— *Cela me suffit, Cela suffit*, En voilà assez; inutile d'en dire ou d'en faire davantage. Impersonnellem. *Il suffit*, et très fam. *Suffit*, même sens.

— *Il suffit de*. Il n'est besoin que de, c'est assez de : *Pour être vertueux, il* SUFFIT DE *vouloir l'être.* J.-J. Rouss.)

— *Il suffit que* ou très fam. *Suffit que*, C'est assez que :

Heureux ou malheureux, *il suffit qu'on* TIE *craigne*
RACINE

Se suffire, v. pr. N'avoir besoin de l'aide ou du secours de personne : *À l'âge de deux ans, les faisandeaux* SE SUFFISENT *complètement à eux-mêmes.* E. Chapus.

— Suffire l'un à l'autre. *Deux époux qui* SE SUFFISENT.

SUFFISAMMENT (*su-fi-za-man* — rad. *suffisant*) adv. En quantité ou d'une manière suffisante. *Avoir* SUFFISAMMENT *d'argent. Être* SUFFISAMMENT *vêtu.*

— SYN. **Suffisamment, assez.** V. ASSEZ.

— ANTON. **Insuffisamment.**

SUFFISANCE (*su-fi-zans* — rad. *suffisant*) n. f. Quantité assez grande, autant qu'il faut. *Avoir* SUFFISANCE *de bien*

— Aptitude, capacité suffisante. *La plupart des citoyens qui ont assez de* SUFFISANCE *pour être n'en ont pas assez pour être élus.* Montesq. Vx.

— Présomption insolente : *La* SUFFISANCE *n'exclut pas le talent, mais elle le compromet.* De Bonald

— Loc. adv. *En suffisance* ou *À suffisance*, Assez, suffisamment : *Avoir du bien* EN SUFFISANCE.

— PROV. **Qui n'a suffisance n'a rien**, Ne pas avoir assez, ou ne pas se contenter de ce qu'on a équivaut à n'avoir rien.

SUFFISANT (*su-fi-zan*, ANTE [de *suffire*] adj. Qui est assez considérable ou assez nombreux : *Achats pour lesquels deux cents francs sont* SUFFISANTS. ‖ Qui a assez de ressources : *Débiteur* SUFFISANT *pour payer.*

— D'une vanité impudente, trop content de soi : *Une personne fort* SUFFISANTE. ‖ Qui est propre aux personnes de ce genre : *Un air, Un ton* SUFFISANT.

— Substantiv. : *Le* SUFFISANT *est d'ordinaire* INSUFFISANT *en tout.* Volt.)

— Litter. *Rime suffisante*, Celle qui remplit les conditions voulues, sans aller au delà ni rester en deçà.

— Philos. *Raison suffisante*. V. RAISON.

— Theol. *Grâce suffisante*, Grâce qui suffit strictement pour aider l'homme à faire des actes méritoires, mais n'a pas, de fait, la volonté résiste : *La* GRÂCE SUFFISANTE *s'oppose à la grâce efficace.*

— SYN. **Avantageux, glorieux.** V. AVANTAGEUX. — **Arrogant, important**, etc. V. ARROGANT.

SUFFITION (*si-on* — lat. *sufitio*) n. f. Antiq. rom. Sorte de purification à laquelle se soumettaient ceux qui avaient assisté à des funérailles, et qui consistait à s'asperger d'eau et à s'exposer à la fumée.

SUFFIXAL (*su fik'-sal*) adj. Qui fait fonction de suffixe : *Un élément* SUFFIXAL.

SUFFIXE (*fikss* — du lat. *suffixus*, fixé dessous) n. m. Partie de mot qui, ajoutée à la racine, détermine la nature ou le sens : *Beaucoup d'adverbes français ont le* SUFFIXE « ment ».

— Adjectiv. : *Lettre* SUFFIXE. *Syllabe* SUFFIXE.

— ENCYCL. Gramm. Les *suffixes* apparaissent avec le plus de pureté dans les langues agglutinantes, notamment dans les familles oural-altaïque et dravidienne. Dans les langues indo-européennes, les suffixes sont moins facilement isolables. Le procédé de formation des mots par suffixes est appelé *dérivation*, et l'on divise les

SUFFRAGE

SUFFRAGANT — **ANTE**

SUFFOCATION

SUFFOLK

SUFFOLK

SUFFOQUER (*su-fo-ké*) lat. *suffocare* v. a. Faire *état plus épais*, par exemple : Causer une émo

Suffoquer, étouffer

SUFFRAGANT — **ANTE**

SUFFRAGE

SUFFREN DE SAINT-TROPEZ (Pierre André DE), surnommé **le Bailli de Suffren**, marin fran[çais], né à [Saint]-Cannat, [près] Aix, en 1726, mort à Paris en 1788. Entré dans [l'ordre] de Malte, il débuta comme garde marine à partir [de 1743], parvint au grade d'enseigne en 1748 et fut fait [prisonnier] par les Anglais au combat de Belle-Isle. La[issé] [pour] mort une année par la paix d'Aix-la-Chapelle, il [devint] pour l'ordre de Malte [vers] qu'en 1754, puis lors de la guerre de Sept ans re[prit] du service dans la marine royale. Il fit partie de l'escadre de La Galissonnière, qui appuya le siège de Mahon (1756), fut le nouveau fait prisonnier en 1759 et devint enfin capitaine de frégate en 1762. Capitaine de vaisseau en 1775, il se fit remarquer au cours de deux croisières dans les mers du Levant et dans les mers d'Amérique, où une escadre à laquelle il appartenait avait été envoyée pour protéger la révolte des colonies anglaises. Enfin, en 1781, il partit pour l'Inde à la tête d'une escadre de cinq vaisseaux et de deux frégates, battit à la hauteur du cap Vert une escadre anglaise (1781), ravitailla la colonie hollandaise du cap de Bonne-Espérance, puis, arrivé dans les mers de l'Inde, écrasa près de Madras la flotte de l'amiral Hughes (1782) et, après avoir conclu avec Hayder-Ali une alliance dont le but était de chasser les Anglais de l'Inde, les battit de nouveau à Negapatam, s'empara de Trinquemale, et se maintint dans les mers de l'Inde jusqu'à la signature de la paix de Versailles (1783). Il fut, lors de son retour en France, comblé d'honneurs. Il mourut peu de temps après, vraisemblablement tué en duel. Ce hardi marin était devenu commandeur et enfin bailli dans l'ordre de Malte; de là, le titre sous lequel il est désigné généralement.



Suffren

SUFFRÉNIE (*su-fré-ni* n. f. Bot. Genre de lythariacées, dont l'espèce type croît dans les rivières de la haute Italie.

SUFFRUTESCENT, ENTE adj. Bot. Syn. de SOUS-FRUTESCENT, ENTE.

SUFFUMIGATION (*su-fu, si-on* — du préf. *sub*, et de *fumigation*) n. f. Combustion de matières odorantes, qui a pour but de chasser les miasmes.

SUFFUSION (*su-fu* — du lat. *suffusio*; de *sub*, sous, et *fusio*, épanchement) n. f. Méd. Epanchement d'un liquide hors des vaisseaux qui le contiennent ordinairement : SUFFUSION *de sang*. Ancien nom de la cataracte.

SUFI n. m. Hist. relig. V. SOUFI.

SUFISME n. m. Hist. relig. V. SOUFISME.

SUGER (*jèr*), abbé de Saint-Denis, ministre de Louis VI, né à Saint-Denis ou à Argenteuil vers 1081, mort à Saint-Denis en 1151. Issu d'une famille pauvre, il entra à l'abbaye de Saint-Denis, dont il devint bientôt l'homme d'affaires, puis l'abbé (1122). Dans un acte de 1124, Louis VI l'appelle « son familier et son fidèle conseiller »; mais c'est dans la dernière partie du règne de Louis VI que sa participation au gouvernement est prépondérante (1130-1137). Son influence fut marquée, pendant cette période, par la réconciliation de Louis VI avec le comte Thibaut de Champagne. Il fit partie également du conseil de Louis VII. En qualité d'abbé de Saint-Denis, il était d'ailleurs un des plus puissants seigneurs du temps. Il quadrupla même les revenus de l'abbaye par son administration; créa des villes neuves, ainsi Vauxresson 1146), et éleva à Saint-Denis une superbe église. En 1147, Louis le Jeune, partant pour la croisade, lui confia la régence du royaume. Suger, en usant du trésor de Saint-Denis, ou même de sa fortune personnelle, parvint à suffire aux dépenses du royaume comme à celles de la croisade. Il assura l'ordre public contre les intrigues des nobles et contre l'insubordination d'une partie du clergé. A la fin de la régence (1149), le roi le consacre les heureux résultats par le titre de *Père de la Patrie*, donné à Suger. L'activité de l'abbé de Saint-Denis ne se borna pas à ce grand rôle politique. Il avait désapprouvé le départ du roi pour la croisade, mais la délivrance de la Terre sainte lui tenait à cœur; il allait entreprendre une croisade à ses frais, quand il mourut. On peut apprécier un homme, ou l'œuvre, d'après son *Histoire de Louis le Gros*, qui n'est guère qu'une chrestomathie des actes de ce prince, ni dans son *Mémoire sur l'administration abbatiale*, ni même dans la première partie de l'*Histoire de Louis VII*, qui lui est attribuée, ou [dans] les *Lettres*.

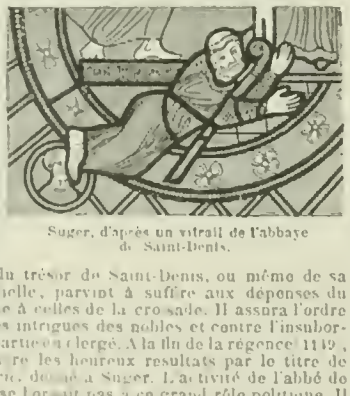

Suger, d'après un vitrail de l'abbaye de Saint-Denis.

BIBLIOGR. Aug. Molinier, *Vies de Louis VI et Louis VII*, Paris, 1887. Luchaire, *Annales du règne de Louis VI*, 1890.

SUGÈRES, [commune] du Puy-de-Dôme, arrond. et à 40 kilom. [de] Clermont-Ferrand, [1 165 hab.]

SUGGÉRER (*sugh-jé-ré* — du lat. *suggerere*, entasser en dessous; de *sub*, sous, et *gerere*, porter) v. a. Insinuer, inspirer : *Suggérer* [une] *idée*, ex. qui a fait de l'ind. et au prés. du cond. : *Je suggère, Nous suggérons, ils suggèrent*. Suggérer *un acte*, l'obtenir en agissant sur [la] volonté de la personne qui signe ou qui agit.

Se suggérer, v. pr. Être suggéré.

— SYN. Insinuer, inspirer, etc. V. INSINUER.

SUGGESTE [n. m.] V. SUGGESTUM.

SUGGESTEUR, TRICE (*sugh jèss* — du lat. *suggere*, supin *suggestum*, suggérer) n. m. Personne qui fait des suggestions.

SUGGESTIBILITÉ (*sugh-jess*) n. f. Nature des personnes qui reçoivent facilement les suggestions. || Spécialem. Aptitude à recevoir les suggestions hypnotiques.

SUGGESTIF, IVE (*sugh-jess*) adj. Qui produit une suggestion. || Absolum. Erotique : *Des images* SUGGESTIVES.

SUGGESTION (*sugh jess-ti* — du lat. *suggestio* n. f. Action de faire naître dans la pensée; la pensée même, le désir, la volonté, qui sont ainsi imposés au cerveau : *Les* SUGGESTIONS *de l'amour-propre peuvent être excellentes*. — Hist. Placets présentés au prince. (Vx.)

— ENCYCL. Hypn. Les phénomènes de *suggestion* ont été constatés dès la plus haute antiquité, et c'est probablement à eux qu'il faut rapporter les faits mystérieux dont on fait honneur à certains thaumaturges, aux mages et à beaucoup de possédés. Mais c'est seulement vers la fin du XIXe siècle que la suggestion a été scientifiquement étudiée par l'école de Nancy et spécialement par Bernheim et Liébault, puis par l'école de Paris, Charcot, Voisin, P. Janet, etc.

La suggestion est la conséquence de l'état de suggestibilité ou hypnose; elle est du domaine exclusif de l'*automatisme* supérieur ou *psychisme* inférieur et se distingue ainsi nettement des insinuations d'images et d'actes qui résultent de l'activité du psychisme supérieur, de l'écorce cérébrale. Les suggestions peuvent être classées, suivant Grasset, en deux grandes catégories : les suggestions intrahypnotiques, c'est-à-dire celles qui se réalisent au cours de l'hypnose pendant laquelle on les a provoquées, et les suggestions posthypnotiques, qui se réalisent après le réveil, soit immédiatement, soit à une échéance plus ou moins éloignée et dont la base est l'*état second*.

Suggestion mentale. Ruault la définit : « L'influence que la pensée de l'hypnotiseur exerce, dans un sens déterminé, soit sur la pensée de l'hypnotisé, soit sur l'apparition chez cet hypnotisé de phénomènes somatiques de nature hypnotique, sans que la pensée de l'hypnotiseur soit accompagnée de signes extérieurs dont il ait conscience et qui soient appréciables aux sens des assistants. » Mais l'existence réelle de cette suggestion mentale n'est pas encore scientifiquement démontrée.

Suggestion criminelle. Elle est naturellement possible, mais dans des limites plus étroites qu'on ne l'a cru, parce que, pendant la suggestion posthypnotique (et la suggestion criminelle est le plus souvent posthypnotique), il y a conflit entre le psychisme supérieur et l'automatisme supérieur. Il faut donc que l'acte suggéré soit dans les limites de cet automatisme. D'ailleurs, la responsabilité des suggérés est toujours limitée, puisque l'accomplissement de la suggestion comporte l'hypnose totale ou partielle. Il est évident, néanmoins, que les procédés d'hypnose doivent admettre des prohibitions rigoureuses.

Auto-suggestion. On désigne sous ce nom la suggestion spontanée d'un sujet hypnotisable. Elle peut être consécutive à une suggestion faite par un hypnotiseur; elle peut engendrer, chez les aliénés, l'idée fixe et les délires systématisés.

Procédés de suggestion. Ce sont l'affirmation verbale, le geste, le sens musculaire (mouvements ou position des membres suggérant des idées correspondantes). V. HYPNOSE.

Suggestion thérapeutique. Elle jouit d'une grande vogue et représente l'un des moyens les plus actifs de la *psychothérapie*. Mais elle ne peut s'appliquer qu'à des états morbides définis, au redressement d'habitudes vicieuses; on l'applique dans le sommeil ou dans la veille, mais, dans ce dernier état, le sujet est néanmoins toujours en hypnose partielle. La suggestion thérapeutique a donné ses meilleurs résultats dans l'hystérie, à cause de l'hypnose facile, et de véritables guérisons ont été ainsi obtenues; dans la neurasthénie et les états neurasthéniques (phobies), les résultats sont beaucoup moins sûrs et moins constants. Dans les psychoses et les vésanies franches, elle ne réussit que s'il y a hystérie. Dans l'alcoolisme, le morphinisme et les toxicomanies, elle peut, au contraire, combattre efficacement l'impulsion.

SUGGESTIONNER (*sugh'-jèss-ti-o-né*) v. a. Produire la suggestion.

SUGGESTUM (*sugh'-jèss-tom'* — mot lat., formé de *suggerere*, placer par-dessous) n. m. Antiq. rom. Plate-forme du forum romain sur laquelle l'orateur se plaçait pour haranguer la foule. || Loge de l'empereur dans un cirque.

SUGILLATION (*jil', si* — lat. *sugillatio*, suçon) n. f. Méd. Légère ecchymose, tache de purpura. || Lividité cadavérique.

SUGILLER (*jil'-lé*) v. a. Faire une sugillation, une meurtrissure sur : SUGILLER *la peau*.

SUHAIE, ville de la Roumanie (Valachie [départ. de Telcorman], sur le lac Jezero; 2.700 hab.

SUHL, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Erfurt], sur la Hasel, affluent de la Werra; 11.900 hab. Fabrique d'armes, de porcelaine.

SUHOPOLJE ou **TEREZOVAC**, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie), sur la Brzenica, affluent de la Drave; 9.570 hab.

SUICIDE (*sui'* — du lat. *sui*, de soi, et *cædere*, tuer) n. m. Action de se donner à soi-même la mort : *La morale défend le* SUICIDE. — Au fig. : *Un* SUICIDE *moral*.

— Par anal. Acte qui mène à la propre destruction de celui qui l'accomplit ou de quelqu'un qui ne fait, pour ainsi dire, qu'un avec lui : *Le célibat généralisé serait le* SUICIDE *du genre humain*.

— n. Se dit quelquef. pour Celui, celle qui se donne volontairement la mort : *Autrefois, le corps des* SUICIDES *était traîné sur la claie*.

— Adjectiv. Qui a rapport au suicide : *L'épidémie* SUICIDE *des filles de Milet*. (Bouchut.) Inus.

— ENCYCL. Philos. Le *suicide* peut être considéré au point de vue moral et au point de vue sociologique. Au point de vue moral, peu de doctrines l'ont approuvé. Le stoïcisme, cependant, allait jusqu'à en faire une vertu, mais dans le cas seulement où l'on ne croyait pas pouvoir rester conséquent avec soi-même en demeurant dans la société et dans le monde où l'on se trouvait. Les systèmes pessimistes, comme le bouddhisme et comme la philosophie de Schopenhauer, considérant la vie comme

un mal, ont été jusqu'à conseiller tout au moins une sorte d'anéantissement universel de toute vie. Mais, en général, les systèmes modernes paraissent s'entendre sur ce point : puisqu'il y a une morale, individuelle et sociale, il n'appartient pas à chacun de fixer le point au delà duquel il cessera d'accepter le devoir. Se réserver à soi-même de décider si la vie vaut ou ne vaut pas la peine d'être vécue, c'est placer en soi seul la règle de sa conduite. Toutefois, ceux qui condamnent le plus nettement le suicide sont amenés quelquefois à l'excuser quand il paraît être l'aboutissement d'une sorte d'affaiblissement involontaire livrant l'individu désespéré à l'obsession d'une idée fixe, car les limites entre l'état de santé et l'état de maladie sont difficiles à déterminer.

Au point de vue sociologique, certains faits importants nous éclairent sur la parenté du crime et du suicide, surtout aux époques où la criminalité revêt surtout les caractères de la paresse et de la misère. Dans les statistiques, on ne les voit pas monter ou descendre l'un sans l'autre, l'un et l'autre sont donc deux symptômes d'un mal tendant à désagréger la société par cette idée qu'il appartient à chaque individu de disposer à son gré de sa destinée.

SUICIDER (SE), v. pr Se donner soi même la mort : Se SUICIDER *de désespoir*.

— Fig. S'annuler; détruire soi-même son activité, son influence : *Un parti politique* se SUICIDE *par l'abstention*.

Suicidé, ée part. pass. du v. Se suicider.

— Substantiv. Personne qui s'est donné la mort.

SUICIDOMANIE n. f. Manie du suicide.

SUIDAS, lexicographe grec (Xe s. de notre ère). Il est l'auteur d'un *Lexique* historique, biographique et littéraire, compilation dénuée de critique et de goût, mais précieuse par le grand nombre de fragments d'auteurs perdus qu'on y retrouve.

SUIDBERT (saint), né dans la Grande Bretagne vers 660, mort à Werden (Prusse rhénane) en 713. Il est regardé comme l'apôtre des Frisons, et il fut évêque de Werden. Fête le 1er mars. — Un autre saint SUIDBERT, né vers 760, mort vers 810, fut fait par Charlemagne évêque de Werden (Hanovre) vers 789. Fête le 30 avril.

SUIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères artiodactyles pachydermes, comprenant les porcs et les pécaris. — *Un* SUIDÉ. (La famille des suidés correspond à l'ancien groupe des porcins. On la divise en quatre tribus : *suinés, dicotylinés* (pécaris), *achénodontinés* et *hyothériinés*; ces deux dernières ne comptent que des formes éteintes.)

SUIE (*su-i* — selon Diez, de l'adj. anglo-saxon *sotiq*, suie; orig. dont.) n. f. Matière noire que la fumée dépose à la surface des corps mis en contact avec elle : *Tuyau de poêle engorgé par la* SUIE.

— Agric. V. CARIE, CHARBON DES CÉRÉALES.

— Bot. Maladie de plantes diverses, appelée encore *noir* ou *fumagine*. V. ce mot.

— Techn. *Suie d'encens*, Noir de fumée obtenu par la combustion de l'encens mâle.

— ENCYCL. La *suie* se compose d'un mélange d'huile, d'acide pyroligneux et de charbon. Les teinturiers font avec la suie une couleur jaune appelée *bidanet*, qui sert à teindre les draps; elle entre, en outre, dans la composition de certaines encres typographiques. En médecine, après lui avoir fait subir diverses préparations, on l'emploie comme détersive, antifébrile, anthelminthique et antispasmodique. Malgré son odeur désagréable, on l'emploie encore comme dentifrice. Mais c'est surtout comme engrais qu'elle est utilisée, dans la culture. On la répand à raison de 20 à 40 hectolitres à l'hectare, dans les prés dont les terres sont sèches, pendant un temps pluvieux, mais sans aucun vent. La suie nourrit l'herbe et tue la mousse; elle fait merveille dans les trèfles et surtout sur les céréales d'automne.

SUIF (du lat. *sebum*, graisse) n. m. Graisse de ruminant : SUIF *de mouton*. *Chandelle de* SUIF.

— Pop. Réprimande : *Donner un* SUIF *à quelqu'un*.

— Arg. Argent. ‖ *Le suif*, Le monde des « grecs » (jeu de mots sur *graisse*). ‖ *Faire en suif*, Tricher au jeu.

— *Suif végétal*, Substance végétale analogue à la graisse des animaux et employée aux mêmes usages. ‖ *Suif de montagne*, Corps principalement composé de carbone et d'hydrogène et ressemblant à la stéarine. — Graisse spéciale, composée de pétrole et de paraffine, dont une roudelle entre dans la composition de certaines gargousses métalliques et sert à lubrifier l'âme, pour empêcher l'encrassement et l'emplombage des rayures du canon. ‖ *Suif minéral*, Cire fossile qui est la *hatchettine*. ‖ *Prendre suif*, Se dit d'une chandelle dont le suif, liquéfié par la flamme, monte dans la mèche.

— Archit. *Moulure en goutte de suif*, Moulure dont le profil est arrondi, mais peu proéminent.

— Mar. *Donner du suif à un bâtiment*, Enduire sa carène de suif, de brai et de soufre mêlés ensemble.

— Techn. *Mettre les cuirs en suif*, Les imbiber de suif avec un tampon de laine. ‖ *Cuir en plein suif*, Cuir qui est nourri au suif, que l'on prépare d'une manière particulière. ‖ *Cuir en suif à chair propre*, Cuir nourri au suif, puis dégraissé et paré du côté chair.

— Vénér. Graisse des bêtes fauves.

— ENCYCL. Techn. Souvent le mot *suif* est pris dans un sens restreint, ne désignant que la graisse du mouton; mais les suifs commerciaux sont des mélanges de graisse de bœuf, de vache, de cheval, de veau, celui de mouton étant le plus estimé. Chimiquement, c'est un mélange de stéarine et d'oléine en proportions variables, de couleur et de consistance légèrement différentes selon les animaux, le sexe, l'âge; on le retire par dissection sous le tissu adipeux. Ce suif, dit *en branches* ou *en rames*, est haché, lavé à l'eau, fondu pour le séparer des membranes qui le contenaient, écumé, tamisé, puis coulé dans des moules de bois mouillé (*jalots*). Pour la fabrication des chandelles, une nouvelle purification a lieu en maintenant le suif longtemps en fusion, après clarification avec un peu d'alun, et décantant la partie limpide. Les membranes forment des pains dits *de cretons* ou *boulées*; on en retire une graisse inférieure par une forte pression. De plus beaux produits, avec un meilleur rendement, s'obtiennent en effectuant la fusion en présence d'eau acidulée d'acide sulfurique. Ces suifs servent à fabriquer les chandelles, les savons, etc.

Des graisses de moindre qualité sont extraites des os (*suif d'os*), des grattures de boyauderies (*petit suif*), des résidus de cuisine (*graisses vertes, flambart*). Ces matières sont destinées à la savonnerie et à la corroirie ou, après dessiccation, au graissage des machines. De la graisse de bœuf fraîche se retire une oléomargarine comestible (margarine, beurre artificiel).

— Bot. Le *suif végétal* le plus connu est le suif de Chine, fourni par une euphorbiacée, le *stillingia sebifera* ou *croton sebiferum*, ou *arbre à suif* des Chinois. Les graines de cet arbre ont un albumen très riche en huile; en les traitant par l'eau bouillante, on en retire un suif excellent pour l'éclairage. Ce suif est consommé en grande quantité, surtout en Angleterre, pour la fabrication des bougies. L'*arbre à cire*, *haji* des Japonais, *rhus succedaneum*, produit un suif végétal vert, qui sert également à fabriquer des bougies.

Parmi les autres végétaux producteurs de suif végétal, citons : l'*irvingie du Gabon*, simarobée, dont les graines fournissent le *poin ou beurre de Dika*, substance alimentaire, et qui sert aussi pour l'éclairage; le *tétranthère à feuilles de laurier*, lauracée de Cochinchine et des Antilles, dont le suif, de qualité inférieure, dégage une mauvaise odeur en brûlant; le *cylicodaphne sébifère*, lauracée qui croît dans l'ouest de Java et dont un seul arbre fournirait, d'après Lemarié, du suif pour cinq cents bougies; le *krebao* ou *stynnocarpe anthelminthique*, buxacée d'Indo-Chine; l'*arbre à suif de Piney* (*vateria Indica*), le *nauseadier à suif* (*myristica sebifera* ou *ynynamdou* de la Guyane; l'*arbre à suif du Gabon*, *n'combo* des Gabonais (*myristica kombo*); le *karité* (*butyrospermum Parkii*); etc.

SUIFFARD (*i-far*), **ARDE** rad. *suif* n. et adj. Arg. Se dit : 1° d'une personne élégante, riche; 2° d'une personne qui triche au jeu. V. SUIF.

SUIFFER (*i-fé* v. a. Oindre de suif : SUIFFER *des bottes*. *Suiffé, ée* part. pass. du v. Suiffer.

— n. et adj. Arg. Syn. de SUIFFARD, ARDE.

— n. f. Volée, raclée : *Recevoir une* SUIFFER.

SUIFFERIE (*i-fe-ri* n. f. Arg. Tripot de « grecs ». V. SUIF.

SUIFFEUX (*i-feû*, **EUSE** adj. Qui est de la nature du suif.

— Pathol. Qui a l'apparence du suif.

SUIFFIER (*i-fi-é*) n. m. Fabricant de suif.

SUI GENERIS (*jé-né-riss* — mots lat., signif. *de son genre propre*). Chaque fleur a une odeur qui appartient uniquement, exclusivement à son espèce : *C'est son odeur* SUI GENERIS. (Il en est de même pour une foule d'autres corps.)

SUIL (*il*) n. m. Linguist. Nom de la quinzième lettre de l'alphabet gaélique, correspondant à notre S.

SUILLY-LA-TOUR, comm. de la Nièvre, arrond. et à 16 kilom. de Cosne, au confluent de l'Acotin et du Nohain; 1.622 hab. Eglise du XVIe siècle, avec tour Renaissance de 1545. Ancienne église des Vergers (XVe s.) et château du XVe siècle.

SUINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères artiodactyles pachydermes, renfermant les genres *porc* (sus), *potamochère*, *babiroussa*, *phacochère*, *listriodon*, *hippohyus* et *sanitherium* (ces trois derniers éteints). — *Un* SUINÉ.

SUINT (*in* — de *suer*) n. m. Matière grasse liquide, sécrétée par les bêtes ovines et qui imprègne la laine. Syn. SUIN.

— *Laine en suint*, Laine brute non débarrassée du suint.

— Bot. Nom vulgaire du sureau.

— Techn. Scorie ou écume qui surnage à la surface du verre fondu. ‖ On écrit également SUIN.

— ENCYCL. Le *suint* est sécrété par l'appareil pileux du mouton; très onctueux, ce corps est liquide, constitué principalement par des acides gras et des sels de potassium (carbonate, chlorure, etc.), formant une sorte de savon. Chevreul y a décelé près de trente substances (du cuivre, notamment) groupées en une partie soluble dans l'eau (*suintate*, 10 à 20 p. 100 de la laine brute), riche en potassium, et une partie insoluble *suintine*, 10 p. 100, composée d'une huile, l'*élaïdrine*, et d'un corps gras solide, la *stéarérine*.

Le suint doit être enlevé de la laine *dessuintage* avant travail. (V. DESSUINTAGE.) Du suint frais peut s'extraire une graisse, la *lanoline*, utilisée en médecine à cause de son inaltérabilité ou pour imperméabiliser les étoffes aux liquides, tout en les laissant perméables aux gaz.

SUINTANT (*tan*, **ANTE** adj. Qui suinte : *Roches* SUINTANTES.

SUINTEMENT (*man*) n. m. Action de suinter : SUINTEMENT *d'une plaie, d'une roche, d'une muraille*.

SUINTER rad. *suint*) v. a. S'écouler par transsudation presque imperceptible : *Eau qui* SUINTE *à travers un plafond. Vin qui* SUINTE *entre deux douves*. ‖ Laisser transsuder d'une manière presque imperceptible un liquide, une humeur : *Muraille qui* SUINTE. *Tonneau qui* SUINTE.

— Impersonnellem. : Il SUINTE *beaucoup d'humeur de cette plaie*.

— v. n. Laisser écouler imperceptiblement : SUINTER *de l'eau*. SUINTER *du sang*.

— Fig. Laisser apparaître, trahir, manifester par son extérieur : *Cet homme* SUINTAIT *la haine et l'envie*. Balz.

SUINTILA, roi des Wisigoths d'Espagne, proclamé roi en 622, détrôné en 631. Il succéda à Récarède II et soumit les Vascons, bâtit la ville d'Ologitis (auj. *Olite*, en Navarre, et chassa les Byzantins (628) d'Espagne; mais il chercha à rendre son autorité despotique et, en 631, fut détrôné par Sisenand, gouverneur de la Gaule gothique.

SUIPPES, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 22 kilom. de Châlons, dans la Champagne Pouilleuse, sur la *Suippes*, à la limite orientale du camp de Châlons; 2 751 hab. Ch. de f. Est. Filatures de laines peignées; fabriques de laines mérinos, de pompes. Belle église du XIIe et du XIIIe siècle; restes de remparts. — Le canton a 16 comm. et 12.849 hab.

SUISSE, SUISSESSE (*i-sèss* personne née en Suisse ou qui habite ce pays. — *Les* SUISSES.

— Loc. adv. *N'entendre pas plus raison qu'un Suisse*, Ne tenir compte de rien, se refuser à tout. *Avoir beau parler à un Suisse*, Etre obligé de se contenir en face d'un mur. *C'est peine perdue, ce sont des observations inutiles. Point d'argent, point de Suisse*. V. ARGENT.



— Adjectiv. Qui a rapport au peuple suisse. *Langue suisse*.

— *Confédération suisse*, Ensemble des Etats formant la Suisse. *Les cantons suisses*, Noms donnés autrefois aux petites Etats et princes souverains qui, en faisant partie de la Confédération, s'étaient placés sous la protection immédiate des *Suisses*. *Nom suisse*, Nom donné autrefois à des habitants de la Suisse qui ne jouissaient pas de tous les droits des Etats. — n. m. Domestique chargé de la garde de la porte d'une maison, et qu'on prenait autrefois généralement parmi les Suisses. *Suisse d'un hôtel. Parler au* SUISSE.

— Employé armé d'une hallebarde et d'une épée, qui est chargé de faire la police d'une église et de précéder le clergé dans les processions.

Arg. *Faire suisse*, Boire seul, sans inviter personne.

Comm. Petit fromage blanc, semblable à ceux de Neuchâtel. Petit fromage fait de crème.

— Hist. Nom donné aux soldats de la nation suisse qui servaient en corps dans les armées étrangères. *Cent-*



1. Soldat suisse de François Ier. 2. Suisse de la cour de Louis XIII. 3 Cent-Suisses (Ier); 4, 6, 6. Grenadier, fusilier et officier du régiment des gardes suisses (Ier). V. ARME.

Suisses. Compagnie suisse créée en 1496 par Charles VIII et qui était spécialement attachée à la personne du roi. Maintenue jusqu'en 1792, elle fut rétablie en 1814, reorganisée en 1815 et supprimée en 1830. — Nom donné à chacun des soldats qui faisaient partie de ce corps. *Un* CENT-SUISSE. *Garde suisse*. V. GARDE.

— n. f. *A la suisse*, A la manière des Suisses. ‖ *Dîner à la suisse*, Ne prendre à rien.

SUISSE ou **CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE** (lat. *Helvetia*, allem. **Schweiz** ou **Schweizerland**, ital. **Svizzera**), Etat de l'Europe centrale, limité au N. par l'empire d'Allemagne (Wurtemberg, Bade et Alsace), à l'O. par la France, au S. par la France et l'Italie, à l'E. par l'Austro-Hongrie. Coordonnées géographiques : 45° 48' — 47° 48' latit. N. et 3° 37' — 8° 9' longit. E. Superf. 41 316 kilom. carr.; 3.315.443 hab. Capit. *Berne*.

I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — *Géologie*. La nature à peu près exclusivement montagneuse du relief de la Suisse rend son étude géologique fort compliquée et difficile, en raison des plissements très accentués, dont les couches supérieures ont subi l'effort, et qui se sont compliqués de phénomènes intenses de dénudation, soit par le gel, soit par le ruissellement, soit par l'érosion glaciaire. Toutefois, on peut, d'une manière générale, distinguer dans le sol suisse, en allant du N. au S., trois grandes zones : 1° tout au nord, au pied du Jura, occupant les fonds des vallées de l'Aar, de la Thur et du Rhin, la zone des terrains sédimentaires récents : diluvium alpin et débris glaciaires, qui acquièrent, aux abords du lac de Neuchâtel à l'O., et, à l'E., au voisinage du plateau souabe, une épaisseur considérable. Quant aux hautes collines qui contiennent l'Aar, la Limmat, le lac de Constance, elles sont faites de terrains tertiaires, argiles et calcaires grossiers; 2° plus au sud, allant du lac de Genève à la vallée de l'Inn (pour se prolonger ensuite en Autriche jusqu'au Wienerwald), s'allonge une longue bande de calcaires crétacés et jurassiques, formant une première rangée de montagnes de 2.000 à 3.000 mètres d'altitude, depuis le Stockhorn jusqu'au Sentis; 3° enfin, la zone des terrains anciens, recouverts par endroits, notamment dans les Alpes Lépontiennes d'un manteau de terrains triasiques que l'érosion a respectés, mais qui, presque partout, du mont Blanc au Wildspitze, constituent les plus hauts sommets des grandes Alpes. Dans la Suisse méridionale, le revêtement de roches récentes a été à peu près totalement enlevé par l'érosion.

— *Relief*. Il a été indiqué, au mot ALPES, quelle place les chaînes suisses occupaient dans l'ensemble du massif alpin. Leurs différents massifs semblent se grouper autour d'un centre d'où divergent les vallées profondes qui les séparent. Ce centre est le massif du Saint-Gothard, enchevêtrement de crêtes et de vallées dirigées en général du S.-O. au N.-E., et que dominent au nord-ouest les glaciers puissants du Rhône et de Tré la-Tête, à l'O. du Saint-Gothard, limité au S. par la vallée du Rhône Valaisan, et au N. par l'Aar et la Simme, puis par le cours moyen de la Sarine, se développe l'Oberland bernois, aux magnifiques

se restreint aux fonds de val-
l'altitude et pas trop élevée pour em-
des céréales. L'industrie ne comprend
la vente, que des scieries mécani-
la fabrication des objets jouets, etc.) en bois, et, à
la petite horlogerie, une des industries natio-
Elle a été par contre dans la Suisse septentrio-
mieux arrosée, plus chaude, l'agri-
culture, par suite de l'altitude et la nature du sol
possède à un haut degré de perfection. Entre
et le Jura, dans les cantons de Thurgovie,
Soleure, Berne, Fribourg, de vertes plaines
ne craignent point de rivales sous le rapport
gement agricole et de la fécondité. Souvent,
dans la vallée de la Thur, la terre donne
deux récoltes, grâce aux arbres fruitiers qui, parfois en
forêts, couvrent les champs. Dans les vallées
plus chaudes, abritées du vent du nord, la vigne
donne, et les cantons de Saint Gall, Thurgovie, Argovie,
Neuchâtel, Genève, Vaud et Valais produisent des
estimés. Pourtant, au total, la Suisse ne produit
guère en céréales blé, seigle, maïs, etc.) que les quatre
cinquièmes de sa consommation totale, et elle reste de
plus en plus tributaire de l'étranger, particulièrement de la
France, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie.

Ainsi la partie septentrionale et nord-occidentale
de la Suisse, qui est, au point de vue industriel, la partie
la plus importante. Les ressources minérales du pays sont relative-
ment peu diverses. Les produits minéraux tels que l'argent,
le cuivre, le plomb, le fer, que l'on trouve aux abords du
Rhin et de l'Aar, sont en petite quantité. On y exploite
des minerais de fer excellent, et, dans le Valais, une mine
de nickel. La Suisse possède en abondance de beaux mar-
bres, de l'albâtre, des pierres meulières et calcaires, de
l'ardoise, des cristaux, etc. Les salines de Bex, Augst,
Schweizerhall et de Rheinfelden, près de Bâle, sont acti-
vement exploitées. Mais la houille est peu abondante. Par
contre, les rivières qui descendent du front septentrional
des Alpes fournissent largement la force motrice dont
l'industrie a profité. Grâce à cette houille blanche se sont
développées les filatures et les tissages de Zurich, Berne,
Bâle, Ragatz, etc., la fabrication des soieries, des draps, des
mousselines, des étoffes de coton, des rubans de soie, etc.,
qui ont fait la grande prospérité industrielle de la Suisse
du Nord, particulièrement dans la branche des soieries.
L'industrie horlogère est très répandue à l'O. du lac de
Neuchâtel (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Saint-Imier) et
dans le Jura même. C'est ainsi que la Suisse qui doit im-
porter de l'étranger, outre certaines matières d'alimen-
tation, les matières premières de son industrie, soies
grèges, coton, etc., et la houille, exporte surtout des pro-
duits manufacturés (filés de coton, soieries, horlogerie,
fromages, etc.). Le commerce est favorisé par le nombre
et l'excellence des routes, l'aménagement des principales
rivières, et surtout le percement de voies ferrées qui tra-
versent les Alpes, font du pays suisse une des grandes
régions de passage de l'Europe; les principales sont : la
ligne du Saint-Gothard (Lucerne-Milan) et celle du Sim-
plon, Berne à Turin.

Enfin, la grande industrie de la Suisse est l'industrie de
l'étranger. Nul pays en Europe n'est plus assidûment vi-
sité par les touristes de tous les pays et à meilleur titre.
La Suisse mérite vraiment sa renommée par le nombre et
l'excellence de ses stations thermales, par la beauté de
ses sites, dont les plus célèbres se trouvent aux abords
du lac Léman, des lacs de Brienz, de Thun, des Quatre-
Cantons, de Zurich, etc., par la pureté de son air et
l'excellence thérapeutique de son climat, enfin par le souci
de la propreté et du bien-être matériel qui préoccupe par-
tout ses habitants.

III. Géographie politique. — *Constitution fédérale.* D'après la constitution du 29 mai 1874, amendée à diverses reprises, notamment en 1891, la Suisse est une Confédération de 22 cantons souverains, groupés pour assurer l'indépendance nationale et protéger la liberté des citoyens. La Confédération a seule le droit de déclarer la guerre ou la paix, de conclure des alliances ou des traités. Elle fixe le droit civil et criminel, émet les monnaies, arrête les poids et mesures, administre les postes et télégraphes, les douanes. L'Assemblée fédérale, ou Corps législatif, comprend deux Chambres : le *conseil national* et le *conseil des États*. Le premier (167 membres) est élu au suffrage universel direct à raison d'un député par 20.000 habitants. Tout canton ou demi-canton élit un député au moins. L'âge de l'électorat est de vingt ans; sont éligibles les électeurs laïques. Le conseil est renouvelé intégralement tous les trois ans. Le conseil des États (44 membres) est formé de 2 délégués par canton, 1 par demi-canton, nommés dans les formes et pour le délai réglés par la loi cantonale. L'Assemblée fédérale tient deux sessions ordinaires par an, à Berne; elle ne se réunit en séance plénière que pour élire les membres du conseil et du tribunal fédéraux et pour exercer le droit de grâce. L'autorité exécutive est confiée au conseil fédéral, que composent sept membres élus tous les trois ans, par l'assemblée générale, parmi les citoyens suisses éligibles au conseil national. L'un d'entre eux désigné chaque année par l'assemblée, exerce les fonctions de *président de la Confédération helvétique*, un autre celles de vice-président du conseil fédéral. Ils doivent appartenir à des cantons différents. Ils ont voix consultative dans les deux chambres, peuvent y présenter des rapports et y être interpellés. Ils se partagent les départements ministériels : affaires extérieures, intérieur, justice et police, affaires militaires, finances et douanes, commerce, industrie et agriculture, postes et chemins de fer. Le président du conseil fédéral dans son département. Ils peuvent être mis en accusation par l'assemblée générale et jugés par le tribunal fédéral. Le peuple intervient en matière constitutionnelle et législative par le droit d'initiative et de sanction. D'une part, 50 citoyens peuvent proposer un amendement à la constitution ou à une loi ou arrêté d'ordre législatif ou général. Si les Chambres sont en désaccord sur cette mesure, le peuple est consulté, et son vote favorable, entraîne le renouvellement de l'Assemblée fédérale, qui discute et vote à son tour. D'autre part, tout amendement à la constitution proposé par l'Assemblée fédérale, est soumis au peuple, qui prononce à la double majorité des votants et des cantons. Toute loi, tout règlement fédéral d'une portée générale et non urgent peut être soumis à l'approbation du peuple si 30.000 citoyens ou huit cantons le demandent dans les quatre-vingt-dix jours de sa publication.

Constitutions cantonales. Les 22 cantons sont souverains et jouissent de tous les droits que ne leur a point enlevés la constitution fédérale. Ils sont tenus de demander à la Confédération la garantie de leur constitution, qui doit être républicaine, acceptée par le peuple et toujours revisable. La Confédération n'intervient, pour apaiser des troubles, que sur requisition des cantons ou en cas d'extrême péril. Les constitutions cantonales se ramènent aux trois types suivants : 1° *démocratie directe.* Les citoyens s'assemblent en plein air (*landsgemeinde*) à date déterminée pour voter les lois et élire un conseil de gouvernement ou *landrath*, que préside le *landamman*. Tel est le régime d'Uri, Glaris, des deux Appenzell et des deux Unterwalden; 2° *démocratie représentative.* Le pouvoir législatif est confié à un grand conseil élu par les citoyens, l'exécutif à un conseil d'État nommé par le grand conseil ou par le peuple. Les lois peuvent être soumises à la ratification du peuple, si un certain nombre de citoyens le demandent : telle est la constitution de Bâle-Ville, Schaffhouse, Saint-Gall, Vaud, Fribourg (où le *referendum* n'est admis qu'en matière constitutionnelle) et de Genève, Zug, Tessin, Neuchâtel. la représentation proportionnelle fonctionne dans ces quatre derniers cantons; 3° *démocratie mixte.* La loi est élaborée par un grand conseil sur son initiative ou sur l'initiative d'un certain nombre de citoyens (1.500 à 5.000 suivant les cantons). Elle est nécessairement soumise à la sanction du peuple. Le conseil d'État veille à son exécution. Ainsi procède-t-on à Zurich, Argovie, Thurgovie, Grisons, Schwyz, Soleure, Bâle-Campagne, Berne, Valais (pour les lois de finances). Le canton suisse est divisé en districts qu'administrent un conseil élu et un préfet désigné par l'autorité cantonale ou par le peuple; le district est formé de communes gérées par un conseil municipal et un maire (syndic ou président).

Justice. En matière fédérale, la justice est rendue par le tribunal fédéral, qui siège à Lausanne. Les membres (16) et suppléants (9) en sont nommés, de six ans en six ans, par l'Assemblée fédérale, parmi les citoyens éligibles au conseil national. Ce tribunal connaît : 1° quant au droit public, des conflits de compétence entre les autorités fédérales et cantonales, des différends entre les cantons, des recours pour violation des droits constitutionnels des citoyens; 2° quant au droit civil, des litiges entre la Confédération et les cantons, des litiges des cantons entre eux, des litiges entre la Confédération et les cantons d'une part et les corporations ou particuliers d'autre part dans les cas prévus par la loi, des litiges dont les parties s'accordent à le saisir, si l'objet contesté présente une valeur suffisante; 3° quant au droit pénal, des cas de haute trahison envers la Confédération ou de révolte contre les autorités fédérales, des crimes et délits politiques commis dans les cantons au cours de troubles ayant occasionné l'intervention fédérale armée, des infractions relevées à la charge des fonctionnaires par les autorités fédérales; au criminel, un jury est appelé à statuer sur les faits; ce jury est élu par le peuple suivant les règles admises pour les élections au conseil national. *En matière cantonale,* la justice est rendue par les tribunaux qu'instituent librement les cantons. Dans les grands cantons existent une magistrature de paix, un tribunal de district et un tribunal d'appel ou cantonal. Les juges sont élus par le peuple, ou par le grand conseil, qui nomme toujours les membres du tribunal d'appel. Dans les petits cantons, les attributions judiciaires sont confiées aux autorités administratives, ou à des magistrats spéciaux.

Cultes. Les Suisses appartiennent aux religions catholique (4/10) et réformée (6/10). Les protestants occupent les cantons de Vaud, Neuchâtel, Bâle-Ville, Zurich, Schaffhouse, Rhodes-Extérieures d'Appenzell, Glaris, Grisons. Ils ont une faible majorité dans ceux de Genève, Berne, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie, Saint-Gall. Les catholiques sont groupés dans le Valais, le Tessin, Unterwalden, Schwyz, Uri, Rhodes intérieures d'Appenzell, Lucerne, Zug et Fribourg. Ils sont placés sous la juridiction de cinq évêques, résidant à Sion, Fribourg, Soleure, Saint-Gall et Coire, qui relèvent directement de Rome. Le Tessin, détaché en 1859 de l'évêché de Côme, possède un administrateur apostolique, fixé à Lugano. Les rapports des Églises et de l'État varient de canton à canton. C'est en effet l'autorité cantonale qui, librement, les règle.

IV. Histoire. Dès la période préhistorique, cette région du monde était peuplée, comme en témoignent les débris trouvés dans les cavernes; mais on a des données plus précises sur une autre population qui habita la contrée après la disparition du renne, c'est celle des lacustres. Des restes nombreux de leurs habitations, de leurs outils ont été trouvés dans la plupart des lacs suisses (Neuchâtel, Bienne, Morat, Zurich, Constance, etc.). De quelle race étaient ces lacustres? C'est là un point sur lequel la lumière n'a pas été faite. Descendaient-ils des Finnois ou des Ibères comme on l'a prétendu, c'est ce qu'on ne saurait affirmer, mais il paraît certain que ces lacustres furent exterminés par une peuplade celtique, les Helvètes, peu civilisés, mais habitués à la guerre, et qui se mêlèrent aux luttes des Romains contre les Barbares. Quoi qu'il en soit, l'époque historique de l'Helvétie ne commence guère que vers la fin du IIe s. av. J.-C. En 58 av. J.-C., une tentative d'émigration fut repoussée par César. En 57, la Suisse, sauf la Rhétie, qui résista encore quarante ans, fut réduite en province romaine. Au moment des invasions, les Alamans s'établirent à l'Est et les Burgondes dans la Savoie. Le christianisme y fit de rapides progrès, surtout sous la domination des Francs, grâce aux prédications de moines éloquents comme Colomban et à la fondation de nombreuses abbayes, dont la plus célèbre est celle de Saint-Gall. Après la décomposition de l'empire carolingien, la Suisse suivit en partie les destinées du royaume de Bourgogne et passa sous la domination de l'empereur d'Allemagne, Henri II (1032). Elle fut ensuite administrée par les comtes de Zæhringen, qui firent construire des villes, des monastères et prodiguèrent les franchises municipales. L'anarchie qui suivit l'extinction de cette famille (1218), marquée par les luttes des comtes, des abbés et des villes, déjà importantes de Berne, Bâle et Zurich, permit à Rodolphe de Habsbourg, empereur en 1273, de se rendre maître de la Suisse presque entière. Les libertés des cantons, c'est-à-dire le droit que possédaient les hommes libres de se réunir en assemblées (*Landsgemeinde*), se trouvèrent

bientôt menacées. Les cantons forestiers (*Waldstætten*), Uri, Schwyz et Unterwalden, signèrent à Brunnen (1291) un traité de défense mutuelle, qui fut l'origine de la Confédération helvétique, qu'on a longtemps fait remonter, à tort, à la conjuration solennelle du Grütli et à Guillaume Tell, dont l'histoire est une légende scandinave. Les libertés suisses, acceptées par Henri VII (1313) furent de nouveau compromises après l'élection de Frédéric le Beau, que les cantons avaient refusé de reconnaître. La victoire des confédérés à Morgarten sur l'armée d'Autriche (1315), fut bientôt suivie du renouvellement de la Ligue, dans laquelle entrèrent Lucerne (1332, Zurich (1351), Glaris, Zug (1352), et Berne (1353). La Confédération des huit cantons était formée. Reconnue en 1361 par l'empereur Charles IV, elle s'affranchit définitivement du joug de l'Autriche après les victoires de Sempach (1386) et de Nicfeld (1388) et la signature d'une trêve de cinquante ans (1412). Très indépendantes les unes des autres, malgré le lien de la diète fédérale, les villes suisses profitèrent de leur liberté pour s'enrichir et s'agrandir. Les ambitions rivales de Schwyz et d'Uri provoquèrent une guerre civile (1440) et l'intervention de l'empereur Frédéric III et du dauphin, le futur Louis XI, qui signa, en 1453, un traité d'amitié perpétuelle avec les Suisses. Ceux-ci qui, dans l'intervalle, s'étaient agrandis de l'Argovie et de la Thurgovie, menacés par la politique conquérante du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, formèrent avec les villes d'Alsace et l'empereur, une ligue offensive, et envahirent le pays de Vaud et la Franche-Comté. Les victoires de Granson et de Morat (1476) sur le Téméraire affirmèrent leur supériorité militaire. Mais le pays était déchiré par les rivalités intestines. L'empire crut le moment favorable pour rétablir sa domination, mais les Suisses refusèrent de se soumettre à la juridiction de la Chambre impériale et d'entrer dans les cercles administratifs créés par l'empereur Maximilien. Après la guerre de Souabe (1499), favorable aux Suisses, le traité de Bâle (1499), consacra l'indépendance de la Confédération qui, par suite de l'adhésion de Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffouse, Appenzell, comprenait alors treize cantons, sans compter les alliés et les terres sujettes. A la fin du XVe siècle, l'habitude des Suisses de prendre du service dans les armées étrangères les entraîna à jouer un rôle actif dans les guerres d'Italie. Hostiles à la France, qui n'avait pas rempli envers eux ses engagements pécuniaires, alliés du duc de Milan et vainqueurs des Français à Novare (1513), ils ne purent cependant réussir à prendre Dijon et, après leur défaite à Marignan (1515), ils durent signer avec François Ier la paix perpétuelle de Fribourg (1516), qui les obligeait à fournir aux Français un contingent de 6.000 à 16.000 hommes. Au XVIe siècle, l'histoire intérieure de la Suisse est étroitement mêlée à celle de la Réforme. Les prédications de Zwingle, à Zurich, en répandant les nouvelles idées religieuses qui gagnèrent Bâle, Saint-Gall, Berne en 1527, provoquèrent l'opposition des cantons du centre (Uri, Schwyz, Unterwald, Lucerne, Zug). La lutte des cantons protestants contre les cantons catholiques alliés à l'Autriche, se termina, après la défaite des protestants à Cappel (1531), où Zwingle fut tué, par un traité de paix, qui proclamait la liberté de conscience, mais consacrait la division religieuse des cantons. La propagande de Farel dans le pays de Vaud et de Calvin à Berne assura le triomphe du protestantisme, malgré la réaction catholique, dont le centre fut Lucerne. Après les agitations qui suivirent (au début du XVIIe s., les compétitions européennes au sujet des Grisons et de la Valteline, la Suisse prit définitivement sa place en Europe par la reconnaissance diplomatique de son indépendance (traité de Westphalie (1648)) et l'alliance avec Louis XIV (1663). Pendant que la Suisse suivait le mouvement général de progrès intellectuel, au XVIIIe siècle, avec Rousseau, Euler, Gessner, etc., elle avait à souffrir de son organisation fédérale qui entraînait de fréquentes guerres civiles. La lutte des oligarchies urbaines et des démocraties rurales prépara la Suisse à subir l'influence du mouvement révolutionnaire. Pour jouir des nouveaux droits politiques, Porrentruy, incorporé à la France en 1793 ; la vallée de la Valteline, en 1797, Mulhouse, annexée en 1798, se détachèrent de la Confédération. La propagande républicaine de P. Ochs et de F.-C. La Harpe, l'insurrection des pays soumis, permirent aux Français d'intervenir. La prise de Berne fut suivie de la proclamation de la République helvétique (1798), qui fut reconnue par tous les cantons après la résistance acharnée de quelques-uns, comme Schwyz. C'était le prélude de l'annexion, qui fut proclamée par le Directoire. Les révoltes, les opérations des armées française et austro-russe, qui se livrèrent de sanglants combats autour de Zurich, provoquèrent des troubles, puis une insurrection générale. L'intervention de Bonaparte aboutit en 1803 à la signature de l'acte de médiation, qui rétablissait l'ancienne Confédération des treize cantons, auxquels s'ajoutaient les cantons nouveaux de Saint-Gall, des Grisons, de l'Argovie, de la Thurgovie, du Tessin et de Vaud. Pendant la domination napoléonienne, la Suisse fut étroitement soumise à la politique française et prit part aux guerres de Napoléon. Après la chute de l'Empire, un nouveau pacte proclamé à Zurich en 1815, remplaça l'acte de médiation. Avec le Valais, Neuchâtel, Genève, le nombre des cantons était porté à vingt-deux. Le canton de Berne s'augmentait de l'évêché de Bâle. La Suisse n'échappa pas à la réaction imposée à l'Europe par la Sainte-Alliance. Après 1830, la revision, dans un sens libéral, de la constitution de plusieurs cantons, fut suivie d'une inutile tentative de revision de la constitution fédérale, qui fut gravement compromise par la querelle du *Sonderbund*. La suppression des couvents du canton d'Argovie irrita les cantons catholiques. L'influence des jésuites à Lucerne exaspéra les protestants. L'impuissance de la diète fédérale à imposer son autorité permit à sept cantons, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zug, Fribourg, le Valais de former une ligue défensive (1845-1846). Grâce aux radicaux genevois, la diète proclama l'illégalité de ce pacte. Devant la résistance du Sonderbund, il fallut avoir recours aux armes. L'armée fédérale, commandée par le colonel Dufour, enleva Fribourg, Zug, Lucerne, chassant devant elle l'armée du Sonderbund, qui dut s'avouer vaincue. La pacification fut relativement rapide. La constitution de 1848, complétée par celle de 1874, fit désormais de la Suisse un État fédératif décentralisé. (V., plus haut, CONSTITUTION.) Le conflit avec la Prusse au sujet de Neuchâtel (1856), qui avait secoué en 1848 la domination prussienne, ne réussit pas à troubler la paix ; ce fut à Genève que fut signée la convention internationale de la Croix-Rouge. A la fin du XIXe siècle, l'histoire de la Suisse fut marquée par l'extension des prérogatives populaires.

— BIBLIOGR. : Jean de Muller, *Histoire de la Suisse* continuée jusqu'au 15e volume ; Vuillemin, *Histoire de la Confédération suisse* Lausanne, 1881 ; *Mémoires et documents de la Société de la Suisse romande à Lausanne* ; Daendliker, *Geschichte der Schweiz* Zurich, 1895.

V. ARMÉE. — *Commandement*. En temps de paix, les affaires militaires de la Confédération sont dirigées par le département militaire fédéral, dont le président est l'un des membres du conseil fédéral. En temps de guerre — ou même en cas de mobilisation — le commandement suprême est confié à un général choisi par le conseil fédéral.

Recrutement. Tout citoyen suisse doit, en principe, le service militaire ; en sont seuls dispensés les fonctionnaires indispensables de la Confédération et des cantons.

Le service actif consiste, pour chaque homme, en un premier passage par les troupes, dit *école des recrues*, suivi de plusieurs autres, dits *écoles de répétition*, dont la participation aux manœuvres d'automne fait partie. L'instruction est donnée par les cadres, mais sous la direction d'officiers spéciaux, dits officiers d'instruction.

Chaque année, deux corps d'armée ont des écoles de répétition ; dans l'un, elles ont lieu à part pour les différentes unités ; l'autre est réuni en entier et les écoles ont lieu sous la forme de manœuvres d'automne.

Formation des cadres. Les sous-officiers sont formés dans les écoles de sous-officiers dont les cours durent de 4 à 6 semaines, suivant les armes. L'école des officiers varie de durée selon les armes et les grades.

Composition de l'armée. Les hommes astreints au service sont répartis, d'après leur âge, entre deux catégories générales, dont l'une, dite *l'élite*, comprend ceux de 20 à 32 ans, et l'autre, la *landwehr*, comprend ceux de 33 ans jusqu'à 44. Enfin, en dehors de l'élite et de la landwehr, l'armée fédérale compte un troisième élément : le landsturm, où doit servir, depuis 17 ans jusqu'à 50 accomplis, tout citoyen suisse qui n'appartient ni à l'élite ni à la landwehr.

Troupes de campagne. Les troupes de campagne se composent de l'élite et de l'infanterie de la landwehr du premier ban, cette élite et cette landwehr formant chacune des unités spéciales. C'est ainsi que sont constitués les quatre corps d'armée formant huit divisions.

Troupes de forteresse et garnison de sûreté. Elles comprennent : 1° le corps du Saint-Gothard ; 2° le corps de Saint-Maurice, composés tous deux de détachements de toutes armes.

Troupes en dehors des grandes formations. Elles sont destinées soit à renforcer au besoin les corps de l'armée de campagne, soit à l'attaque et défense de positions fortifiées, soit comme troupes d'étapes. Elles comprennent, dans l'élite : comme artillerie, 1 régiment de montagne à 4 batteries et 4 colonnes frontières, plus 4 groupes d'artillerie de position contenant ensemble 18 batteries ; comme génie, 1 bataillon des chemins de fer, 9 régiments formant 27 bataillons et 4 bataillons de chasseurs appartenant au deuxième ban ; comme cavalerie : 24 escadrons de dragons et 12 compagnies de guides non montés ; comme train, 4 parcs de dépôts. 9 compagnies, 8 détachements ; comme génie, 11 compagnies de sapeurs, 2 sections de ponts, 2 compagnies de télégraphistes, 1 compagnies de chemins de fer ; etc.

Landsturm. Il est organisé en landsturm armé et non armé. Le premier est constitué en compagnies et bataillons d'infanterie et groupes de canonniers. Le landsturm non armé compreend d'abord des compagnies et bataillons de pionniers, destinés à être employés dans l'exécution des travaux de défense. Le reste du personnel a pour destination de fournir des auxiliaires aux services de santé, des transports, des vivres, de l'administration, etc.

Mobilisation. Cette organisation permettrait de mobiliser des forces dont le total s'élèverait : pour l'élite, à plus de 150.000 hommes et pour la landwehr à près de 90.000.

La mobilisation comporte la désignation d'un *général*, qui conserve ensuite ce titre après la guerre. Mais, en dehors de ce cas, il n'existe pas, dans l'armée suisse, de titre supérieur à celui de colonel.

Armement. L'infanterie est armée du fusil Rubin-Schmidt, mod. 1889-1896 du calibre de 7^mm^,5.

L'artillerie a des canons de campagne système Krupp, du calibre de 8^cm^,4 ; les canons de montagne sont de 7^cm^,4.

VI. LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE. — *Linguistique*. On parle en Suisse trois langues littéraires : le français, l'allemand et l'italien, et un grand nombre de dialectes gallo-romans, allemands, italo-romans et rhéto-romans. Le domaine occupé par le français littéraire et les dialectes gallo-romans est délimité à l'E. par une ligne qui part des sources de l'Ill et passe à Laufon, fait un crochet à l'E. dans le canton de Soleure, descend à l'O. à travers le canton de Berne jusqu'au lac de Bienne, longe le lac de Morat, traverse le canton de Fribourg et le mont de la Berra, puis la partie sud du canton de Berne. Elle pénètre dans le Valais par le Wildstrubel, passe au-dessus de Sierre, rencontre le confluent du Rhône et de la Viège, remonte celle-ci jusqu'au col du Valais et rejoint la frontière politique de l'Italie. Les parlers populaires de la Suisse française sont des dialectes provençaux. — L'italien et ses dialectes occupent le Tessin et une partie des Grisons. — Les dialectes rhéto-romans forment un groupe compact sur le Rhin antérieur et postérieur, dans l'Engadine et dans la vallée du Munster. — L'allemand, la langue dominante, est parlé par plus de 70 p. 100 de la population, tandis que le français ne représente guère que 22 p. 100, l'italien 5,3 p. 100 et le rhéto-roman 1,3 p. 100 du nombre total. L'allemand tend même à faire des progrès sur le français. Les dialectes allemands de la Suisse se rattachent au haut alaman. On les a divisés en deux groupes, oriental et occidental, qui se distinguent par les finales des personnes du pluriel du présent de l'indicatif, terminées toutes en *-ed* dans les dialectes orientaux.

— BIBLIOGR. : Zimmerli, *La Frontière linguistique franco-allemande en Suisse* Bâle, 1895 ; *Archives d'ethnographie suisse* Zurich, 1897 et suiv.

— *Littérature*. A prendre les mots dans un sens rigoureux, la littérature « suisse » ne peut être que celle des parlers propres à la Suisse. Les dialectes italiens de la Suisse n'offrent guère d'intérêt. Les dialectes gallo-romans de la Suisse française ont une littérature populaire assez maigre et encore peu étudiée ; mais, parmi les dialectes rhéto romans, l'engadin a une existence littéraire. Nous possédons en cette langue des chants populaires et un drame religieux composé au XVIe siècle, *l'Histoire du brave et pieux Tobie*. Au XIXe siècle [illegible] a eu son poète, C[illegible]ras, mort en 1[illegible] la gloire de [illegible]er par [illegible]x. Les Ca[illegible]es, variétés [illegible] l'alaman. [illegible]vés, le parler [illegible]e Lavern a été [illegible]par Hartmann, [illegible] de Berne par [illegible] Zurlauben, par Uffleri, Ith, Meyer-Merian, R. Wyss [illegible]par J. Fischer, Tobler [illegible]e par A. Senn [illegible]er, Carnot [illegible]el, Sutz [illegible]e Sprecher par J. [illegible] Appenzell par J. Merz, etc. La [illegible]e Lombarde, Alpes Appenzelloises (1812-1[illegible] a produit [illegible]nt, romancier populaire, [illegible]rolt, [illegible]politique de la Suisse, [illegible]. Les parlers [illegible]ouvrent [illegible]ent encore par [illegible]ps [illegible]partient à la littérature [illegible]. Depuis [illegible]es Suisses [illegible]ont [illegible]a. [illegible] Meyer-[illegible]ait rappeler [illegible]c [illegible] Zurichois Bodmer et Breitinger, [illegible]es [illegible]es, [illegible]es, [illegible]es,

...né à Berne en 1[illegible] ... dans la Suisse ... de Berne a de ... sculptures dues à ... le Breton, Simon Gen..., Alexandre Trippel, ... Ringler de Lucerne, Robert Dorer, Christian Wenger, H. Imhof, d'Uri, etc. A l'hôtel ... Soleure, on voit plusieurs ouvrages d'Egide Sadeler. Les statues de Calvin, de Luther et de ... ornent la chaire de l'église de Schwyz, ... par les frères Orelli, le Locarno. Des ... Meun, de Hum, dit Futing, et de Dorat au musée de Genève.

... du moyen âge catholique. Les ... existaient encore dans une foule d'églises ... Le château d'Unspunnen, construit au ... et dont les Habsbourg, qui date du XIe, n'offre maintenant que des ruines ; mais celui de Wuffens, ... la construction en brique est attribuée à la reine ... est encore de ses hautes murailles les colosses qui dominent Morges, le château d'Yverdon, fondé en 11... par Conrad de Zæhringen et agrandi en 1260 par ... de Savoie, est toujours flanqué de ses quatre tours ; ... de Chillon, que le même Pierre de Savoie fit élever, ... des édifices les plus pittoresques des bords du ... Du château d'Ouchy, construit vers 1710 par ... Lamy de Dornach, il ne subsiste qu'une tour ... et le château de Glérolles, l'ancienne habitation ... des évêques de Lausanne, est en fort mauvais état ; ... le château épiscopal de Lausanne, construit au XVe siècle, ... aujourd'hui le conseil d'État du canton, et l'on ... encore admirer l'aspect imposant du château du ... fondé en 1261 par le baron Ebald de Mont-Vieux.

... plus vieille église de la Suisse est la cathédrale de ..., bâtie, suivant la tradition, sur l'emplacement d'un ... romain détruit au IIIe siècle ; on attribue à l'évêque ..., mort en 773, la partie la plus ancienne, qui appartient incontestablement au style roman. Citons encore : la cathédrale de Zurich, construite du Xe au XIIe siècle, dans le style byzantin ; les cathédrales de Payerne et de Neuchâtel, fondées vers la fin du Xe siècle par la reine Berthe ; la cathédrale de Genève, fondée à la fin du Xe siècle par Conrad le Pacifique, et qui fut terminée en 1124 ; la cathédrale de Schaffhouse, qui date du XIe siècle ; l'église de Saint-Jean, dans la même ville, a été bâtie en 1120 ; l'église de Saint-Pierre, à Lucerne, du XIIe siècle ; la cathédrale de Lausanne, fondée en l'an 1000 par l'évêque Henri, reconstruite au XIIIe siècle et consacrée, en 1275, par le pape Grégoire X, en présence de l'empereur Rodolphe, refaite en partie au XIIIe siècle et restaurée au commencement du XVIe. La cathédrale de Fribourg, fondée en 1183 par Roger, évêque de Lausanne, n'a été terminée qu'en 1500 ; l'église Notre-Dame, dans la même ville, du commencement du XIIIe siècle ; l'église de Romont, construite par les barons de Vaud et achevée en 1296. Au XIIIe siècle appartiennent encore les églises du Fraumunster et des Prédicateurs, à Zurich ; le couvent des dominicaines de Saint-Pierre, à Schwyz ; le château de Neuchâtel, etc. La cathédrale de Bâle, bâtie en pierres rouges, est un des rares monuments de la Suisse qui datent du XIVe siècle. L'hôtel de ville de Berne a été bâti de 1406 à 1416 ; la cathédrale, commencée en 1421 par Matthieu Ozinger, de Strasbourg, et continuée par son fils Vincent jusqu'en 1446, a été achevée en 1502 par Etienne Abrigger. Du XVe siècle datent encore le temple de Lausanne, fondé en 1412 par le pape Félix V, la cathédrale de Vevey (1458), l'église de Nyon (1471), le pont de Saint-Maurice sur le Rhône (1482), les curieuses fontaines de Lucerne, etc.

Le style ogival persista en Suisse, surtout dans les cantons voisins de l'Allemagne, longtemps après l'apparition en Italie et en France du style de la Renaissance. Les tours de l'église Saint-Léger, à Lucerne, qui datent de 1506 ; l'hôtel de ville de Bâle (1508), l'hôtel de ville de Fribourg (1511), le portail de la cathédrale de Lausanne sont des constructions gothiques. Le château de Coppet, bâti au XVIe siècle, le château de Romont, fondé au Xe siècle, mais reconstruit en grande partie de 1577 à 1580, le collège académique de Lausanne (1587) offrent également plus de caractères de l'ancien style que du nouveau. Au XVIIe siècle, les plus importantes constructions sont les collèges et églises fondés par les jésuites à Brigue, dans le Valais, en 1662, à Lucerne en 1676, et à Soleure, en 1689. L'hôtel de ville de Zurich est de la même époque. Le XVIIIe siècle a vu s'élever les vastes bâtiments du couvent d'Einsiedeln (1701-1751), le Grand-Grenier (1711-1716) et l'église du Saint-Esprit (1722), à Berne ; l'hôpital (1734) et l'hôtel de ville (1... de Vevey ; l'église de Saint-Gall (1755) ; le péristyle grec de la cathédrale de Genève, construit en 1749 par l'architecte italien Alfieri ; l'église de Saint-Ours, à Soleure (1762-1822), et l'église de Schwyz (1769-1774), qui sont au nombre des plus remarquables monuments de la Suisse, l'hôpital cantonal de Lausanne (1766) ; l'hôtel des Monnaies, à Berne (1789-1793), etc.

A la fin du XIXe siècle, un grand nombre de villes suisses se sont enrichies de monuments neufs, d'un style un peu hybride, mais opulent et imposant. Des musées ont été construits, spacieux et riches (Neuchâtel, Berne ; ... d'enseignement supérieur (Berne, Zurich) ; ... poste, qui sont de véritables palais (Neuchâtel, Lausanne, Berne, Zurich, Genève ; des théâtres (... Genève, tout ce mouvement d'architecture moderne a ... les ... venus à l'extérieur.

Musique. Au moyen âge, la musique sacrée était fort ... les monastères de Saint-Gall, d'Einsiedeln, de Muri, de Zurich. La Réforme sembla ... lui faire tort en interdisant l'emploi de l'orgue ..., mais cette mesure fut rapportée des ... Le réformateur Zwingle composa lui-même des ... Les Français Guillaume Franc et ... allèrent à Genève régler et enseigner la ... psaumes. Les complaintes, les chansons populaires furent très cultivées. Le XVIe siècle ... en musicien Henri Loriti, dit Glarean, ... le XVIIe siècle, où l'on ne trouverait guère à citer ... de valeur, vit se former à Winterthur, ..., à Zurich, etc., ces *collèges musicaux*, où ... amateurs, qui devaient prendre ... grand développement. Au XVIIIe siècle ... véritablement nationale se révèle dans ... chansons de Jean-Louis Steiner ... Zurich, ... Schmidli et de son élève Egli, et encore de Wa... Ort, Gresio, Albertin, Bachofen, Breuter, Félix H... Le Genevois J.-J. Rousseau inventa un système d'écriture musicale et composa un *Dictionnaire de musique*. Pestalozzi n'oublia pas dans ses préoccupations pédagogiques l'enseignement du chant. Ses idées sont répandues au XIXe siècle par Jean-Georges Naegeli, qui fonde l'Association suisse pour le progrès de la musique ; par Michel Traugott Pfeiffer. Un certain nombre de musiciens nés en Suisse sont allés exercer leurs talents hors de leur pays natal : comme Nedermeyer, le pianiste Sigismond Thalberg ; Bovy, dit Lysberg, qui écrivit des œuvres pour piano. La musique vocale est représentée dans ce siècle par les œuvres de Frédéric-Théodore Fröhlich, Ferdinand Huber, Karl Attenhofer, Ignaz Heim, Zwyssig, Baumgartner, Frédéric Hegar, Karl et Edouard Munzinger. Hans Huber, de Bâle et Jaques-Dalcroze se sont distingués dans l'opéra et le lied. Citons encore J. et Em. Lauber, Gustave Doret, Otto Barblan, Henri Plumhof, C. Angerer, Hugo de Senger, Willy Rehberg. Le goût des Suisses pour la musique se traduit par le nombre toujours croissant des sociétés vocales et instrumentales qui ne cessent de se produire dans les concours et les concerts. Les étrangers sont à même d'apprécier encore aujourd'hui les vocalises des yodleurs montagnards et les formes variées qu'a prises dans les différentes régions de la Suisse le vieux ranz des vaches. Le peuple reste fidèle à cette mélodie et la préfère à l'hymne national officiel : *Rufst du mein Vaterland*, qui se chante sur l'air du *God save the King*.

— Biblioge. : A. Soubies, *Histoire de la musique : Suisse* (Paris, 1899).

Suisse saxonne (en allem. *Sächsische Schweiz*), contrée montagneuse de l'Allemagne, qui s'étend dans la Saxe royale sur les deux rives de l'Elbe depuis Pirna et déborde sur la Bohême jusqu'à Tetschen. Elle est surtout constituée par un massif (*Elbsandsteingebirge*) dans lequel l'Elbe et ses affluents latéraux ont creusé des gorges pittoresques qui lui ont valu son nom.

suisserie (*i-se-rî* n. f. Logement d'un suisse d'hôtel.

Suissesse (*i-sèss*), femme qui est née en Suisse. V. Suisse (n. du peuple).

suit (*si-out'* — mot angl.) n. m. Vêtement complet.

suit (*su-i*) n. m. Cout. anc. Obligation d'assister aux plaids du seigneur.

suite (du lat. pop. *sequita* ; de *sequi*, suivre) n. f. Ensemble de ceux qui suivent quelqu'un : *Le plus brave marchait hardiment, la* suite *avançait avec prudence.* ‖ Cortège qui accompagne quelqu'un pour lui faire honneur ; *La* suite *d'un prince.* ‖ Série de personnes qui se succèdent : *Une longue* suite *d'aïeux.* ‖ Autref. Action de suivre : *Des chiens courants qui font* suite.

— Ce qui vient après une chose déjà connue : *On voit des coquins triompher d'abord, mais il faut attendre la* suite. ‖ Continuation d'une œuvre écrite : « Vingt ans après » *forme la* suite *des* « Trois Mousquetaires ».

— Choses de même nature, rangées dans un certain ordre : Suite *de médailles, d'estampes, de gravures.* ‖ Réunion des gravures d'un ouvrage : *Une double* suite *sur japon, en deux états.*

— Succession, série de choses arrivées les unes après les autres et ayant entre elles quelque lien ou quelque rapport de nature ou de temps : Suite *d'événements.*

— Conséquence, résultat : *Les* suites *d'une maladie.* ‖ Exécution, achèvement : *Projet qui n'a pas de* suite.

— Temps qui suivent une époque déterminée : *De jeunes criminels deviennent, par la* suite, *d'honnêtes gens.*

— Ordre, liaison : *Propos sans* suite.

— Loc. div. *Carrosses de suite*, Carrosses à l'usage des domestiques chez un prince, un ambassadeur ou tout autre grand personnage. ‖ *Vin de suite*, Vin destiné à être servi sur la table des domestiques d'une maison.

— Loc. adv. *De suite*, A la file, les uns après les autres : *Manger douze huîtres* de suite. (En ordre, dans l'ordre : *Ranger des livres* de suite.) ‖ *Par suite*, Par une conséquence naturelle. ‖ *Tout de suite*, Sans délai : *Il faut que les enfants obéissent* tout de suite. (C'est une faute de dire *de suite* pour *tout de suite*.) — On dit aussi pour Successivement, tout d'une suite : *Imprimer un livre* tout de suite.

— Loc. prépos. *Par suite de*, En conséquence de. ‖ *A la suite de*, Dans le cortège de : *Être* à la suite *d'un prince.* ‖ Après : *Marcher* à la suite de *quelqu'un.* ‖ Comme conséquence de : *Partout où se trouve établi l'esclavage domestique, la polygamie marche* à sa suite. (Portalis.) ‖ *Être à la suite d'un tribunal*, Suivre une affaire devant un tribunal. ‖ *Être à la suite d'une affaire*, La poursuivre, en observer les détails.

— Dr. *Droit de suite*. Droit qui permet au créancier hypothécaire de suivre l'immeuble hypothéqué dans les mains de tout détenteur et d'exiger de celui-ci le payement de la somme due. ‖ En droit international, Droit que s'arroge un belligérant de poursuivre un navire sorti d'un port déclaré bloqué et de le capturer jusqu'au port de sa destination. ‖ *Faire suite*, Poursuivre en justice. (Vx.) ‖ *Meubles n'ont pas de suite par hypothèque*, Adage détourné de son sens primitif, qui signifie aujourd'hui que l'on ne peut hypothéquer les meubles.

— Dr. féod. *Droit de suite*, Droit en vertu duquel un seigneur pouvait réclamer son serf partout où il allait se réfugier.

— Mathém. Termes qui se succèdent suivant une certaine loi.

— Milit. *A la suite*, Situation d'un officier qui, se trouvant sans emploi de son grade, est rattaché pour l'administration à un corps de troupes.

— Méd. *Suites de couches*, Phénomènes qui se produisent après l'accouchement.

— Musiq. anc. Composition musicale comprenant plusieurs morceaux. ‖ Sonate : *Les* suites *de Hændel.*

— Techn. Opérations successives faites sur un même bain de teinture, dans le but d'obtenir des couleurs de plus en plus pâles. ‖ Colonne que forment des tuyaux de tôle emmanchés bout à bout et que l'on adapte à un poêle ou que l'on introduit dans une cheminée.

— Vénerie. *Faire une suite*, Suivre la voie d'un animal.

— Encycl. Musiq. Les premiers exemples de *suites* qu'on connaisse se trouvent dans les recueils de musique de luth du commencement du XVIe siècle. Elles comprenaient généralement quatre morceaux de danse de caractères différents, mais écrits dans le même ton, c'est-à-dire allemande, courante, sarabande et gigue. Plus tard


SUISSE
0 10 20 30 40 50 K
Chef-lieu de canton
Limite d'Etat
Limite de canton
Col et Sommet
Chemin de fer
Route carrossable
Sentier alpin
1428 Côte d'altitude
FRANCE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
ITALIE
SAVOIE
PIÉMONT
LOMBARDIE
TYROL
WURTEMBERG
BAVIÈRE
Sundgau
FORÊT NOIRE
Feld B.
Belchen
Mulhouse
Belfort
Vesoul
Besançon
Port s Saône
Lure
Champagney
Fontaine
Valdieu
Delle
Montbéliard
Morvillars
Allkirch
Huningue
St Louis
Bâle
Liestal
Aarau
Olten
Soleure
Weissenstein
Solothurn
Langenthal
Herzogenbuchsee
Sursee
Sempach
Lucerne
Lucerne Rig
Schwyz
Glaris
Altdorf
Sarnen
Stanz
Pilate
Berne
Neuchâtel
Fribourg
Lausanne
Morges
Genève
Thonon
Evian
Rolle
Nyon
Vevey
Montreux
Aigle
Martigny
Sion
Sierre
Brigue
Simplon
Zermatt
Weisshorn
Dent du Midi
Dent Blanche
Mont Cervin
Grand Combin
Mont Rose
Mont Blanc
Aiguille du Midi
Aiguille d'Argentière
Chamonix
Annecy
Aoste
Courmayeur
Grand St Bernard
Tournalche
Finsteraarh.
Jungfrau
Aletschhorn
Galenstock
St Gothard
Titlis
Uri Rothstock
Pilatus
Rigi
Zurich
Winterthur
Frauenfeld
Thurgovie
Schaffhouse
Constance
Lac de Constance
Rhin
Aar
Reuss
Limmat
Thur
Toss
Glatt
Linth
Sihl
Lac de Zurich
Lac de Neuchâtel
Lac de Thoune
Lac de Brienz
Lac des 4 Cantons
Lac de Zug
Lac de Wallenstadt
Lac de Walen
Lac de Brienz
Lac de Joux
Lac de Genève
Lac d'Annecy
Lac Majeur
Lac de Lugano
Lac de Como
Lac d'Orta
Lac de Varese
Appenzell
St Gall
Herisau
Santis
Churfirsten
Vaduz
Coire
Davos
Arosa
Tinzen
Albula
Rheinwaldhorn
Adula
Splügen
Bernardin
Tessin
Locarno
Bellinzona
Lugano
Como
Varese
Massif du Bernina
Alpes du Bergamasque
Alpes Rhétiques
Alpes de Glaris
Alpes Bernoises
Alpes Pennines
Alpes Lépontiennes
Alpes de Lugano
Alpes de l'Engadine
Chaîne du Jura
Noir Mont
Mont Tendre
Chasseron
Suchet
Creux du Van
Dent de Vaulion
Dôle
Chasseral
Mont Terrible
Le Lomont
Le Weissenstein
Le Suchet
Le Chasseron
Le Mont Tendre
Le Reculet
Le Crédo
Le Grand Salève
Le Petit Salève
Le Môle
Le Vanil Noir
Le Wildhorn
Le Grand Combin
Le Cervin
Le Mont Rose
Le Mont Blanc
Le Monte Rosa
Le Dom
Le Weisshorn
Le Finsteraarhorn
Le Jungfrau
Le Galenstock
Le Titlis
Le Tödi
Le Piz Linard
Le Piz Bernina
Le Piz Palü
Le Piz Roseg
Le Piz Languard
Le Piz Umbrail
Le Piz Sesvenna
Le Piz Lischana
Le Piz Buin
Le Piz Linard
Le Piz Kesch
Le Piz Julier
Le Piz Corvatsch
Le Piz Bernina
Le Piz Palü
Le Piz Roseg
Le Piz Languard
Le Piz Umbrail
Le Piz Sesvenna
Le Piz Lischana
Le Piz Buin



1. T[illegible] — 2. [illegible] — 3. [illegible] — 4. Cara[illegible] trompette — 5. Colonel brigadier. — 6. Capitaine d'infanterie. — 7. Officier d'état-major (section des chemins de fer). — 8. Officier d'état-major [illegible] — 9. Commandant de corps d'armée. — 10. Artillerie de position. — 11. Artillerie de campagne. — 12. Artillerie de montagne. — 13. Capitaine du génie.



A. Armes de Suisse. — B. Pavillon de Suisse.
Armes des cantons : 1. Argovie ; 2. Appenzell ; 3. Bâle ; 4. Berne ; 5. Fribourg ; 6. Saint-Gall ; 7. Genève ; 8. Glaris ; 9. Grisons ; 10. Lucerne ; 11. Neuchâtel ; 12. Schaffhouse ; 13. Schwyz ; 14. Soleure ; 15. Tessin ; 16. Turgovie ; 17. Unterwalden ; 18. Uri ; 19. Vaud ; 20. Valais ; 21. Zurich ; 22. Zug.



1. T[illegible] de guide. — 2. [illegible] — 3. [illegible] — 4. [illegible] dragons. — 5. [illegible] — 6. Capitaine d'artillerie. — 7. Génie (petite tenue). — 8. Génie (grande tenue). — 9. Quartier maître. — 10. Pionnier d'infanterie. — 11. Soldat du landsturm. — 12. Officier judiciaire. — 13. Médecin. — 14. Aumônier. — 15. Infirmier.

on y fit entrer les autres airs de danse : menuet, gavotte, branle, bourrée, passepied, passecaille. Ce fut l'origine de la sonate. Plus tard, au XIXe siècle, on eut la suite d'orchestre, qui est comme une sorte de divertissement symphonique, de forme fantaisiste et sans règle caractéristique.

SUITÉE (rad. *suite*) adj. f. Econ. rur. Se dit d'une jument suivie d'un poulain.

SUITES (corrupt. de *luites*) n. f. pl. Véner. Testicules du sanglier. Syn. LUITES.

SUIVABLE adj. Qu'on peut, ou qu'on doit suivre : *Peu us*
— Techn. *Fil suivable*, Fil égal et sans nœud.

SUIVANT (*van* — du part. prés. de *suivre* prép. Conformément à, en proportion de : *Traitez les gens* SUIVANT *leurs mérites.*
— Dans la direction de : *Marcher* SUIVANT *l'axe d'une vallée.*
— Au dire de, selon l'opinion de : SUIVANT *Bossuet.*
— Loc. conj. *Suivant que*, Selon que : *Récompenser ou punir quelqu'un* SUIVANT QU'*il vous a bien ou mal servi.*
— SYN. **Suivant, selon.**

SUIVANT (*van*), **ANTE** adj. Qui suit, qui vient après : *Le jour* SUIVANT. *Les générations* SUIVANTES.
— *Fille ou Demoiselle suivante*, Femme attachée au service d'une dame.
— Substantiv. Personne qui suit, qui vient après. ‖ Personne qui accompagne : *Le roi et ses* SUIVANTS.
— Imitateur, disciple : *Les* SUIVANTS *de Platon.*
— Poétiq. *Suivants d'Apollon*, Poètes, littérateurs. ‖ *Suivantes de l'Aurore*, Heures. ‖ *Suivantes de Vénus*, Courtisanes.
— n. m. Véner. anc. Animal qui tette encore et qui suit sa mère.
— n. f. Femme qui est au service d'une autre et qui l'accompagne quand elle sort, soubrette de théâtre, confidente : *Jeune demoiselle accompagnée de sa* SUIVANTE.

Suivante (LA), comédie de Corneille, en cinq actes et en vers (1631). Cette pièce, une des premières de l'auteur, repose sur un fragile quiproquo. Une suivante, Amarante, essaye, à l'aide d'une confusion de noms et de personnes, d'enlever à sa maîtresse Daphnis un certain Florame qu'elle aime. Florame épouse néanmoins Daphnis et Amarante exhale son dépit en dix strophes, pleines d'antithèses, qui terminent la pièce. Corneille a reconnu lui-même que le style de cette comédie était assez faible, mais il loue la complication de l'intrigue et la régularité de l'action.

SUIVEUR n. m. Fam. Homme qui suit les femmes dans la rue.

SUIVRE (du lat. barbare *sequere*, pour *sequi*, suivre : *Je suis, tu suis, il suit, nous suivons, vous suivez, ils suivent. Je suivais, nous suivions. Je suivis, nous suivîmes. Je suivrai, nous suivrons. Je suivrais, nous suivrions. Suis, suivons, suivez. Que je suive, que nous suivions. Que je suivisse, que nous suivissions. Suivant. Suivi, ie*) v. a. Aller, marcher après quelqu'un : SUIVEZ-*moi. Je vous* SUIS. ‖ Accompagner, escorter quelqu'un dans ses déplacements, ses émigrations : SUIVRE *un prince.* SUIVRE *la cour.*
— Poursuivre, chercher à atteindre : *Ses ennemis le* SUIVAIENT *à la piste.* (Volt.)
— Mourir après : *Sa mère est morte et il l'a* SUIVIE.
— Etre porté, transporté après : *Vos bagages vous* SUIVRONT *à vingt-quatre heures de distance.*
— Marcher aussi vite que : *Certains coureurs peuvent* SUIVRE *un cheval lancé au galop.*
— Examiner la marche, le mouvement, le déplacement de : SUIVRE *du regard un vaisseau, un ballon.* ‖ Observer, examiner dans son développement, son évolution : SUIVRE *les progrès d'un jeune homme.* ‖ Etudier et diriger avec persévérance : SUIVRE *une entreprise.* SUIVRE *un procès.*
— Ecouter avec attention : *Je vais expliquer ce théorème,* SUIVEZ-*moi bien.* ‖ Etre assidu à des leçons, à des exercices : SUIVRE *un cours de droit.* ‖ Comprendre : *On a peine à* SUIVRE *certains philosophes.*
— Rester au niveau de : *Avoir peine à* SUIVRE *sa classe.*
— Rester toujours avec, ne jamais quitter : *Les mœurs anglaises* SUIVENT *partout les Anglais.*
— Parcourir, aller dans la direction de : SUIVRE *une allée.* Fig. : SUIVRE *le chemin de l'honneur.* ‖ Se laisser guider, conduire par : SUIVRE *le vent.* ‖ S'abandonner, se livrer à : SUIVRE *sa fantaisie, ses goûts.*

Le peuple turbulent qui suit sa passion
Est une proie acquise à chaque faction.
RONSARD.

— Prolonger, étendre, pousser plus loin : SUIVRE *une métaphore.* ‖ S'engager et persévérer dans : SUIVRE *le parti de quelqu'un.* ‖ Embrasser, donner son adhésion à, prendre parti pour : SUIVRE *une doctrine, une opinion.* ‖ Embrasser les opinions de ; imiter : SUIVRE *Descartes.*
— Pratiquer, se conformer à : SUIVRE *la mode.* SUIVRE *les avis, l'exemple de quelqu'un.* ‖ Exercer, entrer dans : SUIVRE *une profession.* SUIVRE *le métier des armes.*
— Venir après, succéder à : *L'été* SUIT *le printemps.* ‖ Etre la conséquence de : *La satiété* SUIT *les excès.*
— Loc. div. : *Suivre les pas de quelqu'un*, Aller partout où il va. ‖ *Suivre le torrent*, Se laisser entraîner par l'exemple général. ‖ *Suivre sa pointe*, Continuer ne pas se désister. ‖ *Suivre quelqu'un dans la tombe*, Mourir peu de temps après lui. ‖ *Suivre quelqu'un des yeux*, Tenir les yeux attachés sur lui tandis qu'il s'éloigne ou se meut. *Suivre quelqu'un de la pensée*, Avoir l'esprit occupé d'une personne absente.
— Comm. *Suivre un remboursement*, Opération qui consiste à ajouter au prix de la marchandise transportée les frais de transport et autres à payer par le destinataire en même temps que le prix brut de l'envoi.
— Manèg. *Suivre la piste*, Raser les murs du manège. ‖ *Suivre le poing de la bride*, Obéir à l'aide de la bride.
— Véner. *Suivre la menée*, Prendre la voie du cerf, quand il fuit. ‖ S'attacher aux voies d'une bête, en parlant du limier.
v. n. Aller à la suite :
C'était à vous de suivre, et le vieillard de mener.
LA FONTAINE.
Résulter : *Les malheurs qui* SUIVENT *de la discorde.*
— Impers. *Il* SUIT *de cela que vous avez tort.*
— Jeux. *La main suit*, Chacun bat les cartes et les distribue à son tour.
— Postes. *Faire suivre*, S'écrit sur l'enveloppe de ce que l'on expédie pour indiquer que, si le destinataire est parti, l'objet doit lui être envoyé à son nouveau domicile.
— Typogr. *Faire suivre en simplem.* Suite, Ne point faire d'alinéa, continuer la ligne commencée.
Suivi, ie part. pass. du v. SUIVRE.
— Dont les parties sont bien liées et disposées : *Discours, Raisonnement* SUIVI.
— Littérat. *Vers suivis*, Vers qui ont tous la même mesure. Se dit des rimes, lorsque deux rimes masculines et deux rimes féminines alternent constamment. V. RIME.
Manèg. Se dit d'un cheval dont les lignes sont harmonieuses, combinées sans heurt ni disproportion.
— Techn. Se dit, en T. de tisserie, de toutes les opérations régulières relatives aux divers montages, dont l'ordre ne subit aucun changement.
Se suivre, v. pr. Etre SUIVI : *Un navire peut* SE SUIVRE *longtemps du regard.*
— Etre placé l'un après l'autre, dans un ordre régulier : *Numéros qui* SE SUIVENT, *qui ne* SE SUIVENT *pas*
— Etre bien lié, bien mis à sa place :

Un poème excellent où tout se tient, se suit,
N'est pas de ces travaux qu'un caprice produit
BOILEAU.

— Parcourir l'un après l'autre et en même temps le même chemin : SE SUIVRE *les uns les autres.*
— Se succéder : *Les générations* SE SUIVENT *et s'améliorent.* (Proudh.)
— SYN. **Accompagner, escorter.** V. ACCOMPAGNER. — **Suivre, s'ensuivre, résulter.**
— ANTON. **Précéder.**

SUJET, ETTE *je, ète* — du lat. *subjectus* adj. Qui est dépendant, soumis, assujetti à obéir : *Nous sommes tous* SUJETS *aux lois.* ‖ Exposé par sa nature ou sa situation : *Tous les hommes sont* SUJETS *à la mort.* ‖ Mis dans l'obligation de se soumettre : *Etre* SUJET *à l'impôt foncier, à une servitude.* ‖ Soumis à des obligations gênantes, à un travail assidu : *Domestiques fort* SUJETS. VX.)
— Qui est porté, enclin, habitué : *Etre* SUJET *à boire.*
— Qui est de nature à produire beaucoup de : *Entreprise* SUJETTE *à bien des difficultés.* ‖ Qui peut donner lieu à : *Passage* SUJET *à plusieurs interprétations.*
— Loc. div. *Etre sujet à l'heure, au coup de marteau, de cloche, de sonnette*, Etre obligé de se trouver en un lieu, de se rendre au travail à une heure fixe, d'accourir aux ordres d'un maître. ‖ *Sujet à caution*, A qui il ne faut pas trop se fier.
— Substantiv. Personne qui est soumise à l'autorité d'un souverain : *Louis XIV a banni trois millions de* SUJETS. (B. Const.)
— Fam. *Il est bon prince, il ne foule guère ses sujets*, Il est simple et débonnaire avec ses subordonnés.
— n. m. Cause, motif : *Quereller quelqu'un sans* SUJET. ‖ Matière : *Changer le* SUJET *de la conversation. Epuiser un* SUJET. *Sortir de son* SUJET.

Quelque *sujet* qu'on traite, ou plaisant ou sublime,
Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime.
BOILEAU.

‖ Personne ou chose sur laquelle on fait certaines études, certaines expériences : *Les cadavres servent de* SUJETS *pour les études anatomiques.*
— Personne envisagée au point de vue du talent, des mœurs, du rôle : *Bon* SUJET. *Jouer les premiers* SUJETS. *Mauvais sujet*, Personne méchante ou vicieuse. — Personne folâtre, maligne.
— Loc. prépos. *Au sujet de. Sur le sujet de*, Sur, relativement à.
— Biol. Porte-greffe, organisme ou organe sur lequel est porté le greffon ou tissu à greffer. V. PORTE-GREFFE.
— Féod. *Pays sujet*, Nom donné, avant 1803, à certains cantons suisses qui n'étaient pas traités par les autres sur le pied d'égalité.
— Gramm. Terme d'une proposition dont on affirme ou l'on nie quelque chose : *Le* SUJET *exprime l'état ou l'action que marque le verbe.*
— Manèg. *Tenir un cheval sujet*, Le soutenir quand il se traverse.
— Musiq. *Sujet d'une fugue*, Phrase qui commence la fugue et lui sert de thème.
— Philos. Esprit qui connaît, par rapport à l'objet qui est connu : *La pensée qui contemple est le* SUJET *de la réflexion, la pensée contemplée en est l'objet.* (Cousin.
— SYN. **Sujet, article, chapitre**, etc. V. ARTICLE. — **Sujet, objet.** V. OBJET.
— ENCYCL. Gramm. Le concept logique de *sujet* se rend dans les différentes langues par un cas particulier *nominatif* ou par une place déterminée dans la phrase. Ainsi, en français, le sujet se place d'ordinaire avant le verbe, sauf dans les interrogations. Dans la construction appelée « proposition infinitive », si fréquente en latin, remarquons que le sujet logique est à l'accusatif et que, pour éviter la confusion possible entre le sujet et le prédicat de l'infinitif, on est parfois obligé de tourner par le passif. Les grammaires usuelles distinguent le *sujet simple* formé d'un seul mot, *multiple* (plusieurs mots), *complexe* (avec un complément), *incomplexe* (sans complément). Le sujet peut être un nom, un adjectif pris substantivement, un pronom, un infinitif, une proposition infinitive. Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet, mais l'accord du verbe avec le sujet donne lieu à un certain nombre de règles de syntaxe. La grammaire française présente une série de prescriptions minutieuses sur l'accord du verbe avec plusieurs sujets, avec un collectif sujet (v. COLLECTIF), ou avec les locutions « plus d'un », « un de ceux qui », etc. Sur la différence entre le sujet et le prédicat, v. PRÉDICAT.

SUJÉTION *si on* n. f. Etat de celui qui est sujet : état de dépendance astreignant à certaines obligations : *Vivre dans la* SUJÉTION. *La libération française a délivré l'agriculture des* SUJÉTIONS *féodales.* (Mignet.) ‖ Ce qui astreint, assujettit, gêne la liberté : *Il s'est fait une* SUJÉTION *de se lever tous les jours à la même heure.* ‖ Abusiv. Domination : *Il mettra tout sous sa* SUJÉTION. Pass.
Inconvénients, servitudes auxquelles une maison est sujette : *Immeuble qui n'est grevé d'aucune* SUJÉTION.
SYN. **Assujettissement, dépendance**, etc. V. ASSUJETTISSEMENT.

SUKÉ n. m. Vice gouverneur d'une province, dans l'ancien Japon.

SÜKÖSD, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale), comitat de Pest, près du Danube, 3.500 hab.

SUL, bourg du Portugal central (Beira) 3.150 hab.

SULAMITE, nom de la femme en l'honneur de qui a été composé le *Cantique des cantiques* (v. ce mot), et qui ne faut pas confondre avec la Sunamite, Abischag ou Abisag, servante de David.

SULAT, bourg de l'Inde anglaise (Jamaïque) 3.000 hab.

SULCATURE (lat. *sulcatus*, sillonné) n. f. Terme employé dans la description de certains coléoptères.

SULCICOLLE (lat. *sulcus*, sillon, et *collum*, cou) adj. Zool. Dont le corselet est marqué de sillons. *Le rhizotrogue sulcicolle.*

SULCIDENTÉ, ÉE (lat. *sulcus*, sillon, *dens, dentis*, dent) adj. Zool. Dont les dents sont marquées de sillons. Peu us.

SULCIFÈRE (lat. *sulcus*, sillon, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Marqué de sillons. Se dit surtout comme nom spécifique : *Unio sulciferus.*

SULCIFORME (lat. *sulcus*, sillon, et *forma*, forme) adj. Qui est en forme de sillon.
— Particul. *Lésions sulciformes*, Rainures parallèles horizontales que l'on observe dans la muqueuse intestinale chez les jeunes sujets atteints de syphilis héréditaire.

SULCIPENNE (*in-pen* — du lat. *sulcus*, sillon, et *penna*, plume) adj. Zool. Dont les ailes sont marquées de sillons. S'emploie surtout comme nom spécifique, notamment pour les insectes coléoptères dont les élytres sont sillonnées. *Harpale* SULCIPENNE.

SULCIROSTRE (*si-rostr'* — du lat. *sulcus*, sillon, et *rostrum*, bec) adj. Zool. Dont le bec ou le rostre est marqué de sillons. S'emploie comme nom spécifique. *Le cléon* SULCIROSTRE.

SULEAU François Louis, journaliste et pamphlétaire royaliste, né en Picardie en 1758, massacré à Paris en 1792. Fils d'un négociant, il commença ses études à Amiens, puis alla les terminer au collège Louis-le-Grand à Paris. Il se fit recevoir maître ès arts de l'université de Paris, servit quelque temps dans les hussards, entra en 1784 la charge lucrative d'avocat aux conseils du roi, mais il se ruina dans l'agiotage et dut vendre sa charge pour solder fort incomplètement ses rançons. A retour d'un voyage à la Guadeloupe, il rentra en France au début de la fermente révolutionnaire, en août 1789. Il devint par occasion, pamphlétaire par nature, hargneux, cynique, et lança dans le public quelques écrits d'un royalisme ardent : *Lettres d'un citoyen ; Un petit mot à Louis XVI sur ses vices et ses vertus* ; etc. Compromis dans le procès de Favras, il fut emprisonné au Châtelet, dans une détention, semble-t-il, assez douce, écrivant ensuite et réussissant à faire paraître de virulentes satires, dont son parti-pris de réaction ne reconnaissait le danger et l'excès. Il fut relâché en avril 1792, émigra l'année suivante, mais pour rentrer bientôt en France 1792. Dans la nuit qui précéda le 10 août, il se rendit aux Tuileries en uniforme de garde national, avec les grenadiers royalistes à la résistance et contribua à faire retenir Pétion comme otage. Mais il est témoin de sa fidélité de sortir des Tuileries ; arrêté, puis reconnu par Théroigne de Méricourt, qui l'avait souvent attaqué dans ses libelles, il fut massacré 10 août par la foule devant la cour des Feuillants. Nous citerons parmi ses écrits, outre ceux ci-dessus mentionnés : *Interrogatoires de M. S...* 1790 ; *Nouvelle Conspiration de M. Sule...* 1791 ; *Nouvelles Philippiques*, contre le duc d'Orléans 1790) ; *Philippe d'Orléans traité comme il le mérite* 1792 ; *Voyage en l'air* 1791) ; etc.

SULEIMAN-PACHA, général ottoman, né à Constantinople en 1840, mort en 1883. Il fit, à partir de 1871, une brillante carrière dans l'armée. Il était général de brigade et sous-directeur de l'Ecole d'état major, lorsque la part qu'il prit à la déposition d'Abd-ul-Aziz lui valut le grade de général de division 1876. Pendant la guerre russo-turque de 1877, il lutta avec succès contre le général Gourko dont il arrêta la marche sur Andrinople ; mais il ne put le rejeter au delà des Balkans et, nommé général en chef, il dut lui-même battre en retraite devant l'armée russe. Disgracié et condamné pour trahison à une peine de forteresse, il recouvra néanmoins sa liberté quelques mois avant sa mort.

SULF ou **SULFO** (lat. *sulfur*, soufre) préfixe marquant la présence du soufre ou d'un radical sulfuré dans un corps composé.

SULFACÉTAMIDE n. f. Amide cristalline de l'acide acétique sulfuré $SCH^2CO.NH^2$, préparée par l'action du sulfure d'ammonium sur la chloracétamide.

SULFACÉTATE n. m. Sel de l'acide sulfacétique.

SULFACÉTIQUE (*tik*) adj. Se dit de divers acides dérivés de l'acide acétique.
— ENCYCL. On connaît deux acides *sulfacétiques* : l'acide *acétosulfurique* $SO^2(OH)CH^2CO^2H$, produit de la réaction de l'hydrate sulfurique sur l'acide acétique cristallisable, en cristaux déliquescents fusibles à 63°, et l'acide *acétique sulfuré* SCH^2CO^2H, dérivé de la sulfacétamide traitée par la baryte en lames fusibles à 129°.

SULFACÉTONE n. f. Composé qui représente le type cétone ou un de ses polymères, où l'oxygène est remplacé par le soufre.

SULFACÉTYLÉNATE n. m. Sel de l'acide sulfacétylénique.

SULFACÉTYLÉNIQUE *nik* adj. Se dit d'un acide C^2HSO^3H, produit par l'action de l'acétylène sur l'acide sulfurique fumant.

SULFACÉTYLIQUE *lik* adj. Se dit d'un acide qui se forme par l'action de l'acide sulfurique sur le glycol enhant. Syn. SULFATE DE CARBYLE.

SULFACIDE n. m. Nom donné à tout sulfure qui joue le rôle d'un acide.

SULFAMATE n. m. Chim. V. SULFAMIQUE.

SULFAMÉTHYLANE n. m. Chim. Syn. de SULFAMATE DE MÉTHYLE.

SULFAMIDE n. f. Chim. Syn. de SULFAMATE D'AMMONIUM. V. SULFAMIQUE.

SULFAMIDOBENZAMIDE n. f. Dérivé amidé de la benzamide sulfurée, obtenu par l'action prolongée du sulfure d'ammonium sur le benzonitrile nitré.

SULFATER v. a. Épandre le sulfatage.
Sulfate, part. pas. du v. sulfater.
— Comm. *Fer sulfaté*, Qui contient du sulfate.

SULFATEUR, EUSE n. Personne qui effectue le sulfa

SULFATIQUE a. Qui renferme les sulfates.

SULFAZOTÉ, ÉE adj. Se dit des corps obtenus en sul oxydes ou hydrogénées de

Ces composés, découverts par Fremy 1845, sont connus principalement à l'état de sels qui, par rapport aux oxydes d'azoto correspondants, on les classe en *sulfazotates* ($AzO.SO^3K$), *sulfazotites* ($AzHO.SO^3K$), *sulfammonates* ($AzH^2.SO^3K$) préparés en réduisant les nitrites par un bisulfite alcalin.

SULFHYDANTOÏNE n. f. Composé dont on obtient le sulfhydrate par l'action à chaud de la sulfocarbamide sur l'acide chloracétique, la sulfhydantoïne se prépare en traitant son sulfhydrate par un alcali.

SULFHYDRAMIDE n. f. S'est dit pour *acide sulfamique*. V. SULFAMIQUE.

SULFHYDRATE n. m. Sel acide de l'acide sulfhydrique. V. SULFURE.

SULFHYDRIQUE (*drik'*) adj. Se dit d'un acide H^2S, combinaison hydrogénée du soufre. Syn. HYDROGÈNE SULFURÉ, GAZ FÉTIDE.

— ENCYCL. L'*acide sulfhydrique*, découvert par Rouelle en 1773, est dégagé librement des fumerolles volcaniques et de quelques sources minérales; il est produit également dans la putréfaction des matières animales : fèces, œufs, viande, etc.

Préparation. On l'obtient dans les laboratoires en chauffant du suif avec du soufre ou plus souvent par l'attaque d'un sulfure avec un acide, soit à froid avec le sulfure de fer :

$$\underset{\text{sulfure de fer}}{FeS} + \underset{\text{acide chlorhydrique.}}{2HCl} = \underset{\text{chlorure de fer}}{FeCl^2} + \underset{\text{acide sulfhydrique.}}{H^2S}$$

produisant un gaz souillé d'hydrogène (le sulfure employé tenant toujours du fer libre), soit en chauffant légèrement avec le sulfure d'antimoine :

$$\underset{\text{sulfure d'antimoine}}{Sb^2S^3} + \underset{\text{acide chlorhydrique.}}{6HCl} = \underset{\text{chlorure d'antimoine.}}{2SbCl^3} + \underset{\text{acide sulfhydrique.}}{3H^2S}$$

Dans ce cas, le gaz est pur; après lavage sur un peu d'eau, il est séché sur du chlorure de calcium.

Propriétés. Gaz incolore, à odeur d'œufs pourris, de densité 1,19, liquéfiable sous 17 atmosphères en un liquide incolore, plus léger que l'eau ($d = 0,91$), solidifiable en cristaux fusibles à $-85°5$. L'acide sulfhydrique est soluble dans l'alcool, dans l'eau : 4,37 à 0°, 1,9 à 20° ; décomposé par la chaleur, il agit comme réducteur ou comme sulfurant sur un grand nombre de substances; les métaux lui prennent le soufre; d'autres, tels le chlore, le brome, l'iode enlèvent l'hydrogène, mettant le soufre en liberté s'ils sont humides, s'y combinant s'ils sont secs. L'hydrogène sulfuré brûle à l'air en formant de l'eau et de l'anhydride sulfureux si l'air est en excès, sinon le soufre se dépose; le mélange de 3 volumes d'oxygène et de 2 volumes d'hydrogène sulfuré est explosif. Les mêmes gaz humides réagissent à froid, surtout en présence de corps poreux; le soufre devient acide sulfurique; ce fait explique la rapide destruction des linges en contact constant avec les bains sulfureux. L'action sur l'anhydride sulfureux :

$$\underset{\text{acide sulfureux}}{5H^2S} + \underset{\text{anhydride sulfureux}}{5SO^2} = \underset{\text{soufre.}}{5S} + \underset{\text{acide pentathionique.}}{S^5O^6H^2} + \underset{\text{eau.}}{4H^2O}$$

est employée dans l'industrie pour le détruire en récupérant le soufre.

Acide très faible, il donne avec les alcalis des *sulfures* et des *sulfhydrates*; sa dissolution aqueuse jouit de propriétés semblables, mais l'air la décompose rapidement avec dépôt de soufre.

Toxique, ce gaz tue par asphyxie; décomposant le sang en sulfurant son fer, il provoque des troubles nerveux : nausées, vertiges, pertes de connaissance; il est mortel à la dose de 1/250. On le reconnaît au noircissement des lames d'argent et des sels de plomb. Ce gaz se dégage souvent, mélangé de sulfhydrate d'ammoniaque (*plomb des ouvriers*), des fosses d'aisances; on peut prévenir son dégagement en jetant au préalable du sulfate de fer ou un sel de zinc en dissolution. En cas d'accident, le contre-poison indiqué est le chlore à faire respirer au patient. Le

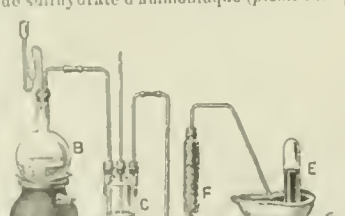

Préparation de l'acide sulfhydrique dans les laboratoires. B, ballon contenant le sulfure et l'acide chlorhydrique; C, flacon laveur; F, éprouvette contenant du chlorure de calcium desséché; E, éprouvette reposant sur la cuve à mercure.

[illegible] dans l'industrie comme réducteur, fabrication de la laine, et pour tuer les animaux nuisibles en terrain. Dans les laboratoires, il donne avec les métaux [illegible] à propriétés caractéristiques permettant les [illegible] analytiques. V. SULFURE. En médecine, il [illegible] stimulantes du soufre dans les affec[illegible], du larynx, s'administre surtout sous [illegible] Eaux Bonnes.

SULFHYDROMÉTRIE (du préf. *sulf*, et de *hydrométrie*) n. f. [illegible] métrique de l'hydrogène sulfuré, [illegible] de eaux.

[illegible] *sulfhydrométrie* est basée sur ce principe [illegible] de versée dans une solution sul[illegible] on bleuit l'amidon qu'après la complète [illegible] sulfure, selon l'équation :

$$\underset{\text{acide sulfhydrique.}}{H^2S} + \underset{\text{iode.}}{2I} = \underset{\text{acide iodhydrique.}}{2HI} + \underset{\text{soufre.}}{S}$$

[illegible] centimètres cubes d'iode consommés, on déduit la proportion de soufre : 1 de iode égalant 13,5 de H^2S.

SULFHYDROMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à la sulfhydrométrie. *Tables* SULFHYDROMÉTRIQUES.

SULFHYDRAMIDE n. f. Chim. Syn. de SULFAMATE D'AMMONIUM. V. SULFAMIQUE.

SULFIDE n. m. Nom donné par Berzélius à tout sulfure qui joue le rôle d'acide.

SULFINDIGOTATE n. m. Sel de l'acide sulfindigotique.

SULFINDIGOTIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un acide sulfoné de l'indigotine $C^{16}H^{10}Az^2O.SO^4$, formé par l'action d'un excès d'acide sulfurique sur l'indigo, masse amorphe, bleue, très soluble dans l'eau, dont les sels, les *sulfindigotates*, principalement celui de potassium, sont utilisés sous le nom de *carmin d'indigo*, *indigo soluble* dans la teinture.

SULFITAGE (*taj'*) n. m. Œnol. Action d'ajouter à la vendange une certaine quantité de bisulfite de potasse.

— ENCYCL. Le *sulfitage* de la vendange a pour but de l'assainir en la débarrassant de certains ferments, de prévenir la casse et quand il s'agit de vins rouges d'augmenter l'intensité de la coloration.

On emploie d'ordinaire de 20 à 30 grammes de bisulfite de potasse pour 130 kilogrammes de vendange quand on traite des vins rouges, et de 30 à 35 grammes quand on traite des vins blancs. Le bisulfite de potasse contenant environ 50 pour 100 d'acide sulfureux qui, mis en liberté, retarde plus ou moins la fermentation, son emploi nécessite la préparation d'un *levain*, c'est-à-dire d'un moût contenant des levures habituées petit à petit à l'acidité qu'elles doivent rencontrer ou, mieux, d'un moût ensemencé avec des levures sélectionnées et qui contient la quantité de bisulfite dont la cuve doit être additionnée.

Le levain préparé, on l'emploie dès qu'il est en pleine fermentation et on l'ajoute par petites quantités au moût de la cuve en brassant le tout énergiquement chaque fois. La fermentation s'effectue normalement, envahissant toute la masse régulièrement, et les opérations subséquentes ont lieu comme à l'ordinaire.

SULFITE n. m. Combinaison de l'acide sulfureux avec les bases : *Sulfite d'*ARGENT.

— ENCYCL. L'acide sulfureux SO^3H^2 produit deux séries de sels : les *sulfites* SO^3M^2 et les *bisulfites* (SO^3MH) ou sels acides. Ces sels, dont les principaux sont les alcalins, se préparent par action de l'anhydride sulfureux sur les carbonates; ils sont, en général, solubles et présentent les propriétés réductrices de l'anhydride, propriétés pour lesquelles on les utilise dans l'industrie du blanchiment, dans la préparation de la pâte de bois pour papier ; bouillis avec le soufre, ils donnent les hyposulfites. Les sulfites se reconnaissent au dégagement, avec les acides, d'anhydride sulfureux et à la présence, dans la solution oxydée, de sulfate. En photographie, on emploie le sulfite de sodium $SO^3Na^2.7aq$, le sulfite anhydre SO^3Na^2, les bisulfites ou métabisulfites alcalins pour empêcher l'oxydation des révélateurs.

Dans la série organique, on connaît des éthers sulfureux dont les plus importants dérivent des carbures aromatiques, SO^3H se substitue à un hydrogène du carbure pour former un dérivé *sulfoné*, par exemple $C^6H^5.SO^3H$, cette action a lieu par action directe du carbure sur l'acide ou l'anhydride sulfurique. Ces corps sulfonés très stables ont permis un grand nombre de synthèses ; fondus avec la potasse, ils servent à préparer les phénols. Les sulfites avec les aldéhydes se combinent en précipités très peu solubles, utilisés pour la purification des aldéhydes, l'extraction des parfums aldéhydiques des essences naturelles.

SULFITER v. a. Pratiquer le sulfitage.

SULFITIQUE (*tik'*) adj. Qui concerne les sulfites.

SULFOBASE n. f. Sulfure jouant, dans les combinaisons chimiques, le rôle de base.

SULFOBASIQUE (*zik'*) adj. Se dit d'un sel combiné avec une sulfobase.

SULFOBENZIDE n. f. Oxysulfure de phényle.

SULFOBENZOATE n. m. Sel de l'acide sulfobenzoïque.

SULFOBENZOÏNE n. f. Composé $C^{14}H^8S$ produit par le contact du sulfhydrate d'ammonium et d'une dissolution alcoolique d'amandes amères. ‖ Syn. HYDRURE DE SULFOBENZOILE.

SULFOBENZOÏQUE (*zo-ik'*) adj. Se dit d'un acide de formule $C^{14}H^8S^2O^7$ que l'on obtient par l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'acide benzoïque.

SULFOBENZOL n. m. Composé isomère de la sulfobenzoïne obtenu par l'action du sulfhydrate de sulfure de potassium sur le chlorobenzol.

SULFOCARBAMATE n. m. Sel de l'acide sulfocarbamique.

SULFOCARBAMIDE n. f. Chim. V. SULFO-URÉE.

SULFOCARBAMIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'acides dérivés de l'acide carbamique $CO(AzH^2)(OH)$ par substitution du soufre à l'oxygène.

— ENCYCL. Selon que cette substitution a lieu dans le groupe CO ou dans l'hydroxyle OH, plusieurs acides peuvent se former :

$CS(AzH^2).OH$, acide sulfocarbamique proprement dit;
$CO(AzH^2).SH$, acide thiocarbamique;
$CS(AzH^2).SH$, acide thiosulfocarbamique.

Les deux premiers ne sont connus qu'en combinaisons; le seul isolé est le troisième, désigné souvent sous le nom d'acide *sulfocarbamique*. Ce corps dérive de son sel ammoniacal produit par l'action du gaz ammoniac sur le sulfure de carbone, se présente en aiguilles incolores, très solubles dans l'eau, douées d'une forte odeur sulfhydrique.

SULFOCARBIMIDE adj. *Ethers sulfocarbimides*. V. SÉNÉVOL.

SULFOCARBOL n. m. Produit obtenu par contact prolongé de l'acide sulfurique et du phénol. Ce sont des cristaux solubles, employés comme antiseptiques aux mêmes doses et dans les mêmes cas que l'acide phénique, dont ils n'ont pas la causticité. ‖ Syn. ASEPTOL.

SULFOCARBONATE n. m. Sel de l'acide sulfocarbonique.

— ENCYCL. Les *sulfocarbonates* CS^3M^2, préparés en dissolvant le sulfure de carbone dans les alcalis, sont comparables aux carbonates. On a utilisé le sulfocarbonate de potassium dans la lutte contre le phylloxéra, mais ce moyen onéreux exige beaucoup d'eau.

SULFOCARBONIQUE (*nik*) adj. Se dit principalement d'un anhydride composé de carbone et de soufre.

— Encycl. *Anhydride sulfocarbonique* (syn. SULFURE DE CARBONE) de formule CS^2, anhydride carbonique, fut découvert en 1796 par Lampadius, fabriqué industriellement en faisant passer du soufre sur du charbon au rouge et condensant soigneusement les vapeurs ; la purification a lieu par rectification. C'est un liquide incolore, très mobile, réfringent, à odeur désagréable, de densité 1,271 ; il bout à + 46° ; les vapeurs émises à toute température sont denses (d = 2,67) ; inflammables au contact du fer rougi, elles détonent avec l'oxygène, la combustion dégage un mélange d'anhydrides sulfureux et carbonique. Le sulfure ne se dissout presque pas dans l'eau ; excellent dissolvant du soufre, phosphore, iode, huiles essences, chimiquement il agit comme un puissant agent sulfurant ; en contact avec les alcalis, il entre en combinaison, forme les *sulfocarbonates*, sels de l'acide sulfocarbonique CS^2H^2. Les applications industrielles sont nombreuses : pour vulcaniser le caoutchouc, purifier le phosphore amorphe du phosphore blanc, extraire le parfum des plantes, dissoudre les huiles des tourteaux, dégraisser les draps ; en agriculture, injecté à la dose de 150 à 200 kilogrammes à l'hectare, à 20 centimètres dans le sol, le sulfure de carbone constitue un bon moyen pour lutter contre le phylloxéra. Son action sur l'organisme est néfaste, provoquant une intoxication lente, qui conduit à un état anémique accentué avec dépression du système nerveux ; contre ce poison industriel, il faut ventiler les ateliers *per descensum*, pour entraîner les vapeurs denses par les planchers.

SULFOCARBOVINIQUE (*nik*) adj. Se dit d'un acide obtenu par l'action du sulfure de carbone sur l'alcool. ‖ Syn. XANTHIQUE, ETHYLDISULFOCARBONIQUE.

SULFOCHLORURE n. m. Combinaison d'un sulfure avec un chlorure.

SULFOCINNAMATE n. m. Sel dérivant de l'acide sulfocinnamique.

SULFOCINNAMIQUE (*mik*) adj. Se dit d'un acide $C^9H^9SO^4 + 3H^2O$ produit par l'action de l'acide sulfurique sur l'acide cinnamique.

SULFOCONJUGUÉ, ÉE adj. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de deux ou de plusieurs acides, dont l'un est un acide de soufre.

SULFOCUMINATE n. m. Sel de l'acide sulfocuminique.

SULFOCUMINIQUE (*nik*) adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en traitant le cumène par l'acide sulfurique.

SULFOCYANACÉTIQUE (*sé-tik*) adj. Se dit d'un acide $C^4H^3AzSO^3$ qui résulte de la décomposition de la glycolylsulf-urée, sous l'influence des acides, entre 130° et 150°, et qui représente de l'acide acétique où un atome d'hydrogène non typique est remplacé par le radical CAzS.

SULFOCYANATE n. m. Sel dérivant de l'acide sulfocyanique, caractérisé par la coloration rose qu'il donne avec les sels ferriques.

SULFOCYANHYDRATE n. m. Sel dérivant de l'acide sulfocyanhydrique.

SULFOCYANHYDRIQUE adj. Chim. Syn. de SULFOCYANIQUE.

SULFOCYANIQUE (*nik*) adj. Se dit d'un acide CHAzS qui diffère de l'acide cyanique par la substitution du soufre à l'oxygène et qu'on obtient par beaucoup de procédés, entre autres en traitant par l'acide sulfurique étendu une solution de sulfocyanate de baryte. Syn. SULFOCYANHYDRIQUE, RHODANHYDRIQUE, SULFOCYANIMIDE. ‖ *Anhydride sulfocyanique*, Composé C^2Az^2S, que l'on obtient par l'action du chlorure de soufre sur le cyanure de mercure. Syn. SULFURE DE CYANOGÈNE.

— Encycl. L'acide *sulfocyanique* est un liquide incolore qui bout à 102° et se solidifie à — 12° en cristaux prismatiques teintés de jaune. Les sulfocyanates prennent naissance dans une grande quantité de réactions, par exemple par la fixation directe du soufre sur un cyanure, par la réaction du gaz cyanogène sur un sulfure ou bisulfure, etc.

SULFOCYANOGÈNE n. m. Composé C_2AzS de soufre et de cyanogène. Syn. RHODANOGÈNE.

SULFOCYANURE n. m. Chim. Syn. impropre de SULFOCYANATE.

SULFOCYMÉNIQUE (*nik*) adj. Se dit de deux acides α et β, d'un acide qu'on prépare en dissolvant le cymène dans l'acide sulfurique.

SULFOGLYCÉRIQUE (*rik*) adj. Se dit d'un acide très instable qui se produit quand on fait agir l'acide sulfurique sur la glycérine.

SULFO-ICHTYOLATE n. m. Combinaison de l'acide sulfo-ichtyolique (produit de l'action de l'acide sulfurique sur l'ichthyol) avec les bases. (On se sert surtout du *sulfo-ichthyolate de soude*, antiseptique employé en pommades ou pour l'usage externe.)

SULFO-INDIGOTIQUE (*tik*) adj. Se dit d'un acide provenant de la combinaison de l'indigo avec l'acide sulfurique. Syn. SULFINDYLIQUE.

SULFO-IODURE n. m. Combinaison d'un sulfure et d'un iodure.

SULFOMÉLANURIQUE (*rik*) adj. Se dit d'un acide dont le sel de potassium se forme lorsqu'on traite le persulfocyanogène par le sulfhydrate de potassium. Syn. SULFOMELLONIQUE.

SULFOMÉTHATE n. m. Sel dérivant de l'acide sulfométhylique.

SULFOMÉTHYLIQUE (*lik*) adj. Se dit d'un acide de formule CH^3SO^2OH qui se forme dans l'action du sulfite neutre de potassium sur l'iodure de méthyle. Syn. MÉTHYLSULFUREUX.

SULFONAL n. m. Combinaison de l'éthylmercaptan avec l'acétone. Syn. DIÉTHYLSULFONEDIMÉTHYLMÉTHANE, ACÉTONDIÉTHYLSULFONE.

— Encycl. Le *sulfonal* ($C^8H^{16}S^2O^2$) se présente en cristaux blancs prismatiques, assez durs, sans saveur, solubles dans l'eau chaude, qui acquièrent une saveur amère, peu solubles dans l'éther, très solubles dans le chloroforme, brûlant sans résidu, avec une odeur sulfureuse. Très employé comme hypnotique, il est le type d'une classe de corps (disulfones), dont les composés éthylés seraient, d'après Baumann, d'autant plus hypnotiques que le nombre des éthyles est plus grand, tels sont le *trional* et le *tétronal*. V. TRIONAL et TÉTRONAL.

SULFONAPHTALATE n. m. Sel dérivant de l'acide sulfonaphtalique.

SULFONAPHTALIDE n. f. Corps obtenu en même temps que la sulfonaphtalène.

SULPHONAPHTALINE n. f. Composé $SO^2(C^{10}H^7)^2$, obtenu par l'action de l'acide sulfurique fumant sur la naphtaline. Syn. SULFONAPHTIDE.

SULFONAPHTALIQUE (*lik*) adj. Se dit de deux acides qui se forment dans la combinaison de la naphtaline avec l'acide sulfurique concentré. Syn. NAPHTYLSULFUREUX.

SULFONÉ, ÉE adj. Se dit des dérivés résultant de l'action de l'acide sulfurique sur les composés organiques et caractérisés par le groupe $SO^2.OH$.

SULFONIQUE (*nik*) adj. Se dit des acides qui dérivent de l'acide sulfureux normal SO^2H^2 par la substitution d'un radical et en particulier du phényle ou de ses dérivés.

SULFOPHÉNYLE n. m. Radical $C^6H^5SO^2$, formé de l'union du phényle avec les éléments de l'acide sulfureux.

SULFOPHLORAMIQUE (*mik*) adj. Se dit d'un acide qui prend naissance dans l'action de l'acide sulfurique concentré sur la phloramine, à la température de 100°.

SULFOPIANIQUE (*nik*) adj. Se dit d'un acide $C^{11}H^9O^{10}$, qui se produit quand on fait passer un courant d'hydrogène sulfuré sur l'acide opianique.

SULFOPLOMBIFÈRE (du préf. *sulfo*, et de *plombifère* adj. Qui contient du sulfate de plomb.

SULFO-PSEUDO-URIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $C^4H^4Az^2SO^4$ qui prend naissance lorsqu'on fait agir l'alloxane sur l'urée sulfurée ou sulf-urée, en présence de l'anhydride sulfureux. Syn. UROSULFURIQUE.

SULFOPURPURIQUE (*rik*) adj. Se dit d'un acide qui se produit quand on fait agir sur l'indigo l'acide sulfurique concentré, la proportion d'acide sulfurique étant moindre que pour la production de l'acide indigotique.

SULFOPYROMUCIQUE (*sik*) adj. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide sulfurique anhydre sur de l'acide pyromucique bien desséché.

SULFORICINATE n. m. ‖ *Sulforicinate de soude*, Liquide sirupeux, jaune foncé, obtenu par l'action prolongée de l'acide sulfurique sur l'huile de ricin. Syn. SOLVINE, SULFOLÉINE.

SULFOSACCHARIQUE (*rik*) adj. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide sulfurique sur la glucose. Syn. SULFOGLUCIQUE, SULFOGLYCOSIQUE.

SULFOSEL n. m. Combinaison de deux sels haloïdes.

SULFOSINAPIQUE (*pik*) adj. Se dit d'un acide $C^{15}H^{24}AzS^2$, qui se produit par l'action de l'huile de moutarde noire sur la potasse caustique.

SULFOSINAPISINE n. f. Chim. Syn. de SINAPISINE.

SULFOTOLUIDIQUE (*dik*) adj. Se dit de plusieurs acides isomériques $C^7H^9SO^3$ qui se forment dans l'action de l'acide sulfurique sur le toluène.

SULFO-URÉE n. f. Composé $CS.AzH^2.$, qui constitue de l'urée dont l'oxygène est remplacé par du soufre. Syn. SULFOCARBAMIDE.

— Encycl. L'urée ordinaire prend naissance quand on fixe de l'eau sur la cyanamide ; or, la *sulfo-urée* se produit en faisant passer dans la cyanamide en solution éthérée anhydre un courant d'hydrogène sulfuré. La sulfo-urée est très soluble dans l'eau et dans l'alcool ; elle se dissout moins bien dans l'éther. On peut l'obtenir soit en gros prismes rhombiques, soit en cristaux agglomérés de façon à former comme un chapelet d'aiguilles incolores. La sulfo-urée fond à 119° ; si l'on continue d'élever la température et qu'arrivé à 180° on maintienne le produit à ce point pendant deux ou trois heures, la sulfo-urée se décompose, et il reste comme résidu du sulfocyanate d'ammonium. Elle donne un grand nombre de produits de substitution et se combine avec les acides, oxydes et sels.

Sulfo-urées composées. On comprend sous ce nom une classe de corps analogues aux urées composées, et qui se forment par substitution d'un ou de plusieurs radicaux à l'hydrogène de la sulfo-urée.

SULFOVINATE n. m. Sel dérivant de l'acide sulfovinique.

SULFOVINIQUE (*nik*) — du préf. *sulfo*, et de *vinique* adj. Se dit d'un acide $SO^2HC^2H^5$, provenant de l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool. Syn. ÉTHYLSULFURIQUE.

SULFURABILITÉ n. f. Chim. Qualité des corps sulfurables.

SULFURABLE adj. Chim. Qui peut être sulfuré.

SULFURAGE (*raj*) n. m. Vitic. Opération qui a pour but la destruction du phylloxera par l'introduction d'une certaine quantité de sulfure de carbone dans le sol des vignes attaquées.



Sulfurage à la capsule (procédé Jamain).

— Encycl. L'emploi du sulfure de carbone comme moyen de destruction du phylloxéra est dû au baron Thénard ; mais, dirigé d'abord à tâtons, ce traitement, à part çà et là quelques bons résultats, donnait surtout des déceptions. Les expériences de Gastine et Couanon ont démontré que les doses employées étaient trop élevées et l'insecticide mal distribué ; elles ont conduit à une méthode de traitement rationnelle, demeurée la même depuis.

Le *sulfurage* doit être commencé dès l'apparition du puceron ; être renouvelé tous les ans ; ne jamais être ni précédé ni suivi d'un labour, il y aurait une déperdition sensible des vapeurs de sulfure de carbone dans l'air ; enfin, s'exécuter en automne, en hiver, au printemps, en tous cas à une époque où le sol est sec. La dose ordinaire est de 200 kilogrammes de sulfure de carbone à l'hectare et la profondeur à laquelle il doit être injecté varie entre 15 centimètres (terres légères) et 30 centimètres (terres fortes) ; il ne faut jamais être faite à moins de 1 mètre entre les lignes.

Pour procéder au sulfurage, on fait usage de pals injecteurs (v. PAL), de charrue sulfureuses (v. SULFUREUR) ou bien on enfonce dans le sol et au fond du trou fait à la base d'un pal, une capsule de métal (procédé Jamain) ; une fois la capsule remplie, on referme le trou d'un coup de talon et, peu à peu, l'enveloppe de la capsule s'altère, il paraît même qu'elle humidifie pour ainsi dire et happe son contenu.

SULFURATION (*si*) n. f. Action de sulfurer (état d'un corps sulfuré).

SULFURE (du lat. *sulfur*, soufre) n. m. Corps résultant de l'union du soufre, soit avec un corps simple, soit avec un radical ou polysulfure. Les sulfures d'azote, de phosphore, des métaux, des sulfures alcalins, etc., sont employés en médecine : *Bain de sulfure*, *Odeur de sulfure*.

— Encycl. Selon la nature de leurs éléments, les *sulfures* se divisent en *métalliques*, *métalloïdiques* et *organiques*.

Les *sulfures métalloïdiques*, formés avec le phosphore, l'azote, l'arsenic, le carbone, le bore, ont en général une composition analogue à celle des composés oxygénés correspondants. Le sulfure de carbone, par exemple, CS^2, est comparable à CO^2. V. SULFOCARBONIQUE. Les autres sulfures ont été étudiés au mot métalloïde même.

Les *sulfures métalliques* sont les sels de l'acide sulfhydrique H^2S ; on les classe en deux groupes : les *sulfures proprement dits*, dans lesquels les deux hydrogènes de l'acide H^2S sont remplacés M^2S et les *sulfhydrates*, dans lesquels un seul hydrogène est substitué MHS. Les sulfures sont, en général, cristallisés, colorés, doués d'un éclat métallique, fusibles et parfois volatils sans mercure. Beaucoup ne se dissolvent que les sulfures alcalins et alcalino-terreux et alcalins en transformant ces derniers en sulfhydrate et base libre. Les acides décomposent un grand nombre de sulfures ; ceux des métaux lourds seuls résistent à cette action. L'air, tantôt à froid, tantôt à chaud, les attaque ; selon la température et la stabilité des corps formés on obtient des sulfates, des oxydes ou des métaux. Le *grillage* métallurgique utilise ces réactions pour transformer les sulfures en oxydes plus faciles à traiter. Le chlore les décompose en déplaçant le soufre ; le soufre au contraire, s'y unit en formant de nombreux *polysulfures*. Ces composés se préparent : 1° par sulfuration directe du métal par le soufre ; 2° par réduction des sulfates par le charbon ; 3° par précipitation d'un sel dissous par l'hydrogène sulfuré ou un sulfure alcalin ; 4° par action du soufre sur un carbonate alcalin en fusion.

Comme les oxydes, ils peuvent avoir les propriétés basiques (*sulfobase*, sulfure de potassium), les propriétés acides (*sulfacide*, sulfure d'or), ou être considérés comme des sels (*sulfosel*, sulfure d'or en solution dans le sulfure de sodium). On utilise en analyse ces caractères ainsi que les couleurs distinctives pour reconnaître et séparer les métaux :

1° Sulfures insolubles dans les acides, solubles dans le sulfhydrate d'ammoniaque : platine et or, *noirs* ; arsenic, *jaune* ; antimoine, *rouge* ; étain, *brun marron* ; étain stannique, *jaune*. Insolubles dans le sulfhydrate d'ammoniaque : *noir*, mercure, plomb, cuivre, bismuth, argent ; *jaune*, cadmium ;

2° Sulfures incompatibles avec un acide, insolubles dans l'eau : zinc, *blanc* ; manganèse, *chair* ; fer, nickel, cobalt, *noirs*. Solubles dans l'eau : alcalins et alcalino-terreux, *incolores*.

Les sulfures constituent, ordinairement, la forme la plus fréquente des minerais dans la nature : cinabre, pyrite, blende, calcopyrite, galène, etc. ; quelques-uns sont utilisés en médecine : alcalins, kermès, d'autres servent à l'épilage des peaux : arsenic ou orpiment, alcalin.

Les sulfhydrates MHS sont aux sulfures M^2S ce que les hydrates MOH sont aux oxydes M^2O. Ces corps très stables, bien connus dans la série des métaux basiques, ramenés par la chaleur à l'état de sulfures, s'obtiennent par l'action de l'hydrogène sulfuré sur les sulfures ou par décomposition d'un sulfure alcalin par un excès d'eau.

Les *sulfures organiques* peuvent être des sulfures acides ou phényliques : sulfure d'éthyle $(C^2H^5)^2S$, sulfure d'allyle ou essence d'ail ou des sulfhydrates C^2H^5SH, ceux-ci du type alcool où l'oxygène ROH serait substitué par du soufre, sont désignés sous le nom de *mercaptan*.

SULFURER même étymol. qu'à l'art. précéd. v. a. Combiner avec le soufre : SULFURER *de l'argent, du cuivre*.

— Vitic. Pratiquer le sulfurage : SULFURER *une vigne*.

Sulfuré, ée part. pass. du v. Sulfurer. Chim. Qui est à l'état de sulfure ; qui est combiné avec le soufre : *L'étain ne se rencontre jamais à l'état natif dans la nature, il est oxydé ou* SULFURÉ. A. Maury. ‖ *Hydrogène sulfuré*, Syn. de ACIDE SULFHYDRIQUE.

Se sulfurer, v. pr. Se combiner avec le soufre.

SULFUREUR, EUSE adj. Qui sert au sulfurage : *Pal* SULFUREUR. *Charrue* SULFUREUSE.

— Encycl. Une *charrue sulfureuse* se compose essentiellement d'un bâti à une seule roue jouant le rôle de tasseur, de deux manchons permettant l'un de diriger l'appareil, l'autre de le soulever quand l'attelage arrive au bout de la vigne ; enfin d'un récipient contenant le sulfure de carbone, et muni d'un appareil approprié, qui dose et répand l'insecticide. Un soc, fixé à l'avant de la charrue, découpe la terre, et, au fond du sillon obtenu, un tube métallique laisse échapper le sulfure en quantités dosées ; des tasseurs fixés sur la roue tasseur viennent successivement toucher les chevilles de l'appareil doseur, qui avancent ainsi peu à peu et régulièrement ; à chaque

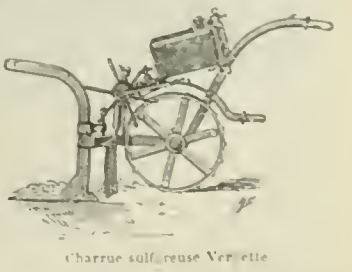

Charrue sulfureuse Verrette

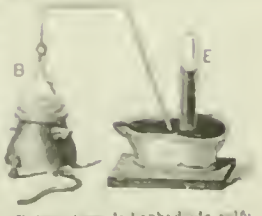

Préparation de l'anhydride sulfu[reux]

[...] libre, dans les torrents [...]

[...] s'oxydant par oxydation du soufre ou [...] en présence d'eau :

$$SO^2 + HO + O = SO^4H^2$$
eau. oxygène. acide sulfurique.

[...] fixé [...] quinté à l'air au moyen des dérivés [...] expliquée par plusieurs théories; pour les [...] réactions suivantes ont lieu :

$$SO^2 + AzO^4H = SO^4H^2 + 2AzO^2$$
acide sulfurique. acide hypoazotique.

Cet acide hypoazotique AzO^2 est aussitôt décomposé par l'eau

$$3AzO^2 + HO + 2AzO^4H + AzO$$
acide hypoazotique. eau. acide azotique. bioxyde d'azote.

Le bioxyde d'azote AzO se combine à l'air ($AzO + O = AzO^2$), régénérant l'acide hypoazotique; les acides azotique et hypoazotique continuent le même cycle; d'autres admettent une action différente sur l'eau :

$$2AzO^2 + HO = AzO^4H + AzO^2H$$
acide hypoazotique. eau. acide azotique. acide azoteux.

Dans ce cas, l'acide azoteux oxyde en donnant :

$$SO^2 + AzO^4H = SO^4H^2 + AzO^2$$
anhydride sulfureux. acide azoteux. acide sulfurique. bioxyde d'azote.

D'autres encore font intervenir les sulfates de nitrosyle et leur décomposition par l'eau; en réalité, toutes ces réactions doivent avoir lieu simultanément. Dans l'industrie, l'anhydride sulfureux est préparé en brûlant dans des fours spéciaux du soufre ou en grillant des pyrites ou des blendes, les gaz formés traversent une haute tour de plomb garnie de silex (*Glover*) dans laquelle s'écoule en sens inverse des gaz de l'acide sulfurique chargé de produits nitreux (cet acide provient de la tour de Gay-Lussac, V. plus loin). L'acide s'y concentre, les gaz se refroidissent et s'emparent des dérivés nitreux, qui rentrent en action; la tour de Glover sert encore à l'introduction directe de l'acide nitrique nécessaire pour suppléer aux pertes d'azote. Les gaz réagissent dans de vastes chambres en feuilles de plomb soudées à l'autogène, de plusieurs milliers de m³ ordinairement les usines actuelles emploient une ou deux chambres de 3 à 6.000 m³.

La réaction a lieu vers 60°; c'est à ce moment que l'on injecte la vapeur d'eau : celle-ci doit être suffisante pour empêcher la formation de sulfates de nitrosyle (*cristaux des chambres*). Au sortir de l'appareil, les gaz doivent

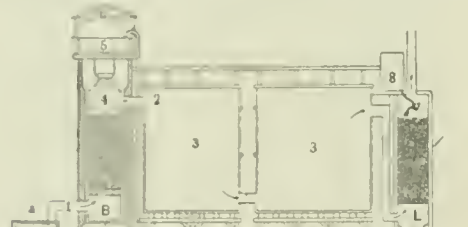

Fabrication de l'acide sulfurique : A, four à pyrites; B, tour de Glover, les gaz arrivent en 1, sortent en 2, après avoir été lavés par l'acide écoulé en 5; 6, Réservoir d'acide venant de la tour de Gay-Lussac 1, remonté par le monte-acide 6; 3, 3, Chambres de plomb, 8 Réservoir d'acide pour alimenter la tour de Gay-Lussac; 7, Ecoulement d'acide concentré.

abandonner tout l'azote contenu; on y parvient en les faisant circuler dans une tour remplie de coke (*tour de Gay-Lussac*), où ils sont lavés par de l'acide sulfurique; celui-ci enlève l'azote et sert comme il est dit plus haut à alimenter la tour de Glover. L'acide condensé sur le plancher de la chambre marque 52-53° Baumé (d=1,55); on le concentre à 60° Baumé soit au Glover, soit dans des bacs de plomb chauffés par les fours. Au-dessus de 60°, la concentration a lieu dans des cornues de verre (méthode anglaise) ou mieux dans les alambics de platine, parfois protégés par un doublage d'or, le platine étant attaqué par la chaleur de [...] est dissous par tonne d'acide à 94 pour 100 et 9 gr. [...] apparaît si la chaleur est poussé à 98 pour 100). Plusieurs usines emploient divers dispositifs pour diminuer cette perte, parmi ceux-ci, l'appareil Faure-Kessler (revêtu de platine et dômé de plomb), des appareils en [...] ou parfois des capsules de porcelaine (Kullmann). [...] commercial est à 65°,5 Baumé; il est dit à 66 commercial et [...] 93 91 [...] de SO^4H^2, au[...], la concentration [...] peut avoir lieu [...] la fonte et donne [...] 6 p. 100 à 97-98 [...]

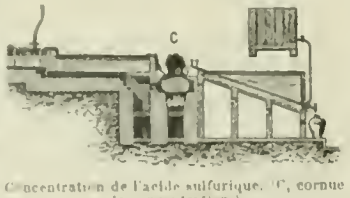

Concentration de l'acide sulfurique. (C, cornue de concentration.)

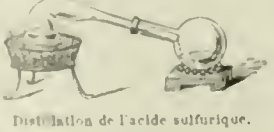

Distillation de l'acide sulfurique.

[...] procédés de [...] ANHYDRIDE [...] [...] simples [...] [...] industrie en donnant des produits purs; l'acide [...] contient du sélénium, de l'arsenic, du plomb et [...] Sa purification se fait en l'étendant d'eau pure, en [...] par le sulfure de baryum et [...] quelques centièmes d'un peu de sulfate d'ammoniaque pour décomposer les dérivés azotés. La distillation est pénible, il faut chauffer entièrement la cornue et régulariser l'ébullition par quelques fils de platine mis dans le liquide. Le premier tiers est rejeté.

L'acide ordinaire est $SO^4H^2, \frac{1}{12}HO$, de densité 1,84 (66°B), huile incolore cristallisant; à −30° et bouillant à 332°, le véritable SO^4H^2 est solide jusqu'à +10°,5. Très avide d'eau, il forme plusieurs hydrates avec contraction de volume et grand dégagement de chaleur; il faut même pour éviter les projections verser l'acide dans l'eau; les principaux sont : $SO^4H^2.HO$ (*acide glacial*), cristallisant en gros prismes, fusibles à +7,8, bouillant à 220°, de densité 1,78, $SO^4H^2.2HO$, correspondant au maximum de contraction. Avec la glace, la fusion de ce corps, provoquée par la réaction, absorbant de la chaleur, abaisse la température (8 neige + 3 acide glacial = −26°). Cette avidité pour l'eau fait de l'acide un agent déshydratant pour sécher les gaz; il enlève de l'eau aux substances organiques (transformation de l'alcool en éthylène, charbonnage du sucre, du bois), attire l'humidité de l'air et doit se conserver en flacons bouchés à l'émeri; le liège, en se brûlant, le colore en brun. Réduit par le soufre, le charbon, le cuivre, le mercure, avec dégagement d'anhydride sulfureux : le zinc, le fer déplacent l'hydrogène; c'est un acide bibasique énergique, chassant les acides de nombreux sels en donnant des *sulfates*; au contraire, au rouge, les acides borique et silicique décomposent ses sels.

Les applications pratiques de l'acide sulfurique sont nombreuses; il sert à préparer les acides azotique, chlorhydrique, le phosphore, l'hydrogène, l'anhydride carbonique, les alums, les sulfates, les superphosphates, décaper les métaux, affiner l'or et l'argent, former des éthers, fabriquer le glucose, le papier parcheminé, le cirage, épurer les huiles, détruire les résidus animaux, etc. En médecine, jadis on a employé les propriétés astringentes de la solution étendue (eau de Rabel); concentré, c'est un caustique violent détruisant rapidement les tissus, action mal combattue par la magnésie ou la chaux éteinte.

SULFURISATION n. f. Syn. de SULFURATION.

SULFUROÏDE (du lat. *sulfur*, et du gr. *eidos*, apparence) n. m. et adj. Qui a de l'analogie avec le soufre.

SULFURYLE n. m. Nom donné à l'anhydride sulfureux fonctionnant comme radical diatonique.

SULIKOW, bourg de la Russie d'Europe (Pologne [gouvern. de Piotrkow, distr. de Bendzin]), sur un petit sous-affluent de la Vistule par la Przemsza; 11.000 hab. Commerce de céréales; tanneries.

SULITA, bourg de Roumanie (départ. de Botochani), sur la Sitna, sous-affluent du Danube par la Jijia et le Pruth; 4 100 hab. Vignobles; commerce de céréales.

SULITJELMA (du lapon *Sullui cielbma*), massif à la fois suédois et norvégien, en Laponie, qui a longtemps passé pour le culmen de la Scandinavie; il n'a pourtant que 1.883 mètres (ou 1.908). Vastes glaciers.

SULKY (*seul'-ki* — mot angl., signif. proprem. *boudeur, morose*, parce que ce véhicule ne peut porter qu'une seule personne) n. m. Sport. Sorte de voiture à deux roues et sans caisse, pour les courses au trot. (Le conducteur, assis sur un siège très bas supporté par les brancards, a les pieds appuyés du côté du bipède postérieur du cheval.)



Sulky.

SULLA (mot arab.) n. f. But. Nom vulgaire du sainfoin à bouquets.

SULLANA, bourg du Pérou (départ. de Piura), dans la vallée du Chira; 6.780 hab.

SULLIAS (le) [en lat. *Sollincensis ager*], petit pays de l'ancienne France, dans l'Orléanais, appartenant aujourd'hui au Loiret. Capit. *Sully-sur-Loire*.

SULLIVAN, nom de différents comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Indiana, sur le Wabash, sous-affluent du Mississipi par l'Ohio; 27.000 hab. Ch.-l. *Sullivan*. — Comté de l'Etat de Missouri, sur le Locust, sous-affluent du Missouri par le Grand; 27.000 hab. Ch.-l. *Milan*. — Comté de l'Etat de New-Hampshire, sur le Connecticut; 25.000 hab. Ch.-l. *Newport*. — Comté de l'Etat de New-York, aux confins de l'Etat de Pensylvanie, sur le Delaware; 41.000 hab. Ch.-l. *Monticello*. — Comté de l'Etat de Pensylvanie, entre les deux Susquehanna; 17.000 hab. Ch.-l. *Laporte*. — Comté de l'Etat de Tennessee, sur le Holston; 27.000 hab. Ch.-l. *Blountsville*.

SULLIVAN, bourg des Etats-Unis (Illinois), chef-lieu du comté de Moultrie, près de la Kaskaskia, affluent du Mississipi; 5.000 hab. Minoteries, fabriques d'étoffes.

SULLIVAN (sir Arthur Seymour), compositeur anglais, né et mort à Londres (1842-1900). Il a montré une remarquable fécondité dans tous les genres, et acquis, surtout dans l'opérette, avec *the Contrabandista, Cox and Box, Thespis, Trial by jury, the Zoo, the Sorcerer, Pinafore, the Pirates of Penzance, Patience, Jolanthe, Princess Ida, the Mikado, Ruddygore, the Yeomen of the Guard, the Gondoliers, the Sone of beauty, the Rose of Persia*, etc.; mais il fut moins heureux lorsque, une seule fois, il s'attaqua à l'opéra sérieux avec *Ivanhoé*. Il a écrit aussi des oratorios : *l'Enfant prodigue, la Lumière du monde, le Martyre d'Antioche*, et des concertos : *Kenilworth, la Légende dorée, On shore and sea*; des ouvertures, des morceaux de musique religieuse, un grand nombre de mélodies vocales, etc.



Sullivan.

SULLY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 16 kilom. d'Autun, sur la Drée, affluent de l'Arroux; 1.006 hab

Sullinois, oises.) Ch. de f. P.-L.-M. Mine de houille. Eglise des XIIe et XIIIe siècles. Magnifique château de la Renaissance, commencé en 1567 pour le maréchal de Saulx-Tavannes, où est né en 1808 le maréchal de Mac-Mahon, à la famille duquel il appartient actuellement.

SULLY (Maurice, dit **de**), évêque de Paris, né à Sully-sur-Loire, d'où il prit son nom, mort à Paris en 1196. D'humble origine, il étudia la théologie à Paris, et devint un des meilleurs maîtres de l'Université et même un prédicateur en renom. Nommé chanoine, d'abord à Bourges, puis à Paris, il remplaça en 1160 Pierre Lombard sur le siège épiscopal de la capitale. Les fondements de Notre-Dame de Paris furent jetés sous son épiscopat.

SULLY (Odon DE), évêque de Paris, né à La Chapelle-d'Angillon (Berry) vers 1166, mort à Paris en 1208. Il était d'une noble famille, alliée par le sang aux rois d'Angleterre, aux comtes de Champagne et aux rois de France. Il fit ses études de théologie à Paris. Après avoir vécu plusieurs années auprès de son frère aîné, Henry de Sully, archevêque de Bourges, il fut appelé au siège épiscopal de Paris en 1196, à la mort de Maurice de Sully. Il eut à exécuter la sentence d'excommunication lancée par Innocent III contre Philippe Auguste et Agnès de Méranie. C'est sous Odon de Sully que Notre-Dame de Paris fut achevée.

SULLY (Maximilien DE BÉTHUNE, baron DE ROSNY, duc DE), l'un des plus illustres ministres de la France, né à Rosny, près de Mantes, en 1559, mort à Villebon (Loir-et-Cher) en 1641. Il était protestant. Son père le présenta à Henri de Navarre, qui l'emmena avec lui à Paris, où il suivit les leçons du collège de Bourgogne. Il échappa aux massacres de la Saint-Barthélemy et servit ensuite dans les troupes du roi de Navarre. Ayant accompagné le duc d'Anjou en Flandre, il faillit périr lors du massacre d'Anvers. A son retour, il rejoignit Henri de Navarre en Guyenne et fut nommé chambellan et conseiller d'Etat de Navarre. Après l'avènement de Henri IV, il devint son confident préféré. Il fut nommé successivement secrétaire d'Etat en 1591, conseiller au conseil des finances en 1596, grand voyer en 1597, surintendant des finances et grand maître de l'artillerie en 1599, gouverneur de la Bastille en 1602, gouverneur du Poitou en 1603, duc de Sully et pair de France en 1606. C'est surtout par ses réformes financières que Sully s'est rendu célèbre. Il sut, à force d'activité, d'esprit, d'ordre et d'économie, réaliser les plans que Henri IV avait conçus. Pour remédier à la détresse de la France et du trésor royal, il commença par établir une comptabilité sévère et il punit les concussionnaires; il surveilla la répartition de la taille, diminua les exemptions, réduisit le taux d'intérêt de la dette à l'aide d'une conversion, dressa, en un mot, un véritable budget et parvint à amener dans les coffres de la Bastille une réserve de 40 millions. Il encouragea l'agriculture, fit faire des défrichements, des desséchements de marais, etc... « Le labourage et le pastourage, voilà, disait-il, les deux mamelles de la France, les vraies mines et trésors du Pérou ». Il répara les routes, les ponts, chercha à doter la France d'un réseau de canaux, mais il ne put réaliser que le canal du Briare. Il rétablit les fortifications des places frontières et donna à la France une excellente artillerie.



Sully.

En dehors de ses fonctions administratives, Sully fut chargé, en 1602, de négocier la paix avec la Savoie; en 1603, d'aller féliciter Jacques Ier, après son avènement au trône d'Angleterre, et de négocier avec lui un traité d'alliance. Très aimé de Henri IV, il s'opposa souvent à ses prodigalités et à celles de ses maîtresses. Il empêcha le roi d'épouser Gabrielle d'Estrées et il travailla à son mariage avec Marie de Médicis. Henri IV sut cependant résister à son ministre en créant et en développant les industries de luxe, dont Sully n'était pas partisan. Après l'assassinat de Henri IV, Sully conserva tout d'abord ses fonctions, mais, en 1611, des intrigues de cour l'obligèrent à donner sa démission de surintendant des finances et de gouverneur de la Bastille; il se fit donner une forte somme et une grosse pension, car il était loin d'être désintéressé. Mêlé aux querelles des protestants sous Louis XIII, il fut l'un des négociateurs de la paix de Loudun. A partir de ce moment, il ne parut que rarement à la cour et vécut à Sully, où il menait un train presque royal. En 1631, Richelieu lui fit donner le bâton de maréchal. Nous avons de lui ses mémoires, publiés sous le titre de : *Sages et royales économies d'Etat*. V. ECONOMIES ROYALES.

— BIBLIOGR. : Lavisse, *Sully* (1880) ; Pfister, *les Economies royales et le Grand Dessein* (« Revue hist. », 1891).

Sully (HÔTEL), à Paris, l'un des plus remarquables spécimens de l'architecture civile de la première moitié du XVIIe siècle, situé rue Saint-Antoine et place des Vosges. C'est en 1624 qu'un sieur Mesme-Gallet fit construire sur cet emplacement, par Jean Androuet du Cerceau, un hôtel somptueux, que Sully, l'ancien ministre de Henri IV, acheta en 1634. Il y apporta de nombreux embellissements et y adjoignit par derrière une orangerie, aujourd'hui désignée sous le nom de petit hôtel Sully, qui a son entrée place des Vosges, n° 7. Après lui, l'hôtel resta dans sa famille jusqu'en 1752, date à laquelle il fut acquis par Turgot de Saint-Clair, puis il passa à sa fille, la comtesse de Boisgelin. Ses propriétaires, depuis la Révolution, l'ont livré au commerce et à l'industrie. C'est en sortant de l'hôtel de Sully, en décembre 1726, que Voltaire fut odieusement bâtonné par les valets du chevalier de Rohan-Chabot, et par surcroît mis à la Bastille pour avoir demandé réparation de cette injure.

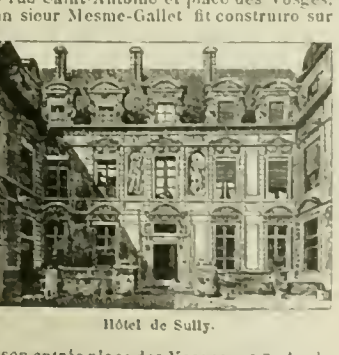

Hôtel de Sully.

SULLY (James), philosophe anglais, né à Bridgewater (Somerset) en 1842. Son œuvre, toute psychologique, se rattache à l'école de l'expérience et, en particulier, aux travaux de Fechner, de Helmholtz et de Wundt, et vaut par une grande ingéniosité d'analyse. Ses principaux ouvrages sont : *Sensation and intuition* (1874) ; *Pessimism, a history and a criticism* (1877), trad. en français : *le Pessimisme, histoire et critique* (1882) ; *On Illusions, a psychological study* (1881), trad. en français : *les Illusions des sens et de l'esprit* (1883) ; *Outlines of psychology with special reference to the theory of education* (1884) ; *the Human Mind, a textbook of psychology* (1892) ; *Studies of childhood* (1895).

SULLY-PRUDHOMME (René-François-Armand), poète français, né à Paris en 1839. Après de brillantes études, il fut employé à l'usine du Creusot, qu'il quitta bientôt pour faire son droit. Dès 1865, il publia son premier recueil, *Stances et poèmes*, que suivirent : *les Epreuves* (1866) ; *les Solitudes* (1869) ; la traduction en vers du premier livre de *la Nature des choses*, de Lucrèce (1869) ; *Impression de guerre* (1870) ; *les Destins* (1872) ; *les Vaines Tendresses* (1875) ; *La Justice* (1878) et *le Bonheur* (1888), ne se composent pas de pièces détachées, mais sont deux poèmes de longue étendue : le premier une sorte d'enquête morale et sociale, le second une épopée symbolique. Citons encore *la Révolte des fleurs*; *le Prisme* (1886). Sully-Prudhomme applique à traduire la vie intime l'art précis et délicat que les Parnassiens appliquaient à noter les aspects du monde sensible; et il se distingue des romantiques par une sensibilité réfléchie et sagace, qui a pour expression une sorte de lyrisme analytique. Ses poésies scientifiques sont des miracles de facture; mais, si quelques-unes allient l'émotion à la plus sévère exactitude, il a peut-être le tort de lutter avec la prose en un genre où le poète ne peut réussir que par de véritables tours d'adresse. Dans ses poésies philosophiques, il exprime les plus nobles soucis de la pensée. Toute la philosophie de Sully-Prudhomme se ramène à l'éternel conflit de la raison et du sentiment. Son criticisme procède par de rigoureuses analyses, mais a pour aboutissement suprême un acte de foi morale. Après avoir vainement cherché autour de lui cette justice dont son intelligence conçoit l'idée, dont son âme sent le besoin, il la saisit enfin par un élan du cœur; après avoir demandé le bonheur aux « ivresses », puis à la « pensée », il le trouve dans le sacrifice de soi-même. Rien de plus pathétique que cette enquête, rien de plus fervent que ces élévations de piété humaine. *Le Bonheur* et *la Justice* renferment encore des raisonnements ou des descriptions trop didactiques; mais ce n'en sont pas moins de belles œuvres, uniques dans notre langue par ce que leur émotion a de philosophique en même temps et de profondément humain. Sully-Prudhomme a publié en prose : *De l'expression dans les beaux-arts* (1881) ; *Réflexion sur l'art des vers* (1892). Il a été élu, en 1881, membre de l'Académie française. Il se vit attribuer en 1901 le prix Nobel, et en employa les fonds à instituer un prix de poésie qui devait être décerné par la Société des gens de lettres.



Sully-Prudhomme.

SULLY-SUR-LOIRE, ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 23 kilom. de Gien, aux confins nord du plateau de Sologne, sur la Loire : 2.553 hab. *Sullinois, oises*. Ch. de f. Orléans. Tannerie, vannerie : chaudronnerie. Maisons des XVe et XVIe siècles. Sur le bord de la Loire, château entouré d'eau, composé d'une enceinte rectangulaire flanquée de six tours rondes du XIIIe ou du XIVe siècle; la plus grosse de ces tours est l'ancien donjon. En 1381, la baronnie de Sully advint par mariage à la famille de La Trémoille. En 1430, Jeanne d'Arc accompagna Charles VII à Sully; elle s'en échappa pour fuir l'hostilité de Georges de La Trémoille. En 1602, le fief fut acheté par Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, qui en tira le nom sous lequel il est devenu célèbre. Sully fut pour lui érigé en duché, en 1606. Il y dicta et y fit imprimer ses *Royales Economies*. Voltaire y séjourna en 1716 et 1719, et y commença la *Henriade*. La famille des ducs de Sully s'est éteinte en 1807 et le château a passé à la branche des ducs de Béthune. — Le canton a 10 comm. et 9.766 hab.

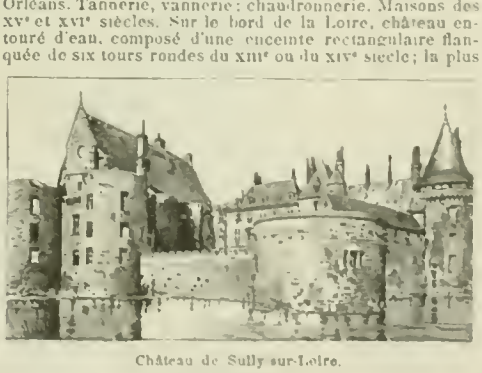

Château de Sully-sur-Loire.

SULMIRSCHÜTZ autref **Sulmierzyce**, ville d'Allemagne (Prusse présid. de Posen) ; 3.088 hab.

SULMO, ville d'Italie ancienne (Samnium), patrie du poète Ovide. Auj. *Solmona*.

SULNIAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 17 kilom. de Vannes : 1.388 hab.

SULPHUR SPRINGS, bourg des Etats-Unis (Texas), ch.-l. du comté de Hopkins ; 4.000 hab. Sources sulfureuses.

SULPICE saint, évêque de Bourges, mort en 644. Né à Vatan (Berry), il commença sa carrière ecclésiastique sous les auspices de saint Austregisile, évêque de Bourges, qui le nomma archidiacre de cette ville. Il le prit pour aumônier, enfin le sacra au siège épiscopal de Bourges en 624.

SULPICE (saint) **Sévère**, évêque de Bourges, mort dans cette ville en 491. Il était de famille sénatoriale, très versée dans les lettres, et à son austérité qu'il dut son surnom. Il se rendit à Rome en 461, gouverna son Eglise avec zèle et mourut à Bourges. On l'enterra dans l'église de Saint-Jean de Bourges. Ses restes furent transportés en la cathédrale de Saint-Ursin, premier évêque de la ville. Fête le 29 janvier.

Sulpice (CONGRÉGATION DE) ou PRÊTRES DE **Saint-**, Société de prêtres séculiers fondée par Olier, au XVIIe siècle, pour la direction des séminaires.

— ENCYCL. Ce fut [illegible] qui [illegible] Olier et quelques autres [illegible] d'établir un séminaire [illegible] aux ordres et aux [illegible] Olier était à Vaugirard [illegible] annonce, il avait [illegible] de Saint-Sulpice. Il était [illegible] Colombier, puis, lors de [illegible] Puy-en-Velay, à Clermont. Les [illegible] après la mort du fondateur. Il s'en établit un même à Montréal, dans le Canada, et plus tard, dans la suite, aux Etats-Unis. Lors de la Révolution, Emery, supérieur général, et tous ses prêtres refusèrent le serment civique. La congrégation fut dispersée. Plusieurs de ses membres passèrent en Amérique, où ils contribuèrent largement aux progrès de l'Eglise dans cette contrée. Les sulpiciens ne font pas de vœux.

Sulpice (ÉGLISE **Saint-**), à Paris. Dès le commencement du XIIIe siècle, une église paroissiale, placée sous le vocable de saint Sulpice, existait dans le faubourg de Paris construit au S. de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. L'édifice fut reconstruit au XIVe siècle et agrandi sous François Ier, mais sa reconstruction fut jugée nécessaire au commencement du règne de Louis XIV. On adopta les dessins de l'architecte Christophe Gamart, et Anne d'Autriche posa la première pierre du monument actuel le 20 février 1646. Les travaux, longtemps suspendus, ne furent repris que sous Louis XV, et achevés sur les plans de Servandoni, en 1745. L'édifice est majestueux, mais sans beauté réelle : les tours du portail sont de construction dissemblable, la plus grande à 70 mètres de haut. On remarque dans le transept septentrional un petit monument en forme de pyramide, marquant le passage en ce point de la méridienne de Paris.



Eglise Saint-Sulpice.

Sulpice (SÉMINAIRE DE **Saint-**). Ce séminaire, situé à Paris, sur la place du même nom, est à la fois une maison d'études théologiques et la résidence du supérieur de la compagnie de Saint-Sulpice. Il reçoit les jeunes aspirants au sacerdoce, qui s'y préparent à prendre les ordres en suivant des cours. Les professeurs appartiennent à la Compagnie de Saint-Sulpice. Outre les clercs du diocèse de Paris, ce séminaire reçoit encore des élèves des autres diocèses de France et même des pays étrangers, notamment de l'Irlande, de l'Angleterre et des deux Amériques.

Les bâtiments actuels datent de 1820; ils remplacent le séminaire, commencé par Olier, fondateur des sulpiciens, en 1641, et terminé par de Bretonvilliers.

Une succursale du grand séminaire de Saint-Sulpice, située à Issy-sur-Seine, est destinée à recevoir les élèves qui suivent les cours de philosophie et de sciences avant d'être admis aux études théologiques.

Sulpice (FONTAINE **Saint-**), à Paris, sur la place du même nom. Exécutée en 1847, sur des dessins de Visconti, cette fontaine se compose d'un bassin de 21 m. de diamètre. Au centre, un monument carré, sorte de lanterne massive, est percé de niches contenant les statues de Fénelon, par Lanno, Fléchier, par Desprez, Bossuet, par Feuchère, et Massillon, par Fauginet. Des lions d'une exécution médiocre complètent un ensemble assez monumental, mais un peu lourd.

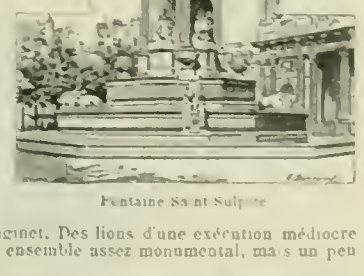

Fontaine Saint-Sulpice.

Saint-Sulpice-la-Forêt (ABBAYE DE), ancienne abbaye située à quelques lieues de Rennes (cant. de Liffré), fondée, en 1115, par Robert de La Futaie et rattachée à l'ordre de Fontevrault. Supprimée par la Révolution, elle tomba en ruine peu après, on y voit encore quelques vestiges de l'église datant de la fondation et l'une chapelle du XVe siècle, transformée en ferme.

SULPICE-SÉVÈRE (*Sulpicius Severus*), écrivain chrétien, né en Aquitaine vers 363, mort à Marseille vers 406

SULPICIA [illegible]

SULPICIA [illegible]

SULPICIEN ENNE [illegible] Qui [illegible] le Saint Sulpice.

SULPICIUS [illegible] tribun [illegible] sulaire de Rome, [illegible] pour les travaux, fut forcé [illegible] d'apaiser. Ce fut lui qui conclut le traité [illegible] le barbare mit son épée [illegible] en se vantant. *Vae victis!*

SULPICIUS Servius [illegible], jurisconsulte romain, mort [illegible] av. J.-C. Contemporain et ami de Cicéron, il [illegible] dans les grands orateurs de Rome. [illegible] chapitres de son *Brutus*, [illegible] sur les orateurs de la Grèce et de Rome. [illegible] av. J.-C., Sulpicius suivit, dans la guerre [illegible], le parti républicain et fut proconsul en Achaïe après [illegible] Il mourut au moment où [illegible] après l'Antoine.

SULPIS [illegible] graveur français, né à Paris [illegible] de Lorraine. Il a gravé pour les [illegible] de nombreuses [illegible] Leonard, etc., de nombreuses [illegible] [illegible] en taille-douce en 187[illegible]. Son fils, Émile-Jean Sulpis, né en 1858, prix de Rome en 1884, [illegible] aux plus redoutables. Son chef-[illegible] est la *Lyre d'Orphée*, d'après Gustave Moreau. A [illegible] de marbre, on voyait, en 1901, le *Saint* [illegible] Martegna *la Muse et le Poète*, d'après [illegible] Maillard, et le *Sacre de Napoléon*, d'après David.

SUL PONTICELLO [illegible] *ponticèl* — mots ital., [illegible] petit pont ». Sorte de pris Mosaïque. Écrit sur une [illegible] à relier, pour indiquer à l'exécutant [illegible] pour près du chevalet.

SULTAN [illegible] m. Variété de SULTANIEH.

SULTAN n. m. Sorte de turbe recouverte d'une étoffe de soie; [illegible] rempli de parfums, qu'on [illegible] offre à l'encens.

SULTAN [illegible] (*sul'tan* — ar. *sultân*, pouvoir, don souverain) n. m. [illegible] à plusieurs princes mahométans.

— Encycl. Le titre de *sultan* fut donné primitivement par [illegible] abbasside aux princes seldjoukides, qui [illegible] pour leur empire le pouvoir temporel [illegible] spirituel aux vicaires de Mahomet [illegible] Toghrul-Beg, et ce titre [illegible] par presque tous les princes seldjoukides, il se généralisa [illegible] par l'empereur des Turcs Mahomet, qui y joint celui de [illegible] majorité, comme le [illegible] Zaccar.

SULTANAT [illegible] m. Dignité [illegible] Règne d'un [illegible].

SULTANE n. f. Femme [illegible] l'empereur de Turquie. — *Sultane* [illegible] [illegible] à l'empereur. — *Sultane* [illegible] Vers [illegible] naît.

Ma [illegible] *Avec un enfant on a sa* SULTANE.

[illegible] pour [illegible] fourrure des femmes.

[illegible] [illegible] [illegible] [

études de mœurs du premier Empire (1882); *Illyrine* (1883), *Aventures d'une femme galante au* XVIIIe *siècle* (1884); *la Jeunesse de 1830* (1885); *la Fiancée d'Yvonne* (1887); *une Intrigante de la Restauration* (1887); *un Scandale d'hier* (1888). Ses études sur la fin du XVIIIe siècle, qui commencent au *Dernier Amour de Mirabeau*, pour se continuer jusqu'à notre époque, sont pleines de charme.

SUMMERS, comté des Etats-Unis, dans l'Etat de Virginie de l'Ouest, sur le New-River (bassin de l'Ohio par la Grande Kanawha); 17.000 hab. Ch.-l. *Hinton*. Culture importante du maïs et du tabac.

SUMMERSIDE, ville du Canada (île du Prince-Edouard), sur la baie de Bédèque ou d'Halifax; 3.000 hab.

SUMMERVILLE, bourg des Etats-Unis (Georgie [comté de Richmond]), sur la Savanah; 4.000 hab. Industrie très active. Métallurgie, fabrication d'étoffes de coton; minoteries, commerce de céréales.

SUMMIT, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Colorado, à l'O. de la chaîne des Parcs et aux confins de l'Etat d'Utah; 3.000 h. — Comté de l'Etat d'Ohio, sur la rivière Cayahoga, tributaire du lac Erié; 64.000 hab. Ch.-l. *Akron*. Élevage important; nombreux gisements de houille. — Comté de l'Etat d'Utah, aux confins de l'Etat de Wioming, sur un sous-affluent du Grand Lac Salé par le Breawer; 10.000 hab. Ch.-l. *Coalville*. Gisements de houille.

SUMMIT, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Union]), sur un lointain sous-affluent du Mississipi (Sound); 4.000 hab. Commerce de céréales; minoteries.

SUMMUM (*som'-mom'* — mot lat.) n. m. Plus haut point, plus haut degré : *Le* SUMMUM *d'une civilisation*.

SUMMUM JUS, SUMMA INJURIA (*Extrême justice, extrême injustice*), adage latin de droit, cité par Cicéron (*De officiis*, I, X, 33). Cicéron entend par là que l'on commet souvent des iniquités par une application trop rigoureuse de la loi.

SUMNER, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Kansas, aux confins du territoire indien, sur l'Arkansas (bassin du Mississipi); 35.000 hab. Ch.-l. *Welsington*. Culture importante du maïs. — Comté de l'Etat de Mississipi, sur le Big-Black naissant (bassin Mississipi); 15.000 hab. Culture du coton. Ch.-l. *Walthall*. — Comté de l'Etat de Tennessee, sur le Cumberland, affluent de l'Ohio; 31.000 hab. Ch.-l. *Gallatin*. Culture du maïs et du tabac.

SUMROO ou plutôt **SOMBRE** (la bégum), née en 1770, morte à Meeruto en 1836. Elle s'appelait Zerbonissa, et était danseuse. Épousée par un aventurier strasbourgeois, Walter Reinhard, surnommé SOMBRE et établi dans l'Inde en 1751, soldat au service de divers princes indigènes et devenu favori de l'empereur de Delhi, elle devint en 1778 bégum de Sirdhana. Reinhard, ayant reçu en don cette principauté en 1777, la céda plus tard à la Compagnie des Indes, moyennant une forte pension.

Sun (THE), journal anglais fondé en 1792, conservateur de 1812 à 1828, puis libéral, puis radical. Il a connu un moment une grande prospérité, due à la précision et à l'abondance de ses informations, surtout dans le domaine économique. Tombé peu à peu, il a été repris en 1893 par Thomas Power O'Connor, le député nationaliste irlandais, qui lui infusa une certaine vitalité, mais qui le remit bientôt en d'autres mains.

SUNAM, ville de la Palestine ancienne (tribu d'Issachar, près du mont Hermon. Là campèrent les Philistins avant la bataille de Golboé; là naquit Abisag, concubine du roi David; là aussi, Elysée fut reçu par la Sunamite, dont il ressuscita plus tard le fils, Soulim.

SUNAMITE, habitant de Sunam. — *Les* SUNAMITES. — Adjectiv. : *La femme* SUNAMITE.

SU-NAN n. m. Art culin. Nid de salangane comestible, très estimé en Chine.

SUNBULITE (de *Sunbul*, n. du fondateur) n. m. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique musulman fondé vers le XVIe siècle, à Constantinople.

SUNBURY, ville d'Angleterre (comté de Middlesex), sur la Tamise; 1.300 hab.

SUND ou **ÖRESUND**, nom d'un des détroits qui font communiquer la mer Baltique et la mer du Nord. Le Sund s'étend entre la partie méridionale du Cattégat et le bassin le plus septentrional de la Baltique. Il s'ouvre, au N., en un long et profond entonnoir, entre l'île de Seeland et la presqu'île suédoise de Kullen, s'étrangle entre Helsingborg (Suède) et Helsingör, de manière à ne plus avoir que 5 kilomètres de largeur, puis s'élargit de nouveau, entre les côtes basses et sablonneuses de Seeland et les falaises hautes, rocheuses, découpées, de la Suède méridionale. Sur la côte suédoise, Höganäs, Helsingborg, Landskrona, Malmö, Skanör; sur la côte danoise, Helsingör et Copenhague sont les rades les plus fréquentées du détroit, où la circulation maritime est extrêmement active. Le droit de péage assez considérable que le Danemark percevait sur les bateaux qui passaient le détroit pour entrer dans la mer Baltique a été supprimé, au prix d'une indemnité de près de 100 millions, par une convention entre la Suède et le Danemark (1857).

SUNDERLAND, ville maritime d'Angleterre (comté de Durham), à l'embouchure du Wear dans la mer du Nord; 146.000 hab. Ville d'industrie active : construction de bateaux; fabrication de cordages, d'ancres, de produits chimiques; forges, hauts fourneaux, papeteries. Grandes mines de houille et carrières de calcaire de la vallée du Wear. Port très important.

SUNDERLAND (Henri SPENCER, comte DE), né à Althorp (comté de Lincoln) en 1620, mort à Newbury en 1643. Il épousa en 1639 la belle Dorothée Sydney. En 1641, il entra à la Chambre des pairs et se montra l'un des partisans les plus dévoués de la cause royale. Il suivit Charles Ier à York, combattit vaillamment contre les troupes parlementaires à Edgehill, à Bristol, reçut en juin 1643 le titre de comte de Sunderland et fut tué à Newbury.

SUNDERLAND (Robert SPENCER, comte DE), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né à Paris en 1640, mort à Althorp (comté de Lincoln) en 1702. Dans sa jeunesse, il fit de grands voyages sur le continent et rentra en Angleterre en 1661. A la cour de Charles II, il se fit remarquer par son esprit souple et insinuant et chercha à gagner les bonnes grâces des maîtresses du roi. Ambassadeur à Madrid en 1671, chargé de mission à Versailles en 1672, délégué au congrès de Cologne en 1673, il fit partie du conseil privé en 1674 et devint gentilhomme de la Chambre. Très influent, il fut nommé secrétaire d'Etat en 1679. Un moment disgracié, en 1681, à la suite de son opposition au duc d'York, il reprit le pouvoir en 1682 et le garda jusqu'à la mort de Charles II (1685). Il se montra dans ces fonctions, le serviteur dévoué de la politique de Louis XIV, qui ne cessa de le pensionner. Disgracié en octobre 1688, il entra en pourparlers avec Guillaume d'Orange, mais dut quitter son pays après la révolution de 1688 et alla passer deux ans à Amsterdam. De retour en Angleterre en 1691, il se fit de nouveau protestant, réussit à s'attirer la faveur de Guillaume III, qui le nomma grand chambellan en 1697. Il resigna ses fonctions la même année et se retira dans son château d'Althorp.

SUNDERLAND (Charles SPENCER, comte DE), homme d'Etat anglais, né en 1674, mort à Londres en 1722, fils du précédent. Entré au Parlement en 1695, il épousa en 1700 lady Anne Churchill, fille de Marlborough. En 1702, il succéda à son père à la Chambre des lords. Envoyé extraordinaire à Vienne en 1705, il fut nommé en 1706 secrétaire d'Etat pour le département du Sud. Son caractère autoritaire et intraitable le rendit odieux au parti de la haute Eglise, et la reine Anne se décida en 1710 à le destituer. Mais, dès l'avènement de George Ier, il est nommé lord lieutenant d'Irlande (1714), puis lord du sceau privé (1715). Se trouvant mal récompensé, il fomente la désunion dans le ministère et réussit à faire renvoyer Townshend, dont il prend la place de secrétaire pour le département du Nord (1717), puis Walpole, et il devient lord président du conseil et premier lord de la trésorerie en 1718. Il fonde en 1720 la *South-Sea-Company*, dont la déconfiture, en 1721, entraîne la ruine d'une foule de gens. La clameur populaire est si forte que Sunderland doit céder sa place à Walpole.

SUNDEWITT, région de l'Allemagne septentrionale (Prusse [prov. de Slesvig-Holstein]). C'est une étroite et sableuse presqu'île, étranglée entre la baie d'Apenrade, le détroit d'Alsoner et la baie de Flensbourg.

SUNDGAU, ancien pays de France (Haute-Alsace), qui avait pour ville principale *Belfort*.

SUNDSVALL, ville de Suède (län de Vesternorrland), sur le golfe de Botnie; 14.000 hab. Port actif. Métallurgie.

SUNIATOR ou **SUNIATES**, Carthaginois mort vers 483 av. notre ère. Sa haine pour Hannon lui fit dévoiler à Denys, tyran de Syracuse, l'expédition que Carthage préparait contre lui et qui devait être commandée par Hannon. Sa trahison fut punie de mort et, comme il avait écrit en grec à Denys, défense fut faite aux habitants du pays d'écrire et de parler cette langue.

SUNIPIE (*pî*) n. f. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des herbes épiphytes du Népaul et de la Birmanie.

SUNIUM (CAP), promontoire de la Grèce ancienne, formant l'extrémité sud-est de l'Attique, appelé de nos jours cap *Colonne*, à cause des restes du fameux temple de Minerve, élevé sur ce point de la côte, dont il ne reste aujourd'hui que quelques fragments.

SUNNA (de l'ar. *sounna*, tradition) n. f. Chez les musulmans, Recueil des préceptes d'obligation initiative, tirés des pratiques du Prophète, de ses compagnons et des quatre califes orthodoxes. (Ce mot a pris de là le sens d'orthodoxie musulmane.)

SUNNA, nom que les Germains donnaient au soleil, qu'ils adoraient tout particulièrement.

SUNNE, ville de Suède (län de Vermland), près du lac de Nedere-Fryken, tributaire du lac Vener par le Klar-Elf; 12.000 hab. Très ancienne église. Scieries mécaniques. Commerce de bois.

SUNNINGHILL, bourg d'Angleterre (comté de Berks), 3.000 hab.

SUNNITE (de l'ar. *sounni*, celui qui suit les principes religieux de la *sunna*) n. m. Nom donné aux quatre confessions orthodoxes de l'islamisme : les hanéfites, les malékites, les schaféites et les hanbalites.

— ENCYCL. Les *sunnites*, qui forment la majorité de l'islamisme, reconnaissent, comme successeurs légitimes de Mahomet, Abou-Bekr, Omar Osman, les califes omeyyades de Damas et les abbassides de Bagdad; les schiites persans, leurs adversaires, ne reconnaissent qu'Ali et les imams, traitent tous les califes d'usurpateurs.

SUNO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare], près du Terdoppio, affluent du Pô; 3.000 hab.

SUNT LACRYMÆ RERUM (*Il y a ici des larmes pour nos malheurs*), commencement d'un vers de Virgile (*Enéide*, I, 462). Enée, après avoir vu à Carthage une suite de tableaux représentant la guerre de Troie, dit ces mots à son confident Achate. D'ordinaire, on les prend dans un sens différent. On croit qu'il faut entendre que la vue d'une grande infortune soulève la pitié, ou, parfois l'on *pleure sur les choses* comme sur les personnes, ou même que, quelquefois, les choses, par leur aspect, semblent prendre part à notre douleur. Tous ces sens reposent sur une erreur d'interprétation.

SUN-TSÉ, philosophe chinois, qui vivait entre 375 et 290 av. J.-C. On le regarde en Chine comme le plus célèbre écrivain de l'école de Confucius. D'après lui, la nature de l'homme est vicieuse et ses prétendues vertus sont mensongères. On a supposé que cette opinion lui avait été inspirée par l'état permanent des guerres civiles auxquelles les sept royaumes de la Chine étaient livrés de son temps. Son ouvrage, qui forme cinq volumes, est placé après les *Six classiques* ou les Quatre Livres classiques.

SUNT VERBA ET VOCES, PRÆTEREAQUE NIHIL (*Ce sont des mots, les paroles et rien de plus*), pentamètre latin, qui semble avoir été forgé par les modernes. Il s'applique à beaucoup d'ouvrages ou de discours.

SUO TEMPORE (*En son temps*), locution latine : *Il faut que chaque chose se fasse* SUO TEMPORE.

SUOVÉTAURILIES (*té*, *li* — mot lat.) n. f. pl. Antiq. rom. Sacrifice d'une truie, d'un bélier et d'un taureau que l'on faisait dans la plaine de Mars à la fin de lustre et en



Suovétaurilies

d'autres circonstances (*Ce sacrifice a donné lieu à toutes les cérémonies expiatoires [...]*).

SUPAN (Alexandre), géographe allemand, né à Lerchenau (Tyrol) en 1847. Il enseigna d'abord à Laibach, puis dans les universités de Czernowitz et de Gotha où il devint directeur des *Petermanns Mitteilungen*. Il a publié avec Hermann Wagner, deux études sur la population de la terre dans les *Ergänz-* [...] Petermanns 1891 et 1893, et aussi *Grundzüge der physischen Erdkunde* (1884), ouvrage capital (*Österreich-Ungarn* [...]).

SUPER (*pèr*), préfixe latin qui signifie Sur, au-dessus, et qu'on retrouve dans le grec *hupér*, l'allemand *über*, l'anglais *over*.

SUPER (*pé* — de l'anglo-*to sweep*, balayer) v. a. Dans la Normandie. Gober, aspirer : SUPER *un œuf cru*.

— Mar. Aspirer, pomper : *La pompe a supé le fond du bassin*. | *Super les étoupes*. Se dit d'une pompe qui aspire les étoupes des coutures des horsages lorsqu'il n'y a plus d'eau. | Se boucher, s'obstruer : *La pompe a supé*. | S'engager entre le réa et la joue d'une poulie : *La manœuvre a supé*.

Supé, ée, part. passé du v. Super. Engagé et comme moulé dans la vase : *Navire supé*.

SUPÉRATION (*si-on* — lat. *superatio*; de *superare*, vaincre, surmonter) n. f. Astron. ancien. Quantité dont une planète s'est déplacée ou a devancé une autre planète, dans le sens du mouvement direct.

SUPERAXILLAIRE (du préf. *super*, et de *axillaire*) adj. Bot. Qui est placé au-dessus de l'aisselle.

SUPERBE (*pèrb'* — du lat. *superbus*) adj. Dont l'orgueil majestueux : *Vainqueur* SUPERBE. | Qui marque l'orgueil, l'arrogance : *Affecter des airs* SUPERBES, *un ton* SUPERBE.

Je plains le cœur *superbe* [...] quand le grand
Il n'aura pas d'amis dans les jours [...]
M. J. [...]

— D'une beauté somptueuse, d'une grandeur imposante : *Des tours* SUPERBES. *Un* [...] SUPERBE. *Des poèmes* SUPERBES. | Très beau, très riche, très bien fait. *Un temps* SUPERBE. *Une statue* SUPERBE.

— Fam. Qui est d'un aplomb étrange, et naïf : *Vraiment, vous avez fait cela! Je vous trouve* SUPERBE *en vérité*.

— Anat. Se dit du muscle droit supérieur de l'œil, parce que sa contraction, en relevant le globe de l'œil, donne à la face une expression orgueilleuse.

— n. m. Personne d'un orgueil arrogant : *Abaisser les* SUPERBES.

— Zool. Ancien nom d'un paradisier de la Nouvelle-Guinée, la *lophorina atra*.

— n. f. Bot. Nom vulgaire de la mendiane du Malabar.

— SYN. Superbe, glorieux, etc. V. AVANTAGEUX.

SUPERBE (*pèrb* — du lat. *superbia*, même sens) n. f. Orgueil, arrogance : *La* SUPERBE *a de tout temps été traitée en proverbe*. Acad. Terry.

— SYN. Amour-propre, morgue, etc. V. AMOUR-PROPRE.

SUPERBEMENT (*pèr'-be-man*) adv. D'une manière orgueilleuse, arrogante : *Répondre* SUPERBEMENT.

— Avec magnificence : *Etre* SUPERBEMENT *meublé*.

SUPERBINE (*pèr'*) n. m. Poison végétal, extrait par l'alcool des racines *gloriosa superba* de la méliacée du Malabar.

SUPERCARGUE n. m. Mar. Syn. de SUBRECARGUE.

SUPERCÉLESTE (du préf. *super*, et de *céleste*) adj. Qui s'élève au-dessus du ciel, qui atteint une grande sublimité. Vx mot.

SUPERCESSION (du préf. *super*, et de *cession*) n. f. Dr. ancien. Arrêt par lequel le conseil d'Etat déchargeait les comptables de leurs obligations.

SUPERCHERIE (*pé'*, *ri* — de l'ital. *superchieria*; de l'adj. *superchio*, qui dépasse la mesure, forme de l'adv. lat. *super*, par-dessus) n. f. Fraude, tromperie calculée : *User de* SUPERCHERIE.

SUPERCOQUENTIEUX (*ke-kan-sieu*, EUSE [mot purement fictif — Rabelais disait *superquintessencié*]) adj. Pop. Magnifique, superbe.

SUPÈRE adj. Hist. nat. Syn. de SUPÉRIEUR. FURE. | Peu usité autrement qu'en botanique, où il est opposé à INFÈRE. | Se dit, dans les fleurs, des verticilles placés au-dessus des autres : *Ovaire* SUPÈRE.

SUPERFÉCONDATION n. f. Fécondation se produisant, chez une femelle portant déjà un ou plusieurs fœtus, sur un ovule provenant de la même période ovarienne.

SUPERFÉTATION (*si-on* — du préf. *super*, et du lat. *fœtus*, fœtus) n. f. Physiol. Fécondation se produisant chez une femelle qui porte déjà un fœtus vivant : *Les* SUPERFÉTATIONS *sont fréquentes chez* [...]. (Buff.)

— Fig. Chose qui s'ajoute [...] à une autre : *La plupart des corps publics sont remplis de superfétations*. (Boss.)

— Littér. Redondance, inutilité.

— ENCYCL. Physiol. Dans la superfétation, qu'il ne faut pas confondre avec la *superfécondation*, des fœtus qui coexistent dans la matrice proviennent de deux périodes différentes d'ovulation et, par suite, de fécondations séparées par un assez long intervalle. Généralement, on ne se

SUPERFICIAIREMENT [illegible]

SUPERFICIALITÉ [illegible]

SUPERFICIE [illegible]

SUPERFICIEL, ELLE [illegible] Qui a rapport à [illegible] *Pour* SUPERFICIELLE. — [illegible] Qui n'approfondit pas, [illegible] *Esprit* SUPERFICIEL. — Syn. de EPIPHYTE.

SUPERFICIELLEMENT [illegible] D'une manière superficielle : *Lire, voir* SUPERFICIELLEMENT [illegible]

SUPERFIN, INE [illegible] *super*, et de *fin*) adj. [illegible] SUPERFIN. [illegible] *Le sucre* SUPERFIN.

SUPERFLU, UE [illegible] *superfluus*) adj. Qui a [illegible] *Ornements* SUPERFLUS. [illegible] SUPERFLU. [illegible] *Les parties qui ont* [illegible] *et semelles à la carnation*. [illegible] Rien de plus que riches. *Le superflu, chose très nécessaire*. [illegible] *Le sage se contente du nécessaire, le fou regarde le* SUPERFLU.

SUPERFLUITÉ [illegible] f. Caractère de ce qui est superflu : [illegible] *et condamnable en toutes choses. Retrancher toutes les* SUPERFLUITÉS *d'un discours*.

SUPER FLUMINA BABYLONIS *Sur les fleuves de Babylone* [illegible] Assis sur les [illegible] nous avons versé des larmes [illegible] (CXXXVI).

SUPERFUSION [illegible] f. [illegible] *super*, et de *fusion* n. f. [illegible] qu'on veut ainsi [illegible]

SUPERGA [illegible] **SOPERGA** [illegible] de l'Italie Piémont, [illegible] mètres. [illegible] Au sommet,



[illegible] *Superga*.

SUPERHUMMM [illegible] **SUPERHUMME** [illegible]

SUPÉRIEUR, EURE [illegible]

Armoiries : [illegible] Planètes plus éloignées [illegible] de la terre V. PLANÈTE. [illegible] l'un sur l'autre, ou d'un autre arbre, le pied sur [illegible] et le sommet plus élevé [illegible] Qui est plus rapproché de [illegible] cours d'eau qui traverse un [illegible] INTÉRIEURE.



Parge à trois plus arrachés de simple, celui du milieu supérieur.

— Myth. Les dieux *supérieurs*, Ceux qui avaient l'Olympe pour demeure. [illegible] Qui est une plus grande [illegible] être ou une plus grande qualité. *Il ne faut pas essayer d'expliquer le* SUPÉRIEUR *par l'*INFÉRIEUR. Ravaisson. — *Zool. Animaux supérieurs*, Ceux qui sont les plus élevés dans l'échelle animale, tels que les vertébrés.

— n. Personne ayant autorité sur d'autres. *Obéir à ses* SUPÉRIEURS. ‖ Personne qui l'emporte sur les autres par le talent, le mérite, la situation, la facture, etc. : *Il n'y a qu'un sot qui puisse s'imaginer de n'avoir jamais rencontré son* SUPÉRIEUR (Grimm). — Personne qui est à la tête d'une communauté religieuse. *La* SUPÉRIEURE *d'un couvent*.

— Milit. Qualification donnée à tout militaire par rapport à ceux sur lesquels il a droit au commandement et [illegible] SES *subordonnés* ou ses *subalternes*. *Officiers supérieurs*, chef de bataillon ou d'escadron, lieutenant-colonel et colonel.

SUPÉRIEUR LAC, un des grands lacs de l'Amérique du Nord, entre les États-Unis (Wisconsin, Michigan et Minnesota) et le Dominion canadien (prov. d'Ontario). Son nom de lac Supérieur est justifié par sa situation géographique. C'est le plus occidental et comme l'origine des cinq grands lacs auxquels le Saint-Laurent sert d'émissaire, et c'est aussi celui dont l'altitude 183 m.) est la plus considérable. De forme très allongée, il mesure, entre Duluth, à son extrémité ouest, et Sault-Sainte-Marie, à son extrémité est, environ 580 kilom. de longueur, pour une largeur maximum de 240 kilom. La profondeur, relativement considérable, dépasse par endroits 300 mètres. Les côtes, basses et très découpées du côté des États-Unis (presqu'île du Nord-Ouest, presqu'île de Keweenaw, baie de Tequamenon, etc.), sont plus hautes et rocheuses du côté canadien, mais moins accidentées. L'île Royale, la plus considérable du lac Supérieur, appartient aux États-Unis. Sur la rive canadienne, Port-Arthur et Port-Michipouten; sur la rive des États-Unis, Duluth, Superior City, l'Anse, Marquette, etc., sont les ports les plus importants du lac, dont la navigation est très active.

SUPÉRIEURE MER, nom donné par les anciens à la mer Adriatique, à cause de sa position relativement à la mer Tyrrhénienne, qu'ils appelaient inférieure.

SUPERIMPRÉGNATION (*pè-rin, gna-si* — gn mll.) — du préf. *super*, et de *imprégner* n. f. Fécondation de deux ou de plusieurs ovules au cours de la même période d'ovulation ou de périodes d'ovulation différentes.

SUPÉRINTENDANCE n. f. **SUPÉRINTENDANT** n. m. V. SURINTENDANCE, SURINTENDANT.

SUPERIOR CITY, ville des États-Unis (Wisconsin), ch.-l. du comté de Douglas, sur la baie de Fond-du-Lac (lac Supérieur); 17.000 hab.

SUPÉRIORITÉ n. f. Qualité de ce qui est supérieur : *La* SUPÉRIORITÉ *du rang, de la fortune*.

— Personne supérieure : *La liberté n'empêche pas les* SUPÉRIORITÉS *de se produire*. E. de Gir.

— Dignité de supérieur ou de supérieure dans un couvent, dans une communauté : *Aspirer à la* SUPÉRIORITÉ. — SYN. Avantage, dessus, etc. V. AVANTAGE.

SUPERJECTION (*pèr'-jèk'-si* — lat. *superjectio*) n. f. Ancien nom de l'hyperbole.

SUPERLATIF, IVE (*pèr'* — du lat. *superlativus*) adj. Qui sert à exprimer la qualité portée au plus haut degré : *Terme* — *sens* SUPERLATIVE.

— Fig. Exagéré, outré, porté au plus haut point : *Des expressions laudatives et* SUPERLATIVES. (Mme de Créqui.)

— n. m. Plus haut degré, degré superlatif : *Adjectif, Adverbe au* SUPERLATIF. ‖ Adjectif ou adverbe au superlatif : *Abuser des* SUPERLATIFS. — *Superlatif absolu*, Celui qui exprime une qualité portée à un haut degré, sans comparaison avec une autre personne ou une autre chose de même espèce, ce qu'on exprime en français par les mots *très* ou *fort* placés devant le positif. ‖ *Superlatif relatif*, Celui qui exprime une qualité portée au plus haut degré, et comparée avec une qualité existant dans une autre personne ou une autre chose de même nature, ce qu'on exprime en français par les mots *le plus*. *Superlatif d'infériorité*, Celui qui exprime une infériorité portée au plus bas degré, ce qui s'exprime en français par les mots *le moins* : *Le plus grand des hommes n'en est que* LE MOINS *petit*. V. Corneille.

— Fam. Très *superlatif*, A un degré tout à fait supérieur. *Laid, bête au* SUPERLATIF.

— ENCYCL. Gramm. Le *superlatif* exprime qu'une qualité est portée par un objet au plus haut degré (*superlatif absolu*) ou à un degré très élevé (*superlatif absolu*). C'est un des trois degrés de signification. V. POSITIF, et COMPARATIF. La façon la plus simple de rendre l'idée de superlatif est celle qui consiste à répéter le mot désigné [illegible] Par exemple, en mandingue (Afrique), [illegible] un très petit enfant », littéralement « [illegible] ». Dans les langues exprimant l'idée de [illegible] par des préfixes ou des suffixes. Ainsi, en indo-[illegible] nous trouvons les suffixes *-ista* gr. *meqistos*, [illegible] lat. *summus*, *immo* (lat. *optimus*, [illegible] de leurs dérivés; gr. *esteros*, lat. *issimus*, etc. Les anciennes formes de superlatif n'ont pas [illegible] le sanscrit, qui les a remplacées par des comparatifs accompagnés de mots auxiliaires. Les langues germaniques ont conservé le superlatif en [illegible] ost, all. *best*. Le français populaire n'a [illegible] deux formes de superlatif latin synthétique : [illegible] qui n'existe plus que dans l'ancienne [illegible] lat. *extrême*, *suprême*. *Grandissime*, [illegible] sont des mots savants. Le suffixe [illegible] savant [illegible] ence. Le superlatif [illegible] est généralement formé du comparatif [illegible] *plus* [illegible] *relatif* : ex. *Il plus grand, le meilleur*) ou du positif précédé de *très, bien, extrêmement, fort* (*superlatif absolu*). Les mots *suprême, extrême, infime*, etc., qui sont des superlatifs en latin, sont traités par le français comme des positifs.

SUPERLATIVEMENT (*pèr'*) adv. Fam. Au plus haut point : *Être* SUPERLATIVEMENT *laid*.

SUPERLICOCANTIEUX, EUSE adj. V. SUPERCOQUENTIEUX.

SUPERLIFIQUE (*pèr', fik'* adj. Superbe, magnifique. Mot burlesque.)

SUPERNATURALISME n. m. Philos. Syn. de SURNATURALISME.

SUPERNATURALISTE adj. Syn. de SURNATURALISTE.

SUPERNUMÉRAIRE adj. et n. V. SURNUMÉRAIRE.

SUPEROVARIÉ, ÉE (du préf. *super*, et de *ovarié*) adj. Bot. Dont l'ovaire est supère.

— n. f. pl. Groupe de végétaux gamopétales, comprenant ceux qui ont l'ovaire supère. — *Une* SUPEROVARIÉE.

SUPERPHOSPHATE (*pèr'-foss*) n. m. Chim. Phosphate acide de chaux, plus riche en phosphore que les phosphates naturels, employé comme engrais et que l'on prépare en traitant le phosphate tribasique par l'acide sulfurique. V. PHOSPHATE.

SUPERPOSABLE (*pèr'*) adj. Qui peut être superposé.

SUPERPOSER (du préf. *super*, et de *poser*) v. a. Poser l'un au-dessus de l'autre : SUPERPOSER *des soucoupes*. *Superposé, ée* part. pass. du v. Superposer.

— Bot. Se dit d'un bulbe qui se développe sur un autre, et des lobes d'une anthère, quand ils sont placés l'un au-dessus de l'autre.

SUPERPOSITIF, IVE (*pèr'*) adj. Bot. Qui est superposé, appliqué sur une autre partie. ‖ *Préfoliaison superpositive*, Celle dans laquelle les pièces de la corolle et du calice s'appliquent les unes sur les autres.

SUPERPOSITION n. f. Action de superposer; état de ce qui est superposé : *La* SUPERPOSITION *des couches géologiques*.

— Hist. relig. *Jeûnes de superposition*, Jeûnes doubles, qui s'étendaient jusqu'à deux jours entiers.

SUPERSATURER (du préf. *super*, et de *saturer*, v. a. Saturer à l'excès.

SUPERSÉCRÉTION (du préf. *super*, et de *sécrétion* n. f. Pathol. Sécrétion excessive. ‖ Syn. HYPERSÉCRÉTION.

SUPERSÉDER (*pèr'* — lat. *supersedere*. Change é en è devant une syllabe muette : *Je supersède. Qu'ils supersèdent* v. n. Dr. Surseoir. (Vx.)

SUPERSENSIBLE (du préf. *super*, et de *sensible* adj. Philos. Qui échappe aux sens. ‖ On dit aussi SUPRASENSIBLE.

SUPERSTITIEUSEMENT (*pèr'-sti-si*) adv. D'une manière superstitieuse.

— Fig. Avec une exactitude excessive : *S'attacher* SUPERSTITIEUSEMENT *à la traduction d'un texte*.

SUPERSTITIEUX (*pèr'-sti-si-eû*), **EUSE** (du lat. *superstitiosus*, même sens, adj. Qui a de la superstition : *Les Romains étaient* SUPERSTITIEUX. ‖ Qui est entaché de superstition : *Préjugés* SUPERSTITIEUX.

— Fig. Qui est d'une exactitude minutieuse, excessive : *Il est si exact, si ponctuel en toutes choses, qu'il en est presque* SUPERSTITIEUX.

— n. Personne superstitieuse.

SUPERSTITION (*pèr'-sti-si* — du lat. *superstitio*) n. f. Déviation du sentiment religieux par laquelle on est porté à se créer des obligations fausses, à craindre des choses qui ne doivent pas être craintes ou à mettre sa confiance en d'autres qui sont vaines : *La* SUPERSTITION *est à la religion ce que l'astrologie est à l'astronomie : la fille très folle d'une mère très sage*. (Volt.) ‖ Croyance ou pratique superstitieuse : *Des* SUPERSTITIONS. *C'est une* SUPERSTITION *de tirer un présage d'accidents fortuits, comme d'une salière renversée, de fourchettes placées en croix, du nombre treize*, etc.

— Fig. Attachement exagéré ou non justifié : *Avoir la* SUPERSTITION *du passé*.

Superstition (DE LA), traité de Plutarque, un des plus anciens de l'auteur (fin du 1er s. de notre ère). C'est aussi l'une des œuvres où Plutarque a mis le plus de passion, car il détestait le fanatisme et les pratiques superstitieuses. Dans le traité *De la superstition*, il poursuit une longue antithèse entre l'athéisme et la sotte crédulité, qu'il condamnait également.

SUPERSTITIOSITÉ (*pèr'-sti-si*) n. f. Tendance à la superstition.

SUPERSTRUCTION (*struk'-si* — du préf. *super*, et du lat. *structio*, construction n. f. Construction au-dessus du sol.

SUPERSTRUCTURE (*struk'* — même étymol. qu'à l'art. précéd. n. f. P. et chauss. Nom de constructions élevées au-dessus d'autres constructions. ‖ Dans un pont, Toute la partie de la construction située au-dessus du niveau de l'eau.

— Ch. de f. Ensemble des travaux exécutés par-dessus les terrassements et les ouvrages d'art et qui regarde particulièrement l'établissement de la voie.

— Mar. Construction élevée au-dessus du pont supérieur des navires de guerre pour y mettre certains services du bord et y disposer l'artillerie légère.

SUPER-SUS (*su* — du préf. *super*, et de *sus* n. m. Musiq. anc. Voix de dessus, quand elle était très aiguë.

SUPERVOLUTIF, IVE (de *super*, et du lat. *volutus*, enroulé adj. Bot. Enroulé en dessus. ‖ *Préfoliation supervolutive*, Celle dans laquelle les feuilles ont un côté enroulé sur lui-même et enveloppé dans l'autre côté.

SUPIN du lat. *supinum* n. m. Forme du verbe latin qui ressemble à un participe passé, et se traduit d'ordinaire en français par un infinitif précédé de *à*.

— ENCYCL. Le *supin* est un substantif verbal à suffixe *-tu*, de formation identique à celle des noms tels que *cantus* « chant », de *canere* « chanter ». On ne le rencontre qu'à deux cas, celui en *-um* accusatif et celui en *-u* ablatif ou, quelquefois, datif. Le supin en *-um*, dit aussi *supin actif*, s'emploie comme accusatif marquant le but avec les verbes de mouvement (*eo lusum*). Le supin en *-u*, dit *supin passif*, n'existe que pour un petit nombre de verbes et s'emploie avec certains adjectifs (*facilis dictu* ou certains noms (*nefas est dictu*).

SUPINATEUR (du lat. *supinatus*, couché sur le dos) n. et adj. m. Anat. Se dit de deux muscles qui meuvent l'avant-bras et la main en dehors, de manière que la paume de la main devienne antérieure : le *muscle court supinateur*; le *muscle long supinateur*.

SUPINATION (*si-on* — même étymol. qu'à l'art. précédent) n. f. Physiol. Position d'un individu couché sur le dos.

SUPPARUM (*rom'* — mot lat., formé de *sub*, sous, et *parare*, apprêter) n. m. Antiq. rom. Vêtement de femme. ‖ Tunique de lin. (On ignore si ce nom s'appliquait à un vêtement de dessus ou de dessous.) ‖ Petite voile de navire, de forme triangulaire, qui s'attachait au mât, de manière que la partie la plus étroite fût tournée en bas.

Suppé (Franz DE), compositeur autrichien, d'origine belge, né à Spalato (Dalmatie) en 1820, mort à Vienne en 1895. Élève du Conservatoire de Vienne, il fut engagé, jeune encore, au théâtre de Josephstadt comme chef d'orchestre, puis alla remplir le même emploi à Presbourg, enfin de nouveau à Vienne, au théâtre An der Wien, et au théâtre Leopoldstadt. C'est au cours de ces diverses fonctions qu'il écrivit la musique, non seulement d'une trentaine d'opérettes, pour la plupart charmantes et pleines d'élégance, mais de plus de deux cents vaudevilles. Citons : *la Pomme* (1834) ; *la Jeune Paysanne* (1847) ; *Paragraphe III* (1858) ; *le Pensionnat* (1860) ; *la Tireuse de cartes* (1862) ; *la Dame de pique* (1865) ; *la Belle Galathée* (1865) ; *Cavalerie légère* (1866), dont l'ouverture est encore souvent exécutée dans les concerts ; *Freigh* (1868) ; *Franz Schubert* (1868) ; *Madame Meisslerin* (1868) ; *Exploits de bandits* (1868) ; *le Supplice de Tantale* (1868) ; *Isabelle* (1869) ; *la Jeune Fille de Dragant* (1870) ; *Cannebas* (1870) ; *Fatinitza* (1876) ; *le Diable sur terre* (1878) ; *Tricoche et Cacolet* (1879) ; *Boccace* (1879) ; *Donna Juanita* (1880) ; *le Gascon* (1881) ; *Herzblättchen* (1882) ; *l'Africain* (1883) ; *le Retour des marins* (1885) ; *Bellmann* (1887) ; *la Chasse* (1888) ; etc. *Boccace* et *Fatinitza* ont été traduits et joués avec succès à Paris. Suppé a écrit aussi un grand nombre de compositions sérieuses de divers genres : une *Messe solennelle*, un grand *Requiem* avec orchestre, une quantité de *lieder* et plusieurs ouvertures, parmi lesquelles celle de *Poète et Paysan* est surtout restée populaire.

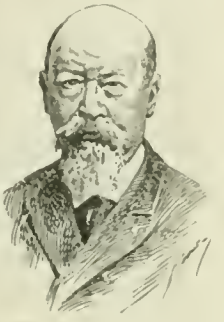

Suppé.

SUPPÉDANÉ (du lat. *sub pedes*, sous les pieds) n. m. Cataplasme que l'on applique sous la plante des pieds.

SUPPLANTATEUR, TRICE (*su-plan*) n. Personne qui supplante.

SUPPLANTATION (*su-plan, si-on*) n. f. Action de supplanter.

SUPPLANTER (*su-plan* — du lat. *supplantare*, même sens) v. a. Prendre la place de quelqu'un que l'on évince : SUPPLANTER *un rival*. ‖ Être substitué à : *La langue latine* SUPPLANTA *les dialectes gaulois*.

Se supplanter, v. pr. Prendre la place l'un de l'autre : *Les courtisans* SE SUPPLANTENT *les uns les autres*. (Beistc.)

SUPPLANTEUR, EUSE n. Syn. de SUPPLANTATEUR, TRICE.

SUPPLÉANCE (*su-plé-anss*) n. f. Action de suppléer. ‖ Fonction de suppléant : *Obtenir une* SUPPLÉANCE *au Collège de France*.

SUPPLÉANT (*su-plé-an*), **ANTE** n. et adj. Qui supplée ou est chargé de suppléer : *Juge, Professeur* SUPPLÉANT.

SUPPLÉER (*su-plé* — du lat. *supplere*, même sens) v. a. Ajouter quelque chose pour remplacer, tenir lieu, jouer le rôle de : SUPPLÉER *ce qu'il faut pour compléter 1.000 francs*. ‖ Remplacer, se substituer à : *Les bonnes lois ne peuvent* SUPPLÉER *les bonnes mœurs*. ‖ Ajouter comme complément : *Freinshemius* A SUPPLÉÉ *les deux premiers livres de Quinte-Curce et une partie du dernier*. (Laharpe.) ‖ Être le suppléant de : SUPPLÉER *un juge*.

— *Suppléer les cérémonies du baptême*, Faire à l'église les cérémonies du baptême sur un enfant déjà ondoyé.

— v. n. *Suppléer à*, Fournir ce qui manque à, combler la lacune laissée par : SUPPLÉER AUX *omissions*.

Se suppléer, v. pr. Être, pouvoir être suppléé : *La sollicitude maternelle ne* SE SUPPLÉE *point*. ‖ Se remplacer mutuellement : SE SUPPLÉER *tour à tour*. ‖ Se compléter soi-même : *A Rome, le sénat ne* SE SUPPLÉAIT *pas lui-même*. (Montesquieu.)

SUPPLÉMENT (*su-plé-man* — du lat. *supplementum*) n. m. Ce qu'on ajoute pour rendre plus complet, plus important, pour obtenir mieux : *Accorder un* SUPPLÉMENT *de solde. Payer un* SUPPLÉMENT *pour être mieux placé*. ‖ Billet que délivre un contrôleur de chemin de fer, de théâtre, etc., pour constater que l'on a payé une somme supplémentaire : *Égarer son* SUPPLÉMENT. ‖ Ce qu'on ajoute à un livre pour le compléter : SUPPLÉMENT *de Tacite par Brotier*.

— Feuille ou feuillet qu'on ajoute à un journal soit périodiquement, soit accidentellement : *Plusieurs journaux parisiens ont des* SUPPLÉMENTS *illustrés*. ‖ Tome, volume qui complète un ouvrage : *Le Grand Dictionnaire Larousse a deux* SUPPLÉMENTS.

— Complément, addition naturelle ou nécessaire : *La modestie est le* SUPPLÉMENT *de la beauté*. (Mme de Lambert.)

— Géom. *Supplément d'un arc*, Arc qu'il faut ajouter à un autre arc pour faire un demi-cercle. ‖ *Supplément d'un angle*, Angle qu'il faut ajouter à un autre angle pour faire deux angles droits.

— Gramm. Un ou plusieurs mots qu'il faut ajouter pour avoir la plénitude du sens dans une phrase elliptique : *Il y a certaines ellipses dont il est difficile de donner le* SUPPLÉMENT.

— Syn. **Supplément, complément**. V. COMPLÉMENT.

SUPPLÉMENTAIRE (*su-plé-man-tèr*) adj. Qui sert de supplément, qui s'ajoute comme supplément : *Articles* SUPPLÉMENTAIRES. *Crédit* SUPPLÉMENTAIRE.

— *Hémorragie supplémentaire*, Perte de sang (épistaxis, crachement de sang) qui survient parfois chez les femmes lorsque leurs règles sont supprimées ou peu abondantes.

— *Jurés supplémentaires*, Ceux que l'on désigne pour suppléer les jurés malades ou absents.

— Géom. *Angles supplémentaires*, Angles dont la somme vaut deux angles droits. ‖ *Arcs supplémentaires*, Arcs dont la somme vaut un demi-cercle. ‖ *Trièdre supplémentaire*. V. TRIÈDRE. ‖ *Cordes supplémentaires*, Cordes de l'ellipse menées d'un même point aux extrémités opposées d'un même diamètre. ‖ *Cône supplémentaire*. Se dit d'un cône lié à un autre cône ayant même sommet, par la condition qu'à toute génératrice du premier corresponde une génératrice du second qui lui est perpendiculaire.

SUPPLÉMENTAIREMENT (*su-plé-man*) adv. D'une manière supplémentaire.

SUPPLÉTIF, IVE (*su-plé*) — du lat. *suppletus*, suppléé) adj. Gramm. Se dit des mots dont le rôle est d'achever l'idée que le mot principal ne peut exprimer seul, et qui, par conséquent, suppléent à ce qui lui manque pour rendre le sens complet.

SUPPLÉTOIRE (*su-plé* — du lat. *suppletus*, suppléé) adj. Dr. Se dit d'un serment déféré d'office par le juge à une des parties, pour suppléer à l'insuffisance des preuves. V. SERMENT.

SUPPLIANT (*su-pli-an*), **ANTE** adj. Qui supplie : *Une mère* SUPPLIANTE. ‖ Qui annonce, qui exprime la prière, la supplication : *Voix* SUPPLIANTE. *Regards* SUPPLIANTS.

— Substantiv. Personne qui adresse des supplications : *Exaucer un* SUPPLIANT. ‖ Personne qui présente une requête. (Vx ; on dit auj. REQUÉRANT, ANTE, au palais, et PÉTITIONNAIRE dans les administrations.)

Suppliantes (LES), la plus ancienne des tragédies conservées d'Eschyle, représentée à Athènes vers 475 av. J.-C. — Les *Suppliantes* ont pour sujet l'arrivée en Argolide des filles de Danaos, qui avaient fui la Libye pour ne pas épouser les fils d'Égyptos, et la protection accordée par les Argiens aux Danaïdes. Les personnages sont Danaos, père des suppliantes ; Pélasgos, roi des Argiens ; un héraut égyptien ; des soldats argiens. Le chœur se compose des cinquante Danaïdes. La scène se passe au bord de la mer, en vue d'Argos. La pièce ne renferme presque pas d'incidents ; tout se réduit aux supplications de Danaos et du chœur, aux hésitations des Pélasgos, au vote favorable des Argiens, à la réclamation finale du héraut, envoyé par les fils d'Égyptos, et qui part menaçant. Les *Suppliantes* ne sont qu'un tableau lyrique ; mais, par la simplicité même de la structure, elles éclairent les origines de la tragédie.

Suppliantes (LES), tragédie d'Euripide, représentée à Athènes vers 420 av. J.-C. Cette pièce se rattache au cycle des légendes thébaines. — Les mères des chefs argiens tombés devant Thèbes viennent implorer le secours des Athéniens pour obtenir qu'on leur rende les corps de leurs fils. Les personnages sont Adraste, roi d'Argos ; Thésée, roi d'Athènes ; Ethra, mère de Thésée ; Evadné, veuve de Capanée ; Iphis, père d'Evadné ; un enfant, un héraut, un messager ; enfin, la déesse Athéna qui vient conseiller Thésée. Le chœur se compose des femmes argiennes. La scène se passe à Eleusis, dans le temple de Déméter. Il y a dans cette pièce peu d'action : les fugitifs invoquent l'appui d'Athènes ; Thésée prend leur défense, bat les Thébains et rend les honneurs funèbres aux héros argiens. L'épisode le plus dramatique est presque étranger à l'action : Evadné se donne la mort pour ne pas survivre à son mari Capanée. Pour les Athéniens, l'intérêt principal des *Suppliantes* était tout politique.

SUPPLICATION (*su-pli, si-on* — du lat. *supplicatio*) n. f. Prière publique que le sénat romain ordonnait dans les occasions importantes. ‖ Remontrance orale que le parlement français faisait au roi dans certaines occasions.

— Dans le langage courant, Prière faite avec instance et soumission : *Les* SUPPLICATIONS *d'une mère, d'un condamné*.

— ENCYCL. Antiq. rom. Les *supplications* avaient lieu soit dans des circonstances malheureuses (épidémies, famine, etc.), soit en actions de grâces, après un événement favorable (victoire, etc.). Ainsi, après avoir étouffé la conjuration de Catilina, Cicéron fit décréter des *supplications*. Marquées par des prières, des festins, des processions, elles duraient de un à cinquante jours, pendant lesquels les affaires étaient suspendues.

SUPPLICATOIRE (*su-pli*) adj. Qui a le caractère de la supplication : *Prière* SUPPLICATOIRE.

SUPPLICE (*su-pliss* — du lat. *supplicium*) n. m. Peine corporelle extrêmement douloureuse, et entraînant ou non la mort, ordonnée par l'autorité : *Condamner un criminel au* SUPPLICE *de la roue*. ‖ Mauvais traitement : *Maudire qui fait endurer des* SUPPLICES *à un enfant*. ‖ Violente douleur physique : *La goutte est un* SUPPLICE. ‖ Tourment moral : *Le* SUPPLICE *du remords*. ‖ Personne qui cause ce tourment : *Certains enfants sont le* SUPPLICE *de leur famille*. ‖ Vif ennui, extrême contrariété : *C'est un* SUPPLICE *assez fâcheux que de se produire à des sots*. (Mol.)

— Loc. div. : *Dernier supplice*, La peine de mort. ‖ *Supplices éternels*, Peines de l'enfer. ‖ *Supplice de Tantale*. V. TANTALE.

— ENCYCL. Dans tous les pays, chez tous les peuples, on a cherché à proportionner la punition au crime ou au délit commis. Le corps humain étant fort sensible à la douleur, on s'est ingénié à varier à l'infini les modes de torture qu'on lui pouvait infliger. Et comme l'invention, en cette matière, n'a d'autres limites que l'imagination et que l'imagination s'appuie sur l'observation physiologique et psychologique, il en est résulté une floraison effroyable de *supplices*, où les peuples d'Orient se sont parfois singulièrement distingués. Grâce aux efforts des publicistes et des philosophes du XVIIIe siècle : Beccaria, Diderot, Voltaire, etc., les supplices qui déshonoraient l'application de la justice — car l'idée juste de la proportionnalité du châtiment au méfait était pratiquement irréalisable et avait dévié vers l'arbitraire le plus odieux — ont disparu du code pénal de la plupart des nations civilisées.

Nous ne saurions ici traiter à fond une question aussi complexe. Il suffira de tracer un tableau d'ensemble et de renvoyer à divers mots typiques : BASTONNADE, BÛCHER, CAGE, CANGUE, CARCAN, CHEVALET, CLAIE, CROIX, ÉCARTÈLEMENT, ESTRAPADE, FOUET, GARROT, GRIL, MARQUE, PAL, QUESTION, ROUE, TORTURE, etc.

Le plus ancien supplice paraît être la peine du talion, consistant à infliger au coupable le mal qu'il avait fait à sa victime. Les Hébreux, les Égyptiens, les Perses employèrent la décollation, l'étouffement, la noyade, le bûcher, la mutilation, la flagellation, l'exposition, etc. Chez les Grecs et les Romains, on utilise le chevalet, la suspension, les étrivières ; on écorche vif, on verse du vinaigre dans les plaies du patient, on le surcharge de briques, on empale les autres avec un rapidité ; les laves sont condamnés à la croix, à la fustigation, à la meule ; on les brûle vifs, avec ou sans étrangler, les traîne aux lieux ordinaires ou après le mort ; on les frappe par des entailles avec une verge, on les met un oeil et un singe ou un serpent et on les jette à la mer ; on les met aux fers, on les fait périr par la faim, la soif, la roue, écartèlement, le pal, etc. ; on les arrose d'huile bouillante, de plomb fondu, on les écorche, on les brûle à petit feu

…La
…Base, pied, appui, …

SUPPORTABLE …

SUPPORTABLEMENT …

SUPPORTAGE …

SUPPORTANT, ANTE …

SUPPORTER …

…Bouclier à la fesse de sable, …

SUPPORTEUR, EUSE (*su-por*) n. Pers. qui supporte.

SUPPOSABLE (*su-po-za-bl'*) adj. Que l'on peut supposer.

SUPPOSER (*su-po-zé* — du lat. *sub*, sous, et de *poser*) v. a. …

SUPPOSITION (*su-po-zi-si-on*) n. f. …

SUPPOSITIF, IVE …

SUPPOSITOIRE (*su-po-zi-toi-r'*) n. m. Méd. et pharm. Médicaments solides, destinés à être introduits dans l'anus.

— Encycl. On donne aux *suppositoires* la forme, soit d'un cône ou d'un cylindrocône, soit d'une olive, et on les …

Suppositoire.

SUPPÔT (*su-pô* — du lat. *suppositus*, qui est placé au-dessous) n. m. Membre d'un corps, chargé de certaines fonctions pour le service de ce corps : *Anciennement, les imprimeurs et les libraires étaient* SUPPÔTS *de l'Université.*

— Part. sam. Complice, fauteur des mauvais desseins de quelqu'un : *Les* SUPPÔTS *d'une cabale, d'un parti.*

— *Suppôt de Satan, Suppôt du démon.* Autref., Personne considérée comme agent du diable; auj., Personne très méchante.

— *Suppôt de Bacchus,* Buveur, ivrogne.

Philos. Substance, sujet des accidents, ce qui existe au-dessous de l'accident.

SUPPRESSIF, IVE (*su-prè-sif'* — du lat. *suppressus*, supprimé) adj. Qui supprime : *Mesure* SUPPRESSIVE *de la liberté.*

SUPPRESSION (*su-prè-si-on* — rad. *suppressif*) n. f. Action de supprimer; état de ce qui est supprimé : SUPPRESSION *d'un emploi, d'un impôt, d'un journal.*

— Chim. anc. *Feu de suppression,* Manière de chauffer une substance, qui consiste à recouvrir de sable le vase qui la contient, et à mettre par-dessus des charbons ardents.

— Dr. anc. *Edit de suppression,* Edit supprimant un impôt ou une charge.

— Dr. *Suppression de part ou d'enfant,* Crime consistant à faire disparaître les traces de l'existence d'un enfant, et qui est puni suivant les cas de la réclusion ou de l'emprisonnement. | *Suppression d'état,* Crime consistant à rendre impossible la preuve de l'état civil d'une personne.

— Pathol. Suspension d'une évacuation ou d'une éruption commencée : SUPPRESSION *d'urine.*

SUPPRIMABLE (*su-pri*) adj. Qui peut ou doit être supprimé.

SUPPRIMER (*su-pri* — du lat. *supprimere*) v. a. Empêcher de continuer à exister : SUPPRIMER *un document.*

— Passer sous silence : SUPPRIMER *les détails.*

— Retrancher de la société par la mort ou autrement : *Il vaut mieux corriger les coupables que de les* SUPPRIMER.

Se supprimer, v. pr. Etre supprimé : *Dans un dictionnaire, tout ce qui est inutile doit* SE SUPPRIMER.

— Fam. Se donner la mort.

SUPPURANT (*su-pu-ran*), **ANTE** adj. Qui suppure : *Plaie* SUPPURANTE.

SUPPURATIF, IVE (*su-pu*) adj. Méd. Qui provoque la suppuration : *Onguent* SUPPURATIF. || Qui détermine la suppuration : *Inflammation* SUPPURATIVE.

— n. m. Médicament qui provoque la suppuration : *L'emploi des* SUPPURATIFS.

SUPPURATION (*su-pu, si-on* — du lat. *suppuratio*) n. f. Production ou écoulement du pus.

— Encycl. La *suppuration* a le plus souvent pour cause la présence, dans un milieu où la résistance vitale est affaiblie, d'agents pyogènes, dont les principaux sont : d'abord les staphylocoques, streptocoques, pneumocoques, puis le gonocoque, le bacille du chancre mou et de la morve, plus exceptionnellement le bacille de la tuberculose et le bacille typhique, l'actinomycète, et enfin certains spirochètes parmi les parasites animaux. Très souvent, plusieurs de ces espèces pyogènes se montrent associées.

Pour les symptômes et le traitement de la suppuration, v. ABCÈS, PHLEGMON, etc.

SUPPURER (*su-pu* — du lat. *suppurare*) v. n. Pathol. Former du pus : *Plaie qui* SUPPURE.

Suppuré, ée part. pass. du v. Suppurer. Qui est en suppuration.

SUPPUTATION (*su-pu, si-on* — n. f. Action de supputer : *La* SUPPUTATION *des temps, des dates.*

SUPPUTER (*su-pu* — du lat. *supputare*) v. n. Calculer, évaluer à l'aide du calcul : SUPPUTER *une dépense.* SUPPUTER *le nombre d'années.*

Se supputer, v. pr. Etre supputé : *En Russie, la fortune d'un paysan se* SUPPUTE *en têtes de paysans.*

— Syn. Supputer, calculer, compter. V. CALCULER.

SUPRA-AXILLAIRE (du lat. *supra*, au-dessus, et de *axillaire*) adj. Bot. Qui est situé au-dessus de l'aisselle des feuilles.

SUPRACRÉTACÉ, ÉE (du lat. *supra*, au-dessus, et de *crétacé*) adj. Se dit, en géologie, de la partie supérieure du terrain crétacé. La série supracrétacée comprend les …

SUPRAJURASSIQUE (du lat. *supra*, au-dessus, et de *jurassique*) adj. Se dit, en géologie, de la partie supérieure du terrain jurassique : *Couches* SUPRAJURASSIQUES. (La série supracrétacée comprend les étages *callovien, oxfordien, séquanien, kimeridgien* et *portlandien.*)

SUPRALAPSAIRE (*pser'* — du lat. *supra*, au-dessus, avant, et *lapsus*, chute) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui exista au XVIe siècle, suivant laquelle Dieu aurait décrété, avant la chute d'Adam, la déchéance originelle de l'humanité et prédestiné les damnés à l'enfer. (C'était la doctrine de Calvin et de Zwinglo.

SUPRAMONDAIN, AINE (*din, ène'* — du lat. *supra*, au-dessus, et *mundus*, monde) adj. Philos. Qui est au-dessus du monde sensible.

SUPRANATURALISME (du lat. *supra*, au-dessus, et de *naturalisme*) n. m. Philos. Nature de ce qui est surnaturel, en dehors et au-dessus du cours sensible des choses || Doctrine qui croit au surnaturel, c'est-à-dire à un ordre de causes et d'actions supérieur à l'ordre des causes et des actions, ou mécaniques ou purement humaines. V. SURNATURALISME.

SUPRANATURALISTE (*lisst'*) n. m. Philos. Celui qui professe le supranaturalisme.

SUPRARATIONNEL, ELLE (du lat. *supra*, sur, et de *rationnel*) adj. Théol. Qui est au-dessus de la raison : *Les vérités* SUPRARATIONNELLES.

SUPRASENSIBLE (du lat. *supra*, au-dessus, et de *sensible*) adj. Ce qui est au-dessus des sens : *Les principes de l'entendement sont* SUPRASENSIBLES.

SUPRATHORACIQUE (*sik'* — du lat. *supra*, au-dessus, et de *thoracique*) adj. Anat. Qui est situé au-dessus du thorax.

SUPRÉMATIE (*si* — de l'angl. *supremacy*, dérivé de *suprême*, suprême) n. f. Supériorité absolue, situation qui élève au-dessus de tout : *Viser à la* SUPRÉMATIE.

— *Acte de suprématie,* Nom que l'on donne à l'ordonnance, œuvre de Thomas Cromwell, rendue par Henri VIII en 1534, et qui stipulait que le roi devait être « accepté, regardé, reconnu comme unique et suprême chef sur la terre de l'Eglise d'Angleterre ». V. ANGLICANISME.

SUPRÊME (du lat. *supremus*) adj. Qui est au-dessus de tous et de tout : *Chef* SUPRÊME *de l'Etat.*

— Dernier, qui vient après tout : *Un effort* SUPRÊME.

— Loc. div. : *Etre suprême,* Dieu. || *Pouvoir suprême,* La souveraineté. || *Cour suprême,* La Cour de cassation. || *Instant, Moment, Heure suprême,* Heure de la mort. || *Volontés suprêmes,* Dernières dispositions d'un mourant. || *Honneurs suprêmes,* Funérailles. || *Au suprême degré,* Au plus haut point.

— n. m. Art culin. Parties les plus délicates d'une volaille, accompagnées d'un coulis : SUPRÊME *aux truffes.* || Sauce qui se prépare avec un consommé de volailles, additionné en partie égale de velouté, que l'on fait réduire d'un tiers à feu doux.

— Arboric. Variété de poire d'été. Syn. POIRE-FIGUE.

— Hist. espagn. *La Suprême,* Abréviation par laquelle on désignait le « royal et suprême conseil de l'Inquisition ».

— SYN. Suprême, souverain. V. SOUVERAIN.

SUPRÊMEMENT adv. D'une manière suprême.

SUR (du lat. *super*, même sens) prép. Dans une position supérieure et au contact : *Les animaux qui vivent* SUR *terre.* || Dans une position supérieure et à distance : *Un oiseau plane* SUR *la rivière.* || A la surface de : *Flotter* SUR *l'eau.* || A la superficie de : *Ecrire* SUR *du papier.*

— Contre : *Frapper* SUR *une enclume.*

— Joignant, tout proche, le long de : *Ville* SUR *la Seine.*

— Du côté de : *Avoir ses fenêtres* SUR *la rue.*

— Dans le bien, le droit de : *Empiéter* SUR *son voisin.*

— En arrière vers : *Revenir* SUR *ses pas,* SUR *le passé.*

— En employant comme matière, en traitant comme sujet : *Graveur* SUR *bois. Commentaires* SUR *Platon.* || Concernant, au sujet de : *Différer* SUR *un point. Parler* SUR *un sujet.*

— D'après : *Juger* SUR *les apparences.*

— En prenant pour base, pour soutien, pour raison : *Se fonder* SUR *un arrêt,* SUR *une loi. S'appuyer* SUR *l'autorité.*

— Au nom de, avec la garantie ou le témoignage de : SUR *mon honneur. Jurer* SUR *les Evangiles.*

— A, pour exprimer application, emploi : *Mettre deux ouvriers* SUR *le même travail pour aller plus vite.*

— Après, par répétition ou surcroît de : *Faire folies* SUR *folies. Avoir trois maladies coup* SUR *coup.*

— Parmi : *En prendre un* SUR *dix.* || Pour, en comparaison de : *Cette salle a 20 mètres* SUR *15.*

— Comme impôt ou prélèvement de : *Taxe* SUR *les produits étrangers.*

— Au-dessus de, dans un rang supérieur à celui de; dans une situation dominante, influente : *Avoir autorité* SUR *quelqu'un. L'emporter* SUR *ses rivaux.*

— Vers, à peu près à : SUR *le tard. Etre* SUR *son départ.*

— En mettant à la charge, au compte, au soin de : *Prendre quelque chose* SUR *sa conscience.* || A la charge, au préjudice de : *Le malheur est* SUR *vous,* SUR *votre maison.*

— Avec : *Le prendre* SUR *un ton bien haut.* || En état de : *Etre* SUR *la défensive,* SUR *le qui-vive. Rester* SUR *son appétit.*

— Loc. div. *Sur la terre, Sur terre,* En ce monde, dans la vie terrestre : *Chercher son bonheur* SUR LA TERRE. || *Sur l'heure,* Sans retard. || *Sur ce,* A ce sujet : *Ecrivez-moi de grâce vos petites réflexions* SUR CE. (Volt.) — Cela dit ou fait : SUR CE, *j'ai l'honneur de vous saluer.* || *Sur le tout,* En somme, en résumé. (Vx.) || *Sur toute chose* ou *Sur toutes choses.* Principalement, plus que tout : SUR TOUTE CHOSE, *restez probe.* || *Surtout.* V. SURTOUT. || *Sur et tant moins,* En déduction. (Vx.)

— Blas. *Sur le tout.* Se dit d'un écusson placé au milieu d'une écartelure. Le petit écusson placé sur le tout reçoit généralement les armes propres de la famille, alors que les quartiers indiquent les alliances ou les concessions.) || *Sur le tout du tout.* Se dit en parlant d'un écusson placé au milieu de l'écartelure d'un autre écusson qui est déjà sur le tout. || *Brochant sur le tout.* V. BROCHANT.



Ecartelé : au 1 d'azur au chevron d'or; au 2 de gueules à la barre d'argent; au 3 de sable plein; au 4 d'azur à la fasce d'or; sur le tout d'argent à la bande de gueules.



Ecartelé : au 1 d'azur plein; au 2 d'argent au chevron d'azur; au d'argent à la fasce de gueules; au de gueules plein. Sur le tout : écartelé au 1 de pour prêt à trois besant d'argent; au 2 d gueules à la ban de d'or; au 3 d'o plein; au 4 d'azu à la fasce d'ar gent. Sur le tou du tout : d'argen à la barre d gueules.

SUR. Chim. Préfixe que l'on emploie quelquefois comme synonyme de *per;* SUROXYDE *est synonyme de* PEROXYDE.

SUR, SURE (du germ. *sur*, allem. mod. *sauer*) adj. Dont le goût est un peu acide, aigrelet : *Fruit* SUR. *Pomme* SURE.

— Techn. *Eau sure*, Liquide acide dans lequel les chamoiseurs plongent les cuirs pour les amollir. ‖ Résidu des eaux mères d'où le sel a été extrait. ‖ Eau et farine qui ont commencé à fermenter, et d'où l'on a tiré l'amidon.

SÛR, SÛRE (du lat. *securus*, même sens) adj. Certain, dont il n'y a pas lieu de douter : *Il y a peu de choses* SÛRES. ‖ Qui doit arriver, se réaliser infailliblement : *Profit* SÛR. *Victoire* SÛRE. ‖ Qui produit infailliblement son effet : *Remède* SÛR. ‖ Qui ne se trompe jamais. (Se dit souvent par exagération : *Avoir la main* SÛRE, *la mémoire* SÛRE.

— Assuré : *En désobligeant quelqu'un, on est* SÛR *de se faire un ennemi.* ‖ Convaincu : *Soyez* SÛR *de mon zèle.* ‖ A qui l'on peut se fier, sur qui l'on peut compter : *Ami* SÛR.

Le chemin de l'honneur est encor le plus sûr.
DELAVILLE.

‖ Solide, ferme, à l'abri des attaques ou des accidents : *Les remparts les plus* SÛRS *finissent par tomber*

— Qui est en sûreté : *Les tyrans ne sont jamais* SÛRS. ‖ Où l'on est à l'abri, en sûreté : *Asile* SÛR. *Port* SÛR.

— Loc. div. : *Bien sûr ?* Est-ce bien certain ? ‖ *Temps sûr*, Temps au beau fixe. ‖ *Jeu sûr*, Jeu si beau qu'il est impossible de ne pas gagner. ‖ *Jouer à coup sûr*, Au pr. et au fig., Être certain de réussir. ‖ *Parier à coup sûr*, Faire un pari sur un fait dont on est certain. ‖ Impersonnellem. *Faire sûr*, Se dit d'un lieu envisagé au point de vue de la sécurité qu'on y trouve : *Il ne* FAIT *pas* SÛR, *la nuit, dans les rues.* ‖ *En lieu sûr*, En un lieu où il n'y a rien à craindre. — En prison ou en un lieu d'où l'on ne peut s'échapper : *Mettre un voleur* EN LIEU SÛR. ‖ *Cheval sûr, qui a le pied sûr, la jambe sûre*, Cheval qui est ferme sur ses jambes. ‖ *Le plus sûr*, Le parti le plus sage, le meilleur. LE PLUS SÛR *est de ne compter que sur soi.* ‖ *Être sûr de son fait, de son coup, Être sûr de soi*, Être certain du succès de son entreprise. ‖ *Être sûr de quelqu'un*, Pouvoir compter sur lui, sur son concours. ‖ Fam. et vx. *Être sûr de son bâton*, Être certain du succès d'une entreprise.

— Loc. adv. *A coup sûr*, D'une manière immanquable. Assurément.

— Fam. *Pour sûr*, Certainement, infailliblement.

— Gramm. *Sûr* conserve l'accent circonflexe aux deux genres et aux deux nombres.

— Musiq. *Être sûr de sa partie*, La savoir si bien, qu'on est assuré de l'exécuter sans faire une faute.

— SYN. **Sûr, assuré, authentique**, etc.

SUR, nom du désert que rencontrèrent les Hébreux après le passage de la mer Rouge, à l'extrémité du golfe Héroopolite. C'est là qu'on place la fontaine de Moïse.

SURA n. f. Islam. V. SURATE.

SURA, ville ancienne de la Babylonie, sur l'Euphrate, entre Babylone et Apamée, célèbre par une école qu'y avaient établie les Juifs.

SURABONDAMMENT (*da-man*) adv. D'une manière surabondante, plus que suffisante : *Parler* SURABONDAMMENT.

SURABONDANCE (*danss* — rad. *surabondant*) n. f. Grande abondance, abondance qui va au delà du nécessaire : SURABONDANCE *de blé, de vin, de preuves.*

— Gramm. Syn. peu usité de EPENTHÈSE.

SURABONDANT, ANTE adj. Excessivement abondant : *Récolte* SURABONDANTE. ‖ Superflu : *Détails* SURABONDANTS.

— Minér. Se dit des variétés de minéraux dans lesquelles un des angles subit deux décroissements, tandis que chacun des autres n'en subit qu'un seul.

— n. m. Ce qui est en surabondance, ce qui dépasse le nécessaire : *Vendre le* SURABONDANT *de sa récolte.*

SURABONDER (de *sur*, et *abonder*) v. a. Être très abondant, abondant à l'excès, au delà du nécessaire : *Une terre où l'argile* SURABONDE.

— *Surabonder de ou en*, Avoir en excessive abondance : SURABONDER *de joie. Pays qui* SURABONDE *en grains.*

SURACCABLER v. n. Accabler par surcroît.

SURACHAT n. m. Achat de métaux précieux au-dessus du cours.

SURACHETER (se conjugue comme *acheter*) v. a. Payer au delà de sa valeur. (Vx.)

SURACTIVITÉ n. f. Activité anormale, excessive d'un organe.

SURADDITION n. f. Action de surajouter, addition successive.

SURAFFINAGE n. m. Métall. Affinage que l'on a poussé au delà des limites voulues.

SURAH (*ra* — de *Surate*) n. m. Etoffe de soie croisée douce et légère de l'Inde.

SURAIGU, UË adj. Pathol. Qui a un caractère aigu très prononcé : *Péritonite* SURAIGUË. *Inflammation* SURAIGUË.

— Musiq. Très aigu : *Une voix* SURAIGUË.

— n. f. Corde suraiguë. ‖ *Tétracorde des suraiguës*, Sixième tétracorde, que Gui d'Arezzo avait ajouté au système des Grecs.

SURAJOUTEMENT (*man*) n. m. Action de surajouter.

SURAJOUTER v. a. Ajouter par surcroît : SURAJOUTER *des preuves.* ‖ *Se surajouter*, v. pr. Être surajouté.

SURAL, ALE, AUX (du lat. *sura*, mollet) adj. Anat. Qui appartient au mollet. ‖ *Triceps sural*, L'ensemble des muscles jumeaux et soléaire, qui constituent le mollet.

SURALCOOLISER v. a. Verser dans un liquide de l'alcool avec excès.

SURALIMENTATION n. f. Méthode thérapeutique qui consiste à augmenter anormalement la quantité de nourriture absorbée par un malade. (Ce traitement donne surtout des résultats dans la tuberculose.) V. TUBERCULOSE.

SUR-ALLER v. n. Vêner. Passer sur la voie sans se rabattre et sans rien dire : *Un limier qui* SUR-VA.

Se sur-aller, v. pr. Revenir sur ses voies.

SUR-ANDOUILLER n. m. Vêner. Andouillor plus grand que les autres, que portent certains cerfs.

SURANNATION (*ra-na-si* — rad. *suranner*) n. f. Dr. anc. Cessation de l'effet d'un acte valable seulement pour un an ou un délai déterminé. ‖ Expiration de certains délais de procédure ou de certaines prescriptions. ‖ *Lettres de surannation*, Lettres accordées par le roi pour prolonger la validité de certaines lettres qui allaient être surannées.

SURANNER (*a né* — de *sur*, et *an*) v. n. Être périmé, avoir perdu sa valeur pour avoir dépassé le terme légal ou conventionnel : *Laisser* SURANNER *son permis de chasse.* (Vx.)

— v. a. Mettre hors d'usage : *Le temps* SURANNE *tout.* (Vx mot.

Suranné, ée part. pass. du v. Suranner.

— Trop vieux, hors d'usage : *Mode* SURANNÉE. ‖ Dont l'âge a détruit les qualités : *Coquette* SURANNÉE.

SUR-ARBITRE n. m. Arbitre choisi par le juge, ou par les arbitres eux-mêmes s'ils en ont le droit, pour la décision d'une contestation sur laquelle les arbitres sont partagés. (On dit auj. TIERS ARBITRE.

SURARD (*rar*) n. et adj. m. Qui est préparé avec des fleurs de sureau : *Le* SURARD. *Vinaigre* SURARD. Syn. SURAT.

SURATE (de l'ar. *sourat*, chapitre) n. f. Nom donné aux chapitres du Coran, qui sont rangés, non dans l'ordre chronologique, mais seulement d'après leur longueur. On dit aussi SOURATE, SURA.)

SURATE, SURAT ou **SOURÂT**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. du Gouderat], sur la Tapti, à son confluent avec la Mekke ; 119.000 hab. Mosquée Kvadja-Divan-Sahib. — Loge franque (champ et maison à demi ruinée, avec droit d'arborer le drapeau), reste d'un comptoir du XVIIe siècle. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, port principal de l'Inde, lieu d'embarquement pour La Mecque. Surate, était célèbre pour ses étoffes. Bombay, mieux placé, l'a remplacée. Elle a repris cependant quelque importance industrielle : filage et tissage du coton, pagnes, brocarts. Fondée au commencement du XVIe siècle, brûlée par les Portugais en 1512, 1530, prise par Akbar en 1573 et depuis lors mongole, siège de factoreries anglaises et hollandaises en 1612, françaises en 1668, elle fut prise par les Anglais en 1759. — Le district a 4.300 kilom. carr. et 614.000 hab.

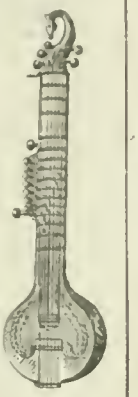
Sur-bahara.

SURATTENDRE v. n. Attendre longtemps, attendre au delà du terme fixé ou convenable.

— PROV. : **Qui bien attend ne surattend**, Celui dont l'attente est réalisée n'a jamais trop attendu.

SURATTRIBUT n. m. Attribut de l'attribut. ‖ Nom proposé par quelques grammairiens pour désigner l'adverbe, qui modifie la signification de l'attribut contenu dans le verbe.

SUR-BAHARA n. m. Instrument hindou, monté de sept cordes principales et de sept cordes sympathiques.

SURBAISSEMENT n. m. Archit. Quantité dont une arcade, une voûte est surbaissée : *Le trop grand* SURBAISSEMENT *nuit à la solidité.*

— Techn. Seconde taille pratiquée sur une moulure, pour la dégager

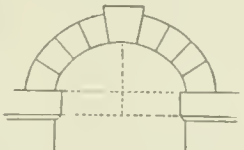
Voûte surbaissée.

SURBAISSER v. a. Archit. Donner une forme surbaissée à : *Si l'on* SURBAISSE *trop les voûtes, on diminue leur solidité.*

Surbaissé, ée part. pass. Archit. *Arc surbaissé, Voûte surbaissée*, Arc, Voûte dont la montée est moindre que la moitié de son ouverture.

— Minér. Se dit d'un cristal prismatique, lorsqu'il est terminé par des sommets très bas.

SURBANDE (de *sur*, et *bande*) n. f. Chir. Bande qui s'applique sur la compresse.

— Artill. Syn. de SUSBENDE.

SURBANDE (de *sur*, et *bander*) n. f. Chemin que le chien d'un fusil ou d'un pistolet peut faire en arrière quand il est armé.

SURBASIQUE adj. Chim. Qui a un excès de base : *Sel* SURBASIQUE.

SURBAU (de *sur*, et *bau*) n. m. Mar. Pièce qui forme le cadre des écoutilles. ‖ *Etongis de surbaux*, Partie des surbaux qui se trouvent dans la longueur.

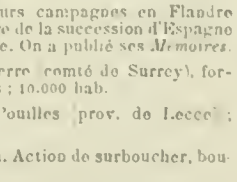

A A, surbaux ; B, écoutille.

SURBECK (Eugène-Pierre DE), maréchal de France, né à Paris en 1678, mort à Bagneux, près de Paris, en 1741. Issu d'une famille originaire de la Suisse, il entra au service de la France, commanda la compagnie générale des gardes suisses, et fit plusieurs campagnes en Flandre et en Alsace pendant la guerre de la succession d'Espagne et de la succession de Pologne. On a publié ses *Mémoires*.

SURBITON, ville d'Angleterre (comté de Surrey), formant un faubourg de Thames ; 10.000 hab.

SURBO, bourg d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce] ; 2.600 hab.

SURBOUCHAGE (*chaj*) n. m. Action de surboucher, bouchage additionnel.

SURBOUCHER v. a. Boucher par-dessus le bouchon : SURBOUCHER *les bouteilles avec de l'étain.*

SURBOUDINEUSE n. f. Nom d'organes entrant dans la composition des boudineuses à laine, pour les fabriques de drap.

SURBOUT (*sur*, et *bout*) n. m. Grosse pièce de bois tournant sur un pivot, qui reçoit des assemblages de charpente, et que l'on emploie dans diverses machines de lavage.

SURCALCINER v. a. Calciner fortement, à l'excès.

SURCASE n. m. Jeux. Terme du jeu de trictrac indiquant une troisième dame sur une case déjà faite.

SURCENS n. m. Dr. féod. Rente au payement de laquelle était affecté un immeuble déjà frappé d'une première rente appelé *cens*.

SURCHAIR (*chèr* — de *sur*, et *chair*) n. m. Comm. Nom donné à des gants fabriqués à Grenoble.

BURCHARGE (...st. verb. de *surcharger* n. f. Charge ajoutée à une autre, charge excessive : *Débarrasser un cheval de sa* SURCHARGE. ‖ Augmentation de peines, de maux : *Il avait déjà de la peine à traîner, et, par* SURCHARGE, *il lui est survenu de nouveaux maux.*

— Trop grand nombre de choses : SURCHARGE *d'idées*

— Mauvaise ratture d'autres mots : *Les actes publics doivent être écrits sans ratures ni* SURCHARGE.

— Charge excessive : EXCÈS DE BAGAGES.

— Couche épaisse de large badigeon à un plancher. ‖ Surélévation d'un mur. ‖ Surcroît de paye donné à un ouvrier.

— Turf. Surplus de poids imposé à certains chevaux, notamment à ceux qui ont déjà gagné tels prix, pour mieux répartir les chances entre concurrents inégaux.

— Typogr. Ce qui dans certains ouvrages, sert de conditions ordinaires, comme les tableaux, les nombreuses notes, et donne lieu à une augmentation dans le prix établi pour le texte ordinaire.

SURCHARGER (prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o*. *Je me chargeai. Nous nous chargeons*) v. a. Imposer une charge nouvelle, une charge excessive : SURCHARGER *un cheval.* Imposer des soins des travaux excessifs à : SURCHARGER *ses employés.* Lever des impôts excessifs sur : SURCHARGER *une ville.*

— Embarrasser inutilement : SURCHARGER *la mémoire.*

Des riens approfondis dans un long repertoire,
Sans élargir l'esprit, surchargent la mémoire.
VOLTAIRE

— *Surcharger son estomac*, Manger ou boire trop.

— Ecrire un autre mot ou d'autres mots sur : SURCHARGER *toute une ligne.*

— Mar. *Surcharger un navire*, Le charger au point qu'il dépasse le tirant d'eau fixé par le devis.

Surchargé, ée part. pass. du v. Surcharger. ‖ *Fourneau surchargé*, Fourneau de mine dans lequel le rayon de l'entonnoir est plus grand que la distance du centre des poudres à la surface du sol.

— Blas. Se dit d'une pièce chargée d'une autre pièce qui en porte une troisième.

Se surcharger, v. pr. Être, devoir être surchargé : *Un mur solide peut* SE SURCHARGER *sans crainte*

— S'imposer une surcharge. SE SURCHARGER *d'affaires.*

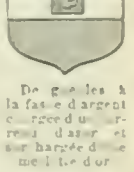
De gueules à la fasce d'argent chargée d'un arrondi d'azur et surmontée de la mention ci-dessus.

SURCHAUFFAGE (*chô-faj*) n. f. Action de surchauffer.

SURCHAUFFE (*chôf* — n. m. Action de surchauffer, d'élever un corps à un degré supérieur de chaleur.

— Mécan. Etat dans lequel se trouve la vapeur d'eau que l'on chauffe dans les mêmes conditions qu'une masse gazeuse. Le liquide possède alors une température plus élevée que celle de la vapeur elle-même. L'équilibre qui en résulte est tant à fait stable et, s'il se trouve rompu, ce fait produit un dégagement subit et considérable de vapeur, entraînant avec lui un accroissement de pression pouvant amener l'explosion d'une chaudière.

SURCHAUFFER (*chô-fé*) v. a. Brûler en partie le fer en le chauffant trop fort à la forge. ‖ Dans les chaudières à vapeur, Donner à la vapeur une tension plus considérable en élevant sa température.

SURCHAUFFEUR (*chô-feur*) n. m. Appareil servant à surchauffer la vapeur, dans les locomotives

SURCHAUFFURE (*chô-fur*) n. f. Techn. Défaut du fer ou de l'acier surchauffé.

SURCHLORIQUE adj. Chim. Syn. de PERCHLORIQUE.

SURCHOIX n. m. Comm. Premier choix, première qualité d'une marchandise quelconque.

SURCOMPENSÉ, ÉE adj. Qui est plus que compensé.

— Miner. Se dit des cristaux dans les quels on des bords reste intact, tandis que deux autres subsistent chacun deux décroissements.

SURCOMPOSÉ, ÉE (de *sur*, et *composé*) adj. Gramm. Se dit des temps des verbes que l'on conjugue en redoublant l'auxiliaire *avoir* ; par exemple : *j'aurais eu fait.*

— Bot. *Feuilles surcomposées*, Feuilles dont le pétiole se divise et se subdivise.

— Miner. Se dit des cristaux ayant un grand nombre de facettes qui résultent de diverses lois de décroissement.

SURCOMPOSITION (*kon*, si-on) n. f. Etat de ce qui est surcomposé.

SURCOSTAL, ALE, AUX (de *sur*, et *costal*) adj. Anat. Qui est situé sur les côtes. *Muscles* SURCOSTAUX.

— n. m. Muscle surcostal.

— ENCYCL. *Muscles surcostaux* Ce sont des faisceaux musculaires, au nombre de douze de chaque côté, situés à la partie postérieure du thorax. Ils servent à l'élévation des côtes, et par suite à l'inspiration.



Surcot : 1. De femme ; 2. D'homme ; 3. D'homme d'armes XIVe s.

SURCOT (*ko* — de *sur*, et *cotte* n. m. Vêtement de dessus, porté par les deux sexes au moyen âge.

— ENCYCL. Le *surcot* diffère peu du corset porté par les deux sexes. Généralement, on appelle aussi *surcot* la courte cotte que les gens de guerre portèrent par-dessus leurs armes pendant presque tout le XIVe siècle. Ce surcot était lacé sur le côté, sans manches, il moulait exactement la forme du torse armé



SURCOUPE n. f. V... sur... résultat

SURCOUPER v. a. C... avec... avant supérieur à ... pour ... couper

SURCRÊNELÉ, ÉE v. Qui est ... crénelé.

SURCROISSANCE n. f. ... excessive

SURCROÎT ... de ... recroître] n. m. ... *Le surcroît* ... PAR SURCROÎT DE ...

... *Le surcroît*. En outre, par-... *Charles Fabre et le Duc et sa* ... PAR SURCROÎT Evangile.

SURCROÎTRE ... Croître au-delà des limites ordinaires ... Il a ... A ... croître au delà des ... *des arts*. Peu us.

SURCUBAMBA, ... du Pérou, à 140 kilom. au départ, de Huanca ...

SURCUIRE v. a. ... Soumettre à une nouvelle cuisson ...

Surcuit, uite part. passé du v. Surcuire. ... Il a fallu ... un excès de cuisson.

SURCUISSON n. f. Nouvelle cuisson d'un objet déjà cuit.

SURCULATION n. f. Bot. Syn. de DRAGEONNAGE.

SURCULE [...]at *surculus*, rejeton, et *gerere*, porter] n. m. Bot. Tige des ...

SURCULEUX, EUSE [...]rad. *surcule*] adj. Bot. Qui ...

SURCULIGÈRE [...]lat. *surculus*, rejeton, et *gerere*, porter] n. m. Bot. Se dit de l'emploi de quelques ... la plante sauvage en un jet ...

SURCULOTTE [...] et *culotte*] n. f. Sorte de vêtement ... la guerre.

SURDÂTRE ... l'ouïe assez sourd. Vx.

SURDÉCOMPOSÉ, ÉE ... Se dit des formes, ou, ... se subdivisent à di-...

SURDEMANDE n. f. ... Demande excessive, exa-...

SURDENT n. f. Anat. Dent de seconde rangée qui ... les autres.

SURDÉTERMINATION ... Psychol. Action ... peut être ... ne ou ... re ou ...

SURDI-MUTITÉ ... Etat ... muet ...

SURDISTENDRE ...

SURDITÉRATION ...

SURDITÉ ...

... levra ... atteinte, car il n'est pas ... d'avantage sur le caractère. On peut, il ... quelque temps par divers ap-... sons et les transmettent au nerf ... à travers les parois du crâne.

SURDON [...su et *don*] n. m. Comm. Droit laissé à ... dans certains cas d'avarie ... on accorde pour déchets accidentels ou ... partielles d'une mar...

SURDORER v. a. Techn. ... dorer de nouveau, dorer à ... refait

SURDOSURE n. f. Double ... sure, fermure très solide. ... de surdoser

SURDOS n. m. Bande de ... cuir que porte sur le dos ... cheval de carrosse, et qui sert à retenir les traits et le ... retient



S, surdos.

SURE [...a Sûre des Allemands], rivière de Belgique, ... bourg et l'russe. Elle part des Hautes-Fagnes, dans le Luxembourg belge, baigne Esch, Diekirch, Echternach et ... la Moselle, rive gauche, en amont de Treves. Cours 2... kilom.

SUREAU [...] pour *seureau*, dimin. de l'anc. franç. *seu*, du lat. *sabucus* ou *sambucus*] n. m. Bot. Genre de caprifoliacées sambucées.

— Encycl. Le *sureau* est un arbuste ou un arbre à feuilles composées pennées, opposées et souvent pourvues de stipules foliacées. Les fleurs sont régulières. Le fruit est une petite baie drupacée, renfermant de trois à cinq graines albuminées. Il y a environ vingt espèces de sureau. Le *sureau rouge* (sambucus racemosa) habite l'Asie, l'Amérique septentrionale et l'Europe. C'est un arbrisseau à moelle rougeâtre, à folioles contournées pétiolées et présentant deux petites à la place des stipules. Le *sureau noir* (sambucus nigra ou *sureau commun*, très commun en Europe, est un arbre à écorce gerçurée, jaune brunâtre : le *sureau à feuilles rondes*, le *sureau à fruits blancs*, le *sureau à feuilles panachées* en sont des variétés. Le *sureau hièble* (sambucus ebulus), arbuste d'Europe, n'atteint guère plus de 1m.50 ; les fleurs, à odeur fétide, ont des anthères violacées. Le bois d'hièble, comme le bois de sureau noir, sert à fabriquer surtout de petits objets de tabletterie.



Sureau : a, fleur.

— Méd. Le *sureau noir* donne des fleurs aromatiques, vulnéraires, employées en fumigations et tisanes ; l'écorce interne, macérée dans le vin, est purgative. Le sureau hièble est un purgatif drastique.

SURÉCHAUFFÉ, ÉE adj. Excessivement échauffé ; dont la passion est vivement excitée.

SURECOT n. m. Dépense en sus de l'écot. (Peu us.) On l'a aussi SURÉCOT.

SURÉDIFIER [du préf. *sur*, et de *édifier*. — Se conjugue comme ce dernier] v. a. Construire par-dessus une autre construction.

SUREGADE n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs groupées en cymes, dont on connaît quinze espèces de l'Inde.

SURÉGALISAGE [*zaj*'] n. m. Action de surégaliser ; résultat de cette action.

SURÉGALISER v. a. Techn. Passer la poudre au surégalsoir.

SURÉGALISOIR n. m. Techn. Sorte de crible en peau, avec le piel on sépare de la poudre les grains trop gros.

SURÉLÉVATION [rad. *surélever*] n. f. Construction élevée au-dessus d'une construction déjà existante. | Construction exécutée après coup.

— Augmentation excessive : *La* SURÉLÉVATION *des prix*.

SURÉLEVEMENT [*man*] n. m. Action de surélever ; son résultat

SURÉLEVER [se conjugue comme *élever*] v. a. Elever de nouveau, donner un surcroît d'élévation à. SURELEVER *un mur*. Faire monter à un niveau plus élevé. SURÉLEVER *les eaux d'un canal*.

Accroître à excès, accroître de nouveau : SURÉLEVER *le prix des denrées*.

SURELLE [...de *sur*, aigre] n. f. Nom vulgaire de l'oseille. On dit aussi SURETTE.

SURÉMARGINÉ [du préf. *sur*, et de *émarginé*] adj. Minér. Se dit des cristaux dont tous les bords sont remplacés par une facette, sauf deux bords opposés, qui sont remplacés par deux facettes.

SÛREMENT [rad. *sûr*] adv. Avec assurance : *Qui voit* ... SÛREMENT. | D'une manière certaine, *Le danger* SÛREMENT *son compte à un marché*.

SUREMINENCE [...*nans*] n. f. Qualité de ce qui est supérieur, qui s'élève beaucoup au-dessus des autres.

SURÉMINENT, ENTE adj. Eminent au suprême degré : ... SURÉMINENT *Qualité* SURÉMINENTE.

SURÉMISSION [...] n. f. Emission exagérée : SURÉMISSION ... *de tabac*.

SURÉNA n. m. Hist. Titre que portait chez les Parthes ... en ... armées perses. L'étymologie de ce ...

SURENA, ... parthe, né vers 82 av. J.-C., mis à ... Il mit sur le trône son souverain, le prince ... Orodès, renversé par une insurrection qui avait éclaté à Séleucie, et fut chargé par lui du commandement de l'armée perse destinée à aller combattre le triumvir romain Crassus qu'il réussit à battre, puis à faire assassiner dans une entrevue où il l'avait attiré (juin 53). L'année suivante, Orodès, épouvanté du pouvoir toujours croissant de son général, le fit mettre à mort.

Suréna, *général des Parthes*, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers (1674). Ce fut la dernière pièce du grand poète. Le sujet en est intéressant. Il s'agit d'un grand homme que ses mérites ont rendu suspect et que son roi sacrifie. Dans cette pièce un peu gauche et maindroite, Corneille a mis beaucoup d'héroïsme et beaucoup d'amour : il semble que sur ce dernier point il ait voulu rivaliser avec Racine. Naïvement confiant en lui-même, il a déclare que *Suréna* n'était « point un cadet indigne de *Cinna* ». C'est beaucoup dire ; mais on trouve de belles situations et surtout d'admirables vers dans le rôle du général des Parthes et dans celui d'Eurydice. Il y en a d'harmonieusement tristes :

> Je veux qu'un noir chagrin à pas lents me consume,
> Qu'il me fasse à longs traits goûter mon amertume ;
> Je veux, sans que la mort ose me secourir,
> Toujours aimer, toujours souffrir, toujours mourir...

Il y en a de sublimes :

> Quoi ? vous causez sa perte et n'avez pas de pleurs ?
> Non, je ne pleure pas, Madame, mais je meurs.

SURENCHÈRE (de *sur*, et *enchère*) n. f. Offre d'un prix supérieur à celui pour lequel un immeuble a été déjà adjugé : *Mettre une* SURENCHÈRE.

— Encycl. Dr. Un immeuble vendu moyennant un prix paraissant inférieur à sa valeur véritable peut être remis en vente sur l'offre faite par un tiers d'un prix plus élevé que celui de l'adjudication. La procédure ayant pour objet cette revente est la *surenchère*.

On distingue :

1° La *surenchère sur aliénation volontaire*. Autorisée dans l'intérêt exclusif des créanciers inscrits, elle doit être d'un *dixième* du prix de l'adjudication.

La réquisition de cette surenchère doit être signifiée au précédent et au nouveau propriétaire, dans les quarante jours de la notification faite par ce dernier du contrat de vente en conformité de l'article 2183 du Code civil. Le surenchérisseur est obligé de présenter une caution, qui réponde du prix et des charges.

2° La *surenchère sur saisie immobilière*. Toute personne capable de s'obliger peut, dans les huit jours de l'adjudication, faire au greffe du tribunal, par le ministère d'un avoué, une surenchère du *sixième* au moins du prix principal de la vente.

3° La *surenchère après faillite*. Elle ne diffère de la précédente que par sa quotité, qui est du *dixième* du prix principal, et par le délai accordé pour la déclaration du surenchérisseur qui est de quinze jours.

SURENCHÉRIR v. n. Faire une surenchère : *Il y a un délai pour* SURENCHÉRIR.

SURENCHÉRISSEMENT n. m. Nouvel enchérissement *Le* SURENCHÉRISSEMENT *des denrées*.

SURENCHÉRISSEUR, EUSE n. Celui, celle qui fait une surenchère.

— Adjectiv. : *Créancier* SURENCHÉRISSEUR.

Surendalen, village de Norvège (prov. de Trondjem [distr. de Romsdal]) ; 3.200 hab., dispersés en un grand nombre de hameaux. Scieries mécaniques.

SURÉPAISSEUR n. f. Surcroît d'épaisseur.

SURÉROGATION (*si-on* — du lat. *supererogatio*) n. f. Ce qu'on fait au delà de ce qu'on doit ; ce qui dépasse l'obligation : *Les préceptes sont d'obligation étroite, les conseils sont de* SURÉROGATION.

— Ce qu'on fait au delà de ce qu'on a promis.

SURÉROGATOIRE adj. Qui est fait au delà de ce qui est dû ; qui est de surérogation : *Payement* SURÉROGATOIRE.

SURÉROGATOIREMENT adv. D'une manière surérogatoire.

SURESNES (*rèn*') n. m. Vin de Suresnes.

Suresnes (*rèn*), comm. de la Seine, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Denis, à 3 kilom. de l'enceinte de Paris, sur la Seine, au pied du mont Valérien ; 11.225 hab. (*Suresnois, oises*.) Ch. de f. Ouest. Ateliers de constructions mécaniques. Fabrique d'automobiles. Impression sur étoffes. Fabriques de produits chimiques et de parfumerie. Fabrique de biscuits. Le fort du Mont-Valérien domine la ville. A Suresnes eurent lieu, en 1593, les conférences célèbres entre catholiques et protestants, à la suite desquelles Henri IV se convertit au catholicisme. Bien que la commune possède quelques vignes, rien ne justifie la renommée dont a joui le *vin de Suresnes*. En réalité, c'est par simple corruption de *Surin* (vignoble des bords du Loir) en *Suresnes* qu'on avait établi cette renommée.

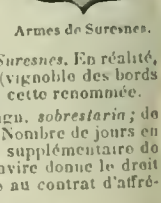

Armes de Suresnes.

SURESTARIE [*rès, ri* — de l'espagn. *sobrestaria* ; de *sobre*, sur, et *estar*, rester] n. f. Mar. Nombre de jours en plus des *staries*. (V. ce mot.) [Ce délai supplémentaire de chargement et de déchargement du navire donne le droit au fréteur d'exiger l'indemnité prévue au contrat d'affrètement ou charte-partie.]

SURESTIMATION n. f. Estimation exagérée.

SURESTIMER v. a. Estimer au delà de son prix : SURESTIMER *un immeuble*.

SURET, ETTE (*rè, ète* — dimin. de *sur*) adj. Qui est un peu sur, un peu acide : *Vin suret. Groseilles* SURETTES.

SÛRETÉ [rad. *sûr*] n. f. Eloignement de tout péril ; état d'une personne qui n'a rien à craindre : *L'homme n'est nulle part en* SÛRETÉ.

— Fermeté, force et assurance dans les mouvements : *Chirurgien qui a beaucoup de* SÛRETÉ *dans la main*. Certitude qui empêche de se tromper : SÛRETÉ *de coup d'œil*.

— Caution, garantie : *Prendre des* SÛRETÉS *avant de prêter de l'argent*. *Donner des sûretés à quelqu'un*, Donner des garanties pour le payement d'une dette.

— Discrétion qui inspire la confiance : *Cet homme est la* SÛRETÉ *même*.

— Loc. div. *En sûreté*, En prison, en un lieu d'où l'on ne peut s'échapper : *Mettre un malfaiteur* EN SÛRETÉ. ‖ *Lieu de sûreté*, Lieu d'asile, lieu où l'on n'a rien à craindre. ‖ *Mettre quelqu'un en lieu de sûreté*, Le mettre à l'abri de toute poursuite. ‖ *En sûreté de conscience*, Sans que la conscience soit blessée.

— Admin. Nom donné par abréviation à la Police de sûreté (Dans ce sens pout prendre une majuscule) : *Les limiers de la* SÛRETÉ.

— Balist. *Courbe de sûreté*, Enveloppe parabolique de toutes les paraboles que peut décrire dans un même plan vertical un projectile dont on modifie successivement la direction, mais non la vitesse.

— Hist. *Place de sûreté*, Place de guerre qu'on donne ou qu'on retient pour garantir l'exécution d'un traité. ‖ En particulier, Nom donné aux places de guerre où les protestants, aux termes de l'édit de Nantes, avaient le droit de tenir garnison. ‖ *Loi de sûreté générale*, Loi d'exception établie sous le second Empire contre les suspects politiques.

— Mécan. *Soupape de sûreté*. V. SOUPAPE. ‖ *Serrure de sûreté, Verrou de sûreté*, Serrure, Verrou faits de manière qu'il est très difficile de les ouvrir ou de les forcer. ‖ *Coffre de sûreté*, Coffre-fort armé de serrures à secret, qui le rendent impossible ou très difficile à ouvrir pour ceux qui ignorent le secret. ‖ *Chaîne de sûreté*. V. CHAÎNE.

— Milit. *Armement de sûreté*, Partie de l'armement d'une place forte que l'on maintient en permanence sur les remparts pendant la paix. ‖ *Service de sûreté*, Ensemble des dispositions qui doivent être prises pour assurer la liberté d'action d'une armée ou d'une troupe quelconque, en la garantissant contre les attaques imprévues.

— Vénér. *Les chiens chassent en sûreté*, Ils suivent la même voie et crient également.

— ENCYCL. Admin. *Sûreté. Police de sûreté*. V. POLICE. *Sûreté générale*. On nomme ainsi le service de police qui, placé sous l'autorité directe et immédiate du ministre de l'intérieur, forme l'une des directions du ministère de l'intérieur. Ayant par-dessus tout un caractère administratif, la sûreté générale a pour mission de veiller à la sûreté de l'Etat et à la stricte exécution de toutes les mesures de police prescrites dans un intérêt général. A part les agents secrets qu'elle emploie, la sûreté générale dispose, entre autres auxiliaires, des *commissaires spéciaux* attachés aux grandes gares de chemins de fer.

— Hist. *Loi de sûreté générale*. Elle fut proposée et votée le 27 février 1858, sous l'influence de l'attentat d'Orsini. C'était une loi d'exception et de proscription contre les suspects politiques. Elle prévoyait certains délits spéciaux contre la sûreté générale, et elle armait le gouvernement du droit de prononcer contre le condamné soit le bannissement, soit « l'internement dans un département de l'empire ou en Algérie ». Elle fut abrogée par décret du 24 octobre 1870.

— Milit. Le service de *sûreté* a pour objet de renseigner le commandement sur la présence et les mouvements de l'ennemi, dans une zone assez étendue pour protéger les troupes contre toute surprise. C'est surtout la cavalerie qui est chargée de ce service. Dans une armée, on organise séparément la *sûreté éloignée*, d'une part, et, de l'autre, la *protection immédiate* des troupes.

C'est à l'abri du service de sûreté éloignée, dont est chargée la plus grande partie de la cavalerie des corps d'armée, que se meuvent ou stationnent les grands éléments de l'armée. Le reste de la cavalerie des corps d'armée constitue, à raison d'un escadron par division, la cavalerie divisionnaire qui concourt à la *protection immédiate des troupes*. Celle-ci est en outre assurée, tant en marche qu'en station, par des détachements de toutes armes, mais formés surtout d'infanterie, qui portent les noms d'*avant-garde, flanc-garde, arrière-garde*, si l'on est en marche, et d'*avant-postes* si l'on est en station.

SURETIÈRE (rad. *suret*) n. f. En Normandie, Pépinière de jeunes pommiers.

SURETTE (*rèt'*) n. f. Toile de fil de jute, grossière et très claire, qui sert à emballer les marchandises.

SURETTE n. f. Bot. V. SURELLE.

SUREXALTER v. a. Exalter à un point excessif.

SUREXCITABILITÉ n. f. Etat, nature de ce qui est surexcitable.

SUREXCITABLE adj. Qui est sujet à la surexcitation; qui peut être surexcité.

SUREXCITANT, ANTE adj. Qui surexcite : *Boisson* SUREXCITANTE.

— n. m. Ce qui surexcite, ce qui est propre à surexciter : *L'alcool est un* SUREXCITANT.

SUREXCITATION n. f. Physiol. Excitation exagérée.

— Fig. Animation passionnée : *Beaucoup d'alcooliques vivent dans un état de dangereuse* SUREXCITATION.

SUREXCITER v. a. Causer de la surexcitation à : *Fièvre qui* SUREXCITE *un malade*.

— Fig. Stimuler : SUREXCITER *l'industrie*.

SUREXTENSION n. f. Gramm. Syn. de EPENTHÈSE.

SURF n. m. Pêch. Sorte de ver marin dont certains poissons, les harengs en particulier, sont très friands.

SURFACE (de *sur*, et *face*) n. f. Partie extérieure, dehors d'un corps : SURFACE *unie, raboteuse*.

— Fig. Extérieur, dehors, apparence : *Esprit qui n'a que de la* SURFACE.

— *Sur la surface de la terre*, En ce monde, sur la terre.

— Biol. *Surfaces de corrélation*, Dispositif schématique destiné à mettre en évidence les variations relatives de deux caractères variables corrélatifs. V. CORRÉLATION.

— Electr. *Surface équipotentielle*, Surface passant par tous les points de l'espace où le potentiel a la même valeur.

— Mécan. *Surface de chauffe*, Surface des parois intérieures d'une chaudière, en contact direct et indirect avec les produits gazeux de la combustion.

— Nivellem. *Surface de niveau*, Surface qu'on peut parcourir dans toutes les directions sans monter ni descendre. V. NIVELLEMENT.

— Physiq. *Surface de niveau*, Lieu des points d'un liquide en équilibre qui supportent la même pression.

— SYN. **Surface, superficie**. V. SUPERFICIE.

— ENCYCL. Math. Tout corps nous apparaît limité par une *surface* qui, à nos yeux, détermine sa forme extérieure et le sépare de l'espace environnant. Néanmoins, une fois cette notion première acquise, on fait abstraction de son origine expérimentale et géométriquement on conçoit la surface indépendamment de la matière. Parfois, dans le langage usuel, on confond la *surface* et l'*aire* d'une figure. Mais, à vrai dire, on doit les distinguer. Tandis que le terme « surface » rappelle en même temps la forme et l'étendue de la figure considérée, le mot « aire » s'applique exclusivement au nombre qui mesure cette étendue.

En géométrie analytique, on définit généralement une surface comme le lieu des positions d'une courbe la *génératrice* qui se déplace et se déforme dans l'espace suivant une loi donnée. La *surface de révolution* est engendrée par une ligne qui tourne autour d'une droite fixe (l'*axe*) à laquelle elle reste invariablement liée. Les *surfaces réglées*, qu'engendre le mouvement d'une ligne droite, se divisent en deux grandes classes : 1° les *surfaces développables*, qui peuvent par déformation s'étendre sur un plan sans déchirure, ni duplicature (ex. : le cylindre et le cône ; 2° les *surfaces gauches*, dans lesquelles deux positions de la génératrice infiniment rapprochées ne se trouvent jamais sur le même plan. Lorsque la détermination d'une surface ne dépend que d'un paramètre arbitraire, si l'on considère deux positions très voisines de cette surface, elles ont, en général, une courbe d'intersection qui tend vers une position limite. Le lieu géométrique de ces courbes pour toutes les surfaces représentées par l'équation proposée se nomme l'enveloppe de la surface mobile et chacune des surfaces mobiles s'appelle *surface enveloppée*.

Surface développable. V. DÉVELOPPABLE.

Surface osculatrice. V. OSCULATEUR.

SURFAIRE (de *sur*, et *faire*. — Se conjugue comme *faire*) v. a. Demander un prix exagéré de : SURFAIRE *des marchandises*. ‖ Vanter à l'excès, exagérer la valeur : SURFAIRE *le talent d'un écrivain*.

Se *surfaire*, v. pr. Etre surfait : *Ce qui est d'un prix réel ne doit pas* SE SURFAIRE. (Ch. Nodier.)

— Exagérer son propre mérite : *Un véritable savant est modeste et ne* SE SURFAIT *pas*.

— Exagérer réciproquement son mérite : *Les intrigants* SE SURFONT *les uns les autres*. (Ch. Nodier.)



1. Surfaix de couverture; 2. De voltige.

SURFAIX (*fè* — de *sur*, et *faix*) n. m. Bande de cuir ou d'étoffe avec laquelle on attache une couverture sur un cheval, ou qui retient les quartiers de la selle et la schabraque. ‖ Corde ou sangle qui assujettit la charge d'un bête de somme.

SURFÉCONDATION n. f. Fécondation d'un même ovule par deux ou plusieurs spermatozoïdes.

SURFEUILLE (de *sur*, et *feuille* n. f. Bot. Nom donné aux organes qui recouvrent le bouton et se déchirent ou s'écartent quand celui-ci grossit.

SURFILAGE (*laj'* — rad. *surfiler*) n. m. Techn. Supplément de torsion donné aux matières textiles, lors du filage.

SURFILER (du préf. *sur*, et de *filer*) v. a. Techn. Augmenter la torsion d'un fil pour en augmenter la finesse.

SURFIN, INE adj. Comm. Dont la qualité est d'une finesse supérieure.

SURFLEURIR v. n. Arboric. Fleurir après avoir donné des fruits.

SURFONCIER, ÈRE adj. Cout. anc. Qui se surajoute à l'impôt ou au revenu foncier. ‖ *Rente surfoncière*, Celle qui est créée sur un fonds, en sus d'une autre rente déjà existante.

SURFONDU, UE adj. Physiq. Se dit d'un corps qui est en état de surfusion : *Phosphore* SURFONDU.

SURFORCE n. f. Comm. Exagération, augmentation de la force ordinaire des spiritueux.

SURFRAPPE (subst. verb. de *surfrapper*) n. f. Nouvelle frappe d'une monnaie qui portait déjà un type.

— ENCYCL. La *surfrappe* a eu lieu : 1° quand un peuple a voulu s'approprier la monnaie d'un autre peuple ; 2° quand un peuple a voulu modifier la valeur de sa propre monnaie ; 3° quand un nouveau souverain, n'ayant pas immédiatement le métal nécessaire pour monnayer à son nom, a trouvé plus simple de faire frapper son type sur les monnaies de ses prédécesseurs.

SURFRAPPER v. a. Soumettre à la surfrappe : SURFRAPPER *des monnaies*.

SURFUSIBILITÉ n. f. Physiq. Caractère d'un corps surfusible.

SURFUSIBLE adj. Physiq. Se dit d'un corps qui peut accidentellement rester liquide à une température inférieure à sa température de fusion.

SURFUSION n. f. Physiq. Phénomène par lequel un corps reste accidentellement liquide à une température inférieure à sa température de fusion.

— ENCYCL. Un certain nombre de corps présentent le phénomène de *surfusion* ; l'eau, que l'on a soin d'isoler de l'air environnant soit en la recouvrant d'une couche d'huile, soit en l'isolant en gouttes au milieu d'une masse liquide de même densité, peut être amenée à — 10° sans se congeler. C'est cette surfusion de l'eau qui permet d'expliquer le phénomène du verglas. Citons encore parmi les corps susceptibles de surfusion le phosphore, la glycérine qui, elle, est constamment à l'état de surfusion.

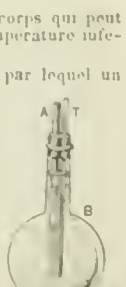

Surfusion du phosphore : A, tube contenant le phosphore en surfusion, B, ballon contenant de l'eau chaude; T, thermomètre.

Un corps en surfusion est en état d'équilibre instable et il suffit la plupart du temps de frapper un coup sur le vase qui le contient pour que le corps se prenne en masse solide ; d'ailleurs, il suffit aussi pour provoquer la solidification de placer sur le liquide une parcelle solide du même corps ; la solidification se propage alors dans toute la masse à partir du point où l'on a placé la parcelle solide. Cette solidification se fait d'ailleurs avec une vitesse plus ou moins grande et la température revient à celle du point de solidification.

SURGE (*surj'*) n. f. Comm. Laine provenant *surge* n. f. Comm. Laine grasse qui a été lavée à dos gras sec.

— Adj. *Laine* [illegible]

— *Pâte surge*, Pâte à papier qui ne retient pas l'eau et la laisse couler avec [illegible] grande facilité.

SURGE, ET AMBULA ! (*Levez-vous et marchez !*, paroles de Jésus-Christ au paralytique qu'il guérit par ces seuls mots, conformément aux prédictions de saint Matthieu IX, 5).

SURGEON (*jon* — du lat. *surgere*, se lever) n. m. Arboric. Syn. de REJETON ou DRAGEON.

— Fig. Autref. Descendant, rejeton.

Voilà que les *surgeons* du sang incestueux Portent le diadème

ROTR.

— *Surgeon d'eau*, Petite source jaillissante (Vx).

SURGEONNER (*jo-né*) v. n. Arboric. Pousser des surgeons. Peu us.

SURGÈRES, ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 27 kilom. de Rochefort, sur la Gère, affluent droit de la Charente, 3.235 hab. — *Surgériens, ennes*. Ch. de f. Etat. Instillateries et vinaigreries ; commerce de vins et d'eau-de-vie. Eglise des XIe et XIIe siècles, remaniée au XVe siècle, avec belle façade romane, et crypte renfermant les tombeaux des barons de Surgères. Ancien château féodal restauré plusieurs fois, hôtel de ville. — Le canton a 12 comm. et 11.772 h.



Eglise de Surgères.

SURGIR (*jir'* — du lat. *surgere*, se lever) v. n. Se montrer en s'élevant : *De nouvelles constructions* SURGISSENT *partout. Une voile* SURGIT *à l'horizon*.

— Fig. Apparaître, se manifester, se produire : *Des fortunes nouvelles* SURGISSENT *chaque jour*.

— Mar. anc. Arriver, aborder : SURGIR *au port*.

— Impersonnellem. : *Plus on réfléchit, plus il* SURGIT *de litiges*. Proudh.

SURGISSANT (*ji-san*), **ANTE** adj. Qui surgit : *Difficultés* SURGISSANTES.

SURGISSEMENT (*ji-se-man*) n. m. Action de surgir : *Le* SURGISSEMENT *des roches ignées*.

SURGLACER v. a. Art culin. Mettre un glacé de sucre sur : SURGLACER *des pâtisseries*.

SURHAUSSEMENT n. m. Action de surhausser : Résultat de cette action : *Le* SURHAUSSEMENT *d'une maison*. ‖ Elévation de prix, de valeur : *Le* SURHAUSSEMENT *des monnaies*.

— Archit. Elévation donnée à un arc, à une voûte, au delà du plein cintre de cet arc, de cette voûte. ‖ Etat d'un ouvrage de maçonnerie qui est surhaussé.

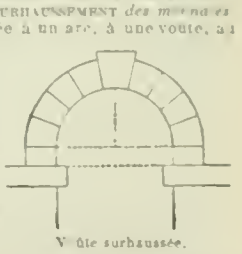

Voûte surhaussée.

SURHAUSSER v. a. Exhausser, augmenter la hauteur de : SURHAUSSER *un mur*. ‖ On dit aussi SUREXHAUSSER.

— Surélever, porter plus haut, exagérer : SURHAUSSER *le prix des denrées*.

— Archit. *Surhausser une voûte, une arcade*, Augmenter la flèche de son ouverture, pour lui donner plus de hauteur.

Se surhausser, v. pr. Etre surhaussé. ‖ S'élever soi-même au-dessus de sa propre valeur : *Les amis ont tendance à* SE SURHAUSSER.

SURHOMME n. m. Philos. Syn. de SURPHOMME.

SURHUMAIN, AINE adj. Qui est au-dessus de l'humain, qui dépasse les qualités humaines : *Taille* SURHUMAINE. *Effort* SURHUMAIN.

— n. m. Ce qui est surhumain : *Le merveilleux ou* SURHUMAIN *est ce qui surpasse les forces et l'industrie de l'homme*. De Bonald.

Surhumains (LES), *Representative men*, par Emerson. Ce livre, publié en 1849, comprend sept chapitres importants dont voici les titres : *A quoi servent les grands hommes ; Platon ou le Philosophe ; Swedenborg ou le Mystique ; Montaigne ou le Sceptique ; Shakspeare ou le Poète ; Napoléon ou l'Homme universel ; Gœthe ou l'Ecrivain*. Cet ouvrage offre quelque analogie avec *le Culte des héros* de Carlyle ; mais, tandis que Carlyle considère le grand homme comme chargé d'une mission surnaturelle, Emerson voit plus modestement en lui un modèle que les autres hommes doivent s'efforcer d'imiter.

SURIANE n. f. Genre de rutacées, comprenant des arbustes qui croissent sur les bords de la mer, dans presque toutes les contrées tropicales.

SURIANÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la suriane.

— n. f. pl. Tribu des rutacées, ayant pour type le genre *suriane*. — *Une* SURIANÉE.



Suricate.

SURICATE n. m. Genre de mammifères carnivores, de la tribu des herpestinés, comprenant une espèce propre à l'Afrique méridionale, le *suricata tetradactyla*, qui ressemble à une civette à long museau effilé.

SURIGAO, province de l'archipel des Philippines (île de Mindanao), sur la côte E. Superf. 27.200 kilom. carr.

SURIMPOSER v. a. Pl... pour [illegible] Vx.
— [illegible] de taxe sur. SURIMPOSÉ, ÉE part. pass.

SURIMPOSITION [illegible] f. Surcroît d'imposition.

SURIN [illegible] n. m. Terre jaune pour polir, mais encore [illegible]
— Vx. Syn. de SURSIS.
— Arg. [illegible] Jour du SURIN.

SURIN, [illegible] Deux-Sèvres, arr. et à 17 kil. de Niort, [illegible] hab.

SURIN [illegible] verre de table, au bord [illegible] Vendée (Cher), [illegible] Naval, a [illegible] à Amboise et à Blois, IV, qui en [illegible] célébrité de ces [illegible]

SURINAM [illegible] m. Sorte de liqueur de table.

SURINAM, fleuve de l'Amérique du Sud, le plus [illegible] descend les monts [illegible] au N., serpente dans [illegible] fertile prodigieuse, baigne [illegible] et [illegible] Atlantique.

SURINAM [illegible] V. GUYANE HOLLANDAISE.

SURINAMINE [illegible] f. Alcaloïde trouvé dans l'écorce [illegible] SIPOUNA.

SURINER v. a. Arg. Tuer avec un surin.

SURINEUR n. m. Arg. Assassin qui se sert du surin.

SURINTENDANCE [illegible] f. Charge, fonction de surintendant. — Bureaux, bâtiments d'un surintendant. *Et le logement de la surintendance.*

SURINTENDANT (*su-rain* — de *sur*, et du lat. *superintendens*, [illegible] Officier chargé de la surveillance des [illegible] d'une administration. *Le* SURINTENDANT *des bâtiments du roi.*
— Par ext. Personne qui exerce une influence, une direction, une [illegible] *La fortune et les* SURINTENDANTS *des affaires humaines sont l'attribut de la vertu et la fortune.*
— Autrefois, [illegible] Surintendant. Sous la [illegible] Nom de l'administrateur général [illegible]
— Hist. ecclés. Titre donné, dans les églises de la confession d'Augsbourg, aux pasteurs qui, dans une circonscription [illegible] exercent une certaine autorité. [illegible] ont souvent *inspecteurs ecclésiastiques* [illegible] en France.
— Anecdotes. Jamais surintendant ne trouva de cruelles. Vers [illegible] satire de Boileau, qui se rapporte pour [illegible] la [illegible] irrésistible de Fouquet pour [illegible] et prodigalement ou amour.

Quelle [illegible] est tout
Le [illegible] des grands! Il est chéri des belles :
Jamais surintendant ne trouva de cruelles.

— Encycl. [illegible] charge de *surintendant général des finances* [illegible] à la fin du XIIIe siècle, car Philippe [illegible] à Enguerrand de Marigny vers 1309, [illegible] ne la donna régulière qu'à partir [illegible] n'avait pas le maniement [illegible] à donner aux trésoriers [illegible] et [illegible] payement. La charge fut supprimée [illegible] arrestation de Fouquet, et remplacée [illegible] *des finances* [illegible] *et du commerce.* Richelieu avait fait [illegible], en 1627, la charge de grand maître de France, [illegible] et [illegible] celle de surintendant [illegible] fut [illegible] en 1661, [illegible] le maréchal de [illegible] Anne d'Autriche se [illegible] la [illegible] gation mais, [illegible] de Vendôme, avec [illegible] qui mourut [illegible] et [illegible] servant à [illegible] du roi. Sous [illegible] à celui qui avait [illegible] les attributions [illegible] prit le titre [illegible] *finances* [illegible] *de la* [illegible]

SURINTENDANTE [illegible] f. [illegible] Femme [illegible] d'un surintendant. [illegible]

SURIR [illegible] *sur-ir* v. [illegible] *Faire* [illegible] *faire* [illegible]

SURIRELLE [illegible] f. Algue [illegible] marais. A [illegible] sur [illegible] les eaux [illegible]

SURIRRITATION [illegible] f. Pathol. [illegible] exagérée.

SURITE, [illegible] Pyrénées, [illegible] Orthez, [illegible]

SURJACENT, ENTE [illegible] *sur*, et *jacent*) adj. Géol. Se dit des roches [illegible] aux autres.

SURIUS (Laurent) [illegible] hagiographe allemand, né à Lübeck en 1522, mort à Cologne en 1578. Il entra en 1542 chez les chartreux de Cologne et [illegible] pour [illegible] ouvrages de [illegible] [illegible] le plus connu est *Vitæ sanctorum ab Aloysio [illegible] conscriptæ* 1570. On a encore de lui : *[illegible] rerum [illegible] in orbe gestarum ab anno 1500* [illegible] ué par divers [illegible]


Ancre surjalée.

SURJALER et SURJAULER [illegible] de *sur*, et *jas*) v. a. Mar. Se dit [illegible] une ancre sur le [illegible] la relever la chanve s'engage [illegible] le moulinage [illegible] v. n. Sortir du jas. *L'ancre a* SURJALÉ.

SURJET [illegible] — subst. verb. de *surjeter*. n. m. Techn. Genre de point qui s'exécute en plaçant les deux morceaux d'étoffe bord à bord, l'un sur l'autre, et en passant chaque fois le fil en dessous les deux bords. [illegible] font. anc. Augmentation de prix.
— Féod. *Droit de surjet*, Droit pour le seigneur de mettre aux enchères un héritage vendu.

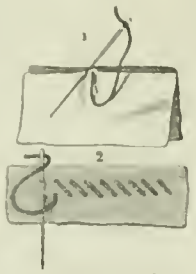
1. Surjet ajustant deux morceaux d'étoffe ; 2. Schéma d'un point de surjet.

SURJETER (de *sur*, et *jet*. — Se conjugue comme *jeter* v. a. Techn. Coudre en surjet.
— Comm. anc. Faire monter le prix, enchérir.

SURJURER (de *sur*, et *jurer*) v. a. Dr. anc. Répondre par un sermont opposé à celui d'une autre personne.

SURLANGUE n. f. Art vétér. Inflammation aiguë de la langue des bestiaux.

SURLÉ n. m. Entaille faite aux pins, pour l'extraction de la térébenthine et de la résine.

SURLENDEMAIN n. m. Jour qui suit le lendemain.

SURLET DE CHOKIER (Erasme-Louis, baron), homme d'État belge, né à Liége en 1769, mort au château de Gingelom, près de Saint-Trond (Belgique), en 1839. En 1789, il se rangea parmi les patriotes soulevés contre la domination autrichienne et fut un moment obligé de se réfugier en Hollande. Après la conquête de la Belgique par les Français, il rentra dans son pays, fut élu, en 1797, administrateur de la Meuse-Inférieure, puis conseiller général de ce département. En 1813, il fut député de Hasselt au Corps législatif de l'Empire. En 1815, il représenta la province de Limbourg aux états généraux nommés par le roi Guillaume Ier. À partir de 1828, il inclina vers l'opposition belge, et, en 1830, il se prononça pour la séparation de la Belgique et de la Hollande. Président de l'Assemblée nationale élue en 1830, il appuya la candidature du duc de Nemours et se rendit à Paris à la tête de la députation chargée de lui offrir la couronne. Le refus de Louis-Philippe obligea les Belges à établir une régence, et Chokier fut élu régent. Il hâta l'élection de Léopold de Saxe-Cobourg, qui fut élu en 1831. Le congrès décréta qu'il avait bien mérité de la patrie.

SURLIER (de *sur*, et *lier*. — Se conjugue comme *lier* v. a. Mar. Entourer avec du fil à voile ou avec un petit cordage, pour empêcher de se détordre : SURLIER *un câble*.

SURLIURE n. f. Mar. Action de surlier un cordage, pour empêcher les tourons de se décommettre.


Surliure.

SURLONGE (de *sur*, et *longe*) n. f. Boucher. Partie de l'échine du bœuf située entre le paleron et le talon du collier.

SURLOUER (de *sur*, et *louer*) v. a. Prendre ou donner en location au-dessus de la valeur réelle.

SURLUNAIRE adj. Qui est au-dessus, au delà de la lune.
— Fam. Fantastique, imaginaire : *La figure de mes êtres* SURLUNAIRES. (J. J. Rouss.)

SURMARCHER (de *sur*, et *marcher*) v. n. Vénér. Revenir sur ses erres.
— v. a. Empiéter sur. (Vx.)
Se surmarcher, v. pr. Entrer dans les voies les uns des autres.

SURME n. m. Musiq. anc. Trompette égyptienne très bruyante.

SURMÉ ou SURMEH n. m. Fard noir à l'usage des femmes turques : *Ses sourcils noirs rejoints, avec du* SURMEH, *à la racine du nez.* (Th. Gaut.)

SURMENAGE (*naj'* — rad. *surmener*) n. m. Ensemble des troubles morbides qui résultent de la fatigue répétée des organes.
— Encycl. Le *surmenage* se produit lorsque l'élimination des déchets du fonctionnement, ou *ponogènes*, qui se produisent pendant l'activité des différents organes, ne peut pas s'effectuer entièrement pendant les périodes de repos. L'accumulation des ponogènes modifie alors les réactions des humeurs, diminue leur pouvoir protecteur et défensif à l'égard des bactéries pathogènes, et porte ainsi atteinte à la résistance vitale. Le surmenage peut, en particulier, entraîner des véritables maladies générales, et notamment des affections nerveuses graves.
Le traitement du surmenage comporte deux indications précises : le repos au grand air, mais un repos relatif qui exclut absolument le travail physique ni le travail de la tête, pourvu qu'ils soient modérés ; l'hydrothérapie et le massage, et, d'autre part, une alimentation non excessive, mais tonique et réparatrice, sans alcool ni vins [illegible] avec l'adjonction de quelques médicaments [illegible] et, en tête desquels il faut mentionner le [illegible] de céréales et les glycérophosphates.

SURMENEH [illegible] de la Turquie d'Asie (Anatolie), prov. de [illegible] sur la mer Noire, à l'embouchure du Kara [illegible] ; 2,000 hab. Pêche [illegible] anchois, marsouins.

SURMENER [illegible] *sur*, et *mener*. — Se conjugue comme *mener* v. a. Exciter à la fatigue, faire marcher ou travailler trop vite ou trop longtemps. SURMENER *son cheval.* SURMENER *des ouvriers.*
Se surmener, v. pr. Se exciter de fatigue, physique ou [illegible]

SURMESURE n. f. Prairie. Ce qui se trouve au delà de la mesure [illegible] [illegible] actes de vente.

SURMONTABLE adj. Qu'on peut surmonter : *Difficulté, Obstacle* SURMONTABLE.

SURMONTEMENT (*man*) n. m. Action de surmonter, résultat de cette action. (Peu us.)

SURMONTER (de *sur*, et *monter* ; proprem. « monter par-dessus, franchir » v. a. Dépasser en s'élevant, monter au-dessus : *Dans les inondations, l'eau* SURMONTE *quelquefois les maisons.*
— Être placé au dessus, sur le haut de : *Statue qui* SURMONTE *une colonne.*
— Fig. Accabler, abattre les forces de : *La fièvre le* SURMONTE. (Emploi vieilli. || Dompter, dominer, se rendre maître de : SURMONTER *son chagrin.* || Surpasser, vaincre, avoir le dessus sur : SURMONTER *tous ses concurrents.*
— Navig. *Surmonter un bateau*, Le remonter. Peu us.
Surmonté, ée part. pass. du v. Surmonter.
— Blas. Se dit de toute pièce (ou de tout meuble) qui est accompagnée en chef d'une ou plusieurs figures qui ne la touchent pas immédiatement. V. SOMME.


D'azur au chevron d'argent surmonté de trois fleurs de lis d'or en chef.

Se surmonter, v. pr. Être surmonté, dompté : *Toute passion peut* SE SURMONTER. || Se maîtriser, se vaincre, se dompter : *Celui qui* SE SURMONTE *lui-même surmonte facilement les autres.*
— SYN. Surmonter, dompter, réduire, etc. V. DOMPTER.

SURMOULAGE n. m. Moulage pris sur un autre moulage.

SURMOULE n. m. Moule pris sur un objet moulé.

SURMOULER v. a. Techn. Couler dans un moule pris sur un objet moulé.
Surmoulé, ée part. pass. du v. Surmouler.
— n. m. Objet coulé dans un moule pris sur un objet moulé.

SURMOUSSE (de *sur*, et *mousse*) n. m. Espèce de champignon du genre agaric.

SURMOÛT (de *sur*, et *moût* n. m. Jus de raisins tiré de la cuve avant la fermentation.


Surmulet.

SURMULET (de *sur*, et *mulet*) n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre mulle, le *mullus surmuletus*, appelé aussi *rouget*.

SURMULOT (*lo* — de *sur*, et *mulot*) n. m. Espèce de rat de forte taille.
— Encycl. Le *surmulot* (*mus decumanus*) est le gros rat gris originaire de l'Asie occidentale, aujourd'hui répandu sur tout le globe et qui abonde dans les égouts, les vieux quartiers des grandes villes. Long de près de 40 centimètres du museau à la pointe de la queue, revêtu de poils rudes, gris foncé, plus clairs sur le ventre, il creuse ses terriers profonds sous les maisons, dont il infeste les cours, les écuries, les jardins. Extrêmement robuste, courageux, vorace, il dévore tout ce qu'il trouve, attaque les volailles dans les poulaillers, mange les œufs, et se met à l'eau aussi aisément que les rats d'eau.

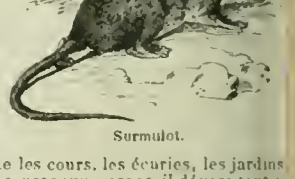
Surmulot.

SURNAGEANT (*jan*), ANTE adj. Qui surnage : *Huile* SURNAGEANTE.

SURNAGER (de *sur*, et *nager*. — Prend un *e* après le devant A ou O : *Il surnagea. Nous surnageons*) v. n. Se soutenir sur la surface d'un liquide : *Le liège* SURNAGE *dans l'eau.*
— Fig. Survivre, subsister, durer : *A la longue, les erreurs tombent et la vérité* SURNAGE. *Tels livres* SURNAGENT *d'autres tombent dans l'oubli.*
— v. a. Nager, flotter au-dessus de : *Le pétrole sort de la source avec beaucoup d'eau qu'il* SURNAGE *toujours.* (Buff.) Inus.]

SURNATURALISER v. a. Rendre surnaturel, donner un caractère surnaturel à : SURNATURALISER *ses pensées*

SURNATURALISME (*lissm'*) n. m. Système religieux qui admet le surnaturel.
— Forme particulière du rationalisme qui s'est développée dans l'Allemagne protestante au XVIIIe siècle.
— Encycl. Tandis que le rationalisme pur ramène toutes les idées religieuses à des idées de la raison, le *surnaturalisme* accepte la révélation ; il enseigne que celle-ci ne contient rien qui soit contraire ou même supérieur à la raison, mais que la raison a été aidée, soutenue et perfectionnée par la révélation. Cette théorie a été défendue surtout par Steudel, Reinhard, Planche, etc.

SURNATURALITÉ n. f. Qualité de ce qui est surnaturel : *La* SURNATURALITÉ *d'un événement.*

SURNATUREL, ELLE (*rèl*') adj. Qui est au-dessus de la nature, des forces de la nature : *Effet* SURNATUREL. *Puissance, Vertu* SURNATURELLE.
— *Ordre surnaturel*. V. GRÂCE. || Qui n'est connu que par la foi, par la révélation divine : *Vérités* SURNATURELLES.
— Par exagér. Extraordinaire, singulier, fort au-dessus du commun : *Un bonheur* SURNATUREL.
Le surnaturel, n. m. Chose surnaturelle, ce qui est surnaturel. *La foi au* SURNATUREL.

SURNATURELLEMENT (*rè-le*) adv. D'une manière surnaturelle.

SURNEIGÉ, ÉE (*nè-jé* — de *sur*, et *neige*) adj. Recouvert de neige.
— Vénér. *Voie surneigée* et substantiv. *Surneigée*. Voie d'une bête fauve noire ou puante, sur laquelle la neige est tombée.

SURNIE (*ni*) n. f. Genre d'oiseaux rapaces de la famille des bubonidés, propres aux régions arctiques. Ce sont des chevêches ou chouettes pattues, de la tribu des nyctalinés, voisines des harfangs. La surnie d'Europe (*surnia ulula*) s'étend jusqu'en Sibérie.)


Surnie.

SURNOM (*non*) n. m. Nom ajouté au nom d'une personne, et qui la distingue des personnes qui portent le même nom : *Scipion eut le* SURNOM *d'Africain.*

— *Je le connais par nom et surnom*, Je le connais très bien, je sais parfaitement ce qu'il est.

— ENCYCL. Les Romains avaient plusieurs sortes de *surnoms* ; l'un, qu'ils appelaient *agnomen*, servait à marquer qu'on était entré par adoption dans une famille, et l'autre, qu'ils nommaient *cognomen*, se rapportait à une action ou une distinction personnelle, comme le nom d'*Africanus*, pris par Scipion et celui de *Torquatus* par Manlius.

Des surnoms, analogues au *cognomen* des Romains, ont été adoptés chez la plupart des peuples modernes à diverses époques, et, dès que ces surnoms sont devenus héréditaires, ils ont donné naissance aux noms de famille : Rousseau, Le Blond, Lenoir, Lebrun, etc., appartiennent à ce genre de surnoms.

SURNOMBRE n. m. Nombre qui dépasse le terme fixé.

SURNOMMER (*no-mé*) v. a. Appeler par surnom, donner un surnom à : *Louis XIV* FUT SURNOMMÉ *le Grand.*

SURNOURRIR v. a. Fam. Nourrir abondamment.

Surnourri, ie part. pass. du v. Surnourrir. ‖ Très gras : *Un gros homme* SURNOURRI.

SURNUMÉRAIRE (*rèr*' — d'un type lat. *supernumerarius*, qui est formé de *supra*, au-dessus de, et de *numerus*, nombre) adj. Qui est au-dessus du nombre fixé, qui se surajoute au nombre fixé : *Employé* SURNUMÉRAIRE.

— Térat. *Doigts surnuméraires.* V. POLYDACTYLIE.

— n. m. Celui qui occupe un emploi surnuméraire. ‖ Commis qui travaille sans appointements, ou avec des appointements médiocres, jusqu'à ce qu'il soit titularisé.

— Anat. *Surnuméraires de la voûte du crâne*, Nom donné aux os wormiens.

— Antiq. rom. Soldat qui suivait l'armée et prenait la place d'un légionnaire disparu, soit par la mort, soit par suite d'un congé.

— Mar. Homme qui ne fait pas partie de l'effectif marin : *Les infirmiers sont des* SURNUMÉRAIRES.

SURNUMÉRARIAT (*ri-a*) n. m. Emploi de surnuméraire ; temps pendant lequel on remplit ces fonctions.

SUROFFRE n. f. Offre plus avantageuse qu'une offre déjà faite.

SUROFFRIR v. a. Offrir en sus.

SUROIE, ville de la Roumanie (Moldavie [départ. de Putna]), sur le Seretzel, affluent du Sereth ; 3.300 hab.

SUROÎT (*roi* — corrupt. du mot *sud-ouest*) n. m. Vent du sud-ouest, dans le langage des marins : Vareuse de laine, à capuchon, que mettent les marins pour s'abriter du suroît. ‖ Sorte de chapeau imperméable en toile huilée qui protège de l'eau la tête et le cou. Les suroîts ont des oreillères et deux cordons qui s'amarrent sous le menton. Ce mot vient du vent de S.-O. (*suroît*), qui amène de mauvais temps sur les côtes et nécessite cette coiffure protectrice.


Suroît

SURON n. m. Comm. Syn. de CÉRON, et SERRON.

— Bot. Nom vulgaire du TERRE-NOIX.

SUROS (*ro* — de *sur*, et *os*) n. m. Nom des tumeurs osseuses qui se développent sur le canon du cheval, à la ligne de jonction des métacarpiens secondaires au métacarpien principal. (Elles résultent en général des efforts exercés dans les allures rapides sur le moyen d'union de ces os entre eux et ne sont autre chose que l'expression de leur soudure anticipée. On les traite par les applications vésicantes ou fondantes.)

— Fam. Défaut corporel.

SUROTH. Sc. occ. Nom du génie planétaire de Vénus, d'après la kabbale.

SUROXYDATION n. f. Chim. Transformation d'un corps en suroxyde ou peroxyde.

SUROXYDE n. m. Chim. Syn. de PEROXYDE.

SUROXYDER v. a. Chim. Donner un excès d'oxygène à : SUROXYDER *la baryte.*

SUROXYGÉNATION n. f. Addition d'un excès d'oxygène.

SUROXYGÉNÉ, ÉE adj. Qui contient un excès d'oxygène.

SURPASSABLE (*pa-sabl'*) adj. Qui peut être surpassé, que l'on peut surpasser.

SURPASSER (de *sur*, et *passer*) v. a. Excéder, dépasser en hauteur : SURPASSER *son voisin de toute la tête.*

— Être au-dessus de, supérieur à : SURPASSER *tous les autres en richesses.* ‖ Être au-dessus de, préférable à : *La somme des biens* SURPASSE *celle des maux.* (Helvétius.)

— Excéder les forces, l'intelligence, les ressources de : *Cette dépense* SURPASSE *mes moyens.*

— Fam. Causer un grand étonnement à, être inintelligible pour : *Cet événement me* SURPASSE.

Se surpasser, v. pr. Être surpassé : *Succès qui peut être égalé, mais ne saurait* SE SURPASSER.

— Faire encore mieux qu'on ne fait à son ordinaire, ou qu'on n'a fait jusqu'à ce moment : *Cet acteur s'est* SURPASSÉ *aujourd'hui.*

— L'emporter l'un sur l'autre, les uns sur les autres : *Deux rivaux qui cherchent à* SE SURPASSER.

— SYN. Dépasser, outrepasser, etc. V. DÉPASSER.

SURPAYE (*pè-i*) n. f. Action de surpayer.

— Gratification accordée en sus de la paye ordinaire.

SURPAYER se conjugue comme *payer*) v. a. Payer au delà de sa valeur.

— Donner un prix excessif, une somme trop élevée à : SURPAYER *un cheval.*

— Fig. Acheter trop cher, se procurer avec un trop grave inconvénient : SURPAYER *un plaisir.*

SURPEAU (de *sur*, et *peau* n. f. Bot. Nom vulgaire de l'épiderme des plantes dans quelques pays.

SURPENTE n. f. Mar. Syn. de SURENTE.

SURPEUPLÉ, ÉE adj. Qui est peuplé à l'excès, où les habitants sont trop nombreux.

SURPEUPLEMENT (*man*) n. m. Biol. Se dit des milieux où le nombre des espèces et de leurs représentants respectifs dépasse les ressources en aliments, oxygène, etc.

SURPLIS (*pli* — du lat. *superpelliceum* ; de *super*, sur, et *pellis*, peau) n. m. Vêtement d'église, fait de toile blanche et fine. Parfois orné de dentelle, il descend plus ou moins bas, sans dépasser le genou, et a eu longtemps, à Paris, au lieu de manches, des espèces d'ailes longues et plissées qui pendaient par derrière : *Être en* SURPLIS. *Porter le surplis dans une paroisse*, Être du clergé de cette église.


Surplis

SURPLOMB (*plon* — subst. verb. de *surplomber*) n. m. Etat de ce qui surplombe, de ce qui a son sommet en dehors de l'aplomb de sa base : *Muraille en* SURPLOMB. *Rocher en* SURPLOMB.

SURPLOMBEMENT (*plon-be-man*) n. m. Action de surplomber ; état de ce qui surplombe.

SURPLOMBER (de *sur*, et *plomb*) v. n. Être hors de l'aplomb, sortir de l'aplomb de l'objet que l'on surmonte : *Ce mur* SURPLOMBE.

— v. a. Dépasser l'aplomb de : *Des rochers* SURPLOMBAIENT *le ravin.*

Surplombé, ée part. pass. du v. Surplomber. Qui surplombe : *Mur* SURPLOMBÉ. Peu us.

— Qui est dominé par un objet en surplomb : *Beaux yeux* SURPLOMBÉS *par des sourcils épais.*

SURPLUE (*plû*) ou **SURPLUÉE** de *sur*, et *pluie*) adj. f. Vénér. ‖ *Voie surpluе* ou *surpluée*, et substantiv. *Surpluе* ou *Surpluée*, Voie lavée par la pluie depuis le passage de l'animal.

SURPLUS (*plu* — de *sur*, et *plus*) n. m. Excédent, ce qui est en plus : *Payer le* SURPLUS *d'un marché.*

> Les père et mère ont pour objet le bien,
> Tout le *surplus*, ils le comptent pour rien.
> LA FONTAINE.

— Loc. adv. *Au surplus*, Au reste : AU SURPLUS, *c'est un brave homme.*

— PROV. : **Le surplus rompt le couvercle**, Ce qu'on a de trop est quelquefois plus nuisible qu'utile.

SURPOIDS n. m. Excédent de poids.

SURPOINT (*poin*) n. m. Raclure que les corroyeurs tirent des peaux en leur donnant la dernière façon.

SURPOSÉ, ÉE adj. Qui est posé au-dessus d'une chose. (Inus.)

— Bot. Se dit des ovules contenus dans une loge bivulée, quand ils naissent l'un au-dessus de l'autre.

SURPOUSSE n. f. Bot. Pousse qui se surajoute à celle de l'année.

SURPRENABLE adj. Que l'on peut surprendre, qui peut être surpris : *Il n'y a pas de place forte si bien gardée qui ne soit* SURPRENABLE.

SURPRENANT (*nan*), **ANTE** adj. Qui surprend, qui étonne, qui cause de la surprise : *Discours* SURPRENANT. *Nouvelle* SURPRENANTE.

SURPRENDRE (de *sur*, et *prendre* ; proprem. « prendre ou saisir quelqu'un en venant dessus, sans qu'il puisse s'en apercevoir, prendre à l'imprévu ». D'autres expliquent le *sur* de *surprendre* par prendre quelqu'un *sur* le fait. — Se conjugue comme *prendre*) v. a. Prendre à l'improviste, tomber inopinément sur : SURPRENDRE *un voleur*

— Attaquer à l'improviste : SURPRENDRE *un poste ennemi.*

— Arriver inopinément chez : *J'irai vous* SURPRENDRE *un de ces jours.* ‖ Arriver inopinément : *Le malheur nous* SURPREND *au moment où l'on s'y attend le moins.*

— Tromper, abuser, induire en erreur : *L'art homme ne cherche qu'à vous* SURPRENDRE. ‖ Capter ; obtenir frauduleusement : SURPRENDRE *une signature.*

— Intercepter, s'emparer furtivement de : SURPRENDRE *une correspondance.*

— Arriver par surprise à la connaissance de : SURPRENDRE *un secret. J'ai* SURPRIS *sa pensée.*

— Étonner : *Cette nouvelle m'a extrêmement* SURPRIS.

— Se prendre inopinément à : *Je me* SUIS SURPRENDS *quelquefois à pleurer comme un enfant.* J.-J. Rouss.)

— Art culin. Se dit d'un feu trop vif, qui brûle les mets sans les cuire : *Le feu a* SURPRIS *cette viande.*

— Manèg. *Surprendre un cheval*, Se servir des aides trop brusquement sans aucune gradation et par à-coups. ‖ Approcher d'un cheval quand il est à sa place dans l'écurie, sans lui parler, c'est-à-dire sans faire entendre quelques mots sonores.

Surpris, ise part. pass. du v. Surprendre.

— SYN. Confondu, consterné.

Se surprendre, v. pr. Être surpris : *L'expérience* SE SURPREND *difficilement* Boiste

— Se prendre l'un l'autre à l'improviste : *Chercher à se* SURPRENDRE.

— SYN. Surprendre, abuser, amuser, etc. V. ABUSER — Surprendre, étonner V. ÉTONNER.

SURPRIME n. f. Ce qu'on paye en plus de la prime, dans les assurances.

SURPRIS, E. V. SURPRENDRE.

SURPRISE (subst. particip. de *surprendre*) n. f. Action de surprendre ou d'être surpris, de prendre ou d'être pris à l'improviste : *S'emparer par* SURPRISE *d'une forteresse.*

— Fait, incident inopiné : *Le cœur a ses* SURPRISES.

— Chose qui surprend, qui étonne : *Accumuler dans un drame les incidents et les* SURPRISES.

— Étonnement produit par une chose inattendue : *Cet accident a causé une grande* SURPRISE.

— Plaisir inattendu que l'on fait à quelqu'un : *Faire une* SURPRISE *à sa femme le jour de sa fête.* ‖ Événement inattendu ou désagréable.

— Boîte fermée, contenant de menus objets et que les enfants achètent sans en connaître le contenu pour se ménager une surprise en l'ouvrant.


Boîte à surprise

— *Boîte, Tabatière à surprise* Boîte, Tabatière à ressort, qui fait sortir, lorsqu'on l'ouvre, quelque grotesque ou tout autre objet inattendu.

— Art culin. Action d'un feu vif qui saisit un mets et le cuit rapidement à l'extérieur.

— Pêch. *Pêche à la surprise.* V. PÊCHE.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice consistant en une sphère lumineuse qui disparaît tout à coup et fait place à un autre artifice de forme toute différente.

— Techn. Pièce montée sur le limaçon des quarts d'une montre à répétition pour régler la sonnerie.

Surprise de l'amour (LA), titre de deux des plus jolies comédies de Marivaux. — La première, *Surprise de l'amour*, en trois actes et en prose, fut représentée au Théâtre-Italien, le 3 mai 1722. Le vieux, personnage de convention, maudit les femmes ; la marquise est une jeune veuve, qui déclare ne plus se soucier des hommes. Ces deux vieux, déterminés à se fuir, finissent par s'aimer, aidés en cela par les manèges de la fine soubrette Colombine, qui enjôle le valet Arlequin, et par les amours villageoises de Pierre et de Jacqueline. — La *Seconde surprise de l'amour*, en trois actes et en prose, jouée au Théâtre-Français le 21 décembre 1727, présente une intrigue assez analogue. La marquise est une veuve qui se dit inconsolable. Le chevalier est décidé à pleurer à jamais l'infidélité de sa maîtresse Angélique. Des épanchements mutuels les amènent à une estime réciproque, à une amitié excessive, enfin, sous l'action de la jalousie qu'excite un certain comte épris de la marquise, à un amour déclaré, en dépit de la morale et des intrigues du pédant Hortensius, à un mariage. Une suivante subtile, Lisette, et un valet nul, Lubin, concourent à provoquer ce dénouement. Réticences d'un amour qui s'ignore ou qui se combat lui-même, aveux retardés par la pudeur, paroles qui démentent les sentiments, tels sont les traits charmants de ces deux comédies, dont la première, que Th. Gautier estimait le chef-d'œuvre de Marivaux, est peut-être d'un comique plus fin et d'une analyse plus délicate.

SURPRODUCTION n. f. Production excessive, exagérée.

— Écon. polit. La *surproduction* est l'excessive multiplication d'un produit ou d'une série de produits. Une surproduction générale n'est pas à craindre, car les biens s'échangeraient encore les uns contre les autres. Les besoins de l'humanité étant illimités. Mais l'équilibre peut se trouver détruit entre l'offre de quelques produits et la quantité de biens ou de numéraire destinés à les acquérir. Ce phénomène est fréquent sous le régime actuel de libre concurrence, de production intensive et d'échange mondial. L'industrie, pourvue d'un outillage perfectionné, a l'économie à fabriquer par grandes masses. Mais elle mesure difficilement l'importance de sa clientèle, éparse en divers États et instable. Elle est exposée à ne pas écouler toutes ses produits, d'où formation de stocks invendus, avilissement des prix et ruine. Des impôts excessifs qui entravent la consommation, une crise agricole ou monétaire qui diminue le pouvoir d'achat, une industrie étrangère dont les articles envahissent le marché, des lois douanières qui ferment les débouchés étrangers, autant de causes qui déterminent une surproduction. Le problème qu'a à résoudre l'industrie moderne est donc de proportionner la production à la consommation : c'est dans ce but que se forment des ententes entre producteurs, des syndicats industriels. V. SYNDICAT.

SURRE (du lat. *suber*, liège) n. m. Bot. Nom vulgaire du chêne-liège, dans le Midi.

SURRECTION (*rek-si-on* — du lat. *surgere*, sopin *surrectum*, surgir) n. f. Geol. Action de surgir, de se soulever : SURRECTION *des montagnes.*

SURRÉDE (du lat. *sure*) n. m. Sylvic. Terre plantée en chênes liège, dans le Midi.

SURREMISE n. f. Quantité dont l'éditeur augmente la remise faite ordinairement aux libraires, quand on lui prend un nombre considérable d'exemplaires.

SURRÉNAL, ALE, AUX (de *sur*, et *rein*) adj. Anat. Qui est placé au-dessus du rein : *Artère* SURRÉNALE. ‖ *Capsule surrénale*, Corps situé au-dessus du rein, et qui semble être une glande vasculaire sanguine. ‖ *Ganglion surrénal*, Ganglion semi-lunaire.

— n. m. *Grand* et *Petit surrénal*, Le Grand et le Petit nerf splanchnique.

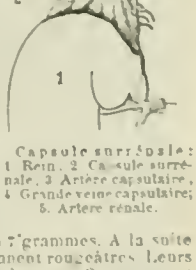

Capsule surrénale : 1. Rein. 2. Capsule surrénale. 3. Artère capsulaire. 4. Grande veine capsulaire. 5. Artère rénale.

— ENCYCL. Les *capsules surrénales*, dites parfois *reins succenturiés*, sont situées de chaque côté de la colonne vertébrale, au-dessus des reins, et ressemblent à un casque aplati d'avant en arrière qui coiffe ces organes. Elles sont d'une couleur brun jaunâtre à l'extérieur et brun foncé au centre ; leur poids est d'environ 7 grammes. A la suite de certaines infections, elles deviennent rougeâtres. Leurs fonctions physiologiques sont fort obscures. On en extrait une substance (adrénaline) éminemment constrictive des vaisseaux. Ce corps est employé en solution au millième et même au dix-millième. Quelques gouttes sont suffisantes pour amener la disparition d'une hémoptysie, la contracture des hémorroïdes, etc.

SURREY (COMTÉ DE), division administrative de la région sud-est de l'Angleterre, limitée au N. par la Tamise, 1.963 kilom. carr. ; 1.800.000 hab. Ce comté, traversé par plusieurs lignes de collines, appartient tout entier au bassin de la Tamise. Sol très varié au nord argileux, à

SURRIER [illegible]

SURRIN ETTE [illegible]

SURRY [illegible]

SURSANA [illegible] mais que huileux, à



Sursnoga.

SURSAS [illegible] n. m. Nom donné [illegible] paré du [illegible]

SURSATURATION [illegible] f. Chim. Action [illegible] état [illegible]

— [illegible] *Sursaturé, ée* [illegible] *Sel sursaturé*, Sel dans lequel [illegible]

SURSAUT [illegible] n. m. Mouvement brusque [illegible] une sensation subite et violente. *En sursaut*, brusquement, par l'effet [illegible] *S'éveiller en* SURSAUT.

SURSAUTER v. [illegible] Faire un sursaut, un saut brusque : *Ce* [illegible] SURSAUTER.

Se sursauter, v. pr. Se faire un saut brusque, violent [illegible]

SURSEANCE [illegible] — Le *surseoir* n. f. Délai, temps [illegible] SURSÉANCE *de huit jours, de deux mois*.

— [illegible] *Lettres de surséance*, Lettres qu'un débiteur obtenait [illegible] ses créanciers.

SURSEL [illegible] Sel qui contient un excès d'acide.

SURSEMER v. a. [illegible] Semer sur d'autres semailles : *Surseme*[illegible], ée [illegible] v. SURSEMER.

Art vétér. Se dit [illegible] qui ont les granu[illegible]

SURSEOIR [illegible] *Je surseois, tu surseois, il* [illegible] *Je surseoyais. Je surseoyai. Je surseoirai. Je surseoirais. Sursois, que je surseoie, que nous* [illegible] *Surseoyant.* [illegible] différer SURSEOIR [illegible] remettre, différer SURSEOIR [illegible] *Affaire* SURSISE [illegible] à un autre [illegible] SURSIS [illegible] tout [illegible]

SURSOLIDE [illegible]



Sursolide.

SURSOMME [illegible] — L'[illegible] *La sursomme abat l'âme.* [illegible]

SUR-SRINGÂRA n. m. [illegible] à [illegible] quatre en tuyau, et ayant un manche sans [illegible] On en joue avec un plectre.)

SUR UM CORDA [illegible] mots lat., signif. *Élevez vos* [illegible] que prononce le prêtre pendant la messe, [illegible] de la prédelle. On cite ces mots pour [illegible] que qu'un fait appel à des sen[illegible]

SURTAINVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à [illegible] Cherbourg, 937 hab. Mines de plomb.

SURTARE n. f. Comm. Tare en sus, supplément de tare.

SURTAUX (de *sur*, et *taux*) n. m. Taxe, imposition excessive. *Se plaindre en* SURTAUX. *Présenter une plainte en* SURTAUX.

SURTAXE n. f. Taxe supplémentaire, ajoutée à d'autres : *Frapper d'une* SURTAXE *les pavillons étrangers*.

— Taxe excessive : *Se faire décharger d'une* SURTAXE.

— Admin. *Surtaxe d'entrepôt*, Supplément de taxe [illegible] être frappant les produits extra-européens importés par la voie des pays d'Europe, afin de favoriser l'importation directe en France de ces produits. *Surtaxe d'origine*, Supplément de taxe douanière frappant les produits européens qui proviennent d'ailleurs que leur produit d'origine.

— Encycl. Admin. *Surtaxes d'octroi*. Les surtaxes d'octroi sur les alcools au delà des proportions déterminées par la loi du 26 mars 1872 ne peuvent être autorisées que par une loi, mais les municipalités qui abolissent les droits d'octroi sur les boissons ont le droit d'élever les taxes sur l'alcool jusqu'au double des droits d'entrée. En ce qui concerne les droits d'octroi sur les vins, cidres, poirés, hydromels, bières, l'article 2 de la loi du 1897 fixe les maxima au delà desquels la sanction législative est nécessaire.

SURTAXER v. a. Appliquer une taxe plus forte que la taxe existante ou que la taxe légale.

SURTIRÉ n. m. Celui sur qui l'on tire une lettre de change. Peu us. ; on dit plus ordinairem. TIRÉ.)

SURTONDRE v. a. Soumettre à la surtonte.

SURTONTE (de *sur*, et *tonte*) n. f. Opération qui consiste, quand les peaux ont été lavées, après avoir été passées à la chaux, à couper, avec des forces, les extrémités de la laine ou du poil, ainsi que les brins grossiers, durs et gâtés. Laine obtenue par cette opération.

SURTORS (*tor'*) n. m. Techn. Excès de torsion donné à des fils.

SURTOUT (de *sur*, et *tout*) adv. Principalement, pardessus tout, plus que toute autre chose : *Et* SURTOUT *soyons prudent*.

SURTOUT (*tou* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Vêtement simple, que l'on met par-dessus ses autres habits : SURTOUT *d'homme*. SURTOUT *de femme*. SURTOUT *de chasse*. Fam. Objet dont on est entouré comme d'un vêtement :

Un *surtout* de sapin que l'on appelle bière.
REGNARD.

— Fig. Ce qui cache ou décore tout le reste :

Quelque paré qu'on soit, on a besoin d'avoir
Un *surtout* de jeunesse. . . . . .
BENSERADE.

— Anat. *Surtouts ligamenteux de la colonne vertébrale*, Ligaments vertébraux antérieur et postérieur.

— Comm. Petite charrette fort légère, faite en forme de grande manne, et qui sert à porter du bagage.

— Econ. dom. Grande pièce d'orfèvrerie ou de poterie



Surtout de table.

qui occupe le milieu de la table, dans un grand repas.

— Econ. rur. Paillasson conique dont on couvre une ruche.

— Techn. Second moule qui entoure le moule d'une cloche.

SURTRAVAIL n. m. Dans la théorie marxiste, Quantité de travail que fournit l'ouvrier après avoir produit une valeur équivalente à son salaire.

— Encycl. V. VALEUR.

SURTUR. Dans la myt. scandinave, Le maître de Muspelheim, le pays du feu, l'ennemi irréconciliable des ases.

SURTURBRAND (*brond'*) n. m. Géol. Lignite que l'on trouve en Islande.

SURVALEUR n. f. Excès de valeur : *La* SURVALEUR *des vêtements ajoute à leur disparition*.

SURVANTÉ, ÉE adj. Qui est vanté avec excès.

SURVEILLANCE (*vè-ill-anss* [*ll* mll.] — rad. *surveillant*) n. f. Action de surveiller ; attention du surveillant : *Exercer une* SURVEILLANCE *active. Tromper la* SURVEILLANCE *de ses gardiens*.

— Etat de celui qu'on surveille : *Rester en* SURVEILLANCE *pendant deux ans*.

— Comm. *Conseil de surveillance*, Conseil établi dans chaque société en commandite par actions et qui est composé de trois actionnaires chargés de contrôler la comptabilité, pouvant convoquer l'assemblée générale et, sur son avis, provoquer la dissolution de la société.

— Encycl. *Surveillance de la haute police*. Cette pénalité [illegible], qui s'appliquait aux libérés, avait été introduite dans la législation française en l'an XII. Elle consistait à interdire au surveillé l'accès de certains lieux et, en outre, à le confiner, avec défense d'en sortir sans [illegible], dans la résidence qu'il avait choisie ou qui [illegible] assignée. L'article 19 de la loi du 27 mai 1885 l'a remplacée par l'interdiction de séjour. V. INTERDICTION DE SÉJOUR, RUPTURE DE BAN.

SURVEILLANT (*vè-ill-an* [*ll* mll.]), **ANTE** adj. Qui surveille. *Charge de surveiller* : *Domestique* SURVEILLANTE.

— Subst. Personne qui surveille, qui est chargée de surveiller. *La* SURVEILLANTE *d'une salle d'hôpital*. Personne spécialement chargée de surveiller les élèves : SURVEILLANT *des études*.

SURVEILLE n. f. Syn. peu us. de AVANT-VEILLE.

SURVEILLER (*vè-ill* [*ll* mll.]) v. a. Veiller, exercer une surveillance sur : SURVEILLER *des élèves*. SURVEILLER *les travaux, la conduite de quelqu'un*.

— v. n. *Surveiller à*, Veiller sur, prendre garde à : *Un général doit* SURVEILLER À *tout ce qui se passe*. (Peu us.)

Se surveiller, v. pr. Etre surveillé : *Les passions doivent* SE SURVEILLER. S'observer soi-même, veiller sur soi : SURVEILLEZ VOUS *toujours attentivement*. Veiller l'un sur l'autre : *Deux rivaux qui* SE SURVEILLENT.

— Syn. Surveiller, veiller sur. *Surveiller* implique une idée de supériorité officielle et presque toujours de défiance. *Veiller sur* exprime une simple vigilance ou un désir de protéger.

SURVENANCE (*nanss* — rad. *survenant*) n. f. Arrivée accidentelle. Arrivée après coup, en sus : SURVENANCE *d'enfant, après une donation*.

SURVENANT (*nan*), **ANTE** n. et adj. Qui survient, qui arrive accidentellement : *Des personnes* SURVENANTES.

Ma maison est ouverte à tous les *survenants*.
LA CHAUSSÉE.

SURVENDRE v. a. Vendre trop cher, plus cher, au-dessus de sa valeur : SURVENDRE *sa marchandise*.

— Absolum. : *Marchand qui a l'habitude de* SURVENDRE.

SURVENIR (de *sur*, et *venir*. — Se conjugue comme *venir*) v. n. Arriver accidentellement.

Deux coqs vivaient en paix ; une poule *survint*.
Et voilà la guerre allumée.
LA FONTAINE.

— Se produire accidentellement : *Nous arriverons si aucun accident ne* SURVIENT.

— Venir après coup, en sus : *L'ancienneté* SURVIENT *à tous ces oracles*. (Fonten.)

— Impersonnellem. : IL SURVINT *un orage*.

SURVENTE (de *sur*, et *vente*) n. f. Vente faite dans des conditions qui laissent une marge considérable de bénéfice : *La* SURVENTE *est surtout la conséquence de l'accaparement ou du monopole*.

SURVENTE (*vant'* — subst. verb. de *surventer*) n. f. Mar. Augmentation du vent.

SURVENTER (de *sur*, et *venter*) v. n. Mar. Venter plus fort : *Quant il* SURVENTE, *on doit redoubler de précautions*.

SURVENUE (*nû* — subst. particip. de *survenir*) n. f. Action de survenir, arrivée accidentelle : *La* SURVENUE *d'un importun*.

SURVERSEMENT (*vèr'-se-man*) n. m. Versement par-dessus les bords, débordement. (Peu us.)

SURVÊTIR v. a. Vêtir à l'excès.

SURVIE (*vi*) n. f. Etat de celui qui survit à un autre.

— Encycl. Dr. *Gains ou Droits de survie*. On désigne d'une manière générale, sous cette expression, tous les avantages que, dans un acte, les contractants stipulent au profit du survivant. Les conventions dont ils peuvent résulter sont de natures diverses : telle la *clause de réversion* ou *de réversibilité*, par laquelle il est stipulé que la propriété d'une chose mobilière ou immobilière, un usufruit ou une rente viagère, reviendra à une personne désignée, si elle survit au propriétaire ou détenteur actuel. Mais les gains de survie s'entendent plus spécialement des avantages que se font les époux, dans leur contrat de mariage, en faveur du survivant. Les futurs époux peuvent convenir, dans leur contrat de mariage, que le survivant pourra prélever, avant tout partage, sur la masse commune, une certaine somme ou une certaine quantité d'effets mobiliers. C'est le *préciput conventionnel*.

Présomption de survie. V. SUCCESSION (*ouverture de*).

SURVILLE (Clotilde DE), prétendue poétesse français du XVe siècle, dont les œuvres auraient été recueillies par un de ses descendants, le marquis Joseph-Etienne de Surville. Ses œuvres parurent en deux volumes : le premier publié en 1803 par Vanderbourg, le second en 182[illegible] par de Rojoux et Ch. Nodier. La première publication était accompagnée d'une biographie de Clotilde, tirée, comme les poésies, des papiers du marquis et mentionnant ses relations ou démêlés littéraires avec Christine de Pisan, Alain Chartier, etc. Le caractère apocryphe de ces poésies, soupçonné dès le début par Raynouard, Daunou, Villemain et Sainte-Beuve, est aujourd'hui hors de doute : la versification, le style, la langue sont en désaccord avec toutes les habitudes du XVe siècle ; on y trouve des allusions au poème de *Lucrèce*, alors inconnu, au système de Copernic et à des satellites de Saturne qui ne furent découverts qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles. Personne n'a jamais vu les manuscrits originaux, et le marquis lui-même avait avoué la supercherie à quelques amis intimes. C'est en vain que A. Macé a tenté un paradoxal sauvetage de la célèbre Clotilde ; il n'a réussi qu'à mettre en lumière la bonne foi de Vanderbourg et à susciter contre sa propre thèse de nouveaux et décisifs arguments. Les érudits du Vivarais ont pu, en effet, reconstituer l'existence de la vraie Clotilde de Surville, que le marquis avait fort embellie.

SURVILLE (Joseph-Etienne), gentilhomme français, né dans le Vivarais en 1755, fusillé en 1798. Entré au service à seize ans, il fit la campagne de Corse et servit sous Rochambeau en Amérique. Emigré en 1791, il regagna la France comme émissaire des princes ; il fut arrêté et fusillé au Puy. Il doit sa réputation au recueil de poésies (publiées après sa mort, qu'il mit sous le nom d'une de ses aïeules), CLOTILDE DE SURVILLE. V. l'art. précéd.

SURVILLE (Laure DE BALZAC, dame), femme de lettres française, sœur d'Honoré de Balzac, née en 1800, morte en 1871. Elle épousa Allain, dit « Surville », ingénieur en chef des ponts et chaussées, et elle est surtout connue par la notice qu'elle a publiée sur son illustre frère : *Balzac, sa vie et ses œuvres d'après sa correspondance* (1858). Mme Surville a publié encore dans le « Journal des enfants », sous divers noms, des contes agréables. La plupart des contes et nouvelles de Mme Surville ont été réunis en deux volumes intitulés : *le Compagnon du foyer* (1854) et *la Fée des nuages* ou *la Reine Mab, conte des familles* (1854).

SURVILLIERS, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et [illegible] 39 kilom. de Pontoise ; 544 hab. Ch. de f. Nord. Eglise des XIVe-XVIe siècles. Château moderne ayant appartenu à Joseph Bonaparte, d'où le titre de « comte de Survilliers » que prit ce prince après la mort de Napoléon Ier.

SUR-VINA n. m. Instrument de musique hindou, monté de six cordes de boyau et à manche sans divisions.


Sur-vina.

SURVINER v. a. Œnol. Viner à l'excès.

SURVIVANCE (*vanss* — rad. *survivant*) n. f. Privilège accordé par le roi, du vivant même du titulaire, de succéder à la charge de ce dernier : *Les* SURVIVANCES *aboutissaient à une sorte d'hérédité des offices.*
— Action de survivre, de subsister après quelqu'un ou quelque chose :

La haine si souvent reçun
En *survivance* de la paix.
J.-B. ROUSSEAU.

— *Survivance de l'âme*, Existence de l'âme après la mort.
— Biol. Résistance des organismes ou des organes aux causes de disparition

SURVIVANCIER (*si é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui a la survivance d'une charge.

SURVIVANT (*van*), **ANTE** (rad. *survivre*) adj. Qui vit après : *La femme* SURVIVANTE.
— Substantiv. Personne survivante : *Tester en faveur du* SURVIVANT.

SURVIVRE (de *sur*, et *vivre*) v. n. Être survivant : *On ne peut* VIVRE *longtemps qu'on ne* SURVIVE *à plusieurs de ses amis.* (Acad.)
— Fig. *Survivre à*, Vivre, subsister après la perte, la ruine, la fin de : SURVIVRE À *son honneur, à sa réputation.*
— *Survivre à soi-même*, Perdre avant la mort l'usage de ses facultés.
— v. a. Vivre après : SURVIVRE *tous ses enfants.* (Vx.)
Se *survivre*, v. pr. Conserver la vie après la perte de ses facultés, de sa situation, etc. ‖ Conserver, après sa mort, une influence, une autorité, une réputation : *Sur cent écrivains, il n'y en a que deux ou trois qui* SE SURVIVENT.

SURY-AUX-BOIS, comm. du Loiret, arrond. et à 40 kilom. d'Orléans, sur le canal d'Orléans; 938 hab. Fours à chaux.

SURY-EN-VAUX, comm. du Cher, arrond. et à 7 kilom. de Sancerre, sur la Belaine, affluent de la Loire; 1.531 hab.

SURY-ÈS-BOIS, comm. du Cher, arrond. et à 21 kilom. de Sancerre, au pied du massif de Sancerre; 4.223 hab. Retranchements antiques.

SURY-LE-COMTAL, comm. de la Loire, arrond. et à 12 kilom. de Montbrison, dans la plaine du Forez, sur la Mare, affluent de la Loire; 2.772 hab. Ch. de f. P.-L.-M.; pierre à chaux, fabriques de chapeaux de paille. Église des XVe et XVIe siècles; portail de style ogival; château construit sous Louis XIII pour la famille d'Escoubleau de Sourdis.

SURZUR, comm. du Morbihan, arrond. et à 16 kilom. de Vannes; 2.165 hab. Ch. de f. du Morbihan. À l'entrée de la presqu'île de Sarzeau. Église des XIIe, XIIIe et XVIIIe siècles. Monuments mégalithiques; vieilles maisons.

SUS (*suss* — lat. *susum*) adv. Dessus, pour marquer une attaque, une poursuite : *Courir* SUS *à quelqu'un.*
— Loc adv. *En sus*, En plus : *La moitié* EN SUS.
— Loc. prép. *En sus de*, Outre, au delà de : *Toucher des gratifications* EN SUS DE *son traitement.*
— Interj. *Sus! Or sus! Sus donc!* S'emploient pour exciter, exhorter, encourager :

Sus! mes amis, partons; *sus donc!* qui vous retient?
CORNEILLE.

‖ S'emploie aussi pour indiquer une décision prise irrévocablement :

Sus! je rompts notre trêve et reprends ma parole.
MOLIÈRE.

SUS-ACROMIAL, ALE, AUX adj. Anat. Rameau nerveux du plexus cervical, qui se distribue à la peau de la partie antéro-externe de l'épaule.

SUSAIN (*zin*) n. m. Mar. anc. Partie du tillac qui règne depuis la dunette jusqu'au grand mât.

SUSANE (Louis), général français, né à Pérouse (Italie) en 1810, mort à Meudon en 1876. Élève de l'École polytechnique, il entra dans l'artillerie, fut nommé général de brigade en 1864 et général de division en 1870. En février 1871, lorsque le général Le Flô se rendit à l'Assemblée de Bordeaux, Susane prit par intérim le portefeuille de la guerre. Directeur général de l'artillerie, il fut chargé de fournir des renseignements sur l'état de l'artillerie française avant et pendant la guerre de 1870-1871 à la commission des marchés, instituée par l'Assemblée nationale. Il eut avec cette commission de vifs démêlés, et fut relevé de ses fonctions. Il fut chargé, au mois de mai 1872, de diriger la « Revue d'artillerie ». On lui doit : *Histoire de l'ancienne infanterie française* (1849-1853); *L'Artillerie avant et depuis la guerre* (1871); *Histoire de la cavalerie française* (1874); *Histoire de l'artillerie française* (1874); etc.

SUSANNITE (*za-nit'*) n. f. Sulfo-carbonate naturel de plomb de la mine de Susannah (Écosse).

SUSARION, poète comique grec, né dans le bourg de Tripodiskos, en Mégaride (VIe s. av. J.-C.). Suivant la tradition, il fut un des créateurs de la comédie, il se fit connaître vers 570, et fut le premier qui écrivit une comédie en vers. Nous possédons, sous le nom de Susarion, un fragment dont l'authenticité est douteuse.

SUSBANDE ou **SUS-BANDE** (*su band'*) n. m. Artill. Pièce en fer de forme demi-cylindrique qui, dans un affût, est fixée par une clavette au sous-bande en passant pardessus le tourillon de la pièce, ce qui empêche celui-ci de sortir de l'encastrement lors du tir.

SUSBEC (*sbèk'* — de *sus*, et *bec* n. m. Fauconn. Pituite âcre que les oiseaux de proie jettent par le bec, et qui en fait mourir beaucoup.

SUSCARPIEN, ENNE (de *suss*, et *carpien* adj. Anat. ‖ *Artère suscarpienne*, L'artère dorsale du carpe.

SUSCE (*suss*) n. m. Taffetas de fabrication indienne, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

SUSCEPTEUR (*suss-sèp'* — du lat. *suscipere*, supin *susceptum*, recevoir) n. m. Dr. rom. Officier qui, au temps des décemvirs, percevait les impôts.

SUSCEPTIBILITÉ (*su-sep'* — rad. *susceptible*) n. f. Capacité de recevoir les impressions qui mettent en exercice les actions organiques.
— Exaltation de la sensibilité physique observée dans les affections nerveuses.
— Disposition à sentir vivement les moindres choses : *La* SUSCEPTIBILITÉ *est un travers chez l'homme public.*
— Electr. *Susceptibilité magnétique*, Propriété que possède un corps quelconque placé dans un champ magnétique d'amener par sa présence la séparation de masses magnétiques.

SUSCEPTIBLE (*su-sèp* — du lat. *susceptibilis* adj. Capable ou en état par sa nature : *La matière est* SUSCEPTIBLE *de toutes sortes de formes.* Dont la sensibilité physique est très vive : *L'œil est un organe délicat et* SUSCEPTIBLE.
— Qui se blesse, s'offense aisément : *Tout sentiment, quand il est vif, est* SUSCEPTIBLE *et ombrageux* (Thiers).
— Admin. *Marchandises susceptibles*, Marchandises considérées par l'administration sanitaire comme capables d'être infectées et de transmettre la contagion.
— Substantiv. Personne qui s'offense aisément : *Ne faites pas tant votre* SUSCEPTIBLE.

SUSCEPTION (*suss-sèp'si* — du lat. *susceptio*, n. f. Action de prendre, de recevoir en soi : *La* SUSCEPTION *des ordres sacrés.*
— Géol. anc. Formation par cristallisation ou refroidissement.
— Liturg. Nom de deux fêtes qu'on célèbre dans le diocèse de Paris, et qui ont pour but d'honorer, l'une la parcelle de la vraie croix, l'autre la sainte couronne d'épines, que le diocèse de Paris possède, ainsi que de fêter le souvenir des jours où il les reçut solennellement. (Dans ce cas, prend une majuscule.)

SUSCITATEUR, TRICE (*suss-si*) n. Personne qui suscite : *Un* SUSCITATEUR *de difficultés.*

SUSCITATION (*suss-si-ta-si*) n. f. Action de susciter, suggestion, instigation : *Il a fait cela à la* SUSCITATION *d'un tel.* (Peu us.)

SUSCITEMENT (*suss-si-le-man*) n. m. Action de susciter. Peu us.)

SUSCITER (*suss-si* — du lat. *susciture*; de *sus*, et *citare*, exciter) v. a. Faire naître, faire paraître, produire ou provoquer l'apparition de : *Il faut de grands maux pour* SUSCITER *de grands hommes.* (H. Taine.) Donner lieu à, être la cause déterminante de : SUSCITER *l'admiration.* Soulever comme empêchement; opposer comme difficulté : SUSCITER *des ennemis à quelqu'un.*
— *Susciter lignée à son frère.* Dans le langage de la Bible, Faire revivre le nom de son frère mort sans postérité, en épousant sa veuve pour en avoir des enfants.

SUS-CLAVICULAIRE adj. Anat. Situé au-dessus de la clavicule. ‖ *Nerf sus-claviculaire*, Rameau issu du plexus cervical qui innerve la peau au-dessus de la clavicule et à la partie supérieure du sternum.

SUS-COCCYGIEN, ENNE adj. Anat. Situé au-dessus du coccyx. ‖ *Glande sus-coccygienne*, La glande uropygiale.

SUSCRIPTION (*suss-kri-psi* — du lat. *superscriptio*, écriture) n. f. Adresse écrite sur l'extérieur d'une lettre missive : *Formule de* SUSCRIPTION.
— Diplomatiq. Partie de l'acte qui contient l'énonciation du nom de la personne qui a rédigé l'acte, accompagné de ses titres et qualités.

SUS-DÉNOMMÉ, ÉE n. et adj. Qui a été nommé plus haut : *La personne* SUS-DÉNOMMÉE. *Le* SUS-DÉNOMMÉ.

SUSDIT, DITE (de *sus*, et *dit* n. et adj. Nommé, indiqué plus haut : *La* SUSDITE *personne. Le* SUSDIT.

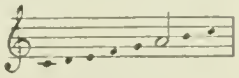
La sus-dominante de la gamme en *do*.

SUS-DOMINANTE n. f. Musiq. Note au-dessus de la dominante, sixième du ton : SUS-DOMINANTE *mineure.* SUS-DOMINANTE *augmentée.*

SUSE en susien *Susun*; en assyr. *Susan*, lis), capitale du royaume d'Élam (v. ce mot), arrosée par la Kerkha, ancien Eulæus, tandis que l'acropole était sur la rive opposée du fleuve Chaour. Un roi sorti de Suse fit une incursion à Babylone, où il enleva une statue sacrée qu'Assourbanipal reprit à Suse 1.635 ans après. Vers 645 av. J.-C., Suse tomba aux mains des Assyriens. Après avoir reconquis son indépendance, elle fut gouvernée par des princes aryens, puis soumise à Cyrus. Darius la choisit pour sa résidence d'hiver et la dota d'édifices magnifiques. Une citadelle ou *Memnonium* défendait la ville;


Apadana de Darius, à Suse, d'après la reconstitution de Dieulafoy (Louvre).

Darius construisit l'*Apadana*, palais à colonnes, qui fut détruit par un incendie sous Artaxerxès Ier et rebâti par Artaxerxès II. Abandonnée sous Darius II, Suse fut de nouveau résidence royale sous Xerxès, puis elle fut saccagée par Antiochus IV Épiphane et reconstruite par Sapor II. Les conquérants arabes abattirent ses murailles (639); mais elle subsista encore quelques siècles. Loftus n'y trouva en 1851 que des monticules, où il entreprit des fouilles fructueuses. Mais les fouilles ne furent exécutées méthodiquement qu'en 1884 par la mission Dieulafoy, qui découvrit l'*Apadana* d'Artaxerxès Mnémon (405-359 av. J.-C.), dont la façade était décorée des fameuses *frises des Archers* et *des Lions*, exposées au musée du Louvre. Nombreux bas-reliefs. En 1897, de Morgan, nommé chef de la délégation française en Perse, accomplit à son tour d'intéressantes découvertes. Les inscriptions susiennes ont été déchiffrées par Oppert et par le P. Scheil. Dans la plaine de Suse, se voit actuellement, au bord du Chaour, un édifice musulman carré, surmonté d'un dôme pointu et connu sous le nom de *tombeau de Daniel*. Les musulmans prétendent que ce prophète est enseveli dans le lit de la rivière.

SUSE en lat. *Segusio*, en ital. **Susa** ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin], sur la Doire Ripaire; 4.100 hab. Chi-l de circondario. Évêché. Draperie, métallurgie. Belles carrières de marbre vert. Bel arc de triomphe en l'honneur d'Auguste. Cathédrale romane, restaurée. Église de la *Madone de Rochemelon*. Sa situation sur les deux routes du mont Genèvre et du mont Cenis lui a donné autrefois un rôle stratégique des plus importants.

SUSE (pas de nom de personne) [1188], l'un des Alpes dont Suse est le centre. Il a souvent été franchi par les armées françaises pour descendre en Italie, particulièrement, lors de la campagne de 1629, par le maréchal de La Meilleraye et le roi en personne. Louis XIII força le pas de Suse pour aller secourir Nevers dans la succession de Mantoue et Montferrat.

SUSE Henri DE BERTHOLOMAS, dit **Henri de**, cardinal-évêque d'Ostie et cardinal-archevêque d'Embrun, né à Suse en 1200, mort à Lyon en 1271. Il entra de bonne heure dans l'ordre de Saint-Dominique, étudia à Paris, lorsque le cardinal Hugues de Saint-Cher y prêchait la croisade, et mena en Angleterre à bon renom la prédication. Il devint prévôt de Grasse, évêque de Sisteron (1241), puis archevêque d'Embrun. Le pape Urbain IV l'envoya en légation à Rome, le fit cardinal et évêque d'Ostie et Velletri (1261). On a de lui, en latin : *la Somme dorée* (1475) et un *Commentaire sur les Décrétales* (1479).

SUSEAU (*zo*) n. m. Nom vulgaire du sureau.

SUSEGANA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise], 3.200 hab. Distillerie. Intéressante chapelle.

SUSEMIHL Franz), philologue allemand, né à Laage (Mecklembourg-Schwerin) en 1826. Il fut professeur à Gustrow et à Schwerin, et se fit habiliter à Greifswald (1852), où il enseigna depuis 1856 la philologie classique. On lui doit : *la Genèse de la philosophie platonicienne* (1855-1860); *les Huit livres de la Poétique d'Aristote* (1874); le même ouvrage, grec et allemand (1878); des éditions de la *Morale à Nicomaque* (1880), des *Grandes Morales* (1883), de la *Morale à Eudème* (1884) et de l'*Économique* d'Aristote (1887); enfin, une importante *Histoire de la littérature grecque à l'époque alexandrine* (1891-1892).

SUS-ÉPINEUX, EUSE adj. Anat. Placé au-dessus de l'épine de l'omoplate. ‖ *Fosse sus-épineuse*, Dépression située à la face postérieure de l'omoplate et limitée en bas par la saillie de l'épine. *Muscle sus-épineux*, Muscle inséré aux deux tiers internes de la fosse sus-épineuse, et qui s'attache à la facette supérieure de la grosse tubérosité de l'humérus. Auxiliaire du muscle deltoïde, il élève le bras en se contractant.

SUS-HÉPATIQUE adj. Anat. Qui est situé au-dessus du foie. ‖ *Veines sus-hépatiques*, Veines propres du foie.

SUS-HYOÏDIEN, ENNE adj. Anat. Qui est placé au-dessus de l'os hyoïde.

SUSIANE, nommée d'abord Cissie, province de l'ancien empire persan, au N. du golfe Persique, à l'O. de la Perse, au S. de la Médie et à l'O. de la Babylonie (la Chaldée). Capit. *Suse*. Villes principales : Séleucie, Artémiz, Badace. Cette province fournit sous Darius la 12e satrapie. Après Alexandre, elle appartint à la Syrie, fut reprise par les Parthes et conquise par les Arabes au VIIIe siècle; la Susiane reçut le nom de Khouzistan et forme sous ce nom une des provinces de la Perse actuelle.

SUSIEN, ENNE (*zi-in, è-n*), personne née en Susiane ou dans l'une des villes nommées *Suse*; qui habite ou habita ces villes ou cette contrée. — *Les* SUSIENS.
— Adjectiv. Qui a rapport à la Susiane ou à ses villes nommées *Suse* : *L'art* SUSIEN. *Les inscriptions* SUSIENNES.
— n. m. Linguist. Langue non sémitique parlée autrefois dans l'Élam : *Le* SUSIEN.

SUS-JACENT, ENTE adj. Géol. Situé au-dessus des autres roches.

SUS-MAXILLAIRE adj. Anat. Situé à la mâchoire supérieure.
— n. m. Os maxillaire supérieur.

SUS-MAXILLO-LABIAL, ALE, AUX adj. Se dit des muscles élévateurs de la lèvre supérieure.

SUS-MAXILLO-NASAL, ALE, AUX adj. Se dit du muscle transversal du nez.

SUSMENTIONNÉ, ÉE (de *sus*, et *mentionné*) adj. Mentionné ci-dessus, mentionné plus haut : *La convention* SUSMENTIONNÉE.

SUS-NASEAU n. m. Art vétér. Partie située au-dessus des naseaux du cheval.

SUSNOMMÉ, ÉE (de *sus*, et *nommé*) n. et adj. Qui est nommé ci-dessus, qui a été nommé plus haut : *La personne* SUSNOMMÉE. *Les* SUSNOMMÉS.

SUSO (Le bienheureux Henri DE BERG, dit **Henri**, théologien mystique de l'ordre de Saint-Dominique, né à Constance en 1295, mort à Ulm en 1367. Entré chez les frères prêcheurs de sa ville natale à l'âge de treize ans, il devint prieur de son couvent avant d'avoir atteint sa vingtième année, et prêcha avec succès dans la Souabe et dans l'Alsace. Mais c'est à ses écrits qu'il doit surtout sa réputation. Son principal ouvrage, composé en latin sous le titre de *Horloge de la Sagesse*, eut, au XIVe et au XVe siècle, une vogue immense. — Fête le 25 janvier.

SUS-OCCIPITAL, ALE, AUX adj. Os distinct situé au-dessus de l'occipital et entre les pariétaux, chez certains reptiles et poissons.

SUS-ORBITAIRE adj. Anat. Qui est placé au-dessus de l'orbite. *Trou sus-orbitaire*. Trou situé au tiers interne du rebord orbitaire de l'os frontal, et qui donne passage au nerf sus-orbitaire, branche du frontal et à l'artère sus-orbitaire, branche de l'artère ophtalmique.

SUSPECT (*spè* ou *spekt* — **ECTE** (*ekt* — du lat. *suspectus*, même sens] adj. Qui est ou mérite d'être l'objet d'un soupçon défavorable : *Témoignage* SUSPECT. *Silence* SUSPECT.
— Soupçonné d'être faux, de ne pas exister : *On le dit savant, mais sa science n'est* SUSPECTE.
— Dont les qualités sont douteuses : *Un vin* SUSPECT.
— *Suspect de*, Qui est soupçonné, qui mérite d'être soupçonné de : *Être* SUSPECT DE *partialité, de paresse.*
— Admin. sanit. Soupçonné d'être infecté : *Marchandises de provenance* SUSPECTE.
— n. m. Homme suspect : *Il faut éloigner ces* SUSPECTS.
— Encycl. Il est *Lois des suspects*. Promulguée par la Convention le 17 septembre 1793, cette loi avait pour but de donner satisfaction aux exaltés qui ne trouvaient pas

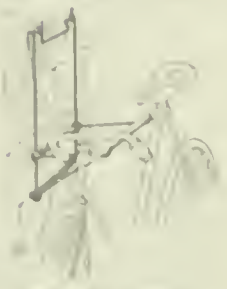

Suspendre un bicyclette





Appareil pour suspension de l'avant-bras.



Suspension à la Cardan.

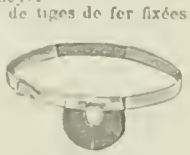

Suspensoir.

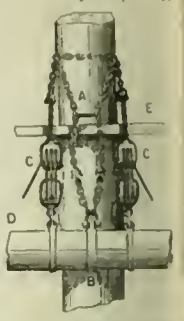

A, suspente; B, cercle de suspente; C, drisse de basse vergue; D, basse vergue; E, hune.

SUSPENTE (*spant'* — autre forme de *soupente*) n. f. Mar. Chaîne ou cordage que l'on capèle sur la tête des bas-mâts et qui sert à porter, par leur milieu, les basses vergues hissées.

SUSPICION (*spi-si* — du lat. *suspicio*) n. f. Ling. Soupçon, défiance : SUSPICION *de fraude*. *Pour cause de* SUSPICION.

— Dr. *Suspicion légitime*, Suspicion fondée qui autorise à demander le renvoi d'un tribunal à un autre.

— ENCYCL. Dr. Il y a *suspicion légitime* lorsqu'on est fondé à présumer que le tribunal saisi d'une affaire pourra se laisser dominer par des préoccupations étrangères, de nature à mettre en danger l'indépendance et l'impartialité de ses membres. En matière civile criminelle, correctionnelle et de police, la suspicion légitime est l'une des causes de demandes en renvoi d'un tribunal à un autre. Les demandes de ce genre peuvent être intentées par le ministère public, par le prévenu ou l'accusé, ainsi que par les parties civiles. C'est la Cour de cassation qui en apprécie le bien-fondé.

SUSPIED (*su-pi-é*) n. m. Manèg. Courroie de l'éperon qui passe sur le cou-de-pied.

SUSPIRIEUX (*spi-ri-eû*), **EUSE** [du lat. *suspirium*, soupir, adj. Méd. Se dit de la respiration quand elle s'accompagne de soupirs.

SUS-PUBIEN, ENNE adj. Anat. Qui est au-dessus du pubis : *Nerf* SUS-PUBIEN. ‖ *Anneau sus-pubien*, Syn. de NANNAU INGUINAL EXTERNE. ‖ *Cordon sus-pubien*, Syn. de LIGAMENT ROND DE LA MATRICE. ‖ *Artère sus-pubienne*, Syn. de ARTERE ÉPIGASTRIQUE. ‖ *Nerf sus-pubien*, Syn. de NERF FÉMORO-GÉNITAL, GENITO-CRURAL, HONTEUX EXTERNE, INGUINAL INTERNE.

SUSQUEHANNA ou **SUSQUEHANNAH**, fleuve de l'est des Etats-Unis, dans les Etats de New-York et de Pensylvanie, qui part, à 391 mètres d'altitude, du lac Otsego, coule en moyenne vers le S., à travers des chaînons des Alleghanies, dans des gorges sauvages, en un pays riche en houille, par Oswego, Wilkesbarre, Danville, Sunbury, Harrisburg, et s'achève dans la baie de Chesapeake. Cours 816 kilom.

SUSQUEHANNA, comté des Etats-Unis (Pensylvanie), aux confins de l'Etat de New-York, sur la *Susquehanna* du Nord-Est ; 51.000 hab. Ch.-l. *Montrose*.

SUSQUEHANNA, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Susquehanna]), sur la rivière homonyme ; 4.700 hab. Métallurgie.

SUS-RELATÉ, ÉE adj. Rolaté plus haut, relaté ci-dessus.

SUSSAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 47 kilom. de Limoges, au-dessus de la Combade, affluent de la Vienne ; 1.557 hab. Elevage.

SUS-SCAPULAIRE adj. Anat. Qui est au-dessus de l'omoplate ou scapulum. ‖ *Nerf sus-scapulaire*, Nerf qui naît du plexus brachial, se porte en arrière, passe dans l'échancrure coracoïdienne et va s'épuiser dans les muscles sus-épineux et sous-épineux qu'il innerve.

SUSSEX (ROYAUME DE), un des royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, fondé en 491 par le Saxon Ella. Ce royaume, baigné au S. par la Manche, était limité au N. par ceux de Kent et d'Essex, et à l'O. par celui de Wessex. Il comprenait les comtés actuels de Sussex, de Surrey et de Southampton ; il avait pour capitale *Chichester*. Au VIe siècle, il fut réuni au royaume de Wessex.

SUSSEX (COMTÉ DE), division administrative de la région méridionale de l'Angleterre. Il est baigné au S. par la Manche. Superf. 3.776 kilom. carr. ; pop. 560.000 hab. La surface de ce comté est accidentée par quelques collines peu élevées (South Downs) ; aussi le pays présente-t-il un aspect varié de collines, de coteaux, de prairies et de forêts. L'Arun, l'Adur, l'Ouse et le Rother sont les principales rivières. Le sol est très fertile : orge, avoine, blé, pommes de terre. La race des bêtes à cornes qu'on élève dans cette région est une des plus belles de l'Angleterre. Elevage de moutons et production de laine de très bonne qualité. Fabrication de drap et papeterie.

SUSSEX, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Delaware ; 47.000 hab. Ch.-l. *Georgetown*. — Comté de l'Etat de New-Jersey ; 30.000 hab. Ch.-l. *Newton*.

SUSSEX (Auguste-Frédéric, duc DE), prince anglais, sixième fils de George III, né et mort à Londres (1773-1843). Etudiant à l'université de Gœttingue, il épousa, au cours d'un voyage en Italie (1793), la fille de John Murray, comte de Dunmore, qui était catholique. Ce mariage, qui déplaisait à George III, fut annulé en 1794, et le prince se vit contraint d'abandonner sa femme et ses deux enfants. En 1801, George III érigea le comté de Sussex en duché en faveur de son fils. Le duc de Sussex, membre de la Chambre haute, se fit remarquer, par son talent oratoire, dans les rangs de l'opposition. Il remplaça l'amiral Parker comme grand maître de la franc-maçonnerie anglaise et vécut ensuite dans la retraite, s'intéressant aux lettres, aux arts, aux sciences.

SUSSEXITE (*su-sèk'-sit'*) n. f. Borate hydraté naturel de magnésie et manganèse.

SUSSEYEMENT n. m. Syn. de ZÉZAYEMENT.

SUSSEYER v. o. Syn. de ZÉZAYER.

SUSSULTOIRE (*su-sul'* — du lat. *sub*, dessous, et *saltare*, sauter) adj. Se dit des mouvements saccadés qui se produisent dans les tremblements de terre. ‖ On dit aussi SUBSULTANT, ANTE.

SUS-TARSIEN, ENNE adj. Anat. *Artère sus-tarsienne*, L'artère dorsale du tarse.

SUSTENTATION (*stan-ta-si*) n. f. Méd. Action de sustenter, par des aliments ou des médicaments.
— Dynam. *Base de sustentation*. V. BASE.

SUSTENTER (*stan* — du lat. *sustentare*, même sens) v. a. Nourrir, entretenir par des aliments : *Il importe peu de quoi on* SUSTENTE *ce corps mortel*. (Boss.) — Fig. : *La lecture* SUSTENTE *l'esprit*.
Se sustenter, v. pr. Etre sustenté. ‖ Se nourrir : *Tant de familiques* SE SUSTENTERAIENT *de vos superfluités !*
— SYN. **Sustenter, nourrir**. V. NOURRIR.

SUSTENTEUR n. m. Econ. dom. Syn. de MARMITE SUÉDOISE.

SUSTINE ET ABSTINE (*Supporte et abstiens-toi* [en gr. ἀνέχου καὶ ἀπέχου]). Telle était la maxime des stoïciens : *Supporte* tous les maux sans que ton âme en soit troublée ; *abstiens-toi* de tous les plaisirs qui peuvent nuire à ta liberté et diminuer l'empire de la volonté sur les passions.

SUSTINENTE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue], sur le Pô ; 3.100 hab.

SUS-TONIQUE n. f. Musiq. Qui est au-dessus de la tonique. (Dans le ton d'*ut*, la sus-tonique est *ré*.)

SUSU ou **SOUSOU** n. m. Zool. V. PLATANISTE.

SUSUM (*zom'*) n. m. Genre de flagellariées, comprenant des plantes qui croissent dans les marais de Java et sont réputées vermifuges.

SUSURRATEUR, TRICE (*zur'-ra*) adj. Qui susurre.

SUSURRATION (*zur'-ra-si* — rad. *susurrer*) n. f. Murmure : *La* SUSURRATION *du vent solitaire*. (Chateaubr.)

SUSURREMENT (*zu-re-man*) n. m. Action de susurrer, de murmurer : *Le* SUSURREMENT *de la vague*.

SUSURRER (*zur'-ré* — du lat. *susurrare*, même sens) v. n. Murmurer, bourdonner.
— Activ. : SUSURRER *de mauvais conseils*.

SUSURRUS (*zur'-russ* — mot lat.) n. m. Pathol. Murmure particulier, sorte de frémissement caractéristique de certaines tumeurs anévrismales.

SUTATENSA, bourg de la Colombie (départ. de Boyaca) ; 6.000 hab.

SUTERA, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Caltanisetta]), perchée sur un rocher ; 4.300 hab.

SUTÉRIE (*ri*) n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs en cymes, dont on connaît plusieurs espèces américaines.

SUTHERLAND (COMTÉ DE), division administrative de l'Ecosse ; 4.885 kilom. carr. ; 25.000 hab. Sol très montagneux. Principales rivières : l'Oikel, le Fleet, le Brora. Nombreux lacs, parmi lesquels ceux de Shin, de Hope, de Laoghal, d'Assynt et de More. Les espaces cultivés sont très restreints ; vastes étendues de bruyères et de landes. Elevage de moutons et de bêtes à cornes.

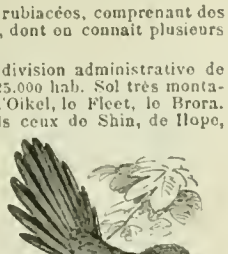
Suthore.

SUTHERLANDIE (*tèr', di*) n. f. Genre de légumineuses, comprenant des sous-arbrisseaux dont on connaît plusieurs espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

SUTHORE n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des paridés, répandus dans l'Asie orientale, jusqu'en Chine. (L'espèce type est la *suthora Nipalensis*, du Népaul.)

SUTILE (lat. *sutilis* ; de *suere*, supin *sutum*, coudre) adj. Qui est cousu. (Se dit par opposition à TEXTILE.) [Peu us.]

SUTLEDJ. Géogr. V. SATLEDJ.

SUTRI, bourg d'Italie (prov. de Rome [circondario de Viterbe]) ; 2.370 hab. Evêché. Vieilles nécropoles étrusques ; amphithéâtre romain, creusé dans le roc. Belle cathédrale de la Madonna del Parto, du XIe siècle. Trêve entre l'empereur Henri V et le pape Pascal II. Deux conciles y ont été tenus : l'un, en 1046, pour mettre fin au schisme entre Benoît IX et Sylvestre III, qui durent abdiquer et furent remplacés par Clément II ; l'autre, qui fut présidé, en 1059, par le pape Nicolas II, lequel y promulgua le décret réglementant les élections pontificales.

SUTTON, comm. d'Angleterre (comté de Chester) ; 7.000 hab. — Comm. du comté de Surrey ; 11.000 hab.

SUTTON Coldfield, ville d'Angleterre (comté de Warwick) ; 3.500 hab. Produits agricoles ; poteries.

SUTTON Flats, bourg du Dominion canadien (prov. de Québec [comté de Brome]) ; 3.700 hab. Gisements de fer et de cuivre.

SUTTON in Ashfield, ville d'Angleterre (comté de Nottingham) ; 9.000 hab. Mines de houille.

SUTTON (Thomas), fondateur de la Charterhouse, né à Snaith (comté de Lincoln) en 1532, mort à Hackney en 1611. Il servit quelque temps dans l'armée, devint en 1570 contrôleur de l'artillerie pour le nord du royaume, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1591. Il fonda en 1610 un hôpital à Hallinghury Bouchers, et acheta en 1611, pour en faire aussi un hôpital, la fameuse Charterhouse (Chartreuse), qui existe encore à Londres. Il fut enterré à la Charterhouse, où un magnifique monument, œuvre de Nicolas Stone, lui a été élevé en 1615.

SUTURAIRE (*rèr'*) adj. Qui est muni d'une suture. (Peu us.)

SUTURAL, ALE, AUX adj. Hist. nat. Qui a rapport aux sutures ; qui est de la nature des sutures.
— Anat. *Fibres suturales*. Fibres qui traversent de part en part la cornée. V. CORNÉE.
— Bot. *Déhiscence suturale*, Celle qui se fait sur le péricarpe, par une suture marginale.
— Zool. Qui dépend de la suture des élytres, chez les insectes : *Bande* SUTURALE. *Tache* SUTURALE. ‖ *Strie suturale*, Première strie ou strie lisse qui longe la suture des élytres et lui sert de rebord.

SUTURE (lat. *sutura*) n. f. Couture faite pour raccorder un assemblage des parties. *Une* SUTURE *chirurgicale*.
— Fig. Raccordement fait dans une œuvre écrite qui a été mutilée ou qui est composée de parties disparates : *Les* SUTURES *exigent beaucoup de savoir-faire*.
— Anat. Articulation de deux os par des dentelures qui entrent l'une dans l'autre, ressemblant à une couture. *Les* SUTURES *du crâne*.
— Bot. Ligne suivant laquelle s'opèrent la jonction et la séparation des valves dans les fruits.
— Zool. Point de contact de deux pièces libres ; ligne de jonction de deux pièces libres ou soudées. *La* SUTURE *des élytres d'un insecte*.
— ENCYCL. Chir. On emploie les *sutures* pour réunir les deux lèvres d'une plaie non suppurante, pour remédier à une lésion d'un organe profond (intestin, estomac, etc.), pour maintenir en état de coaptation les fragments d'un os fracturé (rotule, maxillaire, d'un tendon ou enfin pour réunir bout à bout les extrémités d'un nerf qui vient d'être coupé.

La suture la plus employée est la *suture entrecoupée*, formée par un ou plusieurs fils placés perpendiculairement au grand axe de la plaie et noués de façon à faire affronter les deux lèvres. On utilise aussi la *suture en surjet*, dans laquelle le même fil pénètre toujours du même côté, décrivant ainsi une sorte de spire. Citons encore, quoique presque abandonnées, les sutures entortillées à points séparés ou réunis, dans lesquelles des épingles traversent les deux lèvres de la plaie et servent à entortiller un fil qui rapproche les deux bords.

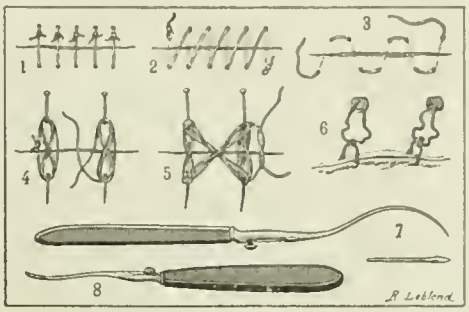

Sutures : 1. Entrecoupée ; 2. En surjet ; 3. A points passés ; 4 et 5. Entortillées, à points séparés et réunis ; 6. Serres-fines ; 7 et 8. Aiguilles de Reverdin, à chas brisé, droite et courbe.

On emploie pour faire les sutures des aiguilles ordinaires droites ou courbes, mais surtout des aiguilles dites de *Reverdin*. Cet instrument possède un chas mobile qui s'ouvre lorsqu'il a traversé la plaie pour recevoir le fil. Pour pratiquer une suture, on saisit un des bords avec une pince à disséquer ; on enfonce l'aiguille pour traverser la paroi, puis on opère de même pour le second bord, et c'est alors qu'on ouvre le chas mobile et qu'on introduit le fil ; il suffit de fermer le chas et de tirer l'aiguille à soi pour que le fil soit passé. Un simple nœud termine la suture. Les fils qui servent aux sutures sont en soie, en argent, en catgut, etc. ; ils doivent être stérilisés.

On emploie aussi, pour faire des sutures rapides, des *serres-fines*, mais leur usage tend à être abandonné.
— Art vétér. Les *sutures* se font chez les animaux comme chez l'homme, avec des aiguilles de même forme, mais plus grandes ; les plus communes sont en forme d'arc de cercle et à pointe tranchante des deux côtés. La suture la plus usitée est la *suture sanglante*, qui consiste à rapprocher les bords d'une plaie ou solution de continuité en les traversant avec des aiguilles munies de fils.

SUTURÉ, ÉE adj. Hist. nat. Qui offre une ou plusieurs sutures : *Fruit* SUTURÉ.
— Entom. Dont la suture des élytres est d'une autre couleur que celle de ces derniers.

SUTURER v. a. Faire une suture à : SUTURER *une blessure*.

SUTUREUR n. m. Appareil destiné à pratiquer des sutures. V. AIGUILLE.

SUVALKI, SOUVALKI ou **SUWALKI**, ville de la Russie d'Europe (Pologne), ch.-l. de gouvernement, sur la Hanczą ; 23.000 hab., en majeure partie israélites. Industrie et commerce insignifiants.

SUVALKI ou **SOUVALKI** (GOUVERNEMENT DE), gouvernement de la Russie occidentale, en Pologne, limité par les gouvernements de Kowno au N., de Vilna au S. et à l'E., et à l'O. par la Prusse. Superf. 12.551 kilom. carr. ; pop. 605.000 hab. Ch.-l. *Suvalki*. Sol généralement très uni, présentant seulement quelques collines sableuses de moins de 200 mètres d'altitude, lacustre, et drainé par plusieurs affluents du Niémen. Pays essentiellement agricole (céréales, pommes de terre). L'industrie est assez peu développée (tanneries, distilleries, etc.). La population est, pour la plus grande majorité, de race et de langue polonaises.

SUVE (du lat. *suber*, liège) n. m. Bot. Nom vulgaire du chêne-liège, en Provence.

SUVÉE (Joseph Benoît), peintre français, né à Bruges en 1743, mort directeur de l'académie de France à Rome en 1807. Il remporta le prix de Rome en 1771. Reçu, à son retour à Paris en 1780, membre de l'Académie de peinture, il fut nommé en 1792, peu avant le 10-Août, directeur de l'académie de France, mais les événements empêchèrent son départ. Détenu à Saint-Lazare en 1794, il fut élargi après le 9-Thermidor. On lui doit le seul portrait d'André Chénier que l'on connaisse. Peu après sa sortie de Saint-Lazare, il alla revoir sa ville natale et consacra sa reconnaissance envers l'académie de Bruges en lui laissant un tableau de l'*Origine du dessin*. Lors du rétablissement de l'académie de France en 1801, le titre de directeur de cette école lui fut confirmé. Le Louvre ne possède de lui qu'un seul tableau, *la Mort de l'amiral Coligny* (1787).

SUZANNE, femme juive, dont l'histoire est racontée au livre du prophète Daniel, chap. XIII. Durant la captivité, un riche Israélite, nommé Joakim, avait épousé à Babylone une jeune fille, nommée Suzanne, que ses parents avaient élevée dans la crainte du Seigneur. Après les Israélites avaient été [illegible] avec le peuple entier, suivant leur loi par [illegible] Or, deux vieillards [illegible] conçurent une passion [illegible] faire l'avec après l'avoir [illegible] au bain. Repoussés avec [illegible], ils dénoncèrent, pour se venger, [illegible] en flagrant délit d'adultère. [illegible] Moïse, fut condamnée à mort [illegible] qui [illegible] l'esprit [illegible] Daniel, [illegible] laels, surpris [illegible] et les convainquit [illegible], et Suzanne [illegible].


Suzanne au bain, d'après Santerre.

— Iconogr. Le Louvre [illegible] italiens du XVe siècle [illegible] ments, ou l'*Histoire de Suzanne* [illegible] façon très naïve. Les peintres italiens ont d'ailleurs usé et abusé de la *Chaste Suzanne*. Paul Véronèse l'a consacrée au moins cinq tableaux, dont un se trouve au Louvre. Le Tintoret a aussi à son compte, plusieurs *Suzanne*, dont deux au Louvre.

Rubens et Van Dyck ont donné des *Suzanne* très expressives, qui sont placées à la pinacothèque de Munich. Celle de Rembrandt, du musée de La Haye, est belle surtout par la lumière qui l'enveloppe. Mieris (musée de Bruxelles), Adrien Van der Werff, etc., ont surtout mis en relief le côté provocant de la scène. Enfin, dans l'école française, la plus célèbre des *Suzanne* est celle de Santerre, au Louvre.

SUZANNE (sainte), vierge et martyre, morte à Rome vers 295. Elle était fille de saint Gabin et [illegible] pape saint Caïus. Demandée en mariage par un [illegible], elle refusa et ne tarda pas à être dénoncée comme [illegible]tienne. Sur l'ordre de Dioclétien on la trancha la tête dans sa propre maison. La maison de sainte Suzanne, située à Rome sur le Quirinal, fut, après son martyre, transformée en une église, où les fidèles enseveli[illegible] ses restes et se réunirent pour assister aux offices. Ce vénérable sanctuaire, orné et agrandi par les papes Jean VI, Adrien Ier et Léon III, fut reconstruit sous le règne de Clément VIII. — Fête le 11 août.

SUZANNET (Pierre-Jean-Baptiste-Constant, comte de), chef vendéen, né au château de La Charlière (Poitou) en 1772, mort à La Roche-Servière en 1815. Entré dans les gardes-françaises en 1788, il suivit les princes à l'étranger, et servit contre la France en 1792. Débarqué à Quiberon en 1795, il réussit à rejoindre Charette, mais fut contraint par Hoche de chercher un asile en Suisse. En 1799, il retourna en France, où il fut l'un des chefs de l'insurrection vendéenne. Emprisonné au Temple, au château de Dijon, puis au fort de Joux, il finit par obtenir sa liberté. Mais, après la tentative de Caloudal et de Pichegru contre la vie du Premier Consul, il se réfugia en Allemagne. Il regagna la France en 1807 et reçut de Louis XVIII, en 1814, le poste de commissaire extraordinaire en Vendée. Pendant les Cent-Jours, il excita les départements de l'Ouest contre l'empereur et fut tué au combat de La Roche-Servière. Il était le cousin germain de Henri de La Rochejaquelein.

SUZE-LA-ROUSSE, comm. de la Drôme, arrond. et à 36 kilom. de Montélimar, sur le Lez, affluent gauche du Rhône, 1.256 hab. Petite industrie assez active : sériciculture, filature de soie. Carrières. Beau château féodal du XVIe siècle. Chapelle de Saint-Sauvaire.

SUZERAIN, AINE (*rin, èn'* — pour *suzerain* ; de *sus*, par imitation de *souverain*) adj. Féod. Seigneur qui possédait un fief do qui dépendaient d'autres fiefs : *Un seigneur* SUZERAIN. ‖ Qui appartient, qui a rapport au seigneur suzerain : *Puissance* SUZERAINE.
— Substantiv. Personne ayant la puissance suzeraine : *Un* SUZERAIN. *Une* SUZERAINE. V. FIEF, FÉODALITÉ.

SUZERAINETÉ (*rè*) n. f. Qualité de suzerain. ‖ Droit du suzerain et circonscription dans laquelle il s'exerçait.
— Par ext. Droit d'un souverain, d'un Etat, sur un Etat qui possède un gouvernement distinct, mais dont l'autonomie est incomplète.
— Droit comparable à la suzeraineté féodale : *La* SUZERAINETÉ *du fermier sur le domaine de chasse*. (Toussenel.)

SUZE-SUR-SARTHE (LA), ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 19 kilom. du Mans, sur la *Sarthe* ; 2.574 hab. Ch. de f. Ouest. Source salée, manufactures, tanneries, corroiries, tuileries, fabriques de plâtre, conserves alimentaires, constructions mécaniques, scieries. Restes d'un château du XIIe et des XVe et XVIe siècles. — Le canton a 11 comm. et 10.336 hab.

SUZZARA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue], près du Pô ; 9.265 hab.

SVANBERGITE (*bèr'-jit*) n. f. Sulfophosphate hydraté naturel d'alumine, soude et chaux.

SVANTOVIT, dieu des Slaves païens. Son sanctuaire principal était dans l'île de Rugen, à Arkona.

SVARABHAKTI (mot sanscr., signif. *fragment de voyelle*) n. f. Gramm. Développement d'une voyelle secondaire

Svastika.

Sveaborg.

SVEDELIUS ... historien suédois, né à ... en 1669. Il fit ses études à ... et devint ... à Upsal en 1695. Il fut ... et ... à Upsal ... grand nombre ... *Histoire de Gustave Ier* et *Gustave Adolphe*; *Histoire de la guerre de trente ans*; *Mémoires de ma vie* (1689-...).

Sveglia valassa.

SVELTE ... — de l'ital. *svelto*, adj. ... SVELTE. *Taille* ... SVELTE.

SVELTESSE ... *tesse* n. f. Forme svelte, ... qui est svelte. *La flèche de la Sainte-Chapelle est d'une* SVELTESSE.

SVEN HEDIN ... HEDIN Sven, voyageur suédois, né en 18... Depuis 1886, il s'est consacré à l'exploration de l'Asie centrale, où il a exécuté plusieurs ... importants sont les deux ... a exploré le Turkestan chinois, traversant les plateaux neigeux du ... par le col d'Alaï, gravissant les ... Mustagh-Ata, pénétrant dans le vaste ... est, puis par la route ... (1894-1897), complétant ... le bassin du Tarim, ... Lob-Nor, ... Trois ans ... Ch. Rabot, trad. franç. de Ch. ...

SVEN ... Harbe fourchue, ... de Da... 1014. Baptisé ... prit part ... par le roi ... Normandie ... Angleterre ... Il ... Angleterre ... Danemark ... Il ... Angleterre ... Danemark ... Il ... Angleterre ... Danemark

Avant de mourir, Swedenborg protesta de la vérité de ses visions et de son enseignement. Ses disciples fondèrent des associations swedenborgiennes, qui se multiplièrent en particulier en Angleterre (*Eglise de la nouvelle Jerusalem*) et aux États-Unis, et qui comptent aujourd'hui de nombreux adhérents.

SWEDENBORGIEN, ENNE (*své-din-bor-ji-in, èn'*) adj. Qui appartient à Swedenborg ou à sa doctrine.
— Substantiv. Adepte de la doctrine de Swedenborg.

SWEDENBORGISME (*své-din, jism'*) ou **SWEDENBORGIANISME** *své-din, nissm'*) n. m. Doctrine de Swedenborg.

SWEDENBORGISTE (*své-din, jisst'*) n. Disciple de Swedenborg.

SWEEPSTAKE (*sou-ip'-stèk'* — mot angl.; de *sweep*, rafler, et *stake*, enjeu) n. m. Turf. Prix qui consiste en une somme résultant d'une souscription convenue entre les propriétaires des chevaux engagés.

SWEET (Henry), linguiste anglais, né à Londres en 1845. Il a professé à Oxford. On lui doit de remarquables travaux sur l'histoire de l'anglais, la phonétique et la philosophie du langage. Les principaux sont : *Histoire des sons anglais* (1874); *Dialectes et formes préhistoriques de l'ancien anglais* (1876); *Histoire du langage* (1900); *Essai sur la poésie anglo-saxonne* (1871); *la Poésie de la nature dans Shelley* (1891); etc.


Swertie.

SWELLENDAM, ville de la colonie anglaise du Cap, sur les pentes méridionales des montagnes qui longent le littoral du océan Indien; 12.000 hab.

SWERTIE (*swèr'-ti*) n. f. Bot. Genre de gentianacées.
— Encycl. Les *swerties* sont des plantes vivaces, à feuilles caulinaires opposées, les radicales alternes; les fleurs sont disposées en cymes ou en grappes. On en connaît cinquante espèces, d'Europe, d'Asie et d'Afrique, dont la principale est la *swertie vivace*.

SWETCHINE (Anne-Sophie Soymonoff, Mme), grande dame russe, appartenant aux lettres françaises par sa correspondance et ses œuvres, née à Moscou en 1782, morte à Paris en 1857. De bonne heure, elle révéla une ardeur d'esprit singulière. Sainte-Beuve l'appela « la fille aînée de Joseph de Maistre et la fille cadette de saint Augustin », expliquant ainsi la ferveur et la double direction de ses sentiments religieux. Mariée à dix-sept ans, contre son inclination, avec le général Swetchine, plus âgé qu'elle de vingt-cinq ans, elle porta les aspirations de son âme déçue, vers les méditations mystiques. Elle laissa trente-cinq volumes d'extraits et de notes. En 1817, elle quittait la Russie pour se rendre en France. Son salon fut adopté par une élite, où brillaient Joseph de Maistre, Montalembert et Falloux.


Mme Swetchine.

D'une réelle modestie, Mme Swetchine n'avait écrit que pour elle et ses amis. Le comte de Falloux, son exécuteur testamentaire, se chargea du soin de rassembler ses lettres, de publier ses réflexions et de raconter sa vie : *Mme Swetchine, sa vie et ses œuvres* (1854), ouvrage dont le second volume renferme divers opuscules de Mme Swetchine (*Les Airelles, Pensées, Traité de la vieillesse, Traité de la résignation*); *Lettres de Mme Swetchine, journal de sa conversion, méditations et prières* (1863); *Correspondance du P. Lacordaire et de Mme Swetchine* 1864); *Nouvelles lettres de Mme Swetchine*, ont été publiés par le marquis de La Grange (1875). Ces livres, et surtout le recueil de sa correspondance, lui ont mérité une place parmi les écrivains doués de cœur et d'esprit. Aussi bien Mme Swetchine a-t-elle trouvé, dans ses lettres, des pensées délicates et pénétrantes, et parfois des chaleurs d'expression, qui rachètent ce qu'il s'y trouve d'artificiel ou d'apprêté.

SWEVEGHEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale arrond. de Courtrai); 5.170 hab. Distillerie.

SWEVEZEELE, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Occidentale arrond. de Thielt]); 6.049 hab. Filatures.

SWIETEN (Gérard, baron van), médecin, né à Leyde en 1700, mort à Schœnbrunn en 1772. Élève de l'illustre Boerhaave, et reçu docteur en 1725, il professa la médecine à l'université de Leyde et fut appelé, en 1745, à l'université de Vienne par Marie-Thérèse, dont il devint le premier médecin. Nommé directeur général des études et censeur, il montra une inflexibilité de caractère poussée à l'excès et fit prohiber un grand nombre de livres contraires à ses doctrines, ce qui lui fit nommer **le Tyran des esprits et l'Assassin des corps**. L'ouvrage qui lui a valu sa réputation a pour titre : *Commentaria in H. Boerhaavii aphorismos de cognoscendis et curandis morbis* 1741-1772 ; il s'y est attaché à développer les principes de son maître. On lui doit la liqueur dite de *van Swieten*. V. SUBLIMÉ.

SWIÉTÉNIE (*svi, ni*) n. f. Genre de méliacées, comprenant des arbres de l'Amérique tropicale. V. ACAJOU.

SWIÉTÉNIÉ, ÉE (*svi*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se apporte à la swiéténie.
— n. f. pl. Tribu de la famille des méliacées, ayant pour type le genre *swiéténie*. — *Une* SWIETENIE.

SWIFT [pron. *Sauift*] (Jonathan), écrivain anglais, né et mort à Dublin (1667-1745). Élevé grâce à la charité, qu'il ressentait comme une humiliation, de ses oncles Godwin et Dryden William Swift, il fit d'assez mauvaises études, et ne s'instruisit réellement qu'auprès de sir William Temple, parent éloigné de sa mère, qui le prit pour secrétaire 1689). C'est de cette époque que datent les premières tentatives littéraires de Swift. Il se crut pindarisant et fit des odes. En même temps, il donnait de telles preuves de sagacité politique et de connaissance des hommes que le roi Guillaume III ne dédaigna t pas d'avoir recours à ses avis. Vers ce temps il entra dans le clergé protestant. 1695) et se fit donner la prébende de Kilroot, en Irlande. Mais il quitta bientôt cette résidence et retourna auprès de son protecteur. C'est là qu'il fit la connaissance d'une toute jeune fille, Esther Johnson, dont le père avait été intendant de sir William Temple, et à laquelle il sut inspirer un attachement que rien ne put jamais détruire. L'histoire lui a gardé le nom de Stella, qu'il aimait à lui donner. A la mort de Temple (1699), il devint, grâce à lord Berkeley, titulaire de la paroisse de Laracor, dans le comté de Meath. Mais, après avoir soutenu les whigs de toute la violence de sa plume satirique, il se tourna vers les tories qui arrivaient au pouvoir, autant pour dire à chaque parti son fait, que pour obtenir satisfaction de ses ambitions. On le nomma doyen de Saint-Patrick, à Dublin, et l'on continua à se servir de lui. Mais, à la façon dont on dépréciait ses services dès qu'ils avaient rendus, il comprit qu'il avait touché la borne extrême de sa carrière ecclésiastique et qu'il ne lui serait point donné d'arriver à l'épiscopat. Il avait aimé, avant ses relations platoniquement intimes avec Stella, miss Waring, surnommée poétiquement Varina, avec laquelle il avait rompu dans un accès d'honnêteté et de franchise brutales. Plus tard, une troisième femme, son élève comme l'avait été Stella, miss Hester Van Homrig, d'origine hollandaise, qu'il chanta sous le nom de Vanessa, fut aussi attirée par ce charme étrange que Swift exerçait sur les femmes. Swift avait contracté avec Stella un mariage secret. Vanessa, inquiète et jalouse, s'adressa directement à Stella, apprit la vérité, et ne survécut pas longtemps à cette révélation (1723). Stella mourait à son tour au commencement de 1728. Le coup fut cruel pour Swift, déjà vieux et aigri. Vers 1736, il tomba dans un affaiblissement intellectuel dont il avait conscience et mit près de dix ans à mourir.

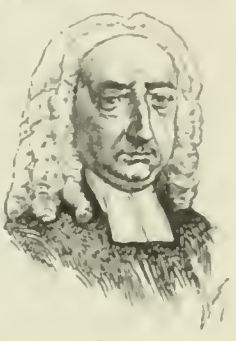
Swift.

Ses écrits, tous anonymes ou pseudonymes sauf un, sont extrêmement nombreux. Tous, qu'ils traitent de matières politiques, religieuses ou sociales, sont des satires ingénieuses, virulentes, pessimistes, cyniques. Nous mentionnerons, dans un ordre à peu près chronologique, *la Bataille des livres*, où il prend parti pour les vieux classiques dans la querelle des anciens et des modernes, et venge William Temple des brocards de Wooton et de Bentley; *le Conte du tonneau*, qui le posa en défenseur de l'Eglise épiscopale; *Méditation sur un manche à balai*, parodie acerbe des homélies et méditations morales de Robert Boyle; *Baucis et Philémon*, poème admirablement composé sur la donnée antique et où, par une exception peut-être unique, la satire n'a rien à voir; *Argument contre l'abolition du christianisme; Proposition pour corriger, améliorer et fixer la langue anglaise*, qu'il signa de son nom; le poème de *Cadenus* (*Decanus*, le Doyen) et *Vanessa*; le *Journal à Stella*, publié plus tard. *Lettres de M. B., drapier*, où il s'élève, avec une force d'invective qui n'a pas été dépassée, contre le monopole accordé à un certain Wood d'inonder l'Irlande d'une mauvaise monnaie de billon; *les Voyages de Gulliver* (1726), satire implacable, non seulement de la société anglaise d'alors, mais de tout le monde civilisé (v. GULLIVER); le *Journal d'une dame moderne*; *Modeste proposition pour empêcher les enfants des pauvres* d'Irlande *d'être à charge en en faisant un article d'alimentation*, opuscule d'une ironie froide, sauvage et désespérée, où Thackeray et d'autres ont prétendu voir l'expression des sentiments et des appétits de l'auteur; l'*Histoire des quatre dernières années de la reine Anne*; *Vers sur la mort du Dr Swift*; *Rhapsodie sur la poésie*; *Conversation polie*; *Instructions aux serviteurs*. Ce misanthrope cachait sous un débordement de haine un fond de tendresse, et son talent d'écrivain créa des ressources nouvelles à la langue anglaise, dont il reste un des maîtres incontestés.

SWINBURNE (Algernon-Charles), poète anglais, né à Londres en 1837. Fils de l'amiral Charles Henry Swinburne, il fut élevé à Oxford et compléta son éducation en Italie. Ses drames *la Reine mère*, *Rosamonde* (1861); *Atalanta en Calydon* 1864) et *Chastelard* 1865), par lesquels il débuta, n'attirèrent que l'attention de quelques lettres. Ses *Poèmes et Ballades* (1866) soulevèrent des critiques si passionnément indignées que ses éditeurs retirèrent le livre de la circulation; W. M. Rossetti en prit la défense, et Swinburne lui-même répondit dans ses *Notes sur des poèmes et des comptes rendus* à ceux qui l'accusaient de fonder l'école de la chair (*the School of flesh*). A partir de ce moment, Swinburne ne fit que grandir dans la faveur publique, et fut proclamé le plus grand poète anglais contemporain. Ses principales œuvres en vers sont, outre celles que nous venons de citer *Chant d'Italie; Sienne, poème; Ode sur la proclamation de la République française* 1870), où il manifeste avec force ses sentiments libéraux; *Chants avant le lever du soleil*, *Bothwell*, tragédie; *Erechtée*; la seconde série des *Poèmes et Ballades*; *Chants du printemps*; *Mary Stuart*, tragédie; *Tristram of Lyonesse, une Centurie de rondeaux, Vacances d'été, Marino Faliero*, tragédie, *Locrine*, tragédie; *l'Armada*; la troisième série des *Poèmes et Ballades*; *les Sœurs*, tragédie; *Astrophel, Conte de Balen*; *Rosamond, reine des Lombards*, et le nombreux écrits en prose. Les *Poèmes et Ballades* ont été traduits par Gabriel Mourey. Lyrique, épique, dramatique, l'inspiration de Swinburne est extrêmement variée. Il a d'abord interprété les fables du paganisme grec dans le sens le plus païen de sa vaste et d'une sensualité cruelle; puis il a chanté la mer avec un amour très vif de la nature, il a exalté des faits glorieux de l'histoire d'Angleterre. Parfois un peu trop subtile ou obscure, sa poésie excelle à évoquer le mystère admirable dans l'invention des rythmes et des combinaisons métriques les plus difficiles et produit des effets véritablement musicaux.


Swinburne

SWINDON, ville d'Angleterre (comté de Wilts), près du Wiltsand Berks Canal, qui fait communiquer la Tamise avec l'Avon de Bristol; 22.... hab.

SWINEMÜNDE, ville d'Allemagne (province de Poméranie, dist. de Stettin, cercle d'Usedom, à l'embouchure de la Swine dans la mer Baltique; 9.391 hab. Ch.-l. de cercle. Swinemünde est le port de Stettin et est un des ports les plus sûrs de la Baltique; il arme aussi pour la pêche. Construction de navires. Depuis 1850, Swinemünde est fortifié. Sur la côte de la mer par de grands ouvrages. Il a été fondé par Frédéric II en 1748.

SWINFORD ou **KINGSWINFORD**, comm. d'Angleterre (comté de Stafford), 35.000 hab. Mines de houille et de fer. Usines sidérurgiques. Verreries.

SWINTON, ville d'Angleterre (comté de Lancaster; 20.000 hab. avec *Pendlebury*). Tissage de coton.

SWINTON, ville d'Angleterre (comté d'York [West Riding]), 7.000 hab. Fabrication de poteries. Usines sidérurgiques. Mines de charbon. Verrerie.

SWITHIN saint, évêque de Winchester, né vers 790, mort à Winchester en 862. Il était moine bénédictin lorsque le roi Egbert le prit pour chapelain. Ordonné prêtre vers 833 par l'évêque Helmstan, Swithin lui succéda, en 838, sur le siège épiscopal de Winchester. Un dicton répandu parmi le peuple lui attribue sur le temps une influence analogue à celle que l'on attribuait autrefois, en France, à saint Médard. — Fête le 2 juillet.

SWITZERLAND, comté des États-Unis (Indiana, sur l'Ohio; 16.000 hab. Ch.-l. *Vevey*.

SWYNAERDE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale [arrond. de Gand], près de l'Escaut; 3.317 hab.

SYAGRE n. m. Genre de palmiers, tribu des cocoïnées, comprenant des arbres, dont l'espèce type croît sur les bords de l'Amazone.

SYAGRIUS (Afranius), administrateur et poète romain, né à Lyon vers 330. Il fut secrétaire de Valentinien qui l'envoya en Germanie. Pendant que les légions romaines fortifiaient sous les ordres d'Arator la ville qui devint Heidelberg, les Germains les massacrèrent. Syagrius, messager du désastre, tomba en disgrâce. Mais sous le règne de Gratien, et grâce à l'amitié d'Ausone, il devint successivement maître des offices (379), préfet d'Italie (380, préfet des Gaules et consul (381), et de nouveau préfet d'Italie (382). Il ne reste rien des poésies de Syagrius, vantées par Sidoine Apollinaire. Il eut pour fils le comte Ægidius.

SYAGRIUS (Afranius), petit-fils du précédent, né vers 430, mort en 486. Après la mort de son père, le comte Ægidius, il gouverna le territoire qui restait en Gaule aux Romains (464-486). Attaqué par Clovis, il perdit la bataille de Soissons 486 et se réfugia à Toulouse près d'Alaric, roi des Wisigoths. Celui-ci le livra à Clovis qui le mit à mort. C'était un homme doux et lettré, peu fait pour jouer un rôle dans ces temps troublés.

SYAGRIUS (saint), évêque français, né et mort à Autun (520-600). Évêque de sa ville natale, il rétablit la discipline dans le monastère de Sainte-Radegonde de Poitiers (590) et fut chargé par Brunehilde d'élever le jeune Thierry. Les largesses de la reine lui permirent d'élever à Autun des hospices et les monastères de Sainte-Marie et de Saint-Martin. — On célèbre sa fête le 27 août.

SYAMBAZAR, ville de l'empire anglais de l'Inde (Bengale [prov. de Burdwân]), 12.460 hab.

SYBARIS (antiq. *Copia*), ville grecque de l'Italie ancienne (Lucanie), sur les confins du Bruttium et sur les bords du *Sybaris* et du Crathis, à leur embouchure dans le golfe de Tarente. Elle fut fondée par des Achéens et des Troéziniens l'an 720 av. J.-C., s'enrichit par le commerce et devint une des plus puissantes cités de la Grande Grèce, grâce à de magnifiques colonies. Elle avait la suprématie sur vingt-cinq villes et pouvait armer 300 000 hommes. Mais l'excès des richesses amena chez ses habitants des mœurs efféminées, et le nom de Sybarite devint le synonyme de voluptueux. A la suite de dissensions intestines, cinquante des principaux citoyens, ayant dû s'exiler, implorèrent le secours des Crotoniates; ceux-ci détruisirent cette rivale en l'an 510. Quelques Thessaliens voulurent la reconstruire au demi-siècle plus tard, mais les Crotoniates s'y opposèrent; puis des colons athéniens, parmi lesquels l'historien Hérodote, relevèrent cette ville à quelque distance de son ancien emplacement, sous le nom de *Thurium*. Il n'en reste que des ruines.



Monnaie de Sybaris.

SYBARITE, personne née à Sybaris ou qui habitait cette ville. — *Les* SYBARITES.
— Adjectiv. Qui se rapporte à Sybaris ou à ses habitants : *Les mœurs* SYBARITES. Fig. Mou, efféminé : *Un homme* SYBARITE.
— n. Fig. Personne molle, efféminée. *Un vrai* SYBARITE.
— Encycl. Les *Sybarites* décernaient des prix à ceux qui inventaient de nouvelles voluptés. Il y avait des récompenses publiques et des marques de distinction pour les citoyens qui traitaient avec le plus de magnificence.

Sybel

SYBEL (Heinrich von), historien allemand, né à Düsseldorf en 1817, mort à Berlin en 1895. Il enseigna à Marbourg (1845), puis à Munich (1856), à Bonn (1861) et à Berlin (1875). Il fut député au Parlement prussien de 1845 à 1849, au Parlement de Francfort en 1848 et, en 1850, à Erfurt. Il fut député au Landtag de 1850 à 1856, puis à la Chambre des seigneurs de 1858 à 1864, et au Reichstag de 1871 à 1879. Il fut également directeur des Archives de l'État à Berlin de 1875 à 1889. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de l'époque de la Révolution française* (1853-1858, 3 vol.), *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française* (1867-1869, 5 vol.), *Histoire de la fondation de l'Empire allemand par Guillaume Ier* (1889-1894, 7 vol.). Sybel fut également un publiciste et un orateur politique distingué. Ses *Discours et mémoires politiques* ont été publiés en 1879 (3e édition, 1881). *Discours politiques* (1890). Sybel a encore publié un ouvrage à part sous le titre de *Kleine Schriften* (1863-1880, 4 vol.). Sybel fut un historien exact et méthodique dans ses recherches, mais il manque souvent d'impartialité et écrivait avec élégance.

SYBISTROME (*sibistrome*) n. f. Genre d'insectes diptères de la famille des bombylides, répandus en Europe. La *sybistrome commune* est commune aux environs de Paris.

SYCEPHALE (du gr. *sun*, avec, et *képhalé*, tête) n. m. Monstre double qui a deux têtes confondues.

SYCÉPHALIENS (*sin* — radical *sycéphale*) n. m. pl. Famille de monstres doubles dont les deux têtes sont fusionnées en une seule masse. — *Un* SYCÉPHALIEN.

SYCÉPHALIQUE (*fik*) adj. Qui appartient à la sycéphalie.

SYCOCÉRYLIQUE (*lik*) adj. Se dit d'un alcool extrait de la racine de l'espèce de figuier de la Nouvelle-Galles du Sud. Se dit d'un acide que l'on obtient par l'action de l'acide nitrique sur l'alcool sycocéryliique.

SYCOMANCIE (*si* — du gr. *sukê*, figuier, et *manteia*, divination) n. f. Ancien mode de divination à l'aide des feuilles du figuier. Les sycomancies tiraient les questions dont on voulait avoir la réponse.

SYCOMANCIEN, ENNE (*si, è*) n. Personne qui pratique la sycomancie.

SYCOMORE (*si*) n. m. Nom français de l'*acer pseudoplatanus*.

SYCON (*si*) n. m. Genre d'éponges calcaires, type de la famille des sycones, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les mers australes.

SYCONE (*si*) n. m. Fruit charnu, dont la partie charnue est formée d'un réceptacle concave, portant sur sa face interne, à l'intérieur, des fleurs, ordinairement nombreuses.

SYCONIDES (*si*) n. m. pl. Famille d'éponges calcaires calcinifères et de genres voisins. — *Un* SYCONIDE.

SYCOPHANTE (*si*) n. m. Du gr. *sukophantes*, de *sukon*, figue, et *phainein*, montrer. Nom donné à Athènes à ceux qui dénonçaient les coupables et qui avaient dénoncé, devant l'accusateur, de nombreux délits. Les Athéniens abolirent la dénonciation et punirent de mort les sycophantes. Aristophane et Eupolis ont fait de ce nom celui d'un personnage ridicule.

SYCOPHANTIN (*si*) n. m. Parasite, flatteur.

SYCOPHANTISME (*si*) n. m. Caractère de sycophante.

SYCORÉTINE (*si*) n. f. Du gr. *sukon*, figue, et *rétinê*, résine. Principe résineux de la résine de la Nouvelle-Galles du Sud.

SYCOSIS (*si*) n. m. Du gr. *sukosis*, de *sukon*, figue. Terme de médecine. Synonyme de *sycose*. Par extension, inflammation des poils de la barbe et de la moustache.

— ENCYCL. Le *sycosis* est caractérisé par la formation, à la base des poils de la barbe et des moustaches, de pustules, qui restent isolées ou se réunissent, de pododisite et même d'abcès intra-dermiques ; il peut aussi se produire

de [illegible] saillantes d'où le nom, rouges [illegible] aux pustules et aux végétations succèdent [illegible] autres, qui, en tombant, laissent la surface [illegible] ge et exulcérée. Cette affection peut persister [illegible] et des années. Le traitement consiste essentiellement dans le nettoyage complet des régions atteintes et [illegible] ques, il est très utile d'épiler. On emploie en [illegible] des pommades antiseptiques et parasiticides, au [illegible] re, au soufre, etc.

SYCOTIQUE (*tik*) adj. Pathol. Qui a rapport au sycosis.

SYD, ville d'Autro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Sirem]), sur la Save ; 3.300 hab.

SYDENHAM, village d'Angleterre (comté de Kent), compris dans l'agglomération londonienne. Là s'élève le fameux Palais de cristal, construit pour l'Exposition de 1851, contenant aujourd'hui des musées, des collections diverses, un théâtre, etc.

SYDENHAM (Thomas), médecin anglais, né à Winford-Eagle (comté de Dorset) en 1624, mort à Londres en 1689. Il fit ses études à Oxford et à Cambridge, puis s'établit à Londres, où il acquit une grande réputation. On lui a reproché d'avoir quitté Londres pendant la terrible peste qui ravagea cette ville en 1665 et 1666. A part cet acte de faiblesse, Sydenham se montra digne de l'estime publique par sa loyauté, la simplicité de ses mœurs et son grand savoir. Il découvrit, dit-on, la meilleure manière d'administrer le quinquina dans les fièvres intermittentes, c'est-à-dire après l'accès. Il inventa une préparation spéciale de l'opium. (V. LAUDANUM.) Ses *Œuvres complètes* ont été publiées pour la première fois à Londres (1685). Elles ont été traduites en français par Jault.

SYDNEY, ville de l'Australie méridionale, capitale de l'État de Nouvelle Galles du Sud et ch.-l. du comté de Cumberland, avec un port de commerce sur la côte sud du Port-Jackson ; 197.000 hab. La ville, située sur le revers de deux coteaux, traversée dans toute sa longueur par un ruisseau dont les eaux contribuent à la salubrité de la cité, présente, avec ses rues droites, bordées de maisons bien bâties, l'aspect imposant d'une ville européenne. Les monuments sont nombreux : parmi les édifices, il faut citer le palais du gouverneur, le palais de justice, un bel hôtel de ville, la cathédrale Saint-André, etc. L'industrie et le commerce présentent une extraordinaire intensité. Presque tout le commerce de la Nouvelle-Galles du Sud est concentré à Port Jackson. L'industrie comprend surtout les tanneries, les fabriques de savon et de chandelles, les minoteries, brasseries, distilleries ; des fonderies de fer, etc. Les chantiers de construction navale présentent une constante activité. Quant au port lui-même, c'est un des plus profonds et des plus sûrs du monde. Il est divisé en deux parties : l'une destinée aux navires de guerre, l'autre aux navires de commerce, qui peuvent s'amarrer à quai tout chargés. Le développement rapide de Sydney au cours des trente dernières années du XIXe siècle rappelle l'essor de certaines villes de l'Ouest américain. La ville fut fondée en 1788 par Arthur Philipp, qui devait bientôt établir à Botany-Bay, à 10 kilom. au sud, une colonie de convicts. Mais elle ne reçoit plus de forçats libérés depuis 1841.

SYDNEY, ville du Canada (Nouvelle-Ecosse), sur le *Sydney* Harbour, estuaire indentant le littoral nord de l'île du Cap-Breton ; 18.000 hab. Mines de houille. — Bourg de la Nouvelle-Ecosse, sur l'estuaire du *Sydney* ; 5.500 hab. Bon port. Mines de houille.

SYDOW Théodore-Emile DE), géographe allemand, né à Freiberg en 1812, mort à Berlin en 1873. Il professa la géographie dans plusieurs écoles militaires, et quitta le service en 1855, pour collaborer aux travaux géographiques édités par Justus Perthes. Mais il rentra dans l'armée prussienne en 1860 comme major de l'état-major général, reprit ses cours à l'Académie et, pendant la guerre de 1866, rendit d'éminents services. Promu aussitôt lieutenant-colonel, il fut placé, en 1867, comme colonel, à la tête de la division particulière de géographie et de statistique de l'état-major général. Outre les excellentes cartes murales de la *Terre*, de l'*Europe*, de l'*Asie*, de l'*Afrique*, de l'*Amérique*, de l'*Australie*, de l'*Allemagne*, on lui doit différents atlas scolaires, soit scientifiques, et un grand nombre de travaux de cartographie.

SYEDRE n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopides, répandus dans la région paléarctique. (La *syedra ophthalmica* d'Europe est le type du genre.)

SYÈNE, forme grecque du nom de *Soudnit*, *Souéni*, que portait la ville de l'Egypte ancienne, dans la Thébaïde, près de la frontière de l'Ethiopie. Dans la haute antiquité, elle n'était qu'un faubourg d'Eléphantine ; elle ne prit une vie personnelle que lorsque celle-ci fut détruite, à partir de l'époque saïte. Sous la domination perse, elle était l'avant-poste fort lié de l'Egypte contre les Ethiopiens, et sous la domination macédonienne elle devint une forteresse considérable où les Romains y entretinrent ensuite un poste de troupes, dont le poète Juvénal fut l'un des commandants. Après la conquête arabe, elle continua de jouer sous le nom d'Assouan le même rôle de boulevard de l'Egypte. Près de la ville étaient exploitées de célèbres carrières de granit de couleur rose appelé *syénite*, du nom de la ville). Au milieu des débris épars de l'ancienne Syène, on voit les restes informes d'un temple égyptien.

SYÉNITE (de *Syène*, v. d'Egypte) n. f. Lithol. Roche entre [illegible] et une sorte de granit sans quartz, avec feldspath orthose comme élément principal.

— ENCYCL. La *syénite* est caractérisée par la présence de l'amphibole hornblende, on y remarque encore du mica noir, du pyroxène augite, du sphène et parfois du feldspath oligoclase. L'amphibole et le mica prédominent l'un ou l'autre selon les variétés : il en résulte des *syénites à amphibole* et des *syénites à mica noir*. On a nommé *syénites quartzifères* des syénites à grain très fin. La *syénite éléolithique* et la *syénite zirconienne* sont des variétés caractérisées par la présence de l'éléolite ou du zircon. Les plus célèbres des syénites sont celles de Plauen (Saxe) et de [illegible]. Quant à la roche de Syène (Egypte), c'est un granit à amphibole, classé parmi les roches acides.

SYÉNITIQUE (*tik*) adj. Géol. Qui contient de la syénite : *Terrain syénitique*. — *Famille syénitique*, Famille comprenant les roches neutres à feldspath orthose et ayant pour type la *syénite*.

SYLEPTE (*lèpt*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des pyralidés, répandus en Europe et en Asie.

SYLLA (Lucius Cornelius), dictateur romain, né l'an 136, mort en 78 av. J.-C. Issu d'une branche déchue de la famille Cornelia, il augmenta dès sa jeunesse sa fortune médiocre et fit ses premières armes en Afrique, où il se distingua sous Marius contre Jugurtha. Dès lors, il exista entre lui et Marius une rivalité que l'expédition brillante de Sylla en Asie comme préteur ne fit qu'augmenter. La guerre Sociale lui fut une nouvelle occasion de montrer ses talents militaires. De retour à Rome (88), il fut nommé consul. Eloquent et habile, ambitieux et avide de plaisir, il attira tous les regards. Il ne visa que le succès et le pouvoir, et comme instrument prit le vieux parti aristocratique, dont il se fit le champion, tandis que Marius était à la tête des revendications bourgeoises et plébéiennes. La lutte entre les deux rivaux éclata à propos de l'expédition contre Mithridate. Marius l'emporta dans les comices, mais Sylla marcha sur Rome et, tandis que Marius et son fils erraient en proscrits, il s'emparait d'Athènes et soumettait la Grèce par les victoires de Chéronée et d'Orchomène (86), traitait avec Mithridate, et abandonnait à ses troupes le pillage de l'Asie, tout en levant d'énormes impôts sur les provinces.

Cependant, Marius avait relevé son parti, était rentré dans Rome, avait décimé ses adversaires, s'était fait proclamer consul pour la septième fois. Mais, dix-sept jours après ce dernier succès, il mourut, laissant à la tête de son parti son fils, Cinna et Sertorius.



Sylla. (Monnaie d'or de la famille Cornelia.)

A peine Sylla eut-il débarqué à Brindes (83), qu'une guerre violente éclata entre lui et les partisans de Marius. Il les vainquit à Canusium (83), puis à Sacriport (82), assiégea le jeune Marius dans Préneste, le contraignit de se tuer, et fit à Rome une entrée triomphale. Sous prétexte de faire régner l'ordre, Sylla s'abandonna à ses pires instincts de cruauté. Des populations entières furent massacrées et, à Rome, des listes de proscription désignèrent chaque jour de nouvelles victimes. Cependant, Sylla se faisait nommer dictateur perpétuel, distribuait des terres à ses soldats, et affranchissait dix mille esclaves qu'il combla de richesses, et dont il se fit une garde dévouée jusqu'à la mort, les *cornéliens*. Alors sa politique se dessina nettement. C'était la réaction la plus marquée mais en même temps la plus systématiquement dirigée. La puissance tribunitienne fut réduite, les comices par tribus réduits presque à rien : les chevaliers furent chassés des tribunaux permanents et remplacés par des sénateurs. Cependant, trois cents chevaliers furent introduits dans le sénat, dont en revanche on étendit les privilèges. Au contraire, le consulat perdit de sa puissance. Pour que cette constitution fonctionnât, il n'y avait plus qu'un obstacle à supprimer, et cet obstacle c'était Sylla lui-même. Ce homme singulier le comprenait à merveille. Avec une tranquille audace, il descendit du pouvoir et rentra dans la vie privée, où nul n'osa même l'insulter. Retiré dans une villa de Pouzzoles, il se livra à toutes les débauches. Une terrible maladie se développa en lui : une intarissable vermine sortait de ses chairs corrompues, malgré des soins continuels. Il mourut toujours craint et obéi.

Sylla (DIALOGUE DE) **et d'Eucrate**, par Montesquieu. V. DIALOGUE.

SYLLA (Faustus Cornelius), fils du précédent, né l'an de Rome 670, mort en 706. Il suivit le parti de Pompée combattit à Pharsale, fut pris à Thapsus et mis à mort par l'ordre de César.

SYLLA (Publius Cornelius), consul romain, neveu du dictateur, mort en 45 av. J.-C. L'annulation de son élection au consulat pour cause de brigue (66) le jeta dans la faction de Catilina. Il ne dut son salut qu'à l'éloquence de Cicéron et d'Hortensius. Plus tard, il s'attacha au parti de César et commanda une aile à Pharsale.

SYLLA, astrologue qui vécut à Rome, au temps de Caligula, et qui fut célèbre par ses prédictions. Consulté par Caligula, il lui donna l'avis de se méfier de ses ennemis et lui annonça qu'il périrait frappé par Cassius ; l'empereur fit aussitôt mettre à mort Cassius Longinus, proconsul d'Asie, ce qui ne l'empêcha pas d'être poignardé par Cassius Chéréas, chef de sa propre garde.

SYLLABAIRE (*bèr*) n. m. Petit livre où les mots sont décomposés en syllabes et dans lequel les enfants apprennent à lire. ‖ Partie d'un livre de lecture qui contient des exercices sur les syllabes.

SYLLABATION (*si-on*) n. f. Méthode qui consiste à faire diviser les mots en syllabes, au lieu de les décomposer en lettres, comme on fait dans l'épellation.

SYLLABE (du lat. *syllaba*, gr. *sullabé*) n. f. Gramm. Division du mot correspondant à une seule émission de voix : *Le mot* Paris *a deux* SYLLABES. ‖ *Syllabe pure*, Qui ne renferme qu'une voyelle simple. ‖ *Syllabe mixte* ou *composée*, Qui renferme une diphtongue ou une triphtongue. ‖ *Syllabe ouverte*, Dont la voyelle est suivie d'une consonne simple. ‖ *Syllabe fermée*, Dont la voyelle est suivie de deux consonnes. ‖ *Syllabe muette* ou *féminine*, Qui est terminée par un e muet.

— Par ext. Elément très petit de la parole : *Ne pas répondre une* SYLLABE. *Peser toutes ses* SYLLABES.

— Musiq. anc. Consonante de la quarte.

— ENCYCL. Gramm. Etant donné que les sons du langage comprennent des voyelles et des consonnes et que les voyelles représentent, dans la série des phonèmes, le maxima d'ouverture de la bouche, tandis que les consonnes représentent les minima, on peut définir la *syllabe* « la tranche comprise entre deux minima d'ouverture ». (MEILLET.) Les consonnes marquent donc les limites des syllabes, dont les voyelles forment le centre. Une syllabe ne peut contenir qu'une voyelle ou un ensemble vocalique (diphtongue ou triphtongue). Deux voyelles en hiatus forment deux syllabes.

Une syllabe est dite *longue* (ou *lourde*), quand elle contient une voyelle longue ou une voyelle brève suivie de deux consonnes. Elle est dite *brève* (ou *légère*) en dehors de ces deux cas. En français, lorsque deux consonnes se suivent à l'intérieur d'un mot (*carton*), on admet que la

syllabe se termine avec la première consonne (*car-ton*) ; lorsqu'il n'y a qu'une consonne, on la rattache à la voyelle qui suit (*ca-rat*).

SYLLABER v. a. Assembler en syllabes : SYLLABER *des lettres*.

SYLLABICO-IDÉOGRAPHIQUE adj. Philol. Qui est syllabique et idéographique à la fois : *Écriture* SYLLABICO-IDÉOGRAPHIQUE.

SYLLABIQUE (*bik'*) adj. Gramm. Qui a rapport aux syllabes ; qui se compose de syllabes : *Un mot est un tout* SYLLABIQUE. ‖ *Diphtongue syllabique*, Celle qui fait entendre en une seule syllabe les deux voix consécutives qui forment la diphtongue. ‖ *Valeur syllabique*, Proportion de la durée d'une syllabe à celle d'une autre syllabe. ‖ *Augment syllabique*, Augment des verbes grecs, qui consiste dans l'addition d'une syllabe avant le radical.

— Musiq. *Chant syllabique*, Chant dans lequel chaque note répond à une syllabe.

— Philol. *Écriture syllabique*, Écriture dans laquelle chaque syllabe est représentée par un seul caractère.

— Prosod. *Vers syllabiques*, Vers dans lesquels le nombre des syllabes et non leur valeur détermine la mesure.

SYLLABIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière syllabique, par syllabes.

SYLLABISATION (*si-on*) n. f. Division par syllabes.

SYLLABISER v. a. Diviser par syllabes.

SYLLABISME (*bissm'*) n. m. Système d'écriture dans lequel chaque syllabe est représentée par son signe propre : telle l'écriture assyrienne.

SYLLABUS (*buss* — mot lat., signif. *sommaire*) n. m. Dr. can. Énumération sommaire des points décidés dans un ou plusieurs actes de l'autorité ecclésiastique.

— ENCYCL. Le *Syllabus* fut publié, par ordre du pape Pie IX, à la suite de l'encyclique *Quanta cura*, le 8 décembre 1864. C'est un recueil de quatre-vingts propositions latines, suivies de la mention des documents pontificaux : lettres, encycliques, allocutions, qui les ont condamnées. Toutes sont qualifiées d'*erreurs* dans le titre général : *Syllabus renfermant les principales erreurs de notre temps, signalées dans les allocutions consistoriales, encycliques et autres lettres apostoliques de N. T. S. P. le pape Pie IX.*

Ce document est divisé en dix parties, dont chacune renferme un groupe de propositions réprouvées. Les quatre premières parties ont pour titres des noms de systèmes, opposés à l'enseignement catholique : panthéisme, naturalisme, rationalisme, indifférentisme, socialisme, communisme, etc. Les six dernières concernent des *erreurs* diverses, touchant l'Église, la société civile, la morale, le mariage chrétien, le principat civil du pontife romain et enfin celles qui se rapportent au libéralisme moderne.

Le *Syllabus* eut un immense retentissement. Le gouvernement impérial défendit aux évêques de le publier par voie de *mandements*. Dans le camp hostile à l'Église, on s'en fit une arme contre elle au nom de la liberté, du progrès et des idées modernes.

Quelques écrivains catholiques ont rangé le *Syllabus* parmi les documents *ex cathedra*, et par conséquent revêtus de l'autorité infaillible que le concile du Vatican a reconnue aux décisions souveraines du pontife romain ; mais la majorité estimé que les condamnations du *Syllabus* étant extraites de documents différents, chacune d'elles a l'autorité propre au document d'où elle provient.

SYLLEPSE (*lèpss* — du lat. *syllepsis*, gr. *sullépsis*, même sens) n. f. Figure de rhétorique dans laquelle les mots s'accordent, non plus d'après la grammaire, mais d'après l'idée présente à l'esprit de l'écrivain. (On distingue la *syllepse de nombre* :

> Entre *le pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
> Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
> Comme *eux* vous fûtes pauvre, et comme *eux* orphelin.
> RACINE.

et la *syllepse de genre* : *Les* personnes *d'esprit ont en* eux *les semences de tous les sentiments*.)

— Par ext. Figure dans laquelle le même mot est pris à la fois au propre et au figuré : *Galatée est pour Corydon plus* douce *que le miel du mont Hybla*.

SYLLEPTIQUE (*lèp'-tik'*) adj. Qui a rapport, qui appartient à la syllepso : *Forme* SYLLEPTIQUE.

SYLLEXIE (*lèk'-si* — du gr. *sullêxis*, recueil) n. f. Gramm. Collection, famille de mots qui se rapportent à la même idée ou à la même racine.

SYLLIDÉS n. m. pl. Famille d'annélides néréides, renfermant les *syllis* et genres voisins. — *Un* SYLLIDÉ.

SYLLIS (*liss*) n. f. Genre d'annélides néréides, type de la tribu des *syllinés*, répandus dans les mers chaudes. (La *syllis amica* vit dans la Méditerranée.)



Syllis

SYLLOCHISME (*kissm'* — du gr. *sullokhismos*, réunion de compagnies ou *loches*) n. m. Antiq. milit. Manœuvre qui consistait à réunir en un seul corps deux ou plusieurs compagnies, appelées *loches*.

SYLLOGE (*loj'* — du gr. *sullégein*, rassembler) n. m. Antiq. gr. Membre d'une des commissions extraordinaires de finances, qui étaient chargées, à Athènes, de recouvrer les dettes arriérées.

SYLLOGISER (*ji* — rad. *syllogisme*) v. n. Argumenter ; compter, faire un calcul. ‖ Employer le syllogisme. (Rare.)

SYLLOGISME (*jissm'* — du lat. *syllogismus*, gr. *sullogismos*) n. m. Logiq. Argument composé de trois propositions dont la troisième est déduite de la première, par l'intermédiaire de la seconde : *La scolastique a abusé du* SYLLOGISME.

— ENCYCL. Le *syllogisme* est un raisonnement dans lequel certaines choses étant posées, une autre chose en résulte nécessairement. Tout syllogisme comprend deux prémisses et une conclusion. Ces prémisses sont composées de trois termes. Les deux termes qui se trouvent unis dans la conclusion se nomment *les extrêmes*. L'un se nomme *majeur* ou *grand extrême* ; l'autre *mineur* ou *petit extrême*. Les deux prémisses reçoivent respectivement le nom de *majeure* ou de *mineure*, suivant l'*extrême* qu'elles renferment. Le *mineur* est sujet de la conclusion, le *majeur* l'attribut. Les figures du syllogisme dépendent des rapports du moyen terme avec les deux extrêmes. Le principe du syllogisme, le syllogisme lui-même abstrait est le suivant : *Quidquid de omnibus valet, valet etiam de quibusdam et singulis* Ce qui vaut pour la totalité, vaut aussi pour la partie) ; *Quidquid de nullis valet, nec de quibusdam et singulis valet* (Ce qui ne vaut pas pour la totalité, ne vaut pas pour la partie. Chaque figure de syllogisme comprend plusieurs modes. Le mode est déterminé par la quantité universalité, particularité, individualité ou la qualité affirmation, négation des trois propositions. Il y a dix-neuf modes renfermés dans les vers nnémoniques suivants :

> *Barbara, Celarent, Darii, Ferio, Baralipton,*
> *Celantes, Dabitis, Fapesmo, Frisesomorum,*
> *Cesare, Camestres, Festino, Baroco, Darapti,*
> *Felapton, Disamis, Datisi, Bocardo, Ferison.*

Dans chacun de ces mots barbares, les voyelles représentent la quantité et la qualité de trois propositions formant un syllogisme, suivant la convention suivante : A = universelle affirmative, E = universelle négative, I = particulière affirmative, O = particulière négative ce que résument les deux vers suivants :

> *Asserit A, negat E, verum generaliter ambo,*
> *Asserit I, negat O, sed particulariter ambo.*

De plus, les consonnes initiales B, C, D, F, indiquent que le mode peut se réduire à l'un des quatre modes directs de la première figure. Le moyeo de cette réduction est donné par l'une des consonnes S, P, M, C. Voici les huit vers contenant les règles relatives au syllogisme :

> *Terminus esto triplex, medius, majorque, minorque.*
> *Latius hunc (terminum) quam præmissæ conclusio non vult.*
> *Nunquam contineat medium conclusio fas est*
> *Aut semel aut iterum medius generaliter esto;*
> *Utraque si præmissa neget, nihil inde sequetur.*
> *Ambæ affirmantes nequeunt generare negantem.*
> *Pejorem semper sequitur conclusio partem.*
> *Nil sequitur geminis ex partibus ulteribus unquam.*

Voici un exemple de syllogisme en *Darii* : Tous les hommes sont mortels ; — Or Pierre est un homme ; — Donc Pierre est mortel.

— *Syllogismes irréguliers*. Il existe des arguments à forme syllogistique irrégulière, mais tous réductibles au syllogisme proprement dit : l'enthymème, l'épichérème, le polysyllogisme, les syllogismes composés (hypothétique, disjonctif, copulatif), le dilemme. Quelle est la valeur de l'art syllogistique ? C'est tout au moins une escrime puissante, qui donne à l'esprit l'habitude de la précision.

SYLLOGISTIQUE (*jiss-tik'*) adj. Qui appartient au syllogisme : *Forme* SYLLOGISTIQUE. ‖ *Chaine syllogistique*, Nom donné quelquefois au sorite.

SYLLOGISTIQUER *jiss-ti-ké* — rad. *syllogistique*) v. n. Argumenter par syllogismes. (Vx.)

SYLPHE (*silf'* — du lat. *sylphus*, même sens) n. m. Être surnaturel mâle, qui, selon les croyances des races celtes et germaines, occupait, dans le monde invisible, un rang intermédiaire entre le lutin et la fée. (Dans la *Tempête*, de Shakespeare, le sylphe représente la pensée maîtrisée par la science et la volonté personnifiées en Prospero.)

SYLPHIDE n. f. Sylphe femelle.

— Fig. Femme gracieuse et légère.

SYLPHION n. m. Gomme résine tirée de la Libye, très estimée des anciens.

SYLPHIRIE (*ri*) n. f. Pays des sylphes.

— Fam. Logement placé sous les combles d'une maison très élevée. (Vx.)

SYLPHITRÉRON n. m. Genre d'oiseaux colombiformes, famille des tréronidés, propres à la région mélanésienne.

SYLT, île allemande de la mer du Nord, au large de la côte de la province prussienne de Slesvig-Holstein ; 94 kil. carr. : 3.000 hab. environ. Ville principale, *Keithum*.

SYLVA (Béatrix DE), fondatrice de l'ordre de la Conception, né à Coimbre en 1430, morto à Tolède en 1490. Demoiselle d'honneur de l'infante Elisabeth qui, en 1447, épousa Jean II, roi de Castille, sa beauté lui attira des adorateurs qu'elle repoussa toujours. Le roi n'en accueillit pas moins des accusations perfides portées contre ses mœurs, et la fit enfermer dans un cachot. Elle y resta trois mois. Dès que la liberté lui fut rendue, elle embrassa la vie religieuse au monastère des dominicaines de Tolède (1451). Elle fonda, en 1489, l'ordre de la Conception, voué au culte de la sainte Vierge.

SYLVAIN ou **SILVAIN, AINE** *sin, èn'* — du lat. *sylvanus* ; de *sylva* ou *silva*, forêt) adj. Qui croit dans les forêts.

— Substantiv. Habitant des bois : *Je ne quittais plus mes deux* SYLVAINES. (Chateaubr.) [Inus.]

— n. m. Zool. Nom vulgaire de divers papillons d'Europe, appartenant à la famille des nymphalidés. Le grand sylvain est le nymphale du peuplier [*limenitis populi*]. Le petit sylvain est le *limenitis sibilla*.)

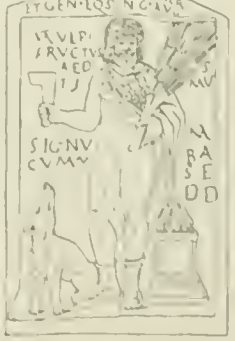

Sylvain, bas-relief antique. (Rome.)

SYLVAIN, dieu des forêts (*sylva*) et des champs, chez les Latins. Il est fils de Saturne ou de Faunus ; il répond à peu près à la conception du Pan des Grecs. C'est un dieu de la matière et de la fécondité de la nature. Cependant, s'il veillait à la fécondité des troupeaux, il était regardé comme un meube et épouvantait les femmes en couche et les enfants. Les hommes seuls pouvaient lui rendre un culte. On le représentait sous les traits d'un vieillard joyeux, souvent avec des cornes, des pieds, et des oreilles de bouc. Il ne faut pas confondre Sylvain avec les *sylvains*. V. l'art. suiv.

SYLVAINS (*vin*) n. m. pl. Démons et génies des bois chez les Latins. Ils sont fort voisins des satyres, des silènes, de la mythologie grecque, des faunes latins. Ils sont, le plus souvent, désignés par les poètes latins sous leur physionomie hellénique.) — *Un* SYLVAIN.

SYLVANE n. m. Chim. Liquide incolore homologue du furfurane, ayant pour formule $C^4H^3O.CH^3$. Contenu dans les produits de la distillation du bois de pin sylvestre, dont on l'isole par fractionnement.

— Minér. Tellurure naturel. Syn. de SYLVANITE.



Sylvane gr. 7 f.

SYLVANE ou **SILVANE** n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, type de la tribu des *sylvanidæ*, répandus sur tout le globe. Les sylvanes sont des petits insectes allongés et très plats, noirs, qui vivent en général sous les écorces d'arbres. Une espèce, *s. frumentaria*, est très commune en France. On l'appelle aussi SYLVAIN.

SYLVANÈS, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 28 kil. de Saint-Affrique ; 419 hab. Eglise romane de la fin du XIIe siècle, remaniée à la renaissance, fondée par le bienheureux Pierre de Lunel en 1146. Eaux minérales ferrugineuses bicarbonatées et arsenicales, employées contre l'anémie. Mine de cuivre.

SYLVANESQUE *nèsk'* adj. Qui a rapport au dieu Sylvain.

SYLVANITE n. f. Tellurure naturel d'or et d'argent, dont la formule est $Au,Ag\ Te^2$, le poids spécifique 7,99 à 8,33 et la dureté 1,5 à 2. Cette substance contient de 24 à 30 p. 100 d'or et de 3 à 11 p. 100 d'argent.

SYLVATE n. m. Sel dérivant de l'acide sylvique.

SYLVATIQUE (*tik'* — lat. *sylvaticus*, de *sylva*, forêt) adj. Se dit des végétaux qui croissent sous les arbres, dans les forêts.

SYLVE du lat. *sylva*, forêt) n. f. Sorte de chasse qui figura dans les divertissements publics des Romains.

SYLVES n. f. pl. Littér. V. SILVES.

SYLVES ou **SILVES**, ville du Portugal méridional (Algarve), près de l'Océan, au versant sud de la serra de Monchique (902 m. ; 8.100 hab. Eglise du XIIe siècle, débris mauresques. Capitale, au temps des Maures, de la province d'Algarve, sous le nom de *Chilb* d'où *Sylves*.

SYLVESTER (PROCÉDÉ), méthode de respiration artificielle, qui consiste à faire exécuter aux bras des mouvements d'abduction et d'adduction, lesquels produisent l'aspiration aérienne, en même temps que l'on procède à l'insufflation des poumons.

SYLVESTER James-Joseph, mathématicien anglais, né à Londres en 1814, mort à Mayfair en 1897. Il enseigna la musique au collège de l'université, à Londres, de 1837 à 1840, les mathématiques à l'université de Virginie, puis à l'académie militaire de Woolwich (1875-1877), à l'université John Hopkin, à Baltimore ; enfin, depuis 1883, à Oxford. On lui doit de nombreux mémoires insérés dans les principales revues scientifiques. Citons ses importants travaux sur les invariants et sa théorie des reciproques qu'il exposa en 1885 dans son cours de l'université d'Oxford.

SYLVESTRE (*sèsstr'* — du lat. *sylvester* ou *silvester*) adj. Qui appartient aux bois : *Pin* SYLVESTRE.

SYLVESTRE ou **SILVESTRE Ier**, saint, pape, né et mort à Rome (270-335), élu et couronné en 314. Quand le premier concile œcuménique se réunit à Nicée en 325, pour combattre et condamner l'hérésie d'Arius, le pape envoya Hosius, évêque de Cordoue, qui présida l'assemblée. Il est le premier pape que les monuments représentent avec la tiare. — Fête le 31 décembre.

Sylvestre (ORDRE DE Saint-), institué en 1841 par le pape Grégoire XVI pour récompenser les vertus et le mérite civil. Les insignes consistent en une croix d'or à quatre branches formant huit pointes, les côtés supérieurs faisant un angle rentrant ; la branche inférieure est ornée d'un petit éperon d'or avec molette tournante. Le ruban est rouge, avec deux raies noires.



Ordre de Saint-Sylvestre.

SYLVESTRE II (Gerbert), pape, né vers 935 ou 940, en Aquitaine, élu et couronné en 999, mort à Rome en 1003. Élevé à Aurillac, dans le monastère bénédictin de Saint-Géraud, il y fut distingué par Borel, comte de Barcelone, qui l'emmena avec lui en Espagne. Gerbert séjourna à Séville, puis à Cordoue, et s'initia à la connaissance de l'arithmétique et de la cosmographie auprès de divers mathématiciens arabes. Il quitta bientôt l'Espagne pour l'Italie, où le pape Jean XIII lui donna l'abbaye de Gubbio. Il passait déjà pour l'homme le plus savant de son siècle. Les envieux, désespérés de sa renommée, imaginèrent de l'accuser de sorcellerie. Gerbert fut obligé de s'enfuir en Allemagne. Bien accueilli par Othon II, il ne tarda pas à se rendre à Reims, où l'archevêque Adalbéron le nomma écolâtre, et où il eut, parmi ses disciples, Robert, fils de Hugues Capet, Arnould, successeur de l'archevêque Adalséron, ayant été déposé par le concile de Saint-Basle en 990, Gerbert fut élu à sa place. Mais il se démit de ses fonctions archiepiscopales en 996 et, après un court séjour auprès de l'empereur Othon III, alla trouver le pape Grégoire V, qui lui donna l'archevêché de Ravenne 997. Monté lui-même sur la chaire de saint Pierre, il prit le nom de Sylvestre II 999. Son pontificat ne dura que trois ans, mais il sut l'illustrer par l'énergie avec laquelle il imposa son autorité aux princes chrétiens et les obligea à respecter les institutions connues sous le nom de *paix et de trêve de Dieu*. Le premier, il conçut le projet de réunir toutes les forces de l'Occident contre les progrès de la domination musulmane en Orient. Il a laissé un grand nombre d'écrits. Les principaux sont



Statue de Sylvestre II, à Aurillac

SYLVESTRELLE [illegible] n. f. [illegible]

SYLVESTRE [illegible] **SILVESTRE GOZZOLINI** [illegible] né à Orvieto [illegible] à Paris en 1177. Fils [illegible] les plus [illegible] à la cour de Henri [illegible] la faveur [illegible] [illegible] [illegible]

arrêtèrent ce mouvement, qui ne fut guère repris au XVIIe et au XVIIIe siècle. Le romantisme, en retournant vers l'art du moyen âge, devait ramener au symbolisme, mais les tentatives ont été peu heureuses.

— Littér. *Le symbolisme* fut une réaction contre l'art des Parnassiens, art tout représentatif, qui consiste soit dans la reproduction des formes et des couleurs, soit dans la transcription logique des idées. Telle que la conçurent les nouveaux poètes, la poésie devait traduire ce que l'âme recèle de plus profond et presque d'inconscient. Le symbole est fondé sur une correspondance entre deux objets dont l'un, généralement, appartient au monde physique, et l'autre au monde moral. D'ailleurs, le symbolisme ne consiste pas à faire des symboles en forme, suivis et longuement développés. Pour être symboliste, il suffit d'exprimer les secrètes affinités des choses avec notre âme. Si l'école parnassienne se rattachait au réalisme, si son art était une représentation directe, le symbolisme s'y oppose comme étant une sorte d'évocation. La poésie des symbolistes ressemble à la musique par son objet, cet objet étant de rendre les sentiments et les émotions qui échappent à l'analyse, par ses moyens, les rythmes et les sons. Parallèlement, les symbolistes revendiquèrent de grandes libertés dans la forme : libertés avec la syntaxe, avec le vocabulaire, avec la rime, qu'ils s'attachèrent à atténuer, et surtout avec la métrique : leur vers libre, dont la longueur dépasse parfois celle de l'alexandrin, se distingue souvent à peine de la prose.

Si l'on considère l'histoire du mouvement symboliste, on peut constater que les littératures allemande et anglaise, la musique wagnérienne, le préraphaélitisme ne furent pas sans influence sur son développement. Mais il eut en France des précurseurs dans A. de Vigny et surtout dans Charles Baudelaire. L'initiateur et le législateur de l'école fut Stéphane Mallarmé. Le maître dont elle se réclame est Paul Verlaine, dont l'inspiration originale et sincère dépasse, à vrai dire, l'esthétique du groupe. H. de Régnier ne fit qu'y passer. Sorti de l'école symboliste, Jean Moréas l'abandonna pour fonder l'école romane. Parmi les poètes symbolistes, citons encore Gustave Kahn, Jules Laforgue, et un certain nombre de poètes d'origine étrangère, tels que Viélé-Griffin, Rodenbach, Verhæren.

SYMBOLOGIE n. f. Syn. de SÉMÉIOLOGIE.

SYMBOLOGIQUE (*sin, jik'*) adj. Qui a rapport à la symbologie.

SYME (Jacques), chirurgien écossais, né dans le Fifeshire en 1799, mort à Edimbourg en 1870. Il professa avec éclat à l'université d'Edimbourg, et fut considéré en son temps comme l'un des opérateurs les plus habiles de l'Europe. Il a publié : *Traité de l'excision des articulations malades* (1831); *Principes de chirurgie* (1832); un *Traité sur les maladies du rectum* (1838-1846); *Études de pathologie et de pratique chirurgicale* (1847); *Traité sur le rétrécissement de l'urètre et sur la fistule au périnée* (1849); etc.

SYMÈLE du gr. *sun*, avec, et *mélos*, membre) adj. et n. m. Térat. Se dit d'un monstre chez lequel les deux membres postérieurs, à peu près complets, sont soudés ensemble.

SYMÉLIE (*li*) n. f. Térat. Conformation des symèles.

SYMÉLIENS (*li-in* — rad. *symèle*) n. m. pl. Térat. Famille de monstres chez lesquels les deux membres d'une même paire sont soudés entre eux. — *Un* SYMÉLIEN.

SYMÉLIQUE (*lik'*) adj. Térat. Qui a les caractères de la symélie : *Monstre* SYMÉLIQUE.

SYMÉON, tsar de Bulgarie (893-927). Fils de Boris, Syméon, premier roi chrétien de Bulgarie, fut le fondateur d'un grand empire bulgare, qu'il étendit sur presque toute la péninsule des Balkans et jusque sur la Valachie et une partie de la Transylvanie, et il eut l'ambition de remplacer l'empire byzantin. Des difficultés commerciales l'ayant mis aux prises avec Léon VI, il se jeta sur la Thrace; mais, battu par les Hongrois, que le basileus appela à son aide, il dut se retirer et, malgré sa victoire à Bulgarophygos, consentir à la paix (893). Occupé ensuite à se venger des Magyars et à étendre son autorité sur les Slaves du Sud, Syméon ne se retourna qu'en 912 sur Byzance. Vainqueur à Anchialos en 917, maître de la Thrace et de la Macédoine, il se proclama empereur des Romains et parut en 924 devant Constantinople; mais il recula devant Romain Lécapène. Il employa la fin de sa vie à soumettre les Serbes, fut battu par les Croates et mourut peu après.

Syméon Magister ou le Métaphraste, Siméon Stylite. V. SIMÉON.

SYMÈTHE (anc. *Symæthus*; anj. *Giarretta*), fleuve de Sicile, qui naît au flanc nord de l'Etna, dans le val de Demona, non loin d'Hybla. La légende conte que la nymphe Thalie, après ses amours, fut changée en cette rivière et, pour échapper à la colère de Junon, s'enfonça dans le sol.

SYMÉTRIE (*trî* — du lat. *symmetria*, gr. *summétria*; de *sun*, avec, et *métron*, mesure) n. f. Disposition de parties semblables, semblablement disposées dans un ensemble : *Les ailes des papillons sont décorées avec* SYMÉTRIE.

— Harmonie résultant de certaines combinaisons régulières, de l'observation de certaines proportions.

— Biol. Répétition des organes ou des segments ou articles du corps par rapport à une ligne ou à un plan.

— Géom. Disposition de deux figures dont tous les points sont deux à deux, à égale distance d'un point, d'une ligne droite ou d'un plan.

— ENCYCL. Géom. On considère, en géométrie, la *symétrie* relativement à un point, à une droite ou à un plan.

Deux points A et A' fig. 1) sont *symétriques par rapport à un point* O lorsque celui-ci se trouve au milieu de la ligne AA' qui unit les deux premiers. Le point O se nomme *centre de symétrie*. Deux figures quelconques sont symétriques par rapport à un centre quand tous les points correspondants (*homologues*) de chacune d'elles sont deux à deux symétriques par rapport à ce centre. Deux figures planes et symétriques relativement à un point de leur plan sont directement égales, car on démontre aisément qu'on peut les superposer par glissement. En particulier : la symétrique d'une droite est une droite; la symétrique d'un angle est un angle égal.

Deux points A, A' sont *symétriques par rapport à une droite* XY (fig. 2) quand celle-ci est perpendiculaire au milieu de la ligne AA' qui joint ces deux points. La droite XY s'appelle l'*axe de symétrie*. Deux figures sont symétriques par rapport à un axe lorsque tous les points homologues de chacune d'elles sont deux à deux symétriques relativement à cet axe. Donc, pour obtenir la symétrique d'une figure par rapport à un axe, il suffit de construire les symétriques de ses différents points. Deux figures planes et symétriques par rapport à une droite de leur plan sont inversement égales puisqu'un raisonnement simple prouve qu'elles se superposent par retournement.

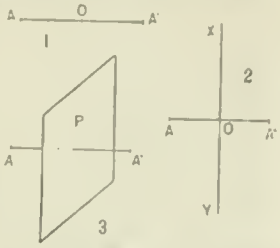

Deux points A, A' *sont symétriques par rapport à un point* P (fig. 3) quand ce plan est perpendiculaire au milieu de la droite AA' qui relie ces deux points. On nomme le plan P *plan de symétrie*. Bravais découvrit les trois théorèmes suivants relatifs à la symétrie dans l'espace : 1° les symétriques d'une même figure par rapport à deux points sont superposables; 2° les symétriques d'une même figure par rapport à deux plans quelconques sont superposables; 3° les symétriques d'une même figure par rapport à un point et à un plan sont superposables. D'après cela, si l'on envisage uniquement la grandeur et la forme des figures, faisant abstraction de leur position et de leur orientation, une figure donnée n'a qu'une seule symétrique. Somme toute, la symétrie constitue un mode de transformation des figures, une figure pouvant se transformer pour ainsi dire en sa symétrie. Aussi, quand il s'agit d'étudier les propriétés métriques de cette transformée, le choix du centre ou du plan de symétrie étant indifférent en vertu des considérations précédentes, on prend le genre de symétrie qui facilite le mieux la démonstration et la conclusion déduite vaut pour tout autre centre ou plan de symétrie.

En géométrie plane, on nomme *symétrie oblique*, par rapport à une droite ou à un plan, une disposition de deux figures telle que les lignes qui unissent les points homologues soient parallèles entre elles et aient leur milieu sur cet axe ou ce plan de symétrie.

SYMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a de la symétrie : *Arrangement* SYMÉTRIQUE.

— Algèbr. *Fonction symétrique*, Fonction de plusieurs lettres telles qu'on peut permuter deux quelconques d'entre elles sans que la fonction change.

— Bot. Se dit d'une fleur susceptible d'être divisée par un plan en deux parties symétriques.

— Géom. Se dit de deux figures dont tous les points sont, deux à deux, à égale distance d'un point, d'une ligne ou d'un plan. V. SYMÉTRIE.

— Zool. Se dit des animaux dont les parties du corps se répètent symétriquement suivant l'axe de longueur.

— Substantiv. Géom. Point, ligne, surface ou solide symétrique à un autre : *Le* SYMÉTRIQUE *d'un point*.

— ENCYCL. Algèbr. On nomme *fonction symétrique* de plusieurs quantités *a*, *b*, *c*,... une fonction algébrique dont la valeur ne change pas lorsqu'on permute ces lettres. Les plus simples des fonctions symétriques sont les sommes des puissances semblables; on les symbolise par la notation :

$$\Sigma a^p,$$

qui s'énonce « somme de *a*, puissance *p* » et représente par abréviation la somme de p^{mes} puissances des lettres telles que *a*. Les sommes des produits de deux, trois, etc., puissances différentes de diverses lettres se notent de façon analogue :

$$\Sigma a^m b^p;\ \Sigma a^m b^p c^q,\ \ldots\ldots$$

Naturellement, les sommes, différences, produits, quotients, puissances et racines de fonctions symétriques des mêmes lettres donnent d'autres fonctions symétriques de ces lettres. D'une manière générale, lorsque l'on connaît les valeurs de *p* fonctions symétriques de *p* lettres, les valeurs des autres fonctions symétriques de ces *p* quantités se trouvent entièrement déterminées, car on a alors, entre ces *p* lettres, *p* équations distinctes et si, entre ces dernières, on élimine *p*−1 quantités on tombera sur l'équation ayant pour racines les valeurs des *p* lettres.

On démontre le théorème suivant : toute fonction symétrique rationnelle des racines d'une équation algébrique s'exprime rationnellement à l'aide des coefficients de cette équation. Enfin, une méthode d'élimination, dont voici le principe, repose sur les fonctions symétriques. Proposons-nous, par exemple, d'éliminer *x* entre les deux équations :

$$F(x, y) = 0 \text{ et } f(x, y) = 0$$

et supposons que *a*, *b*, *c*,... *l* soient les fonctions de *y* formant les valeurs de *x* tirées de $F(x, y) = 0$, l'équation cherchée s'écrirait alors :

$$f(a, y)\, f(b, y)\, f(c, y) \ldots f(l, y) = 0.$$

Mais les coefficients de ce produit, développé et ordonné, par rapport à *y* constituent des fonctions symétriques de *a*, *b*, *c*,... *l*, dont on peut prévoir la composition sans même effectuer la multiplication indiquée; ces fonctions se calculent d'après une méthode générale due à Cauchy. On formera donc par substitution l'équation finale en *y*.

Malheureusement, si ce procédé d'élimination offre entre autres avantages celui de ne pas introduire de facteurs étrangers, il conduit à des calculs souvent pénibles et parfois inextricables. Aussi lui préfère-t-on, la plupart du temps, la méthode des polynomes multiplicateurs. V. ÉLIMINATION, ÉQUATION, FONCTION, RACINE.

SYMÉTRIQUEMENT (*tri-ke*) adv. D'une manière symétrique, avec symétrie.

SYMÉTRISER (rad. *symétrie*) v. n. Être disposé symétriquement : *Les deux pavillons de ce château* SYMÉTRISENT.

— v. a. Rendre symétrique. Rare.

SYMI ou **SIMI** (en turc *Sümbeghi*), île de la Turquie d'Asie, côte occidentale de l'Anatolie, en face de l'entrée ouest du *golfe de Syme* : 9 000 hab. (*Symiotes*), groupés principalement dans la ville de Symi, à l'extrémité nord de l'île; pêcheries d'éponges. Tous les habitants sont habiles plongeurs. Sol aride, mais les habitants en ont tiré un excellent parti en édifiant des terrasses sur les pentes. Ruines de monuments antiques.

SYMMACHIE *sim', ki* — gr. *symmachia*; de *sun*, avec, et *makhê*, combat) n. f. Antiq. gr. Alliance offensive et défensive entre deux Etats. Traité d'alliance. Territoire de peuples alliés.

SYMMAQUE [illegible] né à Sardaigne, à Sassari, [illegible] en 498, mort à Rome en 514. Il eut à lutter contre [illegible] et contre l'empereur Anastase, qui avait exigé [illegible] attachement à l'hérésie [illegible]. On a [illegible] sous le nom de *Lettres* [illegible] aux évêques d'Arles aux Orientaux, aux prélats des Gaules et à divers prêtres. — Fête le 19 juillet.

SYMMAQUE, le quatrième [illegible] et le [illegible] Il était [illegible] et avait [illegible] Il appartenait à [illegible] et [illegible] Sénat. [illegible] en l'an 485 sa carrière [illegible] vers 416. [illegible] et fut successivement [illegible] la Lucanie et la Bruttium. [illegible] en l'an 485 sa carrière [illegible] panégyrique de l'empereur [illegible] vit enfin proconsul d'Afrique. [illegible] il se mit à la tête du parti [illegible] conserver le paganisme. [illegible] lutte est l'affaire de la [illegible] conséquence de Symmaque, [illegible] avec celle de l'évêque de Milan [illegible] l'emporta, et la statue de la Victoire [illegible] Sénat. En 387, Symmaque [illegible] de Maxime, [illegible] Théodose vainqueur. Une [illegible] faveur de l'autel de la Victoire lui valut [illegible] fut d'ailleurs [illegible] pas Symmaque d'obtenir le [illegible] Depuis, Symmaque ne reparut plus qu'une fois [illegible].

Les écrits de Symmaque, d'une [illegible] recherché et d'une [illegible] souvent [illegible], sont cependant des mines précieuses pour l'histoire. Ce sont les *Rapports* concernant son administration de Rome et [illegible] lettres à différents personnages. Des fragments de ses discours, découverts en 1815 dans la bibliothèque Ambrosienne par le cardinal Ang. Mai, ont été publiés sous le titre de : *Orationum meditarum partes*.

SYMMAQUE Quintus Aurelius Memmius Symmachus, consul romain en 485, mort en 525. Beau-père de Boèce, il fut mis à mort par Théodoric pour s'être indigné de la condamnation à mort de son illustre gendre.

SYMMÈLE n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des longicornes, de la tribu des rhizotrogines, répandus dans l'Amérique du Sud.

SYMMÉTRANTHE du gr. *summétria*, symétrie, et *anthos*, fleur) adj. Bot. Se dit des fleurs dont les parties sont partageables en deux moitiés symétriques.

SYMMÉTROCARPE (du gr. *summetria*, symétrie, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Se dit des fruits qui se laisse partager en deux moitiés latérales symétriques.

SYMMOQUE (*mok*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des gélechides, comprenant trente espèces répandues en Europe. La *symmoca signatella* se trouve en France.

SYMMORIE (*ri* — gr. *summoria*; de *sun*, avec, et *meiresthai*, partager) n. f. Antiq. gr. A Athènes, Collège de soixante citoyens riches, qui, avec d'autres collèges analogues, devait avancer au trésor le montant des contributions extraordinaires.

— ENCYCL. Le mot *συμμορία* paraît avoir été d'abord synonyme de *σπεῖρα*, famille. Au IVe siècle avant notre ère, il désignait à Athènes des collèges financiers, institués pour faciliter à l'Etat la rentrée des contributions extraordinaires. Dans chacune des dix tribus, on choisit 120 citoyens, choisis parmi les plus riches, qui formaient deux symmories. Il y avait donc vingt symmories, comprenant ensemble 1 200 citoyens. Les deux symmories les plus riches 15 par tribu devaient avancer au trésor le montant des impôts extraordinaires, sauf à se faire rembourser par les autres membres les symmories, par les autres citoyens soumis à l'impôt et par les étrangers domiciliés. Chaque symmorie avait ses archontes, ses curateurs, ses répartiteurs. Tous les collèges étaient placés sous la surveillance des stratèges, qui, de plus, présidaient un tribunal d'appel, chargé de juger les réclamations des contribuables. Le système des symmories ne fut appliqué d'abord qu'au recouvrement de l'eisphora ou impôt extraordinaire sur le revenu. Vers l'an 358, on l'appliqua également à la trière. Démosthène, en 340, proposa une réforme de cette organisation. Il semble que, dans les années suivantes, les symmories aient été en effet supprimées pour la trière et rétablies pour l'eisphora, d'après les propositions de Démosthène.

SYMMORITE n. m. Membre d'une symmorie.

SYMONDS (John Addington), poète et historien anglais, né à Bristol en 1840. Il a vécu longtemps en Italie, où il a réuni les matériaux de son grand et bel ouvrage sur la *Renaissance en Italie* (5 vol. publiés de 1875 à 1881); les trois premiers volumes traitent des beaux-arts, les deux autres de la littérature. On lui doit encore : *Études sur les poètes grecs*; *Introduction à l'étude de Dante*, trad. en franç. par Mme Angiolini, des volumes de vers; etc.

SYMONS (Arthur), littérateur anglais, né dans le pays de Galles en 1865. Il débuta dans la littérature par l'érudition en étudiant Shakespeare, bientôt il donna des vers et des études critiques à l'*Athenæum* et à la *Saturday Review*, et fut le rédacteur en chef de la *Savoy* (1896). On a de lui : *la Tentation du poète*, poème en un acte; des vers : *Jours et nuits*, *Silhouettes*, *Nuits de Londres*, *Amoris victima*, et, en prose : *Introduction à la littérature Browning*, *Études en deux littératures*, le *Mouvement symboliste en littérature*, dont il est un des chefs les plus remarquables, *Images du bien et du mal*, et une traduction de la *Cité morte*, de Gabriel d'Annunzio.

SYMPATHIE (*sin, ti* — du lat. *sympathia*, gr. *sumpatheia*) n. f. Correspondance imaginée entre les qualités de certains corps, aptitude de certains corps à s'unir, à se pénétrer : *C'est par* SYMPATHIE *que le mercure s'unit à l'or*. Va.

— *Poudre de sympathie*. Remède empirique composé de couperose verte calcinée au soleil, pulvérisée et mêlée

SYMPHILIE (*...l...* gr. *s...n*, avec, et *philos*, ami ...ce ... chez les fourmis et les ... la ... animal héberge est l'objet de ... fourmi ou termite de véritables soins.

SYMPHONIA (*...* mot lat., venu du gr. et signif. ... Mus. ... Sorte de double tambour ... comme un crible, et qu'on frappait ... simultanément ou alternativement, de ... par le mélange des sons graves et ... un ... très agréable. Les Français appelaient ... tambour *cliphonie* ou *chifonie*, *cyfonie* ou ...

SYMPHONIASTE (*...n, niasst'* — rad. *symphonie*) n. m. Mus. Compositeur de plain chant.

SYMPHONIE (*...n, ni* — du lat. *symphonia*, gr. *symphôn...*) ... Mus. Accord consonant (Vx). Ouverture (opéra) (Vx). Morceau de musique, composé pour être exécuté par les instruments concertants. Partie exécutée par des instruments de musique accompagnant des voix. *Messe en musique avec* SYMPHONIE. Musiciens qui exécutent cette partie : *Les voix sont prêtes : faites venir la* SYMPHONIE. Composition musicale pour orchestre, dans la forme de la sonate.

— Ancien instrument de la famille des harpes, mais à jeu de cordes.

— Archéol. Fourchette du pied de chèvre, qui servait à tenir l'arbalète.

— Bot. Genre de clusiacées, comprenant des arbres de l'Asie et de l'Afrique tropicales.

— ANTHROP. Diaphonie.

ENCYCL. Mus. La *symphonie* n'est autre chose qu'une sonate d'orchestre avec certaines modifications de détail. Telle qu'on la pratique aujourd'hui, la symphonie régulière comprend quatre morceaux : un premier allegro, divisé en deux reprises, qui détermine le ton de l'œuvre ; un *adagio*, ou *largo*, ou *andante*, écrit dans un ton voisin du précédent, quelquefois avec variations (comme chez Haydn) ; un menuet avec trio, ou un *scherzo* (comme chez Beethoven) ; enfin, un finale, qui prend tantôt la forme du rondo (Haydn, Mozart), tantôt celle d'un allegro vif, brillant et impétueux (Beethoven). Ce finale est toujours dans le ton du premier morceau, avec cette remarque que, si le premier morceau est en mineur, le dernier peut être dans le même ton majeur ; mais l'inverse n'est pas admis.

Haydn est considéré comme le père de la symphonie, bien que les premières symphonies de Gossec soient contemporaines des siennes. Il est prouvé aujourd'hui que l'un et l'autre ont été précédés par Sammartini, qui produisait à Milan, en 1731, sa première symphonie. De fait, il n'y a pas d'inventeur de la symphonie. Si Haydn l'a fixée d'une façon formelle, cela ne rend nullement méprisables les efforts faits, concurremment avec lui, par Gossec, Stamitz, Cannabich et quelques autres. Après Haydn, sortout gracieux et tendre, vient Mozart, émouvant et passionné, puis Beethoven, pathétique, grandiose, parfois déchirant et toujours sublime.

Après Beethoven, pour l'Allemagne, il faut citer surtout Mendelssohn, Schumann, Raff, Johannes Brahms ; en France, on sait les noms de Gounod, Henri Reber, Théodore Gouvy, Saint-Saëns, César Franck ; la jeune école russe peut mettre en avant ceux d'Antoine Rubinstein, de Tschaikowsky, d'Alexandre Glazounow. Quant à l'Italie, l'on ne voit guère, parmi les contemporains, que Sgambati qui s'y soit essayé.

SYMPHONISTE (*sin, nisst'*) n. m. Celui qui compose des symphonies. Musicien exécutant qui fait sa partie dans une symphonie.

SYMPHORÈSE (*sin* — du gr. *symphorêsis*, action de rassembler) n. f. Pathol. Congestion sanguine. Peu us.

SYMPHORIEN (saint), martyr, né et mort à Autun vers 160-179. D'après les *Actes* de son martyre, Symphorien fut baptisé par saint Bénigne. Pendant une fête de Cybèle, il refusa de se prosterner devant la statue de

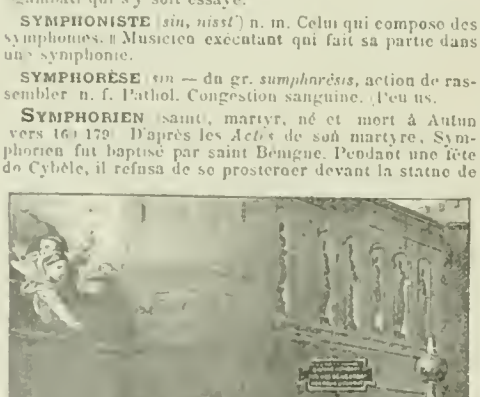

Martyre de saint Symphorien, d'après Ingres.

Vésone. Arrêté, il confessa sa foi devant le gouverneur ..., qui le fit d'abord battre de verges et, après ... jours en prison, le condamna à avoir ... tranchée. Sa mère, qui assistait à son supplice du ..., ne cessa de l'exhorter jusqu'à ce qu'il ... dernier soupir. Saint Symphorien fut long... des saints les plus populaires de la Gaule. Fête le 22 août. Les grands tableaux de l'école classique ont souvent pour sujet le martyre de saint Symphorien.

SYMPHORINE (*sin*) n. f. Genre de caprifoliacées, comprenant de petits arbustes rameux, à feuilles opposées, entières, ovoïdes et sans stipules, à fleurs groupées en petits épis. (La *symphorine à grappes* (symphoricarpe ou symphorie) est extrêmement commune dans les jardins. La *symphorine vulgaire* a des petites baies rouges.)

SYMPHOROSE (sainte), martyre, morte à Tivoli vers 125. Veuve du tribun militaire Gétulius, qui avait souffert le martyre, Symphorose, par ordre de l'empereur Adrien, fut arrêtée comme suspecte de christianisme, avec ses sept fils : Crescens, Julianus, Nemesius, Primitivus, Justus, Stacteus et Eugenius. On la précipita dans la rivière du Téveron. Ses sept enfants furent écartelés le lendemain de sa mort. Une église fut élevée, dès le IVe siècle, sur le lieu de son supplice ; quelques ruines en subsistent encore. Ses reliques sont vénérées à Rome, dans l'église qui porte son nom. — Fête le 18 juillet.

SYMPHYANDRE n. m. Genre de plantes de la famille des campanulacées, comprenant plusieurs espèces, à grandes fleurs blanches ou d'un blanc jaunâtre, qui croissent en Crète ou sur le Caucase : *Le* SYMPHYANDRE *à fleurs pendantes couvrit à l'ornementation des plates-bandes.*

SYMPHYNOTE (*sin* — du gr. *sumphuês*, soudé, et *nôtos* dos adj. Zool. Qui a les bords dorsaux aliformes, des valves soudées entre elles, en parlant des coquilles bivalves.

SYMPHYOSTÉMONE (*sin, sté* — du gr. *sumphuês*, soudé, et *stêmôn*, étamine) adj. Bot. Dont les étamines sont soudées ensemble par les filets.

SYMPHYOTRIX (*sin, trikss*) n. m. Bot. Algue filamenteuse de la famille des oscillaires. Syn. de SYMPLOQUE.

SYMPHYSANDRE (du gr. *sumphuês*, soudé, et *anêr, andros*, mâle) adj. Bot. Se dit des étamines soudées ensemble par les filets et les anthères.

SYMPHYSANDRIE (*sin, dri* — rad. *symphysandre*) n. f. Classe du système de Linné, comprenant les plantes dont les étamines sont soudées par les anthères et par les filets.

SYMPHYSANDRIQUE (*sin, drik'*) adj. Qui appartient ou qui a rapport à la symphysandrie : *Fleurs* SYMPHYSANDRIQUES. *Étamines* SYMPHYSANDRIQUES.

SYMPHYSE (*sin* — du gr. *sun*, avec, et *phusis*, structure) n. f. Anat. Articulation de deux os, fixe ou peu mobile, par l'intermédiaire de fibro-cartilage : SYMPHYSE *du pubis*.

— Pathol. *Symphyse cardiaque*, Soudure anormale de deux feuillets du péricarde par suite d'inflammation.

SYMPHYSÉOTOMIE (*sin, mi* — de *symphyse*, et du gr. *tomê*, section) n. f. Chir. Section de la symphyse du pubis.

— ENCYCL. Proposée en 1766 et exécutée en 1777 par Sigault, la *symphyséotomie* a pour objet d'agrandir momentanément les diamètres du bassin d'une femme enceinte lorsqu'il est trop étroit pour livrer passage au fœtus. Elle peut être substituée à l'opération césarienne quand le rétrécissement n'est pas trop considérable.

SYMPHYSÉOTOMIQUE (*sin, mik'*) adj. Qui a rapport à la symphyséotomie : *Méthode* SYMPHYSÉOTOMIQUE.

SYMPHYSIE (*sin, zi* — rad. *symphyse*) n. f. Térat. Soudure de parties normalement distinctes.

SYMPHYSIOGYNE (*sin, jin'* — de *symphyse*, et du gr. *guné*, femelle) adj. Bot. Se dit des plantes dans lesquelles les organes femelles sont soudés ensemble.

SYMPHYSISTÉES (*sin, ziss* — rad. *symphyse*) n. f. pl. Bot. Classe d'algues, comprenant toutes les espèces non cloisonnées. — *Une* SYMPHYSISTÉE.

SYMPHYSODACTYLE (*sin* — de *symphyse*, et du gr. *daktulos*, doigt) adj. Térat. Qui a tous les doigts de chaque membre réunis en un seul.

— n. m. Monstre ayant ces caractères.

SYMPHYSODACTYLIE (*sin, li*) n. f. Térat. Conformation des symphysodactyles.

SYMPHYSODACTYLIQUE (*sin, lik'*) adj. Qui appartient à la symphysodactylie.

SYMPHYSOPSIE (*sin, psi* — de *symphyse*, et du gr. *ôps*, œil) n. f. Térat. Monstruosité qui consiste dans la réunion des deux yeux en un seul.

SYMPHYSOPTIQUE (*tik'*) adj. Térat. Qui appartient à la symphysopsie.

SYMPHYTOGYNE (*sin, jin* — du gr. *sumphutos*, soudé, et *guné*, femelle) adj. Bot. Dont l'ovaire est adhérent au calice.

SYMPIÉZOMÈTRE (*sin* — du gr. *sumpiézein*, comprimer, et *metron*, mesure) n. m. Physiq. Baromètre à réservoir d'air.

SYMPLECTIQUE (*sin-plèk'-tik* — du gr. *sun*, avec, et *plektos*, noué) adj. Hist. nat. Qui est entrelacé ; qui est enlacé avec un autre corps.

— n. m. Anat. Nom de l'un des os de la tête du poisson.

SYMPLÉGADES ou CYANÉES, îlots rocheux du Pont-Euxin, à l'entrée du Bosphore de Thrace. Suivant la tradition mythologique, ces deux îlots, autrefois mobiles, s'entre-choquaient au passage des navires ; ils furent fixés par les dieux quand le navire *Argo* passa entre eux. — *Une* SYMPLÉGADE ou CYANÉE.

SYMPLÉSITE (*sin*) n. f. Minér. Variété d'arséniosidérite.

SYMPLOCARPE (*sin*) n. m. Genre d'aracées, comprenant des plantes herbacées sans tige, à feuilles radicales entières, à fleurs hermaphrodites, réunies en un spadice presque globuleux. Les fruits sont des baies. Les espèces peu nombreuses, de ce genre croissent dans le nord de l'Asie et de l'Amérique. Le *symplocarpe fétide* doit son nom à son odeur caractéristique.)

SYMPLOCÉ, ÉE (*sin*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au symploque.

— n. f. pl. Tribu de la famille des styracées, ayant pour type le genre *symploque*. — *Une* SYMPLOCÉE.

SYMPLOCINÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de SYMPLOCÉ, ÉE.

SYMPLOCION (*sin* — du gr. *sumplokos*, associé) n. m. Bot. Anneau élastique qui, le plus souvent, unit les deux valves par lesquelles s'ouvrent en travers les capsules des fougères.

SYMPLOCOS n. m. Bot. V. SYMPLOQUE.

SYMPATHIQUE ... A l'pathie

SYMPATHIQUEMENT (*ke, adv.* D'une manière sympathique

SYMPATHISANT, ANTE adj. Qui sympathise, ... une *Des cœurs* SYMPATHISANTS

SYMPATHISER (*...v.n.*) Avoir de la sympathie : *Il est ... fait* (Aubert).

— Fig. Se rapprocher par ... : *L'esprit ... extrêmement* (Rigault).

SYMPATHISTE (*...t, tist* — rad. *sympathie*) n. m. Celui ... sur ... des sentiments que l'on ... ne sont dans l'effet produit par ...

SYMPÉRASME (*...* — gr. *s...n*, avec, et *pérasma*, ... P. poco de syllogisme ...

SYMPÉRIANTHÉE (*...* gr. *s...n*, avec, et le *péri...* et la ... se réunissent ...

SYMPÉTALIQUE (*...* — du gr. *s...n*, avec, et de ... ensemble ... l'appareil ...

SYMPEXION (*...* gr. *s...n*, avec, et *pexis*, ...



Symphasie.

SYMPHASE (*...* — ... appartenant ... ... entre ... parties ...

SYMPHÉMIE (*...* ... de ... des totaninés, répandus dans l'Amérique tempérée et tropicale.

SYMPLOQUE (*sin-plok'* — du gr. *sumploké*, entrelacement, formé de *sun*, avec, et *plékein*, nouer) n. f. Litter. Figure de rhétorique.

— Encycl. Dans la *symploque*, le même mot ou le même groupe de mots est répété au commencement et à la fin de phrases ou de membres qui se suivent, de manière qu'il y ait comme un entrelacement de répétitions : c'est donc une combinaison de l'anaphore et de l'antistrophe (v. ces mots, avec lesquelles il ne faut pas la confondre. Cette figure s'appelle parfois *complexion*. Un exemple parfait en est fourni par le passage suivant de Cicéron : « *Qui* est l'auteur de cette loi? *Hullus*. *Qui* a privé du suffrage la plus grande partie du peuple romain? *Hullus*. *Qui* a présidé les comices? *Hullus*. »

SYMPLOQUE *sim-plok'*) n. m. Genre de styracées, comprenant des arbres ou des arbustes, au nombre de cent soixante environ, des régions chaudes de l'Asie, de l'Australie et de l'Amérique. (Tous les symploques ont des feuilles jaunissant après dessiccation et contenant, ainsi que l'écorce, une matière jaune qui les fait employer en teinture, le *symplocos tinctoria*, notamment, qui est nommé *sweet-leaf* à la Caroline.)



Symploque.

— n. f. Algue de la famille des oscillaires, formée de filaments simples, entourés d'une mince gaine gélatineuse, restant isolés ou groupés en faisceaux. Syn. SYMPHOTRIX.

SYMPODE (*sin* — du gr. *sun*, avec, et *pous, podos*, pied) adj. Zool. Dont les pieds postérieurs sont réunis en une seule nageoire, comme chez les lamantins. (Peu us.)

— n. m. Anat. Stolon des ascidies, formé des axes réunis de plusieurs générations.

SYMPODIQUE (*sin, dik'*) adj. Anat. Qui a rapport aux sympodes des ascidies : *Stolon* SYMPODIQUE.

SYMPOSIAQUES *sin, zi-ak'* — gr. *sumposinka*; de *sun*, avec, et *posis*, boisson) n. m. pl. Antiq. gr. Propos de table. ‖ Titre d'un ouvrage de Plutarque.

Symposiaques (les) ou *Propos de table*, dialogue de Plutarque (fin du Ier s. de notre ère ou commencement du IIe). L'ouvrage comprend neuf livres, où l'auteur se représente à table avec ses amis; il reproduit une série de conversations réelles, d'après des notes prises au jour le jour. Il traite les sujets les plus divers : mœurs, coutumes, badinages, questions de science, de politique, de philosophie, etc. Il y a dans ces entretiens beaucoup d'observations curieuses, de faits précis et quelques erreurs, beaucoup d'esprit, de l'esprit le plus fin et du plus gros. Dans l'ensemble, les *Propos de table* sont assurément fort agréables; ils montrent bien ce qu'étaient, sous l'empire romain, ces conversations des *symposia* grecs, dans un cercle de gens instruits, aimables et un peu pédants.

SYMPOSIARQUE *sin, ark'* — gr. *sumposiarkhos*; de *sumposion*, banquet, et *arkos*, chef) n. m. Antiq. gr. Président d'un *symposion* ou banquet, tiré au sort ou désigné par les convives. (Il était chargé de fixer et de faire observer le règlement, de surveiller le mélange du vin avec l'eau, la distribution des coupes, etc.)

SYMPOSIASTE (*sin, asst'* — gr. *sumposiastés*; de *sumposion*, banquet) n. m. Antiq. gr. Convive dans un festin, surtout dans la seconde partie du festin, celle qu'on nommait *symposion*.

SYMPOSION (*sin* — gr. *sumposion*; de *sun*, avec, et *posis*, action de boire) n. m. Antiq. gr. Seconde partie d'un banquet ou festin, pendant laquelle les convives buvaient en se livrant à divers jeux. ‖ Banquet, festin. ‖ Salle de festin. ‖ Titre d'ouvrages de Platon, de Xénophon, de Plutarque (en franç., *banquet*). (On dit aussi SYMPOSIE n. f.

— Encycl. Le *symposion* était, chez les Grecs, la seconde partie du repas principal (*deipnon*), qui avait lieu le soir, vers le coucher du soleil. C'était comme le prolongement du dîner, une sorte de dessert pendant lequel on buvait largement, au milieu de joyeuses conversations, de chants, de jeux, d'intermèdes de tout genre.

Symposius (Cœlius Firmanus), poète latin, qui écrivait dans la seconde moitié du IVe siècle. Il ne nous est connu que par un recueil de cent énigmes environ, publié à Paris en 1537.

SYMPOTIQUE *sin, tik'* — gr. *sumpotikê*; de *sun*, avec, et *posis*, action de boire) n. f. Antiq. gr. Chanson que l'on chantait dans les banquets, pendant le *symposion*.

Adjectiv. : *Chants* SYMPOTIQUES.

SYMPRYTANE (*sin* — du gr. *sumprutanis*; de *sun*, avec, et *prutanis*, prytane) n. m. Hist. gr. Collègue comme prytane; membre du collège des prytanes, à Athènes. ‖ Assesseur du prytane, qui était le premier magistrat de plusieurs États grecs.

SYMPTOMATIQUE (*sinp', tik'*) adj. Pathol. Qui est un symptôme de quelque autre maladie : *Anémie* SYMPTOMATIQUE. ‖ *Médecine symptomatique*, Système qui consiste à combattre les symptômes des maladies, au lieu de s'attaquer aux causes elles-mêmes.

SYMPTOMATISME (*sinp', tissm'*) n. m. Médecine symptomatique.

SYMPTOMATISTE (*sinp', tisst'*) n. m. Partisan de la médecine symptomatique.

SYMPTOMATOLOGIE *sinp', jl* — du gr. *sumptôma, atos*, symptôme, et *logos*, discours) n. f. Partie de la médecine qui étudie les symptômes des maladies, et cherche à en préciser la valeur et la signification pour l'établissement du *diagnostic* et du *pronostic*.

SYMPTOMATOLOGIQUE (*sin, jik'*) adj. Qui a rapport à la symptomatologie.

SYMPTOMATOLOGISTE (*sin, jisst'* n. m. Auteur d'une symptomatologie. ‖ Médecin qui s'occupe spécialement de l'étude des symptômes. (On dit aussi SYMPTOMATOLOGUE.

SYMPTÔME (lu gr. *sumptôma*; de *sun*, avec, et *piptein*, tomber, arriver) n. m. Phénomène qui traduit les états morbides et est lié aux troubles fonctionnels ou lésionnels qui le déterminent. *C'est sur la connaissance et l'appréciation des* SYMPTÔMES *que repose le diagnostic.*

Fig. Signe caractéristique, en général. *On constate un peu partout des* SYMPTÔMES *de reprise.*

— Encycl. On distingue les *symptômes objectifs*, qui peuvent être perçus immédiatement ou à l'aide des procédés cliniques techniques par le médecin, et les symptômes *subjectifs*, ceux dont le patient a conscience, qu'il peut décrire, mais qui ne sont pas extérieurement perceptibles (douleurs, allusions, hallucinations). On distingue encore les symptômes *directs*, produits par la lésion elle-même ou le trouble fonctionnel, et les symptômes *indirects*, qui ne dérivent que secondairement, ou par sympathie, de ce trouble ou de cette lésion. Enfin, on appelle symptôme *pathognomonique* celui dont l'existence seule suffit à faire porter le diagnostic. Quant aux symptômes *négatifs*, ceux dont l'absence est caractéristique, ils n'ont qu'une signification relative pour éclairer ce dernier.

SYMPTOSE (*simp'* — du gr. *sumptôsis*; de *sumptein*, tomber ensemble) n. f. Désignait autrefois la crise ou l'attaque. Ce mot est actuellement plus habituellement employé pour caractériser l'affaiblissement et la dégénérescence rapide d'un organe.

SYN, préfixe qui veut dire *avec*, et qui vient du grec *sun*, même sens. Ce préfixe marque union, combinaison, concomitance, survenance. Il se transforme en *sym* devant un *b* ou un *p*, en *syl* devant un *l*. Quelquefois l'*n* se retranche : *sycéphale, syzygie*.

Syn, déesse scandinave qui préside à l'équité et à la justice. Elle garde la porte du palais Vingolf et ne laisse entrer que ceux qui disent la vérité.

SYNADELPHE (*délf'* — du préf. *syn*, et du gr. *adelphos*, frère) n. m. Térat. Monstre double qui a un seul tronc et huit membres.

SYNADELPHIE (*dèl'-fi*) n. f. Térat. Conformation des synadelphes.

SYNADELPHIQUE (*dèl'-fik*) adj. Térat. Qui se rapporte à la synadelphie.

SYNAGÈLE (*jèl'*) n. m. Entom. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *synagélés*, répandus en Europe et dans les régions avoisinantes.

SYNAGÉLÉS (*jé*) n. m. pl. Entom. Tribu d'arachnides aranéides, famille des salticidés, renfermant les genres *synagèle* et voisins. — *Un* SYNAGÉLÉ.

SYNAGOGAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte, qui se rattache à la synagogue.

SYNAGOGUE (*gogh'* — du gr. *sunagogé*; de *sun*, avec, et *agein*, conduire) n. f. Assemblée des fidèles, sous l'ancienne loi juive : *Docteur, Chef de la* SYNAGOGUE. ‖ Lieu où les Juifs s'assemblaient hors du temple, pour faire des lectures, des prières publiques : *Jésus enseignait souvent dans les* SYNAGOGUES. ‖ Église juive, loi religieuse des Juifs. ‖ Lieu où les juifs modernes s'assemblent pour l'exercice de leur religion : *La* SYNAGOGUE *consistoriale de Paris.* ‖ *Grande synagogue*, Assemblée des docteurs de la loi, qui subsista depuis Esdras jusqu'au grand prêtre Siméon.

— Loc. fam. anc. *Enterrer la synagogue avec honneur*, Terminer quelque chose avec éclat. Cette locution vient, d'après les historiens, des observances judaïques que les premiers chrétiens conservèrent jusqu'à la destruction du temple de Jérusalem, marquant ainsi leur respect pour l'ancienne loi près de disparaître.)

— Encycl. La *synagogue* paraît être née, parmi les Juifs exilés à Babylone, du besoin qu'ils éprouvèrent, loin du Temple, de prier et de s'édifier en commun. La tradition en attribue la création à Esdras. Au retour de l'exil, une première synagogue fut construite, à Jérusalem, dans le parvis du Temple, et bientôt des édifices pareils se multiplièrent, non seulement dans la ville sainte mais dans toutes les villes, grandes ou petites, où se trouvaient des Juifs. L'espace destiné aux fidèles dans les synagogues était divisé en deux parties, l'une pour les hommes l'autre pour les femmes. Au fond de l'édifice, sur un parquet élevé, où se tenaient les scribes, était l'armoire sainte, la *theba*, dans la direction de Jérusalem. Elle renfermait, enveloppés dans des toiles de lin et dans des étuis, les rouleaux sacrés. Devant l'armoire, un rideau rappelait le voile du Temple, et au milieu du parquet, devant l'armoire sainte, s'élevait une espèce de chaire.



Synagogue de Nuremberg.

A la tête de chaque synagogue étaient placés trois chefs, dont l'un était le chef par excellence. Les fonctions inférieures étaient remplies par le *hazzan*. Les jours des réunions dans les synagogues étaient, en dehors du sabbat et des jours de fêtes, les lundis et les jeudis et les jours des nouvelles lunes. Le service religieux commençait par la prière : récitation du *schema*, puis du *schemone esré* (les dix-huit bénédictions). Les fidèles, debout, le visage tourné vers Jérusalem, répétaient à haute voix la prière dite à chaque prière. La loi était lue ensuite par sept personnes désignées par le président; elles lisaient chacune trois versets au moins, qui étaient traduits au fur et à mesure dans la langue usuelle en araméen par le *methourgueman*. La lecture de la loi était suivie de celle des prophètes. Une prédication et la bénédiction donnée à l'assemblée terminaient la cérémonie.

La synagogue était reliée, au travers des âges, en dépit de petites différences dans les détails, par un lien unique entre eux aux Juifs répandus dans toute l'étendue de la terre habitable, le respect de leur religion et de leur race.

SYNAGRE n. m. Genre de [illegible] poissons porte-aiguillons, très communs dans les régions chaudes de l'ancien monde. Ce sont des poissons solitaires, dont la seule espèce d'Europe est le *synagris spinolæ*, du sud de l'Espagne.



Synagre et sa nid [illegible]

SYNALÈPHE gr. *sunaleiphê*; de *sunaleiphein*, rendre cohérent) n. f. Sorte de contraction qui, par élision ou synérèse, réunit dans la prononciation deux syllabes séparées par l'écriture : *ætas; aureo*. De même, en latin, quand une semi-voyelle (*i* ou *u*) est traitée comme une consonne : *parjetibus, stadeo*.

SYNALGIE *ji* — du gr. *sun*, avec, et *algos*, douleur, n. f. Douleur sympathique. C'est une des formes de la *sympathie morbide* v. ce mot, mais ses causes sont souvent assez obscures, bien que l'on puisse toujours penser à l'action des connexions nerveuses. Un exemple de synalgie est la douleur du bras qui accompagne la colique hépatique, douleur qu'il est actuellement difficile d'interpréter.

SYNALLAGMATIQUE du gr. *sunallagmatikos*; de *sunallagma*, échange, transaction, de *sun*, avec, et de *allassô*, mener, conduire) adj. Se dit des contrats qui contiennent obligation réciproque entre les parties : *Les actes* SYNALLAGMATIQUES *sous signature privée doivent être faits doubles*. Teulet. ‖ On dit aussi BILATÉRAL. V. BILATÉRAL.

— Encycl. Un contrat est *synallagmatique* ou *bilatéral* lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres. Code civ., art. 1102. Tels sont la vente, l'échange, le louage, la société, etc. Le contrat synallagmatique s'oppose au contrat unilatéral, qui est celui où il ne naît d'obligation que à la charge de l'une des parties. Code civ., art. 1103 ; cautionnement prêt à usage, prêt à intérêt, dépôt, mandat, constitution d'hypothèques, etc.

Deux particularités caractérisent le contrat synallagmatique : 1° dans tous les contrats synallagmatiques, une condition résolutoire est toujours sous-entendue au profit de chacune des parties, pour le cas où l'autre ne satisferait pas à ses engagements. Cod. civ., art. 1184 ; 2° lorsqu'elles sont constatées par acte sous seing privé, les conventions synallagmatiques ne sont valables qu'autant qu'elles ont été établies en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt et que chaque original porte la mention expresse de l'accomplissement de cette formalité. Code civ., art. 1325.

SYNALLAXE n. m. Zool. Genre d'oiseaux passereaux tenuirostres, comprenant une quarantaine d'espèces répandues dans l'Amérique tropicale. Les synallaxes (*synallaxis*, voisins des fourniers, sont roux, gris ou verdâtres, à longue queue étagée, ils vivent dans les lieux broussailleux, surtout sur les montagnes. L'espèce type est le *synallaxis ruficapilla*, du Brésil.

SYNANCÉE n. f. Genre de poissons acanthoptères, tribu des scorpénines, répandus de l'océan Indien à la Polynésie. Ce sont des scorpènes à tête goudée, carrée, oue, qui passent à tort pour vénimeuses.

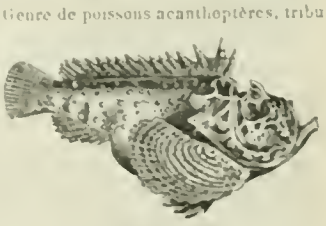

Synancée

SYNANCIDIE *sidi*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la tribu des scorpénines, répandus dans l'océan Indien et les mers du Japon.

SYNANCIE n. f. Syn. de ANGINE, ESQUINANCIE.

SYNANTHÉ, ÉE (lu préf. *syn*, et du gr. *anthos*, fleur) adj. Bot. Se dit des plantes dont les fleurs et les feuilles paraissent en même temps. (On dit aussi SYNANTHE.

SYNANTHÉRÉ, ÉE (lu préf. *syn*, et de *anthère* adj. Se dit des étamines qui sont soudées par leurs anthères, et, par extension, des plantes qui les portent.

— n. f. pl. Syn. de COMPOSÉES. — *Une* SYNANTHÉRÉE.

SYNANTHÈRIE *ri* — rad. *synanthéré*) n. f. Bot. Etat des étamines soudées par leurs anthères.

SYNANTHÉRINE n. f. Chim. Syn. de INULINE.

SYNANTHÉRIQUE *rik* — rad. *synonthérie* adj. Bot. Qui a les anthères réunies.

SYNANTHIE *ti* — du préf. *syn*, et du gr. *anthos*, fleur) n. f. Soudure accidentelle, anomale, d'une fleur avec d'autres fleurs ou des parties voisines.

SYNANTHRÈNE n. m. Carbure d'hydrogène aromatique $C^{14}H^{10}$, qui accompagne l'anthracène du goudron et qui se présente en lamelles jaunâtres, fusibles vers 190°.

SYNANTHROSE n. m. Substance appartenant au groupe des dextranes $C^{6}H^{10}O^{5}$, que l'on extrait du tubercule de topinambour.

SYNAPHE gr. *sunaphê*; de *sun*, avec, et de *aptein*, joindre) n. f. Music. anc. Résonance de diatessaron ou quarte qui se fait entre les cordes homologues de deux tétracordes conjoints.

SYNAP ... ères bo ...
SYNAL ... et ...
SYNAPTE SYNAPTUS ... Dans les ... et ...
SYNAPTIQUE ... Qui ...
SYNAPTOTE ... fa ...

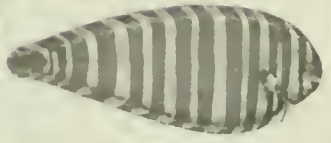

SYNARCHIE ...
... Gouver... ...loppement ... principes ... verses parties ... l'état

SYNARCHIQUE ... Qui a les caractères de la ... SYNARCHIE.

SYNARTHRODIAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui est de la nature de l'arthrodie. SYNARTHRODIALE.

SYNARTHROSE n. f. (*syn-* et du gr. *arthron*, articulation) Nom générique de toutes les articulations qui unissent les os par leurs surfaces osseuses et sans mouvement. Les synarthroses se rencontrent au crâne, où elles constituent la forme des sutures.

SYNASPISME ... gr. *sun*, avec, et *aspis*, bouclier.) Antiq. gr. Ordre de marche ou ... s'avançaient en tenant ... les uns des autres.

SYNAULIE ... gr. *sun*, avec, et *aulé*, ... Concert de voix ou plusieurs flûtes ... Chant avec accompagnement ...

SYNAXAIRE (*ksèr* — rad. *synaxe*) n. m. Recueil abrégé ... saints.

SYNAXE (*sèkss* — du gr. *sunaxis*, assemblée) n. f. Hist. ... les premiers chrétiens. Nom donné aujourd'hui ... commun chez les grecs.

SYNCALYPTE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes ... des Lamellicornes, répandus sur l'hémisphère ... Le *syncalypte ater* se trouve aux environs de Paris.

SYNCARPE (du préf. *syn*, et du gr. *karpos*, fruit) n. m. Bot. ... de plusieurs utricules à demi soudés ensemble, comme dans le mûrier.

SYNCARPÉ, ÉE adj. Bot. Qui a le caractère du syncarpe.

SYNCARPIE (*si* — rad. *syncarpe*) n. f. Bot. Soudure ... de deux fruits ...

SYNCARPIÉES, SYNCARPIÉES n. f. pl. Bot. Nom donné par Martius, comprenant des arbres d'Australasie ... à fleurs en grappes.

SYNCATÉGORÉMATIQUE (*tik'*) adj. Logiq. Qui appartient ...

SYNCATÉGORÈME (*kè* — du préf. *syn*, et de *catégorème*) n. m. Log. ... catégorème.

SYNCELLE (*sèl* — bas-lat. *synchellus* ou *syncellus*; du gr. *sun*, avec, et *kellein*, aller) n. m. Sorte d'officier ecclésiastique ... auxiliaires des évêques grecs et ... Titre donné aux prélats par ...
Il est resté d'un usage qui paraît remonter ... que les Évêques ... de toutes leurs terres et ... Abbé appelé ... par qui il était ... Pape ... le syncelle, de ... le ... fonctions.

SYNCHÉTIE ... et *noter*) ... de la ...



SYNCHITE ...

SYNCHITONITE ...

SYNCHONDROSE ...

SYNCHRONE (*krone* — du gr. *sunkhronos*, de même temps, de *sun*, avec, et *khronos*, temps) adj. Qui a lieu dans le même temps. *Les ... pendules sont synchrones.*

SYNCHRONIE (*krô-nî* — rad. *synchrone*) n. f. Astron. ... et ... comparer les dates. Peu us.

SYNCHRONIQUE (*kro-nik* — rad. *synchronisme*) adj. Tableau ... Tableau dans lequel on rapproche les événements arrivés à la même date.

SYNCHRONIQUEMENT (*kro-ni-ke*) adv. D'une manière synchronique, dans le même temps.

SYNCHRONISATION (*kro, zi-on*) n. f. Mécan. Action de rendre ... simultanés, les mouvements de deux ... *La* SYNCHRONISATION *des horloges a été obtenue ... système électrique.*

SYNCHRONISER (*kro*) v. n. Mécan. Rendre synchrone, rendre ... et simultanés les mouvements de deux ... mécaniques. SYNCHRONISER *des horloges.*

SYNCHRONISME (*kro-nissm'*) n. m. Etat de ce qui est synchrone. *Le* SYNCHRONISME *des petites oscillations d'un pendule.*
— Identité de date, d'époque : SYNCHRONISME *de deux événements.*

SYNCHRONISTE (*kro-nisst'*) adj. Qui appartient, qui a rapport au synchronisme.
— Qui a vécu dans le même temps, contemporain. P. us.

SYNCHRONISTIQUE (*kro-niss-tik'*) adj. Qui a rapport au synchronisme.

SYNCHRONOLOGIE (*kro, jî* — de *synchrone*, et du gr. *logos*, traité) n. f. Traité des synchronismes.

SYNCHYSE (*kiz'* — gr. *sugkhusis*; de *sun*, avec, et *khein*, verser) n. f. Gramm. Confusion dans l'ordre des mots qui rend la phrase difficile à comprendre.

SYNCHYSIS (*ki ziss* — même étymol. qu'à l'art précéd.) n. m. Pathol. Trouble des humeurs de l'œil. (*Synchysis étincelant*, Trouble de l'humeur vitrée, dans laquelle on voit scintiller de petits points brillants. (Ce trouble est dû à la cristallisation de la cholestérine du cristallin en petites lamelles qui flottent dans l'humeur vitrée.)

SYNCHYTRION (*ki*) n. m. Genre de champignons de la famille des chytridiées, vivant en parasites dans les cellules épidermiques des plantes phanérogames.

SYNCINÉSIE (*si, zi* — du gr. *sun*, avec, et *kinésis*, mouvement) n. f. Pathol. Trouble, par sympathie morbide, dans la coordination des mouvements, tel, par exemple, que le sujet lève les deux bras quand on lui a commandé d'en lever un seul, etc.

SYNCLASE du préf. *syn*, et du gr. *klasis*, action de briser) n. f. Géol. Nom par lequel Daubrée désignait des leptoclases ou cassures de faible amplitude.

SYNCLINAL, ALE, AUX du préf. *syn*, et du gr. *klinê*, lit) adj. Se dit, en géologie, des plis qui s'arrondissent en forme de cuvette et donnent lieu à une vallée dite *synclinale*.

SYNCOPAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport à la syncope; qui s'accompagne de syncopes : *Fièvre* SYNCOPALE.

SYNCOPE (du lat. *syncopa*, gr. *sugkopê*, même sens) n. f. Pathol. Perte momentanée de la sensibilité et du mouvement. Syn. LIPOTHYMIE, EVANOUISSEMENT, FAIBLESSE.
— Gramm. Retranchement d'une lettre ou d'une syllabe dans le corps d'un mot.
— Musiq. Note émise sur un temps faible et prolongée sur un temps fort.
— ENCYCL. Pathol. La *syncope* survient parfois brusquement, mais le plus souvent elle est précédée de vertige, de tintements d'oreilles, etc.; en même temps la face pâlit, les lèvres se décolorent, les extrémités se refroidissent et le corps se couvre de sueurs froides; le pouls devient presque imperceptible, la respiration est suspendue. Cet état voisin de la mort dure peu, et bientôt les fonctions circulatoires et respiratoires recommencent, la sensibilité reparaît et le malade ouvre les yeux. On observe la syncope chez les nerveux, dans les maladies de cœur et des poumons, les maladies chroniques aboutissant à l'anémie profonde ou encore à la suite d'hémorragies abondantes, d'une blessure même légère, d'une peur violente, d'une indigestion, etc. Le traitement sera causal; mais, en tout état, on étendra le malade horizontalement, on desserrera ses vêtements et on le frictionnera énergiquement. Si la syncope se prolongeait, on aurait recours à des injections hypodermiques d'éther, on pratiquerait la respiration artificielle, etc.
— Gramm. Il faut distinguer la *syncope* de la *contraction*, qui consiste dans la fusion de deux voyelles contiguës (français *bailler*, devenu *bâiller*), et de l'*absorption*, des voyelles brèves en présence des sonantes. On doit réserver le nom de « syncope » à la chute pure et simple des voyelles brèves entre consonnes explosives. Ainsi, la prononciation populaire du mot *empaqueter*, en trois syllabes (*em pay-ter*), est un fait de syncope. La syncope atteint, en français, presque exclusivement l'*e* muet.
— Musiq. La *syncope* est la prolongation, sur le temps fort, d'une note émise sur le temps faible; il en résulte que toute note syncopée est à contre temps, et qu'une suite de syncopes est une marche à contre temps. La syncope produit tout son effet d'opposition par ce fait que, lorsqu'une partie la fait entendre, une autre partie marque vigoureusement les temps forts.

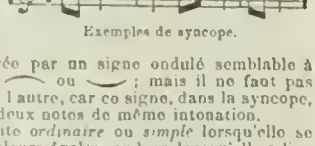

Exemples de syncope.

La syncope est ordinairement figurée par un signe ondulé semblable à celui de la liaison ⁀ ou ⁀; mais il ne faut pas confondre l'un avec l'autre, car ce signe, dans la syncope, ne s'applique qu'à deux notes de même intonation.
La syncope est dite *ordinaire* ou *simple* lorsqu'elle se compose de deux valeurs égales, ou bien lorsqu'elle a lieu sur une seule note. Lorsque la valeur des deux notes formant la syncope est inégale et moindre d'un côté que de l'autre, on a ce qu'on appelle une *syncope brisée* ou *irrégulière*.

SYNCOPER (rad. *syncope*) v. a. Gramm. Retrancher, en parlant ou en écrivant, une lettre ou une syllabe dans l'intérieur de ... *La langue courante* SYNCOPE *volontiers les syllabes ...*
— Musiq. Unir par syncope : SYNCOPER *le dernier temps d'une mesure avec le premier de la mesure suivante.*
— Fam. Faire tomber en syncope. || Fig. Etonner profondément ...
— v. n. Musiq. Être uni par syncope : *Il y a dans cet air plusieurs notes qui* SYNCOPENT.

Syncopé, ée part. pass. du v. Syncoper. Fam. Interrompu, coupé : *Un grand éclat de rire fut brusquement* SYNCOPÉ. (Didot.)
— Musiq. Se dit d'une note qui comprend un temps faible et un temps de la même mesure ou de deux mesures consécutives. *Toute note* SYNCOPÉE *est à contre temps.*
— Versif. Se dit d'un vers où deux demi-pieds sont remplacés par une longue, dont la valeur est prolongée.



Syncoryne : *a*, méduse détachée.

SYNCORYNE n. f. Genre d'hydroïdes, type de la famille des *syncorynidés*, répandus dans les mers du nord. (La *syncoryne crinita* est propre à la Baltique.)

SYNCORYNIDÉS n. m. pl. Famille d'hydroïdes, renfermant les genres *syncoryne* et voisins. — *Un* SYNCORYNIDE.

SYNCOTYLÉDONÉ, ÉE (du préf. *syn*, et de *cotylédoné*) adj. Bot. Dont les deux cotylédons sont réunis et confondus en une seule masse.

SYNCRANIEN, ENNE (du préf. *syn*, et de *cranien*) adj. Anat. Qui tient au crâne : *La mâchoire* SYNCRANIENNE ou *mâchoire supérieure.*

SYNCRÉTER (du gr. *sugkretizein*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette. *Je syncrète. Qu'ils syncrètent*) v. a. Confondre, réunir en soi. Peu us.

SYNCRÉTIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport au syncrétisme ou au mélange de choses diverses.

SYNCRÉTIQUE (*tik'* — rad. *syncrise*) adj. Méd. Astringent. (Vx.)

SYNCRÉTISME (*tissm'* — rad. *syncréter*) n. m. Doctrine philosophique et religieuse qui se propose de dégager parfois très superficiellement, des diverses théories, les éléments communs, afin de pacifier l'intelligence, d'apaiser toutes les discordes.
— ENCYCL. Philos. La tendance au *syncrétisme* se manifesta particulièrement dans le monde antique, du IIe au IVe siècle de l'ère chrétienne. Au point de vue religieux les diverses religions opposées au christianisme tendent à se réunir dans l'adoration d'une seule divinité, qui fut soit Isis, soit Cybèle, soit Mythra, soit le Soleil, etc. La théorie philosophique de ce syncrétisme fut donnée par l'école néo-platonicienne et, plus spécialement, par les disciples de Platon, Porphyre et Jamblique.
— Théol. On a donné le nom de *syncrétisme* aux essais tentés par des théologiens pour concilier les différentes communions chrétiennes. Le plus célèbre de ces essais est celui qui fut tenté en Allemagne, vers le milieu du XVIIe siècle, par le luthérien George Calixte, qui forma le projet de réunir en une seule Eglise toutes les communions chrétiennes. Elles pouvaient, pensait-il, trouver un lien commun dans les symboles des cinq premiers siècles universellement admis alors, et se reconnaître mutuellement, sur tout le reste, une entière liberté d'examen. Ce projet rencontra des adversaires acharnés, surtout parmi les partisans du luthéranisme pur.

SYNCRÉTISTE (*tisst'*) adj. Qui a rapport au syncrétisme : *Système* SYNCRÉTISTE. *Philosophie* SYNCRÉTISTE.
— Qui est partisan du syncrétisme : *Philosophe* SYNCRÉTISTE.
— n. m. Partisan du syncrétisme.

SYNCRISE (du gr. *sugkrisis*; de *sugkrinein*, coaguler) n. f. Chim. anc. Passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide. || Coagulation de deux liquides mêlés ensemble.

SYNCYTE ou **SYNCYTIUM** (*si-si-om'* — du préf. *syn* et du gr. *kutos*, cellule) n. m. Masse protoplasmique polynucléée.

SYNDACTYLE (du préf. *syn*, et du gr. *daktulos*, doigt) adj. Qui a les doigts soudés entre eux en tout ou en partie de leur longueur : *Oiseau* SYNDACTYLE. *Main* SYNDACTYLE.
— n. m. pl. Division du sous-ordre des mammifères marsupiaux diprotodontes, renfermant les familles des *phalangéridés*, *phascolomyidés*, *diprotodontidés* et *macropodidés*. — *Un* SYNDACTYLE.

SYNDACTYLIE (*lî* — rad. *syndactyle*) n. f. Réunion des doigts entre eux.
— ENCYCL. Les doigts peuvent être complètement fusionnés (*syndactylie* proprement dite) ou simplement réunis par une membrane interdigitale (*main palmée*).
La syndactylie peut être congénitale, ou survenir à la suite de plaies étendues des doigts : à la suite de brûlures de la main, par exemple. On peut, aujourd'hui, prévenir cette complication, ou la guérir. Le chirurgien sépare les doigts et recouvre de peau les parties cruentées.

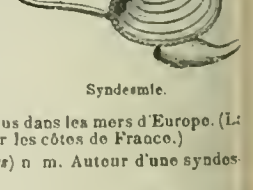

Syndesmie.

SYNDÉRÈSE (du gr. *syntêrêsis*, observation attentive) n. f. Remords de conscience, dans le langage ascétique. (Vx.)

SYNDESMIE (*dèss-mî*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des scrobiculariidés, répandus dans les mers d'Europe. (La *syndesmia alba* se trouve sur les côtes de France.)

SYNDESMOGRAPHE (*dèss*) n. m. Auteur d'une syndesmographie.

SYNDESMOGRAPHIE (*dèss, fî* — du gr. *sundesmos*, ligament, et *graphein*, décrire) n. f. Partie de l'anatomie qui traite de la description des ligaments.

SYNDESMOGRAPHIQUE (*dèss, fik'*) adj. Qui concerne la syndesmographie.

SYNDESMOLOGIE (*dèss, jî* — du gr. *sundesmos*, ligament, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les ligaments.

SYNDESMOLOGIQUE (*dèss, jik'*) adj. Qui a rapport à la syndesmologie.

SYNDESMOLOGISTE (*dèss, jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe de syndesmologie. || On dit aussi SYNDESMOLOGUE.

SYNDESMOSE (*dèss* — du gr. *sundesmos*, ligament) n. f. Anat. Articulation mobile des os, maintenue par des ligaments.

SYNDESMOTOMIE (*dèss, mi* — du gr. *sundesmos*, ligament, et *tomé*, section) n. f. Anat. Dissection des ligaments.

SYNDESMOTOMIQUE (*dèss, mik'*) adj. Qui concerne la syndesmotomie.

SYNDIC (*dik'* — lat. *syndicus*; gr. *sundikos*; de *sun*, avec, et *diké*, procès) n. m. Celui qui est nommé pour prendre soin des affaires d'une communauté, d'un corps dont il est membre, et particulièrement d'une chambre de discipline d'officiers ministériels : *Le* SYNDIC *des notaires*.

— Nom donné dans certaines constitutions urbaines au chef de la municipalité, au maire.

— Nom donné, dans le midi de la France, à des individus chargés de surveiller l'emploi des eaux d'irrigation.

— ENCYCL. *Syndic de faillite*. Le syndic est l'administrateur salarié de la faillite. Il représente le failli, dessaisi par le jugement déclaratif, et les créanciers, dont il fait valoir les intérêts communs. Il est nommé provisoirement par le jugement déclaratif, afin d'accomplir les actes conservatoires urgents, et définitivement par le tribunal, sur l'avis de l'assemblée des créanciers. Il procède à l'inventaire des biens, au recouvrement des dettes actives, met au net la situation du failli. Les syndics peuvent être nommés au nombre de trois par faillite; ils sont solidairement responsables de leur gestion.

Syndic des gens de mer. Représentant de l'administration dans le syndicat maritime (subdivision du sous-arrondissement), il renseigne le commissaire de l'inscription maritime sur le personnel des marins, constate les infractions aux règlements, notamment en ce qui concerne la police de la navigation et de la pêche, délivre aux intéressés les pièces nécessaires pour percevoir une pension de demi-solde ou un mandat de payement. Il est nommé par le ministre de la marine.

Syndics des drapiers (LES), tableau de Rembrandt (musée d'Amsterdam). Ce tableau est connu en Hollande sous le nom de *Staalmeesters* (plombeurs), parce que la gilde des drapiers d'Amsterdam constatait la provenance

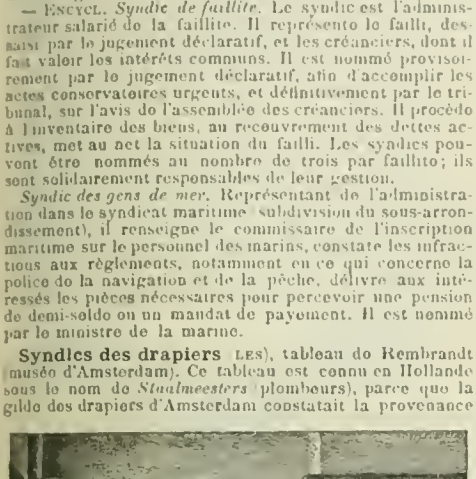

Les syndics des drapiers, d'après Rembrandt.

des étoffes par l'apposition d'un sceau de plomb. Les six syndics de la corporation des drapiers, vêtus de noir, avec des rabats blancs, entourent une table ovale recouverte d'un tapis de Perse rouge. Tous regardent du même côté, comme si quelqu'un venait interrompre la lecture, commencée entre eux, d'un registre posé sur la table. Ce tableau est un des chefs-d'œuvre de Rembrandt.

SYNDICAL, ALE, AUX adj. Qui appartient au syndicat : *Fonctions* SYNDICALES.

— *Chambre syndicale*, Espèce de tribunal disciplinaire institué pour juger les infractions aux règlements d'une corporation et aux devoirs imposés à ses membres.

— ENCYCL. *Chambres syndicales des agents de change*. V. CHAMBRE.

— *Chambres syndicales professionnelles*. V. SYNDICAT.

SYNDICALISTE (*sin, lisst'*) n. m. Partisan du système syndical.

SYNDICALISME (*lissm'*) n. m. Théorie politique basée sur le principe syndicaliste.

SYNDICAT (*ka*) n. m. Charge, fonction de syndic : *Accepter le* SYNDICAT *d'une faillite*. ‖ Exercice des fonctions de syndic : *Durant le* SYNDICAT *d'un tel*.

— Groupement formé pour la défense d'intérêts économiques communs à ses adhérents.

— ENCYCL. Econ. polit. La multiplicité des intérêts économiques fait qu'il existe des *syndicats* fort divers et chacun cependant de fins complexes, de sorte qu'une classification empirique est seule possible. Indépendamment des associations syndicales de propriétaires autorisées par la loi pour la réalisation d'une entreprise d'utilité commune (v. ASSOCIATION *syndicale*), fonctionnent des syndicats *corporatifs*, des syndicats *agricoles* et des syndicats *industriels*.

I. *Syndicats corporatifs*. 1° *Syndicats ouvriers*. C'est le groupement d'ouvriers d'un même métier, en vue de l'amélioration des conditions du travail. Le syndicat dresse un tarif fixant la durée du travail, les salaires par spécialité, le nombre des apprentis, etc., et s'efforce de le faire admettre du patron. Il veille à l'application des lois ouvrières. Il institue un bureau de placement et, si ses ressources le lui permettent, des caisses de secours aux chômeurs, aux malades, quelquefois une caisse de retraites. Le syndicat jouit d'une personnalité civile limitée (loi du 21 mars 1884); il se constitue librement; les fondateurs n'ont qu'à déposer les statuts et les noms des administrateurs à la mairie (à Paris, à la Préfecture de la Seine) et à renouveler ce dépôt à chaque changement de la direction ou des statuts. Ces administrateurs doivent être Français et posséder leurs droits civils. Le syndicat est généralement géré par un bureau, formé d'un secrétaire et d'un trésorier, et par l'assemblée des syndiqués eux-mêmes.

Les syndicats ouvriers ont fait leur apparition à Paris en 1872-1873. Le premier congrès général ouvrier (Paris, 1876) comprenait les délégués de 101 syndicats, dont 30 de province. Ils se groupèrent ensuite, par métier ou par industrie, en *fédérations*. Après la création de la Bourse du travail de Paris (1887), les syndicats des divers métiers fondèrent des unions régionales ou *bourses du travail*. D'abord strictement professionnels, les syndicats ouvriers acceptèrent en 1881 le programme collectiviste et créèrent la *Fédération nationale des syndicats ouvriers* (1886) ou dominèrent, avec une majorité guesdiste, les préoccupations politiques. Mais une *Fédération des bourses* se constitua (1892), qui exclut de son sein et, finalement des congrès corporatifs les éléments politiques (1894-1895). En regard, une *Section des fédérations* groupa les fédérations de métier ou d'industrie. Fédération des Bourses et Section des fédérations forment la *Confédération générale du travail* (1902) qui est à la tête du mouvement syndical ouvrier. Ces organisations proclament en majorité la suppression du salariat comme but, la grève générale révolutionnaire comme moyen, mais il existe un certain nombre de syndicats dissidents ou *jaunes*, partisans de l'entente pacifique du travail et du capital.

En Angleterre, les fédérations syndicales ou *trades-unions*, reconnues par l'Act de 1871, ont acquis une puissance, obtenu des réformes et créé des œuvres considérables. Des tendances combatives distinguent les syndicats de manœuvres, formés depuis la grève des dockers (1889). *Aux États-Unis*, les syndicats ouvriers ont une tendance à s'associer étroitement pour résister aux coalitions capitalistes. L'*American federation of labor* (1886) compte environ 700 000 ouvriers syndiqués (1903). Un bureau international, destiné à relier les organisations nationales, a été institué à Berlin (1902).

2° *Syndicats patronaux*. Ils groupent les patrons pour la défense de leurs intérêts vis-à-vis de leur personnel (fixation des salaires, résistance aux grèves) ou des pouvoirs publics (mesures législatives), et peuvent aussi poursuivre des perfectionnements industriels, sans se confondre avec les syndicats *industriels* proprement dits.

3° *Syndicats mixtes*. Ils doivent rapprocher patrons et ouvriers, créer des bureaux de conciliation ou d'arbitrage. Leur action est en réalité fort restreinte.

II. *Syndicats agricoles*. Ils se sont formés en vertu de la loi du 21 mars 1884. Ils groupent les cultivateurs par commune, par canton ou même par département. Le syndicat, investi de la personnalité civile, est représenté à l'égard des tiers par le président de son bureau. Les syndicats locaux adhèrent presque tous à des *Unions régionales* et celles-ci à l'*Union centrale des agriculteurs de France*, fondée en 1886. Les syndicats agricoles poursuivent de toute manière le perfectionnement de l'industrie agricole : ils achètent en gros, pour le compte de leurs membres, les engrais, qu'ils obtiennent et font transporter à bon compte, et dont ils vérifient la qualité; ils assurent la vente des produits agricoles des syndiqués; ils procurent aux adhérents un outillage mécanique, en leur en facilitant l'achat, etc. Ils organisent le crédit agricole à la faveur des lois des 5 novembre 1894 et 31 mars 1899 : ils généralisent les assurances agricoles, en créant des sociétés mutuelles d'assurances ou en exigeant, de compagnies sûres, des conditions avantageuses; ils constituent des caisses de secours mutuels de retraites, etc.

III. *Syndicats industriels*. Ce sont des groupements que font les producteurs pour réduire entre eux la concurrence ou même pour concentrer leurs entreprises et enrayer la surproduction, d'où résulte l'avilissement des prix. Dans ce but, ils décident de restreindre soit leur production individuelle (chômage de certaines machines ou journées, obligation de ne pas augmenter l'outillage, etc.), soit les conditions de leur vente (fixation des rabais et escomptes, établissement d'un prix minimum, etc.), soit leurs débouchés (partage des régions). Le désir de réduire le prix de revient tout en maintenant le prix de vente décida même les fabricants à s'associer, soit pour unifier leurs services commerciaux (*comptoir de vente*), soit pour répartir entre eux les quantités à produire, les commandes et les bénéfices (*cartell*). Enfin, cette concentration peut aboutir à la fusion complète des entreprises (*trust*). C'est surtout depuis 1870 que se sont développés en France les syndicats industriels, particulièrement dans la métallurgie, par l'organisation de comptoirs de vente. En Autriche, en Allemagne, les cartells établissent, par les soins d'un comité directeur, le contingent de production de chaque usine et l'uniformité du prix de vente. Un bureau de vente (*Verkauf-Bureau*) centralise fréquemment toutes les commandes et toutes les ventes. Les syndicats français des *raffineurs de sucre* et des *raffineurs de pétrole* présentent de grandes analogies avec les cartells. Ce monopole collectif, que représente le cartell allemand, devient aux États-Unis un monopole individuel, un *trust*. Toutes les entreprises fusionnent sous une direction unique, qui perfectionne l'exploitation tout en réalisant de grosses économies sur les frais de fabrication et de vente. La monopolisation se trouve facilitée par le tarif douanier, qui écarte la concurrence étrangère, et par la possibilité d'accaparer les voies ferrées. Ainsi se sont constitués le *trust de l'acier*, au capital nominal de 5 milliards 770 millions de francs (1901), le *trust du pétrole*, le *trust de l'Océan* (1902), qui a englobé des compagnies de navigation anglaises et traité avec les sociétés allemandes. Les syndicats industriels (comptoirs de vente, cartells, trusts) affectent la forme de sociétés de commerce anonymes en nom collectif.

— BIBLIOGR. : Ministère du commerce et de l'industrie, office du travail, *les Associations professionnelles ouvrières* (Paris, 1899-1901 : 2 vol.); P. de Rousiers, *les Syndicats industriels de production en France et à l'étranger* (Paris, 1901).

SYNDICAT (LE), comm. des Vosges, arrond. et à 7 kilom. de Remiremont, dans les vallées de la Moselotte et de la Cleurie; 1 289 hab. (Syndicatins). C. de f. Est. Carrières de granit, tissage mécanique, scieries, fabrique de pâte de carton.

SYNDICATAIRE (*tèr*) adj. Qui appartient, qui a rapport à un syndicat.

— n. m. Membre d'un syndicat financier : *Défendre les intérêts des* SYNDICATAIRES.

SYNDIQUE (*dik'* — gr. *sundikos*; de *sun*, avec, et *diké*, justice) n. m. Antiq. gr. Assistant, défenseur en justice. ‖ A Athènes, Membre d'une commission de cinq orateurs, qui était chargée de défendre les anciennes lois contre les innovations. ‖ Après l'expulsion des Trente, en Attique, Membre d'une commission chargée de prononcer sur les confiscations. ‖ Sous l'empire romain, Avocat et représentant d'une cité grecque devant le sénat romain.

SYNDIQUER (*ké*) v. a. Organiser en syndicat : SYNDIQUER *des ouvriers, une industrie*.

Se syndiquer, v. pr. S'organiser en syndicat : *Les ouvriers ont de grands avantages à* SE SYNDIQUER.

SYNDROME (du gr. *sundrómé*, concours) n. m. Ensemble des symptômes qui peuvent suffire à caractériser une affection ou une maladie.

SYNECDOCHE (*si-nek'*) et **SYNECDOQUE** (*si-nek-dok'*) ou lat. *synecdoche*, gr. *sunekdokhé*) n. f. Figure de rhétorique dans laquelle on fait entendre le plus en disant le moins et le moins en disant le plus.

Ex. V. L. La *synecdoque* est une sorte de métonymie [illegible] remplacée : 1° l'espèce par le genre : *Le pain* [illegible] *des mortels* (= des hommes); 2° le genre par l'espèce : *La saison des roses* (= des fleurs); 3° le tout par la partie, ou inversement : *Les* [illegible] *les ennemis* [illegible] *attaqua*. On lit dans *les grammaires* [illegible] *propositions*; 4° une partie déterminée par une [illegible] *déterminée* : *Vingt* [illegible] *Bâtard*.

5° le tout par la partie : Il n'avait pas atteint son vingtième *printemps* (= sa vingtième année); 6° la partie par le tout : Un bouvier fait le tour de ses *taureaux* (= troupeau de taureaux); 7° le nom d'une chose par celui de la matière dont elle est faite : *Prends ton fer* (= ton épée).

SYNECHTRIE (*nek-tri* — du gr. *sun*, avec, et *echthros*, ennemi) n. f. Forme de parasitisme attribué, observée chez les termites et les fourmis, et dans laquelle l'animal hébergé s'impose violemment à son hôte et le nourrit plus souvent, soit aux dépens, soit aux dépens de sa progéniture.

SYNECPHONESE n. f. Syn. de SYNÉRÈSE.

SYNECTIQUE (*nek-tik'* — du gr. *sunektikos*, compréhensif; de *sun*, avec, et de *echô*, je tiens). Algèbre. *Fonction synectique à l'intérieur d'un contour*, Nom donné par Cauchy à toute fonction qui reste toujours finie et continue, dont la dérivée reste toujours finie et continue, et qui ne prend jamais qu'une seule valeur pour toutes les valeurs de la variable correspondant aux points de l'intérieur du contour.

SYNÈDRE (gr. *sunédros*; de *sun*, avec, et *édra*, siège) n. m. Antiq. gr. Membre d'une assemblée délibérante ou judiciaire; député dans une assemblée générale, un congrès. ‖ Assesseur d'un magistrat.

SYNEDRE n. f. Algue de la famille des diatomées, vivant dans les eaux douces ou salées.

SYNÉDRIN ou **SYNÉDRION** (gr. *sunédrion*; de *sun*, avec, et *édra*, siège) n. m. Hist. anc. Nom de divers sénats ou assemblées, du conseil des amphictyons, de l'aréopage, du conseil de la confédération athénienne, des assemblées panhelléniques, des sénats de Sparte, de Rome, de Carthage, etc. ‖ Sanhédrin des Juifs.

SYNÉCHIE (*ki* — du gr. *sunékhein*, être avec, tenir avec; adhérence, soudure) n. f. Pathol. Adhérences qui surviennent à la suite de certaines [illegible] dans [illegible]

— ENCYCL. Si l'iris fait hernie à travers une perforation de la cornée, on a une *synechie antérieure*; si [illegible] à la suite d'un irisis vient adhérer au cristallin, on a une *synechie postérieure*. On reconnaît facilement l'existence d'une synéchie à la déformation de l'iris et de la pupille.

SYNÉGORE (gr. *sunégoros*; de *sun*, avec, et *agoreuein*, parler en public) n. m. Antiq. gr. Défenseur en justice, avocat que les juges autorisaient à assister une des parties. ‖ Avocat public, chargé de défendre les lois contre les innovations proposées, ou de diriger une accusation d'*eisangelia*, ou de représenter l'État dans la revision des comptes des magistrats.

— ENCYCL. Conformément à l'étymologie, le mot *synégore* désignait un orateur qui assistait l'une des parties en justice. A Athènes, le nom s'appliquait soit à de simples particuliers ou des avocats privés, soit à des avocats publics. Parmi ces derniers, les uns étaient chargés de soutenir, devant l'assemblée du peuple ou le tribunal des Héliastes, les accusations d'*eisangelia*. D'autres défendaient les intérêts de l'État devant la Cour des comptes ou tribunal des *Logistes*; d'autres, enfin, étaient les défenseurs attitrés de la Constitution, lorsque était déposée une proposition tendant à la modifier sur quelque point.

SYNELCOSCIADIUM ou **SYNELCOSCIADON** n. m. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des pencédanées, dont l'espèce type croît en Syrie.

SYNÉMATIQUE (*tik'*) adj. Qui forme ou sert à former le synème.

SYNÈME (du gr. *sunéma*, réunion) n. m. Bot. Portion de la colonne des orchidées, qui représente les filets des étamines. ‖ Labelle des zingibéracées.

SYNÈME n. m. Entom. Genre d'arachnides aranéides, famille des thomisidés, répandus dans les régions tempérées et chaudes du globe.

SYNEMMÉNON (*nèn* — du gr. *sunemménôn*, des conjoints) adj. Musiq. anc. Se dit du troisième tétracorde conjoint avec le deuxième : *Tétracorde* SYNEMMÉNON.

SYNENCÉPHALOCÈLE (*nan-sé, sèl'*) n. f. Encéphalocèle avec adhérence au placenta, au cordon ombilical ou aux membranes.

SYNÉRÈSE (gr. *sunairésis*; de *sun*, avec, et *airein*, prendre) n. f. Gramm. Contraction par laquelle deux voyelles contiguës, toutes deux d'ordinaire prononcées séparément, se fondent en une seule émise d'un trait.

— ENCYCL. La *synérèse* est le contraire de la diérèse (v. ce mot : *eglaé*; *aurco, proinde, deesset*; *bréciaire, bien, fouet*, etc. Dans la poésie française, il y a généralement synérèse quand les deux voyelles ne représentent pas deux voyelles latines (*bien*, de *bene*; au contraire *pria*, de *precarit*). Mais cette règle a souffert de nombreuses exceptions.

SYNERGIDE (*nèr'-jid'*) n. f. Nom donné à chacune des énergides situées de part et d'autre de l'oosphère, dans le sac embryonnaire des angiospermes.

SYNERGIE (*nèr'-ji* — du gr. *sun*, avec, et *ergon*, travail, force) n. f. Association de plusieurs organes pour l'accomplissement d'une fonction, association généralement sous la dépendance du système nerveux. (C'est que l'organe du réflexe n'est pas composé seulement de la chaîne des deux neurones médullaires périphériques sensitif et moteur, mais aussi de l'élément sensitif épithélial et de l'élément moteur ou musculaire.

SYNERGIQUE [illegible]

SYNERGISME [illegible]

SYNERGISTE [illegible]

SYNÈSE [illegible]

SYNÉSIOS, [illegible]

SYNESTHÉSIE [illegible]

SYNÉVROSE n. f. Anat. V. SYNNÉVROSE.

SYNGAME n. m. Genre de vers nématodes, de la famille [illegible] comprenant des formes qui vivent en [illegible]

— Les *s[illegible]* sont les *vers rouges* du gibier [illegible] de petits sangsues, grosses [illegible] mètres au plus de long, qui se logent dans [illegible] par deux, [illegible] et [illegible] [illegible] la tête en bas. Ils ont l'air [illegible] [illegible] [illegible]

et se termine à peu près sans convalescence vers la fin du premier septenaire. Elle apparaît à la suite de fatigues, ou d'un refroidissement brusque. Le traitement comporte la quinine, les boissons acidulées, la diète lactée.

SYNORHIZE (du préf. *syn*, et du gr. *rhiza*, racine) adj. Bot. Qui a la radicule soudée avec l'albumen.

— n. m. pl. Classe de végétaux dicotylédones, caractérisée surtout par la soudure de la radicule avec l'albumen, et correspondant aux conifères et aux cycadées. — *L'n* SYNORHIZE.

SYNOSTÉOGRAPHIE (*sté, fi* — du préf. *syn*, et de *ostéographie* n. f. Anat. Description des articulations.

SYNOSTÉOGRAPHIQUE (*sté, fik*) adj. Qui a rapport à la synostéographie.

SYNOSTÉOLOGIE (*sté, ji* — du préf. *syn*, et de *ostéologie*) n. f. Anat. Traité des articulations et des moyens d'union des os.

SYNOSTÉOLOGIQUE (*sté, jik*) adj. Qui a rapport à la synostéologie.

SYNOSTÉOTOMIE (*sté, mi* — du préf. *syn*, et de *ostéotomie* n. f. Anat. Préparation anatomique des articulations.

SYNOSTÉOTOMIQUE (*sté, mik*) adj. Qui a rapport à la synostéotomie.

SYNOSTOSE (*stoz'* — du préf. *syn*, et du gr. *ostéon*, os n. f. Anat. Réunion des os par une soudure.

SYNOTE (du préf. *syn*, et gr. *ous, ótos*, oreille) adj. et n. m. Térat. Se dit d'un monstre dont la tête, incomplètement double, offre une face commune et, du côté opposé, deux oreilles contiguës ou confondues en une seule.

SYNOTE ou **SYNOTUS** (*tuss*) n. m. Genre de mammifères chéiroptères, de la famille des vespertilionidés, comprenant deux espèces répandues de l'Europe au nord de l'Inde. (Les synotes ou barbastolles (*barbastellus*) sont



Synote.

des chauves-souris de taille moyenne, à oreilles courtes réunies en partie sur le front, et qui n'ont que quatre dents. Le synote commun (*barbastellus barbastellus*) ou *barbastelle*, ce mot, mesure 25 centimètres d'envergure : sa livrée est brun sombre ; c'est une chauve-souris qui apparaît dès le printemps ; elle se tient près des lieux habités et hiverne dans les maisons.)

SYNOTIE (*ti*) n. f. Térat. Conformation des synotes.

SYNOVIAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui a rapport à la synovie. ‖ *Capsule synoviale* ou substantiv. *Synoviale* (une), Petit sac membraneux, que l'on rencontre à la face profonde des capsules articulaires et des gaines tendineuses. ‖ *Franges synoviales*, Petits replis de la branche synoviale.

— Encycl. Les *synoviales* sécrètent un liquide huileux, la *synovie*, qui sert à faciliter les frottements et les glissements. Des synoviales existent entre la peau et certaines parties osseuses saillantes, comme le genou, l'olécrane.

SYNOVIE (vi — du lat. méd. *synovia*) n. f. Anat. Humour un peu filante, comme le blanc d'œuf, qui lubrifie les jointures articulaires et les gaines synoviales des gros tendons. Elle renferme de l'eau, des sels et un produit muqueux qui lui donne sa consistance huileuse.)

— Pathol. *Épanchement de synovie*. V. SYNOVITE.

SYNOVINE n. f. Mucosine extraite de la synovie. Syn. ARTHROHYDRINE.

SYNOVITE n. f. Inflammation d'une membrane synoviale articulaire ou tendineuse.

— Encycl. On distingue la *synovite séreuse* ou épanchement de synovie, et la *synovite sèche* ou *synovite crépitante*. La synovite séreuse est caractérisée par une augmentation de la synovie et la distension de la membrane synoviale. (V. HYDARTHROSE.) La synovite sèche est déterminée au contraire par l'absence de liquide lubrifiant et l'apparition de frottements, d'une sorte de crépitation à chaque mouvement de la jointure ou de la gaine tendineuse. Comme traitement, on emploiera la révulsion, la compression ouatée et l'immobilisation.

SYNSTIGMATIQUE (*stigh'ma-tik'* — du préf. *syn*, et de *stigmate*) adj. Bot. Se dit du pollen, lorsqu'il forme une masse terminée inférieurement par un fil ayant à son extrémité un corpuscule qui adhère au stigmate.

SYNSTYLÉ, ÉE (*sti* — du préf. *syn*, et de *style*) adj. Bot. Dont les styles sont soudés en une sorte de colonne.

SYNTACTIQUE (*tik'* — du gr. *suntaktikos*, même sens) adj. Gramm. Relatif à la syntaxe, à l'arrangement des mots. ‖ *Phonétique syntactique*, Ensemble de faits phonétiques dus au contact des mots dans les phrases. V. SANDHI. ‖ *Doublets syntactiques*, Formes différentes que revêt un même mot suivant la nature des autres mots de la phrase : *Bel* et *beau* sont des *doublets syntactiques*, car *beau* provient de la vocalisation de *l* de *bel* devant les mots commençant par une consonne.

— SYN. Syntaxique.

SYNTAGMA n. m. Antiq. gr. V. SYNTAGME.

SYNTAGMATITE (*ghma'*) n. f. Substance minérale appartenant au genre *amphibole*, variété de *hornblende*.

SYNTAGME (*taghm'* — du gr. *suntagma*) n. m. Antiq. gr. Corps de troupes. ‖ Subdivision de la phalange, qui se composait de seize stiques ou files sur seize rangs, et formait ainsi un carré.

— Bibliogr. Traité méthodique ; traité en général. ‖ On dit aussi SYNTAGMA.

SYNTAXE (du lat. *syntaxis*, gr. *suntaxis*) n. f. Partie de la grammaire qui traite de la fonction et de l'arrangement des mots dans la proposition, et de l'enchaînement des propositions entre elles : *Les règles de la* SYNTAXE. ‖ Ensemble de procédés syntactiques propres à un écrivain : *La* SYNTAXE *de Rabelais*. ‖ Volume où est exposée cette partie de la grammaire. *Acheter une* SYNTAXE *latine*.

— Encycl. La *syntaxe* est la science des rapports que les mots ont dans les propositions et les propositions entre elles. Or, comme le langage ne se compose pas de mots isolés, mais de propositions, on voit que la syntaxe est la partie essentielle de la grammaire.

La syntaxe peut être *didactique* ou *historique*. Didactique, elle comprend l'exposé des différentes règles suivant un ordre à la fois logique et pratique. Elle étudie l'accord du nom et de l'adjectif, du sujet et du verbe, du sujet, du verbe et de l'attribut (*syntaxe d'accord*), puis la construction des propositions par *coordination* ou par *subordination*. Elle se contente d'enregistrer l'usage à une époque déterminée, sans rechercher l'origine de cet usage. La *syntaxe didactique* a été fondée par Apollonios Dyscole, grammairien d'Alexandrie. Elle a, au cours des temps, subi l'influence de la philosophie et surtout de la logique.

La syntaxe historique est née au XIXe siècle. Elle expose les faits en les rattachant aux faits immédiatement antérieurs, et en les groupant, non d'après un ordre logique imposé à priori, mais d'après leurs affinités naturelles. Dans le dernier tiers du XIXe siècle, la syntaxe historique a élargi son domaine en devenant *comparée*. On ne se contentera plus désormais de poursuivre l'histoire d'une construction latine à travers les textes des différentes époques ; on recherchera si cette construction n'existait pas antérieurement à la séparation des dialectes indo-européens et si elle n'a pas continué son évolution dans les autres idiomes de la famille. La *syntaxe comparée* prend son point d'appui dans la phonétique et la morphologie comparées. C'est pourquoi elle n'a pu se constituer qu'après ces deux autres parties de la science.

SYNTAXER (*kse*) v. a. Soumettre aux règles de la syntaxe : SYNTAXER *une langue*. Peu us.

SYNTAXIQUE adj. Syn. de SYNTACTIQUE.

SYNTHÈME (du gr. *sunthéma* ; de *sun*, avec, et *tithémi*, je place) n. m. Antiq. milit. Mot d'ordre dans les armées grecques. ‖ Ordre de réquisition, chez les Romains. ‖ Ordre du jour des légions romaines.

SYNTHÈSE (du lat. *synthesis*, gr. *sunthésis*) n. f. Logiq. Méthode de démonstration qui descend des principes aux conséquences : *Newton a marqué dans ses ouvrages une prédilection pour la* SYNTHÈSE. (D'Alembert.) ‖ Dans la philosophie kantienne, Résolution de deux idées antithétiques en une troisième idée. ‖ Dans la philosophie de Hegel, Troisième temps de dialectique spéculative (thèse, antithèse, synthèse). ‖ Par ext. et dans le langage courant, Généralisation, exposé philosophique et synoptique : *Un essai de* SYNTHÈSE *historique*.

— Antiq. rom. Robe que les Romains portaient pendant le repas. (C'était une sorte de tunique en toile blanche, que l'hôte tenait à la disposition de ses invités. Étroite, elle était plus pratique que les toges pour se tenir à table. ‖ Nom donné aussi à une garde-robe complète.

— Chim. Opération par laquelle on combine des corps simples pour en former des composés, ou des corps composés pour en former d'autres d'une composition plus complexe.

— Chir. Réunion des parties d'une plaie, des fragments d'un os brisé.

— Mathém. Mode de démonstration qui consiste à partir d'une proposition démontrée ou évidente pour arriver, de déduction en déduction, à celle que l'on veut établir, contrairement au procédé de l'analyse qui, partant de la vérité à démontrer, la rattache, par une série de raisonnements, à une proposition reconnue vraie.

— SYN. Déduction.

— ANTON. Analyse.

— Encycl. Logiq. L'esprit humain, dans la recherche de la vérité, a deux procédés généraux et inverses ; l'un va du principe à la conséquence, du composant au composé ; l'autre suit une marche directement opposée : l'un est la *synthèse*, l'autre l'analyse. Il y a deux types principaux de synthèse, l'une usitée dans les sciences mathématiques, l'autre dans les sciences expérimentales : la synthèse géométrique et la synthèse chimique. La synthèse géométrique est une progression qui descend des principes aux conséquences ; la synthèse chimique est une recomposition qui va des parties au tout. Au premier abord, la synthèse géométrique ressemble plus à une analyse qu'à une synthèse ; c'est en effet par une sorte d'examen analytique des principes postulés ou démontrés que l'on arrive à la démonstration. Cependant, si l'on fait abstraction de l'idée en quelque sorte matérielle de recomposition pour n'envisager que le rapport logique de principe à conséquence, il est facile de voir que la synthèse géométrique est identique, non dans sa marche apparente, mais essentiellement, à la synthèse chimique. C'est ainsi que la synthèse de l'eau est la recomposition de ce corps, en partant de ses éléments ou *principes*.

Des deux méthodes, la plus parfaite c'est la synthèse. Mais c'est aussi la plus difficile, le connu et le conditionné étant plus souvent donnés que l'inconnu et le conditionnant. La synthèse, méthode idéale, n'est encore qu'une méthode d'exposition pour les vérités découvertes ; l'analyse reste, dans l'état actuel des sciences expérimentales, la plus sûre méthode de recherches.

— Chim. La *synthèse* en chimie est d'une haute importance. Tout d'abord, il faut distinguer soigneusement les *synthèses* minérales des *synthèses* organiques. En chimie minérale, on opère sur des éléments stables qu'on peut soumettre à l'action de réactifs énergiques sans les détruire ; aussi la *synthèse* est-elle toujours simple, au moins possible. Les exemples de synthèse abondent ; pour ne rappeler que les plus célèbres, nous citerons la *synthèse* de l'eau, de Cavendish. Un assez grand nombre de préparations ne sont que des *synthèses*. Ainsi, quand on brûle du soufre à l'air, il se forme de l'acide sulfurique ; c'est la *synthèse* de cet acide, il n'est pour ainsi dire pas de décomposition qui ne soit accompagnée d'une *synthèse*. Vient-on à réduire un oxyde métallique par le charbon, l'oxyde d'argent par exemple, il se forme de l'argent métallique et il se dégage de l'oxyde de carbone ; en même temps qu'il y a eu réduction, on a fait la *synthèse* de ce gaz.

En chimie organique, les difficultés étaient beaucoup plus grandes. La plupart des chimistes étaient convaincus que les corps de la chimie organique étaient soumis à des lois telles que nous ne pouvions les connaître toutes ; c'était, pour beaucoup d'entre eux, le principe vital [illegible] pour eux, [illegible] certes, faire un composé, mais comment le [illegible] ? Grâce aux travaux de plusieurs chimistes, à la tête desquels il faut placer Berthelot, Wurtz et Liebig, bon nombre de *synthèses* ont été exécutées. Au nombre des plus remarquables, il faut signaler celle de l'alcool et de l'acétylène, faites par Berthelot.

Enfin, nous ne devons pas omettre de signaler que l'élaboration des premières matières a [illegible] *synthèse* d'un corps gras en faisant passer un courant de [illegible] hydrique dans un mélange de [illegible] et de glycérine. Il se forme de la butyrine. La [illegible] ses organes et par [illegible] par [illegible].

— Biol. *Synthèses organiques*. On [illegible] sous ce nom [illegible] semble que [illegible] par la [illegible] a la [illegible] de [illegible] une vivace développement [illegible] etc.

Ce qui [illegible] c'est que [illegible] vaste, c'est que [illegible] conditions de [illegible] permettent de [illegible] augmenter de [illegible]. Les [illegible] grâce auxquels [illegible] cette synthèse [illegible] deux cette question a [illegible] travaux de E. Fischer sur la synthèse des sucres, et le peu que l'on connaît s'applique encore aux végétaux.

Synthèse des hydrates de carbone. Le point de départ est l'aldéhyde formique CHO, qui apparaît dans la charge d'acide carbonique sous la seule influence de la lumière solaire. Par polymérisation et sans influence probable d'enzymes énergiques, on peut être simplement des solutions alcalines contenant CHO donne des sucres du type de la glucose ou de la saccharose, des amyloses (amidon, cellulose) et des acides gras.

Synthèse des corps gras. Les corps gras sont des combinaisons de la glycérine avec les acides gras. La glycérine dérive de CHO par polymérisation, puis par hydrogénation, et les acides gras dérivent les sucres.

Synthèse des corps de la série aromatique. Elle est beaucoup moins connue. Cependant, les recherches de Maquenne sur la pyrosine sucrée [illegible] permettent de croire que ces corps dérivent des sucres et des polymères de l'aldéhyde formique.

Synthèse des matières azotées. Les cellules végétales utilisent l'ammoniaque, soit directement, quand il provient des nitrates du sol, soit indirectement, quand il résulte de la combinaison de H naissant avec l'azote atmosphérique. C'est donc de la combinaison $AzH^3 + CHO$ que naissent les matières azotées et les albuminoïdes. Pour la synthèse des albuminoïdes, il faut sans doute faire intervenir le groupement $CAzH$, qui apparaît sous l'influence des tensions électriques faibles existant dans le protoplasma.

Mais la matière vivante ne se décompose pas seulement d'albuminoïdes : elle est encore beaucoup plus complexe, mais on ignore complètement le mécanisme de sa synthèse ultime. Ces synthèses sont réalisées avec une puissance égale chez les animaux mais en partant de combinaisons moins simples que celles utilisées par les végétaux.

SYNTHÉSIQUE (*zik*) adj. Qui a le caractère de la synthèse. Qui aime à faire de la synthèse.

SYNTHETIQUE (*tik'*) adj. gr. *sunthetikos*. Qui a rapport à la synthèse, qui se fait par synthèse. *Méthode* SYNTHÉTIQUE. *Démonstration* SYNTHÉTIQUE.

— Philos. *Jugement synthétique*. Jugement qui affirme plus que le concept du sujet, et qui ajoute par conséquent à nos connaissances.

— Gramm. *Langue synthétique*. Qui exprime les rapports complexes par un seul mot et groupe les idées accessoires autour de l'idée principale dans des phrases peu longues.

— Encycl. Gramm. L'expression de *langue synthétique* est due à W. Schlegel. On l'applique surtout aux anciennes langues indo-européennes (sanscrit, grec, latin, etc.) où les relations entre les mots représentant les idées essentielles sont exprimées par des suffixes et des désinences, par opposition aux langues indo-européennes surtout l'anglais et le français, qui expriment ces mêmes relations par de petits mots ayant leur existence propre (articles, prépositions, auxiliaires). Les secondes semblent avoir par besoin de clarté, décomposé, analysé les groupes d'idées que les premières traduisaient par des « touts », des *synthèses*.

SYNTHÉTIQUEMENT adv. D'une manière synthétique.

SYNTHÉTISER v. a. Réunir par synthèse. SYNTHÉTISER *des faits*.

— Absolum. Faire de la synthèse : *Décomposer, recomposer, analyser*. SYNTHÉTISER : *voilà toute la science humaine*. Ch. Dollfus.

Se synthétiser, v. pr. Être synthétisé.

SYNTHÉTISME (*tism'*) — rad. *synthèse* n. m. Chir. Ensemble des quatre opérations nécessaires pour réduire et maintenir une fracture, savoir : l'extension, la réduction, la coaptation et l'immobilisation.

SYNTHRÔNE (gr. *sunthronos* ; de *sun*, avec, et *thronos*, trône) adj. Antiq. Se disait de divinités secondaires qui étaient placées sur le trône d'une divinité principale.

SYNTOMIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères sphingiens, comprenant les *syntomis* et genres voisins. — *L'n* SYNTOMIDÉ.

SYNTOMIE n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinides, remarquables sur l'hémisphère boréal. Le *S. [illegible]* se trouve aux environs de Paris.

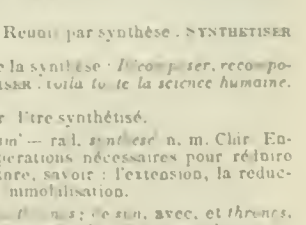

SYNTOMIS (*miss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères sphingiens, famille des *syntomides*, répandus dans les régions chaudes du globe. La seule espèce française, le *syntomis phegea*, est commune dans le Midi sur les thyms et les lavandes.

Syntomis gr. nat.

SYNTONINE n. f. Chim. Nom qu'on a donné à la variété de fibrine qui forme les fibres musculaires

SYNTONIQUE

SYNTONISATION

SYNTHÉTIQUE

SYNTOQUE

SYNZYGIE

SYOUT

SYPHAX

SYPHILICOME

SYPHILIDE

SYPHILIGRAPHE

SYPHILIGRAPHIE *fi* — de *syphilis*, et du gr. *graphein*, écrire. n. f. Traité de la syphilis. || On dit aussi SYPHILOGRAPHIE, et SYPHILOGRAPHIE.

SYPHILIGRAPHIQUE *fi* adj. Qui a rapport à la syphiligraphie. || On dit aussi SYPHILOGRAPHIQUE, et SYPHILOGRAPHIQUE.

SYPHILIMANE n. Personne atteinte de syphilimanie. || On dit aussi SYPHILOMANE, et SYPHILOMANE.

SYPHILIMANIE de *syphilis*, et *manie* n. f. Manie qui a pour objet dans toute maladie les effets de la syphilis. || Manie des malades qui se croient à tout propos atteints de la syphilis. On dit aussi SYPHILIOMANIE, et SYPHILOMANIE.

SYPHILIS mot d'étymol. inconn., créé par Fracastor, médecin italien, en 1521. n. f. Maladie contagieuse ne récidivant pas, et transmissible par un virus. || On l'appelle aussi VÉROLE, MALADIE VÉNÉRIENNE, MAL FRANÇAIS, MAL DU SAINT HOMME, MAL ITALIQUE, MAL NAPOLITAIN, MAL AMÉRICAIN.

— HIST. Longtemps confondue avec les autres maladies vénériennes, bien qu'elle puisse se contracter en dehors de tout rapport sexuel, la *syphilis* a une origine ancienne et sans doute très ancienne. Mais c'est surtout à partir de la fin du XVe siècle qu'elle commence à être nettement connue et décrite par les médecins, sans que l'on puisse encore y voir autre chose qu'une affection nouvelle. Il paraît donc fort peu vraisemblable que Colomb ait rapporté d'Amérique le germe de la syphilis, comme l'importation américaine a été admise pendant longtemps par presque tout le monde. Elle aurait été propagée en Europe par les marins de Christophe Colomb, d'où le nom qu'on lui donne de *mal américain*. Mais presque dès l'origine, et à la même date (1495), on la rencontre en Italie, en France, aussi bien en Angleterre qu'en Allemagne, et dans l'Italie méridionale, et notamment à Naples, d'où le nom de *mal napolitain*. Les Italiens l'appellent aussi *mal français*, parce que, pendant la malheureuse campagne de Charles VIII en Italie, ils ont cru que les Français avaient apporté le mal avec eux. Pour les deux hypothèses, la syphilis aurait été importée par l'armée nationale, choisissez entre les deux.

[illegible] malade [illegible] trouve [illegible] Bell, et plus [illegible] le médecin [illegible] la part de [illegible] Les [illegible] la [illegible] la [illegible] la

SYRIANOS, philosophe et rhéteur grec, né à Alexandrie vers l'an 380 de notre ère, mort à Athènes vers 438. Il suivit à Athènes les leçons du néo-platonicien Plutarque, auquel il succéda vers 431 dans la direction de l'école. Il eut lui-même pour élève et pour successeur le célèbre Proclos, qui parle de lui comme d'une sorte de révélateur. Syrianos, suivant l'usage, commentait devant ses disciples les traités d'Aristote et de Platon ; il en tirait une sorte de religion mystique, où les doctrines philosophiques se conciliaient avec les révélations d'Homère, d'Orphée et des oracles. Il avait composé, peut-être avec la collaboration de son disciple favori, de nombreux commentaires, connus seulement par des citations de Proclos. Nous possédons de Syrianos un *Traité des idées*, des fragments d'un commentaire sur la *Métaphysique* d'Aristote et des commentaires sur *Hermogène* (1897).

SYRIAQUE (*ak'*) adj. Linguist. Se dit de la langue araméenne, parlée autrefois dans la Syrie : *Langue* SYRIAQUE.

— n. m. Langue syriaque : *Étudier le* SYRIAQUE.

— ENCYCL. Linguist. Le *syriaque* appartient au groupe araméen des langues sémitiques. C'est de l'araméen occidental, tandis que le chaldéen est de l'araméen oriental. Les différences entre ces deux dialectes ne sont pas considérables. La période classique de la langue va du IIe au VIIIe siècle. La conquête arabe fit du syriaque un idiome mort, liturgique, qui disparut peu à peu. Aujourd'hui, plusieurs dialectes syriaques populaires sont encore parlés dans les environs de Mossoul et dans les districts du lac Van et du lac d'Ourmiah.

SYRICHTE (*rikt'*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des hespérides, répandus sur tout le globe.

SYRIE (*ri*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des pyralides, répandus dans la région circaméditerranéenne et les Açores.

SYRIE (*Aram*, dans la Bible), vaste contrée de la Turquie d'Asie, dont elle forme la partie méridionale, nommée par les Turcs *Souristan* et *Bahr-el-Chan* (pays de la gauche), c'est-à-dire à gauche de La Mecque. La Syrie est limitée au N. par le Taurus, à l'E. par le désert qui confine à la province actuelle de Bagdad, au S.-E. et au S. par l'Arabie, au S.-O. par l'Égypte, à l'O. enfin par la Méditerranée. Superf. 115.000 kilom. carr. ; pop. 2.350.000 hab.

Au point de vue physique, l'ossature de la Syrie est formée de quatre chaînes principales. Au N., la frontière est formée par un rameau du Taurus, qui court, de l'E. à l'O., en prenant successivement les noms de Giaour-Dagh et de Kulek-Dagh. Le premier de ces deux massifs donne naissance au système de l'Akma-Dagh, qui finit au-dessus du golfe d'Alexandrette. L'Akma-Dagh donne naissance à une autre chaîne, qui longe la vallée de l'Euphrate vers le S.-E., puis s'infléchit, vers l'O., de Palmyre à Damas, et se rattache à l'Anti-Liban. De l'autre côté de la grande coupure où se termine la branche principale de l'Akma-Dagh, commence la chaîne du Liban, qui se dirige du N.-O. au S.-O. en se rapprochant de la côte. Le Liban forme deux chaînes principales : le Liban proprement dit et l'Anti-Liban, celui-ci le plus à l'E., et dont la cime la plus élevée, le djebel el-Cheik, culmine aux environs de 3.000 mètres. Entre le Liban et l'Anti-Liban s'étend la vallée de la *Cœlésyrie* ou Syrie creuse. La chaîne du Liban proprement dit s'abaisse en descendant vers Sour (l'anc. *Tyr*) et vers la vallée du Leontes. De l'autre côté de ce fleuve, parties l'une du cap Blanc, l'autre du cap Carmel, se dirigent des bords de la mer vers l'intérieur des terres les montagnes nues et arides de Judée, dont les sommets les plus remarquables sont le Thabor, le Carmel, le petit Hermon, le mont Gelboé, les monts Ephraïm et des Oliviers.

Les côtes de Syrie sont très découpées, et généralement rocheuses. Les accidents les plus remarquables sont, en allant du N. au S., le golfe d'Alexandrette, le cap Khanzir, le golfe de Sauvadié, le cap Ziaret, le golfe de Latakièh, le cap Ras-el-Hesn, les baies de Tripoli, Beyrout, Saïda et Saint-Jean d'Acre, et le promontoire de Jaffa. Les ports de commerce qu'elle offre sont, dans le même ordre : Alexandrette, Latakièh, Tripoli, Beyrout, Saïda, Akka, Caïfa, et Jaffa.

L'hydrographie syrienne, en raison de la sécheresse extrême du climat, même dans les zones montagneuses, est d'une assez grande pauvreté. L'Euphrate baigne seulement une partie de la limite nord-est de la Syrie. Les cinq principaux cours d'eau de la contrée descendent tous du Liban ; encore aucun ne peut-il offrir des eaux suffisamment profondes et régulières à la navigation. Ce sont : l'*El-Aasi* (ancien Oronte), qui traverse le lac Famieh et reçoit les eaux du lac Antakieh ; le *Sitani*, ancien Leontès, arrosant la Cœlésyrie ; le Jourdain, qui sort du lac Phiala, dans l'Anti-Liban, et se perd dans la mer Morte ; le Barada et l'Awach, qui descendent de l'Anti-Liban, arrosent la plaine de Damas, et vont se perdre dans le lac Bahr-el-Mardj.

— *Climat*. Les reliefs que présente le sol de la Syrie partagent cette contrée en trois régions bien distinctes : 1° la plaine orientale, qui s'étend de l'Euphrate au Jourdain, et aux montagnes qui forment les vallées de l'Oronte et de Damas, climat très chaud et très sec, véritable transition avec le désert ; 2° les montagnes, les plateaux et les vallées du Liban, de climat plus tempéré ; 3° enfin, la zone littorale, où règne le climat méditerranéen.

Les productions principales sont, à l'heure présente, la vigne, l'olivier, le mûrier, le tabac, le lin, le safran, le coton, l'oranger, le grenadier, l'amandier, l'abricotier, etc. Les céréales produisent à peu près assez pour la consommation locale. L'industrie, plus négligée encore que l'agriculture, est entravée par les droits sévères levés sur les matières premières. L'industrie générale de la Syrie était autrefois la filature du coton ; les progrès de l'outillage européen ont amené une concurrence fatale à l'industrie syrienne. Il en fut de même pour les industries de la laine et de la soie. Le commerce est dans le même état de langueur. Pourtant, Tripoli, Saïd, Alexandrette exportent coton, tabac, fruits secs, noix de galle, peaux, etc. ; le commerce de terre se fait par caravanes (gomme, assa-fœtida, opium, safran, etc.).

Au point de vue administratif, la Syrie est divisée en 5 pachaliks : Alep, Damas, Tripoli, Saïd et Jerusalem.

— *Ethnologie*. Peu de pays présentent, au point de vue de la répartition des races et des religions, une complication plus grande que la Syrie, où elles sont superposées, au cours d'une histoire extraordinairement tourmentée, à peu près toutes les grandes civilisations et presque toutes les races de l'Asie. La plus grande partie de la population est de race et de langue arabes. La conquête musulmane du VIIe siècle a eu, en effet, son plein résultat sur la région, et elle a étouffé ou les remplaçant les races et les idiomes antérieurs : la langue turque est la langue officielle, mais rien de plus, et ce fait explique le peu d'affection que la population a de tout temps témoigné à l'endroit de la domination ottomane. L'ancien syriaque ou araméen, lui-même que le turc, a été supplanté par l'arabe. Par ailleurs, les Syriens aborigènes sont généralement chrétiens ; les musulmans, au nombre de 600.000 environ, sont répartis surtout dans les vallées du Liban méridional, et seul entre déplacer vers l'E. Les Maronites, au contraire (250.000 environ), sont chrétiens, dirigés par un patriarche spécial, pourtant soumis à l'autorité romaine. Ils sont surtout répandus aux environs de Beyrouth. Entre Druses et Maronites, la lutte est toujours latente, avec de redoutables paroxysmes. Enfin, pour ajouter à ce mélange extraordinaire de populations rivales, il faut citer les Juifs et les Arabes nomades, ou Bédouins, qui venus des déserts de l'intérieur, se transportent chaque année, pour la plier autant que faire se peut, vers la lisière cultivée du Nord-Est.

— *Histoire*. La Syrie de la Bible, ou pays d'Aram, ne comprenait d'abord que la région comprise entre l'Amanus, l'Euphrate, le Liban occidental, les sources du Jourdain et le désert. Elle était divisée en Syrie supérieure, au nord, et Cœlesyrie, entre les deux chaînes du Liban. Quand les Perses eurent conquis le pays, les Grecs étendirent le nom de Syrie à la Phénicie, à la Judée, ainsi qu'à la Mésopotamie, qui prit le nom de *Syrie des Rivières*. Damas, Hamah et Arpad étaient à ce moment les principales cités syriennes. Tombée en 738 av. J.-C. au pouvoir de Téglat-Phalazar, la Syrie fut conquise par les Perses sous Cyrus. Pendant le règne de Darius, elle fit partie de la cinquième satrapie, avec *Sidon* pour capitale. Alexandre traversa le pays en 333. Après la destruction de l'empire perse, la Syrie forma en 301, sous Séleucus Ier, le royaume de Syrie, qui comprenait, outre la Syrie propre, presque toute l'Asie Mineure et la haute Asie, de l'Euphrate à l'Indus. Mais, sous le règne du premier successeur de Séleucus, Antiochus Ier Soter, ce trop vaste empire se démembra ; le royaume de Pergame se déclara indépendant ; de même, bientôt après, les Bactriens et les Parthes. (V. SÉLEUCIDES.) De 222 à 186, Antiochus II le Grand réussit à reprendre aux rois d'Égypte la Phénicie et la Palestine et à soumettre une partie des côtes grecques de l'Asie Mineure. Mais il n'allait pas tarder à se heurter à la puissance romaine. Battu aux Thermopyles 191 et à Magnesi (190), il perdit l'Asie Mineure jusqu'au Taurus. Bientôt, la Palestine se soulevait sous les Macchabées ; les Parthes faisaient, à l'E., d'incessants progrès. Les Syriens, fatigués de tant de vaines luttes, s'étaient donnés à Tigrane, roi d'Arménie, lorsque Pompée passa en Asie pour combattre Mithridate. Le général romain eut facilement raison de Tigrane, et la Syrie fut réduite en province romaine avec Antioche pour capitale. Le voisinage des Parthes empêcha la Syrie de recueillir de la domination romaine la même prospérité que les autres parties de l'empire. Un moment séparée de Rome Antoine l'avait donnée à un fils qu'il avait eu de Cléopâtre, elle fut de nouveau rattachée à l'empire par Auguste. Elle subit d'ailleurs particulièrement sous les règnes de Vespasien et d'Hadrien, plusieurs remaniements administratifs. Bientôt tranquillisée du côté des Parthes, grâce aux victoires de Trajan et de Septime-Sévère, soumise à une administration régulière, la Syrie parvint à un haut degré de prospérité. Elle donna à Rome la famille des empereurs dits *syriens*, depuis Septime-Sévère jusqu'à Alexandre Sévère. Mais la fondation du second empire des Perses sur les ruines de celui des Parthes fut pour elle la source de nouveaux désastres. C'est à grand peine qu'Aurélien, Dioclétien, et plus tard Justinien repoussèrent les invasions des Perses en Syrie. Leurs victoires, de même que celles d'Héraclius, n'arrachèrent la Syrie des mains de ces envahisseurs que pour la laisser tomber dans celles des Arabes (638). En 661, Damas devint la capitale des califes ommiades, qui ne devaient se transporter à Bagdad qu'au milieu du siècle suivant. Au IXe et au Xe siècle, à la faveur de la mollesse des califes abbassides, un véritable morcellement féodal s'opéra dans le pays. Enfin, en 1081, les Turcs seldjoukides s'emparèrent d'Alep, tandis qu'en 1095 Jérusalem tombait aux mains des Fatimites d'Égypte. Un moment occupée par les chrétiens, lors de la fondation du royaume de Jérusalem et des principautés latines vassales, la Syrie devait bientôt retomber aux mains des Sarrazins, pour passer ensuite successivement aux soudans d'Égypte, et enfin aux Turcs, qui l'ont gardée jusqu'ici, mais sans arriver à détruire complètement l'autorité des chefs locaux, particulièrement des Druses. Les principaux événements de l'histoire de Syrie au cours du XIXe siècle ont été l'expédition de Bonaparte en 1799, l'envahissement de 1810, la conquête du pays par le pacha d'Égypte, Ibrahim-pacha, en 1832, enfin les conflits fréquents entre Druses et Maronites. Les massacres des Maronites amenèrent en 1860 l'intervention d'un corps de troupes françaises et les règlements du 9 juin 1861 et du 6 septembre 1864, qui lièrent les droits de protection des puissances européennes sur les chrétiens, maronites et autres, de Syrie, mais les conflits n'ont pas cessé, et sont toujours de nature à motiver la sérieuse attention des puissances d'Occident.

Syrie (PARTANT POUR LA), roman épistolaire daté de 1810 et qui passait pour être l'œuvre de la reine Hortense. Si la reine Hortense a écrit les paroles de cette fade romance, qui, dit-on, a pour véritable auteur le comte A. de Laborde, archéologue et membre de l'Institut, ce n'est pas elle qui en a composé la musique. On avait attribué jadis cette dernière à divers compositeurs, entre autres au harpiste d'Alvimare ou Dalvimare, professeur de harpe de l'impératrice Joséphine. Il est à peu près certain aujourd'hui qu'elle est l'œuvre du flûtiste Philippe Drouet, secrétaire aux commandements de la princesse. Ce chant eut des destinées imprévues. Traité de séditieux sous la Restauration, parce qu'il servait de signe de ralliement aux bonapartistes, il devint [illegible] de Napoléon III, mais c'est en vain que

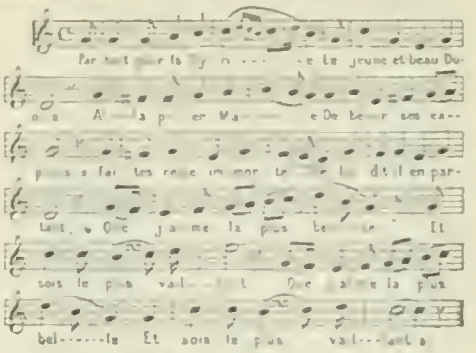
Par tout pour la Syrie
Et la jeune et beau Du-
Et va pour la guerre
Et va pour la guerre
Et va pour la guerre

Syrrite le



SYRMA



Syrmatique vu de

SYRMAISME

SYRMATIQUE

SYRMÉES

SYRNIENS

SYRNIKI

SYRNIE — SYRNIUM



SYRO-MA

SYROS — SYRA

Syrphe grossi

SYRPHE

SYRPHIDÉS

SYRRHAPTE



Syrrhapte.

SYRRHIZE

SYRRHOPODON

SYRRHOPODONTÉ, ÉE

SYRTE

SYRTES, nom donné par les anciens à deux golfes formés par la Méditerranée sur la côte septentrionale de l'Afrique. A l'E., la grande Syrte (v. SIDRE) s'étendait sur les côtes de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine. A l'O., la petite Syrte est aujourd'hui le *golfe de Gabès*.

SYRTIQUE

SYSOMATIQUE

SYSOME

SYSOMIE

SYSOMIEN, ENNE

SYSSARCOSE

Sysseele, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale [arrond. de Bruges] ; 2.406 hab.

SYSSERSKITE

Syssertskii, bourg de Russie (gouv. de Perm); 7.500 hab. Usine sidérurgique ; fabriques d'allumettes et de colle forte.

SYSSIDÈRE

SYSSITIE

SYSSOMATIQUE adj., SYSSOME adj., SYSSOMIE n. f., SYSSOMIEN adj. V. SYSOMATIQUE, SYSOME, SYSOMIE, SYSOMIEN.

SYSTALTIQUE

SYSTARQUE

SYSTASE

SYSTELLOPHYTE

SYSTÉMATIQUE

SYSTÉMATIQUEMENT

SYSTÉMATISATION

SYSTÉMATISER

Se systématiser, v. pr. Être réduit en système.

SYSTÉMATISEUR

SYSTÉMATOLOGIE

SYSTÉMATOLOGIQUE

SYSTÈME

— Combinaison de parties assemblées pour concourir à un résultat ou de manière à former un ensemble : *Le* SYSTÈME *nerveux*. *Le* SYSTÈME *planétaire*. ‖ Combinaison de procédés, de moyens destinés à produire un résultat : SYSTÈME *d'éducation*.

— *Par système*, Systématiquement, de parti pris : *Contredire* PAR SYSTÈME. ‖ *Esprit de système* ou simplem. *Système*, Penchant à tout réduire en système, à agir de parti pris : *Quiconque est possédé de l'*ESPRIT DE SYSTÈME *ferme les yeux à la vérité*. Chateaubr.) ‖ *Se faire un système de*, Tenir de parti pris, avec entêtement à : SE FAIRE UN SYSTÈME DE *sa mauvaise conduite*.

— Pop. S'emploie avec une signification générale et très vague pour désigner un ensemble quelconque : *Les autorités, le clergé, et tout le* SYSTÈME. ‖ *Agacer le système, Taper sur le système*, Ennuyer, porter sur les nerfs. ‖ *Se faire sauter le système*, Se faire sauter la cervelle.

— Arg. de Saint-Cyr. *Monsieur Système*, Nom donné par un ancien à un melon ou nouveau. ‖ *Le père Système*, Le plus ancien élève par son entrée à l'École, le saint-cyrien qui a par conséquent le numéro matricule le moins élevé. — Dans certaines promotions, Élève admis à l'École avec le dernier numéro de classement.

— Bot. *Système sexuel*, Méthode de classification des plantes créée par Linné, et qui est fondée sur les organes sexuels. (V. TAXINOMIE.) ‖ *Système ascendant*, Nom donné à la tige des végétaux, qui s'élève ordinairement vers le ciel. ‖ *Système descendant*, Nom donné à la racine des végétaux, qui s'enfonce vers les couches inférieures du sol.

— Electr. *Électricité, Système astatique de Nobili*, Equipage formé par deux aiguilles de magnétisme égal, disposées parallèlement en sens contraire, et séparées par une tige non magnétique très légère. (Ce système n'est pas soumis à l'influence du magnétisme terrestre.)

— Géol. Se dit des périodes qui divisent les ères. (Les géologues reconnaissent les systèmes *précambrien, silurien, dévonien, carbonifère, permien, triasique, jurassique, crétacé, éocène, oligocène, miocène* et *pliocène*.

— Hist. Ensemble des combinaisons de crédit et de finance, imaginées et mises en œuvre par le financier écossais Law, au commencement du XVIIIe siècle. (V. LAW.) ‖ *Système continental*. V. BLOCUS CONTINENTAL.

— Hist. nat. Méthode de classification, basée sur l'emploi d'un seul ou d'un petit nombre de caractères.

— Math. *Système d'équations*. V. ÉQUATION.

— Métriq. anc. Sorte de long vers composé d'un nombre indéterminé de parties, deux au moins. (Entre ces parties ou membres, l'élision est permise, mais non toujours l'hiatus ; la syllabe finale de chacun d'eux n'est pas indifférente. On trouve des systèmes *anapestiques, trochaïques* et *iambiques*.)

— Métrol. *Système métrique*, Ensemble de mesures ayant pour base le mètre.

Musiq. Ordonnance générale et ensemble des intervalles musicaux élémentaires, compris entre deux sons extrêmes.

— Navig. Support en cuivre ou en fer, qui est enfoncé dans le bord d'un canot, et autour duquel se meut l'aviron, lorsqu'on le manœuvre. (On dit mieux DAME.)

— Politiq. Mode de gouvernement : SYSTÈME *féodal*.

Système de la nature, par le baron d'Holbach. V. NATURE (Système de la).

Système social (LE) ou *Principes naturels de la morale et de la politique*, par d'Holbach. Dans cet ouvrage qui, dès son apparition (1772), suscita les plus vives colères, et qui fut d'ailleurs brûlé par ordre du Parlement, d'Holbach montre les rapports de la morale et de la politique avec la connaissance de la nature. C'est d'une telle connaissance, qu'il faut tirer les principes de systématisation de la conduite individuelle et collective, si l'on veut éviter la corruption des sociétés humaines, les vices et les maux qui en résultent. Les préceptes des moralistes resteront sans effet, tant qu'on n'étudiera pas la nature de l'homme. Les prêtres, d'après l'auteur, sont incapables de travailler à la moralité des peuples, car les inventions des théologiens sont des dieux fantômes, représentés comme cruels et vindicatifs, dans l'intérêt des castes sacerdotales et privilégiées. Il faudrait cultiver la raison, au lieu d'abêtir les individus pour en faire des esclaves, mettre les gens en garde contre leur imagination, contre les illusions et les préjugés. La doctrine du baron d'Holbach est nettement utilitaire ; elle requiert l'intervention des gouvernements pour sanctionner par des institutions politiques les préceptes de la morale rationnelle.

SYSTOLAIRE

SYSTOLE

— Métriq. anc. Licence par laquelle on abrégeait une syllabe longue par nature.

SYSTOLIQUE

SYSTOLISME

SYSTROPHE (*stro-f'*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des apidés, comprenant de petites abeilles, répandues en Europe et en Asie.

SYSTYLE (*stil'* — du gr. *sun*, avec, et *stulos*, colonne) adj. Archit. anc. Se dit d'une ordonnance où l'entre-colonnement était de deux diamètres ou quatre modules.
— n. m. Ordonnance systyle.

SYSTYLIE (*sti-li*) n. f. Genre de mousses, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les hautes montagnes du centre de l'Europe.

SYTCHEVKA, ville de Russie (gouv. de Smolensk); 5.000 hab., ch.-l. de district.

SYZÉTÈTE (du gr. *sun*, avec, et *zetêtês*, chercheur) n. m. Nom donné à des docteurs juifs qui cherchent le sens allégorique et le sens mythique de l'Écriture.

SYZRAN, ville de Russie (gouv. de Simbirsk), ch. l. de district, sur la rive droite du Volga, au confluent de ce fleuve et du *Syzran*; 30.000 hab. Pêcheries, tanneries, fonderies de fer, machines agricoles, construction de bateaux. Commerce des grains.

SYZYGIE (*ji* — du gr. *suzugia*, union) n. f. Métriq anc. Réunion de plusieurs pieds métriques. Il l'ied composé.
— Astron. V. la partie encycl.
— Encycl. Astron. Les actions simultanées du soleil et de la lune produisent sur la mer un mouvement résultant qui est la *marée* (v. ce mot); mais chacun de ces astres engendre un mouvement particulier dans le niveau de la mer, et ces deux mouvements propres peuvent se superposer dans les ports qui avoisinent les eaux profondes. Cette somme des amplitudes partielles se produit quand les deux astres sont en *conjonction* ou en *opposition*, pour donner lieu aux marées dites de *vive eau* ou de *syzygie*.

SYZYGIE (*ji*) n. f. Genre de myrtacées, comprenant des plantes à fleurs aromatiques, à fruits comestibles, qui croissent dans les régions chaudes.

SZABADKA (allem. *Maria-Theresiopel*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie méridionale [comitat de Bacs-Bodrog], à quelque distance du lac Palics; 81.500 hab. Industrie très active: fabrication d'étoffes, tanneries, distilleries, commerce important de grains et de bestiaux. Szabadka est une ville libre, bâtie sur un espace très considérable; elle est le centre politique et économique de la vaste plaine d'Alföld (*Terre Basse*), riche, fertile et connue pour ses excellents vignobles. Très prospère dès avant l'invasion turque, qui lui porta un coup sensible, elle fut fortifiée puissamment au début du XVIIIe siècle et élevée, en 1799, au rang de ville libre.

SZABADSZALLAS, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Pest); 7.000 hab.

SZABO (André), poète hongrois, né en 1849. Il fut, après Jokai, directeur du journal amusant *la Comète*. Ses *Poésies* révèlent un talent d'observateur satirique et une gaieté de bon aloi.

SZABOLCS, comitat d'Austro-Hongrie (Hongrie); 4.917 kilom. carr.; 245.000 hab. Ch.-l. *Nyiregyhaza*. Pays très généralement plat et marécageux, arrosé par la Theiss, affluent du Danube. Sol assez fertile. Élevage important. Bons vignobles. Raffineries de salpêtre et de soude.

SZABOLCS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Baranya]); 3.530 hab. Houille.

SZAÏBÉLYITE n. f. Borate hydraté naturel de magnésie, contenant un peu de sesquioxyde de fer et de chlore, trouvé à Workstha, en Hongrie.

SZAJNOCHA (Charles), poète et historien polonais, né à Komarno (Galicie) en 1818, mort à Lemberg en 1868. Il débuta par le journalisme et par un drame: *Stasio*, auquel il doit le commencement de sa réputation. Puis il se livra aux études historiques et à la poésie dramatique avec un grand succès. On a de lui: *la Fille du voïévode*, drame en cinq actes et en vers, dont le sujet est tiré de l'histoire de Marina Mniszech, tsarine de Russie; *Zonia*, tragédie en cinq actes; *Gentilhomme et demoiselles*; *Wenceslas le Brave*, récit historique (1849); *Première renaissance de la Pologne, 1279-1333* (1819); *Hedwige et Jagellon* (1855-1856), son chef-d'œuvre. C'est une suite de tableaux mouvementés, d'un grand relief; le style en est pur, poétique, tout en restant précis. Ses ouvrages historiques ont paru en dix volumes en 1876.

SZAKALHAZ, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Temes]); 3.800 hab.

SZAKCS, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Tolna]); 5.100 hab.

SZAKOLCZA, ville libre d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Nyitra]), sur la Welleczka, affluent de la Morava; 5.000 hab. Vignoble. Fabrique de drap. Marché de bestiaux.

SZALACS, ville d'Austro Hongrie (Hongrie [comitat de Bihar]); 3.000 hab.

SZALAY (Ladislas DE), historien hongrois, né à Bude en 1813, mort à Salzbourg en 1864. Il étudia à l'université de Pesth la philosophie et le droit, de 1828 à 1831, puis se fit recevoir avocat, s'occupant en même temps de politique, fondant un journal, *Themis*, dont le succès fut médiocre, écrivant différents traités de criminologie et participant, avec Deak, à la rédaction du code pénal hongrois, considéré, à cette époque, comme le meilleur qui existât en Europe. En 1844, il succédait à Kossuth dans la direction du « Pesti Hirlap ». En 1848, le gouvernement hongrois le désigna comme son représentant auprès du pouvoir central allemand, à Francfort; mais il ne put y faire reconnaître, pas plus qu'à Londres, où il fut ensuite envoyé, l'existence légale du nouvel État. Il se consacra depuis lors exclusivement à l'histoire de sa patrie. Il mourut ayant d'avoir achevé son œuvre maîtresse: *Histoire de la Hongrie*, dont le premier volume avait paru en 1850. Nous citerons encore de lui: *le Livre des hommes d'État* (1847-1852); *Faits remarquables de l'histoire de Hongrie* (1850-1860); *les Colonies serbes en Hongrie* (1862); *le Comte Nicolas Esterhazy, palatin de Hongrie*; etc. Szalay est peut-être le meilleur historien de la Hongrie par sa méthode très philosophique, la sûreté de son information et surtout l'indépendance de son jugement. Très patriote, il n'a jamais essayé de dissimuler les défauts de sa patrie, qu'il ne cesse de juger avec autant de liberté que d'affection.

SZAMOS, rivière d'Austro Hongrie (Transylvanie et Hongrie). Elle naît dans les Karpathes, reçoit près de Deés le Petit Szamos, venu de Koloszvar, entre dans la plaine hongroise, baigne Szatmar-Nemeti et gagne la Tisza. Cours 500 kilom.

SZAMOS-UJVAR ou allem. *Armenierstadt*, ville libre d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat de Szolnok-Doboka]), sur le Kis Szamos; 5.800 hab. Ch.-l. de district. Évêché catholique grec. Ville fondée par des Arméniens en 1726. Aux environs, sources sulfureuses.

SZANIEC, ville de Russie (Pologne [gouv. de Kielce]); 6.000 hab.

SZANISZLO, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Szatmar); 4.200 hab.

SZANTO, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat d'Abauj-Torna), sur l'Ondipatak; 4.156 hab. Vignobles.

SZANTOVA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Bacs-Bodrog); 3.500 hab.

SZAPSKA ou **SZAPSKE** ou **COST V. CZAPSKA.**

SZARHECY ou **GYERGYO-SZARHECY**, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat de Csik], sur le Nagy-Patak, sous-affluent du Danube par le Maros et la Theiss; 3.600 hab. Scieries mécaniques. Eaux minérales.

SZARVAS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Bekes), sur la rive droite du Koros; 24.000 hab. Ch.-l. de district. Gymnase. Sources alcalines.

SZARVAS Gabriel, linguiste hongrois, né en 1812, mort en 1895. Bénédictin, puis professeur dans un lycée de Budapest 1858-1881, il fonda en 1872 la revue le *Nyelvör* (« Gardien de la langue »), qu'il dirigea jusqu'à sa mort, et où il s'élevait avec force, en s'appuyant sur la tradition des bons écrivains, contre les mots nouveaux introduits dans la langue hongroise et publia, avec Sigismond Simonyi, le *Dictionnaire historique de la langue hongroise* 1892.

SZASKAÏTE n. f. Minér. Variété de smithsonite.

SZASZ Charles), poète et littérateur hongrois, né à Nagy-Enyed en 1829. Il fit ses études dans sa ville natale et devint successivement pasteur, professeur, député, directeur de l'enseignement supérieur et évêque des réformés du district de Budapest. Le principal titre de gloire de Szasz consiste dans ses nombreuses traductions en vers (des *Nibelungen*, de Shakspeare, de Molière, de la *Divine Comédie*, des pièces de Gœthe, Schiller, Tennyson, Byron, Victor Hugo, Lamartine, Béranger, etc.), par lesquelles il a contribué à répandre dans son pays la connaissance des littératures étrangères. Ses *Poésies* sont brillantes, imagées et d'une grande richesse de forme. On lui doit aussi des poèmes épiques (*Csak, Almos, Salomon*), quelques drames historiques, des *Éloges* et deux volumes sur *les Grandes Epopées* (1882).

SZASZI, nom donné par les Hongrois à un groupe d'environ 200.000 Allemands qui vivent, isolés de leurs congénères, dans la vallée supérieure de l'Alt, affluent du Danube. Bien que ce nom signifie *Saxons*, les Szaszi sont pour la plupart originaires de la Francomie rhénane. Ils ont conservé leur langue et un grand nombre de coutumes anciennes.

SZASZ-REGEN, ville libre d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat de Maros-Torda], sur le Maros, affluent de la Tisza; 6.100 hab. Fabrique de drap. Vignobles.

SSASZ-SEBES, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat de Szeben]), sur le Rin-Szebes, affluent du Maros; 6.700 hab. Ch.-l. de district.

SZATMAR (COMITAT DE), comitat d'Austro-Hongrie (Hongrie). Superf. 6.491 kilom. carr.; pop. 33.000 hab. Ch.-l. *Nagy-Karoly*. Pays en grande partie plat et marécageux, sauf dans la partie nord orientale du comitat, drainé par le Szamos et le Gïajtï bassin du Danube par la Theiss). Sol fertile (céréales, chanvre, tabac). Dans la partie montagneuse, gisements de cuivre, argent, antimoine. Quelque industrie.

SZATMAR-NEMETI, ville libre d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Szatmar]), sur la Szamos; 20.736 hab. Ch.-l. de district. Distillerie.

SZCZEBRA, ville de Russie (Pologne [gouv. de Suwalki], près de la Rospuda bassin de la Vistule); 6.600 h.

SZCZEBRZESZYN, ville de Russie (Pologne [gouv. de Lublin], sur le Wieprz, affluent de la Vistule; 5.500 hab.

SZCZECNO, bourg de Russie (Pologne gouv. de Kielce]; 4.800 hab.

SZCZEKARKOW, ville de Russie (Pologne [gouv de Lublin]; 4.300 hab.

SZCZEPANKOW, ville de Russie (Pologne gouv. de Lomza]; 6.000 hab.

SZCZEPKOWO, ville de Russie (Pologne [gouv. de Plock]; 4.600 hab.

SZCZUCZYN, ville de Russie (Pologne gouvern. de Lomza, ch.-l. de district, sur la Wissa, sous-affluent de la Vistule par le Bong occidental; 5.000 hab. Industrie assez active: fabrication de toiles, de chapeaux; etc.


Széchenyi.

SZCZUTOWO, ville de Russie (Pologne gouvern. de Plock; 4.500 hab.

SZCZYTNIKI, ville de Russie (Pologne gouvern. de Kelce; 3.700 hab.

SZÉ n. m. Nom que les Chinois donnent aux temples bouddhiques pour les distinguer des *miaô*, temples confucéens et ancestraux, et des *koung* ou *koan*, temples taïstes.

SZECHENYI (Etienne), homme politique hongrois, né à Vienne en 1792, mort en 1860. Issu d'une très ancienne famille magyare, il s'engagea, sous l'Empire, dans l'armée hongroise, puis fit partie de l'armée autrichienne, voyagea en Europe et, à partir de 1828, fit partie des diètes qui se succédèrent en Hongrie jusqu'en 1848. Il s'y montra le partisan déterminé des idées libérales et nationales, fut enfin sonné en 1831 avec Kossuth et, moins radical que ce dernier, obtint pourtant une sérieuse popularité en Hongrie, qu'il employa à éviter toute rupture violente entre son pays et l'Autriche. En 1847, lorsque Kossuth eut été envoyé à la diète par le comitat de Pesth, lui-même se fit élire, pour le combattre à la deuxième Chambre, par Wiesselburg. La proclamation de l'indépendance, en 1848, marqua l'effondrement de ses espérances politiques. Il accepta dans le ministère Batthyany le portefeuille des travaux publics, mais ne approuva pas la guerre avec l'Autriche et sa rentrée à Vienne en 1849, et tenta de la ramener à la modération. Mais, après la lutte, il retomba dans la mélancolie et, dans un accès de folie furieuse, se tua d'un coup de pistolet. On a de Széchenyi, entre autres ouvrages: *la Nationalité du Danube* (1830); *Crédit sur la Hongrie* (1830); *l'Académie hongroise* (1841).

SZECSENY, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Nyitra), sur la Nyitra, affluent de la Vistule par l'Ipoly; 4.000 hab. Ch.-l. de district.

SZEGEDIN ou **SZEGED**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Csongrad), sur la rive droite de la Theiss, au confluent de la Maros; 72.000 hab. Ch.-l. de district. Évêché catholique grec. Ville fondée par la Theiss en 1879, mais reconstruite après la destruction par les Turcs en 1543. Industrie importante. Beau commerce de céréales, de bestiaux, de saindoux, de savons. Vignobles. Prise par Soliman II, elle fut gardée par les Turcs jusqu'en 1686. Centre de l'insurrection hongroise de 1849, elle soutint la victoire du général Haynau sur les Hongrois.

SZEGHALOM, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Bekes), non loin de Gyerettyos et de Szeghegy; 8.672 hab. Ch.-l. de district.

SZEGHEGY ou **ZZIKICS**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Bacs-Bodrog), sur la Krivaja affluent du Danube par la Theiss; 4.000 hab.

SZEGSZARD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Tolna), près de la Sarvize et du Danube; 11.000 hab. Vignobles renommés. Sériciculture.

SZEGVAR, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Czongrad), sur un bras de la Tisza; 6.000 hab.

SZE-HOU-HSIEN n. m. Instrument de musique chinois à cordes frottées, monté de quatre cordes. Il se tient verticalement le long du manche et des cordes, qui sont en guise de capodastre: l'haussé ou abaissé, selon qu'on l'approche ou l'éloigne du chevalet.


Sze-hou-hsien.

SZEK, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie comitat de Szolnok-Doboka), sur la rive gauche du *Szek*; 3.2 3 hab. Sources minérales.

SZEKELY-KERESZTUR, bourg d'Austro-Hongrie (Transylvanie comitat d'Udvarhely), sur la Grosse Kokel; 3.1 hab.

SZEKELY-UDVARHELY, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie ch.-l. du comitat d'Udvarhely, sur la Grosse Kokel; 5.4 hab.

SZEKES-FEJERVAR, **SZEKES-FEHERVAR** ou **ALBE ROYALE** en allem. *Stuhlweissenburg*, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie, ch.-l. de comitat; 24.000 hab. Évêché catholique, gymnase de cisterciens. Industrie et commerce assez actifs; récolte de soude. Commerce, fabrication de draps, flanelles, commerce de laine, coton, vins, grains, bestiaux. Aux environs, sources salines très fréquentées. Quelques beaux édifices, cathédrale Saint-Jean, qui fut pendant longtemps le lieu de couronnement et de sépulture des souverains hongrois.

Szekes-Fejervar, fondée au XIe siècle par le roi Etienne, était autrefois fortifiée et beaucoup plus importante que de nos jours. La ville souffrit beaucoup de la longue lutte entre Turcs et Hongrois: prise en 1543 par Soliman II, elle fut, en 1601, cédée aux Turcs par le duc de Mercœur, et reprise quelques mois après par les Turcs. C'est seulement en 1688 qu'elle leur fut définitivement enlevée.

SZEKLER ou *Gens de la frontière*, population de la Transylvanie, qui descend des vieux Magyars, et qui a s'établir dans le sud-est de la Hongrie, primitivement dans le comitat d'Udvarhely, lors de l'arrivée des Petchenègues. Les Szeklers ont conservé en grande partie les mœurs d'autrefois. Ce sont des hommes d'une grande bravoure et d'une délicatesse de sentiment fort remarquable; on leur reproche une vivacité un peu exagérée. Ils professent soit le catholicisme, soit la religion grecque. Ce sont les plus anciens Magyars établis en Transylvanie. Ils se sont montrés particulièrement rebelles, de tout temps, à la domination autrichienne.

SZEKUAVAR, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat d'Arad); 5.000 hab.

SZELISTYE, bourg d'Austro-Hongrie (Transylvanie comitat de Szeben); 3.800 hab. Ch.-l. de district.

SZELL (Coloman), homme politique hongrois, né à Ratot en 1845. Après de brillantes études de droit, il entra dès 1868 au Parlement hongrois, où il se fit remarquer par sa compétence dans les questions financières. En 1875, il reçut dans le ministère Wenckheim le portefeuille des finances, qu'il maintint jusqu'au début de 1878, après avoir relevé, par son administration très sage et prudente, le crédit de la Hongrie. Il devint alors directeur de la Banque d'escompte. Il fut rappelé au pouvoir en 1899; il fit les efforts les plus louables pour faire vivre en bonne intelligence l'élément national hongrois et les parts allemands, que favorisait sourdement l'empereur François-Joseph; mais il dut bientôt renoncer à cette tâche trop lourde et quitter le pouvoir.

SZEMLAK, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat d'Arad), sur le Maros, affluent de la Theiss; 6.500 hab.

SZEMPCZ, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Presbourg); 3.300 hab. Ch.-l. de district.

SZENASFALU, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Nyitra, ch.-l. de district, sur le Verbovce bassin du Danube; 3.000 hab.

SZENT, mot magyar qui signifie *saint* et entre dans la composition de nombreux noms géographiques.

SZENT-ANDRAS, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Bekes), sur le Körös, affl. de la Theiss, 4.000 hab.

SZENT-ANNA, nom de deux bourgs d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat d'Arad: *O-Szent-Anna*; 4.700 hab., et *Uj-Szent Anna*; 6.000 hab.

Szent-Marok, [illegible] (Transyl-

Szent-Mihaly, [illegible] Hongrie co-

Szent-Peter, [illegible] Hongrie co-

Szent-Pal, [illegible] Hongrie co-

Szent-Gaal, [illegible] Hongrie

Szent-Grot [illegible]

Szent-Gyorgy, [illegible] le bourg

Szent-Imre [illegible]

Szent-Istvan, [illegible] Hongrie co-

Szent-Ivan, [illegible] Hongrie comi-

Szent-Marton, [illegible] Austro-Hongrie (Hongrie [illegible] — Bourg du comitat de l'Ouest, [illegible] Autre comitat, 3 6.0 hab.

Szent-Mihaly, [illegible] Austro-Hongrie (Hongrie [illegible] hab. — Village du comitat

Szent-Miklos, [illegible] Austro-Hongrie (Hongrie co- [illegible] Comitat de Kis-Marton, près des marais de [illegible] — Ville du co- [illegible] hab. — Chef-lieu de district. — Bourg du comitat de [illegible] Bourg du comitat de Torontal, près de la

Szent-Peter, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie comi- [illegible] Sarvas, affluent de la Theiss, 3.377 hab. Vignobles. — Bourg du comitat de Temes, Marosz [illegible] hab. — Bourg du comitat de [illegible]

Szent-Tamas, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [illegible] Bodrog, sur le canal de Bacs, qui unit [illegible] la Theiss, 11 728 hab.

Szepes ou **Zips**, comitat d'Austro-Hongrie (Hongrie), [illegible] au N., par la province de Galicie, à l'O. par le co- [illegible] de Liptau, au S. par ceux de Gomor et d'Abauj Torna, à l'E. par le comitat de Sarosz. Superf. : 3 636 kilom. carr. ; [illegible] hab. Chef-lieu : Leutschau. Sol en général très mon- [illegible] couvert par de hauts contreforts boisés du massif [illegible] Tatra, et arrosé entre autres rivières notables, par la [illegible] (bassin de la Vistule) et la Hernad (bassin du [illegible] Agriculture médiocre, mais les ressources minéra- [illegible] sont [illegible] et l'industrie est fort active : [illegible] [illegible], scieries mécaniques. La population [illegible] [illegible] valaque

Szepes-Varalja. Géogr. V. Kirchdrauf.

Szerdahely, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de [illegible] dans la Haute-Grande-Schütt, formée par le [illegible] Chef-lieu de district.

Szered [illegible] Austro-Hongrie (Hongrie comitat de [illegible] Vag, affluent du Danube, 5.000 hab.

Szerem, **Syrmie**, ou **Sirmie**, comitat d'Austro- [illegible] [illegible] par les comitats de Bacs-Bodrog au N., de Peterwardein et [illegible] Verbocze, la Bosnie et le [illegible] au S. Superf. : 6 [illegible] kilom. carr. ; pop. [illegible] [illegible] Chef-lieu : Mitrowitz. [illegible] [illegible] la plus grande partie Croato-Serbes. [illegible] Roumains et Magyars dans la par- [illegible] [illegible] du comitat comprise entre Danube et Save. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] mètres d'altitude sur [illegible] [illegible] Sol généralement très fertile et [illegible]

Szerencs, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat [illegible] Zemplin, chef-lieu de district. Raf- [illegible] [illegible] minérale

Szeret [illegible] Austro-Hongrie (Hongrie comitat de [illegible] [illegible] et la Theiss ou [illegible]

Szigeti [illegible] [illegible] et auteur hon- [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]





(*té* ou *te*) n. m. Vingtième lettre, seizième consonne de l'alphabet, la deuxième des dentales, correspondant au *tau* des Grecs, des Hébreux, des Phénicions : *Tracer un grand* T, *Ecrire, faire un petit* t.

— Paléogr. La croix qui en phénicien représentait ce signe a pris de bonne heure en grec la forme qu'il a gardée depuis assez constamment, dans l'écriture majuscule du moins. Les petites modifications que l'on rencontre soit dans la capitale romaine (branches écourtées, une seule branche), soit plus tard, comme la transformation de la panse en une sorte de trait, s'expliquent par un besoin d'élégance et ne modifient pas essentiellement le caractère de la lettre. Le *t* minuscule et cursif présente de bien plus grandes variations ; on remarquera la forme d'*a* qu'il affecte dans la cursive romaine et dans l'écriture wisigothique, le renversement auquel le réduit sa liaison avec certaines lettres (le *t* par ex.), sa similitude avec le c dans la gothique, la forme m que lui donne le russe. Au moyen âge, sa liaison avec la lettre qui précède ou qui suit le rend parfois difficilement reconnaissable. L'accent (circonflexe renversé dans la majuscule, aigu dans la minuscule) qui l'affecte dans l'écriture diacritique indique qu'il est mouillé (*tj*).

DÉRIVATION ET FORMES DU T GREC

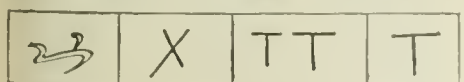

hiératique égypt — phénicien. — grec cadméen. — oléo-dorien

Au moyen âge, il se suscrit assez fréquemment ; accoté de deux points (*t.*), il désigne le mot *tunc*.

— Objet ayant la forme d'un T majuscule. V. TE.



étrusque. — latin archaïque.

LE T DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE



capit. antique. — tabl. de cire. — inscript. (Ve s.) — capit. des man. — curs. semi-onciale (Ve s.) — inscript. curs. (VIe s.)

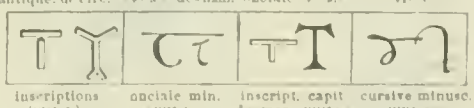

inscriptions (VIIe s.). — onciale min. (VIIe s.). — inscript. capit. des man. (VIIIe s.). — cursive minusc. (VIIIe s.)

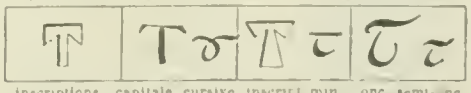

inscriptions (IXe s.). — capitale cursive rustique (IXe s.). — inscript. min. (Xe s.). — onc. semi-onc. (XIe s.)

DIVERSES FORMES DU T DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES



majuscule — minusc. cursive (XIIe siècle). — majuscule — cursive. (XIIIe siècle).

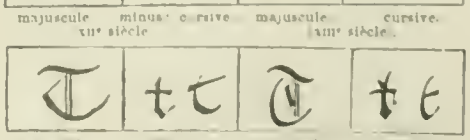

majuscule — minusc. curs. (XIVe siècle). — majuscule. — minusc. curs. (XVe siècle).

LE T DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

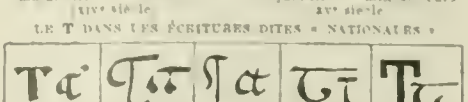

méroving — lombarde. — wisigoth — irlandaise — anglo-saxon

ÉCRITURES MODERNES



anglaise — ronde — bâtarde.

— *T* final ne se fait ordinairement sentir que devant les mots qui commencent par une voyelle ou par un *h* muet : *Un soldat audacieux. Un saint homme.* Cependant, même devant une consonne, le *t* final se fait entendre dans quelques mots qui seront indiqués en leur lieu.

— *Tt.* Se prononce tantôt comme un *t* simple et tantôt comme deux *t* ; l'usage seul apprend cette distinction.

— *Th.* Signe alphabétique qui traduit généralement le θ des Grecs, mais sans en reproduire l'aspiration, ce qui réduit le *th* à un rôle purement orthographique et le confond avec *t* dans la prononciation.

— *Ti.* Articulation qui, devant une voyelle, tantôt conserve sa valeur propre et tantôt prend celle de ç.

— Abrev. En Terme de turf, T. est l'abréviation de *toque* : T. *bleue*, T. *cerise*. En musique, T. dans les anciennes partitions, se plaçait au-dessus de la portée pour désigner la partie de taille. — Sur les parties d'orchestre, T. signifie Tous ou *Tutti*. Dans les marques que l'on imprimait autrefois sur l'épaule des condamnés, T. F. signifiait Travaux forcés ; T. P., Travaux à perpétuité. ‖ Bibliogr. T signifie *Tomus*, tome. ‖ Comm. Trs signifie Traites. ‖ T indiquait le *Tridi*, ou le troisième jour de la décade, sur les calendriers républicains.

— Sur les monnaies de France, T indique celles qui ont été frappées à Nantes.

— Comme signe d'ordre, *T* indique le vingtième objet d'une série : *Le casier* T. ‖ En typographie, il indiquait la vingtième feuille d'impression d'un volume.

— Comme lettre numérale, le *Thet* des Hébreux valait 9, et, avec deux points horizontaux en dessus, 900.000. ‖ Le *Tau* des Hébreux valait 300 avec un accent en dessus, et 300.000 avec l'accent en dessous. ‖ *T* signifie 160, et, avec une ligne au-dessus, $\overline{T}$, 160.000, chez les Romains. ‖ Chez les Grecs, *T*, avec un accent supérieur à droite (τ), vaut 300, et avec l'accent inférieur à gauche (τ) 300.000.

— Epigr. lat. Les principaux sigles commençant par la

TAANS, v. de Danemark (Jutland [district de Hjörring]), à une petite distance d'un affluent de l'Uggerbya;

TAASINGE, île danoise de la mer Baltique, séparée de Fionie par un détroit fort resserré ; 63 kilom. carr., sol fertile, sites pittoresques.

TABABORT, nom d'une commune mixte de l'Algérie (dépt de Constantine, arrond. de Bougie), sur les pentes du Tabor, et d'une section de cette commune. Grandes forêts de chênes-liège. La région est très riche en gisements minéraux (fer, cuivre, plomb, etc.). 12 000 hab.

TABAC (*ba*, et devant une voyelle *ta bak*) n. m. (de l'espagn. *tabaco*, mot d'origine américaine). Nom d'une espèce de solanacée, genre de la famille des *Tabac des Vosges*, Syn. de ARNICA. *Tabac* n. m. Nom vulgaire d'une espèce de morelle.

— Se dit d'une couleur brun roux, rappelant celle du tabac. *Une coiffe* TABAC. *Tabac d'Espagne*. Se dit d'une couleur rouge foncé. *Un habit de nankin* TABAC D'ESPAGNE.

Avoir mon Bataille. *Il y aura du tabac*, On se battra. *Donner du tabac*, Battre, brutaliser. *Passage à tabac*, Action de rouer de coups.

Tabagie. *Cabarets, cafés,* TABACS *et autres lieux publics*. Vx.

— *Bureau ou Débit de tabac*. V. BUREAU.

Fam. Tabac d'Espagne, Nom vulgaire d'un papillon d'Europe, la *nymphe l'Aphir*, ainsi nommé à cause de la couleur roux clair de ses ailes.

— n. m. pl. Administration des tabacs de la régie : *Entrer dans les* TABACS.

— ESCYCL. Bot. Le *tabac* est une plante qui peut atteindre 2 mètres de haut, dont les feuilles sont sessiles ou pédonculées et mesurent jusqu'à 60 et 70 centimètres de long, les fleurs, disposées en grappes ou en panicules, sont rouges, jaunes ou blanches. Certaines espèces constituent de très belles plantes d'ornement : *tabac blanc odorant* à grandes fleurs, au parfum très suave ; *tabac à longues fleurs*, dont la corolle est d'abord blanche, puis devient pourpre ; *tabac géant*, remarquable par son abondante et superbe floraison ; *tabac tomenteux, tabac à feuilles de myosotis*, etc. Les deux espèces commerciales les plus importantes sont la nicotiana tabacum et la nicotiana rustica.

Mœurs et cout. Il est difficile de déterminer le berceau primitif du *tabac*. En 1492, Christophe Colomb, débarquant dans l'une des îles américaines, vit avec étonnement les indigènes prendre plaisir à aspirer la fumée d'un rouleau de feuilles sèches allumé à l'extrémité. L'étymologie même du mot « tabac » dériverait de cette circonstance, soit qu'on le fasse venir de l'île de *Tabago* ou de *Tabasco*, soit du mot *tabacos*, employé par les indigènes pour désigner la feuille en question.

Les Espagnols introduisirent en Europe la nouvelle herbe ; mais l'usage ne s'en généralisa que vers 1560, époque à laquelle Jean Nicot, ambassadeur de France à Lisbonne, envoya à Catherine de Médicis de la poudre de tabac destinée à guérir les migraines de la reine. Le tabac fut alors l'objet d'un engouement excessif comme remède, désigné en Amérique sous le nom de *petun*, il reçut en Europe les dénominations les plus diverses : *herbe sainte, herbe à tous les maux, panacée antarctique, herbe de la reine, médicée, herbe à l'ambassadeur, nicotiane*. Cet engouement fut suivi d'une réaction violente. En France, Louis XIII en interdit la vente ; en Angleterre, Jacques Ier écrit le *Misocapnos* contre les fumeurs ; le pape Urbain VIII les excommunie, etc.

Mais, devant l'échec de ces persécutions, les gouvernements prirent le parti plus sage de s'en faire une source de revenus. Dès 1674, Colbert affermo le monopole des tabacs en France et ce monopole a toujours subsisté.



Tabac : *a*, fleur ; *b*, fruit.

Aujourd'hui, on cultive le tabac dans presque tous les pays. Son aspect comme ses qualités, sont très variables suivant les lieux de production. La *Vuelta Abajo* (île de Cuba) fournit les feuilles de havane, d'un prix très élevé à cause de leur arome délicieux. Sumatra et Java donnent des capes très fines, de couleur claire, utilisées pour la couverture des cigares. Le Brésil prov. de Bahia produit de bons tabacs pour l'intérieur des cigares. Les États-Unis récoltent une énorme quantité de tabacs servant à la fabrication des scaferlatis (Kentucky, Maryland, Ohio, Virginie). La Turquie et l'Asie Mineure fournissent les feuilles de très petites dimensions, mais d'un arome spécial très pénétrant. En France, la culture produit annuellement plus de 25 millions de kilogrammes.

Au point de vue chimique, le tabac est caractérisé par la présence d'un alcaloïde spécial, la *nicotine*. V. ce mot.

Culture. Le tabac, à cause de l'extrême finesse de sa graine, est généralement semé en pépinière, pour être ensuite transplanté. Il est bon, dans les climats tempérés, de prendre les soins suivants : couche et de les abriter sous châssis. Lorsque le plant a atteint 10 centimètres de hauteur, on le repique dans le champ de culture. Lorsque le bouton floral apparaît, le planteur l'enlève avec l'ongle ; on enlève de même les bourgeons qui poussent sous l'aisselle des feuilles et dont le développement serait préjudiciable à celles-ci. Quand les feuilles mûres, ce qu'on reconnaît aux marbrures qui apparaissent sur le parenchyme, on procède à la récolte. En France, elle se fait feuille à feuille. Les feuilles sont ensuite séchées sous des hangars (*tabagies*) ou les séchoirs aménagés spécialement (*séchoirs*), soit une à une, ou par couples, ou par hampes sur des cordes tendues. Le séchage à l'air dure deux ou trois mois. Après séchage, les tabacs sont triés par grandeur et par qualité, puis mis en manoques de vingt-cinq à cinquante feuilles, subissent ensuite la fermentation en masses ; la température s'élève vers 40° ; une partie de la nicotine est détruite. Les tabacs sont alors emballés sous toile ou dans des tonneaux pour être utilisés dans la fabrication.

Fabrication. Les diverses espèces de tabacs fabriqués sont : la poudre à priser, les rôles et carottes tabac à chiquer, les scaferlatis (tabac à fumer), les cigarettes, les cigares.

La poudre est fabriquée avec des tabacs gras, corsés et forts en nicotine. Les feuilles sont d'abord mouillées à l'eau salée, puis hachées en lanières et mises en masses de 10.000 kilogr. environ. Pendant le séjour en masses, qui dure quatre mois, il se produit une fermentation qui réduit le taux de la nicotine, mais développe, en revanche, une certaine quantité d'huile essentielle aromatique. Le tabac est ensuite transporté dans des moulins mécaniques où il subit l'opération du râpage. Le grain est moulu derechef à un taux déterminé, puis amoncelé dans des cases en bois, où il subit une nouvelle fermentation qui dure onze mois. C'est alors qu'apparaît le *montant*, c'est-à-dire l'odeur piquante, due à un dégagement de vapeurs ammoniacales et nicotineuses.

Les tabacs à chiquer comprennent des rôles menu-fil, des gros rôles et des carottes. La confection de ces divers produits comporte une mouillade à l'eau salée, écôtage, qui consiste à enlever la nervure médiane de la feuille, un tilage qui se fait à l'aide d'un rouet mécanique et donne une corde de tabac de 18 millimètres de diamètre. On enroule ensuite cette corde à la manière des pelottes de ficelle, et après une pression énergique à la presse hydraulique, qui extravase le jus, on obtient les rôles. La carotte est formée de huit brins du filé de gros rôle ficelés et soumis dans des moules à une pression de 150 atmosphères, qui les agglomère.

Les tabacs à fumer ou scaferlatis se divisent en plusieurs catégories : caporal ordinaire, caporal supérieur, maryland, tabacs de troupe, de zone et d'hospice, scaferlatis spéciaux d'Orient et du Levant. Les unes sont faites avec des feuilles écôtées, les autres avec des feuilles entières ou simplement écabochées, c'est-à-dire débarrassées de la partie inférieure de la côte. Les feuilles doivent être préalablement mouillées. Des hachoirs mécaniques découpent dans le gâteau de feuilles formé par l'ouvrier dans la caisse de l'appareil et avançant automatiquement des lanières dont la largeur varie suivant la qualité du produit. Le tabac haché perd son excédent d'eau dans le torréfacteur, grand cylindre en fer tournant au-dessus d'un feu de coke. Il est refroidi dans le séchoir, appareil analogue au précédent, mais non chauffé et simplement ventilé. Le scaferlati reste un mois environ en masses de plusieurs milliers de kilos pour se refaire, puis il est paqueté mécaniquement.

La fabrication des cigarettes et des cigares a été décrite dans des articles spéciaux. (V. CIGARE, CIGARETTE).

Administration du monopole. En France, la culture, la fabrication et la vente du tabac sont l'objet d'un monopole exploité par l'État. La culture et la fabrication ressortissent à la direction générale des manufactures de l'État ; la vente aux contributions indirectes. Le monopole ne s'applique ni à l'Algérie ni aux colonies. La culture est autorisée dans vingt-cinq départements. La fabrication est assurée par vingt manufactures. La vente est réalisée par l'intermédiaire des entrepôts (un par arrondissement) qui livrent les tabacs aux débitants.

— Physiol. et thérap. L'action physiologique du *tabac* est en grande partie due à l'alcaloïde (*nicotine*) qu'il contient. On l'a employé jadis en lavements (infusion) dans la constipation, l'obstruction intestinale, et comme vermifuge. Il est d'un emploi dangereux et actuellement inusité. L'usage modéré du tabac, fumé, prisé, chiqué, est inoffensif, et la chique semble même conférer une certaine immunité vis-à-vis de la carie dentaire ; son emploi modéré (et la tolérance varie avec chaque individu) amène les accidents du *nicotinisme* ou tabagisme. Le tabagisme chronique se caractérise par des accidents locaux (haleine fétide, salivation, pharyngite, etc.), et généraux (dyspepsie, céphalalgie, troubles de la vue, de la mémoire, etc.). Le *tabagisme aigu* se caractérise par le malaise, l'anxiété, la pâleur, les vertiges, les bâillements incoercibles, la dyspnée, le vomissement.

— BIBLIOGR. : L. Laurent, *le Tabac, sa culture et sa préparation* (1901) ; E. Bouant, *le Tabac, culture et industrie* (19

TABACAL, ALE, AUX adj. De tabac, qui provient du tabac : *Fumée* TABACALE.

TABACIQUE *sik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide extrait du tabac, et qui n'est autre qu'un mélange d'acide malique et d'acide citrique.

TABACO, ville de l'archipel des Philippines (île de Luçon [prov. d'Albay], sur le *golfe de Tabaco* ; 7.000 hab. Petit port faisant un actif commerce de bois.

TABACOLOGIE *ji* — de *tabac*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur le tabac.

TABACOMANE (de *tabac*, et du gr. *mania*, passion) n. Ironiq. Grand amateur de tabac.

TABACOPHOBE *fob'* — de l'espagn. *tabaco*, tabac, du gr. *phobos*, crainte) n. m. Par plaisant. Personne qui le tabac en horreur.

TABACOSIS *zis*) n. m. Forme de *pneumokoniose* d'altérations pulmonaires que l'on observe chez les ouvriers employés dans les manufactures de tabac.

TABAGIE *ji* — de *tabac*) n. f. Lieu public où l'on se réunissait pour fumer : *Les* TABAGIES *étaient analogues à nos cafés, à nos estaminets*. || Pièce réservée aux fumeurs. Vx. || Sorte de nécessaire de fumeur renfermant tabac, pipes, cigares et cigarettes (v. fig. SERVICE *de fumeur*, et *Une* TABAGIE *de voyage*. (Vx.) || Anj., en mauv. part, lieu où l'on fume souvent et qui conserve l'odeur du tabac.

TABAGIQUE *jik'* adj. Qui se rapporte aux tabagies.

TABAGISME *jism'*) n. m. Pathol. Intoxication chronique par le tabac. V. TABAC.

TABAGO (angl. *Tobago*), petite Antille anglaise, à 130 kilom. environ du littoral du Venezuela (Amérique du Sud). Pays de collines ; 295 kilom. carr. ; 21.000 hab., noirs ou mulâtres. V. ANTILLES.

TABAL ou **TOUBAL**, peuple de l'ancienne Asie Mineure, sur la mer Noire, apparenté aux Éthiopiens.

TABALA n. m. Grand tambour des nègres d'Afrique.

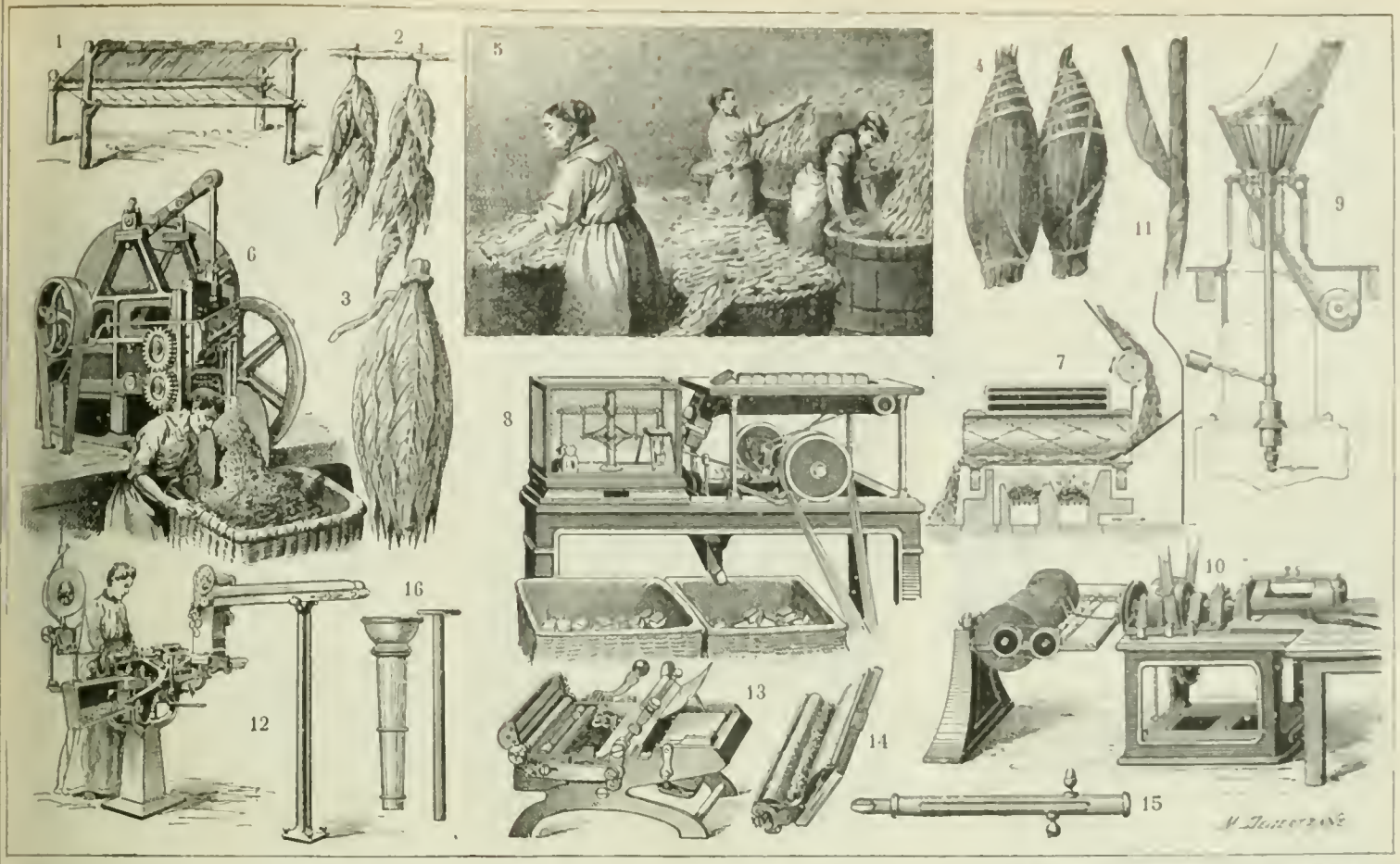

TABAC : 1. Abri provisoire pour la récolte; 2. Mode de suspension des feuilles au séchoir; 3. Manoque de feuilles sèches; 4. Manoque de feuilles préparées pour l'exportation; 5. Fermentation en masse des manoques de feuilles; 6. Hachoir mécanique pour l'obtention des tabacs dits *scaferlatis*; 7. Séchage à l'air chaud du tabac haché; 8. Balance automatique pour le triage des paquets de tabac; 9. Machine à mouler d'un moulin de râpage pour le tabac à priser; 10. Rouet mécanique pour la fabrication des rôles de tabac à chiquer; 11. Constitution d'un rôle de tabac à chiquer; 12. Machine pour la fabrication des cigarettes; 13. Machine à main pour la fabrication des cigarettes; 14. Moule à cigarettes, dit « à toile »; 15. Moule à cigarettes, utilisant les tubes de papier; 16. Moule à cigarettes dit « à mandrin ».

TABANAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 21 kilom. de Bordeaux, non loin de la Garonne, dans l'Entre-deux-mers; 571 hab. Vins rouges corsés et d'une belle couleur; blancs fins et liquoreux. Principaux crus : *Château-Benon, Château-Maryotan, Château-Plassans, domaine de Madrac, Château-Lagarosse*, etc.

TABANIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères tanystomes, renfermant les *taons*. — *Fig.* TABANIDE.

TABANIFORME (du lat. *tabanus*, taon, et de *forme*) adj. Qui ressemble à un taon : *Sésie* TABANIFORME.

TABANUAS, peuplade de l'archipel des Philippines. V. TAGBANUAS.

TABAQUIÈRE (*ki-èr'*) n. f. Ancienne forme de TABATIÈRE.

TABARAUD (Mathieu-Mathurin), orateur et écrivain français, né et mort à Limoges (1741-1832). Il professa dans divers collèges (1773). Supérieur du collège de Pézenas (1783), de La Rochelle (1787), de Limoges (1789), il sembla vouloir adopter les idées nouvelles, mais il refusa bientôt de prêter serment à la constitution civile du clergé, et passa en Angleterre. Il retourna en France avec Louis XVIII et refusa l'évêché que lui proposa Fouché. Il reçut les fonctions de censeur pour les livres de théologie (1819). Devenu aveugle, il dut démissionner, et publia alors ses *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement du mariage* (1818), qui le firent condamner par l'évêque de Limoges Dubourg. Ayant recouvré la vue, il put se remettre au travail et laissa de nombreux livres où il se montre partisan du jansénisme et du gallicanisme.

TABARCA, bourg à le sur la côte nord de la Tunisie, sur l'emplacement de l'ancienne *Thabraca* romaine, près de la frontière algérienne; 800 hab. Rade médiocre, mais rendez-vous d'un grand nombre de pêcheurs siciliens.

TABARD (*bar'*) n. m. Au moyen âge, Vêtement de dessus, et spécialem. Manteau que les gens de guerre portaient par-dessus leurs armes. — Abusiv. Dalmatique ou cotte des héraults et des rois d'armes. (On écrit aussi TABAR.)



Tabard : 1. D'homme d'armes, 2. De héraut (XVe s.).

TABARI (Abou-Djafar-Mohammed-ibn-Djérir-ed-Tabari), historien et jurisconsulte musulman, né à Amol, dans le Tabaristan, en 839 de J. C., mort à Bagdad en 922. Son ouvrage principal est une histoire générale du monde musulman, depuis les origines jusqu'au temps de l'auteur, sous le titre de *Chroniques des peuples et des rois*.

TABARIÈH (anc. *Tibériade*), ville de la Turquie d'Asie Syrie (prov. de Beirout), en Palestine, sur le *Bahr-el-Tabariéh* (lac de Tibériade); 3.500 hab. Enceinte en blocs de basalte, à demi ruinée par le tremblement de terre de 1837. Aux environs, sources thermales de Hammath Emmaüs). Tabariéh, fondée en 16 av. notre ère par Hérode Antipas, devint, après la destruction de Jérusalem, la ville sainte où les Juifs attendirent le Messie, grande école rabbinique. Prise en 637 par Omar, évêché latin pendant les croisades, prise en 1187 par Saladin, chrétienne une dernière fois de 1240 à 1247, ce fut, au XVIIIe siècle, un des centres de résistance du cheikh Daher contre la Porte.

TABARIÈH (BAHR-EL), grand lac de la Turquie d'Asie Palestine), ancien lac de Tibériade, mer de Génésareth ou de Galilée. Traversé du N. au S. par le Chéria el Kébir Jourdain), le lac se creuse à 191 mètres au-dessous du niveau de la mer, entre des plateaux étagés à l'O., que domine au N.-O. la montagne de Safed, 850 m. au-dessus des eaux). Profondeur maximum 250 mètres.

TABARIN ou **TABURIN** n. m. Morceau de bois qui forme la clef, le soutien de la drome, dans une forge.

TABARIN Jean SALOMON, dit), charlatan français, né à Paris vers 1584, mort en 1633. Il fut compère de Mondor. Il était venu renouveler le rôle de *Tabarin* dans une troupe italienne et secondait Mondor dans la vente de son baume, sur les tréteaux de la place Dauphine. Sa seconde femme, Vittoria Bianca, était la veuve d'Antoine Girard, frère de Mondor. Sa fille Aliénor fut la femme de Gaultier-Garguille. Abraham Bosse l'a peint en habit de Gilles; mais il n'en avait pas le masque pâle et laissait croître sa barbe longue et touffue. Son feutre mou, de couleur grise, célébré par Saint-Amant, prenait sous ses doigts mille formes, pour la joie des spectateurs. Ses dialogues, par trop gaulois, avec Mondor, publiés sous le nom de *Gaberies*, ont beaucoup perdu à l'impression (éd. G. Aventin, 1858, et G. d'Harmonville (Delahaye et P. Lacroix, 1858).



Tabarin.

On prétend que Tabarin se retira à Chanteceaux, dans la seigneurie de Coudreux et de Frétoy, que lui avait apportée son second mariage. Les gentilshommes, ses voisins, à en croire le *Parlement nouveau*, l'auraient tué dans une partie de chasse, en 1626. Quoi qu'il en soit, ce bateleur, qui fut vanté par La Fontaine, raillé par Boileau, copié par Molière, reste comme le prototype des farceurs de son temps.

— n. m. Passé dans la langue pour désigner un Farceur de parade, homme qui, monté sur des tréteaux, cherche à amuser le public.

> Le Parnasse parla le langage des halles.
> Ainsi un travesti devint un *Tabarin*. BOILEAU.

TABARINAGE (*naj'*) n. m. Bouffonnerie de tabarin.

TABARINE (*rin'*) n. f. Bâton, rur. Lit de bruyère disposé sous les vers à soie, pour empêcher leurs ordures de tomber sur les vers placés au-dessous.

TABARINIQUE (*nik'*) adj. Qui tient au genre de Tabarin, qui est digne de Tabarin. *Citations* : TABARINESQUE.

TABARISTAN. Géogr. V. TABERISTAN.

TABASCO, Etat du Mexique, baigné au N. par le golfe du Mexique et limité à l'O., au S. et à l'E., par les Etats de Vera-Cruz, Chiapas et Campêche. Il s'étend vers le S.-E. au Guatemala. Superf. 24.[illegible] kilom. carr., pop. 159.850 hab. Pays bas et marécageux. Magnifiques forêts. Capit. *San Juan Bautista*.

TABASCUIR ou **TABASHIR** (*ki-chir'*) n. m. Sucre qui exsude naturellement de la canne à sucre. Concrétion siliceuse qui se forme dans les nœuds de bambous.

TABATIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la fabrication du tabac.

TABATIÈRE (pour *tabatière*) n. f. Petite boîte de poche, où l'on met du tabac à priser.

— Loc. div. *Tabatière à perfection*. Tabatière munie d'une petite glace cachée, dont les filous se servent pour faire connaître à leur complice le jeu de leur adversaire.

— *Tabatière à surprise*. Boîte à tabatière et renfermant un objet à ressort, qui s'échappe lorsqu'on ouvre le couvercle. *Fenêtre* ou *Châssis à tabatière*. Fenêtre ou Châssis qui a la même inclinaison que le toit sur lequel on l'adapte.

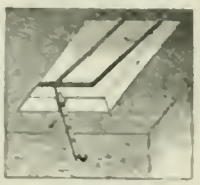

Fenêtre à tabatière.

— Loc. pop. *Ouvrir sa tabatière*, Lâcher un vent puant.

— Anat. Petite fossette qui se creuse près du poignet, entre les tendons du long extenseur et du court extenseur du pouce fortement contractés.

— Arquch. *Fusil à tabatière*. Nom donné au fusil modèle 1867 transformé, à cause du dispositif de son culasse, qui s'ouvrait à la façon d'une tabatière. V. planche usil.

— Serrur. Rosace double en fer, fonte ou cuivre, que l'on rive, comme ornement, à l'endroit où deux pièces en croisillon s'accolent l'une à l'autre, au-dessus à l'endroit où se rencontrent les bras d'une croix de Saint-André.

— ENCYCL. On fabrique les *tabatières* avec toutes les matières : or, argent, platine, ivoire, écaille, bois plus ou moins précieux, carton, corne, etc. Les tabatières de métal se fabriquent plus particulièrement à Paris, où en ost



Tabatières : 1. Flamande en bois (XVIIe s.); 2. Ronde, en vermeil (XVIIIe s.); 3. Longue, en écaille et en ivoire (XVIIIe s.); 4. En bois dite *queue de rat*.

TABATINGA [illegible]

TABEL [illegible]

TABELKOZA [illegible]

TABELLAIRE [illegible]

TABELLE [illegible]

TABELLION [illegible]

TABELLIONAGE [illegible]

TABELLIONER *bèl'* v. a. Dresser ou donner expédition d'un acte. Vx

TABERGITE [illegible]

TABERISTAN ou **TABARISTAN**, région de la Perse [illegible] comprenant sur une partie des provinces de l'Irak, de l'Azerbaïdjan, du Mazanderan et du Khoraçan. Villes : Demavend, Semnan, Damgan, Daoulatabad.

TABERNACLE *bèr'* — du lat. *tabernaculum* n. m. Hist. [illegible] *Tabernacle, Israël, dans les* TABERNACLES, *Tabernacle du Seigneur*, Tente où se tenait l'arche d'alliance, jusqu'à l'époque où le temple fut bâti. *Fête des tabernacles*, Une des trois grandes solennités religieuses. Il fut ainsi nommé, parce que les Israélites, qui la célébraient après la moisson, habitaient sous des tentes ou des feuillages, en mémoire de leur campement dans le désert après la sortie d'Égypte.

[illegible] *Tabernacle éternel*, Ciel, séjour des élus.

[illegible] Petite cavité, place ou meuble de l'autel, [illegible] où sont conservées [illegible]

[illegible] Cadre, [illegible] renfermant : *Le trésor de la cathédrale était renfermé dans un tabernacle.* Fam. Réduit où l'on enferme [illegible] *Le* TABERNACLE *d'un huissier.*

[illegible] Tente ou maison qui précédait les cortèges [illegible] Temple, [illegible] lieu élevé, pour y [illegible] avait [illegible] [illegible]

[illegible] Espèce de boîte, [illegible] dont les parois sont [illegible] vrer au moyen [illegible] *Tabernacle de tableau*, Cadre [illegible] aux [illegible] les ornements sacrés [illegible] en cuir.

[illegible] vers la [illegible]

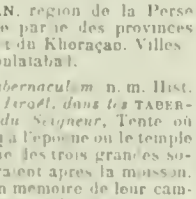

[illegible] sur [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [

entièrement ce qui existe, pour y substituer des choses nouvelles : *La Révolution* FIT TABLE RASE *de tout le passé.* ‖ *Be table,* Qui a bien ordinairement pendant les repas. *Propos* DE TABLE. ‖ *A table,* Pendant le repas, à l'endroit et au moment où l'on mange : *S'endormir* À TABLE. ‖ *A table!* Asseyons-nous autour de la table pour manger. ‖ *Aimer la table,* Aimer la bonne chère. ‖ *Les plaisirs de la table,* La bonne chère. ‖ *Tenir table,* Donner ordinairement à manger. — Rester à table. ‖ *Tenir table ouverte,* Donner des repas où l'on reçoit même des convives qui n'ont pas été invités. ‖ *Papiers sur table,* En fournissant les pièces écrites, les preuves à l'appui. (Vx.) ‖ *Benir la table,* Réciter en commun la bénédicité, avant le repas. ‖ *Mettre, Dresser la table,* Placer sur la table les choses nécessaires pour le repas. ‖ *Mettre sur table,* Servir le dîner. (Vx.) ‖ *Ne faire qu'un lit et qu'une table,* Coucher et manger ensemble. ‖ *Sortir de table, Quitter la table, Se lever de table,* Finir le repas ou l'interrompre, se lever pour se retirer, après avoir mangé. ‖ *Avoir les coudes sur la table,* Boire longtemps et sans souci, assis autour d'une table. ‖ *Courir, Piquer les tables,* Faire le parasite, s'introduire à l'heure des repas chez ceux qui tiennent table. ‖ *Écumeur de tables,* Parasite, pique-assiette. ‖ *Hester, Tomber sous la table,* S'enivrer au point de rouler à terre. ‖ *Se mettre à table,* S'asseoir autour de la table pour prendre son repas. ‖ *Mettre couteaux sur table,* Se disposer à faire bonne chère. ‖ *Servir à table,* Se charger de découper les viandes et de distribuer les mets aux convives. — Offrir aux convives, en qualité de domestique, les choses dont ils ont besoin. ‖ *Admettre quelqu'un à sa table,* L'inviter à dîner. ‖ *Vivre à la même table,* Prendre habituellement ses repas ensemble. ‖ *Dîner à la table de son maître,* Se dit d'un homme qui se laisse dominer par sa femme.

— Anat. Chacune des lames osseuses denses, qui constituent la face interne et la face externe des os du crâne et sont séparées par le diploé. ‖ *Table vitrée,* Table intérieure, qui est très fragile.

— Archéol. *Table de verre,* Verre à vitre provenant de Lorraine et qui était en usage au XVIIIe siècle.

— Arg. *Se mettre à table,* Avouer. — Dénoncer. ‖ *Mettre quelqu'un à table,* Lui donner sa part.

— Artill. *Table à mouler,* Sorte de table ou plate-forme dont on se sert, dans la fabrication des projectiles, pour la confection des moules. ‖ *Table de tir,* Sorte de tableau dressé pour chaque bouche à feu mise en service. (La table de tir fait connaître les conditions dans lesquelles le tir peut être effectué aux différentes distances, de 100 mètres en 100 mètres, par exemple. On y trouve, pour chaque portée, l'indication de l'angle sous lequel il faut pointer la pièce, avec la hausse à donner, la dérive correspondante, l'angle de chute, etc.)



Table d'attente (d'azur plein.

— Art vétér. Surface unie, produite par le frottement des incisives, chez les solipèdes.

— Astrol. V. la partie encycl.

— Bibliogr. *Table des matières,* Liste qui, à la fin d'un ouvrage, donne la mention abrégée de tout son contenu.

— Blas. *Table d'attente,* Nom donné à l'écu d'une seule couleur et sur lequel aucune figure n'est représentée. ‖ On dit aussi TABLE RASE.

— Ch. de f. *Tables de pression,* Sortes de coins de bois enfoncés dans le ballast, et contre lesquels venaient reposer les extrémités des traverses, afin de donner une plus grande stabilité à la voie.

— Chir. *Table d'opération,* Table destinée à mettre les malades dans la meilleure position opératoire. (On emploie surtout pour les interventions abdominales ou gynécologiques des tables spéciales qui permettent, par un simple jeu de bascule, de mettre le siège plus haut que la tête, forçant ainsi la masse intestinale à abandonner et à laisser libres les organes contenus dans la cavité pelvienne.)

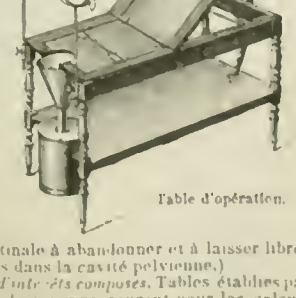

Table d'opération.

— Comm. *Tables d'intérêts composés,* Tables établies par Peroire et qui sont d'un usage courant pour les calculs d'intérêts composés et d'annuités. ‖ *Tables de parités,* Tables qui donnent les parités (v. ce mot), en francs ou en monnaie étrangère, des cours du change de deux places. ‖ *Table de camelot,* Nom qu'on donne à Smyrne, à des ballots de camelots plats et carrés qu'on y reçoit d'Europe.

— Constr. Grande plaque métallique de plomb, de zinc ou autre métal, servant de revêtement à l'panneau carré ou rectangulaire, établi sur le revêtement d'un mur, qui est entouré d'un cadre en crépi moucheté ou peint d'une couleur différente de celle du nu du mur. ‖ *Table en crossette,* Celle dont la face est entourée de crossettes. ‖ *Table couronnée,* Celle qu'une cornicho surmonte et sur laquelle on sculpte un bas-relief. ‖ *Table d'attente,* Portion de pierre de taille laissée en bossage et destinée à recevoir une sculpture. ‖ *Table fouillée,* Table renforcée, c'est-à-dire en relief sur le dé d'un piédestal et qu'entoure une moulure. ‖ *Table rustique,* Table piquée pour lui donner un aspect brut. ‖ *Table saillante,* Panneau de menuiserie en saillie sur le bâti, tout en conservant le profil.

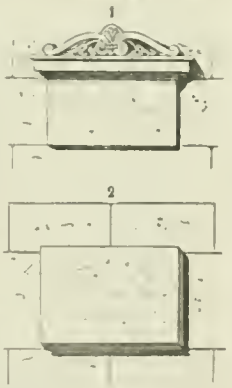

1. Table couronnée; 2. Table d'attente.

— Dr. franç. anc. *Table de marbre.* V. MARBRE.

— Econ. rur. Chacune des claies sur lesquelles on place les vers à soie, dans les magnaneries. ‖ *Table volante,* Table tendue sur un châssis, à l'aide de laquelle on déplace ou on délite les vers à soie.

— Féod. Endroit où l'on payait au seigneur le cens. ‖ *Mettre en sa table, Unir* ou *Réincorporer à table,* Rétablir un seigneur en ses droits. ‖ *Table de mer,* Droit perçu pour les marchandises entrant au port de Marseille.

— Géogr. Sommet d'une montagne formant une sorte de plateau : TABLE *du mont Thabor.*

— Géol. *Table de glacier,* Roche aplatie qui abrite de la chaleur solaire la glace qu'elle recouvre, de sorte que le glacier fondant tout autour, elle se trouve perchée jusqu'à ce que son piédestal soit atteint par les rayons du soleil.

— Hist. *Tables alimentaires,* Tables de bronze sur lesquelles, sous les empereurs romains, étaient inscrits des détails relatifs à l'emploi des fonds destinés aux indigents. ‖ *Tables alphonsines.* V. ALPHONSINE. ‖ *Table d'Ancyre* V. AUGUSTE *Testament politique d').* ‖ *Table des Cérites.* V. CÉRITES. ‖ *Tables consulaires,* Tables qui donnent la série des consuls, base de la chronologie romaine; etc. ‖ *Loi des Douze Tables* ou *Les Douze Tables.* V. DOUZE TABLES. ‖ *Tables eugubines.* V. EUGUBINES. ‖ *Tables d'Héraclée,* Tables de bronze trouvées à Héraclée du Brutium et qui nous ont conservé la *lex Julia municipalis,* loi promulguée par Cesar, et relative à l'organisation municipale, assemblées du peuple, conseil des décurions, magistrats municipaux édiles, etc. ‖ *Table iliaque.* V. ILIAQUE. ‖ *Table isiaque* ou *bembine* V. ISIAQUE ‖ *Tables de la loi,* Nom donné aux deux tables de pierre que Moïse, d'après la Bible, reçut de Dieu sur le mont Sinaï et où étaient gravés les dix préceptes de la loi. *Tables de Lyon,* Tables trouvées dans la Saône et où se lit le discours de l'empereur Claude sur le droit de cité des Gaulois. ‖ *Tables nouvelles,* Édit qui abolissait toutes les dettes et obligations. ‖ *Table de Peutinger* ou *Table théodosienne.* V. PEUTINGER. ‖ *Tables de proscription,* Listes des proscrits dressées par Sylla et les triumvirs. ‖ *Tables de Salpensa* ou de *Malaga.* V. SALPENSA.

— Impr. Planche qui sert à l'impression en taille-douce. ‖ *Table d'attente,* Planche sur laquelle n'existe aucune gravure. (Peu us.) ‖ On dit également TABLE RASE.

— Jeux. Chacune des deux divisions du jeu de trictrac, nommées aussi JANS. ‖ Ancien nom des disques aujourd'hui appelés dames. ‖ *Table de jeu,* Table sur laquelle on joue aux cartes. ‖ *Table de billard,* Châssis de bois, de marbre, d'ardoise ou de toute autre matière, couvert d'un tapis, sur lequel on joue avec des billes d'ivoire. ‖ *Table sèche,* Académie de jeux, brelan. (Vx.) ‖ *Jeux de la table,* Tours de escamotage, et autrefois Jeux dans lesquels on employait des dames et un damier ou un échiquier. ‖ *Mettre sur table,* Mettre l'enjeu sur la table. ‖ *Mener la table,* Assortir les cartes à jouer et les diviser par jeux.

— Littér. *Chevaliers de la Table ronde,* Chevaliers qui, d'après certaines traditions littéraires, s'étaient astreints à une table ronde, comme signe d'égalité entre eux et pour éviter toute préséance. ‖ Chevaliers aux armures de gloire, compagnons du roi Artus, d'après la tradition littéraire. ‖ Fam. *Chevalier de la table ronde,* Gourmand, homme qui aime à rester longtemps à table.

— Liturg. *Sainte table,* Balustrade ornée d'une nappe, devant laquelle les fidèles viennent s'agenouiller pour recevoir la communion, la communion elle-même. On dit, surtout dans le style solennel, TABLE SAINTE. ‖ *Table d'autel,* Pierre ou bois dans lequel on enchâsse la pierre sacrée sur laquelle on pose le calice, pendant la messe.

— Mar. *Tables de manipulation,* Appareils permettant de viser les navires ennemis dans les postes de torpilles do fond et de faire feu au moment où ils passent exactement sur les torpilles. ‖ *Table à roulis,* Table de bord percée de trous dans lesquels on met les chevilles qui permettent d'empêcher les objets de la table de rouler et de tomber. ‖ *Tables de pont,* Tableaux permettant de calculer rapidement le point. ‖ *Table de loch,* Syn. de TABLEAU DE LOCH. ‖ *Table des signaux,* Syn. de LIVRE DE SIGNAUX.

— Mathém. et astron. Série de nombres ou d'observations que l'on inscrit dans un ordre method que, propre à faciliter les recherches. ‖ *Table de multiplication, Table pythagarique* ou *de Pythagore.* V. PYTHAGORE. ‖ *Tables de mortalité.* V. MORTALITÉ. ‖ *Tables rodolphines* ou *rodolphiques.* V. RODOLPHIN. ‖ *Table de logarithmes.* V. LOGARITHME.

— Métall. Nom donné à certains appareils employés au lavage de divers minerais broyés soit pour le *schéidage,* soit pour leur classement par densité. On distingue : la *table dormante,* la *table tournante,* la *table à secousses,* etc.

— Métrol. anc. *Poids de table,* Poids d'un type différent du poids de marc, et qui existait concurremment avec lui dans certaines provinces du midi de la France.

— Musiq. *Table d'harmonie* ou simplem. *Table,* Partie de certains instruments, faite en général de bois, sur laquelle sont tendues les cordes, et qui augmente leur sonorité. Dans les instruments à cordes, la table d'harmonie prend la forme d'un petit tabouret de bois placé sous le chevalet.)

— Polit. Se dit de chacune des Chambres du Parlement hongrois : TABLE *des magnats.* TABLE *des députés.*

— Sc. occ. *Table d'émeraude,* Nom donné à un ouvrage attribué à Hermès Trismégiste, qui contient dans les termes les plus succincts toutes les lois de l'occultisme et de la cabale. (Ce nom lui vient de ce que ces préceptes étaient gravés, dit-on, en caractères hiératiques, sur une large émeraude que le pontife souverain, grand prêtre du collège des mages, portait à son doigt.

— Spirit. *Tables tournantes.* V. la partie encycl.

— Techn. Chacune des deux principales faces d'une pierre à fusil. ‖ Surface d'une pierre fine de forme plane. ‖ Plateau de fonte, monté sur des roues, sur lequel on verse le verre pâteux, dans l'opération du coulage des glaces. ‖ Espèce de large etabli sur lequel on étame les glaces. ‖ Lame d'acier qui recouvre la partie de l'enclume sur la quelle on frappe. ‖ Nom donné, dans les salines, à des bassins rectangulaires qui reçoivent les eaux à différents degrés de concentration. ‖ Sorte de toile ou de chaîne sans fin constituée par une succession ininterrompue de tringles accolées les unes aux autres et rivées sur une courroie, qui fait partie de diverses machines usitées pour préparer les matières filamenteuses à l'opération du filage, et qui sert par l'intermédiaire de rouleaux mobiles, à conduire ces matières aux organes destinés à les travailler. ‖ Nom que l'on donne, dans les filatures, à la partie cannelée des cylindres des machines à étirer. ‖ *Table d'apprêt,* Sorte de table en cuivre, de forme légèrement pointue et creuse, adossée contre un mur, et à l'intérieur de laquelle circule de la vapeur (Cette table sert pour l'apprêt des vêtements.) ‖ *Table à couler le sucre cuit,* Table métallique chauffée par la vapeur et qu'emploient les confiseurs pour couler le sucre cuit ‖ *Table de verre,* Lame de verre entière. ‖ *Table à roue,* Sorte de roue à jantes très larges, au moyen de laquelle on donne le douci aux glaces. ‖ *Table à moules,* Table qui sert au fabricant de chandelles pour dresser ses moules. ‖ *Table* ou *Rouelle d'essai,* Ancien nom de deux plaques d'étain, portant les empreintes des poinçons de tous les fabricants et dont l'une était déposée au

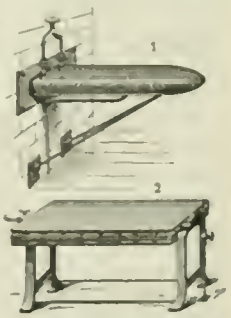

Table à vapeur : 1. A vapeur pour l'apprêt des vêtements, 2. De conducteur pour sucre cuit



Table mar. : A. d'équipage, B. démontée et serrée, C. à roulis, D. à roulis lestée et à plateau oscillant; E. caisse à lest.

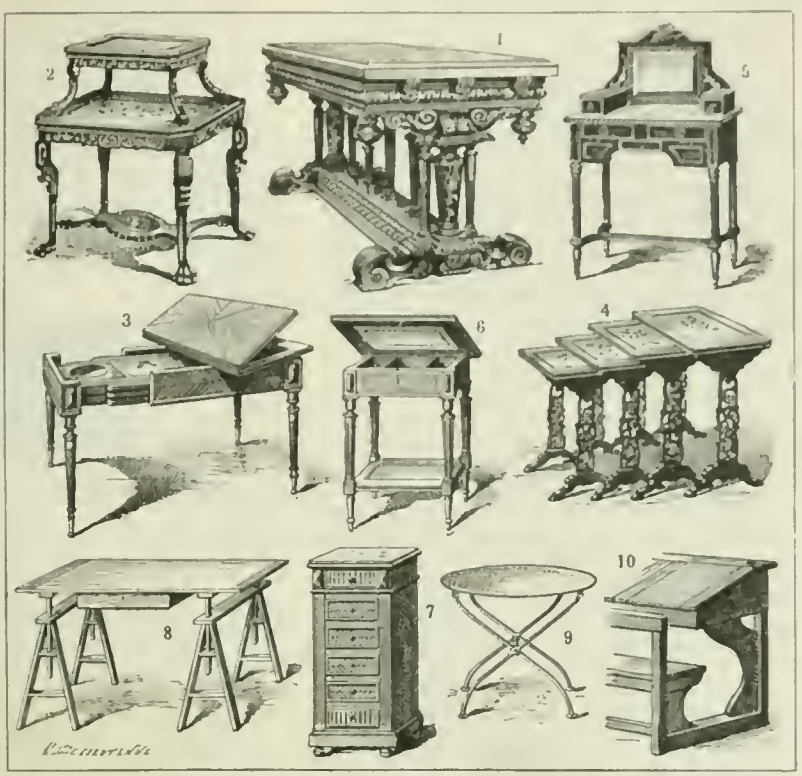

TABLE : 1. De salle à manger (XVIIe siècle, style du Cerceau ; 2. A thé; 3. De jeu, 4. Gigogne, 5. Toilette; 6. A ouvrage; 7. De nuit; 8. De dessinateur; 9. De jardin; 10. D'école.

Table (se mettre à), s'attabler. V. TABLE (I, 1).

Table (se mettre à), s'attabler. V. TABLE (I, 1).

Table ronde [illegible] romans de la Table ronde [illegible] dans le cycle de la plupart des noms de personnages [illegible] de Lens, sans le caractère [illegible] et comme le pensent G. Paris, F. Lot, A. Luchaire [illegible] et en tout cas quelques-uns ont plus naissance, ou, comme on sont persuadés Forster et Zimmer, dans la Bretagne continentale? Le plus probable est que les tradi-

[illegible] vers normands de la Grande Bretagne et qu'elles [illegible] plus tard par des apports que fournit la [illegible] française.

Les plus anciens textes conservés ne remontent guère [illegible] mais il est certain qu'ils avaient été précédés [illegible] récits oraux et probablement de poèmes beaucoup [illegible] antérieurs. La plus ancienne forme que les traditions [illegible] paraissent avoir revêtue est celle du *lai*. Du [illegible] pendant des lais, ou de la fusion de plusieurs lais [illegible] un seul, naquirent ensuite les romans proprement dits, [illegible] les plus anciens sont ceux de Chrétien de Troyes. [illegible] romans sont, suivant la classification de G. Paris, ou biographiques ou épisodiques. Les premiers racontent la vie, ou, du moins, une partie de la vie d'un héros; d'abord assez courts pour être lus en trois ou quatre séances [illegible] ceux de Chrétien ont environ 6.000 vers), ils atteignirent bientôt, comme les chansons de geste, des proportions énormes (de 20.000 à 30.000 vers). Les seconds sont consacrés à un seul épisode de la vie d'un héros, qui est presque toujours Gauvain, considéré comme type de la courtoisie et de la vaillance; ils sont naturellement beaucoup plus courts. A la première catégorie appartiennent *Meraugis de Portlesguez*, par Raoul de Houdan, le plus habile des imitateurs de Chrétien de Troyes, *Raomer*, par un certain Jean; *le Bel Inconnu*, par Renaut de Beaujeu; *Fergus*, par Guillaume Le Clerc; *Escanor* et *Méliacin*, par Girart d'Amiens. D'autres sont anonymes, comme *Ider*, *Gliglois*, *Hrun de la Montagne*, *le Chevalier aux deux épées*, *Florimi et Floretle*, *Durmart le Gallois*. Presque tous ceux de la seconde catégorie sont anonymes; les principaux sont : *l'Ordre cimetière périlleux*; *le Chevalier à l'épée*; *Gauvain et Humbaut*; *la Vengeance de Raguidel*, par un certain Raoul; *la Mule sans frein*, par Païen de Mézières. Beaucoup d'autres, perdus en français, sont conservés dans des traductions étrangères. Le dernier des romans en vers est l'immense et insipide *Méliador*, de Froissart (vers 1380).

Les romans en prose sont un peu postérieurs à ceux en vers; les plus anciens ne sont du reste que des poèmes « dérimés ». C'est dans les romans en prose que s'accomplit la fusion des légendes arthuriennes et des récits mystiques sur le Graal; le premier auteur qui eut l'idée de cette fusion paraît être Robert de Boron, mais son œuvre a été noyée dans les compilations postérieures, de telle sorte qu'il est à peu près impossible de l'en isoler. Dans les versions primitives, le conquérant du Graal était Perceval; dans les plus modernes, ce fut Galaad, fils de Lancelot du Lac. La plupart des romans en prose ont été finalemeot incorporés dans une vaste compilation (antérieure à la fin du XIIIe s.), qui comprend six parties : *le Grand Saint-Graal*, *Merlin*, *la Suite de Merlin* (ou *le Livre d'Arthur*), *Lancelot*, *la Quête du Graal*, *la Mort d'Arthur*. Ces romans sont encore en grande partie inédits; quelques parties ont été publiées par Furniwal (1861-1864); Hucher (1875-1878) et Sommer (1894); tous ont été analysés par P. Paris (*les Romans de la Table ronde*, Paris, 1868-1877). Au XIVe siècle appartiennent *Palamède* comprenant *Méliadus* et *Guiron le Courtois*), composé pour servir d'introduction générale au cycle, et *Perceforêt*, où la « légende d'Alexandre » est rattachée à celle d'Arthur.

— BIBLIOGR. : G. Paris, *la Littérature française au moyen âge*, chap. IV).

TABLE (BAIE DE LA), baie de la côte occidentale d'Afrique, colonie anglaise du Cap. Elle doit son nom à la *montagne de la Table*, qui la domine à 1.350 m. d'altitude. La ville du Cap s'étend sur la partie méridionale de son pourtour. Cette baie, largement ouverte aux vents d'ouest, ne protège les navires que contre les vents d'est.

TABLEAU *blo* — do *table* n. m. Ouvrage de peinture exécuté sur une toile teodue sur un châssis, ou sur une plaque ou lame de matière quelconque : TABLEAU *sur bois, sur cuivre. Un* TABLEAU *d'histoire, de bataille, de genre.*

— Vue d'ensemble, spectacle, réunion d'objets dont la disposition produit certaines impressions : *L'eau qui coule, c'est à la fois un* TABLEAU *et une musique.* (A. Karr.)

— Scène, objets que l'imagination rapproche : *La mort est le fond de tout* TABLEAU *terrestre.* (Lamart.)

— Représentation, reproduction, exposition : *Faire un* TABLEAU *saisissant de la misere publique.*

— Disposition méthodique d'objets dont on veut saisir l'ensemble ou classer les détails : *Dresser le* TABLEAU *synoptique de l'histoire d'Angleterre.*

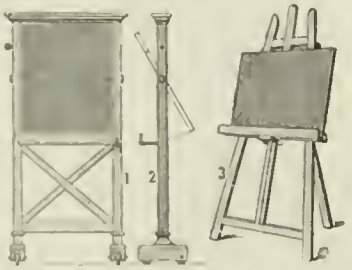

Tableau noir : 1. Mobile à double face; 2. Vu de profil; 3. Ordinaire sur chevalet.

— Châssis de planches assemblées et peintes en noir, où l'on trace à la craie les choses que l'on veut mettre sous les yeux de ceux que l'on instruit. *Appeler, Envoyer un élève au* TABLEAU.

— Cadre qu'on fixe sur une muraille, pour servir d'enseigne ou pour y afficher certains actes de l'état civil. *Mariage affiché au* TABLEAU.

— Liste, dans l'ordre de leur réception, des membres d'une compagnie : *Le* TABLEAU *des avocats.*

— *Ordre du tableau*, Rang d'inscription : *Avancements qui se font suivant l'*ORDRE DU TABLEAU.

— Pop. *Vieux tableau*, Personne âgée et fardée.

— Iron. et pop. Quelle situation! *Le mari les a surpris* TABLEAU!

— Théâtr. *Tableaux vivants*, Reproduction de certains tableaux connus ou de certaines scènes de l'histoire, à l'aide de personnages vivants, qui prennent les attitudes voulues par le sujet. *C'est une ombre au tableau.* C'est un défaut. *Achever le tableau*, Mettre le comble.

— Archéol. *Tableau clouant*, Tableau de petite dimension [illegible] plusieurs compartiments assemblés à charnières, et pouvant se replier les uns sur les autres. Expression du moyen âge. On disait aussi TABLEAU [illegible] ET CLOUANT, TABLEAU À CLOANTS.

— Archit. hydraul. Encadrement d'une vanne comprenant les piliers latéraux et le chapeau qui joint leurs sommets.

— Chass. Exposition sur le sol, après une chasse, de toutes les pièces de gibier abattues, et rangées par catégories : *Au* TABLEAU, *2 sangliers, 10 chevreuils, 222 lapins.*

— Constr. *Tableau de baie*, l'partie de l'épaisseur d'un mur qui est située en dehors d'une baie de porte ou de fenêtre et est d'équerre avec le parement du mur. ‖ *Côté d'un jambage ou du pied-droit d'une arcade ouverte.* ‖ *Tableau de vanne*, Encadrement que forment les deux montants verticaux d'une vanne et que recouvre une pièce de bois horizontale dite *chapeau.*

— Electr. *Tableau de distribution*, Tableau sur lequel on groupe divers instruments de mesure et de contrôle, commutateurs, coupe-circuits principaux, rhéostats, etc., servant à assurer la régularité du service dans les diverses parties d'une installation d'éclairage électrique. ‖ *Tableau indicateur ou Tableau d'appartement*, Appareil servant à désigner, au moyen de guichets indiquant les diverses pièces d'un appartement, celle où l'on a sonné.

— Hist. *Tableau civique*, Nom des listes électorales dressées dans chaque municipalité après le décret du 22 décembre 1789.

— Jeux. Au whist, *Faire le tableau*, Placer en face de soi et à découvert la carte qu'on a jouée.

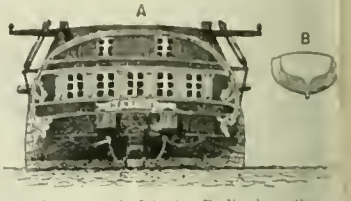

Tableau : A, de frégate; B, d'embarcation.

— Mar. Partie de la poupe d'un navire en bois dans laquelle sont percés les sabords, et qui supporte le nom et les emblèmes du navire. ‖ *Tableau de service*, Cadre dans lequel sont inscrits les détails du service journalier. ‖ *Tableau de loch*, Tableau noir ou ardoisé sur lequel on consigne ce qui s'est passé d'important pendant le quart.

— Milit. *Tableau d'avancement*, Tableau sur lequel sont inscrits les officiers jugés dignes d'être promus au grade supérieur. ‖ *Tableau de concours*, Tableau où sont inscrits les militaires proposés comme méritant d'être décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire.

— Physiq. *Tableau magique*, Plaque de verre, garnie d'une feuille d'étain découpée, pour produire certains effets de lumière électrique.

— Théâtr. Ordre des répétitions, indication du spectacle qui doit être donné le lendemain et jours suivants : *Le* TABLEAU *est dressé par le régisseur.* ‖ Division d'une pièce de théâtre ou subdivision d'un acte, marquée par un changement de décor. ‖ Groupement des personnages en scène dans certaines attitudes qu'ils gardent quelques instants.

— Typogr. Composition encadrée et divisée en compartiments séparés par des filets, des accolades : *Les* TABLEAUX *sont souvent un travail de conscience.*

— ENCYCL. Electr. *Tableau indicateur*. Ce tableau est toujours accompagné d'une sonnerie montée en dérivation, et qui suffit pour toutes les pièces, afin d'appeler l'attention sur le tableau où apparaît l'indication du lieu d'appel. Le fonctionnement du mécanisme est fort simple. Il y a autant d'électro-aimants dans le tableau que de guichets, et chacun de ces électros est, ainsi que le bouton d'appel, intercalé dans le circuit d'une pile. En face de chaque électro se trouve une petite tige de fer doux pouvant osciller autour d'un axe central et portant à l'une de ses extrémités un disque métallique peint en blanc ou en rouge. Lorsque le courant est interrompu, la tige et son disque reposent contre un buteir et le disque n'est pas visible. Dès que l'on presse sur le bouton d'appel, on rétablit le circuit, la petite tige de fer bascule en même temps que retentit la sonnette. Le disque apparaît alors dans le guichet correspondant à l'électro et sa présence indique la pièce où a lieu l'appel. En appuyant sur un bouton spécial placé soit [illegible] bas du tableau indicateur, soit à proximité, on interrompt le circuit, et le disque, entraîné par la tige de fer, disparaît instantanément. V. SONNERIE.



Tableau indicateur : A, disque, position d'appel; B, guichet libre.

— Milit. *Tableaux d'avancement*. Les dispositions relatives à la façon de dresser les *tableaux* d'avancement ont varié à plusieurs reprises. L'établissement des tableaux appartint successivement aux inspecteurs généraux, puis à une commission d'officiers généraux. Aujourd'hui, aux termes du décret du 15 mars 1901, complété par l'instruction du 1er juillet et la circulaire du 26 septembre de la même année, les chefs de corps et de service dressent par ordre d'ancienneté, les listes des candidats de toutes grades jusqu'à celui de lieutenant-colonel ou assimilé inclus, qui remplissent, au 31 décembre de l'année courante, les conditions déterminées par la loi pour être proposés pour l'avancement au choix, en indiquant sur ces listes, par un numéro de préférence, les candidats qu'ils jugent dignes de figurer aux tableaux d'avancement.

Les généraux de brigade, de division, les gouverneurs et commandants de corps d'armée opèrent de même pour les colonels et généraux sous leur autorité, ainsi que pour les officiers de leur état-major, y compris les officiers d'ordonnance. Ces listes, fusionnées au fur et à mesure de leur transmission hiérarchique, annotées s'il y a lieu par des inspecteurs techniques, un membre du conseil supérieur de la guerre, etc., sont finalement transmises au ministre, qui décide des nominations. Aucun militaire porté au tableau d'avancement ne peut en être rayé que si sa conduite donne lieu à des plaintes graves.

Tableau de la littérature, etc. Titre de différents ouvrages. V. LITTÉRATURE, etc.

TABLEAUTIER (*blo-ti-é*) n. m. Ouvrier typographe spécialement chargé de composer les tableaux.

TABLEAUTIN (*blo*) n. m. Petit tableau : *Un* TABLEAUTIN *de Diaz.*

TABLÉE n. f. Ensemble des personnes qui sont assises à table : *Une* TABLÉE *d'amis et de parents.*
— Techn. Longueur d'étoffe tendue, qui va d'un bout à l'autre de la table.

TABLER v. n. Être à table. Tenir table : *Allez* TABLER *jusqu'à demain.* Mol.) [Vx.]
— *Tabler sur,* Compter, baser ses calculs sur : *On réussit souvent quand on* TABLE SUR *la bêtise humaine.*
— Jeux. Poser, arranger les dames du trictrac suivant les points qu'on a amenés. ‖ On dit aussi CASER.
— v. a. Planchéier (Vx.)

TABLETIER (*ti-é*), **ÈRE** (de *tablette*) n. m. Personne qui fabrique ou vend des jeux d'échiquiers, de trictrac, de dames et autres menus ouvrages d'ivoire ou de bois.
— ENCYCL. Les *tabletiers* primitifs tiraient leur nom des tablettes ou étageres qu'ils fabriquaient, ainsi que des ouvrages de marqueterie, etc. Dès le commencement du XVIe siècle, les peigniers (ou pigniers) se réunirent aux tabletiers, et formèrent (à Paris du moins) la corporation des maîtres poigniers, tabletiers, tourneurs et tailleurs d'images, qui, à différentes reprises, reçut confirmation de ses privilèges.



Armoiries de la corporation des maîtres peigniers, tabletiers, tourneurs et tailleurs d'images (XVIe s.)

TABLETTE (*blèt'* — rad. *table*) n. f. Planche posée horizontalement, pour mettre dessus divers objets : *Les* TABLETTES *d'une armoire.*
— Pièce de marbre, de pierre, de bois, etc., de peu d'épaisseur, posée à plat sur le chambranle d'une cheminée, sur l'appui d'une fenêtre, d'une balustrade, sur un poêle, sur le haut d'un ouvrage de maçonnerie.
— *Manger à la tablette,* Manger sur une petite table séparée de la grande, ce qui est une sorte de pénitence usitée dans quelques communautés.
— Préparation alimentaire moulée, de forme aplatie. TABLETTE *de chocolat.* TABLETTE *de bouillon.*
— Archéol. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, Étagère. (C'est de là que les tabletiers avaient pris leur nom.) V. TABLETIER.
— Bibliogr. Titre d'un grand nombre d'ouvrages ayant la forme d'un résumé.
— Fortif. Cordon en pierre de taille, qui couronne une escarpe en maçonnerie.
— Mar. *Tablette d'équerrage,* Planche polie sur laquelle les charpentiers tracent leurs équerrages. ‖ *Tablette d'un quai,* Partie plane et horizontale du quai.
— Pharm. Sorte de pastille dans laquelle le principe actif et le sucre sont incorporés à un mucilage qui donne à la masse une consistance de pâte ferme.
— n. f. pl. Feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier préparé, attachées ensemble, qu'on portait autrefois sur soi, et sur lesquelles on écrivait ce dont on voulait se souvenir. ‖ *Oter, Rayer de dessus ses tablettes, de ses tablettes,* Ne pas compter sur, ne plus songer à. — *Être écrit, marqué sur les tablettes, Être sur les tablettes de.* Au fig. Être connu, avoir été remarqué de. ‖ A Athènes, Tessère de bronze, sorte de carte d'identité, qu'on remettait aux héliastes ou juges athéniens, et sur laquelle était gravé leur nom avec l'indication de leur tribunal.
— ENCYCL. Mœurs et cout. Les *tablettes* à écrire, minces planchettes d'os, d'ivoire ou de bois, enduites de cire, sur lesquelles on prenait des notes au moyen d'un stylet, demeurèrent en usage jusqu'au XVIIe siècle. On les remplaça par des tablettes d'ivoire sur lesquelles on écrivait avec un crayon. Certains de ces objets, composés de quelques feuilles tournant sur le même axe que la couverture double qui les abrite, sont de véritables objets d'art.



Tablettes à écrire. A, poinçon.

— *Tablettes ancestrales des Chinois.* Les tablettes ancestrales (*sin-tsou*), qui jouent un si grand rôle dans la religion des Chinois — culte des esprits de la nature, des morts et surtout des ancêtres de chaque famille — consistent en une planchette, haute de 20 à 30 centimètres et de 6 à 14 centimètres de largeur, plantée verticalement sur un pied ou socle. Cette planchette est refendue dans le sens de son épaisseur et on inscrit sur sa surface interne postérieure les noms, les titres, l'âge, les dates de la naissance et de la mort du défunt, le lieu où se trouve son tombeau. D'après la croyance générale, la tablette est réellement habitée par l'âme (ou l'une des trois âmes) du défunt. Les tablettes sont confiées à la garde du fils aîné du défunt et déposées sur l'autel érigé à demeure à cet effet dans toutes les maisons chinoises.

TABLETTERIE (*blè-te-ri*) n. f. Métier, commerce du tablotier ; ouvrages qu'il fabrique.
— ENCYCL. La *tabletterie* comprend un nombre infini d'objets variés, inventés par le goût du jour, et modifiés constamment par la mode, et tenant tantôt du tournage, tantôt de la marqueterie, du cartonnage, de l'estampage et de plusieurs autres espèces de travaux, et souvent de tous ensemble. Les jeux divers, dames, échecs, nain jaune, jeux de patience ; les tabatières, étagères, boîtes, coffrets, étuis, porte-cigares, porte-cigarettes, petites boîtes plus ou moins décorées, etc., sont la production de la tabletterie, qui s'approvisionne chez les fabricants d'objets dits *articles de Paris* et chez les ouvriers tabletiers spéciaux. Les matières employées et façonnées pour particulièrement par les tabletiers sont la nacre, l'ambre, l'écaille, l'ivoire, l'os, la corne et différentes sortes de bois propres au découpage, au tournage et au placage.

TABLEUR n. m. Ouvrier qui confectionne des tables dites d'« harmonie », pour divers instruments de musique.

TABLIER (*bli-é* — de *table*) n. m. Pièce d'étoffe ou de



Tabliers : 1. De dame ; 2. D'enfant ; 3-4. De gens de service ; 5. De boucher ; 6. En cuir, de forgeron.

cuir qu'on met devant soi pour préserver ses vêtements ou pour servir d'ornement : TABLIER *de cuisine.*
— Fam. *Rendre son tablier,* Se démettre de ses fonctions. ‖ *Son tablier lève.* Se dit d'une femme dont l'état de grossesse commence à être apparent.
— Morceau de cuir attaché sur le devant d'une voiture et que les voyageurs ramènent sur leurs jambes pour se garantir de la pluie et de la boue.
— Archit. Face d'un piédestal portant des ornements sculptés.
— Anat. Chez les Hottentotes, Prolongement des petites lèvres de la vulve.
— Archéol. Table à jouer dont le dessus, se repliant à volonté, présentait un échiquier, un trictrac, etc. ‖ *Tablier de timbale,* Garniture d'étoffe qui habillait la caisse de la timbale et retombait tout autour. V. TIMBALE.

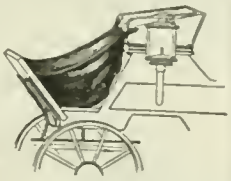

Tablier de voiture.

— Bot. Syn. de LABELLE, dans les orchidées.
— Constr. Rideau en tôle qui se trouve devant une cheminée et qui sert à régler le tirage. (V. RIDEAU.) ‖ Plateforme qui constitue le plancher d'un pont.
— Cout. Ancien bureau de recette des droits royaux en Bretagne. ‖ *Droit de tablier,* Sorte de bienvenue que, dans certaines corporations, les nouveaux ouvriers devaient à leurs camarades. ‖ *Droit de tablier et prévôté,* Droit de quatre deniers par livre, payé à La Rochelle sur les marchandises sortant du port.
— Econ. rur. Morceau de toile qu'on suspend sous le ventre des béliers pour les empêcher de saillir les brebis. ‖ *Tablier de ruche,* Support, en bois ou en pierre, sur lequel sont établies les ruches.
— Fr.-maçonn. Morceau de peau blanche, taillé en forme de petit tablier, que les apprentis et les compagnons doivent porter en loge attaché autour de la ceinture.
— Jeux. Échiquier, damier, plancher d'un trictrac. (Vx.) ‖ Fig. *Rester maître du tablier,* Gagner la partie.
— Mar. Renfort d'une voile carrée, cousu en bas et sur la partie arrière. ‖ Sac à nettoyage, en toile, que porte attaché à la ceinture le servant d'une pièce de canon.
— Milit. Partie d'un pont-levis, qui s'abaisse pour recouvrir le fossé, ou d'un pont militaire quelconque, qui, placée sur les corps de support, sert au passage des troupes. ‖ *Tablier de sapeur,* Sorte de grand tablier en cuir blanc qui faisait autrefois partie de l'équipement des sapeurs des régiments d'infanterie. V. SAPEUR.

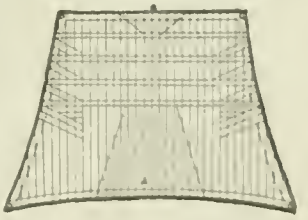

A, tablier de hunier.

— Techn. Plaque en forte tôle ou en fonte, que l'on place près de l'entrée des cylindres d'un laminoir pour faciliter l'introduction des barres à laminer. ‖ Morceau de peau cloué à la table, qui enchâsse la pierre du batteur d'or. ‖ Pièce de cuir fixée à l'établi des bijoutiers et dans laquelle tombent la limaille et les rognures des métaux qu'ils travaillent. ‖ Partie de la forge où l'on fait le feu. ‖ Appareil usité pour certaines machines et destiné à l'entraînement des matières.
— Théâtr. *Rôle à tablier* ou simplem. *Tablier.* Rôle comique d'ouvrier en tablier, rôle de soubrette. (Vx.)

TABLINUM (*nom'* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. L'une des petites salles de la maison romaine. Placée entre l'atrium et le péristylium, c'était une pièce de luxe. Le maître y recevait ses clients. On y gardait les archives de la famille, comme les tables d'hospitalité, de patronat, etc. V. MAISON (*planche*).

TABLOIN pour *tablon* ; de l'esp. *tablon,* grosse planche) n. m. Ancien nom du tablier d'une plate-forme d'artillerie.

TABOA, ville du Portugal (prov. de Beira [distr. de Coimbre], non loin du Mondego), 3,000 hab.

TABOADA, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo distr. de Chantada]), à quelque distance du Minho ; 6 800 h., partagés en un grand nombre de hameaux.

TABOADELA, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense, district d'Allariz] ; 2 600 hab. en plusieurs hameaux.

TABOGA, petite île de la Nouvelle-Grenade, dans le golfe de Panama, entièrement couverte de forêts et riche en fruits, 1 568 hab.

TABOR ou **THABOR**, petit mont de Syrie (Palestine septentr.), au-dessus de la rive droite du Jourdain, qui vient de sortir de la mer de Tibériade ; 561 mètres. Célèbre par la « transfiguration du Christ ». V. TRANSFIGURATION. Victoire de Bonaparte sur les Turcs et Arabes commandés par Djezzar Pacha, le 17 avril 1799.

TABOR ou **THABOR** (MONT), pic de la Savoie, à la frontière des Hautes-Alpes et du Piémont (Italie), entre les vallons de l'Ubaye, de la Durance, du Pô ; 3.182 mètres.

TABOR, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), ch.-l. de district, sur une hauteur escarpée entre la Lomnitz, affluent droit de la Moldau, et l'étang du Jourdain, 8 410 hab. Manufacture de tabac. Brasserie. Mégisserie. Nommée d'abord *Hradiště,* puis Tabor (« *le fortifié* », en slave), la ville date de 1420. Jean Ziska y établit la principale forteresse des hussites, dont une partie, les plus fervents, furent appelés *taborites.*

TABORA, ville de l'Afrique orientale allemande (Ounyanyembé), sur un plateau de 1 250 mètres d'altitude. Commerce actif ; 5.000 à 6.000 hab.

TABORITES n. m. pl. Nom donné aux partisans de Jean Hus, groupés dans la ville de Tabor sous Jean Ziska. Ils représentaient par leurs doctrines l'extrême gauche du parti hussite. Ce groupe subsista jusqu'au règne de Georges Podiebrad (1452). Les taborites furent de redoutables guerriers. Leurs doctrines se conservèrent en grande partie dans la secte des frères moraves.) — *Un* TABORITE.

TABOU (emprunté du polynésien *tabu,* sacré, dont les éléments sont : *ta,* marque, et *bu,* part. passé intensif) n. m. Mythol. comp. Institution religieuse de l'Océanie, plus particulièrement de la Polynésie, qui marque une personne ou une chose d'un caractère sacré et en interdit le contact ou l'usage : *Le* TABOU *se retrouve, sous des formes diverses, dans la plupart des peuples sauvages.*
— Adjectiv. Se dit de la personne ou de la chose marquée de ce caractère sacré : *Un lieu* TABOU. *Armes* TABOUES.
— ENCYCL. Le mot polynésien *tabou* ou *tabu* (*tapu* et *kapu* dans certains dialectes) s'oppose au mot *noa,* qui s'applique à toute personne ou chose dont le contact ou l'usage sont libres et sans danger. Il y a des êtres, des objets, des états *tabous par nature* : tels sont les chefs, les prêtres, les sorciers, les cadavres, les femmes pendant leur couches ou pendant la période catamoniale. En outre, les objets peuvent *devenir tabous* par la volonté de celui qui les possède. Un chef *taboue* les armes et ustensiles qui lui appartiennent. Le caractère du tabou est contagieux. Le sol où un chef pose le pied devient tabou. La violation du tabou entraîne des châtiments surnaturels : maladie, folie, mort, ou des répressions pénales qu'imposent au sacrilège, en raison de leur solidarité, les membres de sa tribu : amende, confiscation des biens, mort. L'impureté de certains états tabous peut être effacée par des lustrations expiatoires. Cette institution est d'essence religieuse. Elle montre le respect mêlé de terreur qu'inspirent aux peuples non civilisés les actes principaux de la vie, les phénomènes de la génération, de la naissance et de la mort, les personnes investies de l'autorité ou de pouvoirs surnaturels.
Le tabou fait subir aux langues des modifications. Le nom des souverains étant tabou, le mot tabou *tien po,* nuit, fut remplacé par *mi* à l'avènement de la reine Pomaré, et un roi du nom de *Tu* fut cause que *fetu,* étoile, fut transformé en *fetta.*
La coutume du tabou est surtout développée en Polynésie, mais elle existe aussi dans la Mélanésie, qui l'a peut-être empruntée. Plus généralement, on trouve chez les peuples de civilisation inférieure des conceptions religieuses semblables à celle que suppose le tabou polynésien.

TABOU, ch.-l. de la colonie anglaise de la Côte d'Ivoire (cercle de Cavally, à l'E. de l'embouchure du Cavally). Port de commerce.

TABOUER v. a. Déclarer tabou : *On peut* TABOUER *les hommes, les animaux et les êtres même inanimés.*

TABOUREMENT (*man* — rad. *tabourer*) n. m. Action de battre du tambour.

TABOURER (de *tabour,* anc. forme de *tambour*) v. n. Tambourmer. Pop.

TABOURET (*ré* — de *tabour,* anc. forme de *tabour*) n. m. Ameubl. Petit siège sans bras ni dossier : *S'asseoir sur un* TABOURET. ‖ *Tabouret de piano,* Petit siège que l'on peut hausser ou baisser au moyen d'une crémaillère, d'une vis, d'un ressort, etc. ‖ Petit meuble sur lequel on pose les pieds quand on est assis. ‖ Sorte de petit coffret de toilette, qui servait à la fois d'écrin et de pelote.



Tabourets : 1. De piano, 2. De bar, 3. De dessinateur ; 4. De cuisine, 5. Pour bain de siège.

— Bot. Nom vulgaire des thlaspis, de la bourse à berger.
— Dr. Sorte de sellette sur laquelle étaient exposés en place publique les condamnés à une peine infamante.
— Hist. Siège pliant sur lequel des personnes déterminées seules ont le droit de s'asseoir à la cour, en présence du roi et de la reine ; droit de s'asseoir sur ce siège ; personne ayant ce droit : *C'est un cadet-age éternel de* TABOURETS *dans les Mémoires de Saint-Simon.* Chateaubr. ‖ *Recevoir le tabouret,* Être faite duchesse ou être nommée surintendante de la maison de la reine.
— Manège. *Tabouret d'équitation,* Siège auquel on donne les mouvements que peut exécuter un cheval.
— Mécan. Lanterne qui fait partie des machines destinées à puiser les eaux dans une carrière.

TABOURIN [illegible] m. [illegible] pour l'om

TABUROT [illegible]

TABRIZ [illegible] V. Tauris.

TABULAIRE [illegible] adj. Qui [illegible] tabulaire. *Entablement* [illegible]. *Marbres* [illegible]. Il se [illegible] entre deux loga [illegible] tifs. *Mollusques* [illegible] la forme d'une tablette [illegible]. TABULÉ, ÉE.

TABULARIUM [illegible] mot lat., dérivé de *tabula*, ta [illegible] Archives publiques ou privées. [illegible] les [illegible] particulières, le *tabularium* [illegible] était une pièce qui contenait [illegible] de la famille. V. TABLINUM. Les actes publics [illegible] à Rome dans différents *tabularia*, places [illegible] par exemple ceux des *Nymphes*, de *Libi* [illegible] *Jeunesse*, etc. Mais le plus important, dont il [illegible] les restes considérables, était situé au N.-O. du [illegible] près du temple de la Concorde. Détruit par l'incen [illegible] de Néron, il fut magnifiquement rebâti par Vespasien. [illegible] y gardait les sénatus-consultes, plébiscites, traités [illegible] autres pièces de ce genre.

TABURIN n. m. Tambourin. Syn. de TAMBRIN.

TAC [illegible] d'origine dout. n. m. Epithète qui régna à Par [illegible] et fut [illegible] qu'on appelait aussi HORION.

TAC [illegible] n. m. Bruit sec. *Quand on ferme le* [illegible] *d'une manière, cela fait un petit* TAC. — Interjectiv. : *Tac!* [illegible] *Tac! une pichenette!...*

Fig. Etre [illegible] du [illegible] frappant le fer à *Parade de tac*, l'armée dans la ville on chasse d'un coup sec le fer de la [illegible] *Répéter du tac au tac*, Répondre à un tac par un tac, Répondre vivement à la pareille.

TACABAMBA, [illegible] du Pérou, départ. de Cajamarca. [illegible]

TACAMBARO de Codallos, ville du Mexique (Etat de M [illegible] hab.

TACAMAQUE *mak* ou TACAMAHACA n. m. Nom donné à [illegible] résines et oléo-résines de guttifères et de te [illegible] aujourd'hui inusitées.

— Adjectiv. : *Résine* TACAMAQUE ou TACAMAHACA.

TACANA, ville du Guatemala, dép. de San Marcos, [illegible] au [illegible] harmonyme; 5.000 hab. Le volcan de Tacana est un des plus actifs et des plus redoutés du Guatemala. [illegible] m. d'alt.

TACARIGUA lac de V. VALENCIA *lac de*.

TACAUD [illegible] m. Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson [illegible] gade. En Basse-Bretagne, Nom donné spé [illegible] au maquereau, et, par extension, à toutes les pe [illegible] On écrit également TACOT, TACO, TACAUT, TA [illegible]

TACAZZE ou TAKAZZÉ [illegible] *Astaboras*, rivière d'Abys [illegible] une part de monts le plus de 3.000 mètres, serpente [illegible] sauvages, puis, prenant le nom de *Setit*, [illegible] vers le nord, dans l'Atbara, tributaire du Nil. Cours, [illegible]

TACCA [illegible] n. m. Genre de *Taccacées*.

— ENCYCL. On [illegible] neuf espèces de *tacca* d'Afrique [illegible] Asie. L'espèce la plus connue est le *tacca pinnatifide*, très commun dans [illegible] de l'Océanie [illegible] pia de Tahiti, le [illegible] la Nouvelle- [illegible] Cette plante [illegible] tre et Cochin- [illegible] Mala- [illegible]

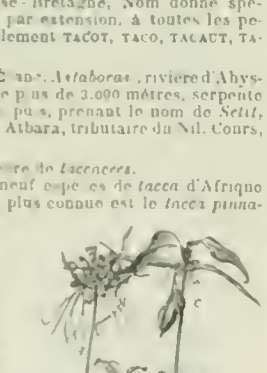

TACCACÉES [illegible]

TACCHINI [illegible]

TACENT [illegible] mot lat., signifiant *se taire*. n. m. Musiq. Silence, au [illegible] du mot *tacet*, mais on l'applique quand il [illegible] plusieurs instruments ou à plusieurs chanteurs.

TACET [illegible] mot lat., signifiant *il se tait*. n. m. Musiq. Silence [illegible] prolongé [illegible] dont doit être gardé durant tout le [illegible] ou jusqu'à la fin du morceau.

— Fam. *Garder le* TACET.

TACFARINAS, chef de la révolte des Africains, sous [illegible] en Numidie, mort l'an 24 de notre ère. Il servit d'abord [illegible] les troupes romaines, mais déserta, constitua [illegible] ce et lutta huit ans pour l'indépendance. [illegible] par Furius Camillus Scribonianus et par Lucius Apronius (20), [illegible] en 21, dans une bataille que lui livra Dolabella.

TACHANT *chan*, ANTE adj. Qui tache, qui salit. || Qui se tache facilement. (Vx en ce sens.)

— Bot. Se dit de certaines plantes qui tachent des doigts [illegible] les touche : *Le desmodium* TACHANT.

TACHARD (Gui), missionnaire français, né vers 1650, [illegible] au Bengale en 1712. Entré dans la compagnie de Jésus, il fut envoyé dans l'Amérique du Nord, puis au Siam, d'où il revint pour servir d'interprète aux ambassadeurs que le roi de Siam envoyait à Louis XIV (1688) et au pape (1689). De retour au Siam, Tachard y trouva la mission ruinée, passa à Pondichéry (1690), d'où il fut chassé par les Hollandais (1693), puis évangélisa le Bengale, dont il fut un des premiers apôtres. Citons de lui : *Voyage de Siam des RR. PP. jésuites, avec leurs observations astronomiques, etc.* (1686); *Second Voyage de Siam* (1689).

TACHAT *chat* n. m. Variété de cépage rouge, cultivée dans le centre de la France. Syn. de TEINTURIER DU CHER.

TACHAU, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la haute Mies, branche de la Beraun; 4 521 hab. Ch.-l. de district. Verrerie.

TACHBALYK, fort de l'empire chinois (Turkestan oriental), sur les contreforts du Pamir; sur le Gheuz, qui se perd dans les sables de la plaine (toiles communes).

TACHE (orig. incert.) n. f. Marque salissante : TACHE *de graisse*. || Partie terne dans une pierre précieuse : *Diamant qui a des* TACHES.

— Partie colorée, circonscrite, sur un fond d'une autre couleur : *Un chat noir, avec des* TACHES *blanches*.

— Fig. Faute, endroit faible, incorrect, qui dépare une œuvre : *Les* TACHES *mêmes des œuvres de génie révèlent une puissance extraordinaire*. || Chose honteuse, déshonorante : *Toute mauvaise action est une* TACHE. || Trace durable, souvenir déshonorant : *Juste ou non, la sentence de nos tribunaux est une* TACHE *indélébile*. (G. Sand.)

— Loc. div. *Tache d'huile*. Au fig. Flétrissure indélébile, atteinte irrémédiable portée à la réputation, à l'honneur. *Faire tache d'huile*. Fig. S'étendre lentement et constamment, comme une tache d'huile.) || *Vouloir trouver des taches dans le soleil*, Chercher à trouver des défauts dans les choses les plus irréprochables. || *Faire tache*, Produire une tache. — Ressortir comme une tache : *Le chevalier de... est si malpropre, qu'il* FAIT TACHE *dans la boue*. (Rivarol.) — Etre déplacé, produire une impression fâcheuse, un effet désagréable : *La femme maussade ou boudeuse* FAIT TACHE *en société*. (Mme Monmarson.)

— Anat. *Taches auditives*, Points de la paroi interne du sacule et de l'utricule où se terminent les branches du nerf auditif. || *Tache jaune*, Point de la rétine où la vision paraît être à son maximum. (V. RÉTINE.) || *Tache de Mariotte* ou *Punctuum cæcum*, Tache aveugle. V. RETINE.

— Embryog. *Tache embryonnaire*, Région de la vésicule blastodermique où se forme le corps de l'embryon. || *Tache germinative*, Nucléole de la vésicule germinative, autrement dit du noyau de l'ovule.

— Pathol. Changement de coloration de la peau, sans élevure ni dépression, et localisé généralement à certaines régions. (Les taches hémorragiques ont des colorations variables; les taches rouges se rapportent aux érythèmes, aux roséoles; les taches blanches sont appelées *achroma, vitiligo*; les taches brunes *éphélides, chloasma, envies*, etc.) || *Tache bleue*, Tache bleuâtre causée par le *phtirius pubis*, généralement sur la peau de l'abdomen. || *Taches lenticulaires*, Eruptions papuleuses se produisant le plus souvent sur l'abdomen et les reins pendant la première semaine de la fièvre typhoïde. || *Tache de rousseur*, Syn. de EPHÉLIDE. (V. ce mot.) || *Tache de vin*, Syn. de NÆVUS.

— Peint. Partie d'une peinture qui ne s'harmonise pas avec les parties voisines et y produit l'effet d'une tache : *La peinture veut des ombres et non des* TACHES.

— Techn. *Tache d'étain*, Marque blanchâtre, provenant d'un excès d'étain, dans les pièces d'artillerie en bronze. || Défaut apparent qui nuit à la transparence et à la limpidité d'une pierre précieuse.

— Théol. Effet durable produit sur l'âme par le péché et qui la rend désagréable à Dieu : *La* TACHE *originelle*. *Agneau sans tache*, Jésus-Christ.

— Zool. *Tache basale*, Espace convexe et lisse situé à la base externe des chélicères chez un grand nombre d'araignées.

— ALLUS. LITTÉR. : **La tache de sang de lady Macbeth.** V. MACBETH.

— ENCYCL. Econ. dom. Voici quelques procédés les plus usuels pour faire disparaître les taches les plus communes.

Acides minéraux. L'effet naturel des acides minéraux étant de détruire la couleur et même l'étoffe, dans le cas où l'action de l'acide ne sera pas prononcée, on pourra le neutraliser par l'emploi de l'ammoniaque étendue d'eau, ou même par la vapeur seule de cet alcali.

Boue. S'il s'agit de taches de boue, le brossage et au besoin le lavage suffit. Quand la boue a détruit certaines couleurs rouges, particulièrement celles qu'on obtient par la cochenille, on peut faire revivre ces couleurs en employant l'acide citrique, ou l'acide acétique, ou l'acide chlorhydrique qui étend les d'eau.

Bougie. On gratte d'abord la place pour enlever le plus possible de bougie solidifiée; on étend ensuite du papier buvard et l'on passe dessus un fer chaud. La matière est [illegible] liquéfiée et absorbée par le papier buvard. Un autre procédé consiste, après avoir gratté la tache, à en approcher un charbon ardent. La matière se volatilise rapidement et la tache disparaît sans laisser de trace. On peut [illegible] dissoudre les taches de bougie, comme celles de [illegible], avec de l'alcool rectifié.

Cambouis. Le cambouis disparaît par l'emploi de l'essence de térébenthine combiné avec celui des poudres absorbantes, comme la terre de pipe, la cendre de bois. Si la tache était assez ancienne pour avoir déjà produit des ravages sur l'étoffe, il faudrait employer l'acide chlorhydrique ou l'acide oxalique étendus d'eau.

Encre. L'encre au tanin et au sulfate de fer agit à la fois, comme de couleur végétale et comme solution du sel métallique. On détruit les effets des substances végétales par l'eau de savon, et l'oxyde de fer rouille par l'emploi de l'acide sulfurique, ou de l'acide oxalique, ou de l'acide chlorhydrique très étendus.

Fruits, herbes et matières végétales. Les taches végétales disparaissent aisément par l'action de l'eau de savon. Lorsqu'il s'agira d'étoffes dont on craint d'altérer la couleur, on versera dix à douze gouttes d'acide sulfurique dans un verre d'eau; on étendra ce liquide sur la tache et on lavera ensuite à grande eau.

Goudron. V. plus loin RÉSINES.

Graisse, huile et corps gras. On fait disparaître les taches de graisse, d'huile et en général de corps gras, en les frottant avec une éponge imbibée d'essence de térébenthine pure. Après cette opération, on frotte l'étoffe entre les doigts, on applique une nouvelle couche d'essence que l'on couvre de poudre absorbante, on laisse sécher pendant un quart d'heure et l'on brosse la place. S'il reste ensuite une tache blanche, il suffit, pour la faire disparaître, de la frotter avec de la mie de pain.

Liqueurs alcooliques. Le meilleur procédé pour faire disparaître les taches est de rafraîchir leur emplacement avec la liqueur même qui a servi à les produire, d'imbiber ensuite la place avec de l'eau pure et de frotter légèrement. Si la tache résiste à ce traitement, il faudra avoir recours à l'acide chlorhydrique ou à l'acide citrique.

Peinture. Selon la nature du dissolvant de la matière colorante, les taches de peinture doivent être traitées comme celles des corps gras ou comme celles des résines.

Résines. Les taches de résine doivent être frottées avec de l'alcool rectifié et lavées ensuite à l'eau claire.

Rouille. Le procédé employé pour la destruction des taches de rouille consiste à les frotter avec de l'acide oxalique ou de l'oxalate de potassium (sel d'oseille) pour les tissus ou étoffes en blanc. Sur les étoffes teintes, on emploie la crème de tartre ou tartrate de potasse.

Sueur. Les taches de sueur anciennes exigent un traitement énergique. Le plus efficace consiste à humecter la tache à l'eau pure, à insuffler avec une pipette une solution faible d'acide oxalique et à rincer soigneusement.

Suie. S'il s'agit de taches de suie pure, on les fait aisément disparaître en les imbibant avec de l'essence de térébenthine et les frottant ensuite légèrement. On obtient le même résultat en faisant un mélange d'essence de térébenthine et de jaune d'œuf qu'on applique un peu tiède et l'on frotte légèrement.

Urine. Si les taches d'urine sont très récentes, on les enlève avec l'ammoniaque étendue d'eau; si elles sont un peu anciennes, il faudra recourir aux procédés que nous avons indiqués pour les taches de sueur.

Vernis. V. plus haut RÉSINES.

— Astron. Les *taches* solaires débutent généralement par un point sombre à la surface; une pénombre l'entoure rapidement et la formation exige quelques jours, parfois quelques heures; des bords partent des stries convergentes aussi brillantes vers le centre que la photosphère. La tache peut devenir visible au simple verre fumé; certains groupes atteignent 200.000 kilom. de diamètre; elle peut être persistante et durer plusieurs révolutions du soleil, mais il est rare qu'une tache subsiste au delà d'une centaine de jours. V. SOLEIL.

Les taches sont avoisinées par des plages brillantes, *facules*, en relation assez étroite avec elles; elles se produisent de préférence entre 10° et 35° de latitude héliocentrique très particulièrement vers 17°. Leur production est périodique et non point régulière; l'activité solaire, du minimum au maximum de taches, croît rapidement pendant quatre ans et demi, puis revient en six ans à son minimum. Le même temps, leur situation paraît soumise à un balancement, et se rapproche de l'équateur pour les minima.

Le Père Secchi suppose que les taches sont des dépressions de la photosphère, dues à une diminution de poussée intérieure à cause des éruptions du voisinage. Dans la théorie de Fayo, on suppose qu'en raison des différences de vitesse que l'on a cru constater à diverses latitudes du globe solaire, il naît au sein de la photosphère des tourbillons, dont la présence se manifeste par les taches. D'après l'abbé Moreux, les taches ne sont ni des volcans, ni des cyclones, mais simplement des régions surchauffées; toute augmentation de chaleur, par le fait même qu'elle favorise les phénomènes de dissociation, supprime la radiation photosphérique et produit une région sombre.

Quant à l'influence du soleil, et spécialement des taches sur notre météorologie, notre magnétisme, ce sont là des points mis hors de doute.

TÂCHE (subst. verb. de *tâcher*) n. f. Ouvrage marqué d'avance, pour être fait dans un temps déterminé et à certaines conditions : *Chaque jour a sa* TÂCHE *qu'il faut accomplir*.

— Loc. div. *A la tâche*, A un prix convenu pour un travail réglé d'avance : *Travailler à la* TÂCHE. || *En bloc et à tâche*, En gros, et sans s'occuper du détail. (Vx.) || *Prendre à tâche*, Se proposer comme but.

— Comm. anc. Dix cuirs réunis ensemble.

— Métrol. anc. Pièce de terre d'une certaine étendue mesurée sur la journée d'un homme.

— Prov. **A chaque jour suffit sa tâche**, Il ne faut pas trop entreprendre dans le moment présent.

TACHÉOGRAPHE (*ké-o* — du gr. *takhus, eos*, rapide, *graphein*, décrire) n. m. Appareil employé dans la construction des cartes et plans.

— ENCYCL. Le *tachéographe*, inventé en 1898 par Schrader, réduit à une simple visée les opérations planimétriques et altimétriques. Il se compose d'une lunette pivotant autour d'un axe vertical perpendiculaire au centre d'un plateau et armée latéralement d'une règle à glissement longitudinal qui, dans ses mouvements, reste toujours dans un plan vertical. Une des extrémités de cette règle se rattache au côté vertical d'une équerre dont le côté

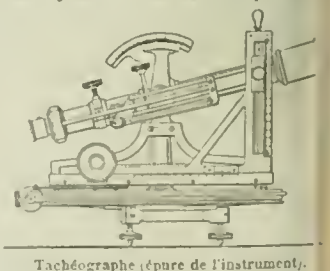

Tachéographe (épure de l'instrument).

horizontal complète un triangle rectangle. Les trois angles de ce dernier demeurent égaux aux angles du triangle déterminé dans l'espace par la visée et les trois côtés proportionnels à ceux de la même figure. La mesure du rapport de similitude des deux triangles rectangles, nécessaire à l'obtention des distances planimétriques et altimétriques, s'exécute automatiquement, grâce à d'ingénieuses graduations, et un stylo traceur porté par l'angle droit de l'équerre permet de dessiner les points repérés sur une feuille de papier assurée au plateau du tachéographe. Enfin, de simples lectures donnent les cotes.

TACHÉOMÈTRE (*ki-o* — du gr. *takhus, eos*, rapide, et *métron*, mesure) n. m. Instrument topographique permettant de lever rapidement le plan nivelé d'un terrain. Ne pas confondre avec TACHYMÈTRE.)

— ENCYCL. Le *tachéomètre*, dérivé du théodolite, fut inventé vers 1835 par le major piémontais Porro. L'ingénieur français Monnet, le colonel Gaulier, les constructeurs Richer et Tavernier, entre autres, le perfectionnèrent successivement. D'une façon générale, le tachéomètre comporte aujourd'hui comme parties essentielles : une lunette d'observation munie de fils micrométriques ou de traits de repère gravés sur le verre collecteur du système oculaire ; deux cercles, l'un vertical et l'autre horizontal, dont les graduations sont centésimales. Deux chevalets fixés au cercle horizontal supportent l'arbre de la lunette. Des niveaux permettent d'assurer l'horizontalité et la verticalité de l'appareil. En outre, une petite lunette et une boussole auxiliaires, disposées sous le limbe du cercle horizontal, facilitent l'orientation de l'instrument, dont l'ensemble repose sur une base formée de trois pieds métalliques, pourvus chacun d'une vis de calage.

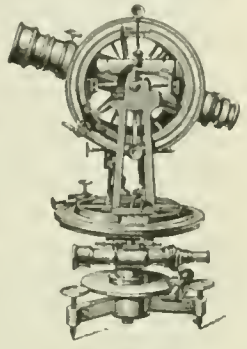
Tachéomètre Richer.

Au moyen du tachéomètre, on détermine d'une même station les distances, les cotes de nivellement et les positions respectives des points visés.

TACHÉOMÉTRIE (*ké-o, tri*) n. f. Ensemble des procédés pour lever les plans avec le tachéomètre.

TACHÉOTYPE (du gr. *takhus, eos*, rapide, et *tupos*, caractère) n. m. Typogr. Nom donné à un système de casses d'imprimerie, au moyen desquelles on pensait obtenir une grande rapidité dans le travail.

TACHER v. a. Faire une tache, des taches sur : TACHER *son habit*.

— Fig. Déshonorer : *Il ne faut qu'une mauvaise action pour* TACHER *la plus belle vie*.

Se tacher, v. pr. Être taché : *Le rose* SE TACHE *aisément*. ‖ Se faire une tache, des taches : *Les enfants* SE TACHENT *sans cesse*.

TÂCHER (du lat. *taxare*) v. n. Chercher à, s'efforcer de : *Nous* TÂCHERONS *de vous satisfaire*.

— Fam. *Il n'y tâchait pas*, Il l'a fait sans intention. (Se dit par ironie, pour exprimer que quelqu'un a réussi par hasard, non par son mérite ou son habileté. [Vieilli].)

— S'est employé activement :

Quand j'ai voulu me taire, en vain je *l'ai tâché*.
CORNEILLE.

— Gramm. On dit *tâcher de* quand l'infinitif suivant exprime une action que l'on regarde comme étant simplement difficile ; si, au contraire, l'action est présentée comme exigeant des efforts au-dessus des forces de celui qui veut la faire, ou seulement comme causant une extrême fatigue, on dit *tâcher à*. On trouve aussi *tâcher que* : TÂCHEZ *surtout* QUE *ce soit prompt*. (Vitet). TÂCHEZ QU'*il y en ait le moins possible*. (A. Dumas fils.)

— SYN. Tâcher, s'efforcer. V. EFFORCER (S').

TÂCHERON n. m. Ouvrier qui entreprend un travail à la tâche.

TACHETER de *tacher*. — Double le *t* devant un *e* muet : *Je tachette. Nous tachetterons*) v. a. Marquer de taches, faire des taches sur : *L'n soleil ardent* TACHETTE *le visage*.

— Être répandu, en guise de taches, sur : *Des mouchetures* TACHETTENT *la peau du léopard*.

Tacheté, ée part. pass. du v. TACHETER.

— Blas. Syn. de MARQUETÉ, de MIRAILLÉ et de MOUCHETÉ. V. ces mots.

Se tacheter, v. pr. Être tacheté.

TACHETURE n. f. Mouchetures, marque qui tachette : *Les* TACHETURES *de la peau d'un serpent*.

TACHI n. m. Grand sabre japonais, qu'on portait avec l'armure, sous la période féodale.

TACHIGALIE (*ki, li*) n. f. Genre de légumineuse, tribu des césalpinées, comprenant des arbres dont on connaît une douzaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

TACHI-LAMBO ou **TACHI-LOUMPO**, monastère du Thibet méridional (prov. de Tsang, sur une montagne qui domine la ville de Chigatyé, près du Dzang-bo ou Brahmapoutra supérieur ; 4 000 hab., presque tous moines. Résidence du panchen-rinpoché.

TACHILLE (*ll* mll.) adj. Qui était soumis au droit de tâche.

TACHINAIRES (*ki-nèr*) n. f. pl. Groupe d'insectes diptères, comprenant les mouches parasites de la famille actuelle des *tachinidés*. — *L'n* TACHINAIRE.

— S'emploie aussi adjectiv. : *Mouche* TACHINAIRE.

TACHINE (*kin*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, tribu des *tachyporinés*, répandus sur l'hémisphère boréal. Le *tachinus rufipes* est commun aux environs de Paris.)

TACHINE (*kin*) n. f. Genre d'insectes diptères, de la famille des *tachinidés*, répandus sur tout le globe.

TACHINIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les genres *tachine* et voisins. — *Un* TACHINIDÉ.

TACHISME (*chism*) n. m. Façon de peindre qui procède par taches séparées.

TACHKENT, ville de la Russie d'Asie, capitale du gouvernement général du Turkestan, chef-lieu de la province du Syr-Daria, entre le Salar et le Bo sou, bras droit du Tchirtchik, affluent du Syr-Daria ; 156.500 hab., dont un quart sont Russes. Chemin de fer transcaspien. Préparation du feutre, étoffes en poils de chameau, étoffes de soie, tannage, porcelaines, préparation du coton, produits chimiques, la santonine surtout. Important commerce de transit : soies, coton. La ville russe, au delà du Bossou, présente, avec ses jardins, l'aspect d'un vaste parc. La ville indigène, ou sarte, au N.-O., entourée de murailles ruinées, a des bazars très animés. Ville très antique ; *Eski-Tachkent* (Vieux-Tachkent est à 25 kilom. au S.-O. ; le nom apparaît au commencement du IIe siècle. Partie de l'empire mogol au commencement du XIIIe siècle, aux Kirghiz de 1598 à 1723, elle appartenait depuis le commencement du XIXe siècle au Khokand, lorsque le général russe Tchernaïef la prit, en 1865. Capitale du Turkestan depuis 1867.

TACH-KEUPRU, ville de la Turquie d'Asie (prov. de Kastamouni, sur le Gheuk-Irmak, affluent du Kizil-Irmak ; 6.300 hab. Site présumé de l'ancienne *Pompéiopolis*.

TACH-KOURGAN, ville du l'empire chinois (Turkestan oriental [prov. de Sin-Kiang], dans les montagnes du Sarikol, sur le Tagdoumbach, branche ouest du Yarkand-Daria ; 1.200 hab. On a cru reconnaître dans cette bourgade la « Tour de Pierre », dont parlent Ptolémée et Strabon, et qui se trouvait sur le chemin du « Pays de la soie ».

TÂCHKOURGÂN. Géogr. V. KHOUTLM.

TACHOMÈTRE n. m. Métrol. Syn. de TACHYMÈTRE.

TACHOS CÉOS, transcription grecque du nom égyptien *Zaho-Taho*, porté par un pharaon de la XXXe dynastie sébennytique. Il succéda à Nectanèbo Ier en 361, trouva le royaume prospère, s'allia aux satrapes d'Asie Mineure, révoltés contre Artaxerxès II Mnémon et, aidé par l'Athénien Chabrias, leva une armée considérable d'Égyptiens et de mercenaires grecs, qu'il plaça en partie sous les ordres du roi de Sparte, Agésilas. Il envahit la Syrie à la fin de 360, mais son incapacité favorisa les projets ambitieux de son cousin Nectanèbo II. Trahi par Agésilas et abandonné des mercenaires grecs, Tachos se réfugia auprès d'Artaxerxès (359 av. J.-C.), et mourut à Suse (vers 357).

TACHURIS (*ku-riss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des tyrannidés, propre au Chili. (Ce sont des oiseaux insectivores, de la tribu des platyrrhynchinés ; la seule espèce est le *tachuris ventre rouge* [cyanotis rubigastra].)


Tachuris.

TACHYDRITE (*ki*) n. f. Chlorure hydraté naturel de chaux et magnésie, trouvé dans les mines de Stassfurt.

TACHYDROME (*ki*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des lacertidés, propres à l'Asie et à la Malaisie. (Les tachydromes sont des lézards de taille médiocre, à queue très longue, gris ou verdâtres.)


Tachydrome

TACHYGÉNÈSE (*ki-jé* — du gr. *takhus*, rapide, et *génésis*, formation) n. f. Forme du développement dans laquelle certaines phases embryonnaires sont condensées ou accusées.

TACHYGRAPHE (*ki* — du gr. *takhus*, rapide, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui écrit très vite à l'aide de signes d'abréviation. ‖ On dit auj. STÉNOGRAPHE.

— Nom primitivement donné au télégraphe.

TACHYGRAPHIE (*ki, fi* — rad. *tachygraphe*) n. f. Art d'écrire rapidement au moyen de signes d'abréviation. ‖ On dit auj. STÉNOGRAPHIE.

TACHYGRAPHIQUE (*ki, fik*) adj. Qui appartient à la tachygraphie : *Système* TACHYGRAPHIQUE. ‖ On dit auj. STÉNOGRAPHIQUE.

TACHYGRAPHIQUEMENT *ki, ke*) adj. Au moyen de la tachygraphie. ‖ On dit auj. STENOGRAPHIQUEMENT.

TACHYMÈTRE *ki* — du gr. *takhus*, rapide, et *métron*, mesure) n. m. Instrument employé pour mesurer des vitesses. Ne pas confondre avec TACHÉOMÈTRE.)

— ENCYCL. D'une manière générale, on nomme *tachymètres* ou *tachomètres* les divers appareils qui servent à mesurer des vitesses. Brünings imagina un tachymètre pour déterminer la vitesse d'un courant d'eau à une profondeur quelconque. Une tige plantée dans la rivière porte une barre horizontale glissant à frottement doux et terminée par une plaque disposée normalement à la direction du courant. Cette plaque recule sous l'action de la force de l'eau et a une vitesse qui, attaché à l'autre extrémité de la barre, passe sur une poulie et agit sur une balance romaine située hors de l'eau. On règle la position du curseur de façon qu'il équilibre la pression p du courant donnée par la formule


Tachymètre pour mineur.

$$p = KV^2, \text{ d'où } V = \sqrt{\frac{p}{K}}$$

dans laquelle K est un coefficient numérique calculable à l'avance.

Pour les sous-marins, on utilise de préférence le *moulinet* de Woltman. De son côté, Alfred Amsler de Schaffhouse a construit un ingénieux tachymètre permettant de comparer deux mouvements de rotation. Les appareils servant à mesurer la vitesse du vent portent plutôt le nom d'*anémomètres*. Dans les chemins de fer, on utilise, pour se rendre compte de la vitesse des trains, des *régulateurs* à force centrifuge, dont l'axe, mis en communication avec un essieu, participe aux déplacements du véhicule.

TACHYMÉTRIE *ki, tri* — du gr. *takhus*, rapide, et *métron*, mesure) n. f. Méthode permettant de trouver promptement les principaux éléments géométriques ou algébriques, en matérialisant les opérations auxquelles la démonstration donne lieu. Par exemple, pour prouver que le carré construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle égale la somme des carrés construits sur les deux autres côtés, l'inventeur prend deux carrés égaux, sur le premier, il dessine quatre équerres égales aux quatre angles, l'espace libre A forme un carré dont le côté est l'hypoténuse de l'équerre, et l'on voit qu'en disposant différemment les équerres sur une seconde figure identique, cette surface A égale précisément la somme des deux carrés B et C construits l'un sur le moyen côté, l'autre sur le petit côté de l'équerre.)


Démonstration du carré de l'hypoténuse par la tachymétrie.

TACHYPE (*kip'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, répandus en Europe et en Asie. Le *tachypus flavipes* est très commun à Paris.


Tachype grossi (*t. f.*).

TACHYPNÉE (*kip'*) — du gr. *takhus*, rapide et *pnein*, respirer) n. f. Accélération de la respiration que l'on observe dans un grand nombre d'affections, même indépendamment de troubles ou de lésions pulmonaires.

TACHYPORE (*k*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, type de la tribu des *tachyporines* et répandus dans l'hémisphère nord. Une espèce est commune dans les jardins des environs de Paris.)

TACHYPORINÉS (*ki*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères brachélytres, dont le genre *tachypore* est le type. — *L'n* TACHYPORINÉ.


Tachypore grossi (*t. f.*).

TACHYS (*kiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant plus de deux cents espèces répandues sur le globe.

TACHYTOME (*ki* — du gr. *takhus*, prompt, et *tomé*, section) n. m. Chir. Instrument tranchant qu'on employait pour certaines amputations. Vx.

TACHYTOMIE (*ki, mi* — rad. *tachytome*) n. f. Chir. Procédé d'amputation qui consistait à frapper avec un maillet sur le dos du tachytome. N'est plus employé.

TACHYTROPE (*k*) — du gr. *takhus*, prompt, et *trépein*, tourner) n. m. Physiq. Sorte de rhéotrope.

TACITE (*sit'*) — du lat. *tacitus* ; de *tacere*, se taire, taire) adj. Sous-entendu, convenu, sans être exprimé formellement : *Consentement* TACITE. *Aveu* TACITE. ‖ Autref. Qui se tait : *Mes* TACITES *images*. POUSSIN

— Dr. *Tacite reconduction*. V. RECONDUCTION.

TACITE (P. Cornelius Tacitus), historien latin, né à Interamne (Ombrie) vers 55, mort vers 120 apr. J.-C. On croit qu'il était fils d'un procurateur de Belgique dont Pline fait mention. Il fut l'élève d'Aper et de Julius Secundus, peut-être de Quintilien, et l'ami de Pline le Jeune. Il entra dans la carrière des honneurs sous Vespasien : « Vespasien, dit-il, commença ma fortune. Titus l'augmenta, Domitien y mit le comble. » Ce ne fut pourtant qu'au début du règne de Nerva qu'il obtint le consulat. Tacite avait écrit des plaidoyers, des poésies et divers ouvrages aujourd'hui perdus. Nous possédons de lui : *Dialogue des orateurs*, écrit sous Titus et sous Domitien. Ce dialogue est un des épisodes de l'éternelle querelle des anciens et des modernes ; l'éloquence aux diverses époques de Rome y est tour à tour exaltée et critiquée par les divers interlocuteurs ; on a contesté à Tacite la paternité de cet ouvrage ; il paraît cependant qu'il doit lui être attribué ; *Vie d'Agricola*, éloge historique de son beau-père, peut-être le chef-d'œuvre du genre, écrit en 98 ; *Mœurs des Germains*, ouvrage d'une singulière profondeur, où les coutumes germaniques sont si bien pénétrées qu'on reconnaît presque dans les institutions du moyen âge des traits observés par Tacite ; il y a en outre ici une satire voilée de la corruption romaine à laquelle l'auteur oppose la pureté barbare ; les *Histoires*, qui allaient de la chute de Néron à l'avènement de Nerva (69-96), et dont il ne reste malheureusement que les quatre premiers livres avec le commencement du cinquième, embrassant seulement un espace de deux années, 69 et 70 ; les *Annales*, qui, bien que composées après les *Histoires*, retracent cependant la période précédente, celle qui va de la mort d'Auguste à la chute de Néron. Une grande partie de cet ouvrage manque également.

On a dit justement de Tacite qu'il fut le plus grand peintre de l'antiquité. L'imagination est, en effet, la qualité maîtresse de son esprit, la vie, celle de son style. L'âme de chacun de ses personnages est pour ainsi dire mise à nu ; les mouvements de la haine, de la peur, de la colère, les subtilités de la conscience, sont pour ainsi dire recréés et revécus aux yeux du lecteur entraîné. Tacite ne déclame pas, il condense d'un mot ses jugements. Ce n'est pas qu'il n'y ait chez lui de l'art et même de l'artifice ; mais, si Tacite est un rhéteur, c'est un rhéteur d'un

TACITE Marcus Claudius Tacitus, empereur romain, né à [illegible] en 200 apr. J.-C., mort en 276. Il prétendait descendre de l'historien. C'était un homme austère et [illegible] qui [illegible] par [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible] sa [illegible] commo [illegible] [illegible] intéressement, [illegible] [illegible], ses succès contre les Alains, qui [illegible] d'Asie Mineure, ne [illegible] pas [illegible] être assassiné, après dix mois [illegible], à Tarse ou à Thyane. [illegible] [illegible], [illegible] forts soupçons [illegible].

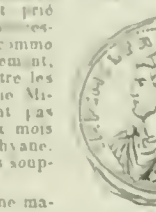

Tacite, médaillon de bronze.

TACITEMENT adv. D'une manière [illegible].

TACITURNE adj. lat. *tacitur-* [illegible]. Qui est peu porté à parler : *Beaucoup de marins sont taciturnes.* Qui ne se traduit point en paroles : *Une douleur* TACITURNE.

— Subst. Personne taciturne. *Les bavards recherchent la société des* TACITURNES.

— Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes.

— SYN. Taciturne, silencieux. V. SILENCIEUX.

TACITURNEMENT adv. D'une manière taciturne.

TACITURNITÉ n. f. Humeur d'une personne taciturne : *L'habitude est, dans quelques hommes, une qualité positive.* J. JANIN.

TACK, [illegible] de géant de la mythologie scandinave, le [illegible] qui, après la mort de Balder, ne voulut pas verser [illegible] pour faire revenir le dieu de Hel. En réalité, Tack et Loke lui-même cachent sous une figure de femme.

TACKLE (mot angl., signif. *grappin*) n. m. Pêch. Appât [illegible] [illegible] ensemble de plusieurs [illegible] [illegible] [illegible]

longues lignes minces, où les hommes sont placés d'abord sur quatre, puis sur trois rangs seulement. Grâce au parti qu'en a su tirer le grand Frédéric, ces formations persistent jusqu'au moment où les armées improvisées de la Révolution française, obligées, par suite du leur peu d'instruction, de recourir à des formations plus maniables, adoptent la tactique dite *en colonne*, ou en profondeur, dont Napoléon fait plus tard la tactique dite *perpendiculaire*, qui remet de plus en plus en honneur l'emploi de la baïonnette, et conduit finalement à la tactique du *choc*. L'apparition des armes à tir rapide est venue donner à l'action du feu une puissance nouvelle et toujours croissante qui semble ne plus permettre d'autre *tactique* que celle de l'*ordre disperse*. Entre temps ont disparu tous les dispositifs imaginés au temps de la tactique linéaire et connus sous les noms d'*ordres de bataille* : parallèle, oblique, perpendiculaire, convexe, concave, échelonné, etc., dont, au commencement du XIXe siècle, les écrivains militaires comptaient encore une douzaine. Avec la puissance et la portée des armes modernes, le terrain a pris et conservé le principal rôle. Il devient indispensable d'utiliser soigneusement les abris qu'il présente, et les champs de bataille prennent, en profondeur, une étendue non moins considérable que celle qu'ils ont prise en largeur par suite de l'effectif toujours plus grand des forces mises en présence. Les commandants d'armée doivent renoncer à tenir toutes leurs troupes et surtout leurs réserves sous leurs yeux et dans leur main. Beaucoup de chefs en sous-ordre sont forcément livrés à eux-mêmes, et c'est à leur initiative qu'il faut faire appel, pour appliquer judicieusement, suivant le terrain et les circonstances, les principes de la tactique moderne.

— Mar. Dans l'ancienne marine, la *tactique* des navires à voiles consistait à prendre la supériorité du vent sur son adversaire pour pouvoir lui livrer combat ou le refuser, si l'on n'était pas assez fort. De nos jours, les conditions du combat sont complètement changées : les formations sont rapides; avec la poudre sans fumée, être au vent ou sous le vent ne présente plus qu'une importance très médiocre, et les évolutions auxquelles se livrent journellement les escadres ont pour but de leur permettre de prendre rapidement les formations diverses que pourraient nécessiter les dispositions adoptées par l'ennemi.

Les formations tactiques principales sont : la ligne de file, dans laquelle les navires sont rangés l'un derrière l'autre, à intervalle fixe, les éclaireurs en tête, les bâtiments légers et les torpilleurs en flanc; la ligne de front, dans laquelle l'escadre présente une ligne horizontale, composée des plus puissants navires, les éclaireurs étant toujours en tête, les répétiteurs et torpilleurs étant en serre-file. Il est toujours indispensable de tenir compte de la valeur militaire des navires et de la disposition de leur armement, pour en tirer le plus grand parti possible; on ne doit pas, par exemple, faire combattre par la pointe un navire dont le travers est tout particulièrement armé, et inversement. La question de l'éclairage, dont on se préoccupait peu autrefois, est devenue très importante et, pour remplir ce rôle d'éclaireurs, on a doté les escadres de croiseurs très rapides.

TACTIQUE (*ktik'* — du lat. *tacticus*, gr. *taktikos*) adj. Qui a rapport à la tactique : *Napoléon excellait à prendre des dispositions* TACTIQUES.

TACTISME (*ktism'* — du gr. *taxis*, arrangement) n. m. Influence qu'exercent certaines substances chimiques ou certaines formes de l'énergie (chaleur, lumière, électricité) sur le protoplasma et spécialement sur la direction, les mouvements de développement et de translation des plastides libres. (Si cette influence est attractive, le tactisme est dit *positif*; si elle est répulsive, le tactisme est dit *négatif*.) ▯ On dit aussi TAXIE.

TACTUEL, ELLE *ktu-èl'* — du lat. *tactus*, tact adj. Qui appartient au tact : *Perception* TACTUELLE.

TACUBAYA, ville du Mexique (distr. fédéral), à 5 kilom. de Mexico, dont elle est un des faubourgs; 7.690 hab. Observatoire.

TACUTA, rivière de la Guyane anglaise et du Brésil, qui s'unit au Parima ou Uraricoëra pour former le rio Branco, grand affluent gaucho de l'Amazone par le rio Negro. Cours 550 kilom., en un pays découvert, une savane.

TADDA (Cecco del). Biogr. V. FERRUCCI (*Francesco*).

TADÉMAÏT ou **TADEMAYT** PLATEAU DE, région du Sahara, au sud de l'Algérie, constituée par un plateau rectangulaire, ou mieux une série de plateaux étagés dominant le Gourara, le Touat et le Tidikelt. — La France, qui occupe les oasis du pourtour, a créé au N. du plateau les forts Miribel et Hassi-Inifel.

TADEN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 4 kilom. de Dinan, dominant la Rance; 1.520 hab.

TADHITA adj. Gramm Se dit de certains suffixes qui servent à former des mots dérivés, et particulièrement les noms patronymiques dans la langue sanscrite.

TADJIKS, population d'au moins 2.500.000 individus, répandue dans l'est de la Perse, le nord de l'Afghanistan, le Turkestan russe et même sur le plateau de Pamir, ou, à 3.000 mètres d'altitude, ils cultivent le sol. Les Tadjiks sont des Iraniens souvent très purs. Ils sont tous sédentaires; en Perse et dans l'Afghanistan, ils se livrent à l'agriculture; dans le Turkestan, ils sont marchands ou propriétaires. Chez ceux du haut Turkestan, on retrouve des traces de l'ancien culte du feu

TADJOURAH, grande baie de la côte orientale d'Afrique, formée par le golfe d'Aden, au S.-O. du détroit de Bab-el-Mandeb, comprise entre le Ras-Bir et le cap Djibouti; le fond est constitué par le Gabet Karab.

TADMOR, nom antique de la ville de Palmyre. Le mot *tadmor*, en hébreu, signifie palmier, comme en latin le mot *palmyra*. Toute la contrée où cette ville était située produit, en effet, des palmiers en abondance.

TADO, village de la Colombie (départ. du Cauca), sur le San Juan supérieur; 3.630 hab.

TADOLINI (Adam), statuaire italien, né à Bologne en 1789, mort à Rome en 1868. Élève de l'Académie des beaux-arts de Bologne, il travailla sous Giac. de Marias, puis à Rome avec Canova, à partir de 1812. Il y fut nommé professeur d'anatomie, n'ayant encore que vingt-deux ans. Le concours de sculpture institué par Canova pour toute l'Italie ayant révélé son talent (1812), il en fut lauréat, avec un *Ajax mourant*, plein de force et de jeunesse. Professeur à l'académie de Saint-Luc, Tadolini a surtout traité des sujets mythologiques. Ses principales œuvres sont : *Vénus et Mars* (1813), *la Religion*, statue colossale, une *Bacchante* (musée Borghèse), *Saint Paul* (même musée), *Saint François de Sales*, son chef-d'œuvre, à Saint-Pierre de Rome; statues de *Washington*, de *Pie IX*, *Tombeau des derniers Stuarts*, *Tombeau du cardinal Lante*, à Bologne, etc. — Sa femme était graveur distingué sur camées.

TADONE n. m. Variété de cépage noir (*tadone noir*), cultivée dans le Piémont principalement, et qui est très estimée pour la qualité de ses fruits.

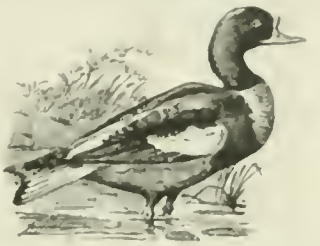

Tadorne.

TADORNE n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la tribu des anatines, répandus dans l'ancien monde. Ce sont des canards de forte taille, à livrée grise et blanche largement tachée de noir et glacée de vert. Le tadorne commun (*tadorna tadorna*) est de passage en France pendant l'automne et l'hiver et en Afrique et dans l'Inde.)

TADOTSOU, ville du Japon (île de Sikok [prov. de Sanouki]), sur le Séto-Outsi; 3.900 hab.

TÆ. Pour tous les termes d'histoire naturelle commençant par cette syllabe et qui ne se trouvent pas ici, v. TE.

TAEL (*ta-ël'*) n. m. Métrol. Dénomination européenne de la monnaie chinoise appelée *liang*. (Théoriquement, il vaut 1.000 *tsien* ou sapèques; sa valeur subit, néanmoins, d'importantes variations, suivant le taux du change. ▯ Mesure de poids valant 37^gr^,783. (Il diffère suivant les provinces, mais se divise toujours en 10 *maces* et 100 *candareens*.)

TÆNARUS ou **TÆNARUM**. Géogr. V. TENARE.

TÆNIA n. m. Zool. V. TÉNIA.

TÆNIOÏDÉS n. m. pl. Zool. V. TÉNIOÏDÉS.

TÆNIOPTÈRE n. m. Ornith. V. TÉNIOPTÈRE.

TÆNIOPTERIS (*té, pté-ris'*) n. m. Frondo de fougère simple rubanée, à bords entiers, de consistance coriace, à nervure médiane accusée, très répandue dans le tertiaire.

TAENSA (*in*) n. m. Linguist. Langue qui aurait été parlée autrefois par la peuplade des Taensas dans la Louisiane, sur la rive droite du Mississipi, entre la nation des Akansas et celle des Coroas. (Cet idiome aurait disparu, dès le début de l'occupation européenne, avec la tribu qui le parlait. Son authenticité a été vivement attaquée.)

TAF n. m. Arg. Peur : *Avoir le* TAF.
— Blas. V. TAU.

TAFAHNA-EL-AZAB, ville d'Egypte (Basse-Egypte [prov. de Gharbiéh], sur la branche du Nil dite de *Damiette*; 3.500 hab.

TAFALLA, ville d'Espagne (Navarre [prov. de Pampelune], sur le Zidaco ou Cidacos, sous-affluent de l'Ebre; 6.100 hab. Ruines d'un palais des anciens rois de Navarre.

TAFARAOUI, comm. d'Algérie (arrond. d'Oran), au pied du cône du *Tafaraoui*, rattaché au Tessala, dans la plaine de la Mléta (qui se prolonge jusqu'à la Sebkha d'Oran) et sur l'oued *Tafaroui*; 6.576 hab. Culture de céréales, beaux vignobles. Sources d'Aïn-Gouriol.

TAFFANEL Jacques *et* Clément DE. V. LA JONQUIÈRE.

TAFFANEL (Claude-Paul), flûtiste et chef d'orchestre français, né à Bordeaux en 1844. Élève distingué du Conservatoire (1860), il entra à l'orchestre de l'Opéra. Après avoir fait partie de l'orchestre des Concerts populaires de Pasdeloup, il entrait comme première flûte à la Société des concerts du Conservatoire, dont il était élu en 1893 premier chef d'orchestre. Il avait fondé, vers 1880, avec Gillet, Turban, etc., la Société de musique de chambre pour instruments à vent, qui obtint dans toute l'Europe de grands succès. En 1889, il était nommé professeur de flûte au Conservatoire, où il fut aussi chargé de la classe d'orchestre. Troisième chef d'orchestre à l'Opéra en 1890, il devenait en 1893 premier chef d'orchestre de ce théâtre.

TAFFAREL (*ta-fo*) n. m. Embarcation maltaise, de 6 à 7 mètres de longueur.

— Encycl. L'étrave et l'étambot du *taffarel* sont démesurément prolongés, et le gouvernail, très long, est cintré en forme de cimeterre. Le gréement se compose d'un foc et d'une voile à livarde, dont le baleston, au lieu d'être retenu au mât par une estrope, vient s'appuyer dans les encoches pratiquées sur un banc spécial, un peu en arrière du mât. Ces encoches, au nombre de six, permettent de faire varier l'orientation de la voile suivant l'allure.

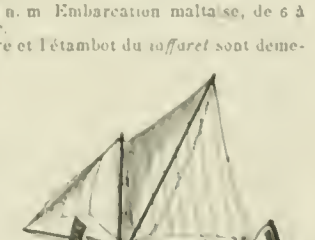

Taffarel maltais

TAFFER (*ta-fé* — rad. *taf*) v. n. Arg. Avoir peur.

TAFFETALINE (*ta-fe*) n. f. Etoffe de taffetas : *Robe en* TAFFETALINE.

TAFFETAS (*ta-fe-ta* — de l'ital. *taffeta*, emprunté au persan *taftah*; de *taften*, entrelacer) n. m. Comm. Genre de croisement ou d'armure très simple, dans lequel les fils lèvent et baissent alternativement par moitié, une fois les fils pairs et une fois les impairs. Ce tissu, qui est sans envers, s'appelle aussi PAS COUPÉ, PAS DE TOILE, DEUX PAS. ▯ Tissu pour la confection de vêtements et employé à armure taffetas de soie. ▯ On distingue parmi les taffetas le *gros de Naples*, le *gros des Indes*, le *gros grain*, le *poult de soie*, la *florence*, le *crêpe*, la *mousseline*, la *marcelline*, etc.

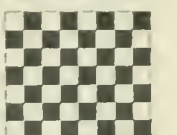

Taffetas. Les armures représentées sont semblables pour les deux tissus.

Pharm. *Taffetas médicamenteux* Taffetas fortement imprégné de substances médicamenteuses à être appliqué sur la peau, avec ou sans addition d'une composition médicamenteuse. *Taffetas d'Angleterre ou Sparadrap de Nuremberg de poche*, Taffetas enduit d'une solution de colle de poisson et de benjoin dans l'alcool, puis d'un mélange de térébenthine et de teinture de benjoin, enfin d'une dernière couche de colle de poisson, et que l'on emploie généralement adhésif pour les coupures. *Taffetas rafraîchissant*, Taffetas gommé enduit d'un mélange de tartrate de potasse et de soufre, et employé comme rafraîchissant.

TAFFETATIER *ta-fe, ti-é*, ÈRE n. Ouvrier, ouvrière qui fabrique le taffetas.

TAFFEUR *ta-feur*, EUSE (rad. *toffer*) n. Arg. Poltron, poltronne.

TAFFO n. m. Variété d'engrais riche, constitué par les fientes des oiseaux de basse-cour.

TAFIA (mot créole) n. m. Eau-de-vie fabriquée avec les mélasses, les gros sirops et débris du sucre de canne.
— Encycl. Pour produire le *tafia*, on met fermenter dans des auges de bois du sirop d'écume et des débris de sucre étendus de deux tiers d'eau. La fermentation commence au bout de deux ou trois jours et dure à la partie supérieure les parties les plus grossières. Lorsque la liqueur est jaune et arrivée au degré voulu de densité, on enlève les ordures qui surnagent et on passe le reste à l'alambic.

TAFILELT, TAFILET ou **TAFILALET** (les indigènes disent *Tafilaln*), partie du Maroc au S. de l'Atlas, à la lisière du Sahara; région d'oasis formée par les cours d'eau descendus de la haute chaîne du Nord, en particulier par l'oued Ziz. Elle comprend environ 300 ksour et 100.000 hab. Le groupe le plus important serait celui d'Ifli. Du Tafilelt est originaire la maison régnante actuelle du Maroc. Le fondateur de cette dynastie, Mouley-ali-Cherif, a son tombeau près des ruines de Sidjilmessa, qui a été autrefois la capitale florissante d'un royaume berbère.

A cette importance politique le Tafilelt ajoute la réputation d'une contrée commerciale et industrielle, industrielle surtout : de là viennent les ouvrages en cuirs maroquinés et de jolies couvertures de laine.

TAFNA (la), fleuve de l'Algérie (dép. d'Oran), avec portion notable du bassin dans le Maroc. Il se partage en massif de 1.625 mètres, traverse des gorges sinueuses, le village arabe du Kef, reçoit la Mouilah et l'Isser et se jette dans la Méditerranée à Rachgoun. Cours 165 kil. A donné son nom au traité du 30 mai 1837, conclu entre Bugeaud et Abd-el-Kader.

TAFNAKHTI ou **TAFNEKHT**, nom d'un aventurier d'origine libyenne qui, au milieu du VIIIe siècle av. J.-C., commandait dans la petite ville de Nout-rit, près de Sebennytos, au Delta d'Egypte. Appuyé sur des bandes de mercenaires mashaouasha (v. ce mot), il mit la main, vers 740, sur les nomes centraux et occidentaux du Delta, l'Athribite, le Saïte, le Libyen, le Memphite, puis il conquit successivement les nomes de la moyenne Egypte, sauf l'Heracléopolite, dont le roi appela au secours les Ethiopiens, maîtres de Thèbes et de la haute Egypte. Piônkhi accourut à l'aide, battit deux fois la flotte de Tafnakhti et l'obligea à lui rendre hommage. Tafnakhti, demeuré maître de Saïs et de Memphis, ne tarda pas à prendre la couronne après le départ de Piônkhi. Il la légua à son fils Bocchoris.

TAFNOUÎT, nom d'une déesse égyptienne, sœur jumelle de Shou, produite, comme celui-ci, par l'action directe de Râ sur lui-même. Elle constituait avec Shou le premier couple de l'Ennéade héliopolitaine.

TAFOUILLEUX *fou-ill-eû, ll* mll.] — de *tas*, et *fouiller*, n. m. Homme qui a pour industrie de ramasser les objets charriés par la Seine. ▯ On écrit aussi TAFFOUILLEUX.

TAFT, ville de Perse (prov. de l'Irak-Adjemi), sur un plateau au N. de la chaîne du Kohroud : 5.000 hab., dont 1.000 Guebres. Tapis de feutre. Gisement de lapis-lazuli.

TAGAL, ALE, ALS adj. Géogr. Qui a rapport à la contrée de Tagala, ou Nagrite, ou aux Tagals, des Philippines.

TAGALA ou **TAGALOC** n. m. Linguist. Branche du groupe malais. ▯ Langue malaïco-polynésienne parlée à Luçon (Philippines). ▯ On dit aussi TAGALOG.

TAGALA, TÉKÉLÉ ou **TÉGHÉLÉ**, région du Soudan oriental, au S.-E. du Kordofan, dans le Dar-Nouba. Le pays est constitué par un massif montagneux assez bien arrosé et fertile, allongé du S.-O. au N.-E. à la limite de la plaine du Nil Blanc jusqu'à la vallée du Khor-Abeu-Habléh. L'altitude y atteint 700 mètres (djebel Daïer, djebel Ouafeiki, etc.). Peuplé de nègres tagalas et de quelques Arabes, il est presque indépendant sous la domination des chefs indigènes.

TAGALS, TAGALES ou **TAGALOCS**, peuple des îles Philippines, qui compte environ 1.500.000 individus et qui paraît avoir été cantonné naguère dans l'île de Luçon. On trouve aujourd'hui des Tagals dans les îles de Mindoro, Marinduque, Polillo, Mindanao, et même en dehors des Philippines, aux Mariannes et jusqu'à Singapour. Leur langue (le *tagala*) gagne de plus en plus. Ce sont des Malais, parfois croisés avec des Chinois ou des Négritos. Ils habitent des cases en roseaux et en feuilles, construites sur pilotis, à proximité des cours d'eau ou de la mer, et se livrent surtout à la pêche et à l'agriculture.

TAGANROG, ville de Russie, ch.-l. de cercle de la prov. des Cosaques du Don, au fond de la mer d'Azov, près de l'embouchure du Don à laquelle on donne souvent le nom de *golfe de Taganrog*; 52.000 hab. Point terminus de deux lignes de chemins de fer. Importante exportation de

à ... e. — Le

TAGANICHA ... Russie ... distr.

TAGANTE, ... a ... centre ... Sénégambie ... Augustin.

TAGANUAS ou TAGANUAS, ... rivière ... Philippines (île de Negros).

TAGE ... Alberche ... Vieille-Castille).

TAGE (en lat. *Tagus*, en esp. *Tajo*), fleuve de la péninsule Ibérique, naît dans la Sierra de Albarracin, dans l'Aragon, sous le nom de Tagua, parcourt les provinces de Guadalajara, Tolède et Estramadure, sépare le Portugal de l'Estramadure espagnole, baigne Alcantara, Caceres, Almaraz, Talavera, Arenas, Aranjuez, Tolède et Talavera, arrose, dans la province de Madrid, Colmenar, Aranjuez, Villamanrique, Fuentidueña, Arganda, Vaciamadrid, Villarejo

TAILLABILITÉ (*ta-ill* [*ll* mll.]) n. f. Féod. Etat de celui qui est taillable.

TAILLABLE (*ta-ill* [*ll* mll.]) n. et adj. Féod. Sujet à la taille : *Serf* TAILLABLE *et corvéable à merci.*



Vêtement à taillades (XVIe s.).

TAILLABLIER (*ta-ill* [*ll* mll.], et *bli-é*) n. m. Seigneur qui pouvait exigor la taillo. (Rare.)

TAILLADE (*ta-ill* [*ll* mll.] — do *tailler*, sous l'influence du prov. *taihada*) n. f. Entaille dans les chairs : *Se faire une* TAILLADE *en se rasant.*

— Coupure on long faito dans une étoffe, dans un vêtement, soit par maladresse, soit pour laisser paraître un vêtement de dessous on une doublure : *Pourpoint à* TAILLADES.

— Par ext. Coupure on long, en général : *Faire des* TAILLADES *dans un arbre.*

Taillade Paul-Félix-Joseph TAILLIADE, dit, acteur, né à Paris en 1826, mort à Bruxelles en 1898. Sur les conseils de Mlle Mars, il entrait au Conservatoire en 1846 et débutait en 1847 dans de petits rôles au Théâtre-Français. De là, il émigra à la Gaîté en 1848, puis au Cirque National où il obtint un grand succès dans le rôle de Napoléon d'un drame à grand spectacle. On le voit ensuite à l'Ambigu, à l'Odéon, où il fait sa création capitale de Macbeth, puis dans presque tous les théâtres de drame, dont il fit longtemps la fortune.

TAILLADER (*ta-ill* [*ll* mll.]) v. a. Faire une taillado sur : TAILLADER *les chairs.* TAILLADER *les manches d'un pourpoint.*

— Fig. Faire des coupures à, dans l'œuvre de : *La censure* TAILLADE *beaucoup de belles œuvres.*

TAILLADIN (*ta-ill* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Tranche mince d'orange ou de citron.

TAILLAGE (*ta-ill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Féod. Action de percevoir la taille.

— Techn. Travail de préparation de la terre à briques qui consiste à découper cette terre en tranchos minces et en tous sens, avant d'en faire usage.

TAILLAIRE (*ta-ill-èr'* [*ll* mll.]) n. m. Nom donné sous l'ancien régime au Collecteur de la taille.

Taillan (LE), comm. de la Gironde, arroud. et à 11 kilom. de Bordeaux, près de la Jallo du Blanquefort, dans le Médoc ; 1.294 hab. (*Taillanais, aises.*) Vignobles produisant des vins rouges classés parmi les grands ordinaires du Médoc ; principaux crus : *Château-La-Haye, Château-du-Taillan, Château-de-Jau, à Germignan, Château-Bussaguet, Château-Brun*, etc.

TAILLANDERIE (*ta-ill, ri* [*ll* mll.] — rad. *taillandier*) n. f. Métier, art, commerce des objets propres à tailler, coupor, etc. ‖ Ouvrage de taillandier.

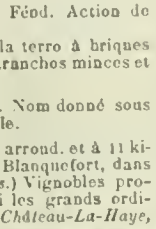

Armes de la corporation des taillandiers XVIIIe s.).

— ENCYCL. La *taillanderie* comprend la fabrication des outils propres à tailler : haches do charpentier, planes do charron, couperets, limes do tous calibres et do toute espèce, fers do rabot, ciseaux do menuisier et do sculpteur, rabots à pierro et à plâtre, calibro de moulures, serpes, cognées, doloires, coutres, faux, cisaillos, pics, bêches, houes, etc., et la cutellorie en tout genro.

TAILLANDIER (*ta-ill, di-é* [*ll* mll. — do *taillant*) n. m. Fabricant ou marchand do taillanderio.

— A signifié Tailleur d'habits.

— ENCYCL. V. TAILLANDERIE.

Taillandier (Alphonso-Honoré), jurisconsulte et homme politique français, né et mort à Paris (1797-1867). Avocat en 1820, il acheta en 1823 une charge d'avocat à la Cour de cassation. Partisan de la révolution de 1830, il fut, sur la recommandation de Dupont de l'Eure, nommé conseiller à la cour royale de Paris. Il présida la cour d'assises qui devait juger Lamonnais et Lacordaire, et le complot de la rue des Prouvaires ; il se montra modéré et impartial. Député d'Avesnes en 1831, il échoua aux élections de 1834, mais fut élu en 1837. Il opta pour Cambrai, vota avec le centre gauche (O. Barrot) et fut réélu en 1839. Ayant de nouveau échoué en 1842, il fut encore envoyé à la Chambre en 1843 par le IIIe arrondissement de Paris. En 1848, il fut nommé conseiller à la Cour de cassation. Il était membre de la Société des antiquaires de France, et il a laissé de nombreux ouvrages de droit : *Recueil sur les anciennes lois françaises de l'an 420 à la Révolution de 1789* (1821) ; etc.

Taillandier (René-Gaspard-Ernest TAILLANDIER, dit **Saint-René**), littérateur, parent du précédent, né et mort à Paris (1817-1879). Fils de René Taillandier, avoué, qui pendant ses loisirs composa le poème de *la Guerre d'Espagne* (1824), il fut reçu licencié en droit et licencié ès lettres en 1839, suivit les cours de l'université de Heidelberg, puis se rendit à Munich, où il entra en relation avec Schelling. Docteur ès lettres en 1843, il devint un des plus actifs collaborateurs de la « Revue des Deux Mondes », suppléant pour la littérature française à la Faculté de Strasbourg (1841), puis à celle de Montpellier, professeur en titre de 1846 à 1863, il retourna à Paris et suppléa à la Sorbonne Saint Marc Girardin dans sa chaire de poésie. En 1868, il obtint à la faculté des lettres de Paris la chaire d'éloquence française. Secrétaire général du ministère de l'instruction publique, conseiller d'Etat hors section et membre du conseil supérieur de l'enseignement secondaire spécial, il conserva ces fonctions jusqu'en 1872. Le 16 janvier 1873, il fut élu membre de l'Académie française. Ecrivain distingué, observateur impartial, on lui doit de remarquables études sur la littérature étrangère, particulièrement sur celle de l'Allemagne et de la Russie : *Béatrix*, poème (1840) ; *Scot Erigène et la Philosophie scolastique* (1843) ; *Histoire de la Jeune-Allemagne, études littéraires* (1849) ; *le Poète du Caucase* ou *la Vie et les Œuvres de Michel Lermontoff* (1856) ; *Histoire et philosophie religieuse* (1860) ; *la Comtesse d'Albany* (1862) ; *Lettres inédites de Sismondi* (1863) ; *Maurice de Saxe* (1865) ; *Corneille et ses contemporains* (1861) ; *Drames et romans de la vie littéraire* (1870) ; *la Sachsc, Karageorge et Miloch* (1871) ; *Introduction aux Fables de La Fontaine* (1873) ; *Dix ans de l'histoire d'Allemagne* (1875) ; *le Général Philippe de Ségur, sa vie et son temps* (1875) ; *les Hendgais de 89, souvenirs du cours d'éloquence française à la Sorbonne* (1877) ; *le Roi Léopold et la reine Victoria, récits d'histoire contemporaine* (1878) ; *Etudes littéraires : un poète comique du temps de Molière ; Boursault, sa vie et ses œuvres* (1881) ; etc.



Taillandier

TAILLANT (*ta-ill-an* [*ll* mll. — rad. *tailler*) n. m. Tranchant, partie coupante d'un outil ou d'une arme : *Le* TAILLANT *d'une hache.* ‖ Adjectiv. *Couteau taillant*, Arme de main, dont la lame plus ou moins courbe, à un seul tranchant, était faite pour frapper de taille : *Le malchus, le fauchon, le tarrobat étaient des* COUTEAUX TAILLANTS.

— Techn. Couteau circulaire d'une fenderie.

TAILLANT Pierre, officier français, né et mort à Pont-Saint-Esprit (1816-1883). Il s'engagea en 1834, et fut promu chef de bataillon en 1860. Il reçut en 1868 le commandement de la place de Phalsbourg et fut chargé de la défendre devant l'invasion du 10 août 1870. Après avoir résisté aussi longtemps qu'il lui était possible, il détruisit, avant d'ouvrir les portes, tout ce qui pourrait servir aux Prussiens. Sa conduite vaillante le fit nommer lieutenant-colonel et commandeur de la Légion d'honneur.

Taillasson (Jean-Joseph), peintre et écrivain français, né à Blayo en 1746, mort à Paris en 1809. Il alla en 1764 à Paris, où il suivit les leçons de Vien, puis so rendit à Rome et, de retour en France, so fit connaître par des tableaux de mythologie et d'histoire. Il fut agrégé à l'Académio en 1782 et devint académicien en titre en 1784. On lui doit : *la Naissance de Louis XIII ; Ulysse enlevant à Philoctète les flèches d'Hercule* (1784, musée du Louvre ; *Olympias arrêtant la fureur des soldats venus pour l'assassiner ; Timoléon visité a Syracuse par les étrangers* ; etc. Toutes ces œuvres sont correctes, mais peu originales.

TAILLE (*ta-ill* [*ll* mll. — n. f. Action ou manière de tailler : *La* TAILLE *des habits. La* TAILLE *des pierres.*

— Tranchant, partie coupante d'une arme : *Un coup de* TAILLE *est souvent moins dangereux qu'un coup de pointe.*

— Stature do l'homme : *Un homme de grande* TAILLE, *de petite* TAILLE. ‖ Dimension en hauteur, dimensions en tous sens d'un objet quelconque : *L'a obélisque de belle* TAILLE. ‖ Développement, étendue : *Un discours d'une* TAILLE *respectable.* ‖ Valeur, importance : *Son cœur, son âme, sa pensée sont de petite* TAILLE. (Topffer.)

— Partie du corps comprise entre les épaules et les hanches : *Une robe qui prend bien la* TAILLE. ‖ Partio du vêtement qui couvre et dessine la taille : *Une robe sans* TAILLE. ‖ Partio rétrécio du corps située entre les hanches et le bas de la poitrine : *Se serrer la* TAILLE.

— Loc. div. *Taille de guêpe*, Taillo très mince. ‖ *N'avoir point de taille*, Avoir la poitrino fort courte et la ceinture épaisse. ‖ *Sur toutes les tailles*, Sur toutes les coutures : *Habit galonné* SUR TOUTES LES TAILLES. (Vx.) ‖ *Pierre de taille*, Pierre qu'on emploie après l'avoir taillée. ‖ *Mettre à la taille la tête de quelqu'un*, La mettre à prix. (Vx.) ‖ *Etre de taille à*, Etre assez gros, assez fort pour. — Etre capable de. ‖ *Etre bien pris de taille, dans sa taille*, Avoir la taille bien faite.

— Apic. *Taille des ruches*, Opération par laquelle on enlève aux abeilles le superflu de leur cire et de leur miel.

— Arboric. Pousse qui commence à reparaître après avoir été coupée. ‖ *Taille en vert*, Coupo des parties encore vertes d'un arbre, par opposition à la *taille d'hiver*.

— Archéol. Forte poulie à deux yeux, dans la langue des galères du XVe au XVIIIe siècle. *Taille gumderesse.* Forte poulie dans laquelle courait la vette.

— Calligr. Manière de tailler une plume d'oie.

— Chir. Opération qui a pour but d'ouvrir la vessie pour en extraire les calculs ou les corps étrangers. ‖ On dit aussi CYSTOTOMIE.

— Comm. Chacune des deux parties d'une latte de bois fendue longitudinalement. Sur les deux parties rapprochées, le fournisseur fait une coche pour chaque objet fourni à crédit. L'une, la souche, reste aux mains du commerçant ; l'autre, l'échantillon, est conservée par le client. L'existence de cette double coche fait foi de l'existence de la livraison (art. 1333 du C. CIV.).



Taille

— Grav. Incision qui se fait dans la planche avec le burin, dans le cuivre ou dans toute autre matière. V. TAILLE-DOUCE. ‖ *Taille de bois*, Gravure exécutée sur une planche de bois estampe tirée avec cette planche. ‖ *Taille des coins*, Gravure des coins à frapper les monnaies.

— Jeux. Ensemble des coups qui se suivent à certains jeux de cartes, jusqu'à ce que le banquier ait épuisé le paquet qu'il a devant lui. ‖ *Jouer à la taille*, Jouer plusieurs jours de suite, en convenant qu'au lieu de payer sur le champ on écrira le gain ou la perte après chaque partie, pour ne régler la différence que le dernier jour, imitant ainsi ceux qui marquent leurs dettes avec des tailles.

— Mar. Syn de MORTAISE, en Méditerranée. S'emploie souvent en parlant de la coupe des voiles.

— Mines. Nom donné, par les mineurs du bassin de la Loire, à plusieurs variétés de grès fin. ‖ Petite galerie pratiquée dans un massif de minerai. ‖ *Chargeur à la taille*, Ouvrier qui charge la houille à l'endroit même où elle a été abattue. ‖ *Exploitation par grandes tailles*, Mode d'exploitation des mines par grandes galeries. V. MINE.

— Mond. Nombre de pièces qu'on peut tirer d'un kilogramme d'argent au titre légal. On taillait 185 pièces de 20 francs dans 1 kilogramme d'or au titre de 9[illegible]

— Mus. Nom qu'on donnait autrefois à la voix de ténor. On disait encore *basse-taille* pour désigner le ténor grave, mais aujourd'hui ce nom est réservé à la voix de basse des opéras. V. BASSE.

— Sculpt. *Basse-taille*. V. à son ordre alph.

— Techn. La manière dont on taille les pierres précieuses en les taillant. Opération consistant à pratiquer sur elles les facettes qui doivent permettre à ces pierres de montrer sur la roue au travail de la lapidaire tout leur [illegible]. *Taille en table*, dans laquelle la face supérieure est composée de facettes horizontales, parallèles, [illegible] et également [illegible]. *Taille en triangle*, dans laquelle les facettes sont également parallèles, mais [illegible] et [illegible] obliquement. *Taille en rose*, dans laquelle les facettes sont [illegible]. *Taille ronde*, dans laquelle les facettes sont fortement saillantes. *Taille à facettes*, dans laquelle les facettes sont [illegible]. *Taille de fonderie*, Mode sur lequel est taillée une fonderie. *Taille d'épargne*, Opération par laquelle on [illegible]. *Taille brute*, Dressage d'une pierre [illegible] tailler ou le sculpter. *Taille appointée*, Travail qui fait sur une pierre pour profiler ou en égaler [illegible]. *Tailleur de pierres*, V. STÉRÉOTOMIE.

— Verrer. Nom donné à la manière de tailler le verre, le cristal. V. VERRE. *Taille courante*, Genre de taille consistant à obtenir des côtes plates le long des pièces de gobeleterie.

— PROV. **De toutes tailles bons lévriers**, La taille ne ajoute rien à la valeur.

— SYN. **Taille, stature.**

— ENCYCL. Anthrop. Quételet et Villermé ont établi que, toutes choses égales d'ailleurs, la taille des populations est en raison directe du bien-être, des ressources alimentaires, de l'hygiène, etc. Néanmoins, et malgré l'étendue des variations individuelles, l'hérédité joue, dans la formation de la taille, le rôle capital.

Le développement de la taille (V. CROISSANCE) est à peu près le même dans toutes les races. D'après Quételet, l'homme a 0m,50 à la naissance, 1 m. à 5 ans, 1m,50 à 15 ans ; il atteint le maximum vers 30 ans et commence à perdre de sa taille vers 50 ans : cette diminution peut atteindre 2, 3 centimètres et davantage chez les septuagénaires et les vieillards plus âgés encore. La femme a une taille inférieure à celle de l'homme de 7, p. 100 environ.

— Chir. La *taille* ou *cystotomie* est très ancienne. C'était autrefois l'une des plus audacieuses et des plus remarquables interventions de l'art chirurgical. On y fait allusion, pour la défendre, dans le serment dit à tort serment *d'Hippocrate*. Celse, au 1er siècle de l'ère chrétienne, a laissé la description de son procédé méthodique du petit appareil. Dans la suite, on essaya de pénétrer dans la vessie par toutes les voies possibles : par le périnée (*méthode latérale* de Foubert ; *méthode latéralisée* du frère Côme ; *méthode à grand appareil* de Jean des Romains ; *méthode bilatérale* de Dupuytren ; par le rectum (*taille recto-vésicale* de Samson ; par l'hypogastre (*Franco*).

Aujourd'hui, on emploie surtout la taille hypogastrique. On pratique une incision assez large pour bien voir, en utilisant des écarteurs et un bon éclairage, on peut inspecter la vessie, enlever au besoin les calculs, les corps étrangers, les tumeurs et même la prostate hypertrophiée. Chez la femme, on emploie la taille *hypogastrique* et aussi la taille *vésico-vaginale*.

— Arboric. La *taille* des arbres fruitiers a pour but : 1° d'obtenir une fructification régulière, abondante et bien placée ; 2° de donner aux arbres une forme adaptée à la situation qu'ils occupent, 3° d'utiliser convenablement cette dernière ; 4° de maintenir en équilibre parfait entre toutes les parties de l'arbre. Pour arriver à ces divers buts, on raccourcit, à certaines époques, les ramifications, afin d'empêcher qu'elles ne se dénudent, les yeux placés à l'extrémité d'une branche ayant tendance à se développer au détriment des autres, on rapproche de l'horizontale les rameaux trop forts et de la verticale les branches trop faibles ; on incline, on arque les productions que l'on veut mettre à fruit afin de les affaiblir, les rameaux vigoureux ne donnant que du bois.

De plus, lorsqu'on taille court une branche, elle produit des rameaux vigoureux ; inversement, quand on taille long, les productions sont moins fortes et par conséquent plus disposées à fructifier.

On doit tenir compte en outre que l'œil terminal naturel ou de taille se développe toujours plus vigoureusement que les autres et donne en général du bois.

Les instruments employés pour la taille sont : la serpette, le sécateur, la scie ou égohine.

La taille se divise en *taille d'hiver* ou *taille en sec*, *taille d'été* ou *taille en vert*.

Taille d'hiver. Tailler les rameaux de prolongement sur trois ou quatre yeux en général et les rameaux latéraux, couper les parties mortes ou dénudées sur un œil capable de se développer rapprochement ; supprimer une partie des boutons à fleurs, sur trois, on en laisse un ; pratiquer le *recépage*, le *dressage*, la *torsion*, l'*ébourgnage*, l'*entaille*, l'*incision*. La taille d'hiver se pratique depuis la chute des feuilles jusqu'à l'apparition des nouvelles.

Taille d'été. La taille en vert consiste plus spécialement à pratiquer les incisions, l'ébourgeonnement pour favoriser la croissance des bourgeons conservés, le pincement. A la taille en vert appartiennent aussi l'éclaircissage des fruits et l'effeuillage.

Quant aux formes, V. CANDÉLABRE, ESPALIER, EVENTAIL, PALMETTE, TREILLE.

La taille des arbres forestiers consiste le plus proprement dit V. ELAGAGE, et l'on donne également ce nom à l'opération que l'on fait subir aux arbres d'ornement ou particulier à ceux des promenades publiques, à ceux qui bordent les routes nationales ou les boulevards des grandes villes, soit pour en rectifier la croissance et la diriger dans une direction déterminée, soit pour donner à la tête de ces arbres une forme agréable à l'œil ou susceptible de fournir plus d'ombre. Les principales formes sont : le rideau, le rideau surbaissé, le dome, la forme ovoïde, la pyramide, etc. Tout ce travail de taille et d'élagage s'effectue avant le développement des bourgeons et au moyen de la hache, de l'egohine et de la serpe, pour les branches extrêmes brindilles, souvent difficiles à atteindre, on se sert généralement d'un échenilloir.

— Vitic. La *taille*, qui s'exécute à la serpette ou au sécateur, se pratique pendant toute la durée du repos de

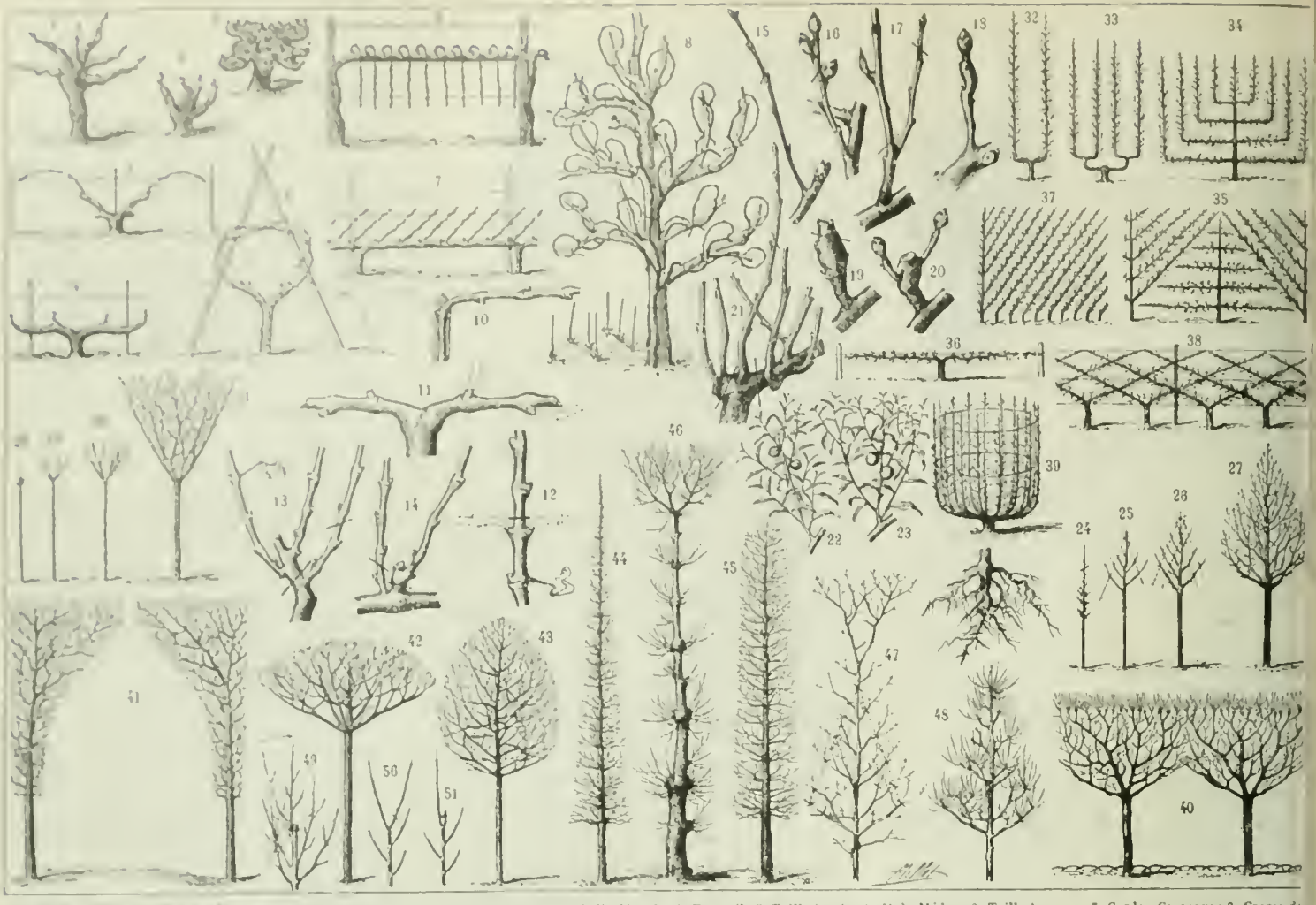

Taille. 1. Taille en Languedoc. 2. Gobelet de Provence. 3. Tête de saule de l'Orléanais; 4. Éventail; 5. Taille à aste et côt du Médoc; 6. Taille à queue; 7. Cordon Cazenave; 8. Crosse de [illegible]. 9. Formation du cordon Thomery; 11. Taille du cordon Thomery; 12. Formation des bras horizontaux; 13. Taille à courson sur un bras de souche; 14. Taille à courson sur un c[illegible]. [illegible]. Brandille à fruit; 17. Gourmand. 18. Lambourde; 19 et 20. Bourses; 21. Tête de saule; 22 et 23. Taille d'été du pêcher; 24, 25, 26, 27. Tailles successives d'u[illegible]. [illegible]. 32. Taille en U; 33. Taille en U double; 34. Palmette verrier; 35. Palmettes horizontales et obliques; 36. Cordon horizontal; 37. Cordons obliqu[illegible]. *Arbres d'ornement*. 40. Rideau. 41. Rideau surbaissé; 42. Dôme; 43. Ovoïde; 44. Cône; 45. Colonne; 46. Elagage complet; 47. Restauration d'une tête d'arbre; 48. [illegible]nne, l'année suivante; 49. Restauration d'un arbre étêté. 50 et 51. Taille et redressement d'une flèche double.

la vigne [illegible] faut entendre le tailler pendant les [illegible] toutefois que la végétation [illegible] provoquerait, à la section, un [illegible] la sève (*pleurs de la vigne*).

La [illegible] sur les rameaux de l'année [illegible] par les sarments de l'année [illegible] ménager, à la taille, un ou plu[illegible] on rogne soit à un, deux ou [illegible] à un plus grand nombre [illegible]. [illegible] la base du sarment appelé bou[illegible] de cerveau et [illegible] non compris. [illegible] laisse un ou plu[illegible] la vigueur de celui-ci. [illegible] rameau taillé a plus de [illegible] *pince-oin, archet, [illegible], quare, courge*, [illegible] atteindre 50 et même 60 [illegible], on le courbe [illegible] sur la souche, [illegible] on le taille. La taille [illegible] à la vigne peu[illegible] *vignes basses*, vignes [illegible] premier groupe se [illegible] le pied de vigne [illegible] *cordon vertical* de [illegible] *en [illegible]*. Dans [illegible] entre les [illegible] Quand [illegible] armée par le ser[illegible] de la remonte, leur [illegible] taille est [illegible] fixée de 1m,55 à 1m,61 pour la [illegible] cavalerie [illegible] cuirassiers, de 1m,52 à 1m,57 pour la cavalerie de ligne (dragons); de 1m,48 à 1m,51 pour la cavalerie légère (chasseurs et hussards); de 1m,51 à 1m,62 pour l'artillerie et le train; de 1m,46 à 1m,55 pour les chevaux destinés aux officiers d'infanterie, et enfin de 1m,48 à 1m,54 pour les mulets.

— Dr. anc. Dans l'ancien droit existait la *taille seigneuriale* ou *taille servile*, somme que le serf devait payer au seigneur soit d'après l'ensemble de son revenu, soit d'après l'importance de sa tenure. Le taux était en principe illimité, et le serf était taillable à merci; mais une convention pouvait en fixer le montant (*taille abonnée*.)

La taille royale était un impôt direct perçu au profit du roi. Primitivement extraordinaire, et levée seulement sous Philippe le Bel, en vue des nécessités de la guerre, elle devint permanente après la guerre de Cent ans; elle n'était perçue que sur les serfs et les roturiers, et non sur les nobles et le clergé; encore certains fonctionnaires royaux et nombre de villes en étaient-ils exempts. La taille était ordinairement personnelle, c'est-à-dire basée sur le revenu total présumé de chacun; exceptionnellement elle était réelle, c'est-à-dire fixée à raison de la tenure. La taille était, dans sa somme totale, fixée par le roi, qui la répartissait entre les généralités et les élections. Les élus avaient mission de faire la répartition entre les personnes. Les réclamations auxquelles la taille donnait lieu étaient jugées en premier ressort par les élus, et en appel par les cours des aides. L'impôt de la taille, très inégalement réparti et variant avec chaque règne, pesant de tout son poids sur les habitants des campagnes, donnait lieu à de graves critiques. Louis XII, et plus tard Henri IV s'efforcèrent de l'abaisser le plus possible, mais il ne devait être [illegible] complètement que par la Révolution.

TAILLE Jean *et* Jacques DE LA [illegible]. V. LA TAILLE.

TAILLEBOURG, comm. de la Charente-Inférieure, arr[illegible] et à 16 kilom. de Saint-Jean-d'Angely, sur la Cha[illegible] 879 hab. Ch. de f. Etat. Ruines du pont où saint Louis remporta sur Henri III d'Angleterre et sur le comte de la Marche la victoire de Taillebourg (1242). Dans la plaine [illegible] ageuse, sur la rive gauche de la Charente, on voit en[illegible] aussée de Saint-[illegible] occupait l'armée [illegible] Eugène Dela[illegible] a représenté la [illegible] Taillebourg en un [illegible] ère, aujourd'hui [illegible] Versailles.

TAILLE-BUISSONS n. m. [illegible] Grande [illegible] se sert pour [illegible] les buis[illegible].

TAILLE-CRAYON ou **TAILLE-CRAYONS** n. m. Petit outil dont l'intérieur, en forme de roue, est garni d'une lame tranchante, et à l'aide duquel on taille le crayon ou les crayons. ‖ Pl. *Des* TAILLE-CRAYONS.

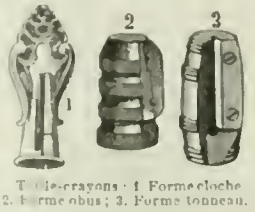

Taille-crayons : 1. Forme cloche 2. Forme obus; 3. Forme tonneau.

TAILLE-DOUCE n. f. Procédé de gravure qui fait usa[illegible] plus spécialement du burin que de l'eau-forte. ‖ Estan[illegible] obtenue avec une planche ainsi gravée : *Une belle* TAIL[illegible] DOUCE. (Pl. *Des* TAILLES-DOUCES.)

— *Imprimer en taille-douce*, Tirer des épreuves [illegible] planches gravées en taille-douce.

— *Repasser quelqu'un en taille-douce*, Le battre vi[illegible] ment. (Vx.)

— ENCYCL. V. GRAVURE.

TAILLEFER, massif granitique des Alpes du D[illegible] phiné, dans l'Isère, prolongeant le massif de Belledon[illegible] au S.-O., par les gorges de la Romanche, sous-affluent de l'Isère par le Drac; point culminant le *Signal de Taillefer*, 2.861 m.

TAILLEFER, jongleur et guerrier du XIe siècle, qui [illegible] sait partie de l'armée de Guillaume le Conquérant. Le j[illegible] de la bataille de Hastings, il marchait au premier rang, enflammant le courage de ses compagnons, en chantant les hauts faits de Roland et d'Olivier, probablement une version primitive de la *Chanson de Roland*. Il demanda au duc de Normandie l'honneur de frapper le premier coup; après quoi, il tomba percé de flèches.

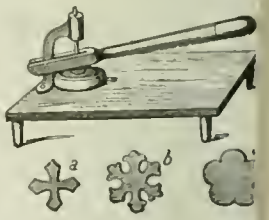

Taille légumes : *a, b, c*, types de fer obtenus.

TAILLE-LÉGUMES n. m. invar. Ustensile avec lequel on taille les tubercules et les racines, sous diverses figures.

TAILLE-MÈCHE ou **TAILLE-MÈCHES** n. m. Instrument qui sert au fabricant de chandelles, de cierges et de bougies, pour couper la mèche ou les mèches. ‖ Pl. *Des* TAILLE-MÈCHES.

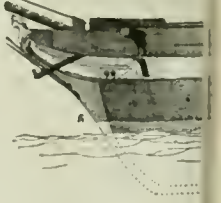

A, taille-mer.

TAILLE-MER n. m. invar. Mar. Partie avant de la guèbre des anciens navires. ‖ Anj. Plan mince qui termine l'étrave et fend l'eau quand le navire va de l'avant.

— Ornith. Sorte de goéland brun.

TAILLE-ONGLES n. m. inv. Petit instrument dont on se sert pour se tailler les ongl[illegible]

TAILLE-PAIN n. m. invar. Couteau à lame large et carrée, servant à couper le pain.

TAILLE-PLUME ou **TAILLE-PLUMES** n. m. Instrument avec lequel on taille une plume d'oie ou des plumes d'oie. ‖ Pl. *Des* TAILLE-PLUMES.


Taille-plume.

TAILLER (*ta-ill* — du lat. pop. *toliare*, même sens; de *talea*, couture) v. a. Trancher, découper : TAILLER *des pierres, un habit.*

— Créer, en prenant les parties dans un objet plus étendu : TAILLER *une petite nouvelle dans un grand roman.*

— Façonner, arranger; conformer, modeler : TAILLER *un drame sur un patron démodé.*

— Evaluer, calculer, estimer : *Selon* TAILLE *l'extrême durée de la vie à soixante-dix ans.* (Montaigne) [Vx.]

— Loc. div. V. le mot principal de la locution : BAVETTE, CROUPIÈRE, DRAP, MORCEAU, SOUPE, etc.

— Apic. *Tailler les ruches*, Enlever une partie du miel que les abeilles ont recueilli pendant la belle saison.

— Arboric. Couper méthodiquement une partie des branches, des pousses de : TAILLER *des pommiers, la vigne.* ‖ *Tailler à mort*, Tailler de très près, ou laissant peu de branches à fruits et à bois; entailler de façon à extraire complètement la résine et faire périr l'arbre.

— Chir. Pratiquer l'opération de la taille.

— Fin. Soumettre à la taille : TAILLER *un pays.*

— Joux. Tenir la banque, distribuer les cartes.

— Mar. *Tailler la lame ou Tailler de l'avant.* Se dit d'un navire lorsqu'il fend l'eau avec une grande vitesse.

— Monn. anc. Faire qu'une pièce équivaille à un certain nombre d'autres pièces pour unité : TAILLER *la livre à vingt sous.* ‖ Réduire une pièce au taux réglementaire.

— v. n. Jeux. Tenir les cartes et jouer seul contre tous.

— Loc. PROV. : **Tailler et rogner**, Disposer librement de tout. ‖ **Tailler la robe selon le corps**, Mesurer ses entreprises à ses moyens.

Taillé, ée part. pass. du v. Tailler.

— Découplé, bâti : *Un homme bien* TAILLÉ. ‖ Façonné, disposé par la nature : *Etre* TAILLÉ *pour la course.*

— Blas. Se dit de l'écu divisé en deux parties égales par une ligne diagonale allant de l'angle sénestre du chef sénestre à l'angle dextre de la pointe. ‖ Substantiv. Partition de l'écu ainsi divisé : *Le* TAILLÉ *est une des quatre partitions principales de l'écu d'armes.*


Taillé de gueules et d'argent.

— ALLUS. HIST. : **C'est bien taillé, mon fils, maintenant il faut coudre**, Paroles adressées par Catherine de Médicis à son fils Henri III, en apprenant l'assassinat du duc de Guise. Elle entendait par là que le plus difficile de la besogne, pour être vraiment roi de France, restait à faire.

Se tailler, v. pr. Etre taillé. ‖ Tailler à soi, pour soi, pour son usage : SE TAILLER *un corsage.*

TAILLE-RACINES n. m. invar. Instrument qui sert à découper les pommes de terre, les carottes et les navets en spirale, pour garnitures de plats.

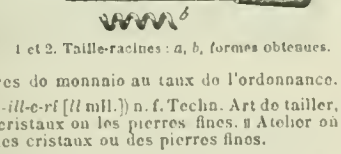
1 et 2. Taille-racines : *a*, *b*, formes obtenues.

TAILLERESSE (*ta-ill-e-rèss* [*ll* mll.]) n. f. Monn. anc. Ouvrière qui réduisait les pièces de monnaie au taux de l'ordonnance.

TAILLERIE (*ta-ill-e-ri* [*ll* mll.]) n. f. Techn. Art de tailler, de façonner les cristaux ou les pierres fines. ‖ Atelier où se fait la taille des cristaux ou des pierres fines.

TAILLERIN (*ta-ill-e* [*ll* mll.] — rad. *tailler*) n. m. Accident de fabrication du velours, qui consiste en ce que l'ouvrier coupe une partie de la chaîne.

TAILLEROLE ou **TAILLEROLLE** (*ta-ill-e* [*ll* mll.]) n. f. Techn. Instrument dont on se sert pour tondre le velours.

TAILLE-SOUPE n. m. invar. Instrument en forme de hache-viande, que l'on emploie pour tailler en minces tranches, le pain destiné à tremper la soupe.

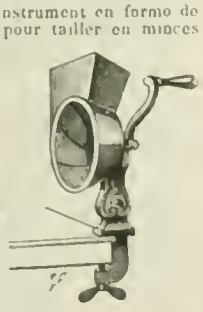
Taille soupe.

TAILLET (*ta-ill-è* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Outil à l'usage des forgerons.

TAILLÉ-TRANCHÉ adj. et n. Blas. Syn. de ÉCARTELÉ EN SAUTOIR.

TAILLETTE (*ta-ill-ète* [*ll* mll.]) n. f. Constr. Petite espèce d'ardoise.

TAILLEUR (*ta-ill* [*ll* mll.]) n. m. Celui qui taille, qui fait profession de tailler : TAILLEUR *de pierre.* TAILLEUR *d'arbres.*

— Absolum. Ouvrier qui confectionne des vêtements pour hommes. ‖ *Tailleur pour dames*, Celui qui fait des vêtements pour femmes.

— Loc. fam. *Se quitter comme des tailleurs*, Se quitter sans boire ensemble.

— Chir. anc. Chirurgien qui pratiquait spécialement la taille pour l'extraction de la pierre.

— Cout. anc. *Tailleur de sel*, Nom de commis chargés de mesurer le sel qui entrait à Bordeaux.

— Grav. *Tailleur d'histoires et figures*, Graveur sur bois qui faisait des images enluminées. On disait au XVIe s. *tourneur et tailleur d'ymages.* Ces artisans étaient, d'ailleurs, réunis aux tabletiers-peigniers.)

— Hist. relig. *Frères tailleurs*, Congrégation religieuse fondée au XVIIe siècle, dans le duché de Luxembourg.

— Joux. Celui qui taille dans une maison de jeu.

— Modes. *Costume tailleur*, Costume de drap ajusté, pour dames.

— Monn. *Tailleur général des monnaies*, Ancien nom du graveur général des monnaies.

— Techn. *Tailleur de limes*, Celui qui fait les dents des limes.

— ENCYCL. Hist. Les *tailleurs* formèrent le plus important des métiers du vêtement, établis dès le XIIIe siècle. Ils s'appelaient « tailleurs de robes », les robes étant alors les costumes pour hommes. Du métier faisaient partie les *couturiers*, à titre d'ouvriers couseurs, et les *doubletiers*, constituant une catégorie de valets-tailleurs. Les *pourpointiers*, qui fabriquaient le vêtement court, en étaient aussi une fraction, mais s'affranchirent au XIVe siècle. Toutefois, les tailleurs, dont le règlement se trouve dans le livre d'Etienne Boileau, et qui firent renouveler leurs statuts en 1366 et en 1583, continuèrent à réunir sous leur administration presque tous les métiers du vêtement, et même commanderent, sur beaucoup de points, les fourreurs, drapiers, chaussetiers, passementiers, brodeurs. Après de longs démêlés avec les pourpointiers, les deux corporations finirent par ne plus former qu'un seul métier, auquel furent donnés des statuts, en 1660.


Armes de la corporation des tailleurs d'habits au XVIIIe siècle.

— Hist. relig. *Frères tailleurs.* Fondée, en 1617, par un cordonnier du duché de Luxembourg, Henri-Michel Buch, auquel s'associa le baron de Renty, l'association des frères tailleurs, comme celle des frères cordonniers, avait pour but d'initier à la vie chrétienne ou de ramener à une vie régulière les gens du métier où elle se recrutait. Les frères tailleurs mangeaient en commun, travaillaient en commun, faisaient certains exercices de piété et donnaient aux pauvres le superflu de leurs profits. Des communautés de ce genre existèrent dans diverses villes de France jusqu'à la Révolution. Les frères tailleurs portaient un justaucorps, un manteau de serge de couleur tannée et un rabat.

Tailleur de pierre de Saint-Point (LE), roman de Lamartine (1851). — Dans la même hutte habitent deux frères : l'un, Gration, aveugle, l'autre, qui est le héros du livre, Claude, avec leur mère et une orpheline, Denise, que cette dernière a recueillie. Claude et Denise s'aiment. Mais Gratien aime aussi la jeune fille; or, quand elle s'est fiancée à son frère, il veut mourir. Claude, alors, se sacrifie, part au loin. Pendant son absence, qui dure sept années, Denise épouse Gratien. Mais celui-ci ne peut se pardonner d'avoir accepté le sacrifice que lui ont fait les deux jeunes gens, et son chagrin le mine lentement. Quand Claude revient au pays, Gratien est mort depuis deux années. Denise aime toujours son fiancé de jadis, qui croit enfin avoir trouvé le bonheur. Mais un feu de joie allumé par les jeunes gens du voisinage fait éclater une mine que Claude a préparée dans la carrière pour célébrer le jour du mariage. Denise est tuée, et Claude, désormais, n'a plus d'autre consolation que l'espérance de la retrouver dans un autre monde. Ce livre reste, entre tous les ouvrages de l'auteur, un des plus pathétiques, un de ceux où nous admirons le plus son génie de poète et de peintre.

TAILLEUSE (*ta-ill* [*ll* mll.]) n. f. Ouvrière qui taille et confectionne les vêtements de femmes.

TAILLEUX (*ta-ill-eû* [*ll* mll.]) n. m. Nom donné dans les Vosges à l'ensemble de pièces de bois ou de murs en maçonnerie servant à faciliter le chargement sur les voitures des troncs d'arbres débités sur le chantier.

TAILLEVANT ou **TAILLEVENT** Guillaume TIREL, dit, cuisinier principal des rois de France au XIVe siècle, auteur gastronome, mort vers 1395. On le voit, en 1346, queux, c'est-à-dire chef de cuisine de Philippe VI, puis, en 1355, écuyer de l'hôtel et queux du Dauphin, duc de Normandie. En 1381, il est écuyer de cuisine, enfin, en 1388, premier écuyer de cuisine. On a retrouvé son tombeau au prieuré de Notre-Dame d'Hennemont, près Saint-Germain-en-Laye. Il écrivit un traité culinaire, un des plus anciens qu'on ait en langue française, et qui a pour titre : *le Viandier.* Il a été réédité par J. Pichon et G. Vicaire (1892).

TAILLEVAS n. m. Archéol. Syn. de TALEVAS.

TAILLE-VENT n. m. invar. Mar. Grand'voile des embarcations gréant des voiles à bourcet. ‖ Voile de mauvais temps, remplaçant la grand'voile sur les lougres et les chasse-marée.


A, taillevent.

TAILLIS (*ta-ill-i* [*ll* mll. — de *tailler*] n. m. Petit bois qu'on coupe à des intervalles rapprochés, et où l'on ne laisse croître que des arbres de faible dimension, venus de souches ou de drageons. ‖ Adjectiv. : *Bois* TAILLIS.

— *Jeune taillis*, Bois qui se coupe à huit ans et au-dessous. ‖ *Moyen taillis*, Celui que l'on coupe depuis quinze ans jusqu'à vingt-cinq. ‖ *Haut taillis*, Bois que l'on coupe depuis vingt-cinq ans jusqu'à quarante.

— Loc. fam. *Gagner le taillis*, Se mettre en sûreté.

— ENCYCL. Un *taillis* est un bois destiné à se reproduire par les rejets des souches et des racines, propriété que possèdent plus ou moins tous les arbres et arbrisseaux forestiers autres que les résineux. Quand on exploite la coupe sans laisser de réserves, ou que celles qu'on laisse doivent être abattues à l'exploitation suivante, en d'autres termes, quand l'existence des arbres ne comprend qu'une ou au plus deux révolutions, on a un *taillis simple.* Mais, si l'on conserve des baliveaux destinés à parcourir trois révolutions au moins, on a un *taillis composé* ou *sous futaie.*

On exploite de cinq à dix ans les arbrisseaux et même certains arbres, tels que le châtaignier et le robinier, qui servent à faire des échalas, des cercles, des harts et autres menus ouvrages, de dix à quinze ans, la majorité des taillis appartenant à de petits propriétaires, ou situés dans un sol pauvre et destinés surtout à fournir du bois de chauffage; de quinze à vingt, les trembles, les grands saules et le châtaignier, dans les sols médiocres, de vingt à vingt-cinq, la plupart des essences secondaires, bouleau, merisier, sorbier, tilleul, et même les essences principales, si le sol n'est pas très bon; de vingt-cinq à trente, le charme et quelques autres arbres employés à la petite charpente; de trente à quarante, les essences les plus importantes : hêtre, hêtre, orme, frêne, charme, plantées dans un bon fonds.

TAILLOIR (*ta-ill-oir* [*ll* mll.]) n. m. Assiette de bois sur laquelle on taillait, ou découpait la viande. V. TRANCHOIR.

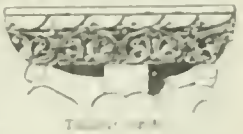
Tailloir.

— Archit. Plat formant le haut du chapiteau sur lequel on découpait les viandes.

— Archit. Partie supérieure ou abaque du chapiteau des colonnes, sur laquelle portait toute la partie supérieure, sur laquelle pesait l'architrave, mais qui était plus petite que la tête de colonne.

TAILLOLE (*ta-ill-ol* [*ll* mll.]) n. f. Fin. Prévôté de la cave, à laquelle était remise la tierce partie des droits.

TAILLON (*ta-ill-on* [*ll* mll.]) n. m. Tronçon, morceau taillé. *Un* TAILLON *de viande, de jambon.* (Vx.)

— Cartogr. Partie de papier à écrire, qui est susceptible d'être taillée ou qui est taillée.

— Fin. Imposition créée par Henri II, en 1548, pour subvenir à la solde des troupes et qui se percevait de la même façon que la taille.

TAILLOT (*ta-ill-o* [*ll* mll.]) n. m. Corrupt. de *taillard* n. m. Ancien instrument tranchant, qui avait la forme d'une serpe.

TAI-MIAO, temple impérial des ancêtres à Pékin. Ce temple, situé au S.-E. de la grande partie du palais, se compose de trois salles principales en enfilade, entourées de plusieurs autres de moindre importance et de cours. Dans l'une des grandes salles est célébrée à la fin de la lunaison, le sacrifice collectif à tous les autres empereurs.

TAIMYR, vaste presqu'île de la Sibérie, projetant sur l'océan Glacial les caps les plus septentrionaux de toute l'Asie, de la baie de Khatanga à l'E. à celle de Pjasina à l'O. Montagnes allant à 1,000 mètres. Climat très rigoureux, froids rigoureux. Outre la presqu'île, il y a un lac, un fleuve, un golfe, une île Taimyr.

TAIN (*tin* — pour ETAIN) n. m. Amalgame d'étain qui sert à l'étamage des glaces. ‖ Bain d'étain dans lequel on plonge le fer devenu noir par l'opération du dégrapage, pour l'étamer.

TAIN, ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 18 kilom. de Valence, sur le Rhône, 3 148 hab. *Tinois, oises.* Ch. de f. P.-L.-M. Célèbre vignoble de l'*Hermitage.* V. ce mot. Carrière. Commerce de vin. Sur une place, taureau avec inscriptions et emblèmes, du IIe siècle. Tain est la *Tegna* des Romains. — Le canton a 12 comm. et 11 000 hab.

TAIN, ville maritime d'Ecosse, comté de Ross et Cromarty, sur la rive droite du Firth de Dornoch, à 6 kilom. de la baie. Cathédrale de Saint-Duthus, datant du XVe siècle.

TAINANG, ville du Japon, île de Formose, sur la côte sud-ouest, unie à la mer par un canal de 4 kilom. Chef-lieu de ken. C'est l'ancienne *Taïouan-fou* chinoise, qui fut aussi capitale de l'île. Commerce : exportation importante de sucre au Japon, de riz en Chine; importation de cotonnades, tabac, papier, pétrole. Fabrication d'ouvrages renommés en filigrane.

TAINE *Hippolyte*-Adolphe, philosophe et critique français, né à Vouziers en 1828, mort à Paris en 1893. Il fit à Paris, au collège Bourbon, de brillantes études, et en 1848, entra le premier à l'Ecole normale, dans la promotion fameuse où figurèrent About, Sarcey, Weiss, etc. Il s'y fit une place singulière par sa puissance de travail et la sûreté de son jugement; mais l'indépendance de ses convictions lui valut, en 1851, un échec à l'agrégation de philosophie. Taine, d'abord nommé professeur à Nevers, puis à Poitiers, était bientôt envoyé en disgrâce à Besançon. Il se fit mettre en congé, et retourna à Paris. Il entra, il faisant ses débuts d'écrivain au « Journal des Débats », à la « Revue de l'Instruction publique », à la « Revue des Deux Mondes ». En 1853, il soutenait ses épreuves de doctorat avec un *Essai sur les fables de La Fontaine*; l'année suivante, paraissait son *Essai sur Tite-Live*, qui lui valut un prix de l'Académie. Dès lors, la place du jeune écrivain était marquée. L'histoire de sa vie n'est plus désormais que celle de son labeur. Taine voyagea aux Pyrénées (1854), en Angleterre (notamment en 1858), en Belgique et en Allemagne, fut nommé en 1864 examinateur à Saint-Cyr, professa à Oxford en mai 1871, et entra en 1878 à l'Académie française. Il remania, en mourant, des funérailles protestantes. Son livre charmant, *Vie et opinions de Thomas Graindorge* (1857), nous montre, sous une critique humoristique de la société parisienne, quelle conception sérieuse et parfois vraiment stoïcienne il se faisait de l'existence.


Taine.

L'œuvre de Taine est aussi une par le fond de la doctrine que variée par le choix des sujets. Taine fut d'abord, et avant tout, un philosophe. Condillac, Bain et Hegel furent, avec Vacherot, ses vrais maîtres. Il s'efforça de déduire, à la lumière des sciences naturelles et particulièrement de la physiologie, les conditions nécessaires du développement de l'esprit. Venant après de morceaux *Etudes sur les philosophes français du XIXe siècle* (1857), où l'école spiritualiste était assez malmenée, le livre capital de Taine philosophe, *l'Intelligence*, ne paraît qu'en 1870; mais la méthode expérimentale qui en fait le fond s'affirmait depuis longtemps dans toutes ses œuvres. Envisageant l'art et la littérature comme les fonctions naturelles de cet « animal d'espèce supérieure » qu'est l'homme, et appliquant à l'esprit le principe de la subordination des caractères, Taine considérait le génie des grands écrivains et des grands artistes comme gouverné par une faculté maîtresse. C'est par exemple la faculté poétique chez La Fontaine (*Essai sur les fables de La Fontaine* [1854]), la faculté oratoire chez Tite-Live (*Essai sur*

…par les Ja… …ria s… …vement sur le … …Na… …, s'est vu dans ses camps … …les plus vives … …ations des ou… …, nous citerons *Essais de … Du suffrage universel et de la … de souv… …Nancy sur l'Ancienne Alsace à table* (1877); *… et la Révolution* (1882); etc.

… …la vie de … …est vif, rapide, avec quelque … …. Le … …est de premier ordre. Nul, au … …, n'a … …pour … …aux fortunes … …, à la … …base à la fois très précise et … …temps très large. A coup sûr, … …est pas complète, et lui-… …avec … …heur il gal. Le génie in… …trop … …et personnelle … …l'analyse, s'impose soit elle, d'un … …ment l'auteur part, en ce qui concerne … …son œuvre historique, il semble bien … …faire des réserves sérieuses sur la qualité des … …et sur la simplicité sévère … …Mais à tout prendre, il reste de l'au… *… la France contemporaine* une méthode … …et forte, à condition d'en marquer … …portée, et ses livres lont en tirera d'autant plus … …que l'on les lira avec plus de précaution.

TAI-NGAN-FOU, ville de … Chan-Toung, ch.-l. du … …, … …ho, affluent droit du Ta-ouen-ho (tribu… …Canal), au pied de la montagne sacrée du … …, au … …de la ville est reliée par un gigan… …escalier … …

TAINTEGNIES, … de Belgique (Hainaut, arrond. de … …) 1 … …; … …d huiles, tanneries, poteries.

TAINTRUX, … …m des Vosges, arrond. et à 9 kilom. … …, … …affluent de la Meurthe; 1 717 hab. … …les ruines … …de Lorraine. Mégalithes.

TAION … TAYON

TAI-OUEN-KOUN (littéralem. *président de la cour Su…*), … …que du régent coréen Lia-Ilsia-… …, … …en 1898. En 1864, il s'empara du pouvoir. Vio… …et … …, il lutta contre l'influence européenne, fit … …grand nombre de chrétiens et de missionnaires, … …fut … …par les Chinois, dont il était l'ennemi, à Pa… …Fou (1882-1885), il devint ensuite leur allié, puis … …des Japonais. Son action fut enfin très sensible dans … …troubles qui ont motivé l'intervention de la part de la … …Japon en 1882, 1884 et 1894.

TAIPEI ou **TAI-PÉ-FOU**, ville du Japon (île de For… …), … …d. de … …ken. Aux environs, riches districts à thé; … …de … …de Keelung.

TAI-PING (canal …) canal de Chine, dans les prov. de Hou-Pé et de Hou-Nan. Il part de la rive droite du … …Kiang, en face de King-Tcheou, emprunte le … …Kiang, et aboutit dans le lac Toung-ting-… … …ge de Ngan-Hsien. Long… … …

TAI-PINGS ou **TAIPINGS** (littéralem. … …et, par ext., *règne de paix*, … …nom … …de la Chine, chrétienne ou … …, … …fondée vers 1850 dans la … …de Kouang-Si (Chine méridionale), … …par Tai-ping-Ouang, qui se disait frère de … …Christ. Les … …changeaient dans leurs … …mes les … …de la Bible et ceux … …, … …la légende de la … …et … …aux … …; … …Rebelles … …se raser la tête … …, les … …laient … …, … …qui leur a valu … …. … …ces … …aux longs … … …

percur Go-Daïgo à le renverser (1333). Chargé ensuite de rétablir la paix à Kioto, il se proclama shogoun (1334 ; Go Daïgo ayant refusé de ratifier cette nomination, il plaça sur le trône impérial Kogon-Tennô (1336 et força Go Daïgo à s'enfuir. C'est alors que commença la rivalité des mikados du Nord et des mikados du Sud.

TAKASAKI, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Kodzouké]), ch.-l. de ken, au confluent du Karasou-Gava et de l'Ousou-Gava, qui forment le Toné-Gava, tributaire de l'océan Pacifique ; 16.000 hab. Fabrication d'objets de coton ; vers à soie.

TAKAYAMA, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Hida], sur le Zinzou-Gava ; 13.900 hab.

TAKDEMPT, nom de deux hameaux algériens ; l'un situé dans le département d'Alger, près de Dellys, l'autre dans celui d'Oran, non loin de Tiarot. Ce dernier fut une ancienne capitale des Rostémides du VIIIe siècle et, au XIXe, le siège d'un important établissement militaire fondé par Abd el-Kader, mais incendié à l'approche des colonnes françaises (1841).

TAKÉFOU, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Etzizen] ; 11.900 hab.

TAKI-KOTO n. m. Instrument japonais monté de treize cordes de soie supportées par des chevalets mobiles.


Taki-koto.

TAKITOUNT, comm. mixte d'Algérie (dép. de Constantine [arrond. de Bougie]) ; 40.570 hab.

TAKLA-MAKAN ou **TAKHLA-MAKAN**, désert de l'Asie centrale, l'un des plus terribles qu'il y ait dans le Turkestan oriental (empire chinois), au pied nord des énormes montagnes qui sont le rebord septentrional des plateaux du Thibet ; 1.000 kilom. d'E. en O., 200 à 400 du N. au S., à l'altitude moyenne de 900 à 1.000 mètres. Solitudes sablonneuses, hautes dunes bouleversées par les vents ; chaleurs affreuses en été, très grands froids en hiver.

TAKOOU, ville du Japon (île de Formose), sur la côte sud-ouest, à l'extrémité d'une presqu'île étroite qui ferme la lagune où est le port ; 100.000 hab. Port ouvert depuis 1860 ; exportation de sucre, camphre, fruits.

TAKOU, bourg de Chine (prov. du Pétchili [dép. de Tien-Tsin]), sur le Peï-Ho, près du golfe du Pétchili. Forts Nord (sur la rive gauche) et Sud, bombardés en 1900 par les flottes européennes. Douanes.

TAKOUÉS, peuple qui habite des plateaux de 1.500 à 2.000 mètres d'altitude, dans le nord de l'Abyssinie, au N.-O. de la ville de Koren, et les vallées de la rive gauche de l'Anséra. Les Takoués se livrent à l'agriculture et à l'élevage.

TAKOVO (ORDRE DE), institué en 1865 par Michel Obrénovitch III, prince de Serbie. Il comprend cinq grades : grands-croix, écharpe et plaque ; grands officiers, sautoir et plaque ; commandeurs, sautoir ; officiers et chevaliers, boutonnière. La décoration civile consiste en une croix d'or à huit pointes, posée sur une croix de Saint-André et suspendue à un ruban, rouge liseré blanc et bleu. Dans la décoration militaire, qui est fixée à un ruban rouge, la croix est surmontée de glaives.


Ordre de Takovo.

TAKROUR ou **TÉKROUR** (plur. de *Takarir*), nom que donnaient les anciens auteurs aux nègres du Soudan occidental convertis à l'islamisme. Aujourd'hui, on désigne ainsi les nègres mahométans du Darfour et du Ouadaï, qui, après avoir fait le pèlerinage de La Mecque, s'établissent sur les bords du haut Nil pour y faire du commerce. Ces Takrour forment de nombreuses communautés au milieu des tribus arabes et bodjas.

TAKSONY, troisième duc de Hongrie, fils de Zoltán, mort en 972. Son règne fut rempli par une guerre continuelle contre les Allemands et les empereurs de Constantinople. Sans renoncer lui-même au paganisme, il donna à son fils Geyza, qui lui succéda, une épouse chrétienne, Sarolta, qui fut la mère de saint Étienne.

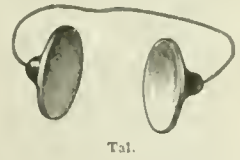
Tal.

TAL n. m. Cymbales en usage dans l'Inde. (Un plateau est en bronze et l'autre en acier.)

TALA, ville d'Egypte (Basse-Egypte), ch.-l. de distr. de la prov. de Menouïèh ; 10.000 hab.

TALABOT (Paulin-François), ingénieur français, né en 1799 à Limoges, mort à Paris en 1855. C'est lui qui a construit la première partie du chemin de fer de Paris-Lyon après avoir établi la ligne d'Alais à Beaucaire vers 1838 pour faciliter les transports houillers des mines de Grand'Combe. Il a collaboré aux travaux de la Société internationale d'étude du canal de Suez. On lui doit : *Travaux de la brigade française* de la société internationale d'études de l'isthme de Suez (Paris, 1847).

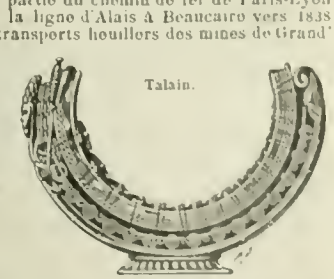
Talain.

TALAIN (*lin*) ou **TALAN** n. m. Instrument de musique hindou, composé de quinze ou dix-sept gongs assemblés, que l'on frappe avec un marteau.

TALAIRE (*lèr* — lat. *talaris* ; de *talus*, talon) adj. Antiq. rom. Qui descend jusqu'aux pieds. *Toge* TALAIRE.
— n. f. Syn. de TALONNIÈRE.

TALAIS, comm. de la Gironde, arrond. et à 22 kilom. de Lesparre, non loin de la Gironde ; 759 hab. (*Talusiens, ennes.*) Ch. de f. du Médoc. Vins.

TALAMANCAS, nom donné aux tribus indigènes du sud-est de la république de Costa-Rica (Amérique centrale). La plupart des Talamancas font encore usage de couronnes de plumes, de colliers de dents et de perles, de javelots et de sarbacanes, ils continuent à construire des cabanes à toit de chaume descendant jusqu'à terre et des ponts de lianes sur les torrents. Quelques-uns sont christianisés, les autres ont une foule de divinités, qui ne sont pas les mêmes pour les chasseurs des montagnes que pour les pêcheurs de la côte.

TALAMASQUE (*mask*) n. f. Sorte de masque hideux, dont on se servait au moyen âge dans certaines fêtes religieuses ou civiles.
— adj. *Lettres talamasques*. Lettres secrètes, caractères mystérieux dont on se servait pour les sortilèges ou pour écrire en chiffres.

TALAMELLO, comm. d'Italie (Marches [prov. de Pesaro e Urbino], 5.400 hab.

TALAMONA, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Sondrio], sur l'Adda, en Valteline ; 2.620 hab.

TALANCHE n. m. Archéol. Tissu foulé, moitié fil et moitié laine, du genre des draguets, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

TALANTI (CANAL DE), partie septentrionale du bras de mer qui sépare l'île d'Eubée de la Grèce continentale.

TALAPAT (*pa*) n. m. Parasol des talapoins du Siam.

TALAPOIN (du siamois *talapat*) n. m. Nom donné aux moines bouddhistes de la Birmanie et du Siam par les Européens au XVIIIe siècle à cause du grand éventail de feuilles du palmier qu'ils portent continuellement pour protéger leur tête rasée des rayons du soleil et leurs yeux de la vue des objets ou des spectacles capables de les scandaliser et appliqué à tous les religieux bouddhistes de n'importe quel pays, pendant la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe. V. BOUDDHISME.

TALAR n. m. Archéol. Ensemble de la charpente qui servait de point d'appui aux rames des anciennes galères.

TALARD ou **TALART** (*lar*) n. m. Endroit élevé, dispose en talus. (Vx.)
— Techn. Châssis sur lequel on étend les cordes à boyau pour les faire sécher.

TALARO n. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent de Venise, qui avait cours en Afrique, et valait environ 5 fr. 28 c. ‖ Pl. *Des* TALARI.

TALARU (marquis DE), diplomate français, né et mort à Paris (1773-1850). Officier au moment de la Révolution, il émigra en 1791, rentra en France sous le Consulat et vécut retiré jusqu'à la Restauration. Pair de France en 1815, il siégea parmi les ultra-royalistes. Maréchal de camp en 1823, il fut nommé la même année ambassadeur en Espagne. A son retour en France, il fut nommé ministre d'État et membre du conseil privé (1825). Il resta membre de la Chambre des pairs jusqu'en 1848.

TALAS, rivière de l'Asie russe (Turkestan [prov. de Syr-Daria]), qui descend des Thian-Chaû ou monts Célestes, et se perd dans le désert de Monyoun-Koum, aux marais du lac Kara-Koul ; c'était autrefois un affluent du Tchou ; 400 kilom.

TALAS-ALATAOU ou **TALAS-TAOU**, chaîne de l'Asie centrale russe (prov. de Syr-Daria et de Sémiriétcheask), dans l'une des quatre grandes rides des Thian-Chaû ; altitude moyenne : 3.500 à 4.000 mètres.

TALASSIUS ou **TALASIO**, dieu latin du mariage. C'était un jeune homme qui épousa une des Sabines enlevées par les Romains, qui fut très heureux en ménage et eut beaucoup d'enfants ; on en fit un dieu protecteur du mariage.

TALAUDIÈRE (LA), comm. de la Loire, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Etienne, sur un tributaire droit du Furens, affluent droit de la Loire ; 3.178 hab. Houille.

TALAVERA de la Reina, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]), sur la rive droite du Tage, dans une vallée charmante, au milieu de jardins et de vergers d'orangers et de citronniers ; 11.000 hab. Fabrication de poteries communes, de soieries ; tanneries, chocolateries. Aux environs, mines d'or abandonnées. Vignobles. Cette ville a été surnommée *Talavera de la Reina*, parce qu'Alphonse XI la donna comme douaire à sa femme, doña Maria, fille du roi de Portugal. En 1809, sanglante bataille entre l'armée anglo-espagnole, commandée par Wellington, et les Français, qui se retirèrent.

TALBERT (François Xavier), littérateur et prédicateur français, né à Besançon en 1728, mort à Lemberg en 1803. Il entra dans les ordres et devint membre de l'académie de Besançon. Des pamphlets anonymes contre le premier président de Boynes lui valurent trois ans d'emprisonnement au château de Pierre-Encise. Rendu à la liberté, Talbert s'adonna avec beaucoup de succès à la prédication, et devint successivement grand vicaire de l'évêque de Lescar, prieur du Mont-aux-Malades, dans le diocèse de Rouen, et se fixa à Paris. Il émigra à la Révolution. Son discours *De l'origine de l'inégalité* (1754) remporta le prix de l'académie de Dijon, contre Jean-Jacques Rousseau. Dès qu'il eut lu le discours de ce dernier, Talbert supprima le sien. On lui doit encore : *Panégyrique de saint Louis* (1755 ; *les Amateurs de l'adversité*, poème (1769 ; *Eloge de Bayard* (1770 ; *Eloge de Bossuet* (1772 ; *Eloge de Massillon* (1777 ; *Eloge de Montaigne* (1775 ; *Eloge de Louis XII* (1775, discours estimé ; *Eloge de l'Hôpital* (1777 ; *Eloge de Rousseau* (1779), etc.

TALBOT (*bo*) n. m. Mortier en bois que les paysans du Poitou attachent au cou de leurs chiens, pour les rendre aussi moins vagabonds et moins dangereux.

TALBOT, comté de l'Etat de Maryland, sur la baie de Chesapeake ; 24.000 hab. Ch.-l. *Easton*.

TALBOT John, premier comte de SHREWSBURY, guerrier anglais, né vers 1388, mort en 1453. Connétable du château de Montgomery (1407), lieutenant d'Irlande en 1414, il fit campagne en France à partir de 1419, se distingua aux sièges de Melun (1420) et de Meaux (1421), contribua à la prise de Pontorson (1427), s'empara de Laval (1428), reprit Le Mans et devint gouverneur de l'Anjou et du Maine. Il prit ensuite part au siège d'Orléans. Battu à Patay par La Hire, il fut fait prisonnier par les hommes de Xaintrailles. Échangé en 1433 contre ce dernier lui-même, il se distingua dans les luttes entre Français et Anglais, et fut fait capitaine de Rouen et maréchal de France. Promu en 1449, gouverneur et lieutenant général de France et Normandie, il prit Harfleur (1449), avec la Perrière, reprit Fougères, Dax, Bayonne, Rions, Castillon, Libourne, Dunes, Rochefort, Blaye, Bourg, Fronsac, Cadillac, Lesparre, Blanquefort, Talmont, Soubise, Taillebourg, Saint-Macaire, Langon, Puymirol, Clairac, Tonneins, Marmande, Penne, Montauban, Caumont, Montségur, Puylaurens, Lavaur, Saint-Sulpice, Gaillac, Rabastens, Montpezat, Verdun, Layrac, Agen, Condom, Lectoure, Fleurance, Mirande, Auch, Lombez, Samatan, Gimont, Mauvezin, Saint-Lizier, Muret, Carbonne, Cazères, Rieux, Pamiers, Mazères, Foix, Lombez, Saint-Gaudens, Saint-Bertrand, Saint-Martory, Boulogne, Montréjeau, Saint-Plancard, Saint-Frajous

Talegalle

TALENCE, comm d[e] [illegible] arrond[t] et à [illegible] de Bordeaux, à la lisière des [illegible] la Brède; 1 227 hab. *Talentum, ates.* Située dans les [illegible] cette commune récolte des vins [illegible] qui se dépouillent lentement, [illegible] grande finesse en bouteille. Principaux crus : *Château de Thouars, Château La-Tour-Haut-Brion, Château Mouton, Château Malerre Haut-Talence, Château Haut-Carbonnieux, Château Larrigue*, etc.

TALENSAC, comm d'Ille-et-Vilaine, arrond[t] et à 4 kilom. de Montfort; 1 [illegible] hab. Moulin à chaux appelé grès de Saint-Meen.

TALENT [illegible] lat. *talentum*, gr. *talanton*, plateau [illegible] Poids très variable en Égypte, [illegible] 12 kil., usité chez les Grecs et [illegible] Monnaie de compte usitée chez les [illegible] la valeur d'une somme d'or ou [illegible] valait environ 3 800 francs [illegible] valait 12 fois et demie [illegible]

— [illegible] avoir tout [illegible]

— Enfouir son talent, Ne pas faire valoir les dons naturels, ne pas mettre à profit les facultés qu'on a reçues de la nature. Allusion à la parabole des talents, dans l'Évangile selon saint Matthieu, XXV, 14-30. Le serviteur qui avait reçu un talent l'enfouit dans la terre au lieu de le faire valoir, et le maître le punit sévèrement de sa négligence.

— SYN. Aptitude, capacité, etc. V. APTITUDE.

TALENTUEUX (*ta-lan-tu-eu*, *EUSE* adj. Fam. Qui a du talent.

TALER (*lèr*) n. m. Autre forme du mot THALER.

TALER (*lé*) v. a. Fouler, meurtrir, surtout en parlant [illegible] *Un cheval d'abord que le voyage par chemin* [illegible] TALUS *fruits*.

TALETH (*leth* ou **TALED** (*lèd*) n. m. Voile dont les juifs [illegible] les épaules, à la synagogue, lorsqu'ils récitent leurs prières.



Taleth.

TALEVAS (*vass*) n. m. Archéol. V. TELEVAS.

TALÈVE n. m. Ornith. V. PORPHYRION.

TALHOUET-BONAMOUR (Auguste-[illegible], marquis DE), pair de France, né à Rennes en 1788, mort à Paris en 1842. Il s'engagea en 1804, passa par l'École militaire de Fontainebleau, fit la campagne de Prusse et devint, en 1807, officier d'ordonnance de Napoléon Ier, capitaine à Wagram (1809), chef d'escadron en 1811, il tailla périr pendant la retraite de Russie et fut promu colonel. En 1814, il se rallia à Louis XVIII, devint maréchal de camp et commandant du régiment des grenadiers à cheval de la garde royale (1815). Pair de France en 1819, il prêta serment à Louis Philippe. — Son fils, AUGUSTE ÉLISABETH-JOSEPH **de Talhouet**, né à Paris en 1819, mort au château de Lude (Sarthe) en 1884, devint auditeur au conseil d'État en 1846, fut élu en 1849 représentant du département de la Sarthe à l'Assemblée législative et fit partie, lors du coup d'État du 2 décembre 1851, des députés qui se rendirent à la mairie du Xe arrondissement (Paris) et protestèrent contre l'attentat commis par Louis Bonaparte. Arrêté et emprisonné à Vincennes, il fut bientôt relâché, puis, changeant d'attitude, il fit acte d'adhésion au nouveau régime et fut élu député dans la Sarthe de 1852 à 1870. Il reçut dans le ministère Ollivier le portefeuille des travaux publics. Député de la Sarthe à l'Assemblée nationale en 1871, il siégea au centre droit, dans le groupe orléaniste. En 1876, il fut élu sénateur de la Sarthe.

TALIDJ, pays du littoral sud-ouest de la mer Caspienne, partie en Russie (Transcaucasie), partie en Perse (Ghilan), au S. de l'embouchure de la Koura, au pied est des « Alpes du Talidj », hautes de 2.000 à près de 3.000 mètres. Climat chaud, beaucoup de pluie, étés très secs. *Lenkoran* est la capitale du Talidj russe, *Enzéli* celle du Talidj persan.

TALIDJIS, population du Talidj, sur la côte sud-ouest de la mer Caspienne. Bien que les Talidjis prétendent être les descendants de Gengis-Khan, ils offrent généralement les traits des tribus du Caucase, avec un teint d'un brun jaunâtre. Leur langue est le pehlvi.

TA-LIEN-OUAN, golfe mandchourien de la baie de Corée, dans la mer Jaune, sur la côte est de la presqu'île du Liao-Toung. Port de refuge naturel. Des presqu'îles rocheuses qu'avaient fortifiées les Chinois le divisent en trois baies, et un isthme de 2 kilom. le sépare de la baie de Kiou-Tchéou, sur le golfe du Pétchili. Occupé par les Japonais en 1894, il a été cédé à bail aux Russes par la Chine (1898).

TALIESIN ou **TALIESSIN**, barde du pays de Galles, auquel on attribue de nombreux poèmes qui ne remontent guère au delà du XIIe siècle, bien qu'un certain nombre d'entre eux représentent des œuvres plus anciennes.

TALI-FOU, ville de Chine (prov. de Yunnan), ch.-l. de département, à 3 kilom. du *lac de Taly;* à 2.030 mètres d'altitude, au pied des monts Tien-Tsang, qui la dominent de 3.000 mètres, à une courte distance des sources du fleuve Rouge ; 23.000 hab. Carrières de marbre ; mines de sel ; métaux précieux ; rizières ; pavot à opium. Entrepôt entre la Birmanie anglaise Bhamô et le Yang-tsé-Kiang. C'est le *Carajan* de Marco Polo, qui fut une des grandes cités de la Chine méridionale. Capitale du chef des musulmans insurgés, Tou-ouen-hsin, elle fut prise par les Impériaux en 1873 et dévastée ; plus de la moitié de la population, 25.000 hab., fut égorgée. Le lac, dans un cirque de montagnes, a 50 kilom. de long, 9 à 10 de large et 100 mètres de profondeur en quelques points ; son émissaire se déverse dans le Yang-pi-kiang, affluent gauche du Mékong.

TALIGAN n. m. Mar. anc. Bordé que l'on clouait sur les sabords des bâtiments de guerre qu'on armait en flûte.

TALIN n. m. ou **TALINE** n. f. Genre de portulacacées, comprenant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, glabres, charnues, à feuilles alternes, entières, à fleurs blanches, jaunes ou rouges, réunies en grappes ou en corymbes terminaux. Elles croissent presque toutes sur les côtes maritimes de l'Amérique centrale ; on les emploie dans les cuisines en guise d'assaisonnement.)

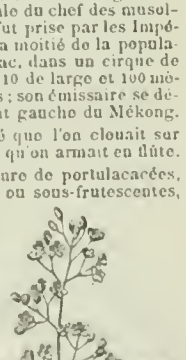

Talin : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

TALINGUER v. a. Mar. Syn. de HALINGUER.

TALION (lu lat. *talio;* de *talis*, tel) n. m. Châtiment qu'on inflige à un coupable ou le traitant de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres : *La loi, La peine du* TALION. Fig. : *Entre gens d'esprit on peut admettre la jurisprudence du* TALION, *sarcasme pour sarcasme* (Delord).

— HIST. Cette peine, dont l'origine remonte à la législation mosaïque, est ainsi précisée dans l'Exode : Vie pour vie, dent pour dent, œil pour œil, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure. « Elle fut admise par les législations grecque et romaine. Introduite au moyen âge, et fut insérée par Mahomet dans le Coran, mais avec promesse de la miséricorde divine qui pardonnerait. Dans les temps, la peine du talion est abolie chez tous les peuples civilisés. Cependant, dans notre législation, il en existe quelques curieux vestiges : 1° lorsque deux époux sont mariés sous le régime de la communauté, celui qui, après la séparation de biens, aurait diverti ou recélé quelques effets de la communauté, est privé de sa portion dans lesdits effets (C. civ., art. 1477) ; 2° aux faux témoins et aux suborneurs de témoins est, en certains cas, appliquée la même peine que celle qu'ils ont fait encourir à l'accusé (C. pén., art. 361 et suiv.).

TALISMAN (*liss* — de l'ar. *telsamân*, figures magiques, dériv. du gr. *telesma*, rit) n. m. Objet marqué de signes cabalistiques, qui a la vertu de protéger, de porter bonheur et qui communique un pouvoir surnaturel.

Combien de souverains, chrétiens ou musulmans,
Ont tremblé d'une éclipse ou craint des *talismans!*
VOLTAIRE.

— Abusiv. Objet quelconque auquel on attribue une vertu analogue : *La vérité est un* TALISMAN *dont le charme est immanquable.* ‖ Fig. Ce qui a un pouvoir considérable, irrésistible : *L'or est le plus puissant des* TALISMANS.

— ENCYCL. Les plus célèbres *talismans* furent ceux de la religion des mages d'Égypte et de Chaldée, qui correspondaient aux sept grands génies planétaires sous l'influence desquels la terre et ses habitants se trouvaient placés. Ces talismans devaient être préparés selon un rituel assez compliqué, par la personne même qui devait en faire usage ; l'araceise en a donné la description.

Talisman (LE), roman de Walter Scott (1819). V. RICHARD EN PALESTINE.

TALISMANIQUE (*liss, nik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux talismans ; qui est comparable à un talisman ; qui a la vertu d'un talisman : *Vertus, Formules* TALISMANIQUES.

TALIS PATER (*tèr'*), **TALIS FILIUS** (*uss*) [*Tel père, tel fils*], adage latin imaginé par Lhomond et qui n'est pas conforme à la syntaxe. V. QUALIS PATER, TALIS FILIUS qui est la vraie forme.

TALITRE n. m. Genre de crustacés amphipodes de la [illegible] vettines, famille des orchestinidés, répandus dans les mers froides et tempérées. (Le *talitrus saltator*, dit *puce de mer*, est commun sur les côtes françaises.)



Talitre.

TALIZAT, comm. du Cantal (arrond. et à 12 kil. de Saint-Flour) ; 1.241 hab. Église du XVe siècle.

TALKHA, ville d'Égypte (Basse-Égypte), ch.-l. de distr. de la prov. de Gharbièh, près de Mansourah, dont elle est séparée par la branche du dite « de Damiette », sur la voie ferrée du Caire à Damiette 5.000 hab.

TALLA, comm. d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]), de [illegible] le Prato-Magno ; 2.700 hab.

TALLADEGA, comté des Etats-Unis (Alabama), sur [illegible] Coosa ; 37.000 hab. Ch.-l. *Talladega.*

TALLADEGA, bourg des Etats-Unis (Alabama), ch.-l. du comté de même nom ; 6.000 hab. Filatures.

TALLAGE (*ta-laj'*) n. m. Agric. Action de taller ; ensemble des pousses d'une plante qui talle.

— PROV. : **Il n'est bon blé que de tallage**, Le blé n'est productif que lorsqu'il talle bien.

TALLAHASSEE, ville des Etats-Unis, cap. de l'Etat de Floride ; 3.700 hab. Constructions de matériel de chemin de fer. Entrepôt de coton.

TALLAPOOSA, comté des Etats-Unis (Alabama), sur la rivière homonyme, affluent de la Coosa ; 27.000 hab. Ch.-l. *Dadeville.*

TALLAR n. m. Métrol. Monnaie d'argent égyptienne.

TALLARD, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrondt à 14 kilom. de Gap, sur un roc dominant la Durance ; 851 hab. Ruines importantes d'un château avec un donjon du XIIe siècle. Eglise des XIIe et XVIe siècles. — Le canton a 9 comm. et 3.455 hab.

TALLARD (Camille d'HOSTUN, duc DE), maréchal de France, né en 1652, mort à Paris en 1728. Il fut successivement guidon des gendarmes anglais (1667), maître de camp du régiment de Royal-Croate (1672), brigadier en 1[illegible] maréchal des eaux (1688), lieutenant général (1693). Après la paix de Ryswick, ambassadeur en Angleterre (1698) ; il négocia avec Guillaume d'Orange les deux traités de partage de la monarchie espagnole (La Haye [1698]-Londres [1700]), que rendit inutiles l'acceptation du testament de Charles II d'Espagne par Louis XIV. A son retour en France, il obtint le gouvernement du pays de Foix. Au début de la guerre de succession d'Espagne, il servit en Flandre, sur le Rhin, en Lorraine et reçut en 1703 le bâton de maréchal. La même année, il remporta sur le prince de Hesse la victoire de Spire. En 1704, il alla rejoindre Marsin et l'électeur de Bavière, mais se fit battre complètement à Hochstedt et fut fait prisonnier. Conduit en Angleterre, il résida à Nottingham. Sa défaite n'empêcha pas Louis XIV de lui donner, la même année, le gouvernement de la Franche-Comté. Renvoyé en France sans rançon par le nouveau ministère, il fut créé duc d'Hostun en 1712. Louis XIV le nomma Tallard par testament membre du conseil de régence, mais le duc d'Orléans ne l'y fit entrer qu'en 17[illegible]. Membre honoraire de l'Académie des sciences en 172[illegible] il fut nommé ministre d'État en 1726.

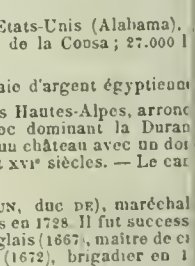

Tallard.

TALLARDIER n. m. Vitic. Syn. de MOLAR.

TALL-DÉFENNEH. Géogr. V. DAPHNÆ.

TALLE (du lat. *thallus*, gr. *thallos*, rameau) n. f. Ensemble des pousses qui, après le développement de la tige principale, sortent du collet des racines d'une plante. ‖ Chacune de ces pousses. ‖ Chacun des rameaux d'un pied de vigne qui poussent au-dessus de l'échalas, et que l'on retranche généralement.

TALLEMANT DES RÉAUX Gédéon), mémorialiste et dramaturge français, né à La Rochelle en 1619, mort

Paris en 1692. Il était le fils de Pierro Tallemant, homme de finance, de la branche cadette de la famille, et de Marie Rambouillet, sœur du financier. Après avoir fait un voyage en Italie, il prit à Paris ses degrés en droit civil et canonique, épousa sa cousine, Elisabeth Rambouillet, et acheta alors une charge de contrôleur provincial des régiments aux départements de la Basse-Bretagne. Mais il occupa surtout sa vie à des amitiés et liaisons particulières (marquise de Rambouillet, La Sablière et sa femme, l'avocat Patru, Maucroix, Perrot d'Abbancourt, etc.), et à la composition de ses œuvres littéraires. Citons d'abord *les Historiettes*, sur lesquelles sa grande réputation s'est fondée, et aussi sa tragédie d'*Œdipe*, restée inédite. Les manuscrits contiennent, en outre, une grande quantité de madrigaux, d'épitaphes, d'épigrammes, de chansons, de vaudevilles, de sonnets, d'épîtres, toutes pièces intéressantes, soit collectionnées, soit composées par Tallemant, et quelques-unes signées D. R. (des Réaux).



Tallemant des Réaux.

En 1650, il avait acheté la terre seigneuriale du Plessis-Rideau (Touraine). En 1685, il abjura le protestantisme.

Écrivain qu'on a rapproché de Brantôme et de L'Estoile, d'une physionomie originale, Tallemant des Réaux reste comme un des miroirs les plus fidèles de la société polie de son époque. Frondeur et parfois cynique, collectionneur de curieuses anecdotes, il fut une des figures les plus particulières du XVIIe siècle. V. HISTORIETTES.

TALLEMANT (François), frère du précédent, né à La Rochelle en 1620, mort à Paris en 1693. Il embrassa fort jeune la religion catholique, entra dans les ordres, et devint, en 1669, aumônier de Louis XIV. Membre, en 1651, de l'Académie française, il donna une traduction de Plutarque (1663-1668), qui le fit attaquer par Boileau, et une traduction de l'*Histoire de la république de Venise*, par Nani. Il est cité par Pellisson, dans l'*Histoire de l'Académie*. Son caractère inquiet le fit connaître sous le titre de **Son Inquiétude**, que lui donna Furetière.

TALLEMANT (Paul), littérateur français, cousin des précédents, né et mort à Paris (1642-1712). Entré dans les ordres, il s'occupa beaucoup de lettres et débuta fort jeune par le *Voyage de l'Isle d'Amour* (1663), composition allégorique qui lui ouvrit, en 1666, les portes de l'Académie française. Prieur de Saint-Albin, il fut pensionné par Colbert et nommé, en 1673, membre de l'Académie des médailles (inscriptions et belles-lettres). Homme du monde aimable et gai, mais écrivain médiocre, il composa un grand nombre de discours académiques. Il fut le principal rédacteur des *Remarques et décisions de l'Académie française* (1698); édita l'*Histoire de Louis XIV par médailles* (1702); traduisit le *Ver luisant*, de Huet (1709), et fit précéder d'un *Discours sommaire* les *Œuvres* de Bonserade.

TALLEMENT (*ta le-man*) n. m. Action de tailler.

TALLER (*ta-lé*) v. n. Pousser des talles : *Il est bon que les céréales semées à l'automne aient commencé à* TALLER *avant l'hiver.* (M. do Dombasle.)

— Fig. Produire, so multiplier : *Cette famille* AVAIT SI *bien* TALLÉ *dans le duché.* (Balz.)

TALLEVACIER (*ta-le, si-é*) n. m. Valet d'armée qui portait le *tallevas*.

TALLEVANNE (*ta-le*) n. f. Pot de grès dans lequel on met le beurre, en Normandie. (Vx.)

TALLEVAS n. m. Archéol. Grand bouclier de forme ovale, dont se servaient les gens de pied, au moyen âge.

TALLEYRAND, nom d'une ancienne famille noble française, qui paraît être une branche des comtes souverains du Périgord. Le premier qui l'aurait porté serait GUILLAUME, seigneur de Martignac (XIIe s.). De lui descendait la branche aînée des Talleyrand à laquelle appartiennent : HÉLIE V, mort en 1205, après avoir suivi le parti de Philippe Auguste contre Richard Cœur de Lion; ROGER-BERNARD, mort en 1369, qui prit part aux guerres des Anglais; ARCHAMBAUD V, fils du précédent, mort en Angleterre en 1399, et son fils ARCHAMBAUD VI, mort également en Angleterre en 1435. Avec ces deux derniers, célèbres par leurs luttes contre les bourgeois de Périgueux, soutenus par le roi de France, s'éteignit la branche aînée, et le comté de Périgord, passé au duc d'Urbin, Jean de Blois, puis aux Bourbons, fut réuni à la couronne à l'avènement de Henri IV. Une branche cadette continua jusqu'à nos jours le nom de Talleyrand.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Hélie DE), cardinal français, né à Périgueux en 1301, mort à Avignon en 1364. Archidiacre de Périgueux et abbé de Chancellade, il fut successivement évêque de Limoges (1324), d'Auxerre (1328), et cardinal (1331). Il essaya de faire la paix entre le roi Jean et Édouard III à la veille de la bataille de Poitiers, puis d'obtenir la mise en liberté du roi de France, prisonnier à Londres. Il fut le protecteur de Pétrarque.

TALLEYRAND (Henry DE), comte DE CHALAIS, homme politique français, né en 1599, mort à Nantes en 1626. Élevé avec Louis XIII, il prit part aux sièges de Montpellier et de Montauban et paraissait destiné à un brillant avenir. L'influence de Mme de Chevreuse l'amena à conspirer contre Richelieu. Une première tentative contre le ministre échoua sans trop de dommages pour Chalais, mais, dénoncé pour une seconde par Louvigny, il fut arrêté, jugé par une commission tirée du parlement de Rennes et exécuté.

TALLEYRAND-PÉRIGORD Louis-Marie Anne, baron DE), général et diplomate français, mort en 1799. Maréchal de camp, il fut nommé ambassadeur de France à Naples en 1788 et ne rentra en France qu'au Consulat. — Son fils, AUGUSTE-LOUIS, comte **de Talleyrand-Périgord**, né à Paris en 1770, mort à Milan en 1832, rentré en France avec son père, devint chambellan de l'Empereur. Nommé ministre plénipotentiaire à Bade (1808), puis en Suisse (1808), il y resta jusqu'en 1823. Nommé par la France en 1825, il vécut dans la retraite après 1830.

TALLEYRAND-PÉRIGORD Charles-Maurice DE), prince DE BÉNÉVENT, diplomate français, fils de Charles-Daniel, né et mort à Paris (1754-1838). Après des études au collège d'Harcourt, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, suivit les cours de théologie de la Sorbonne et acheva l'étude de cette science auprès de son oncle, l'archevêque de Reims. Abbé de Saint-Denis au diocèse de Reims en 1775, agent général du clergé de France en 1780, il fut nommé évêque d'Autun en 1788. Membre de l'Assemblée des notables et député du clergé d'Autun aux états généraux de 1789, il fut élu président de l'Assemblée nationale en 1790. Après avoir célébré la messe sur l'autel de la Patrie lors de la fête de la Fédération (14 juill. 1790), il prêta serment à la constitution civile du clergé et se démit de son évêché d'Autun. Élu membre du Directoire du département de la Seine (1791), il fut l'un des exécuteurs testamentaires de Mirabeau et fit, le 10 septembre, son fameux rapport à l'Assemblée sur l'instruction publique. Sous la Législative, Talleyrand fut chargé d'une mission à Londres pour obtenir sinon l'alliance, au moins la neutralité de l'Angleterre. Il échoua, mais y retourna avec Chauvelin en avril 1792, puis de nouveau seul avec une mission de Danton en septembre 1792. En février 1794, il partit pour les États-Unis. De retour en Europe après le 9-Thermidor, il résida à Hambourg, puis à Amsterdam, obtint un décret de la Convention lui permettant de rentrer en France (4 sept. 1795) et, après avoir rempli une mission secrète à Berlin, retourna à Paris en mars 1796.

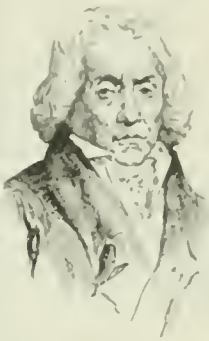

Talleyrand.

Mêlé dès lors à l'entourage de Barras, assidu aux séances de l'Institut, dont il avait été nommé membre dès l'origine, il parvint à succéder à Charles Delacroix comme ministre des relations extérieures (15 juill. 1797).

Dès lors, il s'attache à Bonaparte, dont il a deviné le génie, et celui-ci, malgré les accusations de corruption qui avaient obligé Talleyrand à démissionner (1799), s'entend avec lui pour préparer Brumaire et le prend comme ministre des affaires étrangères. Il prend dès lors la plus grande part aux négociations de Lunéville (1801), d'Amiens et de Badajoz (1801), et après le rétablissement de l'Empire, reçoit la dignité de grand chambellan (1804) et la principauté de Bénévent (1806). Remplacé aux affaires étrangères par Champagny en 1807, il est nommé vice-grand-électeur pour son rôle dans l'affaire d'Espagne, obtient la dignité d'archichancelier d'État (1808) et assiste à l'entrevue d'Erfurt. Tombé en disgrâce et privé de sa charge de grand chambellan (20 juin 1809), il reste toutefois archichancelier d'État, approuve le mariage autrichien et fait partie, en 1814, du conseil de régence. Il en profite pour travailler à la restauration des Bourbons, pousse à la déchéance de Napoléon et devient président du gouvernement provisoire. Le 12 mai, il fut nommé par Louis XVIII ministre des affaires étrangères et envoyé par lui comme ministre plénipotentiaire au congrès de Vienne (22 sept.). C'est la plus belle page de sa vie; il y désunit les alliés en s'appuyant sur la Russie et l'Autriche, et obtint pour son pays les meilleures conditions possibles. Il alla à Gand pendant les Cent-Jours, reprit le portefeuille des affaires étrangères le 9 juillet 1815, mais dut se retirer le 22 septembre. Grand chambellan et pair de France, il fut écarté du pouvoir pendant la Restauration. Mais Louis-Philippe le nomma ambassadeur à Londres dès 1830. Il y resta jusqu'en novembre 1834, négociant l'entente cordiale et l'affaire de Belgique. Il avait épousé civilement, en 1802, Mme Grand, dont il se sépara à la Restauration. Extrêmement intelligent et fin, plein d'esprit et d'habileté, Talleyrand a manqué toujours de caractère et de valeur morale.

Talleyrand (MÉMOIRES DE). Talleyrand a laissé des *Mémoires* qui, après avoir passé successivement en la possession de la duchesse de Dino, de de Bacourt, Chatelain et Andral, ont enfin été publiés par le duc de Broglie (Paris, 1891-1892). Ces mémoires se composent de souvenirs pour la partie qui va de sa jeunesse à 1811 et presque uniquement de correspondances pour la partie postérieure. Leur authenticité, attaquée par Aulard et Flammermant, a été défendue par Sorel, Chuquet, G. Monod. Celle des correspondances qu'ils contiennent — et qu'ailleurs avaient déjà été publiées en partie par G. Pallain — n'est pas douteuse. La thèse soutenue par Aulard et Flammermont ne s'applique donc qu'aux souvenirs, où ils croient trouver trace sinon d'interpolation, au moins de suppression. Sans contester la possibilité de certaines suppressions légères les défenseurs de l'authenticité se refusent à y voir trace d'interpolation. C'est l'opinion qui semble partagée par la majorité des historiens.

TALLEYRAND Elie-Charles DE), prince DE CHALAIS, duc DE PÉRIGORD, fils de Gabriel-Marie, né à Versailles en 1754, mort à Paris en 1829. Maréchal de camp en 1791, il émigra et fit la campagne de France à l'armée de Condé (1792). Rentré en France dès 1800, il fut fait pair de France (1814) et duc de Périgord (1816) par Louis XVIII. — Son fils, AUGUSTIN-MARIE-ELIE-CHARLES **de Talleyrand**, duc de PÉRIGORD, né et mort à Paris (1788-1879), entra dans l'armée impériale en 1809, devint aide de camp de Sansouty, fit les campagnes de Wagram (1809-1810), de Russie (1812) et de France (1814). Colonel en 1815, maréchal de camp en 1816, il devint ensuite gentilhomme de la chambre, succéda à son père à la pairie (1829) et, depuis 1830, vécut dans la retraite.

TALLEYRAND Gabriel-Marie DE), comte DE PÉRIGORD, général français, né en 1756, mort en 1795. Après avoir pris part comme colonel aux batailles de Fontenoy, de Rancoux, et aux sièges de Berg-op-Zoom et de Maestricht, il devint successivement menin du Dauphin (1742), gouverneur du Berry (1752), brigadier de cavalerie (1756), gouverneur de Picardie (1770), lieutenant général (1780). Il fut emprisonné pendant la Terreur. — Son frère, CHARLES-DANIEL, comte **de Talleyrand**, né en 1734, mort à Paris en 1788, colonel de cavalerie (1761), puis lieutenant général (1784), fut le père du célèbre ministre. — ALEXANDRE-ANGÉLIQUE DE **Talleyrand-Périgord**, frère des précédents, prélat et homme politique français, né et mort à Paris (1736-1821), fut successivement aumônier du roi, abbé du Gard, coadjuteur de l'archevêque de Reims (1766), abbé de Hautvillers (1769) et prit part comme député de l'assemblée du clergé en 1775. Ayant succédé à Mgr de La Roche-Aymon sur le siège archiépiscopal de Reims, il fut député du clergé aux États généraux de 1789 et émigra l'un des premiers. Louis XVIII l'avait nommé son grand aumônier, mais il refusa à la Restauration et fut remplacé par le cardinal de Talleyrand-Périgord. Il prit aussi part à la négociation d'un nouveau concordat, qui fut signé par le pape le 25 juill. 1817, et arriva à Paris mais ne put prendre possession de son siège (mort en 1821).

TALLEYRAND Alexandre, baron DE), diplomate et diplomate français, frère d'Auguste-Louis, né à Paris en 1776, mort à Fernand Rodrigue en 1850. Devenu major dans l'armée napolitaine sous la Révolution, il rentra en France en 1802. Maire de La Ferté-Saint-Aubin sous l'Empire, il devint préfet du Loiret en 1811, résista aux exigences prussiennes et devint, tout en conservant ses fonctions, conseiller d'État et député du Loiret successivement préfet de l'Aisne (1822), de l'Allier (1822), de la Nièvre (1828), de la Drôme (1830) et du Pas-de-Calais (1831), il fut ensuite ministre plénipotentiaire à Florence (1833), à Copenhague et pair de France (1838).

TALLEYRAND-PÉRIGORD Alexandre-Edmond, duc DE), duc DE DINO, prince DE SAGAN, général français, neveu de Charles-Maurice, né à Paris en 1787, mort en 1872. Aide de camp de Berthier, colonel en 1812, maréchal de camp en 1814, lieutenant général en 1823, il avait épousé en 1809 Dorothée de Courlande (1793-1862), devenue princesse de Sagan en 1845. Créé duc de Dino en 1817, duc de Valençay en 1829, il prit, à la mort de son père, le titre de duc de Talleyrand. Il eut de son mariage : 1° NAPOLÉON-LOUIS, né en 1811, mort en 1898, duc de Valençay, pair de France en 1845; 2° ALEXANDRE-EDMOND, duc de Dino (1813-1894); 3° JOSÉPHINE-PAULINE, mariée à Henry, marquis de Castellane. Napoléon-Louis eut d'Anne-Louise-Alix de Montmorency, morte en 1858, deux fils : BOSON, prince de Sagan (1832-1903), et NICOLAS-RAOUL-ADALBERT, né en 1837, qui releva en 1862 le titre de duc de Montmorency. Alexandre-Edmond a eu lui-même deux fils : MAURICE, né en 1843, marquis de Talleyrand-Périgord et duc de Dino; ARCHAMBAUD, né en 1845, comte de Talleyrand-Périgord.

TALLEYRAND-PÉRIGORD Charles-Angélique, baron DE), diplomate français, fils d'Alexandre, né à Laon en 1864, mort à Florence en 1896. Il a été successivement secrétaire d'ambassade à Lisbonne, Madrid, Saint-Pétersbourg, Londres; ministre plénipotentiaire à Weimar, Lisbonne, Tunis, Bruxelles (1861); ambassadeur à Berlin (1871), à Saint-Pétersbourg (1881) et enfin sénateur (1885). Après les événements de 1870, il vécut dans la retraite.

TALLIE n. f. Mar. anc. Caisse de poulie.

TALLIEN Jean-Lambert, homme politique français, né et mort à Paris (1767-1820). Son père était maître d'hôtel du marquis de Bercy. Employé dans les bureaux des finances et du commerce, il adopta les idées révolutionnaires et essaya sans succès de fonder un journal, l'*Ami des citoyens*. Après la journée du 10 Août, il devint secrétaire greffier de la Commune de Paris. Quelques jours après, il défendit les membres de la Commune à la barre de la Convention. Il prit part aux massacres de septembre, mais sauva cependant quelques personnes innocentes. Député à la Convention, membre du comité de Salut public, il ne put s'opposer aux poursuites contre les massacres de septembre, mais se vengea en attaquant les girondins, dont il se montra l'implacable adversaire. Envoyé en mission à Bordeaux (23 sept.), il multiplia les exécutions, et s'enrichit aux dépens des suspects. S'étant épris de la marquise de Fontenay, née Cabarrus, arrêtée au moment où elle se rendait en Espagne, il se montra plus tolérant sous son influence; mais, de retour à Paris, il reprit son rôle de révolutionnaire farouche, pour assurer sa propre sécurité et celle de la marquise, tout en préparant le 9-Thermidor, dont il fut un des principaux auteurs. A la tribune de la Convention, il fit décréter d'accusation Robespierre et déclara qu'il s'était armé d'un poignard pour percer le cœur du tyran, si l'Assemblée n'avait pas le courage de le décréter d'arrestation. Après cette journée, il devint le chef de la réaction. En décembre 1794, il épousa Mme de Fontenay. Il supprima le club des Jacobins, le tribunal révolutionnaire, mais se montra sévère pour les complices de la tentative royaliste de Quiberon. Élu aux Cinq-Cents, il fit partie, comme savant, de l'expédition d'Égypte. A son retour, il divorça. Il sollicita le consulat d'Alicante, et, après avoir exercé ces fonctions quelques années, retourna à Paris, malade et forgeron. Il vécut oublié sous l'Empire, se rallia à la Restauration, et mourut dans un état voisin de la misère.



Tallien.

TALLIEN Jeanne-Marie-Ignace-Thérèsa CABARRUS, Mme, née à Saint-Pierre de Caravacchel de Arriba en 1773, morte au château de Chimay en 1835. Mariée à seize ans au marquis J.-J. de Fontenay, de beaucoup plus âgé qu'elle, elle se sépara complètement de lui au début de la Révolution, dont elle se montra enthousiaste. En 1793, elle fut arrêtée à Bordeaux au moment où elle se disposait à gagner l'Espagne. Sauvée par Tallien, elle devint sa maîtresse et usa de son influence pour diminuer le nombre des exécutions. Arrêtée à Paris sous la Terreur, elle fut délivrée six jours après la mort de Robespierre et reçut le surnom de **Notre-Dame de Thermidor**. Elle épousa alors Tallien, et dirigea avec lui le mouvement réactionnaire. Elle fut une des plus célèbres *merveilleuses* du temps. Une dos



Mme Talma.

la [illegible] et [illegible] à Paris, rue [illegible], et au château de Mesnars, près de Blois.

TALLINGITE [illegible] m. Chlorure hydraté naturel [illegible] var. [illegible].

TALLIPOT ou **TALIPOT** (*ta-lipo*) n. m. Nom vulgaire [illegible], palmier à larges feuilles de l'Inde.

TALLIS (Thomas), le plus ancien compositeur de [illegible] né en Angleterre, où vers 1530, mort [illegible]. Il fit partie de la chapelle d'Édouard VI, et Elisabeth lui donna le titre d'organiste de la cour. En 1575, Talli[illegible] publia en collaboration avec son élève Bird ou Byrd, ses *Cantiones sacræ*, qui furent regardées comme le [illegible] ouvre le leur genre à cette époque. L'une de ces compositions, *O sacrum convivium*, a été adaptée par le docteur Aldrich aux paroles *I call and cry* (j'appelle et je crie), et est encore usitée dans les cathédrales anglaises.

TALLOIRES, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 19 [illegible] d'Annecy, au-dessus du lac d'Annecy sur un coteau [illegible] vert, 700 hab. Source froide, sulfureuse. Restes [illegible] abbaye fondée par Ermangarde, femme de Rodolphe III, roi de Bourgogne au XIe siècle. Chapelle avec restes de la [illegible] romane saint Germain. Patrie de Berthollet.

TALLYA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de [illegible], 4 000 hab. Vignoble renommé, produisant une partie [illegible] vins fins de Tokay.

TALMA (de l'auteur *Talma*) n. m. Petit manteau court qui couvrait les épaules et la poitrine.

TALMA (François-Joseph), tragédien français, né et mort à Paris (1763-1826). Son père, originaire d'une famille de Nîmes, était dentiste, et le jeune Talma fut d'abord destiné à la profession paternelle, il fit son apprentissage à Londres où il faillit devenir acteur. De retour à Paris, il entra à la nouvelle école royale de déclamation, où il reçut les leçons de Molé et de Dugazon. Il débuta à la Comédie-Française, dans *Mahomet*, le 21 novembre 1787. Au bout de deux ans, il était sociétaire et créait avec éclat le *Charles IX* de J. Chénier.



Talma.

Cette pièce fut l'occasion de graves désordres qui séparèrent la jeune sociétaire de la majorité de ses camarades. [illegible] assermenté, et, au mois d'avril 1791, Talma entraîna les dissidents au Palais-Royal, où ils ouvrirent, dans la salle récemment [illegible] par Louis, un théâtre national sous le nom de Théâtre-[illegible], dans la rue [illegible]. Secondé par Monvel, Fabre d'Églantine, Mme Vestris et [illegible], il y donna la première impulsion au genre tragique. Ce fut là qu'il étudia les principaux rôles de *Henry VIII*, de Néron dans *Britannicus*, de Timoléon, d'Égisthe dans *Agamemnon*, et [illegible] aux pâles imitations de Shakspeare par Ducis, [illegible] *Jean sans Terre*, *Macbeth* et surtout *Hamlet*.

[illegible] Pharaon d'*Abufar* et le Manlius de *Mélanie*. [illegible] général de 1799, il rentra au milieu de [illegible] et reprit son rang de sociétaire, [illegible] Vestris et [illegible] Lays encore. Ce fut dans [illegible] époque de sa carrière qu'il [illegible] *Virginie* des *Templiers* (1805); *Hector* [illegible] *Horace* (1810), *Ulysse* (1811), *Gerard* [illegible] (1821), *Régulus* [illegible] *Bélisaire* et *Léonidas* [illegible] (1825), l'année de sa [illegible]. [illegible] avant un [illegible] la cuirassier [illegible]. La Prusse n'était pas [illegible] Napoléon à la tête [illegible]. Il [illegible] au lit [illegible] Soupirent [illegible] après [illegible] Talma a [illegible] *Il Reduce* sur *Hamlet* [illegible].

En 1826, Talma [illegible] Mlle Vanhove, Mme Volnys, [illegible] de la Comédie-Française, [illegible] d'excellents principes sur la déclamation.

TALMASSONS, comm. d'Italie (Vénétie, prov. [illegible], 3 284 hab.

TALMELIER ou **TALMELLIER** [illegible] — du vx franç. *talcer*, battre, mêler [illegible] Boulanger. Vx.

TALMONT, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 11 kilom. des Sables-d'Olonne, sur le Payré, près de l'Océan; [illegible] *Talmondais*, *oises*. Marais salants. Ville déchue, [illegible] vient d'être [illegible] du rivage ayant vidé son port. Ruines [illegible] château de la Renaissance, ayant appartenu à la famille [illegible] de la Trémoïlle. Nombreux monuments mégalithiques. [illegible] 1 610 comm. et 13 001 hab.

TALMOUSE (ancienn. *talemouse* — orig. incert.) n. f. Pâtisserie qui se prépare en enfermant dans deux [illegible] de feuilletage une pâte composée de lait, de beurre, de fromage, d'œufs et de farine, ou de la pâte à [illegible] additionnée d'œufs et de frangipane.

— Pop. Soufflet, coup de poing sur la face.

TALMOUSER (rad. *talmouse*) v. a. Pop. Battre.

TALMUD (le hébreu *lamad*, apprendre, signifie *enseignement, étude*), Nom sous lequel les Juifs désignent la vaste compilation des doctrines et des préceptes enseignés par leurs docteurs les plus autorisés (*tannaïm*, maîtres, et *amoraïm*, répétants).

Encycl. La légende fait remonter l'origine du *Talmud* jusqu'à Moïse, mais il est plus naturel de la chercher, au retour de l'exil, dans l'institution des synagogues et particulièrement dans l'activité d'Esdras en faveur du règne de la Loi. Cette tradition, d'abord purement orale, s'élabora peu à peu, pendant sept siècles environ (deux s. avant et cinq s. apr. J.-C.), au sein des écoles juives.

On y distingue deux parties principales : la *Mischna* et la *Guémara*. Les écoles de la Palestine et de la Chaldée eurent chacune leur *Guémora* distincte. Selon que la *Mischna* (sensiblement la même dans les deux recueils) est suivie de l'une ou l'autre des *Guémaras*, on a le *Talmud de Jérusalem* ou le *Talmud de Babylone*.

La *Mischna* (répétition) a pour auteur Juda Hakkadosch *le saint*). C'est la première et la plus ancienne codification des traditions orales qui s'étaient développées à côté de la législation du Pentateuque. La *Mischna* est divisée en six sections ou *sedarim* (rangées, séries), qui portent les titres suivants : Des semences, Des fêtes, Des femmes, Des dommages, Des sacrifices, Des purifications.

C'est l'étude de la *Mischna* qui produisit les *Guémaras* (compléments), qui en sont le commentaire. La *Guémara* de Jérusalem, rédigée à Tibériade vers l'an 350 de notre ère, n'est complète que pour les trois premières sections de la *Mischna*. La *Guémara* de Babylone renferme les discussions des écoles de Chaldée; sa rédaction ne fut terminée que vers l'an 500.

Deux éléments composent le Talmud : la *halachah* et l'*agada*. La *halachah* (règle de conduite), considérée comme un article de loi faisant autorité, se rapporte à la partie législative du Pentateuque, aux cérémonies du culte et du droit civil. L'*agada* (exposition) est la paraphrase de l'histoire ou des exhortations bibliques. C'est à l'*agada* que se rattachent les *midraschim* (recherches), qui commentent aussi d'autres livres bibliques que ceux de la Loi.

L'importance du Talmud, rédigé sous forme de « notes de cours » et sans souci du style, est pourtant considérable. Au moyen âge, il contribua à conserver au sein des écoles rabbiniques l'amour des patientes études. De nos jours, il est une source précieuse de renseignements pour l'histoire du judaïsme postérieur.

— Bibliogr. : Les *Talmuds* furent imprimés, pour la première fois, par Daniel Bomberg (1520); le *Talmud de Jérusalem* a été traduit en français par Moïse Schwab (1872).

TALMUDIQUE (*dik*') adj. Qui appartient ou se rattache au Talmud : *La littérature* TALMUDIQUE.

TALMUDISTE (*dist*') n. m. Membre d'une secte juive qui professe un grand respect pour le *Talmud*.

TALOCHE (dimin. du subst. verb. *tale*; du vx franç. *taler*, frapper), n. f. Coup donné sur la tête à quelqu'un avec la main : *Donner, Recevoir des* TALOCHES.

— Sorte d'ancien bouclier. V. TALEVAS.



Taloche de plâtrier.

— Constr. Planche mince, quadrangulaire, munie d'un manche ou d'une poignée, et à l'aide de laquelle les maçons et plâtriers étendent le plâtre frais sur la face d'un mur, d'un plafond.

TALOCHER v. a. Donner une talocbe, des taloches à : TALOCHER *un gamin*.

TALON (du lat. pop. *talo*, pour *talus*) n. m. Partie postérieure et inférieure du pied de l'homme, formée par le calcanéum : *S'asseoir sur ses* TALONS. ‖ Partie d'une chaussure, d'une paire de bas, etc., sur laquelle pose le derrière du pied; partie saillante qu'on ajoute à la semelle, à l'endroit où pose le derrière du pied : TALON *de botte*.

— Partie postérieure du pied de certains animaux.

Talon rouge (un), Homme de la cour qui avait des talons rouges à ses souliers, ce qui était une marque de noblesse : *Les* TALONS ROUGES *de l'Œil-de-bœuf*.

— Partie postérieure de certaines choses. ‖ Dernier morceau, reste d'une chose entamée : TALON *de pain*.

Loc. div. *Marcher sur les talons de*, Suivre de très près. ‖ *Etre toujours aux talons, sur les talons de*, Suivre partout. ‖ *Tourner, Montrer les talons, Faire tête de talon, Jouer de l'épée à deux talons*, S'enfuir. ‖ *Voir les talons de quelqu'un*, Le voir partir, être délivré de sa présence. ‖ *Mettre des ailes aux talons*, Donner de la rapidité dans la fuite. ‖ *Avoir des ailes aux talons*, Aller très vite. ‖ *Avoir l'esprit aux talons*, Commettre quelque erreur grossière. ‖ *Se donner du talon, des talons dans le derrière*, Donner les marques d'une joie folle ou d'une folle moquerie. ‖ *Avoir l'estomac dans les talons*, Avoir très faim. ‖ *Tirer des soupirs de ses talons*, Soupirer profondément. ‖ *Tirer du fond de ses talons*, Chanter, parler d'une voix très grave. ‖ *Monter sur des talons rouges*. Syn. de CHAUSSER LE COTHURNE. V. COTHURNE.

Admin. Vignette imprimée sur chaque feuillet d'un registre à souche, et qu'on divise en deux parties lorsqu'on délivre le volant.

Arboric. Pétiole élargi des feuilles d'oranger. ‖ Partie [illegible] et plus grosse d'un rameau; partie élargie qui [illegible] à la base des rameaux-boutures détachés avec [illegible] portion de la branche sur laquelle ils se trouvaient. Il [illegible] favorise la sortie des racines adventives. Endroit d'où sortent les rejetons du pied [illegible].

Archéol. Extrémité inférieure de la rode de poupe, dans les galères. ‖ Extrémité opposée au fer, dans la hampe d'une arme d'hast.

— Archit. Motif ornemental formé par deux quarts de cercle, l'un convexe, l'autre concave, qui se raccordent. ‖ Moulure composée d'un filet carré et d'une cimaise droite. ‖ *Talon droit*, Celui dans lequel la partie concave est en bas. ‖ *Talon renversé*, Celui dans lequel la partie concave est en haut.

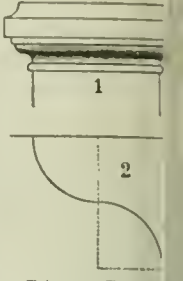

Talon : 1. T, talon droit renversé. 2. Tracé du talon.

— Art vétér. Région postérieure du pied chez les animaux domestiques, divisée en deux par un profond sillon, en sorte qu'il y a deux talons à chaque pied, un externe et un interne, ou talon du dehors et talon du dedans.

— Jeux. Se dit de cartes qui restent après la distribution. ‖ Dominos qui restent après que chaque joueur a pris les siens, et qu'on appelle aussi CUISINS. ‖ Première flèche à gauche, où l'on place les dames en commençant la partie de trictrac. ‖ Gros bout d'une queue de billard. *Coup de talon*, Celui dans lequel la bande a été touchée avant la bille sur laquelle on jouait.

— Manèg. Partie du pied d'un cheval qui est situé en arrière, entre les quartiers. ‖ Chacune des extrémités d'un fer qui se termine par les éponges et que l'on nomme aussi CRAMPONS. ‖ Partie de l'embouchure du mors, comprise entre les canons et la liberté de la langue. ‖ *Cheval qui est bien dans les talons*, Cheval sensible à l'éperon. ‖ *Promener un cheval dans la main et dans les talons*, Le gouverner avec la bride et l'éperon. ‖ *Porter un cheval d'un talon sur l'autre*, Lui faire fuir tantôt l'éperon droit, tantôt l'éperon gauche.



Talon : A, talon de la quille; B, quille; C, étambot.

— Mar. Extrémité de la quille d'un navire, du côté de l'arrière. ‖ *Talon d'une varangue*, Partie par laquelle la varangue repose sur la contre-quille. ‖ *Talon d'une poulie*, Morceau de bois en saillie conservé au cul de la poulie et servant à la maintenir dans une position fixe. ‖ Nom de la partie avant du brion d'étrave.

— Techn. Partie échancrée de la culasse d'un canon de fusil ou de pistolet. ‖ Partie de la monture d'un fusil qui est située à l'angle supérieur de la crosse et vient s'encastrer dans le bois. ‖ Petite saillie qui est ménagée à la partie inférieure d'un fourneau de pipe. ‖ Partie du sep d'une charrue sans avant-train qui traîne sur le sol. ‖ Gros bout d'un coin de ressort. ‖ Partie de la battorie de l'ancienne platine à pierre qui posait sur le ressort. ‖ Partie d'une pierre à fusil qui est opposée à la mèche. ‖ Extrémité d'un pêne de serrure qui est près du ressort. ‖ Saillie ménagée sur un essieu, pour l'empêcher de se déplacer latéralement. ‖ Partie d'une lame qui vient après la partie tranchante, et est voisine du manche ou encastrée dans ce [illegible]. ‖ Coude de peu de longueur, sur une pièce de serrurerie. ‖ Derrière d'une moulure de menuiserie arrondi et dégagé. ‖ Morceau de zinc soudé à l'extrémité d'un couvrement dans une couverture de toit. ‖ Sorte d'ébauchoir à l'usage des sculpteurs qui travaillent le stuc. ‖ Partie inférieure de la brisure d'une boucle d'oreille. ‖ Partie de la potence qui soutient la verge du balancier. ‖ Partie du manche d'un instrument à cordes qui est collée sur le tasseau. ‖ Extrémité de la chaîne encroisée par portées, musettes ou branches, dans le langage des tisseurs. ‖ Sorte de rabot dont font usage les menuisiers pour pousser la moulure appelée *talon*. ‖ *Talon de jet*, Pièce en bois qu'on place au bas du jet, pour le coulage des projectiles de guerre. ‖ *Talon de collier*. Dans le langage des bouchers, Partie du cou du bœuf qui longe [illegible]eron, la surlonge et se prolonge en pointe jusqu'à l'épine.

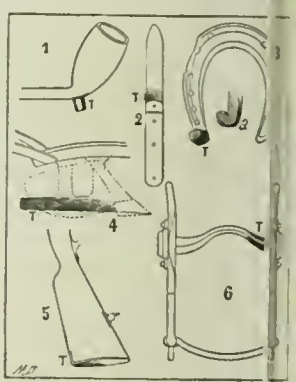

T, talons : 1. De pipe; 2. De la [illegible] couteau; 3. De fer à cheval (*a*, profil); 4. De charrue; 5. De crosse de fusil; 6. De [illegible].



Talons (*menuis.*) : 1. A pente. 2. Coupé; 3. Simple; 4. Cupe.

— Typogr. Pièce soudée à angle droit à l'une des extrémités du composteur, et qui sert à retenir les lettres placées dans ce dernier.

— Allus. littér. : **Le talon d'Achille**, La seule partie vulnérable du corps de ce héros, parce que c'était par le talon que le tenait sa mère quand elle le plongea dans le Styx, dont les eaux, dit la légende, rendirent invulnérables toutes les parties du corps qu'elles touchèrent. (Dans l'application, ces mots indiquent le côté faible, le point vulnérable de quelqu'un.)

— Encycl. Archéol. Les *talons* des chaussures n'apparaissent pas avant la fin du XVIe siècle. La forme conique, pleine, persista jusque sous Louis XV; alors les talons, beaucoup plus déclives en arrière, s'évidèrent sur les côtés dans les souliers de femme (*talons Louis XV*). Les talons de cuir étaient fabriqués par les cordonniers, ceux de bois par des ouvriers appelés *talonniers*.



Talons : 1. Haut coupé; 2. Haut demi-conique; 3. Bas.

— Art vétér. Chez le cheval, le *talon* est une région du sabot très importante à considérer, tant sous le rapport de la beauté que sous ceux des défectuosités. Un *beau talon* a la moitié de la hauteur de la muraille en pince; comme celle-ci, il est incliné de 45° avec le sol. Il est constitué par la paroi qui se replie pour former les arcs-boutants en laissant, avec ceux du côté opposé, un espace triangulaire où est logée la *fourchette* ou *barres*. Il est recouvert par les *glomes*, partie amincie et prolongée de la fourchette, qui se continue par une bande, le *périople*, cerclant en quelque sorte le bord supérieur de la muraille ou paroi.

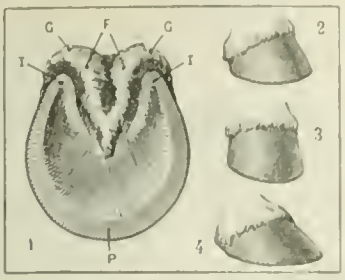

Talon : 1. Face inférieure du pied de cheval ; T, talons ; P, paroi de muraille ; F, fourchette ; *t*, glomes. — 2. Pied à beaux talons. — 3. Pied à talons hauts. — 4. Pied à talons bas.

Les défauts du talon sont : les *talons hauts*, qui ont plus de la moitié de la hauteur de la paroi en pince, et qui, comme direction, se rapprochent de la verticale. Ils sont généralement en même temps *serrés*. Ce défaut se produit souvent par la faute du maréchal qui ne les a pas assez abattus, ou dont le fer, trop long et trop épais de branches, a empêché l'usure naturelle. C'est le commencement de l'*encastellure*.

Les *talons bas* sont le défaut contraire, qui accompagne souvent les *pieds plats*. Comme le précédent, ce défaut peut être corrigé par la ferrure.

TALON (Omer), magistrat français, dont la famille était d'origine irlandaise, né et mort à Paris (1595-1652). Avocat en 1613, il plaida avec talent dans de nombreux procès. Avocat général en 1631, il défendit toujours avec énergie les prérogatives du Parlement. Il protesta notamment contre les édits bursaux dont Mazarin demandait l'enregistrement en 1648. Pendant la Fronde, il fit tous ses efforts pour empêcher la rupture entre le roi et le Parlement. Il a laissé des *Mémoires* qui vont de 1630 à 1653 rédigés par son fils pour la fin de 1652 et l'année 1653) et de nombreux plaidoyers en partie publiés avec ceux de son fils par Rives (1821). — Son fils, **Denis Talon**, né et mort à Paris (1628-1698), avocat général par survivance en 1650, en exerça les fonctions en 1652 à la mort de son père et fut la même année nommé conseiller d'État. Procureur général près la chambre de justice chargée de juger Fouquet en 1661, il se vit enlever la direction du procès à cause de ses lenteurs, provenant de ses intrigues amoureuses avec la veuve du maréchal de L'Hospital. En 1665, il remplit les fonctions du procureur général aux Grands jours d'Auvergne. De 1667 à 1670, il fit partie de la commission chargée de préparer les grandes ordonnances civile et criminelle. Il fut nommé président à mortier en 1690.

Talon (Antoine-Omer), magistrat français, parent des précédents, né à Paris en 1760, mort à Gretz (Seine-et-Marne) en 1811. Avocat à seize ans, avocat du roi au Châtelet en 1777, conseiller aux enquêtes en 1781 et lieutenant civil au Châtelet en 1789, il fut chargé d'instruire contre les auteurs des journées des 5 et 6 octobre et dans le procès de Favras. Député à l'Assemblée constituante, il essaya de rapprocher Mirabeau de la cour. Décrété d'accusation après le 10 août, il passa en Amérique et reparut en France sous le Directoire. Dénoncé en 1804 comme agent des émigrés, il fut emprisonné à Sainte-Marguerite jusqu'en 1807. — Sa fille, **Zoé-Victoire**, fut la comtesse du Cayla (v. ce nom).

TALONNEMENT (*lo-ne-man*) n. m. Action de talonner.

TALONNER (*lo-né*) v. a. Presser du talon ou de l'éperon : TALONNER *son cheval*.

— Fig. Poursuivre de près : TALONNER *l'ennemi*. || Presser vivement : *Des créanciers qui* TALONNENT *un pauvre homme*. || Fam. Courtiser d'une manière pressante : TALONNER *une femme*. || Gourmander, exciter, presser : *L'hôtesse va, vient, ébauche tout,* TALONNE *les servantes*. (V. Hugo.)

— v. n. Mar. Toucher du talon : *Navire qui* TALONNE.

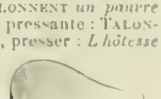
Talonnette.

TALONNETTE (*lo-nèt'*) n. f. Morceau de tricot qui renforce le talon d'un bas. || Lame de liège ou de toute autre matière taillée en biseau et que l'on place sous le talon à l'intérieur du soulier.

TALONNIER (*lo-ni-é*) n. m. Ouvrier qui fait des talons pour chaussures.

— Cost. Syn. de TALONNIÈRE.

— Mar. Pièce qu'on rapporte sous une varangue pour former son talon, lorsqu'on ne peut le tailler dans la varangue elle-même.


Talonnière.

TALONNIÈRE (*lo-ni*) n. f. Nom donné aux ailes que Mercure, messager des dieux, portait aux talons. || Morceau de cuir que les religieux des ordres déchaussés ajoutent, l'hiver, à leurs sandales, pour se garantir le talon.

— B. arts. Morceau de bois placé sous l'un des pieds du modèle, pour lui maintenir la jambe en raccourci.

— Cost. Étroite bande de cuir très mince ou de lacet que les tailleurs cousent à l'intérieur et au bas postérieur des jambes d'un pantalon d'homme, afin d'éviter l'usure du drap par la chaussure.

Mar. Partie inférieure du gouvernail.



Talonnière. A, talonnière ; B, talon ; C, gouvernail.

Talos. Mythol. gr. Neveu de Dédale. Il inventa la scie, le tour, le compas, etc. Jaloux de ses découvertes, Dédale le précipita du haut de la citadelle d'Athènes, et Athéna le changea en oiseau. — Gardant Minos, chargé de garder l'île de Crète. Il repoussa à coups de rochers les Argonautes, et fut tué par Pœas, qui l'atteignit d'une flèche au talon, seule partie vulnérable de son corps.

Taloung ou **Pataloung**, petit État de la presqu'île de Malacca, vassal du Siam, sur la côte orientale, entre les États de Ligor au N., Kedah à l'O. et Singora au S. Une partie de l'île de Tanta lui en relève. Capit. *Muang Pataloung*, à l'embouchure du Narong.

Talpa (mot lat., sgnif. *taupe*) n. f. Méd. Loupe plate sur la tête, vulgairement appelée TAUPE.

Talpa (exemplum, ut), loc. lat. V. EXEMPLUM.

Talpache n. m. Soldat d'une troupe légère hongroise.

Talpack n. m. Mot. Coiffure qui a fait partie de l'uniforme de certains régiments de cavalerie français.


Talpack.

— Encycl. Le *talpack* est une sorte de bonnet sans visière, de forme allongée et légèrement tronconique, dont l'origine remonte au sultan Bajazet qui, en 1389, la fit prendre aux janissaires. Cette coiffure rappelait alors par sa forme et le morceau d'étoffe qui la garnissait en arrière la singulière récompense donnée par le sultan à un janissaire qui s'était distingué, et au bonnet duquel il avait, comme insigne honorifique, attaché la manche blanche de sa robe. Les chasseurs à cheval de l'armée française ont, pendant le second Empire, porté sous le nom de talpack un bonnet d'astrakan tronconique.

Talpidés n. m. pl. Famille de mammifères insectivores, renfermant les *taupes* et les *desmans*. — *Un* TALPIDÉ.

Talpiforme (du lat. *talpa*, taupe, et de *forme*) adj. Qui a la forme ou l'aspect d'une taupe : *Rongeur* TALPIFORME.

Talpinés n. m. pl. Tribu de mammifères insectivores, de la famille des *talpidés*, renfermant les *taupes* et genres voisins. — *Un* TALPINE.

Talpoide (du lat. *talpa*, taupe, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Zool. Qui a l'aspect de la taupe : *Pléiosorex* TALPOÏDE.

Talqueux (*keû*, EUSE adj. Qui est formé de talc; qui est de la nature du talc : *Schiste* TALQUEUX.

Taltal, ville du Chili (prov. d'Atacama), ch.-l. du département du même nom; 5.000 hab. Port actif.

Talthybios. Mythol. gr. Héraut d'Agamemnon, qui est souvent mentionné dans l'*Iliade*. Ses descendants ont fourni longtemps des hérauts à Sparte.

Taluer v. a. Ancienne forme du mot TALUTER.

Talus (*lu* — du lat. pop. *talutum*, dérivé de *talus*, talon) n. m. P. et chauss. Pente, inclinaison d'un terrain, d'une surface en retrait sur sa base. || Terrain en pente. || Surface même de la pente. || Inclinaison donnée à la face intérieure ou extérieure d'un mur. (On dit aussi FRUIT dans ce cas.) || *Talus naturel*, Angle que forment avec l'horizon les terres qui ont été longtemps abandonnées aux influences atmosphériques.

— Biseau, face oblique.

— Fortif. *Talus de rempart*, Plans inclinés qui déterminent le profil du rempart d'un ouvrage de fortification. || *Talus de banquette*, Plan incliné qui raccorde le terre-plein de l'ouvrage avec la banquette. || *Talus intérieur*, Talus contre lequel, une fois debout sur la banquette, les hommes s'appuient pour tirer par-dessus la masse de terre qui constitue l'abri protecteur. || *Talus extérieur*, Syn. de PLONGÉE.

Techn. Élévation formant un angle entrant, qui résulte de la superposition des fils de chaîne aux extrémités des rouleaux ou ensouples, lorsque ces rouleaux sont dépourvus de rebords.

— Adjectiv. Chir. *Pied talus*, Pied bot dont le talon porte seul à terre, le pied étant redressé vers la jambe.

— Encycl. P. et ch. On distingue deux sortes de *talus*, ceux en déblai et ceux en remblai; l'inclinaison des premiers est réglée en raison de la cohésion et de la nature des terres. Quand il s'agit de déblais dans le roc, cette inclinaison peut être très faible; mais, quand il s'agit de terre proprement dite, on ne peut guère descendre au-dessous de 15° et il se trouve certains cas où l'inclinaison doit être beaucoup plus forte encore, surtout quand le talus doit être très élevé. Si le déblai a une grande profondeur, les eaux d'orage qui coulent rapidement du haut en bas de ce talus le ravinent et deviennent une cause de destruction. Dans ce cas, on défend la surface du talus par un revêtement en gazon ou en maçonnerie, ou par des plantations d'arbrisseaux.

Talusser (*lu-sé*) v. a. Mar. Tailler en talus, en biseau : TALUSSER *une pièce de bois*.

— Techn. Syn. de TALUTER.

Talutage (*taj*) n. m. Act. on de taluter; résultat de cette action : *Le* TALUTAGE *d'un fossé*.

Taluter v. a. Techn. Construire en talus : TALUTER *un fossé*. || Donner du talus à un mur. En ce sens, on dit aussi DONNER DU FRUIT.

Taly (mot hindou) n. m. Amulette représentant les parties sexuelles de l'homme et de la femme et qui se donne en cadeau de noces aux jeunes mariées, dans l'Inde.

Tama, ville d'Égypte (Haute Égypte), ch.-l. de district de la prov. de Girgeh, sur la rive gauche du Nil; 8.000 hab.

Tama, comté des États-Unis (Iowa), sur l'Iowa et le Wolf Creek, affluent du Cedar; 27.000 hab. Grande production de maïs, élevage important. Ch.-l. *Toledo*.

Tamachek (*chèk*) n. m. Linguist. Langue des Touareg.

— Adjectiv : *Dialecte* TAMACHEK. || On dit aussi, plus correctement, TAMASHEK n. f.

— Encycl. Le dialecte *tamachek* appartient au groupe libyen des langues chamitiques (égyptien, copte, berbère). Il est resté à peu près pur de mélange avec l'arabe. Il possède une écriture propre, les caractères *tefinar*, assez difficiles à lire, qui semble n'être qu'une transformation de l'ancien alphabet libyen.

Tamagisangœ, [illegible] x [illegible] de Portugal. Il [illegible] eux le Tamagisangœ, les [illegible] que à [illegible]

Tamagno Fra[illegible], ténor [illegible], né à Turin en 1[illegible]. Admis au Conservatoire de Turin, il débuta [illegible] au théâtre [illegible] les [illegible] Après [illegible] de [illegible], il [illegible] à Milan, [illegible] Mexico, [illegible] un véritable [illegible] à Londres, où il [illegible] *Otello* [illegible] Salvini. Sa voix [illegible] étendue [illegible] et vraiment dramatique [illegible]. Après [illegible] en Amérique avec [illegible] Patti, [illegible] chanta à Trieste [illegible] choisi par Verdi [illegible] *Otello* [illegible] Scala de Milan. Il a chanté aussi Otello à l'Opéra de Paris.

Taman, petite presqu'île entre la mer d'Azov (au N. et la mer Noire (au S.), d'une étendue d'environ 1.[illegible] kil. carr., appartenant à la province de Kouban (Russie méridionale). Sol d'origine volcanique, renfermant plusieurs sources abondantes de naphte. — Stanitza, à l'extrémité occidentale de la presqu'île; 4.000 hab.

Tamanaque (*nak'*) n. m. Linguist. Langue parlée par les Tamanacs. || On dit aussi TAMANACAN.


Tamandua.

Tamandua n. m. Genre de mammifères édentés vermilogues, famille des myrmécophagides, comprenant de petits fourmiliers propres à l'Amérique tropicale.

Tamandua, ville du Brésil (Minas Geraes), dans une région où la culture du coton et l'élevage tendent à remplacer les lavages d'or qui s'épuisent. 7.[illegible] hab.

Tamanieh, groupe de puits et point d'arrêt de caravanes du Soudan égyptien, sur la route de Shendy à Sinkat et à Berber. Bataille entre Anglais et Mahdistes en 1884.

Tamanoir n. m. Genre de mammifères édentés vermilingues, type de la famille des myrmécophagidés, comprenant une seule espèce, répandue dans l'Amérique tropicale.

— Encycl. Le *tamanoir* ou grand fourmilier (*myrmecophaga jubata*) atteint 2 mètres de longueur de la tête au bout de la queue fournie en grand panache brun, une longue crinière blanche descend du dos plus bas que les flancs; la livrée est noirâtre avec une bande noire latérale bordée de blanc. La tête est longue et mince, terminée par un museau étroit, allongé en trompe; les pattes de devant sont munies d'énormes griffes courbes. Il ne se nourrit que de fourmis, qu'il capture avec sa longue langue gluante.


Tamanoir.

Tamaqua, ville des États-Unis (Pensylvanie), sur le *Tamaqua*, affluent du Schuylkill; [illegible] hab. Houille, métallurgie du fer.

Tamar n. m. Pharm. Bonbons laxatifs formés de chocolat auquel on a incorporé de la pulpe de tamarin et de l'extrait de séné.

Tamar, cap, cap du Chili méridional, dans le détroit de Magellan, au N.-E. de la baie de Beaufort.

Tamar. Biogr. V. THAMAR.

Tamarin (espagn. *tamarind*; de l'ar. *tamarhendi*, tamarinier, formé de *tamar*, datte, et *hendi*, indien) n. m. Bot. Nom vulgaire des tamariniers et des tamarins. || Gousse du tamarinier de l'Inde.

Tamarin n. m. Genre de singes américains, dont le nom scientifique est *midas*. (Les vrais tamarins, dont le type est le tamarin aux mains jaunes *semicebus midas* ou *rufimanus*, sont propres aux forêts du bassin de l'Amazone.)

Tamarinier (*ni-é*) n. m. Bot. Genre de légumineuses césalpiniées, tribu des arbres[illegible].


Tamarinier en fleur.

— Encycl. Le *tamarinier de l'Inde*, unique espèce du genre, est un grand arbre de 20 à 25 mètres de haut, qui porte des feuilles alternes, à

TAMARIS, TAMARISC, TAMARIX [illegible]



Tamaris : a, fleur ; b, coupe de la fleur ; c, fruit.

TAMARIS, hameau du Var, [illegible] la rade de Toulon, sur la baie de La Garoupe. Son nom [illegible] Station hivernale, petit port de [illegible]

TAMARISCINÉES [illegible] ou **TAMARICACÉES** [illegible] Famille de dicotylédones dialypétales, comprenant les deux genres *tamarix* et *myricaire*. — *Une* TAMARICINÉE, TAMARICACÉE.

TAMARITE de Litera, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca], sur le Sarada, sous-affluent de l'Ebre; [illegible] Sources salées et mines de sel gemme.

TAMARISQUE n. m. Bot. V. TAMARIS.

TAMASI, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Tolna], près du Kappony ; 5.000 hab. Vignoble.

TAMASIMA, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Totomi], 16[illegible] hab. Port, [illegible]

TAMATAVE, ville de la côte orientale de Madagascar; [illegible] hab., dont 3.800 Européens. Le port, qui s'ouvre [illegible] est fermé par des récifs, est pourvu d'un wharf qu'une voie ferrée relie au canal des Pangalana et à la route de l'intérieur. Tamatave, où font régulièrement escale de grands vapeurs, est le plus important centre commercial de Madagascar.

TAMATSOU-LIMÉ-MIO-DJIN, princesse japonaise [illegible] de notre ère, dont on a fait la déesse de la [illegible]

TAMAULIPAS, Etat du Mexique septentrional. Baigné à [illegible] du Mexique, il confine au S. et à l'O. aux [illegible] San Luis Potosi, Nuevo Léon et [illegible] au N. le Rio Grande del Norte le sépare des [illegible] 5.597 [illegible] carr., environ 218.950 hab. Capit. Ciudad Victoria. Sa partie ouest, accidentée, [illegible] pas le sol ne comprend guère que de plaines basses [illegible] à un littoral marécageux, bordé de lagunes [illegible] contre-fort et surtout le rio du Botail [illegible] occupations des habitants.

TAMAYO Y BAUS (Manuel), auteur dramatique espagnol, né à Madrid en 1829, mort en 1898. Fils d'acteurs, il [illegible] à [illegible] ans, pour la compagnie où [illegible] ses parents, une *Comédie de Brébant*, qui fut [illegible] la première pièce espagnole, *Le 5 août*, [illegible] *Angela*, en prose, imitée [illegible] de Soumet (1852), *Virginia*, tragédie [illegible] *la Folie d'amour*, drame [illegible] en prose (1855 ; *la* [illegible] *le Positif*, arrangé [illegible] vaudeville de Jouques [illegible] *Lettres d'honneur*, [illegible] *Un proverbe à Cadix*, proverbe [illegible] Alcover et Santeuil [illegible] *Misanthrope et l'Amour*, proverbe [illegible] 1867 ; *Pour et Contre*, [illegible] *Hamlet* [illegible] Bard avait [illegible] *Un drame nouveau* [illegible] Shakespeare [illegible] *Un hiver à Madrid*, [illegible] *Un proverbe* [illegible] *Un roi* [illegible] *Un tigre de Bengale*, [illegible] *Un tour de Cadix*, [illegible] *Un tour de Madrid*, [illegible] *Un tour de Paris*, [illegible] *Un tour de Séville*, [illegible] *Un tour de Valence*, [illegible] *Un tour de Vienne*, [illegible] *Un tour de Vienne*, [illegible] *Un tour de Vienne

est donnée par le tambour-major et les caporaux tambours. Ils ont un équipement particulier qui comporte : un *collier* en forme de baudoulière, garni sur le devant d'un écusson porte-baguettes en cuivre muni de deux doubles, dans lesquelles on engage les baguettes; une *cuissière*, sorte de tablier dont le côté inférieur est arrondi et qui, au moyen d'une ceinture, s'attache de façon à retomber le long de la cuisse gauche, sur laquelle il est maintenu par un contre-sanglon du sous-cuisse. Le collier et la cuissière sont en cuir de vache noircl.



Tambour.

TAMBOUR (*tan*) n. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des sciénidés, répandus dans les mers du globe. (Ils produisent sous l'eau une sorte de roulement, qui s'entend à une certaine distance.)

— Ornith. Variété de pigeon domestique, ainsi nommée de son gloussement très puissant. (Le tambour (*columba tympanizans*) est un pigeon d'assez forte taille, portant ordinairement une aigrette en croissant sur la nuque et ayant les tarses très emplumés, jusqu'aux doigts.)



Tambour de Roukarie (zool.).

TAMBOURAH (*tan, ra*) n. m. Instrument de musique à cordes, en usage chez les Berbères qui habitent Le Caire. (Il se compose des deux tiers environ d'une forte calebasse desséchée, dont la partie supprimée est remplacée par une planche très légère, servant de table d'harmonie. Il est monté de trois ou quatre cordes de métal.)



Tambourah de l'ancienne Egypte, d'après une peinture de la nécropole de Thèbes.

TAMBOURET (*tan, re*) n. m. Archéol. Première division de l'ancienne galère, en commençant par l'avant. (C'était une sorte de plate-forme de 4 mètres de long, peu élevée au-dessus de l'eau, et qui servait à la manœuvre des ancres et des canons, etc.)

TAMBOURIN (*tan* — dimin. de *tambour*) n. m. Sorte de tambour plus long et plus étroit que le tambour ordinaire, sur lequel on bat avec une seule baguette, et qui accompagne d'ordinaire les sons du galoubet ou du flûtet joué par le même exécutant : *Jouer du* TAMBOURIN.

— Homme qui joue du tambourin. V. TAMBOURINAIRE.

— Air de danse dont on marque la mesure sur le tambourin.

— Loc. div. : *Etre bon cheval de tambourin* ou *de trompette*, Ne pas s'effrayer du bruit. (Ces deux locutions viennent de ce que les chevaux montés par des trompettes ou par des joueurs de tambourin sont habitués au bruit.) ‖ *Arriver comme tambourin à noce*, Arriver fort à propos, comme un tambourin qui arriverait à point pour faire danser les gens de la noce. ‖ *Etre battu comme tambourin à noce*, Etre violemment battu. ‖ *Louer son tambourin*, Accepter une invitation à dîner, le tambourin étant ici pour le ventre.

— Comm. Perle ronde d'un côté et plate de l'autre.

— Jeu. Petit tambour formé d'un cylindre de quelques centimètres de hauteur. Garni d'un côté d'une peau de chèvre tendue, et recourbé de l'autre de façon à former une sorte de bourrelet circulaire; il sert à lancer et à renvoyer une balle élastique. ‖ Jeu qui consiste à lancer une balle avec le tambourin.

— Milit. *Tambourin major*, Terme employé au XVIe s. dans le même sens que tambour-major. On disait aussi GRAND TAMBOURIN.

— Techn. Gros cylindre, sur lequel on porte les chaînes des étoffes de soie pour les plier.

— Prov. : **Qui vit en espérance, danse sans tambourin**, Celui qui ne possède qu'en espérance ne jouit pas d'un bonheur bien complet.

— Encycl. Musiq. Le *tambourin* est un tambour dont la caisse est plus étroite et plus allongée que celle du tambour ordinaire. Très usité en Provence, on le construit assez léger pour que l'exécutant puisse le porter suspendu au bras gauche, tandis que la main droite le frappe avec une petite baguette, ce qui n'empêche pas la main gauche de tenir le galoubet, les deux instruments étant joués par le même virtuose. Le tambourin du Béarn est composé de deux instruments : un bedon, espèce de tambour long de 60 à 70 centimètres, muni d'une cuite ou rosette à chaque bord et surmonté de six ou sept cordes accordées en quinte et fixées à des chevilles aux extrémités du corps sonore; un flûtet un peu plus long que le galoubet. Le musicien frappe sur le bedon pendu à son cou avec un bâton recouvert de velours. Le tambourin est l'accompagnement obligé des farandoles, des cortèges et des danses en plein air dans la Provence.



Tambourin provençal.



Tambourin de Béarn.

— Chorégr. La danse appelée *tambourin* était surtout usitée au théâtre. L'air se bat à deux temps vifs. Il doit être sautillant et bien cadencé et la basse doit refrapper sans cesse la même note. Les compositeurs français ont écrit de nombreux tambourins pour les divertissements de leurs opéras. On peut citer surtout ceux de Campra, de Rameau, de Grétry, etc. Celui de Rameau, dans *les Fêtes d'Hébé*, que voici, est resté célèbre

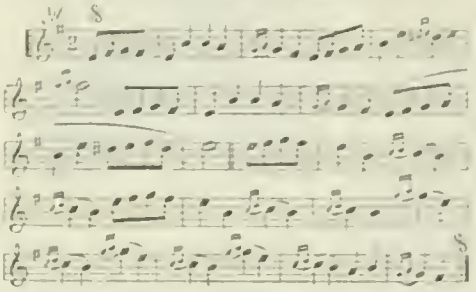

TAMBOURINAGE n. m. Action de tambouriner.

— Fig. Compliments, attentions, petits soins : *Mme de Coulanges me rend le* TAMBOURINAGE *qu'elle reçoit de beaucoup d'autres.* (Vx.

TAMBOURINAIRE (*tan, nère*) n. m. En Provence, Joueur de tambourin.

TAMBOURINER (*tan*) v. n. Battre le tambour, ou le tambourin. ‖ Imiter le bruit du tambour ou du tambourin : TAMBOURINER *sur les vitres*.

— v. a. Battre sur un tambour ou comme sur un tambour : TAMBOURINER *une marche*. ‖ Frapper à coups redoublés sur : TAMBOURINER *les épaules d'un cambrioleur*. ‖ Réclamer par les rues au son du tambour, en parlant d'un objet perdu : TAMBOURINER *un chien*. ‖ Annoncer au son du tambour : TAMBOURINER *un arrêté du maire*. — Fig. Publier, répandre : TAMBOURINER *une nouvelle*.



Tambourinaire.

Se tambouriner, v. pr. Etre tambouriné.

— Se vanter bruyamment :

Tout charlatan *se tambourine*.
BÉRANGER.

TAMBOURINEUR (*tan*) n. m. Celui qui tambourine. ‖ Joueur de tambourin.

— *Ménager jusqu'au valet du tambourineur*, Montrer, par politique, de la considération pour les personnes même les moins importantes.

TAMBOUR-MAJOR n. m. Milit. Sous-officier dont l'emploi est assimilé hiérarchiquement à celui de sergent-major, et qui est le chef des tambours et clairons d'un régiment. ‖ Pl. *Des* TAMBOURS-MAJORS.

— Encycl. Le titre de *tambour-major* a été donné officiellement au chef des tambours d'un régiment par l'ordonnance de Poitiers, qui date de 1651. L'insigne caractéristique des premiers tambours-majors n'était qu'un bâton dont ils firent peu à peu une canne à pomme d'argent de plus en plus ornementée, au fur et à mesure que leur costume même, primitivement semblable à celui des autres soldats, se surchargeait d'ornements de toute sorte. A la fin du XVIIIe siècle, les tambours-majors étaient arrivés à porter des costumes absolument fantaisistes, qu'ils conservèrent plus ou moins complètement jusqu'aux deux tiers du XIXe siècle. En même temps, on en était venu à ne choisir, pour cet emploi, que des hommes de très haute taille, que rehaussait encore une coiffure très élevée et que chaque colonel chamarrait à plaisir, comme s'il en eût voulu faire l'enseigne vivante de son régiment. Cet usage, qui s'est perpétué jusqu'en 1870, a cessé depuis lors, et les tambours-majors n'ont plus aujourd'hui d'autre costume que celui des sergents majors de leur régiment, agrémenté d'un galon de sergent posé sur le parement de la manche et d'un galon de même largeur cousu au collet de leur vêtement. Ils portent une canne dite de tambour-major d'environ 1^m^,40 de longueur totale, en jonc, à grosse pomme d'argent ciselé. Cette canne leur sert à diriger, par des signaux, les tambours et clairons dans l'exécution des batteries et sonneries.



Tambours-majors : 1. Premier Empire, garde impériale; 2. Second Empire, grenadiers de la garde; 3. Actuel.

TAMBOV, ville de Russie, chef-lieu de gouvernement sur la Tzna, 50 000 hab. Fabriques de drap, verreries, corderies, manufactures d'alun et de vitriol, haras. Commerce actif en suif, cuir et laine.

TAMBOV (GOUVERNEMENT DE), situé au centre de la Russie d'Europe, dans la zone dite « Terre Noire ». Il occupe une superficie de 66 590 kilom. carr. et compte 2 800 000 hab. Le sol, sablonneux et marécageux au Nord, argileux au Sud, offre des districts très fertiles. — Le *district de Tambov* a 350 000 hab.

TAMBURINI (Antonio), chanteur scénique italien, né à Faenza en 1800, mort à Nice en 1876. Fils d'un chef de musique, il chanta d'abord dans les chœurs des théâtres et [illegible], puis, sa voix [illegible] s'étant transformée en une voix de basse d'une étendue et d'une sonorité superbes, il débuta à Lugo en 1824, et obtint de vifs succès en Italie. Mais ses vrais triomphes commencent surtout lors de son second séjour à Naples et se continuèrent au Théâtre-Italien de Paris, où il fut partie, avec Rubini, Lablache et la Grisi, du quatuor célèbre. En même temps, il allait faire la gloire de la grande saison à Londres. Il retourna ensuite en Italie, puis passa plusieurs années à Saint-Pétersbourg et à Moscou, retourna à Londres, fit un voyage en Hollande et rentra définitivement à Paris en 1851 et [illegible] se retira de la scène.

TAMEGROUT, oasis du territoire de Figuig dans la région [illegible] Draa, 5 [illegible]. C'est la zaouïa mère de Na[illegible]ra.

TAMENTIT, oasis [illegible] au S.-O. d'Atrar, [illegible]ab. Palmeraie très belle, fertile, arrosée. Kasr remarquable, entouré de très hautes murailles. Tamentit est le centre industriel le plus [illegible] de l'oasis.

TAMERLAN *nom* [illegible] n. m. Homme qui affecte des allures guerrières [illegible] AMBITAN *ministériel*.

TAMERLAN, TIMOUR-LENG ou **TIMOUR-BEG**, fondateur du second empire mongol, né à Kech, près Samarkand, en 1336, mort à Otrar en 1405. Il était apparenté de très loin avec la dynastie des Mongols, descendants de Gengis-Khan, et prétendait également avoir pour ancêtre Alankava, la vierge qui fut rendue miraculeusement enceinte par la lumière. Son père, Taragaï, était le chef de la tribu turque de Baroulas et gouvernait la province de Kesch. Lenfant Timour resta de bonne heure orphelin, et fut dépouillé par ses voisins de presque tout ce qu'il possédait; Tougluk-Timour, prince de Kachgar, s'étant déclaré souverain du Djagataï, Tamerlan s'attira ses bonnes grâces et se fit donner le gouvernement de la Transoxiane, puis il abandonna le parti de Tougluk pour embrasser celui de son beau-frère, Hosein, qui voulut un peu plus tard le faire assassiner. La mort de sa femme lui ayant rendu la liberté, Timour attaqua Hosein, le battit 1366 et s'empara de Balkh 1369; cette même année, il fut proclamé souverain de tout le Djagataï.



Tamerlan [illegible] théq[illegible] nationale.

Son règne se passa presque tout entier en guerres; en 1376, il alla secourir le khan Toktamish contre Ourouss-khan, souverain d'une partie de la Russie S.-E.; puis il conquit successivement le Khorasan [illegible] avec Hérat, les provinces qui se trouvent au-dessus de la Caspienne avec Tauris, Kars, Tiflis et Van, le royaume des Mozafférides avec Ispahan et Chiraz 1387. Il passa près de trois ans 1388-1391 à soumettre son ancien allié le khan du Kaptchak, Toghtamisch, pendant que son armée s'emparait de la Kachgarie; puis il s'empara du Mazenderan, de l'Irak avec Bagdad 1393 et soumit toute la Mésopotamie. Après avoir définitivement ruiné la puissance de Toghtamisch, Timour fit sa[illegible]ager la Pologne et la Russie par son petit-fils Mohammed et, en 1398, il entreprit la conquête de l'Inde (1398-1399), puis se trouva entraîné dans une guerre contre le sultan ottoman Bajazet et contre le sultan mamelouk du Caire, Férédj. Alep et Damas furent pillées [illegible] et 1401, et le sultan Bajazet fut complètement vaincu à Angora juin 1402, la flotte de Smyrne termina la campagne et l'empereur de Constantinople s'engagea à lui payer un tribut. Timour était rentré à Samarkande en 1404 et, presque immédiatement, il entreprit la conquête de la Chine, mais il mourut à Otrar 1405; ses fils ramenèrent son corps à Samarkand. D'après Ibn-Arabshah, toutes ces conquêtes auraient été accompagnées de massacres épouvantables, mais la critique moderne se refuse à admettre entièrement les accusations de cet historien.



Tamerlan, d'après Gérome

Iconogr. Le peintre-sculpteur, J.-L. Gérome a exposé au salon de 1888 une statuette de Tamerlan. Le conquérant est assis sur une selle d'or, les poings sur les cuisses. Sa tête a un teint de cuivre vert. Le cheval, la tête en avant, les dents découvertes, a les pieds arrêtés sur des têtes coupées.

TAMIAHUA, village du Mexique, Etat de Vera Cruz, à l'extrémité sud d'une lagune littorale à laquelle il a donné son nom; 1 565 hab.

TAMIAS (*mass*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des sciuridés, répandus sur l'hémisphère nord. Ce sont de petits animaux terrestres, à queue assez courte peu touffue, à livrée ordinairement jaune pâle, avec des bandes longitudinales



Tamias

TAMIER

TAMIL

TAMINES

TAMIS

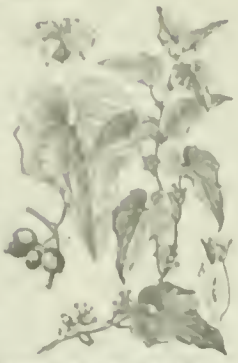

Tamier, fleur femelle et fruit.



Tamis : 1, Rond pour sas ; 2, Rond, à fond de peau pour sas ; 3, Rond, à fond de peau pour tamiser ; 4, De pompe à incendie.

TAMISAGE

TAMISAILLE

TAMISAGE

TAMISEUR

TAMISERIE

TAMISEUSE

— n. f. Sorte de boîte en tôle, munie d'un panneau à la partie supérieure et percée de trous sur son pourtour,

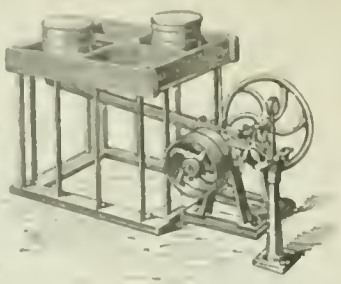

Tamiseuse.

pour tamiser la poudre de cacao et la séparer de l'écorce après la torréfaction des amandes.)

TAMISIER

TAMIZEY DE LARROQUE Jacques-Philippe, érudit français, né et mort à Tonneins (1828-1898). Il fut surtout un savant éditeur d'ouvrages, mémoires, lettres, relatifs à l'histoire politique et littéraire de la France ; depuis 1875, il fut membre correspondant de l'Académie des inscriptions. Parmi ses plus importants ouvrages, nous citerons : les *Lettres* de Jean Chapelain, de Joseph Scaliger ; les *Lettres* de Peiresc (« Collect. de docum. inédits », 1896-1898) ; la *Correspondance inédite* de B. de Montfaucon (1879) ; les *Lettres inédites* du cardinal d'Ossat (1872) ; *Lettres inédites* de Guillaume du Vair (1873) ; *Mémoires des choses passées en Guyenne (1621-1622), rédigés par Bertrand de Vignolles*, parlant d'un épisode considérable du règne de Louis XIII (1869) ; *Relation inédite de la défense de Dunkerque (1631-1652)*, par le maréchal d'Estrades (1871) ; *Voyage à Jérusalem de Ph. de Voisins, seigneur de Montaut* (1883) ; *Salluste du Bartas* (1861) ; *la Commune des Hautes-Vignes* (1869) ; *le Président Rançonnet* (1871) ; etc.

Tammany Ring, Tammany Society, Tammany Hall ou simplement **Tammany**, club politique de New-York. Fondée en 1789 par un émigré irlandais dans le but de poursuivre le progrès social, et connue d'abord sous le nom de *Columbian Order* ou de *Columbian Society*, cette association prit en 1805 sa dénomination actuelle, qu'elle emprunta à *Tamanend*, un chef indien. Elle fut organisée sur le modèle des institutions indiennes. Tout d'abord conservatrice, puis démocrate, elle s'empara en 1865 de la mairie de New-York ; en 1868, elle possédait le gouvernement de l'Etat de New-York ; en 1871, elle avait conquis la majorité au Sénat. Mais Tammany finit par commettre tant d'exactions et de concussions que, sous la pression du dégoût public et après une campagne énergique menée par O'Brien, les électeurs lui infligèrent en 1871 un échec retentissant. Tammany, durant quelques années, se tint dans la coulisse et, petit à petit, regagna tout le terrain perdu. La lutte pour les élections municipales se circonscrivit alors, et pendant longtemps, entre démocrates tammanistes et républicains. Mais, aux élections de 1901, un grand nombre de démocrates se montrèrent eux-mêmes indignés du pouvoir despotique de Tammany Hall et formèrent avec les républicains une alliance qui aboutit au renversement du maire tammaniste Van Wyck et à son remplacement par le républicain Seth Low. Tammany, sous la direction de son chef Murphy, résolut de prendre une revanche éclatante. Des sommes énormes furent dépensées, la corruption, l'intimidation, l'appel aux plus basses passions furent mis en jeu et, en 1903, toute la municipalité new-yorkaise et le maire Mac-Clellan étaient redevenus plus tammanistes que jamais.

TAMMERFORS (en finnois *Tempere*), ville de Russie (Finlande, gouvern. de Tavastland), sur le lac Näsijrvi ; 25.000 hab. Industrie active : filatures de coton, fabriques de drap, papeteries.

TAMOULISTE (*lisst'*) n. m. Linguist. Savant versé dans la connaissance de la langue tamoule.

TAMOULS ou **TAMILS**, grand groupe ethnique qui comprend environ 15 millions d'individus, dont la presque totalité vit dans l'Indo méridionale, notamment dans la présidence de Madras, et dans l'île de Ceylan. — *Un* TAMOUL ou TAMIL. *Une* TAMOULE ou TAMILE.

— Adjectiv. Qui se rapporte aux Tamouls : *Groupe* TAMOUL ou TAMIL. *Langue* TAMOULE ou TAMILE.

— n. m. Langue parlée par les Tamouls.

— ENCYCL. Ethnogr. Les *Tamouls* appartiennent à la race dravidienne ; ils sont d'une taille moyenne (1m,65), dolichocéphales ou sous-dolichocéphales. Leur teint est très foncé ; leurs cheveux, noirs, longs et abondants, présentent une tendance marquée à friser. Ils occupent à peu près tous une situation humble.

— Linguist. Le *tamoul* est la plus importante des langues dravidiennes. Il faut distinguer dans cet idiome le *sen-tamil*, ou tamoul classique et le *kodun-tamil*, ou dialecte vulgaire. La langue vulgaire a une gamme vocalique plus riche que ne le laisse supposer l'alphabet du tamoul écrit ; celui-ci est d'origine indienne, et la forme carrée y prédomine. Quand les brahmanes de langue tamoule veulent écrire du sanscrit, ils se servent d'un alphabet spécial appelé *grantha*, calqué plus exactement sur l'écriture indienne. La littérature tamoule, assez riche, a été fortement influencée par le sanscrit, mais possède néanmoins une originalité. Le tamoul a été, en effet, pendant longtemps la langue des saïvites givaïstes et d'hétérodoxes bouddhistes.

TAMPA, ville des Etats-Unis (Floride), ch.-l. du comté de Hillsborough, sur la rivière de Hillsborough, tributaire de la *baie de Tampa*, la plus grande du golfe du Mexique ; 11.000 hab. Très bon port, faisant un commerce important de bois, surtout etc.

TAMPAGE (*pa-j'*) n. m. Min. Pièce de bois qu'on [illegible] pour soutenir le plancher [illegible] supérieure, dans l'exploitation par gradins droits.

TAMPANE (*pa-ne*) n. f. Pignon de la cage d'un moulin qui [illegible] par le grand arbre.

TAMPE n. f. Petit morceau de bois qu'on introduit de force entre le friseur et une autre partie du métier à friser les étoffes.

TAMPER (*tan*) v. a. Mettre des tampes à un métier à friser les étoffes.

TAMPICINE (*tan, sin'*) n. f. Chim. Glucoside résineux, qui existe dans le jalap de Tampico.

TAMPICIQUE (*tan, sik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide qui se forme par l'action d'une base sur la tampicine.

TAMPICO (*tan*) n. m. Comm. Crin végétal, provenant de Tampico.

TAMPICO, ville maritime du Mexique (Etat de Tamaulipas), sur le rio Panuco, non loin de son embouchure, 12.000 hab. Port accessible aux petits navires.

TAMPICOLIQUE (*tan, lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en faisant digérer à chaud la tampicine avec un acide étendu.

TAMPLON (*tan*) n. m. Techn. Peigne dont se sert le tisserand pour élargir sa toile.

TAMPON (*tan* — altér. orthogr. du mot *tapon* ; de *taper*) n. m. Gros bouchon de matière quelconque, servant à boucher une ouverture : TAMPON *de linge, de papier*.

— Etoffe ou autre matière roulée et pressée, commode à saisir et servant à frotter ou à imprégner : *Vernir un meuble avec un* TAMPON.

— Pop. *Coup de tampon*, Violent coup de poing, rixe. ‖ Casquette large et plate, portée par les employés de certaines administrations et magasins.

— Artill. Sorte de bouchon cylindrique en bois, garni d'une plaque circulaire plus large, munie d'une poignée, qu'on place sur la bouche des pièces d'artillerie laissées en plein air, pour empêcher la pluie d'y pénétrer.

— Ch. de f. *Tampons de choc*, Bourrelets métalliques appuyés sur un ressort à boudin et placés à l'extrémité des cadres des voitures, pour recevoir et amortir les chocs quand les véhicules viennent se heurter.

— Chir. Petit paquet de ouate ou de gaze tarlatane, que l'on introduit dans une plaie ou une cavité, pour arrêter une hémorragie ou drainer les liquides septiques.



Tampon de graveur.

— Grav. Morceau de taffetas noué et rempli de coton, avec lequel on étend le vernis sur la planche qu'on veut graver à l'eau-forte. ‖ Bande de feutre avec laquelle on introduit du noir dans les tailles d'une planche gravée, pour juger de leur effet. ‖ Morceau d'étoffe avec lequel on nettoie la planche, quand on a tiré les épreuves.

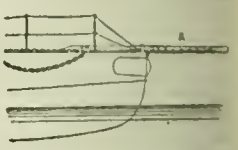

A, tampon de choc de torpilleur.

— Mar. *Tampon de combat*, Bouchon en bois avec lequel, sur les navires en bois, on bouchait un trou fait dans la muraille par un projectile. ‖ *Tampon d'écubier*, Bouchon cylindrique en bois, portant une cannelure pour le logement de la chaîne et servant à fermer l'écubier à la mer. ‖ Nom de petits disques que l'on place dans les bordages des ponts au-dessus des têtes des chevilles, pour les préserver. ‖ *Tampon de charge*, Syn. de VALET. (Vieux.)



Tampon.

— Milit. Instrument servant aux marqueurs pour boucher les trous que font les balles dans les cibles. ‖ Casquette plate (ainsi nommée à cause de sa forme rappelant un tampon) que portent les soldats-ordonnances avec leur uniforme civil. Par ext. Se dit du soldat-ordonnance lui-même.

— Musiq. Baguette dont l'extrémité est munie d'une masse ronde, couverte de peau, dont on se sert pour battre la grosse caisse.

— Techn. Dalle de pierre ou couvercle métallique, qui ferme l'ouverture d'une fosse d'aisances, d'un égout, d'un puisard. ‖ Grosse cheville de bois placée entre deux solives contiguës, pour soutenir la maçonnerie d'une cloison. ‖ Cheville de bois qu'on encastre dans un trou pratiqué dans un mur, pour y enfoncer un clou ou une vis. ‖ Bonde d'un étang. ‖ Morceau cylindrique de bois qui ferme la partie supérieure d'un corps de pompe ou l'ouverture d'un tuyau quelconque. ‖ Boîte munie intérieurement d'un coussin imprégné d'encre, sur lequel on appuie un timbre gravé, de manière à reproduire sur le papier son empreinte. ‖ *Tampon de cornue*, Pièce en fonte qui vient obturer l'ouverture d'une cornue à gaz.

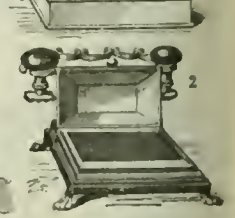

1. Tampon pour fosse d'aisances ; 2. Coupe.

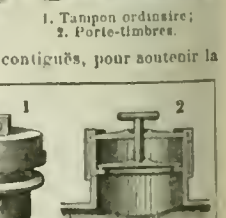

1. Tampon ordinaire ; 2. Porte-timbres.

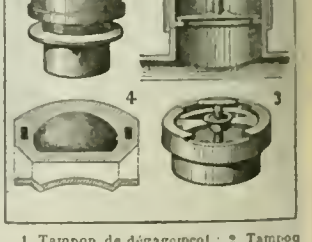

1. Tampon de dégagement ; 2. Tampon hermétique pour canalisation (coupe) ; 3. Appareil complet ; 4. Tampon de cornue.

— Typogr. Morceau de bois couvert de peau, dont on servait autrefois pour étendre l'encre sur les formes.
— Encycl. Ch. de f. Dans les chemins de fer, les *tampons* dont on munit les châssis sont disposés de manière ils se touchent d'une voiture à l'autre. Les tampons sont des plateaux légèrement convexes sur la face extérieure, et portés par une longue tige, dite *tige de tampon*, dont l'extrémité va s'appuyer sur un ressort de choc placé horizontalement dans la voiture formé, comme le ressort de traction, d'un certain nombre de lames d'acier. Celui-ci est pincé en son milieu par une pièce, soudée à la tige de traction, dont le crochet, placé dehors de la traverse, reçoit la chaîne d'attelage. On fait également usage de tampons de choc formés d'un disque portant une tige qu'entoure un ressort à boudin, appuyé sur le brancard du châssis. Quelquefois, le ressort à boudin est remplacé par des rondelles de caoutchouc superposées.

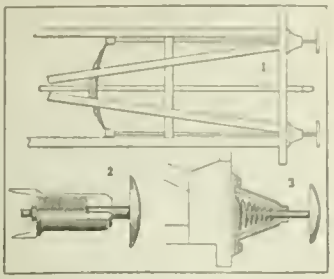

Tampons (ch. de f.) : 1, De wagon à voyageurs; 2. Détail du tampon; 3. De wagon à marchandises.

TAMPONNEMENT (*tan-po-ne-man*) n. m. Action de tamponner, de se tamponner; résultat de cette action.
— Ch. de f. Rencontre de deux trains.
— Chir. Action d'introduire des tampons de ouate ou de gaze dans une plaie ou dans une cavité naturelle.

TAMPONNER (*tan-po-né*) v. a. Boucher avec un tampon : TAMPONNER *une voie d'eau*.
— Frotter avec un tampon : TAMPONNER *un meuble*.
— Pop. Battre, frapper : *D'autres* TAMPONNAIENT *à coups torche le visage des archers*. (V. Hugo.)
— Ch. de f. Heurter avec les tampons : TAMPONNER *un train qui n'a pas eu le temps de se garer*.
— Constr. Garnir de chevilles de bois destinées à faire corps avec la maçonnerie, pour pouvoir y encloncer des clous ou des vis, pitons, etc.
— Typogr. Garnir d'encre avec le tampon.
— v. n. Télégr. Faire un signal avertissant correspondant qu'on va lui transmettre une dépêche.
Se tamponner, v. pr. Se dit de deux véhicules qui, marchant en sens contraire, se rencontrent et se choquent.
— Pop. Se donner des coups.

TAMPONNIER (*tan-po-ni-é*) ou **TAMPONNOIR** (*tan-po-noir*) n. m. Ciseau long et étroit, servant à percer un mur et y mettre des tampons à introduire dans l'ouverture un fil de sonnette.


Tamponnoir.

TAM-SOUI, ville du Japon (île de Formose ou de Taïwang), à l'embouchure du *Tam-soui*, estuaire commun des rivières Kéloung, Ngtiang, Tokouan; 65.000 hab. Port (ouvert au commerce européen en 1858) de la capitale de l'île, *Taï-pé-fou*. Exportation de thé noir, houille de Kéloung, camphre, papier de riz, soufre, rotang, sucre; importation d'opium, cotonnades, lainages, pétrole, métaux. Climat insalubre. Aux environs, sources sulfureuses. Le 1er octobre 1884, vif combat entre Français et Chinois.

TAM-TAM (*tam'-tam*) n. m. Instrument de musique, d'origine chinoise, en usage chez les peuples de l'extrême Orient. ‖ Pl. *Des* TAM-TAMS.
— Fam. Bruit, publicité : *Le* TAM-TAM *de la réclame*. Scandale. ‖ *Faire du tam-tam*, Faire du bruit ou du scandale.
— Encycl. Le *tam-tam* est un instrument à percussion, composé d'une plaque de métal (mélange de cuivre jaune, d'étain et de zinc) circulaire, à larges bords et concave, suspendue verticalement par une courroie, et que l'on frappe avec un maillet recouvert de peau. Certains tam-tams sont formés de deux plateaux garnissant les fonds d'une caisse presque cylindrique. Le son que rend le tam-tam est bruyant et lugubre.


Tam-tam.

Tam-tam (T.-M.), journal hebdomadaire, satirique, fondé à Paris en 1861, par Commerson. Dans cette feuille, le fondateur a continué la littérature drolatique qu'il avait inaugurée dans *le Tintamarre*, dont il était également le fondateur. *Le Tam-tam*, qui est aujourd'hui (1904) sous la direction de Josselin, sans quitter ses allures gauloises, tend surtout à traiter les questions d'affaires et de finances.

TAMWORTH, ville d'Angleterre (comté de Warwick), sur le *Tame*, qui y reçoit à droite l'Anker; 5.000 hab. Fabrication de passementerie, de mercerie, de papier; tanneries, brasseries. Mines de houille aux environs.

TAMZOURA ou **SAINT-MAUR**, comm. d'Algérie (arrond. d'Oran); 4.000 hab. A proximité, lagunes dont on extrait du sel. Ruines romaines.

TAN n. m. Ling. Nom donné au groupe septentrional des langues africaines appartenant à la famille mandé.

TAN n. m. Métrol. Mesure du poids chinoise qui vaut 50k,453. ‖ Mesure de surface, en usage au Japon, qui équivaut à 9 ares 9,174. ‖ Longueur d'étoffe nécessaire pour la confection d'un vêtement japonais (*kimono*), et qui équivaut à 9m,83.
— Mœurs et cout. Nom donné à l'armoire dans laquelle les Chinois déposent les tablettes de leurs ancêtres.

TAN (mot d'orig. celt.) n. m. Ecorce de chêne ou de quelques autres végétaux, moulue pour servir à préparer les peaux.
— Bois des arbres, décomposé et réduit en poussière.
— Encycl. Pharm. Le *tan* est quelquefois employé comme astringent, à l'extérieur en poudre ou en décoction, à l'intérieur en infusé. C'est un contrepoison précieux des alcaloïdes et de l'émétique.

TANA ou **DANA** le, fleuve de l'Afrique orientale anglaise, tributaire de l'océan Indien, formé par la réunion du Sagana et du Gourourouma, nés tous deux sur les flancs du mont Kenia, que le premier contourne au S. Cours d'abord torrentiel avec chutes dont l'une atteint 100 mètres de hauteur. Plus bas, il s'apaise, traverse les steppes des pays massaï, devient navigable à près de 300 kilom. de la côte, et se termine dans la baie Ounganna.

TANA ou **TSANA**, grand lac d'Ethiopie. V. DEMBEA.

TANA la, fleuve de la Laponie, qui sépare, sur une grande partie de son cours, la Finlande Russe, du Finmark (Norvège). Abreuvée par une foule de lacs, dans un pays de petites montagnes, elle se verse dans l'océan Glacial par le *fjord de Tana*. Cours 402 kilom.

TANABÉ, nom de plusieurs villes du Japon. Ile de Nippon : ville de la prov. de Kii (ken de Wakayama), sur la côte est; 7.480 hab. — Ville de la prov. de Rikougo (ken d'Avomori), sur la baie d'Avomori; 3.300 hab. — Ville de la prov. de Tango (fou de Kioto), sur le golfe de Vakasa; 9.000 hab.

TANACÉE n. f. Bot. Syn. de TANAISIE.

TANACÉTINE n. f. Substance résineuse, extraite de la tanaisie.

TANACÉTIQUE (*sé-tik*) adj. Se dit d'un acide cristallisable, extrait de la tanaisie.

TANAGRA anj. *Scamino*, comm. de Grèce (prov. d'Attique-et-Béotie [arrond. de Thèbes]), sur le fleuve Oropos; 1.000 hab. (*Tanagréens, ennes.*) Ruines de l'antique cité de Tanagra, une des premières villes de la Béotie à l'époque gréco-romaine. Restes de temples, tours, nécropoles.
— B.-arts. Tanagra, dans l'antiquité, n'était célèbre que par ses coqs de combat; elle doit au hasard des découvertes d'être aujourd'hui bien plus avantageusement connue. De 1872 à 1880, un Corfiote, Yorghis Anaphantis; un Athénien, Lambros; un Français, Olivier Rayet, explorèrent sa nécropole et mirent au jour une multitude de statuettes de terre cuite, d'un travail exquis. Plus de dix mille tombeaux furent fouillés; dans les uns, creusés au milieu d'un sol humide, les statuettes se désagrégeaient au toucher; dans les autres ces figurines étaient restées intactes, quoique enfouies depuis si longtemps, car ces nécropoles datent du IVe siècle avant l'ère chrétienne, et gardaient encore des traces, non seulement apparentes, mais souvent très vives de leur coloration. Ces terres cuites coloriées reproduisent assez rarement des sujets connus, des chefs-d'œuvre de grands maîtres; les types reproduits par les coroplastes (modeleurs de jeunes filles) tanagréens appartiennent le plus souvent à la vie commune, mais ils sont choisis parmi les plus gracieux. Entre les plus jolis spécimens qui aient passé en France, citons : *Joueuse d'osselets; Jeune fille assise sur un rocher; Silène et Satyres; Jeune fille vaincue au jeu de balle et portant sur son dos sa compagne victorieuse; Jeune Satyre et Bacchante; Léda; Hermès conduisant une jeune fille vers la barque de Caron; Bacchante fuyant un satyre.* — Gérome a incarné la ville de Tanagra dans une charmante statue de marbre blanc légèrement teinté (musée du Luxembourg).

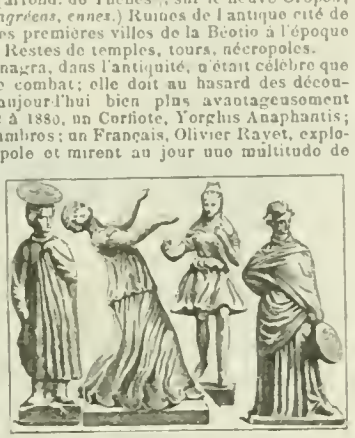
Statuettes de Tanagra.


Tanaisie : *a*, coupe du capitule; *b*, fleur isolée.

TANAÏS (*isse*) n. m. Genre de crustacés isopodes anisopodes, type d'une famille dite des *tanaïdes*, répandus dans toutes les mers.

TANAÏS, nom ancien du DON.

TANAISIE (*né-zi*) n. f. Bot. Genre de composées.
— Encycl. L'espèce la plus connue est la *tanaisie vulgaire*, dite encore *barbotine, sent-bon, herbe aux vers*. C'est une plante qui croît dans les lieux humides, au milieu des pierres et qui se rencontre dans presque toute l'Europe. On la cultive dans les jardins, ainsi que la *tanaisie balsamite* ou *baume-coq*, à capitules jaunes, autrefois employée comme condiment dans les salades.

TANAN, prov. de la Cochinchine, qui renferme 15 cantons, 122 villages et 69.108 h. Très bien irriguée, elle donne récolte abondante de riz. Ch.-l. *Tanan*.


Ancien palais royal, à Tananarive.

TANANARIVE, ANTANANARIVO ou **ANTANARIVO**, ville de Madagascar (Imerina), dans le massif central de Madagascar, à 1.400 mètres d'altitude, sur une colline dominant le cours de l'Ikopa; 60.000 hab., parmi lesquels 3.000 Européens. Cette capitale du royaume hova est devenue, depuis que la France a annexé l'île, le siège du gouvernement général de la colonie et de la plupart des services administratifs. De grands travaux ont amélioré la viabilité de la ville, qui a maintenant des rues bien tracées et des promenades et qui est reliée à Tamatave par une belle route carrossable. Les principaux monuments sont : l'ancien palais de la reine, dont on a fait une école; celui du premier ministre, transformé en caserne, et la cathédrale. Musée historique, musée commercial, bibliothèque, théâtre, grand marché hebdomadaire, où se concentre tout le commerce de détail de la région, observatoire astronomique, jardin d'essai aux environs. Tananarive fut en 1895, l'objectif de l'expédition française du général Duchesne, et la ville tomba au pouvoir de la colonne après un court bombardement, le 30 septembre 1895.

TANAQUIL Cala ou Ceculia, femme de Tarquin l'Ancien. C'est à l'ambition et à l'habileté de sa femme que Tarquin dut, dit-on, de prendre la couronne. Après la mort de son mari, elle réussit à faire accepter au peuple Servius Tullius, son protégé.

TANARGUE, massif granitique de la France méridionale, en Vivarais (Ardèche), aux sources de l'Ardèche, très pittoresque, tributaire droit du Rhône. Culmen 1.551 m.

TANARO, rivière de l'Italie septentrionale (Piémont). Elle part du versant nord des Alpes maritimes, baigne Cherasco, Alba, Asti, Alexandrie et gagne le Pô, rive droite; 250 kilom.

TANBOUR n. m. Sorte de mandoline à cordes et à chevilles d'un nombre variable, en usage parmi les Arabes, les Bulgares et les Porsans.

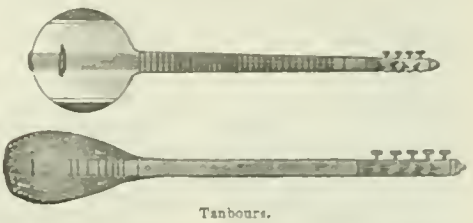
Tanbours.

TANCARVILLE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 30 kilom. du Havre, sur l'estuaire de la Seine; 887 hab. Sur une falaise formant cap en face de Quillebœuf, château de Tancarville, fondé au Xe siècle par Tancrède, reconstruit aux XIIIe, XVIe et XVIIIe siècles. Prise trois fois par les Anglais pendant les guerres de Cent ans et de religion, elle a toujours été reprise par des seigneurs fidèles à la France. Le château fut momentanément acquis au début du XVIIIe siècle par le financier Law; sous le premier Empire, par le maréchal Suchet.

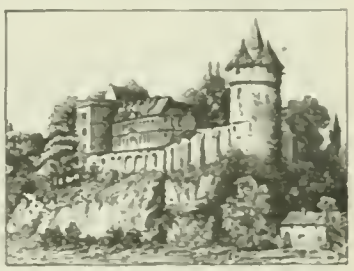
Château de Tancarville.

Le *canal de Tancarville*, ouvert en 1887, partant de la pointe de ce nom, aboutit à l'arrière-port du Havre. Il facilite aux chalands de la Seine l'accès du grand port.

TANCARVILLE (Jean II, vicomte DE MELUN, comte DE), capitaine français, mort en 1382. Fils de Jean Ier, un des principaux conseillers de Philippe le Long, il fut en grande faveur auprès de Philippe VI et de Jean le Bon, qui le comblèrent d'honneurs. Grand chambellan à la mort de son père (1347), il obtint, en 1351, l'érection de sa baronnie en comté, fut nommé souverain maître des eaux et forêts et membre du grand conseil, en 1360, puis lieutenant général du roi en Berry, en Auvergne, en Bourgogne. Il prit part aux guerres contre les Anglais, fut fait prisonnier au siège de Caen (1345), et à Poitiers (1356), contribua à la conclusion de la paix de Brétigny (1360). Ce fut lui qui organisa, en 1361, l'armée de Jacques de Bourbon, chargée de poursuivre, dans le Lyonnais, les compagnies des Tard-venus; mais cette armée subit le désastre de Brignais, et Tancarville, avec d'autres seigneurs, dut payer rançon. Sous Charles V, il exerça encore les fonctions de lieutenant général du roi en Bourgogne, en Champagne et en Languedoc. — Son fils Guillaume IV, vicomte DE MELUN comte DE **Tancarville**, capitaine et diplomate français, mort en 1415, fut chargé de missions nombreuses et importantes. En 1387, il fut envoyé auprès du duc de Bretagne; en 1393, il négocia un traité avec l'Angleterre; en 1395, il accompagna le duc d'Orléans à Avignon, pour tenter de mettre fin au schisme d'Occident. De là, il passa à Gênes, à Florence (1396) et alla à Chypre pour y conclure une entente avec le roi de cette île, probablement en vue d'une croisade contre les Turcs (1397). Peu de temps après son retour, il fut nommé premier président de la Chambre des comptes (1402). Dans les guerres civiles qui troublèrent, à cette époque, la France, il suivit la fortune du parti bourguignon. Il fut tué à Azincourt.

TANCEMENT (*se-man*) n. m. Action de tancer. (Peu us.)

TANCER *sé.* — Vx franç. *tencer*, prov. *tensor*, dérivé du lat. *contendere*, disputer. Prend une cédille sous le ç devant A ou O : *Il tança. Nous tançons*. v. a. Reprimander, gronder : TANCER *un enfant*.
Se tancer, v. pr. Etre tancé : *Un homme ne* SE TANCE *pas comme un enfant*. ‖ Se faire des reproches à soi-même : *On* SE TANCE *de ses fautes et l'on y retombe*.
— SYN. Gourmander, gronder. V. GOURMANDER.

TANCHE n. f. Ichtyol. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, répandus en Europe. ‖ *Tanche de mer*, Nom vulgaire du *physis Mediterraneus*.
— Anat. *Museau de tanche*, Orifice de l'utérus dans le vagin.



Tanche.

TANCHELM — **TANQUELM**, [illegible] à Anvers dans [illegible] vers 1115 [illegible] à prêcher contre [illegible] le [illegible] et [illegible] les [illegible] Entouré [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Anvers avait répandu [illegible] [illegible] à Anvers, à [illegible], à [illegible] Rome pour [illegible] les Pays [illegible] [illegible] de Cologne, il parvint à [illegible] [illegible] dans un bateau à la [illegible] [illegible] a prêché *tanquelmisme*, [illegible] [illegible] sa mort.

TANCHIS [illegible] l'arc-boutant de comble [illegible] [illegible] ou en plomb.

TANCITARO de Medellin, ville du Mexique (État de [illegible]), [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

– Encycl. Géom. *Plan tangent.* Le lieu géométrique des *gentes* en un point d'une surface à tou es les courbes cées sur cette surface et passant par ce point est en néral un plan qu'on appelle le *plan tangent* à la surface ce point, qui s'appelle le *point de contact* du plan tan nt. Si ce lieu n'est pas un plan, le point est dit un point gulier de la surface. Le sommet d'un cône est un point gulier. Quand une surface est réglée, c'est-à-dire en ndrée par une droite, le plan tangent en un point de te surface contient la ou les génératrices de la surface ssant par ce point. En un point d'une surface conique ou ndrique, le plan tangent contient la génératrice passant r ce point et est le même tout le long de cette généra ce. (V. SURFACES DÉVELOPPABLES.) En un point d'une perboloïde à une nappe ou d'un paraboloïde hyperbo ue, le plan tangent contient les deux génératrices de la face passant par ce point. V. SURFACES GAUCHES.

Si $f(x.y.z) = 0$ est l'équation d'une surface, x, y, z les ordonnées d'un de ses points :

$$(X - x)f'_x + (Y - y)f'_y + (Z + z)f'_z = 0$$

l'équation du plan tangent en ce point.

Si f'_x, f'_y, f'_z sont nuls simultanément, le point considéré est un point singulier de la surface.

Si l'équation a été rendue homogène, $f(x.y.z.t) = 0$, l'équation du plan tangent se met sous la forme :

$$Xf'_x + Yf'_y + Zf'_z + Tf'_t = 0.$$

TANGENTE (*jant*) n. f. Géom. Droite qui n'a qu'un int commun avec la courbe, ce point est dit *point de ntact* : *La* TANGENTE *en un point d'une circonférence est rpendiculaire au rayon qui passe par le point de contact.*

– Trigon. Ligne trigonométrique d'un arc ou d'un angle.

– Loc. fam. *S'échapper par tangente*, Trouver un faux-fuyant.

– Arg. Appariteur dans o faculté.

– Mil. Nom que, dans rgot de l'Ecole, les polytechniciens donnent à leur ce, parce qu'elle se porte, effet, *tangente* à la cuisse.

– Encycl. Trigon. La *tangente* d'un arc ou d'un angle t le rapport du sinus au sinus de cet arc ou de cet gle $\operatorname{tg} a = \frac{\sin a}{\cos a}$. Si A est rigine des arcs sur le cercle gonométrique, $z'z$ la tangente en A, M l'extrémité de rc, le segment $\overline{AT}$ compté sur l'axe orienté $z'z$ est la gente trigonométrique de l'arc AM ou de l'angle au ntre correspondant.

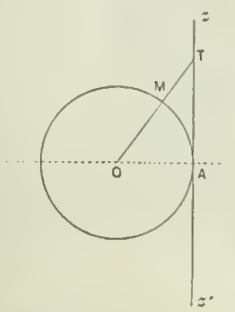

– Géom. t une courbe plane ou uche, M un nt de cette rbe, la tangente en M à courbe est la position limite d'une corde MM' quand le nt M' se rapproche indéfiniment du point M.

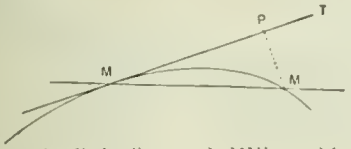

Si M' est un point infiniment voisin du point M, M'P la rpendiculaire abaissée sur la tangente en M,

$$\frac{M'P}{MP} = \operatorname{tg} M'MP$$

t infiniment petit. Si MP est l'infiniment petit principal que M'P soit infiniment petit de l'ordre $n + 1$, n est *dre de contact* de la courbe proposée avec la tangente M.

Soient x, y les coordonnées d'un point d'une *courbe ne* $f(x.y) = 0$, l'équation de la tangente en ce point est :

$$(X - x)f'_x + (Y - y)f'_y = 0.$$

Si l'équation de la courbe a été rendue homogène, $x, y, z) = 0$, l'équation de la tangente est :

$$Xf'_x + Yf'_y + Zf'_z = 0.$$

Pour une *courbe gauche*, si les coordonnées d'un point nt données en fonction d'un paramètre variable t,

$$x = \varphi(t) \quad y = \psi(t) \quad z = \pi(t);$$

s équations de la tangente en ce point sont :

$$\frac{X - x}{\varphi'(t)} = \frac{Y - y}{\psi'(t)} = \frac{Z - z}{\pi'(t)}.$$

Si la courbe gauche est définie par les deux équations :

$$f(x.y\ z) = 0 \quad F(x.y.z) = 0;$$

s équations de la tangente sont :

$$(X - x)f'_x + (Y - y)f'_y + (Z - z)f'_z = 0;$$
$$(X - x)F'_x + (Y - y)F'_y + (Z - z)F'_z = 0.$$

En *coordonnées polaires*, l'équation d'une *courbe plane* ant $\rho = f(\omega)$. Si n appelle V ngle dont il ut faire tourner dans le sens sitif le prolonement du rayon ecteur pour amener sur la ngente,

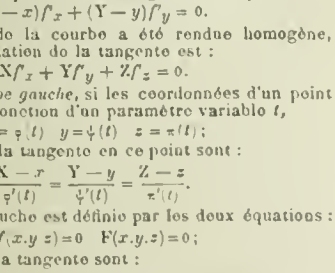

$$\operatorname{tg} V = \frac{\rho}{\rho'}.$$

L'équation de tangente au point dont les coordonnées sont ω et ρ peut mettre sous la forme :

$$\begin{vmatrix} \frac{1}{\rho} & \cos\omega, & \sin\omega \\ \frac{1}{\rho_1} & \cos\omega_1 & \sin\omega_1 \\ \left(\frac{1}{\rho_1}\right)' & -\sin\omega_1 & \cos\omega_1 \end{vmatrix} = 0.$$

Une méthode donnée par Roberval, fondée sur la construction de la somme géométrique de dérivées géométriques ; une autre donnée par Chasles, fondée sur la théorie du centre instantané de rotation, permettent de construire les tangentes à certaines courbes définies géométriquement.

TANGENTIEL, ELLE (*jan-si-èl*) adj. Géom. Qui est tangent ; qui a rapport à la tangence ou aux tangentes : *Ligne* TANGENTIELLE. ‖ *Coordonnées tangentielles.* V. TANGENTE.

— Mécan. *Force tangentielle*, Force exercée dans le sens de la tangente à une courbe.

Techn. *Frottement tangentiel*, Rodage.

— Encycl. *Coord nnées tangentielles.* Soient

$$ux + vy + wz = 0,$$

l'équation homogène d une droite, et $f(x.y.z) = 0$ l'équation homogène d'une courbe. La condition pour que la droite soit tangente à la courbe s'obtient en éliminant x, y, z entre $ux + vy + wz = 0$ et

$$\frac{f'_x}{u} = \frac{f'_y}{v} = \frac{f'_z}{w}.$$

L'équation $\varphi(u.v.w) = 0$, *homogène* en u, v, w, qui résulte de cette élimination, est l'*équation tangentielle* de la courbe, et l'équation $f(x.y.z = 0$ est appelée l'*équation ponctuelle* de la même courbe.

La courbe est alors définie comme l'enveloppe de la droite $ux + vy + wz = 0$, dont les deux paramètres $\frac{u}{w}$ et $\frac{v}{w}$ satisfont à la relation $\varphi(u.v.w) = 0$. u, v, w sont les *coordonnées tangentielles* homogènes de cette droite.

Pour passer de l'équation tangentielle d'une courbe $\varphi(u.v.w) = 0$ homogène en u, v, w à son équation ponctuelle, il suffit d'éliminer $u.v.w$ entre $ux + vy + wz = 0$, et

$$\frac{x}{\varphi'_u} = \frac{y}{\varphi'_v} = \frac{z}{\varphi'_w}.$$

Soient $ux + vy + wz + rt = 0$, l'équation homogène d'un plan, et $f(x.y.z.t) = 0$, l'équation homogène d'une surface *non développable*, la condition *unique*, pour que le plan soit tangent à la surface, s'obtient en éliminant x, y, z, t entre $ux + vy + wz + rt = 0$, et

$$\frac{f'_x}{u} = \frac{f'_y}{v} = \frac{f'_z}{w} = \frac{f'_t}{r};$$

l'équation $\varphi(u.v.w.r) = 0$, homogène en $u.v.w.r$, qui résulte de cette élimination, s'appelle l'*équation tangentielle* de la surface et $f(x.y.z.t) = 0$ est l'*équation ponctuelle* de la même surface. On passe facilement de l'une à l'autre. u, v, w, r sont les *coordonnées tangentielles* homogènes du plan.

Si la surface est *développable*, on obtient deux conditions pour exprimer que le plan $ux + vy + wz + rt = 0$ est tangent à la surface $f(x.y.z.t) = 0$. Ces deux conditions :

$$\varphi(u.v.w.r) = 0, \qquad \psi(u.v.w.r) = 0,$$

homogènes en u, v, w, r, sont les *équations tangentielles* de la surface développable. Une surface développable a deux équations tangentielles et une seule équation ponctuelle.

TANGENTIELLEMENT (*jan-si-èl-le* — rad. *tangentiel*) adj. D'une façon tangentielle.

TANGER (*jé.* — Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il tangea. Nous tangeons*) v. n. Se disait autrefois d'un navire qui naviguait près et le long d'une côte.

TANGER (anc. *Tingis*), ville et port du Maroc, sur la pointe septentrionale de l'empire, dans la partie la plus rapprochée de l'Espagne ; 35.000 hab., dont un nombre déjà considérable d'Européens. Cette ville, à 22 kilom. du cap Spartel, commande du côté du Maroc le détroit de Gibraltar. Son port, d'ailleurs, abrité par les hautes terres du cap Spartel contre les vents de l'O. et du S.-O., est le seul du Maroc où puisse mouiller une flotte de guerre.

La ville, bâtie en amphithéâtre sur la pente d'une colline calcaire, avec sa kasbah au sommet, a conservé son aspect oriental : rues étroites et mal pavées, voirie rudimentaire, mosquées recouvertes d'éclatantes faïences, etc. Mais les Européens, surtout les ouvriers espagnols, transforment peu à peu la ville.

Tanger remonte à une haute antiquité. Fondée par Antée, suivant la légende, elle devint une factorerie phénicienne, puis, sous le nom de Tingis, une colonie romaine, bientôt la métropole de la Maurétanie tingitane. Aux mains des musulmans, elle retrouva une partie de sa prospérité commerciale. Les Portugais s'en emparèrent en 1471 ; elle passa aux mains des Anglais en 1662, lors du mariage de Charles II et de Catherine de Bragance, qui la reçut en dot. Bombardée par les Français, et démantelée en 1811, elle resta depuis lors aux Marocains.

TANGERMÜNDE, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Magdebourg), sur l'Elbe, au confluent de la *Tanger* ; 9.000 hab. Importante raffinerie de sucre. Huilerie. Fabrique de produits chimiques, de plomb de chasse.

TANGHIN ou **TANGHEN** (*ghin*) n. m. Thérap. et pharm. Poison préparé avec l'amande de la graine du *tanghinia venenifera* et dont les Sakalaves empoisonnent leurs flèches.

TANGHINIA n. m. Genre d'apocynacées.

— Encycl. Les *tanghinias* sont de grands arbres, à bois dur et veineux, à fruits drupacés, de couleur jaune et rouge. On en connaît quelques espèces de Madagascar. Le bois est employé en ébénisterie et les fruits servent à préparer un poison violent. V. TANGHIN.

TANGHININE n. f. Glucoside très toxique extrait du fruit du *tanghin a venenifera* (apocynées), à cristaux incolores, fusibles à — 132°, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et le chloroforme. ‖ On trouve aussi la forme TANGHING.

TANGHIR ou **TANDJIR**, petite rep ... e du Yarkatan, dans l'Himalaya nord-ouest, sur le *Tanghir*, affluent du haut Indus ; villages de Kasons, Dayamour, Dyaglot.

TANGIBILITÉ (*ji* ... n. f. Qualité de ce qui est tangible.

— Spirit. Degré de condensation du fluide périspritual dans les appari ... qui les matér ... se en quelque sorte et les rend palpables, tangibles, lorsqu'il est atteint.

TANGIBLE (*jibl* — du lat. *tangibilis*, a ... Qui peut être touché, qui est perceptible par le tact : *Les corps* TANGIBLES.

— Fig. Sensible, physique, matériel : *L'or est le signe* TANGIBLE *de la richesse.*

TANGIBLEMENT (*ji* ... adv. D'une façon tangible, d'une manière très apparente.

TANGIER, île des Etats Un ... Maryland, dans le *Tangier Sound*, branche de la baie de Chesapeake ; 10. ... hab. Ville principale *Crisfield*.

TANG-KANG, ville du Japon, île de Formose, sur la côte sud-ouest ; 10.000 hab. Commerce du thé.

TANGON n. m. Espar placé en dehors du bâtiment par le travers de la misaine, perpendiculairement à la coque et servant à amarrer les embarcations ou à établir la partie inférieure d'une bonnette basse. Il est tenu par une balancine venant de la hune par des bras servant à le croiser et à le rentrer et appelant l'un du beaupré, l'autre de l'arrière, près du grand mât. ‖ Espars servant à soutenir le filet Bullivant et placés sur la coque au-dessus de la ligne de flottaison. V. FILET. ‖ *Tangon de spinnaker.* Long espar qui sert à amurer le spinnaker dans l'allure du vent arrière.

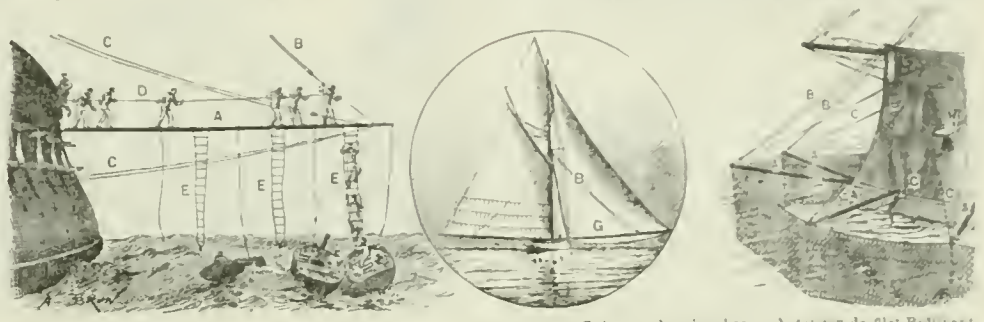

Tangon : A, tangon ; B, balancine ; C, bras ; D, sauvegarde ; E, échelles de tangon ; G, tangon de spinnaker. – A, tangon de filet Bullivant.

TANGOUTES, peuple de l'Asie, habitant la province chinoise de Kan-Sou, le Koukou-Nor et le nord-est du Thibet. — *On, Une* TANGOUTE.

— Adjectiv. : *Race* TANGOUTE.

— n. m. Linguist. *S'exprimer en* TANGOUTE. ‖ On écrit aussi TANGOUT (*ghou*).

— Encycl. Ethnogr. Les *Tangoutes* formaient au moyen âge un royaume connu des Chinois sous le nom de *Si-Hia* ou Hia occidentaux). Il fut détruit en 1226 par Gengis-Khan et passa dès lors aux mains des Mogols. Cette population se compose aujourd'hui de plusieurs tribus qui ont adopté en partie les mœurs des Chinois.

— Ling. L'écriture *tangoute* ou *si-hia* dérive de l'écriture chinoise. L'invention en est attribuée à l un des souverains des Tangoutes, Yuan-ho vers 1037). Les inscriptions tangoutes que nous connaissons ne sont pas encore déchiffrées.

TANGRA, dieu suprême des Iakoutes.

TANGRUM (*grom'* n. m. Résidu de poissons, servant d'engrais.

TANGUE (*tangh'*) n. f. Sable vaseux très fin, particulier à la baie du Mont-Saint-Michel, et dont l'agriculture fait grand cas à cause de sa composition.

— Encycl. La *tangue*, dite aussi *tanque*, *tangu*, *sablon*, *cendre de mer*, s'emploie soit seule, soit de préférence en composts. Avant de l'employer, il faut la laisser exposée aux pluies pendant quelques mois, afin d'éliminer une partie du sel marin qu'elle renferme.

TANGUER (*ghé* — orig. incert.) v. n. Avoir des oscillations de tangage. ‖ Fam. *Tanguer sur sa bosse.* Se dit d'un navire qui tangue dur ou qui n'avance pas. — S'emploie aussi dans le sens de Tomber de sommeil. ‖ *Tanguer*, Saluer profondément. ‖ Etre confus, embarrassé.

TANGUEUR (*gheur*), **EUSE** adj. Qui tangue beaucoup : *Navire* TANGUEUR. *Frégate* TANGUEUSE.

TANGUEUX (*ghé*) — rad. *tanguer* n. m. Mar. Homme qui décharge les embarcations sur la côte.

TANGUIER (*ghié*) v. a. Amender avec de la tangue : TANGUIER *des terres.*

TANGUIÈRE (*ghié-r'*) n. f. Endroit où l'on recueille la tangue.

TANHUATO, bourg du Mexique (Etat de Michoacan) ; 6 895 hab.

TANIERE (anc. franç. *taisniere* ; du lat. pop. *taxonaria* n. f. Retraite souterraine d'un ou plusieurs animaux sauvages : *La* TANIÈRE *de l'ours.*

— Par anal. Habitation sombre et misérable : *Les* TANIÈRES *des prolétaires.* ‖ Lieu solitaire où l'on vit loin de la société : *La* TANIÈRE *d'un misanthrope.*

— Syn. Antre, caverne, etc. V. ANTRE.

TANIN ou **TANNIN** n. m. Chim. Substance qui existe dans divers produits végétaux, et qui est le principe actif du tan.

— Syn. Acide tannique, acide digallique.

— Encycl. Chim. Plusieurs substances végétales, et principalement la noix de galle, l'écorce de chêne, de marronnier d'Inde, d'orme, de saule, les feuilles des arbres, l'enveloppe de plusieurs fruits charnus, les pépins de raisin, le sumac, le cachou, etc., recèlent des substances qui précipitent l'albumine, la gélatine et les alcaloïdes végétaux, ou forment des combinaisons insolubles avec l'épiderme et la peau des animaux, la fibrine, etc. On a donné à toutes ces substances le nom générique de *tanins.*

Le tanin de la noix de galle est celui qui a été le mieux étudié. On tasse la noix de galle pulvérisée dans une allonge dont le col est bouché par un tampon de coton ; on

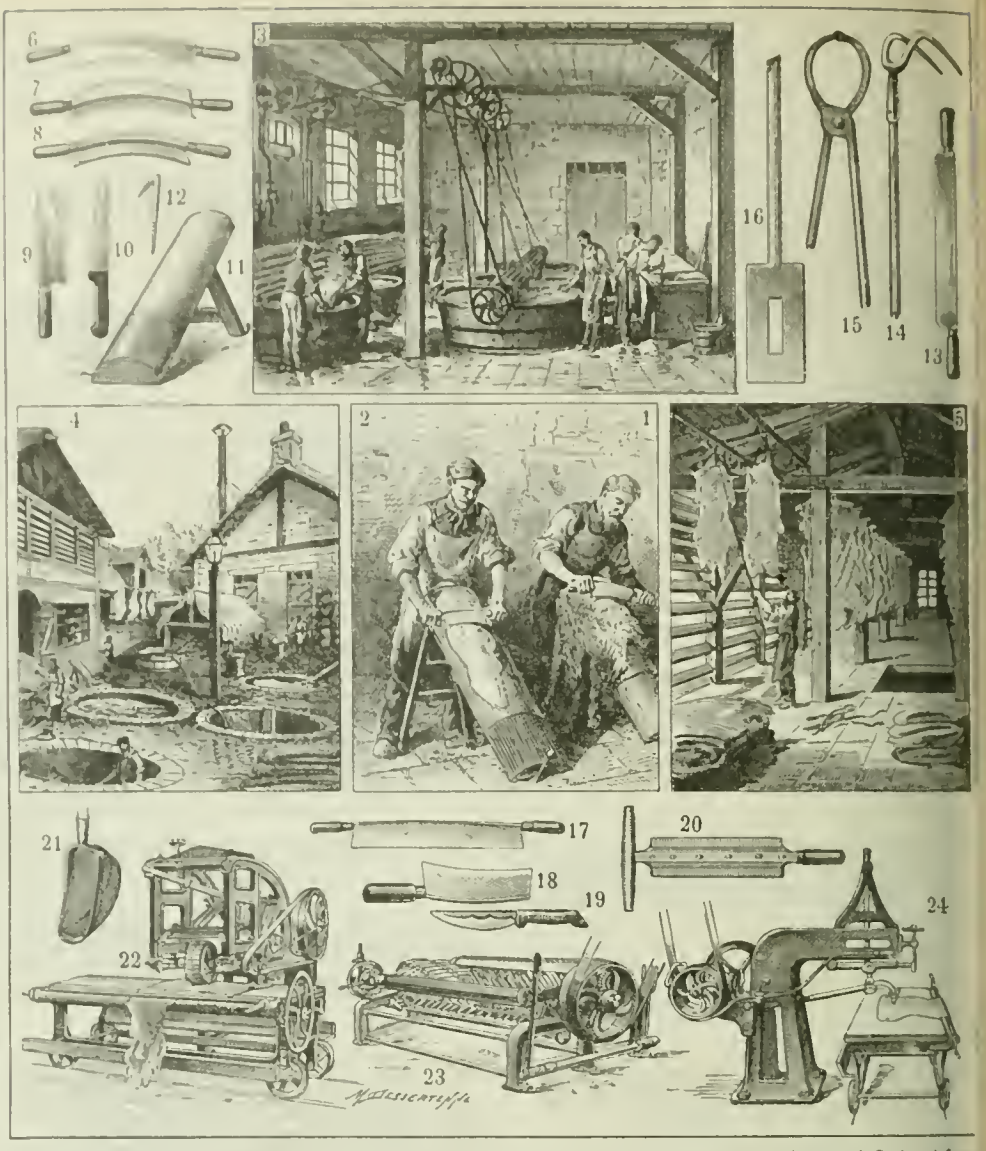

TANNAGE : 1. Ébourrage ; 2. Écharnage ; 3. Ateliers de planage ; 4. Cuves à tan ; 5. Séchoir ; 6. Couteau à ébourrer ; 7. Couteau à façonner ; 8. Gouges cintrée ; 9. Couteau à raser sans côte ; 10. Couteau à écorner ; 11. Chevalet de rivière, 12. Clou de séchoir ; 13. Tranchant ; 14. Crochet double ; 15. Pinces de tanneries ; 16. Pelle à chaux ; 17. Faulx ; 18. Couteau à raser avec côte ; 19. Couteau Biron à dépouiller sans coutelures ; 20. Couteau de rivière ; 21. Filoche ; 22. Machine à écharner ; 23. Machine à ébourrer ; 24. Machine à façonner en rivière.

TANINGES, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 18 kilom. de Bonneville, sur le *Foron de Taninges*, sur la rive droite de l'Arve ; 2.219 hab. (*Taninges*). Ligne de fer de La Roche-sur-Foron à Cluses par le Giffre et l'Arve ; 2.219 hab. (*Taninges*). Haute-Savoie. Mine d'anthracite ; carrières ; commerce de bestiaux. Ancienne abbaye de Mélan, transformée en petit séminaire. — Le canton a 5 comm. et 6 392 hab.

TANIS, transcription grecque du nom de *Zânou't, Zané*, qui portait une des villes de la basse Égypte ancienne, située sur une branche secondaire du Nil, qui s'appelait à l'époque la branche Tanitique et qui dérivait de la branche Pélusiaque (c'est l'Ostium des Grecs). Elle paraît avoir été florissante dès la XIIe dynastie, les pharaons de la XIIIe et de la XIVe dynastie firent d'elle une de leurs résidences, et l'ornèrent de monuments précieux. Les rois pasteurs y établirent leur capitale politique, et elle fut la dernière position qu'ils occupèrent en Égypte. Ruinée à la suite de leur expulsion, elle retrouva sous les pharaons de la XIXe dynastie sa splendeur première. Ramsès II y éleva, entre autres monuments, deux colosses en granit de 22 mètres de haut, dont les débris jonchent le sol. Elle passa par bien des vicissitudes, sous Ménephtah ou sous Séti II, le théâtre des événements de l'Exode. Sa prospérité se maintint sous les Saïtes mais alla s'affaiblissant sous les Grecs et sous les Romains. Lorsque le christianisme triompha, elle était déjà depuis longtemps le siège d'un évêché, puis bientôt elle fut complètement ensablée, et l'immersion de ses campagnes par les eaux salutaires du lac Menzaleh achevèrent de la ruiner. Son nom a conservé son nom antique de San.

TANISAGE ou **TANNISAGE** (*za-j'* ; rad. TANISER, TANNISER, et on dit quelquefois TANNAGE, TANNER) n. m. Œnol. Action de tanniser, de tanner.

— TECHNOL. Le *tanisage* s'effectue en ajoutant au moût de la cuve environ par hectolitre de tanin pulvérisé dans certains pays vignobles où le tanisage est très pratiqué couramment et l'on ajoute quelquefois aussi, quelle que soit sa teneur, 4 à 5 grammes de tanin par hectolitre. Le tanin employé à cette opération doit être pur et n'apporter avec lui aucune odeur ni saveur désagréables de nature à communiquer au vin. Le tanisage a pour but de renforcer, et il a été mis aux vins naturellement pauvres en tanin dans la Champagne du Champagne et dans la Bourgogne, pour la grande.

TANISER ou **TANNISER** v. a. Additionner de tanin à une pour... (Addition de tanin à un vin ou un...) TANISAGE.

TANISTRY (*tan*, territoire) n. f. ... laquelle le droit ... pour lui ... ainé ...

TANIT ... des noms d'Astarté ... Tanit est ... Carthage ... Tanit reste la patronne de Carthage romaine, sous le nom de *Cælestis* ou *Juno Cælestis*. On y célébrait en son honneur des mystères, auxquels assista encore saint Augustin. Le temple de Cælestis à Carthage se conserva jusqu'en l'année 399 de notre ère ; il fut alors transformé en église, puis détruit. Cette déesse avait des sanctuaires dans beaucoup d'autres villes africaines. On trouve dans la *Salammbô* de Flaubert une curieuse évocation de la Tanit carthaginoise.



Déesse Tanit (Bas-rel.).

TANITIQUE (BRANCHE)), nom ancien d'une des branches du Nil. V. TANIS.

TANJÈLES n. m. pl. Nom sous lequel on entendait anciennement toutes sortes de mousselines unies ou brodées provenant du Bengale.

TANKA n. m. Court poème japonais, qui comprend cinq vers. (Les premier et troisième se composent de cinq syllabes ; les deuxième, quatrième et cinquième, de sept syllabes. C'est la forme poétique la plus usitée au Japon.)

TANKISSO ou **TINKISSO**, rivière du Soudan français, en Guinée. Elle descend du Fouta-Djalon, circule dans un pays fertile et gagne le Niger, rive gauche, près de Siguiri. Cours 300 à 400 kilom.

TAN-LA, chaîne encore peu connue du Thibet, faite entre le Thibet du Nord ou Khatchi et le Thibet du Sud ; sommets de 8.000 mètres peut-être. Froids terribles.

TANLAY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 9 kilom. de Tonnerre, sur l'Armançon et sur le canal de Bourgogne ; 536 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Très beau château, construit de 1559 à 1642. Restes de l'abbaye cistercienne de Quincy, fondée en 1133.

TANNA, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay, prov. de Konkan). Ch.-l. de district, sur le détroit de Salsette et la rive est de l'île de Salsette ; 14.450 hab. Capitale d'un grand royaume ajouté à la fin du XIIIe s., elle passa aux Portugais en 1533, et fut prise d'assaut par les Anglais en 1771. — Le district a 10.988 kilom. carr. et 900.000 hab. ; il ne fut annexé qu'en 1818.

TANNAGE (*ta-naj'* — rad. *tan*) n. m. Techn. Action de tanner les cuirs ; résultat de cette action.

— ENCYCL. La peau des animaux, sous l'épiderme poilu, est constituée par un tissu fibreux (*derme*), dont les fibres s'enchevêtrent par la dessiccation ; le *tannage* a pour but d'isoler ces fibres en les enfourant d'une gaine, soit de matière tannante proprement dite, ou d'huile et de graisse (*mégisserie*), soit en les combinant à des sels métalliques (*minéralisation*), chrome, fer, leur permettant par leur indépendance de glisser les unes contre les autres ; la peau devient cuir, matière imperméable, maniable, élastique, imputrescible, les matières tannantes étant antiseptiques.

Le tannage de peaux fraîches (*vertes*, séchées ou salées, quel que soit leur état, celles-ci doivent être débarrassées de l'épiderme et du poil du côté *fleur*, des débris charnus du côté *chair* ; si pour cette dernière opération l'action mécanique suffit, pour l'épilage, il faut faire intervenir des agents chimiques (chaux).

Les peaux sont ramollies, foulées dans l'eau (*dessalage*), nettoyées et étirées au couteau rond sur le chevalet (*écrasage*), puis épilées (*ébourrage*). Ce travail consiste à les soumettre à une légère altération qui détruit l'adhérence de la racine du poil ; ce résultat était jadis obtenu en tenant les peaux empilées jusqu'à commencement de putréfaction (*échauffe naturelle*), soit en les enfermant dans un fumoir (*échauffe à l'étuve*), soit en les faisant passer (*passement*) dans une série de bains, progressivement plus concentrés, préparés avec de la farine d'orge nigri (*travail à l'orge*) ; actuellement, on emploie de préférence des bains d'eau de chaux (*plainage, travail à la chaux*) ou de tout autre dépilant (*sulfure de calcium, chaux du gaz*).

Après un séjour de plusieurs jours dans ces bains, les peaux sont remises sur le chevalet pour être *ébourrées* (enlèvement des poils au couteau rond), *écharnées*, également au couteau tranchant, *queurcées* pour adoucir le grain. Après un lavage à grande eau, il s'agit de gonfler les peaux pour les disposer à recevoir l'action du tan ; ce *gonflement* se fait en les passant successivement dans des bains de *jusée* (infusion de vieux tan ayant servi dans les fosses) de plus en plus concentrés ; la peau dite *cuir* ou *peau en tripe* est prête au tannage proprement dit. Ces préparations antérieures, jadis faites entièrement à la main, sont rendues plus rapides par l'usage de machines (*tonneau foulon, turbulent*) pour les lavages, foulages, ébourrages, etc.

Le tannage se pratique en disposant les cuirs en lits alternatifs avec du tan dans une fosse étanche, laissant en contact plusieurs mois en arrosant d'eau de temps en temps ; les peaux sont retournées jusqu'à pénétration complète du tanin ; les gros cuirs (buffles, grands bœufs, taureaux) exigent jusqu'à deux ans de fosse ; le cuir d'œuvre (petits bœufs, vaches, veaux, chevaux), plusieurs mois. Au sortir des fosses, les cuirs sont brossés, séchés dans des greniers aérés ; le gros cuir est battu pour le rendre plus ferme, le cuir d'œuvre est corroyé.

Toutes ces opérations sont longues ; on a cherché à les abréger par le gonflement des peaux à l'acide sulfurique, par le tannage aux extraits tanniques (*tannage à la flotte*), la solution étant quelquefois obligée de traverser la peau par pression, par l'agitation des peaux dans les bains de chaux (*plains*). De bons résultats sont obtenus par le *tannage électrique*, qui réduit la durée pour les gros cuirs à huit jours. Les peaux agitées dans un tambour rotatif avec une solution tannante, sont traversées par un courant

continu (70 volts, 10 ampères). Celui-ci semble dilater les pores et faciliter les phénomènes osmotiques qui mettent le liquide en contact avec les fibres. On simplifie aussi l'opération par le tannage au *chrome*, qui consiste à plonger les peaux dans des bains d'alun de chrome et de sel marin ou dans un bain de bichromate alcalin, puis d'un réducteur sulfureux. Elles fixent ainsi une petite quantité d'un sel de chrome, et se tannent en quelques heures.

TANNALBINE n. f. Combinaison de l'albumine avec le tannin, rendue par l'action de la chaleur (110°) inattaquable au suc gastrique. (Poudre brunâtre qui dans l'intestin se décompose, mettant en liberté du tannin. Antidiarrhéique à la dose de 0gr,50 à 1 et 2 grammes.)

TANNANT (*ta-nan*), **ANTE** adj. Techn. Propre au tannage des cuirs : *Écorces* TANNANTES.

— Pop. Ennuyeux, fatigant : *Les bavards sont* TANNANTS.

TANNAT (*ta-na*) n. m. Variété de cépage rouge cultivée dans les Hautes-Pyrénées. Syn. TANNAT NOIR MÂLE, TANNAT NOIA FEMELLE, MANSAIN, MANSIN.

TANNATE n. m. Combinaison du tannin (qu'on appelle quelquefois aussi *acide tannique*) avec un autre corps.

TANNAY, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 13 kilom. de Clamecy, près du canal du Nivernais; 1.160 hab. Ch. de f. de Cercy à Clamecy. Tanneries; vins blancs renommés. Restes préhistoriques. Église des XIVe, XVe et XVIe siècles, avec tour carrée à étages. — Le canton a 20 comm. et 6.988 hab.

TANNE (rad. *tan*) n. f. Techn. Marque brune sur une peau préparée.

TANNE (anc. franç. *tanne*, couleur brune) n. f. Accumulation de débris épithéliaux et de matières grasses dans la cavité d'une glande sébacée de la peau. (Elle apparaît spécialement au visage (ailes du nez, joues, front, etc.). Le traitement consiste à pratiquer d'abord l'expression, qui fait sortir mécaniquement les comédons, puis les applications de poudres au soufre et au camphre et les lavages chauds avec une solution alcaline ou éthérée.)

TANNÉCORTÉPINIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide retiré de l'écorce des sapins d'Écosse.

TANNÉE (*ta-né* — rad. *tan*) n. f. Tan qui a servi à la préparation des cuirs, et qui est dépouillé de son tanin. ‖ *Fleurs de tannée*, Fleurs qui poussent sur la tannée.

— n. f. Pop. Volée, râclée : *Recevoir. Donner une* TANNÉE.

— ENCYCL. La *tannée* n'est qu'une matière végétale pulvérulente, inerte ou à peu près. On en retire les derniers principes actifs qu'elle pourrait encore contenir par une macération prolongée dans l'eau, de façon à produire ce que l'on nomme la jusée ou jus de tannée. Ce liquide est employé à la préparation des peaux, avant le tannage. La tannée mise en *mottes* que l'on fait sécher peut être utilisée pour le chauffage domestique. On l'utilise également pour recouvrir le sol des salles de gymnastique.

Les jardiniers en font usage pour assécher les allées d'un jardin, former le fond d'une couche, recevoir les plantes en pots pendant l'été, etc.

TANNENBERG, village d'Allemagne (Prusse orient. [présid. de Kœnigsberg]); 400 hab. Défaite, le 15 juillet 1410, des troupes du grand maître de l'ordre Teutonique, par la coalition des Polonais et des Lithuaniens; cette journée marque le point d'arrêt de la colonisation allemande en pays slave.

TANNÉNITE n. f. Syn. de EMPLECTITE.

TANNER (*ta-né* — rad. *tan*) v. a. Préparer par le tannage : TANNER *des peaux*.

— Fam. Fatiguer, ennuyer, impatienter : *Que de gens nous* TANNENT *du matin au soir !* ‖ Pop. *Tanner le cuir à* ou simplem. *Tanner*, Battre, rosser.

— Mar. Tremper dans une préparation d'écorce de chêne et d'ocre rouge : TANNER *des voiles, des filets*.

Tanné, ée part. pass. du v. Tanner.

— Qui a la couleur du tan, qui a pris la couleur du tan : *Des matelots* TANNÉS *par l'intempérie des saisons*.

— n. m. Couleur du tan : *La teinte plus ou moins forte du* TANNÉ. (Les couleurs de Paris, au moyen âge, étaient le bleu et le *tanné*.)

— Blas. Nom donné quelquefois à l'orangé. V. ce mot.

TANNERIE (*ta-ne-ri*) n. f. Lieu où l'on tanne les cuirs : *Fonder une* TANNERIE.

— Fam. Lieu où l'on entasse une grande quantité d'objets en cuir : *Ne rechercher qu'une reliure de prix, c'est faire de sa bibliothèque une* TANNERIE.

— PROV. : **A la boucherie, toutes les vaches sont bœufs, et à la tannerie tous les bœufs sont vaches.** Les marchands déguisent sous de faux noms les marchandises qu'ils débitent, pour en exagérer la valeur réelle.

TANNERY (Paul), savant français, né à Mantes en 1843. Ancien élève de l'École polytechnique, il fut nommé, en 1865, ingénieur des tabacs. On lui doit de nombreux travaux sur l'histoire des sciences; outre un certain nombre de mémoires parus dans les revues scientifiques et philosophiques, il a donné à part : *Pour l'histoire de la science hellène* (1887), *la Géométrie grecque* (1887); *Correspondance de Descartes dans les inédits du fonds Libri* (1893); *Recherches sur l'histoire de l'astronomie ancienne* (1893); *Diophante* (étude critique) (1893-1895); *Œuvres de Fermat* (1891-1896); *Œuvres de Descartes*, avec Adam; ces deux dernières publications ont été faites sous les auspices du ministre de l'instruction publique. Son frère, JULES, né à Mantes en 1848, fut élève de l'École normale supérieure, d'où il sortit en 1869; on lui doit de nombreux mémoires sur les différentes branches des sciences mathématiques; il a publié à part : *Introduction à la théorie des fonctions d'une variable* (1886); *Éléments de la théorie des fonctions elliptiques* (1893-1898), en collaboration avec Molk; *Leçons d'arithmétique* (1896), ouvrage classique. Depuis 1886, Jules Tannery est sous-directeur à l'École normale supérieure.

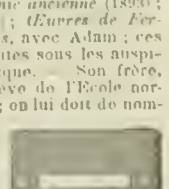

Armes de la corporation des tanneurs-hongreyeurs.

TANNEUR (*ta-neur'*) n. m. Celui qui tanne les cuirs, qui vend les cuirs tannés.

TANNEVERGE ou **TENNEVERGE** (POINTE DE), montagne de la Haute-Savoie, « pyramide colossale » de 2.988 mètres, dominant le « Fer à cheval » de Sixt.

TANNHÄUSER, nom d'un poète allemand, qui vivait au milieu du XIIIe siècle. Descendant d'une ancienne famille austro-bavaroise, des sires de Tannhausen, il entra d'abord pour protéger le duc d'Autriche Frédéric le Belliqueux. Après la mort de ce seigneur, « les belles femmes, le bon vin et la bonne chère », comme le dit le poète lui-même, eurent bientôt raison du domaine qu'il avait en fief et le réduisirent à mener la vie de chanteur errant. Bien qu'il jouît quelque temps de la faveur d'Otton II de Bavière, il semble avoir vécu le plus souvent au jour le jour. Il est l'auteur de poésies lyriques, de chansons à danser et de proverbes. Dans toutes ces œuvres, il se montre humoriste et satirique aimable, plaisantant sa propre infortune, se moquant des absurdités imposées par le « service des dames » et raillant la manie qu'avaient les contemporains d'émailler leur langage de mots français. La souplesse de son talent lui permit de faire bonne figure comme poète courtois et comme poète populaire.

Tannhäuser est devenu le héros de deux légendes, dont les personnages primitifs furent remplacés par lui. Des chansons populaires et des poésies de maîtres chanteurs contaient, vers la fin du XIIIe siècle, que le chevalier Tannhäuser s'en alla dans la montagne de dame Vénus et y passa une année dans des joies toutes païennes. Pris de remords, il s'arracha aux bras de la déesse et se rendit en pèlerinage à Rome, où il implora du pape Urbain IV l'absolution de son péché. Le pape, impitoyable, lui déclara que, pas plus que le bâton qu'il portait à la main ne pouvait convrir de feuilles vertes, pas plus Tannhäuser ne pouvait être absous. Le chevalier retourna près de Vénus. Mais, peu de jours après son départ de Rome, le bâton du pape se revêtit de pousses nouvelles. Henri Heine et Richard Wagner ont contribué à populariser cette légende.

Tannhäuser, opéra en trois actes et quatre tableaux, poème et musique de Richard Wagner, représenté sur le théâtre royal de Dresde le 21 octobre 1845.

Le livret. L'auteur a traité la légende en mêlant le symbole et la psychologie à l'action scénique, le fantastique au réel. Le premier acte nous montre, au Vénusberg, Tannhäuser nonchalamment étendu aux pieds de Vénus, assistant aux ébats des nymphes et des satyres; mais, la fête terminée, il déclare à la déesse qu'il veut fuir une liaison qui lui pèse. Vénus cherche en vain à le retenir : au moment où il invoque le nom de la Vierge, il se trouve tout à coup transporté dans la vallée de la Wartbourg, auprès d'une image sacrée de Marie. Les pèlerins traversent la vallée, partant pour Rome. Leur chant émeut Tannhäuser, qui n'ose pas se joindre à eux. Survient le landgrave Hermann et ses chevaliers, anciens amis de Tannhäuser, heureux de le retrouver. Cette fois encore Tannhäuser veut fuir : un nom le retient, celui d'Élisabeth, la nièce du landgrave, que jadis il aima et qu'il abandonna pour les délices du Vénusberg. Au deuxième acte, Tannhäuser a obtenu son pardon d'Élisabeth. Il va disputer sa main dans un tournoi de chevaliers qui, sous la présidence du landgrave, vont chanter l'amour. Mais, par une singulière aberration, lorsque vient son tour, Tannhäuser, en réponse au sage Wolfram, exalte l'amour profane et sensuel et, sans égard pour Élisabeth, les joies du Vénusberg. Il doit s'enfuir, chassé par les chevaliers et le landgrave, et n'évitant la mort que par l'intervention d'Élisabeth, qui a foi dans le repentir du pécheur. C'est à Rome que Tannhäuser ira chercher son pardon. Au troisième acte, nous sommes de nouveau dans la vallée de la Wartbourg. Élisabeth a prié, nuit et jour, pour le chevalier infidèle, qu'elle n'a cessé d'aimer. Mais les pèlerins reviennent de Rome, et Tannhäuser n'est point parmi eux. Et tandis que la sainte fille s'éloigne désespérée, dans la nuit où point la première étoile, le chevalier apparaît, chancelant et défait. Il raconte à Wolfram comment le pape lui refusa son pardon, et les misères de son retour; mais il repousse Vénus qui vient lui rappeler le souvenir des voluptés passées; un ange a prié pour lui et obtenu son pardon : c'est Élisabeth, dont les cloches sonnent le glas. Tannhäuser s'agenouille auprès de son cercueil, que les pèlerins apportent et, devant son repentir, son bâton de pèlerin se couvre de fleurs, annonçant ainsi le pardon du chevalier, qui meurt auprès de celle qu'il aime.

La partition. La partition de *Tannhäuser*, où Wagner s'inspire de Weber, renferme, à côté de longueurs un peu fatigantes, des beautés de premier ordre. Pas de ballets, presque pas de morceaux de forme bien arrêtée; c'est la mélodie, ou plutôt le récitatif infini. Il faut mentionner l'ouverture, où le motif religieux du chœur des pèlerins, d'une poésie simple et large, s'allie, en de puissants effets d'orchestre, au thème passionné et rapide du Vénusberg; au premier acte (deuxième tableau), la mélodie du pâtre et la belle et émouvante phrase où Wolfram rappelle à Tannhäuser sa vie d'autrefois : *Jadis quand tu luttais...*; au deuxième acte, la marche des chevaliers, d'une très belle envolée, le récitatif et le chant de Wolfram : *En contemplant cette assemblée immense*, et le finale, écrit dans la forme italienne, et d'une grande puissance; au troisième acte enfin, le chœur des pèlerins, la prière d'Élisabeth, d'un style si simple et émouvant : *O Vierge sainte, que ta grâce...*, la poétique et mélancolique romance de Wolfram : *O douce étoile...*, le récit par Tannhäuser de son voyage à Rome, la phrase souple et caressante de Vénus : *Salut, mon infidèle amant...*, enfin le chœur final, chant de triomphe des pèlerins, d'un souffle et d'une largeur magnifiques.

Traduit par Charles Nuitter, *Tannhäuser*, qui avait provoqué de nombreuses querelles en Allemagne, fut joué à l'Opéra de Paris le 13 mars 1861 et accueilli par une cabale qui siffla l'œuvre sans vouloir l'entendre. Wagner retira sa partition après la troisième soirée. *Tannhäuser* reparut à l'Opéra, le 13 mai 1895, et resta, depuis, au répertoire.

TANNIN n. m. Chim. V. TANIN.

TANNIQUE (*nik'*) adj. Qui contient du tannin : *Poudre* TANNIQUE. *Injection* TANNIQUE.

TANNISAGE n. m. et **TANNISER** v. a. V. TANISAGE et TANISER.

TANNOGÉLATINE n. f. Substance qui se forme par l'action du tannin sur la gélatine et qui forme la base des cuirs tannés.

TANNOÏDE n. m. Pharm. Produit de la nature des tannins : *Tannoïde de quinquina*.

TANNOMÉLANIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide qui se produit par l'exposition à l'air, sous une mince couche, d'une solution de tannin dans une dissolution faible de potasse.

TANNOPINNIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide qu'on extrait des aiguilles du pin d'Écosse, au printemps.

TANNOU ou **TANGNOU OLA**, chaîne du nord-ouest de la Mongolie (empire chinois), dominant le plateau de Kobdo, longueur 550 kilom., altitudes modestes.

TANNOXYLIQUE (*ksi-lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{7}H^{6}O^{4}$, produit par l'oxydation de l'acide gallique sous l'influence des alcalis. Syn. RÉSORCYLIQUE.

TANN-RATHSAMHAUSEN (Louis, baron VON DER), général bavarois, né en 1815, mort à Meran en 1881. Lors du soulèvement du Schleswig-Holstein (1848), il marcha avec le service de la cause des patriotes. En 1866, il reçut le grade de lieutenant général et, au début de la guerre austro-prussienne de 1866, il fut nommé chef de l'état-major du prince Charles de Bavière et conclut avec l'Autriche la convention d'Olmütz. Il fut également blessé à la bataille de Kissingen. Après la guerre, il reçut le commandement militaire de Munich. Pendant la guerre franco-allemande, il commanda le Ier corps bavarois dans la troisième armée allemande, combattit à Beaumont, Bazeilles, puis alla prendre part à l'investissement de Paris. Il marcha ensuite contre l'armée de la Loire, la repoussa à Artenay, la força à battre en retraite sur Orléans. Enfin il s'empara de Mans et d'Arcole de Paladines, prenant l'offensive, le battit le 9 novembre, à Coulmiers, et le força à donner Orléans. A la journée de Loigny (2 déc.), son corps d'armée subit encore des pertes considérables. Mais le succès final des Allemands lui permit de rentrer dans Orléans.

TANNWALD, bourg d'Autriche-Hongrie (Bohême), sur le Kamnitz, affluent de l'Elbe; 3.129 hab. Taillerie de verre. Filatures de coton.

TANOSY, ANTANOSY ou **ANTANOSSES**, population de la côte Nord-Est de Madagascar, au sud de l'ancien établissement de Fort-Dauphin. Le Tanosy, de race pure, a le teint très foncé, mais son nez est relativement peu épaté; il est supérieur à ses voisins par l'intelligence.

TANQUELMISME (*kèl'-mi-sm'*) n. m. V. TANQUELM.

TANQUEUR (*keur'* — de *tanque*) n. m. Sorte de portefaix qui transportait XVIe, XVIIe s. sur son épaule, de bord à terre, ou réciproquement, les marchandises ou les gens. ‖ Appelé aussi TANGUEUR.

TANREC (*rèk'*) n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des centétidés, propres à Madagascar. Ce sont de petits animaux épineux, à long museau fin, sans queue, qui ont les mœurs des hérissons et peuvent, comme eux, se mettre en boule. Tous sont terrestres, nocturnes et vivent surtout d'insectes; les indigènes mangent leur chair. ‖ On écrit aussi TENREC.



Tanrec.

TANSILLO (Louise), poète italien, né à Venosa (Basilicate) vers 1510, mort en 1568. Il entra dans l'armée du vice-roi de Naples, don Pedro de Tolède, et par ses talents poétiques gagna la protection du fils du vice-roi, don Garcias, qui l'attacha à sa personne. Tansillo suivit ce personnage en Sicile et composa pour les fêtes de son mariage, en 1539, un intermède qui fut représenté avec une grande pompe à Messine. Il prit part ensuite à l'expédition contre Tunis (1551) et se conduisit avec une grande valeur. Ses ouvrages se distinguent par la grâce du style, l'harmonie des vers, le choix des expressions, et il peut rivaliser pour ces qualités avec Bembo, le Tasse et l'Arioste. On connaît surtout de lui un poème de cent quatre-vingt-trois octaves, *il Vendemmiatore*, traduit en français par Grainville (1752) et par Mercier sous le titre de *Jardin d'amour* ou *le Vendangeur* (1798), et *le Lagrime di san Pietro*, poème religieux, publié en 1562, dont Malherbe a donné une imitation en vers français. Citons encore : *gli Due pellegrini* (1631); *Rime varie* (1711), *la Balia* (1667), gracieux poème en trois chants, etc.

TANT (*tan* — du lat. *tantum*; de *tant*e, si grand) adv. Une si grande quantité : *Il y a* TANT *d'or dans la terre qu'on ne recueillera jamais tout*. Un si grand nombre : TANT *d'hommes ne servent pas si inutilement, si* TANT *d'autres n'étaient pas si lâches*. Un si grand, une si grande : *Le ridicule a* TANT *de force en France, qu'il tue*.

— Tellement, tant que : TANT *ses destinées sont glorieuses!* (Boss.)

— A ce point, autant que cela : *On ne prodigue jamais* TANT *l'argent que lorsqu'on le prodigue celui des autres*.

— Si longtemps : *Certains vieillards ont* TANT *vécu qu'ils en ont oublié leur âge*. ‖ Aussi longtemps, autant de temps : *Il faut croire n'avoir rien fait,* TANT *qu'il reste quelque chose à faire*. Rivarol.

— Si souvent, si fréquemment : *Certains Parisiens sont* TANT *allés au théâtre, que les plus belles scènes ne les impressionnent plus*.

— Aussi loin : TANT *que la rue peut s'étendre*.

— Autant, aussi grandement, aussi bien : *Rien n'empêche* TANT *d'être naturel que l'envie de le paraître*. La Rochef. Ne s'emploie en ce sens qu'avec une négative.)

— La même valeur que : TANT *vaut l'homme,* TANT *valent ses idées*. (*Tant* est toujours répété en ce sens.)

— Un certain nombre, une certaine quantité, sans autre détermination et pour désigner vaguement une quantité qu'on ne veut ou ne peut préciser : TANT *a vous,* TANT *à moi, à chacun son compte*. ‖ Substantiv. : *Ce* TANT, *tout équitable qu'il était, la plume à la main, était si peu de chose qu'on était fort mécontent*. G. Sand.)

— Aussi bien : *La paresse est un défaut commun,* TANT *chez les jeunes garçons que chez les jeunes filles*.

— Si : *Baille-moi, ma mie, tout à l'heure, cette* TANT *douce médecine*. P.-L. Courier. (N'est plus usité que dans le style marotique.)

— Loc. div. *A tant*, A ce moment (VIEUX) : A TANT *se tut*. (La Font.) ‖ *Faire tant*, Faire si bien : *Mme de Duras* FIT TANT, *qu'on déterra pour moi une ambassade vacante*. (Chateaubr.) ‖ *Faire tant que de*, Se résoudre, se décider à : *Si tu fais* TANT QUE *de haïr, hais ceux qui méritent la haine*. ‖ *En faire tant qu'on peut*, Faire tout le travail qu'on

tant

le pro-

Tant TANT

Tant TANT

Tant TANT

dieu de la médecine; *Confucius, Kouan-Ti*, dieu de la guerre, les dieux de l'agriculture, des quatre océans, des quatre grands fleuves, des étoiles, de la fortune, des lettres, du bonheur, etc., et la horde infinie des divinités locales, patrons des villes, des villages, des champs, etc. Presque tous les dieux, à commencer par celui du ciel qui est l'ancêtre primordial des empereurs, sont des esprits de personnages ayant vécu, ou tenus pour tels, et divinisés ou reconnaissance des services qu'ils avaient rendus.

Les cérémonies taoïstes comportent des processions; les dieux sont portés en grande pompe avec accompagnement de musique, de pétards et surtout des sacrifices.

Quant au culte ancestral, qui est au fond la seule véritable religion des Chinois de toute confession, il est entièrement domestique et se passe en famille dans la salle de chaque maison réservée à l'autel des ancêtres, représentés par leurs tablettes, sauf le jour de la fête des tombeaux, où l'offrande se fait devant le tombeau lui-même.

Le corps sacerdotal du taoïsme (les *taôssé*) reconnaît l'autorité spirituelle du *maître du ciel*, souverain pontife héréditaire, descendant du saint *Tchang-Taô-Ling*, déifié et promu au titre de chef suprême de la religion par l'empereur Hoei-Tsoung (1101-1120). Il comprend deux catégories de religieux : les *taô-sou* (ministres du taô), souvent appelés aussi *sien* ou *sien-jin* (hommes des montagnes), qui mènent en solitaires une vie d'austérités, et les *saïkouny*, prêtres qui vivent de la vie commune dans les villes et les villages.

TAÔISTE (*ïsst'*) n. Qui pratique le taoïsme.
— Adjectiv. : *Secte* TAÔISTE.

TAO-KOU (*ta-o-ou*) n. m. Tambourin chinois, traversé dans son diamètre par un bâton qui sert à tenir l'instrument dans la main. (De chaque côté du tao-kou on a fixé deux petites courroies, au bout desquelles sont attachées deux petites balles de peau qui frappent les membranes quand on fait tourner le bâton dans la main.)


Tao-kou.

TAO-KOUANG, empereur de la Chine, le sixième de la dynastie des Tsing, né en 1782, mort en 1850. Il était le deuxième fils de Kia-King, auquel il succéda en 1821. En 1828, il réprima un soulèvement qui s'était produit dans les provinces d'Ili et rattacha plus étroitement le Thibet à l'empire. L'événement le plus important de son règne fut la guerre qu'il soutint contre l'Angleterre à partir de 1839, au sujet de l'importation de l'opium, et qui se termina par le traité de Nankin (29 août 1842). Le traité de Wanghia, conclu avec les Etats-Unis le 3 juillet 1844, et celui de Wampou, conclu avec la France le 24 octobre de la même année, permirent à ces deux puissances d'établir en Chine de nouveaux consulats et d'y faire librement le commerce. Sous son règne, se prépara l'insurrection des *Tai-pings*.

TAON (*tan*, autref. *ton* — du lat. pop. *tabo*, pour *tabanus*) n. m. Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, type de la famille des *tabanidés*, comptant de nombreuses espèces réparties sur le globe.
— Crust. *Taon marin*, Nom vulgaire de divers crustacés parasites chez les poissons, tels que les caliges.
— ENCYCL. Entom. Les *taons* sont de grosses mouches trapues, assez plates, très robustes, à trompe courte et forte, au moyen de laquelle ils sucent le sang des grands mammifères, en perçant la peau avec leurs stylets. Seules les femelles piquent. C'est pendant les grandes chaleurs de l'été que les taons sont le plus importuns : ils attaquent alors les bestiaux et les chevaux, et aussi les hommes. Leur fort bourdonnement suffit à effrayer les animaux et à les rendre furieux. Le taon des bœufs (*tabanus bovinus*), brun, gris roux et rougeâtre est très commun en France de juin à septembre. Le taon automnal (*tabanus autumnalis*), plus petit, est encore plus commun.


Taon des bœufs (réd. d'un tiers).

TAONNÉ, ÉE (*ta-né*) ou **TONNÉ, ÉE** (*to-né*) adj. Piqué par les taons : *Adolphe,* TAONNÉ *jusqu'à se voir tatoué de piqûres...* (Balz.)
— Techn. Se dit d'une peau criblée de trous provenant des piqûres des taons.

TAORMINA (anc. *Tauromenium*), ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]), dans les montagnes, au pied de l'Etna, dominant la *baie de Taormina* ; 3.200 hab. Vignobles. Belles ruines de *Tauromenium*.

TAÔ-SOU, religieux chinois de la secte taoïste, qui se consacre à l'étude de la philosophie et de la métaphysique du taô.

TAÔSSÉ ou **TAÔ-SZÉ**, religieux taoïste, régulier ou séculier. V. TAÔISME.

TAÔSSISME (*sissm'*) n. m. Doctrine des *taôssé*.

TAÔ-TAÏ n. m. Titulaire d'une des plus importantes fonctions du gouvernement provincial de la Chine. (Les *taô-taï* ou intendants du circuit sont placés, dans l'ordre hiérarchique, immédiatement après les gouverneurs.)

TAOUDÉNI ou **TAOODÉNI**, ville du Sahara occidental, sur le bord nord-est du désert El-Djouf et au pied de l'Ergouchach, non loin de l'oued Toli ; 3.000 hab. Sel gemme.

TAP (*tap'*) n. m. Mar. Pièce de bois qui sert à soutenir un pierrier.

TAPABLE adj. Pop. Facile à taper.

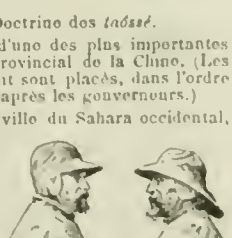
Tapabor : A, à bords rabattus ; B, à bords droits.

TAPABOR ou **TAPABORD** ou **TAPEBORD** (*bor'* — de *taper*, et *bord*) n. m. Sorte de coiffure analogue au *suroît*, dont les bords peuvent se rabattre, pour garantir de la pluie ou du vent :

Il est temps d'avancer ; baissons le *tapabor*.
CORNEILLE.

TAPACHULA, ville du Mexique (Etat de Chiapas), sur le rio Soconusco ; 6.000 hab. Café.

TAPAGE (*paj'* — rad. *taper* n. m. Bruit produit en frappant sur quelque chose, et par ext. Bruit tumultueux quelconque : *Les rues de Paris sont pleines de* TAPAGE.
— Eclat bruyant, trouble sensat ouvel, accompagné généralement de criailleries, de querelles : *Nouvelle qui fait du* TAPAGE. *Le* TAPAGE *de la fureur.* Balz.
— Fig. Sorte de trouble produit dans une œuvre d'art par l'exagération outrée des mouvements ou l'oppos ion excessive des tons : *Il y a trop de* TAPAGE *dans ce tableau*
Dr. Tumulte, cris désordonnés.
— Pop. Action d'emprunter : *Pratiquer le* TAPAGE.
— ENCYCL. Dr. Le *tapage* fait pendant le jour n'est punissable que s'il est injurieux : celui fait pendant la nuit est toujours punissable. Le tapage injurieux et le tapage nocturne sont punis d'une amende de 11 à 15 francs, et aussi facultativement d'un emprisonnement dont la durée ne peut excéder cinq jours.

TAPAGER (*pé.* — Prend un e après le *g* devant A ou O : *Je tapageai. Nous tapageons*) v. n. Faire du tapage : *Les enfants aiment à* TAPAGER.

TAPAGEUR (*jeur'*), **EUSE** adj. Qui fait, qui aime à faire du tapage : *Un enfant* TAPAGEUR. *Un caractère* TAPAGEUR.
‖ Qui dénote l'amour du tapage : *Un air* TAPAGEUR.
— Où l'on fait du tapage : *Une salle* TAPAGEUSE.
— Fig. Qui aime l'éclat : *Vanité* TAPAGEUSE. Qui offre des contrastes exagérés, des oppositions trop hardies, un éclat criard : *Toilette* TAPAGEUSE.
— Substantiv. Personne qui fait du tapage, qui aime à faire du tapage : *Expulser des* TAPAGEURS.

TAPAGEUSEMENT (*jeu*) adv. D'une manière tapageuse.

TAPAH ou **TAPAR**, le ciel, la sphère céleste, la cinquième région du monde au-dessus de la terre d'après la cosmogonie indienne.

TAPAJOZ, grande rivière du Brésil, dans le Mato-Grosso et le Graô-Para, qui naît de l'union de l'Arinos et du Juruena, cours d'eau de plus de 500 kilom., issus du plateau des Parecis. Il descend du plateau par 100 kilom. de rapides et cascades ; après quoi il se déroule si lent, si calme, qu'on l'a surnommé rio Morto, jusqu'à un nouvel escalier de quatre cascades qui le jettent dans la plaine amazonienne. Il gagne l'Amazone, rive droite, à Santarem ; 1.500 kilom.

TAPALPA, village du Mexique (Etat de Jalisco), sur le versant sud de la *sierra Tapalpa* ; 6.000 hab.

TAPE (subst. verb. de *taper*) n. f. Coup donné avec la main : *La main de la bonne était un magasin de* TAPES. (V. Hugo.
— Arg. théâtr. Insuccès. ‖ *Ramasser une tape*, N'avoir aucun succès.

TAPE (subst. verb. de *taper*, dans le sens de *boucher*) n. f. Mar. Bouchon de forme variable, servant à fermer un écubier, une bitte creuse, la bouche d'un canon.
— Techn. Nom donné à diverses sortes de bouchons. ‖ Bouchon de linge qui ferme la pointe d'une forme à sucre. ‖ Bâton avec lequel les brasseurs ferment le fond de leur cuve.

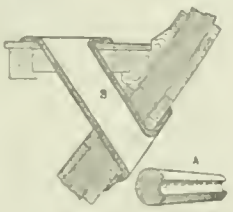
A, tape d'écubier cannelée ; B, écubier.

TAPE-A-L'ŒIL adj. Pop. Frappant ; de couleur voyante, qui attire l'attention.

TAPECU, TAPECUL ou **TAPE-CUL** (de *taper*, et *cul*) n. m. Pièce de bois soutenue vers son milieu par un point d'appui et sur laquelle deux personnes assises aux extrémités s'amusent à se balancer, ce qui les fait assez souvent frapper du derrière par terre.
— Voiture mal suspendue. ‖ Petit tilbury à deux places.
— Pop. Poche que les capucins portaient par derrière sous leur robe.
— Fortif. Porte à bascule qu'au moyen âge on adaptait surtout aux poternes.
— Mar. Troisième voile d'un canot. (Elle se dispose tout à fait à l'arrière, sur le mât de tapecu, fixé sur le tableau de l'embarcation.) ‖ Nom donné parfois à la flèche-en-cul. ‖ *Bonnette de tapecu*, Bonnette qui s'établissait à l'arrière et contre le gui (anc. mar.). ‖ Chaise de sangle dont se servent les calfats pour travailler le long du bord.
— Navig. Petite embarcation de service.

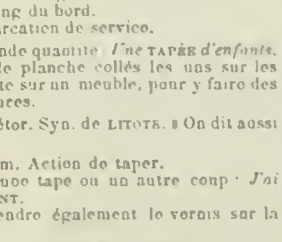
A, tapecu.

TAPÉE n. f. Pop. Grande quantité : *Une* TAPÉE *d'enfants.*
— Techn. Morceaux de planche collés les uns sur les autres, et que l'on adapte sur un meuble, pour y faire des moulures ou des sculptures.

TAPÉINOSE n. f. Rhétor. Syn. de LITOTE. ‖ On dit aussi TAPINOSE.

TAPEMENT (*man*) n. m. Action de taper.
— Bruit produit par une tape ou un autre coup : *J'ai entendu un fort* TAPEMENT.
— GRAV. Action d'étendre également le vernis sur la planche à graver.

TAPÈNE (du gr. *tapeinos*, humble) n. f. Nom donné aux câpres dans le midi de la France.

TAPÉNIER *ni-é* — rad. *tapène*) n. m. Nom vulgaire du câprier, dans le midi de la France.

TAPER (*pér*) n. m. Electr. Clef de court-circuit installée entre les bornes d'un galvanomètre pour empêcher le passage accidentel de courants trop puissants.

TAPER (orig. germ. ; bas allem. *tappe*, main) v. a. Donner des tapes : TAPER *un enfant.*
— Frapper, heurter : TAPER *deux coups à la porte.*
— *Taper les cheveux.* Les crêper, les relever pour les faire bouffer à l'aide d'un démêloir. (Vx.)
— Pop. Emprunter de l'argent : TAPER *quelqu'un d'une pièce de cent sous.*
— Manèg. *Taper un cheval*, Relever ses crins, le parer.
— Peint. Exécuter prestement et librement : *Un artiste qui* TAPE *ses figures.* ‖ Introduire à petits coups, en parlant de la peinture qu'on veut amener introduire dans les creux de l'objet qu'on peint. ‖ Couvrir du blanc d'apprêt : TAPER *des cadres avant de les dorer.*
— v. n. Pop. Monter à la tête, en parlant de vin, de liqueurs : *Ce vin* TAPE *fort*
— Loc. div. *Taper de*, Frapper, donner des coups avec : TAPER *des pieds.*
— Pop. *Taper de l'œil*, Dormir. ‖ *Taper dans l'œil*, Plaire, séduire : *Taper sur*, Battre, frapper.
— Au fig. Médire, railler : *L'ancien* TAPE *sur les meilleurs vins.* ‖ Consommer une grande quantité, une grande partie de, user largement de : TAPER *sur la bourse.* ‖ *Taper sur le ventre à quelqu'un*, Le traiter très familièrement.

Tapé, ée part. pas. du v. Taper.
— Se dit d'un fruit séché pour être conservé : *Pommes* TAPÉES. *Poires* TAPÉES.
— Pop. Bien fait ou bien dit : *Une réponse bien* TAPÉE ! *C'est* TAPÉ.
— *Sucre tapé*, Cassonade blanche que l'on expédiait aux Antilles pour du sucre raffiné. — *Encre tapée*, Encre légère, qui croit avant que la vessie ait été tannée.
— B.-arts. *Verres tapés*, Les gravures, exécutées également sur la planche. ‖ *Tableau tapé*, Tableau peint avec une grande liberté d'exécution.
— Mesure. Se dit d'une pièce de terre arpentée.

Se taper, v. pr. Se donner mutuellement des tapes ; se battre.
— Pop. S'emprunter mutuellement de l'argent : *Deux voleurs qui* SE TAPENT *tour à tour.* ‖ *Tu peux le taper*, C'est inutile, n'y compte pas.

TAPER orig. germ. ; néerl. *tap*, bouchon) v. a. Mar. et techn. Boucher : TAPER *les écubiers*
— En T. de raffinerie de sucre. *Taper la forme*, Boucher la partie inférieure et conique de la forme avec un tampon, pour empêcher le sirop de s'écouler avant le temps.

TAPES (*pess* n. m. Genre de mollusques lamellibranches, dits *clovisses*, répandus dans toutes les mers du globe.

TAPÉTINÉS n. m. pl. Tribu de mollusques lamellibranches, de la famille des vénéridés, renfermant les genres *tapès* et *ténérupis*. — *Un* TAPÉTINÉ.

TAPETTE (*pet'*) n. f. Petite tape.
— Manière de jouer à la bille, en tapant de la bille contre le mur, de manière que celle-ci, rejetée brusquement en arrière par le choc, vienne heurter une ou plusieurs autres billes qui se trouvent sur le sol.
— Pop. Langue. ‖ *Avoir une fière tapette*, Etre très bavard. ‖ Bavard : *Les avocats, quelles* TAPETTES ! ‖ Pédéraste. ‖ *Jouer à la tapette*, Se donner des coups, se battre.
— B.-arts. Tampon de graveur.
— Chass. Instrument consistant en une planchette sur laquelle vient frapper un marteau de bois et qui sert aux rabatteurs pour amener le gibier vers les chasseurs embusqués.
— Techn. Paletto dont se servent les tonneliers pour boucher les bouteilles. (V. BATTE.) ‖ Sorte de tampon qu'emploient les graveurs. ‖ Chez les tisserands en velours, Nom donné à chacun des secteurs qui, par leur assemblage, constituent les plateaux à rainures actionnant les marches du métier. ‖ Outil de cimentier formé d'une plaque métallique dont la surface est striée de dents, et qui s'emploie pour donner du grain à un soubassement en ciment.


Tapette de tonnelier


Tapette de rabatteur

TAPEUR, EUSE n. Personne qui donne, qui a une tape à donner des tapes.
— Fam. Personne qui emprunte souvent de l'argent.

TAPHÉPHOBIE ou mieux **TAPHOPHOBIE** (*fi* — du gr. *taphos*, tombeau, et *phobos*, crainte) n. f. Peur morbide d'être enterré vivant, qu'on observe dans un grand nombre d'obsessions et d'états psychasthéniques.

TAPHIÆ *Taphiorum insulæ* ou *Teleboides insulæ*, nom ancien d'un groupe d'îles de la mer Ionienne, entre l'Achaïe et la Leucadie, et dont la principale était *Taphos*. Anj. *Mégaïsis*.

TAPIA n. m. Genre de capparidacées, comprenant de grands arbres à écorce lisse et cendrée qui croissent surtout aux Antilles et au Brésil.

TAPIAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Kœnigsberg], sur la Pregel ; 4.061 hab. Sucrerie.

TAPIÈRE n. f. Pièce de la charpente du tillac des anciennes galères (Les tapières relevaient les joncs parallèlement au grand axe du bâtiment

TAPIN (de *taper*) n. m. Arg. milit. Tambour. ‖ *Se cambouter en tapin*, Vouloir passer devant les autres, être pressé, parce que les tambours marchent en tête du régiment.

TAPINOCÉPHALE (du gr. *tapeinos*, plat, et *képhalé*, tête) n. et adj. Anthrop. Se dit d'un crâne qui affecte une forme plate.

TAPINOIS (*noi*), **OISE** (de l'anc. franç. *tapir*, qui se dissimule ; cf. *se tapir* n. Personne qui agit en cachette, à la sourdine :

Et vous venez dans l'ombre, en fine *tapinoise*,
Eprouver si mon cœur aisément s'apprivoise
TH. CORNEILLE.

— Loc. adv. *En tapinois*, En cachette, à la dérobée. ‖ Sournoisement, par des moyens astucieux :

Votre œil *en tapinois* me perce le cœur
MOLIÈRE.

TAPINOSE n. f. Rhétor. Syn. de TAPÉINOSE.

TAPIOCA ou **TAPIOKA** (orig. germ. n. m. Fécule de racine de manioc qui a été, à l'état de pâte, mise à sécher sur des plaques de fer, formant ainsi des grains agglomérés. (On en fait des potages et des entremets sucrés.)
— Potage préparé avec cette fécule : TAPIOCA *au gras.*

TAPIO-GIÖRGYE, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest], sur le *Tapio*, affluent de la Zagyva ; 4.300 hab.

TAPIOLITE n. m. Tantaloniobate naturel de fer, isomorphe avec le rutile.



Tapir d'Amérique

verte de pays assez bas. Ce sont des animaux [illegible] fréquentent les terrains boisés et marécageux, [illegible] et y vivent en petites troupes, [illegible] et nourrissent de racines et [illegible] les [illegible] et très peu vindicatifs [illegible] tentent leurs espèces américaines, l'un brun foncé [illegible] de taille l'Amérique du Sud, [illegible] l'Inde et de la Cochinchine.

TAPIR (SE) [illegible] v. pr. Terme germanique. Se retirer sur [illegible]. *Les perdrix se tapissent dans le fond d'un sillon.* — Rentrer dans, rentrer, se cacher. *Un chat se tapit en [illegible] est [illegible] qui le guette.* (Montaigne.) — Par [illegible] se cacher, se blottir, se soustraire, s'isoler : SE TAPIR dans [illegible].

Syn. Tapir (se), se blottir. V. BLOTTIR.

TAPIRAGE [illegible] n. m. Action de tapirer.

TAPIRE [illegible] m. Insecte de la tribu des [illegible] de couleur [illegible] et [illegible], obscur, provenant de l'Amérique.

TAPIRER [illegible] garnir, tapisser, rougir. V. a. Donner artificiellement la couleur rouge ou jaune à : TAPIRER *des plumes aux oiseaux*.

TAPIRIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères périssodactyles comprenant les *tapirs* et genres voisins. — *Un* TAPIRIDÉ.

TAPIRIEN [illegible] rad. *tapir* n. m. Genre de térébinthacées comprenant des arbres et des arbustes dont on [illegible] des pays tropicaux.

TAPIRINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères périssodactyles de la famille des *tapiridés*. — *Un* TAPIRINE.

TAPIRITE [illegible] n. m. Bot. Syn. de TAPIRIER.

TAPIS [illegible] du gr. *tapétion*, diminutif de *tapes* n. m. Pièce de [illegible] quelconque dont on met sous les pieds ou [illegible] ce soit, les [illegible] et [illegible] dont le sol est couvert. *Un* TAPIS *de verdure*. — [illegible] *Tapis de table*, Ancien nom des tapisseries. — *Être sur le tapis, Occuper le tapis*, [illegible] de l'examen. — *Mettre sur le tapis*, [illegible], soumettre à la discussion au [illegible] Mettre sur le tapis. — *Tenir quelqu'un sur le tapis*, [illegible] et de l'entretenir en. — *Amuser le tapis*, [illegible], faire passer le temps. — *Tapis vert*, Table [illegible] sont recouverts des [illegible] et [illegible] suivant, table de jeu, parce [illegible] ordinairement d'un tapis vert.

Allus. [illegible] qui a une couleur changeante. — [illegible]. Syn. de CARPETTE.

— Pièce de [illegible], pièce de petite couverture que [illegible] sur un cheval à nu, avant de le seller [illegible] paraissait le cheval. Raser presque le [illegible] avec [illegible].

— Jeu. *Tapis*, [illegible] Étendue de [illegible] sur laquelle on joue. — Manière de donner [illegible] [illegible] [illegible]

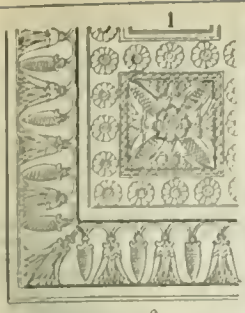
1


4

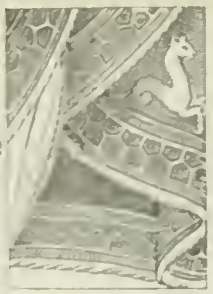
2


6


5

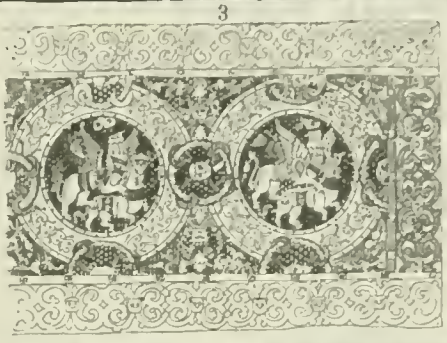
3


7


8


9


12

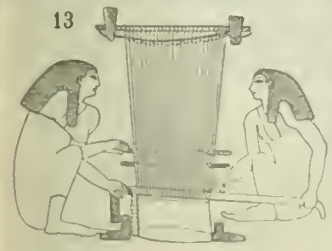
13


15


14

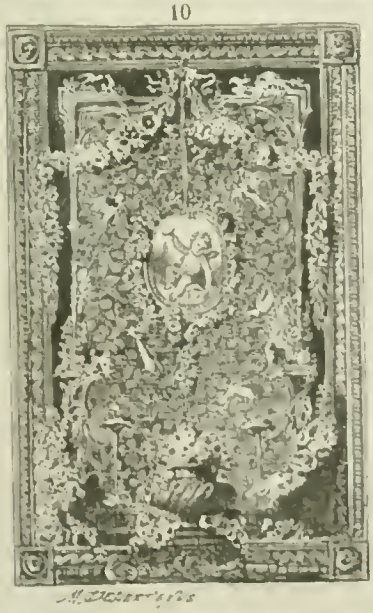
10


11

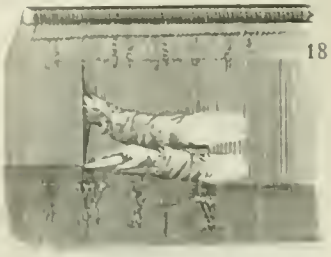
18

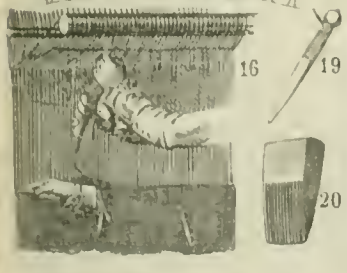
16

19 20

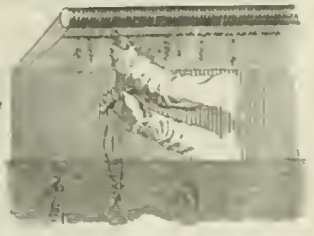
17

Tapisserie : 1. Bas-relief assyrien figurant une tapisserie. — 2. Tapisserie romaine, d'après une fresque de Pompéi. — 3. Tapisserie de haute lice (xiᵉ et xiiᵉ s.) musée de Lyon. — 4. Tapisserie de Notre-Dame de Beaune (xvᵉ s.). — 5. Verdure (xvᵉ s.). — 6. Tapisserie de Bruxelles (xvᵉ s.). — 7. Tapisserie italienne (ancienne collection Spitzer) (xvᵉ s.). — 8. Tapisserie de l'église de Xanten Allemagne) xvᵉ s.. — 9. Combat des Hébreux et des Amalécites. Gobelins (palais Clerici, Milan). — 10. Tapisserie des Gobelins, d'après Boucher (musée des Arts décoratifs de Berlin) (xviiiᵉ s.). — 11. Tapisserie de Beauvais, d'après Boucher. Psyché chez le vannier, palais royal de Stockholm (xviiiᵉ s.). — 12. Tapisserie de Beauvais (xviiiᵉ s. (palais de Fontainebleau). — 13. Métier de haute lice égyptien, d'après une peinture de l'hypogée de Beni Hassan. — 14. Métier de haute lice grec, d'après un vase antique. — *Métier de haute lice des Gobelins*. 15. Tracé du dessin; 16 et 17. Service de la broche, 18. Service du peigne; 19. Broche, 20. Peigne. V. lice.



Ancien de la profession de tapissier au XVIe s.

TAPISSIER [illegible] ÈRE n. [illegible] Tapissier, ière. Celui, celle qui vend des meubles en tapisserie, couvre les appartements avec des tapis, des [illegible] quelconques.

— Hist. *Le tapissier de Notre Dame*, Surnom donné au [illegible] à cause du grand [illegible] la bataille de Fleurus [illegible] Notre Dame de Paris.

— Fig. Tapissier [illegible] la tapisserie à [illegible]

— Carross. Voiture [illegible] couverte d'un toit [illegible] par des cerceaux [illegible] et servant à transporter le public sur les champs [illegible] pour les promenades, excursions, etc.

— Adjectiv. *Marchand tapissier*, Marchand de tapis.

— *Zool. Abeille tapissière*, Nom donné par les anciens naturalistes à l'anthrope du pavot qui habille l'intérieur [illegible] avec les pétales de coquelicot.



Tapissier (carrosse).

TAPOLCSANY ou **NAGY-TAPOLCSANY**, bourg d'Autriche-Hongrie [comitat de Nyitra]; 4 300 hab. [illegible] Nyitra, commerce de chevaux.

TAPOLCZA, bourg d'Autriche-Hongrie Hongrie [comitat de Zala]; [illegible] hab. Ch.-l. de district. Source minérale, [illegible]

TAPON (rad. *taper*) n. m. Fam. Partie d'une pièce d'étoffe [illegible] en forme de bouchon : *Mettre un tapon*. [illegible] *Mettre en tapons*.

— Par anal. La transmission [illegible] des [illegible] des [illegible] dans [illegible]

— Mar. Morceau de toile [illegible] un trou. Fig. [illegible] [illegible]

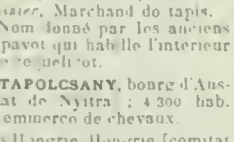

Tapon.

TAPON ou **TAPHON** [illegible] Tambour siamois que l'on [illegible]

TAPONAZTLE n. m. [illegible] Instrument de musique à percussion [illegible] est [illegible] Sur sa face [illegible] [illegible] on [illegible]



Taponaztle.

TAPONNAGE [illegible] n. m. Action de [illegible]

TAPONNER [illegible] v. a. Mettre en tapon. [illegible] Tapisser, garnir. [illegible]

TAPOTER (rad. *taper*) v. a. Frapper de [illegible] Tapoter [illegible] [illegible] Tapoter [illegible] [illegible] tapes [illegible]

TAPOT [illegible] ÉTER v. [illegible] Peindre en [illegible]

TAPOUILLE [illegible] f. [illegible] Femme [illegible] [illegible] en usage à la [illegible] vaise.

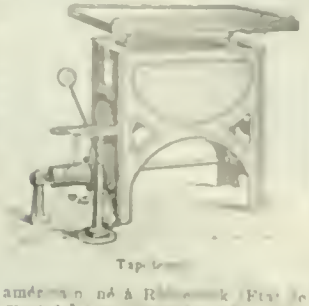

Tapoyo.

TAPPAN (Henry [illegible]), philosophe américain, né à [illegible] (État de New-York) en 1805, mort à Vevey (Suisse) en 1881. Pasteur, fut nommé en 1832 professeur de morale à l'université de New-York, dirigea de 1838 à 1852 une institution [illegible] devint en 1852 premier chancelier de l'université de Michigan. Démissionnaire en 1863, Tappan [illegible] en Europe. Citons de lui : *the Doctrine of the Will, determined by an appeal to consciousness* (1840); *the Doctrine of the Will, applied to moral agency and responsibility* (1841); *Elements of logic* (1841); *A step from the valley to the old* (1852).

TAPSEL [illegible] n. m. Cotonnade de provenance indienne, [illegible] importait en Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles. (Les tapsels étaient ces indiennes bleues que l'on appelle aujourd'hui des guinées.

TAPTI [illegible], fleuve de l'Inde centrale, qui part des Satpouras à 1 356 m.. Elle coule dans un bassin fort étroit, [illegible] kilom. de défilés la mènent dans la plaine du Gendjerat [illegible] Surate et tombe dans le golfe de Cambaye, mer d'Oman. Cours 800 kilom.

TAPURE n. f. Frisure produite en tapant les cheveux.

TAQUARY, rivière du Brésil, dans le Mato Grosso, qui [illegible] vers l'O.-S.-O., serpente, d'un cours lent, hésitant, dans les immenses bas-fonds inondés dits lagoas ou marais de Xarayes; reçoit le Cazim et le Taquary Mirim ou Petit Taquary et s'unit au Paraguay, rive gauche, par les branches d'un delta. Cours 500 kilom.

TAQUE (*tak'*) n. f. Techn. Plaque de fer fondu. ‖ Plaque formée par le contre-cœur d'une cheminée. ‖ Chacune des plaques de fonte qui forment les parois des feux d'affinerie : *Suivant la place qu'elles occupent, les* TAQUES *se nomment* sole, varmie, rustine, centre-vent *et* lantorel. ‖ Calo de bois en forme de coin, au moyen de laquelle le tisseur maintient le rouleau ou ensouple de devant. ‖ Clou fabriqué à la main.

— Jeux. V. TACQUE.

TAQUER (*ké* — même orig. que *attacher*) v. a. Typogr. Niveler la forme avec le taquoir.

TAQUERET (*ke-ré*) n. m. Techn. Plaque de fonte d'un fourneau de forge.

TAQUERIE (*ke-ri*) n. f. Métall. Ouverture d'un four à réverbère par laquelle on fait pénétrer le minerai dans le four.

TAQUET (*ke* — de même rac. que *taquer*) n. m. Fauconn. Planche sur laquelle on frappe pour rappeler l'oiseau.

— Ch. de f. *Taquet d'arrêt*, Obstacle mobile, qu'on place à l'origine d'une voie d'embranchement, pour empêcher les trains de s'engager sur la voie principale. (Le taquet le plus simple consiste en un ensemble de charpente formant cales, qui viennent s'appuyer sur les rails. Le tout peut pivoter autour d'un axe horizontal. On remplace aussi ces obstacles par des cales en fonte articulées sur des bielles et se rabattant à l'extérieur de la voie; ces cales sont reliées par un morceau de rail portant des crochets de retenue. La bielle peut alors so manœuvrer à distance au moyen de leviers.)



Taquet d'arrêt.

— Constr. Piquet de bois que l'on enfonce en terre à une hauteur déterminée et qui, dans les travaux de terrassement, sert de témoin pour le mesurage ultérieur du cube des terres enlevées. ‖ On dit aussi TÉMOIN.

— Hortic. Morceau de bois ou de fonte qu'on met sous les caisses qui contiennent des arbustes, pour les isoler du sol.

— Mar. Pièce de bois ou de fer servant à amarrer les cordages et les manœuvres. ‖ *Taquet à oreille*, Taquet de tournage. ‖ *Taquet de bout*, Fort taquet à oreilles servant à l'amarrage de la bosse de bout. ‖ *Taquets à dent*, Taquets à une seule corne ou oreille clouée verticalement pour fixer une manœuvre appelant d'en haut. ‖ *Taquets à anse*, Taquets creux au milieu et cloués par les oreilles. ‖ *Taquets de cabestan*, Pièces verticales espacées régulièrement et faisant saillie sur la cloche du cabestan.

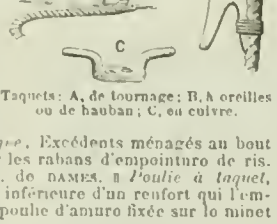

Taquets : A, de tournage; B, à oreilles ou de hauban; C, en cuivre.

— *Taquets de bout de vergue*, Excédents ménagés au bout des vergues pour arrêter les rabans d'empointure de ris. — *Taquet de nage*, Syn. de DAMES. ‖ *Poulie à taquet*, Poulie munie à sa partie inférieure d'un renfort qui l'empêche de s'incliner. La poulie d'amure fixée sur le minet était dans ce cas.

— Techn. Petit coin de bois servant à maintenir provisoirement en place un objet qu'on s'occupe de fixer, un rasseau, une encoignure de meuble, etc. ‖ Morceau de bois qui tourne autour d'un axe et sert à maintenir une porte fermée.

— Tissag. Nom de chacune des pièces de bois mobiles dans la boîte terminant chaque extrémité du battant et [illegible] reliées par une ficelle à la batterie, servent à lancer les navettes à travers la chaîne.

TAQUETÉ (*ke*) n. m. Sorte de pas de danse : *Que peuvent sur le cœur d'une déesse trahie les jetés-battus et les* TAQUETÉS ? Th. Gaut.

TAQUIER (*ki-é* — rad. *taquer*) n. m. Cloutier.

TAQUIN (*kin*), **INE** [de l'ital. *taccagno*, même sens] adj. Qui aime à taquiner, à contrarier : *Un enfant* TAQUIN.

— Avare, ladre : *Un vieillard* TAQUIN. (Vx.)

— Substantiv. Personne taquine.

TAQUIN (*kin*) n. m. Jeu de combinaisons, à l'aide de [illegible] inscrits sur des cubes, qu'il s'agit de disposer dans [illegible] de manière à former en tous sens certains nombres proposés. *Le* TAQUIN *fut inventé en Amérique en 1879.*

TAQUINAGE (*ki-naj'*) n. m. Action de taquiner. (Peu us.)

TAQUINEMENT (*ki-ne-man*) adv. D'une façon taquine.

TAQUINER (*ki-né* — rad. *taquin*) adj. V. a. Harceler légèrement [illegible] ôter, contrarier un peu : TAQUINER [illegible] Tourmenter, agacer : TAQUINER *un chien*.

— Incommoder légèrement : *Il tousse, cela me* TAQUINE.

Se **taquiner**, v. pr. Se faire des taquineries mutuelles. ‖ S'inquiéter; se fâcher, s'offenser : *De Marsay eut la petitesse de se* TAQUINER. (Balz.) [Inus.]

TAQUINERIE (*ki-ne-ri*) n. f. Caractère d'une personne taquine; habitude de taquiner : *La* TAQUINERIE *fait parfois détester quelqu'un.* ‖ Action, parole de taquin : *Un prénom malheureux est une occasion de* TAQUINERIES *continuelles.*

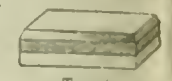

Taquoir.

— Fig. Minutie fatigante : *Les* TAQUINERIES *grammaticales.*

TAQUOIR (*koir'* — rad. *taquer*) n. m. Typogr. Morceau de bois de sapin, doublé de bois dur, sur lequel on frappe pour niveler également les caractères dans le châssis d'une forme. ‖ Fig. Page ou colonne dont toutes les lignes sont pleines.

— Télégr. électr. Petit mortier de bois qu'emploient les ouvriers télégraphistes pour redresser les fils bossués ou tordus.

TAQUON (*kon*) ou **TACON** n. m. Typogr. Garniture qu'on met au tympan, pour parer à l'insuffisance de hauteur de certains caractères.

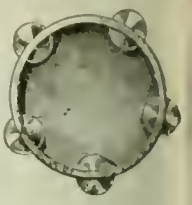

Tár.

TAQUONNER ou **TACONNER** (*ko-né*) v. a. Typogr. Mettre un taquon au tympan ou sous les caractères.

TÂR n. m. Tambour de basque des pays musulmans, dont le cercle est percé de cinq ouvertures dans lesquelles se trouvent autant de paires de disques de cuivre qui résonnent lorsqu'on agite l'instrument.



Tará.

TARA, ville de la Russie d'Asie (Sibérie [gouv. de Tobolsk]), sur l'Irtych, affluent de l'Obi; 8.650 hab. Ch.-l. de cercle; fonderies de suif, fabriques de savons et chandelles, tanneries, distilleries, minoteries à vapeur. Commerce des peaux et fourrures, grains, lard.

TARÂ, déesse indienne, épouse de Brihatpati, dieu de la planète Jupiter, enlevée par Soma, dieu de la lune, et mère de Bouddha, le régent de la planète Mercure. Dans le brahmanisme tântrique, Târâ est la principale Çakti bienfaisante du dieu Çiva. Elle a été adoptée par le bouddhisme mahâyâna.

TARABISCOT (*sko* — orig. inconn.) n. m. Petite cavité, appelée aussi *grain-d'orge*, que le menuisier ménage entre deux moulures pour les séparer l'une de l'autre ou pour séparer une moulure d'une partie lisse. ‖ Outil servant à creuser cette cavité. (On distingue le *tarabiscot à semelle en fer*, celui avec *conduite à tige* et le *tarabiscot avec conduite à coulisse.*

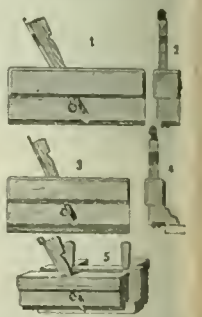

Tarabiscots : 1. A semelle de fer; 2. Coupe; 3. A coulisse; 4. Coupe; 5. A conduite à tige.

TARABISCOTAGE (*sko-taj'*) n. m. Action de tarabiscoter; résultat de cette action.

TARABISCOTÉ, ÉE (*sko*) adj. Où l'on a fait des ornements appelés tarabiscots : *Boiseries, l'anneaux* TARABISCOTÉS.

TARABISCOTER (*sko*) v. a. Séparer les moulures par des tarabiscots. ‖ Façonner à jour à l'excès.

— Fig. et fam. : TARABISCOTER *son style.*

TARABITE n. f. Gros câble que les Indiens d'Amérique fabriquent avec des cordes ou des lianes.

TARABUSTER (*stè* — du provenç. *tarabustar*) v. a. Fam. Troubler, fatiguer, importuner : *Pourquoi me viens-tu* TARABUSTER *l'esprit?* (Mel.)

TARACHTCHA, ville de Russie (gouv. de Kiev); 11.500 hab. Ch.-l. de district.

TARAFA (Amr Ibn-al-Abd-al-Bakri), poète antéislamique, de la tribu de Bakr, mort vers 570. Il est l'auteur d'une des sept poèmes intitulés *Moallakat* et d'un recueil de poésies où il célèbre les plaisirs, le vin et l'amour. Plusieurs de ses vers sont passés en proverbes chez les Arabes. Son *divan* a été traduit en français, en 1901, par Max Seligsohn.

TARAGE (*raj'*) n. m. Action de tarer, de peser l'emballage ou le récipient d'une marchandise.

TARAHUMARE n. m. Langue américaine du groupe *sonorien*. V. ce mot.

TARAHUMARES ou **TARUMARES**, Indiens du *Tarahumara* (Mexique), dans la sierra Madre, sur les confins des Etats de Sonora, Chihahua, Sinalva et Durango. — *Un, Une* TARAHUMARE ou TARUMARE.

— Adjectiv. : *Usages* TARAHUMARES.

— n. m. : *S'exprimer en* TARAHUMARE ou TARUMARE.

— ENCYCL. Sauf dans les villes, les *Tarahumares* ont conservé la langue et les coutumes de leurs ancêtres. Il en est qui vivent encore dans des grottes; les autres construisent leurs cases dans la montagne. Les mariages se concluent après un noviciat de la jeune fille dans la maison de son fiancé. Il existe, chez cette population, une sorte de communisme : le sol est réparti périodiquement entre les familles qui le cultivent et déposent les récoltes dans un magasin public, où chacun vient puiser selon ses besoins.

TARAISON (*rè*) n. m. Techn. Tuile avec laquelle on obture en partie la bouche d'un fourneau de verrerie.

TARAMUNDI, bourg d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), dans un pays montagneux; 3.700 hab.

TARANCHE n. f. Grosso chevillo de fer dont on se sert pour tourner la vis d'un pressoir.

TARANCON, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Cuenca]), près du Riansarès, sous-affluent du Guadiana; 4.600 hab. Aux environs, pélerinage de Nuestra Señora de los Riansares.

TARANDIEN, ENNE (*di-ia, è*n' — du lat. *tarandus*, renne adj. Se de l'époque préhistorique correspondant au travail du bois de renne par l'homme primitif : *Industrie* TARANDIENNE.

TARANN, esprit des tempêtes, dans la religion des druides. C'est Taran qu'évoqua la druidesse, la veille de la perte d'Alésia, à la demande de Vercingétorix.

TARANOVKA, bourg de Russie (gouv. de Kharkov (distr. de Zmiev)); 5.000 hab.

TARANTASS (*tass*) n. m. Sorte de voiture rustique à quatre roues, en Russie.



Tarantass.

TARANTCHIS, nom qui signifie *agriculteurs* et que l'on donne à la population sédentaire de Kouldja et du Turkestan oriental. Par les caractères physiques et par la langue, les Tarantchis appartiennent à la famille turque; mais beaucoup ont eu leur type altéré par des croisements avec des Mongols ou des Iraniens.

TARAPACA, prov. du Chili compriso entre la Bolivie et l'océan Pacifique à l'E. et à l'O., les provinces de Tacna et de Tocopilla au N. et au S. Superf. 46.957 kilom. carr.; pop. 99.200 hab. C'est une région semi-désertique, mais où se trouvent d'importantes richesses minières (salpêtre, iode, etc.). — Le département, subdivision de la province, a 33.000 kilom. carr. et 40.000 hab. *Iquique* est à la fois le chef-lieu du département et de la province.

TARAPACAITE n. f. Chromato naturel de potasse.

TARAPOTO, ville du Pérou (départ. de Loreto), ch.-l. de la province de San-Martin, sur les bords du Chiclayo; 10.165 hab.

TARARE refrain d'une anc. chanson) interj. Fam. Bah! cela n'est pas; cela est faux :

C'est un ange, ma femme! — Un ange, c'est très rare.
— Elle m'aime, mon cher! — Elle t'aime! *Tarare!*
DESTOUCHES.

— *Tarare-pon-pon*. Se disait à quelqu'un dont on voulait railler les prétentions, le fastueux étalage de grands mots.

— Musiq. Mot autrefois usité dans la musique militaire, pour indiquer l'exécution d'une sonnerie particulière.

TARARE n. m. Agric. Appareil servant à nettoyer les grains après le battage.

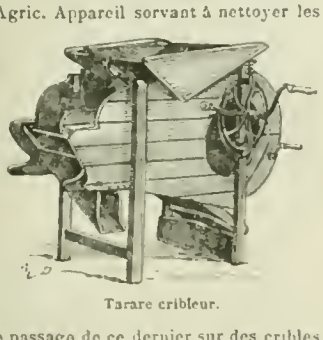

Tarare cribleur.

— Techn. Espèce de toile qui se fabriquait anciennement à Tarare, en Beaujolais.

— ENCYCL. Agric. Le *tarare*, basé sur la différence de poids et de volume des bons grains et des corps étrangers qui s'y mêlent, se compose d'un ventilateur à nilos en bois soufflant sur le mélange à nettoyer pendant le passage de ce dernier sur des cribles animés d'un mouvement trépidant. Le grain contenu dans une trémie tombe en nappe régulière sur ces cribles, où il est débarrassé par courant d'air des petits débris de paille, poussières, etc., et, par le crihlage, des grains cassés, avortés, grains de sable, etc. Une *vantille* permet de modifier la direction du courant d'air. Toutes les machines à battre perfectionnées comportent un tarare

TARARE, ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 32 kilom. de Villefranche, sur la Turdine, sous-affluent du Rhône par l'Azergues et la Saône; 12.334 hab. (*Tararien, enne.*) Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de grains, bestiaux, cuirs. Industrie très importante (mousseline, tarlatanes, broderies, peluches, velours, impressions, blanchiment) occupant plus de 60.000 personnes dans les départements de la Loire, du Rhône et de Saône-et-Loire. Fabriques de chapeaux de paille, de chaudrons, de peignes à tisser, etc. Restes d'un prieuré fortifié. Eglise moderne de la Madeleine (fronton de Bonnassieux). — Le canton a 16 comm. et 21 756 hab.



Armes de Tarare.

TARARER v. n. Nettoyer avec le tarare : TARARER *des grains*.

TARAS, fils de Neptune et d'une nymphe, fondateur de Tarente, où il arriva monté sur un dauphin. Taras est fréquemment représenté sur les monnaies de Tarente.

TARASCON, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 17 kilom. d'Arles, sur la rive gauche du Rhône; 8.885 h. (*Tarasconnais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Pépinières. Commerce de savons, d'huile d'olive, fromages, grains et fourrages. Fabrique de chapeaux, chaussures, cordes, mouchoirs, tapisseries, saucissons. Beaux ponts sur le Rhône, l'un suspendu, l'autre en pierre. Eglise romane de Sainte-Marthe (XIIe s.), rebâtie en partie de 1376 à 1449 dans le style gothique. Château construit au XVe siècle sur un escarpement de la rive droite du Rhône. Hôtel de ville du XVIIe siècle. Patrie de l'érudit Léon Ménard. — Le canton a 4 comm. et 10.243 hab.



Armes de Tarascon.

TARASCON, ch.-l. de cant. de l'Ariège, arrond. et à 15 kilom. de Foix, sur l'Ariège, grossie à cet endroit de la rivière de Vicdessos; 1.465 hab. Ch. de f. Mines de fer, haut fourneau, aciérie. Deux portes des anciens remparts et, sur un mamelon, une tour ronde reste du château fort démoli sous Louis XIII. Eglise avec portail gothique. Clocher du XIVe siècle, provenant d'une autre église. — Le canton a 22 comm. et 11 851 hab.

TARASIOS, patriarche de Constantinople 784 806. Issu d'une grande famille de la capitale, il était secrétaire impérial lorsque, après la retraite du patriarche Paul, la faveur d'Irène l'éleva, quoique laïque, au patriarcat. D'accord avec l'impératrice, il prépara la restauration du culte des images, qu'accomplit en 787 le concile de Nicée; mais il laissa sans protester l'empereur Constantin VI répudier sa femme Marie et épouser Théodote 795, et il assista non moins impassible à la chute d'Irène, sa bienfaitrice.

TARASP, village de Suisse (cant. des Grisons), dans la basse Engadine, à 1.401 mètres d'altitude; 320 hab. Sources minérales froides (affections du foie et des voies digestives). Etablissement thermal.

TARASPIC (*spik'* — altér. de *thlaspi* n. m. Bot. Nom vulgaire des thlaspis et des ibérides.

TARASQUE (*russk'* n. f. Représentation d'un animal monstrueux, qu'on a longtemps promené dans quelques villes de France, et particulièrement à Tarascon.

— ENCYCL. La tradition populaire rapporte que jadis un animal amphibie se tenait sur le Rhône et sur ses bords, alors couverts d'épaisses forêts, obstruant la navigation, se plaisant à faire chavirer les bâtiments, etc. Parfois il faisait des excursions sur la terre ferme et dévorait les habitants aussi bien que les troupeaux qu'il rencontrait; cet animal terrible s'appelait la *Tarasque*. Seize habitants des plus déterminés de la contrée entreprirent de le combattre; huit d'entre eux y périrent. Les huit autres furent les fondateurs de Beaucaire et de Tarascon. Jacques de Voragine, dans sa *Légende dorée*, raconte autrement les faits et rapporte à sainte Marthe, patronne de Tarascon, l'honneur d'avoir dompté le monstre en lui jetant de l'eau bénite. Quoi qu'il en soit, la fête de la Tarasque célébrée annuellement en grande pompe à Beaucaire et à Tarascon, le jour de la Pentecôte et le jour de la fête de sainte Marthe, est restée populaire jusqu'en ces derniers temps.



La Tarasque et sainte Marthe (retable de l'église Saint-Sauveur, à Aix, XVe s.)

Tarasque (ORDRE DE LA). Ordre attribué au roi René qui l'aurait fondé en 1458. Il était composé de jeunes gens de Beaucaire et de Tarascon, qui portaient en sautoir, suspendue par un large ruban rouge, une décoration de plomb ou d'argent représentant l'effigie de la Tarasque.

TARASQUES, indigènes du Michoacan (Mexique), répandus aussi dans quelques Etats voisins. — *Un, Une* TARASQUE.

— Adjectiv. : *Guerrier* TARASQUE. *Population* TARASQUE.

— n. m. Langue parlée par les Tarasques.

— ENCYCL. Avant la conquête, les *Tarasques* rivalisaient en civilisation avec les Aztèques, et leur religion était moins cruelle. Ils défendirent leur indépendance contre les Aztèques d'abord, puis contre les Européens. Vaincus cependant par ceux-ci, ils conservèrent longtemps leur langue et leurs coutumes. Leur langue est l'idiome le plus important du Mexique et celui qui possède le plus grand nombre de documents littéraires, après le *nahuatl*.

TARASSIS (*ra-si* — du gr. *tarassis*, trouble) n. m. Nom sous lequel on désignait autrefois l'hystérie chez l'homme. V. HYSTÉRIE.

TARASSOVKA, bourg de Russie (gouv. de Poltava); 3.000 hab.

TARATATA, onomatopée familière qui s'emploie pour dire : *Ne dites donc pas cela. Ne m'en faites pas accroire*, etc.

TARATOUFLE de l'ital. *tartoffo* ou de l'allem. *kartoffel*, pomme de terre) n. m. Bot. Nom vulgaire du topinambour, dans quelques localités.

TARAUD (*rô* — pour *tarele*; de *tarière*) n. m. Techn. Pièce d'acier en forme de vis, dont on se sert pour tarauder. || Morceau de bois pour tendre les cordes autour de la perche des argonneurs.

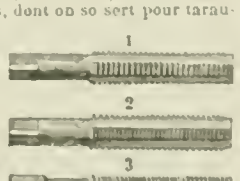

Tarauds : 1 Conique; 2 Cylindrique; 3. Mère.

— ENCYCL. Un *taraud* est une vis en acier trempé sur laquelle on a abattu des pans ou creusé des rainures qui rendent coupants les angles des filets. On distingue les *tarauds coniques*, les *tarauds cylindriques* et les *tarauds mères*. Les premiers servent à commencer le travail; on en passe deux ou trois dans les écrous pour approfondir peu à peu le filet. Les seconds terminent complètement le filet. Le *taraud mère* est celui qui sert à faire les autres tarauds; il est cylindrique et n'est employé que pour la fabrication des outils.

TARAUDAGE (*rô-daj*) n. m. Action ou manière de tarauder.

— ENCYCL. Le *taraudage* a pour but d'imprimer un filet ou pas de vis dans un tour cylindrique ou conique; pour cela, on commence par percer le trou d'un diamètre égal à celui du boulon qu'il doit recevoir, moins une demi-profondeur du filet; puis, à l'aide de tarauds auxquels on donne un mouvement de rotation à droite et à gauche avec un instrument appelé tourne-à-gauche, on imprime dans le trou le filet correspondant au taraud employé. Le travail du taraudage se fait à la main ou à peu près comme à la main.

TARAUDER (*rô* v. a. Creuser en spirale pour servir de vis. || Creuser en spirale, en parlant d'une vis. On fit mieux entrer dans le bois en taraudant. || — Parfait. Percer. *Certains insectes* TARAUDENT *les bois les plus durs*. || — Pop. Tourmenter. || Battre.

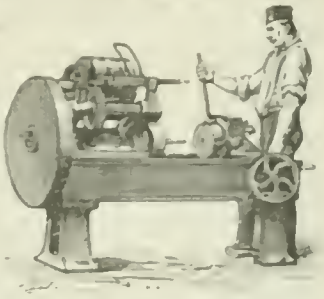

Taraudeuse.

TARAUDEUSE (*rô*) n. f. Techn. Machine-outil au moyen de laquelle on peut tarauder toutes les pièces mécaniquement.

TARAVAL (Hugues), peintre et graveur, né et mort à Paris 1728-1785. Il était fils d'un peintre de portrait, GUILLAUME-THOMAS **Taraval**, né à Paris en 1701, mort à Stockholm probablement en 1750. En 1726, Hugues remporta le grand prix de peinture. Il devint agréé 1765), puis membre de l'Académie de peinture 1769), et fin sous-inspecteur de la manufacture des Gobelins. Taraval manqua d'originalité et d'imagination. Parmi ses peintures, froides et correctes, nous citerons *le Triomphe de Bacchus* 1769), plafond, au Louvre; le *Triomphe d'Amphitrite*, également au Louvre; *Vénus et Adonis* 1765); etc.

TARAVELLE (*rel*) n. f. Dans le Bordelais et les Charentes, Sorte de plantoir à l'usage des viticulteurs.

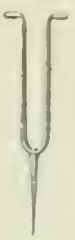

Taravelle.

— ENCYCL. La *taravelle* ou *hapie* est un pal constitué par une pointe conique en fer, qui se termine par deux branches formant étrier et munies de poignées latérales. Pour s'en servir, le viticulteur saisit l'instrument par les deux poignées, place son pied dans l'étrier et enfonce la pointe en appuyant de toute sa force.

TARAXACÉ, ÉE adj. Qui ressemble au pissenlit ou taraxacum.

— n. f. pl. Bot. Tribu de composées, ayant pour type le genre pissenlit (*taraxacum*). — *Une* TARAXACÉE.

TARAXACINE n. f. Substance amère extraite de la racine du *taraxacum* ou pissenlit.

TARAXACUM (*ksa-kom'* n. m. Bot. Nom scientifique du genre pissenlit.

TARAXIPPOS (du gr. *tarassein*, épouvanter, et *hippos*, cheval), Myth. gr. Démon qui se plaisait à épouvanter les chevaux. (C'est surtout à propos de l'hippodrome et des courses d'Olympie qu'il en est fait mention.

TARAXIS (*ksiss* — mot gr., signif. *trouble*) n. m. Patbol. Trouble de la vision.

TARAYRE (Jean-Joseph), général et homme politique français, né à Sonlsac (Aveyron) en 1770, mort à Rodez en 1855. Il représenta l'Aveyron à la fête de la Fédération, et s'engagea en 1792. Il suivit Bonaparte en Italie, puis en Egypte, et fut nommé commandant de la place de Suez, après la victoire d'Héliopolis, où il s'était distingué. Il accompagna Louis Bonaparte en Hollande, puis retourna en France où Napoléon le fit entrer à l'état-major de la Grande Armée. Il assista à la retraite de Russie et à la campagne d'Allemagne. Nommé lieutenant général et inspecteur des gardes nationales de la 1re division militaire pendant la première Restauration, il accueillit favorablement Napoléon pendant les Cent-Jours, et fut mis en non-activité en 1815. Député de la Charente-Inférieure en 1819, il siégea à l'extrême gauche. Partisan de la révolution de 1830, il fut nommé commandant de la garde nationale de Rodez, puis conseiller général de Marcillac (1830-1848).

TARAZONA, ville d'Espagne (Aragon prov. de Saragosse), sur le Queiles, affluent de l'Ebre, au pied du Moncayo (2 349 m.); 8.500 hab.

TARAZONA, ville d'Espagne (Murcie prov. d'Albacete), au-dessus du Valdemembra, affluent du Jucar; 4.500 hab.

TARBAGATAÏ, chaîne granitique de l'Asie russe et de l'empire chinois, reliant le formidable massif des Thian-Chân au S. à l'Altaï au N., entre la Dzoungarie à l'E.) et les grands steppes de Sibérie (à l'O.); longue de plus de 500 kilom., au S. de l'Irtych supérieur et du lac Zaïsan; altitude moyenne : 1.400 m.; culmen, le Mour-Taou (3 700 m.); climat plus sec au Nord qu'au Midi. Or, cuivre, plomb argentifère et autres métaux.

TARBAGATAÏ, district de l'empire chinois (Mongolie, cercle de Kobdo), entre le Turkestan russe à l'O. et au N., le désert de Dzoungarie à l'E., la prov. chinoise de Kan-sou-sin-Tsiang au S.; 63.960 kilom. carr.; 64.000 hab. Ville principale *Tarbagataï*.

TARBÉ (Louis-Hardouin), administrateur français, né à Sens en 1753, mort à Paris en 1806. Avocat à Paris, il fut remarqué par Le Febvre d'Ormesson, contrôleur général des finances, qui le fit entrer dans les bureaux. Son intelligence lui valut un avancement rapide, et il fut nommé par Louis XVI ministre des contributions (1791); ce fut lui qui organisa la contribution foncière. Il donna sa démission (mars 1792) devant les progrès constants de la Révolution, et vécut désormais dans la retraite.

TARBÉ DES SABLONS (Sébastien-André), administrateur et écrivain français, frère du précédent, né à Sens en 1762, mort à Paris en 1837. Avocat au parlement de Paris, il s'établit imprimeur à Melun, et devint maire de cette ville en 1792. Adrien Duport s'étant retiré chez lui, Tarbé des Sablons fut emprisonné pendant la Terreur, et ne fut rendu à la liberté qu'au 9-Thermidor. Il entra dans l'administration impériale, et fut anobli par Louis XVIII. Il publia, de 1782 à 1790, l'*Almanach historique du diocèse*

l'arbre des Sablons.

Tarbel de Vaxclair

Tarbé des Sablons

Tarbé des Sablons

Tarbes



Armes de Tarbes.

Tarboltons

Tarboroug.

Tarbouch

Tarc

Tarcento

Tarchi

Tarde



Tarde.

Tardebigg

Tardenois

Tarder (lu lat. *tardare*, même sens) v. n. Différer, attendre longtemps : *Ne* TARDEZ *jamais à remplir un devoir.* Mettre de la lenteur dans une action : TARDER *en chemin.* S'attarder dans. Vieilli.

— v. a. Retarder (vx.) : TARDER *la jouissance.* (Malh.)

— Impers. *Il me tarde, Il te tarde, Il lui tarde, etc.*, C'est avec impatience que j'attends, que tu attends, etc.

Se tarder, v. pr. Vieux. Faire des pas moins grands : *Quelquefois, les cerfs sont si gras qu'ils* SE TARDENT *de cinq ou six pouces.* E. Chapus.

— Gramm. L'infinitif placé après le verbe neutre *tarder* est quelquefois précédé de la préposition *de*, cette tournure a vieilli ; mais beaucoup plus souvent de la préposition *à* : *On a tardé de* (ou *à*) *envoyer ce secours.* Au contraire, c'est toujours *de* qu'on met devant l'infinitif qui suit le verbe impersonnel *il tarde* exprimant l'idée d'un désir : *Il me tarde de le voir.*

— SYN. Différer, reculer.

Tardets-Sorholus

Tarde venientibus ossa (*A ceux qui viennent tard les os*). Ces mots latins s'emploient au propre et au figuré. Dans ce dernier cas, ils s'appliquent à tous ceux qui, par nonchalance ou par oubli, manquent une bonne affaire.)

Tardière (La), comm. de la Vendée, arrond. et à 25 kilom. de Fontenay-le-Comte, 1 289 hab. Serges et flanelles.

Tardieu, lieutenant criminel de Paris, fameux par son avarice. Il fut assassiné avec sa femme, non moins avare que lui, par des voleurs, en 1665. Boileau a peint le couple Tardieu dans sa X^e^ satire.

Tardieu, famille de graveurs français distingués, dont les principaux membres furent les suivants : Nicolas-Henri **Tardieu**, graveur, né et mort à Paris (1674-1749). Il fut un des meilleurs élèves de Gérard Audran, et devint membre de l'Académie en 1720. Parmi ses meilleures estampes, on cite : *les Batailles d'Alexandre*, d'après Le Brun ; *l'Apparition de Jésus à la Madeleine*, d'après Bertin ; *l'Embarquement pour Cythère*, d'après Watteau ; etc. — *Marie-Anne* Horthemels, dame **Tardieu**, femme du précédent, née et morte à Paris (1682-1727), qui a exécuté également de bonnes gravures ; — Jacques-Nicolas **Tardieu**, graveur, fils des précédents, né à Paris en 1716, mort en 1791. Il entra à l'Académie en 1749. Ses portraits sont fort estimés ; — Charles-Jean **Tardieu**, dit *Tardieu-l'ochin*, fils du précédent, né à Paris en 1765, mort en 1830, peintre de mérite ; — Pierre-François **Tardieu**, graveur, neveu et élève de Nicolas-Henri, né à Paris en 1711, mort vers 1774. Il a gravé une partie des dessins exécutés par Oudry pour les fables de La Fontaine, et laissé des estampes estimées ; — Pierre-Alexandre **Tardieu**, graveur, frère de Jean-Baptiste-Pierre Tardieu, né à Paris en 1756, mort en 1844. Il a surtout gravé de petites estampes ; — Antoine-François **Tardieu**, dit *de l'Estrapade*, graveur, frère du précédent, né à Paris en 1757, mort en 1822. [Ce fut un graveur géographe de beaucoup de talent. On cite notamment de lui : *Atlas des guerres des Français en Italie. Atlas du voyage de Peron aux terres australes*, celui du *Voyage d'Anacharsis*, etc.] ; — Ambroise **Tardieu**, graveur, fils du précédent, né à Paris en 1788, mort en 1841. [Il devint graveur du dépôt des fortifications. On lui doit : *Iconographie universelle* ou *Collection des portraits de tous les personnages célèbres* (1820-1828), contenant environ 800 portraits ; *la Colonne de la grande armée d'Austerlitz* (1822-1823 ; etc.]

Tardieu (Auguste-Ambroise), médecin légiste français, fils de Pierre-Alexandre, né et mort à Paris (1818-1879). Nommé médecin des hôpitaux en 1850, il devint suppléant, puis, en 1861, professeur de médecine légale. Membre de l'Académie de médecine (1858), nommé doyen de l'École de médecine en 1861, il fut d'abord très populaire parmi les étudiants ; mais il devint impopulaire par l'approbation qu'il donna aux mesures de rigueur prises par Duruy contre les étudiants qui étaient allés au congrès de Liège, et dut donner sa démission. Son impopularité s'accrut à l'occasion de son attitude dans le procès de Pierre Bonaparte. On lui doit, entre autres ouvrages : *Relation médico-légale de l'assassinat de la comtesse de Gœrlitz* (1850 ; *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité* (1852-1854) ; *Étude médico-légale sur l'attentat aux mœurs* (1858) ; *Étude médico-légale sur l'avortement* (1864) ; *Question médico-légale de la pendaison* (1865) ; *Étude sur les maladies provoquées ou communiquées* (1864) ; *Étude sur l'infanticide* (1868) ; *Étude médico-légale sur la pendaison, la strangulation et la suffocation* (1870) ; *Étude médico-légale sur les blessures* (1879) ; etc. — Son frère, Eugène-Amédée, né à Paris en 1822, mort en 1879, géographe au ministère des affaires étrangères, puis attaché à la bibliothèque de l'Institut, collabora à plusieurs publications officielles, à différents travaux encyclopédiques, tels que l'*Encyclopédie moderne* et l'*Univers pittoresque*. Son principal titre scientifique est une excellente traduction de la *Géographie* de Strabon (1866-1891).



Tardieu.

Tardif, ive adj. Qui vient, qui arrive tard : *Regrets* TARDIFS. *Fruits* TARDIFS. || Lent ; qui va, qui agit tard ou lentement : *Pas* TARDIFS. *Arbres* TARDIFS.

— Poétiq. Qui rend lent :

> Les vieilles même, au marcher symétrique,
> Des ans *tardifs* ont oublié le poids.
>
> GRESSET.

Tardif (Guillaume), professeur et traducteur français, né au Puy vers 1450. Il était en 1467 professeur d'éloquence au Collège de Navarre et devint, en 1483, lecteur de Charles VIII. Il composa d'après Cicéron et Quintilien une *Rhétorique*, rédigea un *Art de fauconnerie ou des chiens de chasse* (1492), traduisit le *Liber de mirabilibus mundi* de Solin, les *Facéties* de Poggе, les *Apologues* de Laurent Valla et a librement imité diverses œuvres de Pétrarque dans ses *Dicts moraux*. Ces deux derniers ouvrages ont été réimprimés par A. de Montaiglon (1877-1888).

Tardif (Adolphe), érudit français, né à Coutances (Manche) en 1824, mort à Paris en 1890. Sorti de l'École des chartes en 1849, il fut nommé, deux ans après, suppléant de de Rozières, professeur d'histoire du droit français à la même école. Il fut aussi, pendant de longues années, chef de division à l'administration des cultes. Il édita, comme textes d'explications pour ses élèves : *le Coutumier d'Artois* 1883 ; *les Coutumes de Toulouse* ; *les Coutumes de Lorris*. Il a publié, en outre, son cours : *la Procédure civile et criminelle aux* XIIIe *et* XIVe *siècles* (1885) ; *le Droit privé au* XIIIe *siècle, d'après les coutumes de Toulouse et de Montpellier* (1886) ; *Histoire du droit canonique* (1887) ; *Histoire des sources du droit français, Origines romaines* 1890. — Jules **Tardif**, son frère, né à Coutances en 1827, mort à Paris en 1882, fut, après sa sortie de l'École des chartes (1852), attaché à la Bibliothèque nationale et à l'édition des *Diplomata* et entra, en 1856, aux Archives nationales, où il devint, en 1878, chef de la section administrative. On a de lui : *Mémoire sur les notes tironiennes* 1852) ; *Monuments historiques, cartons des rois* (1867). Il préparait un grand ouvrage sur l'*Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, mais ne put en faire paraître que le premier fascicule (1881), relatif à la

période mérovingienne. — ERNEST-JOSEPH **Tardif**, fils d'Adolphe, archiviste paléographe, docteur en droit, avocat, né à Houvenville (Manche) en 1855, s'est donné à l'étude de l'histoire du droit et a publié des textes intéressants concernant surtout la législation de la province de Normandie.

TARDIFLORE (du lat. *tardus*, tardif, et *flos, floris*, fleur adj. Bot. Qui fleurit tard.

TARDIGRADE du lat. *tardigradus*; de *tardus*, lent, et *gradi*, marcher) adj. Zool. Qui marche lentement.

— n. m. pl. Mamm. Grande division des mammifères édentés, comprenant ceux que l'on appelle vulgairement les *paresseux*. — *Un* TARDIGRADE.

— Arachn. Ordre d'arachnides renfermant des animalcules vermiformes, munis d'un suçoir et de quatre paires de pattes rudimentaires. (Les tardigrades sont des arachnides ovipares, ne subissant pas de métamorphoses.)

TARDILLON (*ll* mll.) n. m. Petit agneau, poulet, canard, etc., né plus tard que les autres.

— Fig. Enfant dernier-né d'une famille nombreuse.

TARDIVEMENT adv. D'une façon tardive

TARDIVETÉ n. f. État de ce qui est tardif : *La* TARDIVETÉ *de l'ouverture de la chasse mécontente les chasseurs.* || Marche lente. *La* TARDIVETÉ *d'un fleuve.* (Vx.) || Croissance tardive, développement tardif : *La* TARDIVETÉ *des fruits a été causée par les dernières gelées.* Quelques-uns disent TARDIVITÉ.)

TARDOIRE, rivière de France, dans les départements de la Haute-Vienne, de la Dordogne et de la Charente. Elle naît non loin de Chalus, coule vers le N.-E. en de pittoresques gorges, abondante tant qu'elle reste en Limousin, mais, dès qu'elle arrive dans les terrains de calcaire fissuré qui avoisinent la forêt de La Rochefoucauld, se perd dans les gouffres de Rivières, de même que son affluent, le Bandiat. Leurs eaux, grossies des pluies tombées sur le plateau de la Braconne, vont ressortir aux environs de Magnac-Touvre et donner naissance aux magnifiques sources de la Touvre. V. TOUVRE.

TARDON n. m. Econ. rur. Syn. de TARDILLON.

TARD-VENUS n. m. pl. Nom donné à un certain nombre de compagnies de gens de guerre, qui, après le traité de Brétigny, ravagèrent la France. (V. GRANDES COMPAGNIES.) — *Un* TARD-VENU.

— ENCYCL. Les *tard-venus* prirent en Champagne le château de Joinville : ils dévastèrent les évêchés de Langres, de Toul et Verdun. Ils entrèrent ensuite en Bourgogne et exercèrent longtemps leurs déprédations aux environs de Besançon, Dijon et Beaune ; en 1362, ils firent éprouver une sanglante défaite à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et arrivèrent devant Avignon. Innocent VI prêcha en vain la croisade contre eux. Il fut plus heureux en faisant engager à ses frais les tard-venus par le marquis de Montferrat, pour les entraîner en Italie. Toutefois, il ne put se débarrasser de tous les chefs. Séguin de Badefol, en 1363, s'empara de Brioude et ne la rendit qu'en 1365. L'expédition de Du Guesclin en Espagne et surtout la reprise des hostilités contre l'Angleterre, en 1369, firent cesser leurs ravages.

TARDY DE MONTRAVEL (Louis-François), officier de marine et géographe français, né à Vincennes en 1811, mort en 1861. Il accompagna de 1837 à 1840 l'amiral Dumont d'Urville dans sa célèbre campagne, puis reconnut en personne, à partir de 1842, le bassin de l'Amazone et les côtes septentrionales du Brésil et des Guyanes. En 1851, il présida à la prise de possession par la France de la Nouvelle Calédonie. Il était, à sa mort, gouverneur de la Guyane. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Instructions sur les côtes de la Guyane ; Instructions sur la côte septentrionale du Brésil et le fleuve des Amazones* (1847) ; *Instructions sur la Nouvelle-Calédonie, les mers du Japon et la mer d'Okhotsk* (1857 ; etc.

TARE (du l'tal. *tara*, tiré de l'ar. *tarha*) n. f. Comm. Perte d'une valeur qu'éprouve une marchandise, par suite d'une diminution dans la quantité ou d'une avarie dans la qualité. || Poids des objets divers pesés avec la marchandise, et qui se trouve à défalquer pour obtenir le poids net. || Poids non marqué avec lequel on fait équilibre à un poids qu'on ne veut pas compter dans le poids total : *On emploie souvent la grenaille de plomb pour servir de* TARE. || Diminution du prix, supportée par le vendeur, à cause de la tare ou défalcation du poids d'emballage et autre. || *Tare d'espèces*, Droit de change. || *Tare de caisse*, Déduction faite sur une somme, à cause des fausses espèces ou des erreurs de compte.

— Par ext. Défectuosité physique : *Beaucoup de bons chevaux ont quelques* TARES. Vice moral : *Il y a peu d'hommes sans* TARE.

— *Répondre tare pour barre*, Répondre de travers. (Vx.)

TARENTAISE (*ran-tèz'*) adj. f. Econ. rur. Nom d'une race de bœufs que l'on élève principalement en Savoie. || On dit aussi RACE TARINE.

TARENTAISE, pays de France, ancienne province du duché de Savoie. La Tarentaise est proprement la vallée supérieure de l'Isère, séparée de la Maurienne par le massif de la Vanoise, mais communiquant avec elle par les cols d'Iseran, de la Vanoise, des Encombres et de la Madeleine. Le fond de la vallée, dont Bourg-Saint-Maurice, Aime et Moutiers sont les principales agglomérations, est fertile et bien cultivé. Les chaleurs de l'été y sont fort élevées et permettent la culture de la vigne jusqu'à une altitude de 1.200 mètres. Nombreuses richesses minérales : houille, fer, marbre ; les sources thermales de Salins et Brides, les sources froides d'Arbonne attirent chaque année de nombreux malades. Élevage très important. Fromageries.

La Tarentaise correspond à l'ancien pays des *Centrones*, dont *Axima* (Aime) était la ville principale. L'évêché de Tarentaise, créé au Ve siècle, a subsisté jusqu'à aujourd'hui, et a pour siège Moutiers. Le pays même a été donné à la France en 1860, par le traité de Nice.

TARENTE (*rant'*) n. f. Nom vulgaire des geckos, dans le midi de la France.

TARENTE (GOLFE DE), indentation de la mer Ionienne, dans l'Italie méridionale, avec ouverture de 111 kilom. Bordé par la Terre d'Otrante, la Basilicate, la Calabre extérieure, il ne reçoit que de faibles, de brusques et inégaux torrents des Apennins. Sa principale ville est *Tarente* ; autrefois s'étaient Sybaris, avec Callipolis, Métaponte, Héraclée, Thurii, Crotone.

TARENTE (ital. *Taranto*, ville d'Italie, Pouilles, province de Lecce, au fond du *golfe de Tarente*, entre les deux baies de Mare Piccolo et de Mare Grande. 34.000 hab. *Tarentins, tines*. Ch.-lieu de f. de Brindisi à Reggio. Ch.-l. de circondario. Archevêché. Quelque industrie. Port ensablé, mais au commerce assez actif. Ville déchue de son antique splendeur et sans monument intéressant. La baie de Mare Piccolo est extraordinairement poissonneuse et riche en *fruits de mare*, parmi lesquels la *pinne marine* servait à la fabrication des étoffes, et le *murex* à la teinture en pourpre.



Médaille de Tarente

Tarente est antérieure au VIIIe siècle av. J.-C. Sa prospérité et le relâchement des mœurs de ses habitants furent célèbres dans l'antiquité. Quoique défendue par Pyrrhus, elle tomba, en 272, entre les mains des Romains. Sous les rois normands, elle fut le chef-lieu de la principauté sur laquelle régnèrent les Bohémond.

TARENTE (DE). V. BOHÉMOND, LOUIS, LA TRÉMOILLE, MACDONALD.

TARENTELLE (*ran-tèl'* — de l'ital. *tarentella*, tarentule) n. f. Chorégr. Danse vive du midi de l'Italie, dans

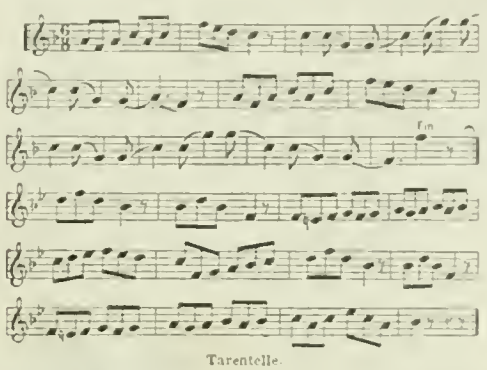

Tarentelle.

un mouvement de six-huit très rapide. *La* TARENTELLE *aurait été ainsi nommée parce qu'elle combat la léthargie des personnes piquées de la tarentule.*

— Musiq. Air sur lequel on danse la tarentelle. *La* TARENTELLE *de la* Muette de Portici.

— ENCYCL. La *tarentelle* est la danse nationale des Napolitains, danse vive, rapide, passionnée et dont un accompagnement de tambour de basque accentue encore le rythme. Elle est exécutée par un cavalier et une danseuse qui tantôt se tiennent par les mains, tantôt se séparent et se poursuivent en des attitudes variées, souvent lascives ou sensuelles. Des tarentelles ont été souvent introduites dans les opéras ou opéras-comiques français. Auber, notamment, en a écrit deux, dans la *Muette de Portici* et dans *Fra Diavolo*.

TARENTINARCHIE (*ran, chi* — de *Tarant*um, Tarente, et *arkhê*, commandement) n. f. Antiq. gr. Corps de cavalerie légère, surtout dans les armées macédoniennes. || Escadron de 256 cavaliers, suivant Arrien.

TARENTISME (*ran-tissm'*) ou **TARENTULISME** (*ran-tulissm'*) n. m. Affection nerveuse occasionnée par la morsure de la tarentule.

— ENCYCL. En dépit de la légende, les accidents causés par la morsure de la tarentule sont peu graves et disparaissent assez rapidement, ils consistent simplement en une douleur assez vive, avec œdème ; il y a plus rarement des douleurs articulaires, de l'anxiété et des vomissements. Le traitement est celui de toutes les morsures ou piqûres d'insectes (teinture d'iode, etc.). Le *tarentisme*, qui régna en Italie vers le XVIIe siècle, n'était autre chose qu'une forme de la *chorée hystérique*.

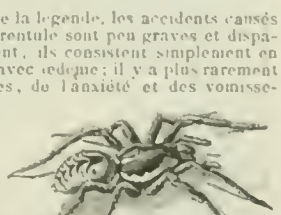

Tarentule.

TARENTULE (*ran* — de l'ital. *tarentula* ; de *Taranto*, Tarente) n. f. Nom vulgaire d'une araignée appartenant au genre lycose. (La tarentule (*Lycosa tarentula*) est une grosse araignée répandue dans l'Europe méridionale, et dont la morsure est vénéneuse. V. TARENTISME.

— Fig. *Piqué, mordu de la tarentule*, Excité violemment.

TARENTULÉ, ÉE (*ran*) adj. Piqué par une tarentule.

TARENTULISME n. m. Pathol. Syn. de TARENTISME.

TARER v. a. Gâter, avarier : *L'humidité* TARE *les fruits*. — Fig. Altérer, souiller : *Les vices* TARENT *l'homme*.

— Comm. Peser le contenant d'une marchandise emballée et en défalquer le poids, pour obtenir le poids net. *Taré, ée* part. pass. du v. Tarer.

— Blas. Syn. de ROSE. (S'emploie en parlant des casques surmontant les écus. La position des casques, comme d'ailleurs le métal dont ils sont faits, indique le degré de noblesse. C'est ainsi que les empereurs et les rois portent en cimier le casque tout d'or, brodé et damasquiné, taré de front et la visière levée. V. CASQUE.

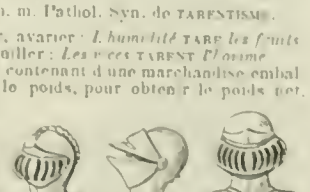

Taré de 3/4. Taré de profil. Taré de front.

— Sylv. Se dit des arbres atteints de défauts qui les rendent impropres aux grands usages industriels.

Se tarer, v. pr. Devenir taré, gâté, corrompu.

TARET (*re* — de l'arabe *tarâ*, percer) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des tarets, répandus dans toutes les mers.



Taret.

— ENCYCL. Les *tarets* (*Teredo*) sont des animaux de taille médiocre, allongés, vermiformes, n'ayant que très petite coquille, consistant en deux valves qui ne recouvrent que la région antérieure du corps, mais les siphons très longs sont protégés par un tube appelé par quelques auteurs *calamite* ou *pacette*. Ces mollusques perforent tous les bois immergés, les pilotis des jetées, les navires. En 1731, ils détruisirent la digue de Hollande et forcèrent de la faire reconstruire en pierres. On préserve les bois de leurs atteintes soit en les immergeant dans la vase ou dans l'eau saumâtre, soit en les imprégnant avec de la résine.

TARETAN DE TERAN, homme politique du Mexique. Il fut député de Michoacan de 1846 à 1848.

TARFAYA ou **TARFAIA**, ville de la côte occidentale du Sahara, auprès du cap Juby, dans le Tekna, un des rares mouillages de ce littoral saharien.

TARGE (*tarj'* — mot d'origine germanique) n. f. Archéol. Petit bouclier en usage pendant le moyen âge.



Targe : 1 De forme variée ; 2 Allemande du XVe s. ; 3 Italienne du XVIe s.

— Monn. Ancienne monnaie bretonne, qui portait un bouclier.

— ENCYCL. Archéol. D'une manière générale on entendait par *targe* tous les petits boucliers qui n'étaient ni des pavois, ni des rondaches, c'est-à-dire tous les petits écus et les boucliers de forme irrégulière qui se tenaient comme des rondelles de poing ou se portaient pendus au col.

On entend par *targe bohême* une sorte de pavois en demi-cylindre, retaillé obliquement en sa région inférieure, et portant, à son bord supérieur, une entaille caractéristique. Ces targes sont ordinairement faites de bois cintré, recouvert de parchemin ou de vélin.

TARGÉ, ÉE (*jé*) adj. Pourvu, garni d'une targe ou bouclier.

TARGER (*jé*) n. m. Valet d'armure, qui était chargé de porter une targe et de la planter devant un archer. On disait aussi TARGIER, ou TARGETIER.

TARGET (Guy-Jean-Baptiste), homme politique français, né à Paris en 1733, mort à Montères en 1807. Avocat au parlement de Paris en 1752, il protesta contre le parlement Maupeou dans la *Lettre d'un homme à un autre homme*. Avocat du cardinal de Rohan dans le procès du collier, il fut nommé député du tiers aux états généraux de 1789, puis élu président de la Constituante en 1790. Obligé de refuser, par raison de santé, de prendre la défense de Louis XVI à la Convention, il publia des *Observations* favorables au gouvernement constitutionnel. Il fit, plus tard, partie du tribunal de cassation et participa à la préparation du Code criminel. — Son petit-fils, PAUL-LÉON **Target**, né à Lisieux en 1821, fut député du Calvados à l'Assemblée nationale en 1871. En mai 1873, il contribua à la chute de Thiers en transportant son vote et ceux de son groupe du côté de la droite. Nommé ministre de France à La Haye, en 1873, il échoua en 1876 à la députation.

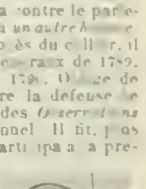

Targette.

TARGETTE (*jèt'* — ital. *targa*) n. f. Techn. Verrou plat porté sur une plaque. || *Targette à valet*, Targette munie d'un arrêt formé quelquefois par le bouton de la tête qui entre dans une encoche, ce qui donne une fermeture plus complète. || Morceau de cuir dont les aplaigneurs se couvrent la main pour qu'elle ne soit pas blessée par les cardes.

— Archéol. Petite targe. || Au XIVe et au XVIIe siècle, Brassard muni d'une expansion ovale, circulaire ou quadrangulaire, qui servait le bouclier dans les combats singuliers.



A, targette (XVIIe s.).

TARGEUR (*jeur'*) n. m. Ichtyol. Nom vulgaire du *pleuronectes hirtus*, appelé aussi *grande plie* et *sole de rocher*.

TARGIONIE (*ji-o-nî*) n. f. Genre d'hépatiques, de la tribu des marchantiées. Il comprend de petites plantes caractérisées par des frondes membraneuses, non rayonnantes, oblongues, spatulées, formant par leur réunion de très petites rosettes vertes en dessus, noirâtres et ramifiées en dessous. La *targionie hypophylle* est commune aux environs de Paris.

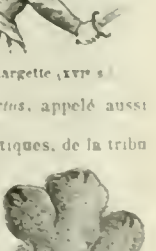

Targionie.

TARGIONITE (*ji-o*) n. f. Sulfure naturel de plomb d'antimoine.

TARGON, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 31 kilom. de La Réole, sur une colline de l'Entre-deux-Mers ; 1.169 hab. Pépinières. Le vignoble de Targon donne de bons vins blancs et des vins rouges bons ordinaires. — Le canton a 19 comm. et 6.182 hab.

TARGUER

TARGUI

TARGUM

TARGUMIQUE

TARGUMISTE

TARHAN



A. tarbah

TARICHEUTE

TARIDE n. f. Bâtiment portant du gros des galères, en usage au XVIe siècle, et qui servait surtout de transport.

TARIER n. m. Espèce de traquet, répandue dans l'Europe centrale, fréquentant les terrains secs et l'Arabie.

TARIÈRE (*ri-è-re*; *tarière*; du lat. pop. *tarotum*, même sens) n. f. Terme de Tech. Sorte de grande vrille qui emploient les charpentiers pour percer des pièces de bois. || Instrument de fer qui se termine par un manche horizontal et avec lequel on peut [illegible] Les charpentiers emploient aussi des tarières pour percer des trous [illegible] dans le terrain. [illegible] et ferme à deux mains, sur les [illegible] servait [illegible] comme de [illegible]. Chez [illegible] perce crâne pour [illegible] du fœtus [illegible] les accouchements [illegible].

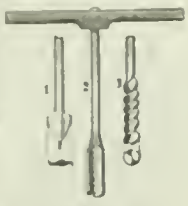

Tarières (techn.). 1. A trépan. 2. Simple. 3. A double spire.

[illegible] nom vulgaire [illegible] du genre terebelle (Oviss.) [illegible] les insectes femelles : *La tarière des [illegible]*.

TARIF (*ri-fe*; *tarifa*, même sens) n. m. Tableau indiquant les droits proportionnels à acquitter : *Tarif des droits de douane*.

— Etat des émoluments alloués à quelqu'un pour [illegible] par la justice ou pour l'accomplissement [illegible] fonction ayant un caractère juridique : *Le tarif des [illegible]*. *Tarif des frais et dépens*, Tableau du [illegible] et les droits de vacations, en matière civile, criminelle et de police.

— Fig. *Mettre en tarif*, Autoriser à percevoir la [illegible] sous la forme que celle-ci jugeant à [illegible].

— Encycl. *Tarif douanier*. Le règlement des rapports [illegible] en matière douanière, se conçoit suivant les systèmes différents : par chaque Etat isolément, en vertu de ses législations tarifs généraux, autonomes, [illegible] par traités diplomatiques tarifs conventionnels ou tarifs de commerce. Un tarif légal, [illegible] est en tout cas nécessaire puisque certains [illegible] ne peuvent être [illegible] absolument à toute convention [illegible] ne peut être [illegible] à une prorogation ou [illegible] [illegible] [illegible]

la belle cascade du Pas-de-Souci, entre dans le département de l'Aveyron et, toujours encaissé entre d'admirables murailles calcaires uniformes, arrose Millau, Creyssels, pénètre dans le département du Tarn, franchit le saut de Sabo, où il devient navigable, passe à Albi, Gaillac, Rabastens, reçoit l'Agout près de Saint-Sulpice-la-Pointe, et enfin, après avoir traversé l'admirable plaine où ses eaux coulent longtemps parallèlement à celles de la Garonne, et où il arrose Montauban et Moissac, avant de recevoir l'Aveyron, se jette dans la Garonne après un cours de 375 kilomètres, dont 118 sont accessibles à la batellerie, qui est d'ailleurs assez peu active.

TARN (DÉPARTEMENT DU), département du sud-ouest de la France, formé d'une partie de l'ancien Languedoc et qui doit son nom à la rivière qui le traverse. Il est compris entre les départements suivants : Aveyron, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Aude et Hérault. Superf. 5.780 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrond. : *Albi*, ch.-l. ; Castres, Gaillac, Lavaur ; 36 cant., 321 comm. et 332.093 hab. (*Tarnais, aises.*) Il fait partie du 16e corps d'armée, de la 9e inspection des ponts et chaussées, de la 25e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Toulouse. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Toulouse et forme l'archevêché d'Albi.

Au point de vue géographique, le département comprend trois régions d'altitude, d'aspect et de valeur agricole assez différentes : 1° à l'Est et au Sud-Est, des plateaux granitiques, dépendant du système des Cévennes, qui s'inclinent peu à peu, de 1.210 mètres d'altitude au pic de Nore, dans la direction du N.-O. Ce sont les plateaux de Sidobre, de Lacaune, de la Montagne Noire, tantôt boisés, tantôt le plus souvent dénudés, et nourrissant, sur leurs flancs de granits ou de schistes, d'importants troupeaux de bœufs et de moutons. 2° Faisant suite à cette région, apparaît un système de collines de formation géologique plus récente, grès, calcaires, craie, sables miocènes, généralement boisées au sommet, mais fertiles sur les flancs et cultivées en céréales et en vignobles. 3° Enfin, tout à l'O., aux confins du Tarn-et-Garonne, commence la plaine, sableuse, caillouteuse, fertile, produisant de belles récoltes de céréales et nourrissant les vignobles des environs de Gaillac.

Toutes les eaux abondamment recueillies sur les plateaux de la Montagne Noire, de Sidobre, de Lacaune, etc., ruissellent vers le N.-O. et arrivent à la Garonne par le Tarn, sauf quelques petites rivières de l'arrondissement de Lavaur, qui se réunissent au Girou, affluent du Tlers mort. Le Tarn reçoit, entre autres affluents notables, le Rancé et surtout l'Agout, qui, venu du département de l'Hérault, le rejoint à Saint-Sulpice-la-Pointe, après s'être grossie elle-même de la Durenque, du Thoré, de la Vèbre, du Saur, etc. Toutes ces rivières sont assez régulières, abondantes et remarquables par la belle couleur rouge de leurs eaux pendant les crues du printemps et de la fin de l'automne. L'Aveyron, qui parcourt la partie septentrionale du pays, mais n'atteint le Tarn qu'en aval de Montauban, lui apporte le reste des eaux du département.

L'agriculture est la principale richesse du Tarn. Nous en avons mentionné plus haut la répartition suivant les différentes zones physiques du département. Dans l'Est, de maigres cultures de sarrasin, des pâturages alternent avec des forêts de hêtres et de châtaigniers. A de moindres altitudes apparaissent le maïs et le blé ; enfin, la vallée du Tarn et celle de l'Agout sont jalonnées par de beaux vignobles, dont ceux de Gaillac et de Briatexte sont les plus connus.

Industrie active. Si les gisements métallifères sont relativement peu abondants (manganèse, sulfate de fer), il existe de nombreuses carrières (granit de Sidobre, marbre, porphyre, grès rouge), et surtout un important bassin houiller, celui de Carmaux, dont les produits alimentent toute une série d'industries actives : métallurgie (Albi, Castres) ; papeteries (Castres ; verreries (Carmaux, Albi), minoteries, etc., et surtout d'importantes filatures et tissages de laine, à Mazamet, Graulhot, Castres, La Bastide-Rouayroux, Anglès, Brassac, Dourque, etc. Mentionnons enfin la présence de sources thermales à Lacavarède (ferrugineuses), à Méout, à Vaour (eaux purgatives), etc.

TARNAC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 10 kilom. d'Ussel, près de la Vienne ; 1.990 hab. Ruines d'un ancien château et château moderne. Verreries.

TARN-ET-GARONNE (DÉPARTEMENT DE), département du sud-ouest de la France, formé de parties du bas Quercy, du haut Languedoc, de la Lomagne, de l'Agenois, de la basse Marche et du Rouergue, et constitué, en 1808, de parcelles empruntées aux départements environnants (Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Tarn). Il tire son nom des deux principales rivières qui le traversent et se trouve enclavé dans les départements suivants : Haute-Garonne, Tarn, Aveyron, Lot, Lot-et-Garonne et Gers.

Ce département comprend 3 arrond. : *Montauban*, ch.-l. ; Castelsarrazin et Moissac ; 24 cant., 195 comm. ; 195.669 hab., sur une superficie de 3.717 kilom. carr. Il fait partie du 17e corps d'armée, de la 9e inspection des ponts et chaussées, de la 18e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Toulouse. Il ressort à la cour d'appel et à l'académie de Toulouse, et forme le diocèse de Montauban (suffragant de Toulouse).

Au point de vue physique, on y distingue au moins trois régions naturelles : 1° au Centre, traversant le département du S.-E. au N.-O., une large plaine alluviale formée par la réunion et les apports de trois importantes rivières : la Garonne, le Tarn et l'Aveyron. Elle s'ouvre largement au S.-E., entre Grenade et Montauban-de-Quercy, pour se rétrécir quelque peu ensuite jusqu'à Valence : sol de gravier, de sable, d'argile fertile, portant des cultures d'une incomparable richesse, mais exposé aux inondations souvent terribles de la Garonne et du Tarn ; 2° au Sud-Est, une région de coteaux de 100 à 150 mètres d'altitude, dernières ramifications des coteaux de l'Armagnac, entaillés par les vallées de la Gimone, de l'Arrats, de l'Auroue ; hauteurs boisées et médiocrement fertiles ; bas-fonds au contraire très riches et bien cultivés ; 3° au Nord et au Nord-Ouest enfin, une nouvelle région de coteaux sensiblement plus élevés (150 à 170 m.), de formation tertiaire, aux abords immédiats de la plaine qu'ils dominent entre La Française et Puymirol, mais au sommet desquels apparaissent bientôt des dépôts calcaires plus anciens, pour aboutir enfin, sur la ligne Montaigu-Lauzerte-Montpezat-Caylus, aux terrains secondaires, préludes des causses du Lot, et que l'Aveyron, entre Montricoux et Laguépie, entaille en de pittoresques gorges.

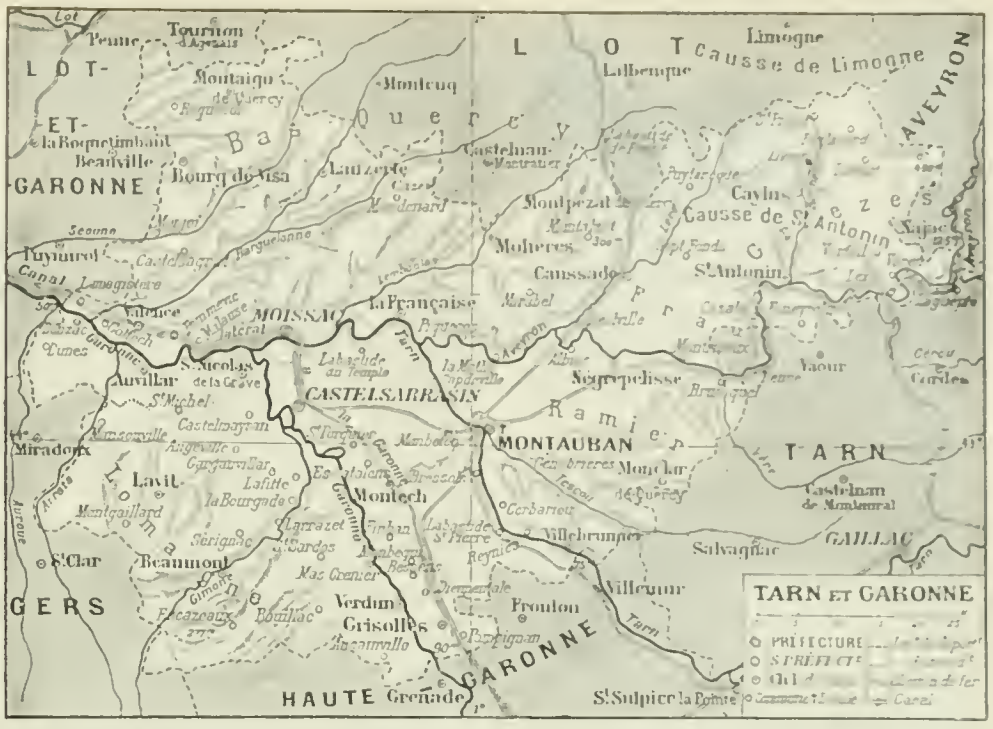

Climat tempéré, sec et chaud, avec, néanmoins, une série de pluies caractéristiques de mi-mai à mi-juin. Les eaux, en dehors de la triple artère signalée plus haut, ne nourrissent aucune rivière importante. La Gimone et l'Arrats sont, à gauche, les principaux affluents de la Garonne ; de la région des Causses descendent vers l'Aveyron le Tarn et la Garonne, en des vallées fertiles, généralement dirigées du N.-E. au S.-O., l'Emboulas, la Barguelonne et la Barguelonnette, la Séonne, etc.

Le département de Tarn-et-Garonne est essentiellement agricole. La plaine produit en abondance blé, seigle, avoine et maïs, lin, chanvre, navette, etc. Mention spéciale doit être faite des fruits et primeurs : melons, tomates, raisins surtout ; les environs de Montauban, de Moissac, de Cazes-Mondenard produisent de magnifiques chasselas. La vigne est cultivée particulièrement dans la plaine du Tarn. L'élevage fournit de bons produits : volailles, porcs, mules et mulets, bœufs pour boucherie, etc. Mais, d'une manière générale, l'agriculture est gênée par le manque de bras : le département est, malgré sa richesse, un de ceux où la dépopulation est le plus rapide.

Industrie assez active. Le sous-sol possède quelques gisements de fer, de houille, de phosphates, des carrières. La culture du mûrier a permis à la sériciculture de prendre quelque développement. Des fabriques de chapeaux de paille importantes (Caussade, Sept-Fonds), des usines métallurgiques Montauban, Castelsarrazin pour le cuivre, des papeteries (Montech), de nombreuses minoteries, des tanneries, des filatures, des teintureries complètent cet ensemble. Le commerce porte surtout sur les denrées agricoles, les vins, les phosphates, les raisins, les fruits de primeur, etc.

TARNIER (Stéphane), médecin-accoucheur français, né à Aisercy (Côte-d'Or) en 1828, mort à Paris en 1897. Chirurgien en chef et professeur à la Maternité, il donna l'exemple de l'application des théories pastoriennes à la prophylaxie de la fièvre puerpérale par l'antisepsie, l'asepsie et l'isolement, exemple qui fut conduisant et entraîna la réforme générale des maternités. Il s'est attaché au perfectionnement des couveuses artificielles, a créé un forceps à tracteur articulé qui porte son nom. Il a été nommé professeur à la faculté de médecine en 1881. Ses principaux ouvrages sont *De la fièvre puerpérale observée à l'hospice de la Maternité* (1860), *De l'asepsie et de l'antisepsie en obstétrique* (1884) ; *Traité de l'art des accouchements*, en collaboration avec Chantreuil et Budin (réédité en 1900).

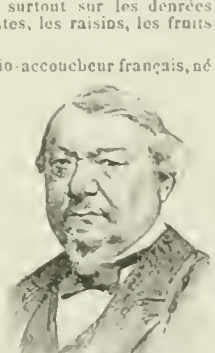
Tarnier.

TARNINE (rad. *tarc*-nine), n. f. Base organique cristallisable en aiguilles orangées, qu'on obtient à l'état de bromhydrate en chauffant la bromotarconine à 130° avec de l'eau.

TARNOBRZEG, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), cercle de Rzeszow, sur la Vistule ; 3.517 hab.

TARNON (le), torrent de la Lozère, qui part du massif de l'Aigoual (1.567 m.), frôle les escarpements du causse Méjean, baigne Florac et s'unit aussitôt après à la rive gauche du Tarn, non loin de l'entrée de cette rivière dans ses célèbres gorges.

TARNOPOL, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), ch.-l. de cercle et de district, sur le Sereth, affluent gauche du Dniester ; 27.405 hab. Sucreries. Brasserie. Le district compte 121.000 hab.

TARNOWITZ (PLATEAU DE), nom donné à une série de moyennes hauteurs de la Silésie, formant comme une avancée du massif des Beskides, dont l'altitude dépasse rarement 600 mètres. Boisées, souvent marécageuses, ces hauteurs constituent un nœud hydrographique de première importance, d'où descendent vers la Vistule la Przemsza, la Nida et la Pilica, et vers l'Oder la Warta, la Prosna et la Malapane.

TARNOWITZ, ville d'Allemagne (Prusse prés. d'Oppeln), sur le Stollenwasser, affluent de la Malapane ; 11.281 hab. Ch.-l. de cercle. Mines de fer ; sidérurgie.

TARNOWSKI (Stanislas), littérateur polonais, né en Galicie en 1837. Professeur à l'université de Cracovie, membre de l'Académie de cette ville, il a publié de nombreux ouvrages, relatifs à la littérature de son pays, notamment : *les Écrivains politiques polonais du XVIe siècle* ; *Études sur l'histoire de la littérature polonaise*, Sigismond Krasiuski et, plus récemment, une *Histoire de la littérature polonaise* (1901).

TARO (le), rivière de l'Italie septentr. (Emilie). Elle part d'un mont des Apennins, passe à Parmoue, et s'unit au Pô, rive droite. Cours 130 k lom. A donné, sous le premier Empire, son nom à un département français ayant *Parme* pour capitale.

TAROLE n. f. Tambour peu élevé dont le son est clair, mais sans porter très loin.


Tarole.

TAROQUE (*roke*) n. f. Arg. Marque du linge. Marque que les grecs font sur les cartes.

TAROQUER (*ké* — rad. *taroque*) v. a. Marquer du linge, des cartes.

TAROT (*ro* — de l'ital. *tarocco*) n. m. Carte à jouer dont le dos est orné de compartiments en grisaille. Semble surtout au plur.

— *Jeu de tarots* ou substantiv. *Tarots* ou *Tarot*, le Jeu de cartes comprenant, outre les quatre séries des jeux ordinaires, une suite de figures, généralement au nombre de vingt-deux. Jeu qu'on joue avec ces cartes : *Jouer aux* TAROTS *ou au* TAROT.

— ENCYCL. Voici les noms des vingt-deux *tarots*, dont le premier seul est sans numéro : le fou, 1, le bateleur ; 2, la papesse ; 3, l'impératrice ; 4, l'empereur ; 5, le pape, 6, l'amoureux, 7, le chariot, 8, la justice ; 9, l'ermite, 10, la roue de fortune ; 11, la force, 12, le pendu ; 13, la mort ; 14, la tempérance ; 15, le diable ; 16, la maison Dieu ou la foudre ; 17, l'étoile ; 18, la lune ; 19, le soleil ; 20, le jugement, 21, le monde. Ce dernier atout, portant le chiffre le plus élevé, l'emportait sur tous les autres. Dans les quatre séries du cœur, du carreau, du pique et du trèfle, qui recouvrent alors les noms de deniers, coupes, épées et bâtons, outre les cartes ordinaires, il y eut longtemps quatre cavaliers, qu'on supprima ensuite. Ce jeu est aujourd'hui tombé en désuétude presque partout en France. Le jeu allemand lui a pris en dérive.

Les tarots furent les premières cartes inventées. Ils sont employés par les bohémiens pour dire la bonne aventure. Suivant les occultistes, les 22 cartes du tarot représentent aux 22 lettres de l'alphabet original et correspondent aux 22 arcanes majeurs de la magie sacerdotale.

TAROTÉ, ÉE adj. Marqué de grisailles à compartiments, comme les tarots : *Cartes* TAROTÉES.

TAROTIER (*ti-é*) n. m. Fabricant de tarots. Fabricant de papiers de fantaisie.

TAROUDANT, ville la plus importante du Sous marocain, au centre de la vallée très resserrée à cet endroit. Véritable oasis de verdure, arrosée par de nombreuses séguias, semée de magnifiques jardins. Taroudant est une étape sur la route du Sahara et du Soudan par les cols de l'Anti-Atlas, ou du Sous à Maroc par le col des Ilhaonn.

TAROUN, ville de Perse (prov. de Farsistan), près de l'Abi-Chour, tributaire du détroit d'Ormuz ; 3.000 hab.

TAROUPE (or. g. incoun.) n. f. Poil qui croît dans l'espace qui sépare ordinairement les deux sourcils : *Arracher la* TAROUPE *avec des pincettes.* — Cet espace lui-même : *Sa* TAROUPE *est couverte de longs poils.*

— Agric. Chanvre grossier. (Mot usité au Mans.)



Tarpan.

TARPEIA, [illegible] de Tarpeia, laquelle,



Tarpeia, trahie par [illegible]

[illegible] sa patrie par [illegible]

TARPÉIEN, ENNE [illegible] lat. *Tarpeius*, [illegible] [illegible] [illegible]

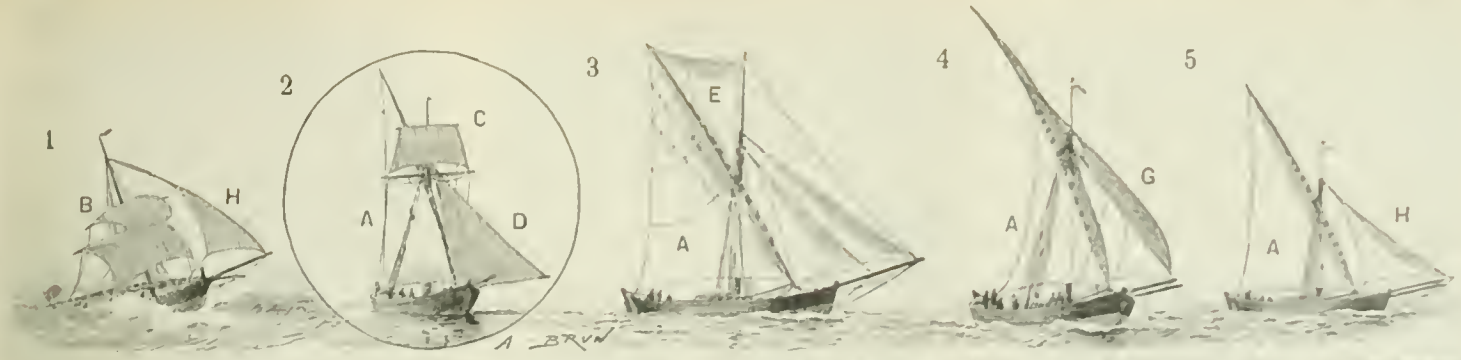

TARTANES. 1. Ancienne tartane (XVIIIe s.) essuyant un coup de vent sous la voile de trou. 2. Ancienne tartane naviguant avec sa grande voile. 3. Tartane de commerce à fanal. 4. Tartane pêchant sa palacre ou grand foc ; 5. Tartane de pêche avec son palacron ou petit foc. — A, mât de trinquette ; B, trou, C, gaffe de D, entretoise. E, dunette. F, palacre. G, palacron. H, poulaine.

pendant le siège de Pise (1406), et devint ensuite lieutenant de Braccio de Montone, enfin commandant des troupes du pape Martin V. Mais, en cette qualité, il eut à combattre précisément Braccio de Montone, et Sforza, alors allié du pape, le fit arrêter, sous prétexte d'intriguer avec son ancien chef, mettre à la torture et exécuter. Ses troupes se joignirent alors à celles de Braccio. Tartaglia fut un des chefs de bandes les plus populaires de son temps.

TARTAGLIA Nicolas, de son vrai nom *Niccolo* FONTANA, géomètre italien, né au commencement du XVIe siècle, d'une famille pauvre de Brescia, mort à Venise en 1557. Son nom, qui signifie **le Bègue,** lui vint d'une blessure qu'il reçut tout enfant lors de la reprise de Brescia par Gaston de Foix (1512). Il professa à Vérone, à Vicence, à Brescia et enfin à Venise (1535), où il confondit del Fiore dans une sorte de duel scientifique. S'étant rendu à Milan sur l'invitation de Cardan, il communiqua à celui-ci sa méthode de résolution des équations du troisième degré. Cardan appliqua cette méthode aux équations du quatrième degré, et publia la solution dans son *Ars magna* (1545), ce qui donna lieu à de violentes querelles.


Tartaglia.

On doit encore à Tartaglia plusieurs découvertes moins importantes et la première application des mathématiques à l'artillerie et à l'art militaire. On cite, parmi ses ouvrages : *Nuova scienza, cioè invenzione nuovamente trovata utile per ciascuno speculativo matematico bombardiero ed altri* (1537), traduit en français par Roiffel (1845-1846) ; *Quesiti ed invenzioni diverse* (1550) ; etc.

TARTAGLIA *le Bègue*, masque de la comédie italienne, originaire de Naples. Valet bavard et bredouilleur, perpétuellement en colère, gros et gras, vantard et poltron, il a en plus la vue basse et porte de vastes lunettes bleues. Ce type fut peu répandu en France.

TARTAKOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie, cercle de Zolkiew), sur la Spasowka, affluent du Boug occidental ; 2.715 hab.

TARTAN (mot angl. peut-être dérivé du franç. *tiretaine*) n. m. Etoffe de laine à carreaux, qu'on emploie beaucoup en Ecosse : *Acheter dix mètres de* TARTAN. || Vêtement, châle de cette étoffe.

TARTANE (de l'ital. *tartana*, dérivé de l'ar. *tarîdha*) n. f. Mar. Petit bâtiment de la Méditerranée portant un grand mât avec voile sur antenne, un tapecu et un beaupré. (Parfois, la tartane est disposée pour gréer un hunier volant.)

— Carross. Sorte de voiture en usage dans les environs de Valence, en Espagne.

— Pêch. Sorte de filet analogue au ganguy, employé sur les côtes de la Méditerranée, mais qui ne nécessite qu'un seul bateau pour sa manœuvre.

TARTANELLE *nèl'* n. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine à carreaux de différentes couleurs.

TARTARAGHAN, bourg d'Irlande (prov. d'Ulster [comté d'Armagh]), sur le Lough-Neagh ; 6.500 hab., répartis en un certain nombre de hameaux. Fabrication de cordages et de toiles grossières.

TARTARE n. m. Nom donné autrefois aux courriers officiels, à Constantinople.

— Valet militaire de la maison du roi de France.

— Pop. Apprenti tailleur.

TARTARE. Myth. gr. Séjour souterrain, situé au fond des enfers, où Zeus précipitait ceux qui l'avaient offensé. || Les enfers, en général. || Surnom de Pluton, dieu des enfers. || Père de Typhoeus.

— ENCYCL. A l'origine, d'après Homère et Hésiode, le *Tartare* était la prison des dieux vaincus et des héros qui avaient gravement offensé Zeus, comme Tityos, Tantale, Sisyphe, Salmonée, Ixion, etc. C'était une vaste maison d'airain, entourée de murs d'airain, avec des portes de fer qu'avait fabriquées Poseidon.

Au VIe siècle avant notre ère, sous l'influence des mystères et de l'orphisme, par le progrès des idées morales, se modifia peu à peu la conception du Tartare. Il cessa d'être une prison de dieux et de héros, pour devenir un lieu horrible où tous les coupables devaient subir leur châtiment. Aussi le confondit-on souvent avec les enfers. On y plaçait l'entrée soit à l'extrémité de l'Océan, soit au cap Ténare, soit près du lac Averne ou dans d'autres grottes. C'est chez Virgile, au VIe livre de l'*Enéide*, que se trouve la description la plus complète du Tartare.

Ces conceptions populaires de l'antiquité et ces descriptions des poètes ont bien souvent inspiré les artistes et les auteurs des siècles suivants, même quand ils ont voulu décrire l'enfer chrétien, comme Dante, les sculpteurs de nos cathédrales ou les peintres de la Renaissance.

TARTARÉEN, ENNE *ré-è-in, è-n'* adj. Mythol. gr. Qui appartient au Tartare : *Les supplices* TARTARÉENS.

TARTARELLE *tèl'* n. f. Bot. Nom vulgaire du rhinanthe crête-de-coq.

TARTARES ou mieux **TATARS,** nom donné en Occident aux peuplades qui formèrent les armées de Gengis-Khan et de Tamerlan, et qui appartiennent à des familles ethniques très diverses, aux familles turque, mongole, tongouse et finnoise. — *Un* TARTARE ou TATAR. *Une* TARTARE ou TATARE.

— Adjectiv. Qui appartient aux Tartares ou aux contrées qu'ils habitaient : *Guerriers* TARTARES ou TATARS. *Tête* TARTARE ou TATARE.

— Art culin. *Sauce tartare,* Sauce très usitée pour accommoder les viandes de boucherie, le gibier et certains poissons. (En voici la recette : hachez finement cerfeuil, estragon, deux échalotes ; ajoutez-y de la moutarde, de la ravigote, un filet de bon vinaigre et deux jaunes d'œufs ; versez lentement de bonne huile d'olive, en remuant sans cesse, jusqu'à ce que la sauce soit prise comme une mayonnaise.)

— Zool. Se dit d'une race de chevaux de petite taille, robustes, sûrs et agiles : *Cheval* TARTARE ou TATAR. *Race* TARTARE ou TATARE.

— n. m. Linguist. Idiome parlé par les tartares : *S'exprimer en* TARTARE ou TATAR.

— Loc. adv. *A la tartare,* A la manière des Tartares. (Se dit, en cuisine, d'une manière de servir certains mets panés et grillés, avec une sauce froide à la moutarde : *Poulets* A LA TARTARE.

— ENCYCL. Ethnogr. Le mot *Tartare* dérive du nom de Tatar, que les Chinois ont transcrit Ta-Ta et qui était porté par une tribu du Turkestan. Les Tartares habitaient dans l'antiquité la Sibérie du Sud, la Mongolie, la Mandchourie et le Turkestan chinois ; ils se divisaient en un très grand nombre de tribus, qui étaient presque constamment en lutte avec les Chinois. L'élément turc semble avoir été en majorité dans ces hordes de nomades. Les Tartares ne semblent pas avoir eu une organisation quelconque qui groupât toutes leurs tribus avant l'époque de Gengis-Khan. Ce furent surtout les tribus turques et mongoles qui marchèrent avec ce dernier pour aller se heurter sur plus d'un champ de bataille à des peuples qui, comme les Khvarizmiens et les Seldjoukides, étaient de même race qu'elles. Cet effort gigantesque, qui se répéta quelques années plus tard avec Tamerlan, épuisa complètement les Tartares. Aujourd'hui, ces tribus, complètement dégénérées de leur antique valeur, sont sujettes ou du tsar ou du Fils du Ciel.

On distingue, parmi elles : le *groupe sibérien,* formé des *Tatars de l'Altaï* et des *Tatars de Sibérie proprement dits* ;

Le *groupe caucasien,* qui renferme des individus résultant du croisement des Alains, des Avares, des khazars, des Petchénègues avec des Kiptchaks, des Nogais, des Lesghis et de nombreux Iraniens ;

Le *groupe de la Russie d'Europe,* qui comprend les *Tatars du Volga* ou *de Kazan,* les *Tatars d'Astrakan,* les *Tatars de Crimée* ou *Nogais* (v. NOGAIS ; enfin, les *Tatares de Lithuanie et de Pologne,* agriculteurs, marchands ou artisans, musulmans, mais vêtus à l'européenne ou comme les paysans polonais. Beaucoup ont oublié la langue turque et ne parlent que le polonais.

— Linguist. Le *tartare* ou plus exactement *tatar* apparaît pour la première fois au IXe siècle, dans les annales chinoises, sous la forme de *tha ta.* Depuis, on a appelé langues *tatares* ou *tartares* soit l'ensemble des idiomes ouralo-altaïques, soit le groupe turc de cette famille, comprenant le *yakout,* l'*ouïgour,* le *nogaïque,* le *kirghiz* et le *turc* proprement dit. V. TRAGRIE. C'est surtout au *nogaïque* (Astrakhan, Crimée qu'on applique la dénomination d'idiome *tatar.*

TARTARET, petit volcan éteint du massif central, sur le revers oriental des monts Dore, haut de 962 mètres, qui a barré la vallée de la Couze et donné ainsi naissance au lac Chambon.

TARTAREUX *reû*, EUSE adj. Qui *tartre* ; le *tartre* abonde. Chim. Qui se produit sous forme de tartre : *Sédiment* TARTAREUX. || Le *dalot tartareux,* Ancien nom du dalot tartrique. On dit plus ordinairement TARTREUX, EUSE.

TARTARIE, nom sous lequel on comprenait naguère une grande partie de l'Asie, correspondant à peu près à la Mongolie, à la Mandchourie, au Turkestan, à l'Afghanistan et au Béloutchistan actuels. Plus tard, on n'appela plus Tartarie que le Turkestan. Aujourd'hui, le mot *Tartarie* n'est plus employé par les géographes.

Tartarie (VOYAGE EN), par Du Plan Carpin. Cette relation, précieuse à plus d'un titre, raconte le voyage de l'envoyé du pape Innocent IV, le moine Du Plan Carpin, jusqu'en plein pays des Mongols en l'année 1246. C'est le premier ouvrage qui ait fait connaître aux habitants de l'Europe occidentale les contrées et les peuples de la partie de l'Asie qui confine à la Russie. On y trouve, à côté de renseignements exacts des plus précieux, des faits fabuleux, en particulier sur le prêtre Jean. Le récit de Du Plan-Carpin n'en est pas moins un très intéressant monument de l'histoire des voyages au moyen âge. Il a été publié par d'Avezac dans le tome IV des *Mémoires de la Société de géographie* (1838).

TARTARIFORME adj. lat. *tartarus,* tartre, et *forma,* forme. adj. Qui a l'apparence d'un tartre. *Dépôt* TARTARIFORME.

TARTARIMÉTRIE *tri* — n. f. lat. *tartarus,* tartre, et du gr. *metron,* mesure. n. f. Chim. Analyse au moyen du carbonate de potasse provenant de la calcination de la crème de tartre.

TARTARIN n. m. Variété du faucon pèlerin, provenant de Tartarie. On écrivait aussi TARTARET. || Espèce de singe cynocéphale.

Tartarin de Tarascon (LES AVENTURES DE), roman d'Alphonse Daudet (1872). — Tartarin est un bon bourgeois, vieux garçon, torturé par la passion de la chasse, des voyages, des aventures, et qui vit le plus paisiblement du monde à Tarascon, sa ville natale, où les connaissances cynégétiques qu'il a acquises dans ses lectures et les récits de chasses d'exploits imaginaires lui ont rendu célèbre. Il a dans son jardin un baobab en pot, dans son cabinet de travail un arsenal de rifles, tromblons, yatagans catalans, kriss malais, flèches empoisonnées, etc. Et cela suffit pour que tout Tarascon le proclame un héros. Aussi serait-il complètement heureux, si, après avoir tant de fois annoncé qu'il irait sous peu chasser les grands fauves de l'Atlas, il n'était enfin forcé de s'exécuter. Il part, avec une quantité de caisses et de malles contenant des munitions, des armes, les autres des provisions. En Algérie, il débarque sur un boulevard dans un champ de carottes, et s'apprête pour le désert. Son second coup de fusil tue un vrai lion, mais aveugle, et que des mendiants arabes ont dressé à tenir une selle entre ses dents. Tartarin n'en est envoie pas moins à Tarascon la dépouille du pauvre animal. Les Tarasconnais lui font une réception triomphale. A son retour, l'ivresse générale le gagne. Mais tout ce chameau qui l'a suivi maigre lui depuis Alger : « Il a maigri, dit-il avec une parfaite bonne foi, tuer tous ces lions, et le héros fait venir la charge de poudre aux auditeurs en entamant d'une voix profonde le récit de ses prouesses. « Figurez-vous qu'un certain soir, en plein Sahara... » Tartarin est devenu un type populaire, remplaçant Méridional candidement hâbleur. Et les Méridionaux en ont bien voulu quelque peu à l'auteur, mais la mêlée en est, du Midi, et, s'il y a dans son récit beaucoup de malice, il n'y a aucune méchanceté.

Tartarin sur les Alpes, roman d'Alphonse Daudet (1885), suite du précédent. — Tueur de lions, Tartarin reçoit par acclamation, de ses compatriotes, le titre de président de l'Alpen-Club, sans qu'il ait jamais vu seulement les Alpes. Voulant mentir par de nouveaux exploits, cette nouvelle distinction, il arrive, un peu inquiet au Righi-Kulm. Mais là, Bompard, non moins Tarasconnais que Tartarin lui-même, persuade à son compatriote qu'il y a aucun danger à faire les ascensions, vu que toutes les montagnes de Suisse sont « truquées » par une puissante compagnie qui dispose des matelas dans les crevasses pour amortir les chutes. Tartarin, dès lors, y va de tout cœur, avec une assurance qui étonne ses guides. Il se bientôt avec des nihilistes russes, parmi lesquels sa charmante Sonia, il va peut-être leur prêter l'appui de sa redoutable main pour tuer les tyrans, lorsque survient une députation tarasconnaise portant la bannière de Tarascon, qu'il doit planter au sommet du mont Blanc. Tartarin, bien qu'édifié maintenant sur les « galéjades » de Bompard, n'ose pas reculer. La tente l'ascension, quitte à s'arrêter à mi-chemin. Bompard et lui croient qu'ils se sont mutuellement donné la mort en coupant, chacun de son côté, la corde qui les reliait l'un à l'autre. De retour le premier à Tarascon, Bompard annonce la fatale nouvelle et prononce l'oraison funèbre de Tartarin... qui entre dans la salle au moment où ses amis le pleurent — sans que cette apparition, du reste, les surprenne autrement.

Tartarin sur les Alpes ne vaut pas tout à fait *Tartarin de Tarascon* : premier jet de l'auteur, mais on y trouve encore bien de la verve. Il s'en rencontre moins dans un troisième volume, *Port-Tarascon,* qui termine la série (1890), et dans lequel on assiste à la fin du héros.

TARTARIQUE adj. Chim. Syn. de TARTRIQUE.

TARTARISÉ, ÉE adj. lat. *tartarus,* tartre. adj. Chim. Qui contient du tartre : *Liquide* TARTARISÉ.

TARTARISER v. a. Rendre tartare, donner les mœurs des Tartares.

TARTARO (mot ital.) n. m. Sorte de tuf très fin et très blanc.

TARTAS, ch.-l. de canton des Landes, arrond. et à 28 kilom. de Saint-Sever, sur la Midouze, affluent de l'Adour, 3.039 hab. *Tarusates.* Ch. de f. Midi. Restes de fortifications anciennes. Vinaigreries, fabrication de conserves, vins, résine, essence de térébenthine, carrières. Place forte rasée par Louis XIII. — Le canton Tartas est compris et 6.746 hab. ; le canton Ouest a 11 comm. et 12.647 hab.

TARTAS, général et homme politique français, né à Mezin en 1791, mort à Paris en 1854. Ancien garde du

TARTE [illegible]

Tarte à la crème. [illegible] portrait de [illegible]

[illegible] *les enfants* [illegible] *tarte à la crème*. [illegible] *de l'École des femmes*, où [illegible] parle en ces termes : « [illegible] Que je vous suis obligé. [illegible] de savoir fait valoir de *tarte à la crème!* Y [illegible] pour *tarte à la crème* mon [illegible] *tarte à la crème!* » [illegible] de la Feuillade [illegible] dit-on, se reconnaître [illegible] Avant rencontre Molière, il [illegible] fait de démonstrations amicales, et, [illegible] pour répondre à ses politesses, [illegible] fit rudement battre ses laquais [illegible] *Tarte à la crème*, Molière! [illegible] Le poète n'en appela à cette étrange [illegible] Il s'en serait plaint au roi, [illegible] au lieutenant-général.

[illegible] se préparent simplement avec [illegible] on donne la forme voulue et dont on [illegible] plus épais. On saupoudre les [illegible] fruits, confitures, etc., [illegible] on verse après une heure de cuisson à [illegible] fruits assorti à la composition.

TARTEIFLE, altération du jurement allemand *Der* [illegible] blanc.

TARTELETTE (*lèt*) n. f. Nom donné à de petites tartes [illegible] se préparent dans les moules de formes diverses.

TARTEMPION (*tan*), nom propre de fantaisie dont on se [illegible] pour un individu quelconque.

TARTESSE (lat. *Tartessus*), île d'Hispanie, sur la côte [illegible] par le Bétis, près de son embouchure.

TARTEVELLE [illegible] n. f. Partie de la tremie d'un moulin.

TARTINE (rad. *tarte*) n. f. Tranche de pain recouverte [illegible] TARINE *de beurre, de miel*. ‖ Tranche [illegible] fait griller et la garnissant de fruits, [illegible] en les saupoudrant de sucre [illegible] faire dorer au four : *Tartines de Véry*. [illegible] garoles d'une crème fine faite à feu [illegible] avec 12 [illegible] jaunes de sucre tamisé, 120 grammes de [illegible] et verre de lait, dans laquelle on in- [illegible] de 35 gr. de beurre et deux œufs. [illegible] *Le cri par fait de grandes* TARTINES [illegible]

[illegible]

— [illegible] particulier pour faire prendre cer- [illegible] aux autrefois assez employé, [illegible] consiste à étaler sur [illegible] des poires médicamenteuses gen- [illegible] rhubarbe, etc., soit à sec, soit [illegible] la mélasse dont on a préalablement [illegible] la tranche de pain. Le pain, qui est [illegible] les animaux, fait ordinai- [illegible] le mauvais goût de la [illegible] Cet [illegible] surtout dans [illegible] les tartines

TARTINER [illegible] v. n. Faire l'acte de longues [illegible]

TARTINI [illegible] violoniste et [illegible] mort à Padoue en [illegible] une parente de [illegible] il [illegible] suivi [illegible] ses [illegible] mémoires, ou [illegible] [illegible] et devint [illegible] 1721. [illegible] [illegible] Padoue, [illegible] [illegible] Sa [illegible] et [illegible]

TARTINIER [illegible]

TARTOUILLADE [illegible]

TARTOUILLER [illegible]

TARTOUILLEUR [illegible]

— [illegible]

TARTRADIPIQUE [illegible]

TARTRAGE [illegible] n. m. [illegible] [illegible] à la vendange [illegible]

TARTRAGNE.

— Encycl. Le tartrage a pour but [illegible] la fermenta- [illegible] de la liqueur de la fraîcheur. Le tartrage [illegible] sur la [illegible] ne donnant pas le résultat [illegible] sûr, on préfère employer la [illegible] tartrique, que l'on mêle au moût avec une [illegible] de plâtre ou de craie pulvérisée. (V. PLÂ- [illegible] Le sel et à la dose de 50 à 100 grammes [illegible] le moût. L'acide tartrique s'empare de cer- [illegible] tartrate de la potasse, mettant ainsi en liberté [illegible] avec lesquels ces bases étaient combinées. Sous [illegible] ces nouvelles libres, la fermentation s'effectue [illegible] plètement, l'acidité est légèrement augmentée et [illegible] beau coup en franchise.

TARTRALATE n. m. Nom donné par Frémy aux ditar- [illegible] parce qu'il appelait *tartralique* l'acide qu'on appelle [illegible] *ditartrique*.

TARTRALIQUE (*lik*) adj. Qualification donnée par Frémy à l'acide $C^{8}H^{4}O^{9}$, que l'on désigne aujourd'hui par le nom d'*acide ditartrique*.

TARTRAMATE n. m. Sel dérivant de l'acide tartramique.

TARTRAMIDE n. f. Amide neutre $C^{4}H^{6}O^{6}(AzH^{2})^{2}$, qui dérive de l'acide tartrique par la substitution de deux molécules d'amidogène à deux oxhydryles acides.

TARTRAMIQUE (*mik*) adj. Se dit d'un acide de formule $C^{4}H^{5}O^{5}(AzH^{2})OH$, qui dérive de l'acide tartrique, par la substitution d'un groupe amidogène à un oxhydryle acide.

TARTRAMYLATE n. m. Chim. Syn. de AMYLTARTRATE.

TARTRAMYLIQUE adj. Chim. V. AMYLTARTRIQUE.

TARTRANILATE n. m. Sel dérivant de l'acide tartranilique.

TARTRANILE n. m. Chim. Syn. de PHÉNYLTARTRAMIDE.

TARTRANILIDE n. f. Chim. Syn. de DIPHENYLTARTRAMIDE.

TARTRANILIQUE (*lik*) adj. Se dit d'un acide appelé aussi *phényltartramique*, qui représente, par sa composition, du tartrate acide d'aniline, moins une molécule d'eau.

TARTRATE n. m. Sel de l'acide tartrique.

— Encycl. Pharm. et thérap. Parmi les *tartrates* employés en thérapeutique, citons les suivants : *tartrate ferrico-potassique*, obtenu en faisant bouillir de la crème de tartre avec l'hydrate de peroxyde de fer, et évaporant à sec ; écailles brunes hygroscopiques, solubles dans 4 parties d'eau ; on lui substitue généralement aujourd'hui le *tartrate ferrico-ammonique*, à solubilité plus persistante, obtenu par l'action de l'ammoniaque sur le produit de la réaction de l'acide tartrique sur l'hydrate de peroxyde de fer ; ferrugineux, très usité. Les *tartrates de magnésie, de manganèse, de mercure* sont inusités. Le *tartrate de potasse acide* ou *crème de tartre insoluble* est obtenu par la purification du tartre des vins : blanc, acide, peu soluble à l'eau froide, employé comme laxatif, purgatif, et dans quelques poudres dentifrices. Le *tartrate borico-potassique* ou *crème de tartre soluble* se présente en paillettes vitreuses résultant de l'évaporation d'un soluté bouillant de crème de tartre insoluble et d'acide borique, purgatif à la dose de 15 à 30 grammes. Le *tartrate antimonio-potassique* ou *émétique* est obtenu par l'ébullition d'une suspension de bitartrate de potasse et d'oxyde blanc d'antimoine, et par filtration du liquide et évaporation : octaèdres efflorescents, solubles dans 14 parties d'eau, caustique et toxique ; vomitif, purgatif ; contre-stimulant, employé presque uniquement comme vomitif. Le *tartrate de potasse et de soude* ou *sel de Seignette* est obtenu par l'action du bitartrate de potasse sur le carbonate de soude : gros cristaux solubles, purgatif peu usité.

TARTRAZINE n. f. Techn. Matière colorante jaune, cristalline, soluble dans l'eau froide, appartenant au groupe des acides sulfoniques.

TARTRE du lat. *tartarum*, nom donné à la pierre de vin par Paracelse, pour des raisons qui nous sont restées inconnues) n. m. Œnol. Dépôt qui se forme dans le vin et s'attache aux parois des tonneaux : *Le* TARTRE *concourt à la formation de l'alcool en facilitant la fermentation.* (Chaptal.) ‖ *Crème de tartre*, Nom donné au bitartrate de potassium qui provient du tartre des tonneaux purifié.

— Chim. Nom générique donné par les alchimistes à diverses substances salines : *Tartre antimonié* ou *Tartre stibié* ou *Tartre émétique*, Tartre d'antimoine et de potasse ou émétique. (V. TARTRATE.) ‖ *Tartre blanc*, Crème de tartre ou bitartrate de potassium purifié. ‖ *Tartre brut*, Crème de tartre impure. ‖ *Tartre boraté*, Crème de tartre soluble ou tartrate borico-potassique. ‖ *Tartre chalybé*, Tartrate ferrico-potassique. (On l'appelait aussi TARTRE MARTIAL.) ‖ *Tartre mercuriel*, Tartrate de mercure. ‖ *Tartre rouge*, Crème de tartre provenant des vins rouges. ‖ *Tartre soluble*, Tartrate borico-potassique. ‖ *Tartrate tartarisé*, Emétique. ‖ *Tartrate vitriolé*, Sulfate de potasse.

— Méd. Sédiment qui s'attache aux dents et leur donne une couleur terne.

— Techn. Dépôt qui se forme à l'intérieur des chaudières et adhère fortement sur les parois.

— Encycl. Chim. Le *tartre* ou bitartrate de potassium $C^{4}H^{5}KO^{6}$ est un sel blanc, à saveur acide, cristallisant en prismes obliques à base rhomboïdale, et qui répand, quand on le brûle une odeur prononcée de caramel : peu soluble dans l'eau, il est insoluble dans l'alcool et l'éther.

Le tartre existe dans tous les vins et les lies, qui le laissent déposer peu à peu sur les parois des vases vinaires à l'état impur, mélange de substances étrangères et principalement de tartre.

Il s'obtient par dissolution dans l'eau bouillante et précipitation de la matière colorante au moyen d'argile blanche, puis par des cristallisations successives qui éliminent les matières étrangères, il donne alors du bitartrate de potasse pur qu'on appelle ordinairement *cristaux de tartre, crème de tartre, tartre pur*, et qui servent à la préparation de l'acide tartrique.

TARTRÉLATE n. m. Sel dérivant de l'acide tartrélique.

TARTRÉLIQUE (*lik*) adj. Se dit d'un premier anhydride tartrique $C^{4}H^{4}O^{5}$, soluble, qui jouit de propriétés acides.

TARTRÉTHYLATE n. m. Chim. Syn. de TARTROVINATE.

TARTRÉTHYLIQUE adj. Chim. Syn. de TARTROVINIQUE.

TARTREUX (*treu*, EUSE adj. Qui est de la nature du tartre : *Sédiment* TARTREUX.

TARTRIER (*trié*) n. m. Fabricant de tartre.

TARTRIFUGE (*fuj*) — de *tartre*, et du lat. *fugare*, mettre en fuite) n. m. Nom donné à divers préparations et substances destinées à s'opposer à la formation du tartre sur les parois intérieures des chaudières. ‖ On dit aussi DESINCRUSTANT.

TARTRIMÈTRE (de *tartre*, et du gr. *métron*, mesure) adj. Instrument au moyen duquel on détermine la richesse de la crème de tartre.

TARTRIMIDE n. f. Imide de l'acide tartrique, qu'on peut considérer comme dérivant de cet acide par la substitution d'un radical cyanogène à un carboxyle.

TARTRIQUE (*trik*) adj. Se dit d'un acide qui existe à l'état de sel de potassium dans la plupart des plantes, et dont on a réalisé la synthèse totale à partir des éléments.

— Encycl. Chim. L'*acide tartrique* possède, au point de vue chimique, deux fonctions alcool et deux fonctions acide ; sa formule brute est $C^{4}H^{6}O^{6}$. Il a été découvert par Scheele en 1770 ; on l'extrait notamment des tartres des vins et des cristaux de lies. La crème de tartre épurée est dissoute et traitée par la chaux, puis par le chlorure de calcium, qui donnent finalement du tartrate de calcium, ce dernier, mis en suspension dans l'eau, est décomposé par l'acide sulfurique en opérant dans une cuve en bois doublé de feuilles de plomb, munie d'un agitateur et chauffée à la vapeur. On filtre pour séparer le sulfate de chaux formé ; on concentre la solution et on la fait cristalliser. L'acide tartrique obtenu est raffiné par une seconde cristallisation.

L'acide tartrique est un corps solide, cristallisé en prismes rhombiques, solubles dans l'eau, d'une saveur acide fondant à 170°, puis se décomposant sous l'action de la chaleur. L'acide tartrique ordinaire du tartre est dextrogyre, mais il existe aussi un acide tartrique lévogyre et un autre acide tartrique n'agissant pas sur la lumière polarisée. C'est ce dernier acide que l'on appelle *racémique*.

Enfin, il existe une autre sorte d'acide tartrique, l'acide inactif, qui ne fait pas non plus dévier le plan de polarisation de la lumière et qui ne peut pas être dédoublé en acides droit et gauche.

L'acide tartrique, étant à la fois acide et alcool, participe à la fois des propriétés de ces deux classes de corps, c'est-à-dire qu'il peut former des sels avec les différents métaux, et des éthers avec les différents alcools.

L'acide tartrique est employé dans les laboratoires, dans les fabriques de sirops, de boissons rafraîchissantes, d'eau de Seltz ; il est usité comme « rongeant » dans les usines d'indiennes. Dans la pratique des vins, il est employé pur (*tartrage*) ou avec du carbonate de calcium (*plâtrage*), pour donner plus d'acidité aux moûts.

Les sels de l'acide tartrique servent surtout en médecine. V. TARTRATE.

— Pharm. En thérapeutique, l'*acide tartrique* est employé en solutions, limonades (20 gr. par litre) comme rafraîchissant. On s'en sert aussi pour décomposer le bicarbonate de soude dans les appareils domestiques dits *gazogènes*. Enfin, il entre, au même titre, dans la *potion de Rivière*. La *limonade tartrique* et le *sirop tartrique* sont à base d'acide tartrique.

TARTRITE n. m. Chim. S'est dit pour TARTRATE.

TARTROBORATE n. m. Chim. Combinaison d'un borate avec un tartrate.

TARTROGLYCÉRIQUE (*rik*) adj. Se dit d'un acide obtenu en combinant la glycérine avec l'acide tartrique.

TARTROMÉTHYLIQUE (*lik*) adj. Se dit d'un acide $C^{4}H^{5}O^{6}.CH^{3}$, que l'on obtient en dissolvant l'acide tartrique dans l'alcool méthylique. ‖ On dit aussi ACIDE MÉTHYLTARTRIQUE OU ÉTHER MÉTHYLTARTRIQUE ACIDE.

TARTRONAMIQUE (*mik*) adj. So dit d'un acide amidé $CO^{2}H—CH.OH—CO.AzH^{2}$, solide, fusible à 160°, soluble dans l'alcool et peu soluble dans l'éther, qu'on obtient en chauffant du dilurate de sodium avec de l'eau.

TARTRONATE n. m. Sel dérivant de l'acide tartronique.

TARTRONIQUE (*nik*) adj. Se dit d'un acide $C^{3}H^{4}O^{5}$ obtenu en abandonnant la décomposition spontanée de l'acide nitrotartrique.

TARTROVINATE n. m. Sel dérivant de l'acide tartrovinique, que l'on désigne aussi sous le nom de ÉTHYLTARTRATE.

TARTROVINIQUE adj. Chim. Syn. de ÉTHYLTARTRIQUE.

TARTUFE (de l'ital. *tartufolo*, truffe, et, par dénigrement, pourriture de la terre) n. m. Nom devenu appellatif pour désigner un hypocrite, un faux dévot (v. l'art. suiv. *La bégueule est à la femme vertueuse ce que le* TARTUFE *est au dévot.* (Boitard.) ‖ Adjectiv. : *Pèlerin* TARTUFE.

Tartufe (LE), célèbre comédie de Molière, en cinq actes et en vers, représentée le 5 août 1667. Conçue au moment de la querelle de l'*École des femmes*, la pièce, d'abord en trois actes, fut jouée à Versailles, aux fêtes du l'Ile enchantée, le 12 mai 1664 ; elle fut trouvée très divertissante par le roi, mais déplut à la reine mère et à l'archevêque de Paris, qui obtinrent qu'elle ne fût pas représentée en public. Le curé de Saint-Barthélemy, Pierre Roullé fulmina contre l'auteur dans un pamphlet. Cependant, *l'Tartufe*, lu et joué dans les salons, chez Ninon, chez Madame, chez la Palatine, parut enfin à la scène (5 août 1667 sous le titre de *l'Imposteur*, mais il fut interdit le lendemain par le président Lamoignon. Il ne fut autorisé définitivement qu'en février 1669, et obtint un immense succès.

L'exposition, vraiment admirable, nous met sous les yeux un intérieur de maison bourgeoise, divisé et bouleversé par les sourdes menées d'un intrus. Orgon le chef de famille, Mme Pernelle sa vieille mère, sont engoués de Tartufe, dont le cagotisme leur impose, malgré les sages remontrances de Cléante et les savoureuses protestations de la servante Dorine. On pressent le triple danger qui va fondre sur la maison : l'aventurier voudra épouser la fille, séduire la femme, dépouiller le mari. Enfin, au troisième acte, paraît l'Imposteur ; son entrée en scène produit un effet saisissant :

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline..

et à Dorine :

. . Cachez ce sein que je ne saurais voir.

La partie s'engage. Les enfants luttent, guidés par servante et par l'oncle. Alors se place la périptie de séduction : scène hardie et forte, dans laquelle Elmire femme d'Orgon) cache son mari sous une table pour lui rendre témoin et juge des criminelles entreprises de Tartuf

l'hypocrite est démasqué ; on veut le chasser de la maison, mais il se redresse menaçant :

La maison est à moi, je le ferai connaître ;
C'est à vous d'en sortir qui me parlez en maître.

Il triomphe, car Orgon lui avait sottement fait une donation générale de ses biens. Par bonheur, le prince, « ennemi de la fraude », a tout appris et fait appréhender l'imposteur par un exempt.

Telle est cette comédie, un des chefs d'œuvre du théâtre, où l'action côtoie tour à tour le drame et la farce, où le style déborde de vie et de vérité, et où triomphe surtout le génie du grand « contemplateur ». Tous les personnages sont pris dans le vif de la nature humaine : le benêt Orgon, la franche Dorine, le pétulant Damis, l'honnête femme Elmire, si sûre d'elle-même ; et au premier plan la figure sinistre et bouffonne, devenue à jamais symbolique, de Tartufe. Bien que des critiques trop délicats (La Bruyère dans *Onuphre*) lui aient reproché son outrance, Tartufe est bien le héros de scélératesse et d'hypocrisie, que réclamait l'optique du théâtre. La signification d'une pareille pièce est noble autant que belle ; quoique ses hardiesses aient inquiété parfois les vrais dévots (Bourdaloue), elle demeure, dans sa vaillance et dans sa clarté toutes françaises, comme une impérissable protestation de la conscience éternelle.

Outre les vers cités plus haut, plusieurs passages du *Tartufe* ont enrichi la langue. Nous citerons notamment :

— On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
Et c'est tout justement la cour du roi Pétaud
— . . . Vous êtes un sot en trois lettres, mon fils
C'est moi qui vous le dis, qui suis votre grand'mère.
— Le pauvre homme !
— Ah ! vous êtes dévot, et vous vous emportez !
— Il est avec le ciel des accommodements.
— Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu,
Ce qui s'appelle vu ! . . . . . .

TARTUFERIE (*ri* — rad. *tartufe*) n. f. Hypocrisie : *La* TARTUFERIE *fait avancer un homme.* ‖ Action de tartufe : *Les* TARTUFERIES *politiques ne se comptent plus.*

TARTUFIER (*fi-é.* — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous tartufiions (Que vous tartufiiez)*) v. a. Marier à Tartufe. ‖ Séduire comme Tartufe séduit Orgon : *Ils m'*ONT TARTUFIÉ. (Mme de Sév.)

— v. n. Faire le tartufe.

TARTUFFITE (*tu-fit'* — de l'ital. *tartufo*, truffe) n. f. Variété de chaux carbonatée, caractérisée par sa texture fibreuse et par son odeur, rappellant celle de la truffe.

TARUTIUS ou **TARRUNTIUS** (Lucius), surnommé **Firmanus**, savant latin du Ier siècle av. J.-C., né à Firmum (Picentin). Il était surtout versé dans l'astrologie et l'astronomie. Il calcula chimériquement le jour et l'heure de la naissance de Romulus, et c'est ce calcul qui servit de base à la chronologie de Varron. Pline lui a emprunté beaucoup de matériaux pour son *Histoire naturelle*.

TARVIS, bourg d'Austro-Hongrie (Carinthie [distr. de Villach]), dans le Thal, vallée du versant nord-est des Alpes Carniques, près de la Schlitza ; 3.147 hab. Belle église. Fabrique de ciment. Station d'été très fréquentée. — Le *col de Tarvis*, faisant communiquer par 811 mètres d'altitude la vallée supérieure de l'Ella, affluent du Tagliamento, avec les vallées de la Save, d'une part, et de l'autre de la Drave, est la voie de passage par excellence entre le Frioul et la Styrie.

TARZO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), près d'un petit lac qui porte son nom ; 3.900 hab.

TAS (*ta*) n. m. Monceau d'objets mis ensemble et les uns sur les autres : *On réunit le foin en* TAS. ‖ Fam. Grand nombre : *Il y a un* TAS *de livres qui ne valent rien.*

— Loc. div. *En tas*, Se ramasser sur soi-même, se pelotonner. ‖ *Être sur le tas*, Etre au travail. ‖ *Prendre sur le tas*, Prendre en flagrant délit. ‖ *Crier famine sur un tas de blé*, Se plaindre de manquer de ce qu'on a en réalité. ‖ *Il ferait rire un tas de pierres*, Il est fort gai, fort plaisant.

— Pop. *Faire son tas*, Rester.

— Archit. Emplacement où se fait le raccord d'une nouvelle pièce de bois avec celles déjà mises en place. ‖ Masse d'ouvrage déjà exécuté dans un édifice en construction. ‖ L'ensemble de la construction. ‖ *Tailler sur le tas*, Tailler les pierres à l'endroit même où l'on doit les employer. ‖ *Tas de charge*, Assise de pierres à lits horizontaux, que l'on place sur un point d'appui, pour recevoir des constructions. (Les tas de charge sont employés lorsque plusieurs voûtes reposent sur un pilier de faible dimension et dont la section ne présente pas une surface suffisante pour asseoir les claveaux.) ‖ *Approcher les matériaux du tas*, ou *sur le tas*, Les manipuler de telle sorte qu'il soit possible de les employer au fur et à mesure des besoins.

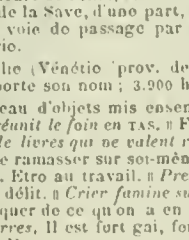

Tas de charge. 1. A assises horizontales (*a*) ; 2. A sommiers horizontaux (*b*).

— P. et chauss. *Tas droit*, Rangée de pavés faite au milieu d'une chaussée et à partir de laquelle le pavage du reste de la chaussée, les *ailes*, est transversalement en pente à droite et à gauche jusqu'au trottoir.

— Techn. Sorte de petite enclume portative, à laquelle on donne parfois le nom de TAS-SEAU. ‖ Matrice métallique qu'emploient les fabricants de boutons pour emboutir leur ouvrage. ‖ Bloc d'acier sur lequel on s'assure de la sonorité des monnaies. ‖ Petite enclume de chaudronnier, sans bigorne pour emboutir, cintrer, planer, bouterolier, etc.

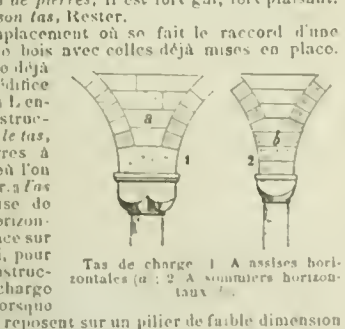

1. Tas en fer à cheval (chaudronnier) ; 2. A bouteroller (chaudronnier) ; 3. A planer (chaudronnier) ; 4. A cintrer les tuyaux (chaudronnier) ; 5. A queue (ferblantier).

— SYN. Tas, amas, monceau, etc. V. AMAS.

— ENCYCL. Philos. *Argument du tas*. On donne le nom d'*argument du tas* à un des sophismes de l'école mégarique qui tendaient à prouver que toutes les notions expérimentales donnent lieu à d'insolubles difficultés. « Un grain de blé, disait-on, fait-il un tas ? — Non. — Et deux grains de blé ? — Pas davantage. » Et l'un continuo ainsi, en ajoutant toujours un grain de blé et en demandant à chaque fois quand ce qui n'était pas un tas devient un tas.

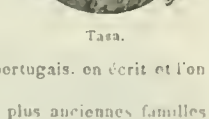
Tasa.

TASA n. f. Tambour du Bengale dont le récipient, de forme hémisphérique, est en terre cuite.

TASAJO (mot espagn.) n. m. Viande de bœuf coupée en lanières et séchée au soleil. En portugais, on écrit et l'on prononce *tassao*.

TASCHER famille, l'une des plus anciennes familles de l'Orléanais. On trouve le nom, pour la première fois, en 1176. Au commencement du XVIIIe siècle, la famille Tascher était représentée par deux branches. La branche aînée, qui avait ajouté à son nom patronymique celui de La Pagerie, avait pour chef Joseph Tascher de La Pagerie, qui s'établit à la Martinique. Il épousa Mlle de La Chevalerie, dont il eut cinq enfants. La fille aînée, Euphémie-Désirée, épousa le marquis de Beauharnais. La branche cadette était restée en France. Les membres les plus marquants de la famille sont : JOSEPH-GASPARD **Tascher de La Pagerie**, né et mort à la Martinique (1735-1790), fils de J. Tascher de La Pagerie et de Mlle de La Chevalerie. Il servit brillamment dans la marine contre les Anglais et, à partir du 1763, ne s'occupa que de ses plantations. Il avait épousé Rose Claire des Vergers de Sannois (1736-1807), dont la fille aînée, Marie-Joseph-Rose, fut l'impératrice Joséphine ; — ROBERT-MARGUERITE, baron **Tascher de La Pagerie**, frère du précédent, né à la Martinique en 1737, mort en 1806. D'abord page de la Dauphine, il servit ensuite dans la marine, puis fut nommé directeur des ports de la Martinique ; — PIERRE-CLAUDE-LOUIS-ROBERT, duc **Tascher de La Pagerie**, fils du précédent, né à Fort-Royal (Martinique) en 1787, mort à Paris en 1861. Bonaparte le fit entrer à l'École de Fontainebleau (1802). Il en sortit sous-lieutenant et fit les campagnes de Prusse, de Pologne et de Portugal. Il passa alors à l'état-major du prince Eugène et fit avec lui les campagnes d'Italie et de Hanovre, puis celles de 1812 et de 1814. Très attaché au prince, il le suivit en Bavière pendant la Restauration. Après le coup d'État de 1851, il fut appelé au Sénat par Napoléon III, et mourut grand maître des cérémonies de l'impératrice ; — ROBERT-CHARLES-EMILE, duc **Tascher de La Pagerie**, fils du précédent, né en Bavière en 1822, **mort en 1869**. [Sorti de l'École de Saint-Cyr, il entra dans l'infanterie de marine (1843) et fut promu chef de bataillon en 1859. Officier d'ordonnance du prince-président, il devint premier chambellan de l'impératrice. Élu député du Gard au Corps législatif en 1857, il fut appelé au Sénat en 1861.] — A la branche cadette appartiennent : PIERRE-JEAN-ALEXANDRE, comte **de Tascher**, né à Chartres en 1745, mort à Pouvrai (Orne) en 1822, qui fut sénateur de l'Empire, puis pair de France ; et son fils, FERDINAND-JEAN-SAMUEL, comte **de Tascher**, né à Orléans en 1779, mort à Paris en 1858, pair de France.

TASCHEREAU (Jules-Antoine), littérateur et homme politique français, né à Tours en 1801, mort à Paris en 1874. Il étudia le droit à Paris, se lia avec Armand Carrel, collabora à divers journaux libéraux et fut quelque temps secrétaire général de la préfecture de la Seine. En 1832, il fonda la *Revue rétrospective*. En 1837, il représenta le département d'Indre-et-Loire à la Chambre, puis à l'Assemblée constituante (1848), et à la Législative. Il fut nommé, en 1858, administrateur général de la Bibliothèque impériale, et fit publier le *Catalogue des imprimés*. Très érudit, il a laissé : *Œuvres complètes de Molière* (1825) ; *Œuvres de Boufflers* (1827) ; *Correspondance littéraire de Grimm et de Diderot* (1829-1830) ; *Histoire de la vie et des ouvrages de Corneille* (1829) ; *Histoire et recettes de l'allemand des Halles*, qu'il publia avec Monmerqué (1833-1834).

TASCHIFIN (Abou-Moezz-Omar), surnommé **el-Masmoudi**, sultan du Maroc de la dynastie des Almoravides, né dans la seconde moitié du XIe siècle, mort à Oran en 1115. Chargé par son père de gouverner les provinces espagnoles, Taschifin s'empara d'El-Haséna et remporta les deux grandes victoires de Zellaka et de Fohos Aruya (1136) ; mais il fut rappelé en Afrique par son père, qui l'opposa aux Almohades (1138) ; il fut plusieurs fois proscrit et monta sur le trône en 1143. Pendant que ses généraux combattaient désespérément les Espagnols révoltés, Taschifin perdait du terrain en Afrique ; il essaya de sauver Oran, mais il disparut dans un combat.

TASKIN (Charles-Alexandre), chanteur scénique français, né et mort à Paris (1853-1897). Élève du Conservatoire, il commença sa carrière en province, dans l'emploi des barytons, puis, engagé au Théâtre-Lyrique (Ventadour), y créa *le Capitaine Fracasse* et *les Amants de Vérone* (1878). De là il passa à l'Opéra-Comique, où, tout en reprenant de nombreux rôles du répertoire, il en créa de fort importants dans *Jean de Nivelle*, *Galante aventure*, *les Contes d'Hoffmann*, *Manon*, *Diana*, *Egmont*, *Proserpine*, *Esclarmonde*, *Dante*, *le Fétiche*, etc. Il avait été nommé professeur au Conservatoire.

TASIMETRE n. m. Electr. V. MICROTASIMÈTRE.

TASMAN (Abel-Janssen), navigateur hollandais du XVIIe siècle, né à Lutgegast (Groningue) en 1603, mort à Batavia en 1659. Chargé, en 1642, par le gouverneur général Van Diemen, d'un voyage de découverte dans l'océan Austral, il découvrit, la même année, la *Terre de Van-Diemen* (appelée, de son nom, en 1855 *Tasmanie*) et la Nouvelle-Zélande. Après avoir trouvé les îles des Trois-Rois, les archipels des Amis (1643) et des Fidji, reconnu les îles nommées par Lemaire et Schouten *Outong Java*, il longea la Nouvelle-Guinée et regagna Batavia, d'où il repartit, à l'instigation de Van Diemen, pour reconnaître l'île de Van-Diémen et poursuivre la reconnaissance de la côte ouest de la Nouvelle-Guinée jusqu'au 17e degré de latitude S. et explora les côtes orientale et occidentale du golfe de Carpentarie (1644).

TASMANIE ou **TERRE DE VAN-DIÉMEN**, île dépendant de l'Australie, dont elle forme, à l'extrémité sud-orientale, la pointe sud-orientale et dont elle est séparée par le détroit de Bass. Le peu de profondeur de ce détroit, où les obstructions par le parcours sont la preuve que la Tasmanie repose sur le même seuil continental que la grande île australienne, dont sa structure et son relief la font voir la prolongation. Superf. 67.894 kilom. carr. Pop. 172.475 hab. Ch.-l. *Hobart*.

La Tasmanie a la forme d'un triangle dont le sommet, fortement érodé, s'infléchit vers l'E. La base, sur le détroit de Bass, étant une chaîne de crêts montagneux, ou marque deux chaînes parallèles



séparées par un plateau de 500 à 600 mètres d'altitude moyenne. Les sommets principaux sont le Cradle Mountain (1.516 m.), le mont William (1.330 m.). Les côtes sont fortement entamées, surtout au S. et à l'E., où se creuse la magnifique baie des Tempêtes. Au N.-O., la côte se prolonge par les îles Hunter et King ; au N.-E., par les îles Barren et Flinders. L'hydrographie est abondante, en raison du climat chaud et humide de l'île, part extrêmement sur la côte sud-orientale. Le Derwent et le Huon sont les rivières majeures. C'est sur le large estuaire de la première qu'est bâtie la capitale de la Tasmanie, *Hobart*.

Les richesses de la Tasmanie sont considérables. La flore est celle de l'Australie ; la faune est plus pauvre encore que celle de la grande île. Mais les gisements métallifères sont nombreux : fer, cuivre, bismuth, antimoine sont activement exploités, et d'importants gisements de houille existent près de Mount-Nicholas, au N.-E. de l'île. L'élevage et l'agriculture particulièrement dans les vallées du S.-E. de l'île, se développent rapidement. Les principales industries de la colonie sont la fabrication de conserves, la préparation des peaux, la métallurgie du fer, de l'étain, de l'argent, et

La Tasmanie est une colonie autonome qui fait partie depuis 1901 du *Commonwealth* australien.

— *Histoire*. Reconnue en 1642 par le Hollandais Tasman qui lui donna le nom de *Terre de Van Diémen*, sans avoir d'ailleurs aperçu sa qualité d'île, la Tasmanie fut aperçue de nouveau par le Français Marion de Fresne, en 1803, elle reçut une colonie pénitentiaire anglaise sous le gouvernement de John Bowe. A partir de ce moment, commence une série de luttes avec les indigènes tasmaniens, décimés peu à peu, puis transportés dans l'île Flinders, et dont le dernier survivant, une femme, est mort en 1876.

TASMANIEN, ENNE *tass, ni-in, è-n*, personne née en Tasmanie ou qui habite ce pays. — *Les* TASMANIENS.

— Adjectiv. : *Population* TASMANIENNE.

TASMANITE n. f. Résine fossile, trouvée dans la rivière de Mersey, en Tasmanie, et qui contient du soufre.

TASNAD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Szilagy]) ; 3.677 hab. Vignobles.

TASQUE (*task'*) n. f. Archéol. Bourse. ‖ Droit que les seigneurs percevaient parfois sur les différents produits de la terre, et qui était primitivement établi pour subvenir à la construction des châteaux forts.

TASS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest], dans la plaine du Danube ; 3.015 hab.

TASSAERT (Nicolas-François-Octave), peintre français, d'une famille originaire d'Anvers, né et mort à Paris (1807-1874). Il entra en qualité de peintre, à l'École royale des beaux-arts, atelier de Guillon-Lethière. En 1825, il peignait la charmante esquisse : *Ma chambre en 1825* (musée de Montpellier). Depuis 1827, il exposait au Salon : 1827, *Louis XI*, tableau remarqué par la critique ; 1831, *Scène de la révolution de 1830* ; 1833, le *Dernier triomphe de Robespierre* ; 1834, la *Mort du Corrége* ; 1838, les *Funérailles de Ingobert à Saint-Denis*, palais de Versailles ; 1842, *Diane au bain* ; 1843, les *Voleurs volés*, 1844, le *Christ au jardin des Oliviers*, *le Doute et la Foi*, l'*Ange déchu* ; 1845, *la Vierge allaitant l'enfant Jésus* ; 1846, la *Pauvre Enfant*, les *Enfants heureux*, les *Enfants malheureux*, *Erigone* ; 1849, la *Famille malheureuse* (première version et *Jeune fille dans une forêt* ; 1850, la grande *Famille malheureuse*, *Ciel et enfer*, les *Jardins d'Armide*, *Sarah la baigneuse* ; 1852, la *Communion des premiers chrétiens*, tableau assez vivement discuté ; 1853, le *Retour au village*, le *Retour du bal*, le *Vieux Musicien*, 1857, *Madeleine expirant*... Sa production demeura pourtant jusqu'en 1862 aussi abondante que variée. Il avait abandonné le genre historique, pour lequel il était peu fait, pour se livrer à sa fantaisie. Il aimait les nudités en peu libres, les scènes d'une galanterie non sans équivoque et les épisodes tournés à la sentimentalité. Sa peinture est d'une mollesse do



TASSE

Tasse [illegible] Torquato Tasso, poète italien, né à Sorrente en 1544, mort à Rome [illegible]. Il suivit à l'université de Padoue, la théologie, [illegible] et se fit connaître par le poème de *Renaud*, qu'il publia à l'âge de [illegible] par les applaudissements [illegible] l'Italie. Appelé à la cour du duc de Ferrare, Alphonse II, [illegible] gentilhomme du cardinal Louis d'Este, frère du duc, qu'il accompagna en France, avec faveur par le roi Charles IX, [illegible] la protection du cardinal, mais, le [illegible] fit rejeter à la cour de Ferrare avec la



[illegible] Tasse.

[illegible] la gloire en recouvrant pour lui le [illegible] rement au Capitole, remis en honneur [illegible] que. Les préparatifs de la fête n'étaient [illegible] lorsque le Tasse mourut.

[illegible] ses autres ouvrages, nous citerons : *Dialogbi* [illegible] 1585–1587, trad. en français par Baudouin, [illegible] le titre : *les Moyens du Tasse* 1632) ; *Lettere familiari* (1588, [illegible] 1589, 2 vol. ; *Monteloreto*, poème (1605) [illegible], tragédie qui renferme de belles situations [illegible] chœurs majestueux, et qui a été traduite en français par Vion (1634). Il a, en outre, écrit des madrigaux, des [illegible] sonnets, les *canzoni* pleins de grâce et de sensibilité, des *Dialogues philosophiques*, des *Lettres*, des ouvrages de polémique littéraire. Ses œuvres complètes ont été publiées par Rosini (1821) ; V. Jérusalem délivrée.

Tasse (le) — Iconogr. Les épisodes de la vie si dramatique du Tasse ont souvent inspiré les artistes. E. Delacroix a reproduit la séquestration du grand poète dans



Le Tasse à Sorrente, d'après Curzon.

l'hôpital des fous à Ferrare (1836) ; Louis Gallait a peint *le Tasse méditant dans sa prison* (1853). A. Marquet a peint *le Tasse consolé dans sa prison par Eléonore d'Este* (1850) ; Marius Granet, *le Tasse visité dans sa prison par Montaigne*, musée de Montpellier. Citons aussi le tableau de Curzon, dans lequel l'artiste a représenté *le Tasse à Sorrente*, arrivant déguisé en pâtre, après s'être enfui de Ferrare, chez sa sœur Cornélie ; bon dessin, mais couleur un peu froide et blafarde (1859).

Tasse (le) *Torquato Tasso*, drame en cinq actes et en vers, de Gœthe (1790). Le *Tasse* est un drame psychologique. L'intrigue en est des plus simples. Le Tasse vit à la cour d'Alphonse II de Ferrare. Il vient d'écrire la *Jérusalem délivrée* et a remis son poème au duc. Une couronne de lauriers, tressée par la princesse, sœur du duc, est offerte au poète et lui est une récompense d'autant plus douce qu'il est profondément épris de la donatrice. Cette faveur suscite la jalousie du courtisan Antonio, dont la froide habileté parvient à irriter le susceptible auteur, qui le provoque. Ému de ce scandale, le prince consigne le Tasse dans sa chambre. Le poète prend alors la résolution de quitter Ferrare. Touché des douces paroles de la princesse, qui cherche à le retenir, il s'oublie au point de prendre dans ses bras la jeune femme. Le prince arrive en cet instant et ordonne d'arrêter l'audacieux. De toutes les œuvres de Gœthe, il n'en est pas où il ait mis plus de lui-même que dans le *Tasse*. L'œuvre est remarquable par la beauté des vers, et la finesse de l'étude psychologique.

TASSEAU *ta-so* — peut-être du lat. *taxillus*, coin) n. m. Techn. Petit morceau de bois qui soutient une tablette. ‖ Petite enclume portative, dont font usage les ferblantiers. On distingue le *tasseau d'établi*, le *tasseau rond* et le *tasseau difforme*. ‖ Outil de fer avec lequel on relève ou on emboutit les ouvrages de tôle. ‖ Tringle en bois qui permet de relier le lattis sur les poteaux de cloisons. ‖ Traverse en bois sur laquelle est montée l'armature du piston de la cuvette d'une garde-robe. ‖ Forme sur laquelle les luthiers collent les éclisses dont se compose le corps des violons et autres instruments analogues. ‖ Archéol. Mors du chappe, fermoir de manteau.



Tasseaux : (couv.) 1. De faîtage ; 2. En trapèze.

— Constr. Bout de bois fixé entre les pannes et les arbalétriers. ‖ Triangle assujettissant des lattes sur un poteau de cloison. ‖ Tringles de bois clouées sur chacune des faces verticales d'une solive. ‖ Fragment de moellon maçonné avec du plâtre pour opérer le scellement des sapines ou écoperches d'échafaudage. ‖ Sorte de cul-de-lampe en plâtre qu'on fait dans un angle pour y supporter une ustensile. ‖ Petit mur en brique servant de support. ‖ Bloc de pierre ou de marbre, que l'on scelle sur les côtés d'un autre bloc, avant de [illegible] en tranches. ‖ *Tasseau de* [illegible]. Pièce de bois portant sur [illegible] supérieure des entailles correspondant aux faces inclinées du [illegible]. ‖ *Tasseau de couvre-joint*, [illegible] bois trapézoïdale sur la[illegible] on fixe les couvre-joints dans les couvertures de zinc. — Typogr. Morceau de fer qui sert à maintenir les [illegible]ons, dans les bandes de certaines presses manuelles.



Tasseau (charp.).



Tasseaux : 1. D'établi ; 2. Rond ; 3. Difforme.

TASSÉE *ta-sée* — rad. *tasse*) n. f. Contenu d'une tasse : *Une* TASSÉE *de thé*.

TASSÉIEVA, rivière de la Sibérie, qui naît dans des [illegible] en Mongolie, atteint 600 mètres de large [illegible] dans la Toungouska supérieure. Cours 800 kilom.

TASSEL (Richard), peintre et architecte français, né et [illegible] à La Gros[illegible] (1580–1660). Il visita l'Italie sous les [illegible], prit à Bologne des leçons du Guide, et, [illegible] en France, il montra, à Lyon, un véritable talent [illegible] comme architecte, et donnant les plans de plusieurs [illegible], mais surtout comme peintre qu'il se fit connaître. Sa peinture rappelle le style du Guide et du Caravage. Ses meilleurs tableaux sont : *le Triomphe de la Vierge*, au musée de Dijon ; *Saint Jean dans le désert* ; *la Mort de Cléopâtre* ; *la Généalogie de la Vierge*, au musée de Troyes ; *la Sainte Famille* ; *la Mort de saint Joseph* ; *le Martyre de saint Martin*.

TASSELIER *ta-se-lié* — de *tas*, et *sel*) n. m. Tech. Chaussée sur laquelle on élève les mulons ou tas de sel, dans les salines.

TASSEMENT *ta-se-man*) n. m. Constr. Action de tasser ; état qui en résulte. ‖ Effet produit par la pression des matériaux sur le sol où on les a assemblés pour une construction.

TASSER *ta-sé* — rad. *tas*) v. a. Réduire de volume, en exerçant une pression : TASSER *du foin, de la laine*.

— B.-arts. Resserrer sous un trop petit espace : TASSER *ses figures*. TASSER *ses groupes*.

— v. n. Hortic. Croître, en gagnant de l'espace sur le terrain : *Cette giroflée a bien* TASSÉ.

Tassé, ée part. pass. du v. Tasser.

— B.-arts. *Figure tassée*, Figure courte et qu'on dirait réduite en hauteur par l'effet de son propre poids.

Se tasser, v. pr. S'affaisser sur soi-même de façon à diminuer de volume : *Ces terrains* SE SONT TASSÉS.

TASSERIE *ta-se-ri* — rad. *tasser*) n. f. Econ. rur. Sorte de grenier dans lequel on superpose en les entassant les gerbes de blé.

TASSET Ernest Paulin), graveur en médailles français, né à Paris en 1839, mort en 1879. Il fréquenta l'École des beaux-arts et débuta au Salon de 1869. Il a gravé, entre autres pièces distinguées : le portrait du *maréchal de Mac-Mahon, président de la République* ; *Olivier de Serres*, jeton (1876) ; *Médaille à l'effigie du pape Léon XIII* (1881) ; *Monier de La Sizeranne* (1883) ; *Médaille de l'Académie internationale des sciences industrielles de Madrid* (1885) ; *Sainte Hedwige* et *Médaille de la Société des carabiniers de l'Isle-de-France*, en collaboration avec Vernon (1887) ; etc.



Armes de la corporation des tasseliers (XVIIIe s.).

TASSETIER *ta-se-ti-é*) n. m. Archéol. Artisan qui, au moyen âge, fabriquait les bourses (tasses).

TASSETTE *ta-set'* — dimin. de *tasse*) n. f. Archéol. Petite bourse. ‖ Basque de pourpoint. ‖ Pièce paire de l'armure, qui défendait le devant de la cuisse.

— Encycl. Les *tassettes*, appelées parfois *tuiles* dans les armures archaïques, furent d'abord deux écussons battants, attachés à la braconnière et tombant sur chaque cuisse, dont ils épousaient la courbure. A partir de la fin du XVe siècle, les tassettes deviennent plus vastes et se composent de plusieurs pièces imbriquées. Vers le milieu du XVIe siècle, elles finissent par remplacer les cuissots articulés.



Tassettes : 1. Du XVe siècle ; 2. Longues, du XVIe siècle ; 3. Courtes de l'époque Henri III.

TASSEUR *ta-seur*) n. m. Techn. Instrument dont on se sert pour tasser les terres.

TASSILI, mot berbère signifiant *plateau*, appliqué surtout dans le Sahara au *tassili des Azdjer*, au N.-E. de l'Ahaggar. Il forme un immense gradin de degrés couronné de volcans éteints, d'environ 600 mètres de hauteur, et atteignant 1.195 mètres d'altitude maximum sur le rebord sud-ouest. Il commence au N.-O., à la vallée de l'Igharghar, et s'étend vers le S.-E. sur 600 kilom., jusqu'à Ghât. Au S.-O. de l'Ahaggar, se trouve le *tassili Tan Ador*, à l'E. du Tanezrouft et de Timissao ; il est encore mal connu.

TASSILON ou **THASSILON**, duc de Bavière, né en 742, mort à Lorch après 790. Fils d'Odile, de la famille des Agilolfing, il succéda à son père en 748, fut chassé en 749 par Grifon, le demi-frère de Pépin le Bref, puis ramené par Pépin lui-même, dont il se déclara le vassal en 757. En 772, il enleva la Carinthie aux Slaves. Il essaya de secouer le joug des Francs, épousa Liutberga, fille de Didier, roi des Lombards, mais n'osa pas intervenir contre ce dernier en Italie : en 781, il dut se reconnaître son vassal à Worms et lui remettre, comme otages, son fils Théodon et plusieurs de ses fidèles. Il montra de nouveau des velléités d'indépendance. Cité, en 788, devant le tribunal du roi à Ingelheim, il ne comparut pas, fut condamné à mort, destitué et enfermé au couvent de Lorch.

TASSIN-LA-DEMI-LUNE, comm. du Rhône, arrond. et à 6 kilom. de Lyon, non loin de la Saône ; 4.056 hab. Ch.-lieu de c. P.-L.-M. Fabrique de céramo-cristal (ou pierre de verre), de liqueurs, tonnelleries ; treillages.

TASSIN (René-Prosper), bénédictin et érudit français, né à Lonlay-l'Abbaye (Orne) en 1697, mort à Paris en 1777. Il fit profession à l'abbaye de Jumièges en 1718 et se lia alors avec dom Toustain de la plus vive amitié. Il travailla avec lui à une édition de Théodore Studite et ils firent ensemble, dans ce but, un voyage à Rome. Ils résidèrent ensuite à l'abbaye de Saint-Ouen, à Rouen, et furent appelés à Paris, en 1747, par le supérieur général de la congrégation. C'est là qu'ils publièrent le *Nouveau Traité de diplomatique* (1750-1765), trésor d'érudition. On lui doit encore : *Notice des manuscrits de la bibliothèque de l'église métropolitaine de Rouen, par l'abbé Soes*, revue et corrigée (1747) ; *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* (1770).

TASSIOT *ta-si-o*) n. m. Techn. Croix formée de deux lattes, sur laquelle les vanniers établissent certains ouvrages.

TASSONI (Alexandre), poète italien, né et mort à Modène (1565-1635). Orphelin dès son bas âge, il suivit le

loçuos du célèbre Aldrovandi à Bologne, apprit la jurisprudence à Ferrare, puis se rendit à Rome (1597). Là, il connut le cardinal Ascanio Colonna qui le prit pour secrétaire (1599), l'emmena en Espagne (1600) et, lorsqu'il devint vice-roi d'Aragon, le chargea de l'administration de ses biens à Rome. Ayant perdu son protecteur en 1508, il en trouva un autre dans la personne de Charles-Emmanuel, duc de Savoie (1613). Il fut ensuite attaché au cardinal Ludovisi (1626) et au duc François Ier de Modène (1632). Le premier ouvrage qu'il fit paraître, sous le titre de *Questi* (1601), est une sorte d'encyclopédie abrégée des connaissances humaines à cette époque. Son principal titre à la célébrité est une épopée badine qu'il publia à Paris (1622), sous le pseudonyme d'Androvinci Melisone et sous le titre de *la Secchia rapita* (v. Seau enlevé, le). On lui doit encore des *Considérations sur les Rime de Pétrarque* (1611), ouvrage de critique judicieuse, et des *Annotations au vocabulaire de la Crusca*.



Tassoni

TASSOT (*ta-so*) n. m. Techn. Pièce de bois, qui sert aux maçons pour transporter de lourds fardeaux.

TASTO SOLO (mots ital., signif. *touche seule*, loc. adv. Musiq. anc. S'écrivait sur un passage, pour indiquer que l'exécutant devait s'abstenir de faire aucun accord sur la partie ainsi désignée.

TASTU (Joseph), littérateur français, né à Perpignan, mort à Paris en 1849. Il fut d'abord imprimeur dans sa ville natale, puis se rendit à Paris, où il dirigea quelque temps le « Mercure ». Il devint plus tard conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il a laissé *l'Empereur Napoléon, tableaux et récits* (1837), et surtout un intéressant *Mémoire sur la littérature catalane*. — Sa femme Sabine-Casimiro-*Amable* Voïart, femme poète, née à Metz en 1798, morte à Paris en 1885, était fille d'un administrateur des vivres pour l'armée et de la sœur de l'ancien ministre de la guerre Bouchotte. De très bonne heure, elle fit des vers : elle avait onze ans quand l'impératrice Joséphine la félicita pour son idylle *le Réséda*. Elle épousa en 1816 le libraire Tastu, remporta plusieurs prix aux Jeux floraux et devint célèbre en 1825, avec sa pièce des *Oiseaux du sacre*. Puis ce furent : *les Feuilles de sauge, la Chambre de la châtelaine, l'Ange gardien, le Serment des rois Suisses*, etc. Elle réunit ses poésies en deux recueils, parus en 1826 et 1835. Sainte-Beuve en a loué la pureté et la grâce un peu frêles. Elle avait publié aussi : *la Chevalerie française* (1821), en prose et en vers, et *les Chroniques de France* (1829, en vers. Son mari ayant été ruiné par la révolution de 1830, Mme Amable Tastu abandonna la poésie pour la prose. Parmi ses nombreux ouvrages, nous ne plus particulièrement à l'enfance, signalons : *Éducation maternelle* (1835) : une traduction de *Robinson Crusoé* (1835) ; *le Livre des enfants* (1837) ; *Lectures pour les jeunes filles* (1840), qui eut un grand succès en Russie, etc. Après la mort de son mari (1849), elle suivit son fils, qui était consul en Orient, regagna la France en 1861, presque aveugle, et mourut oubliée.

TAT (*tâ*) ou **DAD** n. m. Myth. égypt. Signe égyptien qu'on a défini tantôt un autel à quatre degrés, tantôt un mètre. C'est, en réalité, un signe composé, représentant quatre colonnes vues en perspective l'une derrière l'autre, les chapiteaux seuls des trois dernières étant visibles l'un au-dessus de l'autre. Il représente les quatre colonnes qui soutenaient le ciel et qui en assuraient la stabilité. Le *tat* ou *dad* était donc l'emblème de la stabilité, de la durée intime.

TÂT (*tât*) n. m. Linguist. Dialecte iranien, assez voisin du persan.

TATA n. m. Demeure fortifiée d'un chef nègre en Afrique. — Encycl. Le *tata*, sorte de forteresse, sert de demeure au chef, à sa famille, à ses captifs et souvent à ses trou-



Tata soudanais

peaux. Les tatas sont généralement entourés par une muraille l'enceinte en bonne maçonnerie parfois hachée, dans laquelle sont pratiqués des créneaux.

TATA n. m. Terme enfantin qui signifie TANTE ; Femme, fille qui fait l'importante, l'entendue, la mijaurée.

TATA, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Komorn), sur un petit lac, la Nagy-Tó, au pied du Schlossberg et des collines de la forêt de Vértes, à 9 325 hab. Ch.-l. de district. Vignoble. Fabrique de porcelaine. Carrière.

TÂTAGE (*ta-je*) n. m. Action de tâter

TATAÏ, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie, prov. de Kastamouni), aux sources du *Tatai* ou haut Ghenl-Tchaï, affluent du Kizil-Irmak ; 3 000 hab.

TATAMI n. m. Sorte de tapis japonais fait de paille de riz, recouvert d'une natte de jonc, que l'on étend sur le plancher de toutes les chambres japonaises.

TA-TAO-HOEI littéralem. *le Grand Couteau*, société secrète chinoise, dont l'origine est due à la mauvaise administration, le commerce illégal de l'opium, la contrebande du sel, etc. La société des *Boxers* n'est que l'appellation locale, dans le Chan-Tong, du Ta-tao-Hoei.



Tatare.

TATARBOUNARY, bourg de Russie, gouv. de Bessarabie, distr. d'Akerman, près de la mer Noire ; 3 190 hab.

TATARÉ n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, propres à l'Océanie. Ce sont de petits oiseaux à bec long et fin, voisins des troglodytes.

TATARS, ARES. Ethnol. et linguist. V. Tartare.

TÂTE (*tâ-te*) n. f. Subst. verbal de *tâter*. || Techn. Échantillon prélevé sur une substance en cours de fabrication ou de traitement.

TATÉ n. m. Grand boucher de bœuf, parfois garni de cœur, anciennement en usage au Japon et que l'archer passait devant lui avant de tirer.

TÂTE-AU-POT n. m. invar. Homme qui se mêle des affaires de ménage, ordinairement réservées aux femmes. On dit aussi TÂTE-MINETTE et TÂTE POTLE.

TATÉMONO n. m. Nom des figurines de terre cuite, représentant des hommes et des animaux, que l'on enterrait anciennement en cercle autour des tombeaux, au Japon, pour remplacer les victimes humaines.

TÂTER (peut être du bas lat. *taxitare*, fréquent. de *taxare*, toucher ; orig. douteuse) v. a. Toucher avec une faible pression, palper, pour essayer, pour juger :

> Je tâte votre habit, l'étoffe en est moelleuse.
> Molière.

— Absolum. Tâtonner : Tâter *avec la main dans l'obscurité*. || Goûter : *Ce vin est-il bon ?* — Tâtez, *nous eut.* Toucher avec la main :

> Monsieur, *tâtez* plutôt.
> Le soufflet sur ma joue est encore tout chaud.
> Racine.

— Fig. Sonder, essayer : Tâter *quelqu'un, les intentions de quelqu'un*. Tâter *l'eau* ou *l'attaquer* de loin, en général, avec de l'artillerie, pour l'obliger à montrer ses forces.

— Loc. div. *Tâter le pavé*. Marcher avec hésitation, en appuyant légèrement sur le sol : *Cheval qui* TÂTE LE PAVÉ. — *Tâter le pouls*, Presser légèrement l'artère du poignet, pour juger, par ses battements, de l'état d'une personne. — Fig. *Tâter le pouls à quelqu'un*, Le sonder, chercher à le pressentir. || *Tâter le terrain*, S'informer, s'assurer prudemment par avance de l'état des esprits ou des choses.

— v. n. *Tâter de* ou *à*, Goûter : Tâter à *un mets*. User, essayer de : *On* TÂTE DE *beaucoup de choses avant de trouver sa voie*. — Essuyer, subir : Tâter DE *la prison*.

— Loc. div. *Tâter de la chair*, Goûter aux plaisirs charnels. Vx. — *En tâter*, Subir, être réduit à supporter : *Bien des choses sont déplaisantes, mais on* EN TÂTE *toujours*. — Se battre : *Adversaires qui se provoquent* D'EN TÂTER *à la première occasion*. Fam. *N'en tâter que d'une dent*, Obtenir peu ou rien de ce qu'on désire.

— Mar. Se rapprocher doucement du lit du vent pour voir si l'on peut tirer davantage. — *Tâter le fond*, S'assurer de la profondeur et de la nature du fond.

— Peint. Exécuter avec hésitation, sans vigueur.

Tâté, ée part. pass. du v. Tâter.

— Beaux-arts. Tâtonné, fait avec hésitation : *Un dessin* TÂTÉ.

Se tâter, v. pr. Se toucher, se palper soi-même. Se sonder, s'étudier, examiner ses propres forces, ses propres ressources. On dit aussi SE TÂTER, LE POULS. Se sonder, s'essayer l'un l'autre.

— Syn. **Tâter, manier, palper.**

TÂTEUR, EUSE n. Personne qui tâte. Personne qui tâtonne, qui hésite, qui ne se décide qu'avec peine.

— *Tâteur d'hommes*, Nom donné autrefois aux spadassins qui mettaient à l'épreuve le courage des hommes.

TÂTE-VIN n. m. invar. Sorte de tube en fer blanc, dont on se sert pour aspirer et goûter le vin d'un tonneau qui n'est pas en perce. On dit aussi PIPETTE et SONDE À VIN. Petite tasse plate dans laquelle on examine le vin que l'on va goûter. V. TASSE.

TATIANISTE (*si-a-nis-te*) n. m. Hist. relig. Nom sous lequel on désigne les disciples de Tatien, plus souvent appelés ENCRATITES.

— Encycl. V. Tatien et Encratite.

TATIEN (*si-in*) (lat. *Tatianus*, de *Tatius*, n. pr.) n. m. Hist. rom. Membre de la première des trois tribus de Rome créées par Romulus.

TATIEN, philosophe néo-platonicien et chrétien, né en Assyrie entre 110 et 120, mort aux environs de 175. Voyageant pour s'instruire, il étudia les divers systèmes de religion et de philosophie. A Rome, il se convertit au christianisme et devint disciple de Justin. Il développa dans son premier ouvrage, *Discours aux Grecs*, les motifs de sa conversion. Après la mort de son maître, il regagna l'Asie et s'affilia à une des nombreuses sectes orientales, pour aboutir à la doctrine des *encratites*. Il avait composé un évangile, appelé *Diatessaron*, aujourd'hui perdu, qui accommodait les synoptiques à son système.

TATIEN de Mésopotamie, écrivain chrétien qui vivait au VIe siècle. Il écrivait une *Harmonie des Évangiles*, que Victor de Capoue a attribuée à tort à Tatien d'Alexandrie, et dont il a donné une traduction latine. Cette traduction a été publiée dans la *Bibliotheca Patrum*.

TATIGNON (*gnon mll*) n. m. Petit meuble sur lequel les brodeurs posaient les mouchettes et la chandelle.

TATIGOIN, TATIGUÉ (*ghé*) interj. Syn. de TÉTIOT É.

TATIHOU, îlot français de la Manche, départ. de la Manche, comm. de Saint-Vaast-la-Hougue, petit port auquel l'île est reliée par les grèves découvertes à marée basse. Fortifié par Vauban, il a été repris et occupé par les Alliés en 1692.

TATILLON, ONNE (*ti-llon, o-ne*) adj. Familier. Qui se mêle de tout, de choses qui ne le regardent pas. Syn. TATILLEUR. Ant. NÉGLIGENT. — Subst. : *C'est un tatillon*. — Adj. : *Il est peu* TATILLON.

TATILLONNAGE (*ti-llo-na-je*) n. m. Action de tatillonner. *La faiblesse d'un ministre* TATILLONNAGE.

TATILLONNER (*ti-llo-né*) v. n. Familier. Se mêler de choses qui ne regardent pas. Syn. de TRACASSER. *Le ministre qui* TATILLONNE.

TATISTCHEV (*Serge-Nikolaïevitch*), historien russe, né en 1686, mort en 1750. Il fut successivement représentant de la Russie en Suède et en Saxe, gouverneur de Kazan, conseiller privé et président du Collège de commerce. Il a laissé une *Histoire de Russie* (1768-1774), publiée après sa mort, et contenant des documents précieux, mais dont la valeur historique est contestée.

TATIUS (*Titus*), roi de Cures. Sabin, il fut associé à Romulus pour venger l'enlèvement des femmes de sa race par Romulus. La tradition veut que Tarpéia lui ouvrit le Capitole pour que la bataille s'engageât entre les Sabines et les hommes qui les avaient enlevées, mais que celles-ci, se jetant entre les combattants, les forcèrent à cesser. Un traité de paix aurait alors été conclu, qui aurait pouvoir avec Romulus. Tatius périt assassiné par les habitants de Lavinium, pendant qu'il offrait un sacrifice solennel, ne voulant point participer au meurtre de son roi, ne voulant point participer au meurtre de son roi, ne voulant point participer au meurtre de son roi.

TÂTONNAGE (*tâ-to-na-je*) n. m. Syn. de TÂTONNEMENT.

TÂTONNEMENT (*tâ-to-ne-man*) n. m. Action de tâtonner. *Les* TÂTONNEMENTS *d'un aveugle*.

— Fig. Recherche incertaine, hésitante. *Les* TÂTONNEMENTS *d'une science à ses débuts*.

TÂTONNER (*tâ-to-né*) v. n. Chercher avec hésitation, essayer de la main, en palpant, à la recherche d'un objet. *On* TÂTONNE *dans l'obscurité. Il faut le* TÂTONNER *avec son bâton*.

— Fig. Chercher avec hésitation. *Il faut tâtonner les sciences, on a commencé par* TÂTONNER.

Tâtonné, ée part. pass. du v. Tâtonner. Qui se fait en tâtonnant. *Son début a été pénible et incertain, il a* TÂTONNÉ, *qui se sent vu*. Sainte-Beuve.

— v. n. Essayer quelque chose à plusieurs reprises. Tâtonner *les paroles d'un air*. Vx. Tâter. *Ce n'était pas un homme qui* TÂTONNER. St-Simon. Vx.

TÂTONNEUR (*to-neur*), **EUSE** n. Personne qui tâtonne habituellement.

TÂTONS (À), loc. adv. De manière à tâtonner. A TÂTONS. *Marcher* A TÂTONS.

— Fig. A l'aveugle, sans savoir ce que l'on fait. *Chacun cherche* À TÂTONS *la vérité*.

TATOU n. m. Mammifère édenté d'Amérique, revêtu d'une cuirasse écailleuse qui lui permet de se rouler en boule.

— Encycl. Sous le nom général de *tatous*, on comprend tous les édentés de la famille des Tatousiens, présentant comme caractère commun le bouclier dorsal formé de plaques osseuses immobiles, juxtaposées, lorsque ces animaux se roulent en boule, les enveloppe d'une carapace sphérique. Ils sont en général de taille médiocre, certains cependant, comme le pichiciego et le grand, dépassent à peine la longueur d'un lièvre. Fouisseurs en général nocturnes, ils se nourrissent de petits animaux et de matières végétales dont ils font leur ordinaire. Ils ne se reproduisent qu'une fois par an, avec un boucher sur les épaules, et ne mettent qu'un petit au monde. Les espèces les plus connues sont le tatou à neuf bandes (*dasypus sexcinctus*), commun dans l'Amérique du Sud et l'Argentine.



Tatou

TATOUAGE (*ta-tou-a-je*) n. m. Action de tatouer, résultat de cette opération.

Par ext. Bariolage. *Le* TATOUAGE *des murs par des affiches*.

— Méd. *Tatouage de la cornée*, Petite opération pratiquée pour atténuer les taies. Elle consiste à piquer vivement le point cornéen avec plusieurs aiguilles juxtaposées, portées sur un manche mobile et trempées dans un liquide colorant encre de Chine, bleu de Prusse). La matière colorante se fixe dans le tissu cornéen et détermine une inflammation locale. Le centre de la cornée est lavement brûlé et irrité.

— Encycl. La pratique du tatouage semble remonter à l'antiquité. Suivant Hérodote, le tatouage était, chez les Thraces, une distinction honorifique destinée à marquer le rang de la robe dont chacun était revêtu. Il est par ailleurs probable que les esclaves portaient, écrits sur leur corps, le nom de leur maître. Parcils stigmates étaient parfois imprimés à certains prisonniers de guerre.

De nos jours, le tatouage est en vigueur chez un grand nombre de tribus de l'Afrique et de l'Amérique du Nord. Haïdas, etc., chez les Tcherkesses, les Lapons, les Ostiaks, en Asie (Kamtchatka, au Japon, au Laos, etc.). Il est surtout chez les sauvages de l'Océanie. Dans certaines de ces populations, le tatouage est une opération sacrée, pour laquelle il faut le consentement des deux. Nouka Hiva est une des îles où le tatouage est le plus artistement exécuté ; certains chefs sont couverts de la tête aux pieds, les dessins symétriques et serrés, qui font penser à une cotte de mailles. A Hawaï, le tatouage est aussi très développé dans la représentation assez exacte des plantes, animaux, etc. En Australie, les tatouages en relief s'obtiennent en sectionnant sur la peau d'assez larges incisions. La cicatrice forme saillie. En Nouvelle-Zélande enfin, le tatouage en spirale est réservé aux guerriers, et chacun a son dessin spécial qui constitue en quelque sorte ses armoiries.

TATOUEMENT

TATOUER

TATOUEUR

TATOUILLE

TATOUILLER

Ta-toung ou **Tétoung**,

Tatra,

Tatrang,

Ta-tsien-lou

Tatsou n. m. Dragon symbolique que les Japonais

Tatta, oued et [illegible] du Maroc, région du Draa. L'oued [illegible] de l'Anti-Atlas, quand il se heurte au [illegible] ses eaux remontent à la surface et donnent [illegible] verte pâturable au nord et au sud de cette [illegible]. Le principal ksar du Tatta est *Tintezart*.

Tatta, [illegible] de l'empire anglais de l'Inde, présid. de [illegible] le Sind, distr. de Karatchi; 8.840 hab. Fabrication [illegible] Factorerie anglaise dès 1758.

Tattegrain (Francis), peintre français, né à Péronne en 1852. Il eut pour maîtres J. Lefebvre, Boulanger, Le Fil et Chaplin et débuta aux Salons de 1875 et de 1876 par [illegible]. Puis vinrent les toiles : *Au large* et *un [illegible]* (1879); *Retour de pêche* (1880); *la Femme aux [illegible]* et *Portrait de l'auteur* (1881); *Nos hommes sont per[illegible]* (1882); *les Deux nuits à Étaples* (1883), etc. L'artiste [illegible] à la peinture d'histoire. Il marque une [illegible] sombres tragiques, voire sinistres. Sa [illegible], cependant, souligne ces drames [illegible] tons voyants par leurs grandes [illegible]. *Enterrement dans les marais de Saint-Omer* [illegible] *Coup de Vent*, *le Coup de Feu*, *Typhon le Rion*, *4 janvier 1430* [illegible]; *Dunes* (1889); *Entrée de [illegible]* à Honfleur, *les Bouches inutiles* [illegible] et plusieurs [illegible] (1897), *Épave* (1898), *Saint [illegible]* [illegible] à Barfleur la [illegible] *Tempête* (1901), *Fête [illegible]* *Coup d'Espagnol* [illegible].

Tattersall [illegible] n. de *Richard Tatter[illegible]*, [illegible] en 1766, fondateur du premier [illegible] [illegible] un établissement où [illegible] les chevaux et [illegible].

Tatti [illegible] V. Sansovino.

Tatty [illegible]

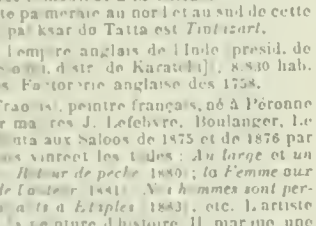

Tatusiinés [illegible]

Tatzé [illegible] Fr[illegible] [illegible] croit sur les [illegible] [illegible] [illegible]

l'Académie de peinture en 1781, il fit partie de l'Institut en 1795. En 1816, il se rendit au Brésil avec Le Breton et Montigny pour y organiser une académie des beaux-arts que Jean VI voulait fonder à Rio-Janeiro. Il regagna la France en 1819. On voit de lui : au musée du Louvre, *Prédication de saint Jean*, *Hôpital militaire en Italie*, *Pierre l'Ermite prêchant la première croisade*, *Prise d'une ville*, au musée de Versailles, *Bataille de Nazareth*, *Passage du mont Saint-Bernard*, *Visite du champ de bataille de Lodi par Bonaparte*; etc. — Son frère, AUGUSTE **Taunay**, sculpteur, né à Paris en 1769, mort au Brésil en 1824, élève de Moitte, obtint le prix de Rome en 1792. En 1816, il suivit Nicolas au Brésil, où il mourut professeur. Citons de lui : la *Statue du général Lassalle*, au musée de Versailles; deux *Renommées* et un *Cuirassier*, à l'arc de triomphe du Carrousel (Paris); la statuette populaire de *Napoléon*, représenté les bras croisés, etc.

TAUNTON, fleuve des États-Unis, dans l'État de Massachusetts, affluent de la baie de Narragansetts. Il traverse les deux grandes villes industrielles de Taunton et de Fall River, et atteint la baie de Narragansetts après un cours de moins de 100 kilom., mais accessible pendant la plus grande partie à la navigation à vapeur.

TAUNTON, ville des États-Unis (Massachusetts), ch.-l. du comté de Bristol, sur le *Taunton*; 22.000 hab. Belle ville, avec d'agréables parcs. Industrie très active : métallurgie, forges; fabrication de machines, de matériel pour chemins de fer, etc.

TAUNTON, ville et paroisse d'Angleterre (comté de Somerset), sur la Tone; 17.000 hab. Ville bien bâtie, avec quelques monuments intéressants. Centre d'une fabrication pendant longtemps active de lainages communs, mais aujourd'hui en décadence.

TAUNUS, massif montagneux de l'Allemagne occidentale (Hesse-Nassau). On comprend sous le nom de Taunus deux massifs géographiquement distincts, mais dont l'identité, au point de vue physique et orographique, est à peu près parfaite. Le Taunus occidental est limité, au S., par la plaine de Wiesbaden; à l'O., par la vallée du Wallof; au N., par le cours supérieur de l'Aar; à l'E., enfin, par les deux trouées du Schwarzbach et du Goldbach. Les deux extrémités de la crête sont marquées par les sommets du Kanzel (596 m.) et par le Hohe-Wurzel (619 m.). La partie orientale du Taunus, plus élevée, atteint 880 mètres au Feldberg. C'est un nœud hydrographique important, d'où descendent, vers la Lahn, l'Ems, la Weil, etc., et, vers le Mein, la Lieder. Le revers sud du massif, mieux exposé, porte de beaux vignobles.

TAUNUSIEN, ENNE (*tô, zi-in, è-n'*) adj. Se dit d'un étage géologique, caractérisé par les quartzites dévoniens du Taunus et dans lequel Gosselet a rangé le grès coblentzien de l'Aoor (Nord).

— Substantiv. : *Le* TAUNUSIEN.

TAUPE (*top'* — lat. *talpa*) n. f. Genre de mammifères insectivores, type de la tribu des *talpinés*, comptant une trentaine d'espèces répandues en Europe et en Asie.

— Pop. Prostituée.

— Fig. Personne très peu clairvoyante (à cause de l'erreur qui consiste à croire que les taupes sont aveugles) : *Les* TAUPES *de la politique*. ‖ Personne sournoise, qui cherche à nuire en secret (allusion au travail souterrain des taupes).

— Loc. fam. *Noir comme une taupe*, Très noir. ‖ *Aller comme un preneur de taupes*, S'avancer à pas lents et sans bruit, comme quelqu'un qui a peur d'être entendu. ‖ *Aller au royaume des taupes*, Mourir.

— Agric. *Taupe à rigoler*, Autre nom de la RIGOLEUSE.

— Arg. de l'École polytechn. Temps passé à travailler en vue de subir les examens d'admission, c'est-à-dire du temps pendant lequel on est *taupin* : *Deux*, *Trois années de* TAUPE. ‖ Ensemble des taupins : *Toute la* TAUPE.

— Art vétér. *Mal de taupe*, Maladie de nature phlegmoneuse qui se développe dans la région de la nuque du cheval.

— Jeux. Jeu d'enfants qui consiste à répondre les yeux fermés aux questions qui sont faites.

— Zool. Nom vulgaire d'un requin de la Manche, la grande long-nez (*lamna cornubica*). (On l'appelle parfois VACHE DE MER.) ‖ *Taupe dorée*, Nom vulgaire des chrysochlores. ‖ *Taupe-rat* ou *Rat-taupe*, Nom vulgaire des spalax et des chthonergues. ‖ *Taupe étoilée*, Nom vulgaire des condylures.

— ENCYCL. Les *taupes* sont de petits animaux cylindriques ou aplatis, allongés, à pattes antérieures conformées pour fouir; leurs yeux, très petits, sont cachés presque complètement par le pelage, doux, soyeux, velouté; chez une espèce de l'Europe méridionale (taupe aveugle (*talpa cæca*), la peau recouvre complètement les yeux. La taupe commune (*talpa Europæa*) abonde dans toutes les régions cultivées de l'Europe, jusqu'au Japon et au nord de l'Inde, comme ses congénères, elle creuse de profondes galeries dans les sols meubles et s'aménage une chambre d'habitation entourée de deux galeries circulaires, étagées, reliées par des couloirs nombreux et à plusieurs issues. Très vorace, la taupe détruit quantité d'insectes et de larves; mais elle cause de grands dégâts en coupant les racines. La peau, d'un magnifique noir velouté à reflets argentés, est employée à faire des vêtements de fourrure.

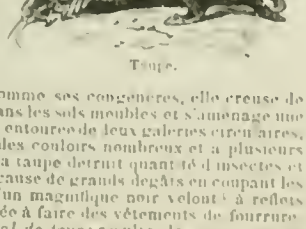

Taupe.

— Art vétér. *Mal de taupe* résulte de compressions répétées ou de contusions généralement causées par la sellière du licol et surtout de la bourle que porte cette pièce de harnachement. Les chevaux qui *tirent au renard* sont sujets au mal de taupe. Ce nom a été donné à cette affection par les anciens hippiâtres à cause de l'analogie que sa forme, ordinairement fistuleuse, présente avec la galerie que creuse la taupe.

Le mal de taupe débute, comme tous les phlegmons, par une collection purulente, qu'il faut s'empresser de vider pour entretenir ensuite l'écoulement du pus par des drains en filasse placés aux points les plus déclives, et enfin panser par des désinfectants injectés dans la cavité. La situation et la constitution anatomique de la région font que le pus fuse souvent dans le tissu cellulaire qui entoure la corde du ligament cervical située en dessous, ce qui amène sa nécrose et les complications les plus graves. De là la nécessité de veiller de suite et constamment au facile écoulement du pus et de combattre par des pansements au sublimé corrosif, au millième, toute demangeaison qui engagerait l'animal à se frotter, à se gratter contre le ratelier ou le dessous de la mangeoire, ce qui amènerait les complications redoutées

TAUPE-GRILLON n. m. Entom. Nom vulgaire de la courtilière. ‖ Pl. *Des* TAUPES-GRILLONS.

TAUPIER (*tô-pi-é*) n. m. Homme qui fait métier de détruire les taupes.

TAUPIÈRE (*tô-pi-è-re*) n. f. Piège à taupes, formé d'un morceau de bois creux muni d'une soupape, et analogue à la disposition de la sourcilière.

Piège en fer avec ressort que l'on place à l'intérieur des galeries de la taupe pour la prendre. Il en existe de divers modèles. — Syn. de TAUPINIÈRE.

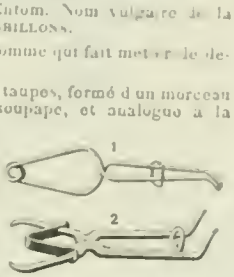

Taupière : 1. Ordinaire. 2. A forceps.

TAUPIN (*tô — de taupe*) n. m. Nom ancien des mineurs qui sapaient les remparts des villes assiégées.

— Sobriquet donné aux élèves des classes de mathématiques spéciales qui se préparent à l'École polytechnique.

— Hist. V. FRANC TAUPIN.

— Zool. Insecte coléoptère de la famille des élatérides. Les taupins, vulgairement appelés *maréchaux*, *taupe-marteaux*, etc., sautent en se détendant comme un ressort quand on les place sur le dos. Sous le nom vulgaire de « taupins », on entend tous les coléoptères serricornes de la famille des élatéridés.



Taupin gr. 5 fois.

TAUPINEURE (*tô*), **TAUPINEUSE, TOUPINE** ou **TOUPINEIZ** (*tô, nè*) n. f. Nom donné à des jeux populaires au moyen âge. Ils étaient ainsi nommés de ce que le terrain où ils se jouaient était formé de tranchées et de buttes de terre, destinées aux divers exercices, ce qui le fit comparer à un champ travaillé par les taupes.)

TAUPINÉE n. f. Syn. de TAUPINIÈRE.

TAUPINIÈRE (*tô*) n. f. Sorte de soupirail, entouré d'un bourrelet de terre, par lequel les galeries de la taupe communiquent avec l'air extérieur; l'éminence elle-même : *Les* TAUPINIÈRES *empêchent de faucher ras de terre les prairies et les gazons*.

— Élévation, édifice, territoire de peu d'étendue : *Une* TAUPINIÈRE *qu'ils appellent leur château*.

TAUPONT, comm. du Morbihan, arrond. et à 2 kilom. de Ploërmel, dominant l'étang au Duc; 2.100 hab. Calvaire.

TAURE (*tôr'* — du lat. *taura*, fém. de *taurus*, taureau) n. f. Nom vulgaire de la génisse.

TAUREAU (*to-ro* — du lat. *taurus*, même sens) n. m. Zool. Mâle de la vache, qui n'a pas subi la castration : *Un* TAUREAU *de la Camargue*.

— Fig. Homme très vigoureux.

— *De taureau*, Très gros, très fort, très puissant : *Cou* DE TAUREAU, *Force* DE TAUREAU.

— Blas. Représentation du taureau comme meuble de l'écu. (Le taureau héraldique est figuré avec la queue retroussée sur le dos à la manière du léopard; sa position ordinaire est *passant*, mais il peut être aussi *furieux*, et en outre, accorné, clarmé, vilené, etc. V. ces mots.

— Féod. *Taureau banal*, Taureau appartenant à un seigneur haut justicier, et par lequel les vassaux étaient tenus de faire couvrir leurs vaches, moyennant le payement d'un droit plus ou moins élevé.



Taureau.

— Mar. Bâtiment de charge de la Manche ayant l'avant très arrondi et portant deux mâts gréant des voiles à livarde ou carrées.

— Mœurs et cout. *Courses de taureaux*, Combats en honneur en Espagne, et dans lesquels l'homme s'efforce de triompher par son adresse de la force brutale du taureau.



a



b

Taureau a, normand; b, agenais (V. la planche [illegible]).

— Théâtre. Rôle très violent, qui réclame de robustes poumons : *Jouer les* TAUREAUX.

— ALLUS. HIST. : **Taureau de Phalaris**. V. PHALARIS.

— ENCYCL. Zool. Le *taureau* est le mâle de la vache, c'est l'étalon de l'espèce bovine; c'est par conséquent de lui que dépendent pour moitié, non seulement la beauté, mais l'utilité du bétail et la prospérité de l'élevage.

Outre les caractères bien marqués et très variés de la race à laquelle il appartient et que l'on veut propager par son moyen, le taureau doit avoir les qualités générales assurant le bon reproducteur : il doit avoir une taille étoffée, de belles formes, du embonpoint, mais pas excessives, des cornes grosses, courtes et noires, des oreilles longues et bien fournies de poils, un grand front, le cou gros et charnu, la poitrine et les épaules larges, les reins fermes, le ventre droit, les jambes grasses et en bas, la queue longue et munie de poils pendant épais et doux au toucher, enfin l'allure ferme et assurée. C'est déjà très bien que le taureau pourra transmettre à ses fonctions tous les caractères de la race à laquelle il appartient; mais il faut encore que la vache reçoive de lui des qualités qui lui manquent elle-même. Ainsi, il n'est pas indifférent que le taureau soit lui-même d'une taille élevée, si l'on veut obtenir de la vache un produit de grande taille. Pendant le temps de son entretien, on soutiendra bien énergiquement par une nourriture abondante.

— Archéol. *Taureaux fantastiques*. Ces figures symboliques, où les proportions naturelles, étant très souvent dans les constructions assyriennes. Le musée du Louvre possède deux admirables *taureaux* qui servaient à orner une des portes du palais de Khorsabad. Ils mesurent 4m,20 de hauteur. Ils sont en albâtre et engagés, l'un par le flanc droit, l'autre par le flanc gauche dans le bloc. Il est probable que ces taureaux à face humaine sont une représentation symbolique des populations ou des dynasties assyriennes.

— Mœurs et cout. Les hommes qui font profession de combattre le taureau en public sont désignés sous le nom de *toreros* (en français on dit aussi *toreadors*). L'origine des courses de taureaux est incertaine; selon quelques auteurs, elles auraient été introduites dans la péninsule Ibérique par les Carthaginois, selon d'autres par les Romains; une troisième opinion, généralement acceptée, attribue aux courses de taureaux une origine arabe. Un fait établi, c'est que, au IXe siècle, les chefs maures et les chevaliers espagnols combattaient le taureau à cheval en champ clos. La chronique rapporte que le Cid Campeador, ayant pris part à une course de taureaux à Tolède, tua la bête du premier coup. Aux XVIe et XVIIe siècles, la noblesse castillane se livra à cet exercice avec passion, les monarques espagnols eux-mêmes ne dédaignèrent pas de descendre dans l'arène, ainsi qu'en témoignent les exemples de Charles-Quint et de Philippe IV. Le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, devenu roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, manifesta peu de goût pour les courses de taureaux; aussi voyons-nous, dans les premières années du XVIIIe siècle, l'aristocratie espagnole délaisser peu à peu, puis abandonner complètement l'arène. En revanche, le peuple s'y installa et, de spectacle aristocratique, les courses de taureaux se transformèrent en spectacle populaire. De cette époque, date l'apparition dans le cirque des professionnels. La transformation que nous venons de signaler coïncide avec un changement dans la manière de combattre le taureau. Le cheval de rival demeure toujours la partie essentielle du spectacle, mais, tandis que, jusqu'ici, le cavalier chargea le taureau et, saisissant le moment propice, lui enfonçait un harpon dans le corps, il se contente, désormais, d'attendre le choc de l'animal et de briser son effort à l'aide de la longue pique dont il est armé, procédé employé le *picador* actuel. Toutefois, le sport tauromachique manquait encore de règles fixes; une fois le rôle du cavalier terminé, la plèbe se précipitant dans l'arène et achevait le taureau à coups de poignard, donnant ainsi au spectacle un caractère des plus répugnants. Vers la fin du XVIIIe siècle, un *torero* de Ronda (prov. de Malaga), Francisco Romero, inaugura la méthode consistant à tuer le taureau à la lame d'une épée. Pedro Romero, petit-fils du précédent, Costillares et Pepe-Hillo rendirent populaire au commencement du XIXe siècle cette forme du combat et firent adopter, en outre, un certain nombre de principes et de règles déterminant les conditions et les phases de la lutte entre l'homme et le taureau. Ces trois hommes sont considérés comme les véritables créateurs de l'art tauromachique, dont la popularité n'a fait que croître dans toute l'Espagne.

Le taureau de course doit ses qualités combatives à une longue hérédité et à la sélection. Il naît et grandit à l'état sauvage. Les principaux élevages de taureaux de course ou *ganaderias* se trouvent sur les bords du Guadalquivir et dans la Nouvelle-Castille; il en existe également dans la Navarre. Le taureau andalou est le plus réputé. À l'âge de dix-huit mois, les jeunes taureaux sont soumis à une épreuve que l'on nomme *tienta*, et qui consiste à les mettre en présence d'un cavalier armé d'une longue pique, soit dans un enclos clos, soit en rase campagne. Si l'animal fonce sur le cheval et renouvelle son attaque malgré la douleur causée par le contact de la pique, il est marqué au fer et destiné au cirque : fuit-il, au contraire, devant le cavalier, il est écarté du troupeau et il deviendra un bœuf. Les vaches employées à la reproduction sont, elles aussi, sélectionnées avec beaucoup de soin. Pour pouvoir prendre part aux luttes de l'arène, le taureau doit, régulièrement, être âgé de quatre ans. Lorsque le cirque est peu éloigné de l'élevage, les taureaux y sont conduits en troupe, la nuit, entourés de bœufs (*cabestros*) spécialement dressés au rôle de gardiens et sous la conduite de bergers à cheval (*vaqueros*). S'il en est autrement, les taureaux sont placés dans des sortes de cages en bois (*cajones*) et transportés par une voie ferrée. Arrivés à destination, ils restent pendant quelques jours dans une cour (*corral*) attenante au cirque, afin de se remettre des fatigues du voyage. Quatre heures avant la course, les taureaux qui doivent combattre sont séparés des autres, puis enfermés dans le *toril*, sorte de double couloir s'ouvrant sur le cirque, divisé en autant de loges qu'il y a d'arènes et où règne une obscurité complète. La première de ces opérations est appelée l'*apartado* et la seconde, l'*enchiqueramiento*. Quelques instants avant que le taureau pénètre dans le cirque, on lui fixe au garrot un flot de rubans de la aux couleurs du propriétaire.

Le cirque ou place de taureaux (*plaza de toros*) est un vaste amphithéâtre construit en maçonnerie et en pierre, dont les dimensions varient avec l'importance de la ville. Les places de Madrid, Valence et Séville sont les plus belles : 14.000 à 16.000 spectateurs peuvent y tenir. Dans les petits centres, la place des taureaux est généralement en bois. Au centre se trouve l'arène ou *redondel*, qui affecte la forme d'une circonférence de 50 mètres de diamètre; elle est entourée par une barrière en bois de 1m,50 de hauteur que les toreros franchissent lorsqu'ils sont serrés de trop près. Une seconde barrière au-dessus de laquelle

tar le qui é[illegible] au moment où le fer pénètre dans la [illegible] l'animal, ce qui a pour effet de l'affoler *bande-[illegible]*. Les banderilles étant posées, une sonnerie [illegible] annonce la mise à mort. La mission de tuer le [illegible] taureau revient à l'*espada* le plus ancien. Ses [illegible] t une longue épée et la *muleta*, sorte de voile [illegible] sur un bâton. Avant de se diriger vers le [illegible] l'*espada* s'avance sous la loge du président et [illegible] à ce dernier un petit discours *de rigueur*, qu'il ter[illegible] en jetant derrière lui sa coiffure. D'un geste gra[illegible]. Avec sa présence de la taureau, il exécute des « pas[illegible] en le présentant le voile, sur lequel l'animal se [illegible]. Une des qualités de l'*espada* est de savoir con[illegible]trer sur lui l'attention du taureau. L'*espada* saisit le [illegible] où la bête est immobile et bien d'aplomb, les re[illegible]s sur le voile rouge, pour se lancer sur elle et [illegible]noncer son épée entre les deux épaules. Des applau[illegible]ssements ou des sifflets accueillent le coup, suivant [illegible] il est bon ou mauvais. La bête une fois tombée, le *puntillero* s'approche d'elle par derrière et l'achève en lui enfonçant un poignard entre les vertèbres cervicales. Mais, si le coup d'épée a été bien donné et que la mort ait été foudroyante, l'enthousiasme de la foule déborde, des évanouissements, des cigares et des chapeaux sont lancés dans l'arène et l'*espada* est l'objet d'une longue ovation. Pendant ce temps, les attelages de mules sont introduits, et le taureau ainsi que les chevaux morts sont traînés au dehors. Puis, un nouveau taureau pénètre dans l'arène et le spectacle recommence. Généralement, six taureaux sont combattus dans une course.

Courses landaises. C'est le nom donné à des courses qui ont lieu dans le sud-ouest de la France. Les taureaux y sont remplacés par des vaches. Celles-ci ne sont pas mises à mort et sont utilisées plusieurs fois de suite, ce qui les rend souvent fort dangereuses. Les *écarteurs* exécutent des tours d'adresse dont les principaux consistent à franchir l'animal soit à pieds joints, soit à l'aide d'une perche, à lui poser des cocardes sur la tête ou sur le cou et à l'éviter par des « écarts ».

Courses provençales. Elles diffèrent peu des courses landaises. L'animal utilisé est le petit taureau noir de la Camargue. Généralement, il est maintenu par une corde.

Dans quelques villes du midi de la France, notamment à Nîmes, à Bordeaux, à Bayonne et à Dax, des courses espagnoles avec mise à mort sont organisées chaque été. A Cuba, au Mexique, en Colombie et au Pérou, les courses de taureaux sont également en honneur.

Taureau, iconogr. Le *Taureau Farnèse* ou *Diré liée aux cornes d'un taureau*, d'Apollonios de Tralles (musée de Naples), une des œuvres les plus considérables de l'art antique représente Thétis et Amphion attachant



Taureau Farnèse (Musée de Naples).

Diré aux cornes d'un taureau, sur l'ordre de leur mère Antiope. (V. Diré.) La sculpture moderne a produit en [illegible] plusieurs œuvres remarquables. On doit à Barye un *Taureau saisi par un tigre*, un *Taureau terrassé par un [illegible]* et une *Chasse au taureau*, sculptures en bronze d'une vérité saisissante. Clesinger a exposé un *Taureau romain*, [illegible] arbre d'un style très énergique et très puissant; un *[illegible]bat de taureaux romains*, d'un mouvement et d'une [illegible]uvagerie terribles. Rosa Bonheur a exposé *Bœufs et [illegible]eur*, et son frère, Isidore Bonheur, un *Groupe de [illegible]*, etc. En peinture, citons le fameux Taureau, de Paul Potter (La Haye), et différents tableaux de J.-H. Roos, Rosa Bonheur, F. Van Marcke, etc.

Taureau (château), château fort construit en 1542 [illegible] rive droite de la rivière de Morlaix par les bourgeois [illegible] cette ville pour la défendre des Anglais, remanié par Vauban et qui servit par la suite de prison d'Etat. Y furent [illegible] enfermés La Chalotais (1765), les conventionnels [illegible] Charlotte, Soubrany (1795), etc.

Taureau, nom commun à une constellation et au [illegible] (1701 av. J.-C.).

[illegible] (V. ce mot). Le soleil parcourt la constellation [illegible] du 20 avril au 20 mai. On le représente par [illegible] ♉, qui imite grossièrement une tête de bœuf.

[illegible] 1er janvier de chaque année, le *Taureau* passe au [illegible] vers 9 heures du soir. Le groupe des Pléiades [illegible] l'épaule et celui des Hyades sur son front. [illegible] est marqué par la magnifique étoile Aldébaran. La [illegible] le Soleil passe entre les deux étoiles [illegible] et *Tauri*, qui forment les deux extrémités de ses [illegible] Ovide savait très bien lorsqu'il faisait [illegible] à Auguste le conseil suivant :

Dum sol alterno [illegible] cornua Tauri.

Le catalogue de Flamsteed attribue 141 étoiles à la constellation du *Taureau*. Le nom de cette constellation a plusieurs origines : c'est le *taureau*, dont Jupiter emprunta la forme pour séduire Europe, fille d'Agénor, ou bien c'est le *taureau* blanc qui plut à Pasiphaé, femme



1. Le Taureau, constellation, d'après l'atlas de Flamsteed. 2. Le Taureau, signe du zodiaque.

de Minos, et la rendit mère du Minotaure; c'est encore la vache Io. Chez les Egyptiens, c'était le bœuf Apis; chez les Hébreux, le veau d'or, etc.

— Astrol. Le *Taureau*, deuxième signe du zodiaque, régi, dans l'horoscope, par Vénus. Ce signe symbolise la fécondité et les forces procréatrices. Le Taureau donne celui né sous ce signe un caractère réservé, lent à s'irriter, puis violent, une intelligence industrieuse, des facultés fécondes, la patience, etc.

TAUREAU-CERF n. m. Mamm. Espèce d'antilope, appelée aussi ANTILOPE BUBALE. (Pl. *Des* TAUREAUX-CERFS.)

TAURELIÈRE (*tô* — du vx franç. *taurel*, taureau) n. f. Vache qui est fréquemment en rut, qui demande souvent le taureau. || Adjectiv. : *Vache* TAURELIÈRE.

TAURIAC, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 40 kilom. de Rodez, sur un plateau, près du Viaur; 1.010 hab.

TAURIAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 21 kilom. de Blaye, dans le Bourgeais, au-dessus du Moron, affluent de la Dordogne; 1.171 hab. Ch.-l. de c. de Saint-Ciers-Lalande à Saint-André-de-Cubzac. Bons vins rouges corsés et assez fins et vins blancs d'enrageat. Carrières.

TAURICIDER (*tô* — du lat. *taurus*, taureau, et *cædere*, tuer) v. n. Combattre et tuer des taureaux : *Les grands des fils de grands* TAURICIDERONT. (Mme de Villars.) (Vx.)

TAURIDE, gouvernement de la Russie méridionale, comprenant la presqu'île de Crimée et des bandes littorales des mers Noire et d'Azov; 63.447 kil. carr.; 1.444 000 hab. Ch.-l. *Simféropol*. Climat généralement très agréable, particulièrement sur le bord méridional de la Crimée. Cultures variées. Depuis 1890, les vignobles couvrent de vastes espaces de la Tauride. Le gouvernement exporte du sel, du blé, du vin, du miel, de la cire, de la laine, du poil de chèvre et de chameau, des peaux d'agneau, des maroquins, des étoffes de poil de chèvre, etc.

TAURIEN, ENNE (*tô-ri-in, è-n'* — rad. *taureau*) adj. Ant. rom. || *Jeux tauriens*, Jeux célébrés en l'honneur de Pluton et de Proserpine, au cirque Flaminius, hors de la ville, parce qu'il n'était pas permis d'introduire les dieux infernaux dans l'enceinte du *pomerium*. (Les jeux tauriens furent sous Auguste, en 17 av. J.-C., les *jeux séculaires*.)

TAURILLON (*to*, et *ll* mll. — dimin. de *taureau*) n. m. Jeune taureau qui ne s'est pas encore accouplé.

TAURINE (*to* — du lat. *taurus*, taureau, par allusion au fiel de bœuf) n. f. Substance azotée, qui se produit dans le dédoublement d'un acide de la bile, l'acide taurocholique, et qui n'est autre chose que l'amide de l'acide iséthionique.

TAURINES n. m. pl. Zool. Syn. de NOVINÉS.

TAURION, rivière du sud-ouest de la France, en Limousin (Creuse, Haute-Vienne). Elle part du haut plateau de Gentioux, au bas d'un mamelon de 906 mètres, passe à côté de Bourganeuf et arrive, par de superbes gorges, à la Vienne, rive droite, en amont de Limoges. Cours 125 kil.

TAURIS, TABRIZ ou **TÉBRIZ**, ville de Perse, ch.-l. de la prov. d'Aderbaidjan, sur l'Adji-Tchaï, tributaire du lac d'Ourmiah; à 1.509 mètres d'altitude au N.-O. du Sehend (3.516 m.), sur la frontière turque et russe; environ 200.000 hab. Ruines de la Mosquée Bleue, écroulée lors d'un tremblement de terre de 1780, qui fit 40.000 victimes. Animal; exportation de tapis, raisins secs, amandes, châles de Kirman. Ce fut la capitale de la Perse sous les Mongols.

TAURISANI, bourg d'Italie (Pouilles, prov. de Lecce); 2.020 hab.

TAURISCITE (*tô-riss-sit'*) n. f. Sulfate hydraté naturel de fer rhombique et isomorphe avec l'*epsomite*.

TAURISQUES (lat. *Tauriscæ*), peuple ancien d'origine gauloise. Nommés aussi Noriques, de leur capitale, Noreia, les Taurisques habitaient le pays qui, sous la domination romaine, prit le nom de *Noricum*, et qui se trouve situé au S. du Danube.

TAUROBÉTAÏNE n. f. Base organique $C^{11}H^{17}Az$ fusible à 240°, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool qu'on obtient en chauffant de l'iodure de méthyle, de la taurine et de la potasse dissous ensemble dans l'alcool.

TAUROBOLE (*tô* — gr. *taurobolion*; de *tauros*, taureau, et *bolé*, action de frapper) n. m. Antiq. Sacrifice expiatoire dans lequel le prêtre ou le fidèle se faisait arroser du sang d'un taureau. || Autel qui servait à cette cérémonie.

— Encycl. Le *taurobole* était une forme de sacrifice en usage dans quelques cultes d'origine orientale, surtout dans les cultes de Cybèle et de Mithra. Il avait le caractère d'une cérémonie expiatoire ou purificatoire; c'était une sorte de baptême ou de régénération par le sang. On creusait, pour le sacrifice, une fosse profonde, que l'on couvrait de planches trouées en plusieurs endroits; sur ces planches était étendu le taureau destiné au sacrifice. Le prêtre, vêtu d'une robe de soie et la tête ceinte de bandelettes, se plaçait dans la fosse, au-dessous de ces planches, et, pendant qu'on égorgeait la victime, se tournait de tous côtés pour recevoir sur ses habits le sang

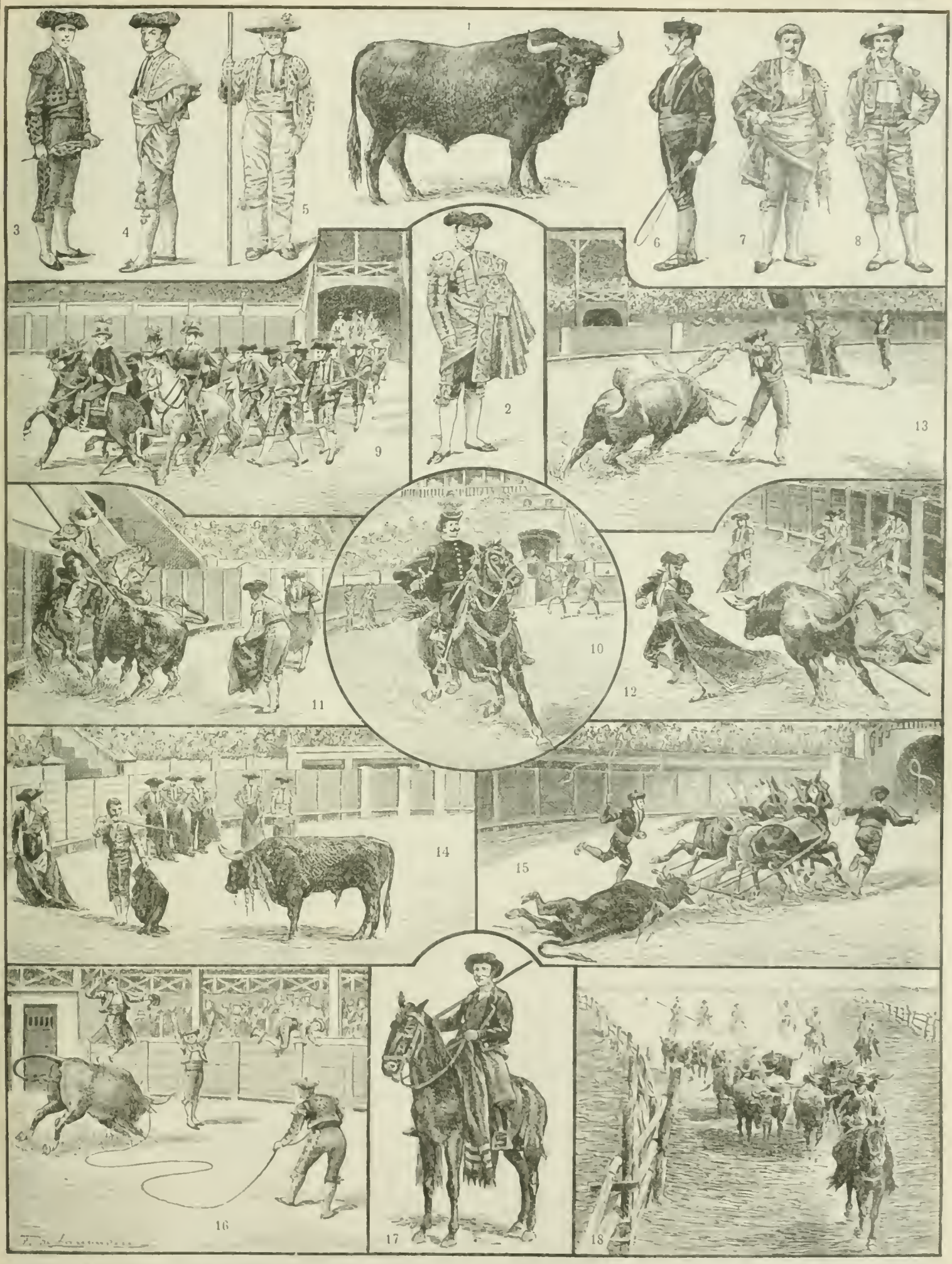

TAUREAU. — *Courses de taureaux.* 1. Le taureau, 2. L'espada, 3. Banderillero, 4. Chulo, 5. Picador, 6. Muletier, 7. Chef de quadrille provençale, 8. Ecuyer landais, 9. Défilé de la quadrille, 10. L'alguazil apportant la clef du toril, 11. Jeu du picador, 12. Jeu du chulo; 13. Jeu du banderillero, 14. Jeu de l'espada, mort du taureau, 15. Les mules enlevant le taureau tué, 16. Course landaise, 17. Conducteur de troupeau (*vaquero*); 18. Conduite d'un troupeau.



TAUROBOLIQUE

TAUROBOLISER

TAUROCARBAMIQUE

TAUROCATHAPSIES [tô] n. f. pl. Antiq. gr. Nom donné aux combats où des hommes à cheval poursuivaient des taureaux, les fatiguaient à la course, les saisissaient par les cornes quand ils les avaient forcés à s'arrêter et les terrassaient.

TAUROCÉPHALE [tô] n. m. Mythol. gr. Monstre à tête de taureau, comme on en voit sur les monnaies de Sicile et de Campanie, qui représentent peut-être Dionysos.

TAUROCHOLATE [tô] n. m. Sel dérivant de l'acide taurocholique.

TAUROCHOLIQUE [tô, kho-lik'] adj. Se dit d'un acide extrait de la bile de bœuf.

TAUROCOLLE [tô] n. f. Colle préparée avec des parties de taureau, et notamment le tissu cellulaire.

TAUROCRÉATINE [tô] n. f. Substance formée par l'addition de créatine à la taurine.

TAUROCYAMINE [tô] n. f. Base organique $C^{11}H^{9}Az^{3}SO^{3}$, en prismes hexagones, fusible à 225°, qui s'obtient en traitant par la cyanamide sur la taurine. Syn. de TAUROCRÉATINE.

TAUROGNE [tô] et en Normandie n. f. En Normandie, Vache de petite taille.

TAUROGUEN, village de la Russie d'Europe (gouv. de Kherson, cercle de Rovno), 5 800 hab. Douane.

TAUROMACHIE [tô, chi] — du gr. *tauros*, taureau, et *machê*, combat n. f. Combat de taureaux. V. TAUREAU.

TAUROMACHIQUE [tô, chik'] adj. Qui a rapport aux taureaux et aux combats de taureaux. *La passion* TAUROMACHIQUE.

TAUROPHAGE [tô] — gr. *taurophagos*; de *tauros*, taureau, et *phagein*, manger adj. Mythol. gr. Surnom de Zagreus, en l'honneur de qui l'on célébrait des [illegible] où les victimes se partageaient et dévoraient crues l'un taureau.

TAUROPOLE [tô] — gr. *tauropolos*; de *tauros*, taureau, et *polein*, vendre Mythol. gr. Surnom d'Artémis en Tauride et d'Apollon.

TAUROPOLIES [tô] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes de Cybèle, d'Apollon et d'Artémis, célébrées notamment à Athènes, en Tauride, etc.

TAURUS, [illegible] d'Arménie et de l'Anatolie, [illegible] de la frontière commune à la Perse et [illegible] Ararat, au S. de l'Ararat, et se dirige en [illegible] vers la rivage de la Méditerranée. [illegible] c'est d'abord le [illegible] Taurus, [illegible] Taurus *Naphates*, au [illegible] Vansée, [illegible] s'élève, c'est le Taurus [illegible] Paropamise, après quoi, au [illegible] ces deux [illegible] qu'on [illegible] Anti-Taurus, il ne faut [illegible] de la chaîne, [illegible] et l'Amanus [illegible] verses [illegible] en est [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible]

TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 32 kilom. de Laon, sur la Serre ; 1.070 hab. Brasserie, papeterie.

TAVDA, rivière de la Sibérie occidentale, dans le gouv. de Tobolsk. La *Tavda* est formée par la réunion de deux cours d'eau descendus du revers oriental de l'Oural moyen, la Sosva et la Lozva, celle-ci plus abondante et moins régulière. La Tavda court en général vers le S.-E., puis dévie vers l'E., et atteint le Tobol à Batchalma, après un cours de 530 kilom. carr. (depuis le confluent des deux rivières primitives).

TAVEL (*vèl*) n. m. Vin rouge récolté aux environs de Tavel. *Une bouteille de* TAVEL. C'est un vin peu coloré, mais léger et agréable et se conservant bien.

TAVEL, comm. du Gard, arrond. et à 27 kilom. d'Uzès, sur un petit affluent du Rhône ; 1.090 hab. Vignobles produisant des vins rouges estimés. Tonnellerie. Exploitation de phosphates. Sériciculture.

TAVELAGE (*laj*) n. m. Arboric. Etat des fruits tavelés.

TAVELER du vx franç. *tavele*, compartiment ; du lat. *tabella*. — Double la lettre *l* devant une voyelle muette : *Je tavelle. Nous tavellerons* ; v. a. Techn. Tacheter, moucheter, tacher : *Le suif coulé trop chaud* TAVELLE *les chandelles.*

— Arboric. Gâter superficiellement et par petites places : *L'humidité* TAVELLE *les fruits.*

Se taveler, v. pr. Devenir tavelé.

TAVELLAGE (*vèl'-laj*) n. m. Action ou manière de taveller la soie.

TAVELLE (*vèl'* — du provenç. *tavella*, claie, qui dérive du lat. *tabella*, petite table) n. f. Sorte de dévidoir pour la soie. ‖ Petite tringle de bois qui frappe la soie, dans certains métiers.

— Sorte de levier au moyen duquel le charretier manœuvre le tour ou treuil de la charrette.

TAVELLER (*vèl'*) v. a. Dévider sur la tavelle : TAVELLER *de la soie.*

TAVELLETTE (*vèl'-lèt'*) n. f. Techn. Guindre léger que l'on emploie dans le tirage de la soie grège. On écrit aussi TAVELETTE.

TAVELURE n. f. Etat d'un objet tavelé, moucheture.

— Arboric. Maladie produite sur les pommes et les poires par des champignons du genre *fusicladion.*

— Fauconn. Mailles du plumage d'un oiseau de proie.

— ENCYCL. Arboric. La *tavelure* se manifeste sur les fruits, d'abord par des taches brunes, puis des crevasses, qui diminuent beaucoup la valeur du fruit. A la surface des crevasses, on voit un velouté noirâtre formé par des filaments du champignon, qui produisent à leur extrémité une spore ovoïde ou fusiforme d'une couleur noir verdâtre. On a obtenu de bons résultats en traitant les arbres par la bouillie bordelaise.

TAVERNAGE (*vèr'-naj'*) n. m. Droit payé par les tenanciers de tavernes qui vendaient du vin au-dessus du prix fixé par taxe.

TAVERNAY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 8 kilom. d'Autun, sur le Ternin (bassin de la Loire, par l'Arroux) ; 986 hab. Gisement de houille. Usines pour la distillation des schistes bitumineux.

TAVERNE (*vèrn'* — du lat. *taberna*) n. f. Autref., en manv. part, Cabaret, lieu où l'on donne à boire : *Un pilier de* TAVERNE. ‖ Auj. Café-restaurant plus ou moins luxueux et souvent décoré d'œuvres artistiques.

— *Peintre de taverne,* Barbouilleur, peintre sans talent.

— Archéol. marit. Une des chambres ou soutes des anciens vaisseaux et galères, où l'on gardait et débitait le vin destiné à l'équipage et à la chiourme.

— SYN. **Auberge, cabaret,** etc. V. AUBERGE.

TAVERNER (*vèr'*) v. n. Fréquenter les tavernes. Vx.

TAVERNES, ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 21 kilom. de Brignoles, sur un petit affluent du ruisseau des Ecrevisses (bassin de l'Argens ; 750 hab. Filatures, fabrication d'huile d'olives. Chapelle de Notre-Dame de Bellevue. — Le canton a 7 comm. et 2.837 hab.

TAVERNIER (*vèr' ni-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport aux tavernes. ‖ Fam. *Nymphe tavernière,* Servante de taverne.

— Substantiv. Personne qui tient une taverne. Vx. ‖ *Tavernier vendant à pot,* Tavernier vendant seulement à boire. (Vx.)

TAVERNIER (Jean-Baptiste), voyageur français, né à Paris en 1605, mort à Moscou en 1689. Fils du géographe Gabriel Tavernier, qui partit d'Anvers pour aller se fixer à Paris dans le dernier quart du XVIe siècle, il puisa dans son entourage le goût des voyages et, quittant la maison paternelle dès l'âge de quinze ans, visita successivement l'Angleterre, la Flandre, les Pays Bas, l'Allemagne, puis fit la guerre contre les Turcs, passa ensuite en Italie, puis en Pologne. En 1630, il était à Ratisbonne quand le P. Joseph lui proposa d'accompagner l'abbé de Chapes et de Saint-Liuban à Constantinople et en Palestine. Tavernier accepta, mais il s'en sépara dès le moment où ils quittèrent la capitale de l'empire ottoman, et partit plus tard (févr. 1632) pour la Perse, puis regagna la France, d'où il reprit la route de l'Orient en 1638, faisant figure de marchand opulent et expérimenté. Son second voyage (1638-1642), qui le mena dans le royaume de Golconde, fut suivi de quatre autres (1643-1649, 1652-1656, 1657-1662, 1663-1668), au cours desquels il visita la péninsule du Deccan, les Indes néerlandaises, puis le cap de Bonne-Espérance. De retour en France en 1668 avec d'immenses richesses, après avoir ouvert au commerce national la route de la Perse et de l'Hindoustan, il fut anobli par Louis XIV, à qui il avait vendu pour 3 millions de pierreries (1669), acquit en 1670 la baronnie suisse d'Aubonne, canton de Vaud, et, tout en publiant le récit de ses voyages, continua à s'occuper d'affaires commerciales. C'est pourquoi il accepta, en 1681 à l'âge de soixante-dix-neuf ans, l'offre du grand électeur d'aller fonder aux Indes une compagnie brandebourgeoise de commerce ; mais, par suite de l'opposition de différents conseillers de ce prince, le projet n'eut pas de suite, et Tavernier, qui avait vendu sa terre d'Aubonne en 1685, repartit en 1687 pour l'Orient. C'est en s'y rendant qu'il mourut à Moscou. Tavernier a beaucoup écrit avec la collaboration de Samuel Chappuzeau. On a de lui : *Nouvelle relation de l'intérieur du sérail du Grand Seigneur* (Paris, 1675), *les Six voyages de Jean Baptiste Tavernier, en Turquie, en Perse et aux Indes* (Paris, 1676) ; *Recueil de plusieurs relations et traitez singuliers et curieux* (Paris, 1679). Les *Six voyages,* très estimés aujourd'hui encore, ont eu de nombreuses éditions.



Tavernier

TAVERS, comm. du Loiret, arrond. et à 30 kilom. d'Orléans, sur le Lien, affluent de la Loire ; 1.051 hab. Bons vins rouges côte de *Guignes.* Sources. Commerce de vinaigre. Dolmens.

TAVIANO, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce], sur la mer Ionienne ; 4.648 hab.

TAVIER, comm. de Belgique (Liège [arrond. de Huy] ; 1.161 hab. Chaux.

TAVIGNANO, fleuve du versant est de la Corse, qui sort du lac de Nino ou Ino, blotti à 1.713 mètres, entre monts de 2.000 à 2.329 m., coule devant Corte, passe des gorges sauvages de la montagne à la plaine d'alluvions et se perd dans la mer Tyrrhénienne. Cours 79 kilom.

TAVIGNY, comm. de Belgique (Luxembourg [arrond. de Bastogne] ; 1.281 hab.

TAVIRA, ville du Portugal (Algarve), sur l'Asseca ou *Tavira,* non loin de l'Atlantique ; 11.800 hab. Eaux thermales. Pêche du thon, salines ; bons vins blancs, fruits.

TAVISTOCK, ville d'Angleterre (comté de Devon), sur le Tavy, affluent du Tamar ; 7.000 hab. Commerce de céréales et de bestiaux. Aux environs, mines de cuivre et d'étain. Ruines d'une abbaye du XIe siècle. Patrie du corsaire Francis Drake.

TAVISTOCKITE (*viss-to-kit'*) n. f. Phosphate hydraté naturel de chaux et d'alumine, trouvé dans le Devonshire.

TAVLA, ville de Russie (gouv. de Penza [distr. de Saransk], sur la rivière homonyme, sous-affluent du Volga par l'Alatyr et la Soura ; 3.700 hab.

TAVOLIERE DI PUGLIA (le), plaine d'Italie (Pouilles [prov. de Foggia]), entre l'Apennin et la mer Adriatique, le Candelaro et l'Ofanto. De toute antiquité, les terres y ont appartenu à l'Etat, qui en laissait la jouissance aux habitants, mais exclusivement pour les pâturages. En 1865, une loi autorisa la culture. Depuis, les défrichements ont commencé, mais vont lentement.

TAVORA (D. Francisco, marquis DE), noble portugais, né à Lisbonne en 1703, exécuté dans cette ville en 1759. Vice-roi des Indes, de 1749 à 1751, à Goa, il fut, à son retour, impliqué dans un complot contre la vie du roi Joseph Ier et arrêté, avec sa femme, doña Leonor, ses deux fils, le duc d'Aveiro et le comte d'Atonguia. Jugés par un tribunal extraordinaire, les accusés subirent tous la peine capitale ; le marquis de Tavora fut roué vif. Le complot paraît avoir eu pour but de venger l'honneur de la maison de Tavora, le roi ayant pris pour maîtresse la sœur du marquis, épouse du l'aîné de ses fils, D. Luiz Bernardo. Le ministre portugais Pombal exploita le complot contre la noblesse et contre les jésuites. En 1781, un arrêt secret du conseil d'Etat réhabilita la famille de Tavora.

TAVOY, ville de l'Inde anglaise (Basse-Birmanie), sur le fleuve homonyme, tributaire du golfe du Bengale ; 13.370 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 81.900 hab.

TAWARA n. m. Mesure de capacité, en usage au Japon, et valant environ 72 litres.

TAWAS-CITY, bourg des Etats-Unis (Michigan, ch. l. du comté de Josco, sur la *baie Tawas,* dépendance de la baie Saginaw [lac Huron] ; 3.000 hab. Port très actif.

TAWNECKT. Biogr. V. TAFNAKHTI.

TAXATEUR n. m. Individu chargé de taxer, de fixer la taxe. ‖ Employé des postes qui taxe les envois. ‖ Juge qui taxe les dépens.

— Adjectiv. : *Juge* TAXATEUR. *Employé* TAXATEUR.

TAXATIF, IVE adj. Dr. Qui peut être taxé.

TAXATION (*ksa-si* — rad. *taxatif*) n. f. Action de taxer : *La* TAXATION *des frais du procès.*

— n. f. pl. Avantages pécuniaires attribués à certains employés d'administration : *Régler les* TAXATIONS.

TAXATIVEMENT adv. D'une manière qui détermine, limite, taxe.

TAXCO de Alarcon, ville du Mexique (Etat de Guerrero), dominé par le volcan éteint du même nom ; 11.000 h.

TAXE (*taks*) — subst. verb. de *taxer.* n. f. Prix officiellement fixé d'une denrée ou d'un acte et réglement qui le fixe : TAXE *de la viande.* TAXE *des actes des huissiers.*

— Impôt personnel. *On mit une* TAXE *sur les plus riches.* ‖ Somme imposée par la taxe : *Ma* TAXE *est de douze francs.* ‖ Impôt en général : *Les* TAXES *de consommation.*

— *Taxe des pauvres,* Impôt personnel levé en faveur des pauvres.

— Dr. Règlement des frais de justice. TAXE *des dépens.* *Tierce taxe,* Taxe faite par un avoué des frais faits par l'avoué de l'adversaire.

— Hist. relig. Tarif des indulgences : *Les* TAXES *ont été établies par Léon X.*

— Milit. *Taxe militaire,* Taxe imposée à un citoyen en compensation du service militaire qu'il n'accomplit pas.

— SYN. **Contribution, imposition,** etc. V. CONTRIBUTION.

— ENCYCL. Dr. fisc. I. TAXES SUR LES ASSURANCES.

1° *Assurances contre l'incendie.* Les polices d'assurances contre l'incendie, ainsi que tous les actes ayant pour objet la formation, la modification ou la résiliation amiable de ces contrats, sont assujetties à une taxe annuelle et obligatoire de timbre fixée à 0 fr. 01 p. 100 du total des sommes assurées, pour les assurances à primes fixes, et, à 0 fr. 04 p. 100, pour les assurances mutuelles. La taxe se calcule sur le montant des capitaux assurés de l'année courante, sous déduction 1° des polices passées à l'étranger garantissant des risques situés à l'étranger, 2° des réassurances lorsque la taxe a été payée par l'assureur primitif, 3° des assurances annulées au cours de l'exercice.

Tout contrat d'assurance contre l'incendie, ainsi que toute convention postérieure constatant l'augmentation de l'assurance, augmentation dans la prime ou le capital assuré, déclaration d'une somme en risque ou une prime à payer, sont soumis à une taxe annuelle et obligatoire d'enregistrement de 1 p. 100, exigible sur l'intégralité des primes et comptes d'assurances, sur les déclarations constatées dans les écritures des assureurs. Quant aux contrats passés en France pour les biens situés à l'étranger, il ne peut en être fait usage en France par acte public ou en justice, sans qu'ils aient été préalablement enregistrés au taux de 1 p. 100. Les sociétés d'assurances françaises et étrangères contre l'incendie sont en outre assujetties à une taxe fixe annuelle de 6 francs par million des capitaux qu'elles assurent en France.

2° *Assurances maritimes.* Les polices ainsi que les avenants portant modification du contrat primitif sont frappés du timbre proportionnel de 1 p. 100 et obligatoire d'enregistrement de 1 fr. 50 p. 100 sur le montant des primes et accessoires.

3° *Assurances sur la vie.* L'abonnement au *timbre* est obligatoire pour tous les actes ayant exclusivement pour objet la formation, la modification ou la résiliation amiable de contrats d'assurance sur la vie. La taxe annuelle est de 2 fr. 40 c. p. 1.000 du total des versements faits chaque année par les assurés. Elle se calcule d'après les mêmes bases et est payable dans les même délais que la taxe des assurances incendie.

Les contrats de *rente viagère immédiate* restent en dehors de l'application de la taxe annuelle et obligatoire.

4° *Assurances contre les accidents corporels.* L'abonnement au *timbre* est fixé à 0 fr. 10 p. 100 pour les polices et les avenants d'augmentation et le prolongation, le droit de 1 fr. 50 p. 100 est assis, pour l'année courante, sur les versements effectués par les assurés l'année précédente, déduction faite seulement des capitaux étrangers assurés par des polices souscrites à l'étranger.

Sont affranchies de tout impôt les polices d'assurances contre les *accidents du travail.* Loi du 9 avr. 1898.

5° *Assurances contre la grêle, la mortalité des bestiaux, la gelée, les inondations et autres risques agricoles.* La taxe est due au taux de 0 fr. 036 p. 1.000 (trente-six millimes par mille sur le chiffre total des opérations de l'année précédente, c'est-à-dire sur tous les capitaux compris en cours d'exécution pendant ladite année.

6° *Assurances diverses.* Pour les assurances autres que celles désignées ci-dessus, le droit de *timbre* est dû au comptant suivant la dimension du papier employé pour chaque double de la police. Lorsque le contrat contient une clause de *tacite reconduction,* il est passible d'un second droit de timbre, perçu au moyen d'un visa dans les cinq jours de la date de la souscription de la police sous peine d'une amende de 50 francs contre l'assureur.

II. TAXES HYPOTHÉCAIRES. L'accomplissement des formalités hypothécaires donne lieu à la perception, au profit du Trésor, des taxes proportionnelles suivantes :

Transcriptions. Indépendamment du droit fixe (1 fr. 50 p. 100) généralement perçu en même temps que le droit d'enregistrement, et dû sur tous les actes de nature à être transcrits, la loi du 27 juillet 1900 soumet toutes les transcriptions, sauf celles des saisies, à une taxe de 0 fr. 25 p. 100, liquidée sur le prix ou la valeur des immeubles ou des droits faisant l'objet de la transcription. Le taux est abaissé à 0 fr. 125 p. 100 pour les donations-partages et les actes visés dans l'article 12 de la loi du 23 mars 1855.

Inscriptions. La même taxe de 0 fr. 25 p. 100 s'applique à toutes les inscriptions hypothécaires : elle est assise sur le capital de la créance inscrite, le taux est réduit de moitié pour les inscriptions prises en vertu d'actes d'ouverture de crédit non réalisé, le complément de la taxe devant être perçu lors de la réalisation ultérieure du crédit. En ce qui concerne les inscriptions d'office (C. civ., art. 2108), la taxe de 0 fr. 25 p. 100 n'est exigible qu'en cas de renouvellement.

Taxe de pilotage. Tarif des redevances, ou frais de pilotage que les capitaines de navires paient aux pilote. V. PILOTAGE.

Taxe d'accroissement. V. ACCROISSEMENT.

Taxe sur les opérations de Bourse. V. BOURSE.

Taxe de mainmorte. V. MAINMORTE.

Taxe sur le revenu. V. REVENU.

Taxe de transmission. V. TRANSMISSION.

Taxes sur les vélocipèdes. V. VÉLOCIPÈDE.

Taxe des pauvres. V. PAUVRE.

— *Taxe des frais et actes.* En jurisprudence, on entend par *taxe* la taxation des frais de justice, le règlement des salaires et émoluments dus aux officiers ministériels ou publics, aux experts, aux témoins, etc.

Cette fixation est faite par le juge. Elle a lieu d'après les tarifs établis en matière civile et en matière criminelle. V. TARIF.

En matière civile, les parties ont toujours le droit d'exiger que les frais et honoraires dus aux officiers ministériels ou publics soient par eux soumis à la taxe, et il en est ainsi encore, bien que ces frais et honoraires aient déjà fait l'objet soit d'un règlement amiable entre le client et l'officier ministériel ou public, soit même d'un payement volontaire de la part du client. Mais nous devons signaler que, à l'égard des notaires, des avoués et des huissiers, la loi du 5 août 1881 (art. 2 et 4) limite le délai dans lequel le recours en taxe peut être exercé par le client : elle fixe ce délai à deux ans, à partir du jour du payement ou du règlement par compte arrêté, reconnu ou soldé ou obligation.

— Milit. La *taxe* militaire, créée en 1889, repose sur ce principe que tous les citoyens devant au pays le service militaire, celui qui ne peut pas payer de sa personne doit payer de sa bourse. Sont assujettis au payement d'une taxe militaire les jeunes gens, compris dans la liste de recrutement cantonal, qui bénéficient d'une exonération totale ou partielle du service dans l'armée active, sauf le cas où ils sont reconnus comme soutiens de famille.

La taxe se compose d'une taxe fixe de 6 francs et d'une taxe proportionnelle, égale à trois fois le montant en principal de la cote personnelle et mobilière de l'assujetti. La taxe militaire est imposée au nom de celui des ascendants doué à la cotisation la plus forte pour élément de calcul de la taxe. Elle est recouvrée sur les ascendants, sauf recours à eux contre l'assujetti.

TAXER [illegible]

TAXIARCHAT [illegible]

TAXIARCHIE [illegible]

TAXIARQUE [illegible]

TAXICOLE [illegible]

TAXICORNE [illegible]

TAXIDERMIE [illegible] gr. *taxis*, arrangement, et *derma*, peau. f. Art de préparer et de monter les animaux morts, de manière à leur donner l'apparence de la vie. La taxidermie emploie comme opérations principales la dessiccation et le tannage. La mise en place d'un animal, en garnissant seulement [illegible] des os des membres, a pour but de conserver à la base d'un [illegible] à laquelle on donne à l'aide de la [illegible] armature en bois et en fer, qui soutient [illegible] et sert à fixer l'animal [illegible] remplissant les yeux [illegible]

TAXIDERMIQUE [illegible] adj. Qui a rapport à la taxidermie. [illegible]

TAXIDERMISTE [illegible] n. m. Celui qui prépare les animaux pour les rendre propres à être conservés.

TAXIE [illegible] gr. *taxis*, arrangement) n. f. Syn. de [illegible] (On l'emploie surtout pour désigner l'influence [illegible] sur l'orientation du protoplasma [illegible]

TAXIFORME [illegible] lat. *taxus*, if, et de *forma*, forme] adj. [illegible]

TAXIL [illegible] Antoine Jogand-Pagès, dit **Léo**, littérateur français, né à Marseille en 1854. Il fut élevé [illegible] Pendant quelques années il se signala par [illegible] et publia contre l'Église des pamphlets [illegible] par leur violence : *A bas la calotte* [illegible] *l'Histoire illustrée du clergé* [illegible] 1882, *la Prostitution cont[illegible] les Mœurs de Pie IX* 1884. Livre publié [illegible] A Vatry et qu'il désavoua. Ces [illegible] pour diffamation [illegible] la morale publique. Citons encore [illegible] *Soirées anticléricales*, *la Chasse aux [illegible]* 1879, *les Bergers* 1881; *les [illegible] et les confesseurs*; *la [illegible] feuille* 1882, *l'Impo[illegible] de Léon XIII* [illegible] *Mémoires de Caroline* 1883; [illegible] *les Maîtresses du pape* [illegible] *Vaticane* 1884, etc., compila[illegible] qu'il avait fou[illegible] [illegible] de pèlerinage [illegible] de Léon XIII. Depuis il pu[illegible] [illegible] *Histoire édifiante* [illegible] *France* [illegible] *Napoléon* 1888; [illegible] *Histoire édifiante* [illegible] *Mémoires d'un [illegible]* [illegible] *Confessions d'un [illegible]* [illegible] *Mémoires d'un [illegible]* [illegible] *Mémoires d'un [illegible]* [illegible] *Mémoires

philosophale (1850); *Notre cousin d'Amérique* (1858), *les Enfants dans le bois* (1860), *Entre la hache et la couronne* (1870), *Jeanne d'Arc* (1870), *Anne Boleyn* (1876); etc. Taylor fut l'un des plus spirituels rédacteurs du « Punch ». On lui doit encore la curieuse *Autobiographie du peintre B.-R. Haydon* (1853); *Mémoires autobiographiques de Ch.-R. Leslie* (1860), *Sir J. Reynolds et son temps* (1865).

TAYLOR (Bayard), voyageur et littérateur américain, né en Pensylvanie en 1825, mort à Berlin en 1878. Il commença par visiter à pied une grande partie de l'Europe. De là son premier livre, *Views a foot* (1846), qui lui ouvrit la « New-York Tribune », ce journal l'envoya explorer la Californie (1848). Il parcourut toute l'Europe et une grande partie de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique, recueillant dans ses voyages les matériaux de livres nombreux : *el Dorado; Vues et paysages d'Égypte; Tableaux de Palestine*; etc. Envoyé à Saint-Pétersbourg comme secrétaire de légation en 1862, il fut nommé ambassadeur à Berlin en 1878. Taylor, qui fut aussi un poète et un romancier de valeur, a laissé une grande réputation de conférencier.

TAYLORIE *tè*, *rî* n. f. Genre de mousses bryacées, qui croissent dans les régions montagneuses des deux continents.

TAYLORITE *tè* n. f. Sulfate naturel K,Am,SO⁴, que l'on trouve dans le guano des îles Chincha.

TAYLORVILLE, bourg des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Christian, sur le South Sangamon, affluent gauche de l'Illinois; 5.000 hab. Minoteries.

TAY-NINH, bourg de l'Indo-Chine française (Cochinchine), sur la rivière de *Tay-Ninh*, affluent gauche du Vaico oriental (dont l'embouchure se mêle au delta du Mékong); marche pour les bois d'ébénisterie et de construction; 10.000 hab. Ch.-l. d'un arrondissement qui compte 43.500 hab.

TAYON (*tè-i-on*) n. m. Nom des baliveaux que l'on réservo depuis trois coupes successives. Peu us.

TAYOVE (*ta-i-ov'*) n. m. Un des noms du chou caraïbe.

TA-YU (*le Grand Yu*), fondateur de la dynastie chinoise des Hia, né en 2298 avant notre ère, mort en 2197. On lui doit la construction des premières digues destinées à contenir les travaux du Yang-tsé-Kiang.

TAZEWELL, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Illinois, sur la rivière de ce nom (bassin du Mississipi); 41.000 hab. Ch.-l. *Pekin*. — Comté de l'Etat de Virginie; 24.000 hab. Ch.-l. *Tazewell Court House*.

TAZIMA, TADZIMA, TADJIMA ou **TAJIMA**, prov. du Japon (île de Nippon [ken de Hiôgo]); 65 kilom. sur 55; 198.000 hab. Ville principale *Toyooka*.

TAZLAU, ville de la Roumanie (Moldavie [départ. de Niamtz]), sur le *Tazlau*, sous-affluent du Sereth; 2.800 hab.

TCHACHNIKI, bourg de Russie (gouv. de Vitebsk [distr. de Lepel]); 7.000 hab.

TCHAD ou **OUANGARA**, lac du Soudan central, entre le Kanem au N.-E. et le Bornou au S.-O., à une altitude de 260 mètres. Il a à peu près la forme d'un triangle rectangle, dont l'angle droit serait au S.-O. Superficie d'environ 20.000 kilom. carr. Il occupe le fond d'un vaste bassin fermé, qui s'étend jusqu'au domaine de la Bénoué et du Niger à l'O., de l'Oubangui et du Congo au S., du Nil Blanc à l'E. et qui, au N., aboutirait aux massifs du Tibesti et de Tummo. Il est alimenté par les pluies qu'amène la mousson du golfe de Guinée, et qui tombent de juillet à octobre, puis surtout par les fleuves venus de l'O. et du S. A l'O., il faut citer le Komadougou Yoobé; au S., le Yadjouarame et la rivière do N'gala; enfin, principalement, le Chari, qui déverse ses eaux dans la partie sud-ouest du Tchad. Cette région du lac est la plus profonde (10 à 12 m.); la partie nord et celle du Sud-Est sont marécageuses et les rivières semées d'îles très nombreuses, qui rendent difficile l'accès direct du Tchad (archipels Kouri et Boudouma). Grâce aux apports du Chari et aux sables du Kanem chassés en hiver par les vents du N.-E., la partie est est de plus en plus envahie par ces îles allongées du S.-O. au N.-O., qui émergent progressivement et finissent par se souder à la terre ferme. A l'O., au contraire, le lac envahit ses rives. Il semble d'ailleurs, comme beaucoup de lacs africains, en voie de diminution régulière. Il a dû jadis se déverser au N.-E. dans la longue dépression du Bahr-el-Ghazal; ses eaux n'y pénètrent plus qu'en temps de crues exceptionnelles; seule l'infiltration souterraine s'y produit toujours. Ses eaux sont douces : on ne trouve de natron que sur le pourtour. Beaucoup d'îles sont boisées; des pâturages nourrissent des bœufs et des chevaux.

Le Tchad a été découvert en 1823 par Denham, Clapperton et Oudney, puis visité par Barth (1851), Overweg (1852), Vogel (1854), Rohlfs (1866), Nachtigal (1870), Monteil (1892), Gentil (1899), la mission Foureau-Lamy (1900-1901-1903); il a été étudié méthodiquement par le lieutenant-colonel Destenave et les officiers français sous ses ordres. — Ses rives, que dévasta naguère Rabah, sont partagées entre l'Angleterre à l'O. (Nigeria septentrionale), l'Allemagne au S. (Cameroun) et la France (territoires et protectorats du Tchad), qui en possède la plus grande partie et relie en ce point ses possessions congolaises et soudaniennes. Elle seule y a fondé des postes permanents.

TCHADOBETZ, rivière de la Sibérie orientale, qui coule dans une région déserte, froide, où nomadisent quelques Tongouses, et atteint la rive droite de l'Angara ou Tounguska supérieure, bassin de l'Iénisséi. Cours 590 kilom.

TCHAGATÉEN (*tè-in*) n. m. Linguist. Idiome turc. V. TURC.

TCHAGOAS (PAYS DES), pays de l'Afrique orientale allemande, sur le flanc méridional du Kilima-Ndjaro. Il a été formé par de grandes coulées de larves étalées en un plateau de 2 500 mètres d'altitude moyenne, et découpé par les vallées de nombreuses rivières descendant au S. vers le Pangani. Les principaux centres sont : Moschi, Marangou, Kilima, etc.

TCHAÏ, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. do Khodavendkiar, distr. d'Afioun Karahissar]), sur un plateau volcanique au pied du Soultan Dagh. 4 100 hab. Vignobles. Commerce de raisins, vins et eau-de-vie.

TCHAÏKOVSKY (Pierre Ilitch), musicien russe, né en 1840, mort à Saint-Pétersbourg en 1893. Après avoir débuté par des études de droit, il entra au Conservatoire de Pétersbourg, fut élève de Rubinstein, puis devint professeur au conservatoire de Moscou. Il a écrit pour le théâtre, pour l'orchestre, et un certain nombre d'œuvres de musique de chambre. Nous citerons, parmi ses opéras : *l'Opritchnik* (1874); *le Forgeron Vakoula* (1876), *Oniéguine* (1880), *la Pucelle d'Orléans*, *Mazeppa* (1884), *la Sorcière* (1887), *la Dame de pique* (1890). Il a en outre écrit la musique de deux pièces d'Ostrovsky : *Snégouroschka* et *la Belle endormie* (1889). Parmi ses compositions symphoniques, les principales sont : *Manfred*, *Roméo et Juliette*, *la Tempête*, *Francesca di Rimini*, *Marche slave*, *l'Année 1812*, etc., d'un réel mérite.



Tchaïkovsky.

TCHAKI, ville de l'Afrique occidentale (colonie britannique de Lagos). Visitée et occupée d'abord par l'expédition française du commandant Toutée, elle fut abandonnée à l'Angleterre par le traité du 14 juin 1898.

TCHALIKOUT, ville d'Ethiopie (prov. du Tigre), entre Makalle au N. et Antalo au S. Une des étapes de la désastreuse retraite des Italiens (déc. 1895), dans leur campagne contre Ménélick; 3.000 hab.

TCHAMBA, ville de l'empire anglais de l'Inde (Penjab), ch.-l. d'une principauté tributaire, sur la Ravi, sous-affluent de l'Indus par le Tchinab et le Satledj; 9.000 hab. — La *principauté de Tchamba*, pour une superficie de 8.236 kilom. carr., est peuplée de 110.000 hab. environ.

TCHAMBAL ou **TCHOUMBOUL** [le, l'angl. **Chumbul** ou **Chambal**] cours d'eau de l'Inde centrale, en Malwa et Radjpoutana. Il part du versant nord des monts Vindhyas, court au N.-E. et se perd dans la Djemna. Cours 962 kilom.

TCHAMBÉZI, fleuve de l'Afrique centrale, affluent du lac Bangouelo et branche initiale du Louapoula, affluent du Congo supérieur. Il prend sa source au S.-E. du Tanganyika, coule vers le S.-O., sur 300 kilom., dans une grande plaine marécageuse, qu'il inonde périodiquement sur près de 7 kilom. de large, et se jette dans le Bangouélo, au milieu d'immenses fourrés de papyrus.

TCHAMTCHIAN (Michel), historien arménien, né et mort à Constantinople (1738-1823). Admis dans la congrégation des mékitaristes de Venise, il fut chargé de l'enseignement de l'arménien. S'étant séparé de sa congrégation, il retourna à Constantinople (1798). Outre des travaux sur la théologie, on lui doit : *Grammaire arménienne* (1779); *Histoire d'Arménie* (1784-1786).

TCHANDA, TCHANDRAPOUR, ou **CHANDA**, ville de l'empire anglais de l'Inde, ch.-l. d'un distr. de la prov. de Nagpour, sur la Viraï, lointain sous-affluent de la Godavery; 18.000 hab. Fabrication de cotonnades, de soieries. — Le *district de Tchanda* est peuplé de 650.000 hab. Richesses minérales considérables, notamment en fer et en cuivre.

TCHANDALS, indigènes de l'Inde, formant une population de près de 2 millions d'individus, massés surtout dans les districts orientaux du Bengale. Considérés comme des êtres impurs par les gens des hautes castes, ils sont chargés de besognes immondes.

TCHANDAOUCI, ville de l'empire anglais de l'Inde, (prov. de Rohilkand), à quelque distance du Yarvafadar, affluent du Gange; 28.000 hab. Industrie et commerce actifs : impression sur étoffes, papeteries, carrières, etc.; commerce de sucre, dont la région produit une assez grande quantité.

TCHANDARLI ou **TCHANDARLIK**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Adin, distr. do Smyrne], sur le *golfe de Tchandarli* profond de 18 kilom., entre le canal de Mitylène et le golfe de Smyrne, et qui reçoit le Bikar-Tchaï, ancien *Kaikos*, au pied du Kara-Dagh; 1.750 hab. Remplacée comme port par Dikéli. Forteresse génoise presque intacte.

TCHANDPOUR, ville de l'empire anglais de l'Inde (prov. de Rohilkand [distr. de Bidjnour], non loin du Gange; 12.000 hab. Fabrication d'étoffes; commerce de riz et de sucre.

TCHANDRAGOUPTA. Biogr. V. CANDRAGUPTA.

TCHANG n. m. Métrol. Dénomination chinoise d'une mesure de longueur qui vaut 10 *tche* ou pied. Elle égale 3m,55.)

TCHANG, nom patronymique du chef héréditaire du taoïsme chinois, généralement désigné sous le nom de « maître du ciel », chef suprême de tous les taoïstes. Sa résidence est nommée *Tai-Tsing-Koung*, « palais de la pureté suprême », et située sur la montagne du Dragon et du Tigre, dans la province de Kiang-Si.

TCHANG-CHA-FOU, ville de Chine, capit. do la prov. de Hou Naü, sur la rive droite du Siang-Kiang, tributaire du lac Toung-King, et non loin de ce lac; 300.000 hab. Collège de Yo-lu. Cité industrielle et commerçante; exportation de thé. Aux environs, fer, cinabre et minium.

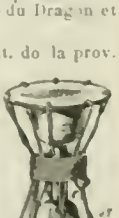

Tchang-kou.

TCHANG-KOU n. m. Tambourin japonais, qui a la forme d'un sablier. (La tension de la peau est augmentée ou diminuée au moyen d'une corde transversale.)

TCHANGRI. Géogr. V. KIANGARI.

TCHANGTCHA n. m. Titre du grand lama de Pékin, supérieur de toutes les communautés du bouddhisme lamaïque de la Chine et (nominalement) de la Mongolie.

TCHANG-TCHI-TOUNG, homme d'Etat chinois, né à Nan-Pi (prov. de Pétchili) en 1835. Sa fortune politique date du rapport violent qu'il adressa au Trône en 1880 en qualité de censeur, dénonçant le traité signé en 1879 à Livadia par Tchung-Hcou, et aux termes duquel la Chine [illegible] à la Russie la plus grande partie du Turkestan chinois. Vice-roi du Tche-Kiang-Liang-Kiang (qui gouvernait en Chine), gouverneur général des deux Kiang (1884), puis des deux Hou (1889), il [illegible] aux travaux de la Chine [illegible] Han Yang des [illegible] Il [illegible] en traité [illegible] A [illegible] Empereur [illegible] le R. P. [illegible]

TCHANG-YIN-HUAN [illegible] Après avoir [illegible] en 1881 [illegible] Yamen [illegible] De 1885 à 1887 [illegible] aux États-Unis, en [illegible] en 1894 [illegible] en 1896. [illegible] pour compromettre [illegible] profita de cette occasion pour [illegible] autres [illegible] rénovation de [illegible] promis, il ne [illegible] retraite.

TCHANY, lac de la Sibérie [illegible] du steppe de Baraba, gouv. de Tomsk et Tobolsk, 619 kilom. de rives, sans écoulement et en voie de diminution.

TCHAO-LIÉ-TI, empereur de la Chine, fondateur de la petite dynastie des Hao du pays de Chou, régna de 221 à 223 de notre ère. Il avait pour nom [illegible] et était membre du [illegible] impériale des Han orientaux. Il mourut après deux ans de règne.

TCHAO-TOUNG-FOU ou **TCHAO-TONG-FOU**, ville de Chine, ch.-l. d'un départ. de la prov. de Yun-nan, à quelque distance du Si-yu-Ho (bassin du Yang-tsé-Kiang); 50.000 hab. environ. Aux environs, gisements exploités de plomb et d'argent. Culture du pavot. Commerce très actif d'opium, de coton, de cire, etc. Importations de cotonnades et de sel.

TCHAOU-KOU (mot tibétain : *monseigneur*) n. m. Dénomination siamoise des bouddhistes appelés talapoins par les Européens.

TCHAOU-VAT n. m. Dénomination du supérieur bouddhiste des talapoins, au Siam.

TCHAPLINKA, ville de Russie, gouv. d'Iékaterinoslav, sur un tributaire de l'Orel; 6 900 hab.

TCHAPRA, ville de l'empire anglais de l'Inde (Béhar [prov. de Patna], ch.-l. du district de Saran, près du confluent du Gange et de la Gogra; 57.400 hab. Poterie, vaisselle de bronze; salpêtre.

TCHAPSKA n. m. Cost. V. CZAPSKA.

TCHARCHAMBA ou **TCHARCHEMBEH**, [illegible] de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Trébizonde]), sur le Iéchil-Irmak, dont le delta commence à cet endroit; 16.000 hab., dans une région d'une exceptionnelle fertilité. Culture des céréales, du riz, du tabac; commerce de produits agricoles, vins, fruits, etc.

TCHARONDA ou **VOJÉ**, lac de la Russie septentrionale (gouv. do Novgorod); 428 kilom. carr. Il reçoit la Voja et la Vatohma et se déverse par la Svil dans le lac Latchéé, dont les eaux vont au lac Onéga. Pêcheries.

TCHARSANDJAK, ville de la Turquie d'Asie (prov. de Mamouret-ul-Aziz, distr. de Dersim); 3.000 hab. Exportation de céréales, peaux, cire.

TCHATTISGARH ou **CHHATISGARH**, prov. de l'empire anglais de l'Inde, dans l'ancien Goudwana. Limitée à l'O. par la prov. de Nagpour, au N.-O. par celle de Behar, pour le Baghelkand, à l'E. par les prov. de Tchota Nagpour et d'Oribha, au S. par le district de Vizagapatam. Superf., 102.975 kilom. carr.; pop., 4 700.000 hab., y compris les principautés tributaires de Kavarha, Ramra, etc. Sol assez montagneux, mais très fertile; richesses minérales considérables, notamment en houille.

TCHATTOURAM (*rom*) n. m. Nom qu'on donne, dans l'Inde, à des hôtelleries situées sur les grandes routes, et où les individus appartenant à la caste brahmane ont seuls le droit de loger et d'être traités gratuitement.

TCHAULA (*tché*) n. f. Tonsure rituelle de l'enfant, dans la religion brahmanique. Ce rit, l'un des plus importants des *sanskâras*, doit s'accomplir entre trois et sept ans.

TCHÉ n. m. Flûte chinoise percée de six trous et dont l'embouchure se trouve au milieu de l'instrument.

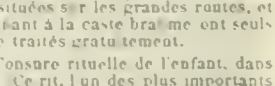

Tché : E, embouchure; A, face latérale de l'instrument; B, face opposée.

TCHÉ n. m. Métrol. Mesure de longueur, en usage en Chine. Elle est la dixième partie du *tchang* et vaut 10 *tsoung* ou pouces. Elle correspond à 0m,355. Mesure de capacité chinoise.

TCHÉBOKSARY, ville de Russie, gouv. de Kazan, sur le Volga; 4 600 hab. ch.-l. de district.

TCHEBYCHEV (Pafnouti Lvovitch), mathématicien russe, né à Borovsk, près de Moscou, en 1821, mort à Saint-Pétersbourg en 1894. Il professa à l'université de Saint-Pétersbourg, fut membre de l'Académie des sciences de cette ville et correspondant de l'Institut de France, de la Société royale de Londres et de l'académie de Berlin. Un grand nombre de ses travaux ont paru en français dans les journaux de Liouville et de Crelle, dans le « Bulletin de la Société mathématique de France », et

TCHÉ-FOU n. m. Fonctionnaire chinois, qui administre un *fou* ou division de province.

TCHÉ-FOU, TCHI-FOU, YANG-TAÏ ou **YEN-TAÏ**, ville de Chine (prov. du Chan-Toung, dép. de Teng Tchéou-fou), sur la côte nord de la presqu'île du Chan-Toung, sur le golfe de Pétchili. Etablissement européen à Yen-taï, à 3 kilom., sur le bord de la mer; 60.000 hab. Port ouvert au commerce européen. Commerce de cotonnades, pétrole, métaux, opium, laines, charbon

Tchéki [illegible] en Perse, et

Tché-kiang Tchékiang Ché-kiang, la plus [illegible] N. Kiang-Nan au N. [illegible] Kiang-Si au carré [illegible] par le [illegible] [illegible]

Tchelga Tielga, [illegible]

Tchéliabinsk Tcheliaba, [illegible] sur la Miass, [illegible] et le Tobol; 10.000 hab. [illegible] tres actives : poterie, briqueterie, [illegible] cuirs et peaux, etc. Ville remarquable [illegible] la première moitié du [illegible] pour ce seul [illegible] 30.000 hab.

Tchelliouskine [illegible] ou *cap de* [illegible] presqu'île de la Sibérie et, de [illegible] par 77° 40' lat. N. [illegible] Pour le [illegible] de la mer russe [illegible]

Tchembar, [illegible] Russie, gouv. de Penza, 6.000 hab. [illegible] Commerce de blé, chanvre, lin, bétail.

Tchemoulpo [illegible] Voy. Chemoulpo.

Tché-nam-po [illegible] Corée, prov. de Ping-Yang, [illegible] la rivière de Ta Tong, au fond du golfe [illegible] Ouvert au commerce [illegible] port à Ping Yang.

Tchendous, Chendous, Tchandous, Tseindous ou Pouïs, [illegible] belliqueuse des montagnes de [illegible] Quand ils ne sont pas en guerre avec [illegible] se querellent entre eux. Ils [illegible] la lance, la dague et le bouclier. [illegible] enterrer leurs morts; c'est même assez rare [illegible] pour ne pas se soumettre aux Anglais, [illegible] entre au nord et le la montagne Bleue.

Tcheng-ki-tong, général et diplomate chinois, né [illegible] 1831. Après avoir terminé ses études [illegible] il entra à l'arsenal de Fou Tchéou [illegible] un vaisseau français. Giquel, où il [illegible] la langue française. Sorti avec le [illegible] lieutenant, il fit la guerre de 1873 à la com- [illegible] Cargée de mettre en état de défense [illegible] En 1875, il fut envoyé en mission en [illegible] acheter le matériel destiné [illegible] Fou Tchéou. Il y retourna [illegible] de l'école de droit et de l'école [illegible] Nommé secrétaire de la lé- [illegible] à Paris en 1878, il fut successivement [illegible] à Berlin, à Vienne, à La Haye, [illegible] en France [illegible]



Tchenque

Tchéou [illegible] Voy. Tchou

Tchépang [illegible]

Tchéques [illegible] Slaves [illegible] Moravie [illegible] Slovaques. V. Bohême. [illegible] Tchèque.

Tcherdyn ville de Russie (gouv. de Perm), sur la Kolva; [illegible] hab. Ch.-l. de district.

Tchérémisses peuple [illegible] vivant par groupes isolés dans [illegible] gouvernements de Kazan, de Nijni-Novgorod, de Perm, de Kostroma et d'Oufa. Russie orientale. — *L'ethnie.* Le tchérémisse.

— Adj. V. Gouvernement tchérémisse.

— Linguist. La langue ougro-altaïque parlée sur la rive [illegible] la Volga. Le tchérémisse appartient au groupe [illegible] des langues ouralo-altaïques. Il est parlé par [illegible] environ, sur la rive gauche du Volga, entre Kazan à l'O. et Nijni-Novgorod à l'E. C'est un [illegible] agglutinant, dont la syntaxe est assez lâche.

— Ethnol. Les *Tchéremisses* présentent deux types distincts : les uns sont d'une taille moyenne, et possèdent des cheveux noirs, un teint bronzé et un nez saillant; les autres, plus nombreux, ont la taille petite, la peau très blanche, les cheveux blonds, les yeux étroits, le nez court et les pommettes saillantes. Les hommes portent un pantalon et une blouse en toile blanche, des jambières en morceaux d'étoffes, des chaussures en écorce; les femmes font usage d'un costume presque identique, mais leur blouse est ornée de broderies, de coquillages, de pièces de monnaie, etc.

Les Tchérémisses sont cultivateurs; ils élèvent beaucoup de chevaux, de bêtes à cornes et d'abeilles. Habituellement monogames, on les voit parfois en possession de deux épouses. Lors du mariage, le futur pratique encore un simulacre de rapt de la fiancée.

Tchérépovetz, ville de Russie (gouv. de Novogorod), sur la Cheksna; 7.000 hab. Ch.-l. de district.

Tcherkassk ou Novo-tcherkask, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du territoire des Cosaques du Don, sur une colline (100 m.), à la droite de l'Aksaï; 52.000 hab. Ville fondée en 1805 par le chef cosaque Platoff, souvent ravagée par les inondations du Don.

Tcherkaskaya (Staro-), ville de Russie (territoire des Cosaques du Don), 10.300 hab. Ch.-l. de cercle.

Tcherkassy, ville de Russie (gouv. de Kiev), sur le Dniepr; 30.000 hab. Ch.-l. de district.

Tcherkech, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Kastamouni]), à 1.124 mètres d'altitude, au pied de l'Ichik-Dagh; 3 985 hab. Mosquée de 1634 (par Mourad IV).

Tcherkesse *(tchèr'-kèss)* n. Géogr. Membre du peuple appelé Circassien : *Les mœurs des* Tcherkesses.

— Ethnol. V. Circassiens.

— Adjectiv. : Qui appartient aux Tcherkesses : *Les traditions* tcherkesses.

Tchern, ville de Russie (gouv. de Toula), sur la *Tchern*; 3.600 hab. Ch.-l. d'un district qui a 105.000 hab.

Tchernaïa, rivière de la Russie méridionale (Crimée). C'est un torrent de 43 kilom., qui se perd dans la baie de Sébastopol. Au pont de *Traktir*, sur la Tchernaïa, victoire des alliés Français, Anglais et Piémontais, sur les Russes, commandés par Read et Gortschakov (16 août 1855).

Tchernaïev (Michel Grigorievitch), général russe, né en 1828. Il prit part aux campagnes de Crimée et du Caucase; il entra dans la diplomatie, puis servit dans l'Asie centrale de 1864 à 1867. En 1876, il prit le commandement de l'armée serbe sur la Morava; mais il fut battu par les Turcs, près d'Alexinatz. Au commencement de 1879, il alla en Roumélie, tenta de provoquer un soulèvement des Bulgares, fut arrêté à Andrinople et renvoyé en Russie. Le gouvernement le nomma administrateur général de l'arrondissement militaire de Tachkent, au Turkestan. Sa politique agressive pouvant amener des complications avec la Boukharie et la Grande-Bretagne, il fut rappelé à Saint-Pétersbourg en 1881 et devint membre du conseil de guerre; en 1886, il rentra dans la vie privée.

Tchernibog ou Czerny Bog (du slave *tcherny* ou *czerny*, noir, et *boh*, dieu), divinité de la mythologie slave. On a prétendu lui opposer un dieu blanc, Bielbog, dont l'existence n'est point attestée par les textes anciens.

Tchernichev ou Tchernychev (Grégoire-Pétrovitch), général russe, lieutenant de Pierre le Grand, né en 1672, mort en 1745. Il se signala à l'attaque de Narva. Sa valeur à Poltava lui valut le grade de brigadier; quelques mois plus tard, il prit part au siège de Viborg, en fut nommé commandant et dirigea ensuite le siège d'Helsingfors. Il fut alors promu major général. En 1711, il remporta, près du lac Peipous, une victoire complète sur les Suédois. En 1725, Catherine Ire le créa commissaire général des guerres, lieutenant général et gouverneur de Livonie. Sous l'impératrice Anne, il devint, en 1730, généralissime et général en chef.

Tchernichev ou Tchernychev (Alexandre-Ivanovitch, prince), diplomate et général russe, né en 1779, mort en 1857. Il était colonel des Cosaques de la garde lorsqu'il fut envoyé, en 1811, en mission auprès de Napoléon. Il réussit à obtenir, par trahison, les plans de l'expédition de Russie. Il se distingua pendant la campagne de France (1814), et, suivit l'empereur Alexandre aux congrès de Vienne, d'Aix la Chapelle et de Vérone. Nommé, en 1828, ministre de la guerre et chef de l'état-major général, il fit preuve dans ces fonctions des talents les plus remarquables. Nicolas Ier, qui l'éleva au rang de prince, l'appela en 1848 à la présidence du conseil de l'empire et du conseil des ministres. Il résigna ces fonctions en 1852.

Tchernichewsky Nicolaï Gavrilovitch), romancier et critique russe, né et mort à Saratov (1828-1889). Fils d'un pope, il fit ses études à l'Académie orthodoxe et à l'université de Saint-Pétersbourg. Critique littéraire de la revue *le Contemporain*, il se fit connaître dès 1852 par l'indépendance de son jugement. En 1863, il écrivit en prison son roman *Que faire?*, considéré longtemps comme l'évangile des libéraux russes quant aux questions de [illegible] conjugale. Déporté en Sibérie, en 1864, pour ses [illegible] libérales, Tchernichewsky y resta vingt ans. Il fut [illegible] en liberté relative en 1883, avec résidence forcée à [illegible] et gracié définitivement en 1889. Parmi ses ou- [illegible] il faut citer : *Lessing* (1855); *la Lutte des partis en* [illegible] *sous Louis XVIII et Charles X* (1860); une traduction [illegible] *Principes d'économie politique* de J.-S. Mill et *Histoire universelle* de Weber. Les *Œuvres complètes* [illegible] Tchernichewsky y ont paru en russe à Vevey (Suisse) [illegible]

Tchernigov, gouv. du sud-ouest de la Russie, limité [illegible] d'Orel et de Mohilev au N., de Koursk à [illegible] Poltava au S., de Kiev et de Minsk à l'O. Superf. 52 [illegible] kilom. carrés. Pop. 2 297 800 hab. Ch.-l. *Tchernigov*. Sol général [illegible] plat, accidenté de rares collines sablonneuses de faible altitude, et arrosé, entre autres cours d'eau, par le Dniéper et par ses affluents, notamment par la Desna et par le Soim. L'agriculture (céréales, tabac) et l'exploitation des forêts, la préparation des peaux sont les principales ressources de la population.

Tchernigov, ville de Russie, ch.-l. de gouvernement, sur la Desna; 27.000 hab. Fabriques de drops, de toiles, de cuirs, de savon.

Tchernozion ou Terres-noires, nom donné, dans la région des steppes de la Russie méridionale, particulièrement dans les hautes vallées du Dniester, du Dniepr et du Don, à des terres spéciales, fortement chargées de débris organiques, d'une assez forte teneur en silice et d'une exceptionnelle fertilité.

Tchertchen, oasis de l'empire chinois (Turkestan oriental), sur le *Tchertchen-Daria*; 3.500 hab. Cultures de froment, orge, riz, maïs, tabac, légumes, arbres fruitiers.

Tchesmé, Tchesmèh ou Tchachmèh, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin, distr. de Smyrne], sur une baie méridionale de la péninsule de Knra-Bouroun, en face de l'île de Chio; 5.500 hab. Fort. Importante exportation de raisins secs et d'excellents vins. Sources thermales. C'est l'ancienne *Kyssos*. Tchesmé est célèbre comme théâtre de la bataille navale (1770 où les Russes détruisirent complètement la flotte ottomane.

Tchesskaïa (baie de), golfe de la côte russe de l'océan Glacial, à l'E. de la presqu'île de Kanin, entre le cap Mikoulkin et le Sviatoï Noss.

Tchetang, ville de l'empire chinois (Thibet [prov. d'e Oui]), sur le Yarou-Dzangbo (haut Brahmapoutra); 13.000 h.

Tchetchènes, Tchetchenses ou Tchetchenzy, peuple du Caucase, voisin des Tcherkesses, qui vit dans le sud de la province de Térek et dont une partie a émigré en Asie Mineure lorsqu'en 1859, un de leurs chefs, Chamil, fut obligé de capituler devant les Russes.

tchetchenze *(tchèt'-chinz)* n. m. Langue parlée à l'ouest du Daghestan. (Le tchetchenze appartient au rameau septentrional des langues du Caucase.)

tchetverik *(tchèt')* n. m. Mesure de capacité usitée en Russie, et qui vaut 26lit,227.

tchetvert *(tchèt-vèr')* n. m. Mesure de capacité usitée en Russie, et qui vaut 209lit,817.

tchibouk n. m. V. chibouque.

tchickirne n. f. Bateau turc de moyen tonnage, sorte de gabarre gréée d'un mât à pible.



Tchickirne

Tchighirin, ville de Russie (gouv. de Kiev), sur le Tiasmin; 16.000 hab. Ch.-l. de district.

Tchihatchev (Pierre de), géologue, naturaliste et géographe russe, né à Gatchina, près de Saint-Pétersbourg, en 1812, mort à Florence en 1890. Ses débuts dans la diplomatie l'amenèrent à choisir l'Orient pour champ de ses travaux scientifiques, et, après avoir exploré l'Altaï et les régions voisines en 1842-1843, il se consacra à l'étude de l'Asie Mineure. Il a publié, outre de nombreuses monographies : *Voyage scientifique dans l'Altaï et dans les contrées adjacentes* (Paris, 1845); *l'Asie Mineure*, description physique, statistique et archéologique de cette contrée (Paris, 1853-1869, 8 vol. et 3 atlas); *Espagne, Algérie et Tunisie* (Paris, 1880), etc., et a traduit en français *la Végétation du globe* de Grisebach (Paris, 1877-1878). — Son frère, Platon (mort à Versailles en 1892), est également un voyageur scientifique de mérite et l'un des fondateurs de la Société russe de géographie.

Tchi-hien-tching, ville de Chine (prov. du Chen-Si), près d'un petit affluent du Hoang-Ho; 30.000 hab.

Tchikakol, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), ch.-l. du district de Gandjam, sur le Nagali; 16.350 hab. Tissage de fines mousselines.

Tchikoi, rivière de la Sibérie orientale (Transbaïkalie) qui part du Sokhondo, dans les Iablonoï (2.215 m.) et se verse dans la Sélenga, tributaire du lac Baïkal (bassin de l'Iénisséï). Cours 520 kilom.

Tchilambaram, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras [distr. d'Arcot Sud]), entre le Vellar et le Coleroun, dans le delta de la Caveri; 19.810 hab. Tissage de la soie et du coton. Temple du Sabhanaiken Kavil, une des merveilles de l'Inde méridionale.

Tchilas, petit Etat républicain du Yaghistan, dans l'Himalaya occidental, entre l'Indus et le Nanga Parbât, à l'O. du Cachemire, dont il est tributaire. Ch.-l. *Tchilas*, sur l'Indus; 5.000 musulmans, parlant chinois.

Tchimkent, ville de la Russie d'Asie (gouv. général du Turkestan [prov. du Syr Daria]), sur le Badam (dont les nombreux canaux arrosent ses jardins), affluent de l'Arys (bassin du Syr-Daria); 6.000 à 8.000 hab. Ch.-l. de district. Importante exportation en Europe de fleurs d'armoise (d'où se tire la santonine).

Tchinab (le), rivière de l'Inde septentrionale, formée de deux grands torrents de l'Himalaya, le Tchandra et le Bhaga, d'où son autre nom indien de Tchandrabhaga; grossi du tribut d'une foule de glaciers, il débouche dans l'immense plaine du Pendjab, boit le Djélam, le Ravi, et s'unit au Satledj, pour constituer le Pendjnad, grand affluent de l'Indus. Cours 1 200 kilom.

Tchinaz, ville de la Russie d'Asie (gouv. général du Turkestan [prov. du Syr-Daria]), sur le Tchirtchik, affluent du Syr-Daria; 3.000 hab.

Tchindvara, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces Centrales [prov. de Nerbuddah]), sur un plateau à 682 mètres d'altitude; 8.220 hab. Ch.-l. de district.

TCHINE ou **TCHIN** n. m. Échelon de la hiérarchie administrative telle qu'elle avait été organisée par Pierre le Grand. (Cette hiérarchie comptait quatorze tchines allant pour les civils du grade de régistrateur de collège aux fonctions de chancelier de l'empire et, pour les militaires, du grade de porte-enseigne à celui de général feld-maréchal.)

TCHING (*tchin'gh'*) n. m. Mesure de capacité chinoise qui équivaut à 7 décilitres.

TCHINGALPAT, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), sur la rive gauche du Palar; 5 600 hab. Ch.-l. de district.

TCHING-SEE, nom donné à la grande collection chinoise qui comprend l'histoire de chaque dynastie et s'étend, par conséquent, depuis les origines de la Chine jusqu'en 1644, date de l'avènement des Tsings.

TCHING-TCHING-KONG, amiral chinois, désigné par les Portugais sous le nom de *Koxinga*, né en 1623, mort en 1662. Son père ayant été emprisonné par les Mandchoux au moment où ils envahirent l'empire, en 1644, Tching-Tching-Kong leur jura une haine implacable et combattit pour le prince de Kouei, dernier représentant de la famille des Ming. En 1657, il prit à la fois Tai-Tchou et Wen-tchou; en 1659, il assiégea Nan Kin, dont il faillit s'emparer; en 1660, il soumit quatre vingt-huit circonscriptions maritimes sur les côtes du Fo-Kien et du Kouang-Tonng. Cependant, le prince de Kouei avait été fait prisonnier et peu après mis à mort. Tching-Tching-Kong cessa d'infester les côtes. Il se replia sur Formose, en chassa les Portugais et s'y installa en 1662.

TCHINIOT, ville de l'empire anglais de l'Inde (Pendjab prov. de Moultan), près du Tchenab (bassin de l'Indus), 14 700 hab. Fabrication d'étoffes.

TCHIN-KIANG-FOU, ville de Chine (prov. de Miang-Sou, ch.-l. de départ., sur le Yang-tse-Kiang, au croisement du grand canal et le Youen-Ho; 135.000 hab. Prise en 1853 par les Taipings, reprise, décimée et ruinée par les Impériaux en 1857. Port ouvert au commerce européen; filature de soie, fabrique d'albumine; importation de filés de coton.

TCHINOUK n. m. Langue parlée dans l'Amérique du Nord, sur les côtes du Pacifique, dans les États d'Oregon et de Washington. Il est la base d'une curieuse langue hybride, le *jargon-tchinouk* (*chinook-Jargon*), langue commerciale sur toute la côte jusqu'à l'Alaska.)

TCHINOVNIK (mot russe) n. m. Qui est investi d'un tchine, d'une fonction publique.

TCHINTCHOUS ou **TCHENTCHOUS**, tribu de l'Inde, qui compte des représentants dans les montagnes des provinces de Nizam, de Madras et de Bombay. Les Tchintchous sont pour la plupart de vrais sauvages, vivant de chasse et de plantes des forêts. Leurs huttes, réunies en villages, ont des formes élégantes. Les hommes ne portent comme vêtement qu'une bande de cotonnade autour des reins; les femmes ont adopté le costume des Hindoues. Aujourd'hui, quelques individus de cette tribu sont entrés dans la police; d'autres se louent aux cultivateurs pour arroser leurs plantations.

TCHIPLOUN, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay, prov. de Konkan), sur la Vachichti; 12.000 hab.

TCHISTOPOL, ville de Russie (gouv. de Kazan), sur la Kama; 20.000 hab. Ch.-l. de district.

TCHITA, ville de la Russie d'Asie (Sibérie), ch.-l. de la prov. de Transbaïkalie, sur l'Ingoda, branche de la Chilka, qui forme, avec l'Argoun, l'Amour; 5.700 hab. Station du Transsibérien. Exportation de fourrures et peaux.

TCHITCHAGOV (Paul-Vasiliévitch), amiral russe, né en 1767, mort à Paris en 1849. Il commanda, en 1796, l'escadre anglo-russe chargée, sous le duc d'York, de faire évacuer la Hollande aux Français. Alexandre Ier le nomma amiral et l'appela au ministère de la marine 1802). Il fut, en 1812, chargé du gouvernement des provinces danubiennes. Lorsque Napoléon eut envahi la Russie, Tchitchagov, rappelé pour barrer le passage de la Bérézina aux Français, laissa échapper Napoléon. Il se démit de son commandement à la fin de la campagne et se rendit alors en France, puis en Italie. En 1834, sur son refus de retourner en Russie, ses biens furent confisqués. Il se fit naturaliser Anglais. On a de lui : *Relation du passage de la Bérézina* 1814), en français, et des *Mémoires* 1855).

TCHITILOURI n. m. Variété de cépage blanc, cultivée dans la région du Caucase.

TCHITRAL, principauté de l'Asie méridionale, dans le Kafiristan, aux confins de l'Inde et du Pamir, et occupant la haute vallée du Kounar (affluent de la rivière de Caboul), sur les pentes sud de l'Hindou-Kouch; 150.000 à 200.000 hab. Capit. *Tchitral*; 3 000 hab.).



Tchitrée

TCHITRÉE n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la tribu des myagrinés, répandus dans les régions tropicales de l'ancien monde. (Ce sont de beaux gobe-mouches, à plumage élégamment bariolé.)

TCHO n. m. Métrol. Mesure de surface, en usage au Japon, qui vaut 99 ares 1736. Mesure de longueur, en usage au Japon, qui équivaut à 109 mètres

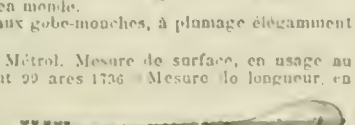

Tchogor

TCHOGOR ou **TCHOGER** n. m. Mandoline persane montée de neuf cordes d'acier.

TCHOK-DJOU-NO-IN, la deuxième fête annuelle des Japonais, qui la célèbrent le troisième jour du troisième mois. On l'appelle aussi DOUBLE-TROIS.

TCHONG-HÉOU, diplomate chinois, descendant de la dynastie des Tartares Kin, né en 1821, mort en 1893. Nommé magistrat en 1845 à Kié-Tchéou (prov. de Kan-Sou), tao-tai du Petchili en 1854, il combattit contre les Taipings, puis prit une part active aux négociations du traité de 1860. Après le massacre de Tien-Tsin, il fut accrédité en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour porter les excuses de la Chine au gouvernement français. Rentré à Pékin en 1872, il était nommé membre du Tsong-li-yamen. En 1879, il était envoyé en Russie pour négocier le traité de Livadia, par lequel une grande partie de l'Ili était cédée à la Russie, mais, à son retour en Chine, il fut accusé d'avoir cédé une partie du Kouldja à la Russie et fut condamné à mort. La sentence fut rapportée par suite de l'intervention des gouvernements européens et Tchong-Héou fut remis en liberté. Depuis 1880, il vécut dans la retraite.



Tchong-tou

TCHONG-TOU n. m. Instrument composé de douze planchettes dont on se servait en Chine pour battre la mesure dans les grandes cérémonies religieuses.

TCHONTALS ou **CHONTALES**, tribus anciennes du Mexique, dont la plus importante vit dans la province de Tabasco : une deuxième se rencontre sur le cours moyen du Tehuantepec, à l'E. de la province d'Oaxaca. On a signalé une autre petite tribu dans le nord-est du lac Nicaragua. Les Tchontals parlent une langue de la famille maya.

TCHOOGING (*tchou'gn'gh'*) n. m. Monnaie japonaise d'argent et de cuivre, en forme de lingot, dont la valeur est de 4 fr. 80 c. environ, et qui, n'étant pas destinée à la circulation, est seulement donnée en cadeau.

TCHOROUK-SOU (c'est-à-dire *l'Eau trouble*, en turc; plus brièvement *Tchoruk*, *Tchoruk*), fleuve de la Turquie d'Asie et de la Transcaucasie russe, qui baigne Baibourt, côtoie les Alpes du Lazistan, hautes de plus de 3.000 mètres, et se perd dans la mer Noire. Cours 110 kilom.

TCHOROUM, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie prov. d'Angora, distr. d'Iozgad), sur le versant du Kossech Dagh; 12.000 à 13 000 hab. À 3 kilom., Eyouk, ruines, sculptures et bas-reliefs analogues à ceux des Assyriens.

TCHOTA-NAGPOUR, **TCHOTA NAGPOUR** ou **TCHOUTIA NAGPOUR**, prov. de l'empire anglais de l'Inde présid. du Bengale, entre le Baghelkand, la province de Bénarès, le Béhar, la province de Burdwân, l'Orissa et le Tchattisgarh; 111.415 kilom. carr. et 4.900.000 hab. Ch.-l. *Rantchi*. Région montagneuse arrosée par le Rehaul et ses affluents. Grandes richesses minérales. Exportation de houille, fer, bois, résines, bâtons de laque, cachou, cocons de soie, graines oléagineuses.

TCHOU n. m. Instrument chinois, composé d'une caisse ouverte par le haut, percée d'un trou sur l'une de ses faces, par le quel on passe la main pour saisir un marteau mobile placé à l'intérieur et dont on frappe les côtes.



Tchou.

TCHOU, Biogr. V. CHÉOU-SIN.

TCHOU, rivière de l'Asie russe (Turkestan et gouv. général des Steppes), qui descend des Thian-Chan, baigne Tokmak, puis perd peu à peu ses eaux au travers des sables et se termine dans de vastes marais, à 100 kilom. du Syr, fleuve qu'il atteignait jadis. Cours 1.000 kilom.

TCHOUAN n. m. Dénomination de l'écriture usitée en Chine depuis Confucius jusqu'à la dynastie des Han (IIIe s. av. J.-C.). Elle est encore usitée dans les cachets, les titres d'ouvrages, etc.

TCHOUANG-LIÉ-TI, le dernier empereur de la dynastie des Ming, qui régna en Chine de 1628 à 1644. Il était à peine au pouvoir que les Mandchous surgirent dans l'empire et s'avancèrent bientôt jusqu'aux environs de Tien-Tsin. En 1644, enfin, le siège fut mis devant Pékin, qui ne put résister, et l'empereur se donna la mort.

TCHOUDES, nom que les anciens auteurs russes appliquaient à l'ensemble des Finnois. — *Un, Une* TCHOUDE.

— Adjectiv. : *Race* TCHOUDE.

— n. m. Ling. V. FINNOIS.

— Encycl. Ethnogr. On réserve actuellement ce nom pour les *Vepses* ou *Vess*, c'est-à-dire pour les Finnois de la partie occidentale du gouvernement d'Olonetz et du nord du gouvernement de Novgorod, qui parlent une langue archaïque. Grands et brachycéphales, les Tchoudes, aujourd'hui russifiés, présentent les caractères des Finlandais. Ils possèdent leurs dieux Lares, qu'ils transportent les premiers dans la nouvelle maison quand ils ont à changer de demeure. En même temps, ils apportent un coq et du feu de l'ancienne habitation, et ils glissent un morceau de pain sous le fourneau : si le coq chante, c'est que les dieux sont favorables au changement.

TCHOUDORS, tribu turcomane nomade du khanat de Kiva et du khanat de Boukhara (Turkestan occidental). V. TURCOMANS.

TCHOUGANIS, tribu du Dara Nour (Afghanistan, mêlée d'Afghans et de Siapochs. Les Tchouganis sont surtout convoyeurs de bestiaux.

TCHOUGATCHE-KONEGA n. m. Langue des Esquimaux.

TCHOUGOUTCHAK, ville de l'empire chinois (Dzoungarie, distr. de Tarbagatai), sur l'Oulasta, bassin du Tchourtou tributaire du lac Ala Koul. 4 500 hab. Consulat russe. Exportation d'argent en barre, laines et cuirs.

TCHOU-HI, historien et philosophe chinois, du XIIe siècle de notre ère, auteur du commentaire du *Yi-King*, le premier en date des livres sacrés de la Chine, le plus estimé de nos jours encore. Il fut promu, après sa mort, au rang de « dieu de la littérature ».

TCHOUKTCHES (PRESQU'ÎLE DES), péninsule traversée par le cercle polaire arctique. Elle termine à l'E. la Sibérie, l'Asie, l'ancien continent, entre l'océan Glacial au N., la mer de Béring au S., et s'achève, à l'orient, sur le détroit de Béring, par le cap Oriental, vis-à-vis de l'Alaska, Amérique du Nord. 42.... kilom. carr.

TCHOUKTCHES ou **TCHOUKTCHIS**, peuple de l'extrémité orientale de la Sibérie, sur la côte de l'océan Arctique et le détroit de Béring. On en trouve aussi dans le Kamtchatka. — *Un, Une* TCHOUKTCHE ou TCHOUKTCHI.

— Adjectiv. *Tribu* TCHOUKTCHE ou TCHOUKTCHI.

— n. m. Langue. Nous ne savons à quelle famille hyperboréenne rattacher la langue parlée par les Tchouktches sur la côte nord-est de l'Asie et de l'Amérique. Il suffira de ne pas confondre le tchouktche avec le coriaque, qui en est très différent. Le tchouktche a des [illegible] et des [illegible] aux [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

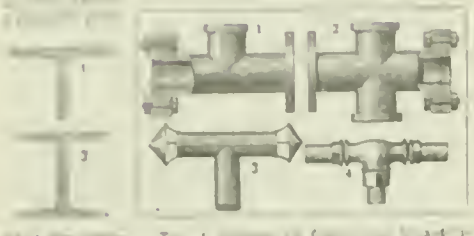

[illegible] avant la [illegible] vert ai [illegible] la tu [illegible] Sorte [illegible] et [illegible]

[illegible] T [illegible] Travail en [illegible] une [illegible] fente [illegible] Il va en forme [illegible] c'est [illegible] d'un bouchon [illegible] V. par la [illegible] *Bois en t[illegible]*. Bois [illegible] employés à la [illegible] et particulièrement [illegible] section un T ou un [illegible]

Teach ou **Thatch** (Edward), pirate anglais, plus [illegible] sous le surnom de **Barbe-Noire** (Black Beard), [illegible] Corse pendant la guerre de la succession [illegible] et opéra [illegible] les côtes de la Caroline du Nord et de la Virginie. En 17[illegible] [illegible] entre les deux sloops, commandé par le lieutenant Robert Maynard. Après un vif [illegible] [illegible] Teach périt [illegible]

Te Anau, [illegible] de la Nouvelle-Zélande, [illegible] 346 mètres [illegible]

Teano, ville d'Italie, province de Caserte, [illegible] 12 700 hab. Industrie métallurgique. [illegible] Eaux minérales. Ruines [illegible] et d'un château féodal. C'est l'ancien [illegible]

Teapa, [illegible] du Mexique, État de Tabasco ; 6 160 hab.

Téaziyé [illegible] (mot persan, cercueil ou funérailles), n. m. [illegible] musulmans sectes de Perse et [illegible] sur [illegible] Imam Hosein, fils d'Ali [illegible] Mahomet. Il se compose d'une procession [illegible] funérailles et l'inhumation du martyr [illegible] d'une pièce de théâtre [illegible]

Téba, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Malaga, [illegible] sur un petit affluent du Guadalhorce [illegible] ; 4 750 hab. Petite industrie assez [illegible] fabrication de tapis en sparterie. Source [illegible] établissement de bains. Le titre [illegible] porté par l'agnate de Montijo, avant [illegible] l'empereur Napoléon III.

Tebbes, Tebes ou **Tabbas**, ville de Perse, prov. du [illegible] (district *Tebbes et Tous*), au milieu du [illegible] ; 6 000 hab. Ch.-l. de district. Oasis, vastes [illegible] de tabac, opium, assa-foetida, dattes [illegible] à Yezd.

Tébelin, Tebelen, Tepéléni, ville de la Turquie [illegible] Janina, près du confluent de [illegible] et de l'Osum ; 2 000 hab. Ch.-l. de canton. Très [illegible] Ali, pacha de Janina.

Tébessa [illegible] Algérie, dép. de Constantine, [illegible] de la frontière tunisienne ; 7 122 hab. [illegible] commerce important pour les céréales [illegible] Le massif est appelé à un grand avenir [illegible] à cause des gisements très riches [illegible] dans les environs, au Kouif et [illegible] Theveste les Romains, dont les ruines [illegible] existence et l'importance [illegible] dédié à Septime Sévère.

Tébeth ou **Tebet** [illegible] dixième mois [illegible] Quatrième mois [illegible] le [illegible] mois de l'année [illegible]

Tebessa [illegible]

Tébourba ou **Tebourba**, [illegible] de la [illegible]

Tébourssouk [illegible]

Tébriz [illegible] V. Tauris.

Tecaltitlan [illegible] du Mexique [illegible]

Tecamac, [illegible] du Mexique [illegible]

Tecamachalco, [illegible] du Mexique, État de Puebla [illegible]

Tecapa, [illegible] de la république de Salvador, [illegible] d'Usulutan ; 3 [illegible]

Tech [illegible] rivière des Pyrénées Orientales. Elle naît [illegible] de la Roque d'Ulom, au S.-E. du Puig de Costabona, près de la frontière d'Espagne. Le Tech traverse [illegible] Vallespir, passe à Prats-de-Mollo, Amélie-les-Bains, au Pont-le-Céret et atteint la Méditerranée après [illegible] de 82 kilom.

Téchani, ville d'Austro-Hongrie (Bosnie), cercle de [illegible] ; 5 800 hab. Ch.-l. de district.

Technicité (*tek'*) n. f. Caractère technique : *La* TECHNICITÉ *d'une expression.*

Technicographie (*tek'*, *fi* — du gr. *tekhnikos*, technique, et *graphê*, description) n. f. Méthode particulière d'enseignement de l'orthographe.

Technie (*tek'ni* — du gr. *tekhnê*, art) n. f. Terminologie, ensemble des termes techniques. Peu us.

Technique (*tek' nik'* — du gr. *tekhnikos*) adj. Employé spécialement dans le langage des sciences, des arts, des métiers. *Expression* TECHNIQUE. *Termes* TECHNIQUES.
— *Vers techniques*, Vers destinés à aider la mémoire : *Les racines grecques ont été mises en* VERS TECHNIQUES.
— n. m. Caractère de ce qui est technique : *Le* TECHNIQUE *nous effraye à tort.* (G. Sand.)
— Ensemble de procédés matériels : *Un* TECHNIQUE *propre à chaque peintre.* Diderot
— n. f. Science : *La* TECHNIQUE *des langues.* (Vx.) Ensemble des procédés d'un art ou d'un métier : *La* TECHNIQUE *des peintres.*

Techniquement (*tek'-ni-ke'*) adv. D'une manière technique ou en termes techniques.

Technographie (*tek'*, *fi* — du gr. *tekhnê*, art, et *graphê*, description) n. f. Science des procédés de transformation des objets que l'homme approprie à ses usages.

Technographique (*tek'*, *fik'*) adj. Qui a rapport à la technographie.

Technolithe (*tek'* — du gr. *tekhnê*, art, et *lithos*, pierre) n. f. Pierre figurée, portant des dessins qui représentent plus ou moins fidèlement des objets employés dans les arts. (Vx.)

Technologie (*tek'*, *ji* — du gr. *technologia* ; de *tekhnê*, métier, et *logos*, discours) n. f. Science des arts et métiers en général. ‖ Ensemble des termes techniques, propres aux sciences, aux arts et aux métiers.
— Encycl. La *technologie* répond à un ensemble de notions considérées comme se rapportant surtout à la connaissance des procédés industriels. Cette science les prend dans la pratique pour les décrire, les raisonner, retracer l'histoire de leurs perfectionnements, rechercher et faire connaître ceux dont ils sont susceptibles, etc. Le technologue sert d'intermédiaire entre le savant et l'industriel. Il recherche les procédés, les discute, les compare et les divulgue, tandis que l'industriel les applique.
On divise souvent la technologie en cinq classes : une classe à part renferme l'étude des matières premières fournies par les trois règnes et qui servent à l'élaboration de tous les produits et objets nécessaires à la vie domestique et sociale. Les autres classes comprennent : l'habitation, l'ameublement, le vêtement, les aliments, les boissons, les soins d'hygiène et de santé, l'éclairage et le chauffage, les instruments et outils.

Technologique (*tek'*, *jik'* adj. Qui a rapport à la technologie : *Science* TECHNOLOGIQUE. ‖ Qui est propre aux arts et métiers : *Procédés* TECHNOLOGIQUES.

Technologiste (*tek'*, *jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe de technologie. Syn. de TECHNOLOGUE.
— Adjectiv. : *Lexicographe* TECHNOLOGISTE.

Technologue (*tek'*, *logh'* — du gr. *tekhnê*, art, et *logos*, discours, n. f. Celui qui s'occupe de technologie.
— Adjectiv. : *Écrivain* TECHNOLOGUE.

Technomorphite (*tek'* — du gr. *tekhnê*, art, et *morphê*, forme) n. m. Nom donné anciennement à des pierres qui semblent façonnées par l'art.

Teck ou **Tek** (*tek'*) n. m. Bot. Genre de verbénacées vitacées.
— Encycl. Les *tecks* (tectonex) sont de grands arbres, d'un bel aspect, à rameaux souvent pubescents, quadrangulaires, à grandes feuilles entières, opposées, veloutées, présentant sur leur face inférieure des nervures fortement saillantes. Les fleurs régulières, groupées en cymes, ont un calice campanulé et une corolle blanche pourvue d'une odeur assez prononcée. Le fruit, sphérique, drupacé, est comestible. Il y a que trois espèces de teck, la plus [illegible] est le *teck grand*, caractérisé par le fort développement du calice. Le *bois de teck* est excellent, dur, serré et très résistant aux influences extérieures. On l'utilise en grande quantité pour les constructions navales.



Teck : *a*, fleur ; *b*, fruit ; *c*, coupe du fruit.

Tecmesse Myth. gr. Héroïne phrygienne, fille du [illegible] Teuthras. Elle devint la captive d'Ajax, qui l'épousa. De leur union naquit Eurysacès, qui régna à Salamine après la mort de son grand-père Télamon.

Técolithe (du gr. *tekein*, fondre, et *lithos*, pierre) n. f. [illegible] carbonate de calcium qu'on trouve dans les éponges.

Tecolotlan, gros bourg du Mexique (Etat de Jalisco ; [illegible]

Técome [illegible] Genre de bignoniacées *tecomées*, comprenant des arbres et des arbrisseaux à feuilles composées pennées, propres aux régions tempérées. Le *tecome tecostyle* ou [illegible] vert a des fleurs roses ou blanches ; son bois, aromatique, est un beau bois d'ébénisterie. On cultive dans les jardins le *tecoma radicans*, vulgairement *jasmin trompette* ou *jasmin de Virginie*.)



Técome : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit ouvert.

Técophilée n. f. Genre d'iridacées, comprenant des herbes bulbeuses, qui croissent au Chili, et sont souvent cultivées comme ornementales.

Técou n. m. Pêch. Nom, dans le Limousin, de petits saumons pêchés dans la Vienne et le Taurion.

Tecozautla, gros bourg du Mexique (Etat de Hidalgo) ; 11.340 hab.

Tecpam ou **Tecpan Guatemala**, village du Guatemala (départ. de Chimaltenango), dans la haute vallée d'un sous-affluent du Motagua ; 3.170 hab.

Tecpan, bourgade du Mexique (Etat de Guerrero), non loin d'une lagune dont le grau est appelé *Boca de Tecpan* ; 7.200 hab.

Tecsö, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [illegible] Marmaros), sur la Tisza ; 4.000 hab. Ch.-l. de district. Non loin se trouvent les salines de Kerekethegy.

Tect (*tèkt'* — du lat. *tectum*, toit) n. m. Écon. rur. Etable, dans certains départements : *Un* TECT *à porcs.*
— Vénerie. Partie de l'os frontal qui porte le bois du cerf ou du daim.

Tectaire (*tèk'-tèr'*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des littorinidés, répandus dans les mers chaudes.

Tectibranche (*tèk* — du lat. *tectus*, couvert, et du gr. *bragkia*, branchies) adj. Qui a les branchies couvertes.
— n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui, comme les aplysies, possèdent un manteau, une coquille et ont un appareil respiratoire asymétrique. (Les tectibranches se divisent en quatorze familles : *acteonidés, tornatinidés*, etc.) — *Un* TECTIBRANCHE.

Tectochrysine (*tèk'*, *kri'* n. f. Principe contenu dans les bourgeons de peuplier en même temps que la chrysine. Syn. MÉTHYLCHRYSINE.

Tectonique (*tèk'*, *nik'*) n. f. Partie de la géologie qui recherche les relations mutuelles des différentes assises du sol dans les régions disloquées.
— Encycl. V. MONTAGNE, SOULÈVEMENT.

Tectosages, peuples de la Gaule (Narbonnaise Ire comprenant les Tolosates et les Atacini. (Une tribu de Tectosages s'établit en Asie Mineure, dans la Galatie, sur les confins de la Phrygie.) — *Un, Une* TECTOSAGE.
— Adjectiv. : *Antiquité* TECTOSAGE.

Tectospondyliens (*tèk'*, *spon*, *li-in*) n. m. pl. Groupe de squales, comprenant les squatines ou anges de mer, caractérisés par leurs vertèbres biconcaves, à corps nettement séparés. — *Un* TECTOSPONDYLIEN. ‖ On écrit aussi TECTOSPONDYLES.

Tectrice (*tèk'-triss* — du lat. *tegere*, supin *tectum*, couvrir) adj. Se dit des plumes qui couvrent les ailes et la queue des oiseaux : *Plumes* TECTRICES.
— n. f. Plume dont le but est de recouvrir les rémiges, dans l'aile des oiseaux. (Les tectrices ou couvertures sont des plumes assez courtes, disposées sur plusieurs rangs imbriqués et recouvrant la base des rémiges.)



Tectrices : *a*, grandes ; *b*, moyennes ; *c*, petites.

Tecuciu, ville de la Roumanie (Moldavie), ch.-l. du départ. de Tecuciu, sur la rive droite du Berlad ; 8.000 hab. — Le *département de Tecuciu* : 2.664 kil. carr. et 110.000 hab.

Téda n. m. Idiome des Tibbous (Afrique). ‖ On dit aussi TOUBOU et TEDA.

Tedeschi (Nicolas), dit **le Panormitain**, canoniste italien, né à Catane en 1386, mort à Palerme en 1445. Il remplit à Rome les fonctions d'auditeur général de rote et de la chambre apostolique, devint ensuite référendaire du pape, conseiller d'État d'Alphonse V, roi d'Aragon, et archevêque de Palerme (1434). Félix V lui donna le chapeau de cardinal et le nomma légat en Allemagne. Il eut une grande réputation comme canoniste. L'édition la plus complète de ses œuvres est celle de Venise (1617).

Te Deum (*té-dé-om'* — du lat. *te*, toi, et *Deum*, Dieu) n. m. Cantique d'actions de grâces de l'Église catholique qui commence par les mots *Te Deum laudamus : Chantez un* TE DEUM. ‖ Cérémonie qui accompagne le chant du *Te Deum : On est ici dans les* TE DEUM. (De Coulanges.)
— Encycl. Le *Te Deum* est écrit en prose, par versets comme le *Magnificat*, avec une ampleur et une majesté de style remarquables ; son chant, large, sonore, en fait une des plus belles inspirations de la musique religieuse. Le *Te Deum* a été tour à tour attribué à saint Ambroise, à saint Augustin, à saint Abond, à un moine que Natal Alexander appelle Sisebut, à saint Hilaire de Poitiers, à Nicetius de Trèves. La chronique apocryphe de saint Dac l'attribue à la collaboration de saint Ambroise et de saint Augustin.
L'obligation de chanter le *Te Deum* aux grandes fêtes de l'Église catholique est écrite dans la règle de saint Benoît. On le chante, d'après le pontifical romain, au couronnement d'un roi, au sacre d'un évêque, à la consécration d'une vierge, à la canonisation d'un saint, à la publication d'une paix conclue ou d'une victoire. Il termine, dans les fêtes de toutes classes, le chant des matines.

Tédoro n. m. Pêch. Filet dans le genre des folles, dont les mailles ont 3 pouces d'ouverture.

TEESDALIE (*tèss, li* n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes annuelles qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale.

TEETOTALISME (*ti, lissm'* — de l'angl. *teetotalism*; de *teetotal*, entier, complet, mot composé de *total*, et de *tee*, sorte de particule intensive. C'est à tort qu'on écrit parfois *teetotalisme*, en faisant dériver le mot de *tea*, thé. n. m. Système qui exclut totalement, dans l'alimentation, toute boisson alcoolique, et qui a donné naissance, en Angleterre et aux États-Unis, à de nombreuses sociétés de tempérance.

TEETOTALISTE (*ti, liss'*) n. m. Partisan du teetotalisme.

TÉFOU n. m. Sorte de petite table orientale, ordinairement incrustée de nacre et de mosaïque.

TÉGÉATE, personne née à Tégée ou qui l'habitait cette ville. — *Les* TÉGÉATES. On dit aussi TÉGÉEN, ENNE. — Adjectiv. : *Antiquité* TÉGÉATE ou TÉGÉENNE.

TÉGÉE gr. *Tegea*, ville de la Grèce ancienne (Arcadie), près de la frontière de l'Argolide. Tégée, fondée par Tégéatès, fils de Lycaon, fut, avant la fondation de Mégalopolis, la capitale de l'Arcadie. Elle possédait un temple de Minerve, qui jouissant du droit d'asile, et où Pausanias mourut de faim. Les Tégéates envoyèrent 3.000 hommes à Platée. Dans la guerre du Péloponèse, ils furent longtemps les alliés de Sparte. Tégée, détruite par les Wisigoths d'Alaric au IVe siècle, mais relevée par les Byzantins, fut le siège d'un évêché, puis d'une baronnie fondée par Geoffroy de Villehardouin. Il subsiste quelques ruines de l'antique cité. Sur son emplacement s'élèvent les villages de *Piali* et de *Palæo-Episcopi*. — Ville de Crète, fondée par Agamemnon.



Monnaie de Tégée.

TEGEL, bourg d'Allemagne (Prusse (présid. de Potsdam)), à l'embouchure de la Fhess dans le *lac de Tegel*; 5.655 hab. Construction de bateaux.

TEGELEN, bourg des Pays-Bas (Limbourg), sur la rive gauche de la Meuse, près de Venlo; 1.000 hab.

TÉGÉNAIRE (*jé-nèr'*) n. f. Entom. Genre d'arachnides aranéides, famille des agélenidés, répandus sur le globe. — ENCYCL. Les *tégénaires* sont ces grandes araignées à longues pattes qui tendent leurs vastes toiles dans les angles des greniers, des caves, d'où elles sortent souvent la nuit pour courir le long des murs. La *tegeneria domestica* est très commune dans les maisons. La grosse araignée des caves (*tegeneria parietina*) vit en plein air dans le Midi.


Tégénaire.

TEGETTHOF (Guillaume, baron DE), amiral autrichien, né à Marbourg (Styrie) en 1827, mort à Vienne en 1871. Entré, en 1845, comme cadet dans la marine autrichienne, il devint capitaine de corvette en 1857. En 1859, il accompagne l'archiduc Maximilien dans son voyage au Brésil. En 1861, à la tête de l'escadre autrichienne de la mer du Nord, il bat, de concert avec quelques bâtiments prussiens, les Danois au combat naval d'Helgoland et est promu contre-amiral; puis, dans la guerre de 1866, il est victorieux à Lissa, dans l'Adriatique (20 juill.), de la flotte italienne de l'amiral Persano, ce qui lui vaut le grade de vice-amiral. Chargé, en 1867, de ramener du Mexique les restes de l'empereur Maximilien, il devint en 1868 commandant en chef de la marine autrichienne. Le gouvernement autrichien a décidé qu'un navire de guerre de la marine impériale porterait toujours le nom de *Tegetthof*.

TEGGIANO, ville d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]); 7.620 hab. Belle cathédrale du XIIIe siècle. C'est l'ancienne *Tegianum*.

TÉGLATHPHALAZAR, TÉGLATHPHALASAR, TUKLAT-PAL-ASAR ou **TIGLATPHALAZAR**, transcriptions du nom assyrien *Toukoultiapil ésharra*, qui signifie littéralement. *L'enfant de la déesse Esharra est ma force* ou *ma sauvegarde* (*l'enfant de la déesse Esharra* n'étant autre que le dieu Ninip). Ce nom a été porté par trois rois d'Assyrie.

TÉGLATHPHALAZAR Ier, roi d'Assyrie, qui succéda à son père Assur risisi, vers l'an 1150 av. J.-C. Au début de son règne, il soumit la Commagène, l'Arménie, le haut bassin du Tigre et les régions entre le haut Euphrate et le cours supérieur de l'Halys; le premier de sa race, il osa affronter avec succès les Hittites, qui occupaient la Syrie septentrionale. Le pharaon qui régnait alors, un des pharaons tanites, lui envoya des présents. Moins heureux vers la fin de son règne, il fut battu par Mardouknadinakhé, roi de Babylone, et mourut peu de temps après avoir subi cet échec.

TÉGLATHPHALAZAR II, successeur d'Assournadinakhé II vers 950. Il fut remplacé sur le trône vers 930, par Assourdân II. On ne sait rien de son règne.

TÉGLATHPHALAZAR III, roi d'Assyrie, qui régna de 745 à 728 av. J.-C. Il fut proclamé roi à la mort d'Assournirari IV. Il soumit la Chaldée, les tribus du Zab inférieur et du plateau iranien, y compris les Mèdes (744), puis conquit sur le roi d'Ourartou, Sardouris III, la Syrie entière. Désormais, les Assyriens purent se consacrer à la conquête des cités et des royaumes de l'Asie antérieure ou de l'Afrique, l'Élam, la Chaldée, la Syrie, l'Asie Mineure, l'Égypte. Teglatphalazar enleva à Pékakh la moitié du territoire d'Israël, puis battit Rézôn II et réduisit Damas en province (735-733). Il n'annexa pas Babylone à Ninive, mais il les laissa capitales de deux royaumes distincts dont il fut le maître unique.

TEGLIO, comm. d'Italie (Lombardie (prov. de Sondrio)), près de l'Adda; 6.500 hab. Industrie du fer.


Téglathphalazar III sur son char de guerre.

TEGMEN (*tègh'-men'* mot lat., signifie proprement couverture) n. m. Bot. Enveloppe intérieure de la graine. L'enveloppe extérieure de la fleur des graminées, appelée plus ordinairement GLUME. Feuilles qui enveloppent le bourgeon.

TEGMINA (*tègh'*) n. m. Amphigastre des hépatiques.

TEGMINÉ, ÉE (*tegh'*) adj. Bot. Pourvu d'un tegmen (*Graine* TEGMINÉE).

TEGNER (Esaïas), poète suédois, né à Kyrkerud en 1782, mort à Vexiö en 1845. Fils de pasteur, il fut professeur adjoint et vice-bibliothécaire (1805) à l'université de Lund. Il se fit connaître par diverses pièces détachées dans le goût français, mais à la mode par les poètes de l'ère « gustavienne »; puis il transforma sa manière, étudia les anciennes légendes scandinaves, prêta l'oreille aux grands événements européens; il publia : *Nelson et Pitt, Angleterre et France* (1806). Lors de la guerre de Finlande, son célèbre *Chant de guerre de la landwehr de Scanie* enflamme le patriotisme suédois (1808); le poème *Svea* (1811) affirme sa maîtrise. Professeur (1810) chargé de la chaire de grec (1812), il soutient une thèse de théologie, est ordonné prêtre (1812). Il entra en 1818 à l'Académie suédoise. Nommé (1824) évêque de Vexiö, le souci de ses devoirs religieux, et aussi la maladie l'écartèrent de plus en plus de la poésie. Tegner est un puissant poète lyrique; son génie revêt de la poésie la plus brillante et la plus personnelle les idées et les généreux enthousiasmes de son temps.

TEGOULET, ancienne capitale de l'empire d'Éthiopie, dans la vallée de la rivière Goudoberit (bassin de l'Abbai).

TEGUCIGALPA, ville de l'Amérique centrale, capit. de la république de Honduras, sur le rio Choluteca; 15.000 h. A la fois le centre d'un riche district minier (or et argent) et d'une région d'élevage que parcourent de nombreuses têtes de bétail. — Le *département de Teyucigalpa* a 9.000 kilom. carr. et environ 60 000 hab.

TEGUISE ou **SAN MIGUEL DE TEGUISE**, anc. capitale de l'île de Lancerotte (Canaries). Il ne reste de l'ancienne ville que des maisons délabrées, quelques-unes avec écussons au-dessus des portes. Les habitants, 1.000 environ, montrent avec orgueil une mare, la *mareta*, dans laquelle on amène l'eau de pluie, mais qui, dans les nombreuses années de sécheresse, ne contient pas une goutte d'eau.

TÉGULAIRE (*lèr'* — du lat. *tegula*, tuile) adj. Minér. Qui est divisible en lames minces et larges comme le schiste ardoisier.

TÉGUMENT (*man* — du lat. *tegumentum*) n. m. Anat. Partie du corps d'un animal qui sert à le recouvrir, comme la peau, les poils, les plumes, les écailles, etc. Peau qui recouvre le corps d'un animal.

— Bot. Épisperme ou enveloppe de la graine. *Téguments floraux*, Enveloppes immédiates des organes sexuels, qui sont : le périgone ou le calice, et la corolle.

TÉGUMENTAIRE (*man-tèr'* adj. Hist. nat. Qui est de la nature des téguments, qui sert de tégument.

TÉHÉRAN, capitale de la Perse, et ch.-l. de la prov. d'Irak-Adjémi, au pied de l'Elbourz; 110.000 hab. Téhéran est bâti à l'extrémité d'une plaine sablonneuse, insalubre, stérile, soumise à d'étouffantes chaleurs, et que domine l'Elbourz. La ville est de forme rectangulaire, entourée de hautes et épaisses murailles flanquées de tours. Rues étroites et irrégulières, maisons basses, bâties en briques, entourées souvent d'admirables vergers ou jardins d'agrément. Mosquées et bazars nombreux. De tous les monuments de Téhéran, le plus remarquable est le palais du shah, véritable Kremlin, formé par une agglomération de bâtiments, entourée elle-même de hautes murailles qui dominent la ville. La mosquée présente un aspect magnifique, avec son dôme recouvert de lames d'or. L'industrie et le commerce de Téhéran sont médiocres, et pendant l'été, la part la plus fortunée de ses habitants l'abandonne, en raison de l'insalubrité du climat. Téhéran fabrique surtout des tapis estimés, des cuirs ouvrés, des ouvrages en cuivre et en fer travaillé fort estimés. Le commerce est surtout aujourd'hui entre les mains des Arméniens et des Russes, dont l'influence est devenue prépondérante à la cour du shah de Perse.

Téhéran n'avait qu'une faible importance sous la dynastie des Sofis, lorsque les Afghans la prirent et la détruisirent après la bataille de Salam Abad. Mais la ville fut rebâtie au XVIIIe siècle par Kherim khan, qui en fit la capitale du royaume. Aux environs de Téhéran se voient les ruines de l'antique Rhagès.

TÉHOVO, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine prov. de Salonique), sur la Babouna, affluent du Vardar; 3 700 hab.

TEHUACAN ou **TEOTIHUACAN**, ville du Mexique (Etat de Puebla, dans la vallée du rio Salado, tributaire du rio Papaloapan; 9.174 hab. Production de grenades renommées. C'est « la cité des dieux », dont les Espagnols comparaient jadis les temples somptueux aux palais de Grenade.

TEHUANTEPEC, ville du Mexique (Etat d'Oaxaca), sur la rive gauche d'une rivière qui porte son nom; 8.000 hab. C'est une antique cité des « Huabis », dont la prospérité jadis très grande n'a fait que décroître depuis la conquête espagnole, riches orangeries. Son port sur l'océan est la bourgade de Salina Cruz.

TEHUANTEPEC (ISTHME DE), isthme du Mexique, entre le golfe du Mexique (Atlantique) au N., et le *golfe de Tehuantepec* (Pacifique) au S. Il comprend une succession de six cols ouverts à 230 et 250 mètres, et 216 kilom. seulement de [illegible] ce passage a été [illegible] par [illegible] Alvarado, mais il [illegible] abandonné [illegible]

TÉHUELCHES, [illegible] Amérique méridionale désignés communément sous le nom de Patagons. (V. PATAGONS.)

TÉHUELTCHE nom [illegible] des Patagons. On écrit aussi TEHUELCHE et TEHUELET.

TEIA ou plutôt **TÉIAS**, [illegible] mort en 553 à Sarno, en [illegible], à la tête [illegible] par Narsès, reconstitua rapidement [illegible] sauver Cumes, où Totila avait [illegible] et tué au pied du Vésuve par Narsès.

TEICH (La), commune [illegible] de Bordeaux près de [illegible] bassin d'Arcachon; [illegible] hab. Fabrique de tuiles, [illegible].

TEICHOMYZE (*ki-ko-mi-z'* — du gr. *teichos*, mur, et *muia*, mouche) n. f. Genre de diptères brachycères, famille des anthomyides, propre à l'Europe. La teichomyze brune (*teichomyza fusca*) est cette petite mouche allongée, à ailes enfumées, qui abonde dans les latrines et les urinoirs des villes.


Teichomyze brune (grandeur 2 fois).

TEIGNANT (*tè-gnan* (*gn* mill.)), **ANTE** adj. Qui teint, qui est propre à teindre. *Les couleurs* TEIGNANTES. Peu us.

TEIGNASSE (*tè-gnass'* (*gn* mill.)) n. f. Sens [illegible] pour TEIGNASSE.

TEIGNE (*tègn'* (*gn* mill.)) — du lat. *tinea*, même sens. n. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des *tinéines*, comptant de nombreuses espèces répandues sur le globe.

— Bot. Nom vulgaire de la cassonade.

— Méd. Nom générique donné autrefois à toutes les affections du cuir chevelu : eczéma, psoriasis, herpès, favus, etc., et spécialement à celles de l'enfance (*Teigne pelade*, Syn. de PELADE.

— Vétér. *Teigne de la jument*. Un des noms vulgaires de la cochylis.

— ENCYCL. Zool. Sous le nom général de *teignes*, on entend non seulement les teignes proprement dites *tinea*, mais aussi les sitotrogues, cérostomes et presque tous les petits papillons de la famille des tinéidés, dont les chenilles vivent souvent dans les magasins, les greniers, où elles font de grands dégâts. Les vraies teignes *tinea* sont ces petits insectes brillants, vulgairement appelés *mites*, *papillons*, *vinaigre-drap*, etc., qui abondent dans les maisons, où leurs chenilles blanchâtres, vivant dans un fourreau soyeux, dévorent les étoffes de laine, les fourrures, les plumes, etc. La teigne des tapisseries (*tinea tapezella*) et la teigne des pelleteries (*tinea pellionella*) comptent parmi les plus nuisibles. Pour détruire les teignes, il faut battre, brosser souvent les tissus, les fourrures, les exposer à l'air et à la lumière en toutes saisons. Les substances les meilleures à mettre dans les coffres et les armoires sont l'essence de myrbane, le camphre brut, les essences de thym, de serpolet, de girofle, mais surtout la poudre de vrai pyrèthre. La naphtaline ne paraît rendre aucun service. Le sublimé en solution à 2 p. 1.000, envoyé avec un vaporisateur sur les objets, est certainement le meilleur préservatif, car il tue insectes, larves et œufs.

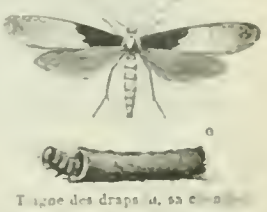
Teigne des draps (a, sa chenille).

— Méd. On désigne aujourd'hui, sous le nom de *teigne faveuse* ou *urticante*, le *favus* ou dermatose parasitaire, dû à un champignon, l'*achorion Schœnleinii*, et caractérisé par la formation de croûtes jaunâtres, et sous celui de *teigne tondante* ou *d'entrante*, la *trichophytie* (v. ce mot), maladie du cuir chevelu déterminée par la présence d'un champignon parasite, le *trichophyton tonsurans*.

— Art. vétér. Le cheval, le bœuf, le chien, le lapin, la poule peuvent être atteints de teignes analogues à celles de l'homme; elles guérissent facilement par des raclages suivis de frictions sur la surface malade de teinture d'iode. Il est très recommandé de jeter au feu les produits du raclage, qui communiqueraient facilement la teigne par contagion.

TEIGNERIE (*tègn-ri* (*gn* mill.)) n. f. Salle, quartier d'hôpital affecté aux teigneux.

TEIGNEUX (*tè-gneû* (*gn* mill.), **EUSE** adj. Qui a la teigne. *Enfant* TEIGNEUX. *Tête* TEIGNEUSE. — Substantiv. *Un* TEIGNEUX.

— Gravure. *Cuivre teigneux*, Cuivre semé de taches.

— Typographie. *Rouleau teigneux*, Rouleau dont le cuir est trop gras et qui ne prend pas l'encre régulièrement.

— n. m. Pop. Homme grossier, qu'on salue jamais, comme s'il avait la teigne et qu'il gardât son chapeau pour la cacher. *Il n'y a que trois teigneux et un pelé.* Il n'y a qu'un très petit nombre de personnes de bas étage.

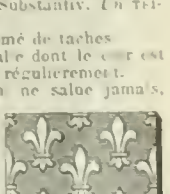
Armes de Teil.

TEIL, comm. de l'Ardèche, arrondissement et à 30 kilom. de Privas, sur une colline escarpée, dominant la rive droite du Rhône; 5.582 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières; chaux hydraulique. Filature de soie.

TEILLAGE (*tè-ill-aj'* (*ll* mill.)) n. m. Action ou manière de teiller. On dit aussi TILLAGE. Défaut du verre, appelé aussi GRAISSE.

— ENCYCL. Le *teillage* auquel on soumet les substances filamenteuses, telles que le chanvre, le lin, etc., consiste à séparer les chènevottes des fibres et à réduire celles-ci en filasse. Cette opération, qui se fait immédiatement après le rouissage, comprend deux phases distinctes, le *broyage* et le *teillage* proprement dit. Quelquefois le

TEILLAY [illegible]

TEILLE [illegible]

TEILLÉ [illegible]

TEILLER [illegible]

Se [illegible]

TEILLET [illegible]

TEILLET [illegible]

TEILLEUL [illegible]

TEILLEUR [illegible] EUSE n. Personne chargée [illegible] Se dit aussi TEILLEUR, EUSE [illegible] Machine qui opère seule [illegible] le broyage et [illegible] le VERGE. [illegible] les *teilleurs* à la main [illegible] Les premières [illegible] ne [illegible] ères [illegible] Belgique, se [illegible] la plus verticale [illegible] [illegible]

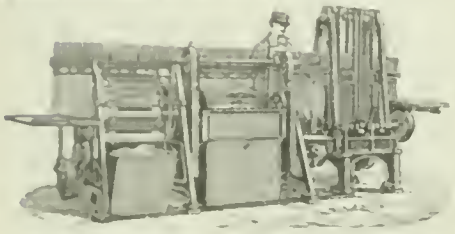

Teilleuse

[illegible] La planche verticale est le *poisset*. [illegible] sur [illegible] une entaille à travers laquelle [illegible] une poignée de teille. De l'autre main, il [illegible] sorte de couperet en bois dur nommé *écangue* ou [illegible] avec lequel il frappe à tour de bras sur la partie [illegible] couvre sortant de l'ouverture du poisset. [illegible] nécessaire dans le teillage à la main de faire [illegible] sorte de *peigne* en bois, avec lequel l'ouvrier [illegible] après que l'opération est terminée ; de plus, [illegible] appelé *rucher*, donne au chanvre [illegible] le brillant qui lui est indispensable.

[illegible] fabrique de *teilleuses mécaniques*. [illegible] Carlon, on supprime tout [illegible] teille. Le lin rouit est placé tel [illegible] sur la machine, qui le transforme [illegible] nettoyé et peigné.

TEILLEUX [illegible] EUSE radj. *Teilleur*. [illegible] Se dit [illegible] charrue, qui se lève

TEINDRE [illegible] du lat. *tingere*, même sens : *Je teins, tu teins, il teint, nous teignons, vous teignez, ils teignent. Je teignais, nous teignions. Je teignis, nous teignîmes. Je teindrai, nous teindrons. Teins, teignons, teignez. Que je teigne, que nous teignions. Que je teignisse, qu'il teignît. Teignant, teint*, v.a. [illegible] : TEINDRE *des étoffes, du fil, de la soie, de la laine, du coton, du cuir, du papier, des cheveux, de la barbe, des ongles, des dents, des os, des ivoires, des cornes, des écailles, des plumes, des fleurs, des fruits, des légumes, des racines, des bois, des pierres, des métaux, des cristaux, des verres, des émaux, des cires, des pâtes, des savons, des parfums, des cosmétiques, des médicaments, des liqueurs, des vins, des bières, des cidres, des poudres, des encres, des papiers, des cartes, des gravures, des livres, des tableaux, des dessins, des peintures, des vernis, des huiles, des graisses

général, les textiles au préalable blanchis (V. BLANCHIMENT) sont immergés dans les bains de mordant ou de couleur, d'ou l'emploi de cuves *barques* en bois, terre ou métal, chauffées de préférence à la vapeur, les flocons (laine ou coton cardé) sont plongés, retenus dans un panier; les écheveaux sont manés soit à la main, soit mécaniquement, pour les imbiber complètement, puis tordus sur une cheville; les tissus devant être tendus nécessitent l'usage de cadres *échampagne*, de cuves à roulettes, le foulards, etc. L'étoffe ou les files au sortir des bains sont lavés au *clapot* ou à la *rouen laver*, puis séchés soit à l'air libre, soit dans des pièces chauffées; quelquefois ces dernières, par l'envoi de jets de vapeur, ont une atmosphère oxydante humide (*chambres d'oxydation* propre au développement de certaines nuances); enfin, quelques couleurs sont *avivées* par des bains de savon chauds pour rehausser les tons, puis l'étoffe teinte est parfois apprêtée par des enduits à base de fécule, cire, etc.

La teinture se combine souvent à l'impression pour donner les fonds unis.

Les principales matières colorantes mises en œuvre par les teinturiers sont, parmi les substances minérales : les oxydes de fer (*nankin*), de chrome *vert*, de manganèse *bistre*, le chromate de plomb *orange*, le bleu de Prusse, etc.; parmi les couleurs naturelles extraites des animaux ou des végétaux, presque toutes utilisées par leur lancage : la garance, les bois de Brésil, le camphêche, le quercitron, la cochenille, l'orseille, l'orcanette, le curcuma, le fustel, le nerprun, l'épine vinette, la gaude, le cocou, le sumac, le cachou, la noix de galle, l'indigo, le pastel, la pourpre, etc. Depuis le milieu du XIXe siècle, l'art de la teinture a été révolutionné par l'emploi des principes synthétiques des colorants naturels (alizarine, mauveine, etc.) et par l'usage de substances tinctoriales colorants artificiels dérivées des carbures, fixées soit directement, soit par un mordançage préalable au tanin, offrant les avantages de la constance des résultats, une grande fraîcheur de tons jointe à une économie considérable. V. COLORANT, IMPRESSION, MORDANÇAGE.

— Parfum. *Les teintures* sont employées en parfumerie pour donner aux cheveux et à la barbe une couleur particulière, variable avec la mode, ou pour leur rendre, lorsqu'ils sont blancs, la teinte de la jeunesse. Les teintures emploient après lavage et dégraissage des cheveux et de la barbe; ce sont des solutions de nitrate d'argent, de sulfate de cuivre, de permanganate de potasse, etc. Tantôt une seule solution suffit, tantôt une seconde intervient pour former un précipité plus abondant, surtout dans la teinture en noir. Enfin, pour décolorer les cheveux, on emploie l'eau oxygénée, mais ce n'est pas à proprement parler une teinture. Ces teintures ne sont pas toujours inoffensives : on a signalé fréquemment des alopécies, des ophtalmies, des céphalées qui provenaient de leur usage.

— Pharm. *Teintures alcooliques*. On les obtient en réduisant les substances en poudre grossière, que l'on fait macérer pendant dix jours avec l'alcool, ou que l'on épuise par lixiviation. Les teintures sont dites *simples* lorsqu'il y entre qu'une seule substance médicamenteuse (teinture de quinquina, teinture d'iode) ou *composées* lorsqu'elles renferment plusieurs substances actives (teinture de jalap composée, dite eau-de-vie allemande).

Teintures éthérées ou *éthérolés*. On les prépare comme les précédentes, mais en employant, au lieu d'alcool, de l'éther sulfurique, ou (rarement) de l'éther acétique.

Teintures mères des homéopathes. On appelle ainsi des alcoolatures préparées avec poids égaux de suc de plante et d'alcool à 90°.



Armes de la corporation des teinturiers XVIIIe s.).

TEINTURERIE (*tin, ri-é*) n. f. Art du teinturier : *Connaître la* TEINTURERIE. | Atelier de teinturier : *Organiser une* TEINTURERIE.

TEINTURIER (*tin, ri-é*, ÈRE [rad. *teinture*] n. Personne dont le métier est de teindre les étoffes : *Un* TEINTURIER *dégraisseur*.

— Adjectiv. : *Ouvrier* TEINTURIER.

— n. m. Fam. Écrivain qui revoit et corrige les ouvrages d'un autre.

— Bot. Nom vulgaire du pastel (*isatis tinctoria*).

— Viticc. Cépage rouge cultivé dans le centre de la France. Syn. TEINTURIER DU CHER, BARBANTAL, TACHAT, etc.

TEISSERENC (Pierre Edmond), plus connu sous le nom de **Teisserenc de Bort**, administrateur et homme politique français, né à Châteauroux en 1814, mort à Paris en 1892. Élève de l'École polytechnique de 1833 à 1835, reçut du gouvernement la mission d'aller étudier à l'étranger l'organisation des voies ferrées et fut, en 1842, chargé de l'inspection des chemins de fer. De 1846 à 1848, il représenta l'Hérault à la Chambre des députés. En 1852, il devint administrateur du chemin de fer de Lyon. En 1871, député à l'Assemblée nationale dans la Haute-Vienne, il soutint la politique de Thiers et devint ministre de l'agriculture et du commerce, jusqu'en 1873. Élu en 1876, sénateur dans la Haute-Vienne, il reçut le portefeuille de l'agriculture et du commerce dans le premier ministère républicain, présidé par Dufaure. Il conserva son portefeuille sous le ministère Jules Simon (déc. 1876), et le prit en 1877, sous le ministère Dufaure. En 1879, il devint ambassadeur à Vienne. Comme publiciste, on lui doit entre autres ouvrages : *De la politique des chemins de fer et de ses applications à Corses* (1842); *Des principes économiques qui doivent présider au choix des tracés de chemins de fer* (1845), etc.

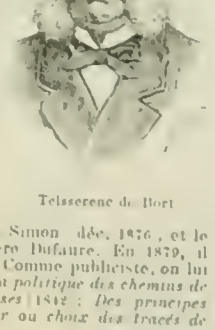

Teisserenc de Bort

TEISSIER Marius Charles Antoine Octave), archiviste statisticien français, né à Marseille en 1825. D'abord receveur municipal à Toulon, puis archiviste de la ville Marseille, il est depuis 1888, conservateur de la bibliothèque et du musée de Dragonnan. Il a publié un grand nombre de brochures et d'ouvrages sur l'histoire de la région provençale et toulonnaise.

TEISSIERES-LES-BOULIES, comm. du Cantal, arr. et à 21 kilom. d'Aurillac, au-dessus du Mauris (bassin de la Garonne), 579 hab. Source thermale ferrugineuse salée, recommandée contre les rhumatismes et l'anémie.

TEIXOSO, bourg du Portugal (Basse-Beira), près du Zezere, affluent du Tage, 3.900 hab.

TÉJIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles sauriens renfermant les *tupinambis* et genres voisins. — *Un* TÉJIDÉ.

TEJUPILCO, ville du Mexique (Etat de Mexico), 21.185 h.

TEJUS (*téjuss* ou **TEIUS** (*téi-uss*) n. m. Genre de reptiles sauriens, type de la famille des *téjidés*, propres à l'Amérique sud orientale. Le *tejus teyou* ressemble au lézard vert.

TEJUTLA, village du Guatemala (départ. de San Marcos); 5.210 hab.

TEK n. m. Bot. V. TECK.

TÉKAROKPADA, déesse de l'île Formose, épouse de Tamagisangue. Les hommes adressent leur culte au dieu et les femmes à la déesse.

TEKAX, ville du Mexique (Etat de Yucatan); 9.035 hab. Belles ruines aux environs.

TEKELI ou **THÖKOLI** (Emeric DE KESMARK), magnat hongrois, né à Arva en 1657, mort à Ismid (Turquie) en 1705. Il appartenait à une des plus nobles familles de la Hongrie et son père était mort en défendant Arva contre les Autrichiens. Lui-même dut se réfugier en Transylvanie; mais il en revint en 1678 pour se mettre à la tête de l'insurrection des Hongrois révoltés contre les vexations et l'arbitraire du gouvernement de Léopold Ier. À la tête d'une armée de volontaires, il tint la campagne pendant trois ans contre les armées autrichiennes, qu'il battit en plusieurs endroits, puis passa en Moravie. Après l'échec du projet de réconciliation de 1681, il n'hésita pas à s'allier avec les Turcs, et le vizir Kara-Mustapha accourut avec 200.000 hommes. Tekeli, qui avait épousé Hélène Zrinyi, veuve de François Rakoczy, prit le titre de prince de Hongrie; mais les deux alliés échouèrent devant Vienne, et Tekeli, rendu responsable des désastres de cette campagne, fut emprisonné pendant deux ans à Constantinople, tandis que sa femme était, à Vienne, gardée en otage. Rendu à la liberté, puis nommé par les Turcs voïvode de Transylvanie, il ne put, malgré les secours que lui fit parvenir Louis XIV, inquiéter sérieusement les Autrichiens. Il combattit en Esclavonie et en Serbie, moins en chef de parti qu'en brigand, suivit Mustapha dans sa tentative pour délivrer Temesvar assiégé par les Autrichiens et ne put empêcher ses alliés d'être battus à Olach. Lors de la reprise des hostilités, pourvu par les Turcs du vain titre de roi de Hongrie, il n'arriva que pour être témoin de la défaite des Turcs par le prince Eugène à Zenta. La paix de Carlowitz termina sa carrière politique et il se retira à Nicomédie, en 1705, pour finir à peu près oublié.

TÉKÉZA n. m. Langue africaine, appartenant à la branche centrale du groupe banton.

TEKKÉS, TÉKÉS ou **TÉKIS**, nation turcomane, la plus importante de toutes, qui nomadise principalement dans les oasis de Tekké et de Merv (Transcapienne). Le nombre des tentes de ces Turcomans est d'environ 60.000, ce qui correspond à un total de 300.000 individus. V. TURCOMANS.

TEKIR-DAGH, petit massif montagneux de la Turquie d'Europe, sur le littoral de la mer de Marmara. Culmen au Pyrgos (921 m. d'altit.). Champs d'oliviers.

TEKNA, région du Sahara occidental, sur la côte de l'Atlantique, au point où le continent est le plus voisin de l'archipel des Canaries. Le Tekna s'étend sur environ 300 kilom. le long de la côte. Littoral plat et aride. L'intérieur est une succession de hamadas ou plateaux dénudés.

TEL, TELLE (*tèl*) — du lat. *talis*, même sens; adj. Pareil, semblable, comme cela : *On ne verra plus de* TELS *hommes*.

— Conj. : *Instruire en amusant,* TEL *est le but que doit se proposer l'éducateur*. | Ce, cette, certain, certaine, avec un sens indéterminé : *Il y a* TELLE *folie qui vaut mieux que* TELLE *sagesse*. (La Beaumelle.)

— Si bon, si efficace : *La mort, il n'y a rien de* TEL *pour guérir tous les maux*.

— Loc. div. *Comme tel*. En cette qualité : *Tous les peuples sont frères, et doivent s'aimer* COMME TELS. (Fén.) | *Tel... tel*. Comme... ainsi : TEL *est le père,* TEL *est le fils*. (On sous-entend fréquemment le verbe être avec *tel* répété : TEL *père,* TEL *fils*. TELLE *vie,* TELLE *mort*.) | *Tel quel*. Comme il est, sans changement : *Accepter un colis* TEL QUEL. | *Tel que*. Pareil, semblable, comparable à : *Le philosophe et le poète ne voient pas les hommes* TELS *qu'ils sont*.

— Ainsi que, de la façon que : TEL *qu'un l'on s'élance*...

— Exactement comme : *On craint de se voir* TEL *qu'on est, parce qu'on n'est pas* TEL *qu'on devrait être*. (Fléchier.) | S'emploie absolument dans le langage familier : TEL QUE *vous me voyez, je puis vous être utile*. (Le Sage.) — Aussi bon, aussi efficace que : *Il n'y a encore rien de* TEL QUE *le bon vens dans la vie*. (Ste Beuve.) — Si grand que : *Son pouvoir est* TEL *qu'il fait tout ce qu'il veut*. — Ainsi fait que : TEL *était le caractère ingénu des fables antiques, que chacun pouvait y trouver ce qu'il y cherchait*. (Renan.) — Quel, quelque grand que, avec le subjonctif : *Qu'y a-t-il de plus évident que cette vérité, qu'un nombre* TEL *qu'il soit peut être augmenté ?* (Pascal.) (Vx.) | *Tel quel, Telle quelle* et non *Tel que, Telle que*. Se dit pour marquer qu'une chose est médiocre dans son espèce, qu'elle est plutôt mauvaise que bonne : *J'ai reçu ce tableau* TEL QUEL.

— *De tel et tel sorte, De telle façon, De telle manière, En telle sorte que*, De façon, de manière, si bien que.

— *A telle enseigne, à telles enseignes que*. V. ENSEIGNE.

— PROV. : **Tel maître, tel valet.** V. MAÎTRE. | **Telle vie, telle fin.** On meurt comme on a vécu.

— pronom. Telle personne : TEL *admire César qui blâme Catilina*. (V. Hugo.)

— *Un tel*, Une certaine personne indéterminée : *Les aventures de M.* TEL, *de Mme* TELLE.

PROV.

Tel qui rit vendredi dimanche pleurera.

V. DIMANCHE. | **Tel est pris qui croyait prendre,** On subit souvent le mal qu'on a voulu faire à autrui. | **Tel refuse** qui après mûre [illegible] **Tel en pâtit qui n'en peut mais,** On souffre souvent des fautes d'autrui.

— Ajoutons que, le verbe suivant [illegible] le plus souvent à l'indicatif, [illegible] ne s'emploie guère que dans l'expression [illegible] ou dans [illegible] : Tel, pareil, semblable. V. PAREIL.

TELAGH, [illegible] comm. mixte d'Algérie, [illegible] d'Oran, arrondissement de Sidi-bel-Abbès, [illegible] hab. Exploitation de l'alfa, du bois, [illegible] de l'orge, [illegible] tion.

TELAMON (gr. *Telamôn*; de *telas*, support), [illegible] m. Archit. gr. Figure [illegible] en forme d'Atlante, [illegible] portant une corniche et [illegible] rait un pilastre. Vitruve [illegible] dans [illegible] pour [illegible] édifices où le [illegible] ner. Ainsi, [illegible] le Télamon [illegible] Athènes qui supportait [illegible] ternes, [illegible] un entablement.

TÉLAMON, [illegible] Italie [illegible] Etrurie. Victoire, en l'an 528 de Rome, [illegible] Romains sur les Gaulois.

TÉLAMON. Myth. gr. Héros grec, fils d'Eaque, roi d'Egine. Il était frère de Pélée et de Phocos, et [illegible] par fils Ajax et Teucros. Exilé par son père pour avoir tué d'un coup de disque son frère Phokos, il se réfugia à Salamine, épousa Glauké, fille de Cychrée, et, après la mort de Cychrée, devint roi de Salamine. Il accompagna Héraklès dans son expédition contre Troie, prit part à la chasse du sanglier de Calydon et à la campagne des Argonautes. Il envoya ses deux fils au siège d'Ilion, et se vengea d'Ulysse, qui avait causé la mort d'Ajax, en anéantissant ses vaisseaux sur des rochers, où ils se brisèrent. V. ATLANTE.

TÉLANGIECTASIE (*ek, zi*) — du gr. *télé*, loin; *angeion*, vase, et *ektasis*, dilatation) n. f. Pathol. Syn. de NÆVUS.

TÉLANTHIÈRE n. m. Genre de chênes portant des herbes dont on connaît cinq espèces, des régions chaudes de l'Afrique et de l'Amérique.

TÉLAUTOGRAPHE (*lô* — du gr. *télé*, loin, *autos*, soi-même, et *graphein*, écrire) n. m. Appareil permettant de transmettre à distance l'écriture et le dessin.

— ENCYCL. Dans son pantélégraphe, l'abbé Caselli utilisait la décomposition, par le courant, d'une solution imprégnant le papier pour obtenir au loin des tracés. Cowper et Gray, à l'aide de mécanismes synchroniques et compliqués, faisaient répéter les mouvements d'une plume au poste récepteur. Le *télautographe* inventé par l'ingénieur américain Ritchie transmet à distance l'écriture et, d'une façon générale, tout dessin linéaire, sans engrenages ni mouvements d'horlogerie. Un poste télautographique comprend : un transmetteur en bas sur la figure), un récepteur en haut) et un téléphone (à gauche). Le transmetteur ressemble à un pupitre au milieu duquel passe une feuille de papier sur laquelle on écrit, avec un crayon réuni par une rotule à l'extrémité de deux tringles égales en forme de V. Ces dernières s'articulent elles-mêmes à des bras de leviers qui impriment une rotation à des axes verticaux aboutissant les rhéostats. L'opérateur pose son bras sur la planchette d'avant-bras qu'il écrit. Le récepteur présente exactement l'aspect d'un pupitre presque vertical. Le message ou le dessin s'inscrit sur une bande de papier qui se déplace sur une surface plane légèrement inclinée. À droite et à gauche se trouvent deux galvanomètres dont les axes mobiles actionnent un système de leviers et de tringles identique à celui du transmetteur. Au moyen de commutateurs, on met en circuit à volonté le téléphone, le transmetteur ou le récepteur. Les autographes transmis gardent leur caractère et leur netteté. V. PANTÉLÉGRAPHE.

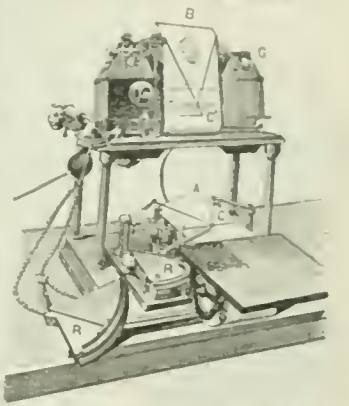

Télautographe. A, poste transmetteur; B, poste récepteur; C, crayons; RR, bras; S, stat; G, galvanomètre.

TELCHI, ville de Russie, gouv. de Kovno, sur le lac Mastis, 6.[illegible] hab. Chef-lieu de district.

TELCHINE (*tel'kin'* — gr. *Telchin*) n. m. Mythol. gr. Nom de génies du feu, honorés surtout à Rhodes.

— ENCYCL. Les *telchines* personnifiaient les phénomènes volcaniques, et étaient étroitement apparentés aux cabires, aux curètes, aux corybantes. Suivant la tradition, ils avaient été les premiers habitants de Rhodes. Ils étaient très habiles dans le travail des métaux, et l'on faisait d'eux des fils de Poseidon ou de Thalassa.

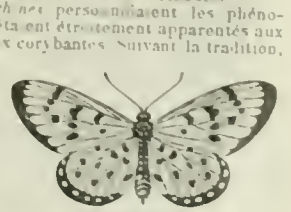

Telchinie rhodienne.

TELCHINIE (*tel'ki-nî*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des nymphalides, répandus dans les régions tropicales de l'ancien monde.

TÈLE n. f. Dans l'Artois. Vase en terre large et peu profond, dans lequel on laisse reposer le lait, afin d'enlever la crème.

TÉLÉAS (*ass*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, de la famille des proctotrupides, répandus en Europe.

TÉLÉDYNAMIQUE (*mik'*) — du gr. *télé*, loin, et *dynamis*, force; adj. Qui transmet au loin la force, la puissance : *Un câble* TÉLÉDYNAMIQUE. V. TRANSMISSION *de la force*.

TELEGA



TELEGA-DI GORGIA

TELEGONE — TÉLÉDAMOS

TÉLÉGONIE

TÉLÉGRAMME

TÉLÉGRAPHE

TÉLÉGRAPHIE

Télégraphe de menuisier : 1, Mobile. 2, Fixe.



Télégraphe Chappe.

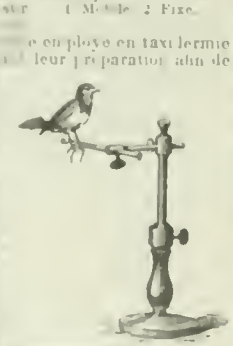

Télégraphe Breguet.

Télégraphes

Télégraphie

Les fonctionnaires du télégraphe, bien qu'admis à la retraite après trente années de service, ne touchent cependant leur pension que très rarement avant l'âge de soixante ans. Le plus célèbre est Claude Chappe, qui, saisi d'abord par la misère, dont il ne sortit qu'à sa mort, donna alors un remarquable exemple de désintéressement scientifique. Il refusa toute rémunération pécuniaire pour ses inventions, qu'il légua à la France, et aurait même dépensé une somme importante pour en assurer le développement.

Les fonctions du télégraphe, bien qu'administratives, sont cependant très rarement remplies par des femmes. La plus célèbre est Mme Marion, qui, saillie d'abord par un cheval, mourut peu de temps après, ayant mis au monde, dans un court espace de temps, deux enfants, dont l'un, mâle, hérita du sang qu'elle, les poulains présentant certains caractères de l'hémione ou du couagga.

Du grec *tele*, loin, et *graphein*, écrire. Appareil servant à transmettre à de grandes distances des signaux ou des messages. A la différence du télégraphe électrique, le télégraphe aérien ou optique ne nécessite pas l'emploi de fils conducteurs. Voy. TELEGRAMME.

Du grec *tele*, loin, et *graphein*, écrire. Appareil au moyen duquel on peut communiquer à de grandes distances par le TELEGRAPHIE. Les télégraphes de toutes sortes, et les différents procédés employés pour les faire marcher, etc. *Les postes et les télégraphes*. Bâtiment affecté à l'administration de la poste ou du TÉLÉGRAPHE.

Par Morse, appareil de communication, de transmission et d'enregistrement de dépêches. *M. le ministre est le TÉLÉGRAPHE de cette combinaison.* P. L. Courrier. *Faire le télégraphe*, Gesticuler, parlant de ceux qui font le télégraphe aérien de Chappe, où les bras figurent les bras de bois qui semblent gesticuler.

Télégraphe aérien. Système de télégraphe dans lequel des employés, placés sur des hauteurs, observent à la lunette, à l'aide de lunettes, des signaux qu'on leur fait et les transmettent de proche en proche. *Télégraphe électrique*. Appareil électrique destiné à transmettre à de grandes distances des communications, au moyen de l'électricité. *Télégraphe de nuit*. Appareil proposé pour la nuit, et composé de plusieurs lanternes mobiles dont on variait la disposition. *Télégraphe restant*. Indication éventuelle employée dans l'adresse des télégrammes qu'on veut faire remettre au guichet du bureau destinataire.

Mar. *Télégraphe marin*. Sémaphore servant à faire connaître aux navires les *Signaux du Code*. Ensemble des pavillons permettant aux navires de communiquer de l'un à l'autre par le code télégraphique international. *Télégraphe*. Caisse où l'on range les pavillons qui sont tous différents les uns des autres. Tableau de menus que présente le maître d'hôtel aux convives d'un grand dîner, et qui indique d'avance la nature et l'ordre de tous les mets qui doivent être servis. Il s'emploie en taxidermie pour la préparation ainsi de leur préparation.

Télégraphie

Télégraphie

Télégraphie

TÉLÉGRAPHE

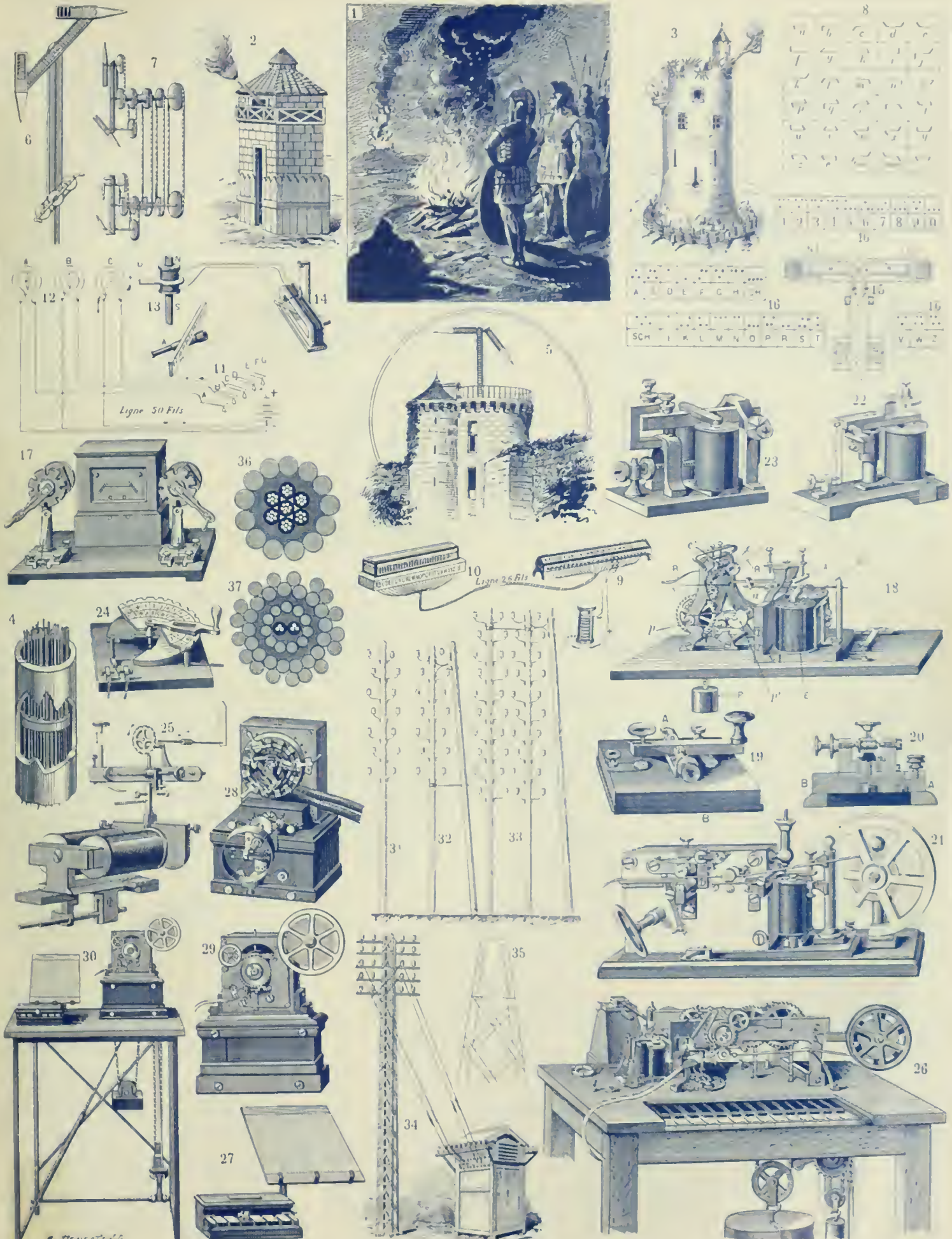

Télégraphe. 1. Signaux de feu (Grèce ancienne). — 2. Poste romain d'après la colonne Trajane. — 3. Tour de guet avec fanaux (XVe). — 4. Télégraphe de Lesage [illegible]. — Télégraphe de Chappe. 5. Station. 6. Ensemble. 7. Mécanisme. 8. Signaux. — Télégraphe de Sœmmering. 9. Transmetteur. 10. Récepteur. — Télégraphe d'Ampère. 11. Transmetteur. 12. Récepteur. — Télégraphe de Gauss et Weber. 13. Transmetteur; 14. Récepteur à miroir. A. Lunette pour lecture des signaux. — Télégraphe écrivant de Steinheil. 15. Impression des signaux. 16. Signaux. — Télégraphe électrique Foy-Bréguet. 18. Premier appareil Morse. E. Electro-aimant. A. Armature actionnant le stylet S. a. a'. Ressort rappelant A. au repos. P. p. p'. Mécanisme faisant [illegible] laquelle les signaux étaient marqués par le stylet. — Télégraphe Morse actuel, *modèle français*. 19, 20. Manipulateur et sa coupe suivant A B. 21. Récepteur. — Pompiers. 22. Système français. 23. Système Sounder. — Télégraphe Bréguet à cadran. 24. Transmetteur. 25. Récepteur. — 26. Télégraphe de Hughes. — Télégraphe imprimant de Baudot. 27. Manipulateur. 28. Distributeur pour [illegible]. 29. Traducteur-récepteur sur un socle moteur. 30. Manipulateur et traducteur-récepteur. — Ligne simple à 14 fils. 31. Appui ordinaire. 32. Poteau d'angle couplé. — Ligne [illegible] à 40 fils. 33. Appui d'angle consolidé. — Poteau d'arrêt, en fer et guérite de coupure. 34. Vue d'ensemble. 35. Un côté du sommet. — 36. Câble sous-marin. 37. Câble d'atterrissement.

TÉLÉPHONE

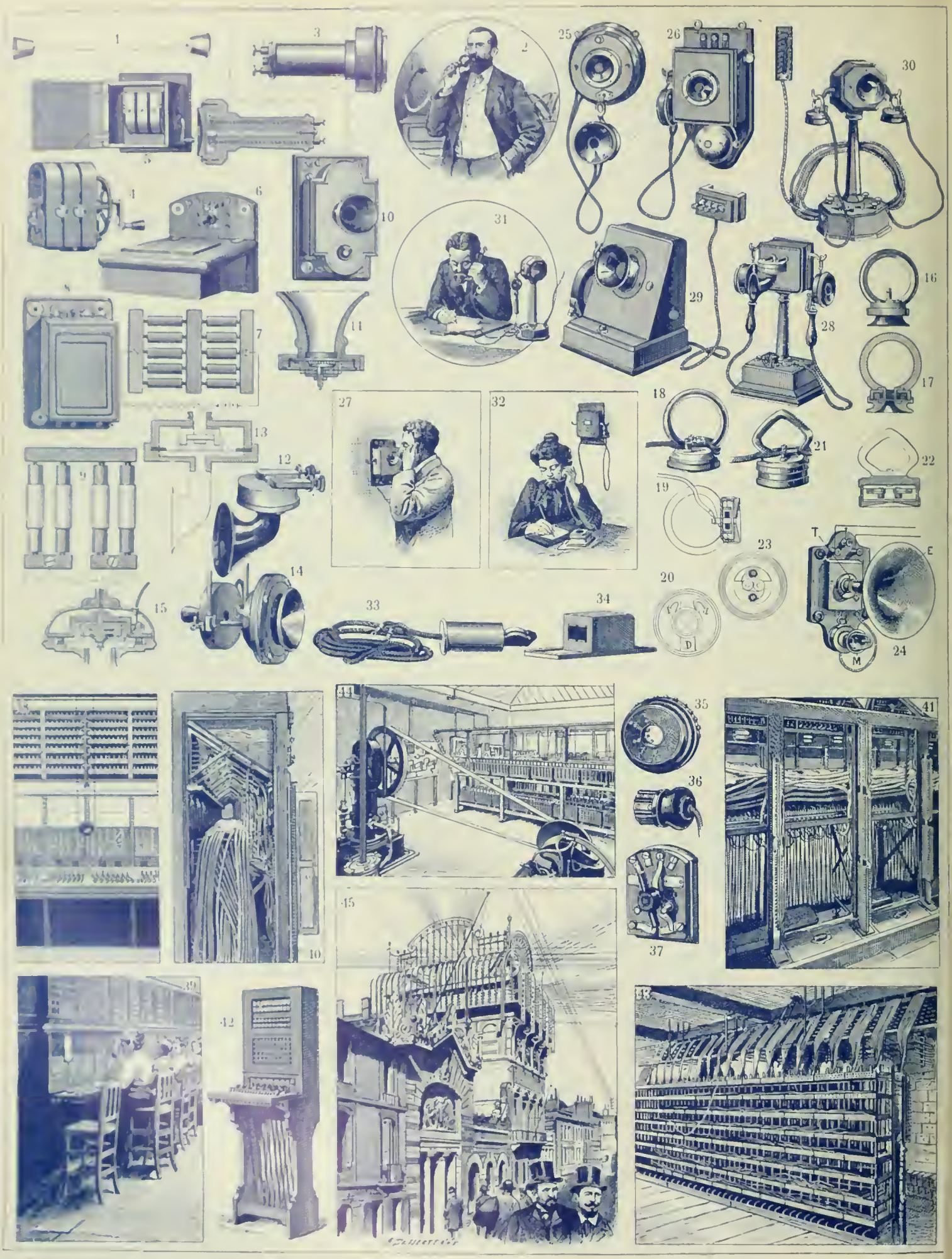

[illegible] : 1. Téléphone à [illegible]. — 2. [illegible] — 3. Téléphone [illegible] — Appel électro-magnétique : 4. Ensemble ; 5. Appel. — Transmetteur mural Ader : 6. Ensemble ; 7. Son microphone. — Transmetteur mural de d'Arsonval et Paul Bert : 8. Ensemble ; 9. [illegible] — Transmetteur Bailleux : 10. Modèle mural vertical ; 11. Coupe avec grenaille de charbon constituant le [illegible] — Transmetteur Berliner universel : 12. Ensemble ; 13. [illegible] pour téléphoniste, type Solid Back : 14. Vue d'ensemble ; 15. Coupe. — Récepteur Ader : 16. Ensemble ; 17. [illegible] — Récepteur à [illegible] (Bertel Arsonval) : 18. Ensemble ; 19. [illegible] — Récepteur à membrane porte-aimant (Aubry) : 21. Ensemble ; 22, 23. Détails. — 24. Poste haut-parleur de [illegible] (avec microphone [illegible]) : M. Microphone ; I. F. Téléphone et son pavillon. — Postes d'alarmes : 25, [illegible], 27. Type fixe ou mural : 28, 29, 30. Type mobile ou portatif : 31, 32. Transmetteur et récepteur combinés [illegible] — Prises fixes à plusieurs contacts. — 37. Commutateur inverseur. — Tables multiples d'un bureau central : 38, 39. Vues de face ; 40. Vue en bout ; 41. Vue par derrière. — 42. Poste [illegible] genre Standard. — 43. Répartiteur d'entrée des câbles arrivant à un bureau central, réseau souterrain. — 44. Poste d'accumulateurs et dynamo. — 45. Tourelle de départ des fils d'un réseau aérien (bureau central de Bordeaux).

molette I garnie d'encre d'imprimerie. Quand le courant ne passe pas, le levier est maintenu à distance de la bande de papier par le ressort R ; quand le courant passe, l'extrémité B du levier est attirée, l'extrémité C appuie sur la

Alphabet télégraphique Morse

Lettres Chiffres	SIGNAUX	Chiffres Ponctuation Indications	SIGNAUX
a	·—	6	—····
à	·—·—	7	——···
b	—···	8	———··
c	—·—·	9	————·
d	—··	0	—————
e	·	Point	·—·—·—
é, è ou ê	··—··	Alinéa	·—·—·
f	··—·	Virgule	——··——
g	——·	Point-virgule	—·—·—·
h	····	Deux points	———···
i	··	Point interrogatif	··——··
j	·———	Point exclamatif	—·—·——
k	—·—	Apostrophe	·————·
l	·—··	Trait d'union	—····—
m	——	Barre de division ou de fraction	—··—·
n	—·	Souligné	··——·—
ñ	——·——	Guillemets	·—··—·
o	———	Parenthèse	—·——·—
ö	———·	Signal séparant le préambule de l'adresse, l'adresse du texte, et le texte de la signature	·—·—·
p	·——·	Appel préliminaire de toute transmission)	—·—·—
q	——·—	Compris	···—·—
r	·—·	Erreur	········
s	···	Croix fin de transmission	···—·—
t	—	Invitation à transmettre	—·—
u	··—	Attente	·—···
v	···—	Réception terminée	·—·—·
w	·——		
x	—··—		
y	—·——		
z	——··		
ch	————		
1	·————		
2	··———		
3	···——		
4	····—		
5	·····		

bande de papier et fait imprimer sur cette bande un trait ou un point, suivant que le courant passe dans le fil pendant un temps plus ou moins long.

Appareil imprimeur de Hughes. 1° *Transmission*. Les signaux sont émis au moyen d'un clavier dont chaque touche correspond à une lettre de l'alphabet, ou à un signe ou à un chiffre ; d'autre part, une petite roue, qui tourne d'un mouvement continu et en dessous de laquelle glisse une bande de papier, porte aussi sur son contour les différentes lettres de l'alphabet : c'est la roue des *types* ; un mécanisme spécial fait que si l'on appuie sur une des touches du clavier, la bande de papier est soulevée et projetée contre la roue des types au moment précis où passe la lettre qui correspond à la touche qui a été manœuvrée ; en même temps le courant est lancé sur la ligne.

2° *Réception*. Les signaux sont reçus dans un appareil identique à celui du poste transmetteur. Les deux appareils sont rendus absolument *synchrones* par un dispositif spécial, de sorte que les lettres imprimées par la roue des types au départ sont fidèlement reproduites par la roue des types de l'appareil du poste destinataire.

Le clavier comporte vingt huit touches alternativement blanches et noires, elles portent les vingt-six lettres de l'alphabet et deux blancs, dont l'un indique le commencement de la transmission des lettres, tandis que l'autre blanc provoque au départ et à l'arrivée, un décalage de la roue des types qui permet d'obtenir, à l'arrivée, l'impression des chiffres ou des signes de ponctuation, bien que l'on abaisse au poste de départ les touches mêmes qui servent à transmettre les lettres après avoir touché le premier blanc.

Appareil Baudot. De tous les appareils employés en France, le *Baudot* est celui qui tire d'un même fil le plus grand rendement. C'est un appareil multiple, imprimant, basé sur le synchronisme de mouvements d'horlogerie disposés aux deux extrémités de la ligne et fournissant en caractères typographiques le texte des télégrammes transmis. Il a été inventé par E. Baudot, ingénieur des télégraphes français. On l'emploie, généralement, en double ou quadruple, c'est-à-dire en deux types d'installation permettant à deux ou quatre employés de transmettre simultanément sur le même fil, dans n'importe quel sens de la ligne. Son fonctionnement repose sur le principe de la télégraphie multiple *alternative*, c'est à dire qu'un seul et même fil trouve son emploi à alternances rapides pour plusieurs jeux d'appareils. V. DISTRIBUTEUR *d'électricité*. Les alternances sont si fréquentes que, dans le système quadruplex, par exemple, chaque appareil transmetteur et récepteur dispose du fil trois fois en une seconde. On pourrait mettre un plus grand nombre de transmetteurs, mais quatre suffisent généralement pour les fils les plus chargés. Une heureuse modification de l'appareil Baudot, récemment proposée par Dubreuil, permettra d'en augmenter encore le rendement d'au moins un tiers par clavier, de telle sorte qu'une installation *quadruple* du nouveau type pourra remplacer l'installation *sextuple* ordinaire et fournir, néanmoins, le même rendement.

Nous nous bornerons à nommer encore les appareils Wheatstone à un fil, Caselli, Meyer, Dujardin, à miroir, à siphon recorder, Herodote, Mercier, Rowland, le multiplex harmonique de Mercadier.

Lignes et câbles. Les *lignes télégraphiques* sont *aériennes*, *souterraines*, *sous-fluviales* ou *sous-marines*. Les lignes *aériennes* sont celles qui relient deux postes au moyen d'un fil métallique *nu* placé au-dessus du sol, sur des appuis en bois ou en fer. Elles sont disposées généralement, le long des voies ferrées ou des grandes routes. On y distingue trois éléments : l'*appui* poteau ou pylône, le *fil* conducteur, et l'organe intermédiaire qui, tout en assurant l'isolement électrique, fixe le fil vers la partie supérieure du poteau, c'est l'*isolateur*.

Pour les lignes souterraines, la terre étant un bon conducteur de l'électricité, on a revêtu le conducteur d'une enveloppe isolante de gutta et, pour éviter sa rapide détérioration, on protège cette enveloppe en la plaçant dans un tube de plomb ou dans un tuyau de fonte. Dans le premier cas on perfectionnait ainsi les câbles *sous tuyau*, en songeant à établir des câbles revêtus d'une cuirasse de fils de fer ou *câbles armés* 1860. V. CÂBLE.

Les *câbles sous-marins* ou *sous-fluviaux* comportent, comme les câbles souterrains, une ou plusieurs âmes, protégées contre les détériorations par une ou, parfois, deux *cuirasses ou armures* de fils de fer ou d'acier galvanisé.

Télégraphie navale et sémaphorique. Code commercial. Depuis longtemps, la tactique navale a su utiliser les signaux aériens formés au moyen de drapeaux ou de pavillons de formes ou couleurs spéciales pour transmettre des ordres d'un navire à un autre.

Actuellement, les navires en mer peuvent correspondre entre eux et avec un point quelconque du continent, par l'intermédiaire des sémaphores qui sont reliés au réseau de l'intérieur des terres, au moyen de signaux formés des dix-huit pavillons du Code commercial, représentant les dix huit consonnes B, C, D, F, G, H, J, K, L, M, N, P, Q, R, S, T, V, W, X. NAVIGATION.

Télégraphie pneumatique. La télégraphie pneumatique consiste dans le transport, à l'aide de l'air comprimé (pression) ou raréfié (vide), de boîtes cylindriques qui renferment des télégrammes. Ce service fonctionne dans tout Paris et dans quelques rares villes de France (Marseille, Lyon, etc.) et de l'étranger (Londres, Berlin). Il permet d'acheminer en même temps un grand nombre de correspondances et, à cet égard, est supérieur aux procédés de transmission électrique, mais il est relativement long et il exige, en outre, des frais d'établissement considérables. L'Angleterre a été la première à inaugurer le système (1854) ; la France n'a commencé à en user qu'en 1865. L'engin de transport est une boîte cylindrique en tôle étamée, pouvant contenir de 20 à 25 correspondances et renfermée elle-même dans une gaine en cuir. Ce *curseur* est destiné à se mouvoir, sous l'action de l'air, dans un tube de diamètre approprié. Parfois on forme un *train* avec plusieurs boîtes mises à la suite et expédiées simultanément. La dernière fonctionne comme piston. Le poste destinataire *aspire* le train, tandis que le poste expéditeur le *refoule*. Les tubes sont en fer ou fonte et soudés à recouvrement par bouts de 3 à 6 mètres. Leur diamètre intérieur est de 0m,065 de 0m,080 sur les grandes lignes).

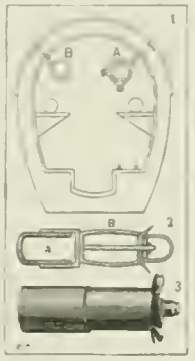

Télégraphe pneumatique : 1. Coupe d'un égout A, B, tubes pneumatiques ; 2 : A, boîte simple, B, boîte à piston ; 3. Collerette de cuir.

— *Télégraphie militaire*. La France a été la première à utiliser, à la guerre de Crimée, les procédés modernes de télégraphie. D'après la loi du 24 juillet 1900 le service de télégraphie militaire comprend actuellement en temps de guerre : 1° des troupes *actives* de télégraphe assurant le service de première ligne et celui des places fortes, forts détachés et établissements militaires ; 2° des sections techniques composées exclusivement de fonctionnaires ou agents des postes et télégraphes, volontaires ou astreints par leur âge aux obligations du service militaire ; ces sections assurent le service de 2e ligne. De plus, le personnel civil des postes et des télégraphes est placé dans la zone des opérations, sous les ordres directs du commandant en chef de chaque groupe d'armées ou de chaque armée opérant isolément. L'article 4 de la loi a, en outre, créé un bataillon de télégraphistes rattaché au 5e régiment de génie.

La cavalerie possède spécialement pour elle un service de *télégraphie légère*, organisé suivant le règlement organique du 7 janvier 1885.

La télégraphie militaire se sert des appareils électriques ordinaires, quelque peu simplifiés dans leur construction ; mais elle utilise aussi des appareils optiques, d'une grande rapidité d'installation, qui permettent de communiquer par temps clair, à des distances relativement considérables, lorsque le temps ou la sécurité manquent pour l'installation des fils. Ces appareils comprennent essentiellement une source lumineuse dont les rayons projetés dans une direction déterminée, sont interceptés à des intervalles variables de manière à représenter par interprétation, les traits et les points de l'alphabet Morse. La télégraphie optique est d'une grande utilité en pays de montagne.

Télégraphie sans fil. Les expériences de Hertz aux propriétés [illegible] et propagation des ondes hertziennes. Les [illegible] ont la propriété de se propager à de grandes distances et de pouvoir contourner les obstacles matériels qui semblaient devoir intercepter leur route (phénomène de diffraction). Au poste de départ, ces ondes sont lancées dans l'espace en émissions rythmées, d'après le code télégraphique morse et au moyen d'un conducteur métallique ou *radiateur* formé d'un câble, ou tige de cuivre par exemple, supporté par une sorte de mât de grande hauteur ou *antenne*, qui surmonte le poste transmetteur. A l'arrivée est disposée une antenne semblable, pourvue également d'un conducteur métallique pour amener les ondes à un récepteur ou révélateur capable de ressentir leur action et de la traduire en effets utilisables. Le récepteur le plus employé est le *cohéreur* (ou radioconducteur) de Branly 1890, qui utilise les variations de résistance électrique occasionnées par les ondes dans les limailles. C'est ce récepteur qui a permis de réaliser pour la première fois la télégraphie sans fil ; sous l'action de ces ondes, les limailles qui, au repos, ne sont pas conductrices, le deviennent subitement jusqu'à ce qu'un choc leur fasse perdre, avec le groupement qu'elles avaient pris, c'est-à-dire avec la *cohésion* qu'elles avaient acquise sous l'action des ondes parvenues jusqu'à elles, les propriétés conductrices que d'autres ondes leur restitueront instantanément. Le cohéreur, en fonctionnant, ferme le circuit d'une pile locale


Télégraphie sans fil : Poste transmetteur


Télégraphie militaire : Poste de

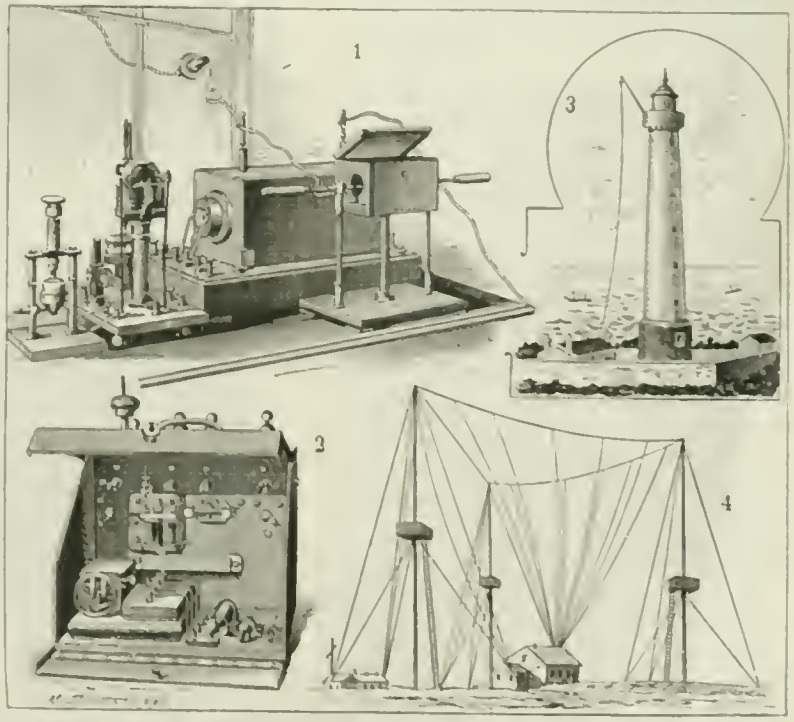

Télégraphie sans fil : 1. Poste transmetteur Ducretet ; 2. Appareil récepteur Ducretet ; 3. Phare de Trézilidec (Finistère) communiquant avec l'île d'Ouessant ; 4. Antenne à grande surface (pyramide de [illegible] voiles).

dans lequel est intercalé un récepteur Morse. L'arrivée d'une émission brève devra donc produire un point sur la bande du morse et un choc d'un *tapeur* contre le cohéreur, afin de le décohérer, tandis qu'une émission longue produira une série de points et de coups du tapeur ; un dispositif spécial permet toutefois de convertir la série de points en un trait continu. On peut, ainsi reproduire toute la série des signes de l'alphabet Morse.

Branly comprit tout l'intérêt que présentait son radio-

TELEGRAPHIER [illegible] aux leurs premiers. [illegible] et du [illegible] Transmettre par [illegible].

TÉLÉGRAPHIQUE [illegible] Qui a rapport au telegraphe [illegible]. Expedie par [illegible] TELEGRAPHIQUE.

Mar. *Instructions télégraphiques*, Livre contenant [illegible] signaux par le telegraphe et les [illegible].

TELEGRAPHIQUEMENT *fi-k-* adv. Par telegraphe.

TÉLÉGRAPHISTE [illegible] n. m. Employé charge du service [illegible] V. TELEGRAPHIE.

— Adj. *Le fil t. facteur* TELEGRAPHISTE.

TÉLÉGUE n. [illegible] Fam. V. TELEGA.

TÉLÉIANTHE (du gr. *teleios*, accompli, et *anthos*, fleur) f. Genre d'amarantacées, tribu des [illegible] propres aux régions tropicales. Quelques [illegible] employées dans les jardins pour leur feuillage [illegible] coloré.

TÉLÉICONOGRAPHE (du gr. *télé*, loin, *eikôn*, *onos*, [illegible], et *graphein*, décrire) n. m. Appareil au moyen duquel [illegible] peut reproduire à distance ou de suite à l'aide [illegible] télégraphique.

TÉLÉIDOSAURE [illegible] n. m. Genre de reptiles crocodiliens [illegible] de la famille des teleosauriens, fossiles [illegible].

TÉLÉIE [illegible] TELEIA (*tél-i-*) n. f. Sous-genre de gérome [illegible] espèces d'Europe. Les [illegible] se trouvent en France.

TÉLÉKAL (du gr. *télé*, loin) n. m. Nom donné par le [illegible] W. Jaspar à un appareil téléphonique servant à [illegible] à distance des phonogrammes [illegible] au moyen de signaux [illegible] du vocabulaire [illegible].

TELEKI [illegible] et homme d'Etat hongrois, [illegible] fait connaître par [illegible] littéraires qui lui [illegible] biographe se, lors- [illegible] et, en 1845, [illegible] Chambre des Hongrie. En [illegible] Paris pendant la révolution [illegible] gouvernement français les [illegible] part par contumace pour [illegible] par le gouvernement [illegible] rance. L'empereur [illegible] bientôt rappelé à la [illegible] les [illegible] de l'artillerie [illegible] 1848, [illegible]

TELEKI (Joseph, comte) [illegible] homme d'Etat hongrois, né en [illegible] Kövesd [illegible] Nyitra, mort à [illegible] le 2 mai 1861. Il [illegible] Académie [illegible] Pesth [illegible] Il a publié [illegible]

TÉLÉKINÈSE [illegible] (du gr. [illegible] n. f. Nom [illegible] [illegible] [illegible]

dont l'industrie humaine tire le plus grand parti, sauf de rares exceptions, leur chair est comestible. On les répartit en cinq ordres : *lophobranches, pleclognathes, physostomes, anacanthines, acanthopteres.*) — *Un* TÉLÉOSTÉEN.

TÉLÉOUTES, TÉLENGOUTES ou **TÉLEUTES,** peuple du gouvernement de Tomsk (Sibérie occidentale). Les Téléoutes, qui sont de race turque, ont joué un rôle important dans l'ancien royaume kalmouk des Oïrads ; mais, vers le milieu du XVIIIe siècle, après la chute de ce royaume, ils devinrent sujets de la Russie. Aujourd'hui ils sont à peine 6.000, divisés en un certain nombre d'*aouls* ou campements, tous agriculteurs. La majorité est restée chamaniste ; les autres sont chrétiens ou mahométans.

TÉLÉPATHIE *tl* — du gr. *télé*, loin, et *pathos*, affection n. f. Physiol. Nom sous lequel on désigne certaines sensations, éprouvées par un sujet, se rapportant à un événement réel accompli au même moment, mais à une distance telle ou dans des circonstances qui font que sa connaissance, par le sujet, semble matériellement impossible.

TÉLÉPATHIQUE *tik'* adj. Qui concerne la télépathie.

TÉLÉPHASSA. Myth. gr. Femme d'Agénor roi de Phénicie, dont elle eut plusieurs enfants : Cadmos, Europe, Phénix, Cilix. Quand Zeus eut enlevé Europe, Téléphassa parcourut le monde, à la recherche de sa fille, elle mourut en Thrace.

TÉLÉPHE n. m. Genre de portulacacées comprenant de petites plantes de la région méditerranéenne et du Cap, rampantes, à tiges couchées, à feuilles glauques, munies de stipules, à fleurs groupées en corymbes terminaux. Le *télephe d'Imperati*, vulgairement nommé *pourpier sauvage*, est commun dans le nord de l'Europe.

TÉLÉPHE. Myth. gr. Roi légendaire de Mysie, fils d'Héraklès et d'Augé fille du roi arcadien Aléos. Exposé dans les bois aussitôt après sa naissance, il y fut nourri par une biche. Le berger qui le trouva le confia à Teuthras, roi de Mysie, qui lui donna le nom de Téléphe. Plus tard, Téléphe succéda à Teuthras. Il voulut s'opposer au passage des Grecs, qui se rendaient au siège de Troie. Mais il fut blessé à la cuisse par Achille ; il souffrit longtemps d'une plaie, qu'il crut incurable. Un oracle lui annonça qu'il pouvait être guéri seulement par une blessure faite au même endroit par la même lance. Ulysse, qui voulait attirer Téléphe dans le parti des Grecs, lui envoya de la rouille du fer de la lance d'Achille, pour l'appliquer sur la plaie. Téléphe guérit et s'allia aux Grecs. Euripide avait écrit un *Telephe* dont s'est moqué Aristophane.

TÉLÉPHIEN, ENNE *fi-in, èn'* — dn n. de *Téléphe*, qui reçut à la cuisse une blessure dont il résulta un ulcère malin adj. Se disait d'un ulcère de nature maligne : *Ulcere* TELEPHIEN. Vx.)

TÉLÉPHONE du gr. *télé*, loin, et *phôné*, voix n. m. Instrument qui permet de reproduire à distance la parole ou tout autre son.

— Encycl. Techn. C'est surtout depuis le XVIIIe siècle que l'on a cherché un moyen pratique de transmettre la voix humaine, à toute distance, avec une intensité suffisante. En 1782, un jeune moine, dom Gauthey, présenté à l'Académie des sciences par Condorcet, proposa un système qui permettait de correspondre au loin, de station en station, au moyen de longs tubes métalliques, à l'intérieur desquels la voix se propageait sans trop perdre de son intensité. Les expériences entreprises sur une petite échelle réussirent parfaitement ; mais on recula devant la dépense que devait entraîner l'exploitation du système. Ce téléphone connu sous le nom de *téléphone acoustique*, est encore employé pour correspondre verbalement entre les diverses parties d'un appartement. Un autre téléphone, depuis longtemps connu comme jouet d'enfants, est le *téléphone à ficelle*, où les vibrations d'une membrane produites par la voix sont transmises, par une ficelle, à une autre membrane.

En 1837, Page et de La Rive constatèrent que l'aimantation ou la désaimantation d'un fer doux sous l'action d'un courant produisait des sons particuliers. Quinze ans plus tard, en 1851, Froment obtenait à distance des sons musicaux à l'aide d'un vibrateur électrique et Bourseul, indiquait nettement dans les termes suivants, le principe du *téléphone électrique* : « Imaginez que l'on parle près d'une plaque mobile, assez flexible pour ne perdre aucune des vibrations produites par la voix, que cette plaque établisse et interrompe successivement la communication avec une pile ; vous pourrez avoir à distance une autre plaque qui exécutera simultanément les mêmes vibrations. »

Vers 1861, un professeur allemand, Philippe Reiss, put faire entendre dans une salle des chants exécutés à 100 mètres de distance. Son appareil, auquel il donna le nom de *téléphone*, produisit alors une immense sensation. Mais cet appareil, ne reproduisant ni le *timbre*, ni l'*intensité* du son, ne pouvait, par suite, transmettre la voix humaine.

La transmission de la voix fut enfin réalisée par Graham Bell en 1876. Les premières expériences publiques eurent lieu à l'Exposition internationale de Philadelphie, lors du centenaire de l'indépendance américaine ; l'appareil employé était d'une étonnante simplicité. En arrière d'une membrane de fer doux, très mince, très flexible, encastrée dans l'extrémité évasée d'un étui de bois, était un barreau aimanté, enveloppé d'un fil en hélice. Ce fil était recouvert de soie et ses extrémités aboutissaient à deux bornes métalliques fixées à l'autre bout de l'étui. De ces bornes partaient deux fils constituant la *ligne* et aboutissant aux deux bornes d'un deuxième appareil identique ; car ce téléphone peut à la fois servir comme *transmetteur* ou comme *recepteur*, suivant qu'on parle devant le pavillon de l'étui ou qu'on l'applique contre l'oreille. Tout son produit devant la membrane la fait vibrer et celle-ci, en faisant varier, par ses oscillations, le champ magnétique de l'aimant développe dans cet aimant des courants induits aussitôt transmis, par la ligne, à l'autre appareil. Or l'intensité des courants induits est proportionnelle, comme d'ailleurs celle du son, à l'amplitude et non au nombre des oscillations qui les déterminent. On avait donc enfin le moyen pratique de traduire, à distance, outre la hauteur, cette autre qualité essentielle du son qu'on appelle l'*intensité* et qui caractérise spécialement les sons vocaux.

Dès 1876, des communications téléphoniques furent installées avec ce téléphone magnétique. Mais, en pratique, malgré les perfectionnements réalisés, sa portée se trouva restreinte à quelques kilomètres, à raison de la présence de courants anormaux sur les fils conducteurs, des effets d'induction causés par les fils voisins, des dérivations accidentelles, etc., Heureusement, la découverte du microphone (v. ce mot), dû à Hughes, l'inventeur du télégraphe imprimant, vint bientôt fournir un organisme transmetteur infiniment plus puissant que les transmetteurs magnétiques et rendre possibles la création et le fonctionnement de *réseaux urbains* et de *circuits interurbains* ; de telle sorte qu'on donne aujourd'hui le nom de *téléphone* au dispositif dans lequel sont combinés le transmetteur microtéléphonique de Hughes et le récepteur magnétique de Bell ou — plus exactement — des dérivés de ces appareils. On construit, en effet, une variété infinie de transmetteurs et de récepteurs plus ou moins simplifiés et auxquels on donne les formes les plus diverses. Nous nous bornerons à citer les plus employés, c'est-à-dire, parmi les transmetteurs, les systèmes Ader, Bailleux, Bert d'Arsonval, Berthon-Dekert, Solignac, Ader, Aubry, Bert d'Arsonval, ceux portés par un serre-tête, etc. ; parmi les récepteurs, les appareils Ader, Aubry, Bert d'Arsonval, ceux portés par un serre-tête, etc.

Paris est la première ville d'Europe qui ait été dotée d'un réseau urbain. C'est entre Paris et Bruxelles qu'a été établi, en 1886, le premier circuit qui ait relié deux pays différents. Enfin, le plus ancien câble téléphonique sous-marin est celui qui fut immergé en 1891 entre la France et l'Angleterre.

En ce qui concerne l'emploi des appareils, il est utile de rappeler qu'au repos, les récepteurs doivent être suspendus aux crochets, cette position étant nécessaire au fonctionnement des sonneries d'appel ; que, pour sonner le poste correspondant, on doit appuyer sur le bouton ou tourner la manivelle de l'appel électro-magnétique *sans décrocher* les récepteurs ; enfin, que l'on doit parler *sans crier* et bien en face de l'ouverture ou de la plaque du transmetteur.

Téléphonie automatique. Système qui permettrait à chaque abonné de se mettre lui-même en communication, *sans aucun intermédiaire*, avec tout autre abonné. Ce système, exposé à Paris en 1900, a paru très bien fonctionner.

Téléphone haut-parleur. En employant un microphone spécial, il est devenu possible de donner au téléphone une puissance supérieure à celle de la voix humaine. Nous signalerons le système Germain et le système Gaillard-Ducretet. Ce dernier est en usage courant sur les navires de guerre pour les services du bord, des machines et de l'artillerie : il remplace les tuyaux acoustiques, les porte-voix, les transmetteurs d'ordres et peut actionner simultanément jusqu'à six récepteurs. Il n'y a pas de sonnerie : l'appel se fait *à la voix*. Le jeu d'un commutateur permet de recevoir à volonté en haut-parleur ou comme dans le téléphone ordinaire.

Télégraphie et téléphonie simultanées. On a cherché à utiliser certains circuits pour les transmissions télégraphiques et téléphoniques échangées simultanément. Mais tous les dispositifs employés jusqu'ici ont dû être abandonnés.

Téléphonie sans fil. On n'a pu encore réaliser de dispositif permettant de téléphoner sans fil, *par ondes hertziennes*. Des essais ont été faits pour téléphoner sans fil *par terre et par eau*, celles-ci jouant le rôle de conducteur. Nous mentionnerons les expériences de Maiche, en 1867 ; de Bourbouze, pendant le siège de Paris 1870 ; de Preece, dans le canal de Bristol 1892 ; de l'ingénieur anglais Gavey en 1900 transmission de la parole entre l'île de Rathlin et la côte d'Irlande : 18 kilom. ; de E. Ducretet, à Paris (Acad. des sciences, janv. 1902). Le courant de chaque poste est envoyé directement dans le sol ou dans l'eau, au moyen de deux plaques métalliques espacées. Le même dispositif est employé à la réception.

Théâtrophone. V. ce mot.

B. *Administration.* Les textes relatifs au monopole télégraphique (loi du 26 mars 1837 ; décr. du 27 déc. 1851) s'opposent en France à toute exploitation d'un système ou réseau téléphonique si ce n'est par l'État. Celui-ci abandonna tout d'abord 1879 à des particuliers, sous certaines conditions d'exploitation et de durée, l'exercice de son monopole. Mais l'essai d'exploitation directe tenté, dès 1882, par l'État lui-même dans quelques villes (Reims, Troyes, Tourcoing, Roubaix, etc.) ayant produit des résultats fort encourageants, le gouvernement décida, en 1889, de ne plus accorder les concessions qu'il avait une première fois renouvelées en 1881, de racheter le matériel de la Société générale des téléphones et d'exploiter lui-même, à l'avenir, tous les réseaux créés ou à créer. La Société comptait alors 6.500 abonnés et l'État 2.230. Le 1er septembre 1889, l'État occupa les réseaux et les bureaux de la Société. Les téléphones sont restés depuis lors rattachés à l'administration des postes et des télégraphes et, pour favoriser leur développement, sans grever le budget de l'État, les lois des 16 juillet 1889 et 20 mai 1890 ont autorisé celui-ci à accepter les offres faites par les villes, les établissements publics, les syndicats ou les particuliers ; de verser au Trésor, à titre d'avances sans intérêts, les sommes nécessaires à l'installation de réseaux urbains ou de lignes interurbaines, sans autre engagement de la part de l'État que celui d'affecter au remboursement de ces avances les produits de l'exploitation de ces réseaux et de ces lignes. Quant aux relations internationales, la France est reliée à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la Belgique, au grand-duché de Luxembourg, à l'Italie et à la Suisse.

Réseaux. Bureaux centraux. Les parties essentielles d'un réseau urbain sont le bureau central et les artères de fils qui partent de là pour se ramifier chez les abonnés du réseau. Des appareils dont la nature varie suivant le nombre des abonnés à desservir sont installés. Un ou plusieurs tableaux à 10 ou 25 directions permettent pour les petits réseaux de relier entre eux, suivant leurs demandes, les différents abonnés. Si le réseau a un développement plus considérable, on met en usage des meubles appelés *multiples*. Chaque partie de ce meuble est desservie par une téléphoniste et contient les organes d'appel d'un certain nombre d'abonnés, et des organes permettant de prendre communication avec un abonné quelconque du réseau, de sorte que, sans avoir recours à d'autres intermédiaires, chaque opératrice est à même d'établir, sans quitter sa place, la communication entre un des abonnés qu'elle dessert particulièrement et un abonné quelconque du réseau au moyen de fiches convenablement introduites dans des alvéoles appelés, suivant leur affectation, *jacks particuliers* ou *jacks généraux*. Chacune des téléphonistes a donc devant elle des jacks particuliers des abonnés spécialement desservis par elle, soit environ 100 à 120, organisé de telle façon et une série de jacks généraux communiquant tous aux fils recherche, reçoit d'abord un poste d'interrogation et ont sous la main chacune des autres opératrices générales.

Les artères des réseaux souterrains suivant les circonstances locales de la ville, empruntent le réseau des réseaux *aériens*, les réseaux *souterrains* et les réseaux *sous-souterrains*. Le réseau aérien est toujours le plus économique. Il se compose d'un certain nombre de concentrations ou tas de poteaux reliés entre eux par des entretoises ou traverses, supportant généralement sur la future de la rue, le câble aérien, par le poste central. Les artères partent de la salle des appareils et aboutissent aux différents abonnés, qui sont répartis autour des artères. Si le réseau aérien présente un grand inconvénient, on a cherché à éviter le poste central et à une certaine distance, le tuyau de concentration partant des locaux de l'administration centrale contenant tous les fils nécessaires au service du réseau aéro-souterrain. Mais ces artères sont trop grandes, comme à Paris, où elles sont remplacées par des réseaux *souterrains*. On utilise alors les égouts pour la pose des câbles, leur installation et l'on emploie des câbles spéciaux pour cet usage. Il a été reconnu facile d'empêcher l'humidité de les régénérer par des procédés particuliers, et ils peuvent contenir dans un volume très restreint jusqu'à 224 paires de conducteurs.

A Paris, on a dû renoncer à créer un bureau central unique : on a établi entre le bureau central de Gutenberg, sept autres bureaux centraux. Ces huit établissements sont reliés entre eux par de nombreuses lignes de service dites *lignes auxiliaires*, ce qui permet de relier les abonnés des quartiers différents qui ont besoin pour obtenir leur communication, de l'intervention de deux bureaux centraux.

Les réseaux sont reliés ensemble au bureau central par des circuits *interurbains*. Leurs appels sont posés sur les lignes de chemins de fer, soit sur les routes nationales et départementales. Ils sont constitués par des fils de cuivre de forte conductibilité dont le diamètre augmente avec la distance à parcourir. L'ensemble de plusieurs réseaux reliés par un certain nombre de circuits forme un groupe ; l'ensemble des groupes constitue le réseau français, dont les principaux centres sont reliés par des circuits internationaux aux principaux centres téléphoniques des autres pays européens.

Abonnements. Les divers postes téléphoniques dont la concession peut être accordée dans chaque réseau local sont dénommés, suivant le cas, postes *principaux* ou postes *supplémentaires*.

Les premiers sont reliés directement au bureau central de la circonscription par une ligne spéciale affectée en propre au service du titulaire et qui est dite « ligne principale » ; les postes *supplémentaires* sont rattachés au poste principal, par une ligne de raccordement dite ligne supplémentaire. Les postes supplémentaires installés dans le même immeuble que le poste principal auquel ils sont rattachés peuvent être affectés au service exclusif du titulaire de ce poste principal ou à celui de personnes habitant cet immeuble ; ceux installés dans un immeuble différent de celui dans lequel est placé le poste principal auquel ils sont rattachés ne peuvent être affectés qu'au service exclusif du titulaire de ce poste principal. Des règlements établissent les conditions des abonnements qui sont *forfaitaires* ou à *conversations taxées*. Les abonnements se distinguent encore en abonnements *locaux*, abonnements de *groupe* et abonnements pour l'*échange exclusif de communications interurbaines*, suivant les besoins des intéressés. Dans les réseaux ne comportant que des abonnements forfaitaires, il est concédé des abonnements *temporaires* principaux et supplémentaires dits *abonnements de saison*.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie téléphonique. Il peut aussi suspendre le service soit sur toutes les lignes du réseau, soit sur plusieurs, soit sur une seule et même prononcer la résiliation du contrat, notamment en cas d'inexécution de ses clauses ou si des difficultés provenant du fait de l'abonné venaient à entraver la bonne marche du service.

— BIBLIOGR. : L. Montillot, *Téléphonie pratique* (1893) et ses suppléments (1895) ; M. Guiet, *Manuel de téléphonie* (1896) ; W. J. Hopkins, *the Telephone* (1898) ; J. Pérard, *Manuel de télégraphie et de téléphonie* (1899) ; G. Béonard, *la Téléphonie domestique* (1902) ; Marayer, Faure et Naud, *la Poste, le Télégraphe et le Téléphone* (1902) ; P. Ducretet, *Traité élémentaire de télégraphie et de téléphonie sans fil* (1903) ; Estaunie, *Traité pratique de télécommunication électrique* (Télégraphie-téléphonie) (1904).

TÉLÉPHONIE *ni* — du gr. *télé*, loin, et *phoné*, son n. f. Art de transmettre le son à de grandes distances.

TÉLÉPHONIQUE *nik'* adj. Qui a rapport à la téléphonie : *Appels* TÉLÉPHONIQUES.

TÉLÉPHONIQUEMENT *kman* adv. Par l'intermédiaire du téléphone. *Correspondre* TÉLÉPHONIQUEMENT.

TÉLÉPHONOGRAPHIE de *téléphone*, et *phonographe* n. m. Physiq. Appareil imaginé dans le but de déterminer dans la plaque d'un téléphone récepteur des vibrations assez énergiques pour imprimer sur la feuille d'étain d'un phonographe des gaufrages susceptibles de reproduire la parole transmise, quand on vient à tourner celui-ci. Le transmetteur est un parleur microscopique.



Télephore (2 fois).

TÉLÉPHORE n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, de la famille des *téléphoridés*, répandus sur tout le globe. Les *telephorus rusticus* et *lividus* sont extrêmement communs aux environs de Paris.

TÉLÉPHORIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères malacodermes, renfermant les *téléphores* et genres voisins. — *Un* TÉLÉPHORIDE. Syn. CANTHARIDIDES.

TÉLÉPHORINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères malacodermes, de la famille des *téléphoridés*, comprenant les *téléphores, silis, malthines*, etc. — *Un* TÉLÉPHORINE. Syn. CANTHARIDINES.

TÉLÉPHOTE [illegible]

TÉLÉPHOTIQUE [illegible]

TÉLÉPHOTOGRAPHIE [illegible]

TÉLÉPHOTOGRAPHIQUE [illegible]

TÉLÉPLASTIE [illegible]

TÉLÉPLASTIQUE [illegible]

TÉLÉRADIOPHONIE [illegible]

TÉLESCOPE [illegible]

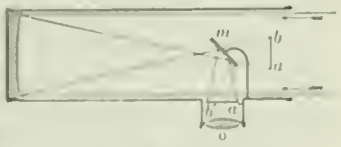

Télescope de Newton.

[illegible]

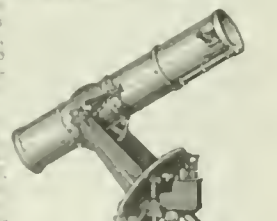

[illegible]

TÉLESCOPER [illegible]

TÉLESCOPIE [illegible]

TÉLESCOPIFORME [illegible]

TÉLESCOPIQUE [illegible]

TÉLESÉMIE [illegible]

TÉLÉSILLA, femme poète et héroïne grecque, née à Argos vers le VIe s. av. J.-C. Elle s'était rendue célèbre par [illegible] lorsque le roi de Sparte, Cléomène, vainqueur [illegible] près de Tirynthe, marcha sur Argos. La [illegible] leurs ne paraissant pas pouvoir résister, [illegible] a armé les esclaves, les jeunes gens, les vieillards, les femmes, et les rangea en bataille devant les [illegible] de la ville. Après quelques escarmouches, les [illegible] rougirent, dit-on, de cette bataille contre [illegible] et prirent le parti de se retirer. Les poésies lyriques de Télésilla existaient encore au temps de Plutarque.

TELESIO (Antoine, en lat. **Telesius**), érudit et philosophe italien, né et mort à Cosenza (1482-1531). Il professa à Milan, puis à Rome et à Venise, les littératures grecque et latine. Daniele a publié une édition de ses *Œuvres complètes* (1762). Son neveu BERNARDINO, né et mort à Cosenza (1509-1588). Après avoir étudié à Padoue, il suivit Antoine à Rome, puis professa la philosophie à Naples et s'attira, par son esprit indépendant, les persécutions du clergé. Ses principaux ouvrages ont pour objet l'étude de la nature. Le plus important, intitulé : *De natura rerum juxta propria principia* (1565), contient les principes originaux de la philosophie de Telesio.

TELESMA (*tè*, *less* — mot gr. : de *telos*, fin) n. m. Sc. occult. La substance primitive, de laquelle toute chose a été formée et qui, d'après Hermès Trismégiste, est à la fois ciel et terre, c'est-à-dire subtile ou luxe.



Télesphore (statuette, fouilles de Mantinée).

TÉLESPHORE, dit **Evémerion**, médecin grec, qui vivait dans les temps préhistoriques, et qui fut mis au rang des dieux. Il présidait à la convalescence et on lui rendait des honneurs divins, particulièrement à Pergame. Ordinairement, Télesphore accompagne Esculape et Hygie, et quelquefois Hercule.

TELESPHORE saint, pape, né à Anachorita, en Grèce, mort à Rome en 139. D'abord anachorète, il succéda à saint Sixte Ier sur le siège pontifical en 127. Selon quelques auteurs, ce fut lui qui institua la messe de minuit. Selon d'autres, on lui doit le *Gloria in excelsis Deo*, qui est aussi attribué à saint Hilaire. Il souffrit le martyre sous Adrien et eut pour successeur saint Hygin.

TÉLESTÉRÉOSCOPE (*tèss*, *oss* — du gr. *télé*, loin, et *stéréoscope*) n. m. Appareil permettant d'obtenir des vues stéréoscopiques d'objets éloignés.

— ENCYCL. Les stéréoscopes donnent un relief accentué si les premiers plans sont peu éloignés de l'objectif, mais, dans le cas d'un panorama dont les premiers plans se trouvent à plusieurs centaines de mètres, le relief devient à peu près nul. Le *télestéréoscope*, inventé par Helmholtz, exagère au contraire le relief en écartant pour ainsi dire l'un de l'autre, comme le dit Laussedat, les yeux de l'observateur. Il se compose de deux grands miroirs disposés à angle droit dans une caisse ouverte par devant et renfermant en outre deux autres petits miroirs respectivement parallèles aux premiers et leur faisant face. Quand on examine un paysage avec cet instrument, par suite de la modification du trajet imprimée aux rayons lumineux, la base d'opération se trouve amplifiée. Dans le télestéréoscope de Cayes, qui présente les mêmes organes essentiels que celui de Helmholtz, les positions relatives des miroirs et des photographies se règlent à volonté. Le télémètre stéréoscopique, imaginé en 1893 par Hector de Grousilliers et récemment construit par Zeiss, dérive du télestéréoscope. Comme lui, il agrandit la base de la vision binoculaire, mais le grossissement des images rend beaucoup plus sensible l'effet stéréoscopique.



Télestéréoscope de Cayes.

TÉLESTÉRÉOSCOPIE (*tèss*, *réoss*, *pî* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Procédé qui a pour objet de créer un relief artificiel où l'on aperçoit nettement des plans successifs que l'œil ne distingue pas dans la nature.

TÉLESTÉRÉOSCOPIE (*tèss*, *oss*, *pik*) adj. Qui concerne la télestéréoscopie.

TÉLETE du gr. *téleté* ; de *télos*, fin) n. f. Antiq. gr. Cérémonie d'initiation, célébration de mystères. || Rites de l'initiation.

TÉLÉTIQUE *tik* — rad. *télète*) adj. Antiq. gr. Qui a rapport à l'initiation aux mystères. || *Poètes téletiques*, Poètes qui ont écrit sur les initiations aux mystères.

TÉLÉ-TYPOGRAPHE (du gr. *télé*, loin ; *tupos*, empreinte, et *graphein*, écrire) n. m. Appareil dérivé de la *linotype*, et de la *monotype* (v. ces mots) et d'une ancienne théorie télégraphique réalisée par Wheatstone et qui consista à ne pas laisser l'opérateur sous la sujétion tyrannique de son *télégraphe* quand il fonctionne, tout en faisant rendre le maximum à celui-ci.

— ENCYCL. Cet appareil se compose de l'électro-typographe qui n'est autre qu'une machine à écrire complétée d'un perforateur mécanique, permettant d'obtenir une bande perforée. La bande perforée en signaux convenables est portée sur la machine à fondre, engrenée dans un [illegible] électrique et déchiffrée automatiquement par un combinateur et un traducteur spécial du système [illegible]. Un chariot se transporte, selon la combinaison, devant une case, prend le moule devant servir de matrice dans lequel le métal fondu est coulé, formant désormais une lettre typographique. Les séparations et interlignes s'obtiennent automatiquement.

[illegible] obtenue la matière pour une impression sur [illegible]. Mais la bande reste disponible et peut servir à la [illegible] on à distance. Il suffit de reproduire au [illegible] correspondant une bande perforée identique. Pour cela on emploie, d'une part, un transmetteur Wheatstone, un distributeur Hughes avec son régulateur ; à l'arrivée, un autre distributeur tournant en synchronisme avec le précédent et corrigé comme en télégraphie. Les courants reçus et rafraîchis par un relais sont envoyés dans un jeu d'électros commandant les poinçons du perforateur. On a donc ainsi une bande perforée semblable à celle du poste transmetteur et qui peut servir, dès lors, à former les mêmes caractères. Cet appareil peut débiter 11.000 caractères par heure et être utilisé en triple. On peut donc imprimer presque en même temps le même journal dans plusieurs villes différentes.

TELETZKOÏÉ, lac de montagne de la Sibérie occidentale, dans l'Altaï (gouv. de Tomsk) ; 478 kilom. carr.

TELFAIRIE (*tèl'-fe-ri* — de *Telfair* n. pr.) n. f. Genre de cucurbitacées, dont l'espèce type, vulgairement appelée *kouème*, est un arbrisseau cultivé à la Réunion. (Ses graines sont comestibles ; on en retire une huile de bonne qualité.)



Telfairie.

TELFAIRIÉ, ÉE (*tèl'-fe*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la telfairie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des cucurbitacées, ayant pour type le genre *telfairie*. — *Une* TELFAIRIE.

TELFS, bourg d'Austro-Hongrie (Tyrol [distr. d'Innsbruck]), sur l'Inn ; 2.693 hab. Filature de coton.

TELGRUC, comm. du Finistère, arrond. et à 24 kilom. de Châteaulin ; 2.188 hab. A 2 kilom. de la baie de Douarnenez, sur le versant du mont Menez-Hom. Allée couverte de Pen-an-Run.

TÉLÎAMBE (du gr. *télos*, fin, et de *iambe*) n. m. Métriq. anc. Vers où le spondée final est remplacé par un iambe. || On l'appelle plus souvent MIURE.

TÉLIFORME (du lat. *telum*, trait, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une flèche.

TÉLIGNY (Charles DE), seigneur DE TÉLIGNY, en Rouergue, mort à Paris en 1572. Elevé dans la maison de Coligny, dont il devint le lieutenant, il prit part au combat de La Roche-Abeille, s'empara de Niort et de Châtellerault et se signala au siège de Poitiers. Après avoir négocié la paix de Saint-Germain, il se retira à La Rochelle et se maria avec Louise de Coligny, fille de l'amiral (1571). Député vers Charles IX pour lui présenter les plaintes des réformés, il fut massacré lors de la Saint-Barthélemy.

TÉLIGNY (Odet de LA NOUE, seigneur DE). V. LA NOUE.

TELINGA ou **TELINGANA**, ancien royaume de l'Hindoustan, aujourd'hui partagé entre l'Hindoustan anglais et le Nizzam, et qui tire son nom d'un groupe dravidien qui compte environ 20 millions d'individus.

TELL n. m. Archéol. orient. Nom de tertres ou monticules factices, dressés pour supporter des ensembles d'édifices sacrés ou de constructions royales des monarchies antiques de l'Asie. (Les principaux tells sont ceux de Tello, du temple des Sept lumières de l'Univers, à Babylone, et de la ville royale de Surge. Les fouilles que l'on y pratiqua, ont souvent donné de précieux résultats.)

TELL, nom donné, en Algérie, à la région montagneuse qui borde la côte méditerranéenne, dont elle est séparée par le rivage proprement dit ou *Sahel*. D'autre part, le Tell s'oppose à la zone des plateaux, qui s'étendent entre les deux chaînes de l'Atlas saharien et de l'Atlas méditerranéen. Le Tell est donc proprement le versant de l'Atlas méditerranéen, coupé de terrasses, de vallées, qui s'incline vers la mer. En général très rapproché de la mer, qu'il domine de ses cultures et de ses forêts de hêtres et de chênes-liège, le Tell produit la vigne, les céréales, l'oranger, l'olivier, le tabac, c'est la partie de l'Algérie le mieux apte à recevoir la colonisation européenne.

TELL (*Guillaume*), héros légendaire de l'indépendance helvétique, du commencement du XIVe siècle, originaire de Bürglen (canton d'Uri). Gessler, bailli d'Albert Ier, empereur d'Autriche, dans le canton d'Uri, avait ordonné aux Suisses de s'incliner devant un chapeau exposé sur la place publique d'Altorf. Tell ne se conforma pas à cet ordre et fut condamné par le bailli à abattre, avec une flèche, une pomme sur la tête de son fils ou bien à périr avec son enfant. Tell, arbalétrier habile, sortit victorieux de cette cruelle épreuve ; mais, comme il avoua qu'en cas d'insuccès, il aurait tué le bailli, celui-ci le fit conduire enchaîné sur son bateau pour le mener en prison dans la forteresse de Küssnacht. Tell réussit à échapper du bateau pendant une tempête sur le lac de Quatre-Cantons, et tua Gessler sur la route de Küssnacht. Ce meurtre fut le signal du soulèvement des Suisses contre la maison d'Autriche. Tell périt plus tard dans la rivière Schächen (canton d'Uri) ; après avoir retiré un enfant des flots, il fut lui-même entraîné par le courant



Chapelle de Guillaume Tell (sur le lac des Quatre Cantons).

La légende de Tell et de ses exploits est tirée des légendes islandaises, d'où elle a été transplantée en Suisse au XVe et au XVIe siècle, et développée surtout par l'historien Tschudi. Il y a, en Suisse, trois chapelles de Tell, et, à Altorf même, la fontaine et la tour de Tell; toutes trois sont d'une époque assez récente.

Tell (GUILLAUME). Iconogr. Deux statues de Guillaume Tell décorent des fontaines érigées à Altorf, dans les lieux mêmes où d'après la légende, se sont passés les événements qui ont rendu célèbre le héros de l'Helvétie : l'une le représente portant un étendard; l'autre de Kissling, le montre, l'arbalète sur l'épaule, appuyé sur son fils et regardant fièrement devant lui. L'*histoire de Tell* est peinte sur les murs d'une vieille tour, dans la même ville. D'autres épisodes de la même légende sont retracés sur les murailles de la chapelle élevée au bord du lac des Quatre Cantons, à l'endroit où, dit-on, Tell s'élança hors de la barque dans laquelle Gessler le conduisait à son château de Küssnacht. La scène de la barque a été peinte par Charles Steuben (1822). Lugardon a représenté *Guillaume Tell sauvant Gartner* (1835). Un groupe de marbre, sculpté par C.-E. Elmerich et représentant *Guillaume Tell et son fils*, a figuré à l'Exposition universelle de 1855. A la fin du XIXe siècle, P.-N. Beauvallet a sculpté un buste de *Guillaume Tell*, dont il fit présent au club des Jacobins.



Statue de Guillaume Tell et de son fils, à Altorf.

Tell (GUILLAUME), drame en cinq actes et en vers de Schiller (1804), la plus populaire des pièces de ce poète. L'action en est vivante, fertile en développements pittoresques. Elle est la mise en œuvre à peu près exacte de la légende de Guillaume Tell (v. pl. haut) jusqu'à la mort de Gessler. Il semblerait que la pièce doive trouver un dénouement naturel dans cette exécution du tyran. Elle ne fait cependant que préparer le véritable dénouement, qui est l'affranchissement de la Suisse.

Autour de ces deux actions principales (l'histoire de Tell et la délivrance de la Suisse), courent des motifs secondaires : l'amour du jeune chevalier Rudenz et de Berthe, le rôle du vieil Attinghausen, la mort de l'empereur, assassiné par son neveu, etc. Le coloris local, fortement et exactement rendu par Schiller, qui cependant n'avait jamais vu la Suisse et travaillait sur des notes fournies par Gœthe, l'intensité de vie des personnages, la noblesse des sentiments sont d'autres causes du succès de ce drame, auquel on ne peut reprocher que les défauts de ses qualités : la complexité de l'intrigue, la rhétorique des discours et le caractère théâtral de certaines situations.

Tell (GUILLAUME), opéra en quatre actes, paroles de Jouy et Hippolyte Bis, musique de Rossini (représenté à l'Opéra le 3 août 1829).

Livret. Au principal sujet, celui de la révolte des cantons suisses contre la domination autrichienne, les auteurs ont mêlé une intrigue d'amour assez banale entre Mathilde, descendante des Habsbourg, et le Suisse Arnold, qui un jour l'a sauvée d'un danger mortel. Le premier acte se passe au bord du lac des Quatre Cantons, près de la cabane de Guillaume Tell. Les paysans sont réunis pour le mariage de l'un d'eux, ils sont en joie, tandis que les trois amis, Guillaume, Walter et Arnold, songent aux malheurs de la patrie. Tout à coup arrive un berger effaré, Leuthold. Un soldat de Gessler a voulu s'emparer de sa fille; il a tué le soldat et il est poursuivi. Guillaume saute avec lui dans une barque pour le transporter sur l'autre rive. Les soldats arrivent. Leur chef réclame le nom de celui qui a aidé le fugitif à échapper à leur vengeance. Le père d'Arnold, Melchtal, déclare que parmi eux il n'y a pas de traître. Melchtal est alors entraîné par les soldats. Au second acte, dans la forêt, on assiste à la rencontre de Mathilde et d'Arnold. Arnold est rejoint par ses amis, Guillaume et Walter, après le départ de Mathilde. Ceux-ci lui reprochent son amour et lui annoncent que Melchtal a été lâchement mis à mort. A cette nouvelle, Arnold jure de venger son père. Les conjurés arrivent et Arnold se met à leur tête. Le troisième acte est le plus pathétique. Sur la grande place d'Altorf, au milieu d'une fête donnée par Gessler, on voit paraître Guillaume et son jeune fils Jemmy. Guillaume refuse de s'incliner devant Gessler, qui ordonne qu'on l'arrête, ainsi que son enfant. Là se place l'épisode de Guillaume Tell abattant avec une flèche une pomme placée sur la tête de son fils. Cependant, Mathilde a usé de son autorité pour sauver Jemmy, qu'elle a pris sous sa garde pour le rendre à sa mère. Quant à Gessler, pour couper court à la révolte, dont il sait que Guillaume est l'un des chefs, il veut le conduire à Küssnacht à travers le lac, et c'est à lui même qu'il ordonne de diriger la barque. Au quatrième acte, on trouve Arnold dans la cabane de son vieux père assassiné. Il est venu chercher des armes depuis longtemps cachées. Les conjurés, ses compagnons, arrivent et répondent à son enthousiasme. Puis on est tout à coup transporté sur les bords du lac. Mathilde vient rendre Jemmy à sa mère Hedwige; mais bientôt la tempête éclate, et dans le lointain paraît la barque portant Gessler et Guillaume. Toutes les femmes s'agenouillent en implorant le ciel dans une prière émouvante. Jemmy, pendant ce temps, allume sur la montagne le feu qui doit être le signal de l'insurrection. La barque finit par aborder. Guillaume s'élance à terre, reçoit un arc des mains de son fils, et, tandis que des soldats accourent, tire sur Gessler une flèche qui le frappe au cœur. Les soldats s'enfuient alors à la vue d'Arnold, qui paraît suivi des trois cantons et présente à Guillaume le chapeau de Gessler, qui flottait sur le château d'Altorf, dont il s'est emparé. La Suisse est délivrée.

Partition. La partition de Guillaume Tell, d'un style et d'une orchestration exceptionnellement soignés, pleine de pathétique, de mouvement et de couleur, et toujours parfaitement adaptée au mouvement scénique, est sans doute le chef-d'œuvre de Rossini dans le grand opéra et l'un des plus beaux ouvrages de la scène française. Il faut mentionner en premier lieu l'ouverture, d'abord poétique et rêveuse, puis progressivement animée, et qui s'achève dans un magnifique mouvement au premier acte, le chœur des paysans : *Quel jour serein*, suivi de l'élégante barcarolle du pêcheur : *Accours dans ma nacelle*, reprise ensuite en quatuor après la belle phrase de Guillaume : *Il chante en son ivresse...*, le duo pathétique où Guillaume veut guérir Arnold de son amour pour Mathilde : *O Mathilde, idole de mon âme...*, le récit de Leuthold, la scène de la barque avec la prière des femmes qui implorent le ciel en faveur du fugitif, enfin l'arrestation de Melchtal au milieu du grondement populaire; au deuxième acte, la mélancolique et tendre romance de Mathilde : *Sombres forêts...*, son duo avec Arnold : *Oui, tous l'attraches à mon âme...*, et le célèbre trio des trois amis, Guillaume, Arnold et Walter : *Quand l'Helvétie est un champ de supplices...*, qui se termine par le finale de la révolte : *Embrassons-nous d'un saint délire*; au troisième acte, le chant de fête, le ballet et le chœur tyrolien dansé : *Toi que l'oiseau ne suivrait pas...*, et, dans la scène entre Gessler, Guillaume et son fils, la prière de Guillaume Tell : *Je te bénis en répandant des larmes...*; au quatrième acte enfin, l'air d'Arnold devant la cabane de son vieux père assassiné, d'une beauté si profonde et si touchante : *Asile héréditaire...*, son appel aux conjurés : *Amis, secondez ma vaillance... Suivez-moi!* et après la mort de Gessler, le chant d'action de grâces d'une simplicité antique et magnifique, qui salue avec le jour levant, la liberté de l'Helvétie.

TELL-AFAR, ville de la Turquie d'Asie (Kurdistan (prov. de Mossoul), à la source du Ouadi el-Kassab; 3.000 hab.

TELL-EL-KÉBIR, village d'Égypte (Basse-Égypte (prov. de Charkieh); 600 hab. environ. En 1882, était à Arabi-pacha par les Anglais.

TELLEMENT (*tè-le-*) adv. De telle sorte, à tel point : *L'égoïste indispose* TELLEMENT *qu'on le fuit*. (Fam. Si bien, de façon : TELLEMENT *donc que vous ne voulez point vous mêler de cette affaire.*

— Loc. adv. *Tellement quellement*. Plutôt mal que bien : *Ce nuage de fumée nous garantissait* TELLEMENT QUELLEMENT *de la piqûre des maringouins*. Chateaubr. (Vx.

TELLETTE (*tè-lèt'*) n. f. Toile de crin ou de fils métalliques dont on garnit le châssis du sas. (Sorte de tamis en crin au moyen duquel on puise la pâte, dans les fabriques de papier à la main.

TELLIER (Charles-Louis-Abel), ingénieur français, né à Amiens en 1828. Il s'adonna à l'étude et à l'application du froid et introduisit pour cet emploi deux corps nouveaux dans l'industrie : l'éther méthylique et la triméthylamine. En même temps, il faisait paraître diverses publications techniques, telles que : *L'Ammoniaque dans l'industrie; le Froid appliqué à la bière; la Conservation de la viande par le froid*. Il s'est aussi occupé d'économie politique, de finances, etc., et il a écrit un livre fort intéressant : *L'Impôt unique et ses conséquences*.

TELLIER (LE). Biogr. V. LE TELLIER

TELLIÈRE (*te-li* — du n. du chancelier Le Tellier, qui fit fabriquer ce papier pour les actes officiels) adj. *Papier tellière*, Papier dont la dimension est environ de 0^m^,44 sur 0^m^,34 et dont une qualité supérieure est le *papier ministre*. (On disait autref. : *Papier* À LA TELLIÈRE.

— Substantiv. n. m. : *Du* TELLIÈRE.



Telline

TELLINE (*tè-li-ne*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *tellinidés*, répandus dans toutes les mers. (Les tellines sont des animaux de taille médiocre, à coquille ovale allongée, aplatie, vivant enfoncés dans le sable au bord de la mer.

TELLINGSTEDT, bourg d'Allemagne (Prusse (présid. de Slesvig), sur la Tielerane, affluent de l'Eider; 5.555 hab. Elevage du bestiaux et de chevaux

TELLINIDÉS (*tèl-li-ni-dé*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches tellinacés, renfermant les *tellines* et les *gastranes*. — *Un* TELLINIDE.

TELLIS (*tèl-liss*) n. m. Genre de couvertures que fabriquent les femmes indigènes en Algérie. Sac dont les Algériens nomades se servent pour transporter leurs effets d'habillement, leurs provisions, etc.

TELLO plus exactem. *Tell'oh* (« la *butte de la dalle* », nom actuel des ruines de la ville antique de Lagash, qui ont fourni tant de beaux monuments au musée du Louvre. Le site de Sirpourla ou Tello, découvert et exploré dès l'origine par L. de Sarzec, consul général de France à Bagdad, a fourni au musée du Louvre des statues chaldéennes de divinités antérieures au XVIIIe siècle avant l'ère chrétienne, des monuments du *patesi* ou roi mésopotamien Goudiah et quantité d'inestimables témoignages historiques, stèles, inscriptions, vases, fragments sculptés, morceaux d'architecture, etc., qui permettent de remonter jusqu'au XLe siècle av. J.-C. Une mission française permanente a été organisée à Tello.

TELLURATE (*tè-lu-ra-te*) n. m. Sel dérivant de l'acide tellurique.

TELLURE (*tè-lu-re*) n. m. Chim. Corps simple découvert, en 1782, par Muller de Richenstein et étudié sérieusement pour la première fois par Klaproth en 1798.

— Minér. *Tellure aurifère*, Syn. de CALAVERITE. *Tellure graphique*, Syn. de SYLVANE ou SYLVANITE.

ENCYCL. Chim. Le *tellure* est un métal de la famille de l'oxygène et du soufre; il a pour symbole Te; son poids atomique = 125. Sa densité de vapeur = 9,00 à 1390°, le calcul exigeant 8,86 pour la molécule Te^2^, correspondant aux molécules O^2^, S^2^ et Se^2^ de l'oxygène, du soufre et du sélénium.

On ne trouve le tellure que dans un très petit nombre de localités, particulièrement en Hongrie et en Transylvanie, dans la mine d'argent de Savodinskoi, dans l'Altaï, et dans l'Etat de Virginie. On le rencontre natif à l'état de pureté presque complète. Les principaux minerais de tellure sont les tellurures de bismuth, de plomb, d'or et d'argent. On prépare le tellure de ses minerais par des méthodes analogues à celles qui servent à l'extraction du sélénium.

Le tellure est [illegible] ses cristaux appartiennent au [illegible] Examinés au microscope, ils [illegible] offrent un [illegible] Il [illegible] la chaleur et [illegible] Sa densité est [illegible] fondu à 500°, il [illegible] en température plus élevée et se [illegible] en petites [illegible] cristallines. On peut le purifier en le distillant dans un courant d'hydrogène.

Le tellure [illegible] à l'air, le tellure pulvérisé [illegible] et brûle avec une flamme [illegible] vert pâle. [illegible] paraît avoir des fonctions [illegible] et est attaqué par [illegible] à froid, le tellure [illegible] souvent, à des traces de sélénium. [illegible] entre le convertit en acide tellureux. L'acide [illegible] est sans action sur lui, tandis qu'il dégage du [illegible] un mélange d'acide tellureux et d'acide [illegible].

Le tellure forme deux oxydes : l'anhydride tellureux TeO^2^ et l'anhydride tellurique TeO^3^, [illegible] avec l'eau ou avec les bases, donnent des [illegible] sels analogues à ceux que forment les acides [illegible] nieux et sélénique, sulfureux et sulfurique. Il donne avec l'hydrogène, un composé gazeux, l'acide tellurhydrique H^2^Te, analogue à l'acide sulfhydrique et à l'acide sélénhydrique. Il se combine aussi aux radicaux alcooliques méthyle, éthyle et amyle, en donnant des composés représentés par la formule générale R^2^Te. Avec le chlore, le tellure forme un tétrachlorure TeCl^4^, analogue au tétrachlorure du soufre S^2^Cl^4^, et un [illegible]rure TeCl^2^. Il donne des composés analogues avec le brome et l'iode.

Acide tellurhydrique. V. TELLURHYDRIQUE.

Anhydride tellureux. L'anhydride tellureux TeO^2^ prend naissance lorsqu'on brûle du tellure à l'air ou [illegible] encore le préparer en exposant l'hydrate correspondant à une douce chaleur. Il se sépare même par la simple action d'une température de 40° sur la dissolution d'acide tellureux. Il est peu soluble dans l'eau et ne rougit pas le papier tournesol. Il est fusible et volatil. Fondu, il forme un liquide transparent jaune foncé, qui se prend par le refroidissement en une masse blanche cristalline.

Acide tellureux $TeO(OH)^2$ ou TeO_3H_2. Le meilleur mode de préparation de cet acide consiste à décomposer le tétrachlorure de tellure par l'eau.

L'acide tellureux, desséché sur l'acide sulfurique, forme une poudre légère, blanche, d'une saveur métallique et amère. Il est peu soluble dans l'eau, surtout lorsqu'il est récemment précipité. Les acides le dissolvent ainsi que les alcalis. Les solutions de l'hydrate tellureux dans les acides sont stables, à l'exception de la solution nitrique.

L'acide tellureux forme, avec les métaux alcalins, des sels neutres TeO^3M^2 et acides TeO^3MH, analogues aux sulfites et aux séléniates. Il y a aussi des ditellurites alcalins et, avec les métaux alcalino-terreux, des [illegible] et tétratellurites.

Anhydride tellurique TeO^3 *et acide tellurique* TeO^4H^2. On obtient l'anhydride en chauffant l'hydrate correspondant à une température un peu inférieure au rouge. Il forme une masse jaune orangé insoluble dans l'eau. Fortement chauffé, il dégage de l'oxygène et il se [illegible] l'hydrate tellureux à l'état d'une poudre blanche et terreuse.

On obtient le sel potassique de l'acide tellurique en fondant le tellure ou l'oxyde tellureux avec de l'azotate de potassium. La solution de ce sel donne, avec les solutions des sels barytiques, un précipité de tellurate de baryum, d'où l'on peut séparer l'acide tellurique libre au moyen de l'acide sulfurique [illegible].

L'acide tellurique cristallise de ses solutions en prismes hexagonaux hydratés, très fins ordinairement jumeaux, répondant à la formule $H^2TeO^4.2H^2O$. Il ne rougit que faiblement la teinture bleue de tournesol. L'eau froide le dissout lentement, mais abondamment; la dissolution s'opère plus vite avec l'eau bouillante. Il perd son eau de cristallisation un peu au-dessus de 100°. L'acide H^2TeO^4 qui reste alors est presque insoluble dans l'eau froide; mais il se dissout dans l'eau bouillante en donnant une solution d'où l'hydrate cristallisé peut se déposer de nouveau.

L'acide tellurique forme avec les métaux des sels neutres TeO^4M^2 et des sels acides TeO^4MH. Les tellurates sont isomorphes des sulfates et des séléniates.

Le tellure forme deux sulfures correspondant aux deux oxydes; ces sulfures peuvent se former par l'action de l'acide sulfhydrique sur les tellurites et les tellurates.

TELLURÉ, ÉE (*tè-lu-ré*) adj. Qui contient du tellure.

TELLUREUX (*tè-lu-reû*, EUSE adj. Se dit de combinaisons oxygénées du tellure : *Anhydride ou Acide* TELLUREUX. V. TELLURE.

TELLURHYDRATE n. m. Sel de l'acide tellurhydrique.

TELLURHYDRIQUE (*tèl-lur-hi-drik*) adj. Se dit d'un acide gazeux qui résulte de l'union du tellure avec l'hydrogène.

— ENCYCL. On obtient l'acide *tellurhydrique* H^2Te en traitant le tellurure de magnésium par l'acide chlorhydrique. L'acide tellurhydrique est un gaz incolore, de densité 4,4, qui se dissout dans l'eau.

TELLURIDE (*tèl-lu-ri-de* — de *tellure*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Miner. Nom donné à des corps formant une classe qui contient le tellure et ses combinaisons.

TELLURIEN, ENNE (*tèl-lu-ri-in, è-n'* — du lat. *tellus, uris*, terre) adj. Qui provient de la terre : *Exhalaison* TELLURIENNES.

TELLURIFÈRE (*tèl-lu-ri-fè-re* — du lat. *tellus, uris*, terre, et *ferre*, porter) adj. Qui contient du tellure.

TELLURINE, TELLURITE (*tè-lu-ri-ne, ti-te*) n. f. Acide tellureux TeO^2 que l'on trouve en Hongrie, associé au [illegible].

TELLURIQUE (*tèl-lu-ri-ke* — du lat. *tellus, uris*, terre) adj. Qui tient à la nature de la terre, du sol : *Exhalaison* TELLURIQUE *du choléra*.

— Chim. Se dit de combinaisons oxygénées du tellure : *Oxyde* TELLURIQUE. V. TELLURE.

— Pathol. *Fièvre tellurique*. Fièvre intermittente paludéenne, que l'on attribuait autrefois à la propagation de miasmes venus de la terre : *Les* [illegible] TELLURIQUES, et qui infectaient les habitations. V. IMPALUDISME, et FIÈVRE PALUDÉENNE ou PALUSTRE.

— Physiq. *Base tellurique*. Base d'absorption du système solaire due à l'atmosphère terrestre.

TELLURISME [illegible] à l'art [illegible]

TELLURIQUE [illegible] suivant de la [illegible]

TELLURIUM [illegible]

TELMATOBIE [illegible]

TELMATOPHAGE [illegible]

TELMIEN, TELMIENNE *Myr* [illegible] Hist. [illegible] Appelon [illegible] de la [illegible] et [illegible] et appel [illegible]

TELMISSUS, TELMISSUS et **TELMESSE,** [illegible] de la frontière de [illegible] de la Lydie. Ses ruines



[illegible] aux temples, à la [illegible]

[illegible] appartient à Mgr [illegible] de la Turquie d'Asie [illegible] Kodja [illegible] leur parfaitement conservé, [illegible]

TÉLOBLASTE [illegible] gr. *telos*, fin, et *blastos*, [illegible] par le bourgeonnement [illegible] astomerme de certains animaux [illegible]

TÉLOCHÉ, [illegible] la Sarthe, arr. [illegible] et à 15 kilom. [illegible] R[illegible] de 1784 à [illegible] Eglise du XIII[illegible] siècle.

TÉLOLÉCITHE [illegible] gr. *telos*, achèvement, et *lékithos*, jaune. Se dit de l'ovule à segmentation [illegible] ux reptiles, poissons, dans lequel le [illegible] et [illegible] vitellus nutritif.

TÉLODYNAMIQUE [illegible] adj. Méca. Qui exerce une [illegible] les [illegible] tances (*Calcul télodynamique*, [illegible] [illegible] façon à transmettre au loin [illegible] [illegible] Opp. [illegible] DYNAMIQUE.

TÉLOLOAPAM, [illegible] du Mexique (Etat de Guerrero); [illegible]

TÉLOMÉTRIE n. f. **TÉLOMÉTRIQUE** adj. Syn. de TE[illegible] [illegible]

TELON [illegible] lat. *telo*, [illegible] n. m. Archéol. Tissu tramé [illegible] [illegible] drogues en usage du XV[illegible] au XV[illegible]

TÉLONE (gr. *t*[illegible] n. m. Antiq. gr. Fermier des im[illegible] [illegible] Athènes.

TÉLONISME [illegible] du gr. *telos*, fin, n. m. Nom d'au[illegible] que par les lettres terminales.

TÉLOPÉE [illegible] Genre de protéacées. On trouve [illegible] *Le* TÉLOPÉE *trompe*.

TÉLOPÉES [illegible] sont de [illegible] arbrisseaux, à [illegible] [illegible] entées, et à fleurs rouges [illegible] [illegible] [illegible]

justice. *Les* TÉMOINS *jurent de dire toute la vérité et rien que la vérité.* En ce sens, on dit quelquef. TÉMOIN JURÉ DE JUSTICE. ‖ Personne qui voit ou entend. *Être* TÉMOIN *d'un accident, d'un crime.* *Témoin oculaire,* Personne qui a vu. *Témoin auriculaire,* Témoin qui a entendu. *Témoin à charge.* Celui dont le témoignage est invoqué contre l'accusé. *Témoin à décharge,* Celui dont le témoignage est invoqué en faveur de l'accusé. *Faux témoin,* Celui qui témoigne en justice contre la vérité.

— *Témoin instrumentaire* ou simplem. *Témoin,* Personne qui en assiste une autre dans l'accomplissement d'un acte. *La loi requiert deux* TÉMOINS *pour les déclarations de naissance.*

— Témoignage. *La* TÉMOIN *de quoi l'acte a été signé.*

— Faculté qui perçoit et juge. *La conscience n'est qu'un* TÉMOIN : *elle fait paraître ce qui est, elle ne le crée pas.* V. Cousin. ‖ Preuve matérielle, indice. *Les paroles du menteur sont autant de* TÉMOINS *de son infamie.* Girault. ‖ Se dit d'un lieu où un fait se passe, d'un objet auprès duquel un fait se passe :

O mon lit, à ma maîtresse
Chers témoins de ma paix secrète!
DE LA

— Chacune des personnes qui règlent les conditions d'un duel et veillent à leur exécution. *Les* TÉMOINS *ont une lourde responsabilité.* V. DUEL.

— Elliptiq. *Témoin.* A preuve, j'invoque le témoignage de : *La plupart des Mécènes ont été des hommes peu instruits;* TÉMOIN *Auguste et Louis XIV.* B. de St P.

— Loc. div. *Prendre à témoin,* Invoquer le témoignage de. *Dieu ou Le ciel m'est témoin,* Je déclare au nom de Dieu. ‖ *Témoins passent lettres,* Adage de l'ancien droit français, d'après lequel de serieux témoignages oraux pouvaient l'emporter sur les pièces écrites.

— Cout. Nom donné aux débris d'un objet brisé à dessein, qu'on enterre sous les bornes d'une propriété, pour attester au besoin que ce sont là réellement des bornes.

— Eaux et for. Arbre reservé dans les ventes, et qu'il est défendu d'abattre.

— Grav. Empreinte que laisse, sur le papier, le biseau de la planche de cuivre ou d'acier, quand on tire une épreuve.

— Mar. Bout de toron qu'on laisse effilé pour faire juger de la qualité du chanvre employé.

— P. et chauss. Butte qu'on laisse dans un terrain déblayé, pour évaluer la quantité de matériaux enlevés.

— Scienc. Individu, animal ou objet sur lequel on pratique en double une expérience, en même temps qu'on la fait sur le sujet principal, mais qui se trouve, à un point de vue quelconque, dans un état différent de l'état de ce sujet principal, de manière que l'on puisse constater la diversité des effets produits sur l'un et l'autre.

— Techn. Masse cylindrique que certains trépans découpent dans la roche et que l'on remonte au jour pour constater la nature du sol. ‖ Grain de retour que les essayeurs obtiennent par la coupellation du plomb d'œuvre, quand ils veulent s'assurer de sa qualité avant de coupeller. ‖ Défaut laissé par la tonte du drap. ‖ Feuillet laissé entier par le relieur, pour montrer qu'il a rogné le moins de marge possible.

— Typogr. Marge qui dépasse les autres de beaucoup, ce qui prouve que la garniture de la feuille a été mal exécutée.

— Rem. *Témoin* est invariable dans la locution adverbiale *à témoin,* et quand il est employé sans déterminatif au commencement d'une proposition elliptique. *Je les ai pris tous à* TÉMOIN; TÉMOIN *les blessures dont il est couvert.* Le même mot reste substantif variable après la préposition *pour* : *Je les ai pris tous pour* TÉMOINS.

Témoin reste un substantif masculin même quand il se dit d'une femme : *Cette femme est un* TÉMOIN *oculaire.*

— Encycl. De On distingue les *témoins* instrumentaires, qui viennent attester la sincérité d'un acte civil, et les témoins judiciaires, qui viennent déposer en justice au sujet de faits délictueux.

I. TÉMOINS INSTRUMENTAIRES. Les témoins produits aux actes de l'état civil doivent être âgés de vingt et un ans au moins, sans distinction de sexe. La loi exige deux témoins pour l'établissement d'un acte de naissance et pour un acte de décès; quatre témoins pour un acte de célébration de mariage.

Les témoins qui, dans certains actes déterminés, particulièrement importants, sont appelés, à défaut d'un second notaire, à assister le notaire, doivent, sans distinction de sexe, être Français et majeurs, savoir signer et avoir la jouissance de leurs droits civils. Deux témoins sont suffisants pour la rédaction des actes notariés; mais exception est faite en ce qui concerne les testaments par acte public : on ce cas, s'il n'y a pas de second notaire, quatre témoins sont nécessaires. Dans ce même cas de testament public, ne peuvent être pris pour témoins ni les légataires, ni leurs parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement, ni les clercs des notaires par lesquels les actes sont reçus.

Outre les témoins instrumentaires, il y a une autre sorte de témoins qu'on nomme *honoraires* : ce sont les parents ou amis des futurs qui, par honneur ou politesse, apposent leur signature au bas d'un contrat de mariage. Ceux-ci ne font que signer le contrat sans assister à sa passation, sans même en connaître tout le contenu et sans parafer ni les renvois ni les mots rayés comme nuls.

II. TÉMOINS JUDICIAIRES. 1° *Généralités.* 1° Les personnes citées comme témoins ne peuvent se dispenser de comparaître à moins qu'elles ne se trouvent dans un cas d'excuse, et, pour les y contraindre, ont été prévus et autorisés, entre autres mesures, une peine d'amende et, au besoin, un mandat d'amener. 2° avant d'être entendus, les témoins doivent déclarer s'ils sont parents, alliés ou serviteurs de l'une des parties, et prêter serment de dire la vérité. 3° pour être admis à déposer sous serment, les témoins doivent être âgés de plus de quinze ans révolus. 4° en ce qui concerne certaines personnes haut placées en dignité ministre, conseiller d'État, ambassadeur, agent diplomatique, général, préfet, grand-croix de la Légion d'honneur), leur audition comme témoins est soumises à des formalités particulières; 5° le faux témoignage en justice est rigoureusement réprimé.

2° *Particularités en matière civile.* En cette matière, la loi autorise dans certains cas la preuve testimoniale, laquelle se fait au moyen d'enquêtes. V. ENQUÊTE, PREUVE.

Certains témoins sont *reprochables,* c'est-à-dire peuvent être écartés comme suspects : tels sont, par exemple, les parents ou alliés de l'une ou de l'autre des parties, son héritier présomptif ou son donataire, son domestique, celui qui a bu ou mangé avec elle et a ses frais, et,

3° *Particularités en matière criminelle.* Ne doivent pas être entendus comme témoins certains parents ou alliés de l'accusé ou du prévenu, tels que ses ascendants ou descendants, ses frères ou sœurs, sa femme ou son mari; cependant, l'audition de ces personnes n'est pas, même en cas de condamnation, une cause de nullité de la décision intervenue, lorsqu'aucune des parties intéressées ne s'est opposée à leur audition.

TEMORA ou **TI-MOR-RAK** (c'est-à-dire « Maison du bonheur »), nom du palais des anciens rois d'Irlande. Macpherson a publié, parmi les poésies gaéliques qu'il attribue à Ossian, un poème en huit chants intitulé *la Guerre de Temora.* Il a pour sujet la lutte qui s'éleva, après le meurtre du prince légitime Cormac, entre l'usurpateur Carbar, assisté de son frère Cathmor, et Fingal, roi de Morven, le quel remporte sur Cathmor une victoire décisive près du palais de Temora, où il installe Ferad-Arto, dernier rejeton de la famille de Cormac, et son parent.

TEMPAIL *tan pa ill* (ll mill.) n. m. Métall. Sorte de couverture en bois, servant de toit à la sentinelle de la trompe dans un haut fourneau.

TEMPE *tanp'* — anc. *temple;* du lat. *tempora,* tempes n. f. Anat. Région latérale de la tête, comprise entre l'œil, le front, l'oreille et la joue. On a dit TEMPLE jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

— Techn. Partie du métier à tisser, appelée aussi TEMPIA. ‖ Morceau de bois qui sert au boucher pour tenir écartés les deux côtés du ventre d'un animal ouvert.

— Zool. Région latérale de la tête des insectes, comprise entre les yeux et le cou.

— Encycl. Anat. V. TEMPORAL.

TEMPÉ (VALLÉE DE), nom donné, dans l'antiquité, à la vallée inférieure de la Salemvria ou Pénée, particulièrement renommée pour sa fertilité et pour la douceur de son climat.

— n. f. Par ext. Vallée délicieuse :

Salut, jardin antique, ô *tempé* familière,
Où le grand Arouet a chanté Pompadour.
TH. DE BANVILLE

TEMPELBURG, ville d'Allemagne (Prusse), présid. de Köslin, sur le lac Dratz g; 4,604 hab. Fabrique d'allumettes.

TEMPELHOF, ville d'Allemagne (Prusse), présid. de Potsdam; 6,521 hab. Ateliers de réparation de matériel de chemins de fer.

TEMPÉRAMENT *tan, man* — du lat. *temperamentum* n. m. Etat physiologique déterminé par la prédominance d'un élément, d'un système : TEMPÉRAMENT *bilieux, sanguin, nerveux.* ‖ Constitution physique du corps humain. *Un* TEMPÉRAMENT *vigoureux, délicat.*

— Constitution morale, ensemble des penchants : *Il est bon d'être ferme par* TEMPÉRAMENT *et flexible par réflexion.* (Vauven.) ‖ Ensemble de qualités et d'aptitudes spéciales : *Chaque époque a son* TEMPÉRAMENT (E. Montégut.).

— Absolum. Aptitude au plaisir de l'amour : *Les femmes qui ont du* TEMPÉRAMENT *sont peu fécondes.* (Buff.)

— Adoucissement, composition entre des choses extrêmes et opposées : *Tous ces* TEMPÉRAMENTS *en matière de devoir sont à craindre.* (Mass.) ‖ Adroite combinaison de choses opposées ou diverses : *Tout doit être* TEMPÉRAMENT *et mesure dans les relations des hommes* (J. Simon).

— Agric. Degré de rusticité des plantes, faculté plus ou moins grande que possèdent les diverses espèces ou variétés de résister aux influences extérieures.

— Comm. *Vente à tempérament,* Vente dans laquelle le vendeur laisse à l'acheteur la faculté de se libérer par petites sommes échelonnées à des échéances plus ou moins éloignées les unes des autres.

— Musiq. Légère altération qu'on fait subir, dans les instruments à sons fixes, à ceux de ces sons qui doivent rendre à la fois une note dièsée et une note bémolisée supérieure d'un degré, comme *ré* dièse et *mi* bémol, afin d'atténuer l'effet désagréable que produirait cette substitution.

— SYN. **Complexion,** etc. V. COMPLEXION.

— Encycl. Physiol. gén. Le *tempérament* est la caractéristique dynamique d'un individu; en d'autres termes, il est constitué essentiellement par les variations spéciales du métabolisme général, à la fois nutritif et fonctionnel. La loi d'assimilation fonctionnelle permet de comprendre en effet les variations qui peuvent se produire, physiologiquement, dans les échanges et dans les dépenses énergétiques qui en résultent. Tel individu assimile et fonctionne avec moins de dépenses de force qu'un autre, ou bien ses réactions nerveuses sont plus faciles et, par conséquent, le seuil de l'excitabilité est moins éloigné. De là dérivent les divers tempéraments, que l'ancienne médecine classait avec complaisance, mais dont les différents types : sanguin, lymphatique, bilieux, nerveux, etc., ne peuvent guère être maintenus qu'à titre historique, ne devant tenir compte que des tempéraments morbides (v. DIATHÈSE), dont les deux formes principales sont l'*arthritisme* et le *lymphatisme.* V. ces mots.

TEMPÉRANCE *tan, rans* — du lat. *temperantia,* le *tempérer,* tempérer n. f. Vertu qui éloigne des excès, qui modère les passions. *La chair est un cheval fougueux qu'il faut dompter par la* TEMPÉRANCE *et le travail.* (St Évrem.) ‖ Sobriété dans l'usage des aliments et des boissons : *La* TEMPÉRANCE *est un des plus sûrs moyens d'entretenir sa santé.*

— *Sociétés de tempérance,* Associations dont le but est de combattre l'abus, ou même l'usage des spiritueux.

— SYN. **Tempérance, frugalité, sobriété.**

— Encycl. *Sociétés de tempérance.* L'alcoolisme est un fléau qui frappe toutes les nations. L'Angleterre, les pays scandinaves, la Russie, l'Allemagne, les États-Unis en ont été les premiers atteints. Le peuple anglais a été le premier à organiser la résistance à sa propagation. Dès 1809, des sociétés pour la suppression de l'intempérance, des meetings, des conférences s'organisèrent, des journaux se créèrent pour combattre l'ivrognerie. A la fin de 1837, ces institutions s'étendirent hors des frontières de l'Angleterre, des sociétés de tempérance, dont la première clause était l'abstention de tous spiritueux, voire de vin et de bière dans la plupart des cas, se constituèrent non seulement dans les colonies anglaises, Canada, Australie, Indes et autres, mais s'étendirent aussi dans quelques contrées de l'Allemagne, de la Suède, du Danemark et de la Norvège. Ces [illegible] par des [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] de la [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [

décorés de pointures, soutiennent un bel entablement de marbre ou de bois, composé d'une architrave, d'une frise sculptée, d'une corniche, et d'un toit à deux pentes orné d'antéfixes et de chéneaux peints ou sculptés. Sur les deux petits côtés, les rampants du toit, décorés d'acrotères, encadrent souvent des frontons avec des figures en ronde bosse. L'ensemble est relevé de couleurs vives; les lignes verticales sont légèrement inclinées vers l'intérieur, et les lignes horizontales légèrement courbées. Intérieurement, le temple se divise en trois parties : à l'ouest, l'*opisthodome*, qui renfermait généralement le trésor du dieu; à l'est, le *pronaos*, vestibule où s'entassaient les *ex-voto*; au centre, le *naos* proprement dit, ou la *cella*, qui contenait la statue du dieu. V. CELLA, *fig.* Dans beaucoup de temples, la cella était éclairée simplement par la porte; dans les édifices de grande dimension, elle l'était par l'*hypethre*, ouverture quadrangulaire pratiquée dans le toit. La cella était souvent divisée en trois nefs par une double colonnade; fréquemment aussi, les nefs latérales soutenaient un étage supérieur, ou l'on accédait par de petits escaliers. Enfin, la cella recevait ordinairement une riche décoration : fresques, frise sculptée, trone ciselé du dieu, etc., sans parler de tous les *ex-voto*.

Telles sont les dispositions générales des grands temples doriques grecs, comme le Parthénon ou le temple de Zeus à Olympie. Mais, ailleurs, ces dispositions varient à l'infini, suivant le pays, le temps, la matière employée, les proportions et la destination. V. PARTHENON (*plan*).

Temples romains. Le temple romain primitif fut construit d'après les règles du temple étrusque. Il était presque carré, à ciel ouvert, et autant de *cellæ* qu'il y avait de divinités à honorer s'ouvraient directement sur le portique. Les colonnes étaient élancées, mais de bonne heure l'influence grecque prédomina. On retrouve à l'époque romaine des temples de tous les types et selon les trois ordres; cependant l'art corinthien est le plus répandu. D'ailleurs, les trois ordres perdent en finesse et en précision ce qu'ils gagnent en richesse. Cette richesse se fait également sentir dans la polychromie, qui n'est pas due, comme en Grèce, à des applications de couleurs, mais à l'emploi des revêtements en marbres variés. En outre, la voûte est d'un usage fréquent. On la trouve d'abord dans le fond de la cella, qui se termine en une ou plusieurs absides cintrées abritant les statues des dieux, puis sur tout l'édifice, comme au Panthéon. La forme ronde, d'abord spéciale aux temples de Vesta (*Tivoli, Forum romain*) se multiplie; le Panthéon, salle des thermes transformée en temple, en est le plus fameux exemple. Enfin, la décoration des murs intérieurs à l'aide de niches alternativement rectangulaires et cintrées est encore d'invention romaine. Les dimensions des temples grecs sont de beaucoup dépassées et atteignent parfois des proportions gigantesques, comme à Baalbeck. De même que le temple grec, le temple romain était le plus souvent entouré de fours et de portiques.

Temple du Goût (LE), petit poème, mêlé de prose, publié par Voltaire, en 1733. L'auteur suppose qu'il est mené au séjour des écrivains français, morts depuis un demi-siècle. Le temple du Goût est gardé par la Critique, « à l'œil sévère et juste », qui en défend l'entrée aux indignes et qui guide le voyageur dans le sanctuaire. Dans ce cadre ingénieux, Voltaire passe en revue La Motte, Fontenelle, Rollin, Mme de Sévigné, Mme de Lafayette, etc. Fénelon efface de son *Télémaque* le titre de poème épique, Bossuet raye quelques familiarités échappées à son éloquence, Corneille brûle sa *Pulchérie*, La Fontaine raccourcit ses *Contes*, Racine retouche les portraits de ses jeunes premiers. Tout au fond du sanctuaire est l'*inimitable* Molière, qui regrette d'avoir écrit parfois pour le peuple. Le *Temple du Goût*, par le tour mordant et malicieux des critiques qui y sont contenues, augmenta beaucoup le nombre des ennemis de Voltaire.

Temple de Gnide (LE), par Montesquieu. V. GNIDE.

Temple (le), à Paris. L'établissement, à Paris, de l'ordre des templiers, eut lieu sans doute dans la seconde moitié du XIIe siècle. Le monastère s'installa au N.-E de la ville, et ne fut pas compris dans l'enceinte de Philippe Auguste. Les deux voies qui y conduisaient ont conservé le nom de rue du Temple et rue Vieille-du-Temple. Au commencement du XIVe siècle, Philippe le Bel, jaloux de l'omnipotence de l'ordre du Temple et de ses richesses, en obtint la suppression. (V. TEMPLIERS.) Aux templiers succédèrent les hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem : la maison devint le grand prieuré de France, et en resta le siège jusqu'à la Révolution. A cette époque lointaine se rapporte la fameuse *tour du Temple*, édifice carré formé d'épaisses murailles et flanqué de tourelles aux quatre angles. En outre, à l'un des côtés était adhérente une construction additionnelle, munie de deux petites tourelles. Le palais du grand prieuré fut construit en 1767 par Jacques de Souvré, grand prieur, et remanié en 1620 par le chevalier d'Orléans, puis vers 1770 par le prince de Conti. Autour de ces édifices s'étendait un vaste enclos, jouissant du droit d'asile et par suite très recherché comme résidence par les artisans en raison de la franchise et les débiteurs insolvables.



Le Temple, en 1792.

Louis XVI et la famille royale furent incarcérés au Temple à dater du 10 août 1792. La tour du Temple servit encore de prison à plusieurs personnages célèbres : l'amiral anglais Sidney Smith, Pichegru, Moreau, Cadoudal. Elle fut démolie en 1811, et, au point de vue archéologique, on ne saurait trop regretter sa disparition. Sous Louis XVIII, le grand prieuré devint un couvent de bénédictines du Saint Sacrement. Le marché du Temple, centre célèbre de commerce des fripiers, datait de 1809. Sous le second Empire, il fut remplacé, avec la même destination, par un édifice conçu dans le style des Halles centrales, et qui fut à son tour démoli en 1901. Le square du Temple, établi devant la mairie du IIIe arrondissement, fut planté en 1857 par la ville de Paris. V. CARHAIX.

TEMPLE (*tanpl'*) n. m. Pêch. Nom qu'on donne aux perches qui soutiennent les bourdigues.

— Techn. Sorte de règle en bois pouvant tourner autour d'une cheville qui traverse l'une de ses extrémités, et qui sert aux charrons pour marquer la place des mortaises dans les jantes. En tissage. Syn. de TEMPIA.

TEMPLE n. f. Anc. forme de TEMPE.

TEMPLE sir William, homme d'État anglais, né et mort à Londres (1628-1699). Élu au Parlement au début de la Restauration, il fut envoyé en mission diplomatique auprès du prince-évêque de Munster (1655), pour le détacher de la cause hollandaise; il n'y réussit pas. Envoyé à Bruxelles (oct. 1665), Temple s'efforça d'exciter le mécontentement de la Hollande contre les entreprises de Louis XIV. Le traité d'Aix-la-Chapelle (1668) fut son œuvre. Nommé ambassadeur à La Haye, il fut rappelé à la prière de la France, et consacra ses loisirs à des études de littérature et de philosophie. En 1701, il publiait un pamphlet mordant : *Essay upon the present State and Settlement of Ireland* composé des 1668; en 1680, son *Essay upon the original and Nature of Government* composé en 1671; en 1672, ses *Observations upon the united provinces of the Netherlands*, tous écrits pleins de pensées originales et fortes. Il sortit de sa retraite en 1674 pour négocier le traité de paix de Westminster. Après quoi, il redevint ambassadeur à La Haye, où il négocia le mariage de Guillaume d'Orange et de Marie, nièce de Charles II (1677). Il négocia enfin le traité de Nimègue (1679). L'année suivante, il se retirait tout à fait des affaires publiques pour se consacrer à la littérature. Il attira Jonathan Swift dans sa maison et travailla avec lui à la rédaction de ses *Mémoires* et il résista aux offres du prince d'Orange, devenu Guillaume III. C'est alors qu'il composa *les Essais* [Miscellanea] (1680-1692), sur lesquels repose sa réputation littéraire, et où il traita, lui aussi, la fameuse question de la « querelle des anciens et des modernes ». Citons encore : *an Introduction to the history of England* 1695.



William Temple.

TEMPLE Frederick), prélat protestant anglais, né à Sainte-Maure (îles Ioniennes) en 1821, mort en 1902. Fils d'un gouverneur de Sierra-Leone, chapelain de la reine Victoria, il conquit une grande notoriété par ses *Essays and reviews* (1860) et par l'appui qu'il prêta à Gladstone pour le « disestablishment » de l'Église d'Irlande. Évêque d'Exeter (1869), de Londres (1885), archevêque de Canterbury (1896), Temple a donné des écrits de haute valeur intellectuelle, notamment : *the Relation between Science and Religion* (1883). Il se montra partisan intransigeant de l'orthodoxie.

TEMPLE-CITY, bourg des États-Unis (Texas) (comté de Bell) : 5.000 hab. Commerce de bois. Scieries mécaniques.

TEMPLEMARS, comm. du Nord, arrond. et à 8 kilom. de Lille; 1.190 hab. Ch. de f. Nord.

TEMPLEMORE, comm. d'Irlande (prov. d'Ulster (comté de Londonderry); 28.000 hab. dont une partie de Londonderry).

TEMPLEPORT, comm. d'Irlande (prov. d'Ulster (comté de Cavan); 8.000 hab., répartis en un certain nombre de villages, dont le principal est *Kilnah*.

TEMPLESHANBO, comm. d'Irlande (prov. de Linster, sur un affluent du Slaney); 2.650 hab.

TEMPLE-SUR-LOT (LE), comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 16 kilom. de Villeneuve-sur-Lot; 903 hab. Ch. de f. Orléans.

TEMPLETENNY, comm. d'Irlande (prov. de Munster (comté de Tipperary), sur le Tar, affluent du Suir; 3.100 hab. Fabrication de toiles.

TEMPLETOGHER, comm. d'Irlande (prov. de Connaught (comté de Galway), à quelque distance d'un sous-affluent du lough Corrib par le Clara; 3.800 hab.

TEMPLETTE (*tan-plèt'*) n. f. Archéol. Orfroi étroit du chaperon porté par les femmes du XIVe au XVIIe siècle.

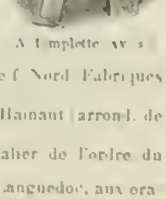

A Templette XVe s.

TEMPLEUVE, comm. du Nord, arrond. et à 18 kilom. de Lille, sur un affluent de la Marque; 3.651 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de tissus.

TEMPLEUVE, bourg de Belgique (Hainaut (arrond. de Tournai); 3.228 hab.

TEMPLIER (*tan-pli-é*) n. m. Chevalier de l'ordre du Temple.

— Agric. Nom donné, dans le haut Languedoc, aux orages présentant la menace de dévaster les récoltes.

— Loc. div. *Ilurer comme un templier, Jurer comme un templier.* V. la partie encycl.

— Encycl. L'ordre des *templiers* fut fondé, en 1118, par Hugues de Payns et huit autres chevaliers français qui avaient suivi à la croisade Godefroy de Bouillon. Ils s'appelèrent d'abord les *pauvres chevaliers du Christ* et devinrent former une sorte de *gendarmerie* de la Palestine. Ils prirent le nom de templiers lorsque Baudouin II, roi de Jérusalem, les eut établis dans un palais attenant à l'ancien temple de Salomon. En 1128, le concile de Troyes, devant lequel se présenta le premier grand maître, Hugues de Payns, confirma l'institution du nouvel ordre et lui donna une règle sévère, mais sage, dictée, dit-on, par saint Bernard. L'ordre comprenait quatre classes : les chevaliers, qui devaient être nobles, les écuyers, les frères laïs, qui étaient les serviteurs, et les soldats. Les chapelains et prêtres formaient le clergé de l'ordre. Le grand maître, entouré de douze grands officiers, avait rang de prince. La bulle du 29 mars 1139 donna aux templiers une place privilégiée dans l'Église. Leur devise, inscrite sur leur étendard noir et blanc appelé Beauséant, était : *Non nobis, Domine, sed nomini tuo da gloriam*, et le sceau de leur ordre figurait un cheval monté par deux cavaliers, avec ces mots : *Sigillum militum Christi*. Les templiers formèrent, en Orient, l'avant-garde des armées chrétiennes. Ils en furent récompensés par de nombreuses donations. En Orient, ils devinrent de grands propriétaires terriens. Ils s'enrichirent encore davantage en se faisant les banquiers du pape, des rois, des princes, des particuliers. Leurs *temples*, véritables forteresses, constituaient les coffres-forts inviolables. Leurs privilèges et leurs richesses ne tardèrent pas à exciter la mauvaise foi et l'envie, leur orgueil n'était pas fait pour désarmer leurs ennemis. Des préjugés violents et opiniâtres s'élevèrent contre eux. Ils souffrirent dans leur prestige, comme les autres ordres militaires, les désastres des chrétiens en Orient, où les accusa même d'entente avec les Sarrasins. Des légendes se formaient sur leur activité, sur leur moralité, compromise par des excès de frères peu vertueux, qui faisaient naître les proverbes *Boire comme un templier, Jurer comme un templier*; sur le mystère de leurs chapitres, qui passèrent pour être des scènes d'idolâtrie et de débauche. D'ailleurs, même les esprits éclairés reconnaissaient la nécessité d'une réforme des ordres militaires. Rien ne s'opposait cependant, à la fin du XIIIe siècle, la fin brusque et tragique des templiers. Le roi de France, Philippe le Bel, leur confiait, comme ses prédécesseurs, la garde du trésor royal. Mais, à court d'argent, il voyait dans les templiers une proie plus belle que les juifs, qu'il avait déjà frappés. Dès 1305, des gens de l'entourage du roi songeaient à confisquer les biens de l'ordre. Des négociations s'engagèrent avec le pape Clément V, qui tergiversa. Enfin, à l'instigation de Guillaume de Nogaret, le 13 octobre 1307, le grand maître, Jacques de Molay, et tous les templiers de France furent saisis par les officiers royaux, au nom de l'Inquisition et sur l'accusation d'hérésie. Pour obtenir les aveux nécessaires, les inquisiteurs multiplièrent les tortures par le fer et par le feu. Les grands dignitaires avouèrent le reniement du Christ. Les mœurs infâmes qu'on leur imputait; Jacques de Molay lui-même consentit à reconnaître qu'il avait craché sur la croix. Le pape s'émut et prétendit évoquer l'affaire. Nogaret l'obligea à céder par la convocation à Tours des états généraux, qui déclarèrent les chevaliers dignes de mort (1308). Clément V fit comparaître l'ordre devant le concile de Vienne, et la bulle du 3 avril 1312 prononça la suppression sans qu'il y eût eu condamnation effective. De son côté, le roi de France avait fait condamner les templiers par des conciles provinciaux et en avait fait brûler un certain nombre, qui avaient rétracté leurs aveux. V. MOLAY. Il avait en même temps saisi tout le numéraire accumulé dans les *temples* et occupé les biens des templiers, qui ne furent donnés aux hospitaliers, suivant la décision du concile, que sur le payement de grosses indemnités. En Angleterre et en Espagne, en Allemagne, les princes firent de même. Mais il n'y eut de supplices qu'en France.



Templiers tuant [illegible] militaire [illegible] religieux.

— BIBLIOGR. : CH.-V. LANGLOIS, *l'Affaire des templiers*, dans *Hist. de France* de LAVISSE, t. III (1901); LOISELEUR, *la Doctrine secrète des templiers* (1872).

Templiers (LES), tragédie de Raynouard, en cinq actes et en vers, représentée le 11 mai 1805. Cette pièce, assez bien conçue, mais sèche et froide, est écrite en un style toujours correct, mais sans élégance. Elle contient cependant beaucoup de pensées énergiques, plusieurs inventions heureuses et un très beau caractère, celui du grand maître. Le récit de la mort des templiers est un morceau très remarquable. On en a retenu le vers :

Mais il n'était plus temps : les chants avaient cessé.

Fort oublié aujourd'hui, cette tragédie eut à son apparition un immense succès.

Templin, ville d'Allemagne (Prusse (prov. de Brandebourg), sur le lac de Dolgen; 3.790 hab. Ch. l. du cercle. Fabriques d'étoffes de cotonnades.

Temploux, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Namur); 1.169 hab.

TEMPO (*tem'*) — mot ital., signif. *temps* n. m. Musiq. Mot employé pour noter, dans la musique, les différents mouvements dans lesquels est écrit un morceau. ‖ *Tempo moderato*. Temps, mouvement modéré. ‖ *Tempo allegretto*. Mouvement rapide, animé. ‖ *Tempo di marcia*, Mouvement de marche large, grandiose et majestueux. ‖ *Tempo di minuetto*. Mouvement de menuet, jadis lent et compassé, mais qui prend, dans la symphonie classique, une allure très vive, très rapide et très gaie. ‖ *Tempo giusto*. Mouvement modéré, aimable, élégant, sans excès dans la vitesse ni dans la lenteur. ‖ *Tempo di polacca*, Mouvement de polonaise pas trop rapide, mais d'un rythme animé. ‖ *Tempo primo* ou, plus simplem., *A tempo*, Expression indiquant que l'exécutant doit reprendre le mouvement naturel et normal du morceau, lorsque ce mouvement a été accidentellement ralenti ou précipité.

TEMPO (*tan'*) n. m. Monnaie du Japon, en cuivre, de forme ronde, avec un trou au milieu, valant environ 15 centimes.

TEMPOAL, village du Mexique (État de Vera Cruz); 1.535 hab.

TEMPORAIRE [illegible]

TEMPORAILLEMENT [illegible]

TEMPORAL, ALE, AUX [illegible]



Temporal. 1 Écaille. 2 Apophyse zygomatique. 3 Conduit auditif externe. 4 Apophyse mastoïde. 5 Apophyse styloïde. 6 Apophyse vaginale.

On temporal. C'est [illegible] qui coupe la partie latérale [illegible] au-dessous du pariétal et au-devant [illegible] Il renferme, dans son intérieur, l'appareil [illegible] une portion écailleuse, une portion mastoïdienne et une portion pierreuse ou rocher.

La portion écailleuse, la plus extérieure, occupe la partie supérieure du [illegible] et forme le fond de la fosse temporale. La portion mastoïdienne occupe la partie postérieure et inférieure de l'os, sa face externe se termine en bas par l'apophyse mastoïde. Le rocher a la forme d'une pyramide prismatique dirigée vers l'intérieur du crâne. Il renferme les organes essentiels de l'audition. Il est percé de nombreux canaux par où passent les nerfs et les vaisseaux qui se rendent à l'oreille interne ou s'en éloignent.

Art vétér. *Temporal.* C'est le quatrième des tons les plus élevés de la *tempe* ou qui s'y rattachent. *Os temporal*, os par qui fait partie de la boîte [illegible] c'est la base de la tempe. Moins étendu [illegible] de l'homme, le temporal chez les mammifères [illegible] place assez et s'unit à celui du côté opposé par [illegible] saillante qui n'existe pas chez l'homme actuel. Il [illegible] sur presque toute sa surface au *muscle temporal* ou *crotaphite*, beaucoup plus puissant [illegible] l'homme, et qui, avec le *masséter*, sert à refermer [illegible] Le pivot du jeu des mâchoires est [illegible], une des plus importantes de l'ostéologie [illegible] la tempe se trouve la cavité *temporale* [illegible] chez le cheval. Plus le cheval [illegible] la cavité est creuse. [illegible] le *trou temporal* ou *auditif externe*, par lequel [illegible] avec l'extérieur les organes [illegible] dans la partie de l'os temporal qu'un [illegible]

TEMPORALITÉ *tan* [illegible] lat. *temporalitas* n. f. Juri[illegible] d'un évêché, d'un chapitre, [illegible] Par ext. Puissance temporelle. *Les revendications* [illegible] TEMPORALITÉ *des rois.*

TEMPORA SI FUERINT NUBILA [illegible] *Si le temps se couvre* [illegible] Ovide. V. SI CE CIEL EST BEAU.

TEMPOREL, ELLE *tan*, *rél* — du lat. *temporalis* adj. [illegible] a lieu dans le temps, qui ne [illegible] erne les intérêts terrestres [illegible] ix du salut éternel. [illegible] TEMPOREL, [illegible] *à la vertu.*

[illegible] Adjectivement [illegible] aux [illegible]

TEMPORELLEMENT [illegible] TEMPORELLEMENT. [illegible] *Elle pense* [illegible] TEMPORELLEMENT *et spirituellement.*

— ANTÉN. Éternellement. Moralement, spirituellement.

TEMPORISANT *tan*, SANTE adj. Qui a pour [illegible] rature la température. *L'été est* [illegible] TEMPÉRATURE [illegible] QUE TEMPÉRISANT.

TEMPORISATEUR, TRICE *tan* n. Personne qui [illegible] pose. *Aux Pitt et aux Wellington, à ces opiniâtres* TEMPORISATEURS (Ste Beuve). *Il faut le* TEMPORISATEUR. Conciliateur, *par sa position, arrêter les progrès d'Annibal.*

— adj. Qui temporise. *Les diplomates chinois sont fort* TEMPORISATEURS. (Qui a un caractère de temporisation : *Les* [illegible] TEMPORISATRICES. (Lamart.)

TEMPORISATION *tan*, *si-on* n. f. Action de temporiser, retard calculé qu'on met à agir : *Avec la* TEMPORISATION, *on use les hommes dont on désire se débarrasser.* (E. de Gir.)

TEMPORISEMENT n. m. Syn. vieilli de TEMPORISATION.

TEMPORISER *tan* — du bas lat. *temporizare* v. n. Différer son action pour attendre une occasion propice : *Vous hâtez pas, il est bon de* TEMPORISER.

TEMPORISEUR *tan* n. m. Celui qui temporise, qui a l'habitude de temporiser : *Les* TEMPORISEURS *ne sont jamais à la hauteur des grandes nécessités publiques.* || On dit aussi TEMPORISATEUR.

— Adjectiv. Qui temporise : *Un général trop* TEMPORISEUR *attend toujours l'occasion et finit par la laisser échapper.*

— Hist. rom. Surnom donné au dictateur Fabius, qui, par ses hésitations, ses lenteurs calculées, s'appliqua à entraver la marche d'Annibal : *Fabius* CUNCTATOR *ou le* TEMPORISEUR. — On dit ordinairem. auj. TEMPORISATEUR.

TEMPORO-AURICULAIRE adj. et n. m. Anat. Se dit du muscle supérieur de l'oreille.

TEMPORO-CONCHINIEN adj. et n. m. Anat. Nom donné au muscle interieur de l'oreille externe.

TEMPORO-MASTOÏDIEN adj. et n. m. Nom donné à un os formé de l'apophyse mastoïde et de la partie écailleuse du temporal, qui, chez le crocodile, est distinct du rocher.

TEMPORO-MAXILLAIRE adj. Anat. Qui appartient à la tempe et à la mâchoire.

ENCYCL. *Articulation temporo-maxillaire.* Cette articulation, qui rend possibles tous les mouvements de la mâchoire inférieure et, par conséquent, de la bouche, est formée par le temporal et le condyle du maxillaire inférieur unis en charnière à leur point de jonction. Les surfaces osseuses en rapport sont séparées par un cartilage articulaire appelé ménisque, dont le rôle est de faciliter le glissement et de diminuer les pressions articulaires. Les os de l'articulation sont maintenus en place par de solides ligaments latéraux.

TEMPORO-SUPERFICIEL adj. m. Anat. Nom donné quelquefois au nerf auriculo-temporal.

TEMPS *tan* — du lat. *tempus* n. m. Durée limitée, par opposition à l'Éternité : *Le rapport de la cause à l'effet ne peut être conçu que dans le* TEMPS. (Royer-Collard.)

— Durée limitée, considérée au point de vue de ses effets, des changements qu'elle produit : *Il n'y a rien dont le* TEMPS *ne vienne à bout.* || Durée limitée, considérée au point de vue de l'usage qu'on en fait : *Bien employer le* TEMPS, *c'est le doubler.*

— Durée, succession des choses personnifiée : *Les illusions s'envolent sur les ailes du* TEMPS.

— Age, époque, siècle : *Au* TEMPS *de César.* || Époque actuelle : *Les mœurs du* TEMPS.

— Époque principale, où l'on s'est surtout distingué, où l'on a particulièrement agi : *N'avez-vous pas, dans votre* TEMPS, *fait des fredaines comme les autres ?* (Mol.)

— Moment, occasion : *Faites chaque chose en son* TEMPS. || Époque propice : *Patience ! votre* TEMPS *viendra.* || Circonstances : *Il faut s'accommoder du* TEMPS *où l'on se trouve.*

— Saison, époque de l'année à laquelle arrivent ou ont lieu certaines choses : *Le* TEMPS *des cerises.*

— Terme, époque assignée : *Accoucher avant le* TEMPS.

— Persistance d'un fait, d'une action ayant une durée limitée, définie : *Tout le* TEMPS *que dura la pluie.*

— Délai, remise : *Demander, Obtenir du* TEMPS.

— Loisir : *Nous avons du* TEMPS *devant nous.*

— Moment d'arrêt, pause précédant un changement d'action ou interrompant l'action commencée ; durée de chacune des actions successives : *Le commandement « Portez arme ! » s'exécute en trois* TEMPS.

— État atmosphérique, condition de température : *Beau* TEMPS. *Mauvais* TEMPS.

— Loc. div. : *Un temps*, Une durée courte, limitée : *La jeunesse n'a qu'*UN TEMPS. || *Quelque temps*, Pendant une certaine durée : *Lutter quelque* TEMPS. || *Au temps jadis, Dans le temps*, Autrefois. || *Temps fabuleux*, Époque très reculée, sur laquelle les livres que nous possédons ne nous ont guère transmis que des fables. || *Temps héroïques*, Époque qu'on assigne aux héros de l'antiquité. || *Temps historiques*, Époques sur lesquelles on possède des relations écrites. || *Le bon vieux temps*, Époque où vivaient nos ancêtres, et qui passe pour se distinguer par la simplicité des mœurs. || *Du temps du roi Guillemot, Du temps que Berthe filait*, A une époque très reculée, bien différente de la nôtre. *Du temps qu'on se mouchait sur la manche*, A une époque de mœurs grossières. || *En son temps*, Au moment convenable, à l'instant propice : *Faites chaque chose* EN SON TEMPS. || *En temps ordinaire*, Dans les circonstances habituelles de la vie, dans l'état habituel des choses. *Dans le cours, Dans la suite des temps*, Dans l'avenir. || *Par le temps qui court*, Dans les conjonctures actuelles. || *Jeune temps*, Temps de la jeunesse. || *Temps haut*, Grande élévation des nuages. || *Être haut comme le temps*, Être hautain et fier. Vx. || *Temps d'arrêt*, Interruption ou ralentissement : *Affaire qui subit un* TEMPS D'ARRÊT. || *Laps de temps*, Intervalle de temps. || *Couleur du temps*, Couleur bleue, dans un certain langage poétique. — Fig. Nature des circonstances, aspect qu'elles prennent [illegible] *pour agir, la* COULEUR DU TEMPS. || *Signe du temps, des temps*, Signe, phénomène qui passe pour annoncer de graves événements. — Signe caractéristique [illegible] époque. || *Berceau, Source des temps*, Origine du monde. || *Nuit des temps*, Époques les plus reculées, pour lesquelles on n'a aucune notion. || *O temps, mœurs !* Exclamation empruntée à Cicéron, et dont on se [illegible] pour déplorer la corruption des mœurs. || *Être de son temps*, Avoir les mœurs, les idées de l'époque où l'on vit. || *User, Passer le temps*, S'occuper, se livrer à certaines [illegible] uniquement pour se désennuyer. || *Passer son temps à*, Employer son loisir, le temps dont on [illegible] à quoi PASSEZ-VOUS LE TEMPS ? || *Perdre son temps*, Rester inoccupé, ou occupé à des choses inutiles ; [illegible] qui n'ont aucun résultat, des efforts inutiles. || *Perdre du temps, Perdre le temps*, N'en tirer aucun profit, ne pas l'employer ou l'employer inutilement. || *Il n'y a pas de temps à perdre*, Il ne faut pas différer, il faut se hâter. *Sans perdre de temps*, Sans retard, promptement. || *Temps perdu*, Temps que l'on passe dans l'inaction ou à faire des choses inutiles : *C'est* TEMPS PERDU *de prêcher un joueur.* || *Réparer, Rattraper le temps perdu*, Compenser la perte du temps par un redoublement de travail. || Se dédommager des plaisirs dont on a été privé. || *Gagner du temps*, Apporter des retards calculés à un événement, pour se ménager une occasion favorable. || *Prendre du temps*, Se ménager des délais. || *Prendre son temps*, Ne pas se hâter, ne pas précipiter les choses, les faire posément, lentement. || *Prendre bien, Prendre mal son temps*, Bien ou mal choisir le moment, l'occasion. || *Prendre le temps comme il vient*, Se plier aux circonstances, aux caprices du sort. || *Prendre quelqu'un sur le temps*, Saisir le moment propice, pour obtenir une chose de quelqu'un. (Vx.) || *Prendre* ou *Dérober le temps de quelqu'un*, Le détourner de ses occupations par une autre qu'on lui donne. || *Se donner du bon temps*, S'amuser, se divertir ; mener joyeuse vie. || *Avoir fait son temps*, Être arrivé au terme marqué pour des fonctions. — Être arrivé à l'expiration de sa peine : *Condamné qui* A FAIT SON TEMPS. — Avoir joui de la vie, avoir passé l'âge des plaisirs. — N'être plus en état de faire ce qu'on faisait, d'occuper la situation qu'on occupait. — N'être plus de saison, n'avoir plus sa raison d'être : *La force* A FAIT SON TEMPS. — Être usé, hors de service : *Habit qui* A FAIT SON TEMPS. || *Il est temps de*, C'est le moment de : IL EST TEMPS DE *partir.* || *Il est temps que*, Il est maintenant nécessaire que : IL EST TEMPS QUE *vous pensiez à vos affaires.* || *Il est temps, Il est grand temps*, C'est tout juste s'il n'est pas trop tard pour faire cela. || *Il s'en va temps, Il n'est que temps de, Il est grand temps de*, Il ne sera bientôt plus temps de, il est nécessaire de se décider sans retard à. || *Il fera beau temps quand*, Cela ne m'arrivera plus, on ne m'y reprendra plus. || *Un temps viendra où*, Une époque arrivera où. || *Le temps presse*, Il est nécessaire d'agir promptement.

— Loc. adv. *A temps*, Assez tôt : *Arriver* À TEMPS. || Pour un temps, pour une durée limitée : *Travaux forcés* À TEMPS. || *En tout temps, De tout temps*, Toujours : *On maintient certains abus parce qu'ils ont existé* DE TOUT TEMPS. || *De temps en temps, De temps à autre*, En certaines occasions, par intervalle. || *La plupart du temps, Les trois quarts du temps*, Presque toujours. || *En même temps, Au même temps, Tout d'un temps*, A la fois, simultanément, dans le même instant, par la même occasion. || *En temps et lieu*, Au moment et dans le lieu propices, convenables. || *Avant le temps*, Prématurément : *Poète mort* AVANT LE TEMPS. || *Avec le temps*, Après un temps, par la progression du temps. *Une pièce de théâtre n'est jamais bien jugée qu'*AVEC LE TEMPS. (Volt.) || *Depuis le temps*, Depuis cette époque : DEPUIS LE TEMPS, *il s'est passé bien des choses.* || *Entre temps*, Dans l'intervalle.

— Loc. conj. *Dans le temps que, Dans le temps où*, Au moment, dans l'instant où, pendant que. || *En même temps que*, Simultanément avec.

— Chir. Chacune des opérations particulières qui constituent une opération composée : *Opération en deux* TEMPS.

— Chorégr. Chacun des mouvements qui sont séparés par des pauses.

— Dr. *Temps légaux*, Durées ou termes fixés par la loi. (Vieilli.)

— Écrit. sainte. *Avant les temps*, Avant la création du monde. || *Dans la plénitude des temps*, Dans le temps auquel Jésus-Christ est venu sur la terre accomplir les prophéties qui avaient prédit sa naissance et sa mort. || *Le livre des temps*, Nom donné aux *Paralipomènes.*

— Escr. Mouvement marqué par une pause appréciable, et fait suivant les règles pour arriver à développer complètement le coup que l'on veut porter. || *Prendre, Tirer sur le temps*, Toucher l'adversaire au moment où il s'apprête à porter une botte. || *Coup de temps*, Coup d'opposition sur un développement.

— Gramm. Forme que prend le verbe pour indiquer l'époque de l'action : TEMPS *présent.* TEMPS *passé.* TEMPS *futur.* || *Temps primitifs*, Ceux qui servent à la formation des autres. || *Temps secondaires* ou *Temps dérivés*, Temps formés des temps primitifs. || *Temps simples*, Ceux qui se conjuguent sans le secours de l'auxiliaire *avoir* ou *être.* || *Temps composés*, Ceux qui sont formés du participe passé et du l'auxiliaire *avoir* ou *être.* || *Temps seconds*, Temps grecs qui ont la même valeur que d'autres temps d'une forme différente.

— Liturg. *Propre du temps*, Ensemble des offices qui se font conformément aux fêtes autres généralement que celles des saints (Noël, Épiphanie, Pâques, etc.), dimanches et jours de l'année.

— Manèg. Mouvement exécuté par le cheval, à quelque allure qu'il soit. || Aide du cavalier : *Un* TEMPS *de jambes.* || *Temps de galop*, Course au galop de peu de durée. || *Temps d'arrêt*, Action de la main qui ralentit le mouvement. || *Temps de langue*, Appel de la langue.

— Mar. *Coup de temps*, Syn. de COUP DE VENT. || *Gros temps, Mauvais temps, Temps à grains, Temps maniable, Temps fort, Beau temps*, Notation du temps sur le journal de bord. || Intervalle entre chaque coup de canon d'un salut. || Différentes parties entre lesquelles se décompose un signal de nuit. || *Exercices par temps*, Mouvements d'artillerie et de batterie qui se font en décomposant les diverses parties de l'exercice. || Fam. *Recevoir un coup de temps*, Éprouver des malheurs, subir des reproches.

— Milit. *Temps de service*, Nombre d'années, de mois, de jours, que l'on doit passer sous les drapeaux. (Elliptiq. *Faire son* TEMPS.)

— Musiq. Chacune des divisions de la mesure : *Mesure à deux* TEMPS, *à trois* TEMPS, *à quatre* TEMPS. || *Temps fort* Temps de la mesure sur lequel on renforce le son. *La mesure commence toujours par un* TEMPS FORT. || *Temps faible*, Temps de la mesure sur lequel on affaiblit le son. *Le second* TEMPS *de la mesure est toujours* FAIBLE.

— Physiol. *Temps de réaction* (*Temps perdu*), Durée qui s'écoule entre l'excitation et la réaction fonctionne.

— Physiq. Durée d'un phénomène : *Le* TEMPS *de chute d'un corps.*

— Prosod. *Temps marqué*, Partie d'un pied ou d'un mètre sur laquelle était battue la mesure et portait l'accent métrique. (C'est le retour des temps marqués qui constitue le rythme. Le temps marqué variait, pour un même pied, suivant le vers dont il faisait partie ; ainsi, il portait sur la première syllabe du spondée dans un hexamètre ou un pentamètre, sur la seconde dans un vers anapestique.

— Sylvic. *Temps de coupe*, Temps accordé à l'adjudicataire d'une coupe en exploitation pour achever d'abattre tout le bois vendu et non réservé.

— Vépr. *Voir de bon temps*, Voir fraîche. ‖ *Voir de vieux temps*, Voir ancienne. ‖ *Revoir de bon temps*, Trouver une voie fraîche. ‖ *Revoir de vieux temps*, Trouver une voie ancienne. ‖ *Aller de temps*, En remontrer, la voie n'étant pas ancienne. ‖ *Tirer sur le temps*, Tirer la bête au moment favorable.

Prov. **Autres temps, autres mœurs**, Les mœurs changent d'une époque à l'autre. ‖ **Le temps devore tout**, Tout prend fin, tout périt par la durée. ‖ **Le temps est un grand maître**, L'expérience instruit beaucoup. ‖ **Le temps perdu ne revient point ou ne se rattrape pas**, On ne peut suppléer d'aucune façon à ce qu'on a omis de faire quand il le fallait. ‖ **Le temps, c'est de l'argent**, Traduction d'un adage anglais. V. TIME IS MONEY. ‖ **Il y a un temps pour s'en aller et prendre congé**, Il ne faut pas importuner par de trop longues visites. ‖ **Il viendra un temps où les chiens auront besoin de leur queue**, Les personnes ou les choses qui paraissent maintenant inutiles deviendront plus tard nécessaires. ‖ **Qui a temps ne doit rien**, Un créancier n'a aucun droit pour exiger le payement d'une dette avant l'échéance. ‖ **Qui a temps a vie**, Avec un délai suffisant, on vient toujours à bout de se tirer d'affaire. ‖ **Il y a temps pour tout**, Chaque chose doit être faite à son heure. ‖ **Tout vient à temps pour qui sait attendre**, Ceux qui savent attendre l'occasion parviennent toujours à leur but. ‖ **L'amour fait passer le temps, et le temps fait passer l'amour**, Les heures s'écoulent rapidement quand on aime, mais l'amour finit par s'éteindre quand il a suffisamment duré. ‖ **Après bon temps, on se repent**, Une vie de plaisirs amène d'amers regrets.

— ALLUS. LITTÉR. :

Le temps ne fait rien à l'affaire.

Dans le *Misanthrope*, I, 2, Réponse d'Alceste à Oronte qui veut connaître son sentiment sur un sien sonnet et qui, avant d'en commencer la lecture, annonce qu'il n'a mis qu'un quart d'heure à le faire.

Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui.

Vers éloquent dont on a longtemps cherché l'auteur. Il appartient au poète Fayolle (1801), et on le trouve dans le recueil intitulé : *les Quatre Saisons du Parnasse. Hiver*, 1806. Fayolle dit, parlant du sage, dans son *Discours sur la littérature et les littérateurs* :

Il laisse aux beaux esprits la gloire viagère :
Mais que dis-je ! elle fuit comme une ombre légère ;
Sur leurs écrits à peine un jour de gloire a lui :
Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui.

SYN. **Temps, durée.** V. DURÉE. ‖ **Temps, température.** V. TEMPÉRATURE.

— ENCYCL. Astron. On distingue, en astronomie, plusieurs sortes de *temps*. Le premier, aperçu du mouvement diurne, entraîne la définition du *temps sidéral* comme angle horaire du point vernal ; mais l'équinoxe n'étant pas rigoureusement fixe, le temps sidéral n'est pas uniforme. En tenant compte de la précession approchée, le jour sidéral, intervalle qui sépare deux passages supérieurs, est constant et diffère d'une rotation terrestre de 1/120 de seconde, en 26.000 ans, la terre fait une rotation de moins qu'il n'y a eu de jours sidéraux.

Temps solaire vrai. Le mouvement du soleil doit régler les usages de la vie courante, auxquels le temps sidéral est inapplicable. Le *jour solaire vrai* entre deux passages supérieurs consécutifs au méridien n'est pas plus constant que l'ascension droite du soleil, à cause de la non-uniformité du mouvement en longitude et de l'obliquité de l'écliptique réduction à l'équateur. En résumé, le *temps solaire vrai* ou *temps vrai* est l'angle horaire du soleil.

Temps solaire moyen. On peut imaginer un *soleil fictif* dont l'ascension droite n'aurait que la partie non périodique de celle du soleil vrai. L'angle horaire du soleil fictif varie alors d'une manière uniforme et définit le *temps solaire moyen* ou *temps moyen*, divisé en jours à partir du *midi moyen*, passage au méridien du soleil fictif.

Le *jour civil* commence à minuit moyen et se divise en deux périodes de 12 heures. Ainsi l'heure reste toujours un angle horaire, de sorte que la différence des mêmes heures en deux lieux est toujours égale à la différence de longitude.

Nous avons vu dans le mouvement du soleil ce que l'on appelle *équation du temps*.

Temps légal. L'heure varie d'un lieu à l'autre ; pour la commodité des relations, on impose à toute la France l'heure de Paris (loi du 15 mars 1891) comme *heure légale*. Le plus grand écart avec l'heure locale est de 27 m. 19 s. à Brest.

Peut-être pourra-t-on bientôt généraliser la division terrestre en 24 fuseaux, afin d'avoir des nombres entiers de changements d'heures légales de l'un à l'autre fuseau.

Alors l'*année tropique* sépare deux passages du soleil fictif à l'équinoxe de printemps ; elle diminue de 10 s. en 2.000 ans et vaut 365,242217 jours sidéraux ; le rapport du jour moyen au jour sidéral est donc égal à 1,0027379, ce qui va servir dans la conversion des temps.

L'*année anomalistique*, légèrement supérieure à l'année sidérale, sépare deux passages du soleil au périgée, pendant une *année sidérale*, la longitude du soleil augmente de 360° par rapport à un équinoxe fixe. Les divers procédés pour obtenir une concordance acceptable entre la position du soleil et un nombre entier de jours solaires moyens ressortent de la fabrication d'un calendrier. V. ce mot.

Conversion des temps. La *connaissance des temps* (V. ce mot) donne toutes les indications et tables nécessaires pour transformer un temps en un autre : conversion du temps vrai en temps moyen et réciproquement, conversion du temps moyen en temps sidéral et réciproquement, opérations qu'il faut savoir faire couramment en astronomie pour l'étude des heures et des comparaisons de chronomètres, pour la navigation, etc.

— PHILOS. L'idée de durée ou de succession est une donnée essentielle de la conscience. Les états de conscience ne nous apparaissent que successifs, ceux qui durent est celui qui se prolonge dans une série d'instants qui se succèdent. Le *présent* est un, indivisible. L'idée ne s'en présente, d'ailleurs, qu'avec celle d'un *avant* et d'un *après* ; et, par là, la succession s'y retrouve implicite. D'autre part, la durée n'est perçue qu'autant qu'elle est remplie d'états de conscience. Où l'appréciera-t-on exactement ? Quand il s'agit de ce qui se passe actuellement, des événements nombreux et importants nous font paraître le *temps* court, parce qu'ils empêchent l'attention de se porter sur les détails et que la succession n'est pas remarquée. Quand il s'agit du passé, nous avons peine à nous figurer que des événements nombreux et importants n'aient pas exigé, pour se produire, un temps long. La mesure subjective du temps est donc très variable. Pour rendre cette mesure uniforme, il a fallu la rendre objective, c'est-à-dire la régler sur des mouvements extérieurs qui font sur tous les hommes des impressions rigoureusement identiques : jours, mois, années, etc.

Un grave problème métaphysique surgit à propos du temps, comme à propos de l'espace. Quelle est sa nature ? Faut-il croire à sa réalité objective ? D'après Clarke et Newton, il est un attribut de Dieu, il est la durée infinie de Dieu. D'après Descartes, il est un mode inséparable des choses ; il est la durée même des événements. Leibniz refuse d'en faire une propriété des objets, il le réduit à un rapport et le définit « l'ordre des phénomènes successifs ». Il explique que, si le temps paraît infini, c'est que l'esprit n'a aucune raison *a priori* pour limiter le nombre des successions. Kant, poussant plus loin cette critique, déclare que le temps n'est pas un concept, mais une forme *a priori* de la sensibilité, c'est-à-dire encore une condition nécessaire de toute expérience, mais qui n'a aucune valeur en dehors de l'expérience. Renouvier refuse de faire du temps une forme de la sensibilité, mais il y voit une catégorie de l'entendement lui-même. Lotze défend la thèse de l'idéalité du temps qui est pour lui la traduction psychologique du devenir.

— Gramm. et linguist. Bien que toutes les parties du discours soient susceptibles de contenir l'idée du *temps*, c'est en général au verbe ou à l'adverbe que recourt ordinairement le langage, au moins tel qu'il est aujourd'hui fixé, pour exprimer avec précision le moment de la durée où se passe une action, ou même à ces deux moyens combinés : *Je partirai demain*.

Les formes verbales exprimant le temps ont été divisées en *temps absolus* et *temps relatifs*. Les premiers sont au nombre de trois : *passé*, *présent* et *futur*. Ces mots, qui correspondent à la division de la durée faite par rapport au moment où l'on parle. Les temps dits *relatifs* expriment qu'une action était *passée*, *présente* ou *future* non plus relativement au moment où l'on parle, mais relativement à une autre action elle-même passée ou future. L'*imparfait* est un temps *relatif*.

Au point de vue formel, on divise les temps en *simples* et *composés*, ces derniers formés à l'aide du participe ou de l'infinitif et d'un auxiliaire. Il y a même des temps *surcomposés* : « *Si j'aurais eu fini*, je serais sorti. » En français, les principaux auxiliaires sont *avoir* et *être*, mais d'autres verbes, tels que *devoir*, *venir*, peuvent jouer un rôle analogue : *Il doit partir demain* ; *Il partira demain*. V. les articles FUTUR, IMPARFAIT, PARFAIT, PASSÉ, PLUS-QUE-PARFAIT, PRÉSENT.

Concordance ou Correspondance des temps. Le temps d'un verbe en proposition subordonnée peut dépendre de celui du verbe de la proposition principale : *Je sais qu'il part* ; *Je savais qu'il partait*. Il peut aussi en être indépendant, par exemple, en français, lorsque la proposition subordonnée exprime une vérité générale : *Galilée a reconnu que la terre tourne autour du soleil*. Dans les propositions subordonnées au subjonctif, la règle est d'employer le temps du subjonctif correspondant au temps de l'indicatif ou du conditionnel qui serait exigé si le verbe principal ne se construisait pas avec le subjonctif. Ainsi, le présent du subjonctif correspond au présent et au futur de l'indicatif, l'imparfait du subjonctif à l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel, le parfait du subjonctif aux passés défini et indéfini et au futur antérieur, le plus-que-parfait du subjonctif au plus-que-parfait de l'indicatif et au conditionnel passé. Mais cette règle n'a jamais été strictement observée par les auteurs, et d'ailleurs l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif tendent à disparaître de la langue française. En latin, la règle de la concordance des temps est simple et rigoureuse : quand un verbe au subjonctif dépend d'un autre verbe, le subjonctif se met au présent si le verbe dont il dépend est au présent ou au futur, au contraire, le subjonctif doit être à un temps du passé, si le verbe dont il dépend est à un temps du passé. Le grec ne connaît qu'une concordance *facultative* entre le temps de la proposition principale et le mode de la proposition subordonnée optatif du discours indirect.

— REM. Après la conjonction *si* marquant une condition considérée comme improbable, on n'emploie jamais le présent du conditionnel, qui est alors remplacé par l'imparfait de l'indicatif, ou n'emploie pas non plus la première forme passée du conditionnel, mais on la remplace par la seconde ou par le plus-que-parfait de l'indicatif : *Si j'étais méchant* pour *Si je serais* ; *Si j'avais été* ou *Si j'eusse été méchant* pour *Si j'aurais été*. Mais, lorsque la conjonction *si* marque une simple condition de fait sans improbabilité, elle peut être suivie de tous les temps de l'indicatif sauf les futurs, qui sont remplacés par le présent et par le passé indéfini : *S'il fait beau demain, je sortirai* ; *S'il fera beau* ; *S'il a fait beau* pour *S'il sera beau*.

Temps, dieu gr. Les anciens avaient divinisé et personnifié le *Temps* sous la figure de Saturne. V. ce mot. La plupart des attributs de cette divinité ont été conservés par les modernes dans les allégories qu'ils ont consacrées au temps. En général, ils l'ont représenté sous les traits d'un vieillard décharné, à la barbe et à la chevelure blanches, ayant deux ailes pour marquer sa rapidité, tenant une faux, symbole de sa puissance destructive et quelquefois un sablier, emblème de l'écoulement continuel des années.



1. Temps

Temps, journal politique quotidien, publié à Paris. Fondé en 1829 par Jacques Coste, il eut, en 1830, Guizot pour collaborateur ; il disparut en 1842. Neffzer reprit son titre en 1861 et, en 1871, abandonna à Adrien Hébrard la direction politique du *Temps*. Ce journal défendit le gouvernement de Thiers et, après la chute de cet homme d'État (1873), il prit une attitude très énergique contre la politique de l'ordre moral. Le *Temps* devint alors un des journaux de Paris les plus lus et obtint un succès d'opinion des plus mérités. Il fit entendre la raison et le parti monarchique, les lendemains constants des pertes et de l'établissement de la république, qui, par la force des choses, fut constitué en 1875. Il a soutenu la politique opportuniste de Gambetta et de Jules Ferry, lutté contre le boulangisme, et pris en toute occasion la défense des idées républicaines modérées.

Le *Temps* a compté parmi ses collaborateurs quelques-uns des esprits les plus éminents de la fin du XIXe siècle : Edmond About, Sainte-Beuve, etc. Aujourd'hui, il a pour collaborateurs Lamy, Lavollée, Louis Blanc, Henri Brisson, Janvier de la Motte, Weiss, le général Thomas, Charveriat, etc. Sont venus s'ajouter Arsène Arnaud, Mézières, Sorel, J. Claretie, Anatole France, Lemaître, Henry Fouquier, Maxime Du Camp, etc. Le feuilleton dramatique, hebdomadaire, qui a eu Francisque Sarcey pour exceptionnelle autorité, a eu depuis pour titulaires Larroumet, Adolphe Brisson, Lapommeraye, Tarbé et, en dernier lieu, Weber. Le journal s'efforce, avec succès, de développer les idées et les informations extérieures.

TEMRIOUK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de la province du Kouban, dans la presqu'île de Taman, à l'embouchure du Petit port de commerce. Aux environs, ruines de l'ancienne *stanitza* cosaque.

TEMUCO, ville du Chili, chef-lieu de la province de Cautin, sur le rio Cautin, tranche du rio Imperial, 3.145 hab. — Le *département de Temuco* a 4.600 km. carrés et 18.410 hab.

TÉMULENCE *(lanss* — du lat. *temulentus*, ivre, m. f. Pathol. Etat morbide, semblable à l'ivresse. Peu us.

TÉMULENTISME *(lan-tiss')* — même étymologie que l'art. précédent, n. m. Ensemble des accidents toxiques produits par l'ingestion d'une espèce d'avoine, la *lolium temulentum*, dont les épis bleus non dépourvus de barbes sont mêlés par un triage soigneux, qui donne un mauvais pain que l'on a accusé de causer l'*ergotisme*. V. ce mot.

TENABLE adj. Où l'on peut tenir, se défendre contre l'ennemi : *Nous nous défendrons tant que la place sera* TENABLE. ‖ Où l'on peut se tenir, rester. *Certains logements parisiens ne sont pas* TENABLES.

TENACE *(nass* — du lat. *tenax*, *acis* ; de *tenere*, tenir) adj. Qui adhère fortement, par entraînement ou en collant. *Des herbes* TENACES. ‖ Qui rompt difficilement. *Le chanvre est plus* TENACE *que le coton et la laine*.

— Difficile à extirper, à détruire. *Les préjugés sont* TENACES. *Une maladie* TENACE.

— Opiniâtre ; fortement attaché à ses idées, à sa volonté : *Un solliciteur* TENACE. ‖ Qui a le tempérament, la dre, avare : *Harpagon est fort* TENACE.

— A quoi l'on se livre avec persévérance, avec obstination : *Un* TENACE *travailleur*.

— *Mémoire tenace*. Mémoire énergique qui retient bien et longtemps.

— Bot. Se dit des plantes qui s'accrochent fortement aux corps voisins.

— Jeux. *Être tenace*, Avoir, au whist ou à l'écarté, deux cartes telles qu'elles puissent vaincre deux cartes de l'adversaire, si celui-ci fait jouer la première, et que la meilleure carte de l'adversaire soit d'une valeur supérieure à la moindre de l'autre jeu. ‖ *Tenace*, n. f. Réunion de deux cartes qui donnent l'avantage indiqué ci-dessus.



TENACEMENT adv. D'une façon tenace.

TENACITÉ du lat. *tenacitas*, n. f. Qualité de ce qui est tenace : *La* TENACITÉ *du fer, de l'acier, de la poix*.

— Fig. Opiniâtreté, fermeté à s'attacher aux opinions, aux volontés : *Montrer de la* TENACITÉ *dans ses entreprises*. ‖ Qualité de ce qui dure, malgré les causes de destruction : *La* TENACITÉ *de la vie est en raison de la simplicité de son solide*.

TENACULUM *(lom)* — du lat. *tenere*, tenir, n. m. Chir. Aiguille courbe adaptée à un manche servant à isoler et à soulever les vaisseaux que le médecin veut lier.

TÉNAGODE n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des vermétiens, qui sont répandus dans les mers chaudes.

TENAILLE n. f. ou **TENAILLES** n. f. pl. *(na-ll'* ill) — du lat. pop. *tenaclia*, de *tenax*, tenir. Instrument composé de deux pièces croisées, retenues par une goupille, vis ou boulon, et terminées par des mors qu'on peut rapprocher, pour saisir ou serrer certains objets. Outil de tréfilageur, analogue aux tenailles, mais à mors coupants, destiné à couper les fils de fer. *Tenaille plate*, l'ensemble de ces deux mors viennent au contact, et qui sert à saisir les objets à plats. *Tenaille coudée*, celle dont les mors restent ouverts et ne peuvent saisir que les morceaux de fer volumineux. *Tenaille à vis*. Fait à main dont se servent les serruriers. ‖ *Tenaille à chanfrein*, Nom donné à une sorte de mordache qui maintient les serrures. ‖ *Tenaille à rails*, Sorte de pinces avec mors arrondis servant à soulever les rails pour les mettre en place. Instrument de maréchal ferrant et de forgeron permettant de mettre le fer ou les pièces à forger au feu, à les y maintenir et

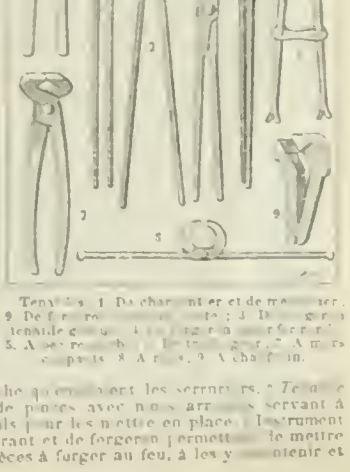

Tenailles. 1. De charpentier et de menuisier. 2. De forgeron. 3. De tréfileur. 4. Tenaille coudée. 5. Tenaille à vis. 6. Autre coudée. 7. Autre à vis. 8. Autre à chanfrein.

…la *tenaille* d… …e d'acier… …o terminée par un … …ever les clous … …a partie à cette … …et tenailles. … …dans les ancien… … …rtes qui … …TRIOTOIS … …aint le… … …et les es… … …la partie moyenne, pa… … …et ses mâchoires dans le pro… … …PORTIFICATION… … …ferme de deux faces … …angle rentrant du … …Cette pièce a un angle … …d'un angle rentrant. … …la partie comprise entre les … …

— Mar. *Tenaille* d'arc… …Pièces en forme d'arceau … …de la poupe. … …le long des glaces.

— Verr. Instrument … …ge des glaces.

— Techn. Chacun des … …qui se croisent … …rivet, comme les branches des … …le leurs extrémités un … …et, tandis que les extré… …en forme de poignée. Elles … …ouver les cuvettes pour en verser le contenu … …Certaines sont montées sur roues.

TENAILLÉE (*ll* mill…) n. f. Quantité de tronçons d'épon… … par … pour les porter sur la meule.

TENAILLEMENT (*ll* mill…) n. m. Supplice … …consistait à tirer et à … la peau, la chair du … avec des tenailles, le plus souvent rougies au feu.

TENAILLER (*ll* mill…) v. a. Tourmenter avec des … …et arracher les muscles de quelqu'un … …avec des tenailles. … …

Tenaille, se dit aussi … …Tenailler.

Fort. *Ligne de tenaille*, ligne de fortification présen… … alternativement … …ants et rentrants.

TENAILLON (*ll* mill…) n. m. Fortif. *Petit tenaille*. … …ouvrage … …ant en … …pour couvrir … …ou la pointe d'un demi-lune.

TÉNALGIE (*il* — du gr. *tenôn*, tendon, et *algos*, douleur) n. f. … …leur … …tendons. *Ténalgie crépitante*, Syn. de ALGIE.

TENANCE (*nan-sse* — rad. *tenir*) n. f. Situation du tenancier. … Bien qui est … …ope. (Vx mot.)

— Féod. *Droit de tenance* et *Droit de ramonage*, Droit perçu par les seigneurs … …ers de … …le Ham à chaque … …t de propriété … …d'héritage.

TENANCIER, **IÈRE** (*nan-sié*, *siè-re* — rad. *tenir*) n. Féod. Personne … …ant une terre en roture, dépendant d'un fief, soit … …à rente … …re ou à … …emphytéotique, soit en … …t. V. TENANCE. — *Franc tenancier*, C'est … …a racheté les droits … …tres qui tient en roture. … …, TERRE ROTURIÈRE.

— … …a … …

— … …métairie dépendant … …

— … …, qui gère un établissement, qui … …

— … …

TENANCINGO, … …de l'État de Mexico, sur … …plateau mexicain ; 8.500 hab.

TENANGO … …Mexique, l'État de Mexico ; 12 700 h. … …

TENANT, **ANTE** (*nan*, *nan-te* — rad. *tenir*) adj. Qui tient, qui dure, qui per… … …dans la location : *Séance tenante*. … …a dû se séparer.

— … …dans une maison, qui … …

— … …dans un tournoi, une joute ou un … …tout venant.

— … …, *Tenant*, Sans solution de … …TOUT DU TENANT.

— … …seul à défendre … …défendeur d'une opinion … …d'une thèse en public. … …qui lui fait as… …

— … …en titre. Amant … …

— … …*elle le lui disait* … …

— … …*Les* TENANTS … …relative… …

— … …

— … …souvent … …ornement ar… …

— … …

— … …innai… …, … …aux … …

— … …

— … …

—

TENDER *tan-dèr'* n. m. Ch. de f. Voiture placée immédiatement après la locomotive, et qui porte le combustible et l'eau nécessaires à l'alimentation de la machine.

— Encycl. Le *tender* se compose d'une caisse à eau et d'un châssis porté sur deux ou trois paires de roues. La caisse à eau, reliée par des tuyaux de prise d'eau à la machine, affecte en général la forme d'un fer à cheval, afin que la charge soit répartie sur tous les essieux, et le combustible est emplié dans l'intérieur du fer à cheval à la portée du chauffeur. Dans certaines machines destinées à de faibles trajets, les provisions d'eau et de charbon se trouvent sur un prolongement du châssis de la locomotive et l'on modifie la position des roues porteuses et motrices pour répartir uniformément la charge sur les essieux. On a alors ce que l'on nomme une *locomotive-tender*. V. CHEMIN DE FER.

TENDER ou **TENDRA**, île russe de la mer Noire, gouv. de Tauride, au large de l'estuaire du Dniepr. Longue flèche de sable, servant de station de pêche. C'est l'« hippodrome » d'Achille des anciens.

TENDERIE (*ta*, *ri* — rad. *tendre*) n. f. Chasse qui se fait avec des pièges que l'on tend. || Etendue de terrain garni de ces pièges. || Droit qu'on payait autrefois pour avoir la permission de chasser avec des pièges.

TENDEROLLE (*ta*) n. f. Mar. Double tente, mise en place dans les pays tropicaux. Syn. de MARQUISE.

TENDEUR, EUSE (*ta*) n. Personne qui tend. *Une* TENDEUSE *de pièges*.

— n. m. Braconnier qui prend le gibier avec des pièges. || Celui qui capture les oiseaux de proie pour le bas vol ou le haut vol, au moyen de filets.

— Ch. de f. Syn. de BARRE D'ATTELAGE. V. BARRE et *fig.*

— Mécan. Appareil servant à tendre une courroie, une corde, un fil métallique.

— Encycl. Mécan. Le *tendeur* d'une courroie de transmission est généralement une petite poulie, une sorte de galet qui tourne autour d'un axe et repose sur la courroie par sa jante. On s'arrange de façon qu'il agisse sur un des brins de la courroie, soit par l'effet d'un poids qui l'entraîne, soit par celui d'un ressort.

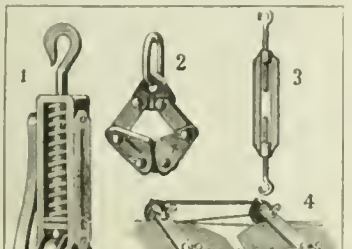

Tendeurs. 1. A cliquet; 2. Articulé; 3. Pour fil de fer; 4. De teinturerie.

Les dispositions des tendeurs peuvent être multiples et plus ou moins ingénieuses; quelquefois, ils agissent en tirant sur les organes à tendre, ce qui permet de leur donner la rigidité requise; telles sont, par exemple, les tendeurs de clôtures en fil de fer, ceux articulés, les tendeurs à cliquet, etc.

TENDIDO (*tèn'*) — mot espagn. n. m. Tente dont on se sert en Espagne pour se protéger contre les rayons du soleil. Pl. *Des* TENDIDOS.

TENDINE (*tan* n. f. Pièce quelconque d'étoffe, que l'on tend devant une fenêtre pour servir de rideaux.

TENDINEUX (*tan, neû*), **EUSE** du bas lat. *tendo, inis*, tendon) adj. Anat. Qui est de la nature du tendon; qui a rapport aux tendons: *Fibre, Membrane* TENDINEUSE. || *Tissu tendineux*, Tissu conjonctif dans lequel les fibres élastiques ne se montrent qu'exceptionnellement.

— Se dit des viandes qui contiennent des fibres dures, coriaces: *La cuisse est souvent* TENDINEUSE *chez les oiseaux*.

— Encycl. Le *tissu tendineux* se compose de faisceaux de fibrilles conjonctives, accolés et parallèles les uns aux autres, présentant, dans leurs intervalles, des cellules plates (cellules tendineuses). L'association de ces faisceaux de fibrilles donne le faisceau tendineux. Le *tendon* est le type de ce tissu, qui forme en outre des ligaments et des membranes.

TENDO, ville du Japon, île de Nippon, prov. de Ouzen, près du Sakata-Gava; 5.000 hab.

TENDOIR (*tan* — de *tendre* n. m. Techn. Bâton qui fait partie du métier du tisserand et qui empêche la poitrinière de se dérouler. || Longue perche sur laquelle on étend les étoffes qu'on veut faire sécher. (On dit aussi TENDOIRE n. f.)

TEN-DOL (*tèn'*) n. m. Métrol. Monnaie des États-Unis, valant 10 dollars (abréviation de *ten dollars* dix dollars).

TENDON (*tan* — de *tendre*) n. m. Anat. Cordon ou faisceau fibreux, blanchâtre, situé à l'extrémité des muscles, et servant à les relier aux os ou à d'autres parties. *Rétraction d'un* TENDON.

— Encycl. Anat. Les *tendons* sont plus ou moins longs, quelquefois ronds, mais généralement aplatis, d'un blanc luisant. Ils sont constitués par des fibres conjonctives légèrement ondulées. Leur tissu adhère d'une part au sarcolemme des faisceaux musculaires striés, de l'autre à la substance osseuse. Les deux adhérences sont immédiates et sans interposition d'aucune substance nuisante. Les faisceaux du tissu tendineux sont dépourvus de capillaires.

Tendon d'Achille. On appelle ainsi, en souvenir de la blessure du héros grec, un gros tendon aplati, formé, à la partie postérieure et inférieure de la jambe, par la réunion des tendons des muscles jumeaux et soléaires et s'attachant au calcanéum.

— Art vétér. Le *tendon* porte toujours le nom du muscle dont il dépend, mais, quand on parle de tendons, sans épithète, on sait qu'il est question de la région postérieure du canon (métacarpe ou métatarse) sous la peau de laquelle on sent un fort cordon dur, tendu entre le pli du genou et le boulet dans le membre antérieur, et entre la pointe du jarret et le boulet dans le membre postérieur. Ce tendon est la réunion des tendons des deux fléchisseurs superficiel et profond des phalanges.

Au point de vue de l'extérieur du cheval, le tendon peut être *faillé*, c'est-à-dire trop rapproché de l'os, dans la partie postérieure et supérieure du canon. Il peut être *bien détaché*, c'est-à-dire écarté de l'os également dans toute sa longueur, ce qui est une qualité opposée au défaut du *tendon faillé*.

Au point de vue de ses maladies, le tendon peut être le siège d'un *effort de tendon* dont la partie lésée est surtout la bride carpienne et qui se reconnaît par un gonflement douloureux et une boiterie intense. On traite l'*effort de tendon* par des frictions résolutives à l'huile de mercure et même par la cautérisation actuelle en raies ou en pointes, et par le repos.

Le tendon peut être le siège d'une maladie parasitaire causée par un ver, une *filaire*, qui se creuse un trajet dans sa substance et dont la présence cause une boiterie dont il est très difficile de déterminer la cause.

Bot. Syn. de ONONIS.

TENDOUF, ville du Sahara occidental, dans le Sud marocain, au N.-O. des dunes d'Iguidi. Grand entrepôt commercial.

TENDRAC n. m. Mamm. V. ÉRICULE.

TENDRE *tandr'* — du lat. *tener*, même sens) adj. Qui se laisse pénétrer, couper, entamer facilement. *Bois* TENDRE.

Qui ne résiste pas sous la dent, qui est facile à mâcher: *Il a quasi bien* TENDRE. *L'herbe* TENDRE.

— Fin, délicat: *Peau* TENDRE. || Facilement impressionnable aux agents extérieurs: *Vue* TENDRE. || Sensible, accessible:

Vous êtes donc bien *tendre* à la tentation?
MOLIÈRE.

— Jeune; peu avancé, en parlant de l'âge: *Des l'âge le plus* TENDRE. *Dès la plus* TENDRE *enfance*.

— Porté à l'amitié ou à l'amour: *Un cœur* TENDRE. *Une* TENDRE *épouse*. || Inspiré par un sentiment d'affection ou d'amour: *Un* TENDRE *intérêt*. || Doux, langoureux, touchant: *Voix* TENDRE. *Un air* TENDRE.

— Délicat, peu prononcé: *Étoffe d'un rose* TENDRE.

— Loc. div. *Tendre comme la rosée*. Se dit d'aliments très tendres. *Pain tendre*, Pain récemment cuit. || *N'être pas tendre*, Etre dur, sévère. || *Avoir la peau tendre*, S'irriter, s'offenser aisément. || *Avoir le vin tendre*, Se montrer empressé près des femmes, quand on est gris. || *Dieu vous assiste, notre pain est tendre et vos couteaux sont rouilles*. S'est dit pour répondre par un refus à une demande.

— Littér. *Pays de Tendre*, Pays allégorique imaginé par les romanciers du XVIIe siècle, Mlle de Scudéri surtout, et où l'on ne s'occupait que d'amour. *Carte du Tendre*, Carte imaginaire du même pays, où toutes les localités portent des noms galants. On y trouve les villes de *Tendre-sur-Inclination*, *Tendre-sur-Estime*, *Tendre-sur-Reconnaissance*, les villages de *Jolis-Vers*, de *Billets-Galants*, de *Billets-Doux*, de *Soumission*, de *Petits-Soins*, le lac *Indifférence*, la mer *Inimitié*, etc.)

— Manège. *Tendre à l'éperon*. Se dit d'un cheval extrêmement sensible à l'action des éperons. || *Avoir la bouche tendre*. Se dit d'un cheval très sensible au mors. || *Etre tendre aux mouches*. Se dit d'un cheval très sensible aux piqûres des mouches.

— Peint. *Touche tendre*, Touche légère et délicate. Vx.)

— Techn. Couche tendre qui se trouve accidentellement dans une pierre, et qu'on appelle aussi MOYE.

— n. m. Tendresse, affection, amour: *J'ai un furieux* TENDRE *pour les hommes d'épée*. Mol. Vx.)

— SYN. **Tendre, sensible**. V. SENSIBLE.

TENDRE *tandr'* — du lat. *tendere*, même sens) v. a. Tirer et tenir dans un état d'allongement plus ou moins violent: TENDRE *la corde d'un arc*. Bander, tenir plié avec plus ou moins d'effort: TENDRE *un arc*. TENDRE *le jarret*.

— Fig. Appliquer avec effort: TENDRE *son esprit*. || Rendre difficile, désagréable, une situation, etc., en mettant à bout les ressources, la patience, etc.: *L'intérêt* TEND *souvent les rapports entre parents*.

— Disposer pour prendre une proie: TENDRE *un piège, des gluaux*. || Préparer pour tromper ou surprendre quelqu'un: TENDRE *des embûches à l'ennemi*.

— Avancer, porter en avant: TENDRE *le dos, le bras*. || Présenter en portant en avant: TENDRE *sa sébile*.

— Elever, dresser, en parlant d'un lit, de certains abris en étoffe: TENDRE *un pavillon*.

— Tapisser, garnir de tentures: TENDRE *une chambre de papier bleu*. TENDRE *de noir le portail d'une église*.

— Loc. div. *Tendre l'oreille*, Faire un effort pour entendre, écouter attentivement. *Tendre la main* ou *les mains, le bras* ou *les bras*, Présenter la main, ouvrir les bras en signe d'amitié. — Offrir, donner son aide, son assistance, son amitié: TENDRE LA MAIN *à un ennemi malheureux*. — Porter ses supplications, demander aide, protection, tourner sa pensée, son âme: TENDRE LES BRAS *vers Dieu*. *Tendre la main*, Demander l'aumône. Chass. et pêch. Tendre des collets. Tendre les filets ou des lignes. *Tendre le dos*, Se préparer à être battu. *Tendre la gorge*, Se préparer à recevoir le coup mortel.

— Manège. *Tendre la main*, Le porter au vent.

— Prov. *Il vaut mieux tendre la main que le cou*, Mieux vaut mendier que s'exposer à la potence en volant.

— v. n. Se diriger, se porter, aller: *La voie ou* TENDENT *nos pas*.

— Contribuer: *Ces raisons* TENDENT *à démontrer son crime*.

— Loc. div. *Tendre à sa fin*, Marcher vers le but pour lequel on est fait. *Tendre à ses fins*, Travailler résolument, activement à réaliser ses vues.

— Escr. Etendre le bras en avant, tout droit, pour que l'adversaire, en portant un coup, s'enferre lui-même.

Tendu, ue, part. passé du v. tendre.

— *A bras tendu*, Le bras allongé dans la position horizontale.

— Arquebus. *Canons de fusil bien tendus*, Canons bien rectifiés et dressés à l'intérieur comme à l'extérieur.

— Balist. Se dit d'une trajectoire dont la courbure n'est pas très prononcée. V. TRAJECTOIRE.

Se tendre, v. pr. Etre, devenir tendu. Se roidir, s'allonger par la tension.

Tendre l'un à l'autre. *Les parties* SE TIENNENT *des pieds*.

TENDRE-À-CAILLOU n. m. Bot. Nom vulgaire de l'acacia à bois dur et du bois que donne cet arbre, et qui sert à la confection des pieux et pilotis aux Antilles.

TENDRELET, ETTE (*tan-dre-le, ète*) — dimin. de *tendret*) adj. Un peu tendre. Petit et tendre. *Viande* TENDRELETTE.

TENDREMENT (*tan*) adv. D'une façon tendre, avec tendresse. *Embrasser* TENDREMENT.

— *Entendre tendrement*, Avoir une ouïe très délicate. Vx.

TENDRESSE (*tan-drès*) n. f. Caractère de ce qui est tendre. Sentiment d'amour ou d'amitié. *La* TENDRESSE *d'une mère pour son fils*. Témoignage d'amour ou d'amitié. *Accabler quelqu'un de* TENDRESSES.

— Délicatesse. *Tableau peint avec* TENDRESSE. Vx.

— Fam. Jeune fille, jeune femme, courtisane. *Se ruiner pour une* TENDRESSE.

— n. f. pl. Caresses, témoignages d'affection. *Prodiguer ses* TENDRESSES.

— Gray. Parties travaillées légèrement et avec soin.

— SYN. **Tendresse, affection, amitié**. V. AFFECTION.

TENDRET, ETTE (*tan-dre, et*) adj. Un peu tendre. Petit et tendre.

TENDRETÉ (*tan*) n. f. Tendresse. (Vx.) Nature de ce qui se laisse entamer facilement. *La* TENDRETÉ *d'un gigot*.

TENDRETTE (*tan-dret'* — rad. *tendre*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la rave ou radis long.

TENDREUR (*tan*) n. f. Délicatesse de goût ou d'affection. *La* TENDREUR *du ton*. Monta. et Vx.

TENDRILLE (*tan*, et *ille*) n. f. Petit rejeton de certaines plantes.

TENDRON (*tan* — rad. *tendre* adj.) n. m. Bot. Petit pousse, rejeton tendre et mince d'un arbre ou d'une plante. *Les chèvres broutent les* TENDRONS *des arbres*.

— Fam. Très jeune fille. *Rechercher les* TENDRONS.

— Bouch. Cartilage tendre, situé à l'extrémité des os de la poitrine du veau.

TENDUE (*tan-dû* — subst. participe de *tendre*) n. f. Chass. Action de tendre des filets, des pièges. *Les* TENDUES *et les pipées d'oiseaux*. || Terrain sur lequel sont tendus les pièges, des filets: *Parcourir les* TENDUES. Pièges tendus. *Relever la* TENDUE.

— Pêch. *Tendue sur palots*, Installation à mer basse des lignes que l'on attache aux *palots*, de telle manière que la marée vienne les soulever et faire flotter les esches.

TENDZI-TENNÔ, empereur du Japon de 662 à 671 le 39e mikado de la dynastie régnante. Il semble avoir été l'un des plus remarquables souverains de l'ancien Japon. Il fit composer, sur le modèle des lois chinoises, un code en 22 volumes, connu sous le titre de *Omi-rio*, qui ne nous est pas parvenu, il créa, en même temps, les premières écoles publiques. Poète distingué, il favorisa beaucoup la culture des lettres.

TÉNÉ n. m. Langue nègre du groupe mandé. V. ce mot.

TÉNÈBRES (lat. *tenebræ*, même sens) n. f. pl. Obscurité absolue ou très profonde: *Marcher à tâtons dans les* TÉNÈBRES. *Oiseau des ténèbres*. Le chat-huant.

— Fig. Confusion, ignorance, incertitude, erreur. *Les* TÉNÈBRES *du moyen âge*. Tristesse. Rare.

— Poétiq. Obscurcissement de la vue. *Les* TÉNÈBRES *de la mort*.

— Ecrit. sainte: *Prince, Ange des ténèbres*, Démon. || *Œuvre de ténèbres*, Œuvre diabolique, inspirée par le démon. || *Ténèbres extérieures*. Ténèbres de la nuit qui règnent hors de la maison ou à lieu le festin de noces, dans la parabole de la robe nuptiale. — Fig. Dans le langage des prédicateurs, Enfer, lieu habité par les damnés.

— Liturg. Dans l'Eglise catholique, Office de Matines et Laudes des mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte, parce qu'à la fin de cet office, on éteint toutes les lumières dans le chœur: *Aller aux* TÉNÈBRES.

— SYN. **Ténèbres, nuit, obscurité**. V. NUIT.

TÉNÉBREUSEMENT adv. D'une façon ténébreuse.

TÉNÉBREUX (*breû*), **EUSE** (du lat. *tenebrosus*, adj. Plongé dans les ténèbres. *Prison* TÉNÉBREUSE.

— Sombre, noir:

Les sapins *ténébreux* et les chênes épais...
A. BARBIER.

— Secret et perfide: *Des projets* TÉNÉBREUX. || Qui machine en secret: *Un esprit ténébreux*.

— Obscur, caché, sombre, enveloppé de ténèbres. *Les temps* TÉNÉBREUX *de l'histoire*.

— Dépourvu de clarté, de netteté à comprendre: *Style* TÉNÉBREUX. || Qui s'exprime en termes obscurs. *Les* TÉNÉBREUX *philosophes*.

— Loc. div. *Ténébreux séjour*, Séjour des morts. *Descendre au* TÉNÉBREUX SÉJOUR. *Ange ténébreux*, Le démon.

— Substant. V. Personne qui a de l'obscurité dans l'esprit, le caractère.

— Littér. *Le Beau ténébreux*, Nom que prit Amadis de Gaule quand, rejoussé par Oriane, il se retira à l'ermitage de la Roche-Pauvre. Fam. Amoureux taciturne et mélancolique.

— Pathol. *Vertige ténébreux*, Vertige accompagné d'un obscurcissement de la vue.

— SYN. **Ténébreux, obscur, sombre**. V. OBSCUR.

Ténébreuse Affaire (LE) roman, par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE.

TÉNÉBRION (du lat. *tenebrio*) n. m. Ami des ténébres. Vx. Sobriquet injurieux qu'on donnait aux hérétiques. || Esprit follet, qui apparaissait pendant la nuit. Vx.

TÉNÉBRION n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la famille des *ténébrionides*, répandus surtout dans les régions tempérées.


Ténébrion gr. d'un quart.

— Encycl. Les *ténébrions* (*tenebrio*) sont de taille moyenne, bruns ou noirs, allongés; ils vivent dans le terreau des vieux arbres, où se développent leurs larves, mais pénètrent aussi dans les maisons, comme le ténébrion meunier (*tenebrio molitor*), si commun dans les boulangeries parisiennes, où sa larve, vulgairement appelée *ver de farine*, vit dans les coffres pleins de farine.

TÉNÉBRIONIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant les *blaps*, *pimèles*, *ténébrions*, etc. La grande famille des ténébrionides répond à peu près aux mélasomes des anciens auteurs. — *Un* TÉNÉBRIONIDE.

TÉNÉDOS (turc *Bozcha-Adassi*), île turque de la mer Egée ou Archipel, prov. de Dardanie, Baie de Smyrne, au large



...fut donnée entre les Perses, ... Marathon, Xerxès, ... la France ... Bayonne, Jus... ce fut suivant ... Vauban, Louis ... Constant aux Verdiniens, ... Vaucanson. Il prit Lincelles, ... prise en 1793. Les Russes y ...

TENEJAPA, ... de l'Etat de Chiapas.

TÉNELLIFLORE — ... tenuis, tenuis, et flos, ... fleurs grêles.

TENEMENT — ... du lat. mod. *Terre ... tenement*, Se disait ... sans hommage, mais dont ... avantages réglés par un accord entre le ... On appelait aussi TENURE À VO... Possession de ... certaines charges et qui était ... la Marche, le Limousin, de l'Anjou, de la ... propriétés contiguës à *Acheter* ...

TENERANI (Pietro), sculpteur italien, né à Torrano, ... 1789, mort à Rome en 1869, élève de ... Il acquit une grande réputation à Rome par son *Jeune pêcheur à la flûte*; un *Christ* ... grand bas-relief de la *Descente* ... Terranova, et un *Martyre* ... monumentales statues, dont ... colossale. Tenerani était ... de Saint-Luc, à Rome.

TENERE LUPUM AURIBUS *Tenir le loup par les oreilles*, ... être dans une position très ...

TÉNÉRIFFE ou **TÉNÉRITE** (île), la plus grande des ... Canaries, la plus belle et la plus riche. Superf. ... hab. Ch.-l. *Santa Cruz* ou ... *de Ténériffe*. De forme très irrégulière, ... dans la partie nord-orientale, elle présente ... découpées et profondes échancrures des ... Ténériffe, qui en occupe le centre, l'en dérange ... meilleur mouillage est celui de Santa-... Pour elle, constituée par un sol volcanique, ... extrêmement fertile, la seule plaine est celle ... formée par le fond desséché de l'ancien lac de La... ... de rivières, climat agréable et sain. Le sol des ... est très fertile et d'une prodigieuse fertilité : les collines ... couvertes, jusqu'à leur sommet, de beaux vignobles ... produisent des vins dits de Malvoisie, fournis ... au commerce ... même nom. Elevage important. Côtes ... L'industrie est encore fort peu développée ... fabrique de quelques communs, de taffetas, ... L'exportation consiste en tabac, ... et de cheval.

Ténériffe ... *Nivaria*. Son nom, qui est le vocable ... apparaît pour la première fois chez les ... vers le commencement du XVe siècle, et s'écrit ... par le Jean le Bethencourt, ... le nom de *l'île d'Enfer*, mais celui ... prévalu.

TÉNÉRIFFE ... *pic de Teyde*, un des sommets ... remarquables de la région des ... de Ténériffe, à 3 710 mètres d'altitude. ... volcanique l'*Etna* des Guanches ... vapeurs et des fumerolles, ... ébranlé par de fréquentes secousses ... et relativement bien ... dans les annales ... d'un bouleversement régulier.

TÉNÉRIN ... variétés de céréales. Une ... Var (Brise).

TÉNÉRIS ... Algérie, arr. d'Or... (1 141 hab.). *Tenessus*, ... ruines insignifiantes. ... d'Orléansville.

... une forte ... ras de cuivre et ... tures le ... eaux, ... d'Alb...

TÉNÈS ... à Cuba ... Trinidad, ... par les ... Cienfuegos. ... Sancti-Spiritus, ... Trinidad, ... Cienfuegos,

nation : David III (1638), tenu sur les fonts baptismaux par Hélène Fourment, la seconde femme de Rubens ; Cornélio (1640 ; Anne-Marie (1641 ; Claire (1646) et Antoine (1648). Devenu veuf en 1656, David Teniers le Jeune se remaria à Bruxelles, la même année, avec Isabelle de Fron, dont il eut encore trois enfants : Louis, Justin-Léopold et Marie-Isabelle. Aucun de ses héritiers ne devait pratiquer la peinture.

David Teniers le Jeune, doué d'un grand sens d'observation, d'une prodigieuse facilité de travail et d'une habileté technique qui lui permettait d'aborder tous les genres, a peint d'innombrables tableaux de tout genre, mais il a excellé surtout dans la représentation des mœurs populaires. Le Louvre possède de lui deux sujets religieux : *Le Reniement de saint Pierre* et *les Œuvres de miséricorde* ; un sujet légendaire : *l'Enfant prodigue attablé avec des courtisanes* ; une *Tentation de saint Antoine*, où se retrouve la tradition des Breughel, et une douzaine d'épisodes familiers de l'exécution la plus spirituelle et de la couleur la plus fine. A Bruxelles se voient les *Cinq Sens*, allégorie souvent reprise par le maître, une *Kermesse*, le *Médecin de village* et d'autres toiles, parmi lesquelles il faut distinguer, *l'Intérieur de la galerie de tableaux de l'archiduc Léopold-Guillaume*. Des représentations de cette même galerie, sous des aspects variés, existent dans les musées de Vienne et de Madrid. Teniers a peint aussi des portraits. Au surplus, sa vraie célébrité vient de ses *Fêtes villageoises*, de ses *Tabagies* et de ses pittoresques *Bambochades*, qui ont exercé partout, et notamment en France, au XVIIIe siècle, une influence considérable.



David Teniers, le Jeune.

Les documents lui donnent le titre de « peintre de la chambre du sérénissime archiduc Léopold ». Ce fut, en effet, pour remplir les devoirs de cette charge qu'il se fixa à Bruxelles, vraisemblablement en 1648. La conservation des tableaux composant la collection du prince était dans ses attributions. Il en fit graver un grand nombre d'après des réductions de sa main. Un portrait du maître, gravé par Luc Vosterman le Jeune d'après la peinture de Pierre Thys le Vieux, nous le montre, à la date de 1659, à l'âge de quarante-neuf ans, avec la clef d'*eyuda de camara* et une chaîne ornée d'un médaillon, présent envoyé à l'artiste par la reine Christine de Suède. Teniers sollicita deux fois des lettres de noblesse, avant 1655 et en 1663. On ne sait s'il les obtint, mais sa famille porta les armes suivantes : « d'argent, à un ours au naturel, au chef d'azur, à trois glands d'or rangés... ». Le maître possédait à Perk, aux environs de Bruxelles, un château dit *Drij Toren* (les trois Tours), qui fut un des lieux de réunion les plus fréquentés de la meilleure société de son temps.

TENIET-EL-HAAD *le Col du Dromadaire*, ch.-l. de cant. d'Algerie (départ. d'Alger, arrond. de Miliana ; 4.391 hab. Marché arabe fréquenté. Commerce de bestiaux, céréales, laines. Aux environs, belles forêts de cèdres, visitées chaque année par de nombreux touristes. Plusieurs sources minérales ferrugineuses jaillissent dans ces forêts.

TÉNIFUGE *fuj'* — de *ténio*, et du lat. *fugare*, mettre en fuite) adj. Se dit d'un médicament destiné à provoquer l'expulsion des ténias. V. TÉNIA.

— n. m. : *Un* TÉNIFUGE.

TÉNIOGLOSSES n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches pectinibranches, comprenant ceux qui, comme les casques et les strombes, ont la mâchoire formée de deux plaques triangulaires plus ou moins guillochées. (Les ténioglosses se divisent en quarante-six familles.) — *Un* TÉNIOGLOSSE.

TÉNIOÏDÉS ou **TÆNIOÏDES** n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, comprenant les *trachyptères*, *lophotes*, *ropales*, etc. — *Un* TÉNIOÏDE ou TÆNIOÏDE.

TÉNIOPHYLLE ou **TÆNIOPHYLLE** (*fil*) n. m. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant de toutes petites herbes épiphytes, dont on connaît six espèces, qui croissent à Java ou que l'on cultive dans les serres d'Europe.

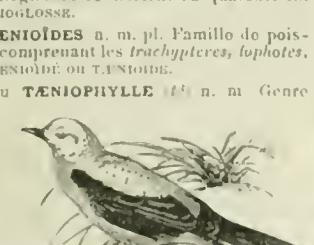

Ténioptère.

TÉNIOPTERE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, propres à l'Amérique tropicale. Ce sont des gobe-mouches à livrée peu brillante, grise, brune ou noire.

TÉNIOPTÉRYX n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, de la famille des perlidés, répandus en Europe. La *ténioptéryx nebulosa* est souvent très commune à Paris.)

TENIR du lat. *tenere*, même sens : *Je tiens, tu tiens, il tient, nous tenons, vous tenez, ils tiennent. Je tenais, nous tenions. Je tins, nous tînmes. Je tiendrai, nous tiendrons. Je tiendrais, nous tiendrions. Tiens, tenons, tenez. Que je tienne, que nous tenions. Que je tinsse, que nous tinssions. Tenant. Tenu, ue*) v. a. Retenir avec la main, les mains ou autrement : TENIR *un fouet*. TENIR *un enfant dans ses bras*.

— Empêcher de se déplacer, de se déranger : *Cette poutre* TIENT *le plafond*. Empêcher de s'en aller, de s'enfuir : *Je le* TIENS, *il ne m'échappera pas*. Garder par une sorte de contrainte ou d'effort : TENIR *les yeux baissés*. TENIR *sa colère*. TENIR *une conférence*. *Chien qui* TIENT *bien l'arrêt*. ‖ Maintenir, faire rester : *Le froid me* TIENT *toujours à la chambre*. ‖ Contenir : *Je ne sais qui me* TIENT *que je vous rosse*.

— Entretenir : TENIR *un ambassadeur auprès d'une cour étrangère*. Inus. ‖ Conserver à l'aide de certaines précautions : TENEZ *les boissons au frais*. TENIR *ses pieds chauds*. ‖ Mettre, placer pour être conservé, gardé : TENIR *son argent sous clef*. TENIR *quelqu'un prisonnier*.

— Ne pas laisser échapper : *Tonneau qui* TIENT *bien le vin*. Garder dans son esprit, ne pas renoncer à : TENIR *rancune*.

— Avoir appris, être renseigné : *C'est de lui que je* TIENS *cette recette*.

— Occuper, avoir sous son autorité, jour de : TENIR *un emploi*. TENIR *une ferme à bail*. Diriger, administrer, être à la tête de : TENIR *une école*. TENIR *une auberge*. ‖ Commander, gouverner : TENIR *une cité pour le roi*. ‖ Etre chargé du fonctionnement, de l'emploi du temps de : TENIR *la caisse*. TENIR *la plume*. ‖ Entretenir dans un certain état : *Ménagère qui* TIENT *mal sa maison*. ‖ Posséder par transmission : TENIR *tout de sa fortune de ses parents*.

— Dompter, tourmenter, exercer : [illegible]

Amour amour, quand tu nous tiens
On peut bien dire Adieu prudence
LA FONTAINE.

— Etre, par son mérite, sa situation ou en possession de : TENIR *le premier rang*. Occuper, remplir la place de : *A lui seul, il* TIENT *tout le premier étage de la maison*.

— Exiger une occupation continue de : *Cette cérémonie nous* TIENDRA *longtemps*.

— Avoir une contenance, une capacité de : *Les barriques de bordeaux* TIENNENT *trois cents bouteilles*. Faire *Tenir le litre*. Se dit d'une personne qui peut boire beaucoup sans en être incommodée.

— Faire ensemble, célébrer ensemble : TENIR *audience*. ‖ Suivre, marcher dans : *Chemin pénible à* TENIR. ‖ S'engager dans : TENIR *un parti*.

— Exécuter fidèlement, ne pas manquer à : TENIR *sa parole*. ‖ Soutenir : TENIR *une gageure, un pari*.

— Juger, considérer : TENIR *quelqu'un en mépris*.

— Dire, avancer, affirmer, par manière de conversation, de discours : TENIR *des propos déplacés*.

— Loc. div. *Tiens, Tenez*. Prends. Prenez : TIENS, *voici ma bourse*. (Se dit en donnant des coups : TIENS, *misérable, voilà pour toi*. — Ecoute, écoutez, fais ou faites attention à ce que je vais dire : TENEZ, *tous vos discours ne servent de rien*. — Vois, voyez : TENEZ, *le voilà là-bas*. — Se dit, mais toujours au singulier, pour exprimer la surprise : TIENS ! *que c'est drôle !*

— *Tenir son rang*, Ne pas déroger à sa position, à sa naissance. ‖ *Tenir les dés*, Tenir, à son tour, le cornet pour jeter les dés. ‖ *Tenir note, Tenir registre de*, Consigner par écrit : *Je* TIENS NOTE DE *mes dépenses*. — Se souvenir de : *Je* TIENDRAI NOTE DE *votre bonne conduite*. ‖ *Tenir sa morgue, sa gravité*, Prendre des airs arrogants, dédaigneux. (Vx.) ‖ *Tenir rigueur à quelqu'un*, Recevoir froidement ses avances après un dissentiment. ‖ *Tenir à honneur*, Considérer comme un honneur. ‖ *Tenir de race, de naissance*, Apporter en naissance, posséder par nature. ‖ *Tenir à*, Considérer comme : *Je* TIENDRAI *à injure un pareil compliment*. ‖ *Faire tenir*, Faire remettre : *Je vous* FAIS TENIR *par la poste un bon de cent francs*. Le mot *tenir* entre, en outre, dans une foule de locutions que l'on trouvera au mot principal). [V. COMPTE, CORDE, DRAGÉE, ÉTAT, etc.]

— Agric. Cultiver : TENIR *une vigne en hautains*.

— Féod. *Tenir à foi et hommage*. Posséder une terre avec obligation d'en faire hommage.

— Jeux. Accepter un enjeu : *Je* TIENS *les cinq francs*. *Tenir le jeu*. A la paume, Etre du côté de la grille, pour recevoir et jouer le service. *Tenir jeu à une personne*. Jouer contre elle autant et aussi longtemps qu'elle le désire. ‖ *Tenir pied à boule*, Placer son pied exactement à l'endroit où s'est arrêtée la boule.

— Manèg. *Tenir un cheval*, Lui faire garder l'allure que l'on veut. ‖ *Tenir la main*, Tirer la bride. ‖ *Tenir un cheval dans la main*, En être parfaitement maître. ‖ *Tenir un cheval en bride, en talons*, Le gouverner avec la bride, avec les éperons. ‖ *Tenir au filet*, Attacher avec un filet passé dans la bouche, pour empêcher l'animal de manger. *Tenir la hanche*, Faire exécuter au cheval des pas de côté, la jambe de dehors chevauchant sur celle de dedans.

— Mar. *Tenir le grément*, Le raidir. ‖ *Tenir un mât*, Le mettre à poste au moyen de ses haubans et de ses étais. ‖ *Tenir un navire par une aussière*, L'amarrer avec cette aussière. ‖ *Tenir une bouée par bâbord, par tribord*, La laisser de ce côté. ‖ *Tenir le large*, Naviguer en pleine mer. ‖ *Tenir la cape*, Prendre cette allure par mauvais temps. ‖ *Tenir la mer*, Rester à la mer à croiser. ‖ *Tenir le travers*, Recevoir la mer par le travers. ‖ *Tenir le plus près*, Prendre cette allure. ‖ *Bien tenir le vent*, Se dit d'un navire qui est ardent. — *Tenir sous son pavillon*, Mar. anc., Syn. de RALLIER. ‖ *Tenir deux objets l'un par l'autre*, Les avoir sur la même ligne et du même côté.

— Milit. Se dit dans le sens d'occuper, de garder : TENIR *une position*. TENIR *la campagne*.

— Musiq. *Tenir l'accord*, Rester accordé. ‖ *Tenir sa partie*, Exécuter la partie dont on est chargé dans un morceau d'ensemble. ‖ *Tenir l'orgue*, Etre chargé d'en jouer.

— Théâtr. *Tenir un rôle*, Etre chargé de le jouer.

— Vénor. *Tenir la voie*, La suivre, n'en pas dévier. ‖ *Tenir les abois*, S'arrêter au milieu des chiens qui crient avec fureur. ‖ *Tenir aux chiens*, Etre sur ses fins et se défendre contre les chiens.

— PROV. : **Il vaut mieux tenir que courir**, La possession vaut mieux que l'espérance. — **Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras**, Posséder peu, mais sûrement vaut mieux qu'espérer beaucoup, sans certitude.

— v. n. Etre attaché, adhérer : *Les pois* TIENT *aux mains*. ‖ Etre difficile à écraser, à détruire : *Ces pierres* TIENNENT *bien*. Etre d'un bon teint, ne pas s'effacer : *Couleur qui* TIENT *bien*. ‖ Etre fixe, ne pas bouger : *Cette frisure ne* TIENT *pas*. ‖ Durer, se maintenir : *Le ministère ne* TIENDRA *pas*.

— Résister, se montrer ferme : *Garnison qui* TIENT *jusqu'à l'arrivée des renforts. Comment* TENIR *contre des pleurs ?*

— Suivre son cours, recevoir son exécution : *Notre marché* TIENT *toujours*.

— Etre contenu, renfermé, limité : *Une grammaire devrait* TENIR *en dix pages*.

— Siéger : *Les tribunaux* TIENNENT *toute l'année*.

— Loc. div. *Tenir à*, Etre uni, lié : *Il* TIENT *à l'une des plus anciennes familles du pays*. — Désirer, être attaché, ajouter du prix à : TENIR *à l'argent, aux honneurs*. — Résulter, provenir de, reposer sur : *Les défauts* TIENNENT *souvent à la maussaderie d'éducation*. — Toucher, être contigu à : *Ma maison* TIENT *à la vôtre*. — Se rapporter, se rattacher à : *Rien de ce qui* TIENT *à l'humanité ne peut être étranger à l'homme* (L. abbé Bautain). V. CLOU, CŒUR, FIL, etc. ‖ *N'y pas tenir*, Ne pouvoir se contenir, se maîtriser : *Ma foi, je n'y ai pas tenu, je lui ai dit ma façon de penser*. *C'est à n'y pas tenir*, On n'y saurait résister, supporter plus longtemps. C'est une situation désagréable. *Ne tenir à rien*, N'avoir aucune entrave, être libre.

— Devenir le [illegible] *C'est fortune* SE TIENT *à qui*.

— *Tenir de*, Ressembler à : [illegible] *Le malade* TIENT *du délire et se croit* [illegible]. — Avoir de l'analogie avec, participer de : [illegible] TIENT *à chaque* [illegible]. *Vous ne pouvez posséder* [illegible] *tenir de quelque chose*.

— *Tenir pour*, Etre partisan de. Tenir à [illegible].

— *Tenir*, Etre très attaché à : *Mon père* TIENT *pour Des Guerrois*. *Tenir pour*, *Tenir à*. Ne pas faire opposer une résistance [illegible]. — Pouvoir [illegible] : *Ne pas tenir à une tentation*. — Etre [illegible] TIENT *à* [illegible] *tenir compte de ses services*.

— *Tenir compte, pour*, Estimer, [illegible] compte attaché. — Résister fortement, être [illegible] à extirper : *Les superstitions* TIENNENT *comme* TENIR.

— Impersonnel en dans le [illegible] : *Il* TIENT *trois litres dans cette carafe*. *Il ne* TIENT *qu'à vous de terminer cette affaire*. S'il ne TIENT qu'à cela, [illegible].

— *Il n'y a qu'à tenir*, Nonobstant, malgré : *Il n'y a* [illegible] *morale qui* TIENNE, *je ne veux mettre en cause* [illegible].

— *Il ne tient pas à*, *que*, Ce n'est pas [illegible] que : Il NE TENAIT QU'A [illegible] QUE *l'affaire réussît*.

— *Qui a bu bira tienne*, Que cela n'empêche pas [illegible] pas obstacle.

— Class. Ne se lever que quand le clairon est prêt : *Les perdrix* TIENNENT *au nid et ne* [illegible].

— Econ. rur. *Un tenir*, Se dit de la vache qui a été fécondée par le taureau.

— Féod. *Tenir d'un seigneur*, Posséder une terre qui relève de lui.

— Jeux. Au trictrac, N'être pas obligé par le dé à rompre son jeu ; continuer à jouer sans lever les dames.

— Mar. Se dit d'un navire qui reste à la mer : *Tenir sur ses ancres*, Rester à un corps de vent en revenant à l'ancre. — *Tiens bon !* Commandement pour faire cesser l'effort exercé sur un cordage ou dans toute autre manœuvre de force. ‖ *Tenir bon d'une direction*, Se dit du vent quand il souffle avec persistance de cette direction.

Tenu, ue, part. passé du v. Tenir.

— Bours. Ferme dans les prix : *Valeurs* TENUES.

— PROV. : **Tant tenu, tant paye**, Le salaire se règle sur la nature ou la durée du service.

Se tenir, v. pr. Etre, devoir être tenu : *L'épée* SE TIENT *de la main droite*.

— Avoir lieu, se trouver : *La fête* SE TIENT *sur la place*.

— Etre accompli, exécuté : *Pour de serments il ne* SE TIENNENT. ‖ Etre dit, prononcé : *Méprisez les propos qui* SE SONT TENUS *sans raison sur votre compte*.

— Se placer et rester : SE TENIR *en observation*. ‖ Se maintenir à l'aide d'un point d'appui : SE TENIR *sur branches d'un arbre*. ‖ Se maintenir en équilibre : TENEZ-VOUS *droit, le pavé est mauvais*. ‖ Avoir une certaine attitude : SE TENIR *bien, se tenir mal à cheval*. ‖ Garder une certaine position : SE TENIR *à genoux*. Affecter une certaine façon : SE TENIR *coi*.

— Etre sur ses gardes, observer sa conduite : *Tenez vos oreilles surveillées*, TENEZ-VOUS.

— Se considérer, s'estimer, se croire : *Je me tiens pour battu*.

— Etre attaché, adhérent, uni l'un à l'autre : *Deux planches qui* SE TIENNENT. TENONS-NOUS *par la main*. Etre l'un à l'autre, être dans la dépendance l'un de l'autre : *Tout* SE TIENT *dans l'ordre moral*. Laurent.

— *Se tenir en repos*, Rester tranquille, éviter les mouvements déplacés, les actions ou les paroles inutiles. Ne pas s'inquiéter, ne pas se tourmenter : TENEZ-VOUS *en repos, l'affaire ira bien*.

— Loc. div. *Se tenir à*, Ne vouloir pas céder sur, refuser un marché pour : SE TENIR A *cinq francs sur un marché de mille écus*. ‖ *Se le tenir pour dit*, Se regarder comme averti, être disposé à profiter de la leçon. ‖ *Se tenir*, S'en tenir, Se contenter de, se borner à : TENONS-NOUS-EN *là*. ‖ *Savoir à quoi s'en tenir*, Etre fixé, renseigné. ‖ *Se tenir les côtes, Se tenir à quatre*, etc. V. CÔTE, QUATRE, etc.

— Jeux. S'y tenir, Se trouver satisfait des cartes qu'on a dans la main : ne pas vouloir les échanger.

— Mar. *Se tenir en travers*, Présenter le travers. ‖ *Se tenir au vent*, Se maintenir au vent de quelque chose. ‖ *Se tenir à un faux bras*, En parlant d'une embarcation, S'amarrer à ce faux bras.

— PROV. : **Quand on est bien, il faut s'y tenir**, Si l'on a une situation avantageuse, il ne faut pas chercher une autre.

— GRAMM. Après les formes impersonnelles *Il ne tient pas à, Il tient à rien, A quoi tient-il*, suivies de la conjonction *que*, le verbe de la proposition complétive prend *ne*, même lorsqu'il exprime une idée plutôt affirmative que négative : *Il ne tient à rien, A quoi tient-il que nous ne soyons d'accord ?* Mais il en est autrement quand *Il tient* est affirmatif : *Il tient à moi que tout se passe bien*.

— SYN. **Tenir, contenir**. V. CONTENIR.

TENIRA, comm. d'Algérie (départ. d'Oran, arrond. de Saint-bel-Abbès), sur le [illegible] Melrir, tribut. de l'Habra, l'une des branches de la Macta ; 2 638 hab. Gisement de kaolin ; oliviers, bons vignobles ; alfa et écorce de chêne.

TENISON (Thomas), prélat anglican, né à Cottenham (comté de Cambridge), en 1636, mort à Lambeth en 1715. Ordonné en 1659, il devint chapelain du roi, et fut un des plus ardents promoteurs de Guillaume d'Orange, qui, parvenu au trône, lui donna l'archidiaconat de Londres (1692). La reine Marie le fit nommer évêque de Lincoln (1693), et, en 1694, Tenison parvenait à l'archevêché de Canterbury. L'avènement de la reine Anne ayant mis un terme à la faveur dont il jouissait à la cour, il poussa activement à la succession au trône de la maison de Hanovre. Il a laissé un certain nombre d'écrits, notamment des panégyriques. On attribue à Swift un mot sur le talent de ce prélat : « Il était lourd et chaud comme un fer de tailleur ».

TÉNITE du gr. *tainia*, bandelette) n. f. Matière ferrugineuse, en bandelettes minces.

TENJE, bourg d'Austro-Hongrie (Slavonie, comitat de Veröcze), près de la Drava ; 3.275 hab.

TENKASSI, ville de l'empire anglais de l'Inde, présid. de Madras, district de Tinnevelly, près du Tambiratty ; 11.000 hab.

TEN-KATE Lambert-Berger. V. KATE.

TENKE

TENKITZKITE

TENKOVKA

TENNANT

TENNANTITE

TENNEH

TENNESSEE

TENNESSEE un des États de l'Union nord américaine, [illegible] par les États de Virginie et de Kentucky au N., [illegible] et le Mississipi à l'O., de Géorgie, d'Alabama et le Mississipi au S., de Caroline du Nord à l'E. Superf. [illegible] kilom. carr., pop. [illegible] hab. Capit. *Nashville*. [illegible] se partage naturellement en deux régions [illegible] couverte par les contreforts [illegible] et les monts Cumberland; à l'O., au contraire, pays [illegible] larges ondulations de 250 à [illegible] Cette [illegible] hydrographie est abondante et va [illegible] par les deux grands affluents de l'Ohio [illegible] et le Cumberland.

[illegible] conditions générales. L'agriculture met [illegible] le tabac et le maïs. L'élevage reste [illegible] richesses minérales sont abondantes : on [illegible] houille puis le fer, l'argent, le plomb, le [illegible] le cuivre, etc. L'industrie métallurgique a [illegible] part surtout dans la région de Chattanooga et Nashville.

TENNIE, [illegible] de la Sarthe, arrondissement et à 27 kilom. du Mans, sur la Vègre, affluent de la Sarthe; 1 235 hab. Église [illegible] du XVIe s. Château fort.

TENNIS [illegible] Jeux V. LAWN-TENNIS

TENNÔ [illegible] m. Titre que les Japonais adjoignent [illegible] noms [illegible] de leurs empereurs.

TENNSTEDT, bourg d'Allemagne (Prusse), prov. de Saxe, [illegible] sur la Flamisch, sous-affluent [illegible] par l'Unstrutt et la Saale; 3 230 hab. Papeterie, [illegible] de bière.

TENNYSON Alfred, poète anglais, né à Somerby (Lincolnshire) [illegible], mort à Aldworth en 1892. Brillant [illegible] Trinity College, à Cambridge, il y remporta [illegible] prix de poésie. Dès 1827, il publia, avec son frère [illegible] *Poèmes*. Trois ans après, ses

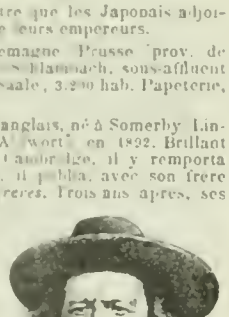

Tennyson

[illegible] parurent en 1832. *Contes* [illegible] *Locksley Hall*, en 1842, [illegible] *Princesse*, en 1847, *In Memoriam* [illegible] *Maud* en 1855, *Idylles du roi* [illegible] *Enoch Arden* en 1864, *Aylmer's Field* [illegible] *Queen Mary* en 1875, *Harold* en 1876, *Becket* en 1879, *Tiresias* [illegible] *Locksley Hall sixty years after* en 1886, *Demeter* [illegible] *The Foresters* en 1892, *The Death of Oenone* [illegible] *Akbar's Dream* [illegible] Tennyson a été créé baron [illegible] en 1884. Il a été [illegible] Westminster. Sa [illegible] a été [illegible] Tennyson

sans largeur ni épaisseur et de longueur invariable, quelles que soient les forces qui la tendent. Dans ces conditions idéales, la *tension* des fils en un point est la réaction mutuelle des deux portions qui s'y réunissent. Les cordes, les câbles ou les tiges solides qu'on emploie dans la pratique industrielle se comportent différemment et s'allongent plus ou moins selon les tensions supportées.

Sur un conducteur électrisé en équilibre, l'électricité d'un élément de la surface est sollicitée vers l'extérieur par une force résultante dont la valeur rapportée au centimètre carré s'appelle *tension électrique* ou *pression électrostatique*. Du temps de Volta, les électriciens dénommaient « tension » ce que nous désignons aujourd'hui par *potentiel*. V. ce mot.

Dans l'explication théorique des phénomènes capillaires, on nomme *tension superficielle* la force qu'il faut supposer appliquée à l'unité de longueur pour provoquer l'extension de la surface liquide en équilibre. Cette considération n'est qu'une traduction analytique d'un fait expérimental.

En vertu de leur expansibilité, les gaz tendent à occuper tout l'espace qu'on leur offre et, pour les maintenir dans une enceinte limitée, il faut qu'une pression égale et contraire équilibre la force élastique ou tension résultant des actions intérieures. Quand on chauffe un liquide dans l'air, il se vaporise, mais bout seulement lorsque la *tension maximum* de sa vapeur égale la pression atmosphérique. Les tensions maxima d'une vapeur varient avec la température, et l'ébullition se produit à des températures différentes selon les pressions supportées. Regnault entreprit de célèbres expériences afin de déterminer ces forces élastiques pour la vapeur d'eau, données importantes à connaître pour les moteurs industriels. S'il s'agit d'un mélange de plusieurs liquides, il faut distinguer trois cas : 1° liquides ne se mêlant pas, comme la benzine et l'eau : la tension du mélange des vapeurs égale la somme des tensions maxima des vapeurs séparées); 2° liquides se dissolvant l'un dans l'autre en quantité limitée (la tension maximum du mélange des vapeurs est moindre que la somme des tensions offertes séparément par chacune d'elles) ; 3° liquides se mêlant en toutes proportions (Wüllner a trouvé que le rapport de la tension du mélange à la somme des tensions des liquides a une valeur constante lorsque chacun de ceux ci se trouve en proportions à peu près égales). Enfin, la tension de la vapeur dégagée par une dissolution saline est, à égalité de température, inférieure à la tension de la vapeur d'eau pure. V. CAPILLARITÉ, ÉLECTRICITÉ, VAPEUR.

TENSON *tan* — du lat. *tentionem*, pour *contentionem*) n. f. Littér. franç. et provenç. Genre dialogué où les interlocuteurs, réels ou supposés, échangent des invectives ou discutent alternativement sur une question théorique.

— ENCYCL. La *tenson* se distingue du *débat* ou *conflictus* en ce que celui-ci a ordinairement pour acteurs des personnages allégoriques, et du « partimen » ou jeu-parti, en ce que, dans ce dernier genre, les deux interlocuteurs ne peuvent pas sortir d'une alternative posée à l'avance par celui qui engage la lutte. La tenson peut être personnelle : elle émane alors réellement de deux interlocuteurs qui la prennent pour expression de leurs rancunes ou de leurs ressentiments. La littérature provençale nous offre des pièces de ce genre. Mais souvent, et surtout à partir de la fin du XIIIe siècle, la tenson ne fut plus qu'une forme littéraire dans laquelle le débat a lieu entre l'auteur et un interlocuteur imaginaire.

TENTACULAIRE *tan, lè'* adj. Zool. Qui se rapporte aux tentacules : *Fibres* TENTACULAIRES.

TENTACULE *tan* — du lat. *tentaculum*, même sens n. m. Appendice que possèdent certains animaux, comme les mollusques et les infusoires.

— ENCYCL. Les *tentacules* sont des appendices inarticulés, élastiques, originairement rétractiles, comme les *cornes* des escargots, dans le langage vulgaire. Ils sont destinés surtout à exercer les fonctions tactiles. On appelle *rhinophores* les tentacules lamelleux de certains gastéropodes, tentacules sans doute olfactifs, et qui peuvent se rétracter dans une cavité spéciale. Les tentacules ou bras des céphalopodes leur servent soit à capturer leur proie au moyen des ventouses dont ils sont munis, soit à se mouvoir au fond de la mer.

TENTACULÉ, ÉE *tan* adj. Qui possède des tentacules : *Organe* TENTACULÉ. *Mollusque* TENTACULÉ. Peu us. : *Infusoire tentaculé*. V. TENTACULIFÈRE.

TENTACULIFÈRE *tan* — de *tentacule*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Syn. de TENTACULÉ, ÉE.

— n. m. pl. Ordre d'infusoires, comprenant ceux qui, comme les acinètes et les dendrocomètes, possèdent des suçoirs tentaculiformes. Les tentaculifères se divisent en deux sous-ordres : *tentaculifères suceurs* et *tentaculifères actinariens*.) — *Un* TENTACULIFÈRE.

TENTACULIFORME *tan* — de *tentacule*, et *forme* adj. Zool. Qui est en forme de tentacule.

TENTANT *tan tan*), **ANTE** adj. Qui tente, qui fait naître un désir, une tentation : *Occasion, Proposition* TENTANTE.

TENTATEUR, TRICE *tan* — du lat. *tentator, trix* ; de *tentare*, tenter) adj. Qui sollicite au mal : *Les inspirations* TENTATRICES *du démon*. || *Esprit tentateur* ou substantiv. *Le tentateur*, le démon.

— Substantiv. Personne, être personnifié, qui induit en tentation : *Fermer l'oreille aux suggestions des* TENTATEURS.

TENTATIF, IVE *tan* — rad. *tenter*) adj. Phil. Qui procède par essais. Syn. de EXPÉRIMENTAL, ALE.

— Logiq. anc. *Syllogisme tentatif*, Syllogisme dont une des prémisses, étant hypothétique, devait être vérifiée au moyen de la conclusion, laquelle était démontrée vraie ou fausse par une autre voie.

TENTATION *tan, si-on* — du lat. *tentatio* ; de *tentare*, tenter) n. f. Désir, mouvement intérieur, qui nous porte à faire une chose, et qui est accompagné d'hésitation : *Il attire à la* TENTATION *de mal faire*.

— Théol. Sollicitation au mal par le démon ou la concupiscence. || Épreuve à laquelle Dieu soumet l'homme pour exercer sa vertu. || *Tentation de Jésus Christ au désert*. V. la partie encycl. On personnifie quelquefois la tentation :

Tentation, Dieu t'éprouve,
Ne manque pas d'agir de son côté.
LA FONTAINE.

— ENCYCL. Théol. Lorsque l'Écriture dit que Dieu « tente les hommes », elle entend non qu'il leur tend des pièges pour les faire tomber dans le mal, mais qu'il met leur vertu à l'épreuve. Le propre de la liberté étant de choisir entre le bien et le mal, c'est dans la lutte morale que la vertu agit et se montre, et il n'y a pas de lutte morale sans tentation. L'Église a défini que telle est la faiblesse de l'homme que, sauf un privilège spécial de Dieu, nul ne peut, durant toute sa vie, éviter tous les péchés, même véniels. Les auteurs ascétiques indiquent comme principaux remèdes à la tentation la prière, le fréquent usage des sacrements, le souvenir des récompenses éternelles, les mortifications, et enfin, toutes les fois qu'elle est possible, la fuite des occasions dangereuses.

Tentation de Jésus-Christ dans le désert. L'Évangile raconte que Jésus, ayant jeûné pendant quarante jours dans le désert, fut tenté par le démon qui le transporta sur une montagne très élevée, et de là, lui montrant tous les royaumes du monde avec leur gloire, il lui dit : « Je te donnerai toute cette puissance et la gloire de ces royaumes, car elle m'a été donnée, et je la donne à qui il me plaît. Si donc tu m'adores, toutes ces choses seront à toi. » Mais Jésus lui dit : « Retire-toi, Satan, car il est écrit : vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul. » Alors, le démon s'éloigna de lui, et aussitôt les anges s'approchèrent et le servirent.



La Tentation du Christ, d'après Ary Scheffer.

— Iconogr. Parmi les représentations les plus connues de la *Tentation dans le désert* ou *Tentation du Christ*, nous citerons celles du Tintoret, du Titien, de K. König, Ary Scheffer (Louvre), Édouard Bertin, Félix de Boischevalier, C.-J. Locointe, etc. Le sculpteur Capellaro a exposé un groupe représentant le Christ montrant le ciel à Satan accroupi à ses pieds et qui lui tend un sceptre surmonté d'un aigle.

Tentation de saint Antoine. V. ANTOINE. Ce sujet a été traité surtout par le Tintoret (église des Saints-Gervais-et-Protais, à Venise), Paul Véronèse (musée de Caen), Annibal Carracho, Salvator Rosa, Martin Schöngauer



La Tentation de saint Antoine, d'après Teniers. (Louvre.)

(estampe), Lucas Cranach (gravure), Lucas le Leyde (gravure), Breughel d'Enfer (musée de Dresde, véritable fantasmagorie), Joachim Patenier (musée de Madrid), Teniers (dix compositions, dont une au Louvre), etc.

Tentation de saint Antoine (LA), par Gustave Flaubert (1874). — Assis dans sa cabane, où il fait des nattes, Antoine s'endort. Pendant son sommeil, une foule de visions fantastiques se présentent à lui. D'abord, ce sont des femmes qui tentent de lui inspirer des désirs charnels. Après la tentation de la chair vient celle de l'esprit. Hilarion, ancien disciple d'Antoine, apparaît, et une discussion s'engage entre eux : il montre les contradictions, les invraisemblances des Écritures, il évoque tour à tour le souvenir de tous ceux qui combattirent le christianisme depuis les premiers siècles de son histoire ou qui voulurent en modifier les dogmes, puis rappelle à grands traits les erreurs successives de l'esprit humain. Enfin, il prend la figure d'un archange, le nom de la Science, et, sous cette forme nouvelle, dévoile les secrets de l'univers. Et sa dernière parole, quand il s'est tu, a pour unique fondement de nos connaissances, la certitude de la sensation, c'est que peut-être « il n'y a rien ». Le songe de saint Antoine se prolonge jusqu'aux premiers rayons du jour. A son réveil, le solitaire ne conserve qu'un vague souvenir des angoisses qu'il a souffertes ; et, pour dissiper les derniers vestiges des mauvais désirs et des doutes qui l'ont assailli, il fait le signe de la croix et se remet en prière.

TENTATIVE *tan* — rad. *tenter*) n. f. Acte ayant pour but de faire réussir un projet.

— Théol. Épreuve qui est le premier essai de celui qui veut être reçu dans l'ordre ecclésiastique.

— ENCYCL. Dr. Le droit de *tentative* n'existe pas dans la législation qui ne punit pas la simple résolution d'infraction à la loi que tentait leur auteur.

La matière de contravention est une exception, la tentative n'est jamais punissable.

La tentative de crime est punie et est punie de la même peine. Au contraire, la tentative de délit n'est punie comme délit que dans les cas déterminés par une disposition spéciale de la loi (par exemple, au cas de tentative de vol). Pour que la tentative soit punissable, il faut qu'elle ait été manifestée par des actes extérieurs constituant un commencement d'exécution et ayant pour but la consommation du fait qu'elle a poursuivi et n'ait manqué son effet que par un événement fortuit dépendant de la volonté de l'auteur.

TENTE *tant*' — du lat. *tenta*, pl. de *tentum*, de *tendere*, tendre n. f. Sorte de pavillon d'étoffe ou d'autre matière analogue à une étoffe, dont on fait un abri : *Toile de tente*. TENTE *de peau*.

— Toile ou autre étoffe tendue pour servir d'abri.

— Poétiq. Voûte céleste.

— Loc. div. *Lever, Vider ses tentes*, Partir définitivement ou en hâte. || *Lever ses tentes*. Partir par allusion aux troupes qui lèvent leurs tentes pour le camper.

— Art culin. Syn. de TENDE.

— Chass. Filet dont on se sert pour prendre certains oiseaux de passage, comme les bécasses.

— Histol. *Système de tentes*. Se dit des lamelles des gaines lamelleuses des faisceaux nerveux qui se subdivisent par place et s'anastomosent les unes avec les autres, formant ainsi des logettes ou mailles, très irrégulièrement disposées.

— Pêch. *Tente à la bonne eau*. Matière de tendre les filets, quand la mer est basse. || Barrage fait de piquets entrelacés de branches avec une ouverture centrale garnie d'une nasse.

— ALLUS. LITTÉR. **Se retirer sous sa tente**, Allusion à la colère d'Achille dans l'*Iliade* qui, offensé par l'orgueilleux Agamemnon, abandonna la cause des Grecs et se retira sous sa tente, d'où ne purent l'arracher, pendant dix ans, les prières de tous les chefs de l'armée grecque.

Dans l'application, *se retirer sous sa tente* signifie se mettre à l'écart, abandonner par dépit une partie, une cause.

— ENCYCL. Milit. L'usage des *tentes* militaires remonte à l'antiquité la plus haute, et leur forme, de même que leurs dimensions, varièrent beaucoup suivant le climat où avait lieu la guerre. A Rome, l'usage en fut d'abord défendu aux soldats. Plus tard, lorsque se fut introduite l'habitude du campement méthodique, l'emploi en généralisa au contraire, et les tentes furent faites en cuir ou en feutre retenu par des cordes. Les tentes des soldats contenaient une chambrée de dix hommes (*contubernium*). La tente du général, plus grande, se distinguait par l'enseigne qui flottait au dessus. Chez les Grecs et les Orientaux, les tentes de chefs étaient édifiées avec un luxe extraordinaire.



1. Tente romaine (*tabernaculum*) ; 2. Tente du XVe siècle ; 3 Girard de tente XVIIe s. ; 4 Tente conique actuelle ; 5 Tente baraque ; 6 Tente tourte pour ambulance ; 7 Tente pour officier, dite tente de marche. V. HABITATION.

En France, au XIIe et au XVe siècle, l'armée se servit de tentes rondes. Dans le même temps, les tentes des Orientaux imitaient des pavillons : un seul mât, au milieu, soutenait la toile. Au XVIIe siècle, la coutume de camper sous la tente était générale dans l'armée française, qui utilisait la *tente canonnière* (huit fantassins ou quatre cavaliers, de forme allongée ou ovale, et la *tente-marquise*, plus ou moins carrée, destinée aux officiers supérieurs). Sous la Révolution, par contre, le bivouac et le cantonnement furent surtout pratiqués. Mais les guerres d'Afrique ramenèrent l'usage des tentes, et le maréchal Bugeaud fit adopter la *tente-abri*, montée sur une arête longitudinale, et fut employée en même temps que la *tente conique*. De graves objections ont été élevées contre le système de campement sous la tente, peu hygiénique, et qui oblige les troupes à traîner un matériel encombrant. Le cantonnement tend aujourd'hui à devenir la règle en campagne.

On notera que l'usage des tentes, à peu près abandonné au point de vue militaire, s'est conservé chez les peuplades nomades, Arabes, Kalmouks, etc. dont elles constituent le mode normal d'habitation. V. HABITATION.

TENTE *tant*' — du vx franç. *tenter*, soudure ou f. Faisceau de charpie dont on se sert fréquemment dans la pratique chirurgicale. || Bandelette de charpie ou de linge, pliée ou roulée, que l'on introduit ou fait entrer entre les lèvres d'une plaie ou dans une ouverture à dilater.

TENTE-ABRI n. f. Tente très légère, particulièrement employée par les troupes en campagne. Pl. *Des* TENTES-ABRIS.

TENTEMENT [illegible]. Action de tâter.

TENTER [illegible] v. a. Entreprendre [illegible] Essayer [illegible] Éprouver [illegible] Tenter un effet [illegible] Tenter [illegible] Tenter, solliciter [illegible] Tenter [illegible] Tenter une place [illegible] Tenter [illegible] Tenter les eaux [illegible] Tenter [illegible] Ce beau temps ne [illegible] Tenter [illegible] Éprouver un traitement contre la faim [illegible] Se tenter, v. pr. [illegible] Se tenter sous tentons [illegible]

TENTER [illegible] v. a. Tendre [illegible] une tente [illegible] Tenter une place [illegible]

TENTHREDE [illegible] hyménoptères



Tenthrède gr. 2 fois

TENTHRÉDINIDÉS (*tan* [illegible] tarsiants phytophages, comprenant les [illegible] — Un TENTHRÉDINIDE.

TENTHRÉDINIFÈRE [illegible] du lat. *tenthredo, inis*, [illegible] Qui porte des fleurs [illegible]

TENTOI ou **TENTOIR** [illegible] m. Techn. Barre qui sert [illegible] pour tendre la chaîne, dans les [illegible]

TENTURE [illegible] du lat. *tentus*, tendu. n. f. Ensemble [illegible] — Chambres [illegible] Étoffes [illegible] de cuir gaufré ou lisse, [illegible] on tapisse les murs d'un [illegible] l'intérieur d'un édifice, etc. [illegible] tend une maison, une église pour [illegible]

— Action [illegible] de placer des tentures sur les murs.

— *Papier tenture*, l'papier peint servant de tenture.

— SYN. **Tenture, tapis, tapisserie.** V. TAPIS.

— ENCYCL. Tapis. Les étoffes de *tenture* sont les étoffes [illegible] de laine, de poil de chèvre ou damas, les reps, les perses [illegible] de fil et de coton, les satins brochés et bro[illegible] de soie, les velours de laine ou velours d'Utrecht et [illegible] de soie, et enfin les tapisseries dites de haute [illegible] exécutées sur le métier à main. Les autres [illegible] comme tentures sont les papiers peints, [illegible] basanes et maroquins, et imitations de [illegible] la [illegible] les nattes de pailles diverses ou [illegible] ou tressés. Les tentures prennent un [illegible] suivant l'endroit où elles sont placées et [illegible] elles sont placées devant les portes, [illegible] sur les tables ou autres meubles, [illegible] plus décoratif qu'utile.

TENU, UE [illegible] v. Tenir.

TÉNU, UE (du lat. *tenuis*, même sens) adj. Mince, fin, [illegible] *Les cheveux sont plus* TÉNUS *de la matière.* [illegible] *Bœuf cuit fort* TÉNU.

— Méd. Très simple et presque pas coloré. *Urine* TÉNUE. [illegible] *Peau* TÉNUE.

— Phonétiq. [illegible] Nom donné par les gram[illegible] grecs aux explosives fortes (sourdes) [illegible] par opposition aux explosives douces (so[illegible] Cette dénomina[illegible]

— Typ. Trou, de ce, fin V. PIQÛRE.

TENUE [illegible] n. f. Action d'être tenu [illegible] *Tenue* [illegible]

— Manière [illegible] *La tenue d'une maison* [illegible] Manière [illegible] *La tenue d'un cheval* [illegible] Manière [illegible] son extérieur, de se vêtir [illegible] *Tenue*, la grande tenue. *Tenue de gala.* Un [illegible] *Petite tenue*, la grande tenue. *Tenue* [illegible] ne peut se dispenser [illegible] *Tenue* [illegible] *Tenue* [illegible] Habit [illegible] *Tenue* [illegible] *Tenue* [illegible] *Tenue*

TEODORANO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forli] ; 3.000 hab. Mines de soufre, fabrication de poudre.

TEOLO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue] ; 4.152 hab. Eaux sulfureuses de *Monte Ortone*.

TEORA, ville d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino], près de l'Ofanto ; 4.700 hab. Fabrication de chaux.

TÉORBE ou **TIÉORBE** de l'ital. *tiorba* n. m. Musiq. Sorte de luth qui avait deux manches, et dont le son était plus grave que celui du luth ordinaire. ▮ On a écrit encore TEORBE et TIORBE.

— ENCYCL. Le *téorbe* était une des nombreuses variétés du luth. Il eut pendant un certain temps un grand succès, il paraissait, au XVIe et au XVIIe siècle, dans les concerts de chambre, où il servait, avec quelques autres instruments, à accompagner les madrigaux, villanelles, airs sérieux, chansons à boire. La forme du téorbe se rapprochait sensiblement de celle du luth proprement dit ; mais il avait deux manches accolés parallèlement. Le plus petit de ces manches était presque absolument pareil à celui du luth et portait, comme celui-ci, onze cordes ; le second, qui était beaucoup plus grand, supportait huit autres cordes qui servaient pour les basses. Fort en faveur jusque vers le milieu du règne de Louis XIV, le téorbe fut alors définitivement remplacé par la guitare.



Téorbe.

TÉOS (anc. *Sédéhidchik*), ville et port de l'ancienne Asie Mineure (Ionie), sur la côte sud-est de la presqu'île de Clazomène, une des douze cités de la confédération Ionienne. Patrie d'Anacréon.



Monnaie de Téos.

TEOTHUACAN, village du Mexique (Etat de Mexico) ; 4.200 hab., sur l'emplacement d'une ville ancienne qui, au temps des Toltecs, était un grand centre religieux. Dans la plaine, restes de pyramides colossales.

TEOTITLAN, ville du Mexique (Etat d'Oajaca) ; 20.000 h. Ses environs produisent une vanille renommée.

TÉOTL, le Grand Esprit, dans la mythologie mexicaine.

TÉOULIER *ti-é* n. m. Variété de cépage rouge, que l'on cultive dans les départements des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes. Syn. GRAND TROULIER, MONOSQUEN, PLANT DE MONASQUE, PLANT DE PORTO, PLANT DU FOUR, etc.

TÉPALE mot formé par analogie aux mots *pétale* et *sépale* n. m. Bot. Chacune des pièces de l'enveloppe florale ou périgone.

TEPATITLAN, ville du Mexique (Etat de Jalisco) ; 25.815 hab.

TEPEACA, ville du Mexique (Etat de Puebla), sur les bords d'un affluent du rio Atoyac ; 7.305 hab.

TÉPÉGUANA n. m. Linguist. V. SONORIEN.

TÉPÉLÉNI, Géogr. V. TÉPÉLIN.

TEPETLAOXTOC ou **TEPETLAXTOC**, bourg du Mexique (Etat de Mexico, distr. de Texcoco), 5.000 hab. Commerce de céréales ; chapellerie.

TEPEXI ou **TEPEJI DE LA SEDA**, ville du Mexique (Etat de Puebla) ; 6.625 hab.

TÉPHILIN n. m. Cabale. Sorte de talisman fait de bandelettes de parchemin sur lesquelles étaient inscrites des formules magiques, et que fabriquaient les cabalistes hébreux. ▮ On écrit aussi TÉPHILLIM.

TÉPHRACANTHE du gr. *téphros*, cendré, et *akantho*, épine, adj. Bot. Qui a des épines de couleur cendrée.

TÉPHRAPOTE du gr. *téphra*, cendre, et *potès*, buveur n. m. Buveur de cendre. (Nom porté par les adhérents d'une société secrète italienne.)

— ENCYCL. La société des *téphrapotes* aurait été créée, dit-on, lors du supplice de Savonarole, à Florence, le 24 mai 1498, par trois disciples du moine réformateur, qui auraient dérobé la tête et le cœur carbonisés de leur maître et, réfugiés dans une maison attenante au couvent de Sant'Onofrio, auraient mêlé à du vin et du sang quelques parcelles de cette cendre humaine et communié sous ces nouvelles espèces en jurant de combattre le saint-siège et toute autorité oppressive. Cette société secrète aurait subsisté jusqu'au XIXe siècle.

TÉPHRITE n. f. Roche basique, d'origine volcanique.

TÉPHRITE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, type de la famille des *téphritidés*, répandus sur tout le globe. La téphrite de l'arnica est commune aux environs de Paris.

TÉPHRITIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les genres *téphrite* et voisins. — Un TÉPHRITIDE.

TÉPHROITE n. f. Silicate naturel appartenant au genre péridot et caractérisé par la forte proportion en manganèse.

TÉPHROMANCIE *si* — du gr. *téphros*, cendré, et *manteia*, divination n. f. Sorte de divination que les anciens pratiquaient avec la cendre des sacrifices.

TÉPHROMANCIEN, ENNE *si-in, è-n'* n. Qui pratiquait la téphromancie.

— adj. Qui a rapport à la téphromancie.

TÉPHROMYÉLITE du gr. *téphros*, gris cendré, et *muelos*, moelle n. f. Lésion inflammatoire des cornes grises antérieures de la moelle, qui produit le syndrome une part de la paralysie spinale infantile, chez l'enfant, et de la paralysie spinale aiguë chez l'adulte.

TÉPHRONIE *nf* n. f. Genre d'insectes lépidoptères géomètres, de la famille des géométrides, comprenant six espèces d'Europe. Ce sont des phalènes de montagnes. La *téphronia cremiaria* se trouve en France.

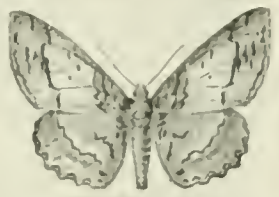

Téphronie.

TÉPHROPHYLLE du gr. *téphros*, cendre, et *phullon*, feuille adj. Bot. Qui a des feuilles cendrées.

TÉPHROBANTHE (du gr. *téphros*, cendre, et *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs de couleur cendrée.

TÉPHROSIE *zi* n. f. Bot. Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les *téphrosies* sont des arbres, des arbrisseaux ou des plantes herbacées revêtus d'un duvet soyeux et comme cendré, à feuilles imparipennées et munies de stipules, à fleurs blanches, rosées ou violacées, disposées en grappes terminales ; le fruit est une gousse linéaire. La *téphrosie tinctoriale* croît à Ceylan et fournit un indigo de bonne qualité. Les feuilles de la *téphrosie sénégalaise*, qui habite la province de Popayan, sont purgatives. La *téphrosie toxicaire* croît dans l'Amérique centrale ; elle sert à enivrer le poisson. Plusieurs espèces sont cultivées en serre.



Téphrosie : *a*, fleur, *b*, fruit.

TEPIC, ville du Mexique, ch.-l. du territoire du même nom, à 884 mètres d'altitude, sur le rebord d'un plateau de pierre ponce dominant la mer ; 24.790 hab. Climat tempéré et salubre ; lieu de villégiature et sanatorium pour les habitants des ports malsains du littoral voisin. On y fabrique des cotonnades, des toiles et des cigares. Sa fondation, qui remonte à 1531, est attribuée à un compagnon de Cortez, Nuño de Guzman. — Le *territoire de Tepic*, détaché de l'Etat de Jalisco, couvre une superficie de 30.000 kilom. carr., peuplée de 135.000 hab.

TEPIDARIUM *tè-ri-om'* — mot lat. ; de *tepidus*, tiède n. m. Antiq. rom. Partie des thermes réservée aux bains tièdes. (Par la température il tenait le milieu entre le *caldarium*, bain chaud, et le *frigidarium*, bain froid.

TÉPIDE (du lat. *tepidus*) adj. Tiède. (Peu us.)

TÉPIDITÉ rad. *tépide* n. f. Tiédeur, état de ce qui est tiède. (Peu us.)

TEPIS *pis'* n. m. Etoffe de soie et de coton, mais où le coton domine, qui se fabrique dans l'Inde.

TEPL, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), non loin du *Tepl*, affluent de l'Eger ; 2.662 hab. Ch.-l. de district.

TEPLITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême, sur le Saubach, affluent de la Biela ; 20.262 hab. Ch.-l. de district. Célèbres sources thermales, avec établissements très fréquentés. Mines de houille. A Teplitz fut signé, le 9 septembre 1813, le premier traité de la Sainte-Alliance entre la Russie, l'Autriche et la Prusse.

TEPOSCOLULA, bourg du Mexique (Etat d'Oaxaca) ch.-l. de district ; 31.000 hab.

TEPOTZOTLAN, ville du Mexique (Etat de Mexico), au pied de la sierra de Tepotzotlan ; 6.100 hab.

TEPOXTLAN, bourg du Mexique (Etat de Morelos), au versant de la sierra de Tepoxtlan, 8.100 hab. Fabrication de chapeaux de paille, commerce de laine.

TEQUILA, ville du Mexique (Etat de Jalisco) ; 6.800 hab. Fabrication d'eau-de-vie.

TER *tèr'* — mot lat. adv. Trois fois, pour la troisième fois. S'emploie particulièrement pour indiquer que des paroles mises en musique ou la musique elle-même doivent être répétées trois fois.

— Subst. d'un numéro de maison répété pour la troisième fois dans la même rue.

TER anc. *Alba*, rivière du nord-est de l'Espagne (Catalogne), qui descend du versant sud des Pyrénées, baigne le bassin houiller de San Juan de las Abadesas, Ripoll, passe près de Girone et se perd dans la Méditerranée. Cours 175 kilom.

TÉRA n. m. Nom donné aux temples du bouddhisme japonais pour les distinguer de ceux du shinto appelés *miya* ou *miya*.

TÉRABDELLE *bdèl'* — du gr. *térein*, prendre, et *bdella*, sangsue n. f. Appareil qui sert à provoquer à volonté la saignée locale ou la révulsion, au moyen de tubes qui vont d'une machine pneumatique à des ventouses.

TERAB-ENGUIZ *in-ghiz* n. m. Instrument à archet persan, à quatre manches montés chacun de cinq cordes. On en joue d'un seul à la fois.

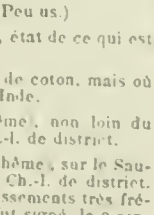

Terab-enguiz.

TÉRACONATE n. m. Sel dérivant de l'acide téraconique.

TÉRACONIQUE *nik'* adj. Se dit d'un acide bibasique $C^{11}H^{10}O^{4}$, cristallisé dans le système triclinique, fusible à 162°, soluble dans l'eau, qui se forme dans la distillation sèche de l'acide térébique.

TÉRACRYLATE n. m. Sel dérivant de l'acide téracrylique.

TÉRACRYLIQUE *lik'* adj. Se dit d'un acide $C^{11}H^{10}O^{4}$, incolore, liquide, bouillant à 242°, qui se forme quand on soumet l'acide téraconique à la distillation sèche et qui, par transposition moléculaire au contact de l'acide bromhydrique, se transforme en hydrotropique.

TERADOMARI, ville du Japon, île de Nippon, près du lac Biwa, 5.800 hab. Pêcheries.

TERAI, district de l'empire anglais des Indes, dans les Provinces du Nord-Ouest (prov. de Kumaon), au pied de l'Himalaya ; 2.429 kilom. carr. ; 2.000 hab. Jungle marécageuse et jungles parcourus par les nombreux affluents de gauche du Ramganga. Très insalubre.

TERALPHÈNE, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Bruxelles), près de la Senne ; 1.111 hab.

TERAMBE. Myth. gr. Fils de Poséidon et d'Aéthra (d'autres, d'Eurotas). Il devint célèbre par son habileté à jouer de la lyre et de la flûte. Un jour qu'il gardait ses troupeaux sur l'Olympe, il défia les Muses, fut vaincu et perdit ses troupeaux, et fut changé en cerf volant.

TERAMO anc. *Interamna* ou *Interamnia Praetuttianorum*, ville d'Italie (Abruzzes), chef-lieu de province et archevêché suffragant ; 20.300 hab. Evêché. Cathédrale du XIIe siècle, ruines de l'*Interamna*.

TERAMO (PROVINCE DE), province de l'Italie centrale, appelée aussi *Abruzze Ulteriore IIe*, 2.765 kilom. carr. ; 313.720 hab. En grande partie montagneuse, elle est assez bien cultivée et produit surtout du bétail.

TERAMO Jacques PALLADINI, dit de) ou **D'ANCARANO**, prélat et écrivain italien, né à Teramo (Abruzzes) en 1349, mort en Pologne en 1417. Il fut l'élève, à Bologne, d'Andrea d'Aversa, secrétaire des brefs et vicaire à Rome, évêque de Moscopoli (1391), archevêque de Tarente (1400), archevêque de Florence (1411), vicaire et administrateur de Spolète (1413). Il est connu par une sorte de roman ascétique, *le Procès de Satan*, où il suppose que les démons, irrités de la victoire de Jésus, portent Belial pour demander justice à Dieu (1382).

TÉRAPHIM *fim'* n. m. pl. Talismans ayant la forme particulière, recommandés par les kabbalistes hébreux. Ils auraient consacrés à des archanges, qu'ils représentaient par leur forme : Oréphiel, Zachariel, Samael, etc.

TÉRATOCYTE *si'* — du gr. *teras*, *atos*, monstre, et *kutos*, cellule n. m. Cellule séminale tératologique polynucléaire, qui prend naissance au cours de spermatogenèses anormales des *spermatogonies* et des *spermatocytes*.

TÉRATOGÈNE *jèn'* — du gr. *teras*, *atos*, monstre, et *gennaô*, engendrer adj. Qui produit des monstres. *Agents tératogènes*, Agents, mécaniques ou physiques, appliqués à l'œuf ou à l'embryon en cours de développement, déterminent des formes anormales et monstrueuses.

TÉRATOGÉNÈSE *jé* — rad. *tératogène* n. f. Ensemble des conditions de production des monstres. ▮ On dit aussi TÉRATOGÉNIE.

TÉRATOGÉNIQUE *jé-nik'* adj. Qui se rapporte à la tératogénèse, à la production des monstruosités.

TÉRATOLITE n. f. Argile lithomarge variété, trouvée dans les environs de Planitz, en Saxe.

TÉRATOLOGIE *ji* — du gr. *téras*, *atos*, monstre, et *logos*, discours n. f. Science des monstres.

— ENCYCL. V. MONSTRE.

TÉRATOLOGIQUE *jik'* adj. Qui concerne la tératologie.

— Monstrueux. ▮ On dit TÉRATOLOGIQUEMENT.

TÉRATOLOGUE *log'* — de *tératologie* n. m. Physiologiste qui s'occupe spécialement de l'étude des monstruosités organiques ; qui a écrit sur cette matière. ▮ On dit aussi TÉRATOLOGISTE.

TÉRATOME du gr. *teras*, *atos*, monstre, et du suffixe *ôma* n. m. Dans la théorie de l'inclusion de Cohnheim, Nom donné aux tumeurs complexes, à tissus multiples, qui étaient censées se développer aux dépens des éléments embryonnaires.

TÉRATOSPERMATIDE *spèr'* — du gr. *teras*, *atos*, monstre, et *sperma*, *atos*, semence n. m. Tératocyte ou cellule séminale polynucléée qui est capable de s'évoluer en spermatozoïde monstrueux, tératologique.

TÉRATOSCOPIE *tos*, *pi* — du gr. *teras*, *atos*, prodige, et *skopeô*, examiner n. f. Sorte de divination qui se pratiquait au moyen des phénomènes extraordinaires comme des prodiges. Divination par les monstruosités humaines ou animales.

TÉRATOSCOPIQUE *sk'* adj. Qui concerne la tératoscopie.

TERBINE *ter'* n. f. Chim. L'on des trois oxydes trouvés par Mosander en 1841, n'est encore isolé, et qui serait l'oxyde d'un métal hypothétique, le *terbium*.

TERBIUM *ter'*, ou n. m. Métal qu'on suppose, ainsi que terbine, exister avec l'yttrium dans la gadolinite d'Ytterby, en Suède.

— ENCYCL. Mosander, en 1843, a étudié l'yttria brute obtenue au moyen de la gadolinite par le procédé de Berzelius et a conclu de ses expériences que c'était un mélange de trois oxydes différant par leur pouvoir basique. Le plus basique des trois, caractérisé par la couleur rosée de ses sels, a reçu le nom d'erbia ou d'erbine ; celle qui vient après a reçu le nom de terbia ou terbine et le nom d'yttria a été réservé à la troisième. On n'a pas encore isolé la terbine, mais, de l'étude qui en a été faite, il résulte que le terbium a pour poids atomique 148 et pour symbole Tb, suivant que l'on prend pour formule de l'oxyde $Tb^{2}O^{3}$ ou TbO.

TERBORCH ou **TER BORCH** Gérard, improprement **Terburg**, peintre hollandais, né à Zwolle vers 1595, mort à Deventer en 1681. Elève de son père, peintre médiocre, il voyagea en Italie, puis en Allemagne. De 1645 à 1648, il se trouvait à Munster, lorsque fut signée la trêve qui mettait fin à la guerre de Trente ans. Il eut l'occasion pour réunir, dans une même toile, les portraits de tous les plénipotentiaires. La *Paix de Munster* est un tableau admirable, d'une double valeur artistique et historique. L'ambassadeur d'Espagne, charmé, emmena l'auteur à Madrid. Philippe IV se fit peindre par Terborch, le nomma chevalier et le combla de présents. Terborch visita

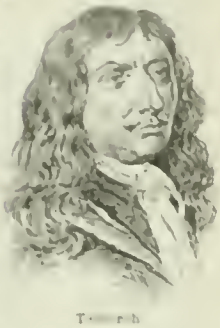

Terburch

Jeune femme en robe de satin per
mme Terborch et *la Leçon de*
Femme tenant un message et

TERBURG [...]gr V. TERBORCH.

TERCEAU (*ter-so*) n. m. Droit pour le seigneur, de percevoir [...] quantité de vin dans les caves et celliers.

TERCEIRA Anton o José DE SOUZA MANOEL E MENEZES [...] NORONHA, comte DE VILLAFLOR, duc DE, général et [...] portugais, né en 1792, mort à Lisbonne en [...]. Il combattit sous Wellington contre l'invasion fran[...], gagna le Brésil 1816, retourna en Europe avec Jean VI 1821, fut promu aide de camp de l'infant et général 182[...] Après l'avènement de doña Maria 1826, il prit une part prépondérante aux hostilités contre dom Miguel, [...] les Açores, et eut la plus grande part à la restauration de dom Pedro. Premier ministre 1836, il s'attacha à maintenir la charte de dom Pedro, mais fut combattu par les progressistes et écarté du pouvoir (1836-1842). Appelé par [...] à la guerre, il fut pris par les progressistes insurgés à Oporto 1846. Lors du mouvement régénérateur [...] par Saldanha en 1851, il essaya vainement, sur la demande de la reine, de former un ministère et n'exerça [...] charges honorifiques.

TERCEIRA, île de l'archipel des Açores, dans le groupe central, la seconde par son étendue et sa richesse. Superf., 421 k. carr.; pop., 46.000 hab. Ch.-l. *Angra do Heroismo*. De forme ovale, constituée par des terrains géologiques et volcaniques, très accidentée (culmen à la Chandelaire de Santa Barbara, par 1.065 m. d'altit.), Terceira est fertile, généralement bien cultivée, et produit en abondance des fruits, des céréales, des vins réputés. La densité de population est considérable (77 hab. au kilom. carr.). Le nom de la capitale de l'île, *Angra do Heroismo*, rappelle la vaillante résistance des libéraux des Açores à dom Miguel, en 1829.

TERCER ou **TERSER** v. a. Agric. Syn. de TIERCER.

TERCERO rivière de la république Argentine, prov. de Cordoba, [...] Santa Fé, qui part du versant est de la sierra de Cordoba, [...] m., coule entre Villa Maria et Villa [...] Francisco, [...] Marcos, [...] Saladillo, [...] Arroyo [...] Cours [...]

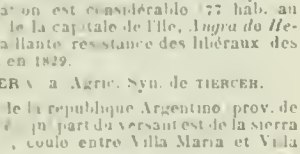

Tercerole (XVI[...]

TERCEROLE (*ter-se-ro-le*) n. m. Petit pistolet court à [...] en usage [...] [...] [...]

TÉRÉCHRYSIQUE (*kri-zik'*) adj. Se dit d'un des trois acides non azotés, obtenus dans l'oxydation de l'essence de térébenthine par l'acide nitrique étendu de son poids d'eau.

TÉRÉDILES n. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, comprenant les *clairons, critiettes, bostriches*, etc. — *Un* TÉRÉDILE.

TÉRÉE. Myth. gr. Roi légendaire de Thrace, fils d'Arès, époux de Progné. Il fit violence à sa belle-sœur Philomèle, qu'il enferma dans une tour, après lui avoir fait couper la langue pour l'empêcher de révéler son crime. Philomèle trouva le moyen d'instruire sa sœur, qui, doublement irritée, tua son propre fils Itys et le fit manger à son époux dans un festin. Térée, en apprenant à quel horrible mets il avait goûté, se mit à la poursuite des deux sœurs. Les deux métamorphosèrent le roi de Thrace en épervier, Philomèle en rossignol et Progné en hirondelle.

TEREGOVA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Krassó-Szörény], sur le Temes, affluent du Danube; 3.100 hab. Ch.-l. de district.

TÉREK (arménien. *Terkh*), fleuve de la Russie sud-orientale, dans la Ciscaucasie. Le Térek naît à plus de 4.000 m. d'altitude dans le Caucase, près du mont Sarkhou-Barzom, coule d'abord dans une vallée profonde et sinueuse, traverse le pas de Dartal, reçoit le Chantchotch, arrive dans la plaine à Vladikaukaz, se grossit de l'Ourioukh, puis de la Sounja, et, en aval de ce dernier confluent, se divise en deux groupes de bras qui déterminent un delta marécageux. Il atteint la Caspienne par trois embouchures navigables et plusieurs autres bras ensablés, après un cours total de 616 kilom. Eaux abondantes, très poissonneuses, rapides, et assez rarement gelées.

TÉREK, territoire de la Russie d'Europe (Caucasie centre les prov. du Kouban à l'O., les gouv. de Tiflis et de Koutais au S., la mer Caspienne à l'E., le gouv. de Stavropol au N.; 69.167 kilom. carr.; 933.500 hab. Ch.-l. *Vladikaukaz*. C'est proprement le bassin du fleuve Térek. Pâturages dans les steppes; élève des chevaux; vallées fertiles; vins de Kizliar; fonderies de suif, commerce de vins.



Terekie.

TÉRÉKIE (*kî*) n. f. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des charadriidés. La térékie grise (*terekia cinerea*) est une barge, qui niche dans le nord-est de l'Europe et le nord de l'Asie, et hiverne en Afrique et jusque dans l'Inde et l'Australie; elle est de passage en France à la fin de l'automne.)

TÉRÉLACTONE n. f. Lactone $C^{11}H^{18}O^{3}$, liquide incolore, très mobile, solidifiable en cristaux, fondant à 12°, résultant de l'action des alcalis ou de l'eau bouillante sur l'acide dibromisocaproïque.

TEREM (*té-rèm'* — du gr. *téremnon*, demeure n. m. Dans l'ancienne Russie, Partie supérieure de la maison où les femmes vivaient confinées dans l'isolement.

TÉRENCE Publius Terentius Afer, poète comique latin, né à Carthage vers 194, mort en 159. Mené à Rome en bas âge, il fut vendu comme esclave au sénateur Terentius Lucanus, qui lui fit donner une éducation libérale et l'affranchit. C'est de ce personnage que Térence tira son nom. Il fut l'ami de Scipion Émilien et de Lélius, et il est fort possible que ces hommes illustres aient été les collaborateurs, sinon, comme on l'a dit, les véritables auteurs de ses pièces. Sa fille épousa un chevalier romain. Plaute venait de doter la littérature romaine d'une comédie demi-grecque, demi-originale. Térence suivit la même voie. Mais, vivant dans un milieu beaucoup plus raffiné, plus délicat aussi par nature, il laissa de côté les intrigues vaudevillesques de Plaute, ses plaisanteries grossières, ses calembours, et, comme on l'a dit, le théâtre, de plébéien qu'il était, devint chez lui patricien. Térence s'attache à une fine peinture des caractères, aux problèmes moraux. Ses personnages sont plus vrais, plus nuancés, plus humains que ceux de Plaute. Les rôles secondaires eux mêmes sont composés avec soin. D'ailleurs, il y a au total peu de gaieté dans le théâtre de Térence. Il provoque le sourire, rarement le rire franc. Psychologique, bourgeoise, sentimentale, telle, en résumé, peut être définie dans ses caractères essentiels la comédie de Térence. Son modèle grec préféré est Ménandre. On sait qu'il avait coutume de fondre deux pièces de cet auteur en une seule, par le singulier procédé de la *contamination*. Sa latinité de Térence est des meilleures qui soient. Avec toutes ces fines qualités, Térence eut beaucoup de peine à s'implanter au théâtre et n'y connut jamais le succès éclatant. Lors de la première représentation de l'*Hécyre*, le peuple déserta le théâtre pour aller voir les funambules. L'*Heautontimorumenos*, le *Phormion*, l'*Eunuque* eurent une meilleure fortune. Néanmoins, Térence fut toujours plus goûté des patriciens que du grand public. Il ne reste de lui que six pièces, et sa carrière dramatique ne porte que sur une période de sept ans. Ce sont : *Andrienne* (166), *Hécyre* (165); *Heautontimorumenos* (163); *Eunuque* (161); *Phormion* (161); *Adelphes* (160).



Térence.

On n'est pas très bien fixé sur les circonstances où mourut Térence. Les uns disent qu'il périt dans un naufrage, d'autres qu'il mourut à Leucade ou à Stymphale du chagrin d'avoir perdu dans ce naufrage la traduction qu'il avait faite de cent trente-huit comédies de Ménandre.

TÉRÈNE n. m. Hydrocarbure acétylénique $C^{11}H^{14}$ — $CH{\equiv}CH$, liquide, d'odeur pénétrante, bouillant à 18°, obtenu en chauffant au tube scellé un mélange d'amylène monochloré et de potasse alcoolique. Syn. de ISOPRÈNE ACÉTYLÉNIQUE.

TÉRÉNIABIN (*bin'* — mot persan *tereng-bin*) n. m. Manne liquide de Perse.

TÉRÉNITE n. f. Variété de wernérite, trouvée en petites veines dans un calcaire d'Antwerp (Etat de New-York).

TERENTIA, femme de Cicéron, puis de Salluste, l'historien, puis de Messala Corvinus et peut-être enfin de Vibius Rufus. Elle était avare, acariâtre, égoïste. Après une union de trente ans, et bien qu'elle lui eût donné un fils et une fille, Cicéron la répudia pour épouser la jeune et riche Publilia. C'est plus probablement de celle-ci que parlait Vibius Rufus lorsqu'il se vantait de posséder deux choses qui avaient appartenu aux deux plus grands hommes de son temps : la chaise sur laquelle César fut assassiné et la femme de Cicéron. Terentia vécut jusqu'à cent trois ou même jusqu'à cent dix-sept ans.

TERENTIANUS MAURUS. Biogr. V. MAURUS.

TERENTILLUS ARSA, tribun du peuple en 461 av. J.-C. Il fut le promoteur de l'importante mesure d'où sortit la législation des Douze Tables. Jusqu'alors, les patriciens connaissaient seuls les formules du droit. Terentillus proposa de faire cesser cet abus par la rédaction d'un code des lois connu de tous. Les nobles résistèrent dix ans, après quoi, ils durent capituler. Trois commissaires furent envoyés en Grèce pour étudier les principales législations. A leur retour, fut créée la fameuse commission des décemvirs, qui rédigèrent la loi des Douze Tables.

TERENTIUS Jean, missionnaire et savant, né à Constance en 1580, mort en Chine en 1630. D'abord médecin, puis jésuite, il se fit remarquer par ses études botaniques. Il fit partie de l'académie des Lyncei et collabora à l'*Abrégé des plantes exotiques*, de Recchi. Il fut envoyé en mission en Chine et corrigea le calendrier chinois, lorsque n avaient pu faire les astronomes du pays. On lui doit en outre la connaissance de diverses plantes chinoises.

TERENTIUS SCAURUS, grammairien latin de l'époque d'Adrien, auteur d'une grammaire latine et de commentaires sur Plaute, Virgile et Horace. Nous avons conservé de lui notamment un *Traité sur l'orthographe* (De orthographia) qui n'est pas sans intérêt.

TERENTUM, lieu de Rome situé à l'extrémité du champ de Mars et dans sa partie la plus étroite, entre le Capitole et la rive gauche du Tibre, près du bois de Luciue. On y célébrait les jeux séculaires.

TÉREPHTALAMIDE (*réf'* — n. f. Diamide $C^{6}H^{4}(CO.Az\,H^{2})^{2}$, que l'on obtient par l'action de l'ammoniaque sur le chlorure correspondant.

TÉREPHTALATE (*réf'*) n. m. Sel dérivant de l'acide téréphtalique. ‖ *Téréphtalate d'hydrogène*, Syn. de ACIDE TÉREPHTALIQUE.

TÉRÉPHTALIQUE (*réf', lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{6}H^{4}(CO^{2}H)^{2}$ qui se forme dans toutes les oxydations d'un dérivé bisubstitué de la benzine par le mélange chromique. ‖ *Nitrile téréphtalique*. V. TÉREPHTALYL-NITRILE.

TÉRÉPHTALYL-NITRILE n. m. Nitrile $C^{6}H^{4}(CAz)^{2}$ de l'acide téréphtalique, provenant de la déshydratation de la téréphtalamide.

TÉRÉPYROLÈNE n. m. Isomère du térébenthène, qui se forme par l'action de la chaleur sur ce dernier corps.

TÉRÉTICAULE (*kôl'* — du lat. *teres, etis*, cylindrique, et *caulis*, tige adj. Bot. Qui a une tige cylindrique.

TÉRÉTIFOLIÉ, ÉE du lat. *teres, etis*, cylindrique, et *folium*, feuille adj. Bot. Qui a des feuilles cylindriques.

TÉRÉTIFORME du lat. *teres, etis*, cylindrique, et de *forme*) adj. Hist. nat. Cylindrique, en forme de cylindre. (Rare.)

TÉRÉTINATE n. m. Sel dérivant de l'acide térétinique.

TÉRÉTINIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide dérivé du térébenthène par oxydation.

TERFEX (*tèr'-fekss*) n. m. Champignon souterrain, comestible, voisin des truffes, mais dont la chair reste toujours blanche ou de couleur pâle, le plus souvent roux clair. ‖ On l'appelle aussi TRUFFE DES LIONS.

TERGAL, ALE, AUX (*tèr'* — du lat. *tergum*, dos adj. Qui se rapporte à la région dorsale. *Plaques tergales*. Plaques qui composent la région dorsale du test des échinodermes.

TERGEMINÉ, ÉE (*tèr'-jé* — du lat. *ter*, trois fois, et de *gémine* adj. Bot. Se dit des feuilles qui sont trois fois géminées.

TERGIPÈDE (*tèr'-ji* — n. m. Sous-genre d'éolides, comptant quelques espèces répandues dans toutes les mers. Les tergipèdes [*tergipes*] sont des animaux nus, allongés, à tentacules supérieurs simples, à papilles dorsales enflées, formant un seul rang sur chaque flanc.)

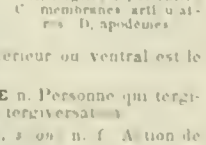

A, tergite; B, sternite; C, membranes articulaires; D, apodèmes.

TERGITE (*tèr'-jit* — du lat. *tergum*, dos n. m. Arceau dorsal de chacun des segments d'un animal articulé. (L'arceau supérieur ou dorsal est le *tergite*; l'arceau inférieur ou ventral est le *sternite*.)

TERGIVERSATEUR (*jî* —, TRICE n. Personne qui tergiverse, qui use habituellement de tergiversation.

TERGIVERSATION (*tèr'-ji-vèr-sa-sion* — n. f. Action de tergiverser.

TERGIVERSER (*tèr'-ji-vèr-sé* — du lat. *tergiversari*: de *tergum*, dos, et *versare*, tourner v. n. Hésiter, éviter de conclure, de se décider.

TÉROLOU le Triglav des Slaves qui habitent, nom des Alpes Juliennes, en Carniole, aux origines du fleuve Gautier Isonzo et de la Save, affluent du Danube; 2.864 mètres.

TERGNIER, comm. de l'Aisne, arrond. et à 31 kilom. de Laon, sur le canal de Saint-Quentin, dans le vallon d'un petit affluent de l'Oise; 6.651 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, sucreries, fonderie de fer.

TERHAGEN, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), sur le Ruppel, 3.256 hab.

TERHEIJDEN, bourg des Pays-Bas (Brabant Septentrional) sur un affluent de la Meuse maritime; 4.000 hab.

TÉRIM ou **TARIM**, ville d'Arabie, une des capitales de l'Hadramaout, sur l'oued Mossehh, tributaire de l'océan Indien; 25.000 hab. Chaleur de suie.

TÉRINDANNE n. m. Tissu de coton très léger, de provenance indienne, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

TERK ou **TERC** (*tèrk'*) n. m. Brai ou goudron.

TERLECH, bourg de la Turquie d'Europe (Macédoine [prov. de Salonique], sur un affluent de la Sevdnia (bassin de la Struma); 3.200 hab.

TERLIZZI, ville d'Italie (Pouilles [prov. de Bari]); 22.200 hab. Vins. Château fort. Ruines des rois de Naples, de la famille d'Aragon (Vignobles, oliveraies).

TERLON (Hugues, chevalier de), navigateur français, né à Toulon vers 1628, mort vers 1690. Il fit voyage en Suède en 1652, à l'occasion du mariage de Charles-Gustave. Il le suivit partout où on en avait d'Avaugour, poursuivit les négociations commencées par celui-ci et signa le traité de Roeskild (1658). Appelé à la fois en Danemark et en Suède il retourna dans le Nord en 1662 et signa, cette même année, le traité de Stockholm, qui renouvelait avec la Suède la paix de Roskild. On a de lui *Mémoires du chevalier de Terlon pour servir de compte au roi de ses négociations de* [illegible] *jusqu'en 1661* (1681).

TERMANITE (*tèr'* — n. f. Sulfure naturel de [illegible] et de bismuth.

TERME (*tèrm'* — du lat. *terminus*, gr. *terma* n. m. Borne destinée à marquer la limite d'un champ. *Planter des* TERMES. ‖ Dans

— Fin, borne, limite. *Le* TERME *d'un procès, de la vie*.

— Temps de la parturition, de l'accouchement naturel. *Être sur son* TERME. *Enfanter à* TERME, *avant* TERME.

— Époque à laquelle doit s'effectuer un payement. ‖ Époque à laquelle on doit effectuer le payement du prix d'un loyer. *Le jour du* TERME. ‖ Durée de trois mois, pendant lesquels on habite un logement loué : *N'habiter un appartement que pendant un* TERME. ‖ Somme à payer pour la location d'un terme : *Mettre son* TERME *en risière*.

— Mot, expression, diction. TERME *figuré, propre, bas*. Façon de parler particulière à un art, à une science, etc. TERME *de musique, de chimie*. TERME *de classe*.

— Loc. div. *Terme de rigueur*, Terme après lequel on n'accorde plus de délai au débiteur. ‖ *Moyen terme*, Terme également éloigné de deux termes extrêmes. ‖ *Terme de comparaison*, Chacun des membres de la comparaison où chacun des deux objets comparés entre eux. — Objet auquel on en compare un autre : *Prendre un* TERME DE COMPARAISON. ‖ *En propres termes*, Précisément avec les mêmes mots : *Oui, il m'a dit ce a*, EN PROPRES TERMES.

— *Être, Toucher à son dernier terme, à son terme, à son terme fatal*. Être près de mourir. *Peser, Mesurer, Marquer ses termes, les termes*, Parler avec circonspection et en réfléchissant à la portée de ses paroles. ‖ *Être planté comme un terme, Ne bouger non plus qu'un terme*, Rester immobile à la même place.

— Archit. Borne ornée et surmontée d'une tête humaine. (V. l'art. suiv. ‖ *Terme double*, Celui qui a deux faces. ‖ *Terme marin*, Celui dont la gaine est remplacée par deux queues de dauphin entortillées. ‖ *Terme rustique*, Terme dont la gaine est ornée de bossages ou de [illegible].

— Bours. *Opération à terme*, Opération dont le règlement doit avoir lieu, non au comptant, mais à une date convenue entre les contractants. V. MARCHÉ.

— Dr. comm. *Vente à terme*, Vente dans laquelle le débiteur ne payera le prix de la chose vendue qu'au bout d'un certain délai qui constitue le terme.

Règlements à terme. Règlements qui se font généralement au moyen des effets de commerce, payables le jour de l'échéance, qui marque la fin du terme et joue pour le payement.

— Liturg. cathol. Date fixe qui entrait comme base dans le calcul par lequel on déterminait les fêtes mobiles.

— Log. Mot considéré sous le rapport de l'étendue de sa signification. ‖ *Extension, Compréhension des* TERMES. ‖ Chacune des propositions qui composent un syllogisme.

— Mar. Chacune des pièces de bois sculptées supportant les côtés du couronnement d'un navire.

— Mathem. *Termes d'une fraction*, Le numérateur et le dénominateur d'une fraction. ‖ *Terme d'une proportion*, L'un quelconque des quatre éléments qui forment la proportion. ‖ *Terme d'une série, d'une progression*, Chacune des quantités positives ou négatives qui forment les éléments additifs généraux de la série ou de la progression. ‖ *Terme d'un polynôme*, L'un des monômes composant le polynôme. ‖ *Termes semblables*, Termes ayant la même partie littérale et ne différant entre eux que par leurs coefficients. *Réduction des termes semblables*, Opération qui consiste à grouper les termes semblables d'un polynôme et à en faire la somme, c'est-à-dire à les remplacer par un seul terme. La somme de plusieurs termes semblables est un terme semblable aux termes considérés et ayant pour coefficient la somme algébrique de tous les coefficients des termes considérés.

— n. m. pl. État, situation : *La chose en est au* TERMES *de n'en plus faire secret*. Mol. (Vx.) Relations, situation réciproque : *Être en bons* TERMES *avec ses voisins*. ‖ *En bons termes, En mauvais termes*, Avec éloge, avec blâme. *Il a parlé de moi en bons* TERMES.

— PROV. **Qui a terme ne doit rien**, Une créance non échue n'est pas exigible. **Le terme vaut l'argent**, Avec le temps pour payer, on peut arriver à trouver de l'argent.

SYN. **Terme, borne, limite**. V. BORNE. ‖ **Terme, expression, mot**. V. EXPRESSION.

— ENCYCL. Dr. rom. Le mot *terme*, nom donné par les anciens à la divinité qui protégeait les bornes, a servi ensuite à désigner les bornes elles-mêmes que l'on plantait en terre pour marquer les limites entre propriétés contiguës. Consacrées au dieu Terme, les bornes étaient mises au rang des *res sacræ*. La limitation des terres et l'établissement des termes sur le terrain étaient des opérations d'un caractère religieux, pour lesquelles il fallait l'intervention des *augures*. Toute atteinte portée aux termes était un sacrilège; celui qui s'en rendait coupable était maudit *sacer* et le premier venu pouvait le tuer impunément.

Dans un autre sens, le terme *certus* est un événement futur et certain dont on fait dépendre l'exigibilité d'un droit. Cette modalité diffère de la condition en ce que celle-ci affecte l'existence même du droit. On distinguait le terme *suspensif*, jusqu'à l'arrivée duquel l'exigibilité est retardée, et le terme *extinctif* ou *résolutoire*, à l'arrivée duquel le droit cesse d'être exigible et par là même atteint.



Terme.

TERMER (*tèr*) v. a. Assigner le lieu et la juridiction [illegible]

TERMIN (*tèr-min*) n. m. [illegible] chauffoir d'une saline.

TERMINABLE (*tèr*) adj. Qui peut être terminé [illegible] *terminables*, Celles qui ont une fin déterminée d'avance.

TERMINAIRE (*tèr'*, *ère*) n. m. Prédicateur ou quêteur [illegible] auquel il était défendu d'opérer en [illegible] qu'on lui assignait.

TERMINAISON (*tèr*, *zon*) — lt. lat. *terminatio*, même sens [illegible] Manière dont une chose se termine : *Cette maladie ne* [illegible] *une bonne* TERMINAISON.

— Action par laquelle une chose se termine : *Je rou-* [illegible] *cette* TERMINAISON *à ce procès*.

— Gramm. Désinence, dernière partie d'un mot : TERMINAISON *sonore, en ir, en oir*, l'particulièrement, et par opposition au radical, Partie d'un mot variable selon les cas, les temps, les personnes, les genres ou les nombres.

— Anat. Extrémité : TERMINAISONS *des nerfs*.

— Hist. nat. *Terminaison nerveuse*. V. NERF.

— Méd. *Terminaison* n. Manière dont finit une maladie.

TERMINAL, ALE, AUX (*tèr*) — du lat. *terminalis*, même sens [illegible] Située à la partie extrême : *Il est* TERMINAL.

— Anc. jurisp. *Les terminales*, Lois relatives aux bornes des champs.

TERMINALIE (*li*) n. f. ou **TERMINALIER** (*li-é*) n. m. [illegible]

TERMINALIÉ, ÉE (*tèr'*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la terminalie. [illegible] Tribu de la famille des combrétacées, ayant pour type le genre *terminalie*. — *Une* TERMINALIÉE. On dit aussi TERMINALIE.

TERMINALIES (*tèr*, *li* — lat. *terminalia*; de *Terminus*, Terme [illegible] Antiq. rom. Fêtes en l'honneur du dieu Terme. On les célébrait le 23 février, au 6e mille de Rome, à [illegible] ment les villes d'Ostie et de Laurentina, mais étaient surtout des fêtes rurales et familiales.)

TERMINATEUR, TRICE (*tèr*) adj. Qui termine : *La courbe* [illegible] *de cercle* [illegible]

TERMINATIF, IVE (*tèr*) adj. Qui termine, qui constitue [illegible]

TERMINATIONNEL, ELLE (*tèr*, *si-o-nèl*) adj. Se dit de [illegible] qui lui servent de racines ou lui sont [illegible] Ou dit plutôt AGGLUTINANT, ANTE.

TERMINER (*tèr*) [illegible] *terminare*, même sens v. a. [illegible] Mettre fin, mettre au bout, à la fin de : *Mer qui* TERMINE [illegible] — Absol. TERMINER *un procès*. || Finir [illegible] *Les tableaux* [illegible] TERMINER *des courses* [illegible] Terminer [illegible] *Terminer* [illegible] *exiger un grand* [illegible]

Se terminer, v. pr. [illegible] *Ce procès se* TERMINE [illegible] *La course se* TERMINE [illegible] *Mot qui se* TERMINE [illegible] *Ce procès ne se* TERMINE [illegible]

— Syn. Terminer, achever, finir. V. ACHEVER.

TERMINI Imerese [illegible] *Thermæ Himeræ*, ville du [illegible] sur la côte N. de l'île, à l'embouchure du fleuve Imera. Terminal, [illegible] de [illegible] l'est [illegible] haut [illegible] Ruines [illegible] Himéra, fondée par Amilcar.

TERMINIERS, [illegible] comm. d'Eure-et-Loir, [illegible] et à 21 kilom. de Chartres; 1.137 hab. Ch.-l. de [illegible] Fêtes [illegible] le vendredi après la Pentecôte. Le 18 [illegible] se sont livré, à Terminiers, entre l'armée [illegible] et les [illegible] bavarois.

TERMINIS (IN), locution latine qui signifie *aux termes* et qui [illegible] dans la jurisprudence, pour qualifier une décision qui met fin au mandat du juge qui l'a rendue : *Rendre une décision* IN TERMINIS.

TERMINISME (*tèr*, *nism'*) n. m. Théol. Doctrine des terministes.

TERMINISTE (*tèr*, *nist'* — du lat. *terminus*, borne) n. m. Hist. relig. Nom donné à des calvinistes qui assignent à la miséricorde de Dieu une limite, un *terme*, au delà duquel [illegible] ne donne plus à certains coupables le moyen de se repentir et ôte même à sa parole tout pouvoir de les convertir.

TERMINOLOGIE (*tèr'*, *ji* — du lat. *terminus*, terme, et du gr. *logos*, discours) n. f. Art de représenter des idées par des mots et particulièrement d'inventer et d'employer les termes techniques : *Cette prétendue science n'est qu'une vaine* TERMINOLOGIE. || Ensemble des termes techniques, spéciaux, qui appartiennent à une même science ou dont se sert habituellement le même écrivain.

TERMINOLOGIQUE (*tèr'-jik'*) adj. Qui a rapport à la terminologie.

TERMINOS (LAGUNA DE), une des principales lagunes qui bordent le golfe du Mexique, dans l'Etat de Campêche, prolongeant, à l'E., les plaines de Tabasco, à l'origine de la presqu'île de Yucatan, 50 à 60 kilom. de largeur pour une profondeur de 20 à 25 kilom. Fonds insignifiants.

TERMINUS (*tèr'*, *nuss* — mot lat., signif. *terme*) n. m. [illegible] de f. Station ou mieux Gare extrême d'une ligne. || Station extrême d'une ligne d'omnibus ou de tramway.

TERMITE (*tèr'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, type de la famille des *termitidés*, propres aux régions chaudes du globe.

— ENCYCL. Les *termites* (termes sont des insectes sociaux, vulgairement appelés *fourmis blanches*, qui abondent dans les pays chauds, où ils deviennent un véritable fléau dans les endroits habités, détruisant tous les vivres, les vêtements, les constructions en bois. Quelques mois leur suffisent pour ronger intérieurement les charpentes des maisons, qui s'effondrent tout à coup sans qu'un seul signe extérieur ait pu faire prévoir le danger. Ils ont détruit des vaisseaux en bois dans les ports de l'Inde, et, à La Rochelle même, miné la préfecture et réduit les archives en débris spongieux. Tout comme les fourmis, les termites présentent des individus neutres qui représentent la partie active de la colonie; les mâles, seuls ailés, ne vivent que quelques jours et l'unique femelle de chaque termitière a l'abdomen tellement distendu par les œufs qu'elle ne cesse de pondre que celui-ci dépasse cinquante et soixante fois le volume du reste du corps. Cette femelle monstrueuse vit au plus profond du nid. Les neutres, roussâtres et blancs, mous, ont une tête rousse, cornée, plus ou moins développée, suivant leurs fonctions. Les *soldats*, chargés de défendre la colonie, ont une tête très grosse et des mandibules énormes.

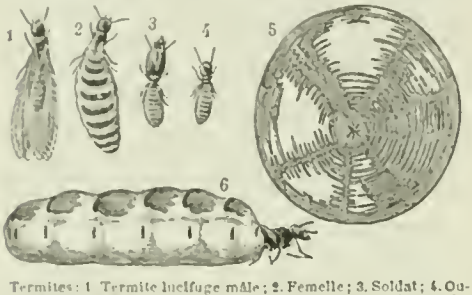

Termites: 1. Termite lucifuge mâle; 2. Femelle; 3. Soldat; 4. Ouvrier gr. 2 fois. — 5. Coupe d'un mât attaqué par le termite lucifuge. — 6. Femelle de termite d'Australie (réd. 2 fois.).

En dehors des endroits habités, les termites installent leurs nids dans les arbres creux, entre les racines ou à même le sol, profitant souvent de cavités naturelles qu'ils divisent en loges par des cloisons en terre gâchée. Les nombreuses espèces de termites sont presque toutes tropicales; quelques-unes vivent dans le midi de l'Europe, où certaines ont été importées avec des végétaux, des marchandises, etc.

TERMITIDÉS (*tèr'*) n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères pseudonévroptères, renfermant les *termites*. — *Un* TERMITIDE.

TERMITIÈRE (*tèr'*) n. f. Nid des termites.

— ENCYCL. Les *termitières* sont, en général, des monticules de terre durcie, mesurant jusqu'à 2 mètres de hauteur, monticules accidentés, percés de nombreuses ouvertures et de canaux communiquant avec la demeure souterraine, beaucoup plus vaste, où se tiennent les insectes, où ils accumulent leurs provisions. Le monticule est formé par les déblais que rejettent les termites dans leur travail de terrassement. Les souterrains s'enfoncent à plusieurs mètres en terre; ils emprennent de grandes chambres remplies de débris végétaux servant de nourriture à la colonie; des galeries s'étendant à 10 et 15 mètres à la périphérie; des loges où se tiennent les insectes, où ils déposent les œufs. Les insectes parasites [illegible] dans les termitières, vivant des détritus de toute [illegible] et aussi des termites eux-mêmes, qu'ils dévorent.

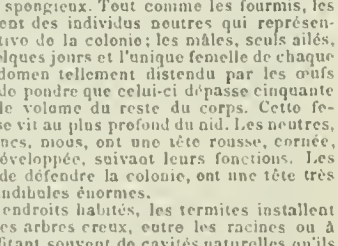

Termitière australienne.

TERMITOPHILES (*tèr'*) n. m. pl. Nom donné à des espèces animales qui vivent en symbiotes, en commensales ou en parasites dans les colonies de termites. — *Un* TERMITOPHILE.

TERMITOXÉNIE (*tèr'*, *nî* — de *termite*, et du gr. *xénos*, étranger) n. f. Symphilie ou état de relation des termites et de leurs hôtes.

TERMOLAMA (*tèr'*) n. m. Comm. Sorte de cachemire de soie, qui se fabrique en Perse.

TERMOLI, ville d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]; 4.600 hab. Petit port. Fabriques de pâtes alimentaires et d'huile. Cathédrale du XIe siècle.

TERMONDE ou **DENDERMONDE**, comm. de Belgique, ch.-l. d'arrond. de la Flandre-Orientale, au confluent de l'Escaut et de la Dender; 9.903 hab. Fabriques de couvertures, de toiles d'emballage, de cordages, etc. Huileries.

TERMUNTEN, bourg des Pays-Bas (prov. de Groningue), sur la rive gauche de l'estuaire de l'Ems; 3.500 hab.

TERNAGE (*tèr'-naj'*) n. m. Bot. Nom vulgaire du lupin.

TERNAIRE (*tèr'-nèr'* — du lat. *ternarius*; de *terni*, trois, formé de *ter*, trois fois) adj. Math. Composé de trois unités : *Nombre* TERNAIRE. || Distribué par trois : *Numération* TERNAIRE.

— Chim. *Composé ternaire*, Corps composé de trois corps simples, et particulièrement de deux composés binaires ayant un élément commun.

— Minér. Se dit d'un cristal produit par un décroissement par trois rangées.

TERNATH, comm. de Belgique (prov. de Brabant [arrond. de Bruxelles]); 2.618 hab.

TERNAUX (*tèr'-nô*) n. m. Comm. Cachemire imitant ceux de l'Inde, mais fabriqué par le procédé imaginé par Ternaux.

— Adjectiv. *Laines ternaux*, Appellation donnée par les tapissiers aux laines dont ils font usage.

TERNAUX (Guillaume-Louis), manufacturier et homme politique français, né à Sedan en 1763, mort à Saint-Ouen (Seine) en 1833. Membre de l'administration municipale de Sedan en 1792, il fut compromis avec La Fayette, quitta la France, voyagea en Allemagne et en Angleterre, où il étudia les différentes fabrications des étoffes, rentra en France sous le Directoire, fonda de grandes fabriques dans les Ardennes, à Louviers, etc., et créa des comptoirs à l'étranger. Il accueillit favorablement le retour des Bourbons, qui lui semblaient devoir ramener la paix, et fut élu député de l'Eure en 1818 et 1822. Il siégea avec les libéraux, et échoua aux élections de 1824. Il chercha alors à acclimater en France les chèvres du Thibet, et créa un genre de châles, connu sous le nom de « cachemires de Ternaux ». Envoyé à la Chambre, en 1827 et 1830, par le département de la Haute-Vienne, il reprit sa place dans les rangs des libéraux.

TERNAUX (Louis-Mortimer), historien et homme politique français, neveu du précédent, né à Paris en 1808, mort à Beaumont-les-Autels (Eure-et-Loir) en 1871. Nommé, en 1837, maître des requêtes au conseil d'Etat, il devint en 1842 député des Ardennes. Après la révolution de 1848, il fut envoyé par le même département à l'Assemblée constituante, puis à la Législative (1849). Il quitta la vie politique après le 2-Décembre, et s'occupa de travaux historiques, nettement contre-révolutionnaires, et malheureusement trop partiaux. En 1871, il fut envoyé à l'Assemblée nationale par le département des Ardennes, et s'associa aux mesures royalistes et cléricales. Il a laissé : *la Chute de la royauté, 10 août 1792* (1854); *le Peuple aux Tuileries, 20 juin 1792* (1864); et surtout, *l'Histoire de la Terreur* (1862-1869). Ce dernier ouvrage a obtenu, en 1870, le grand prix Gobert.

TERNAY, comm. de l'Isère, arrond. et à 21 kilom. de Vienne, sur un coteau dominant la rive gauche du Rhône; 961 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Anthracite.

TERNE (*tern'* — peut-être du german. : anc. haut allem. *tarni*, voilé, et *tarnjan*, voiler, obscurcir) adj. Qui a relativement peu d'éclat : *Couleur* TERNE. *Œil* TERNE.

— Fig. Sans couleur, pâle, peu éclatant : *Style* TERNE.

TERNE (*tern'* — du lat. *terni*, trois) n. m. A la loterie, Trois numéros pris ensemble qui donnent droit à un gain particulier s'ils sortent tous les trois. || *Terne sec*, Trois numéros pris ensemble, en renonçant au gain de l'extrait et de l'ambe, en ne jouant que le terne seul.

— Fig. Succès extraordinaire et difficile à obtenir.

— Jeux. Au loto, Trois numéros sortis, appartenant à la même ligne horizontale. || *Amener terne ou terne*. Au jeu de dés, Faire un double coup de trois.

TERNÉ, ÉE (*tèr'* — du lat. *ternus*, disposé par trois) adj. Se dit des organes, et particulièrement des feuilles qui se trouvent réunies par trois à leur point d'insertion.

TERNES (LES), nom de l'ancien domaine que remplace aujourd'hui le XVIIe arrondissement de Paris, appelé aussi quartier des Ternes. L'« Externe » ou « Esterne » était, au XVIe siècle, une ferme près de laquelle passait une route qui est aujourd'hui l'avenue des Ternes. Elle fut achetée par le poète Pierre Halbert, qui y fit bâtir un château et acquit les droits de seigneurie. Au XVIIIe siècle, le château appartint à Mircy de Pomponne, puis au marquis de Galliffet. Il était alors entouré d'un beau parc. En 1840, les nouvelles fortifications de Paris séparèrent les Ternes de Neuilly. (Les habitants sont les *Ternois, oises* ou *Terniots, otes*.)

TERNI, ville d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), sur la Nera, affluent du Tibre; 16.500 hab. Ch.-l. de circondario. Evêché; grandes usines métallurgiques. Ruines de l'ancienne *Interamna Umbrica*, patrie de l'empereur Claude.

TERNIFLORE (*tèr'* — du lat. *terni*, trois, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui a les fleurs disposées par trois.

TERNIFOLIÉ, ÉE (*tèr'* — du lat. *terni*, trois, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a les feuilles disposées par trois.

TERNIR (*tèr'*) v. a. Rendre terne; diminuer l'éclat de : *L'haleine* TERNIT *les glaces*.

— Fig. Rendre moins honorable, moins pur : *Toute violation du droit des gens* TERNIT *un peuple, la réputation d'un peuple*.

Terni, ie part. pass. du v. Ternir.

Se ternir, v. pr. Etre terni : *Tableau qui s'*EST TERNI.

— Fig. Perdre son éclat, son mérite.

TERNISSEMENT (*tèr'-ni-se-man*) n. m. Action de ternir.

TERNISSURE (*tèr'-ni-sur'*) n. f. Etat de ce qui est terne : *La* TERNISSURE *des vitres empêche de voir à travers*.

— *Jeter de la ternissure sur*, Chercher à ternir.

TERNO-ANNULAIRE lat. *terni*, trois, et *annulaire* adj. Se dit d'un prisme dont chaque base offre un anneau de facettes dues à un décroissement par trois rangées.

TERNOFKA, bourg de Russie (gouv. d'Iekatérinoslav), sur la Bolchaia-Ternofka (bassin du Dniéper); 4.200 hab.

TERNOIS, pays de l'ancienne France, dans l'Artois, dont le nom rappelle le *pagus Tarvannensis* ou pays de Thérouanne. Il en fut démembré lors de la formation du comté de Saint-Pol, qui était la principale ville du Ternois, dont les habitants sont appelés *Tervanniens*.

TERNOVO, bourg de la Turquie d'Europe (Macédoine [prov. de Monastir], sur le Drager; 5.000 hab.

TERNSTRÉMIACÉ ou **TERNSTRŒMIACÉ, ÉE** (*tern-stré*) adj. Qui ressemble ou se rapporte à la ternstrœmie.
— n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales. — *Une* TERNSTRÉMIACÉE ou TERNSTRŒMIACÉE.
— ENCYCL. Les *ternstrœmiacées* sont des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, simples ou dentées. Les fleurs sont grandes, blanches ou rouges; elles sont solitaires ou disposées en grappes. On en connaît deux cent cinquante espèces, qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique et de l'Asie.

TERNSTRÉMIE ou **TERNSTRŒMIE** (*tern'-stré-mi*) n. f. Genre de ternstrœmiacées, comprenant de grands arbres ou des arbrisseaux tropicaux à tige couverte d'une écorce cendrée, à feuilles épaisses, alternes, et à fleurs blanches, campanulées, solitaires dans l'aisselle des feuilles.

TERNSTRÉMIÉ ou **TERNSTRŒMIÉ, ÉE** (*tern'-stré*) adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à la ternstrémie.
— n. f. pl. Tribu de la famille des ternstrémiacées, ayant pour type le genre *ternstrœme*. — *Une* TERNSTRÉMIÉE.

TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 17 kilom. de Lure, sur l'Ognon; 1.082 hab. Gisements de fer, de plomb et d'anthracite.

TERNY, bourg de Russie (gouv. de Kharkov); 10.000 h. Commerce de céréales.

TÉROPIAMMON n. m. Matière organique qui se produit par l'action de l'acide nitrique dilué sur la narcotine.

TEROR, ville espagnole de l'archipel des Canaries (grande Canarie), sur le *rio de Teror*, grossi du rio de los Arbejalos; 5.000 hab. Fruits; sources minérales.

TÉROULLE n. f. Techn. Terre noire et légère, qui est l'indice de la proximité de la houille.

TERPAN (*tèr'*) n. m. Milit. Nom d'une arme employée au moyen âge, et qu'on appelait aussi FAUCHARD. V. ce mot.

TERPANDRE, poète et musicien grec, né à Lesbos (fin du VIIe s. av. J.-C.). Il voyagea beaucoup, visitant surtout les sanctuaires d'Apollon. A Delphes, on lui attribuait une série de victoires dans quatre concours musicaux successifs aux anciens jeux Pythiques. Appelé à Sparte, il fonda l'école citharédique, et remporta le prix au premier concours des Carnéennes, en 676. On attribuait à Terpandre de nombreuses inventions : celle du barbiton, de la cithare à sept cordes, du mode éolien et du mode béotien, de plusieurs rythmes. Il avait écrit surtout des *nomes*, dont les titres de quelques-uns nous sont parvenus. Il fonda une véritable école à Sparte, et aussi à Lesbos, où l'on cite, parmi ses disciples ou ses successeurs, Képion, Perichitos, Arion, sans parler d'Alcée et de Sapho.

TERPÈNE (*tèr'-pèn*) n. m. Nom donné, dans la Frise, à des monticules de terre dominant la plaine de 5 ou 6 mètres, et sur lesquels s'élèvent souvent des fermes ou des villages.

TERPÉNATE (*tèr'*) n. m. Sel dérivant de l'acide terpénique.

TERPÈNE (*tèr'*) n. m. Classe d'hydrocarbures du type général C^nH^{2n-4}. Syn. CARBURES TÉRÉBÉNIQUES, CARBURES CAMPHÉNIQUES.
— ENCYCL. Parmi les *terpènes* les plus importants sont ceux en $C^{10}H^{16}$ accompagnant les résines dans les essences naturelles ou formés au laboratoire par le jeu des agents isomérisants sur les carbures naturels. Les principaux sont : le térébenthène, le terpilène, le térébène, l'isotérébenthène, le limonène (liquides) et les camphènes (solides); ils sont caractérisés par une facile polymérisation sous l'influence de la chaleur ou des réactifs, une activité optique, la faculté de s'oxyder, de former des hydrates (*terpines*) et surtout des chlorhydrates avec l'acide chlorhydrique gazeux sec. Les camphènes solides, fondant à 45-48°, dérivent de l'essence de térébenthine par la fusion du chlorhydrate de térébenthène avec du stéarate de soude; ils ont conduit à la formation synthétique du camphre, par oxydation.

TERPÉNIQUE (*tèr', nik'*) adj. Chim. Se dit des dérivés des carbures terpéniques. || *Acide terpénique* ou mieux *Acide terpénylique*, Acide $C^{8}H^{12}O^{3}$, $H^{2}O$ formé dans l'oxydation incomplète de la terpine; lamelles fusibles à 90°.
— ENCYCL. Parmi les dérivés *terpéniques*, les principaux sont les alcools et leurs éthers, importants par leurs applications en parfumerie, étant les constituants de plusieurs essences. Tels sont, parmi les alcools, le bornéol ou camphol, le linalol, le géraniol, le citronellol ou rhodinol, le menthol; parmi les éthers, les acétates de bornyle (essence de pin artificielle), de linalyle (essence de bergamote), etc.

TERPENTILÈNE (*tèr'-pin'*) n. m. Hydrocarbure isomère du térébenthène, qui se trouve dans l'essence de térébenthine française, en même temps que ce dernier corps.

TERPÉNYLATE n. m. Chim. Syn. de TERPÉNATE.

TERPÉNYLIQUE adj. Chim. Syn. de TERPÉNIQUE.

TERPIÉNIIÉ, ville de la Russie méridionale (gouvern. de Tauride), sur la Molotchnaia; 2.800 hab. Élevage.

TERPILÈNE (*tèr'*) n. m. Terpène $C^{10}H^{16}$, liquide bouillant entre 176° et 180°, de densité 0,93, utilisé comme succédané de l'essence de citron, dont il possède l'odeur. Syn. ESSENCE DE CITRON ARTIFICIELLE.

TERPINE (*tèr'*) n. f. Hydrate de térébenthine de formule $C^{10}H^{18}$, $2H^{2}O$ + aq.
— ENCYCL. La *terpine* se présente en cristaux volumineux, limpides, formés par l'hydratation de l'essence de térébenthine, surtout en présence d'alcool et d'acide nitrique, solubles dans l'eau, l'alcool, chauffés, ils perdent l'eau de cristallisation et donnent la terpine anhydre, fusible à 150°, sublimable. La terpine sert à préparer le terpinéol essence de muguet. Elle a été introduite dans la thérapeutique comme succédane de la térébenthine. C'est un puissant modificateur des sécrétions muco-purulentes des bronches et des dernières voies urinaires; elle en tarit rapidement l'abondance. On l'emploie avec succès dans les bronchites chroniques, la bronchorrhée et les catarrhes vésico-urétraux. On l'administre à la dose de 0gr,50 à 1 et 2 grammes par jour.

TERPINÈNE (*tèr'*) n. m. Carbure terpénique $C^{10}H^{16}$, bouillant à 176° 5-181°, obtenu par l'action de l'acide sulfurique dilué sur la terpine.

TERPINÉOL (*tèr'*) n. m. Dérivé $(C^{10}H^{16})^{2}H^{2}O$ de la terpine par déshydratation partielle à l'acide d'un acide dilué. Syn. TERPINOL.
— ENCYCL. A l'état de pureté, le *terpinéol* est un solide, fusible à 35°, bouillant à 218°, à forte odeur de muguet. Celui du commerce, mélangé de terpine, est liquide, on l'utilise en parfumerie, en savonnerie; il entre dans le bouquet du muguet, du lilas, du seringa. Succédané de la terpine, doses 0gr,25 à 1 gramme en capsules ou émulsions.

TERPINYLÈNE (*tèr'*) n. m. Terpène $C^{10}H^{16}$, prenant naissance avec le terpinol, lorsqu'on attaque la terpine par l'acide sulfurique.

TERPSICHORE du gr. *Terpsikhoros*, proprem. « qui charme par la danse »; de *terpein*, charmer, et *khoros*, danse), une des neuf Muses; elle présidait à la danse et au chant du chœur. On la représentait comme une jeune fille, au visage riant, couronnée de guirlandes ou d'un diadème, tenant à la main une harpe ou une lyre. Dans la célèbre série des statues antiques des Muses trouvées à Tivoli, et qui sont placées au musée du Vatican, Terpsichore est représentée sous les traits d'une belle jeune femme assise, couronnée de laurier et appuyant sur sa cuisse gauche une lyre faite d'une écaille de tortue et surmontée de deux cornes de chèvre.


Terpsichore (marbre du musée du Vatican).

— n. f. Passé dans la langue pour désigner une danseuse habile : *Tous les seigneurs furent enchantés de cette nouvelle* TERPSICHORE. (Le Sage.)

TERPSICHORE, planète télescopique n° 81, découverte en 1864, par Tempel.

TERQUEM Olry), mathématicien français, né à Metz, d'une famille juive, en 1782, mort à Paris en 1862. Élève, puis répétiteur à l'École polytechnique, il fut ensuite professeur de mathématiques au lycée, puis à l'École d'artillerie de Mayence, retourna en 1804 à Paris et obtint peu après la place de bibliothécaire du dépôt d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin. Il est surtout connu pour avoir dirigé longtemps avec Gérono la publication des *Nouvelles Annales de mathématiques*, fondées en 1841. — Son frère, ALFRED, né à Metz en 1831, mort à Lille en 1881, professa la physique d'abord au lycée de Metz, puis à la faculté des sciences de Strasbourg, enfin à Lille, et fut élu, en 1886, membre correspondant de l'Académie des sciences. Citons de lui : *Capillarité* (1881); *la Science romaine à l'époque d'Auguste, étude historique d'après Vitruve* (1885); etc.

TERRA del Sole, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]; 4.300 hab. Source saline.

TERRACINE (anciennem. *Anxur*, puis *Terracina* ou *Tarracina*), ville d'Italie (prov. de Rome), sur le canal de Portatore, à l'extrémité sud-est des marais Pontins; 6.850 hab. Evêché. Port de pêche. Commerce de bois, de céréales, légumes, vins et fruits. Mines d'aimants aux environs. Fondée par les Volsques, qui lui donnèrent le nom d'Anxur, leur dieu suprême, elle fut pendant deux siècles leur capitale. Les Romains la prirent en l'an 349 de la fondation de leur ville. Mais, à l'époque du siège de Véies, les Volsques la reprirent aux Romains, qui s'en emparèrent de nouveau en l'an 424, et en firent une de leurs colonies les plus florissantes. Elle fut embellie par Appius Claudius, par Auguste, par Galba, qui y fit élever une maison de plaisance, par Trajan. Tombée aux mains des Goths, Théodoric l'agrandit encore et y bâtit un palais, un théâtre, une forteresse. Le port, considérable à en juger par ce qui est resté, et qui supplanta celui de Misène, avait été construit par Antonin le Pieux. Le pape Jean VIII la réunit en 872 aux États de l'Église. Plusieurs de ses successeurs songèrent à restaurer le port d'Antonin. Le pape Pie VI voulut l'assainir en essayant de dessécher les marais Pontins. En 1798, à la suite de l'assassinat d'un commandant français, elle fut prise d'assaut et pillée par les soldats du général Lemoine.

TERRADE (*tè-rad'* — rad. *terre*) n. f. Écon. rur. Nom donné à un engrais constitué par les boues des villes.

TERRADE Olivier de LA TRAU, sieur **de LA**, hospitalier de l'ordre du Saint-Esprit. Il vivait dans la première partie du XVIIe siècle. Il entra dans l'ordre des hospitaliers du Saint-Esprit et devint vicaire et visiteur général de l'ordre, dans les royaumes de France et de Navarre, puis, en 1619, général de l'ordre en France. Il avait obtenu, en 1625, du pape Urbain VIII, d'être déclaré indépendant du général de Rome. Il prétendit reconstituer l'ancien ordre militaire et créa des « chevaliers » laïques, même mariés. L'Inquisition le poursuivit et le jeta dans une des prisons de l'Officialité. Il avait écrit un *Discours de l'ordre militaire et religieux du Saint-Esprit*, adressé, en 1629, à la reine Marie de Médicis, « restauratrice de cet ordre », et un poème, *Pourtraict raccourcy de monseigneur l'éminentissime cardinal de Grimaldi* (1613).

TERRAGE (*tè-raj'* — rad. *terre*) n. m. Féod. Droit pour le seigneur de prélever du blé ou des légumes sur les produits de la terre. Ce droit était souvent très lourd, il suivait les règles du champart, dont il est une variété. (V. CHAMPART.) || Droit sur les marchandises étalées dans les marchés.
— Techn. Opération du raffinage du sucre qui a pour objet de blanchir cette substance au moyen d'argile blanche. Syn. de GOMMAGE, chez les potiers.

TERRAGEAU (*te-ra-jo*) n. m. Féod. Seigneur auquel appartient le droit de terrage.

TERRAGIER (*te-ra-jié*) n. m. Celui qui tient une terre soumise au droit de terrage.

TERRAGNOL, OLE (*tè-ro, gn'*) n. rad. terre adj. Mar. Qui est chargé d'espèces et dont les trous sont trop près de terre. *Le vaisseau est* TERRAGNOL. *Une pièce est* TERRAGNOLE.
Substantiv. : *Un* TERRAGNOL.

TERRAILLE (*tè-ra-ll'll'*) n. rad. *terre* n. f. Argile. Poterie fine jaunâtre ou grise, se faisant surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle à Estrennes, près de Pont-Saint-Esprit (Rhône), et qui se distingue à l'œil sous le nom de *terres du Saint-Esprit*.

TERRAILLER (*te-ra-ll'll'é*) v. rad. *terre* v. a. Agric. Couvrir, en hiver, d'une couche de terre TERRAILLER *des prés*. On dit aussi TERRER.

TERRAIN (*te-rin* — du lat. pop. *terranum*, dérivé de *terra*) n. m. Espace de terre : *Le* TERRAIN *se vend cher à Paris*.
— Sol considéré : 1° par rapport à l'état de sa surface : *Un* TERRAIN *glissant, uni*; 2° au point de vue de sa nature : TERRAIN *sablonneux, fertile*.
— Fig. Position, situation, état des choses ou des esprits : *Choisir son* TERRAIN. *Sonder le* TERRAIN. Situation propre à donner l'avantage : *Le renard sur son* TERRAIN. Lieu, milieu considéré au point de vue de ses avantages ou de ses dangers : *La politique est un* TERRAIN *glissant*.
— Loc. div. *Ménager le terrain*, User de circonspection. *Abandonner le terrain*, Reculer, céder dans une discussion. *Disputer le terrain*, Se défendre dans une discussion. *Gagner du terrain*, Faire du progrès : *L'incendie, dans les Landes,* GAGNE *rapidement du* TERRAIN. *Perdre du terrain*, Reculer, perdre de ses avantages. *Aller sur le terrain*, Se battre en duel. *Défricher un terrain*, Le labourer profondément.
— Biol. *Terrain organique*, Ensemble des matières minérales du milieu nutritif, sur lequel se développent les éléments protistiaires comme les plantes sur le sol, et que l'on considère en thérapeutique au point de vue de leur aptitude plus ou moins grande au développement des micro-organismes.
— Géol. Nom d'une portion plus ou moins considérable de l'écorce terrestre, s'appliquant indistinctement à l'origine d'une formation, à sa composition ou à son âge : TERRAIN *primaire, dévonien*, etc.
— Manég. Piste qu'on suit en travaillant le cheval. *Tâter le terrain*. En parlant du cheval. Marcher avec une sorte d'hésitation. *Embrasser du terrain*. *Embrasser son terrain*, Prendre du large, manœuvrer sur un grand espace. *Perdre du terrain*, Se rétrécir sur ses voltes.
— Peint. Espace d'un tableau ou d'un dessin, dans lequel la terre est représentée nue ou couverte de végétaux qui ne cachent pas la forme propre du sol : *Les* TERRAINS *de ce peintre sont uniformément couleur de brique*.
— SYN. **Terrain, terroir, territoire** Le *terrain*, c'est la terre considérée dans les qualités qui la rendent propre ou impropre à produire; le *terroir*, c'est la terre considérée comme mise en œuvre par l'agriculteur et produisant réellement tels ou tels fruits; le *territoire* implique l'idée de juridiction.

TERRAL (*ter'* — mot provenç.) n. m. Mar. Vent de terre. Peu us.

TERRALBA, comm. du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Cagliari]; 4 600 hab. Vins.

TERRAMARE (*te-ra* — du lat. *terra*, terre, et *amara*, amère) n. f. Terre ammoniacale employée comme engrais dans quelques parties de l'Italie. || Amas de débris de toute sorte amoncelés, sur certains points de l'Italie, par les hommes des époques préhistoriques.

TERRANOVA di Sicilia, ville du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Caltanisetta], au bord de la mer; 17.320 hab. Chef-lieu de circondario. Petit port de pêche, exportant du vin, du soufre, etc. Aux environs, restes de l'antique *Gela*.

TERRANOVA Pausania (ancienn. *Olbia*, puis *Civita*), ville du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari], au fond du golfe de Terranova; 3 273 hab. Beau port, mais d'accès difficile; commerce avec Gênes et Livourne.

TERRAQUÉ, ÉE (*te-ra-ké* — du lat. *terra*, terre, et *aqua*, eau) adj. Composé de terre et d'eau. Usité seulement dans les expressions globe *terraqué*, partie *terraquée*, pour désigner la terre.

TERRAQUEUR (*tè-ra-keur'*) n. m. Possesseur du fonds sous lequel on exploite une mine, en Belgique.

TERRAS (*tè-ras'*) n. m. Comm. Résine impure et mêlée de terre, qu'on recueille au pied des arbres.

TERRASINI Favarotta, ville du roy. d'Italie (Sicile), à l'entrée du golfe de Castellamare; 6 150 hab.

TERRASSANT, ANTE adj. Qui terrasse, qui jette dans la stupéfaction et l'impuissance : *Nouvelle* TERRASSANTE. *Argument* TERRASSANT (VX.)

TERRASSE (*te ross* — rad. *terre*) n. f. Exhaussement du sol obtenu au moyen de terres ou autres matériaux maintenus par un ouvrage de maçonnerie : *Un jardin en* TERRASSE.
— Terrain naturellement exhaussé et uni : *Il y a des montagnes qui s'élèvent de* TERRASSE *en* TERRASSE.
— Partie du trottoir longeant les cafés et les brasseries sur laquelle ces établissements ont le droit, moyennant une redevance, d'installer des tables et des chaises : *Boire un bock à la* TERRASSE.
— Loc. div. *Contre-terrasse*, Terrasse adossée à une autre et moins élevée qu'elle. || *Toit en terrasse* ou simplem. *Terrasse*, Toiture horizontale servant de terrasse. || *Travaux de terrasse*, Travaux de terrassement.
— Blas. Sol figuré dans l'écu. La terrasse diffère de la champagne par la ligne horizontale de démarcation qui, au lieu d'être droite, est sinueuse.

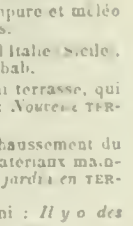
D'argent, à la terrasse de sinople.

— Constr. *Terrasse de Hollande*, Tuf volcanique d'Andernach, cuit et réduit en poudre pour servir de ciment.

...ntes, ...leurs ...tions par ...s la ...veau ...été ...ivés ...

...lement la ...

...Pa... ...se ... ne peut ... la pierre rem... ...N... ...ivités ... une ... ...sentent ... ...ve le ... le trouv... ... les pièces à durer.

Terrasse ...RE n. f. (...) ...ue en 1716 et destiné ... ...les de Louis XV ... ... Son dessin con... ... ...vait représentée la ... ... PAVILLON ... des ...

TERRASSEMENT (...) n. m. ...ail d'assembler des terres. ... ...cer. ... ...ier des terres. ... ...rent toutes les ... ... le relief du sol. ... ...par les terres proprement ... ... terres meubles à la ... ... d'après le nombre ... ...ter un pelletier, ce ... ...ier. Dans les grands ... ...ent par des excava... ... ...r la fouille est faite à la *mine*.

TERRASSER ... ... va à Mâcon l'un amas de terre. ... ... *des remparts*. — ... ... TERRASSER un adversaire.

... Va... de TERRASSER (*l'ennemi*) Abattre, priver ... ... *Le* ... LA TERRASSE. Consterner, dé... ... ... TERRASSA.

... Agric. Terrer (*cette première*) ... ... un arpent de ... (P. L... Cour...). Va.

... Faire une levée de terre en ... ... mur de soutènement ... ... Dresser, ...



LES RACES HUMAINES


Spitzberg
Barents 1596
Arch Parry
1819 20
Mer de Baffin
1616
Groenland
Cercle Polaire Arctique
Nouvelle Zemble
Laponie
Islande
IXe Siècle
Irlande
Pologne
France
Terre Neuve
J. Cartier
1535
Drake
1578
Cabot
1498
Vancouver
1792
Floride
1512
Californie
1542
Pt Blanc
Pt Vert
Pt Lizard
Pt Finisterre
Pt Roca
Pt Espichel
Pt St Vincent
Pt Tarifa
Pt Spartel
Pt Bojador
Pt Blanco
Pt Palmas
Pt Formose
Pt Negro
Pt Lopez
Pt Padron
Pt Agulhas
Pt Natal
Pt Corrientes
Pt Frio
Pt Parinas
Pt Aguja
Pt Gallinas
Pt Blanca
Pt Roxo
Pt Pinas
Pt Lopez
Pt Formosa



GRANDES VOIES DE COMMUNICATION

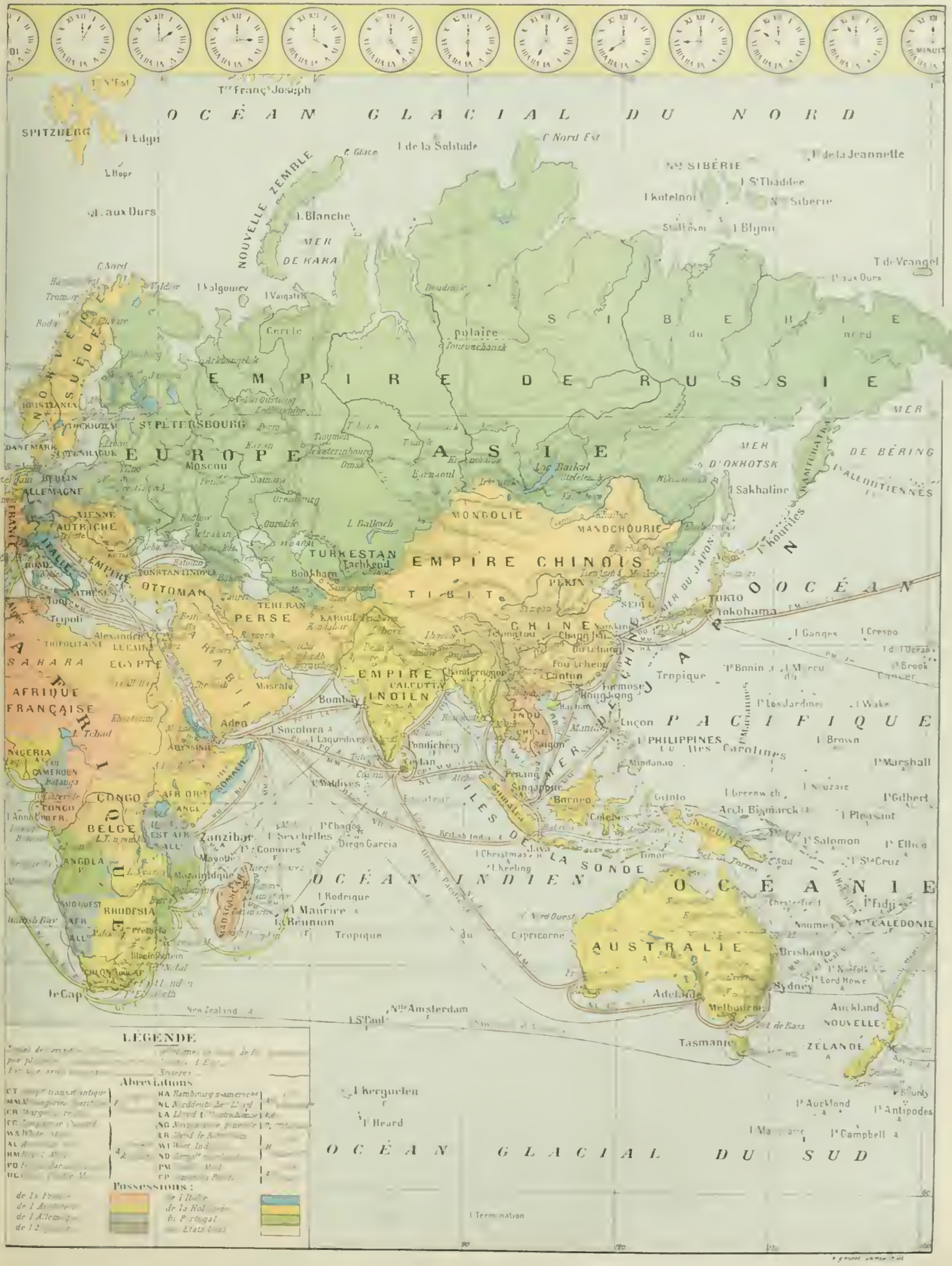

GRANDES VOIES DE COMMUNICATION

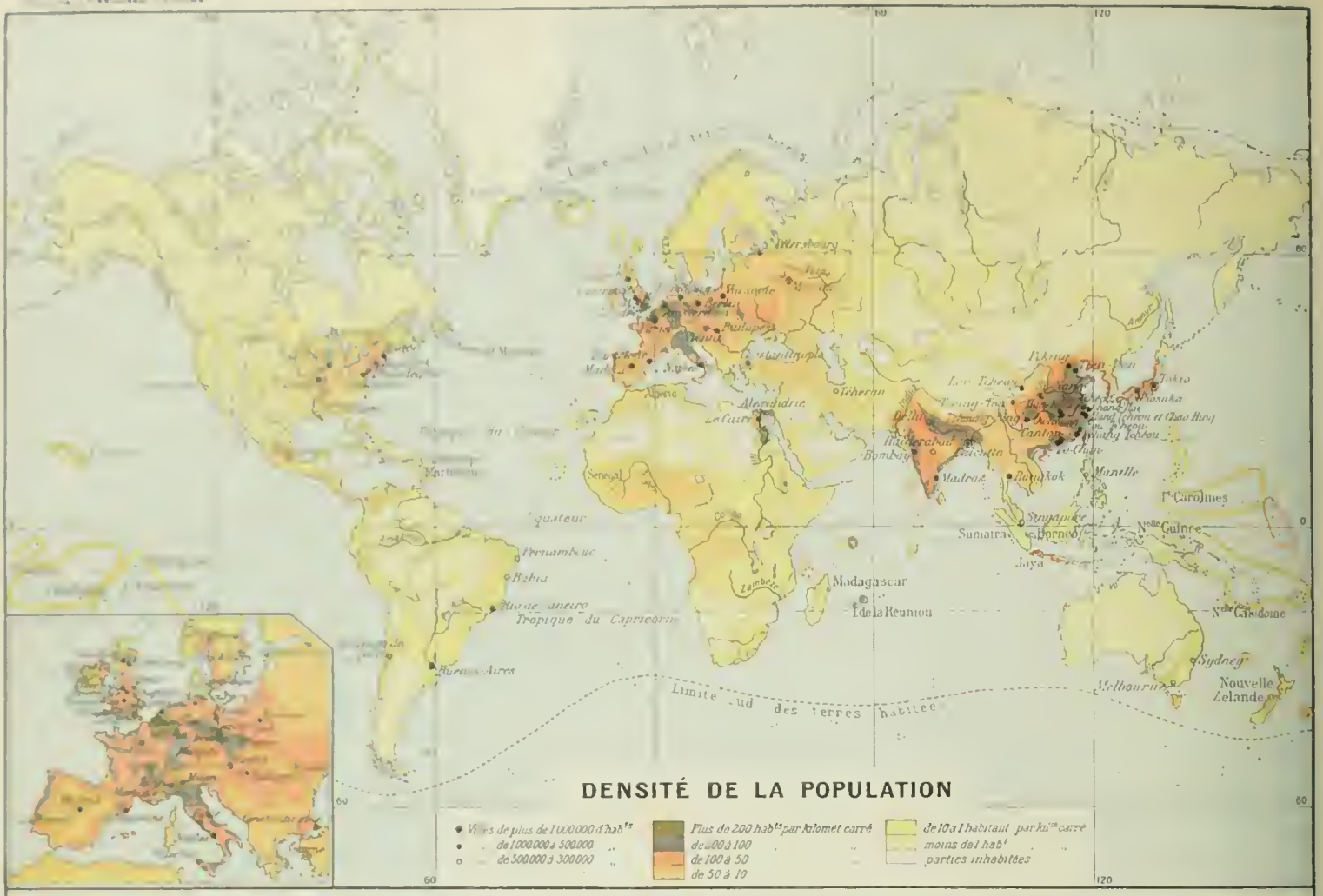
DENSITÉ DE LA POPULATION
Villes de plus de 1 000 000 d'hab.ts
de 1 000 000 à 500 000
de 500 000 à 300 000
Plus de 200 hab.ts par kilomet carré
de 200 à 100
de 100 à 50
de 50 à 10
de 10 à 1 habitant par kil.e carré
moins de 1 hab.t
parties inhabitées
Limite sud des terres habitées
Tropique du Capricorne
Equateur
Cercle Polaire Arctique
Madagascar
Sumatra
Java
Bornéo
Nouvelle Guinée
Nouvelle Zélande
Sydney
Melbourne
Buenos Aires
Rio de Janeiro
Bahia
Pernambuc
Bombay
Madras
Manille
Tokio
Pékin
Shanghai
Hankéou
Canton
Singapore
Bangkok
Calcutta
Hyderabad
Téhéran
Le Caire
Alexandrie
Constantinople
Moscou
Varsovie
Berlin
Paris
Londres


LES RELIGIONS
Chamanistes
Toungouses
Iakoutes
Tchouktches
Samoyèdes
Sibériens
Mongols
Ouïgours
Mandchoux
Pouddhistes
Lolores
Chinois
Shintoïstes
Lhassa
Bhuttias
Hindous
Malais
Polynésiens
Australiens
Missions catholiques et protestantes
Protestants
Scandinaves Lapons
Finnois
Russes Orthodoxes
Catholiques
Protestants
Arméniens
Coptes
Jérusalem
Constantinople
Rome
Mahométans
Sunnites
Chiites
Wahabites
La Mecque
Nègres
Soudanais
Fétichistes
Missions catholiques et protestantes
Bouddhistes
Shintoïstes
Brahmanes
Païens (Fétichistes)

roches feldspathiques sont transformées ; la potasse, la soude, la chaux passent à l'état de carbonates solubles, entraînés alors par les eaux ; le silicate d'alumine reste et forme l'argile ; les roches siliceuses, les roches argileuses, les roches calcaires peu à peu sont corrodées et parviennent avec ou sans modification à l'état meuble. Les débris peuvent demeurer là où ils ont pris naissance ; on dit alors que la terre est *formée sur place* ; mais, dans la plupart des cas, les débris ont été entraînés par les eaux et se sont accumulés souvent à grande distance du lieu de formation ; on a alors les *terrains de transport*, dont les *alluvions* sont un exemple ; ces terres, généralement profondes, ont une composition très différente de celle des roches qui servent de base.

La matière organique, l'*humus*, provient de la décomposition plus ou moins avancée de débris des végétaux portés antérieurement par le sol ; végétaux qui, sous l'influence des rayons lumineux du soleil, ont organisé la matière minérale.

Classification des terres arables. Suivant la prédominance des éléments, on a des *terres argileuses, sableuses, calcaires* ou *humifères*. Quand aucun élément ne domine sur les autres, on arrive à la *terre franche*. Le tableau suivant résume la classification des terres arables généralement adoptée :

NATURE DES TERRES	Argile et sable fin.	Sable.	Calcaire.	Humus
	pour cent	pour cent	pour cent	pour cent
1. Terres franches	20 à 30	50 à 70	5 à 10	5 à 10
2. Terres argileuses	+ de 50	— de 50	de 5	5 à 10
3. Terres argilo-sableuses	+ de 30	50 à 70	— de 5	5 à 10
4. Terres argilo-calcaires	+ de 30	— de 50	5 à 10	5 à 10
5. Terres argilo-humifères	+ de 30	— de 50	— de 5	+ de 10
6. Terres siliceuses	— de 10	+ de 80	— de 5	5 à 10
7. Terres silico-argileuses	10 à 20	+ de 70	— de 5	5 à 10
8. Terres silico-calcaires	— de 10	+ de 70	5 à 10	5 à 10
9. Terres silico-humifères	— de 10	+ de 70	— de 5	+ de 10
10. Terres calcaires	— de 10	50 à 70	+ de 10	5 à 10
11. Terres humifères	— de 10	— de 50	de 5	+ de 10

BIBLIOGR. Deharin, *Chimie agricole* (Paris) ; Schlœsing, *Principes de chimie agricole* (Paris) ; Barral et Sagnier, *Dictionnaire d'agriculture* ; etc.

— ASTRON. La *terre* fait partie du groupe des planètes dites *inférieures* ; c'est la troisième dans l'ordre des distances croissantes au soleil.

Données numériques. Les principaux éléments numériques de notre planète sont les suivants :

Moyen mouvement diurne	3548″1927
Révolution sidérale en années juliennes et jours moyens	1 an 0,0003⁴ 6
Excentricité de l'orbite	0,0167711
Longitude de périhélie	100°21′42″
Longitude moyenne à midi moyen 1er janvier 1850	100°46′35″
Diamètre équatorial à la distance 1	17″72
Densité moyenne par rapport à l'eau	5,50
Durée de la rotation	23 h. 56 m. 4 s.

La terre tourne dans le sens direct autour du soleil, ainsi que sur elle-même ; sa densité est quatre fois celle du soleil ; son volume et sa masse sont respectivement les 1.310.162e et 324.139e parties des données correspondantes pour le soleil.

L'histoire des voyages suffit bientôt à établir que la terre est un corps isolé dans l'espace ; puis, en étudiant les choses de plus près, on constate d'abord, dans le lointain, l'apparition des parties élevées des corps, mâts de navire avant la coque, apparence surtout manifeste à la surface des eaux tranquilles ; ces apparences ne s'expliquent guère que par une forme ronde donnée à notre globe. Enfin, la limitation de l'horizon de toute station par une courbe circulaire établit que la terre est sphérique.

Nous avons vu comment le mouvement diurne et le déplacement relatif de la terre et du soleil conduisent à la considération de l'axe de rotation de la terre, des pôles et de l'équateur, des parallèles et du méridien ; en même temps, dans toutes les apparences, comme dans les observations, au sextant par exemple, il faut tenir compte de la surélévation de l'observateur. L'horizon, de ce fait, au lieu d'être le plan tangent en un point de la surface, est le cercle de contact du cône circonscrit des rayons tangents : il y a donc une *dépression* de l'horizon qui avance le lever et retarde le coucher des astres, dépression dont la valeur angulaire peut être évaluée

$$a = 206\ 265'' \sqrt{\frac{2h}{R}}$$

pour une station d'altitude h, R étant le rayon terrestre.

Quant aux coordonnées mêmes qui définissent la position d'un point lié à la terre, ou coordonnées géographiques, longitude, latitude et altitude, nous en avons déjà rencontré l'usage et la détermination précise.

La présence de l'atmosphère qui nous entoure vient encore compliquer les observations, tant par la déviation que par la transformation des radiations qui nous parviennent des astres ; la direction, la réfraction atmosphérique incurve les rayons lumineux et vient augmenter de beaucoup l'effet de la dépression d'horizon — ce qui entraîne des corrections correspondantes. Cette même réfraction crée bien d'autres apparences singulières à la surface, dont la plus célèbre réside dans le phénomène du mirage, déformation des astres à l'horizon, etc. La diffusion de l'atmosphère supprime le contour géométrique des ombres, etc.

Cartes. Il a été expliqué, à ce mot, quels sont les procédés les plus usités et les plus pratiques pour donner de la terre, sur une surface plane, une représentation aussi parfaite que possible, la sphère n'étant pas une surface applicable.

Marées. Enfin, notre surface sphérique des eaux tranquilles est virtuelle à cause du mouvement des marées (v. ce mot) ; mais c'est encore une surface moyenne très suffisamment approchée pour nos raisonnements actuels.

Dimensions. Le rayon de la terre a pour valeur 6.366 kilom. 197 ; la surface, 500 millions de kilom. carrés ; le volume 1 trillion de kilom. cubes ; la longueur du degré de latitude, c'est-à-dire sur un méridien, est de 111 kilom. 111 ; l'arc de une minute, ou *mille marin* de 60 au degré, est donc de 1.851m.85, l'arc de une seconde, 30m.86, et le *nœud*, qui en est la moitié, vaut 15m.43. La lieue marine de 20 au degré vaut 3 milles marins.

Forme de la terre. Toutes les apparences que nous avons signalées prouvent du moins que la terre est très sensiblement sphérique. Un *méridien* sera alors une ligne telle qu'en chacun de ses points le méridien soit parallèle à une direction fixe ; ainsi définie, une telle ligne est pleine et l'on peut aisément reconnaître son parcours à la surface de la terre : partant d'un point dont on détermine la méridienne, on vise dans cette direction et l'on plante un jalon sur la ligne de visée. De proche en proche on opère au second point comme au premier, etc. Les stations étant assez rapprochées, on en détermine les distances et les latitudes, ce qui permet d'avoir la forme du méridien correspondant. Ce résultat étant obtenu pour un nombre suffisant de méridiens entraîne la connaissance rigoureuse de la surface terrestre circonscrite.

La première mesure d'un arc de méridien fut faite par Picard en 1669 ; peu à peu l'on reconnut l'égalité des divers méridiens, de sorte que la terre est un ellipsoïde de révolution aplati aux pôles et renflé à l'équateur. Ceci revient à dire, suivant la constatation expérimentale, que la longueur de l'arc d'un degré du méridien va constamment en croissant de l'équateur aux pôles : c'est ainsi que, pour la longueur du degré, on a trouvé 57.422 toises en Laponie, 57.060 en France et 56.750 au Pérou.

Suivant Clarke et Faye, on a pour dimensions :

	CLARKE.	FAYE.
Demi-grand axe	$6.378.249 + 7$	$6.378.390 + 9$
Demi-petit axe	$6.356.515 + 111$	$6.356.673 + 129$
Aplatissement	$\frac{1}{293,5 + 1,1}$	$\frac{1}{292 - 2}$

tandis que les observations du pendule donnent par valeur de l'aplatissement : $\frac{1}{292,2 - 1,5}$.

Le mètre légal est la dix-millionnième partie du quart du méridien terrestre, et le législateur adopta les valeurs obtenues à la suite des travaux de Delambre et Méchain ; tel est le mètre étalon des Archives. Aujourd'hui, d'après les plus récentes mesures de géodésie, la valeur correspondante dépasserait le mètre ligne d'environ 0m.0002.

Attraction terrestre. En vertu de l'attraction universelle, proportionnelle au produit des masses et en raison inverse du carré des distances, la masse terrestre attire les corps superficiels et détermine la chute des corps, chute dont l'accélération dans le vide est indépendante de la matière — $g = 9^m,809$ à Paris. Cette accélération, servant de mesure à l'intensité de la pesanteur, peut être déterminée par le pendule : on vérifie qu'elle croît de l'équateur au pôle, ce qui permet indirectement de mesurer l'aplatissement. Bien entendu, l'attraction terrestre varie avec l'altitude et la profondeur ; ce sont là des recherches délicates, mais qui, en revanche, permettront de déterminer sans sondages la nature des diverses couches de densité, d'attractivité différentes. V. PESANTEUR, GRAVITATION.

Densité. La force d'attraction de deux masses de poids connu, à une distance donnée, permet d'obtenir la densité de la terre, en vertu de la loi de Newton, par une simple proportion. On trouve ainsi un nombre voisin de 5,5 ; or, comme les roches superficielles ont une densité de 2,5 environ, il faut en conclure une très forte densité de la matière interne, qui comporte vraisemblablement une notable proportion de fer métallique. Les nombres expérimentaux sont les suivants :

Cavendish 1798	5,48	Cornu et Baille 1873	5,53
Reich 1837	5,44	Wilsing 1890	5,59
Bailly 1842	5,67	Poynting 1892	5,49
Reich (1849	5,58	Braun (1892-1894	5,53

Au point de vue de sa constitution interne, le globe terrestre peut être considéré comme formé par un noyau central en état de fusion, et dont la couche superficielle est seule solidifiée. Cette couche est relativement très mince : la valeur du degré géothermique, environ 32 mètres, permet de croire qu'elle ne dépasse pas en épaisseur 50 kilomètres. Sur bien des points, en particulier dans les régions fortement disloquées de l'écorce, la masse en ignition peut reparaître au jour sous forme de laves volcaniques (v. VOLCANS), à travers les fractures de l'écorce. Cette masse est en voie de refroidissement : c'est la diminution de volume consécutive qui semble la cause initiale des mouvements de plissement auxquels est due la formation des montagnes. (V. MONTAGNE.) Il faut noter que ces dénivellations de l'écorce sont relativement insignifiantes, si on les compare au rayon de la sphère terrestre. La Gaurisankar, à 8.840 mètres d'altitude, ne représente qu'un sept cent vingtième du rayon terrestre, et le fond des mers, qui ne paraît que très rarement atteindre 9.000 mètres, est en réalité convexe. V. MER. Au surplus, les altitudes au-dessus de 6 000 mètres et les profondeurs au-dessous de ce même chiffre ne tiennent dans le chiffre total de la superficie terrestre qu'une place insignifiante. V. RELIEF.

Les principaux éléments de la géographie physique de la terre ont été étudiés à leur ordre alphabétique. Nous nous contenterons donc de mentionner les faits principaux que cette étude met en évidence : c'est d'abord l'inégalité de répartition entre l'élément continental et l'élément océanique, qui couvre les sept dixièmes de la superficie terrestre, évaluée à 510 millions de kil. carrés, disproportion plus considérable encore dans l'hémisphère sud que dans l'hémisphère nord, et que l'on peut même accentuer en prenant pour pôle N. un point situé dans la France nord-occidentale (v. MER), ensuite l'aspect général du relief continental, dont la courbe est nettement concave, par opposition au relief sous-marin, convexe (v. RELIEF et *fig.*), enfin, la disposition des masses émergées qui, en règle, se terminent en une pointe dirigée vers le sud, sans que l'on ait pu donner jusqu'ici de ce fait une explication décisive. En ce qui concerne le profil général des reliefs sous-marins et continentaux, la loi de dissymétrie qui paraît présider à son établissement, et d'après laquelle, dans toute grande ligne de hauteurs, le versant le plus abrupt plonge vers une grande dépression, tandis que le moins raide s'abaisse en ondulations successives, a été exposée et expliquée au mot MONTAGNE. De même, au mot EROSION, ont été énumérées les forces principales hydrauliques et atmosphériques, qui tendent à atténuer le relief continental tel qu'il est constitué par l'action des forces tectoniques. On trouvera au mot VOLCANISME l'explication de la répartition des volcans dans leur rapport avec les grandes fractures de l'écorce, et au mot FLORE et FAUNE le tableau de la vie végétale et animale dans les différentes régions du globe, conformément aux exigences de leur climat. V. CLIMAT.

Ces données physiques permettent de rendre compte de la répartition à la surface du monde des grands groupements humains. Sans entrer dans le détail des faits, on remarquera que les régions privilégiées en tant que séjour humain sont situées dans la zone dite tempérée, entre le 25e et le 55e degrés N. En dehors des plaines, les dépressions alluviales, ou particulièrement des deltas, les groupements se colonisent surtout au bord de la mer, le long des voies fluviales, ou dans les régions de passage. Ils s'écartent avec soin des déserts intertropicaux où toute vie est à peu près proscrite, des régions trop froides du nord, et souvent aussi les régions trop humides où la forêt règne en maîtresse sous un climat en général dangereux. Dans les zones de forte densité de population, les maxima sont en général fournis par les grandes agglomérations commerciales ou industrielles. On notera que cette répartition à la surface de la terre des grandes agglomérations humaines entraîne une disposition assez régulière des grandes voies de commerce maritimes ou continentales, qui les relient. La plupart de ces grandes villes sont des parallèles, qui est une des principales guides de la navigation et des transports en général. Cette [illegible] devenue plus sensible encore depuis le percement de l'isthme de Suez, qui a permis aux navigateurs d'éviter le tour de l'Afrique par le sud dans leur trajet d'Europe en extrême Orient, et elle est destinée à devenir plus sensible encore au lendemain du jour où le canal de Panama aura relié l'Atlantique au Pacifique. Enfin, tout en laissant de côté l'étude des différentes races et des religions qui se partagent le total des habitants de la Terre, soit un milliard d'habitants environ, on observera que ce sont les races les plus policées (v. RACE, HOMME), le mieux organisées au point de vue social et dont la religion est en proie au plus vif sentiment moral (v. CATHOLICISME, PROTESTANTISME, etc.) qui constituent précisément les grandes agglomérations des régions tempérées. V. GÉOGRAPHIE.

Terre (THÉORIE DE LA), livre de Buffon (1749). Buffon y explique par la seule action des eaux l'état actuel du globe. Il appuie cette théorie sur trois grands faits : la présence des coquilles et autres productions marines dans les lieux les plus éloignés de la mer et jusque sur les sommets des plus hautes montagnes, la disposition constante des matières qui composent la terre en couches parallèles et horizontales, la correspondance constante des angles saillants d'une montagne avec les angles rentrants de la montagne voisine, qui ne peuvent avoir d'autre cause que les courants de la mer. Il ne reste rien de cette théorie.

Terre et ciel, *essai de philosophie*, par Jean Raynaud (1851). Cet ouvrage consiste en un long dialogue entre un théologien et un philosophe. Le premier expose les dogmes de l'Église, le second y présente des interprétations, des adoucissements, des restrictions et des aménagements de toute espèce. Tous les problèmes relatifs à l'origine des mondes, à la création, à la vie présente et à la vie future y sont traités. L'auteur combine le platonisme et le christianisme, le rationalisme et le mysticisme. Ses deux thèses essentielles sont celles de la métempsycose et de la perfectibilité infinie.

Terre (LA), roman d'Émile Zola (1887). Dans ce livre, le quinzième tome des *Rougon-Macquart*, ce ne sont les paysans que peint l'auteur. Et ce qu'il nous montre en eux, c'est surtout leur hostilité et leur cupidité. Leur bestialité : on ne voit partout dans la *Terre* que filles et femmes livrant leur corps sur le revers des tonsses, derrière les meules, en plein champ ; de chapitre en chapitre, Buteau se rue sur sa belle-sœur, qui, chaque fois, le fait lâcher prise d'un grand coup entre les jambes, jusqu'à ce que, sur la fin du livre, il parvienne, à le par surprise elle-même, à contenter son désir. Leur cupidité : le vieux Fouan, accablé par l'âge, se décide à faire le partage de ses biens ; mais, retiré chez son fils Buteau, le vieillard s'entend reprocher chaque morceau de pain qu'on lui donne, car ce que coûte cette bouche inutile, Buteau rage d'en frustrer le bien. Fouan, jadis, a désiré lui-même la mort de son père. Que Buteau maintenant désire la sienne, il n'en étonne point. C'est naturel. Quand on ne peut plus travailler la terre, on ne mérite plus que la terre vous pourrisse six pieds de tombe, voilà tout ce qu'elle vous doit. Dans ce roman brutal, qui souleva même parmi les disciples de l'auteur certaines protestations assez plus retentissantes, Zola nous montre, des paysans, que les vices et leurs vices. En revanche, la campagne de la Beauce lui a inspiré de très belles pages.

TERRE (lat. *Tellus*). Myth. ant. Divinité gréco-romaine, personnification de la terre. Elle portait divers noms : Gæa ou Gé, Cybèle, Démeter, chez les Grecs ; Tellus, Terra, Cérès, chez les Romains. D'après les traditions les plus anciennes, elle était la femme d'Ouranos, la mère d'Okéanos, des Titans, des Géants, des Cyclopes, de Rhéa, de Téthys, etc. On l'identifiait avec la Nature, mère universelle de tous les êtres (*magna mater*). On l'invoquait dans les opérations magiques et dans les serments.

TERRÉ (*tèr-re*) n. m. Vener. Sobriquet de trompe pour nommer un animal, plus parfaitement le renard, s'est terré, s'est caché sous terre.

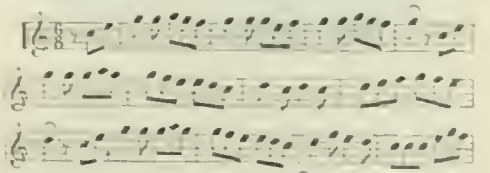

Le Terre du renard.

TERREBONNE, bourg du Dominion canadien (province de Québec), sur la rivière Jésus, tributaire de l'Ottawa. 3 000 hab. Scieries, manufactures, commerce. — Le *comté de Terrebonne* a 27.000 hab.

TERRE DE FEU ou **ARCHIPEL DE MAGELLAN**, grand groupe d'îles de l'Amérique méridionale, situé au bout du demi-continent, dont il est séparé par le détroit de Magellan. Il comprend tout d'abord l'île de la Terre de Feu (*Tierra del Fuego* des Espagnols), puis d'autres terres

...Inde, ... Navar... ... ...

pendant les premières années de la Restauration. L'ordonnance du 24 juillet 1815, qui décidait la mise en accusation des généraux Charton, Menton-Duvernet, Bertrand, Cambronne, Drouot, du colonel Labédoyère, du comte de La Valette, des frères Faucher de La Réole, accusation qui fut, pour nombre d'entre eux, suivie de l'exécution capitale, surexcita les esprits. Dans le Midi surtout, les passions politiques et religieuses avaient atteint le paroxysme de la fureur. Tout individu, soupçonné de protestantisme ou de bonapartisme, pouvait craindre pour sa vie. En Languedoc, une bande d'assassins, les *verdets*, désolait les campagnes. Les noms de Jacques Dupont, dit *Trestaillons*, Jean Graifaud, Servant, Trophémy, devinrent célèbres. A Marseille, onze républicains et treize mamelucks furent massacrés. Le général Lagarde à Nîmes, le maréchal Brune à Avignon, le général Ramel à Toulouse, furent assassinés. La Chambre introuvable semblait favoriser les représailles en instituant des cours prévôtales, présidées par un colonel ; elles jugeaient sur-le-champ les inculpés, leurs arrêts étaient exécutoires dans les vingt-quatre heures, sans appel ni recours en grâce possible. Elles fonctionnèrent jusqu'en 1818. Louis XVIII, effrayé de ces excès, renvoya la Chambre introuvable et enleva au comte d'Artois le commandement de la garde nationale.

TERREUX (*tè-reû*), **EUSE** adj. Qui a la nature de la terre : *Le phosphate de chaux est la matière* TERREUSE *des os.* Cuv. ‖ Qui contient de la terre : *Métal* TERREUX. *Pain* TERREUX. ‖ Qui est propre à la terre : *Goût* TERREUX. *Odeur* TERREUSE. ‖ Sali de terre : *Mains* TERREUSES.

— *Visage terreux*, Visage d'une pâleur jaunâtre.

— Fam. *Avoir le cul terreux*, Être riche en fonds de terre, mais être de basse extraction. ‖ Substantiv. n. m. *Cul terreux* (un), Campagnard, paysan.

— Peint. *Couleur terreuse*, Couleur opaque.

TERRIBILITÉ (*tè-ri* — du lat. *terribilis*, terrible adj. Caractère de ce qui est terrible. Inus.

TERRIBLE (*te-ribl'* — du lat. *terribilis* ; de *terrere*, épouvanter) adj. Capable d'inspirer la terreur : *Cri* TERRIBLE — Violent ; très fort : *Coup* TERRIBLE. *Chaleur* TERRIBLE.

— Etrange, surprenant, extraordinaire, en bonne et en mauvaise part : *Un* TERRIBLE *bavard.*

— *Enfant terrible*, Enfant, et, par ext., Personne quelconque qui dit, par naïveté, des vérités cruelles : *Réponse d'*ENFANT TERRIBLE. *L'*ENFANT TERRIBLE *d'un parti.*

— Fr.-maçonn. *Frère terrible*, Frère qui préside aux épreuves du récipiendaire.

Le terrible, n. m. Ce qui est terrible ; genre terrible : *Il ne faut pas, dans les arts et la littérature, abuser du* TERRIBLE.

TERRIBLE (MONT), montagne de la Suisse (cant. de Berne), au-dessus de Porrentruy ; culmen, les Ordons, 999 mètres. A donné sous la République et l'Empire son nom à un département dont Porrentruy était la capitale.

TERRIBLEMENT (*tè-ri*) adv. D'une manière terrible : *Il tonne* TERRIBLEMENT.

— Excessivement : *Vous jasez* TERRIBLEMENT.

TERRICCIOLA, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Pise], près de l'Era ; 4.000 hab.

TERRICOLE (*tèr'* — du lat. *terra*, terre, et *colere*, habiter) adj. Hist. nat. Qui habite la terre.

— n. m. pl. Genre d'annélides, comprenant les espèces qui vivent soit dans des tubes solides, soit dans la vase ou enfouies dans la terre. — *Un* TERRICOLE.

TERRIEN, ENNE (*tè-ri-in, èn'* — rad. *terre*) adj. Qui habite le globe terrestre.

— Qui possède la terre, le sol, la propriété rurale : *Seigneur. Propriétaire* TERRIEN.

— Théol. *Œuvres terriennes.* Syn. de ŒUVRES SERVILES.

— Substantiv. Propriétaire terrien. ‖ Fam. Tout individu qui n'est pas marin : *Le matelot a un certain mépris pour le* TERRIEN.

Terrien de Lacouperie (Albert), sinologue français, né à Ingouville (Le Havre) en 1845, mort à Londres en 1894. Entré de bonne heure dans l'industrie, des revers de fortune l'ayant forcé à s'expatrier, il se rendit à Londres et se fit naturaliser Anglais. Peu après, il fut chargé du catalogue des monnaies chinoises au British Museum et, plus tard, fut nommé professeur du philologie chinoise à l'University College. Nous citerons de lui : *Histoire de la civilisation chinoise* (1880) ; *Histoire de l'écriture archaïque chinoise* (1882) ; *les Langues de la Chine avant les Chinois* (1887) ; *le Plus ancien livre des Chinois* (le *Y-King*) *et ses auteurs* (1892) ; *Western origin of the early chinese civilisation from 2300 B. C. to 200 A. D.* (1894) ; etc.

TERRIER (*tè-ri-é* — rad. *terre*) adj. m. Qui contient le dénombrement détaillé des droits seigneuriaux : *Dresser, Faire un papier* TERRIER. *Livre* TERRIER.

— *Plan terrier*, Plan où sont indiqués les terrains qui doivent être occupés pour l'exécution de travaux publics.

— n. m. Féod. *Terrier* ou adjectiv. *Livre terrier*, Livre contenant le dénombrement des droits seigneuriaux, et qu'il était d'usage de renouveler tous les vingt ou trente ans pour éviter la prescription. ‖ *Lettres de terrier*, Lettres du petit sceau qu'on délivrait aux seigneurs terriens, et qui leur étaient nécessaires pour mander par-devant notaire ceux de leurs vassaux dont ils voulaient exiger les redevances.

— Hist. relig. Religieux chargé du recouvrement des droits de son couvent.

TERRIER (*tè-ri-é*) n. m. et adj. Petit chien se rattachant de loin au groupe des dogues et employé jadis pour la chasse des animaux à terrier : *Un* TERRIER. *Un chien* TERRIER.

— ENCYCL. Cette race, aujourd'hui en décroissance, s'éloigne de plus en plus des types originels. En Angleterre, il en subsiste une variété dite *terrier à renard* (*fox terrier*), employée aussi pour la destruction des rats. Ces terriers se caractérisent par leur poil court, blanc et fauve, ou noir et feu. On les appelle *bull-terriers* quand ils proviennent du croisement du bouledogue et du terrier à poil ras. Ces derniers ont l'air hargneux, effronté, rageur ; ils sont d'un courage admirable. Dans les *terriers d'Ecosse*, on distingue deux variétés principales : une grise ou rousse à poils rudes, comptant comme chien de luxe, et une plus basse sur pattes, à long poil épais ; c'est à celle-ci que se rattachent les *terriers de l'île de Skye*, véritables bassets à longs poils, estimés pour la chasse au lapin. Les *terriers griffons* comptent de nombreuses variétés à longs poils. Les *dandies-terriers* forment une race



1 Bull-terrier ; 2 Fox-terrier ; 3 Skye-terrier ; 4 Daudy-terrier.

particulière à l'Ecosse ; ils sont très bas sur pattes ; leur poil est long et dur et leur couleur grise, poivre et sel ou fauve.

TERRIER (*tè-ri-é*) n. m. Trou fait dans la terre et qui sert d'habitation à certains animaux : *Un* TERRIER *de lapin, de renard, de blaireau.*

— Fig. Retraite solitaire : *Vivre dans son* TERRIER.

— Loc. fam. *Taux de renard, qui mène au terrier*, Toux grave, symptôme d'une maladie inévitablement mortelle.

TERRIFIANT (*tèr', fi-an*, ANTE adj. Qui terrifie.

TERRIÈRE (*te-ri*) n. f. Agric. Lieu d'où l'on retire de la terre pour la transporter ailleurs.

TERRIFIER (*tèr'* — du lat. *terrificare*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous terrifiions. Que vous terrifiiez* v. a. Frapper de terreur : *Cet événement nous a* TERRIFIÉS.

TERRIFIQUE (*fik'*) adj. Qui peut inspirer la terreur. Vx

TERRIGÈNE (*tè-ri-jèn'* — de *terre*, et du gr. *gennân*, engendrer) n. m. Se dit des dépôts marins dont les éléments sont dus à la démolition de la terre ferme.

TERRINE (*te-rin'* — de l'anc. adj. *terrin*, de terre) n. f. Econ. dom. Vaisseau de terre ayant la forme d'un tronc de cône renversé et très évasé. ‖ Vase métallique, de forme également tronconique, et servant à divers usages domestiques.

— Contenu d'une terrine : *Boire une* TERRINE *de lait.*

— Sorte de plat profond, qui sert à conserver certaines viandes froides : *Pâté en* TERRINE. Viande conservée dans une terrine : TERRINE *de foies gras.*

— Hortic. Vase en terre cuite, beaucoup plus large que profond et ordinairement percé de trous, qui sert à faire les semis de plantes délicates : *Le peu de profondeur des* TERRINES *ne permet pas d'y laisser longtemps le plant.* (Bosc.

— ENCYCL. Art culin. Toutes les espèces de viandes, volailles, gibiers, peuvent servir à préparer des *terrines* ; on les emploie crues, à l'exception du jambon. On garnit de bandes de lard les côtés, le fond et le dessus de la terrine, après y avoir arrangé la viande, bien pressée et garnie, si l'on veut, d'un hachis et de truffes ; on ferme avec soin pour éviter toute évaporation pendant la cuisson et l'on fait cuire à feu doux à raison de vingt minutes par livre de viande. Si une terrine doit être conservée longtemps, on doit la recouvrir complètement de graisse.

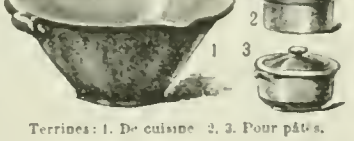

Terrines : 1. De cuisine. 2, 3. Pour pâtés.

TERRINÉE (*te-ri*, n. f. Contenu d'une terrine pleine.

TERRIPÈTE (*tè-ri* — du lat. *terra*, terre, et *petere*, gagner) adj. Géol. *Développement terripète*, Série de modifications que subit la surface du globe terrestre.

TERRIR (*tè-rir'* — rad. *terre*) v. n. En parlant des tortues, Venir creuser la terre pour y déposer leurs œufs. *Les tortues* TERRISSENT *dans cette saison.* ‖ S'approcher du rivage, en parlant des poissons.

— Mar. Arriver en vue de la terre.

TERRITÈLES (*tè-ri* ou **TERRITÉLAIRES** (*te-ri, lèr'* — rad. *terre*) n. f. pl. Groupe d'araignées établi par les anciens auteurs pour les mygales, parce que ces araignées font leur toile en général dans la terre. Terme auj. inusité. — *Une* TERRITÈLE ou TERRITÉLAIRE. V. THERAPHOSES.

TERRITOIRE (*tè-ri* — du lat. *territorium*) n. m. Etendue de pays qui ressortit à une autorité ou à une juridiction quelconque : *Le* TERRITOIRE *français.*

— Dr. can. Droit ou influence pour un évêque d'exercer les fonctions épiscopales soit parce qu'il est dans les limites de son diocèse, soit parce qu'étant dans un diocèse étranger, il a reçu l'autorisation nécessaire.

— ENCYCL. Dr. intern. Le *territoire* d'un Etat est la partie du globe où cet Etat exerce sa souveraineté. Il est composé de terre et d'eau, du sol, du sous-sol et de la superficie ; le territoire d'eau d'un Etat comprend les fleuves et cours d'eau, les lacs et les mers intérieures, la partie de la mer la plus rapprochée du rivage.

Les agents diplomatiques qui occupent des postes dans un pays étranger sont considérés comme ayant quant à vivre dans leur propre territoire et, par conséquent, ne sont pas soumis au régime des lois du pays où ils résident réellement. (V. EXTERRITORIALITÉ.) Les navires de l'Etat et même les bâtiments de commerce naviguant sous le pavillon de l'Etat auquel ils appartiennent sont considérés comme une extension du territoire national.

TERRITOIRE INDIEN Géogr. V. INDIEN territoire

TERRITOIRE DES MISSIONS ou **MISIONES**, territoire de la république Argentine aux confins du Brésil et du Paraguay. Il est limité à O. par le Parana, au N. par l'Iguassu et partout ailleurs par des frontières artificielles. Superficie 150 kilom. carrés ; pop. [illegible] hab. Le nom du pays rappelle les missions établies dans cette région par les jésuites au commencement du XVIIe s. Pays fertile, d'état [illegible]. Les [illegible] du thé, de la canne à sucre, du thé, etc., y sont prospères.

TERRITORIAL, ALE, AUX (*ri*) adj. Qui a rapport à, appartient au territoire : *Impôt* TERRITORIAL. ‖ Rural agricole. *Propriété* TERRITORIALE.

— *Armée territoriale*, Armée de réserve créée en France en 1872, spécialement pour la défense du territoire.

— Fin. Garanti par des biens patrimoniaux : *Des mandats* TERRITORIAUX *furent créés en France sous la Révolution.*

— Substantiv. n. m. Soldat faisant partie de la portion de l'armée française dite armée territoriale : *Les* TERRITORIAUX.

TERRITORIALEMENT (*te-ri* adv. Au point de vue du territoire : *L'unité de vote est accordée* TERRITORIALEMENT *et commune à tous les Etats.*

TERRITORIALITÉ (*te-ri* n. f. Condition de ce qui fait partie du territoire d'un Etat.

TERRIVOME (*te-ri* — du lat. *terra*, terre, et *vomere*, vomir) adj. Géol. Qui vomit de la terre, du limon : *Un cratère* TERRIVOME.

TERROIR (*té-roir'* — du lat. *territorium*) n. m. Terrain considéré au point de vue de la production agricole : *Un bon, Un mauvais* TERROIR.

— Loc. div. *Sentir le terroir*, Avoir les qualités et surtout les défauts du pays où l'on est né ou que l'on a habité. ‖ *Goût de terroir*, Défaut particulier à certains vins et dont la cause n'est pas bien déterminée.

— SYN. Terroir, terrain. V. TERRAIN

— ENCYCL. Œnol. On attribue le *goût de terroir* soit au terrain lui-même, soit aux engrais ou aux matières organiques qui s'y décomposent, soit enfin à des levures particulières qui, durant la fermentation, développent ce goût. On peut éviter le goût de terroir par une cuvaison aussi courte que possible, suivie de soutirages fréquents ayant pour but d'éviter l'action des lies sur le vin. Quand le vin a un goût est déclaré, il suffit généralement d'un brassage vigoureux du vin avec de l'huile d'olive à 2 litre par hectolitre de vin pour le faire disparaître ; le vin est laissé en repos quelques jours après le brassage et soutiré ensuite, toute l'huile étant remontée à la surface. Pour les vins blancs, on a recours au charbon de bois, que l'on écrase et mélange au vin ; quand le charbon est tombé au fond du tonneau, il ne reste plus qu'à soutirer.

TERROR, volcan de la région antarctique, près du littoral de la Terre Victoria et du 78e degré de lat. S. 3.916 m.,

TERRORIFIER (*ter'* — du lat. *terror*, terreur, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous terrorifiions. Que vous terrorifiiez* v. a. Frapper de terreur, terrifier. Inus.

TERRORISER (*ter'* v. a. Tenir sous un régime de terreur : *L'Inquisition a* TERRORISÉ *l'Espagne.* ‖ Frapper de terreur : *De fréquents assassinats* TERRORISENT *une ville.*

TERRORISME (*ter', rism'* n. m. Régime de terreur politique.

TERRORISTE (*ter', rist'* n. m. Partisan ou agent du terrorisme : *Les* TERRORISTES *de 93.*

TERROU (*te-rou* n. m. Min. Un des noms vulgaires donnés par les ouvriers au GRISOU.

— Adjectiv. : *Feu* TERROU.

TERRURE n. f. Agric. Syn. de TERRAGE.

TERSAN (Charles-Philippe CAMPION de), antiquaire français, né à Marseille en 1736, mort en 1819. Il entra dans les ordres, voyagea en Italie et réunit à l'Abbaye-aux-Bois une très belle collection d'objets d'art. Il étudia surtout les inscriptions chrétiennes portant la formule *in pace*, et publia avec Gosselin le *Catalogue des médailles de d'Ennery* (1788).

TERSCHELLING, île néerlandaise de la mer du Nord, 10.735 hectares d'un sol sablonneux, 4.000 hab.

TERSER v. a. Agric. V. TIERCER.

TERSET (*ter'se* — rad. *tercer*) n. m. Agric. Binage à fer large et à manche court.

TERSKEÏ-ALATAOU, chaîne de l'Asie centrale russe (prov. de Semiretchensk), dans le Thian-Chan, au S. de l'Issyk-Koul, la dominé au N. par le Kongheï-Alataou ; pour les riverains de l'Issyk, ce dernier est l'Alataou ou mont Bigarré du Soleil, et le Terskeï-Alatsou, le mont Bigarré de l'Ombre. Culmen l'Ongou-Baz (5.030 m.).

TERSON, ONNE n. Animal de trois ans de la race bovine, en Auvergne.

TERTIADE adj. Comm. V. TERCIADE.

TERTIAIRE (*ter'-si-èr'* — du lat. *tertiarius* adj. Géol. L'une des grandes divisions de la série géologique comprenant les systèmes *eocène, oligocène, miocène* et *pliocène*. Syn. NÉOZOÏQUE. et CÉNOZOÏQUE.

— Bot. *Pédoncule tertiaire*, Pédoncule qui naît sur un pédoncule secondaire.

— n. m. Hist. relig. Dans la compagnie de Jésus, Religieux qui fait sa troisième année de probation avant de prononcer ses vœux publics.

TERTIANAIRE (*ter'-si-nèr'* n. f. Bot. Nom vulgaire des scutellaires ou toques.

TERTIO (*ter'-si* — mot lat., formé de *tertius* troisième) adv. Troisièmement, en troisième lieu. ‖ S'emploie quand on compte par les adverbes latins *primo, secundo*.

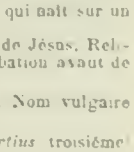

D'or, à trois tertres de sinople.

TERTRE, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Mons] ; 2.077 hab.

TERTRE (*tertr'* — du lat. pop. *tertrum*, pour *terretum*, terme m. ni Elévation peu considérable de terrain, isolée de toute part : monticule.

— Blas. Terrasse d'une once de hauteur.

— Econ. rur. Nom donné, dans le Languedoc, à la terre d'un fossé rejetée du côté des champs.

— Techn. Sorte d'établi sur lequel les tanneurs préparent les mottes de vieux tan.

TERTRY, comm. de la Somme, arrond. et à 13 k. [illegible] de Péronne, sur l'Omignon, affluent de la Somme ; 552 hab.

TERTULLIA

TERTULLIANISME

TERTULLIANISTE

TERTULLIEN (Quintus Septimius Florens), célèbre écrivain ecclésiastique, auteur [illegible] vers [illegible] Il est [illegible] également [illegible] Tertullien nomme [illegible] Dans ceux-ci, Tertullien nomme les [illegible] permet aux femmes de remplir des [illegible] jusqu'à est intraitable sur la discipline [illegible] les secondes mariages, refuse de recevoir [illegible] les lapsi, etc. Dans les autres, il parle avec [illegible] de l'existence et des attributs de Dieu. Il développe [illegible] prescription. Relativement à l'origine et à la nature de l'âme, il admet le traducianisme et [illegible] forme corporelle, mais il entend par là opposer [illegible] spiritualité de l'âme successif et finit à la simplicité de [illegible] Parmi les principaux écrits apologétiques [illegible] le Tertullien, citons *Apologeticus*; *De testimonio animæ*, où l'affirme que l'âme est naturellement [illegible] *Adversus Judæos*; *De præscriptione hereticorum*; *Adversus Marcionem*, son principal ouvrage, *De baptismo*; *Adversus Marcionem*, contre les gnostiques; *De carne Christi*, où il établit la réalité de l'incarnation du Verbe. Parmi les traités concernant les mœurs et la discipline [illegible] *De pœnitentia*; *De patientia*; *De spectaculis*; *De [illegible]*, où il oppose aux vierges de porter un [illegible] dans les assemblées chrétiennes, comme les femmes [illegible] et les veuves, *De cultu feminarum*, où des exagérations [illegible] familières à son génie, gâtent d'éloquents morceaux contre la parure des femmes; *De pudicitia*; *De pallio*, contre le manteau des philosophes. La meilleure [illegible] de Tertullien est celle de Rigault (Paris, 1641).

TERTULLIEN (sénatus-consulte), Dr. rom. Rendu sous [illegible] se sous-consulte appelait à la succession [illegible] de ses enfants la mère qui, auparavant, ne pouvait [illegible] comme cognate, *jure prætorio*, à défaut [illegible] parents siens, elle était exclue seulement par les enfants et par les frères et sœurs consanguins.

TÉRUEL, ville d'Espagne (Aragon), ch.-l. de la prov. [illegible] même nom, au-dessus du Guadalaviar, grossi à cet endroit de l'Alfambra (Turia, 9 600 hab. Belle cathédrale, [illegible] à trois nefs surmonté d'une coupole à deux corps, et [illegible] le retable est orné de nombreuses statues dans le [illegible] Industrie et commerce assez [illegible] faïences de toutes, laïnages, papeteries. Bel [illegible] de l'Arabe. [illegible] logues ont prétendu que Teruel existait [illegible] sous le nom de *Turbula*, qui figure en [illegible] Pline. Détruite par les Maures, la ville [illegible] par l'empereur Alphonse II en 1171, puis prise et pillée par l'empereur Charles en 1365. En juillet 1874, Teruel fut [illegible] par une armée carliste sous les ordres de don [illegible] qui [illegible] infanterie libérale, avec [illegible] repousser l'attaque.

TERUEL (province de), province de l'Espagne orientale, [illegible] limitée par les provinces de Tarragone, de [illegible] la Plaine de Valence de Cuenca, de Guadalajara [illegible] Saragosse. Superf. 14 818 kilom. carr.; pop. [illegible] Cap. Teruel. Très montagneux, couvert [illegible] Javalambre, elle en culmine, et qui forment un grand [illegible] en les rendent vers la Méditerranée, vers l'Ebre, la [illegible] Guadalaviar, vers l'Ebre, la [illegible] et, vers le Jucar, le [illegible] Le sol est fertile dans la [illegible] mais l'industrie [illegible] fabrication

TÉRENCE [illegible] fort, trois fois [illegible] [illegible] en [illegible] [illegible] sur la [illegible]

TERVAGANT, [illegible]

TERVÀRA ou TERWARA, [illegible] La [illegible] Tervara, le [illegible] Mont-Cenis, [illegible] carr. et 3 440 hab.

TERVES, [illegible] sources [illegible] Tresore, au-dessus du petit ruisseau [illegible] de la Lare par le Tarnet et l'Argentonne. Eaux [illegible] Eaux-Combes de céréales, cantonnage, vignobles.

TERVUEREN, comm. de Belgique (Brabant, arr. de [illegible] sur la rivière de la Woluwe, 3 226 hab. Résidence favorite des ducs de Brabant. Pavillon royal, qui servit de résidence à l'impératrice Charlotte, veuve de Maximilien

TERWESTEN (Augustin), peintre et graveur hollandais, né à La Haye en 1641, mort à Berlin en [illegible] Snip, [illegible] indifféremment des sujets historiques ou [illegible] profanes ou religieux, mais il empruntait [illegible] ses motifs à Ovide. En 1692, l'électeur de [illegible] plus tard roi de Prusse sous le nom de Frédéric [illegible] l'appela à Berlin et le nomma peintre de la cour. [illegible] en outre, chargé d'établir à Berlin une Académie [illegible] dont il devint le premier directeur. Œuvres principales: *Mort d'Adonis* (château impérial de Berlin); [illegible] plafond de la chambre des porcelaines, au château d'Oranienbourg; *Vénus et l'Amour* (musée de Brunswick); etc. Ses deux frères, **Elie** (1651-1729), et **Mathieu** (1670-1757), et son fils, Augustin **Terwesten le Jeune** (1711-1751), furent également des peintres de valeur.

TERZA RIMA ou TERZINA, n. f. Poésie ital. V. TIERCÉ.

TERZE (*terz'* — de l'espagn. *terzo*, même sens) n. m. Ancien régiment espagnol.

TERZETTO (*ter'-dzèt'*) — mot ital., formé de *terzo*, troisième, n. m. Musiq. Petite composition pour trois voix ou trois instruments.

TES (*t'*) adj. poss. Pluriel de TON, TA. V. TON.

TESBIH (*tess-bi'*) s. m. Chapelet musulman, composé de 100 grains, dont 99 représentent les épithètes qui indiquent les attributs d'Allah, grand, généreux, miséricordieux, etc., et dont le centième correspond au nom total, celui d'Allah. Les plus communs de ces chapelets sont faits en grains de coco ou de *tadjek*; on en vend en corail, en perles, en nacre montés en or.)

TESCARET (*tèss, ré*) n. m. Comm. Certificat des douanes du Levant, attestant que les droits d'entrée ont été payés. — On dit aussi TUESKERÉ.

TESCHEN, ville d'Austro-Hongrie (Silésie), sur la rive droite de l'Olsa, affluent de l'Oder; 15.220 hab. Ch.-l. de district. Industrie active. Teschen, anciennne capitale de la principauté du même nom, qui passa à l'Autriche en 1729, est connu par le traité du 13 mai 1779, qui mit fin à la guerre de succession bavaroise.

TÈSE (du lat. *teda*, torche de bois résineux) n. f. Petit morceau de racine de pin, dont les montagnards des Pyrénées se servent en guise de chandelle.

TESLA (Nicolas), physicien autrichien, né à Smiljan (Croatie) en 1856. Il est surtout connu par la découverte de courants d'induction qui portent son nom. (*Bullet. Soc. Intern. des électriciens*, 1892.) Ces courants, outre leurs propriétés remarquables, sont surtout intéressants à cause de leur fréquence.

TESSALA, ch.-l. de cant. d'Algérie (dép. d'Oran), arrond. et à 16 kilom. de Sidi-Bel-Abbès, sur les pentes des monts qui portent le même nom; 2.278 hab. Vignobles.

TESSANDIER (Aimée-Jeanne), actrice française, née à Libourne en 1851. Elle débuta sans succès à Bordeaux, joua à Bruxelles, de nouveau à Bordeaux et à Reims. Elle parut enfin à la Gaîté (Paris) en 1873, dans Stella Rosetti, du *Gascon*, et fut très appréciée sous les traits d'Agnès Sorel, de *Jeanne d'Arc*. Elle partit ensuite pour Le Caire, où elle resta jusqu'en 1877, interprétant avec une connaissance déjà approfondie de la scène: *l'Aventurière*, *Dalila*, *le Mariage d'Olympe*, *Diane de Lys*, *la Princesse Georges*, *le Fils naturel*, etc. Après une tournée à Bordeaux et à Dieppe, elle créa la *Dame aux camélias* au Gymnase, puis la comtesse Wacker, de l'*Age ingrat*, et la mère, du *Fils de Coralie* (1880). A l'Odéon, elle débuta dans la *Charlotte Corday* de Ponsard, et créa Stefania, du *Voyage de noces* (1881); Mme Gérard, de *Mon fils*; Desdemone, de l'*Othello* de de Gramont; *Formosa* (1883); dona Pia, de *Severo Torelli*; lady Macbeth, de *Macbeth*, un de ses meilleurs rôles (1884); Rose Maniai, de *l'Arlésienne* (1885); etc. Puis on la vit à la Porte-Saint-Martin, au Théâtre de Paris, à l'Ambigu, etc. Elle débuta à la Comédie-Française, en 1889, dans la *Bâcheronne* de Charles Edmond, puis passa au Grand-Théâtre (1892), à l'Odéon (1894), au Châtelet (1895), à l'Ambigu (1897), et rentra au second Théâtre-Français.

TESSAOUA, poste militaire français du Soudan central, troisième territoire militaire de l'Afrique occidentale française, dépendant du cercle de Zinder. Centre commercial important: de très bons points d'eau en ont fait un centre agricole et d'élevage.

TESSARTRE (*te-sartr'*) n. m. Bot. Petite algue d'eau douce, de la famille des desmidiées. (Syn. de COSMARION.) Autre genre d'algue d'eau douce, voisine des protocoques. Syn. de CHARACION.

TESSÉ (René DE FROULLAI, comte DE), maréchal de France, né en 1630, mort aux Camaldules, près Grosbois (Seine-et-Marne), en 1725. Il débuta, en 1670, comme aide de camp de Créqui, devint, en 1671, colonel d'un régiment de dragons, et fut successivement lieutenant général du Maine en 1680, commandant en chef des provinces du Dauphiné et du Languedoc en 1683, maître de camp général des dragons en 1684, maréchal de camp en 1688, colonel général des dragons et lieutenant général en 1692. Il prit part à l'incendie du Palatinat, au début de la guerre de la ligue d'Augsbourg, puis opéra en Italie [illegible] à Turin, après en avoir conduit les négociations, le traité de paix entre la France et Victor-Amédée de Savoie (1696). Commandant un commandement en Italie de 1700 à [illegible], il fut rappelé en France en 1707, et obligea le duc de Savoie et le prince Eugène à lever le siège de Toulon. Ambassadeur à Rome en 1750, il ne réussit pas à détacher le pape de l'empereur. Membre du conseil de la marine en 1715, il fut nommé ambassadeur à Madrid en 1723 et joua un rôle important dans les événements qui obligèrent Philippe V à reprendre le trône d'Espagne en 1724. Ses mémoires ont été publiés en 1806.

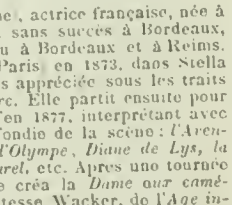

Tessé.

TESSÉ-LA-MADELEINE, comm. de l'Orne, arrond. et à 20 kilom. de Domfront, près de la Vie (bassin de la Loire par la Mayenne); 519 hab. Château de la Roche-Bagnoles. Dans la commune de Tessé, se trouve l'établissement thermal de Bagnoles-de-l'Orne.

TESSELIÈRE (*tè-sèr*) n. f. Techn. Chacun des compartiments formés par les chaufours d'une saline.

TESSELLE (*tè-sèl'*) n. f. Constr. Morceau de marbre carré qui entre dans la composition d'un pavage mosaïque.

TESSELLÉ, ÉE (*tè-sé*) adj. Constr. Disposé en damier: *Ouvrage* TESSELLÉ.

TESSENDERLOO, comm. de Belgique (prov. de Limbourg, arrond. de Hasselt); 4.033 hab. Huileries, fabrique de cuirs. Résidence royale sous les Mérovingiens.

TESSÉRAIRE (*tè-sé-rèr'* — lat. *tesserarius*; de *tessera*, tessère) n. m. Antiq. rom. Soldat qui recevait du tribun le mot d'ordre écrit sur une tablette ou tessère.

TESSÉRAL, ALE (*tè-sé*) adj. Se dit quelquefois pour CUBIQUE.

TESSÈRE (*tè-sèr'* — lat. *tessera*; du gr. *tessares*, quatre, ces tablettes étant rectangulaires) n. f. Antiq. rom. Tablette de métal ou d'ivoire.

— ENCYCL. Les *tessères* servaient de billets d'entrée pour les théâtres, de jetons pour participer aux distributions de blé, de pain, de lard, etc.; les juges se servaient de tessères pour voter. Les premiers chrétiens employèrent souvent les tessères comme signe de ralliement, pendant les persécutions. Les tessères *frumentaires* portaient l'indication du lieu où aurait lieu la distribution, les tessères *théâtrales* celle de la pièce qui serait représentée, la date, la place réservée au porteur. Elles étaient marquées à l'effigie de l'empereur ou au nom des consuls, ou ornées d'un masque théâtral, etc. La tessère qui donnait droit à une place de théâtral dans les gradins les plus élevés avait la forme d'un pigeon; de là vient qu'on appelle *piccionaia* (pigeonnier) en Italie et poulailler, en France, les gradins supérieurs des théâtres.



Tessères: 1. Frumentaire; 2, 3, 4. De théâtre; 5. De théâtre (spéciale pour les gradins supérieurs).

TESSIER (Alexandre-Henri), agronome français, né à Angerville (Seine-et-Oise) en 1741, mort à Paris en 1837. Docteur en médecine, il s'occupa particulièrement de sciences naturelles. Membre de l'Académie des sciences en 1783, puis directeur de l'Etablissement rural de Rambouillet, il se livra à de nombreuses expériences sur l'agriculture comparée des diverses espèces de froments français et étrangers, sur les prairies artificielles, etc. En même temps, il s'occupait de l'élevage et de l'acclimatation des moutons *mérinos* envoyés d'Espagne à Louis XVI en 1786. Il put faire établir des bergeries sur plusieurs points de la France et fut nommé, sous la Convention, inspecteur général des Bergeries nationales. Membre de l'Institut, de l'Académie de médecine, de la Société d'agriculture, on lui doit un grand nombre d'articles insérés dans les revues scientifiques et agricoles, et plusieurs ouvrages: le *Dictionnaire d'agriculture et d'économie rurale* (1787-1816), en collaboration; *Histoire de l'introduction et de la propagation du mérinos en France* (1838); le *Journal d'agriculture à l'usage des habitants de la campagne*, qu'il fonda en 1791; un *Mémoire sur l'ergot de seigle*; etc.

TESSIN [le] (en lat. *Ticinus*, en ital. **Ticino**), rivière de Suisse (cant. du Tessin) et d'Italie (Piémont et Lombardie), qui descend du versant sud des Alpes, baigne Bellinzona, s'amortit dans le lac Majeur. En plaine, il se verse dans des canaux d'arrosage, dont le plus grand est le Naviglio-Grande, puis passe à Pavie et gagne la rive gauche du Pô. Cours 248 kilom. Le chemin de fer de la Gotthard à Milan, sortant du Saint-Gothard, emprunte la vallée du Tessin.

Tessin (BATAILLE DU). Au moment où Annibal, après avoir franchi les Alpes, s'avança dans la plaine du Pô, le consul P. Scipion se porta sur les bords du Tessin pour en disputer le passage au général carthaginois, dont l'armée était inférieure en nombre et épuisée par les fatigues et les privations. Annibal attendit, pour engager la lutte, que ses soldats fussent sortis de leur découragement et impatients de combattre, puis il lança sur la cavalerie ennemie, partie en reconnaissance sous les ordres du consul P. Scipion, sa propre cavalerie, et, grâce à un habile mouvement tournant exécuté par les Numides, l'enveloppa complètement. Ce fut le signal de la déroute. Le consul P. Scipion, blessé et renversé à terre, ne dut la vie qu'à l'héroïque courage de son fils, le futur *Africain*.

Cette bataille, qui ne fut en définitive qu'un simple engagement de cavalerie, ne fut pas moins pour Annibal un grand succès, car elle lui valut l'alliance des Gaulois cisalpins, sans lesquels il lui eût été très difficile de poursuivre la lutte contre les Romains (218 av. J.-C.).

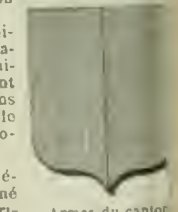

Armes du canton du Tessin.

Tessin (CANTON DU), le plus méridional des cantons suisses, borné par ceux du Valais, d'Uri et des Grisons, puis par le royaume d'Italie. Ch.-l. *Bellinzona*. Superf. 2.818 kilom. carr., et 138.638 hab. (*Tessinois*, *oises*), de langue italienne et de religion catholique. Pays très montagneux en général, le canton du Tessin comprend deux régions séparées par la chaîne du mont Cenere: au N., le *Tessin pra Cenere*, formé des hautes vallées alpestres du Tes

(val Bedretto, val Leventina, du Breno (val de Blegno), de la Moesa, de la Verzasca, de la Maggia, qui aboutissent au lac Majeur; au S., le *Sotto Cenere*, bassin du lac de Lugano, moins élevé et favorisé par un climat doux, qui permet d'y cultiver la vigne (Locarno, Mendrisio, Lugano), le figuier, l'olivier, le grenadier, le mûrier. Mais le climat est rude dans le haut pays et un grand nombre de Tessinois émigrent pendant la belle saison comme maçons, plâtriers, peintres en bâtiments, etc. L'ouverture du tunnel du Saint-Gothard a amélioré les conditions économiques du canton du Tessin et y a développé quelques industries : tissage de la paille, fabrication du papier, élevé du ver à soie.

Tessin, ville d'Allemagne gr.-duché de Mecklembourg Schwerin), sur la Rechnitz, affluent du Saaler Boden ; 2 810 hab. Raffinerie de sucre.

Tessin (Nicodème Valentinson, dit **l'Ancien,** architecte suédois, né à Stralsund en 1619, mort vers 1688. Il succéda, en 1645, à Simon de Lavallée, en qualité d'architecte royal. On cite, parmi ses principaux travaux, le palais de Drottningholm, construit pour la reine douairière Hedwige-Eléonore, la villa royale de Strœmsholm, le Gustavianum d'Upsal, la cathédrale de Calmar, etc. — Son fils, Nicodème **Tessin,** ou **Tessin le Jeune,** architecte suédois, né à Nikœping en 1654, mort en 1728, voyagea en Italie, en Angleterre et en France et, à son retour dans sa patrie, reçut le titre d'architecte de la ville de Stockholm. Il eut à reconstruire le palais royal détruit par un incendie. Parmi ses autres travaux, il faut citer le monument d'Oxenstiern, les plans des jardins de Drottningholm et d'Ulriksdal, etc. Il était à sa mort chancelier de l'université de Lund. — Son fils, Charles-Gustave **Tessin,** homme d'État suédois, né à Stockholm en 1695, mort à Akerœ en 1770, joua un rôle important comme membre du parti holsteinois, fut ministre de Suède à Vienne (1725), et se rallia au parti des Chapeaux, en formation (1734). De nouveau ministre à Vienne (1735-1736), maréchal de la diète (1738), il assura définitivement le triomphe des Chapeaux et du système français, remplit brillamment une mission à Paris (1739-1742), et devint conseiller de la chancellerie (1742). Il devint président de la chancellerie (1747) et gouverneur du prince héritier Gustave, dont il négocia le mariage. Brouillé avec la cour, il abandonna la chancellerie (1762), le poste de gouverneur du prince héritier (1754), et, ruiné, vécut dans la retraite, grâce à une pension française. Représentant de la politique française et du goût français, il fonda l'Académie des beaux-arts, laissa de nombreux écrits en français et en suédois, en particulier les célèbres *Lettres au prince Gustave.*

TESSON (*tè-son* — pour *teston* ; dimin. de *têt*, ancienn. *test*) n. m. Débris d'un objet en verre, en potorie : Tesson *de bouteille.*

TESSON (*tè-son*) n. m. Zool. Nom ancien du blaireau. ‖ On écrit aussi taisson, et teysson.

Tessouale (La), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 7 kilom. de Cholet, sur un affluent de la Moine ; 1.281 hab. En 1815, fut conclu, à La Tessouale, un traité entre le général Lamarque et les chefs royalistes qui avaient commencé à soulever la Vendée.

TESSULAIRE (*tè-su-lèr'* — du lat. *tessula*, cube) adj. Qui se rapporte au cube.

TESSURE (*tè-sur'*) n. f. Pêch. Ligne de fond composée par la réunion de pièces d'appelets, jointes bout à bout.

Tessy-sur-vire, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Lô ; 1.352 hab. Château des XVIe et XVIIe siècles. — Le canton a 14 comm. et 7.559 hab.

TEST (*tèst'* — du lat. *testa*, vase en terre) n. m. Bot. Enveloppe ou tégument des grains. ‖ On dit aussi testa. — Zool. Enveloppe cornace d'un animal. S'emploie surtout pour désigner l'enveloppe calcifiée des oursins.)

Test act (*Serment du test* [littéralem. « épreuve par la coupelle », comme on fait pour les métaux]), Acte du parlement d'Angleterre, qui ordonnait le serment du Test. — C'et acte prescrit une formule de serment impliquant une déclaration formelle contre le dogme catholique de la transsubstantiation. Tous les officiers civils et militaires furent obligés de prêter ce serment dans les six mois de leur nomination et de recevoir le sacrement de la cène conformément à l'Église d'Angleterre. L'act du test fut principalement l'œuvre de Shaftesbury, qui obligea ainsi Jacques, duc d'York, et Clifford à se démettre de leurs fonctions. Cette intolérance élevait, par surcroît, une barrière contre les tentatives futures des catholiques. L'act du test ne fut abrogé qu'en 1828.

TEST (*tè* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Chim. et métall. Vaisseau de terre dont on se sert pour faire en grand l'opération de la coupellation. ‖ On dit aussi tît.

Testa (Pietro), dit **il Lucchesino,** peintre italien, né à Lucques en 1617, mort à Rome en 1650. Il fut élève de Pietro da Cortona, devint l'ami de Poussin et s'appropria la manière de ce maître, sans cesser pour cela d'être très personnel. Citons de lui : à Rome, *le Massacre des innocents* ; à Florence, *la Mort de Didon* et le *Portrait* de l'artiste, dans la galerie des Offices, à Lucques, *le Miracle de saint Théodore*, dans l'église San Paolino, et *la Liberté*, fresque au palais public.

testacé (*tès* — du lat. *testaceus* ; de *testa*, coquille) adj. Zool. Qui est muni d'une coquille. *Mollusque* testacé. ‖ Qui est d'une couleur rouge brique : *Coquille* testacée. — Minér. Se dit des matériaux formés de feuillets courbes superposés qui, lorsqu'ils sont isolés, ressemblent à des coquilles.

testacéiforme (*tès* — de *testacé*, et *forme* adj. Hist. nat. Qui ressemble à une coquille.



Testacelle.

testacelle (*tess, sèl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, type de la famille des *testacellidés*, propres à la région méditerranéenne. Les *testacella Haliotidea* et *Maugei* se trouvent dans le midi de la France.)

testacellidés (*tèss, sel'* — n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés géophiles, renfermant les genres *testacelle* et voisins. — *Un* testacellidé.

testacéographe (*tess* — de *testacé*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Naturaliste qui s'occupe spécialement des testacés, qui a écrit sur cette matière. ‖ On dit aussi testacéologue.

testacéographie (*tess, fi* — rad. *testacéographe*) n. f. Description de testacés.

testacéographique (*tess, fik'* adj. Qui appartient à la testacéographie.

testadon (*tès*) n. m. Pêch. Paquet du filet appelé *pentière.*

testament (*tès, man* — du lat. *testamentum* n. m. Acte par lequel une personne déclare ses dernières volontés et dispose de ses biens pour le temps qui suivra sa mort. ‖ *Testament authentique, Testament olographe, Testament mystique* ou *secret, Testament militaire, Testament maritime.* V. la partie encycl. ‖ *Testament nuncupatif,* Testament qu'on pouvait faire autrefois de vive voix. ‖ *Testament inofficieux,* Testament dans lequel il n'est fait mention d'aucun des proches héritiers de droit. ‖ *Testament ab irato,* Testament inspiré par un motif de colère ou de haine. ‖ *Testament de mort,* Déclaration libre faite par un criminel, après sa condamnation. (Vieille loc.) ‖ Expression de sentiments conçus et exprimés en prévision d'une mort prochaine : *Lettre qui est comme un* testament de mort.

— Loc. *Il peut faire son testament.* Il n'a pas longtemps à vivre. ‖ *Faites votre testament.* Se dit pour menacer quelqu'un de mort.

— Écrit. sainte. Alliance, relations de Dieu avec son peuple et l'Église. Le mot *testamentum* est la traduction donnée par Tertullien, du gr. *diathèkè*, qui signifie *testament*, et dans le sens religieux *alliance.*) ‖ *Ancien Testament,* Ensemble des livres saints antérieurs à Jésus-Christ. (V. Bible.) ‖ *Nouveau Testament,* Ensemble des livres saints postérieurs à Jésus-Christ : Evangiles, Actes des apôtres, Epîtres, Apocalypse. V. ces mots, et Bible.

— Hist. *Testament politique,* Exposé par un homme d'Etat des principes qui ont inspiré sa politique : *Le* testament politique *de Richelieu, de Louis XIV, de Pierre-le-Grand,* etc.

— Hist. eccl. *Droit de testament.* Droits que prélevaient certains évêques sur les legs pieux d'un testament.

— Prov. **Grande chère, petit testament, ou Grasse cuisine, maigre testament,** L'homme prodigue aura peu de chose à laisser par testament.

— Encycl. Dr. rom. A l'origine, le citoyen romain faisait son *testament* en la forme d'une loi (*calatis comitiis*, ou devant l'armée (*in procinctus*). Plus tard, les prudents imaginèrent le testament *per æs et libram*, vente à un acheteur (*familiæ emptor*), qui était l'héritier lui-même ou un tiers qui s'engageait à restituer l'hérédité à celui désigné dans un écrit. Le droit prétorien se contenta de l'écrit, revêtu à l'extérieur des cachets de sept témoins. Le droit civil lui-même admit un testament oral par une *nuncupatio* devant sept témoins. Le droit impérial introduisit une forme nouvelle, exigeant, outre les cachets extérieurs des sept témoins, la signature à l'intérieur du testateur et des témoins. Ne pouvaient tester ceux qui n'avaient pas la *factio testamenti* : personnes *alieni juris*, pérégrins, Latins, Juniens, impubères. Le testament n'était valable que s'il contenait une *institution* d'héritier. Il pouvait contenir diverses sortes de dispositions : substitutions, affranchissements, désignation d'un tuteur, legs, fidéicommis, etc.

— Dr. act. Comme la donation, le *testament* est un acte de libéralité, mais qui diffère de celle-ci en ce que la volonté du testateur ne produit aucun effet de son vivant ; de plus, un testament peut toujours être révoqué ou modifié, tandis qu'il est de l'essence de la donation d'être irrévocable.

Les conditions de capacité de disposer et de recevoir par testament sont les mêmes que celles qui ont été exposées au mot donation. Plusieurs personnes ne peuvent tester par un seul et même acte, soit au profit l'une de l'autre, soit au profit d'un tiers.

Le testament est *olographe* (du gr. *holos*, tout entier, et *graphô*, j'écris) lorsqu'il est entièrement écrit, daté et signé de la main du testateur. Cette sorte de testament n'est assujettie à aucune autre forme ou condition de validité.

Le testament *public* ou *authentique* est celui qui est reçu par deux notaires en présence de deux témoins, ou par un notaire en présence de quatre témoins (C. civ., art. 971). Écrit par le notaire ou par l'un des notaires, tel qu'il a été dicté par le testateur, il en est donné lecture à ce dernier en présence des témoins. Le testament est signé par le testateur, les notaires et les témoins ; si le testateur déclare qu'il ne sait ou ne peut signer, mention est faite de sa déclaration et de la cause qui l'empêche de signer.

Le testament est *mystique* ou *secret* lorsque le testateur, après l'avoir écrit ou fait écrire, mais signé lui-même, le remet, clos et scellé, à un notaire, en présence de six témoins, en déclarant que le papier qu'il leur présente est un testament ; le déclaration du testateur est constatée dans un *acte de suscription* dressé par le notaire, sur la pièce même de l'enveloppe.

Indépendamment des trois formes ordinaires de tester susvisées, le Code reconnaît quatre autres sortes de testaments dits *privilégiés*, qui ne peuvent être valablement faits que dans certaines circonstances prévues par la loi. Ce sont les testaments des *militaires*, lorsqu'ils se trouvent dans une place assiégée ou hors du territoire français, soit en expédition, soit en garnison, ou prisonniers chez l'ennemi (C. civ., art. 981 ; ceux faits en *temps de peste* ou de *maladie contagieuse* (C. civ., art. 985 ; sur *mer*, en cours de route (C. civ., art. 988 ; en *pays étranger* (C. civ., art. 999). Ces testaments cessent d'être valables six mois après le retour du testateur dans un lieu où il a la liberté d'employer les formes ordinaires.

Un testament peut être *revoqué* en tout ou partie, soit par un testament postérieur contenant une déclaration expresse de révocation, soit par de nouvelles dispositions qui, sans annuler formellement les précédentes, sont incompatibles avec elles ou leur sont contraires. Toute aliénation faite par le testateur de la chose léguée emporte révocation du legs.

Tandis que le testament public est exécutoire par lui-même et sans l'accomplissement d'aucune formalité préliminaire, tout légataire qui veut obtenir l'exécution d'un testament olographe ou mystique doit le présenter au président du tribunal civil du domicile du défunt, ce magistrat dresse procès-verbal de la présentation, de l'ouverture et de l'état du testament, et en ordonne le dépôt entre les mains d'un notaire par lui nommé.

Droit fiscal. Les testaments reçus chez les notaires ou par eux reçus doivent être enregistrés dans un délai de 3 fr. 38 c. dans les trois mois du décès du testateur à la diligence des légataires ; passé ce délai, ils ne paient plus que le double droit. Les testaments olographes et mystiques doivent être écrits sur papier timbré, à peine d'une amende de 62 fr. 50. Tout testament public reçu sur papier non timbré rend le notaire qui l'a reçu passible d'une amende de 25 francs.

— Il est. On a donné le nom de *testament politique* à divers écrits attribués, souvent sans aucune vraisemblance, à des souverains ou à des hommes d'État célèbres, et qui, eux-mêmes ou par leurs successeurs, la voie légale devrait suivre pour perpétuer ou fortifier leur œuvre. On a prêté ce dessein à Ximénès, à Colbert (œuvre apocryphe de Gatien de Courtilz de Sandras), à Louvois, à Alberoni (celui-ci a pourtant brûlé le sien), à Marsan ; Mauber de Gouvet a publié un *Testament* de Walpole, etc. Quant au *Testament de Pierre le Grand*, c'est autre chose qu'une ordonnance transitoire et intérieure. Les *Testaments politiques* de Richelieu et de Pierre le Grand sont faux en ce sens qu'ils ne sont pas authentiques, mais ils n'en sont pas moins, d'ailleurs exacts quant à leur authenticité de Richelieu et de Pierre le Grand. Dans le premier, le ministre de Louis XIII retrace sa carrière politique et les efforts qu'il a faits, et qu'il engage le roi à poursuivre, contre les grands, les protestants et la maison d'Autriche, c'est à ce qu'il semble une œuvre authentique. Dans le second qui, s'il n'est pas de la main de Pierre le Grand a sans doute été composé au moyen de documents originaux et reflète en tout cas la pensée du tsar, celui-ci trace à ses successeurs le programme de leur marche vers Constantinople et annonce la déchéance et le partage de la Pologne.

— Hist. rom. *Testament politique d'Auguste* On appelle ainsi une longue inscription dans laquelle Auguste, âgé de soixante-seize ans, a lui-même résumé l'histoire de sa vie. Cette inscription, répandue dans tout l'empire, a été retrouvée par fragments à Apollonie, puis tout entière à Ancyre (Angora, sur des plaques de marbre appliquées aux murailles d'un temple. Une copie complète en fut faite, au prix de mille difficultés, par Georges Perrot, en 1861, qui le publia et le traduisit dans son *Exploration archéologique de la Galicie*, en collaboration avec Guillaume et Delbet. L'inscription d'Ancyre fut commentée, sur la copie de Perrot, par Mommsen.

Le *Testament politique* ne pouvait avoir qu'un caractère apologétique. Auguste n'y parle ni des proscriptions, ni du désastre de Varus ; au contraire, il fait ressortir sa modération, sa clémence, son désintéressement, son respect des droits du sénat et du peuple. On croirait aussi, en le lisant, qu'il y eut sous son principat de grandes conquêtes et de grandes victoires. Mais ce qui frappe le plus, c'est l'énumération complaisante des jeux et des distributions qu'Auguste prodigua au peuple, ainsi que des monuments qu'il construisit ou répara. Son titre de *Père de la patrie*, qui clôt cette série, apparaît comme la justification de tous ses actes, sanctionnés par l'approbation et la reconnaissance publiques.

Testament le **Petit**, de François Villon, composé à Noël, en 1456. Le titre que Villon avait choisi pour son poème était *lais* (c'est-à-dire legs). Après un début comiquement solennel, où il se représente méditant sur la meilleure façon d'arranger sa vie, il annonce son départ : il se préparait, en réalité, à partir pour Angers, où il voulait implorer la générosité d'un oncle qu'il croyait riche ; puis, songeant que le voyage est long et périlleux, il feint de vouloir disposer de ses biens. Le piquant de ce petit poème consiste dans l'imitation des lourdes formules juridiques, le caractère baroque de l'attribution imprévue des prétendues richesses de l'auteur. Ainsi, il lèguera à son barbier les rognures de ses cheveux ; à un grave fonctionnaire du parlement, pour en faire à sa mie une coiffure plus décente, ses braies du reste retenues en gage au cabaret, etc. Il est certain, au reste, que si nous connaissions la condition de tous les destinataires, nous goûterions mieux le sel de ce badinage d'ailleurs assez court :

Testament le **Grand**, de François Villon. Le *Petit Testament* n'est qu'un amusement d'écolier ; dans le *Grand Testament*, au contraire, écrit en 1461, dans les prisons de Meung-sur-Loire, Villon, qui a du reste utilisé le même cadre, s'est mis tout entier. Il ouvre son poème par une poignante confession, où il jette sur sa vie de honte et de misère un regard attristé et repentant :

Je plains le temps de ma jeunesse,
Auquel j'ai plus qu'autre gallé (folâtré)

De ces douloureuses réflexions il s'élève à des pensées plus hautes : dans la ballade des *Dames du temps jadis*, il constate la fuite éternelle des choses, le triomphe inéluctable de la mort. Puis la bouffonnerie reprend ses droits, et voici une série de legs burlesques ; puis, de nouveau, les strophes graves, émues, d'une profondeur d'accent inconnue jusqu'alors. Il va jusqu'à se représenter lui-même accroché, avec ses compagnons, à la potence, où leurs corps seront la proie des oiseaux, dans la ballade des *Pendus*, écrite la veille du jour où Villon faillit être pendu. Il a insérée, dans son *Testament*, les *Poésies* de époques très diverses, qu'il voulait sauver de l'oubli ; cette circonstance en explique l'extrême variété. Le *Grand Testament* est le premier spécimen, dans les littératures européennes, d'une poésie profondément et absolument personnelle.

Testament de César Girodot (Le), comédie en trois actes et en prose, d'Adolphe Belot et Villetard (Odéon, 1859). — César Girodot, en mourant, a laissé près d'un million et demi. Mais l'original, au lieu de disposer de sa fortune, a légué à ses héritiers eux-mêmes le soin d'élire celui d'entre eux auquel écherra le magot. Or, ces héritiers sont nombreux et de caractères fort différents : un chimiste savant, mais irrésolu, Félix Girodot ; son frère Isidore, un avare, le personnage le plus comique de la pièce ; son fils Célestin, jeune dévergondé ; un paysan, le cousin Laoglumeau, de Pontivy ; un garçon de cœur, Lucien ; un spéculateur, Lebuchoir, marié à la coquette Hortense ; une charmante jeune fille, Pauline, fille de Félix, etc. Tous ces gens, sauf Pauline et Lucien, se livrent à des intrigues variées pour recueillir le plus grand nombre possible de suffrages. Le spéculateur Lebuchoir l'emporte ; mais son élection se trouve viciée par les cabales dont elle résulte ; la fortune de l'oncle passera donc

TESTAMENTER v. [illegible]

TESTATEUR, TRICE [illegible] lat. *testator, trix*) n. [illegible]

TESTE [illegible] général et homme [illegible] 1778, mort à [illegible] sept ans, il [illegible] rapidement [illegible] se [illegible] pendant la [illegible] de Barras au passage [illegible] Saint-Pierre, et fut nommé général [illegible] Masséna [illegible] Il prit part ensuite au [illegible] Italie [illegible] fut blessé [illegible] à la victoire de Raab. [illegible] Rome [illegible] gouverneur de Mag[illegible] à Dresde et rentra seulement [illegible] 1814. Pendant les Cent-[illegible] du 6e corps, chargé, avec [illegible] de couvrir les Prussiens, soutint dans Namur, Wavre, [illegible] et, après [illegible] qui protégea la seconde [illegible] fut nommé commandant de la 14e division [illegible] en 1830, et créé pair de France en 1839.

TESTE (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Lagarde-Marc en 1780, mort à Paris en 1852. Avocat à Paris, puis à Nîmes, il fut nommé, au retour de l'île d'Elbe, [illegible] de la police à Lyon. Représentant du Gard à la [illegible] des Cent-Jours, il fut proscrit par Louis XVIII. Il revint à Lyon, puis il fut chargé, par le roi Gui[illegible] de diriger ses affaires personnelles. Il rentra en France après la révolution de Juillet et fut élu député du [illegible] Rhône en 1831 et en 1837. Il fut ministre du commerce pendant trois jours, le 11 nov. 1834, de la justice [illegible] 1841 à 1842, et des travaux publics 1840-1841. [illegible] par la France et présidant de la chambre [illegible] à la Cour de cassation. Accusé de corruption [illegible] reçu [illegible] de 91 000 francs pour [illegible] le sel gemme de Gouhenans, il [illegible] se soustraire. Il fut [illegible] à trois ans de prison. [illegible] alla dans une maison de santé de Chaillot.

TESTE (Le) [autref. *La Teste-de-Buch*], ch.-l. de cant. [illegible] et à 5 kilom. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon; 4 617 hab. *Testerins, ines*. Ch. de f. Marée de mer, huîtres, usine pour le traitement des matières des pêcheries, commerce de poisson, huîtres, [illegible] fréquenté par quelques bâtiments de cabotage. Station de bains de mer.

D'après certains érudits, La Teste-de-Buch serait bâtie sur l'emplacement de la station romaine de *Boios* et de *Tasta Boiorum*, capitale des Boïens. Au moyen âge, La Teste fut la capitale des captaux de Buch, qui ont joué un rôle important dans l'histoire du Bordelais, et même, à un moment, dans l'histoire de France.

TESTELIN (Louis), dit *l'Aîné*, peintre et graveur français, né et mort à Paris (1615-1655). Très jeune encore, il [illegible] de Champaigne et Le Brun dans les décorations murales du Palais-Royal, au Val-de-Grâce, etc. Il fut [illegible] des douze qui fondèrent l'Académie de peinture en 1648. On cite de lui *la Résurrection de Tabitha* (1652, [illegible] de la cathédrale), *l'Exaltation de saint Paul et de saint* [illegible], *le Temps découvre la Vérité de la Peinture*, [illegible] gravé par Aufran, etc. — Son frère, Henri Testelin, dit *le Jeune*, peintre français, né à Paris [illegible] mort à la Haye en 1695, élève de Vouet, fut l'un des [illegible] de l'Académie de peinture 1648, devint [illegible] en 1681 et professeur 1658. [illegible] Huguenot, il [illegible] protestant. On [illegible] *le Passage du Rhin* [illegible] *la Bataille de Cambrai*, au musée de Versailles, les portraits de *Louis XIV*, du *chancelier* [illegible].

TESTELIN (Victor-Arthur), homme politique [illegible] à Lille [illegible] 1815-1891. Il exerçait la médecine [illegible] la révolution de 1848. Il fut [illegible] à l'Assemblée législative [illegible] 1849, il fit une vive [illegible] Louis Bonaparte et fut exilé après [illegible] à Londres. Amnistié de [illegible], il devint, en [illegible] médecin de la reine [illegible] préfet de l'Ille-[illegible] la fin de la guerre [illegible] 1875 [illegible]

TESTER [illegible]

TESTER (*tèss*) [illegible] Faire un [illegible] Testament.

TESTÉRIN [illegible] Ancienne monnaie [illegible] Monnaies.

TESTI (Fortunato), [illegible] à Faenza [illegible] Mantoue [illegible] Mantoue, il vint [illegible] Paris, [illegible] il [illegible] gouvernement de la [illegible] Mazarin, [illegible] avec Mazarin [illegible] Il [illegible] des pièces [illegible] théâtre [illegible] *Horace*, [illegible] *Lettres*, surtout des poésies [illegible] *Rime*, Lucques, 1614; *Rime*, 1617. Ses œuvres choisies ont été publiées à Modène, *Opere scelte*, 1817.

TESTICARDINES (*tèss*) n. m. pl. Ordre de mollusques brachiopodes, plus ordinairement appelés *spirifères* ou *cyrtiacées*. — *Un* TESTICARDINE.

TESTICULAIRE (*tèss-ku-lè-re*) adj. Anat. Qui appartient aux [illegible]

— Substantiv. Numération de testicules de cobaye, [illegible] de bélier, dans la glycérine étendue d'eau [illegible] par l'acide carbonique sous pression ou à la [illegible] ambiante. Ce liquide a été préconisé en injections [illegible] par Brown-Séquard, d'Arsonval dans la neurasthénie, l'ataxie, la débilité sexuelle, l'impuissance, etc.)

TESTICULE (*tèss* — du lat. *testiculus* n. m. Anat. Glande [illegible] mâle, qui produit les spermatozoïdes.

Bot. *Testicule de chien*, Nom vulgaire de l'orchis mâle.

— Encycl. Anat. Le mot *testicule*, qui servait primitivement à désigner l'organe principal de la génération dans les deux sexes, est réservé à la glande du mâle depuis que Stenon a dénommé *ovaires* les testicules femmins. Les testicules sont normalement au nombre de deux, situés dans les bourses (*scrotum*); ils ont la forme d'un ovoïde aplati, du volume d'un œuf de pigeon. Le parenchyme en est formé par un grand nombre de canaux fermés à un bout et enroulés en lobules (*canaux séminifères* ou *canalicules spermatiques*). Ces canaux aboutissent, vers le hile, sur le bord postéro-supérieur, à un faisceau constituant le *réseau de Haller*, duquel se détachent les canaux efférents droits; ceux-ci forment de nouveau un pelotonnement qui constitue l'épididyme. (V. ce mot.) Chaque testicule est enveloppé de deux membranes, l'une fibreuse, [illegible] adhérente, appelée *albuginée*, de laquelle dépendent les cloisons fibreuses qui séparent les lobules et se réunissent vers le hile en un faisceau appelé *corps d'Highmore*; l'autre, mobile, entourant la première, est une séreuse appelée *tunique vaginale*.

Quelquefois, les testicules, formés au cours de la vie embryonnaire, descendent seulement après la naissance ou ne descendent pas (v. CRYPTORCHIDIE), ou un seul descend. (V. MONORCHIDIE.) Dans leur descente, ils entraînent un repli du péritoine qui forme la tunique vaginale. Si cette dernière ne se ferme pas au-dessus du testicule, il y a hernie congénitale et l'intestin peut descendre ou le testicule remonter dans le canal inguinal. On peut le ramener dans le scrotum et l'y fixer.

L'absence (v. ANORCHIDIE), l'atrophie avec ou sans cryptorchidie, l'ablation (v. CASTRATION) des testicules entraînent la stérilité.

Les principales maladies dont le testicule peut être le siège sont: la tuberculose, les gommes syphilitiques, les cancers, le fongus, le sarcocèle, les orchites et épididymites, l'hydrocèle, l'hématocèle, la hernie scrotale siègent dans ses enveloppes.

TESTICULÉ, ÉE (*tèss*) adj. Muni de testicules.

TESTIF (*tèss*) n. m. Comm. Poil de chameau.

TESTIMONIAL, ALE, AUX (*tèss* — du lat. *testimonialis*) adj. Qui résulte d'un témoignage: *Preuve* TESTIMONIALE. — Servant de témoignage, d'attestation: *Lettres* TESTIMONIALES.

TESTIMONIALEMENT (*tèss*) adv. Par témoins: *Prouver* TESTIMONIALEMENT.

TESTIS UNUS, TESTIS NULLUS (*Témoin unique, témoin nul*), adage de l'ancienne jurisprudence, aux yeux de qui le témoignage d'un seul ne suffisait pas pour établir en justice la vérité d'un fait.

TEST-OBJET (*tèst', jè* — angl. *test-object*; de *test*, preuve, et *object*, objet) n. m. Physiq. Préparation microscopique servant à apprécier la puissance des microscopes. ‖ Pl. *Ets* TEST-OBJETS.

TESTON (*tèss* — de l'ital. *testone*, de *testa*, tête [la tête du roi étant empreinte sur ces monnaies]) n. m. Monnaie dont la valeur varia entre 10 sous 2 deniers et 12 sous 6 deniers, qui succéda au gros tournois et que Louis XII fit battre en 1513. Sous François II, on n'en fabriquait déjà plus en France.

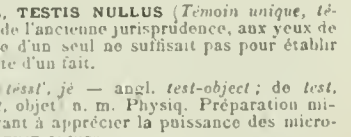

Teston de Louis XII.

Monnaie anglaise du temps de Henri VIII, valant environ 13 sous. Monnaie des États romains, qui valait 1 fr. 62 c.

— Argent en général: *Il n'a pas un* TESTON. (Vx.)

— Loc. div.: *Ne pas valoir un teston*, Être de très mince valeur. *Teston rogné*, Homme ignorant, parce que les monnaies rognées le sont sur la tranche et ne portent plus de légende. *Il ne donnerait pas un teston pour un quart d'écu*, Il est on ne peut plus avare, le teston et le quart d'écu étant à peu près de même valeur.

TESTONNER (*tèss-to-né* — de l'anc. franç. *teste*, tête) v. a. Peigner, coiffer, arranger les cheveux de. (Vx.) ‖ Frapper sur la tête: *Approche un peu, que je le* TESTONNE. (D'Ablancourt. Vx.)

Se testonner, v. pr. Se coiffer, arranger ses cheveux.

TESTONNEUR (*tèss-to-neur*), n. m. Coiffeur. (Vx.)

TESTOUR (anc. *Tichilla* romaine), ville de Tunisie, sur la Medjerda, 5 000 hab. Jardins et olivettes réputées.

TESTRY (Georges). V. TERTRY.

TESTU n. m. Pêch. L'un des noms vulgaires du CHABOT.

TESTU (Jean), abbé DE BELVAL, littérateur français, né et mort à Paris (1726-1706). Il rêva la carrière de la prédication et fit une retraite à la Trappe, chez l'abbé de [illegible] par Sylvestre. Mais bientôt, soit pour raison [illegible] de la liberté de ses mœurs, il rentra [illegible] où il se lança dans une société composée [illegible] parmi les belles Mmes de Thianges, [illegible] Montespan, de Coligny, de Coulanges, de Sévigné, d'Heudicourt, de Lafayette, etc. Louis XIV ne consentit pas à [illegible] lui [illegible] l'évêché. Membre de l'Académie française [illegible] il a composé des vers antithétiques et recherchés [illegible] quelques couplets tels que: *Stances chrestiennes sur la Doctrine de la Raison, selon les maximes* [illegible], *Belle vous ne perdez rien* [illegible] (1697 et [illegible]). Mais [illegible] totalement de goût littéraire, il prit part à la [illegible] de Boyer contre Racine, et collabora sans doute à la *Judith* de Banyer. Incorrigible, il était connu sous le nom de **Tais-tu**, à cause de cette loquacité qui ne supportait pas de contradiction. — Il ne faut point le confondre avec JEAN **Testu de Mauroy**, né en 1626, mort en 1706, qui fut le précepteur des filles de Monsieur, entra à l'Académie en 1688 et qui fut un poète assez médiocre attaqué par Boileau, dans sa VIIe satire.

TESTUDINAIRE (*tèss*, *nèr*') n. f. Genre de dioscorées du Cap, dont l'espèce la plus remarquable, *testudinaire pied d'éléphant*, possède un rhizome qui s'élève au-dessus du sol, d'une masse à peu près hémisphérique, qui peut atteindre 1 mètre de diamètre.

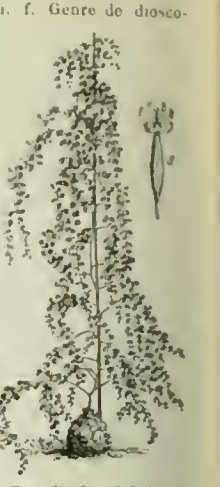

Testudinaire pied d'éléphant: *a*, fleur.

TESTUDINIDÉS (*tèss* n. m. pl. Famille de reptiles chéloniens [illegible] comprenant les *tortues* (testudo) proprement dites et genres voisins. — *Un* TESTUDINIDE.

TESTUDO (*tèss* — mot lat., signif. *tortue*) n. m. Chir. Tumeur enkystée ayant la forme d'une écaille de tortue. (Peu us.)

TESTULE (*tèss* — dimin. de *test*) n. m. Bot. Membrane extérieure de l'ovule.

TESTUT (Léo), anatomiste français, né à Beaumont (Dordogne) en 1849. Chef des travaux anatomiques près la faculté de médecine de Bordeaux et ensuite professeur d'anatomie de la Faculté de Lyon, il a publié des recherches d'anatomie humaine, d'anatomie comparée, d'anthropologie et d'ethnographie: *Recherches sur les muscles hyoïdiens chez l'homme et chez les animaux* (1882); *les Anomalies musculaires chez l'homme expliquées par l'anatomie comparée* (1884), couronné par l'Institut; *Qu'est-ce que l'homme pour un anatomiste?* (1887); *Recherches anthropologiques sur le squelette quaternaire de Chancelade* (1889). Il est aussi l'auteur d'un *Traité d'anatomie humaine* (1889), très estimé.

TÊT (*tè* — pour *test*; du lat. *testa*, vase en terre) n. m. Syn. de TESSON.

— Anat. anc. Crâne.

— Chim. et métall. Coupelle en terre réfractaire, utilisée dans les laboratoires pour oxyder des métaux ou pour calciner des matières solides infusibles. (On dit aussi *têt à rôtir*). ‖ *Têt à gaz*, Petite capsule de terre sur laquelle on dépose l'éprouvette pour recueillir un gaz dans la cuve à eau.

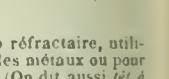

Têt à rôtir

— Comm. Débris de fonte.

— Vénér. Partie de l'os frontal d'où partent les pivots de la tête d'un animal muni d'un bois: *Le* TÊT *d'un cerf.* ‖ *Avoir le meules dans le têt*, Avoir les meules très basses, en parlant du cerf.

TÊT ou **TÉTH** n. m. Gramm. Neuvième lettre de l'alphabet hébreu, correspondant à un *t* français articulé avec emphase. (Sa forme la plus ancienne est, dans l'alphabet phénicien, celle d'un cercle circonscrit à une croix. C'est le prototype du *théta* grec. On suppose que le mot *téth* signifiait autrefois « serpent ».)

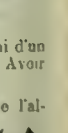

Têt.

TÊT (la), fleuve des Pyrénées-Orientales, qui naît au pied du puig de Prigue (2,810 m.), draine d'abord un plateau marécageux et lacustre, élargit sa vallée au pied de la petite place forte de Montlouis pour la rétrécir en d'étroites et profondes gorges, puis coule, coupée de cascades, dans la direction du N.-E., qu'elle ne quittera plus. Elle arrose Villefranche-de-Conflent, Prades, Ille et Perpignan, pour se jeter dans la mer Méditerranée près de Canet, par une embouchure indistincte et envasée. Cours 120 kilom.

TÉTANIE (*ni* — de *tétanos*) n. f. Accès de contracture des muscles des extrémités. Syn. TÉTANOS INTERMITTENT, CONTRACTURE ESSENTIELLE DES EXTRÉMITÉS.

— Encycl. La *tétanie* apparaît généralement sous l'influence d'infections diverses (fièvre typhoïde), d'auto-intoxication, stase gastrique, hyperacidité, dilatation, urémie), ou de lésions profondes ou d'ablation du corps thyroïde; on la constate parfois dans l'hystérie, et on peut la provoquer par la compression des vaisseaux et des nerfs des membres atteints.

La tétanie est indolore, bénigne, mais récidive facilement. On la traite, pendant l'accès, par les antispasmodiques (camphre, éther, valériane), les hypnotiques (opium, chloral, jusquiame), les bains tièdes prolongés, les révulsifs, dans l'intervalle des crises, par les bromures et une diététique sévère. S'il y a auto-intoxication, recourir au régime lacté ou lacto-végétarien; s'il y a atrophie du corps thyroïde, recourir à l'opothérapie thyroïdienne.

TÉTANIFORME (de *tétanos*, et *forme*) adj. Pathol. Qui a l'apparence du tétanos.

TÉTANINE (rad. *tétanos*) n. f. Une des toxalbumines basiques (ptomaïnes) découvertes par Brieger dans les cultures du bacille tétanique. (Sa formule chimique serait $C^{14}H^{18}Az^2O$. Elle détermine, chez les petits animaux, à la dose de quelques milligrammes, tous les symptômes caractéristiques du *tétanos*.)

TÉTANIQUE (*nik'*) adj. Pathol. Qui est produit par le tétanos: *Trismus* TÉTANIQUE. ‖ Qui est de la nature du tétanos: *Convulsions* TÉTANIQUES. ‖ Qui est affecté de tétanos: *Malade* TÉTANIQUE.

— Substantiv. Personne affectée de tétanos: *Un* TÉTANIQUE.

TÉTANISATION (*si-on*) n. f. Action de tétaniser.

TÉTANISER v. a. Méd. Provoquer des accidents tétaniques chez: TÉTANISER *un malade avec de la strychnine.*

TÉTANISME (*nissm'*) n. m. Etat tétanique.

TETANOCERE (*ser'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des dolichocéridés, répandus en Europe. (La *tetanocera stictica* est commune aux environs de Paris.)

TÉTANOÏDE n. f. Pathol. Syn. de TÉTANIFORME.

TÉTANOMOTEUR (de *tétanos*, et *moteur*) adj. Qui détermine les mouvements tétaniques.

— n. m. Petit appareil destiné à exciter mécaniquement les nerfs en évitant leur désorganisation. Il est constitué par un petit marteau d'ivoire, oscillant autour d'un axe et mis en mouvement par un électro-aimant. Ce marteau frappe le nerf étendu sur une plaque d'ivoire. On règle, suivant les cas, la force et le nombre des chocs en un temps donné.)

TÉTANOPS (*nopss*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des psilomyidés, répandues sur l'hémisphère nord. (Le *tetanops flavescens* se trouve aux environs de Paris.)

TÉTANOS (*noss* — mot gr.; de *teinein*, tendre) n. m. Maladie infectieuse très grave, commune à l'homme et aux animaux, caractérisée par la rigidité des muscles. V. Microbes (*planche*). ‖ *Tétanos intermittent*. V. TÉTANIE.

— Encycl. Le *tétanos* est ordinairement consécutif aux plaies, principalement aux plaies mâchées antractueuses; il apparaît surtout chez les individus qui sont en contact avec les chevaux. Le bacille spécifique a été découvert en 1881 par Nicolaïev; il se trouve dans un grand nombre de sols, et s'inocule par les plaies. La pratique de l'asepsie a d'ailleurs beaucoup diminué la fréquence du tétanos.

La maladie a des caractères très tranchés. Après une incubation ordinairement courte, apparaît le trismus ou contracture des muscles de la mâchoire, puis la raideur gagne la base de la langue, la nuque (*opisthotonos*), le tronc; la respiration s'oppresse, la colonne vertébrale s'incurve, le pli se souvent en arrière, pendant que la contracture des muscles de la face donne l'expression de rire sardonique. La fièvre survient et monte rapidement à 40° et au-dessus, le pouls devient petit et fréquent au moment où les spasmes se généralisent. L'intelligence du malade, au milieu de ces crises douloureuses, reste indemne. On observe parfois des rémissions temporaires. Le tétanos à forme aiguë est le plus souvent mortel et, fait à noter, la température s'élève encore après la mort jusqu'à 45°. Lorsqu'il affecte la forme chronique, les crises s'atténuent d'ordinaire progressivement jusqu'à la guérison.

Le chloral est le seul médicament qui agisse sur le tétanos; il relâche les contractures et espace les crises, ce qui permet d'alimenter le malade et d'éviter l'asphyxie. On prévient l'éclosion du tétanos par l'injection du sérum de Behring et Kitasato. A défaut de sérum, on concurremment avec son emploi, il est bon de cautériser vite et énergiquement les plaies après les avoir bien nettoyées.

— *Tétanos physiologique*. C'est une contraction permanente d'un muscle provoqué par des excitations assez rapides pour que le muscle n'ait pas le temps de se mettre en état de relâchement.

TÉTANOTOXINE (de *tétanos*, et *toxine*) n. f. Toxine sécrétée par le bacille du tétanos ou bacille de Nicolaïev. Sa propriété caractéristique est de se fixer avec une grande énergie sur les éléments du système nerveux en résistant à l'action de l'antitoxine, d'où l'indication d'employer cette dernière avant l'apparition des accidents graves de l'infection.)

TÊTAR n. m. Mar. Chaumard volant terminé par une queue dans laquelle pénètre la clef qui sert à le fixer à son poste.

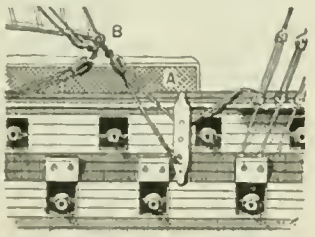

A, têtar; B, bouquet de basse voile.

TÊTARD (*tar'* — rad. *tête*) n. m. Extrémité postérieure du timon d'une voiture, qui s'engage dans la fourchette.

— Arboric. Arbre dont on a coupé la tige à une certaine hauteur, et dont on laisse croître les repousses supérieures pour les exploiter à des intervalles assez rapprochés : *On taille en* TÊTARDS *le saule et le peuplier*. ‖ Arbre réservé dans une coupe comme tête de limite.

— Zool. Larve des batraciens anoures, tels que les grenouilles et les crapauds. ‖ Nom vulgaire de deux poissons d'eau douce, le chabot chaboisseau et le chevesne.

— Encycl. Zool. Les *têtards*, ainsi appelés à cause de leur corps ovale ou rond, qui ressemble à une grosse tête suivie d'une queue, représentent le premier état larvaire du batracien anoure sortant de l'œuf. Ils sont exclusivement aquatiques et respirent par des branchies. Après plusieurs mues, ils arrivent à une taille assez forte et acquièrent d'abord une paire de membres postérieurs. Leurs poumons se développent peu à peu, puis les membres antérieurs et le têtard prend la forme de grenouille, tout en gardant sa queue, qui disparaît enfin. Il est alors parvenu à l'état adulte.

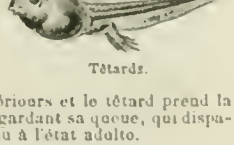
Têtards.

TÉTARTINE n. m. Minér. Syn. de ALBITE.

TÉTARTOÈDRE adj. Qui offre le phénomène de la tétartoédrie. ‖ On dit aussi TÉTARTOÉDRIQUE.

— n. m. Cristal tétartoèdre.

TÉTARTOÉDRIE (*drî* — du gr. *tétartos*, quatrième, et *édra*, base) n. f. Etat d'un cristal en pyramide carrée, dont chaque face a un mode d'inclinaison sur sa base.

TÉTARTOÉDRIQUE (*drik'*) adj. Qui a rapport à la tétartoédrie, qui en a les caractères : *Modifications* TÉTARTOÉDRIQUES.

TÉTARTOPRISMATIQUE (*priss, tik'* — du gr. *tétartos*, quatrième, et de *prismatique*) adj. Qui a une forme prismatique et ne montre que le quart des faces.

TÉTASSE (autref. *tetasse* — de *telle*) n. f. Pop. Grosse mamelle de femme, flasque et pendante ‖ L'Acad., qui ne donne que le plur., écrit TETASSES.

TÊTE (du lat. *testa*, pot de terre) n. f. Partie de l'animal, supérieure dans la station bipède, antérieure dans la station quadrupède, et qui contient le cerveau et les organes de plusieurs sens : *Lever, baisser la* TÊTE.

— Crâne : *Fendre, casser la* TÊTE *à quelqu'un*.

— Chevelure : *Une* TÊTE *soignée, frisée, pommadée*.

— Vie : *Payer de sa* TÊTE *une imprudence*.

— Esprit, intelligence : *Le cœur sent, la* TÊTE *compare*. (Chateaubr.) ‖ Volonté, fermeté, obstination : *Une* TÊTE *de fer*. ‖ Raison calme et solide : *Un homme de* TÊTE. ‖ Présence d'esprit, sang-froid : *Il faut conserver toute sa* TÊTE *dans le péril*. ‖ Pensée, imagination : *J'ai dans la* TÊTE *certaine petite vengeance*. (Mol.) ‖ Mémoire, souvenir : *Garder un fait dans sa* TÊTE. ‖ Personne ou animal, sous le rapport de son individualité : *Dîner à cinq francs par* TÊTE.

— Représentation d'une tête d'homme ou d'animal : *Une* TÊTE *antique. Une* TÊTE *d'étude*.

— Côté d'une monnaie ou d'une médaille qui porte une tête ou une figure : *Jouer à* TÊTE *ou pile*.

— Sommité, extrémité renflée d'un objet : *Une* TÊTE *de pavot*.

— Première partie, partie antérieure, commencement : *La* TÊTE *d'une colonne en marche, d'un cortège*.

— Premières feuilles d'un livre : *Préface placée en* TÊTE *d'un ouvrage*. ‖ Première ligne d'une feuille écrite ou imprimée : *Être en* TÊTE *d'une liste de souscription*.

— Première place, direction : *Être à la* TÊTE *d'une administration*.

— Loc. div. *Tête pelée* ou *chauve*, Crâne dénudé. Personne dont le crâne est dénudé : *Cette vieille* TÊTE PELÉE *ne sait ce qu'elle dit*. *Tête naissante*, Cheveux qui repoussent après avoir été coupés. *Tête dure*, Intelligence lente, peu développée. ‖ *Tête carrée*, Raison ferme, droite et simple. — Entêté. — Personne peu intelligente. *Tête sans cervelle, éventée* ou *à l'évent, Tête de linotte*, Esprit léger, inconsidéré, irréfléchi. ‖ *Tête à perruque* ou simplement *Tête*, Figure de tête humaine sur laquelle les coiffeurs posent une perruque, pour s'exercer à coiffer. — Fig. Vieillard obstiné, sans esprit. ‖ *Bonne tête*, Jugement sain, raison solide : *Tout chef doit avoir* BONNE TÊTE. — Pop. Visage ou personnage ridicule, grotesque : *Monsieur Prud'homme, quelle* BONNE TÊTE ! ‖ *Mauvaise tête*, Esprit léger, téméraire et irréfléchi. ‖ *Mauvaise tête et bon cœur*, Etourderie associée à la bonté. ‖ *Forte tête*, Caractère très indépendant, insubordonné, raisonneur. — Menour principal. ‖ *Tête couronnée*, Souverain. ‖ *Tête de Turc*, Sorte de dynamomètre sur lequel on essaye sa force musculaire, en frappant avec le poing fermé sur une tête souvent coiffée d'un turban. — Fig. Personne qui est le but ordinaire de certaines attaques. ‖ *Tête de chat*, Petit pavé usé et arrondi du haut. ‖ *Tête d'âne, de mulet* ou *de bœuf*, Intelligence très obtuse. ‖ *Tête de mort*, Squelette d'une tête humaine. ‖ *Tête de clou*, Ecriture mal formée. — Caractère d'imprimerie usé. ‖ *Mal de tête*, Douleur intérieure que l'on éprouve surtout vers la partie antérieure du crâne. ‖ *Air de tête*, Manière dont la tête est posée sur le cou, attitude de la tête. ‖ *Coup de tête*, Action étourdie, irréfléchie, et pouvant présenter quelques inconvénients ou quelques dangers. ‖ *Martel en tête*, Inquiétude persévérante. ‖ *La tête la première*, La tête en bas, dans une chute : *Se jeter à l'eau* LA TÊTE LA PREMIÈRE. — Brusquement, inconsidérément : *Se jeter dans une affaire* LA TÊTE LA PREMIÈRE. ‖ *A la tête*, En présence, avec la qualité de chef : *Il fut cassé* À LA TÊTE *de sa compagnie*. ‖ *De la tête aux pieds*, Sur tout le corps; de haut en bas : *Toiser les gens* DE LA TÊTE AUX PIEDS. ‖ *Sur la tête de*, A la charge, à la disposition, sous le nom de : *Mettre tous ses biens* SUR LA TÊTE DE *sa femme*. — En vouant aux vengeances célestes en cas de mensonge, de parjure : *Je le jure* SUR LA TÊTE DE *mes enfants*. ‖ *Avoir tant d'années sur sa tête*, Être âgé de tant d'années. ‖ *Deux têtes dans un bonnet*, Deux volontés parfaitement unies; deux personnes qui n'ont qu'une volonté. ‖ *Lever la tête*, La renverser en arrière, en levant le menton. — Se montrer, révéler son influence : *Ce parti n'osa plus* LEVER LA TÊTE. ‖ *Tête levée*, Sans crainte ou sans honte : *Le crime va* TÊTE LEVÉE, *la vertu rougit et se cache*. (Mass.) ‖ *Baisser la tête*, L'incliner en avant, en abaissant le menton : BAISSE LA TÊTE, *fier Sicambre, disait saint Remy à Clovis*. — Rougir, avoir honte : *Le cynique ne* BAISSE *pas* LA TÊTE. ‖ *Tête baissée*, Sans regarder le danger : *Se précipiter* TÊTE BAISSÉE *au milieu des rangs ennemis*. — Sans réfléchir : *Donner* TÊTE BAISSÉE *dans le panneau*. — Avec confusion : *S'en aller* TÊTE BAISSÉE. ‖ *Courber la tête*, L'incliner en avant, en faisant suivre ce mouvement aux épaules. — Se soumettre. ‖ *Courber la tête sous le joug*, Se soumettre à une autorité tyrannique. ‖ *Piquer une tête*, Se jeter dans l'eau la tête la première. ‖ *Faire sa tête*, Se donner des airs importants. ‖ *Faire la tête*, Pop. Faire mauvaise mine, bouder. ‖ *Faire une tête*, Etre ahuri ou furieux. ‖ *Avoir la tête dans les épaules*, Avoir le cou court. ‖ *Avoir la tête lourde*, Sentir dans la tête une douleur sourde qui produit un sentiment de pesanteur, d'embarras. *Avoir quelque chose en tête*, Y songer très souvent. ‖ *Avoir du travail, des affaires pardessus la tête*, En avoir plus qu'on n'en peut faire. ‖ *En avoir par-dessus la tête*, Etre rassasié ou excédé de quelque chose ou de quelqu'un. *Ne savoir où donner de la tête*, Ne savoir que devenir; ne savoir de quoi s'occuper d'abord. ‖ *Donner de la tête contre les murs, contre un mur*, Tenter une entreprise absurde, impossible. ‖ *Porter, donner, Monter à la tête*, Causer une sorte de trouble dont la sensation se manifeste surtout à la tête : *Vin qui* PORTE, *qui* MONTE À LA TÊTE. *Laver la tête à quelqu'un*, Le réprimander fortement. ‖ *Crier, Chanter à pleine tête, à tue-tête, du haut de sa tête*, Déployer en chantant ou en criant toutes les forces de sa voix. ‖ *Jeter à la tête*, Céder à vil prix; offrir sans attendre qu'on vous demande : *Il y a des mères qui vous* JETTENT *leurs filles* À LA TÊTE. ‖ Rappeler pour blâmer, pour insulter : JETER À LA TÊTE *d'un député ses anciennes opinions*. ‖ *Se jeter à la tête de quelqu'un*, Lui faire des avances excessives. *Faire, Tenir tête à quelqu'un*, Ne point lui céder, l'attendre de pied ferme : *Sauvez qui* FAIT TÊTE *aux chiens*. ‖ *Tenir tête à l'orage*, Montrer de la fermeté. ‖ *Mettre en tête*, Donner la pensée, le goût, le désir de : *La belle saison nous* MET EN TÊTE *les voyages*. ‖ *Se mettre en tête*, Concevoir la pensée de : *Il s'est mis en* TÊTE *ce projet*. ‖ Se mettre dans l'idée, saisir, savoir : METTEZ-VOUS *donc* EN TÊTE *que je vous veux bien*. ‖ *Perdre la tête*, Perdre la raison, devenir fou. — Subir la décapitation : *Être condamné à* PERDRE LA TÊTE. ‖ *Porter sa tête sur l'échafaud*, Etre décapité. ‖ *Mettre une tête à prix*, Promettre une récompense à celui qui tuera une personne désignée. ‖ *Fendre, Briser la tête à quelqu'un*, L'étourdir par de grands cris ou un grand bruit. ‖ *La tête me fend*, Je souffre d'un grand mal de tête. ‖ *Rompre la tête à quelqu'un*, L'importuner. *Se rompre la tête*, Se livrer à quelque chose avec une application exagérée. *Echauffer la tête à quelqu'un*, Lui monter l'imagination, Le mettre en colère. *Avoir la tête fêlée; Avoir un coup de hache, un coup de marteau à la tête*, Avoir un grain de folie ‖ *Tourner, faire tourner la tête à quelqu'un*, Troubler sa raison, égarer son imagination. *La tête lui tourne*, Il éprouve des vertiges et il lui semble que tout tourne autour de lui. — Il se trouble et perd son sang-froid. — Il devient fou. *Avoir sa tête, toute sa tête*, Jouir de son bon sens, de sa raison ‖ AVAIT *encore* TOUTE SA TÊTE *quand il expira*. *Avoir de la tête*, Agir avec sang-froid et fermeté. *Mettre son cœur dans sa tête*, Soumettre ses sentiments et ses affections à sa raison ou à sa volonté. *Avoir la tête près du bonnet*, Etre irascible, s'emporter facilement. *Être comme le bonnetier, n'en faire qu'à sa tête*, Etre fort opiniâtre. *Avoir la tête de plus que quelqu'un*, Dépasser sa taille de toute la hauteur de sa propre tête. *J'y mettrais ma tête à couper*, J'en suis tellement sûr que j'y engagerais ma vie. *Je parierais ma tête*, J'en suis tellement sûr que je parierais ma vie que cela est. *Ce qu'il a à la tête, il ne l'a pas aux pieds* ou *au talon*, Ce qu'il veut, il le veut ouvertement. *Se payer la tête de quelqu'un*, Pop. Le mystifier, lui conter sérieusement les plus grosses bourdes.

— Loc. adv. *Tête à tête*, Seul à seul. *Conférer* TÊTE À TÊTE. *Dîner* TÊTE À TÊTE. ‖ POUR TÊTE-À-TÊTE, v. à son ordre alphab. ‖ *De tête*, De mémoire, d'imagination, sans s'aider d'un écrit ou d'un modèle : *Réciter* DE TÊTE *tout un discours*.

— Loc. interj. *Tête, Par la tête*, Sorte de jurement. *Par le sang!* PAR LA TÊTE! *Ah! tête! ah! ventre!* Mol.

— Alchim. *Tête de corbeau*, Nom symbolique donné au noir, signe de la putréfaction, que l'on nommait également l'occident, les ténèbres, l'éclipse, la lèpre, la mort.

— Arboric. Ensemble des branches d'un arbre ou d'un arbuste taillé en boule : *Une* TÊTE *d'oranger*. ‖ *En tête de saule*, Forme donnée à un arbre ou un arbuste par la taille. *Cep de vigne en* TÊTE DE SAULE.

— Archéol. Nom donné aux XVIIe et XVIIIe siècles, à la variété de guêtre la plus étroite. ‖ Espèce de petite bombe ou de grosse grenade en usage anciennement à la guerre. ‖ *Têtes de mort*, Vieux terme d'encadrement des XVIIe et XVIIIe siècles, désignant certains bois unis qui primitivement servaient à encadrer les estampes dites *têtes de mort*, comme objets de piété. ‖ *Tête de More*, Chouquet des anciens navires, ordinairement sculpté en façon de tête de nègre.

— Archit. *Tête de mur*, Partie plus épaisse d'un mur à son extrémité.

— Armur. *Tête d'un affût* ou *Tête des flasques*, Partie de l'affût tournée dans la direction du tir quand la pièce fait feu. ‖ *Tête mobile*, L'une des pièces de la culasse du fusil Chassepot portant la rondelle de caoutchouc qui sert d'obturateur et traversée par l'aiguille qui doit enflammer la cartouche. — Partie de la culasse mobile du fusil Lebel. — Dans les canons du système de Bange, Pièce en acier composée d'une sorte de champignon et d'une tige sur laquelle est enfilé un obturateur composé d'une galette en amiante imbibée de suif et contenue dans une enveloppe en toile cousue, protégée en avant et en arrière par deux coupelles en étain qui contribuent à la maintenir. La tête mobile est elle-même percée suivant son axe du canal de lumière.)

— Assur. *Têtes de choix*, Individus placés dans des conditions spéciales de longévité, d'après les calculs sur la durée probable de la vie.

— Astron. *Tête du Dragon*, Nœud ascendant de la lune. ‖ *Tête d'une comète*, Noyau de la comète.

— B.-arts. Longueur d'une face humaine, servant d'unité pour évaluer les dimensions du corps.

— Blas. Tête de l'homme ou des animaux employée comme meuble de l'écu. Il y a lieu d'en blasonner la position, de face ou de profil, et, si la section n'en est pas nette, d'ajouter que la tête est *arrachée*. La face humaine de couleur naturelle est dite « de carnation ». Pour les animaux autres que les lions et léopards, la tête représentée de face prend le nom de *rencontre*. ‖ *Tête de Maure* ou *de More*. V. MAURE.

— Bot. *Tête de méduse*, Nom vulgaire de l'armillaire de miel. ‖ *Tête de nègre*, Nom vulgaire du bolet bronzé. ‖ *Tête de soufre*, Nom vulgaire de l'hypholome en touffes.

— Chass. et pêch. Partie supérieure d'un filet tendu verticalement.

— Ch. de f. *Tête de ligne*, Gare où commence une ligne de chemin de fer et où elle aboutit.

— Chim. *Tête morte*, Syn. de CAPUT MORTUUM.

— Comm. Blé de première qualité. ‖ *Tête de mort*, Fromage de Hollande, de forme sphérique. ‖ *Tête de moine*, Fromage du Cantal, de forme sphérique. ‖ *Avoir tête et queue*, Se dit d'une pièce d'étoffe qui a ses deux extrémités intactes.

— Constr. *Tête de chat*, Petit moellon trop arrondi. ‖ *Tête de chevalement*, Pièce de bois posée horizontalement sur deux étais et portant une construction pendant les travaux opérés en sous-œuvre.

— Dr. *Succéder par tête*, Hériter en vertu de sa qualité propre et non par représentation d'une autre personne. ‖ *Partager par tête*, Entre héritier succédant par tête.

— Escrim. *Avoir de la tête*, Savoir attirer son adversaire dans des pièges et déjouer les siens.

— Fauconn. *Faire la tête à un oiseau*, L'habituer au chaperon.

— Fortif. *Tête de pont*, Ouvrage établi en avant d'un pont pour le protéger contre les attaques de l'ennemi.

— Géol. *Têtes de chat*, Concrétions calcaires, que l'on trouve dans les sables yprésiens du Soissonnais.

— Hist. *Têtes rondes*, Surnom donné, dès les débuts de la révolution anglaise de 1648, aux partisans du Parlement, parce qu'ils portaient, par puritanisme, les cheveux coupés très court, tandis que les royalistes ou *cavaliers*, à l'exemple de Charles Ier, les portaient longs et bouclés.

— Jeux. La première flèche du jeu de jacquet ou de trictrac; celle qui se trouve à gauche, sur laquelle on empile les quinze dames.

— Manèg. *Dessus de tête*, Partie de la tête de la bride qui passe derrière les oreilles du cheval. V. TÊTIÈRE. ‖ *Cheval fortement en tête*, Celui qui a une large tache blanche sur le chanfrein. ‖ *Cheval légèrement en tête*, Celui qui a une petite tache blanche sur le chanfrein. ‖ *Cheval tête de Maure* ou *de More*, Cheval qui a la tête noire et le reste du corps d'une autre couleur. ‖ *Courir ou Courre des têtes*, S'exercer à enlever, frapper ou abattre des têtes de carton,



Tête de cheval. Tête de bœuf.



Tête-à-tête.

TÊTE, ville de l'Afrique australe, ch.-l. de district de la colonie portugaise de Mozambique, sur le Zambèze; 6.000 hab. environ.

TÊTE-A-TÊTE n. m. invar. Situation ou entrevue de deux personnes qui se trouvent tête à tête, seul à seul : *Un agréable* TÊTE-A-TÊTE. *Un* TÊTE-A-TÊTE *dangereux*. (Pour TÊTE À TÊTE, v. TÊTE [loc. div.]).

— Sorte de canapé à deux places et à deux dossiers.

— Service à thé composé des tasses, sucrier, théière, pot à crème, pour deux personnes seulement.

TÊTEAU (*to* — rad. *tête*) n. m. Arboric. Extrémité d'une maîtresse branche coupée près du pied.

TÊTE-BÊCHE (de *tête*, et de *bêchef* ou *bêchevet*) adv. Se dit : 1° de la position de deux personnes, dont l'une a la tête du côté où l'autre a les pieds : *Coucher* TÊTE-BÊCHE; 2° de deux objets placés en sens inverse : *Livres placés* TÊTE-BÊCHE.

— n. f. Nom d'un jeu d'enfants, dans lequel les joueurs se placent tête-bêche (ou *à tête-bêche*), de façon que les pieds de l'un correspondent à la tête de l'autre.

TÊTEBLEU ou **TÊTE-BLEU** (de *tête*, et *bleu*, mis par corrupt. pour *Dieu*) interj. Sorte de jurement : TÊTE-BLEU! *messieurs, ne roulez-vous faire enrayer aujourd'hui ?* (Mol.) ‖ On dit aussi PAR LA TÊTE-BLEU.

TÊTE-BŒUF (de *tête*, et *bœuf*, mis par corrupt. pour *Dieu* interj. Sorte de jurement : *J'en ai senti le vent,* TÊTE-BŒUF! (V. Hugo).

TÊTE-CHÈVRE ou **TETTE-CHÈVRE** n. m. Nom vulgaire de l'engoulevent d'Europe, oiseau crépusculaire qu'une tradition fabuleuse accuse de téter les chèvres dans les champs. ‖ Pl. *Des* TETE-CHÈVRES ou TETTE-CHÈVRES.

TÊTE-CHRIST interj. Sorte de jurement : *Le prévôt jura* TÊTE-CHRIST! (V. Hugo.)

TÊTE-DE-CLOU n. f. Archéol. Motif ornemental employé en architecture romane comme décoration des archivoltes et des bandeaux. ‖ Pl. *Des* TÊTES-DE-CLOU.

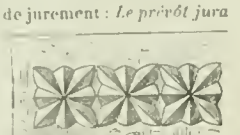

Têtes-de-clou.

TÊTE-DE-MOINEAU n. f. Expl. des mines. Nom donné à une catégorie de petits morceaux de houille dont la grosseur est à peu près celle d'une tête de moineau. ‖ Pl. *Des* TÊTES-DE-MOINEAU.

TÊTE-DE-MORE ou **TÊTE-DE-MAURE** n. f. Vaisseau de cuivre étamé qui sert aux distillations. ‖ Pl. *Des* TÊTES-DE-MORE ou TÊTE-DE-MAURE.

TÊTE-DIEU interj. Sorte de jurement : TÊTE-DIEU *pleine de reliques! me la donneras-tu ?* (Balz.)

TÉTÉE (subst. particip. *téter* — autref. *tetée*) n. f. Quantité de lait qu'un enfant tette en une fois : *Prendre une bonne* TETEE. ‖ L'Acad. écrit TETÉE.

TETEGHEM, comm. du Nord, arrond. et à 5 kilom. de Dunkerque, sur le canal des Moeres; 1.611 hab. Distilleries de betteraves, sucreries, filature de jute.

TETELA ou **TETELA del Oro**, village du Mexique (état de Puebla); 16.285 hab.

TÉTER (autref. *teter*; de *tette*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je tète. Qu'ils tètent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je téterai. Nous téterions.* Avec l'ancien orthogr., on doublait le *t* devant une syllabe muette : *Je tette. Tu tetteras*) v. a. Sucer le lait de : TÉTER *sa nière*. ‖ L'Acad. écrit de préférence TETER.

— *Téter de plusieurs laits*, Etre élevé par plusieurs nourrices successivement. ‖ *Avoir tété du bon, du mauvais lait*, Avoir une forte, une mauvaise santé.

— n. m. : *Cet enfant a perdu le* TÉTER.

TETEREF, rivière de la Russie méridionale, dans les gouvern. de Poltava et de Volhynie, affluent du Dniépr. Cours 350 kilom.

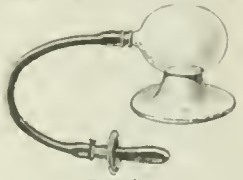

Téterelle.

TÉTERELLE (*rèl'* — rad. *téter*) n. f. Petit appareil en verre qu'on place sur le sein de la nourrice et dans lequel on aspire le lait par l'intermédiaire d'un tube de caoutchouc. (On emploie pour téter le lait des animaux femelles.)

— Techn. Ajutage pour la sortie de la tétée ou dégorger un sein

TETEROW, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin), sur le *lac de Teterow*; 6.700 hab. Fonderie de fer.

TÉTÉVEN, ville de la Bulgarie (distr. de Lovetz), sur la rive gauche du Tserni-Vid; 6.000 hab. Commerce actif.

TETH, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Gyor]), ch.-l. de district; 3.205 hab. Élève de moutons.

TÉTHYIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches polybranches, renfermant les genres *téthys* et *mélibe*. — *Un* TETHYIDE.

TÉTHYODÉS n. m. pl. Classe de tuniciers comprenant les ascidies. — *Un* TÉTHYODÉ.

— ENCYCL. Les *téthyodés* ou ascidiacés sont des animaux marins en forme d'outre, pourvus de deux orifices rapprochés l'un de l'autre, d'un sac brachial. Ils nagent parfois librement, mais vivent en général fixés. Ils subissent des métamorphoses; leurs larves ressemblent à des têtards. Les téthyodes se divisent en quatre ordres : *appendiculaires* ou *cophlotes*, *ascidies* proprement dites, *ascidies composées* ou *synascidies*, *ascidies salpiformes*.

TÉTHYS (*tiss* n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, type de la famille des *téthyidés*, propres à la Méditerranée. (Les téthys ou lièvres marins sont de grands animaux nus, elliptiques, plats, dont la tête est munie d'un disque frangé presque aussi grand que le corps. La *téthys leporina* atteint 30 centimètres de long.



Téthys.

TÉTHYS. Myth. gr. Divinité marine, personnification de l'eau dans sa force fécondante. Téthys était fille d'Ouranos (le Ciel) et de Gæa (la Terre). Elle épousa Okeanos et fut la mère de Nérée, des divinités fluviales, des Océanides ou nymphes de la mer. Elle habitait le palais d'Okéanos, dans les profondeurs de la mer. Ne pas confondre *Téthys* avec sa petite-fille *Thétis*, qui épousa Pélée et fut la mère d'Achille.

TÉTÎ, nom porté par trois pharaons égyptiens, dont le plus ancien, Tétî Ier, est le second roi de la Ire dynastie thinite, le fils et le successeur de Ménès. Le plus connu de tous, Tétî III, semble avoir été le fondateur de la VIe dynastie : il fut enterré à Sakkarah.

TÊTIER (*ti-é*) n. m. Techn. Ouvrier qui fait des têtes d'épingle.

— Mar. Rameur de l'avant dans une embarcation.

TÊTIERE (rad. *tête*) n. f. Petite coiffe d'enfant nouveau-né.

— Capuchon qui recouvre la tête des chartreux.

— Chevet, côté de la tête dans un lit. ‖ Coussin ou pièce de dentelle, de broderie, etc., que l'on fixe au dossier d'un fauteuil et sur quoi vient s'appuyer la tête.

— Archéol. Chanfrein à grandes jouées, fait de fer ou de cuir bouilli, habillant complètement la tête de la bête

— Manèg. Ensemble des pièces garnissant la tête du cheval harnaché et dont le but est de tenir les mors en place.

— Mar. Partie supérieure d'une voile carrée. ‖ *Balingue de têtière* ou *de fair*, Cordage qui borde cette partie de la voile. ‖ *Raban de têtière* ou *d'envergure*, Raban servant à fixer la voile sur les filières d'envergure.

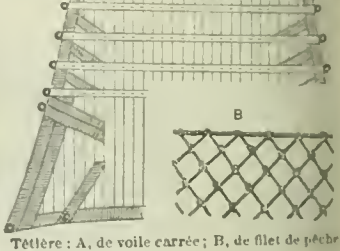

Têtière : A, de voile carrée; B, de filet de pêche.

— Techn. Bois dans lequel on ajuste la tête des plis d'un soufflet d'orgue. ‖ Masse du fût où est le centre d'oscillation d'un soufflet de forge. ‖ Partie du soufflet la plus pointue et où vient se fixer la buse par laquelle s'échappe le vent.

— ENCYCL. Manèg. Avec le frontail posé sur le front, l'arrêt de *têtière* passé derrière les oreilles, les montants allant du mors à ces deux pièces en longeant les joues, la sous-gorge passée sous la ganache et la muserolle qui enserre le museau, on a les pièces principales de la têtière, qui, à l'exception de la muserolle, prennent toutes leur point d'appui sur les deux bossettes, dont chacune est placée sous une oreille.



Têtière : A, Dessus de tête.

TÉTIEV, bourg de Russie (gouv. de Kiov [distr. de Tarachtcha]; 6.000 hab. Distillerie; brasserie.

TÉTIGUÉ, sorte de juron campagnard, dans les comédies du XVIIe siècle. ‖ On trouve aussi TATIGUÉ, TATIGOIN, TÉTIGOY, TÉTIGUENNE.

TÉTIN (autref. *tetin* de *tette*) n. m. Mamelle. (Vx.) ‖ Anj. Bout du sein. L'Acad. écrit TETIN

— Chacun des petits pis d'une vache, placés quelquefois en arrière de quatre gros.

TÉTINE (autref. *tetine* — de *tette* n. f. Mamelle d'un animal mammifère. Se dit surtout de la vache et de la truie.) ‖ Absolum. Mamelle d'un animal quelconque, considérée comme aliment. (L'Acad. écrit TETINE.)

— Bosse que produit une balle sur une cuirasse qu'elle ne traverse pas : *Cuirasse bosselée de* TETINES.

— Bot. *Tétine de chat*, *Tetine de souris*, Noms vulgaires de l'arpin âcre, de l'orpin blanc.

— Méd. Petite membrane en caoutchouc percé d'un orifice et que l'on met sur les bouteilles ou biberons pour faire téter les enfants. Les tétines doivent être nettoyées soigneusement après chaque tétée et mises à tremper pendant l'intervalle dans de l'eau boriquée.)

— Techn. V. AUGE.



Tétine à soupape.

TÉTIOUCHI, ville de Russie (gouvern. de Kazan, sur le Volga; 4.800 hab. Commerce de blés. Ch.-l. de district.

TETMAJER (Casimir), poète polonais, né à Ludzmierz (Galicie) en 1865. Il fit ses études à Cracovie et à Heidelberg, publia trois recueils de poésies lyriques (1891, 1894, 1899), d'une inspiration panthéiste et pessimiste. Il a publié aussi *l'Abbé Pierre*, nouvelle ; *l'Ange de la mort*, roman (1899) ; *la Mélancolie* ; *l'Oblat*, « fantaisie psychologique » ; *Zawrat le Noir*, drame (1901).

TÉTOIR n. m. Machine à frapper les tetes d'épingle.

TÉTON (autref. *teton* — de *tette* n. m. Mamelle de femme. *Du petits* TÉTONS *rondelets*. Abusiv. Sein d'homme. L'Acad. écrit TETON.)

— *Teton borgne*, Teton dépourvu de bout.

— Arboric. *Téton de Vénus*, Grosse variété de pêche molle, qui porte un appendice semblable à un bout de sein. *Le* TÉTON DE VÉNUS *est la reine des pêches*. (Grimod.)

— Techn. Petite saillie occupant le centre de la lame de certains forets pour métaux.

TÉTONNIÈRE (*to-nièr'* — autref. *tetonnere* n. f. Femme qui a de gros tétons. || L'Acad. écrit TETONNIERE.

— Bande d'étoffe dont on se sert pour soutenir les tétons.

TÉTOUAN, ville du Maroc, à 37 kilom. de Ceuta et à 7 kilom. de la mer, sur les bords de l'oued Martil (le *Tamaga* des anciens) ; 30,000 hab. environ. Elle s'élève sur un grand plateau rocheux, et, à ses pieds, s'étalent de beaux jardins, abondamment arrosés. Centre d'un commerce important. Tetouan, la *Tamaga* des Romains, fut plusieurs fois détruite et plusieurs fois rebâtie. Elle fut relevée en particulier par les Maures chassés d'Andalousie. Elle eut aussi à subir les attaques des Espagnols, dans leurs guerres avec les Marocains.

TÉTRA, préfixe qui signifie *quatre*, et qui est une forme altérée du grec *tessara*, *tettara*, même sens. || En chimie, il indique qu'un même groupe moléculaire ou un même atome d'un corps simple entre quatre fois dans la composition de la molécule d'un corps déterminé relativement à un autre groupe moléculaire ou à un atome d'un autre corps.

TÉTRA-ATOMIQUE adj. Chim. V. TÉTRATOMIQUE.

TÉTRABENZYL-AMMONIUM n. m. Radical composé qui dérive du radical ammonium par la substitution de quatre radicaux benzyles à quatre atomes d'hydrogène.

TÉTRABRANCHE (de *tétra*, et du gr. *bragkia*, branchies) adj. Qui a quatre branchies.

— n. m. pl. Ordre de mollusques céphalopodes, comprenant ceux qui, comme les nautiles, possèdent quatre branchies disposées en deux paires symétriques et quatre cornes branchiales. || Leurs seuls représentants actuels sont les nautiles ; on les divise en trois familles : *nothocératidés*, *antilidés*, *ascoceratidés*.) — *Un* TÉTRABRANCHE.

TÉTRABRANCHIAL, ALE, AUX adj. Syn. de TÉTRABRANCHE.

— n. m. pl. Zool. Syn. de TÉTRABRANCHES.

TÉTRABRANCHIENS (*chi-in* — même étymol. qu'à *tétrabranche*) n. m. pl. Ordre de mollusques lamellibranches, comprenant ceux qui, comme les huitres, ont un manteau ouvert, sans siphons, quatre branchies égales en demi-cercle. — *Un* TÉTRABRANCHIEN.

TÉTRABROMHYDROQUINONE n. f. Composé qui résulte du remplacement dans l'hydroquinone des quatre atomes d'hydrogène, directement unis au carbone, par du brome, syn. BROMHYDRANILE, et PERBROMHYDROQUINONE.

TÉTRABROMOQUINONE n. f. Composé qui résulte de la substitution de quatre atomes de brome à quatre atomes d'hydrogène dans la quinone. || On l'appelle aussi PERBROMOQUINONE, et BROMANILE.

TÉTRABROMURE n. m. Composé qui contient quatre atomes de brome pour un d'un autre corps simple : TÉTRABROMURE *de carbone*.

TÉTRACENTIGRADE adj. Physiq. Se dit d'un thermomètre dont l'échelle, entièrement positive, est divisée en 400 degrés et s'étend de la température de la congélation du mercure à la température d'ébullition, de — 0° à + 360°.


Tétracère.

TÉTRACÈRE (*cèr* — du préf. *tétra*, et du gr. *kéras*, corne) adj. Hist. nat. Qui a quatre cornes, quatre antennes, tentacules ou quatre appendices filiformes. (Peu us.)

— n. m. Zool. Genre de mammifères ruminants, famille des antilopidés, répandus dans l'Inde. (Le tétracère à quatre cornes ou antilope tchikara *tetraceros quadricornis*, moitié plus petit que le chevreuil, est remarquable par ses deux paires de cornes, dont la plus petite est placée au dessus des yeux.)

— Bot. Genre de dilléniacées, comprenant des plantes grimpantes tropicales, qui s'élèvent parfois au sommet des arbres très élevés. (Les fleurs, groupées en panicules, sont blanches ou jaunes ; le fruit est une capsule. Ces plantes sont très astringentes, on les emploie souvent dans le traitement des plaies.)


Tétracère *a*, fleur.

TÉTRACHLORHYDROQUINONE n. f. Corps qui résulte du remplacement, dans l'hydroquinone, des quatre atomes d'hydrogène non basiques par du chlore. Syn. CHLORHYDRANILE, et PERCHLORHYDROQUINONE.

TÉTRACHLOROQUINONE n. f. Dérivé chloré de la quinone, qui renferme quatre atomes de chlore substitués aux quatre atomes d'hydrogène de ce corps. Syn. PERCHLOROQUINONE, et CHLORANILE.

TÉTRACHLORURE n. m. Combinaison de chlore avec un autre corps simple contenant quatre équivalents de chlore. *Le* TÉTRACHLORURE *de carbone a pour formule* CCl_4.

TÉTRACLITE n. m. Genre de crustacés cirripèdes, de la famille des balanides, répandu dans les mers chaudes et tempérées. *Le tetraclita porosa* est très commun dans toutes les mers chaudes ; il se fixe à la coque des navires.

TÉTRACOMOS (*mos* — mot gr., de *tettara*, quatre, et *kômos*, air de table) n. m. Antiq. gr. Quatrième *comos*, quatrième chant qu'on exécutait pendant le repas. || Chant de victoire, accompagné de danses, qu'on exécutait en l'honneur d'Hérakles.

TÉTRACOQUE (*kok'* — du préf. *tétra*, et de *coque*) adj. Bot. Qui se compose de quatre coques. *Fruit* TÉTRACOQUE.

TÉTRACORDAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport au tétracorde.

TÉTRACORDE (du gr. *tetrakhordos* n. m. Mus. anc. Lyre qui avait quatre cordes. || Suite de quatre sons dont le premier et le dernier formaient un intervalle de quarte. V. GRÈCE (*musique*), GAMME.

TÉTRACRYLIQUE adj. Chim. *Acide tétracrylique*, Syn. de ACIDE CROTONIQUE SOLIDE.

TÉTRACTINELLIDES n. m. pl. Ordre d'éponges renfermant celles dont le squelette est composé de spicules siliceuses disposées suivant des plans réguliers, et de masses siliceuses. — *Un* TÉTRACTINELLIDE.

TÉTRACTIQUE (*ktik'* — du gr. *tétraktus*, groupe de quatre unités) adj. Arithm. Syn. de QUATERNAIRE : *Numération* TÉTRACTIQUE. Peu us.

TÉTRADACTYLE du préf. *tétra*, et du gr. *daktulos*, doigts) adj. Qui a quatre doigts au pied : *Pied de devant* TÉTRADACTYLE. || S'emploie aussi comme nom spécifique : *Pangolin* TÉTRADACTYLE.

TÉTRADE (du gr. *tettara*, quatre) n. f. Groupe de quatre chromosomes, que l'on observe, dans l'*ascaris megalocephala*, au cours de la multiplication des ovogonies.

TÉTRADIAPASON (du préf. *tétra*, et de *diapason* n. m. Mus. anc. Nom donné par les Grecs à l'intervalle de vingt-neuvième ou quadruple octave.

TÉTRADICLIS (*klis*) n. f. Genre de crassulacées, comprenant de petites herbes qui croissent en Egypte.

TÉTRADITE (du gr. *tettara*, quatre) n. m. Hist. relig. Nom donné à divers hérétiques qui affichaient un respect superstitieux pour le nombre *quatre*. (Tels les sabbataires qui jeûnaient le mercredi, quatrième jour de la semaine, et les manichéens et d'autres, qui admettaient en Dieu quatre personnes au lieu de trois.)

TÉTRADRACHME (*drakhm'* — du gr. *tettara*, quatre, et *drakhmê*, drachme) n. f. Antiq. gr. Monnaie d'argent qui valait quatre drachmes, et qui était en usage dans beaucoup de pays grecs.


Tétradrachme d'Athènes

TÉTRADYMITE n. f. Minéral de bismuth. (Cette espèce, assez rare, offre une teinte gris métallique et se présente en lames flexibles.)

TÉTRADYNAME (du préf. *tétra*, et du gr. *dunamis*, force) adj. Bot. Se dit des étamines lorsqu'elles sont au nombre de six, dont quatre plus longues que les autres. || On dit aussi TÉTRADYNAMIQUE.

TÉTRADYNAMIE (*mi* — n. f. Bot. Etat des fleurs tétradynames. || Quatrième classe du système de Linné, comprenant les genres qui ont des fleurs tétradynames : *La famille des crucifères compose à elle seule la* TÉTRADYNAMIE.

TÉTRADYNAMIQUE adj. Bot. Syn. TÉTRADYNAME.

TÉTRAÉDRAL, ALE, AUX adj. Géom. Qui appartient, qui a rapport au tétraèdre : *Figure* TÉTRAÉDRALE.

TÉTRAÈDRE (du préf. *tétra*, et du gr. *edra*, face) n. m. Géom. Corps terminé par quatre faces planes : *Un* TÉTRAÈDRE *régulier*.

— Adjectiv. Qui a quatre faces planes : *Une pyramide* TÉTRAÈDRE.

— ENCYCL. Le *tétraèdre* porte aussi le nom de *pyramide triangulaire*. La mesure d'un tétraèdre est le tiers du produit des mesures de sa base et de sa hauteur, parce que le volume de ce corps est le tiers de celui du prisme, de même base et de même hauteur. Le centre de gravité d'un tétraèdre est au quart de la ligne qui joint un des sommets au centre de gravité de la base opposée. Les quatre lignes ainsi menées se coupent, au reste, toutes au même point. Le tétraèdre est l'élément naturel des corps polyédraux, comme le triangle est l'élément des surfaces polygonales.


Tétragnathe

TÉTRAÉDRIQUE (*drik'*) adj. Math. || *Coordonnées tétraédriques*, Système de coordonnées dans lequel un point est déterminé par des nombres proportionnels en grandeur et en signe aux distances du point aux quatre faces d'un tétraèdre, ces distances étant comptées *obliquement* suivant une direction donnée ou *orthogonalement*.

TÉTRAGÈNE (*jèn'*) ou **TÉTRACOQUE** (*kok'*) n. m. Microcoque qui se produit par division suivant deux directions de l'espace, et dont les quatre éléments ainsi produits restent plus ou moins accolés. Le type du tétracoque est le tétragène de la salive.

TÉTRAGNATHE n. f. Genre d'araignées aranéides, répandues sur tout le globe. (Ce sont de jolies araignées allongées, de taille moyenne, fauves ; la *tétragnatha extensa* est commune aux environs de Paris.)

TÉTRAGONE (du gr. *tetragonos* ; du gr. *tettara*, quatre, et *gonia*, angle) adj. Qui a quatre angles.

— Astrol. *Signes tétragones*, Signes de la zone zodiacale correspondant aux quatre angles d'un carré inscrit dans le cercle.

Bot. Syn. de TÉTRAGONIE.

— Zool. Qui est à quatre pans. *Test* TÉTRAGONE.

— n. m. Geom. Figure à quatre angles plans. On l'appelle plus souvent QUADRILATÈRE.

TÉTRAGONIE (*ji* — n. f. Bot. Genre de l'ordre des ficoïdées, tribu des tétragoniées, comprenant des herbes à feuilles alternes, charnues, à fleurs en épis. Le fruit est drupacé. On en connaît vingt espèces, toutes originaires du bord de la mer de Malaisie et d'Océanie. La *Tétragonie cornue* ou *Spinach de la Nouvelle-Zélande* a fourni quelques légumes qui commencent à être cultivés au Japon, comme autrefois en Europe.

TÉTRAGONIÉ, ÉE (*ji-é*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la TÉTRAGONIE.

TÉTRAGONOCARPE n. m. Bot. Syn. de TÉTRAGONOLOBE.

TÉTRAGONOLOBE n. m. Bot. Genre de légumineuses, tribu des lotées, qui habite l'Europe centrale et méridionale.

TÉTRAGONOLOBIER n. m. Bot. Syn. de TÉTRAGONOLOBE.

TÉTRAGONURE n. m. Genre de gallinacés, famille des tétraonidés, type de la tribu des *tétraonurinés*, propre à la Mongolie.

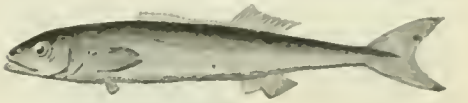
Tétragonure.

rance. Le tétragonure de Cuvier, *nage noir* de Rondelet, *courpata* de Nice, atteint 35 centimètres de long.

TÉTRAGRAMME (du préf. *tétra*, et du gr. *gramma*, lettre) adj. Philol. Composé de quatre lettres : *Un mot* TÉTRAGRAMME.

— n. m. Mot tétragramme : mot de quatre lettres : *Le* TÉTRAGRAMME.

— Quatre lettres mystiques qu'on assemblait dans un triangle, pour y figurer le nom secret et mystérieux de Dieu.

— Sc. occ. Signe cabalistique du quaternaire, figuré par le tau, ou par une croix.

TÉTRAGYNE (*jin'* — du préf. *tétra*, et du gr. *gunê*, femelle) adj. Bot. Se dit des fleurs qui ont quatre pistils.

TÉTRAGYNIE (*ji-ni* — même étymol. qu'à l'art. préc.) n. f. Bot. Etat des fleurs qui ont quatre pistils. || Ordre qui se retrouve dans plusieurs classes du système sexuel de Linné, et qui comprend les genres dont les fleurs sont munies de quatre pistils ou de quatre styles.

TÉTRAGYNIQUE adj. Bot. Syn. de TÉTRAGYNE.

TÉTRAHYDRIQUE (du préf. *tétra*, et de *hydrique*) adj. Se dit quelquefois d'un composé binaire, qui contient quatre équivalents d'hydrogène pour un équivalent de l'autre substance.

TÉTRAKÈNE (du préf. *tétra*, et de *akenê*) n. m. Bot. Fruit composé de quatre akènes.

TÉTRAKLASITE n. f. Substance minérale, appartenant au genre wernérite.

TÉTRALOGIE (*ji* — du gr. *tettares*, quatre, et *logos*, discours) n. f. Littér. anc. Ensemble de quatre pièces, trois tragédies et un drame satyrique, que présentaient aux concours dramatiques les anciens poètes tragiques de la Grèce. || Groupe de quatre dialogues de Platon.

— Musiq. Ensemble de quatre opéras : *La* TÉTRALOGIE *de Wagner*. L'anneau du Nibelung *comprend les quatre opéras : l'Or du Rhin*, *la Walkyrie*, *Siegfried*, *et le Crépuscule des dieux*.

— ENCYCL. Littér. Aucune *tétralogie* grecque complète ne nous est parvenue ; nous possédons seulement une trilogie, l'*Orestie* d'Eschyle, qui se composait *Agamemnon*, des *Choéphores*, et des *Euménides*. On ne sait au juste quand se disloqua la vieille tétralogie du temps des guerres médiques. Suivant quelques critiques, Sophocle aurait déjà présenté des tragédies isolées. Il semble pourtant que l'ancienne tradition ne soit conservée pendant tout le Ve siècle, et même au delà.

TÉTRALOGIQUE (*jik'*) adj. Littér. anc. Qui appartient, qui a rapport à la tétralogie.

TÉTRAMAZE (du préf. *tétra*, et du gr. *mazos*, mamelle) adj. Teratol. Qui a quatre mamelles. *Espèce* TÉTRAMAZE.

TÉTRAMÈRE du préf. *tétra*, et du gr. *meros*, partie) adj. Zool. Qui est divisé en quatre parties, qui présente quatre divisions. || *Tarse tétramère*, Tarse composé de quatre articles. || *Insecte tétramère*, Insecte dont les tarses sont composés de quatre articles.

TÉTRAMÉTHYLALLÈNE n. m. Hydrocarbure $C^{7}H^{12}$ dérivé de l'isobutyrone, liquide d'une odeur très désagréable, bouillant à 70°.

TÉTRAMÉTHYLBENZINE n. f. Chim. Syn. de DURÈNE.

TÉTRAMÉTHYLMÉTHANE n. m. Hydrocarbure liquide $C^{5}H^{12}$, formé par l'action du zinc-méthyle sur l'iodure de butyle tertiaire, bouillant à 9°,5 et cristallisant à — 20°.

TÉTRAMÉTHYLPHOSPHONIUM n. m. Radical qui résulte de la substitution de quatre radicaux méthyles aux quatre atomes d'hydrogène du phosphonium, et qui, inconnu à l'état de liberté, n'existe que dans ses combinaisons salines.

TÉTRAMÈTRE (du préf. *tétra*, et de *mètre*, pris au sens de « groupe de syllabes comprenant deux temps marqués ») adj. Se dit d'un vers composé de quatre mètres.

— n. m. Vers composé de quatre mètres. On trouve, chez les poètes latins ou grecs, des tétramètres anapestiques, trochaïques, iambiques, iambo-trochaïques, bacchiaques et critiques.

TÉTRAMÉTRIQUE (*trik'* — du préf. *tétra*, et de *métrique*) adj. Se dit des cristaux à quatre axes.

TÉTRAMICRE n. f. Genre d'orchidées, tribu des ophrydées, comprenant des plantes terrestres ou épiphytes américaines, et qui sont souvent utricules.

TÉTRANDRE (du préf. *tétra*, et du gr. *anêr*, *andros*, mâle) adj. Bot. Se dit des fleurs qui ont quatre étamines.

TÉTRANDRIE (*dri* — n. f. Etat des fleurs tétrandres. || Quatrième classe du système sexuel de Linné, comprenant les genres à fleurs hermaphrodites qui ont quatre étamines égales. *Les dipsacées appartiennent à la* TÉTRANDRIE. Th. de Bernéaud.

TÉTRANYCHINÉS [illegible] tribu d'arachnides [illegible] caractérisé par [illegible] *Tetranychus*.

TÉTRANYQUE [illegible] genre d'arachnides [illegible] répandus en Europe.

TÉTRAODION [illegible] et du gr. [illegible] chant] n. m. [illegible] qui [illegible] le vent.

TÉTRAONIDÉS [illegible] pl. [illegible] oiseaux gallinacés, [illegible] famille du TÉTRAONIDÉ.

TÉTRAOPHASE [illegible] oiseaux gallinacés, de la



Tétraophase.

famille des TÉTRAONIDÉS, [illegible] *Tetraophasis*.

TÉTRAPÉTALE [illegible] *tétr(a)* et du lat. *petalum* adj. Bot. Se dit des plantes [illegible] quatre pétales.

TÉTRAPHALANGARCHIE *chi* [illegible] gr. *tetraphalagarchia*, [illegible] *tetra*, quatre, *phalagx*, *agos*, phalange, et *archein*, commander] n. f. Ant. gr. Corps d'infanterie [illegible] Commandement d'un corps [illegible] phalanges.

TÉTRAPHALANGARQUE *k'* n. m. Ant. gr. Commandant [illegible] tétraphalangarchie.

TÉTRAPHARMACON [illegible] du préf. *tétra-*, et du gr. *pharmakon*, remède] n. m. Pharm. anc. Onguent composé [illegible] résine de pin, cire [illegible] et huile d'olive, [illegible] onces. (On [illegible] TETRAPHARMACUM *kom'*).

TÉTRAPHÉNOL n. m. Composé $C^{12}H^{10}O$, qui se produit [illegible] pyrogénation [illegible] pyromucate de baryum à la distillation [illegible] avec neuf fois [illegible] de son poids de chaux sodée.

TÉTRAPHÉNYL-ÉTHYLÈNE n. m. Hydrocarbure $C^{14}H^{12}$, [illegible] peut [illegible] comme de l'éthylène dont les [illegible] tétraphényle et hydrogène sont tous quatre remplacés par [illegible] phényle et CH^2 = $C(C^6H^5)^2$.

TÉTRAPHYLINE n. f. Minér. Variété de triphyline.

TÉTRAPLÉGIE *ji* — du préf. *tétra-*, et du gr. *plêssein*, frapper] n. f. Paralysie qui frappe les quatre membres. On [illegible] quelquefois, mais improprement, QUADRIPLÉGIE.

Tetraples, nom sous lequel on désigne aussi une édition [illegible] l'Ancien Testament faite par Origène et contenant, [illegible] les versions des Septante, d'Aquila, de [illegible] de Théodotion. Les *Tétraples* ont été détruites [illegible] à la prise de Césarée par Chosroès, roi [illegible] plus tard par les mahométans. Les fragments [illegible] écrits des Pères, ont été recueillis [illegible] P. Montfaucon [illegible] les a reédités et complétés.

TÉTRAPLOSTÉMONE *sté* — gr. *tetraploos*, quadruple, [illegible] Bot. Se dit des plantes qui ont [illegible] étamines.

TÉTRAPNEUMONE [illegible] du préf. *tétra-*, et du gr. *pneumôn*, poumon] adj. Qui [illegible] de quatre poumons, en parlant des [illegible].

TÉTRAPODE [illegible] du préf. *tétra-*, et du gr. *pous*, *podos*, pied] adj. [illegible] Se dit des papillons diurnes, [illegible] pieds, les pattes antérieures [illegible] les autres paires sont seules [illegible] TÉTRAPODE.

TÉTRAPODIE [illegible] *tétrapode* adj. n. f. Métrique [illegible] logaédique portée [illegible].

TÉTRAPODE [illegible], quadrupède, [illegible]



Tétrapode.

TÉTRAPODOLOGIE [illegible]

TÉTRAPOLE [illegible]

TÉTRAPTÈRE [illegible] pourvu [illegible] Quelques [illegible] parties [illegible] les [illegible] TÉTRAPTÈRES.

TÉTRAPTERYX *rikss* [illegible] genre de [illegible] propres à l'Afrique du Sud. [illegible] vulgairement appelé *crue de terre*, est une magnifique crue, voisine de la commune [illegible] Nouvelle-Hollande (*Anthropodes longipes*).

TÉTRAPTÉRURE n. m. Sous-genre de poissons-épées [illegible] comprenant deux espèces des mers d'Europe [illegible] espèces sont de grands espadons, à longue



Tétrapiérure.

[illegible] à bec effilé, arrondi en avant, atteignant 3 mètres de long. Le tétrapiérure aiguille (*tetrapterurus belone*) se trouve dans la Méditerranée et le golfe de Gascogne.)

TÉTRAPTOTE (emprunté au gr. *tetraptôtos*, formé de *tettara*, quatre, et de *ptôsis*, cas) adj. Gramm. Se dit des noms grecs ou latins qui n'ont, au singulier ou au pluriel, que quatre formes différentes : *Les noms latins de la cinquième déclinaison sont* TÉTRAPTOTES *au singulier.*

TÉTRARCHAT ou **TÉTRARCAT** (*ka*) n. m. Hist. anc. Autorité, dignité d'un tétrarque. ‖ Exercice des fonctions de tétrarque : *Jésus-Christ a vécu sous le* TÉTRARCHAT *d'Hérode.*

TÉTRARCHIE (*chi* — rad. *tétrarque*) n. f. Antiq. Subdivision de la phalange grecque. ‖ Commandement d'une compagnie de 64 hommes. ‖ Corps de cavalerie, composé de quatre escadrons. ‖ Nom donné à chacun des gouvernements, dans une province morcelée en quatre parties. ‖ Fonctions d'un tétrarque. ‖ Nom donné au gouvernement de l'empire romain sous Dioclétien, qui partagea le domaine impérial entre quatre empereurs.

— ENCYCL. Hist. anc. Dans l'organisation politique du monde gréco-romain, on donnait le nom de *tétrarchie* à chacun des districts et des gouvernements distincts d'une contrée ou d'une province qui était partagée en quatre parties. Tel avait été, de temps immémorial, le régime politique de la Thessalie, divisée en quatre tétrarchies : Thessaliotide, Pélasgiotide, Hestiéotide, Phthiotide. Une organisation analogue existait en Galatie, où chacune des trois tribus gauloises était divisée en quatre tétrarchies, et où se constitua, par la réunion des trois tribus, un gouvernement fédéral de douze tétrarchies, réduit plus tard à quatre. A la fin du IIIe siècle de notre ère, Dioclétien appliqua le système des tétrarchies à l'empire romain lui-même. Il y eut quatre empereurs régnant ensemble, deux *Augustes* et deux *Césars*, chacun avec un domaine nettement délimité : Dioclétien conserva l'Égypte, l'Asie, presque tout l'Orient ; Maximilien Hercule eut l'Italie et l'Afrique ; Galère reçut l'Illyrie, la Macédoine et la Grèce ; Constance Chlore gouverna la Gaule avec la Bretagne et l'Espagne.

TÉTRARQUE (*trark'* — gr. *tetrarchês* ; de *tettara*, quatre, et *arkhos*, chef) n. m. Hist. anc. Chef d'une tétrarchie ou division de la phalange grecque. ‖ Gouverneur d'une tétrarchie : *Hérode le* TÉTRARQUE.

— Fig. *Un tétrarque*, Un maître absolu.

TÉTRAS (*trass*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des *tétraonidés*, répandus de l'Europe au nord de l'Asie.

— ENCYCL. Les *tétras* ou coqs de bruyère (*tetrao*) sont de grands et forts oiseaux, lourds, à bec court et robuste, recourbé, à région sourcilière dénudée, à doigts emplumés. Ils se plaisent surtout dans les forêts des montagnes et se nourrissent de baies, de pousses de conifères. Leur chair est très estimée. Le grand tétras, coq de bruyère (*tetrao urogallus*), atteint 80 centimètres de long sur 1m.50 d'envergure ; il est noir, avec la poitrine vert métallique sombre, le ventre marqué de blanc. Il se trouve en France dans les Ardennes, les Vosges, les Alpes et aussi dans les Pyrénées.



Tétras.

TÉTRASÉPALE (du préf. *tétra*, et de *sépale*) adj. Bot. Qui a quatre sépales : *Calice* TÉTRASÉPALE.

TÉTRASILICATE n. m. Sel dérivé de l'acide *tétrasilicique*.

TÉTRASILICIQUE (*sik*) adj. Chim. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide silicique normal par la condensation en une de quatre molécules de cet acide, avec élimination de trois molécules d'eau. ‖ Se dit aussi de quatre anhydrides qui proviennent de l'acide tétrasilicique par élimination de deux, trois ou quatre molécules d'eau, et qu'on désigne par les noms de premier, deuxième, troisième, quatrième anhydride tétrasilicique.

TÉTRASOMIE *zo'* — du préf. *tétra-*, et du gr. *sôma*, corps] n. f. Alchim. Nom donné par les alchimistes à l'ensemble [illegible] éléments.

TÉTRASPASTE du préf. *tétra-*, et du gr. *spân*, tirer] [illegible] une moufle, composée de quatre poulies.

TÉTRASPERME adj. Bot. Syn. de TÉTRASPERME, ÉE.

TÉTRASPERMÉ, ÉE *sper'* — du préf. *tétra-*, et du gr. [illegible] Dont le fruit contient quatre graines.

TÉTRASPORACÉES *spo, sé* n. f. pl. Bot. Famille d'algues [illegible] unicellulaires, mais restant souvent [illegible] au milieu d'une matière gélatineuse, [illegible] une forme déterminée suivant l'espèce. [illegible] ACÉE.

TÉTRASPORANGE *sp'-rangj* n. m. Sporange qui se rencontre [illegible] algues floridées, et dans lequel les spores se forment au nombre de quatre.

TÉTRASPORE (*spor'* — du préf. *tétra*, et du gr. *spora*, semence) n. m. Bot. Nom donné aux spores des algues de l'ordre des floridées, parce qu'elles se forment au nombre de quatre dans chaque sporange.

TETRASPORE (*spor'*) n. m. Bot. Genre d'algues vertes, type de la famille des *tétrasporacées*, formé de cellules qui restent groupées par deux ou par quatre.

TÉTRASTACHYÉ, ÉE (*sta-ki* — du préf. *tétra*, et du gr. *stakhus*, épi) adj. Bot. Dont les fleurs sont en épis disposés quatre par quatre.

TÉTRASTATÈRE (*sta* — du gr. *tettara*, quatre, et *statêr*, statère) n. m. Antiq. gr. Poids de quatre statères, d'une valeur variable suivant les systèmes. ‖ Somme d'argent de quatre statères, rarement représentée par une monnaie réelle.

TÉTRASTÉMONE (*sté* — du préf. *tétra*, et du gr. *stémôn*, étamine) adj. Bot. Qui a quatre étamines.

TÉTRASTER (*stèr'*) n. m. Biol. Apparence que l'on observe dans les divisions nucléaires caryokinétiques pathologiques, et dans lesquelles le *faisceau* a quatre pôles.

TÉTRASTIGMATÉ, ÉE (*stigh'* — du préf. *tétra*, et de *stigmate*) adj. Bot. Qui a un stigmate quadrifide.

TÉTRASTIQUE (*stik'* — du préf. *tétra*, et du gr. *stikhos*, rang) adj. Archit. anc. Qui a quatre rangs de colonnes.

— Métr. Qui est composé de quatre vers : *La strophe alcaïque est une strophe* TÉTRASTIQUE.

TÉTRASTOME (du préf. *tétra*, et du gr. *stoma*, bouche) adj. Zool. Qui a quatre bouches ou suçoirs.

TÉTRASTYLE (*stil'* — du préf. *tétra*, et du gr. *stulos*, colonne) adj. Archit. anc. Qui a quatre colonnes de front ; qui est précédé d'un portique à quatre colonnes : *Temple* TÉTRASTYLE.

— Bot. Qui porte quatre styles : *Fleur* TÉTRASTYLE.

— n. m. Archit. Édifice tétrastyle.

TÉTRASYLLABE adj. Gramm. Syn. peu us. de TÉTRASYLLABIQUE.

TÉTRASYLLABIQUE (du préf. *tétra*, et de *syllabique*) adj. Gramm. Qui a quatre syllabes : *Vers* TÉTRASYLLABIQUE.

TÉTRATÉRÉBENTHÈNE (*tan*) n. m. Nom d'un polymère solide du térébenthène, qui se forme dans l'action du chlorure d'antimoine sur cet hydrocarbure. (Il a la même composition centésimale que l'essence de térébenthine.)

TÉTRATHIONIQUE adj. Chim. V. THIONIQUE.

TÉTRATOMICITÉ n. f. Chim. Caractère tétratomique : *La* TÉTRATOMICITÉ *d'une molécule, d'un composé.*

TÉTRATOMIQUE (*mik'* — du préf. *tétra*, et de *atomique*) adj. Se dit des corps qui peuvent se substituer ou se combiner à quatre atomes d'hydrogène ou d'un corps monovalent.

TÉTRATONON (gr. *tétratonon* ; de *tettara*, quatre, et *tonos*, ton) n. m. Musiq. anc. Intervalle de quatre tons, appelé auj. QUINTE AUGMENTÉE.

TÉTRAZONE (du préf. *tétra*, et de *zone*) n. f. Composé dont la molécule renferme quatre atomes. (Les tétrazones sont des composés peu stables. On les obtient par l'oxydation ménagée des hydrazines dissymétriques.)

TÉTRÉTHYLARSONIUM n. m. Chim. V. ARSONIUM.

TÉTRINE n. m. Chim. S'est dit pour BUTYLÈNE.

TÉTRICIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères sauteurs, comprenant les *tétrix* et genres voisins. — *Un* TÉTRICIDÉ.

TETRICUS (P. Pivesus), un des empereurs romains du IIIe siècle, improprement dits les « trente tyrans ». Il était sénateur et préfet de l'Aquitaine quand il prit la pourpre à Bordeaux en 268 et s'associa son fils avec le titre de César. Il se maintint avec succès sous Claude II et Aurélien. Puis il fit un accord avec celui-ci, se fit battre volontairement à Châlons-sur-Marne (273) et orna le triomphe de l'empereur. Mais ensuite il fut comblé de faveurs. Il mourut vers 276.



Médaille de Tetricus.

TÉTRIQUE (*trik'* — du gr. *tettara*, quatre) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^4H^6O^2)^2H^2O$, dérivé de l'éther acétylacétique considéré comme contenant quatre atomes de carbone dans sa molécule.

— ENCYCL. *L'acide tétrique*, cristallisable en longues aiguilles trichiniques, incolore, fusible à 189°, bouillant à 260°, sublimable dans un courant de gaz inerte, s'obtient en chauffant à 100° en vase clos l'éther bromométhylacétylacétique pur. C'est un acide énergique.

L'acide oxytétrique $(C^4H^6O^2)^2H^2O$, fusible vers 203° et bouillant vers 280° avec décomposition partielle, s'obtient en traitant par la potasse une acétone bromée dérivant de l'éther acétylacétique.

L'acide tétrique est le premier terme d'une série d'homologues : l'*acide pentique*, l'*acide hexique*, l'*acide heptique*, auxquels correspondent des acides *oxypentique*, *oxyhexique*, *oxyheptique*.

TÉTRIX (*trikss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, type de la famille des *tétricidés*, répandus sur tout le globe. (Ce sont de petites sauterelles grises ou brunes, sautant et volant bien. Le *tetrix subulata* est commun en France.)



Tetrix (gr. nat.).

TÉTROBOLE (du gr. *tétróbolos*, même sens) n. f. Métrol. anc. Monnaie grecque qui valait quatre oboles, c'est-à-dire 1 fr. 60 c. environ. || Poids grec valant quatre oboles, soit gr.,880.

TÉTRODON n. m. Genre de poissons plectognathes gymnodontes, répandus dans les mers chaudes. Le seul représentant de ce groupe dans les mers d'Europe est le *Tetrodon lagocephalus* (*Tetrodon lagocephalus lagocephalus*, Linné).

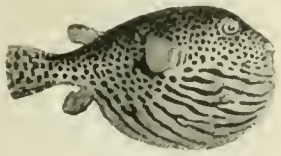

Tétrodon.

TÉTROLATE n. m. Sel dérivant de l'acide tétrolique.

TÉTROLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^4H^4O^2$, dont on obtient le sel de sodium par fixation de l'acide carbonique sur l'allylène sodé.

TÉTRONAL n. m. Diéthylsulfure-diéthylméthane. Ce composé, de formule $C^9H^{20}SO^2$, obtenu par l'action du mercaptan éthylique sur la diethylacétone, appartient au groupe des sulfonals et s'emploie comme hypnotique succédané du *sulfonal* et du *trional*.)

TÉTRONIQUE n. f. Genre d'alismacées comprenant de petites herbes qui croissent dans les parages du détroit de Magellan.

TÉTRYLAMINE, TÉTRYLE, TÉTRYLÈNE, TÉTRYLIQUE. Chim. V. BUTYLAMINE, BUTYLE, BUTYLÈNE et BUTYLIQUE.

TETSCHEN, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]), sur l'Elbe, au confluent de la Polzen; 7.300 hab. Ch.-l. de district. Fabrique de papier, brasserie, filature de coton.

TETTE (*tèt'* — du germ. *titta*; cf. allem. mod. *zitzen*) n. f. Bout de la mamelle, chez les animaux.

TETTIGIE (*tèt-ti-ji*) n. f. Sous-genre de cigales comptant quelques espèces répandues sur le globe. (L'espèce type



Tettigie (gr. nat.).

est la cigale de l'orme ou du frêne (*Tettigia orni*), commune dans le midi de la France.)



Tettigone (gr. 5 fois).

TETTIGONE (*tèt'*) n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, répandus sur tout le globe. (La tettigone verte est commune aux environs de Paris.)

TETTIGONIIDÉS (*tèt'*) n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, renfermant les genres *tettigonie* et voisins. — *Un* TETTIGONIIDÉ.

TETTIN (*tèt'*) n. m. Techn. Ouverture du four à potier.

TÊTU, UE adj. Pourvu d'une tête, et, par ext., d'une grosse tête. (Vx.) || Obstiné, opiniâtre; très attaché à ses opinions, à ses volontés : *Enfant* TÊTU. *Les Bretons passent pour des* TÊTUS. — Substantiv. : *Vous êtes une petite* TÊTUE. — n. m. Constr. Sorte de marteau tantôt carré, tantôt se terminant en pointe d'un côté ou en lame de hache avec dents, avec lequel on abat la pierre près des arêtes ou encore servant à séparer la pierre de son lit de carrière. (Il en existe divers types : *de chantier, grain d'orge, à pointe, à main.*)

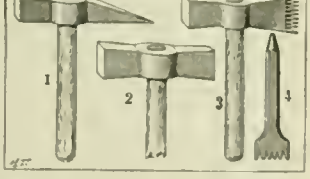

Têtus : 1. A pointe, 2. De chantier; 3. A grain d'orge; 4. A main.

— SYN. **Têtu, entêté, entier**, etc. V. ENTÊTÉ.

TÊTUER v. a. Ebaucher avec le têtu : TÊTUER *des pierres*.

TETZEL ou TEZEL Jean DIEZ, dit), dominicain allemand, né à Pirna en 1470, mort à Leipzig en 1519. En 1489, il prit l'habit de Saint-Dominique, devint prieur du monastère de Glogau, et fut chargé de prêcher les indulgences que le pape accordait, mais sa conduite indigna Maximilien qui donna, dit-on, l'ordre de le noyer. Tetzel se rendit à Rome, où Léon X le nomma inquisiteur de la foi et le chargea de prêcher des indulgences pour obtenir les fonds nécessaires à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre. Tetzel s'acquitta de sa mission avec un zèle excessif. Luther l'ayant attaqué, il lui répondit par un ouvrage où il défendait la doctrine des indulgences. *Propositiones centum et sex lutheranæ adversæ, quibus catholicum de indulgentiis dogma propugnabat.* De plus, il fit brûler à Francfort les thèses de son adversaire. Celui-ci répliqua en brûlant l'ouvrage du dominicain; mais le légat du pape, Militz, reprimanda vivement Tetzel, qui mourut de chagrin peu de jours après.

TEU n. m. Metrol. Mesure de capacité chinoise, qui équivaut à peu près à 7 litres.

TEUBNER (Benedictus Gotthelf), libraire allemand, né à Grosskraussnigk (Basse-Lusace) en 1784, mort à Leipzig en 1856. Il dirigea à partir de 1806, à Leipzig, l'imprimerie Weinedel, dont il devint propriétaire en 1811. Il fonda à Dresde, en 1832, une autre imprimerie. Son imprimerie librairie de Leipzig contribua puissamment au développement de la philologie gréco-latine en Allemagne. C'est là qu'a été publiée notamment l'excellente *Bibliotheca scriptorum græcorum et romanorum Teubneriana*, à partir de 1849, universellement connue.

TEUCER Mythol. V. TEUCROS.

TEUCHERN, ville d'Allemagne (Prusse [prés. de Merseburg]), sur la Rippach, affluent de la Saale, 5.351 hab. Mines de houille.

TEUCRIE lat. *Teucria*), nom donné par les anciens poètes à la Troade ou à la ville de Troie, en souvenir de Teucros, premier roi d'Ilion.

TEUCRIEN, ENNE n. Antiq. gr. Syn. de TROYEN, ENNE.

TEUCRIETTE (*kri-ét'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la véronique des prés.

TEUCRIUM n. m. Bot. Nom scientifique des germandrées.

TEUCROS lat. *Teucer*). Mythol. gr. Premier roi de Troie. Il était originaire de Crète, et vint s'établir sur la côte d'Asie Mineure, où il épousa la fille du dieu-fleuve Scamandre. Il donna son nom au pays et à la ville de Troie, qui s'appela d'abord *Teucria*. — Héros grec de Salamine, fils du roi Telamon et frère d'Ajax. Teucros accompagna Ajax au siège de Troie et se signala par sa bravoure. On sait comment Ajax se tua, de dépit d'avoir vu attribuer à Ulysse les armes d'Achille. Telamon ne pardonna pas à Teucros de n'avoir pas vengé la mort de son frère, et, après la prise de Troie, il lui interdit de revenir à Salamine. Après de longs voyages, Teucros finit par se tailler un royaume dans l'île de Chypre; il y bâtit une nouvelle Salamine et un temple de Zeus, où se conserva longtemps la tradition des sacrifices humains.

TEUCTERES lat. *Teucteri*), peuple de l'ouest de la Germanie, vers le confluent du Rhin et de la Lippe, qui finit par fusionner avec les Francs.

Teuerdank, Littér. allem. V. CHEVALIER.

TEUFEN, ville de Suisse (Appenzell), sur la Rothbach, affluent de la Sitter; 4.710 hab. Fabrication de mousselines; broderies.

TEUFFEL (Wilhelm), philologue allemand, né à Ludwigsburg en 1820, mort à Tubingue en 1878. Il professa à l'université de Tubingue. Son œuvre capitale est une excellente *Histoire de la littérature romaine* (1870, trad. en français. Il a continué, à partir de 1846, l'*Encyclopédie des connaissances relatives à l'antiquité classique*, commencée par Pauly, et a publié de bonnes éditions des *Nuées* d'Aristophane, et des *Perses* d'Eschyle.

TEUF-TEUF n. m. Onomatopée figurant le bruit de l'explosion motrice produite par le mélange d'essence de pétrole et d'air, dans les automobiles à pétrole : *Le* TEUF-TEUF *saccadé des automobiles.* — Par ext. Véhicule automobile : *Voyager en* TEUF-TEUF.

TEUGUE (*teugh'* — du lat. *tegula*, tuile) n. f. Mar. Petite dunette de l'avant ou de l'arrière des navires, servant à abriter les hommes. || *Teugue d'embarcation*, Sorte de petit pont d'étrave d'un canot. (On écrit aussi TEGUE.)

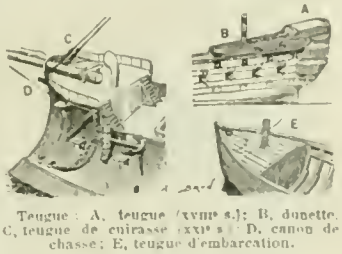

Teugue : A, teugue (XVIIIe s.); B, dunette. C, teugue de cuirassé (XXIe s.); D, canon de chasse; E, teugue d'embarcation.

TEUL, ville du Mexique (Etat de Zacatecas); 8.975 hab. Ruines d'une forteresse et d'un temple dominant la plaine.

TEULADA, comm. du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Cagliari]), près de la mer; 3.000 hab. Le *cap Teulada* 212 m. d'alt., termine au S. la Sardaigne.

TEUMESUS, forêt de la Grèce ancienne (Argolide), près de la ville de Némée, où, d'après la mythologie, habitait le lion de Némée.

TEURTHEVILLE-BOCAGE, comm. de la Manche, arrond. et à 13 kilom. de Valognes; 1.009 hab. Fabrique d'instruments aratoires.

TEUTA, reine d'Illyrie, qui vivait dans la première moitié du IIIe siècle av. J.-C. Rome lui ayant envoyé une ambassade pour se plaindre des pirates illyriens, elle prétendit que la coutume des rois d'Illyrie était de laisser leurs sujets agir à leur guise sous ce rapport. Cette réponse lui attira une verte réplique de la part du plus jeune des ambassadeurs. Teuta en fut si piquée qu'elle tua les uns, fit jeter les autres en prison et brûler les conducteurs des navires qui les avaient amenés. Il en résulta une guerre qui obligea Teuta à demander la paix et à sacrifier sa couronne.

TEUTATES, un des dieux de quelques peuples gaulois et germaniques, qui est mentionné par Lucain dans son poème de la *Pharsale*. On croit qu'il fait partie d'une triade religieuse composée de Hesus, Taranis, Teutates.

TEUTBERG Georg. V. TEUTOBURGER WALD.

TEUTHIS ou ORNYTOS. Myth. gr. Chef arcadien, qui se mit à la tête d'une troupe de ses compatriotes pour aller au siège de Troie. Pendant que les Grecs étaient retenus en Aulide par les vents contraires, il eut avec Agamemnon une discussion, à la suite de laquelle il résolut d'abandonner l'armée Athéna, sous les traits de Melas, essaya de le détourner de son dessein; Teuthis frappa la déesse de son javelot, et la blessa à la cuisse. Mais, à peine arrivé en Arcadie, il tomba malade et mourut; le lieu où il habitait fut à jamais frappé de stérilité.

TEUTOBURGER WALD ou TEUTBERG, monts du nord-ouest de l'Allemagne, dominant au N.-E. les vastes plaines de la Westphalie, séparant le bassin du Weser à l'E. de celui de l'Ems à l'O. et donnant naissance à la Lippe, notable tributaire du Rhin; 139 kilom. de long. Altitude médiocre, culmen, 468 m. Près de Minden, statue colossale d'Arminius, vainqueur des légions romaines à cet endroit.

TEUTOMANE n. Personne possédée de la teutomanie.

TEUTOMANIE (de *Teuton*, et *manie*) n. f. Admiration excessive des Allemands.

TEUTONIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport aux Teutons ou leur appartient.
— Diplom. Se dit d'une espèce d'écriture gothique.
— Hist. *Hanse teutonique*, ou absolum. *Hanse* (la), V. HANSE (Encycl.)

Teutonique ou de Notre-Dame-des-Allemands (ORDRE). L'un des plus anciens ordres hospitaliers et militaires, fondé vers 1128 à Jérusalem par les croisés allemands sous le nom de *frères de l'hôpital de Sainte Marie des-Teutons*, réorganisé par Frédéric de Souabe et approuvé par le pape Célestin III en 1190. Il comprenait des chevaliers recrutés parmi la noblesse, faisant vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance et portant un manteau blanc chargé de la croix noire sur l'épaule gauche. Il y avait aussi des prêtres ou chapelains et des frères servants ou oblats.



Costumes de l'ordre Teutonique (1700).

L'ordre rendit en Orient les mêmes services que les frères du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem. Venu en Europe après la perte d'Acre, il se fixa à Venise, puis à Marienbourg (1309) et à Kœnigsberg (1466). Du grand maître dépendaient des maîtres provinciaux pour la Prusse et l'Allemagne, et pour la Livonie, après la réunion des chevaliers du Christ. L'ordre fonctionna longtemps en Prusse, Esthonie, Courlande et Poméranie, malgré l'antagonisme des Polonais et des Lithuaniens. Sa puissance fut brisée à la bataille de Tannenberg, où périt le grand maître Ulric de Jungingen, et son existence effective cessa au XVIe siècle. Napoléon Ier l'abolit en 1809 dans les pays de la confédération du Rhin. Mais il fut rétabli en 1834, puis réorganisé en 1840, en 1865 et en 1871. L'ordre Teutonique existe en Autriche comme institut religieux de chevalerie indépendante, ayant son siège à Vienne. Il est accessible aux personnes des deux sexes, nobles et de religion catholique. Les chevaliers ont un costume spécial, ils portent, en sautoir, par un ruban noir moiré, une croix en or émaillée de noir et bordée de blanc surmontée d'un casque vu de face, et couronnée d'une plumes blanches.



Ordre teutonique.

TEUTONS, peuple de la Germanie ancienne, [illegible] inconnue, peut-être asiatique, mais qui était établi vers le IIe siècle avant notre ère, sur les bords de la mer Baltique, dans le Mecklembourg actuel. *Ile* TEUTONS, *l'île* TEUTONE.
— En mauv. part, signif. ALLEMANDS.
— Adjectiv. : *Coutumes* TEUTONES.
— n. m. Ancienne langue germanique.
— ENCYCL. Pline affirme que les Teutons formaient la principale tribu des Ingævons, et, au IIe siècle, Ptolémée, dans son *Periple*, signalait déjà leur présence sur la côte de l'Ambre. En 113 av. J.-C., ils se joignirent aux Cimbres pour envahir la Gaule et tâcher d'entre la vallée du Rhône, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, et sous la conduite du chef Teutobochus. Ils furent exterminés, en 102, par Marius aux environs d'Aix, et leur chef, Teutobochus, célèbre par sa vaillance et sa prodigieuse force physique, orna le triomphe du vainqueur. A partir de cette époque, ils disparaissent de l'histoire; leur nom seul, *Teutsch* ou *Deutsch* a survécu pour désigner l'ensemble des peuples de race germanique. J. Grimm a prétendu qu'ils avaient pour descendants en Allemagne les Duthmares.

TEVERONE anc. Anio), le, rivière de Italie centrale, dite aussi *Aniene* et *Anio*. Venu le monts de 2 [illegible] Apennins de la frontière des Abruzzes, il s'avive à [illegible] taines très abondantes, forme, par un bras dérivé, les [illegible] meuses cascatelles de Tivoli (15 à 120 m.) et gagne le Tibre, rive gauche, dans la [illegible] en amont de Rome. Cours 118 kilom.

TEVIOT, rivière d'Ecosse, affluent du Tweed. Il naît par 594 mètres d'altitude [illegible] monts Cheviot, au Wisp Hill, vers le nord-est, passe près de Hawick et va atteindre le Tweed au sud-est d'Ancrum. Cours 103 kilom.

TEWFIK Mohammed-Khédive), l'Egypte, né en 1852, mort près du Caire en 1892. Fils d'Ismaïl-Pacha, [illegible] en 1866, comme héritier présomptif, il devint quelques semaines, en 1878, la présidence du conseil. Son père ayant été déposé par la Porte, il fut proclamé khédive 1879, ce [illegible] en 1881 au mouvement nationaliste dirigé par Arabi, qui le nomma ministre de la guerre. Mais, après le bombardement d'Alexandrie par l'escadre anglaise (juill. 1882) et la défaite d'Arabi à Tell-el-Kébir, il subit le contrôle du gouvernement britannique, et dut abandonner sa suzeraineté sur le Soudan (1884). Découragé, il mourut prématurément.



Tewfik.

TEWKESBURY, ville d'Angleterre (comté de Gloucester), sur la Severn, grossie à cet endroit de l'Avon de Stratford; 10.156 [illegible] Filatures de laine et de [illegible] nommées, dentelles, [illegible] triomphe la maison [illegible] sur Marguerite [illegible]

TEXADA ou **TAXADA**, île canadienne de l'Amérique du Nord (Colombie britannique), séparée du littoral de la Colombie par le détroit de Malaspina; 60 kilom. de longueur,

TEXAS [illegible] Mexique sur le Pacifique [illegible] *Houston*.

TEXASITE [illegible] minéral naturel de [illegible] Texas.

TEXCOCO ou **TEZCUCO**, [illegible] Mexique, l'état de [illegible] de, sur la rive est du *lac* [illegible] Mexico, dont elle fut longtemps [illegible] est la plus grande et en même [illegible] 2 277 m. au-dessus des six lagunes qui [illegible] les bassins du bassin de Mexico.

TEXEIRA ou **TEIXEIRA** Jose h., dominicain portu[illegible] dans la seconde moitié du XVIe siècle, [illegible] à Paris en 1604. Admis [illegible] Saint-Dominique, il lut, en 1578, [illegible] Santarem. Après la mort de don Sé[illegible] dans le parti du prétendant don Antonio, [illegible] Philippe II. Il assista en 1582 à la [illegible] flotte aux Açores qui tenta de soutenir don Antonio, [illegible] s'échappa [illegible] Portugal et accompagna [illegible] France, puis en Angleterre. En 1588, il [illegible] précepteur et conseiller du [illegible] par le pape pour instruire dans [illegible] naître de Comte Savant [illegible] un petit traité sur l'ordalamne, *Sancti Dunstani* 1598, un brège de [illegible] *De Portu Olisipone* 1582, etc.

TEXEIRA ou **TEIXEIRA** (Pierre), voyageur et orientaliste portugais, [illegible] dans la seconde moitié du XVIe siècle, [illegible] on le voit dès sa jeunesse en Asie, où il [illegible] séjour à Ormus, puis il regagna l'Europe [illegible] par Malacca, les îles de la Sonde, les [illegible] Mexique et les Antilles. Dès 1602, il repartait [illegible] pour Goa, et en 1604 reprenait le chemin [illegible] par la Perse, la Mésopotamie et la Syrie, puis [illegible] pour Venise à Alexandrette. Après avoir [illegible] en France, il alla, en 1610, se fixer à [illegible] et depuis lors on ne sait plus rien de lui. Tout en [illegible] ses voyages des documents historiques [illegible] ses *Relaciones del origen, descendencia* [illegible] *de los reyes de Persia y de Hormuz y de un* [illegible] *desde la India oriental hasta Italia por tierra* [illegible] trad. en franç. par Cotolendi en 1681.

TEXEL ou **TESSEL**, île de la mer du Nord, à l'entrée [illegible] Zuyderzee, sur la côte septentrionale de la [illegible] à laquelle elle appartient, et à 3 kilom. au N. de la [illegible] Helder. 22 kilom. sur 12, 6.000 hab. [illegible] garantie par une chaîne de dunes [illegible] de la mer, la célèbre race de Texel [illegible] amicalement abritée. Derburz est la [illegible] ont de vastes pâturages [illegible] Près de Texel se livra, entre [illegible] et [illegible], le combat naval ou l'amiral [illegible] Près de là aussi les hussards [illegible] sur la glace, de la flotte Hol[illegible]

TEXIEN, ENNE [illegible] personne née au Texas [illegible] Texiens.

TEXIER [illegible] Edme Marie), archéologue, architecte, né à [illegible] en 1812, mort à Paris en 1871, [illegible] beaux-arts, et reçu le titre [illegible] de Paris en 1837. Après [illegible] Paris de Bro[illegible] [illegible] rétablissement de la [illegible] [illegible] dans [illegible] 1841-1849 [illegible] Mésopotamie, [illegible] géologue et com[illegible] [illegible] Arménie, [illegible] Asie-Mineure, [illegible] *et Asie-Mineure* [illegible] [illegible] [illegible]

THAÏS, courtisane grecque (IVe s. av. J.-C.). Elle était douloureusement belle, et, par ses charmes, éblouissait et enivrait toute la jeunesse d'Athènes. Ménandre, le poète comique, quitta Glycère pour s'attacher à Thaïs, dont il donna le nom à l'une de ses pièces. Plus tard, la courtisane conquit Alexandre, roi de Macédoine, qui l'emmena dans ses campagnes d'Asie. On raconte qu'un sortir d'une orgie elle mit aux mains du roi la torche qui alluma l'incendie de Persépolis. Après la mort d'Alexandre, Thaïs épousa encore Ptolémée, roi d'Égypte, qui l'épousa et eut d'elle deux enfants.

THAÏS (sainte), pénitente qui vivait en Égypte au Ve siècle. D'après la tradition, douée d'une grande beauté, elle se livrait publiquement au désordre. Entendant parler des scandales sans nombre que donnait son inconduite, un saint anachorète de la Thébaïde conçut le hardi projet de se présenter dans sa maison comme s'il y était mené par les sentiments de ceux qui y venaient d'ordinaire, et, arrivé ainsi jusqu'à elle, réussit à la convertir. Afin de réparer ses scandales, elle jeta dans le feu sur la place publique tout ce qu'elle avait amassé par ses débauches. L'anachorète la conduisit dans un monastère de femmes, où, enfermée dans une cellule, elle ne vécut, pendant trois ans, que de pain et d'eau, et où elle mourut en paix. L'anachorète qui la convertit est nommé Paphnuce dans les *Vies* latines, Bossarion dans quelques manuscrits syriaques et Sérapion le Sindonite dans les manuscrits grecs. Sous sa forme primitive, cette vie paraît remonter à la fin du IVe siècle. — Fête le 8 octobre.

Au musée Guimet se trouve le corps d'une Thaïs chrétienne, tout récemment découvert en Égypte. Autour de ce corps étaient ensevelies plusieurs femmes qui, en raison de leur costume, paraissent avoir été religieuses. Des palmes tressées, un instrument de prière et d'autres objets ont été trouvés auprès du corps de Thaïs, ainsi qu'une inscription portant le nom grec de *Thaïas*. Près de ce corps on voit aussi, dans le même musée, le corps d'un anachorète, qui s'appelle justement Sérapion et dont le corps fut trouvé près de celui de Thaïs.

Thaïs, roman, par A. France (1890), en trois parties (*le Lotus*, *le Papyrus*, *l'Euphorbe*). — Paphnuce, abbé d'Annoe, fleurit en vertus parmi les anachorètes de la Thébaïde, et résiste aux démons qui tentent les solitaires. Mais il se désole en pensant que la comédienne Thaïs, d'Alexandrie, est en proie au péché. Il entreprend de l'en tirer, se rend à Alexandrie, et se présente devant Thaïs. La courtisane, au milieu de ses plaisirs, souffre de l'inquiétude de savoir et de la peur de mourir. Le souvenir du baptême qu'elle a autrefois reçu la décide à suivre Paphnuce au désert, où elle s'enferme dans la cellule d'un couvent. Paphnuce s'est retiré dans sa solitude. Mais le souvenir de Thaïs ne le quitte plus. En vain il entreprend des travaux extraordinaires et se réfugie sur une colonne comme un stylite; l'orgueil, le doute, la luxure sont en lui. Il apprend que Thaïs va mourir. Il court auprès d'elle, et, tandis que Thaïs, agonisante et sanctifiée par la pénitence, jouit déjà des extases des élus, le moine blasphème, dévoré du regret de n'avoir pas possédé cette femme.

L'épisode essentiel du livre est le *Banquet*, qui réunit chez Cotta, préfet de la flotte, des représentants des philosophies et des religions qui se rencontraient alors à Alexandrie. Dans ce dialogue à la manière de Platon, où chacun défend son idéal, Nicias, sceptique élégant et mélancolique, paraît représenter la philosophie générale du livre. De jolies descriptions des paysages du Nil, de vivantes peintures des mœurs alexandrines, de l'hellénisme finissant, de la vie des premiers chrétiens, augmentent le charme de ce livre, écrit avec un art tout classique.

Thaïs, comédie lyrique en trois actes et sept tableaux, livret tiré par Louis Gallet du roman d'A. France, musique de J. Massenet, représentée à l'Opéra le 16 mars 1894. Tiré d'un roman, d'un caractère plutôt psychologique et philosophique, qui ne semblait pas renfermer en lui les éléments d'une action scénique, le livret était un peu dénué d'intérêt et de pathétique. Mais le compositeur a écrit une partition remarquable par sa grâce et par sa couleur. Toute la musique du premier acte, qui représente la retraite des cénobites, est sobre et sévère; il faut noter le chœur des religieux, la belle phrase d'Athanael l'anachorète qui, dans la tradition et le roman, se nomme *Paphnuce*) : *Toi qui mis la pitié dans nos âmes*. Au second acte, l'espèce d'invocation d'Athanael : *Voilà donc la terrible cité*, suivie d'un quatuor charmant; le dialogue de Nicias et de Thaïs : *Vous nous sommes aimés*; l'air de Thaïs : *Dis-moi que je suis belle*; le duo d'Athanael et de Thaïs. L'intermezzo symphonique qui, sous le nom de *méditation*, sépare les deux tableaux du second acte, est un délicieux morceau de violon soutenu par les harpes; puis vient une invocation à la pureté de l'amour, chantée par Thaïs : *L'amour est une vertu rare*. Au troisième acte, l'air de Thaïs : *O messager de Dieu* et surtout au dernier tableau, la scène de la mort de Thaïs, où les phrases touchantes de l'ancienne courtisane, les accents désespérés d'Athanael, coupés par les chants des religieuses produisent un très bel effet. Il y faut signaler le retour de la jolie phrase de violon qui fait le fond de l'intermezzo du second acte.

Thaïs, peuples de l'Indo-Chine, qui constituent une unité linguistique plutôt qu'une unité ethnique. On range, parmi les Thaïs, les Siamois, les Laotiens, quelques populations de la haute Birmanie, de l'Assam et des provinces méridionales de la Chine, et certains montagnards du Tonkin, désignés collectivement sous le nom de *Muong* (Thos Man tien, Man, etc.). V. SIAMOIS, et LAOTIENS.

Thaï-tsong, empereur de la Chine, de la dynastie des Tang, né en 596, mort en 649. Il repoussa une invasion de Turcs et agrandit son territoire, à l'O. jusqu'à Tourfan et Khami; il s'entoura de savants, adoucit les lois pénales et permit, en 638, qu'on prêchât en Chine la religion chrétienne. Son fils lui succéda en 650.

Thal, ville de Suisse (cant. de Saint-Gall), près du Rhin; 3,450 hab. Fabrication de broderies; vignobles, fromageries.

Thala, ville de la Numidie ancienne, près d'un affluent de l'oued Serrat (bassin de la Medjerdah par l'oued Mellegue). Jugurtha la défendit contre les Romains, mais la ville, qui contenait toutes les richesses du prince, fut prise par Metellus (108 av. J.-C.). Les ruines s'en trouvent probablement près de Thala.

Thala, bourgade de la Tunisie (4 500 hab. Ch.-l. d'un contrôle civil de 60.000 hab. Quelques maisons. Ruines intéressantes.

THALAME (du gr. *thalamos*, lit nuptial) n. m. Bot. Evasement du pédoncule, chez les synanthérées. || Fructification des lichens. (On dit aussi THALAMION, et THALAMIUM.)

THALAMÈGE (*mèj*') ou **THALAMEGUE** (*meg*') n. f. Archéol. Navire de luxe dont l'installation comportait des lits pour les passagers. || S'emploie adjectivement ou en apposition : *Des barques* THALAMÈGES.

THALAMENCÉPHALE (*man*) n. m. Nom sous lequel on désigne la partie dorsale du *diencephale* ou cerveau intermédiaire antérieur.

THALAMIFLORE (de *thalame*, et du lat. *flos*, *oris*, fleur) adj. Bot. Se dit des plantes dicotylédones ayant une double enveloppe florale, à pétales distincts insérés sur le réceptacle.

THALAMITE (gr. *thalamitès*; de *thalamos*, chambre, réduit) n. m. Antiq. gr. Rameur du banc inférieur, le plus rapproché de l'eau dans un vaisseau de guerre. V. GALÈRE. — Zool. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des portuniens, propre aux mers chaudes.

THALARIE n. m. Métrol. Syn. de DAHAB.

THALASIE (*zi* — du gr. *thalassa*, mer) n. f. Nom sous lequel on désigne quelquefois le mal de mer. (Quelques auteurs restreignent l'emploi de cette appellation aux accidents nerveux du mal de mer.)

THALASIPHOBIE n. f. Syn. de THALASSOPHOBIE.

THALASSA ! THALASSA ! (*La mer ! la mer !*), cri que poussèrent les Dix Mille en apercevant la mer Xénophon, *Anabase*, IV, 8). Après une retraite de seize mois à travers les déserts et les montagnes de l'Asie, ils arrivèrent épuisés au sommet de la montagne de Théches, d'où ils aperçurent le Pont-Euxin. Ce spectacle ranima en eux l'espoir de revoir leur patrie. « La mer ! la mer ! » s'écrièrent-ils en s'embrassant et en versant des larmes de joie. Le cri de *Thalassa !* est resté légendaire pour désigner un spectacle réconfortant qu'on a longtemps attendu.

THALASSICOLE (du gr. *thalassa*, mer, et du lat. *colere*, habiter) adj. Se dit des êtres, des animaux ou plantes, qui vivent d'une manière exclusive et spécialement dans les régions éloignées des côtes.

THALASSICOLLE n. f. Genre de radiolaires géants répandus dans toutes les mers et qui sont très communs dans la Méditerranée : *Les* THALASSICOLLES *atteignent jusqu'à quatre mètres de diamètre.*



Thalassidrome.

THALASSIDROME n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes.

— ENCYCL. Le *thalassidrome tempête*, vulgairement appelé oiseau des tempêtes, n'est guère plus gros qu'une alouette. Son plumage est d'un noir mat en dessus et blanc en dessous. Il se cache pendant le jour et ne sort de son trou que vers le soir ou à l'approche d'une tempête. Il vole avec une grande célérité. Il est répandu sur les mers d'Europe et se nourrit de mollusques et d'animaux articulés. Il habite les crevasses des rochers des côtes.

THALASSIOPHYTE (du gr. *thalassios*, marin, et *phuton*, plante) n. m. Bot. Plante marine.

THALASSIQUE (*sik'* — du gr. *thalassa*, mer) adj. Qui a rapport à la mer, qui en provient.

— Géol. Se dit des dépôts terrigènes qui se forment en mer au delà des dépôts littoraux, mais ne s'éloignent pas beaucoup des côtes.

THALASSITE n. f. Chlorure hydraté naturel de cuivre avec carbonate.

THALASSOCHELYS (*ké-liss*) n. m. Genre de tortues de la famille des chélonidés, comprenant de grandes tortues marines, dont l'une, vulgairement appelée *caouane*, se trouve parfois sur les côtes de France.

THALASSOCRATE (du gr. *thalassa*, mer, et *kratos*, puissance) adj. Qui domine les mers. *Nation* THALASSOCRATE. (Peu us.)

THALASSOCRATIE (*si* — rad. *thalassocrate*) n. f. Empire des mers.

THALASSOCRATIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient à la thalassocratie. (Peu us.)

THALASSOMÈTRE (du gr. *thalassa*, mer, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Sonde marine.

THALASSOMÉTRIE (*tri* — rad. *thalassomètre*) n. f. Physiq. Ensemble de procédés employés pour les sondages en mer.

THALASSOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui concerne la thalassométrie.

THALASSOPHILES n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant les *siphonariidés*, *gadinidés* et *acmæidés*. — *Un* THALASSOPHILE.

THALASSOPHOBIE (*bi*) n. f. (du gr. *thalassa*, mer, et *phobos*, crainte) n. f. Peur morbide que certaines personnes éprouvent en face de la mer, et qui se complique parfois de vertiges.

THALASSOTHÉRAPIE (*pi*) n. f. (du gr. *thalassa*, mer, et *therapeia*, traitement) n. f. Emploi méthodique, dans un but thérapeutique, des bains de mer et des climats maritimes.

ENCYCL. V. MER (*bains de*).

THALBERG (Sigismond), pianiste allemand, né à Genève en 1812, mort à Naples en 1871. Il était fils naturel du prince Maurice Dietrichstein et de la baronne de Wetzlar. A l'âge de quinze ans, il fit sa première apparition dans les concerts de Vienne; à seize ans, il publia ses premiers essais comme compositeur (1828). En 1830, il commença les voyages qui rendirent sa réputation universelle. Thalberg ne fut qu'un virtuose d'une grande habileté. Ses compositions sont de plusieurs genres. Ce sont généralement des fantaisies et des variations sur les thèmes d'opéra (*Robert le Diable*, *les Huguenots*, *Don Juan*, *Zampa*, *la Dame du lac*). Il a fait aussi la musique de deux opéras : *Florinde* (1851) et *Cristina di Svezia* (1856), qui ne furent pas grand succès. Son chef-d'œuvre comme compositeur est la *Prière de Moïse*, brillant morceau de concert.

THALBURGER (*jèr*) n. m. Variété de cépage blanc, cultivée en Alsace.

Thale, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. de Magdebourg), sur la Bode, affluent de la Saale; 7,400 hab. Métallurgie. Aux environs, sur les terrains à *Hyænodon*.

THALER (*ler*) n. m. Monnaie allemande d'argent.

— ENCYCL. Les monnaies d'argent, rares au XVIe siècle en Allemagne équivalant au *gulden* (florin), eurent leur nom de *guldengroschen* (florin gros). Elles furent remplacées avec le produit des mines de Joachimsthal par des pièces le nom de *Joachimsthaler* ou *Joachimsthaler*, et *thaler* par abréviation. Le thaler se subdivisait en 15 *batzen* ou 60 *kreutzers*, et, en 1566, on frappa des *reichsthaler* au nom de l'empire (les variations de valeur en furent innombrables). On distinguait le *courant thaler* ou thaler idéal et le thaler réel ou *species-thaler*. Chaque pays et presque chaque prince fit frapper des thalers spéciaux, dont quelques-uns étaient commémoratifs.



Thaler de Maximilien Ier.

En 1838, un congrès des États allemands à Dresde remplaça les *kronenthaler* (2 florins, 12 kreuzers par thaler valant 1 florin 3/4). Un congrès de 1857 en réduisit la valeur à 1 florin 1/2 d'Autriche. Après 1871, on créa en Allemagne une pièce d'argent de 5 marks, substituée au thaler; les anciens thalers valent environ 3 marks.

THALÈS ou **THALÉTAS**, poète et musicien grec, né à Gortyne, en Crète (début du VIIe s. av. J.-C.). Il fut appelé à Sparte, à l'occasion d'une peste, pour y organiser des fêtes destinées à conjurer le fléau. Il introduisit à Sparte la comédie, les rythmes et les airs des Crétois. En Crète, on lui attribuait la plupart des vieux chants nationaux. D'après la tradition, il aurait inventé les mètres péoniques et crétiques. Il avait composé des *Pæans* et des *Hyporchèmes*, dont il reste seulement quelques vers.

THALÈS, philosophe grec, né, suivant une version, à Milet, d'une famille thébaine de la race de Cadmus vers 640 av. J.-C., suivant une autre en Phénicie. Le plus ancien et le plus illustre des sept sages, il est représenté comme le fondateur de l'école ionique. La légende rapporte qu'il étudia les sciences dans les sanctuaires de l'Égypte, retourna se fixer à Milet et mourut presque centenaire. Sa célébrité lui vint de ce qu'il avait prédit une éclipse centrale de soleil que les computations astronomiques fixent à l'année 610 av. J.-C. On le considère comme l'un des créateurs de la physique, de l'astronomie, de la géométrie. Les vers qu'il écrivit, mais qui ne nous sont point parvenus, avaient trait à des questions morales ou politiques. La doctrine qu'on lui attribue le plus souvent était une doctrine cosmologique; l'eau jouait pour lui un rôle prépondérant dans l'univers; la terre n'était que de l'eau condensée, l'air de l'eau raréfiée, etc. Il décrivit la petite Ourse et conseilla aux marins de s'en servir pour se guider. On lui attribue de même l'honneur d'avoir calculé la durée de l'année, les intervalles des solstices aux équinoxes, d'avoir découvert quelques-unes des propriétés du triangle sphérique.

THALÉTIQUE (*tik'*) adj. Philos. Qui appartient à l'école ou à la doctrine de Thalès de Milet.

THALHEIM, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe, cer. de Zwickau), sur la Zwonitz, branche de la Chemnitz; 5,800 hab. Filature de lin et de coton. Industrie.

THALIACÉS (*si-a*) n. m. pl. Classe de tuniciers, comprenant les *salpes* et les *barrelets*. — *Un* THALIACÉ.

THALIBOT (*bo*) n. m. Nom donné quelquefois au sorgho des prés.

THALICTRE ou **THALICTRON** n. m. Bot. Nom scientifique du genre pigamon. Nom vulgaire du *Nasturtium sophia* ou sagesse.

THALIE (*li*) n. f. Genre de zingibéracées comprenant de grandes plantes herbacées vivaces, propres aux contrées chaudes de l'Amérique. On la cultive, pour l'ornement, au bord des pièces d'eau.



Thalie. (Louvre.)

THALIE. Myth. gr. Une des neuf Muses (c'était primitivement une divinité champêtre, mère d'Apollon, elle fut mère des Corybantes. Elle avait enseigné aux hommes le travail de la terre; elle veillait sur les plantes, les semences et les troupeaux. Virgile l'invoqua encore comme divinité pastorale, et les artistes ont continué de la représenter avec le *pedum* ou la houlette. Thalie présidait aussi aux joyeux banquets. Plus tard, elle devint spécialement la Muse de la comédie, qui était sortie des divinités champêtres : c'est le rôle qu'on lui prêta de plus en plus à l'époque romaine. On représentait Thalie sous les traits d'une belle jeune fille, à l'air folâtre, couronnée de lierre, tenant d'une main le *pedum* rustique, de l'autre un masque, et souvent chaussée du brodequins. — Une des Charites, suivant la tradition d'Orchomène en Béotie. — Néréide.

THALIE (*li* — n. mythol.) n. f. Astron. Planète télescopique, n° 23, découverte par Hind, en 1852.

THALLE — **THALLIFÈRE** — **THALLIFEUX** — **THALLIQUE** — **THALLITE** — **THALLIUM** — **THALWEG** — **THALWIL** — **THALYSIE** — **THAMAR** — **THAMASP** Ier et II. Biogr. V. THARMASP.

THAMES, rivière du Canada (Ontario), jadis, au temps français, la *Tranche*, *Tronche* ou *Trouchee*, qui baigne London et s'achève dans le lac Saint-Clair. L'un de ceux qui suspendent le cours du Saint-Laurent. Cours 250 kilom.

THAMNONOMA n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométres, répandus sur l'hémisphère boréal.

THAMNOPHILE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des formicarudés, propres au nouveau monde. (Le *thamnophilus cinereus*, ou *batara gris* est propre au Brésil).



Thamnophile.

THAMUS *muss* n. m. Le quatrième mois de l'année sacrée, et le dixième de l'année civile chez les Juifs. — On trouve aussi THAMOUZ, THAMUZ, THAMMUZ.

THAMYRIS *riss* n. m. Genre de crustacés amphipodes hypérines, tribu des lycenés, propres aux mers d'Europe.

THAMYRIS ou **THAMYRAS**, poète et musicien légendaire de la Thrace, aux temps héroïques. Il était fils de Philammon et de la nymphe Argiope et osa défier les Muses. Vaincu par elles, il perdit la vue; puis il laissa tomber sa lyre dans la Balyra, et oublia jusqu'à son art. On lui attribuait une *Théologie* en 3.000 vers et l'invention de la quatrième corde de la cithare.

THANASIME n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, de la famille des clérides, comptant plus de cinquante espèces répandues sur le globe.

THANATOCRITE (du gr. *thanatos*, mort, et *kritès*, juge) n. m. Sc. occ. L'art de faire communiquer les vivants avec les morts, dans le but d'obtenir la révélation de l'avenir.

THANATOGÉNESE *jé* — du gr. *thanatos*, mort, et *génésis*, formation, origine) n. f. Recherche de l'origine et des causes de la mort.

THANATOLOGIE *ji* — du gr. *thanatos*, mort, et *logos*, discours) n. f. Etude des signes, des conditions, des causes et de la nature de la mort.

THANATOLOGIQUE *jik'* adj. Qui appartient à la thanatologie.

THANATONOMÈTRE (du gr. *thanatos*, mort, et *metron*, mesure n. m. Méd. Thermomètre qu'on introduit dans l'estomac ou le rectum d'une personne en état de mort douteuse, et qui doit marquer rapidement une température inférieure à 20° si la mort est réelle.

THANATOPHOBIE *bi* — du gr. *thanatos*, mort, et *phobos*, crainte n. f. Peur morbide de la mort.

THANATOS. Myth. gr. Dieu de la mort, chez les Grecs. — ENCYCL. A côté des *Moirai*, des *Kères*, de *Nemesis*, qui étaient surtout des personnifications de la destinée, Thanatos, chez les Grecs, représentait la mort. Suivant la légende, il était fils de l'Erèbe et de la Nuit ou de Géa, il était frère jumeau d'Hypnos, personnification du Sommeil. Thanatos et Hypnos figuraient sur le coffre de Cypselos, qu'on voyait à Olympie. Ils sont souvent représentés sur les peintures de vases.



Thanatos et Hypnos (peinture d'un lécythe blanc d'Athènes).

THANE ou **THEGN** mot angl.; de l'anglo-saxon *thegen*) n. m. Hist. angl. Titre d'honneur attribué, aux origines de la monarchie, à certains dignitaires. Il y avait deux sortes de thanes : les *king's thanes*, qui siégeaient aux côtés du souverain dans ses conseils et tenaient de lui des fiefs directs, et les *thanes* ordinaires, seigneurs de manoirs sur lesquels ils avaient des droits spéciaux de justice.

THANET, île d'Angleterre, qui forme proprement l'extrémité orientale du comté de Kent. Sup. 106 kilom. carr. — Belles cultures. Plages fréquentées.

THANÉTIEN, ENNE *si-in, en* — de *Thanet* adj. Se dit d'un système constituant la base du système [illegible] et de l'ère tertiaire.

— Il a lui-même donné son nom au THANÉTIEN.

THANG [illegible] formation de l'unité de capacité, en [illegible] vaut 10 litres.

THAN HOA [illegible] région montagneuse, [illegible] fertile : riz, canne à sucre, [illegible] coton; forêts. 1.500.000 hab.

THANN, [illegible] (Haute-Alsace), ch.-l. de canton, sur la Thur, au point où cette rivière pénètre dans la plaine d'Alsace; 7.350 hab. Carrière. Vignobles. Filatures de laine; manufacture de toiles peintes; fonderies; ateliers de grosse chaudronnerie. Importante fabrique de produits chimiques. Très belle église Saint-Thiebaut. XIIIe-XVe s.

THAON-LES-VOSGES, comm. des Vosges, arrond. et à 9 kilom. d'Epinal, près de la Moselle, sur le canal de l'Est, 4.923 hab. Ch. de f. Est. Filatures, tissages; blanchisserie et teinturerie, féculerie; fabrication de broderies.

THAPSAGUE *sagh'* n. m. Entom. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopides, propre à Madagascar.



Thapsie. *a*, fleur; *b*, fruit.

THAPSAQUE anc. *Tapsacus* ou *Thair*. Géogr. anc. Antique cité commerciale de la Palmyrène, sur l'Euphrate, à la frontière de l'empire de Salomon. Cyrus le Jeune et Alexandre le Grand y traversèrent l'Euphrate. Les ruines de Thapsaque, appelées *Amphipolis* par les Macédoniens, portent le nom actuel de *Dibse*.

THAPSIA n. m. Bot. Nom scientifique des *thapsies*. || Nom d'un emplâtre préparé avec la résine de thapsie.

THAPSIE (*psi*) n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes vivaces ou bisannuelles, à feuilles décomposées, à fleurs blanches, jaunes ou rouges. (On en connaît de nombreuses espèces, qui croissent sur les bords de la Méditerranée et à Madère. Leur racine renferme une résine très irritante, qui sert à préparer des emplâtres et un sparadrap fortement révulsifs.)



Médaille de Thapsus.

THAPSIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la thapsie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre *thapsie*. — *Une* THAPSIÉE.

THAPSUS. Géogr. anc. Ville de l'Afrique carthaginoise (Byzacène), où César remporta, en 46 av. J.-C., une victoire décisive qui anéantit en Afrique le parti de Pompée. Auj. *Ed-Dimos*.

THAR n. m. Musiq. Sorte de tambour de basque en usage chez les populations du nord de l'Afrique. || Instrument de musique persan, monté de cinq cordes, qu'on touche avec un plectre, et dont la caisse est recouverte d'une peau d'agneau parcheminée.

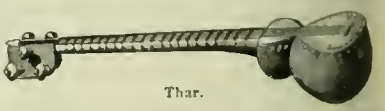

Thar.

THAR, THARA ou **THARR**, très vaste désert du nord-ouest de l'Inde, en Radjpoutana, Sindhi et Pendjab, à l'O. du cours inférieur de l'Indus; 750 kilom. de long sur 500 de large et de 250.000 à 300.000 kilom. carr., dessinant une sorte d'ellipse. Région excessivement chaude et sèche, sillonnée de dunes régulièrement alignées en « gonflements parallèles », dunes très hautes, jusqu'à 130 mètres au-dessus de la base. Pays peu habité, mais que fertiliseraient en partie des canaux tirés du Sutlej, affluent de l'Indus, ou même de la Djemna, affluent du Gange.

THARACA, roi du peuple de Kousch, qui, d'après les livres sacrés des Hébreux, marcha contre Sennachérib au moment où celui-ci envahissait la Judée avec son armée. S'il faut en croire Strabon, il se serait avancé jusqu'aux colonnes d'Hercule.

THARANDT, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), sur la Weisseritz; 2.700 hab. Source ferrugineuse.

THARÉ, père d'Abraham, de Nachor et d'Aran, qui eut pour fils Loth. Il vivait d'abord à Ur, ville de Chaldée. Ensuite, il alla vivre à Haran, dans la terre de Chanaan, et il emmena Abraham, Loth et Sara, épouse d'Abraham.

THARGÉLIES *jé-li* — gr. *thargélia*; de *théros*, été) n. f. pl. Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur d'Apollon.

— ENCYCL. Les *thargelies* se célébraient à Athènes dans le mois de thargélion, au moment où avaient lieu à Délos les grandes fêtes d'Apollon Délien. Elles étaient organisées par le premier archonte, assisté d'épimélètes. Elles avaient surtout pour objet d'appeler sur les récoltes la protection d'Apollon.

THARGÉLION *jé* — mot gr.; de *théros*, été) n. m. Antiq. gr. Mois attique pendant lequel on célébrait les thargélies, et qui correspondait à la fin de mai et au commencement de juin.

THAROPS *ropss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères sericornes, de la famille des eucnémidés, comptant une dizaine d'espèces répandues sur l'hémisphère boréal. (Ces insectes vivent sur les vieux arbres, où leurs larves percent des galeries. Le *tharops melasoides* se trouve aux environs de Paris.)

THARSES, contrée où les Phéniciens, sous le règne de Salomon, allaient chercher des métaux précieux. Elle correspond à la partie de l'Espagne littorale comprise entre le Guadalete et le Guadiana.

THARTAK, idole des Hévéens, ancien peuple de la Palestine. L'Ecriture sainte reproche aux Juifs de l'avoir adorée. Elle était représentée, d'après les traditions rabbiniques, sous la forme d'un homme à tête d'âne, tenant un bâton à la main.

THASIEN, ENNE *zi-in, en'*, personne née à Thasos ou qui habite cette île. — *Les* THASIENS.

— Adjectiv. *Industrie* THASIENNE.

THASOS (THASO ou **TASSO)**, île de l'archipel grec, sur la côte nord-est de la province de Salonique, à l'entrée des golfes d'Orphano et de Cavalla. Séparée du continent par le *détroit de Thasos*, large de 6 kilom., elle a 294 kilom.

carr. et 12.400 hab. Sol très fertile : on y cultive le maïs, la vigne et l'olivier. Nombreuses mines ou carrières jadis exploitées, mais maintenant abandonnées. Les deux ports principaux : Pyrgo, bâti près des ruines de l'antique Thasos, et Mories, sont peu actifs. L'île fut autrefois puissante et fortunée, grâce à ses mines d'or. Les Vénitiens la prirent en 1204 ; elle appartint ensuite aux Byzantins, puis au sultan, qui la donna en 1841 au vice-roi d'Égypte.

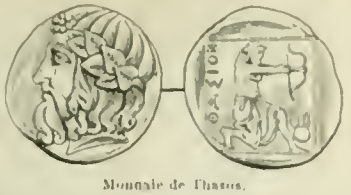

Monnaie de Thasos.

THAT IS THE QUESTION [*zatt-iz za-kouss-tchenn Vella est la question*], fin du premier vers du monologue d'*Hamlet*. V. TO BE.

THAU (ÉTANG DE), étang de la côte méditerranéenne de la France, départ. de l'Hérault, communiquant, au N.-E., avec la longue suite d'étangs d'Ingril, de Vic, de l'Arnel, le Pérols, de Magui, etc. ; environ 20 kilom. de longueur sur 7 à 8 de largeur moyenne ; 7.500 hectares de superficie. Eaux peu profondes. Les principales villes situées sur les bords de l'étang sont : Marseillan, Meze, Bouzigues, Balaruc et surtout Cette. Un canal qui traverse Cette relie l'étang à l'Atlantique. L'étang de Thau est remarquable par les sources qui semblent jaillir du fond de ses eaux : en particulier la source de l'Abisse, aux environs du milieu de l'étang, et dont le bouillonnement s'élève beaucoup au-dessus du niveau normal. Elle ne serait, dit-on, autre chose qu'une réapparition des eaux de l'Hérault infiltrées dans les calcaires. L'étang de Thau reçoit le canal du Midi aux Onglous, et celui des Étangs près de Cette.

THAULACHE *tô* — de l'ital. *tavolacchio*, dimin. de *tavola*, planche n. f. Archéol. Au moyen âge, Sorte d'épieu et aussi à un boucher du genre des rondaches. (Une vieille forme de ce mot est *taloche*. ‖ On écrivait aussi THAVLACHE.

THAULOW (Frits), peintre paysagiste norvégien, né à Christiania (Norvège) en 1847. Il étudia d'abord à l'École de Christiania, puis à l'Académie de Copenhague, passa quelque temps à Carlsruhe, enfin alla travailler en France, attiré par le naturalisme des jeunes peintres français. Membre du jury international des beaux-arts à l'Exposition universelle de Paris en 1889, son principal envoi, *l'Hiver en Norvège*, fut acquis par l'État pour le musée du Luxembourg. L'année suivante, Thaulow se joignait aux fondateurs du Salon, du *Champ-de-Mars*. De 1890 à 1892, ses tableaux ne traduisaient que des impressions de son pays natal : une *Ferme norvégienne en automne*; un *Jour d'hiver en Norvège* (1890) ; *Entrée d'un jardin en Norvège, l'hiver* (1891); *Soir d'été norvégien*; les *Longues Ombres, effet de neige*; *Après la fête de nuit* (1892). A partir de ce temps, ses peintures lo montrent définitivement établi en France et travaillant aux environs de Paris, en Artois, en Normandie, en Flandre et en Bretagne. Voici ses envois les plus remarqués : *Derrière les moulins, à Montreuil*; *Vues de la Seine* (1893 ; la *Grand'place à Montreuil sur-Mer*; *Pas-de-Calais* ; *Sur les remparts de Montreuil-sur-Mer*; une *Ferme dans le Pas-de-Calais* 1894 ; une *Nuit en Normandie*; *Retour de marché* ; la *Rue des Tribunaux, à Dieppe* 1895 ; *l'Heure du salut à Saint-Jacques de Dieppe*; *Courant du Vieux-Pollet* (1896) ; *Déchargement de charbon, à Dieppe* (1897 ; *Mer houleuse* (Dieppe) ; les *Fumées*, la *Vieille Fabrique*, le *Soir à Falaise* (1898) ; les *Ombres portées, effet de nuit* (*Normandie* 1899 ; le *Pont, effet de neige* (1901) ; *Laveuses à Quimperlé* ; la *Rivière bleue* ; la *Grille blanche* (1902) ; la *Penche* ; la *Porte en marbre* ; le *Potager* ; la *Fête du pays* (*impressions de Flandre*) (1903). Thaulow a montré aussi de nombreux pastels, bords de rivières et de canaux, rues de village, effets de lune, etc. A l'Exposition universelle de Paris en 1900, il était commissaire de la Norvège pour les beaux-arts.

THAUMALÉE *lé* n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des phasianidés, propres à la région chinoise. Les thaumalées (*chrysolophus* sont de magnifiques faisans, remarquables par le camail qui couvre le cou des mâles ; leur taille est assez petite, mais leurs couleurs vives et tranchées, leurs allures élégantes, leur longue queue en font les plus beaux oiseaux de la famille.



Thaumalée (1 D'Amherst, 2. Doré.

THAUMAS. Myth. gr. Fils d'Okeanos et de Gaea. Il épousa Électre, dont il eut Iris et les Harpyes.

THAUMASITE (*zi*) n. f. Substance minérale résultant d'un mélange de carbonate, sulfate et silicate de chaux avec eau.

THAUMATOPE *tô* — gr. *thaumatopoios*, de *thauma, atos*, merveille, et *poiein*, faire n. m. Anciens. Faiseur de tours de force, d'agilité ou d'adresse.

THAUMATURGE *tô, turj* — du gr. *thauma, atos*, merveille, prodige, et *ergein*, faire) n. et adj. Se dit d'une personne qui fait ou prétend faire des miracles : *Saint Grégoire le* THAUMATURGE. *Les empiriques et les* THAUMATURGES *se disputaient la crédulité du peuple et des grands.* (Lamouss.)

— S'emploie quelquefois comme syn. de PRESTIDIGITATEUR.

THAUMATURGIE *tô, ji* n. f. Pouvoir de thaumaturge, action de thaumaturge.

THAUMATURGIQUE *tô, jik* adj. Qui appartient, qui a rapport à la thaumaturgie : *Art* THAUMATURGIQUE.

THAUME *tôm* n. m. Sorte de petite faux à long manche.

THAUMIERS, comm. du Cher, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur un petit affluent de l'Arnon ; 1.599 hab. Ch. de f. de Bourges à Laugère. Carrière.

THAUMURIE n. f. Bot. Syn. de PARIÉTAIRE.

THAYA, rivière d'Autriche-Hongrie, en Moravie et en Basse-Autriche, qui reunit la Thaya morave et la Thaya allemande, nées l'une et l'autre sur les monts de Bohême, faisant partie des hauteurs dites de Bohême et de Moravie. Elle baigne Znaim et gagne la rive droite de la Morava, la March des Allemands, qui est un tributaire gauche du Danube. Cours 280 kilom.

THAYER, comté des États-Unis (Nebraska) aux confins de l'État de Kansas, sur le Little Blue (bassin du Mississipi) ; 16.000 hab. Ch.-l. *Héberon*.

THÉ (du chinois *te*) n. m. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des ternstromiacées, tribu des camélliacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Chine : *La culture du* THÉ. *Les feuilles de* THÉ *sont d'autant meilleures qu'elles forment une boisson plus douce.*

— Feuilles de thé préparées pour faire une infusion : *Acheter une boîte de* THÉ. ‖ Infusion préparée avec ces feuilles : *Boire du* THÉ. ‖ Réunion où l'on sert cette infusion accompagnée de gâteaux, etc. : *Les* THÉS *brillants de la petite baronne.*

— *Thé d'Amérique, Thé de la Martinique*, Nom vulgaire de la capraire biflore. ‖ *Thé de France*, Nom vulgaire d'une espèce de sauge. ‖ *Thé des jésuites*, Nom vulgaire de la psoralée bitumineuse. ‖ *Thé des Apalaches*, Nom vulgaire du houx apalache. ‖ *Thé des Norvégiens*, Nom vulgaire de la ronce du Nord. ‖ *Thé d'Europe*, Nom vulgaire de la véronique officinale. ‖ *Thé du Mexique*, Nom vulgaire de l'ansérine botrys. ‖ *Thé du Paraguay*, Nom vulgaire du maté. ‖ *Thé du Pérou*, Nom vulgaire de la coca. ‖ *Thé suisse*, Syn. de FALLTRANCK.

— *Thé de bœuf, de viande*, Infusion pour les malades, préparée avec de la viande hachée.

— Comm. *Thé noir*, Feuilles de thé fermentées et séchées rapidement au four. ‖ *Thé vert*, Feuilles de thé non fermentées et séchées lentement au four. ‖ *Thé impérial*, Thé de la première récolte, très estimé. ‖ *Thé poudre à canon*, Thé en feuilles très menues. ‖ *Thé en briques*, Préparation de feuilles en forme de brique, dont les Mongols et les Kalmouks se servent pour faire une sorte de boisson.

— Écon. rur. *Thé de foin*, Soupe au foin, foin bouilli que l'on donne aux animaux domestiques.

— ENCYCL. Le *thé* est une plante originaire d'Assam ou de Chine, qui, à l'état sauvage, est susceptible de devenir arborescente. Les feuilles, *alternes*, assez courtement pétiolées, sont coriaces, lancéolées, acuminées, denticulées sur tout le pourtour. A l'aisselle des feuilles se trouvent des fleurs isolées ou par groupes de trois à quatre ; ces fleurs sont blanches ou légèrement jaunâtres, peu odorantes ; le fruit est une capsule ligneuse. Ce genre compte au plus seize espèces : la plus importante est le *thea viridis*, à feuilles vert pâle, de 12 centimètres sur 4, dont le *thea bohea*, à feuilles elliptiques, de 6 centimètres sur 3, vert foncé, n'est qu'une variété.



Thé.

Le thé exige beaucoup plus un climat régulièrement humide qu'un climat chaud. La cueillette se fait à la fin de la troisième année ; on détache seulement les *feuil es terminales* des rameaux ; c'est ainsi que le bourgeon terminal fournit le thé le plus recherché et le plus cher.

— *Préparation* et *sortes commerciales*. On prépare deux catégories de thés : les *thés noirs* et les *thés verts*. Pour le thé noir, on expose les feuilles fraîches au soleil pendant deux heures, on les remue de temps à autre, jusqu'à ce qu'elles soient devenues souples ; elles subissent une très légère fermentation qui détruit les principes âcres qui s'y trouvent. Elles sont ensuite torréfiées pendant moins d'une minute, puis roulées en boule, la torréfaction et l'enroulement sont répétés plusieurs fois ; les feuilles n'ont plus ensuite qu'à être desséchées et triées. Les Chinois obtiennent l'arome délicieux de leur thé en le laissant, avant l'empaquetage, quelques heures en contact avec des plantes aromatiques, comme *jasminum sambac, olea fragrans, gardenia florida, camellia sesanqua, chloranthus inconspicuus*, etc. Le thé vert s'obtient en torréfiant les feuilles immédiatement après la cueillette ; la fermentation dont nous avons parlé plus haut ne se produit pas et le thé est beaucoup plus fort. Les principales sortes de thés noirs sont le *pekoe orange*, à pointes blanches, formé par les bourgeons terminaux des rameaux, le *pekoe souchong*, formé théoriquement par la première feuille, le *souchong* et le *congou*, de qualités plus inférieures, seraient formés respectivement par les deuxième et troisième feuilles des rameaux. Les principaux thés verts sont : le *hyson-haysecn*, le *hyson tchoulang*, le *grande perle*, le *poudre-à-canon*, le *hyson jaune*, le *hyson skin* et le *tonkay*.

Commerce. Le thé est consommé dans le monde entier ; c'est en Chine qu'on trouve les thés les plus savoureux. Les autres pays producteurs sont : l'Inde anglaise et Ceylan, Andaman, Java, Malacca, la Jamaïque, l'Amérique du Sud. Le thé de Cochinchine excellent, peut être classé dans les meilleures qualités. Ce sont les îles Britanniques qui consomment le plus de thé et qui en importent le plus parmi les États européens. Viennent ensuite la Russie et la France.

— *Propriétés*. Introduit en Europe dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, le thé est maintenant consommé par tous : tanin, gomme, résine, huile volatile, caféine entrent dans sa composition. L'infusion de thé est légèrement excitante, facilite la digestion et est recommandée aux personnes obèses ; mais peut être nuisible à certaines personnes, provoquant un amaigrissement des viscères et même une affection des reins.

Le thé s'emploie surtout en Angleterre, comme boisson de table. En mangeant, le thé se prend à déjeuner, chaud et sans sucre. L'usage du thé sans sucre, appelé *five o'clock tea*, s'est répandu en France et les établissements publics ont été organisés dans ce but.

THÉACÉ, ÉE (*thé-a*) adj. Bot. Qui ressemble au thé ou se rapporte au thé.

— n. f. pl. Syn. de CAMELLIACÉES et de TERNSTRŒMIACÉES. *Une* THÉACÉE.

THÉAGÈNE de Thasos, célèbre lutteur grec, né à Thasos vi^e^-ve s. av. J.-C. Il était fils de Timosthène, prêtre d'Hérakles ; une légende de Thasos fait de lui un fils d'Hérakles. Il remporta aux jeux Olympiques tous les prix pour lesquels il concourut, et fut souvent victorieux aux autres Grands Jeux de la Grèce. Suivant Pausanias, il récolta en tout 1.400 couronnes. De nombreuses statues lui furent élevées en différentes villes grecques.

Théagène et Chariclée, sous-titre qui sert généralement à désigner les *Éthiopiques*, roman grec, en dix livres, par le Phénicien Héliodore d'Emèse (iiie s. de notre ère). Égaré pendant longtemps, cet ouvrage fut pris par un soldat à Buda, lors du pillage de la bibliothèque de Mathias Corvin en 1526, vendu par lui et publié, en 1536, sous le titre des *Éthiopiques*, parce que l'héroïne est née en Éthiopie. — Chariclée, fille du roi de ce pays, étant née blanche, est éloignée et envoyée en Égypte par sa mère, qui craint de voir son époux soupçonner sa fidélité. Un prêtre d'Apollon l'emmène à Delphes et la fait prêtresse d'Artemis. Là, elle se marie en secret à un jeune Thessalien, Théagène, et le suit sur un vaisseau phénicien qui part pour l'Égypte. Des pirates les font prisonniers et les séparent. Les deux amants sont exposés à une foule de dangers, qui mettent en relief l'habileté, le courage et la vertu de Chariclée. Une guerre les fait tomber entre les mains du roi d'Éthiopie, et ils se retrouvent comme par miracle ; le mystère de la destinée de Chariclée s'éclaircit, Théagène est reconnu pour un puissant prince et ils se marient. Les *Éthiopiques* sont un tissu d'aventures invraisemblables ; mais la composition du roman est assez habile, les descriptions assez pittoresques et les récits assez vivants. L'auteur abuse malheureusement des réminiscences d'Homère ou des tragiques, et son style est une prose poétique, très artificielle. L'ouvrage n'en a pas moins été très goûté d'Amyot, qui l'a traduit (1547) ; de Racine, qui en faisait ses délices dans sa jeunesse à Port-Royal ; de Bouleau, qui le comparait au *Télémaque*. Traduction française par Zevort. 1856.

THÉAGOGUE *gogh'* — du gr. *theos*, dieu, et *agein*, qui conduit) n. m. Sc. occ. Possédé par la divinité, inspiré.

THÉAKI, nom moderne de l'ancienne ITHAQUE.

THÉANDRIQUE *drik'* — du gr. *theos*, dieu, et *aner, andros*, homme) adj. Théol. Qui est à la fois divin et humain, qui est homme et dieu. ‖ Qui appartient à l'homme-Dieu : *Les opérations* THÉANDRIQUES.

THÉANO. Myth. gr. Prêtresse d'Athéna, à Troie. Elle était fille de Cissée et femme d'Anténor. Elle aurait livré le palladion aux Grecs. — Poétesse grecque, femme ou fille de Pythagore (vi^e^ s. av. J.-C.). — Prêtresse athénienne (fin du ve s. av. J.-C.). Elle refusa de prononcer contre Alcibiade, exilé et traître, des imprécations terribles en disant : « Je suis ministre des dieux pour prier et bénir, non pour détester et maudire. »

THÉATIN n. m. Religieux d'une congrégation, dont un des fondateurs fut Jean-Pierre Caraffa, évêque de Chieti, pape sous le nom de Paul IV.

— ENCYCL. Les *théatins* furent institués en Italie, en 1524, sous le titre de clercs réguliers, par un gentilhomme de Vicence, Gaëtan de Tiene, lequel fut aidé par Jean-Pierre Caraffa, archevêque de *Theate*, aujourd'hui Chieti, dans le royaume de Naples. Les fondateurs se proposèrent la réforme des mœurs du clergé et de toute la chrétienté. D'après leurs statuts, ces religieux devaient non seulement vivre sans fonds et sans revenus certains, mais ils s'obligeaient encore à ne jamais mendier et à s'en remettre à la Providence et à la charité prévenante des fidèles. Après la prise de Rome, ils se réfugièrent à Venise, d'où ils se répandirent dans toute l'Italie, puis en Espagne, en Pologne, en Allemagne et même en Orient. En 1642, Mazarin les appela à Paris et leur donna une maison située rue Malaquais, ce couvent fut institué sous le titre de Sainte-Anne-la-Royale à cause d'Anne d'Autriche, protectrice des théatins. Ils ne eurent jamais en France que cet établissement, qui disparut en 1790.



Théatin

Les théatins portent l'habit des ecclésiastiques séculiers, dont ils ne se distinguent que par leurs bas blancs.

THÉATINE n. f. Hist. relig. Membre d'un ordre religieux de femmes, soumises à la direction des théatins.

— ENCYCL. L'ordre des *théatines*, institué à Naples, en 1583, en l'honneur de l'Immaculée Conception, par une personne pieuse, nommée Ursule Benincasa, était divisé en deux congrégations : dans l'une, dite la *congrégation*, les religieuses ne faisaient que des vœux simples ; les personnes qui entraient dans l'autre congrégation s'astreignaient *théatines de l'Ermitage* et s'engageaient par des vœux solennels. L'ordre ne prit jamais beaucoup d'extension.

THÉÂTRAL, ALE, AUX *tr* adj. Qui a rapport, qui appartient au théâtre : *Scènes* THÉATRALES.

— Qui rappelle le théâtre par l'exagération du geste, par une forme ampoulée : *Prendre une attitude* THÉÂTRALE.

— *Année théâtrale*. Temps de l'année pendant lequel un théâtre est ouvert au public.

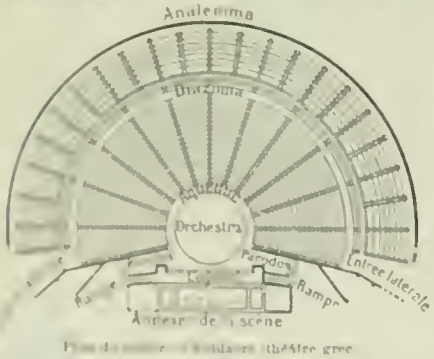

Plan de théâtre grec d'après Vitruve.

parties hautes du mur de scène. Au fond du [illegible] le mur de scène *skênê*. Il était [illegible] et représentait un décor [illegible] maisons, camp, rivage, bois sacré, etc.; [illegible] pour les grandes tragédies triangulaires qui [illegible] et permettaient de varier le pay[illegible] le mur de scène étaient les loges des ac[illegible] casins, des portiques. Suivant une récente [illegible] les acteurs se seraient tenus dans l'*orchestra* [illegible] le *logeion* aurait servi seulement pour [illegible] ce dieu.

Rome. Les Romains construisirent des théâtres à l'imitation des Grecs. Mais, longtemps, ils se contentèrent de théâtres en charpente. En 55 avant notre ère, Pompée bâtit le premier théâtre en pierre. Depuis ce temps, les monuments de ce genre se multiplièrent à Rome et dans l'empire. Le théâtre romain se distingue du théâtre grec sur trois points : 1° il n'est pas adossé d'ordinaire à une colline, les gradins sont soutenus par des murs qui présentent extérieurement une façade à colonnades ou à pilastres superposés ; 2° il n'a pas d'*orchestra* proprement dite, l'emplacement en est occupé par des sièges réservés aux sénateurs et aux magistrats ; 3° l'enceinte réservée aux spectateurs a la forme d'un demi-cercle.

Au *koilon* des Grecs correspond la *cavea* des Romains. Les gradins *gradus* sont divisés en sections concentriques *maeniana* par des murs *balteï* et des paliers (*praecinctiones*). Les spectateurs entraient dans le théâtre par de nombreuses portes percées dans les façades ; ils gagnaient leurs places par des escaliers intérieurs et des couloirs, puis par des portes appelées *vomitoria*, enfin par d'autres escaliers qui coupaient les gradins dans le sens de

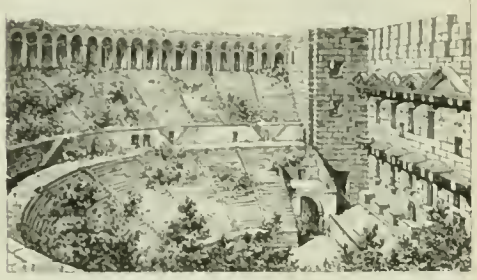

Vue du théâtre d'Aspendos (théâtre romain).

la hauteur. On nommait *cunei* les sections cunéiformes des gradins, comprises entre deux de ces escaliers. Tout en haut était un portique, où l'on se tenait debout. Un mur séparait la *cavea* de la scène (*pulpitum*), dont le sol était en bois, en pierre ou en mosaïque. Le mur de fond *scenæ* était très orné, avec un décor permanent ; il était percé de trois portes pour l'entrée et la sortie des acteurs. Par derrière étaient les coulisses, les loges des acteurs, les magasins et des portiques *postscenia*.

Les ruines de théâtres romains sont innombrables dans toutes les contrées qui ont fait partie de l'empire. Mentionnons seulement : le théâtre de Marcellus, à Rome ; le théâtre de Pompéi ; les théâtres d'Orange et d'Arles, en France ; ceux de Carthage et de Timgad, en Afrique, l'Odéon d'Hérode Atticus, à Athènes ; le théâtre d'Aspendos, en Asie Mineure ; etc.

Moyen âge. Dans le théâtre du moyen âge, l'action, au lieu d'être successive, est simultanée à la scène, image réduite du monde, représente tous les points où doit se jouer le drame ; les localités sont figurées d'une façon naturellement très sommaire, soit par quelques constructions légères (*mansions*), représentant des maisons ouvertes du côté des spectateurs, soit même par un simple écriteau, les acteurs y stationnant durant toute la pièce. Les coulisses étant inconnues, ils prennent la parole quand leur tour est venu. La scène, très vaste, pouvait contenir jusqu'à trente ou quarante *mansions*. Cette représentation idéale de la terre était complétée par celle du ciel et de l'enfer. On a cru longtemps que le ciel était figuré par un étage supérieur, l'enfer par une sorte de cave ouverte sur le devant, ces trois étages communiquant par des échelles ou escaliers. Cette fausse conception reposait sur une interprétation erronée des textes : il est aujourd'hui démontré que les *mansions* figurant le ciel et l'enfer étaient situées aux extrémités de la scène ; elles pouvaient, du reste, se trouver à des hauteurs et sur des plans différents. Le ciel avait généralement la forme d'une estrade, où apparaissait, au milieu de fleurs et de draperies, Dieu et les saints en costumes pontificaux. L'enfer affectait la forme d'une tour, à l'intérieur et sur la plate-forme de laquelle on voyait les damnés se débattre dans les supplices. Le pied de la tour était formé par une énorme tête de monstre dont la bouche s'ouvrait et se refermait au moyen [illegible] de là que sortaient les démons, au [illegible] flammes et de la fumée ou des décharges d'ar[illegible] La machinerie, assez compliquée dès le début, le [illegible] pour ce temps-là : les trucs *secrets* n'étaient pas le [illegible] le spectacle et certains *Mystères* étaient, [illegible] de véritables féeries.

[illegible] l'époque classique, la [illegible] et le matériel théâtral ne firent que des pro[illegible] Les décors simultanés étaient encore [illegible] par Hardy. Perrault rappelle le temps [illegible] ques formaient tous les décors, où la [illegible] avec des chandelles fixées à des plaques de fer [illegible] encore, ce qui parut un progrès, à l'aide de deux lattes mises en croix et portant quatre chandelles. Les pièces classiques, respectueuses de l'unité de lieu, ont été représentées avec une mise en scène des plus simples, une salle ou un « palais à volonté ». Il faut dire que les opéras et ballets étaient l'occasion de mises en scène beaucoup plus riches. Le marquis de Sourdeac construisit pour l'Opéra des machines qui furent plus tard achetées par les comédiens français. Les meilleurs décorateurs comme les meilleurs machinistes furent pris d'abord parmi les Italiens. L'usage, qui dura des environs de 1650 jusqu'en 1750, de placer sur la scène un certain nombre de spectateurs, qu'entourait une double balustrade, fut un obstacle durable à tout déploiement de mise en scène sur le Théâtre-Français, jusqu'au jour où le duc de Lauraguais racheta aux comédiens ce droit gênant (1759). Une grille séparait la scène du parterre où les spectateurs se tenaient debout. Il n'y avait point d'orchestre, et les musiciens se plaçaient souvent dans une loge. La couleur locale n'était guère plus recherchée dans les costumes que dans les décors. V. COSTUME.

Période moderne. Le théâtre proprement dit comprend tout l'espace qui s'étend entre la *face* et le *lointain*, c'est-à-dire entre le rideau d'avant-scène et le mur de fond. Quand le rideau est levé, il y faut joindre l'*avant-scène*, ou espace qui s'étend entre le manteau d'arlequin et la rampe.) Dans sa largeur, le théâtre comprend, au milieu, la *scène*, c'est-à-dire toute la partie qui sert à l'action dramatique et qui est en vue du public lorsque le rideau est levé, puis, de chaque côté de celle-ci, les *coulisses*, c'est-à-dire le large espace invisible à ce public et réservé à la circulation du personnel, au jeu des décors, etc. Le côté droit de la scène par rapport aux spectateurs s'appelle *cour*, et le côté gauche *jardin*. Dans sa profondeur, il comprend généralement sept *plans* (quelquefois moins, rarement plus), c'est-à-dire qu'il est divisé en sept parties égales délimitées par des *costières* ou rainures servant à la plantation des décors, ceux-ci, selon leur plus ou moins d'importance, s'étendant depuis le manteau d'arlequin jusqu'au deuxième, ou troisième, ou quatrième plan, et ainsi jusqu'au septième ou dernier. Enfin, dans sa hauteur, le théâtre comprend trois parties : les *dessous*, composés ordinairement de trois étages, quelquefois de quatre ou de cinq, la *scène* proprement dite, et les *dessus* ou *cintre*, formant aussi plusieurs étages ; dessous et dessus indispensables pour la manœuvre des décors, et qui contiennent tous les engins : chariots, curdages, treuils, tambours, etc. nécessaires à cette manœuvre. Chaque dessous offre la même disposition que la scène. Les planchers en sont soutenus par des *poteaux* et des *sablières* ; et les poteaux inférieurs reposent sur des cubes de pierre ou parpaings. On distingue dans le cintre : les *corridors*, sortes de balcons de bois suspendus les uns au-dessus des autres, à droite et à gauche, les *ponts*, qui font communiquer le corridor de droite et le corridor de gauche d'un même étage ; le *gril*, plancher à claire-voie, situé à la partie supérieure du cintre, et où sont installés les treuils, cabestans, etc.

On est généralement tenté de confondre le *décor* avec la *décoration*, ce qui n'est pas tout à fait exact. Tout ce qui présente une surface peinte : ferme, châssis, rideau, frises, toile flottante ou appliquée, fait partie du décor proprement dit. La décoration comprend un ensemble plus vaste, car elle s'étend jusqu'au mobilier et aux accessoires ; un meuble, un lustre, une panoplie ne forment point des parties de décor et concourent pourtant à la décoration.

Le décor se compose de diverses parties, dont chacune a sa dénomination spéciale, mais surtout se divise en deux espèces : les *rideaux* et les *châssis*, ces derniers se divisant eux-mêmes en *châssis de coulisses* et en *fermes*. Tout ce qui, occupant sur la scène une position verticale et se tenant debout, n'est ni ferme, ni châssis, est rideau. Les rideaux, roulés dans le cintre, se déploient et descendent en se déroulant ; les châssis de coulisses sont *guindés*,

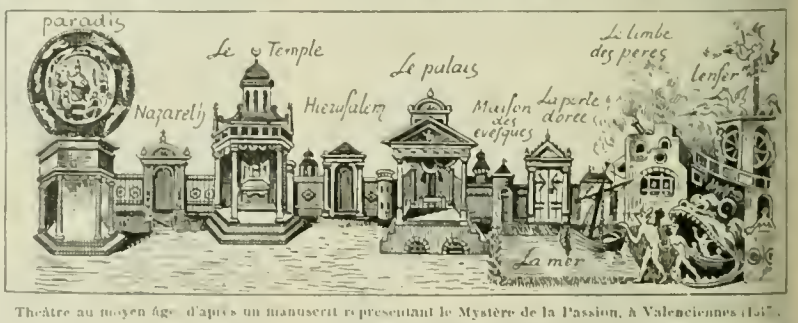

Théâtre au moyen âge, d'après un manuscrit représentant le Mystère de la Passion, à Valenciennes (1547).

c'est-à-dire fixés sur des mâts, de chaque côté de la scène ; à l'exception des frises et des plafonds, toutes les autres parties du décor sont des fermes. Lorsqu'un fond de salon, ou de palais, ou de cachot, monte du dessous en ligne droite, par un trappillon, c'est une ferme, car il est monté sur châssis ; un décor fermé du fond et des deux côtés se compose donc de trois fermes, une pour le fond et deux obliques pour les côtés, plus le plafond. Si une maisonnette se trouve placée à un point quelconque de la scène, ou un arbre, ou une colonne, ou une statue, chacun de ces objets, fixé sur le plancher avec des crochets ou des crampons, est monté sur châssis et, dans la machinerie théâtrale, prend le nom de *ferme*. Les décors sont mus généralement au moyen de contre-poids qui glissent dans des cheminées ménagées de chaque côté de la scène.

Les divers plans de la scène, dont le plancher est mobile, sont délimités par des *costières*, rainures garnies de fer qui livrent passage à la tige des mâts sur lesquels sont fixées les décorations latérales et permettent à ces mâts, qui sont montés sur des chariots roulant dans le premier dessous, de glisser à volonté, de façon à avancer plus ou moins et à donner à la scène la largeur exacte qu'elle doit avoir dans tel ou tel cas. Dans certains grands théâtres, où les décors sont très compliqués et où leurs changements doivent se faire avec rapidité, parfois même instantanément et à vue, il y a deux ou trois costières à chaque plan. L'espace compris entre deux jeux de costières et qui sépare chaque plan (un peu plus d'un mètre), s'étendant sur toute la largeur de la scène, s'appelle *rue* ;

celui qui est compris entre deux costières prend le nom de *fausse rue*.

Les fermes qui surgissent des dessous pour prendre place sur la scène passent par des *trappillons*. Ces trappillons sont des trappes très étroites, qui, au nombre parfois de deux ou trois à chaque plan, peuvent s'ouvrir sur toute la largeur du plancher sans laisser de solution de continuité, de façon à livrer passage aux fermes des dimensions les plus considérables.

Quant aux *trappes* proprement dites, ce sont les endroits du plancher de la scène par lesquels, dans les féeries ou les pièces fantastiques, paraissent ou disparaissent instantanément, à la vue du spectateur, soit un personnage, soit un objet plus ou moins volumineux, soit parfois toute une machine décorative portant dix, quinze, vingt personnes et plus. Selon le besoin, ces trappes sont de différentes formes, tantôt carrée, tantôt oblongue, tantôt ronde. Le plancher d'un théâtre, essentiellement mobile, est divisé régulièrement, à chacun de ses plans, en un certain nombre de trappes et de trappillons; mais, comme il doit se prêter à tous les besoins, si ces trappes régulières, qui ne mesurent généralement pas plus d'un mètre de largeur, se trouvent insuffisantes, on transforme le plancher à l'endroit voulu pour obtenir l'ouverture de trappes d'une dimension exceptionnelle.

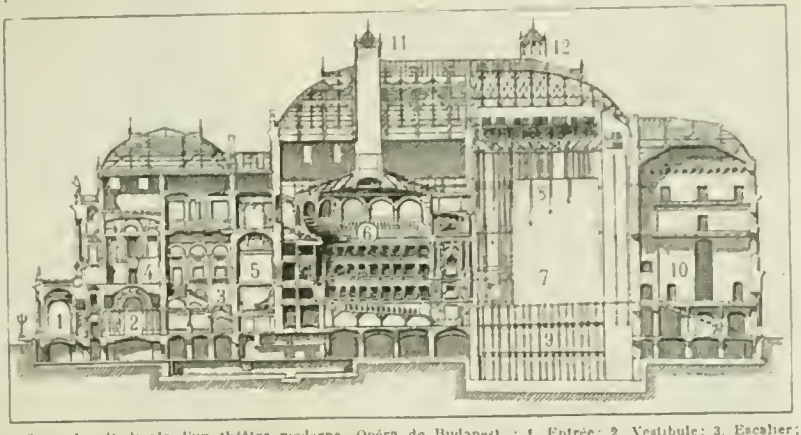

Coupe longitudinale d'un théâtre moderne. Opéra de Budapest : 1. Entrée; 2. Vestibule; 3. Escalier; 4. Foyer; 5. Couloirs; 6. Salle; 7. Scène; 8. Cintres; 9. Dessous; 10. Dégagements de la scène; 11. Aération de la salle; 12. Aération de la scène.

On ne saurait parler des décors sans mentionner les *praticables*, qui en sont souvent une partie essentielle. Un praticable est un fragment de décor en charpente, formant sur le sol de la scène un exhaussement régulier ou irrégulier, et représentant soit un accident du terrain, soit une construction, soit un objet quelconque sur lequel un ou plusieurs personnages peuvent monter, marcher, agir, se mouvoir; il faut donc qu'il soit établi solidement. Il arrive que parfois le praticable est caché à l'œil du spectateur, comme, par exemple, lorsqu'il s'agit de faire voir un personnage à un balcon ou à une fenêtre : ainsi dans la scène d'amour de *Cyrano de Bergerac*; dans ce cas, l'actrice doit gravir un escalier pour se présenter à cette fenêtre, et cet escalier, placé dans la coulisse, est ce qu'on appelle un praticable. Mais, le plus souvent, le praticable est placé sur la scène même; ainsi, le pont du vaisseau de l'*Africaine* et de celui d'*Haydée*, l'escalier monumental du second acte des *Huguenots*, le pont et les montagnes de *Guillaume Tell*, la terrasse de *Pelléas et Mélisande* sont autant de praticables. Tel de ces praticables, extrêmement compliqué, comme lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une série de montagnes, part de l'avant-scène pour s'élever insensiblement, aux derniers plans, presque jusqu'au cintre. C'est le comble de l'art du machiniste, grâce auquel s'obtiennent parfois des effets grandioses.

L'éclairage de la scène est une partie extrêmement importante de l'art de la décoration. Il se fait à l'aide de divers moyens : par la rampe d'abord; puis, par les herses, les portants et les traînées. La *rampe* est cette ligne de feu qui sépare la scène de l'orchestre. Elle éclaire tout le devant de la scène d'une façon parfaitement égale, et distribue la lumière de telle sorte que le moindre jeu de physionomie des acteurs ne peut passer inaperçu. Mais l'éclairage des décors est autrement compliqué. Les *herses* sont des appareils suspendus qui traversent tout le théâtre et qui laissent échapper, à nu, les feux d'une traînée de becs de gaz, ou de lampes électriques dont on active ou modère la lumière à volonté. Les *portants* sont de longs montants de bois garnis de tuyaux de cuivre sur lesquels sont branchés trois, quatre, cinq, et jusqu'à dix becs de gaz ou lampes électriques. Enfin, les *traînées* sont des appareils mobiles, portant aussi des becs de gaz ou des lampes électriques, et que l'on transporte à volonté sur tel ou tel point de la décoration où leur présence est jugée nécessaire. Et à tout cela il faut ajouter les jeux des *projecteurs électriques*, qui, dans les féeries, produisent des effets éblouissants.

Sans parler des peintres qui brossent les décors, des dessinateurs qui fournissent les modèles des costumes, des chefs de l'habillement qui, sous leur direction, font confectionner ces costumes par leurs tailleurs et leurs couturières, le maniement du matériel théâtral comporte tout un personnel de machinistes, c'est-à-dire d'ouvriers chargés spécialement du service des décors et de tout ce qui concerne la mise en scène. Ceux-ci sont placés sous les ordres et sous la direction d'un machiniste en chef, chargé de la construction de tous les châssis de décors, de tous les praticables, de tous les bâts, d'organiser les trucs, etc. L'Opéra, par exemple, n'emploie guère moins de soixante ou quatre-vingts machinistes et le Châtelet ne lui cède guère sous ce rapport. L'ensemble du personnel des machinistes prend le nom d'*équipe* et cette équipe se divise généralement en trois brigades ayant chacune leur terrain d'action et leur spécialité : la brigade de la scène, la brigade du cintre et la brigade des dessous, chacune commandée par un brigadier qui a pour aide un sous-brigadier. Le service est organisé avec une précision absolue et chaque homme a sa tâche spéciale à un poste qui lui est assigné. Il arrive même qu'ils sont obligés de revêtir un costume et de faire office de personnages, parce que leur présence est nécessaire en scène soit pour une manœuvre discrète, soit pour porter certains fardeaux, tels qu'un dais, un palanquin, un coffre ou tout autre objet.

— Littér. V. COMÉDIE, DRAME, TRAGÉDIE, TRAGI-COMÉDIE, FARCES, MORALITÉS, MYSTÈRES, SOTIES, VAUDEVILLE, etc. et les articles consacrés à la littérature de chaque pays.

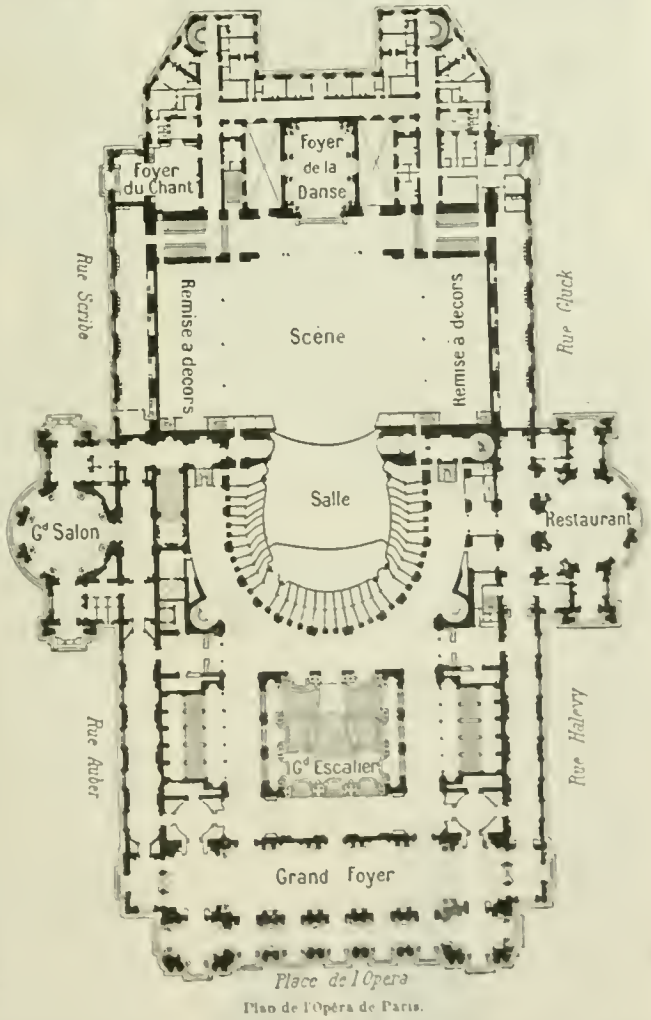

Plan de l'Opéra de Paris.

— Dr. I. *Établissement et exploitation*. Le décret du 6 janvier 1864 a établi en France le régime de la liberté des *théâtres*. Quiconque veut ouvrir un théâtre le peut, sous la réserve d'une déclaration au ministère des beaux-arts et à la préfecture du département. L'autorité, représentée par le maire, n'a d'autres pouvoirs que ceux de prescrire les mesures propres à assurer la sécurité des spectateurs et le bon ordre. Elle peut, en cas de contravention, fermer la salle. Ces dispositions ne sont pas applicables aux cafés-concerts, demeurés sous le régime de l'autorisation.

II. *Droits de l'administration sur les pièces représentées*. V. CENSURE *théâtrale*.

III. *Rapports de droit privé du théâtre* :

1° Avec les auteurs. V. PROPRIÉTÉ *artistique et littéraire*;

2° Avec les artistes. Les engagements dramatiques sont soumis au droit commun. Ils ne peuvent être contractés par les incapables qu'avec l'autorisation de ceux ayant puissance sur eux : père, mère ou tuteur pour le mineur, mari pour la femme mariée. Les enfants ne peuvent être engagés qu'après treize ans, à moins d'une autorisation spéciale à une pièce, du ministre à Paris, et du préfet dans les départements;

3° Avec le public. Le fait de prendre un billet au bureau constitue un contrat entre le directeur et le public, qui a le droit, sauf indication contraire publiée au dehors, de voir la pièce annoncée sur l'affiche avec les acteurs mentionnés, ou d'exiger le remboursement du prix de la place. Il en a été jugé autrement pour les abonnements et les billets pris en location.

Le public peut-il manifester son mécontentement dans la salle en sifflant? Malgré les controverses sur ce point, il paraît raisonnable d'admettre que le public peut aussi bien siffler qu'applaudir, et cependant on pourra l'interdire refuse que, si l'exercice en devenait une cause de désordre.

Théâtre d'agriculture et mesnage des champs LE, ouvrage d'Olivier de Serres (1600). Ce livre, le premier grand traité d'agriculture qui ait été écrit en France, est l'exposition vive et nette d'une science toute pratique. Beaucoup d'ouvrages avaient vu le jour avant le *Théâtre d'agriculture*, mais ce n'étaient guère que des compilations, et des imitations sans originalité des livres anciens dont on reproduisait même les recettes superstitieuses. Le *Théâtre d'agriculture* est l'œuvre d'un agriculteur qui a tout vu par lui-même et dit en un style clair et avec des mots justes les nombreuses observations qu'il a faites. Ce livre eut un grand et légitime succès pendant tout le XVIIe siècle : 19 éditions; il fut supplanté par la *Maison rustique* de Liebaut, mais la *Société d'agriculture de Paris* en donna une nouvelle édition (1804-1805).

Théâtre LA PRATIQUE DU, ouvrage publié par l'abbé d'Aubignac en 1657 : il avait été entrepris et composé dès 1640, à la demande de Richelieu. Le sous-titre peu modeste, porte : *Ouvrage très nécessaire à tous ceux qui veulent s'appliquer à la composition des poèmes dramatiques, qui les récitent en public ou qui prennent plaisir d'en voir les représentations*. La première partie est consacrée à l'étude des modèles et des maîtres, elle recommande principe fort juste de ne jamais travailler qu'en vue des spectateurs : la deuxième traite du sujet du poème dramatique : il le faut vraisemblable, accommodé aux sentiments du public; c'est là que se trouve la fameuse prescription des trois unités, empruntée plus ou moins exactement à Aristote; la troisième est consacrée aux « parties de quantité » du poème dramatique : division en actes, en scènes, emploi de l'alexandrin, interdiction de la forme lyrique; la quatrième concerne les « parties de qualité » : personnages, discours, spectacles. Cet ouvrage a donné lieu en son temps et depuis à d'innombrables polémiques. Corneille s'est débattu contre ces règles sans oser les braver ouvertement, Racine les a appliquées de génie en les dépossédant de leur dogmatisme exclusif. Quant à l'abbé d'Aubignac, ayant voulu imprudemment joindre l'exemple au précepte, il ne réussit qu'à composer la détestable tragédie de *Zénobie*.

Théâtre-Français le. V. COMÉDIE FRANÇAISE.

Théâtre-Français HISTOIRE DU, par les frères Parfaict. Les quinze volumes publiés sous ce titre de 1734 à 1749 s'arrêtent à l'année 1721. Le tome XVI, qui était sous presse en 1749, devait comprendre les années 1722 à 1730; les tomes XVII et XVIII devaient s'arrêter à 1752, mais l'un des deux frères, François, étant mort, l'ouvrage resta inachevé. Après avoir promis et promis de donner un volume tous les deux mois, les auteurs eurent beaucoup de peine à en publier un tous les ans. Ils s'attardèrent sans mesure à des ouvrages de médiocre importance. Quoi qu'il en soit, l'*Histoire des frères Parfaict*, malgré quelques erreurs de détail dans la partie bibliographique, a mérité de devenir classique. On la complète par l'*Abrégé* du chevalier de Mouhy (1780) et le *Supplément*, publié par d'Origny en 1783. Puis viendraient le tome Ier de l'*Odéon* (1876), les quatre volumes d'Étienne et Martainville, les ouvrages de Laugier, d'Hippolyte Lucas, de G. d'Heylli, Ed. Thierry, les *Confessions* d'Arsène Houssaye, les *Mémoires* de Samson, de Got et de Delaunay, sans oublier les journaux, les almanachs des spectacles et le *Répertoire* de M. Joannidès, etc.

Théâtre en liberté LE, œuvre posthume de Victor Hugo (1886). Elle se compose d'un prologue (1869), de quatre pièces qui, sauf la première, ne sont pas faites pour être jouées : *la Grand'Mère, l'Épée, Mangeront-ils?* *la Forêt mouillée*, et de trois saynètes : *Sur la lisière d'un bois, les Gueux, Être aimé*. — Les deux meilleures du recueil sont les deux comédies : *la Grand'Mère*, en un acte, et *Mangeront-ils?* en deux actes, petits tableaux dramatiques, où le poète a cherché à imiter les féeries shakspeariennes, et qui plaisent par un symbolisme pittoresque, par des rêveries sentimentales d'une agréable fantaisie.

Théâtre français LES FRONDES DU, de 1636 à 1850, par Ferdinand Brunetière. Ce livre contient une série de 15 conférences faites aux « Jeudis littéraires » de l'Odéon du 5 novembre 1891 au 25 février 1892, sur *le Cid, le Menteur, Rodogune, l'École des Femmes, Andromaque, Tartufe, Phèdre, Turcaret, Rhadamiste et Zénobie*, la comédie de Marivaux, *Zaïre*, le drame bourgeois, le *Mariage de Figaro*, le drame romantique, enfin Scribe et Musset. A travers l'évolution du théâtre, de Corneille à Scribe, l'auteur recherche les lois constitutives du genre dramatique qui lui paraissent se réduire à deux essentielles : 1° il faut qu'une action, pour être vraiment du théâtre, tourne autour de quelque question d'intérêt général, d'un cas de conscience, ou d'un problème social; 2° il faut que cette action soit conduite par des volontés libres, ou du moins conscientes d'elles-mêmes : ce qui est proprement la loi spécifique du théâtre, et tout l'oppose de celle qui régit le roman. La fonction du genre dramatique est donc de traduire l'opposition du dedans et du dehors, du subjectif et de l'objectif, du moi et du non-moi. La lutte en est l'élément : tragique, si la volonté s'efforce contre la nature, contre le destin, contre une autre volonté ou contre elle-même; comique, si elle bataille contre quelque bas instinct, ou bien un sot préjugé, ou contre les conventions de la mode et les convenances sociales. A ces deux lois l'auteur en ajoute une troisième, de moindre importance : c'est le respect de la tradition acquise, condition du progrès au théâtre. Ce livre intéressant et plein d'idées peut être considéré comme une

...r a exposée

...Théâtre Antoine ...ne ...inauguration ... Antoine ... plus de ... Libre. La ... peu à ... Antoine ... et ... Antoine ... Rose ... la Horde ... Antoine ... Rose ... la Horde ... Antoine ... Rose ... la Horde

la société laïque du moyen âge la connaissance du monde gréco-latin. Le *Roman de Thèbes* a été publié par L. Constans (*Société des anciens textes*, Paris, 1890).

THEBESIUS (VALVULE DE). Anat. Valvule de la veine coronaire gauche du cœur, ainsi nommée du médecin allemand Adam-Chrétien *Thebesius*, qui vivait au XVIIIe siècle.



Thécadactyle.

THÉBOLACTATE n. m. Sel dérivant de l'acide thébolactique.

THÉBOLACTIQUE (*kti'k*) adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide lactique ou identique, découvert dans les eaux mères de la préparation de la morphine.

THÉCADACTYLE n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des geckonidés, propres aux îles du détroit de Torrès.

THÉCAPHORE ou **THÉCAPHORÉ** du gr. *thékê*, boîte, et *phoros*, qui porte) adj. Qui porte les organes producteurs de spores appelés thèques : *Fructification* THÉCAPHORE.

THECEL. Bible. V. MANE, THECEL, PHARES.

THÉCIGÈRE (*jèr'* — du gr. *thékê*, boîte, et du lat. *gerere*, porter) adj. Se dit de l'enveloppe membraneuse qui porte les graines.

THÈCLE ou **THECLA** (*lé'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des lycénidés, comptant de nombreuses espèces répandues sur le globe.



Thècle (gr. nat.

THÈCLE (sainte), vierge et martyre, née à Icone. Elle vécut au Ier siècle de notre ère. Voici ce que la tradition raconte d'elle. Elle avait dix-huit ans et était fiancée à Thamyris, lorsque, ayant entendu les prédications de saint Paul, elle résolut de renoncer au mariage et de se faire chrétienne. Elle fut accusée par sa mère elle-même, et condamnée à être brûlée. Conduite devant un bûcher allumé, elle s'y jeta en faisant le signe de la croix. Aussitôt, il tomba une si grande abondance de pluie que le feu fut éteint. A Antioche, elle fut condamnée aux bêtes, mais les animaux féroces qu'on lâcha pour la mettre en pièces vinrent lui lécher les pieds. On voulut alors la faire écarteler par des taureaux; mais les cordes se rompirent, sans qu'elle eût aucun mal. Thècle, ayant accompagné saint Paul dans plusieurs de ses courses, retourna ensuite à Icone, puis se rendit en Séleucie, où elle opéra des conversions; elle se retira enfin sur une montagne et mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans. L'office qui lui est consacré lui donne le titre de première martyre. — Fête le 23 septembre.

THEDEN (Jean-Chrétien-Antoine), chirurgien prussien, né dans le Mecklembourg en 1714, mort en 1797. Chirurgien général des armées de Frédéric II, il a laissé des ouvrages riches en observations curieuses, parmi lesquels nous citerons : *Nouvelles Observations et expériences serront à enrichir la chirurgie* 1771); *Instructions pour les sous-chirurgiens de l'armée* (1774).

Theden (EAU DE), liqueur appelée aussi *eau d'arquebuse*, composée de : 1 d'acide sulfurique concentré, 6 de vinaigre, 6 d'alcool et 2 de miel.

THÉDENAT (Henri), orateur français, membre de l'Institut, né à La Rochelle en 1844. Fils d'un professeur de l'Université, il fit ses études au lycée de Poitiers jusqu'à la troisième et les termina à Paris dans la maison fondée à Vaugirard par l'abbé Pouloup. Puis il prépara sa licence ès lettres à l'École des carmes. Il entra ensuite au séminaire d'Issy, enseigna au collège de Juilly et fut ordonné prêtre en 1875. Il retourna à Juilly comme supérieur en 1879, y resta jusqu'en 1882 et devint supérieur de la maison d'études de l'Oratoire en 1895. L'Oratoire ayant été dissous en 1903, il rentra dans le clergé séculier. Ce furent les cours de Léon Renier qui, en 1877, décidèrent de sa vocation d'historien et d'archéologue. Un *Rapport sur les progrès de l'épigraphie en France*, publié en 1879, lui valut d'être nommé en 1880 membre de la Commission de géographie historique de l'ancienne France, le fit envoyer en mission épigraphique dans le midi de la France et adjoindre à la Commission de l'Institut pour la publication des œuvres de Borghesi. Il entra en 1879 à la Société des antiquaires de France, au comité des travaux historiques (Société d'archéologie), à l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres) en qualité de membre libre, en remplacement du baron de Ruble, en 1898.

L'abbé Thédenat a publié : *Cachets d'oculistes romains* en collaboration avec Héron de Villefosse) (1882); *Inscriptions romaines de Fréjus* (avec H. de Villefosse); *le Forum romain* 3e édit., 1904). Il a collaboré très activement aux congrès des Sociétés savantes, donné de nombreux et importants articles au « Dictionnaire des antiquités » Daremberg et Saglio), au « Bulletin critique », dont il est l'un des directeurs, etc.

THÉE n. m. Bois de pin très sec dont on se sert, dans le midi de la France, pour pêcher aux flambeaux.

THÉÉRIE (rad. *thé*) n. f. Établissement où l'on produit le thé. || Terre consacrée à la culture du thé.

Théétète, dialogue de Platon sur la science et son fondement. Platon discute tout d'abord la théorie d'après laquelle la « science serait la sensation » en montrant que cet empirisme aboutirait au scepticisme. La science, comme la sensation, serait bornée à l'instant présent : elle ne pourrait porter sur le passé. La science comme la sensation serait en perpétuelle variation. En morale comme en politique, les lois seraient soumises au caprice de la sensibilité individuelle. Or, en fait, les hommes pensent que tout n'est pas arbitraire, faux et vrai à la fois, juste ou injuste, sage ou fou. Si le changement et la contradiction sont les lois du monde des phénomènes, il existe des lois immuables, mathématiques, qui président à ces changements. Dans la conscience de l'homme, la volonté s'oppose à la sensation. Il en est de même de la raison, qui s'oppose, elle aussi, à la sensation et la domine. La sensation ne saurait expliquer la nécessité de certaines notions, l'obligation morale absolue. Elle ne saurait nous élever à l'idée de l'existence, de l'essence, puisqu'elles *durent* sans cesse sans *être* jamais. La science ne doit pas non plus être cherchée dans le raisonnement, la définition ou l'analyse, mais dans la région des idées qui échappent à la dialectique et au sensualisme et sont les éléments intégrants de toute pensée.

THÉGAN, chroniqueur franc du IXe siècle. On sait peu de chose de sa vie, sinon qu'il fut coadjuteur de l'archevêque de Trèves et qu'il entra en relations avec les principaux savants de son temps. Sa chronique *De la Vie et des actions de l'empereur Louis le Pieux*, publiée pour la première fois par Pithou en 1588, contient des renseignements intéressants sur l'état de la société carolingienne au début du XIXe siècle. La meilleure édition est celle qui a été insérée dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*.

THÉIER (*té-i-é*, ÈRE adj. Qui a rapport au thé, qui concerne le thé : *Industrie* THÉIÈRE.

THÉIÈRE n. f. Vase dans lequel on fait infuser du thé : THEIÈRE *d'argent, de porcelaine*.



Théières : 1. En porcelaine; 2. A réchaud.

THÉIFORME (de *thé*, et *forme*) adj. Bot. Qui ressemble au thé. || *Infusion théiforme*, Infusion que l'on prépare comme le thé.

THEIL (LE), ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 38 kilom. de Mortagne; 1.012 hab. Ch. de f. Ouest. — Le canton a 10 comm. et 1.057 hab.

THEIL (LE), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 36 kilom. de Vitré, près du ruisseau de Ricordel, bassin de la Vilaine par la Seiche; 1.219 hab. Eaux minérales sulfatées sodiques. Menhirs.

THEIL (LE), comm. de l'Allier, arrond. et à 31 kilom. de Moulins, près des sources du Gadnet; 1.168 hab. Draps.

THEIL (Jean-François-Napoléon), philologue français, né à Langon (Gironde) en 1808, mort à Provins en 1878. Il fut professeur aux lycées Henri-IV et Saint-Louis. Il est surtout connu par sa traduction de l'allemand du *Dictionnaire de la langue latine*, composé par Freund (1835-1856).

THEILLAY, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 27 kilom. de Romorantin, sur un affluent de la Rère; 1.850 hab. Ch. de f. Orléans.

THÉINE n. f. Variété de caféine extraite du thé.

THÉISME (*issm'* — rad. *thé* n. m. Ensemble des accidents provoqués par l'abus des infusions de thé.

THÉISME (*issm'* — du gr. *théos*, dieu) n. m. Doctrine philosophique qui affirme l'existence personnelle de Dieu et son action providentielle dans le monde. (Il s'oppose à l'*athéisme*, qui nie l'existence de Dieu; au *panthéisme*, qui nie sa personnalité, au *deisme*, qui nie son action dans le monde.)

THEISS (la *Tisza* des Hongrois), grande rivière de Hongrie, faite de deux torrents des Karpathes orientales, hautes ici d'environ 2.000 mètres, la Theiss Noire (*Czerna Tisza*) et la Theiss Blanche (*Bila Tisza*); très vite descendue aux basses altitudes, elle tourne au S.-O., puis droit au S., dans le grand steppe hongrois, parallèlement au Danube, baigne Tokai, Szolnok, Szeged, reçoit le Szamos, le Bodrog, le Sajo, le Körös, le Maros et se perd dans le Danube, rive gauche, en amont de Belgrade. Cours 1.200 kilom.

THEISSHOLZ. Géogr. V. TISZOLCZ.

THÉISTE (*isst'*) n. m. Celui qui professe le théisme, qui croit à l'existence d'un Dieu, d'un être suprême.
— Adjectiv. Qui professe le théisme : *Philosophe* THÉISTE. || Qui a rapport au théisme : *Système* THÉISTE.

THEIX, comm. du Morbihan, arrond. et à 9 kilom. de Vannes, sur le golfe du Morbihan; 2.581 hab. Petit port.

THEIZÉ, comm. du Rhône, arrond. et à 11 kilom. de Villefranche, entre deux affluents de la Saône, le Morgon et l'Azergues; 1.143 hab. Ch. de f. du Beaujolais. Carrières. Fabrication de fromages. Vins rouges ordinaires. Croix du XVIe siècle; château de la fin du XVIIe.

THEK, THÉKA ou **THEKKA** n. m. Bot. V. TECK.

THÉKAKISQUI, chef d'Indiens iroquois, né en 1736, mort à Chillosvi en 1832. Après avoir fait plusieurs incursions dans les pays alors espagnols de la Floride et de la Louisiane, il embrassa, pendant la guerre de l'Indépendance américaine, le parti des Anglais et exécuta alors une sanglante razzia dans la Caroline. Plus tard (1794), il céda aux États-Unis une partie du territoire des Iroquois, qui commencèrent, à son époque et sous son influence, à se fixer au sol et à le cultiver.

THÉLALGIE (*jî* — du gr. *thêlê*, mamelle, et *algos*, douleur) n. f. Pathol. Douleur du mamelon.

THÉLALGIQUE (*jik'*) adj. Pathol. Qui se rapporte à la thélalgie.

TELAZIX, roi du Mexique, mort empoisonné en 1487. Il était fils de Montézuma Ier et lui succéda en 1448; mais son incapacité politique et militaire le fit tomber dans un profond discrédit et l'on s'en débarrassa par le poison.

THÉLÈME (ABBAYE DE), communauté de parfaits épicuriens imaginée par Rabelais. V. GARGANTUA.
— Expression passée dans la langue pour désigner un endroit où l'on goûte à loisir et à profusion toutes les joies sensuelles.

THÉLÉMITE n. Habitant de l'abbaye de Thélème. || Fig. Personne qui se pique d'une parfaite indépendance.

THÉLÉPHORE n. m. Bot. V. TÉLÉPHORE.

THÉLITE (du gr. *thêlê*, mamelon) n. f. Pathol. Inflammation du mamelon.

THELLE (le), pays de l'ancienne province de l'Ile-de-France, aujourd'hui dans le départ. de l'Oise, cant. de Neuilly-en-Thelle et rive droite du Thérain jusqu'à Creil. Le pays de Thelle est le prolongement géologique du pays de Bray, avec lequel il formait primitivement le pays de *Talou*.

THÉLODERMITE (*dèr'* — du gr. *thêlê*, mamelon, et *derma*, peau) n. f. Pathol. Inflammation des papilles de la peau. Peu us.

THÉLOTISME (*tissm'* — du gr. *thêlê*, mamelon) n. m. Se dit de l'érection du mamelon, pour la distinguer de l'érection des organes véritablement érectiles.



Thélygone (a, fleur mâle, b, fleur femelle).

THÉLOTRÈME n. m. Bot. Genre de lichens, de la famille des lécanorées, comprenant une douzaine d'espèces, dont une seule croît en Europe.

THÉLYGONE n. m. Genre de phytolaccacées, comprenant des plantes herbacées, annuelles, à tiges rondes, diffuses, flexibles, succulentes. (Elles portent des feuilles ovales, un peu obtuses, lisses, rudes sur les bords, et des fleurs verdâtres, unisexuées. Communes sur le littoral de la Méditerranée française.)

THÉLYCONÉES n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des phytolaccacées, ayant pour type le genre *thélygone*. — Une THÉLYGONÉE.

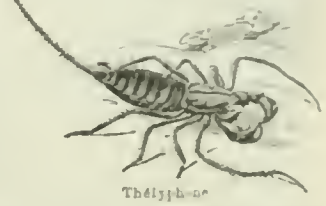

Thélyphone.

THÉLYPHONE n. m. Genre d'arachnides aranéides, répandus dans les régions tropicales. || Ces animaux, dont la morsure passe pour très venimeuse, vivent à terre et sous les vieux arbres pourris.

THEMAGG (*té-magh'* n. m. Milit. Chaussure des cavaliers indigènes des régiments de spahis. C'est une sorte de botte en cuir rouge, dont la tige fendue latéralement se compose en quelque sorte de deux parties, l'antérieure notablement plus élevée que l'autre. Des dessins dorés sur le cuir ornent par devant la partie supérieure de la tige.)



Themagg.

THÉMATIQUE (*tik'* adj. Gramm. Qui a rapport au thème des mots : *Suffixes* THÉMATIQUES.
— Musiq. Qui a rapport aux thèmes musicaux. || *Catalogue, Table thématique*, Catalogue, Table des morceaux d'un opéra, dans lequel on indique souvent la première phrase musicale d'un morceau.

THEME du lat. *thema*, gr. *théma*, sujet posé) n. m. Matière, proposition que l'on développe : *La nécessité de détruire Carthage était le* THÈME *favori de Caton*.
— Sujet qu'on donne aux écoliers à traduire de leur langue dans une autre langue : *Dicter un* THÈME *grec*. || Composition, travail de l'écolier qui traduit de sa langue en une langue étrangère : *Faire un* THÈME.
— Loc. div. *Thème de deux façons*, Double traduction qu'on donnait autrefois à faire, aux écoliers, d'un morceau écrit dans leur langue. || Fig. *Faire son thème de deux façons*. Dire, écrire la même chose de deux manières différentes. — Tenter par des moyens différents. Vx. || *Fort en thème*. Se dit, par plaisanterie, d'un jeune homme qui ne réussit que dans des exercices d'école, et qui manque totalement d'imagination ou de caractère. || *Prendre mal son thème*, Avancer quelque chose mal à propos, quelque chose qu'on ne peut soutenir. Vx.
— Adm. byz. Nom de circonscriptions administratives entre lesquelles l'empire byzantin se partagea à partir du VIIe s.
— Astrol. Position où se trouvent les astres au moment de la naissance de quelqu'un, et qui sert à tirer son horoscope. || Figure que tracent les astrologues, quand ils veulent tirer l'horoscope de quelqu'un.
— Gramm. Mot dépouillé de sa désinence de flexion.
— Musiq. Motif sur le quel on compose un morceau de contrepoint ou des variations.

THÉMINES (Pons DE LAUZIÈRES, marquis DE), maréchal de France, né en 1552, mort à Auray en 1627. Originaire d'une ancienne famille du Languedoc, il prit part dans sa jeunesse aux guerres de religion dans sa province et se distingua sous Damville et Mayenne. Il rendit de grands services à Henri III et à Henri IV, en réduisant à l'obéissance royale le Quercy, dont il fut nommé sénéchal. En 1595, il fut fait capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier des ordres. Chargé d'arrêter Condé en 1616, il fut en récompense nommé maréchal de France. En 1621, il assista au siège de Montauban; en 1622, il enleva aux protestants Tonneins et Saint-Antoine; en 1626, il fit le blocus de La Rochelle et reçut la même année le gouvernement de la Bretagne. C'était un brave soldat, mais un médiocre général.

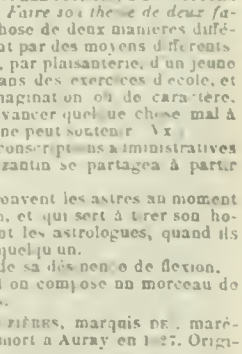

Thémines.



THÉMISCYRE (*kir*) n. m. Géogr. anc. Ville du [illegible] Asie, dans la Paphlagonie, sur le fleuve Thermodon. Adj. *Thémiscyrien, enne.*

THÉMISON, [illegible] grec, né à [illegible]. Il vivait au IIe siècle avant notre ère. Il fonda [illegible] Asclépiade, ou [illegible] le suivit pendant une [illegible] et jeta dans sa vieillesse les [illegible] par laquelle il voulut ramener [illegible] à une méthode purement expérimentale.

THÉMISTIADES. Myth. gr. Nymphes qui prédisaient l'avenir. On [illegible] leur nom à celui de la prophétesse Themis ou Themisa.

THEMISTIUS, rhéteur grec, né entre 310 et 320 de notre ère, professa [illegible] et l'philosophie, mort à Constantinople vers 385. Il était fils d'Eugénios, un riche lettré qui semble avoir été aussi rhéteur et ouvrit lui-même à Constantinople une école, qui obtint vite un grand succès. En [illegible] entra au sénat de Constantinople. En 357, il fut envoyé à Rome par ce sénat, pour y saluer Constance à l'occasion [illegible]. Il fut lié avec l'empereur Julien; Théodose le nomma préfet de la ville et lui confia l'éducation de ses [illegible]. Themistios paraît être mort quelques années plus tard. Rhéteur célèbre, il avait été aussi [illegible] à Constantinople. C'était un noble caractère. Il savait parler aux empereurs avec indépendance, [illegible] reclamer la liberté religieuse, également estimée des païens et des chrétiens. Nous avons de lui des *Paraphrases*, ouvrage de jeunesse, recueil de commentaires [illegible] livres d'Aristote, sur les *Analytiques*, la *Physique*, les traités de l'Ame, de la *Mémoire*, de la *Divination*, de [illegible], les *Sophistes*. Surtout, il nous reste de Themistios trente-cinq *Discours*, dont vingt harangues officielles [illegible] intérêt pour l'histoire des faits et des mœurs.

THÉMISTO. Myth. gr. Femme d'Athamas, roi de Thèbes. Quand son mari la répudia pour épouser Ino-Leucothée, elle en éprouva une telle colère que, pour se venger, elle conçut le projet de faire périr les enfants d'Ino : Léarque et Mélicerte. La nourrice de ces enfants pénétra [illegible] dessein et revêtit de leurs habits les enfants de Thémisto, elle égorgea ainsi ses propres fils. Quand elle eut reconnu son erreur, elle se tua.

THEMISTO (*té, sto*) n. f. Genre de crustacés amphipodes [illegible] familles des hypérides, propres aux mers arctiques.

THÉMISTOCLE, général et homme d'État athénien, né à Athènes vers 525 av. J.-C., mort en Asie Mineure vers [illegible]. Fils d'Néoclès et d'une étrangère, il montra [illegible] un esprit inquiet et ardent, méprisant les plaisirs [illegible] et les arts pour s'adonner exclusivement à la politique. Il prit une part brillante à la bataille de Marathon (490) et, depuis, se montra triste et [illegible], disant à ses amis que *les lauriers de Miltiade l'empêchaient de dormir*. Cet amour de la gloire et de la [illegible] le poussa à rechercher avec ardeur la faveur populaire, mais il [illegible] les véritables intérêts de sa patrie et montra un sens politique admirable pour en préparer [illegible]. Nommé archonte au commandement de la flotte [illegible] mettre les [illegible] de [illegible] qui avaient trahi la [illegible] en favorisant les Perses. [illegible] ment et [illegible] par Miltiade [illegible] son [illegible] Aristide [illegible] sa rappel, [illegible] Xerxès [illegible] Grèce, il persuada aux Athéniens d'abandonner leur ville en montant sur leurs vaisseaux et [illegible] aux forces à celles des alliés. En même temps, il avait réussi à faire exécuter Arnakès, le [illegible] Lacédémone aux Thermopyles

...as seulement le créateur du genre bucolique ou pastoral ; ...on œuvre est très variée et très riche. Et partout se ...montrent les dons du poète : la sensibilité, l'imagination, ...observation réaliste, l'instinct dramatique, la vérité dans ...a peinture de la passion, comme dans les scènes de la ...ie rustique, bourgeoise ou populaire, la sûreté de main ...l'un grand artiste dans la versification et le style.

THÉODÉSIES (*dé-zi* — gr. *theodaisia* n. f. Antiq. gr. Fête en l'honneur de Dionysos, qui se célébrait en Crète, à Cos, à Andros, en Sicile, en Libye.

THÉODAMAS ou **THIODAMAS** Myth. gr. Roi légendaire des Dryopes. Il refusa de donner l'hospitalité à Hércules, qui traversait ses États avec Déjanire. Le héros, irrité, tomba sur les Dryopes, dont il massacra un grand nombre, tua Théodamas et enleva son fils Hylas. Dans cette bataille, Déjanire combattit avec courage et reçut une blessure.

THÉODAT, roi des Ostrogoths, mort en 536. Il était le neveu de Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths d'Italie, et dut la couronne à Amalasonthe, fille de Théodoric, qui, pour conserver le pouvoir après la mort de son fils Athalaric, lui offrit de le partager 534). Devenu roi, il se hâta de se débarrasser d'Amalasonthe, qu'il fit enfermer dans une île du lac Bolsène, puis bientôt étrangler. Mais l'empereur grec Justinien se posa en vengeur d'Amalasonthe et envoya deux armées, commandées par Mundus et Bélisaire, reconquérir l'Italie : Mundus occupa rapidement la Dalmatie et Bélisaire la Sicile. Théodat, effrayé, plus propre à disserter sur Platon qu'à faire la guerre, ouvrit aussitôt des négociations avec Justinien, proposa de lui payer tribut, alla même jusqu'à offrir d'abdiquer en échange d'une pension de 1,200 livres d'or. Une victoire de ses généraux en Dalmatie lui rendit courage, et il ne voulut plus traiter. Ce fut sa perte : la conquête de Naples par Bélisaire provoqua l'indignation des Goths, qui en rendirent responsable la lâcheté de Théodat, et proclamèrent roi un de leurs généraux, Vitiges (536). Théodat voulut s'enfuir et s'enfermer dans Ravenne ; mais il fut pris et tué par un lieutenant de Vitigès, Otharis. Son fils Theudégiscle fut jeté en prison. Le règne de ce prince a fourni à Thomas Corneille le sujet d'une tragédie, *Théodat*, jouée en 1672.

— BIBLIOGR : Hartmann, *Histoire de l'Italie au moyen âge*, tome Ier (en allemand).

THÉODEBALD, roi d'Austrasie, né en 535, mort en 553. Il n'avait que douze ans, lorsqu'il succéda à son père Théodebert 547). Les leudes le reconnurent, néanmoins, régie à l'influence du maire du palais Kurda et à l'autorité de la sœur de Théodebert, Théodechild, qui exerça une véritable régence. De nature maladive, Théodebald mourut sans laisser d'héritiers directs. L'Austrasie fut réunie aux États de Clotaire.

THÉODEBERT Ier, roi d'Austrasie, petit-fils de Clovis, né vers 504, mort en 547. Du vivant de son père, Thierry Ier, il combattit les pirates, puis les Ostrogoths et les Wisigoths, sur lesquels il commençait la conquête de la Septimanie, lorsque la mort de Thierry le rappela à Metz 534). Après avoir partagé, avec ses oncles Childebert et Clotaire, la Bourgogne conquise sur Gondemar, Théodobert, appelé en Italie à la fois par les Grecs et les Goths, qui étaient en lutte, attaqua et battit tour à tour les deux partis, et fit un mouvement ; si la maladie dérima son armée et l'obligea à la retraite 539), il retira néanmoins de cette expédition l'acquisition d'une partie de la Provence, avec le port de Marseille 540). Le premier des rois francs, il prétendit marquer son indépendance à l'égard de la cour de Constantinople. Et comme Justinien avait pris le nom de *Francique* ou vainqueur des Francs, Théodebert se disposa, selon l'historien Agathias, à marcher sur Constantinople avec une immense armée de Francs, Lombards, Gépides et autres peuples. Il avait déjà envoyé en Italie des troupes conduites par Buccelin et Mummolus, qui conquirent toute la vallée du Pô, lorsqu'une longue maladie l'emporta.

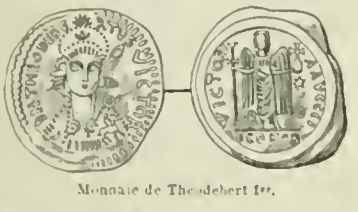

Monnaie de Théodebert Ier.

THÉODEBERT II, roi d'Austrasie, né en 586, mort en 612. Il succéda, en 597, à son père Childebert ; mais le gouvernement fut dirigé par son aïeule Brunehaut. (Voy. ce nom.) Brunehaut cependant dut quitter Metz devant l'irritation des leudes 599), et Théodebert dut dès lors subir l'influence des grandes familles austrasiennes et de leur chef, le maire du palais Gondulf. Toutefois, il continua d'abord la politique de son aïeule contre l'Austrasie, et, uni à son frère Thierry II, roi de Bourgogne, conquit une partie de la Neustrie. Mais, quand son hostilité contre Clotaire II parut s'amortir, Brunehaut poussa Thierry II à envahir l'Austrasie et à renverser Théodebert. En 612, le maire du palais de Bourgogne, Warnachaire, infligea deux défaites aux Austrasiens, à Toul et à Tolbiac. Théodebert, en fuite, fut atteint près de Cologne, et emmené prisonnier à Chalon-sur-Saône. On lui ôta les insignes de la royauté, et Thierry II, après l'avoir fait tonsurer, ordonna de le mettre à mort, ainsi que son fils Merovée.

THÉODECTE, poète tragique et orateur grec, né à Phaselis (Lycie), mort à Athènes (IVe s. av. J.-C.). Il fut disciple d'Isocrate, de Platon et d'Aristote. D'abord orateur, de bonne heure il travailla pour le théâtre. Au concours qui fut ouvert par la reine Artémise pour honorer la mémoire de Mausole, Théodecte présenta en même temps une tragédie, intitulée *Mausole*, et un éloge oratoire. Aristote, qui lui dédia un de ses traités de rhétorique, faisait grand cas de son talent. Outre ses *Discours*, Théodecte avait composé cinquante tragédies : *Ajax*, *Œdipe*, *Hélène*, *Oreste*, *Tydée*, *Ulysse*, *Philoctète*; etc.

THÉODELINDE, reine des Lombards, morte en 626. Fille du duc de Bavière Garibald I, épouse du roi des Lombards Autharis, en 589, elle conserva le pouvoir après la mort de ce dernier (590). Les chefs du peuple lombard l'invitèrent à choisir un nouvel époux, qu'ils reconnaîtraient pour roi. Paul Diacre raconte comment Théodelinde appela à la cour le duc de Turin Agilulphe, alla au-devant de lui jusqu'à Lomello, et, après avoir bu la moitié d'une coupe, la présenta au duc pour qu'il l'achevât. Théodelinde exerça sur Agilulphe une très grande influence et l'amena à abandonner, lui et le peuple lombard, l'arianisme, pour embrasser l'orthodoxie. Toutefois, entraînée par les évêques d'Istrie, elle fut sur le point d'entrer dans le schisme provoqué par l'affaire « des trois chapitres » et qui éclata dans les dernières années du VIe siècle. Les lettres pressantes du pape Grégoire le Grand la ramenèrent à l'obéissance vis-à-vis du cinquième concile. A la mort d'Agilulphe, vers 614, elle continua à gouverner le royaume, au nom de son fils Adaloald. Mais, en 625, Adaloald devint fou et son beau-frère Arivald fut élu roi. Prince arien, il mit fin au gouvernement catholique de Théodelinde.



Couronne de Théodelinde.

THÉODEMIR, prince wisigoth, mort après 713. Fils ou gendre du roi Egica, il battit, en 695, une flotte byzantine, qui ravageait les côtes d'Espagne, et, en 709, une flotte musulmane. Sous Roderic, il assista à la bataille de la Janda ou du Guadalbeca, et se retira dans ses domaines de Murcie et de Carthagène. Poursuivi par Abd al-Aziz, fils de Mousa, il fut vaincu à Lorca, mais résista si bien dans Orihuela que le chef arabe lui laissa la possession de ses domaines, moyennant un léger tribut (713).

THÉODICÉE du gr. *théos*, Dieu, et *diké*, justice) n. f. Philos. Doctrine, traité de la justice de Dieu, dans la philosophie de Leibniz. Partie de la métaphysique qui se rapporte à Dieu, son existence, ses attributs. Syn. de THÉOLOGIE NATURELLE OU RATIONNELLE.

Théodicée ESSAIS DE, *concernant la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal*, par Leibniz (1710). Cet ouvrage, écrit en français, fut composé pour répondre aux difficultés soulevées par Bayle sur l'origine du mal, soit physique, soit moral. Il s'ouvre par le *Discours sur la conformité de la foi avec la raison* et se termine par deux appendices consacrés l'un au livre de Hobbes sur *la Liberté, la nécessité et le hasard*, l'autre au traité de King sur *l'Origine du mal*. L'optimisme de Leibniz dérive de sa métaphysique générale, d'après laquelle le monde, créé par Dieu, est le meilleur de tous les mondes possibles.

Il distingue le mal métaphysique, le mal physique et le mal moral. Le mal métaphysique a son fondement dans l'imperfection essentielle des créatures; la création même la meilleure n'est pas susceptible de la perfection. Le mal physique ou la souffrance est soit une punition, soit une épreuve; en tant que punition, c'est un bien d'un ordre supérieur, un bien moral; en tant qu'épreuve, non seulement il sera compensé, mais il doit servir à l'accroissement de notre mérite et de notre bonheur. Le mal moral est une conséquence de notre liberté. Dieu n'aurait pu l'empêcher sans préférer, par un choix indigne de sa sagesse, un monde moins parfait au plus parfait des mondes.

THÉODISÈLE ou, plus exactement, **THEUDISCLE**, roi des Wisigoths, assassiné au milieu d'un festin, à Séville, en 549. Il était un des généraux du roi Thoudis et s'était distingué par ses victoires sur les Francs. Il fut élu roi après la mort tragique de Thaudis, en 548. Avide et débauché, disent les chroniques, il s'attira la haine des grands, dont il préparait la perte après avoir déshonoré leurs femmes.

THÉODOLITE (étym. inconn.) n. m. Astron. et géom. prat. Instrument de géodésie dont on se sert pour lever les plans, pour mesurer les angles réduits à l'horizon et les distances zénithales.

— ENCYCL. Astron. Le *théodolite* se compose essentiellement de deux cercles divisés : l'un horizontal ou cercle azimutal, l'autre vertical et mobile autour d'un axe vertical ou cercle des hauteurs. L'appareil est supporté par une colonne creuse, renfermant un axe unique auquel est fixé le cercle azimutal. Contre le limbe, un deuxième cercle concentrique au premier, dit *alidade*, porte les verniers et microscopes. Un niveau à bulle d'air, situable sur les tourillons, permet de régler l'instrument.

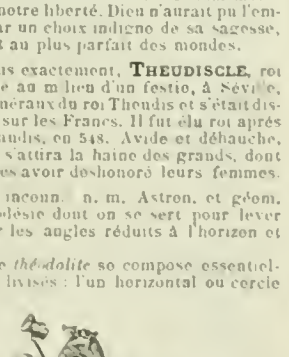

Théodolite.

Les conditions instrumentales à remplir pour faire les observations sont les suivantes : cercle azimutal horizontal; la lunette doit décrire un plan vertical en tournant autour de son axe. Pour éviter le déréglage, on doit donc bouger l'instrument aussi rarement que possible et le placer sur un pilier en maçonnerie.

Pour le réglage, il faut tout d'abord rendre l'axe vertical, ce qui se fait au niveau, permettant une précision bien supérieure à celle de l'ancien fil à plomb; après quoi la lunette doit décrire un plan, c'est-à-dire que l'axe optique doit être perpendiculaire à l'axe de rotation.

La lunette inférieure, dite *de repère*, permet les répétitions dans la mesure des angles azimutaux. Enfin, tant pour les angles azimutaux que pour les distances zénithales, il faut préalablement étudier son instrument et en déterminer les erreurs de divisions et erreurs d'excentricité, fixes ou fluctuantes.

THÉODORA sainte, pénitente du VIe siècle. Pour expier une infidélité à son mari, elle s'enferma dans un couvent d'hommes sans se faire connaître. Accusée d'avoir séduit une jeune fille, elle fut chassée ignominieusement et condamnée à élever l'enfant, dont on lui attribuait la paternité. Mais rien ne put triompher de sa patience. Rentrée dans son monastère, dont l'abbé avait été son pénitent, elle y mourut saintement et toutes ses vertus furent découvertes, lorsque l'on sut qu'elle était du sexe. — Fête le 11 septembre.

THÉODORA, impératrice d'Orient (vers 497-548). Née selon les uns à Chypre, selon d'autres à Constantinople, vraisemblablement à Constantinople, où son père était gardien des ours de l'hippodrome, elle vécut par une mère peu sévère, jouant toute jeune, elle débuta au théâtre avec un succès prodigieux, qu'il faut croire l'*Histoire secrète* de Procope fut plus grand encore à la ville, elle scandalisa Byzance par ses débauches, devint la maîtresse de Justinien, alors héritier présomptif de l'empire, et se fit épouser par lui, grâce à la bienveillance de l'empereur Justin, qui leva les oppositions légales à ce mariage et, en 527, avec Justinien, elle monta sur le trône. Ambitieuse, habile, supérieurement douée et charmante, elle sauva par son énergique sang-froid, lors de la sédition Nika, le trône de Justinien et régna bientôt en maîtresse. Très dévouée aux monophysites, elle s'efforça de placer sur le trône pontifical un pape à sa dévotion. Vigile, elle n'épargna rien pour reconstituer, avec le concours de Jacques Baradée, l'Église monophysite persécutée et elle entraîna plus d'une fois Justinien à sa suite dans la voie qu'elle suivait. Les écrivains catholiques se sont montrés fort sévères pour elle. Il semble en tout cas qu'elle vaille mieux que sa réputation. Avec une ambitieuse, passionnée, elle fut pourtant, par la supériorité de son intelligence, son activité et son énergie, l'âme du gouvernement de Justinien. Par ses qualités et par ses défauts, elle a mérité de devenir bien vite le sujet d'une légende qui a souvent tenté les dramaturges et les artistes.



Théodora. Mosaïque de Saint-Vital.

— BIBLIOGR. : Delaborde, *Théodora* (1885) ; Diehl, *Justinien et la Civilisation byzantine au VIe siècle* (1901).

Théodora, drame en cinq actes et neuf tableaux, de Victorien Sardou (Porte-Saint-Martin, 1884). L'impératrice aime l'hellénisant Andréas, qui ne la connaît que sous le nom de Myrta et la croit une chaste veuve. Andréas est affilié à une conspiration qui, avec la complicité de Marcellus, chef des scholaires, se propose de déposer Justinien. Théodora surprend chez son amant les secrets de la conspiration et les révèle à l'empereur. Lorsque les conjurés arrivent le soir au palais, Théodora fait en sorte d'empêcher Andréas d'entrer. Mais Marcellus est pris. Il peut parler et perdre Andréas. Théodora tue Marcellus, sur sa demande, avec une épingle d'or. Cependant Andréas soupçonne une trahison. Prévenant les choses, il se rend avec ses amis à l'Hippodrome, reconnaît sa maîtresse dans l'impératrice et provoque une formidable insurrection qui fait un moment trembler l'empereur. Mais Bélisaire est triomphe. Andréas, amené prisonnier dans le palais, reçoit de Théodora un philtre qu'elle destinait à Justinien et qu'elle croit propre à faire renaître un amour disparu ; ce philtre a été empoisonné par l'Égyptienne qui l'a composé et qui avait à se venger de l'empereur. Andréas meurt en maudissant Théodora. D'autre part, Justinien, informé des infidélités de sa femme, lui envoie le bourreau armé d'un lacet de soie avec lequel il doit l'étrangler. L'impératrice pose sa tête sur le cadavre d'Andréas et dit : « Je suis prête. » Dénouement peu conforme à l'histoire, mais dramatique.

Cette pièce, intéressante par le mouvement et la variété de l'intrigue, doit aussi une partie de son succès à la fidélité de la mise en scène et à l'agrément des tableaux.

THÉODORA impératrice d'Orient au IXe siècle, morte après 867. Originaire de la Paphlagonie, elle dut à sa beauté de devenir la femme de l'empereur Théophile (829-842) et, à la mort de ce prince, elle gouverna l'empire, de 842 à 856, comme régente pour son jeune fils Michel III. Très pieuse, elle eut pour premier soin, avec le concours du patriarche Méthode, le rétablir le culte des images (843), ce est ce qui lui a valu d'être mise au rang des saintes par l'Église grecque. Au dehors, elle suivit une politique énergique, contint les Arabes et les Bulgares, et reprima le soulèvement des Slaves de Grèce (849). Renversée en 856 par les intrigues de son frère Bardas, elle se retira dans un monastère.

THÉODORA impératrice d'Orient au XIe siècle. Fille de Constantin VIII, associée, à la mort de son père (1028), à sa sœur Zoé, elle fut, par la jalousie de celle-ci, impliquée dans la conspiration du prince bulgare Prusianos (1030) et enfermée dans un monastère. La révolution de 1042, qui renversa Michel V, remit Théodora sur le trône; mais, de nouveau, Zoé la relégua au second rang, en épousant Constantin Monomaque. Mais, à la mort de ce prince (1054), elle saisit le pouvoir et gouverna pendant deux ans (1054-1056). Avec elle finit la dynastie de Macédoine.

THÉODORA, dame romaine qui vivait au Xe siècle et dont le pouvoir alla jusqu'à disposer de la tiare. C'est de 890 à 920 que s'exerça son influence. Fille et femme d'un grand personnage de Rome du nom de Théophylacte, auquel les chroniqueurs donnent le titre de consul romain. L'historien allemand Luitprand, qui alla à Rome, en 962, comme ambassadeur d'Othon le Grand, la traite de courtisane éhontée, mais reconnaît qu'elle gouverna l'État romain avec virilité, lorsqu'elle fut devenue la maîtresse d'Albéric, marquis de Toscane. C'est à elle, sans doute,

Théodore de Samos, [illegible] av. J.-C.

Théodore le Jeune, [illegible] av. J.-C.

Théodore [illegible] Avant [illegible] Le juge condamna [illegible] Théodore voulut partager son [illegible]

Théodore d'Amasée [illegible] surnommé **Tiron** du [illegible] nouvellement engagé [illegible] martyrisé à Amasée, dans le [illegible] Arrêté comme chrétien, il fut [illegible] le trouble de sa légion et le gouverneur de [illegible] supplices, mais [illegible] sortit en liberté à cause de sa [illegible] arrêté de nouveau après l'incendie d'un temple [illegible] déclara l'auteur, frappé de verges, [illegible] déchiré avec des ongles de fer; [illegible] tortures il ne cessa de chanter des psaumes. [illegible] Son corps est à Brindes depuis le [illegible] siècle, sa tête à Naples. Des églises ont été élevées, [illegible] soldat martyr, à Venise et à Rome. — Fête le 9 novembre.

Théodore [illegible], archevêque de Cantorbéry, né à Tarse [illegible] en 621, mort en 690. Il fit ses études à Athènes, puis se rendit à Rome, où il s'enferma dans [illegible] le pape Vitalien le nomma, en 668, archevêque de Cantorbéry et primat de la Grande-Bretagne. Il rétablit dans [illegible] la discipline, présida le concile [illegible] qui fixa la doctrine de l'Église d'Angleterre sur le mystère de l'Incarnation, et composa, sous le titre de *Pœnitentiale*, des canons destinés à régler le temps des pénitences publiques. — Fête le 19 septembre.

Théodore Ier, pape, né à Jérusalem vers 580, mort à Rome en 649. Il succéda à Jean IV sur le trône pontifical en 642 et fit déposer Paul, patriarche de Constantinople, qui favorisait le monothélisme. Martin Ier lui succéda.

Théodore II, pape, né à Rome, mort dans la même ville en 858. Élu à la place de Romain en 898, il ne conserva le siège pontifical que pendant vingt jours.

Théodore de Mopsueste, théologien grec du Ve s. Né à Antioche vers 350 et condisciple de Jean Chrysostome, il fut élevé en 392 au siège épiscopal de Mopsueste en Cilicie. Ses écrits, très hardis et sévèrement condamnés au cinquième concile œcuménique de 553, ont conservé chez les nestoriens de Syrie une autorité sans rivale.

Théodore de Cyrène, surnommé *l'Athée*, philosophe [illegible] la fin du IVe siècle. Disciple d'Aréte, fille d'Aristippe, [illegible] la théorie morale des cyrénaïques, [illegible] développer la singularité et la hardiesse [illegible] politique, bannit de sa patrie, il se réfugia à Athènes, où l'arrêt [illegible] l'avait condamné à boire la ciguë. [illegible] autre légende rapporte qu'il aurait été sauvé par [illegible] l'Athénien. Son livre *Sur les dieux* lui valut [illegible] d'athée.

Théodore, surnommé **Ascidas**, archevêque de Césarée, en Cappadoce, [illegible] vivait [illegible] siècle de notre ère. Il [illegible] grand crédit auprès de l'empereur Justinien, [illegible] Césarée, il parvint à se faire nommer archevêque de Césarée. Partisan de l'origénisme, il suscita [illegible] troubles dans l'Église [illegible] pat[illegible] et la communion [illegible]

Théodore Studite [illegible] **de Stoudion**, moine et écrivain [illegible] naquit en 759 au monastère de Saccudion, [illegible] devint son oncle l'abbé [illegible] comme lui, gouverna [illegible] ardent défenseur [illegible] à l'intérieur [illegible] démêlés [illegible] Réformateur de la [illegible] nes de nombre [illegible] les appelés [illegible] Par[illegible], 1891, [illegible] fol[illegible] *Petite* [illegible] *Grande* [illegible] Sainte-Croix, [illegible] sa mère à Constantinople. [illegible] Théodore Ier Lascaris, [illegible] Nicée, [illegible] quand [illegible] l'empereur [illegible] Mauroze. Nommé [illegible] empereur en 1208, il battit les Latins et [illegible] par [illegible] Vatatzès, [illegible] Andrinople et [illegible] Mésothynie, [illegible] père grec de Nicée. — **Théodore II** *Lascaris*, empereur grec de Nicée (1254-1258). Petit-fils de Théodore Ier et de Jean Vatatzès, il succéda à ce dernier en 1254. C'était un prince [illegible] et lettré, auteur de plusieurs ouvrages théologiques et historiques. Il battit à plusieurs reprises les Bulgares et leur imposa la paix 1256. Sa correspondance, très intéressante, a été publiée par Festa 1898.

Théodore Ange, despote d'Épire (1214-1223) et empereur de Thessalonique (1223-1230). Frère de ce [illegible] Ange Comnène, apparenté à la famille impériale, qui en 1204 avait fondé le despotat indépendant d'Épire, [illegible] en 1214, et devint tout aussitôt l'adversaire [illegible] redoutable des Latins et l'espoir de tous les Grecs qui [illegible] les provinces européennes de l'ancien empire. [illegible] son ambition tendit dès lors à reconquérir le royaume de Thessalonique. Ayant fait prisonnier (1217) l'empereur Pierre de Courtenay, il attaqua les Latins [illegible] et s'empara de Thessalonique (1223). Il étendit alors [illegible] domination jusqu'aux environs d'Andrinople et de Philippopoli, battit les Latins de Constantinople (1224). Mais bientôt ses ambitions se heurtèrent à celles de Jean Vatatzès; puis il se brouilla avec le tsar bulgare, Jean Asen; battu à Klokotnica (1230), il fut pris et eut les yeux crevés. Remis en liberté en 1237, il tenta inutilement de reconquérir le pouvoir.

Théodore (Théodore-Antonin, baron de Neuhof, le roi), aventurier d'origine allemande, roi de Corse, né à Metz en 1690, mort à Londres en 1756. Né par hasard en France, où son père, qui avait quitté le comté de la Marck à la suite d'une mésalliance, avait obtenu un modeste commandement, il entra aux pages de la duchesse d'Orléans et fut, à dix-sept ans, pourvu d'une lieutenance au régiment de la Marck. Il passa au bout de peu de temps dans l'armée suédoise, fut envoyé en Espagne et à Londres par Goertz et, après la chute de ce ministre, se réfugia en Espagne, où il fut employé successivement par Alberoni et Ripperdo. Il était colonel et marié avec lady Sarstield, dame d'honneur de la reine Élisabeth, quand il abandonna sa femme et sa situation pour aller à Paris, où il se ruina dans les spéculations de Law. Il parcourut l'Europe, menant une vie d'expédients, et se trouvait à Florence quand il entra en relations avec des émigrés corses (1732). Ceux-ci songèrent à lui pour donner l'indépendance à leur patrie. Débarqué à Aleria en 1736 avec l'appui du bey de Tunis, Théodore y fut proclamé roi. Après quelques succès, Théodore partit chercher des secours sur le continent. Il alla à Rome, Turin, Paris et Amsterdam, d'où il ramena un convoi avec lequel il débarqua en 1738 à Torre delle Prunette; mais la défaite des troupes françaises à Borgo le força à quitter de nouveau la Corse pour essayer de trouver encore les moyens de continuer la lutte. Grâce aux Anglais, il débarqua une troisième fois à l'Ile-Rousse; mais ses partisans étaient découragés et il quitta l'île pour ne plus y revenir. Réfugié à Londres, il y fut emprisonné pour dettes et ne parvint à se libérer que peu de temps avant sa mort.

Théodore (ordre du roi). V. Delivrance (*ordre de la*).

Théodoret de Cyr, théologien et historien grec du Ve siècle. Né à Antioche vers 396, élève de Théodore de Mopsueste et condisciple de Nestorius, il devint en 423 évêque de Cyr. Adversaire passionné de Cyrille d'Alexandrie, suspect de nestorianisme, il fut âprement persécuté par les monophysites, déposé en 449 lors du *brigandage d'Éphèse* et exilé. Le concile de Chalcédoine le rétablit sur son siège, où il mourut vers 458. Apologiste et polémiste, exégète et historien, Théodoret a laissé de nombreux ouvrages de théologie, des *Sermons* et de nombreuses *Lettres*, fort intéressantes pour l'histoire de son temps. D'autres ouvrages sont perdus.

Théodoric Ier et **II**. Biogr. V. Thierry Ier et II.

Théodoric Ier, roi des Wisigoths, mort aux champs Catalauniques en 451. Il était petit-fils du grand Alaric et succéda en 419 à Wallia comme roi des Wisigoths de Toulouse. Il lutta d'abord contre l'empire d'Occident, mais fut défait par Aétius; plus heureux contre Litorius, il fut assez sage, néanmoins, pour ne pas continuer une guerre qui l'avait épuisé, et traita avec l'empire (439). Il combattit avec succès contre les Huns, joignit ses forces à celles d'Aétius pour arrêter l'invasion d'Attila, et trouva la mort dans la bataille des champs Catalauniques. — Son fils Thorismond lui fut donné comme successeur par l'armée. — **Théodoric II**, roi des Wisigoths, né en 426, mort à Toulouse en 466. Il était le second fils de Théodoric Ier. Il assassina son frère aîné, le roi Thorismond, pour s'emparer de la couronne. Mais Sidoine Apollinaire affirme qu'il racheta ce forfait par la modération et la sagesse de son gouvernement; l'influence d'Avitus, qui avait été son maître de rhétorique, fit presque de lui un philosophe sur le trône. Il n'en fut pas moins un prince guerrier. Il combattit les Suèves d'Espagne, conquit la Galice, et il établit un roi vassal en Lusitanie. Allié à Majorien, il acquit, après la mort de celui-ci, Narbonne, et étendit sa domination jusqu'à la Loire 464. Il mourut assassiné par son frère Euric.

Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, fondateur d'un empire italien, né en 454, mort en 526. Son père, Théodemir, qui régnait sur les Ostrogoths, cantonnés, au service de l'empire, sur le bas Danube, l'avait envoyé comme otage à Constantinople: il y prit le goût de la civilisation romaine, sans, toutefois, parvenir à savoir lire et écrire. Devenu roi en 473, il reçut de Constantinople les titres de sénateur, de patrice, de maître de la milice et de consul, et se montra d'abord aux ordres dévoué de l'empereur. Mais les Ostrogoths, tourmentant de faim dans leurs cantonnements, l'obligèrent à marcher sur Constantinople pour exercer un établissement plus riche. Il envahit donc l'Italie; trois victoires, sur la Save (488), sur l'Adige (489), sur l'Adda (490), le rendirent maître de la vallée du Pô; il négocia avec Odoacre, qu'il n'avait pu vaincre dans Ravenne, un partage de l'Italie; mais il le tua, quelques jours après, dans un festin (5 mars 493). Bien que, légalement, il restât le délégué de l'empereur, Théodoric prit le titre de roi des Italiens. Si ses monnaies conservèrent le type impérial, il n'en repoussa pas moins, par les armes, en 508, une flotte impériale qui croisait sur les côtes du Bruttium. Il s'efforça, d'ailleurs, de donner à son gouvernement un caractère romain. Ses principaux ministres furent deux Romains: Boèce et Cassiodore. Il réserva seulement les fonctions militaires à ses Goths, et leur distribua un tiers des terres italiennes. Il semble même avoir voulu fondre en un seul peuple les Goths et les Italiens. Très tolérant, il travailla activement à une restauration économique de l'Italie, par le desséchement des marais, la reconstruction des routes, etc., et acquit un grand prestige dans le monde barbare. Pourtant, son règne se termina tristement. Les haines religieuses empêchèrent toute fusion entre les Romains orthodoxes et les Goths ariens. Les persécutions exercées par l'empereur Justin Ier contre l'arianisme irritèrent Théodoric. Il crut à une entente des sénateurs et de Justin Ier pour le renverser: il fit mourir Boèce et Symmaque. Il n'est resté de son temps que le mausolée gothique dans lequel il fut enseveli, près de Ravenne, et qui a été transformé en église (Santa Maria della Rotonda).

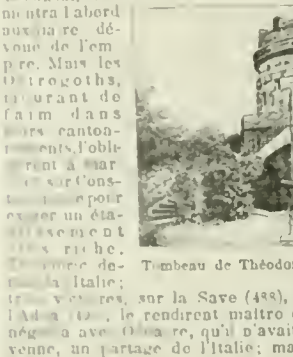

Tombeau de Théodoric le Grand, à Ravenne.

Théodoricien, enne (*si-in, èn'* — de *Théodoric*, n. lat. de Château-Thierry), personne née à Château-Thierry ou qui habite cette ville. — *Les* Théodoriciens. — Adjectiv.: *Histoire* théodoricienne.

Théodorine (Mlle). Biogr. V. Mélingue.

Théodoros ou Théodore III, auparavant connu sous le nom de *Kâsa*, négus ou empereur d'Abyssinie, né dans l'Abyssinie centrale en 1818, mort à Magdalé en 1868. Son père, Haïle et son oncle Refou gouvernaient le Kouara. Sa mère descendait des empereurs qui se disaient issus de Salomon et de la reine de Saba. L'Abyssinie était à ce moment plongée dans l'anarchie; le Tigré, l'Amhara et le Choa avaient chacun une existence indépendante. Le père et l'oncle de Kâsa étant morts vers 1839, des parents s'emparèrent de l'héritage et envoyèrent le jeune Kâsa dans un couvent, d'où il s'échappa. Il réunit des partisans et s'empara de Dembea, dans l'Amhara, alors gouverné par Ras-Ali, dont il épousa la fille. Puis, ayant occupé Gondar, l'antique capitale de l'Abyssinie, il conçut le dessein de rétablir l'unité de l'empire. Vaincu d'abord par Gocho, prince de Godscham, il le battit et le tua l'année suivante (1853). Ras-Ali, qui s'était soulevé, fut aussi réduit à l'obéissance. Il conquit alors le Tigré (1855), se fit couronner *negus* ou roi des rois d'Éthiopie, sous le nom de Théodoros III, et établit sa capitale à Ankober. Peu après, le royaume du Choa était soumis.



Théodoros.

Théodoros, énergique et despotique, s'occupa de la régénération du pays, aidé par deux Anglais, Bell et Plowden. Il chercha à entrer en relation avec l'Angleterre; mais celle-ci mit pour condition que Théodoros renoncerait à ses projets sur Massouah et sur l'Égypte; il refusa. Pourtant, en 1862, l'Angleterre et la France renouèrent des relations commerciales avec l'Abyssinie; Théodoros montra d'abord des dispositions amicales; mais, en 1863, il chassa du pays le consul français Lejean et, peu après, fit emprisonner le consul anglais Cameron et les missionnaires étrangers. Les tentatives faites pour obtenir la liberté des prisonniers étant restées sans effet, le gouvernement anglais envoya contre le négus une expédition sous les ordres de Robert Napier. Théodoros avait concentré toutes ses forces devant Magdalé, où il fut battu par les Anglais, le 10 avril 1868. Napier exigea qu'il se rendît sans condition, et donna le 13 avril, l'assaut à la forteresse. Théodoros, forcé dans ses derniers retranchements, se donna la mort.

Théodose, géomètre grec, né en Bithynie, suivant Vossius; il vivait au Ier siècle de notre ère. Il est nommé quelquefois **Théodose de Tripoli** et mieux **Théodose de Bithynie**, et on l'a confondu à tort avec un philosophe sceptique de ce nom, qui vivait à une époque plus récente. Il reste de lui trois ouvrages estimables: *Sphericæ*, *De habitationibus* et *De diebus et noctibus*.

Théodose ou **Théodosie** (sainte), martyre, née à Tyr, martyrisée à Césarée, en Palestine, sur l'ordre du gouverneur Urbain, vers l'an 308, sous le règne de Galère-Maximien. C'était, suivant Eusèbe, le 2 avril de l'an 308.

Théodose (saint), **le Cénobiarque**, supérieur des cénobites de la Palestine, né à Marisse, petite ville de la Cappadoce, en 423, mort en 528. S'étant rendu à Jérusalem, il embrassa la vie cénobitique, et groupa d'autres anachorètes autour de lui. Sallaste, évêque de Jérasalem, le nomma supérieur des cénobites de la Palestine. Sous l'empereur Anastase, il fut exilé quelque temps pour n'avoir pas voulu adopter les doctrines d'Eutychès. — Fête le 11 janvier.

Théodose, comte et général romain, père de l'empereur Théodose le Grand, mort en 376. Il fut chargé par l'empereur Valentinien de conduire une expédition en Bretagne, contre les Pictes et les Scots qui ravageaient le pays, et s'acquitta glorieusement de cette mission. Plus tard, il eut à réprimer la révolte de *Firmus le More*, qui avait soulevé la province de Mauritanie et gagné même une partie de l'armée romaine. Firmus dut se soumettre (370), et le comte Théodose parvint, par son habileté, à rallier les Maures à l'empire (372). Mais il devint suspect à l'empereur Valens, et, d'ailleurs attaqué par des ministres dont il avait dénoncé les malversations, il ne tarda pas à être frappé. Arrêté à Carthage, accusé peut-être d'avoir voulu se rendre maître de l'Afrique, il fut condamné à périr.

— Bibliogr.: Zosime, Sozomène, Marcellin, Orose, etc.

Théodose Ier (Flavius), dit **le Grand**, empereur romain, né à Cauca (Espagne) en 346, mort près de Milan en 395. Il se distingua d'abord sous les ordres de son père, fut commandant de la Mésie, et, après le supplice de son père, vécut quelque temps dans la retraite. Mais, trois ans plus tard, Gratien l'appela près de lui, lui confia une

armée, avec laquelle il remporta d'importants succès contre les barbares, et l'associa à l'empire en lui confiant l'Orient, qu'il défendit avec succès contre les Goths. C'est à ce moment que Théodose, tombé malade à Thessalonique, se fit baptiser (380). Dès lors, il fut le plus ferme champion des catholiques contre les ariens, puis contre les païens. Il installa saint Grégoire de Nazianze dans le siège épiscopal de Constantinople. En même temps, Théodose avait à lutter contre les Wisigoths. Ne pouvant les vaincre, il leur accorda de vastes terres et l'empire put respirer. De même, une alliance fut contractée avec les Goths. L'agriculture et le commerce refleurirent. En 383, l'empereur s'associait son fils Arcadius, âgé de huit ans. Tout en continuant la lutte contre l'hérésie, il se tourna alors contre les restes du paganisme et c'est à



Théodose Ier.

cette période qu'il faut faire remonter la destruction systématique d'une foule de chefs-d'œuvre de l'art antique; entre autres, du Sérapéum d'Alexandrie. La même année, Gratien, son bienfaiteur, fut renversé et tué par Maxime. Théodose dut reconnaître l'usurpateur, redoutable par ses talents militaires, lui demandant seulement de laisser l'Italie et l'Afrique à Valentinien II, frère de Gratien. En même temps qu'il perdait sa femme Flaccilla et sa fille Pulchérie (385), Théodose dut faire face à une nouvelle invasion de barbares. Il les battit et retourna à Constantinople, où il épousa Galla, sœur de Valentinien (386). C'est alors que les habitants d'Antioche s'étant soulevés à cause des taxes perçues pour envoyer des secours à Rome en proie à la famine, furent en bloc condamnés à mort par l'empereur. Les supplications de l'évêque Flavien obtinrent de l'empereur la révocation de son édit.

Cependant, Maxime se décidait à dépouiller Valentinien II de ses États et pénétrait en Italie. Théodose rassembla son armée, composée en grande partie de barbares, força Maxime à diviser ses forces et le rejeta dans Aquilée, où il abandonna les ornements impériaux. Maxime, livré à Théodose, eut la tête tranchée.

Pendant trois ans, Théodose séjourna en Italie et gouverna les États de son jeune beau-frère, qu'il envoya en Gaule avec Arbogaste. En 390, une sédition éclata dans Thessalonique. Cédant à un aveugle ressentiment, Théodose fit massacrer sept mille personnes par ses soldats. Quand, à Milan, il se présenta devant l'église pour y pénétrer, saint Ambroise l'arrêta sur le seuil : « Tu as imité David dans le crime, lui dit-il; imite-le dans sa pénitence », et Théodose passa huit mois dans le deuil et les mortifications. Enfin, après une pénitence publique, l'église lui fut rouverte. C'était le premier exemple d'une sorte d'excommunication.

En 391, il retournait en Orient; mais, en 392, il apprenait que Valentinien venait d'être assassiné par le Franc Arbogaste, qui avait donné la pourpre au rhéteur Eugène. Théodose accourut, battit Eugène et resta maître de l'Orient et de l'Occident. Il mourait l'année suivante, laissant l'empire aux mains trop jeunes de ses deux fils, Arcadius et Honorius (395). Si l'on peut reprocher à Théodose d'avoir accordé aux barbares une place trop grande dans l'armée, et d'autre part, d'avoir usé envers les ariens de rigueurs condamnables, l'histoire lui a cependant conservé le titre de *Grand*. Il a eu en effet une vue nette de la nécessité qu'il y avait à rétablir l'unité dans le christianisme en face du paganisme et de la barbarie, et il sut aussi faire passer dans une foule de lois excellentes un esprit d'humanité qu'il puisait dans une réelle intelligence de l'Évangile. Ces lois et celles des empereurs ses contemporains, réunies sous le nom de *Code théodosien*, sont le témoignage le plus frappant de la transformation de l'antique société.

THÉODOSE II, dit le Jeune, empereur d'Orient (401-450). Petit-fils de Théodose le Grand et fils d'Arcadius, il succéda tout enfant à son père (408) et régna d'abord sous la tutelle du préfet du prétoire, Anthémius, puis sous celle de sa sœur Pulchérie. Peu glorieux au dehors, son règne fut marqué par des campagnes malheureuses contre les Perses (421) et les Vandales (441), et la paix honteuse que dut il fallut acheter la retraite d'Attila (443). Au dedans, les querelles religieuses occupèrent une grande place : tour à tour, sous l'influence de Cyrille d'Alexandrie, le prince fit, au concile d'Éphèse (431), condamner l'hérésie nestorienne et laissa, à l'assemblée connue sous le nom de « brigandage d'Éphèse » (449), triompher les monophysites. Toutefois, grâce à l'habile administration des ministres de l'empereur, le gouvernement de Théodose II contribua à assurer le prestige de l'empire d'Orient.

THÉODOSE III, empereur byzantin (715-717). Receveur des douanes à Adramythium, quand la révolte des troupes d'Opsitrion fit de lui un empereur, il renversa Anastase II. Mais les grands chefs militaires refusèrent de le reconnaître, et Léon l'Isaurien, stratège du thème des Anatoliques, se proclama basileus. Abandonné de tous, Théodose abdiqua et se retira dans un monastère à Éphèse.

THÉODOSIA, impératrice byzantine du IXe siècle. Fille du patrice Arsavir et femme de Léon l'Arménien, qui régna de 813 à 819, elle semble avoir eu des mœurs assez relâchées. C'est pour une raison d'intérêt tendre qu'elle suivra du supplice Michel le Bègue, qui avait conspiré contre Léon et qui profita de sa grâce pour assassiner l'empereur. Après la révolution, elle fut exilée à Proti.

THÉODOSIE (la *Theodosia*), ville de la Russie Tauride, sur une vaste baie de la mer Noire; autrefois entrepôt des contrées environnantes. Auj. *Caffa* ou *Kaffa*.

THÉODOSIEN, ENNE (*zi-in, è-n'*) adj. Qui appartient à Théodose le Grand ou à Théodose II, son petit-fils.
— *Colonne théodosienne*. V. COLONNE. ‖ *Table théodosienne*. V. PEUTINGER. ‖ *Code théodosien*, Recueil des constitutions impériales rendues depuis Constantin, promulgué en 438 par Théodose II en Orient et par Valentinien III en Occident. (Il fut supplanté en Orient par la législation de Justinien, et ce qui nous en a été transmis nous vient d'Occident, notamment par le *Bréviaire d'Alaric*.)

THÉODOSIOPOLIS, ville de l'Arménie ancienne, dans la région montagneuse qui séparait les sources du Phase de celles de l'Euphrate. Ce fut plus tard *Carana* (Charnes), cité principale de la Caranitide.

THÉODOTE, précepteur, puis ministre du roi d'Égypte Ptolémée Dionysos. C'est lui qui l'engagea à faire périr Pompée. César, auquel il porta la tête de son rival, le fit mettre à mort.

THÉODOTE, courtisane grecque (Ve s. av. J.-C.). Elle était contemporaine d'Aspasie. Xénophon a raconté la visite que lui fit Socrate. Comme on parlait de la beauté de Théodote et de l'art avec lequel elle gardait ses amants, le philosophe proposa à ses disciples d'aller lui demander son secret, la courtisane ne fit pas de réponse précise. Cependant Socrate, ne voulant pas être venu pour rien, crut devoir expliquer à Théodote par quels moyens elle pourrait tirer le meilleur parti possible de sa jeunesse, de sa grâce et de sa beauté.

THÉODOTIEN (*tien*) n. m. Hist. relig. Sectateur de Théodote de Byzance, hérétique du IIe siècle et dont la doctrine, condamnée par le pape Victor, est semblable à celle d'Artémon. V. ARTÉMON.

THÉODRADE, fille de Charlemagne, abbesse d'Argenteuil, née vers 784, morte vers le milieu du IXe siècle. Elle était née de la troisième femme de Charlemagne, Vastrade, mariée en 783, morte en 794. Elle reçut de son père le prieuré d'Argenteuil, mais elle vécut à la cour impériale, y menant sans doute cette conduite peu régulière qu'Eginhard et l'auteur de la *Vie de Louis le Pieux*, l'Astronome, reprochent aux filles de Charlemagne. Louis le Pieux, à son avènement, força ses sœurs à se retirer chacune dans son domaine.

THÉODULFE, évêque d'Orléans, un des premiers restaurateurs des lettres en France, né vers le milieu du VIIIe siècle, dans la haute Italie ou dans la Narbonnaise, mort à Angers en 821. Charlemagne le pourvut de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, dont il fit un des plus puissants foyers intellectuels du moyen âge. Il restaura le grand monastère de Saint-Mesmin près d'Orléans, et fit bâtir à Germigny une magnifique église, sur le plan de celle d'Aix-la-Chapelle. Charlemagne lui donna, ainsi qu'à Leidrade, archevêque de Lyon, le titre de *missus dominicus*, et les chargea tous deux de réformer l'administration de la justice dans la Narbonnaise et l'Aquitaine. Il alla à Rome, en 816, prendre le pallium des mains du pape Étienne IV; mais Bernard, roi d'Italie, s'étant révolté en 817 contre Louis, son oncle, Théodulfe fut soupçonné d'avoir eu part à cette conjuration, banni de la cour et emprisonné à Angers, où il mourut. On compte, parmi ses principaux ouvrages : un traité sur l'*Essence du Christ*, des *Capitulaires*, un traité du *Baptême*, un sur le *Saint-Esprit*, des *Homélies*, un volume de *Poésies*, parmi lesquelles on distingue, outre une *Exhortation aux juges*, l'hymne *Gloria laus et honor*, que l'Église chante à la procession des Rameaux. La *Bible de Théodulfe*, c'est-à-dire l'exemplaire dont il s'est servi, est conservée à la cathédrale du Puy.

THÉOGAMIES (*mi* — gr. *théogamia*; de *théos*, dieu, et *gamos*, noces) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées en souvenir du mariage de Pluton-Hadès avec Cora-Perséphone, après l'enlèvement de la déesse.

THÉOGNIS, poète grec, né à Mégare (fin du VIe s. av. J.-C.). Il fut mêlé aux querelles politiques et aux luttes qui troublaient en ce temps-là Mégare. Il appartenait au parti des nobles; la démocratie l'emportant, il dut s'exiler; il voyagea en Grèce et en Sicile. Plus tard, après une victoire de l'aristocratie, il put rentrer à Mégare. Au milieu de ces révolutions, il avait perdu toute sa fortune. De plus, il avait eu à souffrir d'un amour malheureux pour une jeune fille, que ses parents marièrent à un riche plébéien. Ces déceptions expliquent le pessimisme et la mélancolie du poète. Nous possédons, sous le nom de *Théognis*, un recueil de vers élégiaques, dont l'étendue varie selon les manuscrits; on y compte généralement 1 200 vers environ. Sa poésie, très personnelle, est mise encore en valeur par un style énergique et réaliste.

THÉOGONIE (*ni* — gr. *theogonia*; de *théos*, dieu, et *gonos*, génération) n. f. Génération des dieux; ensemble de divinités dont le culte forme le système religieux d'un peuple polythéiste : *La* THÉOGONIE *des Égyptiens*.

Théogonie ou *Généalogie des dieux*, poème mythique grec, attribué à Hésiode. Aujourd'hui, on rejette ordinairement cette attribution, et l'on admet que le poème a été composé deux ou trois générations après le temps d'Hésiode, vers le milieu du VIIIe siècle avant notre ère. La *Théogonie* comprend un peu plus de mille vers. L'auteur s'est proposé de raconter la filiation des dieux, depuis l'origine des choses jusqu'à la constitution définitive du monde divin. Il a recueilli les vieilles traditions, souvent contradictoires, et il cherche à les concilier ou à les fondre. La *Théogonie* présente un grand intérêt historique, à cause de tous les vieux mythes qu'elle contient, et même un intérêt littéraire par la beauté des descriptions et des épisodes.

THÉOGONIQUE (*nik*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la théogonie, à une théogonie : *Doctrine* THÉOGONIQUE.

THÉOGONISTE (*nist*) n. m. Celui qui s'occupe de théogonie.

THÉOLOGAL, ALE, AUX (du lat. *theologus*, théologien) adj. Qui a rapport à la théologie : *Arguments* THÉOLOGAUX. (On dit plutôt THÉOLOGIQUE.) ‖ *Vertus théologales*, Vertus qui ont principalement Dieu pour objet, ou de ses attributs pour motif ou base, et qui sont au nombre de trois : la foi, l'espérance et la charité.
— n. m. Chanoine institué dans le chapitre d'une cathédrale pour enseigner la théologie.
— n. f. Charge, dignité du théologal.

THÉOLOGALEMENT adv. Avec la gravité, la solennité affectée d'un théologal. (Vx.)

THÉOLOGASTRE (*ghastr'*) n. m. Mauvais théologien, ergoteur en matière religieuse.

THÉOLOGÉION mot gr.; de *théos*, dieu, et *logeion*, n. d'une des parties de la scène) n. m. Antiq. gr. Endroit de la scène où apparaissaient les dieux de l'Olympe.

THÉOLOGICO-POLITIQUE adj. Qui a rapport à la fois à la religion et à la politique : *Ouvrage* THÉOLOGICO-POLITIQUE.

THÉOLOGIE (*ji* — du gr. *théos*, dieu, et *logos*, discours) n. f. Science de la religion, des choses divines : *La* THÉOLOGIE *des Indiens*. ‖ Doctrine théologique : *La* THÉOLOGIE *des Pères de l'Église*. *La* THÉOLOGIE *de Bossuet*.
— Ouvrage, traité théologique : *La* THÉOLOGIE *de Bellarmin, de saint Liguori*.
— Cours d'études théologiques : *Faire sa* THÉOLOGIE.
— *Théologie naturelle*, Science de Dieu, du bien et du mal moraux, etc., tels que avec les données seules de la raison, sans le secours de la Révélation ou Syn. THÉODICÉE ;
— Encycl. On entend comme science de la religion révélée, la *théologie* comprend plusieurs branches. *dogmatique*, elle donne et démontre les vérités à croire; *morale*, elle enseigne les choses à pratiquer; *ascétique*, elle décrit les passions, les vertus, les vices et les moyens de se conformer sa vie avec les préceptes et les conseils évangéliques; *mystique*, elle étudie les voies par lesquelles l'âme s'unit intimement à Dieu et les phénomènes extraordinaires qui accompagnent souvent cette union; *positive*, elle s'attache principalement aux témoignages directs de l'Écriture, des Pères et des [illegible] *scolastique*, elle ramène tout au système rigoureux [illegible] les vérités de la foi, en y appliquant la raison philosophique; *canonique*, elle réunit en corps les lois et les usages de l'Église; *liturgique*, elle explique les formules de prières et les cérémonies du culte, *pastorale*, elle s'occupe de la prédication. La théologie peut être enfin *apologétique*, *polémique* ou *irénique*, suivant qu'elle combat les objections des adversaires ou expose les vérités elles-mêmes.
Au point de vue de l'*histoire* de la théologie, on peut dire qu'avant Jésus-Christ il n'exista que des conceptions de légendes théogoniques ou mythologiques, généralement incohérentes; ainsi en était-il chez les Indiens, les Égyptiens, les Chinois, les Grecs et les Romains. Quant à la théologie catholique, en germe dans les Évangiles, les Épîtres de saint Paul et la Tradition, elle fut développée par les Pères de l'Église grecque et latine, notamment par saint Augustin, ébauchée en système par saint Jean Damascène, saint Anselme et surtout Alexandre de Halès, le « Maître des sentences », et enfin érigée en science par saint Thomas d'Aquin. Celui-ci, dans la *Somme théologique*, a fondu, avec une puissante d'organisation étonnante, tous les éléments rassemblés par le génie catholique pendant douze siècles et par le travail philosophique de l'antiquité grecque et latine. Depuis lors, le type classique de la théologie catholique n'a guère changé. Les modernes ont développé en particulier, sous le titre de *Théologie fondamentale*, les traités préliminaires de la *vraie religion* contre les incrédules et de l'*Église* contre les dissidents, hérétiques ou schismatiques.
Il faut distinguer dans la théologie deux éléments principaux, dont l'*autorité* est différente : les vérités dogmatiques qu'elle expose et les explications qu'elle en donne. Les premières sont immuables : les secondes peuvent varier avec les écoles et les docteurs, et elles partagent le sort de toute science. Car la théologie est une science, en ce sens que, si elle part de principes révélés, elle déduit logiquement toutes ses conclusions. Les théologiens s'expriment ordinairement en latin.

THÉOLOGIEN, ENNE (*ji-in, è-n'*) n. Personne qui sait la théologie, qui écrit sur la théologie : *Héloïse était très savante* THÉOLOGIENNE. ‖ Élève en théologie : *Les* THÉOLOGIENS *d'un séminaire*. — Adjectiv. : *Élèves* THÉOLOGIENS.
— Antiq. gr. Nom donné aux vieux poètes de l'âge mythique ou héroïque qui ont composé des *Théogonies*, comme Hésiode, Orphée, etc. ‖ Poète orphique, auteur d'une *Théogonie*. ‖ Philosophe qui avait écrit une *Cosmogonie*, comme Empédocle ou Anaxagore. ‖ Devin, prophète.

THÉOLOGIQUE (*jik*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la théologie : *Question* THÉOLOGIQUE.
— *Péché théologique*, Transgression libre d'une loi divine et connue comme telle. (S'est dit par certains comme opposition à un péché qu'ils nommaient *philosophique* ou *moral*, et qu'ils définissaient : une action contraire à la nature raisonnable et à la droite raison. Pour les auteurs de cette distinction, le péché philosophique, commis par un homme qui ignore Dieu ou ne pense pas à lui quand il pèche, tout en ayant sa crainte, ne saurait être une offense à Dieu, ni un péché mortel, comme le péché théologique. Cette proposition fut condamnée par le pape Alexandre VIII.)

THÉOLOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. D'une manière théologique, selon les principes de la théologie.

THÉOLOGISER v. n. Parler, raisonner de manières théologiques; apprendre la théologie.

THÉOLOGISME (*jism*) n. m. Abus de la théologie, des procédés théologiques, des discussions théologiques.
— Par ext. Subtilité, ergoterie (rare).

THÉOLOGOUMÈNE (du gr. *théos*, Dieu, et *logos*, discours) n. m. Théol. Notion ou principe théologique. (Rare.)

THÉOLOGUE n. m. Syn. peu usité de THÉOLOGIEN.

THÉOMANCIE (*si* — du gr. *theos*, dieu, et *manteia*, divination) n. f. Art divinatoire dans lequel le prophète est inspiré par la divinité.

THÉOMANCIEN, ENNE (*si-in, è-n'*) n. Personne qui pratique la théomancie.

THÉOMANIE (*ni* — du gr. *théos*, dieu, et *manie*, manie) n. f. Manie qui consiste à se croire Dieu.

THÉOMANIAQUE (*ni-ak*) n. Personne atteinte de théomanie.

THÉOMYTHIE (*ti* — du gr. *theos*, dieu, et *muthos*, mythe) n. f. Système des mythes antiques conservés par la tradition.

THÉOMYTHIQUE (*tik*) adj. Qui appartient à la théomythie.

THÉOMYTHOLOGIE (*ji* — du gr. *théos*, dieu; *muthos*, mythe, et *logos*, discours) n. f. Science ou traité des mythes païens.

THÉOMYTHOLOGIQUE (*jik*) adj. Qui appartient à la théomythologie.

Théon de Smyrne, mathématicien grec (IIe s. de notre ère). Nous possédons ses *Commentaires sur Platon*, où se marque l'influence des doctrines néo-pythagoriciennes et un livre, *Sur l'Astronomie* (1849), où l'auteur a utilisé un ouvrage péripatéticien.

Théon d'Alexandrie, mathématicien et astronome grec (IVe s. de notre ère). On sait peu de chose sur sa vie. Nous avons de lui : un *Commentaire sur les Éléments d'Euclide*; de médiocres *Scolies* sur Aratos, publiées avec les œuvres de ce dernier, une continuation du *Canon royal* de Ptolémée, des *Tables manuelles astronomiques*, [illegible] ces

THÉOPASCHITE — [illegible]

THÉOPHAGE [illegible]

THÉOPHANE [illegible]

THÉOPHANE, gr. [illegible], né à Mitylène, [illegible] Il était [illegible] Mithridate, et [illegible] toutes ses expéditions [illegible] de cette romaine (61). [illegible] Pharsale, avec le grade de *magister* [illegible] fait, il se réfugia chez les [illegible] *Histoire des guerres des Romains* [illegible] *de Pompée*, ouvrage dont [illegible] relatifs à la guerre de Mithridate, [illegible] servés par Strabon et Plutarque. — Son fils, [illegible] devint chevalier romain, fut chargé, sous Auguste, [illegible] des bibliothèques publiques de Rome, puis fut mis avec Tibère et envoyé en Asie comme [illegible]

THÉOPHANE le Confesseur ou l'Homologète, chron[illegible] (750 env.-817). Il entra, après un court [illegible] couvent du Grand-Champ, à Sigriane, en Bithynie, [illegible] sous Léon l'Arménien une part active à la [illegible] iconoclastes, fut exilé et mourut en 817 à Samothrace. [illegible] grecque, en souvenir de ses souffrances, [illegible] rang des saints. Il est l'auteur [illegible] 1 à 813, et qui est un [illegible] capitale.

THÉOPHANIE [illegible] gr. *théos*, dieu, et *phainein*, apparaître, [illegible] manifestation d'une divinité, chez les [illegible] nom de l'Épiphanie, chez les chrétiens.

THÉOPHANIES [illegible] même étymol. qu'à l'art. précéd. [illegible] gr. Fête célébrée à Delphes en l'honneur d'Apollon. [illegible] qui avaient lieu en divers pays grecs, et où [illegible] les statues des dieux

THÉOPHANO impératrice byzantine du x[illegible] siècle. De naissance [illegible], fille d'un cabaretier, mais très belle, [illegible] Théodora, à se faire épouser en 956 par [illegible] fils de Constantin VII, et, montée sur le trône avec [illegible], exerça, au palais, une influence [illegible] Veuve en 963 avec quatre enfants, et déposséd[illegible] garder le pouvoir, elle se fit aimer de Nicéphore [illegible] épousa en devenant empereur 963. [illegible] fut gagnée de lui, elle prit pour amant Jean [illegible] à l'assassiner Nicéphore (969). Cette fois [illegible] ne put réussir à se faire épouser par le [illegible] grâce à l'intervention du patriarche [illegible] conseils du ministre Basile le parakimomène, [illegible] (979).

THÉOPHANO impératrice d'Allemagne 958-991. Fille [illegible] Romain II et de Théophano, ou, selon [illegible] nièce de Jean Tzimiscès, elle épousa [illegible] Othon II, et exerça, [illegible] sur le trône 973, une grande [illegible] Veuve en 984, et [illegible] Otton III, elle réussit à maintenir [illegible]

THÉOPHILANTHROPE [illegible] gr. *théos*, dieu, *philos*, ami, [illegible] Nicolonne, sous le Directoire, [illegible] Voltaire et de Rousseau qui [illegible] du Vicaire savoyard. [illegible] Haüy, père du minéralogiste, se mit [illegible] propagande active, et le [illegible] Persuadés que le peuple ne [illegible] voyait remplacer le sou[illegible] par la foi en un Dieu sim[illegible] était rendu. [illegible] se réunissait dans des [illegible] pour lire de bons [illegible] Le Directoire [illegible] retour au culte catho[illegible]

THÉOPHILANTHROPIE [illegible] théophilanthrope [illegible]

THÉOPHILE [illegible] et à [illegible]

THÉOPHILE [illegible]

THÉOPHILE, [illegible] fut [illegible] par [illegible] ses [illegible] [illegible] [illegible]

THÉORIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière théorique. *Traiter un sujet* THÉORIQUEMENT.

THÉORISER v. n. Mettre en théorie.
— v. n. Créer des théories.

THÉORISTE (*rist'*) n. Personne qui fait des théories, qui se livre à des conceptions purement théoriques.
— n. m. Mag. Nom du deuxième grade conféré à l'initié, après qu'il a franchi les épreuves de la postulance et passé plusieurs années dans les fonctions du zélateur.

THÉOSOPHE n. m. Partisan de la théosophie; initié à la doctrine théosophique.

THÉOSOPHIE (*fi* — du gr. *théosophia*; de *théos*, dieu, et *sophia*, sagesse) n. f. Doctrine religieuse qui a pour but la connaissance de Dieu révélée par la nature et l'élévation de l'esprit jusqu'à l'union avec la divinité.
— ENCYCL. Différente du spiritisme, la *théosophie* professe, ainsi que le dit Claude de Saint-Martin, que l'homme est un esprit tombé de l'ordre divin dans l'ordre naturel et qui tend à remonter à son premier état. L'esprit, obscurci par la matière, accomplit lentement, par des transformations successives, une évolution ascensionnelle vers son état primitif. Il y parvient par une sorte d'illumination, une intuition spéciale de la divinité. Il étudie la nature et cherche à en pénétrer les mystères, pour la dominer par des pratiques et des formules magiques. La théosophie applique ses théories aux sciences naturelles.
Paracelse est le plus célèbre et paraît avoir été l'un des premiers théosophes; on peut citer encore, avec Saint Martin : Jacques Bœhme, Weigel, Swedenborg, Mme H. P. Blavatsky, lady Caithness. Plusieurs journaux et revues traitent régulièrement de la théosophie : le « Lotus » ; le « Lucifer », à Londres, dirigé par Mme Blavatsky et Mabel Collins; le « Path », dirigé par K. Judge, à New-York; the « Theosophist », de Madras, la revue la plus importante; le « Sphinx », à Leipzig; etc.

THÉOSOPHIQUE (*fik'*) adj. Philos. Qui a rapport à la théosophie ou aux théosophes : *Confiez-moi les œuvres* THÉOSOPHIQUES *de Swedenborg.* (Balz.)

THÉOSOPHISME (*fism'*) n. m. Doctrine théosophique. Nom donné par Kant au système des philosophes qui croient voir tout en Dieu.

THÉOT (Catherine), visionnaire française, née à Barenton (Manche) en 1716, morte à Paris en 1794. Elle eut ses premières visions dans son enfance. Plus tard, domestique au couvent des Miramiones, elle commença à déclarer qu'elle était l'Ève nouvelle, la Vierge qui allait enfanter le Messie. Elle fut enfermée, en 1779, à la Bastille, puis à la Salpêtrière, et relâchée en 1782. Ses enseignements eurent une certaine vogue sous la Convention. Une première information dirigée contre elle, le 15 janvier 1793, n'eut pas de suite. En floréal an II, le comité de Sûreté générale reprit l'affaire; on y impliqua Robespierre pour le compromettre, sous prétexte que Catherine l'avait salué comme le vrai Messie. Déférée au tribunal révolutionnaire, la « Mère de Dieu » mourut à la Petite-Force, un mois environ après Robespierre.

THÉOTISME (*tism'* n. m. Doctrine de Catherine Théot.

THÉOTISQUE (*tisk'* — du lat. *theotiscus*) adj. Se dit du tudesque ou ancien allemand : *La langue, la poésie* THÉOTISQUE.
— n. m. *Le théotisque*, l'ancien allemand.

THEOTOCOPULI (Domenico), dit **el Greco**, peintre d'origine grecque, élevé à Venise et dont la carrière appartient exclusivement à l'Espagne; né probablement dans l'île de Crète vers 1518, mort en 1625. S'il est avéré que le Greco s'est formé chez les Vénitiens, il n'est nullement établi qu'il ait été l'élève direct du Titien, de Palma, de Bassan ou du Tintoret, dont il a certainement étudié les ouvrages. Il arriva à Tolède avant 1577, car son grand retable de l'église Saint Dominique-le-Pieux était terminé à cette époque. Il entreprenait aussitôt, pour le compte du chapitre cathédral et pour la sacristie capitulaire son célèbre tableau du *Partage de la sainte tunique*, peinture aux colorations titianesques. De vifs débats s'engagèrent autour de cette composition, tant à cause de quelques détails jugés trop réalistes que de l'introduction arbitraire des trois Maries dans la scène. Le peintre finit par obtenir justice et toucha le prix de son travail. Un autre tableau lui fut demandé, au nom du roi Philippe II, en 1581, pour la chapelle d'Escurial : le *Martyre de saint Maurice et de ses compagnons*. C'était le moment où le Greco commençait à substituer à la palette vénitienne sa palette austère, chargée seulement de blanc et de noir, de vermillon et de laque rouge, d'ocre jaune et de très peu de bleu, et où il tendait à allonger la proportion de ses figures et à émincer son dessin. L'œuvre parait avoir déplu au roi, qui la fit reléguer dans l'ombre. Trois ans plus tard (1584), l'artiste exécutait, sur l'ordre de l'archevêque de Tolède et pour l'église Saint-Thomas de cette ville, l'*Enterrement du comte d'Orgaz*, son plus frappant chef d'œuvre. On connaît à San Fernando une superbe réplique de la partie inférieure du tableau; à l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, à Tolède, on voit deux retables peints et sculptés de la main du Greco; une *Assomption* dans la galerie de l'Escurial, un *Christ mort entre les bras du Père éternel* et des portraits au musée du Prado; le portrait de l'artiste par lui-même au palais de San Telmo, à Séville; le *Mariage de la Vierge* et la *Nativité* dans la collection du roi de Roumanie, à Bucarest, etc. Theotocopuli est un maître fortement personnel, en qui l'ascétisme provient d'une recherche hautaine de l'expression débarrassée d'une séduction trop extérieure. L'aspect de ses tableaux est parfois singulier, mais toujours puissant, rigoureusement raisonné et d'une concentration extraordinaire.
Suivant une ancienne tradition, le Greco aurait joint à ses talents de peintre des mérites sérieux d'architecte et de statuaire. Il serait l'auteur des plans de l'Ayuntamiento de Tolède et des églises de la Cordaliet des Franciscains d'Illescas, ainsi que le sculpteur des belles statues funéraires de ce dernier couvent. En réalité, ce n'est guère qu'en peinture que l'action de Theotocopuli s'est nettement exercée. Il faut reconnaître en lui l'un des fondateurs de la grande école espagnole. Pedro, Lopez, Loarte, Diego de Astor et surtout Luis Tristan sont ses élèves.

THÉOXÉNIES (*ksé-ni*) (gr. *theoxénia*; de *théos*, dieu, et *xénos*, étranger) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Delphes et à Pellène, en l'honneur d'Apollon. Fêtes en l'honneur des Dioscures, à Paros, à Agrigente. Fêtes analogues qui se célébraient dans beaucoup de pays grecs, en l'honneur de divinités locales.

THÉOXÉNIASTES (*ké-ni-asst'*) n. f. pl. Antiq. gr. Confréries religieuses instituées en divers pays grecs, notamment dans l'île de Ténos, pour célébrer des *théoxénies*.

THÈQUE (*tèk'* — du gr. *thèkè*, coffre) n. f. Mot synonyme de UTRICULE et désignant la cellule à l'intérieur de laquelle se forment les spores dans l'ordre des champignons ascomycètes.

THÈQUE n. f. Jeu de balle désigné plus généralement sous le nom de *balle au camp*.

THERA, Géogr. V. SANTORIN.

THÉRAIN (le), rivière très industrielle de Seine-Inférieure et d'Oise, qui part du pays de Bray, reçoit de très belles fontaines, baigne Beauvais, Mouy, Montataire et se perd dans l'Oise, rive droite, près Creil. Cours 86 kil. om.

THÉRAMÈNE, homme d'État athénien, né dans l'île de Céos (Ve s. av. J.-C.). Adopté par un riche citoyen d'Athènes, il devint ainsi Athénien. Il suivit les leçons de Prodicos de Céos, puis celles de Socrate, et fut bientôt l'un des orateurs les plus influents. Mais il fut en même temps l'un des hommes les plus versatiles de son époque. En 411, il s'unit à Pisandre et à Antiphon pour la préparation du coup d'État qui renversa le régime démocratique. Après la chute des Quatre-Cents, il fut un des principaux membres du gouvernement mixte qui leur succéda. Dans l'affaire des généraux vainqueurs aux Arginuses, il se fit le dénonciateur de ses collègues et échappa ainsi à la condamnation qui les frappa. Après le désastre d'Ægos-Potamos, il intrigua avec l'ennemi, contribua à préparer la capitulation d'Athènes et fut ensuite au nombre des trente tyrans. Il s'associa d'abord aux violences de ses collègues, puis chercha à se séparer d'eux. Accusé de trahison par Critias, il fut condamné à boire la ciguë (403).

THÉRAMÈNE, nom du gouverneur d'Hippolyte dans la *Phèdre* de Racine. C'est lui qui, au cinquième acte, fait à Thésée le récit de la mort du jeune prince. Quand ce nom revient sous la plume des écrivains, c'est presque toujours par allusion à ce récit.

THÉRAPEUTE (du gr. *thérapeutès*; de *thérapeuein*, servir) n. m. Hist. relig. Sorte de moine juif.
— Spirit. Nom donné aux médiums guérisseurs et aux magnétiseurs qui soignent les malades par l'imposition des mains, par des passes ou des insufflations.
— n. Méd. Celui, celle qui applique rationnellement les données de la thérapeutique : *Tout bon clinicien n'est pas nécessairement bon* THÉRAPEUTE.
— ENCYCL. Hist. relig. Les *thérapeutes* formaient vraisemblablement une des branches de la secte des esséniens. Ils étaient répandus en Égypte et surtout aux environs d'Alexandrie.

THÉRAPEUTIQUE (*tik'*) adj. Hist. relig. Qui appartient aux thérapeutes : *Vie* THÉRAPEUTIQUE.

THÉRAPEUTIQUE (*tik'* — du gr. *thérapeutikos*; de *thérapeuein*, soigner) n. f. Partie de la médecine qui s'occupe de la connaissance des agents curatifs et de leur emploi rationnel dans le traitement des maladies.
— ENCYCL. Bornée, depuis les premiers âges de l'humanité jusqu'à l'époque contemporaine, aux pratiques de l'empirisme, la *thérapeutique* s'appuie de plus en plus sur les données de la physiologie, des sciences physico-chimiques et des sciences naturelles. Actuellement, la thérapeutique clinique, c'est-à-dire celle qui s'exerce au lit des malades, doit être surtout l'application des données de la thérapeutique expérimentale, réalisée dans les laboratoires.
Autrefois, et surtout au début du XIXe siècle, diverses doctrines thérapeutiques se succédèrent, dont le vice capital était un exclusivisme peu scientifique. C'est ainsi que l'on a vu successivement triompher, après l'*empirisme*, la *thérapeutique naturiste* ou *expectante* Broussais, qui se borne à attendre la guérison en plaçant le malade dans les conditions les plus propres à la hâter; la *thérapeutique symptomatique*, qui se contente de remédier aux symptômes, traitement de la constipation par les purgatifs, de la diarrhée par les astringents, etc., méthode que l'on a plaisamment qualifiée de *thérapeutique à tiroirs*; la *thérapeutique physiologique*, qui n'est au fond qu'un perfectionnement de la précédente et qui a le tort, employée seule, de ne pas tenir assez compte des indications médicales. La *thérapeutique pathogénique* procède d'un principe plus rationnel, car elle s'attaque au principe morbide. La *thérapeutique spécifique*, qui emploie des médicaments agissant spécifiquement contre une maladie (mercure contre syphilis), n'est qu'une forme moderne de l'ancien empirisme. Chacune de ces méthodes a sa raison d'être dans certains cas, mais le thérapeute a le devoir de ne pratiquer exclusivement aucune d'entre elles. V. MÉDICATION, HOMŒOPATHIE.

THÉRAPEUTIQUEMENT (*ke* — rad. *thérapeutique*) adv. Au point de vue de la guérison du malade.

THÉRAPEUTISME (*tism'*) n. f. Méd. Doctrine qui donne à la thérapeutique une importance supérieure à celle de l'hygiène.

THÉRAPEUTISTE (*tist'*) n. m. Celui qui se livre spécialement à la thérapeutique.

THÉRAPEUTRIDE (du gr. *thérapeutrides*, *idos*, même sens) n. f. Femme attachée à la secte des thérapeutes.

THÉRAPIA, ville de la Turquie d'Europe, près de Constantinople, sur le Bosphore, avec un bon port appelé jadis *Pharmacez*; 1 000 hab. Le nom de la ville, qui signifie en grec *guérison*, est justifié par la salubrité de son climat.

THÉRAPIE n. f. Méd. Syn. de THÉRAPEUTIQUE.

THÉRAPNÉ, comm. la Grèce Péloponèse (préf. de La Canée, arrond. de Lacédémone), 5 215 hab. — L'ancienne ville du même nom était la patrie d'Hélène, de Castor et de Pollux.

THÉRAPON n. m. Genre de poissons acanthoptères de la famille des pristipomatidés, propres aux mers chaudes de l'ancien monde.

THÉRARQUE (*a k'* — du gr. *thér*, bête sauvage, et *arkhos*, commandant) n. m. Antiq. gr. Commandant d'une demi-section de soldats montés sur des éléphants.

THÉRASIA ou **THIRASIA**, une des îles Thera ou Santorin, séparée de l'île principale de Santorin par un détroit peu profond, superf., 700 hectares environ, pop., 60 hab., généralement pêcheurs. Sol formé de tufs volcaniques, de cendres agglomérées rejetées par le volcan, lors de ses éruptions de la période immédiatement antéhistorique. Ce sont les fouilles effectuées au milieu des cendres de Théras à qui ont permis de remettre au jour les spécimens les plus curieux des poteries et des bijoux de cuivre connus avant l'âge de bronze.

THÉRATE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers de la famille des cicindélides, répandu dans la région méditerranéenne.

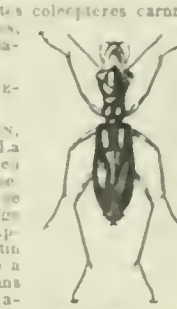
Thérate gr. d'un tiers.

THÉRÉBINTE n. m. But. V. TÉRÉBINTHE.

THÉRÉSA (Emma Valadon, dite), chanteuse française, née à La Bazoche-Gouet (Eure-et-Loire) en 1837. Elle débuta enfant à l'Athénée, puis, devenue orpheline à l'âge de douze ans, entra en apprentissage chez une modiste. Elle fit une apparition à la Porte-Saint-Martin (1856), devint ensuite caissière à l'ancien café Frontin, débuta sans succès au café-concert de l'Alcazar, va faire un court séjour à Lyon, retourna à Paris et entra à l'Eldorado, où elle obtint enfin la vogue avec la romance. Elle étudia et, après être entrée à l'Alcazar, elle y fit courir tout Paris durant plusieurs années, obtint un vif succès dans un répertoire de chansonnettes parisiennes auxquelles son talent plein d'originalité donnait une saveur particulière : *la Femme à barbe*, *la Gardeuse d'ours*, *Rien n'est sacré pour un sapeur*, *C'est dans l'nez qu'ça m'chatouille*. Thérésa fut moins heureuse lorsqu'elle voulut aborder le théâtre, soit à la Gaîté (*la Chatte blanche*, *la Poule aux œufs d'or*, *Geneviève de Brabant*), soit aux Menus-Plaisirs (*le Petit qui chante*), soit à la Renaissance (*la Famille Trouillat*), soit aux Variétés ou au Châtelet (*Cendrillon*). Thérésa n'en est pas moins une artiste véritable, dont le succès était justifié par ses qualités très personnelles. Depuis sa dernière apparition à l'Alcazar en 1891, elle s'est retirée complètement.

THÉRÈSE (le *Thérèse*, n. pr.) n. f. Sorte d'ancienne coiffure de femme.

THÉRÈSE (sainte), réformatrice du Carmel, née à Avila (Vieille-Castille) en 1515, morte dans le couvent des carmélites d'Albe en 1582. Elle descendait de l'antique famille de Cepéda. D'un caractère chevaleresque, d'une foi ardente et d'une intelligence supérieure, Thérèse, un moment dissipée par la lecture des romans, voulut bientôt se soustraire aux vanités du monde en entrant au Carmel, où elle fit profession en l'an 1534. La sainte vie ne tarda pas à devenir un mélange de pratiques religieuses, de maladies extraordinaires, de visions, d'extases et aussi de voyages et de négociations pour réformer les monastères de son ordre et en fonder de nouveaux. La réforme qu'elle introduisit dans les carmels d'Espagne fut adoptée par la plupart des carmélites du monde entier. En vingt ans, elle fonda dix-sept monastères de femmes et quinze d'hommes, avec le concours de saint Jean de la Croix. L'Église l'a surnommée la « Vierge séraphique », les papes, par une exception unique, lui ont décerné le titre de « docteur » et sa patrie l'a prise pour patronne avec saint Jacques. Dans leur querelle sur le quiétisme, Bossuet et Fénelon s'inclinent tous les deux devant son autorité.
L'Académie espagnole regarde les écrits de sainte Thérèse comme les plus beaux monuments de la langue castillane. Ils furent pourtant composés à la hâte, souvent au milieu d'intolérables souffrances. On a groupé les œuvres biographiques : *Vie de la sainte écrite par elle-même* et l'histoire des *Fondations*; les œuvres de direction, comme les *Constitutions*, la *Méthode pour visiter les couvents*, l'*Abrégé de vie spirituelle*, où se trouve la maxime fameuse : « Que rien ne te trouble, que rien ne t'épouvante; Dieu seul suffit », les œuvres ascétiques et mystiques, dont les plus célèbres sont *le Chemin de la perfection* et *le Château de l'âme*, chef d'œuvre de doctrine et de style; les œuvres poétiques, effusions lyriques peu nombreuses, des lettres nombreuses et très variées, etc.
La traduction française des *Œuvres* de sainte Thérèse par le P. Bouix est remarquable. Citons aussi celle de Le Maistre de Sacy. — Fête le 15 octobre.
— Iconogr. Le couvent des carmélites d'Avila possède un portrait réputé authentique de la sainte. Parmi les figures de cette sainte que l'on doit à la statuaire, la plus célèbre est celle que le Bernin exécuta pour l'église de Santa-Maria della Vittoria, à Rome. Une statue de proportions colossales, sculptée par Filippo Valle, se voit dans la grande nef de Saint-Pierre de Rome. Mais la scène la plus souvent retracée est l'*Extase de sainte Thérèse*. Citons les tableaux de Parodi, Guidobono, Auguste Glaize, J. Ravel, Brustolon, etc.


Sainte Thérèse en extase, d'après le Bernin.

Rubens a peint pour l'église des Carmélites d'Anvers une *Sainte Thérèse intercédant en faveur des âmes du purgatoire* (Académie d'Anvers). Une autre peinture de Rubens, *le Christ apparaissant à sainte Thérèse*, fut exécutée par le maître pour l'église des Carmélites de Bruxelles.

Tarèse Tarja, [illegible] Portugal née vers [illegible] VI roi de Castille et [illegible] Portugal, auquel [illegible] de Portugal. A la mort [illegible] attaqua la Galice [illegible] que sa mère Urraca reine [illegible] 1128, son fils [illegible] lui ôtera la [illegible] Maures jusqu'à Tolède, et mourut en [illegible].

Thérèse [illegible] de l'Infant et reine de Leon, née [illegible] épousa, en 1180, le roi de [illegible] IX [illegible] n. sans avoir obtenu [illegible] Jacques [illegible] III, envoya [illegible] la Terre sainte qui [illegible] la barbarie et mit les [illegible] Alphonse et le Léon [illegible] Alphonse IX [illegible] contre trois ans, puis se résigna à [illegible] sa femme en Portugal. [illegible] 1229 au [illegible] ordre de Thérèse.



Thérèse [illegible] par [illegible] femme de [illegible] A [illegible] de ce pays. La [illegible] surmontée [illegible] porte en écharpe [illegible] sur le sein gauche par [illegible] bleu clair.

Thérèse Raquin, roman d'Emile Zola (1867). — Mariée par sa tante Raquin avec le fils de celle-ci, le cousin Camille, Thérèse mène, dans la petite boutique de mercerie que tient la vieille dame, une existence insipide et morne, jusqu'au moment où un mulâtre introduit un de ses collègues du chemin de fer, Laurent, qui devient presque aussitôt l'amant de sa femme. Laurent et Thérèse, que gêne Camille, le noient pendant une partie de canot, puis s'épousent. Mais entre eux, dans leurs embrassements, surgit chaque fois l'image du mort. Ils rejettent le crime l'un sur l'autre, s'accusent mutuellement devant Mme Raquin, devenue paralytique, dont l'œil les regarde avec une fixité terrible. C'est en vain qu'ils cherchent à se distraire, à s'étourdir. Chacun des deux coupables craint d'être dénoncé par son complice. Il faut que l'un d'eux disparaisse. Laurent, un soir, verse de l'acide prussique dans le verre de Thérèse et, se ressaisissant, la voit qui tient un couteau dans sa main. Les deux misérables se font horreur et pitié. Thérèse saisit alors le verre, en vide la moitié, et, sans mot dire, le tend à Laurent qui l'achève; et ils tombent foudroyés devant Mme Raquin, râle et muette, les écrasant de ses regards fixes. *Thérèse Raquin* est une étude moins psychologique que physiologique, d'un réalisme vigoureux, souvent brutal. L'auteur en a tiré une pièce de théâtre représentée en 1873.

Theresienstadt, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), cercle de Leitmeritz, sur l'Elbe; 7 215 hab. Place forte importante. Commerce de vins renommés.

Theresina, ville du Brésil, capitale de l'Etat de Piauhy, sur le rio Parnahyba; environ 6.000 hab.

THÉREUTICOGRAPHE (du gr. *thèreutikos*, qui a rapport à la chasse, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'un traité sur la chasse.
— Adjectiv. : *Ecrivain* THÉREUTICOGRAPHE.

THÉREUTICOGRAPHIE (*fi* — rad. *thèreuticographe*) n. [illegible], traité sur la chasse. Peu us.

THÉRIACAL, ALE, AUX adj. Pharm. Qui contient de la thériaque, a les propriétés de la thériaque : *Eau, Esprit* [illegible].

THÉRIAKIS [illegible] n. m. Nom donné en Orient aux fumeurs [illegible] d'opium.

THÉRIAQUE (*k* — gr. *thériaké*; de *ther*, bête sauvage) n. f. Pharm. Electuaire dont la formule [illegible] remonte à Mithridate, mais a subi de [illegible] modifications dans le cours des âges et dans [illegible]. Les substances que doit renfermer la [illegible] sont le Codex de 1884, elle n'en contient plus [illegible] dans les diverses pharmacopées [illegible]. La thériaque française contient une [illegible] végétaux et minéraux, [illegible] de vin de grenache. Employée [illegible] pilules, [illegible] partie de son [illegible] renferme environ 25 mil[illegible].

THÉRIDIEN [illegible] gr. Se dit des [illegible] analogues à ceux [illegible] Corinthe.

THÉRIDIIDÉ [illegible] [illegible] [illegible]

Le thermocautère, qui comprend tout un jeu de manchons de formes diverses (champignon, couteau, pointes droites et courbes), se prête à une multitude d'usages; il

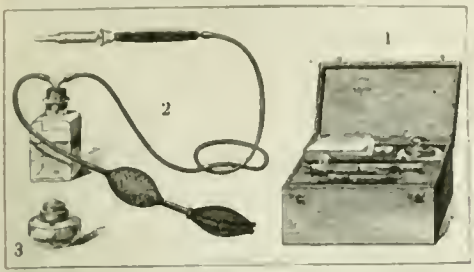

Thermocautère : 1. Appareil dans sa boîte, 2. Appareil monté; 3. Lampe chauffante.

remplace le couteau et le bistouri dans certaines opérations chirurgicales, sert à cautériser les plaies, à assurer l'hémostase, à pratiquer les pointes de feu, etc.

THERMOCHIMIE *(tèr', mi* — du préf. *thermo*, et de *chimie* n. f. Chim. Branche de la science chimique qui s'occupe de la détermination de la quantité de chaleur mise en jeu dans les combinaisons.

— Encycl. Lorsque deux corps se combinent, les molécules se précipitent les unes contre les autres avec plus ou moins de violence; de ces chocs résulte une émission de calorique représentatif de ce que l'on appelle l'*affinité*. Ce fait physique, déjà constaté par Stahl (1723) qui l'expliqua faussement (théorie du phlogistique) [v. COMBUSTION], fut exactement mesuré par Andrew, Fabre et Silbermann. Berthelot (1868) compléta ces études à l'aide de son calorimètre et de sa bombe calorimétrique, et put déduire plusieurs principes fondamentaux permettant d'établir à priori le sens des réactions.

1° *Principe du travail moléculaire : le nombre de calories dégagées dans une réaction mesure la somme des travaux chimiques et physiques qui s'y accomplissent.* Les résultats publiés sont rapportés aux poids moléculaires et exprimés en grandes calories = (grande calorie chaleur nécessaire pour élever 1 kilogr. d'eau de 0 à 1°); les formules suivantes :

$$H^2 + O = H^2O \text{ vapeur} + 58 \text{ c ou calories}$$
$$H^2 + O = H^2O \text{ liquide} + 69 \text{ c.}$$

signifient que des poids proportionnels aux molécules, soit 2 grammes d'hydrogène (H^2) et 16 grammes d'oxygène (O), dégagent en se combinant 58 grandes calories, somme comprenant la chaleur de combinaison (*travail chimique*) et celle, correspondant au travail de condensation (*travail physique*), de 3 volumes de gaz initiaux en 2 volumes de vapeur d'eau, tandis que, si l'eau est liquéfiée, la somme 69 comprend, en plus, le calorique résultant de la liquéfaction (*travail physique*).

2° *Principe de l'équivalence des travaux chimiques : la quantité de chaleur dégagée dans une suite de transformations égale la somme des quantités de chaleur degagées dans chaque transformation, les corps étant ramenés à des états identiques*, c'est-à-dire que l'anhydride carbonique CO^2, par exemple, étant produit par la combustion soit du carbone C, soit de l'oxyde de carbone CO, celui-ci produit lui-même de l'oxydation incomplète du métalloïde; les réactions calorifiques seront :

$$C + O = CO \text{ (oxyde de carbone } + q$$
$$CO + O = CO^2 \text{ (anhydride carbonique)} + q'$$
$$C + O^2 = CO^2 + q + q'.$$

3° *Principe du travail maximum : tout changement chimique, accompli sans intervention d'agents extérieurs, tend vers la production du corps qui émet le plus de chaleur*; autrement dit, une réaction a lieu, si elle est accompagnée de chaleur. Ce principe très important explique la raison d'un grand nombre de réactions chimiques; les halogènes, par exemple, avec l'hydrogène, donnent divers acides :

$$H + Cl = HCl + 22 \text{ c} \qquad H + Br = HBr + 13{,}5 \text{ c};$$

le chlore (Cl) doit déplacer le brome Br nécessairement dans l'acide bromhydrique HBr, parce que :

$$HBr + Cl = HCl + Br$$
acide bromhydrique, chlore, acide chlorhydrique, brome.

dégage 22 — 13,5, ou 8,5 calories.

Quelques réactions semblent contredire ce principe, dans ces cas, l'anomalie est due à l'intervention d'agents extérieurs (*chaleur, électricité*, ou à des phénomènes secondaires *(dissociations)* : tel le fait de l'eau, formée avec 58 c, décomposée cependant au rouge par le chlore, bien que la combinaison de la quantité correspondante de chlore donne 44 c; par suite de la dissociation au rouge de la vapeur d'eau, le chlore agissant sur des éléments libres, l'acide chlorhydrique, stable à cette température, peut prendre naissance.

Les corps étant, en général, créés avec émission de chaleur *(formation exothermique)*, leurs décompositions nécessitent l'absorption d'une quantité de calorifique égale à celle dégagée lors de la formation, pourvu que les états initiaux et finals soient identiques *(décomposition endothermique)*. Divers composés, au contraire, au moment de leur décomposition, abandonnent une certaine quantité de chaleur, étant formés avec absorption de calorique; ces combinaisons endothermiques et décompositions exothermiques s'expliquent par le fait que ces corps résultent, non de l'union directe des éléments, mais du jeu de réactions secondaires conséquences de formations exothermiques; ces corps, très instables, sont presque tous des *explosifs*, tendant à tout moment à se détruire pour retourner à un état plus grand de stabilité.

THERMOCHIMIQUE *(tèr', mik'* adj. Qui a rapport à la thermochimie.

THERMOCHROÏQUE *(tèr', kro-ik'* — rad. *thermochrose* adj. Physiq. Se dit des rayons calorifiques dont un ou plusieurs rayons ont été absorbés, et qui sont analogues, en cela, aux rayons dits colorés.

THERMOCHROSE *(tèr', kroz'* — du préf. *thermo*, et de *khrôsis*, coloration) n. f. Physiq. Propriété par laquelle un rayon coloré est plus ou moins transmissible à travers une substance diathermane.

THERMODIFFUSIF, IVE du préf. *thermo*, et de *diffusif* adj. Physiq. Qui produit la diffusion par la chaleur.

THERMODIFFUSION *(tèr')* n. f. Dérivé de *thermo*, et *diffusif*) n. f. Physiq. Diffusion produite par la chaleur.

THERMODINE *(tèr'* n. f. Dérivé de la quinoléine. C'est l'éther éthylique de l'acide acétyléthoxyphénylcarbaminique antithermique.

THERMODON le. Géogr. anc. Fleuve côtier de l'Asie Mineure. Pont, qui se jetait dans le Pont-Euxin. Suivant la Fable, les Amazones habitaient sur ses bords. Adj. *Thermodontique*.

THERMODOTE *(tèr'* — gr *thermodotès*; de *thermos*, chaud, et *didonai*, donner n. m. Antiq. gr. Esclave qui apportait de l'eau chaude ou des boissons chaudes, dans les bains publics.

THERMODYNAMIQUE *(tèr', mik'* — du préf. *thermo*, et de *dynamique* n. f. Partie de la physique qui traite des relations existant entre les phénomènes mécaniques et calorifiques.

— Encycl. La *thermodynamique* étudie les relations qui existent entre le travail mécanique et les quantités de chaleur ou les températures. Reposant sur deux principes dits *de l'équivalence* et *de Carnot*, établis par l'expérience et indépendants de toute idée préconçue, cette partie de la physique est le développement logique et mathématique de ces deux lois fondamentales. On doit la distinguer de la *théorie mécanique de la chaleur*, qui comporte des hypothèses particulières sur la constitution moléculaire et sur la nature même de la chaleur. Bien que de création récente, elle constitue, selon Lippmann, « le lien le plus général entre les diverses sciences expérimentales ». Elle permet de prévoir ou d'expliquer de nombreux phénomènes physiques ou chimiques; l'astronomie, aussi bien que la biologie, lui sont redevables d'applications originales et fécondes.

Rumford et Davy montrèrent les premiers que le travail mécanique peut se transformer en chaleur, mais sans indiquer suivant quelle loi cette transformation s'effectuo. Puis la notion de l'équivalence du travail et de la chaleur se précisa, grâce aux recherches de R. Mayer (1842), Joule, Helmholtz et Colding, qui y parvinrent indépendamment les uns des autres, à quelques années d'intervalle. De son côté, Sadi Carnot avait découvert auparavant le second principe (1824, que Clapeyron et Clausius, entre autres, développèrent de façon utile. Actuellement, le *principe de l'équivalence* s'énonce ainsi : quel que soit le système employé pour transformer le travail en chaleur ou la chaleur en travail, il existe un rapport constant E *[équivalent mécanique de la chaleur* (v. EQUIVALENT) entre la quantité de travail T et la quantité de chaleur Q, qui interviennent dans une série quelconque de transformations, si l'état final du système est identique à l'état initial

$$\frac{T}{Q} = E \quad \text{ou :} \quad T - EQ = 0.$$

Le *principe de Carnot* relie les températures et le travail. On le formule maintenant de la manière suivante : une machine thermique ne peut fonctionner sans qu'il passe de la chaleur d'une source chaude sur une source froide : autrement dit, il ne saurait y avoir transformation de chaleur en travail sans chute de température. Clausius a traduit analytiquement le principe de Carnot. Soit dQ la quantité de chaleur mise en jeu dans une partie infinitésimale d'un cycle réversible (v. CYCLE), il démontra que $\int \frac{dQ}{T} = 0$ pour un cycle fermé ou, ce qui revient au même, que $\frac{dQ}{T}$ égale une différentielle exacte.

L'application des principes de la thermodynamique exige que la série des transformations forme un cycle fermé et réversible. Quand ces conditions sont remplies, on résout le problème posé : 1° en formant l'expression $dT - Ed\mathrm{Q}$ et en écrivant que c'est une différentielle exacte; 2° en exprimant que la quantité $\frac{dQ}{T}$ est de même une différentielle exacte.

On étudia de la sorte de nombreux phénomènes : vaporisation, fusion, solidification, allotropie, thermo-électricité, piles, etc.), et d'intéressantes conclusions pratiques découlèrent de ces calculs, en particulier sur le fonctionnement des machines à vapeur.

Enfin, d'après de hautes considérations de philosophie scientifique émises par Lippmann au congrès de physique de 1900, il existerait un désaccord entre le principe de Carnot et la théorie cinétique des gaz. Les phénomènes calorifiques ne se ramèneraient pas à une simple explication mécanique. Le principe de l'équivalence s'exprime bien par une relation linéaire entre une quantité de chaleur et une quantité d'énergie mécanique, mais il ne s'ensuit pas nécessairement que ces deux quantités soient de même nature. Les équations de la thermodynamique sont sans doute des relations quantitatives entre grandeurs qualitativement irréductibles et non des relations purement analytiques.

THERMO-ÉLECTRICITÉ du préf. *thermo*, et de *électricité* n. f. Physiq. Électricité développée par une action calorifique. Partie de la physique qui traite de l'électricité développée par la chaleur. V. THERMO-ÉLECTRIQUE.

THERMO-ÉLECTRIQUE adj. Physiq. Qui a rapport à la thermo-électricité. *Phénomènes thermo-électriques*. *Pile thermo-électrique*. V. PILE. *Couple thermo-électrique*. Chaîne formée par une suite de métaux différents. *Échelle thermo-électrique*, Liste de métaux disposés dans un ordre tel que, si l'on soude deux d'entre eux, le courant traverse la soudure échauffée en allant du métal placé le plus haut dans la liste vers le métal placé plus bas et que la force électromotrice du courant correspondant à deux métaux est toujours plus grande que celle qui correspond à deux autres métaux occupant sur la liste des positions intermédiaires entre celles des deux premiers. *Force thermo-électrique*, Force électromotrice d'un circuit thermo électrique. *Pouvoir thermo-électrique*, Grandeur de la force électromotrice thermo-électrique entre deux métaux pour une différence de température d'un degré centigrade entre les soudures.

THERMOGALVANOMÈTRE du préf. *thermo*, et de *galvanomètre* n. m. Physiq. Appareil imaginé par d'Arsonval pour mesurer la chaleur rayonnante.

THERMOGÈNE *(tèr', jèn* — du préf. *thermo*, et du gr *génos*, génération) adj. Physiq. Qui engendre la chaleur *(propriété* THERMOGÉNÈSE).

— Mécan. Se dit des appareils destinés à produire mécaniquement de la chaleur.

THERMOGÉNÉSE *(tèr', jé-* — rad. *thermogène* n. f. Production de la chaleur par un phénomène physique.

— Encycl. V. CHALEUR ANIMALE.

THERMOGÉNIE *(tèr', jé-ni* — même étymol. que à l'art. précédent n. f. Production de la chaleur.

THERMOGÉNOSE *(tèr', jé-* — même étymol. que aux deux art. précédents n. f. Autre Maladie que l'on croyait uniquement caractérisée par une élévation de la température et qui était due en général à une auto-intoxication organique.

THERMOGRAPHE *(tèr'* — du préf. *thermo*, et du gr *graphein*, écrire n. m. Instrument enregistreur. Thermomètre à air muni d'un levier enregistreur qui permet d'enregistrer les variations de la température et la durée de ces variations, en un point quelconque du corps.

THERMOGRAPHIE *(tèr', fi* — n. f. Emploi du thermographe.

THERMOGRAPHIQUE *(tèr', fik'* adj. Qui concerne la thermographie ou le thermographe.

THERMOLAMPE *(tèr', lanp'* — du préf. *thermo*, et de *lampe* n. m. Physiq. Appareil inventé au XVIIIe siècle, et qui utilise le gaz de l'éclairage produit dans les appareils de chauffage.

— Encycl. Le 6 vendémiaire an VIII (28 sept. 1799) Philippe Lebon prit un brevet d'invention pour un appareil qu'il désignait sous le nom de *thermolampe*, et qui devait fournir à la fois de la lumière et de la chaleur. L'inventeur plaçait dans une grande cornue métallique des bûches de bois, qu'il soumettait à la distillation sèche. La matière organique se décomposant sous l'action de la chaleur et donnant naissance à des gaz inflammables, à des matières empyreumatiques, à de l'eau et à de l'acide acétique. Le résidu de cette distillation se brûlait clairement. Le gaz inflammable servait à l'éclairage. La chaleur du fourneau était utilisée pour le chauffage des appartements.

Les premiers thermolampes ou Philippe Lebon furent établis au Havre.

THERMOLOGIE *(tèr', ji* — du préf. *thermo*, et du gr *logos*, discours n. f. Partie de la physique relative à la chaleur.

THERMOLOGIQUE *(tèr, jik'* adj. Physiq. Qui a rapport à la thermologie.

THERMOMAGNÉTIQUE *(tèr', gné-tik'* — mêmes rad. adj. Physiq. Qui appartient au thermomagnétisme.

THERMOMAGNÉTISME *(tèr', gné-tism'* — même rad. — du préf. *thermo*, et de *magnétisme* n. m. Physiq. Magnétisme développé par la chaleur. Dans l'appareil construit par Edison pour transformer l'énergie rendue disponible par une chute de température, le courant est dû à la variation de perméabilité magnétique que subit le fer sous l'influence de la chaleur. Partie de la physique qui traite du magnétisme développé par la chaleur.

THERMOMANOMÈTRE du préf. *thermo*, et de *manomètre* n. m. Physiq. Sorte de thermomètre dont la tige est graduée en atmosphères ou fractions d'atmosphère d'après les relations connues entre les tensions de la vapeur d'eau à son maximum de densité et les températures correspondantes, et qui a été employé pour mesurer les températures élevées et principalement la tension de la vapeur dans les chaudières des machines à vapeur.

THERMOMÉCANIQUE *(tèr', mé-* — du préf. *thermo*, et de *mécanique* adj. Physiq. Qui a rapport à la mécanique du calorique.

— n. f. Mécanique du calorique.

THERMOMÈTRE du pr. *thermo*, et du gr *métron*, mesure n. m. Appareil destiné à mesurer les températures.

— Encycl. Toute variation d'une propriété des corps sous l'influence de la chaleur peut donner lieu à une méthode de mesure des températures, et par suite à un thermomètre; nous allons examiner quels sont les thermomètres qui ont un intérêt pratique.

Les premiers construits ont pour principe la dilatation des liquides avec la température et parmi eux le plus précis et le plus employé est le thermomètre à mercure. Tous ces thermomètres se composent d'un réservoir de verre auquel est soudé un tube capillaire terminé par une ampoule. Pour remplir le thermomètre du liquide considéré, on introduit d'abord du liquide dans l'ampoule. On chauffe ensuite le réservoir de façon à faire dilater l'air qu'il contient, et qui s'échappe en partie à travers le liquide de l'ampoule : en laissant refroidir, le liquide pénètre dans l'ampoule, à la place de l'air qui s'est échappé. On chauffe à nouveau jusqu'à ébullition du liquide, dont la vapeur chasse totalement l'air de l'appareil; le liquide de l'ampoule pénètre ensuite par refroidissement dans le réservoir, qu'il remplit totalement. On sépare l'ampoule du tube capillaire et l'on ferme ce tube au chalumeau. Le liquide qui s'est contracté en se refroidissant n'occupe plus qu'une partie de la tige capillaire, et l'extrémité de la colonne liquide indique la température, qu'on lit sur une échelle tracée sur l'instrument.

Pour établir l'échelle de ce thermomètre (v. TEMPÉRATURE), on le plonge d'abord dans la glace fondante, on trace un trait à l'endroit où s'arrête le liquide et on marque 0; ensuite on place le thermomètre dans la vapeur d'eau bouillant sous la pression atmosphérique normale (76 centimètres de mercure), on marque 100 devant le trait que l'on trace au point d'affleurement du liquide, on divise ensuite en 100 parties égales l'intervalle compris entre les deux traits et l'on prolonge la division de part et d'autre, les divisions au-dessous du 0 étant numérotées en les faisant précéder du signe —; c'est là l'*échelle centigrade*, qui tend à être universellement employée. Cependant on rencontre encore en France des thermomètres gradués d'après l'*échelle Réaumur*, qui marque 0 dans la glace fondante, 80 dans l'eau bouillante, en sorte que 1 degré Réaumur vaut $\frac{5}{4}$ de degré centigrade et réciproquement 1 degré centigrade vaut $\frac{4}{5}$ de degré Réaumur.

En Angleterre, on emploie aussi l'*échelle Fahrenheit* : la

...ce la température de ... Avec, on observe les *thermomètres à maxima* ... et les *thermomètres enregistreurs*.

Parmi les premiers, nous ne citerons que le *thermomètre de Six et Bellani* : un réservoir à alcool A communique avec un tube en U fin, contenant une colonne de mercure ; lorsque l'alcool se dilate, le mercure pousse un index blanc *a* jusqu'au point correspondant à la température maximum ; l'alcool se contractant au contraire, le mercure pousse un index *b* jusqu'au point correspondant à la température minimum. Ces index contiennent un morceau de fer doux qui, au moyen d'un aimant, permet de les ramener au contact du mercure.

Nous ne décrirons de même que le *thermomètre enregistreur de Richard*. Il comprend un tube rempli de pétrole T, dont les déformations sous l'influence de la température sont amplifiées par des leviers PQR et s'inscrivent sur un tambour A, tournant d'un mouvement uniforme, et sur lequel les heures sont repérées. V. en outre PYROMÈTRE.

THERMOMÉTRIE (*tèr'*, *tri* — rad. *thermomètre*) n. f. Physiq. Mesure de la chaleur.

— Méd. *Thermométrie clinique*, Détermination des variations de la chaleur animale qui se produisent dans le cours d'une maladie. V. FIÈVRE, et TEMPERATURE.

THERMOMÉTRIQUE (*tèr'*, *trik'*) adj. Physiq. Qui a rapport au thermomètre ou à la thermométrie : *Échelle* THERMOMÉTRIQUE.

THERMOMÉTROGRAPHE (*tèr'* — du préf. *thermo*, et du gr. *métron*, mesure, et *graphein*, décrire) n. m. Physiq. Thermomètre enregistreur. On dit aussi THERMOGRAPHE. — ENCYCL. V. THERMOMÈTRE.

THERMO-MICROPHONE (*tèr'* — du préf. *thermo*, et de *microphone*) n. m. Physiq. Sorte de microphone, constitué par une agglomération de poussières métalliques, qui forme le circuit et modifie la circulation d'un courant de pile en raison des variations du champ magnétique dont il subit l'influence, lequel est lui-même modifié par les vibrations d'un diaphragme.

THERMOMULTIPLICATEUR (*tèr'*) n. m. Nom donné à

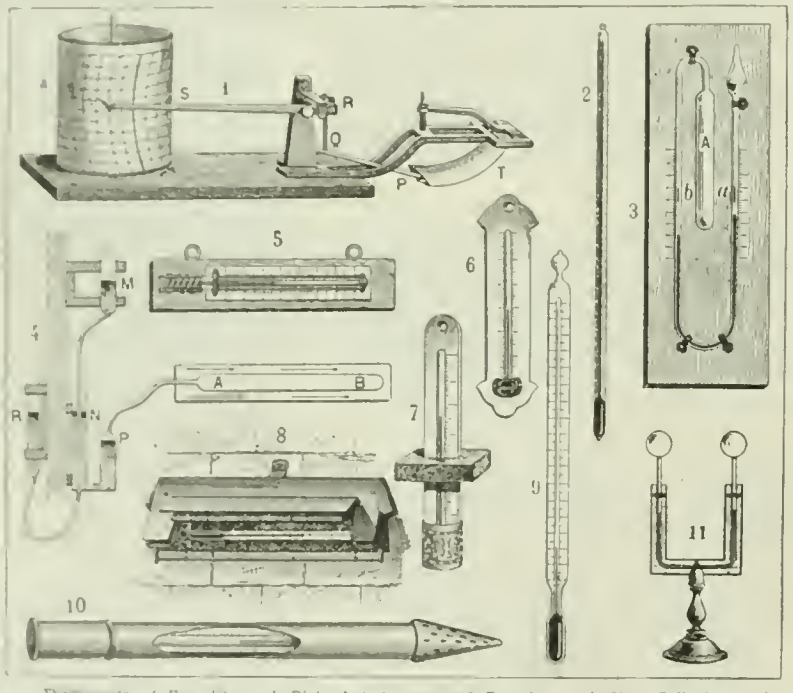

Thermomètre. 1. Enregistreur de Richard. 2. A mercure. 3. Enregistreur de Six et Bellani ; 4. Etalon ... A maxima et minima. 6. D'appartement ; 7. Pour bain. 8. Pour la météorologie ; 9. A double enveloppe. 10. Piquet, pour la culture ; 11. Différentiel.

l'appareil de Melloni, qui a été utilisé dans l'étude de la chaleur rayonnante. V. CHALEUR.

THERMONATRITE (*tèr'*) n. f. Carbonate hydraté naturel de soude soluble dans l'eau, mais infusible.

THERMON ou **THERMOS**, comm. de Grèce (prov. d'Akarnanie-et-Etolie ; 3 660 hab. — L'ancienne *Thermos*, détruite en 206 av. J.-C. par Philippe V de Macédoine, était située près du Paanétolikon (auj. Arapokephala), où s'élevait l'antique acropole. Elle possédait des sources thermales. Ses ruines sont près du village de Vlokhos.

THERMO-NEUTRALITÉ (*tèr'* — du préf. *thermo*, et de *neutralité*) n. f. Chim. Etat des sels qui ne perdent ni ne gagnent de chaleur quand on les dissout.

THERMOPALPATION (*tèr'*, *si-on* — du préf. *thermo*, et de *palpation*) n. f. Méthode d'examen clinique, due à Baccelli et Jonas (1890) et fondée sur la différence de sensations thermiques que donnent, à la main qui palpe, les zones malades et les zones sonores de la région précordiale.

THERMOPHILE (*tèr'* — du préf. *thermo*, et du gr. *philos*, ami) adj. Se dit des micro-organismes qui sont capables de vivre et de se développer à une température supérieure à celle que peuvent supporter les autres êtres vivants.

THERMOPHOBIE (*tèr'*, *bi* — du préf. *thermo*, et du gr. *phobos*, crainte) n. f. Peur morbide de la chaleur. V. THERMOPHILE.

THERMOPHONE n. m. Syn. de TÉLÉPHONE.

THERMOPHONIQUE (*tèr'*, *ik'* — du préf. *thermo*, et du gr. *phônê*, voix) adj. Physiq. Se dit d'appareils produisant des sons par la transformation de la chaleur. *Récepteur* THERMOPHONIQUE.

THERMOPHYLLITE n. f. Minér. Variété de serpentine

THERMOPHYSIOLOGIE (du préf. *thermo*, et de *physiologie*) n. f. Partie de la physiologie qui s'occupe des causes et des conditions de la production de chaleur par les organismes vivants et des influences que peuvent exercer les modifications de la température ambiante. V. CHALEUR ANIMALE, TEMPÉRATURE, et THERMOGENÈSE.

THERMOPODE (*tèr'* — du préf. *thermo*, et du gr. *pous*, *podos*, pied) n. m. Sorte de cuvette dont on se sert pour prendre des bains de pieds.

THERMOPOLE (*tèr'* — du gr. *thermopolion* ; de *thermos*, chaud, et *polein*, vendre) n. m. Antiq. Etablissement public où l'on vendait des boissons chaudes.

THERMOPOMPE (*tèr'*, *pomp'* — du préf. *thermo*, et de *pompe*) n. m. Nom donné à un appareil particulier d'éclairage et de chauffage.

THERMOPSIDE (*tèr'*) n. f. ou **THERMOPSIS** (*tèr'*, *psis*) n. m. Bot. Genre de légumineuses, tribu des podalyriées, propres à l'Asie et à l'Amérique du Nord.

THERMOPYLES (LES) (c.-à-d. les *Portes Chaudes* — auj. *Lycostomos* ou *Bouche du Loup*), défilé fameux de la Grèce (prov. actuelle de Phtiotide-et-Phocide), sur la côte du golfe Maliaque. C'était un passage étroit, très étranglé, entre la mer et la montagne, et qui tirait son nom de deux sources chaudes, dont les dépôts calcaires ont aujourd'hui



sensiblement exhaussé le passage, en même temps que les eaux du golfe Maliaque, peu à peu comblées par les alluvions apportées par le Sperchios, se retiraient. Le défilé est donc infiniment plus abordable que dans l'antiquité, où il n'offrait entre la Thessalie et la Locride qu'un étroit chemin que l'on pouvait contourner par le sentier d'Éphialte. Les Thermopyles, longtemps dénommées à juste titre les *portes de la Grèce*, sont célèbres par le dévouement de Léonidas et des trois cents Spartiates qui s'y défendirent contre les Perses de Xerxès. (V. LÉONIDAS.) Depuis, le défilé a été souvent disputé entre les Grecs, les Macédoniens, puis les Turcs.

THERMORÉGULATEUR (du préf. *thermo*, et de *régulateur*) n. m. Appareil au moyen duquel on règle la chaleur ou tout au moins ses effets dans les fourneaux sécheurs.

— ENCYCL. Le *thermorégulateur* de Rolland, type de tous les appareils similaires, est un grand thermomètre à air combiné avec une soupape à flotteur. Lorsque la chaleur augmente dans le four, elle exerce sur l'air contenu dans un récipient métallique une pression qui se communique à une colonne de mercure. Celle-ci, au moyen d'un flotteur relié à une série de leviers, actionne la soupape, qui laisse alors pénétrer de l'air froid ou modère le tirage.

THERMORÉGULATION (*tèr'*, *si-on* — du préf. *thermo*, et de *régulation*) n. f. Ensemble des moyens synergiques dont dispose l'organisme des homéothermes pour lutter contre le refroidissement ou contre le réchauffement exagéré et maintenir sa température physiologique sensiblement constante.

THERMORHÉOSTAT (*oss-ta* — du préf. *thermo*, et de *rhéostat*) n. m. Instrument analogue au thermorégulateur.

THERMOS. Géogr. anc. V. THERMON.

THERMOSCOPE (*tèr'*, *skop'* — du préf. *thermo*, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Physiq. Sorte de thermomètre à air, servant à étudier des différences de température entre deux milieux. || *Thermoscope électrique*. Appareil servant à constater les différences de température à l'aide de la déviation d'une aiguille galvanométrique.

— ENCYCL. Le *thermoscope*, dont on se sert pour étudier le calorique rayonnant, est un tube de verre terminé par deux boules remplies d'air. Il renferme une goutte de liqueur colorée qu'on nomme index. Si les deux boules sont également échauffées, l'air se trouvant au même degré d'élasticité, l'index reste stationnaire ; mais, si l'une des deux boules est plus échauffée que l'autre, l'index est poussé du côté de la boule la plus froide. Cet instrument est extrêmement sensible. En présentant la main à une boule, on voit à l'instant l'index se porter du côté opposé. L'effet devient encore plus sensible si la boule à laquelle on présente la main est enduite d'une matière noire. Leslie a inventé un instrument semblable formé de deux tubes recourbés, joints ensemble, terminés chacun par une boule et contenant une certaine quantité d'acide sulfurique coloré en rouge, qui s'élève à la même auteur dans les deux tubes. Les tubes contiennent en outre de l'air, qui se dilate lorsqu'on chauffe une des branches et refoule le liquide dans la branche opposée. Dix degrés de cet instrument répondent à un degré centigrade. Cet instrument est aussi appelé *thermomètre différentiel*. Le thermoscope de Rumford est plus grand et contient de l'alcool coloré au lieu d'acide sulfurique.

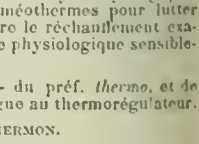

Thermoscope.

THERMOSCOPIE (*tèr'-moss*, *pi* — rad. *thermoscope*) n. f. Physiq. Mesure de la chaleur atmosphérique.

THERMOSCOPIQUE (*tèr'-moss*, *pik'*) adj. Physiq. Qui a rapport au thermoscope ou à la thermoscopie.

THERMOSE (*tèr'* — du gr. *thermos*, chaud) n. f. Modification quantitative d'un réflexe non nerveux déterminée

r la chaleur. Quand cette modification est une diminuon ou une suppression, on dit qu'il y a interférence.

THERMOSIPHON *ter'* — du préf. *thermo*, et do *siphon*) m. Physiq. Appareil destiné au chauffage par circulaon d'eau chaude.

— Encycl. Le *thermosiphon*, dont l'idée est due à Bonmain (1775), se compose d'un recipient A placé sur un ourneau. Lorsque au qu'il contient est hauffée, elle tend à lever et so met en ouvement dans le yau B, poussant deuit elle l'eau contee dans les tuyaux C, et E. Un mouvement reulatoire s'établit; au chaude sort de la audière, l'eau froide revient. Il ne reste us, ce principe connu, à adopter, pour la construction des *thermosiphons*, les spositions convenables à sa destination. Généralement chaudière est formée d'un certain nombre de tuyaux rizontaux et verticaux. Ce système de chauffage est utisé pour les serres, le chauffage des wagons, etc.

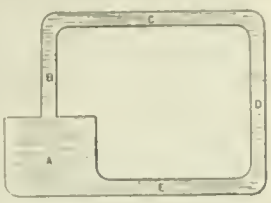

Thermosiphon

THERMOSTABILES *ter'-moss* — du préf. *thermo*, et du t. *stabilis*, stable adj. Se dit des substances sensibilatrices des sérums antimicrobiens qui résistent à la chaur, tandis que les *alexines*, substances cellulicides et ctéricides proprement dites, sont au contraire détruites r la chaleur, ce qui leur a fait donner le nom de *subnces thermolabiles*.

THERMOSTAT *ter'-moss-ta* — du préf. *thermo*, et du r. *stats*, fixer n. m Techn. Poêle à alimentation continue ec lequel on peut obtenir une température uniforme.

THERMOSYSTALLISME *ter'*, *siss-ta-lissm'* — du préf. *ermo*, et du gr. *sustellein*, resserrer n. m. Propriété que ossèdent les muscles de se contracter sous l'influence une variation de la température.

THERMOTAXIE *ter'*, *ksi* — du préf. *thermo*, et du gr. *taxis*, arrangement n. m. Déplacement réactionnel qu'exète le protoplasme sous l'influence de la chaleur.

THERMOTÉLÉPHONE (du préf. *thermo*, et do *téléphone*) . m. Physiq. Sorte de téléphone où les vibrations sont roduites par des variations d'échauffement d'un fil de latine de très faible diamètre.

THERMOTHÉRAPIE (*ter'*, *pi* — du préf. *thermo*, et du r. *thérapeia*, guérison) n. f. Méd. Traitement des malaies par la chaleur. || Traitement par la couveuse, dite primitivement *thermothérape*, des nouveau-nés avant terme.

THERMOTROPISME (*ter'*, *pissm'* — du préf. *thermo*, et u gr. *trépein*, tourner) n. m. Influence que la chaleur xerce sur le protoplasme des éléments tissulaires et spéalement sur la direction ou le sens de la croissance des ssus en développement.

THERMUSE, reine parthe, de la dynastie des Arsacides, née vers l'an 30 av. J.-C. Esclave italienne, envoyée ar Auguste au roi des Parthes, Phraatès IV, et douée une beauté merveilleuse, elle se fit reconnaître comme ouse légitime par son royal maître, après en avoir eu n fils, Phraatacès. Elle assura le trône à ce fils après voir fait envoyer les autres enfants du roi en otage à ome. Elle aurait même fait assassiner son mari pour onner plus tôt la couronne à son fils. Enfin, l'historien osèphe ajoute qu'elle ne craignit pas de contracter avec elui-ci une liaison incestueuse afin de conserver sur le ouveau roi l'empire qu'elle avait exercé sur le précédent.

THERODAMAS. Myth. gr. Roi légendaire de Scythie. nourrissait des lions avec de la chair humaine, pour ugmenter leur férocité. D'où l'expression proverbiale : *s lions de Therodamas*, symbole de cruauté.

THÉRODAME n. m. Genre de crustacés copépodes parates, famille des lernéidés, vivant dans les mers d'Europe.

THÉRODONTES ou **THÉRODONTIENS** *si-in*) n. m. pl. ous-ordre de reptiles théromorphes, comprenant ceux ont la dentition composée d'incisives, de canines et de olaires, indique un régime carnivore. — *Un* THÉRODONTE u THÉRODONTIEN.

Théroigne de Méricourt Anne-Joseph Terwagne, tte, héroïne de la Révolution française, née à Marcour Luxembourg belge en 1762, morte à Paris en 1817. D'une amille de riches paysans, elle quitta le domicile paternel l'âge de dix-sept ans, soit à cause de la présence antipathique d'une belle-mère, soit parce qu'elle avait été éduite par un jeune noble. Elle passa d'Angleterre en rance, et eut rue de Tournon un salon où fréquentaient ieyès, Romme, Danton, Mirabeau, C. Desmoulins. Elle e sentit pleine d'enthousiasme pour les idées révolutionaires et assista à la prise de la Bastille. Dès lors elle devint **l'Amazone de la liberté**, et conquit l'admiraion de la foule en même temps qu'elle s'attirait les railleries du journaliste Suleau. Ses partisans l'appelaient **la Belle Liégeoise** ; son amazone rouge, son grand hapeau à plumes étaient connus dans les émeutes. Elle éclama, au club des Cordeliers, la voix consultative aux émes de l'Assemblée et offrit ses bijoux pour faire âtir un palais à la Constituante. Forcée de quitter Paris, elle se rendit à Liége, puis en Autriche, où elle fut emprisonnée ; l'empereur la fit mettre en liberté après s'être ntretenu avec elle. De retour à Paris, elle eut quelques moments de popularité enthousiaste. Le 10 août, elle désigna à la fureur de la foule Suleau, qui fut mis en pièces. Mais elle commençait à prêcher la modération, à l'heure où la Montagne triomphait ; elle perdit complètement son influence. Le 21 mai 1793, elle fut entourée et ouettée par des poissardes sur la terrasse des Feuillants. On a dit qu'elle était devenue folle sur le champ, mais le fait est douteux. Elle fut enfermée à la Salpêtrière, où elle mourut.

Bibliogr. : Léopold Lacour, *Trois femmes de la Révolution* (1900) ; Paul Hervieu, *Théroigne de Méricourt*, drame en cinq actes (1902).

THÉROMORPHES n. m. pl. Ordre de reptiles fossiles dans le trassique, comprenant ceux qui, comme les cynolontes, ont des vertèbres biconcaves, des membres faits pour la marche, l'os carré soudé au crâne. — *Un* THÉROMORPHE.

THÉROMORPHIE *fi* — du gr. *thér'*, *théros*, bête sauvage, et *morphe*, forme n. f. Ressemblance tératologique, observée chez l'homme et les vertébrés, avec des animaux d'organisation inférieure.

THÉRON, tyran d'Agrigente, né en Béotie, mort en 472 av. J.-C. Il était gendre de Gélon, tyran de Gela et de Syracuse. En 488, il s'empara du pouvoir à Agrigente ; il étendit son autorité sur Himère et d'autres villes voisines, il mourut en 472, et eut pour successeur Thrasydaios.

THÉRONDELS, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 71 kilom. d'Espalion, sur un plateau, entre le Sauq et l'Hirondelle, sous-affluent de la Truyère ; 1 152 hab.

THÉROPODES n. m. pl. Paléont. Sous-ordre de reptiles dinosauriens, comprenant les *mégalosaures*, *compsognathes*, etc. — *Un* THÉROPODE.

THÉROUANNE ou **TÉROUANNE**, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Omer, sur la Lys ; 1 133 hab. *Thérouannais, aise* | Ce bourg fut jadis une ville florissante, l'antique *Tarvanna* ou *Tervenna*, capitale des Morins, et qui devint le siège d'un des premiers évêchés fondés en Gaule. Childéric en fit son séjour de prédilection. Elle fut, durant tout le moyen âge, une des meilleures places fortes du la région. En 1553, elle fut prise par Charles-Quint, qui en ordonna la destruction complète. Restes des anciennes fort beaux.

THÉROULDE, personnage du XIIe siècle, auteur présumé, du reste totalement inconnu, de la rédaction de la *Chanson de Roland*, conservée dans le célèbre manuscrit d'Oxford. Cette attribution se fonde uniquement sur le dernier vers du poème :

Ci fait la geste que Turoldus declinet.

dont le sens exact est malheureusement fort obscur.

THERSANDRE. Myth. gr. Héros thébain, roi légendaire de Thèbes, fils de Polynice et d'Argie. Il épousa Demonasse, fille d'Amphiaraos ; il eut d'elle un fils, nommé Tisamène, qui lui succéda. Il prit part au siège de Troie, avec un contingent de Thébains. Il se signala par sa valeur, fut un des guerriers qui s'enfermèrent dans le cheval de bois. Il fut tué en Mysie par Téléphe.

THERSITE. Myth. gr. Fils d'Agrios, et l'un des Grecs qui prirent part au siège de Troie. Il passait pour être le plus laid et le plus lâche des Grecs. D'après Homère, il était bossu, avec des épaules voûtées, une tête pointue et chauve. Il était lâche et bavard, injuriait tout le monde, déblatérait contre les chefs, cherchant surtout à faire rire les assistants. Dans l'*Iliade*, il adresse à Agamemnon de vifs reproches, d'ailleurs assez justes. Mais Thersite eut la malheureuse idée de rire et de plaisanter en voyant Achille pleurer sur la mort de l'amazone Penthésilée : Achille se fâcha, et tua Thersite d'un coup de poing. Thersite est resté légendaire, comme personnification de l'insolence et de la lâcheté.

THÉSAURISATION *zô*, *si-on* n. f. Action de thésauriser : *L'esprit de* THÉSAURISATION *est nuisible*. (Necker.)

THÉSAURISER (*zé* — du lat. *thesaurisare* ; de *thesaurus*, trésor v. n. Amasser de l'argent, des espèces métalliques ou des valeurs : *L'avare* THÉSAURISE *pour ses héritiers.*

L'avare rarement finit ses jours sans pleurs ;
Il a le moins de part au trésor qu'il enserre,
Thésaurisant pour les voleurs,
Pour ses parents ou pour la terre.
La Fontaine.

S'emploie quelquef. activ. : THÉSAURISER *des capitaux*.)

— Fig. Accumuler des biens intellectuels ou moraux : *Vous ne devez plus* THÉSAURISER *que pour le ciel*. Mass.)

THÉSAURISEUR, EUSE *zé* n. Personne qui thésaurise.

THESAURUS n. m. Mot latin signifiant *Trésor* en grec *thesauros*, donné souvent comme titre à des recueils ou lexiques de philologie ou d'archéologie. V. TRESOR.

Thesaurus græcæ linguæ, par Henri Estienne. V. TRESOR DE LA LANGUE GREQUE.

THÈSE *tèz'* — du lat. *thesis*, gr. *thésis*, position, action de poser) n. f. Proposition que l'on avance, que l'on soutient. || Spécialem. Proposition ou ensemble de propositions que l'on soutient publiquement dans les universités, dans les écoles publiques : THÈSE *de droit, de théologie*. || Discussion publique de ces propositions : *Présider à une* THÈSE.

— Feuille de papier ou de satin sur laquelle on imprimait autrefois les thèses qu'on se proposait de soutenir publiquement. || Brochure imprimée, qui sert aujourd'hui au même usage : *Envoyer des exemplaires de sa* THESE.

— Loc. div. *En thèse générale*, D'une façon générale. *Changer de thèse*, Passer à un autre sujet, déplacer la question, changer d'opinion. *Changer la thèse*, Modifier la question, l'état des choses.

— Philos. Dans le système de Hegel, Premier moment de la pensée qui se pose dans la thèse, s'oppose dans l'antithèse et s'absorbe dans la synthèse.

— Encycl. Enseign. C'est à Aristote, de qui date la langue de la logique, que remonte le mot *thèse*. Il donna ce nom à toute proposition qui, sans être un axiome, sert de base à la démonstration et n'a pas besoin elle-même d'être démontrée. Chez Cicéron, ce mot désigne une question générale d'où découlent les cas particuliers. Aujourd'hui, il veut dire, entre autres, proposition que l'on énonce, avec l'intension de la discuter. De là le sens de *thèse* donné à une question soutenue publiquement dans les écoles pour obtenir un grade.

L'usage des thèses exista dans l'Université dès une époque fort ancienne que l'on ne peut préciser, le XIIIe siècle vraisemblablement. Il fallait soutenir des thèses pour obtenir les grades de bachelier, licencié et docteur en théologie. Aujourd'hui, on soutient des thèses pour le doctorat dans toutes les facultés, en outre pour la licence devant toutes les facultés de théologie. V. DOCTORAT, et DOCTEUR.

THÉSÉE Myth. gr. Héros attique, roi légendaire d'Athènes. C'était le héros le plus populaire des Athéniens, autour de son nom s'était formée une très riche légende, qui, sur bien des points, rappelle celle d'Héraklès. Thésée naquit à Trézène, en Argolide, de l'union d'Egée, roi d'Athènes, ou du dieu Poseidon, avec Æthra, fille de Pittheé, roi de Trézène. Avant de quitter l'Argolide, Egée avait déposé son épée et ses sandales sous un énorme rocher. Si Æthra mettait au monde un fils, ce fils, arrivé à l'âge d'homme, devait tâcher de soulever la pierre, prendre les sandales et l'épée, puis se rendre en Attique pour s'y faire reconnaître. Le jeune Thésée fut donc élevé chez son aïeul Pittheé. Un jour un Hérakès rendait visite à ce roi, l'enfant se précipita avec une hache sur la peau de lion du héros, croyant l'animal vivant. Devenu grand, Thésée souleva sans peine le rocher, s'empara de l'épée et des sandales, et partit pour l'Attique. Chemin faisant, il extermina bien des monstres ou des brigands. Quand il se présenta au palais d'Egée, Médée, alors femme de ce roi, voulut le faire empoisonner. Mais Thésée la démasqua, se fit reconnaître à Egée, qui, chassa Médée et associa son fils à son pouvoir. Thésée défendit son père contre les Pallantides, dompta le taureau de Marathon, qu'il sacrifia à Apollon Delphinios, puis alla délivrer les Athéniens du tribut qu'ils payaient au Minotaure de Crète. Aidé d'Ariane, fille de Minos, il tua le Minotaure et s'échappa du Labyrinthe, s'embarqua avec Ariane, qu'il abandonna en route sur le rivage de Naxos. En approchant des côtes de l'Attique, il oublia de hisser la voile blanche qui, d'après son convenu avec son père, devait annoncer un heureux retour ; apercevant la voile noire du départ, Egée crut à un malheur et se précipita dans la mer. Thésée devint roi d'Athènes ; mais il entreprit bientôt des expéditions lointaines. Des traditions le font figurer parmi les Argonautes, assister, en Thessalie, au terrible combat des Lapithes contre les Centaures. Il enlève Antiope ou Hippolyte, reine des Amazones, dont il a un fils nommé Hippolyte. Puis il lutte contre les Amazones, qui ont envahi l'Attique, il triomphe d'elles sur les collines voisines d'Athènes. Il va en Laconie pour y enlever Hélène, fille du roi Tyndare. Enfin, il veut aider Pirithoos à enlever pour son compte Coré, fille d'Aidoneus, roi des Molosses. Les deux amis échouent cette fois : Aidoneus, vainqueur, fait dévorer Pirithoos par son chien Cerbère et il enchaîne Thésée. Suivant une autre version, les deux héros vont jusqu'aux enfers, pour y enlever la femme d'Hadès. Mais le résultat est le même : Pirithoos paye de sa vie son audace, Thésée est mis aux fers. Thésée fut délivré plus tard par Héraklès. Il retourna alors à Athènes, mais pour y trouver sa maison troublée et la ville déchirée par des factions. Phèdre, qu'il avait épousée après Antiope, s'était prise de beau faible Hippolyte ; dédaigné par lui, elle l'accusa d'avoir cherché à la séduire. Le roi lança contre son fils de terribles imprécations, aussitôt exaucées, qui entraînent la mort d'Hippolyte, et, par contre-coup, celle de Phèdre. Thésée n'est pas plus heureux en politique. Il ne réussit point à rétablir l'ordre ; il est chassé d'Athènes ou s'exile, il se retire à Scyros, où le roi Lycomède le fait bon accueil, mais pour le précipiter ensuite du haut d'un rocher.


Thésée vainqueur du Minotaure, d'après Barye.

Bien des siècles plus tard, au temps des guerres médiques, les ossements gigantesques de Thésée furent ramenés de Scyros à Athènes, en grande pompe, par Cimon. Thésée devint de plus en plus populaire en Attique, où l'on fit de lui un grand législateur, fondateur de l'unité politique. Il avait réuni, disait-on, en un seul État les douze cantons de l'Attique, jusque-là presque indépendants. Il avait partagé le peuple entre quatre tribus et douze phratries. Il avait donné des lois très sages, institué divers cultes et la grande théorie de Délos. Pour consacrer l'un en politique, il avait inauguré les fêtes des *synœkia* et les *panathénées*. Comme héros national, Thésée était en Attique l'objet d'un culte. On célébrait en son honneur, le 5 du mois de pyanepsion, les *théseies*, qui, outre les sacrifices, comprenaient des festins et des jeux. Thésée tient naturellement une grande place dans la littérature des Athéniens, surtout chez les poètes tragiques (*Hippolyte* d'Euripide, etc.).

— Antiq. gr. *Coiffure à la Thésée*, Coiffure où le devant de la tête était seul tondu, parce que Thésée, suivant la légende, s'était fait couper les cheveux de devant pour les consacrer à Apollon.

— Iconogr. Les épisodes de sa légende les plus souvent représentés sont ses douze Travaux, la lutte contre le Minotaure, qui a été traitée par les sculpteurs Canova, Barye, Ramey, etc. (v. MINOTAURE), l'histoire d'Ariane, le combat contre les Centaures, la bataille contre les Amazones, l'histoire de Phèdre et d'Hippolyte, etc.

Thésée, tragédie lyrique en cinq actes, paroles de Quinault, musique de Lulli, représentée par l'Académie royale de musique, à Saint-Germain-en-Laye, devant le roi, le 3 février 1675. Cet opéra est un des meilleurs de cette époque. Le fond du sujet de la tragédie est l'amour éprouvé de Thésée et d'Églé, princesse placée sous la tutelle du roi d'Athènes, Egée, et que ce roi veut épouser. Thésée, exposé par son père dans son enfance à Trézène, a promis sa foi à Médée, la magicienne. Il retourna à Athènes, combat une sédition qui menaçait le trône de son père, devient l'idole du peuple, mais porte ombrage à Egée. Celui-ci, poussé par la fureur jalouse de Médée, accepte de ses mains un breuvage empoisonné qu'il donne à boire à Thésée. Mais il aperçoit tout à coup dans l'épée qu'il porte le signe de reconnaissance qu'il avait attaché au corps de son fils lorsqu'il fut exposé par ses ordres. Médée prend la fuite, le fils et le père s'embrassent. Égée est au comble de ses vœux et le peuple d'Athènes chante un chœur d'allégresse.

C'est dans cet opéra que se trouve un vers souvent cité par plaisanterie :

C'est ainsi qu'en parlant je vous fais mes adieux.

La partition n'est pas inférieure aux autres ouvrages de Lulli. Nous signalerons le rôle de Médée et particulièrement les airs : *Doux repos, innocente paix ; Revenez, amours*, et aussi le monologue de Médée : *Dépit mortel, transport jaloux*, dont la déclamation est superbe. — Au XVIIIe siècle, Mondonville, puis Gossec, essayèrent sans succès de remettre au théâtre le poème de Quinault.

Thésée d'Hercule ou.

Théseide

Thésithée

THÉSÉION



Thésée

THÉSIS

THÉSKÉRÉ

THESMAR Fernand, émaillleur, né à Chalon-sur-Saône

THESMOPHORE

Thesmophorlazousal. Littér. V. FÊTES DE CÉRÈS.

THESMOPHORIES

THESMOPHYLAQUE

THESMOTHÈTE

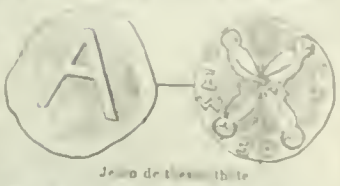

Jeton de Thesmothète

THÉSPIADES. Myth. gr. Nom donné aux cinquante filles de Thespios, roi légendaire de Thespies, qui furent toutes livrées par leur père à Héraklès. — Nom patronymique des petits-fils de Thespios. — Habitants de la ville de Thespies, en Béotie. — Surnom des Muses, qui avaient un temple près de Thespies. — Surnom des Crotoniates, dont le héros fondateur était né de l'union d'Héraklès avec une fille de Thespios.

THESPIEN, ENNE *tèss pi-in, è-n'*, personne née à Thespies ou qui habitait cette ville. — *Les* THESPIENS. — Adjectiv. : *Antiquité* THESPIENNE.

THESPIES (gr. *Thespiæ*, *Thespia* ou *Thespios*), aujourd'hui *Tremo* ou *Ermo-Castro*, ville de la Béotie, sur la pente sud-est de l'Hélicon, près du golfe Crisséen, à l'O. de Thèbes et non loin de Platées et de Céreste. Les Thespiens prirent part, à côté des Spartiates de Léonidas, à l'héroïque défense des Thermopyles. Thespies fut la rivale de Thèbes et refusa de s'allier aux Perses, qui la brûlèrent entièrement. Rebâtie par la suite, elle fut prise et ruinée de nouveau par Épaminondas et d'autres fois encore. Toujours elle renaissait de ses ruines. Du temps de Strabon, elle avait même acquis une certaine importance.



Monnaie de Thespies.

THESPIS, tragique grec, né dans le bourg attique d'Icaria, près Marathon (VIe s. av. J.-C.). D'après les traditions athéniennes, il fut le créateur de la tragédie. En réalité, il ne fut sans doute que le plus hardi et le plus célèbre des premières générations de poètes dramatiques. Il paraît avoir été en faveur auprès de Solon, puis de Pisistrate. Il introduisit dans les spectacles dionysiaques des dèmes les récits des aventures de héros. Nous n'avons pas de lui un seul vers authentique. Les anciens lui attribuaient plusieurs drames, dont on a quatre fragments. Ces drames avaient pour titres : *les Jeux funèbres de Pélias*, *les Jeunes Gens*, *Penthée*, *Thorbos*, *les Prêtres*. Ils avaient été fabriqués par d'ingénieux faussaires.

THESPIOS ou **THESTIOS.** Myth. gr. Héros éponyme de Thespies, en Béotie. Il était fils d'Erechthée. Il avait cinquante filles, qu'il livra toutes à Héraklès, son ami. Une seule refusa de céder aux désirs du héros ; il la fit prêtresse du temple qu'on lui avait élevé à Thespies, en l'obligeant à rester vierge. Les quarante-neuf autres Thespiades cédèrent à Héraklès ; elles devinrent toutes mères d'un fils. Ces enfants, les *Thespiades*, allèrent presque tous s'établir en Sardaigne, sous la conduite d'Iolas.

THESPROTIE (en gr. *Thesprotia* ou *Thesprotis*), ancienne contrée de l'Épire occidentale, s'étendant le long de la mer Ionienne, depuis le golfe d'Ambracie au N. jusqu'à la rivière Thyanis ; et dans l'intérieur jusqu'au territoire des Molosses. Elle était renommée pour la bonté de ses ports. Les Thesprotes, les plus anciens habitants de l'Épire, descendaient de Thesprotus, fils de Lycaon, étaient d'origine pélasgique et prétendaient avoir été les maîtres de la Grèce, d'où les auraient chassés les Hellènes.

THESSALIE, contrée de la Grèce septentrionale, limitée au N. par le massif de l'Olympe, à l'E. par la Pinde, au S. par le mont Œta, à l'E. par l'Ossa et le Pélion. Au point de vue politique, elle est partagée entre l'empire ottoman (vilayet de Janina) et la Grèce (éparchie de Phthiotide, nomme de Phthiotide-et-Phocide). Au point de vue géographique, elle est formée par deux compartiments fermés, qui communiquent ensemble, au sud de la petite ville de Zavros, par la vallée du Pénée. L'un de ces compartiments, à l'E. de Trikala et de Karditza, est parcouru par un éventail de rivières descendues du Pinde et qui se réunissent en amont de Zarkos à la Salembria. A l'E. de ce compartiment s'étendent les plaines de Tournavos et de Larissa, dominées à l'E. par le massif de l'Ossa, et qui s'abaissent encore vers le S.-E. pour venir former le lac de Karla, au pied du mont Pélion. Climat très doux et agréable, sol riche et produisant en abondance les céréales, l'olivier, le mûrier, etc. L'industrie s'exerce spécialement dans les fabriques de coton filé rouge.

— *Histoire.* Les Thessaliens ont été civilisés avant les autres Grecs, en raison de la richesse naturelle de leur sol, et c'est dans la Thessalie que les Grecs allaient chercher les plus beaux produits des arts manufacturiers. Larisse, Pharsale, Cranon étaient les principales villes de la Thessalie. Soumis aux rois de Macédoine depuis le milieu du IVe siècle avant notre ère, les Thessaliens ont depuis toujours suivi la destinée des Macédoniens, et sont tombés avec eux, après la bataille de Cynocéphales 197 av. J.-C., sous la domination romaine. C'est à Pharsale que César et Pompée allèrent se disputer l'empire du monde. Plus tard, sous le régime impérial, la province acquit un haut degré de prospérité. Constantin fit de la Thessalie une province particulière, dépendant de la préfecture d'Illyrie. Elle passa ensuite sous le sceptre des empereurs d'Orient, puis, au commencement du XIIIe siècle, sous l'autorité des empereurs latins. En 1460, après la prise de Constantinople elle fut occupée par les Turcs. En 1830, lors de la constitution du royaume grec, elle ontra pour partie dans la composition de celui-ci. La guerre gréco-turque de 1897 lui fut particulièrement néfaste.



Monnaie de Thessalie

THESSALIEN, ENNE (*tè-sa-li-in, è-n'*), personne née en Thessalie ou qui habite ce pays. — *Les* THESSALIENS. — Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. *La population* THESSALIENNE.

— n. m. Linguist. Dialecte du grec ancien, parlé en Thessalie. (On le connaît par des inscriptions, dont la plus importante est celle de Larissa.)

THESSALONICIEN, ENNE (*tèss sa, si-in, è-n'*), personne née à Thessalonique ou qui habite cette ville. — *Les* THESSALONICIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. : *La population* THESSALONICIENNE.

Thessaloniciens (1re et 2e ÉPÎTRES DE SAINT PAUL AUX). V. ÉPÎTRE.

THESSALONIQUE, ville de la Macédoine ancienne, appelée d'abord *Therma*, à cause des sources thermales qui abondent dans ses environs. Elle fut prise par les Athéniens au début de la guerre du Péloponèse et rebâtie en 315 par Cassandre, qui lui donna le nom de Thessalonique. Au IIe siècle, sa population dépassait 200.000 hab. En 904, la ville fut prise par les Sarrasins ; en 1185, par les Normands, et, en 1430, par les Turcs, qui la possèdent encore aujourd'hui. Plusieurs monuments intéressants : la citadelle ou château des Sept-Tours, qui domine la ville, est une construction vénitienne. Auj. *Salonique*.

THESTHA, sœur de Denys l'Ancien, tyran de Syracuse (V^e^-IVe s. av. J.-C.). Un peu plus jeune que Denys, et d'un caractère très différent, elle épousa Polyxenos, un citoyen de Syracuse très riche, qui avait horreur de la tyrannie. Polyxenos quitta Syracuse, et Thesta alla le rejoindre à Locres. Tous deux survécurent au tyran.

THESTIOS. Myth. gr. Roi légendaire d'Etolie, fils d'Arès, ou, selon d'autres, d'Agénor. Il épousa Laophonte ou Déidamia, dont il eut plusieurs enfants : Plexippe et Toxée, qui périrent en combattant les Mégariens ; Althée, qui épousa Œnée, roi de Calydon, et fut la mère de Méléagre ; Léda, qui épousa Tyndare, roi de Sparte, et qui, séduite par Zeus changé en cygne, fut la mère de Castor et Pollux, d'Hélène et Clytemnestre.

THESTOR. Myth. gr. Un des Argonautes, surnommé **Idmon** (du gr. *idmôn*, érudit) à cause de sa science. Il eut deux fils, Alcmaon et le célèbre devin Calchas, et deux filles, Théonoé et Leucippe.

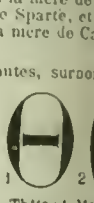

Thêta : 1. Majuscule ; 2. Minuscule

THÊTA n. m. Gramm. Huitième lettre de l'alphabet grec, dérivée du *teth* phénicien et valant 9 comme signe de numération. (Il se prononçait autrefois comme un *t* suivi d'une aspiration, mais est devenu en grec moderne une spirante interdentale sourde (*th* anglais dur).)

THÊTE (gr. *thês*) n. m. Antiq. gr. Mercenaire, ouvrier à gages. ‖ A Athènes, depuis Solon, Citoyen de la quatrième et dernière classe. (Les thêtes avaient les droits civils et politiques ; ils votaient dans les assemblées et pouvaient siéger dans les jurys, mais ils ne pouvaient être élus à la plupart des fonctions publiques. A l'armée, ils servaient dans les troupes légères ou sur la flotte.)

THETFORD (anc. *Sitomagus*), bourg du Canada (prov. de Québec), sur un affluent du Saint-Laurent ; 4.000 hab., presque tous Canadiens-Français. Mines d'amiante.

THETFORD, ville d'Angleterre (comté de Norfolk), sur le Brandon, grossi à cet endroit du *Thet* (bassin de l'Ouse) ; 4.200 hab. Commerce de céréales, fabrication de toiles. Bourg déchu, dont les origines datent probablement de la conquête romaine, et qui fut, au moyen âge, un centre religieux important. Ruines de plusieurs monastères.

THÉTIS. Myth. gr. Divinité marine, fille de Nérée et de Doris, femme de Pélée, et mère d'Achille. Elle était d'une beauté merveilleuse. Zeus et Poseidon voulurent également l'épouser. Mais Thémis, suivant les uns, Héra ou Prométhée, suivant d'autres, prédit que le fils qui naîtrait de Thétis serait plus grand et plus fort que son père. Les dieux décidèrent alors de marier Thétis à un mortel ; on lui choisit pour époux Pélée, roi de Phthie. Thétis se refusa d'abord à cette union. Pélée se mit à sa poursuite, et, grâce à l'appui du centaure Chiron, réussit à l'atteindre. Elle eut beau se changer en lion, en serpent, en feu, en eau, le fiancé tint bon et la déesse se résigna. Sur le Pélion, dans la caverne de Chiron, eurent lieu les noces de Thétis et de Pélée. A ces noces accoururent tous les dieux, qui comblèrent de présents les fiancés. Mais la Discorde, qu'on avait oublié d'inviter, jeta dans l'assistance une pomme d'or avec l'inscription : « A la plus belle ». D'où le jugement de Pâris, l'enlèvement d'Hélène et la guerre de Troie. Quand Achille fut né, sa mère le plongea dans les eaux du Styx, pour le rendre immortel ; mais elle



Thétis présentant à Achille les armes forgées par Vulcain, d'après Regnault.

le tenait par le talon, qui resta vulnérable. Pour l'empêcher de prendre part à la guerre de Troie, elle le cacha parmi les filles de Lycomède, roi de Scyros, etc. Les alcyons lui étaient consacrés. V. ACHILLE.

— Iconogr. Les divers épisodes de l'histoire de Thétis sont fréquemment représentés sur les vases peints. Le

œuvre possède une statue antique en marbre de Paros, ns laquelle Winckelmann a reconnu Thétis.
Le *Triomphe de Neptune et de Thétis* (quelques auteurs ent d'*Amphitrite*) a été peint par Le Brun dans une s voussures de la galerie d'Apollon, au Louvre. Une mposition du Rosso représente *Neptune carressant Thé-*. Une autre, de Henri Regnault représentant *Thétis rtant à Achille les armes forgées par Vulcain* (1866), lille se lamente sur le corps de Patrocle et jure de le ger. Ce tableau valut à son auteur le prix de Rome. groupe de marbre, sculpté par Gabriel de Grupello, ur la décoration d'une fontaine et représentant Neptune Thétis avec un cheval ailé portant un génie, appartient musée de Bruxelles.
Des statues de *Thétis* ont été sculptées par Etienne Hongre et par Desjardins pour le château de Versilles, Girardon, Regnaudin, etc. V. Pelée.

Thetis et Pélée (épithalame de), poème de Catulle, vers hexamètres, imité probablement de quelque original alexandrin aujourd'hui perdu. La composition en t des plus artificielles. Quand les Argonautes partirent ur la conquête de la Toison d'or, les nymphes monrent à la surface de l'eau pour voir passer le navire. dée s'éprit alors de Thétis, qui partagea son amour et piter les unit. Puis vient une longue description des oderies du tapis qui recouvre la couche nuptiale : toute istoire de Thésée et d'Ariane, que le poète raconte complaisamment et qui occupe une grande partie de ce petit vrage. Puis le récit du mariage continue et se termine r une sorte d'épisode sur le chœur des Parques, desndues sur la terre pour assister aux noces. Virgile s'est rtainement inspiré de l'épisode des amours d'Ariane ur les plaintes de Didon.

Thétis, planète télescopique n° 17, découverte en 1852, r Luther.

Theudis, roi des Wisigoths, le premier qui ait résidé Espagne, mort à Séville en 548. Il succéda à Amalaric II, repoussa les Francs et les Byzantins, mais se fit ir pour sa sévérité et fut assassiné dans son palais.

Theudisèle, roi wisigoth d'Espagne, successeur immédiat du précédent. Il mena sur le trône une vie scandaleuse et périt assassiné en 549.

thérge (*urj'*) n. m. Celui qui accomplit des œuvres érgiques, qui pratique la théurgie.

théurgie (*jî* — du gr. *théourgia*; de *théos*, dieu, et *rgon*, ouvrage) n. f. Sc. occ. Sorte de magie par laquelle s se met en rapport avec les divinités bienfaisantes. Science du merveilleux; art de faire des miracles.
— Philos. Dans le système des néo-platoniciens, Art de re descendre Dieu dans l'âme et de créer pour elle un at extatique.

théurgique (*jik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport la théurgie : *Pratiques* THÉURGIQUES.

théurgiste (*jisst'*) n. m. Celui qui pratique la théurgie. Il On dit aussi THÉURGITE.

Theuriet (Claude-Adhémar-*André*), littérateur français, né à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise) en 1833, d'une famille d'origine lorraine. Après avoir achevé ses études à ar-le-Duc, il se rendit à Paris en 1851 pour suivre les urs de la faculté de droit. Reçu licencié en 1857, il fut ecveur de l'enregistrement en province, puis il entra mme rédacteur au ministère des finances et prit sa traite comme chef de bureau. En 1857, il fit paraître ses remiers vers dans la « Revue de Paris » et la « Revue des eux Mondes »; publia, en 1857, charmant recueil nu *Chemin s bois*, qui fut couronné par Académie française. Ses *Nouvelles intimes* (1870) le firent nsuite connaître comme un rivain original, à donné de préférence aux peintures de la e de province et de famille et ossédant une âme passionnée paysagiste.
Il voulut tenter le théâtre et nna à l'Odéon, le 11 février 71 : *Jean-Marie*, drame en un te, en vers, qui est resté au épertoire avec *la Maison des eux Barbeaux* (1865), *Rayonde* (1887), *les Maugars* (1901), armi ses principaux romans t recueils de poèmes, il faut ter : *le Bleu et le Noir* (1873), couronné par l'Académie; *ademoiselle Guignon* (1874); *le Mariage de Gérard* (1875); t *Fortune d'Angèle* (1876); *Raymonde* (1877), un de ses omans les plus goûtés; *le Don Juan de Vireloup* (1877), *ous bois*, impressions d'un forestier (1878); *le Filleul d'un arquis* (1878), *les Nids* (1879); *le Fils Maugars* (1879); *la laison des deux Barbeaux* (1879); *Toute seule* (1880); *Sauageonne*, sa conception la plus vigoureuse (1880); *les Enantements de la forêt* (1881), *le Livre de la payse*, poésies (1882); *Madame Heurteloup* (1882); *Pêches de jeunesse* (1883); *Journal de Tristan*, confession autobiographique; *Bagneau* (1885), *Eusèbe Lombard* (1885); *les Œillets de Kerlatz* (1885), *Hélène* (1886); *Nos oiseaux*, recueil de jolis vers, lustré par Giacomelli (1886); *la Vie rustique* (1887), *Amour automne* (1888), *Josette* (1888); *Deux Sœurs* (1889); *Contes sur les soirs d'hiver* (1890); *Reine des bois* (1890), *Charme ongereux* (1891); *la Ronde des Saisons et des Mois* (1892), *Charmeresse* (1893); *Fleur de Nice* (1896), *Bois-Fleury* (1897), *Refuge* (1898); *Villa Tranquille* (1899); *Claudette* (1900); *la Petite Dernière* (1901); *le Manuscrit du chanoine* (1902); etc. André Theuriet, qui avait reçu de l'Académie française, en 1890, le prix Vitet pour l'ensemble de son œuvre littéraire, est entré à cette compagnie en 1896.
André Theuriet est un écrivain d'un goût délicat, qui a amour de la nature et le sens profond du paysage. Sa ngue, saine et franche, est à la fois limpide et colorée.

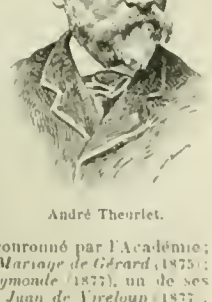
André Theuriet.

Theux, ville de Belgique (prov. de Liége, arrond. de Verviers), sur la Hogne, affluent de la Vesdre; 5.418 hab. Station du chemin de fer de Luxembourg à Liége. Filatures e laines, draps, cuirs, savons. Sources minérales acidules sulfureuses. Mines de plomb, fer, zinc, pyrite. Theux st l'ancienne capitale du marquisat de Franchimont, dont le manoir s'élève dans les environs et appartint au comte de La Marck Guillaume, le Sanglier des Ardennes.

Theux de Meylandt Barthélemy Théodore, comte de), homme politique belge, né au château de Scharbroeck en 1794, mort à Meylandt en 1874. Député suppléant au congrès de 1830, puis député de Hasselt à la chambre de 1830 jusqu'à sa mort, il fut un des premiers et des plus chauds partisans de Léopold de Saxe-Cobourg et devint le chef influent du parti catholique. Il fut à plusieurs reprises ministre de l'intérieur et ministre des affaires étrangères; de 1871 à 1874 il fut ministre d'Etat sans portefeuille dans le cabinet Malou. En 1839, ayant été obligé de céder à la Hollande une partie du Limbourg et du Luxembourg, il encourut, malgré ses talents diplomatiques et l'autorité dont il jouissait dans les milieux politiques, une assez vive impopularité.

Thévenard (Antoine-Jean-Marie, comte de), amiral français, né à Saint-Malo en 1733, mort à Paris en 1815. Entré fort jeune dans la marine, il dirigea, en 1751, une expédition destinée à protéger les pêcheries de Terre-Neuve contre les Esquimaux. En 1757, il surveilla la construction des frégates en chantier de Saint-Malo, puis donna le plan des premières canonnières gardes-côtes. Il devint chef d'escadre en 1785, et, l'année suivante, entra à l'Académie des sciences. Il se montra partisan de la Révolution et remplaça Fleurieu au ministère de la marine 1791. Il reçut ensuite le commandement des ports de Brest, puis de Toulon, et enfin de Rochefort. Membre du Sénat (1810), il approuva la déchéance de Napoléon et entra à la Chambre des pairs au premier retour des Bourbons.

Thévenet (*François*-Marius), homme politique français, né à Lyon en 1817. Il s'était fait, au barreau de sa ville natale, une place distinguée, lorsqu'il fut élu en 1885 député du Rhône. Il siégea dans les rangs de la gauche radicale et devint, en 1889, ministre de la justice dans le cabinet Tirard. A ce titre, il combattit le mouvement boulangiste. Il a été sénateur du Rhône de 1892 à 1900, et il a repris depuis cette date ses fonctions d'avocat.

Thévenin (Charles), peintre, membre de l'Institut, né et mort à Paris (1764-1838). Il eut, en 1791, le prix de Rome avec un *Régulus retournant à Carthage*. Mais il n'alla pas à Rome, empêché par la Révolution. Il peignit donc ce qu'il avait sous les yeux : *la Prise de la Bastille* (1793) et diverses scènes historiques. En 1798, il exécuta un *Augereau au pont d'Arcole*, qui fut acheté par la Convention; en 1800, *Prise de Gaëte*; en 1806, *Passage du Saint-Bernard* (couronné aux prix décennaux en 1810). Il continua à peindre les conquêtes napoléoniennes jusqu'en 1815; sous les Bourbons, il s'inspira de l'expédition d'Espagne (*Soumission de Barcelone* [1824]). Il entra à l'Institut en 1825.

Thévenin (Jeanne-Françoise). V. Devienne (Sophie).

Thévenot (Melchissédech), voyageur et érudit français, né à Paris vers 1620, mort à Issy, près Paris, en 1692. Après avoir parcouru une grande partie de l'Europe et avoir été envoyé par le gouvernement à Gênes en 1615, à Rome en 1652, il assista en 1651, par ordre du roi, à l'élection du pape Alexandre VII, et regagna Paris, où il continua à recevoir chez lui les savants qui s'étaient d'abord réunis chez Montmaur, préludant ainsi à la fondation de l'Académie des sciences. Il fut nommé en 1684 garde de la Bibliothèque du roi. Il a publié une collection précieuse de *Relations de divers voyages curieux qui n'ont pas été publiés* (Paris, 1663-1672); un *Recueil de voyages* (Paris, 1681); etc.

Thévenot (Jean de), voyageur français, neveu du précédent, né à Paris en 1633, mort à Mina (Arménie) en 1667. Il débuta par une visite à la plupart des Etats de l'Europe occidentale et centrale, puis se rendit en Orient en 1655, par la Sicile et Malte. De nouveaux voyages le conduisirent jusqu'à l'Inde. On lui doit différents ouvrages, très exacts et très précieux : *Relation d'un voyage fait au Levant* (1661); *Suite du même voyage, où il est traité de la Perse* (1674); *Relation de l'Indostan* (1684), qui ont été réunis sous le titre de *Voyages de M. Thévenot, tant en Europe qu'en Asie et en Afrique* (1689). Il aurait, dit-on, introduit en France l'usage du café.

Thévenot de Coulon Jean-Félicité), inventeur de la tachygraphie, né à Paris en 1755, mort en 1814. Il parvint à imaginer une combinaison de signes assez simples, au moyen desquels on pouvait reproduire un discours avec la rapidité de la parole. Ce procédé, auquel on donna le nom de *tachygraphie*, avait déjà reçu la sanction de l'expérience en 1779; mais c'est surtout à partir de 1789 qu'il commença à rendre des services importants, en permettant de donner *in extenso* et le jour même les discussions de l'Assemblée constituante.

thévétine n. f. Glucoside que l'on extrait des graines de *thevetia*, et qui est très toxique.

Thevet-Saint-Julien, comm. de l'Indre, arrond. et à 9 kilom. de La Châtre, sur l'Igueraye; 996 hab. Chaux. Chapelle *Saint Sylvain*, pèlerinage.

Theys, comm. de l'Isère, arrond. et à 2 kilom. de Grenoble, 1.800 hab. Carrières. Mines de fer. Commerce de beurre, fromage, œufs. Sciéries.

Thézan, comm. de l'Aude, arrond. et à 21 kilom. de Narbonne, dans une vallée des Corbières et près de la Prade; 978 hab. Lignite.

Thézan-lès-Béziers, comm. de l'Hérault, arrond. et à 10 kilom. de Béziers, non loin du Tauron, affluent de l'Orb; 1.638 hab. Commerce de vins.

Thèze, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 22 kilom. de Pau, sur le Luy-de-France; 521 hab. — Le canton a 19 comm. et 5.999 hab.

Thézée, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 36 kilom. de Blois, sur le Cher; 1.406 hab. Ch.-l. de f. Orléans. Excellents vins rouges, qui sont parmi les meilleurs des « coteaux du Cher ». Ruines romaines.

Thia. Mythol. gr. Fille d'Ouranos et de Gæa. Elle épousa son frère, le Titan Hypérion, et fut la mère d'Hélios, de Sélénè, d'Eos.

thiacétate n. m. Chim. Sel de l'acide thiacétique.

thiacétique (*tik'*) adj. Se dit de plusieurs dérivés sulfurés de l'acide acétique. ‖ *Acide thiacétique* $CH^3.COSH$, Acide monobasique, liquide bouillant à 93°. ‖ *Anhydride thiacétique* ou *Sulfure d'acétyle* ($C^2H^3O)^2S$, Liquide bouillant à 121°, décomposé par l'eau.

thiacétonine n. f. Base sulfurée $C^{11}H^{21}AzS^2$, cristallisée, à sels déliés, dérivée de la thiacétone en traitant celle-ci par l'ammoniaque et l'hydrogène sulfuré.

Thiais, comm. de la Seine, arrond. et à 8 kilom. de Sceaux, 2.418 hab. Fabrique de parfumerie, cartonnage. Vifs combats entre Français et Prussiens, le 19 septembre 1870.

thialdine n. f. Base sulfurée $C^{11}H^{21}AzS^2$, préparée par l'action de l'acide sulfhydrique sur l'aldéhydate d'ammoniaque.

thiamylate n. m. Sel dérivant de l'acide thiamylique.

thiamylique (*lik'*) adj. Se dit d'un acide monobasique $C^5H^{11}SO^2H$, isomère avec l'acide de amyle sulfuré.

Thian-chân (*monts Célestes*), massif montagneux de l'Asie centrale, partie en terre russe, partie en terre chinoise, entre les Sept-Fleuves, le Balkhach au N. et le plateau du Turkestan chinois au S. Il s'étend en terre russe à l'O. à la Dzoungarie à l'E., sur 2.500 kilom. environ de longueur d'O. en E., largeurs de 250 à 500 kilom. environ, en moyenne de 350. Altitude moyenne de la crête entre 4.000 et 4.600 mètres, cimes oscillant d'habitude entre 4.700 et 5.500 mètres; culmen, le Khan Tengri, 7.010 mètres. Cinq plis principaux, ayant pour ossature fondamentale des roches cristallines anciennes, vastes glaciers.

Thiange (Gabrielle de Rochechouart, marquise de), fille du duc de Mortemart, et par conséquent sœur de Mme de Montespan, née à une date inconnue, morte à Paris en 1694. Elle avait épousé, en 1675, Claude-Françoise Damas, marquis de Thiange. Elle fut, elle aussi, renommée pour son esprit et pour son exquise beauté; et elle vint, au témoignage de Saint-Simon, dans les plus grands honneurs, voyant « tout ce qui était le plus distingué à la cour ». Elle eut trois enfants : Diane-Gabrielle Damas, qui épousa, en 1670, Philippe Mazarini Mancini, duc de Nevers; Claude Damas, marquis de Thiange, qui fut brigadier des armées du roi, et une autre fille qui fut la duchesse de Sforce.

thianiline n. f. Aniline sulfurée, résultant de l'action du soufre sur l'aniline à l'ébullition.

thianisol n. f. Composé qui se produit par l'action du sulfhydrate d'ammoniaque sur l'anisbydramide.

Thiant, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 12 kilom. de Valenciennes, sur l'Ecaillon, affluent de l'Escaut; 1.928 hab. Ch. de f. Nord. Ferronnerie, mécanique de précision. Manufacture de caoutchouc. Sucrerie.

Thiard ou **Tyard** (Pontus de), le poète signait *Tyard*, mais sa famille a adopté l'orthographe **Thiard**, qui a prévalu, poète français, né au château de Bissy (Mâconnais) en 1521, mort à Bragny en 1605. Entré de bonne heure dans les ordres, il devint chanoine de la cathédrale de Mâcon, protonotaire apostolique, aumônier de Henri III, puis évêque de Chalon-sur-Saône. Mais il fut chassé de son évêché par les ligueurs et vit piller son château de Bissy; il résigna alors son évêché entre les mains de son neveu et mena jusqu'à sa mort une vie assez épicurienne. Il fut l'un des initiateurs de la Renaissance poétique. Dans ses *Erreurs amoureuses* (1549-1555), il chanta, comme Maurice Scève, dont il a imité le fond, une maîtresse idéale et insaisissable (qu'il appelle Pasithée); mais, en ce qui concerne la versification et le style, il imite servilement Pétrarque, et ses *Erreurs* se composent de sonnets, chansons, « rimes tierces », sextines et épigrammes. Un second recueil poétique, *le Livre des vers lyriques* (1555, trahit l'influence de Ronsard. Dans la seconde partie de sa carrière, il s'occupa surtout de théologie, de grammaire et de philosophie. C'est alors qu'il publia les *Ephemerides octavæ sphæræ* (1562), des *Homelies sur l'oraison dominicale* (1585) et sur la *Passion de Notre-Sauveur* (1586), et des *Discours philosophiques* (1587), réédition de divers écrits publiés en 1556-1557. Il avait, en outre, traduit les fameux *Dialogues sur l'amour*, de Léon l'Hébreu (1551). Ses œuvres poétiques ont été réimprimées par Marty-Laveaux (1875). — Son neveu, Héliodore de Thiard (1558-1591), se distingua pendant les guerres de religion, prit Verdun sur les Ligueurs en 1591, et fut mortellement blessé dans une rencontre avec Mayenne.

Thiard (Claude de), comte de Bissy, général français, petit-fils d'Héliodore, né au château de Pierres (Saône-et-Loire) en 1620, mort à Metz en 1701. Il fit toutes les campagnes d'Espagne, de 1641 à 1649, prit part au siège d'Arras (1654), à la bataille de Saint-Gothard (1664), au siège de Lille (1667), à la campagne de Franche-Comté (1668), et à celle de Hollande. C'était un officier plein de courage et très estimé de Louis XIV. Il a laissé en manuscrit une *Relation* de sa campagne en Hongrie; elle a été publiée à la suite de l'*Histoire de Pontus* (1780).

Thiard (Jacques de), marquis de Bissy, général français, fils du précédent, né et mort au château de Pierres (1648-1741). Il se distingua surtout à Senef (1674) et dans les campagnes de 1675 et 1677, pendant la guerre de Hollande.

Thiard (Henri de), cardinal de Bissy, frère du précédent, né au château de Pierres en 1657, mort à Paris en 1737. Il obtint l'évêché de Toul en 1687 et celui de Meaux en 1704, à la mort de Bossuet. Abbé de Nouailles, des Trois Fontaines, de Saint-Germain-des-Prés, il reçut le chapeau de cardinal en 1715. Partisan des jésuites, il jouit de la plus grande faveur auprès de Louis XIV et de Mme de Maintenon. Paris lui doit l'établissement du marché Saint-Germain.

Thiard (Anne-Claude de), marquis de Bissy, général, neveu du précédent, né au château de Savigny (Lorraine) en 1682, mort à Pierres en 1765. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il se distingua en Italie aux combats de Luzzara (1702) et de Cassano (1703); il passa ensuite aux armées du Rhin et du Dauphiné et obtint en 1719 le grade de maréchal de camp. En 1732, il fut nommé ministre plénipotentiaire auprès du duc de Parme. En 1734, il reçut un commandement dans les troupes espagnoles qui combattaient en Italie et se distingua à Bitonto (1734). Lieutenant général en 1735, il fut disgracié en 1737, en même temps que son beau-frère le ministre Chauvelin.

Thiard (Claude de), comte de Bissy, général et littérateur, cousin du précédent, né à Paris en 1721, mort au château de Pierres (Saône-et-Loire) en 1810. Il entra dans les mousquetaires en 1736, combattit en Bavière, en Flandre, en Allemagne pendant la guerre de la succession

THIARD de Bissy [illegible] Henri Marie, comte de Thiard, né et mort à Paris [illegible] Nommé [illegible] en 1751 et servit dans l'armée des princes [illegible] Noire, chez [illegible] Retiré [illegible] Député [illegible] Retour en France [illegible] membre du conseil [illegible] Sarre et attira l'attention de Napo- [illegible] en 1804 Ministre plé- [illegible] négocia un traité d'alliance [illegible] des chasseurs de la garde. [illegible] les émigrés de 1805 à 1807. Disgracié en [illegible] les ultras absolutistes du gou- [illegible] servir le gouvernement royal et devint membre de la chambre des députés pendant les Cent-Jours. Impliqué en 1816 dans la conspiration de Didier, il subit un mois d'emprisonnement. Député de Saône-et-Loire de 1822 à 1828, il siégea à l'extrême gauche. Ministre de la République française en Suisse en 1848, il rentra dans la vie privée en 1849.

THIASOS [illegible] gr. [illegible] peut être de *théos*, dieu [illegible] Adonis] [illegible] fraternelle, placée sous le patronage d'un dieu [illegible] accompagnée de banquets et de [illegible] Dionysos.

THIASOTE n. m. [illegible] gr. Membre d'un thiasos. Sectateur [illegible] d'un philosophe. Surnom de [illegible] parasite, chez les Romains, aux prêtres des empereurs [illegible]

THIAUCOURT, [illegible] l. de cant. de Meurthe-et-Moselle, [illegible] et à 24 kil. de Toul, sur un petit affluent de la Moselle; 1 211 hab. Vins rouges assez estimés. Commerce [illegible] Fabrique de [illegible] tonnellerie. Débris d'anciennes fortifications. Ce bourg, très ancien, posséda jadis une abbaye [illegible] importante, dont il ne reste plus rien [illegible] Le canton a 23 comm. et 7 193 hab.

THIAUDIERE [illegible] écrivain français, né à Gençay (Vienne) en 1817. Il se consacra à la littérature, devint [illegible] de la [illegible] des Lettres nouvelles, et publia un [illegible] nombre d'ouvrages, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de [illegible] Raymond Thy, de Lord Humour, de [illegible] Stamir. Nous citerons de lui : *Apprentissage de la vie, ou un Père en famille* (1861), *Sauvagerie, petites [illegible] et [illegible]* (1866), *la Résurrection du Christ*, vers 1869; *Voyages de lord Humour, le Pays des rétrogrades* (1875); *Livre des bouddhistes*, vers 1875; *la Maison [illegible]* (1881), *la Proie du néant, notes d'un pessimiste* [illegible], *Trois amours singulières* (1888); *la Complainte de [illegible] d'un pessimiste* 1889; *la Descendance du vrai [illegible] la Soif de [illegible]* (1897); *l'Obsession du divin* 1898; *[illegible] du recommencement* 1900; *Contes d'un éleveur de chimères [illegible] du Havre du tarc* 1903; etc. Il fonda avec Napoléon Richard et Auguste Fontrès la société d'alliance [illegible] *l'Avenir* en 1878.

THIAZINE n. f. [illegible] Classe de matières colorantes [illegible] ayant pour type Az=CH=CH=Az(H)=S, [illegible] dérivé de méthylène. V. MÉTHYLÈNE.

THIAZOLIQUE [illegible] Se dit de colorants jaunes con- [illegible]

C=Az—C—S—C—

THIAZONE [illegible] Classe de matières colorantes [illegible] Az=CH—CH=CH—S.

THIBAD [illegible] **THIBÔ** [illegible] né en Germanie, roi en 1858. Il [illegible] Vampire et [illegible] la en 1878 à son [illegible] que Bonvalot et le [illegible] Haute-Birmanie. Il [illegible] roi Thibaw [illegible] la Malaisie.

THIBAUD [illegible] **AGNELET**, [illegible] par La Fontaine à [illegible]

THIBAUDE [illegible] ux rangers dans les [illegible] de pied de [illegible]

THIBAUDEAU [illegible] me pour [illegible] [illegible] 1851 [illegible] [illegible] [illegible]

qui domine est petit, mais très vigoureux, qu'il est franchement mongolique, souvent fort laid, et qu'il faut aller presque chez les Toungouses de la Sibérie pour voir des races aussi larges et aussi aplaties.

Les Thibétains des hauts plateaux, pasteurs et nomades, ont une physionomie stupide et abrutie, et mènent une existence très dure. Mais, dans le reste du Thibet, la vie est plus facile, les vêtements sont luxueux et la coquetterie est loin d'être inconnue parmi la population féminine, où les femmes portent des couronnes en coquillages ou en argent, des colliers de porcelaine rouge avec grains de corail et d'ambre, des coutures ornées, etc.

Le peuple thibétain, abstraction faite des pasteurs montagnards, est, en effet, civilisé depuis longtemps. Dans certaines contrées, tout le monde sait lire, et on trouve des ouvrages imprimés dans les moindres cabanes. Les Thibétains sont généralement doux, sincères, simples et gais; ils aiment passionnément la musique, la danse et le chant. La polyandrie est pratiquée partout. Les hommes riches pratiquent, au contraire, la polygamie.

— n. m. Langue parlée dans le Thibet.

— Linguist. Le *thibétain* n'a pu jusqu'ici être rapproché scientifiquement d'aucun autre idiome. Il y a dans cette langue à la fois du monosyllabisme et de l'agglutination, mais les comparaisons instituées, soit avec les autres langues monosyllabiques, soit avec la famille touralo-altaïque, manquent de force démonstrative. Il y a un thibétain littéraire, officiel, dont les anciens monuments sont des traductions d'ouvrages religieux sanscrits, faites par des missionnaires bouddhistes, et des dialectes populaires, assez mal connus, parlés dans la région himalayenne : *lépcha, gouroung, mourmi*, etc. L'écriture thibétaine dérive de l'alphabet indien, importé au VIIe siècle avec le bouddhisme. La phonétique est assez simple : 4 voyelles brèves, aucune longue, et 28 consonnes d'articulation facile. La morphologie se rapproche beaucoup de celle du chinois. Toutefois, le thibétain connaît la dérivation au moyen de suffixes : le suffixe *gi*, indiquant la relation possessive, assimilé sa consonne initiale à la finale des mots auxquels il se joint : *lam mi* « du chemin », *ser-ri* « de l'or ». C'est le passage du monosyllabisme à l'agglutination.

THIBOUST (Lambert), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1826-1867). Après avoir tenu, pendant quelque temps, à l'Odéon, puis au théâtre Beaumarchais et en province les rôles tragiques, il se consacra uniquement à la composition d'une foule de vaudevilles. Seul ou en collaboration, il ne signa pas moins de cent six pièces. Parmi ces productions théâtrales, composées d'une main hâtive, où le gros sel tient plus de place que le style, mais qu'avivent une foule de traits francs et spirituels, nous citerons : *l'Hôtel Lambert* (1848); *Quand on écoute aux portes* (1849); *les Trois Dindons*, avec Delacour (1850); *le Voyage des escargots*, avec Marc Leprévost (1850); *Trac, Trac, Trac* (1851); *un Monsieur qui ne veut pas s'en aller* (1852); *la Perdrix rouge, une Femme dans une fontaine* (1852-1853); *les Filles de marbre*, avec Théodore Barrière (1853); *Je dine chez ma mère*, jolie comédie (1855); *Madame Loveloce* (1855); *une Corneille qui abat des noix* (1861); *un Mari dans du coton* (1862); *l'Infortunée Caroline, les Diables roses*, comédie-vaudeville, qui a joui de la plus grande vogue (1863); *Aux crochets d'un gendre*, comédie en quatre actes (1864), qui va de la comédie de mœurs à la charge; *L'homme n'est pas parfait* (1864); *la Marieuse*, comédie (1865); *La consigne est de ronfler* (1866); etc.

THIE (*ti*) n. f. Petit instrument de métal, qu'on ajoute quelquefois à la partie supérieure du fuseau à filer, pour faciliter l'enroulement du fil.

THIÉBAULT (Paul-Charles-François-Adrien-Henri Dieudonné, baron), général et écrivain français, né à Berlin en 1769, mort à Paris en 1846. Il servit pendant la Révolution à l'armée du Nord, puis à celle du Rhin, et partit pour l'Italie en 1796. Général de brigade en 1800, après la prise de Gênes, il suivit Napoléon à travers l'Europe. Gouverneur de Fulda (1806), il fut envoyé en Portugal (1807) et en Espagne (1809). En 1813, il reçut le poste de gouverneur de Hambourg, puis de Lubeck. Il fut nommé par Louis XVIII commandant de la 18e division militaire et prit sa retraite en 1824. Il a laissé : *Vue sur la réorganisation des quartiers généraux et des états-majors* (1800); *Journal des opérations militaires du siège et du blocus de Gênes* (1801); *Recueil de pensées* (1811); *Influence d'une noblesse héréditaire et du droit de primogéniture sur la civilisation et la liberté* (1825); *la Défense de Paris* (1841); etc.

Thiébault (Mémoires du général baron). Ces *Mémoires*, qui vont de l'année 1795 à l'année 1820, ont été édités avec soin, sur les manuscrits originaux, par Fernand Calmettes. Le général Thiébault était le fils de Dieudonné Thiébault, l'homme de lettres qui, appelé en Prusse par le grand Frédéric pour occuper à l'Académie militaire de Berlin la chaire de grammaire générale, a laissé de très curieux souvenirs sous ce titre : *Vingt ans de séjour à Berlin*. Parti comme volontaire en 1792, celui qui devait devenir général, baron de l'Empire et gouverneur de Hambourg et de Lubeck, fit la campagne du Nord, puis les campagnes d'Italie, de Prusse et d'Autriche, et vit de près la fortune étonnante de Bonaparte dans son élévation comme dans sa chute. Malgré une réelle valeur militaire, Thiébault n'obtint pas, ainsi que ses camarades, le bâton de maréchal de France, auquel il croyait avoir droit. Son humeur tracassière et orgueilleuse en fut probablement la cause. Aussi sa rancune n'épargne-t-elle pas des officiers illustres comme Macdonald, Soult, Suchet, Pérignon, Davout et autres. C'est ce qui donne à ses récits un aspect de partialité fait pour inspirer de la défiance. Thiébault se complaît, d'autre part, à faire l'aveu de ses bonnes fortunes avec une satisfaction non dissimulée. Le public trouvera dans ses *Mémoires* des anecdotes et des scènes assez divertissantes. Les historiens pourront y découvrir quelques détails inédits sur les journées de la Révolution et sur les personnages de l'Empire. Mais l'ensemble de l'œuvre, par ses insinuations, ses récriminations incessantes et jugements arbitraires, est plutôt une violente diatribe contre les hommes et les choses de l'époque révolutionnaire et impériale.

THIÉBAUT (Victor), fondeur français, né et mort à Paris (1821-1888). Il avait pris en 1847 la direction de la fonderie créée en 1789 par son arrière-grand-père; jusqu'à cette époque, les ateliers de cette maison n'avaient produit que des pièces industrielles. Il ajouta à sa fabrication la fonte des bronzes d'art et des statues, à laquelle il donna une extension considérable. Il a cédé, en 1878, la direction de son établissement à ses trois fils : Victor, Jules et Henri.

THIÉBAUT DE BERNEAUD (Arsène), savant et littérateur français, né à Sedan en 1777, mort à Paris en 1850. Enrôlé volontaire en 1792, il se signala en maintes circonstances, particulièrement à la bataille de Kaiserslautern (1793), y reçut cinq blessures et fut déclaré, par décret de la Convention, avoir bien mérité de la patrie. Il quitta l'armée avec le grade de capitaine, obtint une place dans l'administration et remplit par ordre de Carnot, en 1796, une mission auprès du général Moreau, en Bavière. De retour en France, il se mit à écrire puis à voyager en Italie, en Grèce. A son retour à Paris, il entra comme bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine (1808). A part le *Tableau philosophique des connaissances humaines* (1812) et le *Voyage à l'île d'Elbe* (1808), presque tous ses ouvrages concernent l'agriculture.

THIÉBLEMONT-FARÉMONT, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 11 kilom. de Vitry-le-François; 342 h. — Le canton a 33 comm. et 10.701 hab.

THIÉBORD (*bor'*) n. m. Archéol. Vieille forme du mot tribord.

THIEL, comm. de l'Allier, arrond. et à 21 kilom. de Moulins; 1.758 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

THIELE ou ZIHL, rivière de la Suisse, sous-affluent du Rhin par l'Aar. C'est proprement le cours inférieur de l'Orbe, qui prend ce nom à partir de son confluent avec le Talant, pour se jeter bientôt, à Yverdon, dans le lac de Neuchâtel, d'où elle sort à son extrémité nord-orientale, grossie presque aussitôt de la Broye, qui lui apporte les eaux du lac de Morat. Canalisée jusqu'à son entrée dans le lac de Bienne, elle sort de ce dernier à Nidau, pour atteindre l'Aar à Meyenried. Cours 110 kilom.

THIELRODE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale (arrond. de Saint-Nicolas), sur l'Escaut; 1.866 hab.

THIELT, ville de Belgique (Flandre-Occidentale), ch.-l. d'arrond.; 10.733 hab. Fabrique et blanchiment de toiles, manufacture de coton, de dentelles; fabriques d'amidon, d'huiles, de chocolat, de pipes, de poudres. Ville très ancienne, détruite en 1333. Hôtel de ville avec tour gothique. Patrie d'Olivier le Daim, barbier de Louis XI.

THIELT-NOTRE-DAME, comm. de Belgique (Brabant (arrond. de Louvain); 2.303 hab.

THIEMBRONNE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Omer, sur un affluent de l'Aa; 989 hab.

THIÉMON ou DIETHMAR, prélat et artiste allemand, né vers le milieu du XIe siècle, mort en 1101. Il acquit dans la peinture, dans la sculpture et dans la mécanique, des connaissances très étendues pour son époque, et orna de ses œuvres un grand nombre d'églises. Nommé successivement abbé de Saint-Pierre, dans le diocèse de Salzbourg (1079), puis archevêque de cette ville (1090), il partit en 1099 pour la Terre sainte, où il mourut.

THIENE ou TIENE, comm. d'Italie (Vénétie (prov. de Vicence)), entre l'Astico et le Timonchio; 6.168 hab. Filature et tissage de coton. Palais des Porto orné de peinture de Véronèse.

THIENNES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 12 kilom. d'Hazebrouck, sur la Lys; 1.073 hab. Ch. de f. Nord.

THIÉRACHE, pays de l'ancienne province de Picardie, actuellement dans le département de l'Aisne, arrond. de Vervins par petites parties dans les départements du Nord et des Ardennes. Le sol se rattache par ses caractères géologiques aux Ardennes; l'altitude moyenne est de 200 à 250 mètres, le climat est froid et pluvieux. La Thiérache, dont les habitants s'appellent *Thiérachiens* ou *Tirachiens*, est restée longtemps un pays improductif, couvert d'une vaste forêt, dont les bois de Saint-Michel, du Nouvion, d'Origny, de Watigny sont les restes.

THIERNE (*ti-èrn'*) n. f. Min. Galerie inclinée, faite diagonalement à la direction d'un gîte, d'une couche, d'un filon.

THIERRY (saint), disciple de saint Remi vers 483, mort en 533. Il jouit d'une certaine faveur auprès des fils de Clovis. Thierry, roi d'Austrasie, qu'il aurait guéri d'une maladie d'yeux, lui fit de nombreuses largesses. Il fonda au mont d'Hor, à deux lieues de Reims, un monastère dont il fut le premier abbé. — Fête le 1er juillet.

THIERRY Ier ou THÉODORIC, roi d'Austrasie, né vers 486, mort en 534. Il était le fils aîné de Clovis, qui l'avait eu d'une de ses concubines. Par une ressemblance frappante avec son père, comme par sa bravoure, il acquit une grande autorité sur les Francs. Roi d'Austrasie et d'Auvergne, son autorité s'étendit, au delà du Rhin, sur les Alamans, les Bavarois, les tribus franques établies entre le Neckar et la Lippe. Il fixa sa résidence à Metz, repoussa une invasion de pirates danois (515), imposa des tributs aux Frisons, aux Saxons, aux Bavarois et conquit la Thuringe (533). Il apporta de notables améliorations à la loi salique, aux lois des Ripuaires, des Alamans et des Bavarois, etc.

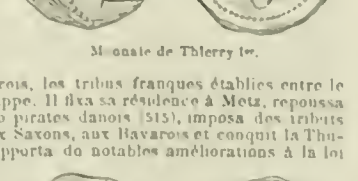

Monnaie de Thierry Ier.

THIERRY II, roi de Bourgogne et d'Austrasie, né en 587, mort en 613. Il était le second fils de Childebert II. Au partage qui suivit la mort de Childebert (597), il eut le royaume de Bourgogne, avec les provinces d'Alsace et du Sundgau, son frère aîné, Théodebert, avait pris l'Austrasie. Il fit d'Orléans sa capitale. Son règne fut presque tout entier consacré à une guerre civile contre son frère Théodebert, dont il voulut s'emparer et qu'il fit mettre à mort. Il eut ensuite à combattre Ansbrand, Berthoald, Brunehaut et Warnachaire. Ce dernier, qu'il avait fait duc de Bourgogne, se révolta contre lui, et, après la victoire de Thierry, fut mis à mort. Ce prince, qui avait pris le surnom de Clotaire, *On a* [illegible] Brunehaut [illegible]

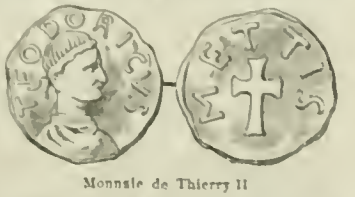

Monnaie de Thierry II.

THIERRY III, roi de Neustrie, né vers [illegible], mort en [illegible]. Troisième fils de Clovis II, [illegible] frère Clotaire III, en [illegible]. Maire du palais, [illegible] l'avait proclamé, ne le fit pas reconnaître par [illegible] de Neustrie et de Bourgogne, qui [illegible] et Ultrasie, offrirent la couronne à Childéric II, [illegible] Austrasie. Thierry, enfermé à Saint-Denis, en sortit à la mort de Childéric II (673), dont il fut proclamé le successeur dans les trois royaumes. Les Neustriens lui imposèrent Leudes comme maire. Ebroïn proclama contre lui Clovis III, puis, après avoir vaincu et tué Leudes, redevint maire de Thierry, le prétendu Clovis III avait été jeté dans un couvent. L'Austrasie, qui s'était révoltée et avait reconnu Dagobert II, fils de Sigebert III, fut de nouveau soumise en 680 et maintenue sous le joug par la bataille de Lecofao. La mort d'Ebroïn (681) affranchit les Austrasiens : Thierry III ne fut plus que nominativement leur roi et, après la victoire de Pepin, à Tertry, sur le maire neustrien Berthaire, il subit entièrement l'influence austrasienne. Pepin lui laissa les deux royaumes, Austrasie et de Neustrie, mais gouverna en fait les deux royaumes.



Sceau de Thierry III

THIERRY IV, dit de Chelles, roi de Neustrie et d'Austrasie, né vers 713, mort en 737. Il était fils de Dagobert III. A la mort de Chilpéric II, en [illegible], Charles-Martel le tira du monastère de Chelles, où il était élevé, pour le proclamer roi en 720. Il ne régna que de nom, et Charles-Martel ne lui donna pas de successeur.

THIERRY DE NIEM, historien. V. Dietrich de Niem.

THIERRY D'ALSACE, comte de Flandre, né en 1100, mort à Gravelines en 1168. Il était, par sa mère, petit-fils du comte de Flandre, Robert le Frison. A la mort de Charles le Bon, en 1127, il disputa le comté de Flandre à Guillaume Clito, et fut reconnu par les villes de Gand, de Bruges et d'Ypres, puis par tous les Flamands, lorsque Guillaume eut été vaincu et tué à Alost (1128). Son règne fut, pour la Flandre, une période de prospérité.

THIERRY Jean), sculpteur français, né et mort à Lyon (1669-1739), élève de Coysevox et de Coustou. Il entra à l'Académie royale en 1717. Appelé en Espagne par Philippe V, en 1721, il exécuta pour ce souverain plusieurs ouvrages. Il retourna en France en 1728. Parmi ses œuvres, on cite : *Léda*, son morceau de réception, [illegible] statuette (Louvre; *la Vigilance et l'Etude unies*, [illegible] chapelle du palais de Versailles; etc.

THIERRY Jacques-Nicolas-*Augustin*), historien français, né à Blois en 1795, mort à Paris en 1856. Il sortit de l'École normale en 1813 et professa l'histoire au collège de Compiègne, puis, séduit par les idées philanthropiques de Saint-Simon, il devint son disciple et son collaborateur. Ils publièrent en commun : *De la réorganisation de la société européenne* (1814); *Opinion sur les mesures à prendre contre la cour de Rome* (1815); *l'Industrie littéraire et scientifique liguée avec l'industrie commerciale et manufacturière* (1817). Détaché du saint-simonisme en 1817, il se fit journaliste et publia dans le « Censeur européen », de 1817 à 1820, une série d'articles qu'il a plus tard réunis dans *Dix ans d'études historiques*. Il y défendait les droits du Gaulois vaincu, du conquis opprimé et le Jacques Bonhomme. Il entra en 1820 au « Courrier français » et commença à écrire ses *Lettres sur l'Histoire de France*, où il introduit dans l'histoire ce qu'on appelait déjà le romantisme : la recherche des traditions populaires et provinciales, le sens de la couleur locale. Renvoyé du « Courrier français » en 1821, à cause de la hardiesse de ses articles, il se consacra désormais aux études historiques. En 1825, il publia la *Conquête de l'Angleterre par les Normands*, ouvrage sérieux, mais dans lequel il exagère l'influence des races. L'année suivante, il perdit la vue et vécut désormais dans la retraite. Il ne put, pendant quelques années, écrire que quelques *Lettres sur l'histoire des communes*, qui parurent en 1827. La même année, l'Académie des inscriptions lui fit accorder une pension par Charles X et, en 1830, elle le reçut parmi ses membres. Après la révolution de Juillet, qu'il apprit avec plaisir, il se rendit auprès de son frère Amédée, préfet de Vesoul, où il résida pendant quatre ans et où il se maria avec Mlle de Guéranval. En 1835, il commença ses *Récits des temps mérovingiens*, dédiés au duc d'Orléans, qui le firent nommer bibliothécaire au Palais-Royal. Quand il les réunit en volume, en 1840, il les fit précéder de *Considérations sur l'histoire de France*, où, pour la première fois, ses théories sur les races et sur l'origine du tiers état étaient exposées en système. Depuis 1846, Guizot l'avait chargé de diriger la publication de documents inédits sur l'histoire du tiers état. Aidé de Bourquelot, de Ch. Louandre, de Lud. Lalanne, de Bordier, il commença ce vaste recueil, dont l'introduction, due à sa plume, a paru sous le titre d'*Essai sur le tiers état* (1850). En 1841, l'Académie française lui décerna le prix Gobert et le lui laissa jusqu'à sa mort. Les travaux historiques d'Aug. Thierry sont composés surtout à l'aide des chroniques et des documents inédits; mais il a souvent mal traduit les documents, parfois même il les a modifiés. Il a fait surtout de l'histoire narrative. Pour lui, le récit est la partie essentielle. Quels que soient ses défauts, il a donné un noble exemple de courage et d'énergie et il a été le promoteur de la renaissance des études historiques en France au XIXe siècle. Sa

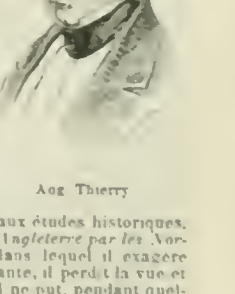

Aug. Thierry

THIERRY [illegible] critique, né et mort [illegible] Il essaya la poésie, puis [illegible] vers la critique dramatique. Il devint [illegible] Théâtre-Français, en 1859. En 1871, [illegible] archiviste à l'Arsenal. Il a laissé quelques ouvrages [illegible] *Études sur* [illegible] 1883; recueil de [illegible] notes (1834 avec M. H. Trianon); *Histoire de Dominique le pêcheur* (1854, conte traduit [illegible] et une remarquable notice [illegible] Charles Varlet le Lagrange, en tête du [illegible] 1877.

THIERS [illegible] commune de l'arrondissement de Riom, à 32 kilom. [illegible] 12.825 hab. *Thiernois, oises.*) [illegible] P.-L. M. Vestiges les plus curieuses et des plus [illegible] Les rues sont, pour la plupart, de véritables [illegible] Église de Moutier, reste d'un monastère de bénédictins [illegible] avec la porte ogivale [illegible] monastère, le château de [illegible] Saint-Jean, style [illegible] de la XVe s. De l'ancien château [illegible] Thiers, il ne subsiste que quelques [illegible] intéressantes maisons des XVe et XVIe siècles.



Armes de Thiers

[illegible] et commerce fort actifs. [illegible] coutellerie, par sa coutellerie, [illegible] très active dans la ville [illegible] très active; fabrication [illegible] papeterie, etc. Industries [illegible] à la houille, minerais [illegible]

[illegible] les premiers temps de la monarchie, Thiers était un château très fort que Thierry, roi de Metz, prit et détruisit en 562, mais qui fut bientôt [illegible] et fut un des grands fiefs de l'Auvergne. Vers [illegible] saint Avit, évêque de Clermont, y [illegible] église sur le tombeau de saint Genès, qui [illegible] martyre en ce lieu. Au commencement du [illegible] le Thiers passa à des vicomtes [illegible] d'Auvergne, puis à la [illegible] donnée par François Ier au [illegible] la maison de Montpensier [illegible] fut érigée en marquisat baronnie. La fille de [illegible] Montpensier, en fit don à Lauzun, [illegible] à Orléans, grand-veneur, général du clergé [illegible] 11.000 hab. et 74.226 hab. Le [illegible]

THIERS [illegible] homme d'État et historien [illegible] 1797, mort à Saint-Germain-en-[illegible] [illegible] au lycée de sa ville natale, [illegible] avocat en 1818, obtint de la [illegible] [illegible] de Vauvenargues et [illegible] Paris avec Mignet auquel il devait s'unir [illegible]

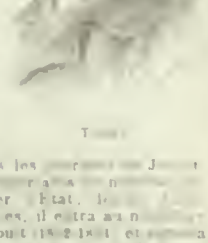

[illegible] Thiers

[illegible] favorable au [illegible] passage aux affaires par l'arrestation de la duchesse de Berry, l'intervention française en Belgique, l'imposition de [illegible] les grands travaux publics, et la répression des troubles [illegible] 1831 à Paris et à Lyon. Après la mise [illegible] et Soult, il fut encore ministre de l'intérieur [illegible] ministre des affaires étrangères et président [illegible] cabinet qui ne dura que quelques mois [illegible] Il reprit encore le pouvoir en cette [illegible] 1er mars au 29 octobre 1840, fit voter la [illegible] le retour des restes de Napoléon Ier, mais [illegible] une politique diplomatique en voulant défendre [illegible] part des grandes puissances la cause du pacha d'Égypte Mehémet Ali. Thiers, qui avait fait entourer les fortifications de Paris, n'eût pas reculé devant [illegible] guerre, mais Louis-Philippe, partisan de la paix à tout prix, le remplaça par son rival Guizot. Thiers laissant à l'historien la réputation d'un politique habile et souple, incomparable comme orateur d'affaires. Il déploya les mêmes qualités dans l'opposition, de 1840 à 1848. Chargé, lors des journées de Février, de constituer un cabinet qu'il n'eut pas le temps de former, élu député à la Constituante en juin 1848, il devint dans cette assemblée le chef du parti de l'ordre, qui combattit le socialisme, et soutint, pour la combattre ensuite, la cause du prince Louis Bonaparte. Arrêté au Deux-Décembre et momentanément exilé, il regagna la France en 1852 et employa sa retraite à terminer cette *Histoire du Consulat et de l'Empire* (19 vol., commencée en 1840, terminée en 1855, qui est restée son meilleur titre comme historien. Nommé député de Paris en 1863, Thiers employa son influence reconquise à réclamer à l'intérieur les « libertés nécessaires », et à combattre la politique des nationalités que pratiquait à l'extérieur Napoléon III. En 1870, à la veille de la déclaration de guerre, il s'efforça avec beaucoup de vivacité et d'éloquence de mettre la majorité de la Chambre en garde contre les dangers d'un conflit avec la Prusse. La justesse de ses prédictions le désigna, lors des désastres de la guerre, comme le seul homme capable de les réparer. Après avoir rempli, en septembre et octobre 1870, une mutile mission diplomatique en Autriche, en Italie, en Russie et en Angleterre, après avoir à son retour vainement négocié un projet d'armistice avec Bismarck, Thiers fut, le 8 février 1871, élu par vingt-six départements à l'Assemblée nationale, qui le nomma, le 17, chef du pouvoir exécutif de la République française. Véritable dictateur moral de la France, il eut d'abord à conclure le traité de Francfort, puis à réprimer l'insurrection de la Commune, enfin à diriger le grand travail de la reconstitution économique et militaire de la France. La libération du territoire, rapidement effectuée au moyen d'emprunts, le vote de la loi militaire de 1872, et l'établissement de nouveaux impôts furent en grande partie son œuvre. Malheureusement, l'Assemblée nationale, qui le soutenait dans cette tâche, était profondément divisée sur la forme de gouvernement à adopter, et contenait une majorité hostile à cette République conservatrice, dont il se déclarait le partisan, parce qu'il voyait en elle le gouvernement qui diviserait le moins le pays. Il finit par donner sa démission (24 mai 1873), deux mois après le jour où la reconnaissance de l'Assemblée avait décidé, à la nouvelle de l'évacuation définitive du territoire, qu'il avait *bien mérité de la patrie*. Il s'employa dès lors à fortifier la discipline du parti républicain, fut élu successivement (1876) sénateur de Belfort et député de Paris, et mourut à Saint-Germain-en-Laye, au cours de la crise du 16 mai. Ses funérailles furent une véritable manifestation nationale contre la politique réactionnaire du maréchal de Mac-Mahon. Il laissait au Louvre une collection d'objets d'art, dite *collection Thiers*.

Thiers (FONDATION), instituée, en 1891, par les soins de Mme Dosne, selon le vœu de sa sœur, veuve du célèbre homme d'État. Elle a pour objet de fournir à un certain nombre de jeunes gens pourvus de leurs grades universitaires trois années de libre travail. La fondatrice a mis à la disposition de ses pensionnaires, au nombre de quinze, choisis en général par le conseil d'administration parmi les agrégés âgés de moins de vingt-six ans, un hôtel aux portes du bois de Boulogne, rond-point Bugeaud, en leur assurant, outre le vivre et le couvert, une rente mensuelle de 100 francs; 600 francs sont en outre accordés chaque année à ceux qui désirent entreprendre des voyages d'études.

THIERSCH (Louis), peintre allemand, né à Munich en 1825. Il voyagea en Italie et en Grèce, et, de 1860 à 1864, il exécuta à Saint-Pétersbourg, dans les chapelles des palais des grands-ducs Michel et Nicolas, de grands tableaux à la manière stéréochromique et sur fond d'or; entre autres, un *Jugement dernier* de 16 mètres de longueur sur plus de 10 mètres de largeur. Il fit d'autres travaux analogues à Karlsruhe (1861), Londres (1880), et Paris (1892). On lui doit ensuite des peintures d'autels à Saint-Marc de Munich, à l'orphelinat syrien de Jérusalem, dans les églises de Reichenhall, de Berchtesgaden, etc.

THIERVILLE, comm. de la Meuse, arrond. et à 3 kilom. de Verdun, dans la plaine de la Meuse; 2.805 hab.

THIÉS, ville du Sénégal, dépendant du cercle de Dakar-Thiès, sur la ligne Dakar-Saint-Louis et embranchement vers Kayes; 5 225 hab. Commerce d'arachides.

THIEU, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Soignies]; 1.522 hab. Charbonnages.

THIÉZAC, comm. du Cantal, arrond. et à 26 kilom. d'Aurillac; 1.526 hab. Église des XVe et XVIe siècles. Croix de 1581 au cimetière. Chapelle Notre-Dame-de-Consolation, avec des fresques de 1617.

THIGMOMORPHOSE (du gr. *thigmos*, contact, et *morphè*, forme) n. f. Biol. Action morphogène que peut exercer le contact. (La thigmomorphose est *localisante* ou *indispensable*, suivant que son influence est nécessaire ou non au processus de formation ou de développement.)

THIGMOTROPISME (*pissm'* — du préf. *thigmos*, contact, et *trépein*, tourner) n. m. Influence exercée par le contact sur la direction que prennent les tissus en croissance.

THIGMOTAXIE (*ksi* — du gr. *thigmos*, contact, et *taxis*, arrangement) n. f. Influence que peut exercer un contact plus ou moins fort sur le déplacement du protoplasma.

THIL, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 31 kilom. de Briey, tout près des frontières du Luxembourg et d'Alsace-Lorraine; 2.069 hab.

THILAY, comm. des Ardennes, arrond. et à 21 kilom. de Vouziers, sur le Semoy et non loin de la frontière belge; 1.041 hab. Ch. de f. des Ardennes. Schistes, minerais de fer, pierre à chaux.

THILDONCK, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Louvain]; 1.430 hab. Chaux, sciéries.

THILLAYE (Nicolas), mécanicien français, né près de Lisieux en 1709, mort à Rouen en 1784. Sur le rapport de l'Académie des sciences, il reçut du roi un privilège pour la construction des pompes à incendie. Il a laissé: *Analyse en général des pompes à incendie, en particulier de celles de Rouen* (1778); *Mémoire sur la marmite économique de Papin*, dont Thillaye modifia avantageusement le système. — Son neveu, ANTOINE **Thillaye**, né à Rouen en 1782, mort à Paris en 1807, chimiste industriel, s'occupa surtout des teintures, de l'épuration des huiles végétales, de la fabrication de l'alun, etc. — Son fils, JACQUES FRANÇOIS-RENÉ, né à Rouen en 1750, mort en 1791, étudia d'abord la médecine, puis devint épicier et droguiste. En même temps, il s'occupa de minéralogie et surtout de botanique. On lui doit une *Flora Normanica* (1782) et une *Histoire naturelle de la côte Sainte-Catherine, près Rouen* (1789). Il a laissé un manuscrit important sur la botanique.

THILLOLE n. f. Archéol. Petit bâtiment en usage dans le golfe de Gascogne au XVIIe siècle. V. TILLOLE.

THILLOT (LE), ch.-l. de cant. des Vosges, arrond. et à 23 kilom. de Remiremont, sur la Moselle, qui reçoit deux petits affluents, la rivière du Ménil et le Vaceux; 3.401 hab. (*Thillotins, ines.*) Ch. de f. Est. Tissage de coton et de laine; filature de laine. Scierie, savonnerie. Gisement de cuivre. — Le canton a 8 comm. et 19.811 hab.

THILOUZE, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 33 kilom. de Chinon, sur la *Thilouze*, affluent de l'Indre; 1.003 hab. Église des XIe et XVe siècles.

THIMÉON, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Charleroi]); 1.635 hab.

THIMERAIS (lat. *Theodemerensis ager*), pays de France, de l'ancien Perche, auj. compris dans le dép. d'Eure-et-Loir, où il forme la majeure partie de l'arrond. de Dreux. Pays calcaire et boisé, bien arrosé, renommé pour son élevage de chevaux percherons. Sa capitale était *Thimert*.

THIMISTER, comm. de Belgique (Liége [arrond. de Verviers]); 2.351 hab. Mines de houille; fabrique de draps et lainages; commerce de fromages.

THIMONNIER (Barthélemy), un des inventeurs de la machine à coudre, né à L'Arbresle (Rhône) en 1793, mort à Amplepuis en 1859. Ce fut là qu'il eut l'idée de construire une machine à coudre, au moyen de laquelle il réussit, en 1830, à produire le point de chaînette ou, pour mieux dire, une imitation de ce point. Thimonnier résolut de la transporter à Paris pour en tirer parti. Mais là, il éprouva des déceptions. Il prit des brevets en 1830, 1845 et 1848. Ce ne fut que lors de l'Exposition de Londres, en 1851, qu'il retira de son invention une rémunération. Les perfectionnements apportés depuis aux machines à coudre ont fait oublier celle de l'ingénieux Thimonnier.

THING n. m. Assemblée du peuple, chez les anciens Germains et les anciens Scandinaves.

THINIA, comm. de la Grèce insulaire (île de Céphalonie [arrond. de Pallé]); 3.100 hab. Vins, raisins secs, huiles.

THINIS, et par erreur **THIS**, transcription grecque du nom de *Theni, Tini*, que portait la capitale d'un des nomes les plus importants de la Haute-Égypte, celui d'*Abouzou*. Elle s'élevait sur la rive gauche du Nil, à petite distance du fleuve, à l'endroit où se trouve le village de Birbèh.



Thinocore.

THINOCORE n. f. Genre d'oiseaux échassiers, type d'une famille dite des *Thinocorythidæ*, comprenant deux espèces propres à l'Amérique méridionale. (Ce sont des pluviers roux et gris, avec le ventre blanc et la gorge tachée de noir; de taille médiocre, assez bas sur pattes, ils vivent dans les plaines stériles, au voisinage des eaux.)

THIO-ANILINE n. f. Chim. Syn. de THIANILINE.

THIOBENZALDINE (*bin*) n. f. Cristaux ($C^{14}H^{9}$)'AzHS', fusibles vers 125°, solubles dans l'éther, obtenus en traitant l'essence d'amande amère par le sulfhydrate d'ammoniaque. Syn. SULFAZOTURE DE BENZYLÈNE.

THIOBENZOATE (*bin'*) n. m. Sel dérivant de l'acide thiobenzoïque.

THIOBENZOÏQUE (*bin, ik'*) adj. Se dit de divers acides, dérivés sulfurés de l'acide benzoïque.

THIOBENZOL (*bin*) n. m. Sulfure de benzylène ou sulfobenzol ($C^{14}H^{6}.CHS$), qui se présente en cristaux, fusibles à 61°, dérivés du chlorure de benzylène traité par un sulfure alcalin. [Un polymère de ce sulfure ($C^{14}H^{6}S_n$ ou *hydrure de sulfobenzoyle* (syn. SULFURE DE BENZÈNE, en poudre blanche très soluble dans l'eau, se produit en traitant à chaud l'essence d'amande amère par un sulfhydrate.)

THIOBENZOYLE (*bin*) n. m. Radical qui fonctionne dans les composés thiobenzoïques, et qui représente du benzoyle dont l'oxygène est remplacé par du soufre.

THIOBUTYRIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{4}H^{8}O'$, obtenu par l'action du sulfure de phosphore sur l'acide butyrique.

THIOCARBIMIDE n. m. Composé S = C = AzH, obtenu en remplaçant dans le carbimide l'atome d'oxygène par un atome de soufre. Syn. ISOSULFOCYANIQUE.

THIOCHRONIQUE (*kro-nik'*) adj. Se dit d'un acide sulfoconjugué, qui résulte de l'action de la tétrachloroquinone sur le bisulfite potassique.

THIOCINNOL (*sin'*) n. m. Composé $C^{9}H^{8}S$, qui se précipite sous forme d'une poudre blanche lorsqu'on dirige un courant d'hydrogène sulfuré dans une solution alcoolique de cinnhydramide.

THIOCOL n. m. Gaïacolsulfonate de potassium; poudre blanche, inodore, amère, très soluble dans l'eau. (Antiseptique contenant 60 pour 100 de gaïacol, pouvant être administré à l'intérieur à la dose de 0gr,50 à 2 gr. [Peu us.]

THIOCUMINOL n. m. Composé résultant de l'action du sulfure d'ammonium sur l'aldéhyde cuminique. Syn. THIOCYMOL.

THIOCYANHYDRIQUE *déik'* adj. Se dit d'un acide qui se produit en traitant le persulfocyanogène par la potasse.

THIOCYANIQUE adj. Chim. Syn. de SULFOCYANIQUE.

THIOCYMOL n. m. Liquide incolore, aromatique, bouillant à 235°, de formule $C^{10}H^{14}S$, qui accompagne le cymène dans sa formation par la réaction du sulfure de phosphore sur le camphre.

THIODAMAS. Myth. gr. Roi légendaire des Dryopes, qui fut tué par Hérakiès. V. THÉODAMAS.

THIODIACÉTIQUE adj. Chim. Syn. THIODIGLYCOLIQUE.

THIODIGLYCOLAMIDE n. f. Syn. de SULFACÉTAMIDE.

THIODIGLYCOLAMIQUE *mik'* adj. Se dit d'un composé $C^4H^7AzSO^3$, amide acide de l'acide thiodiglycolique.

THIODIGLYCOLATE n. m. Sel de l'acide thiodiglycolique.

THIODIGLYCOLIQUE *lik'* adj. Se dit de l'acide diglycolique dans lequel un atome d'oxygène est remplacé par du soufre, et de l'éther qui en dérive.

THIOFORME n. m. Dithiosalicylate de bismuth. Antiseptique employé en pansements.

THIOFORMIQUE *mik'* adj. Se dit de divers dérivés sulfurés de l'acide formique. ‖ *Acide thioformique* ($H.C.SOH$). Aiguilles fusibles à 120°, préparées en faisant passer à 250° un courant d'hydrogène sulfuré sur le formiate de plomb. ‖ *Aldéhyde thioformique* [syn. SULFURE OU MÉTHYLÈNE] (CH^2S^2). Solide blanc fusible à 216°, obtenu en décomposant le biodure de méthylène par un sulfure alcalin.

THIOFUCUSOL n. m. Produit qui se forme dans l'action du l'hydrogène sulfuré sur une solution alcoolique de fucusamide.

THIOFURFUROL n. m. Poudre blanche C^5H^4SO, obtenue en attaquant le furfurol par le sulfhydrate d'ammoniaque.

THIOGLYCOLATE n. m. Sel de l'acide thioglycolique.

THIOGLYCOLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^2H^4SO^2$ ou $(CO^2H—CH^2—SH)$, liquide résultant du traitement de l'acide monochloracétique par le sulfhydrate d'ammoniaque. Syn. SULFHYDRATE DE GLYCOLYLE.

THIOIS, SE (du lat. *theotiscus*; cf. vieil allem. *diutisc*, même sens) n. et adj. Allemand, Allemande. ‖ Arch. V. THIOTISQUE.

— n. m. Linguist. L'ancienne langue allemande.

THIOL n. m. Combinaison sulfurée du carbone, préparée en chauffant à 215° du soufre et de l'huile de paraffine, usitée en pharmacie contre les maladies cutanées comme succédané de l'*ichtyol*, avec l'avantage d'être inodore.

THIOMÉLANIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un composé impur, produit par l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'alcool.

THIONAMATE n. m. Sel de l'acide thionamique.

THIONAMIDE n. f. Amide $SO^2(AzH^2)^2$, de l'acide sulfureux, soluble blanc préparé en faisant agir le gaz ammoniac sur du chlorure de thionyle froid.

THIONAMIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'un acide $SO.OH(AzH^2)$, en cristaux rouges solubles dans l'eau, où ils se décomposent, produits par l'action de l'ammoniaque sur un excès d'anhydride sulfureux. Syn. SULFITAMMON.

THIONAPHTAMATE n. m. Sel de l'acide thionaphtamique obtenu par l'action du sulfite d'ammonium sur la nitronaphtaline.

THIONAPHTAMIQUE adj. Se dit d'un acide dont on connaît le sel d'ammonium. V. THIONAPHTAMATE.

THIONAPHTATE n. m. Nom donné aux sels de l'acide thionaphtique. ‖ On les appelle aussi DISULFONAPHTALATES, HYPOSULFONAPHTALATES et surtout NAPHTYLÈNE-SULFITES.

THIONAPHTIQUE (*ftik'*) adj. Se dit d'un éther sulfureux acide de l'oxynaphtol. (On l'appelle aussi quelquefois ACIDE DISULFONAPHTALIQUE, ACIDE HYPOSULFONAPHTALIQUE, mais plus souvent ACIDE NAPHTYLÈNE SULFUREUX.)

THIONATE n. m. Sel d'un acide de la série thionique.

THIONESSALE (*nèss'*) n. m. Dérivé sulfuré du lépidène $C^{10}H^{10}O$ en $C^{10}H^{10}S$, aiguilles longues, fusibles à 178°-180°, trouvées dans les produits de la distillation sèche du sulfure de benzène.

THIONIDES n. m. pl. Famille de corps qui comprend le soufre et ses composés. — *Un* THIONIDE.

THIONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'une série d'acides oxygénés du soufre à 6 atomes d'oxygène. *Série* THIONIQUE.

— ENCYCL. Les acides de la série *thionique* sont des liquides très acides, solubles dans l'eau, que l'on ne peut concentrer, même dans le vide, au delà d'une certaine limite sans les décomposer; très instables, la chaleur, les divers réactifs (oxydants, alcalis) les détruisent en formant des composés oxygénés du soufre, variables selon les conditions. Le principal acide de la série est l'acide *dithionique* ou *hyposulfurique* $S^2O^6H^2$, découvert en 1819 par Gay Lussac et Welter, sous forme de sel manganeux, en saturant à froid de l'eau qui tient en suspension du bioxyde de manganèse par l'anhydride sulfureux. Le sel de manganèse est transformé en dithionate de baryum pour le séparer du sulfate formé en même temps, puis le composé barytique est décomposé par une exacte proportion d'acide sulfurique. L'acide libre est concentré dans le vide jusqu'à densité de 1,3, au delà de laquelle il se détruit. A chaud, la solution aqueuse se décompose en sulfate et anhydride sulfureux. Les sels $S^2O^4M^2$, *dithionates* ou *hyposulfates*, sont solubles dans l'eau, bien cristallisés, plusieurs ont des formes hémièdres et possèdent un pouvoir rotatoire sur la lumière polarisée. Les autres composés de la série, moins bien connus, se retirent de la liqueur de Wackenroder, obtenue en saturant de l'eau alternativement par l'anhydride sulfureux et l'hydrogène sulfuré. La liqueur décantée d'un abondant dépôt de soufre, saturée de carbonate de potassium, laisse cristalliser des sels des divers acides thioniques suivants : *acide trithionique* ou *hyposulfurique sulfuré*, $S^3O^6H^2$; *acide tétrathionique* ou *acide hyposulfurique bisulfuré* $S^4O^6H^2$ préparé en outre par l'action de l'iode sur l'hyposulfite de baryum; *acide pentathionique* $S^5O^6H^2$, assez stable à froid. Les sels monobasiques de ces acides *trithionates* $S^3O^6M^2$, *tétrathionates* $S^4O^6M^2$, *pentathionates* $S^5O^6M^2$, en général solubles dans l'eau, sont très peu stables.

THIONNE, comm. de l'Allier, arrond. et à 20 kilom. de La Palisse, au dessus d'un affluent de la Besbre; 2[illegible] hab.

THIONURATE n. m. Sel de l'acide thionurique.

THIONURIQUE *rik'* adj. Se dit d'un acide $C^4H^4Az^2SO^3$, dérivé de l'alloxane par l'action de l'ammoniaque et de l'anhydride sulfureux.

THIONVILLE allem. **Diedenhofen**, ch.-l. de cercle et de cant. d'Alsace-Lorraine (Lorraine), à 25 kilom. de Metz, sur la Moselle; 9.200 hab. Ch. de f. de Metz à Treves. Place de guerre. Centre industriel très important; hauts-fourneaux, fabriques de ciment, briqueteries, brasseries.



Armes de Thionville.

— *Histoire.* Thionville (*Theodonis villa*) doit son nom à un chef franc du VIe siècle, Theodon ou Diedon. Les rois carolingiens en firent une de leurs résidences préférées. C'est de Thionville que Charlemagne adressa à son clergé et à son peuple quatre de ses capitulaires. Son épouse Hildegarde y mourut, et, en 806, l'empereur y fit un partage de ses États, que la mort prématurée de ses fils empêcha de devenir définitif. Trois conciles furent assemblés à Thionville en 821, 835 et 844. Au moyen âge, devenue ville forte impériale, elle souffrit souvent des guerres qui eurent pour théâtre la Lorraine. Sous Charles-Quint, assiégée une première fois sans succès par les Français, elle fut prise par le duc de Guise en 1558, mais rendue aux Espagnols par le traité de Cateau-Cambrésis. Pendant la guerre de Trente ans, Thionville repoussa de nouveau l'attaque d'une armée française en 1639, mais Condé s'en empara en 1643, après la victoire de Rocroi. Louis XIV en fit refaire les fortifications par Vauban. Comme forteresse française, elle résista aux Autrichiens en 1792, et en 1814 fut défendue contre les Prussiens par le général Léopold Hugo. Mais, en 1870, assiégée par les Allemands, elle dut capituler (24 nov.), après une belle défense dirigée par le colonel Turnier. Patrie de Merlin de Thionville.

THIONYLE n. m. Radical diatomique (SO''), contenu dans divers dérivés de l'anhydride sulfureux. Parmi les principaux composés contenant le radical *thionyle*, signalons : *l'hydrate* SO (OH)[2] ou *acide sulfureux*, *l'amide* SO (AzH[2])[2] ou *thionamine*, le *chlorure de thionyle*, $SOCl^2$, liquide incolore, très réfringent, bouillant à 78°, décomposé par l'eau en acides chlorhydrique et sulfureux, préparé par l'attaque de l'anhydride sulfureux par le perchlorure de phosphore.)

THIOPHÈNE n. m. Corps en chaîne fermée C^4H^4S, accompagnant la benzine dans le goudron de houille. C'est un liquide insoluble dans l'eau, de densité 1,06, bouillant à 84°, caractérisé par les belles colorations données avec les aldéhydes et les acétones doubles.)

THIOPHÉNIQUE *nik'* adj. Se dit des acides $C^4H^3S.CO^2H$, dérivés du thiophène.

THIOPHÉNOL n. m. Liquide C^6H^5SH, dérivé du phénol C^6H^5OH par l'action du sulfure de phosphore, bouillant à 165° en émettant des vapeurs irritantes. Syn. SULFHYDRATE DE PHÉNYLE.

THIOPHOSPHAMIQUE *foss, nik'* adj. Se dit de l'acide phosphamique dans lequel un tiers de l'oxygène est remplacé par du soufre.

THIOPHTALIQUE *lik'* adj. Se dit d'un acide obtenu par l'action du phtalate de phényle en solution alcoolique sur le sulfhydrate de potassium solide.

THIOSINÉTHYLAMINE n. f. Chim. Syn. de ÉTHYLTHIOSINAMINE.

THIOSINNAMINE *sin'* n. f. Urée sulfurée allylique, de formule $H^2Az—CS—AzH.C^3H^5$, en prismes blancs fusibles à 70°,6, obtenue en saturant l'essence de moutarde ou isosulfocyanate d'allyle par le gaz ammoniac. ‖ Syn. ALLYLSULFOCARBAMIDE, ALLYLSULFO CHÉE, RHODALLINE.

THIOSUCCINATE (*suk'-si*) n. m. Sel de l'acide thiosuccinique.

THIOSUCCINIQUE *suk si-nik'* adj. Se dit d'un acide dont on connaît le sel de potassium, et qui dérive de l'acide succinique par substitution de 2 atomes de soufre à 2 atomes d'oxygène.

THIOSUCCINYLE *suk'-si* n. m. Corps que l'on peut considérer comme de l'anhydride succinique ou un atome d'oxygène a été remplacé par du soufre.

THIOSULFATE n. m. Chim. Syn. HYPOSULFITE.

THIOSULFOCARBAMIQUE adj. Chim. Syn. de SULFOCARBAMIQUE.

THIOSULFONIQUE *nik'* adj. Se dit d'un acide sulfuré et sulfoné générateur du bleu de méthylène, préparé en faisant réagir la paraphénylène-diamine et l'hyposulfite de sodium en présence d'oxydant.

THIOSULFURIQUE adj. Chim. Syn. de HYPOSULFUREUX.

THIOTÉRINE n. f. Substance sulfurée isolée des produits de décomposition des albuminoïdes, sous l'influence de l'acide sulfurique.

THIOTHYMOL n. m. Dérivé $C^{10}H^{13}S$ du thymol, solide à froid, bouillant à 233°, préparé en traitant le cymène par le persulfure de phosphore.

THIOTOLÈNE n. m. Thiophène méthylé $C^4H^3S.CH^3$, accompagnant le toluène dans le goudron, liquide incolore bouillant à 113°. Syn. METHYLTHIOPHÈNE.

THIOTOLUIDINE n. f. Base sulfurée qui résulte de la réunion de deux molécules de toluidine, soudées en une par la substitution d'un atome diatomique de soufre à deux atomes d'hydrogène, pris chacun dans une molécule de toluidine différente.

THIOTOLUIQUE (*lu ik'*) adj. Se dit de l'acide sulfamique dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par le benzyle. ‖ On dit aussi TOLYLSULFAMIQUE.

THIOVALÉRIQUE *nik'* adj. Se dit de l'acide [illegible] par l'action du pentasulfure de phosphore sur l'acide valérique.

THIOXÈNE n. m. Liquide [illegible] à 132°, extrait [illegible] 10 grammes de fer forgé $C^4H^3S.CH^3$. Syn. DIMÉTHYLTHIOPHÈNE.

THIPHÈNE ou **TIPHANIE** [illegible] V. [illegible] sorte de [illegible] la fête de la Ligue [illegible]. On [illegible]

THIRION [illegible] Rouen, [illegible] à Paris en 1849. Il [illegible] en 1881 *Hommes et poèmes* [illegible] *Mort de sainte Marie Égyptienne* [illegible] portrait du Père [illegible] Saint-Sulpice, [illegible] de Tours, 1861; [illegible] *Mater expiatrix* [illegible] *les Nuits de Musset* 1884; *Marie Lenéru, la Source, la Nuit de Noël*; [illegible] pour l'Hôtel de ville de Paris (1889).

THIRIOT ou **THIERIOT** [illegible] 1772 [illegible] par sa longue [illegible] avec Voltaire, qu'il aida à [illegible] la connaissance lorsqu'il travaillait [illegible] procureur Alain. Parasite et [illegible] plaisir, il ne vivre qu'en parasite partout où il [illegible] donna souvent une partie de [illegible] Cet à son profit une [illegible] *Lettres philosophiques*. A la mort de Thiriot, on trouva dans [illegible] nombre d'opuscules [illegible] Beaumarchais [illegible] nent les *Pièces inédites* de Voltaire, publiées [illegible].

THIRON ou **THIRON-GARDAIS,** [illegible] et-Loir, arrond. et à 14 kilom. [illegible] un étang d'où sort la *Thironne*; [illegible] Ch. de f. Etat. La ville doit son nom à *Tyronium*, [illegible] baye dont le fondateur, saint Bernard de Tiron, vers 1114, avait fait une école d'apprentissage d'un grand nombre de métiers. — Le canton a 12 comm. et 7.982 hab.

THIRON Charles-Joseph-Jean), comédien français, né à Paris en 1830, mort au Parc-Saint-Maur en 1891. Il fit un premier début à la Comédie-Française en 1852, puis entra à l'Odéon, où sa verve et sa gaieté, son esprit pétillant lui valurent de nombreuses et importantes créations. Après un court séjour au théâtre des Variétés (Paris), Thiron fut engagé à la Comédie-Française en 1859. Nommé sociétaire en 1872, il se fit applaudir pendant vingt ans dans son nouvel emploi des financiers et des marteaux : Chrysale, des *Femmes savantes*; M. Jourdain, Sganarelle, le marquis de La Seiglière, Van Buch, Brijuevre, Marcas, de l'*Étrangère*; le bonhomme Jadis, Me Andre, des *Fossedeller*; Riverolles, de *Francillon*; Vatel, de [illegible] *M. Poirier*, furent ses meilleurs rôles. Il se retira du théâtre en 1889.

THIROUX DE CROSNE Louis-[illegible], [illegible] tenant général de police, né et mort à Paris (1736-1794). Avocat du roi au Châtelet, puis conseiller au parlement et maître des requêtes, il fut rapporteur dans le procès en revision de l'affaire Calas et mérita les éloges de Voltaire. Il fut ensuite intendant à Rouen, puis en Lorraine, lieutenant général de police à Paris (1785), il remit sa charge entre les mains de Bailly le 16 juillet 1789 et quitta un moment la France où il revint pendant la Terreur. Enfermé dans la prison de Picpus, il fut condamné par le tribunal révolutionnaire, et exécuté. — Son frère, **Thiroux de Mondesir,** né en 1742, mort en 1822, suivit la carrière militaire, parvint au grade de lieutenant général et a publié : *Manuel du dragon, par un ancien officier de dragons* (1781); *Manuel pour le corps de l'infanterie* (1781).

THISBÉ, comm. de la Basse-Corrèze (prov. d'Auvergne-et-Bourbonnais, arrond. de Thiers); 3 665 hab.

THISBÉ. Myth. gr. V. PYRAME.

THISBÉ n. f. Astron. Planète télescopique, n° 88, découverte par Peters, en 1866.

THISDET, ville du Danemark, ch.-l. de district du Jutland septentrional, au bord du Limfjord; 6.200 hab. Patrie de Malte-Brun.

THISNES (comm. de Belgique (prov. de Liège, arrond. de Waremme), 1.601 hab. Instruments aratoires.

THISSELT, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. de Malines), 2.651 hab. Fabriques de cordages.

THISTED Wallemar-Adolphe, écrivain danois, né à Aarhus en 1815, mort à Copenhague en 1887. Pasteur à Hjerup (1855-1862), puis à Tommerup (1862-1870), il se fit connaître d'abord sous le pseudonyme d'EMANUEL SAINT HILAIRE DAL, voyagea à l'étranger, publia une série de romans d'aventures : *Le Juif errant, l'Île des Sirènes, le Trésor de famille*, etc., des impressions de voyages, des poésies, des pièces de théâtre. Il obtint de grands succès avec *la Mission du prêtre* (1870), et les *Lettres de l'enfer*. Il traduisit en outre en danois plusieurs romans d'A. Dumas.

THISTLEWOOD Arthur, conspirateur anglais, né à Tupholme, près de Lincoln, en 1770, exécuté à Londres le 1er mai 1820. Fils d'un fermier, il puisa dans la lecture des œuvres de Paine des opinions anarchistes, qu'un voyage en France en 1793 ne fit que fortifier. Il entra dans l'armée en 1798 et épousa en 1801 une femme plus âgée que lui, mais fort riche. La mort prématurée de sa femme, ayant laissé sans ressources, il revint aux idées révolutionnaires. Il s'affilie à la « Spencean Society », organise des meetings, complote une révolution, est arrêté en 1817, et, relâché faute de preuves, devient de plus en plus violent et entreprenant. Emprisonné un an pour avoir provoqué en duel le ministre de l'intérieur, lord Sidmouth, il projette, aussitôt remis en liberté, d'assassiner tous les membres du cabinet, réunis dans un dîner. Il recrute vingt-cinq hommes résolus et décide de tenter le coup le 23 février 1820. Traîtres, les conjurés sont arrêtés par la police. Thistlewood tue un officier de police et réussit à s'échapper. Saisi le lendemain, il fut pendu à Newgate.

THIVIERS, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 32 kilom. de Nontron, entre l'Isle et son affluent la Dronne; 3.284 hab. Commerce de truffes. Église des XIIe, XIIIe et XVe siècles. — Le canton a 10 comm. et 11.225 hab.

THIZY [illegible]



THLADIANTHE [illegible]

THLASPI [illegible]

THLASPIDÉ, ÉE [illegible]

THLEWIAZA [illegible]

THLIPSENCÉPHALE *psan*, — du gr. *thlipsis*, compression, et *enképhalos*, cerveau. Monstre dont le crâne est [illegible]

THLIPSENCÉPHALIE *psan*, *lî* n. f. Monstruosité qui [illegible]

THLIPSENCÉPHALIQUE *psan*, *lik* adj. Qui appartient à la [illegible]

THNÉTOPSYCHIQUE *psi-k* — du gr. *thnétos*, mortel, et [illegible]. Il se dit des Nom donné aux membres [illegible] qui affirmait que l'âme est mortelle.

THÔ, [illegible] des montagnes du Tonkin (prov. de Tuyen-Quang et de Lang-Son). On pense qu'ils sont d'origine [illegible] parlent la langue thaï.

THOAS Mythol. gr. Roi [illegible] de Lemnos, qui épousa Myrina, [illegible] aussi Hypsipyle. Il s'aperçut un jour que [illegible] était [illegible] la prêtresse de Dionysos, mais le [illegible] à la laisser en lui faisant goûter du vin, en [illegible] à cultiver la vigne, et en lui donnant les [illegible] de Byblos et de Chypre. Plus tard, toutes les [illegible] conspirèrent pour mettre à mort leurs [illegible] fut sauvé par sa fille Hypsipyle. Il se réfugia [illegible] ou dans l'île de Chios. — Roi de la Chersonèse [illegible], il était célèbre par sa cruauté. Il ordonna que [illegible] étranger qui aborderait sur la côte serait immolé à Artémis. Iphigénie, prêtresse d'Artémis, parvint à sauver [illegible] et Pylade, que Thoas voulait lui faire immoler, [illegible] avec eux, en emportant la statue d'Artémis. [illegible] de l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide.

THOIRY, [illegible] de la Savoie, arrond. et à 11 kilom. de [illegible], au-dessus de la Lesse, tributaire du lac du [illegible] 1 183 hab. Commerce de glace.

THOIRY, [illegible] de l'Ain, arrond. et à 13 kilom. de Gex, [illegible] Rhône-et-Lac, 1 220 hab. Chef-l. P.-L. M. Carrières. [illegible] Taillerie de diamants. Pisciculture.

THOISSEY [illegible] de l'Ain, arrond. et à 25 kilom. [illegible] sur la Chalaronne et près de la Saône; [illegible] vignes, céréales, légumes en pleine [illegible] 13 communes et 10 643 hab.

THOLA, [illegible] Il appartenait à la tribu [illegible], et exerça la [illegible] pendant vingt-trois ans.



THOLEN, [illegible] de la Pays-Bas (Brabant [illegible] par un [illegible] va [illegible] des estuaires de [illegible] et N. à l'île des estuaires de [illegible] et [illegible] îlots [illegible] par [illegible] très bas [illegible] en 1825 par [illegible] 1 hab.

THOLIA [illegible] *Iules*, [illegible] femme, [illegible] A [illegible] cent, [illegible]

THOLLEMBEEK [illegible] de Bruxelles.

THOLLEN [illegible]

THOLOS [illegible]

THOLOZAN [illegible] Paris [illegible]

THOLY [illegible] des Vosges, arrond. et à 8 kilom. de Remiremont, près de la Cleurie, affluent de la Moselotte. 1 429 hab. Tissages mécaniques. Scieries. Fromageries.

THOMAIRE *mèr*, n. m. Grand filet employé dans la [illegible] pour la pêche du thon. On distingue le *thomaire*, qui est fixe, et le *thomaire courantille*, qui [illegible] la dérive.

THOMAITE n. f. Minér. Variété de junckérite.

THOMAR, ville du Portugal (Estremadure), sur le Nabão, affluent du Tage par le Zezere, 6 000 hab. Cotonnades, papeterie, [illegible]. Vieux couvent du Christ, l'un [illegible] plus beaux du royaume. Philippe II [illegible] d'Espagne fut reconnu comme roi du Portugal par les états portugais.

THOMAS *mat* — orig. inconn.) n. m. Arg. Pot de chambre. Baquet de salubrité des lotaux disciplinaires militaires. On le nomme aussi JULES. *Passer la jambe* ou *Tirer l'oreille à Thomas* ou à *Jules*, Faire la corvée qui consiste à vider et nettoyer le baquet.

THOMAS, comté des États-Unis, dans l'État de Géorgie, sur l'Ockloneo; [illegible] hab. Ch.-l. *Thomasville*.

THOMAS (saint), nommé en grec **Didyme**, qui signifie *jumeau*, comme le nom hébreu, un des douze apôtres, né en Galilée d'une famille de pêcheurs. Il suivit Jésus-Christ pendant les trois années que dura sa prédication et lui montra le plus grand attachement. Cependant, il refusa d'ajouter foi à la résurrection, disant qu'il ne croirait point que Jésus revivait *s'il ne voyait dans ses mains la marque des clous et s'il ne mettait le doigt dans l'endroit où ils avaient été et sa main dans la plaie faite au flanc par la lance*. Huit jours après, dit l'Évangile (St Jean, XX, 26 et suiv.), Jésus apparut de nouveau dans l'assemblée de ses disciples : « Donnez votre doigt, dit-il à Thomas; voyez mes mains; donnez votre main et mettez-la dans la plaie de mon côté, et ne soyez plus incrédule, mais fidèle. » Thomas répondit : « Vous êtes mon Seigneur, vous êtes mon Dieu. » Suivant la tradition, l'apôtre alla prêcher l'Évangile aux Parthes et jusque dans l'Indo, et subit le martyre à Calamine, qui est peut-être Méliapour, qui se nomme aussi San Thomé. Les divers ouvrages qui lui ont été attribués sont apocryphes. L'incrédulité de saint Thomas est devenue célèbre; il est resté le type de ceux qui ne croient que ce qu'ils savent, qu'après avoir vu, examiné, *touché du doigt* la vérité de ce qu'on leur affirme. — Fête le 21 décembre.

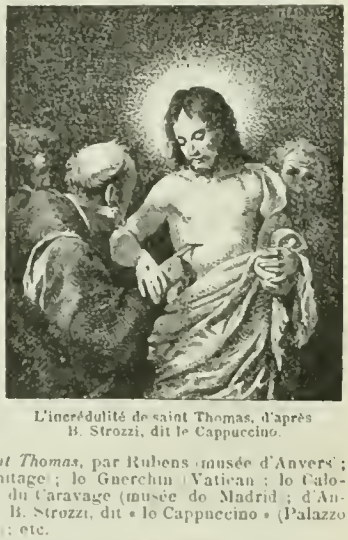

L'incrédulité de saint Thomas, d'après B. Strozzi, dit le Cappuccino.

Les divers épisodes de la vie de saint Thomas ont souvent inspiré les peintres et sculpteurs. Nous citerons : l'*Incrédulité de saint Thomas*, par Rubens (musée d'Anvers); Van Dyck (Ermitage); le Guerchin (Vatican); le Calabrèse (Dresde); du Caravage (musée de Madrid); d'Annibal Carrache; B. Strozzi, dit « le Cappuccino » (Palazzo Rosso, à Gênes); etc.

THOMAS de Cantorbéry (saint). V. BECKET.

Thomas VIE DE **saint**, poème en vers de douze syllabes, relatant la vie et la mort de Thomas Becket. Ce poème, écrit vers 1175, n'est pas seulement une traduction de la *Vie* latine de Roger de Pontigny; l'auteur, nommé Garnier de Pont Sainte-Maxence, en a puisé quelques détails dans les souvenirs des amis et serviteurs de l'ancien archevêque de Cantorbéry. Le récit est vif et attachant; le style, nerveux et concis.

THOMAS D'AQUIN saint, surnommé **le Docteur angélique**, le plus grand théologien de l'Église, né à Rocca-Secca, dans le royaume de Naples, en 1226, mort à Fossa-Nuova en 1274. Il était cousin de l'empereur Frédéric II. Élevé dès cinq ans chez les moines du Mont-Cassin, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, malgré les résistances de sa famille. On raconte que ses frères, après avoir épuisé tous les moyens de persuasion, imaginèrent de le renfermer seul avec une courtisane d'une grande beauté, espérant, mais en vain, amollir par la volupté le cœur trop résolu. Il eut pour maître Albert le Grand, qui devina son génie. Thomas enseigna dix ans la théologie à Paris, fut appelé à Rome et à Bologne, d'où il retourna à Paris. Il repoussa toutes les dignités pour vivre dans une retraite studieuse et honorée. Saint Louis l'invitait à sa table. Il mourut en se rendant, par ordre du pape, au concile de Lyon.

Les écrits de saint Thomas peuvent se diviser en plusieurs catégories : ouvrages *apologétiques*, destinés à réfuter les païens, les mahométans, et les schismatiques; le groupe appartiennent : *la Somme contre les Gentils*; *Traité contre les erreurs des Grecs*; etc. Dans ses écrits [illegible], il répond aux attaques de Guillaume de Saint-[illegible] contre la vie religieuse, les moines et les ordres [illegible]. Parmi ses ouvrages *exégétiques*, il faut rappeler la *Catena aurea* [chaîne d'or], explication des quatre [illegible] par les textes des Pères, ainsi que des commentaires sur l'*Épître* de saint Paul et sur plusieurs autres [illegible]. Aux écrits *poétiques* appartient l'*Office du Saint-Sacrement*, chef-d'œuvre de la poésie didactique, [illegible] et mystique. Les œuvres *philosophiques* comprennent [illegible] sur *Aristote*; *De l'âme*; *Des météores*; [illegible] livres de *Métaphysique*; dix livres de *Morale*; huit livres de *Politique*; *De la mémoire des sens et du monde sensible*; etc. L'authenticité de l'*Éducation des Grands* et de l'*Art de gouverner* est très douteuse. Il a composé aussi des œuvres *ascétiques* et *mystiques* : *Perfection de la vie spirituelle*; *Des vertus et des vices*; les *Deux préceptes de la charité et les Dix commandements*; l'*Explication du Pater et de la Salutation angélique*; etc. Les écrits de saint Thomas en ce genre sont regardés comme des sources abondantes et aurea, parce que, dans son langage précis et sans métaphores, le bon sens pratique, la connaissance de l'âme, la science théologique et l'expérience personnelle se contrôlent toujours. Rappelons enfin ses ouvrages *théologiques*. Quoique tous les traités du grand docteur soient des explications préparatoires ou directes de quelque point de doctrine, il faut citer particulièrement : *De la Trinité*; *Commentaires sur les quatre livres des Sentences*; *Questions controversées*; enfin toute une série d'opuscules que nous appellerions *Mélanges*. Mais l'œuvre capitale de saint Thomas d'Aquin, où il a lui-même, à la fin de sa vie, donné la synthèse de sa doctrine, c'est la *Somme théologique*, exposition scientifique du christianisme. V. SOMME.

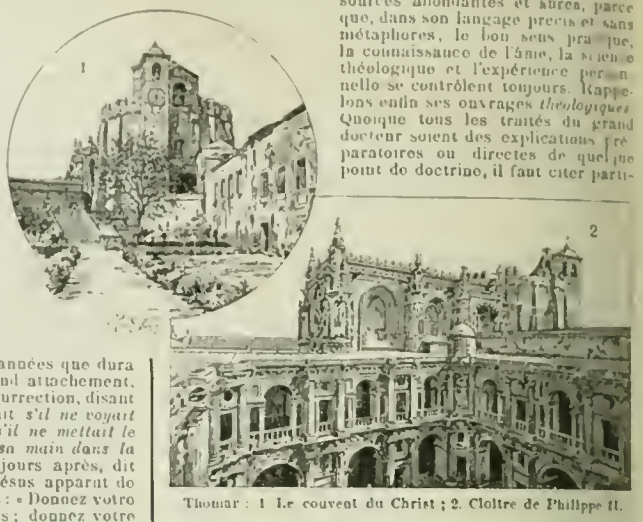

Thomar : 1. Le couvent du Christ; 2. Cloître de Philippe II.

Ennemi des questions oiseuses et des subtilités, saint Thomas représente la scolastique dans sa pureté, en théologie et en philosophie. Son influence a été prépondérante. Léon XIII, dans l'encyclique *Æterni Patris*, l'a proposé comme le maître par excellence à toutes les écoles de théologie et de philosophie.

— Iconogr. De nombreux épisodes de la vie de saint Thomas d'Aquin ont été représentés par les peintres. Le Louvre possède un tableau de Benozzo Gozzoli, divisé en trois parties : dans le haut, Jésus-Christ prononce ces mots : *Bene de me scripsisti, Thoma*. Au-dessous, dans la partie centrale, saint Thomas est assis entre Aristote et Platon; à ses pieds est étendu Guillaume de Saint-Amour. Dans la partie inférieure, le pape Alexandre IV préside l'assemblée d'Anagni (1256), tenue à l'occasion des discussions survenues entre Guillaume de Saint-Amour et saint Thomas d'Aquin. Saint Thomas figure dans une fresque de l'Angelico, au Vatican. Une statue de *saint Thomas d'Aquin*, par Francavilla, est placée dans une chapelle de l'église San-Marco, à Florence. Une statue en pierre a été exécutée par Cavelier, pour l'église Saint-Augustin, à Paris.



Saint Thomas d'Aquin, fresque de Beato Angelico (Vatican).

THOMAS DE VILLENEUVE (Thomas GARNIER, plus connu sous le nom de **saint**), prélat espagnol, né à Fuentllana (diocèse de Leon en 1488, mort à Valence en 1555. Après avoir enseigné la philosophie aux universités d'Alcala et de Salamanque, il entra dans l'ordre de Saint-Augustin, fut ordonné prêtre en 1520 et se livra à la prédication avec un succès qui lui valut le surnom de **Nouvel apôtre de l'Espagne**. Il rentra ensuite dans son couvent, où il remplit les fonctions de prieur, puis celles de provincial, devint prédicateur particulier de Charles-Quint et fut contraint, malgré ses refus réitérés, d'accepter l'archevêché de Valence en 1545. Ses *Sermons* et son *Commentaire* sur le « Livre des cantiques » ont été publiés pour la première fois à Alcala (1581). — Fête le 18 septembre.

THOMAS (Antoine-Léonard), littérateur français, né à Clermont-Ferrand en 1732, mort en 1785 au château d'Oullins, près de Lyon. Il était professeur au collège dit de Beauvais, à Paris, lorsqu'il hasarda contre Voltaire des *Réflexions philosophiques et littéraires sur le poème de* la « Religion naturelle », qu'il désavoua plus tard. Bientôt, il inaugura la longue série de couronnes académiques dont fut comblé ce lauréat perpétuel. Il fut reçu à l'Académie en 1766. Il triompha dans l'*Éloge* des grands hommes : d'Agnesseau, le maréchal de Saxe, Duguay-Trouin, Sully, Descartes, et il mit le comble à ses succès en publiant un *Essai sur les éloges* (1773, sorte d'histoire générale de l'éloquence, dont le défaut apparent d'ordre et de méthode n'empêche pas d'apprécier la valeur de critique et de jugement.

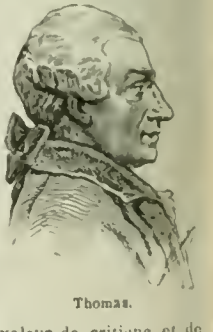

Thomas.

Ce zélé panégyriste, au style trop chargé de pompe, écrivit des *Épîtres*, des *Odes*, un opéra : *Amphion*, qui fut joué en 1767, et un poème sur *Jumonville*. On lui doit

ncore un *Essai sur le caractere, les mœurs et l'esprit des femmes, dans les différents siècles* (1772), languissant et affecté, etc. Ses *Œuvres complètes* furent recueillies et publiées par Saint-Surin (1825). Thomas était un homme simple, bon et honnête, de très grande conscience dans le travail et qui s'était montré, en outre, un excellent professeur et éducateur d'âmes.

THOMAS (Jacques-Léonard-*Clément*), homme politique français, né à Libourne en 1809, fusillé à Paris en 1871. Maréchal des logis au 2e cuirassiers, il fut compromis dans le complot de Lunéville et enfermé à Sainte-Pélagie avec les accusés d'avril 1835. Il parvint à s'échapper, vécut en Angleterre et rentra en France à l'amnistie de 1837. Il collabora au « National », accueillit favorablement la révolution de 1848 et fut élu représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante. Il devint commandant en chef de la garde nationale de la Seine, mais dut donner sa démission pour avoir désapprouvé l'institution de la Légion d'honneur. Il échoua à l'Assemblée législative et fit partie de l'opposition lors du coup d'État du 2-Décembre. Ayant essayé, mais en vain, de soulever la Gironde, Cl. Thomas passa en Belgique, puis dans le Luxembourg, et ne rentra en France qu'après la révolution du 4 septembre 1870, devint chef d'un bataillon de la garde nationale, puis commandant supérieur des gardes nationales de la Seine. Il combattit à Montretout et à Buzenval, et donna sa démission le 14 février 1871. Lors de l'insurrection du 18 mars, il fut reconnu et arrêté place Pigalle, et massacré par la Commune, rue des Rosiers.

THOMAS (Charles-Louis-*Ambroise*), compositeur français, né à Metz en 1811, mort à Paris en 1896. D'abord élève de son père, il se rendit de bonne heure à Paris, entra au Conservatoire, et, en 1832, obtint le premier grand prix de Rome. De retour à Paris après son voyage en Italie et en Allemagne, il se consacra à la composition et débuta par un double succès en donnant à l'Opéra-Comique : *la Double Échelle* (1837) et *le Perruquier de la Régence* (1838). Après un ballet écrit pour l'Opéra, *la Gipsy*, en

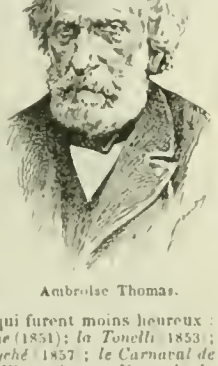

Ambroise Thomas.

compagnie de Benoist et Martant, il retourna à l'Opéra-Comique avec *le Panier fleuri* (1839) et *Caroline* (1840). Ses ouvrages se succédèrent alors assez rapidement : *le Comte de Carmagnola* (Opéra, 1841) ; *le Guerillero* (Opéra, 1842) ; *Angélique et Médor* (Opéra-Comique, 1843) ; *Mina* ou *le Ménage à trois* (Opéra-Comique, 1843) ; *Betty*, ballet (Opéra, 1846). Après trois ans de silence, Thomas reparut à l'Opéra-Comique avec *le Caïd* (1849), pastiche charmant et plein d'esprit de la musique bouffe italienne, et *le Songe d'une nuit d'été* (1850), œuvre pleine de grâce et de sentiment, qui reste l'une de ses meilleures productions. Il donna ensuite, au même théâtre, toute une série d'ouvrages qui furent moins heureux : *Raymond* ou *le Secret de la reine* (1851) ; *la Tonelli* (1853) ; *la Cour de Célimène* (1855 ; *Psyché* (1857) ; *le Carnaval de Venise* (1857), et *le Roman d'Elvire* (1860). Il garda le silence pendant quelques années, puis enfin rentra dans la lice en triomphateur avec *Mignon* (Opéra-Comique, 1866), dont le succès fut colossal. Deux ans après, Thomas obtenait enfin à l'Opéra un succès éclatant avec *Hamlet*, qui est resté, avec *Mignon*, son œuvre maîtresse. Ses derniers ouvrages furent : *Gille et Gilloton* (Opéra-Comique, 1874) ; *Françoise de Rimini* (Opéra, 1882), et *la Tempête*, ballet (Opéra, 1889).

S'il n'avait pas l'étincelle du génie qui crée les formes nouvelles et imprime à l'art une marche encore inconnue, il a su, du moins, tirer parti de ce qui existait et, marchant avec son temps, donner la pleine mesure de ses facultés et se tenir au courant des progrès accomplis. Sous ce rapport, il mérite d'occuper dans l'histoire de l'art une place particulièrement honorable. Professeur d'harmonie, puis de composition au Conservatoire, élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1851, à la mort de Spontini, il fut nommé directeur du Conservatoire en 1871.

Aux œuvres scéniques d'Ambroise Thomas il faut ajouter un certain nombre de compositions : cantates, messes, romances, morceaux de piano, etc.

THOMAS (Emile-Eugène), sculpteur, né à Paris en 1817, mort à Neuilly en 1882. Élève de Pradier, il débuta au Salon de 1843. On cite de lui : *le Christ aux plaies*, statue marbre ; *l'Enfant Jésus dans les bras de sa mère*, statue marbre ; *Vénus au jugement de Pâris*, marbre, la statue du cardinal de *La Tour-d'Auvergne* ; celle du général *Baumont*, pour le fort de Vincennes ; *Saint Pierre* et *Saint Paul*, statues pierre (église Saint-Sulpice, à Paris ; etc.

THOMAS (Félix), architecte, archéologue et peintre français, né et mort à Nantes 1818-1875. Prix de Rome en 1845, pour l'architecture, il fut, à son retour d'Italie, envoyé en Babylonie comme architecte et dessinateur de la mission Place. En 1857, il rentrait à Paris avec une riche collection de dessins, d'études, qui devaient former toute une *Description pittoresque* de ces contrées. Citons, parmi ses meilleurs tableaux : *une Ferme dans la campagne de Rome*, *Entrée de la rivière de Nantes* (1861) ; *Bords du Tibre*, *Vue prise dans l'Ile de Noirmoutiers* (1864) ; *Vue d'Ostie*, *l'Anse des Etanys* (1865), *les Roches Scironiennes*, *Pâturages dans les dunes de Saint-Michel* (1869) ; *l'Orage*, *Environs de Pornic* (1870 ; *Soir de mai à Fiumicicio* (1873), etc.

THOMAS (Gabriel-Jules), statuaire, né à Paris en 1824. Élève de son père et de Dumont, il remporta le prix de Rome en 1848, avec *Philoctète partant pour Troie*. A son retour en 1855, il exposa une figure d'*Orphée* ; un bas-relief, *Soldat spartiate rapportant à sa mère* ; en 1857, un *Attila*, et, en 1859, une *Eve* d'une belle exécution, dont le mérite valut à l'artiste la commande d'un *Virgile* pour le ministère d'État (1861). C'est une œuvre d'un sentiment exquis, la plus achevée, la plus justement célèbre de toutes celles qu'a produites le statuaire. On lui doit encore la statue de *Lucien Bonaparte, prince de Canino* ; *Mlle Mars*, élégante statue en marbre à la Comédie-Française ; la *Pensée*, statue en marbre ; les *Quatre parties du monde*, statues en bois pour la Banque de France (1872), *Christ en croix*. En 1875, il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts. Il a exposé un *Christ en croix*, le buste du sculpteur *Perraud*, la statue du *baron Taylor* (cimetière du Père-Lachaise), etc. La statue de *Mr Landriot* valut à l'artiste la médaille d'honneur en 1880. Thomas a succédé à Barye à l'Institut, en 1875, et il a été nommé professeur à l'École des beaux-arts en 1881, en remplacement de Dumont.

THOMAS (André-*Antoine*), philologue français, né à Saint-Yrieix-la-Montagne en 1857. Élève de l'École des chartes (1875-1878), membre de l'E. de Rome (1879-1881), maître de conférences, puis professeur de littératures méridionales à la faculté des lettres de Toulouse (1881-1889), professeur de littérature française du moyen âge à la faculté des lettres de Paris, il a publié de savantes études historiques et philologiques : *les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII* (1879) ; *Francesco da Barberino* (1883) ; *Poésies complètes de Bertrand de Born* (1888) ; *Essais de philologie française* (1897) ; *Mélanges d'étymologie française* (1902). Il a collaboré avec Darmesteter et Hatzfeld à la rédaction du *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVIIe s. jusqu'à nos jours* (1889-1900).

THOMAS A KEMPIS. Biogr. V. KEMPIS.

THOMASIUS Christian THOMASEN, en latin, érudit et jurisconsulte allemand, né à Leipzig en 1655, mort à Halle en 1728. Il enseigna le droit naturel à Leipzig et à Halle (1694). Il a vigoureusement réagi contre le formalisme d'Aristote et de l'École et dirige les études vers un but plus conforme à l'intelligence humaine et aux devoirs de la vie pratique. Il peut être considéré comme le fondateur du journalisme allemand : il fonda en effet une revue mensuelle, intitulée : *Pensées plaisantes et sérieuses sur toutes sortes de livres et de questions amusantes et utiles* (1688). Ses travaux, qui se rapportent surtout au droit naturel et à la morale, sont dispersés dans un grand nombre de livres et de dissertations.

THOMASSIN (Philippe), graveur français, né à Troyes vers 1556, mort à Rome en 1619. Il passa la plus grande partie de sa vie à Rome, où il ouvrit une école brillante. C'était un artiste de talent, dont le burin était plein de vigueur et de netteté. Parmi ses œuvres, il faut mentionner son *Recueil de portraits des souverains et des capitaines les plus illustres* (1600), qu'il dédia à Henri IV. — Son neveu, Simon **Thomassin**, né à Troyes vers 1652, mort à Paris en 1732, fut membre de l'Académie de peinture et graveur du roi. On lui doit de beaux portraits de Louis XIV, de Charles XII, du duc du Maine, du duc et de la duchesse de Bourgogne, du cardinal d'Ossat, exécutés d'après ses propres dessins. — Henri-Simon **Thomassin**, fils du précédent, né et mort à Paris (1687-1741), entra, en 1728, à l'Académie de peinture. On a de lui bon nombre d'œuvres excellentes par la pureté du dessin, la vigueur et l'élégance de la touche, l'exactitude de la reproduction ; *la Mélancolie*, d'après Féti, passe pour son chef-d'œuvre.

THOMASSIN, nom porté, au XVIIIe siècle, par deux célèbres arlequins de la Comédie-Italienne, entre Dominique et Carlin. Le père, Antoine **Visentini**, né à Vienne vers 1682, mort en 1739, joua d'abord en Italie, et débuta à Paris, dans la troupe de Lelio, en 1716. Il fut l'interprète de Marivaux. — Son fils, Vincent-Jean **Visentini**, né à Paris en 1707, débuta en 1732. Retiré en 1755, il mourut vers 1769.

THOMASSIN (le P. Louis), oratorien français, né à Aix, en Provence, en 1619, mort à Paris en 1695. Fils d'un avocat général à la Cour des comptes, il entra à l'Oratoire très jeune, enseigna dans différents colleges les belles-lettres, puis la philosophie. Appelé en 1651 au seminaire de Saint-Magloire, à Paris, il y enseigna, pendant douze ans, la théologie positive. Esprit modéré, il chercha souvent à concilier les écoles opposées. Il montra envers les pauvres, une charité remarquable. Travailleur obstiné, d'une érudition profonde et étendue, il épuisa ses forces cérébrales et resta même, pendant les trois dernières années de sa vie, privé de ses facultés. Ses principaux ouvrages sont : *Dogmata theologica* (1680-1689), où il abandonne le genre scolastique pour s'attacher à l'Écriture sainte, aux Pères et aux conciles ; *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise, touchant les bénéfices et les bénéficiers* (1678-1679), le plus considerable de ses ouvrages et le plus reputé, *Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les lettres humaines, par rapport aux lettres divines*. Il fit paraître en outre une foule d'opuscules et de dissertations sur divers points de la discipline ecclésiastique et de la morale chrétienne.

THOMASSIN (François-Achille), général français, né à Metz en 1827. Sorti de Saint-Cyr en 1847, il partit pour l'Algérie en 1858. Il en revint lieutenant-colonel en 1869. Il se distingua, l'année suivante, à Frœschwiller, mais fut emmené prisonnier en Allemagne après Sedan. Promu colonel à son retour en France, il présida le conseil de guerre de Marseille chargé de juger les émeutiers du 23 mars au 4 avril 1871. Général de brigade en 1875, il entra, en 1876, au ministère de la guerre, comme chef de service de l'infanterie. Général de division et commandant de la division d'Oran (1882), il fut nommé 21 mai 1884 commandant du 6e corps. Il garda ce poste jusqu'en 1889, époque à laquelle il fut nommé inspecteur d'armée.

THOMASVILLE, ville des Etats-Unis (Georgie), ch.-l. du comté de Thomas ; 10.000 hab. Grand commerce de coton ; gisements de phosphate.

THOMÉ (Francis), pianiste et compositeur, né à Port-Louis (île Maurice) en 1850. Il obtint au Conservatoire un second prix de piano, un second prix d'harmonie et un premier prix de fugue. Il se livra ensuite à l'enseignement et à la composition. Citons de lui deux poèmes symphoniques : *Hymne à la nuit* et *Vénus et Adonis* ; deux ballets : *Djelmah* et *la Folie parisienne* (1886) ; deux pantomimes : *le Papillon* et *Barbe-Bleuette*, beaucoup d'autres petites pièces, d'une facture très fine, puis de nombreuses mélodies et quantité de morceaux de piano.

THOMÉ DE GAMOND (Joseph-Aimé), ingénieur français, né à Poitiers en 1807, mort à Paris en 1876. A l'âge de seize ans, il alla rejoindre en Allemagne son oncle, le conventionnel Thibaudeau, qui avait été exilé en 1816. De retour en France, il compléta ses études, se fit recevoir ingénieur civil, puis il se rendit en Egypte, où il s'occupa de la question du percement de l'isthme. Après avoir dir gé des établissements industriels, des usines métallurgiques et des verreries, il eut, en 1855, l'idée de relier la France et l'Angleterre au moyen d'un tunnel sous-marin, qui traverserait la Manche, et, dès cette époque, il étudia les moyens de réaliser ce projet grandiose, qui l'occupa pendant plus de quarante années. On lui doit un grand nombre de mémoires.

THOMERY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 8 kilom. de Fontainebleau, sur le penchant du coteau de la rive gauche de la Seine et à la lisière de la forêt de Fontainebleau ; 1 176 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Petit port sur la Seine. Horticulture ; tannerie et ; tonnellerie. Grand commerce des raisins de table dits « chasselas de Fontainebleau ». Ces raisins proviennent des nombreux clos qui environnent Thomery, et leur réputation est établie par des expéditions à la grande portée des trains. La récolte faite, les raisins sont conservés à l'état frais, dans des locaux *ad hoc* (v. RAISIN) jusqu'au printemps suivant.

THOMIRE (Pierre-Philippe), sculpteur-fondeur et bronzier, né et mort à Paris (1751-1843). Il acquit une grande réputation par l'excellence de ses produits, exécutés dans les manufactures royales. Thomire a reproduit les œuvres de Chaudet de Pigalle, de Roland et Sou[illegible]. Empire, il exécuta avec un art supérieur les *Victoires* de la place pour les Tuileries et pour la ville de Paris, une *Psyché* et une *Toilette*, offertes par les Parisiens à Marie-Louise, le *Berceau du roi de Rome* ; etc.

THOMISE n. m. Entom. Genre d'araignées, de la famille des aranéides, répandus dans les regions chaudes de l'ancien monde. Ce sont des araignées de taille moyenne, courtes, trapues, qui courent rapidement. Le thomise blanc se trouve en France.

THOMISME (*mism'* — de *Thomas*) n. m. Théol. Ensemble de doctrines théologiques et philosophiques particulières à saint Thomas d'Aquin et plus particulièrement le petit nombre d'opinions restées propres à ce grand docteur et à l'école qui se réclame de son nom.

— Encycl. Pendant quelque temps, la somme *théologique* servit de thème presque exclusif à l'enseignement catholique. Peu à peu cependant les écoles rivales se formèrent. Ce fut d'abord le *scotisme* (V. DUNS SCOT). Parmi de nombreux points de divergence, les plus intéressants furent : 1° l'immaculée conception de la Vierge Marie, niée par les dominicains et les thomistes, ardemment soutenue par les scotistes ; 2° le motif déterminant de l'incarnation. Suivant saint Thomas, ce motif fut exclusivement la rédemption du genre humain, tandis que, d'après Scot, l'incarnation devait être le couronnement de la création et aurait eu lieu, quoique dans des conditions différentes, quand même Adam n'aurait pas péché.

Plus tard, le thomisme se trouva en face du *molinisme*. Au point de vue dogmatique, c'est surtout à propos des rapports entre le libre arbitre et le concours divin que la dispute se passionna. Des deux parts, on admettait la liberté humaine et la nécessité de la grâce, mais les explications destinées à concilier ces deux termes en apparence et avec la prescience divine différaient essentiellement. Les thomistes réclamaient une *prémotion* physique, c'est-à-dire une connexion intrinsèque entre l'acte divin et l'acte humain ; ce qui paraissait se concilier difficilement avec la liberté. Les molinistes admettaient un concours indifférent, déterminé par l'usage que en aurait la volonté, mais qui suffit pour que Dieu arrive infailliblement à ses fins, grâce à sa *science moyenne*, c'est-à-dire à la connaissance qu'il a des futures voloutés libres. Après de longues et ardentes controverses dans les écoles et devant la congrégation *De auxiliis*, Rome refusa de se prononcer et défendit aux partisans des deux opinions de se traiter mutuellement d'hérétiques.

Parmi les principales opinions thomistes, il faut citer la théorie de la *matière* et de la *forme*, la distinction réelle entre l'*essence* et l'*existence*, l'union *substantielle* de l'âme et du corps, le rôle des espèces impresses, de l'intellect agent et des espèces expresses dans les operations de l'intelligence, l'origine des idées par les sens, la possibilité d'une création *ab æterno*, enfin et surtout la nature du concours naturel ou surnaturel donné par Dieu aux actes libres des créatures. On appelle neo-thomisme une renaissance des opinions thomistes dans l'école moderne. Le pape Léon XIII, en imposant aux catholiques la théologie et la philosophie de saint Thomas d'Aquin par sa bulle *Æterni Patris*, a contribué beaucoup à étendre ce retour vers la scolastique.

THOMISTE (*mist'* adj. Théol. Qui appartient, qui a rapport au thomisme. *Opinions* THOMISTES.

— n. m. Partisan du thomisme, de la doctrine de saint Thomas d'Aquin.

THOMISTIQUE (*mis-tik'* — rad. *thomiste*) adj. Théol. Qui a rapport à saint Thomas d'Aquin ou à sa doctrine.

THOMOMYS (*mis*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des géomyidés, propres à l'Amérique septentrionale et centrale. Le *thomomys bulbivorus*, type du genre, est répandu dans l'Oregon.)



Thomomys.

THOMON (Thomas-Jean Thomas de), architecte, né à Paris en 1756, mort à Saint-Pétersbourg en 1814. A vingt-six ans, il obtint le prix de Rome, devint architecte du comte d'Artois (1791), puis, sur la demande du prince Esterhazy, se rendit en Hongrie (1796), et passa en 1798 en Russie. Devenu architecte du tsar, il fut chargé de construire un grand nombre de monuments, notamment le grand théâtre et la Bourse, à Saint-Pétersbourg, le théâtre et l'hôpital d'Odessa, la colonne commemorative de Poltava, le tombeau du Paul Ier, à Pavlosk, etc.

THOMPSON, bourg des Etats-Unis (Connecticut), dans le comté de Windham, sur le Quinebang ; 6.[illegible]0 hab.

THOMPSON, rivière du Canada (Colombie britannique), qui part des monts Selkirk, baigne Kamloops, reçoit l'émissaire du lac Shuswap, remplit le lac Kamloops et gagne la rive gauche du Fraser. Cours 550 kilom.

THOMSÉNOLITE [illegible]

THOMSON [illegible] né à Ednam (Écosse) [illegible] un pauvre ecclésiastique [illegible] des secours généreux. [illegible] mais il avait l'ha[illegible] ses premiers essais. Des [illegible] pour



Thomson.

[illegible] arrivait [illegible] qui, [illegible] par Mallet en 1726 [illegible] Thomson [illegible] de 1727 [illegible] (*L'Été*, un beau [illegible] sur la mort de Newton, et *Britannia*, en 1729, *le Printemps* [illegible] en 1730, *L'Hiver* [illegible] Sophonisbe, qui furent [illegible] Le [illegible] malheureusement au goût [illegible] jour est de 1738. Vers la fin [illegible] Thomson et son élève [illegible] passa en France et l'Ita[illegible]. En 1730, [illegible] publia les deux premiers chants de *Liberté*, dont les deux derniers suivirent deux ans plus tard. Ce poème, inspiré par une belle pensée, est, malgré [illegible] beaux vers froid et monotone. Le poète revint, sans [illegible] au théâtre, il donna : *Agamemnon* (1738), *Édouard et Éléonore* (1739), *Alfred* (1740, c'est à l'acte II, [illegible] que se trouve le chant patriotique : *Rule, Britannia !*), *Tancrède et Sigismond* (1745), et *Coriolan* (1749). Il faut citer un dernier poème, *le Château d'Indolence* (1748), aimable confession d'un paresseux. Toutefois l'œuvre capitale de Thomson est celle de sa jeunesse : [illegible] de nature l'auteur des *Saisons*. V. SAISONS.

— Bibliogr. Léon Morel, *James Thomson, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1895.

THOMSON (Thomas), chimiste et géologue écossais, né à Crieff en 1773, mort à Kilmun (Argyleshire) en 1852. A [illegible] ans, il devint un des collaborateurs du supplément de l'« Encyclopédie britannique », et commença à [illegible] sa réputation, en 1802, par la publication de son [illegible] de chimie. Il fut professeur de chimie à Edimbourg [illegible] à Glasgow (1817) où il exerça jusqu'en 1841. [illegible] adopta dès 1807 avec beaucoup d'ardeur la théorie des atomes et attacha son nom à un grand nombre d'expériences nouvelles. Nous citerons de lui : *Système de chimie* (1802, trad. en français par Riffault, avec une [illegible] par Berthollet (1809); *Essai de chimie fondé sur l'expérience* (1808, trad. en français la même année); *Minéralogie et de géologie* (1836); *Chimie des [illegible]* (1830); *la Botanique du droguier* (1831, trad. en français par Pelouze (1827, etc., et de nombreux [illegible]

THOMSON (sir William, lord KELVIN, savant anglais, [illegible] Belfast [illegible] l'âge de vingt deux ans, il fut [illegible] de physique à Glasgow, il devint [illegible] royale de Londres en 1899. Peu [illegible]

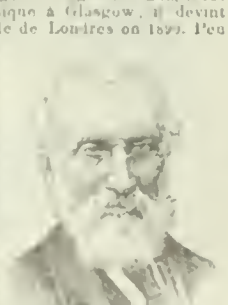

Thomson.

[illegible] la découverte du [illegible] [illegible] reconnaître [illegible] 1867, [illegible] lord Kelvin. Il construisit [illegible] large part, en 1[illegible] [illegible] du câble transatlantique qui relie l'Angleterre aux États-Unis. On [illegible] le savant, entre autres ouvrages : *Sur les propriétés électriques des métaux* (1855); *Notes mathématiques et physiques* (1882-1890, 3 vol.); *Traité de philosophie naturelle*, avec Tait (1866, trad. franç. et allem.); *Lectures et discours* (1889-1891), etc

THOMSONITE n. f. Zéolite [illegible] silicate [illegible] calcique, substance [illegible] cristallisant [illegible] en [illegible] Ca, Na²)Al²Si²O⁸, [illegible] [illegible] = 2,1 à 2,3 et la dureté 5 à 5,5.

THOMYRIS, reine des Scythes (VIe s. av. J.-C.). Suivant [illegible] rapportée par Hérodote, elle fit mettre à [illegible] Cyrus, roi des Perses, pour ven[illegible] qu'il avait été pris et égorgé par ordre de cette princesse. Thomyris se [illegible] la tête des Scythes, présenta la bataille aux Perses, les attira dans une [illegible] et fit prisonnier le roi avec une grande partie de son armée. Elle [illegible] fit ensuite couper Cyrus, qui lui parla d'une façon hautaine, alors elle lui fit couper la tête et la jeta dans une outre pleine de sang. Il existe des traditions différentes sur la mort de Cyrus. Rubens a représenté *Thomyris faisant plonger dans le sang la tête de Cyrus* (Louvre).



Thomyris, d'après Rubens.

THON (du lat. *thynnus*, gr. *thunnos*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, [illegible] des scombridés, répandus dans les mers chaudes et tempérées.

— ESPÈCES. Les *thons* sont de grands et forts poissons fusiformes, ayant une cuirasse thoracique composée de grandes écailles, six à neuf fausses nageoires sur le tronçon caudal, avec une carène sur chaque côté. Le thon commun (*thynnus thynnus*) atteint jusqu'à 5 mètres de long et 900 kilogr. de poids; d'un beau bleu d'acier, avec les flancs grisâtres, il a le ventre plus clair taché de blanc argenté. Commun dans l'Atlantique chaud et la Méditerranée, il ne remonte guère au delà du golfe de Gascogne. Le thon aux ailes courtes (*thynnus brachypterus*), plus petit, est très commun dans la Méditerranée. Le germon ou thon blanc

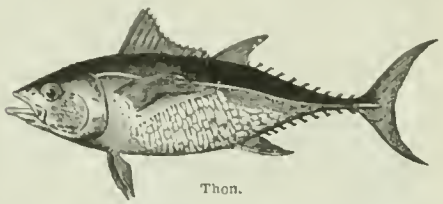

Thon.

(*thynnus alalonga*, de la même mer, remonte dans l'Atlantique jusqu'aux côtes bretonnes; il ne dépasse pas 1 mètre de long. C'est le thon du marché de Paris : on le reconnaît à ses grandes nageoires pectorales; il est de beaucoup le plus estimé pour la finesse de sa chair.

Les thons sont des poissons migrateurs, qui paraissent pénétrer au printemps dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar et pousser jusque dans la mer Noire et la mer d'Azov. On a pêché ces poissons de tout temps. C'est avec les thoniers qu'on pêche aujourd'hui le thon. Cette pêche se fait sous voiles à une vitesse moyenne de 5 ou 6 nœuds au moyen de deux lignes perchées ou *tangons* de 15 mètres portant chacun 5 lignes dont la plus courte, qui est la première en partant du bord, a 8 brasses de longueur et la dernière à l'extrémité du tangon a 25 brasses. A l'arrière sont deux lignes un peu plus longues. On pêche encore les thons en les cernant et en les rabattant vers des appareils de filets appelés *madragues*, qui forment des labyrinthes de plusieurs kilomètres de long. La chair des thons se consomme fraîche ou salée, et surtout marinée dans de l'huile d'olive; on la prépare comme la sardine (v. SARDINE). La bonite à ventre rayé (*thynnus pelamys*) et la thonine (*thynnus thunnina*) se trouvent également dans les mers d'Europe.

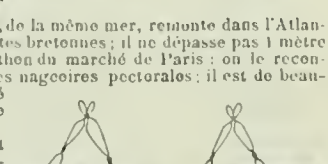

Grils pour la préparation du thon.

THONAIRE n. m. Pêch. Syn. de THOMAIRE.

THÔNE n. m. Tambour siamois, en forme de vase, rappelant le darâbouk-keh des Égyptiens modernes.



Thône.

THÔNES, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 20 kilom. d'Annecy, sur le Fier, affluent du Rhône, dans un val pittoresque et fertile, 2 871 hab. (*Thônois*, oises.) Ch. de f. P.-L.-M. Mine de fer, commerce de bois. Fromageries, filature et tissage de coton, fabrique de galoches. — Le canton a 10 comm. et 10.320 hab.

THONIER (*to-nié*) n. m. Bateau affecté à la pêche du thon. Les thoniers sont de forts bateaux de 12 à 15 mètres

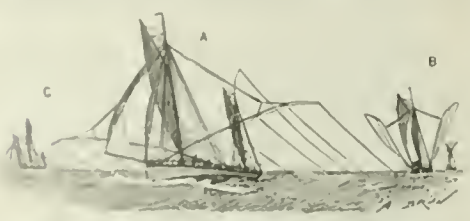

A, thonier en pêche; B, thoniers, leur lignes rentrées; C, thonier grec en chaloupe.

de longueur et de 35 à 50 tonneaux, attachés aux ports de Groix, Belle-Ile, le Croisic, les Sables et la Rochelle. Les thoniers étaient primitivement gréés en chaloupes, mais le grément de dundee, plus maniable, est de plus en plus adopté.

THONGOUA, district de l'Indo-Chine anglaise (Basse-Birmanie; prov. de l'Irraouaddi), entre le golfe du Bengale au S., les districts de Bassein à l'O., de Henzada au N., de Rangoun à l'E; 14.019 kilom. carr.; 284.000 hab. Delta de l'Irraouaddi : plaine basse, bras nombreux entrecoupant des îles toutes boisées, alluvions s'accroissant sans cesse. Culture très développée : riz surtout, graines oléagineuses, canne à sucre, palmier, bétel, poivre. Industrie batelière. Ch.-l. *Ma-ou-beuh*, sur la rive droite du To, bras droit de l'Irraouaddi.

THONILAUD (*lô*) n. m. Grand filet qui sert, dans le golfe de Gascogne, à capturer des esturgeons. On l'appelle aussi CRÉAC, et THONIL.

THONINE n. f. Thon propre à la Méditerranée. (La thonine [*thynnus thunnina*], *touno* de Nice, *thounino* de Cette,



Thonine.

ne dépasse pas 1 mètre; elle est de passage dans la région niçoise de mai à octobre.)

— Comm. Chair de thon salé.

THONISSEN (Jean-Joseph), économiste belge, né à Hasselt en 1816, mort à Louvain en 1891. Magistrat, puis professeur de droit pénal à l'université de Louvain en 1848, membre de la Chambre des représentants en 1863, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique en 1884, il dut se retirer en 1887. Il a publié : *Constitution belge annotée* (1846); *le Socialisme et ses promesses* (1850); *le Socialisme dans le passé, le Socialisme depuis l'antiquité jusqu'à la Constitution française du 14 janvier 1852* (1852); *la Belgique sous le règne de Léopold Ier; De la prétendue nécessité de la peine de mort* (1862); *Étude sur l'histoire du droit criminel chez les peuples anciens* (1869); *l'Organisation judiciaire, le Droit pénal et la Procédure pénale de la loi salique* (1885).

THONNANCE-LÈS-JOINVILLE, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 21 kilom. de Wassy, sur la Marne; 1.200 hab. Ch. de f. Est. Hauts fourneaux.

THONON-LES-BAINS ou simplem. THONON, ch.-l. d'arr. de la Haute-Savoie, à 59 kilom. d'Annecy, sur la rive sud du lac Léman; 6.268 hab. (*Thononais*, *aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Pêcheries, commerce de fromages; pisciculture; fabriques de biscuits et de pâtes alimentaires, tanneries et corroiries; vins rouges agréables (cru de *Monargue*). La principale richesse de Thonon vient de ses eaux minérales (eau alcaline bicarbonatée calcique). La source, connue et exploitée à l'époque romaine, abandonnée ensuite, captée de nouveau en 1882, est aujourd'hui activement exploitée. Église Saint Hippolyte, des XVe et XVIe siècles. — L'arrondissement a 6 cant., 71 comm. et 62.211 hab. Le canton a 17 comm. et 19.777 hab.



Armes de Thonon.

THOOLSCHE (*tôlch'*) n. m. Bateau plat de l'île de Zélande (Hollande), dont l'avant est carré. (Il porte un seul mât avec voile sur corne.)

THOR (LE), comm. de Vaucluse, arrond. et à 16 kilom. d'Avignon, près de la Sorgue de l'Isle, affluent du Rhône; 2 739 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce d'écorces à tan et extraits tannants, fibres de bois, plâtre. Église Sainte-Marie-au-Lac, construite à la fin du XIIe siècle, un des types classiques de l'art roman provençal. Restes de remparts.



Sainte-Marie-au-Lac, du Thor.

THOR, dieu scandinave, fils d'Odin et de Jord. Dieu du tonnerre et des éclairs, il est le plus fort des dieux et des hommes, et exerce une action généralement bienfaisante; il déverse

es pluies d'orage qui purifient l'air et communiquent à a terre des principes nourriciers; il poursuit sans cesse et foudroie les géants et les trolls, etc. Invincible dans ne lutte ouverte, il peut être trompé par des enchantements. Thor possède un royaume, *Trudvang*, un palais, *Bilskirne*, qui est le plus vaste du monde. Il possède en outre trois choses précieuses : une massue, *Mjœlne*, avec aquelle il brise le crâne des géants et des trolls; un baudrier de vaillance qui, lorsqu'il le ceint, double sa force; enfin des gants de fer, dont il ne peut se passer quand il veut prendre le manche de sa massue. Celle-ci lui ayant été dérobée pendant son sommeil par le géant Trym, il la reconvra par la ruse, exploit qui forme le sujet de l'un des plus beaux chants de l'ancien Edda. Sif est son épouse, Modo son fils, Trud sa fille; la géante Jernsaxa lui donna un second fils, Magno. Ses temples étaient nombreux, particulièrement en Norvège et en Islande, où son culte paraît avoir été plus répandu même que celui d'Odin. Accueillent encore, diverses superstitions, qui se rattachent à son souvenir, défendent d'accomplir certains actes le eudi (*torsdag*).

THORA (de l'hébr. *thorah*, loi) n. f. Nom donné par les Juifs à la loi mosaïque et au Pentateuque, qui la contient. ‖ *Sefer-Thora*, Exemplaire de la loi mosaïque, copié avec e plus grand soin, dont on se sert dans les synagogues, e jour du sabbat, pour la lecture appelée *Sidra*.

THORACANTHE n. m. Genre d'insectes hyménoptères, le la famille des chalcidiés, répandus sur e globe. (Ce sont de petits chalcidiens remarquables par les longues épines postérieures de leur corselet, qui atteignent l'extrémité de leur abdomen, inement pédicule.)



Thoracanthe (gr. 5 fois).

THORACENTÈSE (*tan* — du gr. *thôrax*, *akos*, poitrine, et *kentein*, percer) n. f. Chir. pération qui consiste à pratiquer une ouverture à travers les parois du thorax, pour donner issue à un épanchement pleural. (THORACOCENTHESE, qui serait plus conforme à l'étymologie, n'a pas prévalu.)

— ENCYCL. Chir. La *thoracentèse*, opération assez sérieuse lorsqu'on la faisait au trocart, est devenue bénigne et d'un emploi courant grâce aux appareils aspirateurs de Potain et de Dieulafoy, qui permettent d'employer des aiguilles creuses de petit calibre. Le lieu choisi pour pratiquer la ponction est en général le septième espace intercostal, en comptant de haut en bas et à 0m,03 ou 0m,05 du bord externe du muscle du grand pectoral. La thoracenthèse doit cependant être faite avec certaines précautions, et il ne faut pas évacuer en une fois une trop grande quantité de liquide.

— Art vétér. La *thoracenthèse* est assez fréquemment pratiquée en médecine vétérinaire, surtout chez le cheval qui est assez sujet à la pleurésie, maladie très grave chez lui et fréquemment mortelle. Elle se pratique à l'aide d'un trocart dont la canule ne dépasse pas 5 à 6 millimètres de diamètre. On retire quelquefois jusqu'à 10 à 12 litres de sérosité. On a remarqué que, quand on fait suivre immédiatement la thoracenthèse d'une injection sous-cutanée le sérum normal de 7 à 8 grammes de chlorure de sodium pour un litre d'eau distillée, à la dose de quelques centimètres cubes, la thoracenthèse est alors ordinairement suivie de succès, ce qui était autrefois l'exception.

On peut répéter plusieurs fois de suite la thoracenthèse chez un cheval, si l'épanchement se reforme à mesure qu'on l'extrait.

THORACIQUE (*sik'*) adj. Anat. Qui a rapport au thorax : *Aorte* THORACIQUE. ‖ *Membres thoraciques*, Nom donné aux deux membres supérieurs. ‖ *Viscères thoraciques*, Ceux qui, comme le cœur, les poumons, le thymus et les gros vaisseaux, sont contenus dans le thorax. ‖ *Artères thoraciques*, Nom donné à des branches des artères acromio-thoraciques et mammaires externes se rendant au thorax. ‖ *Canal thoracique*, Tronc lymphatique très important, formé par la réunion de tous les vaisseaux lymphatiques des membres inférieurs et de la partie sous-diaphragmatique du tronc, il prend naissance dans la citerne de Pecquet, longe la colonne vertébrale et va s'ouvrir dans la veine sous-clavière gauche.)

— Zool. Qui se rapporte au thorax : *Impression* THORACIQUE. ‖ *Partie thoracique*, Région postérieure du céphalothorax des aranéides, placée au delà des stries céphaliques.

THORACIQUES (*sik'*) n. m. pl. Sous-ordre de crustacés cirripèdes, comprenant les *anatifes*, *pouce-pieds* et *balanes*. Les thoraciques ou cirripèdes proprement dits sont ceux dont le manteau, muni le plus souvent de plaques calcaires, est plus ou moins segmenté dans la région thoracique, qui porte six paires de membres cirriformes, etc. — *Un* THORACIQUE.

THORACOCENTESE (*sin*) n. f. Chir. Forme régulière, mais peu usitée, du mot THORACENTÈSE.

THORACODIDYME (du gr. *thôrax*, *akos*, poitrine, et *didumos*, jumeau) n. m. Monstre double, formé de deux individus soudés par le thorax et la partie inférieure du corps.

THORACODYNIE n. f. Méd. Syn. peu us. de PLEURODYNIE.

THORACODYNIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport à la thoracodynie.

THORACOPLASTIE (*sti* — du gr. *thôrax*, *akos*, poitrine, et de *plastès*, qui forme, reforme) n. f. Opération imaginée par Estlander pour traiter les fistules consécutives aux pleurésies purulentes chroniques.

— ENCYCL. En pareille circonstance, les feuillets de la plèvre, épaissis et scléreux, sont séparés par un espace mort où s'accumule un liquide. La *thoracoplastie* consiste dans la résection sous-périostée d'une ou plusieurs côtes, ce qui amène l'affaissement des parois thoraciques, leur accolement aux feuillets pleuraux profonds et la guérison de ces fistules interminables.

THORACOSTRACÉS (*sé*) n. m. pl. Division des crustacés, comprenant ceux qui, comme les écrevisses, ont les anneaux thoraciques réunis avec la tête en un bouclier dorsal ou céphalothorax. — *Un* THORACOSTRACE.

THORACOTOMIE (*mi* — du gr. *thôrax*, *akos*, thorax, et *tomé*, section) n. f. Opération chirurgicale qui consiste dans l'ouverture de la paroi thoracique pour aborder les organes sous-jacents. Elle est indiquée dans bien des cas : plaie du cœur ou du poumon, péricardite purulente, abcès ou gangrène du poumon.)

THORADELPHE (*delf* — du gr. *thôrax*, poitrine, et *adelphos*, frère) n. m. Monstre formé de deux corps soudés supérieurement en un seul, depuis l'ombilic.

THORADELPHIE (*fi*) n. f. Monstruosité des thoradelphes.

THORALE adj. f. Chirom. S'est dit de la ligne qui traverse la paume de la main. Syn. LIGNE MENSALE, LIGNE DE VÉNUS.

THORAS, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 56 kilom. du Puy, sur le versant est des monts de la Margeride; 1.100 hab.

THORAX (*rakss* — du lat. *thorax*; gr. *thôrax*) n. m. Chez les vertébrés, cavité protégée par des parois osseuses et contenant les principaux organes de la circulation et de la respiration. ‖ Chez les insectes, Région qui vient immédiatement après la tête.

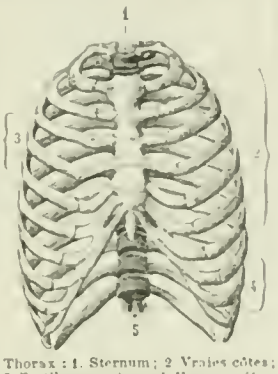

Thorax : 1. Sternum; 2 Vraies côtes; 3. Cartilages costaux; 4 Fausses côtes; 5. Colonne vertébrale.

— ENCYCL. Anat. Le *thorax*, chez l'homme, est une cavité conoïde à base inférieure. Elle est circonscrite en arrière par les vertèbres, latéralement par les douze paires de côtes qui délimitent les espaces intercostaux, en avant par le sternum. Le thorax est séparé en bas de l'abdomen par le diaphragme; il se continue en haut avec le cou.

Chez les *mammifères*, sur les premières côtes prend point d'appui de chaque côté la *ceinture scapulaire* ou *thoracique*, constituée par les *clavicules* et les *omoplates*. Cette ceinture scapulaire rattache au thorax les membres thoraciques ou supérieurs. Dans le thorax se trouvent les deux poumons, appendus à la trachée et entourés de plèvre; entre les poumons, on rencontre le médiastin, constitué en avant par le cœur enveloppé du péricarde et, en arrière du cœur, par l'œsophage et l'aorte thoracique.



Thorax : 1. De diptère. 2. De coléoptère; (*a*, prothorax; *b*, mésothorax; *c*, métathorax).

— Zool. Chez les insectes, tels que les mouches, le *thorax* est ce qu'on appelle vulgairement le corselet. La plupart des crustacés ont la tête soudée avec le thorax, et cet ensemble constitue le céphalothorax. C'est au thorax que s'articulent tous les organes de locomotion, pattes et ailes, etc.

THORBURN Robert), miniaturiste de l'école anglaise, né à Dumfries (Ecosse) en 1818, mort à Tunbridge Wells en 1885. Élève d'Ellen à Edimbourg, de l'académie d'Edimbourg et de l'académie de Londres. Il débuta en 1837 par deux *Portraits*, qui firent sensation; l'année suivante, il envoya à l'Exposition de l'académie de Londres huit miniatures de femmes, dont le succès fut encore plus éclatant. Désormais, il était le successeur des maîtres de la miniature anglaise. Ses principaux portraits, dans ce genre, sont ceux du *prince Albert* (1845); de la *duchesse de Mecklembourg-Strélitz* (1847); des *enfants du roi des Belges* (1847); de la *reine Victoria* (1848), de *lady Vane*, *lady Grosvenor*, et des principaux personnages de l'aristocratie anglaise. Thorburn a aussi fait des portraits à l'huile, des tableaux de genre, des sujets d'histoire, etc. Il a paru à l'Exposition universelle de Paris en 1867, avec une *Madeleine*.

THORDA ou **TORDA** (en allem. *Thorenburg*), ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie), ch.-l. du comitat homonyme et de district, sur l'Aranyos, sous-affluent du Danube par le Maros et la Theiss; 12.600 hab. Ville fort ancienne, la *Salinæ* des Romains, dont on a retrouvé d'intéressants et nombreux vestiges, et qui a conservé jusqu'à nos jours son importance comme ville minière, grâce à l'abondance de ses gisements de sel gemme, que l'on peut considérer comme inépuisables.

THORDA ou **THORDA-ARANYOS** ou **TORDA** (COMITAT DE), comitat d'Austro-Hongrie (Transylvanie), limité par ces comitats de Kolosz, Maros-Torda, Kis Kukullo, Also-Feher, Hunyad, Arad et Bihar. Superf. : 3.699 kilom. carrés; pop. 151.000 hab. Ch.-l. *Thorda*. Sol généralement montagneux, parcouru, entre autres rivières notables, par le Meziseg et l'Aranyos, bassin du Danube par le Maros et la Theiss. Peu d'agriculture, mais l'industrie est active, particulièrement l'industrie minière, alimentée par les gisements de sel qui sont voisins de la capitale, d'argent et d'or. La population est, en majorité, de race et de langue roumaines.

THOR (DJEBEL-), nom arabe du mont des Oliviers, à Jérusalem, où se passa une partie des scènes de la Passion.

THORÉ (la), rivière de la France méridionale, dans les départements de l'Hérault et du Tarn. Née sur le revers occidental du massif principal de la montagne Noire, elle atteint l'Agout, en amont de Castres. Cours 55 kilom.

THORÉ (Etienne-Joseph-Théophile), connu sous le pseudonyme de W. BÜRGER, écrivain français, né à La Flèche en 1807, mort à Paris en 1869. Il fut avocat à Paris, puis substitut à La Flèche, mais quitta ces fonctions pour se consacrer tout entier au mouvement démocratique. Il écrivit dans tous les journaux libéraux, fut l'un des ouvriers les plus zélés de la révolution de 1848, refusa la direction des Beaux-Arts. Compromis au 15 mai, il s'enfuit et fut condamné à mort par contumace. L'amnistie de 1849 lui permit de rentrer en France, mais il ne se mêla plus des affaires politiques. Très compétent en matière d'art, il publia d'intéressantes études de critique dans la « Revue de Paris », le « Constitutionnel » et plus tard dans l'« Indépendance belge » et la « Gazette des beaux-arts ». Il a publié également : *Guides en Belgique et en Hollande* (1860); *Musées d'Amsterdam et de La Haye* (1860); *Galerie Suermondt à Aix-la-Chapelle*; *Galerie d'Arenberg à Bruxelles*; *Galerie de Buckingham Palace à Londres*, *Trésors d'art de la Grande Bretagne*, exposés à Manchester, en 1857; *Musée d'Anvers* (1861); *Notice sur l'un des Meer de Delft* (1866); plusieurs recherches extrêmement neuves : *Notices sur Hobbema*, sur *Berghem* et

THOREAU (Henry), écrivain américain, né et mort à Concord (Massachusetts) (1817-1862). Après de fortes études à Harvard College, il se fit instituteur, essaya du commerce, s'exerça dans le dessin et à peindre, et finit par partager son temps entre les recherches scientifiques et les travaux de la nature, qu'il préféra toujours. Il était continé et qu'il écrivit en 1846 *Walden ou la Vie dans les bois* (1854). Il avait déjà publié une Semaine sur les rivières *Concorde et Merrimac* (1849). Tous ses autres ouvrages sont posthumes : *Excursions dans la nature et les forêts*, *les Grands Bois*, *le Cap Cod*, *les Premiers Jours de printemps au Massachusetts*, *les Lacs du Canada*, et son *Journal*, édité par H.-G.-O. Blake. Ecrivain intime d'Emerson, Thoreau est un des écrivains les plus remarquables des États-Unis. Fécond en images imprévues et en descriptions colorées et pittoresques, ami du paradoxe le plus audacieux, il est plein d'un humour violent qui affecte de se confondre la haine avec l'amour. Sa prose a un caractère particulier d'âpre mysticisme et d'impitoyable satire; il juge tout d'après un idéal auquel il se conforme lui-même strictement sa vie, et il ne lui manque qu'un peu plus de souplesse et d'abandon pour être un grand poète.

THORENBURG. Geogr. V. THORDA.

THORENS ou **THORENS-SALES**, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 12 kilom. d'Annecy, sur la Fillière, sous-affluent du Rhône par le Fier; 2.315 hab. Fromageries; tailanderies, moulins. Ancien château des XVe et XVIe siècles, en partie restauré, ayant appartenu à la famille de saint François de Sales. Aux environs, chapelle de Sales, sur l'emplacement du château où naquit saint François. — Le canton a 6 comm. et 6.705 hab.

THORIGNÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Calais, près de l'Huisne; 1.415 hab. Ch. de f. Etat. Moulin à tan, minoteries, fabriques de toiles.

THORIGNÉ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 13 kil. de Melle, près de Lambon, affluent gauche de la Sèvre Niortaise; 961 hab. Commerce de chevaux.

THORIGNY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 22 kilom. de Meaux, près de la Marne; 1.538 hab. Ch. de f. Est. Carrière d'albâtre gypseux. Fonderie de cuivre.

THORIGNY, comm. de la Vendée, arrond. et à 18 kil. de La Roche-sur-Yon, près de la Moinie, tributaire du Lay; 1.522 hab. Commerce de bestiaux.

THORIGNY (J.-B. BRAUFORT de). V. BRAUFORT.

THORILD (Thomas Thoren), poète et publiciste suédois, né à Svartoberga (Ian de Bolus) en 1759, mort à Greifswald en 1808. Il débuta par une ode sur les passions, qui fut vivement critiquée par Kellgren et l'entraîna dans une longue et retentissante polémique avec ce dernier. Bientôt il prit à Upsal son grade de docteur, et se rendit alors à Londres, où il séjourna un an et demi et publia *the Sermon of sermons* (1789), *True heavenly religion restored* (1790), mais n'obtint pas le succès et l'influence qu'il souhaitait passionnément. De retour en Suède, il entama de nouvelles polémiques avec Kellgren et Leopold, puis, ayant appris les premiers succès des révolutionnaires français, il réédita ses mémoires de 1786, précédés d'une dédicace hardie au duc de Sudermanie, sous le titre : *la Liberté de l'esprit public* (1792). Accusé de haute trahison, il fut condamné à quatre ans d'exil et se réfugia en Allemagne. Nommé bibliothécaire et professeur à l'université de Greifswald, il entama une correspondance régulière avec Herder, élabora un système philosophique qui fut très mal accueilli en Allemagne. Poète et écrivain de talent, il a exercé une grande influence sur son temps.

THORINE n. f. Chim. Nom par lequel on désigne souvent l'oxyde ou l'hydrate de thorium.

THORINIUM n. m. Chim. Syn. de THORIUM.

THORINS, hameau de Saône-et-Loire, dépendance de la comm. de Romanèche-Thorins, et dont le vignoble donne des vins remarquables. V. ROMANÈCHE-THORINS.

THORIQUE (*rik'*) adj. Chim. Se dit de l'oxyde de thorium et des sels de cet oxyde.

THORISMOND, roi des Wisigoths, mort à Toulouse en 453. Il assista à la bataille des champs Catalauniques, où mourut son père Théodoric Ier. Proclamé roi par ses soldats, il voulait venger la mort de son père en attaquant les Huns dans leur camp. Aetius l'en dissuada, craignant qu'une victoire trop complète sur les Huns ne fît des Goths les maîtres de l'empire. Une fois installé sur le trône, il reprit les projets de son père contre la riche ville d'Arles et alla l'assiéger. Le préfet Ferreolus acheta sa retraite par le don d'un splendide vase d'or rempli de pierreries, mais, à son retour à Toulouse, Thorismond périt assassiné par ses frères, Théodoric et Frédéric.

THORITE n. f. Silicate hydraté naturel de thorium, d'où l'on extrait ce métal.

THORIUM (*ri-om*) — de *Thor*, dieu du tonnerre, en Scandinavie) n. m. Chim. Nom d'un métal rare, du groupe des métaux terreux, que Berzélius a découvert, en 1828, dans un minéral connu sous le nom de *thorite*.

— ENCYCL. Ce métal existe aussi dans la monazite, le pyrochlore, l'euxenite et dans plusieurs variétés d'orthites.

Le *thorium* peut être isolé à l'état libre en réduisant par le potassium ou le sodium le chlorure ou le fluorure double de thorium et de potassium. C'est un métal blanc, cristallin, s'enflammant à la flamme du chalumeau, attaqué par le chlore, le brome, l'iode, sa densité est de 10,917 et son poids atomique de 232 environ. Les acides l'attaquent difficilement, pour former des sels.

Ses principaux composés sont : l'*oxyde* ou *thorine* ThO^2, obtenu par calcination du sulfate et se présentant sous

Thorn [illegible] (Prusse [illegible] Vistule, en aval [illegible] Fondée en 1231 [illegible] grand maître de l'ordre Teutonique et [illegible] Saxe. Thorn se donna le [illegible] contre le roi de Pologne, qui [illegible] Réforme en 1557 [illegible] conférences entre catholi[illegible] Charles XII [illegible] Depuis, les deux parts [illegible] la Prusse. [illegible] Prusse; [illegible] Congrès de Vienne.

Thornbury, [illegible] Angleterre (comté de Gloucester), [illegible] de la Severn; 4 200 hab. [illegible] assez actifs : céréales, beurre, [illegible] Château de la Renaissance, inachevé.

Thorne, bourg d'Angleterre (comté d'York), dans le West Riding, sur le Don, sous-affluent du Humber par [illegible] 3 700 hab. Navigation fluviale active ; fabrication [illegible], de cordages, commerce de céréales et de bois. [illegible] de bateaux.

Thorngardsouk, le dieu des tempêtes des Groenlandais. D'après les traditions populaires, cette divinité, armée d'une massue de fer, apparaît tantôt sous la forme [illegible], tantôt sous celle d'un ours ou d'une baleine.

Thornhill, ville d'Angleterre (comté d'York), dans le West Riding, sur le Calder, sous-affluent du Humber; 13 [illegible] hab. Industrie et commerce actifs, fabrication de toiles, [illegible] nature du [illegible], commerce de céréales et de bestiaux.

Thornhill, sir James, peintre anglais, né à Melcombe Regis (comté de Dorset) en 1676, mort à Thornhill, près de Weymouth en 1732. Il était neveu du célèbre médecin Sydenham. D'abord élève de Highmore à Londres, il alla, grâce à son oncle, compléter ses études artistiques en Hollande, en Belgique et en France (vers 1715). Dans ce dernier pays, il étudia particulièrement le genre allégorique et [illegible] que Le Brun avait mis à la mode, puis il revint à Londres. L'histoire de saint Paul, qu'il peignit dans le dôme de l'église de ce nom, lui valut d'être nommé peintre d'histoire de la reine Anne. Il occupa le même poste sous Charles Ier et George II, qui le créa chevalier, et fut en outre membre de la Chambre des communes pour Weymouth de 1719, jusqu'à sa mort. Thornhill acquit une grande fortune. Il maria sa fille Jane au célèbre peintre Hogarth. Cet artiste, qui jouit de son temps d'une grande réputation, avait un talent très souple, mais il n'était ni un artiste ni habile dessinateur. Il ne se borna pas à exécuter de grands morceaux décoratifs ; il exécuta aussi des paysages, des portraits et fut un architecte de mérite. Il avait ouvert, en 1724, un atelier dans lequel il forma de nombreux élèves, entre autres Robert, Brown. Thornhill était membre de la Société royale. Parmi ses œuvres, nous citerons : les *Travaux d'Hercule*, dans la maison de sir Robert Clayton, les peintures allégoriques représentant la reine Anne et le prince Georges de Danemark, au palais de Hampton-Court, enfin les peintures de l'hôpital de Greenwich, auxquelles il consacra dix-neuf années (1708-1727) et qu'il regarda comme son chef-d'œuvre. Thornhill y représenta notamment le roi Guillaume III et la reine Marie, [illegible] pagnes des Vertus, de l'Amour, d'Apollon, etc., donnant la paix à l'Europe. Il a également fait des copies des [illegible] cartons de tapisserie de Raphaël (au château de Londres). — Son fils, Jons **Thornhill**, né en [illegible] a peint des paysages et des marines.

Thornshavn, capitale de l'archipel danois des Feroë, [illegible] sur la côte est de l'île Strömo, capitale de tout [illegible] (4 [illegible] hab., sous un climat très doux, eu égard [illegible] commerce de poisson d'huile, de céréales.

Thornton, [illegible] Angleterre (comté d'York), dans [illegible] Bradford, dont c'est en quelque [illegible] et commerce très actifs, mi[illegible] de fer, fabrication d'm[illegible]

Thornycroft (Mary Francis, Mrs), femme sculpteur anglaise, [illegible] comté de Norfolk en [illegible] avait que vingt ans [illegible] envoie de *l'Ilyssc* [illegible] *à la fleur*, dont [illegible] le sculpteur [illegible] en rapporta [illegible] de [illegible] *Jeune Romaine*, celle [illegible] *Jeune Femme*, [illegible] *Diane*, [illegible] *Jeune Fille*, [illegible] *Mercure*, [illegible] *Mercure*, [illegible] *Mercure

des Thoughtukinites de Damas, mort en 1128. Il fut mamlouk du souverain seldjoukide de Syrie, Tutush, et devint atabek ou régent du royaume de son fils Dekak. A la mort de ce prince, il mit sur le trône son fils et son frère, puis il s'empara définitivement du pouvoir en 1106. Il battit cette même année Hugues de Tibériade et, bien que peu de temps après, il ait fait alliance avec les Francs contre les Seldjoukides de Perse, il marcha avec Mandoud, chef de l'armée persane, contre les Francs. En 1125, il s'allia avec les Francs et Ilghazi, souverain de Mardin, contre les Persans, puis il recommença la guerre contre les chrétiens et se fit battre par le roi Baudouin de Jérusalem.

THOUILLEAU (*tou-ill-o* [*ll* mll.], n. m. Pêch. Filet en usage à Royan.

THOUMAS Charles-Antoine, général et publiciste français, né à Laurière en 1820, mort à Paris en 1893. Élève de l'École polytechnique, il était colonel d'artillerie, en 1870 et remplit les fonctions de directeur de l'artillerie auprès de la délégation du gouvernement de la Défense nationale à Tours et à Bordeaux, fut promu général de brigade en 1871 et général de division en 1878. Il fut admis à la retraite en 1885, et fit, depuis, paraître de nombreux articles militaires dans « le Temps ». Ses principaux ouvrages sont : *les Transformations de l'armée française* (1887 ; *le Général Curély* (1887 ; *les Capitulations* (1886), couronné par l'Académie française, *Autour du drapeau 1789-1889*, ou *l'Armée française depuis cent ans* (1888 ; *Causeries militaires* (1889), etc.

THOUMN-KADDAH n. m. Métrol. Mesure de capacité en usage chez les Égyptiens, et qui vaut 0m,2389.

THOUNE ou **THUN**, ville de Suisse, ch.-l. d'un district du cant. de Berne, sur l'Aar, affluent du Rhin, qui vient de sortir du *lac de Thoune* ; 5.500 hab. Château du XVe siècle, dominant la ville. Église avec tour du XIe siècle. Fabrication de toiles, faïences ; commerce de grains ; fromageries. Arsenal important. Station d'été très fréquentée.

THOUNE ou **THUN** (LAC DE), lac de la Suisse, dans le canton de Berne. Formé par l'Aar, en aval d'Interlaken, il prolonge en quelque sorte le lac de Brienz, disposé en un arc de cercle convexe vers le sud-ouest ; Superf. 53 kilom. carr. environ ; 18 kilom. de longueur sur 3 à 4 de largeur moyenne ; la profondeur est relativement considérable : 230 mètres au maximum. Ses rives, montagneuses et boisées, très pittoresques, attirent chaque année un nombre considérable de touristes.

THOURET Jacques-Guillaume), homme politique français, né à Pont-l'Évêque en 1746, guillotiné à Paris en 1794. Avocat à Rouen en 1789, il rédigea les cahiers du tiers état de sa province. Élu député de Rouen à la Constituante, il fut à plusieurs reprises président de l'Assemblée. Juge au tribunal de cassation depuis le 20 avril 1791, il fut emprisonné sous la Terreur, accusé de complicité dans une conspiration dantoniste, condamné à mort et exécuté. Il a laissé de nombreux travaux historiques. — Son frère, Michel-Augustin **Thouret**, médecin français, né à Pont-l'Évêque en 1748, mort à Paris en 1810, fut directeur de l'École de santé dès sa création.

THOURET (Vincent-Ferraro-François-Antony), homme politique français, né à Tarragone (Espagne) en 1807, mort à Boudignies (Nord) en 1871. Avocat au barreau de Paris, il fit partie de l'opposition sous le règne de Louis-Philippe et encourut plusieurs condamnations. En 1848, il fut commissaire de la République dans le Nord, et fut élu par ce département à la Constituante, puis à la Législative. Exilé en 1852, il rentra bientôt en France et se tint loin des affaires publiques. Il avait épousé la fille du président de la Constituante.

THOURIE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 12 kilom. de Vitré ; 1.226 hab.

THOUROUT, ville de Belgique (Flandre-Occidentale arrond. de Bruges) ; 9.954 hab. Industrie et commerce très actifs : fabrication d'étoffes de lainc et de coton, dentelles, teintureries, tanneries ; etc. Ville fort ancienne, dont on trouve mention dès le début du IXe siècle, et où se tenaient, au moyen âge, des foires renommées.



Thous.

THOUS (*touss*) n. m. Sous-genre de chiens, comprenant sept espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les thous, voisins des renards, ont les pupilles ovales ou presque verticales, les pattes assez hautes, la queue très fournie.

THOUS, ville ruinée de Perse, ancienne capitale du Khoraçan, sur le fleuve *Thous*, détruite par les Tartares ; il en reste quelques ruines près de Mesched.

THOUTMÈS, THOTMÈS. Egypt. V. Thoutmôsis.

THOUTMÔSIS (littéralem. *Le dieu Thot a enfanté* [ou *l'a enfanté*], nom porté par quatre rois de la XVIIIe dynastie, qui le rendirent commun par toute l'Égypte :

Thoutmôsis Ier (Akhpirri), fils du pharaon Amenôthès Ier et d'une concubine du nom de Somit-sonbouit. Il travailla à consolider l'autorité de l'Égypte sur la Nubie et à soumettre la Syrie, et porta ses armes jusqu'à l'Euphrate.

Thoutmôsis II, fils et successeur de Thoutmôsis Ier. Il dirigea une grande razzia contre les tribus du désert d'Éthiopie. Il régna environ douze ou treize ans.



Le cercueil de Thoutmôsis II.

Thoutmôsis III (Manakhpirri). Il régna d'abord sous la régence de sa tante, et fut le conquérant le plus actif et le plus victorieux que l'Égypte ait connu. Il créa entre l'isthme et l'Euphrate un véritable empire égyptien, dont l'influence s'étendit sur l'île de Cypre, la Crète, les côtes méridionales de l'Asie Mineure, les îles de la mer Égée. A Thèbes, il entreprit la reconstruction du temple d'Amon. Ses monuments se rencontrent partout sur le territoire égyptien, en Nubie, dans le Sinaï, dans le Delta, aux mines du Sinaï. Il mourut en l'an LIV de son règne.



Thoutmôsis III, musée de Turin.

Thoutmôsis IV, petit-fils du précédent. Il régna d'abord en compagnie de sa mère, combattit en personne deux razzias, contre les tribus du désert à l'E. d'Elfon et les peuplades du désert de Nubie. Il mourut à vingt cinq ans, après un règne d'un peu moins de dix ans.

THOUVENEL Pierre, médecin français, né en Lorraine en 1747, mort à Paris en 1815. Fondateur d'un établissement hydrothérapique à Contrexeville et inspecteur des eaux minérales, il défendit toute sa vie l'hydroscopie et la métalloscopie. Il fut, à la Restauration, médecin consultant de Louis XVIII.

THOUVENEL (Édouard-Antoine), diplomate français, né à Verdun en 1818, mort à Paris en 1866. Attaché d'ambassade en Belgique, il devint en 1848 chargé d'affaires à Athènes, puis ministre plénipotentiaire à Munich. Après le coup d'État, il fut appelé à la direction des affaires politiques au ministère des affaires étrangères (1852), et, en 1855, à l'ambassade de France à Constantinople. Sénateur en 1856, il fut choisi comme ministre des affaires étrangères en 1860. Son ministère, marqué par l'annexion de Nice et de la Savoie, par l'expédition de Syrie et par les traités de commerce, prit fin dès 1862 à cause des difficultés insurmontables que soulevait le règlement de la question romaine. Il venait d'être nommé vice-président du Sénat quand il mourut. Il a laissé qu'un livre sur *la Hongrie et la Valachie* (1840). — Son fils, Louis **Thouvenel**, a publié avec ses papiers une série d'ouvrages intéressants : *le Secret de l'Empereur* (1860-1863, 1889) ; *la Grèce du roi Othon* (1870) ; *Nicolas Ier et Napoléon III* (1891 ; *Épisodes d'histoire contemporaine* (1892 ; *Trois années de la question d'Orient* (1898) ; *Pages de l'histoire du second Empire* (1903).

THRACE, personne née en Thrace ou qui habitait ce pays. — *Les* Thraces.

— Adjectiv. : *Mœurs* THRACES.

— *Boire à la thrace*, Boire immodérément. « Boire beaucoup d'un seul trait. (Vx.)

— n. m. Antiq. rom. Gladiateur armé d'une parma et d'un glaive recourbé, qui combattait contre le mirmillon.

THRACE lat. *Thracia*, dénomination par laquelle on désignait, dans les temps les plus reculés, une vaste contrée, dont l'étendue a beaucoup varié suivant les époques, et qui comprenait, sous le nom de quatrième partie du monde, toute l'Europe au N. de la Grèce, la Scythie et même la Macédoine. Plus tard, on lui donna pour bornes : au N. l'Ister, à l'E. le Pont-Euxin et la Propontide ; au S. la mer Égée ; et à l'O. des fleuves et des montagnes la séparant de pays alors inconnus. Les Thraces de l'époque héroïque semblent appartenir à la race des Pélasges, et différaient absolument des Thraces barbares, qui occupaient le pays à l'époque des guerres médiques. Ils étaient divisés en un grand nombre de tribus particulières : Mœsi, Edones, Suiti, Odomantes, Edonites, Deutholetes, Berses, Odryses, Bistoniens, etc. Les villes des côtes, au pouvoir des colonies grecques, gouvernées la plupart par des tyrans, furent soumises par Darius, ainsi que les peuplades thraces voisines de la mer. Les Odryses, restés indépendants, conquirent pendant le Ve siècle presque toute la Thrace. Vaincus par Philippe en 343, ils durent subir la domination macédonienne. La Thrace fut ensuite soumise aux Macédoniens en 281, aux Celtes en 275, détruite par les Odryses en 220. Sous Auguste, le pays compris entre le Danube et l'Hémus devint province romaine sous le nom de *Mœsie* ; sous Claude, en 46, après la mort du roi Rhamotalcès, le reste de la Thrace subit le même sort. Aujourd'hui, la Thrace forme le vilayet d'Edirné, la Roumélie orientale et la principauté de Bulgarie.



Gladiateur thrace (V. *Gladiateur*.)

THRACIDES. Antiq. gr. Nom d'une famille sacerdotale de Delphes, que l'on croyait d'origine thrace. — *Un* THRACIDE.

THRACIEN, ENNE (*ci-in, è-n'*) adj. Syn. de THRACE. *Lettres thraciennes, Tables thraciennes*, Nom donné à certains caractères magiques.

THRAN mot allem. n. m. Huile de poisson et principalement de baleine. On en fait une émulsion employée comme antiseptique sous le nom de *thran médical*.

THRANITE (gr. *thranitès* ; de *thranos*, banc) n. m. Antiq. gr. Nom donné aux rameurs qui occupaient le banc supérieur, dans les navires de guerre. V. GALÈRE *fig.*

THRASEAS (Lucius Paetus), sénateur romain, né à Padoue vers le commencement du Ier siècle, mort en 66. Après s'être distingué dans la carrière militaire, il siégea au sénat, où, sous la tyrannie de Néron, il sut garder une noble indépendance. Stoïcien convaincu, il condamna publiquement l'apologie que fit Sénèque du meurtre d'Agrippine. Deux fois il réussit à secouer la lâcheté de ses collègues et à leur faire rendre des verdicts indépendants dans des causes intéressant directement l'empereur. Néron le toléra plus longtemps qu'on n'eût pu s'y attendre. Enfin, il résolut, selon le mot de Tacite, « de tuer la vertu en la personne de Thraséas ». Capito et Eprius Marcellus accusèrent devant le sénat ce vertueux citoyen. Terrifié par l'appareil militaire déployé par Néron, le sénat condamna Thraséas à la peine capitale. Celui-ci s'entretint avec ses amis, défendit à Arria, sa femme, de partager son sort, et se fit ouvrir les veines.

THRASILE. Biogr. V. PYRÉS (Fou du).

THRASIOS. Myth. gr. Devin de l'île de Chypre. Pour faire cesser une disette, il conseilla à Busiris, roi d'Égypte, de sacrifier tous les ans un étranger à Zeus. Il fut la première victime de Busiris. Thrasios est appelé quelquefois Phrasios.

THRASYBULE, général et homme d'État athénien, mort vers — av. J.-C. C'est lui qui chassa les Trente tyrans et restaura le régime démocratique à Athènes. Il faisait campagne à Samos, quand l'armée, révoltée contre le gouvernement des Quatre-Cents, le nomma général (411 av. J.-C.). Il contribua ensuite au rappel d'Alcibiade, et combattit avec gloire jusqu'à la prise d'Athènes (404). Proscrit par les Trente, il se réfugia à Thèbes, d'où il repartit secrètement avec 70 bannis dans l'intention de délivrer sa patrie. Il s'empara d'abord de Phylé, repoussa la proposition des Trente de la mettre parmi eux et marcha sur le Pirée. Vainqueur dans un nouveau combat où Critias fut tué, il força les tyrans de se réfugier à Eleusis pendant que, dans la ville même, une révolution aristocratique, les lois, le rétablissaient. Entré à Athènes, il rétablit l'autorité du peuple (403). Il ne souilla sa gloire par aucune réaction. Les Trente seuls et les Dix furent bannis. Le peuple lui décerna une couronne d'olivier. En 395, il entraîna la république dans l'alliance de Thèbes contre Sparte, et parcourut victorieusement les côtes de Thrace avec une flotte. Il fut tué au siège d'Aspendos, en Cilicie.

THRASYLLE de Mendès, littérateur grammairien et astrologue grec, né à Mendès, en Égypte, mort en 36 de notre ère. Il fut astrologue de la cour sous Tibère. Il avait composé de nombreux ouvrages, des *Égyptiaques*, un ouvrage astrologique *Sur les pierres*, un traité de musique, des *Commentaires* sur Démocrite et sur le *Timée* de Platon. Nous avons de lui quelques fragments. — Son fils, **Thrasylle**, suivit à Rhodes Tibère exilé par Auguste, et lui prédit son rappel.

THRASYMAQUE de Chalcédoine, rhéteur et sophiste grec, qui professa à Athènes à la fin du Ve s. av. J.-C. Il reste de lui quelques fragments. Il passe pour avoir inventé la *diction moyenne* ou style tempéré, intermédiaire entre la pompe de Gorgias et le langage courant et le rythme de la période oratoire. Il avait composé une *Grande Rhétorique*, un traité des *Lieux communs*, des discours épidictiques.

THRAULITE (*tro* n. f. Silicate hydraté naturel ou variété ferrifère de lusingérite, qu'on trouve en Bavière.

THRÈNE du gr. *thrênos*, lamentation, plainte) n. m. Antiq. gr. Lamentation funèbre, chant funèbre, complainte.

— Liturg. Nom donné par les chrétiens grecs aux lamentations de Jérémie.

— ENCYCL. Antiq. gr. Les *thrènes* sont mentionnés déjà dans les poèmes homériques : Achille pleure la mort de Patrocle ; Priam, Hécube, Andromaque, Hélène, pleurent la mort d'Hector ; les Muses et les Néréides chantent des thrènes après la mort d'Achille. L'*Elinos* ou *Chant de Linos* était une variété de ces chants funèbres ; c'était une complainte, accompagnée de cris et de danses. On chantait les thrènes soit autour du lit funèbre, soit aux funérailles, soit quelque temps après. Chez les anciens Grecs, au VIe siècle avant notre ère, le thrène se constitua en un véritable genre littéraire, analogue dans sa disposition aux grandes odes héroïques ou triomphales. Nous avons des fragments de thrènes dus à Pindare.

THRÉNÉTIQUE (rad. *thrène*) adj. Se dit de vers anapestiques lyriques employés par les poètes grecs.

THRÉNODE (gr. *thrénôdos* ; de *thrénos*, lamentation, et *ôdê*, chant) n. Antiq. gr. Pleureur ou pleureuse à gages, qui exécutait les lamentations traditionnelles autour du lit funèbre ou dans les cérémonies des funérailles.

THRÉNODIE (*di* — rad. *thrénode* n. f. Pièce de vers sur un sujet triste ou chant lugubre.

THRIDACE (*dass* — du gr. *thridax*, laitue) n. f. Pharm. Extrait de suc de laitue vireuse, préconisé comme calmant.

THRIDAX n. m. Bot. Nom ancien des laitues.

THRIES Myth. gr. Nom des trois nymphes qui élevèrent Apollon sur le Parnasse, et qui prédisaient l'avenir au moyen de petits cailloux. — Oracles de ces nymphes, divination par les sorts.

THRILL mot angl., signif. *frémissement* n. m. Frémissement particulier que l'on constate dans certains vaisseaux artériels, soit au niveau d'un anévrisme, soit au niveau du cou, surtout quand il y a insuffisance aortique.

THRINAX (*nakss* ou **THRINAX** (*nakss* n. m. Genre de palmiers, de la tribu des coryphées, comprenant de petits arbustes dont on connaît six espèces, qui croissent aux Antilles.

THRIPS (*tripss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, répandus sur tout le globe. (Ce sont de petits insectes allongés, avec l'abdomen terminé en pointe, ordinairement d'un noir brillant, qui abondent sur diverses plantes, dont ils épuisent les feuilles par leurs piqûres. Le thrips des céréales, *thrips cerealium* et le *thrips decoro* s'installent sur les épis du blé et du seigle et rongent les grains à peine formés.

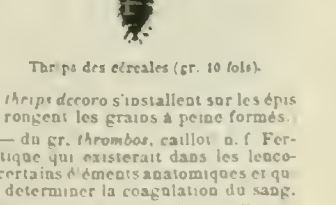

Thrips des céréales (gr. 10 fois).

THROMBINE (*tron* — du gr. *thrombos*, caillot) n. f. Ferment soluble hypothétique qui existerait dans les leucocytes du sang et dans certains éléments anatomiques et qui aurait la propriété de déterminer la coagulation du sang.

THROMBOCYTES (*tron* — du gr. *thrombos*, caillot, et *kutos*, cellule) n. m. pl. Éléments du sang que Giglio-Tos a observés chez beaucoup de vertébrés (poissons, batraciens, reptiles et oiseaux) et qu'il identifie avec les plaquettes de Bizzozero ou hématoblastes de Hayem. — *Un* THROMBOCYTE.

THROMBOLITE (*tron* n. f. Antimoniate hydraté naturel de cuivre.

THROMBOSE (*tron* — du gr. *thrombosis* ; de *thrombos*, caillot) n. f. Formation de caillots dans les vaisseaux sanguins d'un animal vivant.

— ENCYCL. La *thrombose* reconnaît pour cause immédiate la coagulation anormale du sang, laquelle est à son

THUCYDIDE (Thucydide), historien grec, né dans le dème attique d'Halimonte vers 471 av. J.-C., mort vers 395. Fils d'Olorus, il appartenait à une riche famille d'Athènes, apparentée à celle de Miltiade et de Cimon, même à une maison royale de Thrace. Il hérita de son père de grands domaines et les mines d'or du mont Scapté-Hylé dans cette province. Jeune, d'abord, il resta à l'écart de la vie politique. Il vécut à Athènes une partie de la guerre du Péloponèse, mais il paraît avoir passé la plus grande partie de son exil en Thrace, et il mourut à Athènes peu de temps après son retour. Il fut élu stratège en 424 et chargé d'une mission importante en Thrace, qu'il échoua à remplir, ce qui devait entraîner la perte de sa patrie. Il arriva trop tard pour sauver Amphipolis, fut accusé de trahison et condamné à l'exil. Il employa ses loisirs à rassembler les matériaux de son *Histoire* et à visiter les pays et les peuples les plus célèbres. Il revint à Athènes en 404, après la prise de la ville par Lysandre. Il mourut vers 395, de mort violente, dit-on, peut-être assassiné par des brigands, dans un voyage à Skaptè-Hylè. Il semble n'avoir composé qu'un seul ouvrage, son *Histoire de la guerre du Péloponèse*; il se proposait de raconter toute la guerre, de 431 à 404; son récit s'arrête en 411. Cette histoire, dans les manuscrits que reproduisent toutes les éditions, est divisée en huit livres; mais cette division ne paraît pas être du fait de l'auteur. Thucydide apportait dans l'histoire une méthode très neuve de l'historien. Il la conçoit en philosophe. Avec la rigueur d'un esprit scientifique, il pense que l'histoire est dominée par des lois; il recherche les causes des événements, il étudie la psychologie des hommes et des peuples, la situation géographique des pays, leurs institutions, leurs ressources militaires et navales. Il pense que l'intérêt mène le monde, souvent à la guerre, la morale l'esprit positif et indépendant. Il a la passion de la vérité, il connaît par lui-même la politique et la guerre et le théâtre des événements dont il est à la fois acteur et témoin, interroge les hommes en connaissance de cause, en opposant les dires des deux camps, en contrôlant le pour et le contre. Avec cela, une qualité d'écrivain qui l'avait pris meilleure qu'il ne s'en est vanté lui-même, la netteté et le goût, dans une démonstration qui n'a jamais été dépassée par cette démonstration. Thucydide est le plus grand artiste. La composition de son ouvrage est forte et très serrée, pas de hors-d'œuvre, rien ne reste de ce qui n'est pas narration d'une action ou de la vie ensemble et des discours qui l'éclairent. Parfois la pensée atteint à l'éloquence, mais sans y sombrer, comme dans les discours de Périclès, ou dans le discours des Mytiléniens, livre III, ch. XXXVI-XLVIII, qui est précis, vigoureux, un peu sec, et d'un merveilleux effet. (Voy. Zevort, Paris, 1879).


Thucydide (buste antiq.)

THUEYTS (Ardèche), comm. du canton de Montpezat, arrond. et à 18 kilom. de Privas; 1.662 hab.

THUIN, ville de Belgique (Hainaut [arrond. de Charleroi], sur la Sambre; 6.000 hab. Métallurgie du fer, filatures et tissages de coton et de lin, tannerie, chocolaterie. Ville fort ancienne, possession, au Xe siècle, de l'évêque de Liège, qui la fortifia. Thuin résista, en 1654, à l'armée française du maréchal de Duras, mais fut pris en 1794 par Moreau.

THUIR, ch.-l. de cant. des Pyrénées Orientales, arrond. et à 13 kilom. de Perpignan, sur la Basse, affluent de la Têt; 3.114 hab. (*Thuirinois, oises.*) Fortifications ruinées. Papeterie, fabriques de bouchons de liège, huileries; distillerie importante de byrrhs; vignobles donnant des produits estimés. Commerce de vins, de mulets. — Le canton a 20 comm. et 11.059 hab.

THUISKOW, TWISKO, TUISTO, TEUTO, TEUTATÈS, dieu des anciens Germains. V. TEUTATÈS.

THULDEN (Théodore VAN), peintre et graveur flamand, né à Bois-le-Duc en 1606, mort en 1676. C'était un artiste inégal, doué de beaucoup d'imagination, mais négligé dans son dessin. Ses chefs-d'œuvre sont : *le Martyre de saint Adrien*, à Gand; *Jésus-Christ recevant sa mère dans le ciel*, à Bruges; *Saint Sébastien*, à Malines; *Jésus apparaissant à sa mère*, au musée du Louvre; *le Christ à la colonne*, au musée de Bruxelles, et *la Continence de Scipion*.

THULÉ, île découverte au delà des îles Britanoïques par le navigateur marseillais Pythéas, dans son voyage d'exploration des côtes occidentales et septentrionales de l'Europe, et qui, au solstice d'été, avait le jour sans nuit; au solstice d'hiver, la nuit sans jour. On tendrait à l'identifier avec l'Islande, si un récit de Tacite n'engageait à y voir une des îles Shetland. Poètes et géographes obscurcirent d'ailleurs les traditions, et Thulé, qui marquait l'extrême limite septentrionale du monde connu, devint une terre fabuleuse, que Procope déclara dix fois plus grande que la Bretagne. Sénèque le Tragique, dans des vers souvent cités de *Médée*, a prévu le moment où de nouveaux mondes seraient découverts et où Thulé ne serait plus la dernière des terres :

Nec sit terris ultima Thule,

annonçant ainsi, ont prétendu de nombreux auteurs, la future découverte du nouveau monde.

Thulé (LE ROI DE), célèbre ballade de Gœthe, chantée par Marguerite, dans le drame de *Faust*. Elle a été popularisée en France par les airs de Gounod (*Faust*) et de Berlioz (*Damnation de Faust*). Nous en donnons la traduction en vers, due à Gérard de Nerval :

Il était un roi de Thulé
Qui fut à son amante fidèle
Jusqu'au tombeau;
Quand elle mourut d'elle,
Il compta d'or ciselé
Il était un trésor plein de charmes
Que son amour se conservait.
Chaque fois qu'il y buvait
Ses yeux se remplissaient de larmes.
N'ayant ses derniers jours venir,
Il divisa son héritage.
Mais il excepta du partage,
La coupe, son cher souvenir.
Il fit à la table royale
Asseoir les barons dans sa tour;
Debout et rangés à l'entour,
Brillait sa noblesse loyale.
Sous le balcon grondait la mer;
Le vieux roi se lève en silence,
Il boit, frissonne, et sa main lance
La coupe d'or au flot amer!
Il la vit tourner dans l'eau noire;
La vague en s'ouvrant fit un pli,
Le roi pencha son front pâli :
Jamais on ne le vit plus boire.

THULIN, ville de Belgique (Hainaut [arrond. de Mons]), 2.502 hab. Brasseries, fatencerie.

THULIUM (*tiom'*) n. m. Métal de la terre de l'yttrium, découvert par Clève en 1879 et qui aurait pour poids atomique 170. Son existence reste douteuse.)

THUM, ville d'Allemagne (royaume de Saxe), cercle de Zwickau, sur un affluent de la Zschopau; 4.134 hab.

THUMERIES, comm. du dép. du Nord, canton de Pont-à-Marcq, arrond. et à 10 kilom. de Lille; 1.073 hab. Fabrique et raffinerie de betterave de genièvre.

THUMOO-TUAPAN n. m. Instrument [illegible] est composé d'un cerceau [illegible] sont recouverts d'une peau, [illegible] par deux balles de plomb lorsque l'on fait tourner l'instrument à l'aide de la tige qui le traverse.)

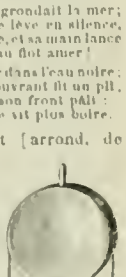
Thumgo-tuapan

THUMOS (*moss* — mot gr.) n. m. Dans le système de Platon, l'une des trois facultés de l'âme. (C'est celle qui occupe une place intermédiaire entre l'intelligence qui cherche à atteindre les idées et la sensibilité inférieure, laquelle a pour objet les plaisirs sensuels. Le thumos était localisé dans la poitrine.)

THUN. Géogr. V. THOUNE.

THUN ET HOHESTEIN (Léon, comte DE), homme d'État autrichien, né à Tetschen en 1811, mort à Vienne en 1888. Il était, avant les mouvements révolutionnaires de 1848, dans les bureaux de la chancellerie aulique de Vienne, et se fit connaître par quelques essais, notamment *De l'état actuel des lettres en Bohême* (1842). De 1849 à 1860, il fut chargé du portefeuille des cultes et de l'instruction publique. En 1861, il devint membre à vie de la Chambre des seigneurs, et fut envoyé par le corps électoral des possesseurs de fidéicommis à la nouvelle diète de Bohême, et siégea dans les rangs du parti féodal. Après la victoire des constitutionnels, il quitta le Landtag de Bohême 1871, où il ne fut réélu qu'en 1883. — Son neveu, FRANÇOIS-ANTOINE, né en 1847, fut aussi un partisan décidé des principes féodaux et cléricaux. Nommé en 1889 gouverneur de Bohême, il essaya inutilement de lutter contre les progrès du parti jeune-tchèque et dut démissionner en 1896.

THUNBERG (Charles-Pierre), botaniste suédois, né à Jönköping en 1743, mort en 1828. Il partit comme chirurgien à bord d'un vaisseau de la Compagnie hollandaise des Indes orientales et visita le Cap, Java et le Japon. Il fut, avec Kæmpfer, le premier naturaliste européen qui ait fait une étude approfondie de l'histoire naturelle de ce dernier pays. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur dans la chaire de Linné, en 1784. Ses principaux ouvrages sont : *Flora Japonica* (1784); *Voyages en Europe, en Afrique et en Asie pendant les années 1770-1779* (1788-1793), traduit en français par Langlès (1796); *Prodromus plantarum Capensium* (1794-1800); *Icones plantarum Japonicarum* (1794-1805); *Flora Capensis* (1807-1812); etc.

THUNBERGIE (*tun'-bèr'-ji*) n. f. Genre d'acanthacées thunbergiées, comprenant des arbrisseaux volubiles, originaires de l'Inde et du Cap. (Beaucoup sont cultivées dans les jardins, et l'espèce la plus recherchée est la *thunbergie ailée*.)


Thunbergie.

THUNBERGIÉ, ÉE (*tun'-bèr'-ji*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la thunbergie.
— n. f. pl. Tribu de la famille des acanthacées, ayant pour type le genre *thunbergie*. — *Une* THUNBERGIÉE.

THUNE n. f. Arg. Pièce de cinq francs.

THUR (la), rivière de la Suisse (cantons de Saint-Gall, de Thurgovie [qui lui doit son nom : *Thurgau*, « pays de la Thur »], et de Zurich). Elle part de monts de 2.000 à 2.500 mètres, baigne la riante vallée du Toggenburg, laisse à droite Weinfelden, à gauche Frauenfeld et atteint le Rhin en aval de Schaffhouse. Cours 130 kilom.

THURAGEAU, comm. de la Vienne, arrond. et à 27 kilom. de Poitiers; 1.133 hab. Minoterie. Église à portail roman.

THURAIRE (*rèr'* — lat. *thurarius*; de *thus, uris*, encens), adj. Antiq. rom. Qui se compose d'encens : *Offrande* THURAIRE. Il *Flûte thuraire*, Celle dont on jouait pendant un sacrifice qui ne se composait que d'encens.

THURÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 7 kilom. de Châtellerault, non loin de la Vienne; 1.895 hab. Carrière, tuilanderies, tonnelleries.

THUREAU-DANGIN (Paul), publiciste et historien français, né à Paris en 1837, fut d'abord auditeur au conseil d'État, et renonça à ses fonctions pour faire, dans le « Correspondant » et le « Français », de la politique catholique et monarchiste libérale. Il débuta dans sa carrière d'historien par deux études intéressantes sur la Restauration : *Royalistes et républicains* (1874); *le Parti libéral sous la Restauration* (1876), mais se fit connaître par une grande *Histoire de la monarchie de Juillet* (1884-1892), que recommandaient l'abondance des informations, la belle ordonnance du plan, la vigueur du style et qui, après avoir valu à son auteur le grand prix Gobert à l'Académie française, le fit admettre, en 1893, dans cette compagnie. Depuis, Thureau-Dangin a publié une *Histoire de la renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle* (1897-1900). On lui doit aussi : *la Pologne et les traités de Vienne* (1863), *Paris Capitale pendant la Révolution française* (1871); *l'Église et l'État sous la monarchie de Juillet* (1879); *Pie IX* (1878).

THURET, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 15 kilom. de Riom; 1.184 hab. Tumulus.

THUREY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 18 kilom. de Louhans; 1.017 hab. Fabrication de sabots.

THURGOVIE (allem. **Thurgau**), un des cantons de la Suisse, dans la partie nord orientale de la Confédération, limité au N.-E. et au N. par le lac de Constance, au N.-O. par le canton de Schaffhouse, à l'O. par le canton de Zurich, au S. et au S.-E. par le canton de Saint-Gall. Superf. 988 kilom. carr.; pop. 113.220 hab. (*Thurgoviens, ennes.*) Ch.-l. *Frauenfeld*. Sol assez accidenté, mais sans que l'altitude soit jamais bien considérable. Les Alpes du Toggenburg descendent en terrasse successivement vers la dépression du lac de Constance, hautes au maximum de 943 mètres au *Hornli*. La *Thur*, affluent gauche du Rhin, est le cours d'eau le plus important du canton, où elle est grossie de la Sitter et de la Murg. Climat assez doux, bien abrité. L'agriculture est développée; elle comprend, dans les fonds de vallée, la culture des céréales

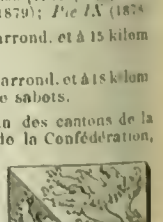
Armes du canton de Thurgovie.

et, au versant des collines, partout où l'exposition le permet, les vergers et les vignobles. Le sous-sol contient notamment du lignite. L'industrie est également prospère : filatures de soie, filatures et tissages de coton, blanchisseries, scieries mécaniques, fabrication de broderies, d'instruments aratoires, etc. La population est de langue allemande et en majorité de religion protestante.

— *Histoire.* Habitée dès la période lacustre, ainsi qu'en témoignent de nombreux restes d'habitations sur les bords du lac de Constance, la région de Thurgovie fut dévastée par les Alamans, puis fit partie de l'empire franc et fut évangélisée par saint Colomban au VIIe siècle. Soumise à l'Autriche, elle fut conquise en 1460 par la Confédération helvétique, qui l'administra en pays sujet jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. En 1803, lors de la reconstitution de la Confédération par l'acte de médiation, Thurgovie fut élevée au rang de canton. Elle participa au mouvement libéral de 1815, lutta contre le Sonderbund et jouit depuis 1869 d'une constitution démocratique.



Thuribulum.

THURIBULAIRE (*ri'*) — du lat. *thuribulum*, encensoir) adj. Qui encense. Inus.)

— Fig. Qui a rapport à la flatterie, à l'adulation : *Fonctions* THURIBULAIRES. (Inus.)

THURIBULUM ou **TURIBULUM** (*lom'* — mot lat., dérivé de *thus, uris*, encens) n. m. Antiq. rom. Cassolette à brûler de l'encens dans les sacrifices.

THURIFÉRAIRE (*rèr'* — du lat. *thus, uris*, encens, et *ferre*, porter n. m. Liturg. Clerc qui porte l'encens, qui encense, dans les cérémonies de l'Eglise.

— Fig. Flatteur, adulateur : *Les* THURIFÉRAIRES *du pouvoir.*

THURIFÈRE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Bot. Qui produit de l'encens ou une résine analogue à l'encens.

THURINGE, région de l'Allemagne centrale, qui fut une des principales divisions de la Germanie au moyen âge. Géographiquement, la Thuringe comprend, sur le versant nord-occidental du *Thuringerwald* ou *Forêt de Thuringe*, les vallées supérieures de la Saale, de l'Unstrutt et de l'Helme (*Golden Aue*). Historiquement, ses limites ont très sensiblement varié.

— *Histoire.* La Thuringe tire son nom d'une fraction du peuple goth, les *Thuringi* ou *Duringi*, qui conquirent cette portion de la Germanie, jusque-là occupée par les Chérusques. Dès le Ve siècle, les rois de Thuringe étaient parmi les plus puissants des souverains de l'Allemagne centrale. Un d'entre eux, Basin, est connu pour avoir donné asile à Childéric chassé par ses sujets. Quelques années après, son successeur, Hermannfried, était battu par Thierry III, roi de Metz, puis assassiné, et la Thuringe partagée en *Thuringe septentrionale*, qu'occupèrent les Saxons, et *Thuringe méridionale*, qui resta incorporée à l'Austrasie. La Thuringe fit ainsi partie des domaines mérovingiens, puis de l'empire de Charlemagne. Lors du démembrement de cet empire, elle fit partie du royaume de Germanie, puis de la Franconie, fut constituée en duché au XIe siècle, au profit de Louis le Barbu, de la maison de Souabe, dont un des descendants prit le titre de landgrave (1130). En 1217, le landgraviat fut partagé entre deux branches collatérales : la maison de Brabant, qui eut la Hesse, et la maison de Misnie et Lusace, qui conserva la Thuringe proprement dite. A l'extinction de cette dernière branche, le pays passa à la maison ducale de Saxe. Séparée plusieurs fois de la Saxe au profit de branches cadettes, elle fut finalement morcelée en trois principautés : Saxe-Weimar-Eisenach, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha, sauf la région nord, qui, sous le nom de *cercle de Thuringe*, resta à la Saxe, puis fut annexée à la Prusse en 1815. On donne encore quelquefois le nom d'Etats de Thuringe aux petits duchés saxons ci-dessus mentionnés.

THURINGE (FORÊT DE) ou **THURINGERWALD**, massif boisé de l'Allemagne centrale, dans les duchés de Saxe. Le Thuringerwald s'étend de la Saale, à l'E., à la Werra, à l'O., entre le Rhoengebirge, le Fichtelgebirge et le Harz. Faite de granits, de porphyres, de schistes argileux, couverte de forêts de conifères, qui sont parmi les plus belles et les mieux aménagées de toute l'Europe, la forêt de Thuringe ne présente que trois cimes à peu près nues : le Hermannsberg, près d'Oberschoenau, le Trochberg, près de Winterstein, et le Gœrberstein, près d'Altenstein. Le Thuringerwald donne naissance, sur son versant nord, à la Gera, la Wipper, l'Ilm, etc. ; au sud, à la Werra, la Rodach, l'Itz, la Steinach, etc.

THURINGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*), personne née en Thuringe ou qui habite cette contrée. — *Les* THURINGIENS.

— Adjectiv. : *Dialecte* THURINGIEN.

— n. m. Langue parlée en Thuringe.

— Géol. Etage géologique qui constitue la partie supérieure du système permien. C'est le *zechstein* d'Allemagne, auquel appartient le sel gemme exploité à Stassfurt. Son épaisseur atteint 1.200 mètres sous la ville de Berlin.)

THURINGITE (*jit*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine de fer et de magnésie.

THURINS, comm. du Rhône, arrond. et à 21 kilom. de Lyon ; 1.810 hab.

THURIOT DE LA ROZIÈRE Jacques-Alexis, chevalier), homme politique français, né à Sézanne en 1753, mort à Liège en 1829. Avocat à Reims en 1789, il se rendit à Paris et contribua à la prise de la Bastille. Député de la Marne à la Législative, il s'associa à toutes les mesures révolutionnaires, demanda la création d'un tribunal extraordinaire. Réélu à la Convention, il siégea à la Montagne, mais se brouilla bientôt avec Robespierre. Président de l'Assemblée le 9-Thermidor, il empêcha Robespierre de se défendre en lui imposant silence. Cependant, il ne fit pas partie de la réaction, fut compromis dans l'insurrection jacobine de l'an III et dut quitter la France. Juge au tribunal de la Seine, il fut, en 1804, rapporteur dans le procès de Cadoudal et devint ensuite avocat général près la Cour de cassation. Atteint, en 1816, par la loi contre les régicides, il se retira à Liège, où il reprit sa profession d'avocat.

THURIUM ou **THURII**, ville de l'Italie ancienne (Lucanie), sur la frontière du Bruttium, près des ruines de Sybaris. Fondée par des Athéniens émigrés vers l'an 444 av. notre ère, elle tomba en 286 au pouvoir des Lucaniens dont Rome la délivra quatre ans plus tard. Une colonie romaine s'y établit en 194 et Thurium prit alors le nom de *Copiæ Augusta Forte Herculaneum.*



Monnaie de Thurium.

THURLES, ville d'Irlande (prov. de Munster, comté de Tipperary), sur le Suir, tributaire du golfe de Waterford ; 5.800 hab. Belle cathédrale. Minoteries, cereales ; scieries mécaniques ; fabrication de toiles grossières.

THURLOE John), homme d'Etat anglais, né dans le comté d'Essex en 1616, mort à Londres en 1668. Très protégé par les parlementaires, il fut attaché en 1651 à la mission de Hollande, devint secrétaire du conseil d'Etat en 1652 et joua un rôle important dans l'élévation de Cromwell au Protectorat. Cromwell le chargea de toutes sortes d'affaires ; il organisa d'une manière supérieure la police politique, surtout à l'étranger. Membre du conseil d'Etat et gouverneur de la Charterhouse (1657, chancelier de l'université de Glasgow (1658), il s'employa activement à l'élévation de Richard Cromwell, dont il devint le conseiller fidèle. Thurloe entra en 1659 au Parlement, où il fut le leader du parti gouvernemental. Il continua à diriger, comme secrétaire d'Etat, toutes les affaires intérieures. A la Restauration, il fut accusé de haute trahison et arrêté. Mais, comme il possédait des papiers compromettants pour beaucoup de royalistes, on le remit en liberté et il termina paisiblement sa vie. Les papiers d'Etat de Thurloe ont été publiés en partie en 1742.

THURN (Henri-Mathias, comte DE), gentilhomme tchèque, mort en 1633. Il joua un rôle considérable au début de la guerre de Trente ans. Il prit une part importante à la *défenestration de Prague* (1618) et à la révolte de la Bohême contre l'autorité impériale. Il servit ensuite dans l'armée de Betlen Gabor, puis dans celle du roi de Suède, Gustave-Adolphe.

THURNERHORN n. m. Instrument de musique allemand, sorte de clairon en usage au XVIe siècle.

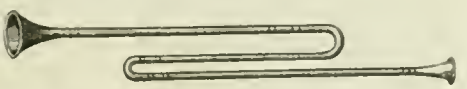

Thurnerhorn.

THUROT (François), corsaire et marin français, né à Nuits (Côte-d'Or) en 1727, mort en 1760. Il fit ses études chez les jésuites de Dijon. S'étant embarqué comme chirurgien sur un corsaire de Dunkerque, il tomba entre les mains des Anglais qui le conduisirent à Douvres. Etant parvenu à s'échapper, il s'enrôla comme matelot et devint capitaine de corsaires. Pendant les guerres de la succession d'Autriche et de Sept ans, il fit subir au commerce anglais des pertes considérables. En 1757, il obtint le commandement d'une division avec laquelle il parcourut la mer du Nord, saisissant de nombreux navires anglais. En 1759, il opéra une descente en Irlande, s'empara de Carrick-Fergus, près Belfast, mais, à son retour, il fut attaqué sur les côtes d'Irlande par des forces supérieures et tué après une défense héroïque.

THUROT (Jean-François), philosophe et philologue français, né à Issoudun en 1768, mort à Paris en 1832. Pendant la Révolution, il se lia avec Mme Helvetius et les philosophes qui composaient la société qu'elle réunissait à Auteuil. En 1802, il fonda, avec quelques professeurs, une maison d'éducation, qu'il dirigea jusqu'en 1807. Suppléant de Laromiguière à la Sorbonne de 1817 à 1823, professeur de langue et philosophie grecques en 1814, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions en 1830. Il a laissé de bonnes traductions, d'une fidélité scrupuleuse, d'un style simple et aisé, et pour la plupart accompagnées d'un travail critique. Telles sont les suivantes : *Apologie de Socrate* (1806) ; *Morale et politique* d'Aristote (1823-1824). Son principal ouvrage philosophique est intitulé : *De l'entendement et de la raison* (1830). — Son frère, ALEXANDRE-PIERRE **THUROT**, né à Issoudun en 1786, mort à Paris en 1817, est connu surtout par la traduction des *Discours d'Epictète, recueillis par Arrien* (1839). — Le fils de ce dernier, FRANÇOIS-CHARLES-EUGÈNE **Thurot**, philologue, né et mort à Paris (1823-1882), élève de l'Ecole normale supérieure (1841-1844), enseigna dans divers lycées, à la faculté des lettres de Clermont (1851), enfin à l'Ecole normale supérieure (1861). En 1871, il entra à l'Académie des inscriptions. Ses principaux ouvrages sont : *Etudes sur Aristote : politique, dialectique, rhétorique* (1861), et *De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle* (1881-1884).

THURY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 35 kilom. d'Auxerre, en Puisaye ; 925 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Eglise des XVe et XVIe siècles, avec portail de la Renaissance.

THURY-HARCOURT, ch. l. de cant. du Calvados, arrond. et à 25 kilom. de Falaise, sur l'Orne ; 1.127 hab. Ch. de f. Ouest. Carrières. — Le canton a 27 comm. et 10 926 hab.

THUSIS (en ital. *Tusana* ; en romanche *Tuscun*), bourg du canton des Grisons (Suisse), à 18 kilom. de Coire, sur le Rhin postérieur, au débouché de la *Via Mala*, point de bifurcation des routes conduisant en Italie par le Splügen et le Bernardino, dans l'Engadine par le Julhers et l'Albula. Station du ch. de f. de Coire en Engadine ; 1.100 hab.

THUSNELDA (n. pr.) n. f. Astron. Planète télescopique, n° 219, découverte en 1880, par Palisa.

THUYA (*tu-ia* n. m. Bot. Genre de conifères, tribu des cupressinées. || On écrit aussi THUIA.

— Chim. *Essence de thuya*. Essence qui distille avec les vapeurs d'eau, lorsqu'on fait bouillir avec ce liquide les sommités des branches et les feuilles de thuya.

— ENCYCL. Bot. *Les thuyas* sont des arbres toujours verts, à tige droite, à rameaux nombreux portant des fleurs petites, opposées en croix. On les divise en deux groupes : *les thuyas* proprement dits et *les biotas*, qui tous croissent dans l'hémisphère nord. Le *thuya biota* ou *thuya de Chine* est très répandu dans les jardins, où il est employé à former des haies ou des rideaux pour cacher les murs. Le *thuya du Canada* atteint parfois 15 mètres de hauteur ; il affecte une forme pyramidale. Le *thuya géant* atteint 30 mètres de hauteur. La sandaraque est une résine fournie par un thuya d'Algérie.

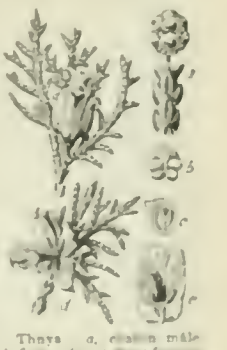

Thuya. *a*, rameau mâle ; *b* fleur mâle ; *c* fleur femelle ; *d*, rameau fructifère avec sa graine ; *e*, graine.

THUYÈNE (*tu-i-èn'*) n. f. Chim. Essence de thuya.

THUYÉTINE (*tu-é* n. f. Premier produit de dédoublement de la thuyine sous l'influence des acides étendus.

THUYÉTIQUE (*tu-é, tik'*) adj. Se dit d'un acide qui se forme lorsqu'on fait bouillir la thuyétine ou la thuyine avec de l'eau de baryte.

THUYIGÉNINE (*tu-i-ji-ni-ne* ; *ll* mll) n. f. Composé qui renferme deux molécules d'eau en moins que la thuyétine.

THUYINE (*tu-i-ll-in*) n. f. Glucoside retiré des parties vertes du *thuya occidentalis*.

THYADE (du gr. *thuia* ou *thuos*, de *thuein*, bondir) n. f. Antiq. gr. Prêtresse de Dionysos. || Nom donné aux femmes qui célébraient les orgies de Dionysos. Syn. de BACCHANTE.

THYAMON, comm. de la Grèce septentrionale (prov. d'Acarnanie-et Etolie, arrond. de Valtos) ; 3.345 hab.

THYAS ou **THYIAS**. Myth. gr. Prêtresse de Dionysos. Elle était fille de Castalios, qui la consacra de bonne heure au culte de Dionysos. Elle fut aimée d'Apollon et fut la mère de Delphos, héros éponyme de Delphes. Elle institua, sur le plateau du Parnasse, les orgies des bacchantes, appelées *thyades*. V. ce mot.

THYESTE. Myth. gr. Fils de Pélops et d'Hippodamie. Il était frère d'Atrée, dont il séduisit l'épouse Europe. Plusieurs enfants naquirent de ce commerce. Atrée, pour se venger, les fit massacrer secrètement et fit servir leurs membres dans un festin à Thyeste. Transporté de rage, Thyeste poussa Egisthe, son fils, à tuer Atrée pendant un sacrifice. Après ce meurtre, Thyeste devint roi d'Argos ; mais il fut renversé par ses neveux : Agamemnon, qui lui succéda, et Ménélas. Il se réfugia dans l'île de Cythère.

— *Le festin de Thyeste* est resté légendaire et Sénèque a tiré de ce sujet une tragédie, *Thyeste*.

THYHOLM, presqu'île du Danemark (Jutland septentrional), dans le Limfjord ; 54 kilom. carr. ; 4 000 hab. Bourg principal : *Oddesund*.

THYIA. Antiq. gr. Fête de Dionysos, qui se célébrait en divers pays grecs. || Prêtresse de Dionysos bacchante. V. THYAS, et THYADE.

THYION, nom d'un lieu particulièrement consacré à Bacchus, à huit stades de la ville d'Elis et où se célébrait en son honneur la fête nommée *Thoia*.

THYLACYNE (*sin*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, famille des dasyuridés, propres à la Tasmanie. Le thylacyne zébré *Thylacynus cynocephalus* rappelle un peu la forme d'un loup, mais est bas sur pattes, avec la tête forte, à oreilles dressées, sa livrée, d'un gris brunâtre, plus claire sur le ventre, est zébrée de noir du milieu du dos au bout de la queue.



Thylacyne.

THY-LE-CHÂTEAU, comm. de Belgique (Namur, arrond. de Philippeville), sur l'Eau-d'Heure ; 1.465 hab. Hauts fourneaux, marbres, grès.

THYLLE n. f. Bot. Vésicule qui se forme sur la paroi des vaisseaux et qui finit par oblitérer plus ou moins le canal vasculaire. || Les thylles se forment surtout sur les vaisseaux des branches coupées.

THYM (*tin*) n. m. Bot. Genre de labiées menthées.

— ENCYCL. Les *thyms* (thymus) sont de petits sous-arbrisseaux à tiges ligneuses, à feuilles opposées, à fleurs blanches, roses ou purpurines, groupées en épis. On en connaît environ vingt espèces des régions tempérées d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Le *thym commun*, qui atteint 25 centimètres de haut, a des fleurs roses réunies en petits bouquets axillaires ; il est très répandu dans les localités montueuses, sèches, rocailleuses des régions méridionales de l'Europe. Le *thym serpolet* ou *bâtard*, dit plus souvent *serpolet*, croît dans les pelouses ou sur le bord des chemins. Ces deux espèces, très odorantes, à saveur aromatique, fournissent des essences en parfumerie ; on en retire aussi des huiles essentielles, mélange de *thymol*, *thymène*, *cymène*, etc. Le thym est un condiment pour la cuisine ; on l'utilise dans l'atonie du tube digestif, dans les rhumatismes, la goutte, la coqueluche, la grippe, etc.



Thym. *a*, coupe de la fleur ; *b*, feuille grossie.

THYMACÉTINE n. f. Succédané de la phénacétine obtenu en substituant le thymol au phénol dans la préparation de celle-ci.

THYMATÉRION [illegible] *thymiama*, brûler et *rion*, [illegible] mettant [illegible]

THYMBRE [illegible] la [illegible], qui pousse [illegible] l'Asie mineure. [illegible]

THYMBRÉE [illegible] la Phrygie, [illegible] région, [illegible] ve [illegible] nait [illegible] a [illegible]

THYMÉLÉ [illegible] du [illegible], sacrifice n. f. Antiq. [illegible] offrandes pour le sacrifice [illegible] grecs. Autel [illegible] hymnes, qui [illegible] era et [illegible] ur [illegible] pel évo[illegible] Mur [illegible] Grecques, [illegible]

THYMÉLÉACÉES [illegible] pl. Famille de dicotylédones [illegible] renfermant [illegible] arbustes, que [illegible] ines herbes, [illegible] à fleurs [illegible] res souvent [illegible] oleres. [illegible] rs thymélacées [illegible] t [illegible] es pour tourire en [illegible] pour [illegible] ère, leur [illegible] rut fère, leur [illegible] (Le THYMÉLÉE [illegible])

THYMÉLÉE [illegible] gr. *thymelaia*, de *thymos*, thym, et [illegible], [illegible] [illegible] res, comprenant de[illegible] arbustes [illegible] les régions méridionales [illegible]

THYMÉLICIEN [illegible] gr. *thymelikos*; de *thymelé*, thymélé. [illegible] gr. Nom donné au chœur, aux musiciens [illegible] acteurs [illegible] le théâtres grecs, se tenaient [illegible] Aux temps du Bas Empire, Acteur. [illegible] Actrice.

THYMÈNE n. f. Hydrocarbure $C^{10}H^{16}$ qui, avec le thymène, constitue l'essence de thym.

THYMÉTÈS Myth. gr. Roi légendaire d'Athènes. Il était fils d'Oxyntès, et fut le dernier roi de la race des [illegible] qui régna en Attique. Il fut détrôné par Mélanthe, de la famille des Néléides. D'après une autre tradition, il fut chassé pour avoir refusé de se battre en combat singulier contre Xanthos, roi de Béotie.

THYMIAMATE gr. *thumiama*; de *thumiân*, brûler des parfums. n. m. Antiq. gr. Parfum qu'on brûlait sur les autels [illegible] honneur des dieux. L'encens était l'encens dont on se servait [illegible] honorer les morts, en Égypte.

THYMIATECHNIE *tek-ni* — du gr. *thumiama*, parfum, et *tekhnê*, art. n. f. Art de composer des parfums.

— Méd. *Inhalations médicamenteuses*. Emploi, application médicamenteuses fumigations aromatiques.

THYMIATECHNIQUE *tek-nik* adj. Qui se rapporte à la thymiatechnie.

THYMIFLORE [illegible] du lat. *thymus*, thym, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui a les fleurs semblables à celles du thym.

THYMILE n. m. Nom par lequel on désigne le radical [illegible] qui fonctionne dans le thymol, et quelquefois les dérivés du thymol.

THYMINE n. f. Corps cristallin retiré du thym, identique [illegible]

THYMIQUE adj. Chim. *Acide thymique*. V. THYMOL.

THYMIQUE (*mik*) adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au thymus. *Veines, Artères* THYMIQUES.

— Pathol. *Asthme thymique*, Maladie des très jeunes enfants [illegible] ses [illegible] contractions spasmodiques de la glotte [illegible] ressemblant à celles des enfants qui sanglotent. Syn. ANGINE STRANGULEUSE.

THYMOCYMÈNE n. m. Hydrocarbure isomère du cymène, que Carstanjen a préparé au moyen du thymol.

THYMOGLYCOLATE n. m. Sel dérivant de l'acide thymoglycolique.

THYMOGLYCOLIQUE (*lik*) adj. Se dit d'un acide [illegible] qu'on obtient en faisant agir l'acide monochloracétique [illegible] thymol en présence de la soude.

THYMOILE n. m. $C^{10}H^{13}O$. Syn. de THYMOQUINONE.

THYMOL n. m. Principe retiré de l'essence de thym, [illegible] par saturation de ces essences avec la [illegible] par saturation de celle-ci par l'acide [illegible]. Cristaux prismatiques volumineux à odeur [illegible] thym, à saveur piquante, fondant vers + 50°, [illegible] dans l'eau très solubles dans l'alcool [illegible] éther, le sulfure de carbone, la benzine, la vaseline [illegible] Addition du phénol, en solution [illegible] SYN. ACIDE THYMIQUE, *Thymol diiodé* [illegible] poudre rouge brique, légère, d'odeur faible [illegible] Dérivé iodé du thymol, [illegible] [illegible] ptiques, comme succédané [illegible]

THYMOLACTATE [illegible] Sel dérivant de l'acide thymolactique.

THYMOLACTIQUE [illegible] adj. Se dit d'un acide de formule [illegible] que l'on obtient [illegible] lactique propionique.

THYMOLATE [illegible] thymique.

THYMOLIQUE [illegible] $C^{10}H^{13}O^2$, qui [illegible] avec la potasse.

THYMOQUINEY [illegible] ne [illegible] [illegible] thymoquinone [illegible] anhydrotique.

THYMOQUINONE [illegible] $C^{10}H^{12}O^2$ [illegible] gène [illegible] [illegible] que la [illegible]

THYMOTATE [illegible] m. Sel dérivant de l'acide thymotique.

THYMOTHÉRAPIE [illegible] et de gr. *thérapeia*, traitement. n. f. Syn. de THYMO-OPOTHÉRAPIE [illegible] [illegible] et de gr. *thérapeia*, traitement. n. f. Méthode [illegible] consistant [illegible] [illegible] thymus [illegible] [illegible] [illegible] à l'état d'extrait.

THYMOTHÉRAPIQUE (*pik*) adj. Qui se rapporte à la thymothérapie. On dit aussi THYMO-OPOTHÉRAPIQUE.

THYMOTIDE n. f. Anhydride de l'acide thymotique.

THYMOTTIQUE (*tik*) adj. Se dit d'un acide de formule $C_6H_2(OH)(CH^3)(CH^3)^2CO^2H$, qui est au thymol ce que l'acide salicylique est au phénol. (Masse blanche fusible à 120°, colorée en bleu par le perchlorure de fer.)

THYMUS (*muss* — du gr. *thumos*, loupe) n. m. Anat. Glande située en arrière du sternum.

— Encycl. Le *thymus* est un corps oblong, lobulé, situé à la partie supérieure du médiastin antérieur, derrière le sternum et à la partie inférieure du cou, [illegible] est couvert par les muscles sterno-hyoïdiens et sterno-thyroïdiens. C'est, dans le veau, l'organe connu sous le nom de *ris de veau*. Son rôle physiologique est encore inconnu; mais le thymus contient des combinaisons iodées analogues à celles du corps thyroïde. On l'a utilisé avec quelque succès dans l'atrophie et l'atrepsie infantiles, la chlorose, l'anémie, le goitre, etc.



Thymus. 1. Corps thyroïde; 2. Tronc brachio-céphalique. 3. Lobe gauche du thymus; 4. Lobe droit du thymus; 5. Poumons.

THYMYLIQUE (*lik*) adj. Chim. *Acide thymylique*, Autre nom du thymol.

THYNES, peuplade de Thrace, qui passa en Asie Mineure, s'établit dans la contrée qui prit le nom de Bithynie, et fonda sur le Pont-Euxin la ville de Thynias (auj. *Anaida*).

THYNNÉES (*tin*) — gr. *thunnaia*; de *thunnos*, thon) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes dans lesquelles on offrait des thons à Poseidon. || Offrande qu'on faisait à Poseidon du premier thon capturé.

THYNOCORYTHIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les genres *attagis* et *thinocorys*. — *Un* THYNOCORYTHIDE.

THYONE n. m. Genre d'holothuries, répandues dans toutes les mers. (Le *thyone fuseau* se trouve de la mer du Nord à la Méditerranée.)

THYONYLE n. m. Chim. Se dit quelquefois pour THIONYLE.

THYRE ou **THYRIUM**, ancienne ville de la Grèce (Messénie), près de laquelle eut lieu, en 554 av. J.-C., une bataille entre les Argiens et les Spartiates.

THYRÉO. V. à THYRO les mots venus du gr. *thuréos*, bouclier, qui ne figurent pas ici.

THYRO-ARYTHÉNOÏDIEN, ENNE adj. Qui se rapporte aux cartilage thyroïde et arythénoïde.

THYRO-ÉPIGLOTTIQUE adj. Anat. Qui se rapporte au cartilage thyroïde et à l'épiglotte.

THYROHYOÏDIEN, ENNE adj. Anat. Qui se rapporte au cartilage thyroïde et à l'os hyoïde. || Se dit d'un muscle extrinsèque du larynx.

THYROÏDE (du gr. *thuréos*, bouclier, et *eidos*, forme) adj. || *Corps* ou *Glande thyroïde*, Glande vasculaire sanguine, située à la partie antérieure et inférieure du larynx.

— Encycl. Anat. Le *corps* ou *glande thyroïde* est formé, chez l'homme, par une masse unique, dans laquelle on peut distinguer deux lobes latéraux, réunis par un isthme médian. Chez les animaux domestiques, il y a deux corps thyroïdes distincts, rejetés de chaque côté du larynx, et parfois des lobes thyroïdiens accessoires. Il faut distinguer les parathyroïdes de ces thyroïdes accessoires. Les parathyroïdes, en effet, n'ont pas la même structure histologique; elles sont au nombre de deux paires, chez les animaux domestiques, et situées soit en dehors de la gaine du corps thyroïde, soit à l'intérieur, et alors accolées ou enfoncées même dans la profondeur du dernier.

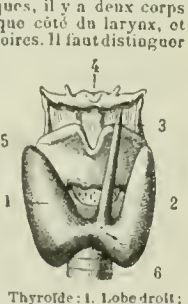

Thyroïde: 1. Lobe droit; 2. Lobe gauche; 3. Pyramide de Lalouette; 4. Os hyoïde; 5. Cartilage thyroïde; 6. Trachée.

Les produits de l'activité des glandes thyroïdes tombent dans la circulation générale. Elles diffèrent au point de vue physiologique comme au point de vue histologique. Leurs fonctions ont été mises en évidence par l'extirpation. La parathyroïdectomie produit des accidents convulsifs et la mort; la thyroïdectomie des accidents trophiques, ralentissement et diminution du développement chez l'adolescent, avec ou sans myxœdème. En fait, on a isolé de l'appareil thyroïdien total deux principes actifs: l'*iodothyrine* de Baumann, qui agit sur les troubles métaboliques et la toxémie de l'hypothyroïdie, et la *thyréo-antitoxine* de Fraenkel, qui agit sur les accidents convulsifs et tétaniques. C'est de là qu'on a tiré les applications de l'opothérapie thyroïdienne. V. THYROÏDOTHÉRAPIE.

— Pathol. Les affections liées aux lésions du *corps thyroïde* sont de trois sortes: l'inflammation simple conduit à la *thyroïdite*; la tuméfaction au goitre, qui est tantôt aigu ou épidémique, tantôt endémique et aboutit, par des troubles somatiques et intellectuels, au *crétinisme*, qui en est la forme la plus accusée; l'hypertrophie, qui donne le *goitre exophtalmique* ou *maladie de Basedow*, et enfin l'atrophie et la disparition complète qui conduit au myxœdème.

THYROÏDECTOMIE (*mi* — du rad. *thyroïde*, et du gr. *ektomê*, ablation. n. f. Chir. Opération qui consiste dans l'ablation du *corps thyroïde* atteint de goitre ou de cancer. (L'ablation ne doit jamais être complète, sous peine d'exposer les opérés aux accidents de la *cachexie strumiprive*.)

THYROÏDIEN, ENNE (*di-in, ène*) adj. Anat. Qui appartient au cartilage ou à la glande thyroïde: *Artères* THYROÏDIENNES.

— n. f. Artère thyroïdienne: *Les* THYROÏDIENNES *irriguent le corps thyroïde et sont au nombre de deux principales: la supérieure, branche de la carotide externe) et l'inférieure, branche de la sous-clavière*.

THYROÏDINE ou **THYROÏODINE** n. f. Principe actif du [illegible]

THYROÏDISME (*dism*) n. m. Accidents nerveux et gastriques [illegible] produits par l'intoxication thyroïdienne.

THYROÏDITE n. f. Inflammation du corps thyroïde, caractérisée par [illegible] eur, la tuméfaction et la fièvre. Syn. GOITRE ENFLAMMÉ, GOITRE AIGU.

THYROÏDOTHÉRAPIE (*pi* — de *thyroïde*, et du gr. *thérapeia*, traitement) n. f. Emploi thérapeutique du corps thyroïde, soit en nature, frais et emprunté de préférence au mouton, soit sous forme d'extrait opothérapique.

THYROPHARYNGIEN, ENNE adj. Anat. Qui se rapporte au cartilage thyroïde et au pharynx. (Se dit d'une partie du muscle constricteur inférieur du pharynx.)

THYROSARCOME (du rad. de *thyroïde*, et de *sarcome*) n. m. Pathol. Sarcome du corps thyroïde.

THYROSTAPHYLIN, INE adj. Anat. Qui se rapporte au cartilage thyroïde et à la luette. (Se dit d'un faisceau du muscle pharyngo-staphylin.)


Thyrses (antiq.).

THYROTOMIE (*mi* — de *thyroïde*, et du gr. *tomê*, section) n. f. Chir. Ouverture du larynx par section du cartilage thyroïde.

THYRSE (du lat. *thyrsus*, gr. *thursos*) n. m. Antiq. gr. Attribut de Dionysos, bâton terminé par une pomme de pin et entouré de lierre ou de pampre. || Bâton analogue que portaient les bacchants et bacchantes, pour célébrer les mystères de Dionysos.

— Bot. Sorte de panicule rameuse et dressée, comme dans le lilas ou le marronnier d'Inde.

THYRSIFÈRE (du lat. *thyrsus*, thyrse, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui a des fleurs en thyrse: *Plante* THYRSIFÈRE.


Thyrse de troène

THYRSITE n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des trichiuridés, répandus


Thyrsite.

dans les mers chaudes. (Le *thyrsites atun*, très commun dans les mers australes, atteint jusqu'à 2 mètres de long.)

THYRSOIDE (du gr. *thursos*, thyrse, et *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui est en forme de thyrse.

THYS (Alphonse), compositeur français, né à Paris en 1807, mort à Bois-Guillaume (Rouen) en 1879. Élève de Bienaimé et de Berton au Conservatoire, il obtint en 1833 le grand prix de Rome à l'Institut. Il commença à se faire connaître par des romances, des morceaux de salon pour le piano et des airs qu'il écrivait pour des pièces représentées au Vaudeville et au Gymnase: *la Belle Limonadière*, *la Nuit au sérail*, etc. Il aborda ensuite le théâtre avec une série d'opéras-comiques en un acte: *Alda* (1835); *le Roi Margot* (1839); *Oreste et Pylade* (1844); *l'Amazone* (1845) et *la Sournoise* (1848); etc.

THYS, officier et administrateur belge, né vers 1849 dans la province de Liége. Entré à seize ans dans l'armée belge, il s'éleva par sa volonté et son travail au grade d'officier. Il était capitaine et officier d'ordonnance du roi Léopold quand ce dernier le chargea, en septembre 1885, d'étudier les voies et moyens pour créer une voie ferrée mettant en communication le Stanley Pool et la partie navigable de l'estuaire du Congo; il fut ensuite placé à la tête de l'entreprise, qui commença en janvier 1890 et fut heureusement terminée en 1898, mettant en communication Vivi-Matadi et Léopoldville.

THYSANIE (*nî*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la famille des noctuidés, propre à la Guyane.

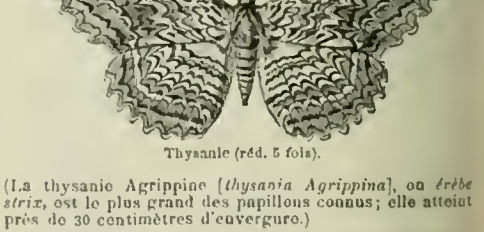
Thysanie (réd. 5 fois).

(La thysanie Agrippine [*thysania Agrippina*], ou *érèbe strix*, est le plus grand des papillons connus; elle atteint près de 30 centimètres d'envergure.)

THYSANOPODES n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches scutibranches rhipidoglosses, comprenant ceux qui ont les appendices de la ligne épipodiale très développés. — *Un* THYSANOPODE.

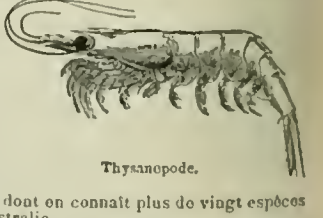
Thysanopode.

THYSANOTE (*ti-za-not'*) n. m. Genre de liliacées, comprenant des plantes dont on connaît plus de vingt espèces qui croissent en Australie.

THYSANOURES n. m. pl. Sous-ordre d'insectes aptères, comprenant ceux qui, comme les lépismes et les podures, ont l'abdomen terminé par des appendices filiformes. — *Un* THYSANOURE.

TI n. m. Nom tahitien du *cordyline Australis*, liliacée dont le rhizome sucré sert en Océanie à préparer une queue fermentée.

TI n. m. Instrument de musique en usage dans la Chine ancienne. (Il correspondait exactement au fifre actuel ; on en jouait seulement après une bataille, pour célébrer une victoire et rappeler les soldats à leurs rangs.)

TI, titre que les Chinois donnent aux dieux supérieurs et aux empereurs.

TIANGUISMANALCO, bourg du Mexique (Etat de Puebla, sur le versant est-sud-est du Popocatepetl, 6.755 hab.

TIANGUISTENGO, bourg du Mexique (Etat de Hidalgo, 810 hab. — Bourg du Mexique (Etat de Mexico), 8.795 hab.

TIAO n. m. Cérémonie pratiquée par les Chinois après la mort de leurs parents, et qui consiste à placer l'image du défunt sur un autel dressé dans la maison qu'il habitait, et devant laquelle les parents et les amis viennent se prosterner et rendre hommage.

TIARE (gr. et lat. *tiara*) n. f. Ornement de tête qui était, chez les Perses et les Mèdes, un des symboles de la souveraineté. Il consistait orné de trois couronnes, que porte le pape dans les solennités. — Fig. Dignité papale.

— Encycl. Archéol. Cette coiffure, d'origine essentiellement orientale, que l'on voit encore aujourd'hui portée non seulement par les divinités indiennes, mais encore par les danseuses asiatiques dans les spectacles d'origine religieuse, est un tronc de cône ou un bonnet en forme de sucre, terminé ou non par un petit bouton. Elle apparaît, dans les monuments les plus anciens de l'Egypte et de l'Assyrie, comme l'insigne du pouvoir suprême. Comme telle, elle fut portée par le grand prêtre des Hébreux, et elle est encore aujourd'hui la coiffure rituelle du pape. L'histoire de la tiare pontificale est, à ses origines, entourée d'obscurité. Au moyen âge, on l'appelle indifféremment *tiara*, *corona regnum*, et aussi *trireguum* quand elle fut chargée de trois couronnes. On a été confondue avec le *camurum*, sorte de couronne haute et pointue, que portaient encore les métropolitains du Bénévent au XIIe siècle. Au XIe siècle, une couronne en entoure la base et sa forme est pointue. Au XIIIe siècle, elle est surmontée d'un gros bouton ; sa surface est couverte d'ornements repoussés, et souvent rehaussée de gommes, son corps tend de plus en plus à être en métal. Une seconde couronne s'y ajoute avec Boniface VIII (1294-1303), puis une troisième avec les papes d'Avignon au XIVe siècle. La tiare est alors le *trireguum* ; sa forme générale s'arrondit, c'est une sorte de cylindre terminé d'une coupole hémisphérique. A partir du XVe siècle, la richesse des tiares va toujours en augmentant ; le pape Jules II fit orner la sienne d'un énorme rubis balais, pesant 11 carats, surmonté d'une perle non moins précieuse ; en 1510, il en fit faire une autre qui coûta 200.000 ducats (plus de 10 millions de francs).

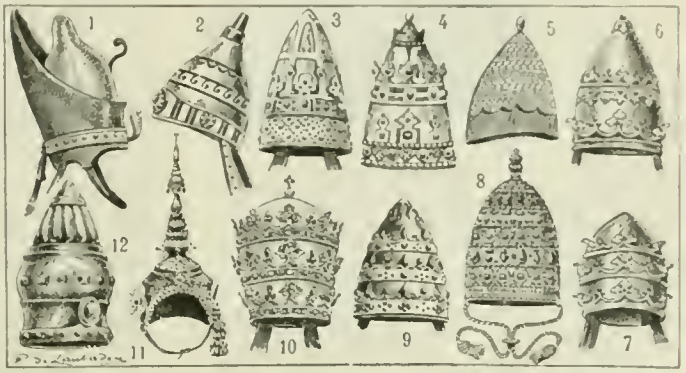

Tiares : 1. Egyptienne ; 2. Assyrienne ; 3. Pontificale, de Nicolas IV (1290) ; 4. Dite « de saint Sylvestre » ; 5. Dite « de saint Grégoire » ; 6. De Jean XXII (1330) ; 7. De Benoît XII (1350) ; 8. Grande tiare de Jules II (1509) ; 9. D'Alexandre VI (1500) ; 10. De Léon XIII (1900) ; 11. Siamoise ; 12. Hindoue (de la déesse Parvâti).

TIARE n. f. Genre de méduses tubulaires, du groupe des Eucanidés, répandues dans les mers d'Europe. Les tiares sont très nombreuses des océanies. (*Tiara pileata* s'étend dans la mer du Nord à la Méditerranée.)

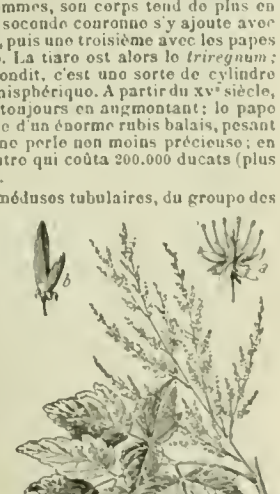

Tiarelle : *a*, fleur ; *b*, fruit.

TIARELLE (*rèl'*) n. f. Genre de saxifragées.

— Encycl. Les *tiarelles* sont des plantes vivaces, à tiges dressées, nombreuses, buissonnantes, à feuilles cordiformes ou trifoliolées, d'un vert gai ; les fleurs, blanchâtres ou un peu jaune pâle, sont petites et disposées en panicules terminales ; le fruit est une capsule. Les espèces, peu nombreuses, de ce genre habitent les régions montueuses du nord de l'Asie et de l'Amérique ; on en cultive plusieurs dans les jardins.

TIARET, commune mixte et commune indigène d'Algérie (départ. et arrond. d'Oran). La ville de *Tiaret*, sur la limite nord des Hauts-Plateaux oranais, entre la vallée supérieure de la Mina et le plateau du Serson ; 5.983 hab. Elle commande une des entrées de la région des chotts, une des routes par où passaient les indigènes pour se rendre dans le Tell. Là se trouvait, sous les Romains, un établissement militaire appelé *Tingartia* ; plus tard, les Berbères y élevèrent Tihert. Sous Abd-el-Kader, elle devint une de ses bases d'opération. Le général Lamoricière la releva (1843). Elle est occupée par un poste militaire ; hôpital militaire. Tiaret est l'entrepôt du Serson, où de grandes fermes agricoles européennes se sont établies. La commune mixte (arrond. de Mostaganem) a 23.050 hab.

TIARINI (Alexandre), peintre italien, né et mort à Bologne (1577-1668). C'est l'un des meilleurs peintres de cette école de décadence qu'est l'école de Bologne. Son chef-d'œuvre est un *Saint Dominique*, dans l'église de ce nom, à Bologne.



Tiaris.

TIARIS (*riss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, de la famille des fringillidés, comprenant trois espèces répandues dans l'Amérique tropicale.

TIASSALÉ, ch.-l. de cercle de la Côte d'Ivoire, limite de la navigation sur le Bandamao. Poste militaire.

TIAULEMENT (*tô-le-man*) n. m. Dans le centre de la France (Nivernais, etc.), Chant particulier qui règle la marche des bœufs.

TIAULER (*tô*) v. n. Chanter, jouer un tiaulement.

TIBALDEO (Antonio), poète italien, né à Ferrare en 1463, mort à Rome en 1537. Ses poésies italiennes et latines se ressentent de l'enflure et de l'affectation qui étaient les défauts de son temps. On a de lui : *Sonetti e capitoli* (1499), *Stanze nuove* (1520), *Capitoli non più stampati*, insérés par l'abbé Parisotti dans le tome XIX du recueil de Calogera, *Epigrammata*, que l'on trouve dans les *Delici e poetarum italorum* de Gruter.

TIBALDI (COMPLOT), mystérieuse préparation d'une tentative d'assassinat contre Napoléon III, dont la réalité n'a jamais été bien prouvée. Dénoncé par deux compatriotes, Grilli et Bartolotti, comme les ayant incités au meurtre de l'empereur, Tibaldi, ouvrier opticien, né à Faenza, établi à Paris, rue Menilmontant, 122, fut arrêté le 13 juin 1857, traduit devant la cour d'assises de la Seine et déporté à Cayenne. On avait impliqué dans ces procès Ledru-Rollin et Mazzini, qui furent condamnés par contumace à la déportation.

TIBANA, village de la Colombie (départ. de Boyacá) ; 9.075 hab.

TIBATI, ville et roy. indigène du Soudan, colonie allemande du Cameroun, au S. de l'Adamaoua, sur un petit affluent du Kim.

TIBBOU n. m. Langue parlée chez les Tibbous (Sahara oriental), appelée plus ordinairement *téda*. V. ce mot.

TIBBOUS ou **TOUBOUS**, population du Tibesti (Sahara), qui compte des représentants dans le sud de la Tripolitaine et aussi dans le Kanem, le Bornou et l'Ouadaï. Les Tibbous se divisent en *Tedâs* au N. et *Dâzas* au S. Ce sont des nègres, souvent croisés de blancs, toujours maigres et d'une agilité surprenante.

TIBER (*bèr'*) ou **TIBBAR** n. m. Chez les noirs du centre de l'Afrique, Poudre d'or qu'ils échangent contre des marchandises européennes.

TIBÈRE (Tiberius Claudius Nero), deuxième empereur romain, né à Rome en 42 av. J.-C., mort à Misène en 37 de notre ère. Il était fils de Tiberius Nero et de Livie, qui divorça pour épouser Octave, le futur Auguste. Il se distingua dans la guerre contre les Cantabres, restaura Tigrane sur le trône d'Arménie, gouverna la Gaule chevelue, fit avec succès la guerre dans les Alpes, en Germanie, en Pannonie, en Dalmatie. Auguste le récompensa par le consulat, la puissance tribunitienne (6 av. J.-C.) et la main de sa fille Julie ; puis, pour des motifs mal connus, il vécut sept ans à Rhodes dans une sorte d'exil. Cependant, la mort des fils d'Agrippa détermina l'empereur à l'adopter et à le mettre de nouveau à la tête des armées. Il l'institua l'héritier de ses biens personnels. Mais Auguste avait commis la faute capitale de ne pas régler la succession du pouvoir impérial. Tibère en profita pour se faire supplier par le sénat d'accepter l'empire. Il feignit de n'accepter cette charge qu'avec peine et témoigna longtemps au sénat les plus grands égards. Son gouvernement général fut bon. « Un bon pasteur, disait-il, tond ses brebis et ne les écorche pas. » Il accumula dans le trésor 600 millions, que ses successeurs Caligula et Claude devaient dissiper. Ses armées et son fils adoptif Germanicus couvrirent de gloire les armes romaines. Drusus et Germanicus triomphèrent de la double révolte des légions de Pannonie et de Germanie. Il vengea le désastre de Varus ; Germanicus, puis Drusus assurèrent par de longs et heureux efforts la tranquillité du Rhin. La Gaule un instant révoltée fut soumise. Tacfarina en Afrique, malgré son énergie indomptable, finit par céder aux armes romaines.



Tibère (camée).

La mort subite de Germanicus, envoyé en Orient, où il trouva des ennemis acharnés en la personne de Pison et Plancius, le suicide de Pison 19 firent accuser Tibère d'avoir fait empoisonner ce dernier. Le fait n'est pas probable. L'ambition de Séjan, qui, pour se faire associer à l'empire, fit assassiner Drusus, à l'insu de Tibère (23), fut l'origine des crimes de cet empereur. D'un caractère soupçonneux, cette mort mystérieuse le jeta dans la violence et la cruauté. Il crut voir partout des complots. Assuré de la loi républicaine de *majesté*, il frappa tout ce qui inspirait quelque souffle de l'antique liberté. Cremutius Cordus dut se donner la mort pour avoir appelé Cassius le *dernier des Romains*. Séjan, de son côté, exilait Agrippine, veuve de Germanicus, il faisait périr les fils de celui-ci, Néron et Drusus. Eclairé sur l'infamie de son favori, Tibère le fit arrêter et la populace mit en pièces l'impitoyable ambitieux.

Alors, Tibère se retira à Caprée, à l'âge de soixante-neuf ans (26), et y resta presque constamment jusqu'à sa mort. De là, il gouvernait Rome par la terreur, se livrant lui-même, dit-on, aux plus affreuses débauches. Bon administrateur, lettré, artiste intelligent, bon général, il manqua à Tibère de sentir un frein à sa puissance. Il garda l'empire prospère, mais fut pour les Romains, dans les dernières années de sa vie, un abominable tyran.

Tibère, tragédie en cinq actes et en vers, de M. J. Chénier (Théâtre Français, 1807). — Tibère a fait empoisonner Germanicus par Pison. Agrippine arrive de Syrie, où son époux est mort, demander à Tibère le châtiment de l'assassin de Germanicus. Tibère hésite et par à sacrifier Pison mais ce dernier ne veut pas périr sans entraîner dans sa chute le tyran qui l'a condamné lui-même. Cette lutte du lieutenant et du maître forme la vertable tragédie et donne lieu à plusieurs belles scènes. Cependant, Pison a conservé l'ordre du meurtre écrit de la main de l'empereur ; il le montrera le lendemain au sénat. Tibère se concerte avec son ministre Séjan : ils exécutent une fausse émeute où Pison est tué, et on fait courir le bruit qu'il s'est donné la mort. Mais le fils de Pison dénonce au sénat l'assassinat de son père et la complicité de Tibère dans l'assassinat de Germanicus, et il se frappe en jetant à Tibère une foudroyante apostrophe.

Cette tragédie, composée sous l'empire, est toute pleine des ressentiments de l'ancien conventionnel ; elle respire la haine du despotisme. Talma regretta toujours de ne pouvoir jouer le rôle de Tibère. En effet, la pièce fut interdite successivement par Napoléon, par Louis XVIII et par Charles X ; lorsqu'elle parvint enfin à être jouée, elle avait perdu presque toute son actualité.

TIBÈRE (Alexandre), administrateur romain, né à Alexandrie, mort vers 70 de notre ère. Neveu du célèbre Philon le Juif, il embrassa le paganisme et, gouverneur de la Judée en 46, persécuta le christianisme naissant. Sous Néron, vers 63, il fut gouverneur d'Alexandrie et réprima une sédition des Juifs de cette ville, qui fut brûlée en partie. En faveur auprès de Vespasien, il fut un des lieutenants de Titus dans la guerre contre les Juifs.

TIBÈRE CONSTANTIN (Anicius Thrax Flavius Constantinus), empereur byzantin, né en Thrace, mort à Constantinople en 582. Maître d'écurie, soldat, capitaine des gardes de l'empereur Justin II, il fut désigné par celui-ci comme son successeur et en reçut le titre d'Auguste. Il battit les Avares, puis les Lombards, s'allia à l'empereur Chilpéric, continua la guerre contre les Perses, succéda à Justin en 578, et triompha à Constantinople en 581. Son gendre Maurice lui succéda.

TIBÈRE III APSIMAR, empereur byzantin (698-705). Amiral ou *drongaire* des Cibyrrhéotes, il fut proclamé empereur en Crète, par la flotte révoltée contre Léontios, après la prise de Carthage par les Arabes. Il s'empara de Constantinople et tâcha de se défaire de Justinien II, l'empereur déchu, qui vivait chez les Khazars. Mais celui-ci, avec l'appui du kan des Bulgares, Tervel, marcha sur Byzance, prit la ville par trahison et fit exécuter Tibère.

TIBERI n. m. Mesure de capacité, usitée à Tripoli pour le commerce du blé et qui vaut environ 2 l,03.

TIBÉRIADE. Géogr. V. TABARIÉH.

TIBÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Qui est propre à Tibère ; qui rappelle Tibère.

TIBÉRIN, INE (lat. *tiberinus* ; de *Tiberis*, le Tibre) adj. Qui appartient, qui a rapport au Tibre.

TIBERINUS, roi d'Albe, fils de Capetus. Il se noya dans l'Albula, qui prit depuis lors le nom de Tibre. Placé par Romulus au rang des dieux, Tiberinus fut considéré comme le génie tutélaire du fleuve.

TIBESTI, massif montagneux du Sahara central, dans la zone d'influence française, s'allongeant du S.-E. au N.-O. sur plus de 700 kilom. Il continue vers le N.-O. les hauteurs du Darfour et se prolonge lui-même sur les monts de Tummo et le Tassili des Ardjer. Il est presque en entier d'origine volcanique ; anciens cratères, fumerolles, sources thermales, etc. Les points les plus élevés sont : au N. le mont Toussidé (2.700 m. et le mont Tarso (2.400 m.). Climat terrible, mais chaque année, au mois d'août, des pluies tombent, assez abondantes. Les habitants (*Tibbous*, *Toubous* ou *Tedas*) vivent surtout de l'élevage. Ils sont renommés pour leur agilité et leur sobriété.

TIBET. Géogr. V. THIBET.

TIBIA (mot lat. même sens, et signif. aussi *flûte*) n. m. Anat. Le plus gros des deux os de la jambe.

— Zool. Troisième article de la patte chez les insectes, situé entre le fémur et le tarse. « Chez les araignées, Cinquième division de chaque membre.

— Encycl. Anat. Le *tibia* est un os long, prismatique, triangulaire, situé à la partie antérieure et interne de la jambe. Il s'articule supérieurement avec le fémur, inférieurement avec l'astragale. Il présente trois faces : une face interne, où s'attachent les muscles élévateurs du pied et des orteils ; une face postérieure, où se trouve l'insertion des muscles abaissant le pied et les orteils ; une face externe, en rapport avec le péroné, avec lequel elle s'articule à ses deux extrémités. La partie interne de l'extrémité inférieure du tibia forme la malléole interne.

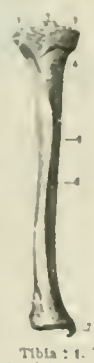

Tibia : 1. Tubérosité externe ; 2. Epines ; 3. Tubérosité interne ; 4. Tubérosité antérieure ; 5. Bord antérieur ; 6. Face interne ; 7. Malléole.

Les *fractures du tibia* sont assez fréquentes. Le traitement comprend la réduction de la fracture, puis l'immobilisation du membre en extension continue pendant trente à quarante jours et le massage.

TIBIAL, ALE, AUX (du lat. *tibialis*) adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au tibia : *Artère* TIBIALE. *Plumes* TIBIALES.

— n. m. Muscle de la jambe, appelé aussi JAMBIER : *Le* TIBIAL *antérieur*. *Le* TIBIAL *postérieur*.

TIBI [illegible] Anat. Se dit du

TIBIO-CALCANÉEN [illegible] Anat. Se dit du

TIBIO-MALLÉOLAIRE [illegible] Anat. Se dit de la veine

TIBIO-TARSIEN, ENNE adj. Anat. Qui a rapport au TIBIO-TARSIENNE. [illegible] Amputation du [illegible] avec la [illegible] intacts les os de la

[illegible] Cette ar[illegible] les [illegible] a formé [illegible] part la partie supérieure de l'astragale et [illegible] part les extrémités [illegible] articulaires, en [illegible] [illegible] par deux [illegible] [illegible] cette articulation [illegible] les [illegible] fréquentes, sou[illegible] fractures.

TIBIRITA, village de la Colombie, départ. de Cundinamarca, à 4 [illegible] hab. Salines.

TIBNIN, bourg de la Turquie d'Asie (Syrie), prov. de [illegible], à [illegible] mètres d'altitude, au-dessus de l'Ouadi-Hasbani, affluent du Nahr-el-Litani (Méditerranée). Sur [illegible] escarpement de 213 mètres d'altitude, Vieux Tibnin, [illegible] plateau du XVIIe s. de belles salles, porte surmontée de [illegible] [illegible] remplaçant la [illegible] Château fort, le Toron des [illegible] que ceux-ci prirent en 1104 et qu'ils disputèrent [illegible] [illegible] siècle aux musulmans.

TIBOUCHINE n. f. Genre de mélastomacées, comprenant [illegible] arbrisseaux tétragones, portant des feuilles [illegible] [illegible] une fleur agréable. On en connaît [illegible] espèces de l'Amérique.

TIBOURIN n. m. Cépage cultivé dans le département du Var, et dont on connaît une variété noire et une variété [illegible] Syn. ANTIBOURIN, TIBOULIN.

TIBRE (lat. *Tiberis, Tiberis, Tiberinus*; ital. **Tevere**), [illegible] de l'Italie centrale, en Toscane, en Ombrie, en Latium. Il naît à 1 117 mètres dans les Apennins étrusques, [illegible] [illegible] du Fumaiolo (1 408 m.), laisse Pérouse à droite, reçoit le Topino, la Paglia, la Nera, l'Aniene ou Teverone, et [illegible] son flot, toujours jaune de l'argile qu'il a délayée [illegible] son passage à travers les plaines de l'Ombrie, vient [illegible] avec toute sa puissance sous les ponts de Rome, [illegible] entoure de ses deux bras l'île Sacrée, marais insalubre, marsc, et se perd dans la mer Tyrrhénienne, sur [illegible] son delta gagne environ 3 mètres par an. Ostie, [illegible] marquait son embouchure dans l'antiquité, est maintenant à 6[illegible] mètres dans les terres. Cours 403 kilom.

TIBRE (île du) ou **Ile Tibérine** (*insula Tiberina*), île formée par le Tibre, à Rome, au S.-O. du Champ de Mars. Longue de 328 mètres et large de 70 dans sa plus grande largeur, elle a vaguement la forme d'un navire, forme que les Romains avaient accusée en souvenir de la trirème qui avait apporté Esculape d'Epidaure. Elle était consacrée à [illegible] dieu de la médecine et recevait les esclaves malades [illegible] encore, elle contient un hôpital.

Tibre, [illegible] groupe colossal antique, en marbre pentélique, [illegible] Louvre. Le fleuve y est représenté couché [illegible] sur l'urne près de laquelle repose

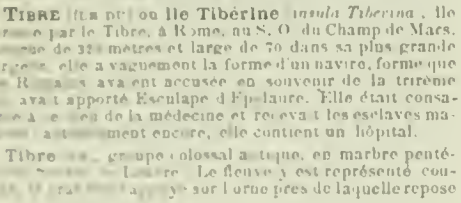

(Louvre.)

[illegible] Il [illegible] l'aviron et la [illegible] rite à la fin du [illegible] d'Isis et de Sé-

TIBULLE [illegible] né vers [illegible] trium [illegible] Mé[illegible] il [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

eriques françaises et collabora à la célèbre traduction lemande de Shakespeare; enfin, l'un des premiers en llemagne, il s'intéressa à la poésie allemande du moyen ge et publia *le Service des dames*, d'Ulrich de Lichtenstein 812), *le Roi Rother* (1806), etc. Ses théories esthétiques nt formulées surtout dans ses *Œuvres critiques* (1848-52) et ses *Feuilles dramaturgiques* (1829-1852). L'importnce de Tieck comme romancier réside dans ses nouvelles, ntre dont il est l'un des maîtres. Ses premières nouvelles, armi lesquelles on peut citer *le Blond Eckbert* (1796) et *Fidèle Eckart et Tannhäuser* (1799), se meuvent dans le omaine de la fantaisie. Les dernières se tiennent près de réalité. Elles ont paru dans le recueil intitulé *Phantasus* (1812-1828); Tieck a aussi composé des romans, dont plus célèbre est *Vittoria Accorambona* (1840), des pièces théâtre, qui ne révèlent pas le don dramatique et enfin s poésies lyriques, où, comme dans toutes ses œuvres, constate le souci d'évoquer des sensations, de faire ître d'indéfinies émotions plutôt que d'agir puissamment sur le sentiment et l'intelligence. — Son frère, IRÉTIEN-FRÉDÉRIC **Tieck,** sculpteur allemand, né à Berlin en 1776, mort en 1851, est surtout connu par ses bustes. tons ceux de *Gœthe*, de *Schelling*, de *F. Jacobi*, de *Lessing*, d'*Erasme de Rotterdam*, d'*Hugo Grotius*, de *Herder*, *Burger*, de *Wallenstein*, de *Bernard de Weimar*, de *Guillaume* et de *Maurice d'Orange*, etc.

TIÈDE du lat. *tepidus* adj. Qui est entre le chaud et le id, qui est très légèrement chaud : *Le bain* TIÈDE *délasse*. — Fig. Qui manque de passion, d'ardeur, de ferveur : *n ami* TIÈDE. *Une dévotion* TIÈDE.

— Poétiq. *La tiède saison*, Le printemps.

— Substantiv. Personne tiède : *Dieu rejette les* TIÈDES.

— Adverbialem. *Boire tiède*, Prendre des boissons tièdes.

TIEDEMANN [*tid'-mann*] (Dietrich), philosophe allemand, né à Bremerwörde en 1745, mort à Marbourg en 03. Il enseigna avec grand succès les langues anciennes gymnase de Cassel, puis la philosophie et le grec à niversité de Marbourg. Il combattit les idées de Kant. rès avoir professé le principe de l'école wolfienne, il rapprocha de la doctrine de Locke. En réalité, il était lectique. Ses principaux ouvrages sont : *Dialogorum atonis argumenta exposita et illustrata* (1786); *Recherches r l'origine des langues* (1772); *Système de la philosophie ncienne* (1776). Le livre qui fait encore sa réputation est *Esprit de la philosophie spéculative depuis Thalès jusqu'a erkeley* (1791-1797).

TIEDEMANN (Frédéric), physiologiste et anatomiste emand, né à Cassel en 1781, mort à Francfort en 1861. Il journa quelque temps à Paris, où il suivit les leçons de uvier et de Lamarck, et, de retour en Allemagne, obtint e chaire à l'université de Landshut, d'où il passa (1816) à lle de Heidelberg. C'était surtout un expérimentateur isé et sagace. Ses recherches et ses expériences sur la gestion ont été le point de départ de travaux qui ont laissé cette partie de la science; son admirable étude de formation du cerveau humain est restée comme un modle de sagacité. Nous citerons de lui : *Anatomie et histoire la formation du cerveau dans le fœtus humain* (1816); *xpériences sur la digestion* (1826-1827); *Physiologie de omme* (1830-1836), tous trois traduits en français par Journ; etc. Tiedemann a rédigé en outre avec Reinhold et eviranus le *Journal de physiologie* (1824-1835).

TIEDEMENT adv. Avec tiédeur.

TIÉDEUR n. f. Etat de ce qui est tiède : *La* TIEDEUR *de au, de l'air*.

— Fig. Manque de passion, de zèle, de ferveur : *Agir ec* TIÉDEUR. *Acte tiède* : action faite sans énergie : *Que* TIÉDEURS *et de lâchetes!*

TIÉDIR v. n. Devenir tiède : *Faire* TIÉDIR *de l'eau*.

— v. a. Rendre tiède : TIÉDIR *de l'eau*.

TIEGENHOF, ville d'Allemagne Prusse (présid. de Dantzig, sur la *Tiege*, affluent du Frisches Haff; 2.780 hab. affinerie de sucre. Vinaigreries.

TIEGHEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale (rrond. de Courtrai) : 1.800 hab. Dentelles; lames.

TIEL (*til'*), ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre), sur Waal, branche du delta du Rhin : 12.000 hab.

TIELE (Corneille-Pierre), théologien protestant hollanis, né et mort à Leyde (1830-1902). Docteur en théologie 853) et pasteur, il devint professeur au séminaire remonant de Leyde, puis fut, en 1877, appelé à la chaire histoire comparée des religions à l'université de cette le et y enseigna avec succès. Nous citerons de lui *Manuel de l'histoire des religions*, traduit en français r Vernes (1880), et une *Histoire comparée des anciennes ligions de l'Egypte et des peuples sémitiques*, traduite en ançais par Réville (1881); etc.

TIEMANNITE (*ti-ma-nit'*) n. f. Séléniure naturel de mercure que l'on trouve en Californie.

TIEN, TIENNE (*ti-in, ièn'* — du lat. *tuus*, même sens) adj. ossess. Qui t'appartient, qui est à toi : *Ton bien n'est ellement* TIEN *que si tu en jouis*.

— Pron. possess. *Le tien, La tienne*, Celui, ce, celle qui t à toi : *J'ai mes chagrins, tu as* LES TIENS.

— n. m. *Le tien*, Ce qui t'appartient : *Si tu veux* DU MIEN, *nne-moi* DU TIEN. || *Le tien et le mien*, La propriété. LE IEN ET LE MIEN *engendrent de nombreux procès*

— n. m. pl. *Les tiens*, Tes parents, tes alliés, tes amis : *e compte absolument sur personne, pas même sur* LES TIENS.

— Loc. div. *I mettre du tien*, Y mettre de ton argent : *u ne passeras pas pour généreux sans* Y METTRE DU TIEN. aire des concessions : *Si tu veux te réconcilier,* METS Y TIEN. — Inventer, exagérer, amplifier : *Si tu veux toujours être cru, n'Y* METS *jamais* DU TIEN. || *Faire des tiens*, Faire des folies, des fredaines : *Tu as* FAIT DES TIENNES *ns ton jeune temps*.

TIEN, le ciel matériel, la voûte céleste, le firmament, demeure des dieux chez les Chinois, et aussi le dieu i réside dans le ciel, le gouverne et étend sa protection sa direction sur le monde entier.

TIEN-HÉOU-SIN-MOU, déesse chinoise de la mer, rotectrice des marins.

TIEN-TSIN, ville de Chine, capit. de la province du étchili, à 100 kilom. de Pékin, sur le Pei Ho, à 60 kilom. son embouchure, golfe du Pétchili, à son croisement vec le Grand-Canal, dans une plaine entre les lacs Tao au N. et Ta-Po au S.; chemin de fer; 900.000 hab. Ville murée, aux maisons basses, aux rues tortueuses et sales, avec un incessant fourmillement de bêtes et de gens. Etablissements européens à Tze-tchou-lin, à 2 kilom. bordeur les plantes d'arbres, à angle droit, quais en ombres de marchandises; steamers et chalands; usines confection de vêtements de laine. Cathédrale catholique brûlée en 1870, remaugurée en 1897, brûlée de nouveau en 1900. Arsenal chinois. Port ouvert au commerce européen en 1860, d'approches difficiles (barre de Takou); banes dans le fleuve, glace de décembre à mars. Importation de tiles de coton (du Japon surtout, de cotonnades des Etats-Unis), de pétrole russe. Exportation sur Changhaï, pour le transbordement, de peaux, fourrures, laines, poils. Entrepôt pour le Petchili et le Chan-Si, magasins pour le sel et les céréales. Douanes. Simple poste militaire jusqu'a la fin du XVIIe siècle. Traités de 1858 et de 1885. Du 17 juin au 14 juillet 1900, bombardement des concessions par les Chinois : les 13-14 juillet, prise de la ville par les troupes internationales, gouvernement provisoire des puissances jusqu'au 15 août 1902.

Tien-Tsin (TRAITÉ DE), traité signé le 11 mai 1884 après la conquête du Tonkin (1883-1884), par le capitaine de frégate Fournier et Li-Hung-Tchang, vice-roi du Petchili, pour mettre fin aux menaces de guerre entre la France et la Chine. La France s'engageait à respecter la frontière méridionale de la Chine et à ne point réclamer, pour les derniers événements, d'indemnité; la Chine, à retirer immédiatement ses troupes du Tonkin, à respecter les traités de la France avec l'Annam et à accorder à la France des facilités de commerce dans le Sud. Mais ce traité ne fut pas respecté par les Chinois, et les Français en marche sur Langson, furent arrêtés par le guet-apens de Bac-Lé, qui motiva la guerre franco-chinoise. C'est à Tien-Tsin que fut également signé le traité de paix du 9 juin 1885, qui confirmait et complétait les stipulations de la convention du 11 mai.

TIEPOLO (*ti-e* (Jacopo), 42e doge de Venise. Nommé duc de Candie après la mort de Renier Dandolo (1208-1210), puis podestat à Constantinople, il fut élu doge en 1229 contre Marino Dandolo et succéda à Pietro Ziani. Il réduisit une révolte à Candie en 1230, puis aida Constantinople à repousser les attaques des Grecs et des Bulgares (1231). En 1239, le doge signait un traité avec le pape Grégoire IX pour la conquête de la Sicile et assiégeait Ferrare avec le légat pontifical; il reprenait Zara, qui s'était soustraite à la domination vénitienne en 1212, et toute la Dalmatie. Tiepolo est célèbre aussi pour avoir fait exécuter un recueil de lois, qu'il publia sous le nom de *Statuta*. Il abdiqua en 1249 et eut pour successeur Marino Morosini.

TIEPOLO (Lorenzo), 46e doge de Venise, mort en 1275. Vainqueur à Saint-Jean d'Acre en 1255 et 1258, basile à Négrepont (1262), il fut élu doge, en 1268. Une famine l'obligea, dès l'année suivante, à recourir aux villes voisines, qui refusèrent des secours. Les Vénitiens, sortis d'embarras, se vengèrent en imposant de nouvelles taxes sur leurs marchandises et sur leurs bateaux et en déclarant que les navires chargés de vivres ne pourraient aborder qu'à Venise. Une guerre s'ensuivit avec les Bolonais.

TIEPOLO (Bajamonte ou Boemondo), petit-fils du doge Lorenzo, conspirateur italien, mort en 1318. On ne sait pas bien exactement quelle fut la cause de la conjuration qu'il ourdit avec ses alliés, les Quirini. Toujours est-il qu'en 1310, après toute une série de querelles entre les partisans de Gradenigo et les Quirini Tiepolo, Marco Quirini, beau-père de Bajamonte, prit l'initiative d'un coup de main, dont l'exécution fut fixée au 14 juin. Un ouragan, qui retarda l'assemblée des conjurés et donna le temps au doge de se mettre sur ses gardes, fit avorter l'affaire. Bajamonte, arrêté, dut s'engager à se retirer au delà de Zara. C'est à la suite de ce coup de main que fut institué le Conseil des Dix.

TIEPOLO (*ti-é*) (Giovanni Batista), peintre et graveur italien, né à Venise en 1693, mort à Madrid en 1770. Il eut pour maître Gregorio Lazzarini. Doué d'une facilité extraordinaire et d'un sens remarquable de la couleur, il eut rapidement la vogue et fut appelé pour d'importants travaux à Milan, à Wurtzbourg et à Madrid, où le roi Charles III fit de lui son peintre attitré en 1763 et où il mourut. Il fut le dernier survivant des grandes écoles italiennes. Ses ouvrages sont nombreux. Citons : *l'Adoration des Mages* (Munich); *les Pèlerins d'Emmaüs* (Louvre); *le Seigneur avec sa suite* et *Jeune femme sortant du bain*, à Berlin; *Vénus et l'Amour*, à Madrid; le *Banquet d'Antoine et de Cléopâtre*, à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg. Comme graveur, il a reproduit à l'eau-forte une douzaine de ses tableaux et laissé une série de *Caprices* de l'esprit le plus curieux et du plus rare bonheur d'exécution. C'est là qu'on trouve, entre autres objets souvent rappelés, la fameuse scène humoristique de la *Découverte du tombeau de Polichinelle*.

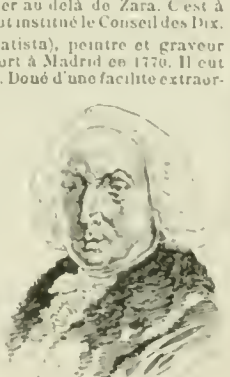

Tiepolo.

TIEPOLO (Giovanni Domenico), dit **Tiepolo le Jeune,** peintre et graveur italien, fils du précédent, né à Venise en 1726, mort probablement dans la même ville vers 1796. Ses peintures ont peu d'originalité. On voit de lui au palais des Doges un *Démosthène couronné* et un *Cicéron prononçant un discours*, qui passent pour ses meilleurs ouvrages, et qui ne sont que des camaïeux sans style. Au contraire, il a excellé dans la gravure.

TIERAN de *tiers*, et *an* n. m. Sanglier de trois ans. || On écrit également TIERSAN.

TIERÇAGE (*ti-èr'-saj'*) n. m. Troisième partie des biens du défunt que le curé, dans certains endroits, prenait comme frais de sépulture.

TIERÇAIN n. m. Econ. rur. Syn. de TIERCEROLLE.

TIERÇAIRE (*ti-èr'-sèr'*) et quelquef **TIERCIAIRE** (*ti-èr-si-èr'*) de *tiers*) n. Membre d'un tiers ordre, particulièrement du tiers ordre franciscain : *Un, Une* TIERÇAIRE.

— ENCYCL. V. TIERS *ordre*.

TIERCE (*ti-èrss* — de *tiers*) n. f. Archéol. Laine de troisième qualité, qui provenait surtout d'Espagne. || On disait aussi LAINE TIERCE, ou TIERCE LAINE.

— Blas. Elles se posent trois par trois sur l'écu, en fasce, barre, bande ou pal, et l'on dit que la largeur totale, y compris les deux intervalles, est égale à celle de ses pièces honorables. Se emploie aussi au pluriel.



De gueules à trois tierces de gueules.

— Bot. Un des noms vulgaires de la cerise.

— Comm. relig. Compagnie que l'on donne à une religieuse, quand elle reçoit une visite au parloir.

— Escr. Position du poignet tourné en dedans, dans une attaque horizontale et au-dessus ou bas de l'adversaire, en laissant son épée à droite. *Inverser, Parer en* TIERCE.

— Ecol. Droit seigneurial d'un tiers sur certains fruits de la terre.

— Jeux. Réunion de trois cartes de même couleur qui se suivent. *Tierce majeure*, Réunion des trois plus hautes cartes de la couleur, as, roi, dame, etc. *Tierce au roi, à la dame, au valet*, etc. Tierce-major, la plus forte tierce est un roi, une dame, un valet, etc.

— Liturg. Deuxième des trois petites heures canoniales ou petites heures, qui se chantait entre la troisième heure du jour, c'est-à-dire neuf heures du matin.

— Mathem. Soixantième partie de la seconde pour la mesure des arcs, des angles ou du temps.

— Métrol. Mesure anglaise de capacité, valant [illegible] à

— Musiq. Intervalle de trois degrés (*tierce majeure, tierce mineure*). Jeu d'orgue qui sonne la tierce au-dessus du prestant. *Tierce de picardie*, tierce majeure qu'on fait entendre dans l'accord parfait qui termine certains morceaux d'église. V. part. encycl.

— Typogr. Epreuve qui sert généralement à vérifier si les dernières corrections indiquées sur les bons à tirer ont été bien exécutées, et si l'imposition et les blancs sont bons.

— Encycl. Musiq. Dans une gamme diatonique, on appelle *tierce* la note placée sur le troisième degré et qui forme tierce avec la tonique. La tierce est de plusieurs sortes et l'on distingue : la tierce *majeure*, appelée par les anciens *ditон* deux tons, formée de deux tons; la tierce *mineure*, appelée par les anciens *hémiditon*, formée d'un ton et d'un demi-ton. On distingue encore la tierce *augmentée*, formée de plus de deux tons, et la tierce *diminuée*, formée de moins de deux tons.

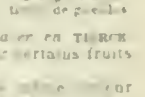

Tierce.

Les tierces sont comprises au nombre des consonances : elles sont l'âme de l'harmonie, car il n'existe pas un

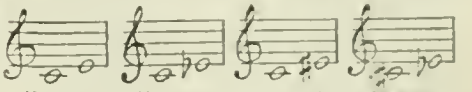

Majeure. Mineure. Augmentée. Diminuée.

accord où l'on n'en rencontre une, deux, trois, et parfois jusqu'à quatre. La tierce majeure est franche, pleine, sonore et brillante; la tierce mineure, d'une nature mélancolique et tendre, est empreinte d'une grande douceur, surtout lorsque l'intervalle est redoublé, c'est-à-dire lorsqu'elle forme dixième. La tierce a pour renversement la sixte.

TIERCÉ, ÉE (*ti-èr'-sé*) adj. Blas. Qui est divisé en trois parties qui sont d'émail différent, en parlant d'un écu. Un écu peut être tiercé en fasce, en bande ou en pal.)

— Agric. Qui a reçu un troisième labour : *Champ* TIERCÉ.

— Versif. Se dit de rimes, lorsque les vers marchent par groupes de trois.

— n. m. Attribut de l'écu divisé en trois parties égales.



Tiercé en pal de gueules et d'argent et d'azur.

— Encycl. Versif. Chaque groupe de vers à *rimes tierces* comprend deux vers rimant ensemble, qui embrassent un troisième vers, lequel rime avec le premier et le troisième du tercet suivant. On ajoute, avant le premier groupe ou après le dernier, un vers supplémentaire destiné à rimer avec celui du milieu qui reste isolé; ce vers doit renfermer une pensée haute ou une image remarquable. Ce système de versification, très employé par Théophile Gautier, a reçu des Italiens, qui s'en sont beaucoup servis, le nom de *terza rima*. La *Divine Comédie* de Dante est écrite en *terze rime*.

TIERCÉ, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. d'Angers, sur la rive gauche de la Sarthe; 1.997 hab. Ch. de f. Ouest. Culture et commerce de chanvre. — Le canton a 8 comm. et 7.675 hab.



D'argent à trois tiercefeuilles de gueules

TIERCEFEUILLE n. f. Figure employée dans l'ornementation, représentant une feuille à trois pétales et sans queue. La tiercefeuille est une figure héraldique semblable au trèfle, mais qui n'a point de queue. L'espace compris entre les feuilles s'appelle *refente*.

TIERCELET (*ti-èr-se-le* — de *tiers*, les mâles de la plupart des oiseaux de fauconnerie étant d'un tiers plus petits que les femelles) n. m. Chass. Faucon mâle. || Autref. Mâle de tout oiseau, excepté pourtant du lanier, dont le mâle était le *lanceret*, et du sacre, dont le mâle était le *sacret*.

— Monn. Nom donné, au XVIIIe siècle, à un alliage monétaire qui se rapprochait beaucoup de l'alliage légal.

TIERCELIN (*ti-èr-se-lin*) n. m. et adj. Se disait d'une sorte d'étamine ou de toile unie légère, qui servait à faire des vêtements et des doublures, des tentures et des bannières. || On disait aussi TIERSAIN, et TIERCHAIN.

TIERCELINE n. f. Hist. relig. V. TIERÇAIRE.

TIERCEMENT (*ti-èr'-se-man* n. m. Prat. anc. Surenchère du tiers d'un prix d'adjudication. || Triplement du prix de l'adjudication, dans les fermes du roi. || Partage par tiers.

— Agric. Action de tiercer. Syn de ASSOLEMENT TRIENNAL.

— Théâtr. anc. Augmentation d'un tiers du prix des places.

TIERCEMENT (*ti-èr'-se* adv. Troisièmement. (Vx.)

TIERCER (*ti-èr'-sé* — de *tiers* Prend une cédille sous le *c* devant *a* ou *o* : *Nous tiercons. Il tiercera* v. a. Hausser d'un tiers le prix d'une adjudication, le prix d'une marchandise, le prix des places à un spectacle. (Vx.)

— *Tiercer le revenu d'une abbaye*, Le partager en trois

TIERCE RIME [illegible]

TIERCELLE [illegible]

TIERCERON [illegible]

TIERCEROT [illegible]

TIERCET [illegible]

TIERCEUR *(t'er-seur)* n. m. Dr. ancien. Enchérisseur du [illegible]

TIERCIAIRE n. Hist. relig. [illegible]

TIERCIÈME [illegible]

TIERCINE [illegible]

TIERÇON [illegible]

Tierra de Campos, région de l'Espagne (ancien [illegible]). C'est un plateau ondulé à 650-900 mètres [illegible], parcouru par des affluents et sous-affluents [illegible] terre stérile dans les années sèches, fertile [illegible]

Tierra Blanca, bourg du Mexique (Etat de Guanajuato) [illegible] hab.

Tierra Nueva, bourg du Mexique (Etat de San Luis [illegible]

TIERS, TIERCE *(tièr, tièrs)* du lat. *tertius*, adj. Qui [illegible] troisième rang, s'ajoute à deux autres. TIERCE *Empan tierce*, Entre les mains d'une personne [illegible] à celles qui sont en compétition : *Déposer une* [illegible] EN MAINS TIERCE.

Prov. *Tiers parti*. Parti intermédiaire entre deux partis extrêmes. ‖ *Tierce foi*, Etat d'un fief dont trois possesseurs successifs avaient fait foi et hommage au seigneur. ‖ *Tierce loi*, Prélèvement, par le roi ou le seigneur [illegible] du tiers de droit de lods, sur la vente d'un pré, pour prix de la concession des eaux servant à l'irrigation. ‖ *Tierce tenancier*, Donataire des enfants dans certaines [illegible]. ‖ *Tierce à merci*, Droit seigneurial du tiers perçu [illegible] seigneur.

Hist. *Tiers état*, Troisième ordre de la nation sous [illegible]

— Hist. relig. *Tiers ordre*, Sorte de congrégation laïque, [illegible] les frères, tout en vivant dans le monde, sont affiliés à l'ordre religieux. ‖ Congrégation religieuse affiliée à [illegible] ordre, mais suivant une règle moins austère.

— Path. *Fièvre tierce*, Fièvre intermittente dont les [illegible] reviennent tous les troisièmes jours. ‖ *Fièvre tierce double*, Fièvre dont les accès durent deux jours de suite, et [illegible] un jour complet d'apyrexie.

— Chasse. Partie d'un tout divisé ou conçu comme [illegible] trois parties égales. *Cinq cerf le* TIERS *de quinze*.

Techn. *Avoir recours à un* TIERS.

Prov. *Le tiers et le quart*, Les uns et les autres, indifféremment. ‖ *Entre le tiers et le quart*, Ni trop ni trop peu. ‖ *Un* TIERS EN SUS, Un tiers en plus.

Archéol. Rang de rame des galères comprise entre [illegible] et *Tranc*, *Coste d'un tiers, de deux tiers*, [illegible] qui avait un tiers, deux tiers d'aune de largeur.

Fin. *Tiers consolidé*, Nom donné à la dette publique [illegible] que l'on doit subir la Direction de la [illegible] au N. ‖ *Tiers consolidé*, augmenté par quelques [illegible] fut transformé en 5 pour 100 consolidé.)

Mar. Voile au tiers.

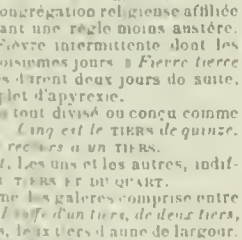

Voile au tiers.

[illegible] reçoi[illegible] *Tiers acquit*, [illegible] *Tiers arrière*, [illegible] *Tiers avant*, [illegible] *Tiers bord*, [illegible] *Tiers courant*, [illegible] *Tiers état*, [illegible] *Tiers parleur*, Celui [illegible] effet [illegible] transmis par la voie [illegible] *Tiers sujet*, Contre les mains [illegible] on a fait une saisie, [illegible] tion, relative à [illegible] appartenant à une autre personne. ‖ *Tierce opposition*, Voie par laquelle agit le tiers opposant [illegible] qui fait [illegible].

— Loc. adv. *En tiers*, Comme troisième, dans une réunion de trois. *Être* EN TIERS *dans une société*.

— Encycl. Dr. *Tierce opposition*. La tierce opposition est [illegible] lorsqu'elle est formée en dehors de toute [illegible] ce cas, le tribunal compétent est celui qui a [illegible] primitivement attaqué. Elle est *incidente*, lorsque, dans une instance, on attaque un jugement opposé par l'adversaire, en ce cas, si le tribunal où l'on se trouve est égal ou supérieur à celui qui a rendu le jugement attaqué, c'est lui qui est compétent, mais, s'il est inférieur, ce sera le tribunal primitif. La partie dont la tierce opposition est rejetée est condamnée à une amende de 30 francs au minimum et, s'il y a lieu, à des dommages-intérêts envers le défendeur. La tierce opposition peut, en principe, être formée pendant trente ans.

— Hist. relig. Les membres du *tiers ordre* (*tiercaires*, *laïques* ou *réguliers*), sans vœux ou à vœux simples, car il y en a des uns et des autres, participent aux mérites de l'ordre principal. Les plus célèbres sont ceux de Saint-François d'Assise et de Saint-Dominique. Beaucoup d'autres instituts les ont imités.

Il ne faut pas confondre ces tiers ordres, approuvés par l'Eglise, avec certaines corporations, révoltées contre l'autorité ecclésiastique, connues sous le nom de *fraticelles*, de *beggards* ou de *béguins*.

— Hist. *Tiers état*. L'histoire du *tiers état*, c'est l'histoire même du développement et des progrès de la société civile en France depuis le chaos qui suivit la chute de l'empire romain. Le tiers naquit à l'ombre des communes affranchies et ne comprit tout d'abord que la population des villes privilégiées. Son influence devint prépondérante dans les états généraux du XIVe siècle, sous Philippe le Bel et surtout sous Jean le Bon. Ses délégués se considèrent comme chargés de plaider la cause de tous les non-nobles, bourgeois ou paysans, et déjà ils ont conscience des besoins de la nation. Avec Etienne Marcel, en 1357, ils demandent le renouvellement des lois et des mœurs par la fusion de la liberté et de l'égalité civiles, l'abaissement de toutes les barrières élevées par le privilège, l'extension du droit commun à toutes les classes de personnes. Les réformes de Charles V, l'ordonnance cabochienne de 1413, toutes les grandes mesures d'administration de Charles VII et de Louis XI ont leur source dans les cahiers de doléances du tiers état, et ce sont les légistes, les officiers de justice et de finances, presque tous sortis de la roture, qui seront chargés de les préparer et de les appliquer. Aux états généraux de 1484, les députés du tiers réclament la périodicité des états, et ils reviendront, sans succès, sur cette grave question jusqu'en 1614. La royauté s'inspira des doléances du tiers pour la promulgation des grandes Ordonnances qui introduisirent un peu plus de justice, d'ordre et de régularité dans les diverses branches de l'administration. Les ordonnances de Louis XII, celles d'Orléans (1561), de Moulins (1566) et de Blois (1579) ne sont que la reproduction des doléances du tiers. De plus, les rois, à défaut du contrôle des états généraux, acceptèrent et organisèrent eux-mêmes le contrôle du parlement qui, sans avoir l'importance et l'efficacité de celui qu'auraient exercé des états périodiques, éclaira cependant et entrava souvent leur autorité. Les cahiers de 1614, les derniers qui aient été rédigés avant 1789, prouvent que le tiers état avait le sentiment profond de l'intérêt public. Il s'attaque à tous les abus, à toutes les inégalités, et il indique souvent le remède à côté du mal. Richelieu, Colbert et les grands ministres réformateurs du XVIIIe siècle, Machault, Turgot, Necker, essayeront de donner satisfaction à quelques-unes des demandes du tiers, mais les privilèges et les abus si souvent signalés seront soigneusement maintenus et ils deviendront d'autant plus criants que les charges de la nation ne cesseront de s'accroître. En même temps, le tiers état, plus éclairé, plus instruit, plus riche, se montre plus conscient de ses droits; il y a contradiction entre les institutions et les vœux du tiers et il faudra la Révolution de 1789 pour accomplir les réformes que les représentants du troisième ordre n'ont cessé de réclamer.

Tiers état (QU'EST-CE QUE LE), pamphlet politique de Sieyès, publié en janvier 1789, sur la demande du ministère, qui voulait connaître l'opinion des écrivains sur la prochaine réunion des états généraux. Ecrit après les *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer en 1789*, et un *Essai sur les privilèges*, ce pamphlet contient ce que l'on a appelé la formule de la Révolution : « Qu'est-ce que le tiers état ? — Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? — Rien. — Que demande-t-il ? — A devenir quelque chose. »

Tiers état (ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA FORMATION DU), par Augustin Thierry (1850). Ce livre, le dernier du célèbre historien, comporte deux parties : la première est l'histoire du tiers état, de la bourgeoisie et des états généraux, depuis la décadence des communes jusqu'à l'établissement définitif de la monarchie absolue, du XIIe au XVIIIe siècle; la seconde traite de la révolution communale. Selon Augustin Thierry, les historiens ont eu tort d'assimiler le troisième ordre de l'Etat à la bourgeoisie et d'en faire une classe supérieure parmi celles qui se trouvent au-dessous du clergé et de la noblesse. Il a prétendu voir l'origine des communes dans la persistance du régime municipal romain, et, dans la commune, il a consacré le type de la cité affranchie du moyen âge. Les travaux de Giry, Luchaire, Prou, etc., ont renouvelé depuis l'histoire du mouvement communal, et l'on a renoncé aux mots de liberté, d'égalité, de république, par lesquels Augustin Thierry caractérisait cette puissance essentiellement aristocratique et foncière qu'était la commune, comprise dans le cadre féodal. Mais l'ouvrage d'Augustin Thierry, s'il n'a pas établi la vérité, a donné une recrudescence aux études locales sur les villes.

TIERSOT Jean-Baptiste-Elysée-*Julien*), musicographe français, né à Bourg (Ain) en 1857. Il fut élève du Conservatoire. Devenu collaborateur musical du journal « la Réforme », puis attaché à la Bibliothèque du Conservatoire, il participa à la rédaction de plusieurs journaux et recueils, et publia : *Histoire de la chanson populaire en France* [illegible] *Musiques pittoresques, promenades musicales à l'Exposition universelle de 1889* (1889 ; *le Chant de* la Marseillaise et *Oratorio* Esther, *de Grétry* (1892) ; *Rouget de Lisle* [illegible] (1892 ; *Chansons populaires recueillies* [illegible] *le Vicaire*, avec Vincent d'Indy (1892 ; *la Messe*, Dom [illegible] Mémoire *de Roland de Lassus* (1893 ; *les Types mélodiques de la chanson populaire française* (1894 ; *Mélodies populaires des provinces de France* ; *Chants populaires pour les écoles*, avec Maurice Bouchor (1894) ; *Sur le* Jeu de Robin et le Marion *d'Adam de la Halle* (1897) ; *Etudes sur les* Maîtres Chanteurs de Nuremberg *de Richard Wagner* (1899) ; *Trois chants du 14 juillet sous la Révolution* (1899 ; *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises* (1903 ; *Hector Berlioz* (1904).

TIERS-POINT n. m. Archit. Point d'intersection D de deux arcs AD-CD, formant une ogive. ‖ *Arc en tiers-point*, Arc brisé, formé des segments de deux arcs qui se coupent. ‖ *Voûte en tiers-point*, Voûte ogivale. (La voûte en tiers-point se construit en divisant la base AE en trois parties égales. De chacun des points B et D, pris comme centres, on décrit les arcs de cercle AF et EF. ‖ Pl. *Des* TIERS-POINTS.



1 Ogive en tiers-point ; 2. Voûte en tiers point.

— Mar. Nom donné souvent autrefois aux voiles triangulaires. ‖ Sorte de vaigre appelée aussi TIERS-POINT.

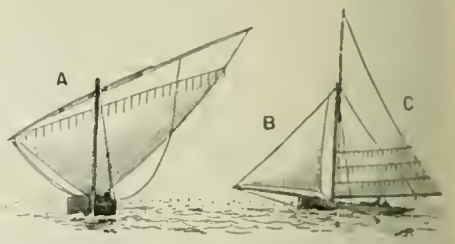

Voiles à tiers-point : A, latine ; B, foc ; C, houart.

— Perspect. Point que l'on prend à discrétion sur la ligne de vue, et où l'on fait aboutir les diagonales.

— Techn. Lime triangulaire, dont la coupe transversale offre un triangle équilatéral, et qui s'emploie pour l'affûtage des dents de scie.



Tiers-point (A, coupe de la lime).

TIERS-POTEAU n. m. Constr. Pièce de bois qui sert pour les cloisons légères et qui est le *tiers* d'un poteau de moyenne taille. ‖ Pl. *Des* TIERS-POTEAUX.

TIESI, bourg du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]); 3.500 hab.

TIETAR (le), rivière de l'Espagne centrale, affluent du Tage. Le Tietar naît dans la sierra de Casillas, coule vers le S.-O., et se jette dans le Tage près de Villareal de San Carlos, après un cours de 180 kilom. environ.

TIÉTÉ (le), grande rivière du Brésil méridional (Etat de São Paulo), qui naît dans la serra do Mar, reçoit le Tamanduatehy, venu de São Paulo, coule vers l'O.-N.-O., et gagne la rive gauche du Parana, tête du rio de la Plata. Cours 1.200 kilom., avec nombreux rapides.

TIETJERKSTERADEEL (ou, dans l'usage courant, TIETJERK), bourg des Pays-Bas (Frise), au bord du lac de Bergum ; 15.000 hab.

TIEULET (*lè*) n. m. Comm. Très petit fagot.

TIFERNAS ou **TIPHERNAS** (Publius Gregorius), humaniste italien, dont on ignore le vrai nom, né vers 1414 à Città di Castello, l'ancienne *Tifernum Tiberinum*, mort à Venise en 1464. Il enseigna en Italie, traduisit les sept derniers livres de la *Géographie* de Strabon, et reçut enfin, à l'université de Paris (1458), une chaire de grammaire et de rhétorique. Son enseignement, qui initia les savants français à la littérature hellénique, ne dura qu'un an, mais laissa une trace durable. De retour en Italie, il enseigna à Mantoue et à Venise. Il est l'auteur d'intéressantes poésies latines.

TIFERNUM ou **TIPHERNUM**, ville de l'Italie ancienne (pays des Samnites), où les Romains remportèrent trois victoires : en 305, 297 et 295 av. J.-C. Auj. *Città-di-Castello*.

TIFFAS, peuplade chellouh du Maroc central, qui, malgré ses caractères berbères, a adopté la loi du Coran et la langue arabe. Ce sont de laborieux agriculteurs.

TIFFAUGES, comm. de la Vendée, arrond. et à 52 kilom. de La Roche-sur-Yon, entre la Sèvre Nantaise et son affluent la Brume ; 1.156 hab. Ch. de f. Etat. Papeterie importante. Vastes ruines d'une citadelle féodale considérable longtemps habitée par le sanguinaire Gilles de Retz.

TIFFES n. m. pl. Pop. Cheveux.

TIFFIN, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Seneca, sur la rivière de ce nom (bassin du lac Ontario). 13.000 hab. Métallurgie, filatures.

TIFFINAGH n. m. Alphabet des Touareg.

TIFLIS (en géorg. *Thilis-Kalakhi*, la ville aux eaux chaudes), ville du Russie (Transcaucasie), ch.-l. de gouvernement, à 453 mètres d'altitude, dans un site montagneux et déboisé, que domine le mont Saint-David (732 m. ; église de 1318), sur le Kour (tributaire de la mer Caspienne), resserré ici à 20 mètres de largeur ; 160.650 hab. Ch. de fer, collèges ; observatoire ; musée d'histoire naturelle, cathédrale orthodoxe (de Sion), qui daterait de la fondation de la ville (455) ; cathédrale arménienne de 1480. L'été, la gorge où est bâtie la vieille ville est une fournaise ; rues raides, étroites. La nouvelle ville, percée de belles rues (boulevard du Palais), s'étend au N.-O., vers la plaine de Mtzkhet. Industrie importante : orfèvrerie, armes, tapis, cotonnades, savons, tabac, briqueterie, minoterie. Exportation de soieries, lainages, tapis et cotonnades. Importation d'alcool, thé, sucre, bougies, métaux, peaux ouvrées. Eaux sulfureuses. Patrie du général Loris-Mélikof, ministre d'Alexandre II. D'abord établissement de bains (Tpilissi), ce fut en 455 la capitale de la Géorgie ; depuis l'occupation russe, 1799, son développement a été rapide.

TIFLIS, gouvern. de Russie, lieutenance du Caucase, (Transcaucasie) ; entre les prov. du Térek au N., du Daghestan au N.-E., les gouvern. d'Iélisavetpol à l'E. et au

S., d'Erivan au S., la prov. de Kars au S., le gouvern. de Koutaïs à l'O. Superf. 41.607 kilom. carr.; pop. 1.040.900 hab. Montagneux (volcanique en grande partie au N. et au N.-O. court le Grand-Caucase, du mont de Zikara au Salavat le Kazbek, 5.043 m.; le Donos-Mta, 4.187 m.) avec les cols du Gourd et du Kouslatchir (plus de 2.300 m.) qui aboutissent à la vallée du Térek (col de Dariel); du Grand-Caucase se détachent des éperons s'épanouissant en plateaux, à l'O. et au S.-O. s'étagent les massifs complexes de l'Anti-Caucase, avec le mont Zotynéri au centre, et le mont Karakaïa (2.850 m.) dans la chaîne Akhaltzikh-Imérétienne; de cette chaîne se détache à l'E. le chaînon Géorgien-Imérétien qui se relie au Caucase (la voie ferrée le perce au tunnel du Souram, 1.227 m. d'altitude) dans le Sud, le mont Aboul se dresse à 3.302 mètres. Le Kour (mer Caspienne) traverse la province pendant 320 kilom., et y reçoit à gauche l'Alazan, grossi de la Iora. Le Terek y naît, au N. lacs alpins de Toporovan. Pluies médiocres; vallées insalubres; climat extrême, très froid dans les montagnes, partout très variable. Importantes exploitations minières de cuivre et de fer; naphte; distr. de Signakh); gisements d'or; plomb argentifère; sel gemme; sel de Glauber sulfate de soude); nombreuses sources minérales; bouches sulfureuses d'Akhtalinsk. Elève des bestiaux. Orge, seigle et froment; dans les vallées, millet, maïs, arbres fruitiers, vignes cotonniers, mûriers. Vins capiteux, renommés. Fabrication de tapis, lainages, armes blanches; fonderies de cuivre et de fer; raffineries de naphte; sciéries; verreries. *Tiflis* est le centre commercial. Exportation de cuivre. Districts de Tiflis, Akhalkalaki, Akhaltzikh, Douchet, Gori, Signakh, Telav, Tionetti, Zakataly, Bortcholo (ch. l. *Katharinenfeld*, colonie allem.). Partie de l'ancienne royauté de Géorgie, occupée par les Perses en 570, les Byzantins en 621, les Arabes en 731, les Khazars en 828, les Turcs en 1604, envahie plusieurs fois par Tamerlan de 1387 à 1402, réoccupée par les Turcs au XVIIe siècle, reprise par la Géorgie, puis par les Perses en 1795, annexée à la Russie en 1801.



Tiga.

TIGA n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des picidés, répandus de l'Inde à la Malaisie. (Le *tiga Javanensis* est très commun dans l'Inde-Chine et les îles de la Sonde.)

TIGE (*tij'* — du lat. *tibia*) n. f. Partie supérieure, ordinairement ascendante et aérienne, de l'axe du végétal qui porte les branches et les feuilles : TIGE *ligneuse, herbacée.*

— Partie mince et alloogée : *La* TIGE *d'une plume.*

— Fig. Ce qui donne naissance à des objets semblables : *Abraham fut choisi pour être la* TIGE *de tous les croyants.* (Boss.) ‖ *Faire tige*, Avoir une lignée, des descendants.

— Arboric. Arbre d'un seul jet. ‖ *Demi-tige*, Arbre qu'on ne laisse croître qu'à 1 mètre ou 1m,50 de hauteur. ‖ *Arbres à haute tige* ou *Hautes tiges*, Arbres fruitiers dont on laisse la tige s'élever. ‖ *Arbres à basse tige* ou *Basses tiges*, Arbres dont on empêche la tige de s'élever.

— Archit. Fût d'une colonne. ‖ Sorte de branche qui part d'un fleuron, et qui porte le feuillage d'un rinceau d'ornement. ‖ Pied qui supporte la vasque, la coupe d'où jaillit l'eau d'une fontaine.

Artill. L'un des premiers appareils employés pour permettre le forcement des balles dans les fusils rayés à chargement par la bouche.

Bot. Nom donné au corps principal du végétal et qui supporte son ensemble.

— Mécan. V. la partie encycl.

— Techn. Partie longue et cylindrique qui est entre l'anneau et le panneton d'une clef. ‖ Corps d'un clou, partie comprise entre la tête et la pointe. ‖ Verge à laquelle est fixé le piston d'une pompe. ‖ Arbre très mince d'une roue de montre. ‖ Partie carrée située en dehors du tourillon d'un cylindre de laminoir, et sur laquelle sont fixés les organes intermédiaires du mouvement. ‖ Partie d'un flambeau qui va du pied jusqu'à la bobèche. ‖ Partie d'une botte qui enveloppe la jambe. ‖ Partie d'un bas comprise entre le pied et le genou. — *Tige de guéridon*, Partie du meuble comprise entre le pied et le dessous de la table. ‖ *Tige de plume*, Partie située au-dessus du tuyau proprement dit et qui est garnie de chaque côté des barbes de la plume. ‖ *Carabine, Fusil à tige*, Carabine, Fusil dont la culasse est munie d'une petite verge entre laquelle se passe la poudre et sur laquelle se pose la balle.

Encycl. Bot. La *tige* manque dans les thallophytes, cryptogames inférieures, et encore est-on enclin à appeler tige le rameau principal des characées et de quelques algues.

Les anciens botanistes, et Linné entre autres, divisaient la tige en *trone* (truncus) pour les arborescentes; *chaume* (culmus), pour les tiges creuses et noueuses des graminées; *chalumeau* (calamus), pour les tiges herbacées creuses et sans nœuds des joncs. *Frons* était réservé pour la partie supérieure des tiges monocotylédones et *suppeditum* pour la base de ces mêmes tiges.

On n'a guère conservé que trois de ces noms dans la pratique. Pour les cryptogames, on n'a conservé que les mots *thalle, hypne* et *stipe* ou *pédicule* pour les algues et les champignons.

On se borne le plus souvent à ajouter un adjectif pour indiquer l'attitude, la manière d'être de la tige : *dressée, ascendante, rampante* ou *stolonifère* ou *rhizomateuse*; si elle est grimpante, elle sera dite *sarmenteuse* (vigne, clématite) ou *volubile*, si elle s'enroule : on ajoutera *dextrorse* si c'est à droite que se fait l'enroulement (houblon, bryone) ou *sinistrorse* si c'est à gauche (liseron, haricot, etc.).

La tige peut être si réduite qu'on ne la perçoit pas sans être prévenu. On dit alors improprement, dans ce cas, que la plante est acaule (violette, primevère, fraisier). Enfin, elle est parfois plus réduite encore dans les bulbes de l'oignon, du poireau, de la jacinthe où elle prend le nom de *plateau*.

Ce qu'on a appelé géotropisme positif pour les racines et géotropisme négatif pour la tige, qui tend toujours à être ascendante, présente quelques exceptions pour la tige rhizomateuse, dont le sommet seul du bourgeon terminal devient aérien, sa base restant toujours sous terre.

Par suite d'anomalies qui deviennent la règle pour nombre d'espèces, la tige et ses rameaux prennent, pour cause d'adaptation au milieu, des formes spéciales *cactées*,



TIGE : 1. Portion transversale d'une tige âgée de 5 ans : *a*, moelle; *b*, bois primaire; c^1 c^2 c^3 c^4, bois secondaire de la 1re, 2e, 3e et 4e année; *d*, couche génératrice libéro-ligneuse; e^1 e^2 e^3 e^4, liber secondaire de la 4e, 3e, 2e et 1re année; *f*, écorce; *g*, liège. — 2. Ricin germant : *a*, tige; *b*, collet; *c*, racine. — 3. Safran : *a*, bulbe de l'année précédente; *b*, bulbe de l'année actuelle; *c*, bulbe en formation de l'année prochaine. — 4. Rhizome de sceau de Salomon. — 5. Pied de pomme de terre : *a*, tige aérienne; *b*, tiges souterraines portant des tubercules; *c*, racines. — 6. Tige rampante de fraisier. — 7. Tige volubile de liseron. — 8. Tige volubile de houblon. — 9. Tige à crampon du lierre. — 10. Tige à suçoirs de cuscute. — 11. Tige dressée de dattier (stipe). — 12. Tige de blé (chaume

euphorbes, cactiformes, ephedra, etc.); on leur a appliqué le nom de *cladodes* ou tiges grasses.

Sous le nom de *tige acrogène*, Lindley désignait l'exemple qu'offrent les filicinées de se développer par leur sommet seulement. C'est aussi à ces fougères, ainsi qu'aux monocotylédones (palmiers, etc.), dont les tiges ne se ramifient pas, en général, que le nom de *stipe* est resté.

Si la tige est souvent réduite, elle est parfois excessivement développée : en diamètre pour beaucoup de monocotylédones *(yucca draccena* ou de dicotylédones *(baobab, fromager, eucalyptus)*, ou en hauteur *(sequoia, eucalyptus, lecythis*, etc., enfin en longueur *calamus*).

L'utilisation de la tige est si connue, qu'il n'est pas nécessaire d'y insister : comme combustible et bois d'industrie, comme aliment chou moellier, chou-rave, asperge, etc.), fourrage (maïs, sorgho, ajonc, etc.). Enfin, le sucre, le tanin, le caoutchouc, les gommes, les résines, alcaloïdes, etc., sont dus à la tige de nombreux végétaux.

— Mécan. Les *tiges* forment, avec les arbres, les pièces fondamentales du mouvement dans les machines; elles affectent toujours le mouvement rectiligne. Elles sont généralement des pièces cylindriques en fer forgé, tantôt destinées à transmettre le mouvement d'un piston à vapeur, tantôt à mettre en mouvement un piston de pompe. A cet effet, elles sont toujours terminées par deux têtes, dont l'une, conique, inférieure, se loge dans une douille de piston, l'autre cylindrique, supérieure, entre dans une douille ordinaire.

L'armature des dispositions variées adoptées pour les machines à vapeur, on donne le nom de *machines à tige-bielle* à celles dont le but est d'éviter l'emploi d'un cylindre incliné pour le cas où la distance de l'arbre moteur au sol est comprise entre quatre et cinq fois le rayon de la manivelle. Ces machines sont de deux systèmes : 1° celles dites à coffre ou à fourreau; 2° celles à couvercle intérieur. Les premières consistent dans la substitution à la tige d'un cylindre creux, à section rectangulaire suffisante pour permettre l'oscillation de la bielle, qui s'attache alors directement sur le piston. Les secondes consistent à recouvrir d'un *stuffing box* mobile la portion du couvercle qui a fait rigoureusement percer pour permettre les oscillations de la tige-bielle.

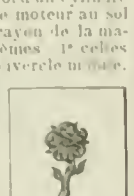

Parement à une rose de gueules tigée et feuillée de sinople.

TIGÉ, ÉE *jé* adj. Qui est muni de sa tige en parlant des fleurs et des plantes.

TIGELLE *jè* n. f. Bot. Partie supérieure de l'axe de l'embryon, qui doit, en se développant, donner naissance à la tige.

TIGELLÉ, ÉE *jè-lé* adj. Bot. Qui est muni d'une tigelle.

TIGELLIN Sofonius Tigellinus, favori de Néron, mort en 69 de notre ère. Il ne doit sa renommée qu'à son infamie. D'une naissance obscure, il se signala dès sa jeunesse par ses débauches. Le scandale de son commerce avec Agrippine le fit exiler par Caligula (39). Néron le rappela et, suivant le mot de Tacite, il fut « le corrupteur du prince ». Son rôle contre les complices de Pison lui valut la préfecture du prétoire. Puis, quand la fortune eut tourné, il abandonna son maître et entraîna les prétoriens à la défection. Il échappa à la mort sous Galba, mais Othon le sacrifia à la colère et à l'horreur du peuple. Il dut s'ouvrir la gorge, et sa mort fut une agonie parallèle de rage de lâcheté. Pétrone. On l'accusa d'avoir été le véritable auteur de l'incendie de Rome.

TIGELLULAIRE *jè-lu-lè-re* adj. Bot. Qui a les caractères des tigellules.

TIGELLULE *jè-lu-le* n. f. Bot. Très petite tige.

TIGERON n. m. Techn. Large tige très courte, portant par le haut d'une roue ou d'un balancier l'arbre-manivelle.

TIGETTE *jè-te* n. f. Archit. Ornement qui est surmonté d'une sorte de tige partant de feuilles, et s'enroulant par les volutes d'un chapiteau.

TIGLATE n. m. Sel de l'acide tiglique.

TIGLATHPHALAZAR. Forme anglaise de THÉGLATHPHALAZAR.

TIGLINE n. f. Matière extraite de l'huile de croton.

TIGLIOLE, commune d'Italie, Piémont, province d'Asti, arrondissement, sur la Mersa; 2.000 hab.

TIGLIQUE *glik* adj. Se dit d'un acide contenu dans l'huile de croton, et qui, autre que l'acide *hydrocrotonique* et l'acide $C^{10}H^{16}O^2$, a pour formule $C^5H^7CO^2H$.

TIGLIUM *(om)* n. m. Bot. Espèce de croton.

TIGNARD *(gnar' gn* mll.) n. m. Fromage de montagnes de la Tarentaise, appelé aussi FROMAGE PERSILLÉ.

TIGNASSE *gnass' gn* mll. — pour *teignasse*; de *teigne* n. f. Coiffe enduite d'onguent, dont on recouvre la tête des teigneux.

— Fam. Mauvaise perruque. Chevelure longue et mal peignée.

— Par ext. Feuillage informe, échevelé. *Par intervalles de fourches* TIGNASSES *d'arbres.* V. Hugo.

TIGNÉ, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 8 kilom. de Saumur, sur un affluent du Layon; 1.600 hab. Vins blancs.

TIGNIEU-JAMEYZIEU, comm. de l'Isère, arr. et à 45 kilom. de La Tour-du-Pin, sur la Bourbre, affl. du Rhône; 1.292 hab.

TIGNOLE *gn* mll. n. f. Petit bateau de pêche, dont le fond et les côtés ne sont formés que de trois planches. On dit aussi TIGNOL n. m.

TIGNON *gn* mll. — pour *teignon*; de *teigne* n. m. Autre forme du mot CHIGNON.

TIGNONNER *gno-ne gn* mll. v. a. Boucler, friser les cheveux, le tignon de : TIGNONNER *une femme.*

Se *tignonner*, v. pr. Relever, boucler, friser son tignon.

Se saisir par le tignon, se prendre aux cheveux.

TIGNONVILLE Guillaume, sire DE, prévôt de Paris, mort en 1414. Conseiller et chambellan de Charles VI, il fut, en 1401, nommé prévôt de Paris. Le zèle qu'il mit à rechercher les meurtriers du duc d'Orléans lui valut la haine de Jean sans Peur. En 1407, il envoya à la potence deux écoliers clercs de l'université de Paris, voleurs et assassins. Une sédition de l'université, provoquée par Jean sans Peur, amena la destitution de Tignonville qui fut d'ailleurs bientôt nommé président de la Chambre des comptes. Tignonville est l'auteur de *Dicts moraulx des philosophes*, traduction ou imitation qu'il écrivit, à la prière de Charles VI, d'un manuscrit latin attribué à Guillaume de Malmesbury, et qui fut d'abord imprimée sans nom d'auteur, à Bourges, vers 1475.

TIGNONVILLE Jeanne DE, l'une des maîtresses de Henri IV, avant qu'il montât sur le trône. Sa mère était gouvernante de Madame, sœur de Henri IV. Si l'on en croit d'Aubigné, elle n'aurait succombé aux poursuites de Henri IV qu'après son mariage (1581) avec le baron de Pardaillan, comte de Fargeas, gouverneur de l'Armagnac.

TIGRANE Ier ou DIKRAN, roi d'Arménie, de la dynastie des Haïganiens, que les chroniqueurs nationaux font vivre au VIe siècle av. J.-C. Il aurait donné asile à Crœsus persécuté par Astyage, roi des Mèdes, et aurait accordé à ce prince la main d'une de ses sœurs. Puis ils vainquirent en commun le roi des Mèdes, et Tigrane, dans une bataille, tua Astyage de sa propre main. Il annexa à ses États le Caucase, la Cappadoce, la Géorgie, l'Albanie et fonda la ville de Tigranocerte.

TIGRANE II ou DIKRAN, dit **le Grand,** roi arsacide d'Arménie, mort en 36 av. J.-C. Il succéda en 89 à Artasches Ier. Lui-même étendit sa domination sur les provinces voisines de l'Arménie et conquit la Syrie, la Célésyrie, la Mésopotamie, l'Atropatène, une partie de l'Asie Mineure. Gendre de Mithridate, puis brouillé avec lui, la hauteur des Romains à leur égard les réconcilia. Tigrane réunit une forte armée, mais Lucullus le battit à plusieurs reprises (69-68). Puis la fortune parut lui sourire : mais son propre fils passa du côté des Romains et conduisit Pompée au cœur de l'Arménie (66). Le roi dut se rendre à Pompée, qui lui laissa seulement l'Arménie et la Mésopotamie. — **Tigrane III,** roi d'Arménie, petit-fils du précédent, mort vers l'an 6 av. J.-C. Fait prisonnier par Marc-Vitome, il fut élevé en Égypte, puis envoyé à Rome. Auguste lui rendit la couronne d'Arménie, mais il s'allia aux Parthes contre les Romains et mourut sur ces entrefaites. — **Tigrane IV,** roi d'Arménie, fils du précédent, mort l'an 2 av. J.-C. Les Romains jouirent d'une indépendance en lui enlevant la couronne. Il rentra en Arménie avec le secours des Parthes et périt dans une expédition contre une peuplade voisine. — **Tigrane V,** roi d'Arménie, mort en 34 apr. J.-C. Petit-fils d'Hérode, élevé à Rome dans le paganisme, il fut fait par les Romains roi de Judée, les trahit et fut mis à mort par l'ordre de Tibère. — **Tigrane VI,** roi d'Arménie, neveu du précédent. Néron le nomma roi d'Arménie, mais il fut chassé par ses sujets, qui rappelèrent Tiridate avec l'aide des Parthes. — **Tigrane VII,** roi d'Arménie vers 142. Il régna vingt ans et fut renversé en 161 par Lucius Verus sans avoir fait rien de remarquable. — **Tigrane VIII,** roi d'Arménie. Il succéda vers 408 à son père Arsace IV, avec son frère Arsace.



Médaille de Tigrane II

Tigre royal

TIGRE, [illegible] de la Turquie d'Asie [illegible] Arabistan [illegible] Karzan [illegible] 10), le *Chatt-el-Hai* [illegible] forme la [illegible] de l'Arabistan [illegible] à 2 [illegible] rate et [illegible] Gen [illegible] rose D'ar [illegible] reçoit à droite le Kara-tchai, à gauche le Hazer [illegible] ent à Hi [illegible] coule entre l'Asiyt Dagh à gauche et le plateau d'E. Tar à droite; reçoit à gauche l'Arzen, et à Til, après [illegible] kilomètres de cours, [illegible] unit à gauche au 2e *Chatt-el-Hai*, né à l'extrémité nord-est [illegible] du col de Keléchir, grossi à droite du Bi- [illegible] Garz Dagh, chaîne côtière du lac de Va- [illegible] so Seurt, cours 250 kilom. Le Tigre mint [illegible] une série de chutes, passe à Tchélik, Fun [illegible] Dereich Ibn-Omar, traverse de nouveaux [illegible] à Feth-Kâbour, reçoit à gauche des torrents [illegible] venu des monts Zakho, contourne le Bat- [illegible] asse les ruines d'Eski-Mossoul sur sa gauche, [illegible] à Mossoul rive droite, reçoit à gauche le Grand et le Petit Zab, arrose l'oasis de Tekrit, laisse les ruines [illegible] sur sa droite, reçoit à gauche l'Adhem né [illegible] Pir Omar Gudrum, mont sacré de 2.500 m.), arrose Samara ancienne capitale sous les califes, et où commence proprement la Mésopotamie, et Bagdad (ponts de bateaux de 250 m.), passe entre les ruines de Séleucie et de Ctésiphon, reçoit à gauche le Nahrvan (gorge de 250 m de profondeur), grossi du Narin, passe à Amara, et, à Kourna, s'unit à l'Euphrate, moins long que lui, mais deux fois plus abondant bien que son bassin soit moins étendu. Toute la partie inférieure de son bassin, entre son lit et la Kerkha, est couverte l'hiver par ses débordements, [illegible]té par un réseau de coulées; nombreuses communications entre le Tigre et l'Euphrate: en aval de Bagdad le premier reçoit du deuxième plusieurs coulées, comme le Saklawiyah, plus bas, c'est le Tigre.

TIGRE ou **TIGREYACO**, rivière de l'Amérique du Sud (Equateur et Pérou), qui part des Andes et gagne la rive gauche du Maranon. Cours 750 kilom.

TIGRÉ, province de l'empire d'Ethiopie, limitée au N. par la colonie italienne de l'Erythrée et par le cours du Mareb, à l'O. par le cours du Settit, au S. par le cours du Takkazé, à l'O. par la plaine désertique des Afar. Le Tigré constitue un haut plateau d'une altitude moyenne de 2.000 mètres et d'une superficie de 160.000 kilom. carr. Il a constitué à diverses époques un royaume distinct ayant pour capitale *Aroum*, puis *Adoua*. C'est un pays fertile, de climat tempéré, peuplé d'une race active, fortement métissée de sang sémite et parlant un idiome dérivé d'une langue sémitique, le *gheez*, morte aujourd'hui, mais dans laquelle sont écrits les livres des Ethiopiens.

TIGRÉ, TIGRAI ou **TIGRINA** n. m. Langue sémitique parlée en Abyssinie.

TIGRER v. a. Marquer de mouchetures semblables à celles de la peau du tigre : TIGRER *une fourrure*.

TIGRERIE (*ri*) n. f. Fam. Caractère de tigre, cruauté comparable à celle du tigre.

TIGRESSE (*grèss*) n. f. Femelle du tigre : *La* TIGRESSE *produit, comme la lionne, cinq ou six petits.* (Buff.)

— Fam. Femme d'une vertu, d'une rigueur farouche.

TIGRETIER (*ti-é*) n. m. Pathol. Sorte de chorée, observée en Abyssinie.

TIGRI (CHOTT), sebkha du Maroc oriental, à l'O. de la frontière algérienne, vers 1.120 mètres d'altitude. De niveau très irrégulier selon la saison, il n'est alimenté que par de médiocres cours d'eau, dont les principaux sont l'oued Masser et le Ben-Akhedet.

TIGRIDIE (*di*) n. f. Bot. Genre d'iridacées iridées.

— ENCYCL. Les *tigridies* sont des plantes bulbeuses, caractérisées par leurs fleurs à périanthe non tubuleux, à étamines plus ou moins soudées par leurs filets, à stylos bifurqués et stigmates terminaux.



Tigridie.

On en connaît sept espèces, toutes de l'Amérique du Sud. Dans la *tigridie œil-de-paon* ou *lis-de-tigre*, les sépales, particulièrement développés, sont d'un rouge écarlate à l'extrémité et marqués de zones rouges, jaunes et violettes.

TIGRINE n. f. Sorte d'étoffe souple et légère, mélangée de soie et de cachemire.

TIGRISOME n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des ardéidés, propres à l'Amérique tropicale. (Ce sont des hérons du groupe des butors, à livrée fauve ou jaunâtre, rayée de brun.)

TIGURINI, ancien peuple de l'Helvétie, qui fit de fréquentes incursions dans le pays des Allobroges et repoussa le consul Lucius Crassus. Ils envahirent la Gaule Transalpine; mais, après la défaite des Cimbres, leur [illegible] par Marius, ils rentrèrent [illegible] leur pays.



Tigrisome.

TIGY, comm. du Loiret, arrond. et à 18 kilom. d'Orléans, à la lisière de la Sologne, dans la vallée de la Loire; 1.505 hab.

TIH, nom donné par les Arabes à la partie septentrionale de la [illegible] du Sinaï. V. SINAÏ.

TIHANGE (comm. de Belgique, Liège, arrond. de Huy; [illegible] hab.

TIHNSK, [illegible] le Russie (gouv. de Stavropol), sur la *Tsi*; 4.000 hab.

TIKAL [illegible] Monnaie d'argent, en usage au Siam, pour [illegible] intérieur. Elle est au titre de 900 millièmes, [illegible] et vaut 2 fr. 25 c.

TIKANG, [illegible] démon chinois qui préside aux enfers.

TIKAR, [illegible] Soudan méridional, colonie allemande [illegible] au S.-O. de l'Adamaoua. Le pays, mon- [illegible] et fertile. Villes principales : Mahalla et [illegible].

TIKHOLICHTA, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine, prov. de Monastir), sur le lac de Kastoria; 2.950 hab.

TIKHORIETZKAIA, stanitza de Russie (prov. du Kouban), sur un petit affluent du Tchelvassy; 3.500 hab.

TIKHVIN, ville de Russie (gouv. de Novgorod); 6.700 hab.

TIKHVINKA, rivière de la Russie septentrionale (gouv. de Novgorod; cours 174 kilom., mais ce sous-affluent du lac Ladoga contribue à un système de canaux auquel il a donné son nom, le Tikhvinskaia Systema, qui mène les bateaux de la Baltique à la mer Noire.

TI-KIÉ ou **TIÉ**, empereur de la Chine, le dernier de la dynastie des Hia, qui régna de 1818 à 1766 avant notre ère. On le représente comme le Néron de la Chine.

TIKJÖB, bourg du Danemark (île de Seeland), non loin de la rive du Kattegat, près d'un petit lac; 7.000 hab.



Tilapia.

TILAPIA n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des cichlidés, répandus en Afrique et en Syrie. (Le tilapia du Nil [*tilapia Nilotica*], jadis confondu avec les chromis, se trouve dans tous les cours d'eau de l'Afrique orientale.)

TILBORGH (Gilles VAN), peintre belge, né à Bruxelles vers 1625, mort vers 1678. Il a peint des scènes d'intérieur, de taverne, des danses rustiques, des corps de garde. Ses tableaux sont d'une touche facile et spirituelle et d'un coloris vigoureux. Outre ses tableaux de genre, on cite de lui : les *Princes de Ligne*, de *Chimay* et de *Rubempré* et le *Duc d'Arenberg sortant à cheval du palais des ducs de Brabant*, au musée de Bruxelles.

TILBURG, ville industrielle des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur un sous-affluent de la Meuse; 40.000 hab. Grandes fabriques de draps et lainages, cotonnades. Belle église ogivale.

TILBURY (mot angl., qui est le nom de l'inventeur) n. m. Espèce de cabriolet léger à deux places, muni ou non d'une capote.

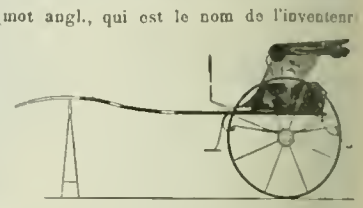

Tilbury à capote.

TILBURY, forteresse d'Angleterre (comté d'Essex), sur la Tamise. Elle fut construite en 1533, par Henri VIII pour protéger Londres d'une invasion venue par la Tamise. Autour d'elle se sont groupés des docks considérables.

TILDE (de l'espagn. *tilda*) n. m. Signe (~) que les Espagnols mettent au-dessus de la lettre *n*, quand ils veulent lui donner la valeur du *gn* mouillé français.

TILDÉ, ÉE adj. Surmonté d'un tilde : *Un* N TILDÉ.

TILFF, ville de Belgique (prov. de Liége [arrond. de Liége]), sur l'Ourthe; 2.644 hab. Zinc; laminoirs.

TILGNER (Victor-Oscar), sculpteur autrichien, né à Presbourg en 1844, mort à Vienne en 1896. Il débuta par le portrait; on lui doit des bustes d'un réalisme aigu, comme sa *Charlotte Wolter*, son *Henri Laube*. Puis il fit de la sculpture décorative : *Triton et Nymphe*, dans le jardin public de Vienne, d'autres groupes analogues et une fontaine à Ischl, dans la villa de l'empereur. On lui doit aussi, dans la chapelle commémorative de Mayerling, une *Mater dolorosa*; une *Statue de Rubens*, à Vienne, et un grand nombre de statues ou bustes décoratifs.

TILH, comm. des Landes, arrond. et à 25 kilom. de Dax; 1.219 hab.

TILIACÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au tilleul.

— n. f. pl. Famille de dicotylédones superovariées méristémones. — *Une* TILIACÉE.

— ENCYCL. Les *tiliacées* sont des arbres, des arbrisseaux et des plantes herbacées à feuilles alternes et distiques, à fleurs axillaires ou terminales, solitaires ou réunies en grappes. Le fruit est une baie ou une capsule. On en connaît un grand nombre d'espèces aux pays chauds et tempérés. On les emploie dans l'industrie et en médecine. Souvent les tiliacées sont réunies aux malvacées et forment la tribu des tiliées.

TILIACORE (du lat. *tilia*, tilleul, et de *acore*) n. m. Genre de ménispermacées, comprenant des plantes dont on connaît plusieurs espèces de l'Inde.

TILIÉ, ÉE (du lat. *tilia*, tilleul) adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au tilleul.

— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des tiliacées, ayant pour type le genre *tilleul*. — *Une* TILIÉE.

TI-LING, ville de Chine (Mandchourie [prov. de Liao-toung, départ. de Moukden]), près de la rive gauche du Liao-ho (tributaire du golfe du Petchili). Ch.-lieu d'un Est-Chinois (Transmandchourien); 22.000 hab. environ. Port fluvial. Minerais de fer. Dans les environs, mines d'argent non exploitées.

TILL ou **TEEL** n. m. Comm. Graine oléagineuse, qu'on récolte dans l'Inde.

TILLA (du turc oriental *tila*, or pur) n. m. Monnaie en or, qui a cours dans le Turkestan.

TILLAC (*till-ak'* ll mll.) — mot d'orig. scandin.; cf. suéd. *tilja*, plancher) n. m. Pont des gaillards. ‖ *Franc tillac*, Pont complet allant de bout en bout du navire. ‖ *Faux tillac*, Plancher volant placé au-dessus de la cale à marchandises. ‖ *Demi-tillac*, Petit gaillard d'avant ou d'arrière qu'on trouve souvent sur les barques non pontées.

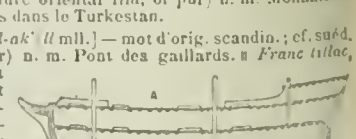

A, tillac.

TILLAGE n. m. Techn. V. TEILLAGE.

TILLANDSIE (*ill* mll., et *dsî*) n. f. Genre de broméliacées *tillandsiées*, comprenant des plantes épiphytes, à feuilles entières. La *tillandsie usnéoïde* ou *cheveux du roi* forme des touffes pendantes sur les arbres, rappelant, par son allure, l'*usnea barbata* d'Europe; la plante est utilisée comme *crin végétal*.)


Tillandsie

TILLANDSIÉ, ÉE (*ill* mll.) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la tillandsie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des broméliacées, ayant pour type le genre *tillandsie*. — *Une* TILLANDSIÉE.

TILLAU (*till-o* [*ll* mll]) n. m. Bot. Nom vulgaire du tilleul à petites feuilles.

TILLAUX (Paul), chirurgien français, né à Aulnay-sur-Odon (Calvados) en 1834. Il devint chirurgien des hôpitaux de Paris en 1863, agrégé de la Faculté en 1866, professeur d'anatomie et de médecine opératoire en 1868, et membre de l'Académie de médecine en 1879. On lui doit, comme innovation chirurgicale, la suture secondaire des nerfs. Son principal ouvrage est : *Traité d'anatomie topographique, avec applications à la chirurgie*, plusieurs fois réédité. Sa grande pratique opératoire est, d'autre part, résumée dans une autre publication importante : *Traité de chirurgie clinique* (1846-1889).

TILLAYE (Louis), homme politique français, né à Vieuxtiers (Orne) en 1847. Avocat à Caen dès la fin du second Empire, il se mêla en 1869 au mouvement libéral comme secrétaire du comité anti-plébiscitaire. Il fit ensuite la campagne de 1870-1871 comme sergent-major de mobiles, et reprit ensuite sa profession d'avocat. Il fut élu sénateur du Calvados en 1895, siégea à l'union républicaine, prit la parole dans la discussion de diverses questions juridiques et fut enfin appelé, en juin 1898, à prendre le portefeuille des travaux publics dans le cabinet Brisson. Mais il démissionna le 17 septembre suivant au moment où le ministère dont il faisait partie engagea la procédure de revision du procès Dreyfus. En 1899, il fut appelé à siéger dans la commission d'instruction de la haute cour dans l'affaire des complots.

TILLE (*ill* mll. — lat. *tilia*, proprem. *tilleul*) n. f. Liber du tilleul, dont on fait des cordes.

— Ecorce de chanvre. V. TILLE.

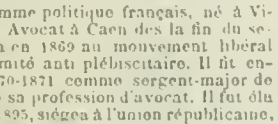

A, tille.

TILLE (*ill* mll. — do angl. *till*, tiroir) n. f. Petit compartiment devant et de l'arrière des barques, servant loger vêtements et provisions. Syn. de DEMI-TILLAC.

TILLE (*ll* mll. — du scandin. *telgia*, couper) n. f. Techn. Instrument qui peut servir à la fois de hache et de marteau et dont font usage les tonneliers et les couvreurs. || Marteau à panne fendue, servant aux charpentiers en bateaux. Outil dont on se sert pour fouiller le fond des formes à sucre. || Sorte de terre dont on fait des creusets.


Tille pour charpentier en bateaux.

TILLE (*ll* mll. — n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, répandus sur tout le globe. (Les *tillus longatus* et *unifasciatus* se trouvent aux environs de Paris.)

TILLE, rivière de Haute-Marne et de Côte-d'Or, qui descend du plateau de Langres, coule dans la grande plaine bourguignonne, et se perd dans la Saône, rive droite. Cours 88 kilom.

TILLÉE (*ll* mll.) n. f. Bot. Genre de crassulacées, à feuilles petites et rougeâtres qu'on trouve en France dans les lieux sablonneux : *La* TILLÉE *fleurit en été*.

TILLEMONT (Sébastien LE NAIN de), historien français, né à Paris en 1637, mort à Tillemont, près Paris, en 1698. Elevé dans les petites écoles de Port-Royal, puis de Beauvais, il reçut la prêtrise en 1676. De 1677 à 1679, il habita à Port-Royal-des Champs. Après la dispersion des solitaires, il alla vivre dans son petit domaine de Tillemont, entre Montreuil et Vincennes (1679). Aussi érudit que modeste, il est considéré par Sainte-Beuve comme le type du parfait élève de Port-Royal. Il collabora aux écrits de plusieurs solitaires ou amis de Port-Royal, notamment aux *Vies de saint Athanase, de saint Basile* et *de saint Grégoire de Nazianze*, de Godefroi Hermant; à l'*Histoire de Tertullien et d'Origène*, de Thomas du Fossé, etc. On lui doit : *Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné pendant les six premiers siècles de l'Eglise* (1690-1738, ouvrage très estimé, dont les quatre premiers volumes seulement parurent de son vivant; *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (1693-1712). Il laissa en manuscrit des ouvrages assez considérables : *Vie de saint Louis*, publiée en 1847, six volumes, *Histoire des rois de Sicile de la maison d'Anjou*; etc.

TILLER v. a. Techn. Syn. de TEILLER.

TILLER (*ll* mll.) v. a. Mar. Recouvrir un pont de ses bordages. || Construire une tille à une embarcation. (Vx.)

TILLETTE (*till-ète* [*ll* mll.]) n. f. Espèce d'ardoise d'échantillon.

TILLETTE n. f. Pêch. Syn. de TILLOLE.

TILLEUL *ll* mll. — du lat. pop. *tiliolum*; de *tilia*, tilleul) n. m. Bot. Genre de tiliacées tiliées.

— ENCYCL. Les *tilleuls* sont des arbres à feuilles alternes, simples, cordiformes acuminées. Les fleurs sont réunies en corymbes. Le fruit est un akène. En France, on connaît surtout le *tilleul des bois*, à fruits petits, arrondis, et le *tilleul à grandes feuilles*, dont les rameaux sont velus, et dont le fruit présente cinq côtes saillantes. Parmi les autres espèces, citons : le *tilleul argenté*, originaire de Hongrie, à belles feuilles argentées sur leur face inférieure; le *tilleul heterophylle*, le *tilleul pubescent*, le *tilleul d'Amérique*, etc. Les tilleuls, très communs en Europe, sont de nature très vigoureuse et s'accommodent des sols les plus variés : ils se reproduisent aisément de graines. Se taillant très facilement, les tilleuls, avec leurs belles et larges feuilles, bordent la plupart des promenades publiques.


Tilleul. *a*, coupe de la fleur.

— Thérap. et industr. La fleur de *tilleul*, surtout celle du tilleul argenté, se prend en infusion théiforme; elle est légèrement sudorifique, calmante et antispasmodique. Les fibres libériennes sont textiles et servent, notamment en Russie, à la confection de cordes, de toiles et de divers objets très résistants; elles se préparent de la même manière que celles du chanvre.

TILLEUR, EUSE n. Techn. V. TEILLEUR, EUSE.

TILLEUR, ville de Belgique (prov. de Liége), sur la Meuse; 6.918 hab. Fabriques de produits réfractaires, houillères, fonderies, aciéries.

TILLI, ville du Soudan (colonie anglaise de la Nigeria du Nord, prov. de Kabbi), sur le Taddama, affluent droit du Goulbi-n'Kabbi ou rivière de Sokoto; 6.000 hab.

TILLICOULTRY, ville d'Angleterre (Ecosse [comté de Clackmannan]), sur le Devon, affluent du Forth; 5.400 hab. Fabrication d'étoffes. Aux environs, gisements de houille.

TILLIER (Antoine DE), historien suisse, né à Berne en 1792, mort en 1854. Il fut délégué de Berne à la diète de Zurich en 1846. Il y fit tous ses efforts pour éviter la rupture entre les cantons. Ses ouvrages, très documentés, sont utiles à consulter. On a de lui : *Histoire de la République helvétique* [ann. 1798-1803] (1843); *Histoire de la Confédération pendant la période de la médiation* [ann. 1803-1815] (1845-1846); *pendant la période de la Restauration* [ann. 1815-1830] (1843-1850); *pendant la période dite du progrès* [ann. 1830-1848] (1854-1855); *Histoire de la république de Berne*.

TILLIER (Claude), pamphlétaire et romancier français, né à Clamecy en 1801, mort à Nevers en 1841. Soldat, puis maître d'école à Clamecy, il se fit connaître comme publiciste par de mordants articles insérés dans l'« Indépendant » de Clamecy. De petits pamphlets qu'il publia ensuite lui valurent des encouragements de Cormenin. Un roman de mœurs provinciales, *Mon oncle Benjamin*, qui est presque un chef-d'œuvre (1841), lui valut une notoriété beaucoup plus grande. Viennent ensuite : *Belle Plante et Cornélius, Comment le chanoine eut peur* et *Comment le capitaine eut peur*. Ses pamphlets, pleins de verve et d'une remarquable pureté de style, figurent dans ses *Œuvres complètes* (1846).

TILLIÈRES-SUR-AVRE, comm. de l'Eure, arrond. et à 33 kilom. d'Evreux, sur l'Avre, sous-affluent de la Seine par l'Eure; 1.091 hab. Ch. de f. Ouest. Eglise de la Renaissance (1546). Industrie active : métallurgie.

TILLIERS, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Cholet, sur un affluent gauche de la Sanguèse; 1.602 hab.

TILLO (Alexis OK., général et géographe russe, né à Kiev en 1839, mort à Saint-Pétersbourg en 1900. Il a exécuté de très importantes études géodésiques sur la Russie d'Europe et publié des cartes remarquables, en particulier sa *Carte hypsométrique de la Russie d'Europe* (1884); la première où le relief du pays soit figuré avec son véritable caractère. On lui doit encore une *Carte hypsométrique des eaux de la Russie* (1883).

TILLODONTES n. m. pl. Ordre de mammifères aujourd'hui éteints, répandus dans le tertiaire américain, mais comptant quelques rares représentants dans l'eocène du Jura suisse. (On dit aussi TILLODONTIENS.) — *Un* TILLODONTE.


Tillole.

TILLOLE, TILLIOLE, TILLETTE ou **THILLO** (*ll* mll.) n. f. Petite barque de pêche très élancée, dont on se sert à Arcachon et sur l'Adour.

TILLOT (*till-o* [*ll* mll.]) n. m. Bot. Nom vulgaire du tilleul des bois ou à petites feuilles.

TILLOT (Guillaume-Léon DU), marquis DE FÉTIGNY, homme d'Etat, né à Bayonne en 1711, mort à Paris en 1774. Il devint, en 1749, intendant de Philippe, duc de Parme, gendre de Louis XV. Il fit d'utiles réformes, mais les prodigalités de la duchesse Elisabeth amenèrent un déficit considérable. Louis XV consentit à payer les dettes du duc de Parme, à la condition que Tillot eût le titre de ministre des affaires domestiques. Il créa des manufactures, fonda une école militaire, une école des beaux-arts, etc. A la mort du duc Philippe, Tillot prit la direction générale des affaires sous le duc Ferdinand. Il expulsa les jésuites, abolit l'inquisition et supprima plusieurs couvents, mais, s'étant opposé aux débauches du prince, il fut renvoyé en 1771.

TILLOTTE n. f. Techn. Syn. de TEILLEUSE.

— Pêch. Syn. de TILLIOLE.

TILLOTTER (*ll* mll., et *o-té*) v. a. Briser, rompre avec la tillotte (TILLOTTEUR *le chanvre*.

TILLY (Jean TSERCLAES, comte DE), général de la guerre de Trente ans, né au château de Tilly (Brabant) en 1559, mort à Ingolstadt en 1632. Il servit dans l'armée espagnole, puis dans l'armée impériale, combattit en Hongrie (1600) contre les Turcs, et, en 1610, fut chargé par Maximilien de Bavière de la réorganisation de l'armée bavaroise. Lorsque éclata la guerre de Trente ans, il fut nommé feld-maréchal de la Ligue catholique, gagna la bataille de la Montagne-Blanche (1620), et fit campagne en 1621 contre le comte Ernest de Mansfeld. Battu en 1622 par le margrave Georges-Frédéric de Bade, il le battit à son tour à Wimpfen, triompha ensuite de Christian de Brunswick à Höchst, s'empara de Heidelberg, de Mannheim et de Frankenthal. Après la victoire de Lutter (1626), il ravagea le Stadtholn, il s'occupa activement de la restitution à l'Eglise catholique des évêchés et des monastères protestants, battit à Lutter (1626) le roi Christian de Danemark, conquit le Slesvig-Holstein et le Jutland, et força le roi à signer la paix de Lubeck (juin 1629); il remplaça Wallenstein dans le commandement en chef des armées impériales et entreprit dans l'Allemagne du Nord une campagne pour assurer l'exécution de l'édit de Restitution; mais il échoua bientôt. Il prit Magdebourg et ravagea la Saxe, mais fut défait à Breitenfeld par Gustave-Adolphe et blessé dans le combat, de nouveau battu en défendant le passage du Lech (1632), il mourut des suites de ses blessures. Tilly détestait le luxe et les honneurs, et sa vie fut digne et sévère. Il était animé d'un zèle très vif pour la religion.


Jean de Tilly.

TILLY-SUR-SEULLES, chef-l. de canton du Calvados, arrond. et à 28 kilom. de Caen, dans la vallée boisée de la *Seulles*; 918 hab. Eglise des XIe-XVe siècles. — Le canton a 25 comm. et 9.211 hab.

TILMANT (Théophile-Alexandre), violoniste et chef d'orchestre français, né à Valenciennes en 1799, mort à Asnières (Seine) en 1878. Elève de Rodolphe Kreutzer au Conservatoire, il y remporta un premier prix de violon, entra à l'orchestre du Théâtre-Italien, puis de l'Opéra, et fonda avec son frère une excellente société de musique de chambre. Devenu second, puis premier chef d'or. Lestre au Théâtre-Italien, il fut appelé à remplir ses mêmes fonctions à l'Opéra-Comique (1849). Il fut l'un des fondateurs de la Société des concerts du Conservatoire.

TILOS ou **TELOS** ou **TELO**, île turque de la mer Egée (prov. de Djezaïr-Bahri-Sefid [distr. de Rhodes]), 1.000 kil. carr.; pop. 4.000 hab. Patrie du tyran de Syracuse Gélon.

TILQUES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Omer, sur un affluent de l'Aa, tributaire de la Manche; 1.220 hab. Sucrerie, distillerie.

TILSIT, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Gumbinnen], sur le Memel, au confluent de la Tilse), 25.000 hab. ch.-l. de cercle. Ruines d'un château (1407). Fonderie de fer. Fabriques de voitures, de draps, de produits chimiques. Traité du 9 juillet 1807.

Tilsit ENTREVUE ET TRAITÉ DE. Le traité de Tilsit mit fin à la guerre de la quatrième des coalitions formées contre Napoléon Ier et rétablit la paix entre la France d'une part, la Russie et la Prusse de l'autre. Signé le 9 juillet 1807, il fut précédé d'une suspension d'armes et précédé par les entrevues qu'eurent Napoléon Ier et Alexandre Ier sur un radeau au milieu du Niémen, le 25 juin, puis dans la ville de Tilsit, en compagnie du roi et de la reine de Prusse. Par ce traité, la Prusse, réduite à quatre provinces, Prusse ancienne, Brandebourg, Vieille-Prusse, Silésie, abandonnait ses autres possessions, destinées à former deux Etats placés sur ses flancs : le royaume de Westphalie, composé de ses anciennes provinces entre l'Elbe et le Rhin, et donné au prince Jérôme, le grand-duché de Varsovie, donné au roi de Saxe. Les articles secrets promettaient d'autre part à la France la restitution des bouches de Cattaro et des Sept-Iles. Les clauses politiques du traité ne présentaient pas une moindre importance. Alexandre abandonnait à Napoléon Ier occident de l'Europe et lui cédait contre l'Angleterre l'alliance maritime, puis son alliance si celle-ci était repoussée, la Russie libérait au blocus continental. Napoléon, de son côté, cédait à Alexandre en lui offrant le même concours contre la Porte.

TIM, ville de Russie, gouv. de Koursk, près de la rivière de même nom, affluent de la Sosna; 7.500 hab. Ch.-l. de district.

TIMAGÈNE, historien grec Ier s. av. J.-C. Il était sans doute Syrien d'origine. Il vivait à Alexandrie, quand Gabinius alla assiéger cette ville pour rétablir Ptolémée Auletès (55 av. J.-C.). Fait prisonnier, vendu comme esclave à Faustus, fils de Sylla, il fut ensuite affranchi, mais dut exercer les métiers de cuisinier et de portefaix. Enfin, il put ouvrir une école de rhétorique. Bien accueilli par Asinius Pollion, il fut quelque temps en faveur auprès de l'empereur Auguste; mais il se brouilla avec lui à cause de son humeur médisante. Il avait composé une *Histoire d'Auguste*, qu'il brûla après sa disgrâce. Il avait écrit aussi une *Histoire des rois*, où il racontait les règnes d'Alexandre le Grand et de ses successeurs, un livre *Sur la Gaule*; une *Vie d'Etéocle*; etc.


Timalie.

TIMALIA ou **TIMALIE** (*li* n. f. Genre d'oiseaux passereaux des turdidés, de la famille des œgithinidés, répandus de l'Inde à la Malaisie. Ce sont des oiseaux de taille médiocre, à livrée sombre.

TIMAN

TIMAN

TIMANA

TIMANTHE

TIMANTHE de Cleone,

TIMARCHE ou TIMARCHA

TIMARCHIE

TIMARQUE

TIMARQUE, orateur et homme d'Etat athénien, né dans

TIMBAL Louis-Charles, peintre, né et mort à Paris

TIMBALAIRE

TIMBALARION

TIMBALE

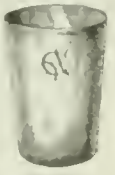

TIMBALE

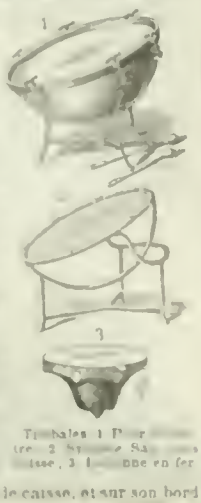

Timbales : 1. Pour

TIMBALIER *tin, li-é* n. m. Celui qui joue des timbales. — Encycl. Archéol. Dans tous les corps de cavalerie, il y avait un certain nombre de *timbaliers*, et ceux-ci, dans les beaux régiments, étaient presque toujours des nègres, coiffés de hauts turbans à grandes aigrettes. La mode en vint d'Allemagne avec les reîtres au XVIe siècle, époque à laquelle on commença de se servir de timbales dans la cavalerie française, mais jamais celle-ci ne posséda un luxe de timbaliers pareil à celui des armées de l'empire, notamment en Autriche.



Timballer (XVIe s.).

TIMBO, cercle de la Guinée française (Fouta-Djallon), habité par les Foulahs. Pays agricole et d'élevage. Ch.-l. *Timbo*. Siège de l'administrateur, ferme-école. Occupé par la France en 1896.

TIMBORO, volcan de l'île de Soombava (Indes néerlandaises), haut de 2.756 mètres, au lieu des 4.000 qu'il avait, dit-on, avant l'effroyable éruption du 5 avril 1815, jour où le cratère fit explosion. On entendit le fracas jusqu'à Célèbes, à Bornéo, à Sumatra et la pluie des cendres, portée de tous les côtés par les alizés et les contre-alizés, mais surtout dans la direction de l'O. par les vents supérieurs, tomba sur un espace de plusieurs millions de kilomètres carrés. 12.000 personnes furent ensevelies sous cette pluie de cendres.

TIMBOUCTOU. Géogr. V. TOMBOUCTOU.

TIMBRAGE *tin-braj'* n. m. Action ou manière de timbrer : *Le* TIMBRAGE *des lettres.*

TIMBRE *(tinbr'* — du lat. *tympanum*, même sens) n. m. Cloche ou clochette métallique que frappe un marteau : *Le* TIMBRE *d'une pendule.* ‖ Son que rend une cloche de ce genre : *Un* TIMBRE *éclatant.* ‖ Par anal. Qualité du son de la voix ou d'un instrument : *Chaque homme a un* TIMBRE *de voix qui lui est propre.* (Descuret)

— Fam. *Avoir le timbre fêlé, le timbre brouillé,* Etre un peu fou.

— Corde double à boyau tendue au-dessous de la caisse d'un tambour et qui en augmente le son. (On dit aussi CORDE DE TIMBRE.) ‖ Autref. TAMBOUR.



1. Timbre-sonnerie pour bicyclette ; 2. Timbre d'appel pour salle à manger, salon, etc.

— Marque d'une maison de commerce, d'une administration. ‖ Instrument qui sert à apposer cette marque. ‖ *Timbre sec,* Timbre qui n'est marqué que par la pression du coin sur lequel il est gravé par opposition à *timbre humide,* Instrument analogue, mais imprégné d'encre par un tampon ou un rouleau. L'instrument qui donne cette marque.

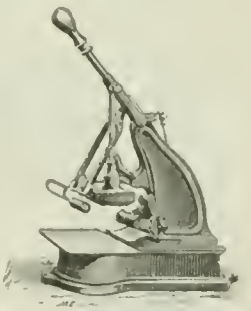

Timbre humide à main.

— Admin. Marque imprimée ou vignette qui, apposée sur les papiers destinés à la rédaction des actes, a pour objet de représenter le payement de la taxe perçue au profit du Trésor : de là le nom de *timbres fiscaux.* ‖ Bureau où l'on timbre le papier : *Aller au* TIMBRE. ‖ Marque particulière que chaque bureau de poste appose sur les lettres pour indiquer le lieu et la date de départ, et le lieu et la date d'arrivée. ‖ Cachet mobile qu'on colle sur une lettre (v. TIMBRE-POSTE), sur une quittance, une affiche. Plaque circulaire, généralement en cuivre ou en bronze et qu'on applique sur une chaudière à vapeur dès qu'elle a été éprouvée avec succès. Le timbre indique la tension en kilogrammes que la vapeur ne doit pas dépasser.



Timbre de chaudière à vapeur.

— Partie qui, dans tout [illegible] le crâne et qui [illegible] à ce que l'on nomme aujourd'hui BOMBE. [illegible]as Casque ou couronne surmontant l'écu.

— Comm. Dans un mémoire d'entrepreneur, Chiffre qui [illegible] une spéciale, le total des sommes [illegible] est indiqué pour chaque article.

— Mus. Qualité sonore d'une voix, d'un instrument.

— Peillet. Quantité déterminée de peaux d'hermine ou de martre.

— Techn. Bassin. (Vx.) = *Timbre d'office,* Sorte de petite armoire avec bassin pour laver les verres et les couverts, que l'on place dans l'office d'une cuisine. ‖ Petite glacière servant de garde-manger.



A, timbre de casque XVIe s.

— Encycl. Dr. fisc. *Histoire.* La formalité du *timbre,* dont l'origine remonte à Justinien, fut établie, dans divers Etats de l'Europe, au XVIe siècle, et imposée, en France, par un édit du 20 mars 1655. Mais cet édit souleva de telles protestations qu'il resta sans exécution ; il en fut de même des ordonnances de 1667, 1669 et 1670, qui prescrivaient l'emploi de modèles ou *formules* pour tous les actes judiciaires. Une déclaration du roi, du 19 mars 1673, ordonna qu'il serait imprimé des exemplaires de chaque nature d'actes judiciaires ou notariés, de manière qu'il n'y eût plus que les blancs à remplir. Ces exemplaires ou formules devaient être « marqués d'une fleur de lis et timbrés de la qualité et substance des actes, comme aussi du droit qui serait perçu ». Le tarif des droits, fixé d'après la dimension du papier, fut plusieurs fois augmenté. L'usage des formules fut aboli par la loi du 11 février 1791 : désormais, les actes durent être rédigés sur des papiers timbrés, fournis par la régie de l'enregistrement et tarifés, soit en raison de la dimension, soit en raison des sommes exprimées ; toutefois, les particuliers sont autorisés à se servir d'un autre papier que celui de la régie, à la condition de l'avoir fait timbrer à l'*extraordinaire,* avant de s'en servir.

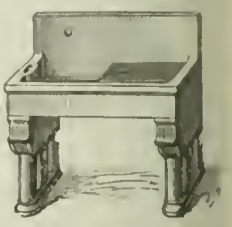

Timbre d'office.



Timbres : 1 et 2. De dimension ; 3. De carte-télégramme ; 4. De quittance ; 6. D'affiche ; 6. Mobile (d'effet de commerce).

La loi fondamentale sur le timbre est celle du 13 brumaire an VII. En principe, tous les actes civils et judiciaires et tous les écrits privés susceptibles de faire titre sont soumis au droit de timbre.

L'impôt est *indirect* et de *consommation,* en ce sens qu'il est dû à raison de faits accidentels et acquis au Trésor par le seul fait de l'emploi du papier timbré, quelle que soit la valeur ou l'utilité juridique de l'acte.

On distingue : 1° le *timbre de dimension,* qui est tarifé d'après la dimension du papier, à 0 fr. 60, 1 fr. 20, 1 fr. 80, 2 fr. 40 et 3 fr. 60 ; 2° le *timbre proportionnel,* qui est gradué en raison des sommes énoncées dans l'acte et dont le tant pour cent varie suivant la nature des écrits qui y sont soumis ; 3° les *timbres fixes spécioux,* de 0 fr. 10, 0 fr. 25, 0 fr. 35, 0 fr. 70, etc. Les différents modes de payement de l'impôt sont les suivants :

1° L'emploi *des papiers de la débite,* c'est-à-dire des papiers timbrés vendus par les receveurs de l'enregistrement et certains débitants de tabac ;

2° L'application de l'empreinte du *timbre à l'extraordinaire,* faite sur les papiers et formules imprimés présentés par les particuliers ;

3° Le *visa pour timbre,* ou mention inscrite sur l'acte pour tenir lieu de l'empreinte, dans certains cas ;

4° L'apposition de *timbres mobiles* sur les feuilles à timbrer. Tandis que les timbres mobiles de dimension ne peuvent être apposés et oblitérés au moyen d'une griffe que par les receveurs seuls, les timbres mobiles proportionnels (pour les effets de commerce, par exemple) et les timbres spéciaux (des quittances, notamment) sont destinés à être collés sur l'écrit et annulés par les parties elles-mêmes ;

5° Le payement *sans apposition matérielle du timbre* : c'est ainsi que pour les titres des sociétés étrangères abonnées, un avis inséré au « Journal officiel » remplace l'application de l'empreinte.

Le droit de timbre est acquitté *au comptant,* ou par voie *d'abonnement,* suivant qu'il est perçu en une seule fois, ou par annuités payables en quatre termes égaux à la fin de chaque trimestre.

— Archéol. et blas. Le mot *timbre,* d'abord synonyme de *tambour,* fut donné ensuite au casque primitif dont la

rme était analogue. Plus tard, quand ce casque, compliqué d'autres pièces, fut devenu l'armet, le heaume, on appela plus timbre que la partie qui couvrait et protégeait directement le crâne. De là, le langage héraldique, l'emploi du mot « timbre » pour indiquer la partie supérieure, le couronnement des armoiries qui, tout d'abord, était le plus souvent un casque; et de là, finalement, le nom de timbre donné aux empreintes indiquant la provenance ou garantissant l'authenticité d'une pièce. V. ARMET.

— Musiq. Le *timbre* est la qualité sonore d'un instrument ou d'une voix, celle qui le caractérise d'une façon spéciale et le fait aussitôt reconnaître. Un violon n'a pas le même timbre qu'une contrebasse, une flûte qu'un hautbois, un soprano, qu'un baryton. La différence vient de ce que l'intensité des sons dépend de l'amplitude des vibrations que l'intonation varie selon leur nombre; le timbre est donné par la forme de ces vibrations, qui se traduit par la coexistence, plus ou moins intimement avec le son principal, de telles ou telles de ses harmoniques. Si un son musical pouvait se produire à l'état d'absolue pureté, c'est-à-dire sans ses harmoniques, il paraîtrait mat, fade, sans couleur et sans timbre. Au contraire, lorsqu'une voix ou un instrument est riche en harmoniques, il est chaud, coloré, bien timbré.

La différence dans le nombre des harmoniques produit le timbre spécial à chaque voix, à chaque instrument.

TIMBRE (*timbr'*) n. m. Augo de verre.

TIMBRE-POSTE n. m. Figurine vignette, de valeur conventionnelle, fabriquée et vendue par l'administration et dont l'apposition sur les objets confiés à la poste permet de payer à l'avance le prix du port. Pl. *Des* TIMBRES-POSTE (c'est-à-dire des timbres de la poste).

— ENCYCL. On attribue la première idée du *timbre poste* à de Velayer, maître des requêtes au parlement, qui obtint, en 1653, le privilège d'établir à Paris la *petite poste* et des boîtes aux lettres. Ce système comportait l'affranchissement obligatoire au moyen de *billets de port payé* que les expéditeurs devaient se procurer à l'avance et qui devaient être attachés aux envois de manière à pouvoir être facilement par les employés.

Sous sa forme actuelle, due soit à Rowland Hill, soit à James Chalmers, libraire à Dundee, le timbre-poste a vu le jour en Angleterre, à l'époque où la *taxe à la distance* fut remplacée par une *taxe uniforme*. Celle-ci fut officiellement appliquée sous le nom de « penny-postage » ou taxe à 10 centimes — le 10 janvier 1840 et l'adoption simultanée du timbre adhésif assura le succès de cette importante réforme. Divers pays suivirent cet exemple, notamment la France, qui adopta le timbre-poste le 1er janvier 1849 (art. 1 et 5 du décret-loi du 24 août 1848). Les lois et tarifs des 15 mai 1850 et 20 mai 1854 ont autorisé l'émission de toutes les valeurs nécessaires aux divers affranchissements. Il en existe actuellement quinze catégories, différenciées par la couleur et subdivisées en trois séries : 0 fr. 01, 0 fr. 02, 0 fr. 03, 0 fr. 04, 0 fr. 05 (modèle Blanc), 0 fr. 10, 0 fr. 15, 0 fr. 20, 0 fr. 25, 0 fr. 30 (modèle de O. Roty), 0 fr. 40, 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr., 5 fr. (modèle de Luc-Olivier Merson). Chaque type indique les noms des compositeurs et graveurs; les timbres de la troisième série sont deux fois plus grands que les autres. Afin de prévenir les détournements dans les grandes maisons de commerce, le public est admis à marquer les timbres-poste de signes distinctifs obtenus à l'emporte-pièce; mais ces signes ne doivent pas excéder le tiers de la surface du timbre, ni altérer le chiffre exprimant la valeur. Depuis 1854, les débitants de tabac participent obligatoirement à la vente des timbres-poste et bénéficient d'une remise de 1 pour 100.

— *Contraventions*. L'usage ou la vente d'un timbre-poste ayant déjà servi sont punis d'une amende de 50 à 1,000 fr. en cas de récidive, d'une amende double et de la prison de 1 à 6 mois (art. 1er de la loi du 16 oct. 1849). La contrefaçon et l'usage de timbres-poste contrefaits sont punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans, éventuellement suivi de la privation des droits civils pendant cinq à dix ans (loi du 13 mai 1863; C. pén., art. 143). La fabrication, la vente, le colportage d'imprimés ou formules ayant avec les valeurs fiduciaires postales une ressemblance de nature à les faire accepter au lieu de ces valeurs sont punis de prison et d'amende. (Loi du 25 juillet 1885.)

— *Fabrication*. La fabrication des timbres-poste, opérée successivement à la Monnaie, en régie (1848-1851), par l'industrie privée, par la Banque de France (1875-1880), est exécutée directement par l'administration des postes depuis le 1er juillet 1880. Un graveur établit un coin prototype en gravant en relief, sur acier, le dessin de la figurine, mais sans rien marquer à la place où figureront un peu plus tard les chiffres indicatifs de la valeur. On prend autant de moules de ce coin qu'il y a de catégories à créer et l'on tire une épreuve galvanoplastique de chaque moule. Chacune de ces épreuves en cuivre est confiée à un graveur pour recevoir, en relief, les chiffres caractérisant la valeur, puis elle fournit, à son tour, cinquante clichés qu'on assemble, dans une forme, en deux groupes de vingt-cinq. Enfin, cette forme de deux groupes sert à couler les six clichés dont l'assemblage produit la planche de trois cents figurines servant à l'impression d'une feuille. La feuille imprimée est *gommée*, au verso, par pression contre un cylindre horizontal en rotation, entraîné lui-même par frottement contre un autre cylindre barbotant dans un bain de gomme; puis elle est saisie par des pinces qui lui font parcourir 120 mètres environ, sur des glissières verticales, ventilées par des ailettes tournant devant des chauffoirs à gaz à la température de 18 ou 20 degrés. Dix à douze minutes plus tard, après cette course en lacets, la feuille sort de ce séchoir absolument sèche et unie. Il ne reste plus qu'à produire le pointillé délicat encadrant les vignettes : on l'obtient en plaçant les feuilles, avec précaution, dans des châssis qui les font passer sous les emporte-pièces à aiguilles des machines à perforer. L'administration française crée ainsi, annuellement, plus de 1 800 millions de timbres, dont le prix de revient actuel est de 0 fr. 20 le mille. Les mêmes ateliers fabriquent toutes les autres valeurs fiduciaires relatives aux trois services postal, télégraphique, téléphonique : cartes-lettres, cartes postales, enveloppes et bandes, mandats, bons de poste, timbres-épargne, cartes-télégrammes, tickets téléphoniques, etc.



Effigies successives du timbre-poste en France.



Effigies successives du timbre-poste dans les colonies françaises

TIMBRER *tin'bré* v. a. Marquer d'un timbre ou d'un cachet. TIMBRER un acte. Inscrire en tête de cette pièce sa date et le sommaire de ce qu'elle contient.

— Blas. Surmonter un écu d'un timbre.

Timbré, ée part. pass. du v. Timbrer.

— Admin. Se dit du papier destiné à la rédaction de certains actes et qui est revêtu de la marque ou vignette indiquant la somme à percevoir au profit du Trésor. V. TIMBRE.

— Blas. Se dit de l'écu surmonté d'un timbre.

— Fam. Un peu fou : *Être bien timbré, timbré comme un pot.* V. TIMBRE.

— Musiq. *Voix timbrée*, Voix qui résonne bien, qui rappelle l'éclat métallique du timbre.



1. Écu timbré d'un casque à 3 barres, timbre qui est d'une baronne.

TIMBREUR, EUSE *tin'* n. Personne qui appose des timbres.

TIMBROMANIE *le timbre*, et manie n. f. Fam. Manie du collectionneur de timbres-poste.

TIMÉE de Locres, philosophe pythagoricien, né à Locres, dans la Grande-Grèce (vers 440 av. J.-C.). Suivant Platon, qui s'était inspiré de ses enseignements, il exerça les plus hautes magistratures à Locres. Timée de Locres était très versé dans les sciences, et surtout dans l'astronomie. Suidas cite de lui trois ouvrages : un *Traité de métaphysique*, une *Vie de Pythagore*, et un *Traité de l'âme du monde et de la nature*.

TIMÉE, rhéteur et historien grec, né à Tauromenion, en Sicile, mort à Syracuse vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C. Il alla étudier à Athènes, où il suivit les leçons de Philiscos, disciple d'Isocrate; il retourna ensuite en Sicile, mais fut chassé de Tauromenion par Agathocle, tyran de Syracuse. Il se fixa à Athènes. Vers la fin de sa vie, il retourna encore en Sicile, et vécut une dizaine d'années à Syracuse. Outre quelques livres de rhétorique ou d'histoire, sur lesquels nous ne savons rien de précis, Timée laissa deux grands ouvrages : une *Histoire de Sicile* et une *Histoire de Pyrrhus*, dont nous possédons d'assez nombreux fragments. Timée avait, dans l'antiquité, une grande réputation. Cependant, il a été très vivement attaqué par Polybe.

Timée, dialogue de Platon. Le *Timée* est un essai de philosophie de la nature. La nature est pour Platon l'ensemble des êtres sujets à la naissance et au changement que nous percevons, non par l'intelligence, mais par les sens. Ces êtres sont si nombreux qu'il est nécessaire de les ranger sous des notions générales. C'est ainsi que se constituent la mécanique, la physique, la chimie et l'histoire des êtres organisés. C'est dans le *Timée* que se trouve exposée la théorie des idées de Platon. V. IDÉE.

TIMÉNÉ, région de l'Afrique occidentale, colonie britannique de Sierra-Leone, arrosée par la grande et la petite Scarcies et la Rokelle inférieure. Centre principal Port Lokko. Le pays est riche en cultures, palmier à huile, arachides, sésame, etc.

TIMEO DANAOS ET DONA FERENTES *Je crains les Grecs, même quand ils font des offrandes aux dieux*, fin d'un

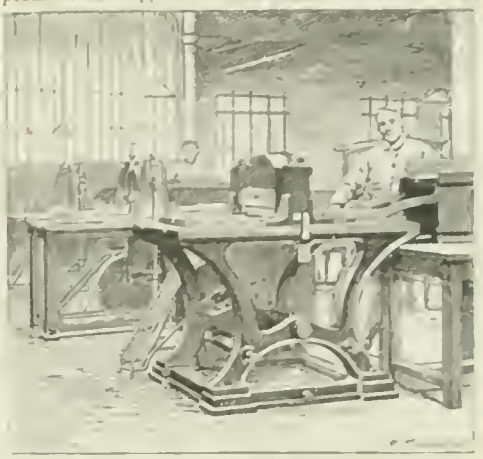

Machine à perforer les timbres.

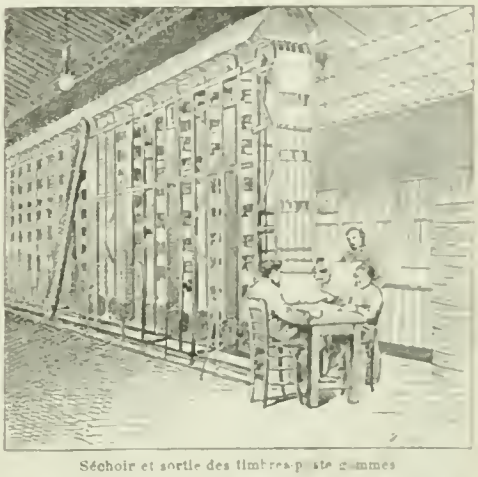

Séchoir et sortie des timbres-poste gommés

TIMEO [illegible] LIBRI

Timeo [illegible] le pourrais ne [illegible] Wallace [illegible] titre de *Le [illegible] Le titre n'[illegible] Wallace [illegible] a été jouée [illegible] et [illegible] Edouard Sterling [illegible] Le [illegible] atteignit sa [illegible] [illegible] [illegible]

il avait été son condisciple et qui demeura son ami. ature molle et rêveuse, son talent fut éclectique; on ut le ranger à côté de Francia, parmi les maîtres de la adition raphaélesque.
Principaux ouvrages : *Vierge trônant entre deux saints*, musée Bréra ; *Sainte Madeleine*, à la pinacothèque de ologne ; *Noli me tangere*, à Cagli, etc.

TIMOTHÉE, poète et musicien grec, né à Milet en 447 . J.-C., mort en 357. Il fut le disciple de Phrynis. Il it part à de nombreux concours : à Athènes, à Sparte, Macédoine, en Asie Mineure, et il y remporta très uvent le prix. Il accomplit une véritable révolution dans musique, et ajouta plusieurs cordes à la lyre, ce qui t valut à Sparte une sévère condamnation; beaucoup ses contemporains lui reprochèrent d'amollir la musique. Il avait composé une foule de poèmes. Parmi ses ivres les plus célèbres, on citait : *Artemis*, *l'Enfantement de Sémélé*, *Ulysse*, *le Cyclope*, *Niobé*, *les Perses*. Nous ssédons un certain nombre de fragments de Timothée.

TIMOTHÉE, musicien grec, né à Thèbes (IVe s. av. J.-C.). l'a souvent confondu avec Timothée de Milet, qui appartenait à la génération précédente. Timothée de Thèbes t en faveur auprès d'Alexandre le Grand, qui l'attacha a personne.

TIMOTHÉE, général athénien, fils de Conon, mort 354 avant notre ère. Il fut élève d'Isocrate. En l'an 3 av. J.-C., il reçut le commandement des forces navales la république, lors d'une rupture entre Sparte et Athènes. nothée dévasta les rivages de la Laconie, prit Corcyre, mit soixante-quinze cités, et assura la supériorité navale sa patrie. Il éprouva la disgrâce des Athéniens pour avoir é arbitrairement des contributions dans les Îles ; mais, cté de nouveau à la tête des armées, il s'illustra de nouau, soumit Olynthe, Byzance, Torone, Potidée, Samos, rapporta de l'Asie Mineure des sommes considérables il versa au trésor. Il fut moins heureux pendant la guerre ciale (358-356), où sa rivalité avec Charès causa un échec vant Samos. Le peuple le condamna à une amende qu'il put payer. Il alla mourir dans l'exil à Lesbos.

TIMOTHÉE (saint), évêque d'Éphèse, né, croit-on, à Lystre (Lycaonie) vers 35 de notre ère, mort à Éphèse en 97, rsque saint Paul alla en Lycaonie (51), il prit Timothée ur compagnon, puis l'envoya en Macédoine pour y recueillir des aumônes et, de là, à Corinthe pour rappeler les bles de cette Église à la pureté des doctrines évangéques. A son retour, il suivit saint Paul en Macédoine, en haïe, à Rome, devint, vers 65, évêque d'Éphèse, et fut idé, croit-on, pour s'être opposé à la célébration d'une e en l'honneur de Diane. Deux des épîtres du saint ul lui sont adressées. Fête le 24 janvier. V. ÉPÎTRE.

TIMOTHIEN (*ti-in*) n. m. Partisan des doctrines monosites du patriarche d'Alexandrie Timothée.

TIMOTHY (mot angl.) n. m. Nom vulgaire de la fléole phléole des prés. ‖ On dit aussi TIMOTHY-GRASS.

TIMOURIDES, nom des princes de la dynastie qui régna Perse et dans la Transoxiane pendant tout le XVe siècle e commencement du XVIe siècle, et qui descendaient de nir Timour-Kourkan ou Tamerlan. — *Un*, *Une* TIMOURIDE. – Adjectiv. : *Dynastie* TIMOURIDE.
– ENCYCL. Le successeur immédiat de Tamerlan fut son Mirza-Shah-Rokh-Sultan, souverain pacifique qui abandonna sans esprit de retour la politique agressive de son e et qui s'appliqua à réparer dans toute l'étendue de ses ts les maux et les calamités de la guerre. Il eut pour cesseur en 1447 OULOUG-BEG-SULTAN, que son fils ABOU-LATIF détrôna et fit mettre à mort. Après, l'empire ourido devient la proie de tous les princes qui, à un ré quelconque, descendent de Tamerlan et qui essayent s'emparer de l'autorité.
u milieu de cette anarchie, la Perse s'émancipa peu à du joug des princes timourides, qui finirent par perdre t l'Iran occidental et par être refoulés dans le Khoraçan e Hérat pour capitale et, en 1502, Shah-Ismaïl fondant Perse la puissante dynastie des Séfévis. Les dynasties romanes du Mouton-Blanc et du Mouton Noir, à l'Ouest, es Uzbeks, dans le Nord-Est, profitèrent des difficultés l'empire timouride pour en ravager les confins et pour mparer sur les frontières des territoires qu'ils convoiaient. L'un des princes les plus célèbres de cette dynastie n déclin fut Kémal ed-Din, sultan Hosein, qui régna érat jusqu'en 1507 de l'ère chrétienne ; son fils, Bedéman-Mirza, fut après lui souverain du Khoraçan ; il complètement vaincu par Shahi-Beg, souverain des oks de la Transoxiane, et dut se réfugier à la cour du séfévi de Perse, Shah Ismaïl. Il suivit ensuite l'emur osmanli Sélim à Constantinople, où il mourut en 7 de notre ère ; ce fut le dernier souverain timouride Iran. Malgré l'anarchie qui déchira souvent leur empi, le règne des derniers Timourides fut une époque de lisation telle que la Perse et le Khoraçan surtout n'en jamais connu depuis.

TIMOUR-LENG, Biogr. V. TAMERLAN.

TIMOUR SCHAH, émir d'Afghanistan, né à Meschhed 1748, mort en 1793. Il monta sur le trône en 1773, après ort de son père Ahmed, malgré l'opposition que lui on frère Soliman, et gouverna avec habileté.

TIMSAH, lac de la basse Égypte, dans l'isthme de Suez, ale distance de Suez et de Port Saïd. Il mesure 9 kilom. 5. Le canal de Suez le traverse; sur sa rive septionale s'élève la ville
matina.

TIMUCUA n. m. Langue no des idiomes des Indes de l'Amérique du d, et qui était parlée efois dans la Floride ccidentale.

TIN (mot provenç. signif. *étier*) n. m. Pièce de qui soutient les tonx, dans une cave. ‖ On t aussi TAIN.
Charpent. Billot de que les charpentiers placent comme soutien, sous les es qu'ils travaillent.
Mar. Pièce de bois servant à soutenir la quille d'un ment tiré à terre ou en construction.

TIN n. m. Bot. Syn. de THYM.

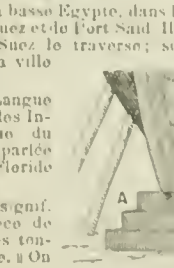

A, tins.

TINACO, ville du Venezuela (État de Zamora), sur la rive droite d'une rivière qui porte son nom ; 6.200 hab.

TINAGE (*naj'*) n. m. Féod. Corvée d'un homme, de deux bœufs et d'une charrette.

TINAMIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés comprenant les *tinamous* et genres voisins. On dit aussi CRYPTURIDÉS). — *Un* TINAMIDÉ.

TINAMOU n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, propres à l'Amérique méridionale. (Les tinamous [*crypturus*] sont de taille médiocre, peu hauts sur pattes, avec un cou long et un bec allongé et arqué, la queue très courte et dénuée de rectrices ; ils ont le port des râles.)


Tinamou.

TINCAL, TINKAL ou **TINCALCONITE** n. m. Borate hydraté naturel de soude.

TINCHEBRAI, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 21 kilom. de Domfront ; 1.121 hab. Ch. de f. Ouest. Quincaillerie. Vestiges d'une forteresse du Xe siècle. — Le canton a 15 comm. et 14.215 hab.

TINCTORIAL, ALE, AUX du lat. *tinctorius* ; de *tinctus*, teint) adj. Qui sert à teindre : *Plante* TINCTORIALE. ‖ Qui a rapport à l'art de teindre : *Procédés* TINCTORIAUX.

TINCTORIS (JEAN DE VAEWERK, dit), compositeur et théoricien belge, né à Poperinghe vers 1446, mort à Nivelle en 1511. Il fut le plus savant des musiciens belges du XVe siècle. Maître de chapelle du roi de Naples Ferdinand d'Aragon, il ouvrit en cette ville la première école de musique connue en Italie. Tinctoris est l'auteur du premier dictionnaire de musique connu, qu'il publia à Naples, vers 1475, sous ce titre : *Terminorum musicæ diffinitorium*. Il avait écrit aussi un grand nombre de traités spéciaux dont le plus remarquable est son *Liber de arte contrapuncti*, publié par Coussemaker dans le « Scriptores de musica ».

TINDAL n. m. Nom donné au patron des chelingues.

TINDAL (Matthieu), controversiste anglais, né à Beer-Ferres (Devonshire) en 1657, mort à Oxford en 1733. Tour à tour catholique et protestant, suivant les événements et les avantages qu'il en pouvait retirer, il fut en somme, d'après Voltaire, « le plus intrépide défenseur de la religion naturelle ». Son ouvrage le plus fameux parut en 1730 sous ce titre : *le Christianisme, aussi ancien que la création de l'Evangile, considéré comme une reproduction de la religion naturelle*.

TINDOUL DE LA VAYSSIÈRE, aven de l'Aveyron, sur le causse Comtal, à 10 kilom. de Rodez. Profond de 56 mètres, il mène à la rivière souterraine qui sort de terre par les fontaines de Salles-la-Source.

TINE lat. *tina*) n. f. Tonneau qui sert à transporter de l'eau. ‖ Vaisseau de bois, dans lequel on transporte la vendange de la vigne au pressoir. ‖ Vaisseau de bois, dans lequel on met le lait, la crème ou le beurre. ‖ Tonne à un seul fond, dans laquelle on met le minerai ou les eaux qu'on extrait des puits de mine. Grand baquet dont on fait usage dans les manufactures de poudres et salpêtres.

TINÉIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères microlépidoptères, renfermant les teignes. La grande famille des tinéides, dont les genres se comptent par centaines, se divise en vingt-deux tribus. — *Un* TINÉIDE.

TINEL (*nèl'* — de l'ital. *tinello* n. m. Salle basse où mangent les gens de service.

TINEL (Edgar), compositeur belge, né à Sinay en 1854. Élève du Conservatoire de Bruxelles, il fut successivement directeur de l'Institut de musique religieuse de Malines, inspecteur des écoles de musique subventionnées, et enfin professeur de contrepoint et fugue au Conservatoire de Bruxelles. Tinel s'est fait connaître surtout comme compositeur de musique d'église. On lui doit un traité intitulé : *le Chant grégorien, théorie sommaire de son exécution* 1890).

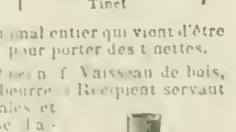
Tinet

TINET (*nè* n. m. Techn. Sorte de bâton recourbé en arc, dont on se sert dans les boucheries pour suspendre par les jambes de derrière un animal entier qui vient d'être abattu. ‖ Bâton dont on se sert pour porter des tinettes.

TINETTE (*nèt'* — diminut. de *tine*) n. f. Vaisseau de bois, dans lequel on transporte le beurre. ‖ Récipient servant au transport des matières fécales et que l'on emploie comme fosse à latrines mobile.


Tinette.

TING, amiral chinois, mort en 1895. Entré dans l'armée à l'âge de seize ans, il gagna les galons de colonel sous la Hung Tchang, en combattant contre les Taïpings. Promu général de brigade en 1882, il se rendit en Angleterre deux ans plus tard pour y faire l'achat de nouveaux croiseurs. Il passa alors dans la marine, fut nommé amiral en 1888 et devint le commandant en chef de l'escadre chinoise pendant la guerre sino-japonaise 1894). Après avoir essayé une défaite à l'embouchure de la rivière Yalu, il se retira sur Port-Arthur et sur Wei-Hai-Wei. Se voyant investi par l'ennemi, il se suicida.

TING-HAÏ, ville de Chine (prov. de Tché-kiang), ch.-l. de district, à l'entrée du golfe de Hang-Tchéou (mer de Chine orientale), sur la côte sud de l'île Chou-San ; capitale et centre industriel de l'archipel des îles Chou-San ; Port bien abrité, trafic assez développé. Exportation de blé, matières végétales. Pêcheries.

TINGHERT, vaste plateau pierreux du Sahara algérien, s'étendant entre le Djebel-Amour à l'O., et la région de Ouargla à l'E.-N.-O., sur 250 kilom. environ.

TINGIS (*jis* n. m. Genre d'insectes hémiptères (tingidés) auxquels espèces répandues sur le globe. (Ce sont des petites punaises très plates, remarquables par les expansions membraneuses qui les entourent; leur livrée grise, blanche et brune, rayée de noir (une espèce commune en France), a fait donner à celle-ci le nom de *tingis du poirier*.)


Tingis grossi trois fois.

TINGITANE, ancienne province de la Mauritanie, ainsi appelée de Tingis (*Tanger*), sa capitale.
— Adjectiv. dans le même sens : *Mauritanie* TINGITANE.

TINGRE n. m. Pêch. Nom vulgaire de la raie blanche.

TINGUAÏTE (*ghu-a* n. f. Minér. Variété de phonolithe.

TINGUE n. m. Jeu. V. TOUPIE.

TINGUINDIN, village du Mexique (État de Michoacan), 18.660 hab.

TINIBRAS ou **TÉNIBRES** (*nibr'* DE), fragment de la chaîne frontière des Alpes Maritimes, entre la France (vallée de la Tinée) et l'Italie (vallée de la Stura). Il se développe sur une longueur d'environ 35 kilom. entre le col de Sourriac (2.395 m.) et le col de la Lombarda (2.475 m.), et culmine à 3.031 mètres au mont Tinibras.

TINIER (*nié*) n. m. Nom vulgaire du pinson.

TINILKOUM, tribu de Touareg vivant immédiatement au S. de la Tripolitaine. Ce sont les Tinilkoum qui transportent les marchandises de Mourzouk à Rhât.

TINION n. m. Bot. Nom vulgaire du chiendent.

TINJACA, village de la Colombie (dép. de Boyaca), 2.962 mètres d'altitude. ; 4.375 hab.

TINNE n. f. Machine servant à broyer l'argile, dans la fabrication des briques moulées.

TINNE Alexandrine), voyageuse hollandaise, née à La Haye en 1839, assassinée à Birguiz (Fezzan) en 1869. Fort riche et instruite, elle entreprit dès 1856 ses premiers voyages, pour oublier de vifs chagrins intimes. Elle visita, en compagnie de sa mère et de sa tante la baronne de Capellen, la Norvège, puis l'Italie, Constantinople, Smyrne et la Palestine, d'où elle gagna Le Caire. Séduite par la beauté de ce pays, elle y retourna deux ans plus tard, et remonta le Nil jusqu'à quelques degrés de l'équateur (1858-1859). Se trouvant de nouveau en 1861 sur les bords du Nil, elle remonta le Bahr-el-Ghazal jusqu'en amont de Gondokoro (1862), puis s'établit à Karthoum d'où elle partit avec sa mère, le baron Théodore de Heuglin et le Dr Steudner, pour explorer le Bahr-el-Ghazal (1863). Cette expédition désastreuse coûta la vie à sa mère, au Dr Steudner et à Mme de Capellen, demeurée à Karthoum, mais la jeune comtesse Tinne, qui avait adopté le costume et les manières arabes, n'en demeura pas moins en Afrique, et se refusa à rentrer en Europe. Elle parcourut alors sur un yacht les rivages méditerranéens de l'Afrique et résolut, en 1868, de gagner par Tripoli, à travers le Sahara, les parties centrales du Soudan. Partie de Tripoli en janvier 1869, elle fut assassinée au mois d'août suivant, non loin de Mourzouk, par les gens mêmes de son escorte. Cette intrépide voyageuse, dont la renommée s'était répandue à travers le Sahara tout entier, n'a rien écrit, on ne possède sur ses voyages qu'une courte note de son beau-frère, John A. Tinne.

TINNÉ ou **TINNEH** (*ti-né* n. m. Linguist. Langue américaine de l'Amérique du Nord. C'est moins une langue qu'un groupe de dialectes dont le plus important est le chippeyan).

TINNEVELLI, ville de l'empire anglais de l'Inde (près de Madras), ch.-l. de district, près de la rive gauche de la Tambraparni ; 24.770 hab. Chemin de fer. Grands temples de Siva et de Parvati (style des temples dravidiens, salle de « mille colonnes ». Collège hindou. Centre de missions protestantes. Le district, entre le golfe de Manâr, le Travancore et les Ghâts, a 13.952 kilom. carr. et 1.916.000 hab. A part le versant boisé des Cardamom Hills (1.220 m. au-dessus de la plaine), c'est une vaste plaine parsemée d'étangs. Côte basse, cernée de marais salants à l'abri des dunes ; cap Comorin, extrémité sud de l'Inde. Cultures : riz, coton, millet, tabac, café, épices, graines oléagineuses, canne, indigo. Pêcheries de perles.

TINOS, île et arrond. de la Grèce insulaire (archipel des Cyclades) ; 201 kil. carr. ; 12.000 hab. Vignobles renommés. Marbre vert. Ch.-l. *Tinos*, célèbre par l'église de la *Panagia Evangelistria*.

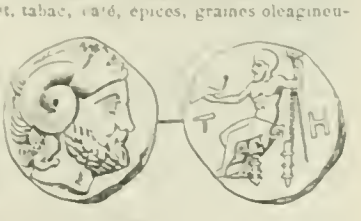
Médaille de Tinos.

TINSEAU Léon DE), romancier français, né à Autun (Saône-et-Loire) en 1844. Il exerça pendant quelque temps les fonctions de sous-préfet. En 1882, il débuta par un roman de mœurs mondaines : *Robert d'Epivis* ; depuis, il a fait paraître : *Alain de Kersel* (1883), *la Maîtresse Port* (1885), ouvrage couronné par l'Académie française ; *l'Attelage de la Marquise* (1885) ; *Madame de Vaudran jeune* (1886) ; *Montescourt* 1887) ; *Dernier amour*, recueil de nouvelles (1887) ; *Chasse rompue* (1888) ; *Ma cousine Pot-au-feu* (1888) ; *Bouche close* (1889) ; *Plus fort que la haine* (1891) ; *Mon oncle Alcide* (1892) ; *le Cousin de Dieu* (1894) ; *Dette oubliée* (1895) ; *les Péchés des autres* 1899 ; *Mensonge blanc* (1900), etc.

TINTA n. f. Cépage rouge cultivé en Portugal.

TINTAMARRE

TINTAMARRER

TINTAMARRESQUE

TINTEMENT

TINTENAGUE

TINTENIAC

TINTÉNIAC

TINTER

TINTINNABULER

TINTINNE

TINTO

TINTORET

le Tintoret.

Le Tintoret peignant sa fille morte, d'après Cogniet.

TINTOUIN

TINTOUINER

TIOGA.

TIOGHÉ ou TONKHÉ, rivière en voie de dessèchement de l'Afrique australe. Elle naît, sous le nom de Kouhango ou Okavango, dans l'Angola, sépare ensuite cette colonie portugaise du Sud-Ouest africain allemand, entre dans le pays des Betchouanas, s'y amortit, sur un plateau sans pente, de 257 mètres de moyenne altitude, où miroitent le lac Ngami et l'immense marais salant des Marikaris, traverse le Ngami et s'achève dans le réseau confus des Marikaris, sans atteindre la rive droite du Zambèze, sauf en temps de grande crue.

TIOLIER (Nicolas-Pierre), graveur en médailles et sculpteur, né et mort à Paris (1784-1843), fils de Pierre-Joseph Tiolier, graveur général des monnaies de France. Il succéda en 1817 à son père comme graveur général, et exécuta un grand nombre de types monétaires, particulièrement les sceaux des rois Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, la double série des poinçons qui ont servi à la garantie des matières d'or et d'argent. Comme sculpteur il a laissé : *l'Amour subjuguant la Force*, groupe (château de Compiègne) ; un *Faune jouant de la flûte*, bas-relief, etc.

TION n. m. Techn. Sorte de cuiller plate en fer, dont on se sert pour tirer les cendres du creuset.

TIOUKALINSK, ville de la Russie d'Asie (Sibérie, gouv. de Tobolsk), ch.-l. de cercle, sur la *Tioukala*, affluent du lac Ténis (tributaire de l'Ocha, bassin de l'Obi par l'Irtych) ; 3.000 hab. Foire bisannuelle fréquentée.

TIOUMEN, ville de la Russie d'Asie (Sibérie), ch.-l. d'un cercle du gouvernement de Tobolsk, sur la Toura, sous-affluent de l'Obi par le Tobol et l'Irtych ; 16.000 hab. Commerce et industrie très actifs. Fabrique de machines, fonderies de cuivre, construction de bateaux, savonneries, briqueteries, etc. Tioumen est en relations commerciales suivies, par bateaux à vapeur, avec Tomsk et Omsk. Très ancienne ville, qui était, avant le XVIe siècle, le siège d'une principauté qui devint, vers 1510, vassale des tsars de Moscou. C'est par la région de Tioumen que les Russes ont commencé la colonisation progressive de la Sibérie.

Le *cercle de Tioumen*, pour une superficie de 18.239 kil. carr., est peuplé de 102.000 hab.

TIOUT, ksar et tribu du Sahara oranais, cercle de Mecheria, à peu de distance d'Aïn-Sefra, dans la région très accidentée des ksour. Le chemin de fer du Sud-Oranais passe à proximité du ksar.

TIPAYA, comm. et petit port d'Algérie, arrond. et à 92 kil. d'Alger, non loin de l'embouchure du Nador, abrité à distance par le massif du Chenoua ; 2.437 hab. Ruines d'une ville romaine.

TIPHIE (*fi*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des scolidés, répandus sur tout le globe. (La *tiphia femorata* est commune aux environs de Paris.)

Tiphie (gr. d'un tiers).

TIPHYS. Myth. gr. Héros béotien. Il fut le pilote du navire *Argo*, qui conduisit les Argonautes en Colchide.

TIPITAPA, ville du Nicaragua, sur le rio *Tipitapa* ; 5.000 hab.

TIPPECANOE, comté des Etats Unis (Mississipi), sur le Wabash, affluent de l'Ohio ; 47.000 hab. Ch.-l. *La Fayette*.

TIPPERAH, peuplade mongolique du Bengale et de l'Assam. Les Tipperah sont des agriculteurs qui, pour ensemencer la terre, se bornent à mettre le feu à la jungle et à jeter leurs graines au milieu des cendres. Très superstitieux et très timorés, ils ont en partie accepté l'hindouisme et en partie conservé le culte du feu, de l'eau, de la forêt et de la terre.

TIPPERAH (PRINCIPAUTÉ DE), principauté tributaire de l'empire anglais de l'Inde, près de la frontière de la Birmanie. Sup. 10.582 kil. carr. ; pop. 96.000 hab. Sol très montagneux et boisé. Le coton est la principale production commerciale. Capitale *Agartala*.

TIPPERAH (DISTRICT DE), district de la prov. de Tchatagong (empire anglais de l'Inde) ; superf. 6.451 kilom. carr. ; pop. 1.520.000 hab. ; chef-lieu *Tipperah* ou *Comma*. Sol plat, souvent marécageux. Le riz et le jute sont les principales cultures.

TIPPERARY, comté de l'Irlande (Munster) ; 4.003 kil. carr. ; 237.000 hab. Sol montagneux, traversé par les monts de Shab-Boom et de Galtee, arrosé par le Shannon, la Suir et leurs affluents. Il renferme une grande partie du Lough Derg et du grand marais d'Allen. Sol très fertile ; pourtant, le pays est presque tout entier en pâturages.

TIPPERARY, ville d'Irlande, ch.-l. du comté homonyme, sur l'Arra, affluent de la Suir ; 6.800 hab. Toiles.

TIPPO-SAËB, TIPPOO-SAHIB ou TIPPOU-SAIB dit BEHADOUR, *le Brave*, dernier nabab du Mysoro (Maïssour), fils d'Hyder-Ali, né en 1749 ou 1751, mort à Seringapatam en 1799. Brillant élève des officiers français qui lui avaient enseigné l'art de la guerre, Feth-Ali-khan débuta par se distinguer dans des guerres contre le Carnatic (1767) et contre les Mahrattes (1775-1779) ; les succès qu'en 1782 il remporta sur les Anglais accrurent encore l'estime en laquelle le tenaient ses futurs sujets. Après la mort de son père, à la fin de 1782, il prit le nom de Tippo-Saëb, acheva d'expulser les Anglais du Mysore, et allait s'emparer de Mangalore quand le traité de Versailles de 1783 le priva du secours efficace de la France. Il conclut alors (1784) la paix avec les Anglais, et, tout en déployant un faste inconsidéré, se consacra à la préparation d'une nouvelle guerre contre les Anglais, auxquels il portait la même haine que son père. Après avoir vainement essayé de nouer une alliance avec la France (1788), il voulut agrandir ses États aux dépens des

Tippo-Saëb.

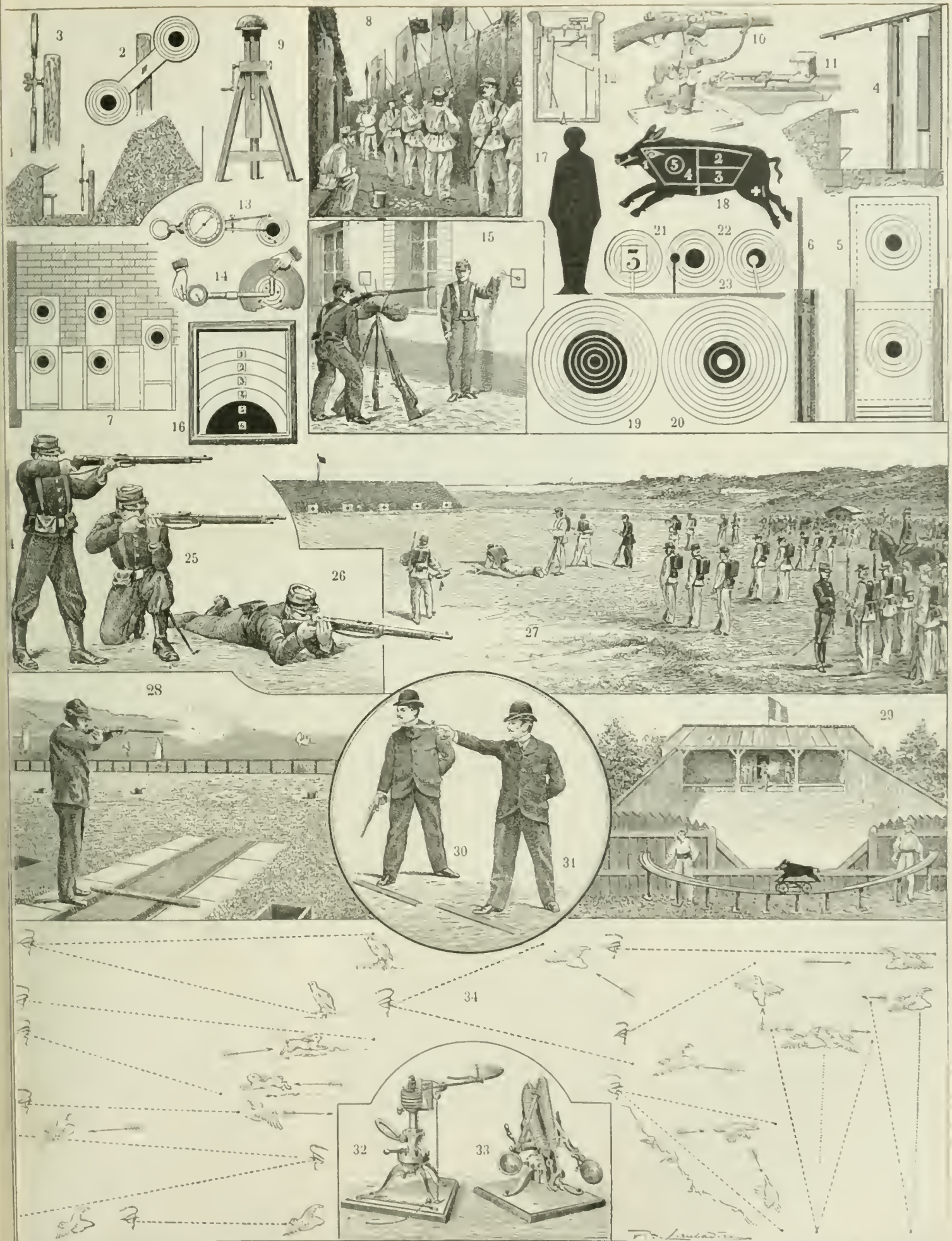

TIR. 1. Fosse à cible à ciel ouvert. — 2, 3. Cible tournante (face et profil). — 4. Fosse à cible couverte. — 5. Monture de cible à coulisse (face). — 6. Monture de cible à coulisse (profil). — 7. Fosse à cibles (vue de face). — 8. Intérieur d'une tranchée, avec les marqueurs. — 9. Appui de tir. — 10. Chevalet de pointage. — 11. Appareil à vérifier le pointage. — 12. Télémètre Labbey. — 13. Appocentimètre guard. — 14. Appocentimètre Bourrier-Dujardin. — 15. Constatation de la régularité du pointage. — 16. Tableau marqueur électrique. — 17. Cible-silhouette homme. — 18. Cible mobile pour le tir sanglier. — 19. Cible ronde, divisée en dix zones concentriques, pour le tir aux armes de guerre et aux armes libres. — 20. Cible ronde, divisée en dix zones concentriques, pour le tir au revolver. — Palette chiffrée indiquant la zone touchée. — 22, 23. Disques indiquant la place des balles. — 24. Position du tireur debout. — 25. Position du tireur à genou. — 26. Position du tireur couché. — 27. Champ de tir (compagnie exécutant des tirs individuels. — 28. Tir aux pigeons (position du tireur; les boîtes). — 29. Stand pour tir sur sanglier mobile. — 30. Tir au pistolet (1re position). — 31. Tir au pistolet (2e position). — 32. Ball-trapp simple. — 33. Ball-trapp double. — 34. Tableau des principaux coups se présentant à la chasse (plume et poil).

Tippo-Tip, **Tipo-Tipo** ou **Tippou-Tib**, de son vrai nom **Hamed ben Mohammed**, trafiquant d'esclaves et explorateur arabe, d'origine arabe, né [illegible] à Zanzibar. Après de [illegible] des Falls, des Stanley, Wissmann, Van Kerckhoven, Ramaer, Roberts, Delcommune et le rencontra en 1887. [illegible] Tchiroton au delà du Congo, et, [illegible] sa première traversée du Congo. En [illegible] fut un autre. Mais, l'année suivante, [illegible] fut attaquée et occupée par les troupes de Rachid, neveu de Tippo Tip. En 1890, Tippo Tip fut [illegible] nommé vali des Falls et [illegible] de lui un royaume dont de l'État indépendant. [illegible] contre l'entourage de Tippo [illegible] en 1892 et 1893, mais la puissance [illegible], et Tippo-Tip dut s'installer à Zanzibar.

TIPSTER [illegible] m. Turf. Vendeur [illegible] renseignements [illegible] avant la course.

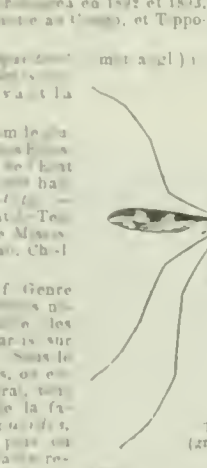

Tipule (gr. 2 fois).

Tipton, [illegible] de l'État de Tennessee, sur le Missouri, [illegible] hab. Chef-lieu du comté.

TIPULE n. f. Genre [illegible] diptères, [illegible] les tipules, remarquables par la grande longueur de leurs pattes et [illegible] Les tipules proprement dites (*tipula*) [illegible] parmi les plus grands diptères d'Europe.

TIPULIDES n. m. pl. Famille d'insectes diptères [illegible] renfermant les *tipules* et genres voisins. — *Un tipulide*.

TIQUE [illegible] du germanique *tikken* v. f. Nom vulgaire d'un [illegible] qu'on appelle encore [illegible]. V. ixode. — Fig. *Tenir la tique après quelqu'un*, Le harceler. [illegible] *Une tique*, Très seûl.

TIQUER [illegible] Avoir un tic, faire de la tête, des [illegible] contracture, comme si l'on avait [illegible]. Arg. Avoir [illegible] *Le cheval tique*.

TIQUET [illegible] m. Nom vulgaire de l'aile sempélophage [illegible] vivant sur les végétaux.

TIQUETÉ, ÉE [illegible] particulièrement le *tigré*. adj. Marqué de [illegible] TIQUETURE *de mer*.

TIQUETURE [illegible] n. f. Etat d'une chose tiquetée : *La tiqueture d'un cheval, d'une étoffe*.

TIQUEUR, EUSE n. et adj. Art vétér. Qui tique [illegible] V. TIQUER, TIQUEUSE.

TIR [illegible] Action ou art de tirer, [illegible] et un projectile [illegible] *Être habile* ou TIR. [illegible] TIR. [illegible] à feu indéfiniment [illegible] par la ligne de tir avec le [illegible] de tir, [illegible] le projectile sort [illegible], etc. V. la partie [illegible]. Mar. [illegible] Tirer avec la pièce [illegible] *chasse, en retraite*. Tir [illegible] *Tir en bombe*. A la [illegible] Tir [illegible] dans le canon [illegible] de fer. [illegible] Tir [illegible] Artill. [illegible] Tir [illegible] Tir [illegible] Tir

TIRAILLERIE *ra-ill-e-ri ll* mill) n. f. Action de tirailler *Cette* TIRAILLERIE *m'importune.* ‖ Action de tirer fréquemment des coups de feu.

TIRAILLEUR *ra-ill ll* mill. — do *tirailler* n. m. Celui qui tire fréquemment d'une arme à feu

— Fig. Personne qui agit isolement : *Les pamphlétaires, les chansonniers politiques, etc., sont des* TIRAILLEURS.

— Soldat envoyé à quelque distance en avant d'une troupe rangée pour faire le coup de feu. ‖ *En tirailleurs,*

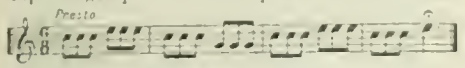

En tirailleurs (clairon).

sonnerie de clairon ordonnant aux fantassins de se déployer en tirailleurs. ‖ Nom générique donné à différents corps de troupes et porté par tous les corps indigènes organisés dans les colonies françaises.

— ENCYCL. Milit. Longtemps, les *tirailleurs* n'ont été que des exceptions dans les armées. Le nom, pris plutôt en mauvaise part, s'employait pour qualifier des hommes engagés dans une simple escarmouche plutôt que dans un combat sérieux. Il ne commença à devenir d'un usage courant en France qu'à partir des guerres de la Révolution. Les progrès des armes à feu ont rendu général l'emploi des tirailleurs. C'est toujours par le *déploiement en tirailleurs* que commence l'attaque d'une troupe d'infanterie.

Tirailleurs algériens. C'est en 1839 que fut définitivement constitué, sous le nom de *tirailleurs*, le premier bataillon recruté après la conquête parmi les Arabes d'Algérie, et destiné à servir auxiliaire aux troupes françaises. En 1841, deux autres bataillons semblables furent créés, et tous les trois reçoivent alors le nom de *tirailleurs indigènes.* En 1851, il fut tiré de ces trois bataillons, qui avaient à huit compagnies, un régiment destiné à servir en Crimée, et qui reçut le nom de *tirailleurs algériens.* Au retour en Afrique, il conserva ce nom, qui fut ensuite donné à tous les tirailleurs indigènes, désignés jusque alors, suivant leur province, par les noms de tirailleurs d'Alger, d'Oran ou de Constantine. Plus tard, après l'occupation de la Tunisie, fut créé un quatrième régiment de tirailleurs algériens. Et ces régiments, longtemps à quatre bataillons seulement, ont été portés à six bataillons en 1899.

Les régiments de tirailleurs algériens ne se recrutent que par engagements volontaires et parmi les indigènes. Cependant, chaque année, y sont admis comme engagés volontaires, envoyés d'office, un certain nombre de soldats des classes susceptibles de devenir plus tard clairons, caporaux ou sous-officiers, ou d'obtenir des emplois dans la section hors rang. Les engagements des indigènes se font pour une durée de quatre ans et donnent droit à une prime de 400 francs. La moitié des emplois de lieutenants et sous-lieutenants est affectée aux Français, l'autre moitié aux indigènes. A grade égal, l'officier français a toujours le commandement sur l'officier indigène.

A la suite de la création des tirailleurs algériens, il a été formé en Afrique, puis dans les diverses colonies françaises, des corps de troupes recrutés et organisés de façon analogue, et qui ont reçu les noms de *tirailleurs sénégalais, soudanais,* puis *tonkinois, annamites, algériens,* etc., suivant la colonie où ils ont été recrutés.



Tirailleurs : 1. Algérien (turco) ; 2. Sénégalais ; 3. Dahoméen ; 4, 5. Annamite et tonkinois (5. tenue d'été) ; 6. Malgache.

TIRANA n. f. Sorte de chanson espagnole, écrite le plus ordinairement sur un rythme à trois-quatre ou à trois-huit, avec un grand nombre de syncopes et s'exécutant sur mouvement lent et quelque peu langoureux.

TIRANA, ch.-l. de cant. de la Turquie d'Europe (prov. de Scutari [distr. de Durazzo]), sur le Lioum-Tirauézé ; 6.000 hab.

TIRANCE (*ranss*) n. f. Mar. Action de tirer des cordages à fond de la mer. ‖ *Pieux de tirance,* Pieux établis pour utiliser cette opération.

TIRANGES, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 9 kilom. d'Yssingeaux ; 1.613 hab.

TIRANO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Sondrio], dans la Valteline, sur l'Adda ; 6.200 hab. Commerce de vins, surtout avec la Suisse. Victoire du duc d'Estrées sur les Espagnols (1621).

TIRANT (*ran* — de *tirer*) n. m. Organe servant à exercer un effort de traction.

— Bande de parchemin avec laquelle les procureurs et les notaires cousaient autrefois certains papiers.

— Cordon qui sert à fermer une bourse.

— Arboric. Nom donné par les jardiniers aux deux branches mères des arbres en espalier à la Montreuil. Nom vulgaire des gourmands et des pousses verticales qui se développent au sommet des arbres en espalier.

— Partie du sarment qu'on laisse quand on taille la vigne.

— Artill. *Tirants d'affût de place,* Pièces de bois à section rectangulaire, qui, disposées obliquement, retiennent le corps d'essieu à l'entretoise de crosse.

— Constr. Pièce destinée à maintenir l'aplomb d'un mur contre l'effort de la poussée ou à empêcher l'écartement de deux pièces de charpente.

— Mar. *Tirant d'eau,* Quantité dont un bateau s'enfonce verticalement dans l'eau.

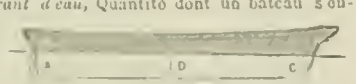

A, tirant d'eau arrière. B, tirant d'eau moyen C, tirant d'eau avant

— Mécan. *Tirants.* Tiges en fer rond boulonnées sur deux faces opposées de la chaudière et servant à accroître sa résistance. ‖ *Tuyes-tirants,* Tubes de renfort intercalés au milieu de certains autres tubes de la chaudière et qui servent à consolider les liaisons des plaques de tôle.

— Manég. Nom donné à deux courroies qui servent à tendre les cordes.

— Techn. Pièce d'une voiture qui unit l'essieu à la volée. ‖ Pièce du métier à bas et du mettier du rubannier. ‖ Chacun des morceaux de cuir placés des deux côtés de certains souliers, et portant les boucles ou les cordons qui servaient à les attacher. Chacune des deux anses, faites d'un fort tissu de fil, qui sont cousues aux extrémités de la tige d'une botte ou d'une bottine, et dont on s'aide pour se chausser. ‖ Nom donné aux portions tendineuses de la viande de boucherie.

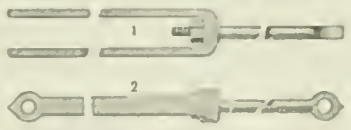

Tirant à chape : 1. Vue de face. 2. Vue de profil.

— ENCYCL. Constr. Les *tirants,* qui remplacent les contreforts et les étais, sont horizontaux, surélevés ou inclinés, suivant les systèmes adoptés : quelquefois ils servent d'entraits et sont appelés à supporter un plancher. Dans certaines constructions de faible épaisseur, on place à l'intérieur des murs des espèces de ceintures composées de tirants appelés à s'opposer aux déversements résultant d'une dislocation quelconque des maçonneries. En général, toute pièce chargée de soulager un système, ou soumise à un effort de traction sous l'action de charge pouvant détruire l'ensemble d'un système, prend le nom de « tirant. »

TIRANTE n. f. Techn. Outil de chapelier qui lui sert à former le fond d'un chapeau.

TIRAQUEAU (André), jurisconsulte français, né à Fontenay-le-Comte (Vendée) vers 1480, mort à Paris en 1558. Il était sénéchal dans sa ville natale et fit sortir de la prison, où le détenaient les cordeliers, Rabelais qui, dans son *Pantagruel,* le nomme « le bon, le docte et équitable André Tiraqueau ». François Ier l'appela au parlement de Paris en 1541. Son vaste savoir le fit surnommer le **VARRON** de son siècle. On lui doit de nombreux ouvrages juridiques.

TIRARD (Pierre-Emmanuel), industriel et homme politique français, né à Genève en 1827, mort à Paris en 1895. Chef de bureau à la direction des travaux de navigation de la Seine, il démissionna en 1851 pour fonder une maison d'exportation de bijouterie en doublé. Il manifesta des opinions républicaines et soutint en 1869 la candidature de Bancel contre celle d'E. Ollivier. Après la chute de l'Empire, il fut élu maire du IIe arrondissement (Paris) nov. 1870), député à l'Assemblée nationale (févr. 1871), membre de la Commune (mars), prit une part active aux négociations faites en vue de prévenir l'insurrection et, devant leur insuccès, se retira à Versailles. Il fit partie, à l'Assemblée, de la gauche républicaine. Député en 1876, il fut l'un des 363 et, réélu avec eux, présida la commission du tarif des douanes. Ministre de l'agriculture et du commerce dans les cabinets Waddington (mars 1879), Freycinet (1879) et Ferry (1880-1881), il soutint la discussion du tarif général des douanes (1880). Lors de la retraite du cabinet Gambetta, il fut appelé au ministère du commerce par Freycinet (janv. 1882). Il entra dans les cabinets Duclerc (1882), Fallières (1883) et Ferry (1883-1885) avec le portefeuille des finances. Sénateur inamovible depuis juin 1883, il reçut la présidence du conseil et le département des finances dans le premier ministère nommé par Sadi Carnot (déc. 1887), combattit le mouvement boulangiste et tomba en mars 1888. Il forma, le 22 février 1889, un nouveau cabinet de concentration, qui ouvrit l'Exposition universelle de 1889, traduisit Boulanger, Rochefort et Dillon devant la haute Cour de justice et fit voter la loi sur les candidatures multiples. Il se retira en 1890. Tirard redevint ministre des finances dans le cabinet Rihot (1893).

TIRARIE (*ri*) n. f. Ouvrière qui, dans les salines, retire le sel des chaudières.

TIRASPOL, ville de Russie (gouv. de Kherson), sur le Dniester, 28.000 hab. Ch.-l. de district. Commerce de blé.

TIRASSE (de *tirer*) n. f. Chass. Filet dont on se sert pour prendre certains oiseaux qui posent à terre (caille, perdrix, etc.).

— Bot. Nom vulgaire de la ronouce des oiseaux.

— Constr. Pièce d'un moulin.

— Musiq. Clavier de pédales qui, dans les petites orgues, fait baisser seulement les basses du clavier à la main.

TIRASSER (*ra-sse*) v. a. Chasser avec la tirasse.

— Neutralem. TIRASSER *aux cailles.*

TIRA-TUTTO (*tout* — mot ital. signif. *tire-tout*) n. m. Mus. Registre au moyen duquel on ouvre à la fois tous les jeux de l'orgue.

TIRAUDE (*rod* — de *tirer*) n. f. Boucle placée sur un levier.

— *Sonnette à tiraude,* Sonnette à enfoncer les pilots dans laquelle le mouton est élevé jusqu'au sommet de l'appareil au moyen d'une corde qu'on jette le coup pour le laisser retomber.

TIRCIS (*siss*) n. m. Nom vulgaire d'un papillon du genre satyre, le *satyrus Algeria,* commun en France.

TIRE n. f. Action de tirer.

— Loc. adv. *A tire, De tire.* Tout droit : *Il ne tire que tout droit de tire, Sans arrêt* [illegible]. *Les trains rapides franchissent* [illegible] DE TIRE *de très grandes distances.*

— Arg. Genre de vol qui consiste à dérober les poches de ceux qu'on voit [illegible] TIRE.

— Blas. Chacune des rangées horizontales de points du vair et de l'échiqueté.

— Sylvic. *A tire et aire.* On dit d'une coupe faite, non par plans successifs, mais toute de venue, à la fin de la coupe précédente.



De gauche à la face de vair de deux tires.

— Techn. anc. *Métier à la tire* ou simplem. *Tire,* Métier qui servait à la fabrication des étoffes façonnées, et qui était ainsi nommé parce que c'était en tirant des ficelles ou lacs, suivant un certain ordre, que l'on faisait exécuter aux mailles et aux maillons les mouvements nécessaires pour former les effets ou dessins. *Fabricant à la tire* ou simplem. *Tire,* Fabricant des étoffes au moyen du métier à la tire.

— Zool. Nom vulgaire, sur le marché de Paris, de la raie grise ou raie au long bec. On dit aussi TIROT.

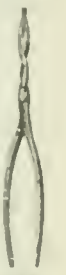

Tire-balle.

TIRE-À-BARRE n. m. invar. Syn. de TRAIT-DE-BARRE.

TIREAU (*ro*) n. m. Navig. fluv. Sorte d'allège.

— Pêch. Dans la Méditerranée, Chacune des ailes en filet à simple nappe garnissant des deux côtés le filet principal, dit SAUTADO.

TIRE-BALLE n. m. Chirurg. Sorte de pince à mors longs, étroits, munis d'une dent aiguë, utilisée pour retirer les projectiles engagés dans une plaie profonde. ‖ Pl. *Des* TIRE-BALLES.

— Artill. Instrument servant à extraire une balle d'un fusil et qui se composait en général d'une sorte de double tire-bouchon qui se vissait à l'extrémité de la baguette. ‖ Pl. *Des* TIRE-BALLES.

TIREBOLI ou **TRIPOLI D'ASIE**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Trébizonde]), sur la mer Noire, à l'embouchure du Déré-Bachi ; 8.000 hab., dont 2.000 Grecs et 400 Arméniens. Travail de l'or, argent, cuivre. Jadis, grands chantiers de constructions navales. Ruines de chapelle byzantine. Ancienne résidence favorite des empereurs de Trébizonde. A 4 kilom., galeries minées des antiques mines d'Argyropa en argent et cuivre.

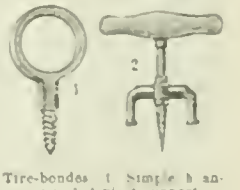

Tire-bondes : 1. Simple à anneau. 2. A vis à support.

TIRE-BONDE n. m. Outil dont on se sert pour enlever la bonde d'un tonneau. On l'appelle aussi DIABLE. ‖ Pl. *Des* TIRE-BONDES.

TIRE-BORD n. m. Instrument en bois composé d'une vis et d'un écrou et servant à rappeler à sa place un bordage écarté. ‖ Pl. *Des* TIRE-BORDS.

TIRE-BOTTE n. m. Planchette ayant une entaille où l'on engage le pied de la botte, pour se débotter seul. ‖ Nom donné à des crochets de fer que l'on passe dans les tirants d'une botte que l'on veut chausser. ‖ Pl. *Des* TIRE-BOTTES.

— Gros galon de fil, à l'usage des tapissiers, et que l'on nomme aussi ANGLAISE.

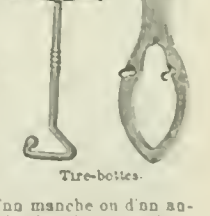

Tire-bottes.

TIRE-BOUCHON n. m. Sorte de vis de fer ou d'acier pourvue d'une manche ou d'un anneau dont on se sert pour tirer les bouchons des bouteilles. Il en existe un très grand nombre de types, les uns rigides, les autres pliants, les uns avec brosse, avec leviers, avec écrous, à oreilles, etc. ‖ Pl. *Des* TIRE-BOUCHONS.

— *En tire-bouchon.* En forme de tire-bouchon : *Les vrilles de la vigne sont contournées* EN TIRE-BOUCHON. ‖ *Cheveux en tire-bouchon, frisés en tire-bouchon,* ou simplem. *Tire-bouchons,* Cheveux frisés en spirale.

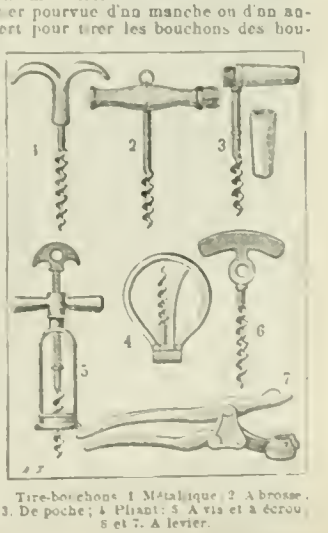

Tire-bouchons : 1. Métallique ; 2. A brosse ; 3. De poche ; 4. Pliant ; 5. A vis et à écrou ; 6 et 7. A levier.

TIRE-BOUCHONNÉ, ÉE adj. Disposé en tire-bouchon : *Cheveux* TIRE-BOUCHONNÉS.

TIRE-BOUCLES n. m. invar. Outil dont les charpentiers se servent pour dégauchir l'intérieur des mortaises.

TIRE-BOURRE [illegible] à [illegible] Outre [illegible]



1 Tire-bourre. 2 Rig[illegible], 3 Point.

TIRE-BOUTON [illegible] ou pointu, muni d'un [illegible] pour faire [illegible] les boutons [illegible]

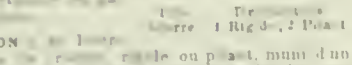

Tire-bouton.

TIRE-BRAISE n. m. invar. Techn. Sorte de rouleau plat à son [illegible] à angle droit, que les boulangers [illegible] pour ramasser et [illegible] la braise du [illegible]

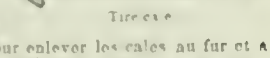

Tire-braise.

TIRE-CALE n. m. [illegible] de forme de [illegible] employée pour enlever les cales au fur et à [illegible] que la pierre de taille est mise [illegible] lit de mortier. ‖ Pl. *Des* [illegible]

TIRE-CARTOUCHE n. m. Instrument pour retirer d'un canon de fusil les débris [illegible] des cartouches. ‖ Pl. *Des* TIRE-CARTOUCHES.

TIRE-CENDRE n. m. invar. Minér. Nom vulgaire de la terre [illegible] absolument parfaite, [illegible] levant être [illegible] par la chaux, elle [illegible] la cendre.

TIRE-CLOU n. m. Outil dont le couvreur se sert pour arracher les clous, et qui est formé par une tige plate de fer [illegible] d'une [illegible] se poignée et dont l'autre extrémité [illegible] se termine par [illegible] dents entre lesquelles on loge les clous que l'on veut arracher. ‖ Pl. *Des* TIRE-CLOUS.

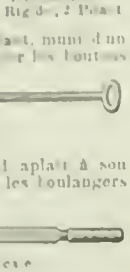

Tire-cartouches. 1. A excentrique, 2. A levier.



Tire-clou.

TIRE-CRINS n. m. invar. Outil de tapissier, en forme de [illegible] et qui sert à régler [illegible] les crins et les réparer [illegible] dans le meuble.



Tire-crins.

TIRE-D'AILE n. m. Vol rapide, avec des battements [illegible] précipités. ‖ Pl. *Des* TIRE-D'AILE.

— Loc. adv. *A tire d'aile*, Avec des coups d'ailes rapides et pressés. Voler A TIRE-D'AILE. On trouve quelquef. *à tire-d'ailes*. Au fig. Avec la plus grande vitesse possible.

TIRE-DENT n. m. Sorte de pince avec laquelle les [illegible] arrachent les dents. ‖ Pince plate servant à redresser les [illegible] du peigne. ‖ Pl. *Des* TIRE-DENTS.

TIRÉE [illegible] participe de *tirer*. n. f. Techn. Quantité [illegible] que l'on [illegible] en une seule fois, pendant le tissage, sur le chargeoir, soit sur le déchargeoir. On dit aussi PL. TIRÉE. Longueur de fil, de baguette, de tube de verre [illegible] que l'on tire [illegible] en une seule fois. ‖ Portion de [illegible] que l'on [illegible] en une seule fois.

TIRE-EN-BRÈCHE [illegible] Faire l'arc avancé d'une [illegible] Pl. *Des* TIRE-EN-BRÈCHE.

TIRE-FAUSSET n. m. [illegible] dont on se sert pour tirer [illegible] les fausets [illegible] trous d'un tonneau. ‖ Pl. [illegible]

TIRE-FEU [illegible] invar. Agrès. V. CORDON TIRE-FEU.

TIRE-FILET [illegible] Outil propre à tirer des filets [illegible] dont les menuisiers se servent [illegible] Pl. *Des* TIRE-FILETS.

TIRE-FOIN [illegible] instrument dont on se servait [illegible] étaient bourrés avec [illegible]

TIRE-FOND [illegible] instrument en forme [illegible] qui [illegible] peu à peu [illegible] extraire ou [illegible]

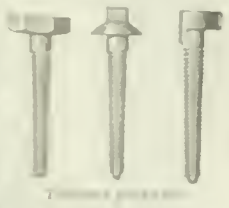

Tire-fond.

— [illegible] pour [illegible] le [illegible] — [illegible] pour [illegible] — [illegible] pour [illegible] — [illegible] pour

uebuse. ‖ *Tirer de long, Tirer de large,* S'esquiver, s'enfuir. ‖ *Tirer en longueur,* Se prolonger, traîner, ne pas se décider. ‖ *Tirer à sa fin,* S'approcher de sa fin, être près de mourir ou d'être terminé. ‖ *Tirer à conséquence,* Avoir de l'importance, être propre à avoir des suites. ‖ *Tirer sur,* tendre avec effort : TIRER SUR *un câble.* Lancer avec une arme, des projectiles sur : TIRER SUR *un lièvre.* — Avoir quelque rapport, quelque ressemblance avec, se rapprocher de : *Il y a des yeux dont la couleur de l'iris* TIRE SUR *le vert.* Buff.) ‖ *Tirer sur ses propres troupes, sur ses gens,* attaquer ses propres amis, ceux qu'on aurait intérêt à défendre. ‖ *Tirer sur quelqu'un à bout portant, à boulets rouges,* l'attaquer vivement. ‖ *En tirant vers ou sur,* Dans la direction de : *A cinq lieues de la ville,* EN TIRANT SUR *la droite.* ‖ *Tirer juste.* Se dit d'une arme dont les projectiles ne dévient pas : *Ce fusil* TIRE JUSTE. ‖ *Il y a encore bien à tirer pour en arriver là,* Il y a encore beaucoup à faire, avant d'atteindre ce but.

— Arg. milit. *Tirer aux grenadiers,* Chercher des prétextes pour se faire exempter de service. ‖ On dit aussi : TIRER AU FLANC, AU RENARD, TIRER AU CUL.

— Chass. *Tirer au vol, Tirer en volant,* Tirer sur un oiseau pendant qu'il vole. ‖ *Tirer au juger ou au jugé,* Faire feu sur le gibier sans le voir, mais en jugeant par certains indices la place qu'il occupe.

Escr. *Tirer des armes ou Tirer,* Faire des armes. *Tirer ou mur, à la muraille,* V. MUR.

— Fauconn. *Faire tirer l'oiseau,* Le faire becqueter en paissant, et surtout en lui donnant un appât propre à réveiller son appétit.

— Jeux. *Tirer à qui fera,* Décider, par le sort, qui donnera les cartes. ‖ *Tirer la volle ou Tirer tout,* Faire toutes les levées en cours de la partie.

— Manèg. *Tirer à la main.* Se dit d'un cheval qui résiste à la bride. ‖ *Tirer au renard.* Se dit du cheval qui, étant attaché, se jette violemment en arrière. ‖ *Tirer du nerf,* Boiter, par suite du déplacement du muscle ischio-tibial externe.

— Mar. anc. *Tirer au large,* Faire route vers le large. *Tire avant !* Commandement aux rameurs pour les faire nager avec plus d'ardeur.

— Vénerie. *Tirer de long.* Se dit de la bête qui va sans s'arrêter. (On dit aussi FORLONGER.) ‖ *Tirer sur le trait.* Se dit du limier qui, ayant trouvé la voie, fait effort sur la laisse pour s'élancer en avant.

Tiré, ée part. pass. du v. Tirer.

— *Visage tiré,* Visage amaigri et fatigué. ‖ *Tiré par les cheveux,* Forcé, peu naturel, mal amené : *Une comparaison* TIRÉE PAR LES CHEVEUX. ‖ *Tiré à quatre épingles,* Vêtu avec un soin extrême : *Une femme toujours* TIRÉE À QUATRE ÉPINGLES.

— PROV. : **Le vin est tiré, il faut le boire,** L'affaire est engagée, il n'y a plus à se dédire, à reculer.

— n. m. Celui sur qui une lettre de change est fournie.

— Chass. Chasse au fusil : *Le roi fit hier un beau* TIRÉ. Gibier que l'on chasse au fusil. ‖ Taillis maintenu à hauteur d'homme pour faciliter la chasse au fusil : *Les tirés de Rambouillet.*

— Jeu. Jeu de billes, dans lequel les joueurs tirent chacun à son tour sur une grosse bille qui sert de but.

Se tirer, v. pr. Etre, devoir être tiré : *L'or* SE TIRE *en fils très déliés.*

— Tirer à soi : SE TIRER *un coup de pistolet.*

— Sortir, se dégager : SE TIRER *d'un mauvais chemin.*

— Au fig. : SE TIRER *d'un mauvais pas.*

— Loc. div. *Se tirer d'affaire,* Sortir avec succès d'une situation difficile. ‖ *S'en tirer, S'en bien tirer,* Sortir heureusement d'une maladie, d'une difficulté, d'une affaire fâcheuse. ‖ *Se tirer de pair* ou *du pair,* S'élever au-dessus de la condition à laquelle on était réduit. ‖ *Il se tirerait d'un puits.* Se dit d'un homme habile à sortir des difficultés.

TIRE-RACINE n. m. Davier étroit et allongé dont les dentistes se servent pour arracher les chicots. ‖ Pl. *Des* TIRE-RACINES.

TIRERIE (*ri* — rad. *tirer*) n. f. Fusillade mal réglée et mal dirigée : *Toute cette* TIRERIE *ne tua pas grand monde.*

— Techn. Syn. de TRÉFILERIE.

TIRE-SAC n. m. Appareil au moyen duquel on monte ou descend les sacs pleins, dans les moulins. C'est un mot à manivelle avec cliquet.) ‖ Pl. *Des* TIRE-SACS.

TIRE-SÈVE n. m. invar. Hortic. Branche garnie de boutons.

TIRÉSIAS (*zi-ass*) n. m. Genre d'insectes coléoptères bicornes, propres à l'Europe.

TIRÉSIAS. Myth. gr. Devin de Thèbes, qui joue un rôle dans la plupart des légendes du cycle thébain. Il descendait d'Udée, un des guerriers qui naquirent des dents du dragon semées par Cadmos. Il fut le père de la prophétesse Manto. Tirésias avait perdu la vue pour avoir dévoilé aux mortels les secrets de l'Olympe, ou pour avoir révélé à Amphitryon l'aventure galante d'Alcmène, ou pour avoir vu Athéna se baignant dans la fontaine Hippocrène. Il vécut sept, ou huit, ou neuf âges d'homme. Suivant une tradition bizarre, il avait été successivement homme et femme. Il demeurait généralement à Thèbes. C'est lui qui conseilla d'offrir au vainqueur du Sphinx le trône de Thèbes et la main de Jocaste ; c'est lui encore qui aida Œdipe à découvrir le mystère de sa naissance ; c'est lui qui prédit la mort des sept chefs devant Thèbes ; c'est lui qui conseilla aux Thébains de négocier avec les Epigones, puis de chercher leur salut dans la fuite. On ne sait s'il réussit à s'échapper avec eux, ou s'il fut emmené captif ; mais les auteurs s'accordent à dire qu'il mourut pour avoir bu de l'eau de la source de Tilphuse, près de laquelle on montrait son tombeau. Après sa mort, il conserva le don de la divination, qu'il exerça aux enfers. Tirésias était honoré comme un dieu par les Thébains ; il avait près d'Orchomène un oracle célèbre.

TIRE-SOU n. m. Pop. Receveur d'impôts. ‖ Usurier. Emprunteur, tapeur. ‖ Homme avide de gains mesquins, sordides. ‖ Pl. *Des* TIRE-SOUS.

— Jeux. Jeu de cartes où l'on convient que celui qui gagnera le coup tirera une pièce de monnaie de la masse. On a dit autref. TIRE TESTON.

TIRET (*ré* — de *tirer*) n. m. Petit morceau de parchemin coupé en long, et destiné à attacher des papiers.

— Constr. Pièce de bois qui sert d'arc boutant dans un moulin.

— Ecrit. et typogr. Petit trait (—) qu'on place au commencement ou dans le corps d'un alinéa, soit pour indiquer un changement d'interlocuteur, soit pour tenir lieu d'un crochet ou d'une parenthèse, soit pour séparer des phrases. (Les typographes l'appellent MOINS.) ‖ Autref. Syn. de TRAIT D'UNION.

— Vitic. Nom des bourgeons de la vigne, dans le Médoc.

TIRETAINE (*tè'n'* — orig. dout.) n. f. Nom de plusieurs étoffes anciennes en laine pure ou en laine mélangée, dont l'usage était très répandu.

TIRE-TERRE n. m. invar. Sorte de pioche à manche court et à large pointe, dont le carrier se sert pour enlever la terre qui gêne son travail.

TIRE-TESTON n. m. Jeux. Syn. de TIRE-SOU. ‖ Pl. *Des* TIRE-TESTONS.

TIRE-TÊTE n. m. Instrument destiné à tirer la tête du fœtus mort, dans certains accouchements. ‖ Instrument en forme de davier démontable, qui sert à l'extraction des racines de la mâchoire inférieure. ‖ Pl. *Des* TIRE TÊTES.

TIRETOIRE (pour TRAITOIR) n. f. Outil de tonnelier. V. TRAITOIR. On dit aussi TIRETOIR n. m. ‖ Instrument de dentiste pour extraire les dents de la mâchoire inférieure.

TIRETTE (*rè't'* — de *tirer*) n. f. Système de cordons cousus à la jupe d'une femme, et au moyen duquel on peut la relever tout autour. ‖ Cordons au moyen desquels on ouvre ou ferme des rideaux de fenêtre. ‖ Morceau de cuir à l'aide duquel on peut remettre un escarpin sur la forme. ‖ Plaque de fer servant à boucher le tuyau de la cheminée d'un fourneau de distillation. ‖ Lacet de gants.

TIREUR, EUSE n. Personne qui tire : *Des* TIREUSES *de vin.* (La Fontaine.) ‖ *Tireur, Tireuse de cartes,* Personne qui tire les cartes, qui prétend prédire l'avenir d'après diverses combinaisons de cartes à jouer.

— Arg. Personne qui vole à la tire : *C'a été un adroit* TIREUR. ‖ *Tireur de laine,* Syn. de TIRE-LAINE. ‖ *Tireur au flanc, au grenadier,* etc. V. TIRER.

— Personne qui tire des coups d'une arme à feu : *Un bon, un mauvais* TIREUR. ‖ Chasseur qu'on entretient sur une terre pour tuer du gibier.

— Comm. Personne qui tire une lettre de change. V. LETTRE DE CHANGE.

— Escr. Personne qui tire, qui sait tirer des armes.

— Mines. *Tireur de mines,* Ouvrier mineur.

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui tire les ficelles des semples du métier à fabriquer les étoffes. ‖ Ouvrier qui applique le mordant sur les toiles peintes. ‖ Ouvrier qui puise le plomb dans la chaudière et le verse dans les moules. ‖ Ouvrier qui tire le bois des trains flottants. ‖ Ouvrier épinglier. ‖ *Tireur d'or,* Celui qui réduit l'or en fils déliés.



Le Tireur d'épine.

Tireur d'épine (LE), statue antique en bronze ; au Vatican, à Rome. C'est de son attitude que cette figure a pris la dénomination vulgaire de *Tireur d'épine* (en ital. *Spinario*), parce qu'en effet ce jeune homme assis semble occupé à tirer une épine de son pied gauche. Ce bronze, l'un des restes les mieux conservés de l'art antique, se voyait autrefois au Capitole.

TIRE-VERGE n. m. Techn. Outil de fabricant de bas. ‖ Pl. *Des* TIRE-VERGES.

TIRE-VIEILLE de *tirer*, et *vieille* n. m. invar. Mar. Cordage uni ou garni de nœuds servant à donner un point d'appui pour les mains, quand on monte les échelles ou qu'on escalade les flancs d'un navire par une échelle verticale. ‖ Nom des garde-corps de beaupré. ‖ *Barre à tirevieille,* Barre sur la quelle l'effort est transmis au moyen de cordages semblables aux tire-vieilles, et qu'on manœuvre à la main. (On écrit aussi TIRE-VEILLE.)

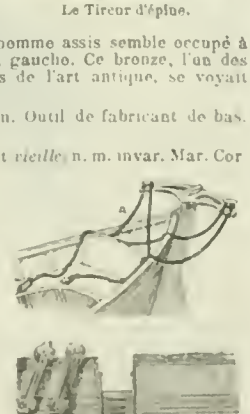

Tire-vieille : A de gouvernail, B, d'échelle.

TIREZ-LÂCHEZ n. m. Jeu de fillettes qui consiste à tenir, par une de leurs extrémités, des rubans dont la conductrice du jeu a réuni tous les autres bouts dans la main et à faire le contraire de ce qu'elle commande, c'est-à-dire de lâcher quand elle commande « Tirez ! », et réciproquement, sous peine de payer un gage.

TIRGOVISTE, TARGOVISTE ou **TERGOVISTE,** ville de Roumanie, ch.-l. du départ. de Dimbovitza, sur la Jalomnitza, affluent du Danube ; 6.200 hab. Commerce actif. Arsenal. Nombreuses ruines. La ville, bâtie sur l'emplacement de la colonie romaine de *Terrobum,* fut, jusqu'au XVIIIe siècle, la résidence des princes de Valachie.

TIRGU-JIU, ville de la Roumanie (Valachie), ch.-l. du départem. du Gorjin, sur le Jiu, affluent du Danube. 3.200 hab. Fabrique de porcelaine.

TIRHOUT, ancienne principauté de l'Inde (Béhar) prov. de Patna, entre le Térai du Népaul au N., le Tchamparan à l'O., le Gange au S., les districts de Monghyr et de Bhagalpour à l'E. ; 16.414 kilom. carr., 5.215.000 hab., dont 630.000 musulmans. C'est une plaine de manguiers, bambous, rizières, arrosée par le Gandjak (navigable), le Biya, affluent gauche du Gange, la Bagmati ; dans le Sud, cultures d'opium, indigo, tabac, puis de graines oléagineuses : millet, moutarde, canne à sucre. Raffineries de salpêtre ; factoreries d'indigo.

TIRIDATE, roi des Parthes du Ier siècle av. J.-C., de la famille des Arsacides. Nommé roi après l'expulsion de Phraates IV, par deux fois il perdit et reconquit son trône. Enfin, il dut quitter l'Arménie et se réfugia en Espagne auprès d'Auguste. Il mit ses fils à Rome.

TIRIDATE Ier, roi d'Arménie, mort vers 75 de notre ère. Il succéda sur l'ordre de son frère Vologèse, Rhadamiste le reprit, mais sa cruauté l'ayant perdu de nouveau, Tiridate, après de longs efforts, remonta sur le trône. Il eut alors à combattre les Romains, commandés par Corbulon, qui soutenait les prétentions de Tigrane VI. Vaincu, il ne conserva que l'Arménie



Tiridate Ier (statue antique). Louvre.

TIRIDATE II, roi d'Arménie, mort en 314 de notre ère. Chassé par les Perses lors de l'assassinat de son père Chosroès (252), et emmené à Rome, il y reçut une brillante éducation. Vespasien l'aida à chasser les Perses d'Arménie (287). Ceux-ci, profitant d'un voyage de Tiridate à Rome, envahirent son royaume. Il accourut, les tailla en pièces avec l'aide des légions de Syrie, constitua un immense empire et reçut le surnom de **Grand.** Après avoir été l'adversaire du christianisme, il reçut le baptême des mains de saint Grégoire. Après cinquante-cinq ans de règne, il assura le trône à son fils Chosroès II.

TIRIOLO, bourg d'Italie (Calabre prov. de Catanzaro), sur une colline abrupte, d'où la vue s'étend à la fois sur les deux mers Tyrrhénienne et Ionienne ; 3.945 hab. Sériciculture. Mines de charbon et de fer. Source salines. C'est l'antique *Thurium* ; nombreuses antiquités.

TIRIS, contrée du Sahara, territoire espagnol du Rio de Ouro, le long de la côte de l'Atlantique, entre le cap Blanc et le cap Garnet. Quelques pâturages, de octobre à mai ; mais en été, le pays est desséché et désert.

TIRLEMONT ou flam. **Thienen,** ville de Belgique (Brabant, arrond. de Louvain), sur la Grande Geete ; 17.784 hab. Ch. de f. de Bruxelles à Liége. Grand commerce de grains et de bestiaux ; filature de laine et de coton. Brasseries, distilleries, huileries, tanneries, fabrique de savons. Patrie du savant jésuite Bollandus.

TIRN, ville de Bulgarie, ch.-l. d'un arrondissement, sur le Jerma (bassin du Danube) par la Morava ; 3.4[illegible] hab.

TIRNAU, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie) ; 11[illegible] hab. Vignobles. Défaite des Hongrois en 1705.

TIRNOVA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie), [illegible] de Krasso-Szöreny, à la source d'un affluent de la Begonitz ; 13.000 hab.

TIRNOVA ou **TIRNOWO,** ville de la Bulgarie, ch.-l. d'arrond., sur la Jantra, affluent du Danube ; 10.[illegible]0 hab. La ville, dans une situation très pittoresque, est divisée en deux parties : le quartier chrétien et le quartier musulman. Tirnova fut le berceau de la dynastie des Chichmanides, en 1186, elle devint la résidence des tsars de la maison d'Asen. En 1879, Alexandre de Battenberg y fut élu prince de Bulgarie.

TIRO (Marcus Tullius), écrivain romain, né vers 94 av. J.-C., mort vers l'an 5 de notre ère. Né esclave, il fut affranchi en 54 av. J.-C. par Cicéron, qui en fit son secrétaire et son ami. Il publia les *Discours* de son ancien maître et ses *Lettres familières.* Tiro fit aussi paraître un recueil des bons mots de Cicéron, et une biographie qui semble avoir servi à Plutarque. Lui-même écrivit des ouvrages de grammaire et des mélanges. Il est surtout connu pour avoir inventé ou perfectionné un système de tachygraphie qui porte son nom (*notæ tironianæ*).

TIRO BIANCO ou **TIRU BIANCU** n. m. Variété de cépage blanc, cultivée dans les vignobles des flancs de l'Etna.

TIROIR n. m. Sorte de petite caisse emboîtée dans un meuble, et qui se tire à volonté. *Les* TIROIRS *d'une armoire, d'une table, d'une commode.*

— Nom donné aux lanières qu'on attachait autrefois aux extrémités des livres.

— Artill. *Arme à tiroir,* Nom donné à certaines armes portatives, dans lesquelles la culasse s'ouvre en glissant le long d'un axe transversal à celui du canon.

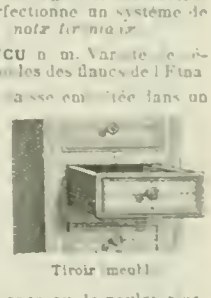

Tiroir mobile.

Fauconn. Partie d'aile de chapon ou de poulet attachée sur un petit morceau d'étoffe rouge, que l'on présente à l'oiseau pour le faire revenir sur le poing.

— Mécan. Organe de distribution de vapeur dans les machines. V. la partie encycl. *Tiroir à compensateur.* Tiroir sur le dos duquel est disposé un organe spécial appelé compensateur, qui réduit l'effort de frottement du tiroir sur sa glace.

— Littér. *Roman à tiroirs,* Roman qui peut sans grand inconvénient être allongé ou abrégé par l'addition ou la suppression de hors-d'œuvre. ‖ *Pièce à tiroir,* Œuvre dramatique du genre comique, qui est composée de scènes sans liaison.

— Techn. Cylindre de la machine à friser les étoffes. ‖ Morceau de fer plat qui sert à fixer le canon du fusil sur le fût.

— ENCYCL. Mécan. On distingue trois sortes de *tiroirs* les tiroirs dits *de Watt* en une ou deux parties, employés particulièrement dans les machines à basse pression ; les tiroirs *ronds* ou tiroirs *cylindriques* et les tiroirs *en coquille.* Ces deux derniers sont mieux appropriés aux machines à moyenne et à haute pression. En principe, un tiroir est composé 1° d'une tige qui le relie aux manivelles, aux excentriques ou aux leviers et à la coulisse dont il reçoit le mouvement de va-et-vient ; 2° de deux plaques frottantes ou barrettes, séparées l'une de l'autre par une distance à peu près égale à celle qui sépare les deux orifices du cylindre et destinées à ouvrir ou à fermer ces orifices alternativement. On appelle arêtes extérieures du tiroir les deux lignes extrêmes qui limitent sa longueur

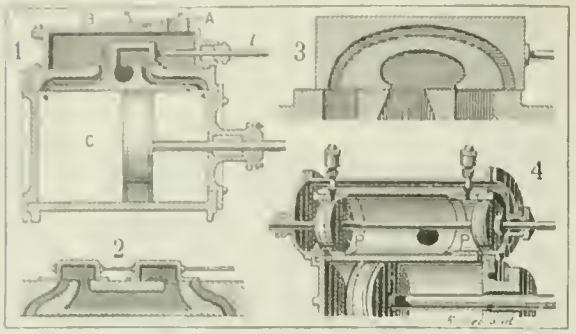

Tiroirs à vapeur. 1. A coquille : T, tiroir ; *t*, tige du tiroir ; A, admission de vapeur ; B, sortie de vapeur ; C, cylindre et piston. — 2. Tiroir double. 3. Tiroir en D. — 4. Tiroir à pistons ; PP, pistons du tiroir.

TIROL [illegible] V. Tyrol.

TIROLE ou **TIROLET** [illegible] n. f. Pêch. Filet tramaillé à [illegible] une perche.

TIRON [illegible] n. m. Arch. rom. Jeune soldat. || Appelé à la cure, par ext., Novice qui tout métier et en tout art.

TIRON [illegible] V. Tiro.

TIRON ou **TIROU** [illegible] n. m., de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par Bernard d'Abbeville, [illegible] Robert d'Arbrissel. Le nom de la congrégation vient du monastère primitif, construit dans une forêt [illegible] Nogent le Rotrou. Bernard [illegible] des premiers établissements [illegible] tammet l'obligation du travail manuel. Très pauvre au début, la congrégation de Tiron [illegible] de la réputation de sainteté de son fondateur, [illegible] tarda pas à recevoir de nombreuses donations. Mais elle ne tarda pas à tomber en décadence ; en 1629, elle fut rattachée à la congrégation de Saint-Maur.

TIRONIEN ENNE *ri-on, en'* adj. Antiq. rom. Qui appartient, qui a rapport à Tiron : *Notes tironiennes*, Sorte [illegible] en usage chez les Romains [illegible]. *Notes tironiennes*. On appelle *notes tironiennes* [illegible] écrire tachygraphiquement en usage dans l'antiquité [illegible] et au moyen âge jusque vers la fin du XIe siècle. D'après Suétone (*De viris illustribus*, § 116), le premier système [illegible] aurait été inventé par Ennius. Tiron, ce [illegible] Cicéron, fit un recueil de ces signes [illegible] la [illegible] nation « notes tironiennes », employée [illegible] le XIIe s. Des perfectionnements furent apportés [illegible] Vipsanius, Philargyrus et Aquila, ce dernier affranchi [illegible] Mécène, qui éleva le nombre des signes [illegible] servant pour enregistrer les discours pendant [illegible] ver [illegible] les dépositions de témoins. Ceux [illegible] étaient appelés notaires (*notarii*). [illegible] pour recueillir les sermons. Les [illegible] ne remontent qu'au IXe siècle [illegible] Saint-Martin de Tours, composée vers 830. [illegible] manuscrits entièrement écrits en [illegible] servent pour les gloses [illegible] des [illegible] mérovingiens et carolingiens en [illegible] Après le XIe siècle, quelques [illegible] subsistèrent parmi les [illegible] écriture [illegible] nt de la capitale latine, [illegible] représente un mot. Les [illegible] à la fin de points diacritiques [illegible] certaines voyelles [illegible] par une modification [illegible] qui les accompagne. L'ouvrage [illegible] de Kopp (*Palæographia* [illegible] la planche palæographique [illegible] *Tiro, Tirunianus, Tironiana*.

TIROT [illegible]

TIRODPATI. [illegible]

TIROUPATO R [illegible] de f.

TIRSCHENREUTH [illegible]

TIRSCHTIEGEL, [illegible] d'Autriche [illegible] affluent de l'Oder [illegible] partie en **Alt-Tirschtiegel** et **Neu-Tirschtiegel**.

TIRSO, fleuve de Italie [illegible] salaire au versant nord-ouest de la Sardaigne, [illegible] part du massif du Lerno [illegible] pour les [illegible] rare [illegible] d'Ottana et se perd dans le golfe d'Oristano [illegible] 150 km.

TIRSO DE MOLINA Fray Gabriel Téllez, plus connu sous le pseudonyme de, auteur dramatique espagnol, né à Madrid en 1571 ou 1572, mort à Soria en 1648. Il fit ses études à l'université d'Alcala, entra [illegible] dans l'ordre de la Merci, où il devint successivement [illegible] et [illegible] 1613 comme poète comique. Voici les plus connues de ses pièces : *el Vergonzoso en palacio* (1609), *Marta la Piadosa*, portrait de la fausse dévote (1611) ; *Don Gil de las calzas verdes* (1617) ; *Prospera fortuna de don Alvaro de Luna* (1619), *la Villana de Vallecas* (1620) ; *Por el sotano y el torno* (1622) ; *Amor y celos hacen discretos* ; *Celos con celos se curan* (1625) ; *Desde Toledo a Madrid* (1625) ; *el Condenado por desconfianza* ; *el Burlador de Sevilla* (vers 1625 ; *la Vengeance de Thamar*, *les Amants de Teruel*, *le Roi don Pèdre a Madrid*, etc. Outre ses très nombreuses comédies, Tirso écrivit deux volumes de *Miscelaneas*. Le premier, intitulé *les Jardins de Tolède* (1621 ou 1625), comprend des contes à la manière italienne et des comédies ; le second, qui a pour titre *Amuser et être utile* (1635), renferme des contes édifiants et des *autos*, entre autres *el Colmenero divino* (le Divin Eleveur d'abeilles).

Tirso de Molina est, après Lope de Vega, le plus habile et le plus varié des dramaturges espagnols. La fécondité de son imagination, l'habileté des intrigues, l'originalité des personnages qu'il met en scène, le caractère piquant de ses satires surtout contre les femmes, non moins que l'aisance et l'élégance de son style, le mettent tout à fait au premier rang.

TIRTHAMKARA *Celui qui transporte au delà (de l'océan de la métempsycose)* n. m. Nom donné à de saints personnages de la religion hindoue. (Élevés au-dessus des dieux par la science, les austérités religieuses, la vertu, la destruction des passions et l'affranchissement de l'esclavage des sens, les Tirthamkaras sont les fondateurs ou plutôt restaurateurs successifs et propagateurs de la religion djaïne, dans laquelle ils occupent la même place que les bouddhas dans le bouddhisme. C'est à eux seuls que s'adresse le culte des djaïns.) V. DJAINISME.

TIRTIFEU n. m. Archéol. Tisonnier. (Vx.)

TIRYNTHE ou **TIRYNS**, très ancienne ville de la Grèce Argolide, au S.-E. d'Argos, près du golfe Argolique et au N.-E. de Nauplie. Elle fut, dit la légende, fondée par Prœtus, frère d'Acrisius, qui en bâtit les murailles avec l'aide des Cyclopes. Elle compta parmi ses rois Tiryns, fils d'Argus, qui lui donna son nom ; Persée ; son fils Nestor ; Amphitryon, père d'Hercule. Hercule lui-même y fut élevé. Toute son histoire se résume dans une lutte acharnée contre Mycènes et Argos, où elle succomba, détruite par les Argiens en 463. Schliemann a fouillé les ruines de son acropole, qui était à la fois forteresse et résidence royale.

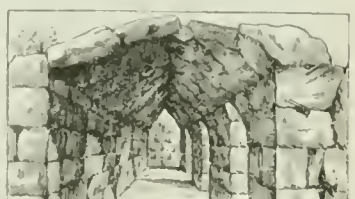

Allée couverte de Tiryothe.

TIRZA n. f. Planète télescopique, n° 267, découverte en 1887, par Charlois.

TIS *tiss* n. m. Pêch. Sorte de filet fixe en nappe tramaillée ou simple et dont font usage les pêcheurs de la Méditerranée. On écrit aussi TICS.

TISAGE *za-j'* n. m. Chauffage du four, dans une verrerie.

TISAMENE Myth. gr. Roi légendaire de Sparte, fils d'Oreste et d'Hermione. Il fut le successeur d'Oreste. Atteint par les Héraclides, il abandonna son trône, puis devint roi en Achaïe, où il périt en combattant les Ioniens.

TISANE du lat. *ptisana* ; gr. *ptisané* n. f. Thérap. Liquide aqueux peu chargé de principes médicamenteux et servant de boisson habituelle aux malades. (On prépare les tisanes par *macération*, *solution*, *infusion*, *digestion*, *décoction*. Le mode le plus employé est l'infusion qui s'applique aux fleurs et, en général, à toutes les substances aromatiques, dont les principes volatils disparaîtraient pendant l'ébullition et aux substances dont on ne veut extraire [illegible] l'action, qui rendrait la tisane trouble.) — *Tisane de bon tartre*. Par plaisant, Le vin. — (Espèce de) *Tisane de Champagne*, Nom donné aux champagnes plus légers que les grands vins, et provenant soit de crus [illegible] choisis avec moins de soins, soit encore de vins [illegible] par un trop long contact du jus avec la [illegible] pressurage.

TISANERIE *ri* n. f. Endroit d'un hôpital où l'on fait les tisanes.

TISARD ou **TISART** *zar'* — même racine que *ottiser*) n. m. Tron [illegible] carré pratiqué vers le milieu de la fausse claie des tours de fusion dans les verreries, pour l'introduction du combustible.

TISCHBEIN [illegible], famille de peintres allemands du XVIIIe siècle, qui n'a pas compté moins de vingt-quatre peintres dans le cours de trois générations. Nous citerons : JEAN-HENRI **Tischbein,** dit *l'Ancien*, peintre et graveur allemand, né à Haina en 1722, mort à Cassel en 1789. [Il devint successivement peintre du landgrave de Hesse-Cassel, Guillaume VIII, directeur de l'Académie de peinture et d'architecture et professeur de peinture au collège Carolin. Devenu maître, il se montra coloriste et dessinateur supérieur. Il excella dans le portrait. On conserve de lui, au musée de Versailles, le portrait de *Waldener de Freundstein*. Citons encore le portrait de *Chevert* (musée de Verdun) ; *la Famille Timmermann donnant un concert*, à Hambourg ; deux toiles représentant des traits de la *Vie de Cléopâtre*, au musée de Cassel, etc.] — JEAN-HENRI-GUILLAUME **Tischbein,** dit *le Jeune* peintre allemand, né à Haina en 1751, mort à Eutin en 1829. [Il séjourna en Allemagne, en Suisse, puis se rendit à Naples, où il devint directeur de l'Académie de peinture (1790). En 1799, il retourna à Eutin, où il passa le reste de sa vie. Outre ses tableaux d'histoire, ses paysages et ses portraits, qui donnent la mesure d'un artiste supérieur, on lui doit : *Têtes de différents animaux dessinées d'après nature* (1796), recueil d'études très estimé ; *Education, aventures et fin déplorable d'un âne* ; *Collection of engravings from antic vases* (1791), dont on a publié la copie en France sous le titre de : *Recueil de gravures d'après des vases antiques* (1803-1806) ; *Gravures de tableaux grecs* (1797) ; Tischbein a laissé des *Mémoires* publiés en 1861 d'où sont tirés les éléments de ces notices sur lui et ses proches] ; — HENRI-JACOB **Tischbein,** frère du précédent, mort en 1803. [Il passa la majeure partie de sa vie à Hambourg et à Francfort, et fut un portraitiste distingué.

TISCHENDORF (Frédéric-Constantin DE), théologien protestant et philologue allemand, né à Lengenfeld (Voigtland) en 1815, mort à Leipzig en 1874. Il voyagea en Europe et en Orient, professa la théologie à Leipzig, puis repartit pour l'Orient, d'où il rapporta du Sinaï un grand nombre de manuscrits précieux, notamment le *Codex Sinaiticus*, bible grecque du IVe siècle. Sa vie fut presque tout entière consacrée à restituer le texte authentique du Nouveau Testament, dont il publia vingt éditions, en particulier la grande édition de Leipzig (1869 et suiv.). La partie la plus considérable de son œuvre se compose de travaux critiques et paléographiques relatifs au Nouveau Testament.

TISCHNOWITZ, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur la rive gauche de la Schwarzawa, affluent de la Thaya, 2.800 hab. Fabrique de drap. Gisement d'améthystes.

TISER v. a. Forme ancienne du mot ATTISER.

— Techn. *Tiser le four*, Introduire du combustible dans le four de fusion du verre.

TISEUR (rad. *tiser*) n. m. Ouvrier chargé de la conduite du feu dans le four d'une verrerie.

TISI (Benvenuto), dit **le Garofalo,** peintre italien, né à Garofalo, près de Ferrare, en 1481, mort à Ferrare en 1559. Il parcourut l'Italie, reçut les conseils de Raphael, puis retourna dans sa patrie (1517), où il se vit assaillir de commandes. Parmi ses travaux les plus importants, on cite ceux qu'il exécuta dans les palais du Belvédère et du Belriguardo, appartenant au duc de Ferrare Alphonse Ier, et ceux du palais d'Antonio Costabili, dans la Via della Ghiara. Vers l'âge de cinquante ans, il perdit un œil et se vit, en 1550, entièrement privé de la vue. Ses tableaux sont en général signés d'un œillet (*garofalo*). Le caractère de sa peinture est la grâce et la douceur. Parmi les œuvres les plus remarquables de ce peintre, nous citerons, à Ferrare : *le Massacre des innocents*, *l'Adoration des mages*, *la Rédemption du monde*, *Jésus au jardin des Oliviers*, *Douze têtes d'apôtres*, au musée ; *l'Invention de la croix*, *le Martyre de saint Pierre Dominicain*, un chef-d'œuvre, à Saint-Dominique ; etc. Le Louvre possède de lui quatre tableaux.

TISIAS, rhéteur sicilien (milieu du Ve s. av. J.-C.). Il fut l'élève de Corax et le maître de Gorgias, peut-être aussi d'Isocrate. Il séjourna quelque temps à Athènes, où il enseigna son art. Avec Corax, il fut le fondateur de la rhétorique. Il résuma ses observations dans un *Traité*, une *Technè*, dont parlent Aristote et Cicéron.

TISIPHONE (n. mythol.) n. f. Furie, femme très emportée.

TISIPHONE (c'est-à-dire *Qui punit le meurtre*). Myth. gr. Une des trois Erinyes grecques, ou des Furies latines. Son nom signifie « vengeance du meurtre ». C'est elle, en effet qui est chargée de punir les coupables au moment où ils entrent aux enfers. Aussitôt qu'un misérable arrive dans le lieu de douleur, Tisiphone s'élance sur lui, le frappe à coups redoublés et le poursuit sans relâche en le présentant de la main gauche des serpents horribles. Elle est ordinairement représentée avec de grandes ailes et une figure grimaçante, avec une chevelure entrelacée de serpents, avec des flambeaux ou un fouet. Elle jouait un rôle dans les opérations magiques et sur les champs de bataille. Elle répandait parmi les mortels la peste et les fléaux contagieux, etc.

TISMEST, sommet montagneux de l'Algérie, dans la province d'Oran (région des ksour), célèbre par ses eaux thermales sulfureuses, très fréquentées par les indigènes.

TISOIR n. m. Sorte de ringard dont on se sert pour attiser le feu d'un four de fusion de verre.

TISON (du lat. *titio*, même sens) n. m. Reste d'un morceau de bois en partie brûlé : TISON *allumé*, TISON *éteint*. — Fig. Reste d'une passion presque éteinte ; personne en qui la passion est presque éteinte :

> Deux vieux époux sont deux *tisons*,
> Qui ne brûlent plus, mais qui fument.
> DESAUGIERS.

— Loc. div. : *Tison d'enfer*, Personne très méchante. « *Tison de discorde*, Personne qui se plaît à semer le trouble. — Cause de discorde. || *Garder les tisons*, *Etre toujours sur les tisons*, *Avoir toujours le nez sur les tisons*. Se tenir constamment très près du feu. || *Cracher sur les tisons*. Se dit des vieilles gens, qui sont toujours au coin du feu. || *Prendre le tison par où il brûle*, Prendre, pour la réussite d'une affaire, la voie la plus dangereuse.

— Mythol. *Tison de Méléagre*. V. MÉLÉAGRE.

TISONNÉ, ÉE (*zo-né*) adj. Se dit du poil d'un cheval quand il est parsemé de taches noires, irrégulières et allongées, comme si elles avaient été faites avec du charbon.

TISONNER (*zo-né*) v. n. Remuer sans nécessité avec les increttes, etc., les tisons du foyer : *Se plaire à* TISONNER. — Activ. : TISONNER *le feu*.

TISONNEUR (*zo-neur*), **EUSE** n. Personne qui tisonne, qui aime à tisonner.

TISONNIER (*zo-nié* — rad. *tison*) n. m. Verge de fer dont une des extrémités est légèrement plate et recourbée, et l'autre terminée en crochet, et qui sert à attiser le feu, retirer les cendres, etc.

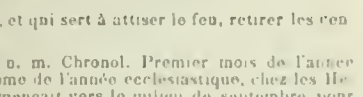

Tisonnier.

TISRI (*tiss*) n. m. Chronol. Premier mois de l'année civile et septième de l'année ecclésiastique, chez les Hébreux. Il commençait vers le milieu de septembre pour se terminer vers le milieu d'octobre.)

TISSAGE (*ti-saj*) n. m. Action de tisser : *Le* TISSAGE *des matières filamenteuses a été connu avant le travail des métaux.* || Établissement où se fait le tissage : *Le métier mécanique a fait surgir d'importants* TISSAGES.

— ENCYCL. Les tissus ordinaires ou unis sont invariablement composés de fils entre-croisés dans deux directions perpendiculaires : fils longitudinaux, parallèles (*chaîne*), tenant toute la longueur de l'étoffe, et fils transversaux (*trame*), entrelacés avec les premiers de façon à passer au-dessus de tous les fils pairs et au-dessous de tous les fils impairs ou inversement. Cet entrelacement est obtenu sur le *métier à tisser*, dont nous allons examiner le fonctionnement dans son type le plus simple, le métier à main.

Avant leur entrelacement, les fils subissent quelques opérations préparatoires. C'est d'abord, pour la chaîne, le *bobinage*, qui consiste à enrouler sur les bobines du dévidoir à tisser le fil fourni par la filature en écheveaux, roseaux ou broches. L'*ourdissage*, qui vient ensuite, consiste à assembler parallèlement, à la même longueur et sous la même tension, les fils destinés à la chaîne, puis à les enrouler sur l'*ensouple*. Lorsque l'ourdissage est fait à la main, il faut effectuer le *plumage*, opération qui consiste à séparer les fils les uns des autres et à les disposer parallèlement à la distance voulue. Par l'*envergeure* on sépare au moyen de baguettes les fils en deux nappes formées respectivement des fils pairs et des fils impairs. On les enduit ensuite d'une matière agglutinante pour augmenter leur solidité et faciliter leur glissage (*collage* ou *parage*).

Les fils de trame, après avoir été dévidés et mouillés, subissent le *canetlage*, qui consiste à les enrouler sur une petite bobine creuse destinée être placée dans la navette.

Les fils étant ainsi préparés, venons au *tissage proprement dit*. La chaîne est tendue de l'*ensouple* E, qui est munie d'un *contre-poids* K, à la *potrinière*, passe de là sur le rouleau T, qui recevra l'étoffe tissée. Les *baguettes d'envergeure bb'* séparent les fils en pairs et impairs. Ceux-ci passent ensuite dans les *remisses* ou *harnais*, qui opèrent la séparation des fils en deux nappes. Une remisse est un ensemble de deux lames HH' et LL', parallèles et distantes de 20 à 50 centimètres, entre lesquelles sont tendus des fils ou cordelettes appelés *lisses*, qui portent au milieu de leur longueur des *mailles* ou *maillons m* et *m'*, en verre ou en métal. C'est dans ces maillons que l'on fera passer les fils par l'opération appelée *remettage* ou *rentrage*. Comme il y a dans l'ensemble autant de lisses que de fils à la chaîne, chaque remisse ou harnais recevra, dans le cas le plus simple qui nous occupe, la moitié de la chaîne, une les fils pairs, l'autre les fils impairs. Les deux remisses sont réunies en haut par une corde *c*, qui passe sur la poulie R, et chacune est rattachée en bas à une pédale M et M', sur lesquelles reposent les pieds de l'ouvrier. De cette façon, lorsque l'ouvrier appuie sur la pédale M, le harnais HH' descend, tandis que le harnais LL' monte. En sortant des maillons de lisses, les fils de chaîne traversent les dents d'un peigne I qui est monté sur une sorte de châssis B, généralement nommé *battant*, pouvant osciller autour d'un point C. Le passage des fils à travers le peigne I s'appelle *piquage en peigne*.

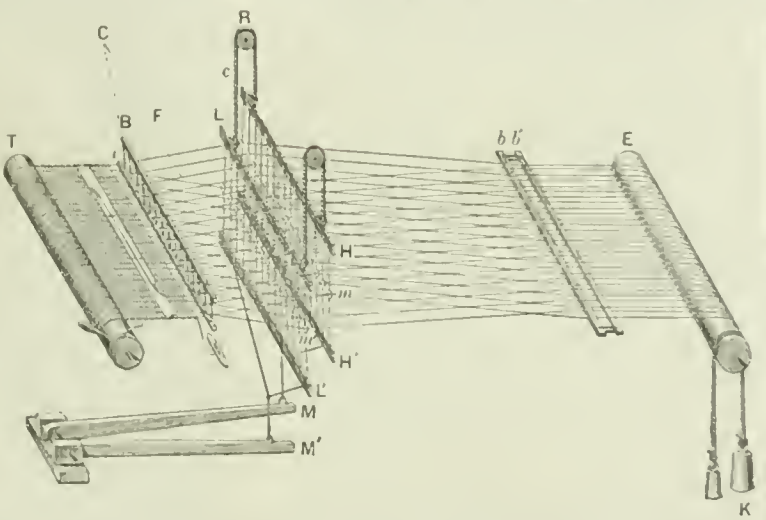

TISSAGE. — *Schéma du métier*. E, ensouple. K, contrepoids ; *b b'*, baguettes d'envergeure. H H', L L', remisses ; *m m'*, mailles ; R, poulie des remisses, *c*, corde des remisses ; M M' pédales. I, ros ou peigne, B, battant ; C, point d'oscillation du battant. F, position du battant poussé ; T, rouleau.

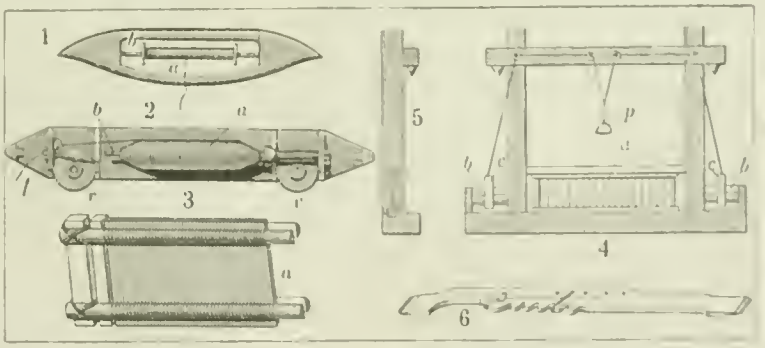

Détails du métier à tisser. 1. Navette simple ; *a*, canette, *b*, broche. — 2. Navette à roulette ; *a*, canette ; *b*, broche ; *r r*, roulettes ; *f*, fil de la canette. — 3. Ros : *a*, dents du ros. — 4. Ensemble du battant et de la chasse ou fouet ; *a*, ros ; *b*, boîte, *c*, taquet de la boîte, *p*, poignée du fouet ou chasse. — 5. Vue latérale du battant au droit d'un montant. — 6. Feuillure ou rainure. V. METIER, NAVETTE.

Il nous reste enfin à dire un mot de la *mise en carte*, qui permet de reproduire par le tissage les dessins les plus compliqués, et consiste à faire correspondre les points de chaîne dans les différentes positions des contours et couleurs. Pour mettre en carte, on commence par reporter sur un papier divisé en quarrés, plus ou moins petits, suivant le cas, en carrés égaux, chaque quarré étant dans un rapport variable de carrés, par exemple 1 sur 1, 1 sur 2, 1 sur 3, etc. Le carré représente un fil. On colorie le papier en représentant les fils pairs, puis on procède au *lisage*, qui consiste à percer des cartons correspondant aux différentes positions des trames, dans lesquels s'engageront les ficelles qui rappelleront les points de chaîne dans les métiers montés de la manière Jacquard. V. JACQUARD.

Le tissage est un des premiers arts que l'homme ait connus. Certains monuments de l'âge de pierre portant des dessins qui témoignent de la connaissance de cet art, de la période néolithique nous font voir des tissus façonnés, incontestablement produits sur des métiers. Dans l'âge du bronze on fabriquait les vêtements de laine et même des étoffes croisées. Les Égyptiens, les Perses et les Assyriens ont poussé l'art du tissage à un haut degré de perfection. Chez les Grecs, les tapisseries rivalisèrent souvent avec la peinture, mais c'est à Rome impériale qui met le plus de raffinement dans la recherche des tissus façonnés. Pendant le haut moyen âge les étoffes d'Orient dominèrent le marché européen, et ce n'est que vers le XIIe siècle que l'Occident put opposer des créations originales aux soieries et la nages byzantines et sarrasins. Dès lors les procédés de tissage et de décoration s'adaptèrent au goût de l'époque, style gothique. La Renaissance, pour s'enrichir au commencement du XVIe siècle des idées originales apportées en Europe par la révélation de l'art japonais et chinois.

Quant à l'outillage du tisserand, il n'a guère varié à travers les âges jusqu'à l'introduction du tissage mécanique. Dès le XVIe siècle, on réunissait des ateliers où un moteur hydraulique mettait plusieurs métiers ordinaires. De Gennes en 1678 et Vaucanson en 1745 imaginèrent des appareils qui ne reçurent pas d'application. Cartwright obtint en 1787 une récompense du Parlement britannique pour son métier mécanique, et des brevets furent pris en 1801 et 1803 à Harracks de Stockport. Depuis cette époque les métiers mécaniques ont été perfectionnés sans cesse et rendu aptes par leur combinaison avec la machine Jacquard, inventée en 1808, à l'exécution des travaux les plus délicats.

TISSANDIER Gaston, savant et aéronaute français, né et mort à Paris (1843-1899). Il se consacra d'abord à l'étude de la chimie, travailla dans un des laboratoires du Conservatoire des arts et métiers, puis dirigea un laboratoire d'essai et d'analyses chimiques. Il s'occupa alors de météorologie et d'aérostation. Son premier voyage aérien fut exécuté à Cannes en 1868. Il en fit par la suite de nombreux autres, parmi lesquels il convient de citer celui qu'il fit dans le *Zénith* 1875, accompagné de Crocé-Spinelli et Sivel, et où ces deux aéronautes trouvèrent la mort. On lui doit le premier modèle d'un aérostat dirigeable à propulseur électrique. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages scientifiques de vulgarisation, parmi lesquels nous citerons : *Traité élémentaire de chimie*, avec Debherain ; *les Merveilles de la photographie* 1874 ; *En ballon pendant le siège de Paris, souvenirs d'un aéronaute* 1871) ; *le Grand Ballon captif à vapeur de M. Henri Giffard* (1878 ; *Histoire de mes ascensions* 1878) ; *les Récréations scientifiques* 1880), couronné par l'Académie française ; *Causeries sur la science* 1880 ; *la Navigation aérienne* 1885 ; *la Photographie en ballon* 1886) ; *Histoire des ballons et des aéronautes célèbres* 1887. Il fonda en 1873 la *Nature*, revue de vulgarisation scientifique.

TISSAPHERNE, satrape perse, mort en 395 av. J.-C. Vers 414, il fut investi du commandement des provinces occidentales de l'Asie Mineure. Dans la guerre du Péloponèse, il appuya les Lacédémoniens, puis se brouilla avec eux. Sous Artaxerxès Mnémon, il combattit à Cunaxa 401 av. J.-C., conduisit les Dix mille vers le Pont-Euxin, trahit les chefs grecs et les fit égorger dans un festin, mais ne put empêcher la retraite de leurs troupes. Tissapherne, après avoir investi les villes éoliennes de l'Asie Mineure, finit par conclure une trêve avec le Lacédémonien Dercyllidas 399. Artaxerxès lui donna la main de sa fille et le gouvernement des provinces de l'Asie Mineure, dont Cyrus le Jeune avait été dépouillé. Mais Tissapherne se fit battre par Agésilas sur les bords du Pactole. Artaxerxès, excité contre le satrape par sa mère Parysatis qui voulait venger la mort de Cyrus, destitua Tissapherne, puis le fit mettre à mort.

TISSER (*ti-sé*) — du lat. *texere*, même sens) v. a. Entrelacer régulièrement les fils, la trame et la chaîne de : TISSER *du lin, de la laine, du coton, de la soie*. Produire par ce travail : TISSER *de la toile, du drap*.

— Construire, en parlant des toiles des insectes et des araignées : *L'araignée* TISSE *de merveilleux pièges*.

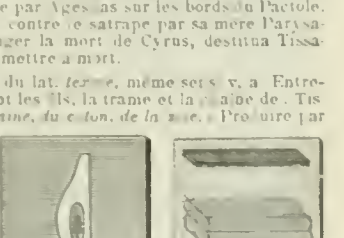

Métier à tisser à la haute lisse du XVIe siècle.

Métier à tisser à la basse lisse du XVIIIe siècle.

TISSERAND (*ti-se-ran*), **ANDE** n. Techn. Ouvrier, ouvrière qui tisse. On appelle aujourd'hui *tisserand* l'ouvrier qui fait de la toile, *tisserand drapant* celui qui tisse le drap et les autres étoffes de laine ; *tisserand en soie*, celui qui fait les étoffes de soie ; *tisserand*

avait été guillotiné, il fut un moment compromis dans la conspiration de Babœuf, sous le Directoire ; son élection comme député de la Seine, en l'an VI, fut annulée et, à partir de ce moment, il ne s'occupa plus que de littérature. En 1810, Delille le prit pour suppléant à sa chaire au Collège de France. A la mort de Delille (1813), Tissot lui succéda définitivement, destitué quelques années après la Restauration, il ne reprit sa chaire qu'en 1830. L'Académie française le reçut en 1833. Citons de lui : *Souvenirs de [illegible] ou 1er prairial an III, contenant deux écrits de Gossec, son hymne en musique, sa défense* 1799, morceau d'histoire d'un touchant intérêt ; les *Bucoliques* de Virgile, trad. en vers français (1800) ; *Trophées des armées françaises depuis 1792 jusqu'en 1815* (1819 et suiv.) ; *De la poésie latine* (1821) ; *Études sur Virgile* (1825-1830), précieux répertoire poétique, son meilleur ouvrage ; *Histoire complète de la Révolution française* (1833-1836), etc.

TISSOT Claude-Joseph, littérateur et philosophe français, né aux Fourgs (Doubs) en 1801, mort à Dijon en 1876. Il professa la philosophie au lycée de Bourges. Envoyé à Dijon en 1834, il fut, en 1838, nommé professeur de philosophie à la Faculté de cette ville, et il en devint, en 1868, le doyen. On lui doit : *Du beau, particulièrement en littérature* (1843) ; *L'Éthique ou De la science des mœurs* (1840) ; *Droit pénal étudié dans ses principes, dans ses coutumes, [illegible] lois* (1860) ; *Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages* (1862) ; *Introduction philosophique à l'étude du droit pénal et de la réforme pénitentiaire* (1874) ; *Théodore Jouffroy, sa vie et ses écrits* (1875) et de nombreuses traductions.

TISSOT Charles-Joseph, diplomate et archéologue français, né et mort à Paris (1828-1884). Il fut vice-consul à Tunis, consul à La Corogne, à Salonique, à Andrinople, à Jassy, sous-directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères (1866), secrétaire d'ambassade à Londres (1869), ministre plénipotentiaire au Maroc (1871), en Grèce (1876), ambassadeur à Constantinople (1880) et à Londres (févr. 1882). Au cours de sa carrière diplomatique, il s'occupa d'études d'archéologie et d'épigraphie, et entra en 1880 à l'Académie des inscriptions. Citons de lui : *les Proxénies grecques et leur rapport avec les institutions consulaires modernes* (1863) ; *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* (1884-1888) ; *Recherches sur la campagne de César en Afrique* (1884) ; *Fastes de la province romaine d'Afrique* (1885) ; etc.

TISSOT *James*-Joseph-Jacques, peintre, graveur et émailleur français, né à Nantes (Loire-Inférieure) en 1836, mort à Buillon (Doubs) en 1902. Au Salon de 1859, il exposait des peintures religieuses à la cire : *Saint Jacques le Majeur et saint Bernard, Saint Marcel et saint Olivier* et, en même temps, une *Promenade sur la neige* et deux *Portraits*. Ses œuvres les plus remarquées jusqu'en 1870 furent : en 1861, *Rencontre de Faust et de Marguerite* (musée du Luxembourg) ; *Faust et Marguerite au jardin, Marguerite à l'église* ; en 1866, *Jeune femme à l'église, le Confessionnal* ; en 1867, *Jeune Femme chantant à l'orgue, l'Confidence* ; en 1868, *la Retraite au jardin des Tuileries, le Déjeuner* ; en 1870, *Jeune femme en bateau* et *Partie carrée*. Après un séjour de dix ans en Angleterre, où il peignit surtout des portraits, il regagna Paris, où il exposa avec un grand succès à l'Exposition nationale de 1883 sa série de l'*Histoire de l'enfant prodigue*. On vit ensuite de lui une série d'eaux-fortes et des émaux cloisonnés. En 1887, l'artiste s'était rendu en Palestine. Il y retourna plusieurs fois et en rapporta des études pour 350 aquarelles, qu'il exposa en 1894. La publication intégrale et en fac-similé qu'il entreprit sous le titre de *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* rallia tous les suffrages. Dès ce moment, il travaillait à une évocation pareillo des faits de la Bible en commençant par la *Genèse* dont la publication eut lieu en 1901. Ses dernières peintures de grand format furent : un *Christ consolateur* (1881), *la Réception à Jérusalem du cardinal Langénieux, archevêque de Reims, légat du saint-siège* (1897, cathédrale de Reims), et un *Christ colossal*, couvent des dominicains, faubourg Saint-Honoré, à Paris.

TISSOT Victor, écrivain suisse, né à Fribourg en 1845. Il suivit les cours de l'université de Tubingue, puis de celle de Vienne. En 1867, il se rendit à Paris ; il fut professeur, puis il devint le rédacteur principal de la *Gazette de Lausanne*. A la suite d'une excursion en Allemagne, il publia l'ouvrage auquel il dut sa première notoriété : *Voyage au pays des milliards* (1875), où il faisait un tableau satirique et humoristique de la situation de la Prusse, et qui eut un succès retentissant. Depuis lors, Tissot a publié : *Prussiens en Allemagne* (1876) ; *Voyage au pays des Tziganes, la Hongrie inconnue* (1880) ; *Russes et Allemands* (1881) ; *les Curiosités de l'Allemagne du Nord* (1885) ; *les Curiosités de l'Allemagne du Sud* (1885) ; *l'Afrique pittoresque : le Continent africain et les îles* (1888) ; *la Suisse inconnue* (1888) ; *les Jeunes filles : Simone* (1894) ; *un Lys dans la neige* (1897) ; etc. En 1903, il a fondé le journal hebdomadaire illustré *Mon Dimanche*.

TISSU, UE part. pass. du vieux v. Tistre.

TISSU (de *tissu*, part. pass. du v. *tistre*) n. m. Ouvrage de fils tissés, entrelacés : *Un* TISSU *de soie*.

— Texture, matière dont les fils d'une étoffe sont assemblés : *Étoffe d'un* TISSU *riche, d'un* TISSU *serré*.

— Poétiq. Réunion d'objets enlacés : *Un vert* TISSU *de lierre et de ronces*.

Fig. Ordre, suite, enchaînement, enchevêtrement : *Un* TISSU *de mensonges, de perfidies*.

Histol. Combinaison et enchevêtrement définis d'éléments anatomiques (cellules ou fibres) soit de même nature, soit de nature différente, avec ou non interposition de matière fondamentale plus ou moins abondante.

Techn. Agencement des parties : *Le* TISSU *d'un discours, d'un poème*.

Techn. Sorte de cuir plat, dont on fait des sangles pour les bêtes de somme.

SYN. Contexture, texture, etc. V. CONTEXTURE.

Encycl. Techn. Sous la désignation générale de *tissu*, on entend toute surface obtenue par l'assemblage régulier de deux systèmes de fils entrecroisés par mailles (*tricot*) ou par deux séries parallèles, croisées à angle droit (*tissage*). Les tissus peuvent être [illegible] de fils teints ou teints en pièces ; les dessins s'y obtiennent soit par *impression*, soit par *brochage*. Au point de vue de la matière constitutive, toute substance susceptible de former un fil peut donner un tissu, depuis les textiles végétaux (*lin, chanvre, ramie, jute, phormium*) et animaux (*soie, laine, poil de chèvre, de chameau*, etc.) jusqu'aux crins (toile de tamis), à l'amiante (tissu incombustible), aux métaux (toiles métalliques), etc.

Les principaux tissus peuvent se classer en :

Laine : drap, mérinos, molleton, flanelle, tartan ; alépine, sienne et orléans (soie et laine). [Ces tissus sont souvent mélangés de coton ou imités par ce textile.] Tapisserie, genre Gobelins, tapis, etc.

Poil de chèvre : mohair, cachemire.

Soie : tissus serrés (taffetas, satin, faille, moire, brocart, damas) ; *tissus légers* (foulard, crêpe, mousseline, gaze). Quelques combinaisons de chaîne soie et trame coton (taffetas, popeline, etc.).

Lin : toile, linge de table, batiste ; toile à voile. Nombreuses combinaisons de fil et coton (basin, toile).

Chanvre : coutil véritable, toile grossière, toile à voile, emballage, etc.

Jute. Phormium : toiles grossières, sacs, emballage.

Coton : tissus épais serrés : toile coton, calicot, percales, cretonnes, madapolams, coutils. *Tissus légers :* mousselines, gazes, tarlatanes, jaconas. *Tissus imprimés :* perses, indiennes.

Velours : velours de soie, peluche, panne, moquette, velours de coton, etc.

Tissus par mailles : tulle (soie, coton ; *tricot* (jersey, bonneterie en laine, soie, coton).

Divers : galons (soie, métaux précieux), élastiques (tissu contenant des fils de caoutchouc), imperméables, incombustibles, tissus de crin, de tourbe, de verre filé, de ramie, de soie d'araignée, etc.

— *Tissus imperméables.* Pour imperméabiliser, deux méthodes sont suivies : l'une, pour les bâches, consiste à former dans le tissu lui-même un savon métallique (immersions successives dans des bains de savon et de sel d'alumine ou de cuivre) ; dans l'autre, les surfaces sont recouvertes de matières imperméables les empêchant de s'imbiber : le caoutchouc appliqué soit en feuilles, soit en badigeon de ses dissolutions, est très employé ; mais, pour le vêtement, ces tissus ont l'inconvénient de ne pas se laisser traverser par l'air et de mouiller l'individu par la transpiration ; un meilleur résultat s'obtient en enduisant l'étoffe de lanoline (10 à 20 gr. en solution dans un litre de pétrole) ; le tissu, bien qu'imperméable, garde ses qualités hygiéniques.

Aux tissus enduits se rattachent le *pégamoïd* (tissu enduit d'une sorte de celluloïd non inflammable imitant le cuir), les *toiles cirées, mollesquines* (recouvertes de vernis à base d'huile), les *linoléums* (enduits de pâte d'huile de lin oxydée et de sciure de liège), etc.

— *Tissus ignifuges.* Pour les décors, les tissus sont rendus résistants à une légère flamme par des sels ammoniacaux ; ordinairement, la toile est immergée dans une solution aqueuse de phosphate d'ammoniaque à 10 p. 100.

— *Tissus pharmaceutiques.* Étoffes recouvertes de préparations pharmaceutiques, rendues ainsi plus faciles à conserver et à appliquer ; la masse active peut être emplastique (*sparadrap*), mucilagineuse (cataplasme au *ficus crispus*) ou contenir des stimulants, revulsifs, etc. (toile sinapisée, toile iodée, etc.) ; parmi les tissus les plus employés, le *taffetas anglais* et la *baudruche gommée* (taffetas français), étoffe ou baudruche enduites de colle de poisson, servent à protéger les blessures insignifiantes. La chirurgie fait usage, pour le pansement, de *coton hydrophile* et des *gazes médicamenteuses*, celles-ci obtenues en plongeant des gazes de coton rendues hydrophiles dans des solutions appropriées d'antiseptiques (iodoforme, sublimé, acide phénique, etc.).

— Histol. La classification la plus commode et la plus simple des *tissus* est celle dont se sert Mathias Duval. Dans cette classification, les tissus sont groupés en *épithéliums* et *glandes*, tissus de substance conjonctive (tissu *conjonctif, muqueux, fibreux, élastique, adipeux, réticulé*, etc.), tissu *cartilagineux*, tissu *osseux* (ovules, dents), tissus *musculaires, sang, lymphes* et leurs *vaisseaux*, enfin le tissu *nerveux*.

— *Tissus pathologiques.* Les tissus pathologiques résultent soit de troubles fonctionnels qui déterminent des altérations morphologiques et la répression des éléments anatomiques lésés, soit l'hypertrophie de certains tissus par prolifisation excessive de leurs éléments.

TISSU-ÉPONGE n. m. Genre d'étoffe fabriquée de telle sorte qu'elle présente sur chacune de ses faces, envers et endroit, des boucles qui la rendent spongieuse. Pl. *Des* TISSUS-ÉPONGES.

TISSULAIRE (*ti-su-lèr'*) adj. Qui a rapport aux tissus organiques : *Anatomie* TISSULAIRE.

TISSURE (*ti-sur'*) n. f. Liaison, qualité de ce qui est tissu : TISSURE *serrée. Tissure lâche.*

— Fig. Disposition, ordre, agencement : *La* TISSURE *d'un discours, d'un poème.* (Peu us.)

— Techn. Liaison entre les fils de chaîne et les fils de trame, résultant de l'opération du tissage.

— SYN. Contexture, texture, etc. V. CONTEXTURE.

TISSUTERIE (*ti-su, ri*) n. f. Techn. Art du passementier et du rubanier.

TISSUTIER (*ti-su-ti-é*) n. m. Ouvrier qui fait des tissus pour la passementerie et la rubanerie.

— Encycl. On appelait jadis *tissutiers* les artisans qui travaillaient divers tissus à la navette. On entendait par tissutiers-rubaniers ou ouvriers de la petite navette, comme on les appela plus tard pour les distinguer des tisseurs de drap d'or ou ouvriers de la grande navette, ceux qui fabriquaient des rubans, galons, passements, guipures, etc.

TISTA ou **TRISROTA** (le), rivière du Thibet et du nord-est, de l'Inde, en Sikkim et en Bengale. Elle naît au versant nord de l'Himalaya, perce cette chaîne en de superbes gorges et descend dans la vaste plaine, changeant souvent de lit, pour se perdre dans le Brahmapoutra. Cours, 520 kilom.

TISTRE (*tistr'*) ou **TÎTRE** (du lat. *texere*, même sens).

— N'est plus usité qu'au part. pass. *tissu* et aux temps composés du v. a. Tisser.

Tissu, ue part. pass. : *Une étoffe bien* TISSUE.

— Poétiq. *Des jours tissus d'or et de soie*, Une vie opulente.

— Fig. Combiner, machiner : *Une femme hardie a* TISSU *le fil de cette perfidie.* (Volt.)

TISZA. Géogr. V. THEISS.

Tisza de Borosjeno (Coloman), homme d'Etat hongrois, né à Geszt en 1830. Il entra dans la vie politique pendant la révolution de 1848 et fut à ce moment attaché au ministère de l'intérieur. En 1861, il était élu député à la Chambre hongroise, où il se fit une place considérable par son éloquence. Bientôt il devenait le chef du parti libéral hongrois. Ministre de l'intérieur, puis président du conseil en 1875, il reçut le portefeuille des finances en 1887, et gouverna la Hongrie jusqu'en 1890. Il contribua pour une large part à la restauration des finances du pays, organisa l'enseignement public en faisant adopter le principe de l'instruction obligatoire; mais il se montra assez hostile à la France en paraissant dissuader, dans un discours public, les négociants hongrois de participer à l'Exposition universelle de Paris en 1889. Il a conservé depuis sa chute du pouvoir une influence considérable sur la Chambre. — Son fils, Etienne **Tisza**, né en 1861, député depuis 1884, s'est fait connaître par plusieurs ouvrages d'économie politique. — Son frère, Louis **Tisza le Szeged**, né à Nagy-Varad en 1832, mort en 1898, fut également mêlé en 1848 au mouvement national hongrois, devint député en 1861, et, comme Coloman Tisza, se fit une place éminente dans les rangs du parti libéral. Il fut, de 1871 à 1874, ministre des travaux publics en Hongrie, et, à partir de 1892, ministre *a latere* de l'empereur François-Joseph.

Tisza-eszlar, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Szabolcs, sur la Theiss; 2.700 hab.

Tisza-földvar, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale), ch.-l. d'un district du comitat de Jazygie, non loin de la Theiss. 8.000 hab. Bestiaux et céréales.

Tisza-füred, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Heves, près de la Theiss; 8.084 hab.

Tiszolcz ou **Theissholz**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie septentrionale, comitat de Gömör, district de Dimaszombat), sur la Rima, sous-affluent du Danube par la Theiss; 3.700 hab. Commerce de céréales.

TITAN n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, tribu des prionidés, propres à la Guyane. (Le titan géant [*titanus giganteus*] est le plus grand de tous les coléoptères; il atteint 15 centimètres de long; allongé, glabre, d'un brun clair rougeâtre, il vit dans les vieux arbres et est extraordinairement rare.)



Titan (red. ⅓ fois).

TITAN (n. mythol.) n. m. Personne ou objet qui a un caractère de grandeur gigantesque.

— *De titan*, Démesuré, gigantesque : *Travail* DE TITAN. — Adjectiv. Gigantesque : *Un siècle* TITAN.

Titan. Myth. gr. Fils d'Ouranos et d'Hestia. On le considérait comme l'ancêtre ou le père des *Titans*. Il était le frère aîné de Kronos. Cédant aux prières de sa mère, il se démit de ses droits en faveur de son cadet, mais à la condition que Kronos ferait périr tous ses enfants mâles, et que l'empire du monde reviendrait aux fils de Titan. Par l'adresse de leur mère Rhéa, trois des fils de Kronos : Zeus, Poseidon et Hadès, furent sauvés. Titan, qui l'apprit, déclara la guerre à Kronos, le fit prisonnier avec Rhea et ses trois fils. Mais Zeus, quand il eut atteint l'âge viril, délivra ses parents et ses frères. Titan et ses fils s'enfuirent aux extrémités de l'Occident.

Titan (île de) ou **du Levant**. V. Hyères (*îles d'*).

TITANATE n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide titanique avec une base.

TITANE (du gr. *titanós*, plâtre) n. m. Chim. Métalloïde tétratomique, prenant place par ses propriétés entre le silicium et l'étain. Syn. TITANIUM.

— Minér. *Titane oxydé*, Syn. de RUTILE. ‖ *Titane oxydé ferrifère*. Syn. de ILMÉNITE. ‖ *Titane silicéo-calcaire*, Syn. de SPHÈNE.

— Encycl. Chim. Cet élément, signalé par Grégor (1791), fut découvert dans le rutile et étudié par Klaproth (1791), assez répandu dans la nature, il est disséminé en petites quantités dans de nombreuses roches, argiles, minerais de fer; on le trouve à l'état d'oxyde (*rutile, brookite, anatase*), de titanates, de silicotitanates (*sphène*), ou combiné au fer (*fers titanés*).

Propriétés. Le traitement par le potassium des fluotitanates alcalins laisse une poudre grise, amorphe; les essais de réduction de l'anhydride titanique par le charbon, dans les foyers ordinaires, ne fournissent que des combinaisons azotées du titane; il fallut l'emploi du four électrique Moissan pour obtenir une fonte carburée laissant après purification du *titane* cristallisé, tenant cependant encore 2 p. 100 de carbone. Ainsi préparé, ce titane l'aspect d'un métal à cassure blanche, brillante, friable, gris très dur rayant l'acier, de densité 4,8. A haute température, il fond et se volatilise; combustible dans l'oxygène, il brûle dans le fluor, l'azote à 800°, décompose l'eau à rouge vif; son poids atomique est de 50, son symbole Ti.

Principaux composés. 1° *Chlorures.* On connaît plusieurs chlorures : $TiCl^2$ dichlorure, Ti^2Cl^6 hexachlorure et $TiCl^4$ tétrachlorure. L'*hexachlorure*, préparé en chauffant dans l'hydrogène le tétrachlorure, est en écailles violettes solubles dans l'eau, du type des chlorures métalliques, le *tétrachlorure*, $TiCl^4$, est un chlorure métalloïdique, liquide bouillant à 135°, fumant à l'air, soluble dans l'eau, dans laquelle il se décompose bientôt en précipitant un oxychlorure; on l'obtient en chauffant dans un courant de chlore un mélange de charbon et d'oxyde titanique.

2° *Fluorures.* Le fluor se combine au titane, comme au bérum; les dérivés sont du même genre. TiF^4, décomposable par l'eau en acide *hydrofluotitanique* TiF^4H^2, à sels en dérivés *fluotitanates*, TiF^4M^2).

3° *Oxydes.* Le principal oxyde est : l'*anhydride titanique*, TiO^2, extrait du rutile, oxyde naturel souillé de silice et de fer. C'est une poudre blanche, infusible, insoluble dans l'eau, soluble dans quelques acides en donnant des sels peu stables (*sulfate* : $(SO^4)^2Ti,3aq$); au contraire, avec les bases, elle forme des *titanates* très stables, comparables aux silicates du type TiO^4M^2, TiO^4M^4.

4° *Sulfure.* Le sulfure de titane, TiS^2, se prépare par voie sèche, par l'action de l'acide sulfhydrique sur l'anhydride titanique au rouge; ce sont de larges lames jaunes, insolubles dans les acides.

5° *Azoture.* Les combinaisons de l'azote et du titane, formées par union directe, sont de rares exemples de l'affinité de l'azote pour un élément; ces corps sont assez nombreux et furent longtemps confondus avec le titane; le plus stable est l'*azoture* Ti^2Az^2, obtenu au four électrique comme le titane, mais avec une énergie moindre; il est alors une masse cuivrée dure (rayant le diamant), de densité 5,2. Dans les hauts fourneaux, on rencontre quelquefois un *azoto-cyanure de titane* $TiCy^4,3Ti^2Az^2$ en beaux cubes rouges.

6° *Combinaisons organiques.* Le titane forme quelques combinaisons organiques de deux types, soit par substitution de radicaux au chlore du tétrachlorure :

$$TiCl^4 \; OC^2H^5) \text{ et } Ti \; OC^2H^5)^4$$

ou par union du tétrachlorure à des éthers alcooliques, par exemple $TiCl^4$ acétate d'éthyle).

Caractères analytiques. Les composés titanifères sont caractérisés par la coloration et le précipité violets provoqués par la réduction avec le zinc; ce dépôt se transforme rapidement en TiO^2, colorant en rouge la perle de borax.

Applications. Le titane n'a pas actuellement d'applications, avec l'aluminium, il constitue un alliage léger et résistant; avec le fer et le carbone, il donne des aciers particuliers. L'anhydride titanique peut servir de matière réfractaire.

TITANÉ, ÉE adj. Qui contient du titane. ‖ *Fer titané*, Combinaison de titane et de protoxyde de fer.

TITANESQUE (*nèssk'*) adj. Qui est propre aux Titans, qui est gigantesque comme les Titans. Syn. TITANIQUE.

TITANEUX (*neû*) adj. m. Se dit d'un oxyde, d'un chlorure, d'un fluorure et d'un hydrate de titane inférieurs aux composés titaniques correspondants.

Titania, reine des fées, personnage du *Songe d'une nuit d'été*, comédie-féerie de Shakspeare.

TITANICO, préfixe qui vient de titanique, et qui s'emploie dans certains mots composés, pour indiquer la présence d'un sel titanique combiné avec un autre sel : *Sel* TITANICO-*cuivrique*.

TITANIDES n. m. pl. Famille de corps qui comprend le titane et ses combinaisons. — *Un* TITANIDE.

TITANIFÈRE (de *titane*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui renferme du titane.

TITANIQUE (*nik'*) adj. Qui appartient, qui est propre aux Titans; démesuré, gigantesque : *Orgueil* TITANIQUE. Syn. TITANESQUE.

TITANIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit des composés au maximum de saturation du titane : *Anhydride* TITANIQUE.

TITANISME (*nissm'*) n. m. Esprit de révolte et d'usurpation. (Rare.)

TITANITE n. f. Silicate naturel de titane qui est une variété brune et ferrifère de *sphène*.

TITANOMACHIE (*chi* — de *titan*, et du gr. *machè*, combat) n. f. Combat des Titans contre les dieux. Combat de géants.

TITANOTHÉRIUM (*om'*) n. m. Genre de mammifères périssodactyles, fossiles dans le tertiaire de l'hémisphère boréal. C'étaient de grands animaux lourds et puissants comme les rhinocéros, à grandes dents molaires, remarquables par leurs saillies en W.

TITANOXYDE n. m. Chim. Oxyde de titane.

Titans. Myth. gr. Nom donné à un groupe de divinités primitives qui avaient précédé les Olympiens et lutté contre eux. On faisait des Titans soit les fils, soit les descendants du vieux Titan, soit les enfants d'Ouranos et de Gæa, ou de Titæa. On distinguait généralement douze Titans, six mâles et six femelles : Okeanos, Koos, Kreios, Hypérion, Iapetos, Kronos, Thea, Themis, Rhea, Mnémosyne, Phœbé, Téthys. Souvent l'on donnait aussi le nom de Titans à leurs descendants, et même à certains êtres monstrueux, comme les trois géants alliés de Zeus Kottos, Briareus et Gygès, ou comme Typhœus, fils de la Terre et du Tartare. L'épisode le plus célèbre de la légende des Titans est leur terrible lutte contre les Olympiens, à qui ils disputaient la souveraineté du monde : vaincus, ils furent foudroyés par Zeus, et précipités dans le Tartare. En littérature, les Titans symbolisent l'audace orgueilleuse et brutale, que punit une chute retentissante.

Tite et Bérénice, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, jouée par la troupe de Molière le 28 nov. 1670, sept jours après la *Bérénice* de Racine, jouée à l'hôtel de Bourgogne. Bien que dans cette rivalité malheureuse Corneille ait été vaincu, sa pièce n'est point sans mérite. L'action en est plus riche : l'auteur a imaginé deux couples d'amants : Domitian et Domitie, Tite et Bérénice, et deux intrigues qui s'entremêlent ingénieusement. A vrai dire, tous les manèges de tendresse et d'ambition semblent bien froids, mais le dénouement est peut-être supérieur à celui de Racine, et le départ de Bérénice, qui s'immole volontairement, malgré le vote du sénat, est empreint d'une incontestable grandeur :

> J'épouse du sénat l'amour et la justice
> Et n'ai qu'à le vouloir pour être impératrice :
> Rome a sauvé ma gloire en me donnant sa voix
> Sauvons-la toutes et mes la gloire de ses lois
> Votre cœur est à moi, j'y règne : c'est assez.

Tite ou Titus (saint), disciple de saint Paul. Il fut converti au christianisme par saint Paul, qu'il suivit au concile de Jérusalem (51) et à Ephèse. Après avoir rempli une mission à Corinthe (56), il rejoignit Paul en Macédoine et fut chargé par lui de porter une épître aux Corinthiens (58). Quatre ans plus tard, Tite devint évêque de Crète, où il mourut vers 105. — Fête le 4 janvier.

Tite (Epître de saint Paul à). V. Epîtres.

Titée. Myth. gr. Femme d'Ouranos et mère des Titans. Elle est souvent confondue avec Gæa ou la Terre.

Titel, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bacs-Bodrog]), sur la Theiss; 4.100 hab. Ch.-l. de district.

Tite-Live Titus Livius, historien latin, né à Padoue l'an 59 av. J.-C., mort dans la même ville sous Tibère, l'an 19 de notre ère. Il était d'une famille patricienne, vécut dans l'intimité d'Auguste, sans aliéner son indépendance et fut précepteur de Claude. Les longues guerres de César à Pompée, à Brutus, à Cassius furent cause du surnom de **Pompeien** qu'Auguste lui donnait en badinant. Il avait dédié à Auguste des dialogues philosophiques, aujourd'hui perdus. De son grand ouvrage, l'*Histoire romaine* en 140 livres, il ne reste que 35 livres et des fragments. C'est un des chefs-d'œuvre de la littérature latine, chef-d'œuvre moral et oratoire plutôt qu'historique. Tite-Live en effet, conçoit l'histoire à la manière de Cicéron, plus qu'à celle de Thucydide et de Polybe. Il se soucie assez peu de l'exactitude des faits, cherche dans l'histoire un enseignement et des thèmes à de beaux développements et à de beaux discours. Tous ses Romains sont vertueux. A l'orateur du passé, patriote ardent, il reste partout la grandeur de Rome, la bravoure, la justice et jusqu'à la bonne foi de ses hommes d'Etat. Il se montre même fort sévère pour les ennemis, et se montre souvent le *Fas punique*. En politique, il penche vers le parti aristocratique, mais s'efforce de rester impartial. Sa composition est élevée, lumineuse. Gaulois, il a déjà les qualités françaises. Son style est ample, abondant, très classique. Cependant les connaisseurs lui reprochent un reste de *patavinité*, c'est-à-dire un goût du terroir que à distance nous ne saurions définir ni même reconnaître. Il abuse incontestablement des harangues, mais celles-ci sont fort belles, quoique souvent peu appropriées au temps où il les rapporte. D'ailleurs, pour porter un jugement sur Tite-Live, il importe de ne pas oublier que la plus grande partie de son *Histoire romaine* est perdue. V. DÉCADE.

Tithénidies *di* — gr. *tithènidia*; de *tithè*, nourrice) n. f. pl. Antiq. gr. Fête des nourrices et des enfants à la mamelle, qui se célébrait à Sparte.

Tithi n. f. Jour rituel et liturgique des Indiens, trentième partie du mois lunaire.

Tithon Myth. gr. Prince troyen, fils de Laomédon, et frère de Priam. Jeune et d'une grande beauté, Tithon fut aimé d'Eos ou l'Aurore, qui l'enleva dans son char. Il devint alors son époux, et la rendit mère de Memnon et d'Emathion. A la prière de l'Aurore, Zeus lui accorda l'immortalité; mais sa divine épouse ayant oublié de demander en même temps pour lui une jeunesse éternelle, il eut bientôt à subir tous les maux de la décrépitude. Les dieux le métamorphosèrent alors en cigale.

Tithonicité de *Tithon*, n. mythol. n. f. Physiq. Propriété chimique des rayons du spectre. Peu us.

Tithonique *nik'* n. m. Nom par lequel Oppel a désigné la partie supérieure du terrain jurassique de la région méditerranéenne, depuis le kimeridgien à *aspid ceras longispinum*, jusqu'au néocomien à *phylloceras semisulcatum*. (Aujourd'hui, les géologues considèrent le tithonique comme synonyme méditerranéen de PORTLANDIEN.)

Tithymale lat. *tithymalos*; du gr. *tithumalos*, même sens) n. m. Ancien nom du genre euphorbe, reservé aujourd'hui à quelques espèces de ce genre. Le nom de *tithymale* s'applique surtout à l'*euphorbe cyprès*, plante vivace, haute de 0m,20 à 0m,40, à fleurs petites, d'un jaune verdâtre, à l'*euphorbe exiguë*, espèce annuelle, deux fois plus petite que la précédente; à l'*euphorbe des marais*, etc.

Tithymaloïde de *tithymale*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte aux tithymales.

— n. m. Bot. Syn. de PEDILANTHE.

— n. m. pl. Ancien nom de la famille des euphorbiacées. — *Un* TITHYMALOÏDE.

Titi n. m. Fam. Gamin de Paris : *En littérature, tous les* TITIS *sont spirituels*. — Arg. Typographe. ‖ Volaille.

— Sorte de déguisement de carnaval : *Un costume de* TITI. — Celui qui porte ce costume. *Donner le bras à un* TITI.

Titiane Flavia Titiana, impératrice romaine de la fin du IIe siècle. Fille du sénateur Flavius Sulpicianus, elle épousa (193) Pertinax, successeur de Commode. Elle ne se distingua que par le scandale de ses mœurs.

Titianesque (*si-a-nesk'*) adj. Qui est propre, qui ressemble à la manière du Titien; qui rappelle cette manière : *Des tons* TITIANESQUES. *Le style* TITIANESQUE.

Titicaca (lac) ou **lac de Chucuito**, grand lac de l'Amérique méridionale, divisé entre la Bolivie (S.-E. et le Pérou (N.-O.). Il est situé à 3.813 mètres d'altitude entre les contreforts de deux cordillères : à l'O., la Cordillère Extérieure (6.190 m.); à l'E., la Cordillère Intérieure. Il avait jadis son niveau à 120 mètres plus haut, et était alors une mer intérieure, qui se versait dans le bassin de l'Arizona par la brèche de la montagne où s'élève aujourd'hui la ville de La Paz; maintenant, il s'épanche, au S., par le Desaguadero. Eaux troubles, légèrement amères, mais très poissonneuses. Rivages pittoresques. Le lac doit son nom à l'île principale qu'il renferme, où, conformément à une tradition fort ancienne, Manco-Capac avait fait sa première résidence. Les souverains incas y construisirent un temple magnifique dont les murs étaient couverts d'or.

Titien, enne (*si-in, ène*) n. Antiq. rom. Membre d'une des trois tribus primitives de l'ancienne Rome.

— Adjectiv. Se dit de certains prêtres qui accomplissaient des rites rappelant ceux des anciens Sabins : *Les sodales* TITIENS.

— Encycl. Les *Titiens* paraissent avoir été les habitants primitifs de la colline du Quirinal. Peut-être les Sabins, lorsqu'ils s'unirent aux Romains, prirent-ils leur place et leur nom. Toujours est-il que l'union des *Ramnes* du Palatin et des *Tities* du Quirinal forma le peuple des Quirites. Plus tard, les *Luceres* du Cœlius se joignirent à eux, et ainsi fut formée la nation des Quirites. On croit que les rois furent pris alternativement, jusqu'aux Tarquins, parmi les *Tities* et les *Ramnes*. Numa serait un Titien.

Titien (*si-in*; Tiziano Vecellio, dit le) peintre de l'école vénitienne, né à Pieve-de-Cadore (Etats vénitiens) en 1477, mort de la peste à Venise en 1576. D'abord élève du prosaïste Sebastiano Zuccato, il se forma surtout dans l'atelier de Giovanni Bellini qui le prit quelquefois pour collaborateur. Chez Bellini, Titien eut pour camarade le Giorgione, dont la manière l'influença sensiblement à ses débuts. En 1507, les deux amis décorèrent ensemble de



Le Titien.

Titien [...] Le Titien s'est représenté [...] On le reconnaît, en buste, aux [...] la tête un peu renversée, le [...] sa barbe blanche, coiffé [...] manteau fourré. Un portrait du [...] très analogue se voit au [...] Le même le Berlin possède un autre [...] maître, à divers points, à l'état [...] Par une [...] Titien s'était [...] la Vierge entourée de saints, [...] de son patron, l'évêque saint Jérôme Ver[...] l'autre côté, ses *Noces de Cana* [...]

TITILLANT, ANTE [...] adj. Qui cause [...] titillation.

TITILLATION [...] n. f. Léger [...] de TITILLATION.

TITILLER [...] même sens. v. a. [...] Se dit des [...] les [...]

TITLIS, [...] [...] les [...] [...]

TITLONYME [...] n. m. [...] par [...]

TITO, bourg [...]

TITO [...] [...] en 1801. A partir [...] [...] *Hérodiade* [...] *Jeune Grecque* [...] *Christ de Jean Jouvenet* [...] *Les Saintes Femmes au tombeau* [...] *le Baptême du Christ*, [...]

TITON DU TILLET [...] écrivain français, [...] Paris, en 1677, [...] 1762. Il [...] à vingt ans [...] [...] rières des armes [...] [...] charge de maître d'hôtel [...] chez [...] de Longueville. En 1713, il [...] [...] [...]

fléaux : un incendie qui dévora une partie de Rome, l'éruption du Vésuve, une peste, vinrent attrister le bonheur dont jouissaient les Romains. Titus fut emporté par une fièvre pernicieuse, après vingt-sept mois de règne.

— Passé dans la langue, pour désigner un Prince humain, bienfaisant, aimé de ses sujets.

Titus coiffure à la. Se dit d'une manière de tailler les cheveux, en les laissant aussi courts devant que derrière, comme on les voit dans les statues antiques de l'empereur Titus : *Se faire coiffer à la Titus.*



Coiffure à la Titus (1796).

— Encycl. En 1793, les jacobins portaient, probablement en souvenir de Rousseau, une perruque à cheveux longs, noirs et sans poudre (sauf Robespierre, cependant, qui avait conservé la poudre). Les aristocrates ayant adopté cette perruque, les sections s'émurent, et le conseil général de la Commune abolit par un arrêté ces perruques à la jacobite (1er frimaire an II). Talma jouant alors *Titus*, dans la tragédie de *Brutus*, et il eut à faire faire par le perruquier Duplan une perruque qui ne le mît pas en contravention. Duplan avouta une perruque noire à cheveux courts, que Talma mit par dessus ses cheveux pour jouer son personnage. Il finit par la porter à la ville, et ce genre de coiffure, peu à peu, fut adopté par tout le monde; les femmes le portèrent même pendant quelque temps.

Titus, disciple de saint Paul. V. Tite.

Titusville, ville des Etats-Unis (Mississipi), sur Oil Creek, affluent de l'Alleghany; 10.000 hab. Pétrole.

Tityre. Mythol. gr. V. Tityos.

Tityos ou **Tityre**. Myth. gr. Géant, fils de Gæa. D'après Homère, son corps, en s'étendant sur le sol, couvrait neuf arpents. Il voulut faire violence à Léto, et se rendait à Pytho. Apollon et Artémis le tuèrent à coups de flèches, puis le précipitèrent dans le Tartare. Là, deux vautours lui déchirent incessamment le foie.



Tityre.

Tityre n. m. Ornith. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des cotingidés, répandus dans l'Amérique tropicale. Ce sont des cotingas de taille médiocre, de couleurs variées à dominant le jaune, le roux et le verdâtre.)

Tityre n. m. Myth. gr. Génie champêtre qui avait la figure humaine et une partie du corps couverte de peaux de bêtes. Il figurait dans le cortège de Dionysos; on le représentait dansant et jouant de la flûte. Il était qui conduisait le troupeau qui portait une sonnette au cou.



Tityre, d'après une lampe en terre cuite.

Tityre, nom de berger dans les églogues de Théocrite, de Virgile, de Calpurnius, et spécialement l'un des bergers de la première églogue de Virgile. Le poète le représente nonchalamment couché à l'ombre d'un hêtre :

Tityre, tu patulæ recubans sub tegmine fagi.

« Tityre, c'est Virgile lui-même qui, après la bataille de Philippes, fut dépouillé de son patrimoine, au profit des vétérans d'Octave, et le recouvra grâce à l'intervention de Varus et de Pollion.

Tivasosa ou **Tibasosa**, village de la Colombie (dép. de Boyaca), à 2.390 mètres d'altitude; 3.195 hab.

Tiverton, bourg d'Angleterre (comté de Devon), sur l'Exe, grossie à cet endroit du Lowmann; 10.500 hab. Industrie et commerce assez actifs : fabrication de dentelles, de lainages, etc. Commerce de bestiaux et de céréales. Ville fort ancienne, dont l'industrie fut, au XVIIe siècle, plus importante encore qu'aujourd'hui.

Tivisa, ville d'Espagne (Catalogne, prov. de Tarragone), 4.200 hab. Fabrication de toiles grossières, commerce d'amandes renommées.

Tivoli (anc. *Tibur*), ville d'Italie (prov. de Rome), sur le flanc d'une montagne escarpée, entourée par l'Aniene (Teverone); 15.150 hab. (Évêché. Tivoli, à la fois cité ville industrielle (laines, filatures, papeteries, etc.) et ville de villégiature, a remarquable, à ce point de vue, la beauté de son ancienne. Jolies cascades et jolies villas du Tasse. Leur force motrice est employée pour l'éclairage électrique de Rome. Ruines de Tibur et villa d'Este construite par le cardinal Hippolyte en 1549. Les travertins de Tivoli sont célèbres.



Cascatelles de Tivoli.

Tixkokob, bourg du Mexique (Etat de Yucatan), 5.005 hab. En 1511, les Espagnols y écrasèrent les forces des Mayas.

Tixtla de Guerrero, ville du Mexique (Etat de Guerrero), dont elle fut jadis la capitale; 5.800 hab.

Tizapan el Alto, bourg du Mexique (Jalisco), sur le lac de Chapala; 7.195 hab.

Tizi, mot berbère signifiant *col, passage*, et qui entre dans un grand nombre de noms géographiques.

Tizi n. m. En Bourgogne, Éphippigère de la vigne.

Tizianello Tiziano Vecelli, dit Il. V. Vecelli.

Tiziano Marco Vecelli, dit **Marco di**. V. Vecelli.

Tizimin, village du Mexique (Etat de Yucatan), 6.260 h. Belles ruines.

Tizi-Ouzou, ch.-l. d'arrond. du départ. d'Alger, à 107 kilom. d'Alger, à laquelle elle est reliée par un chemin de fer, 27.558 hab. Placée au milieu de la plaine du Sebaou, Tizi Ouzou est un des centres commerciaux et politiques de la Grande-Kabylie. Dans l'arrondissement, cultures très développées (céréales, tabac, vigne, arbres fruitiers). Elevage prospère. Sa position centrale avait désigné cette localité à l'occupation des Romains, qui y avaient construit un poste dont quelques ruines ont été retrouvées; à celle des Turcs, qui en firent une importante place de guerre; enfin, à celle des Français, qui en chassèrent les kabyles, la relevèrent et la fortifièrent en 1851. — L'arrondissement a 19 comm. et 402.621 hab.

Tizounin, ville du Sahara occidental, au S. du Maroc, sur l'oued *Tizounin* (bassin de l'oued Draa), 3.000 hab. Commerce de dattes, sel, etc., avec le Soudan.

Tizzana, comm. d'Italie (Toscane, prov. de Florence), 10.151 hab. Vignobles et oliviettes.

Tjelepoung n. m. Sorte de jouet sonore, en usage à Batavia.



Tjelepoung.

Tjerp, bourg de Suède, sur le Temnar, tributaire du golfe de Botnie; 6.500 hab.

Tjörn, île de la Suède (dép. ou län de Göteborj-et-Bohus), dans la mer où se confondent le Skager-Rak et le Kattegat; 131 kilom. carr.; 10.000 hab., pêcheurs, marins.

Tjotter s. m. Yacht du Zuyderzée à dérives latérales, très long mât sans haubans, brigantine à petit pic courbe, foc amuré sur un petit beaupré en fer qui le distingue du bocjer.



Tjotter.

Tla n. m. Coup frappé sur le tambour, avec les deux baguettes, presque simultanément, mais faiblement avec l'une et vivement avec l'autre.

Tlacolula, village du Mexique (Etat d'Oajaca); 6.000 hab.

Tlacotalpam, bourg maritime du Mexique (Etat de Vera-Cruz), sur le Papaloapan; 5.635 hab.

Tlacotepec, village du Mexique (Etat de Puebla); 7.670 hab.

Tlajomulco, ville du Mexique (Etat de Jalisco); 15.295 hab.

Tlalchapa, bourg du Mexique (Etat de Guerrero); 8.700 hab.

Tlalixcoyan ou **Taliscoyan**, village du Mexique (Etat de Vera-Cruz); 6.820 hab.

Tlalnepantla, bourg du Mexique (Etat de Mexico); 6.450 hab.

Tlaloc, dieu du Mexique ancien et, probablement, divinité primitive de la région. Il personnifiait la pluie bienfaisante.

Tlalpam, bourg du Mexique (distr. fédéral), dans une gorge que dominent deux promontoires de scories provenant du volcan Ajusco; 6.405 hab. Pèlerinage de San Antonio de Las Cuevas.

Tlalpujahua de Rayon, village du Mexique (Etat de Michoacan); 8.430 hab.

Tlaltenango, ville du Mexique (Etat de Zacatecas), 9.675 hab.

Tlaltizapan, bourg du Mexique (Etat de Morelos), 5.925 hab.

Tlapa, ville du Mexique (Etat de Guerrero), 5.400 hab.

Tlapacoyan, village du Mexique (Etat de Vera-Cruz); 6.850 hab.

Tlatelulco, nom d'une des deux cités qui formaient au temps de Montezuma la capitale du Mexique, sur l'emplacement actuel de Mexico. C'était la cité nouvelle, la ville des marchands, opposée à Tenochtitlan, qui était la cité religieuse, la ville des prêtres et des guerriers.

Tlatlanquitepec, bourg du Mexique (Etat de Puebla), 5.850 hab.

Tlaxcala, le plus petit des Etats mexicains. Enveloppé par les Etats de Mexico, d'Hidalgo et de Puebla, 1.132 kilom. carr. et 172.315 hab. Plaines sablonneuses dans l'Est et argileuses dans le Nord et le Centre, que domine un imposant massif volcanique, la sierra Malinche (4.107 m.), et que borne à l'O. une chaîne neigeuse qui sépare le territoire de Tlaxcala de la vallée de Mexico. Cette contrée constituait, avant l'arrivée de Cortez, une république dont les habitants s'unirent au conquérant espagnol.

Tlaxcala, ville du Mexique, capitale de l'Etat du même nom, à 2.225 mètres d'altitude dans une étroite vallée que domine le volcan isolé de la Malinche, et qu'arrose le rio Zahuapan ou haut Mexcala; 2.850 hab. Chapellerie, filatures; commerce de grains. Avant la conquête espagnole, Tlaxcala était une des villes les plus florissantes et les plus peuplées de l'Amérique.

Tlaxco, bourg du Mexique (Etat de Tlaxcala), 9.715 hab.

Tlemcen, ch.-l. d'arrond. du dép. d'Oran, 35.382 hab. (*Tlemcénien, enne*.) Tlemcen domine la grande dépression qui s'étend des monts des Traras aux monts tlemcéniens du nord au sud et se prolonge vers l'ouest par la plaine d'Oudjda et la coupure de Taza. Culture très prospère de l'olivier et de la vigne. Tlemcen occupe le site de la *Pomaria* romaine, que les Zenata fondèrent et dont les Almoravides firent leur résidence. A la chute de l'empire almohade, elle devint la capitale d'un sultanat zenatien des Abd-el-Ouadites et elle atteignit alors sa plus grande prospérité : elle aurait compté 100.000 habitants. Prise par les Turcs en 1554, puis détruite, elle fut occupée une première fois par le maréchal Clauzel en 1836 et conquise définitivement sur Abd-el-Kader en 1842. Des nombreuses révolutions qu'elle a subies, elle a conservé de nombreux témoins, soit ses multiples enceintes, soit ses monuments de forme variée, notamment de belles mosquées. — L'arrondissement a 13 comm. et 143.577 hab.



Mosquée de Sidi-Haloui à Tlemcen.

Tlépolème. Myth. gr. Fils d'Hercule et d'Astyoché. Il tua par mégarde, à Argos, son oncle Licymnios, prit la fuite, et se rendit dans l'île de Rhodes, où il fonda des colonies. Pendant le siège de Troie, il partit avec neuf vaisseaux et fut tué par Sarpédon. Sa femme Polyxo institua à Rhodes des jeux funèbres en son honneur.

Tlinkit (*kitt'*) n. m. Linguist. Autre nom du colouche ou golountche.

Tlos, ville de la Lycie ancienne, une des six villes de la confédération lycienne, sur les bords du Xanthe. Colonie des Ioniens, elle fut prospère surtout du VIe au IVe siècle avant notre ère. Il semble qu'elle fut détruite ou tomba en décadence au moment de la conquête d'Alexandre, pour se relever plus tard sous la domination romaine. A cette dernière période appartiennent les ruines découvertes sur les bords de l'Echeutchaï.

Tlumacz, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Tlumeczka, 4.713 hab. Ch.-l. de district. Distillerie.

Tluscieca, bourg de Russie (Pologne, gouv. de Siedlce); 4.000 hab.

Tluste, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie, cercle de Czortkow), sur un affluent du Dniester; 3.580 hab.

Tmare n. m. Genre d'arachnides aranéides, tribu des misumeninés, répandus sur tout le globe. Le *tmarus piger* se trouve en France.)

Tmèse (du gr. *tmêsis*, division; de *temnein*, couper) n. f. Gramm. Séparation des deux éléments qui constituent un mot par l'intercalation entre ces deux éléments d'un ou de plusieurs autres mots.

— Encycl. La *tmèse* est fréquente dans la poésie grecque et dans la poésie latine, surtout archaïque : le poète chrétien saint Eugène a même rallié l'abus de la tmèse chez Lucilius. Ce phénomène s'explique par ce que, primitivement, les prépositions étaient des adverbes s'accolant au verbe simple pour en modifier le sens, et que, dans l'ancienne langue, elles avaient conservé leur valeur adverbiale. On trouve, en français, quelques exemples de tmèse : *Lors même que* cela serait vrai... Dans les autres langues romanes, elle est quelquefois de règle. Elle l'est toujours en allemand pour les verbes composés séparables : infinitif *zugeben*, mais ind. prés. *ich gebe zu*; part. pass. : *zugegeben*.

Tmolos. Myth. gr. Roi légendaire de Lydie, fils d'Arès et de Thésugone. Il fut avec Midas un des arbitres de la lutte musicale qui eut lieu entre Pan et Apollon, et il se prononça en faveur de ce dernier. Un jour, à la chasse, il aperçut Arrhiphé, une des nymphes d'Artémis. Il s'éprit d'elle, la poursuivit jusque dans le temple de la déesse, et lui fit violence. Indignée de cette brutalité, Artémis envoya contre lui un taureau furieux, qui le perça de ses cornes. Tmole fut enseveli sur la montagne de Lydie, qui prit son nom : le mont *Tmolos*, auj. *Bos-Dagh*.

Tmolos le *Boz-Dagh* des Turcs, massif montagneux de l'Anatolie ou Turquie d'Asie, formant ligne de faîte entre le bassin du Gheidj-Tchaï et celui du Menderech. C'est une haute crête courant de l'E. à l'O., par 1.500 à 1.800 mètres d'altitude, dont les flancs de grès rouge sont curieusement découpés en pyramides par l'érosion.

To n. m. Mesure de capacité, en usage au Japon, qui équivaut à 18,039. Roi du riz ou châsse des Japonais, correspondant au tchatya des bouddhistes indiens.

Toacas, Indiens du versant atlantique de la république du Honduras (Amérique centrale). Petits et trapus, les Toacas sont solides et excellents marcheurs. Leur industrie la plus curieuse consiste dans la fabrication d'étoffes de coton, mélangées de duvet d'oiseaux.

Toaille n. f. V. touaille.

Toaldo Joseph, physicien italien, né à Pianezze, près de Vicence, en 1719, mort à Padoue en 1798. Il s'adonna à l'étude des sciences mathématiques et physiques, et fut chargé de donner une édition des *Œuvres de Galilée* (1744). Dix ans plus tard, il devint archiprêtre de Montegalda. Nommé, en 1762, professeur à Padoue, il fonda un observatoire dans la tour du vieux château d'Ezzelino (1767), et crut découvrir la périodicité des cyclones météorologiques. On lui doit de nombreux ouvrages de météorologie et de mathématiques.

Toano, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Reggio de Eunilia), près de la Secchia; 3.600 hab. Sources thermales.

Toarcien, enne *toa-ci-in, è-n'*. — de *Toarcum*, nom latin de Thouars). Se dit d'un étage géologique qui constitue la partie supérieure du Lias. — n. m. : *Le toarcien*.

Toast (*toste*; — mot angl.) n. m. Proposition de boire à la santé de quelqu'un. A l'accomplissement d'un vœu, etc. : *Porter un toast*. Quelques-uns écrivent tosta, à l'ôtie,

…se … frite au feu et beurrée. ‖ Tranche de … de la … vin ou de vitre, au que l'on … le … de … pain.

TOASTER … v. a. Griller un toast, des toasts en … Toaster *la paix*. (Vx.) — V. pr. … toasts. *Le parti libéral a …* Ou écrit aussi TOSTER.

Toa-te-King … *… et de la vertu*, … Laotsey, qui y expose ses doc… et le … père de la doctrine … qui n'a avait entre ère. Traduction … par l'auteur en 1838. Stanislas Julien, 1842.

TOBA, … du Japon, … de Nippon), sur la rive sud du … d'Osaka, 3.700 hab. Port de cabotage.

TOBA n. m. Langue … américain de la famille … pone, … ovi, toba, mbaya).

TOBA-NO-SOJO, peintre japonais du XIIe siècle de … ère, … immortalisé par ses caricatures. Il a laissé également de très belles … peintures religieuses.

TOBARRA, ville d'Espagne, prov. d'Albacète, sur un … sous-affluent du Segura, par le Mundo, 7.400 hab. … commerce de vins. Source sulfureuse froide.

TO BE OR NOT TO BE *Être ou ne pas être*, premier vers du célèbre monologue d'Hamlet, un des héros de Shakspeare.

To be or not to be, that is the question.

« Être ou ne pas être, ce est la question. » Vaut-il mieux souffrir ou mourir en à ses jours? Mourir n'est peut-être que dormir, rien de plus... rêver peut-être. Mais quels rêves va-t-il dans la mort? Terrible incertitude, propre à retenir dans la vie bien des malheureux qu'une mort volontaire délivrerait facilement de leurs douleurs.

TOBERMORITE (*bèr'*) n. f. Variété de zéolithe calcifère.

TOBIAR, bourg d'Egypte, dans la Moyenne-Egypte, … lieu d'un district de la province de Fayoum; 4.700 hab. Culture de coton.

TOBIE. Ecrit. saint. Juif de la tribu de Nephtali. Il vivait au VIIe siècle av. J.-C. Emmené captif à Ninive par Salmanasar, il gagna la confiance de ce prince; mais Sennachérib le dépouilla de ses biens et donna l'ordre de le mettre à mort. Réduit à se cacher, Tobie n'en continua pas moins à soulager la misère des Israélites et fut réintégré dans ses biens à la mort de Sennachérib. Agé de cinquante-six ans, il devint aveugle. Se croyant près de mourir, il envoya son fils à Ragès en Médie, pour réclamer à son parent Gabélus 10 talents d'argent qu'il lui avait prêtés. Guidé par un inconnu, qui se fit appeler Azarias, le jeune Tobie arriva à Ecbatane, où il épousa la fille de son parent Raguel, Sara. Pendant les fêtes du mariage, Azarias se rendit à Ragès et en ramena Gabélus, qui s'empressa de donner au fils de son ami la somme qui lui avait été prêtée. Le jeune Tobie retourna alors à Ninive avec sa femme, et à peine fut-il auprès de son père que, sur l'indication d'Azarias, il guérit la cécité du vieillard. Les deux Tobie pressèrent vivement Azarias d'accepter une récompense. Mais celui-ci leur répondit qu'il était Raphaël, un des sept anges qui se tiennent devant Dieu, et disparut. Tobie le père vécut encore quarante-deux ans et mourut à Ninive, à cent deux ans. Le *Livre de Tobie*, dont l'auteur est inconnu, fait partie de l'Ancien Testament.



L'ange refusant les présents de Tobie, d'après Bulverti.

— Iconogr. L'histoire de Tobie a été retracée par une … d'artistes. Nous citerons particulièrement le *… Tobie enlevé par l'ange*, du … Saint-Marcel, à Venise; *L'ange refusant les présents de Tobie*, tableau du … National Gallery, au musée de Berlin, … de Rembrandt: *Tobie et sa femme … de leur fils Tobie rendant la vue …* par Rembrandt; Gabriel André de Ferrare, … E. Marchand, collection …

TOBITSCHAU, … Moravie, cercle d'… Raffinerie.

TOBLACH, … Tyrol, district de Bruneck, … du Rienz, à la … d'Innichen, 1.600 hab. Fabrique de …

TOBLER (Adolphe), … Il remplaçant, de … en 1848, … vivement du Parti … en faveur des … Il fut appelé … pour … ans. *Tableau … la Confédération …* 1857. *… la Vendée en …* (1858, in-12, illustr.). *Mélanges …* 1886, 2e série, 1894, et … tique sacrée et prédicante. — Son frère, Ludwig Tobler (1827-1895), fut professeur de philologie … versité de Zurich, et publia plusieurs ouvrages …

TOBOGGAN mot canadien dérivé de l'algonquin *otabagan*, traîneau. n. m. Sorte de traîneau bas, formé d'une armature d'acier qui repose sur deux patins longs et assez bas et qui recouvre une planche rembourrée.

— Encycl. Le *toboggan* manœuvre d'ordinaire sur une piste en pente ménagée dans la neige ou la glace, avec des talus et des ressauts. Le tobogganniste s'assied sur la planche du traîneau ou encore s'y couche à plat ventre, en se cramponnant aux poignées latérales, et se dirige, dans la descente, avec ses pieds restés libres et souvent



Toboggan : 1. Montée; 2. Descente; 3. Toboggan à plusieurs places, dit *bobsleigh*.

munis de crochets. Les toboggans destinés à contenir plusieurs personnes, ou *bobsleighs*, sont généralement formés de deux paires de patins fixées l'une derrière l'autre. Le *tobogganning* est pratiqué aux Etats-Unis, au Canada, dans les stations hivernales de la Suisse. La piste de Saint-Moritz n'a pas moins de 1.200 mètres.

TOBOGGANNING (*ning'*) n. m. Action de glisser avec le toboggan.

TOBOGGANNISTE n. m. Celui qui glisse avec le toboggan.

TOBOL, rivière de la Sibérie occidentale, qui part des derniers renflements orientaux de l'Oural méridional, coule vers le N.-N.-E., à travers steppes, marais et lacs, baigne Kourgan, Ialoutorovsk; reçoit de l'Oural de fort notables tributaires : l'Oni, l'Isset, la Toura, la Tavda et se jette à Tobolsk, dans l'Irtych; navigation active. Cours : 1.291 kilom.

TOBOLSK, gouv. de la Russie d'Asie (Sibérie), entre la Russie d'Europe à l'O., l'Asie centrale russe au S., les gouvernements sibériens d'Iénisséisk et de Tomsk à l'E., l'océan Arctique au N.: 1.397.692 kil. carrés; 1.438.480 hab. A part l'Oural, dans le Nord-Ouest (chaîne rocheuse, dénudée), c'est une immense plaine inclinée vers le Nord, arrosée par l'Obi et ses affluents : dans l'extrême Nord, toundras glacés, sans arbres; dans la région médiane, forêts et marécages, avec quelques rares cultures de céréales; dans le Sud-Ouest, steppes, petites collines, petits lacs très nombreux. Gisements d'or et de minerais de fer; salpêtre, mica, ambre jaune. Pêcheries. Fabrication de drap, pelisses, tapis, harnais, selles, images et objets de sainteté; tanneries (peaux de mouton), minoteries, fonderies de graisse, distilleries, travail du fer.

TOBOLSK, ville de la Russie d'Asie (Sibérie), ch.-l. de gouv., sur l'Irtych, à 3 kilom. au-dessus du confluent du Tobol; 20.400 hab. Port fluvial. Grand commerce de poissons. Tanneries, fonderies de suif, distilleries. Incendies désastreux de 1757 et 1788. Patrie du chimiste Mendéléief.

TOBOSO (EL), bourg d'Espagne (prov. de Tolède), près d'un petit sous-affluent du Guadiana par le Zancara; 1.800 hab. C'est, dans l'œuvre de Cervantès, la patrie de Dulcinée, « dame des pensées » de don Quichotte.

TOBROUG ou **TOBROUK**, port naturel de la Tripolitaine, entre Tripoli et Alexandrie d'Egypte; mais le site est à peu près désert. Les Turcs entretiennent un certain nombre de soldats dans le fort, par crainte de quelque tentative d'établissement européen dans ce magnifique port de refuge entre les Syrtes et l'Egypte.

TOC (onomat.) interj. S'emploie, souvent avec répétition, pour exprimer un choc, un bruit sec : *Il y a quelqu'un qui frappe à la porte; j'ai entendu* TOC, TOC!

— n. m. Sorte de sonnerie sourde d'une montre à répétition sans timbre : *Une montre à* TOC. (Vx.)

— Arg. Faux or, imitation d'objets anciens : *Des bijoux en* TOC.

— Jeux. Sorte de trictrac, que l'on joue avec quinze dames de chaque couleur.

Mar. *Courir à toc de voiles*, Faire force de voiles autant que possible.

— Adjectiv. Arg. Sot, fou, laid, mauvais : *Une femme* TOC.

TOC n. m. Techn. Organe d'un tour qui permet de serrer et de maintenir en place la pièce que l'on tourne. On distingue les *tocs à vis*, *tocs à coussinets*, etc.

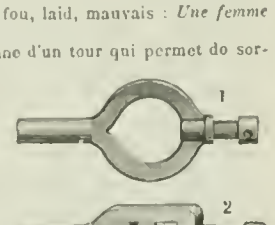

Tocs : 1. Ordinaire; 2. A coussinets.

TOCADE n. f. Lang. V. TOQUADE.

TOCAGE (*kaj'*) n. m. Techn. Action de jeter le tabustible par la to…

TOCAIMA, bourg de … Colombie (départ. de … Cundinamarca), dans la … du rio Bogota; 7.000 hab. Riches mines de cuivre … or, eaux très salées sulfureuses.

TOCAN n. m. Pêch. Jeune saumon qui n'a pas un an.

TOCANDIN, INE n. Fam. Vieux libertin; vieille coquette et galante. Peu us.

TOCANE n. f. Vin de champagne nouveau, fait de la mère goutte. ‖ Vin d'Ai, qui ne peut se conserver que six mois.

TOCANE-SAINT-APRE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 14 kilom. de Ribérac, près de la Dronne; 1.848 hab. Ch. de f. Orléans. Minoterie, château du XVIIIe siècle.

TOCANTE (rad. *toc*) n. f. Arg. Montre : *Lever sa* TOCANTE.

TOCANTINS, énorme fleuve du Brésil (Etats de Goyaz, Matto Grosso, Maranhão, Grao Para), réunissant deux très puissantes rivières : le Tocantins et l'Araguaya. Le Tocantins part du centre même du Brésil, des Monts Pyrenéos; il parcourt 2.716 kilom.; l'Araguaya, à l'O. du Tocantins, se déroule sur pas moins de 3.500 kilom.; tous deux errent dans une région encore à peu près vide d'habitants. Ces deux branches mères réunies, le Tocantins a 1.800 mètres de largeur, puis continue à s'élargir en un estuaire compris entre la grande île continentale de Marajo à gauche et le rivage de Para à droite; baigne Para ou Belem et débouche dans l'Atlantique par une ouverture de 48 kilom.; 3.674 à 4.200 kilom. jusqu'à l'origine de l'Araguaya; difficilement navigable.

TOCARD (*kor'*), **ARDE** [de *toc*] Adj. Arg. Vieux, usé, laid, mauvais, stupide : *Un mélo* TOCARD.

TOCASSON (*ka-son* — rad. *toc*) n. m. Arg. Personne laide, stupide : *Quel* TOCASSON!

TOCCATA (mot ital. signif. *touchée*) n. f. Musiq. Ancienne pièce de musique, écrite pour le clavecin, le piano ou l'orgue, et ne différant de la sonate qu'en ce qu'elle n'était composée, le plus ordinairement, que d'un seul morceau. ‖ Pl. *Des* TOCCATE.

Tocco da Casauria, ville d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]), près de la Pescara; 5.000 hab. Sources minérales; vin et huile.

TOC-FEU n. f. invar. Min. Grille à feu, sorte de grand récbaud que l'on descend dans les mines, pour en faciliter l'aérage. ‖ On écrit aussi TOQUE-FEU.

TOCHA, bourg du Portugal (Beiramar), non loin de l'Océan, que longent des dunes; 2.850 hab.

TOCHIMILCO, village du Mexique (Etat de Puebla), sur le versant sud-sud-est du Popocatepetl; 7.810 hab.

TOCILESCO (Grégoire), historien et épigraphiste roumain, né à Mizil en 1845. En dehors de son *Histoire roumaine* (1880) et de ses nombreux *Manuels historiques* (1886) à l'usage des classes, il a publié un grand nombre de documents historiques et d'épigraphie : *l'Eglise épiscopale du monastère Courtu d'Argech* (1886); *le Monument d'Adam Klissi* (1895); etc.

TOCOGONIE (*nî* — du gr. *tokos*, enfantement, et *goné*, génération) n. f. Nom donné par Haeckel, par opposition avec la génération spontanée, à tous les modes de génération connus de reproduction avec parents.

TOCOGRAPHE (*graf* — du gr. *tokos*, enfantement, et *graphein*, décrire) n. m. Auteur d'un traité sur l'art des accouchements.

TOCOGRAPHIE (*fî* — rad. *tocographe*) n. f. Traité sur l'art des accouchements.

TOCOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la tocographie : *Essais* TOCOGRAPHIQUES.

TOCOLOGIE (*jî* — du gr. *tokos*, enfantement, et *logos*, discours) n. f. Science des accouchements.

TOCOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la tocologie.

TOCONOMIE (du gr. *tokos*, enfantement, et *nomos*, règle) n. f. Ensemble des règles de l'art des accouchements.

TOCONOMIQUE (*mik'*) adj. Qui concerne la toconomie.

TOCOPILLA, ville du Chili, ch.-l. d'un département de la province d'Antofagasta, sur une petite anse du Pacifique. 5.000 hab. Métallurgie du cuivre. Petit port de commerce assez actif.

TOCORNALITE n. f. Iodure naturel d'argent et de mercure.

TOCOTECHNIE (*tèk'-nî* — du gr. *tokos*, enfantement, et *tekhné*, art) n. f. Manœuvre des accouchements.

TOCOTECHNIQUE (*tèk'-nik'*) adj. Qui appartient à la tocotechnie : *Méthode* TOCOTECHNIQUE.

TOCQUÉ (Louis), peintre français, né et mort à Paris (1696-1772). Il s'adonna à peu près exclusivement au genre du portrait et devint, en 1734, membre de l'Académie de peinture. En 1760, il se rendit en Russie, puis visita le Danemark et les principaux Etats du Nord. Citons, parmi les meilleurs de ses portraits, ceux de : *Lemoine*, de *Galloche*, de *Louis de France*, fils de Louis XIV, de *Marie Leczinska*, de *Mme de Graffigny*, etc.

TOCQUEVILLE (Hervé-Louis-François-Jean-Bonaventure CLÉREL, comte DE), administrateur français, né à Menou (Nièvre) en 1772, mort à Clairoix (Oise) en 1856. Il suivit d'abord la carrière militaire, puis émigra sous la Révolution, fut nommé préfet de Maine-et-Loire par la Restauration (juin 1814), destitué aux Cent-Jours, appelé par la seconde Restauration à la préfecture de l'Oise. Il devint gentilhomme de la chambre du roi et pair de France (1827), mais fut exclu de la haute assemblée par la monarchie de Juillet. Il a écrit : *De la charte provinciale* 1829; *Un crédit agricole* (1838); etc. — Son fils, François-Hippolyte CLÉREL, comte **de Tocqueville**, homme politique français, né et mort à Paris (1797-1877), fut capitaine aux dragons de la garde royale; il démissionna après les journées de juillet 1830, s'occupa d'agriculture et siégea au Conseil général de la Manche. Il se rallia avec éclat à la République en 1871, fut élu député de la Manche à l'Assemblée nationale (juillet), soutint la politique de Thiers. En février 1875, il parla en faveur de l'organisation de la république et fut nommé sénateur inamovible (déc.). Il a laissé un *Mémoire sur l'amélioration des chevaux normands* (1842) et *Quelques idées sur les moyens de remédier à la mendicité et au vagabondage* (1849).

TOCQUEVILLE (Alexis-Charles-Henri-Maurice CLÉREL **de**), publiciste et homme politique français, frère de François, né à Verneuil (Seine-et-Oise) en 1805, mort à Cannes en 1859. Juge auditeur au tribunal de Versailles (1827), il y connut Gustave de Beaumont, substitut, qu'il associa à ses travaux historiques. Les deux amis furent chargés d'étudier la question pénitentiaire aux Etats-Unis. Tocqueville y observa, en même temps, les institutions et les mœurs politiques (1831-1832). A son retour, il publia avec Beaumont : *Du système pénitentiaire aux Etats-Unis et de son application en France* (1832), ouvrage que couronna l'Académie française. Son ami ayant été destitué

Tocqueville démissionna (mai 1832), plaida quelques causes au barreau, voyagea en Angleterre et composa l'œuvre qui devait fonder sa réputation : *la Démocratie en Amérique* (1re partie, 1835). Tocqueville reçut un brillant accueil en Angleterre, où il épousa miss Motley (1835) et fut élu en France membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1838), député de la Manche (1839), puis, après la publication de la seconde partie de la *Démocratie* (1840), membre de l'Académie française (1841). Très indépendant, il fit une enquête sur l'Algérie (1841 et 1846), soutint la liberté de l'enseignement (1844) et les idées libre-échangistes, affirma à la tribune, le 27 janvier 1848, l'imminence de la révolution. Après les journées de Février, député à l'Assemblée constituante, puis à la Législative (mai 1849), il accepta le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet de Barrot. Au 2 décembre 1851, il signa à la mairie du Xe arrondissement la demande de mise en accusation du prince-président et fut incarcéré à Vincennes. Relâché, il vécut en Italie, parcourut l'Allemagne, fit paraître la première partie de *l'Ancien Régime et la Révolution* (1856), dont le succès fut considérable, et se rendit à Cannes dans l'espoir de rétablir sa santé. La hauteur de ses vues, la noblesse de son caractère lui avaient concilié l'estime de tous les partis. Outre ses trois grands ouvrages, il a laissé des discours, rapports, études, réunis dans ses *Œuvres complètes*, publiées par G. de Beaumont (1860-1865) et des *Souvenirs* (1893).



Tocqueville.

TOCSIN n. m. Sonnerie d'une cloche tintée à coups pressés et redoublés, pour donner l'alarme, réclamer un secours pressant, etc. : *Sonner le* TOCSIN. ‖ Cloche destinée à sonner le tocsin.

TOCUYO, ville du Venezuela (Etat de Lara), dans la haute vallée du *Tocuyo,* tributaire de la mer des Antilles; 13.355 hab. Filatures de laine, tanneries.

TOD n. m. Métrol. Poids employé à Londres, pour la laine, et équivalant à 12kg,7.

TODD, comté des Etats-Unis (Kentucky), entre l'Ohio et le Cumberland; 23.000 hab. Ch.-l. *Tekton.*

TODD (POTION DE), potion alcoolisée que l'on prend par cuillerée à soupe dans les infections aiguës. (Elle se compose de : rhum 40 gr., sirop 30 gr., teinture de cannelle 5 gr., eau distillée 75 gr.)

TODDALIE (*li*) n. f. Genre de rutacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, qui croissent dans l'Asie et dans l'Afrique.

TODDA-WADDI (*ou-a-di*) n. m. Bot. Un des noms de l'eschynomène des marais.

TODDY n. m. Boisson fermentée que les Indiens obtiennent de la sève d'un palmier. ‖ Boisson forte, mélange d'eau chaude et de liqueurs, en usage en Angleterre.

TODI, bourg d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), entre le Naja et le Tibre; 15.500 hab. Restes des enceintes successives, dont la plus ancienne est celle des Pélasges en Etrusques. C'est l'ancienne *Tutere* des Etrusques, *Tuder* des Romains. Patrie du pape Martin Ier. Totila, roi des Ostrogoths, y fut battu et tué par Narsès en 552.

TODI (Luiza-Rosa DE AGUIAR, dame), cantatrice portugaise, née à Setubal en 1753, morte à Lisbonne en 1833. Elle débuta dès 1768 à Lisbonne, parut à Londres (1772-1777), à Madrid (1777), à Paris (1778-1779 et 1781-1782), où elle se fit entendre au Concert spirituel, à Berlin (1781); de nouveau à Paris (1783), où elle entra avec la Mara dans une rivalité qui partagea le public en *maratistes* et en *todistes*; à Saint-Pétersbourg (1784), où elle conquit la faveur de l'impératrice Catherine II, chanta encore à Berlin, à Paris (1789), séjourna en Italie et retourna dans son pays natal.

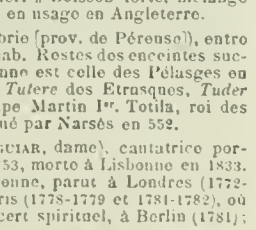

Todier.

TODIER (*di-é*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, propres aux Antilles. (Ce sont de jolis petits oiseaux élancés, à queue courte, à long bec droit, aplati, obtusément pointu; leur livrée est verte en dessus, avec la gorge rose et le ventre gris et blanc.)

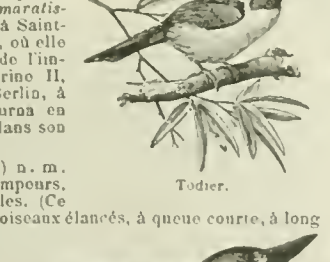

Todirhamphe.

TODIRHAMPHE (*ranf'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, de la famille des alcédinidés, propres à l'Océanie. (Ce sont des martins-chasseurs de taille médiocre, trapus, à long bec fort et pointu.)

TODLEBEN ou **TODTLEBEN** (François-Edouard), ingénieur militaire russe, né à Mittau en 1808, mort à Soden en 1884. Il servit d'abord au Caucase. Il était colonel en 1853; il se distingua devant Silistrie et fut envoyé à Sébastopol. Il fortifia le côté sud de cette ville. Il fut blessé à l'assaut du 20 juin 1855. En récompense de ses services, Todleben fut nommé général aide de camp de l'empereur. En 1858, il reçut la noblesse héréditaire, et, en 1860, devint directeur du génie. Son livre sur la *Défense de Sébastopol* (1864) lui valut une réputation européenne. En 1870, les Prussiens le consultèrent, dit-on, à propos du siège de Paris. En 1877, l'empereur Alexandre II l'envoya en Bulgarie et le chargea d'exécuter l'investissement de Plevna, qui aboutit à la capitulation d'Osman-pacha. En avril 1878, Todleben prit, à San Stefano, le commandement de l'armée russe, à la place du grand-duc Nicolas. Après la guerre, il devint gouverneur de Vilna.



Todleben.

TODOS OS SANTOS (BAHIA DE). Géogr. V. TOUS-LES-SAINTS (*baie de*).

TŒDI, massif des Alpes centrales, au N.-E. du massif du Saint-Gothard, délimité : au S., par la profonde vallée du Rhin, au N., par la dépression de la Limmat; à l'O., par celle de la Reuss et la branche orientale du lac des Quatre-Cantons. Culmen à 3.628 m. d'altitude. Beaux glaciers. Vers le N. se détache le contrefort du Glärnisch (2.921 m.); vers le N.-E., au contraire, la crête principale se poursuit dans la direction de Ragatz.

TOEKAN-THIALONG (*to-é*) n. m. Musicien de l'île de Java, qui joue d'un instrument particulier.

— ENCYCL. Le *toekan-thialong* est un virtuose indigène de l'île de Java, dont l'instrument est un des plus étranges. C'est une échelle de corde dont les échelons sont taillés en sifflet. Le toekan-thialong porte l'appareil enroulé autour de ses reins. Quand il veut en jouer, il déroule son échelle, en fixe une des extrémités au tronc d'un arbre voisin, passe l'autre à l'une de ses jambes, tend ainsi les deux cordes et se met à jouer en frappant les morceaux de bambou avec une massette de bois.

TŒLZ, bourg d'Allemagne (Bavière), sur l'Isar, affluent du Danube; 4.090 hab. Ch.-l. de district.

TOENDE (*to-and'*) n. m. Mesure de capacité usitée dans le Holstein, en Danemark et en Suède, et valant, dans le Holstein et en Suède, 19lit,084, et, dans le Danemark, 139lit,001.

TŒNITE (*lit*) n. f. Fer nickélifère des météorites, dont la formule est Fe^2Ni.

TŒNNING, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Slesvig-Holstein]), ch.-l. du cercle d'Eiderstedt, sur l'estuaire de l'Eidor; 3.500 hab. Industrie et commerce très actifs : minoteries, scieries mécaniques, construction de bateaux; commerce important de céréales et de bestiaux. Ville fort ancienne, fortifiée à la fin du XVIe siècle, et qui fut prise en 1675 par les Danois, puis, en 1713, par les Suédois, qui en détruisirent les remparts.

TŒPFFER (Rodolphe). Biogr. V. TÖPFFER.

TŒPLITZ. Géogr. V. TEPLITZ.

TŒSS, village de Suisse (cant. de Zurich), sur le *Tœss,* affluent gauche du Rhin; 4.930 hab. Vignobles renommés.

TOF n. m. Pathol. V. TOPHUS.

TOFFO n. m. Sorte de briquette, formée de matière fécale pétrie avec de la terre glaise.

TOFIELDIE (*to-fi-el-di*) n. f. Genre de liliacées, comprenant des herbes vivaces à fleurs en épis, dont on connaît une dizaine d'espèces qui croissent dans les contrées septentrionales et montagneuses de l'hémisphère nord.

TOGATA (mot lat.) n. f. Antiq. rom. Comédie dont les personnages étaient romains et par suite revêtus de la toge. ‖ Pl. TOGATÆ.

— ENCYCL. V. COMÉDIE.

TOGATAIRE (*tèr'* — du lat. *togatorius*) n. m. Antiq. rom. Acteur qui jouait dans les togates.

TOGATÉ, ÉE (lat. *togatus;* de *toga,* toge) adj. Antiq. rom. Revêtu de la toge.

TOGE (*toj'* — du lat. *toga*) n. f. Antiq. rom. Manteau de laine ample et long, qui formait le vêtement particulier des Romains. ‖ Robe de magistrat, d'avocat, de professeur.

— ENCYCL. La *toge* était le vêtement national des Romains (*gens togata*). C'était une pièce d'étoffe représentant un vaste segment de cercle d'environ 5m,70 de corde et 2m,50 de flèche (fraction d'un cercle de 6 m. de diamètre). Elle enveloppait le corps de telle sorte que le bras gauche était caché et que le bras droit sortait par le haut. La couleur en était d'un blanc naturel (*albus*), mais les candidats aux fonctions publiques devaient revêtir une toge blanche à la craie, ce qui lui donnait un aspect brillant (*candidus*). Dans le deuil, on portait une toge brune ou grise, qui était aussi celle des petites gens.



Toge : 1 Etroite des premiers siècles (*toga restricta*), 2 Ample du siècle d'Auguste (*toga fusa*), 3 Prétexte.

Jusqu'à dix-sept ans, les garçons, et les filles jusqu'à leur mariage, portaient une toge blanche bordée d'un filet de pourpre (*toga prætexta*); à dix-sept ans, les jeunes gens prenaient la toge des hommes (*toga virilis*). Dans les grandes cérémonies, telles que le triomphe, on portait une toge brodée de pourpre et d'or. Les femmes abandonnèrent peu à peu l'usage de la toge, qui fut conservée seulement par les femmes de mœurs légères, et le mot de *togata,* appliqué à une femme, finit par désigner une prostituée.

TOGGENBURG, pays du canton de Saint-Gall (Suisse), comprenant la vallée supérieure de la Thur, affluent de gauche du Rhin. La population 60.000 âmes environ) est très laborieuse et industrieuse.

TOGHEAN ou **TOGEAN,** archipel d'Océanie dans le golfe de Tomini, entre les deux péninsules qui terminent à l'E. l'île de Célèbes (Malaisie néerlandaise). Il comprend, outre un très grand nombre de récifs coralliens, les îles de *Togheon,* la plus grande du groupe; de *Dolak-Pounyah,* de *Valean-Besar,* de *Molonghi,* de *Bouka-Benka* et une foule d'autres. Superf. totale 700 kilom. carr.; pop. 12.000 hab., concentrés surtout dans Togheon et Malonghi. Ces îles, malgré leur couche d'humus assez mince, produisent le sagou en abondance, sont gouvernées par une femme, l'*Olanghin,* sous le protectorat de la Hollande.

TOGHRUL Ier (Abou-Taleb-Rokn-ed-Din-Mohammed), fondateur de la dynastie des Seldjoukides, mort en 1063. Toghrul, l'un des chefs de la tribu seldjoukide, devint le kan suprême de cette horde turque, il enleva aux Ghaznévides le Khoraçan avec Hérat (1037) et se déclara indépendant après avoir vaincu Maoud (1039). Reconnu par le calife el-Kaïm, il enleva l'Irak-Arabi aux Bouïdes (1051), détruisit leur dynastie et se substitua à eux comme maire du palais du calife abbasside, qui le nomma sultan, titre que Toghrul fut le premier à porter dans l'islamisme. Il vainquit tous les ennemis d'el-Kaïm, qui lui donna sa fille en mariage, mais Toghrul, qui avait soixante-six ans, mourut peu de temps après.

TOGHRUL II, troisième sultan seldjoukide de l'Irak, fils du sultan Mohammed Ier, et petit-fils de Mélik-Shah Ier, né vers l'année 1104, mort à Hamadan en 1134. Il monta sur le trône en 1131, à la mort de son frère Masoud II, grâce à l'appui que lui prêta le sultan Sindjar. Son fils Arslan arriva au trône en l'année 1160, à la mort de Soleiman-Shah, fils du sultan Mohammed Ier.

TOGHRUL III (Moughis-ed-Din), dernier sultan seldjoukide de Perse, né en 1169, mort en 1194. Il succéda en 1176 à son père Mélik-Arslan, sous la tutelle de Atabek Pehlevan-Mohammed. A la mort de Pehlevan (1186), son frère, Kizil-Arslan, voulut hériter de sa charge, mais Toghrul III prétéra engager la guerre contre Kizil-Arslan que d'y consentir. Kizil-Arslan s'empara du trône, puis fut assassiné. Toghrul essaya de recouvrer ses Etats, mais, après une lutte désespérée avec Koutlouk-Inandji, fils de Pehlevan, et les Khvarizmiens, le dernier sultan seldjoukide fut assassiné aux portes de Rei.

TOGO n. m. Langue africaine parlée à l'ouest du Dahomey.

TOGO, colonie allemande de l'Afrique occidentale, sur la Côte des Esclaves, entre la Côte de l'Or britannique et le Dahomey français. Environ 100.000 kilom. carr. et 900.000 hab. Plaine basse le long de la côte; le pays s'élève, vers le N., par de larges terrasses de 200 à 600 mètres d'altitude, avec quelques montagnes d'environ 1.000 mètres, comme les monts Agamé. La partie nord est traversée par l'Oti et quelques autres affluents de la Volta. Au Sud, de petites rivières vont se jeter dans la lagune, large de 5 à 6 kilom. et peu profonde, qu'un marigot prolonge, à l'E., vers le Dahomey. Le littoral est malsain; l'intérieur, plus élevé, vaut mieux. Capit. *Lomé;* les autres centres de la côte sont Petit-Popo et Porto Seguro; dans l'intérieur : Misahœhe, Bismarckburg, Bassari, Yendi, Sansanné-Mango. Le pays produit la gomme, l'huile de palme, le café; on y fait des essais de culture de coton. On a établi une voie ferrée de Lomé à Petit-Popo.

TOGOÏS, peuplade nègre très sauvage du bassin supérieur du Bahr-el-Ghazal (Soudan oriental).

TOGUAS, tribu yaqui des montagnes de la Sonora (Mexique). V. YAQUIS.

TOHOGNE, comm. de Belgique (Luxembourg [arrond. de Marche]; 1.665 hab.

TOHONA n. f. Longue flûte à trois trous, ouverte aux deux extrémités; elle est en usage dans l'Afrique occidentale.

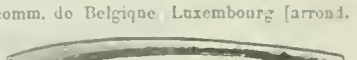

Tohona.

TOHU-BOHU (loc. hébr.) n. m. Dans la Genèse, Le chaos primitif.

— Fig. et fam. Pêle-mêle, confusion, désordre : *Le* TOHU-BOHU *d'une réunion politique.*

TOI pron. pers. V. TU.

— Gramm. Le pronom *toi* subit l'élision de la voyelle composée ou seulement après la deuxième personne de l'impératif des verbes prononmaux et lorsqu'il se trouve placé devant les mots *y, en : mets-t'y, jette-t'y, garde-t'en bien.* D'après l'Académie, il ne serait pas incorrect de dire : *mets-y-toi, jette-y-toi;* mais, ajoute-t-elle, on évite ces façons de parler, et la première construction même n'est usitée qu'avec un très petit nombre de verbes; on ne dirait pas : *accroche-t'y, réfugie-t'y;* il faut prendre un autre tour.

TOIDE n. f. Nom vulgaire de la camphrène globuleuse.

TOILAGE (*laj'* n. m. Techn. Fond sur lequel se détache le dessin d'une dentelle.

TOILE (du lat. *tela,* même sens) n. f. Tissu fabriqué avec les fibres d'une plante textile quelconque : TOILE *d'ortie, d'aloès.* Spécialem. Tissu de chanvre ou de lin, par opposition au tissu de coton : *La* TOILE *est plus froide que le coton.*

— Toute des soldats : *Nous couchions sous la même* TOILE.

— Tissu de fils d'une matière quelconque : TOILE *de crin.*

— Loc. div. : *Toile crue* ou *écrue,* Toile qui n'a pas encore été blanchie, qui est telle qu'elle est sortie des mains de l'ouvrier. ‖ *Toile blanche,* Toile que l'on a fait blanchir. ‖ *Toile crème* ou *crémée,* Toile qui a une couleur intermédiaire entre celle de la toile écrue et celle de la toile blanche. ‖ *Toile de ménage,* Celle que l'on donne au tisserand après avoir fait filer le chanvre chez soi et qui n'est point destinée au commerce. ‖ *Toiles ouvrées,* Toiles de chanvre ou de lin sur lesquelles se trouvent des dessins. ‖ *Toile de compte,* Toile fine. ‖ *Toile de soie,* Gaze de soie. ‖ *Toile d'or, Toile d'argent,* Tissus légers dont la trame est d'or ou d'argent et la chaîne de soie. ‖ *Toile à voiles,* Grosse toile en fil de chanvre, destinée à faire des voiles de vaisseau. ‖ *Toile à canevas, en canevas,* Grosse toile écrue, de chanvre ou de lin, ou en fil d'étoupe. ‖ *Toile à tamis, à sas,* Toile très claire dont on se sert pour faire des tamis. ‖ *Toile cirée,* Toile enduite d'une composition qui la rend imperméable. — *Cela glisse sur lui comme sur de la toile cirée,* Se dit en parlant d'une personne insensible aux reproches,

…. Tissu …. *Les toiles sont …* …. Mauvaise …. Toile très fine …. Toile …. Toile …. Toile

d'une protection particulière. Lors de son abdication, ce fut à Philippe II, devenu roi d'Espagne, qu'il attribua l'ordre. Lorsque la maison de Bourbon arriva au trône d'Espagne, il fut décidé que l'ordre existerait simultanément en Espagne et en Autriche.

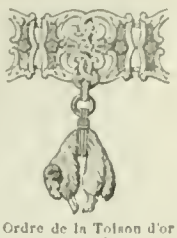

Ordre de la Toison d'or (Autriche).

Les insignes de l'ordre consistent en un collier d'or garni de briquets en forme de B, d'où sortent des flammes; du collier pend un bélier d'or. Le collier peut être remplacé par un large ruban rouge. Les chevaliers revêtent, dans les fêtes solonnelles, une robe de velours rouge, un mantoau de velours pourpre, brodé d'or et doublé de satin blanc; ils portent des bas et des souliers rouges et sont coiffés d'un chaperon rouge, dont l'écharpe s'attache sur l'épaule. L'ordre est un ordre de cour, qui ne se donne qu'aux princes, aux membres de la principale noblesse et aux chefs d'Etat. La famille du chevalier doit renvoyer les insignes après la mort du titulaire.



Philippe de Bourgogne en costume de la Toison d'or (1430).

Toisons d'or (ORDRE DES **Trois-**), institué, en 1809, en faveur de la Grande Armée par Napoléon Ier. Pour en faire partie, il fallait avoir reçu au moins trois blessures dans des actions différentes. Le mariage de Napoléon avec Marie-Louise empêcha l'organisation définitive de l'ordre.

Toison d'or (LA CONQUÊTE DE LA), tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1660. Comme *Andromède*, jouée dix ans auparavant, c'est une pièce à machines, avec musique. Le marquis de Sourdéac la donna dans son château de Neufbourg, en Normandie, pour célébrer le mariage du roi et la conclusion de la paix avec l'Espagne. Elle fut ensuite transportée au théâtre du Marais. Corneille, dans cette pièce, revenait à ses héros d'autrefois, Jason et Médée; mais c'est l'histoire d'Hipsipile qu'il raconte : Médée n'est pas encore la femme de Jason, mais va le devenir. Au dernier acte, on voit la toison d'or, suspendue sur l'arbre le plus élevé de la forêt sacrée de Colchos, et dans le lointain, sur la rivière du Phase, le navire *Argo*, qui attend Jason et sa conquête. Les nombreuses et ingénieuses « machines » de la pièce obtinrent un grand succès, la musique également. *La Toison d'or* est déjà une sorte d'opéra.

TOIT (*toi* — du lat. *tectum*, même sens) n. m. Couverture d'un bâtiment, d'une maison : TOIT *de chaume*.

— Par ext. Maison, habitation : *Le* TOIT *paternel*.

— Poétiq. Abri; objet servant de toit ou ayant la forme d'un toit, d'une voûte : *Un* TOIT *de feuillage*.

— Loc. div. : *Sous le toit, les toits*, Au dernier étage. ‖ *Sous un toit, Sous le toit*, Dans une maison, dans la maison : *Habiter* SOUS LE *même* TOIT. ‖ *Toit à porcs*, Bâtiment destiné à loger les cochons.

— Fig. *Publier, Prêcher une chose sur les toits*, En parler publiquement, l'annoncer partout par allusion à l'usage des Orientaux qui vivent sur leurs terrasses).

— Jeux. Au jeu de paume, Ais en forme de toit qui couvre la galerie, le côté du dedans et l'autre bout du jeu où se trouve la grille.

— Min. Partie supérieure de la galerie formant voûte au-dessus de la tête des travailleurs.

— SYN. Toit, toiture.

TOITURE n. f. Ensemble des pièces qui composent le toit d'une maison, d'un bâtiment : *Les solives, les lattes de la* TOITURE.

— Art de construire des toits : *S'entendre à la* TOITURE.

— Mar. *Toiture* ou *Toit mobile*, Construction en planches minces dont on recouvre les cales et les navires en réserve.

— SYN. Toiture, toit.

— ENCYCL. V. COUVERTURE.

TOK (de l'ar. *tauk*, collier) n. m. Collier rond en argent massif, que portent les femmes en Égypte.

TOKAD ou **TOKAT** (anc. *Comana*), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Sivas]), chef-lieu de district; à 650 mètres d'altitude, sur le Tokat-Sou, branche gauche du Iéchil-Irmak; 29.800 hab., dont 10.400 Arméniens. Beaux vergers. Dans les environs, cuivre et houille. Sur un rocher, ruines d'une antique forteresse; galeries souterraines décrites par Strabon. Ruines du mausolée d'un fils de Tamerlan. La ville, très riche au XVIIe siècle, fut ruinée en partie en 1825 par un tremblement de terre. Chaudronnerie en cuivre, impressions sur toile; cotonnades; tanneries. Grand *tekké* (couvent de derviches). C'est l'ancienne *Comana Pontica* (ruines, à 10 kilom.), sanctuaire d'Anaïtid, la Vénus arménienne. En 1397, elle fut conquise par les Turcs.

TÔKAIDO (ou la « Route du Littoral de l'Est »), ancienne grande division du Japon (île de Nippon), comprenant quinze provinces (Iga, Ise, Sima Avari, Mikawa, Tôtômi, Sourouga, Kai, Idzou, Sagami, Mouzasi, Ava, Kadzousa, Simôsa, Hitatsi; 38.981 kilom. carr. Capit. *Tôkio*.

TOKAMATSI, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Etsigo, ken de Nigata], sur le Sinano-Gava tributaire de la mer du Japon; 5.570 hab.

TOKAR, ville de l'Afrique orientale (Soudan égyptien) dans une plaine, sur l'oued Baraka, à 40 kilom. de son embouchure dans la mer Rouge.

TOKATSI, TOKACHI ou **TOKATCHI**, prov. du Japon (île de Yéso), sur l'océan Pacifique, entre les provinces de Kitami, Isikari, Ihouri, Hidaka et Kousiro. Du Tokatsi-Dakê (2.500 m.) descend le Tokatsi-Gava ou Otsou-Gava (200 kilom.). A son embouchure, ville d'Otsouma). Province peu connue, très peu peuplée : 1.600 environ. hab. Forets.

TOKAUER n. m. Vitic. Syn. de FURMINT.

TOKAY ou **TOKAI** hongr. *Tokaj*, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zemplin]), au confluent de la Theiss et du Bodrog, au pied du *mont Tokay*, pointe extrême de l'Hegyallya et fameux par les vignobles dont il est couvert; 4.000 hab. Ch.-l. de district. Vins de liqueur. Salines; mines de pierres précieuses. Commerce de bois, vins. Petit port.

TOKAY ou **TOKAI** *ké* n. m. Vin de liqueur jaune doré, récolte en Hongrie.

— ENCYCL. Le *tokay* tire son nom du mont Tokay, cône isolé de l'Hegyallya, qui présente au soleil ses flancs de roches volcaniques, couverts d'une luxuriante végétation. Cette partie du comitat de Zemplin, appelée la « Côte d'Or » de la Hongrie, produit des vins remarquables.

Le tokay le plus estimé provient du village de Tarczall où l'on remarque particulier le cru de Mezes-Malé, rayon de miel, dont la totalité des produits est réservée aux caves de l'empereur et de quelques magnats; puis viennent les vins de Tokay, Mad, Keresztur, Satoralja Ujhely, Tallya, Zombor, Erdo-Bonye, Megyaszo, Szegy, Szadany, Tolesva, etc. Le tokay est produit par le furmint et quelques autres cépages. Les raisins sont laissés sur pied jusqu'à presque complète dessiccation, c'est-à-dire *passerillés*.

On distingue deux qualités de vins : celui produit par les raisins pou ou pas du tout pressores et celui que donnent les grappes pressurées fortement; le premier, qui a l'apparence et la consistance du miel, est l'essence (*trokea beeren*); le second, obtenu en humectant les grappes avec du moût provenant de raisins non desséchés, constitue le *maszlas* ou l'*ausbruch*, suivant la quantité de moût employée. Le tokay se vend à l'amtal de 50 litres et demi.

Le cépage furmint a été acclimaté dans plusieurs vignobles du midi de la France, où il a donné les meilleurs résultats, et certains vins cuits de Cassis, La Ciotat (Bouches-du-Rhône), Saint-Gilles (Gard), baptisés « tokays », peuvent parfaitement, d'après certains œnologues, être mis, sans désavantage, en parallèle avec le tokay hongrois.

TOKÉLAOU ou **UNION**, archipel d'Océanie, dans la Polynésie, entre les Samoa au S. et les îles Phénix au N., et dont les principales terres se nomment *Oualafou*, *Nouhounono*, *Bowditch* ou *Fakafao* et *Swain*, mesurant, au total, 14 kilom. carr., avec 600 hab. Ce sont toutes des îlots coralligènes, avec lagunes. La végétation, ne comprend guère que le pendanus et le cocotier. La population, soumise à l'Angleterre depuis 1889, se rapproche, pour la langue et les mœurs, des Polynésiens Samoans.

TÖKE-TEREBES (en hongr. *Trebisov*), bourg d'Austro-Hongrie, (Hongrie [comitat de Zemplin]); 4.190 hab.

TOKIMOUNÉ, le plus célèbre des régents de la famille Hojo, qui administra le Japon de 1261 à 1283. Il repoussa à deux reprises, en 1267 et en 1281, l'invasion des Mongols.

TÔKIÔ ou **TOKIO** (naguère **Yédo**), capitale du Japon, ancienn. *Yedo* [jusqu'en 1868] (île de Nippon [prov. de Mouzasi]), sur la *baie de Tôkiô* (côte sud-est), à l'embouchure du Soumida-Gava; 1.410.200 hab. C'est moins une ville qu'une énorme réunion de bourgades étendues dans tous les sens, sillonnées de canaux, réunies par des ponts, séparées par des jardins, des rizières, des bosquets. La plupart des maisons se composent, selon l'ancienne mode japonaise, de lourds piliers réunis par des châssis tendus de papier, surmontés d'un toit de tuiles. Le boulevard Ginza seul a un aspect presque européen, avec ses élégantes maisons et ses trottoirs de briques. Pas de monument remarquable, à part la masse imposante du « Siro », l'ancien château fort du Siogoun, enceinte de 8 kilom. 6 sur 10 kil. 4, formée de blocs énormes non cimentés et comprenant cinq lignes successives de défense; au centre de cette solitude se cache le palais demi-européen du mikado. Dans les environs, sont ministères et légations. Le temple du Dragon d'or, dans le plus ancien quartier, Asakousa, est le plus fréquenté. Université, collège des ingénieurs; nombreuses écoles. Bibliothèque (possédant le plus ancien manuscrit sanscrit qu'on possède). Société de géographie. Belle église russe. Ville industrielle : soieries, laque, faïences, porcelaines, émaux, chantiers de constructions, ateliers de machines. Centre de commerce, au point de réunion de toutes les routes du Japon (aboutissant, dans la ville, au « pont du Soleil Levant »); mais la baie, peu profonde, ne reçoit que les jonques; les navires s'arrêtent à Yokohama, à 30 kilom. au S. ch. de f. Tremblements de terre (1854); grands incendies (1879, 1892). Dans les environs, sur les collines de Siba et de Onyéno, temples, tombeaux et musées d'histoire naturelle, des monuments de l'art du Japon, ethnographiques. Beaux parcs plantés au XVIIe siècle. Jardin botanique. Ville de création récente. Ancienne forteresse (construite en 1456) entourée de quelques villages, elle devint, en 1590, la capitale des Etats du Siogoun, mais conserva son nom de Yédo; grande et commerçante ville aux XVIIIe et XIXe siècles. La révolution de 1868 en fit la capitale de l'empire, sous le nom de *Tôkio*, la « capitale de l'Est ».

TÔKIÔ (BAIE DE), côte sud-est de l'île Nippon (Japon), sur l'océan Pacifique. Abritée par la presqu'île élevée d'Ava-Kadzousa; 45 kilom. de long, 25 de large, deltas du Ko-Toné-Gava, du Naka-Gava, du Soumida-Gava; port de commerce de Yokohama; port militaire de Yokoska; au N.-O., plages de la capitale, *Tôkiô*. Par le détroit d'Ouraga (4 à 6 kilom.), la baie s'ouvre sur le golfe de Tôkiô ou de Sagami, compris entre les presqu'îles d'Ava et d'Idzou; le cap Sagami sépare le golfe de la baie.

TÔKIÔ-FOU, fou (gouv.) du Japon (île de Nippon [prov. de Mouzasi]); 1.938 kilom. carr., 1.409.800 hab. C'est le territoire de la capitale et de ses faubourgs. Siège du gouvernement impérial; cour suprême; cour d'appel; siège d'académie et de division militaire (camp de Sakoura, installé par des officiers français).

TOKMAK Bolchoï, ville de Russie, gouv. de Tauride, distr. de Berdiansk; 8.000 hab.

TOKOUGAWA, famille japonaise, branche des Minamoto, dont le nom fut pris au XIIe siècle par Yoshisuke, arrière-petit-fils du fameux Yoshigé. Chassés par les Ashikaga de la province de Kotsouke, ils se réfugièrent, au XIVe siècle, dans celle de Mikava. Au début du XVIIe siècle l'un d'eux, Iyeyasu, s'empara du shogounat, que sa famille conserve jusqu'en 1868. V. JAPON.

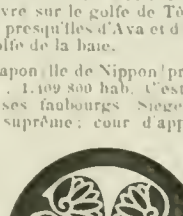

Armoiries des Tokougawa.

TOKOUSHIMA ou **TOKOUSIMA**, ville du Japon (île de Sikok [prov. d'Ava], ch.-l. de ken, sur le détroit de Kii, à l'embouchure du Yosino-Gava); 61.490 hab. La ville la plus peuplée de l'île. Ancienne résidence princière. — Le ken a 4.184 kilom. carr., et 688.... hab.

TOKOUYAMA, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Souvo], sur la baie Souvo-Nada, dans l'ouest de la mer Intérieure); 14.500 hab. Ch. de f.

TOKTAMISH-KHAN, souverain du Kiptchak, né dans la première moitié du XIVe siècle, mort en Sibérie en 1406. Il descendait de Gengis-Khan, et, grâce à l'appui de Tamerlan, réussit à se rendre maître de tout le Kiptchak. En 1382, il envahit la Russie, qu'il saccagea et où il brûla Moscou. En 1385, il tourna ses armes contre la Perse, puis il se révolta contre Tamerlan, il fut battu et se réfugia auprès de Vithold, prince de Lithuanie, dont les États furent envahis par les Mongols. Forcé de s'enfuir devant eux, Toktamish gagna la Sibérie, où il fut tué à mort par Djantheg-khan.

TOLA ou **TOULA**, rivière de Chine (Mongolie), qui descend des monts Kentei, baigne Ourga et gagne la rive droite de la Sélenga, principal affluent du lac Baïkal.

TOLAI n. m. Espèce de lièvre, dit aussi *lièvre du Thibet*, répandu dans l'Asie centrale.

TOLAIN Henri-Louis, homme politique français, né et mort à Paris (1828-1897). Ouvrier ciseleur, il compléta par des lectures son instruction élémentaire, et devint secrétaire-adjoint de la commission ouvrière envoyée à l'Exposition de Londres pour y étudier les produits industriels de l'étranger. Pendant ce temps, il se rendit compte du mécanisme des *Trades unions*. De retour à Paris, Tolain prit une part active au mouvement politique. En 1864, il retourna à Londres, où il assista au meeting de Saint-Martin's Hall, dans lequel furent posées les bases de la fameuse Société internationale des travailleurs, et bientôt après, il en devint un des secrétaires correspondants pour Paris, mais il protesta contre les idées collectivistes. Il devint, en novembre 1870, adjoint au maire du XIe arrondissement (Paris), et fut élu député de la Seine en 1871. A la Chambre, il vota avec l'extrême gauche et fut élu sénateur de la Seine en 1876; il fut réélu en 1882 et 1891, et devint questeur en 1893. En 1891, il avait fait partie des délégués de la France à la Conférence du travail convoquée à Berlin par Bismarck.

TOLAND John, philosophe irlandais, né à Redcastle, près de Londonderry, en 1670, mort à Putney en 1722. Issu de parents catholiques, il embrassa le presbytérianisme, passa quelques années à Oxford (1692-1696) à préparer plusieurs ouvrages et se rendit (1696) à Londres, où il publia, la même année, son *Christianisme sans mystères*, traité de philosophie déiste, qui fit scandale. Des poursuites furent même ordonnées contre l'auteur, qui dut prendre la fuite. Toland se lança alors dans la politique et se mit à défendre les idées libérales des whigs. En 1701, il alla en Hanovre et dédia à l'électrice Sophie son *Anglia libera*. De retour en Angleterre, il publia *le Socinianisme tel qu'il est* (1705). Il donna un nombre considérable de pamphlets, presque tous dirigés contre le christianisme. En 1720, il professa le panthéisme dans son *Panthéisticon*. Ses *Lettres à Serena* (1704) ont été traduites en français sous le titre de *Lettres philosophiques* (1768).

TOLANE n. m. Hydrocarbure, isomère de l'anthracène, qui prend naissance dans l'action de la potasse en solution alcoolique sur le dibromure de toluylène.

TOLBIAC, anc. ville de la Germanie, aujourd'hui *Zulpich*. C'est à Tolbiac qu'on a longtemps placé le théâtre de la victoire décisive que Clovis remporta sur les Alamans en 496, et au cours de laquelle il aurait fait vœu d'embrasser le christianisme. Le combat eut lieu, en réalité, sur un point non encore déterminé du cours moyen du Rhin. — En 612, victoire de Thierry II, roi de Bourgogne, sur son frère Théodebert II d'Austrasie.

TOLDY François SCHENBL, dit), écrivain hongrois, né et mort à Budapest (1805-1875). Il s'est fait l'historien de la littérature magyare. Il publia les œuvres de nombreux écrivains du XVIIIe et du XIXe siècle, étudia les anciens monuments de la langue hongroise. On lui doit : *Histoire de la littérature hongroise* (1851); *Histoire de la poésie hongroise* (1851); *François Kazinczy et son temps* (1859-1860). — Son fils, ETIENNE **Toldy**, né à Pest en 1844, mort en 1879, publiciste et écrivain dramatique, a rédigé le *Nemzeti Hirlap* et a donné deux bonnes comédies politiques : *les Bons Patriotes* (1872) et *les Hommes nouveaux* (1873).

TÔLE pour *taule*, forme dialect. de *table* n. f. Feuille de fer ou d'acier plus ou moins mince, obtenue par le laminage.

— Techn. Plaque de fer battu, à bords relevés, percée de plusieurs trous, dont se servent les émailleurs pour faire chauffer les pièces à émailler.

Tole de fer, Canal en tôle qui conduit le plomb fondu de la chaudière dans l'auge.

— Arg. Chambre, Logis.

— ENCYCL. Techn. La fabrication de la *tole* a eu lieu longtemps au moyen de marteaux et principalement de martinets, mais ce procédé est généralement abandonné et remplacé par celui des laminoirs à chaud. Les tôles fortes servent à faire les chaudières à vapeur, les réservoirs, les ponts à poutres droites et à poutres courbes, etc. Les tôles minces sont employées après avoir été étamées, zinguées, plombées. Les tôles zinguées et plombées sont d'un bon emploi pour les

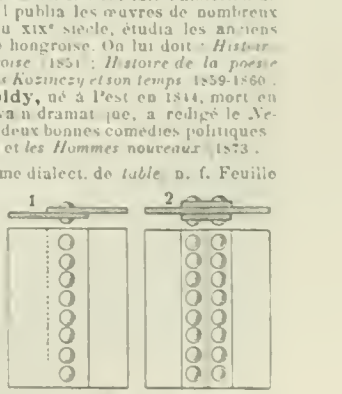

Tôle. 1. Assemblage par recouvrement simple. 2. Avec contre-joints. 3 et 4. Avec cornières.



TOLLDAN, ANE

TOLÈDE

Toledo.

TOLEDO

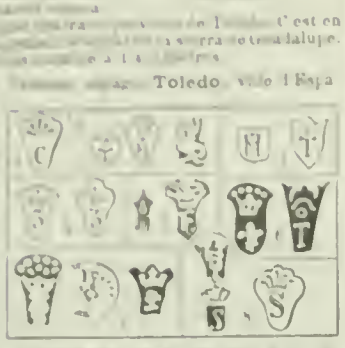

Marques de grands d'Espagne de Tolède : 1. Don Diego de Aguirre ; 2. Domingo de Aguirre ; 3. Sebastian Ruiz ; 4. Pedro de Toledo.



Cathédrale de Tolède.

TOLÉDE

TOLÈDE

TOLÈDE

TOLÈDE

TOLÈDE

TOLÉDE

TOLÉRABLE du lat. *tolerabilis* adj. Qu'on peut tolérer, supporter : *Une souffrance* TOLÉRABLE.
— ANTON. Intolérable, insupportable.

TOLÉRABLEMENT adv. D'une manière tolérable.

TOLÉRAMMENT (*ra-man*) adv. Avec tolérance. (Peu us.)

TOLÉRANCE (*ranss* — du lat. *tolerantia*) n. f. Action de tolérer. — Spécialem. Faveur accordée à certaines personnes, en divers cas, etc. : *Exposer des marchandises devant sa porte, sans payer, n'est pas un droit, mais une* TOLÉRANCE. ‖ Condescendance, indulgence qui empêche de réprimer ou de condamner : *Dans la vie sociale, la vertu la plus utile est la* TOLÉRANCE. (Mme Monmarson.)
— Loc. div. *Tolérance religieuse* ou simplem. *Tolérance*, Condescendance par laquelle on laisse à chacun la liberté de pratiquer la religion qu'il professe.
— *Maison de tolérance*, Maison de prostitution, dont l'existence est tolérée sous la surveillance de la police.
— Admin. milit. Limite fixée, lors de la réception d'objets fabriqués, armes, projectiles, etc., aux écarts admissibles entre leurs dimensions réelles et celles qui sont inscrites dans les tables de construction.
— Monn. Excédent ou insuffisance de poids ou de titre que l'Etat tolère dans la fabrication monétaire. (La tolérance de titre porte le nom de *remède d'aloi*, celle de poids s'appelle *faiblage*.)
— Therap. Propriété que possède l'organisme de supporter sans symptômes morbides des doses habituellement nocives de certains médicaments.

TOLÉRANT (*ran*, ANTE adj. Qui tolère ; qui pratique la tolérance et particulièrement la tolérance religieuse.
— Substantiv. Personne tolérante.
— n. m. Hist. relig. Protestant qui professe la tolérance pour toutes les sectes chrétiennes.

TOLÉRANTISME (*tissm'*) n. m. Opinion de ceux qui préconisent la tolérance en matière religieuse. ‖ Nom donné par les intolérants au système de ceux qui demandent la tolérance de l'Etat pour toutes les religions.

TÔLE-RÂPE n. f. Long cylindre tournant, en tôle, percé d'une grande quantité de trous, faisant râpe à l'intérieur, que l'on joint à l'équipage d'un moulin à farine.

TOLÉRATEUR n. m. Celui qui tolère. (Vx.

TOLÉRATION (*si-on*) n. f. Action de tolérer. (Vx.)

TOLÉRER du lat. *tolerare*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je tolère. Qu'ils tolèrent* ; excepté au fut. ind. et au cond. prés. : *Je tolérerai. Nous tolérerions*. v. a. Supporter avec indulgence : *Une religion qui peut* TOLÉRER *les autres ne songe guère à sa propagation*. (Monc.) Supporter avec indulgence la présence de : TOLÉRER *des rats, c'est les encourager*. ‖ Permettre tacitement, laisser faire, ne pas empêcher : TOLÉRER *les abus*.
Se *tolérer*, v. pr. Être toléré. ‖ Se supporter l'un l'autre.
— SYN. Permettre, souffrir. V. PERMETTRE.

TÔLERIE (*ri* n. f. Art de tôler. ‖ Fabrique de tôle. ‖ Objets de tôle. — *Ouvrier de la* TOLERIE.

TOLESVA, bourg d'Autro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zemplin], 2.[illegible] hab. Vins renommés.

TOLET (*le*, mot d'origine scandin.) n. m. Mar. Fiche en fer [illegible] pour recevoir l'[illegible] ou rame et remplacer [illegible]. On écrit aussi TOLETIÈRE.
Mar. Pièce [illegible] sur laquelle [illegible] ne doit pas [illegible] ouvoir [illegible] horizontal [illegible].

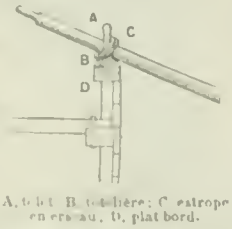

A, tolet ; B, tolière ; C, estrope en cordage ; D, plat-bord.

TOLET (Fr[illegible] [illegible] le Cardinal, né à Cr[illegible] [illegible] à Rome [illegible] [illegible] [illegible]

(Elève de G.-J. Vossius, puis secrétaire de Nicolas Heinsius, publia des éditions savantes d'Ausone (1671) et de Longin (1694); — HERMANN **Tollius**, né à Bréda en 1742, mort à Leyde en 1822, mérite d'être connu par son édition du *Lexicon Homericum* d'Apollonius, accompagnée de notes savantes (1788).

TOLLO, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]), sur la Vona; 2.620 hab.

TOLLY (le prince Michel BARCLAY de). V. BARCLAY.

TOLMEIN, bourg d'Austro-Hongrie (prov. de Görz-et-Gradisca), sur l'Isonzo; 4.419 hab. Château où Dante aurait composé une partie de la *Divine Comédie*.

TOLMEZZO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]), dans les Alpes Carniques, près du Tagliamento; 4.550 hab. Ch.-l. de district.

TOLNA, comitat de la Hongrie occidentale, borné par les comitats de Baranya, Somegy, Veszprim et Woissenburg. Superf. 3.643 kilom. carr.; pop. 252.098 hab. Agriculture et élevage prospères. Ch.-l. *Szeyszard*.

TOLOMANE n. f. Fécule alimentaire qu'on extrait, aux Antilles, des racines de divers cannas.

TOLOMEI (Pia DE). V. PIA.

TOLOSA, ville d'Espagne (Prov. basques [Guipuzcoa]), près de l'Aspiroz, petit fleuve côtier tributaire de l'Océan; 7.700 hab. Petite industrie assez active : fabrication de lainages, draps; papeterie, métallurgie du fer. C'est près de Tolosa, à *las Navas*, que se livra, en 1212, la bataille décisive entre les Maures et les Castillans et Aragonais, qui marqua l'arrêt du progrès des Musulmans dans la Péninsule.

TOLOSA n. f. Planète télescopique, n° 138, découverte en 1874, par Perrotin.

TOLOX, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]), dans la *sierra de Tolox* (1.918 m.), sur un affluent du Guadalhorce; 4.000 hab.

TOLPACHE n. m. Nom donné aux hommes de certains corps irréguliers d'infanterie hongroise, très analogues aux pandours. V. ce mot.

TOLPIS ou **TOLPIDE** n. f. Genre de composées, chicoridées, comprenant des herbes du midi de la France.

TOLSTOI (Pierre-Andreiévitch, comte), homme d'Etat russe, né en 1645, mort en 1729. Il entra dans la garde, et Pierre le Grand l'envoya, en 1702, en Turquie, comme ambassadeur. La guerre ayant été enfin déclarée en 1711, Tolstoï fut emprisonné au château des Sept-Tours, et ce ne fut qu'au mois de novembre 1714 qu'il put retourner en Russie, où le tsar le créa sénateur. En 1716, il accompagna Pierre dans son voyage en Hollande et en France. Peu de temps après, il fut envoyé à Naples, où s'était réfugié le tsarevitch Alexis, et détermina ce malheureux prince à retourner en Russie. Il devint sous le règne de Catherine Ier membre du conseil privé suprême, mais tomba en disgrâce à l'avènement de Pierre II.

TOLSTOI (Fédor Pétrovitch, comte), sculpteur et médailliste russe, né et mort à Saint-Pétersbourg (1783-1873). Il servit d'abord dans la marine, mais céda bientôt à la vocation qui l'entraînait vers les arts. Parmi ses œuvres se placent en première ligne les dessins pour la grande porte de bronze de la cathédrale d'Isaac, à Moscou, quatre bas-reliefs représentant des épisodes de l'*Odyssée*, une statue de Morphée, une série d'illustrations pour la *Douchenka* (petite âme) de Bogdanoevitch, et des médailles frappées en souvenir de la guerre de 1813-1815 et de celle de Hongrie en 1849.

TOLSTOI (comte Alexis-Constantinovitch), poète et dramaturge russe, né à Moscou en 1817, mort à Saint-Pétersbourg en 1875. Sa trilogie : *la Mort d'Ivan le Terrible* (1866); *le Tsar Boris* (1870); *le Tsar Feodor Ivanovitch* (1873) obtient encore aujourd'hui, dans le théâtre russe, un certain succès. A citer encore le roman historique : *Prince Serebrianny* (1864). En 1868, Tolstoï réunit en volume ses *Poésies* lyriques et satiriques, sans grande valeur poétique.

TOLSTOI (Dimitri Andreevitch), homme d'Etat russe, né en 1823, mort en 1889. Il fut appelé en 1865 aux fonctions de procureur du saint-synode, puis au ministère de l'instruction publique. Il s'efforça de réorganiser l'enseignement supérieur; on l'accusa, pour ce fait, d'avoir favorisé le mouvement nihiliste, et il dut donner sa démission. Après l'assassinat d'Alexandre II, Tolstoï, resté à la tête du saint-synode, fut appelé au ministère de l'intérieur. On lui doit un livre sur *le Catholicisme romain en Russie* (1864).

TOLSTOI (Léon Nikolaévitch, comte), romancier et moraliste russe, né Iasnaïa-Poliana (gouv. de Toula) en 1828. Orphelin de bonne heure, il eut dans sa première jeunesse pour gouverneur et professeur un Français, Saint-Thomas, présenté dans ses *Souvenirs* sous le nom de Jérôme. Dès l'âge de quinze ans, il lisait Voltaire, Rousseau. Elevé dans la religion chrétienne orthodoxe, à dix-neuf ans il ne croyait plus à l'Eglise. Il cachait, par timidité, sa vie intérieure aux regards curieux; elle contrastait avec sa vie extérieure d'étudiant, « pleine de duels, d'orgies et de cartes ». En 1847, Tolstoï abandonna l'Université et se fixa à Iasnaïa-Poliana avec le dessein d'être utile aux paysans, mais sa première tentative de vie rustique ne réussit pas. En 1851, il partit pour le Caucase, où il fut nommé sous-officier d'artillerie. Sa première œuvre, *Enfance*, fut écrite et publiée en 1852, sous les initiales : L. T. dans la revue « Sovremennik » de Saint-Pétersbourg. Pendant la guerre d'Orient, Tolstoï se distingua sous Sébastopol et fut nommé commandant de division. Puis il séjourna à Saint-Petersbourg, écrivant coup sur coup : *Jeunesse*, *Rencontre*, *Deux hussards*, *les Cosaques*, *Invasion*, *Sébastopol*, *la Matinée d'un pomestchik*. En 1858, Tolstoï partit pour l'étranger, et visita la Suisse, la France, l'Allemagne, où il écrivit : *Lucerne*, *Albert*, *Trois morts*, *Bon sens intime*. Son retour en Russie eut lieu quelque temps avant l'émancipation des serfs. Tolstoï fonda à Iasnaïa-Poliana une école modèle pour les paysans, une revue pédagogique et devint en même temps juge de paix. En 1862, il se maria. C'est au milieu de la vie de famille « calme et paisible » qu'il écrivit : *Guerre et Paix* (1861-1869, tableau de la Russie pendant les guerres de Napoléon, et *Anna Karenine* (1873-1876, histoire d'adultère, où nous trouvons déjà les germes de ses idées futures. A partir de 1874, le *pourquoi* de la vie se posa sinon subitement, du moins impérieusement à l'esprit de Tolstoï. Il connut à cette époque, vers 1883, deux paysans, Soutaïev et Bondarev, fondateurs de deux sectes religieuses qui rendent à l'Ancien Testament le pas sur le Nouveau, et qui croient que « la rénovation du monde ne peut se faire que par le travail manuel et individuel ». Après une terrible crise morale racontée par lui-même dans *Ma confession* (1879-1882), Tolstoï abandonna le monde, se mit à labourer la terre, à travailler de ses mains, et renonça à ses biens. Depuis, il ne quitte plus Iasnaïa-Poliana. En dépit de son travail manuel, il n'a pas abandonné la plume. Il écrivit : *Maître et serviteur*, *la Sonate à Kreutzer*, *la Puissance des ténèbres* (pièce en cinq actes), *la Mort d'Ivan d'Illitch*, *Résurrection*, *Qu'est-ce que l'art*, un grand nombre de contes populaires et d'œuvres philosophiques et morales : *En quoi consiste ma foi* (1881-1888); *les Evangiles* (1890); *l'Eglise et l'Etat* (1891); *Le salut est en vous* (1894), etc. Le 24 février 1901, le saint-synode russe excommunia Tolstoï comme hérétique et athée.

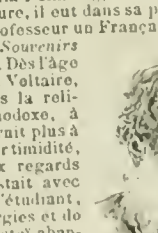

Tolstoï.

Tolstoï est considéré comme l'un des plus puissants romanciers de la seconde moitié du XIXe siècle. Il excelle à évoquer le passé de la vie nationale, à peindre, par un heureux choix de détails caractéristiques et pittoresques, les mœurs et l'âme russes, à faire vivre non seulement ses héros, mais encore les personnages secondaires et la foule. Il donne peu de soin à son style, qui manque d'art. Comme théologien, il cherche à se rapprocher de ce qu'il considère comme le christianisme primitif. La philosophie naturelle le réclame comme l'un de ses protagonistes. Tolstoï cherche partout la *nature*. Le *naturisme mystique* est le fond essentiel de sa nouvelle règle de vie. Mais il est, avant tout, moraliste. « Ne résiste pas au mal » est le pivot de toute sa morale. En russe, ses *Œuvres complètes* ont paru en 18 volumes (1893-1903).

TOLSTOÏSANT (*tolss, zan*), **ANTE** n. Qui pense, qui prêche à la manière de Tolstoï.

TOLSTOÏSER (*tolss*) v. n. Sentir, penser, prêcher à la façon de Tolstoï.

TOLSTOÏSME (*tolss, issm'*) n. m. Ensemble des doctrines préconisées par Tolstoï.

TOLTÈQUES, peuplo de l'Amérique précolombienne, qui, du VIIe au Xe siècle de notre ère, a dominé sur le plateau mexicain de l'Anahuac. — *Un, Une* TOLTÈQUE.

— Adjectiv. : *Domination* TOLTÈQUE.

— ENCYCL. Ethnogr. Les Toltèques, rameau d'une famille ethnique et linguistique plus étendue, les *Nahuas*, ne se reconnaissaient pas, d'après leurs traditions, comme autochtones. Ils prétendaient être venus par mer d'un pays surpeuplé, situé au N.-O. du Mexique et ne s'être fixés au centre de l'Anahuac qu'après de longues vicissitudes. Un fait certain, c'est l'établissement dans cette région, autour de Cholula, restée la ville sainte de la race et, plus tard, de Tula (la capitale du Xe s.), d'un grand Etat toltèque. Un autre fait évident, c'est le degré de réelle civilisation auquel les Toltèques parvinrent dans l'Anahuac, spécialement en ce qui concerne l'art de bâtir. *Tultéca* devint même peu à peu synonyme de constructeur. Cette civilisation était-elle la création propre du génie toltèque? Bancroft et Waitz, se fondant sur l'étroite analogie des mœurs et des monuments du Mexique avec ceux du Yucatan et de l'Amérique centrale, font des Toltèques les héritiers de Yucatèques ou *Mayas*. Désiré Charnay, au contraire, parti du même fait, voit dans les premiers les éducateurs des seconds et sa théorie se trouve largement confirmée par les traditions qu'ont recueillies les écrivains espagnols. En tout cas, les Aztèques ou Mexicains proprement dits durent beaucoup à leurs prédécesseurs et frères de race, dont ils avaient copié la civilisation.

TOLTREN (*trèn'*) n. m. Se dit des petites éminences qui caractérisent la surface du sol de la Volhynie et de la Podolie russes. (Ce sont des récifs de bryozoaires d'âge sarmatien et qui ont offert à la dénudation plus de résistance que la roche qui les contient.)

TOLU (n. d'une ville de la Colombie) n. m. Baume produit par un arbre du genre *toluifera*. || On dit plus ordinairem. BAUME DE TOLU.

TOLU, ville de la république de Colombie (départ. de Bolivar [prov. de Sincelejo], sur le rio Pichelin, qui se jette à cet endroit dans le golfe de Morrosquille; 4.700 hab. Commerce assez actif : canne à sucre, baume de *Tolu*, etc. Ville fort ancienne, fondée en 1535 par don Alonso de Heredia, et qui fut, à plusieurs reprises, pillée par des corsaires anglais et français.

TOLUATE n. m. Chim. Sel de l'acide toluique.

TOLUCA, ville du Mexique, ch.-l. de l'Etat de Mexico, au pied du *Nevado de Toluca*; 42.000 hab. Sériciculture; fabrication de chapeaux de paille; commerce de céréales et de bestiaux. Les environs de la ville sont d'une exceptionnelle fertilité.

TOLUCO (NEVADO DE) (le *Xinantecatl* ou *Seigneur nu* des anciens Mexicains), volcan neigeux du plateau mexicain, au-dessus de la ville de *Toluca*; 4.500 mètres.

TOLUÈNE n. m. Hydrocarbure supérieur de la benzine (C^6H^5-CH^3 ou C^7H^8, dont il dérive par substitution d'un radical méthyle (CH^3) à un atome d'hydrogène. || Syn. METHYLBENZENE, TOLUOL, HYDRURE DE BENZYLE, HYDRURE DE CRESYLE, DRACYLE, RÉTINAPHTE.

— ENCYCL. Cet hydrocarbure accompagne la benzine dans le goudron de houille; synthétiquement, on l'obtient en traitant la benzine monobromée par l'iodure de méthyle en présence de sodium; dans l'industrie, il est extrait des huiles légères du goudron de houille par distillation fractionnée.

Pur, c'est un liquide incolore, odorant, mobile, réfringent, de densité 0,88, bouillant à 111°. A peu près insoluble dans l'eau, il est miscible en toutes proportions dans les divers dissolvants. L'acide iodhydrique le transforme en hydrure d'heptyle C^7H^{16}, les oxydants en acide benzoïque. Les divers réactifs chlore, acide sulfurique, acide nitrique forment des dérivés de substitution de deux sortes : avec le brome à froid, par exemple, la substitution a lieu dans le noyau benzénique (C^6H^4Br-CH^3); à chaud, le brome se substitue dans la chaîne latérale, produisant le bromure de benzyle (C^6H^5-CH^2Br). L'acide sulfurique donne un dérivé sulfoné, $C^6H^4SO^3H$-CH^3, acide crésylsulfureux. Tous ces composés présentent un grand nombre d'isomères, selon le nombre de substitutions et la place occupée dans le noyau benzénique. Les principaux dérivés utilisés dans l'industrie sont les nitrotoluènes et les *toluidines*.

TOLUIDE n. f. Chim. Alcalamide dérivée de la toluidine.

TOLUIDINE n. f. Base résultant de la substitution d'un groupe amidogène (AzH^2) à un hydrogène du groupe benzénique dans le toluène.

— ENCYCL. On connaît trois modifications isomériques, correspondant aux positions relatives des groupes (CH^3) et (AzH^2) : l'*ortho toluidine* (C^6H^4-CH^3-AzH^2), huile de huileux à odeur d'aniline, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, bouillant à 198°; la *métatoluidine* (C^6H^4-CH^3-AzH^2), huile bouillant à 197°, insoluble dans l'eau, et la *paratoluidine* (C^6H^4-CH^3-AzH^2), cristallisée en feuillets blancs, fusibles à 45°, bouillant à 198°, un peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther. Toutes sont douées de propriétés fortement basiques.

Dans l'industrie, on utilise les toluidines ortho et para et une toluidine brute, mélange variable des précédentes. Les toluidines sont des matières premières importantes pour fabriquer les couleurs safranine, rouge de toluène, etc.

TOLUIFERA (*fé*) n. m. Genre de légumineuses dont l'une, le *toluifera balsamum*, produit le baume de Tolu. V. BAUME.

TOLUIFÈRE (de *tolu*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui produit le baume dit *de Tolu*.

— n. m. Syn. de MYROSPERME.

TOLUIQUE (*ik*) adj. Chim. Se dit d'un acide dont il existe plusieurs isomères, d'une aldéhyde, d'un chlorure et de plusieurs éthers dérivés de cet acide.

— ENCYCL. L'acide *toluique*, C^6H^4-CH^3-CO^2H, est homologue de l'acide benzoïque $C^6H^5O^2$. Seulement, la formule rationnelle de l'acide benzoïque étant C^6H^5-CO^2H, ce dernier acide ne peut point avoir d'isomère, tandis que la formule de l'acide toluique correspond à quatre isomères différents. De fait, cette formule brute convient aussi bien à l'acide phényl-acétique ou α-toluique C^6H^5-CH^2—CO^2H qu'à l'acide métylbenzoïque ou β-toluique C^6H^4-CH^3-CO^2H. De là déjà deux isomères. Mais la formule de l'acide méthyl-benzoïque ou toluique β peut elle-même correspondre à trois composés différents, suivant que les chaînes latérales méthyle (CH^3) et carbonyle (CO^2H) occupent relativement l'une à l'autre, dans le noyau C^6, les places 1 : 4 ou (1 : 3 ou (1 : 2, et elle correspond, en effet, à trois acides, qui sont l'acide orthotoluique, l'acide paratoluique et l'acide métatoluique. Nous avons étudié l'acide α-toluique ou phényl-acétique au mot PHÉNYL-ACÉTIQUE.

L'acide toluique ordinaire ou *paratoluique* s'obtient de plusieurs façons : entre autres, on peut oxyder le cymène du camphre ou de l'essence de cumin par l'acide azotique étendu en opérant de sorte que l'oxydation ne porte que sur le propyle du cymène C^6H^4-C^3H^7-CH^3, de façon à obtenir l'acide paratoluique.

— *Anhydride toluique* $C^8H^7O^2O$. Cet anhydride n'est pas connu; cependant, on connaît l'anhydride salicyltoluique $C^{16}H^{12}O^4$, qui se forme lorsqu'on chauffe un mélange de chlorure de toluyle et de salicylate de sodium bien sec, fait en proportions équivalentes. On agite le produit jusqu'à dissolution avec un mélange d'eau et d'éther. Par l'évaporation, la couche éthérée abandonne l'anhydride mixte, sous la forme d'une masse jaunâtre et visqueuse.

TOLUISATION (*si-on* n. f. Pharm. Opération qui consiste à enrober les pilules avec du baume de Tolu, soit pour en masquer le goût, soit pour les rendre malléables.

TOLUISER v. a. Enrober au baume de Tolu.

TOLUQUINONE n. f. Quinone $C^6H^2O^2CH^3$, qui est au toluène ce que la quinone est à la benzine.

— ENCYCL. On l'obtient par un procédé calqué sur la préparation de la quinone, qui consiste à oxyder le sulfate d'orthotoluidine par le dichromate de potassium. C'est un solide jaune d'or, cristallisable, très volatil, possédant l'odeur de la quinone, très soluble dans l'eau à froid, plus soluble à chaud. La solution se colore en rouge brun par les alcalis. L'acide sulfureux le transforme en hydrotoluquinone.

TOLURATE n. m. Sel de l'acide tolurique.

TOLURÉTINE n. f. Résine du baume de Tolu.

TOLURIQUE (*rik*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{10}ArO^3$, homologue avec l'acide hippurique, qui prend naissance lorsque l'acide toluique traverse l'organisme, tout comme l'acide hippurique lorsque l'organisme est traversé par l'acide benzoïque.

TOLUYLÈNE n. m. Chim. Syn. de STILBÈNE.

TOLVE, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), sur le Bosco; 4.600 hab. Industrie de la chaux et des tuiles.

TOLYLE n. m. Radical monoatomique (C^7H^7) de l'alcool benzylique. Il n'existe pas à l'état de liberté, mais on connaît un hydrocarbure, le ditolyle ou dibenzyle qui répond à la formule [$(C^7H^7$-$C^7H^7)$].

TOLYLÉNIQUE (*nik*) adj. Chim. Qui a rapport à la tolylène. *Glycol* TOLYLÉNIQUE.

TOLYL-GLYCOL n. m. Glycol de la série aromatique C^7H^7-CH^2OA^1), obtenu par Grimaux en 1870 au moyen du méthyltoluène.

TOLYLIQUE (*lik*) adj. Se dit d'un alcool $C^{14}H^{14}O$, qui correspond à l'acide toluique, et que l'on obtient en traitant l'aldéhyde paratoluique par la potasse caustique.

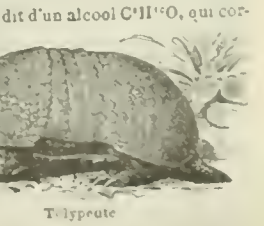

Tolypeute.

TOLYPEUTE n. m. Genre de mammifères édentés, de la famille des dasypodidés, comptant trois espèces de tatous propres à l'Amérique du Sud.

T[illegible]

TOMA [illegible] du groupe mand[illegible].

TOMACELLI [illegible] pape V[illegible] IX.

TOMACHOU, [illegible] de Russie (Prince de [illegible]

TOMADON [illegible] r. Nom [illegible] la Sainte-Chapelle.

TOMAHAWK [illegible] Hache de guerre [illegible] Peaux-Rouges. || On [illegible] TOMAWAK, TOMAHAWS, TOMA[illegible] mot anc.



Tomahawk.

TOMAISON [illegible] f. [illegible] action d'[illegible] à la soie en tiers et de tous ses composés. [illegible] d'un vernis par dessus.

TOMAKOVKA, [illegible] de Russie, [illegible] gouv. de Iekatérinoslav ; [illegible]

TOMAN [illegible] de Monnaie d'or de Perse [illegible] valant 11 fr. 11 c.

TOMANTHÉE [illegible] f. Genre de [illegible] composées, tribu des [illegible] type croît en Perse.

TOMAROVKA, [illegible] bourg de Russie [illegible] gouv. de Koursk ; [illegible]

TOMASCHEK (Vincent), [illegible] musicien bohémien, né en [illegible] Iglau en 1774, il [illegible] à Vienne, [illegible] étudié le droit, il [illegible] à la musique [illegible] pour le piano [illegible] [illegible] et à Prague [illegible] [illegible] en leur temps. Le [illegible] [illegible] des mer[illegible] [illegible] [illegible] [

— Etre sur le point de finir, en parlant du jour : *Le jour* TOMBE, *la nuit vient.* ‖ Arriver, se former, en parlant de la nuit : *La nuit* TOMBE, *le jour s'en va.*

— Arriver inopinément : *Je* TOMBAI *dans l'armée prussienne.* (Chateaubr.) ‖ S'offrir inopinément : *Certaines idées ne peuvent* TOMBER *que dans la tête d'un fou.* ‖ Arriver, avoir lieu, se produire à une époque déterminée : *Fête qui* TOMBE *un lundi.* ‖ Déboucher : *La Marne* TOMBE *dans la Seine.* ‖ Devenir : TOMBER *malade.* ‖ Etre conduit, poussé, amené, réduit : *Etre pauvre sans être libre, c'est le pire état où l'homme puisse* TOMBER. (J.-J. Rousseau.) ‖ Echoir, passer par transmission ou par accident : *La fortune* TOMBE *parfois en de bonnes mains.*

— Loc. div. *Tomber à plat,* S'étaler sur le ventre en tombant. (Fig. Avoir un échec complet.) ‖ *Tomber à rien,* Se réduire à très peu de chose. ‖ *Ne pas tomber à terre* ou *par terre, Ne pas tomber dans l'oreille d'un sourd,* Etre immédiatement saisi, relevé, remarqué. ‖ *Tomber aux pieds, aux genoux de quelqu'un, à genoux devant quelqu'un,* Se jeter à genoux pour donner une marque profonde de respect ou d'amour, pour supplier. ‖ *Tomber à la conscription,* Etre désigné par le sort pour être soldat. ‖ *Tomber du ciel,* Survenir inopinément. ‖ *Tomber des nues.* V. NUE. ‖ *Tomber de son haut.* V. HAUT. ‖ *Les bras m'en tombent,* Je suis stupéfait. ‖ *Tomber de Charybde en Scylla.* V. CHARYBDE. ‖ *Tomber de fièvre en chaud mal, de la poêle dans la braise,* Tomber d'un état fâcheux dans un pire. ‖ *Tomber du côté où l'on penche,* Subir les conséquences de ses faiblesses. ‖ *Tomber d'accord,* S'accorder, s'entendre, régler une chose d'un commun accord. — Avouer, convenir. ‖ *Faire tomber les armes des mains,* Désarmer. ‖ *Faire tomber la plume des mains à quelqu'un,* Le dégoûter ou le dissuader d'écrire. ‖ *Livre qui tombe des mains,* Livre dont on ne peut soutenir la lecture. ‖ *Tomber du haut mal,* Etre épileptique. ‖ *Tomber d'inanition,* Tomber en faiblesse, faute de nourriture. ‖ *Tomber de sommeil,* Avoir un besoin extrême de dormir. ‖ *Tomber mort, raide mort,* Mourir tout d'un coup, en tombant. ‖ *Tomber les quatre fers en l'air,* Tomber les quatre pieds en haut, en parlant d'un cheval. — Tomber à la renverse, en parlant d'une personne. ‖ *Faire tomber son enfant,* Se faire avorter. ‖ *Tomber dans,* Arriver à un état de, être réduit à : TOMBER DANS *la misère.* ‖ *Tomber dans la nasse.* Au fig., Etre pris à quelque piège. ‖ *Tomber dans le sens, dans le sentiment de quelqu'un,* Arriver à partager son avis, se rendre à son opinion. ‖ *Tomber en,* Etre atteint par, arriver à un état de : TOMBER EN *putréfaction.* — Commettre : *La loi de Moïse défend de punir celui qui* TOMBE EN *faute par ignorance.* (Salvador.) ‖ *Tomber en désuétude,* Cesser d'être en usage. ‖ *Tomber en pièces,* Se déchirer, se casser, être réduit en morceaux. ‖ *Faire tomber quelqu'un en confusion,* Lui causer une grande confusion. ‖ *Tomber sur,* Etre porté ou frappé contre : *Les coups* TOMBAIENT SUR *nous comme la grêle.* — Fam. Attaquer vigoureusement, avec ardeur : TOMBER SUR *l'ennemi.* ‖ *Tomber sur quelqu'un, Tomber sur le corps à quelqu'un,* et, vieilli, *Tomber sur la friperie de quelqu'un.* Au fig., Dire de lui ou lui dire des choses très dures. — Frapper, atteindre : *Un grand malheur* EST TOMBÉ SUR *nous.* — Etre dirigé sur, s'appliquer à : *Le soupçon* TOMBE *souvent* SUR *des innocents.* — Atteindre, rencontrer, par hasard : TOMBER SUR *un village ignoré.* TOMBER *sur un passage intéressant.* ‖ *Tomber sur ses pieds, Tomber debout,* Se tirer heureusement d'une mauvaise affaire, se trouver dans la même situation qu'auparavant. (On dit plus souvent RETOMBER SUR SES PIEDS.) ‖ *Tomber sur les bras de quelqu'un,* Se trouver inopinément à sa charge. ‖ *Laisser tomber un regard sur quelqu'un,* Le regarder avec un certain sentiment : LAISSER TOMBER SUR *un malheureux* UN REGARD *de pitié.* ‖ *Faire tomber la conversation sur,* Amener la conversation sur. ‖ *Tomber sur la poitrine,* Gagner les poumons, en parlant d'un rhume qui s'était d'abord manifesté dans la gorge. ‖ *Le sort tomba sur lui,* Ce fut lui que désigna le sort. ‖ *Tomber au sort,* Etre désigné par le sort. ‖ *Tomber sous,* Etre sujet à : *J'appelle réel tout ce qui* TOMBE SOUS *l'observation.* (V. Cousin.) ‖ *Tomber sous la main de,* Etre mis fortuitement à la disposition de. ‖ *Tomber sous la main, sous la patte, sous la coupe de quelqu'un,* Etre mis sous sa dépendance, à portée de ses mauvais traitements. ‖ *Tomber sous les yeux de,* Etre aperçu fortuitement par : *Le texte me* TOMBA *justement* SOUS LES YEUX. ‖ *Tomber sous la dent,* S'offrir pour pouvoir être mangé. ‖ *Tomber sous le sens,* Etre clair, évident, palpable. — Etre perceptible par les sens. ‖ *Laisser tomber,* Ne pas retenir, laisser faire une chute à : LAISSER TOMBER *un fardeau.* ‖ Prononcer avec nonchalance : LAISSER TOMBER *ses paroles.* ‖ *Tomber bien,* Arriver à propos, rencontrer bien. (So dit aussi ironiquement.) ‖ *Tomber mal,* Arriver mal à propos, dans un moment inopportun, rencontrer mal.

— Art culin. *Tomber à glace,* Réduire un liquide avec lequel on a mouillé une viande jusqu'au point où il a pris une belle couleur et la consistance d'un sirop.

— Chass. *Tomber en défaut,* Perdre la piste du gibier. ‖ *Tomber en arrêt,* Rester immobile devant le gibier, en parlant du chien de chasse.

— Fauconn. *Tomber sur la perdrix,* Fondre sur elle tout d'un coup.

— Littér. Se terminer par une chute :

> Les stances avec grâce apprirent à *tomber,*
> Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.
> BOILEAU.

— Mar. *Tomber sous le vent.* Se dit d'un navire qui s'est laissé sous-venter ‖ *Tombe sur un bord.* Se dit d'un navire qui s'incline de ce côté. ‖ *Laisser tomber l'ancre,* Mouiller l'ancre. ‖ *Laisser tomber une basse voile,* La larguer de façon qu'elle tombe déployée.

— Théâtr. *Tomber dans les règles.* Ne pas atteindre, à la première représentation, un certain chiffre de recette, au-dessous duquel les comédiens au Théâtre-Français s'attribuaient la propriété absolue de la pièce. Cet abus disparut à la Révolution. ‖ *Tomber dans le troisième dessous,* Echouer entièrement dans un rôle.

— Typogr. *Tomber en page,* Disposer la composition de manière qu'elle se termine convenablement. ‖ *Tomber bien, Tomber mal,* Se terminer bien ou mal, en égard au commencement du chapitre suivant.

— Impersonnellem. : IL TOMBE *de la pluie, de la grêle.* IL N'EST TOMBÉ *sous la main un livre très curieux.*

— v. n. Fam. Faire tomber, jeter à terre, et au fig. Vaincre : TOMBER *son adversaire.*

— n. m. Syn de TOMBÉE : *Le* TOMBER *du jour.* Peu us.

— Gramm. Le verbe neutre *tomber* se conjugue généralement avec le verbe *être;* l'Académie l'a employé cependant avec le verbe *avoir : Vulcain* A TOMBÉ *du ciel pendant un jour entier.* Dans un cas analogue, c'est-à-dire lorsque la phrase exprime la durée de la chute, il est indispensable d'employer le verbe *avoir,* l'idée d'état, qu'exprimerait le verbe *être,* étant absolument exclue. Les poètes emploient l'auxiliaire *avoir* dans des cas tout différents :

> Où serais-je, grand Dieu! si ma crédulité
> *Eût tombé* dans le piège à mes pieds présenté?
> VOLTAIRE.

Ces exemples ne doivent pas être imités en prose.

— ALLUS. HIST. : **Tomber avec grâce,** Allusion à la manière étudiée avec laquelle le gladiateur s'efforçait de tomber dans le cirque au moment de rendre le dernier soupir, pour s'attirer les applaudissements de la multitude. Cette expression s'applique, au moral, à ceux qui, en politique, en amour, etc., se sauvent de l'humiliation d'un échec par la bonne grâce, feinte ou réelle, qu'ils mettent à l'accepter.

— Loc. prov. : Fam. **Tomber sur le dos et se casser le nez,** Avoir si peu de chance que l'on obtient en toute chose les résultats les plus fâcheux et les plus imprévus.

Tombé, ée part. pass. du v. Tomber.

— S'est dit des anciennes montres qui, ayant filé toute leur chaîne, cessaient de marcher et avaient besoin d'être remontées.

— *Tombé sous les coups de,* Tué ou terrassé, vaincu, par : *Un roi* TOMBÉ SOUS LES COUPS *d'une révolution.*

— Chorégr. *Pas tombé* ou substantiv. *Tombé,* Pas qui consiste à s'élever d'abord sur la pointe des pieds et à plier après le pas.

— n. m. Nom donné, dans la primitive Eglise, aux chrétiens qui, pendant les persécutions, avaient sacrifié aux idoles.

TOMBEREAU (*ton-be-ro* — de *tomber,* au sens acc. de *basculer*) n. m. Caisse montée sur deux roues, qui sert au transport des matériaux et qu'on décharge en la faisant basculer après avoir enlevé la planche de clôture

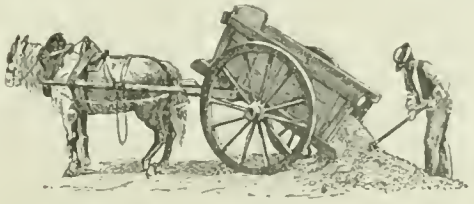

Tombereau.

d'arrière. ‖ Ce que contient cette charrette : *Un* TOMBEREAU *de sable.* ‖ Charrette sur laquelle on conduisait autrefois les condamnés au supplice.

— Chass. Petite claie en forme de trémie, dont on se sert pour prendre les oiseaux sur la neige.

— Pêch. Retranchement pratiqué derrière la bonde d'un étang, pour y pêcher, quand la bonde perd de l'eau.

— ENCYCL. *Capacité du tombereau.* Au point de vue géométrique, le tombereau peut être considéré comme un solide dont les deux bases sont deux rectangles ABCD et A'B'C'D' ayant leurs côtés parallèles et dont les faces latérales sont des trapèzes isocèles. Comme les rectangles ne sont pas semblables, ce solide ne constitue pas un tronc de pyramide; ce solide est d'ailleurs le même que celui affecté par un tas de cailloux, un pétrin de boulanger, etc.; ainsi, en prolongeant les faces latérales, on obtient le solide indiqué ci-contre. Si on désigne par *a b* les dimensions d'un des rectangles de base, par *a' b'* les dimensions de l'autre, par *h* la hauteur du tombereau, c'est-à-dire la distance des deux plans de base, le volume du tombereau est donné par la formule :

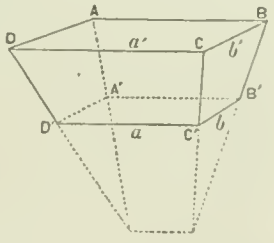

$$V = \frac{h}{6}\left[b(2a + a') + b'(2a' + a)\right].$$

TOMBERELLE (*ton-be-rèl'* — de *tombereau*) n. f. Chass. Grand filet dont on se sert pour prendre les perdrix.

TOMBEROLLER (*ton-be-ro-lé*) v. a. T. rur. Transporter des terres avec un tombereau.

TOMBEUR (*ton*) n. m. Fam. Athlète, lutteur qui tombe ses adversaires : *Un* TOMBEUR *d'hercules.* ‖ *Tombeur de femmes,* Séducteur.

— Constr. Nom que, sur les chantiers de construction, on donne à l'ouvrier qui est spécialement chargé de la démolition des vieux murs, des anciennes bâtisses.

TOMBIER (*ton-bi-é* n. m. Fabricant de tombeaux et d'autels en marbre. (Vx.)

TOMBIGBEE, rivière du sud des Etats-Unis (Mississipi et Alabama), qui coule vers le S., un peu E., baigne Columbus, reçoit le Tuscaloosa ou Black Warrior et s'unit à l'Alabama pour constituer le Mobile, affluent de la baie de Mobile, golfe du Mexique; 700 kilom.

TOMBISEUR (*ton* n. m. Fauconn. Premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol.

TOMBLAINE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 2 kilom. de Nancy, sur la Meurthe; 1.240 hab. Fabriques de ouate et de flanelles; filatures de laine. Fabrique de fécule, glucose et amidou. Ecole d'agriculture dite école Mathieu-le-Dombasle.

TOMBOLA (*ton* — mot ital.; de *tombolare,* culbuter n. f. Ancien jeu de loto qu'on jouait avec un seul carton, qu'il fallait couvrir entièrement pour gagner.

— Loterie de société, où chaque gagnant reçoit un lot en nature.

TOMBOLO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue ; 2.960 hab.

TOMBOUCTOU, ville de l'Afrique occidentale française (Soudan, au N.-O. du coude du Niger, à 12 kilom des berges du fleuve aux plus basses eaux. Le port de Tombouctou est Kabara. Tous les trois ou quatre ans, les inondations du Niger viennent baigner les murs de la ville. La ville comprend deux parties : une zone centrale de 3 kilom. de périmètre renferme un amas de cases en terre placées sur deux dunes de sable, une zone extérieure englobant la première est couverte de huttes en paille; aux extrémités nord-est et sud-ouest se trouvent les forts Huguenin et Bonnier. Trois mosquées et une église catholique construite en briques sèches au soleil, les hôtels des commandants de territoire et du cercle, construits en pierre, sont les seuls monuments de la ville. La population est de 8.000 hab., en majorité Sonrhays, et aussi Soukhés, Mossis, Tamaroas, Arabes et Touaregs. Le commerce de la ville se fait par Gao.

Tombouctou (*la Mystérieuse* fut longtemps à peu près ignorée des géographes et des voyageurs. Le matelot Imbert y fut envoyé en esclavage en 1540. Lang y parvint en 1620; Caillé la traversa en 1828; Barth y séjourna en 1853; Lenz la visita en 1880. Le lieutenant de vaisseau Caron fit mouiller sa canonnière sous ses murs en 1887. Le lieutenant de vaisseau Boiteux y arbora son pavillon en 1893, et enfin le lieutenant-colonel Bonnier l'occupa le 16 janvier 1894. On a écrit aussi TEMBOUCTOU, TIMBOUKTOU, etc.

TOMBOUCTOU TERRITOIRE DE, territoire militaire du gouvernement général de l'Afrique occidentale française, comprenant le sommet de la boucle du Niger caractérisée par la vaste dépression lacustre qui s'étend sur la rive gauche du Niger entre les 15e et 18e degrés de latitude N. Toute cette région, soumise aux inondations périodiques est très fertile, et l'on croit que le coton y réussirait aussi bien que sur les rives du N.I.

TOME du lat. *tomus,* gr. *tomos* n. m. Division d'un ouvrage, qui forme le plus souvent, mais pas toujours, un volume entier. Il y a cette différence entre le *tome* et le *volume,* que le tome est une division faite par l'auteur lui-même, comme celles du livre, du chapitre, tandis que le volume est une division matérielle qui peut dépendre du brochage ou de la reliure.)

— Fig. Division, partie : *Croyait-on qu'on pût toujours ignorer le premier* TOME *de sa vie?* Mme de Sév.

— *Faire le second tome de quelqu'un,* Lui ressembler, le compléter comme le second tome d'un ouvrage complète le premier. (Vx.)

TOMEK (Vaislav Vladivoj), historien tchèque, né à Rialovo Hradec en 1818. Il a été professeur d'histoire d'Autriche à l'université de Prague. Membre du congrès slave de Prague, il a été député au Reichsrath autrichien et a défendu le droit historique du royaume de Bohême et les idées fédéralistes. C'est avec Palacky, le plus illustre des historiens bohémiens. Ses principales œuvres sont une histoire d'Autriche, une histoire de Bohême et une histoire de la ville de Prague.

TOMELLOSO, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad Real], dans la Manche, plaine sèche, à 682 mètres d'altitude; 10.000 hab. Agriculture.

TOMENTEUX *man-teû,* **EUSE** (du lat. *tomentum,* bourse] adj. Se dit des surfaces organiques recouvertes de fibrilles courtes et serrées ressemblant à un duvet.

TOMER v. a. Diviser ou marquer par tomes : TOMER *un ouvrage.*

TOMES ou **TOMI,** ville ancienne de la basse Mésie, qui fut plus tard le chef-lieu de la Petite Scythie, aux confins extrêmes de l'empire romain, et au S. des bouches de l'Ister. Auguste y exila, en l'an 9 de J.-C., le poète Ovide. Auj. *Tomiscar* Bulgarie.

TOMGRANEY, bourg de l'Irlande occidentale comté de Clare, près de la rive ouest du lac Derg, rempli par le fleuve Shannon; 3.000 hab.

TOMIÑO, comm. d'Espagne Galice], prov. et à 50 kilom. S.-S.-O. de Pontevedra, dans le pays montagneux [15 mil compris entre la rive droite du Miño, l'Atlantique et la ria ou estuaire de Vigo; 12.000 hab.

TOMIOKA, bourg du Japon île de Nippon [prov. de Kôdzouke], sur le Kaboura-Gava, affluent de droite du Karasou-Gava, branche supérieure du Toné-Gava, océan Pacifique, 2.500 hab. Filature de soie, établie en 1873, par un Français. Exportation de soies grèges.

TOMIQUE *mik'* n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des scolytides, comprenant une quarantaine d'espèces, répandues sur le globe.

TOMIYE, ville du Japon [île de Kiou-Siou [prov. de Hizen], 8.670 hab.

TOMMASEO Niccolò, écrivain et homme politique italien, né à Sebenico (Dalmatie) en 1802, mort à Florence en 1874. Il fut mêlé de bonne heure au mouvement libéral italien et devint en 1848 membre du gouvernement provisoire de Venise et ministre de l'instruction publique. Manin, devenu dictateur, l'envoya à Paris solliciter l'appui de la France. Tommaseo ne rentra à Venise que pour pousser à la résistance. Après la capitulation, il se réfugia à Corfou, puis à Tunis (1851) et enfin à Florence (1859). Caractère élevé, intelligence délicate. Tommaseo a beaucoup écrit. Nous citerons ses romans : *le Duc d'Athènes* (1836) *et Ilia de beauté* (1852); ses écrits politiques : *l'Italie* (1835; *le Second Exil* (1862; surtout ses travaux d'érudition : *Nouveau dictionnaire des synonymes de la langue italienne* (1832; *Dictionnaire d'esthétique* (1852; *Chants populaires toscans, corses, illyriens et grecs* (1843), etc.

TOMMASI Jean DE, dernier grand maître de l'ordre de Malte, né à Crotone (Calabre Ultérieure) en 1731, mort à Catane en 1805. D'abord page du grand maître, Emmanuel de Pinto, il devint commandant en chef de la marine de l'ordre et membre du grand conseil. La prise de Malte par les Français en 1798 amena l'anéantissement de l'ordre, dont l'empereur de Russie fut nommé grand maître. Mais, en 1800, les Anglais ayant repris l'île et l'empereur Alexandre s'étant désintéressé de la maîtrise, Tommasi fut nommé grand maître. Ce ne fut qu'un vain titre, car les Anglais gardèrent Malte.

TOMMASI Donato, chimiste et physicien italien, fils du marquis Ferdinand Tommasi, né à Naples en 1848. Docteur ès sciences, il a publié un grand nombre de mémoires. Ses recherches ont trait à toutes les parties de la chimie électrochimie et thermochimie) et de l'électricité (piles, accumulateurs, éclairage, télégraphie, etc.; les principales se rapportent aux *actions* [illegible] des

TOMMIE [illegible]

TOMMY [illegible]

TOMOBITE [illegible]

TOMOTSOU, [illegible]

TOMPKINS [illegible]

TOM-POUCE [illegible] *Thomas Pouce*, [illegible] Personne

TOM POUCE [illegible] le **General**, [illegible] né en 1879. Après avoir [illegible] et la Russie, [illegible] se rendit en France, [illegible] aux concerts Vivienne, [illegible] à Vauxhall en 1845, [illegible] le *Petit Poucet*, [illegible] et Cie. Il avait 57 centimètres de haut.

TOMSK, [illegible] de la Russie d'Asie, [illegible] occidentale, [illegible] sur la rive droite du *Tom*, affluent [illegible] 100 [illegible] environ du Transsibérien [illegible] à Taïga, [illegible] par des [illegible] 2 [illegible] hab. Grand centre [illegible] Asie et de produits agricoles. Université [illegible] 1888 [illegible] étudiants. Collèges, séminaire, [illegible] Beau théâtre. Jardin botanique. [illegible] 275.400 hab.

TOMSK, [illegible] de la Russie d'Asie, [illegible] occidentale, [illegible] et Irenisiask au N., [illegible] au S.-E., les gouv. de [illegible] au S.-E. [illegible] Tomsk à 10 S. par 56° 557.682 kil. [illegible] Très montagneux dans le Sud [illegible] tagnes de Altaï s'avancent [illegible] et du Tcharych. Abondant [illegible] Abakan, affluent de l'Iénisséi; [illegible] y forme de la Katounia [illegible] 569 kilom. [illegible] 56° kilom. à droite, et s'y grossit [illegible] et importants affluents. Nombreux lacs d'eau [illegible] marais recouvrent un cinquième de la [illegible] Grandes richesses minérales : mines d'or, [illegible] argent, cuivre, fer, jaspe et porphyre, houille, [illegible] sources salines. Pâturages [illegible] céréales, tabac, chanvre, lin, [illegible] fabrique de cierges, brasseries [illegible] fonderies de métaux. Exportation [illegible] cuirs et peaux de vie. Foires. Le Transsibérien traverse [illegible] Tomsk à Marinsk, 950 kilom.

TON, TA, TES *(ton, ta, tes; de tu, tu)* adj. possess. [illegible] à toi, qui appartient, qui a rapport à toi : TES [illegible] TON *bien*.

— Substantivement : [illegible] désigner un objet, une personne dont [illegible] n'est pas possesseur, mais qui a avec [illegible] rapport spécial : LES TIENS *et les miens, chacun a* LES SIENS. *Tu as fait le tien, j'ai fait le mien, avant un mot commençant par une voyelle ou un h muet : Ton âme. Ton héroïne.*

TON [illegible] m. Degré d'élévation [illegible] : TON *d'un orgue*.

[illegible] la voix : *Parler d'un* TON [illegible] : *De ton* TON *de la [illegible]*. [illegible] pas toujours de s'exprimer et [illegible] : *Le* TON *de Molière*, manière [illegible] : *Suivre le* TON *ordinaire*. [illegible] fermé naturel aux [illegible] : *Les cordes sur donnent*

Ton, caractère pro- [illegible] monde plus élégant *Un* [illegible] Manières communes, [illegible] grossière *Il*



[illegible] Meuble [illegible] de pois des Pays-Bas, équivalant à [illegible] grammes.

— Mus. V. la partie encycl.

Pe[illegible] état des tons. TONS *clairs*. TONS [illegible] couleurs d'un tableau. *Cette* [illegible] *de tons. Des rétablissements du coloris. Il* [illegible] *des accords plats. Tons vigoureux*, [illegible] *Tons chauds*, [illegible] *Tons froids*, [illegible] *Tons francs*. [illegible] *Tons fronds*. Ceux qui [illegible]

— [illegible] dans le système de Chevreul. Intensité d'une [illegible] mise en face, par opposition à la nuance, [illegible] dépendant d'un mélange avec une cou- [illegible]

— Mus. Accent musical ou de hauteur. Syn. ACCENT TONIQUE.

— Techn. Grosse noix percée de plusieurs trous, qui fait partie du métier du rubannier, et qui sert à bander deux cordes passant par cet appareil. *Broder ton sur ton*, Mettre, en brodant, couleur sur couleur.

— Vénerie. *Tons de chien en chasse*, Refrains de huit mesures, en général, que l'on sonne à l'unisson. (Ils servent à faire connaître les différentes péripéties de la chasse et à communiquer, à de grandes distances, les ordres de ceux qui la dirigent. Parmi les tons de chiens, nous citerons : la *sortie du chenil*, le *lancer*, le *débuché*, la *plaine*, le *vol de l'eau*, l'eau, la *sortie de l'eau*, la *rentrée au chenil*, le *changement de forêt*, le *terré du renard*, le *hourvari*, etc.)

— PROV. C'est le ton qui fait la musique (ou qui fait la chanson), C'est la manière dont on dit les choses qui dénote l'intention véritable de celui qui les dit.

— SYN. Ton de voix, son de voix. V. SON.

— ENCYCL. Musiq. Ce mot a, en musique, plusieurs significations, qu'il est bon de distinguer avec précision. C'est d'abord le plus large espace existant entre deux notes qui se succèdent diatoniquement : il y a, dans la gamme majeure modèle, la gamme de *do*, un ton de *do* à *ré* et de *ré* à *mi*, tandis qu'il n'y a qu'un demi-ton de *mi* à *fa*. On donne aussi le nom de *ton* à la gamme dans laquelle est écrit un morceau de musique, et on le désigne par la première note de cette gamme, en le distinguant en ton majeur ou ton mineur, selon la constitution de celle-ci, c'est-à-dire selon que la première tierce de la gamme est majeure ou mineure (on dira, en ce sens : le ton de *sol* majeur ou le ton de *ré* mineur; le ton de si bémol majeur ou le ton de si bémol mineur). (V. DIÈSE, BÉMOL.) Enfin, on donne encore le nom de « ton » aux corps de rechange, c'est-à-dire aux tubes de différentes grandeurs qui s'adaptent à certains instruments transpositeurs, tels que le cor, le cornet et la trompette, pour en changer la tonalité.

Il y aussi les tons d'église ou tons du plain-chant, qui sont les huit gammes usitées dans le système, divisées en deux espèces. Lorsque saint Ambroise, évêque de Milan, voulut, au IVe siècle, régulariser la musique d'église, il la renferma dans quatre tons tirés de quatre modes grecs (dorien, phrygien, lydien, mixo-lydien). Plus tard, au VIe siècle, saint Grégoire ajouta quatre nouveaux tons au système, d'après quatre autres modes grecs (hypo-dorien, hypo phrygien, hypo-lydien, hypo-mixo-lydien). Le système ainsi complété, les quatre premiers tons, qui sont les 1er, 3e, 5e et 7e, et qui ont leur dominante à la quinte supérieure de la tonique, furent appelés *tons authentiques*; les quatre autres : 2e, 4e, 6e et 8e, dont la dominante est à la quarte supérieure de la tonique, prirent le nom de *tons plagaux*.

TON, peuple du royaume actuel de Bondoukou, dans le sud du Soudan français, au N.-O. du pays des Achantis. De haute taille, ces nègres sont d'une propreté excessive; ils passent beaucoup de temps à se savonner et à s'oindre le corps de graisse. Leur vêtement ne comprend qu'une bande d'étoffe passée entre les jambes et d'un pagne aux couleurs voyantes; ils ne se tatouent pas, mais s'ornent de colliers et de jarretières en pierres ou en verroteries. Leurs habitations, en bambous enduits de terre, ont de larges ouvertures et sont bien aménagées; une partie du mobilier est de provenance européenne. Les Tons se livrent à l'agriculture, à l'extraction de l'or et au tissage. Leur religion est le fétichisme; ils font des sacrifices humains à la mort de tout personnage de quelque importance.

TONADILLA *ll* mll. — dimin. de l'espagn. *tonada*, chanson n. f. Dans l'ancienne littérature espagnole, Petite pièce comique mise en musique et agrémentée d'airs et de chansons.

TONAILLE *na-ill [ll* mll] n. f. Pêch. Nom donné à certaines pièces de l'échafaud que les pêcheurs construisent au bord de la mer. ‖ On dit aussi TENAILLE.

TONAL, ALE, ALS (de *ton*) adj. Musiq. Qui a rapport à la tonalité, à une tonalité : *Le système* TONAL *des anciens*.

Se dit de la propriété que possèdent les degrés, dans la musique moderne, d'avoir chacun un caractère particulier. *Fugue tonale*, Fugue qui fait entendre, dans le sujet et la réponse, les notes principales du ton, tonique et dominante.

TONALE [illegible], col des Alpes méridionales, dans la partie [illegible] du Trentin, entre le massif de l'Ortler et celui d'Adamello. En 1797, vifs combats entre Français et Autrichiens.

TONALEMENT (rad. *tonal*) adv. Musiq. Conformément au ton, selon le ton. *Un morceau* TONALEMENT *faux*.

TONALITÉ (rad. *tonal*) n. f. Musiq. Propriété caractéristique d'un ton, qualité d'un morceau écrit dans un ton [illegible].

TONARIUM (*to-nari-om'* — mot lat., dérivé de *tonus*, ton) n. m. Ancien [illegible] forte qui servait à donner le ton aux orateurs.

TONATIUH, [illegible] du soleil, divinisé dans la langue des [illegible] (Aztèques) du Mexique, qui l'adoraient comme la puissance [illegible] et bienfaisante. *Teotle*. Il est souvent représenté [illegible] les monuments, soit dans les anciens [illegible] la figure d'une tête humaine, entourée de

TONAWANDA [illegible] des États-Unis, New York, comté [illegible] New York, grossit à cet endroit du *Tonawanda* [illegible] Minoterie, commerce de céréales.

TONBRIDGE [illegible] V. TUNBRIDGE.

TONEA [illegible] bourg de la Bessarabie, dont la [illegible]

TONCA [illegible] V. TONKA.

TONDAGE [illegible] n. m. Action de tondre. *Le* TONDAGE *des chevaux. Le* TONDAGE *des draps*.

TONDAILLE *(da-ill [ll* mll] — de *tondre* n. f. Tonte, dans certains départements. Fête qui suivait la tonte.

TONDAISON *dè* — de *tondre* n. f. Syn. de TONTE. Époque où l'on fait la tonte. ‖ Laine qu'on retire de la tonte.



Tondeuse de gazon.

TONDANT *dan*, ANTE (de *tondre*) adj. Pathol. Qui fait tomber les poils : *Teigne* TONDANTE. V. TEIGNE.

TONDELLE *dèl'*) n. f. Techn. Bourre qui provient de la tonture du drap. Syn. de TONTISSE.

TONDERN, ville d'Allemagne (Slesvig-Holstein), dans la Frise du Nord, non loin de la mer du Nord; 4.000 hab.

TONDEUR, EUSE n. Personne qui tond, qui sait tondre : *Un* TONDEUR *de chiens. Une* TONDEUSE *de draps. Un* TONDEUR *d'arbres, de gazons*.

— Archéol. Artisan qui travaillait les lainages et les tondait avec de grands ciseaux appelés *forces*.

— Econ. rur. Nom donné, dans quelques départements, à ceux qui recueillent le miel des ruches.

— Hist. V. RETONDEUR.

— n. f. Instrument servant à faucher le gazon. ‖ Instrument servant à couper les cheveux et la barbe de l'homme, les poils des animaux. ‖ Machine dont on se sert pour tondre les étoffes de laine.

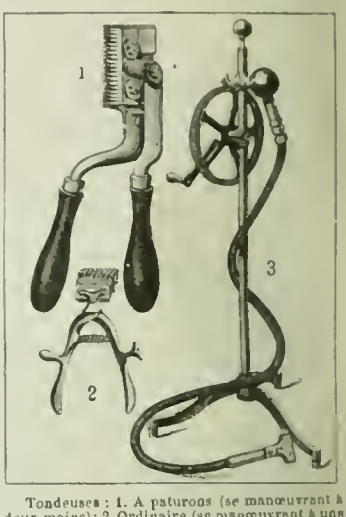

Tondeuses : 1. A paturons (se manœuvrant à deux mains); 2. Ordinaire (se manœuvrant à une seule main); 3. Mécanique.

— ENCYCL. Les *tondeuses* mécaniques sont, en principe, constituées par deux lames qui manœuvrent, au moyen d'un mouvement de va-et-vient, deux sortes de peignes à glissement, qui coupent les poils à leur contact.

— *Tondeuse de gazons*. La tondeuse de gazons est une faucheuse en miniature, mue sans effort par un ouvrier. Deux petites roues impriment un mouvement de rotation rapide à des lames tranchantes courbées en hélice, qui coupent l'herbe au ras du sol.

TONDIN (ital. *tondino*; de *tondo*, abrév. du lat. *rotundus*, rond) n. Archit. Astragale au bas des colonnes.

— Techn. Cylindre qui sert au plombier pour former et arrondir les tuyaux de plomb ou d'étain.



Armes de la corporation des tondeurs de drap, au XVIIIe siècle.

TONDO, ville d'Océanie, dans l'île de Luçon, archipel des Philippines (Malaisie septentrionale), près de Manille, dont elle n'est, en somme, qu'un faubourg, sur la rive opposée (rive droite) du Pasig; 38.000 hab. Tondo est une des plus anciennes villes de Luçon, antérieure même à la conquête espagnole, qui eut à détruire un royaume indigène de *Tondo*. Elle donna pendant longtemps son nom à la province de Manille, dont les habitants portent encore le nom de *Tondeños*, la plus importante de toutes les Philippines.

TONDRE (du germ. : anglo-saxon *tynder*, angl. *tinder*) n. f. Bois pourri sec, employé comme amadou. ‖ Toile brûlée dans une boîte close, dont les marins se servaient autrefois au lieu d'amadou. (Les anciens dictionnaires de marine portent ce nom au masc.)

TONDRE (du lat. *tondere*, même sens : *Je tonds, tu tonds, il tond, nous tondons, vous tondez, ils tondent. Je tondais, nous tondions. Je tondis, nous tondîmes. Je tondrai, nous tondrons. Je tondrais, nous tondrions. Tonds, tondons, tondez. Que je tonde, que nous tondions. Que je tondisse, que nous tondissions. Tondant. Tondu*) v. a. Couper de près la laine, le poil, les cheveux de : TONDRE *un soldat, un mouton, un chien*. ‖ Couper en parlant de la laine, etc. : TONDRE *la laine*.

— Faire moine. (Vx.)

— Couper de près les poils d'une étoffe pour la rendre lisse et unie : TONDRE *des draps, le colon*.

— Tailler ras les tiges ou les pousses : TONDRE *des buis*.

— Fam. Ruiner, dépouiller, frapper d'impôts excessifs : *Chaque année, on* TOND *de plus près les contribuables*.

— Loc. div. *Se laisser tondre la laine sur le dos*, Supporter patiemment des injustices, des vexations, des exactions. *Tondre quelqu'un sous le peigne*, Le tondre en coupant tout ce qui dépasse le peigne. — Fig. Le faire échouer complètement. (Vx.) ‖ *Il tondrait sur un œuf*, Il est d'une avarice sordide.

— Constr. *Tondre une pierre*, Enlever une faible épaisseur du parement de cette pierre.

— PROV. : *Il faut tondre ses brebis, et non pas les écorcher*, Il ne faut pas exiger de quelqu'un plus qu'il ne peut faire.

Tondu, ue part. pass. du v. Tondre.

— Substantiv. n. m. S'est dit pour MOINE.

— Fam. *Le petit tondu*, Un des surnoms de Napoléon Ier.

— Diplom. Se dit d'une écriture du moyen âge, qu'on

trouve surtout dans les bulles, et qui est caractérisée par la suppression des saillies, l'adoucissement des angles.

TONDURE n. f. Action de tondre les draps, les feutres, etc. ‖ Bourre qui provient de ce tondage.

TONE Theobald Wolfe), homme politique irlandais, né et mort à Dublin (1763-1798). Il eut une jeunesse tourbillonnante, se jeta dans la politique, et se fit connaître par la publication d'un pamphlet : *a Review of the conduct of administration* (1790), où il attaquait les procédés des Anglais à l'endroit des catholiques d'Irlande. Il adopta les principes de la Révolution française, agita toute l'Irlande par la réunion de la grande convention catholique de 1792, réussit à fonder la Société des Irlandais unis (1793) et inquiéta si bien le gouvernement qu'il fut obligé de passer en Amérique (1795). En 1796, il s'embarquait pour la France avec le dessein de proposer au gouvernement un plan d'invasion de l'Irlande par une armée française. L'expédition mit à la voile le 15 décembre; elle fut contrariée, puis dispersée par des vents défavorables. Une nouvelle expédition entreprise avec le concours de la Hollande échoua de même. Le soulèvement de l'Irlande en 1798 parut présenter des conditions plus favorables. Tone, avec le concours du général Hardy, débarquait à peine sur les côtes d'Irlande, qu'il fut surpris par une forte escadre anglaise et fait prisonnier. Condamné à mort, il se coupa la gorge dans sa prison. Il a laissé un *Journal* intéressant.

TONÉ-GAVA, fleuve du Japon, à peu près au centre de l'île de Nippon. Il traverse la plaine de terreau noir la plus vaste et la plus riche de l'empire, puis gagne le Pacifique à Tsiôsi. Cours 350 kilom.

TONELLI (Philippe), littérateur français, né à Pruno (Corse) en 1852. A dix-sept ans, il publia en feuilleton son premier roman : *la Vendetta corse*. Il fit paraître plus tard diverses œuvres poétiques : *la Passion funeste; les Soupirs de Pétrarque*, poème lyrique ; *Yolande*, légende bretonne. Il fonda à Marseille le journal *le Corse*, puis, à Bastia, *la Corse libre*. Il publia ensuite à Paris, en 1885, *les Amours corses*, puis *les Scènes de la vie corse*, comprenant entre autres le roman *la Vierge des maquis*, traduit en plusieurs langues et d'où l'auteur a tiré un drame, et *Seppa*, tableau des mœurs corses, d'où il a tiré également une pièce de théâtre en vers; un volume de nouvelles, *les Soirées de Madame*; un roman de voyage, *les Joies féroces*; un recueil de poésies, *Pour lire au boudoir*; diverses comédies : *la Vie au château*; *la Morsure*; *Monsieur, Madame, Mademoiselle*; *les Amours tragiques de Nicodème*; *le Bonheur du propriétaire*; *un Voyage de noces sous la Terreur* (1903), etc., et collabora à divers recueils périodiques. Tonelli rédigea à Rome, de 1892 à 1900, le journal français l' « Italie ».

TONG, ville d'Angleterre (comté d'York), banlieue de Bradford; 6.000 hab. Mines de fer et de houille.

TONGA n. m. Zool. Nom vulgaire d'une grande roussette de la Polynésie, le *pteropus Keraudreni*.

TONGA n. m. Linguist. Langue polynésienne, parlée dans les îles du même nom.

TONGA, archipel d'Océanie, dans la Polynésie, également appelé **île des Amis**, par 18° 1' et 22° 25' de latitude S., 176° et 178° 24' de longitude O. Il comprend une centaine d'îles, réparties naturellement en cinq groupes (*Vavou*, 187 kilom. carr.; *Tonga-Tabou*, 607 kilom. carr.; *Hapaï*, 68 kilom. carr.; *Namouka*, 41 kilom. carr., et *Tofoua*, 84 kilom. carr.), d'une superficie totale de 1.000 kilom. carr. Comme relief, il se compose de deux chaînes dirigées du S.-O. au N.-E. et prolongeant très loin l'axe de la Nouvelle-Zélande. Les torrents, nombreux et abondants dans la première, sont rares dans l'autre. Climat chaud et pluvieux, mais salubre. Malheureusement, toutes ces îles sont éprouvées par des commotions souterraines qui, de temps à autre, font surgir et disparaître au large des volcans marins. Le sol produit l'igname, la noix de coco, canne à sucre, arbre à pain, bois de santal). Les porcs et la volaille sont abondants; enfin, les côtes des Tonga sont très poissonneuses. Les Tongans, en diminution régulière, comme tous les Polynésiens, ne sont plus guère que 18.000 à 20.000. Ce sont généralement de beaux hommes, robustes et bien faits. La réputation de beauté des femmes est justifiée; la civilisation est assez avancée. De Tasman, qui découvrit l'archipel en 1643 jusqu'à 1798, date de l'arrivée des premiers missionnaires chrétiens, tous les voyageurs, y compris Cook, s'accordent à vanter la douceur des habitants et leurs rares aptitudes intellectuelles. Depuis 1899, l'archipel Tonga est vassal de l'Angleterre, qui y a organisé une station navale importante et quelques plantations. *Noukoualofa* est la capitale, sur la côte nord de Tonga-Tabou.

TONGALAND, pays de l'Afrique australe, sur le littoral de l'océan Indien, limité au N. par la colonie portugaise de Mozambique, à l'O. par le Souaziland, à l'E. par l'Océan, au S. par le Zoulouland proprement dit, auquel il a été annexé en 1895. Superf. 5.010 kilom. carr.; pop. 30.000 hab.

TONGAN, ANE, personne née dans l'archipel Tonga ou qui l'habite. — *Les* TONGANS.
— Adjectiv. : *Civilisation* TONGANE.

TONGA-TABOU, île principale de l'archipel Tonga, la plus grande (130 kilom. carr.) et la plus peuplée (10 à 12.000 hab.).

TONGERLOO, comm. de Belgique (Anvers [arrond. de Turnhout]); 2.100 hab. Restes d'une abbaye célèbre, fondée au XIIe siècle.

TONGRES (flam. *Tongeren*), ville de Belgique (Limbourg), ch.-l. d'arrond., sur le Geer, affluent de la Meuse; 9.568 hab. (*Tongricus, ennes.*) Source minérale appelée la *Fontaine de Pline*, à cause de la description qu'en a faite le célèbre naturaliste. Tanneries, huileries, poteries, etc.
Tongres (l'anc. *Aduatuca Tungrorum* et peut-être l'anc. *Aduatuca* de César), a conservé une partie de ses remparts romains et de nombreuses antiquités; le monument le plus remarquable est l'ancienne collégiale de Notre-Dame, commencée au IVe siècle, reconstruite au milieu du XIIIe, achevée au XVe. Très beau cloître roman, supposé du Xe siècle.

TONGRIEN, ENNE *ghri-in, è-n'* adj. Se dit d'un étage géologique créé par Dumont et caractérisé par les sables à *ostrea ventilabrum*.
— n. m. Cet étage lui même.

TONGRINNE, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Namur); 1.414 hab. Pierre; pavés.

TONICITÉ (de *tonique*) n. f. Manifestation permanente de l'élasticité que possèdent tous les tissus vivants et particulièrement les muscles : TONICITÉ *musculaire*.

TONIE *nî* — du gr. *tonos*, tension) n. f. Unité du système C. G. S. proposée par Errera.
— ENCYCL. Puisque les corps en solution diluée se comportent comme des gaz, on peut exprimer leurs pressions de la même manière que pour ces derniers. La *dyne* étant la force qui donne à 1^gr^ une accélération de 1 centimètre par seconde, Errera appelle *tonie* la pression exercée par une *dyne* sur 1 centimètre carré; elle correspond grossièrement à 1 millionième d'atmosphère.

TONIFIANT *fi-an*, ANTE adj. Qui tonifie : *L'action* TONIFIANTE *d'un vin vieux, des forêts de pins.*

TONIFICATION *si-on* n. f. Action de tonifier.

TONIFIER du lat. *tonus*, ton, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux premières pers. pl. de l'imparf. du l'ind. et du prés. du subj. : *Nous tonifiions. Que vous tonifiiez*) v. a. Donner du ton à : *Les lotions froides* TONIFIENT *la peau.*

TONILIÈRE n. f. Râteau dont la tête est garnie d'une poche de filet, et avec laquelle on pêche certains coquillages.

TONINIE *nî* n. f. Bot. Genre de lichen de la famille des lécidéacées, dont la fructification constituée par de gros grains arrondis, forme une croûte qui pousse sur les rochers ou à terre parmi les mousses.

TONIQUE (*nik'* — du gr. *tonikos*, même sens) adj. Gramm. Qui reçoit le ton ou accent : *Voyelle* TONIQUE. *Syllabe* TONIQUE. ‖ *Accent tonique*. Se dit de l'accent placé dans la prononciation sur l'une des syllabes des mots qui ne sont pas enclitiques ou proclitiques. (Cette syllabe reçoit ainsi une importance plus grande.)
— Métriq. Se dit justement de la versification du XIIIe siècle, mais à tort de la versification rythmique.
— Musiq. Se dit de la note qui forme le premier degré de la gamme : Do *est la note* TONIQUE *dans le ton de* do.
— Pathol. *Convulsions toniques*. Convulsions dans lesquelles les muscles, particulièrement ceux des membres, sont en état de rigidité continue, par opposition aux convulsions *cloniques*, dans lesquelles les contractions musculaires se succèdent plus ou moins rapidement.
— Physiq. *Echo tonique*, Echo qui ne répète que certains sons ou qui modifie ceux qu'il transmet.
— Thérap. Se dit de tout agent thérapeutique capable d'augmenter ou de réveiller l'activité vitale.
— n. m. Thérap. Agent tonique : *Le quinquina est un* TONIQUE.
— n. f. Gramm. Voyelle ou syllabe frappée de l'accent tonique : *La* TONIQUE *des mots latins a persisté en français.*
— Musiq. Note tonique : Do *est la* TONIQUE *de la gamme en do.*
— ENCYCL. Gramm. V. ACCENT.
— Pathol. On confond souvent, sous le nom de *toniques*, des agents thérapeutiques dont l'action physiologique est en réalité différente : les *reconstituants* d'une part, les *neurosthéniques* d'autre part. Les reconstituants ne sont que des aliments à fonctions spéciales, comme le fer, par exemple, qui reconstitue l'hémoglobine et augmente le taux et l'ampleur des oxydations intra-organiques. Les neurosthéniques, au contraire, sont véritablement des toniques capables d'augmenter ou de réveiller la tonicité laquelle est sous la dépendance de l'action nerveuse, en excitant le système nerveux, sans être nécessairement des aliments des neurones. Tel est l'alcool, qui est tonique à faible dose, sans être reconstituant. Les phosphoglycérates, au contraire, sont simultanément des toniques et des reconstituants trophiques.

TONISME *nissm'* — du gr. *tonos*, tension) n. m. Pathol. Nom donné par quelques auteurs au tétanos.

TONITE n. f. Techn. Explosif au coton-poudre nitré.

TONITRUANT *an*, ANTE du lat. *tonitru*, tonnerre adj. Retentissant comme le tonnerre : *Une voix* TONITRUANTE.

TONK, ville de l'Inde (Radjpoutana), ch.-l. d'une principauté tributaire de l'empire anglais, près de la rive droite du Banas (bassin du Gange), à 446 mètres d'altitude, 46.000 hab. — La principauté, fondée au XIXe siècle par Emir-Khân, a 6.498 kilom. carr. et 280 000 hab.

TONKA ou **TONGA** n. m. Nom spécifique du coumarouna odorant. V. COUMAROUNA. ‖ *Fève de tonka* ou simplem. *Tonka*, Graine de la même plante. ‖ Nom donné quelquefois à l'arbre qui produit ce fruit.

TONKASTÉAROPTÈNE *stéro* n. m. Camphre de tonka ou coumarine.

TONKAY *ké* n. m. Bot. Espèce de thé.

TONKIN, colonie française de l'Asie Indo-Chine), entre la Chine (prov. de Kouang-Toung, Kouang-Si, Yunnan) au N., le Haut-Laos à l'O., l'Annam au S., le golfe du Tonkin (mer de Chine) à l'E. Superf. 119.000 kilom. carr. environ; pop. 7 millions d'hab. (*Tonkinois, oises*; cap. Hanoï.
— *Géographie physique*. Le Tonkin comprend trois régions naturelles : le Haut-Tonkin, le long des frontières de Chine, couvert de montagnes extrêmement élevées, dont la direction générale est du N.-O. au S.-E., et l'altitude maximum 2.000 mètres, et qui se rattachent, à l'O. du fleuve Rouge, aux chaînes du Yunnan, à l'E., aux massifs moins élevés du Kouang-Si; le Moyen-Tonkin, dont les mamelons et les collines peu élevées couvrent sortout les provinces de Son-Tay et de Hong-Hoa; le Delta, la plaine plate d'alluvions, ravinée par de nombreux cours d'eau, semée de quelques pics calcaires ou monticules gréseux, et qui gagne sans cesse sur la mer. Hanoï, au bord de la mer au VIIe s., en est aujourd'hui à 100 kilom.) A part les petits fleuves côtiers (le Song-Dang-Giang, le Song-Ki-Kong, qui arrose Lang-Son, et se jette dans le Yéou-Kiang, branche sud du Si-Kiang ou rivière de Canton, le Song-Bang-Giang, qui se jette dans le précédent sur territoire

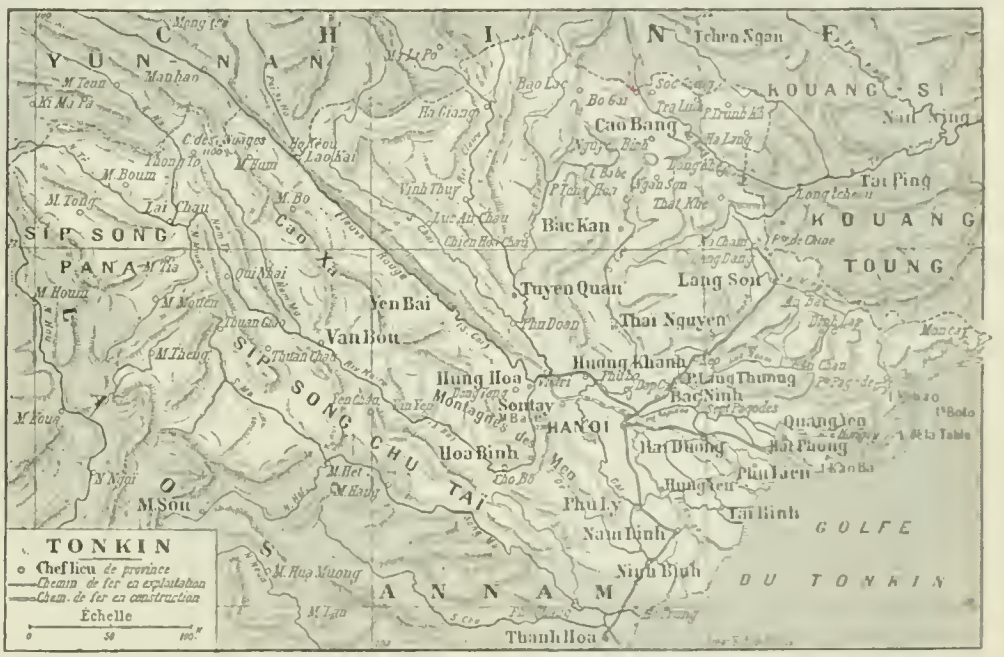

chinois, et le cours supérieur du Song-Ma, dans le Sud-Ouest, tributaire du golfe du Tonkin. Le reste du pays appartient au bassin du Song-Coï ou fleuve Rouge, et du Song-Cau, ou Thai-Binh. Au delta du Song-Koï s'unit, à l'E., par de nombreux canaux (des Rapides, des Bambous) le delta du Song-Cau. De nombreux bras secondaires compliquent encore ce double delta. Pas de port; Haïphong, sur un bras intérieur, est d'accès difficile, à l'O., côte élevée, rocheuse, abondante en ports, couverte d'archipels (îles de Kebao, de la Table, des Pirates) excellent mouillage de la baie d'Along, île boisée de Kak-Ba, Port-Bayard où les grands navires peuvent monter. Climat plus variable, moins énervant que celui de la Cochinchine. D'octobre à mars, c'est l'hiver, avec la mousson du N.-E.: brouillards, pluies fines, langues. D'avril à octobre, c'est l'été, avec la mousson du S.-O.: pluies rares, mais très abondantes surtout en août; la température atteint 36° et même 43°. Les régions montagneuses et boisées sont fiévreuses, insalubres.
— *Géographie économique*. Les richesses minérales sont abondantes, surtout en houille, dont les gisements sont des plus étendus. Charbonnages de la baie de Hon-Gay, de l'île de Kebao et de Dong-trieu; débouchés réguliers à Canton. Gisements de la vallée du fleuve Rouge. Lignite. Mines d'argent de Ngan-Son, d'or de Bong-Mieu; cuivre, plomb, fer, zinc, soufre, antimoine près de Moo-Kai, cinabre, arsenic; la province de Thai-Nguyen est une des plus riches en mines. Carrières de marbre, de kaolin. L'agriculture est florissante dans le delta, encore peu avancée dans la région des collines. Grande production de riz. Viennent ensuite : aréquiers, bétel, ramie, canne à sucre (cultivée partout, tabac, pastèques, maïs, orge, mûrier, ricin, indigo, coton, badiane, chanvre, lin; le café a été introduit et se répand, ainsi que le pavot à opium et le thé. Jardin botanique de Hanoï; direction de l'agriculture. Élève du bétail peu développée; le buffle est le principal animal domestique; le porc est, avec le riz, la base de l'alimentation annamite. Les forêts très étendues dans le bassin de la rivière Noire) sont peu exploitées; le caoutchouc y a été découvert. Industrie naissante; à Hanoï, filatures de coton et de soie, fabriques d'allumettes, de papier, brasseries, selleries, distilleries, ateliers de constructions; à Haïphong, constructions navales, fabrique d'albumine, savonnerie, poterie, atelier de travaux en fer. Importante production de soie (prov. de Nam-Dinh, où est une station séricicole, de Hanoï et de Son-Tay). Fabrication d'huile de badiane, de nattes en jonc, de laque, de sucre. Industrie annamite d'objets en

Kak la archipel de Fitzclong, [illegible] le la baie de Kélan et, sur le territoire [illegible] Mong, baies d'Ouanouan et de [illegible] Par [illegible] les ma[illegible] [illegible] traits [illegible] Bruce [illegible] ca, [illegible] avril.

Tonkin [illegible] institue [illegible] l'expédition [illegible] militaires [illegible] la Cochinchine et l'Annam [illegible] et 1885. Elle est en argent, module de [illegible] millimètres [illegible], et représente l'effigie de la République, avec les mots *République française*, sur l'autre côté, en légende, *Expédition du Tonkin*, et en inscription les noms des faits d'armes glorieux de *Son Tay, Bac Ninh, Fou-Tchéou, Formose, Tuyen Quan, Pescadores*, avec les dates *1883-1885*. Elle se porte suspendue à un ruban à raies verticales alternativement vertes (4) et jaunes (3), les bords formés par un liséré jaune.



Médaille du Tonkin.

TONKINOIS, OISE, personne née au Tonkin, ou qui habite ce pays. — *Les* TONKINOIS.

— Adjectiv. *Tirailleur* TONKINOIS. V. TIRAILLEUR.

— n. m. Dialecte annamite parlé dans le Tonkin.

TONLÉ-REPAU, ville du Laos, dans la sphère d'influence française, sur la rive droite du Mékong, en face de Stung-Treng, province du Laos français.

TONLÉ-SAP, lac de l'Indo-Chine méridionale, partagé entre le Cambodge français et le Cambodge siamois. Quand le Mékong lui envoie ses eaux de crue, la surface de la nappe d'eau dépasse 1.000.000 hectares; quand la crue s'est retirée, le lac n'a plus que 250.000 hectares. Les alluvions du Mékong l'exhaussent et le feront disparaître; c'est un vivier extraordinaire, que ne parviennent pas à épuiser les 30.000 pêcheurs de ses rives.

TONLIEU du gr. *telônion*, douane; de *télos*, impôt n. m. Féod. Impôt perçu sur les marchandises transportées par terre ou par eau. ‖ Impôt payé par les marchands pour avoir le droit d'étaler dans les foires et marchés.

TONLOIER *(loi-é)* n. m. Seigneur qui avait droit de percevoir le tonlieu.

TONNAGE *(to-naj')* n. m. Mar. Jaugeage, capacité d'un bâtiment évaluée en tonneaux. ‖ *Tonnage réel*, Capacité totale. ‖ *Tonnage légal*, Tonnage enregistré sur l'acte de naturalisation. ‖ *Droit de tonnage*, Droit payé par un navire dans les ports de commerce en raison du poids qu'il peut porter. Ce droit n'est exigible que des navires étrangers, dans les ports de commerce où ils touchent ou dans les baies ouvertes où ils mouillent pour faire des opérations commerciales, si un poste de douane s'y trouve installé.

— Féod. Droit payé par le vin en tonneau.



D'argent au mortier de sable en bande et tonnant de gueules.

TONNANT *to-nan*, **ANTE** adj. Qui tonne, qui lance la foudre : *Jupiter* TONNANT.

— Qui fait entendre un son comparable à celui du tonnerre : *Les canons* TONNANTS.

— *Voix tonnante*, Voix forte et éclatante.

— Blas. Se dit des canons et armes de guerre représentés avec des flammes ou de la fumée sortant de la bouche, c'est-à-dire au moment de la détonation.

— n. m. Nom ancien de la grosse caisse.

— n. f. pl. Musiq. Timbales qui imitent le tonnerre.

TONNAY-BOUTONNE, ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Jean-d'Angély, sur la *Boutonne*; 1.010 hab. Sur une colline voisine, ruines d'un château construit, dit-on, au VIIIe siècle et flanqué d'un donjon bâti par le traître Ganelon. — Le canton a 9 comm. et 3.616 hab.

TONNAY-CHARENTE, ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 5 kilom. de Rochefort, sur la rive droite de la Charente, 4.696 hab. Ch. de f. Etat. Port de rivière assez actif. Commerce d'eaux-de-vie. Tonnellerie, bois, cercle, charbons. Eglise du XVIe siècle. — Le canton a 10 comm. et 10.826 hab.

TONNE (lat. pop. *tunna*, d'orig. celt.) n. f. Vaisseau de bois, fait de douves assemblées au moyen de cerceaux et ayant deux fonds. ‖ Sorte de grand tonneau, plus renflé par le milieu que le tonneau ordinaire. ‖ Ce que contient une tonne pleine : *Une* TONNE *de vin*.

— Par exager. *Tonnes d'or*, Sommes énormes.

— Mar. Espèce de bouée ou de balise flottante, fixée sur la chaîne d'un corps mort ou servant à signaler un danger. ‖ Baril de goudron vide, placé sur le haut des mâts des navires désarmés pour les préserver de la pourriture. ‖ Ancienne futaille de bord de la contenance de 500 litres. ‖ Chaland-citerne employé à Mahé et manœuvré à l'aviron. ‖ Unité de TONNAGE. *Ce navire jauge [illegible]*.

— Métrol. Unité de poids équivalant [illegible] kilogrammes. ‖ *Tonne de sel*, [illegible] Danemark qui équivaut [illegible] litres. — *Tonne d'or*, [illegible] compte de 1.000 florins [illegible] en Hollande, et de [illegible] francs en [illegible] *kwintrijpe*, Unité [illegible] transports par voies ferrées. C'est [illegible] marchandises à une distance [illegible].

— *Tonne crénoir*, Tonne servant au grenage [illegible]. Elle est aussi TONNE GRENOIR et on dit [illegible].

— Nom vulgaire des mollusques du genre *dolium*, [illegible] *tonne*. Armure dont la bracon[illegible] [illegible] tonne ou tonnelet, formait un vaste [illegible] [illegible] jusqu'aux genoux.

Les armures à tonne sont de la première moitié du XVIe s.; elles étaient destinées aux combats en champ clos.

TONNÉ, ÉE adj. V. TAONNÉ, ÉE.

TONNEAU *(to-no* — rad. *tonne)* n. m. Grand vaisseau de bois formé de douves assemblées retenues par des cercles et ayant deux fonds plats : *Mettre un* TONNEAU *en perce*. ‖ Ce que contient un tonneau plein : *Un* TONNEAU *de vin*.

— Par exager. Grande quantité : *Des* TONNEAUX *de sang*.

— Fam. Grand buveur, ivrogne. ‖ Composition, valeur : *Etre d'un bon, d'un mauvais* TONNEAU. ‖ *De même tonneau*, De la même valeur. ‖ *Gros comme un tonneau*. En parlant d'une personne, Enormément gros. ‖ *D'un fort tonneau*, Très bête.

— *Tonneau d'arrosage*, Récipient en bois ou en métal, monté sur roues, dont on se sert pour arroser les voies publiques. V. ARROSAGE.



Armure à tonne (1550).

— Archéol. Tonneau généralement échancré d'un côté, dans lequel se plaçaient jadis les marchandes et ouvrières en plein air, les écrivains publics, pour s'abriter du vent et se garantir de la boue : TONNEAU *de ravaudeuse*.

— Carros. Voiture légère et découverte à deux roues, à caisse basse, dans laquelle on pénètre par derrière, et dont les sièges intérieurs sont parallèles aux roues. V. VOITURE. ‖ Automobile dont la forme rappelle celle des tonneaux traînés par des chevaux.



Tonneau de marchande et tonneau d'écrivain public (XVIIe s.).

— Jeux. Sorte de coffre, porté sur des pieds, et dont le dessus est percé de trous dans lesquels il s'agit de lancer des palets de métal. (A chacun des trous de la table supérieure correspond un casier dont la partie antérieure porte un chiffre. Le milieu du tonneau est généralement orné d'une grenouille à la bouche ouverte, à laquelle correspond le plus haut chiffre.) [On dit aussi JEU DE GRENOUILLE.] ‖ Jeu auquel on se livre à l'aide de cet appareil.



Jeu de tonneau.

— Métrol. Syn. de TONNE. ‖ Mesure de capacité pour les navires et qui équivaut à 1 mètre cube 416 (*tonneau de jauge*). ‖ *Tonneau d'affrètement*, Mesure de capacité pour le payement du prix du fret et qui est variable suivant la nature des marchandises : 1.000 kilogr. pour les produits de densité moyenne, moins de 1.000 kilogr. pour ceux qui sont encombrants ou qui ont un grand poids sous un faible volume. ‖ *Tonneau à l'encombrement*, Mesure de capacité choisie par les compagnies de navigation pour les marchandises plus volumineuses que lourdes. ‖ *Tonneau anglais*, Mesure équivalant à 1,016047 tonneau métrique. ‖ *Tonneau de registre*, Tonnage résultant du jaugeage du navire. ‖ *Tonneau reel*, Tonnage total du navire avec son plein chargement. ‖ Ancienne unité de poids qui valait 2.000 livres ou 979 kilogrammes. ‖ Ancienne mesure de capacité contenant 8m³50. ‖ Ancienne unité de volume qui valait 40 pieds cubes ou 4m³,2. ‖ Ancienne mesure de volume pour les pierres, valant 1m³,47.

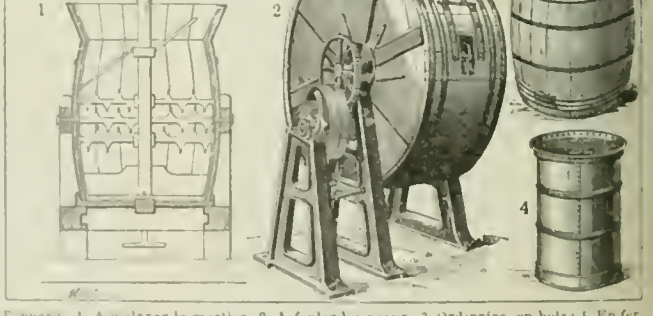

Tonneau : 1. A calaver le mortier, 2. A fouler les peaux, 3. Ordinaire, en bois; 4. En fer.

— Milit. Tonneau fixé au haut d'une perche, et qui sert de but dans les exercices exécutés avec les mortiers. ‖ *Tirer tonneau*, Atteindre le but ainsi établi.

— Mythol. gr. *Tonneaux de Jupiter*, Tonneaux qui, suivant un mythe homérique (*Iliade*, XXIV, 527-533), sont

placés devant Jupiter. (L'un contient les maux, l'autre les biens. Le dieu y puise tour à tour pour composer la destinée de chaque homme.)

— Techn. Baril défoncé, sur lequel les argenteurs posent la chaudière, afin qu'elle se trouve plus à portée de l'ouvrier. ‖ *Tonneau à mortier*, Cylindre métallique que l'on emploie pour la fabrication du mortier, et qui opère mécaniquement le mélange du sable et de la chaux. ‖ Nom donné, dans les Flandres françaises, à l'engrais humain qui provient des fosses d'aisances. ‖ *Tonneau de pierres*, Mesure conventionnelle d'une quantité de pierres cassées représentant 14 pieds cubes.

— Allus. mythol. et littér. : **Le tonneau des Danaïdes.** V. Danaïdes. ‖ **Le tonneau de Diogène.** V. Diogène.

— Prov. : **Ce sont les tonneaux vides qui font le plus de bruit,** Les ignorants, les fous sont ceux qui parlent le plus.

— Encycl. Industr. V. fût.

— Métrol. V. jaugeage.

Tonneau (conte du). V. Conte du tonneau.

TONNEINS, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 17 kilom. de Marmande, sur un petit coteau dominant la rive droite de la Garonne ; 6.802 hab. (*Tonneinquais, aises.*) Ch. de f. Midi. Manufacture nationale de tabacs, fabriques de cordages, de bonneterie, distilleries ; important commerce de pruneaux d'ente. Beau pont suspendu sur la Garonne.

L'ancien Tonneins, dont l'origine remonte au VIIIe siècle, se composait de deux villes fortifiées dominant la vallée de la Garonne : **Tonneins-Dessous** ou **Grand-Tonneins** et **Tonneins-Dessus** ou **Petit-Tonneins.** Les protestants y tinrent en 1614 un synode général. Prises par les troupes royales du duc d'Elbeuf en 1622, les deux villes furent rasées et remplacées un peu plus tard par la ville actuelle. — Le canton a 5 comm. et 11.925 hab.

TONNELAGE (*to-ne-laj'*) n. m. Ce qui concerne la tonnellerie. ‖ *Marchandises de tonnelage*, Marchandises qu'on met en tonneaux.

TONNELER (*to-ne.* — Double la lettre *l* devant un e muet : *Je tonnelle. Nous tonnellerons*) v. a. Prendre à la tonnelle : Tonneler *des perdrix.*

— Fig. Faire tomber dans un piège : *Ce petit compagnon comptait* avoir tonnelé *M. le duc.* (St.-Sim.) (Vx.)

TONNELET (*to-ne-lè*) n. m. Petit tonneau, baril : *Le* tonnelet *d'une cantinière.*

— Vase à boire, en forme de petit tonneau, qui était en usage au moyen âge.

— Techn. Récipient cylindrique en tôle, hermétiquement clos, muni d'un robinet à sa partie inférieure, et dans lequel on emmagasine des essences minérales, des alcools à brûler, etc.

TONNELET (*to-ne-lé* — ancienn. *tonollet*, d'orig. iocert.) n. m. Archéol. Sorte de haut-de-chausses d'apparat, court et renflé, en usage de la fin du XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe. ‖ Partie de l'armure formée de lames imbriquées, qui, chez les hommes d'armes, formait comme un jupon court, recouvrant le ventre et les cuisses. ‖ Partie inférieure d'un habit, relevée en rond au moyen d'une espèce de petit panier.


Tonnelet (XVIe s.).

TONNELEUR (*to-ne*) n. m. Chasseur à la tonnelle.

TONNELIER (*to-ne-li-é*) n. m. Techn. Ouvrier qui fait ou qui répare des tonneaux.

— Mar. Agent des subsistances chargé de l'entretien des futailles et bidons embarqués à bord.

— Encycl. Techn. Outre les tonneaux, le *tonnelier* fabrique des seilles, des barils, des seaux de bois, des broes et autres ustensiles employés dans les ménages et dans le commerce des vins. Pour la confection des tonneaux, le tonnelier se sert de *merrains* (v. ce mot), dont il fait un corps creux en posant les douves à côté les unes des autres, sans autre assemblage (bâtissage) ; le tonneau bâti est placé sur une selle, paré, c'est-à-dire arrondi, chanfreiné, rogné et jablé ; dans la rainure faite par le jabloir (jable), on place les fonçailles, puis les fonds sont barrés, c'est-à-dire garnis d'une planche épaisse qui les empêche de se voiler. Enfin, le tonneau qui n'était, dans ces diverses opérations, muni que de quatre cercles, est cerclé soigneusement (quatorze à dix-huit cercles suivant les régions). Les cercles de bois sont souvent accompagnés de cercles de fer. Il existe des usines où tout ce travail de tonnellerie, du bâtissage à la pose du dernier cercle, se fait au moyen de machines.


Armes de la corporation des tonneliers (XVIIIe s.).

TONNELLE (*to-nèl'*) n. f. Sorte de berceau de treillage, couvert de verdure.

— Voûte en plein cintre.

— Archéol. Partie de l'armure du cheval de guerre qui recouvrait la croupe. On disait aussi CUIRIÈRE, et BARDE DE CROUPE.

— Chass. Sorte de filet que traîne le braconnier, et dont il se sert pour la chasse aux perdrix. ‖ Grande figure d'animal, peinte sur toile ou sur carton, que le chasseur porte devant lui, pour chasser doucement les perdrix sans les effrayer, et les faire tomber dans le filet.

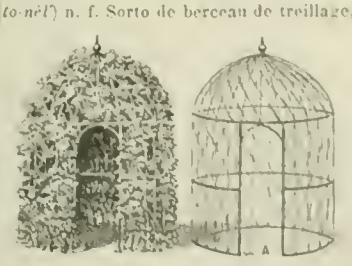
Tonnelle garnie. A armature.

— Pêch. Sorte de filet que l'on tend au bord de la mer.

— Techn. Ouverture qui sert à enfourner les creusets, dans certains fourneaux de verreries, dits *à l'allemande.*

TONNELLÉ (Louis-Nicolas-*Alfred*), littérateur français, né à Tours en 1820, mort en 1858. Il disparut de la vie très jeune ; son œuvre se réduit à quelques *Fragments d'art et de philosophie* 1859, à quelques notes de voyages, à quelques impressions ou pensées littéraires où il avait laissé pressentir les qualités d'un penseur et d'un écrivain. Quatre ans après sa mort, l'Académie française décernait à ses *Esquisses sur l'art* l'une des plus hautes récompenses dont elle pût disposer, et, en 1866, des mains pieuses rassemblaient un recueil des hommages partiels rendus à sa mémoire (*Alfred Tonnellé*, 1864).


Tonnelle (1530).

TONNELLERIE (*to-nè-le-ri* — n. f. Profession du tonnelier. ‖ Lieu où l'on fabrique des tonneaux. ‖ Marchandises du tonnelier, tonneaux et autres objets du même genre : *La* tonnellerie *est un objet très coûteux.* (Fourier.)

— Endroit d'un couvent où sont les cuves, les futailles, où l'on fabrique le vin.

TONNE-MÈTRE de *tonne*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Unité de travail ou de puissance correspondant à 1.000 kilogrammètres. ‖ Pl. *Des* tonnes-mètres.

TONNER (*to-né* — du lat. *tonare*) v. unipers. Se dit pour signifier que le tonnerre se fait entendre : *Il* tonne *assez souvent en été.*

— v. n. Faire retentir le tonnerre : *L'homme croit volontiers que c'est pour lui que Dieu* tonne. (Michelet.) Produire un bruit comparable au tonnerre : *Le canon* tonne.

— Parler d'une voix retentissante et furieuse ; résonner avec véhémence : *Mirabeau* tonnait *à la tribune.*

— Prov. : **On n'entendrait pas Dieu tonner.** Se dit en parlant d'un grand bruit qui assourdit. ‖ **Tant tonne qu'il pleut.** Fig. Après les menaces viennent les coups. — Après les querelles viennent les pleurs.

— v. a. Célébrer, annoncer en tonnant :

Et vous, nobles canons qui *tonnez* la victoire...
De Vigny.

TONNERRE (*to-nèr'* — du lat. *tonitru*, même sens) n. m. Bruit éclatant qui accompagne la foudre : *Les roulements du* tonnerre.

— Abusivem. Foudre, explosion d'électricité atmosphérique : *Le* tonnerre *tombe souvent sur les clochers.*

— Grand bruit comparable à celui du tonnerre : *Le* tonnerre *du canon. Un* tonnerre *d'applaudissements.*

— Carreau, figure de convention représentant le tonnerre.

— Loc. div. *Pierre de tonnerre*, Pierre qui, au moyen âge, passait pour tomber avec la foudre, et qu'on appelait aussi *carreau.* ‖ *Voix de tonnerre*, Voix très forte, très éclatante. ‖ *Coup de tonnerre*, Événement imprévu et fatal. ‖ *Séjour, Région du tonnerre*, Ciel. ‖ *Maître du tonnerre*, Titre donné à Jupiter par les anciens. ‖ *Oiseau qui porte le tonnerre*, Aigle, oiseau consacré à Jupiter. ‖ *Tonnerres de bronze, d'airain*, Pièces d'artillerie (poét. et vieux). ‖ Fam. *Être fait comme un coup de tonnerre*, Etre mal fait, mal bâti, par allusion aux zigzags de la foudre.

— Art dramat. Machine qui, au théâtre, sert à imiter le tonnerre.

— Armur. Partie du canon d'une arme à feu où se place la charge et où, lors du tir, se produit l'explosion.

— interj. *Tonnerre de Dieu ! Mille tonnerres* ou simplem. *Tonnerre !* Sorte de juron.

— Prov. : **Le tonnerre ne tombe pas toutes les fois qu'il tonne,** Les menaces ne sont pas toujours suivies d'effet.

— Syn. Tonnerre, foudre. V. foudre.

— Encycl. Mythol. Le *tonnerre*, la foudre, étaient les attributs essentiels du dieu suprême, du Zeus des Grecs, du Jupiter des Romains. C'est au milieu des éclairs et des tonnerres que Jehovah apporta à Moïse, sur le Sinaï, les préceptes de sa loi. Thorr, chez les Scandinaves ; Donar, chez les Germains ; Taranis, chez les Gaulois ; Perun, chez les Slaves, traient leurs noms de ceux du tonnerre, dans les langues de ces peuples. Chez les Romains, la foudre était une source de présages. V. fulgurale *science*).

— Météor. V. foudre, paratonnerre.

TONNERRE, ch.-l. d'arrond. de l'Yonne, à 30 kilom. d'Auxerre, sur le flanc d'une colline que baignent l'Armançon et le canal de Bourgogne ; 4 685 hab. (*Tonnerrois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles ; pépinières. Carrières. Moulins à tan. Quelques monuments intéressants : le plus remarquable est l'hôpital, fondé en 1293 par Marguerite de Bourgogne, femme de Charles d'Anjou ; l'ancienne salle des malades a subsisté, transformée en chapelle ; on y voit le tombeau de la fondatrice, détruit en 1793 et réédifié en 1826 ; le mausolée de Louvois, par Girardon, et un gnomon de 1786. L'église Notre-Dame (XIIIe, XVe et XVIe s.) a une très belle façade de la Renaissance, et l'église Saint-Pierre (XIVe s. et Renaissance), une porte romane sculptée. Parmi les hôtels construits du XVIe au XVIIIe siècle, le plus curieux est l'hôtel d'Uzès, de style Renaissance.


Armes de Tonnerre.

Tonnerre *Tornodorum*, d'origine gauloise, fut au moyen âge la capitale d'un comté puissant, qui en dernier lieu appartint à la famille de Louvois. Patrie du chevalier d'Eon. — L'arrondissement a 5 cant., 82 comm. et 35.421 hab. Le canton a 15 comm. et 8 706 hab.

TONNERRE mont de *Donnersberg* des Allemands), montagne de l'Allemagne occidentale, culminant du Palatinat de Bavière, en même temps que du Hardt ; 687 mètres d'altitude. Elle donna son nom à un département qui avait pour chef-lieu *Mayence.*

TONNERROIS, pays de l'ancienne France, dans la province de Champagne, correspondant à la plus grande partie de l'arrond. actuel de Tonnerre (Yonne). C'est le *Tornodorensis pagus* de l'époque gallo-romaine. — Les vins du Tonnerrois sont aujourd'hui rangés, avec ceux du reste du département de l'Yonne, parmi les vins de Bourgogne (basse Bourgogne). Le vignoble du Tonnerrois, qui s'étend sur les coteaux de la rive droite de l'Armançon (cant. de Tonnerre et de Cruzy), donne d'excellents vins rouges : *les Olivottes, les Lorionnes, les Pointes* (comm. de Dannemoine) ; *les côtes d'Ayou, les Près-hauts* (à Tonnerre) et des vins blancs : *les Laurentes* (à Junay), *la côte de Junay* et *les Grisets* (à Epineuil). On prépare aussi de bons vins mousseux.

TONOFIBRILLE du gr. *tonos*, tension, et de *fibrille*) n. f. Eléments de soutien et de tonicité, très fins, que l'on observe parfois dans le cytoplasma d'une cellule.

TONOGRAPHIE (*fi* — du gr. *tonos*, tension, et *graphein*, décrire) n. f. Système de signes employés pour représenter les sentiments et les passions de l'orateur et l'artiste dramatique exprimés par la voix (geste, etc.).

TONOMÉTRIE (*tri* — du gr. *tonos*, tension, et *métron*, mesure) n. f. Mesure de la tension vasculaire à l'aide d'appareils divers, dont les plus connus sont les tonomètres. Mesure de la tension intra-oculaire à l'aide d'un appareil dit *ophtalmotonomètre.*

TONOMITOME (du gr. *tonos*, tension, et *mitos*, fil) n. m. D'après Heidenhain, partie spongioplasmatique d'une cellule, dont la fonction physiologique est de favoriser la résistance du plasma à des tractions, à des pressions et, en général, à des influences mécaniques.

TONOPLASTE (*plast'* — du gr. *tonos*, tension, et *plastès*, qui forme) n. m. D'après De Vries, partie permanente et différenciée du cytoplasma qui forme la paroi des vacuoles et spécialement des vacuoles contractiles.

TONOTECHNIE (*tek'-ni* — du gr. *tonos*, ton, et *tekhnè*, art) n. f. Musiq. Art de noter les airs en général. ‖ Art de noter des airs sur les cylindres des instruments mécaniques.

TONOTECHNIQUE (*tek'-nik'*) adj. Musiq. Qui appartient, qui a rapport à la tonotechnie : *Procédé* tonotechnique.

TONQUE (*tonk'* n. f. En Bretagne, Vase en bois ou en terre d'une contenance de 15 à 20 litres, que l'on emploie en économie rurale pour le transport de certains liquides.

TONQUÉDEC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 10 kilom. de Lannion, entre le Léguer et le Guer ; 1.846 hab. Au-dessus de la vallée du Guer, ruines importantes d'un château du moyen âge. Menhir, dolmen.

TONQUIN (*kin*) n. m. Etoffe de soie, ordinairement blanche, qui fut d'abord fabriquée au Tonkin.

TONSART (*sar*) n. m. Mégiss. Peau nouvellement tondue.

TÖNSBERG, ville de la Norvège, sur le fjord de Christiana ; 6.800 hab. C'est la plus vieille cité de la Norvège.

TÖNSET, TÖNSAT, ville de Norvège, sur le Glommen, qui y reçoit le Tanna, à 493 mètres, au pied du mont de 1.721 mètres ; 3.500 hab.

TONSILLAIRE (*sil'-lèr'*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux tonsilles ou amygdales : *Artère* tonsillaire. *Angine tonsillaire*, Amygdalite, inflammation des tonsilles ou amygdales. *Lobule tonsillaire*, Nom donné d'une part au lobule du bulbe de la face inférieure du cervelet, et, d'autre part, à un îlot gris cortical de la substance blanche située à l'extrémité antérieure du lobe temporal.

TONSILLE n. f. Anat. Syn. de amygdale.

TONSILLITE n. f. Pathol. Syn. de amygdalite.

TONSILLITOME (de *tonsille*, et du gr. *tomè*, section) n. m. Chir. Sorte de petite guillotine dont on se sert pour exciser les amygdales ou tonsilles. On l'appelle aussi amygdalotome, et secateur des amygdales.

TONSILLITOMIE (*mi* — de *tonsille*, et du gr. *tomè*, section) n. f. Excision des amygdales. Syn. amygdalotomie. ‖ On dit aussi tonsillotomie.

TONSTALL (Cuthbert). V. Tunstall.

TONSTRINE (*strin'* — lat. *tonstrina* ; de *tonsor*, barbier) n. f. Antiq. rom. Boutique de barbier.

TONSURANT (*ran*), **ANTE** adj. Pathol. *Herpès tonsurant*, Nom donné à tort aux accidents déterminés sur le cuir chevelu par un champignon parasite, le *trichophyton tonsurans.* V. trichose, et trichophytie.

TONSURE (bas lat. *tonsura*) n. f. Cérémonie de l'Eglise catholique, par laquelle l'évêque introduit un laïque dans l'état ecclésiastique et lui donne le premier degré de sa cléricature, en lui coupant les cheveux sur le sommet de la tête : *Donner, Recevoir la* tonsure. ‖ Espace circulaire que l'on rase sur la tête des clercs.

— *Bénéfice à simple tonsure*, Bénéfice que l'on pouvait posséder en n'ayant que la tonsure, et sans être obligé de prendre les ordres sacrés ni de s'astreindre à la résidence.

— Fam. *A simple tonsure*, De peu de valeur ou d'importance : *Avocat, Médecin à* simple tonsure. (Vx.)

— Encycl. Dans l'antiquité, on rasait les cheveux aux esclaves et aux criminels. Les moines et les ecclésiastiques se les rasèrent de même, soit par un sentiment d'humilité, soit pour réagir, dans la société, en faveur des opprimés, qui étaient l'objet du mépris public, soit aussi en mémoire de la couronne d'épines de Jésus-Christ. La tonsure n'est point un ordre, mais une préparation pour les ordres. D'après le rituel romain, à mesure que l'Eglise astreignait avance dans les ordres, on fait la tonsure un peu plus grande. Celle du pape comprend tout le dessus de la tête. L'évêque seul peut donner la tonsure à ses néophytes. Dans la primitive Eglise, on donnait la tonsure dès l'âge de sept ans ; aujourd'hui, on ne la donne pas avant l'âge de quatorze ans, et généralement même on ne la confère qu'aux élèves en théologie.


Tonsures.

On a distingué plusieurs sortes de tonsures : la tonsure *romaine*, parfaitement circulaire ; la tonsure *grecque*, qui s'étendait sur toute la tête, et la tonsure *de saint Paul*

TONTINE ... le *Lorenzo Tonti*, n. f. Hist. Mode ... en France à partir du XVIIe siècle, ... consistant à constituer au profit des ... rentes viagères réversibles sur la tête ... dernier ... ère ayant pour objet de ... revenus répartis ... que tous les chaque ...

TONTINIER, ... ERE n. Personne qui fait partie ... qui a des rentes de tontine. ... Société TONTINIÈRE.

TONTISSE n. f. ... *tondre*, de *tondre*. adj. Se dit ... de laine qui provient de la tonture des draps. *Papier tontisse*, Papier de tenture sur lequel on applique de la bourre tontisse, qui lui donne l'aspect du drap. — n. f. Sorte de tenture de toile sur laquelle on applique de la bourre tontisse pour imiter le drap. *Une tapisserie de TONTISSE*. Bourre provenant de la tonte des draps.

TONTOLI, l'un des archipels de l'Océanie, sur la côte nord de l'île de Célèbes. Malais et néerlandais, entre la mer de Célèbes qui y forme la *baie de Tontoli*, et le détroit de Mang-Kassar. 1.000 kilom. carr. Pays montagneux, aurifère et forestier, avec d'assez belles cultures de riz, sagou, café et cocos dans les parties basses. C'était un centre de préparation de la fameuse huile de Mang-Kassar ; 14.000 hab., Togians ou Malouras.

TON TON interj. Refrain de certaines chansons, qui accompagne presque toujours le mot *tontaine*.

Ton ton, tontaine, ton ton, chanson composée vers 1850, par Mar. ... Du Mersan, sur un air de cor très ancien, ... construit avec une grande franchise sur les meilleures notes couvertes de l'instrument. Cette chanson est devenue ... populaire.

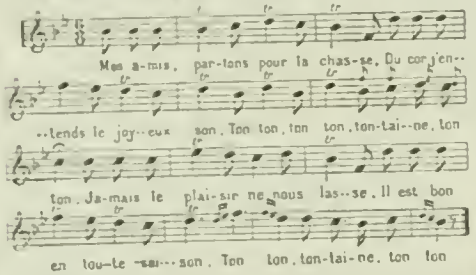

A sa manière chacun chasse.
Et le jeune homme et le barbon,
Ton ton *(bis)*, tontaine, ton ton ;
Mais le vieux chasse la bécasse
Et le jeune un gibier mignon,
Ton ton, tontaine ton ton.

Pour suivre le cerf qui repasse
Il parcourt le bois, le vallon,
Ton ton *bis*, tontaine, ton ton,
Et jamais, en suivant sa trace,
Il ne trouve le chemin long.
Ton ton, tontaine, ton ton.

A l'affût le chasseur se place,
Guettant le lièvre et l'oiseillon,
Ton ton *bis*, tontaine, ton ton,
Mais si jeune fillette passe,
Il la prend pour lui tout est bon,
Ton ton, tontaine, ton ton.

Le vrai chasseur est plein d'audace,
Il est gai, joyeux et luron
Ton ton *(bis)*, tontaine, ton ton ;
Mais quelque fanfare qu'il fasse,
Le chasseur n'est pas fanfaron,
Ton ton, tontaine, ton ton

Quand un bois de cerf l'embarrasse
Chez sa voisine, sans façon passe,
Ton ton *bis*, tontaine, ton ton ;
Bien discrètement il le place
Sur la tête d'un compagnon,
Ton ton, tontaine, ton ton.

Quand on a terminé la chasse,
Le chasseur se rend au grand Rond,
Ton ton *bis*, tontaine, ton ton ;
Et chacun boit à pleine tasse
Au grand saint Hubert, son patron ;
Ton ton, tontaine, ton ton.

TONTON n. m. Oncle, dans le langage enfantin. — Altération vicieuse du mot TOTON.

TONTONG *ton-ton* n. m. Sorte de tambour nègre.

TONTURE rad. *tonte* n. f. Tech. Action de tondre les draps. ‖ Poil que l'on tond sur les draps. — Hort. Action de tondre un gazon ou les arbres. ‖ Branche ou foin coupé en tondant. (Très peu us.)

TONTURE ital. *tontura* n. f. Mar. *Tonture d'un pont*, Courbure obtenue en donnant à l'avant et à l'arrière une forme relevée. *Tonture d'un bau*, Courbure convexe des baux dans le sens transversal. On dit aussi BOUGE. ‖ *Tonture de pont*, Ligne courbe passant aux extrémités des plus grandes lignes de largeur de chaque couple. ‖ *Être bien en tonture*. Se dit d'un navire qui est bien assis sur l'eau. ‖ *Avoir perdu sa tonture*. Se dit d'un navire qui est cassé et dont les extrémités sont abaissées au niveau de sa partie centrale. ‖ *Mettre un navire en tonture*, Disposer son ... de manière qu'il soit bien relevé de l'avant.

TONTURER v. a. Mar. Donner de la tonture à. TONTURER

TONUS ... gr. *tonos*, tension) n. m. Contraction ... et permanente dans laquelle se trouvent certains ... tels que ceux des sphincters. V. TONICITÉ.

TOOKE ... Horne, philologue anglais, né à West... 1736, mort à Wimbledon en 1812. Il est surtout ... des curieux *Épea pteroenta* ou *les Inversions de ...* ainsi appelées du nom de la rêveuse douce de son bienfaiteur, William ... 1736-1805. Tooke tend à prouver ... tous les noms furent à l'origine empruntés à des objets ... de la perception extérieure ; il établit que ... est vraie sur ce point et ainsi trace la voie ... Il exposa dans cet ouvrage la ... de

TOOKE ... économiste anglais, né en 1744, mort à ... Angleterre anglaise de Cronstadt, ... 1774, employé dans la factorerie de ... (Russie) de 1780-1783 ; *the ... History of Russia* 1800 ; etc. ... Tooke, né à ... en 1774, mort ... dans les grandes discussions économiques ... écrivit, entre autres ouvrages de haute valeur sur l'histoire économique de 1793 à 1856 : *History of prices* 1838-1857).

TOOTING GRAVENEY ou **TOOTING LOWER**, bourg d'Angleterre (comté de Surrey) ; 5.000 hab. Il fait partie de l'agglomération de Londres.

TOOWOMBA, ville d'Australie (colonie de Queensland), à 90 kilom. O. de Brisbane, sur le versant ouest de *Great Dividing Range*, sur un sous-tributaire du Murray par le Darling et le fleuve La Condamine ; 10.000 hab., au centre d'une colonie vinicole qui compte beaucoup d'Allemands.

TOP interj. Mar. Syn. de STOP. — n. m. *Prendre un top*, Prendre une comparaison entre son chronomètre et une pendule réglée.

TOPA ou **TOPAZE** n. m. Nom donné dans l'Inde à des individus nés du mélange des races indigènes avec une race européenne. On dit aussi TOPASSE.

TOPAL-OSMAN, homme d'État ottoman, mort en 1733. Il servit d'abord dans le corps des pages. En 1699, il fut envoyé en mission auprès du pacha du Caire, mais son navire fut capturé par un corsaire chrétien ; il reçut une blessure qui le rendit bossu et fut conduit comme esclave à Malte. Racheté par un négociant de Marseille, Arnaud, Topal-Osman fut remis en liberté par lui et il rentra au service du sultan. Il fut successivement gouverneur de Morée (1721), de la Roumélie, devint grand vizir en 1731 et imposa aux Persans le traité de Kazwin, par lequel ils abandonnaient la Géorgie. Renversé par une coterie de jaloux, il fut envoyé sur la frontière de Perse par le sultan Mourad Ier et il écrasa Nadir-Shah devant Bagdad (1733), mais, réduit à ses seules ressources par la mauvaise volonté du grand vizir Ali, Topal-Osman fut à son tour battu devant Akderbend. Il avait été le protecteur du Français Bonneval.

TO-PAN, dieu du tonnerre chez les Japonais.

TOPARCHIE (*chi* — gr. *toparchia* ; de *topos*, lieu, et *archê*, commandement) n. f. Antiq. Gouvernement d'un territoire, d'un district, d'une province, en Orient, à l'époque helléniste ou à l'époque romaine. ‖ Nom donné aux divers districts de la Palestine, sous la domination romaine.

TOPARCHIQUE (*chik*) adj. Qui appartient à une toparchie.

TOPARQUE (*park*) n. m. Antiq. Gouverneur d'une toparchie.

TOPAZE (du gr. *topazion* ; de *Topazos*, île de la mer Rouge) n. f. Pierre précieuse qui est un fluosilicate naturel d'alumine. ‖ *Fausse topaze*, Variété jaune de quartz. ‖ *Topaze orientale*, Pierre précieuse, variété jaune de corindon.

— ENCYCL. Pour les lapidaires, le nom de *topaze* indique une pierre fine quelconque, qui offre la couleur jaune ; mais les minéralogistes réservent ce nom à une seule espèce minérale. La topaze proprement dite s'exprime par la formule $Al^{IV}Si^{IV}O^{IV}Fl^{II}$; son poids spécifique varie de 3,51 à 3,57 ; sa dureté est de 8. Sa forme primitive est un prisme rhomboïdal droit ; ses cristallisations sont prismatiques et très remarquables par une cassure lamelleuse éclatante, qui s'effectue perpendiculairement à l'axe du prisme. La topaze raye l'émeraude, le béryl, le grenat et le quartz. Elle présente une double réfraction à deux axes. De plus, elle a la propriété de devenir électrique par la chaleur ; elle est infusible au chalumeau. Les *topazes du Brésil* sont les plus estimées dans le commerce. La *topaze de Saxe* est en cristaux courts, très nets, d'un jaune de paille ; elle n'a pas l'éclat ordinaire des topazes. La *topaze de Sibérie* n'offre que des teintes très légères de vert et de bleuâtre. L'Écosse est la contrée d'Europe qui possède les topazes de ce genre les plus volumineuses.

On appelle *topaze brûlée* les pierres du Brésil qui ont acquis une teinte rose après calcination. La *pycnite* est une variété bacillaire que l'on trouve dans les gîtes stannifères de Saxe et de Bohême. La *pyrophysalite* est une autre variété.


Topaze.

TOPAZE n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, de la famille des trochilidés, propres à l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *topazes* comptent parmi les plus beaux des oiseaux-mouches ; les mâles sont d'un rouge cuivreux éclatant avec la gorge vert doré, la tête bleue ; leur queue porte deux larges pennes très longues, croisées en ciseaux ; les femelles sont vertes.

TOPAZOLITE n. f. Variété jaune pâle ou vert-émeraude de grenat mélanite.

TOPAZOSÈME n. m. Topaze impure et rocheuse.

TOPDALSFJORD, fjord de la Norvège méridionale, bordée par la ville do Christiansand. Il reçoit le Topdalself, long de 135 kilom.

TOPE n. m. Corruption du sanscrit *stoupa*, qu'on rencontre chez les auteurs anglais. V. STOUPA.

TOPE n. m. Jeu. V. TOPER.

TOPEKA, ville des États-Unis, capitale de l'État de Kansas, ch.-l du comté de Shawnee, sur le Kansas (bassin du Mississipi par le Missouri) ; 43.000 hab. Métallurgie, forges, scieries.

TOPELIUS Zacharie, poète finlandais, né à Kuddnäs en 1818, mort à Bjœrkudden en 1898. Il fut attaché à la bibliothèque de l'université d'Helsingfors (1846-1851), puis devint professeur au Lycéum et à l'université de cette ville (1854-1878), recteur (1875-1878), conseiller d'État. Éditeur de la « Gazette d'Helsingfors » (1841-1860), il y publia des impressions de voyage en France et en Allemagne et surtout un grand nombre de poésies réunies en 1860 sous le titre : *Fleurs de bruyères*, auxquelles succédèrent les poèmes de l'âge mûr : *Nouvelles feuilles* (1870) et ceux de la vieillesse, *Bruyères* (1889). Dans la « Gazette » parurent aussi ses premières nouvelles, et, à partir de 1851, les célèbres *Récits du chirurgien*, inspirés de l'histoire suédoise et finlandaise (1853-1867) ; enfin, ses premières œuvres pour les

enfants, contes, poèmes, pièces de théâtre, qu'il ne cessa par la suite de grossir : *Lectures pour les enfants* (1865-1891) ; *le Livre de notre pays*, etc. Poète lyrique de haut rang, le premier de son pays après Runeberg, Topelius fut un romantique fortement influencé par l'école française. Il écrivit aussi quelques drames.

TOPE ET TINGUE n. m. Nom d'une sorte de jeu de dés.

TOPER (de l'espag. *topar*, même sens) v. n. Se taper mutuellement dans la main, en signe d'accord, de consentement. ‖ Fam. Consentir, donner son adhésion. ‖ Elliptiq. *Tope* ou *Tope-là*. J'accepte.

— Jeux. Consentir à aller d'une somme égale à celle que met au jeu celui contre lequel on joue. *J'ai massé vingt pistoles, il n'a pas voulu* TOPER.

— Loc. div. *Toper à tout*, Consentir à tout, ne rien refuser. ‖ *Tope et tingue* (esp. *topo y tengo*), Je tope et je tiens.

TOPETE Y TARBALLO Jean-Baptiste, amiral et homme politique espagnol, né à San-Andrès-de-Tuxtla (Mexique) en 1821, mort à Madrid en 1885. Capitaine de frégate en 1857, il se distingua pendant la campagne contre le Pérou et le Chili (1865-1866). Capitaine du port de Cadix (1867), il prit, le 17 septembre 1868, l'initiative de l'insurrection qui chassa la reine Isabelle. Il reçut le portefeuille de la marine dans le gouvernement provisoire. Momentanément éloigné du ministère (nov. 1869-janv. 1870), il devint vice-président des Cortes. Favorable à la candidature de Montpensier, il démissionna à nouveau lors de l'installation du roi Amédée (1871) ; mais il reprit la direction de la marine dans le cabinet Sagasta et les deux ministères Serrano (1872). A la tête des bataillons de marine, il battit les carlistes aux combats d'Abanto et Somorrostro, et rentra dans la vie privée après la restauration alphonsiste (déc. 1874).

TOPETTE (*pèt'*) n. f. Fiole, généralement longue et étroite, de verre ou de terre : *Renverser l'encre d'une* TOPETTE. ‖ Son contenu : *Boire une* TOPETTE.

TOPETTERIE (*pé-te-ri*) n. f. Fabrication ou commerce des fioles dans le genre des *topettes*.

TÖPFFER (Rodolphe), écrivain suisse, né et mort à Genève (1799-1846). Fils du peintre Wolfgang-Adam Töpffer (1766-1847), il dut renoncer à la peinture en raison de la faiblesse de sa vue. Après un voyage à Paris (1819), il entra comme maître d'études dans une institution de Genève et fonda bientôt lui-même une maison d'éducation. Il obtint une chaire de rhétorique à l'Académie des belles-lettres de Genève. Töpffer s'est fait connaître comme conteur avec *la Bibliothèque de mon oncle* (1832, sorte d'autobiographie qui contient le récit des amertumes de sa jeunesse ; *le Presbytère* (1839), dont la seconde partie parut en 1846 ; surtout avec tous ces petits chefs-d'œuvre : *l'Héritage, la Traversée, la Vallée du Trient, le Lac de Gers, le col d'Anterne*, qui ont été réunis sous le titre de *Nouvelles et mélanges* (1840), puis de *Nouvelles genevoises* (1841) [V. NOUVELLES]. Ses *Voyages en zigzag* (1843) sont un récit, illustré par lui-même, des voyages pédestres qu'il faisait annuellement avec ses élèves dans les montagnes de la Suisse. Doué d'un talent très original pour la charge grotesque, il dessinait des albums comiques d'une grande originalité : *Monsieur Vieux-Bois, Monsieur Jabot, Voyages et aventures du Dr Festus, Monsieur Pencil, Monsieur Crépin, Monsieur Cryptogame*. Dans ses *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois* (1839-1847), il discute à sa manière les plus intéressantes questions d'esthétique. On a encore de lui : *Rose et Gertrude*, roman (1845) ; *Essai de physiognomonie* (1845). Töpffer a écrit dans un français un peu archaïque des contes d'une charmante fantaisie, où il unit avec bonhomie l'ironie et la morale, la gaieté et le sentiment, la rêverie et l'humour.



Töpffer.

TOPHACÉ, ÉE adj. Qui appartient au tophus, qui est de la nature du tophus. ‖ *Concrétions tophacées*, Dépôts intra-tissulaires de matières minérales analogues ou identiques au *tophus*.

TOPHATCH (*fatch'*) n. m. Antiq. Mesure de longueur usitée chez les Hébreux, et qui répondait à peu près au palme des Romains.

TOPHET, quartier de l'ancienne Jérusalem, où l'on brûlait les carcasses d'animaux et diverses immondices dont on se débarrassait par ce procédé.

TOPHUS (*fuss'*) — du gr. *tophos*, tuf. n. m. Dépôts d'urate de soude et de chaux qui se font autour des articulations et sur le bord du pavillon de l'oreille chez les goutteux et chez les rhumatisants. V. GOUTTE.

TOPIAIRE (*è'r'*) — lat. *topiarius* ; mot tiré du gr. *topos*, lieu) adj. Antiq. rom. Se disait de l'art d'embellir les jardins.

— n. f. Art d'embellir les jardins.

TOPICITÉ (*si*) n. f. Caractère de ce qui est topique.

TOPIN (Marius), littérateur français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1838, mort à Paris en 1895. Après avoir collaboré à divers journaux de province jusqu'en 1863, il devint un des rédacteurs de la « Revue française ». Cette même année, 1863, il remporta à l'Académie française le prix d'éloquence pour une étude qu'il publia sous ce titre : *le Cardinal de Retz, son génie et ses écrits* (1864). L'année suivante, il fit paraître *Auques mortes*, puis *l'Europe et les Bourbons sous Louis XIV* (1868). Attaché à la rédaction du « Correspondant », il donna dans cette revue une série d'articles sur le Masque de fer, qui parurent en volume sous le titre de *l'Homme au masque de fer* (1868). En 1871, il entra dans la rédaction du « Courrier de France », puis à la « Presse ». Citons de lui : *Louis XIII et Richelieu* (1876 ; *Romanciers contemporains* (1876).

TOPINAMBOUR (*nan'*) n. m. Bot. Genre de composées héliantheées. Syn. CRONPIRE, SOLEIL TUBEREUX, ARTICHAUT DU CANADA OU DE JÉRUSALEM, POIRE DE TERRE, etc.

— ENCYCL. Les *topinambours* (Helianthus tuberosus, sont originaires du Brésil ou du Chili, ils ont été introduits en Europe au XVIIe siècle. Ce sont des plantes atteignant 2 mètres, vivaces et ayant des rhizomes tuberculeux comparables à la pomme de terre. Le topinambour est très répandu et recherché pour la nourriture du bétail et des chevaux, pour ses rhizomes et ses feuilles. Sa résistance à la gelée, son accommodement et sa longue durée dans les plus mauvais sols, faute de mieux, sont de sérieuses qualités pour ce végétal.



Topinambour : *a*, fleuron ; *b*, tubercule.

Les tubercules ne contenaient pas d'amidon, mais 15 pour 100 environ de glucose et 2 à 3 pour 100 d'inuline, ce qui a permis d'en faire de l'alcool. Toutefois, c'est plutôt comme espèce fourragère et économique à divers titres qu'il faut envisager le topinambour. Il est essentiel de laisser en terre les tubercules et de les récolter au fur et à mesure des besoins ; ils ne se gardent que peu de temps en cave sans s'avarier.

Le tubercule du topinambour est un aliment bon marché. Sa saveur douce et son goût d'artichaut en font un légume agréable.

TOPINAMBOUS, Indiens du Brésil, qui appartiennent à la race guaranie. — *Un* TOPINAMBOU, *Une* TOPINAMBOUE. ‖ On dit aussi TOPINAMBOS.

— Adjectiv. : *Race* TOPINAMBOUE.

— Fam. Sauvage, dépourvu de culture intellectuelle :

Et l'Académie, entre nous,
Souffrant chez soi de si grands fous,
Me semble un peu *topinambous*.
BOILEAU.

— ENCYCL. Ethnogr. De taille moyenne, bien proportionnés, avec des extrémités fines et un teint relativement clair, les Topinambous formaient la nation la plus belliqueuse du groupe des Guaranis. Ils vivaient de la chasse et de la pêche, sur le littoral de l'Atlantique. Chassés vers l'intérieur, ils s'établirent d'abord sur les rives de l'Amazone ; mais ils cédèrent leur territoire aux Portugais et se réfugièrent dans une île du grand fleuve.

TOPINARD (Paul), médecin et anthropologiste français, né à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) en 1830. Il passa sa jeunesse aux États-Unis, retourna faire sa médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur et exerça jusqu'en 1871. A cette époque il entra au laboratoire d'anthropologie de Broca. De 1872 à 1880 il fut conservateur des collections de la Société d'anthropologie, directeur adjoint du laboratoire d'anthropologie à l'École des hautes-études. En 1876, il fut nommé professeur à l'École d'anthropologie. A la mort de Broca, en 1880, il lui succéda comme secrétaire général de la « Revue d'anthropologie ». Topinard a publié un grand nombre de mémoires sur l'anthropologie : *Instructions anthropologiques sur l'Australie ; sur l'Algérie* ; des livres : *l'Anthropologie ; Éléments d'anthropologie ; l'Homme dans la nature ; les Dernières Étapes de la généalogie de l'homme*, etc.

TOPINO-LEBRUN (François-Jean-Baptiste), peintre et révolutionnaire français, né à Marseille en 1769, décapité en 1801. Il étudia la peinture avec Louis David, puis se lança dans le mouvement révolutionnaire. Nommé juré au tribunal révolutionnaire, il fut incarcéré en raison de son hostilité à Robespierre. Il sortit de prison à la suite du 9 Thermidor. Impliqué dans la conspiration de Babeuf en 1796, il fut reconnu innocent. Peu après, il suivit en Suisse Bassal, s'occupa, après son retour à Paris, un peu de peinture, mais surtout d'affaires politiques et se prononça vivement contre le 18-Brumaire. En 1800, Topino-Lebrun fut arrêté de nouveau comme ayant pris part au complot tenté par l'ex-député Aréna et le sculpteur Ceracchi contre la vie du premier consul Bonaparte. Cette fois, il fut condamné à mort et exécuté. On cite de lui un bon tableau : la *Mort de Caius Gracchus*.

TOPIQUE (*pik'* — du gr. *topikos* ; de *topos*, lieu) adj. Antiq. *Surnoms topiques*, Surnoms donnés aux divinités, d'après les pays où elles reçoivent un culte particulier : *Cythérée était un* SURNOM TOPIQUE *donné à Vénus*.

— Pathol. *Fièvre topique*, Fièvre irrégulière, intermittente, à localisation symptomatique.

— Rhétor. Qui se rapporte directement à la question : *Argument* TOPIQUE.

— Thérap. Se dit des médicaments qui agissent sur des points déterminés, à l'extérieur ou à l'intérieur du corps.

— n. m. Médicament topique. ‖ *Topiques de Unna*, Médicaments réintroduits dans la thérapeutique par Unna, de Hambourg. Ils comprennent des *colles* (gélatine, glycérine, eau, oxyde de zinc), des *mousselines-onguents* (mousselines enduites d'onguents), des *mousselines-emplâtres* (sparadraps confectionnés avec une solution du médicament dans la gutta-percha à la benzine). ‖ *Topique sulforicine*, Composé obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur l'huile de ricin, et qui peut dissoudre la créosote, le phénol, le salol, etc. (On dit aussi SULFORICINATE DE SOUDE.)

— Rhétor. Argument général, s'appliquant à tous les cas analogues. *Les* TOPIQUES *d'Aristote*. Syn. LIEU COMMUN.

— n. f. Rhétor. Science des lieux communs : *La* TOPIQUE *d'Aristote*.

— Dr. Règle de droit indiscutable en jurisprudence.

Topiques (LES), traité oratoire de Cicéron, composé l'an 709 de Rome. Il fut composé en mer, sans le secours d'aucun livre, dans l'espace de sept jours, lorsque, après le meurtre de César, Cicéron allait chercher en Grèce un asile contre la fureur d'Antoine. Le grand orateur l'envoya de Rhegium au jurisconsulte Tribatius Testa, qui l'avait prié de lui expliquer les règles d'Aristote sur les *topiques* ou lieux communs de la dialectique. Ce n'est qu'un exposé assez court, et parfois obscur, des divisions et subdivisions de la doctrine d'Aristote.

TOPIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière topique.

TOPO (abrév. de *topographe*) n. m. (am. Plan. *Le* TOPO *d'une maison*. Arg. mil. Officier d'état major.

TOPO n. m. Bateau de pêche italien de l'Adriatique à fond plat, gréé de deux voiles, à tiers et d'une fois.



Topo.

TOPOALGIE (*jî* — du gr. *topos*, lieu, et *algos*, douleur) n. f. Syn. de *topalgie*. ‖ Douleur particulière unique de la neurasthénie, qui consiste en une douleur fixe et localisée dans un rapport avec une région anatomique ou un territoire physiologique déterminés.

TOPOGRAPHE (*graf'*) n. Personne qui s'occupe de topographie.

TOPOGRAPHIE (*fi* — du gr. *topos*, lieu, et *graphein*, décrire) n. f. Description d'un lieu et représentation graphique de son relief.

— Milit. *Section de topographes*, ou *topos*, Nom donné à une section du Service géographique de l'armée. Elle est particulièrement chargée de l'exécution des *travaux topographiques* et notamment de la révision de la carte de France.

— ENCYCL. Dès l'abord, toute opération topographique comporte la planimétrie et le nivellement du terrain considéré, puis l'établissement de la carte qui représente conventionnellement ce dernier. On commence par construire un canevas polygonal. Pour cela, en chaque point où l'on change de direction, on place un jalon, on réunit les jalons par des droites ; on mesure ensuite les côtés et les angles du polygone formé de la sorte. Après quoi, on lève un second polygone contigu au premier et ainsi de suite. Ce travail préliminaire achevé, le topographe relève sur les lieux les particularités du sol : montagnes, cours d'eau, lacs, forêts, habitations, routes, ponts, chemins de fer, divisions administratives, etc., et, en se servant du réseau polygonal comme repère, les indique au crayon sur le papier. Plus tard, cette minute permettra de dresser la carte topographique définitive à l'aide des signes conventionnels figurés ci-contre.

Le rapport entre les dimensions du terrain et celles adoptées pour sa projection horizontale se nomme l'*échelle* du plan. La carte de l'état-major français est au $\frac{1}{80.000}$; celle dite du chemin vicinal, dressée par le ministère de l'intérieur, est au $\frac{1}{100.000}$; la carte d'Angleterre au $\frac{1}{63.360}$; la carte de Russie au $\frac{1}{126.000}$; etc. Quand on a fini la planimétrie du terrain, il faut procéder au nivellement, autrement dit déterminer la *cote* des principaux points. On prend généralement pour plan de comparaison le niveau de la mer prolongé par la pensée au-dessous du continent.

En *topographie*, on réalise la figure du terrain au moyen de courbes de niveau et de hachures ou lignes de plus grande pente, interrompues au passage des courbes horizontales. La direction des hachures indique celle de la pente et leur écartement en mesure l'inclinaison, de plus, on suppose le terrain éclairé verticalement ou par des rayons inclinés sur l'horizon. Dans l'hypothèse de la lumière zénithale, une surface est d'autant plus éclairée qu'elle s'incline moins sur l'horizon, et l'intensité lumineuse reçue varie proportionnellement au cosinus de l'angle d'inclinaison ; dans le cas de la lumière oblique, on admet que les rayons inclinés à 45° sur l'horizon viennent de l'angle supérieur gauche du cadre de la carte. Alors divers plans, les vallées sur certaines collines demeurent dans l'ombre et le système schématise mieux les caractères généraux du terrain aux yeux du lecteur. Mais, si la plume représente bien les contours des accidents principaux, on doit s'adresser au *lavis* pour l'expression de plusieurs détails. La série de teintes conventionnelles se forme à l'aide des couleurs élémentaires suivantes : l'encre de Chine, le carmin, l'indigo ou bleu de Prusse, le minium, la terre de Sienne brûlée et la gomme-gutte. Des tableaux reproduisent les nuances adoptées avec les proportions de couleurs et d'eau nécessaires pour les réaliser. Le sens d'un fleuve ou d'une rivière se note par une flèche dessinée entre les rives.

Historique. Selon le colonel Laussedat, les Chaldéens et les Égyptiens cultivaient déjà la *topographie*, qu'ils enseignèrent vraisemblablement aux Grecs. Ceux-ci, plusieurs siècles avant notre ère, partageant les terrains à lever en triangles dont ils évaluaient les côtés et la surface. Ils rapportaient les lignes sinueuses à des droites tracées au moyen des jalons et de la *groma*, sorte d'équerre d'arpenteur. Ils savaient mesurer les hauteurs avec des niveaux d'eau et des mires à voyant. La *dioptre* ou alidade à pinnules, portée par une colonne rendue verticale avec le fil à plomb et disposée sur un pied à trois branches, leur permettait de résoudre divers problèmes de géométrie pratique. Enfin, des vues cavalières accompagnaient parfois les plans topographiques gréco-romains. Au moyen âge, les topographes, comme les architectes, s'adressent exclusivement à la *perspective* pour figurer les pays et les monuments. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, on voit apparaître le *graphomètre*, tandis que le *perspectographe* dont s'aident les artistes met en évidence certains principes jusqu'alors ignorés.

Au siècle suivant, le *vernier*, le *niveau à bulle d'air* et la *lunette d'approche* viennent perfectionner les méthodes. Puis, au XVIIIe siècle, les ingénieurs comme Cent à coter leurs plans : le Hollandais Cruquius (1729), Buache (1737) et, un peu plus tard, Dubuat songent à utiliser les propriétés des *courbes de niveau*, pendant que Cassini entreprend la première grande carte de France appuyée sur une triangulation générale. Afin d'évaluer les distances sans les

TOPOGRAPHIQUEMENT adv. Dans la topographie ou selon la topographie.

TOPOLIA n. f. Nom vulgaire de la grande Consoude.

TOPOLOGIE n. f. — La géographie, en tant qu'elle s'occupe de l'état des lieux.

— Hist. Ouvrage où l'on décrit les lieux remarquables qu'on a pu voir.

TOPOLOGIQUE adj. Qui a rapport à la topologie, à la description des lieux.

TOPOLYA, bourg d'Autriche-Hongrie, royaume de Hongrie, comitat de Bacs, à 10 kilom. de Vajdas-Maros, sur le bord droit du Maros.

TOPONOMASTIQUE *masc.* Qui a rapport, qui est relatif à la toponymie.

— Encycl. La *toponymie* a pour but de rechercher l'origine et la forme des noms de lieux d'une région déterminée. Elle est aussi l'auxiliaire de la géographie. Mais la toponymie ne consiste pas seulement à rechercher le sens des noms de lieux, à en expliquer l'étymologie ou la forme primitive. Elle dépend aussi de la linguistique et peut rendre service à l'histoire en éclairant les migrations des peuples.

TOPONYMIE n. f. Didact. Syn. de TOPONOMASTIQUE.

TOPONYMIQUE adj. Qui a rapport à la toponymie. — SUBST. Syn. de TOPONOMASTIQUE.

TOPOPHOBIE n. f. Peur morbide, crainte maladive des lieux, des endroits.

TOPOPHOBIQUE adj. Qui a rapport à la topophobie.

TOPORAMA n. m. Panorama d'un endroit particulier.

TOPORCZ, village de Hongrie (prov. de Haute-Haarenczie, sous-préfecture de Bartfeld), sur la Harenczie, sous-préfecture de Bartfeld, sur la Harenczie, sous-préfecture de Bartfeld, sur la Harenczie, sous-préfecture de Bartfeld,

— Constr. Poignée de foin roulée dans l'argile, dont on garnit le tour des briques fermant les ouvreaux du four de glacerie.

— Peint. Petit linge avec lequel les peintres essuient les pinceaux et la palette.

— Techn. Rang de quatre ou cinq cerceaux sur un tonneau. ‖ Paquet de fil de fer ou de fil de laiton plié en rond. (On dit aussi TORQUE.) ‖ Écheveau d'or à broder, coupé par aiguillées. ‖ Natte de paille que l'on met sur un chariot qui transporte des pierres taillées pour empêcher qu'elles ne se heurtent. ‖ Selle bourrée en paille et recouverte en grosse toile, qu'on met sur le dos des bêtes de somme. ‖ Double ou triple tour d'osier que le vannier fait autour de la base d'un panier, d'une hotte et en différents endroits de ces récipients, pour les consolider. ‖ Fourchée de fumier que les maraîchers placent au pied d'une couche pour la garantir du froid.

— Vénér. Fumées à demi formées.

TORCHE-CUL n. m. Trivialem. Linge, papier, etc. avec quoi l'on s'essuie après qu'on a été à la garde-robe. ‖ Pl. *Des* TORCHE-CULS.

— Fam. Écrit méprisable, sans valeur.

TORCHE-CULATIF, IVE rad. *torche-cul*, adj. Ordurier : *Ce sont propos* TORCHE-CULATIFS. (Rabelais.)

TORCHE-FER n. m. invar. Torchon mouillé dont on se sert pour essuyer les fers à souder.

TORCHE-NEZ n. m. invar. Art vétér. V. TORD-NEZ.

TORCHEPIN n. m. Bot. Nom vulgaire du pin mugho.

TORCHE-POT n. m. Ornith. Nom vulgaire des sittelles, ainsi appelés parce qu'ils font, avec de la terre gâchée, une sorte de torchis à l'entrée des trous d'arbres dans lesquels ils nichent. ‖ Pl. *Des* TORCHE-POTS.

TORCHER (*ché*) n. m. Celui qui fait des constructions en torchis.

TORCHER (rad. *torche*) v. a. Essuyer, frotter avec un papier, un linge, etc., pour nettoyer : TORCHER *un enfant*.

— Fam. Battre : *Ivrogne qui* TORCHE *sa femme*. ‖ Faire à la hâte, vite et sans soin : TORCHER *sa besogne*.

— Pop. *Torcher un plat*, Manger absolument tout ce qu'il contient, jusqu'à la sauce essuyée avec le pain.

— Constr. Recouvrir un mur avec du torchis.

— Mar. *Torcher de la toile*, Déployer le plus de voiles possible.

— Peint. *Torcher les pinceaux, la palette*, Les essuyer, les nettoyer, après s'en être servi.

— Techn. Faire, avec un ou plusieurs brins d'osier, le cordon, le bord d'un panier, d'un ouvrage de vannerie. ‖ *Torcher le tas*, Enlever la colle que la presse a fait sortir d'entre les feuilles dont se compose le carton. ‖ *Torcher le quarteron d'or*, Le nettoyer avec un morceau de drap.

Torché, ée part. pass. du v. Torcher.

— Fam. Mis, vêtu : *Être bien* TORCHÉ, *mal* TORCHÉ.

Se torcher, v. pr. S'essuyer, se frotter pour se nettoyer : SE TORCHER *le nez*.

— Pop. Se battre : *Laissez-les* SE TORCHER.

— Loc. div. : *N'avoir qu'à se torcher le bec*, Être obligé de renoncer à ce que l'on désire, à ce à quoi l'on prétend. ‖ Trivialem. *Se torcher le derrière de*, Ne tenir aucun compte, ne faire aucun cas de.

TORCHÈRE (rad. *torche*) n. f. Vase métallique à jour, placé sur un pied, et dans lequel on met des matières combustibles destinées à donner de la lumière.



Torchères : 1. En bronze (art romain); 2. Louis XIV (bois sculpé et doré).

— Sorte de grand candélabre, ayant souvent un caractère monumental, des formes artistiques, et presque toujours établi à poste fixe : TORCHÈRES *de bronze doré*.

— Haut guéridon sur lequel on pose un flambeau portant des bougies.

TORCHETTE (*chèt'* — de *torcher*) n. f. Petit torchon.

— Bouchon de paille servant à torcher.

— Loc fam. *Net et clair comme torchette*, Très malpropre ou très obscur.

— Osier tortillé autour d'une hotte, d'un panier.

— Pêch. Faisceau de paille longue, dans lequel on expédie le poisson.

— Techn. Instrument de forge dont on se sert pour rétrécir le diamètre de la tuyère. ‖ Sorte de ringard qui se termine par une partie aplatie comme une pelle.

TORCHIS (*chi* — du lat. *torquere*, tordre) n. m. Constr. Mortier composé de terre grasse et de paille ou de foin coupé, avec lequel on fait certaines constructions : *Murs en* TORCHIS.

— Agric. Mélange de terre glaise et de mousse ou de paille hachée, qu'on emploie pour protéger les greffes, couvrir les arbres, abriter les ruches.

TORCHON (de *torcher*) n. m. Serviette dont on se sert pour essuyer la vaisselle, les ustensiles de cuisine, etc.

— Fam. Femme très malpropre : *C'est un vrai* TORCHON.

— Loc. div. : *Être fait comme un torchon*, Être vêtu malproprement. ‖ Pop. *Se mettre dans ses torchons*, Se coucher. ‖ *Se flanquer un coup de torchon*, Se battre. Fam. *Le torchon brûle*, Il y a de la brouille dans le ménage.

— Constr. Petite natte de paille qu'on place sous les pierres taillées, quand on les remue, pour ne pas endommager les arêtes. ‖ On dit aussi TORCHIS, dans ce sens.

— Adjectiv. *Papier torchon*, Sorte de papier dont on se sert pour la gouache et l'aquarelle. ‖ *Tulle torchon, Dentelle torchon*, Sorte de tulle ou de dentelle de coton, faite à grand réseau et avec des fils très résistants.

— ENCYCL. Pêch. *Pêche au torchon*. Ce genre de pêche consiste à réunir en un paquet une poignée de joncs d'étang desséchés et à les attacher par une de leurs extrémités, de manière à en former un cylindre. Le fil de la ligne s'attache à cette ligature et s'enroule autour du torchon, tout en laissant pendre dans l'eau la-



A, pêche au torchon; B, torchon enroulé.

vancée munie de son amorce vive. Quand un poisson carnassier mord, il faut dévider le corps de la ligne et le torchon s'étale sur la surface de l'eau en éventail circulaire. Le pêcheur n'a plus qu'à venir, en barque, cueillir les différents torchons ainsi déployés.

TORCHONNER (*cho-né*) v. a. Essuyer, nettoyer avec un torchon : TORCHONNER *la vaisselle*.

— Fam. Exécuter rapidement et sans soin : *Cet ouvrier* TORCHONNE *tout ce qu'il fait*.

TORCIN (*sin*) n. m. Banc de matière étrangère qui divise les couches de schiste ardoisier.

TORCINER (*si*) v. a. Techn. Tordre le verre qu'on travaille ainsi pendant qu'il est chaud.

TORCOL ou **TORCOU** (pour *tord col*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des picidés, comptant quatre espèces répandues dans l'ancien monde. (Leur nom vient de la facilité avec laquelle ils tournent leur tête pour regarder en arrière. Le torcol commun quitte l'Europe aux premiers froids pour hiverner en Afrique et en Asie.)



Torcol.

TORCULAR (mot lat., signif. *pressoir*) n. m. Anat. Confluent des sinus de la dure-mère, appelé aussi PRESSOIR D'HÉROPHILE.

TORCY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 33 kilom. d'Autun, sur un affluent de la Bourbince; 1.102 hab. Houille.

TORCY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 24 kilom. de Meaux, près de la Marne; 1.499 hab.

TORCY (CANAL DE), petit canal destiné à alimenter le bassin de partage du canal du Centre. Il commence près du village de Torcy et se déverse dans le bief de partage du canal du Centre à l'écluse de la Miette.

TORCY (Jean-Baptiste COLBERT de). V. COLBERT.

TORDA. Géogr. V. THORDA.

TORDAGE (*daj'*) n. m. Techn. Action de tordre en corde. ‖ Opération de tissage qui consiste à faire suivre, bout à bout et on les tordant un à un, tous les fils d'une nouvelle chaîne à ceux de la chaîne terminée.

TORDANT (*dan*), **ANTE** adj. Pop. Qui vous fait tordre de rire.

TORD-BOYAUX n. m. Eau-de-vie très forte, ou de mauvaise qualité. ‖ Espèce de mort aux rats.

TORDE n. f. Mar. Anneau de cordes attaché à l'extrémité des grandes vergues, pour garantir les rabans.

TORDENSKJOLD (Pierre WESSEL), marin danois, né à Trondhjem (Norvège) en 1690, mort à Hanovre en 1720. Il se signala, fort jeune encore, dans la guerre entre la Norvège et la Suède, et devint en 1716 chef de l'escadre de la mer du Nord. Il échoua, en 1717, à l'attaque de Gotembourg, mais en 1719 il s'empara, par un coup de main, de Marstrand, où il captura une escadre suédoise. Nommé vice-amiral, il réussit, à la tête de la plus grande escadre qu'il ait jamais commandée, à brûler presque tous les vaisseaux réfugiés à Gotembourg. Après la paix (1720), il voyageait en Allemagne, lorsqu'il fut tué en duel par le colonel suédois Stael von Holstein, qu'il avait accusé de vol au jeu. Marin audacieux, d'une bravoure téméraire, mais peu tacticien, il a laissé un souvenir légendaire dans toutes les marines du Nord.

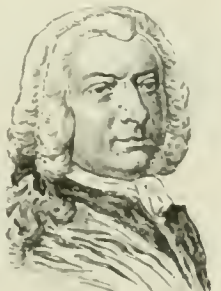

Tordenskjold

TORDERA, bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Girone], sur la *Tordera*; 2.700 hab. Dentelles. Vieux château.

TORDESILLAS, ville d'Espagne (Léon [prov. de Valladolid], sur une hauteur au-dessus du Douro; 3.800 hab. Petite industrie et commerce assez actifs : fabrication de toiles, cuir, chapellerie. Restes des portes de l'ancienne enceinte. Intéressante église du XIVe siècle. C'est à Tordesillas que fut signé, en 1391, le traité fixant la ligne idéale que ne devaient pas dépasser, dans leurs acquisitions coloniales de l'avenir, l'Espagne et le Portugal, traité que le pape Jules II ratifia huit ans plus tard.

TORDEUR, EUSE n. Techn. Personne qui tord la laine, la soie, le fil ou une autre matière textile.

— Navig. fluv. Nom donné à l'ouvrier qui, dans la confection d'un train de bois flotté, a pour fonction de pratiquer des encoches aux pièces dites *chantiers* et de passer ces derniers à l'ouvrier flotteur.

— n. f. Techn. Ouvrière qui, lorsqu'une pièce de soie est usée, place l'autre pièce sur le métier. ‖ Machine avec laquelle on tord ensemble les fils de fer, pour en former des câbles.

TORDEUSE n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des *tortricides*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe. (Sous le nom général de *tordeuses*, on entend tous ces petits papillons dont les chenilles roulent des feuilles en cornets en les liant avec des fils de soie pour y trouver à la fois le vivre et le couvert. La *tortrix Bergmanniana*, jaune et rouge, pullule dans les jardins.)



Tordeuse de la grappe, à sa chenille et papillon.

TORD-FIL n. m. invar. Chir. Instrument destiné à tordre les fils pour serrer une ligature.

— ENCYCL. Le *tord-fil* est formé par une petite tige métallique terminée à l'une de ses extrémités par une petite plaque percée de deux trous dans lesquels on passe les deux chefs du fil à tordre. On emploie aussi cette même tige terminée par deux crochets dirigés en sens inverse, elle est d'un maniement plus rapide.



Tord-fil

TORDION n. m. Contorsion. Vx.

— Chorégr. Danse sur un air à trois temps. Vx.

— Techn. Fils tordus, emmêlés : *Des* TORDIONS *de laine blanche*.

TORD-NEZ n. m. invar. Art vétér. Instrument de contention, constitué par une anse de ficelle passant dans un trou pratiqué à l'extrémité d'un court et solide bâton. On introduit la lèvre supérieure et le bout du nez du cheval dans l'anse de ficelle, puis on tord celle-ci en tournant le bâton jusqu'à ce qu'on provoque une douleur suffisante pour rendre le cheval docile.) Syn. TORCHE-NEZ, SERRE-NEZ, TROUSSE-NEZ.



Tord-nez.

— Adjectiv. *Corde tord-nez*, Espèce de corde servant à cet usage.

TORDOIR n. m. Bâton ou garrot avec lequel on tord ou serre une corde. ‖ Appareil à meules verticales, qui sert à broyer le minerai, et qui est ainsi appelé parce que les roues écrasent le minerai, non seulement par leur poids, mais encore par le mouvement de torsion qu'elles éprouvent en glissant sur l'aire. ‖ Sorte de moulin à boule. ‖ Machine à tordre les fils. ‖ Appareil servant à tordre le linge.

TORDRE (du lat. *torquere*, même sens : *Je tords, tu tords, il tord, nous tordons, vous tordez, ils tordent. Je tordais, nous tordions. Je tordis, nous tordîmes. Je tordrai, nous tordrons. Je tordrais, nous tordrions. Tords, tordons, tordez. Que je torde, que nous tordions. Que je tordisse, que nous tordissions. Tordant. Tordu, ue*) v. a. Tourner, tortiller comme lorsqu'on fait une corde : TORDRE *du fil, de l'osier, du linge*.

— Contourner par un effort : TORDRE *les bras à un adversaire*.

— Pop. et turf. Vaincre complètement, épuiser : *Cheval qui* TORD *tous ses concurrents*.

— Fig. Détourner de son sens naturel, par une interprétation forcée : TORDRE *le sens d'un auteur*. ‖ Exprimer, faire sortir par un effort le contenu de : *Pressez-les,* TORDEZ-*les, ils dégoûtent l'orgueil*. (La Bruy.)

— Loc. div. *Tordre le cou*, Étrangler en serrant le cou : TORDRE LE COU *à un poulet*. (*Tordre la vie*, Pop. Même sens.) *Tordre le cou à une négresse*, Pop. Boire une bouteille de vin rouge. ‖ *Tordre l'échine*, Faire des courbettes, se montrer bas et rampant. ‖ *Ne faire que tordre et avaler*, Manger avec avidité. ‖ *Si on lui tordait le nez, il en sortirait du lait*. Se dit de ceux à qui on veut reprocher leur jeunesse, leur manque d'expérience.

— Techn. En parlant des fils, Enrouler l'un à l'autre par un travail de torsion. ‖ Enrouler l'un à l'autre par un effort de torsion, en parlant des écheveaux. ‖ *Tordre le drap à la chevrille*, Le tordre sur le gros foulon de bois, afin d'en faire sortir la graisse et les ordures qui peuvent s'y trouver.

Tordu, ue part. pass. du v. Tordre.

— Sport. Se dit d'un cheval qui, à la fin d'une course, arrive tellement épuisé, qu'il semble fléchir sur ses jambes.

— Bot. *Préfloraison tordue*, Préfloraison dans laquelle les pétales sont contournés en tire-bouchon.

— SYN. **Tordu, tors, tortillé, tortu, tortué, tortueux**. *Se tordre*, v. pr. Contourner son corps avec effort. SE TORDRE *dans des convulsions. Un serpent qui* SE TORD.

Loc. div. *Se tordre les mains, les bras*, Les contourner violemment, les crisper en signe de désespoir. ‖ *Rire à se tordre les côtes, à se tordre*, et pop. *Se tordre*, Rire convulsivement.

— Devenir tordu, contourné : *Branche qui s'est* TORDUE.

Tordu, ue part. pass. du v. Tordre.

TORDYLE n. m. Bot. Genre d'ombellifères, tribu des peucédanées. (Ce sont des herbes annuelles ou bisannuelles, à feuilles alternes, très découpées et comme ailées, à fleurs blanches, disposées en ombelles terminales. Le *tordyle officinal*, répandu dans toute l'Europe méridionale, entre, sous le nom de *séséli de Crète*, dans la composition de la grande thériaque. Le *grand tordyle* est commun dans les champs.)

TORE (du lat. *torus*, corde) n. m. Archit. Moulure ronde, de forme circulaire, pratiquée ordinairement à la base d'une colonne ou à l'extrémité de son fût, ou sur un piédestal. ‖ *Tore supérieur*, Tore le plus mince d'une base attique ou corinthienne. ‖ *Tore inférieur*, Tore le plus inférieur de la même base. ‖ *Tore corrompu* ou *Bourrelet*, Celui dont le profil a la forme d'un demi-cœur.

— Bot. Réceptacle cylindrique de certains fruits.

TORÉADOR [illegible] dans les [illegible] très sommaires. V. TAUREAU.

Toreador [illegible] [illegible] [illegible]

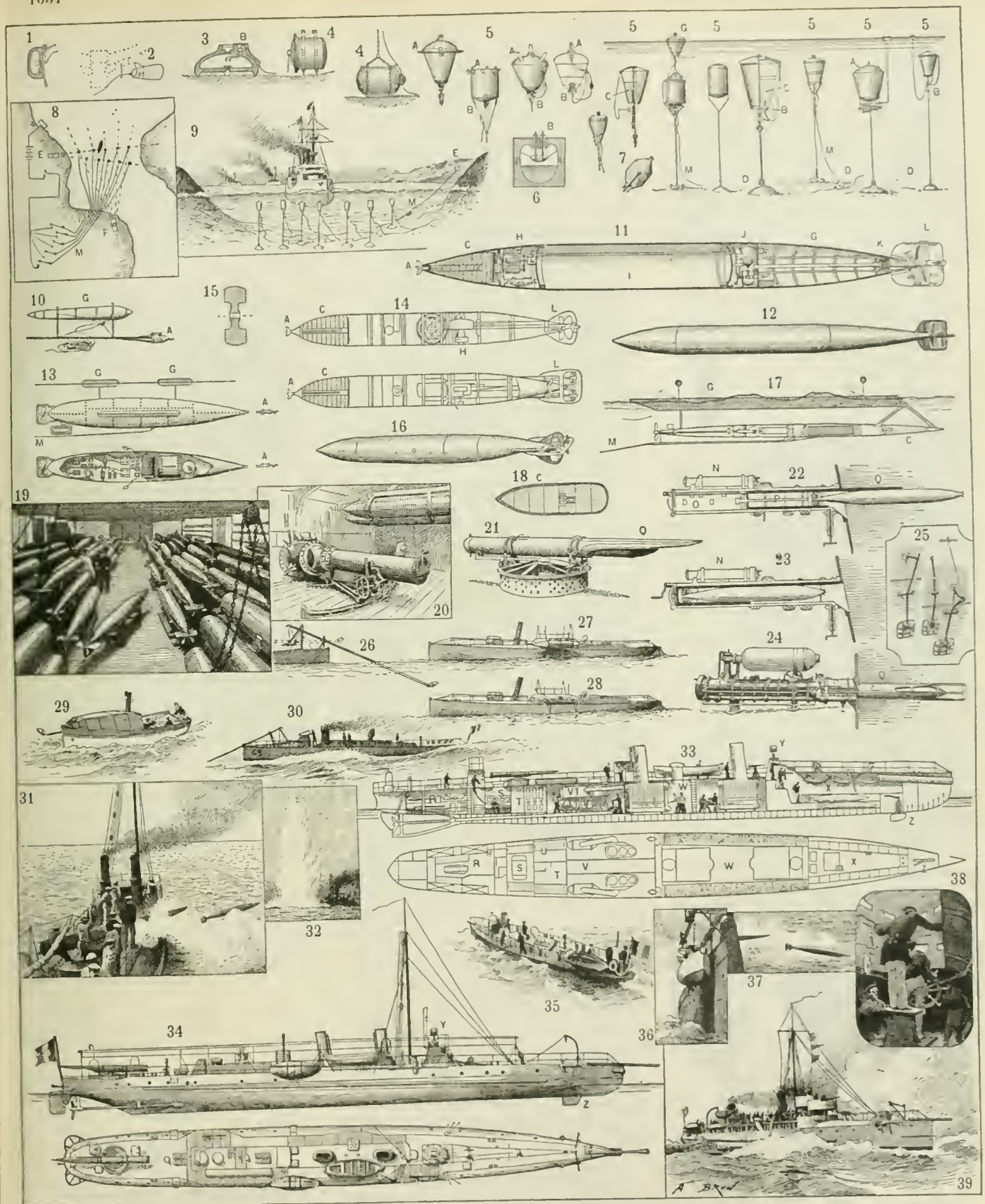

TORPILLE ET TORPILLEUR : 1. Torpille de Bushnell (1773). — 2. Torpille de Fulton (1797). — 3. Torpille dormante de fond, à corps en fonte. — 4. Torpille dormante en tôle. — 5. Torpille vigilante électro-automatique. — 6. Inflammateur Mac-Evoy torpilles japonaises. — 7. Torpille électrique. — 8. Défense d'une passe par des torpilles électro-automatiques (plan). — 9. Défense d'une passe par des torpilles électro-automatiques (coupe). — 10. Torpille divergente. — 11. Torpille automobile Whitehead (coupe). — 12. Torpille automobile Whitehead (profil). — 13. Torpille dirigeable Lay (profil et plan). — 14. Torpille Howell (coupe et plan). — 15. Coupe du volant-moteur de la torpille Howell. — 16. Torpille Howell. — 17. Torpille dirigeable Sims Edison. — 18. Torpille aérienne ou sous-torpille. — 19. Magasin de torpilles (le cône de charge est ordinairement retiré). — 20. Tube de lancement aérien de grand navire. — 21. Tube de lancement aérien de petit navire. — 22. Tube de lancement sous-marin à explosif, pendant le tir. — 23. Tube de lancement sous-marin à explosif prêt à tirer. — 24. Tube de lancement sous-marin à air comprimé. — 25. Fermeture extérieure des tubes sous-marins. — 26. Hampe porte-torpille. — 27. Appareil lance-torpilles, extérieur relevé. — 28. Appareil en position de tir. — 29. Canot à vapeur armé en porte-torpille. — 30. Torpilleur porte-torpille. — 31. Lancement de torpille par un torpilleur. — 32. Explosion d'une torpille. — 33. Coupe et plan d'un torpilleur de haute mer. — 34. Vue longitudinale et plan du pont d'un torpilleur de 1re classe. — 35. Torpilleur-vedette. — 36. Transport porte-torpilleurs, mettant à la mer un torpilleur-vedette. — 37. Lancement de torpille, par tube aérien d'un grand navire. — 38. Dans le kiosque d'un torpilleur. — 39. Contre-torpilleur. — A, détonateur au choc : B, détonateur électrique, C, charge explosive, D, crapaud de mouillage, E, poste extérieur; F, poste intérieur; G, flotteur; H, piston hydrostatique et régulateur d'immersion; I, réservoir à air comprimé; J, soupapes et machines, K, compartiment des engrenages, L, queue de la torpille, hélices et gouvernails, M, fil électrique; N, chambre à explosion; O, tube extérieur fixe; P, tube intérieur mobile, Q, cuiller; R, mécaniciens et maîtres; S, carré; T, commandant, U, second; V, machines, W, chaufferie; X, poste d'équipage, Y, projecteur électrique; Z, gouvernail avant.

A, torons.

Torpilleur (1, 2, 3, Gaulois; 4, Extrémités de torque en or massif; 5, Extrémité de torque étrusque).

TORPILLE *k* mill — de l'ital. *torpillo* n. *f.* Art milit. Engin de guerre servant à provoquer des explosions sous-marines. ‖ *Torpille de fond*, torpille mouillée sur le fond de la mer. ‖ *Torpille automobile*, Torpille possédant un mécanisme qui lui permet de se diriger sur le but auquel on la destine. ‖ *Torpilles flottantes*, Torpilles mouillées entre deux eaux et destinées à faire explosion au choc d'un navire, soit automatiquement, soit électriquement. ‖ *Torpilles portées*, Torpilles placées sous la coque d'un navire au moyen d'une hampe adaptée à un *canot porte-torpille*. ‖ *Torpilles remorquées*, Torpilles mouillées par un navire et tenues à une certaine distance du bord au moyen d'une remorque en acier. ‖ *Torpilles dirigeables*, Torpilles électriques manœuvrées de terre par un câble qui permet de faire mouvoir le gouvernail. ‖ *Chapelet de torpilles*, Réunion de torpilles flottantes destinées à éclater simultanément au contact d'un navire ennemi.

ENCYCL. Mar. La *torpille* se composa longtemps d'une carcasse en métal dans laquelle on entassait de la poudre noire, enflammée d'une façon quelconque au moment où un navire la heurtait ou quand il passait au-dessus d'elle. Ces machines infernales jouèrent un grand rôle dans la guerre de sécession d'Amérique. Depuis 1875, la science de la torpille a fait de très grands progrès.

Les types de torpille aujourd'hui employés dans toutes les marines peuvent se diviser en quatre catégories : 1° torpilles fixes, 2° torpilles automotrices, 3° torpilles portées, 4° torpilles dérivantes ou chapelets.

Les torpilles fixes comprennent les torpilles de fond et les torpilles vigilantes automatiques, automatiques électriques et électro-automatiques. Les torpilles de fond, mouillées sur le fond de la mer, à l'entrée des passes, sont destinées à faire explosion quand un navire passera dessus. Elles se composent d'une carcasse métallique en tôle zinguée, remplie de fulmicoton. La mise de feu est électrique. Les torpilles électro-automatiques sont tenues à bonne distance du niveau de l'eau par un crapaud de mouillage, contenant la pile d'inflammation. Le principe de la mise de feu est le même que pour les torpilles précédentes.

Les torpilles automatiques sont aussi mouillées à une distance fixe du fond, mais la charge est enflammée par une étoupille à rugueux, qui prend feu quand la torpille est inclinée de 25°.

Les torpilles automotrices comprennent les torpilles automobiles et les torpilles dirigeables.

Les torpilles automobiles, du genre Whitehead ou Schwartzkof, sont basées sur le même principe : mise en marche d'une carcasse fusiforme au moyen de l'air comprimé. Ces engins se composent d'un corps fusiforme divisé en compartiments ; le compartiment avant ou cône de charge contient la charge explosive et l'appareil de mise de feu, le second compartiment contient les régulateurs d'immersion et d'horizontalité, le troisième est le réservoir d'air comprimé dans lequel on emmagasine l'air à 80 atmosphères. Dans le quatrième compartiment se trouvent : la machine du genre Brotherhood ou Whitehead, le régulateur de pression, le régulateur de distance, les soupapes de prise d'air, le mécanisme de stoppage, le servomoteur et la soupape d'immersion ; le flotteur arrière, qui fait aussi partie de ce compartiment, est un réservoir d'air destiné à assurer à la torpille une flottabilité suffisante. Le compartiment extrême comprend : les engrenages, lesquelles donnent aux hélices, qui sont de pas contraire, des mouvements opposés ; la queue, qui contient les hélices, les gouvernails, les nilettes directrices et les ailerons. On arrive à tirer en ligne droite jusqu'à une distance de 600 mètres. En heurtant un navire, la pointe percutante qui termine le cône de charge enflamme la charge et la fait exploser. Ces torpilles sont lancées par une légère charge de poudre, au moyen de tubes de lancement ou tubes-canon.

Dans les torpilles dirigeables, les moteurs sont reliés à la source d'électricité qui leur donne le mouvement et oriente le gouvernail, au moyen de câbles qui se déroulent à mesure que la torpille va de l'avant. On pouvait conduire ces torpilles jusqu'à une distance de 2.000 mètres, et la torpille Sims-Edison donna aux essais des résultats satisfaisants, mais son prix de revient était trop élevé.

— *Torpilles portées.* Les torpilles portées ont existé dès le début de l'invention de la torpille ; elles se composent essentiellement d'une carcasse en bronze contenant la charge et la boîte d'amorce, et du système de mise de feu, comprenant un contact fixe et un contact mobile. Le contact mobile vient heurter le contact fixe quand il se produit un effort sur les ailerons extérieurs de la torpille, et un circuit électrique se trouvant fermé, la charge explose. Ces engins sont à inflammation électrique au choc ou à volonté ; ils sont disposés à l'extrémité de hampes portées par des canots à rames, à vapeur ou par des torpilleurs.

— *Torpilles en chapelet.* Dans les fleuves ou pour barrer l'entrée d'une passe, on a employé avec succès les chapelets de torpilles formés par un certain nombre de torpilles également espacées, reliées électriquement les unes aux autres et tenues à une bonne immersion au moyen de bouées ; ces torpilles peuvent exploser en rencontrant la carène d'un navire ou former un circuit électrique qui détermine la mise de feu. La difficulté de la mise de feu des chapelets a conduit à leur suppression.

Après avoir mis des torpilles automobiles sur tous les navires, grands et petits, on a constaté que cette arme présentait sur les grands navires plus d'inconvénients que d'avantages, car un projectile ennemi pourrait faire exploser la charge d'une torpille qu'il atteindrait et causer d'énormes dégâts, aussi a-t-on étudié le lancement des torpilles sous l'eau, le problème semble à peu près résolu. Quoi qu'il en soit, la torpille allant frapper un navire dans ses œuvres vives est un instrument de guerre terrible, et l'artillerie navale n'a pu trouver une construction de coque assez robuste pour résister à ses effets.

TORPILLER *(ll* mill*)* v. a. Garnir de torpilles : TORPILLER *une rade*. Peu us. ‖ Attaquer à l'aide de torpilles : TORPILLER *un navire*.

TORPILLERIE *(ll* mill, et *ri* n. f. Ensemble du matériel affecté au service des torpilles d'un navire. ‖ Atelier et magasin des torpilles d'un arsenal.

TORPILLEUR *(ll* mill*)* n. m. Petit bateau chargé de porter et de lancer des torpilles. ‖ On dit quelquef. adjectiv. NATAL TORPILLEUR.

— Marin chargé de l'entretien et de la manipulation des torpilles. ‖ On dit aussi adjectiv. MARIN TORPILLEUR.

— Adjectiv. *Mécanicien torpilleur*, Breveté de la machine spécialisé pour l'entretien des mécanismes de la torpille Whitehead. ‖ *Officier torpilleur*, Officier breveté après un séjour à l'école des torpilles chargé de la direction des services électriques et de torpillerie du bord.

— ENCYCL. Les *torpilleurs* ont été créés aussitôt que fut inventée la torpille, mais ils ne devinrent pratiques que quand les progrès dans la construction des machines permirent d'obtenir avec des bâtiments de petit tonnage des vitesses relativement considérables. La progression dans la longueur des torpilleurs a été la suivante :

Torpilleurs de 3e classe, 27 mètres et 30 tonneaux de déplacement ;

Torpilleurs de 2e classe, 35 mètres et 60 tonneaux ;

Torpilleurs de 1re classe, 37 mètres et tonnage dépassant 60 tonneaux. Les premiers torpilleurs furent armés en porte-torpilles ; ceux qui vinrent après n'eurent que des tubes lance-torpilles. On est arrivé après de nombreux essais à mettre sur ces petits navires un armement mixte, composé d'une hampe et de deux tubes de lancement.

Dans la classification de la flotte nouvelle française, on est convenu d'appeler *avisos-torpilleurs* des petits bateaux, type *Bombe*, de 300 tonnes, armés de torpilles, de canons à tir rapide et attachés aux escadres comme éclaireurs, et *croiseurs-torpilleurs* des bateaux du type *Epervier*, d'un tonnage supérieur aux avisos-torpilleurs et inférieur aux croiseurs de 3e classe.

Les torpilleurs constituent l'élément essentiel de la défense mobile des ports. Partagés en *groupes*, ils sont en général convoyés dans leurs missions par un bâtiment de plus fort tonnage qui les protège et les ravitaille. Grâce à leur faible tirant d'eau et à leur médiocre tonnage, il leur est possible d'utiliser toutes les anfractuosités des côtes : leur rôle dans la défense des abords des ports, des goulets, des détroits peut ainsi devenir très efficace. D'autre part, il ne leur est qu'exceptionnellement permis d'accompagner une flotte loin de sa base d'opérations. Leur tenue à la mer est insuffisante et, en tous cas, ils perdent par les gros temps une grande partie de leur vitesse. Ils doivent être remplacés en escadres par les contre-torpilleurs. Ceux-ci, de type plus puissant, filant souvent plus de 30 nœuds, servent de répétiteurs ou de *mouches* d'escadre ; leur armement supérieur leur permet de donner la chasse avec succès aux petits torpilleurs de l'ennemi. Il faut rappeler que les chances de réussite d'une attaque de torpilleurs contre une flotte de fort tonnage sont limitées. Cette attaque demande beaucoup d'habileté et d'audace, et surtout de bonheur ; l'obscurité, le brouillard, la négligence de l'ennemi doivent la seconder. Le torpilleur, qui n'a aucune protection contre les obus, est facilement découvert par les projecteurs de l'ennemi. La rapidité du tir de l'artillerie moderne lui rend alors à peu près impossible l'approche à petite distance du but qu'il vise : un projectile bien placé le met hors de combat ; et même s'il réussit à lancer sa torpille dans de bonnes conditions, l'expérience de la guerre russo-japonaise a prouvé que tout navire torpillé n'était pas nécessairement un navire perdu.

Les marins *torpilleurs* ont une hiérarchie propre. Ils obtiennent leur brevet après un séjour d'un an sur le vaisseau-école des torpilles mouillé en rade des Salins-d'Hyères.

TORQUATO TASSO. Biogr. V. TASSE (*le*).

TORQUATUS (Manlius). Biogr. V. MANLIUS.

TORQUAY, ville maritime d'Angleterre (comté de Devon sur la baie de Tor ; 24.000 hab. Petit port de pêche et de cabotage. Station balnéaire très fréquentée pendant la saison d'été, et en tout temps un sanatorium de convalescence. Beau château de Torre Abbey.

TORQUE (*tork'* — lat. *torques* ; de *torquere*, tordre) n. m. Antiq. rom. Collier.

— n. f. Nom donné, en Provence, à des pains en forme de couronne.

— Blas. Bourrelet d'étoffe tortillée, des deux principaux émaux de l'écu, posé sur un casque en guise de cimier. (Elle est semblable en tout au tortil qui entoure la tête de Maure ; elle disparaît du casque héraldique vers la fin du XVIIe s.)

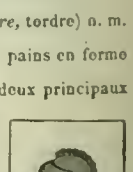

D'argent à un heaume de gueules, la torque d'azur et ornée de profil.

— Pêch. Syn. de TOUCHE et de TORQUETTE.

— Techn. Fil de fer, de laiton roulé en cercle. ‖ Tabac à chiquer en rouleau.

— ENCYCL. Antiq. rom. Le *torque* paraît être d'origine barbare. C'était le signe distinctif de certains barbares et notamment des Gaulois, que la sculpture antique ne représente jamais sans le *torques*. On le donnait comme décoration aux soldats romains qui s'étaient distingués. Il consistait en une lourde chaîne de métal précieux, ornée souvent de médaillons et de pierreries. Il se portait ordinairement au cou et quelquefois au bras.



Torques : 1, 2, 3, Gaulois ; 4, Extrémités de torque en or massif. 5, Extrémités de torque étrusque.

TORQUEMADA, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Palencia], sur la Pimerza, dont la *vega* est à cet endroit d'une belle fertilité ; 2.900 hab. Fabrication d'eaux-de-vie, d'outres pour le transport du vin, etc. C'est l'ancienne *Turris Cremata*.

TORQUEMADA (Juan DE) [on lat. *Joannes de Turrecremata*], cardinal et théologien espagnol, né à Valladolid en 1388, mort à Rome en 1468. Il entra, en 1403, dans l'ordre de Saint-Dominique. Il était prieur des dominicains de Tolède, quand le pape Eugène IV l'appela à Rome et le nomma maître du sacré palais (1431). Au concile de Bâle Torquemada, théologien du saint-siège, contribua à la condamnation des doctrines de Jean Huss et parla en faveur de l'Immaculée Conception. Il assista ensuite aux conciles de Ferrare et de Florence, et reçut du pape le titre de « défenseur de la foi ». Envoyé en France, il obtint de l'assemblée de Bourges (1440) la reconnaissance d'Eugène IV par la France. Nommé évêque de Palestrina (1455), il passa en 1461 au siège de Sabine. Il a laissé : *Meditationes* (1467); *Expositio brevis et utilis super toto psalterio* (1470); *Commentarii in decretum Gratiani partes V* (1519); etc.

TORQUEMADA (Fray Tomás DE), dominicain et inquisiteur espagnol, né à Valladolid en 1420, mort en 1498. Entré dans l'ordre de Saint-Dominique et renommé pour sa science et sa dévotion, il fut choisi, en 1482, pour un des huit inquisiteurs de la foi, et promu inquisiteur général l'année suivante. Aidé des légistes Juan de Chaves et Tristan de Medina, il rédigea les sévères *Instrucciones o ordenanzas de los inquisidores* publiées dans l'assemblée de Séville (1484), et dirigea pendant quatorze ans les opérations du saint-office avec une telle activité qu'au seul *auto da fe* célébré à Tolède le 10 mars 1487, douze cents condamnés furent livrés au bras séculier. Llorente estime qu'il condamna 8.800 personnes au feu et 96.501 à d'autres peines. Il suscita de telles haines qu'il dut, par trois fois, envoyer un agent à Rome pour se disculper aux yeux du pape et qu'on lui donna, pour le protéger dans ses voyages, une escorte de 50 cavaliers et de 200 fantassins. Il avait toujours sur sa table une corne de licorne pour se défendre des empoisonnements. C'est à lui que revient la plus grande part dans l'expulsion des juifs, décrétée en 1492 par Ferdinand et Isabelle.


Torquemada.

Torquemada, drame en quatre actes, en vers, de V. Hugo, avec un prologue, publié en 1882. — Dans un vieux jardin de Catalogne, jouent deux enfants qui s'aiment : don Sanche de Salinas et doña Rosa d'Orthez : ils descellent la pierre de l'in-pace où Torquemada, par sentence ecclésiastique, vient d'être muré vif. Délivré, Torquemada se rend à Rome pour demander l'absolution du pape; il rencontre saint François de Paule, et, tandis que l'apôtre de la religion par l'amour et l'apôtre de la religion par la terreur cherchent à se convaincre mutuellement, un chasseur paraît qui leur dit que la religion n'est qu'un vain mot. C'est le pape Alexandre VI. Il absout Torquemada, qui retourne en Espagne fonder l'inquisition. Le roi Ferdinand s'est épris de Rosa d'Orthez; pour la séparer de don Sanche, il envoie les deux jeunes gens au couvent. Mais son premier ministre, le comte de Fuentel (dont Sancho est le fils naturel), les délivre et les confie à Torquemada. Celui-ci reconnaît en eux ses deux sauveurs; mais, lorsqu'il apprend qu'ils ne l'ont délivré qu'au prix d'un sacrilège, on s'aidant d'une vieille croix de fer pour soulever la pierre de sa prison, il les livre au bûcher de l'inquisition afin de sauver leur âme. Le personnage de Torquemada, dominant le roi et l'Espagne, sorte de voyant implacable, bourreau qui tue les corps pour sauver les âmes, est une figure étrange et puissante.

TORQUER (*ke* — rad. *torque*) v. a. Tordre, mettre en rouleaux, en parlant du tabac.

TORQUET (*kè* — orig. dont.) n. m. Piège, panneau. (Vx.) ‖ *Donner le torquet, un torquet à quelqu'un,* Le tromper, lui donner le change. ‖ *Donner dans le torquet,* Tomber dans un piège.

TORQUETTE (*kèt'* — rad. *torque*) n. f. Comm. Maréo qu'on arrange dans une torche-paille, pour l'expédier. ‖ Panier d'osier servant au transport du poisson de mer. ‖ Panier de volaille ou de gibier.

— Pâtiss. Espèce de gâteau ayant la forme d'une couronne.

— Techn. Feuille de tabac roulée très serré.

TORQUEUR (*keur'*) n. m. Ouvrier qui torque le tabac.

TORRALBA do Calatrava, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad Real], sur le plateau manchego; 4.000 hab. Superbes récoltes dans les années pluvieuses.

TORRE Annunziata, ville d'Italie (Campanie [prov. de Naples]), sur le golfe de Naples; 21.700 hab. Bon petit port, faisant un actif commerce de vins, laves, pouzzolanes, etc. Nombreuses fabriques de pâtes alimentaires, d'armes (à l'Etat), source minérale gazeuse et établissement.

TORRE del Campo, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), près d'un sous-affluent du Guadalquivir par le Guadalbullon; 5.400 hab. Filature de lin.

TORRE del Greco, ville d'Italie (Campanie [prov. de Naples]), sur le golfe de Naples; 28.200 hab. Petit port qui arme pour la pêche du corail, nombreux ateliers de polissage et de taille du corail. Très souvent détruite par des éruptions du Vésuve.

TORRE de' Passeri, bourg d'Italie (Abruzze [prov. de Teramo]); 2.900 hab. Vieille abbaye de *San Clemente di Casauria* du IXe siècle, avec une belle église.

TORRE de' Picenardi (autref. *Torre de' Malamberti*), comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]); 2.550 hab. Huileries.

TORRE don Jimeno, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen], au pied du Jabalcuz (1 614 m.); 9.000 hab. Oliviers. Vigne. C'est l'antique *Tosiba*.

TORRE Maggiore, ville d'Italie (Pouilles [prov. de Foggia], près du Fortore; 8.311 hab.

TORRE Pellice (en franç., *La Tour*), ville d'Italie (Piémont, sur un versant du Vandalin [2.122 m.], au confluent de l'Angrogne et du *Pellice*; 5.000 hab. C'est le chef-lieu des vallées vaudoises, le centre religieux et moral de la secte vaudoise, qui y publie un journal en langue française.

TORRE PIGNATTARA, reste du tombeau de l'impératrice Hélène, mère de Constantin, à trois kilomètres de Rome, sur la voie Labicane. C'est une construction octogone, dont la voûte légère est faite en poterie, d'où lui est venu son nom (de *pignatta*, pot). La petite église de *Saint Pierre-et-Saint-Marcellin* fut amenagée plus tard dans cet édifice. C'est là que fut trouvé l'énorme sarcophage en porphyre rouge déposé au musée du Vatican et connu sous le nom de *sarcophage d'Hélène*. V. HÉLÈNE fig.).

TORRE Santa Suzanna, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce]); 3.453 hab.

TORRE (DELLA ou **TORRIANI**, puissante famille italienne, originaire de Valvassina anc. prov. de Côme). Ses principaux membres furent : PAGANO **della Torre,** qui fut podestat de Brescia en 1227 et 1235; — MARTINO **della Torre,** qui fut *seigneur* de Milan en 1259, de Côme et de Lodi en 1259, de Novare en 1262, et mourut l'année suivante; — FILIPPO **della Torre,** son frère, d'abord podestat de Gênes (1256), où il ne réussit guère. Il succède à Martino à Milan, Novare et Lodi (1263), puis à Côme, et parvient à s'établir à Vercel et à Borgame]; — NAPOLEONE ou NAPPO **della Torre,** neveu du précédent. [Il succéda à son oncle à Milan (1265) et devint seigneur de Brescia en 1266, puis vicaire impérial à Milan, mais fut battu et fait prisonnier par les nobles et mourut en prison (1278)]; — GUIDO **della Torre,** neveu de Nappo et fils de Francesco. Il succéda à son oncle, réussit à rentrer, en 1302, à Milan, où il est nommé (1307) capitaine du peuple. En 1308, il devint protecteur et défenseur de Plaisance. Mais l'influence croissante des Visconti l'obligea à quitter Milan.]

TORRE (Jean-Marie DELLA), physicien et naturaliste italien, né à Rome en 1713, mort en 1782. Entré à l'âge de dix-neuf ans dans l'ordre des augustins, il devint, peu après, professeur au grand séminaire de Naples, et fut nommé par Charles III directeur de sa bibliothèque, ainsi que de l'imprimerie royale et du musée d'antiquités que lui avait légué le dernier des Farnèse. Il perfectionna le microscope et fit d'intéressantes recherches sur le sang, les fibres, les muscles, etc., enfin sur les phénomènes volcaniques. On a de lui, entre autres écrits : *Science de la nature générale et particulière* (1749); *Institutiones arithmétiques* (1752); *Institutiones physicæ* (1753); *Description de deux éruptions du Vésuve* (1754); *Histoire et phénomènes du Vésuve, avec le catalogue des écrivains vésuviens* (1755); etc.

TORREBELVICINO, comm. d'Italie (Vénétie prov. de Vicence]); 3.700 hab. Lainages, teintures, tuiles.

TORRÉFACTEUR n. m. Appareil de torréfaction : TORRÉFACTEUR *à café, à cacao,* etc.

TORRÉFACTION (*fak'-si* — du lat. *torrefactio*) n. f. Didact. Action de torréfier.

— Chim. Opération qui consiste à exposer au contact de l'air, sous l'influence d'un feu direct, certaines substances que l'on veut oxyder par ce procédé.

— ENCYCL. Didact. La *torréfaction* a pour but d'opérer dans certaines substances un commencement de calcination

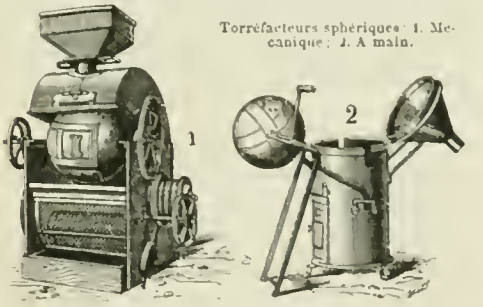
Torréfacteurs sphériques : 1. Mécanique; 2. A main.

ayant pour effet soit de détruire un principe nuisible, soit de provoquer la formation d'un principe aromatique, soit de dessécher la substance. On torréfie le cacao et le café pour détruire une partie de leur matière végétale et, en même temps, pour leur donner de l'arome en provoquant la manifestation des huiles aromatiques essentielles qu'ils renferment. On torréfie le tabac pour le dessécher et pour exalter les propriétés de la nicotine qu'il renferme.

TORRÉFIANT (*fi-an*), **ANTE** adj. Qui torréfie, qui produit la torréfaction, qui brûle : *Un soleil* TORRÉFIANT.

TORRÉFIER (du lat. *torrefacere* même sens. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous torréfiions. Que vous torréfiiez* v. a. Soumettre à un feu vif qui produit une carbonisation incomplète.

TORREILLES, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 15 kilom. de Perpignan, dans la plaine de la Solanque et tout près de la Méditerranée; 1.725 hab. Bons vins du Roussillon.

TORREIN (*rin*) n. m. Techn. Amas de matières étrangères qui traversent un bloc d'ardoise.

TORREJONCILLO, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès]; 5.000 hab.

TORRELAVEGA, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Santander], sur le petit fleuve Besaya; 7.500 hab. A 6 kilom. au S., Caldas de Besaya; bains fréquentés; sources thermales chlorurées sodiques.

TORRELODONES, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Madrid], à 845 mètres d'altitude; 3.500 hab.

TORREMILANO, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue], dans les Pedroches, plateaux pierreux; 4.000 hab.

TORRENS (LAC), vaste nappe salée de l'Australie méridionale, dans l'Etat de Sud-Australie, à 50 kilom. de l'extrémité nord du golfe Spencer, au pied ouest des monts Flinders, peu élevés, long de 200 kilom., entre rives stériles, désertes; très réduit en temps sec.

Torrens Act, régime de la propriété foncière institué en 1858 dans la South-Australia, sur l'initiative de sir Robert Torrens, directeur de l'enregistrement, député. Il consiste dans l'immatriculation des immeubles (plan de l'immeuble, titres de propriété, état des droits et charges) par l'administration de l'enregistrement, qui délivre au propriétaire un *certificat de titre* conforme. Toute aliénation ou hypothèque est mentionnée sur le registre matrice. Ce régime, excellent dans les pays neufs, confère une certitude absolue au droit de propriété et facilite les transactions et le crédit immobiliers. Aussi l'application en fut-elle rapidement généralisée. La loi française la mise en vigueur en Tunisie, à Madagascar et au Congo. C'est un magistrat, dans les colonies français, qui statue sur les demandes d'immatriculation, et l'immatriculation est attaquable par les parties, dans leurs rapports entre elles.

TORRENT (*ran* — du lat. *torrens*) n. m. Cours d'eau violent, soit à cause de la pente rapide de son lit, soit à cause d'une crue passagère.

— Ecoulement abondant : *Un* TORRENT *de larmes*

— Fig. Force impétueuse, irrésistiblement entraînante : *L'exemple est un* TORRENT *qui vous entraîne.*

— Loc. div. : *Laisser passer le torrent,* Attendre qu'une action impétueuse se soit affaiblie, qu'une passion se soit calmée, qu'un danger soit passé. ‖ *A torrents,* En grande abondance, en parlant de la pluie. ‖ *Torrent d'Anzin,* Nom par lequel on désigne dans les mines du Nord certains sables aquifères.

— ENCYCL. Les *torrents* sont des cours d'eau généralement temporaires, à régime violent, à profil non établi, et qui sont, dans les pays de montagnes, les premiers collecteurs des eaux sauvages ou de ruissellement. On distingue dans le cours de tout torrent trois zones différentes :


Torrent corrigé.

1° Le *bassin de réception*. C'est une dépression creusée en général au flanc de la montagne, diversement ramifiée et se subdivisant parfois en plusieurs bassins de réception secondaires. C'est dans cette cuvette que se réunissent les eaux sauvages, en vertu de la pente naturelle du sol, et avec une rapidité d'autant plus grande que la roche superficielle est plus imperméable et plus dénudée de végétation, c'est-à-dire partout où elle existe, raletissant la vitesse de l'eau de ruissellement dans son trajet vers le thalweg. De semblables bassins de réception existent notamment dans les versants dénudés des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes, en Provence et en Dauphiné.

2° Le *lit du torrent*. C'est l'issue vers la plaine du bassin de réception, issue généralement très étroite et en forme de gorge ou de cañon, et qui se poursuit, sinueuse et profonde, jusqu'au bas du versant. C'est ici que les eaux, et particulièrement les eaux des grandes crues (l'amplitude des crues, en raison de la disproportion qui existe entre l'étendue du bassin de réception et l'étroitesse du lit du torrent, étant énorme) exercent en grand leur pouvoir d'érosion, affouillant le lit dans le sens vertical et donnant lieu ainsi à de fréquents glissements ou écroulements des rives. Ce pouvoir d'érosion est rendu plus efficace encore par ce fait que les eaux torrentielles entraînent avec elles des matériaux de tout genre : graviers, cailloux, blocs souvent d'un volume considérable, qui contribuent ainsi au creusement du lit du torrent.

3° Le *cône de déjection*. Celui-ci se produit au moment où le torrent arrive dans la vallée subitement élargie. Sa pente alors se brise; la vitesse des eaux diminue pour devenir nulle dès que le niveau de base est atteint, et par suite elle laisse immédiatement déposer les matériaux qu'elle tenait en suspension ou qu'elle roulait; ceux-ci se distribuent régulièrement en un cône au-dessus duquel s'établit le lit du torrent à l'état calme, les matériaux les plus lourds étant, bien entendu, déposés les premiers, c'est-à-dire vers le sommet du cône. Il peut ainsi arriver que l'afflux des apports torrentiels oblige la rivière dont le torrent est l'affluent à s'éloigner vers le versant opposé, de manière à contourner le cône.

En raison des ravages causés par les torrents, non seulement dans les bassins de réception par l'entraînement des terres cultivables, mais aussi aux abords du lit par la soudaineté et l'amplitude des crues, de nombreux efforts ont été tentés pour enrayer leur violence. On a surtout essayé de briser la pente du lit au moyen de digues, disposées de différentes manières, de sorte que le pouvoir d'affouillement des eaux fût annulé, et que la pente fût rachetée par une série de cascades; mais le moyen le plus efficace semble être le reboisement des bassins de réception, grâce auquel les eaux de pluie, au lieu de ruisseler immédiatement vers le thalweg, n'arriveront que progressivement vers le lit du torrent. C'est ainsi, par la combinaison des deux moyens, qu'un grand nombre de torrents des Alpes françaises ont été successivement éteints.

TORRENTE, ville d'Espagne (prov. de Valence, ch.-l. de district; 7.100 hab. Commerce de vins.

TORRENTIEL, ELLE (*ran-si-èl'*) adj. Qui appartient aux torrents, produits par les torrents : *Des eaux* TORRENTIELLES. ‖ Qui tombe à torrents : *Pluies* TORRENTIELLES.

TORRENTIELLEMENT [illegible]

TORRENTUEUX [illegible]

TORRÈS [illegible] das, amiral portugais [illegible] 1779 [illegible] 1812. Il fit partie, [illegible] reçut le titre de Howe pour faire la [illegible] en France [illegible] 1793 il commanda les bâtiments [illegible] Tage. Il gouverna [illegible] Nord de 1804 à 1805 et fit, à son retour, [illegible] les Barbaresques. Il combattit [illegible] qu'il avait envahi le Portugal, et [illegible] 1811. Capitaine général d'Angola [illegible] Portugal en 1821.

TORRÈS [illegible] passe de 150 kilom. d'ampleur, [illegible] de la mer d'Arafoura à l'O. [illegible] entre l'Australie au S. et la Nouvelle-Guinée au N. [illegible] de l'Espagnol Torres, [illegible]

TORRES Novas, [illegible] de Portugal [illegible] sur le Nabão, affl. [illegible] 6 000 hab. Vins rouges. Ce[illegible] avant [illegible] la chef des « progrès » ou séries [illegible] ouvrages [illegible] élevés par Wellington, du Tage à [illegible] pour couvrir Lisbonne au N. et à l'E.

TORRETTA, bourg du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Pa[illegible] au N.-E. de la mer. 4 000 hab.

TORREVIEJA de la Mata, ville d'Espagne (Valence [illegible] Alicante), sur la Méditerranée, devant une rade [illegible] les vents se [illegible] les navires. 8 000 hab. A l'O. et tout près grande lagune, dont le produit est la principale branche de commerce de Torrevieja. Ville régulière [illegible] stratifiée, à part [illegible] tremblement de terre de 1829, en [illegible] entièrement qu'un étage.

TORREYA [illegible] ou TORREYE *réall. ll* mill. n. m. [illegible] de conifères taxinées comprenant des arbres à port [illegible] jolis, croissant au Japon et dans l'Amérique du Nord.

TORRICE, [illegible] d'Italie (prov. de Rome), sur une colline [illegible]

TORRICELLA Peligna, bourg d'Italie (Abruzzes prov. [illegible] 1 [illegible] habitants.

TORRICELLA Sicura, comm. d'Italie (Abruzzes prov. [illegible] 4 [illegible] hab.

TORRICELLI Evangelista, physicien et géomètre italien, né à Faenza en 1608, mort à Florence en 1647. Il [illegible] des sciences de sa ville natale, [illegible] à Rome, où il connut [illegible] Castelli, fut envoyé à [illegible] le P. Mersenne [illegible] sur le mouvement parabolique. [illegible] Roberval [illegible]

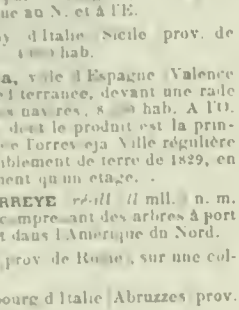

[illegible] Florence, après [illegible] parvenir à la [illegible] plaisir. Dans [illegible] que l'air pèse. Il [illegible] ses ouvrages sont [illegible] *In* [illegible] Cette découverte, [illegible] les instruments qui [illegible] Florence plusieurs [illegible] ses travaux par [illegible] ses ouvrages sont [illegible] remarquables [illegible] par la clarté. Ses manuscrits sont conservés à Florence.

TORRIDE, du lat. *torridus*, adj. Brûlant, excessivement [illegible] *torrere*. Portion de la terre ou du ciel située [illegible] des tropiques.

TORRIDIEN, ENNE, adj. Qui appartient, qui a rapport à la zone torride.

TORRIDON, [illegible] fond de la côte occidentale de [illegible] dans le comté de Ross. Il s'ouvre dans l'Inner [illegible] en face de l'île Raasay, et s'enfonce dans les terres [illegible] de kilomètres, partage en deux bassins et [illegible] de pittoresques montagnes.

TORRIGIANO Pietro D'ANTONIO, dit le), sculpteur italien, né à Florence en 1472, mort à Séville en 1522. Dans un accès de colère, il frappa d'un si violent coup de poing son camarade Michel-Ange, qui lui écrasa le nez et le défigura pour toujours. Forcé de quitter Florence, il se rendit à Rome, où Alexandre VI lui fit exécuter des ornements en stuc à la Torre Borgia. Il servit ensuite pendant huit ans dans l'armée de César Borgia, puis se remit à la sculpture, passa en Angleterre et y exécuta de remarquables travaux pour Henri VIII. En 1519, il se rendit en Espagne et exécuta deux chefs-d'œuvre : la *Charité* et la *Vierge de douleurs*. Avant sculpté une statue de la Vierge dont on lui offrit un prix dérisoire, l'artiste brisa son œuvre, fut poursuivi comme sacrilège et mourut de faim en prison (1522). Ce fougueux artiste avait un très grand talent. Il est l'auteur du superbe *Mausolée de Henri VII et d'Elisabeth d'York*, l'un et l'autre à Westminster.

TORRIGLIA, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes], dans l'Apennin ; 5.800 hab.

TORRIJOS ou TORRIGOS de Los Ollvaros, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]) ; 2.600 hab. Ancienne résidence des rois de Castille. Huileries.

TORRIJOS (José Maria), général espagnol, né à Madrid en 1791, fusillé en 1831. Page de Charles IV, général de brigade à la fin de la guerre de l'Indépendance, il refusa le commandement de l'armée destinée à opérer aux Indes contre les colons révoltés, et resta en prison de 1817 à 1820 comme rebelle et révolutionnaire. Capitaine général de Valence après la révolution de 1820, ministre de la guerre en 1823, il s'expatria après la victoire de l'absolutisme, et se réfugia en Angleterre. La révolution de Paris en 1830 ayant réveillé les espérances des libéraux espagnols, il alla s'établir à Gibraltar ; Moreno, gouverneur de Malaga, l'attira dans un guet-apens, et Torrijos fut fusillé sur l'ordre du roi Ferdinand.

TORRILE, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme] ; 3.300 hab.

TORRINGTON, bourg d'Angleterre (comté de Devon), sur le Torridge, tributaire de la baie de Barnstaple, golfe de Bristol ; 4.000 hab. Grande victoire de Fairfax sur les royalistes en 1646. Monck, le restaurateur de la dynastie des Stuarts, avait pour patrie la banlieue de Torrington.

TORRION (de l'ital. *torrione*) n. m. Fortif. Nom donné au XVIe siècle à de grosses tours carrées ou cavaliers qui faisaient partie de la fortification et devinrent plus tard les bastions.

TORRITA, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]) ; 5.000 hab. Chapeaux de paille, huiles.

TORROELLA de Montgri, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Gironc]), sur le Ter, à 6 kilom. de son embouchure en Méditerranée ; 4 000 hab.

TORROX, ville d'Espagne (Grenade [prov. de Malaga]), sur le *Torrox*, tributaire de la Méditerranée ; 5.000 hab. Beaux vignobles. Commerce d'eaux-de-vie, de fruits, fabrication de toiles. Ruines de la colonie romaine de *Claricum*.

TORRUM ou TORHAMN, bourg de Suède (prov. de Carlscrona), sur la Baltique ; 5.000 hab.

TORS (*tor*), ORSE anc. partic. de *tordre*) adj. Tordu en spirale : *Du fil* TORS. *Basset à jambes* TORSES. ‖ *Colonne torse*, Colonne à fût contourné en forme d'hélice.

— Fig. et fam. *Cou tors*, Hypocrite. (Vx.)

— Mar. Syn. de TORANT ou COMMIS, en parlant du filin. ‖ *Navire monté en bois tors*, Navire en construction dont la quille, l'étrave, l'étambot et les couples sont en place.

— n. m. Action de tordre des fils. ‖ Torsion elle-même. ‖ Gros cordon de soie qu'on emploie en tapisserie. ‖ *Tors droit*, Torsion du fil exécutée à droite. ‖ *Tors gauche*, Torsion du fil exécutée à gauche. ‖ *Tors sans fil*, Soie ouvrée qui tient le milieu entre l'organsin et la trame, et qui entre quelquefois dans la chaîne des étoffes.

— Mar. *Tors d'un cordage*, Torsion donnée à un faisceau de fils de caret servant à faire un cordage.

— SYN. Tors, tordu. *Tors* se dit surtout d'une torsion naturelle, et quelquefois d'une torsion opérée. *Tordu* ne se dit que dans le second cas.

TORSADE (de *tors*) n. f. Techn. Frange tordue en hélice : *Rideaux ornés de* TORSADES *de soie*.

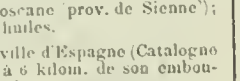

Torsade.

— Objet quelconque contourné en hélice : TORSADE *de corail. Cheveux en* TORSADE. Doit de deux fils métalliques dont les extrémités sont tordues l'une sur l'autre.

— Milit. *Torsade d'épaulette*, Nom des brins de passementerie dont sont formées les franges des épaulettes.

TORSAKER, bourg de Suède (prov. de Gefleborg) ; [illegible] hab. Mines de fer, métallurgie.

TORSAS, bourg de Suède (prov. de Calmar), sur un petit [illegible] de la Baltique ; 6.700 hab.

TORSE (de l'ital. *torso*) n. m. B.-arts. Œuvre d'art représentant la partie supérieure du corps humain, sans [illegible] membre. ‖ Ce même tronc entier.

— Partie du corps humain qui comprend les épaules, [illegible] reins et la poitrine.

— Fam. *Soigner le torse*, Bien manger, pour se donner [illegible] embonpoint. ‖ *Poser pour le torse*, Prendre des attitudes avantageuses, être vain de sa taille, de sa carrure.

Torse du Belvédère, célèbre chef-d'œuvre de la [illegible] découvert à Rome, près du théâtre de Pompée, au XVe siècle. Jules II le fit placer dans la cour du Belvédère, au Vatican, d'où il passa plus tard au musée Chiaramonti, dans le même palais. Michel-Ange l'admirait beaucoup, et, devenu aveugle, prenait plaisir à le palper. L'auteur, l'Athénien Apollonios, fils de Nestor, n'est connu que par l'inscription du socle. Ce torse devait représenter un *Hercule au repos*, comme en témoigne la peau de lion dont on voit encore les débris. Non moins célèbre est le *Torse Farnèse*, marbre grec du musée de Naples. Des restes d'une chevelure longue, des fragments de bandelette, les formes jeunes et charnues de la musculature ont fait voir dans ce torse une statue de Dionysos.



Torse du Belvédère.

TORSE (de *tors*) n. f. Morceau de bois dont se servent les tourneurs, et qui va en serpentant. ‖ Outil propre à tourner une colonne en vis et en spirale, à en faire une colonne torse. ‖ Tarière à double hélice à l'usage des charpentiers.

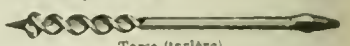

Torse (tarière).

TORSELLO. Biogr. V. SANUTO.

TORSER v. a. Travailler en colonne torse ; rendre tors : TORSER *un fil*. TORSER *des pieds de table*.

Torsé, ée part. pass. du v. Torser.

— Vénér. Bien placé et torse, en parlant de l'oreille du chien courant.

TORSEUR n. m. Nom donné à l'ensemble d'une force et d'un couple de même direction.

— ENCYCL. Les forces appliquées à un corps solide peuvent toujours se réduire à une résultante unique et à un couple dont l'axe est dirigé suivant la résultante ; cet ensemble constitue un *torseur*. Si R est la résultante, G l'axe du couple, $\frac{G}{R}$ s'appelle le *paramètre* ou *flèche du torseur* ; ce paramètre est affecté du signe + ou — suivant que l'axe du couple est dirigé dans le sens de la force ou en sens contraire.

TORSINAGE (*naj'* — rad. *tors*) n. m. Opération consistant à imprimer un mouvement de torsion à une partie de la paraison d'une pièce de verrerie.

TORSINER v. a. Soumettre au torsinage.

TORSION (du lat. *torsio* ; de *torquere*, tordre) n. f. Action de tordre ; état qui en résulte : *Fil raccourci par la* TORSION.

— Anat. *Torsion du cœur*, Mouvement spiroïde que le cœur exécute au moment de la systole.

— Arboric. Action de tordre une branche pour y diminuer l'afflux de la sève et empêcher la production exagérée des feuilles.

— Mar. Commettage d'un filin.

— Physiq. *Balance de torsion*, Appareil au moyen duquel on mesure de très petites forces, par la torsion qu'elles communiquent à un fil. V. BALANCE.

— Techn. *Ressort de torsion*, Ressort formé par un fil ou une lame d'acier, contourné en spirale, et qu'on emploie surtout pour forcer les portes à se refermer automatiquement.

— ENCYCL. Physiq. et mécan. Lorsqu'on tord une tige AB fixée par une de ses extrémités, chaque section éprouve une rotation dans le sens de la *torsion*, par rapport à la section voisine du côté de l'extrémité fixe ; il en résulte qu'un rayon OB de l'extrémité libre tourne d'un certain angle θ, le point B vient en B' et tous les points qui étaient sur la génératrice AB sont maintenant distribués sur une hélice passant par A, qui est resté fixe, et par B'. La déformation peut se mesurer soit par l'angle θ soit par l'angle ω que fait une génératrice AB dans la tige non tordue avec l'hélice correspondante AB' dans la tige tordue.

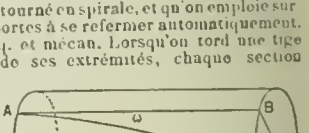

Torsion.

Pour produire cette torsion, il faut exercer sur l'extrémité soit un couple C, soit une force F appliquée perpendiculairement à l'extrémité d'un bras de levier de longueur *d* situé dans le plan de la section limite ; on a d'ailleurs $C = Fd$. Les expériences de Coulomb, complétées par celles d'autres physiciens ou ingénieurs, ont montré que C est proportionnel à l'angle θ, varie en raison inverse de la longueur *e* de la barre et proportionnel également à un certain terme du quatrième degré B' dépendant des dimensions de la section de base : on peut écrire finalement

$$C = G\theta\frac{B'}{e},$$

où θ est exprimé en radian (57° environ).

G est un facteur caractéristique de la matière qui constitue la tige. C'est le *coefficient* ou *module de torsion*. Le coefficient B' a les valeurs suivantes :

pour un cylindre à base circulaire de rayon *r* $B' = \frac{\pi r^4}{2}$;

pour un tube de rayons extérieur et intérieur *r* et *r'*

$$B' = \frac{\pi(r^4 - r'^4)}{2} ;$$

pour un prisme à base rectangle $B' = \frac{ab(a^2+b^2)}{12}$.

On pourra, dans la formule précédente, exprimer les masses en grammes, les longueurs en centimètres ; la force unité est alors la dyne. On a alors le coefficient G exprimé dans le système CGS employé par les physiciens. Les ingénieurs et les constructeurs expriment plutôt les longueurs en mètres et les forces en kilogrammes ; le coefficient de torsion a alors une valeur G' environ cent fois plus faible que G.

Voici les valeurs de G, en unités CGS, pour différents corps : Fer $7 \text{ à } 8 \times 10^{11}$; acier 7 à 10×10^{11} ; fonte 4×10^{11} ; cuivre $4{,}3 \times 10^{11}$; bronze 3×10^{11} ; platine $6{,}8 \times 10^{11}$; argent $2{,}7 \times 10^{11}$; verre 3×10^{11} ; quartz fondu $2{,}5 \times 10^{11}$; bois divers $0{,}45 \times 10^{11}$.

Voyons ce que signifient pratiquement ces nombres. Prenons des fils de 1 metro de longueur et de 0 mil limètre de diamètre ; pour tordre ce fil à son extremité libre d'un angle droit l'angle ω correspondant a alors une valeur d'environ 1/20 de degré), il faut appliquer à l'extremité d'un bras de levier de 10 centimètres un poids de 15ᵏᵍ,1 pour l'acier ; 12ᵏᵍ,5 pour le platine, 18ᵏᵍ,2 pour l'argent, 2ᵏᵍ,8 pour le quartz.

Mais on peut obtenir des fils de diamètre beaucoup plus faible, comme ceux que l'on emploie dans un grand nombre d'appareils, en particulier dans les instruments de mesures électriques ; en admettant que l'on puisse apprecier une torsion de 1', chose assez facile, on peut mettre en évidence des forces excessivement faibles : par exemple si les forces s'exercent sur un bras de levier de 1 centimètre, et si le fil de torsion a 10 centimetres de longueur, ce qui se rencontre dans beaucoup d'expériences de physique, on attendra les limites suivantes :

Avec l'argent, qui permet d'obtenir des fils de 1/20 de millimetre de diametre, des forces de 5 dix-millièmes de milligramme ;

Avec le platine, qui permet d'obtenir des fils de 1/50 de millimètres, des forces de 3 cent-millièmes de milligramme ;

Enfin, avec le quartz, on peut avoir des fils de 1/200 de millimetre et mettre en evidence des forces du moins de 1 millionième de milligramme. V. BALANCE *de torsion*.

On voit par là quel intérêt les phénomènes de torsion ont pour le physicien ; c'est à un tout autre point de vue qu'ils intéressent le constructeur : considérons un arbre de transmission qui porte deux roues d'engrenage, dont l'une reçoit la puissance motrice et dont l'autre doit vaincre la résistance à surmonter. Cet arbre est soumis à un effort de torsion et il faut que cet effort ne dépasse pas une certaine limite, apres laquelle on pourrait craindre la rupture de l'arbre.

L'expérience a montré que l'angle ω ne devait pas dépasser une certaine valeur, qui dépend de la matière qui constitue l'arbre, mais que l'on peut en moyenne prendre égale à 1/50 de degré pour les arbres qui reçoivent directement la puissance du moteur ; 1/25, c'est-à-dire le double, pour les arbres de transmission secondaires. Au delà de cette limite, la déformation croit plus vite que l'effort qui la produit ; il reste ensuite une déformation permanente, même lorsque la résistance cesse d'agir, et on atteint la rupture pour des angles 5 à 6 fois plus grands.

La valeur de l'angle θ, correspondant à ω = 1/25 de degré, est : $\theta = \frac{\epsilon}{r} tg\omega =$ sensiblement $0{,}000667\ \frac{\epsilon}{r}$ on a par suite :

$$C = \frac{\pi r^4}{2} G \times 0{,}000667 \text{ ou en posant } t = G \times 0{,}000667\ C = \frac{\pi r^4}{2} t.$$

t s'appelle la *charge de cisaillement* admissible pour une bonne construction ; elle dépend de la valeur admise pour l'angle ω. En prenant le kilogramme et le mètre pour unités de forces et de longueur, on a sensiblement :

$t = 1.500.000$ kgr. par mètre carré pour le fer et l'acier ;
$t = 300.000$ kgr. — pour les divers bois.

Par exemple, pour un arbre d'acier de 10 centimètres de rayon, la force maximum qui doit s'exercer à l'extrémité d'un bras de levier de 1 mètre sera :

$$F = 1.500.000\ \frac{\pi \times 0{,}1^3}{2} = 7.900 \text{ kilogrammes.}$$

C'est à peu près le poids d'un mètre cube d'acier, pres de 8 tonnes.

— Chirurg. *Torsion des vaisseaux*. La *torsion* est un procédé d'hémostaso qui consiste à saisir un vaisseau avec une pince et à le tordre cinq ou six fois sur lui-même. Les tuniques internes se rompent et se recroquevillent. La tunique externe forme un capuchon qui oblitère le vaisseau.

— Techn. *Torsion magnétique*. Un fil de fer aimanté et parcouru par un courant subit une torsion dans un sens déterminé. C'est sur ce fait que le professeur Hughes a établi sa théorie moléculaire du magnétisme. Maxwel explique le phénomène par l'allongement que subissent les fils de fer sous l'influence de l'aimantation.

TORSKAÏA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Kharkov), sur le Jéreletz (bassin du Don) ; 3.100 hab. Tanneries.

TORSOIR (rad. *tors*) n. m. Bille de chamoiseur pour tordre les peaux.

TORSTENSSON Lennart, comte D'ORTALA), feld-maréchal suédois, mort à Stockholm en 1651. Page de Gustave-Adolphe à quinze ans, il le suivit en Livonie, assista à la bataille de Riga (1621 et prit part aux campagnes de Livonie et de Prusse. Colonel d'artillerio (1629), il commanda l'artillerie aux batailles de Breitenfeld (1631) et du Leck (1632), devint général d'artillerio, mais fut fait prisonnier (1633). De retour en Suède en 1631, il retourne presque aussitôt en Allemagne, devient le précieux auxiliaire de Baner (1631-1641), prend une part glorieuse à la bataille de Wittstok (1636), à la défense de la Poméranie (1637-1638), à la victoire de Chemnitz et à l'invasion de la Bohême (1639). Il succède à Baner en 1641, est nommé feld-maréchal et gouverneur de la Poméranie et, malgré ses souffrances, parcourt l'Allemagne en litière, et remporte une série de victoires : en 1642, il s'empare de la Moravie, est victorieux à Breitenfeld, hiverne à Leipzig ; il rentre l'année suivante en Moravie, se retourne contre le Danemark, revient en Allemagne, où il est victorieux à Zütterbogk (1644), Jankow (1645), le chemin de Vienne lui est ouvert, mais son armee est arrêtée par une épidémie et sa maladie le force à rentrer en Suède (1645). Il y fut chargé du gouvernement de plusieurs provinces où il déploya une remarquable activité comme administrateur.


Torstensson.

TORT (*tor*) — du bas lat. *tortrem*, même sens, fait de *tortus*, tordu) n. m. Acte ou état contraire à la justice, à la raison ou à la vérité ; nuisible au droit ou à l'intérêt de quelqu'un : *Réparer ses* TORTS. *Il y a des gens qui ne veulent jamais avouer leurs* TORTS. Mme de Sév.

— Escr. *Avoir tort*, Entreindre les lois, les bases de l'escrime.

— Loc. div. *Faire tort à*, Violer le droit de : *Il ne faut* FAIRE TORT *à personne*. Boss. | Déprécier, nuire, causer un dommage à : *La pluie prolongée* FAIT TORT *aux recoltes*. | Donner une mauvaise idée de : *Un médecin ignorant* FAIT TORT *à la médecine*. *Faire tort de*, Otor injustement, retenir, faire perdre : *Je ne lui ai pas* FAIT TORT *d'un sou, d'un centime*. *Avoir tort*, Soutenir une chose fausse, faire un acte qu'on ne devrait pas faire. *Donner tort à quelqu'un*, Declarer qu'il a tort. *Se donner des torts*, Commettre des actions qui meritent d'être blamées. *Mettre quelqu'un dans son tort*, Se conduire de telle façon que s'il ne se met pas d'accord avec vous, il aura tort.

— Loc. adv. *A tort*, Contre la raison, la vérité ou le droit : *C'est* A TORT *que vous vous effrayez*. *A tort ou à droit, A tort ou a raison*, Avec ou sans droit, avec ou sans raison. *A tort et à travers*, Au hasard, sans discernement : *Parler* A TORT ET A TRAVERS. *A tort et à droit* (V.), Sans regarder si on a le droit avec soi ou contre soi.

— Prov. : **La mort a toujours tort**, Un medecin rejette volontiers sur la violence du mal les conséquences de son incapacité.

TORT, TORTE adj. Anc. forme du mot TORS, TORSE.

TORTEBAT Jean, peintre français, né à Paris en 1632, mort en 1718. Il acquit la réputation d'un bon portraitiste et devint, en 1701, membre de l'Académie de peinture.

On cite, parmi ses meilleurs portraits, ceux de *Jean Jouvenet*, de *Houasse*, du *marquis d'Osmont*, de *l'évêque de Sisteron*, de *M. de Cotte*, controleur des bâtiments, etc.

TORTELLE *tèl* n. f. Bot. Nom vulgaire du vélar officinal.

TORTERON, comm. du Cher, arrond. et à 61 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, près de l'Aubois, affluent du la Loire ; 1.215 hab.

TORTICOLIS *li* — du lat. *tortus*, tordu, et *collum*, cou n. m. Affection caractérisée par une torsion de la tête avec inclinaison du côte opposé.

— Celui qui a le cou de travers. (Vx.)

— Adjectiv. Qui porte le cou de travers : *Cette attaque d'apoplexie l'a rendu* TORTICOLIS.

— ENCYCL. Le *torticolis* peut dépendre de lésions osseuses des vertèbres cervicales, mais, en général, on réserve ce nom à l'action vicieuse et douloureuse de certains muscles. On distingue le torticolis aigu et le torticolis chronique. Le *torticolis aigu* est dû à la contraction des muscles de la nuque ou du sterno-cléido-mastoïdien. Il est sous la dépendance d'un état rhumatismal et s'étend par suite souvent aux articulations vertébrales. On le traite par les révulsifs, des onguents belladonés, le salicylate de soude, l'électrisation. Le *torticolis chronique* succede parfois à l'état aigu, mais est le plus souvent congénital. La contraction musculaire est dans ce cas définitive. Le traitement consiste en la section sous-cutanée des muscles malades et en la contention de la tête par un appareil approprié, dit *minerve*.


Tortil. 1. En bourrelet ; 2. Couronne de baron.

TORTIL *til'* — autre forme de *tortis*) n. m. Blas. Bourrelet en torsade qui ceint le front de la tête de Maure et qui est toujours figuré avec ses bouts pendants par derriere. V. MAURE (*tête de*

— *Tortil* ou *Couronne de baron*, Cercle d'or gemmé, rebordé plus fortement en haut qu'en bas, et autour duquel est passé en spirale un colier de perles.

— Par ext. Coiffure.

— Musiq. anc. Tuyau courbé d'instrument à vent.

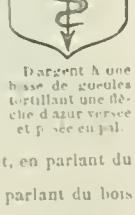
D'argent à une basse de gueules tortillant une dêche d'azur versée et posée en pal.

TORTILE du lat. *tortilis*, même sens adj. Bot. Qui peut se tordre, se contourner en hélice ; qui tend à se tordre.

TORTILLAGE (*till-aj'* — *ll* mll, n. m. Fam. Détour de langage (Vx.). | Petite manœuvre, démarche peu franche. *Le* TORTILLAGE *des politiques*.

TORTILLANT *till-an'* — *ll* mll.), **ANTE** adj. Blas. Qui est enroule autour d'un objet, en parlant du serpent ou de la guivre.

— Comm. Tordu et se cordant mal, en parlant du bois à brûler : *Bois* TORTILLANT.

TORTILLARD (*till-ar'* — *ll* mll.), **ARDE** (rad. *tortiller*) adj. Eaux et fer. Qui se tord en croissant.

— Bot. *Orme tortillard*, Variété d'orme dont le bois offre des fibres contournees en divers sens, au lieu d'être parallèles, et dont les loupes sont utilisées en ébénisterie pour faire des placages.

— n. m. Pop. Boiteux, homme contrefait. | Chemin de fer faisant beaucoup de détours.

— Bot. L'orme champêtre. On écrit aussi TORTILLART.

TORTILLARD, personnage des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue, type du gamin vicieux, criminel.

TORTILLE *ll* mll. — subst. verb. de *tortiller*) n. f. Allée étroite et tortueuse dans un parc, un jardin : *Une* TORTILLE *sombre et fraiche*. On dit aussi TORTILLÈRE.

— Art culin. Gâteau mince de maïs, assez semblable à une petite crêpe, que certains naturels d'Amérique mangent au lieu de pain.

TORTILLEMENT *till-e-man* (*ll* mll.) n. m. Action de tortiller ; état qui en resulte : *Le* TORTILLEMENT *d'une corde, d'un câble*.

— Fig. Détours, finesses exagérées et déplacées. (Vx.)

TORTILLER *ll* mll. — de *tort* ou *tors*, partic. de *tordre*) v. n. Tordre de façon à produire des plis ou côtes en hélice. TORTILLER *une corde, ses cheveux, son mouchoir*.

— Pop. Manger, devorer : TORTILLER *un gigot*. | Avouer manger le morceau.

— v. n. Fam. Chercher des détours ; barguigner, hésiter : *Il n'y a pas à* TORTILLER, *il faut agir*. | Tourner constamment autour de quelqu'un.

— Loc. div. *Tortiller des hanches*. Faire un mouvement des hanches en marchant. | Arg. *Tortiller de l'œil*, Mourir.

— Manèg. *Tortiller la croupe*. Faire exécuter à la croupe du cheval un mouvement vertical très prononcé.

— Techn. *Tortiller des torons*, Commettre les fils de caret dont on se compose. *Tortiller les ficelles*, Tordre les ficelles au dos d'un livre, après qu'elles ont été mises à la colle. *Tortiller des cheveux*, Les entourer en boucle. *Tortiller de la mort aux rats*, Couvrir à la hâte la caret ou de la tartre.


Tortille, ce part. pass. du v. Tortiller.

— *Fer à tortiller*, Cierge orné dont se servaient les [illegible]

— Blas. Se dit de la tête de Maure pour designer le mal ou le métal : *Tête tortillé, quand le tortil n'est pas d'argent*. Cet usage n'est même admis que pour la tête de Maure qu'on emploie le mot *tortillé*, mais on dit le plus souvent *tortil* : *Maure de reptiles guivre, tortil, couleuvre, lézard*, etc., qui ne [illegible] pour cela que leur corps n'est pas roulé en tortil ou en [illegible]. V. COUVRE.

— n. m. Objet tortillé. Peu us.

SYN. Tortillé, tordu, tors, etc. V. TORDU.

Se tortiller, v. pr. Se replier sur soi-même en différentes façons. *L'épileptique se* TORTILLE *comme un ver*.

— Se tailler. *Le lierre se* TORTILLE *autour du chêne*.

TORTILLERE n. f. Econ. rur. V. TORTILLE.

TORTILLIS *till-i* (*ll* mll — de *tortiller* n. m. Archit. Sorte de vermoulure tracée dans un bossage. | On dit plutôt BOSSAGE VERMICULÉ.

— Bonbons tortillés. Vx

TORTILLON *ll* mll. — de *tortiller*) n. m. Ancienne coiffure des femmes du peuple.

— Petite servante vigoureuse. Vx

— Objet tortillé. *Un* TORTILLON *de cheveux*. | Bourrelet tortillé en rond, que l'on met sur la tête, quand on veut porter un fardeau. | Gâteau rond en forme de cervelas.

— Techn. Instrument servant à friser les cheveux. | Nom que l'on donne, dans les arts de filature, aux rubans de laine peignée qui ont subi le tortillonnage. | Corps blanc imitant par leur disposition un objet tortillé autour de l'écusson d'un coffre. | Petit rouleau de papier pour estomper.

TORTILLONNAGE (*till-o-naj'* — *ll* mll. — n. m. Action de tortillonner : *Monsieur, je n'aime pas le* TORTILLONNAGE. Balz. [Inus.

— Techn. Opération que l'on fait subir à certaines laines, plus particulièrement aux laines longues, pour les disposer au filage en redressant leurs fibres, et qui consiste à faire subir aux rubans une torsion energique de quelques instants.

TORTILLONNER (*till-o-né* — *ll* mll. — v. a. Fam. Entortiller, embrouiller : TORTILLONNER *ses explications*. Peu us.

— Techn. Soumettre des laines au tortillonnage.

TORTILLONNEUSE (*ti-l-o-neuz'* — *ll* mll. — n. f. Machine employee dans les filatures de la laine pour exécuter l'opération du tortillonnage. | On l'appelle aussi MACHINE A TORTILLONNER.

TORTIN n. m. Comm. Tapisserie de laine torse.

TORTIONNAIRE *si-o-nè'r* — du bas lat. *tortionarius*) adj. Qui sert pour la torture : *Appareil* TORTIONNAIRE.

— Se dit d'un juge détournant abusivement de sa vraie signification : *Un style* TORTIONNAIRE.

— Dr. Entache de violence injuste : *Emprisonnement* TORTIONNAIRE. *Saisie* TORTIONNAIRE.

— n. m. Juge qui ordonnait et [illegible] appliquait la torture. *Les* TORTIONNAIRES *de l'inquisition*.

TORTIONNAIREMENT *si-o-ne-man* adv. D'une façon tortionnaire.

TORTIS *ti* — du lat. pop. *tortitium* ; de *tortus*, tors n. m. Techn. Assemblage de brins tordus : *Un* TORTIS *de chanvre*.

— Couronne, guirlande de fleurs, de feuillage. Vx.

— Archeol. Petite bougie tortillée, que l'on appelle aujourd'hui RAT DE CAVE.

— Blas. Ancienne forme du mot TORTIL.

TORTOIR de *tordre* n. m. Bâton employé par les voituriers pour tendre en le tordant la corde plate dans la longueur de la charrette et qui maintient le chargement.

TORTOLA, île de l'océan Atlantique, une des petites Antilles anglaises, dans le groupe des Vierges, separee par le detroit de Drake de la Grande-Vierge ; 61 kil. carr. ; 9.000 hab. Ch.-l. *Road Town*. Sol accidenté, culminant à 510 mètres d'altitude. Abords rendus dangereux par la presence de brisants et de récifs. Culture et commerce important d'ananas.

TORTONA (anc. *Dertona*), ville d'Italie (Piémont prov. d'Alexandrie, sur la Scrivia, 11.320 hab. *Tortonois, oises*. Ch.-l. de circondario. Soieries, chapelleries, tanneries. Evêché, cathédrale du IXe siècle, avec belles peintures. Ruines d'un château feodal qui fut habité par Frederic Barberousse.

TORTONI, ancien café de Paris, situé à l'angle du boulevard des Italiens et de la rue Taitbout. Il avait été fondé, vers le début du XIXe siècle, par un Napolitain nommé Velloti, auquel succeda Tortoni, un autre Italien, renommé pour ses talents de cuisinier. Pendant toute la durée de son existence le café Tortoni, fréquenté assidument par les hommes politiques et les hommes de lettres les plus en vue, fut tout à fait à la mode. Il disparut vers 1887.

TORTONIEN *ni-in* — des marnes bleues de *Tortone* Italie) adj. Se dit d'un étage géologique appartenant au système miocène et principalement représenté par les *faluns de Saint-Jean* (Côtes-du-Nord), les *faluns de l'Anjou*, la *mélasse de Cucéron* (Vaucluse), les *couches d'Œningen* (Suisse), etc.

— n. m. : *Le* TORTONIEN.

TORTORAGE *raj'* n. m. ou **TORTORE** n. f. Arg. Nourriture, aliments.

TORTORER (rad. *tortore*) v. a. Arg. Manger.

TORTORETO, comm. d'Italie (Abruzzes prov. de Teramo, près de l'Adriatique ; 4.500 hab. Eaux minérales.

TORTORICI, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile prov. de Messine), dans les monts de la Madone ; 10.300 hab.

TORTOSA (CAP DE), cap de la côte méditerranéenne de l'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone]), formant la

[illegible] TORTUE [illegible]

[illegible] TORTUE DE TARTOUS [illegible] NIRRAGH [illegible]

[illegible] TORTUE [illegible] Un TORTUE

TORTRICIDES [illegible] TORTRICIENS [illegible] — Un TORTRICIEN ou TORTRICIDE.

TORTRIX [illegible] Nom scientifique des insectes lépidoptères [illegible] V. TORDEUSE.

TORTU E [illegible] Qui se dévie en parlant [illegible] V. TORTU.

[illegible] Qui a une tournure de gaieté. Un [illegible] peu franc; qui va par [illegible] travers [illegible] V. TORTUS.

[illegible] Aller TORTU.

[illegible] Tordu, tors, etc. V. TORDU.

TORTUE [illegible] de tortus, tordu] [illegible] V. EMYDES. Tortue [illegible] Tortues [illegible] Syn. CHERSITES.

[illegible] Manger à pas de tortue, comme une tortue, Aller [illegible]

[illegible] Sorte d'abri que formaient les soldats en [illegible] leurs boucliers au-dessus de leurs têtes pour se garantir des projectiles. Tortue [illegible] Antiq.

La tortue [illegible] Les tortues [illegible] sont [illegible] ces qui se [illegible] rentrent [illegible] d'un plastron [illegible] leurs [illegible] rument un [illegible]

Tortue [illegible]

[illegible] terrestres [illegible] pora. [illegible] chaînes du [illegible] Amérique [illegible] reptiles [illegible] et [illegible] vivent [illegible] les terrains [illegible] sont [illegible] pour y demeurer [illegible] Leur [illegible] chercher en tous lieux [illegible] c'est pourquoi les [illegible] espèces [illegible] vivent [illegible] dans des îles, notamment [illegible] Mascareignes, [illegible] aujourd'hui disparu, comme les [illegible] Vivaient [illegible] de Rodrigue, *inepta* et *Indica* de [illegible] et [illegible] Seule, la grande tortue d'éléphant [illegible] *testudo elephantina* de l'archipel d'Aldabra, Mascareignes, qui [illegible] dépasse 1 mètre de long et 300 kilogrammes de poids, subsiste encore, sous la protection du gouvernement anglais, on l'a introduite aux îles Seychelles. Deux tortues, de [illegible] sont communes dans le bassin de la Méditerranée : la tortue grecque *Testudo Graeca*, répandue [illegible] méridionale et orientale, jusqu'en Syrie, [illegible] la tortue de Barbarie *testudo Iberia* [illegible] l'Égypte et la Barbarie jusqu'au Maroc. [illegible] jaunes et noires, se voient sur les marchés [illegible] sont employées dans l'alimentation. Aux [illegible] actuellement vivantes, il faut ajouter [illegible] Galapagos, dont certaines, comme la *testudo* [illegible] atteignent 1 mètre de long. V. CHÉLONIENS, [illegible] CHERSITES, EMYDES, ETC.

TORTUE (ÎLE DE LA), île de l'Atlantique, à 8 kilom. du [illegible] nord d'Haïti, dont elle dépend. Superf. 303 kilom. carr., d'un sol montagneux, fécond; pop. 10,000 hab. Cafés, [illegible] vivrières. Principal bourg et meilleur port, Cayenne ou Basseterre, sur la côte sud. Célèbre dans l'histoire [illegible] principal asile des boucaniers français.

TORTUE. Astron. Autre nom de la Lyre.

TORTUER v. a. Rendre tortu. TORTUER *une aiguille*.

TORTUEUSEMENT adv. D'une manière tortueuse.
— Fig. Par des moyens détournés: *Agir* TORTUEUSEMENT.

TORTUEUX, EUSE du lat. *tortuosus*, et de *tortus*, tordu] adj. Qui fait des tours, des sinuosités en divers sens: *Aller* TORTUEUSE. *Replis* TORTUEUX.
Fig. Détourné, astucieux: *Employer des moyens* TORTUEUX *pour réussir*. Qui emploie des moyens détournés, astucieux: *Un* TORTUEUX.
— SYN. Tortueux, tordu, tors, etc. V. TORDU. — Tortueux, sinueux.

TORTUGA, île de la mer des Antilles, près de la côte du Venezuela, dont elle dépend; terre basse de 220 kilom. carr., avec très peu d'habitants.

TORTULE [illegible] du lat. *tortus*, tordu] n. f. Genre de mousses, de la tribu des trichostomées, qui croissent sur la terre, les rochers et les murs.

TORTUOSITÉ n. f. Etat de ce qui est tortueux: *La* TORTUOSITÉ *d'un cours d'eau*.
— Fig. Détours astucieux: *Un labyrinthe de* TORTUOSITÉS. J.-J. Rousseau.)

TORTURANT *ran*], ANTE adj. Qui torture, qui tourmente: *Remords* TORTURANT.

TORTURE lat. *tortura*] n. f. Supplice, tourment qu'on fait subir à quelqu'un. *Les premiers chrétiens souffrirent mille* TORTURES. Souffrance cruelle qu'on infligeait à un accusé pour lui arracher des aveux: *La* TORTURE *subsistait encore en 1789. Instrument de torture*, Instrument qui servait à donner la torture.
— Fig. Grand tourment de l'esprit: *Mère à la* TORTURE.
— *Donner la torture à son esprit, Mettre son esprit à la torture, Se mettre à la torture*, Chercher avec inquiétude, avec tourment.
— Interprétation violente d'un texte: *Donner la* TORTURE *à un passage*.
— Chim. anc. Essais, manipulations.
— ENCYCL. V. QUESTION.

TORTURER v. a. Soumettre à des tortures; donner la torture à: TORTURER *un accusé*.
— Faire souffrir cruellement: *Ne* TORTUREZ *pas les animaux*.
— Fig. Tourmenter: *La jalousie* TORTURE *l'homme*. Dénaturer violemment le sens de: TORTURER *un texte*.
Se torturer, v. pr. Etre torturé. Se mettre à la torture.
— Torturer à soi: *Les Chinoises* SE TORTURENT *les pieds*.
— *Se torturer l'esprit*, Mettre son esprit à la torture.

TORTUREUR, EUSE n. et adj. Se dit d'une personne ou d'une chose qui fait souffrir la torture. (Rare.)

TORULA n. f. Nom donné parfois aux chaînes formées par le bourgeonnement des cellules de levure.

TORULACÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la torule.
n. f. pl. Groupe de champignons microscopiques, ayant pour type le genre *torule*. — *Une* TORULACÉE.

TORULE n. m. Champignon du groupe des hyphomycètes, qui forme sur les écorces, les feuilles, de petites taches veloutées, noirâtres.

TORULEUX [*leu*], EUSE du lat. *torus*, cordon] adj. Bot. Se dit des organes oblongs qui présentent, de distance en distance, des sortes de bourrelets ou bosselures annulaires, comme les gousses des sophoras ou les siliques des radis.

TORUS [*russ*] mot lat., signif. *lit*] n. m. Antiq. rom. Matelas de coton ou de laine qu'on posait sur un lit plus ou moins somptueux, et par-dessus lequel on jetait des couvertures (*toralia*).
— Bot. Nom scientifique du réceptacle de la fleur.

TORVE lat. *torvus*, qui regarde de travers] adj. Se dit des yeux, des regards qui sont de travers, farouches, et menaçants: *Œil clair, le regard* TORVE. (Goncourt.) Ne se dit que de l'œil, du regard.)

TORY de l'irland. *tory*, voleur de grand chemin, assassin] n. m. En Angleterre, Membre du parti conservateur, par opposition à *whig* ou radical. Pl. TORYS ou, à l'anglaise, TORIES.
— Adj. Qui appartient, qui a rapport aux torys: *Ministère* TORY. *Coalition* TORY. En ce cas, le pluriel de [illegible] est [illegible] TORIES, ne serait pas admissible, les adjectifs n'ayant pas de pluriel en anglais.
ENCYCL. Le nom de *tory* apparaît pour la première [illegible] au milieu du XVIIe siècle. Il semble avoir été un sobriquet appliqué aux partisans de Charles II et de l'Eglise [illegible] Plus spécialement il désigna à partir de 1650 [illegible] parlementaires qui tenaient pour l'admission du [illegible] York à la succession au trône. Après la révolution [illegible] tories furent d'abord dans l'opposition, et ne [illegible] à la maison de Hanovre qu'à l'avènement de [illegible] III. Le terme *tory* prit alors la signification tout [illegible] le partisan de l'ordre existant, de conserv[illegible] nos jours, le nom de tories s'applique à [illegible] traditionnelles d'ordre public. [illegible] politiques des tories s'appellent main[illegible]
— Aux États-Unis d'Amérique, le mot *tory* a désigné, au moment de l'Indépendance, un partisan de la [illegible] terre, un partisan des mesures de répression de la métropole contre ses colonies.

TORY (Geoffroy), typographe, graveur et littérateur français, né à Bourges vers 1480, mort à Paris vers 1533. Il fit ses études à Bourges, se rendit en Italie (1506), suivit à Rome les cours de la Sapience, fut élève de Beroaldo à Bologne, et, de retour à Paris, professa la littérature et la philosophie dans divers collèges, puis devint correcteur chez Henri Estienne. Il fit un second voyage en Italie en 1516. Membre de la corporation des libraires à Paris (1518), imprimeur du roi (1530), il s'attacha à réformer l'art typographique et la langue française; puis s'adonna presque exclusivement à la gravure, dessinant et gravant un grand nombre de vignettes, marques, lettres ornées, pour ses ouvrages, et caractères d'imprimerie pour Simon de Colines et Robert Estienne. Sa marque de librairie était un *pot cassé*. Il signait souvent ses vignettes d'une croix de Lorraine. Outre ses éditions annotées et ses traductions d'auteurs anciens, on lui doit un ouvrage curieux, *le Champfleury* (1529), sorte de traité de calligraphie et de typographie, où il a émis toutes sortes d'idées originales sur la grammaire et l'orthographie françaises.



Marque de Tory.

TORYSME ou TORISME *rissm*'] n. m. Parti des torys, leur système politique.

TORYSTE ou TORISTE *risst*'] n. Partisan des torys.

TOSA ou TOSSA, ville d'Espagne (Catalogne prov. de Gironc], au-dessus d'un petit torrent tributaire de la Méditerranée; 3,500 hab. Petit port de pêche et de cabotage; commerce de céréales et de vins; sécherie de poisson.

TOSCA (LA), drame en cinq actes, de Victorien Sardou (Porte-Saint-Martin, 1887). La scène est à Rome, en 1800, quelques heures avant la bataille de Marengo. Un proscrit, Cesare Angelotti, s'est échappé du château Saint-Ange. Il s'est réfugié, sous un déguisement féminin, dans une église où le peintre Mario Cavaradossi achève un tableau. Il se dissimule dans une chapelle au moment où la Tosca, la plus célèbre cantatrice de Rome, éprise de Mario, vient dans l'église faire une scène de jalousie à son amant. Elle se retire, Mario emmène Angelotti, et bientôt, avec la foule, entre dans l'église le préfet de police Scarpia, qui, mis sur les traces du fugitif, trouve dans l'église un éventail oublié par Angelotti. Au second acte, au palais Farnèse, Scarpia, au moyen de l'éventail, ravive la jalousie de la cantatrice. Au troisième, la Tosca se rend à la villa de son amant. Mario, pour se disculper, montre à la Tosca un puits qui est la cachette d'Angelotti. Tandis qu'on torture Mario, Scarpia arrache à la Tosca l'indication de la cachette, mais Angelotti vient de se donner la mort. Mario passe devant sa maîtresse, le front cerclé de taches rouges: les sbires l'emmènent prisonnier au château Saint-Ange. La Tosca y supplie Scarpia d'épargner son amant. Le policier promet à la cantatrice que les armes avec lesquelles on fusillera Mario seront seulement chargées à poudre... si elle se livre à lui. Elle feint d'accepter, et, une fois en possession du sauf-conduit qui lui permettra de fuir avec Mario, elle poignarde Scarpia. Mario tombe sous les balles des exécuteurs, et, folle de désespoir, la Tosca se précipite dans le Tibre. Ce drame sombre, fort habilement agencé, produisit à la scène un grand effet.
— Sur un livret tiré du drame de Sardou par Giacosa et Illica, le compositeur Giacomo Puccini a écrit la musique d'un opéra en 3 actes, représenté à Paris, au théâtre de l'Opéra-Comique, le 13 octobre 1903.

TOSCAN, ANE (de l'ital. *Toscano*), personne née en Toscane ou qui habite ce pays. — *Les* TOSCANS.
— Adjectiv.: *Histoire* TOSCANE.
— Archit. Se dit du premier, du plus simple des ordres d'architecture chez les Romains: *Chapiteau* TOSCAN. *Architecture toscane*, Genre d'architecture caractérisé par des arcades à plein cintre et des bossages.
— n. m. Archit. Ordre toscan: *Le* TOSCAN *est le plus simple et le plus solide de tous les ordres*.
— Linguist. Dialecte italien parlé en Toscane: *Entendre le* TOSCAN.
ENCYCL. Archit. L'ordre *toscan* n'est qu'une imitation abâtardie du dorique grec. On le regarde comme originaire de l'ancienne Etrurie, et les Romains l'employèrent avant de faire la conquête de la Grèce. Les monuments d'ordre toscan, à Rome, étaient donc anciens; ils furent depuis ruinés par le temps ou rebâtis d'après les divers systèmes que la Grèce fit connaître aux architectes; aussi n'a-t-il subsisté jusqu'à nos jours aucun édifice entier construit d'après les règles de cet ordre.
Vignole assigne à l'ordre toscan les proportions suivantes: entablement, 3 modules 6 minutes ou 3 modules 1/2, dont 1 module 4 minutes pour la corniche, 1 module 2 minutes pour la frise et 1 module pour l'architrave; colonnes, 14 modules, dont 12 pour le fût, 1 pour la base et 1 pour le chapiteau; piédestal, 4 modules 8 minutes, dont 3 modules 8 minutes pour le dé, 6 minutes pour la base et 6 pour la corniche; diminution de la base au sommet, 6 minutes; entre-colonnement, 4 modules 8 minutes. Ce qui caractérise surtout l'ordre toscan, c'est l'absence de tout ornement.



Ordre toscan.

Les architectes modernes ont quelquefois fait usage de l'ordre toscan, mais avec des modifications; ils y ont ajouté différentes sortes de bossages, des vermiculations, des congélations, etc.; c'est le *toscan rustique* du palais, à Florence, dont le palais du Luxembourg, à Paris, est une copie presque exacte.

TOSCANE *toss*] n. f. Hortic. Variété d'anémone.

TOSCANE (GRAND-DUCHÉ DE), l'ancienn. *Etruria*, *Tuscia*], région d'Italie bornée par la mer Tyrrhénienne à l'O., la

Magra au N.-O., les Apennins du N.-O. au S.-E., la Fiora au S. L'Apennin toscan la borde, et y envoie de nombreuses ramifications; sur le bord de la mer, quelques montagnes comme les Alpes Apuanes, forment un ressaut. Le littoral est en général plat et marécageux; peu de promontoires, sauf le mont Argentaro et le cap de Piombino. Au large, les îles d'Elbe, Monte-Cristo, Giglio et Pianosa dépendent de la Toscane. Climat remarquablement tempéré (15° de moyenne annuelle) qui lui a fait donner le surnom de *jardin de l'Italie*. Cependant, au bord de la mer, la région des Maremmes est très infectée par la malaria. De nombreux cours d'eau la sillonnent; un seul est important, l'Arno.

Malgré sa fertilité, la Toscane n'est pas une des régions les plus riches de l'Italie : l'agriculture y est arriérée. Cependant, elle produit du blé, du maïs, du riz; on y cultive la vigne, l'olivier, l'oranger, le mûrier, etc.

Produits minéraux assez nombreux : l'acide borique, le sel, les marbres de Carrare, le cuivre, le mercure, le fer surtout à l'île d'Elbe) sont l'objet d'une exploitation active. L'industrie est assez importante : chapeaux de paille, mosaïques, meubles, tissages, quelques hauts fourneaux à forges.

Les Toscans sont les plus agréables des Italiens; leur dialecte est devenu la langue littéraire. Les littérateurs et les artistes y ont abondé en tout temps, mais surtout à l'époque de la Renaissance : il suffit de rappeler les noms de Dante, Pétrarque, Machiavel, Boccace, Savonarole, Galilée, Giotto, Fra Angelico, Ghirlandajo, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Andrea del Sarto, etc. Les merveilleux musées de Florence y attirent encore un grand nombre d'amateurs d'art.

— *Histoire.* Aux populations qui habitaient la Toscane à l'époque de la préhistoire, les Etrusques succédèrent, puis les Romains. Envahie par Radagaise, qui y fut vaincu par Stilicon (405 apr. J.-C.), disputée ensuite entre les Byzantins et les Goths de Totila, la Toscane passa sous la domination des ducs lombards à la fin du VIe siècle.

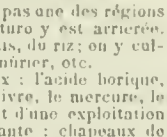

Armes de Toscane.

Après des luttes, durant lesquelles elle fut saccagée par Ugo, comte de Provence (937), et visitée par l'empereur Henri II (1021), la Toscane connut des années de prospérité sous les ducs de la première maison de Lorraine (XIe s.). C'est l'époque de la fondation des communes et de la grande comtesse Mathilde, morte en 1115. La lutte des guelfes et des gibelins y ramena la guerre, augmentée encore par la rivalité de Florence et de Pise. D'abord hésitante et, à plusieurs reprises, gibeline, la Toscane devint définitivement guelfe sous Innocent III (ligue de San Miniato) et surtout avec Charles d'Anjou (1266). Dès le XIVe siècle, sa prospérité intellectuelle et matérielle est à peine troublée par les discordes des Albizzi et des Médicis à Florence, par sa défense contre les Visconti de Milan et contre le roi de Naples, Ladislas. Au XVe siècle, son développement intellectuel atteint à l'apogée, avec un mécène comme Laurent de Médicis, autour duquel se groupent des érudits tels que Valla et Politien, des peintres comme Masaccio et Ghirlandajo, des sculpteurs comme Ghiberti et Donatello, des architectes comme Brunelleschi, génies qu'au siècle suivant résumera Michel-Ange. Les Médicis gouvernaient déjà sans rivaux la Toscane quand Charles VIII l'envahit (1494); leur gouvernement de pacifiques et de lettrés dura, sans éclat mais sans déboires, jusqu'à la mort du dernier d'entre eux, Jean-Gaston (9 juill. 1737). Après lui, la Toscane devint l'apanage de la seconde maison de Lorraine avec le grand-duc François, l'époux de Marie-Thérèse. (V. Habsbourg, et Lorraine.) Il gouverna sagement comme ses successeurs et, sous Léopold II en particulier (1765-1789), la Toscane fut un des pays les plus éclairés et les plus prospères de l'Europe. Conquise par les armées françaises à la Révolution, la Toscane fut la première puissance qui fit sa paix avec la République et, après l'éphémère royaume d'Etrurie (1801-1808), constitué pour la branche des Bourbons de Parme, fut incorporée à l'empire français. Le retour du grand-duc Ferdinand III en 1814 fut le signal de la reprise du *buon governo*. Lucques fut annexée à la mort de Marie-Louise (1847), mais les événements de 1848 eurent leur contre-coup en Toscane. Bien qu'il eût accordé une constitution, le grand-duc fut obligé de quitter Florence août 1848), où Guerrazzi et Montanelli proclamèrent la république. Le retour du grand-duc fut le signal d'une réaction, assez douce, du reste (mai 1849). Mais la persistance de l'occupation autrichienne, qui dura jusqu'en 1853, ne lui permit pas de redevenir populaire. Ayant refusé de participer à la guerre de 1859, il dut de nouveau quitter Florence. L'annexion au royaume d'Italie fut proclamée, et Florence devint jusqu'en 1870 la capitale du nouvel Etat. Depuis 1860, la Toscane est une province du royaume d'Italie.

Toscanella, ville d'Italie (prov. de Rome [circondario de Viterbe], sur la Marta; 3.650 hab. Eaux minérales, carrières de tuf et de pouzzolane. Belles églises.

Toscanelli (Paul del Pozzo), physicien et astronome italien, connu sous le nom de **Paul le Physicien**, né et mort à Florence (1397-1482). Il fut conservateur de la bibliothèque de Florence et paraît avoir imaginé le premier l'heureuse disposition des gnomons modernes, où la projection perspective du centre du soleil est indiquée par le centre de l'ellipse suivant laquelle le disque du soleil se dessine sur un fond non éclairé, lorsque ses rayons traversent une petite ouverture pratiquée dans un mur, au lieu de l'être par le centre de l'ombre d'une sphère opaque, sur un fond recevant directement les rayons émanés de l'astre.

Toscaria n. m. Ling. V. toske.

Toschi (Domenico), cardinal et jurisconsulte italien, né à Castellarano (Emilie) en 1535, mort en 1620. Après une jeunesse difficile, il fut nommé, en 1595, évêque de Tivoli, puis gouverneur de Rome, et devint cardinal en 1599. En 1605, il fut un candidat sérieux à la papauté. Son encyclopédie juridique, intitulée : *Practicæ conclusiones juris* (1605-1608), a été plusieurs fois réimprimée.

Toscolano, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur le lac de Garde; 2.672 hab. Forges.

Toshiyori (littér. *vieillard* n. m. Dans le Japon ancien, Conseiller du maire d'une commune. Conseil privé du shogoun.

Toske n. m. et adj. Ling. Dialecte albanais. C'est l'albanais du Sud ou, plus exactement, l'ensemble des dialectes albanais du Sud.)

Tossafistes (*fisst'* — de l'hébr. *tossafoth*, complément) n. m. pl. Glossateurs, disciples du rabbin Raschi, qui travaillent à éclaircir les points obscurs du Talmud. — *Un* Tossafiste.

Tosse, comm. des Landes, arrond. et à 28 kilom. de Dax, dans la Maremne; 992 hab. Ch. de f. Chênes-liège.

Tossia ou **Tozia**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Kastamouni], au pied de l'Ilkaz Dagh; 8.400 hab. Moulins à farine, tanneries, maroquineries, teintureries, étoffes en poils de chèvre. Rizières, pavots à opium. Nombreux troupeaux de chèvres. Forêts.

Tosso n. m. Breuvage japonais, dans la composition duquel il entre une notable quantité de cannelle.

Tost ou **Toste** n. m. Autre forme du mot toast.

Toste (de l'anglo-saxon *toft*, banc) n. f. Mar. Banc de nage d'une embarcation. || On dit aussi toth ou touth.

Toster v. a. Autre forme du mot toaster.

Tosti (le P. Luigi), historien italien, né à Naples en 1811, mort à l'abbaye du Mont-Cassin en 1897. Son premier travail fut consacré à l'histoire du célèbre couvent bénédictin, où il composa tous ses ouvrages. Excellent écrivain, historien intelligent et libéral, le P. Tosti a abordé dans ses écrits toutes les grandes questions qui concernent à la fois les principes de l'Eglise romaine et l'évolution de la pensée moderne. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Storia della badia di Montecassino* (1842-1843); *Storia di Bonifazio VIII e de' suoi tempi* (1846); *Storia della lega lombarda* (1848); *Storia di Abelardo e dei suoi tempi* (1851); *Storia del concilio di Costanza* (1853); *Storia dell'origine dello scisma greco* (1856); *la Contessa Matilde e i romani pontefici* (1859); *i Prolegomeni alla storia universale della Chiesa* (1861); etc.

Tôt (*tô* — anciennem. *tost*; d'orig. inconn.) adv. Au bout de peu de temps : *Se coucher* tôt.

— Vite, rapidement : *Allez* tôt *chercher le médecin.*

— *Tôt ou tard*, Un jour rapproché ou non, mais un jour : Tôt ou tard, *il faut mourir.* || *Plus tôt que plus tard*, Plutôt tôt que tard.

— Gramm. V. la note sur plutôt.

Tota (lac de), lac de la Colombie (Etat de Boyaca), à 2.893 mètres d'altitude : 13 kilom. sur 8; 80 mètres de profondeur maximum; en voie de diminution.

Total, ale, aux (du lat. *totalis*) adj. Complet, embrassant tout : *Somme* totale. *Ruine* totale.

— Loc. adv. *Somme totale*, S'est dit pour Somme toute.

— n. m. Somme, réunion de toutes les parties : *Le* total *d'une addition.* || Pl. totaux.

— Loc. adv. *Au total* (et autref. *En total*), En résumé, tout considéré : Au total, *la vie est bonne.*

— Syn. **Total, complet, entier.** V. complet. — **Total, somme.**

Totalement adv. Complètement, tout à fait : *Être* totalement *ruiné.*

Totalisateur, trice n. et adj. Qui totalise; qui donne le total d'une série d'opérations : *Un* totalisateur. *Un appareil* totalisateur. (Il existe des totalisateurs de différents modèles, depuis ceux qui enregistrent le nombre des charges sorties d'un puits de mine [totalisateurs enregistreurs] jusqu'aux totalisateurs qu'emploient les commerçants pour indiquer au client le montant total de ses achats. Ces derniers totalisateurs se composent d'un jeu de touches dont chacune porte un chiffre et sur lesquelles on appuie du bout du doigt. On abaisse successivement les touches correspondant aux sommes partielles, après quoi le mouvement d'une manivelle, placée sur le côté de l'appareil, fait apparaître le total dans un petit tableau vitré, en même temps qu'il fait ouvrir le tiroir-caisse du totalisateur.)

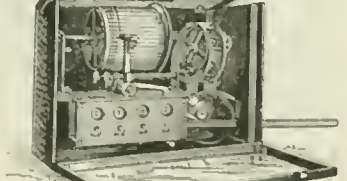

Totalisateur enregistreur.

Totalisation (*si-on*) n. f. Action de totaliser, de faire un total : *La* totalisation *des recettes, des dépenses.*

Totaliser v. a. Calculer le total de : Totaliser *des souscriptions.*

— Réaliser totalement : *La guerre* totalise *toutes les formes du banditisme.* (V. Hugo.)

Totaliseur n. et adj. Syn. de totalisateur.

Totalité n. f. Ensemble complet des objets dont se compose le total : *Il est rare que la* totalité *des candidats soit ajournée.*

— Loc. adv. *En totalité*, Totalement, complètement.

— Gramm. Suivi de la préposition *de* et d'un complément, *totalité* devient un substantif collectif, et alors il suit les règles données au mot collectif.

Totana, ville d'Espagne (prov. de Murcie), au pied de la serra de Espuña; 10.000 hab. Eglise avec tour crénelée de 71 mètres. Nombreux gitanos : c'est leur quartier général dans l'ancien royaume de Murcie; « leur principale industrie est de transporter à Murcie, à Carthagène, à Lorca et autres villes des environs les glaces de la montagne » et le salpêtre des mines du pays. Aux environs, belles palmeraies.

Tot capita, tot sensus *Autant de têtes, autant de sentiments*, proverbe latin signifiant qu'il y a autant d'avis différents sur une question qu'il y a d'hommes devant qui cette question est posée. (Grammaticalement, il faudrait dire : *Quot capita, tot sensus.*)

Tote n. f. Mar. V. toste.

Totem (*tem* n. m. Animal considéré comme l'ancêtre d'une tribu et honoré à ce titre. Dieu des tribus primitives et actuellement encore de nombreuses peuplades de l'Amérique du Nord ou de l'Australie.

Encycl. Nombre de sociologues s'accordent actuellement à voir dans le totémisme la forme primitive des religions. Le *totem* donne son nom à la tribu; il est considéré comme l'ancêtre commun des animaux auxquels ont vivants de la même espèce et les hommes du clan. Chaque tribu ou clan a son totem particulier et respecte dans tous les descendants, animaux ou hommes, du dieu-ancêtre les consanguines indissolublement unis par les liens du sang ». Le totem se distingue du fétiche, qui a des pouvoirs magiques dus à une incantation ou à une vertu occulte et qui, le plus souvent, est un objet inanimé; le totem se distingue aussi des divinités conçues entièrement comme constituées par des pouvoirs mystérieux cachés dans les forces de la nature ou comme des puissances psychiques surnaturelles. L'idée du totem est intimement liée à celle de génération, de père, la mère commune est le protecteur; il représente enfin la force sociale perpétuellement renouvelée. Dans beaucoup de clans, le sang de l'animal issu directement du totem est transmis en grande pompe dans les veines des jeunes gens à la puberté, afin de rendre plus intime la communion de tous les êtres de la même société. La communauté de sang a fait souvent que les jeunes gens ne peuvent pas s'unir aux jeunes filles qui ont même totem : l'exogamie en résulte.

On a pu considérer comme dérivé du totémisme le culte des animaux en Egypte, où chaque tribu primitive semble bien avoir eu son totem spécial (crocodile, serpent, taureau, etc.). De même, en Grèce, les vieux primitifs paraissent avoir été des totems : renard, loup, oiseaux divers. On a signalé des mutilations ayant pour but la ressemblance avec le totem et, en Egypte, la tête et la peau de l'animal totémique ont été prises pour coiffure et vêtement par les prêtres officiants.

— Bibliogr. : J. S. Frazer, *Totemism* (Londres, 1887; Lang, *Mythes, cultes et religions* (Paris, 1896).

Totémique (*mik'* adj. Qui concerne le totem, le *totémisme.*

Totémisme (*missm'* n. m. Croyance aux totems; état des peuplades qui se croient protégées par des totems. || Explication de l'origine et du système des divers totems.

Tôten, nom de deux bourgs de la Norvège méridionale : Ostre Tôten ou Tôten Est; 8.000 hab., et Vestre Tôten, 7.000 hab., l'une et l'autre sur un vaste territoire.

Totes, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 28 kilom. de Dieppe, sur la Scie; 650 hab. — Le canton a 26 comm. et 10.056 hab.

Tôt-fait n. m. Sorte de pâtisserie soufflée, ainsi appelée par ce qu'elle se fait très rapidement. || Pl. *Des* tôt-faits.

Totila, roi des Ostrogoths, mort en 552. Il était le neveu du roi Ildibad, assassiné en 541 et remplacé par le Rugo Eraric. Il commanda à Trevise, lorsqu'il fut proclamé roi des Goths. Eraric, après cinq mois de règne, venait d'être massacré. Brave et habile, Totila rendit quelque force à la monarchie ostrogothique : le départ de Bélisaire, rappelé à Constantinople, lui permit de reprendre une offensive heureuse dans l'Italie péninsulaire et même de s'emparer de Rome (547). Bélisaire, renvoyé en Italie, put rentrer dans la ville; mais, après son second rappel (549), Totila réoccupa la ville, poussa ses conquêtes dans le sud de l'Italie, établit sa domination sur la Sicile, la Sardaigne, la Corse (549). Mais les armées franques de Theodebert, roi d'Austrasie, lui enlevaient, pendant ce temps, le nord de l'Italie, et lui-même était défait par Narsès, dans une journée décisive à Lenteglio, non loin d'Urbin, en juill. 552. Totila, blessé dans sa fuite par un Gépide, ne tarda pas à succomber.

Totma, ville de Russie (gouv. de Vologda), sur la Soukhona, à son confluent avec la *Totma*; 11.500 hab. Ch.-l. de distr. Commerce de céréales; pêcheries fluviales.

Totnes, ville du sud-ouest d'Angleterre (comté de Devon), à 36 kilom. S.-S.-O. d'Exeter, là où le Dart commence à s'amplifier en un estuaire, tributaire de la Manche; 4.000 hab. Vieille cité avec ruines des anciennes murailles, château fort du temps de la conquête normande, antiques demeures. Statue de Wills, l'un des explorateurs de l'Australie, né à Totnes.

Tôtômi ou **Tohotomi**, prov. du Japon (île de Nippon), du littoral du Sud-Est aux montagnes de l'intérieur; entre les prov. de Mikava à l'O., de Sinano au N., de Sourouga à l'E., et l'océan Pacifique (golfe de Sourouga au S. Arrosée par le Tenrion-Gava (rapides). Le lac de Hamana communique, depuis le tremblement de terre de 1499, avec la mer. Terrains pétrolifères. Villes principales : Hamamatsou, Kokégava, Mitsouke.

Toton (du lat. *totum*, tout) parce que les anciens totons portaient sur une de leurs faces l'initiale de ce mot, indiquant que tout l'enjeu était à prendre) n. m. Sorte de toupie, ordinairement à six faces, que l'on fait tourner en l'actionnant à l'aide du pouce et du médius saisissant le pivot. (Lorsque le toton a fini de tourner, la face qui reste en l'air indique le numéro amené par le joueur.) || Par ext., Nom donné à toutes les petites toupies (rondes, carrées, plates, etc.) que l'on fait tourner à l'aide du pouce et de l'index. || Quelques-uns disent abusivement tonton.



Totons.

Totonak n. m. Langue parlée dans le Mexique.

Totorkan. Géogr. V. Tourtoukal.

Totsighi, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Simâdzouke], dont c'est l'ancien chef-lieu; à 80 kilom. de Tôkiô; 5.590 hab. — Le ken a 6.351 kilom. carr. et 723.500 hab. Ch.-l. *Outsounomiya.*

Tott (François, baron de), diplomate et général français, né à Chamigny, près de La Ferté-sous-Jouarre, en

TOTTENHAM.

TOTTORI

TOTUS IN ILLIS

TOU

TOUAGE

TOUAILLE

TOUAILLON

TOUAMOTOU, TUAMOTOU ou POMOTOU, archipel

TOUAN

TOUANE

TOUANSE

TOUAN-TÉ

TOUAREG

TOUARAH TOARAH TOVARA



Touage : A, chaîne de touage ; B, remorque et toueur.

Touareg.

TOUÂT, groupe d'oasis du Sahara, à 950 kilom. environ au S. d'Oran, au S.-O. du plateau de Tademaït, entre le Tidikelt à l'E. et le Gourara au N. L'oued Ghir et l'oued Zousfana, descendus des montagnes des environs de Figuig, forment au S. l'oued Saoura, nommé plus loin oued Nessaoud, dont les eaux souterraines, ramenées au jour par des puits et foggara nombreux, font vivre le Touât. Le pays riche en palmiers forme une véritable « rue d'oasis » et se borde de près de 200 kilom. de longueur ; les points principaux sont : Ilouâla, Timmi, Tamentit, Ouled-el-Hadj ou Bou Fadli, Tasfaout-Fenorhim, Taniest, Sali, Reggan et Taourirt au Sud. Les dattes sont avec le tabac et le henné le principal objet de trafic. Le blé, assez abondant, ne suffit pas à la consommation locale. La population, mélanges d'Arabes, est relativement peu nombreuse et généralement pauvre. Le Touât fut parcouru en 1860 par le général français Servière et occupé par la France. Depuis 1901, il constitue avec le Tidikelt, le Gourara et la région de l'oued Saoura, le *Territoire des oasis*, l'un des quatre « Territoires du Sud ».

TOUBA, ville de l'Afrique occidentale française (Guinée française), au N.-O. du Fouta-Djallon et non loin du Rio Grande. Centre important d'un centre religieux musulman.

TOUBAI, groupe de petites îles de la Mélanésie, par 22° 30' de lat. S. et 155° de longit. O. Elles sont peu peuplées et très basses. Les tortues y abondent.

TOUBAN, ville maritime d'Océanie, dans l'île de Java (Indes néerlandaises), prov. de Rembang et à 88 kilom. de cette dernière ville, sur la côte est de l'île ; c'est une colonie de 5 000 à 6 000 Chinois. C'est également un centre religieux musulman et un pèlerinage très fréquenté du

TOUBOUAI, groupe d'îles de l'Océanie française, dans la [illegible] de la Société (Polynésie française), par 23° 24' de latitude S. et 146° 157° de longitude O. Il comprend sept îles dont les principales sont, du N.-O. au S.-E., *Nanrourota*, *Ilmatara*, *Rourourou* (50 kilom. carr.), *Toubouai* (105 kilom. carr.), *Itacracac* (60 kilom. carr.) et *Rapa* (43 kilom. carr.). A l'exception de la première, toutes sont des îles rocheuses et volcaniques, où l'abondance des pluies engendre une belle végétation de bananier, d'oranger, de cotonnier, manioc, *taro*, canne à sucre et tabac. La population, de langue tahitienne, convertie au méthodisme par des missionnaires anglais (1821), décroît d'un recensement à l'autre et ne dépasse guère 2.000 hab. Anciennes vassales de Tahiti, les Toubouaï partagèrent, pour la plupart, le sort des îles souveraines. L'établissement du protectorat français remonte à Louis-Philippe ; l'annexion, à la période 1882-1889.

TOUBOURI, lac de l'Afrique centrale, qui donne naissance au Mayo-Kebbi, affluent de droite de la haute Benoué. Très allongé, il occupe le milieu d'une dépression entre le Mayo-Kebbi et le Logone, jalonnée en saison sèche par des mares et des lacs qui se confondent, semble-t-il, en une seule nappe lors des crues. Ainsi, d'après Vogel, Barth, Faure et les récentes études du capitaine Lenfant, une voie de communication temporaire existerait entre le système hydrographique du Niger et celui du Tchad.

TOUC n. m. Nom donné, dans certaines parties de la France, à un conduit souterrain amenant des eaux ménagères de l'intérieur d'une maison jusqu'à l'égout le plus proche.

TOUCAN n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des rhamphastidés, propres à l'Amérique tropicale. — ENCYCL. Sous le nom vulgaire de *toucans*, on entend tous les oiseaux de la famille des rhamphastidés, caractérisés par leur bec énorme, mais léger et faible, leur langue cornée et barbelée, leurs ailes arrondies, leur longue queue triangulaire. De taille moyenne, ordinairement noirs avec le cou, la poitrine et le ventre bariolés de tons criards et tranchés, ils vivent dans les forêts. Les toucans proprement dits (*rhamphastos*) ont les narines cachées et la base du bec plus vaste que la tête.



Toucan.

TOUCAN, constellation de l'hémisphère austral.

TOUCANG (*kan*) n. m. Bateau de pêche du détroit de Malacca, ressemblant aux chasse-marée.

TOUCHABLE adj. Qu'on peut toucher : *Effet* TOUCHABLE. — Fig. Susceptible d'être ému : *Cœur* TOUCHABLE. Rare.)

TOUCHANT (*chan*), **ANTE** [de *toucher*] adj. Qui émeut le cœur : *Un malheur est d'autant plus* TOUCHANT *que celui qui y tombe en est moins digne.* (Fonten.) Qui porte coup, qui va droit au but : *Une réponse* TOUCHANTE. (Vx.)

— n. m. Ce qui touche, ce qui est propre à toucher : *Le noble doit l'emporter sur le* TOUCHANT. (Fonten.)

— Géom. anc. *Point touchant*, Point de tangence.

— SYN. **Touchant, pathétique.** V. PATHÉTIQUE.

— n. f. Géom. anc. Se disait pour TANGENTE.

TOUCHANT (*chan*), prép. Concernant, au sujet de : *On sait enfin la vérité* TOUCHANT *le Masque de fer.*

TOUCHARD (Philippe-Victor), marin et homme politique français, né à Versailles en 1810, mort à Paris en 1879. Entré fort jeune dans la marine, il devint lieutenant de vaisseau en 1839, et fut pendant quelque temps aide de camp du prince de Joinville. Capitaine de vaisseau en 1850, contre-amiral en 1859, il fut appelé en 1861 au commandement de la station navale du Levant. Vice-amiral en 1869, il dirigea (1874-1875) l'escadre d'évolutions de la Méditerranée. Très dévoué au parti orléaniste, il posa en 1877 sa candidature à la Chambre des députés, fut élu et siégea dans les rangs de la minorité conservatrice, où il n'eut qu'un rôle effacé. Écrivain militaire de valeur, il a publié, dans la « Revue maritime » et dans la « Revue des Deux Mondes », un certain nombre d'études, et aussi plusieurs brochures, parmi lesquelles nous citerons : *A propos du combat de Lissa* (1867) ; *les Navires de croisière et leur armement* (1868) ; *Encore la question du désarmement* (1876), *la Défense des frontières maritimes* (1877) ; etc.

TOUCHARD-LAFOSSE (G.), littérateur et journaliste français, né à La Châtre en 1780, mort à Paris en 1847. Il fut commissaire des guerres sous l'Empire, de 1809 à 1815. Mis en retrait d'emploi par la Restauration, il vécut du produit de sa plume. Il fonda le *Propagateur*, à Bourges. En 1824, il devint le rédacteur en chef de l'« Echo du soir » et travailla à « l'Album national ». A Nevers, il fonda, en 1832, la *Sentinelle de la Nièvre*. Il professait des opinions libérales et démocratiques. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : ses célèbres *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf, des petits appartements de la cour et des salons de Paris sous les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*, recueils d'anecdotes scandaleuses, publiées sous le nom de la comtesse douairière de B... (1829-1833 ; *les Réverbères, chroniques de nuits du vieux et du nouveau Paris* (1833-1834), suite et complément de l'ouvrage précédent ; *Jean Angot, histoire du XVIe siècle* (1835) ; *Mémoire d'un frotteur sur la cour de Louis XVIII et de Charles X* (1839) ; *le Remonteur ou la Jeunesse dorée, histoire du temps du Directoire* (1843) ; *l'Homme sans nom* (1844) ; *les Chroniques de l'Opéra, de 1667 à 1844* (1845). Citons enfin de lui une pièce de théâtre, *la Poule aux œufs d'or* ou *l'Amour et la Fortune*, comédie-féerie (1823). Sous le nom de SAINT-FÉLIX, Touchard a publié la matière de plus de cent volumes.

TOUCHATOUT (Léon BIENVENU, dit). V. BIENVENU.

TOUCHAU, TOUCHAUD ou TOUCHEAU (*cho* — de *toucher*) n. m. Étoile d'or ou d'argent, dont chaque branche est à un titre déterminé, et qui sert aux essais des métaux précieux.

TOUCHE (subst. verb. de *toucher*) n. f. Coup, action de frapper : *Gare la* TOUCHE, *si tu remues.* (Vx.) || Critique sévère : *Il craint la* TOUCHE. (Vx.) || Accident désagréable : *Il a perdu vingt mille francs ; c'est une rude* TOUCHE. (Vx.)

— Gaule dont on se sert pour conduire et faire avancer les bœufs. ‖ Troupeau de bœufs gras qu'on mène au marché.

— Pop. Tournure, allure : *Avoir une drôle de* TOUCHE. ‖ *Touches de piano*, Grosses dents.

— B.-arts. Manière dont la couleur est appliquée sur la toile : *Une* TOUCHE *large et franche.* ‖ Manière dont le graveur rend l'effet de la touche. ‖ Quantité de peinture appliquée en une fois avec le pinceau : *Ce n'est presque, tant le cadre est petit, qu'une* TOUCHE *blanche.* (Th. Gaut.) ‖ Fig. Style, manière de l'écrivain : *Le genre peint à grandes* TOUCHES. (Chamfort.)

— Électr. Opération consistant à aimanter une tige ou un barreau de fer doux, en la frottant dans le sens de sa longueur contre un aimant puissant. ‖ *Touche double*, Opération qui, d'après la méthode de Duhamel, consiste à superposer les pôles contraires des aimants sur un barreau de fer doux, mais en séparant ces pôles par un morceau de bois. ‖ *Touche circulaire*, Aimantation d'un barreau de fer doux que l'on obtient par des contacts successifs en zigzag ou en cercle, et sans interruption de contact.

— Gramm. Série de sons produits par l'influence prédominante d'un même organe : *La* TOUCHE *dentale, gutturale.*

— Jeux. Petite baguette à bout crochu, dont on se sert pour lever les jonchets. ‖ Au billard, Action de toucher, avec sa bille, la bille sur laquelle on vise directement. ‖ *Manquer de touche*, Ne toucher aucune des deux billes.

— Fig. Échouer faute d'habileté.

— Magn. *Aimantation par touche*, V. AIMANT.

— Musiq. Chacune des pièces d'un instrument à percussion qu'on touche en jouant, pour ouvrir les soupapes ou frapper les cordes : *Les* TOUCHES *d'un orgue, d'un piano, d'un clavecin.* ‖ Feuille d'ébène collée le long du manche d'un violon ou d'un instrument du même genre, à l'endroit que touchent les cordes sous la pression des doigts. ‖ Chacun des filets saillants qu'on établit sur le manche de la guitare et de quelques autres instruments, pour produire les demi-tons. ‖ Fig. Côté sensible de l'âme, impressionnabilité : *Elle a des* TOUCHES *qui correspondent à toutes les voix de la nature.* (Ch. Nodier.)

— Pêch. Manière spéciale dont chaque espèce de poisson mord à l'esche. ‖ On dit aussi TOUCHER n. m.

— Techn. Essai de l'or au moyen d'une pierre particulière appelée *pierre de touche*. ‖ *Pierre de touche*, Variété de jaspe noir, appelée aussi *quartz lydien*, que l'on emploie dans la bijouterie pour distinguer l'or du cuivre. (Ces métaux laissent, en effet, sur la pierre de touche une trace sur laquelle on peut expérimenter l'action des acides.) ‖ Fig. Moyen d'éprouver : *L'adversité est la* PIERRE DE TOUCHE *de l'amitié.*

— ENCYCL. *Pierre de touche*, V. ESSAI.

TOUCHE-À-TOUT n. et adj. Fam. Personne qui touche à tout : *Une petite* TOUCHE-À-TOUT. ‖ Pl. *Des* TOUCHE-À-TOUT.

— Fig. Qui se mêle, qui s'occupe de tout.

TOUCHEMENT (*man*) n. m. Action de toucher de l'argent.

TOUCHER (du germ. *tukkon ;* de *tiuhan*, tirer) v. a. Mettre une partie de son corps, ou un objet que l'on tient ou que l'on lance, au contact de : TOUCHER *un chien avec la main, avec un bâton.*

— Se servir, user de : *Les ivrognes jurent toujours de ne plus* TOUCHER *une bouteille.*

— Se servir de la touche pour exciter et faire avancer un animal : TOUCHER *les bœufs.*

— Jouer de, en parlant d'un instrument qui se joue avec les doigts : TOUCHER *l'orgue, le piano, la guitare.*

— Traiter, exécuter, rendre : *Ce peintre* TOUCHE *supérieurement des sujets très divers.*

— Dire : *Je lui en* TOUCHERAI *un mot.* ‖ Effleurer : *Je me suis contenté de* TOUCHER *les faits principaux.* (Volt.)

— Être au contact de : *Son pied* TOUCHAIT *la terre.*

— Concerner, regarder : *Ce qui vous* TOUCHE *m'intéresse.*

— Recevoir, percevoir : TOUCHER *ses appointements.*

— Émouvoir, attendrir : *Cœur que l'on ne peut* TOUCHER.

— Changer le cœur de : *La grâce* TOUCHE *parfois le pécheur.*

— Offenser : *Un soufflet* TOUCHE *un homme de cœur.*

— Faire un attouchement : TOUCHER *le pouls.*

— Loc. div. *Toucher de la main, des mains*, Atteindre : *On voit souvent le bonheur fuir au moment où on* LE TOUCHE DE LA MAIN. ‖ *Toucher quelqu'un dans la main* (peu us.), *Toucher la main, Toucher la main à quelqu'un*, Mettre sa main dans celle de quelqu'un en signe d'amitié, d'accord, etc. ‖ *Touchez-là*, Touchez-moi dans la main. ‖ *Toucher au doigt, Toucher du doigt*, Voir ou comprendre clairement : *Faites-moi* TOUCHER DU DOIGT *ce que vous me dites.* (Alex. Dum.) ‖ *Toucher le but, au but*, Arriver au terme de ce qu'on avait entrepris, atteindre le résultat auquel on aspirait. ‖ *Toucher la lyre*, Se livrer à la poésie. ‖ *Toucher une corde*, Traiter un sujet de conversation : *Gardez-vous de* TOUCHER CETTE CORDE *avec lui.* ‖ *Toucher la grosse corde*, S'occuper du point principal. ‖ *Toucher au vif*, Toucher dans une partie dénudée et produire une vive douleur. — Fig. Mettre sur un sujet irritant capable d'émouvoir vivement : *Ce reproche l'a* TOUCHÉ AU VIF. ‖ *Toucher de près*, Être proche parent ou allié de : *Cette personne me* TOUCHE DE PRÈS. ‖ *Ne toucher ni de près ni de loin*, N'avoir aucun lien de parenté avec. ‖ *Toucher juste*, Dire exactement ce qu'il y avait à dire, ce qui est vrai. ‖ *Ne pas toucher terre*, Danser ou courir avec une grande agilité. ‖ *Ne pas laisser toucher terre à quelqu'un*, Le presser, le pousser vivement.

— Arbor. *Toucher une figue*, Introduire dans l'œil d'une figue une plume fine ointe d'huile, pour accélérer sa maturité.

— Chir. Cautériser, en parlant d'un ulcère. ‖ Examiner, par le tact, la position de l'enfant dans l'utérus.

— Hist. *Le roy te touche, et Dieu te guérit*, Paroles que, pour guérir les écrouelles, prononçaient les rois de France, en figurant le signe de croix sur le visage des malades.

— Impr. Couvrir d'encre partout également, en parlant de rouleaux.

— Manèg. *Toucher de la gaule*, Frapper légèrement de la gaule l'épaule du cheval.

— Mar. *Toucher l'aiguille d'un compas*, L'aimanter. ‖ *Passer à toucher la terre, une île, un cap*, En passer tres près. ‖ *Toucher le vent*, Gouverner au plus près serré.

— Peint. Rendre par des touches distinctes et nettes qu'on ne hachera pas. *Il est des détails qu'il faut* TOUCHER *et laisser.*

— Physiq. Se dit quelquefois pour Aimanter : TOUCHER *une aiguille de boussole.*

— Techn. Essayer avec la pierre de touche, en parlant de l'or ou de l'argent. ‖ *Toucher la queue*, Prendre et rejeter à l'eau le bois arrêté sur les bords des rivières.

— Vener. *Toucher au bois*, En parlant du cerf, Frotter son bois contre les arbres, pour le dépouiller de la peau dont il est d'abord enveloppé.

— v. n. *Toucher à*, Toucher, manier : TOUCHER *à tout.* ‖ S'ingérer dans, s'attaquer à : *Il est tel qu'on doit se craindre* TOUCHER AUX *convictions de quelqu'un.* ‖ S'emparer de : *Ne* TOUCHEZ *jamais à un dépôt.* ‖ Mettre la main, opérer à : *On devina tout de suite que Dumas fils* AVAIT TOUCHÉ AUX *Danicheff.* ‖ Modifier : *Il ne faut* TOUCHER AUX *lois qu'avec une grande circonspection.* ‖ Être au contact de : *Maison qui* TOUCHE AUX *remparts.* ‖ Atteindre jusqu'à : *Plaine qui* TOUCHE *à la mer.* ‖ Être sur le point d'atteindre, n'être que peu éloigné de : TOUCHER *à ses derniers moments.* ‖ Aborder : TOUCHER AU *rivage.* Concerner, regarder, intéresser, avoir du rapport avec : *Cette mesure ne* TOUCHE *en rien à vos intérêts.*

— Absol. Mar. S'échouer.

— Loc. div. *Y toucher*, Se occuper, y faire attention, se proposer la chose pour but. Est usité seulement avec la négative ou une interrogation équivalente : *Je suis un fin matois, et l'on ne dirait pas que j'y* TOUCHE. Mol. ‖ *Toucher de près à, Toucher à*, Être voisin de, analogue à, peu différent de : *Une prudence exagérée* TOUCHE DE PRÈS *à la lâcheté.* J. Simon. ‖ *Toucher au but*, Atteindre ou être sur le point d'atteindre le but. ‖ *Toucher à sa fin*, Être sur le point de finir, de cesser ou de mourir : *Malade, Procès qui* TOUCHE *à sa fin.* ‖ *Ne pas toucher à la terre ou à la terre*, Courir ou danser très légèrement. ‖ *Toucher de*, Jouer de, en parlant d'un instrument : TOUCHER DU *piano*, DE *l'orgue*, DE *la guitare.* ‖ *Toucher dans la main à quelqu'un*, Mettre sa propre main dans la sienne, en signe de pacte ou d'amitié. ‖ *Toucher au port*, Être tout près d'arriver, et au fig. d'être sauvé, de réussir. ‖ *Toucher à un port*, Y mouiller ou relâcher.

— Géom. Être tangent à.

Touché, ée part. pass. du v. Toucher.

— Fam. Traité, exécuté : *Morceau bien* TOUCHÉ.

— Épris, jaloux, désireux :

Lorsque par les rebuts une âme est détachée,
Elle veut fuir l'objet dont elle fut *touchée*.
MOLIÈRE.

— Escr. Atteint par l'arme de son adversaire.

— *Touché jusqu'aux larmes*, Touché au point d'en répandre des larmes.

— Substantiv. Personne touchée : *La condition portait qu'à chaque coup le* TOUCHÉ *quitterait la partie.* Alex. Dum.

— Jeux. *Gage touché*, Jeu de gages dans lequel une personne touche un gage, et où un autre joueur, sans voir ce gage, impose une pénitence à celui à qui il appartient. ‖ *Pièce touchée, pièce jouée*, L'on doit jouer la pièce que l'on a touchée. (Se dit aux dames, aux échecs et au trictrac.)

— Peint. Dont la touche a certaines qualités : *Un morceau bien* TOUCHÉ, TOUCHÉ *largement.*

Se toucher, v. pr. Être, devoir être touché : *Les armes ne* SE TOUCHENT *pas impunément.*

— Toucher quelque partie de son corps : SE TOUCHER *pour savoir si l'on n'est pas blessé.* ‖ Toucher à soi : *Ne vous* TOUCHEZ *pas les yeux.*

— Être en contact ; être très voisin : *Des maisons qui* SE TOUCHENT.

— *Se toucher dans la main*, Toucher la main l'un de l'autre, en signe d'amitié ou de ratification d'un pacte.

— Géom. Être tangent : *Deux courbes qui* SE TOUCHENT.

— SYN. **Toucher, manier, palper. Toucher, concerner, regarder.** V. CONCERNER. ‖ **Toucher, émouvoir, remuer.** V. ÉMOUVOIR.

— ALLUS. HIST. : **Ne touchez pas à la reine**, Allusion à une loi de l'étiquette à la cour d'Espagne : tout individu qui avait touché le pied de la reine, pour quelque raison que ce fût, était condamné à mort et exécuté sur-le-champ. ‖ **Ne touchez pas à la hache**, V. HACHE.

TOUCHER de *toucher*, infin. n. m. Sens qui donne à l'animal une idée de la forme et de l'état extérieur des corps, par le contact direct des organes qui en sont le siège : *Le sens du* TOUCHER *est répandu dans le corps entier.* (Buff.) ‖ Usage de ce sens : *L'aveugle juge par le* TOUCHER.

— Impression produite par un corps que l'on touche : *Le* TOUCHER *onctueux de l'argile.*

— Méd. Exploration opérée en touchant les parties dont on veut connaître l'état.

— Musiq. Caractère du jeu d'un musicien d'après l'usage qu'il fait de ses doigts : *Un* TOUCHER *large, leger.*

— SYN. **Attouchement, contact**, etc. V. ATTOUCHEMENT.

— ENCYCL. V. TACT.

TOUCHES (LES), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 33 kilom. de Châteaubriant, au dessus du ruisseau de Pont-Orient, affluent de l'Erdre ; 1 922 hab. Houille.

TOUCHES, et, depuis 1897, **BOURGNEUF-VAL-D'OR**, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. de Chalon-sur-Saône, au dessus du ru de l'Entonnoir ; 1 632 hab. Bons vignobles. Pépinières, carrières.

TOUCHES ou **TOUCHINES**, population qui habite les montagnes occupant le nord du gouvernement de Tiflis (Transcaucasie). Les Touches, obligés d'émigrer pendant une partie de l'année, ont des idées larges et parlent souvent plusieurs langues. La polygamie est en usage parmi eux : une femme s'achète de 30 à 40 francs. Chaque famille possède en commun des terres et des objets mobiliers. La peine du talion est appliquée dans toute sa rigueur, à moins que le coupable ne paye une indemnité à l'offensé ou à sa famille.

TOUCHET Marie, dame DE BELLEVILLE, maîtresse de Charles IX, née à Orléans en 1549, morte à Paris en 1638. Fille d'un lieutenant particulier au bailliage d'Orléans, elle était d'une beauté remarquable. Elle fut distinguée par Charles IX durant un séjour qu'il fit à Orléans en 1566, et il lui resta attaché jusqu'à sa mort. Elle eut de lui deux fils : l'un mourut en bas âge ; l'autre fut Charles, duc d'Angoulême, qui fit souche princière. En 1578, elle épousa François de Balzac d'Entraigues, gouverneur d'Orléans. De son mariage naquirent deux filles, dont l'une, la marquise de Verneuil, devint la maîtresse de Henri IV. L'autre fut la maîtresse de Bassompierre et en eut un fils.

TOUCHETTE *chèt'* — dimin. de *touche*. n. f. Nom des petites barres d'ivoire incrustées dans le manche de la guitare, et qui permettent de donner les tons et demi-tons.

TOUCHEUR, EUSE n. Escr. Personne qui en touche une autre en faisant des armes.

— n. m. Conducteur de bœufs de boucherie. ‖ Ouvrier qui fait marcher le cheval attelé à un manège, dans certains ateliers. OUVRIER CONDUISANT LE CHEVAL QUI TRAÎNE LES BENNES PLEINES DE CHARBON, dans une galerie de houillère.

— Impr. Rouleau ou appareil servant à distribuer l'encre sur les formes, les pierres, dans les presses mécaniques. On dit aussi ENCREUR.

TOUCOULEURS, n. m. donné, au Sénégal, aux métis de Peuls et de nègres et de Maures. Les Toucouleurs sont nombreux dans le Oualo, le Fouta-Toro, le Bargo, le Khasso et surtout le Fouta. Leur type physique est très variable et se rapproche plus ou moins de celui du nègre ; toutefois, on trouve des femmes réellement belles lorsqu'elles sont jeunes. D'une intelligence vive, remuants fanatiques, les Toucouleurs ont fréquemment soutenu contre la France les prétentions de la Sénégambie. Un de leurs chefs, El-Hadj-Omar, avait réussi à fonder un vaste empire dans le Soudan occidental, empire aujourd'hui complètement détruit. Les Toucouleurs sont agriculteurs, commerçants, laptots ou manœuvres. Ils sont divisés en castes et possèdent des esclaves.

TOUCY, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 24 kilom. d'Auxerre, sur l'Ouanne, affluent du Loing ; 3 259 hab. *Toucygnons*, *otes*. Église des XIIe et XVe siècles. Vieilles maisons en bois sculpté. Patrie du cardinal Gillon et de Pierre Larousse. — Le canton a 12 comm. et 11 197 hab.

TOUDJA, village et oasis de la comm. d'El-Ksour (Algérie [dép. de Constantine], arrond. et à 11 kilom. de Bougie. Sources très abondantes ; vastes orangeries.

TOUDJA ou **ITOUDJEN**, tribu berbère de la province de Constantine, dans le voisinage de Bougie (Algérie). Le pays des Toudja est très fertile et bien cultivé.

TOUDOUZE Gustave, journaliste et romancier français, né à Paris en 1847, fils du dessinateur et aquafortiste Gabriel-Auguste Toudouze (1811-1854) et d'Adèle-Anaïs Colin, portraitiste et aquarelliste. Il fut longtemps employé au Crédit foncier, et débuta dans la littérature par *le Pompon vert* (1871), une *Boutade égyptienne* (1872 ; etc. Il donna ensuite un grand nombre de romans qui révélaient un véritable tempérament littéraire : *la Sirène, souveur de Capri* (1874), *le Cénacle de l'an 79* (1877 ; *le Coffret de Salomé* (1877 ; *la Coupe d'Hercule* (1878 ; *Madame Lamballe*, une de ses œuvres les plus appréciées (1880), *la Séductrice* (1880) ; *le Vice* (1882) ; *la Baronne* (1883) ; *Albert Wolff* (1883), *le Père Froisset* (1883) ; *Madame* (1884), *Tournon* (1885), *le Ménage Holsec* (1886 ; *Fleur d'oranger* (1887 ; *la Tête noire* (1887 ; *le Train jaune* (1888) ; *la Fleur bleue* (1889) ; *Péri en mer* (1890 ; *Ma douce* (1891), *l'Île aux huîtres* (1891 ; *Vertige de l'inconnu* (1892 ; *Tendresse de mère* (1893 ; *un Apôtre ; Enfant perdu* (1894 ; *l'Orgueil des nuls* (1895 ; *la Vengeance des Peaux-de-Buffle* (1896), *le Bateau des sorcières ; le Démon des sables* (1898), *les Chevaux des ténèbres ; les Mystères de la chauve-souris* (1900), *Madame Lamballe ; le Miroir tragique* (1902), et un grand nombre d'articles de critique d'art. — Son frère EDOUARD, peintre, né à Paris en 1848, obtint le prix de Rome en 1871. Il envoya de Rome au Salon de 1874 : *Eros et Aphrodite*, et, en 1876, *Clytemnestre faisant tuer Agamemnon*. La *Femme de Loth changée en sel*, au Salon de 1877, lui valut une médaille de 2e classe. L'artiste délaissa peu à peu, depuis lors, la peinture d'histoire, pour la peinture de genre, puis la composition décorative. Principales œuvres : *Divertissement champêtre* (1880) ; *Coquetterie* (1881) ; *Intime*, plafond (1882 ; *l'Édit de 1626* (1887 ; une *Fête sous Henri IV*, aquarelle musée du Luxembourg (1888) ; etc. Toudouze a exposé aussi de jolis portraits, et il a fourni des illustrations à *Mme de Maupin*, à la *Chronique de Charles IX*. Il a pris part à la décoration de la nouvelle Sorbonne, où il a notamment exécuté une belle scène : *l'Dédication de Savonarole.*

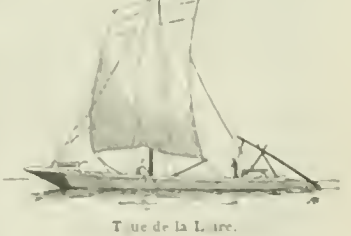

Toue de la Loire.

TOUE (*toû*) n. f. Action de touer. ‖ *Ancre de toue*, Ancre qui retient la chaîne avec laquelle on touе. ‖ Bateau plat qui sert de bac ou de bateau de pêche. ‖ Petite embarcation à fond plat servant au va-et-vient entre un navire, mouillé près d'un quai et la terre.

TOUÉE subst. particip. de *touer*. n. f. Mar. Longueur de chaîne filée en mouillant l'ancre. ‖ Longueur des remorques : *Une cent mètres de* TOUÉE. ‖ Ancre sur laquelle on fixe un câble pour se touer. ‖ Action de se touer : *Sortir d'un chenal à la* TOUÉE. ‖ Câble de 120 brasses. *Grande touée*, Réunion de câbles de touée épissés bout à bout.

— Fig. et fam. *Faire une touée de longueur*, Parler longtemps sans s'arrêter.

TOUEIM, ville de l'Arabie centrale (Nedjed), ch.-l. de la province de Sedeir ; 15 000 hab. Fortifications. Mosquée ouâhabite. Climat d'une sécheresse extrême.

TOUER mot d'orig. scandin., cf angl. *tow*, holland. *touw*, allem. *tau* v. a. Mar. Faire avancer un navire au moyen d'amarres.

Se touer, v. pr. Toner le navire sur lequel on se trouve. SE TOUER *sur une ancre à jet.*

TOUEUR, EUSE adj. Qui toue. ‖ *Ancre toueuse*, Ancre de toue. ‖ *Bateau toueur*, Bateau qui sert à touer les navires.

— n. m. Individu qui toue. ‖ Remorqueur qui sert à touer. V. TOUAGE.

TOUEUX *eû* n. m. Mar. Ancre de touée

TOUFAN n. m. Sorte de bourrasque très violente, mais très circonscrite, sur les côtes de l'Arabie.

TOUFFE mot d'orig. germ., n. f. Assemblage d'un grand nombre d'objets de même nature, minces, légers, pressés les uns contre les autres et formant une sorte

TOUKOULTININIP Ier, dit *Le dompteur du Nimpest*, roi d'Assyrie, qui vivait vers 1270. [illegible] qui le nommaient la Chaldée [illegible] Babylone et jusqu'en Syrie, [illegible] lamer roi : il [illegible] Assyrie à Babylone. — **Toukoultininip II** [illegible] 1244 à 1208.

TOULA n. f. Lieu de l'arène où l'on place un taureau [illegible] at

TOUL (*Tullum Leucorum*), ch.-l. d'arrond. de Meurthe-et-Moselle, sur la Moselle, grossie à cet endroit du [illegible] canal, et sur les canaux de l'Est et de la Marne [illegible] 12 285 hab. *Toulois*, oises. Ch. de f. Est. Commerce, céréales. Fabrication de faïences, de dentelles, etc. Toul est surtout, depuis la guerre franco-[illegible] de 1870-1871, une place de [illegible] de premier ordre, formant [illegible] retranché et environnée de forts [illegible] importance stratégique considérable, tandis qu'une [illegible] barrière de forts arrête la route [illegible] système de Verdun. Quelques [illegible] monuments : belle cathédrale Saint-Étienne (XIIIe et XVe s.), flanquée de deux hautes tours, est l'œuvre de Jacques Commerey. Église de Saint-[illegible], ornée à l'intérieur de magnifiques verrières du XIIIe siècle. — L'arrondissement de Toul a 5 cant., 119 comm. et 65.331 hab. Le canton Nord a 19 comm. et 11 219 hab., le canton Sud a 19 comm. et 16.626 hab.



Armes de Toul.

Hist. Toul, ville fort ancienne, fut sans doute, au temps de la Gaulois, la capitale des *Leuci*; un évêché y fut créé dès le IVe siècle, dont saint Mansuy fut le premier titulaire. En 612, Thierri II battit, non loin de la ville, son frère Théodebert II; plus tard, la seigneurie de Toul resta à peu près indépendante en fait sous le gouvernement de ses évêques; mais l'ingérence des rois de France dans les affaires des Toulois se fit sentir à plusieurs reprises, et, dès 1545, les bourgeois eux-mêmes amenèrent l'évêque à se placer sous la protection du roi de France

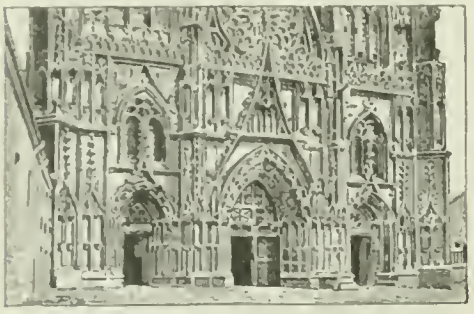

Portail de la cathédrale Saint-Étienne, à Toul.

François Ier. La cession de Toul fut consommée dans celle des Trois Évêchés, au traité de Cateau-Cambrésis. Depuis cette date, le principal événement de l'histoire de Toul a été le siège que la ville défendue par le commandant Huck soutint, avec quelque fermeté, contre les Allemands. Patrie de saint Loup, évêque de Troyes, du maréchal Gouvion Saint-Cyr, du baron Louis, de l'amiral de Rigny, etc.

TOULA, ville de Russie, ch.-l. de gouv., dans une belle vallée, sur l'Oupa; 111.000 hab. Évêché, cour d'appel, école de cadets, académie, grand bazar, arsenal, manufacture impériale d'armes; centre métallurgique de l'empire; fabrication des samovars, coutellerie, accordéons. La fondation de la ville remonterait au XIIIe siècle.

TOULA GOUVERNEMENT DE, gouv. de la Russie d'Europe, limité par les gouvernements de Moscou au N., de Riazan à l'E., de Tambor et d'Orel au S., de Riakalouga à l'O. Superf. 30.960 kilom. carr.; pop. 1.432.000 hab. Ch.-l. *Toula*. Sol peu accidenté, bien qu'à une altitude moins haute que celle de la plus grande partie de la Russie d'Europe. C'est une haute plaine de 230 à 240 mètres d'altitude moyenne, drainée, entre autres cours d'eau notables, par l'Oka et par le Don. Très nombreux lacs et marécages. Peu de riches terres noires, mais le sol [illegible] fertile et produit du tabac, [illegible] prend les [illegible] tannerie, mé-

TOULA, ins. de l'ordre des [illegible] Vulsides.

TOULAUD, comm. de [illegible] arrond. et à 18 kil. [illegible] sur une [illegible] du Rhône, [illegible] ligne de fer.

TOULENNE [illegible] comm. de la [illegible] à 18 kil. [illegible] sur la Ga-[illegible] par [illegible] et [illegible] eux, vins rouges qui sont de

TOULETTE [illegible] Pointe en bobine du métier à faire

TOULIFERE [illegible] re de sapindacées, tribu des sapin-[illegible] arbres dont on connaît dix espèces, [illegible] Guyane et au Brésil.

TOULINE de l'angl. *touline*, ligne pour touer) n. f. Mar. Petite aussière ou bras servant à la manœuvre des

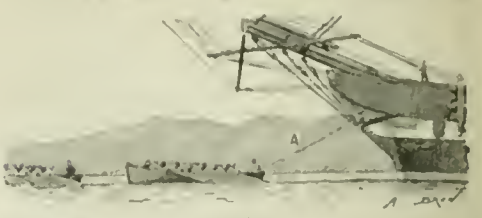

A, touline.

bateaux de petit tonnage. || *Se faire haler à la touline par des embarcations*, Se faire remorquer par des canots au moyen de toulines.

TOULITE n. f. Nom donné par St. Meunier à un type bréchiforme de météorite ferro-pierreuse ou lithosidérite, dont la portion métallique constitue des fragments anguleux.

TOULLIER (Charles-Bonaventure-Marie), jurisconsulte français, né à Dôle en 1752, mort à Rennes en 1835. Il fit ses études de droit à Caen et à Rennes. Il y fut en 1778 nommé professeur agrégé. Peu après, il voyagea en Angleterre, séjourna à Oxford et à Cambridge et y étudia l'enseignement des universités. De retour en France, il se déclara en 1789 pour la Révolution et fut à la tête du parti avancé. Nommé administrateur du district de Rennes, il fut néanmoins taxé de tiédeur par les partisans des mesures de violence et démissionna. Après la Terreur, il devint juge au tribunal d'Ille-et-Vilaine. Après le 18-Brumaire, Bonaparte l'appela dans les commissions chargées de régler les procès pour la confiscation des biens des émigrés. En 1806, à la réorganisation des facultés de droit, il fut nommé professeur de droit civil à celle de Rennes, et en 1811 il en devint doyen. Le gouvernement de la Restauration le révoqua. Il rentra alors au barreau, dont il devint bâtonnier, et ne reprit ses fonctions de doyen qu'après 1830. Toullier est surtout connu comme l'auteur d'un des grands traités de droit civil français, le premier en date. Ce *Traité* parut de 1811 à 1831 en quatorze volumes et eut six éditions. Il s'arrête à l'article 1581 du Code. Mais il a été continué par Duvergier.



Toullier.

TOULMOUCHE (Auguste), peintre français, né à Nantes en 1829, mort à Paris en 1890. Élève de Gleyre. C'est un aimable peintre de genre : *Premiers pas* (1853); *la Montre* (1861); *un Mariage de raison* (1866); *Toilette du matin* (1869); *le Coin du feu, le Miroir* (1878); *le Départ et le retour* (1885); etc., et des portraits d'artistes : *Mlle Devoyod, Mme Rose Caron* (1886); *Mlle Réjane* (1888).

TOULMOZÉRO, lac de la Russie septentrionale, gouv. d'Olonetz; 33 kilom. carr. Eaux profondes et calmes.

TOULOMAS, importante tribu galla de la rive droite de la Djemma (Choa). V. GALLAS.

TOULON (*Telonis portus*), ch.-l. d'arrond. du Var, à 62 kilom. de Draguignan, au fond de la rade de Toulon, sur la côte de la Méditerranée; 101.602 hab. (*Toulonnais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Place et port de guerre de 1re classe; ch.-l. du 5e arrond. maritime, école de médecine navale.

Bains de mer dits de Sainte-Hélène et bains Alméras; bains plus confortables encore aux Sablettes, au S.-O. de la ville. Gisement de lignite; commerce important de vins, d'eaux-de-vie, d'huiles d'olive, de fruits secs, de figues, amandes, oranges, jujubes et de savon. Les importations s'y composent de houille, vins, pièces de machines, thé, café, sucre; les exportations, de vins, huiles, olives, plâtre, savons, tan. Parmi les industries les plus importantes, il faut noter des fonderies de cuivre et de fer, des ateliers de constructions mécaniques, un chantier de construction de navires, une minoterie, des fabriques de pâtes alimentaires, des savonneries et des tanneries importantes.



Toulon.

Le port de Toulon est situé au fond d'une des baies les plus sûres et les mieux abritées du monde. Cette baie est divisée en deux parties : la grande et la petite rade, le port de Toulon forme la partie nord de la petite rade. Ce port, à la fois militaire et commercial, se compose de quatre darses : la darse Vieille à l'E., la darse Neuve à l'O., la darse de Castigneau au N. O. de la précédente, et la darse Missiessy à l'O. de celle de Castigneau. Un chenal de 40 mètres de largeur sur 5m,50 à 6 mètres de profondeur est creusé entre les fonds de 10 mètres de la petite rade et l'entrée d'un port situé à l'E. de la darse Vieille et nommé port marchand ou port de la Rode. La marine de guerre occupe la partie antérieure et la partie nord-ouest de la darse Vieille et toutes les autres darses.



Armes de Toulon.

L'arsenal a deux cales couvertes, un atelier de forges, trois bassins de radoub. L'arsenal de Castigneau a la fonderie, la chaudronnerie, la grande boulangerie de la marine. Enfin, hors de la ville, au S.-E., l'arsenal de Mourillon a une scierie à vapeur, cinq cales couvertes et des forges.

Rade, port et ville sont défendus par une enceinte fortifiée et par de nombreuses batteries de côtes, des redoutes et des forts placés sur les hauteurs voisines et reliés à Toulon par des routes stratégiques. Le mont Faron, véritable clef de la position stratégique de Toulon, est hérissé de batteries.

Peu de monuments : l'église de Sainte-Marie-Majeure, bâtie au XIIe siècle et complètement transformée au XVIIe siècle, contient un autel sculpté par Puget et une chaire en bois sculptée par Hubac. L'hôtel de ville (XVIIe s.) a une porte ornée de deux cariatides de Puget, l'atrio du jésuite Amiot ; de l'amiral Truguet ; du jurisconsulte Ortolan ; du sculpteur Hubac. — L'arrondissement a 11 cant., 32 comm. et 196.133 hab. Le 1er canton a 1 comm. et 31.662 hab. ; le 2e canton, 1 comm. et 30.332 hab. ; le 3e canton, 1 comm. et 38.015 hab. ; le 4e canton, 5 comm. et 9.302 hab.

— *Histoire.* L'*Itinéraire maritime* de l'empereur Antonin est le premier document mentionnant le port de *Telo Martius* ; mais, pendant l'époque romaine, Toulon n'eut qu'une importance secondaire. La ville devint un centre chrétien au Ve siècle : saint Honoré (451) en est considéré comme le premier évêque. Au moyen âge, elle fut saccagée par les Sarrasins. Au XIe siècle, les comtes de Toulon relèvent des comtes de Provence. Charles d'Anjou lui donna quelques libertés municipales ; en 1348, la reine Jeanne l'érige en commune. Devenue ville française à la mort de René d'Anjou (1481), Toulon fut l'objet d'importants travaux sous Louis XII et François Ier ; elle ne put, toutefois, résister à l'attaque de l'amiral Hugues de Moncada et du connétable de Bourbon, en 1524, ni à celle d'André Doria en 1536. Sous Henri II, son importance maritime s'accrut ; la flotte du Barberousse vint, en 1543, y rallier la flotte française. Au XVIIe siècle, Toulon devint un grand centre d'armement de flotte. Henri IV en avait accru les fortifications, et y avait fondé l'arsenal. Richelieu y établit de nombreux magasins. Mais c'est surtout après les grands travaux de Vauban que Toulon devint un des premiers ports de France. Toulon fut le siège de la vice-amirauté du Levant ou de la Méditerranée, et résista avec éclat à l'attaque du duc de Savoie et du prince Eugène (1707). Pendant la Révolution, après la chute des girondins, Toulon, alors chef-lieu du département du Var, prit part au mouvement fédéraliste contre la Convention, proclama roi Louis XVII et ouvrit son port à la flotte de l'amiral anglais Hood (juill.-août 1793). Ce ne fut qu'en décembre 1793 que Dugommier, secondé par le capitaine d'artillerie Bonaparte, put reprendre la ville qui fut sévèrement châtiée. La Convention avait même décidé qu'elle serait rasée, qu'on ne laisserait que les établissements militaires indispensables, sous le nom de Port la Montagne. Fréron n'eut pas le temps de faire exécuter le décret et Toulon reprit son nom après le 9-Thermidor. Durant le XIXe siècle, tous les gouvernements se sont appliqués à développer les ouvrages de Toulon. Le bagne de Toulon, organisé en 1682, a été supprimé en 1873.

Toulon (baie et rade de), baie de la Méditerranée, qui a 19 kilom. d'entrée, du cap Sicié (à l'O.) à la presqu'île de Giens (à l'E.) et se divise en deux rades : rade de Giens et rade de Toulon.

Toulongeon (Jean III de), grand maréchal de Bourgogne, né vers 1380, mort à Dijon en 1427. Il fut un des principaux capitaines du duc Jean sans Peur, participa à la prise de Paris (1418) et de plusieurs villes de l'Ile-de-France, et combattit à Cravant contre l'armée française ; mais, deux mois après, il fut vaincu et pris à La Gravelle, dans le Maine, par le comte d'Aumale (26 sept. 1423). Il tomba, une seconde fois, entre les mains des Français à La Bussière, sur la frontière du Mâconnais, et dut encore payer rançon. — Son frère, Antoine **Toulongeon,** seigneur de Traves, mort à Dijon en 1432, lui succéda dans la charge de maréchal, en 1427. Comme son frère, il prit une part active aux guerres contre Charles VII. Chargé du gouvernement de Bourgogne en l'absence du duc, il présida les états à Dijon, en 1430 et 1432. — André **de Toulongeon,** frère des précédents, fut, comme eux, au service des ducs de Bourgogne. Jean sans Peur le nomma, en 1418, grand écuyer de France ; mais il fut destitué en 1420. Il mourut dans le Levant, où il avait été envoyé pour préparer la croisade que projetait Philippe. Il avait épousé une fille naturelle du duc.

Toulongeon (Emmanuel-François, comte de), général, député, littérateur, né à Champlitte en 1748, mort à Paris en 1812. Il renonça à l'état ecclésiastique pour servir dans l'armée, y devint lieutenant-colonel aux chasseurs de Franche-Comté, puis, en 1781, colonel des chasseurs des Cévennes. Élu député de la noblesse aux états généraux en 1789, maréchal de camp en 1792, il se retira dans ses terres du Nivernais, et fut nommé membre de l'Institut en 1797. Député au Corps législatif en 1802, réélu en 1809, il en fit partie jusqu'à sa mort. On lit encore son *Histoire de France depuis la Révolution de 1789.*

Toulon-sur-Allier, comm. de l'Allier, arrond. et à 5 kilom. de Moulins, sur l'Allier ; 1.042 hab. Curieuse église romane.

Toulon-sur-Arroux, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 31 kilom. de Charolles, sur l'*Arroux* ; 2.082 hab. Ch. de f. départemental de Toulon-sur-Arroux à Bourbon-Lancy ; ch. de f. de Digoin à Etang. Carrières. Fabriques d'engrais chimiques. Ancienne station romaine de *Telonum.* — Le canton a 8 comm. et 12.539 hab.

Toulos (lac), lac de la Russie d'Europe (gouv. d'Olonetz) ; 280 kilom. carr., encombre de nombreux îlots.

Toulou n. m. Ling. Langue dravidienne parlée dans l'Hindoustan, aux environs de Mangalore, à l'est des Ghattes. On écrit aussi tulu.

Touloubre, fleuve des Bouches-du-Rhône, qui descend des monts de 100 à 500 mètres, parcourt la Crau, passe près de Salon, puis sous le pont Flavien, œuvre romaine d'une admirable conservation, et tombe dans l'étang de Berre. Cours 65 kilom.

Tolouges, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 6 kilom. de Perpignan, sur la Basse, affluent de la Têt ; 1.450 hab. Vignobles, cultures importantes de primeurs. Concile de 1040, où fut proclamée la Trêve de Dieu.

Tolounides, dynastie fondée par Ahmed-ibn-Touloun, fils d'un esclave turc. (Vers 870 de J.-C., l'Egypte et la Syrie ne tenaient plus à l'empire abbasside que par un lien très lâche, le gouvernement de ces pays étant devenu héréditaire dans la famille d'Ibn-Toulou.) — *Un, Une* Tolounide.

Touloupe (mot russe) n. f. Peau d'agneau préparée en Tartarie pour l'exportation. || Tunique en peau de mouton, dont la laine est en dedans, et qui constitue le vêtement d'hiver du moujik russe.



Eglise Saint-Sernin, à Toulouse.

Toulouse (anc. *Tolosa*), ch.-l. du départ. de la Haute-Garonne, à 713 kilom. de Paris sur la Garonne, 149.811 hab. (*Toulousains, aines.*) Ch. de f. Midi et Orléans, avec embranchements sur Capdenac, Auch, Foix. Canal latéral à la Garonne, se joignant au canal du Midi. Archevêché, chef-lieu d'une université importante (facultés des lettres, sciences, droit, médecine) ; quartier général du 17e corps d'armée. Nombreux établissements d'instruction : école vétérinaire ; académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, fondée avant le milieu du XVIIe siècle ; célèbre académie des jeux Floraux, qui organise chaque année des concours littéraires ; société archéologique du Midi. Le mouvement artistique (Ecole des Beaux-Arts, Conservatoire de musique) est des plus actifs.



Armes de Toulouse.

La ville est, pour la plus grande partie, développée sur la rive droite de la Garonne, plus élevée à cet endroit que la rive gauche ; autour de sa belle et large place du *Capitole* (v. ce mot), qui est l'hôtel de ville toulousain, se pressent les rues souvent étroites et tortueuses de l'ancienne cité, pour faire bientôt place, vers le N.-E., à des voies plus larges, des boulevards circulaires très aérés, dominés d'assez près par les hauteurs qui forment le faîte de partage entre les vallées de l'Hers et de la Garonne, et sur lesquelles est bâti l'observatoire. Sur la rive gauche de la Garonne, plus basse, exposée aux inondations, dont l'une, celle de 1875, fut particulièrement terrible, se développe le faubourg Saint-Cyprien.

Un grand nombre de monuments de la ville présentent un intérêt historique ou archéologique considérable. L'église cathédrale (Saint-Etienne), malheureusement trop composite, possède une belle et large nef du début du XIIIe siècle et un portail curieusement ouvragé. Beaux vitraux. L'église Saint-Sernin, autrefois collégiale, est un magnifique édifice roman, construit du XIe au XIIIe siècle, très vaste, d'une remarquable harmonie de lignes. Mentionnons encore les églises des Jacobins, au vaste vaisseau ; de la Dalbade ; de la Daurade, remarquable par les peintures de son portail ; du Taur, à clocher fortifié, etc. Parmi les monuments civils, il faut citer la partie conservée de l'hôtel Bernuy, qui forme aujourd'hui la cour d'entrée du lycée et reste un véritable bijou de l'art de la Renaissance ; la Maison de pierre ; l'hôtel d'Assezat, etc. ; enfin, le Capitole, auprès duquel a été conservé un beffroi du XVe siècle, reste de l'ancien hôtel de ville, et surtout le musée, assez riche, installé dans un ancien couvent d'augustins, et auquel Viollet-le-Duc a donné une façade.

La position de Toulouse au coude de la Garonne, à l'endroit où se croisent les routes de la Méditerranée et des Pyrénées, a assuré de bonne heure à la ville un rôle politique et commercial considérable. Toulouse fait un commerce important de grains, vins, volaille, charcuterie, truffes, etc. L'industrie comprend la minoterie, moulins du Bazacle, etc., des fonderies de fer et de cuivre, des forges, des distilleries, des fabriques de pâtes alimentaires, des chapelleries, la fabrication des vitraux peints, etc. — L'arrondissement a 12 cant., 131 comm. et 219.227 hab. Le canton Nord a 8 comm. et 19.120 hab., le canton Sud 11 comm. et 39.143 hab. ; le canton Ouest 9 comm. et 28.013 hab. ; le canton Centre 9 comm. et 51.041 hab.



Plan de Toulouse : 1. Préfecture. 2. Hôtel de ville. Capitole ; 3. Palais de justice ; 4. Bourse ; 5. Banque ; 6. Facultés ; 7. Musée ; 8. Bibliothèque, 9. Grand-Théâtre, 10. Théâtre des Variétés et square Lafayette ; 11. Théâtre des Nouveautés ; 12. Archevêché ; 13. Eglise Saint-Etienne, cathédrale ; 14. Jardin des Plantes ; 15. Grand canal ; 16. Ecole vétérinaire ; 17. Pont Saint-Pierre, 18. Pont Neuf, 19. Pont Saint-Michel.

— *Histoire.* La fondation de Toulouse passait pour être antérieure à celle de Rome. A l'époque de la conquête romaine, les *Tolosati* ou *Tolosenses* reçurent le surnom de *Tectosages*, par allusion au *sagum* (savon, qui était leur costume ordinaire. Les Tolosates, placés définitivement par Marius, après la défaite des Cimbres, sous la domination romaine, furent tenus en grande estime par César, à qui ils fournirent d'importants secours contre les Helvètes. Sous l'empire, la ville fut riche et florissante. Vers le milieu du IIIe siècle, elle fut évangélisée par saint Saturnin ou Sernin, qui en fut le premier évêque et y subit le martyre en 252. Au début du Ve siècle, elle fut dévastée par les Vandales, puis par les Wisigoths, qui prirent en 419 possession de la ville, devenue alors leur capitale jusqu'en 508, date à laquelle Clovis, vainqueur d'Alaric, y pénétra. Le gouvernement de Toulouse fut alors confié à des ducs. Dagobert, en 637, en fit la capitale d'un duché héréditaire. Aquitaine, envahie par les Sarrasins, fut reprise par Toulouse, les Sarrasins, et, onze ans plus tard, [illegible] contre eux à Poitiers, aux côtés de Charles-Martel. En 752, Pépin le Bref s'emparait du duché et le rattachait à la monarchie carolingienne, et attendant que Charlemagne en fit la capitale du royaume d'Aquitaine, qu'il voulait constituer. Mais Louis, titulaire du royaume d'Aquitaine, étant devenu empereur à la mort de Charlemagne, remit à des comtes, dont l'un, Tridelon, devint la souche des comtes de Toulouse, un rôle si considérable dans le mouvement intellectuel du Midi et la croisade des Albigeois. A la fin de la lutte, le mariage de la comtesse Jeanne, nièce de Raymond VII, avec Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, fit entrer définitivement Toulouse dans les domaines destinés à faire un jour retour à la couronne capétienne. Philippe le Hardi hérita à la fois du comté et de la couronne et visita Toulouse en 1272. Philippe le Bel y installa un parlement, dont il présida lui-même l'inauguration. En 1317, il transforma en archevêché l'évêché de Saint-Sernin. Dès lors, la ville de Toulouse se fit remarquer, au cours de la guerre de Cent ans surtout, par sa fidélité à la royauté. En 1356, le prince Noir n'osa pas l'attaquer. Au XIVe et au XVe siècle, s'y développa une florissante université ; au XVIe furent institués les jeux Floraux. Toulouse, administrée par ses capitouls, montra le même dévouement à la couronne pendant les guerres de religion, où Montluc vint rétablir l'ordre, un moment troublé par les huguenots, et où le massacre de la Saint-Barthélemy eut une sinistre répétition ; mais la ville resta assez longtemps *huguenote*. Depuis cette époque, les principaux incidents de son histoire ont été le procès et l'exécution du maréchal de Montmorency, en 1632, l'invasion anglaise de 1814, la bataille livrée par Soult à l'armée anglaise de Wellington, la Terreur blanche, marquée par l'assassinat du général Ramel (1815), et ses excès des *verdets* ; en 1871, une tentative, rapidement comprimée, d'insurrection communaliste. 23 mars, enfin, en 1875, la terrible inondation de la Garonne, qui couvrit le faubourg Saint-Cyprien et fit un grand nombre de victimes.

Toulouse, entre autres célébrités, a vu naître : Arnaud de Perrier, Cujas, du Faur de Pibrac, l'architecte Nicolas Bachelier, François Maynard, Campistron, Palaprat,



Toumaï de Bornou.

Toumert (Muhammed-el-Mahdi) [illegible] et fondateur de la dynastie des Almohades, né en [illegible] mort à Tinmel en 1130. Il appartenait à la tribu de Hargha et fut l'élève du célèbre philosophe Ghazali. Il posa nettement mystique de sa doctrine le

Toumkour, ville de l'Inde centrale (Mysore [prov. N[illegible]], [illegible] mètres d'altitude, [illegible] hab., dont 2.000 musulmans.

Toumoks ou **Toummoks**, peuple du sud du Baguirmi [illegible] central. Petits, chétifs et très noirs, les Toumoks habitent de misérables cases de terre, [illegible] recouvertes en herbes, à toiture [illegible] se trouvent de grandes jarres en terre dont l'extrémité inférieure se plante en terre, des calebasses pour le lait et la farine, des corbeilles, des mortiers et un lit composé de pièces de bois transversales posées sur quatre pieux. Les champs sont travaillés par les femmes, les enfants et les esclaves, mais les plantations sont assez mal entretenues.



Toumourah.

Toumourah n. m. Instrument à cordes pincées, de l'Inde, il est monté de trois cordes principales et de dix cordes sympathiques.

Toumrout ou **Toumourt**. V. Toumbi.

Toûn, ville de Perse (prov. du Khorassan), à 1 189 mètres d'altitude, au pied du Kouh-i-Toun; 7.500 hab. Son enceinte renferme champs et vergers. Citadelle. Dôme en faïence émaillée de l'Imamzadeh-Soultan-Ibrahim. Exportation de soieries communes, tabac, opium.

Toundja, rivière de la péninsule des Balkans (Bulgarie et Roumélie-Orientale), affluent gauche de la Maritza. Elle naît au versant méridional des Balkans, à une altitude supérieure à 2.000 mètres, se dirige vers l'E., baigne Kalofer, puis parcourt la vallée de Kazanlik, passe ensuite en Turquie pour atteindre la Maritza à Andrinople même, après un cours de 260 kilomètres.

Toundjer, grande tribu arabe du Ouadaï, du Bornou et du Darfour (Soudan central; dans ce dernier pays, les Toundjer constituent l'élément prédominant. Ils sont en partie nomades et pasteurs de moutons et de chameaux, en partie sédentaires et agriculteurs. Ces derniers habitent de beaux villages et exercent différentes industries.

Toundra n. f. Nom donné aux prairies arctiques qui se développent au N. du 70e parallèle, sur les côtes basses de la Russie, de la Sibérie et de l'Amérique du Nord.

— Encycl. Les *toundras* atteignent leur plus grande extension dans la presqu'île de Taïmyr, et sur les rivages de la mer d'Hudson, où elles prennent le nom de *Barrenngrounds*. Elles constituent les formations végétales les plus septentrionales, soumises au maximum de froid et d'humidité compatible avec la venue de toute plante.

Les formes arborescentes de la végétation y sont à peu près absentes : on y voit cependant quelques saules et quelques bouleaux nains. Deux familles végétales peuvent seules s'accommoder de conditions climatériques aussi strictes : les mousses et les lichens. On distingue la *toundra tremblante*, qui se produit dans les dépressions où l'écoulement des eaux est mal assuré, et la *toundra seche*, faite de *polytrics*. Les troupeaux de rennes, d'élans et de bœufs musqués fréquentent seuls ces régions.

Tounens et non **Tonneins** (Antoine de), aventurier français, ex roi d'Araucanie et de Patagonie, sous le nom d'Orélie-Antoine Ier, né à Chourgnac (Dordogne) vers 1820, mort à Tourtoirac en 1878. Il avait été avoué à Périgueux, lorsque, poussé par son humeur aventureuse, il se rendit au Chili, puis chez les Araucans. Il convainquit les différents chefs qui se partageaient le pays qu'il y aurait avantage pour eux à se réunir sous un seul chef. Proclamé roi sous le nom d'Orélie-Antoine Ier (1861, par les Araucaniens et les Patagons, il résolut d'introduire dans ses États une constitution et une législation calquées sur celles de la France et d'établir des relations commerciales entre son pays natal et son pays d'adoption. Mais les troupes chiliennes attirèrent le prétendant dans un guet-apens et Orélie fut jeté en prison. Grâce à l'intervention de la France, il put regagner sa patrie. Au bout de quelque temps, il fit une seconde expédition pour recouvrer son royaume; il ne réussit pas mieux que la première fois et regagna la France. Il mourut dans l'isolement. On a de lui : *Orélie-Antoine Ier, roi d'Araucanie et de Patagonie, son avènement au trône et sa captivité au Chili, relation écrite par lui-même* 1863 ; *Retour en France du roi d'Araucanie et de Patagonie* 1871, etc.

Tounga-bhadra, Toumbhadra ou **Tomboudra**, rivière de l'Inde méridionale, en Deccan. Fait du Tounga et du Bhadra issus des Ghates occidentales, il coule au N.-E., arrose Karnoul et tombe dans le Krichna ou Kistna, rive droite. Cours 675 kilom.

Toung-hai-ouang, Dieu de la mer, chez les Chinois.

Toung-kiang, fleuve de la Chine méridionale, dans le Kouang-toung, qui unit son delta à celui du Pei-Kiang. Les [illegible] aux crues du grand fleuve Sikiang, portent [illegible] delta de Canton. Cours 150 kilom.

Toung-kouang-hsien, ville de Chine, prov. de [illegible], arrond., sur un canal qui aboutit [illegible] Canton, 120.000 hab. Canne à sucre.

Toung-kouang-ting, ville de Chine, prov. de Chen-si, [illegible] ch.-l. de district militaire, sur [illegible] Hoang-Ho, près du confluent du Wei-Ho, [illegible] 70.000 hab. Position stratégique [illegible] Hoang-Ho, « les Portes de Toung- [illegible] fort [illegible] de 6 kilom. Garnison importante. [illegible] sa race du Hoa Chan.

Toungou, Toung-ngou ou **Taong-ngou**, ville de [illegible] Basse Birmanie, prov. de Tenasserim, [illegible] près du Sittang; 17.200 hab. [illegible] entourée de rizières, grands marais [illegible] Ruines du « Palais d'or », du XVIe [illegible] aux Portugais au XVIIe siècle, occupée par les Anglais en 1852-1853.

Tougouses, peuple de la Sibérie, qui occupe un immense espace entre la mer d'Okhotsk, l'Iénisséi et les monts Jablonoï. — *Un, une* Tougouse.

— Adjectiv. : *l'population* tougouse.

— Encycl. Petits, mais extrêmement agiles, les *Tougouses* ont la peau jaune, les cheveux gros et noirs et les traits franchement mongoliques. Ce sont des hommes énergiques, courageux, hospitaliers, francs, qui sont les meilleurs cavaliers et les plus habiles archers de toute la Sibérie. Beaucoup ont remplacé l'arc par le fusil, dont ils se servent avec autant de précision. Il se vêtent de peaux et se tatouent le visage. Les hommes s'épilent le corps et se rasent les cheveux, à l'exception d'une mèche qu'ils conservent au sommet de la tête, les femmes divisent leur chevelure en longues tresses. Les habitations sont des tentes coniques, recouvertes d'écorces de bouleau ou de fourrures. Les Tougouses du littoral se livrent à la pêche et sont relativement sédentaires; ceux des forêts sont de grands chasseurs d'ours, de renards, de loups, de zibelines, d'élans, de rennes, etc.; ils vendent les peaux de ces animaux. Enfin, dans les steppes, il est des Tougouses qui élèvent des chevaux, des moutons, des bœufs et une grande quantité de rennes. Les hommes riches achètent plusieurs femmes, tandis que les pauvres se contentent d'une seule épouse, qu'ils achètent à ses parents moyennant une vingtaine de rennes. La religion est le chamanisme; les *chamans* (prêtres ou sorciers) peuvent appartenir à l'un ou l'autre sexe et ils s'improvisent magiciens sans préparation spéciale.

Tougouska inférieure (la *Tougouska Nijniaia* des Russes), rivière de la Sibérie orientale, qui naît à 105 kilom. de Kirensk et s'approche du fleuve Léna jusqu'à 20 kilom., puis s'éloigne vers le N.-N.-O., ensuite l'O.-N.-O., à travers une contrée déserte, et se perd dans l'Iénisséi, rive droite, près de Tonronkhan; 2.699 kilom. Eaux rapides, glacées d'octobre en avril ou mai.

Tougouska moyenne (la *Tougouska Sredniaia* ou encore la *Tougouska Podkamennaia* des Russes), rivière de la Sibérie orientale, qui commence à 225 kilom. de la rive gauche du fleuve Léna et court vers l'O.-N.-O. dans une région sans habitants; elle se perd dans l'Iénisséi, rive droite; Cours 1.301 kilom.

Tougouska supérieure (la *Tougouskha Verkhniaia* des Russes), grand cours d'eau de la Sibérie orientale, qui continue l'Angara, émissaire du grand lac Baïkal (415 m. d'altitude), et la rivière d'Irkoutsk. Elle prend ce nom au confluent de l'Ilim; elle reçoit la Tasseïeva et rencontre la rive droite de l'Iénisséi, après 2.848 kilom. de parcours.

Toung-tchéou, une des plus anciennes villes de Chine (prov. du Petchili), au confluent du Cha-Ho et du Pei-Ho, et sur un canal qui l'unit à Pékin. C'est le port fluvial de la capitale de l'empire. Transit important de riz, opium, etc. Vastes magasins. Mais son importance a diminué avec la construction du chemin de fer.

Toung-tchi (littéralem. *union dans l'ordre*), empereur de la Chine, le huitième de la dynastie régnante des Tsing, né en 1856, mort en 1875. Il n'avait que cinq ans lorsqu'il fut appelé, le 21 août 1861, à succéder à son père Hien-Foung. Il fut déclaré majeur en 1873. Les luttes contre les Taïpings et les musulmans, l'intervention des étrangers en Chine, la création de l'arsenal de Fou-Tchéou (1867), le massacre de Tien-Tsin (1870), les nombreux traités conclus avec les puissances européennes et l'établissement définitif des légations à Pékin, constituent les principaux événements de ce règne.

Toung-tchouan, ville de Chine (prov. du Yunnan), ch.-l. de départ., sur le Cha-sse-Ho, affluent droit du Yang-tsé-Kiang, à 30 kil. de la vallée du fleuve, sur un plateau, à 2.180 mètres d'altitude. Transit entre le Yang-tsé-Kiang et le Yunnan. Fabrication de sapèques. En 1868, mort de Doudart de Lagrée, chef de la mission du Mékong.

Toung-ting, grand lac de la Chine centrale (prov. de Hounan), long de 120 kilom., large de 30 à 60; aire de 5.000 kilom. carr. au minimum. Ses eaux vont au Yang-tsé-Kiang par une rivière d'une dizaine de kilomètres.

Tounin, ch.-l. de cant. d'Algérie (départ. d'Oran, arrond. de Mostaganem), sur le plateau qui domine Mostaganem et le sépare de la dépression du Chéliff. Village très sain, région fertile; 1.967 hab. Bons vignobles.

toupe n. f. Mar. Caboteur malais portant deux mâts et un foc et gréant des voiles de chasse-marée.

toupet *pè* — du vx franç. *toup*, d'orig. germ.) n. m. Touffe de poils : *Un* toupet *de cheveux, de crins, de laine.* ‖ Spécialem. Touffe de cheveux relevés qui croît au-dessus du front : *Se faire le* toupet. ‖ *Faux toupet*, Faux cheveux arrangés sur le sommet de la tête. ‖ Touffe de crins placée au haut du front du cheval et faisant partie de la crinière.

— Fig. Hardiesse, effronterie : *Avoir du* toupet.

— Loc. div. *Son toupet s'échauffe*, Il s'impatiente. ‖ *Se prendre au toupet*, Se battre en se prenant aux cheveux.

toupie (*pi* — orig. incert; probablem. la même que celle de *toupet*) n. f. Jeux. Jouet en forme de poire, avec une pointe et une queue en métal, qu'on lance à l'aide d'une ficelle enroulée ou au moyen d'un ressort.

— Personne sans volonté, qu'on fait tourner à son gré.

— Pop. Tête. ‖ Terme injurieux, mais vague, à l'adresse d'une femme : *Sacrée* toupie. ‖ Femme de mauvaise vie.

— Loc. div. *Tourner comme une toupie*, Tourner rapidement sur soi-même. ‖ *Toupie qui dort*, Toupie qui tourne rapidement, mais sans changer de place. ‖ *Ronfler comme une toupie*, Faire du bruit, par la respiration, en dormant. ‖ *Toupie d'Allemagne*, Toupie creuse, percée d'un trou et qui fait du bruit en tournant.

— Mar. Instrument semblable au gyroscope, et qui permet de prendre des hauteurs de soleil quand l'horizon est mauvais.

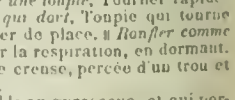

Toupie de plombier.

—Mécan. *Toupie gyroscopique*. V. gyroscope.

— Techn. Outil en bois, en forme de toupie, dont font usage les plombiers. ‖ Organe d'un tour à bois ou à métal. ‖ Organe d'une machine-outil servant à creuser ou évider le bois et le métal. ‖ Instrument pour le travail du bois, avec lequel on exécute certaines moulures.

Encycl. Jeux. La *toupie espagnole* est plus enflée que la *toupie française* et n'a pas de queue; la *toupie allemande*

est en bois creux percé d'une ouverture et munie d'une clef dans laquelle on enfile la ficelle, et que l'on tient de la main gauche pendant qu'on tire vivement la ficelle enroulée. La *toupie parisienne* est en métal également creux et percé d'une ouverture, garnie de minces lamelles, et pourvue d'une clef à ressort, qui sert à la mettre en

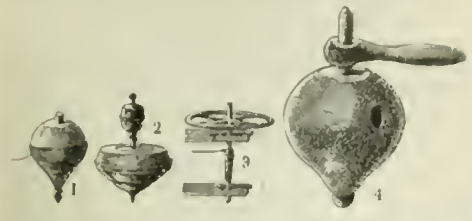

Toupies : 1. Ordinaire (en bois plein) ; 2. Ronflante, en métal creux ; 3. De billard hollandais (en métal plein) ; 4. D'Allemagne (en bois creux).

mouvement ; l'air, en pénétrant par l'ouverture pendant que la toupie tourne, met les lamelles en vibration ; on l'appelle aussi *toupie tournante* ou *toupie chantante*.

— Techn. La *toupie*, sorte de machine-outil, est constituée en principe par un arbre vertical doué d'un rapide mouvement de rotation. Une encoche ménagée sur l'arbre reçoit une lame de forme variable suivant le travail à exécuter. Un guide à main permet de maintenir l'outil à distance voulue.

TOUPILLAGE (*pill-aj'* [*ll* mll]) n. m. Action de toupiller. (Peu us.)

TOUPILLER (*ll* mll. — de *toupie*) v. n. Tourner sur soi-même. ‖ Aller et venir d'un air affairé et sans motif réel : *Ne faire que* TOUPILLER. (Peu us.)

— Techn. Abattre, à l'aide de la toupie, les angles et creuser les blancs, chez les chicheurs. ‖ Évider, creuser le bois ou le métal avec la toupie.

TOUPILLEUR n. m. Ouvrier spécialement chargé de toupiller.

TOUPILLON (*ll* mll. — de *toupet*) n. m. Petite touffe de poils, de plumes, etc. ; *Un* TOUPILLON *de barbe*.

TOUPIN n. m. Mar. Syn. de COUCHOIR.
— Jeux. Nom peu usité du SABOT.

TOUPINIER (*ni-é*) n. m. Petit escompteur qui fait faire, pour quelques sous, des signatures d'endossement.

TOUPIOLE n. f. Bot. Nom vulgaire du sceau de Salomon.

TOUPRAS (*pra*) n. m. À Terre-Neuve, Amarre qui tient l'arrière d'un bateau dirigé vers la terre.

TOUQUE (*touk'*) n. f. Bâtiment qui pêche du hareng.

TOUQUES, fleuve de l'Orne et du Calvados, qui part d'un coteau de 321 mètres, coule dans la vallée d'Auge, baigne Lisieux, Pont-l'Évêque, passe entre Trouville et Deauville et se jette dans la Manche. Cours 108 kilom.

TOUQUES, comm. du Calvados, arrond. et à 10 kilom. de Pont-l'Évêque ; 1.217 hab. Ch. de f. Ouest. Petit port au fond de l'estuaire de la *Touques*. Église Saint-Pierre ; nef (XIe et XIIe s.) ; chœur (XVe). Château de Bonneville-sur-Touques (fin des XIIe et XIIIe s.), remplaçant une forteresse que Guillaume le Conquérant et ses fils ont habitée. Manoir de Mautry.

TOUQUET (LE), bourg du départ. du Nord, comm. de Wattrelos, sur un tributaire du canal de Roubaix ; 1.200 hab. Fabrique de tissus. Raffinerie de pétrole.

TOUR n. m. Œnol. Syn. de TOURNE.

TOUR (du lat. *tornus*, gr. *tornos*, même sens) n. m. Machine-outil sur laquelle on dispose des pièces auxquelles on imprime un mouvement de rotation, pour les travailler à l'aide de divers instruments : TOUR *à flèche*. TOUR *en l'air*. TOUR *ovale*. TOUR *à fileter*. ‖ Atelier où l'on a établi un tour. ‖ Machine qui porte certains outils du lapidaire, et qu'on met en mouvement à l'aide d'une roue. ‖ Appareil de teinturier, servant à teindre des pièces entières.

Table sur laquelle le confiseur et le pâtissier travaillent leurs pièces au rouleau. ‖ Rouleau de cirier. ‖ *Tour de cuve*, Tablette qui entoure la cuve du fabricant de papier à la main. ‖ Machine servant à donner la dernière façon aux chaudrons et aux poêlons. ‖ *Tour à pompe*, Tour servant à fileter les vis de bois. ‖ *Tour de potier*, Plateau qui tourne horizontalement et porte à son axe une sorte de petite table horizontale montée sur pied et qui reçoit la pièce d'argile à tourner. ‖ V. POTERIE. ‖ *Tour d'Espagne*, Dévidoir formé de deux pièces de bois plantées dans un billot, entre lesquelles on établit l'écheveau. ‖ *Tour figuré*, Tour servant à sculpter, à graver, à guillocher. ‖ *Tour à piler*, Appareil servant à écraser les pommes à cidre. ‖ *Tour d'une pièce de bois*, Sa surface courbe.

— Fam. *Fait au tour*, Parfaitement bien fait : *Une jambe* FAITE AU TOUR.

— Admin. Appareil placé à l'entrée des hospices d'enfants trouvés et destiné à recevoir les enfants qu'on voulait faire admettre dans l'établissement sans se faire connaître.

— Commun. relig. Armoire cylindrique tournant sur un pivot et enchâssée dans l'épaisseur d'un mur, de façon à introduire des objets du dehors ou dedans sans avoir vue sur l'intérieur. ‖ *Dame du tour* ou *Sœur du tour*, Religieuse chargée de la surveillance du tour.

— Mar. *Tour de loch*, Bobine sur laquelle on enroule la ligne du loch. ‖ *Tour à bitord*, Moulinet appelé aussi *retorsoir* et servant à commettre et enrouler le bitord.

— Milit. *Tour* ou *Tourniquet des orbalètes*, Petit cylindre fixé en arrière du fût, et qui servait à bander l'arme au moyen d'un cric à manivelle ou d'une vis de rappel.

— Pêch. Syn. de MOULINET.

— Encycl. Techn. Le *tour* permet d'exécuter rapidement et avec une précision mathématique des pièces qu'il serait à peu près impossible de façonner à la main.

On distingue les *tours à pointes* et les *tours en l'air*. Dans les premiers, la pièce est placée entre deux pointes soutenues par des tiges carrées que l'on nomme *poupées* et mise en mouvement par l'action d'une corde animée d'un mouvement continu et alternatif ; dans d'autres tours à pointes, l'une des pointes est reliée à un arbre qui, mis en action par une courroie, communique son mouvement à la pièce à travailler. Le tour en l'air diffère du précédent en ce que la pièce est maintenue par un mandrin à l'extrémité d'un arbre soutenu par un collet et une poupée.

La pièce une fois maintenue, il convient de disposer auprès d'elle un appareil accessoire, destiné à soutenir l'outil dont on se servira pour travailler, tels sont le support à la chaise et le support à barre.

Dans les grandes usines, le mouvement commun mû à chaque tour s'opère mécaniquement. Les diverses pièces constitutives du tour sont alors en fer ou en fonte, au lieu d'être en bois.

Dans les ateliers de constructions mécaniques, afin de simplifier le travail, on a cherché à déplacer l'outil au moyen d'un support mobile, de manière à éviter toutes les défectuosités du travail manuel ; c'est à l'ingénieur Bramah que l'on doit l'invention du porte-outil ou équipage à chariot mobile. L'outil est maintenu par un porte-outil relié à un chariot qui se déplace sous l'action lente d'une vis de rappel ; ce chariot se meut sur un autre chariot mobile lui-même, mais dans une direction rectangulaire au déplacement du chariot porte-outil.

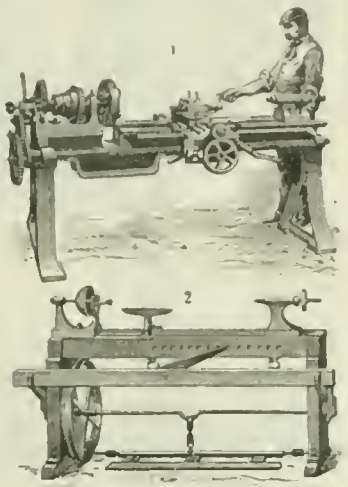

Tours : 1. Parallèle, à mouvement transversal automatique ; 2. A bois.

Parmi les tours de ce genre, il convient de citer les tours parallèles et à chariot, dans lesquels le déplacement est obtenu le long des flasques d'un banc en fonte au moyen d'un pignon et d'une crémaillère ou au moyen d'une vis régnant sur toute la longueur de la pièce à tourner ; c'est ce qui a lieu dans le tour à fileter.

— Admin. Le *tour* placé autrefois à la porte des hospices était généralement de forme cylindrique, divisé en deux parties, l'une concave et l'autre convexe, et pivotait sur lui-même : d'où le nom de *tour*. La partie concave faisait face à la rue et recevait l'enfant, qu'un mouvement de rotation suffisait à amener à l'intérieur de l'hospice, où il était recueilli.



Tour d'hospice en 1830.

Aux termes du décret du 19 janvier 1811, tout hospice désigné par l'autorité compétente pour recevoir les enfants trouvés devait posséder un tour ; mais, à partir de 1830 une réaction se produisit, accusant les tours de multiplier les abandons d'enfants, et l'administration, cédant à ce courant d'opinion, autorisa la suppression des tours par une circulaire du 27 juillet 1838. En 1860, la suppression totale était consommée. Les tours ont cependant encore des partisans convaincus, qui affirment qu'ils ont pour résultat de diminuer le nombre des infanticides.

Dans la législation actuelle, telle qu'elle résulte de la loi du 10 août 1871, il appartiendrait d'ailleurs aux conseils généraux des départements de statuer définitivement sur les questions relatives aux tours.

TOUR (dérivé du précéd.) n. m. Mouvement circulaire complet : *Roue qui fait cinq cents* TOURS *à la minute*. ‖ Mouvement en ligne courbe : *La Seine se jette à la mer, après mille* TOURS *et* DÉTOURS.

— Action de parcourir, d'envelopper dans sa marche ou de suivre de près la périphérie d'un objet : *Faire le* TOUR *de sa chambre*. ‖ Action de parcourir une contrée en cet ou en grand partie : *Le* TOUR *de France était presque obligatoire pour l'ouvrier*. ‖ Promenade, migration après laquelle on revient chez soi, au lieu d'où l'on était parti : *Faire un* TOUR *de promenade*.

— Circuit, périphérie : *Le* TOUR *des yeux*.

— Vêtement ou ornement qui entoure une partie du corps : TOUR *de cou en fourrure*.

— Geste, mouvement adroit, subtil ou vigoureux : TOUR *de bateleur*. TOUR *de force*. *Tour de force*. Au fig., Action d'une grande difficulté. ‖ Adresse, subtilité : TOURS *d'esprit*. ‖ Ruse malicieuse, trait de finesse : *Jouer un* TOUR, *un bon* TOUR, *un mauvais* TOUR *à quelqu'un*.

— Tournure, apparence ; direction, marche : *L'affaire a pris un bon* TOUR.

— Rang, moment légitime ou opportun pour agir après d'autres : *Parler à son* TOUR.

— Loc. div. *Petit tour*, Action de satisfaire le besoin d'uriner. ‖ *Grand tour*, Action d'aller à la selle. ‖ *Tour de soleil*, Jour. À cause du mouvement apparent du soleil autour de la terre, dont la durée s'appelle un jour. ‖ *Tour de broche*, Mouvement complet de rotation qu'une broche fait sur elle-même. ‖ *Tour de main*, Temps qu'il faut pour faire exécuter un tour à la main, et, par exagération, Temps très court : *Cela va être fait en un* TOUR DE MAIN — Habileté, façon de travailler particulière à ceux qui sont exercés. *Tour de bras*, Mouvement du bras qu'on fait tourner autour de l'épaule. ‖ *À tour de bras*, De toutes ses forces, en se servant du bras : *Frapper* À TOUR DE BRAS. ‖ *Tour de reins*, Torture ou foulure de la colonne vertébrale dans la région lombaire. — Fig. *Donner un tour de reins à quelqu'un*, L'éreinter, le réduire à l'impuissance de nuire ou d'agir. ‖ *Un tour de roue*, Après que la roue d'une voiture ne fait qu'un tour pour arriver là, et, par exagération, À une très petite distance. *Tour de clef ou simplement. Tour*, Mouvement complet de rotation d'une clef dans une serrure, par lequel on fait avancer le pêne d'un cran. *Et enfermé à double* TOUR. ‖ *Tour de bâton*, Mouvement circulaire imprimé à un bâton que l'on tient à la main. — Fig. et fam. Profit, bénéfice, surtout illégitime, que l'on fait en dehors du traitement que l'on reçoit. *Les quinze tours de quelqu'un*, Ses allures et ses ruses pour ranger, examiner, etc. Vx. ‖ *Le sang ne lui a fait qu'un tour*, Il a été pris d'une colère ou d'une émotion subite dont il n'a pu être maître. ‖ *Tour de cheveux*, Syn. de TOUPET. *Tour*, Faux cheveux bouclés que l'on maintient à la tête d'un cordon autour de la tête. ‖ *Tour de lit*, Drap qui entoure un lit et est attaché à la partie supérieure du bois. ‖ *Tour de visage*, Ligne qui circonscrit un visage humain vu de face. ‖ *Jouer un tour de son métier, de sa façon*, Faire une malice ou une mauvaise action telles qu'on est habitué à en faire. ‖ *Tour de maître Gonin*, Tromperie d'homme rusé. Vx. ‖ *Tour d'esprit*, Geore d'esprit, manière de saisir et d'exprimer les choses : *Un* TOUR D'ESPRIT *agréable*. ‖ *Tour de faveur*, Privilège qui fait passer quelqu'un avant son tour régulier. — Faveur accordée à un ouvrage, par le comité d'un théâtre, d'être joué hors du rang que lui assigne le tableau de réception. ‖ *C'est la devise de M. de Guise, chacun à son tour*, Allusion à la devise des Guises, on a entouré l'un de ce qu'ils interprétaient : *Chacun* A chaque *à son tour* son cercle.

— Loc. adv. *Tour à tour*, L'un après l'autre.

— Pop. *Faire voir le tour*, Attraper, duper, tromper : *Il vous a fait voir le* TOUR.

— Manière de présenter une idée ou un fait : *Donner un* TOUR *gracieux ou vif*. ‖ Manière d'agencer les mots et les phrases : *Vous avez le* TOUR *libre*. Molière. ‖ Spécialem. Agencement agréable des mots : *S'il donne quelque* TOUR *à ses pensées*. La Bruyère.

— Chir. *Tour de maître*, Manœuvre usitée dans le cathétérisme, et qui consiste à faire faire un demi-tour à la sonde, de façon à amener la concavité de l'appareil sous la symphyse du pubis.

— Dr. *Tour d'échelle*. V. ECHELAGE. ‖ *Tour du chat*, Espace d'un demi-pied réservé, d'après la coutume de Paris, entre les parois des forges et des fours et les propriétés voisines. ‖ *Tour de la souris*, Espace de deux ou trois pouces laissé, d'après la même coutume, entre une fosse d'aisances et la propriété voisine.

— Grav. Chacune des trois opérations par lesquelles on prépare le cuivre.

— Jeux. Nombre de coups joués également chacun par les joueurs, de façon que chacun ait successivement la main. Action de parcourir les douze trous, au trictrac. ‖ *Jouer cinq tours aux écus, cinq tours aux deux écus, un tour au tout d'or*, Jouer, au brelan, 3 francs sur chacun des cinq premiers tours, 6 francs sur chacun des cinq suivants et 20 francs sur le dernier.

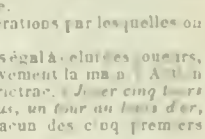

Tour de bitte. A, câble ; B, bitte.

— Mar. Face courbe d'une pièce de bois. *Pièce de tour*, Bordage courbe. *Prendre des tours de brûture, d'aiguilletage*. Entourer deux cordages avec une aiguillette pour les réunir ensemble. ‖ *Tour de bitte*, Tour que fait la chaîne de l'ancre sur la bitte et destiné à l'empêcher de filer trop rapidement quand on mouille. ‖ *Tour mort*, Tour simple fait avec un cordage sur une pièce de bois quelconque. *Tour et choc* anc. mar. Manière de tourner un cordage en lui faisant faire deux demi-tours sur les têtes des bittes. ‖ *Tours de chaînes*, Croisement des chaînes d'un navire affourché provenant d'évitages ayant toujours lieu du même bord. ‖ *Tours d'un cordage*, Tortillement de ce cordage dû à la torsion du commettage. ‖ *Pièce de tour*, Bordage courbe. *Faire le tour ou des tours d'horizon*, Décrire des cercles sur l'eau pour observer les déviations du compas. ‖ *Faire le tour*, À la voile, Virer lof pour lof, après avoir fait chapelle. ‖ *Prendre du tour*, Se donner du champ pour faire une évolution. ‖ *Donner du tour à quelque chose*, S'en écarter à bonne distance. ‖ Fam. *Faire le tour*, Chavirer.



Tour mort.

— Milit. Alternance établie entre des militaires qui doivent assurer successivement l'exécution de certains services : TOUR *de garde*. Alternance entre l'emploi des divers modes de promotion à certains grades : *Le* TOUR *de l'ancienneté*. *Le* TOUR *du choix*.

— Musiq. anc. *Tour de gosier*, Trille.

— Techn. Chacune des façons distinctes que le boulanger donne à sa pâte. ‖ Grande caisse en bois, peu profonde, dans laquelle on dépose la pâte après le pétrissage. ‖ *Tours à pâte*, Déplacements que l'on fait subir à la pâte après la contre-frasse, et dont l'exécution forme le quatrième temps du pétrissage.

— Vétér. *Tour de bateau*. Chez le cheval, Syn. de LUMAGO.

— Loc. adv. *Tour à tour*, Successivement, alternativement :

> Des peines aux plaisirs nous passons *tour à tour*.
> RACINE.

— SYN. **Circonférence, circuit**, etc. V. CIRCONFÉRENCE. ‖ **Tour, tournure.**

Tour du monde (LE). V. MONDE (*Tour du*).

Tour du monde en quatre-vingts jours (LE), roman de Jules Verne (1873). V. MONDE *Tour du*.

TOUR du lat. *turris*, même sens) n. f. Archit. Construction en hauteur, sur plan circulaire ou polygonal, dominant un édifice, faisant partie d'un ensemble fortifié ou d'une combinaison monumentale. ‖ *Tour maîtresse*, Donjon d'un château du moyen âge. ‖ *Tour d'église*, Le clocher. *Tour à feu*, La tour d'un phare.

— Techn. archit. *Tour ronde*, Parement convexe d'un mur cylindrique. ‖ *Tour creuse*, Parement concave d'un

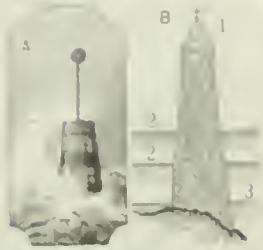

A Tour hélice. B, Tour en hélice avec pont fixe permanent sans [illegible] 1 Plan incliné 2 Haute [illegible] 3 La mer

[illegible] transportées par [illegible] avec ses défenseurs [illegible] toutes sortes d'engins [illegible] remparts en même dans la ville. [illegible] appelés *tol poles*, et dont les

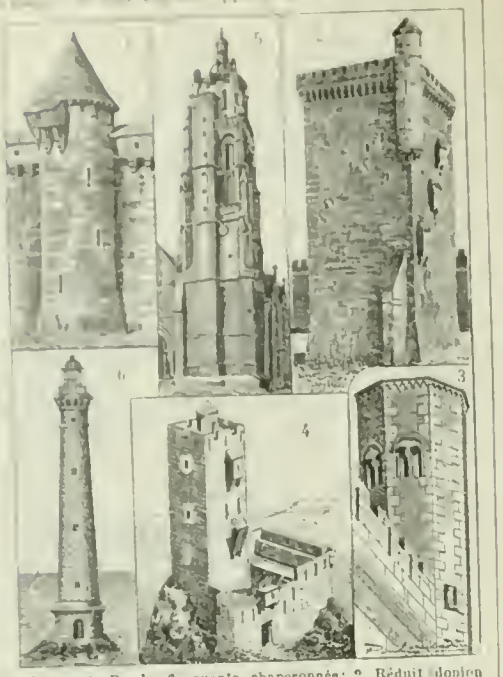

Tours : 1. Ronde, flanquante chaperonnée; 2. Réduit donjon crénelé ; 3. De guet, octogonale; 4. Isolée, carrée; 5. D'église, 6. De phare, conique.

anciens se servaient même sur les champs de bataille, a persisté jusqu'aux premiers siècles du moyen âge. V. SIÈGE.

— Blas. La *tour* heraldique est représentée ordinairement ronde, parfois carrée, avec sa porte, ses fenêtres et son appareil de créneaux où ne se voient que trois merlons. Lorsque sa plate-forme est surmontée de petites tours accessoires, la tour est dite *donjonnée* ; quand elle possède un toit, elle est dite *couverte*, et *essorée* quand ce toit est d'un émail ou d'un métal particulier. Quand ses fenêtres sont d'un émail particulier on la dit *ajouré de...* ; si c'est la porte qui est dans ce cas, la tour est dite *ouverte de...* Elle est *maçonnée de sable* quand les interstices des pierres qui la constituent sont figurés en noir et très apparents. V. MAÇONNÉ.

Tour et de l'Epée (ORDRE DE LA), institué en 1459 par Alphonse V, roi de Portugal, et renouvelé en 1808. Le roi est grand maître de cet ordre, le premier du Portugal. Ses membres forment trois classes : grands-croix, écharpe et plaque; commandeurs, sautoir et plaque; chevaliers, boutonnière. La décoration consiste en une étoile à cinq rayons pommetés d'or et reliés par une guirlande de chêne.



Ordre de la Tour et de l'Epée.

Tour de Londres (LA) (*the Tower*), vieille citadelle de Londres, au bord de la Tamise, à l'E. de la Cité. Elle fut tour à tour palais royal, prison d'Etat, arsenal, château fort. Elle forme une sorte de pentagone de plus de 5 hectares, défendu par deux enceintes qu'entoure un fossé. Elle communique avec l'extérieur par les quatre portes de Fer, de l'Eau, des Traîtres (sur la Tamise), des Lions. Parmi les édifices compris dans cette enceinte, il faut citer la *Tour blanche*, construite en 1078 par Guillaume le Conquérant, dominant tout l'ensemble, et qui renferme une belle collection d'armes anciennes; la *Tour de Beauchamp*, construite de 1199 à 1216; la *Tour sanglante*, où périrent, dit-on, les



La Tour de Londres.

enfants d'Edouard, la *Tour de la cloche*, où fut détenue [illegible] la *Tour de briques*, ou Jane Grey était prisonnière, la *Tour Bowyer*, où la tradition rapporte que le [illegible] fut noyé dans un tonneau de malvoisie; la *Tour Wakefield* ou *Record Tower*, où fut assassiné [illegible] VI et où l'on visite aujourd'hui les joyaux de la [illegible] l'église Saint Peter-ad-Vincula; le cimetière, [illegible] de grands personnages : Anne Boleyn, Catherine Howard, Jane Grey, le comte d'Essex, et bien d'autres. A la Tour même, ou plus généralement, sur [illegible] la Tour Hill, à l'O. de la Tour.

Tour, prends garde (LA), nom d'un jeu et d'une ronde [illegible] enfants se tenant les mains forment la tour qu'il s'agit de prendre. Un autre représente le duc de Bourbon à la tête de ce prince, son fils, ses gardes, commandés par un capitaine et un colonel, qui se promènent devant la tour. Entre ces deux personnages, se poursuit un dialogue chanté :

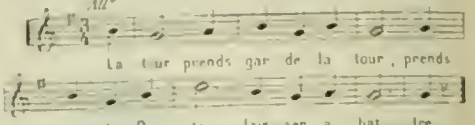

La tour, prends garde
De te laisser abattre.
— Nous n'avons garde
De nous laisser abattre.
J'irai me plaindre
Au duc *que* de Bourbon.
— Va t'en te plaindre
Au duc-*que* de Bourbon.

Devant une pareille outrecuidance, le colonel, suivi du capitaine, va trouver le duc; ils mettent un genou en terre et lui disent :

Mon duc, mon prince,
Je viens me plaindre à vous.
Mon capitaine, mon colonel-*le*,
Que me demandez-vous ?

« Un de vos gardes pour abattre la tour, » demandent les deux officiers. « Allez, mon garde, pour abattre la tour », dit le duc à un de ses gardes. Ce renfort ne suffisant pas, le duc donne successivement tous ses gardes, puis son *fisse*, et enfin intervient lui-même. L'enfant qui joue ce dernier rôle cherche à pénétrer dans la tour en forçant ceux qui la représentent à séparer leurs bras; s'il ne réussit pas, un autre essaye, et celui qui y parvient est proclamé duc à sa place. On ignore l'origine de ce jeu, qui doit suivre de près le règne de François Ier, sous lequel le duc de Bourbon se rendit tristement célèbre. La chanson, en ce cas, serait allégorique, et il faudrait voir dans la « tour qui doit prendre garde » le trône de France, que menaçaient les complots du connétable.

Tour de Nesle (LA), drame d'Alex. Dumas. V. NESLE.

Tour (La). Biogr. V. LA TOUR.

Toura, rivière de la Russie d'Europe et de la Sibérie. Née dans l'Oural méridional, au col qu'emprunte le chemin de fer transsibérien, elle baigne Verkotourié, Tioumen et se perd dans le Tobol, rive gauche. Cours 725 kilom.

TOURACHE adj. et n. Se dit d'une race de bœufs qui se trouve dans les campagnes arrosées par la Saône. || On écrit aussi TOURRACHE.

TOURACO n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des musophagidés, répandus dans toute l'Afrique chaude. (Un des plus communs est le touraco bleu [*turacus persa*] de Sénégambie).



Touraco.

Tourah, village d'Egypte, à 20 kilom. au sud du Caire, partie dans la moudirieh de Gizéh, partie dans le gouvernorat du Caire, sur la rive droite du Nil. Bagne. Carrières antiques de calcaire compact et homogène, de couleur très blanche.

TOURAILLE (*ra-ill-*[*ll* mll.]) n. f. Techn. Etuve de brasseur, dans laquelle on sèche le grain. (V. BIÈRE.) || Grain que l'on sèche dans l'étuve. || *Charger la touraille*, Placer le grain sur le plancher de la cuve. || *Retoucher la touraille*, Déplacer le grain répandu sur l'un des côtés du plancher. || *Rebrouiller la touraille*, Remuer le grain et le retourner sur le plancher de la touraille.

TOURAILLON (*ra-ill* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Germe d'orge séché à la touraille et que l'on nomme aussi RADICELLE. (Le touraillon s'emploie comme engrais et pour la nourriture du bétail.)

Touraine, prov. de l'ancienne France, s'étendant sur les deux rives de la Loire, qui la divisait en haute et basse Touraine. Elle était bornée au N. par l'Orléanais, à l'O. par l'Anjou et le Maine, au S. par le Poitou, à l'E. par le Berri. Sa fertilité et la douceur de son climat, particulièrement dans la région connue sous le nom de *Val de Loire*, lui avaient valu le surnom de **Jardin de la France**. Elle est renommée pour ses vins. V. l'art suiv.



Armes de la Touraine.

— *Histoire*. La Touraine, de même que la ville de Tours, qui en était la capitale, tire son nom de la peuplade gauloise des *Turones*. A la suite des invasions barbares, la Touraine passa successivement sous la domination des Wisigoths (475), puis des Francs (507) après la bataille de Vouillé. Elle fut alors gouvernée par des comtes qui, d'abord amovibles, parvinrent à se rendre héréditaires, à condition de réversibilité à la couronne dans le cas d'extinction de descendance mâle ou de félonie. En 1044, Geoffroi-Martel, comte d'Anjou s'en empara. Mais Philippe Auguste, en 1202, la confisqua aux Plantagenets, représentés par Jean sans Terre. En 1356, Jean le Bon l'érigea en duché-pairie au profit de son fils Philippe, devenu plus tard duc de Bourgogne. Elle servit, dans la suite, d'apanage aux fils de France jusqu'après la mort du duc d'Alençon, frère de Henri. Elle fut alors définitivement annexée à la couronne et forma, lors de la division du territoire français en départements, la presque totalité de celui d'Indre-et-Loire.

Touraine (VINS DE LA). On désigne sous cette appellation les vins récoltés sur toute la surface du département d'Indre-et-Loire, dont c'est une des principales richesses; mais il y a lieu d'établir des distinctions tant au point de vue du groupement des vignobles que des caractères particuliers de leurs produits : 1° VINS ROUGES, provenant de cépages fins, tels que le cabernet franc (appelé ici *breton*), possédant un très agréable bouquet de framboise et gagnant beaucoup en vieillissant; ils sont produits plus

spécialement par les communes de *Bourgueil, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Restigné, Benais, Ingrandes*, sur la rive droite de la Loire; *vins rouges du Chinonais*, produits par les communes de *Cravant, Beaumont, Avoine, Huismes, Anché, Rivière, Ligré, La Roche-Clermault* (analogues aux précédents), puis *Cinais, l'Ile-Bouchard, Panzoult, Saint-Epain, Sazilly*, etc., récoltés sur les deux rives de la Vienne et provenant également du breton; *vins rouges de Joué, Saint-Avertin, Sainte-Radegonde, Larcay, Chambourg, Cheillé, Monthazon, Mons*, etc., récoltés sur la rive gauche de la Loire et les coteaux de l'Indre et provenant en partie du pineau de Bourgogne; enfin, *vins rouges ordinaires* progénés venant du côt bordelais et récoltés un peu partout dans la Touraine. 2° VINS BLANCS; à citer en première ligne les produits de *Vouvray* et de *Rochecorbon*, justement estimés, après lesquels viennent ceux de *Montlouis, Saché, Vernon, Azay-le-Rideau, Bueil, Chançay, Larçay, Lussault, Noizay, Reugny, Saint-Martin-le-Beau*, etc., très goûtés aussi; puis de *bons vins de table*, récoltés de-ci de-là, et enfin des vins de folle blanche, vendus pour la distillerie. La conservation de ces vins est favorisée par l'excellence des caves creusées dans le tuffeau qui forme le sous-sol d'une grande partie de la Touraine.

TOURAN, nom donné par les anciens Persans au pays des Scythes et aux contrées situées au N. de l'Oxus, par opposition à l'Iran (la Perse) ou *pays pur*.

TOURAN CHAH. Bibliogr. V. MÉLIK EL-MOADHAM.

TOURANE ou **CHO-HAN**, port de l'Indo-Chine française (Annam [prov. de Kouang-Nam]), sur le Koua-Han ou Hangiang, embouchure d'un des bras de la rivière de Kouang-Nam, et près de la *baie de Tourane*. Le port a de 6 à 9 mètres d'eau, mais la barre est souvent impraticable (avec la mousson du N.-E.) et il manque beaucoup d'aménagements. Exportation de houille. Importation de riz, cotons filés, opium, thé, tabac. Chemin de fer en construction, vers Hué et Quang-Tri. En 1787, traité cédant le port à la France; resta lettre morte. En 1847, bombardement par les Français. En 1858-1860, occupation française. En 1863, traité de Saïgon, ouvrant le port au commerce français. En 1883, ouverture du port au commerce de tous les pays. En 1888, il est érigé en concession française. — La *baie de Tourane*, fermée à l'E. par une presqu'île haute de 58 mètres (cap Tourane), entourée d'un amphithéâtre de montagnes, mesure 11 kilom. sur 6 à 7.

TOURANGEAU, ELLE (*jo, el'*), personne née en Touraine ou à Tours ou qui habite soit cette ville, soit cette région. — *Les* TOURANGEAUX.

— Adjectiv. : *Coutumes* TOURANGELLES.

TOURANGETTE (*jèt'*) n. f. Nom générique de plusieurs espèces de draps très légers, qui se fabriquaient anciennement dans l'Orléanais et le pays chartrain.

TOURANIENS (*ni-in*), nom appliqué par les Aryens et les Iraniens aux peuples vivant au N. de leurs pays respectifs. (Il s'agit donc d'un terme assez vague; cependant, il embrasse l'ensemble des populations turques plus ou moins pures qui habitent l'Asie moyenne occidentale. — *Un* TOURANIEN. *Une* TOURANIENNE.

— Adjectiv. : *La famille* TOURANIENNE.

— n. m. Se dit des idiomes qui ne sont ni indo-européens ni sémitiques, et, plus spécialement, des langues ouralo-altaïques.

TOURASSE (Pierre-Louis), philanthrope français, né à Paris en 1816, mort à Pau en 1882. Il vécut à Paris, puis à Pau (1870), et se voua aux œuvres philanthropiques. Il encouragea de préférence l'épargne dans les écoles, dota les bibliothèques pédagogiques et les musées scolaires.

TOURAYA (*ra-ia*) n. f. Grande lanterne de fer-blanc, avec un grand nombre de petits verres à huile, que l'on suspend, en Égypte, devant les maisons, les jours de fête.

TOURBAGE (*baj*) n. m. Dans certains départements (Loire, etc.), Exploitation de tourbe.

TOURBÂT ou **TOURBÊT**, villes de Perse (prov. du Kheraçan): 1° ch.-l. du distr. de Djâm, à 956 mètres d'altitude, dans une vallée que domine le Koh-Bénitak (2.113 m.), sur le Djâm, affluent de l'Héri-Roud, près de la frontière afghane; 4.000 hab. Tombe vénérée du poète Cheikh-Djâmi. — 2° Ch.-l. de distr., sur la route de Méchod à Kermân, à 1.365 mètres d'altitude; 4.000 hab. Arbres fruitiers, mûriers, vignes; beau bazar. Soie, opium, tabac, fruits; pèlerinages.

TOURBE (du lat. *turba*, foule) n. f. Foule de gens méprisables ou appartenant au plus bas peuple : *La vile* TOURBE *bourdonne et triomphe.* (J. J. Rouss.)

— Dr. anc. *Enquête par tourbe.* V. TURBE.

TOURBE (du german. : anc. haut allem. *zurff*, allem. *torff*, angl. *turf*, terre combustible) n. f. Minér. Charbon fossile, combustible noirâtre, léger, spongieux, fourni par des matières végétales plus ou moins carbonisées : TOURBE *des marais.* TOURBE *bitumineuse.* ‖ *Tourbe fibreuse*, Tourbe superficielle des marais, formée de végétaux incomplètement décomposés. ‖ *Tourbe limoneuse*, Tourbe dont les éléments sont plus complètement décomposés, et qui affecte la forme d'une boue noirâtre. ‖ *Tourbe pyriteuse*, Nom donné improprement à quelques lignites. ‖ *Tourbe mottière*, Tourbe mise en mottes pour être brûlée. ‖ *Tourbe doppléritе*, Tourbe homogène gélatineuse et élastique.

— Alchim. *Tourbe des philosophes*, Grande solution du magistère ou du grand œuvre qui est la réduction de mercure, c'est-à-dire la réduction d'un métal en mercure.

— Chir. *Tourbe de Redon*, Tourbe végétale bien nettoyée et septisée, employée quelquefois en chirurgie pour faire des pansements absorbant les liquides.

— ENCYCL. Géol. La *tourbe* est une matière noirâtre ou brune, d'autant plus combustible qu'elle est plus pure, c'est-à-dire moins chargée de terre et d'eau, exhalant à la combustion une odeur *sui generis* et brûlant avec ou sans flamme. Plusieurs espèces végétales contribuent à la formation de la tourbe. Ce sont généralement des mousses (*sphagnum*), dont la prospérité exige un climat tempéré et une eau très limpide et non calcarifère. Les mousses se développent dans l'eau par la partie supérieure et meurent par la base, qui s'épaissit progressivement, se carbonisant ainsi à l'abri de l'air. Les progrès de cette carbonisation sont nettement visibles dans les exploitations de tourbe; les « entailles » montrent, en effet : au sommet, la *tourbe mousseuse*, dans laquelle les éléments de sphaignes sont aisément reconnaissables, puis plus bas la *tourbe feuilletée*, de structure très confuse, et enfin la *tourbe compacte*. Dans la vallée de la Somme, la tourbe est due à la carbonisation de l'*hypnum*

— Industr. On extrait généralement la *tourbe* au printemps, en mottes parallélépipédiques, de la grosseur d'une double brique, qu'on laisse sécher pendant l'été sur les lieux mêmes de l'exploitation en en formant un tas non compact à travers les intervalles duquel l'air peut circuler. Il y a trois manières de procéder à cette extraction. Quand il est possible de mettre les travaux à sec, soit au moyen de rigoles d'écoulement, soit au moyen de pompes, on pratique dans le banc de tourbe une tranchée assez large, que l'on élargit successivement en enlevant la tourbe et en commençant par la partie supérieure du banc. La tourbe est enlevée avec un louchet, sorte de bêche en fer, à deux parois et coupant sur deux faces, en sorte que les pelletées de tourbe, se trouvant détachées sur leurs quatre faces verticales, se laissent facilement enlever de leur base sous forme de briquettes. Lorsque l'assèchement est impossible, on est obligé d'employer deux procédés différents, selon que la tourbe est solide ou boueuse. Si elle est solide, on l'extrait avec un grand louchet, manœuvré par un ouvrier placé sur un batelet ou sur un madrier jeté en travers de la fosse. Si elle est boueuse, on l'extrait avec des dragues, puis on la moule à peu près comme on moule les briques. Le moulage peut être remplacé par une dessiccation au soleil, après laquelle on divise la tourbe en briquettes au moyen d'une bêche.



Louchet pour enlever la tourbe.

La tourbe est surtout utilisée comme combustible de ménage dans les pays où le bois et la houille sont peu abondants; mais on l'utilise également comme litière dans les étables, ou pour absorber les liquides et déjections des latrines.

— Législ. *De l'exploitation des tourbes.* La loi du 21 avril 1810, art. 3, range les *tourbes* parmi les *minières*, et les règles relatives à l'exploitation de ces dernières sont, par suite, applicables en principe à l'exploitation des tourbières. Toutefois, l'exploitation des tourbières à ciel ouvert est soumise à une autorisation préalable donnée par le sous-préfet.

TOURBER v. n. Exploiter, recueillir de la tourbe.

— v. a. Recueillir de la tourbe de : TOURBER *un marais.*

TOURBES, comm. de l'Hérault, arrond. et à 19 kilom. de Béziers; 940 hab. Cb. de f. Midi. Commerce de vins.

TOURBEUX (*beû*), **EUSE** adj. Econ. rur. Qui est de la nature de la tourbe. ‖ Qui contient de la tourbe : *Marais* TOURBEUX. ‖ Qui constitue la tourbe, qui appartient à la tourbe : *Substance* TOURBEUSE.

— Bot. Qui croît dans les tourbières.

TOURBIER (*bi-é* — de *tourbe*, foule) n. m. Valet de chiens

TOURBIER (*bi-é*) n. m. Ouvrier, ou propriétaire d'une tourbière.

TOURBIER (*bi-é*), **ÈRE** [de *tourbe*, combustible] adj. Minér. Qui contient des tourbes.

TOURBIÈRE n. f. Gisement de tourbe : *Les plus grandes* TOURBIÈRES *de France sont dans la vallée de la Somme.* ‖ Endroit où l'on tient les tourbes extraites des marais.

— ENCYCL. La plupart des *tourbières* se trouvent dans des plaines basses, où les eaux n'ont qu'un écoulement lent et forment une nappe d'une faible épaisseur; telles sont les tourbières des grandes vallées de la Loire, de la Somme. Dans les pays de montagnes, on remarque de petits fonds marécageux, très unis, où la végétation reste toujours verte; ce sont de petites tourbières; on en rencontre fréquemment dans les Ardennes et dans les Vosges. Sur les côtes très plates, l'action de la mer forme des levées de galets derrière lesquelles se forment d'immenses tourbières. Ce sont les *veenen* de Hollande, les *torfmooren* d'Allemagne, les *boys* d'Irlande.

En général, les tourbières ne sont pas faciles à mettre en culture. Il y a deux manières de procéder; la première consiste à donner de l'écoulement aux eaux, puis à charger la tourbe d'une épaisseur de terre suffisante pour que les arbres puissent y croître. Le second procédé, moins coûteux, consiste, après avoir assaini le sol au moyen de fosses, à brûler la surface de la tourbière quand elle est desséchée. Tous les ans, ou même tous les deux ou trois ans, on approfondit les fossés et on diminue l'épaisseur de la tourbe par un nouveau brûlis de la surface. On obtient ainsi des terrains d'une fertilité extraordinaire.

TOURBILLON *ll* mll. — du lat. pop. *turbelio*; de *turbelu*, émeute, dérivé de *turba*, foule n. m. Masse d'air qui se déplace impétueusement, avec un double mouvement de translation et de rotation rapide.

— Matières quelconques, emportées avec un mouvement analogue à celui des tourbillons : TOURBILLON *de fumée.*

— Fig. Objet propre à entraîner les hommes par une sorte d'attraction morale : *Le* TOURBILLON *des affaires, des plaisirs.* ‖ Amas confus de souvenirs et d'idées : *Tout cela est un* TOURBILLON *dans ma tête.* V. Hugo.

— Minér. Pierres qui se trouvent mêlées à la veine, dans une mine de charbon.

— Philos. Dans le système de Descartes, Matière primitive animée d'un mouvement de rotation autour de plusieurs centres, et ayant formé les astres par sa condensation.

— Pyrotechn. Nom d'un artifice qui tournoie sur lui-même en s'élevant en l'air.

— Sc. occ. Nom donné par les magistes à l'ascendant astral, c'est-à-dire au reflet particulier des idées habituelles de chaque être dans la lumière universelle.

— ENCYCL. Météor. V. CYCLONE.

— Philos. L'hypothèse des *tourbillons* est celle par laquelle Descartes a essayé d'expliquer la formation du monde. Puisque la matière, c'est l'étendue, et que nous concevons l'espace comme infini, le monde matériel est lui-même infini. De plus, l'étendue étant partout, la matière est aussi partout, et le vide est une absurdité. Enfin, l'étendue étant divisible à l'infini, la matière est aussi indéfiniment divisible, et l'atome est une chimère de l'imagination. Dans un monde ainsi plein, le mouvement en ligne droite est impossible; il ne peut y avoir mouvement que suivant des lignes courbes. Dès que la matière reçoit la première impulsion, cette impulsion se distribue dans toutes ses parties, elle ne s'y répand pas d'une manière égale, mais proportionnellement aux masses. De là vient que les premiers mouvements sont toujours tels que toute la masse matérielle, au lieu de tourner autour d'un même centre, s'est dispersée autour de plusieurs centres irrégulièrement disposés. Le système solaire est un de ces tourbillons et il y a un nombre infini de tourbillons analogues. Les êtres organisés, l'homme même, sont des tourbillons, et la mort elle-même n'est soumise comme autant de petits mondes, à des lois semblables.

TOURBILLONNAIRE *bill-o-nèr' ll* mll] adj. Qui appartient aux tourbillons.

Mouvements, Oscillations tourbillonnaires. Mouvements, Oscillations produits simultanément en plusieurs directions, par un tremblement de terre.

TOURBILLONNANT *bill-o-nan ll* mll. ANTE adj. Qui tourbillonne, qui tourne impétueusement : *Les* TOURBILLONNANTES.

Fig. Qui entraîne impétueusement : *La* TOURBILLONNANTE *agitation des rues.* Baz

TOURBILLONNEMENT *bill-o-ne-man ll* mll] n. m. Action, mouvement d'un corps qui tourbillonne

— Fig. Action vive, impétueuse, entraînante : *Le* TOURBILLONNEMENT *des affaires*

TOURBILLONNER *bill-o-né ll* mll] v. n. Tournoyer comme un tourbillon :

L'aquilon siffle, et la feuille des bois
A flots bruyants dans les airs *tourbillonne*
MILLEVOYE

— Fig. Se livrer, sur place, à une action rapide et continue : *Les chercheurs d'avenir* TOURBILLONNENT *autour du présent splendide.* V. Hugo.

— v. a. Emporter dans un tourbillon rapide : *Nous sommes* TOURBILLONNÉS. Sev

TOURBILLONNEUX *bill-o-neû ll* mll. EUSE adj. Plein de tourbillons, où il y a de nombreux tourbillons : *Rivière* TOURBILLONNEUSE. Rare.

TOURBILLONNISTE *bill-o-nist' ll* mll.] n. m. Nom donné par dénigrement aux partisans du système cartésien des tourbillons.

TOURCOING, ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 14 kilom. de Lille, non loin de la frontière belge et séparé de Roubaix, avec laquelle il forme en réalité une même agglomération par le canal de Roubaix; 79.243 hab. (*Tourquennois, oises.* Ch. de f. Nord

C'est l'un des centres les plus importants de France pour l'industrie textile; la laine surtout, puis le coton, fournissent le travail à plus de 20.000 ouvriers : les établissements où les textiles sont transformés comprennent des laveries, des établissements de peignage mécanique, filatures, retorderies, tissage. Tourcoing, outre les draperies de laine et de coton, fabrique encore des étoffes d'ameublement, des doublures et satins, et la fabrication des tapis et moquettes y est très importante. A toutes ces branches de l'industrie textile proprement dite, il y a lieu d'en joindre une foule d'autres, annexes : bonneterie, teinturerie, apprêt, impression sur étoffe, fabrication de machines; tanneries et corroieries, etc. Grand marché de laines; bureau de la *condition publique des laines* — Le canton Nord a 5 comm. et 37.995 hab.; le canton Nord-Est, 2 comm. et 39.104 hab.; le canton S., 4 comm. et 38.291 hab.

TOURD ou **TOURDE, TOURDRE, TOURDELLE** [lo lat. *turdus*, grive] n. m. Ornith. Ancien nom vulgaire des grives

— Ichtyol. Nom vulgaire de deux poissons des côtes méditerranéennes, appartenant au genre labre.

TOUR-D'AIGUES (LA), comm. de Vaucluse, arrond. et à 38 kilom. d'Apt, sur la Lèze, sous-affluent du Rhône par la Durance; 2.000 hab. Minoterie. Eglise des XIIe, XIIIe et XVIIe siècles; chaire remarquable du XVIIIe siècle.

TOUR-D'AUVERGNE (LA). Biogr. V. BOUILLON, LA TOUR, TURENNE.

TOURDE n. f. Art vétér. Syn de TOURNIS *du mouton.*

TOUR-DE-L'ILE, quartier de la Guyane française, borné au N. par la rivière de Cayenne, à l'E. par la Crique-fouillée, au S.-O par le Mahuri, à l'O. par la rivière du Tour-de-l'Ile. Sol varié et en général fertile. La rivière du *Tour-de-l'Ile* est navigable à toute marée pour les bateaux de moyen tonnage.



Armes de la Tour du Pin.

TOURDILLE *ll* mll — de l'espagn. *tordillo*, même sens adj. Se dit d'une couleur grise particulière : *Un cheval gris* TOURDILLE.

TOURDION n. m. Contorsion. Peu us.

TOUR-DU-PIN (LA), ch.-l. d'arrond. de l'Isère, à 57 kil. de Grenoble, sur la rive gauche de la Bourbre, affluent du Rhône; 3.803 hab. (*Turripinois, oises.* Ch. de f. P.-L.-M. Extraction de tourbe. Fabrique de soieries, de tulles, de passementerie, de chemises, bonnets, chaussures; ateliers de constructions mécaniques, scieries, tuileries. Dans la sacristie de l'église, triptyque, attribué au peintre Jacques Binck. Restes de fortifications. Hôtel de ville des XVe et XVIIe siècles. Maisons anciennes, datant des XVe et XVIe siècles. Ville fort ancienne qui forma, au moyen âge, une seigneurie longtemps indépendante, annexée plus tard au Viennois par mariage. — L'arrondissement a 8 cant., 127 comm. et 123.389 hab. Le canton a 16 comm. et 17.050 hab.

TOURELÉ, ÉE [de *tourelle* adj. Blas. et numism. Qui porte des tours. Se dit surtout de la couronne chargée de tours que portent certaines déesses, comme Cybèle, ou dont sont timbrées les armes des provinces et des villes.) Syn. de BASTILLÉ, ÉE.

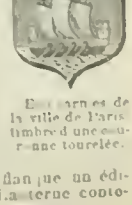

Armes de la ville de Paris, timbrées d'une couronne tourelée.

TOURELLE *rel'* — de *tour*] n. f. Petite tour, d'habitude en encorbellement, qui dans une édifice, un château, etc. ‖ *Tourelle de danse.* La terme contenant un escalier à vis.

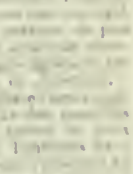

Touret : A, de corderie ; B, de bord


Touret de chaperon (tab.


Touret de nez XVIe s.

tacher que le nez et les joues, que portaient les femmes de condition au XVIe siècle.

TOUR-ET-TAXIS (allem. **Thurn und Taxis**), famille princière allemande, issue de la famille milanaise della Torre (1247-1477 et 1302-1311). Chassée par les Visconti, elle prit ensuite le nom de *della Tasso*, puis de *de Taxis*, du mont Tasso, près Bergame. François **de Tour-et-Taxis** fonda en 1516 le premier service de poste entre Vienne et Bruxelles. Son descendant, Léonard **de Tour-et-Taxis**, fut nommé, en 1595, maître de poste général de l'empire. En 1624, Lamoral **de Tour-et-Taxis** fut créé comte d'empire. Eugène-Alexandre **de Touret-Taxis** fut créé prince en 1686 par l'empereur Léopold Ier.

TOURETTE (*rèt'*) n. f. Genre de crucifères, tribu des aralodées, comprenant des plantes très voisines des arabettes dont elles se distinguent surtout en ce que les graines y sont rangées, dans la silique, sur deux series parallèles. (La *tourette glabre*, unique espèce du genre, est une plante bisannuelle, à feuilles radicales dentées ou roncinées, rétrécies à la base, velues, disposées en rosette ; les fleurs sont d'un blanc jaunâtre.)


Tourette : *a*, fleur.

TOURFAN ou **KOUANG-NGAN-TCHING**, ville de Chine (Turkestan oriental, prov. de Kan-Sou-Sin-Tsiang), ch.-l. de district, dans la dépression de Louk-tchan, où se perd l'Algoi et qui ensorrent les montagnes du Thian-Chân ; 10.000 hab. Formé de deux gros villages, l'un chinois, l'autre sarte, groupés dans une fertile oasis ; coton, riz, sésame, millet, fruits, cotonnades. En 1877, reprise par les Chinois sur les Dounganes, après des révoltes.

TOURGAI, prov. de la Russie d'Asie (Asie centrale), entre les gouvernements d'Orenbourg au N., de Tobolsk et la prov. d'Ouralsk à l'O., la mer d'Aral et la prov. du Syr-Daria (Turkestan russe) au S., la prov. d'Akmolinsk à l'E. Superf. 452.257 kilom. carr. ; pop. 653.100 hab. Ch.-l. *Tourgai* ; mais la résidence du gouverneur est à Orenbourg. À l'O., les monts Mougodjar (Airuk, 526 m.), terminaison de l'Oural, et, à l'E., les monts de l'Oulou Taou enserrent une région plate, steppe herbeux dans le Nord, désert sablonneux (Kara-Kolum) dans le Sud, qui s'étend jusqu'à la côte, bordée de grandes îles basses, de la mer d'Aral. Le Tobol, l'Or et l'Ilek sont les rivières principales. Très nombreux lacs salés ; gisements de houille, lignite, jaspes et porphyres ; plomb argentifère, cuivre, naphte ; grande production de sel. Pêche, élevage. Les habitants, Kirghiz de la Petite Horde, sont des pasteurs nomades. Le plus grand centre est Kustanaï, dans la vallée du Tobol. Annexé au commencement du XIXe siècle.

TOURGAI, ville de la Russie d'Asie (Asie centrale), ch.-l. de la prov. de Tourgaï, sur la rivière *Tourgai* ; 5.000 hab. Ancien fort Orenbourgskoïé ; ville depuis 1868. Commerce avec les nomades kirghiz.

TOUROUENEV (Alexandre Ivanovitch), historien russe, né à Moscou en 1783, mort à Moscou en 1845. Il devint, en 1811, directeur du département des cultes au ministère d'État. Il s'occupa surtout de l'affranchissement des serfs et de la diffusion des Écritures, qui venaient d'être traduites en langue vulgaire. Il en composa trois éditions (à Saint-Pétersbourg 1813 et ann. suiv.), sous le titre de *Monumenta historiæ patriæ*. — Son frère, Nicolas Ivanovitch **Tourguenev**, né en 1789, mort en 1871, fut déporté, en 1814, auprès du baron Stein, ministre prussien russe en France. Conseiller d'État à son retour en Russie, il se dévoua à la cause des paysans. Il entra, en 1819, dans la société secrète *l'Union du bien public*, ce qui le fit compromettre dans la conjuration de 1825 et condamner par contumace. Il s'établit d'abord en Angleterre, puis, en 1842, alla se fixer à Paris. Les portes de la Russie lui furent rouvertes par l'empereur Alexandre II. Il avait publié, dès 1818, en russe, une *Théorie des impôts*. Il a donné, en français, *la Russie et les Russes* (1847), traduit en allemand ; *la Russie en présence de la crise européenne* (1848), *un Dernier Mot sur l'émancipation des serfs en Russie* (1860), etc.

TOURGUENEV (*Ivan* Sergévitch), romancier russe, né à Orel (1818), mort à Bougival (1883). Il fit ses études à Moscou et Saint-Pétersbourg et les acheva à l'université de Berlin (1838). En comparant les institutions de son pays à celles de l'étranger, il prit le servage en horreur et se promit de contribuer de toutes ses forces à le faire supprimer. C'est dans cet esprit qu'il écrivit, pendant son séjour à Berlin, *les Mémoires d'un chasseur*, ouvrage qui ne commença à paraître qu'en 1847. De retour en Russie (1841), il entra au ministère de l'intérieur et se livra avec passion à la littérature. Il débuta par des poésies (*Parasha*, *Andrei*, *la Conversation*). Mais là n'était pas sa véritable vocation. Ce qui appela l'attention sur lui, ce furent des nouvelles publiées dans les revues : *André Kolosov*, *les Trois portraits*, et une série d'esquisses de la vie rurale, publiées de 1847 à 1851, et dont l'ensemble constitue *les Mémoires d'un chasseur* (1852).


Tourguenev

Une lettre écrite à l'occasion de la mort de Gogol (1852) valut à Tourguenev une disgrâce et un exil dans ses terres. Gracié à partir de 1854, dès lors, Tourguenev passa la plus grande partie de sa vie à l'étranger. Une profonde amitié l'unissait à M. et Mme Viardot, et il passa chez la grande artiste, soit à Paris, soit à Bougival, une bonne partie de sa vie. Mais, loin de la Russie, Tourguenev ne cessa point d'en décrire la vie, les mœurs et les paysages. Il donna successivement : *Dmitri Roudine* (1856) ; *une Nichée de gentilshommes* (1859) ; *Pères et enfants* (1860), dont le héros Bazarov est le premier type du nihiliste dans la littérature russe ; *Fumée* (1864) ; enfin, *Terres vierges* (1876), où il étudie encore le type du nihiliste conspirateur. À ces œuvres principales il faut joindre une série de nouvelles : *Premier amour*, *le Roi Lear du steppe*, *les Eaux printanières*, des poèmes en prose, etc. On a souvent essayé de mettre en parallèle Tolstoï et Tourguenev. Tolstoï est assurément une imagination plus puissante. Tourguenev est un artiste plus accompli. Chez lui, la forme est toujours achevée, et c'est là un mérite très rare chez les écrivains russes.

TOURIE (*rî* — orig. inconn.) n. f. Grosse bouteille de grès, de verre vert, entourée souvent d'une garniture protectrice, et dans laquelle on transporte des acides, des alcools, etc.


Tourie.

TOURIER (*ri-é* — rad. *tour*) n. m. Portier d'une maison religieuse. — Adjectiv. : *Frère* TOURIER.

— Techn. Pâtissier qui prépare façonne la pâte.

TOURIÈRE adj. ‖ *Sœur tourière*, Religieuse non cloîtrée, chargée des relations avec l'extérieur, et particulièrement du soin de faire passer par le tour ce que l'on y apporte. ‖ *Mère tourière*, Religieuse chargée, à l'intérieur, de la surveillance du tour.

— n. f. Sœur ou Mère tourière : *La* TOURIÈRE.

TOURIGA n. f. Cépage à vin rouge, cultivé en Portugal, dans la vallée du Douro.

TOURILLON (*ll* mll. — orig. incert.) n. m. Techn. Partie cylindrique, autour de laquelle une pièce reçoit un mouvement de rotation : *Les* TOURILLONS *d'un treuil*, *d'une bascule*. ‖ Gros pivot sur lequel tourne une grosse porte ou un objet de forte dimension : *Les* TOURILLONS *d'une grille*, *d'un pont-levis*. ‖ Partie mobile d'un touret qui sert à tendre et à détendre une corde. ‖ Chacun des petits goujons sur lesquels se meuvent les lames d'une persienne.


T, tourillon.

— Artill. Partie d'une bouche à feu qui repose sur l'affût, et autour de laquelle elle peut pivoter lors du pointage en hauteur.

TOURILLON (col DU), appelé aussi col de *Pélousette* (environ 2.650 m.), entre les vallées de l'Ubaye et de la Tinée. La Cime de Pélouse (2.758 m.) le sépare du col de Vermillon ou des Granges Communes (2.512 m.). Le Tourillon (2.786 m.) ou Bonnet-Carré est un sommet, imposant sur sa face nord, qui présente la forme d'un prisme surmonté d'une pyramide.

TOURING (*rin'gh'*) n. m. Mot angl., signif. *promenade*, *voyage*.

Touring-Club de France, association qui, fondée en 1890, a pour but le développement du tourisme en général et plus particulièrement du tourisme vélocipédique et automobiliste, la propagation du cyclisme en France, et son utilisation au point de vue civil et militaire. Elle donne à tous les touristes aide et protection, use de son influence pour obtenir en faveur de ses membres des tarifs spéciaux dans les hôtels, leur procurer toutes facilités et en même temps des remises particulières pour l'achat d'objets d'équipement, de cartes, etc. Le Touring-Club publie un annuaire, une revue mensuelle, des cartes routières, des itinéraires, organise des excursions, installe des postes de secours, des poteaux indicateurs, établit des sentiers cyclables, etc.

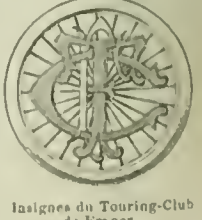
Insignes du Touring-Club de France.

TOURINSK, ville de Sibérie (gouv. de Tobolsk), sur la *Toura* ; 3.000 hab. Ch. l. de cercle.

TOURINSKII-VERKNII, ville de Russie (gouv. de Perm, sur la *Toura*, 3.000 hab. Métallurgie.

TOURION (rad. *tour*) n. m. Grosse tour. (Vx.)

TOURISME (*rissm'* — de *touriste*) n. m. Goût du déplacement, des voyages : *Le* TOURISME *est aujourd'hui très en faveur.*

TOURISTE (*rist'* — rad. *tour* n. m. fl. et adj. Personne qui voyage pour son plaisir : *Un* TOURISTE. *Un voyageur* TOURISTE.

TOURKHAL ou **KÉCHAHN**, ville de la Turquie d'Asie Anatolie, prov. de Sivas, sur le Tosanlı, en aval du *lac de Tourkhal*; 3.000 hab. Beaux jardins et vergers. Ruines d'une antique forteresse qui serait l'ancienne *Gazura*.

TOURKMANTCHAÏ ou **TOURKOMANTCHAÏ**, village de Perse (prov. d'Aderbaïdjan), sur un affluent du Kara-Tchouman-Tchaï. C'est là que fut signé, en 1828, le traité par lequel la Perse cédait à la Russie ses droits sur la région située à l'E. de la Caspienne.

TOURLANDRY (La), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. de Cholet, sur un affluent de l'Èvre; 1.319 hab. Calvaire moderne. A 2 kilom., menhir de la *Ryandière*.

TOURLAVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 4 kil. de Cherbourg, sur le Trottebec; 7.228 hab. Carrières d'ardoises et de pavés. Fonderies. Monuments mégalithiques. Au XVIIIe siècle une importante manufacture de glaces y fut établie par Colbert, qui voulait faire concurrence à Venise.

TOURLOUROU (du provenç. *tourlourou*, tapageur; de *to-roloro*, hautbois) n. m. Pop. Soldat de l'infanterie de ligne.

TOURMALET (col du), passage des hautes Pyrénées, ouvert à 2.122 mètres d'altitude. La route thermale de Bagnères-de-Bigorre en Espagne par Barèges, qui le traverse, est une des voies carrossables les plus élevées de l'Europe et la plus haute des Pyrénées. Au N. du col et à 2.167 mètres d'altitude se dresse, le pic ruiné du *Tourmolet*.

TOURMALINE (de *Turamali*, île de Ceylan) n. f. Nom donné à divers borosilicates naturels d'alumine.

— ENCYCL. Géol. La *tourmaline*, dont le poids spécifique varie de 2,91 à 3,24 et la dureté de 7 à 7,5, cristallise dans le système rhomboédrique, sans clivages et avec une cassure conchoïdale. La tourmaline est parfois incolore, le plus souvent noire par l'exagération de la couleur verte, violette ou rouge; dans certains cas, bicolore et même tricolore. Elle peut être transparente, translucide ou opaque, et présente un dichroïsme remarquable; dans les faces de l'axe, les variétés vertes sont d'une couleur feuille-morte et les noires d'un bleu céleste foncé; perpendiculairement à l'axe, les variétés vertes conservent leur couleur et les noires sont d'un violet rougeâtre. Les formes de la tourmaline sont toujours hémiédriques; ainsi, le prisme hexagonal, en perdant trois de ses faces, passe au prisme triangulaire. Les *tourmalines ferrifères* peuvent être exprimées par : $H^2Fe^3Na^2Al^{16}B^8Si^{16}O^{70}$; les *tourmalines magnésiennes* par : $H^2Mg^{12}Na^2Al^8B^8Si^{16}O^{70}$, et les *tourmalines lithinifères*, par : $H^2Na^2Li^3Al^8B^8Si^{16}O^{70}$. Les premières sont parfois désignées sous le nom de *schorl*. La présence de manganèse donne lieu aux variétés rouges ou roses : *rubellite, sibérite, apyrite*. Le fer en excès donne des variétés bleues : *indigolite*, ou vertes. La *tourmaline noire* est très commune dans les pegmatites et les granulites.

— Physiq. La *tourmaline* est un corps uniaxe et hémièdre, qui présente plusieurs propriétés physiques importantes, dont voici les principales :

Optique. Une lame de tourmaline, taillée perpendiculairement à l'axe du cristal, est opaque pour les rayons qui lui sont normaux, dès que son épaisseur atteint 1 millimètre environ. Une lame de même épaisseur, parallèle à l'axe et recevant un rayon de lumière naturelle, ne laisse pas passer, comme les autres cristaux (v. POLARISATION), deux rayons polarisés dans la section principale et dans un plan perpendiculaire, mais seulement ce dernier, qui est le rayon extraordinaire.



Pince à tourmaline.

Électricité. Si l'on comprime une lame de tourmaline perpendiculaire à l'axe d'hémiédrie, les faces de la lame prennent des charges d'électricité égales et de signes contraires, qui sont proportionnelles au poids qui détermine la compression. Inversement, si l'on électrise artificiellement la tourmaline, de façon à avoir les mêmes charges que précédemment, la lame subit un allongement dans le sens de l'axe; ce sont des phénomènes de *piézo-électricité*. D'une façon analogue, lorsqu'on chauffe la lame de tourmaline précédente, il apparaît de l'électricité positive sur l'une des faces, négative sur l'autre; inversement encore, si l'on fournit à la tourmaline des charges de même signe que les précédentes, la tourmaline se refroidit. Ce sont là des phénomènes de *pyro-électricité*. La première de ces propriétés électriques a pris un intérêt très grand depuis que M. et Mme Curie l'ont utilisée pour construire un appareil permettant de mesurer l'intensité des radiations émises par le *radium* et les corps analogues.

TOURMALINITE n. f. Roche acide formée de quartz et de tourmaline, et que Daubrée appelait *hyalotourmalite*.

TOURMENT (*man* — du lat. *tormentum*) n. m. Torture : *Mourir dans les* TOURMENTS. || Violente douleur physique : *Les* TOURMENTS *de la goutte*.

— Violente peine d'esprit : *Les* TOURMENTS *de l'attente*.

— PROV. **Au mort et à l'absent, injure ni tourment**, Il ne faut médire ni des morts ni des absents.

— SYN. **Tourment, stillicion, amertume**. V. AFFLICTION. — **Tourment, agitation**. V. AGITATION.

TOURMENTANT (*man-tan*, ANTE adj. Qui tourmente, qui se plaît à tourmenter.

— Qui cause du tourment : *Enfant* TOURMENTANT.

TOURMENTE (*mant'* — du lat. *tormentum*, tourment n. f. Tempête violente, mais de peu de durée.

— Fig. Troubles violents : *La* TOURMENTE *de 1793*.

— SYN. Bourrasque, orage, etc. V. BOURRASQUE.

TOURMENTER (*man* — rad. *tourment*) v. a. Soumettre à des tortures : *Les Peaux-Rouges* TOURMENTAIENT *cruellement leurs prisonniers*. || Soumettre à de violentes douleurs physiques : *L'homme que* TOURMENTENT *la faim et le froid n'est pas libre*. (Mich. Chev.)

— Inquiéter, impatienter, jusqu'à une cruelle souffrance morale : *La conscience est aujourd'hui une maladie qui ne* TOURMENTE *personne*. Mme Ancelot. || Exciter, enflammer, pousser à l'action : *L'ambition* TOURMENTE *l'homme*.

— Agiter violemment : *Vaisseau que la tempête* TOURMENTE.

— Interpréter d'une façon violente, forcée, peu naturelle : TOURMENTER *un texte de loi*.

— *Tourmenter la nature*, Dénaturer les choses, les priver de leur physionomie naturelle.

— Littér. et B.-arts, Rendre peu naturel, par un travail excessif ou une recherche exagérée : TOURMENTER *son style*. *Tourmenter ses tableaux, Tourmenter sa couleur*, La frotter après l'avoir posée sur le tableau.

— Mar. *Le vent tourmente*, Il vente en tourmente.

Tourmenté, ée part. pass. du v. Tourmenter.

— Qui a des irrégularités brusques et nombreuses : *Un sol* TOURMENTÉ. || Violent, excessif dans le mouvement, la pantomime : *Attitudes* TOURMENTÉES.

— B.-arts. Qui a des inflexions trop diverses, qui manque de simplicité dans les lignes : *Un dessin* TOURMENTÉ. || *Couleur tourmentée*, Couleur qui manque de simplicité.

— Mar. *La mer est tourmentée*, Elle est violemment agitée.

Se tourmenter, v. pr. S'agiter, se remuer avec une sorte d'impatience : *Cheval qui* SE TOURMENTE. || Se donner du mal ou s'inquiéter, se donner du souci : *L'homme* SE TOURMENTE *jusqu'au tombeau*. || S'inquiéter mutuellement : *Les hommes* SE TOURMENTENT *les uns les autres*.

— Techn. Déjeter, faire dévier de la forme plane, en parlant d'une planche ou d'un ouvrage en planches, *Ce bois était vert, il s'est* TOURMENTÉ.

— SYN. **Molester, persécuter**, etc. V. MOLESTER.

TOURMENTEUR, EUSE (*man*) n. Personne qui tourmente, qui donne du tourment.

— Fig. Objet qui inquiète, qui cause du tourment : *La mémoire est la* TOURMENTEUSE *du jaloux*. V. Hugo.

— Adjectiv. Qui tourmente : *Singes* TOURMENTEURS.

— n. m. Bourreau qui appliquait la torture.

TOURMENTEUX (*man-tiu*, EUSE adj. Sujet à la tourmente : *Parages* TOURMENTEUX. Peu us.

TOURMENTIN (*man* — rad. *tourment*) n. m. Mar. Trinquette très forte gréée sur le faux étai de misaine, et qui ne peut servir que quand la misaine a été serrée.

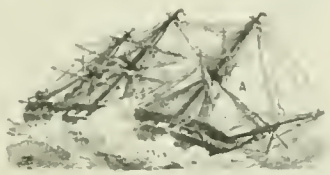

A, tourmentin.

TOURNADE n. f. Météor. V. TORNADE.

TOURNAGE (*naj'*) n. m. Techn. Action de tourner, de travailler au tour du bois ou du métal.

— Mar. Cabillot, taquet sur lequel on tourne une manœuvre en sautoir, pour la tenir tendue.

— ENCYCL. Techn. V. TOUR.

TOURNAHAU (*na-o* — de *tourne*, et *haut*) interj. Vénér. Cri que l'on pousse quand les chiens retournent sur la voie. || On dit aussi TOURNAU.

TOURNAI ou **TOURNAY** (en flam. *Doornik*), ville de Belgique, ch.-l. d'arr. du Hainaut, à 49 kilom. de Mons, sur l'Escaut, qui la partage en deux; 36.835 hab. Cb. de f. de Bruxelles à Lille. Siège d'un évêché suffragant de Malines. Renommée jadis par ses tapis et tapisseries, Tournai fabrique surtout maintenant des fils et tissus de laine, de coton, de la bonneterie, des rubans, dentelles, etc. Elle possède de nombreuses églises anciennes, dont la plus intéressante est la cathédrale de Notre-Dame, un des plus beaux monuments de la Belgique. Le vaisseau à trois nefs et les transepts sont de style roman et datent du XIe et du XIIe siècle, ainsi que les tours et le dôme. Le chœur, construit au XIIIe et au XIVe siècle, est un superbe spécimen de style ogival; jubé du XVIe siècle, en marbre noir et blanc.



Beffroi de Tournai.

Le trésor possède une châsse de saint Eleuthère, de style roman. L'église de Saint-Brice renferme le tombeau de Childéric, père de Clovis, découvert en 1653.

TOURNAILLE (*na-ll'*, *ll* mll.) n. f. Dans l'est de la France, Bout d'un champ que l'on est obligé de labourer à la main, la charrue ne pouvant y pénétrer et être tournée.

TOURNAILLER (*na-ll'-é*, *ll* mll. — de *tourner* v. n. Fam. Aller de-ci, de-là, dans un espace très restreint.

— v. a. Tourner et retourner en divers sens et à plusieurs reprises. TOURNAILLER *sa moustache*.

TOURNAISIEN, ENNE (*né-zi-in, èn'*, personne née dans l'une des villes appelées Tournai ou Tournay ou qui habite l'une d'elles. — *Les* TOURNAISIENS.

— Adjectiv : *Industrie* TOURNAISIENNE.

— n. m. Géol. Division inférieure du *calcaire carbonifère* de Belgique : *Le* TOURNAISIEN.

TOURNAISIS (*ne-zi*), ancien petit pays flamand de la Belgique actuelle, compris dans les provinces du Hainaut et de la Flandre Occidentale. Ch.-l. *Tournai*.

TOURNAN, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond., et à 26 kilom. de Melun, sur la Marsange; 2.257 hab. Ch. de f. Est. Église du XIIIe siècle. Porte de ville du XVe siècle. — Le canton a 14 comm. et 11.819 hab.

TOURNANT (*nan*, ANTE adj. Qui tourne : *Pont* TOURNANT. || Qui fait un détour qui revient sur lui-même : *Allée* TOURNANTE.

— Armur. *Fusil tournant*, Fusil à feux mobiles qu'on peut amener tour à tour devant la charge.

— Ch. de f. *Plaques tournantes*. V. PLAQUE.

— Manèg. *Exercice tournant*. V. MANÉGE. *Emporter tournant*, Emporter le cheval les jambes de devant relevées par leur coût au moyen d'un rênail.

— Mil. *Mouvement tournant*. Opération tactique ou stratégique par laquelle on tourne la position de l'ennemi.

— Spirit. *Tables tournantes*. V. TABLE.

— n. m. Endroit où quelque chose prend subitement une autre direction : *Le* TOURNANT *d'une rivière*, *d'une route*. Fig. *Les* TOURNANTS *de l'histoire*. || Moyen détourné : *Prendre un* TOURNANT *pour en venir au fait*.

— Espace dans lequel un cocher fait tourner sa voiture, un cavalier sa monture, etc. : *Prendre mal le* TOURNANT.

— Endroit où l'eau tourne rapidement.

— Navig. fluv. Pieu à pivot sur lequel les bateliers font passer une amarre, pour remorquer leur bateau, en suivant les détours d'un cours d'eau.

— Peint. Partie sensible d'un contour qu'on rend souvent par des plans de couleurs non fondues.

— Sylvic. Arbre occupant le sommet d'un angle sur les limites d'une coupe.

— Techn. Roue motrice de moulin à eau : *Un moulin à deux* TOURNANTS.

— n. f. Milit. Passementerie circulaire, qui entoure le corps ou écusson de l'épaulette et le sépare des franges qui semblent y être suspendues.

— Pyrotechn. Nom donné à certaines fusées disposées de manière à tourner sur elles-mêmes en s'élevant ou par.

TOURNASSAGE (*na-saj'*) ou **TOURNASAGE** (*saj'*) n. m. Techn. Action de tournasser les poteries, de les travailler sur le tour, après les avoir ébauchées.

TOURNASSER (*na-sé*) ou **TOURNASER** v. a. Techn. Façonner sur le tour, en parlant des poteries préalablement ébauchées.

TOURNASSEUR (*na-seur'* ou **TOURNASEUR** n. m. Techn. Ouvrier qui tournasse des poteries.

TOURNASSIN (*na-sin* ou **TOURNASIN** n. m. Techn. Nom générique des outils au moyen desquels on tournasse les pièces de poterie.

TOURNASSINE (*na-sin'* ou **TOURNASINE** n. f. Techn. Masse de terre placée sur le tour, pour y être façonnée.

TOURNASSURE (*na-sur'* ou **TOURNASURE** n. f. Techn. Fragments ou copeaux de pâte que l'on détache des pièces ébauchées par l'opération du tournassage et que l'on emploie de nouveau avec les mélangeant avec des pâtes fraîches.

TOURNAU (*na-o*) interj. Vénér. Syn. de TOURNAHAU.

TOURNAVOS ou **TYRNOVO**, ville de la Grèce septentrionale, prov. de Larissa (Thessalie), ch.-l. d'arrond. sur le Xerias, affluent du Salamvrya ou Pénée; 5.300 hab. Fabrication de tissus de soie et de coton.

TOURNAY, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 18 kilom. de Tarbes, sur l'Arros; 1.187 hab. Ch. de f. Midi. Filature de laine; peaufrerie, scierie. — Le canton a 27 comm. et 8.983 hab.

TOURNAY, comm. de Belgique, prov. de Luxembourg, arrond. de Neufchâteau; 1.165 hab. Scieries, forges.

TOURNE (subst. verb. de *tourner*) n. f. Jeux. Fam. Retourne, carte qui indique l'atout : *Marque cinq de* TOURNE.

Être en tourne, Position du joueur de mail qui a passé la ligne des arcs, vis-à-vis du tambour.

— Géol. Dans les Alpes, Amas de grosses pierres rangées en manière de saillant d'un bastion.

— Œnol. Maladie du vin produite par un mycoderme. On dit aussi TOUR n. m.

— Techn. Opération qui succède au pétrissage et qui consiste à diviser et façonner la pâte, suivant la grosseur et la forme des pains que l'on veut obtenir.

— ENCYCL. Œnol. La *tourne* s'attaque de préférence aux vins rouges faibles, manquant d'acide, à ceux qui proviennent de vendange altérée par un automne chaud et pluvieux, à ceux aussi dont la fermentation n'a pas été complète ou dont les soutirages ont été négligés. Le vin attaqué devient trouble et une partie de la matière colorante précipite. Il revêt une couleur brun jaunâtre et laisse voir en transparence des ondes soyeuses, qui évoluent dans la masse. Il n'y a cependant pas à s'inquiéter dans la poussée légagement abondant d'acide carbonique. Au goût naturel du vin succède un goût fade et désagréable.

Traitement. Il convient tout d'abord de dire qu'un vin soumis à la pasteurisation a beaucoup moins de chances de tourner qu'un autre n'ayant pas subi cette opération.

Quand on se trouve en présence d'un vin qui est seulement suspect, il faut procéder à un soutirage à l'abri de l'air. Si, au contraire, la maladie est bien caractérisée, on doit reconstituer les éléments disparus par l'adjonction d'acide tartrique (25 à 50 gr. par hectolitre) ou d'acide citrique (15 à 20 gr.) et de tanin (3 à 6 gr.). On colle 24 heures après et, dans la quinzaine qui suit ce collage, on soutire dans un fût soigneusement méché.

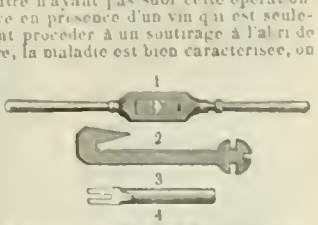

Tourne-à-gauche. 1, Pour fixer. 2, Pour assembler. 3, Pour contourner le fût. 4, A donner la voie aux scies. 5, Avec mètre à pierre.

TOURNE-À-GAUCHE n. m. invar. Techn. Levier muni d'un œil dans son centre, qui sert à faire virer une tige sur elle-même à l'aide des deux mains, la résistance étant placée au milieu et chaque



TOURNEBRIDE

TOURNEBROCHE



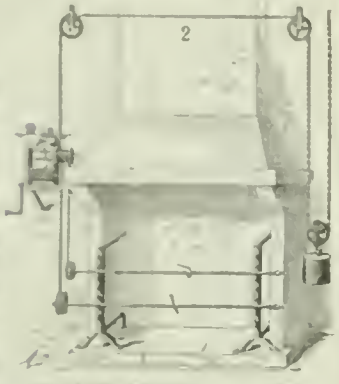

Tourne-broche mécanique : 1. A ressort; 2. A poids.

TOURNEDOS

TOURNÉE

TOURNE-FEUILLE



Tournette.

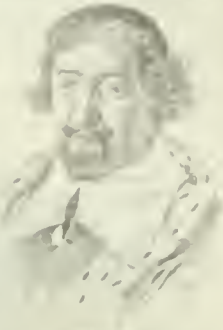

Tournefort

TOURNEBOUT [tour] n. m. Ouvrier qui tourne les boutons.

TOURNEBRIDE [tour] n. m. Ouvrier qui tourne les brides.

TOURNEBROCHE [tour] n. m. Appareil servant à faire tourner la broche, dans la cuisine.

TOURNECASE [tour] n. m. Ouvrier qui tourne des cases.

TOURNEDOS [tour] n. m. Position assignée, dans un jeu, à trois valeurs dont la marche ascendante est indiquée par le jeu lui-même. — Fig. Tournedos de bœuf, pour tranche de bœuf.

TOURNÉE [tour] n. f. Voyage, excursion, inspection, tournoiement, etc. — *La tournée du facteur, du commerce, etc.* — Fig. *Faire sa petite tournée.*

TOURNE-FEUILLE [tour] n. m. Petite baguette offertes et payées par les concurrents pour tenir une tournée de vin.

TOURNEFORTIE [tour] n. f. Genre de borraginacées, type de la tribu des *tournefortiées*. Il comprend des arbrisseaux à feuilles dressées et grimpantes, portant des feuilles scabres alternes, et des fleurs disposées en cymes scorpioïdes. La *tournefortia héliotrope* est assez répandue dans les jardins. Ses fleurs ressemblent à celles de l'héliotrope du Pérou.

TOURNEFORTIÉ, ÉE [tour] adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la tournefortie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des borraginacées, ayant pour type le genre *tournefortie*. — *Une* TOURNEFORTIÉE.

TOURNE-GANTS n. m. invar. Techn. Instrument dont on se sert pour retourner et assouplir les gants, afin d'aider à les mettre.

TOURNEHEM, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 17 kil. de Saint-Omer, sur la Hem, affluent de l'Aa; 939 hab. Ch. de f. d'Anvin à Calais. Filature de soie. Ruines d'un château fort du moyen âge.

TOURNEL [nèl'] n. m. Nom vulgaire du sansonnet.

TOURNELLE [nèl'] n. f. dimin. de *tour*. Petite tour. (Vx.)

TOURNELLE [nèl'] n. f. Hist. jud. Dans l'ancien Parlement, Nom donné à la chambre criminelle.

— ENCYCL. La *tournelle*, ainsi nommée, croit-on, de ce que ses séances se tenaient dans une cour du Palais appelée Tournelle, n'avait pas de personnel distinct; des conseillers des trois autres chambres y siégeaient à tour de rôle, et c'est de là que lui vint sans doute son nom. Seuls les conseillers laïques prenaient part à ce service. La tournelle fonctionna, dès la fin du XIVe siècle, pour préparer et instruire les affaires criminelles (c'était la grand'chambre qui rendait les arrêts). François Ier en fit une juridiction permanente et indépendante, qui jugea désormais les procès criminels, les crimes des gentilshommes et autres grands personnages, qui étaient toujours rapportés à la grand'-chambre.

Tournelle (PONT DE LA). Pont de Paris, reliant la rive gauche de la ville à l'île Saint-Louis, autrefois île Notre-Dame. L'enceinte de Paris construite par Philippe Auguste se terminait sur la rive gauche de la Seine, à l'E., du côté de l'abbaye de Saint-Victor et de la porte Saint-Bernard, par une tour destinée à défendre l'entrée de la ville par le fleuve, et que l'on nommait Tournelle. A cet endroit fut construit, en 1369, un pont de bois qui prit le nom de *pont de la Tournelle*. Ce pont, plusieurs fois détruit par les eaux, date, dans sa maçonnerie actuelle, de 1656; toutefois son tablier a été élargi et aplani en 1847. Quant à la Tournelle, reconstruite et agrandie au XVIe siècle, saint Vincent de Paul obtint, en 1632, qu'elle servît de dépôt temporaire des galériens. Elle fut démolie peu avant la Révolution.

Tournelles (HÔTEL ROYAL DES), à Paris. Charles V avait créé pour ses « esbattements solennels » l'hôtel royal de Saint Paul, au sud de la rue Saint-Antoine. Charles VI habita aussi, mais les scènes de folie dont il attrista cette résidence firent que ses successeurs la délaissèrent pour lui préférer l'hôtel des Tournelles, situé de l'autre côté de la rue Saint-Antoine. Pierre d'Orgemont, évêque de Paris et chancelier de France, en est le premier possesseur connu au XIVe siècle; après lui, le duc de Berri en 1402, le duc d'Orléans en 1404 et, après la mort de celui-ci, les rois en furent successivement propriétaires. Le duc de Bedford l'occupa pendant la période de domination anglaise, puis Charles VII et Louis XI y demeurèrent volontiers lorsqu'ils séjournaient à Paris. Abandonné après eux, il fut de nouveau adopté par Henri II. Sa démolition fut ordonnée en 1565; son emplacement, resté vague, servit de scène sanglante au fameux duel des mignons de Henri III. La place des Vosges correspond en partie à cet emplacement.

TOURNÉLY (François-Éléonore DE), fondateur de la Société du Sacré-Cœur, né à Laval en 1767, mort en 1797. Il se fit, au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, avec de Villèle, Charles et Maurice de Broglie, etc. Il venait de recevoir la prêtrise lorsqu'en 1791, il émigra, passa en Belgique avec l'abbé Charles de Broglie et s'établit à Osterst Luxembourg, où il conçut le projet de ressusciter la Société de Jésus sous un autre nom. Il institua, en 1791 la Société du Sacré-Cœur, dont il devint le supérieur, et qui s'établit dans une maison de campagne près de Louvain. Quelque temps après la mort de Tournély, la Société du Sacré-Cœur se fondit dans celle des Pères de la foi, puis dans celle des Jésuites.

TOURNEMAIN [main] n. m. S'est dit pour TOUR DE MAIN : *En un* TOURNEMAIN, *tous les plats étaient vides.* (La Fontaine.)

TOURNEMENT [man] n. m. Mouvement d'un objet qui tourne. Peu us.

Tournement de tête, Vertige. || On dit plutôt TOURNOIEMENT.

TOURNEMINE (le P. René-Joseph DE), jésuite, né à Rennes en 1661, mort à Paris en 1739. Après avoir enseigné la philosophie et la théologie, il fut appelé à Paris pour remplacer les Pères Catrou et Rouillé dans la rédaction du *Mercure de France*, où il montra du talent. Habilement flatté par Voltaire, qui lui dédia un recueil de ses œuvres, Œdipe un chef-d'œuvre d'Œdipe de lui, un *Traité sur l'existence de Dieu* (1730), une bonne édition des *Lettres* de Sapho à Phaon, par Menochius (1719), et des *Lettres* de Pétrarque à Laure (1726).

TOURNEMINE (Charles-Emile VACHER DE), peintre français, né à Lyon en 1814, mort à Paris en 1873. Son père, Charles Vacher de Tournemine (1780-1840), fut un archéologue de valeur. Il a fait un grand nombre de tableaux d'histoire et de genre, parmi lesquels on cite : *Isabey et sa fille* (1841); *Isabey et sa femme* (1842); *Isabey et sa petite-fille* (1843); *Isabey et son petit-fils* (1844); *Isabey et son arrière-petite-fille* (1845); *Isabey et son arrière-arrière-petite-fille* (1846); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1847); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1848); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1849); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1850); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1851); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1852); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1853); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1854); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1855); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1856); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1857); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1858); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1859); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1860); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1861); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1862); *Isabey et son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille* (1863); *Isabey et son arrière-petite-fille* (1864); *Isabey et son arrière-petite-fille* (1865); *Isabey et son arrière-petite-fille* (1866); *Isabey et son arrière-petite-fille* (1867); *Isabey et son arrière-petite-fille* (1868); *Isabey et son arrière-petite-fille* (1869); *Isabey et son arrière-petite-fille* (1870); *Isabey et son arrière-petite-fille* (1871); *Isabey et son arrière-petite-fille* (1872); *Isabey et son arrière-petite-fille* (1873).

TOURNEPIERRE n. m. Genre d'oiseaux échassiers, type de la tribu des arenariinés, comptant deux espèces répandues sur le globe. || *Des* TOURNE-PIERRES.



Tourne-pierre.

— ENCYCL. Les *tourne-pierres* (arenaria) sont des oiseaux de rivage, ainsi appelés de leur manière de récolter les mollusques et les vers en retournant les pierres du bout de leur bec. Le tourne-pierre commun ou interprète (*arenaria interpres*) est cosmopolite.

TOURNEPPE, ville de Belgique (prov. de Brabant), à 15 kilom. de Bruxelles; 5.303 hab. Fabrique de carton et de papier; moulins, brasseries.

TOURNER (du lat. *tornare*, façonner au tour) v. a. Mouvoir en rond : TOURNER *une roue, une broche.* || Changer, par un mouvement en ligne courbe, la direction, la position de : TOURNER *la tête.* || Retourner sur la face opposée : TOURNER *un feuillet.* TOURNER *la page.* || Examiner, considérer, étudier : TOURNER *une affaire en tous sens.* || Diriger, porter, appliquer : TOURNER *sa fureur contre quelqu'un.*

— Gouverner, diriger, en parlant d'une personne :

Ainsi que je voudrai, je *tournerai* cette âme
MOLIÈRE

— Traduire : TOURNER *Homère du grec en latin.* (Vx.)

— Interpréter : TOURNER *une chose en bien ou en mal.*

— Façonner au tour : TOURNER *du buis, de l'ivoire*

— Agencer, arranger; donner un tour, une forme à : *Savoir* TOURNER *un compliment, un madrigal, un sonnet*

— Faire le tour de, marcher circulairement autour de : TOURNER *une colline.* TOURNER *les positions de l'ennemi.*

— Eculer d'un côté, user plus d'un côté que de l'autre, en parlant des chaussures : TOURNER *ses souliers.*

— Loc. div. *Tourner en.* Changer, transformer en : *L'ingratitude* TOURNE *les bienfaits* EN *offenses.* || *Tourner en ridicule*, Donner, par des plaisanteries, une apparence ridicule à. || *Tourner en raillerie, en plaisanterie*, Ne pas traiter sérieusement, considérer comme une plaisanterie, prendre en plaisantant. || *Tourner le feuillet* ou *la médaille*, Montrer, après le beau côté, le côté désagréable ou désavantageux, ou *vice versa.* || *Tourner tête*, Se retourner pour faire tête : *Le sanglier* TOURNA TÊTE *et fit reculer les chiens.* || *Tourner la tête, la cervelle à quelqu'un*, Lui troubler l'esprit par des idées déraisonnables ou des sentiments exaltés. || *Tourner le sang* ou *les sens*, Causer une émotion violente, et qui produit une sorte de sensation physique désagréable. || *Tourner le dos.* S'en aller; s'enfuir. || *Tourner le dos à.* V. DOS. || *Tourner ses pas vers.* V. PAS. || *Tourner casaque.* V. CASAQUE. || *Tourner bride.* V. BRIDE — Rebrousser chemin. — Changer de résolution. || *Tourner une difficulté*, L'éviter ou la déguiser, au lieu de la résoudre.

— Art culin. Donner une forme aux légumes avec un couteau spécial, dit « couteau à tourner ».

— Jeux. *Tourner une case.* Au trictrac, Oter une dame d'une case déjà faite, pour la joindre à une autre dame et composer une case entière.

— Manèg. *Tourner la main à droite, à gauche*, La porter à droite, à gauche, pour faire agir la rêne du côté opposé. || *Tourner les cuisses, les jambes, les talons*, Mouvoir ces parties.

— Mar. anc. *Tourner l'horloge*, Retourner l'ampoulette servant à marquer les quarts du sablier, quand le sable s'est écoulé complètement. || *Tourner une manœuvre au taquet*, Syn. de AMARRER.

— Techn. *Tourner la pâte*, La diviser, après le pétrissage, en fragments ou bâtons que l'on façonne suivant la forme et les dimensions des paios que l'on veut obtenir. || *Tourner le plomb*, Replier sur lui-même ce métal au moyen d'un outil appelé *tire-plomb*, chez les fabricants de vitraux.

— v. n. Exécuter un mouvement circulaire : *La terre* TOURNE *sur elle-même autour du soleil.*

— Se mouvoir, exister; agir par une série d'actions qui se renouvellent dans le même ordre : *L'erreur* TOURNE *toujours dans le même cercle.* (De Bonald.)

— S'agiter en divers sens; hésiter : TOURNER *longtemps avant de prendre son parti.*

— Changer de position ou de direction : *Le vent* A TOURNÉ

— Se porter, par un changement : *La conversation* TOURNA *du côté de la politique.* Montesq.)

— Se transformer : *Tout ce qu'il y a de meilleur en nous* TOURNE *et dégénère en excès.* (Boss.)

— Changer d'opinion, de conduite : *Politicien qui* TOURNE *continuellement.*

— S'altérer, se dénaturer : *Ce vin, Ce lait a* TOURNÉ.

— Se colorer, en parlant des fruits qui viennent à maturité : *Les raisins commencent à* TOURNER.

— Avoir une issue, un résultat : *L'affaire a bien* TOURNÉ.

— Prendre une certaine conduite : *Ce jeune homme a bien* TOURNÉ, *a mal* TOURNÉ.

— Tendre, avoir des tendances : TOURNER *à la dévotion. Comédie qui* TOURNE *au drame.* || Incliner par une sorte d'affinité, de ressemblance : *Rouge qui* TOURNE *au violet.*

— Loc. div. *Tourner contre*, Devenir opposé, contraire, nuisible à : *Tout* TOURNE CONTRE *moi dans cette affaire.* || *Tourner court*, Tourner dans un petit espace, en décrivant une courbe peu développée. — Finir rapidement, brusquement : *Le dénouement* TOURNE *trop* COURT. || *Tourner à tout vent*, Changer très fréquemment de sentiment,

de parti, de manière de voir. ‖ *Tourner à la mort*, Faire présager une mort prochaine. ‖ *Tourner du côté de*, Embrasser le parti de. ‖ *Tourner autour du pot*, Lanterner, ne pas aller droit au but, ne pas conclure. ‖ *Ne savoir de quel côté tourner*, Ne savoir quel parti prendre. ‖ *La tête lui tourne, tourner*, Ne savoir quoi prendre. ‖ *La tête lui tourne*, Il a des vertiges. — Fig. et fam. Il conçoit des sentiments extravagants : LA TÊTE TOURNE À *la plupart des hommes, dans une prospérité inattendue.* — *La tête, l'esprit, la cervelle lui tourne*, Il devient fou. ‖ *Le sang me tourne*, J'éprouve des émotions insupportables. ‖ *Le vent a tourné*, Il a changé de sentiment, ou bien La situation est changée. ‖ *La chance a tourné*, Celui qui avait la chance ne l'a plus. ‖ *Tourner à l'aigre*, Se dit d'une substance qui aigrit, et, au fig., d'une conversation, d'une discussion dans laquelle les interlocuteurs sont sur le point d'en venir aux injures. ‖ *Tourner à la graisse, à l'huile*, Se dit des boissons (vin, cidre, bière), qui prennent une apparence huileuse, sous l'influence de la maladie appelée *graisse*. V. ce mot.

— Pop. *Tourner de l'œil*, Mourir.

— Hortic. Former sa pomme, *pommer*, en parlant d'une laitue : *Ces laitues commencent à* TOURNER.

— Manèg. *Tourner à toutes mains*. En parlant du cheval, Changer aisément de direction à toutes les allures.

— Mar. *Tournez!* Commandement pour faire amarrer une manœuvre ou pour faire retourner l'ampoulette du loch.

— Peint. Paraître arrondi et saillant ; être bien rendu sur les bords fuyants.

— Techn. *Tourner au gras*, Se dit du salpêtre dont la cuite s'épaissit et qui se met en pâte sans cristalliser.

— Vénerie. Faire un retour, en parlant de la bête poursuivie. ‖ *Tourner au change*. En parlant des chiens, Attaquer une autre bête que celle que poursuit la meute. ‖ *Faire tourner les chiens*, Faire revenir les chiens sur le retour et le bout de la ruse, afin qu'ils reprennent la bonne piste.

— Impersonnellem. A certains jeux de cartes, Etre tourné, rester tourné, pour indiquer la couleur de l'atout : IL TOURNE *carreau ou de carreau. De quoi* TOURNE-T-IL ?

— ALLUS. HIST. : **Et pourtant elle tourne. Et pourtant elle se meut.** V. E PUR SI MUOVE.

— PROV. : **Qui mal veut, mal lui tourne**, Les mauvaises intentions attirent du mal sur ceux qui en sont animés.

Tourné, ée part. pass. du v. Tourner. Mû en rond.

— *Œil tourné*, Œil qui montre le blanc et dont la pupille est cachée. ‖ *Tête tournée*, Personne devenue folle.

— Blas. Se dit d'un croissant, d'un chevron ou d'un fer à cheval dont l'ouverture regarde le flanc dextre de l'écu.



D'azur au croissant tourné d'argent.

— Liturg. *Eglise bien tournée, mal tournée*, Eglise située ou non située comme les églises devaient l'être d'après l'ancien usage aujourd'hui tombé en désuétude, c'est-à-dire le sanctuaire à l'orient.

Se tourner, v. pr. Etre tourné, mû en rond : *Cette roue* SE TOURNE *à la main.*

— Etre tourné, travaillé au tour : *Le buis* SE TOURNE *bien.*

— Etre retourné, dirigé : *Tout* SE TOURNE *contre moi.*

— Se retourner ; changer de face, de position.

— Tourner ses pensées, sa conduite : *Le génie de Colbert* SE TOURNA *vers le commerce.* (Volt.) ‖ Diriger son attention : *De quelque côté qu'on* SE TOURNE, *on voit toujours des obstacles devant soi.* ‖ Se retourner, se diriger, se porter : SE TOURNER *contre quelqu'un.*

— Se transformer : *Sang qui* SE TOURNE *en eau.*

— *Ses yeux se tournent*, Se dit d'une personne qui devient louche.

TOURNERIE (*ri*) n. f. Atelier de tourneur.

TOURNES (DE) ou **DETOURNES**, famille d'imprimeurs protestants, originaire de Noyon. JEAN Ier (1504-1564) fut employé par Sébastien Gryphe et s'établit à Lyon vers 1510. Il eut le titre d'imprimeur du roi. Il adhéra à la Réforme. Sa marque ordinaire était deux serpents enlacés autour de la devise : *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris.* Parmi les plus beaux ouvrages sortis de ses presses, on cite un *Pétrarque* (1550), un *Vitruve* (1552). — JEAN II (1539-1615), d'abord imprimeur à Lyon, alla s'établir à Genève en 1585. Il a laissé des traductions des Nouvelles de Bandello et d'autres livres italiens. — JEAN III (mort en 1669) fut membre du conseil des Deux-Cents (1624) et imprimeur de la république (1636). Il eut pour fils Samuel et Jean II. — Les fils de SAMUEL, Jean-Jacques et Jacques, fondèrent une imprimerie à Lyon en 1727. — Quant à JEAN IV (1631-1713), il fut ministre de l'Eglise réformée en France jusqu'en 1670, à Genève, puis à Bâle (1672).



Marques de Jean Ier de Tournes.

TOURNE-SOC n. m. Agric. Syn. de TOURNE-OREILLE.

TOURNESOL (de l'ital. *tornasoli* ou de l'espagn. *tornasole*) n. m. Bot. Nom vulgaire de l'hélianthe, de l'héliotrope, des orseilles, de la maurelle. ‖ Matière colorante bleue, tirée de l'orseille ou du croton.

— Chim. *Papier de tournesol*, Papier réactif, teint en bleu avec le tournesol en pain, et qui a la propriété de rougir au contact des acides. ‖ *Teinture de tournesol*, Dissolution aqueuse de tournesol, jouissant des mêmes propriétés et employée aux mêmes usages que le papier de tournesol.

— Techn. Pâte de chaux colorée en bleu avec le tournesol en pain, et qui est employée dans la peinture en bâtiment.

— ENCYCL. Bot. On désigne sous le nom de *tournesol* des plantes appartenant à des familles très diverses. Il faut d'abord signaler les *orseilles*, lichens qui fournissent l'*orcine* et le *tournesol*, dont les chimistes font un usage si fréquent. (V. ORSEILLE.) Le *tournesol en drapeaux* provient d'une euphorbiacée, la *maurelle, tournesolie ou croton des teinturiers* (chrozophora tinctoria). Le suc extrait par compression des tiges fleuries est additionné d'urine et abandonné à la fermentation, on trempe des linges dans cette masse : la matière colorante se dépose sur ces linges, qui deviennent bleus sous l'influence des vapeurs ammoniacales et constituent le *tournesol en drapeaux*. Cette matière, délayée dans l'eau, sert à colorer les fromages de Hollande ; l'acidité du fromage fait virer au rouge la couleur bleue. Enfin, sous le nom de *tournesol* on désigne diverses plantes dont les fleurs, par torsion du pédoncule, se présentent toujours de face au soleil ; tels sont : les héliotropes et les tardives *tournesol indien*, qui sont des borraginées ; les rudbeckies et les hélianthes, qui sont des composées ; c'est une espèce d'héliantbe qui est désignée vulgairement sous le nom de grand soleil.



Tournette pour écureuil

TOURNESOLIE (*li*) n. f. Bot. Nom du tournesol des teinturiers. V. TOURNESOL.

TOURNETTE (*nèt'* — de *tourner*) n. f. Cage tournante d'écureuil.

— Jeux. *Jeu de tournette*. Appareil composé d'un limbe divisé et numéroté, portant au centre une aiguille à pivot à laquelle on imprime un mouvement de rotation et qui, en s'arrêtant devant un numéro, indique le gain du joueur.



Tournette de marchand de plaisirs

— Techn. Dévidoir à pivot. ‖ Dévidoir sur lequel les chandeliers dévident le coton. ‖ Plateau tournant, au centre duquel on pose les vases que l'on veut peindre ou tourner. ‖ Instrument coupant dont se servent les relieurs, les vitriers et quelques autres ouvriers. ‖ Nom donné à de petites pièces de verre rondes ou ovales.

TOURNETTE (la), petit massif montagneux des Alpes de Savoie, entre la vallée du Fier au N., le lac d'Annecy à l'O., la dépression de Faverges au S. et la vallée de Serraval à l'E. Il culmine au sommet de même nom 2.357 m.

TOURNEUR (rad. *tourner*) n. m. Techn. Celui qui fait des ouvrages au tour. ‖ Celui qui meut le rouet à retordre ou la moulo à aiguiser. ‖ Ouvrier potier d'étain qui dirige le crochet, pour tourner la vaisselle. ‖ *Tourneur de cendres*. Chez les orfèvres et bijoutiers, Celui qui agite avec du mercure les poussières ramassées sous les claies, afin de former avec les parcelles d'or et d'argent, des amalgames d'où l'on pourra retirer ultérieurement ces métaux.



Armes de la corporation des tourneurs (XVIIIe s.).

— Econ. rur. Celui qui va de ferme en ferme, de village en village, pour châtrer les animaux. ‖ On l'appelle aussi HONGREUR.

— Vitic. Un des noms vulgaires de l'attelabe (*rynchites betuleti*).

— Adjectiv. : *Ouvrier* TOURNEUR.

— *Derviche tourneur* ou substantiv. *Tourneur* (un). V. DERVICHE.

TOURNEUR (LE), comm. du Calvados, arrond. et à 18 kilom. de Vire, dans le Bocage normand ; 1.148 hab.

TOURNEUSE n. f. Techn. Ouvrière qui dévide de la soie.

TOURNEUX (Jean-*Maurice*), érudit français, né à Paris en 1849. Fils du peintre et littérateur E. Tourneux, qui mourut en 1867, il débuta en collaborant aux nouvelles éditions des *Supercheries littéraires* de Quérard et du *Dictionnaire des anonymes* de Barbier, et termina l'édition des *Œuvres complètes* de Diderot, commencée par Assézat (1875-1877). Il fit paraître de nombreuses études de critique et de bibliographie littéraires : *Prosper Mérimée, sa bibliographie* (1876) ; *Théophile Gautier, sa bibliographie* (1876) ; *Prosper Mérimée, ses portraits, ses dessins* (1879) ; *Eugène Delacroix devant ses contemporains* (1886) ; *Diderot et Catherine II* (1899). Il publia une réimpression de la *Correspondance littéraire* de Grimm (1877-1882), et donna une série d'éditions critiques d'œuvres du XVIIIe siècle. Il est en outre connu par la publication des *Procès-verbaux de la Commune de Paris (10 août 1792-1er juin 1793)* (1895), et surtout par la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (1890 et suiv.). Lettré autant qu'érudit, bibliographe, Maurice Tourneux s'est également distingué comme critique d'art par la finesse de ses vues et la variété de ses connaissances.

TOURNE-VENT n. m. invar. Tuyau coudé mobile qu'on met au-dessus d'une cheminée, et qui sous l'effort du vent tourne toujours son orifice dans le sens de la direction du vent. ‖ On dit plutôt GUEULE DE LOUP.

TOURNEVIRE (de *tourner*, et *virer*) n. m. Mar. Grelin sans fin garni de pommes, disposé entre l'avant et la cloche du cabestan sur laquelle il est enroulé et servant autrefois à virer les ancres quand on ne se servait pas encore de chaînes. ‖ *Pommes de tournevire*. Sorte d'amarrage fait sur les tournevires avec de la ligne pour empêcher les garcettes de fixation du câble de courir sur le tournevire. *Garcettes de tournevire*. Cordages servant à fixer les câbles sur le tournevire.

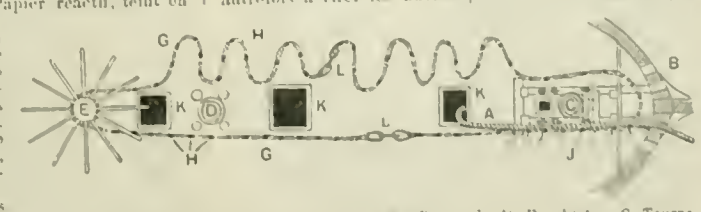

Tournevire : A, câble ; B, écubier ; C, mât de misaine, D, grand mât, E, cabestan, G, Tournevire, H, pommes de tournevire, J, garcettes, K, panneaux, L, mariage.

— Joux. Loterie foraine qui se tire au moyen d'un tourniquet, baraque où il y a un jeu de ce genre : *Tenter un* TOURNEVIRE.

TOURNEVIRER même étymol. qu'à l'art. préc. v. a. Fam. Conduire à son caprice. *Elle entend bien à* TOURNEVIRER *un homme.* (Leroux.)

TOURNEVIS (*vi*) — de *tourner*, et *vis* n. m. Tige généralement d'acier adaptée à son extrémité, munie d'un manche, et dont on se sert pour serrer ou desserrer les vis.



Tournevis : 1, 2.

TOURNIER Edouard, philologue français, né à Besançon en 1841, mort à Paris en 1898. Elève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres, il passa son doctorat en Sorbonne avec une très brillante thèse sur *la Nemesis et la jalousie des dieux* (1863), professa dans divers lycées et fut nommé, en 1877, maître de conférences à l'Ecole normale. Hellénologue et helléniste de grande valeur, il s'est fait connaître comme l'un des initiateurs en France de la critique conjecturale, dont les Hollandais de l'école de Cobet avaient donné l'exemple. Il eut une grande part dans la fondation de la Société des humanistes français, en 1894. On cite de lui, outre son étude sur la *Nemesis*, différentes brochures ou mémoires et surtout une remarquable édition critique du théâtre de Sophocle.

TOURNIER Victor Fernand-*Albert*, homme politique et littérateur, né à Pamiers (Ariège) en 1855. Collaborateur du journal « la République française » pendant la direction de Gambetta, plus tard bibliothécaire au ministère de l'Instruction publique, il a publié : *Vadier, président du comité de Sûreté générale sous la Terreur* (1896) ; *Gambetta, souvenirs anecdotiques* (1897) ; *la Fin des conventionnels* (1902). Activement mêlé au mouvement littéraire des régionalistes et du félibrige, il a été l'un des entrepreneurs des représentations nationales du théâtre antique d'Orange, et il a publié en collaboration avec Paul Arène, en 1888, *Des Alpes aux Pyrénées*, et, en 1897, *En terre d'oc*, recueil très vivant et très documenté des pèlerinages de la Cigale et des félibres de Paris. Il a été élu, le 27 avril 1902, avec un programme régional, député de l'Ariège.

TOURNIERE n. f. Surface, à chaque coin d'un champ, que l'agriculteur réserve pour pouvoir tourner sa charrue et qu'il pioche ou bêche par la suite.

TOURNIÈRES Robert LEVRAC, peintre français, né à Ifs, près de Caen, en 1668, mort à Caen en 1752. Il débuta comme peintre de portraits, puis s'adonna au genre historique et fut nommé, en 1716, membre de l'Académie de peinture. On cite, parmi ses nombreux portraits, ceux de Mosnier, de Michel Corneille, de La Roque, de Maupertuis, etc., et, parmi ses tableaux, une scène qui représente Racine foulant aux pieds ses œuvres après avoir lu outre mesure avec Chapelle.

TOURNILLE (*ll* mll. — de *tourniller* n. f. Instrument dont se sert le fabricant de bonneterie pour relever les mailles tombées des bas au métier.

TOURNILLER (*ll* mll. — de *tourner*) v. a. Tortiller. TOURNILLER *les oreilles à quelqu'un*, Peu us.

— v. n. Tourner dans un très petit cercle.

— Fig. : *Obligé de* TOURNILLER *dans des incidents impossibles.* (Beaumarch.)

TOURNIOLE même étym. que *turgnole* n. f. Variété de panaris sous-épidermique, qui se développe autour de l'ongle sur la face dorsale du doigt. La tourniole offre peu de gravité, mais elle entraîne souvent la chute de l'ongle, qui, d'ailleurs, repousse dans la suite. On la traite, au début, par des soins et pansements antiseptiques. Ensuite, incision précoce et évacuation du pus.)



Tourniquet.

TOURNIOLER (de *tourner*) v. n. Prendre des détours. Vx.)

TOURNIQUET (*kè* — de *tourner*) n. m. Appareil formé d'un X, parfois fixe, mais le plus souvent mobile, placé horizontalement sur un pivot, et qu'on pose soit à l'entrée d'un chemin ou d'une rue, pour ne laisser passer que des gens à pied, soit à la porte d'un spectacle payant, pour ne laisser entrer qu'une personne à la fois.

Tourniquet compteur.

— Chir. Instrument assez compliqué, ressemblant à un garrot, employé autrefois pour comprimer l'artère principale d'un membre et arrêter les hémorragies.

— Jeux. Syn. de TOURNETTE. ‖ Sorte de petite roue verticale creuse, munie d'une glace sur sa face antérieure, tandis que le fond en est occupé par un cercle portant un certain nombre d'encoches dans lesquelles peut venir se loger une bille contenue à l'intérieur du tourniquet. Sur un cercle extérieur sont tracés des chiffres qui correspondent à chacune des encoches. On fait tourner la roue autour d'un axe horizontal et, lorsque la roue s'arrête, la bille pénètre dans une des encoches. Celui des joueurs qui amène le chiffre le plus élevé gagne. ‖ Tambour horizontal à claire-voie tournant facilement à une



Jeu du tourniquet.





A, tourniquet; B, cabestan

TOURNIQUET n. m. Art vétér. Machine dont on se sert pour immobiliser par pression les vaisseaux sanguins ou les membres, afin d'arrêter une hémorragie ou de faciliter une opération.

— Encycl. Le *tourniquet* a été employé pour la première fois par Jean de Vigo, en 1514, pour arrêter l'hémorragie consécutive à l'amputation d'un membre. Il se compose d'une plaque de fer, qui est mise en contact avec le vaisseau à comprimer, et d'une vis qui, en appuyant sur cette plaque, produit la compression. Le tourniquet a été modifié par Jean Louis Petit et par Desault. Il a été remplacé par le garrot, qui est plus facile à manier et produit une compression plus régulière.



Tourniquet de volet

TOURNIQUET, volet ouvert. — Encycl. *Tourniquet hydraulique*. Cet appareil, qui est destiné à mettre en

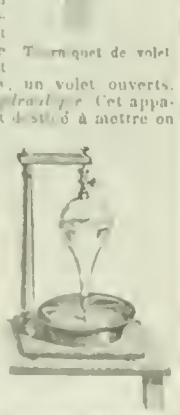

Tourniquet hydraulique



TOURNISSE (de *tourner*) n. f. Pot de terre qu'on établit entre une sablière et une décharge de cheminée, et qui sert de remplissage.

TOURNOI (subst. verb. de *tournoyer*) n. m. Fête guerrière où l'on combattait à armes courtoises et à cheval, soit un contre un, soit par troupes (*Irepignee*).

— Fig. Assaut, concours : Tournoi *oratoire, industriel*.

— Encycl. La mode des *tournois* est fort ancienne : il en est question dès le XIIe siècle. Primitivement, on ne faisait pas de différence entre le combat à l'épée et à la masse et le combat à la lance. À partir du XIVe siècle, on distingue les joutes où l'on combattait à la lance et les tournois, où les champions se servent de l'épée sans tranchant ni pointe et de la masse en massette de bois. Les armures de tournoi étaient tout autrement construites que les armures de joute. V. ARMURE.



Cavalier de tournoi (1410) [fac-similé d'un dessin du temps].

Les cérémonies précédant le tournoi étaient nombreuses et réglées par un strict cérémonial. Les rois et les héraults d'armes, les juges diseurs, étaient chargés de tout surveiller, de vérifier la qualité des combattants. Plusieurs jours à l'avance, les héraults d'armes faisaient garnir les murs des maisons avec des tapisseries, les fenêtres avec les bannières et les pennons des tournoyeurs, ce qui s'appelait *faire fenêtre*. À des mâts pavoisés étaient accrochées des targes aux armoiries des champions, et chacun avait le droit de les frapper avec un bâton en signe de défi, ou de dénoncer les crimes ou méfaits du champion s'il prétendait l'exercer. Les dames et les demoiselles pouvaient *recommander* tel ou tel champion dont elles avaient à se plaindre, et le signaler ainsi aux coups de l'adversaire, afin qu'ils ne l'épargnassent pas leurs



Armure de tournoi (fin du XVe s.)

[illegible], le jour du tournoi venu, [illegible] ouverte, et les champions [illegible] solennellement introduits, au grand son de trompettes, et précédés d'orchestres [illegible]. Quand toutes les [illegible] réalo des tournoiements ne[illegible], un des juges jetait sa [illegible] dans la lice pour *laisser* [illegible] les combattants [illegible] point que [illegible] commençait. Les [illegible] dans [illegible] se paraient les uns et [illegible] à grands coups de bâtons blancs. Les vaincus étaient mis en pompe par les dames et demoiselles [illegible] vers la *reine du tournoi* ainsi appelait-on les [illegible] faisait la fête. Alors, ils recevaient de [illegible] les prix, qui étaient des vases d'orfèvrerie, [illegible] de prix ou des robes de tissus riches.

[illegible] XVIe siècle on commença à les délaisser, [illegible] la mort du roi Henri II, tué au tournoi de la [illegible]. Les [illegible] remplacèrent les tournois [illegible] en Allemagne, où ils [illegible] jusqu'au XVIIe siècle.

TOURNOIEMENT (de *tourner*) ou TOURNOIMENT (*man*) n. m. Mouvement de ce qui tourne : *Le* TOURNOIEMENT *des oiseaux*.

— Mouvement tournant, vert-gingois : *Le* TOURNOIEMENT *de la danse, des passions, des plaisirs* (Bals.

— Art vétér. V. TOURNIS.

— Pathol. Sensation de perte d'équilibre et d'instabilité par rapport aux objets environnants, que l'on observe dans le *scotodinie* et la *maladie de Ménière*. V. ces mots, et VERTIGE.

TOURNOIR (de *tourner*) n. m. Techn. Bâton avec lequel le potier d'étain met son tour en mouvement.

— Archéol. Tournebroche. Vx.

TOURNOIRE (de *tourner*) n. f. Moulin à carton qui contient la pile, l'arbre à diviser la matière et le branchage auquel on attelle le cheval.

TOURNOIS (*noi* — du lat. *turonensis*, qui est de Tours) adj. Métrol. S'est dit de la monnaie frappée jusqu'au XIIIe siècle à Tours, puis à la monnaie royale frappée sur le modèle de celle de Tours : *Une livre, Un sou* TOURNOIS.

— n. m. *Un* TOURNOIS. *Une livre* TOURNOIS.

Encycl. La monnaie *tournois* fut d'abord la monnaie particulière de l'abbaye de Saint-Martin. Le monnayage tourangeau devient royal, au IXe siècle, puis féodal. Philippe Auguste, en confisquant la Touraine, prit la monnaie de Saint-Martin : dès lors, la monnaie tournois tend à l'emporter sur la monnaie *parisis*. Saint Louis fit frapper le *gros tournois* ou sou d'argent, qui pesait 4^gr^,219 (la pièce actuelle de 1 franc pèse 5 gr.) et valait 0,89 cent. 86. On frappa, en outre, des *demi-gros tournois* (environ 2 fr. 45 en argent, et, comme monnaie de billon, de *petits tournois* ou *tournois simples*. La *livre tournois* valait vingt sous (sous Louis XI, 22 fr. 79 c.). Le *sou tournois* valait douze *deniers*.

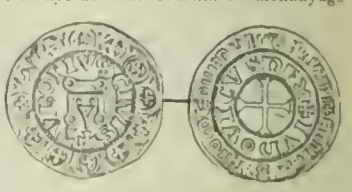

Gros tournois de Saint Louis.

TOURNOIS (Joseph), sculpteur français, né à Chazeuil (Côte-d'Or) en 1830, mort à Paris en 1891. Il remporta le prix de Rome en 1857, débuta par une statue : *Bacchus inventant la comédie* (musée du Luxembourg). Un *Joueur de palet* en bronze fut acquis par l'Etat. On lui doit encore : *Persée* (palais de Compiègne); *Rude*, statue en bronze, pour Dijon; etc.

TOURNOISE n. f. Comm. Etoffe à tissu circulaire plan.

TOURNON (lat. *Tornomagus*), ch.-l. d'arrond. de l'Ardèche, à 42 kilom. de Privas, sur la rive droite du Rhône; 5.171 hab. (*Tournonais, aises*.) Ch. de f. P.-L.-M. Lycées de garçons et de jeunes filles. Eglise assez composite XIVe, XVIIe s.). Château partiellement du XIVe siècle, avec diverses constructions de la Renaissance. Moulinages de soie, tanneries, fabriques de courroies, forges. Commerce de vins, céréales, bestiaux. Sources minérales ferrugineuses. Patrie du cardinal de Tournon. — L'arrondissement a 11 cant., 125 comm. et 145.416 hab. Le canton a 16 comm. et 16.051 hab.



Armes de Tournon.

TOURNON (François DE), cardinal, homme d'Etat français, né à Tournon (Ardèche) en 1489, mort à Paris en 1562. Archevêque d'Embrun (1517), de Bourges (1525), d'Auch (1537) et de Lyon (1551), il joua un rôle considérable sous François Ier. Il fut envoyé à Madrid en 1526 pour y négocier la mise en liberté de ce prince. Il prit part au traité de Cambrai (1529) et célébra le mariage d'Eléonore, sœur de Charles-Quint, avec François Ier. En récompense de ses services, il reçut le chapeau de cardinal (1530). En 1536, il seconda Anne de Montmorency dans la défense de la Provence; il fut l'un des négociateurs de la paix de Nice (1538). La disgrâce de Montmorency lui donna un rôle prépondérant dans le gouvernement. Il augmenta la bibliothèque royale, protégea les gens de lettres et les savants et fonda le collège de Tournon, qu'il confia aux jésuites. A l'avènement de Henri II, il perdit son crédit, et fut envoyé à Rome comme ambassadeur. De retour en France, il s'occupa de l'administration du diocèse de Lyon et du gouvernement du Lyonnais, du Forez, de l'Auvergne et du Beaujolais, dont il était chargé. Envoyé de nouveau à Rome pour maintenir Paul IV dans l'alliance française, il y resta après sa mission et fut nommé par Pie IV évêque d'Ostie et doyen du sacré collège. Il rentra en France après la mort de Henri II, assista aux états d'Orléans (1560), au colloque de Poissy (1561), et se montra partisan des mesures de rigueur contre les hérétiques. Il fut enterré dans le collège de Tournon.



François de Tournon.

TOURNON (Claudine DE LA TOUR DE TURENNE, comtesse DE), morte en 1591. Fille de François de La Tour, vicomte de Turenne, elle épousa, en 1533, Just II, comte de Tournon, et fut dame d'honneur de Marguerite de Valois, reine de Navarre. Elle prit une part active à la défense de Tournon contre les protestants, en 1567 et en 1570.

TOURNON-D'AGENAIS, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 25 kilom. de Villeneuve-sur-Lot; 981 hab. Commerce de prunes. Carrière de marbre. Distillerie. Truffes. — Le canton a 9 comm. et 5.038 hab.

TOURNON-SAINT-MARTIN, ch.-l. de cant. de l'Indre, arrond. et à 16 kilom. du Blanc, dans la vallée de la Creuse; 1.572 hab. Ch. de f. Orléans. Tuilerie-briqueterie. — Le canton a 10 comm. et 7.666 hab.

TOURNOUX (FORT DE), fort des Basses-Alpes, sur un promontoire qui domine le confluent de l'Ubaye et de l'Ubayette.

TOURNOYANT (*noi-i-on*), ANTE adj. Qui tournoie : *Des eaux* TOURNOYANTES.

TOURNOYER *noi-i-é* — de *tour*. Change l'*y* en *i* devant un *e* muet : *il tournoie*. Prend un *i* après l'*y* aux deux premières pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous tournoyions. Que vous tournoyiez*. v. n. Tourner plusieurs fois sur soi-même : *Les feuilles mortes* TOURNOIENT *au souffle de l'automne*. ‖ Faire une série de détours tournants : *Les grands chemins qui* TOURNOIENT *entre les montagnes*. (Desc.)

— Par ext. Errer çà et là, sans s'écarter beaucoup : *Les monts où je* TOURNOYAIS. (Chateaubr.)

— Fig. Biaiser, éviter ou différer de conclure : *L'irrésolu, au lieu d'en finir, ne fait que* TOURNOYER.

— Archéol. Courir, combattre dans un tournoi. ‖ *Épée à tournoyer*, Épée à lame large et courte, sans pointe ni tranchant, dont on se servait dans les tournois.



Épée à tournoyer (XVIe s.).

TOURNOYEUR *noi-i-eur*) n. m. Chevalier qui prenait part à un tournoi.

TOURNURE (du lat. pop. *tornatura*; de *tornare*, tourner) n. f. Manière dont une chose s'avance vers le but : *Affaire qui prend une bonne, une mauvaise* TOURNURE.

— Manière dont une chose est tournée, présentée ; apparence : *Donner une certaine* TOURNURE *à sa conduite*.

— Manière dont une personne est faite, apparence, extérieur : *Une figure flatteuse tient lieu de bon sens, une jolie* TOURNURE *de toutes les vertus*. (Goldsmith.) ‖ Bonne façon, manière d'être distinguée : *Ce garçon-là a de la* TOURNURE. (Scribe.)

— Sorte de bouffant élastique, que les dames attachent par derrière sous leur robe, au-dessous des reins.

— Manière d'agencer les mots dans une phrase : *Employer une* TOURNURE *incorrecte, obscure, lourde*.

— Etat d'une boisson ou d'un aliment tourné, corrompu.

— Art culin. Bandes d'écorce que l'on détache des fruits ou des légumes en les tournant.

— Techn. Courbure donnée au fer à cheval, pour qu'il s'adapte exactement au pied de l'animal. ‖ Déchets métalliques détachés d'une pièce pendant le tournage. ‖ Action de tourner, de façonner au tour.

— SYN. Tour, V. TOUR.

TOURNUS *nu*, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 30 kilom. de Mâcon, sur la Saône; 4.890 hab. (*Tournusiens, ennes.*) Ch. de f. P.-L.-M. Port sur la Saône. Commerce de vins, fourrages, fruits, volailles. Carrières. Fabriques de chaises et sièges; tonnellerie; vannerie. Vignobles. Belle église romane de Saint-Philibert; églises de la Madeleine et Saint-Valérien, des XIe et XIIe siècles. Maisons du XIIIe siècle. Statue de Greuze, dont c'est la patrie. En 1814, la ville ayant organisé la résistance aux Autrichiens, Napoléon la décora de la légion d'honneur. — Le canton a 14 comm. et 14.396 hab.



Armes de Tournus.

TOURNY Louis-Urbain-Aubert, marquis DE), administrateur français, né aux Andelys en 1690, mort à Paris en 1760. Maître des requêtes, puis intendant du Limousin en 1730 et de Guyenne en 1743, il transforma la ville de Bordeaux, fit embellir les quais, construire de belles places, tracer de larges avenues et dessiner un splendide jardin public. Il dota sa généralité de plusieurs grandes voies de communication. Il fut nommé conseiller d'État en 1757.

TOURNY Joseph-Gabriel, peintre et graveur, né à Paris en 1817, mort à Montpellier en 1880. Prix de Rome en 1846, il exposa au Salon à partir de 1857. On lui doit un grand nombre de copies à l'aquarelle de tableaux célèbres de l'école italienne; comme graveur, il a exposé le portrait de *Masaccio* et celui de *M. Baroche* (1857), etc.

TOURO, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]); 7.000 hab.

TOUROIR o. m. Lieu où les brasseurs font sécher l'orge germée.

TOURON n. m. Petite pâtisserie de dessert, aux amandes et aux avelines.

TOURON (Antoine), écrivain français, né près de Castres en 1686, mort à Paris en 1775. Il entra dans l'ordre des dominicains et s'occupa de l'histoire de son ordre. Parmi ses ouvrages, on peut citer: *Vie de saint Thomas d'Aquin* (1737); *Vie de saint Dominique de Guzman* (1739); *Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique* (1743-1749); *De la Providence, traité historique, dogmatique et moral* (1752); *Histoire abrégée des Israélites* (1756), *la Vie et l'Esprit de saint Charles Borromée* (1761); *Histoire générale de l'Amérique depuis sa découverte* (1768-1770), sorte d'histoire ecclésiastique du nouveau monde.

TOUROUKHANSK, ville de la Russie d'Asie (Sibérie orientale [gouv. d'Iénisseïsk], ch.-l. de district, près du confluent du *Touroukhan* et de l'Iénisséi. Pêche. Fondée en 1682; 9.000 hab. [avec le district].

TOUROUVRE, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 12 kilom. de Mortagne; 1.592 hab. Ch. de f. Ouest. Verrerie. Eglise avec vitraux et stalles XVIe s. Vestiges de camp romain et ruines de château fort. — Le canton a 15 comm. et 5.327 hab.

TOURQUE *tourk*) n. f. Mesure de capacité conventionnelle, employée pour charger les minerais que l'on verse ensuite dans un haut fourneau.

TOURRACHE (*tou-rach*) o. m. Variété de bœufs de la Franche-Comté.

TOURREIL Jacques DE), jurisconsulte et homme de lettres français, né à Toulouse en 1656, mort à Paris en 1714. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1691, reçu à l'Académie française en 1692, il fut chargé de présenter la première édition du dictionnaire à Louis XIV en 1694. Outre des essais de jurisprudence (1691, on a de lui : *la Première Philippique*; *les Trois Olynthiennes*; *la Harangue sur la paix* (1691), revues et augmentées du *Discours pour la couronne* (1701, réédité en 1721, ces traductions pleines de recherches et d'ornements affectés, qui faisaient dire à Racine : « Le bourreau! il fera tant qu'il donnera de l'esprit à Démosthène. » — Son frère, AMABLE, né à Toulouse, mort en 1719 au château Saint-Ange, où l'Inquisition l'avait fait enfermer, a passé pour être l'auteur d'une *Histoire de la congrégation des Filles de Jésus* (Toulouse, 1688).

TOURRÉTIE *tou-ré-si*) n. f. Genre de bignoniacées, comprenant des plantes sarmenteuses à fleurs en grappes, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

TOURRETTE ou **TOURRETTE-LEVENS**, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 13 kilom. de Nice, au-dessus du torrent de Saint-André, affluent du Paillon; 1.018 hab. Commerce de lait, fruits, légumes. Aux environs, grottes célèbres de la Balma d'Arena.

TOURRETTE-SUR-LOUP, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 18 kilom. de Grasse, entre les profondes ravines du Cassan et de la Pascaressa; 1.049 hab. Ch. de f. du Sud de la France. Vignobles. Pyrites de fer. Commerce d'huile et de fleurs. Grottes.

TOURS, ch.-l. du départ. d'Indre-et-Loire, à 235 kilom. de Paris, sur la rive gauche de la Loire, entre ce fleuve et le Cher; 64.695 hab. (*Tourangeaux, elles*). Ch. de f. Orléans et Etat. Archevêché; quartier général du 9e corps d'armée. Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. Fabrication de soies brochées pour meubles, de passementeries, de rubans, de draps, velours; tanneries. Commerce de soies, vins, grains, eaux-de-vie, fruits secs. Rillettes universellement estimées. Imprimeries. Manufactures de vitraux peints, produits chimiques, céruse, etc.



Armes de Tours.

Nombreux monuments intéressants : ancienne église Saint-Martin et sa collégiale, dont il reste les deux tours Charlemagne et de l'Horloge. Très remarquable cathédrale gothique, commencée en 1170, achevée vers le milieu du XVIe siècle, dont la façade, ouvragée, est un véritable morceau d'orfèvrerie. Les cloîtres attenant à la cathédrale présentent aussi de délicates sculptures et un escalier en spirale d'un beau travail. Eglise abbatiale de Saint-Julien (XIe s.). Eglise Notre-Dame-la-Riche (XIIe-XVIe s.), assez disparate. Parmi les édifices civils, maison de Tristan l'Hermite, curieuse construction en brique et pierre avec donjon; archevêché, dont le portail à colonnes ioniques est orné de deux statues : *la Religion* et *Moïse tenant les tables de la Loi*; hôtel de ville (1777-1786), palais de justice, de style dorique, construit en 1840. Le musée de peinture contient quelques belles œuvres de Philippe de Champaigne, Boucher, Rigaud, etc.

— *Histoire*. Tours, sans doute capitale, à l'époque gauloise, des *Turones*, détruite par ses habitants à l'approche de César, rebâtie par ce dernier sous le nom de *Cæsarodunum*, fut une des principales villes de la Gaule romanisée. Le christianisme y pénétra au IIIe siècle, et saint Gatien en fut le premier évêque. Au Ve siècle, la ville fut assiégée par les Wisigoths, mais délivrée par Majorien (428). Clovis s'en empara après Vouillé. Tours continua d'ailleurs à jouir de privilèges assez étendus et eut comme évêque, à la fin du VIe siècle, Grégoire de Tours. Très favorisée par les Carolingiens, pillée par les Normands au IXe siècle, prise par Foulques Nerra, comte d'Anjou, elle entra dans les domaines des Plantagenets, mais fut confisquée par Philippe Auguste en même temps que la Touraine, en 1202. Tours était alors divisé en *ancienne ville*, sans doute construite sur l'emplacement de *Cæsarodunum*, et *Châteauneuf*, qui s'était constitué autour de la puissante basilique de Saint-Martin. C'est aux bourgeois de Châteauneuf que Tours dut ses franchises communales.



Cathédrale de Tours.

A partir de sa réunion au domaine royal, Tours eut une histoire moins agitée. En 1308, Philippe le Bel y réunit les états dont il obtint la condamnation des templiers. C'est aussi à Tours, fidèle jusqu'au bout, pendant la guerre de Cent ans, à la cause royale, que Charles VII fit ratifier par les états le traité d'Arras (1435). Louis XI y resta très longtemps, et les états généraux de 1483 y furent réunis. Les guerres religieuses du XVIe siècle arrêtèrent l'essor de son industrie. Tours resta d'ailleurs constamment catholique et royaliste. Pourtant, l'industrie de la soie se trouvait aux mains de fabricants protestants, que la révocation de l'édit de Nantes éloigna, au grand dommage du commerce de la ville. Pendant l'invasion allemande de 1870-1871, Tours joua un rôle important comme siège de la délégation, en province, du gouvernement de la Défense nationale.

Patrie du théologien Bérenger, du baron de Semblançay, des deux Briçonnet, de l'amiral de Pontis, des peintres Clouet, Vinagrier, Jean Fouquet, etc., des poètes Grécourt, Destouches et Rapin, du chirurgien Heurteloup, etc. — L'arrondissement a 11 cant., 127 comm. et 193.218 hab. Le canton Centre, qui comprend la partie centrale de la ville de Tours, a 1 comm. et 23.691 hab.; le canton Nord a 10 comm. et 16.078 hab.; le canton Sud 12 comm. et 54.492 hab.

TOURS-EN-VIMEU, comm. de la Somme, arrond. et à 15 k. [illegible] d'Abbeville, sur le *plateau de Picardie*; 1.36 hab.

TOURS-SUR-MARNE, comm. de la Marne, arrond. et à 25 kilom. de Reims, sur la *Marne* et le canal latéral; 972 hab. Commerce de vins. Port sur le canal.

TOURS-SUR-MEYMONT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 21 k. [illegible] de Clermont-Ferrand, près de la Dore; 1.995 hab. Produits agricoles. Eglise romane.

TOUR-SUR-ORB (LA), comm. de l'Hérault, arrond. et à 25 kilom. de Béziers, sur l'*Orb*, 1.183 hab. Mine de houille. Vignobles. Tanneries. Minoteries.

TOURTE — du bas lat. *torta*, pain rond) n. f. Art culin. Tarte : TOURTE *aux confitures*. Vx. ‖ Au Pâtisserie de forme ronde et un peu creuse qui contient un mets : TOURTE *au poisson*. TOURTE *de pigeonneaux*. ‖ Pain de forme ronde.

— Agric. Gâteau de marc de divers fruits ou graines, servant d'engrais : *Une* TOURTE *de navettes*.

— Métall. Masse hémisphérique de cuivre de forme ronde que l'on obtient après avoir réduit le minerai de cuivre en poudre.

— Pop. Imbécile : *Quelle* TOURTE! *Tête d'oeuf avec écrevisse dans la* TOURTE. Être un peu fou.

— Techn. Pièce ronde de la lanterne d'un moulin. On dit aussi TOURTEAU. ‖ Plaque d'argile qui supporte le creuset du verrier. On dit aussi FROMAGE.

TOURTEAU *to* — radical *tourte* n. m. Sorte de gâteau. Vx. ‖ Gros pain bis de forme ronde.

— Résidus de certains fruits ou graines, dont on a extrait l'huile.

— Blas. Figure de forme circulaire et toujours en émail, à l'inverse du besant, qui a la même forme, mais est toujours de métal. ‖ *Tourteau-besant*, Pièce héraldique qui est un disque coupé ou parti moitié émail, moitié métal, à condition que la moitié d'émail occupe la partie dextre ou la partie en chef. V. BESANT.



D'argent à trois tourteaux d'azur en pal.



D'argent à six tourteaux-besants d'azur et d'or.

— Pyrotechn. Sorte d'artifice d'éclairage confectionné au moyen de mèche à canon, entrelacée de manière à former une sorte de couronne que l'on enduit de poix et de soufre, puis de résine et de goudron.

— Techn. Disque de bois dur qu'on place sur le crible à grener la poudre, en broyant par son poids les mottes de soufre, de salpêtre et de charbon. ‖ Plafond de la lanterne d'un moulin. ‖ Croisillons de fonte qui reçoivent les extrémités des embrasures d'une roue.

— Zool. Nom vulgaire du *cancer pagurus* V. CRABE.

— ENCYCL. Agric. Les *tourteaux* sont les résidus solides de la fabrication de l'huile. On les désigne suivant les régions sous les noms vulgaires de *poins, ydleaux, [illegible]ats, grignons* tourteaux d'olives, *matons, marcs*, etc. Habituellement, ils se présentent sous la forme de galettes peu épaisses (2 à 3 centim.), carrées ou rectangulaires. Les tourteaux servent d'aliment aux animaux de la ferme ou sont utilisés comme engrais.

Comme aliments, ils conviennent à tous les animaux, soit à l'état sec ou en barbotages, après avoir été concassés, soit mélangés à des racines, des pulpes, etc. Les tourteaux indigènes les plus employés sont ceux de *colza*, d'*œillette*, de *navette*, d'*olive*, de *noix* et de *faines décortiquées*. Parmi les tourteaux exotiques, on peut citer ceux d'*arachides*, de *ciprah* et de *sésame*.

Les tourteaux avariés ou non comestibles sont en général réservés pour servir d'engrais. Facilement décomposables, riches en azote (4 à 7 pour 100, contenant en outre 1 à 2 pour 100 d'acide phosphorique et 1,5 pour 100 de potasse), ils donnent les meilleurs résultats dans les terres légères et perméables.

TOURTELER (double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je tourtelle, Ils tourtellent*; excepté au fut. et au cond. : *Tu tourteleras, Ils tourteleraient*) v. a. Blas. Semer des tourteaux sur un écu ou sur une pièce héraldique.



D'argent, tourtelé d'azur.

Tourtelé, ée part. pass. du v. Tourteler. — Blas. Se dit de l'écu ou d'une pièce héraldique quelconque semée de tourteaux. Quand les tourteaux sont en nombre déterminé, on dit *tourtelé de tant de pièces*; si, au contraire, le nombre des pièces n'est pas spécifié, on dit simplement *tourtelé de...* ou *semé de tourteaux de...* mais alors, l'écu ou la pièce tourtelée comporte des figures entières et, sur ses bords, des fractions de figures.

TOURTELET *le* — dimin. de *tourte* n. m. Pâtisserie en feuille mince.

TOURTELETTE *lèt*) — dimin. de *tourte*) n. f. Milit. Vieille corde ou mèche à canon, dont on se sert pour faire un tourteau.

— Art culin. Petite tourte.

TOURTEREAU (*ro* — forme masc. du mot *tourterelle*) n. m. Jeune tourterelle qui est encore au nid.

— Fig. Amant, mari jeune et tendre. ‖ Au plur., Jeunes gens qui s'aiment tendrement.



Tourterelle.

TOURTERELLE *rèl*) n. f. Genre d'oiseaux colombiformes, type de la tribu des turturinés, répandus dans la région paléarctique.

— ENCYCL. Les *tourterelles* (*turtur*) sont des pigeons de taille médiocre, élancée, à queue moyenne et arrondie, à longues ailes, à bec droit et assez long. Leur livrée gris bleuâtre, passant au fauve isabelle, est variée de brun, de noir et de blanc. La tourterelle commune *turtur turtur*, comestible et de

TOURTEREAU



TOURTIA TOURNY

TOURTIERE

TOURTILLON

TOURTOIRAC

TOURTOIRE

TOURTOKAI, TOTORKAN **TOUTRAKAN**, ville de sur la rive droite du

TOURTOULON

TOURTOUSE

TOURTOUSER

TOURTRE

TOURVES Var, arrond. et à 12 kilom. de Br

TOURVILLE (Anne Hilarion de COSTENTIN, comte de), fils du château de Tourville (Manche), entra jeune dans l'ordre de Malte et fut chargé par les galères, il se distingua contre les Barbaresques. Capitaine de vaisseau, il seconda le duc de Beaufort envoyé au secours



de Candie assiégée par les Turcs. Il servit ensuite dans la guerre de Hollande se signala à la bataille de Tarragonne et fut fait lieutenant général. En 1692, il commandait l'armée navale qui rencontra la flotte ennemie à la hauteur de Barfleur et la défit complètement. Il remporta une victoire encore plus importante à la bataille de Steinkerque et fut fait maréchal de France. Il commanda ensuite l'armée navale qui devait opérer une descente en Angleterre, mais il fut battu par l'amiral anglais Russell à la bataille de La Hogue (1692). Il commanda encore les flottes françaises dans la guerre de la Succession d'Espagne et mourut à Paris le 28 janvier 1701. Il a laissé des *Mémoires* publiés en 1710.

TOURVILLE-LA-CAMPAGNE Eure, arrond. et à 46 kilom. de Pont-Audemer, sur la Risle, 1 200 hab. Papeteries, scierie de bois, tannerie, fabrique de colle forte. Château de Tourville, ancien château fort, qui appartint à la famille de Tourville.

TOURZEL-RONZIERES Puy-de-Dôme, arrond. et à 24 kilom. de Riom, sur la Dore, 1 200 hab. Ruines d'un château fort. Eaux minérales froides, ferrugineuses, gazeuses, employées en bains et en boisson.

TOUSELLE n. f. — Pour *touaille*; *tuala* n. f. Variété de blé ou froment dont l'épi est dépourvu de barbes.

TOUSEZ (Etienne-Augustin, dit **Alcide**), acteur comique français, né en 1806, mort à Paris en 1850. Il débuta dans les théâtres de banlieue, et passa au Palais-Royal où il fit toute sa carrière. Son nez gros, sa voix éraillée, sa tête bouffie, son tempérament lymphatique, son regard nonchalant et langoureux, amusèrent le public dès son apparition. Sa dernière création fut *la Famille de l'Ouvrier*. Il a signé quelques petits vaudevilles, par exemple *la Vie de Napoléon racontée dans* [illegible] (1841).

TOUS-LES-SAINTS (BAIE DE), la *Bahia de Todos os Santos* (Portugais), superbe baie du Brésil, qui a donné son nom à la ville, puis à la province, maintenant Etat de Bahia. 180 kilom. de tour. Iles nombreuses, rives fertiles.

TOUSQUET ou **TUSKET**, bourg du Canada (Nouvelle-Ecosse), comté de Yarmouth, sur le fleuve *Tusket*; 1 000 hab. Collège français.

TOUSSAINT (*tou-sin* — de *tous*, et *saints*) n. f. Fête catholique qui se célèbre le 1er novembre, en l'honneur de tous les saints.

PROV. **A la Toussaint, les blés semés, les fruits serrés.** Au mois de novembre, il faut avoir semé son blé et enterré ses fruits. — **Entre la Toussaint et Noël, ne peut trop pleuvoir ni venter.** Les vents et les pluies qui règnent dans cette saison sont utiles aux récoltes.

— ENCYCL. *Fête de la Toussaint*. L'établissement de cette fête dans l'Eglise romaine a son origine dans la dédicace que fit, en 607, le pape Boniface IV, de l'église du Panthéon, à Rome. L'ancien temple païen fut dédié à la Vierge et à tous les martyrs, et prit le nom de Notre-Dame-des-Martyrs. Vers l'an 731, le pape Grégoire III érigea une chapelle en l'honneur de tous les saints, dans l'église de Saint-Pierre de Rome; depuis ce temps, la *Toussaint* ou fête de tous les saints a toujours été célébrée à Rome. En France, cette solennité s'introduisit en 837, sous le règne de Louis le Débonnaire, et fut bientôt adoptée dans toutes les provinces.

L'Eglise grecque célébrait la Toussaint dès le IVe siècle; cette fête était placée au premier dimanche après la Pentecôte. Dans l'Eglise romaine, elle est fixée depuis Grégoire III au 1er novembre.

TOUSSAINT (François-Vincent), littérateur, né à Paris vers 1715, mort à Berlin en 1772. Il étudia le droit et fut reçu avocat. D'abord attaché au jansénisme, il se rapprocha du parti philosophique, contribua avec Diderot à la traduction du *Dictionnaire de médecine* de James, fournit les articles de jurisprudence dans les deux premiers volumes de l'*Encyclopédie* et publia en 1748, sous le pseudonyme de PANAGE, son fameux livre des *Mœurs*, qu'il compléta par des *Eclaircissements* (1762). Cet ouvrage est un des premiers où l'on ait exposé un plan de morale naturelle, indépendant de toute croyance religieuse et de tout culte extérieur. Il fut condamné au feu, et l'auteur dut se retirer en Belgique, où il fut chargé de la rédaction d'une *Gazette française* publiée sous l'influence du cabinet autrichien. Frédéric de Prusse l'attira à Berlin, bien qu'il eût traité dans sa gazette de *brigand du Nord*, et lui confia la chaire de logique et de rhétorique à l'Ecole militaire (1761). On prétend qu'il revint à la foi catholique à son lit de mort. On a encore de lui : *Essai sur le rachat des rentes et des redevances* (1751); *Histoire des passions* ou *Aventures du chevalier Shroop* (1751), roman philosophique, et diverses traductions.

TOUSSAINT (François-Christophe-Armand), statuaire, né et mort à Paris (1806-1862). Il débuta avec succès au Salon de 1836 avec un *Jeune laboureur trouvant une épée*. Viennent ensuite : *Sujets tirés de l'histoire de France*, sertio de bas-reliefs; *Jésus-Christ appelant à lui les petits enfants*, bas-relief d'un bon sentiment; *Deux esclaves indiens portant une torche*, dont le succès fut très grand; au grand portail de Sainte-Clotilde, *le Christ dans toute sa gloire découvrant les cinq plaies vives*, le bas-relief *Crucifiement du Seigneur*; à Marseille, un immense bas-relief, *la Ville de Marseille recevant les produits apportés par les peuples océaniens et les peuples méditerranéens* (palais de la Bourse); etc.

TOUSSAINT-LOUVERTURE. Biogr. V. LOUVERTURE.

TOUSSAN n. m. Cépage noir de Lot-et-Garonne.

TOUSSENEL (Alphonse), écrivain français, né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) en 1803, mort à Paris en 1885. Il commença aux champs ses curieuses observations sur les mœurs des animaux, puis, ayant lu les ouvrages de Fourier, devint un enthousiaste partisan des idées et du système du célèbre socialiste. S'étant rendu à Paris (1836), il se fit journaliste et devint rédacteur en chef du journal « la Paix », puis prit part à la fondation de la *Démocratie pacifique*, organe du système phalanstérien, dont il fut un des collaborateurs assidus. Après 1848, il fit partie de la commission du travail instituée au Luxembourg et publia avec F. Vidal le journal « *le Travail affranchi* ». Il est surtout connu par ses travaux sur les animaux et sur la chasse, pleins d'aperçus piquants, des causeries fantaisistes, écrites d'un style familier et gracieux. Son principal ouvrage est *l'Esprit des bêtes, zoodicée française et zoologie passionnelle* (1847). V. ESPRIT DES BÊTES. Citons encore *le Monde des oiseaux, ornithologie passionnelle* (1852). V. OISEAUX (Monde des); *Tristia, histoire des misères et des fléaux de la chasse en France* (1863).

TOUSSER (*tou-sé*) v. n. — de *tous* v. n. Chasser l'air des poumons violemment, convulsivement et avec bruit : *La fumée fait tousser*. Imiter volontairement ce bruit : *Tousser pour avertir quelqu'un*.

— Pop. *Faire tousser*. Extorquer de l'argent. || *C'est que ça tousse*. Réponse ironique à une question négative : *Vous n'avez pas [illegible] ? — Non, C'EST QUE ÇA TOUSSE*.

— Fam. Expectorer en toussant : TOUSSER *des crachats*.

TOUSSERIE (*tou-se-rie*) n. f. Toux répétée et fatigante.

TOUSSEUR (*tou-seur*), **EUSE** n. Personne qui tousse [illegible]. *Une [illegible] quinte* TOUSSEUSE. (Rare.)

TOUT (*tout* — mot angl., signif. *espion*) n. m. Individu [illegible] qui va à la course et tâche d'avoir sur [illegible] des renseignements ignorés des autres.

TOUT (*tou*, devant une consonne, *tout* devant une voyelle ou un h muet; *toute*; pl. masc. **TOUS** *tou* ou *tous*, suivant les cas; fém. *toutes*) [illegible] *Tous les hommes sont mortels*; mais : *Ils sont tous [illegible]* de l'adj. lat. *totus*, même sens] adj. Se dit de ce qui comprend l'universalité des parties ou des objets composant l'ensemble : *Tous les hommes*.

— Chaque : *Tout travail mérite salaire*.

— Unique : *Cet enfant est* TOUTE *ma joie*.

— Accompli, parfait : *Une statue de* TOUTE *beauté*.

Loc. div. *Tous deux* ou *Tous les deux, Tous trois* ou *Tous les trois, Tous les douze*, etc., Les deux, les trois, les douze, etc., ensemble, à la fois, pareillement. || *Tout un*, La totalité d'un. *Manger* TOUT UN *pain*. || *Tout autre*, Un autre quel qu'il soit : *S'occuper de géométrie plutôt que de* TOUTE AUTRE *chose*. || *A toute minute*, A chaque instant, très fréquemment. || *Tout à tous*, S'accommodant au caractère, aux besoins, aux désirs de tous. || *Tout à*, A la disposition, au service de, entièrement : *Je suis* TOUT À *vous*. || *De tout point*, De toute façon, à tous les points de vue. || *Une fois pour toutes*, D'une façon décisive, définitive. || *Tous les*, avec un nom pluriel exprimant le temps, chaque, une fois par (avec le même mot au singulier) : *Prendre une leçon* TOUTES LES *semaines*. || *Tous les*, avec un adjectif numéral suivi d'un nom de temps, Une fois dans un intervalle de : *Il n'écrit* TOUS LES *deux jours*. || *Tout le monde*, L'universalité des hommes en général, ou Les gens d'une certaine catégorie : TOUT LE MONDE *est mortel*. : *Tout ce qu'il y a de*, L'universalité, la totalité ce fait de : TOUT CE QU'IL Y A D'*honnêtes gens en France*. || Fam. *Tout-ci, Tout-ça*, Diverses choses comme celle qu'on va dire : *Il lui dit* TOUT-CI, TOUT-ÇA, *qu'il l'aimait bien, qu'elle était la plus belle du monde...* (Mol.) || *En tout bien, tout honneur*, Avec des intentions pures, honnêtes. || *Tout yeux, tout oreilles*, Tout occupé à regarder, à écouter. || *Ce sont tous, ce sont toutes*, Toutes ces choses ne sont que CE SONT TOUS *contes à dormir debout*.

— Comm. *Fromage de tous biens*, Fromage fabriqué avec la crème et le caillé.

— pron. indéf. L'universalité des choses : *Qui sait* TOUT *abrège* TOUT. || Chaque individu, chaque chose, chaque partie : TOUT *ce qui naît meurt*.

— Loc. div. *Tous*, Tous les hommes en général, ou tous les hommes d'une certaine catégorie : *Etre approuvé par* TOUS. || *Tous tant que*, L'universalité des personnages que : TOUS TANT QUE *nous sommes*. || *Tout ou partie*, La totalité ou une partie seulement. || *Après tout*, En définitive, tout considéré. || *Comme tout*, Au plus haut point, extrêmement : *Etre peureux* COMME TOUT. || *En tout*, En comprenant l'universalité des objets : *Cela fait cent francs* EN TOUT. || *En tout et partout*, En toutes choses et dans toutes circonstances. || *Tout compté*, En tenant compte de toutes choses, après mûr examen. || *Tout ce qu'il y a de*, Tous les : TOUT CE QU'IL Y A DE *braves gens au monde*. || *C'est tout*, Il n'y a pas autre chose. || *Ce n'est pas tout*, Cela ne suffit pas; il y a encore une autre chose. || *A tout prendre*, En somme, en considérant toutes choses. || *Avoir réponse à tout*, Savoir résoudre toutes les difficultés. || *C'est tout dire*, On ne peut rien dire de plus, rien qui soit au-dessus.

— n. m. Ensemble, objet divisible pris en son entier : *Entre l'esprit et le talent, il y a la proportion du* TOUT *à sa partie*. (La Bruy.) || L'universalité des choses : *Le grand* TOUT.

— Objet unique de l'affection :

> Enfin, il en est fou; c'est son *tout*, son héros.
> MOLIÈRE.

— Loc. div. *Le tout*, Tout cela : *Ferme et château, j'ai acheté* LE TOUT. (L'essentiel, la seule chose nécessaire : LE TOUT *est de réussir*.) || *Le tout pour le tout*, Grand risque pour un grand avantage : *Jouer* LE TOUT POUR LE TOUT. || *Le tout ensemble*, Toutes les unités, toutes les parties prises ensemble. || *Ce n'est pas le tout*, Il y a, outre cela, autre chose à dire ou à faire : CE N'EST PAS LE TOUT, *il me faut de l'argent*. || *Ce n'est pas le tout que des choux, il faut encore de la graisse*, Ce que nous avons fait ne suffit pas, il faut encore autre chose.

— Blas. *Le tout*, La surface entière de l'écu avec les pièces qui la meublent. (S'emploie principalement dans les expressions *sur le tout, sur le tout du tout, brochant sur le tout*, en parlant des pièces qui cachent une partie de la table en touchant à toutes les partitions ou meubles. V. SUR, et BROCHANT.)

— Jeu. *Mon tout*, Le mot entier d'une charade. || *Le tout*, Troisième partie qui se joue lorsqu'un même joueur a perdu partie et revanche. || *Le tout du tout*, Quatrième partie jouée après la partie, la revanche et le tout, et dans laquelle on joue tout l'argent précédemment perdu. || *Faire son tout*, Risquer tout l'argent qu'on a devant soi.

— ANTON. **Rien.**

— Adv. Complètement, entièrement : *Ils sont partis* TOUT *contents. Elle était* TOUT *en noir*. || Devant un autre adverbe, Complètement : TOUT *franc*. TOUT *net*. || *Tout... que* avec l'indicatif, Quelque... que avec le subjonctif : TOUT *savant qu'il est, il a fait une bévue*. || *Tout en* avec un participe présent, Bien que avec le subjonctif : *Dire la vérité* TOUT EN *riant*. || *Tout en*, Tandis que : *Parler* TOUT EN *marchant*. || *Tout comme*, Absolument comme, aussi bien que. || *Tout le premier*, Le premier avant tous les autres, ou plus que les autres. || *Tout un*, Identique : *Pierre ou Jacques, c'est* TOUT UN. — Fam. *C'est tout un, mais ce n'est pas de même*, Cela revient bien au même, mais ce n'est pas la même chose. || *Tout à*, Entièrement à la disposition de : *J'étais fort occupée hier, mais aujourd'hui je serai* TOUT À VOUS.

— Loc. adv. *Tout à fait*. V. FAIT. || *Tout à coup*. V. COUP. || *Tout d'un coup*. V. COUP. || *Tout de go*. V. GO, etc. || *Tout à l'heure*, Tantôt, il n'y a qu'un instant. — Signifie aussi Tantôt, dans un instant : *Je reviens à vous* TOUT À L'HEURE. || *Tout autant*, Autant, *tout* n'étant qu'explétif, on n'ajoutant qu'une certaine vigueur à l'expression, sans en modifier le sens :

> Mettez une pierre à la place,
> Elle vous rendra *tout autant*.
> LA FONTAINE

|| *Tout plein*, Beaucoup, une grande quantité : *J'ai* TOUT PLEIN *de projets en tête*. || *Tout juste*, Pas plus : *Il a* TOUT JUSTE *de quoi vivre*. — Fam. Précisément : *C'est votre mari ?* — TOUT JUSTE. || *Tout d'un temps*, Sans interruption. || *Tout de même*, Malgré cela, néanmoins : *Je suis mal portant, mais j'irai vous voir* TOUT DE MÊME. || *Tout au plus*, Au maximum, en portant la chose au plus haut possible. || *A tout le moins*, Au moins : *L'Eglise ordonne de communier* À TOUT LE MOINS *une fois l'an*. || *Tout doux*, Avec douceur, avec ménagement : *Prenez-le* TOUT DOUX, *ne l'irritez pas*. — Interjectiv. : TOUT DOUX ! *ne nous fâchons point*. || *Après tout*, Dans le fond, après avoir pesé toute chose : APRÈS TOUT, *ce n'est pas moi qui ai tort*. || *Du tout*,

Pour du tout, En aucune façon. ‖ *Du tout au tout*, Complètement, absolument, sur tous les points, en parlant d'une différence : *Différer* DU TOUT AU TOUT.

— Jeux. *Tout d'une*, En jouant au trictrac avec une seule dame les deux nombres amenés. ‖ *Tout à bas*. Au trictrac, Manière d'avertir qu'on joue les deux nombres amenés avec les deux dames prises à la pile.

— Mar. *Tout le monde*. Se dit pour tout l'équipage d'un navire : *Faites monter* TOUT LE MONDE *sur le pont*. ‖ *Egal à tous* (mar. anc.), Nom donné à un pavillon qui pouvait remplacer un quelconque des autres et avoir sa valeur. ‖ *La barre dessous toute*, Ordre pour mettre la barre sous le vent tout entière, pour pousser le gouvernail à bloc. ‖ *Tout à la fois*, Syn. de ENSEMBLE. ‖ *Scier tout*, Ordre pour faire donner aux rameurs toute leur force en sciant avec leurs avirons. ‖ *Border tout plat* une voile), Haler sur l'écoute de façon à raidir la voile le plus possible. ‖ *Amener tout bas*, Amener une voile aussi bas que possible. ‖ *Avoir tout dessus*, Avoir toutes ses voiles hissées. ‖ *Amurer tout bas*. Se dit d'une basse voile qu'on amure de façon que les poulies d'amure viennent à se toucher.

— Syn. **Tout, chaque**. V. CHAQUE.

— Gramm. *Tout* est adjectif et par conséquent variable : 1° quand il détermine un nom ou un pronom : *Tous les hivers ne sont pas rigoureux* ; 2° quand il désigne l'ensemble, la totalité des parties d'une chose : *La tour Eiffel est* TOUTE *en fer* (c'est-à-dire : TOUTE *la tour est en fer*).

Tout est adverbe quand il modifie un adjectif, un participe ou un autre adverbe ; alors il signifie *entièrement, tout à fait*, et il est invariable : *Cette personne est* TOUT *heureuse*. — *Tout*, quoique adverbe, varie lorsqu'il est placé devant un adjectif féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré : *Cette personne est* TOUTE *surprise*, TOUTE *honteuse*.

Tout est invariable dans les locutions : TOUT *yeux*, TOUT *oreilles*, TOUT *en larmes*, TOUT *en sang*, TOUT *ardeur*, etc.

Dans une même phrase, *tout* est adjectif ou adverbe suivant qu'il exprime la *totalité* ou qu'il signifie *tout à fait* : *t'es fleurs sont* TOUTES *aussi fraîches qu'hier* (*toutes* ces fleurs sans exception). *Ces fleurs sont* TOUT *aussi fraîches qu'hier* (*tout à fait* aussi fraîches).

Tout placé immédiatement devant un nom de ville s'écrit au masculin, ainsi que ses corrélatifs : TOUT *Rome s'est soulevé*. C'est-à-dire : TOUT *le peuple de Rome*.

Cependant, on dira : TOUTE *Rome est couverte de monuments*, parce qu'ici ce n'est plus l'idée d'un peuple, mais de la ville elle-même, qui est exprimée.

Tout suivi de *autre* varie lorsqu'il détermine le nom qui suit l'adjectif *autre* : *Demandez-moi* TOUTE *autre chose*. c'est-à-dire : TOUTE *chose autre que celle que vous me demandez*. *Tout* est invariable s'il modifie l'adjectif *autre* et quand il est accompagné de *un, une* : *Ceci est* TOUT *autre chose, c'est une* TOUT *autre chose*. C'est-à-dire : *Une chose* TOUT *à fait autre*.

Tout est bien qui finit bien, comédie de Shakspeare (date probable, 1598). Le sujet est emprunté au *Palais du plaisir*, de Paynter, qui l'avait lui-même traduit du *Décaméron*, de Boccace. — Une jeune fille, Hélène, de condition moyenne, mais pleine de beauté et d'esprit, aime d'un amour, à la fois hardi et timide, Bertrand, comte de Roussillon. La mère de Bertrand encourage cet amour et Hélène ayant guéri le roi de France d'une grave maladie, grâce à un secret que lui avait laissé son père, savant médecin, obtient comme récompense la main de celui qu'elle aime. Le mariage s'accomplit, mais Bertrand, blessé dans son orgueil par une union qu'il considère comme indigne de lui, part pour la guerre et abandonne sa femme le jour même du mariage. Il ne reviendra à elle que lorsqu'elle lui montrera un anneau qui ne quitte jamais son doigt et un enfant qu'elle aura eu de lui. Hélène résout ce problème difficile en se faisant passer, à la faveur des ténèbres, pour une jeune Italienne que son mari courtise. A la fin, tout s'éclaire et Bertrand revient à Hélène dont la conduite exprime un amour fort, entier et dévoué.

Toute la lyre, recueil de vers posthume de V. Hugo. La première série parut en mai 1888. Ce recueil est formé d'un grand nombre de pièces appartenant à toutes les époques de la vie de Hugo, et de tous les genres : odes, chansons, satires, épîtres, fragments épiques, etc. La seconde série parut en mai 1893. Comme la première, elle est divisée en sept parties, qui correspondent respectivement à : I. l'Histoire de l'humanité ; II. la Nature ; III. les Idées générales ou la Philosophie ; IV. l'Art ; V. le Moi ou les Emotions intimes ; VI. l'Amour ; VII. la Fantaisie. Une huitième partie s'ajoute sous le titre de *la Corde d'airain* : quelques-unes des pièces qu'elle contient devaient paraître à part sous le titre d'*Années funestes*. De remarquables poèmes signalent cette seconde série : *la Vision des montagnes, les Evangélistes, la Bossue, le Calcul, le Chant du silène, le Blasphème de l'amour, Au bal, les Conseils aux bavards*, etc.

TOUT-À-L'ÉGOUT n. m. Mode de vidange des cabinets d'aisance, qui consiste à envoyer les matières fécales directement à l'égout au moyen d'une chasse d'eau.

TOUT-BEAU interj. Chass. Cri par lequel un chasseur arrête un chien d'arrêt qui est près de se laisser emporter.

TOUT-BLANC n. m. Bot. Nom vulgaire du narcisse multiflore.

TOUT-COI interj. Vénér. Avertissement par lequel le valet de chiens empêche le limier de crier dans les voies.

TOUT-CONNAISSANT, TOUTE-CONNAISSANTE adj. Philos. Qui connaît toute chose : *Dieu, d'après les théologiens, est la substance* TOUTE-CONNAISSANTE.

TOUTE-BONNE n. f. Bot. Nom vulgaire de la sauge sclarée ou orvale et de l'euphorbe ou bâton bon-heur. ‖ Pl. *Des* TOUTES-BONNES.

— Arbor. Variété de poire.

TOUTE-BONTÉ n. f. Théol. Bonté infinie de Dieu.

TOUTE-ÉPICE n. f. Bot. Nom vulgaire de la nigelle cultivée et du myrte piment. ‖ Pl. *Des* TOUTES-ÉPICES.

TOUTEFOIS (*do toutes, et fois*) adv. Néanmoins, cependant : *Je lui parlerai, si* TOUTEFOIS *il veut m'entendre*.

— Syn. **Cependant, néanmoins**, etc. V. CEPENDANT.

TOUTENAGUE (*nagh'* — du persan *toutiyanak*) n. f. Techn. Alliage blanc de cuivre (40 °/₀), de zinc (25 °/₀), de nickel (31 °/₀) et d'arsenic, celui-ci en très faible quantité. (C'est le *cuivre blanc* des Chinois.)

TOUTENCOURT, comm. de la Somme, arrond. et à 18 kilom. de Doullens ; 971 hab. Briqueterie.

TOUT-ENSEMBLE n. m. B.-arts. Ensemble, effet général : *Tous ces détails un peu confus produisent un* TOUT-ENSEMBLE *admirable*. On dit plutôt ENSEMBLE.

TOUTE-PRÉSENCE n. f. Théol. cathol. Ubiquité, présence de Dieu en tout lieu.

TOUTE-PUISSANCE n. f. Théol. Pouvoir infini de Dieu. — Pouvoir souverain, pouvoir politique qui n'est limité par aucun pouvoir ni aucun droit : *Aspirer à la* TOUTE-PUISSANCE.

— Autorité qui n'est point limitée :

> Du côté de la barbe est la *toute puissance*.
> MOLIÈRE.

TOUTE-SAINE n. f. Bot. Nom vulgaire de l'androsème officinal. Syn. de TOUTE-BONNE. Pl. *Des* TOUTES-SAINES.

TOUTE-SCIENCE n. f. Théol. Science, connaissance universelle, un des attributs de Dieu. ‖ On dit plutôt OMNISCIENCE.

TOUTE-TABLE n. f. ou **TOUTES-TABLES** n. f. pl. Jeu de trictrac dans lequel chaque joueur met de ses dames dans chacune des quatre tables. ‖ On dit aussi JEU DE GANIMON.

TOUTE-VIVE n. f. Ornith. Nom vulgaire du proyer. ‖ Pl. *Des* TOUTES-VIVES.

TOUT-FÉCOND, TOUTE-FÉCONDE adj. Théol. Qui possède la fécondité suprême, universelle : *Dieu* TOUT-FÉCOND.

TOUT-GRAIN n. m. Œnol. Syn. de PASSE-TOUT-GRAIN.

TOUTICORIN, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), sur le golfe de Manâr ; 23.000 hab. Ch. de f. Port bien abrité, peu profond. Exportation de coton et de café. Prise par les Hollandais aux Portugais au XVIIe siècle ; anglaise depuis 1681.

TOUTIER (*ti-é*) n. m. Navig. Celui qui dirige une toue.

TOUT-NU D'AUNIS n. m. Ichtyol. Ancien nom du GOBIE. ‖ Pl. *Des* TOUT-NUS D'AUNIS.

TOU-TOU onomatop. imitant les aboiements) n. m. Nom enfantin ou familier du chien. Pl. *Des* TOU-TOUS.

— Fig. et fam. Nom d'amitié que l'on donne à un petit enfant, etc. : *Viens m'embrasser, mon* TOU-TOU.

TOUT-OU-RIEN n. m. invar. Partie d'une répétition de montre ou de pendule qui règle la marche de l'appareil de répétition, et qui est ainsi nommée parce qu'elle peut sonner l'heure complète si l'on pousse convenablement le bouton, ou rien dans le cas contraire.

TOUT-PARIS n. m. Fam. Ensemble des personnalités littéraires, artistiques, financières, politiques, etc., que leur notoriété, leur situation, etc., appellent à figurer dans tous les petits événements de la capitale : *Le* TOUT-PARIS *des premières*. *Le* TOUT-PARIS *du Grand-Prix*. ‖ Annuaire donnant le nom et les adresses des personnalités formant le Tout-Paris. On écrit aussi TOUT-PARIS.

TOUT-PUISSANT, TOUTE-PUISSANTE adj. Qui possède la toute-puissance : *Dieu* TOUT-PUISSANT. ‖ Pl. *Des hommes* TOUT-PUISSANTS. *Des femmes* TOUTES-PUISSANTES.

— Qui jouit d'une puissance absolue ou très grande : *Roi* TOUT-PUISSANT. *Favori* TOUT-PUISSANT *sur l'esprit du roi*.

— n. m. Absolum. Dieu, considéré comme tout-puissant : *Adorer le* TOUT-PUISSANT.

TOUT-VENANT n. m. Comm. Houille prise sans triage, avec la poussière et les gros fragments, dits *gaillettes* et *gailletins*.

— Tann. Ecorces broyées du chêne ou du châtaignier, destinées à être transformées en tan.

TOUT-VENU n. m. Bot. Nom vulgaire du senecon commun. On dit aussi TOUTE-VENUE n. f.

TOUVET (Læ), ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 27 kilom. de Grenoble, dans la vallée du Graisivaudan, au pied des escarpements de la Grande-Chartreuse ; 1.300 hab. — Le canton a 14 comm. et 9.614 hab.

TOUVOIS, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 41 kilom. de Nantes, sur un plateau dominant le Falleron, tributaire de la baie de Bourgneuf ; 2.089 hab.

TOUVRE, rivière de la Charente, qui sort, près d'Angoulême, de quatre grandes fontaines, le Dormant, profond de 22 mètres ; le Bouillant, qui en a 12 ; la Font-de-Lussac, et la Lèche. Le Bouillant est de beaucoup la plus grande de ces sources, qui sont la réapparition de deux rivières venues du Limousin, la Tardoire et le Bandiat, qui se perdent dans le sol fissuré de l'Angoumois. La Touvre gagne la rive gauche de la Charente, après un cours de 10 kilom. environ.

TOUX (*tou* — du lat. *tussis*, même sens) n. f. Expiration brusque, convulsive et sonore, de l'air contenu dans les poumons.

— ENCYCL. Méd. La *toux* est déterminée par l'irritation directe ou sympathique de la membrane qui tapisse la trachée et les bronches et elle a pour but d'expulser les corps étrangers par lesquels est produite cette sensation et surtout le mucus trop abondant, sécrété par la muqueuse broncho-trachéale. Il est rare que la toux se limite à une seule expiration ; généralement, elle se produit par *accès*, par *quinte* d'un caractère convulsif. Elle est très fréquente dans la coqueluche, la pleurésie, la tuberculose pulmonaire, la pneumonie, et elle est en quelque sorte symptomatique des maladies des organes de la respiration. Suivant le bruit produit, la toux est dite *sèche, humide, quinteuse, nerveuse, croupale*, etc. Le traitement fait partie de la médication de la maladie concomitante. On recommandera au malade de ne pas s'envelopper le cou pour éviter les congestions, de respirer de l'air plutôt frais, de s'*habituer* à ne tousser que lorsqu'une expectoration doit s'ensuivre ; puis on ordonnera des opiacés (surtout la codéine), de la belladone, des antispasmodiques, etc.

— Art vétér. La *toux* s'observe chez tous les animaux domestiques, a les mêmes caractères et est due aux mêmes causes que chez l'homme.

TOUZARD (*zar'*) n. m. Techn. Sorte de peau préparée par les mégissiers. (Vx mot.)

TOUZAS, établissement balnéaire d'Espagne, dans la comm. de Galende (Léon, prov. de Zamora), près de Ribadelago et du versant méridional du lac de Sanabria qui mirotte à 1.029 mètres, au pied d'une chaîne de 2.112. Sources sulfurées salines à 15°.

TOUZ-GHEUL littéralem. *Lac salé*, grande lagune salée de l'Asie Mineure (Anatolie), à 100 kilom. environ de Konieh, à 779 mètres d'altitude ; 1.500 kilom. carr. ; profondeur maximum, 75 centimètres. Desséchement presque complet en été, laissant à découvert une immense couche de sel de 10 à 60 centimètres d'épaisseur, que l'on recueille.

TOUZ-KHOURMATI, ville de la Turquie d'Asie, prov. de Moussoul (Kurdistan), sur l'Ak-Sou, affluent de l'Adhem ; 5.000 hab. Sources bitumineuses et salées.

TOUZLA, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), prov. de Smyrne, sur la mer Egée ; 3.000 hab. Commerce de fruits.

TOVARIE (*ri*) n. f. Genre de capparidacées comprenant des herbes qui croissent dans l'Amérique tropicale.

TOVOMITE n. m. Genre de clusiacées, comprenant des arbres et des arbustes dont on connaît une quinzaine d'espèces de l'Amérique tropicale et de Madagascar.

TOVOMITOPSIS. Bot. Syn. de BERTOLONIE.

TOWANDA, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté de Bradford, sur la Susquehanna, grossie à cet endroit du Sugar Creek ; 6.000 hab. Métallurgie, fabriques de pianos.

TOWCESTER, bourg d'Angleterre (comté de Northampton), sur la Tove, tributaire de l'Ouse ; 3.000 hab.

TOWIANSKI (André), mystique polonais, né en Italie en 1795, mort en Suisse en 1878. Il était ontarro à Wilna lorsque des signes d'aliénation mentale le firent enfermer dans une maison de santé. En 1837, il se rendit à Bruxelles, où il s'efforça de convertir à ses idées mystiques le général Skrzynecki, puis à Paris, où il rencontra Mickiewicz. Celui-ci exposa les doctrines de son nouvel ami dans son cours du Collège de France. Elles remplissent les deux volumes de ce cours intitulé : *l'Eglise officielle et le Messianisme*. Towianski fit des conférences à ses compatriotes à Notre-Dame, prêcha le culte de Napoléon. Le gouvernement de Louis-Philippe dut l'inviter à quitter la France. Il se retira en Suisse. Beaucoup de ses compatriotes prirent au sérieux ses doctrines nébuleuses et ses prédictions

TOW LAW ou **TOWLAW**, ville d'Angleterre (comté de Durham), dans le massif du Collier-Law (513 m.), riche en fer ; 5.000 hab.

TOWNSHEND (Charles, vicomte), homme d'Etat anglais, né en 1674, mort à Rainham en 1738. Filleul de Charles II, il passa cependant, peu après son entrée à la Chambre des lords (1697), dans les rangs des whigs. Membre du conseil privé (1707), ambassadeur à La Haye en 1709, il fut rappelé en 1711 et accusé d'avoir ménagé à la Hollande des conditions trop favorables dans les traités d'Utrecht. Mais l'avènement de George Ier (1714) lui rendit le pouvoir. Secrétaire d'Etat, il réprima la rébellion jacobite de 1715, fit passer l'acte septennal, coopéra avec Stanhope aux négociations du traité de la Barrière (1715), du traité d'alliance avec l'empereur (1716) et du traité avec le régent de France (1717). Mais il se lia avec le prince de Galles, alors en fort mauvais termes avec son père, et s'aliéna la maîtresse du roi, Mélusine de Schulenburg, ainsi que la plupart des courtisans hanovriens ; mêlé par les intrigues, il fut renvoyé en 1717. Townshend et son beau-père Walpole dirigèrent alors l'opposition. Bientôt, la réconciliation du prince de Galles avec son père (avr. 1720) lui valut la présidence du conseil. Mais l'hostilité de la duchesse de Platen, lady Darlington et les dissentiments qu'il eut avec Walpole au sujet de la politique extérieure ruinèrent son influence, et il dut se retirer en 1730.

TOWNSVILLE, ville d'Australie (Queensland), sur la baie de Cleveland ; 15.000 hab. Savonnerie, fonderie, brasserie, etc.

TOWTON, hameau d'Angleterre (comté d'York [West-Riding], à 4 kilom. de Tadcaster. Sanglante victoire de la maison d'York sur la maison de Lancastre en mars 1461.

TOWYN, bourg d'Angleterre (pays de Galles [comté de Merioneth], sur l'estuaire du Dysinni, tributaire du canal de Saint-Georges, en un pays de montagnes où domine le Cader-Idris (892 m.) ; 3.500 hab.

TOXALBUMINES n. f. pl. Composés albuminoïdes très toxiques, et que l'on trouve dans le venin des serpents, dans certains végétaux phanérogames *ricine*) et dans les cultures microbiennes *tuberculine*. — *Une* TOXALBUMINE.

— ENCYCL. Les *toxalbumines*, ordinairement sulfurées ou phosphatées, sont altérées par la chaleur (vers + 40° ou + 60°, quelquefois à + 100° ou plus) et par certains antiseptiques qui atténuent leur toxicité. L'activité physiologique de ces substances est des plus redoutables ; car de minimes fractions de milligramme de certaines d'entre elles (toxine du tétanos) suffisent à tuer un animal. L'introduction au sein de l'économie de certaines toxines à doses extrêmement réduites, ou après qu'on les a atténuées par la chaleur ou les antiseptiques, provoque la formation d'une antitoxine de pouvoir contraire. Tel est le principe des vaccinations et immunisations (sérum antidiphtérique, serum antipesteux).

TOXALBUMINOSE n. f. Espèce de toxalbumine dans laquelle la matière protéique fixée au toxophore se comporte comme une albumose ou protéose. ‖ Quelquefois syn. de TOXALBULMINE.

TOXANDRES, ancien peuple de la Gaule (IIe Germanie), entre les Menapiens et les Eburons. Capit. *Toxandria*.

TOXANDRIE, nom donné pendant le moyen âge au Brabant, et plus spécialement à la partie de cette province anciennement habitée par les Toxandres.

TOXÉMIE (*mi* — du gr. *toxikon*, poison, et *haima*, sang) n. f. Ensemble des accidents déterminés par la présence dans le sang, en quantité suffisante pour que les phénomènes toxiques apparaissent, de toxines auto ou exogènes.

TOXICATION (*si-on* — du gr. *toxikon*, poison) n. f. Empoisonnement. Peu us. ‖ On dit plutôt INTOXICATION.

— Propriété vénéneuse ou venimeuse.

TOXICITÉ (même étymol. qu'à l'art précéd.) n. f. Caractère de ce qui est toxique. Quantité d'une substance nécessaire pour tuer 1 kilogramme d'animal vivant.

TOXICODENDRON [illegible] des

TOXICOGÈNE [illegible] et

TOXICOGRAPHIE [illegible]

TOXICOGRAPHIE [illegible]

TOXICOGRAPHIQUE [illegible] Qui a rapport à la toxi

TOXICOLOGIE [illegible] *logos*, poison, et *logos*, [illegible] pe [illegible] l'étude des [illegible] corps [illegible] n. n. [illegible] La [illegible] pendant tout le moyen âge, [illegible] par [illegible] se bornait à [illegible] les [illegible] à [illegible] l'arsenic, et à faire [illegible] sur [illegible] aux [illegible] depuis les [illegible] la [illegible] et [illegible] depuis les [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible]

TRABUCO (de l'espagn. *trabuco*, tromblon) n. m. Cigare de La Havane, en forme de tromblon. (Pl. *Des* TRABUCOS.) ‖ On dit aussi TRABUCOS (*kuss*) au sing.
— Adjectiv. : *Cigares* TRABUCOS.

TRAC (*trak'* — de *tracer*, ou de *traquer*) n. m. Allure d'une bête de somme : *Le* TRAC *des chevaux.* ‖ Allure en général ; train. ‖ Trace, piste.

TRAC *trak'* — orig. inconn.) n. m. Pop. Peur : *Avoir le* TRAC.
— *Tout à trac*, loc. adv. Sans faire réflexion (comme lorsqu'on a peur) : *Donner son argent* TOUT À TRAC.

TRAÇAGE *saj'*) n. m. Action de tracer.
— Min. Division régulière d'un gîte en massifs disposés de manière à pouvoir être attaqués facilement. (C'est la première opération de l'exploitation.)

TRACAL n. m. Vieux nom d'une alouette propre à l'Europe orientale, le *sazilauda Tartarica*, type d'un sous-genre de *melanocorypha*.

TRACANAGE (*naj'*) n. m. Techn. Action de tracaner.

TRACANER (de l'ital. *tracannare* ; de *tra*, au travers, et *canna*, bobine) v. a. Techn. Dévider, faire passer d'un roquet sur le tracanoir.

TRACANOIR n. m. Techn. Sorte de dévidoir au moyen duquel on tracane la soie.

TRAÇANT (*san*, **ANTE** (de *tracer*, adj. Bot. Se dit des racines ou des tiges qui s'étendent horizontalement sous la terre, et des plantes qui ont des racines de ce genre : *Racines* TRAÇANTES.

TRACAS (*ka* — subst. verb. de *tracasser*) n. m. Mouvement accompagné de désordre et d'embarras : *Les maçons, les fumistes causent du* TRACAS *dans une maison.*
— Fig. Peine, fatigue accompagnée de quelque tumulte : *Le* TRACAS *des affaires. Les* TRACAS *d'un père.*
— Techn. Ouverture qui, dans certaines fabriques, est pratiquée dans les planchers des divers étages, pour faciliter le montage ou la descente des matières.

TRACASSANT (*ka-san*, **ANTE** adj. Qui tracasse, qui cause du tracas : *Affaires* TRACASSANTES.

TRACASSEMENT (*ka-se-man*) n. m. Action de tracasser. Peu us.

TRACASSER (*ka-sé* — de *traquer*) v. a. Tourmenter, inquiéter : *Commerçant qu'une échéance* TRACASSE. ‖ Harceler, taquiner : *Il ne faut pas* TRACASSER *les animaux.*
— Agiter, secouer, remuer : *N'est-ce pas un plaisir bien vif que de* TRACASSER *le feu ?* (Balz.)
— Mar. Secouer violemment, en parlant de la mer : *La mer* TRACASSE *le navire.* ‖ S'emploie aussi neutralem. : *Le navire* TRACASSE.
— v. n. S'agiter, se donner du tracas : *Des affaires qui les font* TRACASSER *dès la pointe du jour.* (Pasc.)
Se tracasser, v. pr. Être tracassé. ‖ S'agiter, se donner du tracas. ‖ Se causer mutuellement du tracas : *Les plaideurs ne cessent de* SE TRACASSER.

TRACASSERIE (*ka-se-ri* — rad. *tracasser*) n. f. Ennui, tourment : *Les* TRACASSERIES *de la vie.* ‖ Action de tracasser.

TRACASSIER (*ka-si-é*), **ÈRE** adj. Qui tracasse ; qui fait, qui aime à faire des tracasseries : *Les femmes sont curieuses et* TRACASSIÈRES. (Balz.)
— Qui se donne du souci pour des motifs futiles. (Vx.)
— Substantiv. Personne tracassière : *Laissez les* TRACASSIERS *se tracasser.* (J. Joubert.)

TRACE (*trass* — subst. verb. de *tracer*) n. f. Empreinte, vestige marquant le passage : *Suivre les* TRACES *d'un gibier.*
— Signe, cicatrice, marque physique qui reste d'une chose : *La* TRACE *d'une brûlure. Des* TRACES *de petite vérole.*
— Marque, souvenir, impression.
— Loc. div. *A la trace*, En se guidant d'après les traces laissées : *Suivre des voleurs* À LA TRACE. Fig. Pas à pas et de près, sans perdre de vue son objet : *Pour juger d'un homme, il faut le suivre longtemps* À LA TRACE. (Montaigne.) ‖ *Être sur la trace de*, Être en voie de découvrir : ÊTRE SUR LA TRACE *d'un criminel.* ‖ *Suivre les traces, Marcher sur les traces de*, Imiter, devenir l'émule de.
— Agric. Syn. de COULANT ou STOLON. ‖ Gravier calcaire, mêlé de marne argileuse.
— Géom. *Trace d'une droite*, Intersection d'une droite avec un plan pris pour plan de projection. ‖ *Trace d'un plan*, Intersection d'un plan avec un des plans de projection.
— Manèg. *Trace de balzane*, Tache blanche de peu d'étendue, sur la couronne du pied d'un cheval.
— Min. Petite fente existant dans l'étranglement d'un filon, et qui permet de le retrouver en conduisant à son redressement.
— Techn. Premiers points d'aiguille indiquant les contours des dessins d'une tapisserie. ‖ Reproduction du dessin sur le parchemin, dans le travail de la dentelle réseau. ‖ Sorte de pioche à deux taillants pointus, qui se manœuvre à deux mains, et dont on se sert, dans certains pays, pour l'exploitation des carrières de pierre et de marbre. ‖ *Abatage à la trace*, Procédé d'exploitation des carrières, qui consiste à isoler les blocs latéralement par des entailles et à les arracher ensuite de leur lit.
— SYN. **Trace, vestige.**

TRACÉ (subst. particip. de *tracer*) n. m. Imitation, représentation par des lignes des contours d'un dessin, d'un plan : *Le* TRACÉ *d'un boulevard. Le* TRACÉ *d'une tapisserie.*
— Ligne suivie, parcours : *Le* TRACÉ *du Métropolitain.*
— Constr. *Tracé des épures*, Dessin en grandeur d'exécution, des diverses parties d'une charpente ou des pierres qui entrent dans la construction.
— Milit. Forme et disposition du plan d'un ouvrage de fortification ou d'un campement. ‖ Acte consistant à marquer sur le sol les lignes qui doivent délimiter ce campement ou cet ouvrage.

TRACE-BOUCHE n. m. Techn. Outil du facteur de pianos. ‖ Pl. *Des* TRACE-BOUCHES.

TRACELET (*lè*) n. m. Outil pointu, à l'aide duquel on trace les divisions des instruments de mathématiques. ‖ On dit aussi TRACERET.

TRACEMENT (*man*) n. m. Action de tracer : *Le* TRACEMENT *d'une route.*

TRACER du lat. pop. *tractiare* ; de *trahere*, tirer. — Prend une cédille sous le c devant A ou O : *Je traçai. Nous traçons.* v. a. Marquer les traces, les lignes, le dessin de : TRACER *un plan.*
— Exécuter en faisant des lignes : TRACER *un carré, une circonférence.*
— Indiquer sur place les dimensions et la forme de : TRACER *la coupe d'une pierre.*
— Indiquer la direction de : TRACER *le chemin à quelqu'un.* Marquer, déterminer, en parlant d'une voie à suivre : TRACER *une ligne de conduite à quelqu'un.* ‖ Indiquer par son exemple : *Nos pères nous ont* TRACÉ *le chemin que nous suivons.*
— Écrire : *La main tremble en* TRAÇANT *certains mots.*
— Dépeindre : TRACER *le tableau de ses malheurs.*
— Techn. Marquer avec des points d'aiguille le dessin, le contour de : TRACER *des fleurs sur un canevas.* — *Tracer une natte*, Faire les cordons de paille dont on doit la composer.
— v. n. Techn. Se servir du traceret.
— Agric. Se dit des plantes dont les tiges ou les racines s'étalent sur le sol ou près de la surface. Se dit des animaux qui creusent sous terre des galeries peu élevées de la surface du sol : *Les taupes* TRACENT *et remuent beaucoup le sol.* Mme de Genlis.
— Constr. *Tracer en grand*, Tracer sur un mur un arc, une épure pour quelque construction d'architecture. — *Tracer par équarrissement*, Tracer des pierres par des lignes prises sur l'épure. — *Tracer sur le terrain*, Faire de petits sillons marquant la place des tranchées de fondation. — *Tracer au simbleau*, Faire avec le simbleau des figures plus grandes que celles du compas.
Tracé, ée part. pass. du v. Tracer.
— Turf. Se dit des chevaux inscrits au studbook et dont la généalogie est connue.
Se tracer, v. pr. Être tracé : *Dessin qui* SE TRACE *aisément au compas.*
— Tracer à soi-même : SE TRACER *un rôle.*
— Archéol. Orné de fines broderies en or ou en argent : *Un pourpoint* TRACÉ *d'or.* (La mode des vêtements de velours noir chargés de fines broderies d'or dura du règne de Henri II à celui de Henri III ; les broderies de fine soutache, disposées le plus souvent en lignes parallèles et très serrées, couraient sur le corps du pourpoint ou du corsage, cerclaient les manches, garnissaient le bas des robes et des manteaux. Cet usage disparut sous Henri III quand les brocarts et brocatelles revinrent en vogue.

TRACERET (*rè* — de *tracer*) n. m. Techn. Instrument de fer dont les charpentiers et les menuisiers se servent pour marquer et piquer le bois. (On dit aussi TRAÇOIR.
‖ Syn. de TRACELET, chez les fabricants d'instruments de mathématiques.

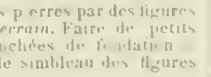
Traceret.

TRACE-SAUTEREAU n. m. Techn. Instrument dont se sert le facteur de pianos pour marquer les entailles où doivent entrer les languettes. ‖ Pl. *Des* TRACE-SAUTEREAUX.

TRACEUR n. m. Techn. Ouvrier qui trace de petits sillons sur un terrain pour indiquer la place d'une construction.
— Mécan. Organe d'un appareil indicateur qui trace sur le papier les diverses indications fournies par l'appareil au cours de son fonctionnement.

TRACEUSE n. f. Ouvrière qui trace des canevas à tapisserie, des broderies, des dentelles, par des points d'aiguille.

TRACHALUS (Galerius), orateur romain, consul en 68, année de la chute de Néron. Il fut en faveur auprès d'Othon, dont il composait, dit-on, les discours et n'échappa qu'avec peine aux proscriptions de Vitellius. Quintilien loue le mérite oratoire de Trachalus.

TRACHÉAL, ALE, AUX (*ké*) adj. Anat. Qui se rapporte à la trachée.

TRACHÉATES (*ké-a*) n. m. pl. Zool. Nom donné aux arthropodes qui respirent par des trachées, comme les insectes, par opposition à ceux qui respirent par des branchies, c'est-à-dire aux crustacés : *Les* TRACHÉATES *ne peuvent pas être ramenés à une origine unique ; en effet, les arachnides, que l'on peut faire dériver des crustacés polygnathes ou gigantostracés, et les myriapodes, ainsi que les insectes dont la parenté est si intime, ne présentent point de forme ancestrale commune.* Claus. — *Un* TRACHÉATE.

TRACHÉE abrév. de TRACHÉE-ARTÈRE — du gr. *trachéia artéria*) n. f. Anat. Syn. de TRACHÉE-ARTÈRE. V. ce mot.
— Bot. Vaisseau entouré de fils en spirale serrée : *Les* TRACHÉES *servent à faciliter les mouvements de la sève.*
— Zool. Organe respiratoire des animaux articulés.
— ENCYCL. Zool. Les *trachées* sont de longs tubes déliés, qui débouchent à l'extérieur par des orifices appelés stigmates, chez les arachnides, les myriapodes, les onychophores et les insectes. Chaque trachée est un tube membraneux renforcé par une paroi chitineuse épaisse, souvent, en côte saillante spiralée. Ces tubes ramifiés, entrelacés, formant une sorte de tissu conjonctif interposé entre tous les organes, se renflent par places pour constituer de véritables sacs aériens. Les trachées entourent les organes et les pénètrent. Leur rôle physiologique est le même que celui des bronches chez les vertébrés.


Trachée-artère : 1. Trachée ; 2. Cartilage ; 3, Grosses bronches.

TRACHÉE (*ché*) ou **TRACHEA** *ké-a*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la famille des noctuidés, propre à l'hémisphère boréal. *La trachea antriphies* se trouve en France.

TRACHÉE-ARTÈRE n. f. Canal qui fait communiquer le larynx avec les bronches et sert au passage de l'air, pendant l'inspiration et l'expiration.
— ENCYCL. La *trachée* est un conduit fibro-cartilagineux, cylindroïde, aplati d'avant en arrière. Elle est située le long de la ligne médiane, au-devant de l'œsophage et fait suite au larynx. La trachée commence au niveau de la cinquième vertèbre cervicale et se divise en bas vers la deuxième vertèbre dorsale en deux branches, qui sont les bronches.
Chez l'homme, elle est formée de dix-huit à vingt cerceaux cartilagineux, formant les trois quarts d'un anneau qui est interrompu en arrière par une gaine fibreuse et de portion membraneuse. Ces cerceaux sont unis par une membrane fibreuse et tapissés intérieurement par une autre membrane muqueuse. Les vaisseaux de la trachée viennent des artères et des veines thyroïdiennes et ses nerfs des récurrents.
Chez les animaux supérieurs, la trachée a la même constitution que chez l'homme, mais le nombre de ses anneaux est beaucoup plus grand, et la partie membraneuse est très haut.
En art vétérinaire, on explore la trachée par le toucher manuel et extérieur, pour en reconnaître les inflammations. L'inflammation de la trachée est la *trachéite*.

TRACHÉEN, ENNE (*ké-in, è-n'*) adj. Anat. Qui appartient à la trachée. — Qui a rapport aux trachées. *Les dyades sont des* ÉLÉMENTS TRACHÉENS.

TRACHÉITE (*ké-i-te*) n. f. Inflammation de la trachée-artère.
— ENCYCL. La *trachéite* est rare et est presque toujours liée à une affection du larynx ou des bronches. Elle se traduit par de la toux, par des phénomènes douloureux de la partie supérieure du sternum. Presque toujours elle s'accompagne de toux sèche, rauque, à timbre parfois voilé, plus souvent clair, parfois métallique. La respiration est difficile. S'il n'existe pas de fièvre, la température se maintient dans les limites normales. L'inspiration de vapeurs irritantes ou d'air froid détermine une douleur vive et une sueur. S'il existe la fièvre, elle est due à une complication de la laryngite. Le traitement consiste en potions, en expectorants (kermès, terpine, etc.) et en fumigations.

TRACHÉLAS (*ké-lass*) n. m. Entom. Genre d'araignées, type de la tribu des *trachélas*, répandues sur tout le globe. Le *trachélas minor* se trouve aux environs de Paris.

TRACHELE (*kèl'* — du gr. *trakhélos*, cou) n. f. Mar. Milieu du mât d'un navire. Très peu us.
— Mécan. Nom donné à des entailles situées à chaque bout de certaines manivelles.

TRACHÉLÉS (*ké-lé*) n. m. pl. Entom. Tribu d'araignides aranéides, famille des clubionides, comprenant les genres *trachélas* et voisins. — *Un* TRACHÉLÈS.

TRACHÉLIE (*ké-li* ou **TRACHELIUM** (*ké-li-om*) n. f. Genre de campanulacées, tribu des campanulées, comprenant des plantes vivaces, hautes de 50 centimètres, à fleurs d'un bleu violacé et méallique, groupées en cymes terminales, dont la réunion constitue un vaste corymbe. La *trachélie bleue*, originaire du nord de l'Afrique, est cultivée dans les jardins.

TRACHÉLIEN, ENNE (*ké-li-in, è-n'* — du gr. *trakhélos*, cou) adj. Anat. Qui appartient à la partie postérieure du cou : *Nerfs* TRACHÉLIENS.

TRACHÉLISME (*ké-lism'* — du gr. *trakhélos*, cou) n. m. Contraction spasmodique des muscles du cou, que l'on observe pendant l'attaque, dans l'épilepsie. V. ÉPILEPSIE.

TRACHÉLOBRANCHES (*ké-lo-bran-ch'*) n. m. pl. Divis. des mollusques gasteropodes prosobranches, comprenant ceux qui possèdent toujours une branchie cervicale. Les trachélobranches renferment la seule famille des *acméidés*. — *Un* TRACHÉLOBRANCHE.

TRACHÉLORRAPHIE (*ké-lo-ra-fi* — du gr. *trakhélos*, col, et *rhaphé*, suture) n. f. Opération imaginée par Emmet, qui a pour but de réparer les déchirures du col de l'utérus, consécutives à l'accouchement.

TRACHENBERG, ville d'Allemagne, Prusse, présid. de Breslau, au confluent de la Trebnitz avec la Barth, à 3.456 hab. Fabriques de sucre. Minoterie.

TRACHÉOCELE (*ké-o-sèl'* — de *trachée*, et du gr. *kélé*, tumeur) n. m. Tumeur gazeuse du cou, qui résulte d'un épanchement d'air dans une poche en communication avec la trachée. Le traitement est la ponction antiseptique, avec occlusion de la communication. Nom donné autrefois à l'hypertrophie du corps thyroïde. V. THYROÏDE.

TRACHÉORRHAGIE (*ké-o-rra-ji* — de *trachée*, et du gr. *rhagé*, rupture) n. f. Écoulement de sang par la trachée.

TRACHÉOSTÉNOSE (*ké-o-sté-no-z'* — de *trachée*, et du gr. *stenos*, étroit) n. f. Pathol. Rétrécissement de la trachée.

TRACHÉOTOMIE (*ké-o-to-mi* — de *trachée*, et du gr. *tomé*, section) n. f. Chir. et vétér. Opération qui a pour but d'ouvrir la trachée, soit pour extraire les corps étrangers, soit pour rétablir, au moyen d'une canule, l'entrée de l'air dans l'appareil respiratoire, dans les cas d'asphyxie par obstacle laryngé.
— ENCYCL. Chir. La *trachéotomie* est le plus souvent indiquée et fort utile au cours de maladies graves du larynx : œdème de la glotte, croup, etc. C'est une opération d'urgence délicate, qui exige chez l'opérateur de l'expérience et un grand sang froid. Selon les cas, on pratique la trachéotomie basse ou bien la trachéotomie supérieure. On a proné, chez l'enfant, pour remplacer la trachéotomie, la laryngotomie intéro-ricothyroïdienne.
— Art vétér. La *trachéotomie* ne se pratique guère que sur le cheval. Elle peut être *provisoire* ou *permanente*. Elle est provisoire dans le cas d'angine, parce que la maladie étant curable, le résultat de la trachéotomie devient inutile une fois la maladie guérie. Dans le cas de cornage, l'infirmité étant permanente, la trachéotomie qu'on lui oppose a aussi les caractères de la permanence. C'est au milieu de l'encolure, sur le devant, en un point où la trachée est sous-cutanée, que l'on pratique la trachéotomie.


Trachéotomie : 1. Ouvre-bouche ; 2. Extracteur ; 3. Pince ; 4. Canule, 5. Introducteur 6 Canule laryngienne.

TRACHODE … **TRACHODES** … n. m. Genre …

TRACHONITIDE … Asie Mi…

TRACHYRE … plus ou moins … taches et tempé… *Cheiranthus* vulgaire… *cheiri*, *C. incanus*, *C. annuus*, … l'Asie est un peu long … argente… dessus, argenté … le tache de noir…

TRACHYCARPE … gr. *trachys*, rude, et *karpos*, … fruit… tourner.

TRACHYDIORITE … t R… neutre, qui consti… … Hongrie et de Transylvanie.

TRACHYDOLÉRITE … n. f. Roche neutre, dont la pâ…



Trachyptère.

TRACHYMÈNE …

TRACHYPTÈRE … **TRACHYPTERUS** … genre de poissons … espèces répandues … l'Amérique sud…

TRACHYSAURE … la …



TRACHYTELLE …

TRACHYTIQUE …

TRACHYTISME …

TRACHYTOÏDE …

TRACIÈRE … f. …

TRACOIR … Syn. de …

TRACTEL … RAY…

TRACONS … Ouvrier … dans les … et de transporte … de blés de semence.

TRACTABILITÉ … n. f. Qualité … peut manier, mettre … (Vx.)

TRACTARIANISME … n. m. Hist. relig. Doctrine …

TRACTARIEN … adj. et s. m. *Tractarianus*; de *tract*, traité, … connus sous le nom de *Tracts for* … dans lesquels étaient exposées les doctrines … Hist. relig. Syn. de PUSEYISTE.

TRACTATION … du lat. *tractare*, traiter, n. f. Soin … Manière de traiter une affaire, un marché.

TRACTATRICE *trass* … lat. *tractatrix*; de *tractare*, ma… Nom sous lequel on désignait, à Rome, les … qui servaient les buveurs.

TRACTEUR n. m. Mécan. Le terme général, Mécanisme … sant une traction. — Petite machine à vapeur ou à … qui fait mouvoir sur route comme le ferait une locomotive et qui traîne après elle un ou plusieurs véhicules. — Pièce articulée qui s'adapte au forceps de … pour opérer la traction.

TRACTIF, IVE adj. Mécan. Qui exerce une traction : … FORCES …

TRACTION *tr-k'sion* du lat. *tractio* n. f. Mécan. Action … mouvoir, la force étant placée en avant de la résistance. *L'effort de* TRACTION.

— Ch. de f. Partie de l'exploitation qui embrasse et gère les transports et le matériel y affecté.

— Thérap. *Traction rythmique de la langue*. Manœuvre employée pour exciter le réflexe respiratoire chez les asphyxiés.

— Encycl. Physiq. La *traction* que l'on exerce sur un corps produit les déformations que nous allons indiquer … le seul cas intéressant, celui de barres cylindriques ou prismatiques.

La déformation se produit par un *allongement* du corps lorsqu'on part d'une charge nulle, que l'on fait croître progressivement, l'allongement croît, au début, proportionnellement à la charge : c'est ce que représente la première partie OA de la courbe figurative ci-contre, les charges étant portées sur *ox*, les allongements en *oy*. Au delà d'une certaine charge qu'on appelle *charge limite d'élasticité*, l'allongement croît plus vite que la charge, comme l'indique la portion ABC de la courbe, et il en va ainsi jusqu'à ce qu'il y ait rupture de la barre sous une certaine charge, appelée *charge de rupture par traction*.

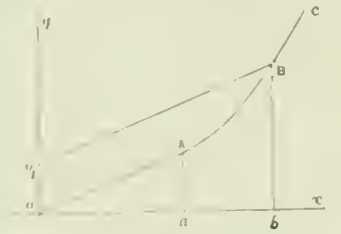

Si à partir d'une charge donnée, *ob*, l'on fait diminuer la charge, l'allongement *Bb* diminue aussi, mais alors proportionnellement à la diminution de charge, en sorte que pour une charge, il reste un allongement permanent *oo'*. Une nouvelle augmentation de charge fait parcourir à nouveau un point figuratif la droite O, B, jusqu'en B, où on reprend la courbe BC. Il résulte de là que pour toutes les charges inférieures à la charge maximum antérieurement supportée par le corps, l'allongement *l* est temporaire et proportionnel à la charge P. Dans ces conditions, comme il est d'ailleurs proportionnel à la longueur L et en raison inverse de la section S, on a

$$l = \frac{PL}{ES}.$$

E est une constante caractéristique de la matière qui constitue la barre ; c'est le *coefficient d'élasticité*, dont la valeur dépend des unités employées pour mesurer P et S, *l* et L étant naturellement exprimés avec la même unité. Si l'on prend le kilogramme pour unité de charge, le centimètre carré pour unité de surface, on a le tableau suivant donnant les coefficients moyens d'élasticité qui varient un peu avec l'état physique de la substance (corps écroui, martelé, recuit, mais peu cependant). A côté, on a indiqué les charges limites d'élasticité et les charges de rupture.

	Coefficient d'élasticité.	Charge limite d'élasticité.	Charge de rupture.
	en kilogrammes par centimètre carré.		
Fer	2 000 000	1 650	3 500
Acier	2 … 000	3 à 5 000	à 6 000
Fonte	1 … 000	600	1 300
Cuivre	1 … 000	300	2 300
Laiton	1 000 000	100	1 250
Bronze	700 000	400	2 300
Zinc	900 000	»	200
Plomb	200 000	90	110
Bois …	100 000	270	6 à 900
Verre	… 000	»	»

Par exemple, une traction de 2 kilogrammes produira sur un fil d'acier de 1 mètre de long et 1 millimètre carré de section, un allongement de 0mm,1 ; sur un fil de cuivre de même dimension, un allongement de 0mm,16.

La formule donnée n'est d'ailleurs plus applicable si l'on dépasse la limite d'élasticité dans une première traction ou la charge maximum précédemment atteinte : un fil de fer, par exemple, peut s'allonger sans se rompre … pour 100 de sa longueur, alors que la charge … ne fait prévoir un allongement maximum de … 100. Les fils d'acier et de cuivre précédents pouvaient s'allonger sans se rompre jusqu'à 60 kilogrammes … respectivement.

… la pratique, en particulier dans les constructions … de remorque et de suspension, etc., on … porter aux tiges, barres ou cordes, que des … inférieures à celle qui produit la rupture, … pour les fers et les pierres 1/6 à 1/3 pour le … les organes de chèvre.

Machines de traction animale. A la traction animale, qui … employée, sont venus se … un grand nombre de systèmes … nous allons indiquer …

Traction par machines à vapeur. C'est la première en date : les roues … sont mises en mouvement par des pistons sur lesquels s'exerce la pression de la vapeur d'eau chauffée au-dessus de 100° (150° pour une pression de 5 atmosphères). C'est ainsi que sont mis en mouvement aujourd'hui, les trains de chemins de fer, et certaines voitures automobiles (systèmes Serpollet, de Dion et Bonton, etc.).

Traction par l'air comprimé. La pression de la vapeur est remplacée par celle de l'air comprimé, renfermé dans des réservoirs spéciaux portés par la locomotive, à la place de la chaudière. En général, les véhicules qui utilisent l'air comprimé sont munis de réchauffeurs pour compenser le froid produit par la détente de l'air et qui pourrait causer l'obstruction de la tuyauterie par la condensation et même la solidification de la vapeur d'eau de l'air. Ce système n'est appliqué, d'ailleurs, qu'à des transports peu rapides, trains routiers et tramways.

Traction par moteurs à gaz, à pétrole ou à alcool. Ce mode de traction doit son succès à la possibilité d'avoir des moteurs légers et peu encombrants, dans lesquels le mouvement du piston est produit par l'explosion d'un mélange de gaz, de vapeur de pétrole et d'air ou de vapeur d'alcool et d'air. Ces moteurs sont en général peu puissants ; ils ont cependant permis d'obtenir avec des voitures de course des vitesses dépassant 100 kilomètres à l'heure.

Traction électrique. La traction électrique sur les voies ferrées a pris naissance en Amérique, où elle n'a pas tardé à acquérir un développement considérable. Simultanément en France et dans quelques autres grands États européens, de nombreux essais de ce genre se sont produits ; ils ont donné d'excellents résultats.

Quatre systèmes de *traction électrique* sont encore en présence : celui par *accumulateurs*, celui par *fil aérien avec trolley*, celui par *voie souterraine* et enfin celui par *rail saillant*. Les trois premiers sont principalement utilisés pour la traction des tramways ; le dernier est plus spécialement destiné à la traction des trains de chemin de fer.

C'est l'ingénieur français Heilmann qui, le premier en France, par l'invention de sa locomotive électrique, a résolu l'intéressante question de traction électrique sur les chemins de fer. Heilmann, tout en appliquant l'intervention de la puissance électrique, pour faire mouvoir sa locomotive, a transformé l'avant de celle-ci en une sorte de proue de navire permettant de fendre l'air, de diminuer ainsi la résistance. V. ACCUMULATEUR, TROLLEY.

— Thérap. La *traction* rythmique de la langue se fait en saisissant la langue avec un mouchoir qui l'empêche de glisser entre les doigts, et dont une manœuvre bien cadencée de traction et de relâchements n'excédant pas 60 par minute. Auparavant, on couche le malade bien horizontalement et on le débarrasse de tout lien. Ce procédé imaginé par le Dr Laborde est employé dans tous les cas où un arrêt de la fonction respiratoire s'est produit.

TRACTOIRE (du lat. *tractorius* ; de *tractare*, tirer) adj. Mécan. Qui concerne la traction : *Machine* TRACTOIRE.

— Hist. rom. *Lettres tractoires* (tractoriæ), Diplôme que l'on délivrait aux messagers impériaux pour leur donner le droit de réquisition.

— Géom. Courbe décrite par une cordo sur laquelle on exerce un effort de traction. Syn. TRACTRICE.

TRACTRICE (*ktriss*) n. f. Géom. Courbe telle que toutes ses tangentes limitées à une droite fixe ont même longueur. Syn. TRACTOIRE.

TRACTUS (*ktuss* — mot lat., signif. *action de tirer*) n. f. Histol. Formation, généralement d'origine conjonctive, que l'on observe à la surface ou dans l'épaisseur des organes. (Elle est constituée par des filaments conjonctifs ou des faisceaux de fibres, formant une sorte de réseau résistant ou de trait d'union.)

TRACY-CITY, bourg des États-Unis (Tennessee), ch.-l. du comté de Grundy, non loin du Tennessee ; 4.000 hab. Mines et exportation de houille.

TRACY-LE-MONT, comm. de l'Oise, arrond. et à 18 kilom. de Compiègne ; 1.924 hab. Fabrique de brosses. Église du XVe siècle.

TRACY-SUR-LOIRE, comm. de la Nièvre, arrond. et à 12 kilom. de Cosne, sur la *Loire* ; 1.191 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Bons vins.

TRADATE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Côme], près de l'Olona ; 2.800 hab.

TRADESCANTIE (*dèss, ti*) n. f. Genre de commélinacées, comprenant des herbes vivaces, répandues dans les régions chaudes des deux continents. (La *tradescantie de Virginie* ou *éphémère de Virginie* à fleurs violettes, pourpres ou blanches, est cultivée fréquemment dans les jardins.)



Tradescantie : *a*, fleur.

TRADESCANTIÉES (*dèss, ti-é*) n. f. pl. Tribu de la famille des commélinacées. — *Une* TRADESCANTIÉE.

TRADE-UNION ou, en angl., **TRADEUNION** pron. angl. *tréd'-iou-n-iun'* — expression angl., formée de *trade*, industrie, et *union*, union n. f. Association de travailleurs organisés pour la protection de leurs intérêts. Pl. *Des* TRADE-UNIONS ou TRADES-UNIONS.

— Encycl. Les *trades-unions* sont de vastes associations anglaises, dont l'origine, dans leur forme actuelle, remonte à la constitution, dans les premières années du XIXe siècle, de petites sociétés de secours mutuels destinées à venir en aide aux ouvriers d'une profession. Mais elles ont dépassé de beaucoup leur but primitif : elles continuent à allouer des secours individuels, mais elles interviennent aussi dans toutes les questions relatives au travail, et notamment dans les conflits entre patrons et ouvriers. Elles ont eu une large part dans le vote par le Parlement anglais de la plupart des mesures prises en faveur de la classe ouvrière.

Les trades-unions, constituées entre ouvriers de la même profession, et au nombre de plus de 1.500.000, comportent en général un conseil central élu, et des groupes locaux

composés dans les diverses localités des ouvriers y résidant. La personnalité morale leur a été conférée en 1871.

TRADITEUR (du lat. *traditor*, qui livre) n. m. Hist. eccl. Nom donné aux chrétiens qui, pendant les persécutions de Dioclétien, avaient livré les livres sacrés aux païens, pour échapper à la mort.

— Par ext. Traître : *Les mauvais traducteurs seraient mieux nommés* TRADITEURS. (Joachim. du Bellay.)

— ENCYCL. Hist. eccl. En Afrique, après la fin de la persécution de Dioclétien, un grand nombre d'évêques de Numidie refusèrent d'avoir aucun rapport avec ceux à qui on imputait le crime d'avoir livré aux païens les livres sacrés. Donat, évêque des Cases-Noires, était à leur tête; c'est ce qui leur fit donner le nom de donatistes. Le concile d'Arles, tenu l'an 314, décida que tous ceux qui se trouveraient réellement coupables d'avoir livré aux persécuteurs des livres ou des vases sacrés seraient dégradés de leur ordre et déposés, mais il fallait qu'ils en fussent convaincus par des actes publics.

TRADITIF, IVE du lat. *traditus*, transmis) adj. Qui transmet, qui sert à transmettre. Peu us.

TRADITION (*si-on* — rad. *traditif* n. f. Transmission orale de récits vrais ou faux, faite de bouche en bouche et pendant un long espace de temps : *La* TRADITION *est le lien du présent avec le passé.* (Lacord.)

— Façon d'agir, de parler, de penser, qui se transmet durant un long espace de temps de génération en génération : *Les* TRADITIONS *de la Comédie-Française.*

— Hist. relig. Transmission orale ou écrite des faits ou des doctrines qui concernent la religion : *Toutes les* TRADITIONS *juives nous attestent les goûts poétiques de David.* || Doctrines ou faits religieux transmis de cette façon : *Une* TRADITION *contestable.*

— Législ. Action par laquelle s'effectue la livraison d'une chose faisant l'objet d'un contrat.

— Liturg. Action de remettre les insignes d'une dignité, d'une charge, à celui à qui on la confère.

— Théol. Règle de foi, dans l'Église catholique : *La* TRADITION *complète l'Écriture.* (S'écrit avec une majuscule dans ce sens.)

— ENCYCL. Théol. La théologie et l'histoire religieuse désignent par le mot *tradition* les vérités ou les institutions transmises dès l'origine à l'Église autrement que par les livres canoniques. La Tradition peut être orale, écrite ou pratique, venir immédiatement de Jésus-Christ, des apôtres ou de leurs successeurs immédiats; elle est donc divine, apostolique ou ecclésiastique. Les traditions ecclésiastiques ne peuvent être que disciplinaires, puisque le cycle de la Révélation a été fermé par l'ascension de Jésus-Christ. La Tradition, enfin, peut être universelle ou particulière à une Église.

Contrairement au protestantisme, qui n'admet d'autre règle de foi que l'Écriture sainte, le Concile de Trente a déclaré que la Tradition constitue un dépôt de la Révélation et par conséquent une source de croyance catholique, ayant la même certitude et la même force obligatoire que les Évangiles. Il faut pour cela qu'elle soit universelle, unanime, constante, et qu'elle se rapporte directement à la foi ou à la morale. C'est l'Église qui en décide. La Tradition, primitivement orale, est contenue dans les symboles, les professions de foi, les canons des conciles, les écrits des Pères et des auteurs ecclésiastiques, les prières et les cérémonies liturgiques, les actes des martyrs et tous les monuments de l'histoire.

— Dr. La *tradition* est la conséquence nécessaire d'une série de contrats comme la vente, l'échange, la donation : la convention n'est exécutée que lorsqu'un des cocontractants a fait à l'autre tradition de l'objet, et l'un des principaux effets de la convention est précisément de faire naître l'obligation de livrer. En matière de vente, l'acheteur n'est tenu de payer le prix, sauf stipulation contraire, qu'au moment où la tradition lui est faite. Le vendeur de son côté n'est obligé de livrer que contre payement du prix, à moins qu'il n'ait accordé un délai. Dans le cas où le vendeur n'effectue pas la tradition, en dehors de la force majeure, l'acheteur a le droit de l'y contraindre ou de demander la résiliation, après mise en demeure préalable, pour laquelle une simple lettre suffit dans le commerce. Si la vente porte sur des objets de consommation, blé, vin, etc., l'acheteur peut, à défaut de la livraison promise, se les procurer aux frais du vendeur.

Dans le droit romain et dans l'ancien droit français, la tradition était un des éléments constitutifs du contrat, qui n'était parfait qu'après qu'elle avait été effectuée : aujourd'hui, elle n'en est plus que la conséquence.

TRADITIONALISME (*si-o, lissm'*) n. m. Système de croyances fondé sur la tradition.

— Attachement aux traditions, aux coutumes transmises par la tradition : *Le* TRADITIONALISME *est souvent un obstacle au progrès.*

— Opinion philosophique qui diminue la part de la raison, dans la connaissance de la vérité, au profit de la Révélation.

— ENCYCL. Philos. Il y a deux sortes de *traditionalisme*. Le traditionalisme *modéré*, effrayé par les erreurs où tombe la raison humaine, dans tous les siècles, tend à restreindre sa puissance dans la conquête de la vérité. Il répond aux tendances de Pascal, qui a fait une guerre si vigoureuse à l'orgueil de la raison de l'homme, mais sans ériger en principe son impuissance absolue. Il a été défendu, au XIXe siècle, par Joseph de Maistre, de Bonald, Ventura. Le traditionalisme *absolu* va plus loin : il proclame l'impuissance de la raison individuelle à produire la certitude. Il a été enseigné par Lamennais. A son tour, l'abbé Bautain place exclusivement la certitude dans l'*autorité de la parole de Dieu révélée*, système traditionaliste qui a reçu le nom spécial de *fidéisme*. Le traditionalisme absolu fut combattu par l'Église catholique, qui demanda une rétractation à ses auteurs.

TRADITIONALISTE (*si-o, lisst'*) n. m. Partisan du traditionalisme.

— Philos. Philosophe qui ne considère pas la pensée comme une opération nécessaire à l'esprit humain, mais la fait dépendre uniquement de la parole, base de la tradition.

— Adjectiv. : *Philosophe* TRADITIONALISTE.

TRADITIONNAIRE (*si-o-nèr'*) n. m. Nom donné aux juifs qui font appel à la tradition talmudique pour interpréter la Bible.

— Adjectiv. : *Peuple* TRADITIONNAIRE.

TRADITIONNEL, ELLE (*si-o-nel*) adj. Basé sur la tradition, sur un long usage : *Coutume* TRADITIONNELLE.

— Fam. Qui est passé dans les habitudes, qu'on reproduit toujours : *L'habit noir* TRADITIONNEL.

TRADITIONNELLEMENT (*si-o-nè-le*) adv. D'après la tradition, conformément à la tradition, aux usages consacrés par la tradition.

TRADITIVE du lat. scol. *traditivus*) n. f. Transmission traditionnelle. (Vx.)

TRADUCIANISME (*si-a-nissm'*) — du lat. *traducere*, transmettre) n. m. Système d'après lequel l'âme de l'enfant serait engendrée par l'âme des parents, comme son corps l'est par leur corps.

— ENCYCL. Tertullien enseignait cette doctrine, et y trouvait une explication commode de la transmission du péché d'Adam à tous ses descendants. Saint Augustin pencha longtemps vers le *traducianisme*, sans y tomber. Luther l'adopta. La théorie opposée est le *créationisme*, d'après lequel Dieu crée lui-même les âmes à mesure que sont formés de nouveaux corps. Les anciens scolastiques admettaient généralement que cette création de l'âme par Dieu a bien longtemps après la conception, quand le corps est organisé dans ses parties essentielles. Les créationistes actuels n'admettent pas ce retard dans la création de l'âme. Quoique l'Église ne se soit pas prononcée, et que certains théologiens catholiques préfèrent encore le traducianisme, c'est le créationisme qui a prévalu, dans les écoles catholiques.

TRADUCIANISTE (*si-a-nisst'*) n. m. Philos. Partisan du traducianisme.

TRADUCIEN (*si-in* — du lat. *traducere*, transmettre) n. m. Hist. relig. Nom que les pélagiens donnaient aux catholiques, qui croient que le péché originel est transmis des pères aux enfants. || Syn. de TRADUCIANISTE.

TRADUCTEUR, TRICE n. Auteur de traductions, d'une traduction : *Le métier de* TRADUCTEUR *est difficile et ingrat.*

— n. m. Télégr. électr. *Traducteur Baudot*, Organe de l'appareil télégraphique Baudot, qui, entraînant dans son mouvement une sorte de bras imprimeur, appuie la bande de papier contre le type du signal conventionnel.

TRADUCTION (*duk'-si* — du lat. *traductio* n. f. Action de traduire, de transposer dans une autre langue : *La* TRADUCTION *d'un mot, d'un passage, d'un livre.*

— Résultat de l'action de traduire, ouvrage qui en reproduit un autre dans une langue différente : *Acheter une* TRADUCTION *d'Homère. Il y a peu de bonnes* TRADUCTIONS.

— Par ext. Interprétation : *La parole n'est pas une* TRADUCTION *adéquate de la pensée.*

— ENCYCL. Littér. Il paraît exister deux principaux systèmes de *traduction*. Dans le premier, on s'attache surtout au sens général du texte à traduire, et l'on néglige tout ce qui pourrait nuire à l'élégance et à la facilité de la phrase. Dans le second, au contraire, le traducteur cherche à ne rien perdre du texte, à rendre les moindres particules, à faire saisir les nuances les plus délicates, la phrase dût-elle devenir lourde et traînante. Les traductions faites d'après le premier système sont plus agréables à lire; les autres sont plus exactes. Il importe seulement d'éviter les excès.

Le premier système a régné en France presque exclusivement jusque vers 1830. L'excellent *Tacite* de Burnouf (1827 et suiv.) et *le Paradis perdu*, traduit par Chateaubriand (1836), mirent à la mode les traductions qui se rapprochaient autant que possible de l'original. Plus près de nous, les traductions de Leconte de Lisle (*Homère, Hésiode, les tragiques grecs*, etc.), en dépit des contresens sonores faits souvent sur la version latine des textes grecs, inspirèrent le respect de la couleur antique. Les fausses élégances des anciennes traductions furent désormais discréditées. Citons, dans le même genre, la traduction de Shakspeare par François-Victor Hugo. Les traductions en vers, fort cultivées au XVIIIe siècle, sont à peu près abandonnées, en raison du peu d'exactitude qu'elles comportent. Notons, toutefois, l'intéressante traduction en vers du premier livre de Lucrèce, due à Sully-Prudhomme.

Au point de vue pédagogique, l'utilité des traductions est incontestable. C'est une gymnastique salutaire pour l'esprit, favorable au développement du style. Les commençants doivent seulement prendre garde de faire passer dans leur langue les tournures étrangères, qui y seraient autant de barbarismes.

TRADUCTIONYME (*ksi-o* — de *traduction*, et du gr. *onuma*, nom) n. m. Bibliogr. Traduction du nom véritable d'un auteur dans une langue étrangère : Mélanchthon, *traduction grecque de l'allemand* Schwarzerd, *qui signifie* Terre noire, *est un* TRADUCTIONYME.

TRADUIRE du lat. *traducere*; de *trans*, au delà, et *ducere*, conduire) v. a. Transférer d'un endroit dans un autre : TRADUIRE *un prisonnier de la Conciergerie à la Force.* (Vx.) || Citer, renvoyer pour être jugé : TRADUIRE *quelqu'un devant un tribunal, en justice.*

— Faire passer d'une langue dans une autre : TRADUIRE *du latin.* || Faire passer dans une autre langue les œuvres de : TRADUIRE *Dante.*

— Interpréter, expliquer, donner le sens de : *La musique nationale* TRADUIT *le fond même de l'âme du peuple.*

— Reproduire, représenter, exprimer : TRADUIRE *ses sentiments sur le papier, ses rêves sur la toile.*

Se traduire, v. pr. Être, devoir ou pouvoir être traduit : *Les langues orientales* SE TRADUISENT *difficilement.* || Être exprimé : *La douleur* SE TRADUIT *par des larmes.*

— Faire la traduction de ses propres œuvres : *Chaque auteur voudrait pouvoir* SE TRADUIRE *dans toutes les langues.*

TRADUISIBLE adj. Qui peut être traduit : *Il y a des écrivains qui ne sont* TRADUISIBLES *en aucune langue.*

TRADUTTORE (*dou-tô-ré*) **TRADITORE** mots italiens qui signifient littéralement *traducteur, traître*, c'est-à-dire que tout traducteur rend infidèlement, *trahit* la pensée de l'auteur dont il reproduit les œuvres dans une autre langue.

TRAETTA Tommaso), compositeur dramatique italien, né à Bitonto en 1727, mort à Venise en 1779. Dès 1750, il donnait son premier opéra *Farnace*, au théâtre San Carlo, puis triomphait à Rome avec *Ezio*, et devint maître de chapelle du duc de Parme. Après la mort du duc, il resta pendant deux ans à Venise comme directeur du conservatoire de l'*Ospedaletto*, et sept ans à Saint-Pétersbourg. A Londres, il fit représenter *Germondo*, puis retourna en Italie et écrivit encore quelques opéras à Naples et à Venise. Traetta fut digne au plus haut point de la puissance dramatique et, dans les situations pathétiques, atteignit parfois le sublime. Il faut citer, parmi ses opéras : *i Pastori feneti, la Serva rivale, Ifigenia abbandonata, le Nozze contrastate Artenice, Semiramide riconosciuta, l'Isola disabitata*, etc. On lui doit encore un grand nombre de compositions religieuses.

TRAETTO, TRAJETTA ou **MINTURNO** anc. nom m. *Minturnæ*, ville d'Italie Campanie), prov. de Caserte, près de l'embouchure du Garigliano. Hab. Ruines nombreuses. Détruite en 883 par les Sarrasins, elle fut ravagée ensuite par les Hongrois et les Génois.

TRAÉZ n. m. Nom local de certains dépôts, très riches en coquilles brisées, des rivages de la Bretagne et que l'on utilise comme amendement calcaire.

TRAFALGAR (cap) Promontoire rocheux de la côte sud-occidentale de l'Afrique, à peu près à égale distance de Cadix et de Tarifa. Au large, il a eu lieu la bataille du 21 octobre 1805, entre Villeneuve et Nelson.

Trafalgar BATAILLE NAVALE DE —, par laquelle la flotte anglaise de Nelson sur les flottes combinées de la France et de l'Espagne que commandait l'amiral Villeneuve. Celui-ci avait formé deux escadres : l'une de bataille, dont il prit le commandement, l'autre de réserve, sous les ordres de l'amiral espagnol Gravina.

La lutte s'engagea le 21 octobre 1805, vers 11 heures du matin. Nelson, formé en deux colonnes, coupa la flotte de Villeneuve, formée de vaisseaux fort inégaux et mal armés rangée sur une seule ligne, cherchant à isoler chaque navire pour en avoir raison successivement. Nelson, abordant la *Victory*, attaqua le *Redoutable*, commandé par le capitaine de vaisseau Lucas, et fut tué par une balle. Les vaisseaux anglais continuèrent à tourner et à mitrailler la flotte hispano-française. Le *Bucentaure*, vaisseau amiral monté par Villeneuve, fut rasé par les boulets et dut amener son pavillon. Une partie de la flotte française, sous les ordres du contre-amiral Dumanoir le Pelley, s'était retirée du combat, craignant de se compromettre inutilement en essayant de porter secours à Villeneuve ou à l'arrière-garde. L'amiral Gravina, avec l'arrière-garde, lutta jusqu'au bout, avec le contre-amiral français Magon, qui fut tué à bord de l'*Algésiras*, en combattant corps à corps, à la hache d'abordage, avec l'équipage anglais du *Tonnant*. Gravina, enveloppé, tomba lui-même mortellement blessé. A 5 heures du soir, la flotte franco-espagnole était détruite ou dispersée. Une tempête, la nuit suivante, obligea les Anglais à relâcher les navires captures sauf quatre, qui purent regagner Cadix. Mais la flotte française ne joua plus qu'un rôle insignifiant dans les guerres du premier Empire.

TRAFIC *fik'* — de l'ital. *traffico* n. m. Négoce, commerce de marchandises : *Le* TRAFIC *des vins, des cuirs.*

— Fig. Commerce que l'on fait de certaines choses qui ne sont pas vénales : *Faire* TRAFIC *de son honneur.*

— En mauvaise part. Manipulation qui a pour objet une chose de frauduleux : *Il y a bien du* TRAFIC *sous les cuirs.*

— Pop. *Petit trafic*, Métier de débauche. || *Faire le petit trafic*, Tenir une maison de prostitution.

— Ch. de f. Mouvement général d'une ligne. Importance et fréquence des trains. Mise en mouvement.

— Techn. Cheville qu'on adapte à un anneau de fusil, pour le manier commodément pendant qu'on le charge.

— SYN. **Commerce, négoce.** V. COMMERCE.

— ENCYCL. V. COMMERCE.

TRAFIQUANT *kan* — de *trafiquer* n. m. Celui qui fait un trafic : *Les Anglais sont très peu cités* TRAFIQUANTS. On écrit quelquefois TRAFICANT.

TRAFIQUER *ke* v. n. Faire le trafic : *Du matin au soir, tout Anglais travaille et* TRAFIQUE. L. Foucher.

— Avoir un commerce, des relations : TRAFIQUER *avec les femmes.* (Vx.) || *Trafiquer de*, Tirer de l'argent de : TRAFIQUER *de ses charmes.*

— v. a. Faire trafic de : TRAFIQUER *l'honneur de son pays.* (Vx.) || Négocier : TRAFIQUER *la lettre de change.* || Fam. Soumettre à des manipulations qui ont quelque chose de frauduleux : *On* TRAFIQUE *à peu près tout ce qui se vend.*

Se trafiquer, v. pr. Être l'objet d'un trafic.

TRAFIQUEUR *keur'* **EUSE** n. Personne qui trafique.

— Adjectiv. *Marchand* TRAFIQUEUR.

TRAFUSAGE *zaj'* n. m. Technol. Opération préparatoire du devidage de la soie au moyen du TRAFUSOIR.

TRAFUSOIR n. m. ou **TRAFUSOIRE** n. f. Techn. Pilier vertical, muni d'une longue et forte cheville de bois transversale, de manière à séparer les écheveaux de soie dans l'opération du trafusage.

TRAGAEA c. mon. de la Grèce insulaire (Cyclades, île de Naxos; 3 810 hab. Ch.-l. *Khalki*.

TRAGÉDIE *ji-di* — du lat. *tragœdia*, gr. *tragôdia* n. f. Œuvre dramatique représentant une action héroïque propre à exciter la terreur, la pitié, les mouvements nobles de l'âme : *Les* TRAGÉDIES *d'Euripide. La* TRAGÉDIE *de Cinna.*

— Genre tragique : *L'épopée et l'ode étaient abandonnées; la* TRAGÉDIE *leur succéda.* (Boissonade.)

— Muse tragique :

Pour nous charmer, la *Tragédie* en pleurs
D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs.
BOILEAU.

— Suite d'événements terribles : *A ce nom de Stuart, l'idée d'une longue* TRAGÉDIE *vient à l'esprit.* Chateaubr.

— Fig. et fam. *Jouer la tragédie*, User de feintes propres à exciter la pitié ou un autre sentiment tragique.

— ENCYCL. *Tragédie grecque.* La tragédie est née chez les Grecs après l'épopée et le lyrisme. Elle s'est constituée définitivement vers le temps des guerres médiques; elle a produit tous ses chefs-d'œuvre dans le cours du Ve siècle; elle était en pleine décadence dès le début du IVe siècle avant notre ère.

Elle est sortie du culte de Dionysos, qui avait introduit dans le lyrisme religieux des éléments nouveaux : l'exaltation des sentiments, des alternatives de plaintes et de chants d'allégresse. Ce culte avait développé aussi l'instinct mimique. Aux fêtes dionysiaques, des chœurs représentaient les satyres, compagnons du dieu, et exécutaient le dithyrambe. Ils donnaient la réplique à un chanteur, le coryphée, qui improvisait ou débitait des récits relatifs aux aventures de Dionysos ou d'un héros



M

[illegible] trois [illegible]

[illegible] par [illegible]

[illegible] et [illegible]

[illegible] et [illegible]

[illegible] et

— Encycl. Littér. dram. franç. Ce genre dramatique, né peu après la tragédie française et issu d'elle, eut un grand succès en France pendant près d'un siècle, c'est-à-dire de 1582 jusqu'en 1670 environ. Desmarets la définit ainsi : « une pièce dont les principaux personnages sont princes, et les accidents graves et funestes, mais dont la fin est heureuse, encore qu'il n'y ait rien de comique qui y soit mêlé ». D'autres caractères encore la distinguent de la tragédie : elle emprunte volontiers ses sujets au fond romanesque ou chevaleresque; elle peint presque exclusivement la passion amoureuse et surtout la galanterie; elle est d'un style un peu moins relevé et moins noble que la tragédie pure. Garnier avec sa *Bradamante* (1582) semble avoir donné la première tragi-comédie : mais c'est Alexandre Hardy qui popularisa le genre à la scène. Après lui, tous les auteurs dramatiques jusqu'à Racine composeront des tragi-comédies : Jean de Schelandre essayera de faire la théorie du genre dans sa préface de *Tyr et Sidon*; Du Ryer, Mairet, Rotrou surtout y excelleront; de ce dernier auteur il faut citer *Laure persécutée* (1637) et *Don Bernard de Cabrère* (1647). Boisrobert, Desmarets, Scudéry (dont *l'Amour tyrannique* eut un succès démesuré), Scarron lui-même (*les Généreux Ennemis* ou *l'Écolier de Salamanque*, font des tragi-comédies pour complaire à la mode. Le *Cid* de Corneille, avec son dénouement heureux, est une tragi-comédie de génie, et fut joué souvent sous ce titre. *Don Sanche* et *Pulchérie*, qualifiées par leur auteur de comédies héroïques, ne sont pas sans quelque analogie avec des tragi-comédies. Le genre de la tragi-comédie subsiste jusque vers 1670, mais déjà depuis l'avènement de la tragédie purement cornélienne et aussi, d'autre part, de la comédie de Molière, il est en baisse sensible. Thomas Corneille et Quinault font encore des tragi-comédies, mais Racine n'en fera pas. La tragédie classique règne alors sans partage.

TRAGI-COMIQUE adj. Qui tient du tragique et du comique : *Événement* TRAGI-COMIQUE.

— n. m. Genre de la tragi-comédie : *Le* TRAGI-COMIQUE.

TRAGIDION (*ji*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des cérambycinés, comptant six espèces répandues du nord au centre de l'Amérique. (Ce sont de grands capricornes allongés, veloutés, noirs ou bleus, avec les élytres fauves bordés de noir.)

TRAGIE (*ji*) n. f. Genre d'euphorbiacées, tribu des acalyphées, comprenant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à tiges ordinairement grimpantes ou volubiles, qui croissent, pour la plupart, dans les contrées tropicales des deux continents.

TRAGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*) adj. Anat. Qui a rapport au tragus : *Muscle* TRAGIEN.

— Substantiv. : *Le* TRAGIEN.

TRAGIQUE (*jik'* — du lat. *tragicus*, gr. *tragikos*' adj. Qui appartient, qui a rapport, qui est propre à la tragédie : *Pièce* TRAGIQUE. *Auteur* TRAGIQUE. *Genre* TRAGIQUE.

— Sanglant ou terrible : *Les* TRAGIQUES *éruptions des volcans.*

— n. m. Genre tragique : *Voltaire a mieux réussi dans le* TRAGIQUE *que dans le* COMIQUE.

— Auteur de tragédies : *Corneille et Racine sont nos grands* TRAGIQUES. ‖ Acteur qui joue les tragédies.

— Caractère de ce qui est tragique, terrible : *Le* TRAGIQUE *de certaines situations.*

— Loc. div. *Tragique bourgeois*, Drame. Peu us.) ‖ *Prendre une chose au tragique*, S'en alarmer, s'en affliger plus que de raison. ‖ *Tourner au tragique*, Prendre un ton grave et déclamatoire; se servir d'expressions passionnées. — Prendre une tournure menaçante, terrible : *Une plaisanterie, parfois,* TOURNE AU TRAGIQUE.

Tragiques (LES), poème satirique en sept chants, d'Agrippa d'Aubigné. Les premiers vers en furent dictés en 1577 après le combat de Casteljaloux par l'auteur, grièvement blessé : la suite fut écrite à travers mille aventures au cours des guerres civiles; mais l'ensemble ne parut qu'en 1616. Le poète a mis dans cette poésie ses rêves, ses enthousiasmes, ses indignations, ses colères, ses mépris. Chaque chapitre déroule une suite de dramatiques tableaux. *Miseres* : c'est d'abord la peinture de la patrie déchirée et de l'Église chancelante. Puis on assiste aux funestes effets de la guerre civile; on voit les grands de la terre avilis et corrompus (*les Princes*), la justice prostituée (*la Chambre dorée*), les confesseurs de la foi égorgés ou brûlés (*les Fers, les Feux*). Mais voici que la vindicte céleste s'appesantit ici-bas sur les coupables (*Vengeances*), et là-haut, au dernier jour, Dieu saura châtier les méchants et donner la palme aux justes (*Jugement*). Ce dernier chant a des beautés élevées. Le poète trouve des accents remarquables pour peindre la résurrection des corps. Par malheur, cette poésie, où l'on trouve l'éclat des antithèses et la richesse des images, manque trop souvent de goût et de mesure.

Tragiques grecs (ÉTUDES SUR LES), par Patin (1841-1843). Cet ouvrage a pour origine une série de leçons, commencées par l'auteur à l'École normale supérieure, de 1815 à 1822, et reprises ou continuées plus tard à la faculté des lettres de Paris. Il contient une histoire générale de la tragédie grecque, des études sur chacun des trois grands poètes tragiques et l'analyse de toutes les pièces conservées; à propos de chacune d'elles, il réunit tous les renseignements que fournissent les anciens, indique les imitations et les emprunts, etc. L'ouvrage de Patin a quelque peu vieilli. En outre, on pardonne malaisément à l'auteur, dans un pareil sujet, la lourdeur de son style. Cependant, ces consciencieuses monographies sont encore utiles à consulter.

TRAGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. D'une façon qui est propre ou qui ressemble au genre de la tragédie : *Parler, Déclamer* TRAGIQUEMENT.

— D'une façon tragique, sanglante, terrible : *Mourir* TRAGIQUEMENT.

— *Prendre tragiquement*, Envisager sous un point de vue tragique, terrible.

TRAGOPAN n. m. Genre d'oiseaux gallinacés de la famille des phasianidés, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'Inde.

— Encycl. Les *tragopans* ou *ceriornis* sont de magnifiques faisans, remarquables par les caroncules en façon de cornes qui leur forment une sorte de masque bleu; leur livrée rousse et brune, rehaussée d'ocelles gris et blancs, se fait rouge et noire à la poitrine et au ventre, la tête et le cou sont marqués de rouge vif. Le *tragopan satyre* ou *faisan cornu* du Népaul (*tragopan satyra*) habite l'Himalaya, dans les forêts, à la limite des neiges.


Tragopan.

TRAGOSCÈLE *qho-sèl'* — du gr. *tragos*, bouc, et *skélos*, jambe adj. Mythol. gr. Surnom de Pan et des satyres, qu'on représentait avec des jambes de bouc.

TRAGOSOME ou **TRAGOSOMA** n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des prionidés, comptant trois espèces propres aux montagnes de l'hémisphère nord. La seule espèce française vit dans les Pyrénées et les Alpes. C'est un insecte très rare.

TRAGULAIRE (*lèr'* — lat. *tragularius*; de *tragula*, tragule) n. m. Hist. rom. Soldat qui lançait la tragule.

TRAGULE lat. *tragula* n. f. Antiq. rom. Sorte de dard de grande dimension, pouvant servir de lance à l'occasion.

TRAGULE n. m. Genre de mammifères ruminants, comptant cinq espèces répandues dans la région indo-malaise. Les tragules (*tragulus*) sont de petits et gracieux animaux de la taille d'un lièvre, qui font le passage entre les chevrotains et les cerfs. Ils vivent dans les forêts humides, surtout dans les montagnes. Le kanchil des Malais (*tragulus Javanicus*) se trouve du Ténassérim à Bornéo et en Cochinchine.)


Tragule.

TRAGUS *ghuss* — du gr. *tragos*, bouc n. m. Petite saillie, triangulaire ou arrondie, située en avant et en dehors de l'orifice externe du conduit auditif, et qui est ainsi appelée parce qu'elle est garnie de poils. (Elle présente un petit muscle, dit *muscle du tragus*, lequel en redressant le tragus paraît dilater l'entrée du conduit auditif.)

TRAHIR (du lat. pop. *tradire*; classiq. *trodere*, livrer) v. a. Tromper perfidement; violer, par un acte criminel, les droits ou les intérêts de : *Judas* TRAHIT *son maître.*

— Manquer de fidélité à : TRAHIR *son mari.*

— Violer perfidement, manquer honteusement à : TRAHIR *la confiance de quelqu'un.* TRAHIR *sa promesse.*

— Agir, parler contre : *Les faibles sont souvent obligés de* TRAHIR *leur pensée.* ‖ Mal rendre, mal traduire : *Souvent l'expression* TRAHIT *la pensée.* ‖ Déceler, faire connaître : *Parfois un jeu de physionomie* TRAHIT *notre pensée.* ‖ Décevoir, rendre inutile : *Le temps* TRAHIT *souvent notre espoir.* ‖ Dévoiler le secret de : *Presque tous les confidents nous* TRAHISSENT.

Trahi, ie part. pass. du v. Trahir : *Être* TRAHI *par les événements.*

Se trahir, v. pr. Parler, agir contre ses propres intérêts.

— Se faire découvrir : SE TRAHIR *par le bruit qu'on fait involontairement.*

— Se dévoiler, se manifester : *Les parfums cachés et les amours secrets* SE TRAHISSENT. (J. Joubert.)

— Se tromper réciproquement; manquer de foi vis à vis l'un de l'autre : *Hommes et femmes* SE TRAHISSENT *à plaisir.*

TRAHISON du lat. *traditio* n. f. Action de trahir; acte de félonie : *Commettre une* TRAHISON. ‖ Intelligence coupable avec les ennemis de l'État : *Militaire accusé de* TRAHISON.

— Fam. Indiscrétion ou tromperie : *Les* TRAHISONS *des enfants terribles.*

— *En trahison*, Par trahison loc. adv. Traîtreusement.

— Encycl. *Crimes de haute trahison.* Ce sont ceux que le code pénal qualifie de « crimes contre la sûreté de l'État ». Ils portaient sous l'ancien régime le nom de « crimes de lèse-majesté ». V. ce mot.) Les crimes contre la sûreté extérieure de l'État sont prévus aux articles 75-85 du code pénal. Est puni de mort : tout Français qui a porté les armes contre la France; qui a entretenu des intelligences avec des puissances étrangères pour les engager à commettre des hostilités contre la France; qui a pratiqué des manœuvres avec l'ennemi pour lui faciliter l'entrée du territoire, ou lui livrer une ville, une forteresse, un vaisseau, ou seconder les progrès de ses armes; tout fonctionnaire qui livre les secrets d'une négociation, les plans de fortifications, etc. Les codes de justice militaire et maritime prononcent en plus, contre le coupable, la dégradation militaire. Les crimes contre la sûreté intérieure de l'État consistent en attentats contre la personne du chef de l'État, ou en crimes tendant à troubler l'État par la guerre civile, l'illégal emploi de la force armée, la dévastation et le pillage publics (C. pén., art. 86 à 101). Ils entraînent, dans quelques cas, la peine capitale. Les crimes contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'État sont poursuivis devant les tribunaux ordinaires. Ils peuvent l'être également devant le Sénat constitué en cour de justice par décret du président de la République, rendu en conseil des ministres (L. const. 16 juill. 1875, art. 12, § 3). Si l'instruction est commencée par la justice ordinaire, le décret de convocation du Sénat peut être rendu jusqu'à l'arrêt de renvoi (*Ib.*, § 4). La haute cour est seule compétente pour connaître des faits de haute trahison imputés au président de la République (L. const. 25 févr. 1875, art. 6, et L. const. 16 juill. 1875, art. 12, § 1); la mise en accusation est prononcée par la Chambre des députés.

TRAHISSEUR (*i-seur'*, **EUSE** n. Personne qui trahit. Peu us.)

TRAHIT SUA QUEMQUE VOLUPTAS (*Chacun a son penchant qui l'entraîne*), Fin d'un vers de Virgile, *Églogues* II, 65. Cette parole est, dans l'application, synonyme de l'adage : Tous les goûts sont dans la nature, » ou : « Chacun prend son plaisir où il le trouve ».

TRAIE (*trè*) n. f. Ornith. Nom vulgaire de la draine. On l'a dit aussi TRAYE.

TRAIGUEN, village du Chili, prov. de Malleco, ch.-l. de départ., dans la vallée d'un affluent droit du rio Imperial, au milieu de terres fertiles enlevées aux Araucans. Centre agricole important. — Le département couvre une superficie de 3 [illegible] kilom. carr., peuplée de 25 [illegible] ab.

TRAILLE *tra-ll'* (*ll* m.) — Du lat. *trahere*, même sens. n. f. Nav. Flèv. Sorte de bac qui est porté d'un bord à l'autre d'une rivière, par l'impulsion soutenue courant qui frappe obliquement ses parois. Cet engin sert à guider un pont volant d'une rive à l'autre, ou à deux ponts d'eau.

— Pêch. Syn. de CHALUT. *Pêcher à la traille*, Chaluter.

TRAILLER *tra-ll'* (*ll* mill.) v. a. Pêch. *Trailler une ligne*, Lui donner des secousses, en rapportant brusquement l'amorce de la surface de l'eau.

TRAILLET *tra-ll'è* (*ll* mill.) n. m. Sorte de [illegible] sur lequel on enroule les lignes de pêche à la corde [illegible]uret.

TRAILLON *tra-ll'* (*ll* mill.) n. m. Nav. Petite traille.

TRAIMOIS n. m. Équit. Syn. de TRAMOIS.

TRAIN *trin* — subst. verb. de *traîner*. n. m. Allure d'une bête de somme ou de trait : *Le mulet a, généralement, le* TRAIN *plus rude que le cheval.* ‖ Allure en général, vitesse de la marche ou du mouvement : *Cyclistes, coureurs, etc., qui vont bon* TRAIN, *qui marchent grand* TRAIN.

— Cours, allure que prennent les choses : *Le* TRAIN *dont vont les choses, nous plaît ou ne nous plaît pas.* — *Aller son train*, Continuer comme on a commencé. ‖ *Aller son petit train*, Marcher ou agir doucement, posément, sans se presser. ‖ *Être en train*, Être bien disposé, en verve : *Je suis en* TRAIN, *la besogne en marchera.* — Être commencé, être en voie d'être exécuté, accompli : *Les affaires* [illegible] SONT EN TRAIN. — Fam. Avoir un commencement d'ivresse. *Être en train de*, Être actuellement occupé à : ÊTRE EN TRAIN DE *dîner.* — Être en disposition, en humeur de : *Ne pas* ÊTRE EN TRAIN DE *rire.* *Mettre en train*, Commencer l'exécution de : *Il ne faut pas tout* METTRE EN TRAIN *à la fois.* — Exciter, mettre en humeur d'agir, de faire certaines choses : *Quand on me* MET EN TRAIN, *je ne fais pas trop mal aussi.* (Mme de Sév.) — Mettre en bonne disposition, provoquer à la gaieté : *Tous les gens gais ont le don merveilleux de* METTRE EN TRAIN *tous les gens sérieux.* (Volt.) *Mener bon train, grand train*, Mener vivement, hâter l'exécution de : MENER BON TRAIN *un procès.* — Presser, harceler : *Mener* BON TRAIN *un débiteur de mauvaise foi.*

— Fam. *Être dans le train*, Être dans le ton, dans le mouvement de son temps.

— Ch. de f. Ensemble des voitures traînées par un même moteur : TRAIN *de voyageurs.* TRAIN *de marchandises.* *Train omnibus, express, direct.* V. OMNIBUS, EXPRESS, DIRECT. *Train de plaisir.* Train de voyageurs à prix réduit, généralement organisé à l'occasion de quelque fête. *Train mixte*, Train composé en partie de voitures de voyageurs et en partie de voitures de marchandises. ‖ *Train-poste*, V. à son ordre alph. ‖ *Train rapide. Train éclair*, Train aussi rapide que possible et composé d'un très petit nombre de wagons.

— Comm. Suite de bêtes qu'on fait voyager ensemble : *Un* TRAIN *de bœufs, de chevaux.*

— Fauconn. *Faire le train à un oiseau*, Le mettre en compagnie d'un oiseau dressé pour l'habituer à la chasse.

— Mar. *Train de bateaux.* Réunion de bateaux amarrés l'un à l'autre et qu'on remorque dans les rades, rivières ou ports. ‖ *Train de mâts.* Pièce plate par le bas et creuse à sa partie supérieure, servant de traîneau pour changer de place les mâts dans les arsenaux. ‖ *Train de bois.* Pièces de bois attachées ensemble et flottant sur un cours d'eau.

— Mécan. *Train d'engrenages.* Ensemble des roues d'engrenage qui, par les mouvements de rotation qu'elles transmettent ou reçoivent, concourent au même travail.

— Métall. *Train de laminoir*, Ensemble des différents cylindres d'un laminoir, depuis le cylindre dégrossisseur jusqu'au cylindre finisseur. ‖ Nombre de laminoirs fonctionnant dans la même usine métallurgique.

— Manèg. Allure du cheval. ‖ *Aller bon train* ou *au train de poste.* Se dit du cheval qui va très vite. ‖ *Aller petit train*, Aller doucement en parlant d'un cheval. ‖ *Aller à fond de train*, Au grand galop. ‖ *Train de devant, Train de derrière*, Partie antérieure ou postérieure d'un cheval. *Train rompu.* Allure du cheval composée de deux allures.

— Milit. *Train de combat.* Série de voitures attachées à un bataillon. *Train régimentaire.* Série de voitures affectées à un régiment. ‖ *Train des équipages*, Corps spécial muni de tout le matériel nécessaire pour assurer les approvisionnements, ravitaillements et évacuations de toute nature d'une armée.

— Techn. Chariottage sur lequel porte le corps d'un véhicule quelconque. ‖ Suite d'objets à confectionner par série, sans interruption. Nombre de vibrations produites par un mouvement d'horlogerie dans un temps déterminé. ‖ *Train des côtes.* Partie du bœuf ou de la vache qui contient les côtes et les entrecôtes.

— Typogr. Nombre de presses en activité dans une imprimerie. Partie mobile de la presse manuelle sur laquelle est placée la forme et qui est composée de la table, du coffre garni de son marbre, des tympans et de la frisquette. *Train de derrière.* Dans la presse en bois. Assemblage en charpente forme de deux montants et de deux traverses, qui soutient l'extrémité des poutrelles et le corps entier de la presse, et qui est surmonté d'une tablette sur laquelle est posé l'encrier. *Train de devant.* Tout ce qui roule sur les bandes. *Mise en train.* Ensemble des opérations techniques qui précèdent et préparent le tirage définitif.

— Turf. Vitesse déployée dans une course, et absolum., Vitesse. *Course où le* TRAIN *est nul.* ‖ Personne elle-même : *Prendre sa tête du* TRAIN.

— Syn. Train, équipage.



[illegible] Trainée [illegible]

[illegible] la France [illegible] ntale. Le service de l'Al- [illegible] est assuré par [illegible]ge compagnies [illegible] a'administration à des escadrons [illegible]

[illegible] la traîne en campagne comporte un attelage et [illegible] voitures, ainsi que la conduite [illegible] le bât, affectés aux trans- [illegible] nécessaires pour assurer l'exécu- [illegible] ervice de santé, des subsistances, [illegible] et [illegible] de la télégraphie militaire [illegible] be la conduite des parcs du [illegible] ts de remonte mobiles des [illegible] t les réserves d'effets d'habil- [illegible] ces corps d'armée, et [illegible] ...mes de dents ont pour but la [illegible] ...nt uniforme de rotation, de [illegible] ...mouvement uniforme de [illegible] ...s divers systèmes [illegible] *engrenages cylindriques*, [illegible] ...les autres, perpen- [illegible] ...achine de ces roues; [illegible] ...suite de roues dentées, [illegible] ...axe et les autres [illegible] ...par un bras ou châssis [illegible] ...axe. Le train s'emploie de [illegible] ...les vitesses d'une re- [illegible] ...ssamment, on en fait [illegible] ...ayé se com-



TRAÎNAGE [illegible]

TRAÎNANT [illegible] ANTE [illegible]

TRAÎNARD [illegible] ARDE [illegible] ...t par- [illegible] ...ar [illegible] ...ar [illegible] ...ar

— Constr. Former une moulure sur un mur avec du plâtre, type d'un profil déterminé.
— Jeux. Au billard, Syn. mus. de QUETER.
Traîné, ée part. pass. du v. Traîner.
— Lentement prolongé : *Son* TRAÎNÉ.
— Loc. div. : *Traîné dans les rues*, Qui est dans toutes les bouches, qu'on entend et qu'on trouve à chaque pas. ‖ *Autant vaut traîné que porté*, Une façon vaut l'autre ; il n'y a pas de préférence à avoir.
— n. f. Fam. *Traînée des rues* ou simplem. *Traînée*, fille de mauvaise vie.
Se traîner, v. pr. Être, devoir être traîné : *Les bois abattus dans les montagnes* SE TRAÎNENT *jusqu'à la vallée.*
— Ramper à terre ; se mouvoir sur le sol, sans se soulever : *Les petits enfants aiment à* SE TRAÎNER.
— Marcher avec difficulté : SE TRAÎNER *péniblement.* Aller à contre-cœur : *Je ne vais plus dans le monde, je s'y* TRAÎNE. J. de Maistre.)
— Se développer, progresser lentement, péniblement : *En tout pays, le progrès* SE TRAÎNE. ‖ Être dépourvu d'action, de mouvement : *Roman, Drame dont l'action* SE TRAÎNE.
— Syn. Traîner, entraîner. V. ENTRAÎNER.

TRAÎNE-RAPIÈRE n. m. invar. Querelleur, batailleur. (Vx.)

TRAÎNERESSE (*trè, rèss* n. f. Bonnette basse qui traînait jusqu'à la mer.

TRAÎNERIE (*trè-ne-ri* n. f. Action de traîner. (Rare.)
— Bruit qu'on fait en traînant. (Rare.)
— Retards, longueurs : *Dans l'administration, rien ne va sans* TRAÎNERIES. (Inus.) ‖ Lenteur dans l'exécution d'un morceau de musique.

TRAÎNEUR, EUSE (*trè* n. Personne qui traîne, qui est chargée de traîner quelque chose.
— *Traîneur de sabre*, Militaire qui affecte des airs fanfarons et tapageurs.
— Traînard, retardataire.
— Celui qui conduit un traîneau sur la neige ou la glace.
— Chass. Chasseur au traîneau ou à la traîne. ‖ Chien courant qui ne suit pas le gros de la meute.,
— Adjectiv. : *Chien* TRAÎNEUR.
— Min. Mineur qui traîne la benne à patins.

TRAINGLOT (*glo* — de *train*) n. m. Fam. Soldat du train. On écrit aussi TRINGLOT.

TRAÎNIÈRE (*trè*) n. f. Embarcation du golfe de Gascogne dont les formes rappellent celles de la péniche.

TRAÎNOIR (*trè*) n. m. Agric. Châssis entrelacé de baguettes, qu'on traîne sur les terres labourées pour écraser les mottes. ‖ On dit aussi TRAÎNEAU.

TRAINOU, comm. du Loiret, arrond. et à 19 kilom. d'Orléans ; 965 hab.

TRAIN-POSTE n. m. Train rapide, spécialement consacré au service de la poste, mais auquel on ajoute généralement des voitures de voyageurs. ‖ Pl. *Des* TRAINS-POSTE.

TRAINTRAIN (*trin-trin* — de *train*) n. m. Fam. Cours de certaines affaires, manière la plus ordinaire de les conduire, routine qu'on y suit : *Le* TRAINTRAIN *de la Bourse, du Palais, de la vie quotidienne.*

TRAIRE (*trère* — du lat. *trahere*, tirer. Se conjugue comme *extraire*) v. a. Tirer. (Vx.) ‖ Tirer le lait des mamelles de : TRAIRE *une vache, une chèvre.* ‖ Tirer des mamelles de : TRAIRE *le lait des vaches.*
— Tirer de l'argent de : TRAIRE *les hommes.* (Mol.)
Trait, traite, part. pass. du v. Traire.
— Se dit des métaux passés dans la filière et qui ne sont point encore mis sur la soie : *De l'or* TRAIT.
— Substantiv. : *Des boutons de* TRAIT.

TRAISKIRCHEN, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Unter-Wienerwald], sur le Schwechat, affluent du Danube ; 3.613 hab.

TRAIT (*trè* — du lat. *tractus*, part. pass. de *trahere*, tirer) n. m. Arme de jet à pointe aiguë : *Percer son ennemi d'un* TRAIT. (Fig. Ce qui cause une blessure morale : *Les* TRAITS *de l'amour.* — Ce qui pique l'amour-propre, nuit à la réputation : *Les* TRAITS *de la raillerie, de l'envie.*)
— Corde ou longe de cuir à l'aide de laquelle les chevaux tirent ce qu'ils ont à charrier : *Les* TRAITS *d'une voiture s'adaptent au collier du cheval.*
— Quantité de liquide qu'on boit sans reprendre haleine : *Boire un long* TRAIT *d'eau fraîche.* Th. Gaut.)
— Ligne tracée d'un coup, sans lever la main : *Effacer un mot d'un* TRAIT. ‖ Ligne légère, traçant les contours, la délinéation de ce qu'on veut représenter. ‖ Chacune des lignes du visage : *Les* TRAITS *changent avec l'âge.*
— Peinture ; manière d'exprimer, de rendre, de dépeindre : *Montaigne a peint l'amitié avec les* TRAITS *simples, touchants et sublimes de l'éloquence antique.* Jay.
— Action, considérée au point de vue de son caractère moral : *Un* TRAIT *de courage, de bonté.* ‖ Épisode, événement : *Les beaux* TRAITS *de notre histoire.*
— Caractère distinctif : *L'écriture fondée sur l'emploi d'un petit nombre de caractères est un des* TRAITS *les plus essentiels des langues sémitiques.* Renan.
— Loc. div. *Trait de lumière*, Rayon qui perce soudainement l'obscurité. Fig. Idée subite, pensée soudaine qui vient éclairer l'esprit.) ‖ *Trait de corde*, Chacune des secousses qu'on imprimait au patient, en le laissant tomber, dans le supplice de l'estrapade. ‖ *Trait de flamme*, Parole ardente : *Peindre sa passion en* TRAITS DE FLAMME. ‖ *Armes à trait*, Armes agnès, qu'on lançait sur l'ennemi. ‖ *Tiens à trait*, Soldats qui lançaient des traits. ‖ *Cheval de trait*, Celui qui est propre au tirage des voitures, à l'attelage. ‖ *A longs traits*, Longuement, lentement : *Boire à longs* TRAITS. ‖ *A grands traits*, En traits larges, libres et sans préoccupation des détails : *Dessiner à* GRANDS TRAITS. — D'une façon rapide et sommaire : *Faire à grands* TRAITS *l'histoire d'une insurrection.* ‖ *Dessin au trait*, Dessin sans ombres. ‖ *D'un trait, tout d'un trait*, Très vite et sans s'arrêter : *Faire la route* D'UN TRAIT. — D'une seule gorgée, sans s'y prendre à deux fois : *Vider son verre* D'UN TRAIT. ‖ *D'un trait de plume*, Rien qu'en écrivant un mot ou un très petit nombre de mots : *Un ministre fait*, D'UN TRAIT DE PLUME, *d'un imbécile un haut fonctionnaire.* ‖ *Trait pour trait*, Exactement, avec une parfaite ressemblance : *Copier* TRAIT POUR TRAIT. ‖ *Avoir un trait dans les yeux*, Avoir une disposition à loucher. *Partir comme un trait*, Partir avec une grande rapidité. Fam. *Faire des traits à quelqu'un*, Ne pas lui être fidèle. ‖ *Avoir trait à quelque chose*, Y avoir rapport. ‖ *Trait de temps*, Durée, longueur de temps.
— Artill. *Traits à feu*, Projectiles garnis de matières enflammées, qu'on employait pour produire des effets incendiaires. ‖ *Traits plombés*, Traits garnis de masses de plomb qui, tout en assurant mieux leur tir, leur permettaient de produire des effets de choc plus puissants, de traverser certaines armures, etc.
— B.-arts. *Trait de force*, Trait de crayon qu'on ajoute à un autre, pour le renforcer.
— Blas. Rang de carrés, dans l'échiqueté incomplet, c'est-à-dire ayant moins de six traits.

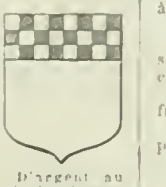

D'argent au chef échiqueté d'argent et de sable de trois traits.

Les traits de l'échiqueté correspondent aux tires du vair. Ligne qui délimite les partitions de l'écu : *L'écu parti d'un* TRAIT *et coupé de deux.*
— Comm. Ce qu'il faut ajouter à l'un des plateaux d'une balance en équilibre, pour la faire basculer.
— Constr. Trace des opérations diverses relatives à la taille de la pierre et du bois. ‖ *Trait carré*, Ligne tracée sur le bois ou la pierre et qui en coupe une autre à angle droit. ‖ *Trait biais*, Ligne tracée dans les mêmes conditions et qui est inclinée sur une autre. ‖ *Trait corrompu*, Dessin de charpente ou de construction trace à main levée et sans soin. ‖ *Trait de niveau*, Ligne horizontale tracée en se servant du niveau. ‖ *Couper de trait, Couper le trait*, Tailler, dans une matière tendre, le modèle d'une pièce de construction.
— Gramm. *Trait d'union*. Petite ligne horizontale qu'on met entre deux mots, pour les joindre en un seul. Fig. Ce qui sert à joindre, à unir : *L'homme est le* TRAIT D'UNION *entre le monde de l'esprit et celui de la matière.*)
— Histol. Ciment intercellulaire mis en évidence généralement à l'aide du nitrate d'argent. ‖ *Traits scalariformes.* V. SCALARIFORME.
— Hortic. *Trait de buis*, Filet de buis nain qui borde une plate-bande.
— Jeux. Droit donné par le sort de jouer le premier, aux échecs et aux dames. ‖ *Avoir le trait, le premier trait*, Jouer le premier. ‖ *Donner deux traits, trois traits*, Donner l'avantage de jouer deux, trois pièces de suite.
— Littér. Caractère d'un style vif, piquant, qui a du relief et de l'esprit : *Cet écrivain a du* TRAIT, *a le* TRAIT. ‖ Morceau, passage remarquable, saillant ; pensée frappante : *Molière a semé des* TRAITS *sublimes jusque dans ses farces.* ‖ *Trait d'esprit*, Pensée vive et fine.
— Liturg. Versets que l'on chante à la messe, entre le graduel et l'Évangile.
— Mar. Syn. de VOILE : *Aller à* TRAITS *et à rames.* ‖ *Trait du vent* ou *Trait du compas*, Ligne indiquant la direction du vent sur une boussole.
— Milit. *Trait côtelé*, Disposition de certains objets de passementerie militaire, tels que galons, corps et écussons d'épaulettes d'officier, dont la surface présente l'aspect d'une série de raies parallèles en creux et relief.
— Minér. Machine dont on se sert, dans les ardoisières, pour enlever les eaux dites « de vidange ».
— Musiq. Succession rapide de notes : *Manquer un* TRAIT. ‖ Passage plein de verve, de brio : *Cet opéra est plein de* TRAITS *ravissants.* ‖ Dans le plain-chant, Psalmodie traînée. ‖ Figure de notes appelée aussi PLIQUE.
— Navig. fluv. *Trait de bateaux*, Syn. de TRAIN DE BATEAUX.
— Pêch. Espace que l'on parcourt en traînant un filet. ‖ Nom donné à chacune des ailes d'un filet fixe.
— Techn. Quantité de laine qui s'attache à chaque peigne du cardeur. ‖ Argent doré ou fil d'or qui a passé par les vingt-cinq diamètres de la filière et qui est réduit en fil très fin. ‖ *Trait de scie.* V. SCIE. ‖ Fil de cuivre employé en passementerie. ‖ *Trait de Jupiter*, Mode d'assemblage des bois, dont le profil présente une ligne brisée qu'on a comparée à la foudre de Jupiter. ‖ *Pièce de trait*, Ouvrage dont toutes les parties sont agencées selon les règles de l'art. ‖ *Trait picard.* Chez les serruriers, Damassé rayé.
— Typogr. Syn. de DIVISION.
— Vénerie. Lanière qui sert à tenir en laisse le limier qu'on mène au bois. ‖ *Tirer, Bander sur le trait.* Se dit du limier qui, à l'approche du cerf, s'efforce de se délivrer du trait qui le retient. ‖ *Allonger le trait.* Laisser le trait déployé tout de son long. ‖ *Lancer à trait de limier.* Tout en maintenant le limier par le trait, lui laisser suivre la voie de la bête jusqu'à ce qu'elle soit sur pied.
— Zool. Nom vulgaire des orvets, reptiles sauriens, et d'un serpent du genre éryx, le javelot (*eryx faculus*. V. ÉRYX.
— ALLUS. HIST : **Trait du Parthe** V. FLÈCHE.
— ALLUS. LITTÉR. : **Le trait du vieux Priam** V. TELUM IMBELLE SINE ICTU.
— ENCYCL. Gramm. Le *trait d'union* apparaît pour la première fois dans le dictionnaire de Nicot 1573. Il sert à unir : 1° les différentes parties d'un mot composé ; 2° le pronom personnel et le mot *même* ; 3° le verbe et son sujet quand il en est suivi ; 4° le verbe et le *t* euphonique ; 5° le verbe et le pronom régime, direct ou indirect ; 6° les monosyllabes *ci* et *là* à certains noms qui les précèdent ou les suivent ; 7° les noms de nombre composés de *dix-sept* à *cent*, quand ils n'ont pas la conjonction *et*. Les emplois 1, 2, 3, 6 et 7 ont été rendus facultatifs 26 févr. 1901.

TRAITABLE *trè* — du lat. *tractabilis* adj. Qu'on peut traiter : *Certains sujets sont difficilement* TRAITABLES.
— Doux, qu'on peut aisément diriger, manier : *L'esprit est plus* TRAITABLE *que le caractère.* (Guizot).

TRAITAILLER *trè-ta-ill'é* (*ll* mll. v. n. Faire sans cesse de nouveaux traités, de nouveaux accords sans importance ou peu durables : *Perdre son temps à* TRAITAILLER.

TRAITANT (*tre tan* n. m. Celui qui se chargeait, aux termes et conditions d'un traité, d'opérer le recouvrement des impôts et deniers publics :

Sache quelle province enrichit les *traitants*
BOILEAU.

— Adjectiv. : *Médecin traitant*, Médecin qui visite les malades. (S'oppose à *Médecin consultant.*)

TRAITE (*trèt'* — subst. partic. de *traire*) n. f. Trajet que l'on fait d'une seule haleine, sans s'arrêter : *Faire une longue* TRAITE. — *Tout d'une traite*, Sans s'arrêter en chemin. — Sans s'interrompre : *Lire un long roman* TOUT D'UNE TRAITE.
— Transport de marchandises d'une province à une autre ou d'un État à un autre, et particulièrement Trafic, échange de marchandises que font les bâtiments de commerce sur les côtes d'Afrique : *La* TRAITE *de l'ivoire.*
— *Traite des nègres* ou *des noirs* ou *absolt Traite*, Trafic des esclaves noirs. ‖ Fam. *Traite des blancs*, Commerce d'hommes que faisaient les agents de remplacement militaire. — Exploitation des salariés. ‖ *Traite d'abranches*, Exploitation des jeunes filles mises par les racoleurs de la prostitution.
— Dr. comm. Lettre de change ou ordre relatant à celui qui la tire : *Faire* TRAITE *sur quelqu'un.*
— Économ. pur. Action de tirer des valeurs.
— Hist. Sous l'ancien régime, Droit de douane prélevé sur les marchandises, à l'entrée ou à la sortie du royaume et des provinces.
— Monn. anc. Somme des fonds prélevés jadis pour la frappe des monnaies.
— Techn. Nom que les tanneurs donnent au bord du plain sur lequel ils étendent les peaux pour les égoutter.
— SYN. **Trajet.**
— ENCYCL. Dr. comm. et compt. V. LETTRE DE CHANGE.
— Dr. intern. *Traite des noirs.* La traite des noirs, qui se réalise par terre ou par mer, est l'un des moyens d'entretenir l'esclavage. Jusqu'en 1815, époque de la conquête de l'Algérie, la traite portait en Afrique sur les esclaves blancs aussi bien que sur les esclaves nègres ; mais, à toute époque, c'est principalement les noirs qu'elle avait pour objet. Au XVIe siècle, l'Espagne fit la traite un monopole qu'elle abdiquait à des compagnies ou à des particuliers. De 1580 à 1640, le monopole passa aux mains des Portugais. La traite des noirs fut faite par l'Angleterre pendant plus de deux siècles sous le patronage du gouvernement. Le traité d'Utrecht du 13 juillet 1713 art. 12, entre l'Angleterre et l'Espagne, accorda à la Grande-Bretagne et à la compagnie qui en était substituée le droit, à l'exclusion des sujets de l'Espagne ou de toute autre puissance, d'introduire dans diverses parties des possessions espagnoles en Amérique des esclaves au nombre de 4.800 par an, pendant trente années consécutives (*Asiento*). En 1792, le Danemark décrétait l'importation des esclaves dans ses colonies. En 1794, les États-Unis interdirent la traite aux citoyens américains, et en 1819 une loi américaine punit de mort l'exportation des esclaves. Le traité de Paris du 30 mai 1814 (art. 1er additionnel) indiqua la nécessité d'un accord international pour prohiber la traite des noirs que condamna le congrès de Vienne. Le 30 novembre 1831 et le 23 mars 1833, la France conclut avec l'Angleterre des conventions qui permettaient d'exercer, *dans des parages déterminés* de la côte occidentale d'Afrique, le droit de visite réciproque à bord des navires de l'une ou l'autre nation. De semblables conventions furent signées ensuite entre différents États d'Europe ; en 1845, la *vérification du pavillon* fut substituée à la *visite.*
Quant à la traite par terre, la conférence africaine de Berlin du 26 février 1885 posa le principe en cette matière en déclarant (art. 6 et 9) que les puissances signataires s'engageaient à concourir à la suppression du commerce des esclaves sur terre, et aussi sur la côte ouest de l'Afrique. Mais la traite avait lieu de même sur la côte occidentale, sur la mer Rouge et le golfe Persique. Pour l'empêcher, l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande et l'Italie établirent un blocus sur les côtes de Zanzibar et de Mozambique, avec droit de visite réciproque sur leurs navires. La France prit aussi part au blocus, mais c'est un de ses croiseurs qui surveilla les navires portant pavillon français. Enfin, les puissances, sur l'initiative de la Belgique, se réunirent à Bruxelles de novembre 1889 à juillet 1890 pour s'occuper de la répression de la traite. L'acte général de cette conférence atteint la répression commerciale de la traite dans ses divers éléments, au lieu d'origine, au lieu de destination et dans le transport, en autorisant, dans les parages de l'océan Indien où se fait d'habitude la traite, la vérification des papiers de bord sur les navires d'un tonnage inférieur à 500 tonneaux par des croiseurs appartenant à l'une des puissances signataires. Le Parlement français d'ailleurs n'a pas ratifié en son entier l'acte de Bruxelles, ne voulant pas admettre l'ingérence dans l'enquête d'un officier étranger appartenant au navire capteur.
Traite des blanches. On désigne sous ce nom le commerce auquel certains individus se livrent, même en Europe, sur de malheureuses filles, qu'ils attirent loin de leur pays par de flatteuses promesses, puis qu'ils livrent, une fois dépaysées, à la prostitution. Des sociétés privées se sont créées, dans divers pays, pour empêcher le recrutement des femmes en vue de les vouer à la débauche ; et, grâce à leur action, un congrès se réunit à Londres en 1899, comprenant des délégués de presque tous les États d'Europe. Une conférence diplomatique, tenue à Paris en 1902, lui donna un complément nécessaire. Elle émit un projet de convention et un projet d'arrangement tendant : le premier, à la répression du trafic criminel, le second, à la prohibition du trafic par une surveillance sérieuse et à la protection de ses victimes. Dans de nombreux pays, la législation intérieure a été modifiée de façon à permettre la répression de la traite des blanches en France, une loi du 3 avril 1903 a complété à ce point de vue les articles 324 et 335 du Code pénal.

TRAITÉ, subst. partic. de *traiter* n. m. Ouvrage spécial sur une science, un art ou une matière quelconque : TRAITÉ *de philosophie, d'algèbre.*
— Convention écrite, entre deux gouvernements : TRAITÉ *de paix.* TRAITÉ *de commerce.*
— Marché, convention entre particuliers, ou de l'administration, du gouvernement avec des particuliers : *Passer un* TRAITÉ *avec une compagnie, avec des entrepreneurs.*
— Comm. Marché fait avec un fournisseur : *Signer un* TRAITÉ *pour la fourniture de certains produits.*
— SYN. **Accord, contrat**, etc. V. ACCORD.
— ENCYCL. Dr. internat. Les *traités* sont des contrats que les États signent entre eux. Leurs objets sont des plus divers : tantôt ils ne lient que deux États, tantôt ils sont faits entre de nombreux contractants. Les premiers sont dits particuliers, les seconds collectifs, parmi ces derniers, il faut signaler les unions internationales, dont l'objet est surtout économique. Au point de vue de leur objet, on distingue nettement les traités de disposition et d'association, les traités politiques et économiques.

Traité de l'amour de Dieu, par [illegible] François de Sales.

Traité de l'amour de Dieu, par Malebranche. Ce [illegible] avait rangé la nature parmi les partisans [illegible] complètement privé de toute considération [illegible] la grande querelle du temps, désolait [illegible] et Fénelon. Malebranche s'efforce [illegible] contre le vil calcul de ceux qui [illegible] pour mener au ciel et l'idéalisme outré [illegible] la paresseuse chimère. Nous [illegible] à faire part de cet ouvrage à nos lecteurs, [illegible] est bon en lui-même et [illegible] Voltaire s'abaisser dans [illegible] indifférence [illegible] est resté une protestation contre [illegible]

TRAITEMENT [illegible] m. Manière dont on traite [illegible] dont on se comporte avec [illegible] Manières. TRAITEMENT. [illegible] Autrefois, cérémonial, et particulièrement observé dans les cours [illegible] Il y a [illegible] traitements différents de haut rang : *Il y a [illegible] traitements différents de haut rang : Il y a [illegible] caractère d'ambassadeur.* [illegible] Fig. Manière dont le souverain ou certaines occasions, [illegible] ses sujets ou étrangers. Vx. [illegible]

— [illegible] Appointements, émoluments, [illegible] V. APPOINTEMENTS. [illegible]

TRAITER [illegible] — [illegible] du lat. *tractare*, [illegible] *trahere*, [illegible] mettre par écrit [illegible] Traiter des [illegible] *des rôles* [illegible] *La haute* [illegible] *avec laquelle on* [illegible] J.-J. Rouss. [illegible] à [illegible] lire. TRAITER [illegible] [illegible] pour [illegible] TRAITER [illegible] *bien ses* [illegible] TRAITER [illegible] Traiter [illegible] *Traiter* [illegible] *Traiter* [illegible] *Traiter*

TRALEE, réellement **TRAIGHLEE**, ville d'Irlande (prov. de Munster), ch.-l. du comté de Kerry, à l'origine d'un estuaire s'ouvrant sur la *baie de Tralee*, très voisine de la baie où s'engloutit le Shannon ; 10.000 hab.

TRALLES, ancienne ville de Lydie, entre Magnésie et Nyssa, près du Méandre, patrie de l'architecte Anthemius et du médecin Alexandre. Auj. *Sultan-Hissar*.

TRAM (*tram'*) n. m. Abréviation du mot TRAMWAY.

TRAMAGE (*maj'*) n. m. Confection des canettes, trames ou bobines destinées à constituer la trame proprement dite pour le tissage.

TRAMAIL ou **TRÉMAIL** (*ma-ill'* [*ll* mll.] — du lat. *tres*, trois, et *macula*, maille) n. m. Filet de pêche, formé de trois rets superposés. ‖ Filet d'oiseleur à trois rangs de mailles.

— ENCYCL. Le *tramail* ou *trémail* est composé de trois rangs de rets superposés. Celui du milieu, qui est le plus fin, s'appelle *aunée* ou *hamaux* ; les deux autres se nomment *nappes*, *toiles* ou *flues*. Souvent on intervertit les noms, et celui de *nappe* se donne au filet du milieu. La partie inférieure du tramail est lestée au moyen de plombs, la partie supérieure est garnie de flottes en chêne-liège, distribuées le long de la ralingue de 0m,50 en 0m,50. Les deux côtés du filet sont maintenus tendus au moyen de pieces fixes ou de montants verticaux tous en patte d'oie par le cordage qui sert à fixer le tramail au poste qu'il doit occuper. Quand on mouille le tramail, il faut avoir soin de le mettre dans un endroit où se fasse bien sentir le courant, car, sous l'effet de ce courant, le filet forme poche, les poissons sont projetés dedans et se prennent par les ouïes. Souvent aussi on remorque le tramail avec une barque de pêche et les poissons se prennent de la même façon. On pêche de cette manière à peu près tous les poissons plats, les raies, les vives, les esturgeons, les chiens de mer. Le tramail sert aussi en rivière : on le mouille alors en travers et on agite les herbes des berges pour faire sortir le poisson, qui, entraîné par le courant, tombe dans le filet.

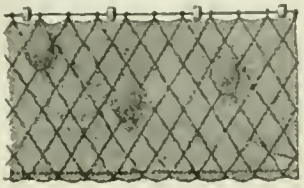

Tramail

TRAMAILLÉ, ÉE (*ma-ill* [*ll* mll.] adj. Fait en forme de tramail : *Filet* TRAMAILLÉ.

TRAMASSEUSE (*ma-seuz'*) n. f. Ouvrière qui ôte les bavures des pipes de terre et leur donne la forme définitive qu'elles doivent avoir.

TRAMAYES, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 25 kilom. de Mâcon, au pied de hautes collines, près de la Grosne ; 1.753 hab. Tuileries. — Le canton a 9 comm. et 6.497 hab.

TRAMBE (*tranb'*) n. f. Bot. Nom ancien de la marjolaine.

TRAME du lat. *trama*) n. f. Techn. Ensemble des fils que les tisserands font passer transversalement avec la navette entre les fils de la chaîne, préalablement tendus. ‖ Petit tube de carton ou de bois, de forme droite ou conique, sur lequel on enroule la matière destinée à servir de trame. (On l'appelle plus généralement CANNETTE.)

— Fig. Complot, intrigue : TRAMER *secrète*.

— Fig. *Trame de la vie*, *Trame de nos jours*, Cours, durée de la vie.

— Histol. Eléments qui constituent la charpente ou la partie résistante d'un tissu, parfois son squelette.

— Photogr. Quadrillage très fin (33 à 80 traits au millim.), gravé ou photographié sur une glace de verre, qu'on place à une petite distance de la plaque sensible pour la reproduction des originaux à demi-teintes par la photogravure.

— Techn. Variété de soie qui a été moulinée.

TRAME ou **TRAMA** n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophtires, de la famille des aphididés, comprenant quelques espèces répandues sur l'hémisphère boréal. (Ce sont des pucerons souterrains qui vivent sur les racines de diverses plantes ; le *trama troglodytes* se tient sur celles des synanthérées [pissenlits, laiterons, artichauts, etc.] et cause souvent des dégâts dans les cultures maraîchères.)

TRAMELAN-DESSUS (en allem. *Ober-Tramlingen*), comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la *Trame*, affluent de la Birse, tributaire du Rhin, dans le Jura bernois ; 5.000 hab. Reliée par un ch. de f. régional à la ligne de Bienne à Bâle. Fabrique d'horlogerie.

TRAMER v. a. Techn. Disposer, entrelacer les fils de la trame avec ceux de la chaîne tendus sur le métier à tisser.

— Fig. Machiner, comploter, préparer par intrigue : TRAMER *une conspiration*.

Se tramer, v. pr. Etre tramé : *Cette étoffe* SE TRAME *de soie sur chaîne de laine*.

— Fig. Etre machiné, comploté. ‖ Impers. : *Il se* TRAME *quelque chose*.

— SYN. Tramer, machiner, ourdir. V. MACHINER.

TRAMEZAÏGUES, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 62 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, au-dessus de la Neste d'Aure ; 116 hab. Etablissement thermal de Garet (eaux sulfatées sodiques et iodo-bromurées).

TRAMÈTE n. m. Genre de champignons de consistance ligneuse, qui se développent sur les troncs d'arbre.

TRAMEUR, EUSE n. Techn. Ouvrier, ouvrière qui dispose sur des canettes les fils devant servir à la trame.

— n. f. Appareil mécanique dont on se sert pour obtenir les fils de la trame.

TRAMIÈRE (rad. *tram*) n. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine foulée.

TRAMINER n. m. Variété de cépage blanc d'Alsace, qui n'est autre que le savagnin blanc.

TRAMOIS n. m. Agric. Syn. de TRÉMOIS.

TRAMOND (Baptiste), général français, né à Corrèze en 1834, mort à Paris en 1899. Il sortit de Saint-Cyr officier d'infanterie, combattit en Italie (1859), à Rome (1860). Capitaine à Metz en 1870, il s'échappa après la capitulation de cette place et servit à l'armée du Nord, où, chef de bataillon, il arrêta par une charge à la baïonnette la poursuite des Allemands à la bataille de Saint-Quentin. Il participa à la répression de la Commune en 1871, fut promu lieutenant-colonel en 1875, colonel en 1879 et sous-directeur de l'infanterie au ministère de la guerre. Général de brigade en 1883, commandant de l'Ecole de Saint-Cyr en 1886, il devint général de division en 1888. Il avait étudié avec soin le fusil de guerre et contribua beaucoup à son perfectionnement. Son nom reste attaché au fusil modèle 1886, dit *fusil Tramond-Lebel*.

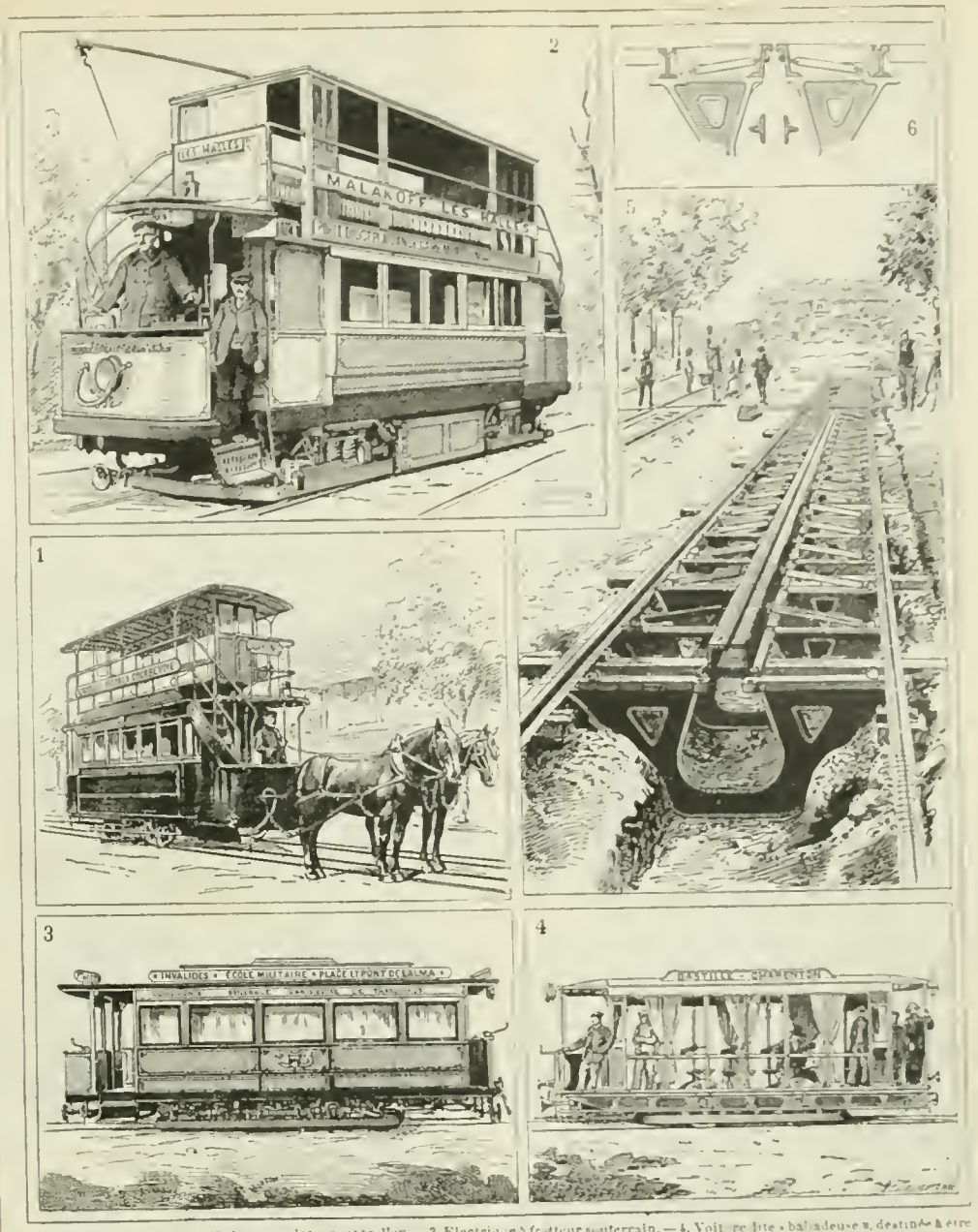

TRAMWAY : 1. A chevaux. — 2. A accumulateurs et trolley. — 3. Electrique à frotteur souterrain. — 4. Voiture dite « baladeuse », destinée à être remorquée par la voiture motrice. — 5. Installation d'une voie à frotteur souterrain. — 6. Coupe transversale de la voie à frotteur souterrain

TRAMONTANE (de l'ital. *tramontana*, nord, puis vent du nord, étoile du nord ; de *trans montes*, au delà des monts, des Alpes) n. f. Côté du nord ; étoile polaire : *Se diriger vers la* TRAMONTANE. ‖ Vent du nord, ainsi appelé sur la Méditerranée parce que, pour l'Italie, le nord est au delà des Alpes : *Le vent de la* TRAMONTANE.

— Mar. *Perdre la tramontane*, Ne plus savoir s'orienter, ce qu'on ne pouvait faire, avant la découverte de la boussole, qu'en observant l'étoile polaire.

— Fig. Ne plus savoir où l'on en est, divaguer.

TRAMONTANER n. m. Variété de cépage rose cultivée en Alsace, et qui n'est autre que le chasselas rose.

TRAMONTI, comm. d'Italie (Campanie, prov. de Salerne), dans les montagnes voisines du golfe de Salerne ; 5.000 hab. Papeterie.

TRAMUTOLA, comm. d'Italie (Basilicate, prov. de Potenza), près de l'Agri ; 3.530 hab.

TRAMWAY (*tram'-ou-è*) — mot angl., formé de *tram*, rail plat, et *way*, voie) n. m. Chemin de fer établi sur une route ordinaire, dans une rue, au moyen de rails posés sans saillie, sur le profil de la route ou de la rue.

— ENCYCL. Les premières lignes de *tramways* ont été établies à New-York (Etats-Unis) en 1812 par un Français du nom de Loubat. Vers 1860, ils firent leur apparition en Angleterre, sous les auspices de l'Américain Train. Déjà en France, depuis 1851, Loubat, de retour d'Amérique, avait obtenu la concession d'un tramway appelé *chemin de fer américain*, le long du quai de Billy. Cette concession devint, deux ans plus tard, la propriété de la Compagnie des omnibus, qui amena la voie ferrée jusqu'à la place de la Concorde. Cette première tentative d'installation de tramway progressa lentement en France, tandis que les tramways prenaient au contraire une grande extension en Angleterre et en Belgique. Ce n'est guère qu'en 1873 que Paris et Lille virent s'installer dans leurs rues des voies de tramways à traction animale.

Le rail, qui, à l'origine, était constitué par une barre de fer dont le profil était contourné de telle sorte qu'il présentât une sorte de gouttière ou de gorge dans laquelle circulait le boudin des roues et était posé sur une longrine à laquelle on donnait extérieurement le profil du rail, a été successivement remplacé par des voies beaucoup plus pratiques. (V. VOIE. De même la traction animale a été successivement remplacée par la traction mécanique à vapeur, à air comprimé ou électrique.

TRAN ou **TIRN**, ch.-l. d'arrond. de Bulgarie, sur la Ierma, bassin du Danube par la Morava bulgare ; 3.400 hab. Vieille église. Lieu de pèlerinage.

TRANAINE (*nèn'*) n. f. Bot. Nom vulgaire du trèfle.

TRANCADE n. f. Nom donné, dans les campagnes, à de gros blocs de rochers affleurant la surface du sol, et qui sont creusés de trous et de grandes cavités.

TRANCANAGE (*naj'*) n. m. Opération qui consiste à transformer, au moyen d'un devidoir spécial, les grosses bobines de soie en bobines de moindre volume, ou, encore, à faire des écheveaux des bobines.

TRANCE (*trans'*) n. m. Nom vulgaire du trèfle des prés.

TRANCHAGE (*chaj'*) n. m. Action de trancher en plaques minces les bois destinés, en ébénisterie, à faire des placages.

TRANCHANT (*chan*), **ANTE** adj. Qui tranche, qui coupe : *Couteau* TRANCHANT.

— Fig. Qui produit une opposition vive, brusque, non ménagée : *Couleurs* TRANCHANTES. Absolu, non mitigé : *Une opinion* TRANCHANTE. ‖ Qui décide sans hésitation, qui se prononce hardiment : *La jeunesse est* TRANCHANTE *et présomptueuse*. (Chateaubr.)

— *Ecuyer tranchant*, ou substant. v. *Tranchant*, V. ÉCUYER.

— Vénér. *Côtés tranchants* ou substantiv. *Tranchants*, Côtés du pied de l'animal, lorsqu'ils ne sont pas usés.

— SYN. Déclait, dogmatique, etc. V. DÉCISIF.

TRANCHANT (*chan* — de *trancher*) n. m. Côté affilé d'un instrument coupant : *Le* TRANCHANT *d'une épée*.

— Fig. *Epée*, *Glaive à deux tranchants*, Moyen ayant ou pouvant avoir deux effets opposés : *Le pouvoir*, GLAIVE À DEUX TRANCHANTS, *blesse souvent la main qui le manie*.

— Syn. de ÉCUTER TRANCHANT.



Tranches : 1. A fendre, 2. A refendre.

TRANCHE (*tranche*) n. f. Le *tranchet* n. f. Excavation pratiquée à ciel ouvert : *Ouvrir une* [illegible]

[illegible] en terre pour y établir les fondations, y installer une conduite d'eau, de gaz, [illegible] souterraine rectangulaire pratiquée [illegible] pour y construire une conduite, une [illegible]

[illegible] dans le sol et protégé, [illegible] par une série de parapets constitués au [illegible] l'on ouvre à travers [illegible] *tranchées* nouvellement [illegible] *Maréchal*, Accès de la [illegible] toutes les [illegible] [illegible] [illegible]

— Paix, absence de désordre, d'agitation dans les esprits : *La* TRANQUILLITÉ *publique est un bienfait inappréciable.*

— Calme, sérénité, quiétude : *La* TRANQUILLITÉ *de l'esprit apaise le bouillonnement du sang.* (L'abbé de Choisy.)

— SYN. Calme, paix, etc. V. CALME.

Tranquillite de l'âme (DE LA) (*De animi tranquillitate*) traité de Sénèque, composé probablement après que celui-ci fut revenu de son exil en Corse, et dédié à Serenus. Quelques critiques considèrent cet écrit comme la première partie de la *Constance du sage*, dédiée à ce même Serenus. L'ouvrage est précédé d'une lettre vraie ou supposée de Serenus, qui expose à Sénèque le trouble de son âme, partagée entre les doctrines stoïciennes et l'amour du bien, auxquels sa conscience l'invite à se conformer, et la faiblesse de sa nature, sensible à l'ambition et aux attraits du monde. Le philosophe lui répond par une série de conseils dont la réunion doit le conduire à la paix de l'âme à laquelle il aspire. Ces conseils ne sont pas exempts de l'exagération stoïcienne. Sénèque, il est vrai, finit par l'engager à ne pas fuir certaines distractions et même, à l'occasion, les excès de table. De curieuses anecdotes, des portraits, relèvent l'intérêt de cet exposé.

TRANS (*trans* devant une consonne, *tranz* devant une voyelle ou un *h* muet), préfixe qui veut dire *au delà, au travers*, et qui n'est autre chose que la préposition latine *trans*, au delà. *Trans* marque la situation au delà d'un terme, le passage d'un endroit dans un autre, d'une époque à une autre, d'un état à un autre, d'une situation à une autre, la transformation, la mutation ; en outre, l'action de passer au delà de certaines bornes, de certaines limites. Enfin, de ce que *trans* indique une situation ou un passage au delà, il s'en est suivi que ce préfixe a été employé pour représenter un point plus avancé ou fort avancé, dans une action ou un état.

TRANS, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 22 kilom. d'Ancenis, au-dessus du ruisseau de Montagné ; 1.063 hab. Anciens châteaux.

TRANS, comm. du Var, arrond. et à 5 kilom. de Draguignan, sur la Nartuby, affluent de l'Argens ; 1.204 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de bouchons, huiles, savons ; filature et moulinage de la soie.

TRANS, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 41 kilom. de Saint-Malo ; 1.305 hab. Eglise du XVIe siècle.

TRANSACTION (*ksi-on* — de *transigere*, supin *transactum*, forme de *trans*, au delà, et *agere*, conduire) n. f. Contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître, moyennant un prix ou des concessions réciproques.

— Comm. Terme général par lequel on désigne l'ensemble des conventions qui peuvent intervenir entre les commerçants et notamment les achats, les ventes, les échanges, etc., résultant des opérations commerciales.

— Dr. rom. Convention par laquelle une personne renonçait à un droit contesté par une autre personne, moyennant une renonciation analogue ou la promesse d'un équivalent.

— ENCYCL. Dr. La preuve de l'existence d'une *transaction* doit résulter d'un écrit, c'est-à-dire d'un acte sous seings privés ou devant notaire. A la différence de la simple renonciation, du désistement ou de l'acquiescement, la transaction implique une réciprocité de sacrifices ; elle suppose, par suite, chez les parties la capacité d'aliéner.

On peut, en général, transiger sur toute espèce de droits certains et licites, susceptibles de faire l'objet d'une convention. La transaction a, entre les parties, l'autorité de la chose jugée ; elle peut être invoquée par le débiteur solidaire ou la caution, si elle leur profite, mais elle ne saurait leur être opposée, si elle leur nuit.

La transaction est simplement déclarative ou récognitive des droits litigieux ; mais, au regard de la loi fiscale, elle est réputée translative de propriété et donne ouverture à l'impôt de mutation, lorsqu'elle opère un changement dans les droits apparents des parties.

TRANSACTIONNEL, ELLE (*ksi-o-nèl*) adj. Qui a rapport aux transactions ; qui a le caractère d'une transaction : *Accord* TRANSACTIONNEL.

TRANSACTIONNELLEMENT (*ksi-o-nè-le*) adv. Au moyen ou sous forme d'une transaction.

TRANSAILLES (*za-ill* [*ll* mll.]) n. f. pl. Agric. Nom donné, dans le Midi, à des semailles qu'on fait entre la récolte du printemps et les semailles d'automne.

TRANSALPIN, INE du préf. *trans*, et de *alpin*) adj. Qui est situé, qui se trouve au delà des Alpes : *Peuple* TRANSALPIN.

— Géogr. anc. *Gaule transalpine*, Nom donné par les Romains à la Gaule proprement dite, située pour eux au delà des Alpes.

TRANSANDIN, INE du préf. *trans*, et de *Andes*) adj. Qui traverse les Andes : *Ligne télégraphique* TRANSANDINE.

TRANSANIMATION du préf. *trans*, et du lat. *anima*, âme) n. f. Passage de l'âme d'un corps dans un autre. (Peu us.)

TRANSATLANTIQUE du préf. *trans*, et de *atlantique*) adj. Qui est au delà de l'océan Atlantique : *Région* TRANSATLANTIQUE.

— Qui fait la traversée de l'Atlantique : *Paquebots* TRANSATLANTIQUES.

— n. m. Bateau, paquebot qui fait le service entre l'ancien et le nouveau monde, en traversant l'Atlantique : *Les* TRANSATLANTIQUES *français*. V. PAQUEBOT.

TRANSBAIKALIE en russe **Zabaïkalskaïa Oblast**, prov. de la Russie d'Asie (Sibérie orientale), entre le gouvern. d'Irkoutsk N.-O., la prov. d'Iakoutsk N.-E., la lieutenance d'Extrême-Orient et la Chine (Mandchourie E. et Mongolie S.) ; 613.175 kilom. carr. ; 664.000 hab. environ. Sol montagneux : monts Khamar-Daban et du Bargouzin avec de vastes forêts ; au centre, plateaux ondulés de la Selenga et du Vitim (1.500 à 1.000 m.), avec de larges vallées marécageuses, des prairies, et sur les collines des forêts de mélèzes et de bouleaux ; les monts Iablonoï (mont Sokhondo, 2 750 m.) s'abaissent rapidement à l'E. Le fleuve Amour s'y forme de la Chilka. La Selenga, le Bargouzin et l'Angara supérieure se jettent dans le Baïkal. Dans le Nord naît le Vitim, affluent de la Léna. Lacs assez nombreux. Climat continental, sec. Nombreux et riches gisements. L'or est exploité dans le bassin de la Chilka (mine de Kara), le haut bassin du Vitim, les bords du Tchikoï ; mines de plomb argentifère, monts de Nertchinsk ; nombreuses sources minérales, eaux alcalines chaudes de Tourkinsk, sur le Baïkal. Vastes forêts. Elevage des bestiaux par les Bouriates, dans les steppes de l'Onon. Chasse (zibelines, renards). Industrie : traitement des minerais, tanneries, fonderies de suif, briqueteries. Ch.-l. *Tchita*.

TRANSBAIKALIEN, ENNE (*li-in, èn'* — du préf. *trans*, et de *Baïkal*) adj. Géogr. Qui est au delà du lac Baïkal.

TRANSBORDEMENT (*man*) n. m. Mar. Action de transborder : *Opérer le* TRANSBORDEMENT *des marchandises et des voyageurs.*

TRANSBORDER (du préf. *trans*, et de *bord*) v. a. Mar. Transporter d'un bâtiment dans un autre : TRANSBORDER *des marchandises, des voyageurs.*

— v. n. Passer d'un navire sur un autre : *Il nous fallut trois heures pour* TRANSBORDER.

TRANSBORDEUR (rad. *transborder*) adj. m. Ch. de f. Se dit de chariots qui servent à faire passer les wagons et les locomotives d'une voie sur une autre.

— Mar. Bâtiment qui sert au transbordement des marchandises et des voyageurs.

— Trav. publ. *Pont transbordeur*, Sorte de wagon suspendu à des câbles retenus par des piles et à l'aide duquel on fait franchir un fleuve dans sa largeur aux voyageurs ou marchandises installés dans le wagon.

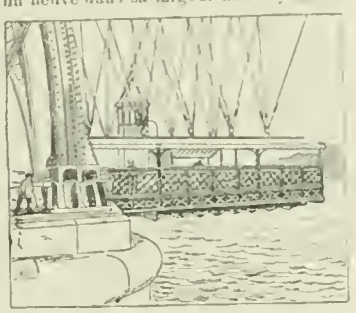

Nacelle d'un transbordeur.

— ENCYCL. En général, le *transbordeur* se compose de deux pylônes établis de chaque côté du cours d'eau ou de la déclivité à franchir. Les pylônes sont réunis par un étroit tablier soutenu par des câbles métalliques obliques venant s'ancrer dans des massifs de maçonnerie proches des bases des pylônes. Ce tablier possède une voie ferrée sur laquelle circule un chariot de roulement auquel est accrochée, au moyen de câbles métalliques, la nacelle

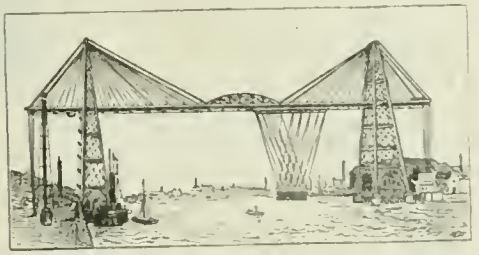

Transbordeur de Nantes.

destinée au transbordement des voyageurs. Le plus souvent, ces appareils fonctionnent électriquement. En France, il existe un certain nombre de transbordeurs : parmi eux, nous citerons en particulier ceux de Rouen et de Nantes, ce dernier construit en 1903.

TRANSCASPIEN, ENNE (*spi-in, èn'* — du préf. *trans*, et de *Caspienne*) adj. Qui est au delà de la mer Caspienne.

TRANSCASPIENNE (PROVINCE) (en russe **Zakaspiiskaïa Oblast**), province de la Russie d'Asie, gouvernement général du Turkestan, entre la mer Caspienne, la Perse (prov. de Mazanderan et du Khorassan ; frontière fixée par convention de 1881), l'Afghanistan (traité de 1887 S., les khanats de Boukhara et de Khiva et la province d'Ouralsk N. Superf. 554.860 kilom. carr. ; pop. 372.200 hab. Du N. au S. on rencontre : 1° le plateau de l'Oust-Ourt ; 2° le désert du Kara-Koum ; 3° les terrasses, coupées de cultures et de steppes (100 à 200 m. d'altitude), où sont les oasis de Tedjend et de Merv, d'Atek et d'Akhal-Téké, au pied du Kopet-Dagh ; 4° les montagnes du Sud-Est, entre le Tedjen et l'Amou-Daria, contreforts du Seïid-Koh, et celles du Sud, sur la frontière persane, le Grand Balkhan, avec le Dirim-Dagh (1635 m. la chaîne du Kopet-Dagh (L'Atrek, le Tedjend continuation de l'Héri-Roud) et le Mourghab descendent de l'Afghanistan et se perdent dans les canaux d'irrigation des oasis. De nombreuses rivières, nées dans le Kopet Dagh, se perdent sur la lisière du désert. Lacs salés nombreux. Climat continental, très sec, avec de grands écarts de température. Grande production de sel, sur tout le littoral et dans l'île de Tchélékène, naphte près de la côte, île de Tchélékène). Soufre, asphalte, antimoine, lignite. Nombreuses sources minérales, bassins moyens du Kouchk et du Kachan). Pêcheries de la Caspienne. Dans les oasis, culture des céréales ; grand développement du cotonnier ; vignobles. Elève du bétail (moutons et chameaux). Tapis renommés de Tekké ; sellerie, tannerie, tissage d'étoffes, fabrication d'armes. Routes de caravanes ; chemin de fer d'Ousoun-Ada, port sur la Caspienne, à Samarkande 1889) et Tachkent (1898), commerce important, grâce à cette grande voie ; exportation de grains, farines, laines, coton. Population : Turcomans, ou Turkmènes dans tout le Sud, Kirghiz nomades dans le Nord ; colons russes.

L'oasis de Merv, centre de cultures dès une haute antiquité, appartint à l'empire perse de Darius, aux royaumes gréco-syrien, parthe, persan, aux Arabes, aux Turcs Seldjoucides, fut ravagée aux XIIe et XIVe siècles par Gengis Khan et Tamerlan, puis disputée jusqu'à nos jours par les Turcomans et les Persans. L'année 1834 vit se fonder le premier établissement russe dans la presqu'île de Manghichlak ; en 1881, prise de la forteresse de Gheok-Tépé ; en 1884, prise de Merv.

TRANSCAUCASIE en russe **Zakavkaziè**), division administrative de la Russie, incorporée à la Russie d'Europe, bien que située presque tout entière au delà du Caucase, en Asie, 248.114 kilom. carr., dont 41.827 seulement au nord du Caucase, et 206.287 au sud ; 5.516.000 hab. Elle comprend les gouvernements de Bakou, Erivan, Iélisavetpol, Koutaïs, Tiflis avec la capitale, les provinces du Daghestan et de Kars, le territoire de la mer Noire ou Tchernomorskii. V. CAUCASE.

TRANSCAUCASIEN, ENNE (du préf. *trans*, et de *caucasien*) adj. Qui est au delà du Caucase.

TRANSCENDANCE (*san-dan-s*) n. f. Qualités de ce qui est transcendant.

— ENCYCL. Philos. Dans la langue scolastique, ce mot désigne l'élévation au-dessus de toutes les catégories, les attributs, les qualités susceptibles d'une très grande généralité. Dans celle de Kant, il ne signifie que l'élévation au-dessus de toute expérience possible.

TRANSCENDANT (*san-dan*, ANTE (du lat. *transcendens, entis* ; de *trans*, au delà, et *ascendere*, monter) adj. Supérieur, sublime, qui excède : *Mérite* TRANSCENDANT. *On voit peu d'esprits qui soient sublimes et* TRANSCENDANTS. (La Bruy.)

— Anat. *Anatomie transcendante*, Celle qui s'élève aux lois générales de l'organisme.

— Mathém. *Fonction, Equation transcendante*, Celle qui n'est pas algébrique. *Analyse transcendante*, Calcul différentiel et intégral. *Géométrie transcendante*, Partie de la géométrie qui s'occupe de l'examen des propriétés de toutes les courbes et qui emploie pour y arriver le calcul différentiel et intégral. *Courbe transcendante*, Courbe dont l'équation est transcendante. *Nombres transcendants*, Ceux qui ne sont pas racines d'une équation à coefficients entiers, comme les nombres e et π.

— Philos. *Philosophie transcendante*, Système philosophique qui consiste à étudier nos facultés sous les rapports les plus élevés de la métaphysique.

TRANSCENDANTAL, ALE, AUX (*san* — de *transcendant*) adj. Qui est au-dessus du monde sensible. Vx.

— Philos. Purement rationnel, donné a priori. *L'espace et le temps, dans le système de Kant, sont des concepts* TRANSCENDANTAUX. Syn. TRANSCENDANT, A PRIORI, APRIORIQUE, APRIORISTIQUE.

— Géom. Syn. de TRANSCENDANT.

— ENCYCL. Philos. Kant appelle *transcendantal* tout ce qui lui paraît venir de la raison pure, avant et en dehors de toute expérience. La philosophie transcendantale est celle qui s'occupe exclusivement de la connaissance *a priori*, de la connaissance rationnellement pure. La *critique de la raison pure* a justement pour but de préparer à cette philosophie, en dégageant les éléments transcendantaux de toute connaissance. La sensibilité y est étudiée en premier lieu, et, en raison de la méthode et du caractère de cette étude, Kant appelle cette partie de critique *esthétique* théorie de la sensibilité *transcendantale*. La logique transcendantale détermine l'origine, l'étendue et la valeur des éléments purs de la pensée au lieu que la logique générale les étudie dans leurs *applications* générales. La logique transcendantale se divise elle-même en *analytique transcendantale* (décomposition de toute notre connaissance en éléments *a priori*) et *dialectique transcendantale* (rectification des erreurs provenant de ce que nous dépassons la portée légitime de notre connaissance). De même la *méthodologie transcendantale* trace les règles à suivre par la raison pure, la *théologie transcendantale* est celle qui tente de démontrer l'existence de Dieu par de simples concepts de la raison pure. On réserve en général le nom d'idéalisme transcendental à la philosophie de Schelling. Celle-ci en étudiant l'absolu et l'identité cachée sous les différences qui existent apparemment entre la philosophie de la nature et la philosophie de l'intelligence, les réunit et dépasse (*conscientia*) ainsi l'idéalisme proprement subjectif.

TRANSCENDANTALEMENT (*san*) adv. D'une manière transcendantale : *Problème résolu* TRANSCENDANTALEMENT.

TRANSCENDANTALISME (*san, lism'* — rad. *transcendantal*) n. m. Philos. Système dans lequel le philosophe, oubliant que les éléments *a priori* de la représentation ou de la pensée ne rendent possible l'expérience, se sert de ces éléments hors du domaine de l'expérience.

TRANSCENDANTALISTE (*san, list'*) adj. Qui a rapport au transcendantalisme.

— n. m. Partisan du transcendantalisme.

TRANSCENDANTISME (*san, tism'*) n. m. Geut prononcé pour les notions transcendantes. Syn. de TRANSCENDANTALISME.

TRANSCONTINENTAL, ALE, AUX (du préf. *trans*, et de *continental*) adj. Géogr. Qui traverse un continent : *Chemin de fer* TRANSCONTINENTAL.

— ENCYCL. Les chemins de fer *transcontinentaux* présentent une importance économique exceptionnelle comme voies d'échange rapide, par la liaison qu'ils établissent entre des ports situés sur des océans différents. C'est surtout en Amérique, en raison de la configuration géographique de cette partie du monde, qu'ils se sont multipliés. Nous citerons particulièrement, au Canada, le Pacifique Canadien entre Montréal et Vancouver (8.000 kilom.) ; le Nord-Pacifique entre Duluth, sur le lac Supérieur, et Portland ; aux Etats-Unis, le Central-Pacifique, entre New-York et San-Francisco, qui fut le premier en date des grands transcontinentaux ; enfin, le Sud Pacifique, qui dessert la vallée du rio Grande et relie la Louisiane à la Californie. Dans l'Amérique du Sud, la voie transcontinentale par excellence est celle qui relie Buenos-Ayres à Valparaiso. L'Afrique n'a pas de transcontinentaux, mais l'Asie, outre les lignes ferrées qui relient, par les vallées de l'Indus et du Gange, Kourrachi à Calcutta, possède l'immense voie du Transsibérien (v. ce mot), qui est par sa longueur le plus considérable des transcontinentaux et permet d'aller en sept jours de Moscou à Vladivostok. Le même trajet effectué par mer via Odessa demandant environ quarante-quatre jours de navigation.

TRANSCORPORATION (*si-on*) — de *trans*, et du lat. *corpus, oris*, corps) n. f. Milit. Terme par lequel on désignait autrefois le passage d'un militaire d'un corps de troupe dans un autre.

TRANSCRÉATION (du préf. *trans*, et de *création*) n. f. Philos. Sorte de création improprement dite, qui n'est qu'une transformation radicale.

TRANSCRIPTEUR a

TRANSCRIPTION

TRANSCURRENT, ENTE

TRANSCRIRE

TRANSDANUBIEN ENNE préf. *trans*, et de *danu*

TRANSE

TRANSÉLÉMENTATION

TRANSENNE



T par e ta enne

TRANSEPT

TRANSÉQUATORIAL, ALE, AUX

TRANSFÉRABLE

TRANSFÉREMENT

TRANSFÉRER

exercice au fut de l'oel et au près du cond
Fig. Transporter d'un
autre. TRANSFÉRER *des prisonniers.*
entre une personne à une autre en observ
les formalités requises. TRANSFÉRER *ses biens par*
Transporter du temps dans un autre. TRANS
Transporter d'un lieu
TRANSFÉRER *dans telle ville le siege*
tablir passer une ou plusieurs somm
compte à un autre compte au moyen
virement de
Se transférer, v. pr. Être transféré.
— SYN. Transférer, transporter

TRANSFERT de *transférer* n. m. Acte par lequel on transmet la propriété d'un droit, et spécialement la propriété d'un titre nominatif reçu sur l'État, à la Bourse ou ailleurs.

Transfert en douane. Déclaration faite par le propriétaire d'une marchandise de sa cession à une autre personne qui se substitue à lui pour le payement des droits.

Méd. Transport d'un côté à l'autre ou d'un malade à un sujet sensible d'accidents sous la dépendance de troubles du système nerveux central, grâce à l'influence d'agents esthésiogènes et, spécialement, de l'aimant.

Encycl. Dr. La déclaration de *transfert* est signée par le cédant et le cessionnaire sur un registre spécial tenu au siège de la société ou de l'établissement qui a émis le titre cédé; elle peut être également rédigée sur des feuilles volantes remises à la Société; celle-ci mentionne ensuite l'opération sur ses registres et délivre, au nom du cessionnaire, un nouveau titre à la place de l'ancien. Les transferts d'inscriptions de rentes sur le grand livre de la dette publique sont faits au Trésor, en présence d'un agent de change, qui certifie l'identité du propriétaire.

Le *transfert réel* est celui qui s'effectue à la suite d'une négociation à titre onéreux.

Le *transfert à titre de garantie* n'emporte pas transmission de propriété; il constitue une forme particulière de mise en gage pour les valeurs nominatives.

Le *transfert de forme* a lieu en cas de modifications à apporter dans l'indication des noms ou qualité du titulaire.

Le *transfert d'ordre* ou *gratuit* est celui qui est effectué à la suite d'une transmission à titre gratuit, succession ou donation, et qui, procédant d'une mutation déjà assujettie à l'impôt, est affranchi de la taxe de transmission.

On appelle aussi *transferts d'ordre* ou *provisoires* ceux que les agents de change réalisent entre eux pour la négociation des titres qui sont nominatifs et que l'acheteur désire avoir sous cette forme.

— Méd. Les premières observations de *transfert* ont été relevées par Burq, au cours de ses recherches sur la *métallothérapie*. Chez une personne hémianesthésique, il arrivait, par l'emploi de certains métaux et surtout d'un aimant, à augmenter la sensibilité du côté anesthésique en diminuant celle du côté normal. Ces expériences, répétées et contrôlées, ont conduit à l'institution d'une véritable méthode thérapeutique de transfert que l'on a appliquée à l'état de veille, ou d'un sujet à un autre. Ce dernier procédé est seul utilisé encore.

Le malade est placé dos à dos avec le sujet sensible, l'aimant étant mis du côté de l'accident (paralysie, contracture, anesthésie); peu à peu, le transfert se fait au sujet sensible, en état de suggestibilité. Quand le transfert est complet et que le malade paraît, en conséquence, guéri de son accident, on fait disparaître ce même accident, survenu sur le sujet sensible, soit à l'aide de l'aimant seul, soit par suggestion. Très souvent, au cours du transfert, les sujets éprouvent divers phénomènes nerveux et notamment une céphalalgie, localisée dans la région des centres corticaux dont dépend l'accident transféré.

Le transfert, dont le mécanisme est d'ailleurs peu connu, paraît avoir produit, dans quelques cas, de véritables guérisons. On l'utilise surtout avec succès dans les diverses manifestations de l'hystérie: paralysie, contractures, anesthésies, etc.

TRANSFERT-RECETTE n. m. Opération par laquelle une caisse d'épargne charge ses livres d'un compte de déposant qui lui est transmis par une autre caisse.

TRANSFERT-PAYEMENT n. m. Opération par laquelle une caisse d'épargne annule le compte d'un déposant et le transmet à une autre caisse.

TRANSFIGURATION *sion* — rad. *transfigurer*) n. f. Changement sous l'aun d'une figure en une autre, de la forme extérieure: *La mort n'est qu'une* TRANSFIGURATION *glorieuse.* Chateaubr.)

B. arts. Tableau qui représente la transfiguration de Jésus: *La* TRANSFIGURATION *de Raphaël.*

— Hist. relig. *Transfiguration de Jésus-Christ*, Etat glorieux dans lequel Jésus-Christ se montra à trois de ses disciples sur le mont Thabor.

ENCYCL. Hist. relig. La *Transfiguration* est racontée par les évangélistes saint Marc (IX), saint Luc (IX) et saint Matthieu, dont voici le récit (XVII, 1 et suiv.):

« Six jours après le voyage de Césarée de Philippe, Jésus prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, frère de Jacques, et les conduisit sur un mont élevé. Et il fut transfiguré devant eux, et sa face resplendissait comme le soleil, et ses vêtements devinrent blancs comme de la neige. Et leur apparurent Moïse et Élie, s'entretenant avec lui. Or Pierre, prenant la parole, dit à Jésus: « Seigneur, il nous est bon d'être ici; si vous le voulez, faisons trois tentes, une pour vous, une pour Moïse et une pour Élie. » Comme il parlait encore, une nuée éclatante vint les couvrir, et une voix s'échappa de la nue disant: « Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances, écoutez-le. » Et en entendant cela, les disciples tombèrent la face contre terre, pleins d'épouvante. Mais Jésus s'approcha d'eux, les toucha et leur dit: « Levez-vous, n'ayez aucune crainte. » Et, levant les yeux, ils ne virent plus personne, si ce n'est Jésus seul. Et en descendant de la montagne, Jésus leur fit ce commandement et leur dit: « Vous ne raconterez à personne ce que vous venez de voir jusqu'à ce que le Fils de l'homme ressuscite d'entre les morts. »

Le souvenir de la *Transfiguration* était célébré en Orient dès le IVe siècle. Ce ne fut qu'après le Ve siècle que cette fête fut instituée en Occident; elle est fixée au 6 août.

— Iconogr. La *Transfiguration* est représentée sur les mosaïques de l'église de Sainte-Catherine, au mont Sinaï



La Transfiguration, d'après Raphaël.

(IVe s.); dans un mosaïque de Saint-Apollinaire de Ravenne sous des formes allégoriques; etc.

Le tableau le plus célèbre sur le même sujet est celui de Raphaël, au musée du Vatican. Il se divise en deux parties. Dans la partie supérieure, le Christ vient de s'élever du mont Thabor et se montre à ses apôtres. A ses côtés Moïse et Élie sont suspendus dans les airs. Les apôtres Pierre, Jean et Jacques sont prosternés. Non loin d'eux, se tiennent saint Julien et saint Laurent. Dans la partie inférieure, un jeune garçon, possédé du démon, est amené aux disciples, par sa famille éplorée. La noblesse de l'expression, l'habile distribution du coloris, la finesse de la touche, la variété des draperies font de ce tableau un des chefs-d'œuvre de Raphaël.

Le cardinal Jules de Médicis (depuis Clément VII avait commandé ce tableau à Raphaël pour son église épiscopale de Narbonne; Raphaël fut surpris par la mort avant de l'avoir entièrement terminé. Jules Romain acheva ensuite l'œuvre du maître.

TRANSFIGURER (du lat. *transfigurare*; de *trans*, au delà, et *figura*, figure) v. a. Changer la figure, la forme, la nature, le caractère de: *L'affection élevé ce qui est bas pour le* TRANSFIGURER *en soi.* Lacord.)

Se transfigurer, v. pr. Changer de figure, de forme, de caractère: *Jésus-Christ, d'après l'Evangile,* SE TRANSFIGURA *sur le mont Thabor.*

TRANSFIL n. m. Techn. Syn. de TRANCHEFIL.

TRANSFILAGE (*laj*') n. m. Action de transfiler: *Transfilage d'un fer sur la draille.*

TRANSFILER (du préf. *trans*, et de *filer*) v. a. Mar. Joindre deux choses bord à bord au moyen d'une ligne. TRANSFILER *des tentes.* Filer à la demande, en parlant d'un cordage: TRANSFILEZ *l'amarre!*

— Techn. Syn. de TRANCHEFILER.

TRANSFIXION (*transs-fi-ksi* — du lat. *transfixio*) n. f. Procédé de médecine opératoire, très rapide, employé dans certaines amputations à lambeau. Il consiste à traverser les tissus de part en part avec un long couteau tout au contact de l'os, puis à tailler d'un seul coup ce lambeau en allant de la profondeur vers la superficie.)

TRANSFORMABLE (*transs*) adj. Qui peut être transformé.

TRANSFORMATEUR, TRICE (*transs*) adj. Qui transforme, qui est propre à transformer.

— n. m. Appareil qui, recevant de l'énergie électrique d'une espèce donnée, en modifie seulement la forme.

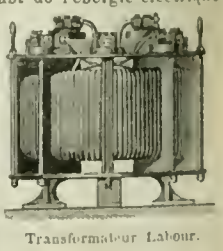

Transformateur Labour.

ENCYCL. Electr. Un *transformateur* est un appareil d'induction se composant d'un noyau de fer feuilleté sur lequel s'enroulent deux bobines soigneusement isolées: l'une à gros fil et à petit nombre de spires, l'autre à fil fin et à grand nombre de spires. Si dans l'une de ces bobines on envoie un courant alternatif, des variations périodiques de flux de force se produiront dans le noyau et conséquemment un autre courant alternatif naîtra dans la seconde bobine. Le courant envoyé

dans l'appareil se nomme le courant *primaire* et on appelle courant *secondaire* le courant induit recueilli. Quand on se sert d'un transformateur pour abaisser la tension d'un courant il faut prendre comme primaire le fil fin ; alors, le secondaire sera le gros fil. Au contraire, lorsqu'on utilise le transformateur pour élever la tension d'un courant, on procède de façon inverse.

Il existe des transformateurs à courants *continus* et à courants *alternatifs*. Les nombreux types de ces derniers, les seuls employés industriellement, peuvent se ranger sous deux groupes : *a* les transformateurs *a circuit magnétique simple* (Zipernowski, Labour, etc.) ; un gros anneau en fil de fer ou en tôles superposées, sur lequel s'enroulent alternativement les bobines principale et secondaire, forme leur noyau ; *b* les transformateurs *a circuit magnétique bifurqué* (Westinghouse, Ganz, Ferranti, Mordey, etc.), dans lesquels les deux circuits magnétiques distincts présentent une partie commune sur laquelle s'enroulent les bobines.

TRANSFORMATIF, IVE (*transs* — du lat. *transformatus*, transformé) adj. Qui a la puissance de transformer : *Influence* TRANSFORMATIVE.

TRANSFORMATION (*transs, si on* — rad. *transformatif*) n. f. Action de transformer ou de se transformer ; passage d'une forme à une autre : *La* TRANSFORMATION *de la chrysalide en papillon.* Changement complet de caractère, de manière d'être : *Les* TRANSFORMATIONS *des politiciens.*

— Algèbr. *Transformation des équations*, Changement de la forme d'une équation qui conduit à une équation équivalente.

— Biol. Modification d'un organe sous l'influence des changements de fonction.

— Géom. Réduction d'une figure ou d'un corps en un autre de la même superficie ou du même volume, mais non de la même forme. *Transformation des axes des coordonnées*, Changement de position de ces axes qui entraîne au point de vue analytique, un calcul permettant d'exprimer les coordonnées d'un point dans l'ancien système d'axes en fonction de ces coordonnées dans le nouveau.

— Logiq. *Transformation des propositions*, Modification des termes des propositions, qui n'en altère pas le sens.

— Pathol. *Transformation morbide*, Travail particulier qui transforme des tissus organiques en d'autres tissus. V. DÉGÉNÉRESCENCE.

TRANSFORMER (*transs* — du lat. *transformare* ; de *trans*, au delà, et *formare*, former) v. a. Faire changer de forme à : *Circé* TRANSFORMA *les compagnons d'Ulysse en pourceaux.*

Changer la nature, le caractère de : *L'imprimerie* TRANSFORMERA *l'humanité en une vaste école.* E. Pelletan.

— Algebr. *Transformer une équation*, Y introduire des changements de forme qui donnent une équation équivalente.

Transformé, ée part. pass. du v. Transformer.

— Philos. *Sensation transformée (système de la)*, Nom donné au système de Condillac, qui explique toute la connaissance et même tout l'être psychique par des transformations de la sensation.

— n. f. Géom. Courbe déduite d'une autre courbe, suivant un loi quelconque.

Se transformer, v. pr. Changer de figure, de forme : *Insensiblement le têtard* SE TRANSFORME *en crapaud.* J. Macé.

Changer de nature, de manière d'être : *L'ancien monde* SE TRANSFORME *d'une manière continue.* Se déguiser ; prendre un aspect, des dehors différents : *Les agents de la sûreté* SE TRANSFORMENT *selon les circonstances.*

— SYN. **Metamorphoser**. V. MÉTAMORPHOSER.

— ENCYCL. Géom. Les projections ou perspectives d'une courbe en sont des *transformées* ; le développement d'une courbe tracée sur une surface développable en est une transformée ; les lignes planes dont on se sert pour figurer sur une carte les contours des continents ou les lignes idéales de la sphère en sont des transformées, etc. Les transformations les plus usitées dans un plan sont le redressement des ordonnées obliques, ou inversement, la réduction de toutes les dimensions dans un même rapport, la transformation par rayons vecteurs réciproques, etc. Les arts mécaniques présentent de fréquents exemples de l'emploi rationnel de transformées de courbes géométriques.

TRANSFORMISME (*transs, missm*) n. f. Doctrine biologique suivant laquelle les espèces animales et végétales se transforment et donnent naissance à de nouvelles espèces sous l'influence de l'adaptation, de telle sorte que tous les êtres vivants actuels dérivent, par transitions insensibles et d'une manière ininterrompue, d'un ou de plusieurs types primitifs.

— ENCYCL. Le *transformisme*, qui n'est que l'application aux êtres vivants du principe de l'*évolution* et dont le *darwinisme* et le *lamarckisme* ne sont que des théories accessoires, est de fort lointaine origine. Tous les esprits logiques, ayant quelque notion de l'ordre et de la continuité qui regnent dans la nature, crurent à la mutabilité et à la sériation des êtres ; aussi cette idée ne fut-elle étrangère ni à l'antiquité, ni au moyen âge. Mais les naturalistes, comme Linné, n'admettaient que l'idée de *parenté idéale*. A cette idée de conception se rattachent de Maillet et Robinet au XVIIIe siècle, L. Agassiz et Gaudry de nos jours. Pour ces savants, les espèces sont fixes, il n'y a donc ni mutabilité, ni descendance, mais elles sont sériées en une échelle continue de complication progressive.

L'idée de la *parenté réelle*, de la descendance, résulta de cette constatation, faite par Descartes, que les conditions extérieures influent sur les individus. Buffon précisa nettement cette influence ; il indique la nature du climat et la qualité des aliments comme causes déterminantes des modifications subies par les animaux et pressent, en outre, très clairement l'idée darwinienne de la survivance des mieux adaptés et de la sélection naturelle.

Le véritable fondateur du transformisme fut Lamarck. Buffon avait mis en évidence l'action des milieux, Lamarck montra le mécanisme grâce auquel agissent les conditions d'existence et remarqua que la réaction de l'organisme au milieu cosmique est aussi une cause de variation. Il signala, en outre, l'influence de l'usage et de la désuétude sur les organes, établit que l'organe ne fait point la fonction, mais la fonction l'organe ; constata l'hérédité des modifications ainsi acquises, et expliqua les organes rudimentaires en disant qu'ils ne sont que les restes de parties ayant eu autrefois un usage chez les ancêtres, mais qui se sont atrophiées lorsque cet usage a disparu ou s'est modifié. De là les deux lois fondamentales des effets de l'usage et de la désuétude, et de l'hérédité des caractères acquis.

Le système de Lamarck passa presque inaperçu. Ce ne fut qu'en 1828 qu'Etienne Geoffroy Saint Hilaire reprit ses travaux. Deux ans plus tard, il soutint contre Cuvier, à l'Académie des sciences, la mutabilité des types. On sait avec quelle ardeur passionnée Gœthe, transformiste éminent lui-même, suivit cette mémorable discussion. Geoffroy Saint Hilaire trouvait, dans la non-fixité des espèces, l'explication de l'*unité de composition organique*, qu'il avait mise en lumière et aussi celle de ce fait, que les phases transitoires du développement embryonnaire d'un animal reproduisent souvent des états étrangers aujourd'hui à son espèce, mais demeurés permanents chez des animaux placés plus bas dans la série, loi de Serres : *l'embryogénie est la répétition de l'anatomie comparée*. L'étude de certaines anomalies regressives (V. RÉGRESSION), les quelles font reparaître dans un organisme supérieur des dispositions — tels des muscles ou des os — qui sont normales dans des organismes moins élevés, le confirmait encore dans sa manière de voir. Il n'en fut pas moins vaincu par les arguments de Cuvier, et son hypothèse sombra momentanément, d'autant plus que, même après l'abandon de la *théorie des révolutions du globe* et l'établissement de la *théorie des causes actuelles* en géologie, il subsistait toujours une question embarrassante, celle de la disparition des êtres fossiles. Puisque, dans la théorie des causes actuelles, au une révolution brusque n'est intervenue pour détruire les anciennes faunes et les anciennes flores, comment expliquer la disparition d'espèces dont le sol nous a conservé les débris ?

C'est Charles Darwin qui, cinquante ans après Lamarck, répondit à cette question. Partant de la loi de Malthus : « Dans un espace donné, le nombre des hommes croît en progression géométrique, tandis que la quantité des subsistances n'augmente qu'en progression arithmétique ; il faut donc qu'un certain nombre de ces hommes meurent avant de se reproduire », Darwin montre qu'il s'établit, entre les espèces animales et végétales et entre les individus de ces espèces, une lutte pour la possession des subsistances, lutte bien plus vive encore que dans l'espèce humaine, puisque la nature ne connaît ni production artificielle d'aliments, ni restriction à la reproduction par la prudence. Cette lutte, Darwin l'appelle *struggle for life*, lutte pour la vie ou concurrence vitale. Mais, dans cette bataille de tous contre tous, quels sont ceux qui l'emportent ? Ce sont les mieux adaptés, les mieux armés, les plus forts. Il s'ensuit un triage, une *sélection naturelle* des individus et des espèces, en vertu de laquelle les plus vigoureux résistent seuls et peuvent se reproduire, tandis que les faibles disparaissent. Ainsi s'explique la disparition d'espèces dont nous ne retrouvons plus les représentants actuels. Mais, si cela est vrai, on doit découvrir, dans les terrains géologiques, les formes de passage qui établissent la transition entre les divers types. Comment se fait-il que ces formes de passage soient si rares ; elles le sont devenues un peu moins de nos jours ? A cette objection, Darwin répondait en invoquant la fragilité de beaucoup d'espèces et le balancement séculaire des continents, arguments d'ailleurs controuvés, puisque nous savons aujourd'hui, depuis les travaux de Suess, que les formes continentales ont peu changé et se sont contentées d'osciller autour des pointements du tétraèdre de Lothian Green, mais qui, au moment où ils furent émis, concordaient assez bien avec les faits géologiques connus.

En somme, la théorie darwinienne attribue à l'effet de la sélection naturelle la transformation des espèces, puisque, pour Darwin, la sélection, conservant les êtres les mieux adaptés, tend constamment à augmenter les divergences avec l'espèce primitive. Les modifications ainsi déterminées sont conservées par l'hérédité, de telle sorte que chaque individu renferme à l'état latent les caractères successifs de ses ancêtres depuis les temps les plus reculés, caractères qui, parfois, peuvent devenir manifestes *atavisme* ; le plus souvent, cependant, les caractères acquis en dernier lieu étant les plus energiques, c'est à ses parents immédiats que l'enfant ressemble. L'hérédité, si heureusement appelée par Carpenter la *mémoire ancestrale*, explique ainsi le développement embryonnaire dont la signification avait échappé à tous les biologistes. Aussi Fritz Muller, généralisant et étendant la loi de Geoffroy Saint-Hilaire et de Serres, a-t-il pu formuler le principe qui est devenu la grande loi biogénétique : « L'ontogénèse est la répétition brève et rapide de la phylogénèse, c'est-à-dire que les phases embryonnaires d'un individu représentent les diverses formes progressives que l'espèce à laquelle il appartient a successivement revêtues au cours des âges antérieurs. » De là résulte que la classification naturelle des êtres est la restitution, basée sur l'embryologie, l'anatomie comparée et la paléontologie, de leur arbre généalogique. V. PHYTOGÉNÈSE.

Les idées de Darwin, en raison de leur simplicité apparente et de l'habileté consommée avec laquelle l'auteur sut les faire valoir, obtinrent rapidement une grande faveur. Huxley en Angleterre, Haeckel en Allemagne, Giard en France, s'en firent les défenseurs enthousiastes, et ils furent suivis par une pléiade de naturalistes qui s'employaient avec ardeur à la vérification des idées du maître. Mais, à mesure que ces recherches s'étendaient et se précisaient, la fragilité des bases sur lesquelles était fondée la théorie darwinienne devenait de plus en plus frappante, et l'on voyait naître de nouvelles écoles transformistes rivales. Les néo lamarckiens, avec Cope, montraient que la sélection est impuissante à créer une variation et ne peut que la conserver quand elle est nettement acquise ; ils en concluaient que la seule cause de la mutabilité des espèces doit être cherchée dans l'exercice (*entogénèse*), revenant ainsi aux idées de Lamarck sur les effets de l'usage et de la désuétude. Les *néo darwiniens*, avec Weismann, soutenaient que les modifications acquises ne sont pas héréditaires et que, par suite, la formation des espèces ne peut résulter du facteur lamarckien. C. Vogt, à la suite de ses recherches sur la *cunigenèse*, conclut à l'inexactitude de la loi biogénétique, puisque, en vertu des conditions imposées à l'œuf et de la nouvelle adaptation conséquente, aucune des phases embryonnaires ne répond complètement à l'existence d'une espèce ancestrale réelle. Le Dantec, enfin, s'est efforcé de concilier les écoles rivales, en démontrant que le principe de Lamarck n'est qu'un cas du principe de Darwin. Pour les détails de ces controverses, V. HÉRÉDITÉ, VARIATION, SÉLECTION, CARACTÈRES ACQUIS, ADAPTATION, CINÉTOGÉNÈSE, CONVERGENCE, LOI BIOGÉNÉTIQUE, NÉO-LAMARCKISME, NÉO-DARWINISME, etc.

En somme, la théorie transformiste actuelle tend à admettre que les organismes sont soumis à deux influences : l'*hérédité* qui fixe et transmet leurs caractères dans un milieu constant, la *adaptation* qui les fait varier. Ces variations peuvent s'accomplir par l'effet d'un grand nombre de facteurs, les uns primaires directs (milieux cosmique et biologique ou réactions contre ce milieu cosmique ou biologique), les autres secondaires (*hérédité, sélection naturelle, sexuelle et physiologique ségrégation, amixie, hybridité*, etc.). Mais, quels que soient ces facteurs, si attentivement qu'on ait observé ou expérimenté, aucune transformation naturelle d'espèce n'a été prise sur le fait. C'est ce qui fait dire à Delage : « L'homme peut obtenir des formes nouvelles ayant la valeur d'espèces et les maintenir indéfiniment, mais il n'a jamais obtenu ni observé la formation d'une race ou variété nouvelle capable de se maintenir sans soins. Si l'on reste sur le terrain exclusif des faits, on doit reconnaître que la formation des espèces les unes par les autres n'est pas démontrée. » Le transformisme reste donc une pure hypothèse, mais une hypothèse parfaitement légitime, raisonnable et scientifique. Toute sa valeur philosophique est, comme le dit E. Perrier, très bien la modération suivante : puisqu'il n'y a pas de transformation des espèces et que la vie ne peut être engendrée que par la vie, les êtres actuels doivent nécessairement descendre des êtres inférieurs qui vivaient aux époques géologiques antérieures.

— BIBLIOGR. Haeckel, *Histoire de la création naturelle des êtres organisés* (trad. franç., Paris, 1874 ; A. Giard, *Histoire du transformisme* Paris, 1888 ; Vogt, *les Darwinistes dans la science* Paris, 1891 ; Cuénot, *la Nouvelle Théorie transformiste* Paris, 1891 ; De Lage, *la Structure du protoplasma, les théories sur l'hérédité et les grands problèmes de la biologie générale* Paris, 1895 ; Le Dantec, *Lamarckiens et darwiniens* Paris, 1898.

TRANSFORMISTE (*transs*) n. m. Partisan du transformisme.

— Adject. V. Qui a rapport au transformisme : *Système* TRANSFORMISTE.

TRANSFUGE (*transs fu-j* — du lat. *transfuga*, de *transfugere*, même sens) n. Personne qui abandonne son parti pour passer dans le parti adverse : *Un* TRANSFUGE. *Une* TRANSFUGE.

— Personne qui trahit un devoir : *Un* TRANSFUGE *de l'honneur.* Personne qui abandonne une situation, des habitudes, pour en adopter d'autres tout opposées :

> Rousseau, réfugié d'une cour indépendante et fière
> *Transfuge* dédaigné aux rois de sa carrière.
> MILLEVOYE.

— SYN. **Transfuge, déserteur**. V. DÉSERTEUR.

TRANSFUSER (*transs* — du lat. *transfusum*, supin de *transfundere*, même sens) v. a. Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre. Particulièrement, Opérer la transfusion du sang.

— Fig. Faire passer : TRANSFUSER *ses qualités sur la tête d'un fils.*

TRANSFUSEUR (*transs* — rad. *transfuser*) n. m. Partisan de la transfusion du sang ; celui qui la pratique.

TRANSFUSION (*transs* — rad. *transfuser*) n. f. Méd. Injection dans les veines d'un animal ou d'un homme de sang pris à un individu de la même espèce ou d'une espèce différente. Injection intra-veineuse de sérum physiologique.

— ENCYCL. La *transfusion* sanguine d'homme à homme a été pratiquée, depuis le XVIIe siècle, avec des résultats en général peu concluants, dans les cas d'anémie graves, d'hémorragies traumatiques, dans les infections adynamiques, etc. Malgré les modifications apportées par Theolafoy dans la technique de la transfusion, l'opération reste très délicate, en raison des difficultés qu'on éprouve à trouver des sujets appropriés et aussi — et surtout peut-être — de celles qui résultent des qualités humorales différentes du sujet et du malade. Aussi a-t-on songé à utiliser le sang des animaux, et, dès 1667, Denis, de Montpellier, pratiqua chez l'homme la transfusion du sang d'agneau, mais les résultats sont plus fâcheux encore, en raison des actions hématolytiques que se produisent. Aujourd'hui, la transfusion est remplacée par la sérothérapie.

TRANSGANGÉTIQUE (*jé-tik* — du prov. *transs*, et de *Gange*, fleuve de l'Inde) adj. Qui est situé au delà du Gange : *Contrée* TRANSGANGÉTIQUE.

TRANSGRESSER (*transs-grè-sé* — du lat. *transgressum*, supin de *transgredi*, même sens) v. a. Contrevenir à, enfreindre : TRANSGRESSER *des ordres.*

— SYN. **Contrevenir, désobéir**, etc. V. CONTREVENIR.

TRANSGRESSEUR (*transs-gre-seur*) n. m. Celui qui transgresse. *Il est dit dans la Loi de Moïse : Le* TRANSGRESSEUR *de la loi sera puni de mort.*

— Adjectiv. :

> Les anges transgresseurs
> De l'insolence d'être égaux aux rois.
> J. B. ROUSSEAU.

TRANSGRESSIF, IVE (*transs-gre-sif*) adj. Qui transgresse, qui enfreint.

— Géol. *Stratification transgressive*, Se dit des cas de transgression dans les couches géologiques.

TRANSGRESSION (*transs-gre-si-on*) n. f. Action de transgresser : *La* TRANSGRESSION *de la loi.*

— Géol. Envahissement de la mer.

TRANSHUMANCE (*zu-manss* — de *transhumer*) n. f. Emigration périodique des troupeaux de la plaine qui, pendant les grandes chaleurs, vont paître dans les pâturages de la haute montagne, et en descendent aux approches de l'hiver : *En France, la* TRANSHUMANCE *a surtout lieu vers les pâturages élevés des Hautes-Alpes et des Pyrénées.*

TRANSHUMANT (*zu-man, ANTE* — de *transhumer*) adj. Qui change de pâturage à chaque saison. Se dit surtout des troupeaux de moutons : *Les troupeaux* TRANSHUMANTS *sont nombreux en Espagne.*

TRANSHUMER (*zu* — de l'espagn. *trashumar* ; du lat. *trans*, au delà, et *humus*, terre) v. a. Mener paître des bestiaux transhumants, et surtout des troupeaux de moutons.

— v. n. Aller paître dans les montagnes. Quelquefois, en parlant des abeilles, Changer de séjour, de résidence.

— Hortic. Transplanter un arbre dans une autre terre.

TRANSIGER (*zi-jé* — du lat. *transigere*. Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o* : *Il transigea. Nous transigeons*) v. n. Accommoder un différend par des concessions réciproques : TRANSIGER *sans scrupule pour gagner la cause.*

— Fig. Faire des concessions : *Transiger avec* la conscience, Détourner, esquiver en usant d'une certaine souplesse : *Il n'y a rien à gagner à* TRANSIGER *avec l'erreur et l'injustice.* E. de Gir.

TRANSITAIRE : ... Relatif au transit ...

TRANSITER : ... Transférer ...

TRANSITIF, IVE ... *transitivus*, de *transire*, passer ... Se dit d'un verbe qui marque ... Se dit ... TRANSITIVEMENT. Se dit ...

TRANSITION : ... Passage ... TRANSITIONS *de climat* ... *Le tempérament est* ... Passage d'un ... à un autre, de ... parties ... TRANSITIONS ... Passage du ... au ciel ... *Terrains de transition*, ... modifications ... métamorphisme ... TRANSITIONNEL, ELLE ... Qui forme une ...

TRANSITIVEMENT ... Avec ... TRANSITIF.

TRANSITOIRE : ... *transire*, ... Passager ... *Les sciences* ... sert de ... TRANSITOIRE ... Qui ne ... heures à ...

TRANSLATAGE ...

TRANSLATER ...

TRANSLATEUR ...

TRANSLATIF, IVE ...

TRANSLATION ... *Translation de corps*, Action ... cette fois ... autre. *Ligne de la translation*, ... ce en mémoire de la transla ... dans un autre. ... dont toutes les parties ... table. *Point de translation*, Point qui marquait ... valeur à une note à une autre note. ... *Appareil de translation*, V. la partie ...

SYN. Translation, transport.

ENCYCL. *Appareils de translation*. Quand la ... entre deux postes télégraphiques est trop consi- ... pour que l'on puisse transmettre un télégramme ... ement, on intercale en un ou plusieurs points inter- ... diaires des appareils de *translation*, qui reçoivent le ... envoyé par l'un des postes et mettent la ligne ... aissant à l'autre poste en relation avec une pile lo- ... V. TRANSLATEUR.

TRANSLEITHAN, ANE *lé'* — du préf. *trans*, et de *Leitha* ... Qui est au delà de la Leitha, rivière qui sépare l'Autriche proprement dite de la Hongrie.

TRANSLEITHANIE, nom par lequel on désigne la partie de l'empire austro-hongrois située au delà de la Leitha et comprenant la Hongrie, la Transylvanie, les Confins militaires, la Croatie et l'Esclavonie.

TRANSLIMITATION n. pref. *trans*, et de *limitation* ... f. Sorte d'intervention politique qui consiste à envoyer des troupes sur le territoire où la guerre est en activité, pour occuper les places et conserver le pays conquis par la partie belligérante que l'on assiste. (Peu us.)

TRANSLOY LE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 29 kilom. d'Arras, 1,308 hab. Belle flèche du XVIe siècle. Ancienne abbaye d'*Arrouaise*.

TRANSLUCIDE *transs, sid'* — du lat. *translucidus*, clair, adj. Se dit des corps qui laissent passer la lumière) mais au travers desquels on ne distingue pas les objets : *Un diamant brut n'est pas transparent, il est à peine* TRANSLUCIDE.

— n. m. Sc. occ. Faculté de l'esprit qui consiste dans la perception des choses invisibles : *Le* TRANSLUCIDE *est également appelé le* diaphane.

TRANSLUCIDITÉ *transs, si* ... n. f. Physiq. Qualité des corps translucides.

— Sc. occ. Faculté de voir les choses invisibles.

TRANSLUIRE du préf *trans*, et de *luire* v. n. Etre translucide. (Vx.)

TRANSMANDCHOURIEN, ENNE (*tri-in, èn'* — du préf. *trans*, et de *mandchourien* adj. Qui est situé au delà de la Mandchourie.

— *Chemin de fer transmandchourien* ou substantiv. *le Transmandchourien*. Voie ferrée allant de Kharbin à Port-Arthur. V. TRANSSIBÉRIEN.

TRANSMARCHEMENT (*man* — du préf. *trans*, et de *marcher* n. m. Action de faire passer des voitures, des troupes d'un lieu à un autre. Peu us.)

TRANSMARIN, INE du préf. *trans*, et de *marin*) adj. Situé au delà des mers : *Contrées* TRANSMARINES.

— Qui vient d'au delà des mers : *Marchandises* TRANSMARINES.

TRANSMÉDITERRANÉEN, ENNE du préf. *trans*, et de *méditerranéen*) adj. Qui est situé au delà de la Méditerranée : *Nos possessions* TRANSMÉDITERRANÉENNES.

TRANSMETTEUR (*trans-mè-teur'* — rad. *transmettre*) n. m. Physiq. Appareil qui sert à transmettre les signaux télégraphiques. ¶ *Transmetteur d'ordres*, Appareil qui, dans les navires, transmet aux mécaniciens les ordres du commandant.

— ADJECTIV. : *Appareil* TRANSMETTEUR.

— ENCYCL. Mar. Le *transmetteur* se compose d'un distributeur installé sur la passerelle du navire et d'un récepteur fixé dans la chambre des machines et muni d'un timbre ; les deux cadrans sont semblables et reliés entre eux par un fil. L'aiguille du distributeur se manœuvre à l'aide d'un levier. Quand on place cette aiguille sur une division, celle du récepteur suit et le timbre se fait entendre.

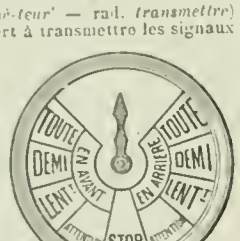

Transmetteur d'ordres.

TRANSMETTRE du préf *trans*, et de *mettre*. — Se conjugue comme *mettre* v. a. Faire passer, faire parvenir : TRANSMETTRE *des ordres*. TRANSMETTRE *une lettre*. ¶ Faire passer par mutation : *Le donateur* TRANSMET *au donataire la propriété des choses données*. ¶ Faire passer par succession : *Les pères* TRANSMETTENT *souvent à leurs enfants leurs vices et leurs vertus*.

— *Transmettre à la postérité*, Faire passer jusqu'à la postérité. TRANSMETTRE *son nom à la postérité*.

— Physiq. Se propager, passer d'un endroit à un autre : *Le son se* TRANSMET *par ondulation*.

Se transmettre, v. pr. Etre, devoir, pouvoir être transmis. ¶ Se communiquer mutuellement : *Les nations se* TRANSMETTENT *leurs lumières*.

TRANSMIGRANT *transs, grant'* ANTE adj. Qui transmigre : *Les hirondelles sont de grands voyageurs ou* TRANSMIGRANTES.

TRANSMIGRATION *transs* — du lat. *transmigratio* ; de *trans*, au delà, et *migratio*, marche] n. f. Action de transmigrer. *La* TRANSMIGRATION *des peuples amène des changements dans les langues*.

— Hist. sacr. *Transmigration de Babylone*, Transport de Juifs à Babylone, sous Nabuchodonosor. V. CAPTIVITÉ DE BABYLONE.

— *Transmigration des âmes*, Passage des âmes dans des corps différents successivement. Syn. MÉTEMPSYCOSE.

TRANSMIGRER *transs* — du lat. *transmigrare* ; de *trans*, au delà, et *migrare*, aller] v. n. Abandonner son pays pour aller habiter un autre.

— Passer dans un autre : *Les pythagoriciens* TRANSMIGRENT *à la mort*.

TRANSMIS, ISE part. pas. de v. Transmettre.

TRANSMISSIBILITÉ *transs-mi-si-bi-li-té* ... f. Qualité, caractère ... susceptible ... *La* TRANSMISSIBILITÉ *d'un privilège*.

TRANSMISSIBLE *transs-mi-sibl'* — du lat. *transmissus*, transmis] adj. Qui peut être transmis : *Certaines défectuosités physiques ou morales sont* TRANSMISSIBLES *par hérédité*.

TRANSMISSION *transs-mi-si-on* — du lat. *transmissio*, de *transmittere*, transmettre] n. f. Action de transmettre, résultat de cette action : *La* TRANSMISSION *d'un droit, d'un privilège*.

— Biol. Passage à la descendance de certains caractères transmissibles des parents. V. HÉRÉDITÉ.

— Comm. Circulation et négociation des titres dont la valeur représente celle des marchandises ou des effets de commerce.

— Mécan. Communication du mouvement d'un organe à un autre au moyen d'engrenages, de câbles, de courroies, de chaînes, etc. ¶ Organe servant à transmettre le mouvement.

— Occult. *Transmission de pensée*. V. TÉLÉPATHIE.

— Pathol. Passage, par communication, d'une maladie d'un individu à un autre.

— Physiq. Propagation d'un milieu dans un autre : *La* TRANSMISSION *du son*.

— Telegr. électr. Action de faire circuler, jusqu'au poste récepteur, des signaux conventionnels sur une ligne télégraphique. *Transmission directe* ou *Transmission en direct*, Expédition de signaux en passant par les diverses stations d'une ligne télégraphique, après avoir mis celles-ci hors du circuit. ¶ *Transmission en dérivation*, Mode d'envoi d'un télégramme, dans lequel un fil de dérivation est ménagé sur une ligne principale pour aboutir à la station qui le dessert directement.

— ENCYCL. Dr. *Transmission de taxe*. Cette taxe, dont l'exigibilité se fonde sur le fait juridique de la *transmission* des actions et obligations, a été établie par la loi du 23 juin 1857, dans le but d'assurer l'application du droit de mutation à toutes les cessions de titres négociables, qui n'étaient précédemment soumises à ce droit que lorsqu'elles étaient constatées par des actes passibles de l'enregistrement.

Pour les titres *nominatifs*, dont la transmission ne peut s'opérer que par un transfert sur les registres de la société, l'impôt est dû, au taux de 0 fr. 50 c. pour 100, sur le prix de chaque transfert ainsi constaté.

Quant aux titres *au porteur* et, d'une façon générale, à tous ceux dont la transmission, pouvant s'effectuer valablement sans un transfert, est susceptible d'échapper à la connaissance de l'administration, ils sont soumis à une taxe annuelle et obligatoire de 0 fr. 20 c. pour 100, considérée comme l'équivalent des droits auxquels les mutations dont ils font l'objet devraient être assujetties.

— Pathol. V. CONTAGE, INOCULATION.

— Techn. Le plus ancien mode de *transmission* du mouvement consistait à faire usage d'une simple corde sans fin passant dans les gorges de deux poulies, l'une *conductrice*, c'est-à-dire en relation directe avec le moteur, l'autre *conduite*, c'est-à-dire recevant le mouvement du moteur par l'intermédiaire de la corde. A cette transmission par cordes a succédé celle par courroie de cuir, de caoutchouc, de coton, etc., présentant une surface d'appui suffisante sur deux roues à périphéries légèrement cintrées du centre sur les bords. Ce genre de transmission est généralement employé dans tous les établissements industriels pour transmettre le mouvement de l'arbre de couche de la machine aux arbres secondaires. La transmission par engrenages est principalement usitée dans les usines métallurgiques, où, pour faire mouvoir certaines machines, comme les trains de laminoirs et autres, on est obligé d'avoir un développement considérable de force, que ne sauraient donner les courroies exposées à glisser sur la poulie conductrice. V. TRAIN.

Il existe un troisième mode de transmission, dite *transmission flexible*, très employée aujourd'hui, et qui a été imaginée par Stowe et Burnham et perfectionnée depuis. En principe, cette transmission est constituée par une sorte de câble composé de cinq cylindres creux emboîtés les uns dans les autres et faits en fils métalliques présentant une enroulement en hélice. Chaque tube ainsi formé a un pas d'hélice contraire à celui du cylindre dans lequel il se trouve emboîté, de sorte que, dès que les spires de l'un d'eux se déroulent, l'hélice du suivant resserre son pas. Le tout est renfermé dans une gaine en cuir ou dans un tube métallique flexible. Ce câble reçoit son mouvement d'une petite poulie reliée à une de ses extrémités, tandis que l'autre bout commande l'outil.

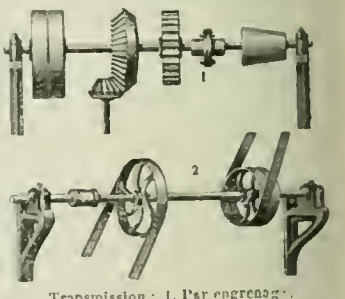

Transmission : 1. Par engrenages. 2. Par courroies.

— *Transmission par câbles télodynamiques*. Ce genre de transmission par câble a été imaginé en 1850, par le mécanicien lyonnais Hirn. Les câbles télodynamiques sont constitués ordinairement de la façon suivante : une âme en chanvre est entourée de huit ou dix torons en fil de fer ou de fil d'acier qui se composent eux-mêmes, comme le câble principal, d'une série de fils métalliques entourant une ficelle intérieure. Ces câbles sans fin tournent dans la gorge de poulies en fonte ou en fer, gorge garnie intérieurement d'une gaine en caoutchouc galvanisé ou en gutta-percha. Les poulies intermédiaires se font plus légères que les poulies extrêmes, puisqu'elles ne supportent que le poids des câbles.

— *Transmission par chaîne*. La transmission de mouvement s'opère également, comme dans les voitures automobiles, les bicyclettes, etc., au moyen de chaînes du genre Galle ou Vaucanson, c'est-à-dire de chaînes sans fin, qui engrènent avec des pignons.

— *Transmission électrique de la force*. V. TRANSPORT.

TRANSMONTAIN, AINE (*tin, èn'* — du préf *trans*, et du lat. *mons, montis*, montagne] adj. Qui est situé au delà des monts. (Vieux.)

TRANSMUABILITÉ n. f. Syn. TRANSMUTABILITÉ.

TRANSMUABLE (*transs*) adj. Qui peut être transmué : *Les alchimistes croyaient que les métaux étaient* TRANSMUABLES.

TRANSMUER (*transs* — du lat. *transmutare*; de *trans*, au delà, et *mutare*, changer) v. a. Changer la nature de : *Les alchimistes cherchaient le secret de* TRANSMUER *les métaux en or.*

TRANSMUTABILITÉ (*transs*) n. f. Propriété de ce qui est transmuable : *Les chimistes n'osent plus nier la* TRANSMUTABILITÉ *des corps.* (Proudh.)

TRANSMUTABLE (*transs*) adj. Qui peut être transmué.

TRANSMUTATEUR (*transs*, n. m. Celui qui transmue ou cherche à transmuer les métaux.

TRANSMUTATION *transs, si-on* — du lat. *transmutatio* n. f. Changement d'une chose en une autre : *La prétendue* TRANSMUTATION *des métaux en or.*

— Biol. *Théorie de la transmutation*, Nom ancien du TRANSFORMISME.

— Mar. Changement opéré entre les hommes de l'équipage de navires permutant pour passer de l'un sur l'autre.

— ENCYCL. Alchim. La *transmutation* des métaux, base de l'alchimie et but du *grand œuvre*, repose sur l'unité de principe de la matière, que les chimistes modernes ont définitivement admis.

La transmutation s'opérait de deux manières différentes : par la voie humide et la voie sèche. La voie humide consistait à cuire le soufre et le mercure des philosophes à feu modéré, dans un vaisseau fermé, jusqu'à ce que la matière devînt noire ; on augmentait alors le feu et elle devenait blanche, et enfin un feu plus ardent la teignait en rouge. La voie sèche, moins en honneur, consistait à prendre le sel céleste, qui est le mercure des philosophes, à le mélanger à un corps métallique terrestre et à le mettre en un creuset, à feu nu ; au bout de quatre jours, la transmutation devait être opérée. Le résultat devait être un corps nouveau, capable d'opérer lui-même la transmutation : on l'appela la pierre philosophale, le grand élixir, etc.

TRANSMUTATOIRE (*transs*) adj. Qui opère la transmutation : *Procédé* TRANSMUTATOIRE.

TRANSMUTER (*transs*) v. a. Se trouve quelquefois pour TRANSMUER.

TRANSNOMINATION n. f. Rhétor. Syn. de MÉTONYMIE.

Transnonain (MASSACRES DE LA RUE). Durant les premières années du règne de Louis-Philippe, les partis républicain et socialiste avaient grandi. En 1834, le gouvernement fit adopter une loi qui rendait passibles des tribunaux correctionnels les accusés de complot contre la sûreté de l'Etat. De nombreuses insurrections éclatèrent à Lyon et à Paris, où le quartier Saint-Merry fut le principal théâtre de la lutte. Des barricades furent élevées par les insurgés dans les rues Maubuée et Transnonain. La barricade de la rue Transnonain venait d'être enlevée, lorsqu'un officier blessé qu'on emmenait fut, dit-on, atteint par une fusillade partie de la maison portant le n° 12 de la rue Transnonain. Les soldats, exaspérés, enfoncèrent alors les portes, massacrant tout sur leur passage, jusqu'aux femmes et aux enfants. Les députés de l'opposition protestèrent longtemps avec indignation contre cette répression irréfléchie et trop sauvage.

TRANSOCÉANIEN, ENNE (du préf. *trans*, et de *océanien*) adj. Qui est situé au delà de l'Océan : *Région* TRANSOCÉANIENNE. || Qui se fait à travers l'Océan : *Navigation* TRANSOCÉANIENNE. *Télégraphe* TRANSOCÉANIEN. (On dit aussi TRANSOCRANIQUE.)

TRANSOXIANE. Géogr. anc. Nom donné aux pays qui étaient situés au delà ou à l'E. de l'Oxus (auj. *Amou-Daria* ou *Djihoun*, affluent de la mer d'Aral. La Transoxiane comprenait la Sogdiane et la région voisine.

TRANSPADAN, ANE (*transs* — lat. *transpadanus* ; de *trans*, au delà, et *Padus*, le Pô) adj. Qui est situé au delà du Pô : *La Gaule* TRANSPADANE.

— *République Transpadane.* (Dans ce sens, prend une majuscule.) Hist. Etat fondé en 1796 par Bonaparte après la bataille de Lodi. (La république Transpadane, qui comprenait le Milanais, augmenté des pays de Bergame, de Brescia et de Crémone, n'eut jamais qu'une organisation provisoire. En juin 1797, elle fut réunie à la république Cispadane pour former la république *Cisalpine*.)

TRANSPARAÎTRE (du préf. *trans*, et de *paraître*. — Se conjugue comme *paraître*. v. n. Paraître à travers un voile : *Voiles qui laissent* TRANSPARAÎTRE *la forme du corps.*

TRANSPARENCE (*transs*, *ranss*) n. f. Qualité des corps transparents. *La* TRANSPARENCE *de l'eau.* || *Transparence actinique*, Aptitude à transmettre les radiations chimiques.

— Se dit souvent, par exagération, pour Translucidité, et s'applique même à des corps dont l'opacité est presque complète : *La* TRANSPARENCE *de la peau.*

— ENCYCL. Physiq. Un corps est plus ou moins transparent suivant que les rayons de lumière passent plus ou moins librement à travers sa masse. Lorsque ce corps est interposé entre un objet quelconque et notre œil, nous voyons l'objet d'une manière d'autant plus nette que la *transparence* est plus parfaite. D'ailleurs, la lumière proprement dite est produite par une portion seulement des radiations qui émanent du corps lumineux. Un corps peut être transparent et n'être pas un n'être que faiblement diathermane, c'est-à-dire ne laisser passer qu'une faible partie des rayons calorifiques ; tel est l'alun. Le verre lui-même est beaucoup moins diathermane que transparent. D'autre part, il y a des corps qui sont diathermanes sans être transparents ; par exemple, la solution d'iode dans le chloroforme. De même, un corps très transparent, l'eau, par exemple, peut arrêter presque totalement les rayons ultra violets ; et, inversement, un corps très opaque pour la radiation lumineuse peut laisser passer les radiations obscures. L'argent nous en fournit un exemple ; cette propriété se démontre à l'aide d'une expérience extrêmement curieuse, qui consiste à photographier le soleil à travers une feuille d'argent collée sur du verre, dans une chambre où l'œil ne perçoit pas trace de lumière.

TRANSPARENT, ENTE (*transs, ran, ant'* — du lat. scolast. *transparent*) adj. Qui se laisse traverser par la lumière et permet de distinguer nettement les objets à travers son épaisseur : *L'eau est un corps liquide, clair et* TRANSPARENT. Fén.)

— Se dit souvent, par exagération, d'un corps translucide ou même presque opaque : *La porcelaine est* TRANSPARENTE *quand elle est peu épaisse.* || Se dit aussi d'une couleur qui, étendue sur une autre, laisse paraître plus ou moins celle-ci.

— Fig. Dont le sens caché se laisse pénétrer aisément : *Allégorie* TRANSPARENTE. || Qui laisse pénétrer sa pensée : *Le vin rend l'homme* TRANSPARENT. E. Augier.

— n. m. Feuille ou sont tracées plusieurs lignes noires parallèles, et dont on se sert pour s'accoutumer à écrire droit, en la mettant sous son papier lorsqu'on écrit : *Ne pas savoir écrire sans* TRANSPARENT. || Papier huilé derrière lequel on place des lumières dans la décoration : *Une illumination en* TRANSPARENTS. || Sorte de tableau sur toile, sur gaze, sur papier huilé ou verni, derrière lequel on met des lumières pour faire paraître ce qu'il représente.

— Cost. Etoffe très fine, que l'on met par-dessus une étoffe d'une autre couleur, dont elle laisse voir la nuance : *Un* TRANSPARENT *de dentelle.* || Bande d'étoffe fine, généralement blanche, cousue sous les bords d'un gilet de cérémonie.

— Peint. Préparation que l'on applique sur des couleurs pour leur donner de l'éclat.

— SYN. **Transparent, diaphane.**

— ENCYCL. V. TRANSPARENCE.

TRANSPERCEMENT *spèr'-se-man* n. m. Action de transpercer ; état de ce qui est transpercé.

TRANSPERCER (du préf. *trans*, et de *percer*. — Prend une cédille sous le *c* devant *a* ou *o* : *Je transperçai. Nous transperçons*) v. a. Percer de part en part : TRANSPERCER *son adversaire d'un coup d'épée. Un tunnel* TRANSPERCE *le mont Cenis.* || Passer à travers : *La pluie ne peut* TRANSPERCER *les vêtements imperméables.*

— Fig. Pénétrer : *Dès ma première enfance, la poésie a eu celui de me* TRANSPERCER *et transporter.* (Montaigne.) (Vx.) || Pénétrer de douleur : TRANSPERCER *le cœur.*

Se transpercer, v. pr. Se percer le corps de part en part.

TRANSPIRABLE (*transs*) adj. Physiol. Qui peut être éliminé par la transpiration : *Liquides* TRANSPIRABLES. || Qui peut donner passage à la transpiration : *Membrane* TRANSPIRABLE. (Peu us.)

TRANSPIRATION (*transs, si-on* — rad. *transpirer*) n. f. Physiol. et pathol. V. SUDATION.

— Bot. Exhalation d'eau liquide ou à l'état de vapeur, qui a lieu à la surface des plantes, par suite de leurs fonctions vitales.

— ENCYCL. Biol. végét. La transpiration chez les végétaux est un phénomène lié à la respiration. Elle consiste essentiellement dans l'exhalation de l'excès d'eau contenue dans la plante ; elle a lieu par toute la surface de la plante, mais principalement par les stomates des feuilles. C'est la transpiration qui permet le mouvement d'ascension de la sève brute. La lumière a une grande influence sur la rapidité de la transpiration et ce sont principalement les radiations rouges, bleues et violettes, qui augmentent ce phénomène, par action de la *chlorophylle* (chlorovaporisation). Pour montrer la transpiration chez les végétaux, on prend une plante et on la met sous cloche, et bientôt l'eau ruisselle sur les parois. L'intensité se mesure au moyen d'une balance ; c'est ainsi que l'on arrive à montrer qu'un chou ordinaire perd, par transpiration, puis par évaporation, 1 kilogramme d'eau par vingt-quatre heures.

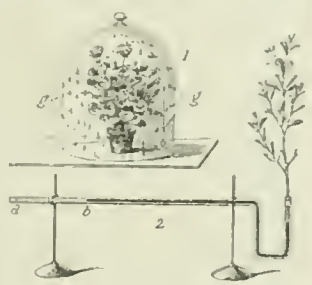

Transpiration des plantes : 1. Cloche avec plante (en *g g*, les gouttes d'eau produites par la transpiration) ; 2. Appareil pour mesurer la transpiration. L'eau qui était en *a* est absorbée et n'arrive plus qu'en *b* au bout d'un moment.

TRANSPIRER (*spi* — du lat. *trans*, au delà, et *spirare*, exhaler) v. n. S'exhaler, sortir du corps par les pores : *Les humeurs qui* TRANSPIRENT *au travers de la peau.* || Exhaler des liquides : *La peau* TRANSPIRE *et respire.*

— Fig. Etre divulgué, ne pouvoir être tenu secret : *Rien ne* TRANSPIRE *des projets de l'homme dissimulé.*

— v. a. Faire sortir par transpiration.

TRANSPLANTABLE (*transs*) adj. Qui peut être transplanté : *Tous les arbres ne sont pas* TRANSPLANTABLES.

TRANSPLANTATION (*transs, si-on*) n. f. Bot. Action de transplanter : *Un arbre transplanté ne prend de nourriture que par les racines qu'il pousse depuis sa* TRANSPLANTATION.

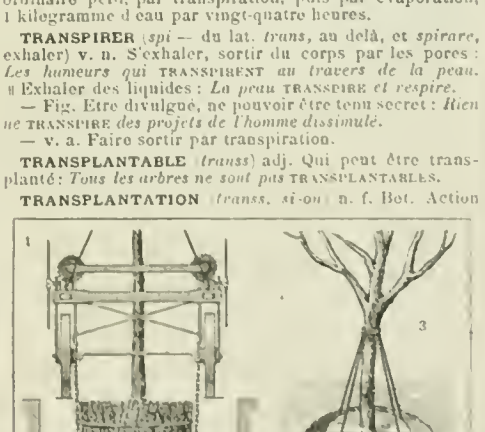

Transplantation : 1. Chariot à transporter les arbres (vue arrière) ; 2. Chariot chargé ; 3. Arbre sur le chariot traîneau.

— Fig. Déplacement d'un état à un autre : *La* TRANSPLANTATION *de plusieurs espèces exotiques a parfaitement réussi.*

— Méd. anc. Procédé par lequel on pensait faire passer une maladie du corps d'un homme dans un animal ou dans une plante : *La* TRANSPLANTATION *fut une des rêveries de Paracelse.*

— ENCYCL. Agric. La *transplantation* consiste à enlever le végétal d'un endroit pour le placer dans un autre. La transplantation des jeunes plantes herbacées n'est autre chose que le *repiquage* (voir ce mot). Celle des arbres et arbustes sortant des pépinières se fait avec la plantation, tandis qu'on entend généralement par « transplantation » le déplacement des végétaux ayant déjà atteint un grand développement.

Pour transplanter ces arbres ou ces arbustes avec leur motte, on creuse autour du végétal une tranchée circulaire assez profonde pour comprendre une grande partie des racines. On détache ensuite le dessous de la motte du sol, on l'entoure de planches, de cerceaux, etc., serrés avec des cordes, et l'on glisse dessous des pièces de bois, puis des chaînes ou des cordes qui serviront à soulever la motte.

Lorsque l'arbre est de grande taille, ces chaînes sont fixées au treuil d'un chariot spécial ; la motte, lentement soulevée, est placée sur le chariot et des cordes attachées aux quatre coins maintiennent l'arbre vertical pendant le transport. On n'a plus qu'à replacer l'arbre dans le trou préalablement creusé.

TRANSPLANTEMENT n. m. Syn. de TRANSPLANTATION.

TRANSPLANTER (*transs* — du lat. *transplantare*) v. a. Arracher de sa place et replanter dans un autre lieu : TRANSPLANTER *des arbres.*

— Fig. Transporter et établir dans un autre endroit : *L'Angleterre* TRANSPLANTE *partout des Anglais.*

Se transplanter, v. pr. Etre pouvoir être transplanté. || Se transporter et s'établir dans un autre lieu : *Il semble qu'il faille* SE TRANSPLANTER *pour réussir.* Volt.

TRANSPLANTEUR (*transs* n. m. Celui qui transplante. On dit aussi TRANSPLANTATEUR.

— Adjectiv. : *Matériel* TRANSPLANTEUR.

TRANSPLANTOIR (*transs*) n. m. Outil employé pour la transplantation. || Sorte de chariot qu'emploient les arboriculteurs pour transporter un arbre, avec la terre qui entoure ses racines, d'un endroit à un autre.



TRANSPONTIN, INE (du préf. *trans*, et du lat. *pons, pontis*, pont) adj. Qui habite au delà des ponts, de l'autre côté de la rivière.

TRANSPORT *spor'* n. m. Action ou manière de transporter, de porter d'un lieu à un autre : *Le* TRANSPORT *des voyageurs, des marchandises.*

— Fig. Emotion violente qui met quelqu'un hors de lui : *Ne faites rien dans le* TRANSPORT *de la passion.* Boss. || Enthousiasme : TRANSPORT *poétique.*

— Comm. *Commissionnaires de transports*. Entrepreneurs traitant avec les commerçants et se substituant aux voituriers avec lesquels ils traitent, à leur profit, pour l'exécution des transports.

— Comptab. Virement d'un compte à un autre, contre-passement d'une écriture.

— Dr. Action d'une personne qui, par autorité de justice, se rend, se transporte sur les lieux où sont les choses sujettes à un examen, à une vérification : TRANSPORT *d'un juge.* || Acte par lequel se réalise la cession des choses incorporelles, comme les droits résultant d'un titre, d'un billet, d'une invention, d'une idée : *Faire le* TRANSPORT *d'une créance, d'une rente.*

— Géol. *Terrain de transport.* Se dit principalement des alluvions des cours d'eau qui ont suivi un trajet plus ou moins considérable en descendant les vallées. On y comprend également les dépôts glaciaires. On doit y ajouter les dépôts d'origine éolienne.

— Jeux. Action de jouer, au trictrac, toutes les dames abattues des pièces, et d'en faire des cases et des demi-cases.

— Mar. *Bâtiment de transport* ou simplem. *Transport*, Navire propre à transporter des troupes ou des munitions. *Transport-hôpital*, Navire affecté spécialement au transport des malades des colonies en France.

— Méd. Nom donné autrefois à une forme de délire aigu que l'on croyait dépendre uniquement d'une congestion, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause. *Transport au cerveau*, Délire qui s'observe aussi bien dans les infections graves que dans les psychoses.

— SYN. **Transport, translation.** || **Transport, extase, ravissement.**

— ENCYCL. Dr. civ. *Transport de créance*. V. CESSION.

Dr. comm. Le *contrat de transport* est la convention par laquelle un voiturier se charge, moyennant un prix convenu et suivant un mode de traction déterminé, de porter d'un lieu dans un autre une personne ou une chose.

Les *entrepreneurs de roulage*, les *bateliers*, les *capitaines de navire*, les *compagnies de chemins de fer* sont des « voituriers » dans le sens légal du mot. Les *commissionnaires de transport* servent d'intermédiaires entre les voituriers et les expéditeurs ; ils traitent en leur propre nom, mais pour le compte de leur commettant le voiturier ; s'ils traitaient pour leur compte personnel, ils ne seraient plus *commissionnaires*, mais *entrepreneurs de transport* ; l'avantage de leur intervention est de permettre le groupement de plusieurs colis et de diminuer, par ce moyen, les frais de transport.

Le contrat se forme entre l'expéditeur et le voiturier, ou entre l'expéditeur, le commissionnaire et le voiturier, par le consentement des parties et la remise de la chose à transporter. Le destinataire n'est tenu de satisfaire aux conditions stipulées, et notamment de payer le prix du transport, que lorsqu'il reçoit et accepte la marchandise. L'envoi est fait *franco*, ou *en port dû*, suivant que le prix est payé d'avance par l'expéditeur ou, à l'arrivée, par le destinataire. En cas d'envoi *contre remboursement*, le destinataire doit, en outre, payer le prix de la marchandise, que le voiturier recouvre pour le compte de l'expéditeur. Comme garantie de ce qui lui est dû, le voiturier a le droit de rétention et un privilège sur la chose voiturée.

La *lettre de voiture* est l'écrit destiné à constater les conditions du contrat. Doivent être considérés comme constituant de véritables lettres de voiture, dès l'instant qu'ils peuvent faire titre entre l'expéditeur et le voiturier, les

TRANSPORTABLE adj. Qui peut être transporté : TRANSPORTABLES.

TRANSPORTANT, ANTE adj. Qui excite

TRANSPORTATION n. f. Action de la transportation, la déportation hors de son jusqu'à l'expiration

TRANSPORTER v. a. — Transporter sur le terrain un fait historique.

— Transporter son lecteur dans un pays TRANSPORTE son lecteur dans un pays.

— Au moral, mettre hors de soi : *La colère, l'amour* TRANSPORTENT *l'homme.*

Transporté, ée part. pass. de Transporter

Se transporter, v. pr. Être transporté : Se transporter par l'imagination ou par la pensée dans un pays. TRANSPORTEZ-VOUS *dans le passé.*

— Se prêter à des transports : *Les hommes sont prompts* à TRANSPORTER *la raillerie et à se dégoûter.*

SYN. Transporter, transférer. Transporter, apporter, emporter, etc. V. APPORTER.

TRANSPORTEUR (*teurs*) n. m. Celui qui transporte. Celui qui opère un transport

Arm. Nom donné à une pièce du mécanisme du fusil

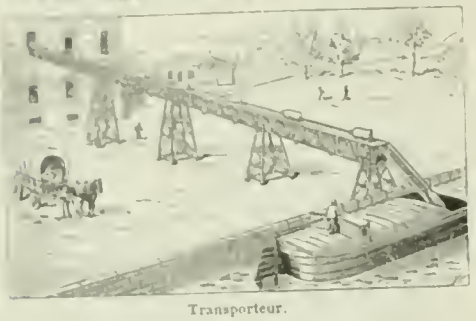

Transporteur.

Vet crin suisse, dont la forme et le rôle sont analogues à ceux de l'auget dans le fusil Lebel français

— Techn. Machine qui, au moyen d'une toile sans fin ou de godets, transporte une marchandise quelconque d'un magasin dans un autre, à une certaine distance.

— Adjectiv. Qui transporte : *Navire* TRANSPORTEUR. *Chemin* TRANSPORTEUR.

TRANSPOSABLE (*transz*) adj. Gramm. Qui peut être transposé : *Un membre de phrase* TRANSPOSABLE *doit être séparé par la ponctuation.* Ch. Nodier.

— Musiq. Qui peut être mis d'un ton dans un autre.

TRANSPOSER du préfixe *trans*, et du verbe *poser*) v. a. Mettre une chose à une place autre que celle qu'elle occupait ou devrait occuper : TRANSPOSER *des mots, des phrases.* TRANSPOSER *des feuilles d'impression en les reliant.*

— Jeux Transporter son argent d'une carte sur une autre, à la bassette, au pharaon, etc.

— Musiq. Changer le ton sur lequel un air est noté : TRANSPOSER *en* do *un morceau noté en* sol.

Transposé, ée part. pass. du v. Transposer.

— Musiq. Qu'on a fait passer d'un ton dans un autre : *Morceau en* sol TRANSPOSÉ *en* fa.

— Minér. Se dit d'un cristal déformé de telle façon qu'on peut supposer que, le cristal étant divisé en deux moitiés par un plan perpendiculaire à l'axe, l'une des deux moitiés seulement a exécuté autour de l'axe un sixième de révolution.

Se transposer, v. pr. Être interverti.

— Musiq. Être transposé, changé de ton : *Il y a des mélodies qui ne peuvent* SE TRANSPOSER.

TRANSPOSITEUR, TRICE (*transz*) adj. m. Se dit d'un piano, d'un instrument qui opère la transposition d'un ton dans un autre d'une manière mécanique.

— Substantiv. : *Le* TRANSPOSITEUR *aplanit la difficulté du changement de ton.*

TRANSPOSITIF, IVE (*transz*) adj. Qui est doué de la faculté de transposer.

— Gramm. *Langue transpositive,* langue dont la structure grammaticale laisse une grande liberté à l'écrivain pour la construction.

TRANSPOSITION (*transz, si-on*) n. f. Action de transposer : *Une* TRANSPOSITION de lettres. Renversement de l'ordre habituel des mots : *La poésie souffre plus les* TRANSPOSITIONS *que la prose.*

— Algèbr. Opération qui consiste à faire passer dans une équation ou une inégalité un terme d'un membre à l'autre : *La* TRANSPOSITION *des termes d'une équation.*

— Méd. Déplacement de certains organes et particulièrement des viscères, tel que l'organe considéré se trouve du côté opposé à celui qu'il occupe normalement V. INVERSION.

— Minér. Déformation que l'on remarque dans un demi-cristal dont on aurait opéré la section, et qui apparaîtrait alors comme si l'on avait fait exécuter un sixième de révolution à l'une des moitiés sur l'autre.

— Musiq. Changement de tonalité d'un morceau.

— Techn. Reproduction totale ou partielle, mais toujours exacte et point par points, des effets d'une mise en carte, en terme de tisserand.

— Typogr. Interversion de deux signes, lettres, lignes, paquets, pages, etc. : *Ouvrage mal imposé et plein de* TRANSPOSITIONS.

— Encycl. Musiq. Tout morceau de musique peut être [illegible] dans un ton autre que celui dans lequel il est [illegible] sans que sa mélodie en soit modifiée. Ainsi, quand un air est [illegible] dans un ton trop haut ou trop bas, on le *transpose* de manière à faire que l'on change sa tonalité en ayant soin de conserver, au moyen des dièses et des bémols, les mêmes intervalles que dans la gamme transposée. Voici [illegible] une phrase musicale écrite d'abord en *ut* majeur : 1° en *sol* majeur ; 2° en *fa* majeur :

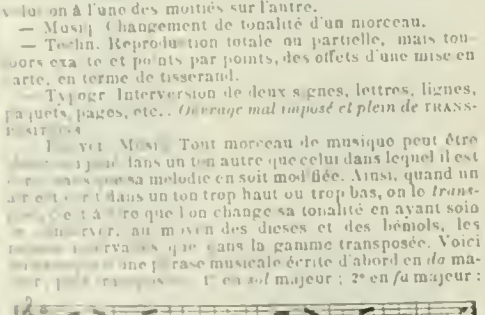

TRANSPYRÉNÉEN, ENNE (*né-en, ène*) — du préf. *trans*, et de *pyrénéen* adj. Situé au delà des Pyrénées.

TRANSRHÉNAN, ANE (*ra-nan, ane*) du préf. *trans*, et de *rhénan* adj. Qui est situé au delà du Rhin : *Pays* TRANSRHÉNANS.

TRANSSEPT (*sèpt*) n. m. Archit. V. TRANSEPT.

TRANSSÉQUANIEN, ENNE (*sé-kou-a-ni-in, è-ne*) — du préf. *trans*, et de *séquanien* adj. Qui est situé au delà de la Seine.

TRANSSIBÉRIEN, ENNE (*si-bé-ri-in, è-ne*) du préf. *trans*, et de *sibérien* adj. Qui est situé au delà de la Sibérie.

— *Chemin de fer transsibérien* ou substantiv. *Le Transsibérien*, Nom sous lequel on désigne la grande route ferrée transcontinentale qui relie la Russie d'Europe à ses débouchés sur la mer du Japon, Vladivostok et Port-Arthur.

— Encycl. Le *Transsibérien* s'amorce à Oufa sur le réseau russe proprement dit (direction de Moscou par Samara, passe à Zlatvoust, à Tcheliabynsk, Kourgan, Petropavlosk, Omsk, Kolyvan, Atchinsk, Krasnoiarsk, Nijni-Oudinsk, Irkoutsk, tombe sur le Baïkal, où le raccord avec la rive droite n'a pu être encore effectué, et dessert Tchita. A cet endroit, le véritable Transsibérien devrait suivre les vallées de la Chilka et de l'Amour pour arriver à Vladivostok par Khabarovka ; mais les Russes ont mieux aimé couper au plus court vers Kharbin et Port-Arthur au moyen du *Transmandchourien*, dont Pékin est l'aboutissement naturel.

L'établissement du Transsibérien, commencé en 1895, s'est poursuivi sans interruption jusqu'en 1901. Cette route continentale présente pour la Russie une importance militaire capitale, dont le conflit avec le Japon a montré le caractère. Au point de vue économique, elle est également dans une situation exceptionnelle. On observera en effet qu'elle traverse la région de la Sibérie la plus colonisable, à la lisière de la forêt et du steppe, et qu'elle dessert un véritable chapelet de régions minières et métallurgiques dont elle ne doit pas manquer de hâter le plein essor : ce sont les districts de Barnaoul, Minoussinsk, Nertchinsk, etc., sans parler des gisements de l'Amour. Surtout, comme voie d'échange rapide entre l'Europe et l'extrême Orient, le Transsibérien offre une ressource de premier ordre. Il permet d'atteindre de Moscou, en moins d'une semaine, Vladivostok, le même trajet, effectué par la voie de la mer Noire et du canal de Suez, demandant en moyenne plus de six semaines.

TRANSSUBSTANTIATEUR (*transz, stan-si-a-teur*) n. m. Théol. Nom que les luthériens donnaient aux catholiques et à tous ceux qui étaient partisans de la transsubstantiation dans l'eucharistie.

TRANSSUBSTANTIATION (*transz, stan-si-a-si* — lat. *transsubstantiatio* ; de *trans*, au delà, et *substantia*, substance) n. f. Changement d'une substance en une autre : *La végétation opère une espèce de* TRANSSUBSTANTIATION. Le P. Ventura.)

— Théol. Changement de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, dans l'eucharistie : *La* TRANSSUBSTANTIATION *est un des articles de la foi catholique.*

— Encycl. Théol. Les luthériens ne niaient pas la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, mais ils admettaient la coexistence du pain et du corps de Jésus-Christ, qui venait s'y joindre sans le détruire. C'est la doctrine de l'*impanation*. Le concile de Trente définit, au contraire, qu'il y a changement complet de substance V. EUCHARISTIE.

TRANSSUBSTANTIER (*stan-si-é* — du préf. *trans*, et de *substance*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous transsubstantiions. Que vous transsubstantiiez*) v. a. Changer en une autre substance : *Jésus, d'après l'Evangile,* TRANSSUBSTANTIA *l'eau en vin.* (Rare.)

— Théol. Opérer la transsubstantiation eucharistique.

TRANSSUDATION (*transz, si-on*) n. f. Action de transsuder : *La* TRANSSUDATION *de l'eau à travers les pores de certains vases.*

TRANSSUDER (*transz* — du lat. *trans*, à travers, et *sudare*, suer) v. n. Passer au travers des pores d'un corps et s'amasser en gouttelettes à sa surface.

— v. a. Émettre par transsudation : *Les perles sont une concrétion de la matière que* TRANSSUDE *l'animal qui habite certaines coquilles.* (A. Karr.)

TRANSTAMARE (Henri DE). V. HENRI II, roi de Castille.

TRANSTÉVERE (le). V. TRANSTIBÉRIN.

TRANSTÉVÉRIN, INE (*transz* — ital. *transteverino* ; du lat. *trans*, au delà, et *Tiberis*, Tibre) adj. Qui est situé au delà du Tibre, c'est-à-dire sur la rive droite du fleuve, à Rome.

TRANSTIBÉRIN, INE (*transz* — lat. *transtiberinus* ; de *trans*, au delà, et *Tiberis*, Tibre) adj. Antiq. rom. Se disait de l'un des quartiers situés sur la rive droite du Tibre.

— Encycl. La *région transtibérine* comprenait aussi l'île Tibérine, fameuse par le temple d'Esculape. Elle était reliée à la ville par les ponts *Sublicius*, plus tard appelé *Æmilius*, *Palatin*, *Fabricius*, *Cestius* et *Janicule*. Le Janicule était la partie haute et la plus importante de la région. Cette région porte aujourd'hui le nom de *Transtévere* ou *Trastévère*. V. ROME.

TRANSTRAVAT (*stra-va*) n. m. Manèg. Cheval qui présente deux balzanes à l'un des bipèdes diagonaux.

TRANSVAAL, contrée de l'Afrique australe, qui doit son nom à sa situation, par rapport à la colonie anglaise du Cap, *au delà*, c'est-à-dire au N. de la rivière Vaal, affluent du fleuve Orange. Elle est limitée au S. par cette rivière Vaal, qui la sépare de la colonie anglaise du fleuve Orange, et par des ramifications des monts Drakensberg, qui la séparent de la colonie du Natal ; à l'E., par le Zoulouland britannique et la colonie portugaise de Mozambique ; au N. et au N.-O., par le cours du fleuve Limpopo, qui la sépare du Machonaland et du désert de Kalahari ; à l'O., par une frontière conventionnelle le long du Béchouanaland britannique. Superf. : 200.000 kilom. carr. ; pop. : 800.000 hab., dont 650.000 indigènes. Ville principale, *Pretoria*.

Le Transvaal est un vaste haut plateau, où prospèrent l'Européen et la plupart des produits agricoles de l'Europe. Certaines régions sont assez chaudes pour les plantations sous-tropicales : tabac, thé, café, canne à sucre,

ananas, bananier, etc. L'élevage du bétail y est la principale des industries agricoles. Riches mines d'or dans les montagnes du Rand, qui séparent le bassin du Vaal de celui du Limpopo.

— *Histoire.* Le Transvaal a été exclusivement occupé par des tribus cafres jusqu'en 1836, époque à laquelle des émigrants boers venus de la colonie du Cap, après avoir franchi le fleuve Orange et son affluent, le Vaal, s'établirent sur les deux rives de cette dernière rivière. Ils furent renforcés en 1845 par d'autres Boers émigrés du Natal pour fuir la domination anglaise et fondèrent Potchefstroom. Peu à peu, ils se répandirent jusqu'au Limpopo et créèrent Leydenburg et Zoutpansberg. En 1849, la république du Transvaal fut fondée avec Prétorius pour président. Le gouvernement britannique reconnut l'indépendance de cet Etat par le traité de Sand-River (1852). Le nouvel Etat eut à triompher de dissensions et de rébellions d'indigènes. En 1877, tandis que le président Burgers luttait contre le chef cafre Secocoeuni, un commissaire britannique se rendit à Prétoria et proclama l'annexion



Armoiries du Transvaal.

31 mai 1902 : le Transvaal, annexé à l'Angleterre, sous le nom de *colonie de la rivière Vaal*, dès le 1er septembre 1900 devint possession britannique.

— BIBLIOGR. : Jules Poirier, *le Transvaal* Paris, 1900 ; Pierre Leroy-Beaulieu, *les Nouvelles Sociétés anglo-saxonnes, Afrique du Sud* Paris, 1901.

TRANSVASATION (*transs*, si on f. Action de transvaser. (Vx.)

TRANSVASEMENT (*transs.-man* — rad. *transvaser* n. m. Action de verser un liquide d'un vase dans un autre.

— Fig. Action de transporter d'un lieu dans un autre, de renverser d'un endroit dans un autre. *Le spectacle du singulier* TRANSVASEMENT *des nations.* Salvandy.

— Econ. rur. Action de transporter les abeilles d'une ruche dans une autre.

TRANSVASER (*transs* — du lat. *trans*, et rad. *vaser* v. a. Verser d'un vase dans un autre. TRANSVASER *du vin.*

TRANSVASEUR (*transs* n. m. Celui qui opère le transvasement des liquides. Instrument, appareil que l'on emploie pour le transvasement des denrées diverses, et en particulier des liquides.

— Adjectiv. : *Appareil* TRANSVASEUR.

TRANSVERSAIRE (*transs* adj. Anat. Qui appartient aux apophyses transverses.

— n. m. Nom donné à divers muscles. TRANSVERSAIRE *épineux.* TRANSVERSAIRE *du cou.*

— ENCYCL. *Transversaire épineux.* C'est un muscle du dos, parfaitement distinct dans toute son étendue, couché dans la gouttière vertébrale qu'il remplit, depuis le sacrum jusqu'à l'axis. Il est formé de plusieurs faisceaux qui naissent des apophyses transverses cervicales, dorsales et lombaires, vont s'insérer sur les apophyses épineuses des vertèbres sus-jacentes. Il est extenseur de la colonne vertébrale.

Transversaire du cou. C'est un muscle allongé situé à la partie inférieure de la nuque et supérieure du dos. Il s'adapte par son insertion fixe aux apophyses transverses ces cinq premières vertèbres dorsales. De là, ses fibres se portent verticalement en haut en décrivant une courbe à concavité interne et vont s'insérer aux tubercules postérieurs des apophyses transverses des cinq dernières vertèbres cervicales. Il est extenseur du cou.

TRANSVERSAL, ALE, AUX (*trèr'* — du lat. *transversus* adj. Qui est disposé en travers : *Ligne* TRANSVERSALE. *Les rigoles* TRANSVERSALES *sont la condition la plus indispensable du dessèchement du sol.* (Mat. de Dombasle.)

— Anat. Se dit de certaines parties qui sont placées, qui se dirigent obliquement : *Muscle* TRANSVERSAL *du nez.*

— Bot. *Cloisons transversales*, Valves, cloisons perpendiculaires à l'axe du fruit.

— Zool. Qui est placé en travers : *Bande* TRANSVERSALE. Qui est plus large que long : *Corselet* TRANSVERSAL.

— n. m. Anat. Nom de plusieurs muscles qui coupent transversalement une partie du corps : *Le* TRANSVERSAL *du nez, de l'oreille.*

— n. f. Géom. Droite coupant deux côtés d'un triangle.

— Jeux. *Transversale pleine.* A la roulette, tranche horizontal de trois numéros comme 1, 2, 3 ou 31, 35 36, etc. *Transversale-sixain*, Groupe de six numéros se suivant. V. ROULETTE.

— ENCYCL. Géom. Hipparque découvrit sans doute la relation entre les segments déterminés par une *transversale* sur les côtés d'un triangle et leurs prolongements. En tout cas, on trouve ce théorème mentionné pour la première fois dans les *Sphériques* de Ménélaüs et on le connaît aujourd'hui sous le nom de ce mathématicien grec. Après Pappus, Desargues, Pascal et Lahire on surent appliquer habilement cette proposition à l'étude des coniques. Puis au commencement du XIXe siècle, Carnot devina la fécondité du théorème de Ménélaüs et établit la *théorie des transversales* à la géométrie des courbes, tandis que Servois en indiquait les usages pour les démonstrations et pour la résolution par les algorithmes, de diverses opérations topographiques. Enfin Chasles, Poncelet et plusieurs autres savants, grâce à l'introduction de principes nouveaux se servant de la théorie des transversales, pour aborder le problème général des tangentes, celui des rayon de courbure de toutes les courbes géométriques, etc.

TRANSVERSALEMENT *trèr'* adv. D'une manière transversale : *Des bandes noires s'étendent* TRANSVERSALEMENT *sur la peau du tigre.*

TRANSVERSE (*trèrs* — du lat. *transversus*, passé en travers) adj. Anat. Oblique, qui va en travers : *Muscle* TRANSVERSE. *Artère* TRANSVERSE. *Apophyses transverses*, Apophyses situées latéralement sur les vertèbres.

— Bot. Se dit de l'embryon lorsque sa position dans une direction à peu près parallèle au plan du style.

— Géom. *Axe transverse*, Celui des deux axes d'une hyperbole qui rencontre les deux foyers de la courbe.

— ENCYCL. Anat. En anatomie, on donne le nom de *transverse* à un grand nombre d'organes divers dont la direction est à peu près transversale par rapport à l'axe du corps. On désigne ainsi : 1° les apophyses transverses, éminences osseuses apophysaires qui appartiennent aux vertèbres ; 2° l'artère transverse de la face, branche artérielle, ordinairement de l'artère temporale, qui se porte en avant parallèlement à l'arcade zygomatique et se distribue ses rameaux aux muscles et aux téguments de la face ; 3° le sinus transverse, sinus occipital transverse ou occipital antérieur, sinus veineux de la dure-mère, situé transversalement sur la gouttière basilaire, recevant les rameaux veineux du bulbe et des os voisins, communiquant avec les sinus caverneux et pétreux inférieur et supérieur et avec les plexus veineux rachidiens.

On désigne encore, sous le nom de *transverses*, plusieurs muscles, savoir : 1° le transverse du nez, qui vient du maxillaire supérieur et se porte transversalement sur le nez, où il unit ses fibres sur la ligne médiane avec celui du côté opposé ; 2° le transverse de l'abdomen ou muscle lombo-abdominal, qui naît du cartilage de la dernière côte vraie, s'unit aux fausses côtes, puis va se fixer à la lèvre interne de la crête de l'os iliaque, à l'arcade crurale et au pubis ; 3° le transverse de la mâchoire supérieure, plus connu sous le nom de muscle myrtiforme, 4° le transverse du menton, faisceau du triangulaire des lèvres ; 5° le muscle transverse du périnée ou transverso-anal, qui s'insère, d'une part, à la partie la plus antérieure de la tubérosité de l'ischion, d'autre part à l'aponévrose médiane, confondant une partie de ses fibres avec le bulbo-caverneux, le sphincter et le transverse périnéal du côté opposé ; 6° le transverse profond du périnée, plus communément appelé muscle releveur de l'anus.

TRANSVIDER du préf. *trans*, et de *vider* v. a. Verser d'un vase incomplètement plein dans un autre vase.

TRANSYLVANIE (allem. *Siebenbürgen*, hongr. *Erdely*, en roumain *Ardealu*), région de l'empire austro-hongrois, entre la Hongrie au N. et à l'O., la Valachie au S. et la Moldavie à l'E. Superf. 58.900 kil. carr. ; pop. 2.231.000 hab. (*Transylvaniens, enses*, ou *Transylvains, aines*), comprenant des Hongrois, des Saxons, des Valaques, des Bulgares, des Polonais, des Moraves, des Ruthéniens, des Bohémiens, des Grecs et des Arméniens. Les monts Karpathes qui servent de limites à la Transylvanie au S., à l'E. et au N.-E. la couvrent de leurs ramifications et y forment de nombreuses vallées. Les rivières sont nombreuses ; les plus importantes, le *Maros*, la *Theiss*, le *Szamos*, l'*Aluta*, les deux *Kükullo*, sont à peine navigables. Le sol, en général fertile, est inégalement cultivé. On y recolte des céréales, du blé, de l'avoine, des vins de bonne qualité. Les troupeaux de chevaux et de moutons sont nombreux ; on élève en outre des buffles, des chèvres et de la volaille. L'apiculture est très développée. Les richesses minérales les plus variées abondent : argent, fer, cuivre, plomb mercure, zinc, antimoine, arsenic, plombagine, houille, sel. Les carrières de marbre, de pierres meulières, de grès, de soufre, de jaspe, de porphyre, les salines, les sources minérales sont nombreuses, mais imparfaitement exploitées.


Armes de Transylvanie

L'industrie est encore peu développée. Les Allemands, connus ici sous le nom de « Saxons », sont le plus industrieux. Le pays est divisé en 15 comitats. Villes principales : Kolozsvar, Hermannstadt, Kronstadt, Beszterce, Deés ou Dés, Karlsburg, Szasz-Regen, Nagy-Enyed.

— *Histoire.* La Transylvanie faisait autrefois partie du royaume des Daces, qui fut conquis par Trajan en 105. Vers le milieu du XIIe siècle, le roi Geisa II appela en Transylvanie des colons allemands qui, sous le nom de Saxons, fondèrent les principales villes encore existantes. En 1526, la Transylvanie forma une principauté indépendante. En 1867, les Autrichiens la réunirent à leurs possessions et depuis elle fait partie de l'Autriche-Hongrie.

TRANSYLVANIE (ALPES DE), massif montagneux de l'Europe orientale, formant le rebord méridional du plateau transylvanien. Elles s'étendent depuis l'Oltos jusqu'au Danube. D'un côté, elles se relient aux Karpathes, de l'autre aux Balkans, ressenant ainsi un S gigantesque de 400 kilomètres d'amplitude. En réalité, c'est la même chaîne qui se continue avec les mêmes caractères physiques et orographiques. Vers le S. et vers l'E., elle tombe en pentes raides sur les plaines valaques ; vers le N., au contraire, elle s'étage en gradins moins élevés vers l'intérieur du plateau transylvanien, dont elle est cependant séparée par un alignement de petits bassins presque fermés, où circulent l'Aluta et l'Ugy Noire, et dont le

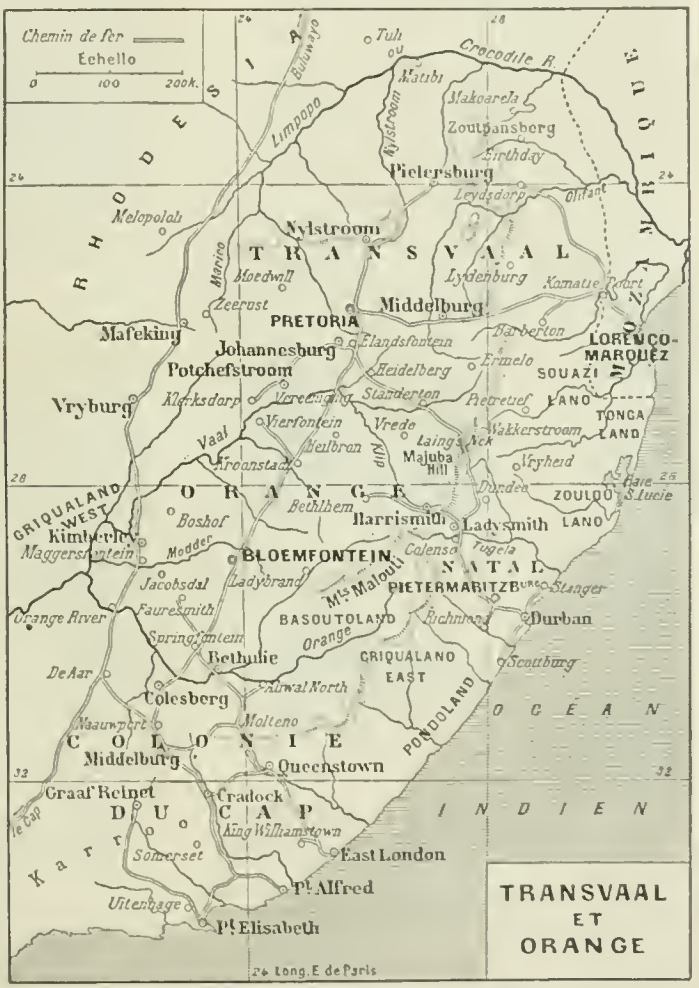

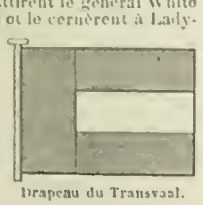
Drapeau du Transvaal.

TRANTRAN

TRAPAN

TRAPANI

TRAPER

TRAPETTE

TRAPEZE



1 Trapèze. 2 Trapèze volant.

TRAPÉZETTE

TRAPÉZIE

Trapèze.

Trapézoïde.

Trapèze rectangle.

Trapèze de section conique.

TRAPÉZIE n. f. Genre de crustacés brachyures de la famille des cryptodactyles, comptant une douzaine d'espèces répandues dans la mer Rouge et l'Australasie. Les trapézies sont de petits crabes à carapace presque carrée, à pattes antérieures très longues, terminées par des pinces grêles. La *Trapezia cymodoce* se trouve dans la mer Rouge.

TRAPÉZIEN, ENNE adj. Qui appartient au trapèze.

TRAPÉZIFOLIÉ, ÉE adj. du gr. *trapeza*, trapèze, et du lat. *folium*, feuille. Bot. Dont les feuilles ont la forme d'un trapèze.

TRAPÉZIFORME adj. du gr. *trapeza*, trapèze, et de *forme*. Qui a la forme d'un trapèze.

TRAPÉZITE gr. *trapezitês*; de *trapeza*, table; n. m. Anc. gr. Changeur, banquier. — *Adject.* Se disait des TRAPÉZITES et *subst.* — *Hist. des mathématiques.* Receveur des finances, à Alexandrie, sous les Ptolémées.

Antiq. rom. Syn. de MENSAIRE. On dit aussi TRAPÉZITE.

TRAPÉZOÈDRE du gr. *trapeza*, trapèze, et *edra*, base. Solide dont toutes les faces sont trapézoïdales. Solide composé de vingt-quatre faces quadrilatères symétriques.

TRAPÉZOÏDAL, ALE, AUX rad. *trapézoïde* adj. Qui est en forme de trapèze.

— Mar. *Voile trapézoïdale*, Syn. de VOILE AURIQUE.

TRAPÉZOÏDE de *trapèze*, et du gr. *eidos*, aspect adj. Qui ressemble à un trapèze.

Anat. *Os trapézoïde*, Syn. de OS TRAPÉZE. V. TRAPÈZE.

— n. m. Géom. V. TRAPÈZE.

TRAPÉZO-MÉTACARPIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient au trapèze et au métacarpe : *Articulation* TRAPÉZO-MÉTACARPIENNE.

TRAPICHE n. m. Moulin dont on se sert, dans l'Amérique méridionale, pour briser le minerai.

TRAPILLON (*ll* mll.) n. m. Techn. Agencement particulier qui permet de tenir une *trappe* ouverte ou fermée.

TRAPP (*trap*) n. m. Roche basique, appartenant au groupe des porphyrites.

TRAPP, bourg des Etats-Unis (Maryland), comté de Talbot ; 6.000 hab. Manufacture de tabacs.

TRAPPE du bas lat. *trappa*, d'orig. german. n. f. Espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture pratiquée au niveau du sol ou d'un plancher : *Lever la* TRAPPE. Ouverture même : *Tomber dans une* TRAPPE.

— Espèce de porte, de fenêtre qui se hausse et se baisse dans une coulisse : *La* TRAPPE *d'un colombier.*

— Chass. Piège à bascule établi au-dessus d'une fosse.

— Fig. Piège, ruse : *Il n'y a que les Français pour inventer ces sortes de* TRAPPES. (Balz.)

— Constr. Plaque de tôle posée horizontalement dans le coffre ou au-dessus du tuyau d'une cheminée et servant à intercepter l'air froid qui descend de cette cheminée.

— Petite porte qu'on place sur le coffre d'une cheminée, pour servir aux ramoneurs.

— Porte en tôle d'une cheminée que l'on appelle aussi RIDEAU, et TABLIER.

— Planche de hêtre de 33 centimètres de largeur sur 75 centimètres de longueur et 81 millimètres d'épaisseur. (On l'appelle aussi DOUBLETTE.)

— Techn. Pièce de fer qui s'engage dans les dents du cric d'une berline.

— Théâtr. et prestidigit. Ouverture horizontale ou verticale, plus ou moins dissimulée aux yeux des spectateurs par une fermeture automatique. — *Trappe anglaise*, Trappe fermée par des lames d'acier peintes comme leur entourage, et qui reprennent instantanément leur position primitive après le passage d'une personne au travers.

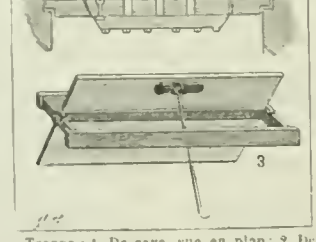

Trappe : 1. De cave, vue en plan ; 2. De cave, vue en coupe ; 3. De cheminée.

TRAPPE d'un vx mot percheron signif. *degré* n. f. Ordre des trappistes : *Entrer à la* TRAPPE. — Maison de trappistes : *Fonder une nouvelle* TRAPPE.

— Fig. Lieu où règne le calme, le silence : *Je fais de ceci une petite* TRAPPE. (Mme de Sév.)

— ENCYCL. Hist. relig. L'abbaye de Notre-Dame-de-la-Trappe, de l'ordre de Cîteaux, dans le Perche (comm. de



Abbaye de Notre-Dame-de-la-Trappe.

Soligny-la-Trappe), fut fondée, l'an 1140, par le sire de Rotrou. Les religieux étaient déchus de l'austérité primitive. Dom Armand Jean Le Bouthillier de Rancé, abbé commendataire, résolut d'expier les erreurs de sa jeunesse en y établissant la Réforme. Il y fit refleurir la règle primitive : privation de vin, de poisson et de viande, silence, travail manuel, chant de l'office et isolement complet du monde.

Les constitutions des trappistes modernes reçurent la dernière approbation pontificale le 25 août 1891. L'existence est réglée heure par heure. Couchés à sept heures en hiver et à huit heures en été, les religieux se lèvent toujours à deux heures pour chanter matines et laudes. En été, ils ont une heure de sieste après midi. Il y a des pères de chœur, dont les habits sont blancs, et des frères convers, habillés de bure brune. Les *oblats* sont des personnes affiliées à l'ordre, mais sans vœux. Les trappistes prient, mangent et dorment en commun. Ils couchent sur une paillasse piquée, tout habillés et recouverts d'une simple couverture de laine. A midi, chacun reçoit une écuelle de potage, une assiette de légumes, quelques fruits, une livre de pain et un pot de bière. Léon XIII leur a permis l'assaisonnement au beurre et à l'huile. Le jeûne va du 14 septembre à Pâques. Personne n'est exempt du travail manuel, qui est proportionné aux forces de chacun. Jardinage, labourage, métiers et industries diverses, tout est accepté par les trappistes. Les morts sont enterrés dans leurs habits, sans cercueil. Le gouvernement est familial. L'abbé est aidé par un prieur, un sous-prieur, un économe et un maître des novices. Les cérémonies et le chant du *Salve Regina* produisent une forte impression sur les visiteurs. Les hôtes de passage sont hébergés gratuitement, mais le régime est maigre.



Trappistes.

En 1897, le nombre total des trappistes était de 3.472, répandus dans les cinq parties du monde. Au XIXe siècle, ils se sont rendus célèbres par d'utiles travaux de défrichement, de dessèchement et d'assainissement, aux Dombes, à Staoueli (Algérie), dans la campagne romaine, etc.

TRAPPÉEN, ENNE (*tra-pé-in, èn'*) adj. Qui a les caractères du trapp. — Qui est formé de trapp : *Roches* TRAPPÉENNES.

TRAPPELLE (*tra-pèl'*) n. f. Sorte de petite souricière à trappe.

TRAPPER *tra-pé* — rad. *trappe*) v. n. Chasser, dans la langue des chasseurs de l'Amérique du Nord.

TRAPPES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 11 kilom. de Versailles ; 1.114 hab. Ch. de f. Ouest. Fabrique d'essences pour l'industrie des couleurs. Ancienne abbaye de Port-Royal-des-Champs.

TRAPPETTE (*tra-pèt'*) n. f. Techn. Baguette établie entre les lisses, et servant à faire retomber les fils qui demeurent suspendus lorsque les navettes sont passées.

TRAPPEUR (*tra-peur'* — de l'angl. *trapper*, celui qui chasse à la trappe, n. m. Chasseur de profession, dans l'Amérique du Nord.

TRAPPILLON (*tra-pill'* (*ll* mll.) n. m. Ce qui sert à tenir fermée une trappe.

— Théâtr. Nom donné aux ouvertures pratiquées dans le plancher de la scène pour livrer passage aux décorations appelées *fermes*, qui montent des dessous.

TRAPPISSON (*tra-pi-son* — de *trappe*) n. m. Théâtr. Plancher qui sert à combler le vide d'une caussetière.

TRAPPISTE (*tra-pisst'* — rad. *Trappe*) n. m. Religieux de l'ordre de la Trappe, dont le chef-lieu était à la Trappe, près de Mortagne : *Les* TRAPPISTES *associent le travail à la méditation.*

— ENCYCL. V. TRAPPE.

TRAPPISTINE (*tra-piss* — rad. *trappiste*) n. f. Religieuse appartenant à un couvent de l'ordre de la Trappe. — Adjectiv. : *Religieuse* TRAPPISTINE.

— Nom donné à une liqueur fabriquée par les trappistes.

— ENCYCL. Les religieuses *trappistines* appartiennent à l'ordre de la Trappe, qui se rattache lui-même à celui de Cîteaux. Elles suivaient exactement la règle sévère de saint Benoît, quand Léon XII, trouvant ces rigueurs un peu dures pour des femmes, décida les supérieures des monastères à accepter une mitigation. Les trappistines ne mangent jamais de viande ; elles dorment vêtues. Elles se lèvent à deux heures du matin pour l'office et l'oraison, qui durent jusqu'à quatre heures. Elles gardent un silence absolu, mais elles se saluent, par signes, toutes les fois qu'elles se rencontrent. Elles font trois heures de travail manuel le matin et trois heures le soir. Leurs monastères sont gouvernés par des prieures élues pour trois ans. Tous les monastères des trappistines suivent aujourd'hui la réforme de l'abbé de Rancé.

TRAPPITE (*tra-pit'* n. f. Roche à base de trapp.

TRAPPON (*tra-pon*) n. m. Trappe à fleur de terre qui sert à fermer les caves où l'on entre par la rue, par une boutique, etc.

TRAPU, UE (orig. inconn.) adj. Gros et court, surtout en parlant des hommes et des animaux : *Un petit homme* TRAPU. *Un cheval* TRAPU. — Se dit aussi quelquefois en parlant des choses : *Les brindilles sont des branches petites et* TRAPUES. (Raspail.)

— SYN. **Trapu, nabot, ragot.** V. NABOT.

TRAQUE (*trak'*) n. f. Chass. Action de traquer, de chasser le gibier vers la ligne des chasseurs.

— Mar. Groupement des avirons par trois.

TRAQUENARD (*ke-nar'* — orig. inconn.) n. m. Sorte de piège dont on se sert pour prendre les animaux nuisibles.

— Fig. Piège tendu à quelqu'un : *Les* TRAQUENARDS *de la Bourse.*

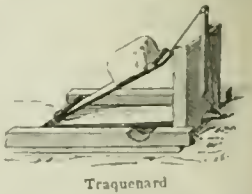

Traquenard

— Chorégr. Ancienne sorte de danse vive et gaie.

— Manèg. Allure désagréable que prennent habituellement les chevaux fatigués ou poussés hors de leur train,

et qui participe du trot et du l'amble, ce qui le fait nommer encore *trot décousu* ou *amble rompu*. à Cheval qui a cette allure : *C'est un fort bon* TRAQUENARD. (Scarron.)

TRAQUENARD (*nar*, ARDE adj. Manèg. Qui a rapport au traquenard : *Cheval qui a l'amble* TRAQUENARD.

TRAQUENARDER (*ké*) v. n. Se dit d'un cheval qui marche au traquenard : *Ce cheval* TRAQUENARDE.

TRAQUER (*ké* — de *trac*, v. a. Fouiller un bois pour en faire sortir le gibier. ‖ Pratiquer une enceinte dans un bois, de manière qu'en la resserrant toujours on oblige les bêtes que l'on chasse d'entrer dans les toiles ou de passer sous le coup du chasseur : TRAQUER *un bois*. ‖ Enfermer dans un cercle de chassours qui se resserre de plus en plus : TRAQUER *un cerf*.

— Par ext. En parlant des personnes, Poursuivre, sorrer de près : TRAQUER *des voleurs, des contrebandiers*.

TRAQUET (*ké* — du vx franç. *traque*, piège) n. m. Chass. Piège qu'on tend aux bêtes puantes. Syn. de TRAPPE.

— Fig. Piège, artifice : *Il donna dans le* TRAQUET.

— Techn. Morceau de bois attaché à une corde, et passant au travers de la trémie d'un moulin à farine, et dont le mouvement fait tomber le blé sous la meule.

TRAQUET (*ké*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la tribu des saxicolinés, comptant soixante-dix espèces répandues sur le globe. Syn. CLISSOT, CUL BLANC, MOITEUX, TARIER, VITREC.



Traquet.

— ENCYCL. Les *traquets* saxicola sont de petits oiseaux élancés, bruns, gris varié de noir et de blanc, à bec grêle, élargi à sa base, à pattes longues, à queue courte. Ils vivent à terre, au voisinage des haies, des bosquets, où ils nichent; leur régime consiste en insectes et en baies. Le traquet motteux (*saxicola œnanthe*) et le traquet commun (*saxicola rubetra*) sont communs en France.

TRAQUEUR (*keur* — rad. *traquer*) n. m. Celui qu'on emploie pour traquer.

TRAQUEUR (*keur*), EUSE rad. *trac*) adj. Qui est sujet à avoir le trac, à s'effrayer facilement : *Si l'artiste est* TRAQUEUR, *le souffleur doit ne pas le bicher*.

TRARAS, grande tribu du sud-ouest de la province de Constantine (Algérie), près de la frontière marocaine. Les Traras sont des Berbères, un peu mêlés, hors agriculteurs, qui construisent leurs maisons en pierres cimentées, sur des hauteurs abruptes.

TRARBACH, ville d'Allemagne (Prusse (prov. du Rhin)), au confluent du Kautenbach et de la Moselle; 2.702 hab. Ardoisières, vignobles. Mines de cuivre, de plomb; gisements de soufre.

TRARIEUX (Jacques-Ludovic), avocat et homme politique français, né à Aubeterre (Charente) en 1840, mort à Paris en 1904. Avocat à Bordeaux et bâtonnier de l'ordre, il fut élu, dans la 1re circonscription de Bordeaux, député en 1879, siégea sur les bancs de la gauche républicaine, et vota la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur en 1879. Il ne fut pas réélu en 1881, et se présenta sans plus de succès à Barbezieux en 1881. Il échoua également dans la Charente avec toute la liste républicaine en 1885. Au renouvellement triennal de 1888, il fut élu sénateur de la Gironde et siégea au centre gauche. Il fut l'un des quatre sénateurs chargés de l'instruction du procès du général Boulanger devant la haute cour. Ministre de la justice dans le cabinet Ribot de 1895, il fut réélu sénateur en 1897. Il fut de ceux qui se déclarèrent énergiquement favorables à la revision de l'affaire Dreyfus et fut le fondateur et le premier président de la *Ligue des Droits de l'homme et du citoyen*.

TRARZAS, confédération maure qui occupe la rive droite du Sénégal, depuis le littoral atlantique jusqu'à Podor. Ce sont des Berbères un peu mêlés de sang noir, en général nomades et pasteurs.

TRASAGHIS, comm. d'Italie (Vénétie (prov. d'Udine), près du Tagliamento; 3.610 hab.

TRASI n. m. Bot. Nom vulgaire du sonchet comestible.

TRASIMÈNE (lat. *Trasimenus lacus*), lac de l'ancienne Etrurie (Italie), entre Clusium et Perusia, qui n'a pas d'écoulement visible, et est très poissonneux. Sur ses bords, Flaminius fut vaincu par Annibal, l'an 217 av. J.-C. Auj. *lac de Pérouse*.

TRASIMÈNE (DÉPARTEMENT DU), nom d'un département français du premier Empire (1809), entre celui de l'Arno au N., le royaume d'Italie à l'E., les départements du Tibre au S. et de l'Ombrone à l'O. Ch.-l. *Spolète*.

TRASLE (*trass-le*) n. m. Ornith. Nom vulgaire du mauvis.

TRAS-OS-MONTES. Géogr. V. TRAZ OS-MONTES.

TRASPARGA, comm. d'Espagne (Galice (prov. de Lugo), 13.000 hab., en plusieurs paroisses.

TRASS (du hollandais *tras*), ciment n. m. Sorte de tuf volcanique compact et empâtant des fragments de roches de même origine. On l'exploite dans l'Eifel pour la fabrication des mortiers hydrauliques.)

TRASSOITE (*tra-so-i-te* — rad. *trass*) n. f. Sorte de roche volcanique.

Adjectiv. *Roche* TRASSOITE.

TRASTEVÈRE. Géogr. V. TRANSTÉVÈRE.

TRATTE n. f. Techn. Pièce du support de la cage d'un moulin à vent.

TRAU anc. *Tragurium*), ville d'Austro-Hongrie (Dalmatie (distr. de Spalato), sur un rocher au milieu du canal du même nom, qui sépare l'île Bua du continent; 15.000 hab. Port jadis fortifié par les Vénitiens. Commerce de vin, d'huile, de figues et d'amandes. La ville, reunie par un pont à l'île Bua, possède une place curieuse, sur laquelle se trouve la cathédrale, une des plus belles de la Dalmatie. La loggia, de l'époque vénitienne, est un édifice intéressant.

TRAUBE (Louis), médecin allemand, né à Ratibor (Silésie) en 1818, mort à Berlin en 1876. Il obtint une chaire à l'université de Berlin en 1872. On lui doit les ouvrages suivants, la plupart en collaboration avec Virchow et Reinhard : *Contribution à la pathologie expérimentale* (1846-1847); *Sur la corrélation entre les maladies du cœur et du rein* (1856); *les Symptômes des maladies de l'appareil respiratoire et circulatoire* (1867). Il a réuni ses principaux mémoires sous le titre de : *Recueil de contributions à la pathologie et à la physiologie* (1871).

— *Bruit de Traube*, Rythme particulier des bruits du cœur dans l'hypertrophie brightique et donnant l'aperception d'un vrai galop. C'est un bruit surajouté généralement présystolique. On l'entend aussi quand la tonicité du myocarde est atteinte, dans les infections graves, etc.

— *Espace de Traube*, Zone de la paroi thoracique antérieure gauche, qui répond au cul-de-sac costo diaphragmatique de la plèvre et en arrière à l'estomac. (Normalement sonore, il devient mat quand il y a des épanchements pleuraux gauches suffisamment importants (2 litres).)

TRAUL (*trol*) n. m. Bateau chalutier anglais.

— n. f. Nom ancien de la basse voile d'un navire à trait carré.

TRAULET (*trô-lè*) n. m. Arts. Pointe d'acier montée sur une hampe, dont on se sert pour marquer des points sur un plan, pour piquer un dessin d'architecture.

TRAUMA (*tro* — mot gr. signif. *blessure*) n. m. Pathol. Toute lésion locale produite par un agent extérieur agissant mécaniquement. On confond quelquef. à tort *trauma* et *traumatisme*. (V. ce mot.)

TRAUMATE n. m. Minér. Syn. de GRAUWACKE.

TRAUMATEUX (*teû*), EUSE adj. Qui renferme du traumate ou grauwacke.

TRAUMATICINE (*tro, sin'* — rad. *traumatique*) n. f. Méd. Solution de gutta-percha dans le chloroforme, qu'on emploie pour soustraire les plaies et blessures à l'action de l'air.

TRAUMATIQUE (*tro, tik'* — du gr. *traumatikos*) adj. Chir. Qui a rapport, qui appartient aux plaies, aux blessures produites par traumatisme : *Lésions* TRAUMATIQUES.

— Pathol. *Fièvre traumatique*, Fièvre qui accompagne la suppuration des grandes plaies.

TRAUMATIQUEMENT (*tro, ke*) adv. D'une manière traumatique.

TRAUMATISME (*tro, tissm'* — du gr. *trauma, atos*, blessure) n. m. Ensemble des troubles occasionnés par le *trauma*. V. ce mot.

— ENCYCL. Les troubles occasionnés par le *trauma* sont locaux ou généraux : locaux, ils tendent à la réparation de la lésion et constituent des phénomènes de *cicatrisation*, parfois de véritable *régénération*; généraux, ils dépendent soit du *choc traumatique* lui-même accidentel ou opératoire, lequel entraîne une altération inhibitrice de certaines fonctions nerveuses, soit d'infections surajoutées qui détermine la fièvre, la suppuration, etc.

TRAUMATOLOGIE (*trô, ji* — du gr. *trauma, atos*, blessure, et *logos*, discours) n. f. Méd. Science qui traite des blessures, des plaies.

TRAUMATOLOGIQUE (*trô, jik'* adj. Qui appartient à la traumatologie.

TRAUMATOPNÉE (*trô* — du gr. *trauma, atos*, blessure, et *pneïn*, respirer) n. f. Se dit des bruits respiratoires qui se font entendre, à la sortie et à l'entrée de l'air, quand une plaie thoracique met en communication la plèvre avec l'atmosphère extérieure (pneumo thorax).

TRAUMATOTROPISME (*trô, tro-pissm'* — du gr. *trauma, atos*, blessure, et *trépein*, tourner) n. m. Ensemble des mouvements qu'exécutent le cytoplasma et le noyau des cellules situées au voisinage d'une lésion traumatique.

TRAUN (la), torrent d'Autriche-Hongrie, en Styrie et en Haute-Autriche. Sortie du Todtes Gebirge (2.711 m.), la Traun s'amortit dans le pittoresque lac de Hallstadt, à 491 mètres d'altitude, baigne Ischl, remplit le lac de Traun, dont elle sort à Gmunden, passe à Wels, s'égare en plusieurs bras dans la plaine dite Welser Haide et gagne le Danube, rive droite, à 7 kilom. au-dessous de Linz, après un cours de 180 kilom.

TRAUN ou **GMUNDEN** (LAC DE) (allem. **Traunsee**), superbe lac de la Haute-Autriche, sur le cours de la *Traun*, à 422 mètres d'altitude; 23 kilom. carr.; 191 mètres d'extrême profondeur. Très grand affluence de touristes.

TRAUN (Otton-Ferdinand, comte de), feld-maréchal au service de l'Autriche, né en 1677, mort en 1748. Il servit pendant la guerre de la succession d'Espagne, général major en 1723, gouverneur de Messine en 1727, commandant des troupes autrichiennes en Sicile, général d'artillerie en 1735 et gouverneur de Milan en 1736, il eut la plus grande part aux succès du prince de Lorraine pendant la guerre de la succession d'Autriche et reçut le gouvernement de la Transylvanie en 1747.

TRAUN (Julius VON DER). Biogr. V. SCHINDLER.

TRAUNSTEIN, ville d'Allemagne (Bavière (cercle de Haute-Bavière), sur la *Traun*, au pied du Teisenberg; 6.000 hab. Salines.

TRAUTENAU, ville d'Austro-Hongrie (Bohême (cercle de Gitschin), sur l'Aupa, affluent de l'Elbe; 13.290 hab. Papeterie. Filature et tissage de lin. Combats des 27 et 28 juin 1866, entre Autrichiens et Prussiens.

TRAUTMANN (François), littérateur allemand, né et mort à Munich (1813-1887). Il fut auteur dramatique, poète, romancier et historien d'art. Il acquit la notoriété par une œuvre d'érudition : *Art et art industriel depuis la période la plus ancienne du moyen âge jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle* (1869; mais il se fit apprécier surtout par ses romans historiques, dont les mieux réussis ont pour titres : *Eppelein de Geilingen* (1852), *les Aventures du duc Christophe de Bavière* (1852-1853), *la Chronique de messire Pierre Nockerlein* (1856).

TRAUTMANNSDORF (Maximilien, comte DE), diplomate autrichien, né à Gratz en 1584, mort à Vienne en 1650. Il s'attira la faveur de Ferdinand II, qui lui confia plusieurs missions importantes. Il fut un des premiers à accuser Wallenstein auprès de l'empereur de menées criminelles et fut envoyé au camp de ce général pour exercer sur ses actes une surveillance secrète. Après la bataille de Nordlingen (1634), il décida l'électeur de Saxe à se séparer de la Suède. Il conclut en 1635 la paix de Prague. Aux négociations préliminaires de Münster et d'Osnabrück, il remplit les fonctions de commissaire principal de l'empire. Il fut l'âme de la paix de Westphalie, après la conclusion de laquelle Ferdinand III le nomma premier ministre.

TRAUTMANNSDORF Ferdinand, comte DE), homme d'Etat autrichien, né à Munich en 1825, mort au château de Friedau, près de Saint-Pölten, en 1896. Il fut longtemps secrétaire d'ambassade à Londres, puis conseiller de légation à Berlin. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la cour de Bade (1859), il sut amener le grand-duc à prendre part à la guerre contre la Prusse (1866). Il devint en 1867 ambassadeur à Munich, puis en 1868 ambassadeur auprès du Vatican. Il quitta ce poste en 1872 et fut nommé second vice-président de la Chambre des seigneurs, dont il fut aussi président temporaire. Lorsque le prince Auersperg quitta la présidence de la Chambre des seigneurs (1879), Trautmannsdorf lui succéda. Il fut nommé grand chambellan en 1884.

TRAVADE ou **TRAVERTE** (*ta*) n. f. — du portug. *travado*, de *travar*, empêtrer) n. f. Mar. Sorte d'ouragan assez fort des côtes de Guinée, accompagné de pluie et d'éclairs, pendant lequel le vent souffle de toutes les directions.

TRAVAGLIATO, bourg d'Italie (Lombardie (prov. de Brescia); 3.855 hab. Soieries; pâtes alimentaires.

TRAVAIL (*va-ill'* — il mil.) — subst. verbal de *travailler*) n. m. Application des forces qui produit la fatigue, la peine qu'on se donne pour faire quelque chose : *Les* TRAVAUX *de l'esprit usent l'homme plus que le* TRAVAIL *du corps*.

— Occupation rétribuée : *Vivre de son* TRAVAIL.

— Ouvrage, objet que l'on produit ou que l'on transforme par le labeur : *Un* TRAVAIL *de longue haleine*.

— Manière dont un objet est exécuté : *Bijou d'un beau* TRAVAIL. ‖ Manière dont on travaille : *Avoir le* TRAVAIL *facile, lent*.

— Phénomènes qui se produisent dans une substance et qui en changent la nature : *Le* TRAVAIL *de la fermentation. Le* TRAVAIL *de la digestion*. ‖ Mouvement qui se produit dans les matériaux industriels et qui en altère la forme ou la disposition intérieure : *Le* TRAVAIL *des bois employés trop verts produit souvent des fentes*.

— Etude écrite sur une question : *Publier un* TRAVAIL *sur le paupérisme*. ‖ Discussion, examen, délibération préparant des résolutions : *Les* TRAVAUX *d'une commission*. ‖ Entreprise à laquelle on consacre un temps notable : *La mort interrompt souvent l'homme au milieu de ses* TRAVAUX.

— Loc. div. *Travaux de la campagne* ou *des champs*, Ensemble des opérations agricoles. *Travaux de culture*, Labeur très pénible. *Travail d'enfant* ou *simplement* Travail, et poétiq. *Travaux de Lucine*, Douleurs et phénomènes qui accompagnent l'accouchement : *Femme en* TRAVAIL.

— Fig. Phénomènes qui accompagnent une transformation, la production d'un fait, d'un événement : *Le siècle en* TRAVAIL *pour enfanter la vérité*. ‖ De Rival : *Il est de l'argent de travail*, Celui qui gagne sa vie par un métier pénible.

Maison de travail, Maison de détention où l'on astreint à travailler les détenus.

— Admin. anc. Compte que chaque ministre rendait au souverain ou que les secrétaires rendaient aux ministres des affaires du ministère. (Dans ce sens, le pluriel est TRAVAILS.

— Dr. *Travaux forcés*, Peine afflictive et infamante consistant en une détention hors de la métropole avec travail forcé : TRAVAUX FORCÉS *à temps, à perpétuité*.

— Fauconn. *Oiseau de grand travail*, Oiseau fort dans son vol et toujours prêt à chasser.

— Hist. relig. *Travaux*, Convulsions, dans le langage des convulsionnaires de Saint-Médard. V. CONVULSIONNAIRES.

— Mach. à vap. *Travail moteur*. Dans une machine, Travail développé par la force dont on dispose pour faire fonctionner le fonctionnement de la machine, que cette force soit mécanique ou animale. *Travail résistant*. Somme du *travail utile* dépendant de la nature de l'ouvrage et du *travail nuisible* ou *travail des résistances passives*, qui est dû aux diverses résistances qu'opposent les organes de la machine pour leur mise en marche. Le travail moteur d'une machine peut se traduire par la formule : $T = t - t'$, dans laquelle T représente le travail moteur, t le travail utile et t' le travail nuisible. En divisant t, par T, on a ce que l'on nomme le *rendement de la machine*, d'où la formule :

$$R = \frac{t}{T}.$$

— Manèg. Exercice de cheval. *Travail de plate-longe*, Exercice fait à l'aide d'une corde placée à l'anneau du cavesson, et qui sert à retenir le cheval que l'on manœuvre sur des cercles.

— Mar. *Travail des liaisons*, Fatigue du bâtiment à la mer qui le fait se désemparer. *Travaux hydrauliques*, Service des arsenaux formant une direction à la tête de laquelle se trouve un ingénieur en chef.

— Mécan. Produit de l'intensité d'une force par la projection du chemin que parcourt son point d'application.

— Milit. *Travaux publics*. Une des pénalités à laquelle peuvent être condamnés les militaires. ‖ *Travaux d'études*, Travaux qu'on fait exécuter chaque année à différents officiers dans les états-majors ou les corps de troupes.

— Mythol. gr. *Travaux d'Hercule*, Nom sous lequel on désigne les exploits d'Hercule, surtout les douze grandes expéditions qui lui furent imposées par Eurysthée V. HERCULE, et HÉRAKLÈS.

— Techn. Mise en œuvre du verre fondu en une seule fois. Syn. de TYMPE. ‖ *Travail à la navette*, Façon que les mégissiers donnent aux peaux en les mouillant sur la terre pour en faire du parchemin. *Travail à la rivière*, Préparation qu'on donne aux peaux avant de les tanner.

— Veiner. Endroit où le sanglier a remué la terre.

— SYN. **Travail, labeur**.

— ENCYCL. Mécan. On nomme *travail* élémentaire d'une force le produit de l'intensité de cette force, exprimée en kilogrammes, par la projection sur sa direction de l'élément de chemin parcouru par son point d'application. Si

[illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [

On emploie encore le système de la concession, dans lequel l'administration se substitue au particulier, qui exécute le travail à ses frais, sauf ensuite à se récupérer par des péages sur ceux qui utilisent l'ouvrage : ce mode a été employé dans la construction des chemins de fer.

Les principaux corps chargés en France de l'exécution ou de la surveillance des travaux publics sont les ingénieurs des ponts et chaussées et les agents voyers, le génie militaire et le génie maritime.

La compétence pour juger les difficultés relatives à l'exécution des travaux publics appartient en principe aux conseils de préfecture et, en appel, au conseil d'État.

— Instr. publ. *Travail manuel*. La loi sur l'enseignement du 28 mars 1882 a introduit le travail manuel parmi les matières du programme de l'enseignement primaire. Dans les écoles maternelles, les exercices de travail manuel consistent en petits travaux de pliage, de tissage, de tressage, de tricot; à l'école primaire, ils prennent un caractère plus pratique, surtout pour les jeunes filles; le certificat d'études comprend pour ces dernières une petite épreuve de couture. Dans les cours complémentaires et surtout dans les écoles primaires supérieures, qui préparent souvent aux écoles d'arts et métiers, l'enseignement du travail manuel est plus développé encore et comprend le modelage, le sciage, l'assemblage et le travail du bois, l'étude des principaux outils employés dans le travail du fer, exercices de limage, ébarbage ou finissage d'objets bruts, de forge ou venus de fonte. Pour posséder un personnel apte à le diriger, le décret du 18 janvier 1887 a créé un *certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel*, décerné aux aspirants munis soit du brevet supérieur, soit du certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales. Mais la création d'une *École normale supérieure de travail manuel*, essayée en 1881, n'eut qu'une durée éphémère.

Iconogr. Poussin a placé dans son tableau de la *Vie humaine* une figure allégorique du *Travail* sous les traits d'une femme pauvrement vêtue, ayant les épaules nues et les bras décharnés, se mouvant avec peine et jetant un regard languissant sur la Richesse, dont elle paraît implorer le secours. Puvis de Chavannes a exposé au Salon de 1863 deux grandes toiles intitulées *le Repos* et *le Travail*. Sous le titre *Travail et Paresse* ou *Industrie et Paresse* (*the Effects of Industry and Idleness*), W. Hogarth a dessiné une série de compositions, où il a mis en parallèle l'existence de deux artisans : l'un, rangé, laborieux, économe; l'autre qui s'abandonna aux séductions de l'oisiveté. Citons encore : *le Travail, chantier de Suresnes*, vaste peinture de Roll, qui figura au Salon de 1885, puis au musée du Luxembourg, et fut considérée comme un manifeste de l'école réaliste; une statue de Gautherin (1884), qui se trouve aujourd'hui dans le jardin du Luxembourg.

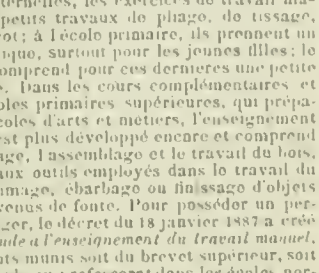

Le Travail, d'après Gautherin.

Travail MÉDAILLES DU, instituées sur le rapport du ministère du commerce et de l'industrie par décret du 16 juillet 1886, en faveur des ouvriers et employés français comptant plus de trente années de services consécutifs dans le même établissement, ou dans des établissements différents si le changement a été motivé pour cause de force majeure. Elles peuvent aussi être décernées : 1° aux ouvriers et employés occupés dans les établissements d'enseignement technique, palais nationaux, manufactures de l'État, aux employés des chambres de commerce le temps des services est réduit à vingt ans pour ceux qui ont travaillé, sans discontinuité, dans le même établissement d'Algérie). Après avis du comité consultatif des arts et manufactures, aux ouvriers ayant rendu des services exceptionnels ou qui ont inventé des procédés nouveaux de fabrication. Elles sont en or vermeil, argent ou bronze, et du module de 27 millimètres. Les titulaires de ces médailles sont autorisés à les porter suspendues à un ruban tricolore, dont les couleurs sont disposées horizontalement, la partie rouge étant immédiatement au-dessus de l'anneau de suspension.



Médaille du travail.

De semblables médailles et diplômes sont décernés par les ministres de la guerre et de la marine aux ouvriers et employés français comptant trente années de bons services consécutifs dans les établissements ressortissant à la guerre ou à la marine; et par le ministre de l'agriculture aux ouvriers ruraux ayant servi plus de trente ans dans la même exploitation agricole.

Travail CHEVALIERS DU [*Knights of labour*], association ouvrière fondée en 1869 à Philadelphie par l'ouvrier tailleur Uriah S. Stephens, organisée en 1878. L'ordre des chevaliers du travail, qui comprend près de 2 millions de membres, et qui a atteint toute son importance grâce surtout à la direction habile du grand maître Powderly, a pour but principal d'organiser et diriger la force des masses industrielles ». L'ordre, fortement centralisé, est dirigé par un bureau exécutif comprenant : un grand maître ouvrier, un grand digne contremaître, un grand secrétaire, un grand sous-secrétaire, un grand trésorier. Il est subdivisé en assemblées locales, en assemblées de district, en assemblée générale, composée de représentants élus par les assemblées de district. Depuis 1880, l'ordre a son journal, qui s'est d'abord appelé le « Journal des travailleurs réunis », puis le « Journal des chevaliers du travail ».

Travaux et les Jours (*les*), poème didactique grec d'Hésiode (VIIIe s. av. J.-C.). Il compte un peu plus de 800 vers. Dans l'état où il nous est parvenu, c'est une compilation un peu incohérente. La critique moderne y a distingué plusieurs éléments, très divers par le sujet et par la date. C'est d'abord un poème satirique, qui comprend les 380 premiers vers. — Lors du partage du domaine paternel, Hésiode se crut lésé par son frère Persès. Il entreprit de démontrer à son frère que le bien mal acquis ne profite pas, et il lui dédia une satire morale contre la violence et la mauvaise foi. Il développa ce thème sous des formes très variées : maximes et conseils, allégories et récits mythiques, querelle entre Zeus et Prométhée, mythe de Pandore; apologues (*Épervier et la Fauvette*; descriptions (les quatre âges du monde). Au poème satirique fait suite un autre poème, tout didactique, sur les travaux des champs (vers 381 au vers 764). Ce second ouvrage, écrit plusieurs années après le précédent, est adressé également à Persès, qui avait compromis sa fortune par sa négligence et son amour des plaisirs. Au poème agricole est joint un appendice sur la navigation, qui était peut-être une composition indépendante. Malgré la décousu de la composition, *les Travaux et les Jours* n'en sont pas moins une très belle œuvre, fort intéressante : par l'exactitude des descriptions, l'ingéniosité des observations morales, la justesse des conseils, l'amour de la campagne, le réalisme, l'énergie de la satire, un mélange de pessimisme et de confiance dans le bon droit, de philosophie amère et d'appel à la justice des dieux. Le style est vigoureux et personnel, souvent relevé d'esprit.

Travaux publics MINISTÈRE DES. Le ministère des travaux publics peut retrouver son origine dans l'institution du grand voyer de France, créé par Sully en 1599. Cette institution subit des vicissitudes diverses sous l'ancien régime et, à la veille de la Révolution, elle était rattachée au contrôle des finances. Depuis la Révolution, les services qui composent le ministère des travaux publics furent peu à peu organisés dans leur forme actuelle, sans cependant toujours constituer un département ministériel distinct; ils se répartissaient généralement entre le ministère de l'intérieur et celui du commerce et des travaux publics. Le 17 juillet 1869, le ministère des travaux publics reçut l'existence propre qu'il a toujours conservée depuis.

Le ministère des travaux publics comprend trois directions, indépendamment du cabinet du ministre : direction du personnel et de la comptabilité; direction des routes, de la navigation et des mines; direction des chemins de fer.

Les principales attributions du ministère concernent les routes nationales, les chemins de fer, les mines, les cours d'eau navigables et flottables, les canaux de navigation, les ports maritimes ou fluviaux, l'écla rage des côtes.

Le ministère comprend des comités ou commissions chargés de donner leurs avis au ministre : conseils généraux des ponts et chaussées et des mines, comités consultatifs des chemins de fer et de la navigation et des ports, etc.) et des services extérieurs, parmi lesquels la direction des chemins de fer de l'État et diverses écoles professionnelles : école des ponts et chaussées et école des mines, à Paris; école des mines, à Saint-Étienne, etc.

Travaux publics (MÉDAILLE DES). V. VOIRIE *médaille de la*.

TRAVAIL *va-ill* (*ll* mill.) — du lat. pop. *tripalium* : de *tres*, trois, et *palus*, pieu, m. m. Appareil de contention et d'assujettissement des grands animaux domestiques. « Pl. *Des* TRAVAILS.

— ENCYCL. Le *travail à poteaux* consiste dans une grande cage généralement quadrangulaire, formée de quatre poutres principales, solidement fixées en terre à l'aide de fondations en maçonnerie et associées entre elles à leur sommet par des poutres de jonction. A l'aide de cet appareil, très utile dans la pratique, on peut fixer les grands animaux dans différentes attitudes, par la tête, par les membres et par le tronc. Le *travail-muraille* est construit dans les mêmes principes, mais fixé au mur. Dans le *travail à bascule*, qui est composé de barres et d'autres éléments métalliques, l'animal qu'on veut assujettir est fixé à l'aide de moyens appropriés contre un plan vertical de l'appareil, que l'on fait ensuite basculer au moyen d'un mécanisme et que l'on transforme ainsi en une table horizontale, sur laquelle l'animal se trouve couché.

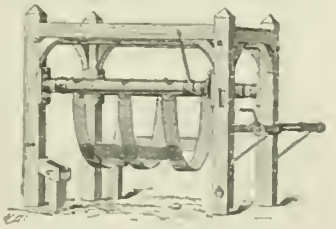

Travail.

TRAVAILLANT *va-ill-an, ll* mill. — ANTE adj. Qui travaille, qui a l'habitude de travailler : *La classe* TRAVAILLANTE.

— Techn. *Machine travaillante*. Machine exécutant un travail mécanique. « *Surfaces travaillantes*, Surfaces des meules entre lesquelles s'opère l'écrasement des matières à moudre.

TRAVAILLER *va-ill-é, ll* mill. — du lat. pop. *tripalare*, torturer avec l'instrument appelé *tripalium*, qui a donné *travail* dans le sens de machine à assujettir les animaux. V. n. Faire du travail, peiner pour faire quelque chose. TRAVAILLONS, *gagnons notre pain*. Boss.

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins.
LA FONTAINE.

— Avoir de l'ouvrage, une occupation lucrative. *Un malheureux ouvrier qui n'a pas* TRAVAILLÉ *de l'hiver*.

— Avoir une action féconde. *La nature* TRAVAILLE *éternellement*. P. Thore.

— Servir ou desservir. TRAVAILLER *pour quelqu'un contre un rival*.

— Fonctionner activement, en parlant de l'esprit : *L'imagination, la tête de certains hommes* TRAVAILLE *sans cesse*.

— Exécuter certains tours de force et d'adresse : *Faire* TRAVAILLER *des chiens, des singes*.

— Se déformer par un travail qui se produit dans la masse. *Une poutre, un mur qui* TRAVAILLE. « Se dénaturer, changer par l'effet d'un travail, d'une réaction chimique qui se produit dans la masse : *Quand la vigne est en fleur, le vin* TRAVAILLE.

— Produire un intérêt : *Faire* TRAVAILLER *son argent*.

— Loc. div. *Travailler à*. Faire des travaux pour l'exécution de. TRAVAILLER *à une entreprise*. Se livrer à. TRAVAILLER *à la fortune*. — Préparer par ses soins. *Le pays a* TRAVAILLÉ *à la ruine de l'ennemi*. « Tenter de faire, travailler pour un prix convenu par tâche. — Exercer. *Travailler un cheval*, sans souci du travail ou avec excès. *Travailler quelqu'un*. Au fig. Agir sur quelqu'un sans relâche. *Travailler un client*. Travailler pour, Travailler pour quelqu'un, d'après une convention générale et non spéciale. *Travailler pour le roi de Prusse*. V. RAT.

— Mécan. Supporter un poids et être comprimé.

— Mar. Se fatiguer, en parlant d'un navire qui s'ouvre tout doucement, en forçant les bordages.

— Peint. Se nuire ou s'améliorer par le temps. *Les bleus de ce tableau ont* TRAVAILLÉ.

— Techn. *Travailler à la cire*, Frotter légèrement d'huile et de cire pure à l'aide d'un fer chaud. *Travailler au clou*, Attacher à un clou. *Travailler à la cordelière*, Garnir de la cordelière le pourtour d'un chapeau. *Travailler à la paille*, Garnir de paille natte. *Travailler les peaux*, Ramollir les peaux en les trempant dans l'eau.

— v. a. Appliquer son travail à. TRAVAILLER *un champ*. Solliciter, chercher à gagner. TRAVAILLER *un électeur*. Exciter agréablement, à la rêverie. TRAVAILLER *les esprits*. Attaquer, tourner en ridicule, censurer par. *Les pamphlétaires* TRAVAILLENT *la république*.

— Tourmenter, causer de la peine à, faire exercer. *L'homme est esclave des passions qui le* TRAVAILLENT.

— Façonner. TRAVAILLER *le fer, le bois*.

Pop. *Travailler les côtes à quelqu'un*, le battre.

Art culin. *Travailler un appareil*, Mêler des substances, Y incorporer les substances qui doivent s'y mêler jusqu'à ce qu'elles soient bien amalgamées et également réparties.

— Manég. *Travailler un cheval*, L'exercer à manier ou le fatiguer.

— Mar. *Travailler un cordage*, Le tordre autant qu'il doit avoir.

— Techn. *Travailler les cuirs*. Les tailler convenablement. *Travailler la composition des caractères*, Mêler avec soin de la houlette, ce qui est pris avec elle, ce qui est pris avec elle.

Travaillé, ée part. pass. Soumis à un travail, modifié par le travail : *Du bois* TRAVAILLÉ. Élaboré, soumis à un travail de perfectionnement : *Livre bien* TRAVAILLÉ. Dont les œuvres sont soumises à un travail de perfectionnement : *Tacite a l'air bien moins* TRAVAILLÉ *que Salluste*. (Laharpe.)

— Manég. Accablé de fatigue en parlant du cheval. « *Avoir les jambes travaillées*, Avoir les jambes fatiguées, ruinées par le travail.

— Théâtr. *Acteur travaillé par le public*. Acteur sifflé, hué, assailli d'injures et de projectiles.

Se travailler, v. pr. Être travaillé, façonné. *Le fer ne* SE TRAVAILLE *pas aisément*.

— S'inquiéter, s'efforcer : *Les hommes* SE TRAVAILLÈRENT *inutilement à chercher la pierre philosophale*. Vx. Fam. Se tourmenter. *Se nuire mutuellement et ne s'occuper journaux ne sont occupés qu'à* SE TRAVAILLER.

TRAVAILLEUR *va-ill-eur, ll* mill., EUSE n. Personne adonnée au travail : *Le travail devait toujours honorer le* TRAVAILLEUR. — Adjectiv. : *Les classes* TRAVAILLEUSES.

— n. m. Hist. eccles. Prêtre qui se spécialement des enterrements. « Nom attribué par les commissionnaires de Saint-Médard à ceux qui leur donnaient des secours, c'est-à-dire qui leur dictaient les différents supplices qu'ils reclamaient comme des soulagements. On les appelait aussi SECOURISTES.

— n. f. Syn. peu usité de TABLE À OUVRAGE.

— SYN. **Travailleur, ouvrier** V. OUVRIER.

Travailleurs de la mer (*les*), roman de Victor Hugo (1866). — Lethierry, vieux marin, a une nièce, Déruchette, et un bateau à vapeur, la *Durande*. Le bateau, qui fait le service entre Saint-Malo et Guernesey, est toute leur fortune. Un coquin hypocrite, Clubin, fait sombrer la *Durande*. C'est la ruine. Cependant, si la coque est perdue, la machine est demeurée intacte et comme suspendue entre deux rochers. Lethierry promet Déruchette et Déruchette se promet elle-même, à qui sauvera le bateau. Gilliatt, humble pêcheur, que l'on accuse parce qu'il est pauvre, trop adroit, trop silencieux, trop bon, a deviné ce secret. Déruchette. Il tente l'œuvre surhumaine. Il lutte contre la mer, contre le vent, contre une pieuvre monstrueuse et finit par triompher. L'heure de la récompense a sonné, mais la récompense ne viendra point. Gilliatt, en effet, vient d'apprendre que Déruchette ne l'aime pas et qu'elle aime un jeune pasteur protestant, Ebenezer, auquel le pêcheur, autrefois, sauva la vie. Dr, comme il veut uniquement que Déruchette soit heureuse, lui, Gilliatt, disparaîtra. Il va s'asseoir à l'endroit même où jadis il sauva Ebenezer, et que le flot montant va bientôt recouvrir, et là il attend la mort. Au moment où le vaisseau qui emporte Ebenezer et Déruchette s'efface à l'horizon, la tête de Gilliatt disparaît sous l'eau. Il n'y a plus rien que la mer.

L'abus de l'artificiel, les termes techniques, des expressions forcées rendent parfois pénible la lecture de ce roman. L'égoïsme féroce de ces deux amoureux révolte. La grandeur silencieuse de l'Etat oppresse. Sa morne tes gnate cause un accablement douloureux. Mais ces défauts disparaissent devant l'éblouissement des descriptions et la splendeur de l'hymne chanté en l'honneur de la volonté humaine aux prises avec l'impossible et l'infini.

Travailleurs ASSOCIATION INTERNATIONALE DES. V. INTERNATIONALE.

TRAVAISON *vè* n. f. Constr. Ensemble de toutes les travées d'un plancher. Syn. de ENTRAIT.MENT.

TRAVANAIS *vané* — de *Travancore*, n. d'un ancien célèbre. n. f. Jeux. Case qui précède le coin de repos.

TRAVANCORE ou **TRAVANKOR**, pays indépendant de l'Inde, tributaire de l'empire anglais, presqu'île de Malabar, entre la mer d'Oman, la principauté de Cochin, les districts de Combatour, Madoura et Tinevelly. 17 411 kil. carrés. 2,557 700 hab. Sur le littoral, cocotiers et marigots le long de 400 kil. de long, cocotiers et arequiers, rizières, vergers. L'intérieur du pays est montagneux. Forêts sur les flancs de la chaîne d'Oman, le Pervar, le Pamba, la Tamiraparni et la Neyatale. Le fer abonde; alun, soufre, lignite, plombagine. Les forêts produisent teck, ébène, gomme-gutte, noix de galle, miel et cire, cardamomes, poivre. Pâturages sur les pentes. Riz, noix de coco et d'arec; poivre, tabac, café. Ivoire.

TRAVAT

TRAVAUX

TRAVE

TRAVE

TRAVÉE

TRAVELLAGE

TRAVERS

Transversalement

Travée ancienne

Travée moderne

Travers de bois

Travers de table

Travers de fenêtre

Travers de pierre

Travers de table

Travers de fenêtre

Travers de pierre

Travers de table

Travers de fenêtre

Travers de pierre

marches avec les lames, dans les métiers à tisser. ‖ Verge horizontale, suspendue par des cordons à une hampe et supportant une bannière.

n. f. pl. Pêch. Nom donné, en Bretagne, aux *petites cannières*.

TRAVERSIN (*vèr'* — de *travers*) n. m. Oreiller long qui occupe toute la largeur du lit. ‖ *Faux traversin*, Oreiller long que l'on met au pied du lit, pour faire symétrie avec celui qui est à la tête.



T, traversin.

— Mar. Pièces de charpente, servant à consolider deux parties du membrure. ‖ *Traversin de mage*, Marchepied des chaloupes et canots. ‖ *Traversins de bart*, Clefs destinées à conserver aux haux leur écartement. ‖ *Traversin de bittes*, Pièce de bois qui croise les montants des bittes pour les renforcer. ‖ *Traversin d'écoutille*, Morceau de bois volant ou cornaro placé en travers du panneau et appelé aussi GALIOTE.

— Navig. fluv. Pièce de bois disposée à la tête et à la queue d'un train flottant.

— Techn. Chacune des pièces de bois qu'on assemble pour former un fond de tonneau. ‖ Bâton qui, dans une boucherie, sert à tenir ouvert le ventre d'un animal. ‖ Fléau d'une balance.

TRAVERSINE (*vèr'* — rad. *traverser*) n. f. Pièce de bois qu'on fixe horizontalement sur des pilotis, pour les relier les uns aux autres. ‖ Planche qui sert à passer d'un bateau dans un autre. ‖ Traverse d'un grillage. ‖ Pièce de bois qui forme le radier d'une écluse et qui est entaillée sur la tête des pilots. ‖ *Maîtresse traversine*, Celle qui porte sur le seuil de l'écluse.

— Adjectiv. *Mules traversines*, Fissures qui surviennent au paturon et au boulet des chevaux atteints des eaux aux jambes. ‖ On dit aussi TRAVERSIÈRES n. f. pl.

TRAVERSINER (*vèr'*) v. a. Disposer les traversines en tête et en queue d'un train de bois flotté.

TRAVERTIN (*vèr'* — de l'ital. *travertino*, pour *tiverlino*, de Tibur ou Tivoli) n. m. Ensemble de dépôts généralement calcaires, parfois siliceux, et d'origine chimique, précipités par les eaux de certaines sources.

— ENCYCL. Il existe de très importantes formations de *travertins* et l'influence des organismes inférieurs ne paraît pas étrangère à leur dépôt. En effet, l'avidité de certains végétaux pour l'acide carbonique favorise grandement la précipitation du calcaire dissous. Le travertin déposé par les sources de Tivoli (Italie) offre de 120 à 150 mètres de puissance. On peut citer aussi les dépôts analogues de San Filippo près Romo ; de Hammam-Meskhoutine (Algérie) ; des Bains d'Hiérapolis, en Asie Mineure, etc. Les geysers qui rejettent des eaux calcarifères ou silicifères donnent naissance à d'épaisses couches de travertin. Sur une très petite échelle on peut signaler encore les sources de Saint-Alyre, à Clermont-Ferrand.

On a considéré autrefois comme ayant une telle origine les quatre formations suivantes, qui ont une place importante dans la série du bassin parisien ; ce sont : le *travertin inférieur* ou calcaire de Saint-Ouen, le *travertin* ou calcaire de Champigny, le *travertin moyen* ou calcaire de la Brie et le *travertin supérieur* ou calcaire de la Beauce.

Il reste à préciser l'origine des meulières et des régions siliceuses de ces différents dépôts. On sait maintenant qu'il s'agit de terrains qui n'ont rien gardé de leur structure et de leur composition primitives ; c'est un *résidu de dissolution*, et toutes les hypothèses accumulées péniblement doivent disparaître devant cette explication très simple et très exacte. On se trouve en face du résultat d'une action chimique très prolongée et postérieure au dépôt qui fut primitivement calcaire et normal. Les eaux d'infiltration chargées d'acide carbonique, et sans doute de silice, ont dissous progressivement le calcaire, dont l'argile qui empâte les matières représente le résidu. Après la décalcification, la silicification s'est produite, activement provoquée par des organismes siliceux tels que les diatomées ; les masses siliceuses se sont ainsi concrétionnées, réunissant, sur certains points seulement, et par attraction moléculaire, la silice minérale et organique disséminée dans le dépôt. Cette transformation du terrain a naturellement entraîné une notable diminution de son volume ; elle a été suivie de dislocation, de tassement, d'où est venu le désordre apparent de ces dépôts.

TRAVESTIR (*vès* — de l'ital. *travestire* v. a. Déguiser sous l'habit d'un autre sexe ou d'une autre condition : TRAVESTIR *un homme en femme, un enfant en soldat*.

— Fig. Fausser, dénaturer : *La politique* TRAVESTIT *les mensonges en vérités*. ‖ Traduire, imiter d'une façon burlesque : *Scarron a* TRAVESTI *Virgile*.

Travesti, ie part. pass. du v. Travestir.

Bal travesti, Bal dans lequel les danseurs et les danseuses sont travestis.

— Théâtr. *Rôle travesti*, Rôle d'un acteur qui prend des travestissements. ‖ Substantiv. n. m. : *Jouer les* TRAVESTIS.

— Personne travestie : *Causer avec un* TRAVESTI.

— n. m. Hortic. Variété de tulipe.

Se travestir, v. pr. Être, pouvoir être travesti : *Dans la lutte des partis, les vices* SE TRAVESTISSENT *en vertus*. ‖ Se déguiser, en prenant l'habit d'un autre sexe ou d'une autre condition : SE TRAVESTIR *en Arabe*.

— Fig. Changer sa manière ordinaire, déguiser son caractère : *L'habile homme* SE TRAVESTIT *comme il lui plaît*.

— SYN. **Travestir, déguiser**. V. DÉGUISER.

TRAVESTISSEMENT (*vèss-ti se-man* — rad. *travestir*) n. m. Action de travestir ou de se travestir : *On a vu mainte fois le* TRAVESTISSEMENT *être un moyen de licence et de désordre*. Ste-Beuve.

— Fig. Transformation, action de dénaturer : *Hœderer, qui aimait la discussion, n'admettait pas le* TRAVESTISSEMENT *de son opinion*. Ste-Beuve.

— Théâtr. *Pièce à travestissements, Rôle à travestissement*, Pièce, Rôle dans lesquels les acteurs représentent successivement différents personnages ou des personnages d'un sexe autre que le leur.

TRAVESTISSEUR, EUSE (*vèss-ti-seur'* — rad. *travestir*) n. et adj. Se dit d'une personne qui travestit une œuvre littéraire : *Scarron est le* TRAVESTISSEUR *de l'Enéide*. ‖ Par exager. Mauvais traducteur.

TRAVETEAU (*vo* — du vx franç. *tref* : lat. *trabs*, poutre) n. m. Nom forestier du soliveau. ‖ On dit aussi TRAVETTE.

Traviata (LA), opéra italien en quatre actes, paroles de Piave, musique de Verdi, représenté à Venise, sur le théâtre de la Fenice, en 1853. L'ouvrage, traduit en français, fut représenté au Théâtre-Lyrique le 27 octobre 1864, sous le titre de *Violetta*, avec un succès éclatant. Il passa ensuite sur la scène de l'Opéra-Comique, où on lui rendit son titre italien, *la Traviata*.

Livret. Le livret n'est qu'une paraphrase reluite de *la Dame aux camélias*, d'Alexandre Dumas fils. Violetta de Saint-Y mène une existence tumultueuse, dissipée avec son amant Rodolphe d'Orbel. Le père de celui-ci va trouver la courtisane et tente des efforts désespérés pour lui arracher son fils. Touchée par ses prières, Violetta quitte Rodolphe, qu'elle aime, et cherche vainement à l'oublier en se lançant dans les scènes vertigineuses des bals et des jeux. Compromise, outragée, elle devient odieuse à Rodolphe, qui s'en éloigne en la maudissant. La malheureuse femme arrive bientôt au dernier degré de la phtisie. Etendue sur son lit, elle meurt dans les bras de Rodolphe accouru près d'elle, pendant qu'on entend au dehors la bacchanale du mardi gras.

Partition. Bien que l'instrumentation soit un peu négligée, l'œuvre de Verdi, d'une inspiration généreuse et pathétique, est une des meilleures du maître. Au premier acte, citons le chœur, dans lequel se trouve le brindisi : *Buvons, ami* ; l'air de Violetta : *J'hésite encore*, suivi de l'allégro brillant *Pour jamais, ta destinée...* et du duo de Violetta et de Rodolphe. Au second acte, l'air de Rodolphe : *A toi, mon or* ; le duo de d'Orbel père et de Violetta ; la scène entre le père et le fils et les couplets de d'Orbel : *Lorsqu'à de folles amours*. Au troisième acte, le chœur des bohémiens, celui des matadors et la finale. Au quatrième acte, la romance touchante de Violetta : *Adieu, tout ce que j'aime* ; le chœur des masques ; le duo passionné de Rodolphe et de Violetta, une des merveilleuses inspirations de Verdi.

TRAVIER (*vi-é* n. m. Nom donné au maître voilier. Vx.

TRAVIÈS DE VILLERS Charles-Joseph, peintre et caricaturiste français, né à Winterthur en 1804, mort à Paris en 1859. Il fit ses débuts comme peintre de genre au Salon de 1823, puis donna tour à tour : *la Galerie des épicuriens, les Contrastes, les Tableaux de Paris*. Il acquit surtout une grande notoriété par la création du type de MAYEUX, dont la popularité dura longtemps. En 1831, Traviès fut un des fondateurs du *Charivari*, et, en 1838, de la fameuse *Caricature*, journal dirigé par Philipon. Il a illustré Balzac, *les Français peints par eux-mêmes*, etc. Depuis 1848 jusqu'en 1855, il a exposé quelques *Portraits* aux Salons et une toile, *Jésus et la Samaritaine* (1853), acquise par l'Etat. — Son frère, ÉDOUARD **Traviès**, né à Doullens (Somme) en 1809, peintre et aquarelliste, s'est fait connaître par ses natures mortes et par d'excellentes études d'animaux.

TRA-VINH, prov. de l'Indo-Chine française (Cochinchine) ; 234.600 hectares ; 182.000 hab. Ch.-l. *Tra-Vinh*.

TRAVIS, comté des Etats-Unis (Texas), dans la vallée du Colorado ; 41.000 hab. Coton. Ch. l. *Austin*.

TRAVNA, ville de la Bulgarie (arrond. de Tirnova), sur la Dranova, affluent de la Jantra ; 3.000 hab. Ateliers de sculpture sur bois, de peinture et de décoration religieuses. Distillation d'essence de rose.

TRAVNIK ou **TRAWNIK**, ville d'Austro-Hongrie (Bosnie), sur la rive gauche de la Lachva, tributaire de la Bosna ; 6.000 hab. Ch.-l. de cercle et de district. Bazar animé. Manufacture de lames de sabres. Au-dessus de la ville, sur une hauteur, restes d'une forteresse.

TRAVON n. m. Constr. Pièce de charpente qui couronne la file des pieux d'une palée de pont, et qui porte les poutrelles de la travée. ‖ On dit aussi SOMMIER.

TRAVOT (Jean-Pierre, baron), général français, né à Poligny (Jura) en 1767, mort en 1836. Il partit en 1792 comme chef d'un bataillon de volontaires du Jura, servit sous Hoche en Vendée et fit Charette prisonnier en 1796. Général de brigade, il continua à servir dans l'Ouest, secondant efficacement l'œuvre de pacification de Hoche. Général de division en 1805, il fut employé à l'armée de Portugal, puis placé à la tête de la 13e, puis de la 10e division militaire à Rennes. En 1815, Napoléon le nomma pair de France et le chargea, avec Lamarque, de réprimer les mouvements royalistes de la Vendée. Aussi, après la deuxième Restauration, fut-il traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort (1816). L'opinion se souleva et sa peine fut commuée en vingt ans de détention, mais sa raison s'était altérée. Emprisonné cependant à Ham, il fut libéré en 1820.

TRAVOUIL (*vou-ill* (*ll* mll.) ou **TRAVOUL** n. m. Dévidoir dont on se sert pour mettre le fil en écheveaux.



Travouil.

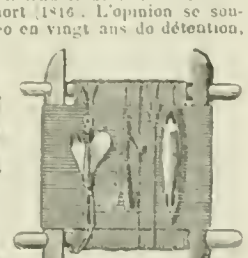

Travoul.

— Pêch. Morceau de bois plat et dente, ou petit cadre en bois sur lequel on plie les lignes.

TRAVOUILLER (*vou-ill'l* mll. — rad. *travouil*) v. a. Mettre le fil en écheveaux au moyen du travouil.

TRAVOUILLETTE (*vou-ill-et'* *ll* mll.) n. f. Techn. Petit morceau de bois qui soutient les fusées du travouil.

TRAVURE n. f. Navig. Petit réduit où l'on fait la cuisine, à la poupe d'un bateau toueur.

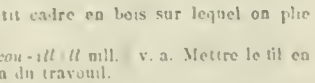

Trawangsa.

TRAWANGSA (*tra-ou-aingh-za*) n. m. Sorte de guitare javanaise montée de sept cordes.

TRAYEUR (*trè-i-eur'*, EUSE n. Personne chargée de traire les vaches.

— adj. Qui sert à traire : *Tubes* TRAYEURS.

TRAYON (*trè-on* — rad. *traire*) n. m. Bout de pis d'une vache, d'une femelle laitière, que l'on prend dans la main pour traire le lait.

TRAYONOTOME (*trè-i-o* — de *trayon*, et du gr. *tomê*, section) n. m. Appareil destiné à couper les trayons des vaches dont le lait ne s'est pas suffisamment tiré pour la traite.



Trayonotome.

TRAZEGNIES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi) ; 6.053 hab. Belle église gothique. Château remarquable du XIIe siècle. Fabriques de chaises.

TRAZO, comm. d'Espagne (Galice, prov. de la Corogne), 4.000 hab.

TRAZ-OS-MONTES ou **TRAS-OS-MONTES**, anc. prov. du Portugal, aujourd'hui partagée entre les districts de Vila-Real et de Bragance, qui s'étendent au delà des monts (*os tras*, derrière et *montes*, monts) pour le pays de Guimarães, le cours de la haute Douro portugaise le borne au N. et à l'E par l'Espagne, au S. par le Douro, qui la sépare de la Beira, à l'O. par l'Entre-Douro-e-Minho. C'est un pays de monts de 1 200 à plus de 1.500 mètres, de plateaux élevés, où les vents de l'Atlantique amènent très peu de pluie. Très profondes, pittoresques et brûlantes gorges du Douro, avec ses fameux vignobles, d'où vient le vin de Porto. Agriculture arriérée. Jusqu'à l'industrie. Divisé en deux districts, Bragance et Vila-Real, le Traz-os-Montes a 11 116 kilom. carr. et 430.000 hab.

TRE n. m. En Annam, Vase pour la conservation du riz.

TREAD-MILL (*tred* — mot angl. de *tread*, pétrissement, et *mill*, moulin) n. m. Moulin de bois mis en action par les pieds des condamnés au *hard labour*.

— ENCYCL. Le *tread mill* est une roue immense, dont les rayons ont 4 mètres et dont la circonférence est divisée en palettes aboutissant à des cellules étroites où se tiennent, sans se voir, les condamnés, et qu'elles figurent, en passant, les marches fuyantes d'un escalier. Le condamné, suspendu des deux mains à des anneaux placés au-dessus de sa tête, doit se laisser retomber et peser de tout son poids sur les palettes.

TRÉAL, comm. du Morbihan, arrond. et à 51 kilom. de Vannes ; 1 152 hab. Monuments mégalithiques.

TRÉAZ n. m. Sable marin, mêlé de débris de coquilles et servant d'engrais. ‖ On dit aussi TREZ.

TRÉBAC (*bak'*) n. m. Mar. Sorte de chasse-marée employé pour le cabotage entre Venise et Trieste.

TRÉBAS, comm. du Tarn, arrond. et à 30 kilom. d'Albi, sur le Tarn ; 525 hab. Eaux minérales ferrugineuses carbonatées calciques, utilisées en boisson.

TREBASELEGHE, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue) ; 4.620 hab. Fours à chaux, scierie de bois.

TREBATIUS Caius, surnommé **Testa**, jurisconsulte romain du Ier siècle avant notre ère. Tribun dans les légions de César, il l'accompagna en Gaule et en Bretagne. Pendant la guerre civile, Trebatius resta attaché au parti de César, et il conserva son crédit sous Auguste. Il était en correspondance avec Cicéron, et Horace a dédia une de ses satires. Il avait écrit deux traités : *De jure civili* et *De religionibus*.

TREBATTI Paolo Ponce, sculpteur italien, connu aussi sous le nom de **Paul Ponce**, né à Florence, peu après 1500, mort vers 1570. S'étant rendu en France vers 1530, c'est là qu'il a le plus produit. L'œuvre qui commença sa réputation fut le tombeau du prince Alberto Pio de Carpi, mort à Paris, au Louvre. Trebatti exécuta ensuite des sculptures dans les appartements du Louvre, sous Henri II, puis fut chargé par le Primatice de travaux décoratifs dans le petit château de Meudon (1552). En 1556, il exécuta dans l'église des Célestins le tombeau de Charles de Magny, et, en 1558, dans l'église des Filles Repenties, le tombeau d'André Blondel de Rocquencourt, contrôleur général des finances, mort en 1558. Sous Henri III, il fut chargé par Catherine de Médicis de sculpter des frontons et des ornements à la façade orientale du château des Tuileries, puis deux statues, *la Prudence* et *la Tempérance*, pour le mausolée de Henri II à Saint-Denis, et un *Christ* mort, en marbre, de grandeur naturelle, le chef-d'œuvre de l'artiste, d'après Sauval. Ce dernier morceau paraît dater de 1565 ou de 1570.

TREBBIA, rivière d'Italie. V. TRÉBIE.

TREBBIANO n. m. Variété de cépage blanc, cultivée principalement dans les serres viticoles d'Angleterre et qui fournit des grappes énormes. Son fruit est consommé soit frais, soit conservé.) *Trebbiano de Toscane*, Syn. de UGNI BLANC.

TRÉBELLIANIQUE (*bè-li-a-nik'*) ou **TRÉBELLIENNE** (*bèl-li-en'*) (de *Trebellius*, jurisconsulte romain) adj. f. Dr. rom. ‖ *Quarte trébellienne* ou *trébellianique*, Nom que prit, à partir de Justinien, la *quarte pégasienne*, lorsqu'il eut fusionné les systèmes des deux sénatus-consultes, Trebellien et Pegasien. V. FIDEI-COMMIS.

TRÉBELLIEN (Caius Annius Trebellianus), usurpateur romain. Fameux par ses pirateries, il se fit proclamer empereur en 266 et s'établit dans un château fort d'Isaurie. Il fut vaincu et tué par Cassicalus, lieutenant de Gallien (267).

TRÈBES, comm. de l'Aude, arrond. et à 8 k. de Carcassonne, entre l'Aude et le canal du Midi, 1 840 hab. Ch. de f. Midi. Importante fabrique de carrelages. Tonnellerie ; minoterie.

TRÉBEURDEN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 10 kilom. de Lannion, dominant le littoral tourmenté de la Manche ; 2 052 hab. Petit port, deux chapelles gothiques, fontaine du XVIe siècle. Monuments mégalithiques.

TRÉBIE (en ital. **Trebbia**), rivière de l'Italie septentrionale, en Emilie. Elle part de l'Apennin, du mont Antola (1.598 m.), à 18 kilom. du golfe de Gênes en ligne droite. Elle passe à Bobbio et gagne le Pô, rive droite, à 4 kilom. au-dessus de Plaisance. Cours 118 kilom. Victoire d'Annibal sur les Romains en l'an 218 av. J.-C. ; victoire de Souvarof sur Macdonald (1799).

TRÉBINIÉ, ville d'Austro-Hongrie (Herzégovine, cercle de Mostar), sur la Trebinitza, affluent de la Narenta ; 1.600 hab. Ch.-l. de district. Evêché catholique. Vignobles

TREBIZONDE

TRÉBIZONDE

TRÉBIZONDE

TREBNITZ.

TREBONIANUS GALLUS

TRÉBONIUS

TRÉBONS.

TREBOUKHOF.

TRÉBOUL

TRÉBRIVAN

TREBRY

TRÉBUCHADE.

TRÉBUCHANT

TRÉBUCHEMENT

TRÉBUCHER

Qui trébuche et ne tombe point avance son chemin. [illegible] pourvu qu'on arrive à

Trébuche, ce [illegible] trébucher. Tombé en

— SYN. Broocher, chopper. V. BROCHER.

TRÉBUCHET [illegible] de *trébucher* n. m. Piège pour

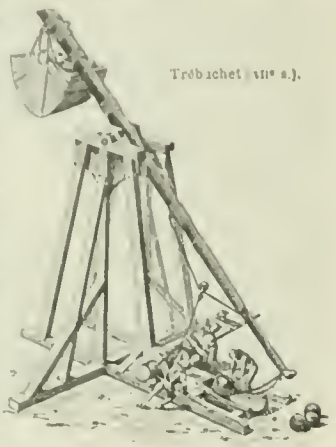

Trébuchet (XIIe s.).

— Archéol. Machine de [illegible] de la famille des mangonneaux, employée au moyen âge pour abattre des murailles.

— Petite balance avec laquelle on pèse les monnaies ou autres objets [illegible] poids léger.

ENCYCL. Class. Les *trébuchets* sont de deux sortes : ceux qui prennent les oiseaux vivants et ceux dans lesquels l'oiseau est à la fois pris et tué. Parmi les premiers, le trébuchet à filet est le plus facile à construire. C'est par excellence le piège à rossignols. On distingue le *trébuchet à plet*, le *trébuchet cage* et le *trébuchet assommoir*.

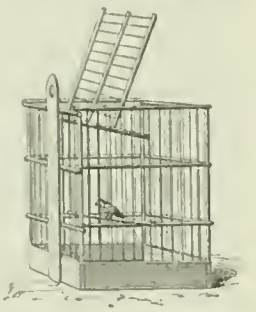

Trébuchet.

TREBUJENA del Campo, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix], près du Guadalquivir; 6.000 hab. Vastes steppes, nommées *Llanos de Cautana*.

TREBUR, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Starkenburg, cercle de Gross-Gerau], à l'endroit où le Neckar, reuni à un bras du Main, se perdait dans le fleuve. Trebur s'appela d'abord Trifurt (*Trois-Gués*). Des conciles y furent tenus en 822 et en 895; et la diète s'y assembla neuf fois, du IXe au XIIe siècle.

TRÉBUTIEN (Guillaume-Stanislas), orientaliste et littérateur français, né à Fresney-le-Puceux (Calvados) en 1800, mort en 1870. Il apprit, sans maître : l'hébreu, le turc, l'arabe, le persan, et commença à se faire connaître en publiant des *Contes extraits du* Thouthi-Nameh (1826), et des *Contes inédits des* Mille et une nuits (1828). Il fut nommé conservateur adjoint à la bibliothèque de Caen. Il s'occupa dès lors de mettre au jour d'anciens ouvrages français : *les Recherches et antiquités de la Neustrie* (1833); *le Dit du ménage* (1835); *le Pas de Saladin* (1836); *le Roman de Robert le Diable* (1837); *les Chansons de Maurice et de Pierre de Craon* (1841); etc. Il a publié une *Histoire de Caen* (1847). Mais on doit surtout à cet érudit, qui fut l'ami de B. d'Aurevilly, d'avoir édité les *Reliquiæ* de Maurice de Guérin (1861), ainsi que le *Journal et les lettres d'Eugénie de Guérin* (1862).

TRECASALI, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme], près du Taro; 3.234 hab. Fromages et pâtes alimentaires.

TRECASTAGNE, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane], au pied de l'Etna; 3.630 hab.

TRECATE, ville d'Italie (Piémont [prov. de Novare], sur la Morra; 7.717 hab. Magnifique pont sur le Tessin.

TRECCHINA, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]; 2.971 hab. Huiles.

TRECENTA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo], sur le Tartaro; 4.752 hab.

TRECENTESIMO (*tré-sin-té* — mot lat.) adv. Trois-centièmement. S'emploie pour indiquer le trois-centième place, le trois centième d'une série, quand on a commencé à compter par *primo, secundo*, etc.

TRÉCENTISTE (*san tisst'* — ital. *trecentista*; de *trecento*, trois cents, abréviation par laquelle on désignait le XIVe s., parce que toutes les années de ce siècle, sauf la dernière, étaient désignées par un nom de nombre contenant trois centaines) n. m. Nom sous lequel on désigne les écrivains du XIVe siècle. *On compte Dante et Pétrarque parmi les TRECENTISTES.*

TRÈCHE n. f. Ancienne danse vive et rapide.

TRÊCHEUR n. m. Blas. V. TRESCHEUR.

TRÉCHINÉS (*ki-né*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères [illegible] de la famille des carabiques, renfermant les [illegible] et genres voisins. *L'n* TRÉCHINE.

TRÉCHUS (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu des *trechinés*, répandus sur le [illegible] *Le trechus quadristriatus* est très commun à Paris.

TRÉCORIEN, ENNE (*ri-in, è-n'* — de *Trecorium*, n. lat. [illegible] qui est née à Tréguier ou qui habite cette [illegible] — *Les* TRÉCORIENS. On dit aussi TRÉCONOIS et TRÉ-[illegible]

— Adj. *Histoire* TRÉCORIENNE.

— n. m. Dialecte bas breton parlé à Tréguier.

TREDAME abrév. de *Notre Dame* (interj. Sorte de juron [illegible] la bouche des femmes de l'ancienne comédie. TRECLAME! *monsieur, est-ce que madame Jourdain est décrépite?* Mol

TRÉDARZEC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 23 kilom. de Lannion, 1.365 hab. Minoterie.

TRÉDÉCIMAL, ALE, AUX (du lat. *tredecim*, treize) adj. Se dit d'un corps dont les cristaux présentent treize faces.

TREDEGAR, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Monmouth], sur un torrent qui gagne un sous-affluent droit de l'estuaire de la Severn; 20.000 hab. Mines de houille, métallurgie, acier.

TRÉDIAKOVSKY (Vassili-Kirilovitch), poète et grammairien russe, né à Astrakan en 1703, mort à Saint-Pétersbourg en 1769. Fils d'un pope, il fut placé à l'Académie slavo-gréco-latine de Moscou, où il composa deux drames : *Jason* et *Titus*. En 1724, après une querelle avec ses supérieurs, il quitta l'Académie et se rendit, presque à pied, à Paris. Il retourna en Russie en 1729, et devint secrétaire de l'Académie des sciences (1733), fondateur et président de la *Société des amis de la langue russe* et professeur de latin et d'éloquence russe à l'université de Saint-Pétersbourg (1711). Il traduisit en vers, dans la poésie russe : l'*Art poétique* de Boileau, *Télémaque* et un certain nombre de fables d'Ésope; en prose : le *De arte poetica* d'Horace et le *Voyage à l'île d'amour* de Tallemant. Trédiakovsky fut, avant tout, un philologue et un grammairien. Ses vers et sa prose ont défrayé la verve maligne de ses contemporains. Sa langue et son imagination sont très pauvres.

TRÉDION, comm. du Morbihan, arrond. et à 23 kilom. de Vannes; 956 hab. Fonderies, papeteries.

TREDOZIO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence], dans la vallée du Lamone; 3.470 hab.

TRÉOREZ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 10 kilom. de Lannion; 1.217 hab.

TREF (*tréf*) n. m. Archéol. Tente, pavillon, dans les campements.

TRÉFEUIL (*feu-ill'll* mll.) — du lat. *trifolium*, même sens n. m. Ancien nom du trèfle.

TREFFAU (*tré-fo*), **TRÉFAU** (*fo*), **TRÉFOIR** ou **TRÉFOUEL** n. m. Nom sous lequel on désigne, dans quelques départements, la légendaire bûche de Noël.

TREFFEN ou **TREBUJE**, ville d'Austro-Hongrie (prov. de Carniole [distr. de Rudolfswerth]), sur la Temnitz, sous-affluent du Danube par la Save; 7.300 hab. Vignobles.

TREFFENDEL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 13 kilom. de Montfort; 905 hab.

TREFFIAGAT, comm. du Finistère, arrond. et à 26 kilom. de Quimper; 1.819 hab. Menhirs.

TREFFIEUX, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. de Châteaubriant; 1.161 hab. Ch. de f. Ouest. Ardoisières.

TREFFORT, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 16 kilom. de Bourg, à la limite de la Bresse et au pied du Jura; 1.531 hab. Vignoble. Pierre à bâtir; terre réfractaire et terre à poterie. Commerce de volailles et fromages. Grotte. — Le canton a 12 comm. et 7.680 hab.

TREFFURT, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Erfurt], sur la Werra; 2.606 hab. Culture de cerisiers.

TRÉFILER (de *traire*, tirer, et de *fil*) v. a. Faire passer un métal par la filière.

Se tréfiler, v. pr. Être tréfilé.

TRÉFILERIE (*ri* n. f. Art de tréfiler les métaux. || Fabrique où l'on tréfile. V. FILIÈRE.

— ENCYCL. Pour tréfiler un métal ductile, on commence par le préparer à chaud, soit par coulée, soit par laminage, jusqu'au plus petit diamètre possible. Cela fait, on amincit une extrémité au marteau ou à la lime et on lui fait traverser le trou de la filière. En saisissant cette

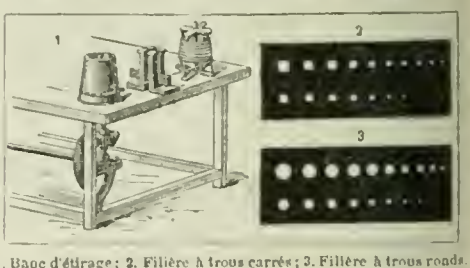

1. Banc d'étirage; 2. Filière à trous carrés; 3. Filière à trous ronds.

extrémité amincie de l'autre côté de la filière par une pince dite *chien* et en entraînant ainsi la barre, on lui fait traverser le trou dont elle prend le calibre. Par des trous successifs, on arrive jusqu'aux diamètres les plus fins.

Les diamètres des fils se mesurent au numéro de la jauge, qui est une mesure conventionnelle. On emploie en France la jauge de Paris pour les diamètres allant jusqu'à 0m,001 et la jauge dite *carcasse* pour les fils plus fins en or, argent et cuivre, employés dans la passementerie. Les filières se font en acier fondu pour les fils ordinaires et en diamant noir pour les fils fins.

TRÉFILEUR n. m. Ouvrier qui tréfile.

TRÈFLE n. m. Genre de légumineuses papilionacées. || *Trèfle à quatre feuilles*, Nom vulgaire des oscalides. || *Trèfle bitumeux* ou *odorant*, Nom vulgaire du psoralier bitumeux. || *Trèfle d'eau*, Le ménianthe trifolié. || *Trèfle des jardiniers*, Nom vulgaire des cytises. || *Trèfle jaune*, La luzerne lupuline. || *Trèfle musqué*, Le lotier odorant. || *Trèfle sauvage*, Le lotier corniculé.

— *Trèfle incarnat*. V. FAROUCH.

— Loc. *Trèfle à quatre feuilles*, Chose rare.

— Arg. Tabac. Argent.

— Archit. Ornement architectural dont le tracé est géométrique et se compose de trois cercles qui se coupent et ont leurs centres respectifs à chacun des sommets d'un triangle équi-



Trèfle (arch.).

latéral. (On dit aussi TRILOBE. ‖ *Trèfle de moderne*, Nom donné, dans les vitraux gothiques, à de petites roses à jour en forme de feuille de trèfle.



D'argent au trèfle de sinople.

— Blas. Meuble d'armoiries qui représente une feuille de la plante du même nom, ayant une petite queue ondoyante, ce qui le distingue de la tierce-feuille, laquelle n'en a point.

— Jeux. Une des deux couleurs noires aux cartes françaises, laquelle est aussi appelée à cause de sa forme, qui est celle de la feuille de trèfle. ‖ Une carte de cette couleur. —Fig. *Insolent comme un valet de trèfle* (qui est maître dans certains jeux), Très insolent.



Trèfle (jeux).

— Milit. Ornement que portent, en guise d'épaulettes, les hommes de troupe de la gendarmerie et de la garde républicaine. ‖ Figures formées sur les manches des dolmans d'officiers par les soutaches métalliques qui constituent les marques distinctives de grade. ‖ Figures dessinées sur ces dolmans par les tresses de laine qui garnissent les coutures du dos ou qui bordent les fentes latérales de leurs basques. ‖ Dispositif de mines, où trois fourneaux sont placés de manière à former un trèfle.



Trèfle (milit.).

— Pharm. *Trèfle d'eau*, Gentianée aquatique, tonique amer entrant dans le sirop Portal. On l'appelle quelquefois aussi TRÈFLE DE CASTOR, TRÈFLE DE MARAIS.) ‖ *Trèfle maigre* ou *Suzelle*, *Pain de coucou*, Oxalidée acidule et rafraîchissante. ‖ *Trèfle musqué*, Légumineuse aromatique. ‖ *Trèfle de Virginie*, Feuilles toniques du *stelea trifoliata*, rutacée américaine ornementale.

— Techn. Gros bouton qui a la forme d'un trèfle et qui sert à arrêter le ruban d'un bracelet sur la barrière.

— Vétér. Partie libre d'une dent de chien présentant trois tubercules qui imitent à peu près la forme d'un trèfle.

— ENCYCL. Bot. Les *trèfles* sont des herbes annuelles bisannuelles ou vivaces, à feuilles composées de trois folioles; d'où leur nom. Les fleurs, blanches, roses, rouges, purpurines, violacées ou rarement jaunes, sont groupées en capitules ou en épis. On en connaît environ cent cinquante espèces dont plusieurs employées comme plantes fourragères; elles croissent dans les pâturages, les friches, les lieux incultes, etc. Le *trèfle des prés*, dit aussi *trefle rouge*, est vivace; il atteint en moyenne 0m,50. Il croît spontanément dans presque toute l'Europe et présente de nombreuses variétés. Il est cultivé depuis environ deux siècles pour former des prairies artificielles. Les terres qui lui sont le plus favorables sont les terres profondes, calcaires et argileuses. On le détruit à la troisième pousse, car il épuise les terres rapidement, et généralement on fait suivre sa culture par celle d'un blé d'automne. Le trèfle en vert ou en sec constitue un excellent fourrage qui égale la luzerne et le foin. On cultive aussi le *trèfle incarnat* ou *de Roussillon*, dit aussi *farouch*: le *trèfle blanc*, le *trèfle hybride*, le *trèfle filiforme*. Parmi les espèces non cultivées comme fourragères, citons le *trefle des Alpes*, à fleurs rouges; le *petit trèfle* ou *pied de lievre*, etc.



Trèfle : 1. Blanc (*a*, fleur ; 2 Rose (*c*, fleur, *b*, coupe de la fleur).

— Archit. Le *trèfle*, dont on a fait un très grand usage dans les édifices construits du XIIe au XVIe siècle, s'inscrit très bien dans les baies voûtées en arcs brisés ou ogives; aussi n'a-t-il été employé presque exclusivement pour la composition des meneaux, des roses, des arcatures et, en général, des claires-voies. De nos jours, on emploie cet ornement pour décorer les constructions légères.



De gueules à la croix trèflée d'argent

TRÉFLÉ, ÉE adj. Qui a la forme d'un trèfle.

— Archit. Qui a la forme d'un trèfle, qui est orné de trèfles : *Croisée* TRÉFLÉE. *Rose* TRÉFLÉE.

— Blas. Se dit de la croix et de quelques autres pièces dont les extrémités se terminent chacune par un trèfle.

— Bot. Qui est composé de trois folioles disposées en trèfle : *Feuille* TRÉFLÉE.

— Milit. *Mine tréflée*, Mine comptant trois fourneaux disposés en forme de trèfle.

— Numism. Se dit d'une médaille ou d'une pièce de monnaie qui a été frappée au marteau à diverses reprises, de sorte qu'on y remarque plusieurs empreintes.

TRÉFLER rad. *trèfle*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je trèfle, Qu'ils trèflent*; excepte au fut. et au condit. : *Je tréflerai, Il tréflerait* v. a. Mal rengrener une monnaie ou une médaille, en sorte que l'effigie paraît double.

TRÉFLERIE (*ri*) n. f. Champ contenant du trèfle.

TRÉFLEZ, comm. du Finistère, arrond. et à 43 kilom. de Morlaix, près de l'anse de Goulven; 1.281 hab. Dolmen.

TRÉFLIER (*flié*) n. m. Nom vulgaire du chardonneret.

TRÉFLIÈRE n. f. Champ de trèfle.

TRÉFONCER de *tréfonds* v. n. Cout. anc. Transformer une gagerie en acquisition pure et simple.

TRÉFONCIER (*si-é*), ÈRE adj. Qui se rapporte au tréfonds : *Redevance* TRÉFONCIÈRE.

— n. m. Propriétaire du fonds et du tréfonds.

TRÉFONDRE de *très*, et *fondre* v. n. Techn. Fondre de part en part en soudant. (Se dit quand une soudure a pris aussi bien en dedans qu'au dehors.)

TRÉFONDS (*fon* — de *très*, et *fonds* n. m. Fonds qui est sous le sol et qu'on possède comme le sol même.

— Fig. Ce qu'il y a de plus intime, de plus secret : *Savoir le fonds et le* TRÉFONDS *d'une affaire.*

— Sous-sol d'une mine qui peut être l'objet de réserves et de concessions particulières.

TRÉGASTEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 10 kilom. de Lannion, près de la Manche, dominant un littoral découpé accidenté de beaux rochers; 1.250 hab. Bains de mer. Pierres branlantes, dolmen, église des XIIe et XIIIe siècles, calvaire, ossuaire du XVIIe siècle.

TRÉGLAMUS, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kilom. de Guingamp; 1.337 hab.

TREGNAGO, comm. d'Italie Vénétie, prov. de Vérone, près du torrent d'Illasi, affluent de l'Adige; 3.139 hab.

TRÉGOMEUR, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Brieuc; 935 hab. Mégalithes.

TRÉGOUREZ, comm. du Finistère, arrond. et à 28 kilom. de Châteaulin; 1.292 hab. Enceinte féodale.

TRÉGROM, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 21 kilom. de Lannion; 1.234 hab. Mégalithes.

TRÉGUEUX, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 4 kilom. de Saint-Brieuc, sur l'anse d'Yffiniac; 1.212 hab.

TRÉGUIER, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Lannion, sur un promontoire, entre les deux petites rivières du Jaudy et du Guindy, qui se jettent dans l'estuaire marin du Treguier; 3.297 hab. *Trégorois, Trégorais, Trécorrais, Trécoriens, Trécorois*, ou *Trégorens*. Port de pêche et de cabotage, parcs à huitres, scieries, buleries, fabrication de toiles.



Armes de Tréguier.

La ville de Tréguier a gardé le cachet aristocratique et ecclésiastique du moyen âge. Cathédrale Saint-Tugdual (XIVe s.), beau monument gothique. Chapelle du duc de Bretagne Jean V (1420,); plusieurs tombeaux des XIVe et XVe siècles. Belles stalles en bois sculpté du XVIe siècle. Un superbe tombeau de style gothique a été élevé en 1890 à saint Yves, patron du pays. Beau cloître ogival, adossé au chœur de l'église. Patrie d'Ernest Renan, à qui une statue a été érigée en 1903.

Tréguier fut, avant la Révolution, le siège d'un évêché, le chef-lieu d'un des quatre principaux pays de la Basse-Bretagne, du pays de Trécor, qui avait son dialecte particulier. — Le canton a 10 comm. et 15.701 hab.



Cathédrale de Saint Tugdual, à Tréguier.

TRÉGUIER fleuve côtier des Côtes-du-Nord, qui réunit, à *Tréguier*, deux rivièrettes, le Jaudy et le Guindy, et devient dès lors un estuaire navigable de 250 à 300 mètres de large, de 9 kilom. de long, avec nombreux parcs à huitres.

TRÉGUNC, comm. du Finistère, arrond. et à 26 kilom. de Quimper; 4.703 hab. Nombreux mégalithes.

TRÉHALA n. f. Pharm. Sorte de coques creuses, rugueuses, de la grosseur d'une noisette, produites par la piqûre d'un coléoptère *larinus nidificans* sur une composée du genre *echinops*. (Le tréhala contient un sucre particulier, le *tréhalose*).

TRÉHALOSE rad. *tréhala* n. m. Chim. Saccharose qui existe dans certains champignons, le *fungus sambuci*, l'*agaricus muscarum*, et qui a été retiré par Berthelot de la substance avec laquelle est formé le tréhala, nid du *larinus nidificans*. Syn. de MYCOSE.

TRÉHOU (Le), comm. du Finistère, arrond. et à 33 kilom. de Brest; 1.016 hab. Camp antique.

TRÉHOUART (François-Thomas), amiral français, né à Vieuvicq (Ille-et-Vilaine) en 1798, mort à Arcachon en 1873. Fils d'un membre de la Convention, il fut mousse en 1812, aspirant en 1815, et se distingua, en 1827, à Navarin. Capitaine de vaisseau en 1843, il fut envoyé dans les eaux de la Plata, lors du différend entre la France et le dictateur Rosas, et remporta la victoire navale d'Obligado. Contre-amiral en 1846, vice-amiral en 1851, il fut désigné pour remplacer en Crimée l'amiral Bruat, mais la paix mit fin presque aussitôt à son commandement. Sénateur en 1859, il fut élevé en 1869 au grade d'amiral de France.

TREIA ou **TREJA**, ville d'Italie (prov. de Macerata Marches), entre la Menocchia et la Potenza; 9.616 hab. Fours à chaux, tuileries, fabrique de pâtes alimentaires. Source minérale chlorurée sodique. C'est l'ancienne colonie romaine de *Tercia* ou *Treia*.

TREIE (*trè-i*) — du norm. *trée*, truie n. f. Nom que l'on donne aux cloportes, dans les environs d'Avranches.

TREIGNAC, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 40 kilom. de Tulle, dans les Monédières, sur un coteau très abrupt, dominant la rive gauche de la Vézère; 2.929 hab. Commerce de peaux. Eglise du XVe siècle; restes d'anciens remparts; beaucoup de maisons anciennes : vieux pont. Belle cascade du *Saut de la Virole*, formée par la Vézère, à 6 kilom. en amont de la ville. Patrie de Lachaud. — Le canton a 11 comm. et 11.191 hab.

TREIGNAT, comm. de l'Allier, arrond. et à 24 kilom. de Montluçon; 1.140 hab. Cb. de f. d'Orléans. Fromagerie.

TREIGNY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 43 kilom. d'Auxerre, dans la Puisaye à la source de la Vrille, affluent de la Loire; 2.311 hab. Fabrication de poterie de grès. Belle église des XVe et XVIe siècles. Château de Ratilly.

TREILHARD (Jean-Baptiste, comte), homme d'Etat français, né à Brive en 1742, mort à Paris en 1810. Il était en 1789 avocat au Parlement, et fut élu député de Paris aux états généraux, où il joua un rôle important. Le premier, pendant la durée de la Législative, le tribunal civil et le tribunal criminel de la Seine. En 1792 le département de la Seine-Inférieure le députa à la Convention. Président de cette assemblée, durant une partie du procès du roi, il s'opposa énergiquement à la pression des comités révolutionnaires. Il fut élu, le 7 avril 1793, membre du comité de Salut public, mais écarté bientôt par la Montagne. Il rentra au comité trois jours après la mort de Robespierre, avec l'ancien élément dantoniste. Sous le Directoire, il fut membre du Conseil des Cinq-Cents, présidant de cette assemblée, et fut, ensuite, nommé membre du Tribunal de cassation, ministre plénipotentiaire à Naples et représenta la France au congrès de Rastadt (1798). Enfin, le 26 floréal an VI, il fut élu membre du Directoire. Mais, le 28 prairial an VII, son élection fut annulée par les Cinq-Cents, qui nommèrent, à sa place, Gohier. On proposa même de le déporter à la Guyane. Le Consulat le rappela à la vie publique : Bonaparte l'installa à la présidence du tribunal d'appel de Paris, puis le fit entrer au conseil d'Etat, où il devint, plus tard, président de la section de législation. Le Code civil, le Code criminel, le Code de procédure et le Code de commerce sont, en grande partie, son œuvre. Napoléon lui donna le titre de comte et de ministre d'Etat. — Son fils, ACHILLE-LIBÉRAL **Treilhard** (1785-1855), suivit sous l'Empire la carrière administrative et dut quitter ses fonctions en 1815. Il présida, le 27 juillet 1830, la réunion des journalistes protestataires contre les ordonnances de Jouhet, et fut nommé après la révolution conseiller à la cour royale de Paris.



J. B. Treilhard.

TREILLAGE (*tre-i l-aj' ll* mll) — rad. *treille* n. m. Techn. Assemblage de lattes ou d'échalas posés parallèlement ou croisés en divers sens, pour former des berceaux, des palissades ou des espaliers dans les jardins, et. Sorte de clôture qui sert à déterminer les limites des terrains occupés par un chemin de fer et ses dépendances.

— Vitic. Nom donné aux supports de la vigne quand ils sont faits de fils de fer tendus sur des piquets, des perches ou un mur.

— ENCYCL. Techn. On se sert, pour faire le *treillage*, de jets de bois droits et un peu forts, que l'on refend de façon à obtenir des sortes de réglettes plates. Le chêne blanc, le frêne, le châtaignier surtout, conviennent à cet usage.

Le treillage peut être fabriqué à l'avance, et l'est même toujours, lorsqu'il est destiné à servir de clôture, et qu'il est à lames parallèles retenues à des distances déterminées les uns des autres par des fils de fer. Ce dernier se fabrique maintenant à la mécanique, et très rapidement.

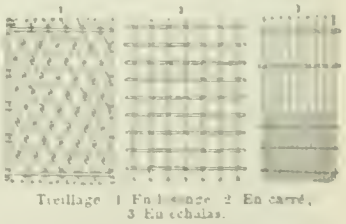

Treillage : 1 En losange, 2 En carré, 3 En échalas.

Les treillages à losanges sont construits sur place par les ouvriers spéciaux appelés menuisiers-treillageurs.

TREILLAGER (*trè-ill-a-jé' ll* mll.) Prend un e après le *j* devant *a* ou *o* : *Je treillageai. Nous treillageons* v. a. Garnir de treillage : TREILLAGER *un mur.*

— Techn. Peindre un mur, etc., en vert de treillage.

TREILLAGEUR (*tre-ill-a-jeur' ll* mll.) ou **TREILLAGISTE** (*trè-ill-a-jisst' ll* mll.) n. m. Celui qui fabrique ou vend des treillages ou des treillis.

TREILLARD (*trè-ill-ar' ll* mll) ou **TREILLON** (*tre-i l' ll* mll.) n. m. Treille basse sur lattis ou palissage dans certaines régions de la France.

TREILLE (*trè-ill' ll* mll.) — du lat. *trichila*, berceau de verdure n. f. Ceps de vigne qui montent et sont assujettis contre un mur, un treillage, un arbre : TREILLE *de chasselas.* ‖ Berceau formé par des ceps de vigne que soutient un treillage. *A l'ombre d'une* TREILLE.

— *Le jus de la treille*, Le VIN.

— Poétiq. *Le dieu de la treille*, Bacchus.

— Pêch. Espèce de filet monté sur deux portions de cercle qui se croisent et que l'on suspend à un long manche. C'est une sorte de CARRELET ou d'ECHIQUIER.

— Techn. Lot de pièces de bois ou planches pouvant servir à fabriquer 50 tonneaux de 200 litres, en Champagne. ‖ Chaque maille du tulle. ‖ Tas d'ardoises rangées suivant leurs qualités.

— ENCYCL. Vitic. Plus on avance vers le Nord, et plus la nécessité est pressante de cultiver la vigne en espalier pour obtenir une maturation parfaite du raisin. C'est ce mode de conduite de la vigne le long de murs qui prend plus particulièrement le nom de *treille*; mais on appelle aussi « treilles » les vignes cultivées en berceaux, les vignes de grande culture fixées sur palissades, et même celles que l'on fait grimper à des arbres vivants ou morts (Autains, crosses de la Haute-Savoie).

Les treilles en berceaux sont réservées aux pays chauds (Espagne, Italie), car les berceaux forment un écran que traversent difficilement les rayons du soleil. Au contraire, dans les régions septentrionales, les treilles adossées à un mur sont le moyen de culture par excellence des vignes à raisins de table, ce qui explique l'intense développement qu'elles ont pris dans certains pays de France. (Thomery,



1. Treille à trois étages. 2. Treille à palissades à deux étages. 3. Cordons Crapotte : *a*, *b*, cordons verticaux ; *c*, rejeton destiné à former un cordon horizontal à deux bras dont le pied est planté derrière le mur.

— de fer forgé, à leurs entre-croisements, par des rivets de métal avec têtes en [illegible], tandis que les rivets à tête plus large occupent le centre de chacun des compartiments délimité par [illegible].

— Il [illegible] Se dit d'une surface qui présente des hachures ou des stries croisées, formant des mailles semblables à celles d'un grillage ou d'un tricot.

— m. Étoffe tressée et disposée en treillis.

TREILLON (*tré-llon* — *ll* mill.) n. m. Petite treille.

TREITSCHKE (Henri-Gottfried), historien et publiciste allemand, né à Dresde en 1834, mort à Berlin en 1896.

TREILLE (Marie-Alexandre), homme d'État et homme politique français, né à [illegible] en 1814, mort en 1897. Médecin, il alla se fixer à Constantine et fut [illegible] 1848. Conseiller municipal à la, [illegible] la 2e commission de Constantine, il fut [illegible] aux élections de 1881 à 1889. Treille fut [illegible] premier ministre dans les pays chauds [illegible] l'Algérie. De 1894 à 1897, il fut sénateur [illegible]. On lui doit : *Des causes et du mécanisme des [illegible]* (1852) ; *l'Expédition [illegible]*, souvenirs d'un médecin [illegible].

TREILLIÈRES, [illegible] et arrondissement [illegible] Nantes, sur la rive gauche [illegible] de la Loire, à 9 kil. [illegible] de Nantes. Ch. de f. Ouest. [illegible] Manufacture [illegible].

TREILLIS [illegible] (*tréi-z*) n. m. Ouvrage [illegible] bois qui imite [illegible] et qui sert [illegible] clôture, [illegible] de palissade [illegible] *tenir de treillis* [illegible] de TREILLIS [illegible] rivets [illegible] en [illegible] *Le treillis* [illegible] [illegible] [illegible]

TRÉMAILLADE *(ma-ill 'll* mill.) n. m. Grand tramail de pêche, formé de trois nappes superposées, et qu'on emploie comme filet dormant dans la mer Méditerranée.

TRÉMAILLÉ, ÉE adj. Syn. de TRAMAILLÉ, ÉE.

TREMANDRACÉES *(se)* n. f. pl. Famille de plantes, voisines des polygalées, ayant pour type le genre *trémandre*. — *Une* TRÉMANDRACÉE.

TRÉMANDRE n. m. Genre de *trémandracées*, comprenant des arbustes à feuilles isolées ou opposées, dont on connaît trois espèces originaires de l'Australie, qui sont cultivées dans les serres. Syn. de ALMOTHER ou STYRAX.

TREMAT *(ma* n. m. Navig. fluv. Nom donné à des bancs de sable qui se forment dans les tournants de la basse Seine. On dit aussi TREMATE n. f.

TRÉMATAGE *taj'* n. m. Navig. fluv. Action de trémater.

TRÉMATER v. n. Navig. fluv. Doubler les bancs de sable appelés *tremats*. Passer avant un autre bateau ou un train qui avait l'avance.

TRÉMATISER v. a. Marquer d'un tréma : *Dans le mot aigue, c'est l'e qu'on* TRÉMATISE.

TRÉMATODES n. m. pl. Ordre de vers plathelminthes, comprenant les *douves* et genres voisins. — *Un* TRÉMATODE.

— ENCYCL. Les *trématodes* sont tous parasites, notamment dans les animaux vertébrés. Ce sont des vers plats, oblongs, non segmentés, ressemblant le plus souvent à une feuille, et munis de ventouses ventrales pour se fixer sur leurs hôtes. Ils subissent des metamorphoses compliquées; leurs larves, appelées *cercaires*, ont jadis été considérées comme des infusoires. Les trématodes se divisent en deux sous-ordres : *distomiens* et *polystomiens*.

TRÉMATOSAURE *sôr'* ou **TREMATOSAURUS** *(tré, sôrus)* n. m. Genre de batraciens stégocéphales, de la famille des labyrinthodontides, comptant quelques espèces fossiles dans le trias. (C'étaient de grands animaux lourds, cuirassés, atteignant plus d'un mètre de long et ressemblant à de grosses salamandres à tête triangulaire. Le *trémato, saurus Braun*, du grès bigarré allemand, en est un exemple.)

TREMBLADE *(tran* n. f. Pop. Tremblement : *Avoir la* TREMBLADE.

TREMBLADE (LA), ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arr. et à 7 kilom. de Marennes, dans la presqu'île d'Arvert, à 3 kilom. de l'Océan, près de la rive gauche de la Seudre, à laquelle elle est reliée par un chenal; 3.601 hab. Ch. de f. Etat. Marais salants. Parcs à huîtres. Commerce de vins blancs. Construction de bateaux. Belles plages balnéaires à La Ronce et à La Grève. Les dunes, jadis mouvantes, ont été fixées par des plantations de pins. — Le canton a 6 comm. et 9.658 hab.

TREMBLAIE *(tran-blé)* n. f. Terrain planté de trembles.

TREMBLANT *(tran-blan)*, **ANTE** adj. Qui tremble; agité de petits mouvements rapides, saccadés : *Un pont* TREMBLANT. *Une maison* TREMBLANTE.

— Qui frissonne; agité de mouvements saccadés, convulsifs : *Malade* TREMBLANT *de fièvre*.

— Agité, frémissant de peur, de colère ou de quelque autre sentiment : *Des esclaves* TREMBLANTS.

— Chevrotant : *La chèvre a quelque chose de* TREMBLANT *dans la voix*. || Irrégulier et variant d'intensité par oscillations rapides, en parlant de la lumière : *La lumière* TREMBLANTE *d'une torche*.

— Art vétér. *Maladie tremblante* ou *Prurigo lombaire*, Maladie microbienne particulière à l'espèce ovine. (Le caractère le plus saillant de cette affection, comme l'indique son nom, est un tremblement musculaire, précédé de frissons des muscles de l'épaule et de la cuisse, et accompagné d'une douleur prurigineuse du dos et des reins, qui incite aux grattages vigoureux. La mort survient assez tardivement; le traitement est encore inconnu; sacrifier les *malades* de bonne heure et désinfecter la bergerie.)

— Pathol. *Délire tremblant*, Syn. de DÉLIRIUM TREMENS.

— n. m. Musiq. Modification des jeux de l'orgue, qui les fait trembler à volonté.

TREMBLANTE *(tran)* n. f. Nom donné par les vieux auteurs aux poissons électriques : torpilles, gymnotes, etc.

TREMBLAY, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 24 kil. de Fougères; 2 311 hab. Ch. de f. Ouest. Maison à tourelle de 1578.

TREMBLAY François de, dit **le Père Joseph**. V. JOSEPH.

TREMBLE *(tranbl')* n. m. Espèce de peuplier.

— ENCYCL. Le *tremble* est un arbre de 15 à 20 mètres de haut, à tige droite, à écorce lisse. Ses feuilles, beaucoup moins accentuées que celles du peuplier noir, sont dentées grossièrement presque glabres, et d'une extrême mobilité. Les bourgeons sont visqueux, velus. Les fleurs ont des bractées ciliées et très divisées, il y a huit étamines dans les fleurs mâles. L'écorce du tremble est fébrifuge, le bois, mauvais pour le chauffage, fournit un excellent charbon à poudre. Cet arbre est cultivé dans les parcs pour l'élégance de son feuillage; il s'accommode de tous les sols et végète dans des terrains très arides.



Tremble : *a*, chaton mâle; *b*, fleur mâle; *c*, chaton femelle; *d*, fleur femelle.

TREMBLE n. f. Zool. Syn. de TREMBLEUSE.

TREMBLÉ, ÉE *(tran)* adj. Qui est ou semble être exécuté d'une main tremblante, peu assurée, peu ferme : *Ligne, Ecriture* TREMBLÉE. *Dessin* TREMBLÉ.

— Calligr. *Ecriture tremblée* ou substantiv. *Tremblée*, Ecriture à jambages sinueux.

— Musiq. *Sons tremblés*, Sons qui produisent une sorte de tremblotement, dû à des inégalités successives et rapides dans l'intensité.

— Typogr. *Filet tremblé*, Filet ondulé.

TREMBLEMENT *(tran-ble-man* n. m. Agitation de ce qui tremble : *Le* TREMBLEMENT *d'un pont suspendu. Avoir un* TREMBLEMENT *dans le bras droit*. Agitation convulsive produite par une vive émotion : *L'effroi, la colère, etc., causent un* TREMBLEMENT.

— Pop. *Tout le tremblement*, Ensemble nombreux de personnes ou de choses.

— Géol. *Tremblement de terre*, Secousse qui ébranle le sol sur une plus ou moins grande étendue.

— Mussiq. Sorte de cadence précipitée, qui se fait soit en chantant, soit en jouant de quelque instrument : *Il faut faire un* TREMBLEMENT *sur cette note*.

— Méd. Agitation involontaire, continue ou intermittente, du corps ou de certaines parties du corps, dont l'amplitude reste compatible avec l'exécution de mouvements volontaires, qui deviennent alors moins précis.

— Paléogr. Se dit des sinuosités qui, à partir du VIIIe siècle, caractérisèrent l'*écriture allongée*. Ces traits serpentants succédèrent aux plis et aux replis dont on entortillait les hautes lettres. Le *tremblement* subsista jusqu'au XIIe siècle, mais il était déjà rare au XIe.

— ENCYCL. Méd. Le *tremblement* diffère suivant sa cause et a, par conséquent, une grande importance au point de vue du diagnostic. Le tremblement toxique alcool, tabac, mercure, plomb, ergotine, café est peu marqué au début et n'intéresse généralement que le muscle antérieur ou même la main et les doigts; il ne devient général que dans les intoxications très avancées *delirium tremens*. Dans la paralysie générale, il est, au début, localisé dans les muscles de la face, de la langue, des lèvres; dans la paralysie agitante, au contraire, il se généralise rapidement, mais ne gagne pas la tête. On l'observe aussi dans l'hystérie, l'épilepsie, la chorée, dans les maladies infectieuses et certaines convalescences.

Les indications sont, en dehors du traitement de la cause, les antispasmodiques et tous les agents modérateurs et toniques du système nerveux.

Le *tremblement sénile* débute par la tête, ce qui permet de le distinguer de la *paralysie agitante*; il est constant, ce qui le sépare du tremblement dû à la *sclérose en plaques* qui n'a lieu qu'à l'occasion d'un mouvement intentionnel. L'agitation se généralise souvent et finit par envahir presque tous les muscles du corps.

— Géol. Les *tremblements de terre* ou *séismes* offrent tous les degrés d'intensité, depuis des frémissements qui ne peuvent être enregistrés que par les microsismographes, jusqu'aux secousses dont la violence entraîne des dislocations visibles à la surface du sol, et même de véritables catastrophes si elles perturbent des régions habitées. On cite ainsi les secousses de l'an 526 comme ayant fait de 120.000 à 200.000 victimes sur les côtes de la Méditerranée. Le séisme de 1693, en Sicile, aurait entraîné la mort de 60.000 habitants. Celui de Lisbonne (nov. 1755) fit périr 40.000 personnes. Mentionnons encore les tremblements de terre de Quito (1797, 40.000 victimes); de la Pointe-à-Pitre (1843), qui anéantit la ville, etc.

Les secousses sismiques se produisent de trois manières : elles sont verticales, horizontales ou ondulatoires; ces dernières sont les plus fréquentes. Les tremblements de terre peuvent être très courts ou très prolongés, depuis une fraction de seconde jusqu'à plusieurs mois; il y a même des pays, comme le Japon, où le frémissement du sol est à peu près perpétuel. Le Pérou et le Chili sont aussi fréquemment secoués. Le séisme qui détruisit complètement la ville de Casamicciola (Ischia), en 1883, a duré seize secondes.

Les secousses violentes peuvent laisser d'importantes crevasses à la surface du sol; celles du fameux séisme de 1783, en Calabre, sont restées classiques; l'une d'elles avait 2 kilomètres de longueur et 10 mètres de largeur. Souvent les crevasses sont accompagnées de rejet ou de dénivellation brusque; c'est ce qui s'est très nettement produit à l'embouchure de l'Indus (1819). Nippon (1855), etc. En 1891, au Japon, il s'est produit une crevasse de 112 kilomètres de longueur, avec un rejet qui, en certains points, atteignait 6 mètres dans le sens vertical. A côté de ces phénomènes, on a noté au cours de certaines manifestations sismiques des dégagements de vapeurs ou de flammes, des émissions de boue ou de sable mélangé d'eau, des perturbations dans les nappes aquifères, les sources, etc.

L'étendue des régions intéressées par un tremblement de terre est très variable : les uns, comme celui du canton de Glaris (1879), sont violents (celui-ci, toutefois, ne fut perceptible qu'entre Linththal et la Reuss; peut être dû à un accident tout à fait local du sous-sol); les autres embrassent des étendues considérables, perturbent en même temps le sol de plusieurs pays et doivent être attribués à la contraction de l'écorce terrestre. La direction des secousses offre également beaucoup de variété; il est des séismes qui ne perturbent qu'une bande étroite du sol : ils suivent ordinairement les côtes ou les chaînes de montagnes, et parfois se propagent entre l'une et l'autre; cela se produit fréquemment dans l'Amérique du Sud, entre l'océan Pacifique et la Cordillère des Andes.

La vitesse de propagation des secousses varie avec la nature des terrains, les roches dures et compactes, comme le granit, facilitent la vitesse, et les roches meubles, comme le sable, la contrarient. Une vitesse de translation très remarquable est celle qui a été soigneusement enregistrée en 1886 pour le séisme de Charleston : elle fut de plus de 5.000 mètres par seconde, mais cette vitesse est tout à fait exceptionnelle. Au voisinage immédiat de la mer ou en mer, les tremblements de terre donnent lieu à de terribles raz de marée. Ajoutons que la jonction de deux terrains différents offre un point de moindre résistance et les tremblements de terre sont, dans ce cas, particulièrement dangereux.

On enregistre les secousses sismiques avec une très grande précision à l'aide des sismographes, et les frémissements les plus faibles avec les microsismographes. On a calculé aussi la profondeur de la région initiale des ébranlements du sol; voici quelques résultats : Calabre (1857), 11 kilom. de profondeur; Cachar (1869), 48 kilom.; Allemagne (1872), 18 kilom.; etc.

Pour les tremblements de terre qui ne résultent ni d'un accident local : affaissements dus à des phénomènes de dissolution, ni d'une cause volcanique, on a émis plus d'une hypothèse. Considérant leur répartition géographique, Suess, Dana, Hornes les rattachent aux phénomènes orogéniques et y voient des ruptures exceptionnellement brusques dues aux efforts de tension et de compression de l'écorce terrestre.

TREMBLER *(tran* — du lat. pop. *tremulare*; de *tremere* v. n. Etre agité de petits mouvements saccadés : *Les feuilles des arbres* TREMBLENT *au vent de ouest*.

— Eprouver de petits mouvements convulsifs, involontaires, presque convulsifs : TREMBLER *de froid, de peur, etc.*

— Avoir grand peur, s'effrayer : *Le fou* TREMBLE *cependant l'opinion* (Mme Roland).

— Chevroter : *La voix des vieillards* TREMBLE.

— Loc. liv. *Trembler comme la feuille*, Trembler beaucoup. *Faire trembler*, Inspirer une extrême frayeur à : *Le méchant qui* FAIT TREMBLER *est bien près de trembler lui-même* (Beaumarchais). *Faire trembler*, Imprimer une manière surprenante : *Il* FAIT TREMBLER *la mesure*.

— v. a. *Trembler un pays*, Etre dans le cas de la fièvre.

— Gramm. Voir la note sur CRAINDRE.

TREMBLES (LES), comm. d'Algérie, à 6 kilom. de Saint-Bel-Abbès, près de la ligne de Ch. de f. de Sainte-Barbe-du-Tlélat à Tlemcen. Culture de céréales et vignobles.

TREMBLETTE *(tranblèt)* n. f. Pop. Syn. de TREMBLOTTEMENT.

TREMBLEUR *(tran* n. m. Nom vulgaire de divers passereaux américains du genre *saïmiri* et de *cebus fatuellus* ou *sajou* apella.

TREMBLEUR, EUSE *(tran* n. Personne qui tremble : *La moitié des douleurs sur mêlant deviennent nul des* TREMBLEURS.

— Personne craintive, circonspecte à l'excès : *Les* TREMBLEURS *font toute responsabilité*.

— Hist. Appellation injurieuse, que les révolutionnaires exaltés donnaient aux modérés.

— Hist. relig. Nom que l'on donne à certaines sectaires anglais et américains.

— Pathol. Nom donné vulgairement aux personnes atteintes de la chorée.

— n. m. Electr. Appareil qui sert à interrompre automatiquement un courant électrique et à le rétablir de même. V. INTERRUPTEUR.

— Techn. Appareil qui communique aux colons contenus dans la bassine un sautillement continuel favorable à leur devidage.

— n. f. Tasse qui est retenue dans sa soucoupe par une sorte de galerie.



Trembleuse.

— Pêch. Mode de pêche qui consiste à agiter constamment la ligne : *Pêcher à la* TREMBLEUSE. On dit aussi BRANLETTE.

— adj. Qui tremble, qui est craintif.

— ENCYCL. Hist. relig. La secte des *trembleurs* ou *shakers* prit naissance en Angleterre vers 1747 et se répandit dans l'Amérique du Nord, particulièrement dans l'Etat de New-York. Elle a beaucoup d'affinités avec celle des quakers. Les fondateurs en furent Anna Lee, James Wittacker et Joseph Meadlam. La communauté des biens, la séparation des sexes le célibat et les travaux agricoles, en sont les principales bases. Afin de se recruter, la secte attire les veuves chargées d'enfants.

Pour les shakers, Jésus n'est point Dieu, mais un esprit intermédiaire entre le monde et Dieu. Leur culte consiste dans une sorte de chant accompagné de danse : les extrémités du corps commencent à s'agiter, et peu à peu le corps tout entier entre en mouvement : ils croient arriver, par ce moyen, à se mettre en communication directe avec les esprits. Les shakers sont végétariens, sauf l'usage des œufs. Très industrieux et très pratiques, malgré leurs tendances mystiques, ils ont accumulé des richesses considérables par l'exploitation des fertiles contrées où ils se sont établis.

TREMBLEUR, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), 2.317 hab. Charbonnages actifs.

TREMBLEUX *(tran-bleû* n. m. Nom vulgaire de la truffe des côtes de France, appelée aussi TREMBLE, TREMBLARD, TREMBLANT n. m., TREMOULINE n. f., etc.

TREMBLEY (Abraham), naturaliste, né et mort à Genève (1710-1784). D'une famille d'origine française, il fit ses études dans sa ville natale, où il passa une thèse de mathématiques. S'étant rendu en Hollande, il y devint précepteur des enfants du comte Bentinck, résident anglais à la Haye. C'est pendant cette période de son existence qu'il étudia la régénération de l'hydre d'eau douce. Il devint ensuite précepteur du jeune duc de Richemond, avec lequel il voyagea en Allemagne et en Italie. De retour à Genève, en 1737, il fut nommé directeur adjoint de la bibliothèque de la ville et siégea au conseil des Deux Cents jusqu'en 1765, et de 1782 à sa mort.

TREMBLOTANT *(tran, tan)*, **ANTE** adj. Qui tremblote : *Une fillette* TREMBLOTANTE *de froid*.

— Chevrotant : *Une voix* TREMBLOTANTE.

— Qui vacille : *Les lueurs* TREMBLOTANTES.

TREMBLOTE *(tran* n. f. Pop. Tremblement causé par le froid ou la peur : *Avoir la* TREMBLOTE.

TREMBLOTEMENT *(tran, man* n. m. Action de trembloter.

— Méd. Tremblement atténué, mais souvent persistant, dont les secousses musculaires sont petites, fréquentes et précipitées.

TREMBLOTER *(tran* — diminutif de *trembler*, v. n. Trembler un peu. TREMBLOTER *de froid*.

— S'agiter doucement, vaciller : *Les étoiles* TREMBLOTENT *dans le ciel*.

— v. a. Dire ou chanter d'une voix tremblotante : TREMBLOTER *une romance*.

TREMBOWLA, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Gniezna; 7.335 hab. Ch.-l. de district. Ardoisières.

TRÉMEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 27 kil. de Lannion; 1.087 hab. Eglise des XVIe et XVIIe siècles.

TREMELLACÉES *(mè'l', se* ou **TRÉMELLINÉES** n. f. pl. Famille de champignons basidiomycètes, caractérisés par la division de leurs basides en quatre cellules au moyen de cloisons longitudinales. Ces champignons de consistance molle, poussent le plus souvent sur les troncs d'arbres coupés ou les brindilles tombées. — *Une* TREMELLACÉE ou TREMELLINÉE.

TREMELLI
TREMELLO
TREMENTINE
TREMET
TREMEUR
TREMIEN
TRÉMEX — TREMEX

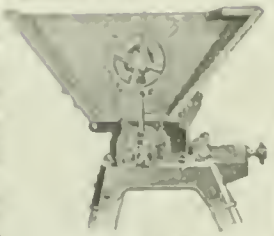

Tr... d... pr... ur

TRÉMIE
TRÉMIÈRE
TRÉMILLON
TRÉMISE
TRÉMOIE
TRÉMOIGNE
TRÉMOIS — TRAIMOIS
TREMOLANDO

TRÉMOLIÈRES Pierre-Charles-Le... (... à Carpentras), né en 17..., mort à Paris en 17... Il obtint en 1726 le second prix de Rome, mais le comte de Caylus

... sur une p... n... r... et l'envoya à Rome en ... il entra à l'A... de peinture en 1737. Parmi ses ... leur ... ère de grand rapprochent de ceux ... on ... un Assomption et une Ascension, ... les Chartreux de Lyon, l'Adoration des rois, l'Adoration des bergers, la Présentation au temple, également à Lyon, ... par le secours de Minerve, ... Montpellier, etc.

TRÉMOLITE de *Tremola*, vallée du Piémont) n. f. Silicate naturel de magnésie, chaux et fer.

TREMOLO — mot tal... n. m. invar. Tremblement produit par les instruments à archet en multipliant avec rapidité les vibrations sur une note. ‖ Au piano, Roulement produit en frappant avec une rapidité extrême deux notes ou deux accords. *Le* TREMOLO, *très employé dans le ...*, *sur ... les plus pathétiques, est aujourd'hui ... de mode.*

— Fig. Tremblement artificiel de la voix. *L'orateur ... et les effets du* TREMOLO.

TRÉMOREL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à ... de Loudéac, 1 751 hab. *Trémorelais, aises.*

TRÉMOUILLES, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 18 kilom. de Rodez, près du confluent du Viaur et du Vioulou, 1 185 hab. Mine de plombagine.

TRÉMOUSSANT *mou-san'*, **ANTE** adj. Qui se trémousse : *La* TRÉMOUSSANTE *jeunesse*. A. Houssaye.

TRÉMOUSSEMENT *mou-se-man* n. m. Action de se trémousser. TRÉMOUSSEMENT *des ailes, du corps.*

TRÉMOUSSER *mou-sé* — orig. inconn.) v. a. Donner du mouvement, de l'activité à : TRÉMOUSSER *un paresseux*. Vx. ‖ v. n. Principalement en parlant des oiseaux, Remuer, s'agiter : *Un moineau* TRÉMOUSSE *sans cesse dans sa cage.* ‖ Se dit quelquef. en parlant des personnes : *Il y a des gens qui* TRÉMOUSSENT *au seul nom de volupté, ne le prenant qu'au criminel.* Charrou.

Se *tremousser*, v. pr. Se remuer, s'agiter d'un mouvement vif et irrégulier. *Ce n'est pas la danser, c'est* SE TRÉMOUSSER.

— Fig. et fam. Faire des démarches, prendre des soins, se donner beaucoup de mouvement pour faire réussir une affaire.

TREMOUSSOIR *mou-s'ar'* — de *trémousser* n. m. Machine propre à se donner du mouvement, à prendre de l'exercice sans sortir de sa chambre et qui consistait dans une sorte de fauteuil inventé par l'abbé de Saint Pierre.

TREMP, ville d'Espagne Catalogne prov. de Lérida, sur la Noguera Pallaresa, sous-affluent de l'Ebre ; 3.000 hab.

TREMPAGE *tran-paj'* n. m. Typogr. Action d'humecter d'eau le papier pour l'impression, afin de le rendre propre au tirage. TREMPAGE *au balai, à la roulette.*

Techn. Immersion dans l'eau froide : *Le* TREMPAGE *des toiles, des cuirs, des briques*, etc.

TREMPANT *tran-pan*, **ANTE** adj. Qui plonge dans un liquide.

— *Acier trempant*, Acier qui peut recevoir la trempe.

— *Moucher à vanne trempante*. En parlant d'une usine, Fonctionner alors que la vanne trempe dans l'eau, au lieu d'être levée dans toute sa hauteur.

TREMPE *tranp'* — subst. verb. de *tremper* n. f. Action, manière de tremper le fer : *La* TREMPE *à l'eau froide rend le fer cassant.* Buff. ‖ Qualité que le fer contracte quand on le trempe.

— Fig. Constitution du corps de l'homme : *Un corps d'une bonne* TREMPE. ‖ Qualité de l'âme, du caractère : *C'est dans le malheur que se connaît la* TREMPE *d'un homme.*

— Pop. Volée de coups : *Donner, Recevoir une* TREMPE.

— Econ. rur. Espèce de piquette.

— Techn. Premier jet de cire qu'on donne à la mèche des bougies. ‖ Eau propre à faire fermenter le grain destiné à la fabrication de la bière. ‖ Opération qui consiste à appliquer une couche de colle sur le dos d'un volume. ‖ *Mise en trempe*, Mise de la matière de l'amidon dans une eau sure.

Typogr. Syn. de TREMPAGE.

ENCYCL. Techn. La *trempe* est l'opération que l'on fait subir à certaines pièces d'acier, de bronze, de verre, et qui consiste à les refroidir plus ou moins brusquement après les avoir portées à une température assez élevée.

— *Trempe de l'acier*. Par refroidissement lent, l'acier se sépare en fer α et cémentite (Fe^3C) donnant un conglomérat où les deux constituants ont peu de liaison. Chauffé vers ... à 1000°, et plonge dans un milieu liquide ou refroidi lentement entre les mâchoires d'une presse hydraulique sous 300 atmosphères (procédé Clemandot), la solution solide de fer γ ou γ' et de martensite Fe^3C persiste en partie, la séparation se fait peu ou point. La texture est aussi plus fine, plus serrée et, partant, la cohésion, la ..., la dureté, la faculté de recevoir un beau poli sont considérablement accrues. Mécaniquement, ce phénomène s'explique par ce fait que, le refroidissement se faisant sentir d'abord à la périphérie, celle-ci forme une gaine rigide qui empêche les parties internes encore pâteuses de se dilater et de subir la séparation. Le travail de l'ouvrier, ... pilon, de la presse, mais surtout l'et rage a ..., produisent les effets moins accusés, mais assez ... à la trempe. Les principaux bains de trempe ... l'eau, l'huile ou la graisse, le plomb ou l'alliage ... l'eau donne une trempe très forte à ... que spécifique élevé. Aussi les lames, ..., trempées à l'eau, doivent-ils être recuits à une ... variable avec la destination de l'objet. Les ... objets se trempent en paquets après avoir été ... Ces bains sont rougis par le courant ... la ... trempe même. L'huile, les bains ... une trempe plus douce. Ils ont été ... pour les tubes le ... de blindage.

Trempe du bronze. La trempe a sur les bronzes peu ... effet tout ... à celui qu'elle a sur l'acier ... l'acier, elle augmente leur malléa... la ... la séparation des constituants favo... lent.

Trempe du verre. V. VERRE.

TREMPÉE ... subst. part. p. de *tremper* n. f. Façon ... chose en la trempant dans l'eau, dans la colle, dans ...

— En Bourgogne, Pain grillé que l'on trempe dans du vin chaud, et, par extens., Le vin chaud lui-même : *Boire la* TREMPÉE.

— Pop. Volée de coups.

— n. f. pl. Pêch. Cordes attachées aux deux bouts de la senne, et qui servent à la tirer à terre.

TREMPER *tran* — du lat. *temperare*, même sens) v. a. Plonger dans un liquide. TREMPER *une plume dans l'encre, un linge dans l'eau.* ‖ Humecter : TREMPER *son mouchoir de larmes.*

— Donner la trempe à : TREMPER *une lame*. V. TREMPE.

— Fig. Donner du caractère, de l'énergie à : *L'adversité* TREMPE *l'homme.*

— Loc. div. *Tremper la soupe*, Verser le bouillon sur les tranches de pain. ‖ Pop. *Tremper une soupe à quelqu'un*, Le battre. ‖ *Tremper son vin*, Y mettre de l'eau. ‖ *Tremper ses mains dans le sang*, Commettre un meurtre, ou l'ordonner, le conseiller, y consentir. ‖ *Tremper dans le sang*, En parlant d'une arme, La faire servir à la perpétration d'un meurtre : *Le fer que l'on* TREMPE DANS LE SANG *des siens n'est-elle pas un poignard ?* De Vigny.

— Techn. Soumettre un volume à l'opération de la trempe en enduisant son dos de colle de pâte.

— Typogr. *Tremper le papier*, Le mouiller pour le rendre propre à recevoir l'impression.

— v. n. Demeurer plongé, immergé : *La viande qui* TREMPE *trop longtemps perd tout son suc.* ‖ Être complice de, coopérer à : TREMPER *dans un crime.*

— *Tremper dans le sang*, Se souiller d'un meurtre :

Mes mains n'ont point *trempé dans le sang* innocent
RACINE.

Trempé, ée part. pass. du v. Tremper.

Se *tremper*, v. pr. Être trempé, humecté, plongé dans un liquide. ‖ Prendre la trempe. ‖ Se plonger, s'immerger soi-même : SE TREMPER *dans l'eau.*

— Fig. Prendre du caractère, de l'énergie : *L'homme se trempe dans l'adversité.*

TREMPERIE (*tran-pe-ri*) n. f. Dans les imprimeries, Endroit spécialement destiné au trempage du papier.

TREMPETTE (*tran-pèt'*) n. f. Fam. Petite tranche de pain que l'on trempe dans un liquide avant de la manger : *Plonger des* TREMPETTES *dans un œuf à la coque, dans du vin sucré.* ‖ *Faire la trempette*, Manger de petites tranches de pain que l'on trempe dans un liquide. ‖ *Faire trempette*, Prendre un bain très court.

TREMPEUR (*tran*) n. m. Ouvrier qui trempe : TREMPEUR *d'acier.* TREMPEUR *de papier.*

TREMPIS (*tran-pi*) n. m. Liqueur acide dans laquelle on trempe les pièces de cuivre pour les décaper. ‖ Eau dans laquelle on a trempé la morue pour la dessaler. ‖ Endroit où l'on dessale le poisson.

— Techn. Atelier de l'amidonnier. ‖ Lavage des matières destinées à la fabrication des couleurs. ‖ Nom donné à une dissolution acide dans laquelle on immerge les objets de cuivre que l'on veut nettoyer.

TREMPLIN *tran* — de l'ital. *trampellino* n. m. Planche inclinée, très élastique, appuyant à terre par une de ses extrémités, sur un support par l'autre, et sur laquelle les sauteurs s'élancent lorsqu'ils veulent sauter loin, haut, faire des sauts périlleux, etc. ‖ *Saut du tremplin* ou simplem. *Tremplin*, Saut exécuté à l'aide du tremplin.



Tremplin.

— Fig. Tour hardi, trait d'adresse ou de force. ‖ Ce dont on se sert pour arriver à un résultat : *Se faire d'un incident local un* TREMPLIN *qui vous envoie dans un siège de député.*

TREMPOIR *tran* n. m. Endroit où l'on met tremper les pièces de drap, chez les foulonniers.

TREMPOIRE *tran*) n. f. Cuve dans laquelle on fait tremper une substance quelconque.

TREMPURE *tran* n. f. Appareil, en forme de bascule, qui sert à imprimer un mouvement d'abaissement ou d'élévation au palier et à la meule courante d'un moulin.

TRÉMUE *mû*) n. f. Entourage en planches, disposé autour des panneaux des petits navires pour préserver la cale de l'eau de mer par gros temps. ‖ Sorte de gouttière dans laquelle on fait passer la chaîne sur le pont. ‖ Nom des dalots de la gatte.

TRÉMULATION (*si-on* — du lat. *tremulare*, trembloter) n. f. Pathol. Trépidation ou tremblement rapide que l'on observe à la suite d'une contraction brusque quand les réflexes sont exagérés. ‖ *Trémulation épileptoïde*, Tremblement rapide du pied par contractions successives des extenseurs et des fléchisseurs.

TRÉMULER même étymol. qu'à l'art. précédent) v. a. Donner un mouvement de trépidation à : TRÉMULER *les doigts.*

TRENCK François, baron DE, homme de guerre autrichien, né à Reggio (Calabre) en 1711, mort près de Brünn en 1749. Il entra fort jeune dans l'armée impériale où il se signala par son intelligence et sa bravoure, ainsi que par ses aventures galantes. Chassé de l'armée pour avoir tué un intendant de son père, il entra alors comme capitaine de cavalerie dans un régiment de hussards russes. Là encore il fut cassé pour avoir blessé son colonel d'un coup de cravache, condamné à mort, puis gracié, et sa peine fut commuée. Lorsque éclata la guerre de la succession d'Autriche (1740), l'impératrice lui permit de conduire en Silésie une troupe de 1.000 pandours qu'il avait d'abord réunis pour combattre les brigands de Slavonie. Ce corps, qui finit par compter 5.000 hommes et forma l'avant-garde

de l'armée, se distingua par son héroïsme. En 1748, on lui intenta un procès à cause de plusieurs faits criminels. Trenck se porta sur le président du tribunal militaire à des voies de fait. Il fut alors condamné à la dégradation et à la détention perpétuelle dans la forteresse de Spielberg, où il mourut.

TRENCK Frédéric, baron DE, aventurier allemand, né à Königsberg en 1726, mort à Paris en 1794. Fils d'un général prussien et cousin du précédent, il entra en 1740 dans l'armée prussienne et devint, au début de la deuxième guerre de Silésie, officier d'ordonnance de Frédéric le Grand. Une intrigue galante avec la sœur du roi, la princesse Amélie, le fit enfermer dans la forteresse de Glatz. Il s'évada en 1746 et prit du service dans l'armée russe, puis dans l'armée autrichienne. Comme il se rendait en 1754 à Dantzig, il fut arrêté sur l'ordre de Frédéric II, conduit à Magdebourg et mis aux fers après une tentative d'évasion. Mis enfin en liberté en 1763, il se rendit à Aix-la-Chapelle, où il s'occupa de travaux littéraires, tout en gérant un commerce de vins. De 1771 à 1777, il voyagea en Angleterre et en France et fut ensuite chargé par Marie-Thérèse de plusieurs missions secrètes. Lorsque éclata la Révolution française, son esprit inquiet le conduisit à Paris, où Robespierre, qui le croyait un agent étranger, le fit guillotiner. Les évasions de Trenck comptent parmi les évasions célèbres. Il avait publié son intéressante *Autobiographie* (1787). Ses autres ouvrages sont renfermés dans les *Poésies et œuvres complètes de Trenck* (1788).

TRENCSEN, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie septentrionale), ch.-l. du comitat du même nom, sur le Waag ; 5.100 hab. Belle église gothique XIVe s., restaurée en 1528.

TRENCSEN, comitat d'Autriche-Hongrie (Hongrie), confinant au N. à la Silésie et à la Galicie ; à l'E., aux comitats de Turocz et d'Arva ; au S., au comitat de Neutra ; à l'O., à la Moravie. Superf. 4.620 kilom. carr. ; pop. 260.000 hab. Sol généralement montagneux, couvert par les contreforts occidentaux des Beskides, et arrosé, entre autres rivières notables, par le Waag, la Zillinca, la Neutra, etc. Agriculture bien développée : céréales, vignobles. Mines de houille ; grandes forêts. Ch.-l. *Trencsen*.

TRENDELENBURG (Frédéric-Adolphe), philosophe allemand, né à Eutin en 1802, mort à Berlin en 1872. Il devint, en 1833 professeur adjoint, en 1837 titulaire à l'université de Berlin. En 1846, il fut élu membre de l'Académie des sciences de Berlin. Il s'occupa peu de temps (1849-1851) de politique, il appartenait au parti vieux-libéral ; il eut aussi une grande influence dans le monde universitaire. Il a publié, entre autres ouvrages : *Elementa logices Aristotelicæ* (1892), par lesquels il ouvrit la voie à l'étude critique et approfondie du texte d'Aristote ; *Recherches logiques* (1840 ; *l'Idée morale du droit* (1849). Vers la fin de sa vie, il réfuta les idées de Kuno Fischer au sujet de l'interprétation de la philosophie de Kant ; il publia à ce sujet : *Kuno Fischer et son Kant* (1869). Un autre ouvrage dogmatique de Trendelenburg est son ouvrage intitulé : *le Droit naturel basé sur l'éthique* (1860). Ses *Contributions à l'histoire de la philosophie* contiennent une histoire de la théorie des catégories, des études sur Spinoza et Herbart.

TRENEUIL (Joseph), poète français, né Cahors en 1763, mort à Paris en 1818. Il étudiait le droit à Toulouse lorsqu'il remporta trois prix aux jeux Floraux. Il fut attaché comme précepteur aux familles de Castellane et de Beaumont. Sous l'Empire, il publia *les Tombeaux de Saint-Denis* ou *les Autels expiatoires* (1806), poème qui lui valut la place de conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal. A partir de 1814, il consacra sa muse aux Bourbons. Ses œuvres, froides banalités du genre classique, ont été réunies sous le titre de *Poèmes élégiaques* (1817).

TRÉNITZ ou **TRÉNIS** *nits* n. m. Contredanse qui était autrefois la quatrième figure du quadrille ordinaire.

TRENNEL *trèn'-nèl'*) n. m. Sorte de huche où l'on met les moules contenant la pâte à fromage de Roquefort.

TRENNO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), sur l'Olona ; 3.600 hab.

TRENT, rivière d'Angleterre, qui naît dans le voisinage de la mer d'Irlande, baigne Stoke, Stone, Rugeley, Burton, Nottingham, Newark, Gainsborough et s'unit à l'Ouse pour former l'Humber, tributaire de la mer du Nord ; 240 kilom.

TRENT, rivière du Dominion canadien, dans la province d'Ontario. La Trent se forme sur un haut plateau granitique par la réunion des émissaires de nombreux lacs ; elle coule vers le S.-O., traverse un assez grand nombre de lacs, et se jette dans le lac Ontario après un cours de 300 kilom. environ.

TRENTAIN *tran tin* n. m. Nombre de trente. Peu us.

— Comm. Ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de trois mille ou trente fois cent fils, et qui s'employait pour la confection des vêtements de cérémonie. On l'appelait aussi TRENTE CENT). Adjectiv. : *Drap* TRENTAIN.

— Jeux. Terme dont on se sert à la paume, pour marquer que les joueurs ont chacun trente points.

— Liturg. Nombre de trente messes qu'on fait dire pour un défunt. Messe qu'on célèbre pour un défunt, le trentième jour après son décès.

TRENTAINE *tren-tèn'* n. f. Nombre d'environ trente : *Une botte de foin se compose en moyenne d'une* TRENTAINE *de plantes différentes*. (H. Berthoud.)

— Fam. Âge de trente ans : *Celles qui ont la* TRENTAINE *ont longtemps vingt neuf ans*.

— Gramm. SUIVI de la préposition *de* et d'un substantif pluriel, *trentaine* devient un collectif, et il suit les règles données au mot COLLECTIF.

— Milit. Nom donné, au XVe siècle, à l'une des fractions de la compagnie d'infanterie, commandée par un « trentenier hors rang ».

TRENTE *trant'* — du lat. *triginta* adj. Trois fois dix : *Un mois de* TRENTE *jours*.

— Trentième : *Page* TRENTE. *Numéro* TRENTE.

— n. m. Nombre trente : *Le produit de* TRENTE *multiplié par six*.

— Trentième jour du mois : *Le* TRENTE *du mois d'avril*.

— Gramm. Le nombre qui se forme en ajoutant une unité à trente s'exprime par *trente et un* ; au-dessus, on dit *trente-deux*, *trente-trois*, etc. Quelques grammairiens voudraient, pour l'uniformité, qu'on dit aussi *trente-un*, mais l'usage est contraire à leur théorie. La conjonction *et*, d'ailleurs, ne divise pas le nombre en deux et ne peut justifier l'emploi du singulier après *un* ; on doit dire *trente et un bœufs*, et non *trente et un bœuf*.

— Fam. *Se mettre sur son trente et un*, Mettre ses plus beaux vêtements. Dans cette locution, *trente et un* est une altération de *trentain*. V. ce mot.

— Jeux. Motif d'un jeu de quatre points, dont chacun vaut quinze. *Donner demi-trente*, Donner à son adversaire trente dans une partie et quinze dans la suivante. *Trente et un*, Jeu de cartes et de hasard qui est aussi appelé parce que le coup le plus important qu'on peut y faire est de trente et un points. *Trente et quarante*, Jeu de cartes et de hasard. V. la partie encycl.

ENCYCL. Jeux. *Trente et quarante*. Le trente et quarante se joue entre un banquier et un nombre indéterminé de pontes. On y emploie six jeux complets, qu'on a mêlés ensemble. Les figures valent dix points ; les autres cartes, depuis le dix jusqu'à l'as, qui est la plus faible, comptent pour les points qu'elles marquent. Le tapis porte deux cartons, un rouge et un noir. Quand les pontes ont fait leur mise sur la couleur qu'il leur a plu de choisir, le banquier tire du jeu, une à une, des cartes qu'il place sur la table, à découvert, les unes à la suite des autres. Il en forme ainsi une rangée dont les points réunis ne doivent pas être au-dessous de trente et un, ni au-dessus de quarante, et, à mesure qu'il les tire, il les annonce. Au-dessous de cette rangée, il en forme une autre de la même manière. La première est pour la couleur noire et la seconde pour la couleur rouge ; celle des deux dont les points forment le point le plus près de trente et un gagne. Il y a *refait* si les points des deux couleurs sont égaux ; mais s'ils sont de trente et un, le banquier bénéficie de la moitié des enjeux de chaque carton.

Si au contraire le point pour la couleur noire est plus proche de trente et un que celui de la couleur rouge, les pontes gagnent une somme égale à celle qu'ils ont mise sur le carton noir. Dès lors, le banquier encaisse les enjeux du carton rouge et double ceux du carton noir, après avoir dit « le rouge perd ».

— *Trente et un*. Le trente et un se joue entre un banquier et un nombre illimité de pontes, avec un jeu complet de cinquante-deux cartes. Les figures comptent pour dix points et les autres cartes pour les points qu'elles marquent ; mais les as valent un ou onze, à la volonté de ceux qui les possèdent. Les pontes ayant placé devant eux, en argent ou en jetons, la somme qu'ils veulent risquer, celui qui tient la banque distribue à chacun et à lui-même, en commençant par son voisin de droite, trois cartes, une par une, en ayant soin d'en retourner une à chaque tour. La distribution terminée, chacun regarde son jeu. La parole appartient au joueur qui est placé immédiatement à la droite du banquier. S'il est content de son jeu, parce que les trois cartes qu'il a reçues forment un point assez rapproché de trente et un, il l'annonce en disant : « Je m'y tiens », et le droit de parler passe au joueur suivant. Si, au contraire, ce premier joueur ne trouve pas son jeu assez bon, il peut l'améliorer en choisissant une des cartes à découvert. Si la somme des points est supérieure à trente et un, il est mort ou crevé.

Le banquier parle le dernier. Comme les pontes, il est libre de s'y tenir ou de se donner une ou plusieurs cartes successives. S'il s'y tient, il abat son jeu, et tous les joueurs en font autant. Il paye à tous ceux qui ont un point supérieur au sien une somme égale à leurs mises, et prend la mise de tous ceux qui ont un point inférieur. A égalité de points entre le banquier et un ou plusieurs pontes, le coup est nul entre eux et ils se payent en cartes. Si le banquier préfère se donner des cartes, et s'il vient à crever, il paye tout le monde, à l'exception de ceux qui ont déjà crevé.

Si l'un des joueurs a trente et un d'emblée, il abat son jeu et le banquier lui abat le double de la mise qu'il a faite, à moins qu'il n'ait également un trente et un d'emblée, auquel cas, le coup étant nul entre eux, le payement a lieu en cartes. Enfin, quand le banquier a trente et un d'emblée, il abat son jeu, et tous ceux qui n'ont pas ce point lui payent le double de leurs mises.

Trente et quarante, roman d'Edmond About (1859). — Le capitaine Bitterlin est le type achevé de l'homme désagréable. Il tient sous clef sa fille Emma, dont le comte de Miranda, un noble italien, s'est épris. La jeune fille, qui n'est pas insensible à cette passion, feint de tomber malade et le médecin ordonne de la faire voyager. Miranda, qui suit les deux voyageurs, essaye vainement, en route, d'apprivoiser Bitterlin. Surpris par le capitaine à une table de trente et quarante, il perd la tête et prend la fuite. Bitterlin ne veut pas que le comte perde son argent à cause de lui. Il tient d'abord machinalement le jeu de Miranda, puis, en dépit de ses principes, s'y intéresse, se passionne et tout en mangeant, fait sauter la banque. Tandis que le capitaine court à l'hôtel pour remettre à Miranda les 121 240 francs qu'il vient de gagner pour lui, Miranda, qui a son plan, part pour Paris. Alors commence une singulière chasse. Bitterlin cherche partout le comte et celui-ci prend plaisir à l'égarer. Enfin, il se laisse rejoindre, mais pour répondre à Bitterlin qu'il ne veut pas plus de l'argent que d'Emma, s'il la lui offrait. « Vous insultez M. Bitterlin, rugit le capitaine, nous nous battrons. — Nous nous battrons, » riposte le comte. Sur le terrain, il se laisse contraindre à épouser celle qu'il aime.

Cette histoire amusante est racontée avec beaucoup de verve et d'entrain. L'auteur en tira plus tard un vaudeville, *le Capitaine Bitterlin*, inférieur au roman.

Trente ans ou *la Vie d'un joueur*, mélodrame en trois actes et en prose, de V. Ducange et Dinaux (Porte-Saint-Martin 1827). L'auteur met en action la passion du jeu et, poussant les choses à l'extrême, fait défiler sous les yeux du spectateur une série de catastrophes effrayantes. Georges de Germany est le triste héros du drame. Affolé par son funeste amour du jeu, corrompu jusqu'aux moelles par son mauvais génie Warner, il devient, malgré l'amour, malgré le dévouement de sa femme Amélie, tour à tour voleur, faussaire, presque parricide, car son père meurt de douleur, plus tard assassin, incendiaire, et il finit par tuer son propre fils, en croyant, il est vrai, ne poignarder qu'un étranger. Ce mélodrame célèbre est regardé comme un des modèles du genre.

Trente tyrans (les). Hist. gr. Nom donné aux membres d'un conseil oligarchique qui gouverna Athènes pendant quelques mois, en 404 av. J.-C. La guerre du Péloponèse s'était terminée par la victoire de Sparte et de ses alliés. Maître d'Athènes, Lysandre y installa le régime démocratique et y établit un gouvernement de trente magistrats, qu'on les gouverna bientôt sous le nom de *Trente tyrans*. Ils sous la protection d'une garnison lacédémonienne, les Trente tyrans se gouvernèrent par un système de terrorisme. Les plus connus de ces tyrans étaient Critias et Théramène. Au bout de huit mois, ils furent vaincus et chassés par Thrasybule.

— Hist. rom. Nom donné aux généraux romains qui prirent la pourpre dans les différentes provinces de l'empire romain, sous les règnes de Valérien et de Gallien, entre 253 et 268 de notre ère. Il faut ajouter que le nombre en fut alors bien supérieur à trente.



Pyramide commémorative du combat des Trente

Trente (COMBAT DES), livré le 27 mars 1351, sur le territoire de la croix Helléan, à 6 kilom. environ de Josselin. C'est un des plus célèbres épisodes de la guerre de succession de Bretagne. Un capitaine anglais, Richard Bemborough, qui combattait pour Montfort, occupait le château et la ville de Ploërmel. Robert de Beaumanoir, châtelain de Josselin pour le parti français, provoqua Bemborough en combat singulier. Le nombre fut arrêté à trente combattants pour chaque parti. Au jour fixé, trente gens d'armes bretons et français, commandés par Beaumanoir, se trouvèrent sur la lande, en face des trente soudoyers anglais, allemands et bretons de Bemborough. Au premier engagement, quatre Français et deux Anglais furent tués. Au second, les Français prirent le dessus. Bemborough, atteint par Alain de Keranrais et Geoffroi du Bois, fut tué avec huit de ses compagnons. Les Anglais continuèrent toutefois avec acharnement le combat, sous le commandement de Croquart. Beaumanoir, blessé, se plaignait d'une soif ardente : « Bois ton sang, Beaumanoir ! lui cria du Bois. Une offensive vigoureuse de Guillaume de Montauban, qui mit sept ennemis à terre, décida de la victoire des Français. Le reste des Anglais se rendit et fut emmené prisonnier à Josselin. Froissart, qui a conté ce fait d'armes, déclare le tenir d'un des combattants, Yvan Charruel. Le combat des Trente a fait le sujet d'un poème du moyen âge, *Poème historique*, dont l'auteur est inconnu. Une pyramide quadrangulaire en granit a été élevée, en 1819, près du lieu du combat, dans la lande de Mi-Voie, et porte le nom des combattants.

Trente ans (GUERRE DE), suite des conflits religieux et politiques qui ensanglantèrent l'Allemagne de 1618 à 1648 et furent comme la liquidation de la Réforme en ce pays. La paix d'Augsbourg n'avait point institué dans l'Allemagne qu'un équilibre instable entre catholiques et protestants ; et parmi ceux-ci, les luthériens seuls bénéficiaient de la pacification, à l'exclusion des calvinistes, qui cependant dominaient dans le Palatinat. De plus, les catholiques, surtout depuis le concile de Trente et l'organisation de l'ordre des jésuites, avaient repris, surtout en Autriche et en Bavière, conscience de leur force. L'université d'Ingolstadt était devenue leur citadelle. Du côté protestant, les sécularisations, malgré la défense faite par la paix d'Augsbourg, s'étaient multipliées, et, dans les localités où protestants et catholiques devaient vivre côte à côte, les conflits étaient presque incessants. C'est ainsi que les protestants avaient été expulsés de Donauwerth, d'Aix-la-Chapelle (1598). Enfin, l'Autriche, sortant depuis l'avènement de l'empereur Ferdinand II, appuyait de toutes ses forces les efforts des catholiques, espérant profiter de la reconstitution de l'unité religieuse en Allemagne pour rétablir son hégémonie politique, compromise après l'abdication de Charles-Quint. Devant l'imminence d'un conflit, les luthériens avaient constitué, en 1608, une Ligue évangélique, à laquelle répondit, l'année suivante, la Ligue catholique, présidée par la Bavière et encouragée par l'Autriche. Le conflit entre les deux ligues fut évité lors des 1609, à l'occasion de la succession de Clèves et de Juliers ; la France y fût peut-être intervenue, et Henri IV avait déjà réuni un corps de troupes et des approvisionnements en Champagne ; sa mort suspendit l'ouverture des hostilités. Celles-ci ne devaient éclater que dix ans plus tard et sur un point opposé, en Bohême. Selon le théâtre de l'action et les principaux combattants, on distingue quatre périodes successives dans la guerre de Trente ans. Ce sont : la période palatino-bohémienne (1618-1624) ; la période danoise (1626-1628) ; la période suédoise (1630-1635), et, enfin, la période française (1635-1648).

1° *Période palatine*. La guerre éclata dès l'avènement de Ferdinand II. L'empereur Mathias, par les lettres de Majesté, avait accordé aux protestants de Bohême le libre exercice de leur culte, et ceux-ci en avaient profité pour élever un peu partout des temples et des écoles. A l'instigation de l'archevêque de Prague, Mathias fit fermer ou démolir quelques-uns de ces temples. Les états protestants, réunis à Prague, protestèrent en précipitant des fenêtres du château les conseillers de l'empereur, Martinitz et Slavata. Défenestration de Prague, 1618, et, après la mort de Mathias, en appelant au trône, au lieu et place de son fils Ferdinand, dont on connaissait le catholicisme fanatique, l'électeur palatin Frédéric V. Mais les luthériens ne bougèrent pas. Frédéric ne reçut de secours ni de son beau-père Jacques Ier, ni du prince de Transylvanie, Bethlen Gabor. Cependant, Maximilien de Bavière, à l'appel de Ferdinand, prenait le commandement de l'armée de la Ligue. Malgré les talents des généraux Mansfeld et Brunswick, Frédéric II essuyait une complète défaite à la Montagne-Blanche (1620), et bientôt l'Union évangélique se dissolvait (1621). A la diète de Ratisbonne, Frédéric devait abandonner ses États, sa dignité d'électeur étant conférée à Maximilien de Bavière.

2° *Période danoise*. Les luthériens comprirent bientôt l'étendue de la faute qu'ils avaient commise en ne soutenant pas l'électeur palatin. L'empereur de son côté annonçait son intention de rétablir le catholicisme dans l'Allemagne du

Trente ans [illegible] par Schiller, [illegible] devait [illegible] *Histoire de la* [illegible] s'attacher historique des [illegible] est [illegible] suffisamment que l'auteur ne se [illegible] [illegible] ses originalités. Il s'attache [illegible] [illegible] pour lui, toute [illegible] est [illegible] du despotisme et de la [illegible] [illegible] avec complaisance les portraits [illegible] [illegible] deux partis, notamment [illegible] Aldringen, [illegible] le Suédois, et de Wallenstein, son [illegible] remarquable.

Trente millions de Gladiator LES, comédie-vaudeville [illegible] quatre actes, de F. Lafargue et Pierre Véron [illegible] — Une [illegible] pauvres [illegible] [illegible] Paris, [illegible] [illegible] Mme de La Bardelière, apprend par la voie de la presse l'arrivée [illegible] [illegible] Amérique, d'un [illegible] [illegible] Gladiator. Mme de La Bardelière arrive à ses fins après mille [illegible] [illegible] [illegible]

Pour *trépaner*, on n'emploie plus guère l'ancien *tépan*, mais on met en œuvre des procédés nouveaux ; certains chirurgiens se servent du maillet et du ciseau ou encore de la scie à main. D'autres ont imaginé des *fraises* et même des scies circulaires mues à l'électricité. De cette façon, on peut rapidement tailler de larges ouvertures dans la voûte crânienne (*hémicraniectomie*).

La trépanation depuis l'ère aseptique est une opération bien réglée, qui donne souvent de merveilleux résultats.

TRÉPANER v. a. Chir. Opérer à l'aide du trépan : TRÉPANER *un blessé*. TRÉPANER *un abcès osseux*.

— Min. *Trépaner une mine*, En percer la galerie avec le trépan.

Trépané, ée part. pass. du v. Trépaner.

— Substantiv. : *Il était rare autrefois qu'un* TRÉPANÉ *survécût à l'opération*.

TRÉPANG n. m. Zool. V. TRIPANG.

TRÉPAS (*pa* — subst. verb. de *trépasser* n. m. Autref. Passage ; droit de passage. (Vx.) ‖ Adj. Passago de la vie à la mort, surtout en parlant de l'homme, décès.

— Fam. *Aller, Passer de vie à trépas*, Mourir.

— Archéol. Coulant de ceinture, ordinairement en métal (Mot employé du moyen âge au XVIIe s.) : *Deux ceintures ferrées de boucles, de mordants, de* TRÉPAS. (*Comptes royaux*, 1350.) ‖ *Trépas de Loire*, Bureau d'octroi qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, était établi à l'embouchure de la Sarre dans la Loire, pour faire payer les droits aux marchandises venant de Bretagne (cette province étant, dans le régime douanier, considérée comme étrangère).

— Mar. Pas, portuis.

— SYN. **Trépas, décès**, fin, etc. V. DÉCÈS.

TRÉPASSEMENT (*pa-se-man* n. m. Etat de celui qui trépasse : *Le* TRÉPASSEMENT *du Christ*. Vx.

TRÉPASSER (*pa-sé* — du vx franç. *tres*, outre, au delà, et de *passer* v. n. En parlant des personnes, Mourir, rendre le dernier soupir : *On avait prédit à Robert Guiscard qu'il* TRÉPASSERAIT *à Jérusalem*. (Chateaubr.)

Trépassé, ée part. pass. du v. Trépasser.

— Substantiv. Personne morte : *Prier Dieu pour les* TRÉPASSÉS.

— *Le jour, La fête des trépassés*, Le 2 novembre, plus souvent appelé JOUR DES MORTS.

— Hist. *Clocheteurs des trépassés*. V. CLOCHETEUR et CLOCHETTE.

TRÉPASSÉS (BAIE DES), baie de la côte du Finistère, comm. de Cléden-Cap-Sizun, entre la pointe du Raz et la pointe du Van, ainsi nommée parce qu'on y embarquait les cadavres des druides pour les inhumer dans l'île de Sein, ou plutôt parce que les courants y portent les corps des naufragés. Rochers et grèves superbes, grottes étroites et profondes dans les falaises. Au fond, l'étang de Laoual recouvre, suivant la légende, la ville d'Ys engloutie.

TRÉPHINE n. f. Instrument chirurgical pour la trépanation dans lequel une poignée analogue à celle d'une vrille remplace l'arbre du trépan.

TRÉPIDATION (*si-on* — du lat. *trepidatio* n. f. Pathol. Tremblement des membres, des nerfs, etc. : *Une* TRÉPIDATION *nerveuse*. ‖ *Trépidation spinale ou épileptoïde*, Phénomène du pied, ou contractions successives à la suite d'un fléchissement brusque, qui déterminent une trépidation rapide. V. TREMULATION.

— Tremblement, en général : *La* TRÉPIDATION *des vitres d'un wagon, d'un automobile*.

— Fig. Violente agitation : *Le poète ressentit une* TRÉPIDATION *qui ressemblait à de la peur*. (Balz.)

— Mar. Mouvement légèrement saccadé, qui ne fait parcourir au navire aucun espace sensible.

TRÉPIDER v. n. Trembler, Etre agité par de petites secousses rapides : *Automobile qui* TRÉPIDE. ‖ Fam. Être en trépidation, sous l'empire d'une émotion qui fait tressauter.

TRÉPIED (*pi-é* — du lat. *tripes*, même sens) n. m. Cercle en fer, supporté par trois pieds de même métal, que l'on place sur le feu et sur lequel on pose un chaudron, une marmite ‖ On dit aussi TROIS-PIEDS.


Trépieds.

— Antiq. Table, siège, ou vase, à trois pieds. ‖ Vase précieux que l'on consacrait aux dieux dans les temples, ou qu'on donnait comme prix aux vainqueurs des jeux publics. ‖ *Trépied d'Apollon*, Siège à trois pieds sur lequel se plaçait la pythie pour rendre ses oracles.

— Fig. *Être, Se croire sur le trépied*, Parler avec enthousiasme, à la manière de l'antique sibylle.

— Anat. *Trépied cœliaque*, Terminaison de l'artère ou tronc cœliaque, qui se partage en trois branches. ‖ *Trépied vital*, Ensemble des trois fonctions essentielles de la vie : la respiration, la circulation et l'innervation.


Trépieds : 1. Gallo-romain. 2. Brûle-parfums pompéien. 3. En bronze ciselé, style Louis XVI.

— ENCYCL. Antiq. On désignait sous le nom de *trépied* (gr. *tripous*, lat. *tripus*) toutes sortes de meubles ou d'ustensiles à trois pieds : tables, sièges, vases. Des trépieds de luxe, sculptés ou ciselés, faisaient partie du mobilier des maisons riches ou étaient consacrés aux dieux dans les temples, ou étaient donnés en prix aux vainqueurs des jeux. Il est souvent question des vases de luxe à trois pieds, qui étaient consacrés comme offrandes ou donnés en prix. Un des plus connus est le *trépied de Platées*, en or. Il fut exécuté avec la dîme du butin conquis sur les Perses à la bataille de Platées 479 av. J.-C. et placé à Delphes devant le temple d'Apollon. A Athènes existait une rue des Trépieds, à l'est de l'Acropole, elle conduisait au théâtre de Dionysos ; elle était bordée de petits monuments qui portaient des trépieds consacrés par des chorèges vainqueurs.

TRÉPIGNÉE (*gn* mll) n. f. Pop. Volée de coups. *Recevoir une fameuse* TRÉPIGNÉE.

TRÉPIGNEMENT (*gne-man* (*gn* mll) n. m. Action de trépigner : *Des* TRÉPIGNEMENTS *de colère*.

TRÉPIGNER (*gn* mll.) v. n. Frapper des pieds, en les remuant d'un mouvement prompt et fréquent : TRÉPIGNER *de joie, d'impatience*.

— Manég. Se dit d'un cheval ardent qui, sans bouger de place, lève et pose précipitamment ses extrémités, en grattant quelquefois le sol avec force.

— v. a. Fouler avec les pieds : TRÉPIGNER *la terre*. *Trépigner un arbre*, Fouler avec les pieds la terre qui est autour. ‖ *Trépigner les laines*, En mêler les couleurs. *Trépigner la terre à briques*, La fouler avec les pieds.

TRÉPIGNEUR, EUSE (*gn* mll.) n. Personne qui trépigne, qui a l'habitude de trépigner : *Un* TRÉPIGNEUR *insupportable*.

TRÉPIGNIS (*pi gni* [*gn* mll. n. m. Mêlée générale des chevaliers, dans les tournois.

TRÉPOINT, village de la Côte d'Ivoire, sur le golfe de Guinée, à l'E. de l'embouchure de la Sassandra.

TRÉPOINTE (de l'anc. v. *trépoindre*, piquer à travers : n. f. Bande de cuir mince que les cordonniers placent et cousent entre deux pièces de cuir plus épaisses.

TRÉPON n. m. Mar. Syn. de TRÉOU.

TRÉPORT (*por*) n. m. Pièce du château de poupe. ‖ Allonge de cornière. (Vx.)

TRÉPORT (LE), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 28 kilom. de Dieppe ; 4.949 hab. (*Tréportais, aises*. Ch. de f. Nord et Ouest. Petit port à l'embouchure de la Bresle, canal maritime jusqu'à Eu. Pêche aux harengs, bains de mer fréquentés sur la plage du Tréport-Mers. Eglise Saint-Jacques, du XVIe siècle ; dans la vieille ville, rues montueuses, maisons anciennes, ruines de remparts. Le Tréport est adossé au mont Huon, falaises de 100 mètres environ. Calvaire au bout d'un escalier pittoresque, sémaphore.


Armes du Tréport.

Le Tréport a dû son importance à l'abbaye bénédictine de Saint-Michel, fondée en 1059. Les comtes d'Eu des maisons de Bourgogne et de Clèves améliorèrent le port, aux XVe et XVIe siècles. Des travaux d'approfondissement et d'élargissement des bassins, accomplis vers 1862 et 1895, ont donné au Tréport un mouvement maritime assez actif.

TREPT, comm. de l'Isère, arrond. et à 28 kilom. de La Tour-du-Pin, au-dessus du marais des Vernes ; 1.732 hab. Ch. de f. de l'Est de Lyon. Carrière. Chaux et ciment.

TREPTOW, bourg d'Allemagne (Prusse (présid. de Potsdam), sur la Sprée ; 2.835 hab. Faubourg de Berlin.

TREPTOW ou TREPTOW-AN-DER-REGA, ville d'Allemagne (Prusse (Poméranie), sur la *Itega* ; 7 500 hab. Ville déchue, dont l'envasement de l'embouchure de la Rega a fait la ruine.

TREPUZZI, comm. d'Italie (Pouilles (prov. de Lecce) ; 3.980 hab.

TREQUANDA, comm. d'Italie (Toscane (prov. de Sienne) ; 2.600 hab. Chaux, tuiles.

TRÉQUE (*trék*) n. f. Chorégr. anc. Espèce de branle.

TRÉRON ou **TRERON** n. m. Genre d'oiseaux colombiformes, comptant de nombreuses espèces répandues de l'Inde à la Malaisie.

TRÉRONIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux colombiformes, dont le genre tréron est le type. — *Un* TRÉRONIDE.

TRÈS (*trè* — du lat. *trans*, au delà) adv. Vx ‖ A un haut degré : *Du* TRÈS *bon vin. Un homme* TRÈS *fort*.

— Gramm. *Très* ne peut modifier qu'un adjectif ou un adverbe ou un participe employé adjectivement ou attributivement : *Livre* TRÈS *utile*. Il ne faut donc pas l'employer devant un nom, ni devant un participe présent conservant la signification caractéristique du verbe, ni devant un participe passé précédé d'un auxiliaire. Il faut donc éviter de dire : *J'ai* TRÈS *faim. On s'est* TRÈS *occupé de l'affaire*. *Très* s'emploie quelquefois devant une préposition suivie d'un mot avec lequel elle forme une espèce de locution adjective ou adverbiale : *Homme* TRÈS *en colère*.

— SYN. **Très, fort**.

TRÉSAILLE (*sa-ll* [*ll* mll.) n. f. Techn. Pièce horizontale de bois, qui maintient les ridelles d'une charrette.

TRÉSALLER de *très*, et *aller* v. n. Passer, disparaître. (Vx.) ‖ Se détériorer.

Trésallé, ée part. pass. du v. Trésaller.

— *Tableau trésallé, Faïence trésallée*, Tableau, faïence que l'action de la chaleur a détériorée et fendillée.

TRESANA, comm. d'Italie (Toscane (prov. de Massa-et-Carrara) ; 4 540 hab.

TRESBŒUF, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 35 kilom. de Redon ; 1.506 hab.

TRESCA (Henri-Édouard), savant français, né à Dunkerque en 1814, mort à Paris en 1885. Élève de l'École polytechnique (1835), ingénieur des ponts et chaussées, il devint sous-directeur du Conservatoire des arts et métiers et professeur de mécanique industrielle dans cet établissement. Il fut nommé en 1872 membre de l'Académie des sciences. On doit à ce savant : *Traité élémentaire de géométrie descriptive* (1851) ; *Visite à l'Exposition universelle de 1855* (1855) ; *Mécanique pratique, machines à vapeur* (1863), en collaboration avec le général Morin ; *Cours de mécanique appliquée* (1874). Son important mémoire sur l'*Ecoulement des solides* obtint, en 1862, le grand prix de mécanique à l'Académie des sciences.

TRESCALAN (*tress* n. m Bot. Nom vulgaire du millepertuis, dans le midi de la France.

TRESCHEUR ou **TRÉCREUR** (m. Ital. (Lombardie) ; 3.150 hab. Bains sulfureux fréquentés.

TRÉSEAU (*zo* n. m. Techn. Réunion de treize gerbes liées ensemble sur le champ jusqu'à ce qu'elles aient été dîmées ou champarties.

— Métrol. anc. Ancienne unité de poids pour la soie, qui valait environ 27 g.

TRÉ-SEPT ou **TRÉSETTE** (*zè-t* — de l'ital. *treselle*, même sens, de *tre*, trois, et *selle* sept n. m. Jeu de cartes qui se joue à quatre personnes avec un jeu complet de cartes, et où le trois et le sept sont les cartes gagnantes.

TRES-FONDS n. m. Syn. de TRÉFONDS.

TRES-FORCAS (CAP DE) ou **des Trois Fourches**, cap de la côte méditerranéenne du Maroc, au nord de la petite colonie espagnole de Melilla. Il prolonge un contrefort du Riff.

TRES-HAUT n. m. V. HAUT.

TRÉSILLON n. m. Mar. Syn. de ÉTRÉSILLON.

TRÉSILLONNER (*zill-o-n* [*ll* mll.) v. a. Mar. Serrer à l'aide d'un tresillon.

— Techn. Syn. de ÉTRÉSILLONNER.

TRÉSOR (du lat. *thesaurus* ; gr. *thésauros* n. m. Lieu où l'on enferme de l'or, des bijoux, des objets de grande valeur : *Avoir sur soi la clef de son* TRÉSOR. Amasser, d'argent, d'objets précieux ; grandes richesses. *Les* TRÉSORS *de Crésus*. ‖ Objet précieux auquel on enfouit, sur lequel personne ne peut justifier sa propriété et qui est découvert par le pur effet du hasard : *Trouver un* TRÉSOR.

— Reliques et ornements de prix que l'on conserve dans certaines églises : *Le* TRÉSOR *de Notre-Dame de Paris*. ‖ Lieu où l'on garde ces objets : *Visiter le* TRÉSOR.

— Nom qu'on donne, à Rome, à la banque du Saint-Esprit et au mont-de-piété où l'on garde les objets laissés en nantissement par le public.

— Ce qui est précieux, éminemment bon ou utile : *Les* TRÉSORS *d'érudition. Un véritable ami est un* TRÉSOR.

— Appas d'une femme, particulièrem. Appas cachés. S'emploie surtout au plur. : *Des* TRÉSORS *naissants*.

— Personne ou chose pour laquelle on a un grand attachement : *Le destin des mères est de trembler toujours pour leurs plus chers* TRÉSORS. Balz. S'emploie souvent comme expression affectueuse : *Cher* TRÉSOR, *comb-en je te trouve beau !* Balz.

— *Un trésor de*, Une mine abondante en richesses : *Dictionnaire qui est un* TRÉSOR *de renseignements*. Dans le style biblique, Profusion, grand amas de : *Le* TRÉSOR DES *miséricordes divines*, DES *rengeances célestes*.

— Poétiq. *Trésors de la terre*, Productions de la terre. *Trésors du printemps, de Flore*, Fleurs. *Trésors de Cérès*, Moissons, blés. *Trésors de Bacchus*, Raisins, vendanges, vin. *Trésors de Pomone, de Vertumne*, Fruits. *Trésors de l'automne*, Fruits et vendanges.

— Alchim. *Trésor inconparable des philosophes*, Pierre parfaite.

— Bibliogr. Nom donné à divers ouvrages d'érudition : TRÉSOR *de la langue grecque*.

— Féod. *Droit de trésor*, Droit du seigneur sur les trésors découverts dans sa seigneurie.

— Fin. Organe administratif chargé de la gestion des deniers publics. ‖ Etablissement ou un trésorier public, agent de l'Etat, a ses bureaux, sa caisse, etc. Dans ce sens, il s'écrit avec une majuscule. : *Toucher des coupons au* TRÉSOR. ‖ Lieu où l'on gardait les archives, les titres, les papiers d'une seigneurie, d'une communauté. *Le* TRÉSOR *d'une abbaye*.

— Milit. *Trésor de guerre*, Argent monnayé conservé disponible en vue de l'éventualité d'une guerre.

— Théol. *Trésors de l'Eglise*, Mérites de Jésus-Christ et des saints accumulés, qui sont, pour l'Eglise, comme un bien de famille, et où les chefs de l'Eglise puisent pour accorder des indulgences aux fidèles.

— PROV. **Mieux vaut trésor d'honneur que d'or**, L'honneur est plus précieux que les richesses.

— ENCYCL. Fin. Sous l'ancienne monarchie, le Trésor de l'Etat, presque exclusivement alimenté par les revenus du domaine royal, se confondait avec le Trésor du roi. Ce n'est guère qu'à partir de Philippe Auguste qu'il tend à devenir un service public. Sous Philippe le Bel il y eut deux Trésors : le Trésor du Temple et le Trésor du Louvre ; le premier subvenait aux dépenses ordinaires, principalement aux dépenses de la maison royale, le second aux dépenses extraordinaires de l'Etat, dépenses de guerre, etc. Cette dualité devait disparaître sous les successeurs de ce roi, mais la centralisation complète des revenus du domaine et des ressources provenant de l'impôt ne fut réalisée qu'au XVIe siècle sous le règne de François Ier, par la création du *Trésor de l'épargne*, dont le nom subsista jusqu'en 1662, époque à laquelle lui fut substitué celui de Trésor royal. La centralisation de toutes les ressources du Trésor ne fut d'ailleurs que le corollaire de la centralisation de tous les agents financiers de l'Etat (trésoriers généraux, généraux élus, etc., sous l'autorité du *surintendant* ou *contrôleur des finances*. Pour faire face aux dépenses toujours croissantes de l'Etat, François Ier et ses successeurs usèrent largement du Trésor, en se procurant par son intermédiaire des fonds d'emprunts. L'exagération de cette méthode aboutit sous le règne de Louis XV à la banqueroute, tandis que d'autres abus contribuaient à la désorganisation des services du Trésor (administration de l'abbé Terray). A la suite des efforts de Necker et de Calonne, le règlement du 30 mai 1788 réorganisa ces services. Le Trésor était géré par cinq administrateurs placés sous l'autorité du ministre des finances et ayant sous leurs ordres les payeurs de province. Sous la Révolution, l'Assemblée nationale prit directement en main l'administration des finances qui fut séparée du Trésor proprement dit. Dans la même période fut créée la *Caisse d'extraordinaire*, qui par l'émission continue des assignats acheva, pour un temps, la

et [illegible] de la [illegible] latine, contenant tous [illegible] les ouvrages ou les fragments [illegible] des poètes latins, depuis les origines jusqu'[illegible] au VIe siècle de l'ère chrétienne. Dans chaque ar[illegible] les différentes acceptions d'un même [illegible] exemples sont données à l'appui et des synonymes [illegible] Il faut regretter que les références des vers [illegible] ne soient pas toujours indiquées.

Trésor sacré (ORDRE DU), institué au Japon, en 1888, par l'empereur Mutsu-Hito et composé de cinq classes : grand cordon, grands officiers, commandeurs, officiers et chevaliers. Le ruban est bleu avec une bande rose de chaque côté, celle-ci chargée d'une raie blanche au centre.



Ordre du Trésor sacré.

TRÉSORAIRE *trè-rè* adj. Qui appartient au trésor ou à la trésorerie. *Comptes* TRÉSORAIRES. (Inus.)

TRÉSORERIE *tré* n. f. Lieu où l'on garde et où l'on administre le trésor public : *Aller à la* TRÉSORERIE. Fonctions de trésorier public. — Finances de l'État, mode de conservation et mouvement des fonds qui appartiennent à l'État. *Trésorerie nationale*, Nom que, sous la République française, on donnait au trésor public.

— Ministère des finances, en Angleterre : *Lords de la* TRÉSORERIE. ‖ *Banc de la trésorerie*, Banc des ministres, dans la Chambre des communes d'Angleterre.

— Hist. ecclés. Bénéfice du trésorier d'un chapitre. Maison où était logé le trésorier d'une église.

— Milit. *Trésorerie aux armées*, Service organisé dans les armées en campagne pour opérer les recettes provenant du trésor public ou faites pour le compte de l'État et acquitter les dépenses des corps de troupes.

TRÉSORIER *ri-é*, **ÈRE** [rad. *trésor*] n. Personne chargée de recevoir et de distribuer les deniers d'un prince, d'un État, d'une communauté : *Chaque département a un* TRÉSORIER *général*.

— Par ext. Personne qui a un maniement d'argent, qui distribue de l'argent : *Les détenteurs du capital sont les vrais* TRÉSORIERS *d'un pays*. (L. Faucher.)

— Loc. anc. *Trésorier sans rendre compte*, Domestique qui a toute la confiance de son maître et qui le gouverne.

— Fin. *Trésoriers-payeurs généraux*, Comptables supérieurs chargés d'assurer, dans le ressort d'un département, le service du trésor.

— Hist. ecclés. Celui qui était pourvu d'une trésorerie dans un chapitre. Officier d'une église collégiale chargé de la garde des vases sacrés.

— Mar. *Trésorier général des invalides de la marine*, Fonctionnaire chargé de centraliser à Paris la gestion des trésoriers des invalides des ports et de diriger tout ce qui intéresse le service financier des invalides.

— Milit. Officier chargé de faire toutes les recettes et de solder toutes les dépenses d'un corps de troupes.

— PROV. ANC. : **Un trésorier sans argent est un apothicaire sans casse (ou sans sucre)**, Un trésorier sans argent ne saurait remplir ses fonctions.

— ENCYCL. Fin. Les *trésoriers-payeurs généraux*, dont l'organisation remonte au Consulat, sont nommés par décret. Ils ont réuni, en vertu du décret du 21 novembre 1865, les attributions antérieurement réparties entre les receveurs généraux et les payeurs du Trésor. Placés sous l'autorité du ministre des finances, ils ont sous leurs ordres les receveurs particuliers des finances et les percepteurs ; ils sont responsables de la gestion de leurs subordonnés.

Commis au recouvrement des impôts directs et taxes assimilées, ils centralisent en même temps que ces revenus toutes les sommes perçues pour le compte de l'État et des départements, soit par leurs propres agents, soit par les receveurs des régies financières, ainsi que les fonds des communes et des établissements publics qui sont versés en compte courant au Trésor. Ils payent sur mandats régulièrement délivrés toutes les dépenses publiques. Préposés de la caisse des dépôts et consignations, de la Légion d'honneur, de l'Imprimerie nationale, de la caisse des invalides de la marine, etc., ils font des opérations pour ces divers établissements, ainsi que pour le Crédit foncier et la Ville de Paris. Ils effectuent aussi des recettes et des dépenses pour le caissier-payeur central du Trésor. Ils font enfin certaines opérations de banque (achat et vente de rente pour les particuliers, payement des coupons, etc.).

Le taux des avances qu'ils font sur leurs fonds particuliers, fonds de roulement qui leur appartiennent ou capitaux empruntés par les particuliers, est assez réduit, et le compte courant à intérêt réciproque avec le Trésor, qui les indemnisait de leurs avances sur le recouvrement des impôts, a été supprimé (loi du 30 mai 1890). Il leur est interdit de faire l'escompte ou le recouvrement des effets de commerce. Les trésoriers généraux fournissent un cautionnement élevé, dont ils doivent posséder la moitié en propre (décr. du 20 juin 1894). Les commissions et remises qu'ils touchaient sur la plupart de leurs opérations, antérieurement à 1850, ont été réduites ou supprimées : ils touchent encore des remises sur les opérations faites par eux pour le compte du Crédit foncier, de la Caisse des dépôts et consignations, de la Ville de Paris, etc. Leurs frais de personnel et de matériel sont couverts par un fonds d'abonnement.

Dans chaque colonie, les services sont dirigés et des payements ordonnancés par le gouverneur. Un trésorier-payeur, comptable principal, centralise les recettes et les dépenses.

— Hist. *Trésoriers de France*. Ces officiers, chargés d'abord de la garde et de l'administration du Trésor du roi, furent, dans la suite, chargés de la répartition des tailles et de toutes les affaires relatives aux finances publiques, aux domaines et aux ponts et chaussées. Sous Philippe le Bel, il n'y avait qu'un trésorier : Guillaume de Hangost. En 1311, ils étaient cinq ; en 1320, ils sont au nombre de quatre ; puis, dans le courant du XVIe siècle, le nombre en est porté à neuf, réduit à deux. Charles VII en rétablit quatre. La même institution, de plus en plus compliquée, du Trésor royal et la création d'un trésorier, puis de deux (1551), dans chaque généralité (1551). Henri III, enfin, constitua dans chaque généralité un *bureau* de finances, auquel revenait tout ce qui sous de la répartition des impôts, la surveillance des employés d'un rang inférieur chargés du recouvrement, et les décisions en matière de contestations dans la levée des impôts. Le président de chaque bureau de trésoriers prenait le nom de *souverain des trésoriers*.

TRÉSORIER *ri-é*, **ÈRE** adj. Qui appartient au trésor, aux trésoriers : *Les administrations* TRÉSORIÈRES.

TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL n. m. V. TRÉSORIER (Fin.). ‖ Pl. *Des* TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX.

TRÉSORION n. m. Petit trésor. (Vx mot.)

TRES PONTAS, ville du Brésil (État de Minas Geraes), à la source du rio das Araras affluent du Sapucahy, 25.000 hab.

TRES PUNTAS, cap de l'Amérique centrale, dans le Guatemala, séparant le golfe de Honduras du golfe Amatique. C'est une longue péninsule basse et marécageuse, mais abritant l'excellent port de Santo Tomas.

TRESQUALE *très kou-al'*) n. f. Techn. Terre qui se trouve dans les criblures de la cochenille.

TRESQUE *trèsk'*) n. f. Métrol. Ancienne monnaie de Flandre, valant 8 deniers.

— Blas. Syn. de TORQUE.

TRESQUILLES (*très-kill' ll* mll.) n. f. Comm. Nom donné autrefois à des laines en suint du Levant.

TRESSAGE (*trè-saj'*) n. m. Action de tresser : *Le* TRESSAGE *de la paille*.

TRESSAILLANT (*trè-sa-ill-an' ll* mll.), **ANTE** adj. Qui tressaille, qui éprouve des tressaillements : *Une voix toute* TRESSAILLANTE *de crainte*. (Lamart.)

TRESSAILLÉ, ÉE *trè-sa-ill [ll* mll.) adj. Altération de TRESALLÉ. V. TRESALLER.

TRESSAILLEMENT *trè-sa-ill-e-man [ll* mll. — de *tressaillir*) n. m. Brusque secousse de tout le corps, qui se produit le plus souvent sous l'influence d'une émotion vive. (Il diffère du *soubresaut* par son intensité moindre et parce que ce dernier, fréquent surtout dans le sommeil, paraît dépendre d'affections des centres nerveux.)

— Fig. Agitation, émotion : *Les* TRESSAILLEMENTS *d'un pays à la veille d'une révolution*.

— Pathol. *Tressaillement de nerfs*, Nom donné abusivement à un mouvement soudain et convulsif dans les muscles. ‖ *Tressaillement d'un nerf*, Déplacement d'un tendon.

TRESSAILLIR (*trè-sa-ill [ll* mll.] — du lat. *transilire*, sauter par delà, franchir : *Je tressaille, tu tressailles, il tressaille, nous tressaillons, vous tressaillez, ils tressaillent. Je tressaillais, nous tressaillions. Je tressaillis, nous tressaillîmes. Je tressaillirai, nous tressaillirons. Je tressaillirais, nous tressaillirions. Que je tressaille, que nous tressaillions. Que je tressaillisse, que nous tressaillissions. Tressaillant. Tressailli*) v. n. Éprouver un tressaillement : TRESSAILLIR *de joie*.

— Éprouver un ébranlement, une vibration : *Le pont* TRESSAILLAIT *sous un immense concert de voix*. (Méry.)

Tressailli, ie part. pass. du v. Tressaillir. ‖ *Nerf tressailli*, Dans le langage vulgaire, Tendon qu'un effort violent a fait sortir de sa place.

TRESSAILLURE (*trè-sa-ill [ll* mll.]) n. f. Techn. Fentes du vernis d'une poterie tressaillée.

TRESSALIER (*trè-sa-li-é*) n. m. Cépage blanc, cultivé dans l'Allier.

TRESSAN (Louis-Elisabeth DE LA VERGNE, comte DE), littérateur français, né au Mans en 1705, mort à Paris en 1783. Il commença ses études au collège de La Flèche, puis au collège Louis-le-Grand et fut donné à treize ans comme compagnon d'études à Louis XV. Il reçut le grade de mestre de camp, puis fit un voyage en Italie. La guerre le rappela sur le Rhin (1733), où il se distingua. Il fut fait brigadier et enseigne de la compagnie écossaise. En 1741, il servit dans les Flandres comme maréchal de camp. A Fontenoy il était aide de camp de Louis XV. Lieutenant général (1747), gouverneur de la Lorraine en 1750, il devint, deux ans plus tard, grand maréchal de la cour du roi Stanislas. Enfin, il se retira à Franconville, dans la vallée de Montmorency, où il interpréta et adopta au goût du XVIIIe siècle, pour la *Bibliothèque des romans*, un grand nombre de romans et de fabliaux : *le Petit Jehan de Saintré, Don Ursino de Navarrin*, etc. Il fit un extrait, en trois volumes, de la longue série des *Amadis de Gaule* et un autre du *Roman de la Rose*. Sa traduction de l'Arioste, qui nous paraît aujourd'hui peu fidèle, lui valut de succéder à Condillac à l'Académie française (1781). Il avait été reçu à l'Académie des sciences à la suite de son *Traité sur l'électricité* (1749). — Son fils, **l'abbé de Tressan**, né dans le Boulonnais en 1747, mort en 1809, était, avant la Révolution, grand vicaire de l'archevêque de Rouen. Il émigra, rentra en France après le 18-Brumaire et se consacra aux lettres. On a de lui : *le Chevalier Robert* (1801), roman de chevalerie qu'il donna comme un ouvrage posthume de son père ; *la Mythologie comparée avec l'histoire* (1796), etc.

TRESSAUT (*trè-so* — subst. verb. de *tressauter*) n. m. Sursaut.

— Monn. anc. Désaccord existant entre les examens d'une même monnaie par l'essayeur général et un essayeur particulier.

— Féod. Privilège en vertu duquel on passait avant des parents plus proches.

TRESSAUTER (*trè-sô* — de *très*, et *sauter*) v. n. Sursauter, tressaillir.

TRESSE (*trèss* — subst. verb. de *tresser*) n. f. Tissu plat, fait avec des matières entrelacées : TRESSE *de cheveux*. TRESSE *de paille*.

— Cheveux assujettis sur trois brins de soie, pour faire les perruques.

— Archit. Ornement sculptural décorant le bandeau d'une toge. ‖ Ornement architectural constitué par l'entrelacement de plusieurs tresses.



Tresse (archit.).



Coiffure à tresses (XVIe s.)

— Artill. anc. *Tresse de mèches*, Trois mèches tortillées allumées ensemble pour mettre le feu au canon avec plus de sûreté.

— Mar. Cordage plat ou carré tressé à la main.

— Milit. Nom des larges galons de laine plats qui garnissent les coutures et diverses parties de certains dolmans. ‖ Galons étroits et plats qui, sur les képis des adjudants et de certains militaires assimilés aux officiers, remplacent les soutaches. ‖ *Tresse de chevelure*, Partie de la coiffure de certains corps militaires.

— Techn. Gros papier gris.

— Encycl. Milit. *Les tresses* furent surtout portées par les hussards, originaires de Hongrie, ou ce genre de coiffure était usité dans certaines milices. Les hussards français partageaient habituellement leurs cheveux en trois tresses, dont celle du milieu allait se perdre dans la queue, tandis que les deux autres pendaient de chaque côté le long de l'oreille. On les considérait comme susceptibles d'amortir au besoin un coup de sabre. D'autre fois, on en relevait l'extrémité des tresses latérales en arrière, de manière à leur faire former une sorte de demi-cercle encadrant chaque oreille. Ces tresses se portaient encore à l'époque de la Révolution et même sous le premier Empire.

TRESSEAU (*trè-so*) n. m. Econ. rur. Réunion de trois batteurs en grange.

— Jeux. Ancien jeu qui imitait l'action de trois batteurs en grange.

TRESSELETTE (*trè-se-lèt'*) n. f. Petite tresse.

TRESSER (*trè-sé* — orig. inconn.) v. a. Disposer en tresses : TRESSER *de la soie, du jonc, des cheveux*.

— Poétiq. *Tresser des couronnes à quelqu'un*, Le glorifier, publier sa gloire.

Tressé, ée part. pass. du v. Tresser.

— Minér. Se dit d'un corps dont les filaments sont entrelacés les uns dans les autres.

TRESSERIE (*trè-se-ri*) n. f. Atelier où l'on fait des tresses.

TRESSEUR (*trè-seur*, EUSE n. Personne qui tresse, qui sait tresser : *Une habile* TRESSEUSE *de paille*.

TRESSION (*trè-si*) n. m. Son complètement dépourvu de farine.

TRESSIS (*trè-siss* — mot lat., formé de *tres*, trois, et de *as*) n. m. Antiq. rom. Monnaie qui valait trois as.

TRESSOIR (*trè-soir*) n. m. Techn. Instrument sur lequel on tresse les cheveux. ‖ Outil servant à marquer la place où il faut mettre les clous d'ornement.

TRESSON (*trè-son*) n. m. Modes. Ancien ornement de tête pour les femmes.

— Pêch. V. TRESSUN.

TRESSON, comm. de la Sarthe, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Calais, sur l'Etangort, sous-affluent du Loir ; 1.041 hab.

TRESSOROUKOVO, bourg de Russie gouv. de Voronèje [distr. de Krotoyak] ; 3.000 hab.

TRESSOT (*trè-so*) n. m. Cépage cultivé dans l'Yonne. (Les fruits, généralement noirs et pruinés, sont parfois blancs ou panachés, noir sur blanc ou blanc sur noir.) Syn. TRESSOT PANACHÉ, VEROT, VEROT DE COULANGES, etc.

TRESSUER (*trè-su-é* — de *très*, et *suer*) v. n. Suer abondamment. (Vx.) S'est dit pour TRESSAILLIR.

TRESSUN (*trè-sun* ou TRESSON (*trè-son*) n. m. Sorte de petit filet appelé aussi *folle* et ressemblant à une seine à petites mailles. On dit aussi PETITES CARRIÈRES.

TRESSURE n. f. Pêch. Syn. de TRESSON.

TREST (*trèsst*) n. m. Mar. Toile à voiles pour les bateaux pêcheurs.

TRESTAILLONS, un des chefs des bandes royalistes qui, pendant la Terreur blanche, dévastèrent les environs de Nîmes et d'Uzès. Il s'appelait de son vrai nom *Jacques* DUPONT et était portefaix à Nîmes. Les bandes catholiques qu'il commandait montrèrent une animosité particulière contre les protestants, pillant et rançonnant les villages pendant les six jours de la semaine, mais observant scrupuleusement le repos du dimanche, jour du repos sacré. Voyer-d'Argenson protesta inutilement à la Chambre des députés (la Chambre introuvable) contre ces massacres.

TRESTÉNIK, ville de la Bulgarie arrond. de Svichtov, sur un tributaire de l'Osma ; 3.000 hab.

TRÉTEAU (*tô* — du bas lat. *transtellum* ; de *transtrum*) n. m. Pièce de bois longue et étroite portée sur quatre pieds, et servant à soutenir des tables, des échafauds, un théâtre. (Il existe des tréteaux en bois et en fer, fixes, pliants ou pouvant se lever et s'abaisser.

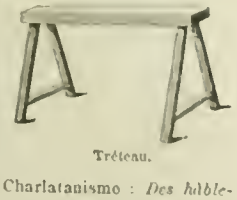
Tréteau.

— n. m. pl. Théâtre d'opérateur ambulant, de saltimbanque, de farceur : *Les* TRÉTEAUX *de Tabarin*. (*Monter sur les tréteaux*, Devenir un acteur de bas étage.) ‖ Fig. Charlatanisme : *Des hâbleries de* TRÉTEAUX

— Ancien instrument de torture, composé de tréteaux qui allongeaient le corps du patient soutenu en l'air par des cordes.

— Techn. Pièce de bois garnie de clous à crochet, auxquels les nattiers attachent les cordons de paille à tresser. ‖ Pieds de bois servant à soutenir des échafauds ou des pièces qu'on veut scier en long. Syn. BAUDET.

— Encycl. Théâtr. C'est près de la statue de Henri IV, et sur la place Dauphine, que s'élevaient, au XVIIe siècle, les *tréteaux* des charlatans et des opérateurs.

Le plus célèbre des charlatans fut Mondor, secondé de Tabarin, dont les tréteaux étaient une estrade modeste, fermée au fond d'un lambeau de tapisserie contre lequel s'accotaient un joueur de vielle et un joueur de rebec, et portant à droite, au second plan, une manière de page, près d'une caisse où se trouvent les fioles et les remèdes. D'autres tréteaux furent ceux de Desiderio Descombes, baron de Grattelard, type du valet fourbe, qui attirait les badauds par des serpents en bouteille et vendait des onguents.

N'oublions pas les arracheurs de dents, appelés alors opérateurs : Carmeline, dont la baraque faisait face au cheval de bronze ; Cormier qui *consultait* au bout du Pont-Neuf ; Rondin, sur le même pont, à l'enseigne de la grosse dent couronnée, etc.

Outre ces tréteaux de charlatans, il y avait aussi les tréteaux des théâtres forains et des chanteurs, tous successeurs des *enfants de la Basoche* et des *confrères de la Passion*. Citons : Gaultier Garguille, Gros Guillaume et Turlupin, qui entrèrent plus tard à l'hôtel de Bourgogne ; Philippot, dit *le Savoyard* ou *l'Aveugle du Pont-Neuf*, etc.

TRÉTEAU, comm. de l'Allier, arrond. et à 35 kilom. de La Palisse, au faite entre l'Allier et la Besbre ; 1.100 hab.

TRETIAKI, bourg de Russie gouv. de Voronèje, 3.500 h.

TRÉTOIRE n. f. Techn. Syn. de TRAITOIR.

TRETS, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 23 kilom. d'Aix, près de l'Arc, tributaire de l'étang de Berre ; 2.722 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de lignite. Fabrique de ciment, tuilerie, corderie, taillanderie, distillerie. Eglise des XIIe et XIVe siècles avec maître-autel et retable sculptés par Veyrier. Remparts du XVe siècle. Patrie du sculpteur Veyrier. — Le canton a 8 comm. et 7.226 hab.

TRETTO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence] ; 2.700 hab.

TREU n. m. Féod. Droit seigneurial sur les marchandises et le gibier.

TREUCHTLINGEN, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Moyenne-Franconie], sur l'Altmuhl, affluent du Danube ; 3.075 hab. Fabriques de rubans, de galons.

TREUEN, ville d'Allemagne [roy. de Saxe [cercle de Zwickau], sur la Trieb ; 6.781 hab. Filatures de laine, de coton. Fabriques de draps.

TREUIL (*treu-ill* [*ll* mll.] — du lat. *torculum*, pressoir, ou *trochlea*, poulies ; orig. dout., n. m. Mécan. Cylindre horizontal, qu'on fait tourner avec des leviers ou par tout autre moyen mécanique, et autour duquel s'enroule une corde à l'aide de laquelle on élève ou l'on tire des fardeaux. ‖ *Treuil différentiel*, Treuil qui a, sur un même axe, deux cylindres de rayons différents, sur lesquels s'enroule une corde passant sur une poulie mobile qui porte le poids à soulever. ‖ *Treuil de carrier*, Grande roue à chevilles ou à échelons sur lesquels un ou plusieurs hommes montent et qui, par leur poids, hissent des fardeaux qui se trouvaient au fond de la carrière.

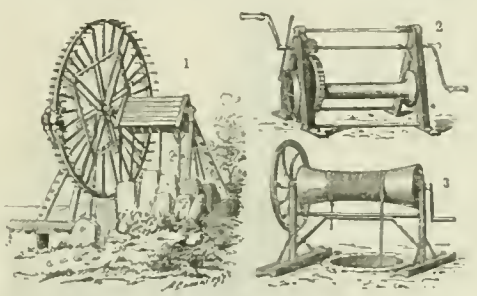

Treuil : 1. De carrier ; 2. A manivelle ; 3. De puits.

— Encycl. Le *treuil* repose, à ses deux extrémités, par des tourillons, sur deux coussinets et, par suite, est capable de prendre un mouvement de rotation autour de son axe. Sur cet arbre cylindrique s'enroule une corde dont l'extrémité libre porte un fardeau qu'il s'agit d'élever ; l'autre extrémité de cette corde est fixée par un arrêt en un point quelconque de la circonférence de l'arbre. La puissance est habituellement appliquée dans une direction tangentielle à la circonférence d'une roue de grand diamètre, concentrique à l'arbre et dont le plan est perpendiculaire à l'axe de cet arbre. Si l'on ne tient pas compte des résistances passives, la condition d'équilibre se trouve dans l'équation des moments de la puissance et de la résistance par rapport à l'axe. Elle est exprimée par PR = Qr, P désignant la puissance, Q la résistance, R le rayon de la roue et r le rayon de l'arbre. Lorsque le treuil fonctionne au moyen de la vapeur et par l'intermédiaire d'engrenages, le cylindre de ce treuil prend le nom de *tambour*.

TREUILLE (*treu-ill* [*ll* mll. n. m. Petit truble à pêcher les crevettes.

— n. f. pl. Entrailles de hareng servant d'appât.

TREUILLE DE BEAULIEU (Antoine-Hector-Thésée, baron), général français, né à Lunéville en 1809, mort à Paris en 1886. Sorti de l'Ecole polytechnique, il fut attaché à la manufacture d'armes de Châtellerault. Il présenta en 1842, au comité d'artillerie, une nouvelle théorie des armes à feu, qui permit plus tard de construire le canon rayé se chargeant par la culasse. En 1851, il fit partie de l'atelier de précision du dépôt central de l'artillerie, inventa un fusil de petit calibre, ayant une grande justesse. En 1851, Napoléon III le chargea de surveiller la construction de ses canons rayés, qui furent inaugurés en 1857 contre les Kabyles, et s'illustrèrent en 1859 dans la campagne d'Italie. Colonel (1854), général de brigade (1857), de division (1871), il entra dans les cadres de réserve en 1874.

TREUILLÉE (*treu-ill* [*ll* mll.) n. f. Raisin soumis au treuil ou pressoir, dans l'Aunis.

TREUNBRIETZEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam], sur la Nieplitz ; 5.061 hab.

TRÊVE (mot d'orig. german. : haut allem. *triuca*, goth. *triggua*, sécurité) n. f. Cessation des hostilités, convenue pour un temps déterminé, entre des belligérants : *Rompre la* TRÊVE. ‖ *Trêve marchande*, Trêve durant laquelle le commerce est permis entre les Etats en guerre. ‖ *Trêve de pêche*, Convention par laquelle deux nations belligérantes s'engagent à respecter les pêcheurs des deux partis.

— Suspension d'attaques quelconques : *Un danger public amène une* TRÊVE *entre les partis*. ‖ Relâche, suspension d'action : *Nos passions, nos désirs ne nous donnent point de* TRÊVE. ‖ Fam. *Trêve des confiseurs*, Suspension d'hostilités entre les partis dans les Chambres, du 31 décembre, date de la clôture de la session extraordinaire, au second mardi de janvier, date d'ouverture de la session ordinaire, période qui coïncide avec les fêtes du jour de l'an et les charges de bonbons et confiseries que les font apporter.

— Locutions. *N'avoir ni paix ni trêve*, N'avoir pas un moment de repos. *Faire trêve*, Cesser. *Se prendre à faire trêve aux railleries*, Les abandonner. *Trêve à...*, Assez de... *Trêve de plaisanteries*.

— Encycl. Hist. *Paix et Trêve de Dieu*. La « trêve de Dieu » est une institution distincte de la « paix de Dieu », mais elle la complète. Toutes deux eurent pour but de refréner la brutalité féodale et de restreindre les guerres privées. Elles eurent pour ennemi naturel le banneret féodal, qui, tel était son droit, vivait de guerre. La « paix de Dieu » fut décrétée pour la première fois, en 989, par le comte de Carroux. Les évêques de Narbonne (990), Poitiers (1011) et de Narbonne (1054) en reprennent les premières prescriptions. Le clergé organise ensuite des ligues de seigneurs et de prélats, pour le maintien de la paix : c'est le *pactum pacis*, qui ouvre la guerre au comte ou au baron, impuissant à réprimer les crimes commis dans ses domaines, invoque contre le violateur de la paix le recours armé des membres de la ligue. Les clercs du concours moral de ces ligues de paix. L'Eglise a, dans l'intérêt, un moyen d'obliger à la soumission et à la peur coupable ; et, d'autre part, elle organise des milices disciplinées, destinées à punir les infracteurs. — La « paix de Dieu » qui soustrayait certaines catégories sociales aux violences des guerres privées, fut complétée par la « trêve de Dieu » qui interdit la guerre, pendant certaines périodes déterminées et qui fut pour la première fois proclamée dans le concile d'Elne. Il édicte, on allonge la trêve : le concile de Nice (1041) l'étend du mercredi soir au lundi matin. Le concile de Narbonne (1054) étend l'interdiction à la semaine de la Pentecôte, à toutes les fêtes de la Vierge, aux fêtes de certains saints. Tous les conciles du XIe siècle prennent pour modèle ce décret ; dans la deuxième moitié du XIe siècle, les papes prennent la direction de ce mouvement. Toutefois, les résultats de ces efforts n'ont pas été décisifs. La « trêve de Dieu » ne fut devenue un fait que lorsque les rois de France ont eu une force et ont pu imposer l'*assurement*, la *Quarantaine-le-Roy* et même abolir, d'abord dans leurs domaines (1257), puis dans tout le royaume au XVe s., les guerres privées.

— Dr. intern. Autrefois, dans les guerres souvent longues, les belligérants, épuisés, concluaient des *trêves* ou conventions par lesquelles ils s'engageaient à s'abstenir de toute hostilité pendant un temps déterminé. En 1684, une trêve de vingt ans fut conclue entre plusieurs Etats européens. Pendant longtemps, la guerre entre les chrétiens et les musulmans ne fut interrompue que par des trêves. Le mot de *trêve* a été remplacé aujourd'hui, selon les cas, par l'ARMISTICE et la SUSPENSION D'ARMES. V. ces mots.

TRÊVE Auguste-Hubert-Stanislas, officier de marine et savant français, né en 1829, mort à Paris, en 1885. Elève de l'école navale, il fit la campagne de Chine comme lieutenant de vaisseau et se distingua au siège de Paris comme commandant du fort de Noisy. Capitaine de vaisseau (juin 1871), il commanda l'école des défenses sous-marines (1879-1881), fit partie de l'expédition de Chine commandée par l'amiral Courbet, et reçut le commandement de la flottille du Tonkin (1884). Il a laissé de nombreux travaux sur l'éclairage et les signaux électriques (1859), sur la régularisation des compas (1869), sur la coloration des gaz par le magnétisme (1869), etc.

TRÉVÉ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 5 kilom. de Loudéac ; 1.836 hab.

TREVELYAN sir George OTTO, homme politique anglais, né à Rothley Temple (Leicestershire) en 1838, neveu de l'historien Macaulay. Il entra à la Chambre des communes (1865), devint lord civil de l'amirauté sous Gladstone (1868). Libéral ardent, il mena une campagne persévérante contre la vente des grades dans l'armée. Il fut nommé, sous le second cabinet Gladstone, secrétaire parlementaire de l'amirauté (nov. 1880), chef-secrétaire d'Irlande en remplacement de Cavendish, assassiné (mai 1882), puis chancelier du duché de Lancastre (1884), secrétaire de l'Ecosse (1885), il résigna ses fonctions en mars 1886, parce qu'il était hostile au *home-rule*. Il redevint secrétaire de l'Ecosse, dans le quatrième ministère Gladstone (1892), et rentra dans la vie privée en février 1895. Il a écrit diverses études historiques et une étude sur son oncle, *la Vie et la Correspondance de Lord Macaulay* (1876).

TRÉVENEUC Henri-Louis-Marie-Chrestien, comte DE), homme politique français, né à Lamballe (Côtes-du-Nord) en 1815, mort à Paris en 1893. Admis à l'école de Saint-Cyr en 1834, il en fut expulsé peu après, avec un certain nombre de ses camarades, pour s'être fait affilier à une société républicaine. Il renonça alors à la carrière militaire, se rendit à Paris, où il étudia l'architecture, puis le droit. Après la révolution de 1848, il fut élu, par les Côtes-du-Nord, député à l'Assemblée constituante, puis à la Législative, où il siégea avec les républicains. Il se tint à l'écart pendant toute la durée de l'Empire, mais rentra en scène aux élections de 1871. Elu député à l'Assemblée nationale dans le département des Côtes-du-Nord, il alla siéger à droite, appuya pendant quelque temps la politique de Thiers, mais finalement, en 1873, il contribua à son renversement. Il fut élu sénateur dans les Côtes-du-Nord le 30 janvier 1876 et réélu en 1885.

TRÉVÈRES. Ethnol. V. TRÉVIRES.

TRÉVÉRIEN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 38 kil. de Saint-Malo, sur le canal d'Ille-et-Rance ; 954 hab.

TRÈVES, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 47 kilom. du Vigan, sur le *Trévezel*, sous-affluent de la Garonne par la Dourbie et le Tarn ; 433 hab. Houille ; fromages. Intéressante église, dont quelques parties remontent au XIe s. — Le canton a 6 comm. et 2.988 hab.

TRÈVES ELECTORAT ET ARCHEVÊCHÉ DE), une des grandes principautés de l'ancien empire germanique, comprise dans le cercle du Bas-Rhin. Il renfermait toute la vallée inférieure de la Moselle, depuis la frontière de France jusqu'à Coblentz, et, au delà du Rhin, quelques enclaves au N. et au S. de la Lahn. L'électeur de Trèves portait le titre officiel de chancelier des Gaules.

TRÈVES en allem. **Trier**, ville d'Allemagne (prov. du Rhin), ch.-l. de présidence et de cercle, sur la Moselle ;





[illegible] Nora à Trévi[illegible]

[illegible] La [illegible] renferme [illegible] par Villa, [illegible] de Charles [illegible] Trévise, [illegible] maîtresse [illegible] av. J.-C. Au IVe s. de [illegible], Trévoux [illegible] par le [illegible] Les Francs s'emparèrent [illegible] en 402; elle passa à la [illegible] Les XVe et XVIe siècles furent [illegible] prospérité. Une université [illegible] 1459 fonctionna jusqu'en 1768. En 1795, [illegible] Trévoux fut le chef-lieu [illegible] Saône-et-Loire. Les [illegible] de Vienne la donna à la [illegible]

Trevethin et Pontypool, [illegible] la Grande-[illegible] de Monmouth, [illegible] en un [illegible] et de fer [illegible] hab.

Trevi, [illegible] (prov. de Pérouse), [illegible] par les tremble-[illegible]

Trevico, [illegible] (prov. d'Avellino), [illegible]

trevier [illegible] Mar. Maître voilier. || Ouvrier [illegible]

Trévières, [illegible] ant. [illegible] Calvados, arrond. et à [illegible] Bayeux, [illegible] f. d'Isigny sur-Mer à la Manche. Laiterie. Haute-[illegible] quincaillerie fabrication [illegible] Le [illegible] en 2 291 hab.

Treviglio, [illegible] (prov. de Bergame, [illegible] Milan), [illegible] chef-lieu de circondario. [illegible]

Trevignano, [illegible] (prov. de Trévise). [illegible]

Tréville ou **Troisville** (Jean de Peyre, [illegible] 1672). Il appartenait [illegible] Soule et Gascogne. Entre [illegible] par les français, [illegible] le la compagnie [illegible] sous le ministère [illegible] par [illegible] la suppression [illegible] reprend le gouvernement du pays de [illegible] Dans la [illegible] dans *les Trois* [illegible] Jusqu'à Henri de **Tréville**, né [illegible] Pau vers [illegible] avec Louis XIV. Il [illegible] la première [illegible] campagne des [illegible] et obtint, en 1672, [illegible] du pays de Foix [illegible] les ordres de Colbert [illegible] et se rapporta à la [illegible] fut tellement [illegible] la faveur [illegible] très lié [illegible] le [illegible] Vau[illegible]

trévir [illegible]

Treviranus [illegible]

TRÉVIRE (de *t-* pour *tors* et le [illegible] f. Cordage [illegible] au sommet d'un plan incliné, dont les [illegible] et qui sert à allaler un [illegible] pratique en cont[illegible] etenant sur les doubles. || Sorte [illegible]

TRÉVIRER v. a. Mar. Allaler à l'aide de trévires. || *Trévirer de cartahue*, La retourner sans dessus dessous.

Trévires ou **Trévères**, peuple de l'ancienne Gaule [illegible] de l'E., qui habitait la vallée inférieure de la [illegible] au N. des Médiomatrices, et avait pour capitale *Augusta Trevirorum* (Trèves).

La [illegible] de cette population était celtique, mais, à une [illegible] fort ancienne, le pays avait été conquis par les [illegible] germains, qui constituèrent la noblesse, tout en adoptant [illegible] la langue celtique, comme l'attestent les noms de lieux et [illegible] de personnes et le témoignage de saint Jérôme pour le [illegible] siècle. L'administration romaine enleva aux Trévires la [illegible] partie de leur territoire qui touchait au Rhin et l'adjoignit [illegible] à la Germanie inférieure. Le reste fit partie de la Gaule [illegible] Belgique. Trèves était leur capitale.

Trevisani (Francesco), peintre italien, né à Capo d'Istria en 1656, mort à Rome en 1746. Élève d'un peintre [illegible] français, puis de Zanchi à Venise, il se rendit à Rome et [illegible] fut chargé d'importants travaux par le cardinal Chigi, par [illegible] duc de Modène par le pape Clément XI, et par Pierre [illegible] le Grand. Doué du talent d'imiter toutes les manières, il a peint un grand nombre de tableaux qui se distinguent par une touche fine et spirituelle, un ton agréable et chaud. Parmi les meilleurs, nous citerons un des *Prophètes* du palais Saint-Jean de Latran; *les Quatre parties du monde* (dôme d'Urbin); *Saint Joseph mourant* (église du collège royal à Rome); *le Crucifiement* (Forlì); *la Vierge couvrant d'une draperie l'enfant Jésus et Jésus montrant une grenade à la Vierge* (Louvre). — Son frère Angiolo, né à Capo d'Istria, élève aussi de Zanchi, excella dans le portrait.

Trévise (ital. **Treviso** ou **Trevigi**), ville d'Italie (Vénétie), ch.-l. de prov., sur le Sile; 31.300 hab. (*Trevisans, anes.*) Industrie active; métallurgie, bonneterie, faïencerie, tuilerie, etc. — Trévise, entourée de remparts, est assez mal bâtie, et ses rues sont irrégulières. On y remarque cependant les beaux palais du Consiglio, de la Signoria (XIIIe s.); la cathédrale (XIIe s.), où est conservée la célèbre *Annonciation* du Titien, avec des peintures de Bordone et de Pordenone.



Cathédrale de Trévise.

Soussonnoni ancien de *Tarvisium*, elle fut un municipe de Rome; elle passa entre les mains des Goths et des Hongrois, dépendit de Padoue et de Vérone. Prise par les Vénitiens en 1104, elle suivit depuis la destinée de la république. Patrie du roi des Goths Totila, du peintre Bordone, du pape Benoît XI, de l'évêque Fortunat. Le maréchal Mortier porta le titre de « duc de Trévise ».

Trévise (province de), prov. d'Italie (Vénétie), bornée par les provinces de Belluno, d'Udine, de Venise, de Padoue et de Vicence. Superf. 2 473 kil. carr.; pop. 416.231 hab. Plaine basse, bien arrosée et très fertile en céréales. On y élève le gros bétail et les moutons; la sériciculture y est active.

Trévise (duc de), maréchal de France. V. Mortier.

Trevol, comm. de l'Allier, arrond. et à 8 kilom. de Moulins, sur un coteau, au-dessus d'un sous-affluent de l'Allier; 1.248 hab. Église des XIIe et XVe siècles.

Trévoux, comm. du Finistère, arrond. et à 8 kilom. de Quimperlé; 1.592 hab.

Trévoux, ch.-l. d'arrond. de l'Ain, à 51 kilom. de Bourg, sur la Saône; 2.821 hab. (*Trévoltiens, ennes.*) Ch. de f. P.-L.-M. Affinage et tirage d'or et d'argent. Fabriques de filières. Serrurerie. Hoteries. Église du XIVe s., palais de justice, ancien palais du parlement de la Dombes, où l'on remarque une salle peinte à fresque au XVIIe siècle. Restes des remparts du XIVe siècle. — L'arrondissement a 8 cant., 111 comm. et 83 362 hab., le canton a 23 comm. et 16.925 hab.

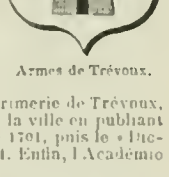

Armes de Trévoux.

— *Histoire.* Trévoux est probablement d'origine gallo-romaine. Acquise en 1402 par la famille de Bourbon, cette ville ne tarda pas à devenir la capitale de la Dombes. Au commencement du XVIIIe siècle, la célèbre imprimerie de Trévoux, créée en 1603, étendit la renommée de la ville en publiant le « Journal de Trévoux », à partir de 1701, puis le « Dictionnaire de Trévoux », à partir de 1704. Enfin, l'Académie de Trévoux se fondait en 1707.

Trevoux (Dictionnaire de). V. Dictionnaire.

Trevoux (Journal ou Mémoires de), célèbre recueil [illegible] du XVIIIe siècle (1701-1775). Fondé et rédigé par [illegible] de la compagnie de Jésus, pour imiter le *Journal des Savants*, et combattre l'école philosophique, [illegible] Trévoux sous le nom de *Mémoires*, mais plus [illegible] le *Journal*, il survécut à la dispersion [illegible] en 1762 et, sous ces titres divers, fut continué [illegible] vers 1782. C'est une source très importante de documents [illegible] l'histoire littéraire. Des extraits de ce recueil [illegible] été publiés par Alletz (*L'Esprit des journalistes de Trévoux*, 1761 et [illegible]) et l'abbé Grosier (en 1864), le P. Sommervogel publia une *Table méthodique du « Journal de Trévoux »*.

trewie (*tr*) n. f. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbres à feuilles opposées, dont on connaît deux espèces hindoues.

Trézel (Camille-Alphonse), général et homme politique français, né et mort à Paris (1780-1860). Dessinateur au bureau de la guerre (1801), il devint ingénieur géographe, puis entra dans l'armée active, et servit pendant les campagnes de 1806-1807. Il partit ensuite pour la Perse avec le général Gardanne, retourna en France en 1809, et fit les campagnes d'Espagne, de Russie et d'Allemagne. Général de brigade après Waterloo, il fut sous-chef d'état-major de l'expédition de Morée (1828), et partit en Afrique (1831). Blessé pendant l'expédition de Bougie, il remporta une brillante victoire à la Macta, et devint général de division après le siége de Constantine. Rentré en France en 1835, il fut directeur du personnel au ministère de la guerre, puis ministre (1847). Mis à la retraite après la révolution de 1848, il devint gouverneur militaire du comte de Paris, et du duc de Chartres jusqu'en 1858.

Trézène (en gr. *Troizen*), ancienne ville de la Grèce Péloponèse, près de la côte nord-est de l'Argolide. D'après la tradition, Pittheo y régna et Hippolyte y mourut. Ruines auprès de la ville actuelle de Damala. V. Damala.

Trézignies, pénitencier agricole de la côte ouest de l'île de la Nouvelle-Calédonie, sur la rive gauche de la Nera.

Trézioux, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. et à 43 kil. de Clermont-Ferrand); 1.086 hab. Église romane.

Trezzo sull' Adda, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), sur l'*Adda*; 4.713 hab.

TRI (du lat. *tres*, gr. *treis*, même sens), préfixe qui signifie trois.

TRI n. m. Triage, action de trier : *Le* TRI *des lettres*

TRI n. m. Techn. Assemblage de colonnes qui fait partie du métier à fabriquer les lacets.

TRI ou **TRICK** (de l'angl. *trick*, levée de cartes) n. m. Espèce de jeu d'hombre, qu'on joue à trois. || *Faire le tri*, Au whist, Faire une levée de plus que la partie adverse.

TRIABLE adj. Qui peut être trié.

TRIACADE (gr. *triakas*, proprem. « trentaine ») n. f. Antiq. gr. Réunion de trente jours, un mois. || Trentième jour du mois. — A Athènes, jour des morts, pendant lequel on offrait des sacrifices à Hécate dans les carrefours. || Subdivision de la tribu, à Athènes et à Sparte : réunion de trente familles, formant un *genos*. || Subdivision de l'armée spartiate, suivant Hérodote. || Sacrifice qu'on célébrait le trentième jour après les funérailles, et qui, à Athènes, mettait fin au deuil.

TRIACÉTINE n. f. Chim. L'un des éthers acétiques de la glycérine.

TRIACLEUR (de *thériaque*, qui s'écrivait autref. *triacle*) n. m. Vendeur de thériaque, charlatan. || Homme qui trompe par de belles paroles. (Vx.)

TRIACONTAEDRE (du gr. *triakonta*, trente, et *edra*, base), adj. Se dit de substances dont les cristaux ont trente faces.

TRIADE (du gr. *trias, ados*, groupe de trois) n. f. Groupe de trois.

— Littér. gr. Désigne plus spécialement l'ensemble formé, dans la plupart des odes de Pindare, par la strophe, l'antistrophe et l'épode.

— Musiq. anc. *Triade harmonique*, Accord parfait.

— Philos. néo-platon. Trinité de l'Un, de l'Intelligence et de l'Ame.

TRIADELPHE (*délf* — du préf. *tri*, et du gr. *adelphos*, frère) adj. Se dit des plantes dont la fleur présente des étamines soudées par leurs filets en trois faisceaux distincts.

Triadelphia, bourg des Etats-Unis (Virginie [comté d'Ohio]); 4.000 hab. Manufacture de tabac.

TRIADELPHIE (*dèl'-fi*) n. f. Bot. Etat des fleurs triadelphes.

TRIADIQUE (*dik*) adj. Philos. Qui appartient à la triade.

TRIADITE (du gr. *trias, ados*, le nombre trois) n. f. Se dit d'une variété de chaux carbonatée naturelle.

TRIAGE (*aj'* — de l'anc. franç. *triège*, d'orig. inconn.) n. m. Sylvic. Canton de bois, par rapport aux coupes qu'on en fait. || Etendue de forêt qu'un garde forestier doit surveiller.

— Féod. Droit pour le seigneur de faire distraire à son profit le tiers des biens concédés par lui à une paroisse.

TRIAGE (*aj'*) n. m. Action de trier : *Faire un* TRIAGE *dans des livres, des papiers.*

— Ch. de f. *Gare de triage*, Ensemble de voies de garage situées à proximité d'une bifurcation importante et où s'effectue le triage des wagons de marchandises, c'est-à-dire le groupement de ces wagons suivant leur destination.

— Monn. Opération par laquelle on sépare les pièces qui, n'étant pas de poids, doivent être mises à la refonte.

— Œnol. *Triage des raisins*, Opération consistant à éliminer de la vendange, avant de la pressurer ou de la jeter à la cuve, les grains mauvais, tachés ou attaqués par les moisissures. || On dit aussi ÉPLUCHAGE.

— Techn. Action de mettre au rebut les feuilles tachées ou déchirées du papier, avant de le mettre en mains ou en rames. || Action d'enlever à la main les corps étrangers que la batterie n'a pu séparer de la laine.

TRIAILÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *aile*) adj. Bot. Qui est muni de trois ailes : *Feuille, Graine* TRIAILÉE.

TRIAILLE (*a-ill'* [*ll* mll.] — de *trier*) n. f. Chez les fabricants de cartes à jouer, Catégorie de carton qui n'est pas de première qualité. || Cartes de rebut.

Triaire (Pierre), soldat français, né au Vigan en 1771, mort à El-Arisch (Egypte) en 1799. Il s'engagea en 1788, se fit remarquer au siége de Toulon, suivit Bonaparte en Italie, puis en Egypte. Il se distingua à la prise du Caire et au siége de Saint-Jean d'Acre. Pendant la retraite, il fut chargé de défendre le caravansérail fortifié d'El-Arisch. Entouré d'ennemis, Triaire, après avoir fait fuir le plus possible de ses soldats, fit sauter le magasin à poudre et périt dans l'explosion.

TRIAIRES (*ère* — du lat. *triarius*) n. m. pl. Antiq. rom. Nom donné aux soldats de la troisième partie de la légion romaine. — *Un* TRIAIRE.

— Encycl. Les *triaires*, choisis parmi les soldats les plus âgés, constituaient l'élite et, en quelque sorte, la réserve de la légion. Placés en arrière des *hastaires* et des *princes*, qui formaient les deux premières parties, on ne les engageait qu'à la dernière extrémité. D'où cette locution souvent employée pour dire qu'une bataille avait été chaudement disputée : L'affaire est allée jusqu'aux triaires ; *res ad triarios*. Les triaires étaient vêtus d'une armure de mailles et coiffés d'un casque. Chaque légion comprenait six cents triaires.

TRIAIZE, comm. de la Vendée, arrond. et à 36 kilom. de Fontenay-le-Comte, dans le marais Poitevin ; 1 509 hab. Ch. de f. de Luçon à l'Aiguillon.

TRIAKENE du préf. *tri*, et de *akène* n. m. Bot. Fruit composé de trois akènes.

TRIAL n. m. Chanteur d'opéra-comique, qui tient l'emploi où excellait Antoine Trial. Pl. *Des* TRIALS.

TRIAL Antoine), chanteur français, né à Avignon en 1736, mort à Paris en 1795. Il était frère de Jean-Claude Trial, né à Avignon en 1732, mort à Paris en 1771, qui fut directeur de la musique du prince de Conti, puis de l'Opéra, avec Berton, et fit représenter divers ouvrages. Antoine débuta à la Comédie Italienne dans le *Sorcier*, en 1764. Reçu dans la société, il arriva rapidement à la part entière, devint l'idole du public, et mérita de donner son nom à l'emploi des ténors comiques, des rois et des paysans, qu'on appelle encore des *trials*, surtout en province. Excellent comédien, bel acteur, bon musicien, mais doué d'une voix faible et nasillarde, il eut pour successeurs Féréol et Sainte-Foix. Pendant la Terreur, il fut membre du Comité révolutionnaire de la rue Le Peletier. La réaction thermidorienne lui fit payer cher : les huées et les sifflets empoisonnèrent ses derniers jours. On croit qu'il s'empoisonna en 1795. Trial avait épousé une de ses camarades de la Comédie-Italienne, Marie-Jeanne Milon (1746-1814). Leurs deux noms se trouvent associés aux plus beaux succès de cet aimable répertoire de la fin du XVIIIe siècle, qui comprend : *Zémire et Azor*, *le Déserteur*, *l'Épreuve villageoise*, etc. — Leur fils, Armand-Emmanuel, né et mort à Paris (1771-1802), clavecimiste de mérite, fit représenter plusieurs opéras, dont le plus connu est *Cécile et Julien* ou *le Siège de Lille* (1792).

TRIALOGUE (*log'*) — du gr. *treis*, trois, et *logos*, discours) n. m. Dialogue entre trois personnages. Peu us.

TRIAMYLPHOSPHINE n. f. Base organique qui résulte de la substitution de trois radicaux amyles aux trois atomes d'hydrogène de l'hydrogène phosphoré.

TRIANDRE (du préf. *tri*, et du gr. *anêr, andros*, mâle) adj. Bot. Qui a trois étamines libres.

TRIANDRIE (*dri* — rad. *triandre*) n. f. Etat des plantes qui ont trois étamines libres. || Troisième classe du système sexuel de Linné, comprenant les genres qui ont des fleurs hermaphrodites, à trois étamines libres. (Elle correspond à plusieurs familles naturelles très nombreuses, telles que les graminées, les cypéracées, les iridées et quelques autres.)

TRIANDRIQUE (*drik'*) adj. Bot. Qui appartient à la triandrie.

TRIANGLE (lat. *triangulus*) n. m. Géom. *Triangle rectiligne* ou simplem. *Triangle*, Figure formée par trois

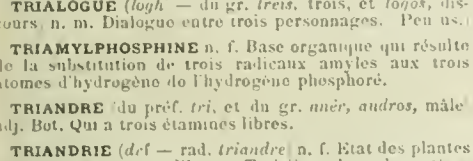

Triangles rectilignes : 1. Equilatéral ; 2. Isocèle ; 3. Scalène ; 4. Rectangle.

droites qui se coupent et sont limitées à leurs points d'intersection. (Les trois droites sont les trois *côtés* du triangle ; leurs points d'intersection sont les trois *sommets*.) || *Triangle curviligne*, Celui dont les côtés sont des lignes courbes. || *Triangle mixtiligne*, Celui qui a pour côtés des lignes droites et des lignes courbes. || *Triangle sphérique*, Figure formée, sur la surface d'une sphère, par trois arcs de grand cercle qui se coupent. || *Triangle équilatéral*, Celui qui a trois côtés égaux. || *Triangle isocèle*, Celui dont deux côtés sont égaux entre eux. || *Triangle scalène*, Celui dont les trois côtés sont inégaux. || *Triangle équiangle*, Celui dont les trois angles sont égaux entre eux. || *Triangle acutangle*, Celui dont les angles sont aigus. || *Triangle rectangle*, Triangle plan dont un angle est droit. || *Triangle obtusangle*, Triangle plan dont un angle est obtus.



Triangle curviligne.

Agric. *Triangle équilatéral*, Instrument dont on se sert pour sarcler ou butter les plantes, pour déboucher et retracer les allées, gratter et ébouer les chemins.

— Alchim. Symbole des trois principes du grand œuvre : soufre, mercure et sel ou arsenic, considérés comme les principes composants de tous les métaux.

— Arithm. *Triangle arithmétique*, Nombres figurés des divers ordres, disposés en forme de triangle.

— Astron. *Triangle boréal*, Constellation de l'hémisphère boréal. || *Triangle austral*, Constellation de l'hémisphère austral. || *Petit Triangle*, Petite constellation de l'hémisphère boréal, placée auprès du Triangle boréal.

— Blas. Meuble de l'écu représentant la figure de ce nom. (Le triangle est représenté le plus souvent plein, les trois côtés égaux, et posé de telle façon que l'angle pris pour sommet soit dirigé du côté du chef. Placé en sens inverse, il est dit *renversé* ou *renversé*. Quand ses sommets sont terminés par des fleurons, on le dit *fleuronné*, par les fleur de lis, *fleurdelisé*, par des trèfles, *trèflé*. Deux triangles vidés peuvent être *entrelacés* ou *entrelacés*.)

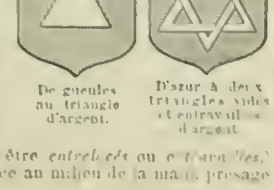

De gueules au triangle d'argent.

D'azur à deux triangles vides et entrelacés d'argent.

— Chirom. Figure tracée au milieu de la main, présage d'habileté, d'aptitude.

— Constr. Sorte d'équerre, dont une branche est beaucoup plus mince que l'autre.

— Fortif. Ouvrage dont les trois angles sont fermés par des bastions coupés ou des demi-bastions.

— Fr.-maçonn. L'un des attributs de la franc-maçonnerie. V. ce mot.

— Jeux. Nom d'un jeu de billes, appelé aussi BANGUETTE.

— Liturg. Trois cierges qu'on allume le samedi saint, quand on fait le feu nouveau.

— Mar. Echafaud composé de trois planches ou de trois barres de cabestan et servant à nettoyer un mât. || Pavillon de forme triangulaire, employé pour les signaux.

— Musiq. Instrument d'acier, en forme de triangle, qu'on frappe avec une baguette de même métal, pour accompagner certains airs. || Musicien qui joue du triangle.

— Encycl. Géom. *Triangles rectilignes*. La somme des angles d'un *triangle* est égale à deux droits et, par suite, un triangle ne peut avoir qu'un seul angle droit, et, à plus forte raison, qu'un seul angle obtus.

Les trois angles d'un triangle et les trois côtés constituent les six éléments principaux du triangle ; un triangle est déterminé par trois éléments principaux dont au moins un côté, ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse y avoir qu'un seul triangle ayant trois éléments donnés, mais que le nombre des triangles satisfaisant à trois conditions distinctes est nécessairement fini. Lorsque les éléments donnés sont pris exclusivement parmi les côtés et les angles du triangle, il ne se trouve que quatre cas distincts : le premier, où l'on donne deux côtés et l'angle qu'ils comprennent ; le second, où l'on donne un côté et les deux angles adjacents ou l'un des angles adjacents et l'angle opposé (ces deux cas sont confondus en un seul, parce que, dès que l'on connaît deux des angles d'un triangle, on a immédiatement le troisième) ; dans le troisième cas, ce sont les trois côtés qui sont donnés ; dans le quatrième enfin, on donne deux côtés et l'angle opposé à l'un d'eux. Dans les trois premiers cas, le triangle, lorsqu'il est possible, est complètement déterminé ; dans le quatrième, la question en général comporte deux solutions.

Dans un triangle isocèle, les angles opposés aux côtés égaux sont égaux, et réciproquement. Si dans un triangle deux angles sont égaux, les côtés opposés sont aussi égaux.

Un triangle équilatéral est naturellement équiangle ; chacun de ses angles est par conséquent de 60°.

On appelle *hauteur* d'un triangle la perpendiculaire abaissée d'un sommet sur le côté opposé. L'aire d'un triangle a pour mesure la moitié du produit des mesures de sa base et de sa hauteur. Si l'on veut exprimer la mesure d'un triangle en fonction des mesures de ses trois côtés, on trouve :

$$S = \sqrt{p\,(p-a)\,(p-b)\,(p-c)},$$

p désignant le demi-périmètre et a, b, c les côtés. Le rayon du cercle circonscrit à un triangle est donné par la formule :

$$R = \frac{abc}{4S};$$

le rayon du cercle inscrit l'est par : $r = \frac{S}{p}$;

les rayons des cercles inscrits le sont par :

$$r' = \frac{S}{p-a},\quad r'' = \frac{S}{p-b},\quad r''' = \frac{S}{p-c}.$$

Il existe en conséquence une relation entre les quatre rayons r, r', r'', r''' ; en effet, si l'on fait la somme des inverses des trois derniers, on trouve :

$$\frac{1}{r'} + \frac{1}{r''} + \frac{1}{r'''} = \frac{1}{r};$$

d'ailleurs,

$$rr'r''r''' = S^2.$$

Le triangle rectangle jouit de propriétés remarquables, dont la principale est que le carré construit sur l'hypoténuse est équivalent en surface à la somme des carrés construits sur les deux côtés de l'angle droit. Ces deux derniers carrés sont entre eux comme les segments déterminés sur l'hypoténuse par la perpendiculaire abaissée du sommet de l'angle droit ; chacun d'eux est équivalent au rectangle qui aurait pour dimensions l'hypoténuse entière et le segment adjacent au côté considéré, ce dernier énoncé équivaut à dire que dans un triangle rectangle chaque côté de l'angle droit est moyen proportionnel entre l'hypoténuse et le segment adjacent. Théorème de Pythagore.

Dans un triangle quelconque, le carré d'un côté opposé à un angle aigu ou obtus est égal à la somme des carrés des deux autres, moins ou plus le double produit de l'un de ces autres côtés par la projection de l'autre sur lui.

Dans un triangle quelconque, la somme des carrés de deux côtés est égale à deux fois le carré de la médiane correspondante au troisième côté, plus deux fois le carré de la moitié de ce troisième côté.

La bissectrice d'un angle d'un triangle divise le côté opposé en parties proportionnelles aux deux côtés adjacents.

Une parallèle à l'un des côtés d'un triangle divise les deux autres côtés en parties proportionnelles (théorème de Thalès) et sépare un autre triangle semblable au propose.

— *Similitude des triangles*. V. SIMILITUDE.

— *Triangles sphériques*. Un triangle sphérique sert de base à un trièdre ayant son sommet au centre de la sphère sur laquelle il est tracé. Les côtés du triangle servent de mesure aux faces du trièdre ; quant aux angles du triangle, ce sont les dièdres du trièdre. Il résulte immédiatement de cette assimilation que la somme des côtés d'un triangle sphérique est moindre qu'une circonférence de grand cercle, et que la somme des angles est comprise entre deux et six droits. Les cas d'égalité des triangles sphériques sont les mêmes que ceux des triangles rectilignes, sauf que, deux triangles tracés sur une même sphère ne pouvant être superposables sans être égaux, deux triangles équiangles sont égaux, et que, d'un autre côté, deux triangles sphériques pouvant être égaux dans toutes leurs parties sans être superposables. L'égalité doit s'étendre à la symétrie.

Un triangle sphérique peut être birectangle et même trirectangle, c'est-à-dire avoir deux ou trois angles droits. Le triangle trirectangle est le huitième de la sphère ; il est souvent employé comme terme de comparaison pour toutes les surfaces sphériques. Un triangle sphérique compare au triangle trirectangle a pour mesure le rapport à un droit de l'excès de la somme de ses angles sur deux angles droits. De même, la mesure d'un polygone sphérique est le rapport à un droit de l'excès de la somme de ses angles sur autant de fois deux angles droits qu'il a de côtés moins deux.

— Algèbr. *Triangle arithmétique de Pascal*. Le tableau qui porte ce nom a été imaginé par Pascal pour former d'une manière simple et rapide les coefficients des puissances d'un binôme. Le terme général du développement de la puissance m du binôme a pour coefficient

$$C_n^m = \frac{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdots n}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdots m}.$$

mais cette formule n'était pas connue de Pascal. Pascal reconnut que, pour former le coefficient du terme de rang n dans le développement de la puissance m du binôme, il fallait faire la somme des coefficients du terme de même rang et du terme précédent dans la puissance immédiatement inférieure. Que l'on imagine donc des entiers sur une ligne horizontale (les coefficients de la puissance $m+1$ que l'on supposera devoir être écrits sur la ligne placée au-dessous, de la manière que deux coefficients de même rang se trouvent sur une même colonne verticale), il faudra ajouter chaque terme de la ligne déjà formée avec le précédent de la même ligne et porter le résultat au-dessous du second de ces deux termes. Cette simple remarque suggère immédiatement la construction suivante du *triangle arithmétique* ou l'on écrit d'abord une colonne de zéros, qui sont censés représenter les valeurs de C_{-1}^m, on place à côté de cette première colonne une colonne d'unités qui représentent les valeurs de C_0^m ; dans cette colonne chaque terme est égal à la somme de celui qui est immédiatement au-dessus de lui et de celui qui est au-dessus à gauche, c'est-à-dire écrit dans la colonne de ligne horizontale le second coefficient de la première puissance du binôme. On a plus ensuite qu'à appliquer la règle pour prolonger autant qu'on veut le tableau.

0	1	0									
0	1	1	0								
0	1	2	1	0							
0	1	3	3	1	0						
0	1	4	6	4	1	0					
0	1	5	10	10	5	1	0				
0	1	6	15	20	15	6	1	0			
0	1	7	21	35	35	21	7	1	0		
0	1	8	28	56	70	56	28	8	1	0	
0	1	9	36	84	126	126	84	36	9	1	0

Les termes de la troisième colonne s'appellent les nombres naturels ; ceux de la quatrième colonne sont les nombres figurés du premier ordre ; ceux de la cinquième, les nombres figurés du second ordre, etc. Remarquons qu'un terme quelconque est égal à la somme de tous ceux de la colonne précédente qui sont au-dessus de lui.

— Astron. Le *Triangle boréal*, appelé par les Grecs *Deltodon*, s'étend, entre Persée, Andromède et le Bélier, du 26° au 33° parallèle en déclinaison, et de 1 h. 15 m. à 2 h. 30 m. sidérales en ascension droite. Les plus belles étoiles forment un triangle rectangle à côtés inégaux. Cette constellation passe non loin du zénith de Paris et est visible la nuit, du mois de septembre au mois d'avril.

Le *Triangle austral*, introduit dans les atlas célestes par Bayer en 1603 et appelé aussi la *Petite Balance*, Libella, s'étend entre l'Autel, le Compas, Apus et le Paon, du 60° au 71° parallèle en déclinaison, et de 14 h. 40 m. à 17 h. 20 m. sidérales en ascension droite. Le triangle est dessiné par une étoile de 2e grandeur au sommet et deux étoiles de 3e grandeur à la base. Cette constellation ne s'élève pas au-dessus de l'horizon de Paris.

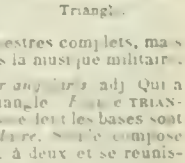

Triangle.

— Musiq. Pour que les vibrations du *triangle* ne soient pas interceptées, l'un des angles du bas du triangle est un peu ouvert et l'instrumentiste le tient suspendu à un cordon ou à un fil. Le triangle, compris dans ce qu'on appelle la batterie, fait partie de tous les orchestres complets, mais il est particulièrement employé dans la musique militaire.

TRIANGULAIRE (*ri* — du lat. *triangularis* adj. Qui a trois angles, qui a la forme d'un triangle. || Encycl. TRIANGULAIRE. *Prisme triangulaire*. Prisme dont les bases sont des triangles. || *Bol triangulaire*. Solide qui se compose de douze triangles parallèles deux à deux et se réunissant six par six en un point de la même axe.

— Anat. *Muscle triangulaire* ou substantiv. *Triangulaire*. Nom de divers muscles qui présentent la forme d'un triangle. *Le* TRIANGULAIRE *des lèvres, du sternum, du coccyx*.

— Arith. *Nombres triangulaires*, Série de nombres figurés, formée en additionnant successivement les deux premiers nombres figurés du premier ordre, puis les trois premiers, les quatre premiers, etc.

— Diplomat. *Lettres triangulaires*, Sorte de lettres tranchées, dont la base et le sommet, c'est-à-dire les petits traits horizontaux qui terminent le bas et le haut d'un jambage, finissent en triangles. Elles n'existent qu'en majuscules. Ainsi les lettres T, I.

TRIANGULAIREMENT (*ri*) adv. En forme de triangle.

TRIANGULATEUR (du lat. *triangulus*, triangle) adj. m. Se dit d'un géomètre chargé de faire des triangulations.

TRIANGULATION (*si-on*) — du lat. *triangulus*, triangle) n. f. Partage d'une surface terrestre en un réseau de triangles servant à mesurer une ligne géodésique ou à dresser la carte d'une région.

— Encycl. La *triangulation*, imaginée au commencement du XVIIe siècle par le Hollandais Snellius, se substitue, sur le terrain, à la mesure des grandes longueurs. L'évaluation des angles, susceptible de plus de précision, l'objet principal de cette opération est la détermination d'un arc de méridien ou de parallèle. Soit AX, par exemple, la ligne géodésique à évaluer. On mesure une base AB, puis alternativement de part et d'autre de cette ligne, on choisit des points élevés, facilement observables, C, D, E... et l'on considère les triangles consécutifs BCP, CDE, EDF... ; on mesure au théodolite les angles CAB, CBA. On peut donc résoudre le triangle ABC. Connaissant par suite BC

TRIANGULER v. a. Faire

TRIANNUEL, ELLE [illegible]

TRIANNULAIRE [illegible] adj. Hist

TRIANON [illegible] n. m. [illegible] au XVIIe et au [illegible] construisait dans [illegible] Trianon de Versailles.

Trianons [illegible] Bien avant que [illegible] XV [illegible] tour à tour rendu [illegible] Trianon, il existait en ce [illegible] par [illegible] Sainte-Marie-[illegible] Louis XIV [illegible] mer [illegible] assez [illegible] à Versailles et à la [illegible]

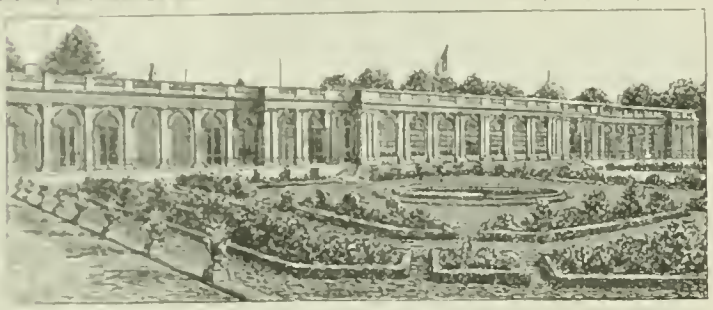

Le Grand Trianon.

[illegible] XV fit bâtir par [illegible] le palais, surmonté

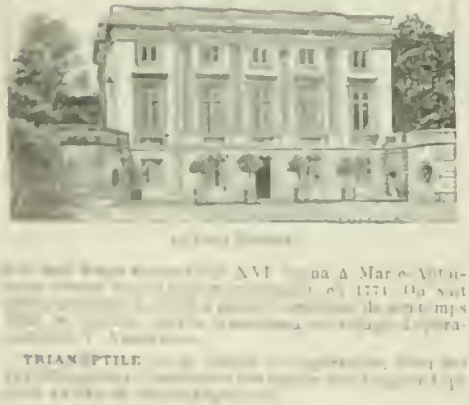

[illegible] XVI [illegible] na à Marie-Antoinette [illegible] 1774. On sait [illegible] de petits mys[illegible]ra-

TRIANTAPTILE [illegible]

TRIANTHÈME [illegible]

TRIARACHINE [illegible]

TRIARDS [illegible]

TRIARTICULÉ, ÉE [illegible]

TRIAS [illegible] n. m. Terrain [illegible] la partie [illegible] il repose sur le [illegible] système [illegible] par les [illegible] ce système [illegible] jurassique. Le trias est principalement caractérisé par le développement [illegible] reptiles, les sauroptérygiens [illegible] nombreux. L'Afrique du Sud a fourni [illegible] à la base du système, l'arrhinodon, plus [illegible] que les stégocéphales permiens; [illegible] est le *mastodontosaurus giganteus*. Les [illegible] ne sont représentés que par des débris peu importants. Les mollusques céphalopodes sont nombreux; [illegible] sont remarquables par la finesse prodigieuse [illegible] suture de leurs cloisons. Parmi les échinodermes on a recueilli un assez grand nombre d'encrines; [illegible] couches sont pétries avec les éléments dissociés [illegible] tige. La flore offre des equisétacées géantes, des [illegible] arbres-feutes, des conifères, de nombreuses cycadées, etc. Le trias a été divisé en trois étages, qui sont, [illegible] bas en haut *werfénien*, *muschelkalk* et *keuper*. Le sel [illegible] est très abondant au sein des formations triasiques [illegible] trois étages.

TRIASIQUE [illegible] adj. Géol. Qui appartient au trias: *Terrains* TRIASIQUES. *Système* TRIASIQUE.

TRIASTER [illegible] n. m. Figure caryocinétique anormale, où le fuseau a trois pôles au lieu de deux. V. CARYOCINÈSE.

TRIATOMICITÉ n. f. Chim. Caractère des molécules triatomiques.

TRIATOMIQUE *mik'* adj. Chim. Se dit des corps dont les atomes peuvent se combiner à trois atomes d'hydrogène ou qui peuvent se substituer à trois atomes d'hydrogène ou d'un corps monoatomique.

TRIAU *tri-ô* n. m. En Champagne, Mauvais terrain. On dit aussi SAVART.

TRIAUCOURT, ch.-l. de cant. de la Meuse, arrond. et à 29 kilom. de Bar-le-Duc, sur la rivière de *Triaucourt*; 819 hab. Ch. de f. de la Meuse. Distilleries. Constructions mécaniques. — Le canton a 20 comm. et 5.143 hab.

TRIAVERDINS (*ver'*) n. m. pl. Hist. Nom donné à des brigands qui, au XIe siècle, saccageaient les églises, les monastères, les villages, et qui furent excommuniés, en 1179, par le troisième concile de Latran. — *Un* TRIAVERDIN.

TRIBADE du gr. *tribas, ados*, même sens; de *tribein*, frotter. n. f. Femme qui entretient un commerce charnel contre nature avec des personnes de son sexe.

TRIBADISME (*disme'* — rad. *tribade*) n. m. Inversion sexuelle chez la femme, caractérisée par ce fait que celles qui s'y adonnent n'éprouveraient l'orgasme que par le contact des parties génitales elles-mêmes.

TRIBAL, ALE, ALS adj. Qui vit par tribus.

TRIBALLE n. f. Comm. Morceau de porc frais, cuit dans de la graisse, qu'on vendait autrefois au peuple dans les foires.

— Techn. Tringlette de fer, avec laquelle les fourreurs battent les peaux pour les assouplir.

TRIBALLER *ba-lé* v. a. Techn. Passer les peaux par la triballe; assouplir les peaux avec la triballe.

TRIBALLES lat. *Triballi*, ancien peuple de la Thrace septentrionale, entre l'Hémus et le Danube, qui battit Philippe de Macédoine, mais fut vaincu en 335 av. J.-C. par Alexandre.

TRIBANO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]; 3 800 hab. Chaux.

TRIBART (*bar'*) n. m. Bâton que l'on suspend au cou d'un chien, pour l'empêcher de chasser ou de courir dans les vignes. Sorte de collier triangulaire, formé de trois bâtons que l'on met au cou des porcs, des veaux, pour les empêcher de passer à travers les haies.

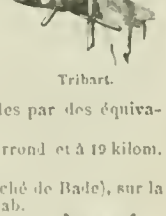

Tribart.

TRIBASICITÉ n. f. Chim. Caractère des acides tribasiques.

TRIBASIQUE (*zik'*) adj. Se dit d'un sel qui contient trois fois autant de métal que le sel neutre correspondant. Se dit d'un acide qui renferme trois atomes d'hydrogène remplaçables par des équivalents métalliques.

TRIBEHOU, comm. de la Manche, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Lô, 975 hab.

TRIBERG, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), sur la Gutach, affluent de la Kinzig; 2.779 hab. Horlogerie.

TRIBOLIUM (*lom*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionides, répandus sur le globe. *Tribolium ferrugineum* et *confusum* sont cosmopolites; aux colonies, ils constituent un véritable fléau en [illegible] les grains, les biscuit.)



Tribolium (gr. 5 fois).

TRIBOLO Niccolò PERUCCI, dit Il, [illegible] oriental en, né à Flo[illegible] 1500, mort en 1565. Élève de [illegible] Sansovino, il exécuta à [illegible] pour Saint-Pétrone des statues [illegible] Sibylles, où il révéla son [illegible] expression, une [illegible]ssomption et [illegible] les bas-reliefs sur la *Fuite de Loth*, l'*Histoire de Joseph*, etc. De retour à Florence, il exécuta, sous la direction de Michel-Ange, des travaux remarquables à la bibliothèque Laurentiana et deux statues pour le mausolée de Julien de Médicis. Il exécuta une statue équestre de Jean des Bandes noires, et les sculptures d'un arc de triomphe élevé à Florence. Nommé surintendant des ponts, fleuves et chaussées de Florence, il voulut diriger le cours des eaux du territoire; mais des inondations qui eurent lieu pendant ces travaux soulevèrent contre lui des plaintes presque unanimes. Il en mourut de chagrin.

A citer encore, parmi ses œuvres : une statue d'*Ange* et les tombeaux de *Médicis* et de *Matteo Corte*, à Pise; le tombeau d'Adrien VI, en collaboration avec Michel-Ange, deux figures de *Victoires*; la fontaine du château de Castello; etc.

TRIBOMÈTRE du gr. *tribein*, frotter, et *métron*, mesure. n. m. Physiq. Instrument qui sert à mesurer la force du frottement.

TRIBOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Physiq. Qui appartient au tribomètre : *Appareil* TRIBOMÉTRIQUE.

TRIBON (gr. *tribôn*; de *tribein*, frotter) n. m. Antiq. gr. Manteau grossier que portaient les pauvres gens. ‖ Manteau court des Spartiates. ‖ Depuis Socrate, Manteau des philosophes, surtout des stoïciens et des cyniques. ‖ Manteau que portaient les premiers moines.

TRIBONIEN, jurisconsulte et homme d'État du VIe siècle. Questeur du Palais-Sacré, c'est-à-dire ministre de la justice (529), il fut le principal auteur des grandes compilations législatives ordonnées par Justinien, et présida avec un talent et une activité remarquables les commissions qui rédigèrent le *Code* (529), le *Digeste* (530-533), les *Institutes* (533). Très avide, il contribua à exciter le mécontentement d'où naquit la sédition Nika (532) et fut un moment destitué. Mais, dès 533, il redevenait maître des offices, et, questeur en 535, il la resta jusqu'à sa mort (545).

TRIBOQUES, ancien peuple germain établi en Gaule, entre les Vosges et le Rhin, dans la Germanie Ire. Capit. *Argentoratum* (Strasbourg).

TRIBORD (*bor'* — mot d'orig. scandin. : dan. *styrbord*) n. m. Côté droit du navire en regardant l'avant. (Tribord, en langage maritime, est toujours employé au lieu de droite : *Venez sur* TRIBORD. — Il s'emploie souvent seul pour désigner la bordée du côté droit du navire : TRIBORD *de quart*.)

— Fam. *Faire feu de tribord et de bâbord*, Faire usage de tous ses moyens, de toutes ses ressources.

TRIBORDAIS (*dè*) n. m. Hommes de l'équipage faisant partie du quart de tribord.

TRIBOUIL (*bou-ill* [*ll* mll.] — subst. verb. de *tribouiller*) n. m. Trouble, agitation : *Comités, clubs, sections, faisaient un* TRIBOUIL *effroyable*. (Chateaubr.) [Vx.]

TRIBOUILLER (*bou-ill* [*ll* mll.] — du lat. *tribulare*, tourmenter, affliger) v. n. Être agité, troublé : *Le sang me* TRIBOUILLE *partout*. (Campistron.) [Vx.]

— v. a. Agiter, troubler. [Vx.]

TRIBOULET (*lè* — o. m. Cylindre de bois dont se sert l'orfèvre pour arrondir différents ouvrages, lorsqu'ils sont forgés et ciselés. ‖ Outil de forme conique et offrant des rainures de distance en distance, dont se servent les fleuristes artificiels pour produire la nervure principale de certains pétales qui doivent se contourner en dehors.

TRIBOULET (FEVRIAL ou LE FEURIAL, dit), bouffon de cour, né à Foix-les-Blois, mort à l'âge de trente ans environ, en 1525 ou 1528. Ce nom a été popularisé par le drame de Victor Hugo, *Le roi s'amuse*, dans lequel Triboulet (au mépris de l'histoire) apparaît comme la personnification de l'amour paternel. Le surnom donné à Fevrial vient, sans doute, des *tribulations* dont il fut, tout jeune encore, l'objet. Selon Bernier, « ce n'estoit qu'un pauvre hébété », mais Clément Maret, dans sa *Prinse du chasteau de Pesquière*, attribue à Triboulet de la gaieté et même de l'esprit. D'autre part, Rabelais, mettant Triboulet en scène dans son *Pantagruel*, le traite de *morosophe*, ou fou sage. Triboulet fut le fou en titre d'office de Louis XII et de François Ier. Il avait un frère, NICOLAS **Le Feurial**, qui un compte de 1523 mentionne comme enfant de cuisine.

— n. m. Passé dans la langue pour désigner un bouffon : *Faire le* TRIBOULET.

TRIBRACTÉOLÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *bractéolé*) adj. Bot. Qui porte trois bractéoles.

TRIBRACTÉTÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *bractée*) adj. Bot. Qui est muni de trois bractées.

TRIBRAQUE (*brak'* — du gr. *tri*, trois, et *brakhus*, étroit, bref) n. m. Métr. Pied formé de trois brèves.

TRIBSEES, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stralsund]), sur la Trebel, affluent de la Peene; 3.381 hab.

TRIBU (du lat. *tribus*) n. f. Agglomération plus ou moins nombreuse de familles ou de peuplades sous l'autorité d'un même chef, vivant dans la même contrée, et tirant primitivement leur origine d'une même souche. ‖ Peuplade, relativement à une grande nation dont elle fait partie. ‖ Division de la population, chez certains peuples. ‖ Dans l'ancienne université de Paris, Subdivision des quatre nations qui la composaient.

— Hist. relig. Réunion de moines ayant un supérieur particulier, soumis à l'abbé. ‖ *La sainte tribu*, La tribu de Lévi vouée au sacerdoce.

— Bot. et zool. Division de la classification venant après la famille.

— ENCYCL. Hist. Les Juifs étaient divisés en douze *tribus*, issues des douze patriarches. Celle de Lévi, consacrée au culte, n'avait pas de territoire propre, mais la tribu de Joseph était représentée par celles d'Éphraïm et de Manassé, ses deux fils. Les patriarches eux-mêmes n'étaient autres que des chefs de tribus.

La tribu, qui est la famille successivement augmentée, se retrouve en effet à l'origine de toutes les sociétés. L'état de clan, tout en ayant disparu des nations civilisées, a cependant laissé dans les mœurs de plusieurs d'entre elles des traces visibles.

L'Attique comptait à l'origine quatre tribus, qui furent portées à dix par Clisthène, à treize sous l'époque romaine.

Il y avait à Rome trois tribus primitives : les *Ramnenses*, les *Tatienses* et les *Luceres*, originaires du Palatin, du

Quirinal et du Cœlius. Elles étaient divisées en curies, décuries et *gentes*, et furent l'origine de la plus ancienne aristocratie romaine. Avec Servius Tullius, le sens du mot *tribu* se modifie. Il répond là à une division territoriale qui embrasse toute la population noble et plébéienne, et même les affranchis. Elles atteignirent le nombre de trente-cinq en 241 : quatre *urbaines* et trente et une *rustiques*. Depuis l'établissement des comices 449), les citoyens votèrent par tribus. La tribu qui votait la première s'appelait *prérogative* et son suffrage entraînait ordinairement tous les autres. Les levées de la milice se firent d'abord par *centuries*, puis par tribus. Sous la république, la division en tribus dut une grande importance à la création des *comitia tributa*. V. COMICE.) Sous l'empire, les tribus existent encore, mais elles ne sont plus guère que le cadre des citoyens qui vivent des distributions publiques.

TRIBULATION *si-on* — du lat. *tribulatio* n. f. Affliction, adversité ; vive contrariété, désagrément : *Dieu exerce, éprouve ses élus par des* TRIBULATIONS.

— SYN. Affliction, croix, etc. V. AFFLICTION.

TRIBULE du gr. *tribolos*, chardon, trident ; lat. *tribulus*, herse, allus. à la forme du fruit n. m. Bot. Syn. le HERSE.

— Antiq. rom. Sorte de chausse-trape, en usage dans les opérations militaires.

TRIBUN (du lat. *tribunus* n. m. Magistrat romain, chargé de défendre les droits et les intérêts du peuple. ‖ Fonctionnaire préposé à un certain office, dans le Bas-Empire. ‖ *Tribuns consulaires*, Nom donné, à Rome, à des magistrats plébéiens qui avaient le même pouvoir que les consuls. ‖ *Tribuns militaires*, Magistrats romains qui jouirent pendant quelque temps de l'autorité des consuls. ‖ *Tribuns de légion* ou *de soldats*, Officiers supérieurs, dans l'armée romaine. ‖ *Tribuns du trésor public*, Magistrats romains institués par Romulus et remplacés plus tard par les questeurs, lors de l'expulsion des rois. ‖ *Tribun des célères*, Chef du corps de cavalerie de ce nom, institué par Romulus.

— Nom que l'on donna, en France, aux membres du Tribunat, créé par la constitution de l'an VIII.

— Fig. Celui qui met au service d'une cause politique et surtout populaire ses talents, son activité et une éloquence imagée, capable d'impressionner la foule : *On ne trouve guère qu'un* TRIBUN *au moyen âge : Rienzi.*

— ENCYCL. V. TRIBUNAT.

TRIBUNAL (mot lat. n. m. Siège du magistrat : *Juge qui est assis sur son* TRIBUNAL. ‖ Juridiction d'un magistrat ou de plusieurs qui jugent ensemble : *Comparaître devant le* TRIBUNAL. ‖ Magistrats eux-mêmes : *Le plus terrible des fléaux politiques, c'est la corruption des* TRIBUNAUX. (Condorcet.)

— Fig. Ce que l'on peut considérer comme de nature à rendre une décision quelconque : *Le* TRIBUNAL *de l'histoire.*

— *Tribunal civil*, Tribunal établi pour juger les contestations civiles. ‖ *Tribunal de première instance* ou *d'arrondissement*, Tribunal établi dans chaque arrondissement pour juger les affaires civiles et correctionnelles qui ne sont pas spécialement attribuées à d'autres tribunaux. ‖ *Tribunal de commerce*. V. COMMERCE. ‖ *Tribunal correctionnel*, Tribunal établi pour juger les délits. ‖ *Tribunal de paix*, Tribunal composé d'un juge de paix et de deux assesseurs, pris dans la commune où se tiennent les séances. ‖ *Tribunal de simple police*, Tribunal chargé de prononcer sur les infractions aux lois et règlements de police. ‖ *Tribunal de famille*, Réunion de parents assemblés pour juger des contestations entre des membres de la famille. ‖ *Tribunaux militaires*, Tribunaux établis pour juger les délits commis par des militaires.

— Archit. Partie postérieure des basiliques, qui a souvent la forme d'un hémicycle.

— Dr. intern. *Tribunal international*, Tribunal composé d'une seule ou de plusieurs personnes, auquel des États décident de soumettre un différend qui les divise. (La conférence internationale de la paix La Haye, 1899) a créé à La Haye une cour permanente d'arbitrage, que les États qui veulent lui confier leur litige composent eux-mêmes, en désignant chacun un ou plusieurs arbitres, dont la liste a été arrêtée d'avance par les États signataires de la convention de La Haye. ‖ *Tribunal des prises*. V. PRISE. ‖ *Tribunal austrégal*, Tribunal issu de l'ancienne pratique des États allemands, et qui, créé par une décision de la diète germanique du 3 août 1820, jugeait les différends entre membres de la Confédération.

— Hist. *Grands tribunaux*, Nom que l'on donnait à deux tribunaux suprêmes de l'ancien royaume de Pologne, l'un pour la Pologne, l'autre pour la Lithuanie, et qui jugeaient en dernière instance toutes les causes civiles et criminelles. ‖ *Tribunal spirituel*, Nom que Charles-Quint donna à l'Inquisition, lorsqu'il l'introduisit dans les Pays-Bas. *Tribunal révolutionnaire*, Tribunal établi pendant la Révolution et qu'on a aussi nommé *Tribunal criminel extraordinaire* à partir du 27 juillet 1794, date de sa réorganisation, et qu'il garda jusqu'à sa suppression, le 31 mai 1795.

— Mar. *Tribunaux maritimes*, Tribunaux établis pour punir tous les crimes, délits ou contraventions commis soit par des marins, soit par des passagers relativement au service maritime. ‖ *Tribunal de revision maritime*, Tribunal qui revise les jugements des autres tribunaux maritimes.

— Relig. *Tribunal ecclésiastique*, Tribunal composé par l'Église, pour connaître des choses ecclésiastiques ou des fautes professionnelles commises par les clercs. ‖ Fig. Pouvoir spirituel des prêtres. ‖ *Tribunal séculier*, Tribunal qui connaît des matières temporelles. ‖ *Tribunal de la pénitence*, Confessionnal. — Par ext. La confession elle-même. On dit aussi le SAINT TRIBUNAL. ‖ *Tribunal de Dieu*, Justice divine, Dieu considéré comme juge.

ENCYCL. Dr. *Tribunaux en général*. Suivant la nature des matières qu'ils ont à juger, on distingue, en France, des *tribunaux de simple police, correctionnels, civils, criminels*, des *tribunaux de commerce*, des *tribunaux administratifs, maritimes*, etc. D'autre part, suivant le degré de juridiction, on distingue les *tribunaux de première instance* et des *tribunaux d'appel*, dits *cours d'appel*. En outre, suivant que leur compétence est générale ou spéciale, les tribunaux se divisent en *tribunaux ordinaires* (tribunaux d'arrondissement et cours d'appel) et *tribunaux extraordinaires* ou *d'exception* (justices de paix, tribunaux de commerce, conseils de prud'hommes).

Chaque tribunal exerce la justice sur une certaine partie de territoire, appelée *circonscription judiciaire* ou *ressort*.

Tribunal de première instance ou d'arrondissement. Dans chaque arrondissement (Saint-Denis et Sceaux exceptés), il existe un tribunal de première instance, chargé de statuer, en matière civile et correctionnelle, sur toutes les affaires dont la connaissance n'a pas été attribuée à d'autres juges par des lois particulières. Généralement, c'est au chef-lieu d'arrondissement que siège le tribunal. En matière civile, il juge en premier et dernier ressort les affaires mobilières et personnelles jusqu'à 1.500 francs de principal et les affaires immobilières dont l'objet ne dépasse pas 60 francs de revenu. Au-delà de ces chiffres ses décisions sont susceptibles d'appel devant la cour d'appel.

Outre ses attributions comme tribunal civil ordinaire, il connaît en appel des jugements rendus en premier ressort par les juges de paix, en même temps qu'il tient lieu de tribunal de commerce, s'il n'y a pas de tribunal de commerce dans l'arrondissement.

Sous le titre de *tribunaux correctionnels* ou de *tribunaux de police correctionnelle*, les tribunaux d'arrondissement connaissent des appels des jugements rendus par les tribunaux de simple police de leur ressort et des infractions à la loi qualifiées *délits*, c'est-à-dire dont la peine excède cinq jours d'emprisonnement et 15 francs d'amende.

Les tribunaux de première instance forment une, deux, trois ou quatre chambres, selon le nombre des juges dont ils sont composés ; quand il y a plus d'une chambre, l'une d'elles est spécialement chargée de la police correctionnelle. Le tribunal siégeant à Paris, établi pour tout le département de la Seine, a onze chambres, dont quatre affectées à la police correctionnelle.

Les fonctions du ministère public sont exercées, dans chaque tribunal, par un procureur de la République et un ou plusieurs substituts. Il y a près de chaque tribunal un greffier et des commis greffiers.

Tribunal de police ou *de simple police*. Il réprime les infractions à la loi qualifiées *contraventions*, c'est-à-dire punies soit de 15 francs d'amende ou au-dessous, soit de cinq jours d'emprisonnement ou au-dessous. Il existe un tribunal de simple police au chef-lieu de chaque canton. Il est tenu par le juge de paix du siège ; dans les villes divisées en plusieurs cantons, ce service est fait successivement par chacun des juges de paix.

Les fonctions du ministère public sont remplies, suivant les distinctions établies par l'article 144 du Code d'instruction criminelle, tantôt par un commissaire de police, tantôt par un suppléant du juge de paix, tantôt par un maire, un adjoint ou un conseiller municipal.

Tribunal civil, *Tribunal correctionnel*, *Tribunal de police correctionnelle*. V. TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Tribunal criminel. V. COUR D'ASSISES.

Tribunal de commerce, *Tribunal consulaire*. V. COMMERCE.

— Dr. mar. Les *tribunaux maritimes* connaissent de tous les délits commis dans les ports par les marins ou agents à la solde de la marine. Chaque tribunal se compose de huit juges, y compris le président, d'un commissaire rapporteur, d'un greffier. Les juges sont des officiers de marine nommés par le préfet maritime ; le président est un capitaine de vaisseau. Le rapporteur et le greffier sont seuls permanents et rétribués. Les jugements peuvent être soumis à revision et même à cassation ; mais, sauf en ce qui concerne la peine capitale, les jugements sont exécutoires dans les vingt-quatre heures et ne portent aucun préjudice à l'action civile.

— Hist. *Tribunal des maréchaux de France ou de la table de marbre*. V. CONNÉTABLIE.

Tribunal révolutionnaire. C'est le nom d'un tribunal d'exception qui fut un des organes les plus actifs du gouvernement révolutionnaire. Le 10 mars 1793, sous l'influence des craintes patriotiques soulevées par l'invasion et la guerre civile, sur la motion de Jean Bon Saint-André, soutenu par Danton, mais combattu par Lanjuinais, la Convention vota l'établissement d'un tribunal criminel qui prit le nom de *révolutionnaire* le 29 octobre 1793. Ses attributions, très étendues, comprenaient le jugement de « tous attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous complots tendant à rétablir la royauté ou à établir toute autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple ». Les jugements exécutoires, sans appel ni recours en cassation, étaient rendus en séance publique par un jury de douze membres choisis par la Convention, après réquisitoire de l'accusateur public, assisté de deux substituts, et les peines appliquées par cinq juges. L'organisation de ce tribunal fut, par des décrets successifs, modelée dans un sens de plus en plus rigoureux. La suppression des « formalités » de procédure, le décret de circonstance rendu au moment du procès de Danton, qui donnait le droit aux juges de mettre les accusés « hors des débats », s'ils protestaient avec trop de violence, marquèrent définitivement le caractère arbitraire de la justice révolutionnaire. Les jugements, rendus sous l'influence des réquisitoires violents de l'accusateur public, Fouquier-Tinville, parfois sous la pression de la foule tumultueuse qui remplissait la salle des séances, ou des envoyés du comité de Salut public, qui ne se faisaient aucun scrupule de peser sur la conscience des jurés, concluaient presque toujours à la culpabilité. Après la loi du 22 prairial qui décrétait la suppression des avocats, des témoins à décharge, et la substitution des preuves morales aux preuves matérielles, les arrêts du tribunal ne furent plus que de simples formalités. V. TERREUR. Le tribunal révolutionnaire, malgré la mise en accusation de ses principaux membres, fonctionna jusqu'au 12 prairial an III, après avoir été cependant modifié par le rapport de la loi de prairial (14 thermidor), l'épuration des juges et des jurés et la régularisation de la procédure (23 thermidor et 8 nivose an III).

Tribunal du point d'honneur ou **Tribunal des maréchaux de France.** On nomma ainsi une juridiction militaire qui connaissait, sans appel, de tous les différends ou entre gentilshommes à l'occasion de questions où l'honneur pouvait être en jeu. La connaissance de ces matières fut attribuée aux maréchaux de France par des édits et déclarations des rois Henri IV et Louis XIII, mais il ne faut pas confondre cette juridiction avec celle de la connétablie. Ce mot, qui appartenait aussi aux maréchaux, à la suite de déclarations de Louis XIV, ses successeurs firent, en 1653, un premier règlement sur les diverses installations et réparations d'honneur. Depuis ces règlements dans chaque bailliage ou sénéchaussée existaient des maréchaux de France, qui y exerçaient [illegible] que le tribunal des maréchaux à Paris.

Tribunal du sang. Hist. V. [illegible]

TRIBUNAT *nat* n. m. Hist. Charge de tribun du peuple, à Rome. Exercice de cette charge. Assemblée tribunitienne, en France, par laquelle le Sénat conservateur, en 1800, pour faire exécuter les projets de loi par ses orateurs, traitait directement avec ceux du gouvernement en présence du Corps législatif, qui ne pouvait que voter [illegible]

— ENCYCL. Antiq. rom. La création du tribunat populaire, le *tribunat*, fut la conquête de la plèbe sur le monopole du sacerdoce, dont les patriciens étaient admis. Les tribuns ne pouvaient s'éloigner à plus d'un mille de Rome. Il y eut d'abord deux tribuns ; leur nombre fut porté à dix. Leur seul droit était le [illegible] de la porte, plus tard dans la salle du Sénat. Ils étaient inviolables et leur pouvoir alla toujours croissant. Ce fut principalement aux tribuns que le peuple dut les victoires successives qui lui firent concéder presque tous les droits de l'aristocratie. Après les Gracques, qui le portèrent au plus haut point, le tribunat perdit de sa puissance. Marius lui rendit son éclat ; Sylla le restreignit ; Octave et ses successeurs le prirent pour eux-mêmes.



Manteau du tribunat

— Hist. Institué par Bonaparte dans la constitution de l'an VIII, le *tribunat* avait pour but de modérer les autres pouvoirs. Il comprenait cent membres, nommés par le Sénat, pour cinq ans, sur la liste nationale des citoyens, renouvelable par cinquième chaque année, rééligibles et âgés de vingt-cinq ans au moins. Il discutait les projets de loi et envoyait ses orateurs au Corps législatif pour les défendre ou les combattre. Le tribunat ayant manifesté son opposition au Premier Consul en rejetant les premiers titres du Code civil, Bonaparte, en l'an X, fit tirer au sort les membres sortants, fit désigner par ceux-ci quatre-vingts membres, qui seuls resteraient en fonctions. Le [illegible] vote, mais l'opposition continua, vaincue à chaque fois par les empiètements du despotisme. En l'an X un sénatus-consulte permit au Sénat de le dissoudre et en l'an XIII il fut réduit à cinquante membres, et le sénatus-consulte du 16 août 1807 le supprima.

TRIBUNE de l'ital. *tribuna*, et lu lat. [illegible] Lieu élevé, d'où les orateurs grecs et romains haranguaient le peuple. Lieu semblable où parlent les orateurs, dans les assemblées délibérantes. [illegible] TRIBUNE, *a le droit de dire à la* [illegible] ‖ *Éloquence de la tribune*, Éloquence propre aux discussions des assemblées politiques. ‖ *Tribune sacrée*, Chaire ou monte le prêtre pour prêcher.

— Lieu plus ou moins élevé où se meuvent et [illegible] personnes qui doivent occuper une place séparée, soit

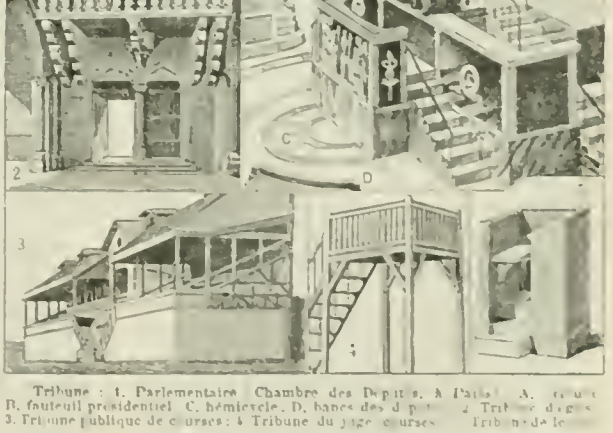

Tribune : 1. Parlementaire. Chambre des Députés, à Paris. A. Gradins. B. fauteuil présidentiel. C. hémicycle. D. bancs des députés. 2. Tribune d'orgues. 3. Tribune publique de courses. 4. Tribune du juge de courses. 5. Tribune de [illegible]

dans les églises, soit dans les grandes salles d'assemblée publique : TRIBUNE *des musiciens*.

— *Tribune d'orgues*, Lieu où est placé le buffet d'orgues, dans une église.

— Nom que donnent les Italiens à la partie demi-circulaire opposée à la porte d'entrée, dans une église.

— Balcon autour de la lanterne d'un dôme.

— Turf. Espace généralement couvert, muni de gradins, d'où l'on regarde courir les chevaux. *Les* TRIBUNES *du pesage, du pari-don. Tribune de* [illegible] Petite guérite élevée, placée sur le côté de la piste, juste à la hauteur du poteau d'arrivée.

— ENCYCL. Rhétor. *Éloquence de la tribune*. L'éloquence de la tribune, ou éloquence parlementaire, ne s'est développée, naturellement, que sous les régimes de liberté. Inconnue des Orientaux, elle apparaît pour la première fois dans la Grèce classique, il y a [illegible] avant notre ère. Elle a produit ses premiers chefs-d'œuvre à Athènes, soit à l'Agora, soit au Pnyx, où l'on visite encore une tribune taillée dans le roc. La parlerie de Pisistrate,

TRIBUTOIRE adj. Dr. rom. *Arbitre tributoire* Actio tributoria. Action contre le père ou le maître lorsque, [illegible], le pécule a été affecté en tout ou en partie à l'exploitation d'un commerce.

TRIBUTYL-PHOSPHINE n. f. Base organique renfermant [illegible] phore, qui dérive de l'hydrogène phosphoré [illegible] tout ou de 3 radicaux butyle aux 3 atomes [illegible].

TRIBUTYRINE n. f. Combinaison de la triacide butyrique avec la glycérine.

TRICAGE *kaj'* n. m. Mar. Travail consistant à dresser les faces opposées des pièces avec lesquelles on veut construire un mât d'assemblage.
— Techn. Dans le flottage du bois, Action de réunir en un seul lot les bûches qui portent la marque du même propriétaire.

TRICALA, ville de Grèce (Péloponèse, prov. d'Argolide-Corinthie), sur le versant nord du Cyllène, 5 600 hab.

TRICAMARE du préf. *tri*, et de *camare* adj. Bot. Se dit d'un fruit composé de trois camares.

TRICAMÉRON du préf. *tri*, et du lat. *camera*, voûte n. m. Archit. anc. Edifice à trois voûtes superposées.

TRICAPSULAIRE du préf. *tri*, et de *capsulaire* adj. Bot. Se dit des fruits composés de trois capsules.

TRICARBALLYLATE n. m. Sel dérivant de l'acide tricarballylique.

TRICARBALLYLIQUE *lik* adj. Se dit d'un acide $C^6H^8O^6$, que l'on obtient par l'action de la potasse alcoolique sur le tricyanure d'allyle.

TRICARÉNÉ, ÉE du préf. *tri*, et de *caréné* adj. Hist. nat. Qui porte trois carènes ou lignes saillantes.

TRICARICO, ville d'Italie (Basilicate, prov. de Potenza); 7 700 hab. Evêché. Industrie de l'huile et des pâtes alimentaires.

TRI-CARRE n. f. Jeux. Droit que possède, à la bouillotte, le troisième joueur, d'acheter le privilège du carré en doublant l'enjeu déjà doublé deux fois par les deux joueurs précédents, c'est-à-dire par le carré et le contre-carré. Exercice de ce droit. Enjeu qui en résulte.

TRI-CARRÉ n. m. Troisième joueur, à la bouillotte, ainsi appelé parce qu'il a le droit de se tri-carrer.

TRI-CARRER (SE) v. pr. Exercer le droit de tri-carre.

TRICASE, bourg d'Italie (Pouilles, prov. de Lecce), près de l'Adriatique; 5.820 hab. Oliviettes.

TRICASTIN, pays de l'ancienne France, dans le Bas-Dauphiné, réparti aujourd'hui entre les départements de la Drôme (cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Grignan, Pierrelatte) et de Vaucluse (cant. de Bollène). C'était le *Tricastinus pagus* de l'époque gallo-romaine, dont Saint-Paul-Trois-Châteaux fut la capitale, et qui constitua, jusqu'en 1790, un petit évêché indépendant.



Tricca-ballacca.

TRICASTIN, INE (*kass*), personne née à Saint-Paul-Trois-Châteaux ou qui habite cette ville. — *Les* TRICASTINS.
Il s'est dit aussi des habitants du Tricastin.
— Adjectiv. : *Industrie* TRICASTINE.

TRICCA-BALLACCA n. f. Claquebois dont se servent les paysans napolitains, et dérivé probablement des crotales de l'antiquité.

TRICÉNAIRE (*sé-nèr'* — du lat. *triceni*, trente) adj. Qui concerne la trentaine : qui marche par trente.
— n. m. Liturg. Série de trente messes, dites en trente jours consécutifs, pour le repos de l'âme d'un défunt. On dit plus souvent TRENTAIN.
— Antiq. rom. Celui qui exerçait une fonction pour laquelle il recevait trois cent mille sesterces par an.

TRICENNAL, ALE, AUX (*sèn'* — lat. *tricennalis*; de *tricies*, trente) adj. Qui comprend un espace de trente ans.
— n. f. pl. Fêtes célébrées tous les trente ans, ou pour un trentième anniversaire.

TRICÉPHALE (*sé-fal'* — du gr. *treis*, trois, et *kephalé*, tête) adj. Mythol. gr. Surnom d'Hécate, qui remplissait trois fonctions différentes sous trois noms différents : *Hécate aux enfers, Artémis sur la terre, Séléné* ou *la Lune dans le ciel*. Surnom d'Hermès, à la fois dieu du ciel, dieu terrestre, et dieu des enfers. Surnom de Cerbère.
— Hist. nat. Qui a trois têtes ou trois sommets. (Peu us.)
— n. m. Térat. Monstre à trois têtes.

TRICEPS (*sèps* — mot lat., formé de *tres*, trois, et de *caput*, tête) n. m. Mythol. rom. Surnom de Mercure, comme ayant trois fonctions différentes.
— Adjectiv. Anat. Se dit des muscles ayant trois faisceaux fibreux à une de leurs extrémités. TRICEPS *brachial, crural*.
— ENCYCL. Anat. *Triceps brachial*. Ce muscle, situé sur les parties postérieure et latérale de l'humérus, va s'insérer par un fort tendon à la face postérieure de l'olécrane. La fonction du triceps brachial est d'étendre l'avant-bras sur le bras; il n'agit avec force que lorsque l'omoplate est fixée par d'autres muscles.
Triceps crural ou *fémoral*. Ce muscle occupe à lui seul la moitié antérieure de la circonférence de la cuisse. Homologue du triceps brachial, deux de ses faisceaux, le vaste interne et le vaste externe, s'attachent au fémur; le troisième, droit antérieur, naît de l'épine iliaque antérieure et inférieure. Inférieurement, les trois faisceaux se jettent sur un tendon unique qui comprend la rotule et se fixe au tibia. Il étend la jambe sur la cuisse et fléchit la cuisse sur le bassin par l'intermédiaire du droit antérieur.

TRICESIMO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine), [illegible]. Travail de la soie et du cuir.

TRICHALCITE (*kal-sit'*) n. f. Minér. Arséniate hydraté [illegible] cuivre et d'alumine.

TRICHAUXIS (*kè-kss'i-s* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, [illegible] n. m. Développement anormal du [illegible].

TRICHE [illegible] Réunion d'ensemble de trois cartes semblables [illegible] trois as, trois rois, trois dames, trois valets, [illegible].

TRICHÉCIDÉS (*ké-si-*) n. m. pl. Famille de mammifères pinnipèdes renfermant le genre *trichecus* ou morse. — *Un* TRICHÉCIDE.

TRICHER (orig. germ.) v. n. Tromper au jeu : TRICHER *quelqu'un*. — Absolum. : *La plupart des femmes* TRICHENT *au jeu*. (G. Sand.) Tromper d'une manière quelconque : TRICHER *un client sur la qualité*. — Absolum. : *La galanterie est un jeu où tout le monde* TRICHE. (J.-B. Say.)
— Techn. Rendre moins sensible un défaut en le masquant par des procédés de métier.

TRICHERIE (*ri*) n. f. Tromperie de tricheur : *Gagner par* TRICHERIE. Tromperie quelconque : *Les* TRICHERIES *de la réclame*.
— PROV. ANC. : **Tricherie revient à son maître**, Le tromperur est souvent dupe de ses propres inventions.

TRICHEUR, EUSE (rad. *tricher*) n. Personne qui trompe au jeu : *On expulse honteusement les* TRICHEURS. Personne qui trompe, en général : *Il y a partout des* TRICHEURS.
— Adjectiv. : *Presque toutes les femmes sont* TRICHEUSES.

TRICHIA (*ki-a*) n. f. Champignon myxomycète, type de la famille des *trichiacées*, formant des masses gélatineuses molles sur les écorces d'arbres, le bois pourri.

TRICHIACÉES (*ki-a-sé*) n. f. pl. Famille de champignons myxomycètes, comprenant les *trichia* et genres voisins. — *Une* TRICHIACÉE.

TRICHIANA, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Belluno), près de la Prave; 2.800 hab.

TRICHIASIS (*ki-a-ziss* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu) n. m. Déviation, congénitale ou acquise, de l'implantation des cils, qui poussent en dedans, du côté du globe oculaire, qu'ils irritent.
— ENCYCL. Le *trichiasis* est plus fréquent à la paupière inférieure. Généralement, la paupière ne participe pas à la déviation; si elle y prend part, le trichiasis prend le nom d'*entropion*; celui-ci, d'ailleurs, peut être la conséquence d'un trichiasis mal soigné. Dans les cas habituels, il ne traîne seulement la kératite, par irritation permanente de la conjonctive et de la cornée.
Le traitement du trichiasis consiste soit en la destruction au thermo-cautère des bulbes ciliaires déviés, soit en l'ablation d'un lambeau de la paupière.

TRICHIDION (*ki* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu) n. m. Ensemble des filaments servant à retenir les graines de certains champignons.



Triche (gr. d'un tiers).

TRICHIE (*ki*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, répandus sur l'hémisphère boréal. (Ce sont de jolis scarabées de taille médiocre, veloutés, ordinairement bruns, avec les élytres tachés de jaune. Les *trichius asciatus* et *Gallicus* sont communs en France.)

TRICHILIE (*ki-li*) n. f. Genre de méliacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles ternées ou imparipennées, qui croissent dans les régions tropicales de l'Afrique et surtout de l'Amérique. (La *trichilie cathartique* ou *purgative* croît au Brésil. La *trichilie musquée*, des Antilles, a dû à son odeur significative le nom vulgaire de *bois de musc*.)

TRICHILIÉ, ÉE (*ki*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la trichilie.

TRICHINAL, ALE, AUX (*ki* ou *chi*) adj. Qui a rapport à la trichine : *Affection* TRICHINALE. On dit aussi TRICHINEUX, EUSE.

TRICHINE (*kin'* ou *chin'*) n. f. Genre de vers nématodes, de la famille des trichotrachélidés, comprenant une espèce qui vit en parasite dans l'homme, où elle produit la maladie appelée *trichinose*.



a, trichine dans les fibres musculaires du porc; *b*, trichine mâle (très gr.).

— ENCYCL. La *trichine* (trichina spiralis) est un petit ver filiforme, mince comme un cheveu, qui n'atteint guère plus de 6 millimètres de long. Elle vit dans l'intestin de l'homme et de divers mammifères, surtout carnassiers. La femelle pond ses œufs huit jours après être entrée dans son hôte; les embryons sortis de ces œufs passent à travers les tissus et pénètrent dans les muscles striés, où ils se transforment bientôt en petits vers spiralés, enkystés dans une poche ovoïde qui se durcit à la longue, et y demeurent jusqu'à ce que les muscles ainsi habités soient mangés par un autre animal. Alors, les trichines sont débarrassées de leur enveloppe au cours de la digestion; elles se reproduisent dans l'intestin du nouvel hôte, dont les muscles sont bientôt infestés par d'autres embryons. Les porcs et les rats, qui se nourrissent à l'occasion de cadavres, sont les agents les plus actifs de la dispersion de ce parasite, dont la propagation cause la maladie nommée *trichinose*. V. ce mot.

TRICHINÉ, ÉE (*ki* ou *chi*) adj. Envahi par les trichines. *Organe* TRICHINÉ.

TRICHINEUX (*ki-neû* ou *chi-neû'*), **EUSE** adj. Qui est attaqué de trichines : *Porc* TRICHINEUX. Syn. de TRICHINAL.

TRICHINOIDE (*ki* ou *chi* — de *trichine*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Qui ressemble à la trichine, qui en a la forme. *Ver* TRICHINOÏDE.

TRICHINOSE (*ki*) n. f. Affection causée par la présence de la trichine dans l'économie.
— ENCYCL. On a observé cette maladie surtout en Allemagne, où l'on consomme beaucoup de charcuterie crue. C'est en effet en mangeant des muscles de porc trichinés que l'homme s'infecte.
La *trichinose* donne des douleurs comparables à celles du plus violent rhumatisme. On ne lui connaît pas de traitement efficace. La cuisson parfaite de la viande trichinée lui enlève complètement sa nocivité.

TRICHITE (*kit'* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu) n. f. Minér. Nom par lequel on désigne les cristallites en forme de fils, qui, groupées, ressemblent à des paquets de cheveux.

TRICHIURE (*ki*) n. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des lasiocampides, répandus sur l'hémisphère boréal. Ce sont des papillons de taille médiocre, roux, gris et bruns. Le *trichiura crataegi* se trouve en France.)



Trichiure.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptères, type de la famille des *trichiuridés*, comptant six espèces répandues dans les mers chaudes et tempérées. Ce sont de grands poissons allongés, très comprimés, à longue queue filiforme, ordinairement argentés. La seule espèce des côtes de France est le *trichiurus lepturus*, vulgairement *ceinture d'argent*, de l'Atlantique, où il est fort rare.)

TRICHIURIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, comprenant les genres *trichiure* et voisins. — *L'a* TRICHIURIDE.

TRICHLORHYDROQUINONE (*klo-ri, ki*) n. f. Composé qui résulte du remplacement, dans l'hydroquinone, de 3 atomes d'hydrogène par 3 atomes de chlore. *Trichlorhydroquinone sulfurique*. Se dit d'un acide qui dérive de l'hydroquinone par la substitution d'un résidu mono-atomique de l'acide sulfurique à un des quatre atomes d'hydrogène directement unis au carbone, tandis que les trois autres atomes d'hydrogène placés de même sont remplacés par du chlore.

TRICHLOROBROMOQUINONE (*klo, ki*) n. f. Composé qui résulte du remplacement, dans la quinone, de 3 atomes d'hydrogène par 3 atomes de chlore, et d'un quatrième atome d'hydrogène par 1 atome de brome.

TRICHLOROQUINONE (*klo, ki*) n. f. Composé qui résulte du remplacement de 3 atomes d'hydrogène par 3 atomes de chloro dans la quinone.

TRICHOCALYCÉ, ÉE (*ko* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, et *kalux, ukos*, calice) adj. Bot. Qui a le calice velu.

TRICHOCAULE (*ko-kôl'* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, et *koulos*, tige) adj. Bot. Qui a une tige velue.

TRICHOCÉPHALE (*ko*) n. m. Genre de vers nématodes, de la famille des trichotrachelidés, vivant en parasites dans l'homme et divers mammifères.

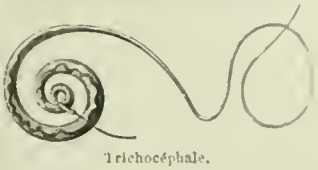

Trichocéphale.

— Encycl. Les *trichocephales* (trichocephalus) sont des vers assez petits, allongés, filiformes dans leur région antérieure, cylindriques en arrière. Le *trichocephalus dispar* se trouve dans le côlon de l'homme, mais ne paraît pas causer d'altération morbide.

TRICHOCERE (*ko-sèr'*) n. f. Bot. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant des herbes épiphytes du Pérou.

— Zool. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des limnobidés, comptant quelques espèces répandues sur l'hémisphère nord. La *trichocera hiemalis* est commune en automne dans les prairies.)



Trichocère (gr. 4 fois).

TRICHOCLINE (*ko*) n. m. ou f. Genre de composées, tribu des mutisiées, comprenant des herbes à fleurs groupées en capitules solitaires, dont on connaît quelques espèces de l'Asie et de l'Afrique tropicales.

TRICHOCYSTE (*kosist'* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, et *kustis*, kyste) n. m. Méd. Nom qui sert à désigner quelquefois le bulbe pileux, ou encore un kyste pileux.

— Biol. Petits organes acérés, que l'on rencontre chez certains infusoires hétérotriches.

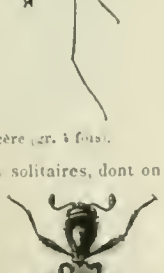

Trichode (gr. 2 fois).

TRICHODE (*kod'* ou **TRICHODES** (*ko-dèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, de la famille des clérides, comptant une cinquantaine d'espèces répandues sur le globe. (Les trichodes sont de jolis clairons bleus à élytres largement tigrés de rouge, qui abondent en été sur les fleurs des ombellifères.)

TRICHODECTE (*ko-dèkt'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères parasites, de la famille des mallophagides, parasites sur divers mammifères. (C'est à ce genre qu'appartiennent le pou du chien (*trichodectes canis*), le pou de la chèvre (*trichodectes climax*), des vaches (*trichodectes scalaris*) et des moutons (*trichodectes sphærocephalus*).)



Trichodecte du chien (très gr.).

TRICHODESME (*ko-dèsm'*) n. m. Algue marine, voisine des oscillaires, formés de filaments groupés en petits faisceaux et nageant librement, entourés d'une couche gélatineuse. (L'intérieur des cellules contient une matière rouge. La mer Rouge paraît devoir sa couleur à une espèce de ce genre qui est abondante dans ses eaux.

TRICHODONTE (*ko* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, et *odous, ontos*, dent) adj. Hist. nat. Qui a des dents semblables à des soies

TRICHOGLOSSE (*ko*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des psittacidés, comptant seize espèces répandues de Célèbes en Nouvelle-Calédonie. Les trichoglosses *trichoglossus* sont de jolis petits loris bariolés de teintes tranchées et ayant ordinairement la poitrine rouge ou orangée, écaillée de noir.)



Trichoglosse.

TRICHOGLOSSIE (*ko*, *sî* — du gr. *thrix, trikhos*, poil, et *glôssa*, langue) n. f. Etat pathologique de la langue qui fait qu'elle semble couverte de poils.

TRICHOGYNE (*ko-jin'* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, et *gunê*, femelle) n. f. Partie longue et grêle, effilée en une sorte de poil, de la cellule à l'intérieur de laquelle se forme l'oosphère chez les algues floridées.

TRICHOIDE (*ko* — du gr. *thrix, trikhos*, poil, et *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui ressemble à un poil ou à un cheveu.

TRICHOLOGIE (*ko, ji* — du gr. *thrix, trikhos*, poil, et *logos*, discours) n. f. Traité des poils.

TRICHOLOME (*ko*) n. m. Genre de champignons de la famille des agaricinées, généralement gros et charnus. L'espèce la plus commune est le *tricholome de la Saint-Georges* ou *vrai mousseron*, de chair très délicate.)

TRICHOMA (*ko*) ou **TRICHOME** (*kom'*) du gr. *trikhoma*, chevelure) n. m. Pathol. Feutrage des cheveux produit par l'accumulation de la poussière, de la matière sébacée et des parasites, qui constitue la *plique* ou *plique polonaise*. V. ce mot.

— Biol. Tumeur produite sur les feuilles des tilleuls et de plusieurs autres arbustes ou arbres, par la piqûre des acariens. Syn. ACARODOMATIE.

TRICHOMANE (*ko*) n. m. Genre de fougères, de la tribu des hyménophyllées, comprenant de belles plantes à frondes translucides, qui croissent surtout dans les régions tropicales, et dont une seule habite l'Europe.



Trichomane : *a*, portion de fronde fructifère; *b*, sporange.

TRICHOMANIE (*ko, ni* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, et *mania*, folie) n. f. Tic, observé dans certaines névroses et particulièrement dans les formes larvées de l'hystérie, et qui consiste à se passer constamment la main sur les cheveux ou la barbe, à humecter, polir, lustrer les poils et leur donner un certain pli.

TRICHOMATIQUE (*ko, tik'*) adj. Pathol. Qui a rapport au trichoma, à la plique : *Symptômes* TRICHOMATIQUES. || On dit aussi TRICHOMATEUX, EUSE.

TRICHOMYCOSE (*ko* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, et *mukês*, champignon) n. f. Affection des poils et spécialement des cheveux, causée par la présence de champignons parasites. V. TRICHOPHYTIE. || *Trichomycose noueuse*, Affection des poils et des cheveux, due à un champignon parasite et qu'on observe surtout dans les pays chauds. Elle est caractérisée par la présence, à la surface des poils, des nouures irrégulières produites par l'accumulation des spores du parasite. Syn. PIEDRA.

TRICHOPATHIE (*ko, ti* n. f. Nom générique de toutes les maladies qui altèrent les poils.

TRICHOPHOBIE (*ko, bi* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, et *phobos*, peur) n. f. Phobie que l'on observe dans plusieurs névroses et qui présente deux formes principales : 1° la crainte morbide, chez certaines femmes, d'un développement exagéré des poils du visage avant ou après la ménopause ; 2° la crainte angoissante qu'éprouvent certains malades à toucher diverses étoffes, surtout velours, peluche, soie, etc.

TRICHOPHYLLE n. m. Bot. Syn. de BAHIA.

TRICHOPHYTIE (*ko-fi-ti* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, et *phuton*, plante) n. f. Toute maladie cutanée déterminée par le développement de *trichophyton tonsurans*.

— Encycl. Suivant la variété de *trichophyton* et sa localisation, on distingue plusieurs sortes de *trychophyties* : la *teigne tondante* ou trichophytie du cuir chevelu ; le *sycosis parasitaire* ou trychophytie de la barbe (v. SYCOSIS), et la trichophytie des régions glabres ou *herpès circiné parasitaire*, et enfin la trichophytie des ongles ou *onychomycose trichophytique*.

Pour les caractères, l'évolution et le traitement des diverses variétés de trichophytie, V. TEIGNE TONDANTE, SYCOSIS, HERPÈS, etc.

TRICHOPHYTON (*kô*) n. m. Champignon oomycète, de la famille des mucorinées (ou moisissures), qui vit en parasite sur la peau de l'homme et des animaux.

— Encycl. Comme les autres mucorinées, il est constitué par un mycélium qui donne naissance par segmentation, dans les sporanges, à de nombreuses spores incolores, arrondies ou ovalaires. On distingue deux types de trichophytons : le *trichophyton endothrix*, qui ne se rencontre que chez l'homme, et le *trichophyton ectothrix*, qui se observe chez les animaux, mais aussi chez l'homme. Le *trichophyton tonsurans* appartient au premier type.

TRICHOPTÈRES (*ko* n. m. pl. Syn. d'ordre d'insectes névroptères, comprenant ceux qui, comme les papillons, ont leurs ailes couvertes de poils et écailles. — *L'a* TRICHOPTÈRE.

TRICHOPTILOSE (*ko* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, et *ptilon*, plume) n. f. Affection caractérisée par la fragilité extrême des cheveux, dans laquelle ceux-ci se dédoublent et se brisent à leur extrémité ou latéralement.

TRICHOPLANCTON (*ko* n. m. Plancton des mers arctiques, caractérisé par les petites températures qui vont de 0 à + 11° C. et de salinité de 1 à 3 ‰. Les eaux dans lesquelles il se trouve sont pauvres en sels.

TRICHORHEXIS (*ko-rik-sis* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, et *rhêxis*, rupture) n. f. Fragilité des poils de Roeser, dans laquelle les poils atteints sont spécialement ceux de la barbe et de la moustache (*Trichorhexis nodosa*, Trichoptilose rare, caractérisée par le dédoublement du cheveu en un ou plusieurs points, au niveau desquels le poil éclate et se casse ensuite.

TRICHORIE (*ko-ri* — gr. *trikhoria*, de *thrix, trikhos*, et *khoros*, chœur) n. f. Antiq. gr. Danse spartiate, accompagnée de chants.

TRICHORRHIZE (*ko-riz'* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, et *rhiza*, racine) n. m. Se dit des cils qui poussent anormalement et, par l'irritation qu'ils causent, peuvent produire la conjonctivite, qu'il y ait ou non *trichiasis*.



Trichosanthe

TRICHOSANTHE (*ko*) n. m. Genre de cucurbitacées, comprenant des plantes grimpantes, annuelles ou vivaces, qui peuplent surtout l'Asie méridionale et aussi l'Australie. Le *trichosanthe serpent* a les feuilles lobées et un fruit long, tortueux (d'où le nom spécifique), qui se mange comme le concombre. La plante est vermifuge et purgative.

TRICHOSÉPALE (*ko* — du gr. *thrix, trikhos*, poil, et de *sépale*) adj. Bot. Qui a les sépales velus.

TRICHOSIS (*ko-zis* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu) n. f. Développement anormal de poils sur la muqueuse de la vessie ou de l'uretre (kyste dermoïde), ou Développement exagéré des poils rudimentaires de la caroncule. (Garnier et Delamare.) || Kyste sébacé de la conjonctive, pouvant ou non porter un ou deux petits poils.



Trichosome (1 Mâle 2 Femelle gr. nat.

TRICHOSOME (*ko*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des arctiidés, comprenant six espèces répandues dans le sud de l'Europe. Ce sont des papillons de taille médiocre, très velus, gris ou bruns.

TRICHOSPERME (*ko-sper'mi* — du gr. *thrix, trikhos*, poil, et *sperma*, semence) adj. Bot. Qui a les semences velues. — n. m. Genre de tiliacées, comprenant des arbres dont l'espèce type croît à Java.

TRICHOSPORÉ, ÉE ou **TRICHOSPORIE, ÉE** (*ko-ri*) adj. Qui ressemble ou se rapporte au trichosporion. — n. f. pl. Groupe de champignons, qui a pour type le *trichosporion*. — *Une* TRICHOSPORÉE.

TRICHOSPORION (*koss* n. m. Champignon formé de minces filaments noirâtres, rampant sur les troncs d'arbres où ils se développent et émettent des ramifications dressées.

TRICHOSTÉMONE (*kos* — du gr. *thrix, trikhos*, poil, et *stêmôn*, étamine) adj. Qui a les étamines velues.

TRICHOSTOME (*koss* n. m. Genre de mousses bryacées, comprenant des plantes vivaces, qui croissent sur la terre, les arbres, etc. (On les rencontre sur toute la surface du globe.

TRICHOSURE (*ko*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, famille des phalangéridés, dont on connaît neuf espèces propres à l'Australie.

TRICHOTERIE (*ri* n. f. Petite tricherie. Vx.

TRICHOTILLOMANIE (*ko, ni* — du gr. *thrix, trikhos*, cheveu, *tillein*, arracher, et *mania*, folie) n. f. Tic ou grattage habituel des cheveux. Il entraîne l'arrachement des cheveux et la formation de plaques alopéciques.

TRICHOTOME (*ko* — du gr. *trikha*, en trois, et *tomê*, section) adj. Qui se divise en trois, qui procède par divisions successives de trois.

TRICHOTOMIE (*ko, mi* — ral. *trichotome*) n. f. Division par trois.

TRICHOTOMIQUE (*ko, mik'*) adj. Qui appartient à la trichotomie : *L'assipation* TRICHOTOMIQUE.

TRICHROÏSME (*kro-isme'* — du préf. *tri*, et du gr. *khroa*, couleur) n. m. Phys. Phénomène présenté par un corps offrant trois couleurs distribuées diversement, suivant la manière dont on le regarde.

TRICHROITE (*kro*) adj. Phys. Qui offre le phénomène du trichroïsme.



TRICLINIAIRE [illegible] gr. *tris*, trois, et *klinê*, lit. n. m. Antiq. [illegible] au troisième [illegible] entourant dans les [illegible]

TRICLINIQUE [illegible]

TRICLINIUM [illegible] du gr. *tris*, trois, et [illegible] à manger où il y avait [illegible] sur [illegible] ou trois lits [illegible] autour de la



[illegible] et sur [illegible] lit, la place d'honneur [illegible] était celle de [illegible] le supérieur *lectus summus* [illegible] *lectus* à droite. Dans [illegible] était à gauche. A l'époque [illegible] ordinairement une des pièces [illegible]

TRICOCCÉ, ÉE [illegible] du préf. *tri*, et du gr. *kokkos*, coque. [illegible] — [illegible] de trois coques. — *Une* [illegible]

Tricoche et Cacolet, [illegible] en un acte, [illegible] Palais Royal, 1871). — [illegible] affaires qui se charrient dans les familles », et dont [illegible] est de surveiller les femmes [illegible] reproche, les maris [illegible] Or, le duc Emile est en in[illegible] du baron Van der Pouf. [illegible] services, l'un au baron, [illegible] se complique de ce que [illegible] l'émission d'un emprunt [illegible] dépend entièrement [illegible] ce dernier [illegible] traît un peu à ma[illegible] Elle se [illegible] une suite de [illegible] Van der Pouf a [illegible] Tricoche, [illegible] et le [illegible] lugage [illegible] Ça met ménage [illegible] Tricoche, [illegible] horizontale de [illegible] Tricoche et [illegible] Mme Van der Pouf [illegible] Fanny pour [illegible]



TRICODÉINE [illegible]

TRICOISE [illegible]

TRICOLOR [illegible]

TRICOLORE [illegible] *tri*, trois, et *color*, couleur, adj. Qui est de trois [illegible] [illegible] RE.

— [illegible] partie [illegible] du français adopté [illegible] en usage, en mémoire de la [illegible] ordres *Ile* [illegible] TRIC-LORE. » Se dit de [illegible] *Drapeau*, [illegible] *Rose* TRICOLORE.



Tricondyle, gr. 2 fois.

TRICOMOS [illegible] gr. *tri* [illegible] *komê*, trois, et *kô*[illegible] n. m. Antiq. [illegible] Nom donné au troisième [illegible] entourant dans les banquets.

TRICON [illegible] n. m. Jeux. Réunion, dans la main [illegible] joueur, au jeu de [illegible] de trois cartes semblables, comme trois as, trois rois, trois dix, etc.

TRICONDYLE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des cicindélides, comprenant une trentaine d'espèces répandues de l'Asie méridionale à la Papouasie. *Le tric. adyti autem* est très commun dans les Moluques et la Nouvelle-Guinée.

TRICONODONTE n. m. Genre de mammifères marsupiaux, type de la famille des *triconodontidés*, comptant six espèces fossiles dans le jurassique.

TRICONODONTIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères marsupiaux, renfermant les genres *triconodon* et voisins. — *Un* TRICONODONTIDE.

TRICOPATHIE n. f. Nom générique de toutes les maladies qui altèrent les poils.

TRICOQUE *kok* — du préf. *tri*, et de *coque*, adj. Bot. Dont le fruit est formé de trois coques.

TRICORDE du préf. *tri*, et de *corde*, adj. Musiq. Qui a trois cordes. *Instrument* TRICORDE.

TRICORNE du lat. *tricornis*, adj. Hist. nat. Qui a trois cornes ou trois appendices en forme de cornes.

— n. m. Cost. Chapeau à trois cornes. [illegible] Abusiv. Chapeau de gendarme, qui n'a réellement que deux cornes.

— Pop. Gendarme.

— ENCYCL. Cost. Du chapeau originairement rond, c'est-à-dire à bord circulaire, que portaient les soldats au XVIIe siècle, on releva d'abord le côté droit pour faciliter la mise en joue, puis le côté gauche, sans doute pour la symétrie, puis, enfin, la partie postérieure pour permettre aux soldats de renverser plus aisément la tête en arrière quand ils se trouvaient dans certaines positions, comme le tir à genoux. Le chapeau rond devint ainsi un tricorne, qui se portait une pointe en avant. Puis cette pointe fut à son tour relevée, et tendit par là même à s'arrondir en s'appliquant sur la calotte du chapeau, calotte à laquelle elle fut fixée par une ganse à bouton, qui la traversait obliquement pour se rattacher à la cocarde de la coiffure. Le chapeau ainsi transformé conserva le nom de *tricorne*, quoique, en réalité, il n'eût plus que deux cornes nettement apparentes et placées de chaque côté, qui s'allongèrent ensuite peu à peu. D'où tendance, pour le tireur, gêné par la corne de droite, à la ramener en avant, ce qui fit prendre au tricorne la position, plus ou moins oblique, qu'on lui voit sur la tête des soldats de la Révolution, position qui se régularisa peu à peu, quand le tricorne fut devenu seulement la coiffure des officiers, qui finirent par le porter une pointe en avant et l'autre en arrière, de la façon dite « en colonne », par opposition à celle dite « en bataille », où les pointes étaient placées de chaque côté.



Tricornes. 1. Du XVIIe siècle. 2. Du XVIIIe siècle. 3. En 1789; 4. D'ecclésiastique (actuel).

TRICOSINE n. f. Constr. Toile fendue dans toute sa [illegible]

TRICOSTÉ, ÉE *kost* — du préf. *tri*, et du lat. *costa*, côte, adj. Hist. nat. Qui est marqué de trois côtes ou saillies [illegible]

TRICOT *ko* — subst. verb. de *tricoter*. n. m. Tissu de mailles tricotées. *Un gilet de* TRICOT. V. BONNETERIE. Vêtement fait de ce tissu : *Mettre un* TRICOT. Spécialement. Vêtement de matelot, tissu tricoté à rayures horizontales blanches et bleues et qui se met sous la chemise. Absolument. *Drap* TRICOT.

— HIST. Autrefois, le *tricot* se faisait uniquement à [illegible] aiguilles. On voit encore aujourd'hui [illegible] à la campagne, se servir de ces aiguilles en [illegible] le plus souvent en acier, pour tricoter [illegible] chaussettes, des couvertures, des jupes, etc. [illegible] fait en *bande plate* ou en *forme de* [illegible] premier, on emploie deux aiguilles, pour [illegible] La tricoteuse commence par dévider une longueur [illegible] à trois fois la longueur des mailles de [illegible] veut avoir, puis, à cet endroit du fil elle [illegible] une bouclette en retenant la [illegible] la paume de la main gauche et en [illegible] qui est à côté de la pelote sur l'index [illegible] pointe de l'aiguille, tenue de la [illegible] passe le brin de fil retenu [illegible] l'aiguille, le manière à le faire [illegible] la boucle, et abaisse l'aiguille chargée du fil sous la bouclette. Enfin elle retire l'aiguille, qui entraîne avec elle la bride de fil accrochée de la main droite et serre la boucle formée par la main gauche. Elle continue ainsi jusqu'à ce qu'elle ait toutes ses mailles de fondation, auxquelles elle ajoutera les rangées de mailles suivantes par le même procédé. Pour les tricots en forme de sac (bas, gants), on répartit les mailles sur les quatre aiguilles à mailles, dont on tient la première de la main gauche; puis, de la main droite, qui

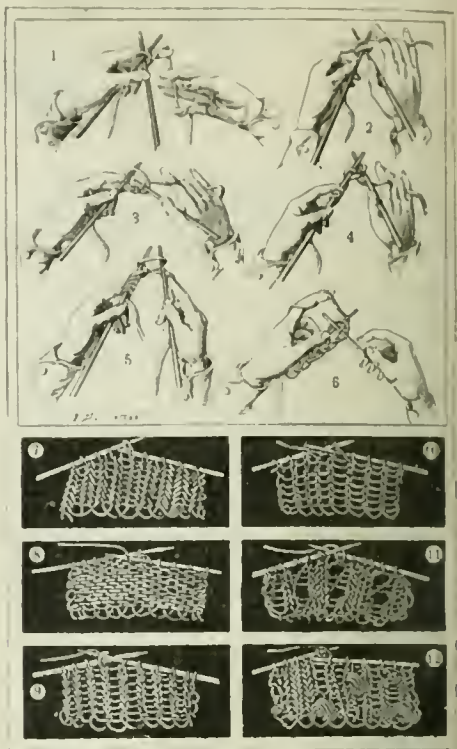

Points de tricot : 1, 2, 3, 4, 5. Positions successive des aiguilles, 6. Montage à mailles tricotées; 7. Mailles à l'endroit, 8. Mailles à l'envers; 9. Mailles unies prises par derrière; 10. Mailles à l'envers prises par derrière; 11. Mailles jetées; 12. Mailles mouchetées.

tient en même temps le fil sur l'index, on entre l'aiguillet à tricoter dans la première maille par l'endroit; on la sort à l'envers, en formant la croix-sautoir avec les deux bouts d'aiguilles, et on accroche le fil sur le bout de l'aiguille à tricoter. En retirant cette aiguille, on entraîne le fil qui forme une maille, dans laquelle se trouve encore accrochée l'aiguille à mailles; on retire celle-ci et on recommence le même mouvement que précédemment.

Le tricotage à l'aiguille, qui est fort ancien, est encore en usage chez les peuples du Nord, où il charme les longues soirées d'hiver, et en général dans les campagnes, mais la grande production emploie depuis longtemps des métiers rectilignes ou circulaires, qui exécutent rapidement les articles des formes les plus diverses. V. BONNETERIE.

TRICOT *ko* — de *trique*) n. m. Bâton gros et court. *Recevoir quelqu'un à coups de* TRICOT. ‖ *Sentir le tricot*, Faire prévoir des coups de bâton. (Vx.)

TRICOT, comm. de l'Oise, arrond. et à 27 kilom. de Clermont; 957 hab. Ch. de f. Nord. Sucrerie. Briqueterie.

TRICOTAGE (*taj*) n. m. Action de tricoter; travail d'une personne qui tricote : *Le* TRICOTAGE *occupe beaucoup de femmes.* TRICOTAGE *mal fait.*

— Fam. Action de remuer vivement les jambes : *Le* TRICOTAGE *des danseurs de gigue.*

TRICOTÉ, ÉE (rad. *tricot*) adj. Minér. Se dit d'une substance minérale formée d'une gangue traversée en tous sens par une matière qui dessine une sorte de réseau.

TRICOTÉE (de *tricot*, bâton) n. f. Pop. Volée de coups de trique.

TRICOTER (peut-être pour *estricoter*; de l'allem. *stricken*, proprement « faire des nœuds ») v. a. Exécuter en tricot, en mailles entrelacées : TRICOTER *des bas.* ‖ *Tricoter de la dentelle*, La faire sur un tambour, avec des épingles et des fuseaux.

— Pop. Battre à coups de tricot ou de trique : TRICOTER *les côtes.*

— v. n. Faire du tricot : *Apprendre à* TRICOTER.

— Pop. Marcher en ramenant les pieds l'un vers l'autre. ‖ *Tricoter des jambes* ou *des pincettes*, Danser. — S'enfuir.

— Manèg. Se dit d'un cheval qui remue les jambes assez vite en marchant, mais qui n'avance pas.

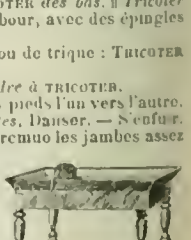

Tricoteuse.

TRICOTERIE *ri* — de *tricoter*) n. f. Fabrique de tricots.

— Fig. Petite malice, petite finesse. Vx.

TRICOTETS *te* — de *tricoter*) n. m. pl. Ancienne espèce de danse : *Danser les* TRICOTETS.

TRICOTEUR, EUSE n. Personne qui tricote, qui sait tricoter : *Une habile* TRICOTEUSE.

— n. m. Métier à tricoter.

— n. f. Machine à tricoter. V. BONNETERIE. ‖ Petite table à ouvrage dont la tablette supérieure est munie sur les quatre côtés d'un rebord servant à retenir la pelotte de la personne qui tricote.

— Pop. Femme qui joue à la Bourse et se tient assise aux environs, quelquefois avec un travail à la main.

— Hist. Nom donné, pendant la Révolution, aux femmes qui assistaient aux séances des Assemblées populaires en tricotant. (Elles troublaient parfois les réunions par leurs exclamations. Les royalistes parlaient avec mépris des tricoteuses, et les appelaient les « furies de la guillotine ».)

TRICOTINE (rad. *tricoter*) n. f. Comm. Espèce de tissu, fabriqué à Roubaix.

TRICOTOIR (de *tricot*) n. m. Petit bâton percé que les tricoteuses passent dans leur ceinture et dans lequel elles font entrer l'une des leurs aiguilles.

TRICOUPIS (Spyridon), homme d'Etat grec, né à Missolonghi en 1788, mort à Athènes en 1873. Il acheva ses études à Paris et à Londres, aida son protecteur, le philhellène anglais North, comte de Guilford, à créer l'université de Corfou, et retourna à Missolonghi pour prendre part à l'insurrection de 1821. Il se distingua par son éloquence à l'Assemblée constituante de la Grèce occidentale (1825, fit partie du gouvernement provisoire de 1826 et du congrès national de Trézène (1827), fut à diverses reprises ministre et présida le cabinet en 1832. Le roi Othon le nomma ambassadeur à Londres (1835-1838 et 1841-1843); la crise de septembre 1843 lo porta au ministère des affaires étrangères. Il fut envoyé à Paris comme ministre plénipotentiaire en 1849. Il redevint l'année suivante ambassadeur à Londres. Brillant écrivain, il a laissé un poème en l'honneur des Klephtes (1821) et une *Histoire de la révolution hellénique* en grec, 1853-1857), etc. — Son fils, CHARILAOS **TRICOUPIS**, né à Nauplie en 1832, mort à Cannes en 1895, représenta la colonie hellénique de Londres à l'Assemblée constituante de 1862, qui nomma le roi Georges, et négocia la cession des îles Ioniennes à la Grèce (1863). Ministre des affaires étrangères (1866), il devint président du conseil (mai-oct. 1875), ministre des affaires étrangères dans le cabinet de concentration Canaris (juin 1877 à janv. 1878), de nouveau président du conseil en mars 1880 et fut renversé dès octobre par la Chambre, qui ne jugeait pas sa politique assez belliqueuse. De retour au pouvoir (mars-juill. 1882, mars 1883-avr. 1885), il s'efforça de développer les travaux publics et fit créer des écoles. Quand Delyannis eut provoqué le blocus des côtes helléniques par les grandes puissances, moins la France, Tricoupis reprit la direction des affaires 1886); il poursuivit l'établissement de voies ferrées et le percement de l'isthme de Corinthe. Battu aux élections, sur la question crétoise, il se retira devant Delyannis (oct. 1890). Rappelé à la présidence du conseil par le roi, qu'effrayait la crise financière (juin 1892), Tricoupis pratiqua des économies, mais dut réduire les intérêts de la dette. Il résigna ses fonctions en janvier 1895. Il représentait les tendances européennes, la politique de réorganisation économique à l'intérieur et de temporisation vis-à-vis de la Turquie.

TRICOUSE (autref. *trigne-house*; de *tricot*, et de *house* ou *housenu*) n. f. Nom donné aux chaussette, chaussepoupe, jambière qui se portait *sous* la botte. ‖ Nom donné à des guêtres de forte étoffe, tricotée au métier, qui recouvraient ou remplaçaient éventuellement les houses ou houseaux de peau ou de cuir. (Les tricouses étaient portées par les officiers.)

TRICRÉSOL n. m. Mélange contenant les trois crésols orthocrésol 35 p. 100, métacresol, 40 p. 100; paracrésol, 25 p. 100 environ), employé en solution comme succédané de l'eau phéniquée.

TRICROTE (du gr. *treis*, trois, et *krotos*, battement) adj. Pathol. *Pouls tricrote*, Pouls dont la courbe inscrite au sphygmographe présente un sommet et deux soulèvements dans la ligne de descente.

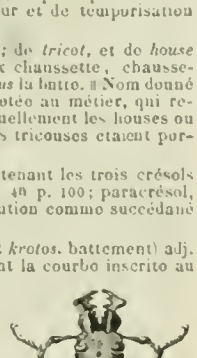
Trictenotome (réd. 2 fois).

TRICTÉNOTOME n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comptant quelques espèces répandues de l'Inde à la Malaisie.

— ENCYCL. Les *tricténotomes* sont de grands insectes vivant dans les forêts des hautes montagnes. Le *tricténotoma Childreni*, brun bronzé, est entièrement recouvert d'une pubescence grise ou testacée; il mesure plus de 5 centimètres de long et se trouve dans toute l'Inde et à Ceylan.

TRICTRAC (*trik'-trak'* — onomatop.; ancienn. *trique trac*) n. m. Jeu où l'on joue avec des dés et des dames, sur un tableau divisé en deux compartiments comme au *jacquet*. ‖ Ce damier lui-même. ‖ Partie qu'on joue à ce jeu.

— Chass. Bruit fait par des chasseurs pour effaroucher les oiseaux aquatiques, lorsqu'ils veulent les faire tomber dans leurs pièges.

— Techn. Ancien moulin à tabac, manœuvré à bras.

— ENCYCL. Jeux. Le *trictrac* est un jeu très ancien, car non seulement les Romains le connaissaient et l'appelaient *ludus duodenorum scriptorum*, mais il se pratiquait à Athènes d'après Barthelemy, dans son *Voyage du jeune Anacharsis*. En réalité, le trictrac, composé de divers jeux de table, tels que les *dames rabattues*, le *jacquet*, le *garnonquet*, le *gammon*, etc., date du XVe siècle, et ses règles ne furent définitivement fixées que sous Louis XIV.

L'appareil de ce jeu se compose d'une boîte à deux compartiments, appelée *tablier* ou *trictrac*, entourée de rebords de 5 à 6 centimètres et divisée en quatre tables dans chacune desquelles sont tracées six flèches, alternativement noires et blanches et opposées par couleurs. Sur les bords, en face de chaque flèche, sont percés des trous destinés à recevoir des flèches ou bredouilles pour marquer le gain des parties. Chaque joueur a quinze dames ou jetons (celles de l'un sont blanches, celles de l'autre noires), un cornet, deux dés et trois bredouilles.

On tire au plus beau dé qui jouera le premier, et la partie commence, chaque joueur jetant les dés alternativement. On avance les dames du nombre de points marqués par les dés, soit que l'on joue *tout d'une*, c'est-à-dire les deux points avec une seule dame, soit avec deux dames, ce qui s'appelle jouer *tout à bas*. Une dame qui se trouve seule sur une flèche peut être *battue* par une dame de l'adversaire, si le nombre de points qu'il amène la porte sur cette flèche. On peut battre également un des coins de l'adversaire si une dame se trouve portée sur un coin vide. Chaque dame et chaque coin battus valent un certain nombre de points selon que le coup a été fait en une, deux ou trois fois ou pour un doublet, et aussi selon que la dame ou le coin ont été battus dans le *petit jan*, c'est-à-dire dans les six premières flèches, ou dans le *grand jan*, c'est-à-dire dans les flèches sept à douze. Les flèches se numérotent à partir du talon, de un à douze. On marque les points gagnés avec des jetons que l'on place sur l'extrémité de la flèche portant le numéro correspondant au nombre de points obtenus. Celui qui oublie de marquer les points qu'il fait avant de jouer, ou bat à faux, qui commet une faute quelconque, est *envoyé à l'école* par son adversaire, qui marque à sa place les points qu'il aurait dû marquer. Le joueur qui fait le premier douze points peut déclarer la partie simple et faire recommencer le jeu. Il marque ses douze points par un bâtonnet inséré dans le premier trou à sa gauche. Chaque trou indique douze points. La partie est gagnée par celui qui fait le premier les douze trous.

Les règles du trictrac sont des plus compliqués, et il devient impossible de les donner toutes ici en quelques lignes. Il y a du reste des manières variées de le jouer: *trictrac à écrire*, *trictrac à la chouette*, qui se joue à trois, *trictrac à tourner*, et il donne en outre lieu à des variétés de jeux, tels que le *jacquet*, qui est le plus usité, le *garnuquet*, les *dames rabattues*, le *gammon*, le *plein*, le *retrictrac*, le *toc*, le *tourne-case*, etc. V. JACQUET.

TRICTRAC n. m. Ornith. Nom vulgaire de la BRAINE et du TRAQUET.

TRICUSPIDE (*kuss* — du préf. *tri*, et du lat. *cuspis*, *idis*, pointe) adj. Qui est muni de trois pointes.

— Anat. *Valvule tricuspide*, Valvule à trois lobes aigus qui se trouve à la communication de l'oreillette droite du cœur avec le ventricule du même côté. (A l'état normal, elle laisse passer le sang de l'oreillette dans le ventricule, et non en sens inverse.


Tricycle de terrassement.

TRICUSPIDÉ, ÉE (*kuss* — rad. *tricuspide*) adj. Hist. nat. Qui est muni de trois pointes.

TRICYCLE (*sikl'* — du préf. *tri*, et du gr. *kuklos*, cercle) n. m. Voiture à trois roues. ‖ Vélocipède à trois roues. V. VÉLOCIPÈDE.


Tricycle.

— Bot. Genre de nyctaginées, comprenant des arbres épineux, dont l'espèce type croît dans l'Amérique du Sud.

— Ch. de f. Sorte de petit chariot à trois roues, que les facteurs de gares emploient pour le transport des bagages de la bascule au fourgon à bagages.


Tricycle de gare.

TRICYRTIDE n. f. Genre de liliacées, comprenant des herbes vivaces à fleurs en cymes, dont l'espèce type croît au Népaul.

TRIDACE (*dass* — du gr. *thridax*, laitue) n. f. Genre de composées senécionées, comprenant des herbes à feuilles opposées, propres à l'Amérique tropicale.

TRIDACNE n. m. Genre de mollusques lamellibranches.

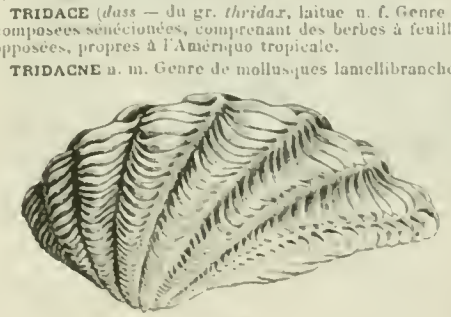
Tridacne

répandus dans les mers chaudes. Les tridacnes ou bénitiers (*tridacna*) sont des bivalves dont la coquille côtelée, à côtes tuberculeuses, a ses bords très ondulés; certains atteignent une très grande taille; les bénitiers donnés à François Ier par les Vénitiens pèsent plus de 200 kilogr., on les voit à l'église Saint-Sulpice (Paris).

TRIDACTYLE n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des gryllidés, répandus dans les régions chaudes du globe. Le *tridactylus variegatus* se trouve dans le midi de la France.

TRIDACTYLE (du préf. *tri*, et du gr. *daktulos*, doigt) adj. Zool. Qui possède trois doigts. S'emploie surtout comme nom spécifique, : *Pavesseur* TRIDACTYLE.


Tridactyle (gr. 5 fois.)

TRIDE (de l'espagn. *trido*) adj. Manèg. Vif, prompt, en parlant d'un mouvement exécuté par un cheval.

TRIDE n. m. Ornith. Nom vulgaire du PROYER.

TRIDENT (*dan* — du lat. *tridens*, *entis*; de *tres*, trois, et *dens*, *dentis* dent) n. m. Fourche à trois dents dont on se sert pour harponner les gros poissons. *Prendre un saumon au* TRIDENT.

— Agric. Binette à trois dents.

— Géom. Cubique ayant un point double à l'infini. *Le* TRIDENT *de Newton est la courbe définie par l'équation*:

$$y = \frac{x^3 - ax^2 + 2abp}{4px}.$$

— Zool. Vieux nom d'un poisson des côtes françaises, le *raniceps trifurcatus*. Ce poisson, extrêmement rare, ne possède pas de nom vulgaire.

ALLUS. LITTÉR.

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.
Vers [illegible] de Lemercier dans son *Panhypocrisiade ou le Comique*.

— ENCYCL. On lit dans *la Fable* que Neptune, après avoir fait bâtir par les Cyclopes, dans le fond des mers, le palais de cristal où il habite avec Amphitrite, Doris, Nérée, les Tritons et les Néréides, Salacie la Grande, l'Océan, Thétis, Téthys, Protée, Glaucus, Palémon, Mélicerte, Leucothoé, Panopée, Cymothoé, Cymodocée, Amymone, Nérée, les Tritons et les Néréides, Salacie la Grande, l'Océanide Doris, reçut le trident des Cyclopes, après la guerre contre les Titans. Dans le langage figuré, le trident de Neptune désigne l'empire de la mer.


Trident

TRIDENTÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *dent*) adj. Hist. nat. Qui présente trois dents ou épines.

— n. f. Bot. Section des staphylées, genre *Staphylea*.

TRIDENTIFÈRE (*dan* — du lat. *tridens*, *entis*, trident, et *ferre*, porter) adj. m. Myth. Qui porte le trident. Surnom de Neptune, qui avait pour attribut principal le trident.

TRIDERMIQUE (*dèr-mik'* — du gr. *treis*, trois, et *derma*, peau) adj. Qui a trois feuillets. *Blastoderme triderme*, Embryon qui est parvenu au troisième stade de son évolution et présente les trois feuillets fondamentaux: *ectoderme*, *endoderme* et *mésoderme*. *Tumeur triderme* ou *Tumeur embryonnaire*, Kyste dermoïde développé au niveau de l'ovaire ou du testicule, et qui présente des éléments empruntés ou dérivés des trois feuillets du blastoderme: *ectoderme*, *endoderme* et *mésoderme*.

TRIDI (du préf. *tri*, et du lat. *dies*, jour) n. m. Le troisième jour de la décade du calendrier républicain.

TRIDIGITÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *digité*) adj. Qui porte trois doigts, trois appendices ou trois lobes en façon de doigts: *Feuille* TRIDIGITÉE.

TRIDODÉCAÈDRE (du préf. *tri*, et de *dodécaèdre*) adj. Qui offre la réunion de trois dodécaèdres.

TRIDON (Elme-Marie-Gustave), homme de lettres et membre de la Commune de Paris, né à Dijon en 1814, mort à Bruxelles en 1871. Il alla faire son droit à Paris, se fit recevoir licencié et débuta dans les lettres par une brochure: *les Hébertistes, plainte contre une calomnie historique*, où il montrait une ardente foi républicaine. En 1845, il fondait un journal révolutionnaire, *le Candide*, et en publiait une condamnation à six mois de prison pour délit de presse, aggravée par la suppression de la feuille. Un nouveau journal, *le Critique*, encourait les mêmes sévérités du gouvernement. En 1866, Tridon s'affiliait à l'Internationale, était arrêté l'année suivante pour sa participation à diverses sociétés secrètes, et enfin impliqué, en 1870, dans le procès de Blois. Il eut le temps de passer en Belgique, mais fut par contumace condamné à la déportation. De retour à Paris après la révolution du 4 septembre, candidat député de la Côte-d'Or, il abandonna l'Assemblée de Bordeaux pour venir prendre place dans la Commune de Paris, où il siégea dans la minorité modérée, qui s'absenta après le 15 mai de participer aux séances de l'Assemblée. Il était d'ailleurs atteint à ce moment d'une grave névrose. Il ne fut pas inquiété lors de l'entrée des troupes du gouvernement régulier; quelques mois plus tard, il gagnait la Belgique, où il ne tardait pas à mourir.

TRIDUUM (*om'*) ou **TRIDUO** (du préf. *tri*, et du lat. *dies*, jour) n. m. Prières que l'on fait pendant trois jours. (L'Académie ne donne que *triduo*. TRIDUUM est latin néanmoins à prévaloir; dans le langage ecclésiastique, il est le seul employé.

TRIDYMITE n. f. Sorte de quartz que l'on trouve dans les trachytes et qui cristallise en tablettes hexagonales nacrées et généralement maclées à deux ou trois.

TRIE (*tri*) n. f. Action de trier, et notamment de trier le poisson pour la vente.

— Retraite à pigeons qui n'a pas la forme ronde ou carrée du colombier.

TRIE (...) n. f. Ichtyol. Sorte de morue verte.

TRIE, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 30 kilom. de Tarbes, sur la Barse, affluent de la Garonne. 1 123 hab. Eglise du XIVe siècle. Commerce de bestiaux, d'eau-de-vie. Basilique en 1220. — Le canton a 22 comm. et 7.559 hab.

TRIECPHORE (*ek'*) n. m. ou **TRIECPHORA** n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des cercopides, comprenant quelques espèces répandues sur l'hémisphère nord. La *triecphora vulnerata*, noire et rouge, est commune dans les prairies humides de la France.

TRIÈDRE (du préf. *tri*, et du gr. *édra*, base) adj. Géom. et minér. Qui offre trois faces: *Pyramide*, *Prisme* TRIÈDRE. *Angle trièdre* ou simplem. *Trièdre* n. m. Figure formée par trois plans qui se coupent et qui sont limités à leurs intersections.

— ENCYCL. *Angles trièdres*. Les intersections des trois plans qui forment le *trièdre* sont les *arêtes*. Dans un trièdre, on distingue six éléments: *trois angles dièdres* et *trois faces*. Les angles dièdres sont les angles que forment entre eux les plans qui constituent le trièdre: les faces sont les angles que forment entre elles les arêtes du trièdre. Deux trièdres sont dits *symétriques* quand les arêtes de l'un sont les prolongements des arêtes de l'autre. On démontre que deux trièdres symétriques ont tous leurs éléments égaux deux à deux, mais qu'ils ne sont pas superposables; cela tient à ce que leurs éléments ne sont pas disposés de la même façon. On démontre que chaque face d'un angle trièdre est plus petite que la somme des deux autres et plus grande que la différence.

TRIÉRAULÉTE [illegible] du gr. *trieraulês*, n. m. Joueur de [illegible] qui chante sur la poupe d'une trière, indiquant aux rameurs [illegible].

TRIÈRE [illegible] du gr. *treis*, trois, et *érétes*, rameur. Autref. gr. Vaisseau de guerre, à trois rangs de [illegible] TRIRÈMES.

TRIESCH, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie, cercle [illegible]), à la source de l'Iglava, sous-affluent de la Morava; 1 [illegible] hab. Fabrique de drap.

TRIEST (Pierre-Joseph), prélat belge, né à Bruxelles [illegible], mort en 1836. Il fit le **Vincent de Paul de la Belgique**. Curé de Loveniegem, près de Gand (1803), il est le créateur de nombreuses institutions charitables. Il a fondé les ordres des sœurs de la Charité de Jésus et de Marie (1803-1806), des frères de la Charité (1807-1810), des sœurs de la Charité maternelle (1822), des frères de Saint-Jean-de-Dieu (1825), des sœurs de l'Enfance de Jésus (1835). Triest fut nommé chanoine titulaire de Saint-Bavon (1830). Il était extrêmement populaire et respecté. On lui a élevé un monument dans l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles.

TRIESTE, ville maritime et port principal d'Austro-Hongrie, dans le golfe de Venise, au pied sud-ouest des collines du Karst, 134 150 hab. *Tergestini, inci.* Terminus du chemin de fer de Vienne à Trieste, et du chemin de fer de Trieste à Pola. Trieste, dans une situation très pittoresque, se divise en deux parties : la vieille ville et la ville neuve. La première surtout renferme quelques monuments remarquables : le château achevé en 1680; la cathédrale *San Giusto*, formée au XIVe siècle par la réunion de trois églises du VIe siècle, avec quelques antiquités intéressantes. Sur la Grande-Place, monument de Charles VI. Sur la terrasse de la cathédrale, monument de l'archéologue Winckelmann; à la bibliothèque, remarquable collection des éditions de Pétrarque. Trieste est aujourd'hui le port le plus actif de l'Austro-Hongrie et un des plus importants de la Méditerranée, tête de ligne de nombreux services réguliers. L'existence d'une zone franche, le développement des industries diverses contribuent aux progrès de Trieste. L'importation consiste en tissus et fils, café, coton, fruits, bois, tabac. L'exportation comprend : céréales, bestiaux, sucres, bois, houille, boissons. Trieste est le siège d'une des grandes compagnies de navigation, le Lloyd autrichien. L'industrie, assez active, comprend des fabriques de savon, des tanneries, huileries, fonderies de fer, des corderies, des fabriques de pâtes alimentaires, des conserves, des distilleries. Aux environs, château de *Miramar*; établissement de bains de *Barcola*.



Armes de Trieste.



Cathédrale de Trieste.



Histoire. Trieste occupe l'emplacement de l'antique *Tergestum*. Elle fut ruinée par Attila, relevée par Charlemagne et tomba au pouvoir de Venise, qui la posséda jusqu'en 1382. Depuis, elle appartient à l'Autriche, sauf les années 1797-1805 et 1809-1814. La prospérité de Trieste date de 1719, année où Charles VI déclara la ville port franc.

TRIESTE (golfe de), nom donné à la partie nord-orientale de la mer Adriatique. De forme sensiblement quadrangulaire, le golfe de Trieste s'ouvre, au S.-O., entre l'embouchure du Tagliamento (Frioul) et la pointe de Salvore (Istrie). Assez profond à l'E. et au S., où il est dominé par les falaises du Karst, il forme au contraire, au N., des lagunes, que les alluvions du Tagliamento et de l'Isonzo comblent insensiblement.

TRIÉTÉRIDE (du gr. *triétéris, idos*; de *treis*, trois, et *étos*, an) n. f. Chronol. Période de trois ans, dans le calendrier des Athéniens.

— n. f. pl. Fête de Bacchus, qu'on célébrait tous les trois ans en Thrace et en Béotie.

— HIST. Les Grecs avaient basé la division du temps sur les révolutions de la lune, mais il leur fallait faire subir à cette manière de supputer le temps avec les mouvements du soleil. Pour y parvenir, on imagina la *triétéride*, période de trois années, dont les deux premières avaient chacune douze mois de trente jours, soit trois cent soixante jours, et la troisième treize mois ou trois cent quatre-vingt-dix jours. Cette innovation ne corrigeait que partiellement l'erreur relative à l'année solaire. La même erreur subsistait dans le système lunisolaire adopté un peu plus tard, et qui divisait l'année en douze mois, alternativement de trente jours et de vingt-neuf jours. Pour rétablir l'harmonie entre cette année et l'année solaire, on imagina l'octaétéride ou période de huit ans, dans laquelle trois années, la troisième, la cinquième et la huitième, eurent chacune un treizième mois de trente jours.

Les fêtes nommées *triétérides* étaient célébrées tous les trois ans dans la Béotie et dans la Thrace, en l'honneur de Dionysos et comme souvenir de son expédition dans les Indes. De même que toutes les dionysies, ces fêtes perdirent leur caractère religieux, pour n'être plus que des occasions de débauche.

TRIÉTÉRIQUE (*rik'*) — même étymol. qu'à l'art. précéd. adj. Trisannuel : *Période* TRIETÉRIQUE.

TRIÉTHYLARSINE n. f. Composé $As(C^2H^5)^3$, que l'on obtient par l'action de l'arséniure de sodium sur l'iodure d'éthyle.

TRIÉTHYLPHOSPHINE n. f. Composé liquide $P(C^2H^5)^3$, insoluble dans l'eau, bouillant à 127°.

TRIEUR, EUSE n. Personne employée au triage de diverses matières. || Personne qui fait le triage des chiffons, dans une papeterie. || Personne qui fait le triage des épingles. || Personne qui épluche les laines.

— Pathol. *Maladie des trieurs de laine*, Sorte de broncho-pneumonie, souvent mortelle, qui paraît spéciale à cette catégorie d'ouvriers.

— n. m. Techn. Instrument propre au nettoyage, à l'épuration de toutes sortes de grains et de graines. (Syn. parfois de TARARE.) || Machine à l'aide de laquelle on sépare des scories les débris de coke qui peuvent encore servir pour l'alimentation d'un foyer.

— n. f. Machine analogue à la précédente. || Machine au moyen de laquelle on trie les laines, on les épluche.

— ENCYCL. Techn. Les *trieurs* servent à séparer les grains de natures différentes, à isoler les mauvaises graines et à classer les bonnes suivant grosseur. Les trieurs les plus employés aujourd'hui sont les *trieurs alvéolaires*, constitués essentiellement par un cylindre en *tôle alvéolée*, incliné légèrement dans le sens de sa longueur et animé d'un mouvement lent de rotation. Le mélange à trier, placé dans une trémie, arrive au fond du cylindre après avoir passé sur un crible. Là, les graines rondes pénètrent dans des alvéoles de même forme, d'une grosseur déterminée, et elles sont élevées dans le cylindre jusqu'à ce que la pesanteur les fasse tomber; les graines longues, au contraire, restent dans la partie inférieure.

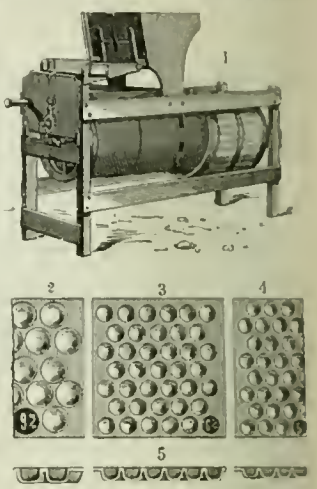

Trieur : 1. Vue d'ensemble; 2, 3, 4. Types des tôles alvéolées vue de face; 5. Coupes respectives de ces tôles.

Les graines élevées par les alvéoles vont tomber dans une rigole centrale, où se meut une vis d'Archimède qui les porte au dehors ou dans un autre compartiment : dans ce dernier cas, elles subissent un nouveau triage basé sur le même principe.

Les grains restés dans la partie inférieure du cylindre progressent peu à peu et tombent sur des cribles circulaires, qui entourent le cylindre et qui tournent avec lui; elles subissent un nouveau classement. Les trieurs de culture possèdent en général trois à cinq chutes.

TRIEUX ou **RIVIÈRE DE PONTRIEUX**, petit fleuve de France, en Bretagne, qui naît au S. de Guingamp et se jette dans la Manche près de l'île Bréhat. Il est navigable à Pontrieux, à 18 kilom. de la mer. Principal affluent : le Leff (rive droite).

TRIÈVES, pays de l'ancienne province du Dauphiné, dans le département actuel de l'Isère, vallée pittoresque ouverte en amphithéâtre entre les montagnes du Vercors (mont Aiguille, Grand-Veymont) et le Dévoluy (mont Obiou). Principales bourgades : Mens, Monestier, Clelles, Saint-Maurice-en-Trièves.

TRIFACE (du préf. *tri*, et de *face*) adj. Qui a trois faces.

TRIFACIAL, ALE, AUX (du préf. *tri*, et du lat. *facies*, face) adj. Se dit du nerf appelé aussi TRIJUMEAU.

— n. m. : *Le* TRIFACIAL.

TRIFAIL, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie [distr. de Cilli], sur un affluent de la Save; 8.464 hab. Houille.

TRIFARIÉ, ÉE (du lat. *trifarius*, triple) adj. Hist. nat. Qui est disposé sur trois rangs. (Peu us.)

TRIFASCIÉ, ÉE (*fass-si* — du préf. *tri*, et du lat. *fascia*, bandelette adj. Hist. nat. Qui est marqué de trois bandes colorées.

TRIFIDATION (*si-on*) n. f. Bot. Conformation des feuilles et des autres organes trifides.

TRIFIDE (du préf. *tri*, et du lat. *findere*, fendre) adj. Hist. nat. Se dit des organes qui sont partagés en trois divisions profondes.

TRIFLE n. m. Mar. Bâtiment à douze rames, usité sur le Danube.

TRIFLORE (du préf. *tri*, et du lat. *flos, oris*, fleur adj. Bot. Qui porte trois fleurs.

TRIFOIRE n. f. Au moyen âge, Art de mettre en œuvre les pierres précieuses.

TRIFOLET (*lè* — du lat. *trifolium*, trèfle) n. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle rampant.

TRIFOLIÉ, ÉE (du préf. *tri*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont disposées par trois au bout du pétiole.

TRIFOLIOLÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *foliole*) adj. Bot. Dont le pétiole se termine par trois folioles.

TRIFOLIUM (*li-om'* — nom lat. du trèfle ; formé de *tres*, trois, et *folium*, feuille) n. m. Bot. Nom donné par les jardiniers au cytise.

— Géom. Courbe ayant pour équation en coordonnées polaires : $\rho = a \cos 3\theta$.

— Encycl. Géom. Le *trifolium* a la forme d'une rosace à trois feuilles ; on a d'ailleurs donné le nom de « trifolium » à toutes les courbes représentées par la formule générale $\rho = a \cos \theta + \omega) \cos 2\theta$. Les trifoliums sont des courbes de sixième classe et de quatrième ordre.

TRIFORIUM (*om'* — mot lat., formé de *tres*, trois, et *foris*, porte) n. m. Archit. Galerie régnant au pourtour intérieur d'une église, au-dessus des archivoltes des collatéraux, et qui présente presque toujours trois ouvertures sur la nef, à chaque travée.

— Encycl. Le *triforium* contourne d'ordinaire la nef et l'abside en circulant au-dessus des archivoltes des collatéraux ; quelquefois, cette galerie occupe toute la largeur de ces derniers ; lorsqu'elle n'a été établie que pour le service de l'entretien ou des décorations provisoires, elle est étroite et adossée aux combles des bas côtés. Tant que les nefs des églises furent couvertes par des charpentes en bois apparentes, à l'instar de la basilique romaine, le triforium était composé d'arcs doubleaux construits au droit des piliers des grandes voûtes et extradossés suivant un angle de 45° environ ; sur cet extrados, on établissait un solivage en charpente, sur lequel reposait la couverture. A dater du commencement du XIIe siècle, époque à laquelle on renonça complétement à la charpente apparente, on voûta le triforium sur toute sa longueur à l'aide d'un demi-berceau ou arc-boutant continu, venant contre-buter la poussée du berceau central. Dans les édifices construits vers la fin du XIIe siècle, le triforium a exactement le caractère qui convient à sa destination ; le mur de la nef est ajouré pour permettre de profiter de cette galerie nécessaire à la stabilité du monument et donner un peu de lumière aux voûtes hautes de l'église. Ce système, dans lequel les murs de la nef sont simplement ajourés, était suffisant pour des églises d'une faible longueur ; mais, lorsque ces dernières eurent des dimensions considérables, il fallut songer à profiter des fenêtres ouvertes sur les galeries pour éclairer une partie de la nef. Le triforium offrait des motifs de décoration dont les architectes du moyen âge surent tirer un très grand parti.


Triforium.

TRIFORME (du lat. *tres*, trois, et *forma*, forme) adj. Mythol. lat. Épithète d'Hécate, la déesse infernale, identifiée avec Diane et avec la Lune. ‖ Épithète des monstres à trois têtes, de Cerbère, de Géryon, de la Chimère.

— Bot. Se dit des composées dont la calathide contient trois sortes de fleurs différentes par la forme.

— Minér. Qui présente la combinaison de trois formes différentes.

TRIFOUILLAGE (*fou-ill-aj'* *ll* mll.) n. m. Pop. Action de trifouiller.

TRIFOUILLER (*fou-ill* [*ll* mll.] v. a. Pop. Mettre en désordre en farfouillant : TRIFOUILLER *un tiroir, une serrure, une plaie*.

— Fig. Bouleverser, émouvoir : *Chez moi, tout se passe en dedans et me* TRIFOUILLE *l'âme*. (Balz.)

— v. n. : TRIFOUILLER *dans des papiers*.

TRIFOUILLEUR, EUSE (*fou-ill* [*ll* mll.] n. Personne qui trifouille, qui aime à trifouiller. ‖ Individu brouillon.

TRIFURCATION (*si-on* — du préf. *tri*, et du lat. *furca*, fourche) n. f. Division en trois branches : *La* TRIFURCATION *d'un tronc d'arbre, d'une route*.

TRIFURQUER (*ké* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) v. a. Diviser en trois parties, en trois branches.

Se trifurquer, v. pr. Se divisor en trois parties, en trois branches.

TRIGA n. f. Cépage blanc de Sardaigne.

TRIGALE n. f. Petit bureau établi autrefois pour recevoir le péage et pour vendre à boire aux voyageurs.

TRIGAME (du préf. *tri*, et du gr. *gamos*, mariage) adj. Ethol. Qui s'est marié trois fois, qui est marié pour la troisième fois. *Homme, Femme* TRIGAME. ‖ Qui a contracté un troisième mariage, avant la dissolution des deux premiers.

— Bot. Qui renferme trois fleurs différentes sous le rapport sexuel, c'est-à-dire dont l'une n'a que des organes mâles, la seconde des organes femelles, et la troisième a les deux sexes.

— Substantiv. Homme ou femme trigame.

TRIGAMIE (*mi*) n. f. Etat du trigame. ‖ Crime du trigame. *Etre condamné pour* TRIGAMIE.

TRIGAMMÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *gamma*) adj. Se dit d'une croix gammée à trois branches. V. GAMME.

TRIGANT (*gan*) n. m. Pêch. Nom vulgaire du gonjon.

TRIGAVOU, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 10 kilom. de Dinan ; 1.110 hab. Tissage de laine.

TRIGASTRIQUE (du préf. *tri*, et de *gastrique*) adj. Anat. Se dit d'un muscle formé d'une série longitudinale de trois faisceaux charnus distincts, séparés par des tendons.

TRIGAUD, AUDE (*gô, ôd'* — orig. inconn.) adj. Fam. Finassier, qui n'agit pas franchement. (Vx.)

— Substantiv. Personne trigaude :

> J'engage de bon cœur quand je trouve un *trigaud*
> Qui souffle tout ensemble et le froid et le chaud.
> BOURSAULT.

TRIGAUDER (*gô*) v. n. Agir en trigaud. (Vx.)

— v. a. Tromper. (Vx.)

TRIGAUDERIE (*gô-de-ri*) n. f. Action de trigaud. Vx.

TRIGAUT ou **TRIGAULT** Nicolas, en lat. **Trigautius**, jésuite et missionnaire français, né à Douai en 1577, mort à Nankin en 1628. Parti en 1606 de Lisbonne, il gagna la Chine en 1611, après avoir séjourné à Goa et à Macao, puis, un peu plus tard, revint des Indes en Europe par terre, pour y exposer l'état et les besoins de la mission de Chine (1613-1614). De retour dans ce pays en 1620, avec de nombreux missionnaires, il se fixa à Nankin. Ses principaux ouvrages sont : *De christiana expeditione apud Sinas suscepta ab Societate Jesu* (1615) ; *Litteræ e regno Sinarum anno 1619 et 1611* (1615) ; *Rei christianæ apud Japonios commentarius* (1615) ; *De christianis apud Japonios triumphis* (1623), traduit en français sous le titre de : *Histoire des martyrs du Japon* (1624) ; etc.

TRIGE (*trij'* — lat. *triga* ; de *tres*, trois, et *jugum*, joug) n. m. Antiq. rom. Char attelé de trois chevaux.

— Minér. Qui offre la combinaison de six solides identiques deux à deux.

— Mythol. rom. Surnom de Diane, d'Hécate, de Cerbère, de la Chimère, et, en général, de tous les dieux et monstres à triple face, à triple essence.

TRIGÉMELLAIRE (*jé-mel'-lèr'* — du préf. *tri*, et du lat. *gemellus*, jumeau) adj. Méd. Se dit d'une grossesse où il existe trois jumeaux, trois embryons, ou trois fœtus.

TRIGÉMINÉ, ÉE (*jé* — lat. *trigeminus* ; de *tres*, trois, et *gemini*, jumeaux) adj. Trois fois jumeau, au nombre de six disposés deux à deux. ‖ Triple, au nombre de trois.

TRIGÉMINÉ, ÉE (*jé* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Méd. *Pouls trigéminé*, Pouls dont le rythme se compose de trois pulsations régulières groupées et suivies d'un silence après lequel les trois pulsations se répètent, et ainsi de suite.

TRIGEMME (*jèm'* — du préf. *tri*, et de *gemme*) adj. Bot. Qui a trois bourgeons ou boutons.

TRIGÉNATE (*jé* — du préf. *tri*, et du gr. *génos*, génération) n. m. Chim. Sel de l'acide trigénique.

TRIGÉNIQUE (*jé-nik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la réaction de l'acide cyanhydrique sur l'aldéhyde éthylique.

TRIGÉSIMAL, ALE, AUX (*jé* — du lat. *trigesimus*, trentième) adj. Se dit des minéraux dont les cristaux ont trente faces.

TRIGESIMO (*jé* — mot lat.) adv. Trentièmement. (Se dit quand on compte par la série des adverbes de nombre latins *primo, secundo, tertio*, etc.)

TRIGG, comté des Etats-Unis (Kentucky), sur le bas Cumberland ; 17.000 hab. Ch.-l. *Cadix*.

TRIGGIANO, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Bari], près de l'Adriatique ; 8.400 hab.

TRIGLE n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des *triglidés*, comptant une quinzaine d'espèces répandues dans presque toutes les mers.

— Encycl. Les *trigles* (trigla) sont ces poissons à forte tête pyramidale, cuirassée, que l'on appelle vulgairement *grondins, rougets, galinas*, etc. Ils sont de taille moyenne, parfois grande, leur chair est estimée pour l'alimentation. Huit espèces se trouvent sur les côtes de France : 1° le *trigle pin* (trigla pini), *trigle hirondelle, rouget* ou *grondin rouge*, 25 à 30 centimètres, rouge, ventre rosé, commun surtout en Manche, abondant sur le marché de Paris ; 2° *trigle imbrigo* (trigla lineata), *surmulet sans barbe, belugan, imbriaco, ibrougna, camard*, 25 à 35 centimètres, rouge luisant foncé, souvent taché de noir, commun partout ; 3° *trigle morrude* (trigla cucullus), *grondin barbarin, linota, orgue*, 20 à 27 centimètres, rougeâtre, ventre blanchâtre, ne remontant guère au-dessus de l'embouchure de la Loire ; 4° *trigle gornaud* ou *grondin gris* (trigla gurnadus), *grugnao, cabiouma, grondin* et *grondin gris, gournaud, gurnard, gronau*, 60 centimètres, grisâtre avec le ventre blanchâtre, commun sur toutes les côtes de France ; 5° *trigle milan* (trigla milvus, *grano, bélago, bélugar, belugan, cabionna, lloumbrigna, grondin rouge* (Méditerranée), à poids distinct du précédent ; 6° *trigle lyre* (trigla lyra, *cardinal, bourreau, pinaou, grougnant*, espèce méridionale ; 7° *trigle perlon* ou *corbeau* (trigla corax), *cabota coulanta, boulai, cabole, perlan, perlon*, près d'un mètre de long ; 8° *trigle rude* ou *cavaillon* (trigla aspera, *cavillone, cavillon, rascossoun, rascoun*, petite espèce propre à la Méditerranée, ne dépassant pas 12 centimètres.

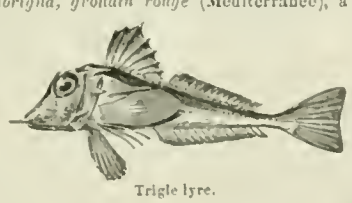
Trigle lyre.

TRIGLIDÉS n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, comprenant les *trigles, scorpènes* et genres voisins. — *Un* TRIGLIDÉ.

TRIGLOCHIN, INE (du préf. *tri*, et du gr. *glôchis*, pointe) adj. Hist. nat. Qui est armé de trois pointes.

— Anat. *Valvule triglochine*, Centre mou de la valvule tricuspide.

— n. m. Bot. Genre de joncaginées, comprenant des plantes vivaces, herbacées, à port de joncées, habitant les régions marécageuses. (Le *triglochin des marais* est très répandu dans l'hémisphère nord ; le *triglochin maritime* est très recherché des bestiaux.)



Triglochin : *a*, fleur ; *b*, écaille antherifère ; *c*, fruit.

TRIGLOCHINACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de monocotylédones, comprenant des plantes juncoïformes, dont les fleurs ont un périanthe sépaloïde et un ovaire supère. — *Une* TRIGLOCHINACÉE.

TRIGLOTTE du préf. *tri*, et du gr. *glôtta*, langue adj. Philol. Qui est en trois langues : *Dictionnaire* TRIGLOTTE.

— Qui connaît trois langues.

— n. Personne qui connaît trois langues.

TRIGLOTTISME (*glo-tism'* — rad. *triglotte* n. m. Philol. Mot hybride, formé de radicaux empruntés à trois langues différentes.

TRIGLUCOSIDE du pr. *tri*, et de *glucoside* n. m. Nombre de glucosides qui, dédoublés par les ferments solubles ou les acides, donnent trois molécules d'hexoses identiques ou isomères. (Tels sont la *sapotine*, la *solanine*, etc.)

TRIGLUME du préf. *tri*, et de *glume* adj. Bot. Qui renferme trois glumes.

TRIGLYPHE (*glif'* — du gr. *triglyphos* ; de *tris*, trois, et *gluphê*, gravure) n. m. Archit. Ornement de la frise dorique, reproduit à intervalles égaux le long de la frise de l'entablement, et qui primitivement portait trois rainures verticales représentant la section des entraits.

— Minér. Cristal ayant la forme d'un prisme élargi de stries, qui ont trois dimensions perpendiculaires entre elles sur les trois faces concourant à la formation d'un même angle solide.


Triglyphe.

— Encycl. Archit. Les *triglyphes* sont une imitation des extrémités des solives qui formeraient le comble dans une construction en bois. Ils présentent sur leur face deux cannelures taillées en biseau et deux demi-cannelures sur les angles ; de là leur nom. Les triglyphes sont placés au-dessus de chaque colonne intermédiaire et aux angles de l'édifice. Ils sont surmontés de tables saillantes, nommées *mutules*, décorées de petits cercles en creux ou en saillie, suivant les monuments. Ils représentent très vraisemblablement les clous, et non des gouttes d'eau.

TRIGON mot lat., formé du gr. *tris*, trois, et *gônia*, angle) n. m. Antiq. lat. Jeu de balle auquel prenaient part trois joueurs disposés en triangle.

TRIGONAL, ALE, AUX (du gr. *trigônos*, triangle) adj. Triangulaire : *Carrefour* TRIGONAL. Peu us.

TRIGONALYS n. m. pl. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillons, comptant une trentaine d'espèces répandues sur le globe. Les trigonalys sont de curieux et élégants insectes parasites de divers autres hyménoptères malfaisants. Le *Trigonalys Hahni* se trouve en France, mais il est toujours rare.)


Trigonalys (gr. 2 fois).

TRIGONE (du préf. *tri*, et du gr. *gônia*, angle) adj. Qui offre trois angles : *Fontaine* TRIGONE.

— Astron. *Aspect trigone* ou substantiv. *Trigone*, Situation de deux planètes éloignées l'une de l'autre d'un tiers de cercle ou de 120°. ‖ Figure à l'aide de laquelle on trace sur un cadran solaire les arcs des signes et les arcs diurnes.

— n. m. Antiq. gr. Tribunal d'Athènes, qui jugeait les affaires civiles et tenait ses séances dans une salle triangulaire. ‖ Espèce de harpe, de forme triangulaire. ‖ Ballo de crin, couverte de cuir, dont on se servait pour un jeu analogue au jeu de paume. ‖ Sorte de jeu de paume, où trois joueurs occupaient les sommets d'un triangle.

— Anat. Nom donné à un espace triangulaire situé à la partie inférieure de la vessie, dont les angles sont formés en arrière par l'ouverture des deux uretères, et en avant par l'ouverture du canal de l'urètre. ‖ *Trigone cérébral*, La voûte à trois piliers du cerveau. V. VOÛTE.

TRIGONELLE (*nèl'*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des trifoliées, comprenant des herbes, presque toujours annuelles, voisines des trèfles. L'espèce la plus connue, utile à l'homme, est la *trigonelle fænum-græcum* ou fenugrec. (V. ce mot.) La *trigonelle de Montpellier* peut se rencontrer jusqu'aux environs de Paris. La *trigonelle bleue*, originaire de Hongrie, est cultivée dans les jardins ; toutes ses parties, surtout ses fleurs, exhalent une odeur pénétrante et très agréable ; on s'en sert en parfumerie.

TRIGONIDIE (*di*) ou **TRIGONIDIUM** (*di-om'*) n. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des gryllidés, propres aux régions chaudes de l'ancien monde. Le *trigonidium cicindeloides*, noir bronzé, se trouve dans le midi de la France.

— Bot. Genre d'orchidacées, tribu des vandées, comprenant des herbes épiphytes, dont on connaît huit espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

TRIGONIE (*nî*) n. f. Zool. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *trigonidés*, comptant cinq espèces propres aux mers d'Australie. Ce sont des animaux à grand pied géniculé, qui leur sert à ramper et à sauter.


Trigonie.

— Bot. Genre de vochysiacées, comprenant des arbrisseaux sarmenteux, propres à l'Amérique du Sud.

TRIGONIÉES n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des vochysiacées, ayant pour type le genre *trigonie*. — *Une* TRIGONIÉE.

TRIGONIIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de mollusques lamellibranches, comprenant les genres *trigonie* et voisins. — *Un* TRIGONIIDÉ.

TRIGONOCARPE (du gr. *trigônos*, triangle, et *karpos*, fruit) n. m. Bot. Graine munie de trois côtes saillantes qui lui donnent une forme triangulaire.

TRIGONOCÉPHALE (*sé*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des vipéridés, comptant une dizaine d'espèces propres à l'Asie et à l'Amérique.



Iguane pâle.

...aux cr...

...ts vulgairement le nom de trigonocé-... au bord trapézoïdal des *Lancettes*, ... sur lequel vivent le Mûrier jusqu'à ...

TRIGONODACTYLE ... (*tri*, — du gr. *gonia*, angle, et *daktulos*, doigt) adj. Se dit des ... aux deux extrémités. — Ce mot est ...

TRIGONOMÉTRIE (*tri*, — du gr. *gônia*, angle, et *métron*, mesure) n. f. Math. Celle des éléments des ... par des opérations ... Elle a pour objet des propriétés ... à l'étude des figures géo... Ce dernier qui s'applique ... *trigonométrie sphérique*. Celle qui ... figures tracées sur la sphère et formées d'arcs ...

ENCYCL. La *trigonométrie* ne nécessite, soit pour les ... triangles rectilignes, soit pour les triangles sphériques, ... la connaissance des relations élémentaires entre les ... éléments des triangles. Ces relations une fois établies, ... suffit de les résoudre successivement par rapport aux ... inconnus éléments qu'elles contiennent, afin d'avoir les ... cherchés, après avoir pris successivement les différents cas. Comme les calculs se font avec les tables de logarithmes, les formules doivent être préparées de façon à en comporter l'emploi d'une ... commode.

Trigonométrie rectiligne. On peut faire dériver toutes les formules de la trigonométrie rectiligne d'une relation ... renfermant un paramètre arbitraire.

Soit, en effet, un triangle ABC et un axe $x'x$. Choisissons sur les côtés du triangle un sens de parcours, de façon, par exemple, qu'un observateur se déplaçant sur le ... du triangle en parcourant successivement ses côtés ... laissant l'intérieur du triangle à sa gauche, et ... que ce soit le sens ABC. Désignons par A, B, C les angles et par a, b, c les longueurs des côtés du triangle. ... a d'abord la relation :

$$A + B + C = \pi$$

en prenant comme unité d'angle celui dont les côtés interceptent un arc égal à l'unité sur le cercle de rayon un qui a pour centre le sommet de l'angle.

Écrivons que la somme algébrique des projections des ... du triangle ABC sur l'axe $x'x$ est nulle; on a la relation :

$$a\cos\alpha + b\cos(\alpha + c) + c\cos(2\alpha + a - A - C) = 0$$

en désignant par α l'angle de la demi-droite BC avec $x'x$. ... cette relation, faisons $\alpha = 0$, puis, dans l'égalité ..., faisons successivement deux permutations circu... sur les éléments a, b, c, A, B, C; on obtient le système :

$$\begin{cases} a = b\cos C + c\cos B \\ b = c\cos A + a\cos C \\ c = a\cos B + b\cos A \end{cases}$$

... un premier groupe de relations fondamen... On aurait pu aussi obtenir les deux dernières for... en remplaçant, dans la relation 2, α successivement par $\alpha + C$ et $\alpha - B$.

F... $a = \ldots$ dans la relation 2'; elle donne :

$$-b\sin C + c\sin B = 0.$$

Une permutation circulaire sur les éléments du triangle donne deux relations qui sont ...

$$\frac{a}{\sin A} \quad \frac{b}{\sin B} \quad \frac{c}{\sin C}$$

... la relation (1), on a un second groupe ... relations.

... vient les lois des trois an... ... ces différents rapports sont égaux ... les relations

$$\sin A = \ldots \sin B$$

... de trois ... A, B, C ... (10) ...

... la première des relations (9) la ...

$$\cos a = \ldots$$

... que par une permutation circulaire ... on aura ... les autres relations qu'on vient ... passer à ... autres relations sur ... triangles ...

Le but le plus immédiat de la trigonométrie rectiligne est la résolution des triangles, problème qui consiste à déterminer trois éléments d'un triangle dont on donne les trois autres, pourvu cependant que les éléments donnés ne soient pas tous les angles. On distingue quatre cas, suivant ... donne : 1° un côté et deux angles, 2° deux côtés et ... compris, 3° deux côtés et l'angle opposé à l'un ... 4° les trois côtés.

Applications de la trigonométrie. Les questions que l'on a à résoudre dans la pratique à l'aide de la trigonométrie peuvent toutes se ramener aux trois suivantes : déterminer la distance d'un point accessible à un point inaccessible; déterminer la distance de deux points inaccessibles, enfin déterminer l'angle sous lequel d'un point inaccessible on verrait la distance de deux points accessibles, d'un point accessible et d'un point inaccessible, ou de deux points inaccessibles. Toutes les solutions reposent sur l'emploi d'une *base*. On appelle *base* une portion de droite AB, convenablement choisie, dont on a pu mesurer directement la longueur et telle que des points A et B on puisse apercevoir les points remarquables du problème.

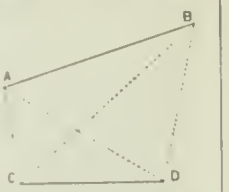

A titre d'exemple, nous allons montrer comment on peut déterminer la distance de deux points inaccessibles.

Soient A et B deux points inaccessibles et CD la base choisie. On mesure au graphomètre les angles $\widehat{ADC}$ et $\widehat{ACD}$, ce qui permet de calculer le côté AC du triangle ACD. Ensuite on mesure les angles $\widehat{BCD}$ et $\widehat{BDC}$, ce qui permet de calculer le côté CB du triangle BCD. Alors, dans le triangle ACB on connaît l'angle $\widehat{ACB}$ et les côtés CA et CB, ce qui permet de calculer le côté AB qui est la distance cherchée.

Trigonométrie sphérique. La formule fondamentale de la *trigonométrie sphérique* traduit la relation qui existe entre un angle du triangle et les trois côtés. Prenons une sphère de rayon égal à l'unité.

Soit le triangle sphérique ABC; joignons les trois sommets au centre O de la sphère et projetons orthogonalement les sommets B et C en P et Q sur OA. Les vecteurs OB, OC, tous deux égaux à l'unité, sont respectivement les sommes géométriques des vecteurs OP, PB d'une part, OQ, QC d'autre part. De plus, les vecteurs OP et QC sont rectangulaires, ainsi que les vecteurs OQ et PB; leurs produits géométriques sont donc nuls et, par suite, le produit géométrique des deux vecteurs OB et OC est égal à la somme des produits géométriques des vecteurs OP, OQ d'une part, PB, QC d'autre part. En désignant par a, b, c les côtés et par A, B, C les angles du triangle sphérique, on a :

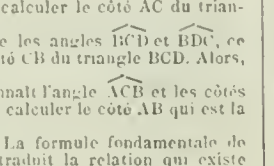

$$OQ = \cos b, \quad QC = \sin b, \quad OP = \cos c, \quad PB = \sin c,$$

en sorte que l'on a :

$$\cos a = \cos b\cos c + \sin b\sin c\cos A,$$

car l'angle des directions positives des deux vecteurs PB et QC est précisément égal à l'angle A.

En faisant une permutation circulaire sur les éléments a, b, c, A, B, C, on a le groupe :

$$(9)\quad \begin{cases} \cos a = \cos b\cos c + \sin b\sin c\cos A \\ \cos b = \cos c\cos a + \sin c\sin a\cos B \\ \cos c = \cos a\cos b + \sin a\sin b\cos C. \end{cases}$$

La considération du triangle polaire permet d'écrire immédiatement le système :

$$(10)\quad \begin{cases} \cos A = -\cos B\cos C + \sin B\sin C\cos a \\ \cos B = -\cos C\cos A + \sin C\sin A\cos b \\ \cos C = -\cos A\cos B + \sin A\sin B\cos c. \end{cases}$$

En éliminant successivement les angles a, A puis b, B enfin c, C entre les équations (9) on établit encore le système :

$$(11)\quad \frac{\sin a}{\sin A} = \frac{\sin b}{\sin B} = \frac{\sin c}{\sin C}.$$

Enfin, si on pose $a + b + c = 2p$ et si on désigne par ε l'excès sphérique $A + B + C - 200^g$, on a la formule :

$$\operatorname{tg}\frac{\varepsilon}{4} = \sqrt{\operatorname{tg}\frac{p}{2}\operatorname{tg}\frac{p-a}{2}\operatorname{tg}\frac{p-b}{2}\operatorname{tg}\frac{p-c}{2}},$$

qui sert à calculer la surface d'un triangle sphérique.

TRIGONOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui appartient à la trigonométrie : *Calcul* TRIGONOMÉTRIQUE.

TRIGONOMÉTRIQUEMENT adv. Suivant les règles de la trigonométrie : *Distance mesurée* TRIGONOMÉTRIQUEMENT.

TRIGONOSTÈME (*stèm'*) n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbrisseaux dont on connaît une douzaine d'espèces de l'Asie et de l'Océanie. On l'appelle aussi TRIONOSTEMON, CLUTIOSTEMON.

TRIGRAMME (du préf. *tri*, et du gr. *gramma*, lettre) n. m. Philol. Mot de trois lettres.

— Signe de trois caractères réunis.

TRIGNAC, bourg de la comm. de Montoir-de-Bretagne (Loire-Inférieure), sur le Brivet, près de son confluent avec la Loire; 3.786 hab. Fabrique de hauts fourneaux importants.

TRIGUÈRE (*ghèr'*) n. f. Genre de légumineuses, comprenant des plantes herbacées, à feuilles alternes, qui croissent dans le midi de l'Espagne.



Triguère.

Les graines de la *trigonella foenum graecum* sont une bonne ressource essentielle fort douce

TRIOUÈRES, comm. du Loiret, arrond. et à 23 kilom. de Montargis, sur l'Ouanne; 1.542 hab. Ch. de f. P. L.-M. Commerce de moutons et grains. Vestiges de la cité gauloise, puis romaine, du *Vellaunodunum*.

TRIGUEROS, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva]; 6.000 hab. Poteries.

TRIGYNE (*jin*, — du préf. *tri*, et du gr. *gunê*, femelle) adj. Bot. Qui a trois styles ou pistils.

TRIGYNIE (*ji-nî*) n. f. Bot. Etat des fleurs trigynes. ‖ Ordre qui se retrouve dans plusieurs classes du système de Linné, et qui comprend les genres dont les fleurs sont munies de trois styles ou pistils libres.

TRIGYNIQUE (*ji-nik'*) adj. Bot. Qui appartient à la trigynie.

TRIHEBDOMADAIRE (du préf. *tri*, et de *hebdomadaire*) adj. Qui paraît trois fois par semaine : *Journal* TRIHEBDOMADAIRE.

TRIHÉMIMÈRE (du préf. *tri*; du gr. *hêmi*, demi, et *méros*, pied) adj. Métriq. Se dit d'une coupe qui se trouve après le troisième demi-pied.

TRIHÉMIMÈTRE (du préf. *tri*; du gr. *hêmi*, demi, et *métron*, mètre) adj. Métriq. Se dit d'un vers qui a trois demi-pieds ou un pied et demi.

— n. m. : *Un* TRIHÉMIMÈTRE.

TRIHÉMITON (du préf. *tri*; du gr. *hêmi*, demi, et de *ton*) n. m. Musiq. Intervalle de trois demi-tons ou tierce mineure.

TRIHORAIRE (du préf. *tri*, et de *horaire*) adj. Qui se fait toutes les trois heures : *Observations* TRIHORAIRES.

TRIIODURE (du préf. *tri*, et de *iodure*) n. m. Iodure contenant trois molécules d'iode pour une de base. On emploie en médecine : le *triiodure d'antimoine* et le *triiodure d'arsenic*.)

TRIJUGUÉ, ÉE (*ghé* — du préf. *tri*, et du lat. *jugum*, paire) adj. Bot. Se dit des feuilles pennées, qui sont composées de trois couples ou paires de folioles.

TRIJUMEAU, ELLE (du préf. *tri*, et de *jumeau*) n. et adj. Se dit quelquefois d'un enfant né avec deux autres, d'une même couche.

— adj. *Nerf trijumeau* ou subst. *Trijumeau*. Anat. Nom donné au nerf de la cinquième paire crânienne, parce qu'il se divise en trois branches partant d'un renflement ganglionnaire, le *ganglion de Gasser*. (Les trois branches sont : *l'ophtalmique*, la *maxillaire supérieure* et la *maxillaire inférieure*. Le trijumeau innerve les muscles masticateurs, mais il est surtout le nerf sensitif de la face.)

TRIKALA, ville de la Grèce méridionale (Péloponèse [prov. d'Argolide-et-Corinthie]; 6.000 hab. Vignobles.

TRIKÉRI, ville maritime de la Grèce (Thessalie [prov. de Larissa]), à l'extrémité de la *presqu'île de Trikéri*, et sur le *canal de Trikéri*, qui fait communiquer la mer Égée avec le golfe de Volo; 2.500 hab.

TRIKHONIS (LAC DE), nappe d'eau de la Grèce septentrionale, au N.-N.-E. de Missolonghi, à 37 mètres d'altitude, s'écoulant dans le fleuve Aspropotamo ou Archelous; 82 kilom. carr. Il passe pour très profond. On le nomme aussi LAC DE VRAKHORI OU D'AKAPYRO.

TRIKKALA ou **TRIKALA**, ville de la Grèce (Thessalie), ch.-l. de prov. et d'arrond., sur le *Trikkalidas* (ancien. *Lethé*), affluent du Salamvrya, 15.000 hab. Evêché. Trikkala est, après Larissa, la ville la plus importante de la Thessalie; la plaine fertile qui l'entoure est couverte de cultures de blé et de coton. C'est l'ancienne Trikka, célèbre par son temple d'Esculape.

TRIL n. m. Musiq. Ancienne forme du mot TRILLE.

TRILABE (du préf. *tri*, et du gr. *lambanein*, prendre) n. m. Chir. Instrument dont on se sert pour saisir les calculs, dans l'opération de la lithotritie.

TRILATÉRAL, ALE, AUX (du préf. *tri*, et de *latéral*) adj. Qui a trois côtés.

TRILATÈRE (du lat. *trilaterus*, qui a trois côtés) n. m. Géom. Mot proposé pour remplacer le mot *triangle*.

TRILINGUE (*lingh'* — du préf. *tri*, et du lat. *lingua*, langue) adj. Philol. Qui sait trois langues. ‖ Qui est en trois langues : *Inscription* TRILINGUE. ‖ Où l'on enseigne trois langues : *Collège* TRILINGUE. Le Collège de France, où l'on enseignait l'hébreu, le grec et le latin.

— Hist. Se disait des habitants de la Sicile, qui parlaient trois langues : le phénicien, le sicilien et le grec. ‖ Se disait aussi des Marseillais, qui parlaient le grec, le latin et le celtique.

TRILINÉAIRE (du préf. *tri*, et de *linéaire*) adj. Géom. ‖ *Coordonnées trilinéaires*. Système de coordonnées employé en géométrie plane.

— ENCYCL. Etant données les trois équations

$$\alpha = ax + by + cz,$$
$$\beta = a'x + b'y + c'z,$$
$$\gamma = a''x + b''y + c''z,$$

pour lesquelles le déterminant des coefficients de x, y, z est différent de zéro, à tout système de valeurs attribuées à x, y, z correspond un système de valeurs pour α, β, γ et, inversement, à tout système de valeurs attribuées à α, β, γ correspond un système unique de valeurs pour x, y, z; si l'on considère x, y, z comme les coordonnées homogènes d'un point du plan, ce point sera déterminé pour un système de valeurs quelconques attribuées à α, β, γ; les quantités α, β, γ sont dites *coordonnées trilinéaires* du point qu'elles définissent et les droites que l'on obtient en faisant dans les équations précédentes $\alpha = \beta = \gamma = 0$ sont les côtés du *triangle de référence*. On voit immédiatement que, si l'on fait $z = 1$, les quantités α, β, γ sont à des facteurs constants près les distances du point défini à chacun des côtés du triangle de référence.

TRILITHE (du préf. *tri*, et du gr. *lithos*, pierre) n. m. Antiq. Monument composé de trois pierres, deux posées en terre verticalement, la troisième placée en travers en forme d'imposte, de manière à représenter une porte.

TRILITTÉRAL, ALE, AUX adj. Gramm. Syn. de TRILITTÈRE.

TRILITTÉRALITÉ n. f. Gramm. Propriété d'avoir des racines trilittères : *La* TRILITTÉRALITÉ *n'exclut pas le monosyllabisme*. ‖ On dit aussi TRILITTÉRALISME.

— ENCYCL. V. SÉMITIQUES (*langues*), et RACINE.

TRILITTÈRE du préf. *tri*, et du lat. *littera*, lettre, adj. Gramm. Composé de trois lettres (consonnes) : *Mot* TRILITTERE. ‖ On écrit aussi TRILITERE.

TRILLE (*ll* mll. — ancienem. *tril*; de l'ital. *trillo*, tremblement) n. m. Musiq. Agrément d'exécution qui consiste dans le battement très rapide et plus ou moins prolongé d'une note avec la note qui lui est immédiatement supérieure, soit à la distance d'un ton, soit à la distance d'un demi-ton. Dans le premier cas, le trille est dit majeur; dans le second, il est mineur.

— ENCYCL. Le *trille* est d'une exécution difficile, parce qu'il doit réunir trois qualités : la netteté, la rapidité et la justesse. Il exige, aussi bien de l'instrumentiste que du chanteur, une étude longue et sérieuse pour réunir ces trois qualités et doit commencer par être travaillé lentement, pour acquérir peu à peu l'éclat et le brillant qui le caractérisent et qui en font un des ornements les plus précieux de l'exécution. Chez les violonistes, le trille s'obtient par le battement d'un seul doigt sur la note tenue par un autre doigt; chez les pianistes, le battement doit se produire par les deux doigts, puisqu'il n'y a point de note tenue. L'exécution du trille, déjà difficile lorsqu'il est simple, le devient bien davantage encore lorsqu'il est double, c'est-à-dire lorsqu'il doit se produire sur deux notes à la fois, ce qui, pour être exceptionnel, se trouve pourtant parfois, précisément sur le piano et sur le violon. Il va sans dire que le chanteur ne peut produire que le trille simple.



Trille

Le trillo s'indique par ces deux lettres : *tr.*, placées au-dessus de la note qui le supporte; cette dernière est ordinairement suivie de deux petites notes qui indiquent de quelle façon doit être faite la terminaison du trille.

TRILLER (*ll* mll.) v. a. Musiq. Orner de trilles : TRILLER *un passage*.


Trillie.

TRILLIE (*trill-i* [*ll* mll.]) n. m. Genre de liliacées, tribu des asparagées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique du Nord.

TRILLION (*tri-li-on* — du lat. *tres*, trois, et de la désinence de *million*) n. m. Mille billions ou un million de millions.

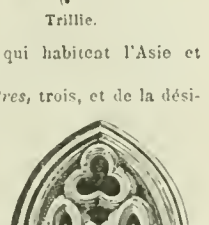
Fenêtre à arcades trilobées (A) (XIVe siècle).

TRILOBAIRE (*bèr'* — du préf. *tri*, et de *lobe* adj. Hist. nat. Qui a lieu par trois lobes : *Division* TRILOBAIRE. (Rare.)

TRILOBÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *lobé*) adj. Hist. nat. Se dit des organes divisés en trois lobes : *Renoncule* TRILOBÉE.

— Archit. Disposé en forme de trèfle : *Arc* TRILOBÉ.

TRILOBITES n. m. pl. Zool. Ordre de crustacés gigantostracés, comprenant de nombreuses formes fossiles dans les terrains paléozoïques et réparties en quinze familles. — *Un* TRILOBITE.

— ENCYCL. Les *trilobites* sont des animaux arrondis ou ovales, plans ou enroulés, presque toujours bombés et de taille médiocre ou petite. Leur carapace présente une région médiane ou rachis limitée par deux régions latérales appelées *plèvres*. La région céphalothoracique possède une saillie bombée dite *glabelle*; elle est divisée plus ou moins nettement en segments, comme l'abdomen qui se termine par une pièce appelée *pygidium*. Ce sont, parmi les formes actuellement vivantes, les larves des limules qui présentent le plus de rapports avec les trilobites. On ne connaît ni les membres ni les organes buccaux de ces êtres singuliers, qui vivaient dans la mer au voisinage des côtes. Ils comptent parmi les organismes les plus anciens géologiquement.

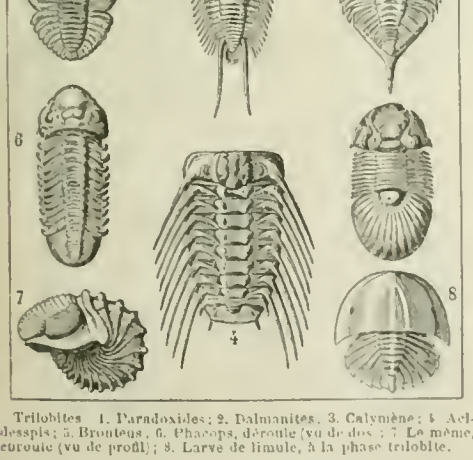

Trilobites. 1. Paradoxides; 2. Dalmanites. 3. Calymène; 4. Acidaspis; 5. Brontes, 6. Phacops, déroulé (vu de dos); 7. Le même, enroulé (vu de profil); 8. Larve de limule, à la phase trilobite.

TRILOCULAIRE (*ler'* — du préf. *tri*, et du lat. *tres*, trois, *loculus*, logette) adj. Bot. Qui se partage intérieurement en trois loges.

TRILOGIE (*ji* — du gr. *trilogia*; de *treis*, trois, et *logos*, discours) n. f. Littér. gr. Nom donné, chez les Grecs, à l'ensemble des trois tragédies que devait présenter chacun des concurrents dans les concours dramatiques.

— Littér. Série de trois pièces dramatiques, dont les sujets font suite les uns aux autres. Ouvrage partagé en trois parties distinctes, mais se faisant suite : *La* TRILOGIE *de Dante*.

TRILOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à une trilogie : qui est du genre des trilogies : *Poème* TRILOGIQUE.

TRILOGUE (*logh'* — du préf. *tri*, et du gr. *logos*, discours n. m. Entretien entre trois personnes. Peu us.


Triloupe.

TRILOUPE (du préf. *tri*, et de *loupe*) n. f. Physiq. Sorte de loupe, composée comprenant trois lentilles.

TRILPORT, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 5 kilom. de Meaux, sur la Marne; 988 hab. Ch. de f. Est. Fabrication de fleurs artificielles, de coffres-forts.

TRIM, ville d'Irlande (Leinster), ch.-l. du comté de Meath, sur le Boyne; 3.500 hab. Le parlement de l'Irlande s'y réunissait autrefois.

Trimalcion (LE FESTIN DE), un des plus célèbres épisodes du *Satyricon*, de Pétrone. V. SATYRICON.

TRIMAMME du préf. *tri*, et du lat. *mamma*, mamelle) adj. Térat. Se dit d'un individu qui a trois mamelles au lieu de deux.

TRIMARD ou **TRIMAR** (*mar'*) o. m. Arg. Route, chemin, rue.

TRIMARDER (rad. *trimard*) v. n. Arg. Vagabonder sur les routes; marcher.

TRIMARDEUR (rad. *trimard*) n. m. Arg. Nomade. Voyageur. ‖ Ouvrier errant qui va de ville en ville, pour chercher du travail.

TRIMARGARINE (du préf. *tri*, et de *margarine*) n. f. Chim. Margarine naturelle.

TRIMAZA n. m. Cérémonie populaire, qui avait lieu dans certaines parties de la Lorraine. V. TRIMAZAU.

TRIMAZAU (*zo* — de *trimaza*) n. f. Nom donné, en Lorraine, à des jeunes filles de village, parées de rubans de diverses couleurs, et qui, le 1er dimanche de mai, venaient à la ville, en dansant et en chantant le retour du printemps.

TRIMBALAGE (*trin, laj'*) ou **TRIMBALEMENT** (*trin-bale-man* o. m. Action de trimbaler.

— Techn. Opération qui consiste à passer fortement une peau sur le tranchant d'un outil, afin de l'adoucir en rompant ce qu'on appelle le nerf.

TRIMBALÉE (*trin*) n. f. Grande quantité : *Une* TRIMBALÉE *de mouches*.

TRIMBALEMENT n. m. Didact. V. TRIMBALAGE.

TRIMBALEUR, EUSE (*trin*) n. Personne qui trimbale.

TRIMBALER (*trin* — orig. inconn.; ancienem. *tribaler*) v. a. Fam. Traîner, mener avec soi : TRIMBALER *ses enfants partout*. Quelques-uns écrivent TRIMBALLER.

— Techn. n. Faire subir aux peaux le trimbalage.

TRIMDON, bourg d'Angleterre (comté de Durham : 3.500 hab. (comm. comprise).

TRIME n. f. Sorte de jeu de billes.

TRIMER n. m. Pêch. Syn. de TRIMMER.

TRIMER (orig. incon. v. n. Pop. Se fatiguer en efforts pénibles : TRIMER *sur la route*. TRIMER *sur un ouvrage*.

— Jeux. Dans les jeux de plein air, Remplir le rôle de celui qui cherche, à qui est dévolue la fonction la moins avantageuse : *On tire au sort pour savoir quel camp* TRIMERA. ‖ Au jeu de billes, Rester plusieurs coups sans jouer, pour une cause déterminée par la règle.

TRIMÈRE (du préf. *tri*, et du gr. *méros*, partie) adj. Zool. Qui est composé de trois articles : *Tarse* TRIMÈRE. Qui possède des tarses à trois articles : *Coléoptère* TRIMÈRE.

— Musiq. anc. Nome qui, dans l'ancienne musique grecque, s'exécutait en trois modes consécutifs : phrygien, dorien et lydien.

TRIMÈRES n. m. pl. Zool. Division des crinoïdes tesselés, comprenant ceux qui, comme les platycrinidés, possèdent trois plaques basales. — *Un* TRIMÈRE.

TRIMESTRE (*mèsstr'* — du lat. *trimestris*) n. m. Espace de trois mois : *Être payé par* TRIMESTRE. Ce que l'on paye à quelqu'un au commencement ou à la fin de chaque trimestre. *Recevoir son* TRIMESTRE. Fonctions qui durent trois mois.

TRIMESTRIEL, ELLE (*mèss-tri-èl'* — rad. *trimestre*) adj. Qui dure trois mois : *Fonctions* TRIMESTRIELLES. Qui se reproduit tous les trois mois : *Publication* TRIMESTRIELLE.

TRIMESTRIELLEMENT (*mèss-tri-è-le'* adv. Par trimestre, tous les trois mois.

TRIMÉTHYLAMINE n. f. Ammoniaque composée, dérivant de l'ammoniaque simple par la substitution de trois groupes méthyle à trois atomes d'hydrogène AzH^3.

TRIMÉTHYLBENZINE n. f. Hydrocarbure qui résulte de la substitution de 3 méthyles à 3 hydrogènes dans la benzine.

TRIMÉTHYLCARBINOL n. m. Chim. Syn. de ALCOOL BUTYLIQUE TERTIAIRE. V. BUTYLIQUE.

TRIMÉTHYLPHOSPHINE n. f. Chim. Base qui résulte de la substitution de trois radicaux méthyle à trois atomes d'hydrogène dans l'hydrogène phosphoré.

TRIMÉTHYLXANTHINE n. f. Chim. Syn. de CAFÉINE.

TRIMÈTRE (*tre'*) du préf. *tri*, et du gr. *metron*) o. m. Métriq. Vers composé de trois mètres.

— Adjectiv. : Vers TRIMÈTRE.

— ENCYCL. Ces vers ne se trouvent que chez les Grecs, les Latins ayant compté par pieds. On ne les rencontre que par endroits chez les rares poètes latins qui imitent les Grecs : Catulle, Horace et Sénèque par exemple. Le trimètre le plus employé est le trimètre iambique devenu à Rome et en Occident.

TRIMÉTRIQUE (*ik* — rad. *trimètre* et suff. adj.) Métriq. Qui se rapporte à trois mètres.

— Minér. Se dit des formes cristallines que l'on peut rapporter à un système de trois axes inégaux au nombre de trois.

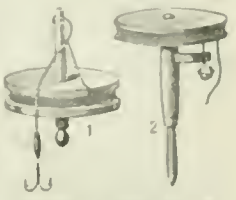
1. Trimeur. 1. Filet. 2. Fixe et grillé.

TRIMEUR n. m. Ancien jeux. Celui qui trime.

TRIMM Timothée. Biogr. V. LESPES Léo.

TRIMMER (*tri-mer*) n. m. Pêch. Grosse flotte plate et circulaire, dont la périphérie est creusée en gorge de poche. Dans cette gorge on enroule le fil d'une ligne amorcée et on jette le trimmer dans un étang. Si un poisson carnassier saisit l'appât, le fil de la ligne se déroule et le pêcheur vient plus tard relever le trimmer et la capture.

TRIMOLET Joseph-Louis, peintre et graveur, né et mort à Paris (1802-1841). Il exécuta par les lithographies de *Versailles ancien et moderne* (1837) que Lamartine lui demanda des dessins pour son *Voyage en Orient*, pendant qu'il achevait les joyeuses pochades des romans de Marryat. Curmer, l'éditeur, lui confia l'illustration des *Français peints par eux-mêmes*, de la *Famille*, du *Prisme*. Ajoutant des tableaux, des peintures à ses dessins, Trimolet exposa les *Sœurs de charité distribuant des secours*. Il exécuta des eaux fortes, puis il donna, gravé d'après ses dessins originaux, le *Dixième anniversaire de la révolution de Juillet*. Peu après parurent successivement *Chartes Perrault au milieu des personnages de ses contes*; *Napoléon à cheval*, d'après Horace Vernet, etc. Citons à part l'*Hiver*, un petit chef-d'œuvre qui figure dans le *Cabinet de l'amateur*. Trimolet, en ces diverses créations, se révèle observateur. A la manière de Gavarni, il appelle le rire sur des croquis profondément pensés.

TRIMOND (Charles DE), prieur de Cabrières, né à Nîmes en 1620, mort à Versailles en 1685. Il imagina des remèdes contre un certain nombre de maladies et acquit une grande réputation. Louis XIV l'appela à Versailles pour y soigner la duchesse de Fontanges (1680). Il se rendit de nouveau à la cour en 1685 pour soigner Louis XIV de la fistule dont il souffrait, et il sut inspirer une grande confiance à Louvois, à Mme de Maintenon et à tous les ministres. Il resta cependant désintéressé et sans ambition. Il confia à Louis XIV le secret de son remède pour la guérison des hernies : il consistait en un emplâtre astringent et un breuvage composé de vin rouge et de sel marin.

TRIMORPHE (du préf. *tri*, et du gr. *morphé*) forme adj. Se dit des substances susceptibles de trimorphisme.

— n. m. Entom. Genre de lépidoptères pentamères, famille des carabiques propres à l'Angleterre.

TRIMORPHISME (*fis'me* — rad. *trimorphe*) n. m. Cas particulier de polymorphisme, dans lequel une substance est susceptible de cristalliser sous trois formes différentes incompatibles.

TRIMOUILLE La, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 14 kilom. de Montmorillon, sur la Benaise, affluent de l'Anglin; 1.746 hab. *Trimouillais, aises*. Ch. de f. Orléans. Exploitation de fer. Carrières de pierre à chaux. Source minérale. Minoterie. La Trimouille, autref. La Trémouille, est le berceau de la famille ducale de ce nom. — Le canton a 9 comm. et 8.488 hab.


Trimourti.

TRIMOURTI, la trinité hindoue, composée de Brahma, en qualité de créateur; Vichnou, conservateur; Civa, destructeur, et représentant les trois énergies éternelles de la nature. Cette formule paraît avoir été adoptée à une date relativement moderne pour faire l'union entre les sectes rivales de Vichnou et de Civa et peut-être aussi les adeptes de l'ancienne croyance brahmanique, afin d'opposer une barrière solide aux progrès du bouddhisme.

TRIN, TRINE du lat. *trinus*, triple, dérive de *tres*, trois adj. Astrol. *Trin aspect*. Se dit de deux planètes éloignées l'une de l'autre du tiers du zodiaque. On dit de même TRINE OPPOSITION. En ce sens, quelques-uns font *trine* masc. : TRINE ASPECT.

— Théol. Qui est triple, surtout en parlant de Dieu au point de vue du mystère de la Trinité.

TRINACRIE (en gr. *Trinakria*; de *treis*, trois, et *akra*, sommets), ancien nom donné à la Sicile, terminée à ses extrémités par les trois caps ou promontoires de Lilybée à l'O., de Pélore au N. E. de Pachynum au S. E.

TRINAIRE (*nèr'* — du lat. *trinus*, triple adj. Qui est divisé en trois : *La famille du fraisier est* TRINAIRE.

TRINALITÉ n. f. Etat d'une chose trine.

TRINCADOURE ou **TRINCADOUR** (du portug. *trincadeira*) n. m. Forte chaloupe des côtes d'Espagne, assez jolie de forme et bien construite.

TRINCAVELLI (Victor), médecin et helléniste italien, né à Venise en 1496, mort en 1568. Il fit ses études à Pa-

TRINCHERA

TRINCOMALE,

TRINÉMATIQUE

TRINERVÉ, ÉE

TRINERVULÉ, ÉE

TRING

TRINGA

TRINGANOU,

TRINGINÉS

TRINGLE pour

Tringle à rideaux.

TRINGLER

TRINGLETTE

TRINGLOIRE

TRINGLOT

TRINGUEBALLE

TRINGUELTE

TRINIDAD,

TRINIDAD,

TRINIDAD. Géogr. V. TRINITÉ.

TRINIDAD, v. du Pérou (départ. de Cajamarca).

TRINIE n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des plantes annuelles, très rameuses, à feuilles très profondément découpées en lobes linéaires. Les espèces en sont peu nombreuses et disséminées dans le centre et le midi de l'Europe, dans le Caucase et au Cap.



Trinie. a, fleur; b, fruits.

TRINITA, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur le Veglia; 3.500 hab.

TRINITAIRE (*tèr'* — de *trin*). n. Personne qui croit à l'existence de trois personnes en Dieu. || Particulièrement. Sectaire dont l'opinion sur la Trinité n'est pas orthodoxe. || Se dit aussi des catholiques, par opposition aux antitrinitaires, qui rejettent la Trinité.

— n. m. Membre d'un ordre religieux, appelé aussi ordre de la Rédemption des captifs, fondé par Jean de Matha en 1198, pour racheter les captifs chrétiens faits par les infidèles. En France, on les appelait aussi MATHURINS. || *Trinitaire réformé*, Membre du même ordre, réformé en 1578. || *Trinitaire déchaussé*, Membre du même ordre, retormé de nouveau en 1594.

— n. f. Religieuse d'un ordre, dit de la Trinité, établi en Espagne en 1201. || *Trinitaire déchaussée*, Membre du même ordre, reformé en 1612.

— Bot. Hépatique des jardins, dont les feuilles sont trilobées. || *Trinitaire aquatique*, Sorte de lenticule.



Trinitaire.

TRINITAPOLI anciennem. *Casaltrinita*, bourg d'Italie (Pouilles, prov. de Foggia), sur le bord de la lagune de Margherita di Savoja; 8.100 hab. Grandes salines de Salpi.

TRINITÉ (du lat. *trinitas*) n. f. Théol. Union de trois personnes distinctes, ne formant qu'un seul Dieu : *La* TRINITÉ *hindoue, La* TRINITÉ *chrétienne.* — Absolum. (dans ce sens) : *La* TRINITÉ.

— Par ext. Tout ce qui est divisé en trois parties : *L'armée, la magistrature, l'administration, cette* TRINITÉ *gouvernementale.*

— Bot. Nom de la pensée ou violette tricolore.

— Hist. relig. *Confrères de la Trinité* ou *de la Passion*, Confrérie, à laquelle on doit l'établissement du théâtre en France. || *Ordre de la Sainte-Trinité*, Communauté religieuse dont les membres sont le plus souvent appelés *trinitaires* ou *mathurins*.

— Liturg. Le premier dimanche qui suit la Pentecôte : *La fête de la* TRINITÉ *a été établie au* XIVe *siècle.*

— Philos. Syn. de TRIADE.

— Relig. hind. Syn. de TRIMOURTI.

— Loc. PROV. **A Pâques ou à la Trinité**, A une époque incertaine, sur laquelle on ne saurait compter. Cette locution fait allusion aux ordonnances des rois de France du XIIIe et du XIVe siècle, pour le remboursement des sommes qu'ils avaient empruntées. Ils y promettaient de payer à Pâques ou à la Trinité, mais ils ne s'embarrassaient guère de tenir leurs promesses.

— ENCYCL. Théol. Le mot *trinité* ne se trouve matériellement ni dans le Nouveau Testament, ni dans les écrits des Pères apostoliques; le mystère désigné par ce terme y est néanmoins souvent supposé ou exprimé dans ses éléments essentiels et forme la base de la croyance de toutes les communautés chrétiennes.

Suivant le dogme catholique, il y a trois personnes en Dieu : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Elles sont distinctes, égales, et par conséquent coéternelles, c'est-à-dire également éternelles et consubstantielles dans une seule et indivisible nature.

Chacune de ces trois personnes est réellement Dieu, et cependant il n'y a qu'une divinité, un seul Dieu. Le Père n'a pas de principe; le Fils est engendré par le Père de toute éternité, il vient ainsi de lui par génération ou, comme on a dit autrefois, par génésie; le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe. Entre ces trois personnes, il y a ordre d'origine, mais il n'y a ni subordination, ni dépendance, ni priorité de temps ou d'excellence. Le Fils est l'image vivante du Père, son verbe ou sa parole substantielle; le Saint-Esprit est l'amour vivant et personnel du Père et du Fils.



Triangle mystique figurant la Trinité.

Les principales hérésies nées contre la Trinité sont le *sabellianisme* et l'*arianisme*. V. ces mots.

— Iconogr. Les premiers artistes qui voulurent représenter la Trinité sous une forme visible eurent recours au triangle, ordinairement accompagné du monogramme du Christ et quelquefois des lettres A et Ω.

Une des plus anciennes représentations connues des trois personnes de la Trinité est un bas-relief décorant un sarcophage trouvé dans les fondations de la basilique de Saint-Paul, à Rome, et qui se voit aujourd'hui dans le musée du Latran (IVe s.). Le plus souvent, le Saint-Esprit a la forme d'une colombe. Les artistes modernes, comme ceux du moyen âge, ont généralement représenté Dieu le Père sous les traits d'un vieillard majestueux, Dieu le Fils sous ceux d'un homme jeune et beau, et le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. L'école italienne en particulier a produit beaucoup tableaux relatifs à la Trinité.

Trinité (ÉGLISE DE LA), une des plus belles églises modernes de Paris (IXe arrond.), entre les rues Blanche et de Clichy. Elle a été construite par l'architecte Ballu et inaugurée en 1867. Le style est celui des églises florentines du XVIe siècle. La façade, surmontée d'un clocher haut de 65 mètres, s'ouvre devant un joli square.



Eglise de la Trinité.

TRINITÉ (la), *Trinidad*, quand elle appartenait aux Espagnols, à partir de sa découverte par Colomb en 1498, île du littoral de l'Amérique méridionale, dans la mer des Caraïbes, vis-à-vis du delta de l'Orénoque, à 18 kilom. seulement du Venezuela, dont elle est « une dépendance géologique, orographique »; 4.544 kilom. carr. Sol très fertile, produisant en grand : sucre, mélasse et cacao : 251.000 hab., presque tous nègres ou mulâtres, ayant pour langage usuel le créole français, l'île tenant ses premiers éléments de colonisation des Antilles françaises; mais l'Anglais, la Trinité appartient à l'Angleterre y fait des progrès journaliers. Capit. *Port-d'Espagne* ou *Port of Spain* (autref. *Puerto de España*).

TRINITÉ (LA), ville des Antilles françaises, sur la côte est de la Martinique; 7.000 hab.

TRINITÉ (ÎLES DE LA), groupe d'îles de l'Alaska, au S de l'île Kadiak, cédées aux États-Unis, en même temps que l'Alaska. Découvertes par le capitaine Cook, ces îles furent reconnues plus tard en détail par Vancouver.

TRINITÉ-PORHOËT (LA), ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 23 kilom. de Ploërmel; 1.230 hab. Tannerie. — Le canton a 6 comm. et 10.521 hab.

TRINITÉ-SUR-MER (LA), comm. du Morbihan, arrond. et à 30 kilom. de Lorient; 1.382 hab. Petit port à l'entrée d'un long estuaire marin. Parcs à huîtres.

TRINITÉ-VICTOR, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 8 kilom. de Nice, sur le Paillon; 1.338 hab. Huileries. Restes de la voie Aurélienne; borne milliaire.

TRINITRINE n. f. Chim. Syn. de NITROGLYCERINE.

TRINITROPHÉNIQUE adj. Chim. Syn. de PICRIQUE.

TRINITROPHÉNOL n. m. Combinaison d'un phénol avec l'acide nitrique. (Le premier connu et le plus employé encore est l'*acide picrique* [diorthoparatrinitrophénol] ou *amer de Welter, amer d'indigo, acide carbazotique.* V. PICRIQUE.)

TRINITRORÉSORCINE n. f. Produit de substitution qui dérive de la résorcine par le remplacement des trois atomes d'hydrogène non typique de ce corps au moyen du nitryle.

TRINITY, fleuve du sud des États-Unis (Texas), qui part d'un plateau de 600 mètres d'altitude, continuant à l'E. les déserts secs du llano Estacado, passe à Dallas et finit dans la baie de Galveston (golfe du Mexique); 850 kilom.

TRINITY, bourg des États-Unis (Texas), ch.-l. du comté de Trinity, non loin de la rivière *Trinity*, tributaire de la baie de Galveston; 3.000 hab. Filatures de coton.

TRINO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare], près du Pô; 10.900 hab. Métallurgie. Commerce de jambons.

TRINOBANTES, ancien peuple de la Grande-Bretagne, qui occupait au N. du Cantium le territoire actuel des comtés d'Hertford, d'Essex et de Middlesex. Capit. *Londinium* (Londres).

TRINOCTRIUM n. m. Dr. rom. V. MANUS.

TRINÔME (du préf. *tri*, et du gr. *nomos*, division) n. m. Algèbr. Polynôme composé de trois termes : *Le* TRINÔME *du second degré est de la forme générale* $ax^2 + bx + c$.

— Fig. Ce qui comprend trois termes, trois parties : *Liberté, égalité, fraternité, tel est le* TRINÔME *républicain.*

— Adjectiv. : *Facteurs* TRINÔMES.

TRINQUART (*kar'*) n. m. Petit bâtiment de formes lourdes, dit aussi *sabot*, employé à la pêche du hareng.

TRINQUEBALLE n. m. Techn. Syn. de TRIQUEBALLE.

TRINQUEBASSON (*ke-ba-son*) n. m. Archéol. Velant ou serpe à lame concave, servant à tailler les haies. (Mot en usage au XVe s.)

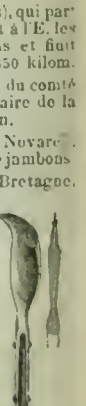

Trinquebasson.

TRINQUENIN (*ke*) n. m. Archéol. Bordage rejoignant le pont de la galère avec la muraille.

TRINQUER (*ké* — de l'allem. *trinken*, boire) v. n. Choquer les verres pour marquer qu'on va boire à la santé les uns des autres : *On ne* TRINQUE *plus que dans l'intimité.*

— Pop. Éprouver une perte, un désagrément : *Que les récoltes soient bonnes ou mauvaises, c'est toujours le consommateur qui* TRINQUE.

TRINQUES (*trink*) n. f. pl. Mar. Nom donné aux roustures des antennes.

TRINQUET *kè* — de l'ital. *trinchetto* n. m. Mât de misaine, incliné un peu sur l'avant des bâtiments gréés en voiles latines. ‖ *Voile de trinquet*, Voile do ce mât.

TRINQUETIN *(ke)* n. m. Petite voile latine, que l'on envergue sur l'antenne du trinquet pour remplacer cette voile par mauvais temps.

TRINQUETTE *(kèt')* n. f. Voile triangulaire portée par la vergue de trinquet. ‖ Sorte de petit foc.

TRINQUEUR *(keur')*, **EUSE** n. Personne qui aime à trinquer, à boire : *Un rude* TRINQUEUR.

TRINUCLÉ ou **TRINUCLEUS** *(klé-uss* n. m. Paléont. Genre de trilobites, type de la famille des trinucléidés, comptant de nombreuses espèces répandues dans le silurien inférieur de l'hémisphère boréal.


Trinucle.

TRINUCLÉIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de trilobites, comprenant les genres *trinucleus* et voisins. — *Un* TRINUCLEIDÉ.

Trinumus (c'est-à-dire les *Trois ecus*), comédie de Plaute, traduite du *Trésor*, de Philémon. Cette pièce tranche sur le répertoire ordinaire de Plaute par la délicatesse des sentiments et les nuances des caractères. On y voit un esclave dévoué à ses maîtres, des amis fidèles ; mais le caractère le plus remarquable est celui de Lesbonicus, chez qui la débauche n'a tué ni la générosité, ni le sentiment de l'honneur. La pièce, pour être moins grossière, n'en est pas moins amusante. En voici le sujet : Un jeune homme, Lesbonicus, a dissipé la fortune de son père absent et vendu la maison paternelle. Or, Charmide, son père, en la quittant, y avait caché une très grosse somme ; heureusement, il a confié le secret à son ami Callidès ; aussi celui-ci s'est porté acquéreur de la maison. Cependant, un jeune homme, Syritélès, désire épouser la sœur de Lesbonicus, bien que sans dot. Callidès donne son consentement, mais Lesbonicus ne veut pas marier sa sœur sans dot. Alors, on invente un stratagème pour lui faire croire que Charmide a envoyé de l'argent. On paye pour cela un comparse, à qui l'on donne trois deniers en salaire : d'où le titre de la pièce. En réalité, la dot est prise sur l'argent laissé par Charmide, qui arrive à propos, et tout s'arrange. Le *Trinumus* a été imité par Destouches, dans le *Dissipateur*.

TRINUNDINUM *(non-di-nom'* — mot lat., formé de *tres*, trois, et de *nundina*, marché) n. m. Antiq. rom. Espace de vingt sept jours, qui comprenait trois marchés.

TRIO mot ital.) n. m. Musiq. Morceau exécuté par trois instruments, chanté par trois voix : *Exécuter un* TRIO. ‖ Seconde partie, d'un pas redoublé, d'une marche, d'une valse, d'une polka, d'une scottish, d'une mazurka, etc. ‖ Groupe de trois personnes : *Un* TRIO *de filous*.

— Métall. Train de laminoirs composé de trois cylindres superposés, dans le même plan vertical, les uns aux autres.

— Encycl. Musiq. Le *trio* est considéré par les musiciens comme une des formes les plus parfaites de la composition. C'est aux Italiens qu'on en doit l'introduction au théâtre ; un compositeur vénitien, Logroscino, en fit le premier essai vers 1750, dans le genre bouffe. Depuis lors, les trios sont devenus très fréquents dans la musique dramatique. Citons, parmi les plus célèbres, le trio d' « Iphigénie en Aulide », de Gluck : *C'est un père, Seigneur...* ; celui d' « Œdipe à Colone », de Sacchini : *Implorons les bienfaits des dieux...* ; celui de « Don Juan », de Mozart : *Dans ma douleur mortelle...* ; celui de « la Favorite », de Donizetti : *Fernand! devant lui paraîtra mon infâme...* ; celui de « Guillaume Tell », de Rossini : *Quand l'Helvétie est un champ de supplices...* ; etc.

Dans la musique instrumentale, le trio se borne toujours aux trois parties principales, sans aucune espèce d'accompagnement ; il est d'ailleurs, en général, écrit pour des instruments violon, violoncelle, piano qui ont la faculté de faire entendre simultanément plusieurs notes. De tous les musiciens de l'école classique, Haydn est celui qui a écrit les trios les plus remarquables.

TRIOBOLE n. m. Métrol. Poids et mesure des Grecs, valant 3 oboles.

TRIOCTILE du préf. *tri*, et du lat. *octo*, huit) adj. Astrol. Se dit de l'aspect de deux planètes, distantes entre elles de trois huitièmes de cercle ou de 135°.

TRIOCULÉ, ÉE du préf. *tri*, et du lat. *oculus*, œil) adj. Mythol. lat. Surnom de Jupiter, représenté avec trois yeux, dont deux sont à la place ordinaire et le troisième au milieu du front.

TRIODION du préf. *tri*, et du gr. *ôdê*, chant) n. m. Liturg. gr. Livre à l'usage de l'Église grecque, contenant l'office d'une partie de l'année, et ainsi appelé parce qu'il renferme beaucoup d'hymnes à trois strophes.

TRIODITE du gr *treis*, trois, et *odos*, chemin) adj. Myth. gr. Surnom de divers dieux qu'on adorait dans les carrefours : Hermès, Artémis, Priape, Hécate.

TRIODON n. m. Genre de poissons plectognathes gymnodontes, de la famille des tétrodontidés, répandus dans l'océan Indien. Le triodon à bourse *triodon bursarius* atteint 50 centimètres de long ; il diffère des diodons, dont il a les mœurs, par son bec, dont la mâchoire supérieure seule est divisée en deux ; son abdomen peut se dilater en une énorme poche comprimée et pendante, soutenue par un os pelvien.)


Triodonte gr. nat.

TRIOECIE *(é-si* — du préf. *tri*, et du gr. *oikia*, maison) n. f. Classe de plantes qui portent trois sortes de fleurs, c'est-à-dire des fleurs mâles, des fleurs femelles et des fleurs hermaphrodites.

TRIŒCIQUE *(é-sik'* adj. Bot. Qui appartient à la triœcie

TRIŒNOPS *(é-nopss* n. m. Genre de mammifères charopteres, de la famille des rhinolophidés, répandus de la Perse à Madagascar.

TRIOLÉINE n. f. Une des combinaisons de l'acide oléique avec la glycérine.

TRIOLET *(lè* — de l'ital. *trio* n. m. Littér. Poème de huit vers, généralement octosyllabe.

— Bot. Nom vulgaire de la lozerne lupuline et du trèfle rampant.

— Musiq. Groupe de trois notes d'égale valeur, qui doivent être exécutées dans le même temps que le seraient deux notes de même figure, et par conséquent avec une plus grande rapidité. On place un 3 au-dessus ou au-dessous du triolet pour l'indiquer :

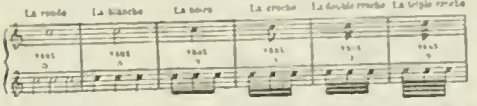

Il arrive souvent que l'on représente le triolet, non plus par trois notes d'égale valeur, mais par des valeurs correspondantes, en durée, à la somme de ces trois notes. Ainsi, la noire correspond, en durée, à chacun des triolets suivants :



Un silence peut faire partie d'un triolet ; exemples :

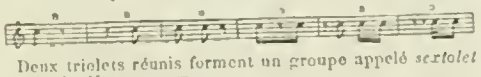

Deux triolets réunis forment un groupe appelé *sextolet* ou *sixain*. V. SEXTOLET.

— Encycl. Littér. Dans le *triolet*, les rimes affectent ordinairement la disposition ABAAABAB. Le premier, le quatrième et le septième vers sont les mêmes, d'où le nom de la pièce ; de même, le second vers est repris au huitième. Le triolet, connu au moyen âge, cultivé avec succès par des poètes comme Ranchin et Marigny, a été repris au XIXe siècle ; entre autres par Alphonse Daudet, *les Prunes*. Il se prête à l'expression des pensées gracieuses ; mais il convient encore mieux à la satire, comme le montrera le triolet ci-dessous :

1. Monsieur le comte de Tallard
2. Sait bien le parti qu'il faut prendre ;
3. Il est vaillant comme un César,
4-1. Monsieur le comte de Tallard.
5. Mais, s'il est battu par hasard,
6. S'il faut périr ou bien se rendre,
7-1. Monsieur le comte de Tallard
8-2 Sait bien le parti qu'il faut prendre.

On trouve des triolets de sept vers, mais plus rarement.

TRIOMPHAL, ALE, AUX *on-fal*, adj. Qui appartient au triomphe : *Chars* TRIOMPHAUX.

— Fam. Qui se fait avec pompe ou excite l'enthousiasme : *Faire dans un salon une entrée* TRIOMPHALE.

— Antiq. rom. *Porte Triomphale*, Porte de l'ancienne Rome, par laquelle les triomphateurs entraient pour se rendre au Capitole, le jour du triomphe. ‖ *Colonne Triomphale*, Colonne élevée en l'honneur d'un héros, et dont les assises étaient cachées par autant de couronnes qu'il avait fait d'expéditions militaires. ‖ *Jeux Triomphaux*, Jeux qu'on célébrait à l'occasion de quelque triomphe.

— Blas. *Couronne triomphale*, Couronne formée de deux branches de laurier. V. COURONNE (planche en couleurs.

TRIOMPHALEMENT on adv. En triomphe : *Marcher* TRIOMPHALEMENT.

— Fam. Avec pompe ; d'un ton, avec un air triomphant : *Tonner* TRIOMPHALEMENT *un contradicteur ramené*.

TRIOMPHANT *on-fan*, **ANTE** adj. Qui jouit du triomphe : *Un esclave était chargé de rappeler au général romain* TRIOMPHANT *qu'il n'était qu'un homme*.

— Qui a vaincu ses adversaires, surmonté toutes les difficultés : *Sortir* TRIOMPHANT *d'une épreuve*. Heureux et fier d'un succès obtenu : *Des candidats* TRIOMPHANTS.

— Qui marque la joie et la fierté : *Répondre d'un air* TRIOMPHANT. Pompeux, superbe : *Entrée* TRIOMPHANTE. Vx. Décisif, qui ne laisse rien à répliquer : *Argument* TRIOMPHANT. *Raison* TRIOMPHANTE.

— Théol. cathol. *Eglise triomphante*, Ensemble des élus qui jouissent dans le ciel du bonheur éternel ; se dit par opposition à *Eglise militante* et *Eglise souffrante* qui comprennent les fidèles de la terre et ceux du purgatoire.

— Substantiv. Personne qui triomphe : *Vous s'en alla à Cythère en équipage de* TRIOMPHANTE. La Font.

— n. f. Archéol. Tissu de soie damassé, à fleurs, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

— Comm. Ancienne étoffe de soie, dont le fond était en gros de Tours et les fleurs en damassé.

— Jeux. Coup qui consiste en ce que l'hombre, étant le premier en cartes, joue, en commençant, atout par l'as de pique.

TRIOMPHATEUR *on-fa* **TRICE** lat. *triumphat r, tris* adj. Qui a obtenu les honneurs du triomphe : *Général* TRIOMPHATEUR.

— Qui a remporté la victoire : *Nation* TRIOMPHATRICE.

— Qui a servi à faire remporter la victoire : *Armes* TRIOMPHATRICES.

— Fig. Superbe, pompeux qui exprime la joie et la fierté : *Parler d'un air* TRIOMPHATEUR.

— n. m. Général qui entrait en triomphe dans Rome, après une victoire : *Le* TRIOMPHATEUR *montait au Capitole*.

— Celui qui a remporté une victoire : *Les* TRIOMPHATEURS *des beaux-arts, de la finance*.

— n. f. Femme qui a remporté une victoire.

TRIOMPHE *on-f* — du lat. *triumphus*, même sens) n. m. Antiq. rom. Entrée pompeuse et solennelle d'un général d'armée romain, qui avait remporté une grande victoire : *Décerner le* TRIOMPHE. ‖ *Petit triomphe*, Entrée à pied que faisait un général romain, après une victoire. ‖ *Arc de triomphe*. V. ARC. ‖ *Mener des captifs en triomphe*, Les mener chargés de chaînes, après le char du triomphateur.

— Grandes démonstrations d'enthousiasme, d'admiration : *Les artistes dramatiques sont les gens à qui l'on fait le plus de* TRIOMPHES.

— Victoire, grand succès militaire : *La terre ne semblait pas suffire à nos* TRIOMPHES. (Mass.) Succès éclatant qu'on remporte sur les concurrents. Succès de ce qui prévaut : *Le* TRIOMPHE *de la science*.

— Chose dans laquelle on excelle : *Air qui est le* TRIOMPHE *d'un ténor*.

— Résultat fécond : *Le* TRIOMPHE *de la paix*.

— Loc. div. *Jour de triomphe*, Jour marqué par quelque événement glorieux, par quelque grand avantage remporté. ‖ *En triomphe*, Triomphalement. — Avec de grandes démonstrations de satisfaction. ‖ *Porter quelqu'un en triomphe*, Le porter à bras tendus pour lui faire honneur. — Fig. Faire de lui les plus pompeux éloges.

— Mots. Nom donné à une fête célébrée autrefois à l'École de Saint-Cyr.

— Prov. *Il ne faut pas chanter triomphe avant la victoire*, Il ne faut pas se vanter d'une chose avant qu'elle ait réussi.

— Encycl. Hist. rom. On donnait à Rome le nom de *triomphe*, le cortège solennel qui accompagnait le général vainqueur à son retour dans la ville. Les Grecs ne paraissent pas avoir connu cette institution. On distinguait à Rome le petit triomphe ou *ovation* et le grand triomphe. Celui-ci était la plus haute récompense qu'on pût accorder à un général victorieux. Pour l'obtenir on devait avoir commandé en chef et avoir gagné une bataille où cussent péri au moins cinq mille ennemis. Le triomphe était conféré par le sénat. Le cortège du triomphateur entrait par la porte Triomphale, traversait le Vélabre et le cirque Maxime, montait la voie Sacrée et le forum jusqu'au temple de Jupiter Capitolin. En tête marchait le corps entier du sénat ; puis venaient des trompettes et des cors qui précédaient une file de chariots chargés des dépouilles de l'ennemi. La quantité et la valeur du butin, en même temps que les noms les provinces conquises, étaient écrits sur des tablettes fixées au bout de longues perches *tituli*. D'autres chariots suivaient, dans lesquels étaient placées les représentations des villes et des forteresses qu'on avait prises, figurées en bois doré, en cire, en ivoire, quelquefois en argent, avec des inscriptions en grosses lettres et de grands tableaux où étaient peints les batailles, les assauts et les attaques. Souvent dans la pompe on mêlait des animaux extraordinaires, amenés des pays qu'on avait subjugués. Ensuite venait une troupe de joueurs de flûte *tibicines*, marchant devant la victime destinée au sacrifice, un taureau blanc, puis on voyait les armes, les étendards et autres trophées pris sur les vaincus, les généraux et les princes que l'on avait fait prisonniers, enfin tous les captifs liés de fers. Ensuite venaient les licteurs du général victorieux avec le costume civil, la toge, le front et les faisceaux couronnés de laurier. Derrière les licteurs s'avançait le triomphateur, revêtu de ses *triumphalia* et debout sur un char de forme antique, traîné par quatre chevaux blancs ; il avait le front ceint d'une guirlande de laurier, et un esclave portait une couronne d'or au-dessus de sa tête. Ses plus jeunes enfants étaient placés sur le char auprès de lui ; ceux qui avaient atteints l'âge mûr étaient à cheval auprès du char ou sur les chevaux qui le traînaient. Derrière lui se tenait un esclave, qui lui répétait de temps en temps ces paroles : *Respicies post te, hominem memento te*. En regardant derrière toi, souviens-toi que tu es homme. Derrière le triomphateur marchaient ses principaux officiers à cheval, et le cortège triomphal était fermé par un corps de [illegible] portant des branches de laurier dans les mains et des guirlandes autour de leur tête. Ils poussaient tous des cris de joie en disant : *Io triumphe*, et célébraient à l'envi les louanges du vainqueur. Le cortège traversait ainsi le Forum. Lorsqu'il approchait du Capitole, on conduisait les captifs dans la prison, où souvent, le jour même, on les égorgeait. En entrant dans le Capitole, le triomphateur mettait sur la tête de Jupiter sa propre couronne, et, après une prière aux dieux tutélaires de l'empire, il faisait immoler un grand nombre de taureaux et d'autres victimes. Le sacrifice était toujours suivi d'un grand festin, qui se donnait dans le Capitole. A partir d'Auguste, les honneurs du triomphe furent réservés aux empereurs ; les généraux ne purent en obtenir que les insignes (*ornamenta triumphalia*).

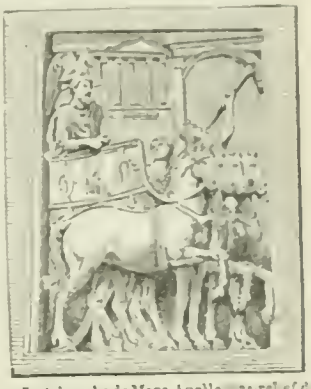
Le triomphe de Marc-Aurèle, bas-relief de l'arc de triomphe de Marc Aurèle, à Rome.

— Milit. Le *triomphe* n'était tout d'abord, à Saint-Cyr, qu'une sorte de réjouissance, occasionnée par l'honneur de l'élève qui, au tir du mortier, avait, par son pointage, « fait le tonneau ». V. ce mot. Depuis, elle est devenue une bruyante manifestation qui a lieu, tous les ans, un peu avant la fin des études et la sortie de chaque promotion. Elle consiste surtout en une joyeuse mascarade des élèves de la promotion des anciens, qui passent en revue la promotion des recrues et célèbrent ainsi elle-même le baptême de celle-ci, en proclamant le nom qui lui est attribué, nom généralement choisi de manière à rappeler un des grands événements d'ordre militaire accomplis au cours de l'année. Ce nom est proclamé par le « Père Système », accompagné du président des anciens, lequel n'est autre que l'élève classé le dernier de sa promotion et qu'accompagne un « conseil » formé des élèves venant immédiatement avant lui à ce même classement.

Triomphes (*les*), poèmes de Pétrarque. Liés avec les *Sonnets* et les *Canzones* (V. ces compositions), d'une grande beauté, datent de la fin de la vie du poète. Ils sont au nombre de six, et écrites en tercets. C'est le *Triomphe de l'Amour* qui ouvre la série, en quatre magnifiques chants. Le *Triomphe de la Chasteté*, en un chant, est, comme le précédent, un hommage à la mémoire de Laure ; mais cette radieuse beauté a bien peu de gens autour de son char ; parmi les femmes, Lucrèce, Virginie,

[illegible]

TRIOMPHE [illegible]

[illegible]

TRIOMPHER [illegible]

[illegible]

TRIONAL [illegible]

TRIONES [illegible]

TRIONGULIN [illegible]

TRIONYCHOIDES [illegible]

TRIONYX [illegible]

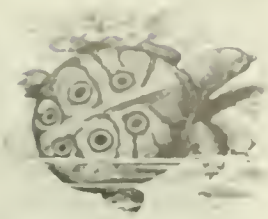

Trionyx

[illegible] Les trionyx [illegible] Europe [illegible]

[illegible] se trouvent dans [illegible]

TRIOPAS [illegible] n. m. Astron. Constellation [illegible]

TRIOPAS [illegible] **TRIOPS** Myth. gr. Roi légendaire de [illegible] de Pésénée ou d'Hélios. Il conquit la [illegible] sur les Pélasges, puis se rendit en Asie Mi[illegible] fonda Cnide. Il fut le père d'Erysichthon et [illegible]

TRIOPE n. f. Genre de mollusques gastéropodes opis[illegible], famille des polycérides, répandus dans les mers du nord.



Triope.

TRIOPIES [illegible] — du promontoire de [illegible] n. f. Antiq. gr. Jeux en l'honneur d'Apollon Triopien, célébrés à Triopion, en Carie.

TRIORA [illegible] Ligurie prov. de Porto Morizio, sur les pentes des Alpes, 5 910 hab.

TRIORCHIDE [illegible] — du préf. *tri*, et [illegible], testicule adj. Individu qui est censé porteur de trois testicules. [illegible] extrêmement rare.

— n. m. *Un* TRIORCHIDE.

TRIORI n. m. Danse bretonne, dont le mouvement est très animé et à trois temps. ‖ Air sur lequel cette danse doit se régler.

TRIOSTÉE [illegible] n. m. Genre de rubiacées, comprenant des plantes vivaces, herbacées ou sous-frutescentes, à fleurs axillaires sessiles, qui croissent dans l'Asie centrale et dans l'Amérique du Nord. Leurs racines sont les *faux ip cacuanha*.

TRIOVULÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *ovule*) adj. Bot. Qui a trois ovules.

TRIOZA n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophthires, de la famille des psyllides, comptant quelques espèces répandues sur le globe. Les trioza sont des petits pucerons verts, roses et gris, à longues ailes hyalines. Le *trioza centranthi* se trouve aux environs de Paris.

TRIPAILLE [illegible] n. f. Amas de tripes, d'intestins. *Des* TRIPAILLES *de lapin*.

— Chass. Entrailles d'animaux données aux chiens.

TRIPALÉOLÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *paléole*) adj. Bot. Qui est composé de trois paléoles.

TRIPALMITINE n. f. Combinaison de l'acide palmitique avec la glycérine.

TRIPANG [illegible] n. m. Nom donné à diverses espèces de grosses holoturies comestibles de la région malaise et australienne. Sous les noms de *tripang*, *trépang biche de mer* (biche del mar), on comprend une douzaine d'espèces d'holothuries, dont il se fait un commerce très important dans les mers des Moluques, de Papouasie et d'Australie. Ces holothuries, prises à marée basse, fendues, ébouillantées, puis séchées, sont expédiées en Chine, où il s'en fait une énorme consommation; c'est un aliment estimé, surtout à cause de ses prétendues qualités aphrodisiaques.)

TRIPARTI, IE (du préf. *tri*, et du lat. *partitus*, partagé) adj. Divisé en trois parties. ‖ On dit aussi TRIPARTITE au fém.

— Hist. *Chambre tripartie*, Tribunal où un tiers seulement des magistrats appartenait à la religion réformée.

TRIPARTIBLE adj. Qui peut se diviser en trois parties.

TRIPARTITE adj. f. V. TRIPARTI.

TRIPARTITION [illegible] — rad. *triparti* n. f. Mathém. Action de diviser une quantité en trois parties égales.

TRIPATOUILLAGE [illegible] n. m. Action de tripatouiller. *Heureux le débutant dont l'œuvre échappe au* TRIPATOUILLAGE.

TRIPATOUILLER [illegible] néol. créé par E. Bergerat v. a. Arg. de théâtre ou de littér. Modifier par des additions, des retranchements ou des remaniements faits contre le gré de l'auteur, une œuvre dramatique ou littéraire. ‖ Se dit aussi d'un acteur qui, de son propre fonds, apporte des changements au rôle qu'il récite.

TRIPATOUILLEUR, EUSE [illegible] n. Celui, celle qui tripatouille.

TRIPE (orig. inconn.) n. f. Boyaux d'un animal. ‖ Estomac des ruminants (panse, feuillet, etc.) considéré comme aliment pour l'homme : *Manger des* TRIPES *à la mode de Caen, à la lyonnaise, à la provençale*.

— Fam. Boyau humain. ‖ *Rendre tripes et boyaux*, Vomir avec de grands efforts.

— Art culin. *Tripes à la mode de Caen*. Tripes fortement assaisonnées, accompagnées de pied de veau, et cuites à la daubière, à feu doux pendant sept à huit heures. ‖ *Œufs à la tripe* ou *en tripes*, Œufs durs coupés par tranches et fricassés avec des oignons.

— Bot. *Tripe de roche*. Espèce de mousse.

— Techn. Résidu de la cuite de la colle à papier. ‖ Morceau d'étoffe, employé par les chapeliers pour couvrir leur [illegible]. ‖ Partie intérieure d'un cigare. ‖ *Cuir en tripes*, Peau de bœuf décourrée, pelée et trempée.

TRIPE [illegible] n. f. Sorte de velours ou de panne [illegible] était autrefois très répandu, surtout pour [illegible] meubles, et dans lequel le poil était de laine [illegible] de chanvre. ‖ On dit aussi MOQUETTE.

TRIPEE n. f. Chass. Syn. de TRIPAILLE.

TRIPENNÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *penné*) adj. Bot. Se [illegible] feuilles qui ont un pétiole principal, divisé en pétioles [illegible], subdivisés en pétioles tertiaires.

TRIPERIE [illegible] n. f. Lieu où l'on vend des tripes, des [illegible] Commerce du marchand de tripes.

TRIPET [illegible] n. m. Archéol. Gobelet anciennement en [illegible] appelé aussi TRIPOT.

TRIPÉTALE (du préf. *tri*, et de *pétale*) adj. Bot. Dont la [illegible] de trois pétales. ‖ On dit aussi TRIPÉTALE, [illegible]

TRIPETTE [illegible] n. f. Petite tripe.

— Loc. fam. [illegible] *pas tripette*, Ne rien valoir.

TRIPETTE (*pèt'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de clavaires comestibles, notamment la *clavaire jaune* et la *clavaire dorée*.

TRIPHANE (du préf. *tri*, et du gr. *phainein*, briller) n. m. Silicate naturel d'alumine et de lithium, appartenant au genre feldspathoïde. ‖ On l'appelle aussi SPODUMÈNE.

TRIPHANITE n. f. Variété d'analcime, appartenant au groupe des zéolithes sodicocalciques.

TRIPHARMAQUE (*mak'*) adj. Pharm. anc. Se disait d'un remède composé de trois drogues.

TRIPHASÉ adj. Physiq. V. COURANT.

TRIPHÈNE n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, de la famille des noctuides, répandus sur tout le globe. Ce sont de grandes noctuelles grises, avec les ailes inférieures jaunes ou orangées, bordées de noir.



Triphène (réd. 2 fois).

TRIPHÉNYLCARBINOL n. m. Alcool tertiaire, que l'on peut considérer comme dérivant du carbinol ou alcool méthylique par la substitution de trois atomes de phényle à trois atomes d'hydrogène, et qui résulte de l'oxydation de l'hydrocarbure qui lui correspond, la triphénylméthane.

— ENCYCL. V. TRIPHÉNYLMÉTHANE.

TRIPHÉNYLMÉTHANE n. m. Chim. Nom d'un composé $CH(C^6H^5)_3$, que l'on peut considérer comme dérivant de l'hydrure de méthyle ou méthane par la substitution de trois groupes phényle à trois atomes d'hydrogène.

— ENCYCL. Le *triphénylméthane* est un type autour duquel on a pu grouper très naturellement un certain nombre de matières colorantes tirées du goudron de houille.

Les synthèses de matières colorantes se rattachant au triphénylthane ont pour point de départ l'oxychlorure de carbone $COCl^2$ appelé aussi phosgène ou chlorure de carbonyle.

Mechler a montré que le chlorure de carbonyle transforme facilement la diméthylaniline $C^6H^5Az(CH^3)^2$ en un corps appartenant à la série du diphénylméthane, la *tétraméthyldiamidobenzophénone* $CO=[C^6H^5Az(CH^3)^2]^2$; les autres bases tertiaires donnent des produits analogues.

D'un autre côté, le benzhydrol ou diphénylcarbinol, obtenu en traitant la benzophénone par l'amalgame de sodium, s'adjoint aisément une molécule aromatique et donne des composés de la série du triphénylméthane. C'est ainsi que le triphénylméthane lui même s'obtient par l'action de la benzine sur le benzhydrol en présence de l'acide phosphorique, qui élimine une molécule d'eau.

En remplaçant, dans la réaction précédente, la benzine par la diméthylaniline, Fischer a obtenu le *diméthylamidotriphénylméthane* $CH(C^6H^5)^2.[C^6H^5Az(CH^3)^2]$. Si maintenant, dans la même réaction, au lieu du benzhydrol, on fait agir l'alcool secondaire $CH.OH[C^6H^5Az(CH^3)^2]$ (obtenu par l'action de l'amalgame de sodium sur son acétone la tétraméthyldiamidobenzophénone), on obtient la leucobase du violet héxaméthylique, laquelle est l'*hexaméthyltriamidotryphénylméthane* $CH[C^6H^5Az(CH^3)^2]$. Le *violet héxaméthylique* lui-même $C.Cl[C^6H^5Az(CH^3)^2]^3$ peut se former directement en remplaçant l'alcool secondaire par l'acétone et en faisant intervenir le chlorure de carbonyle.

Beaucoup d'autres matières colorantes peuvent être préparées par la même méthode de synthèse.

D'une part, en effet, une multitude d'amines peuvent remplacer la diméthylamine. Le *bleu Victoria*

$$C.Cl[C^6H^4(CH^3)^2]^2(C^6H^4AzH.C^{10}H^7),$$

par exemple, s'obtient en faisant réagir en présence du chlorure de carbone l'α-phényl-α-naphtylamine sur la tétraméthyldiamidobenzophénone.

D'autre part, la tétraméthyldiamidobenzophénone peut être remplacée par le dérivé éthylique correspondant. Ces réactions par l'oxychlorure de carbone peuvent être variées en quelque sorte à l'infini. Leur importance industrielle est considérable, parce qu'elles fournissent le rendement théorique sans aucune perte.

TRIPHTONGUE (*ftongh'* — du préf. *tri*, et du gr. *phthoggos*, son) n. f. Gramm. Émission de trois voyelles en une seule syllabe. ‖ On écrivait autrefois TRIPHTHONGUE.

— Adjectiv. : *Syllabe* TRIPHTONGUE.

— ENCYCL. Il ne faut pas confondre les *triphtongues* purement graphiques : français *eau* (une seule voyelle), *oui* (*w* anglais + *i*), etc., avec les *triphtongues* proprement dites, composées de trois voyelles, dont une sert de support à la syllabe et les deux autres deviennent des semi-voyelles. Ex. : *ieu* prononcé approximativement *yéou* (avec un *ou* très bref), *e* étant le point culminant du groupe. Les triphtongues sont rares dans les langues européennes modernes. On en rencontre cependant dans l'allemand dialectal Alsace, Suisse : *bluoijw* = *bluhen*. L'ancien français a possédé une série de triphtongues provenant du contact d'un *yod* avec une diphtongue. Ainsi, le latin *lectu m* est devenu **léytu*, **lieyt(n)* (triphtongue *ieï*), et enfin *lit*. De même *jacet* a revêtu les formes successives **jiaist*, **jiist*, *gist*, *git*.

TRIPHYLINE n. f. Nom donné par Fuchs à un phosphate naturel de fer, de manganèse et de lithium, parce qu'il est composé de trois bases.

TRIPHYLLE (du préf. *tri*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a trois feuilles; dont les feuilles sont disposées trois par trois ou divisées en trois lobes.

TRIPIER (*pi-é*), **ÈRE** n. Personne qui revend en détail les issues des animaux de boucherie.

— Fig. et fam. *Couteau de tripière*, Homme qui sert deux partis, qui dit à la fois du mal de deux adversaires, par comparaison avec les couteaux dont se servent les tripiers et qui coupent des deux côtés.

— adj. Fauconn. Se dit des oiseaux qui ne peuvent être dressés pour la chasse et qui s'attaquent à la volaille.

TRIPIER (Émile-Jules-Gustave), général français, né à Hesdin en 1804, mort à Paris en 1875. Élève de l'École polytechnique, il servit avec distinction en Algérie et devint colonel en 1849. Il fut appelé en 1854 au poste de chef d'état-major de génie pendant la guerre de Crimée. Il devint alors général de brigade, puis de division (1863),

et entra au Comité des fortifications. Il faisait partie de l'armée de réserve depuis un an, quand éclata la guerre franco-allemande (1870-1871). Il reprit du service actif, s'occupa des travaux de défense en avant des forts, et fut membre du conseil de guerre qui jugea Bazaine.

TRIPIER Louis), jurisconsulte français, né à Saint-Léger-Vauban en 1816, mort à Paris en 1877. Avocat à Paris, il se fit connaître par divers travaux juridiques, notamment : *les Constitutions françaises depuis 1789* 1848 ; *Commentaire de la loi du 17 juillet 1856 sur les sociétés* 1856 ; *Commentaire de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés* (1867) ; *Code de justice militaire pour l'armée de terre et de mer*, et surtout par ses *Codes français collationnés sur les textes officiels*, ouvrage qui a été mis au courant par Henry Monnier.

TRIPINNATIFIDE du préf. *tri*, et de *pinnatifide* adj. Bot. Qui est trois fois pinnatifide.

TRIPLANT *plan*, **ANTE** rad. *tripler*] adj. Minér. Se dit d'une variété de cristaux, dans le signe de la quelle un des exposants est répété trois fois parmi les termes d'une série qui, sans cela, serait régulière.

TRIPLATOME ou **TRIPLATOMA** n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des érotylidés, comptant une dizaine d'espèces propres à l'Inde et à la Malaisie. Les triplatomes sont de taille médiocre, oblongs, convexes, luisants, barioles de teintes vives. Ils se tiennent dans les arbres pourris, les champignons. Le *triplatoma picta* se trouve à Java.)

TRIPLE du lat. *triplex*, même sens adj. Qui contient trois fois une chose, un nombre : *Batiment à* TRIPLE *étage*. ‖ Au nombre de trois ; répété trois fois : *César réunit le* TRIPLE *génie du politique, de l'écrivain et du guerrier*. ‖ Sert à marquer un haut degré : *Prêter à* TRIPLE *usure. Un* TRIPLE *sot*.

— Mathém. *Raison triple*, Rapport d'une grandeur à une autre grandeur qu'elle contient ou dans la quelle elle est contenue trois fois.

— Minér. Se dit d'une variété de plomb carbonaté, composée de trois prismes hexaèdres comprimés, réunis autour d'un axe commun.

— Térat. *Monstre triple*, Monstre formé de trois individus réunis.

— n. m. Nombre trois fois aussi grand ; quantité, valeur trois fois aussi grande : *Neuf est le* TRIPLE *de trois*. — *En triple*, En trois parties ramenées l'une contre l'autre : *Papier plié* EN TRIPLE.

— Musiq. Nom qu'on donnait à la partie la plus aiguë.

TRIPLEGIE *jî* — du préf. *tri*, et du gr. *plèssein*, frapper] n. f. Forme d'hémiplégie dans laquelle la paralysie unilatérale est compliquée de la paralysie d'un membre du côté opposé. V. HÉMIPLÉGIE, et PARALYSIE.

TRIPLEMENT *man* n. m. Action de tripler.

TRIPLEMENT adv. D'une manière triple, en trois façons : *Être* TRIPLEMENT *coupable*.

TRIPLER v. a. Rendre triple : TRIPLER *un nombre*.

— v. n. Devenir triple ; devenir beaucoup plus grand, plus fort, etc. : TRIPLER *le travail*.

Triplé, ée part. pass. du v. Tripler.

— Mathém. *Raison triplée*, Rapport dont les deux termes sont élevés au cube.

— Musiq. *Intervalle triplé*, Intervalle qui est porté à la triple octave.

TRIPLET *plè* n. m. Jeux. Jet de trois dés amenant trois points semblables : trois six, trois as, trois quatre, etc.

— Dans le saut à la corde, Action de faire passer la corde trois fois sous les pieds pendant le même saut.

— Nom donné quelquefois à chacun des enfants nés d'une même couche, quand ils sont trois.

— Archéol. Groupe de trois fenêtres qui, sur la façade de certaines églises du XIIIe siècle, symbolise la Trinité. Une archivolte les unit, figurant l'unité dans la Trinité.)

— Photogr. Objectif photographique, composé de trois lentilles, corrigées chacune isolément au point de vue des aberrations de réfrangibilité et de sphéricité.

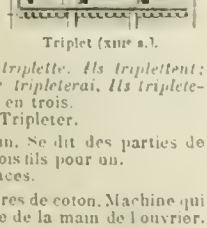

Triplet (XIIIe s.).

TRIPLETER double le *t* devant une syllabe muette : *Je tripletterai. Ils tripletteront* ; excepté au fut. et au cond. : *Je tripleterai, Ils tripleteraient* v. a. Techn. Mettre le fil en trois.

Tripleté, ée part. pass. du v. Tripleter.

TRIPLETTE *plèt*) n. f. Techn. Se dit des parties de chaîne qui sont envergées par trois fils pour un.

— Véloc. Bicyclette à trois places.

TRIPLEUR n. m. Dans les filatures de coton, Machine qui triple les fils sans l'intermédiaire de la main de l'ouvrier.

TRIPLICATA du lat. *triplicatus*, triple] n. m. Troisième expédition d'un acte : *Expédier un acte en* TRIPLICATA. Peu us. Pl. *Des* TRIPLICATAS.

TRIPLICATION *si-on* — lat. *triplicatio* n. f. Action de tripler.

— Troisième réplique d'un avocat. Vx.

TRIPLICE *plice* — mot ital., qui signif. *triple*, sous-entendu *alleanza*, alliance] n. f. Abréviation familière par laquelle a été désignée en Italie d'abord, puis dans les autres pays, la triple alliance conclue en 1881 entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie : *Les projets de la* TRIPLICE.

TRIPLICITÉ *si*) n. f. Qualité de ce qui est triple.

TRIPLINERVÉ, ÉE *nèr* — du lat. *triplex, icis*, triple, et *nervus*, nerf] adj. Bot. Dont la feuille offre trois nervures principales. ‖ On dit aussi TRIPLINERVIE, EE.

TRIPLIQUE *plik* — du lat. *tripticare*, tripler] n. f. Dr. rom. Exception opposée à une duplique. (On rencontre un exemple d'une triplique de dol.)

TRIPLITE rad. *triple* n. m. Phosphate naturel de manganèse et de fer $Fe, Mn)^3PO^4 + Fe, Mn)F^2$, à trois clivages, et qui se présente en masses cristallines noirâtres dans les pegmatites du Limousin.

TRIPLOSTÉMONE *sté* — du gr. *triploos*, triple, et *stémôn*, étamine] adj. Bot. Dont les étamines sont trois fois plus nombreuses que les divisions de la corolle.

TRIPODE du préf. *tri*, et du gr. *pous, podos*, pied] n. m. Mar. ‖ *Mât tripode*, Mât qui, au lieu d'avoir des haubans, est tenu par deux mâtereaux arc-boutés sous la hune et fixés sur le pont en abord, l'un à tribord, l'autre à bâbord.



Tripode.

TRIPODÉPHORIQUE *rik* — du gr. *tripodion*, trépied, et *phoros*, qui porte] adj. Antiq. gr. Se disait d'un hymne chanté par les vierges en l'honneur d'Apollon, lorsqu'on offrait au dieu un trépied.

TRIPODIE *di* — du gr. *tripodia* ; composé de *tris*, trois, et *pous, podos*, pied] n. f. Métriq. Vers composé de trois pieds. On rencontre surtout des tripodies *logaédiques*, appelées vers *aristophaniens*, et, chez Horace, des tripodies *trochaïques*, nommées vers *phalliques* ou *ithyphalliques*.

TRIPOLAIRE *lèr*) adj. *Division tripolaire*, Caryocinèse anormale dans laquelle il y a trois fuseaux divergeant du centre chromatique.

TRIPOLI de *Tripoli*, en Syrie] n. m. Substance siliceuse formée de débris de diatomées, et que l'on considère en minéralogie, comme une variété pulvérulente d'opale.

Tripoli de Nanterre, Calcaire crayeux que l'on trouve dans les caillasses du calcaire grossier. *Tripolis du Lavourmais*, Schistes à diatomées, riches en poissons et appartenant à l'étage pontien.

— Encycl. Le *tripoli* se forme en abondance autour de certains geysers dans les eaux très chaudes, comme dans les eaux froides. On trouve aussi le tripoli dans des terrains moins récents, comme en Auvergne, en Bohême, etc. On lui donne alors le nom de *farine fossile*.

Le tripoli sert à nettoyer, à brunir, à polir les métaux ouvrés, les pierres, les marbres, les glaces, etc., souvent aussi à donner la dernière façon aux substances à polir. En s'usant par le frottement sur le bois ou sur l'étain, il acquiert une finesse qui le rend propre à donner aux surfaces de certains corps le poli le plus éclatant.

TRIPOLI de Syrie (en turc **Tarabolos-ech-Cham**), ville de la Turquie d'Asie (Syrie), prov. de Beirout, sur le Nahr-Abou-Ali, à 3 kilom. de son embouchure dans la Méditerranée, au pied du Djebel-Tourboul (717 m. : 30.000 hab. Ch.-l. de district. Dominée par le château de Sandjil sur le mont des Pèlerins, 60 m.), vaste forteresse, la ville se compose d'un haut quartier (bazar : maroquineries renommées), et de la Marine (el-Mina), sur la côte, avec magasins, agences maritimes. Rade peu sûre. Pêche. Éponges fines. Commerce par caravanes avec Homs, Hamah, Alep. Exportation de jonc d'Espagne, plumes d'autruche, orge, éponges, ivoire, bétail, peaux et cuirs, laine.

Formée des trois comptoirs de Tyr, de Sidon, d'Aradus, cette ville joua un grand rôle parmi les cités phéniciennes, au IVe siècle avant notre ère. Très florissante sous les empereurs byzantins et sous les Arabes, prise en 1109 par Baudoin II, elle devint chef-lieu de comté ; ce fut, pendant la période des croisades, le port principal de la Syrie pour le commerce d'Occident. Prise par les Mamelouks en 1289, par les Ottomans en 1517.

TRIPOLI de Barbarie (en arabe **Tarabolos-el-Gharb** Tripoli de l'Occident, capitale de la Tripolitaine ; 30.000 à 35.000 hab. Tripoli est l'ancienne *Oea*, qui fut colonie romaine. Le port, assez fréquenté, pourrait être facilement amélioré. Commerce assez développé avec l'Europe (exportation d'alfa et avec l'Afrique intérieure. Tripoli est en effet une ville de transit pour le commerce soudanais. Les caravanes pour le Soudan oriental et central y sont organisées, soit par des gens de l'oasis de Ghadamès, soit par des négociants tripolitains.

TRIPOLI d'ANATOLIE ou **TIREBOLI**, ville maritime de la Turquie d'Asie (prov. de Trébizonde, sur le Dere-Bachi ; 8.000 hab., partagés en trois cités (d'où le nom de la ville) étagées au flanc des collines. Ancien château (*castro*, au pied duquel s'ouvre le port, bien abrité et assez sûr, et qui fait un très actif commerce de noix, noisettes, riz, cire, pelleteries, tissus. Chantiers de constructions navales.

Tripoli est une des villes les plus anciennes de la côte septentrionale de l'Asie Mineure ; Strabon la mentionne sous le nom d'Iskopolis. Mais sa prospérité date de l'avènement des empereurs de Trébizonde, qui en firent une de leurs résidences favorites. Elle fut au moyen âge et dans les temps modernes, un grand port de commerce, mais son rôle économique a de nos jours beaucoup diminué.

TRIPOLI ancienne régence de ou **TRIPOLITAINE** (LA), possessions du vilayet turque, sur le littoral africain de la Méditerranée, entre la Tunisie à l'O. et l'Égypte à l'E. Sa surface est de 1 million à 1.035.400 kilom. carr., et sa population d'environ 1 million d'hab. (*Tripolitains, aines*). Elle comprend diverses régions d'aspect assez différent, au Nord le littoral de steppes de la Syrte, à l'Est le plateau verdoyant de Barkah anc. Cyrénaïque), au sud le plateau pierreux hamma'ad du Fezzan et les oasis de Ghadamès, Rhât et Koufra. La principale ligne de relief est à peu près orientée d'O. en E. et porte le nom de Haroudj et Djebel-es-Soda jusqu'à 1.500 m. ou Montagne Noire (roches volcaniques). Plus près de la côte, le Djebel-Nefousa présente des plateaux avec quelques cultures. Au S. de ce relief se développe le grand plateau rouge (hammada el homra), haut de 450 à 500 mètres, région brûlée et sans eau, redoutée des caravanes. Par ses conditions de climat comme par sa structure géologique et orographique, la Tripolitaine se rattache au Sahara. Seul, le verdoyant plateau de Barkah appartient encore au domaine méditerranéen. Il n'y a pas de cours d'eau à proprement parler, mais de simples *oueds*, ravines presque toujours à sec. Productions naturelles assez variées : dépôts de soufre le long du rivage de la Syrte, natron des Albkhas ou lacs salés du Fezzan, alfa acheté surtout par les Anglais. Les habitants cultivent quelques céréales : de l'orge surtout, des dattiers, des oliviers, etc. Le gros bétail est rare, mais il y a de nombreux moutons. La pêche des éponges a quelque importance. L'industrie est concentrée dans les villes : Tripoli, Benghazi. Les habitants de Tripoli, ceux de Ghadamès surtout, sont réputés à juste titre pour leur aptitude au négoce. Les caravanes portent au Soudan des tissus, de la quincaillerie, des armes, de la verroterie, de la poudre, elles en rapportent de l'ivoire, des peaux, de la gomme de la cire, des plumes d'autruche, un peu de poudre d'or. Ghadamès sert d'entrepôt entre Tripoli et le Soudan. — La population est très mélangée. L'élément berbère domine dans la montagne, l'élément arabe (invasion du moyen âge) dans les plaines. Les nègres sont nombreux, parce que Tripoli a été un grand centre de traite d'esclaves autrefois. Les Européens sont représentés par 4.000 ou 5.000 Maltais et un millier d'Italiens, répandus dans les villes de la côte. Les Turcs sont les maîtres à tous du pays, depuis 1835 environ, à plusieurs reprises. L'Italie a déclaré ses vues sur la Tripolitaine (Régence, principalement sur la région de nombreuses routes arrivent vers ces pays où l'Italie par le Niger, le Congo et leurs affluents, d'un débouché beaucoup plus avantageux que la Tripolitaine comme voie de pénétration dans le Soudan central.

TRIPOLIÉ, bourg de Russie (gouv. et dist. de Kief), sur le Dniepr. 3.000 hab.

TRIPOLIS Géogr. V. TRIPOLITZA.

TRIPOLISSER *lé* v. a. Arguser, polir avec une pierre, avec le tripoli. On dit aussi TRIPOLIR.

TRIPOLITAINE. Géogr. V. TRIPOLI.

TRIPOLITZA ou **TRIPOLIS**, ville de la Grèce méridionale (Péloponèse, ch.-l. de la prov. d'Arcadie, arrond. de Mantinée, dans la plaine de Tégée, 10.000 hab. Tripolitza a été construite avec les débris des trois anciennes cités de *Pallantion*, *Tégée* et *Mantinée*, dont son nom.

TRIPONCTUÉ, ÉE du préf. *tri*, et de *ponctué* adj. Qui porte trois points ou trois taches en forme de point. Ne s'emploie guère que comme nom spécifique. Cicindèle TRIPONCTUÉE.

TRI-PORTEUR abrév. de *tricycle-porteur* n. m. Sorte de tricycle muni d'une caisse dans laquelle on peut placer des marchandises et qu'un homme actionne au moyen de pédales.

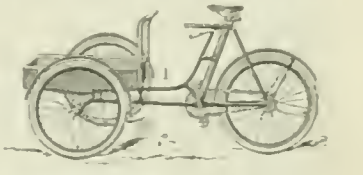

TRIPOT *po* — orig. inconn.] n. m. Syn. anc. de JEU DE PAUME.

— Maison de jeu : *Perdre son argent au* TRIPOT. ‖ Milieu où l'on se livre à des spéculations : *Le* TRIPOT *de la Bourse*.

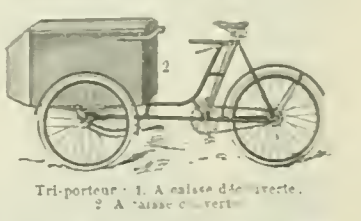

Tri-porteur : 1. A caisse découverte. 2. A caisse couverte.

— Fam. et par dénigr. *Le tripot comique* ou simpl. m. *Le tripot* Troupe de comédiens, théâtre.

— Tripotage, intrigue : *Elle a été mise dans la confidence de ce petit* TRIPOT. Balz.

— Loc. prov. anc. : *Être dans son tripot*, Être dans un lieu où l'on a l'avantage. *Tirer un homme de son tripot*, Le tirer du lieu où il a l'avantage. *Battre un homme dans son tripot*, Le battre sur son propre terrain.

— Techn. Grande cuve employée dans certaines salines à Trepied garni de cordes sonores.

TRIPOTAGE (*taj*" — de *tripoter* n. m. Mélange qui produit quelque chose de malpropre ou de mauvais goût. *Un tripotage de cafe au lait*. Mme de Sévigné. — Fig. Petits arrangements, petits manèges. *Jouer le* TRIPOTAGE *du jardin*. Intrigues, calomnies, tendant à brouiller une affaire, à semer la discorde. *Les* TRIPOTAGES *de la politique*.

TRIPOTÉE subst. part. fém. de *tripoter* n. f. Pop. Volée de coups. *Donner une* TRIPOTÉE *à quelqu'un*. Grande quantité : *Une* TRIPOTÉE *de choses*.

TRIPOTER rad. *tripot* v. n. Faire quelque chose de mauvais ou de malpropre, en mélangeant différentes choses ensemble : *Les enfants aiment à* TRIPOTER *avec de la terre et de l'eau*. Faire des manipulations chimiques. Manier sans précaution, sans soin : TRIPOTER *de la viande, des cerises, des fraises*.

— Fig. Se livrer à des opérations plus ou moins probes : TRIPOTER *sur les blés*.

— v. a. Toucher, manipuler : TRIPOTER *un enfant*.

— Fig. Se livrer à des combinaisons plus ou moins avouables : *On s'enrichit à* TRIPOTER *l'argent des autres*.

TRIPOTEUR, EUSE n. Personne qui tripote.

TRIPOTIER *ti*), **ÈRE** adj. Qui tripote, qui a l'habitude de tripoter.

— Substantiv. Personne qui tient un tripot. Personne qui tient un jeu de paume.

TRIPPA n. f. Nom donné à plusieurs variétés de cépages à raisins de table (*trippa rosaccia*, *trippa nera* et *trippa di bo bianca*), cultivées aux environs d'Asti et dans la vallée du Tanaro (Italie).

TRIPTEROSPERMUM *ptè, spèr*" — du préf. *tri* et du gr. *pteron*, aile, et *sperma*, graine] n. m. Genre de rosacées à graine munie de trois ailes membraneuses, d'un prolongement micropylaire, d'une chambre pollinique, appartenant aux gnétacées, et qui se rencontre dans les gisements siluriens de Grand'Croix, près Saint-Etienne.

TRIPTIS, ville d'Allemagne (grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach, distr. de Neustadt), à la source de l'Orla, affluent de la Saale, 2.548 hab. Fabrique de porcelaine.

TRIPTOLÈME n. mythol. n. m. Astron. Un des noms de la constellation des Gémeaux

TRIPTOLÈME M



K
d

TRIPTOTE

TRIPTYQUE



Triptyque

TRIPUDIUM

TRIPYLE

TRIQUE
— A
— B t Syn de TRIQUE-MADAME.

TRIQUEBALLE (peut-être du breton *trikken*, tirer, traîner, et *balen*, fardeau) n. m. Archit. V



Triqueballe pour transporter les pierres de taille

pour transporter le fardeau à transporter après l'avoir appuyé sur la sellette qui terminait la flèche. On rabattait celle-ci quand le brélage était terminé. Gribeauval substitua à cette voiture, un autre *triqueballe* dit *à ris* et dont le chargement s'opérait à l'aide de crémaillères. Enfin,



Triqueballe pour transporter les grosses pièces de bois.

est venu le *triqueballe à treuil*, muni d'un treuil placé au-dessus de l'essieu et qu'on manœuvre à l'aide de leviers analogues aux leviers ordinaires de siège, mais un peu plus courts, et qui sont transportés par le triqueballe même, arrimés au nombre de trois sur la flèche de la voiture.

TRIQUE-MADAME n. f. Crassulacée dont les feuilles très charnues sont parfois mangées en salade.

TRIQUER (*ké* v. a. Battre à coups de trique : TRIQUER *un âne*.
— Mar. Faire le tricage de : TRIQUER *les pièces d'un mât*.
— Techn. *Triquer des bois*, Les séparer suivant leurs qualités en démontant un train de bois flotté.

TRIQUET (*kè* — rad. *trique*) n. m. Batteur étroit dont on se sert à la paume.
— Techn. Échafaud de couvreur en forme de triangle. Espèce d'échelle double.

TRIQUETI (Henri-Joseph-François, baron DE), peintre et sculpteur français, né à Coulaux (Loiret) en 1804, mort à Paris en 1874. En 1831, son bas-relief en fonte, qui représentait la *Mort de Charles le Téméraire*, lui valut une médaille de 2e classe, et, à partir de ce moment, Triqueti se consacra à peu près exclusivement à la sculpture. Depuis lors, il a exposé successivement : *la Ville de Paris personnifiée sous la figure de la Charité secourant les victimes du choléra*; *la Vierge tenant entre ses bras l'Enfant Jésus*, bas-relief; *Pétrarque lisant ses poésies à Laure*, bas-relief; *Thomas Morus se préparant à la mort*, morceau remarquable et d'un grand caractère; *Psyché contemplant l'Amour endormi*, bas-relief; *le Crucifiement*, groupe marbre; *Faune et Bacchus*, groupe; *l'Enfant Jésus nourrissant des oiseaux*; *Dante aux champs Élysées*; *Moïse sauvé des eaux*; *Édouard VI, roi d'Angleterre*, statue marbre; des bas-reliefs : *Moïse exposé par sa mère*, *Suzanne au bain*, *Geneviève de Brabant*, etc.

TRIQUETRAC *ke-trak'* — onomatop. n. m. Bruit confus de choses :

... Vous faisiez sous la table
Un bruit, un *triquetrac* de pieds insupportable.
MOLIÈRE.

TRIQUÈTRE *kètr'* — du gr. *trikhé*, triplement, et *édra*, base) adj. Qui a trois côtés ou trois faces.
— n. f. Numism. Assemblage de trois jambes, repliées en triangle, que l'on trouve sur certaines médailles antiques, souvent en guise de contremarque.

TRIQUEUR (*keur'*), **EUSE** n. Pop. Chiffonnier, chiffonnière en gros, qui fait le triage.
— n. m. Techn. Ouvrier chargé, sur la Seine, de faire le tri du bois flotté.

TRIQUOISES n. f. pl. Techn. V. TRICOISES.

TRIRADIÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *radié*) adj. Hist. nat. Qui offre trois rayons.

TRIRECTANGLE (du préf. *tri*, et de *rectangle*) adj. Géom. Qui a trois angles droits. *Triangle trirectangle*. TRIRECTANGLE. *Triangle sphérique* TRIRECTANGLE.

TRIRÈGNE (

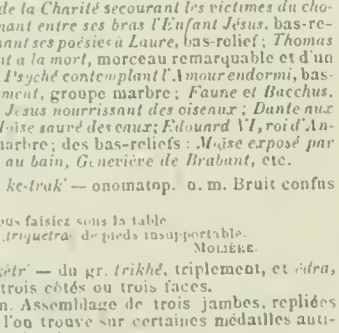

A, trirème romaine. B, malaise à balanciers.

TRIRÈME (*tri*, trois, et *remus*, rame) n. f. Mar. ancienne. Vaisseau de guerre à trois rangs de rames superposés.
— HIST. L'art de construire et de manœuvrer *en trière* fut inventé, dit-on, par Cadmus ou Amynoclès, vers la fin du VIIIe siècle av. notre ère. Elle fut adoptée ensuite par toutes les marines grecques. En raison de sa légèreté, de sa mobilité, de sa vitesse, elle était le vaisseau de guerre par excellence. Chez les Athéniens, l'équipage d'une trière comprenait 62 *thranites*, qui manœuvraient les rames les plus longues, celles du rang supérieur, 52 *zugites* ou rameurs du banc intermédiaire; 54 *thalamites*, rameurs du banc inférieur qui maniaient les rames les plus courtes. Chaque trière portait aussi quelques soldats de marine ou *épibates*. Elle était commandée par le *trierarque* assisté d'un pilote, d'un *kéleuste* ou quartier-maître, d'un charpentier, d'un joueur de flûte, ou *trieraulète*, qui réglait le mouvement des rames. La trière resta toujours le type ordinaire du vaisseau de guerre. Les Romains l'adoptèrent, en lui donnant le nom de trireme.

TRIROTE (du préf. *tri*, et du lat. *rota*, roue) n. f. Chaise roulante à trois roues, que peut faire mouvoir elle-même la personne qui y est assise.

TRISACRAMENTAIRE (du préf. *tri*, et de *sacramentaire*) n. m. Celui qui ne reconnaît que trois sacrements.

TRISAGION (du gr. *trisagios*; de *treis*, trois, et *agios*, saint) n. m. Liturg. cathol. Hymne où le mot *saint* est répété trois fois, en grec ou en latin.
— ENCYCL. Cette hymne a été plusieurs fois modifiée dans les églises d'Orient et d'Occident. Elle ne se dit qu'à l'office public du vendredi saint et consiste en ces paroles : « Dieu saint, saint et fort, saint et immortel, ayez pitié de nous. » Le *Sanctus* de la messe est appelé quelquefois *trisagion*, parce que Dieu y est trois fois proclamé saint.

TRISAÏEUL, EULE (du gr. *tris*, trois fois, et de *aïeul*) n. Père, mère du bisaïeul ou de la bisaïeule. ‖ Pl. *Des* TRISAÏEULS.

TRISANNUEL, ELLE (du gr. *tris*, trois fois, et de *annuel*) adj. Qui a lieu tous les trois ans : *Fête* TRISANNUELLE.
— Bot. Se dit des plantes dont la vie dure environ trois ans.

TRISECTEUR, TRICE (*sèk'* — du préf. *tri*, et de *secteur*) adj. Mathém. Qui donne la trisection de l'angle : *Courbe* TRISECTRICE.
— n. m. *Trisecteur de l'angle*, Instrument propre à partager un angle en trois parties égales.

TRISECTION (*sèk'-si* — du préf. *tri*, et de *section*) n. f. Division en trois parties égales.
— Géom. *Trisection de l'angle*, Problème reconnu insoluble, qui consisterait à diviser graphiquement un angle en trois parties égales.

TRISEL (du préf. *tri*, et de *sel*) n. m. Chim. Se dit quelquefois d'un sel neutre provenant d'un acide tribasique.

TRISÉPALE (du préf. *tri*, et de *sépale*) adj. Bot. Dont le calice a trois sépales.

TRISÉQUER (*ké* — du préf. *tri*, et du lat. *secare*, couper) v. a. Partager en trois parties.

TRISÉRIÉ, ÉE (du préf. *tri*, et de *sérié*) adj. Hist. nat. Qui est disposé sur trois rangs.

TRISÈTE ou **TRISETUM** (*sé-tom'*) n. m. Genre de graminées, tribu des avénées, comprenant des herbes annuelles qui croissent sur les montagnes de l'Europe et de l'Amérique.

TRISÉTEUX (*teû*), **EUSE** (du préf. *tri*, et du lat. *seta*, soie) adj. Bot. Qui porte trois soies.

TRISILICATE n. m. Chim. Sel de l'acide trisilicique.

TRISILICIQUE (*sik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $3SiO(OH)^2 - 2H^2O$, qui provient de l'acide silicique par condensation de trois molécules d'anhydride silicique avec élimination de deux molécules d'eau. ‖ Se dit aussi de trois anhydrides qui dérivent de l'acide trisilicique par élimination de une, deux, trois molécules d'eau.



Trisiphon.

TRISIPHON (du préf. *tri*, et de *siphon*) n. m. Techn. Variété de mitre de cheminée, garnie de trois tubulures inclinées vers le toit, ce qui permet à la fumée de s'échapper, de quelque côté que se trouve le vent.

TRISISOGONE (du gr. *treis*, trois, *isos*, égal, et *gônia*, angles) adj. Qui a six angles égaux deux à deux.

TRISMÉGISTE (*triss. jisst'* — du gr. *trismégistos*; de *tris*, trois fois, et *mégistos*, très grand) adj. Mythol. et littér. anc. Nom donné par les Grecs au dieu Thôt des Égyptiens, inventeur des arts. ‖ Surnom d'Hermès chez les Grecs, de Mercure chez les Romains. V. HERMÈS TRISMEGISTE, et THOT.
— n. m. Typogr. Nom donné à un caractère dont la force de corps est d'environ trente-six points typographiques. ‖ *Double trismégiste*, Autre caractère dont la force est d'environ soixante-douze points. (Peu usit.)

TRISMUS (*triss-muss* ou **TRISME** (*trissm'*) (du gr. *trizein*, grincer) n. m. Etat de constriction des maxillaires, produit par la contracture des muscles masticateurs. Il s'observe dans le tétanos, dont il est un des symptômes caractéristiques.)

TRISNA (*triss*) n. f. Festin à la mémoire d'un trépassé, en usage chez plusieurs peuples slaves.

TRISOC (du préf. *tri*, et de *soc*) n. m. Agric. Sorte de scarificateur à trois socs. ‖ Charrue à trois socs.

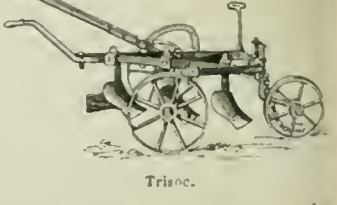

Trisoc.

TRISORMIEN (*mi-in*) n. m. Membre d'une secte du Ve siècle, qui admettait l'égalité de nature dans les trois personnes de la Trinité, mais qui voyait cette nature imparfaite dans chacune prise isolément.

TRISOULA n. m. Sorte de trident qui est l'attribut spécial de Çiva, de ses çaktis et des autres divinités qui lui sont apparentées.

TRIPASTE (*past'* — du préf. *tri*, et du gr. *spân*, tirer, n. m. Mouffle composée de trois poulies, au moyen de laquelle on peut enlever de grands fardeaux.

TRISPERME (*spèrm'* — du préf. *tri*, et du gr. *sperma*, semence, adj. Bot. Qui renferme trois graines.

TRISSE n. f. Mar. Cordo ou palan qui sert à approcher ou à éloigner un canon du sabord.

TRISSEMENT (*tri-se-man*) n. m. Cri de l'hirondelle. (Peu us.)

TRISSER (*tri-sé* — onomatop.) v. n. Crier, en parlant de l'hirondelle.

TRISSER (*tri sé* — du préf. *tri*, d'après *bisser*) v. a. Faire répéter jusqu'à trois fois de suite : *On a* TRISSÉ *la sérénade.*

TRISSINO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence], 3.900 hab.

TRISSINO (Giovan Giorgio), en français le **Trissin**, poète italien, né à Vicence en 1478, mort à Rome en 1550. C'est par suite d'une méprise que Voltaire et, après lui, Marie-Joseph Chénier, l'ont fait prélat, nonce et archevêque de Bénévent. Il ne fut rien de tout cela et même se maria deux fois. Soupçonné de sympathie pour l'empereur Maximilien, il dut quitter sa patrie, voyagea en Allemagne et se rendit à Rome. Il n'était encore connu que par quelques essais poétiques, lorsqu'il fit paraître, en 1515, sa célèbre *Sophronisbe*, la première tragédie conforme aux règles des anciens que l'Europe moderne eût encore vue. Cette œuvre lui valut la faveur de Léon X, qui le chargea de plusieurs missions diplomatiques. De retour dans sa ville natale, il employa ses loisirs à composer plusieurs écrits relatifs à la poétique, à la grammaire et à l'orthographe. (*Epistola a Clemente VII* [1524]; *il Castellano* [1529].) Il vit les dernières années de sa vie attristées par un long procès que lui fit son fils Jules, revendiquant les biens de sa mère, et qui le ruina.



Trissino.

Poète ou critique, le Trissin n'a cessé de recommander l'imitation des anciens et la culture des genres où ils avaient excellé : épopée, tragédie, ode. Outre sa *Sophronisbe*, le Trissin a laissé une comédie imitée des *Ménechmes* de Plaute, *gli Simillimi* (1547); un poème, *l'Italia liberata dai Goti* (1527-1548), froide et pompeuse composition, et beaucoup de pièces diverses. Ses *Œuvres complètes* ont été réunies par Maffei (1729).

TRISSOTIN, personnage des *Femmes savantes*, comédie de Molière. C'est le poète bel esprit, pédant, toujours en quête d'applaudissements, aux petits vers à effets recherchés, mais vides de sens. Molière en a fait un type immortel de ridicule, aux dépens de l'abbé Cotin, que tout le monde reconnut, et dont il citait d'ailleurs textuellement le fameux sonnet à la princesse Uranie.

— n. m. Passé dans la langue pour désigner un mauvais écrivain, un poète pédant, prôné en faveur de ses ouvrages : *Chaque siècle a ses* TRISSOTINS.

TRISSOTINISME (*tri so, nissm'*) n. m. Sottise du même genre que celle de Trissotin.

TRISSYLLABE (*tri-sil'* — du préf. *tri*, et de *syllabe*) n. m. et a. lj. Se dit d'un mot de trois syllabes : *Un* TRISSYLLABE. *Un mot* TRISSYLLABE. ‖ On écrit aussi TRISYLLABE.

TRISSYLLABIQUE (*tri-sil', bik'*) adj. Qui appartient à un trissyllabe. ‖ On écrit aussi TRISYLLABIQUE.

TRISTACHYÉ, ÉE (*sta-ki* — du préf. *tri*, et du gr. *stakhus*, épi) adj. Bot. Dont les fleurs forment trois épis.

TRISTAM ou **TRISTAN** (Nuño), navigateur portugais du XVe siècle, tué sur les bords du rio de Ouro en 1447. Parti de Lisbonne en 1440, il poussa une pointe dans le Sahara, puis avança par mer jusqu'au cap Blanc. C'est à la suite de ce voyage que l'infant don Henri de Viseu obtint du pape Nicolas V une bulle lui concédant tous les territoires qu'il pourrait faire découvrir en Afrique. Nuño Tristan entreprit ensuite un second voyage en 1443 et parvint à l'île d'Arguin. Il mourut sous les coups des noirs, en essayant, au cours d'un troisième voyage, d'explorer le rio de Ouro.

TRISTAMIE (*sta-mi*) n. f. Nom donné autrefois par les teinturiers à une couleur analogue à celle du pain bis.

TRISTAN DA CUNHA. Biogr. V. CUNHA.

TRISTAN DA CUNHA ou **TRISTÃO DA CUNHA**, île de l'Atlantique méridional, entre 37° et 38° de latitude S., 11° et 15° de longitude O., 116 kilom. carr. Mont volcanique de 2.539 m. s'élevant d'une mer de 3.000 à 4.000 mètres de profondeur; 70 hab., les plus isolés du monde, fils ou petits-fils de marins naufragés, Anglais ou Américains. Son nom portugais lui vient de son découvreur lusitanien (1506).

TRISTAN L'HERMITE ou **L'ERMITE** (Louis), grand prévôt des maréchaux de France, sous Charles VII et Louis XI, né en Flandre dans les premières années du XVe siècle, mort dans un âge avancé. Il fut d'abord au service de Charles VI. Sous Charles VII, il devint un des hommes de confiance du connétable de Richemont, qui lui fit donner en 1436 la charge de grand maître de l'artillerie; mais il se démit de cet office pour prendre les fonctions de prévôt des maréchaux de France, c'est-à-dire de chef de la justice et de la police militaire. En cette qualité, il aida Charles VII et Richemont à réprimer les brigandages des gens de guerre et procéda à l'exécution de quelques grands criminels. Il fit preuve, d'autre part, d'une réelle valeur militaire dans la campagne de Guyenne contre les Anglais. Son courage au siège de Fronsac, en 1451, lui valut d'être fait chevalier, sur la brèche, par Dunois. En récompense de ses services, il fut nommé en 1439 capitaine de Nogent-le-Roi, La Tour-de-Gieneste et Conflans, et acquit plusieurs seigneuries. Louis XI fit de lui un de ses principaux conseillers et le chargea principalement de continuer sans pitié l'œuvre de police commencée sous Charles VII. A ce titre, il a laissé un renom sinistre; la légende et le roman ont noirci le portrait d'un homme peu soucieux des formes judiciaires et même cruel, mais qui eut le plus souvent à juger des écorcheurs ou des gens de même espèce. Tristan fut disgracié à la mort de Louis XI, la date de sa mort est inconnue.

TRISTAN L'HERMITE François : V. L'HERMITE

Tristan et Iseult, légende du moyen âge, qui forme le sujet de poèmes et de romans en de nombreuses langues. — Tristan de Léonois, orphelin, ravi par des pirates, est recueilli et élevé par son oncle Marc, roi de Cornouailles. Après diverses aventures, dont l'une consiste à tuer le Morholt, sorte de Minotaure qui exigeait tous les ans un tribut de jeunes hommes et de jeunes filles, il se rend en Irlande, où il doit demander pour Marc la main d'Iseult, la blonde. Il ramène celle-ci au roi, mais, par une erreur fatale, il boit avec elle un philtre magique qui a la propriété d'allumer un amour irrésistible et éternel. Depuis lors, il est, ainsi qu'Iseult, la proie de cet amour, et tous deux trompent le roi Marc, qui ils ne cessent pourtant de vénérer. Surpris, puis pardonnés, il jurent de respecter la foi conjugale, mais ils sont de nouveau la victime de leur passion et se réfugient dans la forêt de Morois, où ils mènent longtemps une vie sauvage et heureuse. Cette légende, « une des plus belles épopées d'amour qui aient jamais été conçues » G. PARIS, paraît être née en pays celtique, probablement en Galles ou Cornouailles, à une époque très ancienne et fort barbare. Recueillie par des trouvères de la fin du XIIe siècle, Béroul et Thomas, elle a eu dans toute l'Europe un succès extraordinaire : versions allemandes de Gottfried de Strasbourg et Eilhard d'Oberg, norvégienne du moine Robert, etc.). G. Bédier a tenté une reconstitution du poème de Béroul en complétant les lacunes au moyen des versions allemandes (1900). De nos jours, elle a inspiré un des drames les plus passionnés et les plus originaux de R. Wagner.

Tristan et Yseult, drame lyrique en trois actes, poème et musique de Richard Wagner, représenté au théâtre Royal de Munich le 10 juin 1865. — Le sujet est emprunté à la vieille légende celtique racontée ci-dessus. Tristan conduit sur un vaisseau la princesse Yseult d'Irlande en Cornouailles, où elle doit épouser le roi Marke. Yseult aime Tristan dont elle a jadis sauvé la vie; mais Tristan semble l'éviter. Alors elle ordonne à sa suivante Brangaine d'emplir une coupe d'un poison mortel. Elle présente cette coupe à Tristan, qui boit, puis elle la lui prend des mains et en vide le contenu. Mais Brangaine, par erreur, a versé dans la coupe, au lieu de poison, un philtre d'amour, et les deux jeunes gens tombent aux bras l'un de l'autre. Au second acte, pendant que le roi Marke est à la chasse, Yseult, sa femme, appelle Tristan auprès d'elle. Mais le traître Mélot, écuyer du roi, prévient celui-ci; les amants sont surpris. Mélot, provoqué par Tristan, le blesse mortellement. Au troisième acte, Tristan agonise dans son château du Carcol, veillé par son fidèle écuyer Kurvenal, qui a mandé Yseult en Bretagne. Tristan expire au moment où sa maîtresse pénètre auprès de lui, et Yseult tombe inanimée sur son corps.

La musique, tout à fait conforme aux idées qui ont inspiré la tétralogie, offre, avec des longueurs, et de trop nombreux passages d'une difficile compréhension, des pages dans lesquelles la passion, la tendresse et la douleur sont exprimées avec les accents d'un pathétique déchirant : citons en particulier le prélude, le duo du second acte, la mort d'Yseult. Cette œuvre a été représentée à Paris, au Nouveau-Théâtre, le 29 octobre 1900.

TRISTANIE n. f. Genre de myrtacées comprenant des arbustes et des arbres à feuilles alternes, à fleurs en cymes axillaires dont on connaît vingt espèces de l'Océanie.

TRISTE (*trisst'* — du lat. *tristis*) adj. Qui n'est pas content; qui a du chagrin : *On est* TRISTE *après une passion comme après une banqueroute.* (P. Limayrac.) ‖ Morose, porté à la tristesse : *Un caractère* TRISTE.

— Qui exprime la tristesse : *Air* TRISTE. ‖ Qui est inspiré par le chagrin, par la mélancolie : TRISTES *réflexions.*

— Qui est l'emblème de la douleur, de la tristesse : *Les* TRISTES *cyprès.* ‖ Qui s'écoule dans la tristesse :

J'ai vu mes *tristes* journées,
Décliner vers leur penchant.
J.-B. ROUSSEAU

— Affligeant : TRISTE *souvenir.* TRISTE *nouvelle.*

— Malheureux, funeste, déplorable : *J'aime une* TRISTE *fin.*

— Pénible, difficile à supporter : *Il est* TRISTE *de se voir condamner quand on est innocent.*

— Obscur, sombre : *Chambre* TRISTE. *Couleur* TRISTE.

— Peu agréable, peu gai à la vue : *Campagne* TRISTE.

— Sombre et couvert : *Temps* TRISTE. *Ciel* TRISTE.

— Frivole, chétif, pitoyable : TRISTE *personnage.* TRISTE *consolation.*

— Loc. div. *Triste figure, Triste mine,* Air sombre, morose. ‖ *Faire une triste figure.* Se trouver gêné, mal à l'aise. ‖ *Faire triste mine,* Avoir l'air chagrin, mécontent. ‖ *Faire triste mine à quelqu'un,* L'accueillir froidement. ‖ *Avoir le vin triste,* Être triste quand on a bu. ‖ Fam. *Triste comme un bonnet de nuit,* Morose, mélancolique. *Triste comme une porte de prison,* Qui inspire une grande tristesse. *Chevalier de la Triste figure,* Don Quichotte.

— n. m. Chose triste : *Le* TRISTE *a son charme.* ‖ Personne habituellement triste : *Les* TRISTES *entretiennent leur tristesse.*

— ANTON. Gai, joyeux.

Tristes (LES), élégies d'Ovide, en cinq livres. Elles furent écrites pendant son exil à Tomes. Elles sont assez touchantes, mais on y reconnaît beaucoup de lieux communs familiers à Ovide, trop d'allusions mythologiques, des jeux de mots.

TRISTE-A-PATTE n. m. Nom donné autrefois par le peuple aux soldats du gué. ‖ Pl. *Des* TRISTES-A-PATTE.

TRISTÉARINE (*sté*) n. f. Chim. Une des combinaisons de l'acide stéarique avec la glycérine.

TRISTEMENT (*ste* adv. D'une manière triste.

— D'une manière pitoyable, mauvaise : *Tableau* TRISTEMENT *peint.*

TRISTEMME (*stèm'*) n. m. Genre de mélastomacées, comprenant des plantes herbacées, à tiges tétragones, dont l'espèce type croît à l'île Maurice. (Ses baies ont une certaine réputation, en médecine, comme antisyphilitiques.)

TRISTESSE (*stess* — rad. *triste* n. f. Souffrance morale, abattement pénible de l'esprit : *Tout départ cause de la* TRISTESSE *à celui qui reste.*

— Mélancolie résultant de la nature du tempérament : *La* TRISTESSE *m'empoisonne l'existence.*

— Effet produit par les choses qui manquent d'animation, de gaieté : *Appartement d'une grande* TRISTESSE. *La* TRISTESSE *d'un paysage.* ‖ Impression pénible causée par le caractère particulier de certaines choses : *La* TRISTESSE *du vent d'automne.*

— S'emploie quelquefois au plur. dans ces divers sens : *J'ai les* TRISTESSES *d'un philosophe.* G. Sand.

— SYN. **Tristesse, chagrin, mélancolie** V. CHAGRIN.

TRISTIGMATÉ, ÉE (*sti-gh'* — du préf. *tri*, et du gr. *stigma, atos*, stigmate, adj. Bot. Qui a trois stigmates.

TRISTIMANE (*sti* adj. Pathol. Qui est atteint de trismanie.

— n. Personne qui a cette maladie. Peu us.

TRISTIMANIE (*sti* — du lat. *tristis*, triste, et *mania*, folie n. f. Pathol. Manie triste.

TRISTIQUE (*stik'* — du préf. *tri*, et du gr. *stikhos*, rang adj. Bot. Qui est disposé sur trois rangs.

TRISTRIÉ, ÉE du préf. *tri*, et de *strié* adj. Bot. Qui offre trois stries. Peu us.

TRISTYLE du préf. *tri*, et de *style* adj. Bot. Qui a trois styles.

Tristram Shandy (VIE ET OPINIONS DE), par Laurence Sterne (1759-1767). Cette œuvre est un recueil de scènes, de dialogues et de tableaux humoristiques et touchants, présentés avec infiniment d'esprit. La plaisanterie va parfois jusqu'à la licence, mais l'*humour* sauve tout. Les personnages célèbres que Sterne a peints dans *Tristram Shandy* ont un relief et une vie admirables. Il faut citer l'insouciant curé Yorick (l'auteur lui-même), l'oncle Toby et le caporal Trim; la jolie veuve, Mme Wadmann, Lefèvre, dont l'histoire est si pathétique, le docteur Slop, et surtout Shandy et sa femme, qui forment un contraste si frappant : lui, grand métaphysicien et si savant qu'il est presque fou; elle, brave, honnête, pleine de respect pour les « dadas » de son mari. Cet ouvrage qui, suivant Voltaire, renferme des essences précieuses, n'est point absolument original. Le docteur Ferriar, de Manchester, a eu la patience de rechercher les nombreux emprunts faits par Sterne non seulement à Rabelais, mais à d'Aubigné (*Baron de Foneste*), à Burton (*Anatomie de la mélancolie*) et à beaucoup d'autres auteurs oubliés du XVIe siècle. Quels que soient ces plagiats, *Tristram Shandy* demeure un livre qui appartient en propre à Sterne par la vigueur des portraits et la psychologie délicate des personnages.

TRISULCE (*sulss* — du préf. *tri*, et du lat. *sulcus*, sillon adj. Mythol. Qui a trois pointes. S'est dit en parlant de la foudre de Jupiter et du trident de Neptune.

— Mamm. Se dit des mammifères dont les pieds sont pourvus chacun de trois sabots distincts.



Trisulfure.

TRISULFURE du préf. *tri*, et de *sulfure* n. m. Chim. Sulfure contenant 3 atomes de soufre dans sa molécule. ‖ *Trisulfure de phosphore.*

— ENCYCL. Certains *trisulfures* sont employés en thérapeutique : le *trisulfure d'arsenic* ou *orpiment*, qui entre dans les pâtes épilatoires; les *trisulfures de potassium, de sodium, de calcium.*

TRISYLLABE n. m. V. TRISSYLLABE.

TRISYLLABIQUE a. lj. V. TRISSYLLABIQUE.

TRITAGONISTE (*nisst'* — du gr. *tritagonistês*; de *tritos*, troisième, et *agonistês*, champion, n. m. Antiq. gr. Acteur qui jouait les troisièmes rôles dans les tragédies grecques. ‖ Acteur de troisième ordre, acteur médiocre.

TRITANTRI-VINA n. m. Guitare hindoue montée de trois cordes. ‖ On dit aussi SITAR.

TRITCHINOPOLI, ville de l'empire anglais de l'Inde [présid. de Madras], sur la Cavéri, en face de l'île de Srirangam, 90.600 hab. Chef-l. de district. Missions protestantes. Fabrication de cigares renommés. Joaillerie.

TRITCHOUR, ville de l'Inde principale de Coimbatour, tributaire de l'empire anglais, relevant de la présidence de Madras, au pied des monts Animalé; 14.000 hab. Ville très ancienne, prise par Haider-Ali 1776.

TRITE (du gr. *tritos*, troisième n. f. Musiq. anc. Troisième corde du tétracorde, en descendant de l'aigu au grave.

TRITE n. m. Metrol. Mesure de capacité usitée chez les Athéniens, pour les matières sèches, et valant environ 17 1/2,600.

TRITERNÉ, ÉE (*tèr'* — du préf. *tri*, et *terné* adj. Bot. Se dit des feuilles composées qui sont ternées trois fois ou à trois degrés.

TRITHÉISME (*té-issm'*) n. m. Doctrine religieuse des trithéistes.

TRITHÉISTE (*isst'* — du préf. *tri*, et du gr. *theos*, dieu n. m. Nom donné à tous ceux qui admettent dans la Trinité, non seulement trois personnes, mais encore trois essences, trois substances, trois dieux. ‖ On dit aussi TRITHÉITE.

— ENCYCL. Suivant quelques écrivains du IVe siècle, les trois personnes divines n'étaient pas seulement distinctes par leurs notions personnelles (paternité, filiation), mais par la nature divine qui appartenait en propre à chacune d'elles. L'unité d'essence n'était donc pas numérique, mais simplement spécifique. C'était, en réalité, admettre trois dieux. Cette doctrine a été renouvelée au moyen âge par certains nominalistes et au XIXe siècle, sous des apparences d'explication philosophique de la Trinité, par l'Allemand Gunther, qui fut condamné par Pie IX.

TRITHÈME ou **TRITHEIM** lat. *Trithemius*), de son vrai nom HEIDENBERG, historien et théologien allemand, né à Trittenheim, dans le pays de Trèves, en 1462, mort à Wurtzbourg en 1516. Il entra en 1482 dans le monastère bénédictin de Spanheim, près de Kreuznach, et devint



TRITHÈNE [illegible]

Tr[illegible]

TRITHIONATE [illegible] que

TRITHIONIQUE [illegible]

TRITHRINACE [illegible] s, tri[illegible] du

TRITH-SAINT-LÉGER [illegible] du départ. du Nord, [illegible] ab. [illegible] Nord. Mo[illegible] e, [illegible] ts [illegible] ères.



Triticée, fleur, b, coupe.

TRITICÉ, ÉE [illegible] lat. [illegible]

TRITICINE [illegible] f. [illegible] Nitrure [illegible] à [illegible] sorte [illegible] ammoniaque [illegible] r[illegible]

TRITICUM [illegible] Nom [illegible]

TRITOCHLORURE [illegible] n. m. [illegible] ro[illegible] [illegible] r[illegible]

TRITOME [illegible] n. m. Genre [illegible] de [illegible] — Les *tritomes* [illegible] et [illegible] ar[illegible] vivent en [illegible] ; à rameaux charbonneux, à feuilles étroites et longues, à fleurs jaunes ou [illegible] à la base.

TRITON [illegible] *Triton* [illegible] n. m. Appareil à plongeur [illegible] maintenir [illegible] sous [illegible] longtemps [illegible]

TRITON [illegible] Genre de mollusques [illegible], type de la famille [illegible], répandus dans [illegible] mers. Les [illegible] ont [illegible] ou [illegible] bonnes, [illegible] ornements, [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;

— Mythol. rom. Qui préside aux carrefours : *Dieux* TRIVIAUX.
— n. m. Ce qui est trivial : *Aimer, Rechercher le* TRIVIAL.
— SYN. **Trivial, commun, ordinaire**, etc. V. COMMUN.

TRIVIALEMENT adv. D'une manière triviale.

TRIVIALISER v. a. Rendre trivial ; TRIVIALISER *son style*.

TRIVIALITÉ n. f. Caractère de ce qui est trivial : *La* TRIVIALITÉ *est devenue courante.* || Pensée ou expression triviale : *Éviter* les TRIVIALITÉS.

TRIVIE (*vi*) ou **TRIVIA** n. f. Sous-genre de cyprœa, répandu dans diverses mers. (Ce sont de petites porcelaines dont le manteau a ses bords presque joints sur la ligne médiane de la coquille. La *trivia Europæa* est commune sur les côtes atlantiques.)





Trivie (dessus et dessous)

TRIVIEN, ENNE (*vi-in, ène* — du lat. *triviamus ;* de *trivium*, carrefour ; adj. Mythol. Surnom donné à Diane, à Hécate et à Mercure.

TRIVIER (Élisée-Camille-Ernest), marin et explorateur français, né à Rochefort en 1812. En 1888-1889, il traversa d'O. en E., aux frais du journal de Bordeaux « la Gironde », l'Afrique équatoriale, depuis Loango, près de l'estuaire du Congo, jusqu'à Quilimané, aux bouches du Zambèze, en visitant le Loundа et en touchant aux lacs Tanganyika et Nyassa. Il a publié le récit de son expédition sous le titre de : *Mon voyage au continent noir* (1890).

TRIVIUM (*vi-om'* — mot lat., formé de *tres*, trois, et *via*, route) n. m. Nom donné, dans les anciennes écoles, à l'ensemble des trois premiers arts libéraux, savoir la grammaire, la rhétorique et la dialectique.

TRIVOCALE n. f. Gramm. Syn. de TRIPHTONGUE.

TRIVOLTAIN (*tin*) ou **TRIVOLTIN** (du préf. *tres*, trois, et *volta*, fois) adj. m. Econ. rur. Se dit de vers à soie de race japonaise, qui se reproduisent trois fois dans la même année.

TRIVULCE, en ital. **TRIVULZIO** et **TRIVULZI**, nom d'une ancienne et célèbre famille de Milan. Les plus connus de ses membres, prélats ou capitaines, sont :

Trivulce (Jean-Jacques), maréchal de France, né à Milan en 1448, mort à Arpajon en 1518. Fils du condottiere Antonio, il fut d'abord envoyé, avec Galéas-Marie Sforza, au secours de Louis XI, menacé par la ligue du Bien public (1465), puis à celui de Ferdinand d'Aragon, lors de la conjuration des barons napolitains (1486). Son caractère violent et austère le fit haïr de Ludovic le More, qui résolut de l'écarter de Milan. Il se rendit alors à la cour des rois aragonais de Naples ; mais, en 1491, après leurs malheurs, il les abandonna pour suivre la fortune de Charles VIII. Il se distingua à Fornoue (1495), devint lieutenant-général des armées du roi, puis en 1499 maréchal de France. Nommé gouverneur du Milanais reconquis, il fait Ludovic le More prisonnier à Novare. En 1508, il commande les troupes envoyées contre l'empereur Maximilien Ier ; en 1501, il combat à Agnadel. En 1515, il entreprend sa dernière expédition en Italie, et contribue à la victoire de Marignan. Lautrec profite d'un échec devant Brescia, pour intriguer contre lui ; le maréchal se rend en toute hâte à la cour, comprend sa disgrâce à l'accueil qui lui est fait par François Ier et se retire à Châtres (Arpajon), où il mourut.



Trivulce.

Trivulce (Théodore), maréchal de France, neveu du précédent, né vers 1456, mort en 1531. D'abord au service des rois aragonais de Naples, embrassa le parti français et devint le compagnon de Gaston de Foix. En 1508, Louis XII le nomma son lieutenant près les troupes vénitiennes, dont il devint le commandant en chef après la mort de Bartolomeo d'Alviano. Blessé et fait prisonnier sous les murs de Milan en 1521, il fut bientôt délivré et reprit son poste, qu'il occupa jusqu'en 1523. Les Vénitiens ayant alors abandonné l'alliance française, Théodore rompit avec eux. C'est lui qui, en 1525, après le désastre de Pavie, sut ménager à l'armée de François Ier, privée de son chef, une habile rentrée en France. Dès l'année suivante, il reçevait le bâton de maréchal (1526). Nommé gouverneur de Gênes reconquise (1527), il n'y put tenir contre les forces de Charles Quint et dut capituler. Il était gouverneur de Lyon, lors qu'il mourut.

Trivulce (Antoine), cardinal italien, frère du précédent, né à Milan en 1449, mort à Rome en 1508. Ambassadeur du duc Galéas-Marie à Ferrare (1477), il devint évêque de Côme en 1487, accompagna en Allemagne Bianca Sforza, fiancée de Maximilien Ier (1493), et fut chargé d'une mission à Venise par Ludovic le More. Membre du conseil de régence du Milanais, il abandonna la cause des Sforza en 1499 et passa à Louis XII, qui le créa sénateur de Milan et lui fit donner, en 1500, le chapeau de cardinal.

Trivulce (Augustin), cardinal italien, neveu de Théodore, mort à Rome en 1528. Il fut nommé cardinal (1517), archevêque de Reggio (1520), évêque de Bobbio (1519), de Toulon (1521), d'Asti (1528), de Bayeux (1529) et de Brugneto (1535). En 1527, le pape le chargea de commander contre les Napolitains, mais il ne suivit que des échecs. Arrêté comme otage, lors du sac de Rome par les Impériaux, il fut emprisonné pendant dix-huit mois. Par la suite, Augustin Trivulce remplit avec succès une mission de conciliation entre François Ier et Charles-Quint.

Trivulce (Scaramuccia ou Scaramuzza), cardinal italien, neveu de Jean-Jacques, mort en 1527. D'abord lecteur à l'Université de Pavie, puis conseiller du duché de Milan sous Louis XII (1499), il entra ensuite dans les ordres, fut nommé évêque de Côme, devint cardinal en 1517, protecteur de France à la cour de Rome et évêque de Plaisance (1522). Lors du siège de Rome, il quitta cette ville pour se retirer dans une abbaye du Véronais, où il mourut.

Trivulce (Antoine), neveu du précédent, mort en 1559 Evêque de Toulon 1528, vice-légat à Avignon (1541) et à Pérouse (1549), nonce de Jules III, en France et à Venise, il devint cardinal en 1557, et fut envoyé, deux ans après, à la cour de Henri II pour l'engager à conclure la paix avec l'Espagne.

Trivulce (Jean-Jacques-Théodore), homme d'Etat et cardinal italien, né en 1597, mort à Pavie en 1656. Nommé commissaire impérial pour obtenir en Italie des secours contre les Turcs, prince de l'Empire en 1622, il obtint la naturalisation allemande en 1625. Mais bientôt, devenu veuf, il fit une rapide carrière ecclésiastique : cardinal en 1629, légat des Marches en 1631. Rentré ensuite au service de l'Espagne, il devint en 1642 vice-roi et capitaine général du royaume d'Aragon, en 1647 capitaine général en Sicile, en 1649 vice-roi de Sardaigne, en 1655 gouverneur et capitaine général du Milanais. Il marchait au secours de Valenza assiégée par les troupes françaises 1656, quand il mourut.

TRIXAGIDÉS (*ksa-ji*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, renfermant les bytures (*trixagus*) et genres voisins. — *Un* TRIXAGIDE.

TRIXIDE (*ksid'* ou **TRIXIS** n. f. Genre de composées, comprenant des herbes et des arbrisseaux dont on connaît plus de trente espèces qui habitent l'Inde et l'Amérique du Sud.

TRIXYLAMINE (*ksi*) n. f. Base alcoolique tertiaire C^6H^{15}, qui renferme trois fois le radical de l'alcool tollylique substitué à l'hydrogène de l'ammoniaque.

TRIZAC, comm. du Cantal, arrond. et à 23 kilom. de Mauriac ; 1.713 hab. Eglise romane. Centre d'élevage race de Salers) ; commerce de fromages. Source minérale.

TRIZNA ou **TRYZNA**, fête funèbre chez les Slaves païens de Russie.

TRO n. m. Espèce de violon siamois.

TROADE (gr. *Troas*) Antiq. Petite contrée de l'Asie Mineure, entre l'Hellespont, la mer Egée et le mont Ida, et arrosée par le Xanthe ou Scamandre et le Simois. Capit. *Troie*.

TROARN, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 14 kilom. de Caen ; 662 hab. Ch. de f. Ouest. Un bâtiment endommagé des XIIe et XIVe siècles reste de l'abbaye de Saint-Martin de Troarn, fondée en 1051, pillée par l'armée protestante de Coligny en 1562, détruite pendant la Révolution. — Le canton a 32 comm. et 10.810 hab.

TROC (*trok'* — de *troquer*) n. m. Echange direct d'un objet contre un autre, sans intervention de monnaie ou de valeur fiduciaire : *La forme primitive du commerce, c'est le* TROC. || *Troc pour troc*, Echange d'une chose contre une autre, sans donner ni supplément ni retour.
— ENCYCL. V. ÉCHANGE.

TROCADÉRO, bourg du sud-ouest de l'Espagne (Andalousie (prov. et tout près de Cadix), à l'issue dans la baie de Cadix d'un canal venu de Puerto Real. Le canal, la presqu'île basse comprise entre le bassin de Puerto Real, la baie de Cadix et l'estuaire du San Pedro, qui est une des branches du fleuve Guadalete, le bourg de pêcheurs, les chantiers, les cales de carénage, le fort Luis, le fort de Matagorda, l'un et l'autre impuissants contre l'artillerie moderne, tout cet ensemble forme le Trocadéro, que les Français, conduits par le duc d'Angoulême et le général Bourdesoulle prirent d'assaut sur les Espagnols le 31 août 1823.

TROCADÉRO (PALAIS DU), édifice construit à Paris, au sommet de la colline dite *du Trocadéro*, à l'entrée de Passy, par Davioud et Bourdais, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878. Dès le premier empire, ce magnifique emplacement, dominant le cours de la Seine, avait paru tout désigné à Napoléon pour y bâtir le palais du roi de Rome, dont Percier et Fontaine avaient dessiné le projet. Davioud et Bourdais constituèrent, au centre, l'immense salle des concerts, en forme d'abside, pourtournée, du côté de la Seine, d'un beau promenoir en arcades et surmonté d'une coupole métallique que couronne une *Renommée* du sculpteur Mercié. A droite et à gauche, s'étendirent deux galeries en hémicycle, entourant le jardin et sa chute d'eau en gradins, dominées par des statues de Falguière, Frémiet, etc. En façade se dressèrent deux tours rectangulaires cantonnant le grand mur pignon, et des salles nombreuses et spacieuses occupèrent le premier étage, sur la place en regard du cimetière de Passy. Les locaux d'exposition du Trocadéro ont rendu et rendent toujours de services. On a installé, au Trocadéro, l'important musée de sculpture comparée (v. l'art. suiv.), le musée indo-chinois à l'extrémité de l'aile droite (côté de Passy) et le musée d'ethnographie au premier étage.

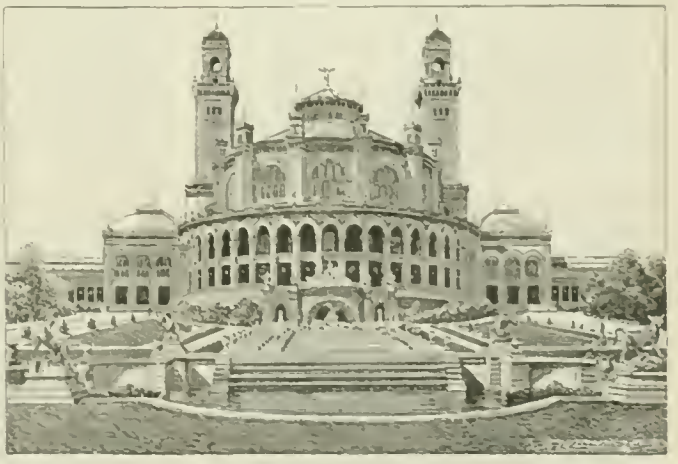

Palais du Trocadéro, à Paris.

Trocadéro (MUSÉE DU), *Sculpture comparée*. L'idée de ce musée vient de Viollet-le-Duc. Un arrêté ministériel du 1 novembre 1879 affecta à la réalisation de ce programme l'aile gauche du palais du Trocadéro (côté de Paris). Le musée fut inauguré en 1882. Cinq ans après (19 nov. 1887), l'aile droite (côté de Passy) recevait la même affectation, et les collections, à partir de l'Exposition universelle de 1889, ne cessaient de s'accroître.

Les richesses exposées se distribuent par divisions d'époques et, autant que possible de contrées : 1° période gallo-romaine : autels, sarcophages, statues, motifs pittoresques ; 2° période romane : tympans, portails, arcs, bas-reliefs, chapiteaux, bases, œuvres statuaires, tombeaux ; 3° période gothique : types correspondants aux mêmes séries suivies en leur transformation, objets individuels et grands ensembles, tombes, retables, croix, etc. ; 4° Renaissance : portes, stalles, clôtures en bois ouvragées, développement de l'ornementation architectonique dans les édifices civils, influences flamandes, influences italiennes, vases, tribunes, figures arabesques, 5° XVIIe et XVIIIe siècles : frontons, cariatides, frises, masarons, fontaines, bassins, balustrades, groupes bustes 6° XIXe siècle. Figures monumentales de Rude, Bay, David d'Angers, Carpeaux, types d'œuvres sculptées de Barye, Préault, Dubois, etc. En outre, on a fait entrer dans ce musée à titre de pièces de comparaison et de contrôle quelques monuments notables des arts égyptiens, assyriens, grecs, romains, allemands, suisses, belges, hollandais, italiens et autres.

TROCART (*kar* ou **TROIS-QUARTS** altéré de *trois carres ; trois quarts*, et *arme* ou *lame*), instrument en forme de poignard, cylindrique ou triangulaire, monté sur un manche et dont la pointe aiguë, aplatie, qui sert à faire des ponctions.
— ENCYCL. Quand le *trocart* a été enfoncé dans la cavité que l'on veut évacuer, on retire le poinçon en laissant la canule en place, et le liquide peut s'en couler facilement. Quelques trocarts sont munis d'un robinet ou tube à hydrocèle. On peut d'ailleurs utiliser avec certaines de ces appareils l'aspirateur de Potain.



Trocart

Les trocarts dont on se sert en art vétérinaire sont de dimensions plus grandes que ceux employés en chirurgie ; ils trouvent surtout leur emploi dans les cas de *météorisation*. V. ce mot.

TROCHAÏQUE (*ka-ik'* — de *trochée*) adj. Métriq. Se dit du rythme où le pied fondamental est le trochée. || Se dit de vers appartenant à ce rythme, et dont les plus employés sont, en grec, le tétramètre catalectique trochaïque, en latin, le septénaire trochaïque. Se dit d'une coupe de l'hexamètre, très fréquente surtout chez Homère, et placée au troisième dactyle, après les deux premières syllabes de ce pied, qui forment un trochée.
— Substantiv. : *Un* TROCHAÏQUE.

TROCHANTER (*kan-tèr'* — du gr. *trokhos*, rondelle) n. m. Anat. Nom donné à deux tubérosités arrondies que présente le *fémur* à l'union du col avec le corps, grand et petit trochanters.
— Zool. Second article de chacun des membres des animaux articulés, placé entre la hanche et le fémur.

TROCHANTÉRIEN, ENNE (*kan-tè-ri-in, è-ne*) adj. Anat. Qui appartient au trochanter.

TROCHANTIN (*kan*) n. m. Anat. Petit trochanter.
— Zool. Petite pièce du thorax par laquelle l'épiderme s'articule avec la hanche, chez les insectes.

TROCHANTINIEN, ENNE (*kan, ni-in, è-ne*) adj. Anat. Qui appartient au trochantin.

TROCHE n. f. Faisceau, assemblage. (Vx.)
— Archéol. Ornement, bouton fait de plusieurs gemmes (mot du XIVe s.).
— n. f. pl. Vénerie. Fumées à demi formées des bêtes fauves.

TROCHE, comm. de la Corrèze, arrond. et à 21 kilom. de Brive, sur un coteau près de la Loyre ; 1.122 hab.

TROCHÉE (de *troche*) n. f. Bot. Ensemble des tiges ou brins qui repoussent de la souche d'un arbre recépé à sa base.
— Ensemble des tiges latérales d'un jeune arbre dont la tête est coupée.

TROCHÉE (*ché* ou *ké* — du lat. *trochæus*, gr. *trokhaios ;* de *trékhein*, courir, parce qu'il communique au vers une allure rapide) n. m. Métriq. Pied composé d'une longue et d'une brève, le temps marqué portant sur la longue. Le trochée est le pied fondamental des vers trochaïques ; il caractérise également, par son union avec le dactyle, les vers logoédiques, et, par son union avec le dactyle et l'iambe, les vers iambo-trochaïques.)

TROCHEREAU (*ro*) n. m. Nom vulgaire du pin des marais.

TROCHET (*ché* — de *troche* n. m. Bot. Fleurs ou fruits qui croissent par bouquets.
— Techn. Billot de bois à l'usage du tonnelier.

TROCHETER (*ké-tèr'* — du gr. *trokhos*, rondelle) n. m. Nom donné à la tubérosité de l'extrémité supérieure de l'humérus.

TROCHIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, renfermant les *troques* et genres voisins. — *Un* TROCHINÉ.

TROCHIFORME (*ki*) — du gr. *trokhos*, roue, et *forme* adj. Hist. nat. Qui affecte la forme d'un cône surbaissé, comme un sabot : *Coquille* TROCHIFORME.

TROCHILE (*kil'* — du gr. *trokhilos*, nom d'un oiseau, dérivé de *trokhos*, roue) n. m. Archit. Ornement creux d'architecture.

TROCHILÉS (*ki*) n. m. pl. Groupe d'oiseaux passereaux ténuirostres, comprenant les *colibris* et *oiseaux-mouches*, qui constituent la famille des *trochilidés*. — *Un* TROCHILÉ.

TROCHISCIE

TROCHISQUE

TROCHLÉAIRE

TROCHLÉATEUR

TROCHLÉE

TROCHLÉEN, ENNE

TROCHLÉIFORME

TROCHOCARPE

TROCHOÏDE (*koïd'* — du gr. *trokhoeidês*; de *trokhos*, ... et *eidos*, forme) adj. Qui a la forme d'une roue tournant sur son axe, comme une toupie.

— Anat. Articulation pivotante à surface cylindroïde, permettant un mouvement autour d'un axe comme l'atlas tournant autour de l'apophyse odontoïde de l'axis.

— Géom. Figure courbe et renflée, représentée par une équation du 3e degré. On l'appelle aussi PLISSAC.

— Encycl. Nommé autrefois à la cycloïde.

TROCHOSPHÈRE (*kô-sfè-re*) n. f. Zool. Forme larvaire primitive de certains

TROCHU (Louis-Jules), général et homme politique français, né à Paris, à l'île de Sein en Mer, en 1815, mort à Tours. Entré à Saint-Cyr, devint lieutenant en 1837, capitaine en 1843, fut en cette qualité aide de camp du général Lamoricière et de Bugeaud, chef d'état-major du prince-président en 1848, général de brigade en 1851, il vota constamment avec la majorité. Lieutenant-colonel en 1851, il vota l'Empire, fut promu général de brigade en 1854, aide de camp du général Saint-Arnaud, général de division en 1855, commanda la 1re division du 2e corps en Crimée, où il fut blessé devant Sébastopol. Il fut nommé en 1859, commanda



la 1re division du 2e corps à Magenta et à Solférino, et fut promu général de division. Il fut nommé sénateur en 1867, et devint gouverneur de Paris en 1870. Trochu, dont la popularité à l'armée avait été grande, fut porté au pouvoir par la révolution du 4 septembre 1870. Président du gouvernement de la Défense nationale, il prit souvent la parole à la tribune. Il donna sa démission de député, le 1er juillet 1872, fut admis à la retraite en 1873 et se retira à Tours, où il vécut dans l'obscurité. Il a laissé de nombreux écrits sur le siège de Paris et des *Mémoires*.

TROCHURE (*ture*) n. f. Quatrième andouiller de la ramure.

TROCHUS (*kuss* — du gr. *trokhos*, roue) n. m. Antiq. rom. Jeu de terre cuite ou de bronze qui servait à certains jeux.

— Encycl. Antiq. Le mot *trokhos* désignait, chez les Grecs, toute espèce de roue : roue de voiture, roue de potier, roue de machine, roue de supplice. Par extension, le mot s'appliquait aussi à divers objets circulaires, comme un disque ou un anneau, même à une enceinte circulaire. En termes de jeu le trochos était un cerceau en fer ou en bronze. Souvent le trochos était muni de grelots ou d'anneaux qui tintaient en se heurtant.

TROCTE n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, famille des psocides, répandus sur tout le globe. Les troctes sont aptères, de petite taille, jaunâtres ou gris, ils vivent dans les vieux livres, les herbiers.

TROCTOLITE n. f. Géol. Roche basique appartenant à la famille des roches à péridot.

TROÈNE n. m. Genre d'oléacées.

— Encycl. Les *troènes* (ligustrum) sont de petits arbres ou arbrisseaux à feuilles ovales, oblongues, lancéolées, généralement persistantes. Les fleurs, blanches, odorantes, sont groupées en panicules terminales. On en connaît une vingtaine d'espèces, dont dix sont employées pour l'ornementation des jardins. Le *troène commun* atteint 2 à 3 mètres, il se rencontre dans les haies, les buissons, à la lisière des bois; on les cultive dans les jardins, où il forme d'excellentes haies. Le *troène de la Chine* dépasse 4 mètres, est le plus employé comme ornemental.



Troène : *a*, coupe de la fleur; *b*, coupe du fruit.

TROGEN, petite ville de Suisse (cant. d'Appenzell demi-cant. des Rhodes-Extérieures), près de la Goldach, affluent du lac de Constance; 2.750 hab. Chef-lieu judiciaire des Rhodes-Extérieures; là s'assemblo tous les deux ans la Landsgemeinde. Tissage de coton et de toile, broderie. Sources minérales.

TROGLODYTE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la tribu des *troglodytidés*, comptant une soixantaine d'espèces réparties sur le globe.

— Encycl. Les *troglodytes* sont de petits oiseaux gris ou bruns, à bec court et un peu recourbé, à ailes plus longues que la queue, qui est arrondie. Ils vivent dans les buissons et se trouvent au voisinage des habitations. Le troglodyte mignon (*troglodytes parvulus*), le plus petit des oiseaux européens, est commun partout.



Troglodyte.

TROGLODYTE (du gr. *trôglodutês*; de *trôglê*, trou, et *duô*, j'entre) n. m. Habitant des cavernes souterraines : *On trouve aujourd'hui des groupes de* TROGLODYTES *en Touraine, dans le Soissonnais et même dans la région parisienne.*

— Biol. Nom donné parfois aux espèces animales qui habitent les cavernes. V. CAVERNICOLE.

— Zool. Ancien nom scientifique des chimpanzés : *Le nom actuel des* TROGLODYTES *est* anthropopithecus.

— Adjectiv. Comm. *Myrrhe troglodyte*, Myrrhe sèche.

TROGLODYTES, nom que donnaient les géographes de l'antiquité à un peuple qu'ils plaçaient au S.-E. de l'Egypte, le long du golfe Arabique et du golfe Avalitique. *Un, Une* TROGLODYTE.

Adjectiv. *Mœurs* TROGLODYTES.

— Encycl. Pline, Ptolémée et Strabon ont parlé des *Troglodytes* avec quelque détail. Strabon prétend qu'ils ne cultivent pas la terre, mais qu'ils habitent dans les anfractuosités des rochers et vivent des produits de leur basse-cour. Leurs femmes et leurs enfants étaient communs. Pline raconte qu'ils mangeaient aussi les serpents; d'après lui, ils avaient une langue fixée, mais se bornaient à pousser des cris gutturaux. Toutes ces fables sont loin de correspondre à une réalité précise.



Habitation troglodytique.

De nos jours, on a quelquefois désigné sous le nom de « Troglodytes » les peuplades sauvages assez nombreuses qui ont habité, pendant l'époque quaternaire, les cavernes, où l'on a trouvé leurs ossements, leurs outils de silex, etc.

Aujourd'hui encore, de nombreuses populations n'ont pas complétement renoncé à l'habitation souterraine. Dans la vallée crayeuse de la Seine, notamment, on peut constater à flanc de coteau, à partir de Mézières (Seine-et-Oise), l'existence tantôt d'*abris* naturels, jadis habités, mais aujourd'hui servant seulement de granges ou de celliers, d'habitations *mixtes*, ou l'excavation naturellement creusée dans le calcaire a été fermée par une façade de maçonnerie, tantôt enfin d'habitations complétement souterraines, c'est-à-dire entièrement creusées sous la roche. A Haute Isle, l'église est entièrement souterraine, creusée dans la craie. De même, les sables glauconifères offrent aux troglodytes d'aujourd'hui d'excellents abris. Signalons les habitations souterraines de Valhermeil, dans la commune d'Auvers. Dans les sables du Soissonnais et le calcaire grossier se trouvent les stations de Saint-Gobain et de Barisis-sous-Bois; enfin la craie tuffeau de l'étage turonien, qui présente cette propriété, fort utile en la circonstance, de durcir à l'air, abrite les maisons souterraines de Touraine, aux Roches, à Rochecorbon, à Troo, à Lavardin, etc.

TROGLODYTES (MONT DES), petit massif montagneux de la Tunisie méridionale, au S.-O. du golfe de Gabès. Culmen 500 mètres environ. Grottes nombreuses, où l'on a voulu voir la demeure d'hommes de l'âge préhistorique.

TROGLODYTIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les *troglodytes* et genres voisins. — *Un* TROGLODYTIDE.

TROGLODYTIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport aux troglodytes.

TROGLODYTISME (*tissm'*) n. m. Manière de vivre des troglodytes; vie dans les cavernes.

TROGNE (*gn* mll. — orig. incert.; peut-être du celt. *truyn*, nez) n. f. Pop. Visage grotesque et plaisant, sur lequel l'usage de la boisson ou de la bonne chère a laissé des traces caractéristiques : *Avoir une* TROGNE *culminee. Trogne de pressureur.* V. PRESSUREUR.

— Arbor. Nom donné, en certains pays, aux arbres exploités en têtard.

— Techn. Chaîne pour drap mélangé.

TROGNON (*gn* mll. — peut-être altérat. de *tronçon*, forme ital. de *tronçon*) n. m. Cœur d'un fruit ou d'un légume, dont on a retiré tout ce qui se mange : *Un* TROGNON *de pomme, de chou.*

— Pop. Mot de tendresse familière : *Viens, mon* TROGNON.

TROGNON (Auguste), historien français, né et mort à Paris (1795-1873). Ancien élève de l'École normale, il fut le suppléant de Guizot à la Sorbonne, puis devint un des rédacteurs du « Globe ». En 1825, le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, le chargea de faire l'éducation de son fils, le prince de Joinville. Nommé secrétaire des commandements de son ancien élève, il dirigea son cabinet jusqu'en 1848. Après la révolution de 1848, il le suivit à Claremont et devint secrétaire de la reine Amélie. On a de lui : *le Livre des gestes du roi Childebert III* (1823); un *Résumé de l'histoire d'Italie* (1824) et surtout une *Histoire de France* (1863-1865), qui lui valut le grand prix Gobert (1865), etc.

TROGNONNER (*gno-né* [*gn* mll.]) v. n. Avoir l'apparence d'un trognon :

... Une duègne, affreuse compagnonne,
Dont le menton fleurit et dont le nez *trognonne*.
V. HUGO.

TROGODENDRON (*din*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, de la famille des clérides, propre à l'Australie. (Le *trogodendron fasciculatum* est un des plus grands éclairons connus.)

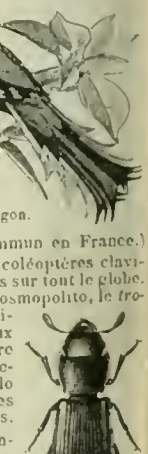

Trogodendron (gr. nat.).

TROGODERME (*dèrm'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des dermestidés, répandus sur tout le globe.

TROGON n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, type de la famille des *trogonidés*, répandus dans l'Amérique chaude. (Les trogons sont de beaux oiseaux à plumage mou, très richement coloré, à ailes courtes et arrondies, à bec court garni de crins à sa base; ils vivent dans les forêts et se nourrissent de fruits.)

TROGONIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, renfermant les genres *trogon* et voisins. — *Un* TROGONIDÉ.

Trogon.

TROGOPHLÉE ou TROGOPHLÆUS (*flé-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, répandus sur tout le globe. (Le *trogophlæus riparius* est commun en France.)

TROGOSITE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des *trogositidés*, répandus sur tout le globe.

— Encycl. Une espèce, aujourd'hui cosmopolite, le *trogosite carabotde* (ténébroïdes Mauritanicus), a été accusée d'être nuisible aux grains et aux farines, car on rencontre souvent sa larve ou *cadelle* dans les greniers, les moulins et maisons. Mais elle s'y rend utile en détruisant les chenilles des teignes et les larves des charançons.



Trogosite (gr. 3 fois.)

TROGOSITIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, renfermant les *trogosites* et genres voisins. — *Un* TROGOSITIDÉ.

TROGUE (*trogh'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, de la famille des ichneumonidés, comptant une trentaine d'espèces répandues sur le globe.

TROGUE-POMPÉE, historien latin. V. POMPÉE.

TROIE ou **ILION**, ancienne ville de l'Asie Mineure, capitale de la Troade, près de la côte de l'Hellespont. Elle aurait été fondée par les Pélasges, et son nom primitif était *Pergame* A la période héroïque de son histoire se rattachent les noms de Teucer, Dardanus, Erichtonius, Tros, qui lui donna le nom de *Troie* (Ilos), d'où elle prit le nom d'*Ilion*, puis Laomédon et Priam, qui porta la grandeur de Troie à son apogée et vit sa perte. Il avait rebâti Troie magnifiquement près de la rive du Scamandre, et ses puissantes murailles étaient, disait-on, l'œuvre de Neptune et d'Apollon. Hercule s'en empara sous le regne de Laomédon. Sous le fils de celui-ci, Priam, les Grecs mirent le siège devant la ville et, au bout de dix ans d'efforts, s'en emparèrent et l'incendièrent. (V. l'art. suiv.) Plusieurs siècles plus tard, des Éoliens fondèrent sur l'emplacement supposé de Troie une ville qui prit le nom de Nouvelle-Troie, qu'Alexandre érigea en ville libre. Lysimaque la fortifia, puis les Romains s'en emparèrent. César la releva. On croit que le village moderne de Tchiblack occupe une partie de son emplacement. Une autre Troie, Alexandria Troas, fut fondée par Antigone et acquit quelque importance ap. Eske-Stamboul). Des recherches eurent lieu au XVIIIe siècle, au village de Bounar-Bachi, pour retrouver l'ancienne Troie ; mais elles furent sans résultat. Enfin, en 1871, l'Allemand Schliemann, admirateur passionné d'Homère, exécuta sans succès quelques fouilles au même endroit, puis se transporta à Hissarlick où ses fouilles furent couronnées d'un plein succès. Il trouva quatre villes superposées sur une profondeur de 16 mètres. La troisième présentait toutes les traces d'un violent incendie et le plan avait beaucoup d'analogie avec les indications relevées dans Homère. La quatrième attestait une civilisation antérieure. Le Dr Schliemann recueillit une foule d'objets : armes, vases, etc. L'avant-dernière couche présentait les caractères d'une civilisation avancée. Les vases vernissés, noirs, rouges, bruns, sont d'un bon travail. Les ornements sont gravés et remplis par une pâte blanche. On y retrouve sans cesse la chouette, emblème de Minerve, protectrice de Troie. La couche supérieure fournit des spécimens de la plus belle céramique grecque et une métopo du meilleur style provenant du temple d'Apollon. Beaucoup d'armes en silex voisinaient avec les objets d'or, d'argent, de cuivre, mais sans nulle trace de bronze ou de fer. Le trésor dit *de Priam*, renfermé dans une grande caisse de bois, renfermait des coupes magnifiques en or, des diadèmes, des bandeaux, des boucles d'oreille, des bracelets. Les objets de cuivre sont du même style que les objets correspondants en bronze trouvés en Suisse, en Danemark, etc. Après avoir hésité longtemps sur l'identification des villes retrouvées par Schliemann, la science admet aujourd'hui assez généralement ses conclusions.

— BIBLIOGR. : Schliemann, *Antiquités troyennes*, trad. fr. par Rangabé (Paris, 1873) ; *Atlas* (Leipzig, 1873).

Troie (SIÈGE DE). Myth. gr. Le siège de Troie était l'événement le plus célèbre dans l'histoire primitive de la Grèce. De vieilles rancunes, attestées par bien des légendes, avaient déjà mis aux prises les populations d'Asie Mineure et celles de la Grèce propre. Ce qui caractérise surtout la guerre de Troie, c'est l'union de presque toutes les tribus helléniques contre les Barbares d'Asie. L'enlèvement d'Hélène, femme de Ménélas, roi de Sparte, par le jeune Pâris, fils de Priam, donna le signal de la lutte. Tous les chefs grecs, autrefois prétendants d'Hélène, tinrent le serment fait à Tyndare. C'est alors que l'expédition de Troie fut résolue : les chefs grecs se réunirent à Mycènes, élurent comme chef suprême Agamemnon, roi d'Argos, et s'embarquèrent à Aulis, en Béotie. L'armée grecque montait à 100.000 hommes, fournis par cinquante-sept petits Etats différents ; 1.200 vaisseaux les transportèrent en Troade. Parmi les chefs, on distinguait Agamemnon, le roi des rois ; son frère Ménélas, roi de Sparte ; le sage Nestor, roi de Pylos ; le prudent Ulysse, roi d'Ithaque ; les deux Ajax, Diomède, Idoménée, Philoctète ; enfin, le plus vaillant de tous, Achille, roi de Phthie. Troie comptait aussi une nombreuse armée dans son enceinte ; une foule de peuples de l'Asie Mineure, se sentant eux-mêmes menacés par l'expédition hellénique, volèrent à son secours. Elle était défendue par de hautes et puissantes tours et de solides murailles ; mais son plus forme rempart était Hector, fils de Priam, dont l'infatigable courage soutint pendant dix ans tous les efforts de tant de chefs illustres. Plusieurs événements, annoncés par les destins, présagèrent la chute de la ville : l'arrivée d'Achille, descendant d'Eaque, l'arrivée de Philoctète et des flèches d'Héraklès ; l'enlèvement du Palladion par Ulysse et Diomède. La dixième année du siège fut signalée par la querelle d'Agamemnon et d'Achille ; par la mort de Patrocle, que tua Hector ; par la mort d'Hector, que vainquit et tua Achille ; par la mort d'Achille lui-même, que blessa mortellement au talon une flèche de Pâris. Les assiégeants pénétrèrent dans la ville par une ruse de guerre, grâce au gigantesque cheval de bois qu'ils offrirent à Athéna. Troie succomba alors sous les efforts des Grecs et fut réduite en cendres. Priam, après avoir vu tous ses fils égorgés autour de lui, fut percé lui-même par Pyrrhos, fils d'Achille ; Hécube, son épouse, Cassandre, sa fille, Andromaque, veuve d'Hector, et d'autres princesses encore furent emmenées en captivité. Quelques Troyens, dont Enée, réussirent à s'enfuir au milieu des flammes, tout le reste fut massacré. Les Grecs retournèrent dans leur pays avec un riche butin, et Ménélas ramena Hélène à Sparte. Autour du siège de Troie se développèrent d'innombrables légendes qui formèrent le plus riche de tous les cycles épiques (*Iliade*, *Odyssée*, poètes cycliques). Les poètes tragiques empruntèrent une foule de sujets à ce cycle de légendes. Puis ce fut le tour des poètes alexandrins, gréco-romains (*Enéide* de Virgile), byzantins. Les légendes de la guerre de Troie ont été aussi une mine inépuisable pour les artistes. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que toutes ces traditions aient un fondement historique. Les palais de Mycènes et de Tirynthe prouvent la réalité de la civilisation décrite par les poèmes homériques. Troie a été prise réellement par les Grecs en 1181 av. J.-C., suivant la tradition la plus accréditée.

Troie (ROMAN DE), le plus long (30.000 vers octosyllabes) et le meilleur poème du cycle antique, au moyen âge. Il a pour auteur Benoît de Sainte-More, qui l'écrivit vers 1160-1165. C'est l'histoire de la guerre de Troie, de ses préliminaires et de ses suites, depuis la conquête de la Toison d'or jusqu'aux « retours » des héros grecs. L'auteur n'a pas imité Homère, dont le moyen âge ne connaissait qu'un bref résumé latin (*Ilias latina*), mais Dares et Dictys, dans la véracité desquels le moyen âge avait pleine confiance. Mais Benoît a dû amplifier ce recit : il l'a fait surtout en analysant les sentiments de ses personnages, en développant quelques épisodes amoureux, qu'il a traités selon les règles du l'art courtois, en donnant beaucoup de place aux descriptions d'objets merveilleux, tels que les voyageurs prétendaient en avoir vu à Constantinople ; son œuvre est par là un perpetuel anachronisme. Le *Roman de Troie* a été publié par Joly (1870-1871).



Troïka.

TROÏKA n. f. Voiture russe, sorte de grand traîneau, traîné par trois chevaux attelés de front. (Le cheval du milieu doit aller la tête haute et au trot ; les chevaux de côté doivent avoir la tête tournée en dehors et aller au galop.

TROÏLE. Myth. gr. Héros troyen, fils de Priam et d'Hécube. Les oracles avaient annoncé que Troie ne pourrait être prise tant qu'il vivrait. Il eut l'imprudence de défier Achille, qui le tua dans le temple d'Apollon Thymbrée.

Troïlus et Cressida, pièce en cinq actes de Shakspeare, pleine de fantaisie bouffonne, d'ironie profonde, de vie et de pénétration psychologique. — L'action se passe au moment de la guerre de Troie, et le poète, dans une série de scènes, nous présente tous les héros illustrés par Homère, mais dépouillés de leur noblesse épique, fanfarons, vantards, grossiers, divisés entre eux. Les Grecs surtout sont maltraités : Achille lui-même est de tous points repoussant : il ne combat pas parce qu'il aime Polyxène ; il trahit les Grecs ; il est lâche et fait égorger Hector, surpris sans armes par les Myrmidons. Thersite enfin, impudent et vil bouffon, abreuve l'armée de railleries et d'outrages. Il n'y a guère qu'Hector que le poète respecte un peu, fidèle en cela à la tradition du moyen âge. Parallèlement à cette action générale, se déroule dans la pièce une action particulière : les amours de Troïlus et Cressida. Troïlus, fils de Priam, aime Cressida, fille du Calchas ; Pandore, oncle de la jeune fille, rapproche les deux amants. Mais Cressida est rappelée par son père au camp des Grecs ; elle quitte Troïlus en lui jurant un éternel amour. Mais, coquette et changeante, elle oublie bientôt Troïlus avec Diomède, et Troïlus, qui connait la trahison de Cressida, est désespéré. Les caractères de Troïlus, de Pandore et de Cressida sont pleins de vie et de vérité.

TROINA, comm. du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Catane], sur le *Troina* ; 10.318 hab. Roger, douzième fils de Tancrède de Hauteville, s'en empara en 1063 et y soutint un siège de quatre mois contre les Sarrasins.

TROIS (du lat. *tres* ; gr. *treis* adj. num. Deux plus un : TROIS *hommes*. TROIS *heures*. *Les* TROIS *Parques*.

3

— Troisième : *Henri* TROIS. *Chapitre* TROIS.

— Loc. div. *Et de trois*, Voilà le troisième objet, la troisième fois, etc. *Les trois quarts du temps*, Trois fois sur quatre ; très fréquemment. ‖ *Trois et quatre fois*, Infiniment : *O* TROIS ET QUATRE FOIS *spirituelles femelles !* (Beaumarch.) [Cette expression est empruntée aux anciens.

— n. m. Deux unités plus une : TROIS *est un nombre premier*. *Le carré de* TROIS *est neuf*.

— Troisième jour d'un mois : *Le* TROIS *novembre*.

— Chiffre qui représente trois unités : *Trente-trois s'écrit par deux* TROIS.

— Arithm. *Règle de trois*, Règle ayant pour but la solution de tous les problèmes dans lesquels on cherche le quatrième terme d'une proportion dont trois termes sont donnés. V. RÈGLE.

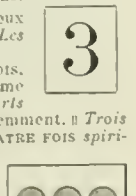

D'argent à six tourteaux de gueules, trois, deux et un.

— Blas. *Trois, deux et un*. Se dit de l'ordonnance normale de la position habituelle de six pièces meublant un écu, quand on n'énonce pas cette position. (Tout autre groupement doit forcement s'énoncer.)

— Bours. *Trois pour cent*, Taux de l'argent réglé à 3 francs pour 100 francs par an. ‖ Rente sur l'État calculée d'après le capital qui produit 3 francs de rente par an. *Le* TROIS POUR CENT *est très recherché*.



Trois cartes

— Jeux. Carte, domino, dé, etc., d'une valeur de trois points : *Le* TROIS *de cœur*. *Mettre du* TROIS *partout*.

— ALLUS. LITTÉR. **Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer**, Vers de Boileau, satire X (*Sur les femmes*) :

On peut trouver encor quelque femme fidèle,
Sans doute, et dans Paris, si je sais bien compter,
Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.

Ce dernier vers est cité pour faire entendre ironiquement que les supériorités sont des exceptions peu nombreuses.

Que voulez-vous qu'il fît contre *trois* ?

Vers célèbre de Corneille. V. MOURIR.

Trois cent soixante-trois, nom donné aux membres de la majorité républicaine de la Chambre des députés France qui refusèrent, le 19 juin 1877, leur confiance au ministère du 16 Mai, présidé par de Broglie. Le vote de l'ordre du jour des 363 amena la dissolution de la Chambre. (V. SEIZE-MAI.)

Trois chapitres (LES), recueil composé au Ve siècle, par Théodoret, en faveur de Nestorius. Quelques années après la condamnation de Nestorius, Théodoret, son ami, publia 136 un volume, qui comprenait : 1° des extraits de Diodore de Tarse et de Théodore de Mopsueste, qui paraissaient favorables au nestorianisme ; 2° une lettre, ou Ibas, prêtre d'Édesse, disait que Nestorius avait eu tort d'employer quelques termes nouveaux, mais que cette affaire était finie ; 3° deux écrits de Théodoret lui-même : ce sont ces trois choses auxquelles on appela les *Trois chapitres*. Le volume donna lieu à de vives contestations, et le second concile de Constantinople, cinquième œcuménique, se réunit enfin pour y mettre un terme 553. De part et d'autre, on anathématisait le nestorianisme, comme l'avait fait Théodoret lui-même, alors pour cela à la communion de Pères de Chalcédoine. Il s'agissait simplement de savoir si les *Trois chapitres* renfermaient l'erreur de Nestorius. Le concile anathématisa ces trois écrits et ceux qui en prendraient la défense. Le pape Vigile, qui n'avait pas assisté au concile, quoiqu'il fût à Constantinople, en confirma les actes. Les disputes continuèrent malgré cette condamnation. Comme ceux qui défendaient le volume condamnaient aussi bien que les autres le nestorianisme, leur ardeur manquait de fondement ; aussi, saint Grégoire et le pape Gélase, successeur de Vigile, déclarèrent ils la question vaine et « superflue ».

Trois morts et les trois vifs (LES). Légende du moyen âge. Trois gentilshommes se promènent en brillant équipage et se trouvent tout à coup en présence de trois cadavres. Il y avait dans ce conte, d'origine orientale, un sujet pathétique, qui représentait bien la vanité des plaisirs et des grandeurs en face de la mort qui nous attend tous. Le moyen âge s'en empara. Andrea Orcagna le rendit populaire en le peignant sur les murs du Campo Santo de Pise. En 1408, le duc de Berry le fit sculpter au portail de la chapelle des Innocents.

TROIS-ÉPINES n. m. Ichtyol. Un des noms vulgaires de l'épinoche.

TROIS-ÉTOILES n. m. Sorte de pseudonyme, qu'on exprime le plus souvent par trois astérisques, employé pour désigner une personne qu'on ne veut pas nommer. *Monsieur de* TROIS ÉTOILES. *Madame* ***.

TROIS-ÉVÊCHÉS, gouvernement et province de l'ancienne France, constitués en territoire terrain par les trois villes de Verdun sur la Meuse, de Metz et Toul sur la Moselle, avec leurs dépendances. Les Trois-Évêchés furent conquis sur Charles-Quint par Henri II (1552), définitivement cédés par l'Allemagne à la France au traité de Westphalie 1648), et accrus par Louis XIV de Thionville, Sarrelouis, Longwy, etc. Il y avait un parlement et un intendant à Metz. Le territoire est actuellement compris dans les départements français de la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et dans la Lorraine annexée à l'empire allemand.

TROISIÈME adj. Qui occupe un rang marqué par le nombre trois : *Le* TROISIÈME *jour*. *Le* TROISIÈME *étage*.

— Accompagné de deux autres personnes : *Il arriva le troisième, lui* TROISIÈME.

— Qui est contenu trois fois dans le tout : *La* TROISIÈME *partie de 21 est 7*.

— Logiq. *Argument du troisième homme*, Argument célèbre d'Aristote contre la théorie des idées de Platon.

— n. m. Troisième jour : *Le* TROISIÈME *du mois*. Vx.

— Troisième étage d'une maison : *Tomber d'un* TROISIÈME.

— Tiers : *Le* TROISIÈME *de 75 est 25*. (Rare.)

— n. f. Classe qui est la troisième à partir de la rhétorique : *Professer la* TROISIÈME. *Élève de* TROISIÈME.

— Hist. *La troisième des enquêtes*. Autref., La troisième chambre des enquêtes au parlement de Paris.

— Techn. *Troisième eau*, Troisième lavage du drap.

TROISIÈMEMENT adv. En troisième lieu.

TROIS-ÎLOTS (LES), bourg des Antilles françaises, sur la baie de Fort-de-France ; 3.000 hab. Patrie de l'impératrice Joséphine.

TROIS-MÂTS n. m. Navire portant trois mâts : *Trois-mâts carré*, Bâtiment ayant trois phares carrés. *Trois-mâts-barque*, Bâtiment ayant deux phares carrés et le mât d'artimon barque. *Trois-mâts goélette*, Navire n'ayant à ses trois mâts que des voiles goélettes. V. MÂT.

TROIS-MOÛTIERS (LES), ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 18 kilom. de Loudun, sur la Haroussa, qui va affluent de la Loire par le Thouet ; 1.238 hab. Chef. d'Etat. Vins blancs. Laiterie et beurrerie importantes. — Le canton a 11 comm. et 8.057 hab.

TROIS-PIEDS n. m. invar. Syn. de TRÉPIED (v. ce mot).

TROIS-PISTOLES, bourg du Canada [prov. de Québec], au confluent de la rivière Trois Pistoles et du Saint-Laurent ; 3.000 hab.

TROIS-PONTS n. m. Mar. anc. Navire portant trois batteries couvertes superposées. V. PONT.

TROIS-QUARTS n. m. Nom donné, en carrosserie, à certains coupés plus grands que les coupés ordinaires. ‖ Adjectiv. : *Un coupé* TROIS-QUARTS.

— Chass. Levraut de moins d'un an, mais presque aussi gros qu'un lièvre. ‖ Adjectiv. : *Un levraut* TROIS-QUARTS.

— Chir. V. TROCART.

— Musiq. Petit violon pour enfant.

— Techn. Grosse lime triangulaire. ‖ On dit aussi TROIS-CARRÉS.

TROIS-RIVIÈRES, ville du Canada [prov. de Québec], au confluent du Saint-Laurent et du Saint-Maurice ; 12.000 hab. Commerce de bois ; usines de pulpe à papier.

TROIS-RIVIERES (LES), bourg de la Guadeloupe (Antilles françaises), à la côte sud de la Basse-Terre ; 5.000 hab.

TROIS-SIX (*trois-sis*) n. m. Autrefois, alcool de vin marquant 33° Cartier. ‖ Aujourd'hui alcool marquant 85° à 97° centigrades.

— ENCYCL. L'appellation de *trois-six* est fort ancienne avec les expressions deux-trois, trois-quatre, trois-cinq, trois-sept, trois-huit, trois-neuf, quatre-sept, cinq-neuf, six-onze, elle constituait toute une série d'appellations que le Midi utilisait autrefois pour désigner les alcools marquant 23, 24, 29, 30, 31, 32, 35, 37 et 41 degrés à l'alcoomètre Cartier, à la température de 15° Réaumur. Les nombres choisis n'étaient d'ailleurs pas arbitraires et désignaient *en poids* et non en volume la quantité d'eau qu'on devait ajouter à chaque liquide alcoolique pour obtenir des mélanges buvables, donnant la preuve de Hollande, c'est-à-dire marquant 19° Cartier ou 5° Gay-Lussac. Le trois-six désignait donc l'alcool à 33° Cartier, dont trois

Couvent de Troïtsa.

TROÏTSK, ville de la Russie d'Orenbourg, en plein [illegible]. Vaste marché.

TROÏTSK, ville de Russie, gouv. de Penza, distr. de [illegible].

TROÏTZOSAVSK, bourg de Sibérie Transbaïkalie, [illegible] sur la Kiakhta. 9.000 hab.

TROJA, ville d'Italie (Pouilles [prov. de Foggia]), [illegible]. Fabrique de pâtes alimentaires. Très belle [illegible], du style normand, XIe et XIIe s.

TROJA, île volcanique de la mer Tyrrhénienne, sur la [illegible] d'Italie, à 19 kilom. à l'E. de l'île d'Elbe; [illegible] pour une largeur à peu près égale.

TROKI, ville de la Russie d'Europe, chef-l. d'un [illegible] gouvernement de Vilna, non loin de la Vilia, [illegible] Niemen. 3.000 hab. Elle fut quelque temps la [illegible] de Lithuanie.

TRÔLE (*trôler*) n. m. Vente par l'ouvrier [illegible] marbres qu'il a fabriqués et qu'il offre aux [illegible] que aux passants. *Ouvrier à la trôle*. Ouvrier [illegible] commerce de ce genre.

— [illegible] *Etat à la trôle*, l'état en forme de chaînat que [illegible] différentes directions, au hasard.

TRÔLÉE n. f. Ivraie. *Une* TRÔLÉE *de femmes*. Vx.

TRÔLER [illegible] (*trôle*), courir v. a. Pop. Traîner [illegible]. *Il* TRÔLE *partout ses moutards*.

— Par [illegible] [illegible]nce. Vx.

— [illegible] [illegible] [illegible]

Le trombone n'est pas, comme le cor, la trompette ou le cornet, un instrument transpositeur. Il donne exactement la note écrite. Il s'emploie à l'orchestre par groupe de trois: *trombone-alto*, *trombone-ténor* et *trombone-basse*, chacun d'eux s'écrivant sur la clef particulière à la voix dont il porte le nom: l'alto sur la clef d'*ut* 3e, le ténor sur la clef d'*ut* 4e et la basse sur la clef de *fa* 1re. Cependant aujourd'hui, dans les musiques militaires et souvent dans les orchestres, on écrit toutes les parties de trombone en clef de *fa* 1re ligne. Voici l'étendue de chacun d'eux :

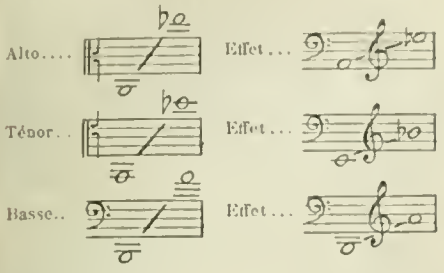

Dans cette étendue, le trombone donne toute l'échelle chromatique.

On a, comme pour le cor et la trompette, introduit au trombone des pistons qui remplacent le jeu de la coulisse et rendent l'exécution beaucoup plus facile. Mais le son du trombone à pistons est bien moins beau, bien moins éclatant que celui du trombone à coulisse.

TROMBONISTE n. m. Musiq. V. TROMBONE.

TROMBOTONNAR (*tron*, *to-nar*') n. m. Musiq. Espèce de bugle de très grandes dimensions.

TROMELLO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie] ; 3.020 hab.

TROMMEL mot allem., signif. *tambour*) n. m. Métall. Appareil employé pour classer les minerais par rang de grosseur. (C'est une sorte de *trieur* cylindrique ou à tambour.) V. TRIEUR.

— Techn. Cylindre à claire-voie, pour le lavage des tubercules, dans les féculeries.

— ENCYCL. Métall. Le *trommel* est un cylindre à claire-voie, dans lequel on introduit le minerai, et qui tourne sur son axe au moyen d'un moteur. La surface du cylindre est formée de grilles, de toiles métalliques, ou de tôles perforées, disposées de manière que les jours aillent toujours en croissant. Au-dessous de chaque série de jours de même grandeur se trouve une case, en sorte que, pendant le mouvement de l'appareil, les grains de minerai se classent, suivant leur grosseur, dans les cases correspondantes.

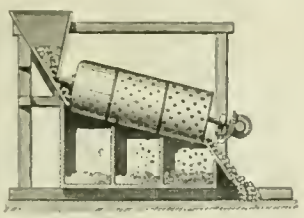
Trommel.

TROMOMÈTRE (du gr. *tromos*, tremblement, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Appareil à enregistrement photographique, destiné à étudier les oscillations microsismiques. Syn. PENDULE SISMOGRAPHIQUE.

TROMP (Marten Harpertszoon), amiral hollandais, né à La Brille en 1597, mort au combat naval de Katwyk en 1653. Dès l'âge de neuf ans, il fut marin ; à onze ans, pris par les pirates qui tuèrent son père, il resta trois ans prisonnier. De retour dans son pays, il fut nommé lieutenant de vaisseau à vingt-cinq ans, et commandant de frégate à vingt-huit ans. En 1637, il était lieutenant amiral et, en 1639, il écrasait les Espagnols à la bataille des Dunes. Dans la guerre avec l'Angleterre, il perdit deux de ses vaisseaux, et les états généraux donnèrent le commandement à Ruyter. Peu de temps après, il était remis à son poste et forçait l'amiral anglais, à la suite d'un échec écrasant, à chercher un refuge dans la Tamise (1652). Bientôt, il bat les amiraux anglais Blake et Richard Deane à Portland, à Newport, à la hauteur de Dunkerque. Le 8 août 1653, devant Katwyk, il lutte sans obtenir sur les Anglais d'avantages marqués, mais, le lendemain, il reçoit les renforts de de Witt et, le 10 août, il remporte une brillante victoire, au cours de laquelle il est mortellement blessé. — Son fils, CORNÉLIS **Tromp**, né à Rotterdam en 1629, mort à Amsterdam en 1691, s'illustra dans les campagnes de 1652, 1656, 1662. En 1665, nommé lieutenant général, au début de la guerre contre les Anglais, il fut écarté du commandement de la flotte à cause de ses sentiments orangistes. Après le massacre des frères de Witt (1672), dans lequel on s'accusa d'avoir trempé, il fut rétabli dans les grades. Il tenta en vain un débarquement sur les côtes de France (1674), fut plus heureux en 1676, dans la guerre contre les Suédois, reçut le titre de lieutenant amiral général et mourut comblé d'honneurs.


Tromp.


Trompe suisse en bronze (XVIe s.).

TROMPE (*tromp*') — de l'anc. haut allem. *trumpa*) n. f. Musiq. Trompette. (Vx.) Nom qu'on donne quelquefois à la guimbarde. Sorte de trompette ou tuyau, ordinairement en cuivre, recourbé, dont on se sert pour sonner à la chasse : *Sonner de la* TROMPE.

— *Publier à son de trompe*, Annoncer au public rassemblé par le son d'une trompette. Fig. Répéter, répandre partout : *Publier son déshonneur* À SON DE TROMPE.

— En Bretagne, Sabot jouet d'enfant.

— Anat. Nom donné à des conduits recourbés et évasés : TROMPE *d'Eustache*, TROMPE *de Fallope*.


Trompe-clairon pour automobile.

— Archit. Portion de voûte tronquée, posée en encorbellement ou porte à faux dans un angle de bâtiment et qui s'emploie pour soutenir en dehors de l'aplomb des murs ordinaires tout ou partie d'édifice.

— Bot. Nom vulgaire de la lychnide dioïque.

— Mar. Sorte de trompette d'avertissement dont se servent les navires à bord desquels il n'existe pas de sirène.

— Techn. Sorte de sifflet d'alarme de forme cylindrique avec une ouverture rectangulaire vers la partie inférieure, par où s'échappe la vapeur. On l'emploie dans les usines et sur les navires.

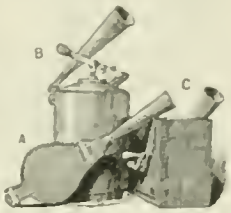

Trompe de brume : A, à main ; B, à pompe ; C, à manivelle.

Ventilateur hydraulique pour les forges. *Trompe à vide*, Espèce de machine pneumatique hydraulique servant à raréfier l'air. (On dit aussi TROMBE.)

— Zool. Toute partie buccale ou nasale allongée en tube, comme chez l'éléphant, les mollusques, les vers et les insectes.

— ENCYCL. Archit. On distingue : la *trompe sphérique* ou *trompe en niche*, à forme concave ; la *trompe en angle* ; la *trompe en tour ronde*, dont la disposition rappelle celle d'un éventail ouvert ; la *trompe réglée* qui est droite par son profil ; la *trompe sur le coin*, formant pan coupé à l'angle d'un bâtiment.

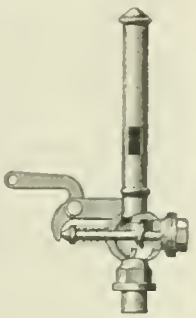
Trompe d'alarme.

Parmi les trompes les plus connues, on cite : les *trompes d'Anet* ou trompes à pans coupés combinés, au château d'Anet, pour porter un cabinet attenant à une chambre ; la *trompe de Montpellier* ou trompe en coquille, à la base d'une maison, à Montpellier. Citons encore la *coupole sur trompes*, caractérisée par l'emploi des trompes, pour ménager le passage du plan carré au plan circulaire.

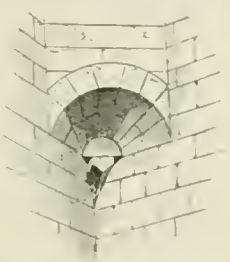
Trompe (archit.).

La trompe, d'origine orientale, joue un rôle important dans l'architecture romane. On appareille, au XIe siècle, les trompes en arcs concentriques. Au XIIe siècle, on les fait coniques, droites ou biaises, ce qui implique une grande science chez les constructeurs et une habileté consommée chez les tailleurs de pierre. À la Renaissance, l'appareil des trompes est fréquemment utilisé pour la construction des niches ou demi-voûtes sphériques. Les encorbellements voûtés ne portent plus des coupoles ou des tours rondes, mais des galeries ou des parties de logis supplémentaires. Philibert de l'Orme en a donné plusieurs exemples. Aujourd'hui, les trompes sont d'un emploi exceptionnel. Certains architectes y ont recours pour soutenir des paliers d'escalier et certains ingénieurs pour élargir les abords d'un pont en établissant un pan coupé avec raccord du parapet du pont à celui du quai.

— Anat. *Trompe d'Eustache*. C'est le canal en partie osseux, en partie fibro-cartilagineux et membraneux, dont une des extrémités se prolonge jusque dans la cavité du tympan, et dont l'autre, plus évasée, s'ouvre à la partie latérale et supérieure du pharynx. Ce canal, long de 0m,035 environ, est tapissé par une muqueuse en continuité avec celle du pharynx, et fait communiquer l'air extérieur avec la boîte du tympan, ce qui est une condition de l'audition. Son inflammation (salpingite), en l'obturant, cause des bourdonnements et de la dureté d'oreille.

Trompe de Fallope. Ce conduit, long de 0m,10 à 0m,13, naît de l'angle supérieur de la matrice et se porte vers l'ovaire sur les côtés du détroit supérieur du bassin, le long du bord supérieur du ligament large et entre ses deux feuillets. D'abord droite et étroite, elle s'élargit ensuite et devient flexueuse. Son extrémité voisine de l'ovaire est libre, évasée, flottante et découpée dans son contour en franges ou languettes ; elle porte le nom de « pavillon ». C'est là plus souvent à l'intérieur de la trompe qu'a lieu la fécondation de l'ovule par le spermatozoïde.


Trompe à vide *a*, trompe.

Mécan. La *trompe* des forges catalanes se compose essentiellement d'une sorte de soufflet-piston que fait mouvoir une roue hydraulique lorsque, dans ces machines, les conduites ne sont pas très longues, l'effet utile, mesuré par la moitié de la force vive imprimée à l'air, est le dixième de la quantité de travail absolu fourni par la chute d'eau.

Trompe à vide. Cet appareil, qui permet de produire, dans un récipient, un vide presque absolu, remplace souvent la machine pneumatique. Celle d'Alvergniat est constituée par un tube en verre que termine une ampoule, mise en communication avec un robinet à eau. En ouvrant le robinet, l'eau entre dans la trompe par un orifice très petit terminant l'ampoule, qui, elle même, a la forme d'un entonnoir. Cette eau s'échappe dans une sorte de cône allongé, sans en toucher les parois et en laissant autour de la veine liquide un espace annulaire. Le cône se termine par une tubulure à travers laquelle l'eau sort de l'appareil.

Le liquide, en tombant, entraîne l'air contenu dans l'espace annulaire, proche en proche une aspiration de celui environnant et, par suite, de l'air que contient un récipient mis en communication avec la partie de la trompe dans laquelle se trouvent l'entonnoir et le cône allongé. Il se produit peu à peu un vide presque absolu dans le récipient. Une des principales applications industrielles de cette trompe est la production du vide dans les amphithéâtres anatomiques.

— *Zool.* La *trompe* des éléphants est une modification du nez qui s'allonge extraordinairement et est munie à son extrémité d'un appendice digitiforme, le seul en fait un organe de préhension très puissant et très délicat en même temps. Elle se compose de deux longs tubes parallèles, représentant les narines, tubes fibreux, entourés d'un épais revêtement musculaire, qui donne à l'ensemble une grande mobilité. La trompe de l'éléphant est aussi autant un organe de tact qu'un organe de préhension, destiné à saisir les aliments et à les porter dans la bouche, et aussi à pomper l'eau pour l'envoyer dans le gosier.



Trompes. 1. Dauphin. 2. Lamantin. 3. Tapir. 4. Éléphant. 5. Dugong. 6. Morse. 7. Tenrec.

On appelle « trompe », chez les mollusques et les vers, la région buccale saillante, immobile ou rétractile, tandis que chez les insectes ce nom est donné à certaines pièces de la bouche qui s'effilent d'une manière souvent exagérée, comme chez le papillon, pour leur permettre de sucer le suc des fleurs.

TROMPE-LA-MORT n. Fam. Personne qui revient d'une maladie désespérée, ou qui, malgré sa vieillesse, semble résister à la mort. Pl. *Des* TROMPE-LA-MORT.

TROMPE-L'ŒIL n. m. invar. Peinture qui, de loin, donne l'illusion de la réalité.

— Fig. Trompeuse apparence.

— ENCYCL. B.-arts. Dans le *trompe-l'œil*, l'artiste s'est attaché à imiter la matérialité d'un objet, son relief et ses accidents de surface, au point de supprimer toute idée d'interprétation et de faire croire à la présence de l'objet lui-même. Cette définition même met en évidence la parfaite puérilité du trompe-l'œil. L'art consiste à dégager de la vision de la matière une expression et un sentiment, c'est-à-dire une part d'idéal. Une représentation purement, surtout, brutalement objective, rentre dans la spécialité des peintres d'enseignes. On sait, d'ailleurs, que les effets d'illusion s'obtiennent assez souvent par des exagérations de clair-obscur et par des tours de main étrangers à toute esthétique.

TROMPER (*tron*) v. a. Faire tomber dans l'erreur : *L'intérêt particulier nous* TROMPE. (Buper.) *Presque tous les marchands* TROMPENT *leurs clients*.

— Séduire et abandonner une personne du sexe féminin. *Les tribunaux acquittent souvent la personne qui a* TROMPÉ *et qui se venge*. Violer la foi conjugale ou amoureuse : TROMPER *sa femme*.

— Décevoir, frustrer : TROMPER *l'attente*, *les espérances*, *les calculs de quelqu'un*. Se soustraire, échapper à : TROMPER *la vigilance de ses gardes*.

— Distraire, en parlant de : TROMPER *la faim*, *l'ennui*. *Tromper le temps*, Se distraire pour alléger les heures.

— Escr. Éviter le fer ennemi : TROMPER *une parade*, *un engagement*, *une attaque*.

— Manèg. Manier un cheval en sens opposé, après un quart de volte exécuté dans un premier sens.

— ALLUS. LITTER. : *Qui trompe-t-on ici?* Mot de Basile dans le *Barbier de Séville*, de Beaumarchais (III, 11). L'intrigue est si bien menée, à ce moment de l'action, que Bartholo, dupé par Almaviva, par Figaro et par Rosine, est d'accord avec eux pour congédier Basile, arrivé à l'improviste en trouble-fête. Qui trompe-t-on ici? se demande Basile à part. Et l'on finit par le congédier, en lui disant : Allez vous coucher, vous avez la fièvre.

— SYN. **Tromper, abuser, amuser,** etc. V. ABUSER.

Trompé, ée (part. pass. du v. Tromper.

— Substantiv. Personne trompée. *La bonne foi du* TROMPÉ *est plus honorable que l'adresse du* TROMPEUR. SISMOND.

Se tromper, v. pr. Tomber dans l'erreur, s'abuser : *Rien n'est plus commun que de* SE TROMPER. Se jeter l'un dans l'autre dans l'erreur. *Les hommes ne se lient que pour se* TROMPER *mutuellement*. MASS. Se trahir : *L'homme et la femme passent leur vie à* SE TROMPER.

— Loc. div. *Se tromper à son avantage*, Feindre de se tromper, pour tirer un profit de son erreur. *S'y tromper*, Se tromper à, se faire illusion au sujet de. *C'est à s'y tromper*. Cela ressemble tellement à autre chose, ou bien cela est si vraisemblable qu'on tomberait facilement dans l'erreur. *Se tromper de*, Prendre l'un pour l'autre : SE TROMPER DE *rue*.

TROMPERIE (*tron-pe-rie*) n. f. Action faite pour tromper : *Notre défiance justifie la* TROMPERIE *d'autrui*. (La Rochef.) Habileté à tromper :

L'autre était passé maître en fait de [illegible]
LA FONTAINE.

TROMPETER (*tron* — de *trompette*. Prend couramment deux *t* devant une syllabe muette : *Je trompette*. *Nous trompetterons* ; cependant, l'Académie écrit : *L'aigle* TROMPÈTE) v. n. Sonner de la trompette.

— Se dit du cri de l'aigle : *L'aigle* TROMPÈTE.

— v. a. Annoncer à son de trompe : *L'arc* TROMPETER *une ordonnance à tous les carrefours*.

...ment est l'augmenter son étendue, de ... lui permettre ... ouvertes toute la ... comprise dans ... qui est celle-ci :

... comique emprunt ... aux trompettes Wagner ... une trompe dans le sien, pour avoir la fa...



Trompette d'harmonie.

TROMPETTE (*tron-pè-t'*) n. f. Musique, Instrument à vent, qui sert à la cavalerie à sonner de la trompette : *Le* TROMPETTE *français*.

Personne qui se donne beaucoup de mouvement pour faire valoir d'autres personnes : *Les hommes politiques sont souvent de vrais* TROMPETTES.

— Fam. *Il est bon cheval de trompette*, Il est difficile à effrayer : tel un cheval de trompette que le bruit n'effraye pas.

— Mus. *Trompette-major*, Sous-officier placé à la tête

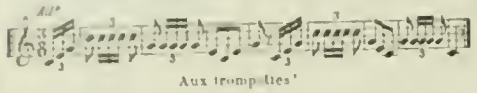

Aux trompettes!

des trompettes d'un régiment. — *Aux trompettes!* Sonnerie pour appeler les trompettes.

Trompette de la ville, Crieur public. (Vx.)

— Encycl. Milit. Les *trompettes* sont nommés dans chaque régiment par le colonel. Pour leur service spécial et leur instruction seulement, ils sont sous les ordres du maréchal des logis trompette-major et du brigadier-trompette. Ils portent comme insignes distinctifs, sur les parements et au collet, des galons spéciaux, de 22 millimètres de large et à losanges tricolores.

TROMPETTE (CHÂTEAU DE LA) ou **TROPEYTE**, forteresse bâtie aux portes de Bordeaux par Charles VII, en même temps que le fort du Hâ. Elle avait surtout pour destination de maintenir dans l'obéissance la population bordelaise, et s'élevait sur l'emplacement actuel des Quinconces. Cette massive forteresse disparut au XVIIe siècle, au cours des travaux entrepris par Vauban pour fortifier Bordeaux.

TROMPETTE-MAJOR n. m. Chef des trompettes d'un régiment de cavalerie, grade correspondant à celui de tambour-major des régiments d'infanterie. (Dans les régiments d'artillerie, il porte le titre de *maréchal de logis trompette*.) Pl. *Des* TROMPETTES-MAJORS.

TROMPETTISTE (*pè-tiss'*) n. m. Musicien qui joue de la trompette. (Peu us.

TROMPEUR, EUSE adj. Qui trompe volontairement :

Le plus trompeur souvent est facile à tromper
C. D'HARLEVILLE.

— Qui induit en erreur : *Promesses* TROMPEUSES.

— *Verre trompeur*, Verre à boire, duquel le liquide renfermé entre une double paroi ne peut pas s'écouler, quelle que soit la position du verre.

— Substantiv. Personne qui trompe :

C'est un double plaisir de tromper un *trompeur*.
LA FONTAINE.

— PROV. : **A trompeur, trompeur et demi**, Avec ceux qui emploient la ruse pour nous tromper, il faut se montrer plus rusé encore.

Qui trompe le *trompeur* et vole le larron
Gagne cent jours de vrai pardon.

Le sens de ce proverbe peu moral, c'est qu'il est méritoire de tromper un trompeur et de voler un voleur.

— SYN. **Trompeur, fallacieux**. V. FALLACIEUX.

Trompeur (LE), comédie de Plaute. V. PSEUDOLUS.

TROMPEUSEMENT adv. D'une manière trompeuse.

TROMPILLES (*tron-pill'll* mll.) n. f. pl. Cônes qui, plongés dans l'eau du bassin supérieur, dans une machine soufflante, servent à remplacer l'air et à en fournir de nouveau

TROMPILLON (*tron*, et *ll* mll. — dimin. de *trompe*) n. m. Constr. et archit. Petite trompe. || *Trompillon de voûte*, Voussoir qui occupe l'angle d'une trompe.

Menuis. La partie de menuiserie qui est située dans un châssis d'imposte de perte ou de croisée.

Techn. Chacune des ouvertures d'une trompe ou machine soufflante hydraulique.

TROMSO ou **TROMSŒ**, ville de la Norvège septentrionale, dans l'île de *Tromsö*, dans le *fjord de Tromsö*; 4.000 hab. Chef-lieu de district. Commerce de poissons, huile de foie de morue, peaux; pêche aux phoques, aux morses. — Le district a 26.216 kilom. carr., dont 5.760 en îles supérieures à 1.000 hectares et 536 en lacs; 75.000 hab. Territoire très montagneux; îles abruptes; fjords superbes.

TRONA n. m. Carbonate hydraté naturel de soude, variété bâtarde de *urao*, que l'on trouve en Afrique.

TRONC (*tron*, même devant une voyelle — du lat. *truncus*, même sens) n. m. Partie d'un arbre depuis la naissance des racines jusqu'à la naissance des grosses branches.

Fig. Source commune : *Toutes les affections ont pour tronc la sympathie*. (L'abbé Hautain.)

Souche de nos enfants et alliés, en T de généalogie.

Fam. *Tomber, Abattre le tronc*, Boîte fermée et fixe munie d'une ouverture et d'une petite glissière pour recevoir des offrandes ou des aumônes. *Tronc pour les pauvres*.

Archit. Partie centrale et principale des corps d'ordres et des ouvrages de menuiserie, comprise entre les bases et les chapiteaux des colonnes, ce qui est compris entre la tête et les membres inférieurs. Par analogie, Partie principale d'un vaisseau ou d'un nerf avant qu'il se divise. — *Tronc innominé* ou *brachio-céphalique*, Vaisseau artériel naissant de la crosse de l'aorte, donnant naissance à l'artère carotide et à la sous-clavière droites.

— Ar. hist. *Tronc de colonne*, Fragment de fût. Dé d'un piédestal



Tronc.

— Blas. Meuble de l'écu représentant un tronc d'arbre, et rogné soit simplement par le haut, soit par le haut et le bas à la fois. Le tronc peut être *arraché, écoté*, etc. — On dit quelquef. *arbre tronqué*.



D'argent à un tronc d'arbre arraché de gueules

— Géom. Segment d'un corps défini : Tronc *de cône*. Tronc *de pyramide triangulaire*. V. CÔNE, PYRAMIDE.

— Vénerie. Ramure de la tête du cerf à laquelle s'attachent les andouillers

— Encycl. Bot. Le *tronc* est la tige des arbres dicotylédones, il est ordinairement nu depuis le sol jusqu'à une certaine hauteur. Sa forme est longuement conique. Son sommet s'arrondit en cime, ou s'allonge en pyramide. Il s'accroît constamment en diamètre et, du moins jusqu'à un certain âge, en hauteur. C'est le tronc de l'arbre que l'on emploie presque exclusivement pour faire les travaux de charpente ou de constructions navales, les planches, les voliges, etc.

TRONÇAIS, bourg de l'Allier, comm. de Saint Bonnet-le-Désert; 203 hab. Tréfilerie. — La *forêt de Tronçais* est une des plus vastes de la France centrale.



Troncatelle.

TRONCATELLE (*tèl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type de la famille des *troncatellidés*, comprenant de nombreuses espèces, répandues dans les régions chaudes et tempérées.

TRONCATIPENNE (*pèn'* — du lat. *truncatus*, tronqué, et *penna*, aile) adj. Qui a les élytres tronqués à l'extrémité : *Coléoptère* TRONCATIPENNE.

TRONCATURE (du lat. *truncare*, tronquer) n. f. Etat de ce qui est tronqué.

— Minér. Remplacement d'une arête par une facette.

TRONCE (*tronss*) n. f. Mar. Syn. peu usité de TRONÇON.

— Techn. V. TRONCHE.

— Ethol. Bûche de Noël.

— Sylvic. Grosseur du tronc d'un arbre résineux. || Arbre de futaie dont on tient les branches coupées.

TRONCHE (du lat. pop. *trunca*; de *truncus*, tronc) n. f. Grosse souche de bois qu'on met au feu, dans certaines contrées, la veille de Noël.

— Arg. Tête humaine.

— Mar. V. TRONÇON.

— Techn. Tronçon de bois gros et court, dont le charpentier peut tirer une courbe rampante pour escalier. || On dit aussi TRONCE.

TRONCHE (LA), comm. de l'Isère, arrond. et à 2 kilom. de Grenoble, sur l'Isère, dans la vallée du Graisivaudan; 2.887 hab. Pépinière, vignobles. Ganterie.

TRONCHET (*chè* — de *tronc*) n. m. Techn. Billot de bois porté sur trois pieds, et servant à doler chez les tonneliers. || Billot sur lequel les orfèvres montent leur bigorne.

TRONCHET (François-Denis), jurisconsulte français, né et mort à Paris (1726-1806). Après de brillants débuts au barreau, il dut se résigner aux fonctions d'avocat consultant, à raison de la faiblesse de son organe. Nommé bâtonnier en 1789, il fut élu aux états généraux et siégea dans la droite constitutionnelle. Plus tard, il fut chargé de recevoir les déclarations du roi après le retour de Varennes et, en 1793, collabora à la défense de Louis XVI. Caché pendant la Terreur, il fut élu en 1795 au conseil des Anciens. Bonaparte l'appela dans la commission chargée de préparer le Code civil; il y tint un rôle important. Il fut en 1800 conseiller à la Cour de cassation, puis premier président. En 1801, il fut appelé au Sénat.



Tronchet.

TRONCHIENNES (en flam. *Drongen*), ville de Belgique (prov. de Flandre-Orientale [arrond. de Gand]), sur la Lys; 5.282 hab. Fabrique de savon, distillerie. Patrie de Jacques d'Artevelde.

TRONCHIN (Théodore), médecin suisse, né à Genève en 1709, mort à Paris en 1781. Lord Bolingbroke, allié à sa famille, l'envoya à Leyde étudier la médecine, près de Boerhaave. Après avoir passé son doctorat, il se fixa à Amsterdam, où il se forma une brillante clientèle et épousa une petite-nièce du grand pensionnaire Jean de Witt. Après l'établissement du stathoudérat héréditaire, il se retira à Genève. Il fut l'inoculateur le plus renommé de l'Europe. Cédant aux instances du duc d'Orléans, il devint son premier médecin en 1766. Il fut alors à Paris le médecin à la mode. Il n'a laissé qu'un ouvrage médiocre : *De colica pictorum*, mais s'est acquis la réputation d'un homme de bien.

TRONCHIN (Jean-Robert), jurisconsulte suisse, cousin des précédents, né à Genève en 1710, mort à Rolle (canton de Vaud) en 1793. Membre du grand conseil, il fut nommé procureur général en 1759. Tronchin tenta de justifier la condamnation de l'*Emile* de J.-J. Rousseau par le grand conseil de Genève et le décret d'arrestation lancé contre le philosophe dans un pamphlet anonyme intitulé : *Lettres écrites de la campagne*.

TRONCHINE n. f. Econ. dom. Sorte de chancelière.

TRONÇON (de *tronc*) n. m. Morceau d'un objet allongé et à peu près cylindrique ou prismatique : Tronçon *de lance*. || Billot scié dans un tronc d'arbre.

— Archit. Chacune des pierres taillées en cylindre, dont les hauteurs varient, et qui entrent, posées en délit, dans le fût d'une colonne dite *colonne par tronçons*.

— Manèg. Partie de la queue du cheval qui porte les crins et adhère à la croupe.

— Mar. Bout de vieux câble qu'on défile, pour en faire du caret. || On dit aussi TRONCE.

TRONCONIQUE (*nik'* — de *tronc*, et *cône*) adj. Qui est en forme de tronc de cône : *Segment* TRONCONIQUE.

TRONÇONNEMENT (*so-ne-man'*) n. m. Action de tronçonner.

TRONÇONNER (so-né) v. a. Diviser en tronçons : TRONÇONNER *un arbre, une anguille.*

Tronçonné, ée, part. pass. du v. Tronçonner.

— Blas. Divisé en tronçons qui gardent cependant leur place naturelle, et sont indiqués seulement par un léger espace vide.



D'argent à la croix alésée et tronçonnée d'azur.

TRONCULE (diminin. de *tronc*) n. m. Anat. Tronc vasculaire très petit.

TRON DE L'AIR (du prov. *troun dé l'air*, tonnerre de l'air) interj. Fam. Sorte de juron provençal.

TRONDHJEM. Géogr. V. DRONTHEIM.

TRÔNE (du lat. *thronus*; gr. *thrônos*, siège) n. m. Siège élevé sur lequel un souverain s'assied, dans l'exercice solennel de ses fonctions : *Qu'est-ce qu'un* TRÔNE? *Quatre morceaux de sapin recouverts de velours.* (Napol.) ‖ Siège sur lequel s'assied un évêque, dans les cérémonies religieuses : *Le* TRÔNE *épiscopal.*

— Par anal. Siège allégorique sur lequel les fidèles d'une religion supposent leur dieu assis :

Jupiter est assis sur le *trône* des airs.
J.-B. ROUSSEAU.

— Par ext. Personne qui siège sur le trône, souverain : *Il est rare que la vertu ait accès auprès du* TRÔNE. (Mass.) — Par plaisant. Siège des cabinets d'aisances ; vase.

— Fig. Pouvoir souverain, autorité : *Aspirer au* TRÔNE.

— Loc. div. *Monter sur le trône*, Commencer à régner. ‖ *Autour du trône*, Dans la famille du souverain. ‖ *Discours du trône* (ou *de la couronne*), Discours prononcé par le souverain à l'ouverture d'une session législative.

— Astrol. *Trône d'une planète*, Signe qui lui est attribué.

— n. m. pl. Théol. L'un des neuf chœurs des anges.

— Magie. Ordre d'esprits, ayant pour chef Rempha, génie planétaire de Saturne, qui, dans la hiérarchie hermétique, habitent le troisième cercle de lumière et qui ont pour mission de ramener les morts au sein de Dieu.

— ENCYCL. Archéol. Chez les Orientaux et les Hébreux, comme chez les Grecs et les Romains, les *trônes* furent d'abord de simples sièges, comme on le voit dans l'Odyssée. Ceux des dieux, des rois, des prêtres et des grands reçurent un dossier, un dais et autres enjolivements ; ils furent enfin exhaussés et posés sur un ou plusieurs degrés. Peu à peu, le nom de trône fut réservé à ces sièges d'honneur et finit par désigner la dignité royale ou épiscopale.

Trône (PLACE DU), à Paris, appelée, depuis 1880, place de la Nation. Cette place, l'une des plus vastes de la capitale, est située à la jonction des XIe, XIIe et XXe arrondissements. Elle doit son nom au trône que les officiers municipaux avaient fait élever en ce lieu pour l'entrée solennelle de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, le 26 août 1660. Dix ans plus tard, la ville voulut commémorer cette solennité par l'érection d'un arc triomphal, accompagné de deux hautes colonnes. La maquette en plâtre de l'arc et le soubassement des colonnes furent exécutés, mais on s'en tint là. L'arc de triomphe disparut dès 1716. Quant aux colonnes, elles ne furent achevées que sous Louis-Philippe. Elles sont surmontées de statues colossales en bronze : Philippe Auguste, par Dumont ; saint Louis, par Etex. Pendant la Terreur, la place prit le nom de place du Trône-Renversé et fut le théâtre de nombreuses exécutions. Depuis 1899, la place de la Nation est décorée du *Triomphe de la République*, œuvre de Dalou. (V. REPUBLIQUE.) C'est sur la place de la Nation et dans les avenues adjacentes que se tient chaque année, à Pâques, la célèbre foire aux pains d'épice.

TRÔNER v. n. Siéger sur un trône. Peu us.

— Fig. Siéger avec un certain apparat, se pavaner : TRÔNER *dans les salons.*

TRONGET, comm. de l'Allier, arrond. et à 29 kilom. de Moulins, sur une colline au pied de laquelle naissent l'Aumance, le Bandais, la Queune et le Venant ; 1.179 hab.

TRÔNIÈRE n. f. Embrasure d'une batterie de canons.

TRONJOLLY (François-Louis-Anne PHÉLIPPES-CONTGORBERN), magistrat français, né et mort à Rennes (1751-1830). Juge-garde à la monnaie, il prit parti pour le Parlement dans ses démêlés avec la cour. Ses concitoyens l'élurent procureur-syndic de Rennes. Il s'efforça de remettre de l'ordre dans l'administration intérieure de la ville, et eut de vifs démêlés avec Calonne. Très estimé des bourgeois de Rennes, il fut pendant huit ans leur procureur-syndic, et, son mandat terminé, il se rendit à Paris pour demander la convocation des états généraux. Il se montra révolutionnaire enthousiaste, et était juge au tribunal de Nantes lors des premiers soulèvements de Vendée et de Bretagne (1793). Tout en s'efforçant de réprimer les troubles, il fit échec au représentant de la Convention, Carrier, dont il réprouvait les actes arbitraires et injustes. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut acquitté, et devint (1796) président du tribunal criminel de Nantes. Il servit l'Empereur, qui le nomma juge au tribunal de Pontivy, puis les Bourbons.



Colonne tronquée.

TRONQUAY (LE), comm. du Calvados, arrond. et à 13 kilom. de Bayeux ; 910 hab. Houille. Poteries.

TRONQUER (*ké* — du lat. *truncare*) v. a. Mutiler, diminuer d'une partie considérable : TRONQUER *une statue.* Priver de quelque partie intégrante : TRONQUER *un texte.*

— Diminuer, amoindrir : *Un coup de sabre* AVAIT TRONQUÉ *son nez.* (Balz.)

— Techn. Scier sur le tour.

Tronqué, ée part. pass. du v. Tronquer. Mutilé.

— Archit. *Colonne tronquée*, Partie de fût de colonne, servant ordinairement de support à un objet isolé, comme vase, statue, etc.

— Blas. Réduit au tronc, coupé par la tête et par le pied, en parlant d'un arbre. Cette expression *arbre tronqué* est syn. de TRONC.



D'argent à un arbre tronqué de gueules posé en pal.

— Géom. Dont on a retranché le sommet par un plan sécant : *Cône* TRONQUÉ. *Pyramide* TRONQUÉE.

— Minér. Se dit d'une arête qui est remplacée par une facette étrangère à la forme normale du cristal.

— Zool. Qui est coupé brusquement. *Elytre tronqué carrément ou obliquement*, Elytre dont la section postérieure est perpendiculaire à l'axe de l'insecte ou lui est oblique. *Corselet tronqué*, Prothorax dont la section postérieure est perpendiculaire à l'axe de l'insecte.



Elytres tronqués : *a*, carrément ; *b*, obliquement, *c*, corselet tronqué.

TRONQUETTE (*ké*) n. f. Pop. Jeune fille : *C'est une petite* TRONQUETTE *de douze ans.* (Balz.)

TRONSON DU COUDRAY Philippe-Charles-Jean-Baptiste), officier français, né à Reims en 1738, mort en Amérique en 1777. Protégé par Gribeauval, il devint gentilhomme de la chambre du comte d'Artois. Au début de la guerre de l'Indépendance américaine, il suivit La Fayette avec le grade de général major d'artillerie, et fut attaché à l'armée de Washington. Il se noya accidentellement dans une rivière. Citons de lui : *Artillerie nouvelle* ou *Examen des changements faits dans l'artillerie française depuis 1765* (1772) ; *Mémoire sur les forges catalanes comparées aux forges à hauts fourneaux* (1775) ; *l'Ordre profond et l'Ordre mince considérés par rapport aux effets de l'artillerie* (1776).

TRONSON DU COUDRAY Guillaume-Alexandre), avocat et homme politique français, frère du précédent, né à Reims en 1750, mort à Sinnamary en 1798. Destiné à l'Eglise, il se fit commerçant, ne réussit pas et aborda le barreau. Avocat au Parlement en 1778, il obtint des succès considérables dans des causes politiques. Désigné défenseur d'office de Marie-Antoinette (12 oct. 1793), il fut, après sa plaidoirie, arrêté par ordre de la Convention. Retiré en liberté, il quitta prudemment Paris. Le 27 vendémiaire an IV, il fut élu député de Seine-et-Oise au conseil des Anciens, devint chef des Clichiens, et prit sur l'Assemblée une grande influence ; combattit vivement le Directoire et fut condamné à la déportation. Il mourut à la Guyane. Il a laissé : *Instructions rédigées pour mes enfants et mes concitoyens* (1798) ; *Œuvres choisies* (1829).

TRONVILLE, comm. de la Meuse, arrond. et à 11 kilom. de Bar-le-Duc, sur l'Ornain ; 1.165 hab. Métallurgie.

TRONZANO Vercellese, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]) ; 4.562 hab. Travail du riz.

TRÔO, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 25 kilom. de Vendôme, sur une colline au-dessus du Loir ; 750 hab. Ch. de f. Etat. Nombreuses habitations creusées dans le roc. Ruines des fortifications (XIIe s.). C'est l'une des localités les plus curieuses du Vendômois.

TROON, ville de l'Ecosse occidentale (comté d'Ayr), sur le firth ou estuaire de la Clyde ; 3.000 hab. Bains de mer.

TROOST (Corneille), peintre hollandais, né et mort à Amsterdam (1697-1750). Elève d'Arnold Boonen, il apprit sous la direction de ce maître la peinture à l'huile, au pastel, en détrempe, et obtint une grande vogue par ses portraits et surtout par ses tableaux de genre. Troost exécuta les portraits de plusieurs notabilités de son temps, notamment celui de *Boerhaave*. Mais ce furent ses petites productions, ses scènes comiques et familières, ses gouaches, ses aquarelles qui contribuèrent surtout à la grande réputation dont il jouit de son vivant.

TROOST (Louis-Joseph), chimiste, né à Paris en 1825. Ancien élève de l'Ecole normale (1848-1851), agrégé de l'Université, puis docteur ès sciences (1857), il professa quelque temps en province, fut chargé de la chaire de chimie au lycée Bonaparte, à Paris, puis devint maître de conférences à l'Ecole normale. En 1874, il fut nommé professeur de chimie à la faculté des sciences de Paris. Ce savant s'est fait connaître par d'intéressantes recherches, notamment sur les densités de vapeur et sur les alliages métalliques formés avec l'hydrogène, soit par combinaison, soit par dissolution, et il a particulièrement étudié, à ce point de vue, le fer, le nickel, le cobalt et le manganèse. Outre des mémoires, on lui doit quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Recherches sur le lithium et ses composés* (1857) ; *un Laboratoire de chimie au XVIIIe siècle* (1866) et quelques ouvrages classiques.

TROOSTITE (*trou*) n. f. Silicate naturel de zinc manganésifère, dont la formule est $Mn,Zn)^2SiO^4$; sa couleur est jaune, verte ou rosée.

TROP (*tro* devant une consonne, *trop'* devant une voyelle ou un *h* muet — peut-être d'orig. germ. adj. Plus qu'il ne faudrait : TROP *tard.* TROP *loin. Manger* TROP).

— *Par trop.* Trop en vérité, réellement trop : *Voilà qui est* PAR TROP *fort.* *Il fait par trop.* Excessif, superflu. — Importun, déplacé : *Je sais bien* PAR TROP *ici, je m'en vais.* *En trop.* En excès, de plus qu'il ne faut : *Il compte dix francs* EN TROP. *Pas trop* ou simplem. *Trop* avec la négation : Pas beaucoup : *Je ne vous crois* PAS TROP. *Trop peu.* Pas assez.

— PROV. : **Trop est trop**, L'excès est toujours blâmable. ‖ **Trop et trop peu n'est pas mesure.** Il ne faut pécher ni par excès ni par défaut. ‖ **Trop parler nuit, trop gratter cuit.** V. CUIRE. ‖ **Qui trop embrasse mal étreint** V. EMBRASSER. ‖ **Rien de trop.** Il ne faut rien faire avec excès. ‖ **Il y a deux sortes de trop : le trop et le trop peu.** Pas assez est un vice aussi bien que trop. Se dit surtout à propos d'une personne peu généreuse.

— n. m. *Le trop. Le trop peu.* L'excès, le manque.

— Gramm. Employé substantivement et suivi de la préposition et d'un complément, *trop* peut être considéré comme un substantif collectif, il suit alors les règles données au mot COLLECTIF.

— ALLUS. HIST. : **Ils sont trop !** L'anecdote militaire qui donna naissance à cette locution est rappelée en ces termes par Michelet : « Ce brave, à Waterloo, qui, blessé et couché, se releva encore et regarda l'horizon... Mais il vit Blücher, la grande nuée de l'armée noire. Il retomba alors en disant : ILS SONT TROP ! » (*L'Oiseau.*

TROP-BU n. m. Consommation faite au delà de la consommation réglementaire : *Le* TROP-BU *doit se payer en sus.*

TROPE du gr. *tropos*, tour) rad. *trépein*, tourner) n. m. Rhétor. Figure de mots qui détourne un mot ou une expression de sa signification habituelle, pour lui donner un sens différent. Exemple : *Le sceptre pour la royauté.* Les principaux tropes sont l'*antonomase*, la *catachrèse*, la *métaphore*, la *métonymie* et la *synecdoque*.

— ENCYCL. Philos. *Tropes des pyrrhoniens.* Les pyrrhoniens de l'antiquité nommaient ainsi les arguments des sceptiques contre la possibilité de la connaissance. On en attribuait dix à Pyrrhon. Ensuite on les développa. Agrippa les réduisit à cinq, eux-mêmes réduits plus tard à trois : la contradiction des opinions, la relativité de nos perceptions et l'impossibilité de toute démonstration ou d'axiome.

TROPEA, ville d'Italie (prov. de Catanzaro), sur le golfe de Santa Eufemia, à 5 kilom. Petit port. Belle cathédrale.

TROPÉINE (rad. *tropine*) n. f. Nom donné aux éthers que l'on obtient par la combinaison de la tropine avec les acides organiques par sa fonction alcool.

TROPÉOLÉES n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales, comprenant des plantes herbacées, souvent grimpantes, à feuilles fréquemment peltées et *exstipulées*. Les tropéolées ne comprennent que trente-cinq espèces groupées en un seul genre *tropéolum*, vulgairement *capucine*. — *Une* TROPÉOLÉE.

TROPÉOLINE n. f. Nom de plusieurs matières colorantes, formées par des sels d'anilides aromatiques azosulfonés.

TROPEOLUM ou **TROPÆOLUM** n. m. Bot. V. CAPUCINE.

TROPHÉE lat. *trophæum*, gr. *tropaion* ; de *trépein*, tourner, mettre en déroute) n. m. Antiq. Armure d'un ennemi vaincu que l'on dressait sur un tronc d'arbre.

— Fig. Marque, souvenir d'une victoire, d'un succès. Victoire, succès : *S'enorgueillir de ses* TROPHÉES. *Faire trophée de quelque chose*, S'en faire gloire.

— Par ext. Objets divers mis en faisceau, pour servir d'ornement : TROPHÉE *de drapeaux.* TROPHÉE *de chasse.*

— B.-arts. Représentation d'un trophée d'armes ou d'un trophée quelconque.

— ENCYCL. Antiq. L'usage de dresser l'armure de l'ennemi vaincu sur un tronc de chêne, sur le champ de la taille, passa des Grecs aux Romains, qui en outre firent porter des trophées devant le char du triomphateur. Puis on en construisit en pierre, en marbre. Les plus fameux sont les trophées de Marius, en souvenir de sa victoire sur les Cimbres. Les ruines romaines de la Turbie, près Monaco, ne sont autres que les restes du trophée érigé par Auguste, en l'an 13, en mémoire de la soumission des tribus ligures, et dont le XIIIe siècle fit une tour de défense. Le trophée était aussi une décoration fréquente chez les anciens, et cet usage est passé des anciens chez les modernes. Les trophées composés soit d'armes de guerre, soit d'éléments empruntés aux arts, à l'industrie, aux professions, sont un motif de décoration assez fréquemment employé, tant en réalité qu'en peinture. A Paris, la porte Saint-Denis, l'arc de triomphe du Carrousel, la colonne de la Grande-Armée, place Vendôme, etc., sont décorés de trophées.



Trophée de la porte Saint-Denis à Paris.

Trophées (LES), par J.-M. de Heredia (1893). Ce recueil, composé presque tout entier de sonnets, se divise en plusieurs groupes : *la Grèce et la Sicile, Rome et les Barbares, Moyen âge et Renaissance, Orient et Tropiques, la Nature et le Rêve.* Il porte à un très haut degré les qualités essentielles du Parnasse. D'abord l'impersonnalité, car le poète, sensible à la seule émotion du beau, ne nous laisse connaître de soi-même que la précision de son regard et la sûreté de sa main. Ensuite, l'exactitude scientifique ; car, dans ces sonnets où il résume les diverses formes de civilisation, il n'y a aucun détail qui ne soit authentique. Enfin, le culte de l'art et de la forme ; car nul autre poète ne fut jamais plus correct et plus pur, n'allia si bien la rectitude et la précision à l'éclat. On peut regretter que la poésie des *Trophées* soit trop *parfaite*, c'est-à-dire qu'elle ne laisse rien d'inachevé, rien de vague, rien dont l'écho se prolonge dans notre cœur. Mais J.-M. de Heredia est un véritable artiste, soit comme peintre, par l'éclat du coloris, soit comme sculpteur, par le galbe des contours, soit comme musicien, par la richesse des sonorités et des rythmes. Les sonnets : *Soir de bataille*, le *Vitrail*, la *Dogaresse*, les *Conquérants*, le *Sanctuaire*, sont célèbres.

TROPHIQUE (*fik*) — du gr. *trophê*, nourriture) adj. Propre à nourrir ; relatif à la nutrition.

— Physiol. *Nerfs et centres trophiques.* Nerfs qui semblent présider exclusivement, en dehors de leur action sécrétoire ou vaso-motrice, à la nutrition des tissus. *Troubles trophiques.* Troubles fonctionnels ou même lésionnels dus à un vice de la nutrition.

TROPHISME TROPHIE

TROPHOBLASTE f

TROPHOCYTE m

TROPHODÈME et

TROPHOGAMIE

TROPHOLOGIE et

TROPHOLOGIQUE a. rapport à la to-

TROPHONÉVROSE [illegible]

TROPHONIOS Myth. gr. Habitant [illegible] frère Aga[illegible] à Delphes et Charles [illegible] par les trésors [illegible] qu'ils [illegible] tout après [illegible] Trophonios essaya [illegible] à la faire couper la [illegible] les voleurs. Mais à [illegible] la terre se trou[illegible] qu'on [illegible] plus tard, [illegible] par la [illegible]. Sur l'ordre de [illegible] trouva la tête où avait disparu [illegible] ra toute. C'est sous [illegible] les disparus sous [illegible]. L'autre [illegible] situé près de [illegible]

TROPHOPATHIE f. — de gr. *trophê*, nourriture, et *pathos*, maladie. Maladie [illegible] la nutrition générale [illegible] en particulier

TROPHOPLASMA gr. *trophê*, nourriture, et *plasma*, [illegible] Partie du hyaloplasma ou cytoplasme [illegible] purement nutritif

TROPHOPLASTE *plast'* — même étymol. qu'à l'art. précéd. [illegible] lequel les Allemands disent [illegible]

TROPHOSPERME — du gr. *trophê*, nourriture, et *sperma*, [illegible] Nom donné par quelques auteurs [illegible] est autre que le point de l'ovaire où [illegible]

TROPHOSPERMIQUE a. Qui a rapport au [illegible]

TROPHOTAXIE gr. *trophê*, nourriture, et *taxis*, [illegible] Faculté [illegible] pour ces êtres les aliments [illegible]

TROPHOTROPISME — du gr. *trophê*, nourriture, et *tropos*, [illegible] Nom donné par quelques auteurs à la faculté [illegible] les aliments [illegible]

TROPICAL, ALE, AUX Qui appartient aux tropiques. [illegible] TROPIQUE. *Climat tropical*, [illegible]

TROPIDACRIS [illegible] orthoptères [illegible] tant quelques [illegible] l'Amérique [illegible]

TROPIDINE [illegible] C⁸H¹⁵Az, servant de [illegible] [illegible] et on [illegible]

TROPIDOACTYLE [illegible]



Tropidonote.

TROPIDONOTE [illegible] [illegible] [illegible]

le premier cas, le cavalier reste assis sur la selle sans chercher à éviter aucune des réactions produites par les battues, dont les chocs successifs lui communiquent un mouvement alternatif d'élévation et d'abaissement. Quand, au contraire, le cavalier veut prendre le trot enlevé, il incline d'abord légèrement le corps en avant pour céder plus facilement à la réaction qui doit le soulever, et, en s'appuyant légèrement sur les étriers tout en conservant l'adhérence des genoux et des hanches, il maintient son assiette isolée de la selle pendant la réaction suivante, évitant ainsi une réaction sur deux. Le trot enlevé est recommandé comme le seul à employer en dehors des exercices de manège. Pour sa bonne exécution, il faut que l'assiette s'éloigne le moins possible de la selle, qu'elle en reprenne le contact moellonnement et sans choc, que l'appui sur les étriers soit léger et le talon maintenu plus bas que la pointe du pied. On dit, au trot enlevé, que le cavalier trotte sur tel bipède diagonal — droit ou gauche — quand son corps retombe sur la selle au moment même de la battue de ce bipède. Le cavalier peut reconnaître qu'il trotte sur un bipède déterminé au déplacement plus marqué du genou et du corps du côté du membre antérieur de ce bipède.



L'allure du trot.

Dans l'armée, le trot est pris par les cavaliers en troupe, au commandement préparatoire : *Au trot!* suivi du commandement d'exécution : *Marche!* Dans l'instruction au manège, on commande : *Marchez au trot!*

TROTHA, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg], sur la Saale; 3.656 hab. Fabrique de sucre et de produits chimiques; distillerie, briqueterie, sciories; mines de houille; cabotage; commerce de bois.

TROTTABLE (*tro-tabl'*) adj. Où l'on peut aller au trot : *Ce chemin n'est pas* TROTTABLE.

TROTTADE (*tro-tad'*) n. f. Petite course à cheval ou en voiture.

TROTTE subst. verb. de *trotter* n. f. Espace de chemin : TROTTE *de dix-huit lieues.* ‖ *Tout d'une trotte,* Sans s'arrêter.

TROTTE-MENU (de *trotter, et menu*) adj. Qui fait de très petits pas en trottant. La Fontaine a donné cette épithète à la souris) : *La gent* TROTTE-MENU.

TROTTER (*tro-té* — orig. inconn.) v. n. Aller au trot : *Cheval qui* TROTTE *bien.* ‖ En parlant d'un animal, Avoir une allure sautillante qui rappelle le trot du cheval : *Les souris* TROTTENT *de tous côtés.*

— Par ext. Cheminer et particulièrem. Cheminer vivement : *Comme on* TROTTE *dans les rues de Paris!*

— Fig. Agir vivement : *Des yeux qui* TROTTENT *sans cesse.* ‖ Tomber vivement, en parlant de coups frappés :

Les coups de poing *trottoient.*
LA FONTAINE.

— Loc. fam. *Trotter par* ou *dans la cervelle, l'esprit, la tête de* ou *à quelqu'un,* Faire chez lui l'objet d'une préoccupation constante. ‖ *On entendrait une souris trotter,* Le silence est profond.

— Manèg. *Trotter menu,* Avancer peu en allant un trot court. ‖ *Trotter des épaules,* Trotter lourdement, avec un mouvement des épaules.

— v. a. *Trotter à la longe,* Faire trotter à la longe, en parlant d'un cheval : TROTTER *un cheval* À LA LONGE.

Se trotter, v. pr. Arg. S'en aller vivement, s'enfuir : *Les cognes s'amènent,* JE ME TROTTE.

— PROV. : **Qui ne peut galoper, qu'il trotte,** Que celui qui ne peut aller aussi vite qu'il voudrait, aille aussi vite qu'il peut.

TROTTERIE (*tro-te-ri'*) n. f. Action de trotter ; petite course : *Je ne saurais approuver cette* TROTTERIE *inutile.* (Mme de Sév.)

TROTTEUR (*tro-teur'*), **EUSE** n. Manèg. Cheval dressé à trotter : *Conduire un attelage de deux* TROTTEURS *russes.*

— Par ext. Personne qui trotte, qui marche vivement : *C'est un* TROTTEUR *déterminé.*

TROTTI (Jean-Baptiste), dit **le Malosso,** peintre italien, né à Crémone en 1555, mort après 1607. Élève de Bernardino Campi, dont il épousa la nièce, il travailla à Parme en concurrence avec Augustin Carrache. Il s'inspira surtout du Corrège et de Sojaro, dont il imita le style riant, le brillant coloris et la beauté des figures. Il peignit des fresques à Parme et à Crémone. Ses meilleurs tableaux sont : la *Descente du Saint-Esprit ;* la *Résurrection du Christ ; Saint Thomas d'Aquin ;* la *Décollation de saint Jean-Baptiste ;* la *Descente de croix ;* etc. — Son neveu et élève, Ercule **Trotti,** qui mourut en prison, où il avait été mis pour crime de haute trahison, est l'auteur de deux tableaux sur la *Vie de l'apôtre saint Jacques.*

TROTTIER (*tro-ti-é*), **ÈRE** adj. Qui aime à trotter : *Esprits* TROTTIERS *et déambulatoires.* (Le Sage.) [Vx mot.

TROTTIGNOLE (*tro-ti-gno-le* et *gn* mll.) n. f. Arg. Pied. ‖ *Du cabochard aux trottignoles,* De la tête aux pieds.

TROTTIN (*tro-tin* — de *trotter*) n. m. Petit laquais (Vx) ‖ Jeune ouvrière employée aux courses, aux réassortiments.

TROTTINER (*tro-ti-né*) v. n. Avoir un trot très court, en parlant du cheval : TROTTINER *tout le long du chemin.*

— Par anal. Aller d'un pas court et pressé : JE TROTTINAIS *d'ici et de là.* (Champfleury.)

TROTTING (*tro-tin'-gh'* — mot angl.) n. m. Turf. Exercice du cheval au trot.

TROTTOIR (*tro-toir'* — de *trotter*) n. m. Espace généralement bitumé ou dallé, ménagé sur les côtés d'une rue, d'une chaussée et réservé aux piétons.

— Fig. *Être sur le trottoir,* Être en bonne voie pour réussir. ‖ Occuper une position éclatante. (Vx.

— *Faire le trottoir,* Chercher des clients sur le trottoir, en parlant des femmes de mauvaise vie. ‖ *Fille de trottoir,* Fille de mauvaise vie.

— Techn. *Trottoir roulant,* Plate-forme horizontale ou inclinée, actionnée par l'électricité, qui roule sur des galets placés au-dessous d'elle, de telle sorte que le piéton, ayant pris place sur cette plate-forme, se trouve transporté d'un point à un autre, d'un étage à un autre sans avoir besoin de marcher.

— ENCYCL. Hist. et chauss. Ce fut vers 1825 qu'on créa les *trottoirs,* tels qu'on les voit aujourd'hui dans les principales rues des grandes villes. Un trottoir se compose

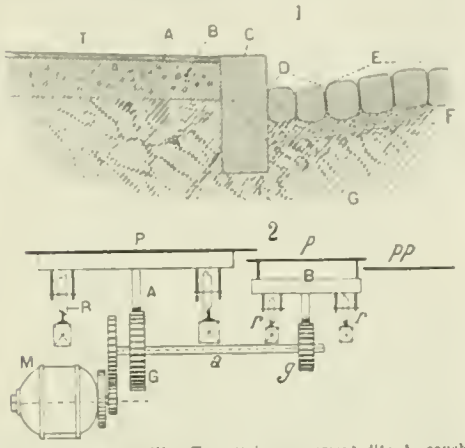

Trottoir : 1. *De ville :* T, trottoir proprement dit; A, couche d'asphalte; B, béton; C, bordure; D, caniveau; E, chaussée; F, sable sous pavage; G, terre. — 2. *Roulant :* M, Moteur électrique; G, roue dentée engrenant avec la crémaillère continue A; *g*, roue dentée engrenant avec la crémaillère B; *a*, arbre sur lequel sont calées les roues G et *g*, R *r*, *r*, galets de roulement. P, plate-forme à grande vitesse; *p*, plate-forme à petite vitesse; *pp*, plate-forme fixe.

d'une sorte d'allée de largeur variable à niveau plus élevé que celui de la chaussée dont il borde chacun des côtés. Une bordure de gros et longs parallélépipèdes en pierre, grès, granit ou porphyre, sépare le trottoir proprement dit de la rue, de la chaussée. Le trottoir est recouvert d'un pavage en grès ou de dalles, ou d'asphalte, ou enfin de céramique, suivant les cas.

TROU (du lat. pop. *traucum :* cf. provenç. *trauc* n. m. Solution de continuité d'une surface, présentant une ouverture dont la longueur n'excède pas de beaucoup la largeur ; *Creuser un* TROU *dans la terre, dans un mur.*

— Solution de continuité dans une étoffe, particulièrement dans un vêtement : *Avoir des* TROUS *à ses bas.*

— Plaie, déchirure produite sur la peau par un choc violent : *Se faire, en tombant, un* TROU *à la tête.*

— Cavité, naturelle ou non, dans laquelle se loge un animal : *Un* TROU *de taupe, de fourmis, de souris.*

— Logement, demeure, lieu triste, sans commodité : *Pour moi, je n'aime ni les* TROUS *ni les palais.*

— Fam. *Petit trou pas cher,* Endroit où l'on peut aller en villégiature à bon marché.

— Loc. div. *Faire son trou,* Se faire une position. ‖ *Faire mettre quelqu'un dans un trou de souris,* Lui inspirer une peur telle que tous les endroits lui sont bons pour se cacher. ‖ *Boire comme un trou,* Boire excessivement. ‖ *N'avoir rien vu, n'avoir vu le soleil, Ne voir les choses que par un trou, que par un trou de bouteille,* Être ignorant de ce qui se passe, ne pas connaître les choses. ‖ *Mettre la pièce à côté du trou,* Se servir d'un expédient qui ne peut amener de résultat. *Boucher un trou.* Fig. et fam. Acquitter une dette. ‖ *Faire un trou pour en boucher un autre,* Emprunter pour acquitter une dette. *Faire un trou pour ôter une tache,* Tomber dans un plus grand mal pour en réparer un moindre. *Faire un trou plus grand qu'il n'est,* Accroître un mal qu'on voulait guérir. *Faire un trou à la lune,* S'enfuir précipitamment, on emportant de l'argent, ou sans payer ses dettes. ‖ *Homme bon à mettre à un trou ou rien ne passe,* Homme bon à rien. Fam. *Faire en deux coups six trous,* Faire des progrès rapides, par allusion au jeu de trictrac.

— Pop. *Être dans le trou,* Être enterré. Être en prison. *Faire un trou,* Boire un verre d'alcool entre deux plats. *Avoir un trou sous le nez,* Aimer à boire. ‖ *Trou du cul, Trou de balle,* Anus. *Trou du cul,* Imbécile, niais.

— Anat. Nom donné à certains orifices : *Le* TROU *obturateur de l'os iliaque. Les* TROUS *ovales.* ‖ *Trou de Botal,* Orifice dont la découverte a été attribuée à Botal et qui fait communiquer les deux oreillettes chez le fœtus. Il disparaît à la naissance. Sa persistance pathologique détermine des troubles particuliers qui constituent la *maladie bleue.* ‖ *Trou de Monro,* Orifice ovalaire, situé dans l'encéphale, qui fait communiquer entre eux le troisième ventricule et les ventricules latéraux. *Trous de conjugaison,* Trous formés par la réunion des échancrures des vertèbres par où sortent les nerfs rachidiens. ‖ *Trou vertébral,* Trou séparant le corps des vertèbres de leur apophyse épineuse. L'ensemble des trous vertébraux constitue le canal rachidien. ‖ *Trou obturateur* ou *sous-pubien,* Trou situé à la partie inférieure de l'os iliaque, limité par le pubis à sa partie antérieure, par l'ischion dans sa partie postérieure. Cet anneau osseux est fermé par la membrane obturatrice et traversé par les vaisseaux et nerfs obturateurs.

— Constr. *Être sur le trou* Se dit des pierres extraites de la carrière, mais qui sont encore près du puits d'extraction. ‖ *Trou au chat,* Cloture.

— Écon. rur. *Trou à fumier,* Fosse pratiquée en terre, pour recevoir le fumier.

— Fortif. *Trou de loup,* L'une des défenses accessoires de la fortification.

— Jeux. Ouverture pratiquée au pied de la muraille, du côté opposé à la grille, dans un jeu de paume. ‖ Au trictrac, Avantage de douze points que l'on marque en plaçant un fichet dans un trou.

— Géol. *Trous de nains,* Phénomène superficiel dû à la transformation en gypse de l'anhydrite par l'hydratation directe. Le foisonnement de l'anhydrite donne naissance à des protubérances souvent creuses et dont la hauteur peut atteindre 1m,30, leur effondrement produit les trous de nains de la Sierre méridionale du Hartz.

— Mar. Abri pour les bâtiments, sur une côte. Petit us. *Trou d'écoute,* Chacun des trous ronds creusés obliquement dans des bouts de bois, pour faire passer les écoutes. *Trou de cueilleret,* Chacun des trous pratiqués dans la voûte de cavalière, pour donner un écoulement à l'eau dont les lames couvrent quelquefois cette voûte. *Trou du chat,* Vide entre le plancher d'une hune et le mât, pour laisser passer un homme et des cordes les manœuvres. *Trou de la clef,* Ouverture qui reçoit la clef d'un mât.

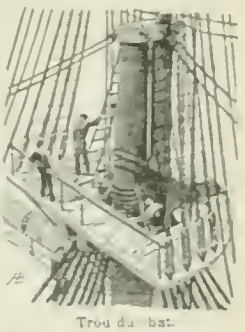

Trou du bas.

— Peint. Vide laissé mal à propos dans une toile. ‖ Partie du premier plan qui, étant de même valeur que le fond, est reculée par ce fait et ressemble à un trou creusé dans ce premier plan.

— Techn. *Trou d'homme,* Ouverture pratiquée dans une chaudière à vapeur ou un fourneau, et assez grande pour permettre le passage à un homme qui veut visiter et réparer l'intérieur du récipient.

— Théâtr. *Trou du souffleur,* V. SOUFFLEUR.

— PROV. : **A petit trou, petite cheville,** Il faut mettre en tout une proportion, une mesure convenable. **Autant de trous, autant de chevilles.** Se dit en parlant d'un expédient qui trouve en toute circonstance un expédient pour se tirer d'affaire.

— ENCYCL. Fortif. Le *trou de loup* est un trou de forme tronconique, de 1m,20 de profondeur, avec un diamètre de 2 mètres à l'ouverture et de 0m,80 au fond. Dans ce fond est planté solidement un fort piquet, terminé en haut par une pointe aiguë. Le trou de loup est opposé comme obstacle à la marche d'ennemis venant attaquer un ouvrage.

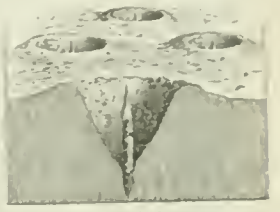

Trous de loup.

— Anat. *Trous de la base du crâne.* La partie inférieure ou base de la boîte crânienne est percée de nombreux orifices dont les plus importants sont les suivants, en allant d'avant en arrière : 1° trous de la lame criblée de l'ethmoïde, donnant passage aux filets du nerf olfactif ; 2° fente sphénoïdale, par où passent tous les nerfs moteurs de l'œil pathétique, moteurs oculaires externe et commun et la branche ophtalmique du trijumeau ; 3° canal optique laissant passer le nerf optique et l'artère ophtalmique ; 4° trou grand rond, par où passe le nerf maxillaire supérieur, 5° trou ovale, par où passe le nerf maxillaire inférieur, 6° trou déchiré antérieur, par où sortent les nerfs grands pétreux ; 7° trou du canal carotidien, par lequel l'artère carotide interne arrive au cerveau ; 8° trou déchiré postérieur, où passent les nerfs glosso-pharyngien, pneumogastrique et spinal ; 9° trou du conduit auditif interne laissant passer le nerf facial et le nerf auditif ; 10° trou occipital, dans l'os de ce nom, le plus important des trous de la base du crâne donnant passage au bulbe rachidien, au nerf spinal et à l'artère vertébrale.

TROU du lat. *thursus ;* gr. *thursos* n. m. Tronçon. *Un* TROU *de chou.* Biche.

TROU (LE), ville des Antilles, au versant septentrional de Saint-Domingue (république d'Haïti ; 15.000 hab. Superbe port de la Liberté.

TROUBADOUR et **TROUVÈRE** (ces deux mots se rattachent l'un et l'autre au verbe *trouver,* pris au sens ancien de composer en vers (cf. le grec *τρόπος,* de même ; mais *trouvere* est la forme du cas sujet dans la langue d'oïl, le cas régime est *troveor,* tandis que *troubadour* est la forme du cas régime dans la langue d'oc, le cas sujet est *trobaire* n. m. latter. Poète ayant composé dans l'ancienne langue française. Le premier de ces deux mots désigne les poètes en langue d'oc, le second ceux en langue d'oïl.

— Adjectiv. : *Art, Costume* TROUBADOUR.

— ENCYCL. Les ancêtres des *troubadours* et des *trouvères* sont les jongleurs. V. ce mot. De bonne heure, à l'art de réciter des vers quelques jongleurs joignirent celui d'en composer : ce sont ceux-là qui furent qualifiés « trouveurs ». Les troubadours allaient ordinairement de cour en cour, séjournant plus ou moins longtemps dans chacune d'elles selon le succès qu'ils y obtenaient. Au nord, au contraire, nous voyons d'assez bonne heure des trouvères attachés à la personne des grands seigneurs : Robert d'Artois et Charles d'Anjou, au XIIIe siècle, en avaient plusieurs à leurs gages. C'est surtout dans ce milieu seigneurial que le rôle et la condition des trouvères se transforma. Bientôt, en effet, quelques-uns furent jugés capables d'écrire et de transmettre à la postérité les faits et gestes de leurs protecteurs : ils devinrent alors de véritables historiographes ; ainsi, Froissart, Chastellain, Molinet et Mes[illegible]not. La condition du trouvère était surtout fort rehaussée s'il avait fait des études et savait le latin ; on lui demandait alors de traduire ou d'imiter les œuvres de l'antiquité, où l'on

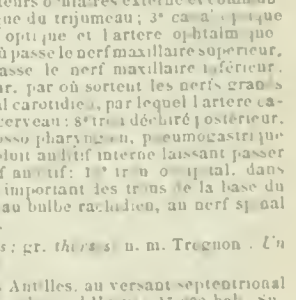

Troubadours (XIIIe s.)

TROUBADOURISME [illegible] m. Fam. et par ironie [illegible] de troubadour.

TROUBAT *Jean* [illegible], littérateur français, né à [illegible] en 1[illegible]. Il fut [illegible] secrétaire de Sainte-[illegible] exécuteur testamentaires et son légataire [illegible]. Après avoir été, pendant treize ans, bibliothécaire [illegible], il entra, après la suppression [illegible] à la Bibliothèque nationale, où il devint [illegible] des Sociétés savantes. Il a publié [illegible] mes de Sainte-Beuve, notamment la [illegible] avec *Proudhon*; trois volumes [illegible], qui lui valurent sous le titre de *Poésies inédites*, les *Chroniques parisiennes*, publiées par [illegible] à son ami Justo Olivier, de [illegible] pour la Revue suisse, des articles sur les [illegible] *le Chandelier*, roman par lettres; [illegible] et Il a publié, en outre, [illegible] *Instructions; le* [illegible] *Pensées et Fragments*, 1878, *Le* [illegible] *Portraits et Pensées*, 1888; *Souvenirs* [illegible] une *Amitié* [illegible], *Max Buch* [illegible]; *Portraits de Femmes*, 1[illegible]; *Sainte-*[illegible] *et Proudhon*.

TROUBETSKOI [illegible] plus anciennes familles [illegible] Elle remonte son origine [illegible] grand-duc [illegible] et [illegible] à la [illegible] de [illegible] Le prince DMITRI [illegible] Troubetskoi fut [illegible] commencement du [illegible] [illegible] des [illegible] de la Russie [illegible] Pierre le Grand [illegible] gouverneur de [illegible] Troubetskoi, fut [illegible] prisonnier [illegible] Narva, [illegible] ne recouvra [illegible] [illegible] Troubetskoi [illegible] [illegible] Troubetskoi [illegible] [illegible] Troubetskoi

— Sorte de portefeuille à compartiments, dans lequel on réunit les instruments ou des outils dont on a l'occasion de se servir fréquemment : *Trousse de chirurgien, d'architecte, de pêcheur, de barbier,* etc. ‖ Ruban de lainc terminé par une sorte de houppe. ‖ Lanière de cuir dont on entoure la queue d'un cheval. ‖ *Donner la trousse à quelqu'un*, Le flouer, l'attraper. (Vx.)

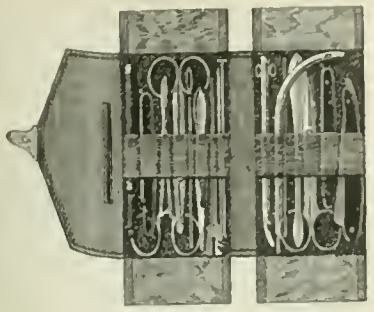
Trousse de chirurgien.

— Archéol. Carquois dans lequel l'arbalétrier portait ses carreaux et qui s'appelait aussi COUTRE. ‖ Gaine à nombreux compartiments dans laquelle on portait un attirail de couteaux et autres instruments.

— Féod. *Droit de trousse,* Taxe en agneaux et oies levée dans le Berry.

— Milit. Sorte de pochette dans laquelle le soldat renferme du fil, des aiguilles, boutons, ciseaux, etc. : TROUSSE *garnie.* TROUSSE *à boutons.* ‖ *Trousse à clous,* Sorte de paquet que l'on confectionne, dans les régiments de cavalerie, généralement avec de la toile provenant d'effets hors de service, pour contenir les clous à ferrer et les crampons à glace que tout cavalier doit emporter en campagne dans la poche à fers.

— Min. *Trousse à picoter,* Cadre en bois de chêne, de fort équarrissage, qui sert à exécuter le picotage d'un puits. ‖ *Trousse porteuse,* Cadre serré entre les parois d'un puits, à l'aide de coins, pour consolider le cuvelage de ce puits. ‖ *Trousse plate,* La dernière des trousses à picoter qui supporte toutes les autres.

— Pêch. Syn. de VERMÉE.

— Physiq. *Trousses d'objectifs,* Ensemble d'un certain nombre de lentilles achromatiques qui peuvent être associées de diverses façons sur une monture unique, pour donner des objectifs de distances focales différentes.

— Techn. Cordage dont se sert le charpentier pour élever des fardeaux de poids moyen. ‖ Ensemble des rondelles et des taillants d'un cylindre de fonderie. ‖ Cylindre lui-même, muni de ses taillants et de ses rondelles. ‖ Nombre de feuilles de fer battu pliées en deux. ‖ Paquet de tringles d'acier destinées à être forgées en lames de sabre.


Trousses (XVIe s.).

— n. f. pl. Chausses bouffantes avec des bas d'attache de page, que portaient les pages et aussi les novices de l'ordre du Saint-Esprit.

— *Aux trousses de,* A la poursuite de : *Courir* AUX TROUSSES *d'un voleur.* ‖ A la suite de : *Avoir les gendarmes* À SES TROUSSES.

TROUSSEAU (*trou-so* — d'une anc. forme *trossel,* répondant à l'ital. *torsello,* et qui est un dimin. de *trousse*) n. m. Petite trousse, lasse, paquet : *Un* TROUSSEAU *de clefs.*

— Linge, vêtements et parures qu'on donne à une personne du sexe féminin, lorsqu'on la marie ou qu'elle entre en religion : *Le* TROUSSEAU *d'une mariée.* ‖ Effets exigés d'un jeune homme ou d'une jeune personne qui entrent comme pensionnaires dans une maison d'éducation.

— Anat. Très petit faisceau de fibres ou de vaisseaux très fins : TROUSSEAU *de fibres.*

— Archéol. *Trousseau de flèches,* Ensemble des flèches ou des carreaux contenus dans un carquois d'archer ou une trousse d'arbalétrier.

— Monn. Coin qui portait l'empreinte de l'effigie ou de la croix qui servait à marquer la monnaie quand ou la fabriquait au marteau.

— Vitic. Variété de cépage rouge cultivée dans le département du Jura. Syn. CHANCE, PLANT DE TOISSEY, TRISSEAU, TRUSSIOT, VERROT PAILLÉ, etc.

TROUSSEAU (Armand), médecin français, né à Tours en 1801, mort à Paris en 1867. Trousseau fut maître d'études au collège de Châteauroux et continua quelques années la carrière universitaire; il entra ensuite en relation avec Bretonneau et commença à Tours ses études médicales. Il fut reçu docteur à Paris en 1825 et, l'année suivante, agrégé de médecine. Successivement médecin des hôpitaux, professeur de thérapeutique, il eut dans son enseignement un énorme succès, qui s'accentua lorsque, en 1852, il fut nommé professeur à l'Hôtel-Dieu. C'est de cette époque que datent ses célèbres *Cliniques médicales de l'Hôtel-Dieu.* Trousseau fut un thérapeute éminent; il vulgarisa l'opération de la trachéotomie décrite par son maître Bretonneau et son *Traité de thérapeutique* fut longtemps classique. Outre les ouvrages cités, on lui doit un grand nombre de mémoires; il mourut d'un cancer, ayant prédit sa mort avec une exactitude surprenante.

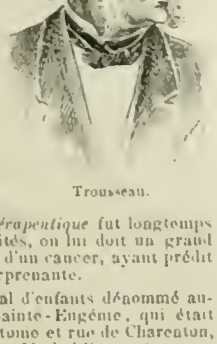
Trousseau.

Trousseau (HÔPITAL), hôpital d'enfants dénommé autrefois Sainte-Marguerite et Sainte-Eugénie, qui était situé rue du Faubourg-Saint-Antoine et rue de Charenton, et qui fut transféré plus tard rue Michel-Bizot, 158.

TROUSSE-BARRE n. f. invar. Navig. fluv. Morceau de bois qui sert à faire joindre ensemble les coupons d'un train à flotter.

TROUSSE-ÉTRIERS n. m. invar. V. PORTE-ÉTRIERS.

TROUSSE-GALANT n. m. Pathol. Nom ancien du choléra sporadique, maladie qui *trousse* en peu de temps l'homme le plus vigoureux. ‖ Nom donné à plusieurs maladies qui emportent très vite ceux qui en sont atteints.

TROUSSE-NEZ n. m. invar. Syn. de TOUT-NEZ.

TROUSSE-PET (*pè*) n. m. invar., **TROUSSE-PÈTE** (*trousser,* et *pet* n. f. invar. Pop. Nom qu'on donne par mépris à un enfant : *Un petit* TROUSSE-PET. *Entendez cette morveuse, cette* TROUSSE-PÈTE!

TROUSSE-PIED n. m. invar. Art vétér. *Moyen de contention,* Lanière qui tient plié le pied d'un animal domestique, pour l'empêcher de frapper, lorsqu'on veut le soumettre à quelque opération.

TROUSSE-QUEUE n. f. invar. Morceau de cuir rond qui, dans le harnachement du cheval, passe sous le tronçon de la queue de l'animal.

TROUSSEQUIN (*trou-se-kin* — de *trousse,* peut-être par l'intermed. du flamand *tros* n. m. Selle. Partie postérieure d'une selle qui est plus relevée que les autres parties de cette selle. V. SELLE.

— Arg. Derrière : *Il lui a donné un coup de pied dans le* TROUSSEQUIN.

— Techn. V. TRUSQUIN.

TROUSSEQUINER v. a. Techn. V. TRUSQUINER.

TROUSSER (*trou-sé* — de l'anc. franç. *trons, tros* ou *tron,* tronçon, dérivé du lat. *thyrsus* v. a. Replier, relever, pour empêcher de traîner : TROUSSER *ses jupes.*

— Expédier vite, en parlant d'une affaire, d'un repas.

— Faire mourir rapidement, particulièrement en parlant d'une maladie : *Ce mal l'a* TROUSSÉ *en deux heures.*

— *Trousser quelqu'un,* Relever ses vêtements : TROUSSEZ *cet enfant; il va se salir.* ‖ *Trousser une femme,* Relever ses jupes; ne se dit que dans un sens obscène. ‖ *Trousser bagage,* Partir brusquement. ‖ *Trousser quelqu'un en malle,* L'enlever. (Vx.)

— Art culin. En parlant d'une volaille, d'un gibier, Replier ses membres le long du corps, avant la cuisson.

— Hortic. Plier, relever et attacher, en parlant des menues branches qui croissent trop bas.

— Mar. Courber en dedans.

— Maneg. Nouer la queue du cheval ou faire usage de trousse-queue.

— v. n. Manèg. Plier, et particulièrem. Plier trop le jarret, en parlant du cheval. ‖ Lever trop le jarret.

Troussé, ée part. pass. du v. Trousser.

— Lié avec un trousse-queue : *Une queue de cheval* TROUSSÉE.

— Fam. Fait, exécuté : *Un compliment bien* TROUSSÉ. ‖ Tourné, bâti, en parlant d'une personne ou d'un animal : *Voilà un gaillard bien* TROUSSÉ.

— *Troussé à la diable* ou *à la turque,* Mal troussé.

Se trousser, v. pr. Trousser ses vêtements.

TROUSSIÈRE (*trou-si*) n. f. Constr. Corde avec laquelle on unit deux pièces d'un échafaud.

TROUSSIS (*trou-si* — de *trousser* n. m. Pli que l'on fait à un vêtement pour le raccourcir.

TROUSSOIRE (*trou-soir*), n. f. Archéol. Agrafe dont se servaient les femmes pour relever leur robe. ‖ Nom qu'on donnait autrefois à une espèce de jupe.

— n. f. Techn. Pince d'émailleur.

TROUVABLE adj. Qui peut être trouvé.

TROUVAILLE (*ea-ill* [*ll* mll.] n. f. Découverte heureuse : *Faire une* TROUVAILLE, *une bonne* TROUVAILLE.

— Objet heureusement trouvé ou découvert : *Cette expression est une vraie* TROUVAILLE.

TROUVÉ (Gustave), constructeur français d'instruments de précision, né à La Haye-Descartes en 1839. Élève de l'École des arts et métiers d'Angers, il créa à Paris, en 1866, un établissement pour la fabrication des instruments de précision. Il en a inventé ou perfectionné un grand nombre : l'explorateur et extracteur électrique, le polyscope électrique, assurant le diagnostic des maladies de la gorge, de l'oreille, de l'œil etc.; le moteur électro-sphérique à double mouvement; le gyroscope électrique 1865; le canon électrique (1866); le télégraphe militaire portatif 1872; l'élément constant et continu 1873; la machine dynamo-électrique ou magnéto-électrique 1875; le tricycle électrique (1881); le photophone électrique Trouvé-Helot 1883; la lampe de sûreté électrique (1884); le guidon et le projecteur électriques pour le tir nocturne 1885; un nouveau mode de construction des hélices de navires (1886); la sirène électrique, signal d'alarme (1886), etc.

TROUVER v. a. Rencontrer, apercevoir dans le lieu où l'on est : TROUVER *un trésor.*

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.
BOILEAU

— Fig. Découvrir. Être mis en possession ou en présence de : *Chacun s'efforce de* TROUVER *le bonheur.*

— Reconnaître, constater l'existence, la présence de : *On* TROUVE *de bonnes gens partout.* Surprendre : TROUVER *quelqu'un en faute.* Découvrir : TROUVER *la solution d'un problème. Celui qui* TROUVA *la raison ne sut pas en tirer parti.* Imaginer : TROUVER *des expédients.* Procurer, ménager à soi ou à autrui : TROUVER *un logement convenable.* Voir, constater : *Je l'ai* TROUVÉ *très malade.* Juger, estimer : *Je vous* TROUVER *bon de le croire.* Citer, désigner : TROUVEZ-*moi un homme qui vaille celui-là.*

— *Trouver à,* Reconnaître, après examen ou expérience, à : *Je vous trouve beaucoup de talent* Trouver le moyen, l'occasion de : *Il a trouvé à vendre sa maison.*

— Loc. div. *Trouver à dire,* Trouver une réponse. ‖ *Trouver à dire, à redire,* Trouver des raisons de blâmer, de reprendre : *Il trouve à dire à tout ce qu'on fait.* ‖ *Trouver à qui parler,* Rencontrer quelqu'un qui se montre capable de tenir tête dans la discussion ou autrement. ‖ *Trouver bon, Trouver mauvais,* Approuver, désapprouver. ‖ *Trouver bon que,* Formule de politesse analogue à : *Permettez que, Avec votre permission.* ‖ *Trouver son compte,* Avoir avantage. ‖ *Trouver moyen de,* Découvrir la manière de, des expédients pour. ‖ *Trouver grâce aux yeux, devant les yeux de,* Plaire à, s'attirer la bienveillance de. ‖ *Trouver quelqu'un sur son chemin,* Rencontrer ce lui un obstacle à ses desseins. *Trouver son maître,* Trouver quelqu'un de supérieur à soi. ‖ *Aller trouver quelqu'un,* Se rendre auprès de lui. *Trouver le mot de l'énigme,* Découvrir un secret que l'on avait cherché inutilement à connaître. ‖ *Trouver le temps long,* S'ennuyer. *Qui ne cherche ne trouve,* Celui qui cherche a mo tourmenter, a me nuire, me trouve prêt à lui rendre ses mauvais procédés.

— PROV. et LOC. PROV. **Prendre son bien où on le trouve** V. PRENDRE. ‖ **Cherchez et vous trouverez** V. CHERCHER.

— ALLUS. HIST. *J'ai trouvé* V. EURÊKA.

— SYN. Trouver, rencontrer. V. RENCONTRER. — Trouver découvrir, inventer V. DÉCOUVRIR. — Trouver à redire, blâmer, censurer. V. BLÂMER.

Trouvé, ée part. pass. du v. Trouver.

— Qui est neuf, original, heureusement imaginé, rencontré. *Voilà un mot qui est* TROUVÉ, *véritablement* TROUVÉ.

Tout trouvé, Qui se présente de soi-même, qu'on n'a pas besoin de chercher, qui s'offre naturellement à l'esprit. *La moyen est tout trouvé.*

Se trouver, v. pr. Se rencontrer, exister. *Plante qui* SE TROUVE *partout.*

— Être dans un lieu déterminé, assister à quelque chose. *Je* ME TROUVE *ici contre mon gré.* Être dans une certaine situation : *Il* SE TROUVE *fort à l'aise.*

— Se juger : *Il qui* SE TROUVE *peu d'esprit*

— Découvrir, reconnaître en soi, s'attribuer : *Je* ME TROUVE *plus de vigueur que je ne pensais.*

— Loc. div. *Se trouver bien, Se trouver mal,* Juger que l'on est bien ou mal : *Je* ME TROUVE BIEN *chez vous.* Être bien ou mal : *Je ne* ME TROUVE *pas* BIEN *depuis hier. Se trouver bien* ou *mal de,* Avoir lieu d'être satisfait ou mécontent de : *Il* SE TROUVA BIEN D'AVOIR *suivi mes conseils.* ‖ *Se trouver mal,* Éprouver une faiblesse, tomber ou être sur le point de tomber en syncope

— Loc. fam. : *Il ne s'était jamais trouvé à telle fête, à telle noce,* Il n'avait jamais été si bien battu, si tourmenté. *Il se trouve la comme Tabarin à noce, comme le diable dans les pois,* etc... Il se trouve fort à propos.

— Impersonnellem. *Il se trouve,* Il est, il existe : IL SE TROUVE *des gens qui n'aiment rien. Il se trouva que,* Il advint que : IL SE TROUVA QUE *la voiture était partie.*

— ENCYCL. *Objets trouvés.* Celui qui a trouvé fortuitement une chose perdue ne peut refuser de la rendre au propriétaire, ni même exiger un salaire; mais, lorsque le propriétaire a publié, à l'avance, qu'il donnerait une récompense à celui qui lui remettrait ce qu'il a perdu, cette récompense est obligatoire.

D'après le Code civil (art. 2279), les détenteurs d'objets perdus peuvent en disposer librement, sauf au propriétaire à les reclamer dans le délai de trois ans, à compter du jour de la perte. Mais, d'après une circulaire du ministre des finances du 3 août 1825, dont les règles sont suivies en pratique, l'inventeur doit déposer les objets trouvés entre les mains de l'autorité ou de la justice (à la mairie ou au commissariat de police), et, si trois ans s'écoulent sans qu'aucune réclamation ait été faite par le propriétaire, l'objet déposé doit être rendu à l'inventeur, qui en devient propriétaire. Quiconque n'effectue pas le dépôt ainsi prescrit et s'approprie l'objet trouvé est passible des peines édictées par l'art. 401 du Code pénal contre le vol. V. ÉPAVE.

Signalons, comme se rattachant à la matière : 1° la loi du 31 mars 1896, autorisant et réglementant la vente des objets abandonnés ou laissés en gage par les voyageurs aux aubergistes et hôteliers; 2° la loi du 31 décembre 1903 contenant des dispositions analogues en ce qui concerne les objets abandonnés chez les ouvriers ou industriels auxquels ils avaient été confiés pour être travaillés, façonnés, réparés ou nettoyés.

TROUVÈRE n. m. V. TROUBADOUR.

Trouvère (LE), opéra italien en quatre actes, paroles de Salvatore Cammarano, musique de Verdi, représenté à Rome, au théâtre Apollo, le 17 janvier 1853; puis au Théâtre Italien de Paris, le 23 décembre 1854. Le livret fut traduit en français par Emilien Pacini, et l'ouvrage parut à l'Opéra le 12 janvier 1857.

Livret. Le sujet du *Trouvère* a été tiré d'un drame espagnol d'Antonio Garcia Gutierrez. Une bohémienne, accusée par le comte de Luna d'avoir jeté un sort sur son jeune enfant malade, a été brûlée vive. Azucena, sa fille, veut la venger; elle enlève un des deux fils du comte pour le tuer; mais elle se trompe, et c'est son propre enfant qu'elle jette dans une fournaise ardente. Elle fait de l'autre un *trouvère,* qui a grandi à ses côtés, se croyant son fils, sous le nom de Manrique. C'est sur cette situation que la toile se lève. Le comte de Luna, mort, a eu pour héritier de son nom et de sa fortune, son fils. Celui-ci aime la belle Léonore et veut l'épouser; mais elle lui préfère un jeune aventurier qui n'est autre que Manrique, le trouvère. Les scènes d'amour et de jalousie se succèdent. Le puissant comte de Luna emploie la force pour vaincre la résistance de Léonore; il fait enfermer Manrique dans une tour, puis, avec la bohémienne, dans un horrible cachot. Léonore, pour sauver son amant, dit au comte qu'elle cède à ses désirs; ensuite elle va trouver Manrique dans le cachot pour lui proposer de fuir; elle sera prisonnière à sa place. Il refuse, et Léonore qui a pris du poison pour échapper au comte, tombe à ses pieds et meurt. Pendant cette scène, la bohémienne dort. Le comte paraît, il donne l'ordre de conduire Manrique au supplice et il traîne la bohémienne près d'une fenêtre pour qu'elle voie. Manrique est exécuté. « C'était ton frère! s'écrie-t-elle au comte, tu es vengée, ô ma mère! »

Partition. A côté de quelques vulgarités, et d'une certaine monotonie dans l'accompagnement et les effets d'orchestre, il y a dans la partition de Verdi une richesse d'inspiration et une puissance d'action admirables.

Dans le premier acte, il faut citer l'air brillant de Léonore : *L'amour ardent.* Au second, la chanson de la bohémienne, en mouvement de valse : *La flamme brille*; le duo d'Azucena et de Manrique; le grand air de Luna : *Son regard, son doux sourire,* morceau plein de grâce et d'ardeur passionnée, et le finale : *Ociel! Manrique,* dans lequel les phrases de Léonore, entrecoupées de courts silences, peuvent être considérées comme un effet trouvé par Verdi pour exprimer les battements du cœur sous l'influence de fortes émotions, effet dont il se sert admirablement au quatrième acte dans la page maîtresse de la partition, la scène du *Miserere.* Pendant que des moines invisibles psalmodient le *Miserere,* Léonore, au désespoir, chante une plaintive cantilène, puis un chant large et mélancolique se fait entendre : c'est la voix de Manrique qui dit adieu à la vie et supplie sa maîtresse de lui garder un fidèle souvenir. Le glas funèbre de la cloche vient s'ajouter

Troyes (*troi-ss*) n. m. pl. Groupe de papillons établi par Latreille. — *Un* TROYEN.

— ENCYCL. Linné avait divisé les papillons vrais *papilio*, qui appelait chevaliers *équites*, en chevaliers grecs et chevaliers troyens. Les seconds se caractérisaient par les taches rouges de leur poitrine.

TROYES, ch.-l. du départ. de l'Aube, à 167 kilom. de Paris, sur la Seine, qui y reçoit la Barse ; 53.146 hab. *Troyens, ennes*. Ch. de f. Est. Evêché. Industrie active de la bonneterie de coton ; fabrication de mettiers et d'aiguilles pour la bonneterie, de grosse chaudronnerie, de pompes, de coffres-forts, de papiers et de cartonnages, de « blanc de Troyes », etc. Charcuterie et biscuits renommés.

Armes de Troyes.

Les principaux monuments offrent de beaux spécimens d'un art qui fut propre à la région troyenne. La cathédrale Saint-Pierre du XIIIe au XVIe s. possède un riche trésor. L'église de la Madeleine, de la fin du XIIe siècle, agrandie au XVIe, est remarquable surtout par son jubé gothique de l'époque de Louis XII ; l'église Saint-Urbain (XIIIe s.) a de beaux vitraux du XIVe siècle et un bas-relief attribué à Gentil. L'école troyenne du XVIe siècle, si féconde en talents originaux, se continua du reste jusque vers le milieu du XVIIe siècle : le sculpteur Gentil et les peintres verriers Linard, Gontier et Macadré en procédaient encore. Le plus remarquable des édifices civils est l'hôtel de ville, du XVIIe siècle. Les antiques maisons de bois qui donnaient à la vieille ville un aspect caractéristique ont presque toutes disparu. Parmi les quelques hôtels en pierre qui ont subsisté, il faut citer : l'hôtel des Ursins (XIVe s.) ; l'hôtel de Vauluisant et l'hôtel de Mauroy. Le tracé des anciennes fortifications est marqué par de larges promenades plantées d'arbres. — L'arrondissement a 9 cant., 121 comm. et 110.261 hab. ; le 1er canton a 11 comm. et 18.172 hab. ; le 2e canton 13 comm. et 9.750 hab. ; le 3e canton 7 comm. et 23.050 hab.



Cathédrale de Troyes.

Histoire. Ancienne capitale de la tribu gauloise des *Tricasses*, Troyes reçut, au temps de la domination romaine, le nom d'*Augustobona Tricassium*, qui fut abrégé en *Tricasses*, puis *Trecæ*, d'où le nom actuel. Au Ve siècle, Troyes était une ville épiscopale, et, d'après la légende, c'était un évêque, saint Loup, qu'elle dut d'être épargnée par les hordes d'Attila par contre, au IXe siècle, elle fut ravagée par les Normands. Dès le VIe siècle, elle était la résidence d'une famille de comtes puissants, qui eut un peu le comté de Champagne. Les comtes de Champagne, dont deux se tenaient ordinairement à Troyes. Philippe le Bel y convoqua pour la première fois, en 1288, l'assemblée judiciaire connue sous le nom de *Grands Jours de Troyes*.

Le traité qui fut signé à Troyes le 21 mai 1420, donnant la couronne de France à Henri V, qui n'avait plus qu'à attendre la mort de Charles VI pour prendre le titre et recevant immédiatement le droit d'exercice du pouvoir. Le roi d'Angleterre épousait Catherine, fille de Charles, laquelle recevait personnellement une rente de 2 000 francs par mois. Des états généraux, simulacre d'assemblée, ratifièrent quelques mois après ce traité, le plus honteux que jamais gouvernement français ait signé, et dont la mort bientôt survenue (1422) de Henri V empêcha seule les désastreux effets.

TROYON Constant, paysagiste français, né à Sèvres en 1813, mort à Paris en 1865. Il fut employé tout jeune dans les ateliers de décoration de la manufacture de porcelaine de Sèvres, dessina sous la direction de Riocreux et, entraîné par son goût pour le paysage, se mit à voyager, gagnant sa vie à peindre, dans les fabriques, des vases et des assiettes et faisant partout des études d'après nature. Troyon débuta au Salon de 1833, avec trois tableaux médiocres : *la Maison Colas, à Sèvres ; la Fête de Sèvres et un Coin du parc de Saint-Cloud*. On le vit fort en progrès au Salon de 1835, où il exposait une *Vue de Sèvres* ; une *Vue du château de Saint-Cloud* et une *Vue des coteaux de Saint-Cloud*. Voici ses tableaux les plus marquants des Salons qui suivirent : *Vue des environs d'Argenton* (1836 ; *Vues prises à La Ferté-Saint-Aubin* (1837) ; *Vue du château de Saint-Cloud ; Entrée de l'allée noire ; Fête champêtre en Limousin* (1838) ; *Etude de paysage en Bretagne ; Vue des environs d'Orléans* (1840 ; *Tobie et l'Ange* (1841) ; *Baigneuses* (1842) ; *Environs de Vannes* (1843 ; *Forêt de Fontainebleau, sous bois* (1844) ; *Vue prise à Caudebec* (1845) ; *la Vallée de Chevreuse ; Coupe de bois ; le Braconnier ; Dessous de bois à Fontainebleau* (1846 ; *Chemin creux en Normandie ; Environs de La Haye ; Environs d'Amsterdam* (1848). Un voyage que l'artiste avait fait en Hollande en 1847 avait, en lui révélant les chefs-d'œuvre de Paul Potter et des animaliers hollandais, changé sensiblement l'orientation de ses idées. Ses paysages furent désormais animés de bœufs, de vaches, de moutons et de chiens, d'une exécution magistrale. Nous citerons, parmi les chefs-d'œuvre de l'apogée de son talent : *Environs de Sézanne ; le Village de Corfélia, en Brie ; le Moulin ; Etudes de moutons* (1849) ; *l'Abreuvoir ; Marché d'animaux ; le Troupeau* (1850 ; *Vallée de la Touques* (1853) ; *Bœufs allant au labour* (auj. au musée du Louvre) ; *Vache blanche ; Vache rouge ; Chiens courants et chiens d'arrêt* (1855) ; *le Retour à la ferme ; le Départ pour le marché ; Vache qui se gratte ; Vaches allant aux champs* (1859). A partir de ce temps, Troyon se tint à l'écart, travaillant toujours avec la même conscience et la même originalité, mais triste, malade, succombant, en pleine gloire, aux longues peines d'une existence que l'indifférence des amateurs avait rendue très dure et que leur tardive admiration ne pouvait plus soulager. On le tient pour un des maîtres de l'école naturaliste dite de 1830, pour un coloriste accompli et pour un animalier d'une exceptionnelle maîtrise.



Troyon.

TRUAND (*an*), **ANDE** [du celt. *tryan*, vagabond] n. Vagabond, qui fait profession de mendicité.

— adj. Propre aux truands : *Le type* TRUAND.

— n. m. Techn. Marchepied d'un métier de tisserand.

— ENCYCL. Au moyen âge, les *truands* qui tenaient à honneur de se recommander d'origines lointaines, et notamment de l'Egypte, étaient organisés en confréries, gouvernées par un véritable souverain. A Paris, ils se groupaient la nuit dans les ruelles reliant la rue Saint-Denis à la rue Poissonnière ; c'était la cour des Miracles, où l'homme le plus valide savait se transformer, pour exercer la mendicité, en manchots, bossus, culs-de-jatte, etc. Dans *Notre-Dame de Paris*, Victor Hugo a peint de main de maître les mœurs des truands et leur cour des Miracles, on peut aussi, pour s'en donner une idée vivante, lire les œuvres de Villon. V. COUR DES MIRACLES.

TRUANDAILLE (*da-ill* [ll mll.] — rad. *truand*) n. f. Pop. Tas de vagabonds : *Chassez-moi cette* TRUANDAILLE.

TRUANDER v. n. Faire le truand, vagabonder.

TRUANDERIE (*ri*) n. f. Profession de truand.

— Association ou réunion de truands, de vagabonds.

TRUANDISME (*dism'*) n. m. Genre de vie ou manière de parler propre aux truands.

TRUAU (*o*) n. m. Pêch. Sorte de filet.

TRUB, bourg de Suisse (cant. de Berne), dans l'Emmenthal : 2.600 hab. Ancienne abbaye de bénédictins.

TRUBLE ou **TROUBLE** (du lat. *tribula*, herse) n. f. Pêch. Poche de filet pour prendre le poisson dans les viviers ou sous les bergos des rivières.

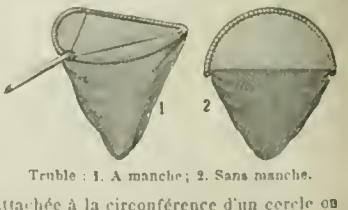

Truble : 1. A manche ; 2. Sans manche.

— ENCYCL. La *truble*, qui est le plus simple des filets, se compose d'une poche à large ouverture, terminée par une longue queue ; l'ouverture est attachée à la circonférence d'un cercle ou d'un châssis ovale, auquel est généralement ajusté un manche plus ou moins long.

TRUBLEAU (*blo*) n. m. Pêch. Petite truble ou trouble. || On dit aussi TROUBLEAU.

TRUBLET (Nicolas-Charles-Joseph), littérateur français, né et mort à Saint-Malo (1697-1770). Il entra fort jeune dans les ordres et, après la mort de Clément XI, en 1721, suivit à Rome l'abbé de Tencin, nommé conclaviste du cardinal de Bissy. Il profita de ce séjour pour se livrer à ses goûts d'érudition et de critique et, de retour en France, il commença sa réputation par des études critiques sur le *Télémaque* dans le « Mercure de France ». Comme Fontenelle et La Motte, il attaquait la poésie au profit de la prose. Malheureusement pour lui, il prit à partie la *Henriade* de Voltaire; celui-ci riposta par quelques vers célèbres de la satire du *Pauvre diable*, qui ont jeté sur le pauvre abbé un ridicule ineffaçable :

> L'abbé *Trublet* alors avait la rage
> D'être à Paris un petit personnage.
> Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
> L'esprit d'autrui par supplément servait:
> Il entassait adage sur adage,
> Il compilait, compilait, compilait! ...

Cependant, Trublet entra à l'Académie en 1761. On a de lui : *Essais de morale et de littérature* (1735 et 1768); *Pensées choisies sur l'incrédulité* (1737); *Panégyriques de saints suivis de réflexions sur l'éloquence* (1755 et 1761); *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Fontenelle et de La Motte* (1759); etc.

TRUBLOT, personnage d'Em. Zola dans *Pot-Bouille*. Trublot est le séducteur professionnel des bonnes, cuisinières, femmes de chambre.

TRUC (*truk'* — mot gascon; de *truca*, frapper) n. m. Sorte de billard, plus long que ceux sur lesquels on joue habituellement. || Coup à certains jeux.

— Fam. Habileté, savoir-faire : *Avoir du* TRUC. || Moyen adroit ou subtil : *Les* TRUCS *du métier*. || *Avoir le truc*, Avoir le genre d'esprit nécessaire, la connaissance des moyens : *Avoir le* TRUC *du commerce*. || *Débiner le truc*, Révéler le secret.

— Pop. *Faire le truc*, Se livrer à la prostitution.

— Littér. Habileté qu'ont les faiseurs de drames et de romans à ménager, dans une pièce ou dans un feuilleton, les situations émouvantes, à suspendre ou à prolonger l'intérêt. || Se dit aussi, mais au plur., des recettes banales, des procédés à l'usage des littérateurs qui font des ouvrages de commande.

— Théâtr. Mécanisme pour mouvoir certains décors et exécuter des changements à vue. || Moyen dont on se sert pour faire paraître et disparaître un objet.

TRUC n. m. Jeux. Jeu de cartes qui se joue avec un jeu de trente-deux cartes entre deux ou quatre joueurs, dans ce dernier cas, deux contre deux.

— Encycl. Le truc est un jeu dans lequel chaque joueur cherche à *bluffer* son adversaire. Le *sept* est la plus forte carte, puis viennent par ordre le *huit* et l'*as*; les autres cartes conservent leur valeur habituelle : *roi, dame, valet, dix* et *neuf*.

Le donneur distribue trois cartes à chaque joueur, une par une. Le premier en cartes joue à découvert la carte qui lui plaît. Le second, s'il lui convient, et avant d'abattre sa carte à son tour, dit : *deux* ou *trois* ou *quatre* points; le premier répond suivant le cas, *je tiens* ou *je passe*. S'il tient, le second joueur abat sa carte; au contraire si le premier répond je passe, il paye à son adversaire le montant de son offre. Les choses se passent ainsi de proche en proche, chaque joueur enchérissant sur la précédente offre. Celui des deux joueurs, si l'on joue à deux, ou les deux partenaires, si l'on joue à quatre qui ont atteint les premiers le point fixé d'avance, gagnent.

TRUC ou **TRUCK** (*truk'* — mot angl.) n. m. Sorte de camion, de lourd chariot.

— Ch. de f. Plate-forme exhaussée au-dessus d'une voie ferrée, pour charger aisément les voitures sur les wagons. || Wagon en plate-forme, sur lequel on effectue le transport des voitures, madriers, troncs d'arbres et autres objets encombrants.

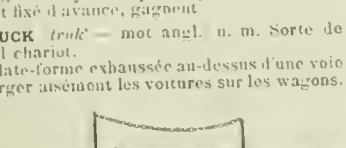

Truc (ch. de f.).

— Constr. Sorte de petit chariot roulant sur rails et établi sur les cintres d'un grand pont en construction. || Sur ce chariot se meut un treuil servant à élever, descendre, transporter les matériaux.)

TRUCAGE (*kaj'* — rad. *truc*) n. m. Fam. Emploi de moyens adroits et peu délicats pour arriver à ses fins, particulièrement pour tromper le public. || Ensemble de procédés à l'aide desquels on donne à des objets modernes un air de vétusté qui augmente leur prix. On écrit aussi TRUQUAGE.)

— Encycl. La passion des amateurs pour les objets anciens a donné naissance à une industrie, le *trucage*, qui consiste à donner à du neuf un vernis tel, que le plus expérimenté le prend pour du vieux. Dans certaines villes d'Italie et de Hollande fonctionnent des ateliers occupés d'une année à l'autre à la fabrication des Titien, des Véronèse, des Pérugin, des Van Dyck, des Rubens, etc. Vienne à la spécialité de la taille du cristal de roche et des ors du XIIIe siècle, Florence reproduit les armures du XIVe siècle à s'y méprendre, Londres pétrit les pâtes tendres de Sèvres, Constantinople forge les armures orientales, Madrid damasquine les épées, Dresde sculpte les ivoires, Aix-la-Chapelle se charge de la vieille vaisselle plate, Berlin s'est réservé la reproduction des poteries romaines, Amsterdam s'occupe du fer ouvré, Rotterdam des porcelaines de la Compagnie des Indes, Odessa fabrique des vases et de faux bijoux antiques. A Paris, tout y passe : faïences, biscuits, émaux, terres, laques, grès, verreries, albâtres, marbres, tapisseries.

Les procédés sont aussi variés qu'ingénieux : on vieillit un bronze tout neuf en le faisant ronger à l'eau-forte, les ivoires fraîchement travaillés en les plongeant dans du sirop de calabre, on plonge dans un acide, puis on enfouit quelque temps dans la terre des bracelets, des miroirs, des fibules et autres objets copiés sur de bons modèles; on applique un décor, gravé ou ciselé, à une vieille pièce unie de vaisselle plate. On fabrique des médailles anciennes, à exemplaire unique, en sciant dans leur épaisseur deux médailles authentiques et en appliquant le revers de l'une à la face de l'autre; à l'aide d'un cache, on obtient des gravures sans la lettre sur de vieilles planches usées; on remboîte un livre quelconque du XVIIIe s. et le dans une vieille reliure en maroquin armorié, provenant de quelque almanach royal, et on le vend comme ayant fait partie d'une bibliothèque célèbre; on enfume une copie récente d'un vieux maître et on y produit, au moyen d'une pointe d'aiguille, des craquelures qui attestent son ancienneté; pour imiter les trous de vers des vieux meubles, on tire sur le bois neuf quelques coups de fusil chargé à la cendrée. Des truqueurs plus consciencieux se procurent d'ailleurs des vieux bois de démolitions pour faire exécuter ces sortes de meubles.

— Bibliogr. P. Eudel, *le Truquage* (Paris, 1884).

TRUCAZZANO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), près de l'Adda; 3.300 hab.

TRUCHE n. f. Nom donné, dans les départements de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes, à une sorte de grand vase en terre vernissée, destiné à conserver l'huile d'olive.

TRUCHEMENT (*man*) ou **TRUCHEMAN** (de l'arabe *tourdjouman* ou *turdjouman*, même sens) n. m. Interprète; individu qui sert d'intermédiaire, dans la conversation, entre des personnes parlant des langues différentes. || Courtier maritime interprète et conducteur de navires, chargé de traduire certaines pièces de douane que les navires étrangers doivent produire à leur entrée dans les ports français.

— Fig. Intermédiaire servant à expliquer, à interpréter les pensées de quelqu'un : *Je parlerai bien moi-même, je n'ai pas besoin de* TRUCHEMENT. || Chose qui en explique une autre, qui la rend intelligible ou connue : *La parole est le* TRUCHEMENT *du cœur*. Mol.)

TRUCHER v. n. Mendier, vagabonder. Vx mot.)

TRUCHET (Jean), physicien et mécanicien français, né à Lyon en 1657, mort à Paris en 1729. Il entra dans l'ordre des carmes, mais ne s'occupa guère que de mécanique. Il prit une grande part aux travaux destinés à amener l'eau dans les jardins de Versailles, et la direction du canal d'Orléans lui fut confiée peu de temps après. L'industrie lui a dû un grand nombre de modèles de machines utiles, notamment pour la fabrication des monnaies, le blanchiment des toiles, le diable des charpentiers, etc.

TRUCHEUR, EUSE n. Personne qui truche. Vx.)

TRUCHSESS (Gebhard), baron DE WALDBURG, prélat allemand, né en 1547, mort à Strasbourg en 1601. Il fut successivement chanoine à Augsbourg, Strasbourg, Cologne et, en 1577, il fut élu archevêque de Cologne contre le duc Ernest de Bavière. Il se signala d'abord par sa haine contre le protestantisme. Mais, en 1581, il s'éprit de la chanoinesse Agnès de Mansfeld et devint son amant. Les frères d'Agnès exigeant le mariage, Truchsess, en 1582, passa au calvinisme, épousa sa maîtresse et voulut sécula-riser l'archevêché de Cologne. Les princes catholiques se liguèrent contre lui; le pape l'excommunia, Ernest de Bavière fut élu à sa place (1583). Une guerre éclata; devant les armées espagnoles et catholiques, Truchsess, mal défendu par l'électeur palatin, dut se réfugier en Hollande (1581) et finalement à Strasbourg (1589).

TRUCKEE, ville des États-Unis (Californie [comté de Nevada], sur la rivière *Truckee*, affluent de la Pyramid; 3.000 hab. Commerce de bois. Scieries.

TRUCULENCE (*lanss'*) n. f. Etat, caractère de celui ou de ce qui est truculent.

TRUCULENT, ENTE (*lan, ant'* — du lat. *truculentus*, même sens; adj. Brutal et fanfaron, qui a ou qui veut avoir une apparence terrible, farouche : *Le caractère barbare et* TRUCULENT *du Gaulois primitif*. Th. Gaut.)

Truculentus (*le Brutal*), comédie de Plaute, représentée vers l'année 192 av. J.-C. Cette pièce n'est à proprement parler qu'un portrait en action, celui de la courtisane avide, chez qui ne subsiste plus d'autre sentiment que l'amour du gain. Cicéron donne cette pièce comme un des chefs-d'œuvre de son auteur. Phronésie a trois amants : Dinarque, jeune Athénien qu'elle a ruiné; un naïf campagnard, Strabase, qu'elle s'occupe à ruiner; un militaire babylonien, à qui elle fait accroire, pour en tirer plus de profit, qu'elle a un enfant de lui. Elle exhibe, en effet, un nouveau né, enfant que Dinarque a eu d'une autre femme. Stratilax, valet du campagnard, oppose d'abord une vive résistance aux intrigues de la courtisane, et c'est lui qui donne à la pièce son titre, *le Brutal*. Mais il finit par se laisser amadouer comme les autres. Enfin, le père de la jeune Athénienne séduite par Dinarque retrouve le séducteur, et, après diverses péripéties, l'amène à épouser celle qu'il a rendue mère. La courtisane se console de la perte d'un amant en rendant heureux les deux autres.

TRUDAINE (Daniel-Charles), administrateur français, né à Paris en 1703, mort en 1769. Successivement conseiller au parlement de Paris, intendant d'Auvergne (1730-1734), conseiller d'État (1735), intendant des finances et directeur des ponts et chaussées (1744), cet économiste éclairé, partisan de la liberté du commerce et de l'industrie, forma une école d'ingénieurs qui commencèrent la construction des routes royales de France, et fut élu en 1743 membre de l'Académie des sciences. — Son fils, **Jean-Claude-Philibert**, né à Clermont-Ferrand en 1733, mort à Paris en 1777, devint, à la retraite de son père, intendant en titre (1769). Lors de la suppression des intendants des finances en 1777, il refusa les fonctions de contrôleur général et mourut quelque temps après dans la retraite. Ses deux fils périrent sur l'échafaud, le 8 thermidor.

TRUDHEM, nom du royaume du dieu scandinave Thor, et où s'élevait son palais Bilskirne.

TRUEBA Y LA QUINTANA (Antonio DE), poète et romancier espagnol, né à Montellano (Biscaye) en 1819, mort à Bilbao en 1889. Tout son œuvre, prose et vers, est une glorification des provinces basques, ou du peuple madrilène; il se compose des volumes suivants : *Cuentos de color de rosa* (1859); *Contes paysans* (1860); *Cuentos de varios colores* (1866); *Cuentos populares* et *Nuevos cuentos populares*, *Narraciones populares*, *Cuentos de viros y mueres* (1866); *el Gaban y la Maquetta* (1872); *Marie Santa* (1874), *Madrid por fuera* (1875). Trueba s'essaya dans la nouvelle historique, mais ni les *Bâtes du Cid*, ni le *Cid campeador* n'eurent un grand succès. Son œuvre la plus populaire, dans tous les sens du mot est le *Livre des chansons*, qui lui valut le nom de *Aveugle et de la cantores*.

TRUEL (Le), ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Affrique (Paris-Lyon-Méditerranée), 1.200 hab.

TRUELLAGE (*la-j'*) n. m. Travail fait à la truelle.

— Peint. Peinture exécutée par couches épaisses, superposées comme à la truelle (Peladan).

TRUELLE (*el'* — lat. *trulla*) n. f. Instrument en métal, ayant ordinairement la forme d'un triangle ou d'un trapèze, armé d'un manche recourbé et d'une poignée, et qui sert aux maçons pour saisir et porter sur leur ouvrage le mortier, le plâtre ou le ciment. || *Truelle à boulet*, Instrument de fer dont un des côtés est en forme de segments de sphère, et qui sert à gratter ou enlever tout ce que l'on vient de faire.



— Econ. dom. Spatule en métal dont on se sert pour ouvrir et servir le poisson à la friture.

Pop. Cuiller.

— Encycl. Techn. On emploie la *truelle à mortier*, la *truelle à plâtre* et la *truelle brettée*. La première, qui est en fer, varie de forme, celle dont les maçons se servent le plus habituellement est composée d'une plaque de tôle ayant la forme d'un triangle isocèle, arrondi à son extrémité la plus aiguë; sur le milieu du côté opposé à cet angle, est soudée une patte recourbée en équerre.

Pour faire les rejointoiements, on se sert d'une petite truelle, appelée *repassoir*, qui a une forme se termine en pointe arrondie comme la précédente; elle est appelée souvent *querluchone*.

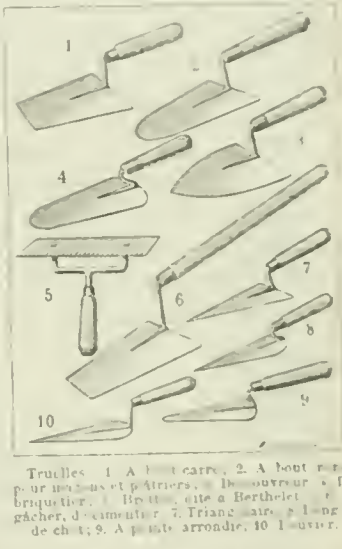

Truelles. 1. A bout carré; 2. A bout rond, pour maçons et plâtriers; 3. De couvreur; 4. De briquetier; 5. Brettée, dite à Berthelet; 6. A gâcher, de maçon; 7. Triangulaire; 8. Langue de chat; 9. A pointe arrondie; 10. Lozenge.

La truelle à plâtre est ordinairement en cuivre jaune; le fer s'oxydant très vite par son contact avec le plâtre, qui s'y attache fortement en lui faisant perdre son poli. Cette truelle a la forme d'un trapèze emmanché carrément dans une poignée en bois. La truelle brettée est une plaque d'acier de forme rectangulaire, au centre de laquelle est fixé un manche perpendiculaire à son plan; les deux grands côtés de cette plaque sont taillés en biseau, et l'un d'eux est denté. Cet instrument sert à nettoyer et à dresser les enduits en plâtre.

TRUELLÉE (*lé'*) n. f. Quantité de matière qu'on prend en une fois avec la truelle. || *Une* TRUELLÉE *de plâtre*.

TRUELLETTE (*lèt'*) n. f. Techn. Petite truelle dont le plafonneur se sert pour les ornements en relief.

TRUFFALDIN ou **TRUFFALDINO** type de valet, dans la comédie italienne. La création de ce personnage remonte à la première moitié du XVIIe siècle, elle est due à un acteur de la troupe de Ruzzante. Truffaldin, comme son nom l'indique (*truffa*, fourberie), est le plus impudent coquin qui ait jamais dupé le pauvre Pantalon. Son emploi ordinaire est de servir d'entremetteur aux riches vieillards.

TRUFFAU (*tru-fo*) n. m. Archéol. Bourrelet de la coiffure des femmes, au XVe siècle.



Truffau (XVe s.).

— Encycl. Les *truffaux* étaient ces gros bourrelets recourbés en U, dont la partie fermée partait du front et dont les branches remontaient vers la forme du bonnet, d'où pendaient en général de longs voiles.

TRUFFE du lat. *tuber*, même sens) n. f. Bot. Champignon souterrain de la classe des ascomycètes, dont la fructification consiste en une masse globuleuse à l'intérieur de laquelle se forment les spores. || *Truffe d'eau*, La macle flottante.

— Pop. Nez gros et rond; nez en général.

— Encycl. C'est surtout sous les chênes que se développent les *truffes*, mais on en rencontre également sous divers autres arbres, tels que le châtaignier, le noisetier, etc. Le mycélium, blanc quand il est jeune, puis brun, vit sans doute, au moins partiellement, sur les racines de ces arbres, et, quand l'automne arrive, il donne des fructifications qui sont les truffes.

Les truffes viennent de préférence dans les terrains calcaires; il leur faut un sol assez meuble et pas trop ombragé. Les endroits où il en pousse naturellement sont dits des *truffières naturelles*. Pour cultiver la truffe, on cherche des terrains présentant autant que possible les mêmes conditions et l'on crée des *truffières artificielles*. On y sème des *glands truffés*, c'est-à-dire fournis par des chênes sous les quels poussent des truffes, et, bien que les spores puissent venir du voisinage ensemencer le sol, on répand pour plus de sûreté des fragments de truffes mûres. Au bout de cinq à six ans, les glands ont

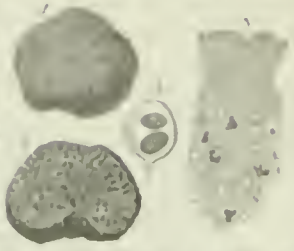

TRUFFER v. a. Garnir de truffes. Truffer une dinde.

TRUFFERIE n. f. Pop. Tromperie. Vx.

TRUFFETTE n. f. Tranche de lard assez épaisse, dans laquelle on enfonce des truffes.

TRUFFEUR, EUSE n. Pop. Trompeur, trompeuse. Vx.

TRUFFICULTEUR, TRICE n. Personne qui s'occupe de la culture des truffes.

TRUFFICULTURE n. f. Culture de la truffe.

TRUFFIER, ÈRE adj. Qui appartient, qui a rapport aux truffes. *Il y a des truffes TRUFFIÈRES dans ce bois.* Qui recherche les truffes. *Un bon chien truffier.* — n. m. Celui qui fait commerce de truffes. — Celui qui cherche des truffes. — Meuble ou espèce particulière de buffet, dans lequel il y a des truffes. — Variété de chien auquel dupuel on apprend à rechercher les truffes. — Encycl. V. TRUFFE.

TRUFFIER (Jean-Baptiste-Nicolas), chirurgien français, né à Rouen en 1804, mort à Rouen au Conservatoire, en 1876. Il remporta deux prix aux seconds concours de l'Académie de chirurgie, et fut nommé chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen. Il a laissé dans la science un nom honorable et un excellent répertoire. — Son fils, Jean-Baptiste-Nicolas-Marie, né à Rouen en 1833, mort à Paris en 1877, a marché sur les traces de son père et a laissé dans la science un nom honorable. Il créa à Rouen un musée d'anatomie pathologique, qu'il légua à la Faculté de médecine de Paris. Il a écrit avec succès le rôle de Mme Bovary dans le drame tiré du roman de Flaubert, et a collaboré à la *Revue de médecine*, à la *Revue de chirurgie*, au *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, au *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, etc. Il a publié : *Traité de l'entérotomie* (1867); *Traité de l'ovariotomie* (1872); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1874); *Traité de la cystotomie périnéale* (1875); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1876); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1877); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1878); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1879); *Traité de la cystotomie vaginale* (1880); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1881); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1882); *Traité de la cystotomie périnéale* (1883); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1884); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1885); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1886); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1887); *Traité de la cystotomie vaginale* (1888); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1889); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1890); *Traité de la cystotomie périnéale* (1891); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1892); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1893); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1894); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1895); *Traité de la cystotomie vaginale* (1896); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1897); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1898); *Traité de la cystotomie périnéale* (1899); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1900); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1901); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1902); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1903); *Traité de la cystotomie vaginale* (1904); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1905); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1906); *Traité de la cystotomie périnéale* (1907); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1908); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1909); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1910); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1911); *Traité de la cystotomie vaginale* (1912); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1913); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1914); *Traité de la cystotomie périnéale* (1915); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1916); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1917); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1918); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1919); *Traité de la cystotomie vaginale* (1920); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1921); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1922); *Traité de la cystotomie périnéale* (1923); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1924); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1925); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1926); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1927); *Traité de la cystotomie vaginale* (1928); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1929); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1930); *Traité de la cystotomie périnéale* (1931); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1932); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1933); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1934); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1935); *Traité de la cystotomie vaginale* (1936); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1937); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1938); *Traité de la cystotomie périnéale* (1939); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1940); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1941); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1942); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1943); *Traité de la cystotomie vaginale* (1944); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1945); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1946); *Traité de la cystotomie périnéale* (1947); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1948); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1949); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1950); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1951); *Traité de la cystotomie vaginale* (1952); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1953); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1954); *Traité de la cystotomie périnéale* (1955); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1956); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1957); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1958); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1959); *Traité de la cystotomie vaginale* (1960); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1961); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1962); *Traité de la cystotomie périnéale* (1963); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1964); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1965); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1966); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1967); *Traité de la cystotomie vaginale* (1968); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1969); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1970); *Traité de la cystotomie périnéale* (1971); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1972); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1973); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1974); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1975); *Traité de la cystotomie vaginale* (1976); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1977); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1978); *Traité de la cystotomie périnéale* (1979); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1980); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1981); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1982); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1983); *Traité de la cystotomie vaginale* (1984); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1985); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1986); *Traité de la cystotomie périnéale* (1987); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1988); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1989); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1990); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1991); *Traité de la cystotomie vaginale* (1992); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (1993); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (1994); *Traité de la cystotomie périnéale* (1995); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (1996); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (1997); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (1998); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (1999); *Traité de la cystotomie vaginale* (2000); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2001); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2002); *Traité de la cystotomie périnéale* (2003); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2004); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2005); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2006); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2007); *Traité de la cystotomie vaginale* (2008); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2009); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2010); *Traité de la cystotomie périnéale* (2011); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2012); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2013); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2014); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2015); *Traité de la cystotomie vaginale* (2016); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2017); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2018); *Traité de la cystotomie périnéale* (2019); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2020); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2021); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2022); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2023); *Traité de la cystotomie vaginale* (2024); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2025); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2026); *Traité de la cystotomie périnéale* (2027); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2028); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2029); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2030); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2031); *Traité de la cystotomie vaginale* (2032); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2033); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2034); *Traité de la cystotomie périnéale* (2035); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2036); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2037); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2038); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2039); *Traité de la cystotomie vaginale* (2040); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2041); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2042); *Traité de la cystotomie périnéale* (2043); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2044); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2045); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2046); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2047); *Traité de la cystotomie vaginale* (2048); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2049); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2050); *Traité de la cystotomie périnéale* (2051); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2052); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2053); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2054); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2055); *Traité de la cystotomie vaginale* (2056); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2057); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2058); *Traité de la cystotomie périnéale* (2059); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2060); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2061); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2062); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2063); *Traité de la cystotomie vaginale* (2064); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2065); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2066); *Traité de la cystotomie périnéale* (2067); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2068); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2069); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2070); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2071); *Traité de la cystotomie vaginale* (2072); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2073); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2074); *Traité de la cystotomie périnéale* (2075); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2076); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2077); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2078); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2079); *Traité de la cystotomie vaginale* (2080); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2081); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2082); *Traité de la cystotomie périnéale* (2083); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2084); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2085); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2086); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2087); *Traité de la cystotomie vaginale* (2088); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2089); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2090); *Traité de la cystotomie périnéale* (2091); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2092); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2093); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2094); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2095); *Traité de la cystotomie vaginale* (2096); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2097); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2098); *Traité de la cystotomie périnéale* (2099); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2100); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2101); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2102); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2103); *Traité de la cystotomie vaginale* (2104); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2105); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2106); *Traité de la cystotomie périnéale* (2107); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2108); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2109); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2110); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2111); *Traité de la cystotomie vaginale* (2112); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2113); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2114); *Traité de la cystotomie périnéale* (2115); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2116); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2117); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2118); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2119); *Traité de la cystotomie vaginale* (2120); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2121); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2122); *Traité de la cystotomie périnéale* (2123); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2124); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2125); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2126); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2127); *Traité de la cystotomie vaginale* (2128); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2129); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2130); *Traité de la cystotomie périnéale* (2131); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2132); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2133); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2134); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2135); *Traité de la cystotomie vaginale* (2136); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2137); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2138); *Traité de la cystotomie périnéale* (2139); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2140); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2141); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2142); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2143); *Traité de la cystotomie vaginale* (2144); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2145); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2146); *Traité de la cystotomie périnéale* (2147); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2148); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2149); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2150); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2151); *Traité de la cystotomie vaginale* (2152); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2153); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2154); *Traité de la cystotomie périnéale* (2155); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2156); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2157); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2158); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2159); *Traité de la cystotomie vaginale* (2160); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2161); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2162); *Traité de la cystotomie périnéale* (2163); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2164); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2165); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2166); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2167); *Traité de la cystotomie vaginale* (2168); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2169); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2170); *Traité de la cystotomie périnéale* (2171); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2172); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2173); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2174); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2175); *Traité de la cystotomie vaginale* (2176); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2177); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2178); *Traité de la cystotomie périnéale* (2179); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2180); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2181); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2182); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2183); *Traité de la cystotomie vaginale* (2184); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2185); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2186); *Traité de la cystotomie périnéale* (2187); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2188); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2189); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2190); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2191); *Traité de la cystotomie vaginale* (2192); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2193); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2194); *Traité de la cystotomie périnéale* (2195); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2196); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2197); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2198); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2199); *Traité de la cystotomie vaginale* (2200); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2201); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2202); *Traité de la cystotomie périnéale* (2203); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2204); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2205); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2206); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2207); *Traité de la cystotomie vaginale* (2208); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2209); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2210); *Traité de la cystotomie périnéale* (2211); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2212); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2213); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2214); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2215); *Traité de la cystotomie vaginale* (2216); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2217); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2218); *Traité de la cystotomie périnéale* (2219); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2220); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2221); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2222); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2223); *Traité de la cystotomie vaginale* (2224); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2225); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2226); *Traité de la cystotomie périnéale* (2227); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2228); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2229); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2230); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2231); *Traité de la cystotomie vaginale* (2232); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2233); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2234); *Traité de la cystotomie périnéale* (2235); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2236); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2237); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2238); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2239); *Traité de la cystotomie vaginale* (2240); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2241); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2242); *Traité de la cystotomie périnéale* (2243); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2244); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2245); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2246); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2247); *Traité de la cystotomie vaginale* (2248); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2249); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2250); *Traité de la cystotomie périnéale* (2251); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2252); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2253); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2254); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2255); *Traité de la cystotomie vaginale* (2256); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2257); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2258); *Traité de la cystotomie périnéale* (2259); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2260); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2261); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2262); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2263); *Traité de la cystotomie vaginale* (2264); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2265); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2266); *Traité de la cystotomie périnéale* (2267); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2268); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2269); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2270); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2271); *Traité de la cystotomie vaginale* (2272); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2273); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2274); *Traité de la cystotomie périnéale* (2275); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2276); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2277); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2278); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2279); *Traité de la cystotomie vaginale* (2280); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2281); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2282); *Traité de la cystotomie périnéale* (2283); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2284); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2285); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2286); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2287); *Traité de la cystotomie vaginale* (2288); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2289); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2290); *Traité de la cystotomie périnéale* (2291); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2292); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2293); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2294); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2295); *Traité de la cystotomie vaginale* (2296); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2297); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2298); *Traité de la cystotomie périnéale* (2299); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2300); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2301); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2302); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2303); *Traité de la cystotomie vaginale* (2304); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2305); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2306); *Traité de la cystotomie périnéale* (2307); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2308); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2309); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2310); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2311); *Traité de la cystotomie vaginale* (2312); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2313); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2314); *Traité de la cystotomie périnéale* (2315); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2316); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2317); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2318); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2319); *Traité de la cystotomie vaginale* (2320); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2321); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2322); *Traité de la cystotomie périnéale* (2323); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2324); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2325); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2326); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2327); *Traité de la cystotomie vaginale* (2328); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2329); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2330); *Traité de la cystotomie périnéale* (2331); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2332); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2333); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2334); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2335); *Traité de la cystotomie vaginale* (2336); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2337); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2338); *Traité de la cystotomie périnéale* (2339); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2340); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2341); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2342); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2343); *Traité de la cystotomie vaginale* (2344); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2345); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2346); *Traité de la cystotomie périnéale* (2347); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2348); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2349); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2350); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2351); *Traité de la cystotomie vaginale* (2352); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2353); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2354); *Traité de la cystotomie périnéale* (2355); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2356); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2357); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2358); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2359); *Traité de la cystotomie vaginale* (2360); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2361); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2362); *Traité de la cystotomie périnéale* (2363); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2364); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2365); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2366); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2367); *Traité de la cystotomie vaginale* (2368); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2369); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2370); *Traité de la cystotomie périnéale* (2371); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2372); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2373); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2374); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2375); *Traité de la cystotomie vaginale* (2376); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2377); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2378); *Traité de la cystotomie périnéale* (2379); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2380); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2381); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2382); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2383); *Traité de la cystotomie vaginale* (2384); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2385); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2386); *Traité de la cystotomie périnéale* (2387); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2388); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2389); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2390); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2391); *Traité de la cystotomie vaginale* (2392); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2393); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2394); *Traité de la cystotomie périnéale* (2395); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2396); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2397); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2398); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2399); *Traité de la cystotomie vaginale* (2400); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2401); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2402); *Traité de la cystotomie périnéale* (2403); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2404); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2405); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2406); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2407); *Traité de la cystotomie vaginale* (2408); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2409); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2410); *Traité de la cystotomie périnéale* (2411); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2412); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2413); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2414); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2415); *Traité de la cystotomie vaginale* (2416); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2417); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2418); *Traité de la cystotomie périnéale* (2419); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2420); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2421); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2422); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2423); *Traité de la cystotomie vaginale* (2424); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2425); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2426); *Traité de la cystotomie périnéale* (2427); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2428); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2429); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2430); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2431); *Traité de la cystotomie vaginale* (2432); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2433); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2434); *Traité de la cystotomie périnéale* (2435); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2436); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2437); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2438); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2439); *Traité de la cystotomie vaginale* (2440); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2441); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2442); *Traité de la cystotomie périnéale* (2443); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2444); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2445); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2446); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2447); *Traité de la cystotomie vaginale* (2448); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2449); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2450); *Traité de la cystotomie périnéale* (2451); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2452); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2453); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2454); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2455); *Traité de la cystotomie vaginale* (2456); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2457); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2458); *Traité de la cystotomie périnéale* (2459); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2460); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2461); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2462); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2463); *Traité de la cystotomie vaginale* (2464); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2465); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2466); *Traité de la cystotomie périnéale* (2467); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2468); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2469); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2470); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2471); *Traité de la cystotomie vaginale* (2472); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2473); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2474); *Traité de la cystotomie périnéale* (2475); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2476); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2477); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2478); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2479); *Traité de la cystotomie vaginale* (2480); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2481); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2482); *Traité de la cystotomie périnéale* (2483); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2484); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2485); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2486); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2487); *Traité de la cystotomie vaginale* (2488); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2489); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2490); *Traité de la cystotomie périnéale* (2491); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2492); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2493); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2494); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2495); *Traité de la cystotomie vaginale* (2496); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2497); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2498); *Traité de la cystotomie périnéale* (2499); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2500); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2501); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2502); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2503); *Traité de la cystotomie vaginale* (2504); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2505); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2506); *Traité de la cystotomie périnéale* (2507); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2508); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2509); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2510); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2511); *Traité de la cystotomie vaginale* (2512); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2513); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2514); *Traité de la cystotomie périnéale* (2515); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2516); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2517); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2518); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2519); *Traité de la cystotomie vaginale* (2520); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2521); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2522); *Traité de la cystotomie périnéale* (2523); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2524); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2525); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2526); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2527); *Traité de la cystotomie vaginale* (2528); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2529); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2530); *Traité de la cystotomie périnéale* (2531); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2532); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2533); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2534); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2535); *Traité de la cystotomie vaginale* (2536); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2537); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2538); *Traité de la cystotomie périnéale* (2539); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2540); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2541); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2542); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2543); *Traité de la cystotomie vaginale* (2544); *Traité de la cystotomie recto-prostatique* (2545); *Traité de la cystotomie hypogastrique* (2546); *Traité de la cystotomie périnéale* (2547); *Traité de la cystotomie sus-pubienne* (2548); *Traité de la cystotomie intra-vésicale* (2549); *Traité de la cystotomie rétro-pubienne* (2550); *Traité de la cystotomie recto-vésicale* (2551); *Tra

d'une planche bien dressée et portant en son milieu une règle carrée, arrêtée de pointes sur ses faces et mobile à frottement doux dans une mortaise, avec un coin d'arrêt, et qui sert à tracer sur les planches dressées, des lignes parallèles à leur bord. ‖ Outil de bourrelier servant à pincer le cuir. ‖ Outil de boisselier usité pour fendre l'osier en long et en large. ‖ On dit aussi TROUSQUIN.

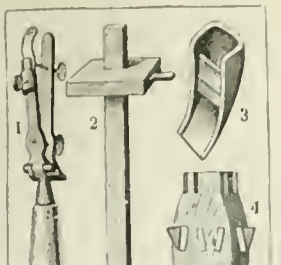

Trusquin : 1. De bourrelier ; 2. De menuisier et charpentier ; 3. De boisselier, à fendre l'osier d'épaisseur ; 4. De boisselier, à fendre l'osier de largeur.

TRUSQUINER (*ki*) v. a. Tracer au trusquin des lignes parallèles.

TRUSSY (Marius), poète provençal, né à Lorgues (Var), mort à Paris en 1867. Il publia au lendemain du grand succès de *Mirèio* un poème en cinq chants : *Margarido* (1861), qui parut avec une préface de Louis Jourdan, le posant en rival et en émule de Mistral. Malgré le charme de quelques scènes rustiques de Provence, *Margarido* n'obtint pas le succès qu'en attendait son auteur. Découragé, il mourut après une existence tourmentée, laissant en manuscrit un poème provençal sur le roi René, *la Reneido*.

TRUST (*treusst'* — mot angl., signif. *administration, gérance*) n. m. Syndicat de spéculateurs, formé en vue de faire hausser le cours d'une valeur ou le prix d'une marchandise en les accaparant : *Le* TRUST *du cuivre*.
— ENCYCL. V. SYNDICAT.

TRUSTE (*trusst'* — du celt. *trust*, foi) n. f. Sorte de compagnonnage guerrier, qui se composait d'hommes libres groupés autour des chefs, chez les Francs, pour leur constituer une sorte de garde d'honneur, et dont les membres portaient le nom d'*antrustions*. ‖ On dit aussi TRUSTIS.

TRUSTEC (*stèk'*) n. m. Membre d'un trust.

TRUXALE (*ksal'*) ou **TRUXALIS** (*ksa-liss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, répandus dans les régions chaudes du globe. ‖ On écrit aussi TRYXALIS.

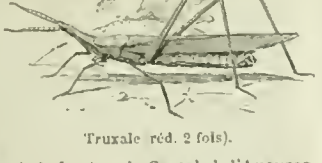
Truxale réd. 2 fois).

TRUXILLO. Géogr. V. TRUJILLO.

Truxillo (ORDRE DE). V. MONTJOIE (*ordre de*).

TRUYÈRE, rivière de la Lozère, du Cantal, de l'Aveyron, dans un pays de roches anciennes. Elle naît à la Margeride, reçoit des torrents du massif du Cantal et des monts d'Aubrac, passe sous le viaduc de Garabit et rejoint le Lot à Entraygues. Cours 160 kilom.

TRYGONIDÉS n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes rajides, renfermant les pastenagues (*trygons*), ainsi que les genres *urogymnus, ellipesurus, taeniura, urolophus* et *pteroplates*. — *L'a* TRYGONIDÉ.

TRYM, chef des géants dans la mythologie scandinave. Ayant enlevé à Thor sa massue, la célèbre Mjœlne, pendant son sommeil, il prétendit ne la rendre que si on lui donnait Freya pour femme. Thor se déguisa alors en femme, reprit pendant le festin de fiançailles sa massue et tua Trym et tous les siens. Cet épisode fait le sujet de l'un des plus beaux chants de l'ancien edda intitulé *Trymsqvædet*.

TRYNNEK, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie]), sur la Klodnitz, affluent de l'Oder ; 1.200 hab. Briqueteries, filatures.

TRYPANOSE n. f. Maladie déterminée par la présence du *trypanosome*. Les trypanoses du bétail sont la *nanguno*, la *dourine*, etc. Il existe aussi des trypanoses humaines ; on moins c'est dans cette catégorie que l'on range aujourd'hui la *maladie du sommeil*. V. SOMMEIL.)

TRYPANOSOME (du gr. *trupanon*, tarière, et *soma*, corps) n. m. Infusoire flagellé, de l'ordre des monades oligomastigules. (Il vit en parasite dans le sang de divers vertébrés, dans le tube digestif de certains invertébrés et dans le cæcum de la poule, de l'oie et du canard. Sa forme est celle d'une languette, plus ou moins arquée en croissant.)

TRYPÉTHÈLE n. m. Genre de lichens angiocarpes à thalle crustacé, cartilagineux, qui vivent sur les écorces dans les régions tropicales.

TRYPHIODORE, grammairien et poète grec (Ve s. de notre ère). D'après Suidas, il était né en Égypte. Il paraît avoir imité Nonnos. Plusieurs de ses poèmes sont perdus ; mais nous possédons de Tryphiodore un petit poème intitulé *Prise d'Ilion* ou *Destruction de Troie*, imité du deuxième livre de l'*Énéide*.

TRYPHON (DIODOTE, dit), roi de Syrie, né à Cassiana, près d'Apamée, mort en 131 av. J. C. Il combattit pour l'usurpateur Alexandre Bala contre Démétrios Nicator. Après la mort de Bala, il fit proclamer roi Antiochos, fils de Bala, dont il devint le tuteur. Puis il tua Antiochos, se fit proclamer roi, et prit le nom de Tryphon 137. Par des excès de tout genre, il se rendit odieux et dut fuir devant une armée qui envahit la Syrie sous les ordres d'Antiochos, frère de Démétrios Nicator. Il se réfugia à Apamée, où il périt, de sa propre main, selon les uns, et, suivant d'autres, par l'ordre d'Antiochos.

TRYPHON (Salvius, dit), esclave joueur de flûte qui exerça une grande influence sur les esclaves révoltés de Sicile (101 av. J. C.), et qui se fit proclamer roi par eux sous le nom de *Tryphon*. Il battit plusieurs généraux romains, mais fut finalement vaincu et tué.

TRYPHON d'Alexandrie, grammairien grec, qui vivait à Rome au temps d'Auguste et de Tibère. Il s'attacha surtout à l'étude du vocabulaire et des formes grammaticales. Nous possédons les titres et des fragments d'une trentaine de ses ouvrages : traités sur l'*Orthographe*, sur la *Prosodie attique*, sur les *Tropes*, sur l'*Analogie*, sur les noms de *Plantes* et d'*Animaux*, sur le *Pléonasme*, sur la *Langue grecque*, sur la *Langue d'Homère et des Lyriques*, etc.

TRYPOXYLON (*ksi* n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, type de la tribu des *trypoxylinés*, répandus sur tout le globe. Le *tryporylon figulus* est commun à Paris.

TRYPSINE n. f. Ferment du suc pancréatique.
— ENCYCL. La *trypsine* agit surtout sur les substances albuminoïdes pour les transformer en peptones ; elle forme en partie la pancréatine. Elle n'agit qu'en milieu alcalin. La trypsine n'existe pas telle que dans le tissu pancréatique ; elle y est à l'état de *zymogène*. Ce n'est que pendant la période de la digestion que le zymogène se transforme en trypsine qui s'écoule avec le suc pancréatique sécrété par la glande.

TRYPSINOGÈNE (*jèn'*) n. f. Substance contenue dans les cellules pancréatiques et qui, inactive par elle-même, se transforme ultérieurement en *trypsine*.

TSA n. m. Gramm. Dix-huitième lettre de l'alphabet arabe, valant 500 comme signe numérique.

TSACONIEN n. m. Linguist. V. TZACONIEN.

TSAIDAM, TZAIDAM ou **ZAIDAM**, pays de l'Asie centrale (empire chinois [prov. de Koukou-Nor]). C'est un haut plateau salé, à 2.800-3.000 mètres d'altitude, avec dépression centrale à 2.600-2.700, faite de sables, de marais, où s'achèvent les torrents des sierras d'encadrement. Climat très dur, sol stérile. Le nombre des habitants, presque tous Mongols, ne dépasse pas 12.000, sur une superficie de 180.000 kilom. carr.

TSAÏ-TSE (littéralem. *lettre de talent* n. m. Nom donné aux auteurs des dix ouvrages romanesques généralement considérés comme les chefs-d'œuvre de la littérature chinoise moderne. Ces ouvrages sont : *l'Histoire des trois royaumes ; la Femme accomplie ; les Deux cousines ; les Deux jeunes filles lettrées ; Histoire des rives du fleuve ; Histoire du pavillon d'Occident ; Histoire du luth ; l'Art d'aimer ; Histoire de la pacification des démons ; Histoire du sceptre de jade*. Tous ces ouvrages ont été traduits, notamment en français, par Stanislas Julien, Abel de Rémusat et Théodore Pavie.)

TSAKHARS ou **TCHAKARS**, tribu mongole, occupant le nord-est de la Mongolie pourtour du lac Dalaï et la Mongolie intérieure. Les Tsakhars surveillent les troupeaux de l'empereur de Chine ; ils reçoivent pour cela une petite rétribution.

TSAM-PA n. m. Mélange de grains de blé et d'orge grillés, réduit en une farine, que l'on détrempe et pétrit dans du thé beurré et salé. C'est le principal aliment des Thibétains.)

TSANG, prov. de l'Empire chinois (Thibet central), entre le Turkestan chinois au N., les provinces d'Ouï à l'E. et de Gnari-Khorsoum à l'O., l'Inde au S. ; 400 à 500 kilom. carr. ; 500 000 hab. environ, réunis presque tous dans la partie méridionale. Du nord au sud se succèdent : le plateau de Khatchi, pierreux, désertique, semé de lacs salés, inhabité ; puis, entre les deux chaînes de Gangri, des plateaux, couverts de steppes herbeux, arrosés par des cours d'eau, parcourus par des troupeaux de yaks et de moutons ; enfin, la vallée du Yarou-Dzangbo, mieux arrosée, cultivée et peuplée. Commerce avec l'Indo ; exportation de sel, borax, laine, tissus de laine, fourrures, argent, chevaux.

TSAR (les orthographes *czar* et *tzar* sont polonaises et non russes) n. m. Titre que l'on donne habituellement à l'empereur de Russie. ‖ L'Acad. écrit CZAR.
— ENCYCL. Le mot *tsar*, dérivé du latin *Cesar*, désigne dans les anciennes traductions de la Bible les souverains juifs David, Salomon. Il a été porté au moyen âge par des souverains serbes et bulgares. En Russie, ce fut Ivan le Terrible qui le prit le premier en 1547. Depuis Pierre le Grand, le souverain russe porte le titre d'*imperator*.

TSAREVITCH n. m. Fils de tsar. (La forme officielle est *tsesarevitch*. En français, on écrit le plus souvent CESARÉVITCH). ‖ L'Acad. écrit CZAROVITCH

TSAREVNA n. f. Fille de tsar. ‖ Femme du tsarevitch.

TSARIEN, ENNE (*ri-en, è-n'*) adj. Ne se dit guère que dans cette locution : *Sa Majesté* TSARIENNE, Le tsar. ‖ L'Acad. écrit CZARIENNE. ‖ Pas de masc.

TSARINE n. f. Femme du tsar. ‖ L'Acad. écrit CZARINE.

TSARSKOÉ SÉLO. Géogr. V. TZARSKOIE SÉLO.

TSAT (*tsat'*) n. m. Bot. Célastrinée d'Abyssinie, dont les feuilles sont employées en infusions excitantes comme le thé. (Les Arabes mangent les feuilles de tsat *cathaculis*, pour vaincre le sommeil et se préserver de la soif.

T'SCHAGGENY Charles Philogène, peintre belge, né et mort à Bruxelles (1815-1875). Élève d'Eug. Verboeckhoven, il se livra d'abord à l'étude des fauves, mais il aborda promptement le paysage avec animaux. Citons, parmi ses meilleurs tableaux : *le Laboureur au repos, Convoi de chevaux en Hollande, des Vues de Brabant, Chevaux flamands, la Diligence arrêtée dans la neige, l'Attelage flamand*, etc. — Son frère cadet, EDMOND **T'schaggeny**, né à Bruxelles en 1818, mort en 1874, élève du même maître, a aussi quelque notoriété en Belgique.

TSCHAPRING ou **CSEPREG**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie occidentale, comitat de Sopron), sur la Rabnitz, affluent du Raab ; 3.845 hab. Ch.-l. de district.

TSCHEBYSCHEF (Pafnouty), mathématicien russe, né à Borowsk en 1821. Professeur adjoint à l'université de Saint-Pétersbourg en 1853, professeur ordinaire en 1859, il est membre de l'Académie des sciences de cette ville et du comité scientifique au ministère de la guerre, correspondant de l'Institut de France depuis 1860 et associé étranger depuis 1874. Outre de nombreux travaux insérés dans le « Journal » de Liouville, dans les « Mémoires de l'académie de Saint-Pétersbourg » et les « Comptes rendus de l'académie des sciences », on lui doit : *Sur la construction des cartes géographiques* 1856 ; *Sur la série de Tschebyscheff* 1859 ; *Sur les quadratures* (1873), et *Du régulateur centrifuge* (1873).

TSCHERMIGITE (*tcher', ji'*) n. f. Alun d'ammoniaque que l'on trouve en petites masses ni reuses.

TSCHERNITE (*tcher'*) n. f. Oxalate naturel de la x.

TSCHIRNHAUSEN Ehrenfrid Walter (1), physicien et géomètre allemand, né à Kiesl ngswalde, près de Görlitz, en 1651, mort à Dresde en 1708. Il servit d'abord comme volontaire dans l'armée hollandaise, puis il visita la France, l'Angleterre, la Suède et l'Allemagne. Il retourna à Paris en 1682 pour faire part de ses découvertes à l'Académie des sciences, qui le nomma associé étranger. De retour dans son pays, il établit plusieurs verreries, dont sortirent des verres de lunettes de grosseurs inconnues jusqu'alors. Son principal titre consiste dans l'invention des caustiques par réfraction, qui portent son nom.

TSCHUDI (Gilles ou Aegidius), **le Père de l'historiographie suisse**, né à Glaris en 1505, mort à Ensiedeln en 1572. Il étudia à Bâle, Vienne et Paris, connut Zwingle et voyagea en Suisse et en France. Dans sa patrie, il fut successivement bailli de Saargans en 1529, bailli supérieur à Rohrschacht 1532, bailli de Bâle (15) et 1549, landamann du canton de Glaris 1558. De 15 à 1541, il avait servi comme capitaine dans l'armée française. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages manuscrits sur l'histoire de son pays, qui se trouvent dans les archives de Saint-Gall. Après sa mort, on publia : *Gallia comata* 1758 ; *Helvetische Chronik (1000-1559)* 1574 (chronique suisse, où se trouvent les légendes de Ruth et de Guillaume Tell).

TSCHUDI Jean-Jacques (de), naturaliste suisse, né à Glaris en 1818, mort à Saint-Gall en 1887. Il est connu par ses explorations scientifiques du Pérou (1838 à 1842), de l'Amérique équatoriale (1857-1859), et les publications consécutives à ces voyages, telles que : *Recherches sur la faune du Pérou* (1847), *Voyages dans l'Amérique du Sud* (1866-1868). Il fut ambassadeur de la Confédération helvétique au Brésil, puis en Autriche jusqu'en 1887. Ivan de Tschudi a eu deux frères qui se sont distingués dans les études géographiques. L'un, nommé Johann Jakob, né à Glaris en 1818, mort à Jakobshof (Basse-Autriche) en 1889, voyagea au Pérou de 1838 à 1842, puis au Brésil, dans la République Argentine, au Chili, en Bolivie, au Pérou de 1857 à 1859. Il a publié, outre des études d'histoire naturelle, deux ouvrages intitulés *Peru, Reiseskizzen* (1846), et *Reisen durch südamerika* (1866-1869), et, en collaboration avec Rivero, le travail intitulé *Antiquedades Peruanos* (1851, texte et atlas). — N. Friedrich von Eschudi, frère cadet des précédents, né et mort à Glaris (1820-1886), a joué en Suisse un rôle politique important, et a publié plusieurs travaux scientifiques, entre autres l'ouvrage classique intitulé : *Das Thierleben der Alpenwelt* (1853), qui a atteint sa 11e édition en 1890.

TSEÏ-TSIOU, ville de Corée (île de Quelpaert), à l'entrée du détroit de Corée ; 25.000 hab. Petit port.

TSE-KIN (*tsé-kin'*) n. m. Vernis qui donne à la porcelaine de Chine une couleur café ou feuille-morte.

TSELAN, tribu vivant à l'E. du lac Tana (Abyssinie). Les Tselan, pasteurs nomades, professent le christianisme et parlent la langue amhara.

TSE-LIU-TCHING, ville de Chine (prov. de Se-Tchouen [départ. de Tsé-Tcheou]), sur le Loh, affluent du Yang-tse-Kiang ; agglomération de 300.000 hab. Célèbre et très ancien centre de production de sel.

TSENDALES. Ethnol. V. TZENDALES.

TSENG (*tsing'*) n. m. Sorte de tympanon chinois monté de vingt-huit cordes métalliques très minces.


Tseng.

TSENG-KOUO-FAN, homme d'État chinois, né à Siang-Hoa-Nan en 1811, mort en 1872. En 1843, il fut membre du conseil privé ou *Nei-ko* ; en 1849, directeur du ministère de l'intérieur (*Li-pou*), puis de ceux des travaux publics, de la guerre et de la justice. Il se distingua ensuite par l'activité qu'il déploya dans sa province, en 1852, en levant un corps de volontaires pour combattre les révoltés taï-pings. Nommé vice-roi des deux Kiang (juill. 1860), commissaire impérial et vice-roi de Nankin, généralissime pour les provinces de Kiang-Sou, de Ngan-Hoeï, de Kiang-Si et de Tché-Kiang (1862), il conduisit les opérations ayant pour but la prise de Nankin, dont il s'empara en 1864. En 1869, il passa de la vice-royauté des deux Kiang à celle du Petchili, peu après, il eut à traiter l'affaire du massacre de Tien-Tsin (juin 1870) et sut rétablir l'entente entre la France et la Chine. Il venait d'être appelé à nouveau à la vice-royauté de Nankin, en septembre 1870, et au gouvernement général des deux Kiang (1872), quand il mourut subitement.

TSENG-YONG (*Kee-Tze*, marquis), diplomate chinois, né dans le Yunnan en 1839, mort à Pékin en 1890. Fils aîné de l'ancien vice-roi du Tien-Tsi, il fit paraître dans des revues britanniques de brillants articles sur les questions chinoises, et fut envoyé à Paris et à Londres comme ministre plénipotentiaire 1878. Délégué à Saint-Pétersbourg (1880), il y négocia le traité qui partagea entre la Chine et la Russie le territoire de Kouldja (23 24 févr. 1881). Il défendit ensuite énergiquement, à Paris, les vues de son gouvernement dans la question du Tonkin. Rappelé en Chine (mai 1881), il devint premier vice-président du département de la guerre, dirigea le ministère nouveau de la marine, entra au Tsong-li-Yamen et fut promu vice-président du ministère des finances avec contrôle sur le département des monnaies 1887). Il mourut dans les fonctions de directeur du collège de Pékin.

TSEOU-HSIEN, ville de Chine (prov. du Chan-Toung [départ. de Yen-Tcheou Fou] ; 10.000 hab. Ch.-l. d'arron.).

TSERNOIÉVITCH, nom patronymique des deux derniers souverains séculiers qui régnèrent au Monténégro (1471-1499), avant l'établissement d'un gouvernement théocratique dans ce pays. V. IVAN-BEY.

TSE-TANG n. m. Petits édifices que les Chinois érigent à la mémoire de leurs ancêtres décédés.

TSÉ-TSÉ n. f. Nom vulgaire d'une mouche africaine, appartenant au genre *glossine*. V. GLOSSINE.

Tsiamba [illegible]

Tsiams, Tchams, Tchiams, Tiams, Tjams [illegible]

Tsiba, Tchiba [illegible]

Tsien [illegible]

Tsien-tang-kiang [illegible]

Tsiganes, Tziganes [illegible]

Tsikouso [illegible]

Tsikouzen [illegible]

Tsimchian, Tshimshian [illegible]

Tsi-mê-hsien, Tsi-mi-hsien, [illegible]

Tsin [illegible]

Tsin [illegible]

Tsin-chi-hoang-ti [illegible]

Tsing-tcheou-fou [illegible]

Tsin-ho [illegible]

Tsintsares [illegible]

Tsiou [illegible]

Tsiouan-tchéou [illegible]

Tsitabados [illegible]

Tso-kieou-ming auteur du fameux commentaire [illegible] l'époque [illegible] Confucius, [illegible] vers av. J.-C. Il est [illegible]

Tsong-li-yamen, ministère des affaires étrangères [illegible] ne représente [illegible] est seulement le [illegible] sa création fut décidée par décret de [illegible] C'est plutôt une sorte de grande [illegible] qu'un ministère proprement dit, il s'occupe [illegible] extérieure de l'empire, mais sa compétence [illegible] également sur les douanes, l'université de Pékin, [illegible] les légations où les étrangers se trouvent [illegible]

Tsong-tou n. m. Nom donné aux gouverneurs généraux [illegible] provinces [illegible] Chine.



Tsonkhapa.

Tsonkhapa, le grand réformateur du bouddhisme thibétain et fondateur de l'institution [illegible] actuelle, né en [illegible] par des auteurs européens vers 1356 à [illegible] Kou-Koun-Nor, *dans* [illegible], dans [illegible] et il fit refleurir le [illegible] Les religieux restaurèrent des plaies et inaugurèrent, comme marque distinctive de [illegible] retour aux enseignements de Bouddha, la couleur jaune, pour l'habillement des moines.

Tsôsi ou **Tchôsi**, ville du Japon, île de Nippon, prov. de Sagami, ken de Tsiba, sur le Toné-Gava, à son embouchure dans l'océan Pacifique ; 23.500 hab. Pêcheries. Fabrique d'engrais avec les résidus de sardines.

Tso-tsong-tang, général chinois, né en 1812, mort en 1885. Après avoir servi sous les ordres de Tseng-Kouo-Fan (1852-1854), il fut nommé au commandement de l'armée de la province de Tché-kiang (1861), dont il devint le gouverneur en 1862. Il prit part à la campagne dirigée contre les Taïpings et obtint ensuite le poste de vice-roi du Fo-Kien et du Tché-Kiang (1864). Deux ans plus tard, en 1866, il fut nommé à la vice-royauté du Chen-Si et du Kan-Sou. Un retour offensif des Chinois ayant eu lieu en 1876 dans le Turkestan, Tso-Tsong-Tang fut placé à leur tête : il enleva plusieurs postes et finalement Khotan (4 janv. 1878). Promu inspecteur en chef du département de la guerre et vice-roi de Nankin (1881), il mourut peu après avoir été nommé directeur des opérations militaires contre la France à Fou-Tchéou (1885).

Tsou, ville et port du Japon (île de Nippon, prov. d'Isé), ch.-l. du ken Miyé, sur la baie d'Ovari ; 15.000 hab.

Tsouan, nom de l'esprit du feu et du sacrifice qui lui est offert, en Chine.

Tsoubo n. m. Mesure de surface en usage au Japon. Elle vaut 3m,4,3058 ; on l'emploie pour l'évaluation des terrains habités.

Tsoué-kéou n. m. Petite pièce de poésie chinoise qui contient quatre vers.

Tsougar (détroit de), ou de **Matsoumaï** (Japon), entre l'île de Yéso au N. et celle de Nippon au S., faisant communiquer la mer du Japon à l'O. et l'océan Pacifique à l'E. Sur la côte de Yéso, prov. d'Osima, ports de Fou-kouyama au S., Matsoumaï, et d'Hakodaté, port ouvert au commerce européen, dans une belle baie.

Tsou-hsi, Tsou-hi ou **Tse-hi**, impératrice douairière de Chine, née en 1835. Elle appartient à la famille mandchoue Ye-ho-na-la. L'empereur Hien-Foung, n'ayant pas eu d'enfant de sa femme légitime Tsou-Ngan, la prit pour concubine, eut d'elle un fils qui devint l'empereur Toung-Tché et éleva au rang d'impératrice. Ce fut elle qui gouverna réellement la Chine pendant tout le règne de Toung-Tché (1861-1875) et la longue minorité de Kouang-Sou (1875-1889). La guerre sino-japonaise (1894-1895) amena une réaction violente et Tsou-Hsi fut tenue dans une sorte de disgrâce, due autant à sa conduite politique qu'à ses intrigues de palais. Mais la paix signée et les esprits calmés, cette femme énergique et ambitieuse reprit par un véritable coup d'État (1897) le pouvoir abandonné contre son gré. (V. Kouang-Sou). On a fêté le jubilé de Tsou-Hsi le 12 novembre 1891, cette date est importante à signaler, car ce fut la première fois que les représentants des puissances étrangères furent admis à pénétrer dans la salle du trône du palais impérial.



Tsou-kou.



Tsouma-koto.

Tsou-kou n. m. Tambour chinois, [illegible] long [illegible] renferme la plus [illegible] deux [illegible] ans [illegible] héros chrétien.

Tsouma-koto [illegible] japonais, sorte de cithare montée de treize

Tsoung n. m. Nom d'une mesure de longueur chinoise [illegible] la vingt-millième partie du *tché* et la centième partie du [illegible] vaut exactement 0m,0355.

Tsoung-ming, Tsong-ming ou **Dzong-ming**, île [illegible] l'estuaire du Yang tse-Kiang, 70 kilom. [illegible] kilom. carr. ; 1 million d'hab.

Tsourouga, ville du Japon, île de Nippon, prov. d'Etchigo, sur la baie de Tsourouga, 11.600 hab. Port.

Tsourougaoka, [illegible] du Japon, île de Nippon, prov. [illegible] la mer du Japon ; 13.500 hab.

Tsou-sima, [illegible] double du Japon, [illegible] de Nagasaki, [illegible] de Corée, qu'elle divise en détroits de [illegible] à l'O. entre la mer Jaune et la mer du Japon, 691 kilom. carr. ; 30.000 hab. Un bras de mer, qui assèche à marée basse, la divise en deux parties : Kamitsougata, la plus grande au N., où s'élève le Mitaki, Simotsougata au S., le Sira-Yama, entre les deux, à l'O., baie de Taki Siki, s'ouvrant vers la Corée. Longueur totale, 75 kilom. ; 12 kilom. de large. Sucre. *Itsoukara*, la capitale, se trouve sur la côte est de Simotsougata. Les insulaires pêchent le trépang.

Tsousima, ville du Japon, île de Nippon, prov. d'Ovari, près du Kiso-Gava, tributaire de la baie d'Ovari ; 7.800 hab.

Tsoutchi II, empereur du Japon, de 1465 à 1500, le cent quatrième mikado de la dynastie régnante. Le principal événement de son règne fut la guerre d'Onin, qui dura dix ans (de 1467 à 1477), et qui eut pour cause la rivalité des deux familles puissantes dans la succession du shogounat : Yoshimasa.

Tsoutsisaki, ville du Japon, île de Nippon (prov. d'Ougo, ken d'Akita), sur l'Omo-Gava, près de son embouchure dans la mer du Japon ; 9.200 hab.

Tsouvano, ville du Japon, île de Nippon (prov. d'Iyamu, ken de Simané), près de la mer du Japon ; 5.900 hab.

Tsouyama, ville du Japon, île de Nippon, prov. de Mimasaka, ken d'Okayama, sur le Higasto-Gava, tributaire de la mer Intérieure ; 15.200 hab.

Tsouzoumi n. m. Petit tambour japonais, en forme de sablier, qu'on frappe avec la main. (Les geishas le tiennent suspendu à leur cou et en jouent en dansant.)



Tsouzoumi

Tstchi n. m. Art culin. Nom du pot-au-feu russe, qui se prépare avec de la poitrine de mouton, des choux, du fenouil, des oignons, des carottes et des pruneaux, auxquels on ajoute de l'orge perlé et de la semoule.

Tsuri-zeiro n. m. Machine de guerre en usage dans l'ancien Japon. (Elle se composait essentiellement d'une boîte de cuir très épais qu'on pouvait, au moyen d'une poulie, élever ou abaisser à volonté. On y plaçait un homme qui, d'en haut, observait l'ennemi.)

TU, TOI, TE (lat. *tu, te*), pron. pers. sing. de la 2e pers.

— *Tu*, véritable nominatif, est toujours sujet. Il précède le verbe et n'en peut être séparé que par un pronom personnel. Toutefois, si la phrase est interrogative ou exclamative, il se place après le verbe : *Qu'en feras-*TU ? *Peux-*TU *mentir ainsi !*

— *Toi* peut être employé comme sujet d'un verbe sous-entendu : *Qui l'a voulu ?* — TOI. ‖ Il peut encore redoubler *tu* sujet : TOI, *tu oseras !... Comment feras-tu,* TOI *qui...* ‖ Il sert encore de sujet quand le pronom de la deuxième personne concourt à l'action avec un nom ou un autre pronom : TOI *et ta sœur, vous serez bien reçus.* ‖ Il est attribut quand le sujet du verbe est le pronom *ce* :

Hippolyte, grands dieux ! — C'est *toi* qui l'as nommé.
RACINE.

‖ Il est complément direct d'un verbe sous-entendu : *Qu'appelles-tu ?* — TOI. ‖ Il est complément direct avec un nom ou un autre pronom personnel : *On a nommé* TOI *et ton père.* ‖ Il est complément réel ou apparent des verbes pronominaux, réfléchis ou non, à l'impératif seulement : *Tais-*TOI. *Couche-*TOI. ‖ Il est complément indirect dans le même cas : *Fais-*TOI *des amis.* ‖ Il est complément d'une préposition : *Nous parlions de* TOI. ‖ Il suit immédiatement le verbe dont il est régime, à moins que le verbe ne soit à l'infinitif et précédé du verbe faire ou du verbe laisser : *Rends-*TOI *justice. Fais-*TOI *payer.* ‖ S'écrit *t'* devant *en* et *y* ou en entier après les mêmes particules : *Laisse-t'en donner. Jette-t'y,* ou moins bien : *Laisses-en-*TOI *donner. Jettes-y-*TOI.

— *Te* s'emploie comme complément direct et se place devant le verbe : *Je* TE *remercie.* (Il s'écrit *t'* devant une voyelle.) ‖ Il s'emploie comme complément indirect et signifie *à toi*, toujours placé devant le verbe : *Je* TE *donne tout ce que tu voudras.*

— Lorsque le verbe qui a *te* pour complément est à l'infinitif, s'il est précédé d'un autre verbe, le pronom *te* peut être facultativement placé avant les deux verbes :

Salut, *je te* viens voir pour la dernière fois.
RACINE.

Il se place toujours devant le régime direct quand ce régime direct est un pronom placé avant le verbe : *Je* TE *le laisse.* ‖ *Te*, régime direct ou indirect, doit se répéter devant chaque verbe :

On t'honore dans Rome, on *te* courtise, on t'aime.
CORNEILLE.

On ne dit pas : *Je t'aime, honore et estime.*

— Fam. *Être à tu et à toi avec quelqu'un*, En être avec lui aux termes d'une intime familiarité.

Tu n. m. Action de dire *tu* à quelqu'un, de le tutoyer : *Combien de passion dans un* TU *égaré !* (Balz.)

— Rem. *Tu, te, toi* ne s'emploient qu'en parlant à une personne avec qui l'on est familier. Leur emploi est cependant autorisé dans le style élevé et dans la poésie.

TU, TUE part. pass. du v. Se taire. V. TAIRE.

Tua, volcan de l'Amérique du Sud, dans la Cordillère des Andes, aux confins du Chili et de la Bolivie ; 4.870 m. d'altitude, au milieu de plaines ou *pampas* salées, restes probables d'un ancien lac aujourd'hui desséché.

Tuable adj. Qui peut être tué, qui mérite d'être tué. Qu'il convient de tuer, qui est dans les conditions pour être tué avantageusement : *Ce cochon ne tardera pas à être* TUABLE.

Tuage *adj.* n. m. Action de tuer, en parlant d'un animal de boucherie : *Le* TUAGE *d'un bœuf a ses dangers.* ‖ Prix que l'on donne pour faire tuer un animal de boucherie : *Il faut aussi compter le* TUAGE.

Tuaire Jean-François), peintre français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1794, mort en 1823, élève de Prud'hon. Un travail excessif ruina sa santé et amena sa fin prématurée. On cite de lui : *Vénus et les Amours*, acquis par l'impératrice Joséphine, et *Psyché en prison, condamnée à séparer des grains de blé et secourue par l'Amour* (au château de Fontainebleau ; *Louis XVIII* au musée d'Aix).

Tuam, bourg d'Irlande (prov. de Connaught [comté de Galway], près du Clare, torrent qui se verse dans le lac

Corrib, d'où sort le fleuve du même nom, tributaire de la baie de Galway ; 8.000 hab.

TUANT (*an*), **ANTE** adj. Qui excède, qui fatigue à l'excès. *Quel métier* TUANT ! *Un pédant* TUANT *avec ses citations.*

TUA RES AGITUR (*Ton intérêt est en jeu*), fragment d'un vers d'Horace (*Epîtres*, I, 18, 84) : *Nam tua res agitur, paries cum proximus ardet* [Car ton intérêt est en jeu, quand le mur contigu est en feu]. Signifie, dans l'application : « Cela vous touche ; cela vous regarde. »

TU-AUTEM (*tu-d-tèm'* — de *tu autem*, mots lat., signif. *mais toi*. Cette locution paraît empruntée aux leçons du bréviaire qui se terminent par les mots : *Tu autem, Domine, miserere mei*) n. m. Fam. Nœud de l'affaire, difficulté, inconvénient : *Voilà le* TU-AUTEM. — *Entendre le tu-autem*, Saisir vivement et promptement le vrai côté d'une question, d'une affaire.


1

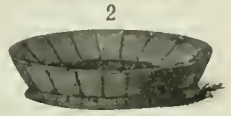
2

Tub : 1. En zinc ; 2. En tissu caoutchouté.

TUB (*teub'* — mot angl.) n. m. Large bassin circulaire de métal ou de caoutchouc, dans lequel on se fait des lotions à grande eau sur tout le corps : *D'Angleterre, l'usage quotidien du* TUB *a passé en France.* || Le bain même qu'on prend dans ce bassin : *Prendre son* TUB.

TUBA n. m. Instrument de cuivre de la famille des saxhorns. — Encycl. Le *tuba* a une sonorité puissante et vigoureuse. Il renforce le groupe des instruments de cuivre, auquel il fournit une basse superbe. Il a pris place dans les orchestres symphoniques, où il y remplace avec avantage l'ophicléide.

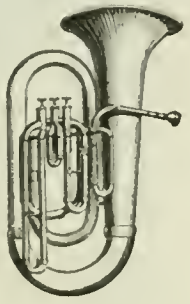
Tuba.

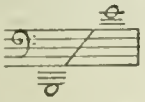

Le tuba, qui n'est point transpositeur, joue la note écrite. On l'écrit, comme toutes les basses, sur la clef de *fa*, 4e ligne. Il donne toute l'échelle chromatique dans cette étendue.

TUBA CORVA n. f. Musiq. Trompe d'un registre peu étendu, mais de beaucoup d'éclat dans le son.

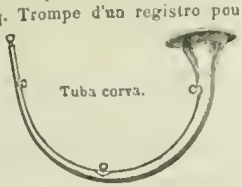
Tuba corva.

TUBACÉ, ÉE adj. En forme de tube.

TUBAGE (*bâj'*) n. m. Chir. Introduction d'un tube creux dans le larynx entre les cordes vocales inférieures, pour empêcher l'asphyxie dans le cas de *croup*. (Cette intervention, tout à fait bénigne et non sanglante, peut, dans certains cas, retarder ou remplacer la *trachéotomie*.)

— Artill. Opération aujourd'hui abandonnée, qui consistait à introduire un tube d'acier dans l'intérieur d'une bouche à feu de bronze.

— Techn. Opération qui consiste à revêtir de tubes un trou creusé en terre. || Dans le sondage, Opération qui consiste dans l'enfoncement de tubes de roteuse à travers les bancs ébouleux. V. SONDAGE.

TUBAIRE (*bèr'* — de *tuba*, trompe) adj. Méd. Qui a rapport à la trompe. || *Grossesse tubaire*, Grossesse développée dans la trompe utérine. || Qui se rapporte aux tubes des bronches.

— Pathol. *Souffle tubaire*, Bruit respiratoire semblable à un souffle dans un tube.

TUBAL-CAÏN, personnage biblique, fils de Lamech et frère de Noé, le premier des forgerons et l'inventeur des arts métallurgiques.

TUBAO, ch.-l. de district des Philippines, sur la côte occidentale de l'île de Luçon (prov. de La Union) ; 7.000 hab.

TUBAR n. m. Linguist. Langue américaine du groupe *sonorien*. V. ce mot.

TUBE (du lat. *tubus*, même sens) n. m. Tuyau cylindrique : *Un* TUBE *de verre, de plomb.*

— Poétiq. Fusil ou arme analogue :

> Un plomb dans un long *tube* entassé par des sots
> Peut casser quelquefois la tête d'un héros.
> VOLTAIRE.

— Pop. Chapeau haut de forme. || Gosier, estomac : *Se rincer le* TUBE, Boire. || Nez : *Se piquer le* TUBE, Se griser.

— Anat. Canal ou conduit naturel : *Le* TUBE *digestif.* || *Tubes contournés du rein*, Tubes qui font suite à la capsule de Bowmann, et qui sont désignés ainsi parce qu'ils sont plusieurs fois repliés sur eux-mêmes avant d'aboutir au canal d'union et au tube droit de Bellini. || *Tubes du mésonéphros*, Diverticules qui partent de l'épithélium de la cavité pleuropéritonéale et marchent vers le canal de Wolff, où ils viennent s'ouvrir dans sa lumière.

— Artill. Tube cylindrique en acier d'épaisseur uniforme, alésé au calibre voulu et pourvu intérieurement de rayures et sur lequel on applique les frettes pour former une bouche à feu.

— Bot. Partie inférieure et tubuleuse des calices ou des corolles gamopétales. || Nom donné par les auteurs anciens au style des fleurs, et par les modernes aux vaisseaux des plantes. || Nom donné aux petits tuyaux parallèles que l'on remarque à la surface inférieure du chapeau de certains champignons. || *Tubes criblés*, Tubes formés de cellules ponctuées et perforées qui forment de longs vaisseaux s'étendant dans toute la plante. (Les tubes criblés existent chez les gymnospermes et les cryptogames vasculaires ; ils servent à transporter dans la plante les substances plastiques et insolubles.)

— Chim. *Tube de sûreté*, Tube droit ou courbe qui s'adapte à un appareil pour empêcher le passage d'un liquide d'un vase dans un autre, lorsque la pression exercée sur ce liquide n'est plus la même. || *Tubes en U, en V, W, T, Y, S*, Tubes ayant la forme d'une de ces lettres. || *Tube de Welter*, *Tube à boule*, Tube en S qui présente une boule dans sa courbure moyenne.)

— Chir. Tube court en bronze doré, se moulant sur la

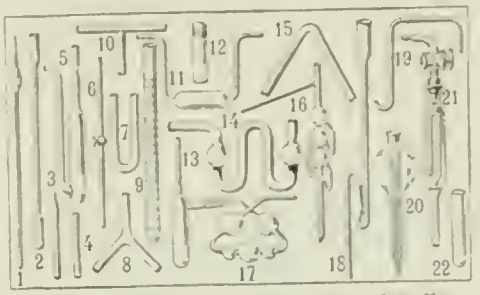

Tubes : 1. Soufflé pour thermomètre à mercure ; 2. Soufflé pour thermomètre à alcool ; 3. Effilé ; 4. Droit ; 5. A coiture ; 6. A robinet ; 7. En U ; 8. En Y ; 9. Pour dosage ; 10. En T ; 11. A condensation ; 12. A insectes à fond plat ; 13. De Pasteur pour anaérobies avec effilure droite ; 14. En W à deux boucles ; 15. En V ; 16. De Lebel et Henninger pour distillation fractionnée ; 17. De Liebig à potasse ; 18. De sûreté ; 19. Abducteur à deux courbures et un crochet ; 20. Digesteur ; 21. Laveur ; 22. Pour essais.

cavité du larynx, que l'on introduit dans la gorge pour assurer le passage de l'air, dans les cas d'asphyxie d'origine laryngée.

— Constr. *Tube Berlier*, Tunnel revêtu intérieurement de plaques d'acier rivées, inventé par l'ingénieur Berlier pour les chemins de fer souterrains et appliqué à Paris pour les passages sous les cours d'eau, les siphons d'égout, etc.

— Hydraul. *Tube de Pitot* ou *de Darcy*, Instrument imaginé par Pitot, perfectionné par Darcy, et qui sert à mesurer le débit des cours d'eau.

— Minér. *Tube perforateur*, Tube creux qu'un mécanisme particulier fait tourner et avancer en même temps dans la roche qu'on veut percer.

— Physiq. *Tube capillaire*, Tube dont le diamètre intérieur est excessivement petit, ce qui l'a fait comparer à l'épaisseur d'un cheveu. || *Tube étincelant*, Tube en verre dont la surface extérieure est recouverte de petits losanges métalliques, et qui sert aux expériences sur l'électricité statique. || *Tube de Mariotte* Grand tube recourbé, à branches, inégales, dont on a fermé la plus courte, et qui sert à démontrer expérimentalement la loi de Mariotte. || *Tubes de Geissler*. V. GEISSLER. || *Tube de force*. V. FORCE.



Tube de couleur

— Techn. *Tube acoustique*. V. ACOUSTIQUE. || Tube de métal (alliage de plomb et d'étain), terminé par un orifice étroit que ferme un petit capuchon à vis, et dans lequel on conserve des couleurs, des cirages, colles, pommades, etc. || Tuyau d'un petit diamètre et de faible dimension, en cuivre, en fer ou en bronze et très employé dans la construction des chaudières dites tubulaires.

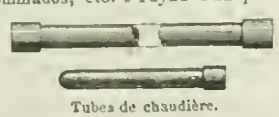
Tubes de chaudière.

— Syn. **Tube, tuyau.** *Tube* est un terme scientifique ; c'est celui dont se servent les physiciens, les chimistes, etc. *Tuyau* appartient au langage ordinaire et sert à désigner tout objet cylindrique et creux en dedans, dont on fait un usage habituel.

— Encycl. Anat. Nombreux sont les organes qui, en anatomie, portent le nom de *tubes*, mais les plus importants sont les *tubes urinifères* du rein. Ils sont constitués par une série de canaux partant du glomérule de Malpighi et se continuant à plein canal : tubes contournés, anses de Henlé, tubes collecteurs et tubes droits de Bellini, et aboutissant au bassinet. Par eux l'urine excrétée dans les glomérules est conduite dans le bassinet, d'où elle passe dans l'uretère.

— Hydraul. Le *tube de Pitot* pour mesurer la vitesse d'un cours d'eau a été perfectionné par Darcy, qui l'a rendu précis et commode. Le tube que Pitot employait était terminé par un entonnoir, ce qui rendait plus grande l'action des filets tendant à entrer dans le tube ; mais, à cause des variations de vitesse de ces filets successifs, cela amenait une série d'oscillations de la colonne, très gênante pour la lecture, et la moyenne à laquelle il convenait de s'arrêter donnait une moyenne des vitesses des divers filets rencontrés par la bouche inférieure du tube. L'appareil actuel se compose d'un tube de verre recourbé en siphon à branches égales EBF. Ce tube se termine par deux garnitures en cuivre, qui se prolongent par deux tubes en cuivre EAKC, FAD, d'un très petit diamètre ; ces tubes peuvent être fermés par un robinet A. Entre les branches verticales est fixée une double échelle graduée. Enfin, à la partie supérieure, un petit tube à robinet B permet à l'observateur d'exercer une aspiration dans les deux branches du tube.

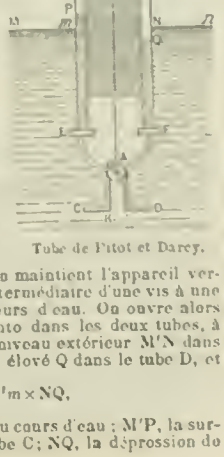
Tube de Pitot et Darcy.

On plonge l'appareil dans l'eau, en l'orientant dans le sens du courant ; l'un des petits tubes, C, par exemple, est à contre-courant ; l'autre, D, est dirigé en sens contraire. On maintient l'appareil verticalement et on le fixe par l'intermédiaire d'une vis à une tige enfoncée dans le lit du cours d'eau. On ouvre alors les robinets A et B ; l'eau monte dans les deux tubes, à un niveau P plus élevé que le niveau extérieur M'N dans le tube C, à un niveau moins élevé Q dans le tube D, et on a l'équation

$$\frac{v^2}{2g} m \times M'P = {}^1m \times NQ,$$

dans laquelle v est la vitesse du cours d'eau ; M'P, la surélévation du niveau dans le tube C ; NQ, la dépression de niveau dans le tube D, m, un coefficient de correction pour la surélévation du niveau ; m' un autre coefficient relatif à la dépression du niveau dans le tube D.

Cette équation est la même que :

$$\left(\frac{1}{m} + \frac{1}{m'}\right)\frac{v^2}{2g} = M'P + NQ.$$

Si l'on a déterminé pour l'appareil employé la valeur $\frac{1}{K}$ des coefficients $\frac{1}{m} + \frac{1}{m'}$, et la valeur H de la somme M'P + NQ, on aura v par l'équation

$$v = \sqrt{2gKH}.$$

On parvient à mesurer commodément H en élevant les deux colonnes d'une même quantité par la diminution de pression obtenue dans le tube, en aspirant l'air par le tube B ; l'eau s'élèvera davantage dans les deux tubes, mais la différence de hauteur restera la même pour les deux colonnes.

TUBE-MAGASIN n. m. Tube qui, dans les armes à répétition, reçoit les cartouches destinées à être brûlées. *Des* TUBES-MAGASINS. On dit aussi MAGASIN.

TUBER (*teu*) v. a. Fam. Donner le tub à : TUBER *un éléphant. Se tuber*, v. pr. Prendre son tub.

TUBER v. a. Techn. Garnir de tubes un sondage.

TUBER v. a. Pop. Se fâcher.

TUBÉRACÉ, ÉE du lat. *tuber*, tubercule) adj. Qui se rapporte ou ressemble à la truffe : *Fructification* TUBÉRACÉE. || Qui ressemble à un tubercule.

— n. f. pl. Groupe de champignons de la classe des ascomycètes, ayant la truffe pour type, et caractérisés par une fructification souterraine, charnue, produisant des spores à son intérieur. — *Une* TUBÉRACÉE.

TUBERCULAIRE (*ber'-ku-lèr'*) n. m. Champignon type du groupe des tuberculariées, formant une croûte dure, verruqueuse, sur le tronc de beaucoup d'espèces d'arbres.

TUBERCULARIÉES (*ber'*) n. f. pl. Groupe de champignons chez lesquels les filaments sporifères naissent sur une masse irrégulière de couleur assez variée, de consistance cireuse ou presque gélatineuse, qui forme des petits amas à la surface des brindilles, des écorces d'arbres ou quelquefois au-dessous de l'épiderme, qu'elle fait éclater. — *Une* TUBERCULARIÉE.

TUBERCULE (*ber'* — du lat. *tuberculum*, même sens) n. m. Bot. Renflement cellulaire et féculent que présente la partie souterraine de certaines plantes : *La pomme de terre est un* TUBERCULE.

— Anat. Eminence naturelle peu considérable que présente une partie quelconque. || *Tubercules d'Aranzi*, Bourrelets fibreux des valvules sigmoïdes de l'artère pulmonaire. || *Tubercule de la première côte*, Eminence de la première côte, sur laquelle s'insère le scalène intérieur. || *Tubercule de Santorini*, Petite éminence cartilagineuse qu'on voit au sommet de chaque cartilage aryténoïde, et qui soutient les lèvres de la glotte. || *Tubercules mamillaires*. Nom donné à deux éminences blanchâtres, situées en arrière des pédoncules du cerveau. || *Tubercule cendré*, Le corps pituitaire qu'on rencontre entre les nerfs optiques et les tubercules mamillaires. || *Tubercules quadrijumeaux*, Petits tubercules qui apparaissent entre les pédoncules cérébraux quand on écarte le cervelet. (On en compte quatre, deux inférieurs, les *testes* ; deux supérieurs, les *nates*. D'eux naissent les nerfs optiques [deuxième paire] qui conduisent les impressions lumineuses dans les couches optiques.) Syn. LOBES OPTIQUES.

— Moll. Protubérance creuse, à la surface d'une coquille.

— Pathol. Elevure qui survient à la peau d'un tissu. || *Tubercule anatomique*, Sorte de papillome corné. Il se développe au dos des mains, particulièrement au niveau des articulations métacarpo-phalangiennes, chez les personnes qui disséquent ou manipulent les cadavres, et ne disparaît que par la cessation des nécropsies. || Petite tumeur arrondie, à volume variable, quelquefois très petit, presque microscopique, que l'on rencontre à la surface ou à l'intérieur des tissus, dans un certain nombre de maladies ou d'affections, et spécialement dans la *tuberculose*. V. ce mot.

— Zool. Saillie de forme variable, mais toujours mousse, qui se dresse sur une partie du corps, sur un organe, sur une dent : *Les élytres des trox sont chargés de tubercules luisants*. Le tubercule anal des araignées, appelé aussi post-abdomen, est le petit tubercule articulé situé à l'extrémité de l'abdomen, au-dessous des filières, et à la face inférieure duquel s'ouvre l'anus.

— Encycl. Bot. Les *tubercules* se développent sur différentes parties de la plante racines ou parties aériennes), mais ils ont tous pour fonction d'accumuler des réserves de substance alimentaire qui, à un moment donné, faciliteront la vie à l'individu : la chaîne est d'ailleurs ininterrompue entre les tubercules vrais (pomme de terre, orchidées) et les bulbes et bulbilles, en passant par les rhizomes et racines renflées. Certains tubercules servent aussi à la multiplication de l'espèce.

La plupart des tubercules radicaux (rave, navet, carotte, betterave, pomme de terre), par les matières amylacées ou sucrées qu'ils contiennent, jouent un grand rôle dans l'alimentation de l'homme et des animaux domestiques (pomme de terre, topinambour, carotte, etc.) ou dans l'industrie (betterave).

Les tubercules des cyclamens, colchiques, liliacées, qui se développent à la partie inférieure de la tige, sont plutôt des bulbes gorgés de matières nutritives et qui donnent souvent naissance à des bulbilles ou caïeux susceptibles de reproduire la plante. Chez certaines espèces d'allium, les fleurs se transforment en petits tubercules qui, à maturité, tombent sur le sol où ils reproduisent la plante mère.

— Pathol. On peut distinguer trois formes principales de *tubercules* : 1° le tubercule élémentaire ou *follicule tuberculeux*, constitué, histologiquement, par une couche périphérique de cellules embryonnaires, une couche médiane de cellules épithéloïdes volumineuses, et enfin, au centre, par une cellule géante ; 2° le tubercule miliaire ou *granulation grise*, nodosité très petite (1 à 3 millim.), dure, transparente ou opaque, grisâtre, isolée ou confluente, pouvant se transformer en un nodule caséeux, et dont l'extension généralisée, rapide, donne naissance à la tuberculose miliaire ou *granulée* (v. ce mot) ; 3° enfin, le

...rale de crudité). L'ag... tissus caséeuses de ... stance ferme ou semi ... que a recompli ces ... et de *ramollissement*, l'orga... la matière tuberculeuse, et la ca... Dans les cas peu avancés où la guérison se ... t se développer une pneumonie inters... vaste la caverne, sont un bourgeonnement ... de la caverne qui s'accolent et forment du ... tre ... bien entendu, à côté de ces lésions du ... on note diverses autres altérations : bronchoh... emphysème, atrophie cardiaque, pleuré... et ...

... Pour que la maladie se développe, il faut des ... prédisposantes. C'est ainsi que la tuberculose est ... plus fréquente dans les villes que dans les campagnes, ... elle apparaît plus fréquemment partout où l'air et la ... lumière manquent : ateliers, bureaux, prisons, casernes, ... orphelinats, couvents, etc. Les personnes dont les parents ... sont morts de la tuberculose, sont plus facilement atteintes. ... on pas que l'*on naisse tuberculeux* (cas très rare), mais l'on ... *naît tuberculisable* ; enfin, il existe des prédispositions in... dividuelles reconnaissables à la blancheur de la peau, ... aux pommettes rouges, à l'étroitesse de la poitrine, à ... la couleur *blond vénitien* des cheveux ou de la barbe, etc. ... Bien entendu, les maladies antérieures du poumon, la ... pleurésie, les affections du tube digestif, la misère, l'alcoo... lisme, tant pour l'alcoolique que pour ses enfants, le sur... menage, la syphilis, le diabète, etc., sont des causes qui ... favorisent la contagion.

Évolution de la maladie. Une fois l'organisme infecté, ... avant l'apparition des symptômes nets, on a noté : la phos... phaturie, la diminution de la pression artérielle, etc., mais ... surtout des névralgies, des troubles menstruels, des trou... bles digestifs, l'amaigrissement, les palpitations, etc. Puis ... la toux apparaît sèche, brève, un peu convulsive, s'accom... pagnant bientôt de crachats peu abondants qui *contiennent des bacilles* ; parfois déjà l'hémoptysie se produit. ... L'examen du thorax doit être fait avec grand soin : la *percussion* montre une matité ou submatité à l'un des *sommets* ... en avant ou en arrière, quelquefois au contraire on perçoit ... un son tympanique. L'*auscultation* fait percevoir aux *sommets* des poumons : diminution du murmure vésiculaire, ... rudesse de l'expiration qui devient plus longue que l'inspi... ration, etc. A une période plus avancée (ramollissement ... des tubercules), l'amaigrissement augmente, la tempéra... ture atteint 39° et 39°,5 ; la toux est plus fréquente, la ... dyspnée plus pénible. On perçoit des râles sous-crépitants ... humides, puis cavernuleux, enfin du gargouillement. A la ... troisième période, la fièvre est continue avec des oscilla... tions brusques ; la matité est très accusée, on perçoit sou... vent le bruit de *pot fêlé* ; la respiration caverneuse, à ... souffle rude, tubaire, amphorique, présente des râles ca... verneux. On note aussi de la pectoriloquie aphone. Les ... crachats sont nummulaires, souvent striés de sang.

A cet état, le tuberculeux se cachectise rapidement ; ... son amaigrissement devient extrême et le malade suc... combe. L'évolution de la maladie est variable : très longue ... chez certains héréditaires, plus rapide chez des individus ... sans prédisposition, elle peut affecter la forme *galopante* ... (phtisie aiguë) qui évolue en deux ou trois mois, ou la ... forme granulique, qui ne dure que quelques semaines.

Le diagnostic est assez facile sauf, au début ; l'analyse ... des crachats, l'examen radiographique ou radioscopique ... peuvent parfois être d'un grand secours dans les cas ... douteux.

Le pronostic est grave, mais n'est pas forcément fatal : ... c'est-à-dire que la tuberculose, pour si terrible que soient ... ses ravages, n'en est pas moins une maladie parfaitement ... curable si le malade veut se soumettre à un *modus vivendi* ... où l'hygiène est sévère et qui peut se résumer dans les ... trois indications suivantes : *Vivre à l'air pur, se reposer, se suralimenter.*

Vie d'un tuberculeux dans un sanatorium ou à la campagne. Le sanatorium doit être établi en plein air, loin ... d'une agglomération, de préférence sur une hauteur. Le ... malade doit expectorer dans un crachoir de poche. Sa ... chambre est ouverte jour et nuit, même dans les sanatoria ... suisses, où la température baisse à — 15° et — 20°. On se ... couche vers 10 heures, on se lève à 8.

Le matin, on ferme la fenêtre, on allume du feu et l'on ... fait une friction alcoolisée. Puis le malade déjeune, va ... s'étendre sous une véranda, en plein jour, mais à l'ombre, ... et y reste jusqu'au second déjeuner ; ensuite, promenade ... d'une demi-heure, de nouveau cure d'air ; goûter, prome... nade, dîner et cure d'air jusqu'au coucher. On enveloppera le malade dans des couvertures et l'on mettra, si ... nécessaire, une bouteille d'eau chaude.

L'alimentation comporte surtout de la viande, des œufs, ... des graisses, du lait, etc. ; on donnera peu de féculents ... et de légumes verts. La médication se borne à traiter les ... symptômes : fièvre, toux, hémoptysies ; quant aux corps ... antibacillaires, aucun n'a donné de résultats suffisants : ... la créosote seule, administrée en lavement, semble devoir ... être conservée. L'opothérapie tuberculeuse, cependant, il sera bon d'activer la trans... formation organique en donnant de l'arsenic, des cacodyl... tes, des phosphates, de l'huile de foie de morue, etc., et on ... rejettera absolument tous les autres modes de traite... ment (serum, tuberculine, etc., qui ont échoué jusqu'à ... ce jour).

La prophylaxie de cette terrible maladie, qui cause ... de 15 à 16 décès, n'est pas encore assez poursuivie ... scientifiquement, elle ne sera efficace que lorsque le médecin sera ... obligé de déclaration et qu'on forcera à désinfecter tous ... les locaux contaminés.

Peste tuberculeuse (*pommelière*, chez la ... bête). Cette maladie existe chez quelques uns de nos ... animaux, le cheval, le bœuf, le chien et les ... oiseaux surtout, on peut la transmettre au ... lapin.

Chez les animaux : un état fébrile ... marqué, plus collée aux côtes ; il y ... a inappétence, de tristesse ... et d'hébétude. Les lésions les symp... tômes apparaissent, il y a une toux ... quinteuse, exagérée au garrot ... par la pression, avec exagération ... dans certaines régions et diminu... tion dans d'autres ; il y a du pouls veineux. ... On observe une diarrhée infecte, ... souvent des indigestions se produisent

TUBERCULE — ... RUSE n. f. Qui est de la ... TUBERCULEUX

TUBERCULIDE ... f. Affection de la peau, très v... et de la nature ... de la

TUBERCULIFÈRE ... et du lat. *ferre*, ... des sarcles ... que. Qui ...

TUBERCULIFORME ... *tuberculum*, tubercule, et de ... Qui a la forme d'un tubercule.

TUBERCULINE n. f. Extrait glycériné d'une culture de ... par Koch.

— Encycl. La *tuberculine*, dite aussi *liquide de Koch*, est préparée comme il suit très spécialement par son auteur. Ce n'est pas un médicament capable de guérir la tu... berculose, mais il provoque chez tous les tuberculeux une eleva... tion de température, mais passagère, de la température. Il a ... donné des résultats merveilleux aussi n'est-elle plus em... ployée que pour faire le diagnostic de la tuberculose. En ... effet, on sait que la tuberculine est sans action sur les ... animaux sains, mais on peut dire que la vache est at... teinte de tuberculose.

TUBERCULISABLE adj. Qui peut être atteint de tuber...

TUBERCULISATION ... n. f. Méd. Formation ... tuberculeux ; état qui en est le produit. *La* TUBERCULISATION ...

TUBERCULISER ... v. a. Méd. Produire des tuber...

Se tuberculiser, v. pr. Devenir tuberculeux.

TUBERCULOSE n. f. Maladie causée par un bacille spé... cifique pouvant atteindre tous les organes, mais de préfé... rence les poumons et les appareils glandulaires.

— Encycl. *La tuberculose* est une maladie infectieuse, ... inoculable, qui ne se généralise rarement, sauf chez les ... jeunes enfants, mais qui peut se localiser dans tous les ... organes de l'économie. Elle est caractérisée au point de ... vue anatomique par la présence du bacille de Koch et ... au point de vue macroscopique par la réaction organique ... qu'il produit : le *tubercule*, d'où elle tire son nom.

Le bacille de la tuberculose a la forme d'un petit bâtonnet ... très mince de 1 à 3 μ de longueur, quelquefois rectiligne, ... mais souvent légèrement incurvé. On le décèle dans les ... crachats, dans les organes et les cultures par les réactions de ... Koch, Ehrlich et surtout, en France, par le procédé de ... Ziehl. Dans ce dernier cas, on place une couche mince ... de la matière à examiner sur une lamelle et, après dessic... cation, on la fixe à froid par le liquide de Ziehl (alcool ... absolu, acide phénique 5, fuchsine 1, eau distillée 100, ... ou mieux par de la vapeur azotique 1, eau 3) ; le bacille ... ainsi traité se colore la fuchsine et se présente dans le champ du ... microscope coloré en rouge vif sur un fond de teinte rose, rendue encore plus ap... parente par la coloration du reste de la préparation en bleu ... par le bleu de méthylène. On cultive le tuberculeux surtout sur ... sérum de cheval ou de bœuf glycériné à 5 pour 100, ... mais il croît aussi sur le sérum sanguin, la ... gélose, etc. Les cultures sont longues à se développer ... et ne poussent guère à moins de 30° ; la température de 38° est ... celle qui convient le mieux ; on voit alors se former un voile légèrement ... jaunâtre. La propriété la plus importante du bacille tuberculeux ... est d'être pathogène pour le cobaye, qui meurt tuberculeux ... généralisé en trois semaines environ, mais le développement ... de la maladie est plus rapide pour le cobaye ... tuberculeux ; il ne faut pas moins de trois ... semaines, le plus souvent quatre ou cinq, ... pour que l'animal succombe, après trois ... mois, le lapin tombe en quelques ... semaines, la grenouille, etc., ... résiste au bacille tuberculeux, le grand lapin ... d'Angora est très sensible à la tuberculose.

Il faut se garder de confondre le bacille de la tuberculose avec ... le bacille de la pseudo-tuberculose, qui est très répandu dans la ... nature, et qui a été rencontré dans le lait, dans l'eau, dans ... le fumier, dans le foin, dans le blé, dans le sol, etc. Il ... ressemble au bacille de la tuberculose, mais il est plus court, ... plus trapu, il se colore plus facilement par les couleurs d'aniline, ... il ne se colore pas par la méthode de Ziehl, il pousse à la ... température ordinaire, il ne tue pas le cobaye, il ne donne pas ... la réaction de la tuberculine, etc.

Les tuberculoses se propagent surtout par les ... bronches et les poumons, mais aussi par les ganglions, les os, ... les articulations, les méninges, la peau, les séreuses, etc. ... Les tuberculoses qui atteignent peu à peu la plupart des organes, ... comme la phtisie pulmonaire, la tuberculose osseuse, for...

TUBERCULOSÉ, ÉE adj. Qui est atteint de tuberculose. ... Qui en présente les caractères. ‖ Qui a la forme d'un tubercule. ... — n. Malade atteint de tuberculose.

TUBERCULOSER v. a. Méd. Produire la tuberculose.

TUBERCULOSTÉARINE n. f. Méd. Substance grasse ... extraite des tubercules.

TUBERCULOTHÉRAPIE n. f. Méd. Traitement de la ... tuberculose par la tuberculine.

TUBÉREUSE n. f. Nom vulgaire du polianthe, genre d'amaryllidées-agavées.

— Encycl. La *tubéreuse* (polianthes tuberosa) est une plante, ayant le port habituel des liliacées ou des amaryllidées herbacées, très recherchée pour ses belles grappes de fleurs blanches, à odeur suave et pénétrante. C'est Peiresc, conseiller à l'ancien parlement d'Aix, qui répandit en Europe la nouvelle plante, dont le R. P. Théophile Minuti lui avait envoyé des échantillons de Perse (1634).



Tubéreuse.

TUBÉREUX (*reû*), **EUSE** [du lat. *tuberosus*, même sens] adj. Bot. Syn. de TUBERCULEUX. ‖ *Bulbes tubéreux*, Bulbes dont la substance est homogène.

TUBÉRIFÈRE adj. Syn. de TUBERCULIFÈRE.

TUBÉRIFORME (du lat. *tuber, eris*, truffe, et de *forme*) adj. Se dit d'un champignon qui a la forme d'une truffe.

TUBÉRIVORE (du lat. *tuber, eris*, truffe, et *vorare*, dévorer) adj. Zool. Qui dévore les truffes : *Larve* TUBÉRIVORE. (S'emploie surtout comme nom spécifique : *Helomyse* TUBÉRIVORE.)

TUBÉROIDE (du lat. *tuber*, tubercule, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à un tubercule. ‖ *Corps tubéroïdes*, Nom donné aux sclérotes d'un champignon, le *rhizoctone violet*, qui sont produits à la surface des bulbes de safran.

TUBÉRON (Quintus Ælius Tubero), jurisconsulte romain, qui vivait au Ier siècle avant notre ère. Les accusations qu'il lança contre Ligarius amenèrent un procès dans lequel celui-ci fut brillamment défendu par Cicéron. Vaincu par le grand orateur, Tubéron renonça à plaider et se borna à donner des consultations.

TUBÉROPHAGE (*faj'* — du lat. *tuber*, truffe, et du gr. *phagein*, manger) adj. Qui mange des truffes : *Mouche* TUBÉROPHAGE.

TUBÉROSITÉ (du lat. *tuberosus*, tubéreux) n. f. Anat. Nom donné à divers organes ou parties d'organes offrant des renflements qu'on a comparés à des tubercules. ‖ Eminence raboteuse d'un os, où s'attachent des muscles ou des ligaments : TUBÉROSITÉ *de l'ischion*. TUBÉROSITÉ *occipitale*. ‖ *Tubérosités de l'estomac*, Renflements situés, l'un, la grosse tubérosité, à la partie supérieure de l'estomac, en dehors du cardia ; l'autre, la petite tubérosité, à la partie inférieure, près du pylore.

TUBICOLE (du lat. *tubus*, tube, et *colere*, habiter) adj. Zool. Qui vit dans un tube : *Les serpules sont* TUBICOLES. — n. f. pl. Ordre d'annélides polychètes, comprenant celles qui, comme les serpules et les chétoptères, vivent dans un tube qu'elles construisent et qui est tantôt formé de granules de sable, de vase, tantôt dur et parcheminé. (Les annélides tubicoles ou sédentaires ont la tête peu développée, sans mâchoires, avec une trompe courte ; leurs branchies, souvent absentes, sont toujours réduites et parfois représentées par des filaments. Ce sont des animaux phytophages. On les répartit en une vingtaine de familles, dont les principales sont : *chétoptéridés, térébellidés, serpulidés*, etc.) — *Une* TUBICOLE.

TUBIEU (autre forme du mot *tudieu*) interj. Sorte de juron familier.

TUBIFÈRE (du lat. *tubus*, tube, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte un ou plusieurs tubes.

TUBIFEX (*fekss*) n. m. Genre d'annélides, comptant de nombreuses espèces, répandues surtout en Europe. (Ce sont des vers allongés, cylindriques, rouges, qui abondent dans la vase des ruisseaux où ils habitent des tubes mucilagineux.)

TUBIFICIDÉS n. m. pl. Famille d'annélides oligochètes limicoles, comprenant les *tubificinés* et *lombriculinés*. — *Un* TUBIFICIDE.

TUBIFORME (du lat. *tubus*, tube, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un tube.

TUBIO, bourg des Philippines, sur la côte occidentale de l'île de Samar ; 3.500 hab.

TUBIGON, bourg des Philippines (groupe des Vizayas), sur la côte nord-ouest de l'île de Bohol et le détroit qui sépare cette île de celle de Cébu ; 12.000 hab.

TUBILATTES ou **TOBILLETS** n. f. pl. Timballes tunisiennes de petites dimensions, à caisse en cuivre.

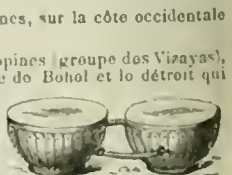

Tubilattes.

TUBILUSTRE (*lustr'* — lat. *tubilustrium* ; de *tuba*, trompette, et *lustrum*, lustre) n. m. Antiq. rom. Fête qu'on célébrait le 19 mars, en mémoire de la naissance de Minerve.

TUBINGUE (allem. *Tubingen*), ville d'Allemagne (royaume de Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire), sur le Neckar,

en face du confluent de la Steinbach et sur la rive droite de l'Ammer ; 14.000 hab. Ch.-l. de district. Cette vieille ville à rues étroites, située sur les pentes des coteaux descendant vers le Neckar, est essentiellement universitaire. Vastes imprimeries ; commerce de librairie. Fabrique d'instruments de précision et de chirurgie. Teinturerie. Vignobles. L'université, fondée en 1477 par le comte Eberhard le Barbu, reçut en 1478 une faculté de théologie protestante (école d'exégèse fondée par Baur) et, en 1817, une université catholique, créée en 1812 à Ellwangen ; elle fut agrandie en 1818 par deux facultés de sciences politiques et naturelles.

L'histoire de Tubingue ne commence réellement qu'avec celle de son université, qui adopta la Réforme en 1531. Melanchthon (1497-1560) y fut professeur, ainsi que le poète Uhland, qui y enseigna le droit. Képler, Hegel, Schelling y firent leurs études.

TUBIPORE n. m. Genre d'anthozoaires zoanthaires, type unique d'une famille dite des *tubiporidés*, comptant quelques espèces répandues dans les mers chaudes. (Les tubipores vulgairement appelés orgues de mer, à cause de la disposition de leurs tubes accolés par étages, sont des polypiers de taille souvent considérable, ordinairement d'un beau rouge, comme le *tubipora musica*, très commun dans l'océan Indien.)



Tubipore : a, deux tubes grossis, avec les animaux.

TUBISTE n. m. Dans l'administration des télégraphes, Employé chargé de la manipulation des appareils à air comprimé utilisés pour la transmission des cartes-télégrammes.

TUBITÈLE ou **TUBITÉLAIRE** (*lèr'*) adj. Zool. Qui construit une toile munie d'un tube, en parlant des araignées : *Les tégénaires sont des araignées* TUBITÈLES (ou TUBITÉLAIRES).

— n. m. pl. Groupe d'arachnides aranéides, où les anciens auteurs faisaient rentrer toutes les araignées dont les toiles étaient accompagnées d'un réduit tubulaire, comme les *dysdères*, les *drasses*, les *argyronètes*, etc. — *Un* TUBITÈLE OU TUBITÉLAIRE.

TUBIZE, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Nivelles]), sur la Senne, affluent de la Dyle ; 5.047 hab. Ateliers de construction pour matériel de chemin de fer ; filatures, tanneries.

TUBLEU (altér. de *tudieu*) interj. Sorte de juron familier : TUBLEU ! *comme vous y allez !* (Mol.)

TUBOCYTISE n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes des pays tempérés. (Ce sont des plantes purgatives et vénéneuses.)

TUBO-OVARIEN, ENNE adj. Anat. Qui a rapport à la trompe de Fallope et à l'ovaire : *Ligament* TUBO-OVARIEN.

— *Kystes tubo-ovariens*, Kystes qui se développent aux dépens de la trompe et de l'ovaire.

TUBRI n. m. Instrument de musique de l'Inde.

— ENCYCL. Le *tubri* est composé d'un tube d'insufflation destiné à envoyer l'air dans une gourde à laquelle sont fixés deux tuyaux de bambou ayant chacun une anche battante ; l'un de ces tuyaux est percé de neuf trous, l'autre de quatre. Le tubri est l'instrument des charmeurs de serpents de l'Inde.



Tubri.

TUBULAIRE (*lèr'*) n. f. Genre de méduses hydroïdes tubulaires, type de la famille des *tubularidés*, comptant de nombreuses espèces répandues surtout dans les mers du nord.

TUBULAIRES (*lèr'*) n. m. pl. Sous-ordre de méduses hydroïdes, comprenant les familles des *hydridés*, *claridés*, *hydractinidés*, *corynidés*, *dicorynidés*, *biméridés*, *cladonémidés*, *clavatellidés*, *eudendridés*, *pennaridés*, *spongicolidés* et *tubularidés*. Les tubulaires ou gymnoblastes se présentent, sous leur premier état, en colonies de polypes d'où se détachent les méduses arrivées à maturité. Celles-ci sont en forme de cloche ou de tour ; on les rangeait jadis dans la famille des océanides.) — *Un* TUBULAIRE.

TUBULARIÉ, ÉE adj. Hist. nat. Syn. de TUBULARIEN.

TUBULARIEN, ENNE adj. Qui a rapport aux tubulaires ou au genre tubulaire.

TUBULARIIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de méduses hydroïdes tubulaires, renfermant les genres *tubulaire* et voisins. — *Un* TUBULARIIDE.

TUBULE (lat. *tubulus*) n. m. Petit tube.

TUBULÉ, ÉE (du lat. *tubulatus*) adj. Qui est en forme de tube.

— B.-arts. *Draperie tubulée*, Draperie qui tombe en plis arrondis, semblables à des tubes.

— Chim. Qui a une ou plusieurs tubulures : *Flacon* TUBULÉ. *Cornue* TUBULÉE.

— Patbol. *Epithélioma tubulé*, Forme d'épithélioma, dans laquelle on observe, au milieu d'un stroma conjonctif ou d'éléments embryonnaires, des cylindres d'épithéliums pavimenteux, qui ne subissent pas la transformation épidermique.

TUBULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Qui est en forme de tube : *Carolle* TUBULEUSE. || *Glandes tubuleuses*, Glandes généralement calibrées, ouvertes, possédant un canal excréteur, et qui constituent primitivement les diverticules d'un épithélium.

TUBULHÉMATIE (*ti* — du lat. *tubulus*, petit tube, et du grec *haima*, *atos*, sang) n. f. Ictère infectieux des nouveau-nés, dans lequel on constate la présence de globules rouges ou hématies dans les tubes contournés du rein. V. ICTÈRE INFECTIEUX.

TUBULIBRANCHES n. m. pl. Ancienne division des mollusques gastéropodes prosobranches, correspondant à la famille actuelle des vermétidés. — *Un* TUBULIBRANCHE.

TUBULIFÈRES n. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, correspondant à la famille des chrysidés. — *Un* TUBULIFÈRE.

TUBULIFLORE (du lat. *tubulus*, petit tube, et *flos*, *floris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont tubulaires.

TUBULIFORME (du lat. *tubulus*, petit tube, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un petit tube.

TUBULINE n. f. Champignon myxomycète, poussant sur le bois pourri de pin.

TUBULURE (du lat. *tubulus*, petit tube) n. f. Ouverture de certains vaisseaux, qui est destinée à recevoir un tube : *Flacon à deux, à trois* TUBULURES.

— Hist. nat. Nom donné à de petits tubes ou tuyaux dont certaines productions naturelles sont traversées.

TUBUNGAN, bourg des Philippines (groupe des Vizayas [île de Panay]) ; 5.200 hab.

TUBURAN, ch.-l. de district des Philippines, sur la côte sud-ouest de l'île de Cébu et le détroit de Tañon ; 8.500 hab.

TUBY (Jean-Baptiste), dit **le Romain**, sculpteur d'origine italienne, naturalisé Français, né à Rome en 1630, mort à Paris en 1700. Tout jeune encore, il se rendit en France, où Le Brun le chargea d'exécuter un grand nombre de travaux décoratifs à Versailles et à Trianon. C'était un excellent praticien, dont les œuvres ont été pour la plupart exécutées d'après des dessins de Le Brun. Parmi les sculptures qu'il fit pour Versailles, nous citerons : les groupes de la *Paix*, d'*Apollon sur son char*, de *Flore* ; les statues de *Galatée*, de la *Poésie lyrique*, de *Zéphyre*, de *Clytie*, d'*Hyacinthe*, de la *Saône*, du *Rhône*, etc.

TUCCARO ou **TUQUARO** (Archangelo), danseur et acrobate italien, né à Aquila (Abruzzes) vers 1535, mort vers 1604. Charles IX remarqua son adresse lors des fêtes données à Mézières pour le mariage royal (1570) et l'attacha à sa personne. Il plut également à Henri III, puis à Henri IV, auquel il a dédié ses *Trois dialogues de l'exercice de sauter et voltiger en l'air* (1599).

TUCCIA, vestale qui fut accusée d'avoir violé son vœu de virginité. Pour prouver son innocence, elle aurait, dit la légende, transporté de l'eau dans un crible depuis le Tibre jusqu'au temple de Vesta.

TUCHAN, ch.-l. de cant. de l'Aude, arrond. et à 20 kilom. de Carcassonne, au pied des Corbières ; 1.398 hab. (*Tuchanais, aises.*) Commerce des vins de la région dits « vins des Corbières » ; mine de houille ; pierre à plâtre. — Le canton a 8 comm. et 3.781 hab.

TUCHINAT (*na*) n. m. Révolte des tuchins.

— ENCYCL. Le *tuchinat* fut une véritable Jacquerie, provoquée par l'extrême misère des paysans, que le duc de Berry, lieutenant général du roi en Languedoc, voulait obliger à payer un nouvel impôt ; ce fut aussi une insurrection des artisans qui se plaignaient de l'injuste répartition des charges et s'indignaient, en outre, d'être abandonnés sans défense aux routiers anglais. Le tuchinat a ainsi le caractère d'une véritable révolte sociale : comme les Jacques de 1358, les tuchins des campagnes s'attaquèrent aux châteaux, dont ils détruisirent un grand nombre, aux nobles, aux clercs, aux riches, qu'ils massacraient sur leur passage. Les tuchins des villes combattirent surtout les agents du duc de Berry, mais s'efforcèrent aussi d'organiser la résistance contre les Anglais. L'insurrection commença et eut aussitôt une grande intensité dans la sénéchaussée de Beaucaire ; elle se répandit rapidement dans les sénéchaussées de Béziers et de Carcassonne, dans le Toulousain, dans le Rouergue, jusqu'en Auvergne et dans le Limousin et le Poitou. Les insurgés eurent parfois des nobles à leur tête : ainsi Jean de Ferrières, noble du pays nimois, Pierre de Bri, chevalier de la sénéchaussée de Carcassonne (décapité en 1384), Préau du Berre, parent de l'évêque d'Albi, etc. Le duc de Berry organisa la répression, qui fut terrible : les excès des tuchins furent dépassés par les violences de ses lieutenants, dont les plus cruels furent Enjin, sénéchal de Beaucaire, et Jean de La Rivière, viguier de cette ville. Les exactions financières du duc de Berry ajoutèrent aux malheurs du Languedoc, aussi durement éprouvé qu'à l'époque de la guerre des albigeois.

TUCHINS ou **TOUCHINS** (vx mot franç., venu de *toucher*, bois) n. m. pl. Nom désignant, dans des actes du XIIIe siècle, des brigands ou des pillards se cachant dans des forêts. Il fut appliqué à des paysans et des artisans des villes qui, en 1382, se révoltèrent dans le midi de la France. — *Un* TUCHIN OU TOUCHIN. V. TUCHINAT.

TUCKER (Josias), économiste anglais, né à Laugharne (comté de Carmarthen) en 1712, mort à Gloucester en 1799. Il entra dans les ordres, fut nommé vicaire à Bristol (1739), s'occupa d'études économiques et obtint la charge de doyen de Gloucester (1758). Il préconisa la liberté du commerce et de l'industrie dans des pamphlets publiés à Gloucester, de 1775 à 1782 ; il représenta l'émancipation des colonies d'Amérique comme favorable aux intérêts britanniques. Il critiqua également l'union proposée par Pitt entre l'Angleterre et l'Irlande. Citons de lui : *Court essai sur les avantages et les désavantages respectifs de la France et de la Grande-Bretagne relativement au commerce* (1750) ; *Questions importantes sur le commerce à l'occasion des oppositions au dernier bill de naturalisation* (trad. franç., 1755 ; *Réflexions sur les points actuellement en discussion entre la Grande-Bretagne et l'Irlande* (1785).

TUCSON, ville des Etats-Unis (Arizona), ch.-l. du comté de Pima, sur le rio Santa-Cruz, affluent du rio Gila ; 7.000 hab. Commerce important ; gisements miniers (fer et argent).

TUCUMAN, ville de la république Argentine, capitale de la prov. du même nom, sur le rio Salí ; 25.000 hab. Fondée en 1565 par Diego de Villaroel. Cathédrale remarquable. — La *province de Tucuman* a 24.199 kilom. carr. et 215.000 hab.

TUCZONINE n. f. Alliage naturel de fer et de nickel, que l'on trouve dans certains météorites, notamment dans la *tuczonite*.

TUCZONITE n. f. Nom donné par St. Meunier à un type de fer météorique ou sidérite, de structure homogène et ne renfermant qu'un seul alliage, qui est la tuczonine.

TUDELA, comm. d'Espagne (Asturies [prov. et banlieue d'Oviedo]), sur le fleuve Nalon ; 4.000 hab. Mines de houille.

TUDELA, ville de l'Espagne septentrionale (Navarre), sur la rive droite de l'Ebre, 10.000 hab. Vieux pont. C'est l'antique *Tutela*. Patrie de Michel Servet.

TUDELA de Duero, bourg d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Valladolid]), au confluent du Duero et du Jaramiel ; 3.000 hab.

TUDÈLE (Benjamin DE). Biogr. V. BENJAMIN DE TUDÈLE.

TUDESQUE (*dèsk'* — de la même famille que l'allem. *deutsch*, allemand) adj. Se dit des Germains, et surtout de la langue parlée par eux : *Langue* TUDESQUE.

— Fig. Rude, grossier : *Manières, Façons* TUDESQUES.

— Diplomatiq. *Lettres tudesques*. Anciens caractères allemands.

— n. m. Langue tudesque.

TUDHOE, ville de l'Angleterre septentrionale (comté de Durham), sur le Wear ; 8.000 hab. Métallurgie.

TUDIEU (de *tue*, et *Dieu*) interj. Juron de l'ancienne comédie : TUDIEU ! *vous avez le goût bon !* Mol.)

TUDOR (Owen), grand-père de Henri VII d'Angleterre, né à une date inconnue, mort en 1461. D'une très ancienne famille originaire du pays de Galles, il entra au service de Henri V, se distingua à Azincourt, et, au début du règne de Henri VI, attira si bien l'attention de la reine douairière Catherine, veuve de Henri V, que, disent les chroniques, « ils vécurent comme homme et femme ». En 1436, la reine fut reléguée dans une abbaye et Tudor enfermé à Newgate, d'où il s'échappa. En 1437, on l'attira à Londres et, bien qu'il eût un sauf-conduit, on l'emprisonna de nouveau. Il réussit encore à s'évader et se retira dans le nord du pays de Galles. En 1461, il fut fait prisonnier à la bataille de Mortimer's Cross, où il figurait parmi les Lancastriens, et décapité à Hereford. De la reine Catherine, Owen Tudor avait eu trois fils et deux filles.

TUDORS, dynastie anglaise qui régna de 1485 à 1603. Elle vient de Owen Tudor (v. ci-dessus), dont le fils aîné, EDMOND (1430-1456), qu'il avait eu de la reine Catherine, fut créé comte de Richmond et légitimé par un acte du parlement de 1453. Edmond Tudor, plus connu sous le nom d'Edmond de Hadham, avait épousé, en 1455, Marguerite Beaufort, dont il eut un fils qui fut Henri VII. Les autres souverains de la maison des Tudors sont : Henri VIII, Edouard VI, Marie, Elisabeth. V. ces noms.

TUDOT (Louis-Edmond), lithographe français, né à Bruxelles en 1805, mort à Monlins en 1861. Il s'adonna de bonne heure à la lithographie, à laquelle il appliqua une sorte de matière noire, par un procédé nouveau dont il était l'inventeur. Les *Paysages* qu'il reproduisit à l'aide de ce procédé sont d'un effet puissant et d'une grande énergie. Citons, parmi ses œuvres : *Vue du château de Busset* ; *Vue du golfe de Naples* ; cent vingt-cinq planches dans l'*Ancien Bourbonnais* de A. Allier et Bâtissier (1833-1837) ; etc.

TU-DUC (Hoang-Nham), empereur d'Annam de la dynastie des Nguyen, né en 1830, mort à Hue en 1883. Fils cadet de l'empereur Thieu-Tri, il fut désigné par lui comme successeur, au détriment de son fils aîné Hoang-Bao. A la mort de Thieu-Tri, il fut proclamé empereur sous le nom de Tu-Duc (1851). Son frère Hoang-Bao conspira ; on l'enferma à Hué, où, six ans plus tard, il se pendit, ainsi que son fils. Tu-Duc eut à réprimer quelques révoltes ; puis il entra en lutte avec les Européens. Il refusa, en 1865, de recevoir un envoyé français, chargé de proposer un traité de commerce, et persécuta les missionnaires. La mort de plusieurs d'entre eux, surtout celle de l'évêque espagnol Diaz (1857), décida l'Espagne à se concerter avec la France pour organiser une expédition, qui s'empara de Saïgon. Ce fut le prélude de la conquête de toute la Cochinchine. (V. COCHINCHINE.) Après le traité de 1867, des négociations furent entamées, à diverses reprises, avec Tu-Duc, pour la signature d'un traité de commerce. Elles furent conduites, en dernier lieu, par le Français Francis Garnier. Après la prise d'Hanoï, des négociations nouvelles aboutirent à la signature, à Saïgon, du traité du 15 mars 1874, qui, sans prononcer le mot de protectorat, en conférait à la France les avantages et qui fut complété par le traité de commerce du 31 août 1874. Mais l'inexécution du traité du 15 mars amena l'expédition du Tonkin. V. TONKIN.

Tu duca, tu signore, et tu maestro (*Tu es mon guide, mon seigneur et mon maître*), paroles de Dante à Virgile, qu'il prend pour guide dans sa descente aux enfers (*Enfer*, II, 140). — Elles furent appliquées à Chateaubriand par Augustin Thierry lorsque, dans la préface de ses *Récits des temps mérovingiens*, il rapporta à la lecture des *Martyrs* l'origine de sa vocation d'historien.

TUDY (ILE), comm. du Finistère, arrond. et à 25 kilom. de Quimper dans une île sablonneuse, à l'embouchure de la rivière de Pont-l'Abbé, dans l'anse de Benodet, 1.240 hab. Conserves de sardines.

TUE-BREBIS n. m. invar. Bot. Nom vulgaire de la grassette, plante qui passe pour être malfaisante pour les brebis.

TUE-CHIEN n. m. invar. Nom donné, dans le Nord, à des employés chargés d'abattre les chiens errants.

— Bot. Nom vulgaire du colchique d'automne. || Nom vulgaire de la morelle noire.

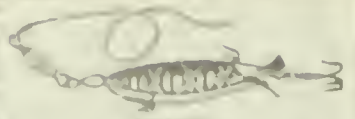

TUF-POISON n. m. Nom vulgaire de la [illegible] du Brésil.

TUFER [illegible] v. a. Faire [illegible] Tuer un [illegible] la mort. [illegible] la vie. [illegible] Vain- [illegible] Les [illegible] plusieurs hommes : [illegible] les animaux de boucherie. [illegible] par semaine.

[illegible] par lequel les soldats s'exci- [illegible] Tuer le temps, S'amuser, se [illegible] passer le temps. Tuer le ver, Boire, à [illegible] Se faire tuer, S'exposer [illegible] Ceux qui [illegible] Se dit d'un bravache. Être tué [illegible] Être très gras, ou très [illegible]

Absolum. Tuer [illegible] Le tuer, en conti- [illegible] l'un sur l'autre, Le fixe et le vo- [illegible] l'autre.

Prov. Se tuer [illegible] effet des couleurs, des lumières, [illegible] en fuyant, en allant les unes sur les autres.

Prov. Tel tue qui ne pense que trapper ou que bles- [illegible] pas de mal qu'on ne voulait en faire. La lettre tue : [illegible] Quand l'un dit tue l'autre dit assomme. Se dit de deux personnes qui sont [illegible] se [illegible] encore à ce qu'a [illegible]

Prov. Tuer tout, Dieu reconnaîtra les siens.

Prov. Tue-la !... C'est le [illegible] que donne Dumas [illegible] dans une brochure intitulée *L'Homme-Femme* (1872), et que peu de temps après, il [illegible] de ses pièces : Femme de Claude *la*. La [illegible] grand bruit et suscita des polémiques aussi [illegible] violentes.

Ceci tuera cela. V. CELA.

SYN. Tuer, assommer.

Tuer, ce fait passer au v. Tuer.

— *Fig.* Se dit d'un militaire tué dans un [illegible] peu après des blessures qu'il y a reçues.

Substant. v. L'personne tuée, mise à mort : *Les* TUÉS *et les* [illegible]

— Prov. *Tout tués que blessés, il n'y a personne de* [illegible] n'est pas si grand qu'on le disait.

Se tuer, v. pr. Être, pouvoir ou devoir être tué : *Les* [illegible] *se font à coups de maillet*.

Se donner la mort. Se TUER *d'un coup de pistolet*. [illegible] mortellement. *Duellistes qui se* [illegible] *l'autre*. Être tué par accident : SE TUER [illegible]

Se [illegible] se perdre, altérer sa [illegible] Se TUER *au travail*.

Fig. [illegible] en parlant d'une grande affluence [illegible] *La pièce nouvelle a un* [illegible] SE TUER.

[illegible] se dire en parlant d'un vidange, lorsqu'il prend [illegible] et qu'il se vaporise.

[illegible] au [illegible] *Il a pris de la poule* du joueur [illegible] à [illegible] le faire tomber [illegible] *Il a pris de la poule*, du joueur [illegible] la boule qui lui est échue en [illegible] *Il a pris de la poule et un* [illegible] *Il a pris des tons* [illegible] tous les effets [illegible]

TUERIE [illegible] Massacre, carnage. *La* [illegible] *N'allez pas* [illegible]

TUE-TÊTE [illegible]

TUEUR, TUEUSE [illegible] l'homme [illegible] tues à [illegible] les [illegible]

TUE-VENT [illegible] var. Herbe. Abri contre le [illegible] Tuile qui les arbres [illegible] contre le [illegible] vent [illegible] de [illegible] de [illegible] par lassous, [illegible] pas [illegible] bes, [illegible]

TUF [illegible] *tufo*, de [illegible] *tufus*, même sens) n. m. GÉOL. Terre qui sert à désigner deux formations très différentes, dont l'une est sédimentaire et l'autre éruptive.

— *Fig.* La nature vraie du caractère, caché sous de [illegible] *creuses un peu certains philan- [illegible] ments, vous rencontrez bientôt le* TUF.

Espèce de pierre blanche et fort tendre, qui [illegible] Tuf [illegible] on dit aussi TUFFEAU.

[illegible] pierre, dont se servent les ton- [illegible] pour leurs tables.

Les *tufs calcaires* sont formés par des [illegible] qui, perdant une partie de leur acide car- [illegible] par [illegible] pour, déposent du calcaire sur les [illegible] les herbes. Par leur avidité pour l'acide car- [illegible] ils [illegible] la précipitation du carbonate de chaux. Ces tufs se forment par suintement, alors que les [illegible] fournissent des eaux assez abondantes.

Les *tufs volcaniques* sont formés de cendres, *lapilli* et [illegible] volcaniques, ayant subi un peu de transport et offrant ainsi une stratification grossière; leur cohésion est très variable. Les tufs volcaniques présentent plusieurs variétés : les *tufs basaltiques* sont formés de fragments de basalte, les *tufs palagonitiques* de lapillis de sidéromélane, il existe encore les *tufs ponceux*, *trachytiques*, *porphyritiques*, *bitumineux*, etc.

TUFACÉ, ÉE adj. Qui a le caractère du tuf : *L'aspect* TUFACÉ. *Terrain tufacé*, Terrain dont la majeure partie est composée de tuf.

TUFFA de *tuf* n. f. Pierre composée de cendres, de gravier, et contenant tantôt de la lave, tantôt du basalte, qu'on trouve en Islande.

TUFFÉ, ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 33 kil. de Mamers, sur la Chéronne; 1.568 hab. Ch. de f. Ouest. Fabrique de poterie, de tonneaux; moul. os. Église du XVe siècle. — Le canton a 13 comm. et 8.071 hab.

TUFFEAU (*tu-fo*) ou TUFEAU (*fo*) n. m. Sorte de craie micacée assez facile à travailler lorsqu'elle vient d'être découverte, et qui offre l'avantage de durcir à l'air. (Elle est caractéristique de l'étage turonien de la Touraine.)

— *Tuffeau de Ciply*, Craie du Hainaut belge, dont la partie inférieure appartient à l'étage aturien et la partie supérieure à l'étage danien. — *Tuffeau de Maëstricht* et *Tuffeau de Saint-Symphorien*, Formations crayeuses du Hainaut belge et d'âge aturien.

— Adjectiv. : *Craie* TUFFEAU.

TUFIER (*fi-é*), ÈRE adj. Qui est de la nature du tuf : *Terre* TUFIÈRE.

— n. m. S'est dit pour carrière de tuf.

TUGENDBUND (littéralem. : *association de la vertu*; de *tugend*, vertu, et *bund*, association) n. m. Association patriotique allemande (1808-1815).

— Encycl. L'éveil de la conscience nationale en Allemagne sous l'influence du mouvement intellectuel, les souffrances éprouvées par les Allemands sous la domination napoléonienne donnèrent naissance à cette association patriotique, dont les premières réunions eurent lieu à Konigsberg, en 1808. Cette association comptait, parmi ses membres les plus ardents, des étudiants, des professeurs d'Université comme le célèbre docteur Jahn. Elle avait pour but la régénération de l'âme allemande par l'éducation et la propagande patriotique, l'éveil d'un esprit national qui donnerait à l'Allemagne le courage de se lever contre Napoléon. Dirigés par un comité supérieur de six membres, des comités provinciaux transmettaient la volonté centrale à des comités locaux. L'agitation devint bientôt si menaçante que Napoléon Ier s'émut. Le 31 décembre 1809, le roi de Prusse dut dissoudre la ligue, qui continua secrètement son œuvre, encouragée par l'approbation d'hommes comme G. de Humboldt et Niebuhr. Les membres du Tugendbund jouèrent un rôle actif dans la guerre de l'Indépendance de 1813; mais l'association, suspecte au gouvernement prussien, à cause de son esprit libéral, cessa d'exister en 1815.

TUGLIE, bourg d'Italie (prov. de Lecce); 2.600 hab.

TUGUEGARAO, ville des Philippines (île de Luçon), ch.-l. de la prov. de Cagayan, sur le rio Grande de Cagayan; 20.000 hab.

TUGURIO (mot ital. — du lat. *tugurium*) n. f. Au XVIIe s., Chaumière.

TUIE ou THUIE (*tu-i*) n. f. Dans les Basses-Pyrénées, les Landes et la Gironde, Ensemble de divers arbustes que l'on coupe tous les trois ans pour en faire de l'engrais.

TUILAGE (*laj*') n. m. Techn. Petite planche enduite de résine et couverte de limaille, dont se sert le tondeur de draps. On dit aussi TUILE.) Dernière façon donnée aux draps.

— Franc-maç. Constatation, par le frère tuileur, qu'un étranger a une loge qui se dit franc-maçon l'est en réalité.

TUILE (du lat. *tegula*; de *tegere*, couvrir) n. f. Constr. Carreau de peu d'épaisseur, fait de terre grasse pétrie ou moulée sèchée et cuite au four, tantôt plat, tantôt courbé en demi-cylindre, et dont on se sert pour couvrir les maisons, les bâtiments : TUILE *plate*, *creuse*. *Tuile romaine*, Tuile très épaisse, offrant des cannelures au moyen desquelles on emboîte les tuiles les unes sur les autres. *Tuile à Bourguignonne*, Tuile creuse dont le profil présente un demi-cercle. *Tuile arrondie*, Tuile plus étroite en haut qu'en bas. *Tuile flamande*, Tuile dont le profil est celui d'un S renversé. *Tuile courbe*, Tuile en losange. *Tuile cornière*, Tuile qui se met sur les angles, arêtes ou encoignures de toits. *Tuile faîtière*, Tuile destinée à couvrir les faîtages des maisons.

Prov. : *Il n'y a pas loin des tuiles aux toits*, *sous les tuiles*, *après la tuile*, Être [illegible] au plus haut étage de la maison.

Fig. Mur [illegible] en marbre, de pierre ou de bronze, [illegible] et la destination d'une tuile.

[illegible] événement imprévu et désagréable, par [illegible] une tuile qui tomberait d'un toit sur la [illegible] quelle TUILE !

[illegible] aux tassettes quand elles étaient [illegible]

[illegible] aux tassettes quand elles étaient [illegible] et en forme de tuiles.

[illegible] plaques en terre apyre qui composent le [illegible] dans le système d'enfournement dit « en [illegible] ».

— Jeux. *Cartes tuilées*. V. TUILÉ.

— Techn. Planche de bois, sur laquelle coulent les tenailles qui étirent le fil de fer. || Sorte de lingotière à l'usage des orfèvres. || Petite planche à l'usage des tondeurs de draps, et au moyen de laquelle on achève de coucher le poil. Syn. de TUILAGE. || En Normandie, Sorte de poêle très plate.

— Encycl. Constr. Les *tuiles* sont formées d'un mélange de terre argileuse et de sable réduit en pâte fine et homogène, et qui doit être exempt de matières calcaires. Pour les fabriquer, on extrait la glaise à la fin de l'automne, et on l'étend sur une grande surface pour lui faire subir une sorte de pourrissage, puis on la pétrit. Pour effectuer cette dernière opération, on la divise avec la houe et on l'épluche, en la purgeant de toutes les matières étrangères qu'elle pourrait contenir. Ensuite on l'arrose et on la pétrit avec les pieds, à plusieurs reprises, en ayant soin de la changer de place à chaque nouvelle opération. La matière étant bien préparée, on la comprime en la moulant, et on ne la met au four qu'après l'avoir séchée avec précaution. Les tuiles exigent une pâte plus fine, mieux corroyée et plus comprimée que les briques. Relativement à leur forme, on en distingue de plusieurs espèces, qui sont : les tuiles creuses, les tuiles plates, les tuiles en dos d'âne, les tuiles plates à rebords, les tuiles flamandes, les tuiles romaines, etc. La forme la plus ordinaire des tuiles plates est celle d'un rectangle, dont le grand côté se place parallèlement à la pente du toit. L'un des petits côtés du rectangle est muni, vers son milieu, d'un crochet ou talon en saillie sur le plan inférieur de la tuile et qui sert à la retenir aux lattes. Enfin, on fabrique encore des tuiles plates sans talon, que l'on fixe au plancher avec deux clous. Pour couronner les combles des bâtiments, on fabrique des tuiles faîtières, auxquelles on donne diverses formes; la forme creuse est la plus généralement employée.

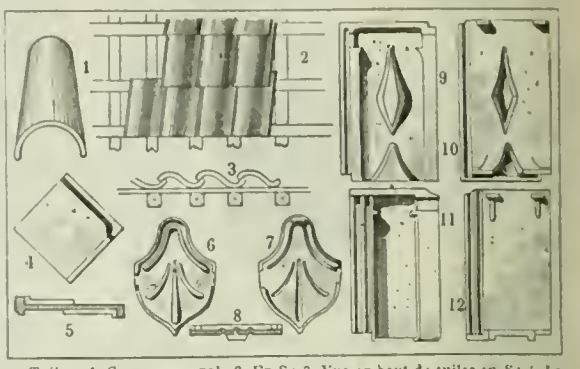

Tuiles : 1. Creuse ou canal; 2. En S; 3. Vue en bout de tuiles en S; 4. Losangique; 5. La même en coupe; 6. Josson, vue en dessus; 7. La même, vue en dessous; 8. Coupe; 9. A pont vertical discontinu, vue en dessus; 10. La même, vue en dessous; 11. Muller, vue en dessus; 12. La même, vue en dessous

TUILÉ, ÉE adj. Qui est en forme de tuile.

— Fr.-maçonn. Dont la qualité de franc-maçon est à constater ou vient d'être constatée.

— Jeux. *Cartes tuilées*, Paquet de cartes que les grecs disposent au-dessus du jeu après l'avoir légèrement cintré, de manière à faire couper où ils le désirent.

— Techn. *Drap tuilé*, Drap qui a reçu la dernière façon avec la tuile.

TUILEAU (*lo*) n. m. Fragment de tuile cassée.

TUILER v. a. Techn. Donner la dernière façon au drap avec la tuile.

— Fr.-maçonn. Constater si celui qui se prétend franc-maçon l'est réellement.

— Pop. Dévisager, toiser. || Observer avec méfiance.

— v. n. Tirer sur la teinte de brique ou de tuile, en parlant de la couleur du rocou.

TUILERIE (*rî*) n. f. Lieu où l'on fait de la tuile.

— Art du tuilier.

Tuileries (PALAIS DES), à Paris. Célèbre résidence royale et impériale, située sur la rive droite de la Seine, entre le Louvre et les Champs-Élysées, fut incendiée en 1871. Après la mort tragique de Henri II, le 15 juillet 1559, à l'hôtel des Tournelles, Catherine de Médicis obtint que cette demeure fût démolie. Elle choisit comme emplacement du palais qu'elle rêvait de se faire construire un territoire s'étendant à l'O. du Louvre, occupé en partie par une ancienne *tuilerie*, en partie par un logis, dit « de la Sablonnière », qu'avait occupé quelque temps Louise de Savoie, mère de François Ier; en partie, enfin, par des jardins qui appartenaient à l'hospice des Quinze-Vingts. Le palais commença de se construire en 1564, sur les plans de Philibert Delorme, qui en dirigea les travaux jusqu'à sa mort, en 1570. Il vit s'élever le pavillon central à dôme et les deux ailes qui le flanquaient; Jean Bullant lui succéda et acheva l'édifice, qui dès lors avait reçu le nom de Tuileries. Henri IV entreprit de relier le Louvre aux Tuileries par la grande galerie, dite du bord de l'eau, mais ce furent ses successeurs seulement qui achevèrent cette œuvre. Sous Louis XIV, des remaniements, mal inspirés, furent apportés aux Tuileries, notamment au dôme central qui, de circulaire, devint carré.

Sous la Régence, la salle de l'Opéra ayant brûlé, ce fut le théâtre des Tuileries, dans la salle dite des Machines, qui fut utilisé. La Comédie-Française l'occupa ensuite. L'histoire des Tuileries se mêle aux jours sombres de la Révolution : qu'il suffise de rappeler le séjour lamentable qu'y firent Louis XVI et la famille royale en 1792, et le combat du 10-Août, où le palais, défendu par les Suisses, fut envahi par la foule. L'année suivante, la Convention venait siéger dans la salle des Machines. Au cours du XIXe siècle, les Tuileries furent le siège normal de la souveraineté sous les règnes de Napoléon Ier, de Louis XVIII et de Charles X, Louis-Philippe en fut chassé par l'émeute de février 1848. Napoléon III y résida officiellement, et après le départ précipité de l'impératrice régente (4 sept. 1870), c'est aux Tuileries que fut trouvée la correspondance privée de la famille impériale, que le gouvernement de la Défense nationale publia. Le 24 mai 1871, le palais étant livré aux flammes par les troupes de la

Commune. Il n'en reste plus que le souvenir, représenté par le charmant arc de triomphe du Carrousel et l'emplacement converti en jardin séparé par la rue des Tuileries du grand *Jardin des Tuileries* proprement dit, qui s'étend jusqu'à la place de la Concorde, en contre-bas de la rue de Rivoli.

— *Cabinet des Tuileries,* Nom que portait le gouvernement français, lorsque le souverain résidait aux Tuileries.

TUILETTE (*tèt'*) n. f. Constr. Petite tuile. || Plaque d'argile cuite, avec laquelle on diminue l'ouvreau d'un four.

TUILEUR n. m. Celui qui, dans une loge de francs-maçons, est chargé de tuiler les frères visiteurs.

— Adjectiv. : *Frère* TUILEUR.

TUILIER (*li-é*) n. m. Ouvrier qui fait des tuiles.

— Adjectiv. : *Ouvrier* TUILIER.

TUISTO. Myth. V. TEUTATÈS.

TUIT (*tu-it'* — onomatop. du cri de l'oiseau) n. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pouillot.

TUJARIS, tribu nestorienne du Kurdistan, divisée en deux classes : les pasteurs ou nobles et les cultivateurs ou paysans. Ils se donnent à eux-mêmes le nom de « Nazaréens ». V. NESTORIEN



Palais des Tuileries sous le Second Empire (1867), côté du jardin.

TULA, ville du Mexique (Etat de Tamaulipas); 14.705 h. Centre agricole important (maïs, haricots, piments).

TULARE, comté des Etats-Unis (Californie), non loin du rio San Joaquin; 30.000 hab. Elevage. Ch.-l. *Visalia*.

TULARE, ville des Etats-Unis (Californie [comté de Tulare]); 7.000 hab.

TULARE, LAGO DE LOS TULARES ou LAC DES JONCS, lagune de l'ouest des Etats-Unis (Californie méridionale), d'aire variable suivant la saison : en temps sec il a 1.800 kilom. carr., et pas d'écoulement; en temps humide, 2.000 ou plus, et il s'écoule dans le San Joaquin.

TULCEA. Géogr. V. TOULTCHA.

TULETTE, comm. de la Drôme, arrond. et à 41 kilom. de Montélimar, entre l'Eygues et le Lez, affluent du Rhône; 1.541 hab. Moulinage de soie. Papeterie.

TULIPACÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la tulipe.

— n. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, ayant pour type le genre *tulipe*. — *Une* TULIPACÉE.

TULIPE (du turc *tolipend,* turban) n. f. Bot. Genre de liliacées-liliées, type de la tribu des *tulipacées*.

— Artill. *Bourrelet en tulipe,* Nom donné, à cause de sa forme, à la partie, renflée extérieurement, que les anciens canons de bronze présentaient à l'extrémité de la volée, près de la bouche.

— Chorégr. *Tulipe orageuse,* Une des figures du cancan.

— Verr. Sorte de globe en verre ou en cristal, dont la forme rappelle celle de la fleur appelée *tulipe*.

— Zool. *Tulipe de mer,* Ancien nom vulgaire des balanes.

— ENCYCL. Bot. Les *tulipes* sont des plantes bulbeuses, à feuilles oblongues, ovales ou lancéolées; du centre des feuilles part une hampe terminée en général par une fleur isolée. Cette fleur a un périanthe campanulé, formé de six pièces légèrement onguiculées à leur base, mais dépourvues de fossettes nectarifères. L'androcée comprend dix étamines à anthères entrorses, longues, linéaires et à filets parfois velus. L'ovaire est formé de trois carpelles; le fruit est une capsule trigone, contenant de nombreuses graines pourvues d'un embryon très petit.

On compte cinquante espèces de tulipes, qui sont réparties dans l'ancien monde, particulièrement sur le pourtour du bassin méditerranéen. L'espèce la plus connue est la *tulipe des fleuristes* ou *tulipe de Gesner*. Elle fut répandue en Europe à la fin du XVIe siècle; elle eut un grand succès et sa culture devint bientôt une véritable manie. La *tulipe de Clusius* a, comme la précédente, des étamines à filets lisses; mais les écailles de l'oignon sont cotonneuses à l'intérieur. La *tulipe œil-de-soleil,* du sud de la France et de l'Italie, a des fleurs rouges; elle se rapproche des précédentes. La *tulipe précoce,* rouge comme la précédente, en diffère surtout par des pétales obtus. La *tulipe sauvage* est assez commune en France. Sa grande fleur jaune, d'odeur agréable, a des étamines à filets velus. Très voisine de celle-ci, la *tulipe de Celsi* est légèrement teintée de rose. La *tulipe à deux fleurs* habite le Turkestan et l'Altaï.



Tulipe : *a*, sauvage; *b*, coupe de la fleur; *c*, de Gesner.

La culture des tulipes est toujours en honneur en Hollande, et les variétés de cette plante se comptent aujourd'hui par milliers. Ce sont des plantes rustiques, peu exigeantes pour la nature du sol. Elles se reproduisent facilement de graines, mais on les propage généralement par caïeux.

TULIPIER (*pi-é* n. m. Cultivateur, amateur de tulipes.

TULIPIER (*pi-é*) n. m. Genre d'arbres, de la famille des magnoliacées, tribu des magnoliées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique du Nord : *Le* TULIPIER *o le bois d'un blanc jaunâtre.*

— ENCYCL. Le *tulipier de Virginie* atteint souvent 30 à 40 mètres de hauteur; ses rameaux, nombreux et étalés, portent des feuilles glabres à quatre lobes, dont le supérieur est tronqué. Ses fleurs, grandes, en forme de tulipes, sont d'un blanc verdâtre, colorées de rouge ou d'orange; elles paraissent en juin ou juillet et sont légèrement parfumées. Cet arbre, importé d'Amérique au XVIIIe siècle, contribue à l'ornement des parcs et des jardins.



Tulipier.

On le propage par semis faits en terrine et on repique une ou deux fois pendant les trois ou quatre premières années. Son bois est employé en ébénisterie.

TULIPIFÈRE (de *tulipe,* et du lat. *ferre,* porter) adj. Bot. Qui porte des fleurs semblables à celles de la tulipe.

TULIPOMANE (de *tulipe,* et *manie*) n. m. Amateur passionné de tulipes.

TULIPOMANIE (*ni* — rad. *tulipomane*) n. f. Goût maniaque pour les tulipes.

TULIT ALTER HONORES, fin d'un vers célèbre de Virgile. V. SIC VOS NON VOBIS.

TULLA, bourg d'Irlande (prov. de Munster); 4.500 hab.

TULLAGHOBEGLY, bourg d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Donegal]); 10.000 hab.

TULLAMORE, ville d'Irlande (Leinster [comté de King]), en pays plat, près d'un affluent du Shannon; 5.000 hab.

TULLE (du n. de la ville de *Tulle*) n. m. Tissu mince, léger et transparent, de fils fins de coton ou de soie, formant un réseau à mailles rondes et polygonales.

— ENCYCL. Le *tulle* est une sorte de dentelle fine, qui ne diffère de la dentelle à la main que par ce fait que les mailles, très régulières, sont extensibles, tandis que les fils des dentelles à la main sont presque toujours arrêtés par un nœud à leur point d'entre-croisement. Le tulle est essentiellement composé d'un fil de chaîne, autour duquel s'enroulent deux fils de trame obliques se croisant de gauche à droite, puis de droite à gauche. Sur le métier, les fils de chaîne sont tendus verticalement, enroulés en bas sur une ensouple, en haut sur le rouleau qui reçoit le tissu achevé. La trame est portée par de petites bobines plates S, sortes de minces rondelles en laiton, dont le pourtour, creusé en gorge, reçoit le fil, et qui sont maintenues dans une navette P, formée d'une plaque de laiton presque triangulaire. Des deux côtés de la chaîne verticale se trouvent les *peignes* K, qui sont les deux tronçons d'une sorte de table concave, dont la surface est creusée de petites gouttières *b*, *w* servant de guides aux navettes. Celles-ci, dont le nombre est égal à celui des fils de chaîne, reçoivent d'un mécanisme un mouvement d'oscillation qui les fait passer à travers les fils de chaîne. A ce moment, les fils de chaîne, pris dans les anneaux des dents garnissant une tringle horizontale, sont légèrement déviés à droite ou à gauche, de sorte que la navette, à son retour vers son peigne de départ, passe dans un autre intervalle de fils de chaîne, contournant ainsi un ou plusieurs fils dans sa course. Pour déterminer la marche oblique des fils de trame, les peignes-guides sont eux-mêmes mobiles dans divers sens. Une barre horizontale, dite *barre à aiguilles,* ajuste après leur formation les mailles au tissu achevé.

Pour les tulles façonnés, l'adaptation de la mécanique Jacquard au métier ordinaire permet de former toutes sortes de dessins par la déviation appropriée des fils de chaîne ou la mise en marche des navettes suivant le rythme indiqué par le carton.

On distingue : le *tulle ordinaire* (mailles hexagonales et arrondies); le *malines* (mailles hexagonales et allongées); *bruxelles* (mailles carrées); *valenciennes* (imitation de la dentelle à la main); *alençon; chantilly; colais; tulle Neuville; tulle broché;* etc.

Bien qu'on fasse remonter les premiers essais de fabrication mécanique de la dentelle au XVIe siècle, ce n'est qu'à la fin du XVIIIe que l'on réalisa des métiers pouvant exécuter pratiquement la maille claire. Le premier fut monté à Douai, en 1816. Dès 1825, l'industrie du tulle prit en France un essor considérable et les principaux centres de fabrication sont aujourd'hui Saint-Pierre-les-Calais, Lyon, Saint-Quentin, Caudry, etc.

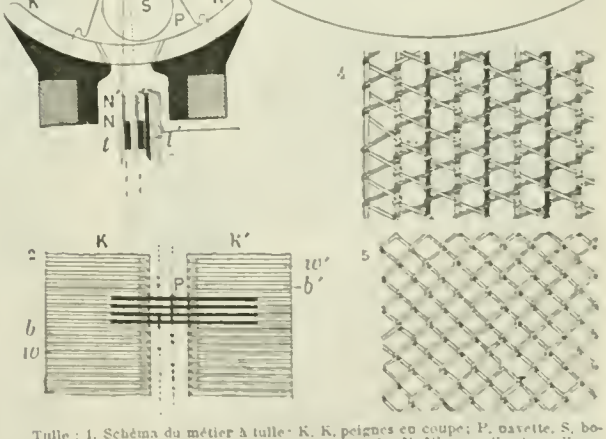

Tulle : 1. Schéma du métier à tulle : K, K, peignes en coupe; P, navette, S, bobine; *p*, *p'*, barres à aiguilles; *r*, aiguilles; L, tringle, N, N', aiguilles à maillons; *t*, barre. — 2. Peignes, K, peigne d'avant, K, K', peigne d'arrière, P, navettes, *b*, rainures-guides, *w*, *w'*, fuseaux. — 3. P, navette, *f*, ressort, *o*, fil. — 4 et 5. Réseaux de tulle.

TULLE (lat. *Tutela*, ch.-l. du dép. de la Corrèze, à 5 kilom. de Paris, au confluent de la Corrèze et de la Solane; 17.412 hab. *Tullistes* ou *Tullois, oises*. Ch. de f. Orléans. Manufacture nationale d'armes de guerre, forges, fabriques de bougies, de toiles, de sabots. Commerce de fers, tissus, bois, porcs. La cathédrale Saint-Martin, sans transept, ancienne abbatiale, caractérise la fin du roman et le début du gothique. Eglise Saint-Pierre (XVIIe s.), pont de l'Escurol; maisons des XIVe et XVe siècles. Patrie de Maurice Burdin, antipape Grégoire VIII, de Baluze, de Lachaud. — L'arrondissement a 12 cant., 118 comm. et 136.695 hab. Le canton Nord a 7 comm. et 20.174 hab.; le canton Sud, 15 comm. et 17.495 hab.



Armes de Tulle.

Située au fond d'une sorte de cirque étroit, Tulle garnit de faubourgs les pentes des collines voisines : vieille ville pittoresque. La tour du Maysse ou du Mage serait ruine romaine. La ville se forma autour d'une ancienne abbaye, vassale du roi. En 1317, Jean XXII l'érigea en évêché. Prise et reprise par les Anglais pendant la guerre de Cent ans, désolée par la peste noire, Tulle redevint française en 1370 et Charles V lui octroya des privilèges. L'évêque Louis de Genouillac fut un adversaire déterminé des protestants, lors de la Réforme. Le vicomte de Turenne, après un premier échec (1577), prit la ville en 1585.

TULLEAR, ville du sud-ouest de Madagascar, à l'entrée d'une des branches du delta du Fiherenana. Ch.-l. d'un cercle militaire. Bon port; grand commerce de bétail.

TULLERIE (*tu-le-ri*) n. f. Commerce ou fabrique de tulle.

TULLIA, fille de Servius Tullius. V. SERVIUS TULLIUS.

TULLIA, fille de Cicéron et de Terentia, née à Rome en 78 av. J.-C., morte à Tusculum en 43. Cicéron orna avec le plus grand soin l'esprit de cette fille, qu'il chérissait. Elle fut mariée successivement à l'orateur Caïus Pison, puis à Furius Crassipes, enfin à Cornelius Dolabella. Sa mort, survenue à l'âge de trente-cinq ans, plongea son père dans une douleur profonde. Il écrivit à ce sujet le traité de *la Consolation*, dont quelques fragments nous sont parvenus.

TULLIANUM, prison de Rome, dite aussi *prison Mamertine*. Elle fut fondée par Servius Tullius et se composait de deux cachots superposés. Le cachot inférieur, creusé dans le roc, n'avait pour entrée qu'une ouverture circulaire pratiquée dans le dallage de l'étage supérieur. L'air n'y pénétrait que par cette ouverture. On y enfermait certains condamnés à mort et on les y exécutait. C'est là que périrent, par ordre de Cicéron, les complices de Jugurtha, et que furent enfermés Jugurtha et Vercingétorix. Saint Pierre y fut également enfermé. D'après la légende, il aurait fait jaillir la source que l'on voit dans cette prison, afin de baptiser son gardien. Mais on sait que la source existait bien avant la venue de saint Pierre à Rome.



Tullianum (coupe).

TULLIER [illegible]

TULLIETTE [illegible]

TULLIUS HOSTILIUS [illegible] des Romains mort [illegible] successeur du pacifique [illegible] organisateur militaire [illegible] Il remporta la première victoire [illegible] par le combat des [illegible] et la [illegible] d'Albe. Deux ans [illegible] Alliance, Mettius Suffetius, avant [illegible] guerre contre les Fidénates, [illegible] Albe fut rasée et ses habitants [illegible] à Rome. Il [illegible] ne put se [illegible] [illegible] [illegible]

— Habillement que les évêques portent sous leur chasuble, quand ils officient pontificalement. ‖ Habillement des diacres et des sous-diacres. Syn. DALMATIQUE. ‖ Habit ou chemise de laine, que portent certains religieux.

— Anat. gén. Membrane fibreuse qui enveloppe certains organes dont elle fait cependant partie intégrante, comme l'*albuginée* du testicule. ‖ *Tuniques vasculaires*, Couches variables (élastiques, musculaires, endothéliales), qui constituent les parois propres des vaisseaux. ‖ *Tunique vaginale*, Prolongement du péritoine, qui accompagne le testicule, quand celui-ci franchit l'anneau inguinal pour passer dans le scrotum, et qui lui forme une enveloppe spéciale quand le col par lequel cette expansion communiquait avec l'abdomen s'est oblitéré.

— Bot. Nom français du genre *tunica*. ‖ Nom scientifique des enveloppes des bulbes ou oignons, et de toutes les enveloppes en général.

— Hist. Un des ornements royaux, gardés à l'abbaye de Saint-Denis, et qu'on apportait à Reims pour la cérémonie du sacre et du couronnement. (Cette tunique avait la forme d'une chasuble et était de couleur bleu azuré, parsemée de fleurs de lis d'or. [On l'appelait encore DALMATIQUE.] Au moment du sacre, le roi la recevait des mains du grand chambellan, puis mettait, par-dessus, le manteau royal.)

— Mythol. gr. *Tunique de Nessus*. V. NESSOS.

— ALLUS. HIST. : **Tunique de Jésus-Christ**, Allusion à une particularité de la passion du Christ.

« Les soldats, après avoir crucifié Jésus, prirent ses vêtements et en firent quatre parts, une pour chaque soldat; ils prirent aussi la tunique; or la tunique était sans couture et d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas.

« Ils se dirent donc les uns aux autres: « Ne la coupons « point; mais tirons au sort à qui elle sera, » afin que cette parole de l'Écriture fût accomplie: « Ils ont par- « tagé entre eux mes vêtements et ils ont tiré ma robe « au sort. » Et voilà ce que firent les soldats. » (*Saint Jean*, ch. XIX.) Ce partage de la tunique de Jésus-Christ, au moment de sa mort, reçoit deux sortes d'applications : tantôt on y fait allusion pour désigner le partage des dépouilles d'un innocent; tantôt on rappelle cette circonstance que la tunique du Christ était d'un seul tissu, pour faire entendre qu'une chose ne peut souffrir aucun partage.

— ENCYCL. Antiq. La *tunique* était, chez les anciens, un vêtement de dessous et d'intérieur. Elle était portée également par les deux sexes; mais celle des femmes était plus longue et plus ample. Elle était généralement serrée à la taille par une ceinture. La tunique grecque s'appelait *chiton*. La tunique romaine, dont le nom générique était *tunica*, présentait bien des variétés : le *colobium*, tunique courte avec demi-manches, qui était le vêtement des artisans; la *tunica talaris*, qui descendait jusqu'aux talons; la *tunica manicata*, ou tunique à manches; la *tunica palmata* ou *picta*, tunique brodée; la *tunica laticlavia* ou *angusticlavia*, ornée de bandes de pourpre et réservée aux sénateurs ou aux chevaliers. Au temps de l'empire, beaucoup d'hommes portaient deux tuniques superposées, même plusieurs par les mauvais temps; celle de dessous s'appelait *subucula*; celle de dessus *intusium* ou *supparus*. Presque toutes les femmes avaient également deux tuniques : la *tunica interior*, ou chemise, et la *stola*, tunique supérieure, correspondant à la robe. Les gens du peuple sortaient en tunique, d'où le sobriquet de *tunicati* ou *tunicatus populus*. Mais les hommes qui se respectaient ne se montraient pas hors de chez eux sans la toge, ni les femmes sans le manteau ou *palla*.

— Milit. Dans l'armée française, c'est au cours des guerres d'Afrique que la *tunique* commença de remplacer, pour l'infanterie, l'habit qui, jusqu'alors, et à l'exception de certains uniformes d'origine étrangère, comme celui des hussards, n'avait pas cessé de constituer le costume général de tous les corps et de toutes les armes. Après diverses modifications, on a adopté aujourd'hui la tunique ample, qui doit marquer la taille sans la serrer, se ferme droit sur la poitrine au moyen de sept gros boutons d'uniforme et se termine par une basque. Les troupes du génie et d'administration ont conservé la tunique croisée à deux rangs de boutons, avec jupe de 32 à 36 centimètres de longueur. Les gendarmes aussi ont reçu une tunique qui, tout en boutonnant droit sur la poitrine, a conservé une jupe relativement longue et susceptible, dans l'arme à cheval, de se retrousser comme celle des cuirassiers. Toutes ces tuniques sont ornées d'épaulettes en grande tenue.



Tuniques antiques : 1. A une manche, vêtement d'esclave; 2. A manches courtes *colobium*; 3. A manches larges *manicata*; 4. De femme grecque *chiton*); 5. De femme romaine *talaris*). — Tuniques militaires : 6. A jupe (second Empire); 7. Courte.

TUNIQUÉ, ÉE (*ké*) adj. Bot. Muni ou enveloppé d'une ou plusieurs tuniques très apparentes.

TUNIS (*nisse*) n. m. Cépage blanc, cultivé en Sardaigne.

TUNIS (anc. *Tunes*), capitale de la Tunisie, sur les bords d'une lagune peu profonde, la Bahira ou petite mer, qui la sépare du golfe de Carthage, à 850 kilom. de Marseille; 170.000 hab., dont 10.000 Français. Résidence du résident général de la France dans la régence, et de l'archevêque-primat d'Afrique. Tribunal civil, lycée.

S'allongeant sur la colline qui sépare la Bahira de la sebkha es Sedjoumi, les quartiers indigènes forment une immense tache blanche d'où se détachent les silhouettes fines des minarets, les écailles vertes des koubbas. La *Medina* est le quartier des mosquées et des medersas, des palais et des rues voûtées; dans la *Harat* grouille la foule misérable des juifs tunisiens. Partout de tortueux passages et des fenêtres grillagées, sans compter l'étonnant spectacle qu'offrent les *souks*, c'est-à-dire l'ensemble des ruelles voûtées et des bazars où se débitent les parfums, où sont brodées les étoffes et les harnachements, où l'on fabrique les lourds bijoux dont se parent les indigènes. Aux bords de la Kasbah, qui domine ce pittoresque ensemble, sont groupés quelques beaux monuments (collège Sadiki, palais de justice, hôpital civil). Dans le quartier européen, construit sur les terrains qui bordent la lagune, les rues sont larges et droites, parfois plantées de beaux arbres et bordées de hautes maisons. Au sommet du Belvédère, magnifique parc de 100 hectares. A l'ouest de Tunis, dans la plaine de la Manouba, se trouve le palais du Bardo, et un chemin de fer relie la ville à la petite cité de la Marsa, où le bey de Tunis réside aussi très souvent.

Tunis est reliée à la haute mer par un canal de grande navigation, et le mouvement de son port est déjà considérable. Bénéficiant du voisinage de la mer sans être cependant exposée aux dangers d'un bombardement, Tunis a en outre l'avantage d'être admirablement située, entre les embouchures de l'oued Miliane et de la Medjerda. Par les vallées de ces deux cours d'eau elle est en communication avec toutes les régions fertiles de la Régence.

Fondée bien avant Carthage, Tunis dut sa fortune aux Arabes qui la préféraient à la grande métropole africaine, parce qu'elle était mieux protégée contre les tentatives de débarquements. Déjà réputée, au XIe siècle, par son activité industrielle, Tunis fut, au siècle suivant, choisie comme capitale par les princes de la dynastie des Hafsides. Carthage était en ruine, aucune ville ne pouvait plus désormais disputer la prééminence à Tunis. Tour à tour occupée par les Espagnols et les Turcs, la capitale de la Régence connut de mauvais jours au XVIIe et au XVIIIe siècle, pendant les grandes guerres contre les Algériens, sans cesser d'être la cité de prédilection de la dynastie des beys husseïnites, jusqu'au jour où elle fut occupée par les Français (12 mai 1881).



Tunis et ses environs.

TUNIS (ORDRE DE). V. CROIX DE BOURGOGNE.

TUNISIE, contrée de l'Afrique méditerranéenne qui constitue l'extrémité orientale du Maghreb, à proximité de la côte sicilienne, dont elle est séparée par un bras de mer d'environ 140 kilom. de large. La Tunisie est limitée au N. et à l'E. par la Méditerranée, au S. par le Sahara. Elle est séparée de l'Algérie et de la Tripolitaine par une frontière conventionnelle. Superficie approximative : 120.000 kilom. carr.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — *Orographie.* Le relief de la Tunisie est déterminé par le rapprochement des deux plissements de l'Atlas tellien et de l'Atlas saharien, ce dernier se continuant seul jusqu'à l'extrême pointe du cap Bon. La zone des hauts plateaux qui caractérise la province de Constantine a à peu près disparu. Sur les deux rives de la Medjerda se dresse une énorme masse montagneuse, couvrant le nord et une partie du centre de la Tunisie. Elle est divisée en massifs dont la hauteur ne dépasse pas 1.600 mètres et s'abaisse jusqu'à 600.

Les principaux massifs sont : les monts de Kroumirie (1.450 m.), aux pentes abruptes, couvertes de forêts jusqu'au rivage de la mer; les djebels Chambi (1.590 m.), Semama (1.450 m.), Berberou (1.480 m.), les monts de Zeugitane, qui, avec le Bargou, le Djoukar et le Zaghouan (1.285 m.), forment une sorte d'arête continue se terminant au bord du golfe de Tunis avec le djebel Reças (700 m.) et le Bou-Kornine (576 m.).

Vers l'E. et le S., la dorsale tunisienne s'abaisse lentement par une succession de plaines que parcourent des chaînons peu élevés. Au delà de la dépression des chotts Fedjedj, Djerid et Gharsa, se dressent les plateaux des Matmata et les monts des Ksours, barrière entre le littoral méditerranéen et les sables de l'Erg saharien.



Drapeau de la Tunisie.

On peut donc diviser la Tunisie en régions naturelles présentant entre elles des différences caractéristiques : 1° les régions montagneuses; 2° les basses plaines du littoral (Medjerda, Mateur, Mornag, Khanguet); 3° le Haut-Tell (Maktar, le Kef); 4° le Sahel; 5° les steppes; 6° le Sahara, les trois derniers compartiments étant liés les uns aux autres d'une étroite façon.

— *Climat.* La Tunisie appartient à la zone du climat méditerranéen. L'année se partage en deux saisons, l'une pluvieuse et fraîche (novembre à juin), l'autre sèche et en même temps chaude (juin à novembre). Le voisinage de la mer et du Sahara, combiné avec l'altitude et la disposition du relief, la fréquence des vents du N.-O. en hiver, des vents du N.-E. et d'E. en été, parfois même du desséchant « sirocco » ou vent du S., exerce toutefois sur le climat une influence considérable. Il en résulte que, d'une région à l'autre, on peut noter des différences sensibles au point de vue de la répartition des pluies et du degré de température moyenne.

— *Hydrographie.* Le relief et le climat expliquent l'absence de cours d'eau importants. Dans le Nord, deux rivières seulement coulent toute l'année : l'oued Miliane, descendu des massifs avoisinant le Zaghouan et la Medjerda. Celle-ci, née en Algérie, est grossie de l'oued Melleg, aussi important qu'elle. Leurs eaux sont utilisées pour l'irrigation. Les oueds des steppes et du Sahara, torrents dévastateurs après les pluies d'hiver, ne sont en été que des torrents desséchés. La plupart n'arrivent pas jusqu'à la mer et s'arrêtent aux sebkhas qui bordent le Sahel (Sebkhas de Mokmine, Sidi-El-Hani, Kelbia ou se déversent dans les grands chotts du Sud, mais les eaux de crue y disparaissent bientôt pour ne plus laisser voir qu'une immense croûte de sable et de sel, tantôt au-dessus du niveau de la Méditerranée (chott El-Djerid, 20 m. au-dessus), tantôt au-dessous (chott El-Gharsa, 21 m. au-dessous.

— *Côtes.* Le littoral de la Tunisie a un développement de 1.075 kilom. Il est orienté de l'O. à l'E. jusqu'au cap Bon et du N. au S. depuis le cap Bon jusqu'à la frontière tripolitaine. Prenant vue sur les deux bassins de la Méditerranée, les côtes tunisiennes ne sont guère découpées. Généralement élevé et montagneux, le littoral septentrional n'offre d'abri naturel qu'à Bizerte et dans le vaste golfe de Tunis, creusé par les eaux entre la pointe de Carthage et le cap Bon. La côte orientale, très plate, est à peine dessinée par les deux golfes de Hammamet et de Gabès. Ce dernier est abrité par les îles Kerkena et Djerba, mais les baies de Sousse et de Sfax sont les seuls points où de véritables ports ont pu être aménagés.



Armoiries de la Tunisie

— *Flore et faune.* Méd terranéenne comme son climat, la flore de la Tunisie est caractérisée par la prédominance des essences à feuillage persistant. L'olivier est particulièrement répandu. Les forêts sont rares et renferment à peine quelques variétés d'arbres : chênes zéens et chênes-liège, au N. de la Medjerda; pins d'Alep au S. Le palmier est l'arbre caractéristique des oasis. La faune de la Tunisie est la même que celle de l'Algérie, à cette différence près qu'on n'y trouve plus ni lions, ni cerfs, que la panthère est devenue excessivement rare et que le buffle s'y rencontre à l'état sauvage sur les pentes du djebel Achkel. V. ALGÉRIE.

— *Population.* La Tunisie compte environ 1.750.000 hab., dont 1.500.000 indigènes, Berbères ou Arabes. Ces derniers, relativement peu nombreux, se confondent presque partout avec les Berbères, musulmans comme eux et parlant comme eux la langue arabe; néanmoins, certains îlots tels que la Kroumirie, où habitent des populations sédentaires, sont particulièrement berbères, tandis que les nomades du Sud sont surtout de race arabe. Les nègres et les mulâtres sont très nombreux. Dans les villes, la population indigène est en partie formée par les Maures, issus du mélange de toutes les races qui ont successivement habité la Tunisie. Les juifs tunisiens forment un groupement de 100.000 âmes. Quant aux Européens, ils sont au nombre de 136.000, dont 80.000 Italiens et 40.000 Français.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — *Productions et cultures.* Pays essentiellement agricole, la Tunisie a beaucoup progressé, depuis la conquête française de 1881. Chaque année la culture des céréales (blé, orge, avoine) couvre les surfaces de plus en plus importantes. La culture de l'olivier fait de rapides progrès et les huiles sont bien préparées. La vigne donne de bons produits. Les côtes sont très poissonneuses; la pêche des éponges et des coulpes alimente un commerce important.

Mines et industrie. La Tunisie renferme de riches mines de fer (Nefzas, et de zinc (Khanguet, Kef-Tout, djebel Ez-Reças, Zaghouan), d'importants gisements de

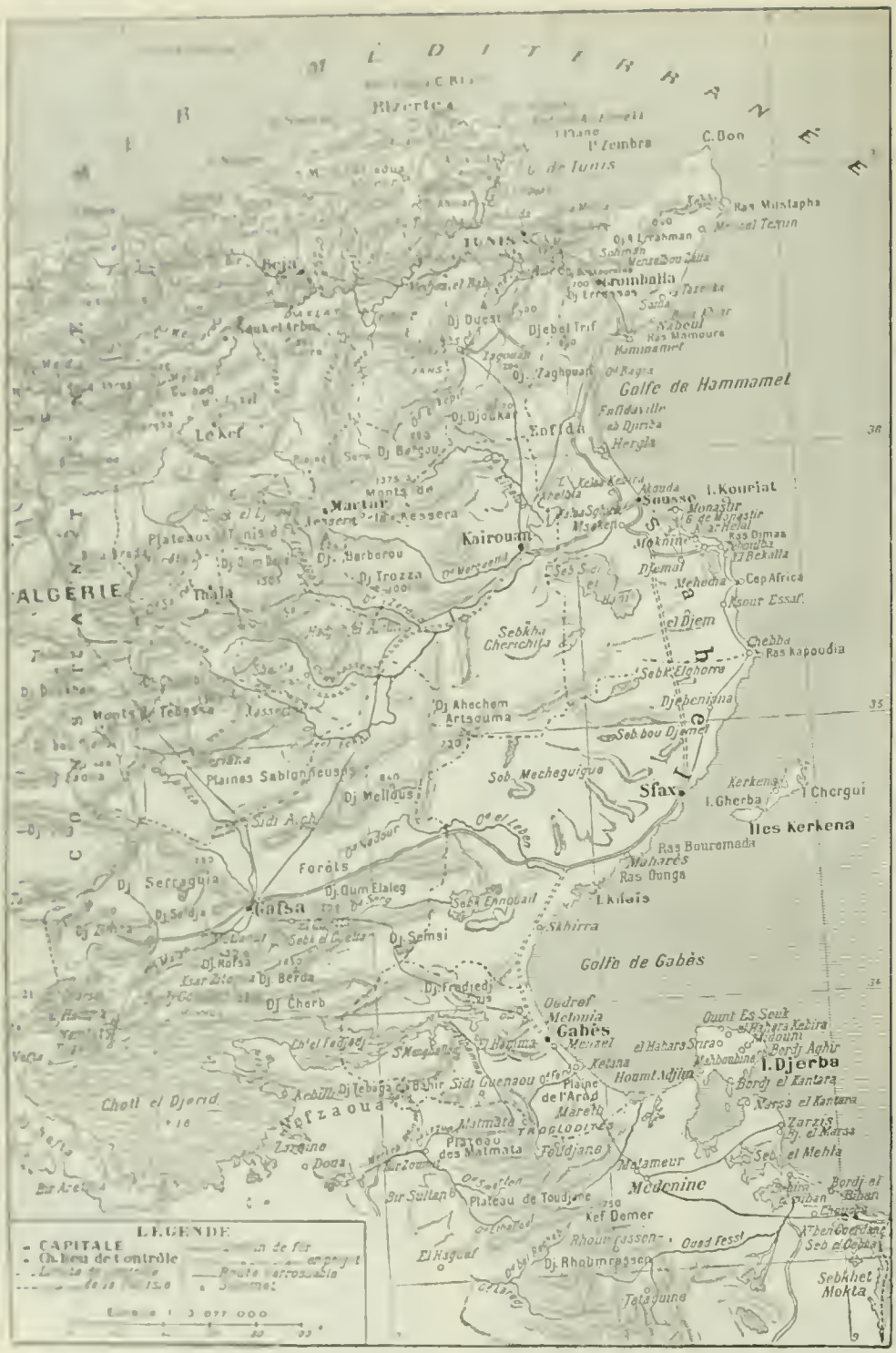

LÉGENDE
- CAPITALE
- Chef-lieu de contrôle
- Limite de la Régence
- Limite de contrôle
- Route carrossable
- Sommet

Échelle 1 : 3 000 000

TUNISIE.

Les lettres eurent d'illustres représentants comme Apulée, Aulu-Gelle, Tertullien, saint Augustin.

Profitant de l'anarchie gouvernementale, les Vandales s'installèrent à Carthage, où leur roi Genséric mourut en paix et gloire (477). L'intervention de Justinien (534) mit fin à la tyrannie vandale, mais les Byzantins ne surent pas maintenir en Afrique les sages traditions de la politique romaine. Au VIIe siècle, les populations berbères, pressurées, entrèrent en pleine révolte quand les Arabes se présentèrent sous la conduite d'Abdallah Ibn-Sahr. Vainqueurs à Sbeïtla (647), ils conquirent Kairouan (669), s'emparèrent de Carthage (698), et soumirent à l'islam tout le pays.

Sous les émirs arabes, Kairouan devint la véritable capitale de la Tunisie indépendante, sous la dynastie des Aghlabites (IXe s.). Les Fatimites, qui leur succèdent, résidèrent d'abord à Mehdia (916), puis élevèrent sur les ruines de la grande citadelle d'El-Kahera (le Caire), où ils se retirèrent définitivement (969).

Gouverné par des princes vassaux, les Zirides, la Tunisie s'ouvrit davantage à la vie méditerranéenne. L'invasion des Arabes Hilaliens (1053) arrêta cet essor et favorisa le morcellement du pays en petites principautés, réunies sous la domination des Almohades (XIIe s.).

Après le déclin de cet empire fut le signal de la reprise d'une influence européenne plus intense en Tunisie sous la dynastie Hafsside, définitivement sous El Mostancer-Billah, contemporain de saint Louis (1270). Il y eut alors une véritable renaissance des arts, des lettres et des sciences, favorisant la prise de Tunis par Charles-Quint (1535), puis la conquête de la Régence par les Turcs (1574).

Devenue vassale puis vassale, la Tunisie fut dotée d'une organisation compliquée où apparaissent un pacha, un dey, un bey, sans pouvoirs nettement définis. De là, des luttes intestines et le développement de la piraterie pendant tout le XVIIIe siècle. Les beys triomphent enfin et l'un d'eux, Hussein-ben-Ali, fonda, en 1705, une dynastie encore actuellement au pouvoir et dont les principaux représentants furent : Ali-Pacha (1740-1756), Ali-Bey (1759-1782), Hamouda-Bey (1782-1814), Mahmoud (1814-1824), Ahmed-Bey (1837-1855), Mohammed-Saddok (1859-1882), Ali-Bey (1882-1901).

Sous les princes husséinites, les relations de la Tunisie et de l'Europe se sont précisées. La vie a été peu à peu rendue plus douce aux nationaux européens résidant dans la Régence, la course a été supprimée (1819) et l'esclavage aboli (1846). Les gaspillages financiers prirent même, à partir d'Ahmed-Bey, de telles proportions qu'une commission internationale est constituée pour la sauvegarde des droits des créanciers européens (1870). Alors une lutte d'influence s'engage entre l'Angleterre, l'Italie et la France, pour la prépondérance en Tunisie. La France obtient d'abord la concession d'une voie ferrée entre Tunis et la frontière algérienne. Voyant enfin les Italiens tenter de s'implanter en maîtres dans la Régence et voulant, d'autre part, assurer la sécurité de sa frontière algérienne violée par les tribus khroumirs, la France se décida enfin à occuper la Tunisie que les beys sont impuissants à gouverner. Après une courte campagne, le général Bréart imposa à Mohammed Es-Sadok le traité de Kassar-Saïd (12 mai 1881) qui, avec la convention de la Marsa (9 juin 1883), assure le libre exercice de notre protectorat.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE. — L'autorité du bey est limitée par le traité de Kassar-Saïd et la convention de la Marsa, par laquelle il s'engage à procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières, jugées nécessaires par le gouvernement français. Un résident général, ministre des affaires étrangères du bey, est dépositaire des pouvoirs de la République française dans la Régence. Il est assisté de deux ministres indigènes et a sous ses ordres les commandants des armées de terre et de mer. Le service de contrôle est aux mains d'un secrétaire général pour l'ensemble du territoire et de contrôleurs civils chargés de surveiller dans les provinces la gestion des caïds et de leurs adjoints, khalifas et cheikhs.

Les représentants de la colonie française sont réunis deux fois par an sous le nom de *conférence consultative*. Cette assemblée, présidée par le résident général, assiste des chefs de service, donne son avis sur l'ensemble des questions agricoles, commerciales et financières, intéressant tout à la fois les indigènes et les Européens.

— *Justice.* Le service de la justice comprend, comme en France, des justices de paix, des tribunaux de première instance et un tribunal criminel siégeant avec le concours d'assesseurs. Un tribunal mixte, composé de Français et d'indigènes, règle toutes les questions relatives à l'application de la loi du 1er juillet 1885 sur la propriété foncière. Parallèlement à la justice française fonctionnent les tribunaux indigènes du Châra et de l'Ouzara, l'un jugeant les questions de statut personnel et l'autre les affaires civiles, commerciales, pénales et administratives, concernant les seuls musulmans. Les israélites ont leurs tribunaux spéciaux.

— *Instruction publique.* L'enseignement public comprend deux grandes divisions : l'enseignement arabe et l'enseignement français. Le premier est donné dans les mosquées, les medraças, les zaouïas et les kouttab ou écoles coraniques. Le second est donné à 14.000 enfants de toutes nationalités, répartis entre les lycées, collèges et écoles primaires de garçons et de filles.

— BIBLIOGR. : J.-L. de Lanessan, *la Tunisie* (Paris, 1887 ; Gaston Loth, *la Tunisie, son histoire, ses villes, ses monuments et ses cités anciennes* (Paris, 1903).

TUNISIEN, ENNE (*zi-in, èn*), personne née à Tunis ou en Tunisie ou qui habite soit cette ville, soit cette région. — *Les* TUNISIENS.

— Adjectiv. : *Population* TUNISIENNE.

TUNJA, ville de la Colombie, ch.-l. du départ. de Boyaca. Bâtie à 135 kilom. N.-N.-E. de Bogota, dans un cirque élevé des Andes; 8.000 hab. Vieille cité, qui fut jadis la capitale d'un puissant royaume.

TUNNADE (*tu-nad'*) n. f. Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée en Suède, et qui vaut 32 litres.

TUNNEL (*tu-nèl'* — mot angl., dérivé du franç. *tonneile*) n. m. Trav. publ. Galerie souterraine pratiquée pour donner passage à une voie de communication.

— Géol. *Tunnel de lave,* Cavités dont la longueur dépasse parfois 1 kilomètre et que l'on trouve dans les laves basaltiques des Açores. (On cite parfois celui d'Angra, dont la hauteur varie de 5 à 6 mètres et dont la largeur égale 10 mètres. Les tunnels de lave sont formés de scories sous lesquelles se sont écoulées des laves très fluides.)

— ENCYCL. C'est pour les chemins de fer que l'on a percé le plus grand nombre de *tunnels*. L'organisation des chantiers pour le percement des tunnels dépend essentiellement de la nature du sol. Dans la *méthode belge*, applicable surtout aux terrains peu solides, on commence par pratiquer une petite galerie à la clef de voûte et on construit la maçonnerie de cette clef de voûte, puis on élargit l'ouverture à droite et à gauche et on achève la voûte en maçonnerie; en arrière on ouvre deux galeries, dans lesquelles on construit les pieds-droits en sous-œuvre sous la voûte, et on ne déblaye le centre du tunnel qu'une fois les maçonneries achevées. Cette méthode permet d'appuyer toujours sur le terrain vierge les boisages qui soutiennent les terres entre le moment de l'excavation et la construction de la maçonnerie. Dans la *méthode allemande*, on commence par les pieds-droits et on prend appui sur eux pour déblayer et construire la voûte. Dans la *méthode anglaise*, on construit la maçonnerie par tranches successives complètes. Enfin, un procédé plus moderne est celui du *bouclier*, sorte d'armature en bois ou en fer qui garnit tout le fond du tunnel et que l'on pousse en avant, à mesure que le déblai avance.

Les grands tunnels des Alpes, percés dans le rocher, ont fait apparaître les perforatrices mécaniques pour préparer les trous de mine dans le rocher. En même temps pour combattre la température excessive des roches profondes, il a fallu aménager des conduites spéciales de ventilation et même d'arrosage à l'eau sous pression.

Les tunnels les plus considérables sont ceux : du Simplon 19.729 mètres ; du mont Cenis, 12.220 mètres (1857-1871)

de l'Arlberg, 10.257 m. (1880-1883); du Saint-Gothard, 14.920 m (1872-1882); de Ronco (Italie) sur la ligne Gênes-Alexandrie (8.260 m.); de Borgallo (Italie), sur la ligne Parme la Spezzia (7.750 m.), etc., et le premier des tunnels

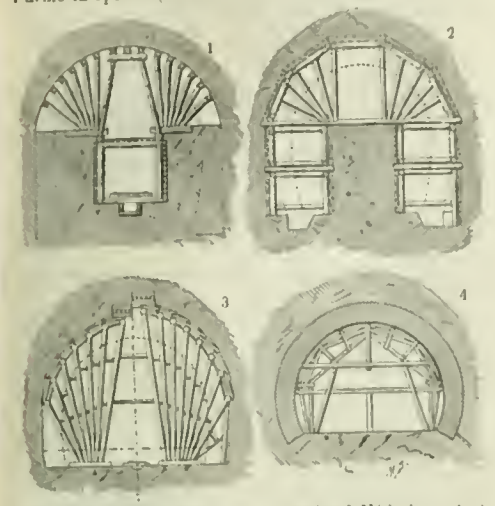

Tunnel : 1. Méthode descendante ou française ; 2. Méthode montante ou allemande ; 3. Méthode mixte ; 4. Tunnel avec fruit.

percés sous un fleuve, le tunnel sous la Tamise à Londres, exécuté par l'ingénieur français Brunel, de 1819 à 1841.

En France, les tunnels les plus longs sont ceux de la Nerthe, près de Marseille, qui traverse la chaîne de l'Estaque (4.638 m.); de Blaizy, dans le département de la Côte-d'Or (4.100 m.); du Credo, ligne de Lyon à Genève (3.965 m.); de Rilly (3.150 m.); de Meudon, ligne d'Issy à Virofiay (3.360 m.); etc.

TUNSTALL ou **TONSTALL** (Cuthbert), prélat anglais, né dans le comté d'York vers 1475, mort à Londres en 1559. Envoyé en 1516 à Bruxelles pour y conclure un traité d'alliance et de commerce avec les Pays-Bas, il s'acquitta avec habileté de cette mission et fit, pendant ce voyage, la connaissance d'Érasme. En 1521, il devint évêque de Londres, puis entra au conseil du roi, où il tint le sceau privé de 1523 à 1530, prit part à plusieurs négociations diplomatiques et fut appelé, en 1530, à l'évêché de Durham, un des plus riches du royaume. L'approbation qu'il avait donnée au divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon avait beaucoup contribué à lui gagner la faveur de ce prince, qui le désigna pour faire partie du conseil de régence après sa mort. Pendant la minorité d'Édouard VI, Tunstall se vit persécuté par le duc de Northumberland, emprisonné et dépouillé de son siège épiscopal (1552). A l'avènement de Marie Tudor, il recouvra sa liberté et son évêché (1553); mais, ayant refusé de prêter serment à Élisabeth (1559), il perdit encore une fois son évêché et dut aller chercher un refuge chez son ami l'archevêque Parker. Tunstall, attaché à l'Église catholique, aurait voulu de graves réformes dans la discipline ecclésiastique. Ses principaux ouvrages sont : *De arte supputandi lib. IV* (1522); *De veritate corporis et sanguinis J.-C. in Eucharistia* (1554); *Compendium et synopsis in decem libros Ethicorum Aristotelis* (Paris, 1554).

TUNSTALL, ville d'Angleterre (comté de Stafford), sur le canal de navigation entre le Mersey et le Trent ; 20.000 hab. Poterie.

TUORBE n. m. Autre forme du mot TÉORBE.

TUORO, bourg d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), sur le lac de Trasimène ; 2.900 hab.

TUOSIST, bourg d'Irlande (comté de Kerry), à la rive nord de la baie de Kenmare ; 3.000 hab.



Tupa.

TUPA n. m. Genre de lobéliacées, comprenant de grandes plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, qui habitent pour la plupart les régions chaudes de l'Amérique et dont plusieurs sont cultivées comme plantes d'ornement.

TUPAJA ou **TUPAIA** n. m. Genre de mammifères insectivores, type de la famille des *tupajidés*, comprenant quinze espèces, répandues dans l'Asie tropicale et ses archipels.

— ENCYCL. Les *tupajas* ou *cladobates* (tupaia) sont de la taille des écureuils, auxquels ils ressemblent par leurs allures vives, leur longue queue fournie ; comme eux, ils courent sur les branches des arbres, où ils font la chasse à tous les animaux plus faibles qu'eux, qu'ils dévorent. Par ces mœurs carnassières, ainsi que par leur museau allongé en petite trompe, ils se rapprochent des musaraignes. Leur taille varie de celle d'un gros rat à celle d'un loir, leur pelage est grisâtre ou brun. Le *tupaja tana* est propre à Bornéo et à Sumatra, mais le *tupaja ferruginea* est répandu du Népaul aux Philippines et aux îles de la Sonde.



Tupaja.

TUPAJIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères insectivores, renfermant les genres *tupaja* et voisins. — *Un* TUPAJIDE. On écrit aussi TUPAIDES.

TUPI n. m. et adj. Linguist. Groupe de langues américaines parlées dans la région du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay, et qui sont assez voisines du guarani. *Le* TUPI. *La famille* TUPI.

TUPINAMBAS. Ethnol. V. TOPINAMBOUS.

TUPINAMBIS *non-bis*) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des téjidés, répandus dans l'Amérique méridionale. (Les tupinambis *monitors* et *sauvegardes* des anciens auteurs) sont de grands animaux terrestres, ressemblant des lézards ; leur livrée jaunâtre, rousse et verdâtre, est variée de jaune et de blanchâtre. Carnassiers agiles, ils chassent les petits animaux. Leur chair est comestible.)



Tupinambis.

TUPINET (*né*) n. m. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

TUPIS ou **TOUPIS**, Indiens de l'Amérique du Sud, dispersés depuis les Guyanes jusqu'au Paraguay et depuis le littoral atlantique jusqu'au versant oriental des Andes. Ils sont le plus souvent désignés sous le nom de *Guaranis*, parfois sous celui de *Tupis-Guaranis*.

TUPPIN (*tu-pin*) ou **TUPIN** n. m. Archéol. Vaisseau de terre, marmite.

TUPPINIER (*tu-pi-ni-é*) ou **TUPINIER** [du bas lat. *tupinarius*] n. m. Archéol. Artisan qui fabriquait les pots en terre appelés *tuppins*.

TUQUERRES, ville de la Colombie (départ. du Cauca) ; 8.500 hab.

TU QUOQUE, FILI (*Toi aussi, mon fils*), cri de douleur de César, lorsqu'il aperçut, au nombre de ses assassins, Brutus, dont la mère, Servilie, avait été une des plus violentes passions du dictateur, peut-être son premier amour. Aujourd'hui, on cite souvent cette apostrophe en omettant presque toujours *fili*.

TURA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Neutra]), sur la Dubova, affluent du Vaag ; 6.120 hab. Poteries.

TURA (Cosimo), désigné par Vasari sous le nom de **Cosme**, peintre italien, né à Ferrare en 1406, mort en 1469. Élève du Squarcione, il passa la plus grande partie de sa vie dans sa ville natale. Cet artiste, qu'on a surnommé **le Mantegna de l'école de Ferrare**, avait fait une étude approfondie de l'anatomie. On voit de cet artiste, à Ferrare : *Saint Georges vainqueur du dragon ; l'Annonciation*, ses œuvres les plus estimées.

TURBACO, village de la Colombie (départ. de Bolivar) ; 4.000 hab. Volcans de boue.

TURBALLE (LA), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Nazaire, sur la baie du Croisic ; 2.612 hab. Port de pêche ; conserves de sardines.

TURBAN (du pers. *dulbend*, même sens) n. m. Coiffure usitée chez tous les peuples musulmans, et qui se compose d'une longue pièce d'étoffe de coton, de laine ou de soie, quelquefois de dentelle (*chach*), qu'on enroule autour de la tête, recouverte préalablement d'une calotte de drap.

— Sorte de coiffure de femme à la mode du temps du premier empire et semblable au turban des Orientaux.

— Bot. Nom vulgaire des lis martagon et pompone. || Variété de courge pépon, ou mieux de giraumont.

— Comm. Toile de coton rayée de bleu et de blanc, qui se fabrique dans l'Inde et qui sert à faire des turbans.

— Milit. Partie du képi qui réunit le calot au bandeau et qui porte les quatre passepoils ou galons verticaux. (V. KÉPI.) || Pièce d'étoffe qui fait partie de la coiffure de certains corps d'Afrique, d'infanterie et de cavalerie.

— ENCYCL. Cost. La forme des *turbans* varie beaucoup suivant les pays ; les Africains ne les croisent pas, mais



Turban : 1. Turc (XVIIe s.) ; 2. Turc (moderne) ; 3. Hindou ; 4. Kurde, 5. De souave, 6. De femme (1er Empire).

ils serrent beaucoup, et en spirale, l'étoffe du turban : les Syriens, au contraire, les portent larges et peu tordus. Les descendants de Mahomet ont seuls le droit de porter des turbans verts.

— Milit. Le *turban* constitue, avec la chéchia, dont il est un des accessoires, la coiffure des zouaves, des tirailleurs algériens et des spahis. Il est formé d'une bande d'étoffe en coton croisée d'environ 5 mètres de long sur 1 mètre de large.

TURBARIEN (*ri-in*) n. m. Division de la période glaciaire et qui correspondrait aux dernières moraines de l'Écosse.

TURBATO n. m. Tourbe desséchée et agglomérée avec du brai de gaz ou du bitume, dont on fait des briquettes combustibles.

TURBE n. f. Procédure ancienne. *Enquêtes par turbes*, Enquêtes faites pour constater la coutume, l'usage sur une question de droit. On dit aussi TOURBE.

— Mus. Espèce de clarinette fort basse.

TURBÉH (de l'arabe *tourbeh*, terre, cimetière) n. f. Édifice cubique recouvert d'une coupole en pierres blanches à la chaux et dans lequel les musulmans de distinction se font enterrer. Les turbéhs dans lesquelles sont déposés les cercueils des sultans ottomans sont le plus souvent dépendantes des mosquées, mais ces monuments se trouvent également isolés dans la campagne ; on leur donne au Maghreb le nom de *marabouts*.



Turbeh.

TURBELLARIÉS (*bèl*) n. m. pl. Ordre de vers platodes, comprenant ceux qui, comme les planaires, ont une peau molle à cils vibratiles, sans crochets et sans ventouses, un tube digestif en cul-de-sac et un ganglion cérébroïde. Ce sont des vers plus ou moins complètement aplatis, en général ovales, qui vivent librement soit dans la terre humide, soit dans l'eau douce ou la mer. On les divise en deux sous-ordres : *rhabdoceles* et *dendroceles*. — *Un* TURBELLARIE.

TURBIE (LA), comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 18 kilom. de Nice, sur la route de la Corniche, et une arête réunissant la Tête de Chien au mont Agel et qui domine la Méditerranée ; 7.566 hab. Ch. de f. de Monte-Carlo à la Turbie. Station d'hiver très fréquentée. Bains de mer à la Turbie-sur-Mer. Huiles et vins estimés. Pierre à bâtir, pierre à chaux. Tour de défense du XVe siècle.

TURBIER (*bi-é*) n. m. Témoin dans une enquête par turbes.

TURBIGO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Milan], circondario et à 20 kilom. N.-O. d'Abbiategrasso, sur le Naviglio Grande et le Tessin. Chem. de f. de Novare à Saronno ; 1.900 hab. Deux victoires des Français sur les Autrichiens : le 31 mai 1800 et le 2 juin 1859. A côté, pont de Buffalora.

Turbigo (COMBAT DE), livré le 2 juin 1859, par le 2e corps français (Mac-Mahon) qui, après avoir passé le Tessin à San-Martino, se dirigeait sur Milan et se heurta à Robecchetto, plutôt qu'à Turbigo, aux Autrichiens alors campés autour de Magenta, d'où il fallut les déloger le lendemain. Les *turcos* se signalèrent dans ce court engagement.

TURBIN (subs. verb. de *turbiner*) n. m. Arg. Travail, fatigue : *Aller au* TURBIN.

— Arg. *Mettre une femme sur le turbin*, La livrer à la prostitution et en tirer profit.

TURBINAGE (*naj*) n. m. Action de la turbine.

TURBINAIRE (*nèr*) n. f. Genre d'anthozoaires zoanthaires, type de la tribu des *turbinariines*, comprenant quelques espèces vivant en diverses mers, ou fossiles dans le tertiaire. Les turbinaires sont des polypiers foliacés ou infundibuliformes, à cloisons subégales, à calices débordants, avec columelle spongieuse, etc.

TURBINARIINÉS n. m. pl. Tribu d'anthozoaires zoanthaires, de la famille des madréporidés, renfermant les genres *turbinaire* et genres voisins. — *Un* TURBINARIINE.

TURBINE (du lat. *turbo, inis*, toupie, tourbillon) n. f. Mécan. Sorte de roue hydraulique à axe vertical, sur laquelle l'eau exerce son énergie en agissant sur des augets ou des aubes de formes diverses. *Turbine à vapeur*, Roue à axe horizontal dans laquelle l'énergie développée par l'eau est remplacée par celle de la vapeur agissant soit par sa pression, soit par sa vitesse.

— Archit. Tribune de l'orgue, dans une église.

— ENCYCL. Mécan. Les *turbines* se divisent en *turbines hydrauliques* et *turbines à vapeur*. Elles sont constituées en principe par deux anneaux métalliques concentriques, l'un fixe et l'autre mobile. L'anneau fixe prend le nom de *couronne directrice* ; l'un et l'autre possèdent un nombre plus ou moins considérable d'aubes ou d'augets qui s'appellent : *directrices*, s'ils font partie de la couronne fixe et *aubes mobiles*, si, au contraire, ils appartiennent à la couronne mobile.

Les turbines hydrauliques se subdivisent en deux catégories : les *turbines à réaction* et les *turbines à impulsion*. Dans les premières, les aubes ou augets sont noyées, c'est-à-dire qu'elles fonctionnent sous la pression de l'eau qui les remplit. Dans les secondes, au contraire, l'eau, tout en exerçant son action motrice, s'écoule librement à l'air.

Enfin, ces deux catégories de turbines se subdivisent elles-mêmes en trois types distincts : les *turbines radiales*, appelées aussi *turbines centrifuges* et *centripètes*, dans lesquelles l'eau agit suivant les rayons ; telle est la turbine imaginée par Fourneyron.

Le second type renferme les *turbines parallèles* ou *axiales*, dans lesquelles l'action de l'eau s'exerce parallèlement à l'axe ; telle est la *turbine Fontaine*.

En dernier lieu, on distingue encore les *turbines américaines* ou *mixtes*, dans lesquelles l'eau agit en empruntant les deux modes précédents.

Turbine Fourneyron. Cette machine hydraulique est constituée par une *couronne directrice* ou *fixe*, qui occupe le centre et est formée d'aubes recourbées partant du centre et se dirigeant vers le pourtour de la couronne. Autour de cette première couronne est placée la *couronne mobile*, également à aubes courbées, mais dirigées en sens inverse des premières. L'eau entre dans la turbine par le

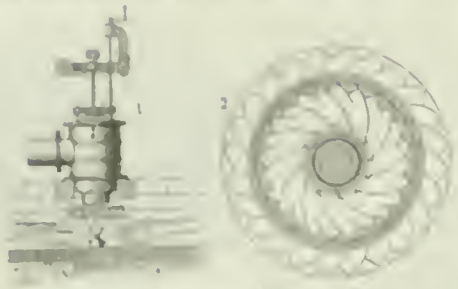

1 Vue [illegible] 2 Vue [illegible]

[illegible] sont placées des vannes [illegible] ouvrant deux à deux les orifices d'admission [illegible]

[illegible] *centripète*, le dispositif diffère des précédents en ce que l'eau arrive par l'extérieur et s'échappe par le centre.

Turbine à vapeur. Cette turbine est formée de deux [illegible] supérieure, l'autre [illegible] la première est traversée par [illegible] compartiments, par des aubes courbes parallèles à l'axe. La seconde, mobile, [illegible]

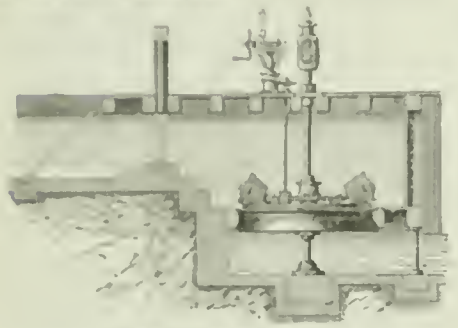

Turbine by-Iraque Pelton.

[illegible] et les aubes qui en garnissent l'intérieur [illegible] position inverse de celle des aubes de la première roue. Dans cette turbine, on opère l'ouverture [illegible] au moyen de deux cônes mobiles [illegible] à faire mouvement de rotation, développant [illegible] servant à fermer les orifices de la [illegible]

[illegible] la turbine en comptedeux [illegible] courbes parallèles à [illegible] pant le centre de la première et [illegible] vers le centre, ont une direction [illegible] à l'axe. En quittant les [illegible] entrent dans une [illegible] fixe qui est [illegible] directrices. [illegible] par l'eau lavale [illegible] Les [illegible] la turbine de Laval.

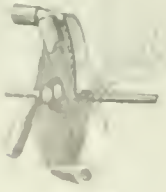



[illegible] de la turbine.

Dans cette turbine, l'axe [illegible] est fermé et percé par ses extrémités sur [illegible] ses extrémités se [illegible] dans une sorte de boîte [illegible] d'*crapaudine* et porte un double [illegible] [illegible] [illegible]

TURCHI (Alexandre), dit **Alessandro Veronese**, peintre italien, né à Vérone en 1582, mort à Rome en 1648. Cet artiste se montra surtout supérieur dans la distribution des couleurs. Parmi ses meilleurs tableaux, on cite : à Vérone, *la Passion des quarante martyrs*, son chef-d'œuvre, à l'église Saint-Étienne ; une admirable *Pietà*, à Saint-Antoine ; *la Mère de douleur*, à l'église de la Miséricorde, œuvre d'une grande beauté ; à Rome, *la Fuite en Égypte*, *Saint-Félix, Capucin*, une *Sainte Famille*, *la Peinture*, etc.

TURCIE (*si* — orig. inconn.) n. f. Levée faite au bord d'une rivière, pour en contenir les eaux et empêcher les débordements : *Intendant des* TURCIES *et levées*. (Vx.)

TURCIQUE (*sik'* — de *turc*, par comparaison avec une selle turque) adj. Anat. ‖ *Selle turcique*, Fosse située à la partie supérieure de l'os sphénoïde dans laquelle est logé le corps pituitaire.

TURCISME (*sissm'*) n. m. Religion des Turcs : *La religion du Turc, c'est-à-dire le* TURCISME. (Boss.)

TURCK (Léopold), médecin et homme politique français, né à Nancy en 1797, mort à Gray en 1887. Il publia chaque année, de 1822 à 1835, l'*Almanach du peuple*, et attaqua vivement la monarchie de Juillet. Etant médecin à Plombières en 1848, il fut nommé commissaire du gouvernement provisoire dans les Vosges, se démit bientôt de ses fonctions et fut élu, peu après, représentant du peuple par les électeurs du même département. Non réélu à l'Assemblée législative, il retourna à Plombières, où il continua à exercer la médecine ; il collabora, après la chute de l'Empire, à l' « Indépendance de la Haute-Saône ». On peut citer de lui : *Du mode d'action des eaux thermales de Plombières* (1817) ; *De la vieillesse étudiée comme maladie et des moyens de la combattre* (1852).

TURCKHEIM, ville d'Alsace-Lorraine (distr. de la Haute-Alsace), sur la Fecht, affluent de l'Ill ; 2.560 hab. Soieries mécaniques ; papeterie, filature ; vignobles (bons vins blancs). Ville fort ancienne, probablement de fondation romaine, ainsi qu'en témoignent de nombreux débris de l'époque gallo-romaine ; elle fut, à partir du début du XIVe siècle, une ville impériale. En 1675, Turenne, après avoir audacieusement contourné les Vosges en plein hiver, surprit à cet endroit les Impériaux dispersés encore dans leurs quartiers, et leur infligea une sanglante défaite, qui délivra l'Alsace.

TURCO n. m. Nom familier du tirailleur algérien. (V. TIRAILLEURS.) [Ce sobriquet fut donné, dit-on, aux tirailleurs, au cours de la campagne de Crimée, parce qu'en raison de leur costume et de leur physionomie, les Russes les prirent d'abord pour des Turcs et les accueillirent aux cris de *Turcos! Turcos!*]

TURCO, préfixe qui entre dans certains noms composés de peuples, pour exprimer une association de Turcs avec une autre nation : *Péninsule turco-hellénique. Armée turco-égyptienne.*

TURCOIN n. m. Comm. Poil de chèvre filé.

TURCOMAN n. m. Idiome parlé par les Turcomans, et qui appartient au groupe turc des langues ouralo-altaïques. (Il comprend une grande variété de parlers locaux.

TURCOMANS, TURKOMANS ou **TURKMENES**, tribus nomades de langue turque, qui se rencontrent dans la province transcaspienne de la Russie, le Khoraçan, et d'autres provinces de la Perse, le Turkestan, etc. Les Turcomans se diviseut en dix groupes principaux, comptant ensemble à peu près 1.200.000 individus, et portant les noms suivants : *Tchoudors, Tomouds* ou *Iomouds, Goklus* ou *Goklens, Tekkes Sariks* ou *Suryks, Salors, Ersaris, Emrolis, Sakars* et *Alilis*. Les Turcomans, tout en ne présentant pas une homogénéité parfaite, sont les représentants les plus purs de la race turque. Leur taille est élevée, leur crâne arrondi, leur face large, avec des pommettes saillantes, des yeux bridés, un nez court et des lèvres un peu épaisses. Ils ont la peau jaunâtre, les cheveux noirs et gros, la barbe rare et les oreilles écarteos de la tête. Le costume se compose généralement d'une chemise recouverte d'une longue tunique, de grandes bottes et d'un haut bonnet en peau de mouton. Les femmes ne se voilent pas le visage. Les Turcomans ont, comme habitations, des huttes rondes facilement démontables et couvertes de feutre. Ce sont des éleveurs de bestiaux et aussi de grands pillards. Ils se divisent en classes, la première, celle des pasteurs, fournissant les *kans* ou chefs. Les femmes jouissent d'une grande liberté.



Turcomans.

TURCOPHILE (de *Turc*, et du gr. *philos*, ami) n. et adj. Ami, partisan des Turcs.

TURCOPHOBE (*fob'* — de *Turc*, et du gr. *phobos*, crainte, haine) n. et adj. Qui hait ou qui craint les Turcs.

TURCOPOLE (du gr. *turkopoul*, littéralem. « fils de Turc ») n. m. Nom donné aux troupes de cavalerie légère dans les possessions chrétiennes du Levant.

TURCOPOLIER (*li-é* — rad. *turcopole*) n. m. Dans l'ancien ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Commandant ou chef de la cavalerie.

TURCZ, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Ugocsa]), sur un affluent du *Tur*, affluent de la Theiss ; 3.060 hab.

TURDÉTAINS ou **TURDETANI**, ancien peuple de l'Espagne méridionale (Bétique). Ils occupaient la partie nord-occidentale de l'Andalousie. Gades était leur ville principale. Ils furent soumis par les Romains en 195 avant notre ère.

TURDIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, renfermant les *merles* (*turdus*) et genres voisins. — *Un* TURDIDÉ.

TURDULI ou **TURDULES**, ancien peuple de l'Espagne méridionale, dans la Bétique, entre les Orétains au S. et les Turdétains au N.-E. Ils occupaient le territoire où se trouvent aujourd'hui Séville et Cordoue. *Ilituryis* et *Corduba Astapa* étaient leurs villes principales.

TURDUS (*duss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, de la famille des *turdinés*, comptant près de cent cinquante espèces, répandues sur le globe. (Les turdus, dont les principaux représentants sont les merles et les grives, sont des oiseaux chanteurs de taille moyenne, sveltes, à bec échancré à son extrémité, avec des soies à la base de la mandibule inférieure. Ils se nourrissent d'insectes et de fruits ; voyageurs pour la plupart, ils quittent les pays froids vers l'automne pour revenir au printemps.)

TUREK, ville de la Russie d'Europe, gouvern. de Kalisz, ch.-l. de district, à quelque distance de la Wartha, tributaire de l'Oder ; 7.700 hab. Céréales, minoterie.

TURELURE (onomatop.) n. f. Fam. Sorte de refrain de chanson. ‖ *C'est toujours la même turelure*, C'est toujours le même refrain, la même chose.

TURENNE, comm. de la Corrèze, arrond. et à 16 kilom. de Brive ; 1.467 hab. Briquetorie. S'étue sur un escarpement dominé par les ruines d'un château. Ce château fut conquis par Pépin le Bref en 767. Le premier seigneur de Turenne mentionné est Rodolphe, qui lutta contre Louis le Débonnaire. D'abord vicomté à la fin du Xe s., la seigneurie fut achetée par Louis XIII en 1638 ; Turenne y séjourna. La Révolution l'anéantit.

TURENNE (Henri DE LA TOUR D'AUVERGNE, vicomte DE), maréchal de France, né à Sedan en 1611, tué à Salzbach en 1675. Deuxième fils du duc de Bouillon et d'Elisabeth de Nassau, il fit l'apprentissage de la guerre en Hollande, sous la conduite de ses oncles Maurice et Henri de Nassau. Richelieu l'appela en France en 1630 et le nomma colonel. Il assista aux sièges de Casal, de Spire, servit sous le maréchal de La Force, sous Lavalette et fut nommé maréchal de camp en 1635. Blessé à Saverne en 1636, il s'empara de Landrecies et défendit vaillamment Maubeuge en 1637 ; en 1638, il servit sous les ordres de Bernard de Saxe-Weimar et contribua à la prise de Brisach. En 1640, il prend Turin, passe en Roussillon en 1642 et obtient le grade de lieutenant général. Après la mort de Louis XIII, il est nommé maréchal de France et reçoit le commandement de l'armée d'Allemagne, qui manquait de tout et qu'il rétablit à ses frais. Il prit part avec Condé à l'attaque de Fribourg (1644), l'aida à s'emparer de Philippsbourg et de Mayence, mais ses troupes fatiguées se laissèrent surprendre et battre à Marienthal (1645). Il ne put qu'opérer une brillante retraite, et il aidait Condé, trois mois plus tard, à remporter la victoire de Nordlingen. Réuni aux troupes suédoises en 1646, il fit une belle campagne en Bavière, s'avança jusqu'à Munich et battit Montecuccoli à Sommershausen (1647). Cette défaite poussa le duc de Bavière à conclure la paix avec la France. Au début de la Fronde, Mazarin fit ses efforts pour gagner Turenne à la cause royale ; il lui donna le gouvernement de l'Alsace et lui offrit en mariage une de ses nièces, mais le maréchal se laissa entraîner par son frère, le duc de Bouillon et par Mme de Longueville dont il était épris. Il fut déclaré criminel de lèse-majesté, passa en Hollande, où il resta jusqu'à la paix de Rueil (mars 1649).



Turenne.

Il retourna un moment à Paris, mais, poussé encore par Condé et par Mme de Longueville, il gagna Stenay et signa en avril un traité coupable avec l'Espagne. Placé à la tête d'une armée franco-espagnole, il s'avança à travers la Picardie et marcha sur Paris, dans l'espoir de délivrer les princes que Mazarin avait fait enfermer à Vincennes. Ayant appris qu'on les avait transférés à Marcoussis, puis au Havre, il repassa l'Aisne, mais à Rethel il se heurta à l'armée royale et fut battu par le maréchal d'Hocquincourt (déc. 1650). Dégoûté de la guerre civile, ayant d'ailleurs reçu des satisfactions pour lui et sa famille, il fit sa paix avec la cour (mai 1651) et prit le commandement de l'armée royale contre Condé. Il lui tint tête à Gien, le défit à Bléneau, et l'aurait encore battu au combat de la porte Saint-Antoine sans les canons de la Bastille, que la Grande Mademoiselle fit tirer sur les troupes royales (2 juil.). Nommé gouverneur du Limousin et ministre d'Etat, il eut, après la Fronde, la direction de la guerre étrangère. Il obligea Condé à lever le siège d'Arras (1654) ; en 1655, il occupe Landrecies, Condé, et s'avance jusqu'au cœur du Hainaut ; en 1656, il échoue devant Valenciennes, mais emporte La Capelle, en 1657, il prend Montmédy et, en 1658, il remporte sur Condé la brillante victoire des Dunes, bientôt suivie de la prise de Dunkerque. La paix des Pyrénées fut le résultat de ses victoires. Colonel général de la cavalerie depuis 1654, il fut, en 1660, nommé maréchal général. En 1667, il fit la campagne de Flandre, mais ne fut pas employé en Franche-Comté en 1668. La même année, il se convertit au catholicisme, surtout à l'instigation de Bossuet, qui écrivit pour lui son *Exposition de la foi*. En 1672, il joua son rôle dans l'invasion de la Hollande, repoussa Montecuccoli et l'électeur du Brandebourg au delà du Weser et fut chargé de protéger l'Alsace. C'est dans cette campagne qu'il acheva de se couvrir de gloire. Il passa le Rhin en 1674, vainquit à Sinzheim le duc de Lorraine et ravagea le Palatinat pour empêcher l'ennemi d'y subsister. Rappelé par Louis XIV sur la rive gauche du Rhin, il se cantonna derrière les Vosges, puis, quand il eut reçu des renforts, il franchit les montagnes en plein hiver, surprit les Impériaux à Mulhouse (29 déc.), à Turckheim (5 janv. 1675) et les rejeta au delà du Rhin. Après avoir reçu les félicitations de la cour, dont il eut l'air, dit Mme de Sévigné, « un peu plus honteux que d'habitude », il revint au printemps prendre le commandement de son armée. Il avait en face de lui Montecuccoli ; les deux généraux s'observèrent pendant quatre mois ; Turenne allait livrer bataille quand il fut tué, en reconnaissant la position d'une batterie, par un boulet perdu, qui fracassa le bras de son lieutenant Saint-Hilaire. « Ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, dit Saint-Hilaire à son fils, qui se précipitait vers lui ; c'est ce grand homme qui vient de périr ! » Sa mort fut un deuil national. « Il est mort, dit Montecuccoli, cet homme qui faisait honneur à l'homme ! » Les lieutenants de Turenne, Lorges et Vaubrun, durent battre en retraite, devant le découragement des soldats. « Laissez marcher *la Pie*, disait ceux-ci, elle nous conduira ! » *La Pie* était le nom du cheval du maréchal. Le corps de Turenne fut enterré à Saint-Denis et transporté aux Invalides en 1800. Le cardinal de Rohan fit élever un monument en 1781, à Salzbach, à l'endroit même où fut tué le grand capitaine.

Très simple, très modeste, très bon pour ses soldats, Turenne, vivant contraste avec son émule et son rival Condé, qui pourtant eût voulu, en prenant le commandement de son armée, « causer quelques instants avec son ombre », tirait sa valeur militaire surtout du calcul, de la réflexion et de la science. Il a laissé des *Mémoires* ; sa *Correspondance* avec Le Tellier et Louvois a été publiée en 1874 par de Barthélemy.

— BIBLIOGR. : J. Roy, *Turenne, sa vie et les institutions militaires de son temps*, Paris, 1884.

Turenne (ORAISON FUNÈBRE DE), par Fléchier, prononcée le 10 janvier 1676. Dans cette oraison funèbre, qui est son chef-d'œuvre, Fléchier a su trouver des accents dignes du héros qu'il célébrait. On peut cependant lui reprocher d'avoir ici, comme dans toutes ses œuvres, montré une trop grande préoccupation du style et des procédés oratoires. L'exorde, où il compare la désolation du peuple de France à la douleur du peuple juif pleurant la mort du sage et vaillant Macchabée, est un des plus beaux morceaux d'éloquence religieuse qu'ait laissés le XVIIe siècle, et l'un des plus harmonieux.

TURF (mot angl., signif. *champ de gazon*) n. m. Hippodrome, champ de course : *L'entrée du* TURF. ‖ Gens et choses qui se rattachent aux courses, aux paris, à l'entraînement des chevaux : *L'opinion du* TURF.



Turf tialk

TURF TIALK n. m. Bateau de charge hollandais gréé d'une voile à livarde non apiquée, d'une trinquette et d'un foc, et qui transportait des cargaisons de gazon des provinces frisonnes.

TURFISTE (*fisst*) n. Personne qui appartient au turf.

TURFOL n. m. Chim. Produit huileux de la distillation de la tourbe.

TURGAN (Julien), publiciste français, né à Paris en 1824, mort à Tours en 1887. Il étudia d'abord la médecine, collabora à divers journaux et fonda lui-même un journal de vulgarisation scientifique sous le titre de : *la Fabrique, la Ferme et l'Atelier*. Gran s'étant retiré du « Moniteur universel » en 1852, Turgan fut appelé à devenir, conjointement avec Paul Dalloz, directeur du journal officiel, fonctions dont il se démit au bout de quelques années. Pendant l'invasion prussienne, Turgan se mit à la disposition du ministre de la guerre, Gambetta, et fut chargé par lui d'une importante mission auprès des usines qui fabriquent des armes et des munitions. Il a publié : *les Grandes Usines de France, tableau de l'industrie française au XIXe siècle* (1861-1873). On lui doit encore : *les Ballons, histoire de la locomotion aérienne* (1851), et des *Etudes sur l'Exposition universelle de 1867* (1868).

TURGESCENCE (*jèss-sanss* — rad. *turgescent*) n. f. Gonflement : *Une* TURGESCENCE *douloureuse*.

— Pathol. Augmentation de volume, gonflement d'un organe. — *Turgescence de la bile*, Nom donné autrefois à l'embarras gastrique.

TURGESCENT, ENTE (*jèss-san, ant'* — du lat. *turgescens, entis*) adj. Qui est gonflé, qui est en état de turgescence.

TURGIDE (*jid'* — du lat. *turgidus*) adj. Renflé, boursouflé. (Peu us.)

TURGIDULE (*ji-du-le* — dimin. de *turgide*) adj. Hist. nat. Qui est légèrement gonflé.

TURGOR n. m. Biol. Syn. de TURGESCENCE.

TURGOT (*go*) n. m. Comm. Sorte de papier à écrire.

Turgot (saint), homme d'Etat écossais, né vers 1045, mort en 1115. Abbé du monastère de Dunelm, il gagna la confiance du roi Malcolm III, qui le nomma son premier ministre et évêque de Saint-André. On lui doit : une *Vie du roi Malcolm et de la reine Marguerite* et une *Histoire du monastère de Dunelm*, dans laquelle on trouve une partie des annales d'Ecosse. — Fête le 22 septembre.

Turgot (Michel-Etienne), magistrat français, né et mort à Paris (1690-1751). Sa famille, originaire d'Ecosse, était venue s'établir en Normandie à l'époque des croisades. Fils d'un intendant de la généralité de Tours, il fut conseiller au parlement de Paris en 1711, président de chambre en 1717, prévôt des marchands de 1729 à 1740, conseiller d'Etat en 1737 et président du grand conseil en 1741. Il fit construire à Paris un grand égout sur la rive droite de la Seine ; il élargit et prolongea le quai de l'Horloge, qu'il joignit à la rive droite par un beau pont de pierre ; il fit dresser le grand plan de Paris qui porte son nom. On lui doit aussi la fontaine de la rue de Grenelle.

Turgot

Turgot [école] la plus ancienne des écoles primaires supérieures de la ville de Paris. Fondée, en 1839, par Philibert Pompée, elle est aujourd'hui située rue Turbigo

Turgotine [T...] le musée dans lequel furent [...] ges [...] f. Ancien nom des [...] M[...] royales créées en 1775 à [...] Nord [...] Vosges.

Turgy [...] François, écuyer, conseiller du roi, né [...] 1763. [...] Il fut garde de la maison du roi en [...] l'empêcher la famille royale et trouva moyen en [...] [...] à la Convention. Il quitta [...] accompagna Madame Royale en Allemagne.



Turl.

Turheim [L'...] [...] Biogr. [...] Universelle.

Turi n. m. Sorte de clairon usité dans l'Inde pendant le cérémonial de la crémation.

Turi, ville d'Italie (Pouilles [prov. de Bari]); 6.130 hab. Grotte à stalactites. Emplacement de l'antique *Thuria* ou *Turum*.

Turibe ou **Toribio** (saint), archevêque de Lima, né en Espagne en 1538, mort à Santa (Pérou) en 1606. Fils du seigneur de Mogrobejo, il fit de brillantes études à Valladolid et à Salamanque, fut nommé par Philippe II président de Grenade, chargé qu'il exerça cinq ans, puis, quoique laïque, archevêque de Lima, capitale du Pérou. Il se montra l'ennemi des mœurs relâchées et le protecteur déterminé des opprimés. Il mit sept ans à visiter pour la première fois son immense diocèse. Son zèle lui suscita des adversaires parmi les gouverneurs, dont il combattait les pratiques absurdes. Une seconde visite de son diocèse dura cinq ans et il en fit une troisième qui fut un peu plus courte. Beaucoup d'Indiens furent amenés par lui à la foi. Les pauvres furent institués par lui ses héritiers. Enterré d'abord à Santa, son corps fut transporté à Lima l'année suivante. Innocent XI le béatifia en 1679, Benoît XIII le canonisa en 1726. — Fête le 23 mars et le 27 avril



Turgot

Turibulum n. m. Antiq. rom. V. thuribulum.

Turicato de Muñiz, village du Mexique (État de Michoacan), 7.665 hab.

Turin (ital. **Torino**), ville d'Italie (Piémont), chef-l. de la prov. du même nom, à 515 kilom. de Rome sur la rive gauche du Pô, au confluent de la Doire Ripaire, à une altitude de 239 mètres; 335.660 hab. (*Turinois, oises.*) Nœud important de chemins de fer vers Bardonnèche (tunnel du Cenis), Lanzo, Chivasso, Alexandrie, Coni et Pignerol. Archevêché, université, observatoire. Industries nombreuses et actives (canons, armes, draps, cotonnades, soieries, chaussures, etc.). Très intéressant musée d'armes.

La situation de Turin devait en faire une très grande ville. Elle commande en effet toutes les routes des Alpes qui permettent de passer en France. Mais elle n'est devenue importante que du jour où elle devint la capitale du duché de Savoie (1418), puis du Piémont. Dans la plaine, les rues, tracées à angle droit, sont larges, bien bâties, bien pavées, mais bordées de maisons un peu trop semblables. Climat inégal.

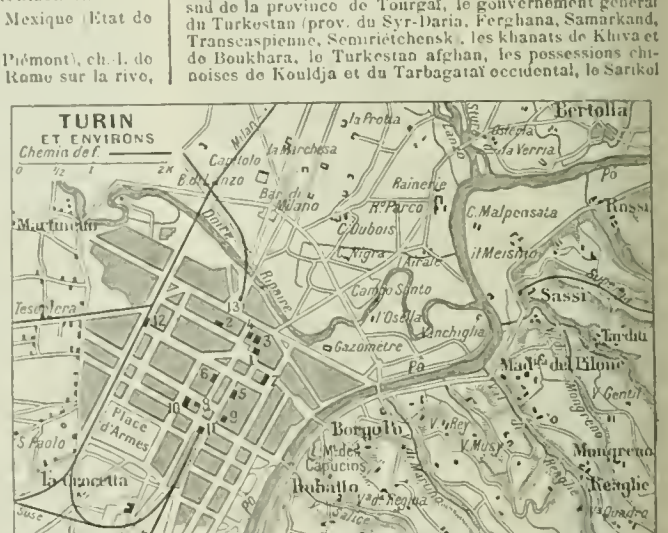
TURIN
ET ENVIRONS
Chemin de fer
Bertolla
Stupinigi
Stura
Lanzo
Milano
Grugliasco
Collegno
Rivoli
Susa
Pinerolo
Torino
Moncalieri
Chieri
Asti
Alessandria
Genova
Savona
Cuneo
Ceva
Mondovi
Fossano
Saluzzo
Pô
Rivoli
Susa
Lanzo
Milano
Genova
Savona
Cuneo
Ceva
Mondovi
Fossano
Saluzzo
Pinerolo
Torino
Moncalieri
Chieri
Asti
Alessandria

organisée en 1884 sous le nom de province de Kan-Sou-Sin-Tsiang, entre la Russie d'Asie (prov. de Sémiretscheusk) et la Dzoungarie au N., la Mongolie septentrionale (pays des Khalkhas) et la prov. de Kan-Sou à l'E., la province du Koukou-Nor (région du Zaïdam), le Thibet et le Cachemire au S. Superf. 1.426.000 kilom. carr. environ; pop. 930.000 hab. Ch.-l. *Tourfan*. La périphérie est formée de hautes montagnes : les chaînes parallèles des Thian-Chan au N., la bordure orientale du Pamir à l'O., le Kouen-Loun, l'Altyn-Dagh, la chaîne du Humboldt au S., et, au delà de la vallée du Bouloundzir, le plateau du Pei-Chan à l'E. Au pied des montagnes se déroule un cercle d'oasis dominant de 300 mètres la vaste dépression du désert du Takhla Makan; dans l'Ouest, il est coupé par la chaîne du Mazar-Tagh. Le désert s'abaisse, à l'E., vers le lac Lob-Nor (760 m.), au delà duquel il se continue par le désert du Koum-Tag. Le fleuve principal est le Tarim. Lacs nombreux : le Lob-Nor diminue chaque année; plus au N., les lacs Baha-Koul, Sari-Kamich, Bagratch-Koul ou Karachar-Koul (80 kil. sur 50); au N.-E., dépression de Louktchan (50 m. au-dessous de la mer).

Climat très sec, avec de grands écarts de température; épaisses « brumes de poussière ». Nombreuses richesses minérales : or, dans tout le Kouen-Lun (exploitation primitive des sables aurifères à Sorgak et à Kopa surtout); jade ou néphrite, fer, cuivre, plomb, alun, houille (distr. de Tourfan), soufre, salpêtre, naphte; sources ferrugineuses et sulfureuses (près de Nia). Oasis très fertiles. Peu d'industrie : étoffes de soie, laine, coton, tapis de laine, chaussures, harnachements, briques. Le commerce extérieur se fait avec l'Inde (par le Ladak) et surtout, de plus en plus, avec la Russie (par le Ferghana).

La province se divise en intendances du Kachgar et d'Ak-Sou. Les Chinois ont tenté la conquête de ce pays dès le 1er siècle avant notre ère, puis au VIIe siècle; les Mongols l'ont dominé longtemps (au XIVe s., ravages de Tamerlan), puis les Kalmouks. En 1757 se produisit un retour victorieux des Chinois. De 1861 à 1878, l'aventurier Yakou-Beg (venu de Khokand) y constitua le royaume de Kachgarie, qui fut reconnu par la Russie, l'Angleterre, la Turquie; mais les Chinois noyèrent cette insurrection sous des flots de sang. V. la *carte d'Asie*.

TURKEVE, ville libre d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Jazygie-Grande-Koumanie-Szolnok]), sur un affluent du Körös; 13.092 hab.

TURKMENES. Ethnol. V. TURCOMANS.

TURLOTTE n. f. Pêch. Sorte de ligne volante dont l'appât est artificiel et fait par un étroit cornet de carton, garni de fils de soie et muni d'un certain nombre d'hameçons doubles ou *bricoles*.

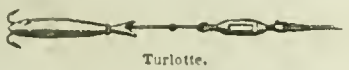

Turlotte.

TURLOUGH, bourg d'Irlande (Connaught [comté de Mayo]); 5.200 hab.

TURLU ou **TURLUI** (onomat.) n. m. Ornith. Nom vulgaire du courlis cendré.

TURLUPIN (du n. d'un acteur de nos anciennes farces) n. m. Homme qui fait des allusions froides et basses, de mauvais jeux de mots.

— Hist. relig. Hérétique du XIIIe et du XIVe siècle.

— Techn. Petit chardon très flexible, qui sert à effectuer le lainage des draperies nouveautés.

— ENCYCL. Hist. relig. Les *turlupins*, qui se rencontraient surtout à Paris et dans l'Ile-de-France, se rattachaient aux vaudois et aux bégards. Ils se nommaient eux-mêmes Société des pauvres, frères et sœurs de l'esprit libre, enseignaient que l'homme peut arriver dans cette vie à l'impeccabilité et étaient accusés cependant de se livrer aux plus honteux désordres. Excommuniés par Grégoire XI en 1372, ils furent dispersés par les ordres du roi de France Charles V.

TURLUPIN (Henri LEGRAND, dit). V. BELLEVILLE.

TURLUPINADE (ra-l. *turlupin*) n. f. Mauvaise plaisanterie : *Débiter des* TURLUPINADES.

TURLUPINAGE (*naj'*) n. m. Action de turlupiner.

TURLUPINER v. n. Faire des turlupinades : *Cet homme ne fait que* TURLUPINER. (Vx.)

— v. a. Railler; tracasser : TURLUPINER *un confrère*.

TURLURETTE (*rèt'*) n. f. Sorte de guitare, dont les mendiants faisaient usage au XIVe siècle.

— Refrain de quelques chansons.

— Pop. Femme gaie, aimant à s'amuser.

— Interj. S'emploie quelquefois comme exclamation marquant l'insouciance.

TURLUT (*lu* — onomatop.) n. m. Nom vulgaire de la farlouse.

TURLUTAINE (*tèn'* — de *turlut*) n. f. Sorte de serinette. (Vx.) || Fig. Ce qu'on répète sans cesse; lubie, manie : *Chacun a sa* TURLUTAINE.

TURLUTER v. n. Fam. Imiter le chant du turlut. || Contrefaire le son du flageolet, de la flûte. (Vx.)

TURLUTTE n. f. Pêch. Syn. de POTERA.

TURLUTUTU (onomatop.) n. m. Fam. Flûte, fifre ou mirliton. || On dit aussi TURLUTU.

— Interjectiv. S'emploie pour exprimer les sons de la flûte. || S'emploie par ironie, pour refuser, pour se railler d'une prétention : *Je l'épouserai.* — TURLUTUTU!

TURME (lat. *turma*) n. f. Antiq. rom. Escadron, troupe de cavaliers.

TURMEQUÉ, ville de la Colombie (départ. de Boyacá), sur une haute terrasse (2.720 m.); 11.000 hab.

TURMERO, ville du Venezuela (Etat de Guzman Blanco), à quelque distance du lac de Valencia; 6.000 hab.

TURMÉROL n. m. Liquide oxygéné, huileux, extrait par distillation, sous pression réduite, de l'huile de curcuma. (Le turmérol est jaune, possède une odeur aromatique. Oxydé à froid par le permanganate de potassium, il forme de l'*acide turmérique*, fusible à 34° et de l'*acide apoturmérique*, fusible à 220°.)

TURN, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême), dans l'Erzgebirge; 5.666 hab. Faubourg de Teplitz. Brasserie. Fabrique de porcelaine. Mines de houille.

TURNAU, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Jung-Bunzlau]), sur l'Iser, affluent droit de l'Elbe; 6.000 hab. Ch.-l. de district. Taillerie de pierres précieuses; fabrication de pierres fausses et de verres optiques. Aux environs, grenats et autres pierres.

TURNE n. f. Pop. Maison malpropre, mal tenue.

TURNÈBE (Adrien TOURNEBU, dit), helléniste français, né aux Andelys en 1512, mort à Paris en 1565. Il fit ses études à Paris, sous la direction de Jacques Toussain. Maître ès arts en 1532, il alla, dès l'année suivante, enseigner les belles-lettres à l'université de Toulouse. Il retourna à Paris en 1547, pour y recueillir la succession de Toussain, et quitta cette chaire en 1561 pour celle de philosophie grecque. Chargé, en 1562, de la surveillance des impressions grecques de l'Imprimerie royale, il s'associa avec Thomas Morel. Il a donné de nombreuses traductions et de plus nombreuses éditions d'auteurs grecs, qui ont été, pour la plupart, magnifiquement imprimées avec les fameux « grecs du Roi ». Caractère droit et probe, cependant adversaire, à un certain moment, de Ramus, il conserva toujours l'estime de celui-ci. Outre ses traductions et ses éditions, on a de lui un important recueil philologique, *Adversaria* (1564-1573). Ses fils, Odet, Adrien et Etienne publièrent ses travaux. — ETIENNE **Turnèbe**, conseiller au parlement de Paris, donna les *Opera varia nunc primum ex bibliotheca Stephani Turnebi in unum collecta* (1600). On lui a longtemps attribué le petit poème en l'honneur de Poltrot de Méré, *Poltrotus Méræus* (1567), qui est de Pierre de Montdoré. — ODET **de Turnèbe**, né à Paris en 1553, mort en 1581, au moment où il venait d'être nommé président de la cour des monnaies de Paris, publia quelques ouvrages posthumes de son père, collabora à *la Puce*, de Mme Desroches, et laissa une assez jolie comédie, *les Contens*, qui fut publiée après sa mort, en 1581, par Pierre de Ravel, et dont un maître d'école de Blois, Charles Maupas, donna en 1626 une nouvelle édition sous le titre de *Desguisez*. On y trouve, avec une imitation fidèle de la comédie antique, une peinture assez vivante des mœurs du temps.

TURNER, comté des Etats-Unis (Dakota du Sud), sur le Vermillion, affluent du Missouri; 116.000 hab. Elevage important, gisements miniers. Ch.-l. *Parker*.

TURNER (Sharon), historien anglais, né à Pentonville en 1768, mort à Londres en 1847. Attorney, il avait, dès sa jeunesse, consacré ses loisirs à des recherches historiques. Historien consciencieux, mais froid, il a publié, entre autres ouvrages, une *History of England from the earliest period to the Norman Conquest* (1799-1805), qui produisit dans le monde érudit une véritable sensation; *History of England from the Norman conquest to 1509* (1814-1823); *History of the reign of Henry VIII* (1826); *History of the reign of Edward VI, Mary and Elizabeth* (1829); *Sacred History of the world* (1832), le plus populaire peut-être de ses ouvrages, quoique le moins bon, et divers travaux sur l'ancienne littérature anglo-saxonne.

TURNER (Joseph Mallor William), peintre et graveur anglais, né à Barnstaple (Devonshire) en 1775, mort à Londres en 1851. Il reçut peu d'instruction, mais, de très bonne heure, il fit des aquarelles et travailla dans les bureaux des architectes Porden et Hardwick. A quinze ans, il était élève de l'Académie royale et débutait, un an plus tard, à l'exposition académique, avec une *Vue du palais de l'archevêque de Cantorbery, à Lambeth* (1790). Il faisait, alors, la connaissance du Dr Munro, qui le soutint efficacement. Vers la même époque, un éditeur l'envoyait exécuter des dessins de topographie pittoresque dans les provinces du nord de l'Angleterre. En 1799, on voyait de Turner, au Salon de Londres, *la Bataille du Nil* et plusieurs *Vues de paysages* assez conventionnelles. Trois années après, il était élu académicien sur la présentation de sa *Vue du château de Kilchurn* (Ecosse), et s'essayait en quelques sujets d'imagination, tels que *la Dixième Plaie d'Egypte* ou *la Mort des premiers-nés*. L'artiste entreprenait, ensuite, un voyage sur le continent, d'où il rapporta les éléments de plusieurs tableaux exposés en 1803. Ses deux célèbres toiles de 1807, *le Lever du soleil dans la brume* et, surtout, *Didon construisant Carthage*, le montraient très préoccupé de la manière de Claude Lorrain. A partir de ce temps, il se développa avec une étonnante liberté dans le sens du plus rare éclat de la couleur. Voici ses principales productions : *Apollon et Python* (1811); *les Sables de Bligh*, *le Gué*, *la Bataille de Fort Rock* (1815); *Rome vue du Vatican* (1820); *la Baie de Baïes* (1823); *Vue de Cologne* (1826); *Ulysse narguant Polyphème* (1829); *le Pèlerinage de Child Harold* (1832); *le Rameau d'or* (1834); *le Bain de Phryné*, *Démosthène bafoué par Eschine* (1838), *la Fin du naufrage*, *Téméraire* (1839), *le Walhalla*, et deux *Vues de Venise* (1843), *Pluie, vapeur et vitesse* (1844); *la Visite à la tombe* (1850). Depuis 1840, Turner tendait à exagérer, dans ses paysages, le caractère fantastique des architectures qu'il aimait à prodiguer et s'abandonna à une ivresse de lumière, au détriment des formes et des effets réels. Malgré ses bizarreries et ses incorrections, il a exercé une grande influence sur l'art de son temps.



Turner.

TURNÉRACÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la turnère.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *turnère* — *Une* TURNÉRACÉE.

— ENCYCL. La famille des *turnéracées* renferme des plantes sous-frutescentes ou herbacées, à feuilles alternes. Les fleurs, hermaphrodites et régulières, présentent un calice monosépale, à cinq divisions égales; une corolle à cinq pétales insérés à la base ou à la gorge du calice; cinq étamines insérées au fond du calice; un ovaire libre, à une seule loge multiovulée, surmontée de trois styles distincts, quelquefois bifides, terminés par des stigmates laciniés. Le fruit est une capsule. Les espèces croissent dans l'Afrique et l'Amérique tropicale.

TURNÈRE n. f. Genre de *turnéracées*, comprenant plus de soixante espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale, fournissant à la matière médicale les *feuilles de damiana* : *turnera aphrodisiaca* et *microphylla*, employées comme toniques et aphrodisiaques.



Turnère : *a*, fleur, *b*, fruit.

TURNÉRITE n. f. Phosphate naturel, variété de monazite.

TURNHOUT, ville de Belgique, ch.-l. d'arrond. de la prov. d'Anvers, dans la Campine; 20.628 hab. Fabriques et blanchisseries de toiles, de coutils; fabrique de cartes à jouer. Ancien château, construit au XVe siècle, actuellement tribunal et prison. Ville ancienne, qui a appartenu successivement aux ducs de Brabant, à Marie, sœur de Charles-Quint et reine de Hongrie, à la maison d'Orange, etc.

TURNICIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, renfermant les genres *turnix* et *pedionome*. — *Un* TURNICIDÉ.

TURNIX (*niks*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, type de la famille des *turnicidés*, répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde. Les turnix ressemblent un peu aux cailles. Ils vivent dans les plaines, parmi les hautes herbes; leur humeur batailleuse les fait élever par les Asiatiques comme oiseaux de combat.)



Turnix.

TURNU-MAGURELE, ville de la Roumanie (Valachie), ch.-l. du départ. de Teleorman, près de l'Olt ou Aluta, et aussi du Danube; 5.995 hab. Port animé.

TURNUS, roi des Rutules, l'un des héros de l'*Enéide* de Virgile. Il était fils de Daunus et fiancé à Lavinie, fille du roi Latinus. Mais Enée, débarqué en Italie, obtint la main de la jeune fille. Turnus arma les Rutules et marcha contre les Troyens. Il perdit deux batailles et proposa à Enée d'en finir par un combat singulier dont Lavinie serait le prix. Il y trouva la mort.

TURNUS, poète satirique de Rome, qui occupa divers emplois à la cour de Titus et à celle de Domitien. La vigueur de son talent satirique l'avait fait mettre, par les anciens, au rang de Juvénal. Il ne reste de lui que deux vers, relatifs aux crimes de Locuste.

TURNU-SEVERIN, ville de la Roumanie (Valachie), ch.-l. du départ. de Mehedintzi, sur le Danube; 14.670 hab. Port animé. La ville actuelle fut fondée entre 1835-1841. Ancien camp retranché romain, ruines de la *Tour de Severinum*; restes d'un pont construit par Trajan en 103, et une des plus hardies constructions de l'antiquité.

TURNUTZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême (cercle de Leimeritz), sur la Biela, affluent de l'Elbe; 3.311 hab. Fabrique de sucre. Mine de houille.

TUROCZ, comitat de la Hongrie septentrionale, limité par les comitats de Trencsen à l'O., d'Arva au N., de Zolyom et de Lipto à l'E., de Neutra au S. Superf. 1.150 kilom. carr.; pop. 50.000 hab. Région généralement montagneuse (Tatra) et boisée, arrosée par le Waag et par son affluent le Turocz. Sol médiocrement fertile, sauf dans les fonds de vallées (céréales, chanvre, quelques vignobles). Les sources minérales sont nombreuses. Exploitation des forêts. Ch.-l. *Turocz-Szent-Marton*.

TUROCZ-SZENT-MARTON, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du comitat du Turocz; 2.860 hab.

TUROLDUS. Littér. V. THEROULDE.

TURON, bourg d'Espagne (Andalousie), prov. de Grenade, à dans la sierra Contraviesa (1895 m.); 3.000 hab.

TURONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) — de *Turonia*, n. lat. de la Touraine) adj. Geol. Se dit d'un étage géologique, appartenant à la partie moyenne du système crétacé.

— n. m. : *Le* TURONIEN.

— ENCYCL. L'étage *turonien* répond à la *craie marneuse* du bassin de Paris. La *craie de Verzenay*, le *tuffeau* de Touraine, la *craie à moucharmes*, le *gris d'Uchaux* (Vaucluse), les escarpements de la *Suisse bohémienne*, etc., appartiennent à cet étage.

TURONS (lat. *Turones*), ancien peuple de la Gaule Lyonnaise IIIe, qui habitait une partie du département actuel d'Indre-et-Loire. Capit. *Cæsarodunum* ou *Turones* (Tours).

TURPILIUS (Sextus), poète latin, mort à Sinuessa vers l'an 100 av. J.-C. Il fut l'ami de Térence et composa, lui aussi, des comédies dont on vantait la grâce. Il ne reste que de courts fragments d'une quinzaine de ses pièces.

TURPILIUS SILVINUS (Titus), gouverneur de Vacca (Vedja, Tunisie). Il servit Q. C. Metellus dans l'expédition contre Jugurtha (109 av. J.-C.), devint préfet des ouvriers et gouverneur de Vacca. Il s'acquitta de sa charge avec tant de douceur que les habitants, ayant massacré tous les Romains, l'épargnèrent seul. Metellus vengea le sang romain, et Turpilius, accusé de n'avoir dû la vie qu'à la trahison, fut condamné à mort. Cette accusation fut plus tard reconnue fausse, et Metellus ressentit une vive douleur de la perte de son ami, qu'il n'avait pu sauver.

TURPIN ou plus exactement **TILPIN**, archevêque de Reims, mort vers 800. D'abord moine à Saint-Denis, puis, en 753, archevêque de Reims, il était du nombre des douze prélats qui furent délégués par Pépin, en 769, pour représenter l'Eglise des Gaules au concile de Rome, où fut condamné l'antipape Constantin. Le pape Adrien Ier

TURPIN [illegible] à Caen en 1709, mort à Paris en 1799. Il enseigna [illegible] près [illegible] à l'université de sa [illegible] Paris [illegible] du parti de la [illegible] [illegible] pour vivre, [illegible] se mettre aux [illegible] des [illegible] [illegible] [illegible]

milieu desquelles se sont fait jour de larges formations volcaniques. Cette direction générale des plissements a affecté les schistes qui constituent la côte de la mer Egée, et ceux-ci se sont trouvés découpés par les rivières en un certain nombre de petits massifs boisés, allongés entre de profondes vallées. Ce sont, du N. au S., l'Aghi-Dagh, le Kara-Dagh (*Ida*), le soulèvement de Mysie, le Boz-Dagh (*Tmolos*), le Djouma-Dagh, le Pendjik-Dagh, etc., dont la hauteur varie entre 1.800 et 2.000 mètres d'altitude. Les fractures de cette masse schisteuse qui ont livré passage d'abord au détroit des Dardanelles, ensuite aux golfes nombreux qui indentent la côte et qui viennent peu à peu envaser les alluvions des fleuves dont ils constituent les estuaires. Ce sont, du N. au S., les golfes d'Edremid, de Tchanderlik, de Smyrne, de Scala Nova, de Mendelia, de Kos, de Syrdi, de Caunos, etc. Entre ces golfes s'allongent d'étroites péninsules, que prolongent vers la haute mer des îles également abruptes et étrangement découpées : Mytilène, Pasara et Chio, Samos, Nikaria ; Kalymnos, Kos et tout le groupe des Sporades du Sud ; enfin, l'île de Rhodes, qui sont autant de lambeaux détachés de la terre ferme.

Au nord de l'Anatolie, la bordure montagneuse de la péninsule est constituée par une série de soulèvements qui bordent de très près la côte et sont dirigés de l'E. à l'O. Ce sont les *chaînes Pontiques*, qui commencent au Kodja-Ili, à l'E. du Bosphore, et se continuent par les crêtes du Baba-Dagh, de l'Ala-Dagh, les chaînes de Paphlagonie et du Lazistan, qui, à partir de Tireboli, serrent de très près le littoral de la mer Noire. Au sud de l'Asie Mineure, les chaînes de plissement récent prolongent les soulèvements de l'Archipel grec. Ce sont, de l'O. à l'E., le massif lycien et le Taurus, puis l'Anti-Taurus, enfin les chaînes du Kourdistan et du Taurus arménien, qui vient encadrer, au S., la dépression du lac de Van, lequel est déjà à 1.666 mètres d'altitude.

Tout cet ensemble de montagnes enferme des dépressions sans écoulement nombreuses et qui sont caractéristiques de la structure de l'Asie Mineure. Les unes, à une distance en général médiocre du littoral, sont occupées par des nappes d'eau douce souvent étendues : le Manyas-Gheul, les lacs d'Abulloma et d'Isnik, au voisinage de la mer de Marmara. Au S., ce sont : le lac de Koldigez, qui s'écoule dans la mer Egée par le Kannos ; les lacs d'Egherdiz et de Kirdi, en Pisidie. Mais, le plus souvent, ces dépressions ne sont autre chose que des fonds de mer soulevés par les mouvements de plissement et peu à peu diminués par la sécheresse du climat. Les lagunes saumâtres d'Adjituz, de Burdur, d'Istanoz, d'Ilgun et d'Akschehr n'ont pas d'autre origine. La principale est le lac de Tuz-Tschölü, au milieu de la dépression quasi désertique de la Lycaonie. Plus à l'E., les mêmes conditions ont donné naissance au lac salé de Van.

— *Hydrographie*. L'hydrographie de la péninsule, en raison de sa structure déprimée au centre et de la sécheresse assez générale de son climat, est assez maigre. Le plus souvent, les fleuves évitent l'intérieur de la dépression pour circuler au fond des vallées longitudinales des chaînes côtières, dont ils franchissent les crêtes en d'étroites cluses, pour se frayer un chemin vers la mer. Tel est le cas, au N., du Sakaria, rivière maîtresse de la Bithynie, du Dhoganlu, du Kizil-Irmak, le plus puissant des fleuves de la Galatie, enfin du Tchorouk, dont le cours vient finir en territoire russe, à Batoum. Toutes ces rivières sont d'ailleurs très rapides et travailleuses : le Jéchil-Irmak et le Kizil-Irmak ont édifié des deltas considérables relativement à leur débit. Travailleurs aussi sont les tributaires de la mer Egée, dont les alluvions remplissent peu à peu les golfes côtiers : le Mendereh, le Bakyr-Tchaï, le Gedis-Tchaï, le plus puissant, dont les dépôts ont longtemps menacé d'envasement total le golfe de Smyrne, enfin le Menderèh de Carie et le Dalaman-Tchaï. Au S. descendent, vers le golfe d'Adalia, l'Ak-Sou et le Kopru-Sou, et, vers le golfe d'Adana, le Seihao. Enfin, le Tigre et surtout l'Euphrate appartiennent à l'Anatolie par leur cours supérieur. On remarquera que les lagunes intérieures, situées au milieu de steppes arides, n'attirent en général vers elles que des tributaires d'une longueur et d'un débit généralement médiocres, incapables le plus souvent de compenser par leurs apports l'influence de l'évaporation. De tous ces faits de répartition du relief, du climat et de l'hydrographie, résulte une inégalité profonde de conditions économiques et anthropogéographiques entre la zone côtière, relativement pluvieuse, cultivable, peuplée, de même que les régions montagneuses de l'Est, et la zone centrale, sèche, à forme de steppe et d'aspect tirant souvent sur le désert.

— *Climat*. Dans la Turquie d'Asie, les conditions climatériques sont assez sensiblement différentes. Entourée de trois côtés par la mer, l'Anatolie jouit sur ses côtes d'un climat à forme méditerranéenne aussi, chaud et sec, plus encore que dans la partie occidentale du bassin ; mais, par suite de sa constitution, surtout à l'Est, en un plateau déprimé que les chaînes de montagnes bordières de la mer abritent contre les vents humides, le climat y est à forme presque désertique, autour des lacs salés qui en occupent le fond : les pluies sont extrêmement rares, et la température soumise à de très brusques variations.

— *Ethnologie*. Bien que l'on désigne vulgairement, sous le nom de Turcs, les Ottomans ou Turcs Osmanlis, ils sont loin de représenter le type de la race. Ces Ottomans se croisent incessamment avec les femmes blanches dont ils peuplent leurs harems. C'est en Asie centrale qu'il faut aller étudier les caractères du groupe. Les peuples de langue turque sont loin, en effet, d'être cantonnés dans ce que nous appelons la Turquie. On les rencontre depuis l'océan Glacial jusqu'au Kouen-Loun et à la Perse et depuis les rives de la Kolyma jusqu'à la Russie centrale, la Macédoine et la Lithuanie. Les *Djats* de l'Inde, les *Hezareh* et les *Djemchidès* de la Perse et de l'Afghanistan se rattachent au même type. Dans la partie orientale de cette aire vivent les *Iakoutes*, les *Tatars de Sibérie*, les *Soiotes*, les *Turantchis*, les *Tcquurs*, etc. Au Centre, nous trouvons les *Kirghizes*, les *Uzbegs*, les *Bachkirs*, les *Tatars de la Russie*. Au Sud-Ouest se rencontrent toutes les *tribus turcomanes : Ottomans, Tatars de Turquie et de la Dobroudja*. Les caractères physiques de ces diverses populations, qui parlent des dialectes d'une même famille, les classent parmi les races mongoliques. Les principales d'entre elles ont été étudiées à leur ordre alphabétique.

On sait l'importance du rôle joué par les Turcs dans l'histoire de l'Asie ; l'empire qu'ils réussirent à fonder s'étendait de la Chine à la mer Caspienne. La grande invasion mongole de Gengis-Khan devait abattre leur puissance, mais les soldats du conquérant étaient en partie de même race que les Turcs, qui reçurent en quelque sorte un renfort ethnique lorsqu'ils commençaient à reculer devant les blancs. Et, quand les Mongols, dispersés à leur tour, se diviserent en tribus nomades, les Turcs redevinrent prédominants dans l'Asie centrale, où, malgré toutes les modifications que les croisements ont apportées à leur type primitif, il est facile de retrouver les nombreuses populations issues de la souche commune.

III. Géographie économique. — L'activité industrielle est en général faible dans l'empire ottoman : le Turc dédaigne les professions industrielles et commerciales, exercées, dans la plupart des cas, par des israélites ou des chrétiens. Les richesses naturelles sont cependant considérables : la houille se trouve en abondance dans les chaînes de montagnes de la Roumélie et de l'Asie Mineure, particulièrement aux environs d'Héraclée, et dans la vallée de Kosloo. Les îles turques de la mer Egée, renommées jadis pour leurs pierres précieuses, renferment des minéraux de toute espèce. Le mont Pelion contient de riches mines de plomb et d'argent, et des gisements de cuivre abondants existent en Anatolie, aux environs de Trébizonde et surtout dans la région du Taurus. Mais peu de ces gisements sont exploités d'une manière rationnelle, et la difficulté est grande, par suite de l'imperfection générale des voies de communication, pour transporter les minerais vers les centres métallurgiques où ils pourraient être utilement traités. La même négligence est apportée dans l'exploitation des sources thermales, fort nombreuses, de l'empire. Seules les sources sulfureuses de Aidos, Novi-Bazar Vasilika, etc. sont mises en valeur.

Les seules industries vraiment prospères de la Turquie sont celles de la fabrication des étoffes, des tapis, de la quincaillerie du cuivre repoussé. Dans la province de Brousse, ainsi qu'à Alep, Damas, Amasia, Konieh, on fabrique encore des étoffes de soie pure, de soie et coton, de soie et or. Damas — outre l'industrie des armes, bien déchue — brille encore par ses châles, où la solidité des couleurs est sans égale. De riches tissus soie et or, à dessins arabes, des étoffes de laine, sortent des manufactures de Bagdad. Smyrne, Salonique, Philippopoli sont renommées pour le linge de table, Andrinople pour ses étoffes de laine, Constantinople enfin pour ses dentelles et ses magnifiques étoffes de soie. L'industrie des tapis est prospère surtout en Asie Mineure, aux environs de Smyrne, Brousse, Damas, Alep et Beyrouth, qui fournissent des tapis dits *de Smyrne*, non seulement une partie de l'Europe, mais encore tout l'intérieur de l'Afrique septentrionale et du Soudan. C'est aussi en Asie Mineure, en Arabie et dans la province de Bagdad, que sont fabriqués la majeure partie des objets en cuivre travaillé, ciselé ou repoussé. Mentionnons enfin la préparation et le travail des cuirs, particulièrement des peaux chagrinées dites maroquin. Le commerce extérieur de la Turquie consiste, à l'importation, en tissus de tout genre, vêtements, articles de toilette, denrées coloniales, sucre, café, en armes, métaux, etc. ; à l'exportation en céréales, cocons, graines oléagineuses, ainsi qu'en un grand nombre d'objets, bibelots de tout genre, etc., provenant de l'Asie Mineure et de la Perse. L'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Autriche sont, par ordre d'importance, les principales contre-parties commerciales de l'empire turc ; le commerce français est surtout actif avec la région de Constantinople, la Syrie et la partie de la Turquie d'Asie voisine de Smyrne.

IV. Géographie politique. — *Organisation constitutionnelle*. La Turquie est, comme la Russie, un Etat qui représente en Europe le type de la monarchie absolue. En pratique, le pouvoir du sultan est limité par la part conférée dans la gestion des affaires publiques à certains hauts fonctionnaires, ainsi qu'à certains conseils déterminés. Par l'acte du 23 décembre 1876 du sultan Abd-ul-Hamid II, le pouvoir législatif est conféré à un parlement (assemblée composé d'une chambre de notables ou Sénat, contenant des membres à vie nommés par le sultan, et d'une Chambre des députés élus par les habitants, sans distinction de nationalité ni de culte. Ce parlement a été réuni et ouvert solennellement par le sultan le 19 mars 1877. La guerre avec la Russie le fit proroger et, à la paix, bien que n'ayant pas été dissous, il ne fut plus réuni. Il reste encore en vigueur deux actes : l'un du sultan Abd-ul-Medjid, du 3 novembre 1839, qui garantit solennellement aux sujets ottomans, sans distinction de race ou de culte, la libre disposition de leurs biens, une égale justice, une égale répartition de l'impôt, etc.

La dignité impériale est héréditaire dans la famille des Osmanlis, conformément à la tradition. A la dignité de sultan est jointe celle de calife, c'est-à-dire successeur ou lieutenant du Prophète. Le sultan est le chef suprême des forces de terre et de mer ; le ministre de la guerre, qui dépend directement de lui, est chef de l'état-major général ; la marine a un ministre spécial.

Les différentes fonctions publiques sont données à des ministres, dont la réunion forme le conseil des ministres ou conseil privé que préside le grand vizir. Le conseil des ministres s'appelle plus exactement la *Sublime-Porte*. Un conseil d'Etat est chargé de l'étude des projets de loi et règlements.

— *Divisions politiques et administratives*. Au point de vue administratif, l'empire turc est divisé en trente-cinq provinces ou vilayets, dont le gouvernement est confié à des *valis* nommés directement par le sultan. Sept vilayets sont situés en Europe : ce sont ceux de Constantinople, Andrinople, Salonique, Monastir, Kossovo (ch.-l. *Pristina*), Scutari et Janina. Vingt-huit se partagent l'Asie turque : Trébizonde, Kastamouni, Khodja-Ili, Khodavendkiar, Biga, Smyrne, Konieh, Adana, Sivas, Angora, Erzeroum, Kharpout, Bitlis, Van, Diarkekir, Mossoul, Bagdad, Bassorah, Alep, Beirout, Liban, Jerusalem, Damas, Zôr, Djezaïri-Bahri-Sefid ou Iles de la mer Blanche, Samos (principauté), Hedjaz et Jémen. Sur ce nombre, plusieurs portent officiellement le titre de *mouteszarifats*. Chaque province se divise en arrondissements ou *sandjaks*, ceux-ci en cantons ou *kazas*, gouvernés respectivement par des *mouteszarifs* et des *kaimakams*. Enfin, les plus basses unités administratives sont la commune, administrée par le *mudir* et le village administré par un *mouktar*.

— *Religion*. Sur un total d'environ 40 millions d'habitants, la population musulmane de l'empire turc peut être évaluée à 20 millions, la population chrétienne à 10 millions, les israélites à 150.000 environ. Dans la Turquie d'Europe en particulier, les musulmans sont au nombre de 3.500.000, tandis que les chrétiens comptent environ le double de ce chiffre, soit 7.500.000 adhérents. Les chrétiens forment en réalité sept communautés distinctes, qui sont loin de vivre toujours en bonne intelligence : l'Eglise grecque orthodoxe, l'Eglise bulgare, l'Eglise grégorienne, l'Eglise chaldéenne, l'Eglise syrienne, l'Eglise catholique, enfin les Eglises protestantes. Sur le chiffre total de la population catholique (167.000 adhérents), on compte pour la moitié diverses sectes qui ont cessé d'être assez latentes : maronites, syriens-unis, chaldéens-unis, etc.

La religion musulmane est la religion officielle de l'empire turc, et le sultan de Constantinople jouit auprès de toutes les confréries du monde islamique d'un incomparable ascendant. Les *ulémas* représentent le clergé séculier. A la tête du corps des ulémas, richement doté, et dont l'influence civile et religieuse est considérable, se trouve le *cheik-ul-islam*, ou plus communément *mufti*. Le clergé comprend les *cheiks* ou prédicateurs, des *khatibs*, chargés de surveiller les mosquées, et de faire dans les grandes mosquées les prières du vendredi pour le sultan ; des *imans*, qui célèbrent le culte des autres jours de la semaine, des *muezzin*, *kaims*, *dervischs*, etc. Le clergé turc vit des *wakoufs*, c'est-à-dire des biens qui ont été donnés aux mosquées, mais dont l'usufruit est abandonné au donataire et à ses héritiers moyennant la remise d'une somme d'argent au moment de la constitution du *wakouf*, et le payement d'une redevance annuelle. Une partie notable du sol turc est soumise à ce régime.

Le patriarche de Constantinople, comme chef de la religion grecque dans la Turquie d'Europe et comme directeur civil des communautés de la nation, dispose en particulier d'une influence considérable. Il est des grecs par un synode de dix-huit membres qui a un ministre du budget religieux et décide souverainement en matière de foi. Le rit latin possède un patriarche à Constantinople, et les deux archevêques de Durazzo et d'Antivari. Les deux cultes arméniens ont chacun leur patriarche résidant à Constantinople. Enfin, le culte israélite est présidé par des rabbins et grands rabbins. Les israélites sont d'ailleurs surtout nombreux dans la Turquie d'Europe, et particulièrement en Macédoine, autour de Salonique.

— Bibliog. : Suavi Effendi, *la Turquie* ; Durand, *la Turquie* (Paris, 1881 ; P. Joanne, *Etats ou Danube et des Balkans* (Paris, 1888-1893 ; Kiepert, *Carte générale des provinces européenne et asiatiques de l'empire ottoman* Berlin, 1892), etc.

V. Armée. — *Organisation militaire*. Le chef suprême de l'armée est le sultan, dont l'autorité s'exerce par l'intermédiaire du séraskiérat ou ministre de la guerre et de la grande maîtrise de l'artillerie.

— *Recrutement*. Organisé pour la première fois en 1843, puis réorganisé successivement en 1869 et 1886, il comporte aujourd'hui le service militaire personnel obligatoire pour tous les sujets musulmans du pays, à l'exception des habitants de Constantinople, ainsi que ceux des trois villes saintes de Djeddah, la Mecque et Médine. Les chrétiens, exonérés du service militaire, sont soumis en échange au payement d'une taxe militaire annuelle. La durée totale du service est de vingt années, de vingt et un ans à quarante et un ans, dont six années dans l'armée active, *nizam* ou plus exactement *mouazaf*, décomposées en trois ans de présence sous les drapeaux pour l'infanterie, quatre pour la cavalerie, et le reste dans l'*ichtiat* ou réserve de l'armée active. Après quoi l'on demeure huit ans dans le *redif*, réserve analogue à l'armée territoriale de France, et les six dernières années enfin dans *moustahfz*, qui correspond au landsturm allemand. Mais les appelés peuvent, moyennant le payement d'une somme de 50 livres turques (1.150 francs), ne rester que trois mois sous les drapeaux. Les hommes reconnus aptes au service sont classés, par tirage au sort, en deux portions. La première, comprenant en général de 50.000 à 60.000 hommes, est seule employée à constituer le *nizam*. La deuxième portion, qui varie de 25.000 à 15.000 hommes, ne reste que six à huit mois sous les drapeaux et forme une catégorie spéciale dite *ifarch*, ou réserve de recrutement, où les hommes comptent jusqu'à leur passage dans l'*ichtiat*, demeurant pendant tout le temps susceptibles d'être appelés au service actif, pour combler les vides qui viendraient à se produire dans les effectifs. Certaines tribus nomades d'Asie constituent ce qu'on appelle la cavalerie *hamidié*, du nom du sultan Abd-ul-Hamid qui l'a instituée. Les cavaliers *hamidié* fournissent eux mêmes leur cheval, s'habillent et s'équipent à leurs frais.

— *Division militaire du territoire*. Le territoire ottoman forme 7 régions de corps d'armée, plus 2 circonscriptions spéciales, celles de la Tripolitaine et du Hedjaz, qui correspondent chacune à une division.

— *Cadres et hiérarchie militaire*. Les gradés hommes de troupe ont tous le titre de sous-officier, qu'ils soient caporaux, sergents de 2e ou de 1re classe, sergents-majors, de 2e ou de 1re classe.

La hiérarchie des officiers comporte les grades de lieutenant (mulazim-sani et premier-lieutenant (mulazim-evel), de capitaine (youg-bachi), vice-major ou adjudant-major (kol-aghassi), major (bimbachi), lieutenant-colonel (kaimakam), colonel (mir-alai), chef de régiment. Les officiers généraux ont les grades de *liva* ou *mir-i-liva* (chef de brigade de *ferik* et de *mouchir*, correspondant respectivement à général de brigade, de division et maréchal. Les officiers proviennent en partie, environ pour moitié, des sous-officiers qui, après un minimum de six ans de service, ont satisfait à un examen déterminé. Les autres sont formés dans des écoles dont l'une, dite « des sciences militaires », pour les élèves officiers de l'infanterie et de la cavalerie, et l'autre, dite « des ingénieurs », pour ceux de l'artillerie et du génie. En outre, des écoles militaires élémentaires au nombre de vingt-huit, et des collèges militaires, au nombre de sept, donnent l'instruction primaire et secondaire aux jeunes Turcs qui se destinent à la carrière d'officier. L'état-major se recrute au moyen d'officiers provenant des écoles et admis dans une école spéciale, dite d'état-major, où les cours durent trois ans.

— *Troupes. L'infanterie du nizam* ou armée active se compose de 75 régiments de ligne à 4 bataillons, 2 régiments de zouaves à 2 bataillons, 19 bataillons de tirailleurs à 4 compagnies et 4 bataillons de pionniers de Constantinople. Ces régiments sont groupés en brigades et divisions de manière à en former 19, dont chacune a 4 régiments plus un bataillon de tirailleurs. Deux divisions doivent former un corps d'armée. Le *redif*, dont les cadres seuls existent en temps de paix, doit donner, sur le pied de guerre, 95 régiments,

à la vie des camps, préfèrent maintenant l'oisiveté [illegible] l'abri sûr et doré du sérail, mais au [illegible] des janissaires ottomans, et aux [illegible] d'autre part, les Turcs [illegible] assimiler les populations de la [illegible] au milieu desquelles ils vivent campés en conquérants, oppresseurs et pillards, tandis qu'à Constantinople, ils jouent auprès des sultans, le rôle d'une prétorienne turbulente et capricieuse.

Les [illegible] du XVe et du XVIe siècle sont encore parfaitement [illegible] par les figures. Si Bajazet II, qui monte sur le trône en 1481, est un souverain trop contemplatif et [illegible] pour son époque, et doit abdiquer en 1512 [illegible] l'intervention des janissaires sollicités par ses enfants, Sélim Ier se montre un souverain énergique et cruel, qui se débarrasse par des massacres en masse des chutes de son empire, un instant même à la pensée de faire périr en bloc tous ses sujets chrétiens, lutte avec succès contre la Perse et conquiert le Kurdistan, la Mésopotamie et l'Égypte. Soliman le Grand n'a pas un règne moins glorieux (1520-1566). En guerre continuelle avec Venise, la Perse, l'Égypte et l'empire d'Allemagne, il s'empare de Belgrade et de l'île de Rhodes, assiège Vienne, entretient d'amicales relations avec la Russie et avec la France, est l'allié de François Ier et, à l'intérieur, réforme le corps des ulémas et l'administration de l'empire. Mais, après lui, ses successeurs s'abandonnent à tous les vices de la vie orientale. Sélim II, ivrogne et lâche, ne doit qu'au génie du grand vizir Mohammed Sokolly la gloire de couronner la grande œuvre de Soliman par la conquête de l'île de Chypre, du Yémen; et, d'autre part, les fautes du capitan-pacha Mustapha amènent le grand désastre de Lépante, ruine à peu près définitive de la marine turque. Amurat III, qui monte sur le trône en 1574, livré à l'influence des femmes et des favoris, assassin de ses frères, n'obtient que des succès locaux, notamment la prise de Tauris sur les Perses. Mahomet III (1595), conquiert Tréan et Kanicha; mais la révolte est perpétuelle dans ses armées, aussi bien dans les provinces qu'à Constantinople même. Même faiblesse du pouvoir sous le règne d'Achmet Ier (1603), qui cependant protège les Hongrois contre l'Autriche, et sous les règnes de Mustapha Ier (1617), d'Othman II (1618) et de Mustapha Ier, souverain à peu près imbécile (1622). Othman II, fils d'Achmet Ier, essaie inutilement de supprimer les janissaires et disparaît après quelques semaines de règne. Cependant, la Perse a repris la Géorgie, Erivan, Bagdad et Bassorah. Amurat IV, aussi énergique que cruel, essaye inutilement d'arrêter ce mouvement de rapide décadence. La prise de Bagdad, la soumission des Druses relèvent la gloire des armées ottomanes à nouveau disciplinées. Mais si l'impulsion donnée par Amurat IV se poursuit un instant sous ses successeurs, Ibrahim (1640) et Mahomet IV (1648), c'est grâce à l'énergie des vizirs et particulièrement des deux Kupruli. Après l'inutile effort sur Vienne (1681) que délivre Sobieski, Mahomet IV voit à la fin de son règne les armées de l'empereur Léopold s'emparer de Bude, celles de la république de Venise envahir la Dalmatie, le Péloponèse et l'Attique. Soliman III (1687) ne règne que quatre ans et assiste à la prise de Belgrade par le grand vizir Kuprili-Zadé; mais son successeur, Achmet II (1691), voit Kuprili-Zadé défait et tué à Salankemen et, sous le règne de Mustapha II, la défaite de Zenta oblige la Turquie à signer la paix de Carlovitz, qui marque l'arrêt à peu près définitif de ses progrès en Europe: Mustapha II cède à l'empereur Léopold la Transylvanie et le pays situé entre le Danube et la Theiss; Venise garde la Morée, la Dalmatie, Sainte-Maure; Pierre le Grand conserve Azof, dont il venait de s'emparer, et la Pologne enfin recouvre la Podolie et l'Ukraine. A partir de ce moment, la Turquie, où se fait de plus en plus sentir l'incapacité de l'administration ottomane, cesse de jouer le rôle d'assaillante. Elle a trop à faire pour se défendre contre les ambitions naissantes de l'Autriche et de la Russie, dont les assauts vont se multiplier au cours du XVIIIe siècle.

Deuxième période. Elle est marquée par une série d'échecs et de reculs presque continus des sultans en Europe. A la vérité, le règne d'Achmet III (1703-1730) est honorable. Si les victoires du prince Eugène acquirent à l'Autriche Temesvar et Belgrade, ainsi qu'une partie de la Serbie, ces pertes sont compensées pour la Turquie par la conquête de la Morée, d'une partie de la Perse et d'Azof. Le tsar Pierre le Grand, cerné sur les bords du Pruth, n'échappe à la captivité qu'en signant la paix. Charles XII, roi de Suède, a trouvé un asile en Turquie. Mais, malgré l'excellence de son gouvernement et de son administration, Achmet III est déposé en 1730 par les janissaires, et c'est à son successeur, Mahmoud Ier, que revient l'honneur de signer le traité de Belgrade, qui reporte quelque peu en avant la frontière de l'empire ottoman, et reste son dernier jour de gloire.

Après le règne insignifiant d'Othman III (1754), Mustapha III doit en effet compromettre dans un long conflit avec la tzarine Catherine II de Russie les résultats d'une sage administration intérieure. La guerre commença par une série de défaites qui chassèrent les Ottomans de la Valachie et de la Moldavie, détruisirent leur marine dans la baie de Tchesmeh, provoquèrent l'insurrection de la Géorgie, leur enlevèrent la Crimée, tandis qu'au fond des provinces les grands dignitaires, Mahmoud en Albanie, Ali en Épire, Dager en Palestine, se révoltaient. Abd-ul-Hamid Ier, proclamé sultan en 1774, était obligé de signer, à la suite de la défaite de Varna, le désastreux traité de Koutchouk Kaïnardji, par lequel la Turquie reconnaissait l'indépendance des Tartares de la Crimée, du Kouban, [illegible]ak, cédait Azof, Kinburn, etc. En 1783, le Divan [illegible] souscrire à la prise de possession effective, par les [illegible] de la Crimée et de Kouban. De même, malgré [illegible] succès, la guerre entreprise contre Joseph II en [illegible] traînait en longueur. A la veille de la Révolution [illegible], le traité de Jassy, signé par le sultan Sélim [illegible] consacrait sur le Danube et la mer Noire tous [illegible] la Russie et de l'Autriche. Les guerres [illegible] et de l'Empire vont encore aggraver la [illegible] de la Turquie. L'expédition française dirigée [illegible] provoque des soulèvements dans les pro[illegible] de l'empire turc; la Russie occupe la Moldavie et la Valachie. En 1806, la flotte anglaise force le passage des Dardanelles, et va mouiller devant Constantinople, sans toutefois effrayer le sultan, qui encourage la résistance de l'ambassadeur de France Sébastiani. Mais après le règne de quelques mois de Mustapha IV (1808) et l'avènement de Mahmoud, l'empire turc se trouve en pleine révolte contre le sultan sous la conduite de chefs indigènes ou même des propres officiers de la Porte, tandis que, pour des motifs divers, toutes les puissances s'intéressent à la destinée de cet État malade, et dont aucune ne veut laisser à sa voisine le bénéfice de la succession. C'est proprement la question d'Orient qui s'ouvre. V. ORIENT.

Troisième période. Elle est caractérisée par les efforts infructueux que fait, d'ailleurs par intermittences, le gouvernement du sultan pour réorganiser l'empire, par les interventions de plus en plus fréquentes des puissances occidentales, et par l'émancipation progressive, aux dépens du domaine ottoman, des populations chrétiennes de la péninsule des Balkans. Mahmoud II, proclamé en 1808, doit signer quatre ans plus tard le traité de Bucarest, qui assure à la Russie les bouches du Danube, et fixe au Pruth la limite des deux empires. Il entreprend la tâche presque impossible de dompter les gouverneurs de province, et se débarrasse du plus terrible de tous, Ali, pacha de Janina. Mais la conjuration hétairiste éclate en 1821 en Moldavie et en Valachie et paralyse ses efforts. En 1822, c'est la Grèce qui s'insurge, et Mahmoud, qui vient de se débarrasser par un massacre général, de la tutelle des janissaires, doit faire appel, pour dompter provisoirement la révolte, aux forces de l'Égypte, régénérée par Méhemet-Ali. Bientôt l'intervention de l'Europe, le désastre de Navarin, la guerre avec la Russie, l'expédition française en Morée contraignent le sultan à signer le traité d'Andrinople (1829), qui assure l'indépendance hellénique, donne à la Russie le protectorat de la Moldavie et de la Valachie, et ouvre le Bosphore aux flottes de toutes les nations. A peine Mahmoud a-t-il pu entreprendre à nouveau l'exécution de ses réformes, qu'éclate une révolte nouvelle, celle de Méhémet-Ali, dont les armées victorieuses à Konieh, puis à Nezib, envahissent la Syrie et l'Asie Mineure. Mahmoud qui, par le traité d'Unkiar Skelessi, avait dû accepter l'onéreuse protection de la Russie, meurt avant la fin du conflit, qui s'achève par l'intervention de la quadruple alliance de 1840; cette fois, ce sont les grandes puissances occidentales qui se sont mises d'accord pour sauvegarder « l'intégrité de l'empire ottoman », formule commode que la diplomatie reprendra souvent. Abd-ul-Medjid, qui succède à Mahmoud en 1839, essayera de reprendre l'œuvre de réformation de son père; mais il est interrompu dans cette tâche (tarzimat) par la guerre avec la Russie (1853). Cette fois encore c'est l'intervention de l'Europe qui sauve la Turquie par la guerre de Crimée et le traité de Paris (1856); mais c'est au prix de l'indépendance roumaine.

Dès lors, sous le règne d'Abd-ul-Aziz (1861), de Mourad (1877) et d'Abd-ul-Hamid, toutes les interventions successives de l'Europe au profit de la Turquie sont marquées par l'émancipation de quelque partie des Balkans. Après l'insurrection de 1862-1863, l'attitude des puissances décide la Turquie, victorieuse du Monténégro, à donner pourtant satisfaction aux vœux de la principauté vaincue. En 1871, la Russie dénonce les entraves que le traité de Paris mettait à son action dans la mer Noire; six ans après, le soulèvement de la Bosnie et de l'Herzégovine, les plaintes des chrétiens bulgares occasionnent la guerre russo-turque de 1877; la Turquie vaincue doit faire appel à l'Europe, et si le congrès de Berlin (1878) atténue les conséquences du traité de San-Stefano, qu'elle avait dû signer au lendemain de sa défaite, il sanctionne aussi l'indépendance de fait de la Bulgarie et la cession à l'Autriche de l'Herzégovine et de la Bosnie. En 1886, les puissances interviennent à nouveau pour empêcher le soulèvement de la Crète de devenir le motif d'un soulèvement hellénique général; mais elles imposent à la Turquie des réformes dont l'inobservation, compliquée du soulèvement arménien de 1896, amène cette fois la guerre gréco-turque de 1897. Cette fois, l'intervention des puissances a pour conséquence la quasi-émancipation de la Crète, tandis que la Turquie doit modérer ses exigences à l'égard de la Grèce vaincue. Depuis cette date, l'agitation n'a cessé de travailler la péninsule des Balkans, particulièrement en Macédoine, où le voisinage de la Bulgarie encourage les révoltes locales, et le soin de mettre fin à ces désordres incessants a dû être confié à une gendarmerie internationale. En un mot, tandis que le gouvernement ottoman s'applique, avec des succès divers, à organiser une administration régulière de ses territoires, les puissances, et au premier rang l'Allemagne, la Russie et l'Autriche, s'efforcent d'établir des bases solides pour leurs progrès économiques dans l'empire, par la création de chemins de fer, de compagnies de commerce, de banques, etc., et paraissent désireuses de supprimer, par un contrôle financier et administratif de plus en plus strict, les ferments de discorde et d'agitation qui pourraient entraîner l'Europe dans une conflagration générale.

VIII. LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE. — *Linguistique.* Le nombre des idiomes parlés dans l'empire ottoman est considérable. Dans la Turquie d'Europe, nous trouvons le grec sur presque toute la côte et, à l'intérieur des terres, le bulgare, l'albanais, l'arménien. Toutes ces langues sont indo-européennes. Le *turc osmanli*, langue du gouvernement, occupe quelques îlots importants en Thessalie (Larissa), dans la Thrace, autour de Philippopoli, et au N.-E. de la Bulgarie. Il est parlé, en Asie, dans l'intérieur de l'Asie Mineure. La côte, comme celle de la Turquie d'Europe, appartient au grec. Parmi les autres langues parlées dans les possessions extra-européennes de la Turquie ou dans les pays tributaires, citons: l'arabe, l'arménien, le kourde, le berbère, etc.

Le turc osmanli appartient à la famille des langues ouralo-altaïques. Il forme avec le *yakout*, l'*ouigour* (auquel on rattache le *djagatéen* ou *djagataïque* et le *turcoman*), le *nogaïque*, le *kirghiz* et le *tchouvache* le groupe turc ou *tatar*. A côté du turc osmanli, langue des fonctionnaires et des lettrés, il faut mentionner l'existence de dialectes populaires, assez différents d'une localité à l'autre. La forme la plus ancienne du turc nous est donnée par les inscriptions de l'Orkhon (773 apr. *J.*-C.).

Le turc s'écrit à l'aide de l'alphabet arabe, complété par les Persans au moyen des quatre lettres *p, tch, j, g*. L'emploi de cette écriture sémitique est dû à des causes religieuses, mais ne convient nullement à une langue ouralo-altaïque. Les consonnes sont: *k* dur, *k* mouillé, *g* dur, *q* mouillé, *tch, dj, j, z, t, d, n, ñ* (oasalo sourde), *p, f, b, m, y, r, gh* (*r* uvulaire), *v, s, ch, h*. Les voyelles se divisent en fortes (*a, y, o, ou*) et faibles (*é, i, u, eu*) et sont soumises à la loi de l'*harmonie vocalique*. L'accent est


HONGRIE
Alpes de Transylvanie
Belgrade
SERBIE
ROUMANIE
Bucarest
Danube
Constantza
BULGARIE
Sofia
ROUMÉLIE ORIE
Philippopoli
Andrinople
TURQUIE D'EUROPE
CONSTANTINOPLE
Bosphore
MER DE MARMARA
Ismid
Brousse
Olympe
Angora
Kastamouni
Sinope
Trébizonde
Monts Pontiques
Sivas
Erzeroum
Kars
Tiflis
Elisavetpol
Erivan
Gt Ararat
Bakou
Derbent
Daghestan
Vladikavkaz
Kosbek
Tenir Khan Choura
Elbrous
Novorossisk
Ekatérinodar
Simféropol
Sébastopol
Yalta
Kertch
Taman
Crimée
M. D'AZOF
RUSSIE
MER NOIRE
CAUCASIE
MER CASPIENNE
Presq. de Manghichlak
Kizhar
Petrovsk
Salonique
Thessalie
Janina
Mytilène
Lemnos
Imbros
Dardanelles
Samothrace
Thasos
Cyclades
Ténos
Andros
Scios
Smyrne
ASIE MINEURE
Konieh
Ak Chehir
Afium Kara Hissar
Ouchak
Aidin
Denizli
Mughla
Rhodes
Crète
Cerigo
Karpathos
Kasos
Santorin
Milo
Nisyros
Kos
Patmos
Samos
Chio
Mytilène
Lesbos
Ténédos
Troie
Gallipoli
Rodosto
Héraclée
Eregli
Kaisarieh
Nevechehir
Kirchehr
Yuzgat
Soungourlou
Tchorum
Amasieh
Tokat
Zileh
Sivas
Erzeroum
Kara Sou
Hassan Kaleh
Baibourt
Gumuch Khane
Trébizonde
Batoum
Ordou
Kirezun
Ispir
Kars
Alexandropol
Etchmiadzin
Ararat
Erivan
Lac de Van
Van
Bitlis
Khanous
Mouch
Sert
Arghana
Diarbekir
Tigre
Mardin
Nisibin
Mossoul
Tebriz
Rezieh
Kasvin
Sakiss
Soulemanieh
Sehna
Hamadan
Kermanchah
Bourondjird
Bagdad
Bassora
Kerbela
Babylone
Hillah
Tello
Nedjef
Kirkouk
Kerkouk
Samara
Anah
Euphrate
Tadmor
Palmyre
Hamath
Homs
Tripoli
Latakieh
Deir el Zor
Harran
Orfa
Biredjik
Alep
Alexandrette
Souedia
Arabkieh
Kilis
Aintab
Marach
Zeitoun
Ourgoub
Kaisarieh
Argueu
Kevechehir
Tous Kheui
Ilghoun
Kirchehr
Yuzgat
Soungourlou
Tchorum
Amasieh
Tokat
Zileh
Sivas
Angora
Eregli
Haraman
Karaman
Mersine
Adalia
Alaya
Rhodes
Chypre (Angl.)
Leucosia
Larnaka
Beïrout
Deir el Kamar
Saida
Sour
Damas
Dj Safa
Dj Hauran
Tiberiade
Bozra
Naplouse
Jaffa
Jérusalem
Jéricho
Mer Morte
Damiette
Port Said
El Arich
Gaza
Ismaïlia
Lacs Amers
DESERT DE TIH
Péninsule du Sinaï
Mt Sinaï
Akaba
Petra
El Djaff
DESERT DE SYRIE
DUNES DE NÉFOUD
ARABIE
MÉSOPOTAMIE
ARABISTAN
Djebel Chamar
Nedjd
Hayel
Mer Rouge
Golfe Persique
Golfe d'Aden
Abyssinie
Tchad
Tibesti
Dongola
Khartoum
Souakim
Massaouah
Berber
Dar Fertit
Darfour
Kordofan
Sennaar
Fazogl
Gallabat
Kassala
Nubie
Haute Egypte
Basse Egypte
Le Caire
Alexandrie
Damiette
Port Said
Suez
Ismaïlia
Lacs Amers
Gaza
Jérusalem
Jéricho
Mer Morte
Naplouse
Jaffa
Saida
Sour
Damas
Beïrout
Deir el Kamar
Chypre
Rhodes
Crète
Alep
Téhéran
PERSE
Ispahan
Chiraz
Bender Abassi
Golfe Persique
Golfe d'Oman
Mer Rouge
Mer Méditerranée
Mer Noire
Constantinople
Smyrne
Sicile
Sardaigne
Tripoli
Barka
Fezzan
Ghadamès
Ghat
Mourzouk
Koufra
Désert de Libye
Oasis de Siouah
Oasis de Dakhel
Oasis de Kharga
Oasis de Farafra
Oasis de Bahrieh
Oasis de Dongola
Oasis de Khargeh
Oasis de Dakhel
Oasis de Siouah
Oasis de Farafra
Oasis de Bahrieh
Oasis de Khargeh
Oasis de Dongola



1 [illegible] — 2. Zouave de la garde. — 3. Élève de l'Académie militaire. — 4. Général de brigade. — 5. Général adjudant. — 6. Aide de camp. — 7. Officier de cavalerie. — 8. Général de division. — 9. Officier d'état-major. — 10. Officier d'infanterie de la garde. — 11. Officier de pompiers. — 12. Infanterie de la garde. — 13. Tambour. — 14. Régiment albanais. — 15. Génie.

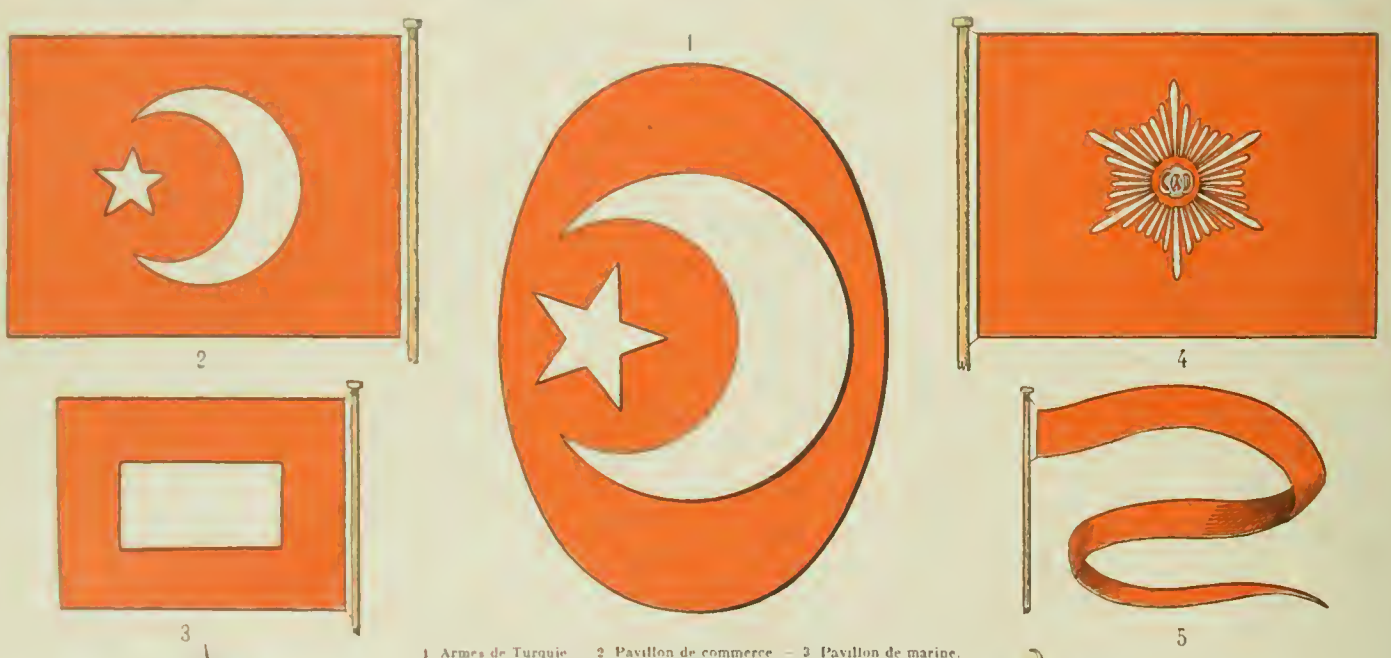

1. Armes de Turquie. — 2. Pavillon de commerce. — 3. Pavillon de marine. 4. Pavillon du sultan. — 5. Flamme de guerre (marine).



1. Artillerie de campagne. — 2. Artillerie de forteresse. — 3. Artillerie à pied. — 4. [illegible] de la garde. — 5. [illegible] des cadets. — 6. Officier de uhlans. — 7. Zouave. — 8. Cavalerie légère. — 9. Infirmier. 10. Iman de régiment. — 11. Officier d'artillerie. — 12. Officier de marine. — 13. Porte-étendard. — 14. Régiment cavalerie. — 15. Marin. — 16. Trompette de cavalerie.

généralement sur la dernière syllabe des mots. La morphologie est essentiellement agglutinante ; mais la conjugaison turque est moins variée que celle du finnois ou du magyar. Elle possède deux nombres, trois personnes, huit modes (dont un nécessitatif et un narratif), neuf temps (deux présents, deux imparfaits, deux futurs), et un grand nombre de voix : passive, réfléchie, causative, négative, et leurs combinaisons.

Beaucoup de temps et de modes sont formés à l'aide de participes et d'auxiliaires. Il n'y a pas de prépositions, mais des postpositions, c'est-à-dire des particules qui suivent les mots qu'elles régissent. La phrase littéraire, longtemps asservie à l'imitation du style persan, tend aujourd'hui à se libérer et à se rapprocher de la phrase française.

— *Littérature.* La littérature *turque* est l'une des littératures orientales les moins connues et les moins appréciées en Europe ; on lui reproche, et non sans raison, de manquer d'originalité et d'offrir un intérêt médiocre. Car les Turcs ont surtout traduit des ouvrages arabes et persans et leur poésie est principalement imitée des poésies persanes ; néanmoins, dans beaucoup de cas, les littérateurs ottomans ne se sont pas contentés d'être des traducteurs serviles et ils ont remanié et amplifié pour les mettre au goût de leurs compatriotes les originaux arabes ou persans qu'ils voulaient faire passer dans leur langue. Arrivés les derniers à la civilisation dans le monde de l'islamisme, à une époque où la littérature arabe avait produit tous ses chefs-d'œuvre et où le mauvais goût du XVIe et du XVIIe siècle n'avait pas encore envahi la littérature persane, les Osmanlis jugèrent avec raison qu'ils ne feraient jamais mieux que les musulmans de Syrie et d'Égypte, et ils adoptèrent en bloc toute la littérature arabe et une grande partie de la littérature persane.

La seule partie de la littérature turque qui soit réellement indépendante est sa partie historique ; d'ailleurs les historiens et les chronologistes qui les ont composées se sont évidemment inspirés les uns des chroniques arabes, les autres des histoires persanes ; tantôt leur style est sec et précis comme celui des auteurs arabes de la bonne époque et de ceux qui gardèrent la vraie tradition littéraire, tantôt il est diffus comme celui des chroniques persanes de Djouveïni, de Shéref-ed-Din-Yezdi ou de Vassaf.

Parmi les ouvrages les plus importants de la littérature turque sont : les traités de loi du mufti Abous-Soooud (mort en 1574) et les fetvas du mufti Minkari-Zadèh-Yahya-Efendi (mort en 1715) ; les deux principaux traités mystiques sont la traduction de l'*Arairif-el-Méarif* de Sohravordi, faite par Hadji-Ahmed-el-Bighavi (1458) et le *Kunar-el-Ashkin* de Yazidji-Oghli (1451).

L'histoire persane de Tabari a été plusieurs fois traduite en turc, ainsi que le *Nigaristan* du kadi Ahmed-Ghaffari ; l'histoire de Mahomet de Férabi, le *Tanghi-Yémini*. Les meilleures chroniques générales sont celles de Mohammed-Zaïm (mort en 1577) ; le *Kunh-el-Akhbar*, par Ali-Mustafa (mort en 1598) ; la *Nokhbet-el-Tévarikh*, de Mohammed-el-Edirnevi (mort en 1640) et les *Tables chronologiques* (*Takvim-el-Tévarikh*), de Hadji-Khalifa (1648). Parmi les chroniques spéciales à l'empire ottoman, il faut compter celles de Djelal-Zadeh-Moustafa-Tchélébi, le *Tabakat-el-Mémalik* (mort en 1567) ; Nishandji mort en 1571 ; la célèbre *Tadj-el-Tévarikh* de Saad-ed-Din-Khodja-Efendi (mort en 1599) ; le *Modjmel-el-Toumar* de Lokman-el-Hoseïni (1654) ; l'histoire de Pétchévi (mort en 1650) ; la chronique de Soubhi (1555).

Les traités de géographie ne sont pas très nombreux et sont presque tous des imitations de traités similaires persans ou arabes, ou de simples traductions de géographies occidentales, dans lesquelles les auteurs font rentrer toutes les fables que l'on trouve dans les livres orientaux. Tel est le *Djihan-Numa*, de Hadji-Khalifa. Les sciences mathématiques et l'astronomie ont été plus cultivées chez les Turcs qu'en Perse et que dans les autres pays de langue arabe, car l'immense développement des côtes de leur empire les obligeait à posséder une marine dont les officiers devaient connaître plus que les fondements de ces deux sciences ; c'est presque uniquement de traductions de livres persans que se compose la littérature scientifique des Osmanlis.

Les commentaires turcs des poètes persans sont des plus utiles pour la compréhension de leurs œuvres, et quelques-uns sont de remarquables travaux d'exégèse. Les principaux sont la traduction du *Livre des rois* de Firdousi, par Shérif (1507) ; du *Pend-Naméh* d'Assar, du *Mesnevi* de Djelal-ed-Din-Roumi, du *Gulistan* de Saadi, par Shemsi (1591) ; le *Commentaire du divan de Hafiz*, par Sororri (1561) et par Soudi (1592).

La poésie turque, sans offrir autant de variété que la poésie persane, présente un nombre très considérable d'ouvrages dont la lecture est rendue souvent difficile par une recherche de l'expression et par des jeux de mots qui rappellent les plus fâcheux exemples du mauvais goût de la décadence arabe.

Parmi les chefs-d'œuvre de cette poésie, il convient de citer le *Gharib-Naméh* de Ashik (1329), le monument le plus ancien de toute la littérature osmanlie ; l'*Iskender-Nameh* d'Ahmédi (mort en 1412) ; le *Khosrev-ué-Shirin* de Shéikhi (1427) ; le *Youssouf-ué-Zuleikha*, par Hamdi (mort en 1503), ces deux derniers traduits du persan ; le *Selim-Naméh* de Shoukri (1521) ; les divans de Ishak-Tchélébi (mort en 1542) ; de Rahimi (mort en 1562) ; de Yahya (1572 ; Baki, le plus grand poète lyrique turc (1599), Ryazi (mort en 1644) ; Nédim (mort en 1729), Nabi (mort en 1712 ; Vahyi (mort en 1717).

La littérature osmanlie, depuis le milieu du XIXe siècle, est entrée dans une voie toute nouvelle et elle a rompu presque complètement avec la tradition. C'est surtout, aujourd'hui, dans toutes les branches de la littérature, des ouvrages français, allemands ou anglais, que l'on traduit ou que l'on imite. Le choix n'en est pas toujours des plus judicieux, et d'ailleurs la censure turque ne laisse aux écrivains qu'une médiocre liberté.

IX. Beaux-arts. — *Architecture, sculpture et peinture.* La dégradation des arts, en Turquie, n'est nulle part plus sensible que dans l'architecture ; les édifices turcs sont sans caractère. Mais, tout en convenant de l'infériorité des architectes turcs, on ne peut s'empêcher d'admirer le travail et l'habileté dont ils font preuve dans la construction de leurs mosquées ; leurs minarets surtout ont une légèreté qui plaît à l'œil et une hardiesse qui surprend. Leurs sculpteurs s'occupent à peu près exclusivement de faire des ornements en bois à la moresque pour les salles du divan ou du harem. Les mots serbes *bildaour* et *moler*, sculpteur et peintre, empruntés à l'allemand, montrent déjà que ce peuple n'entend rien à ces arts. Les Turcs ne s'y adonnent guère, si ce n'est pour faire quelques bas-reliefs insignifiants sur des marbres funéraires et sur des pipes. En fait de graveurs on ne peut citer que les graveurs sur pierres, ils gravent les cachets à sentences, qu'on vend à Constantinople. Il n'y a point de graveurs en taille-douce, et la lithographie est à peine connue dans la capitale. La peinture, comme la sculpture, est tout à fait entre les mains des Grecs et des Arméniens.

Ce n'est que dans les harems de quelques pachas riches ou chez les Grecs de Constantinople qu'on voit des peintures à fresques et des arabesques. Ce sont en général des paysages, des vues de Stamboul, du Bosphore ou de quelques capitales d'Europe. Aucun musulman, à l'exception du sultan, n'a cru encore pouvoir se faire peindre.

— *Musique.* La musique est fort goûtée dans l'empire ottoman ; mais ce n'est pas le genre de musique cultivé par les autres nations européennes, car les habitants de la Turquie en général y paraissent presque insensibles. Le chant turc est une espèce de récitatif cadencé, plutôt qu'une suite d'intonations ; il est monotone et nasillard, et roule presque uniquement sur la volupté.

Les instruments de musique sont, en Turquie, de la dernière simplicité. L'antique cornemuse se trouve partout et reproduit même des airs entiers qu'on entend encore en Bretagne et en Écosse. Le joueur de cornemuse (*gaïdjar ou zeïratz*) est présent à toutes les fêtes. La *guzla* n'est en usage que parmi la race serbe, tant chrétienne que musulmane. Les Turcs, les Bulgares, les Albanais et les Grecs remplacent la guzla par le *temboura*, espèce de luth ou de mandoline plus ou moins grande, dont la caisse est en forme de poire, et en coin au-dessous, et qui a quatre ou six cordes. Les plus petits sont appelés *bulgari* par les Turcs. Les autres instruments sont diverses espèces de fifres, de flageolets et de flûtes.

Ce sont les Grecs et les Albanais qui ont le plus grand goût pour la danse ; mais la plupart des danses s'exécutent entre femmes seules ou hommes seuls, et la musique y est remplacée par le chant. Le Turc et même le Serbe musulman ne dansent guère ; mais ils aiment beaucoup voir danser. Au contraire, pour les femmes turques, la danse est une partie de l'éducation.

Turquie, en Perse et aux Indes Voyage en, par Tavernier (1676). On trouve dans cet ouvrage, rédigé par Tavernier, avec la collaboration de Chappuzeau et peut-être aussi de La Chapelle, la relation des six voyages exécutés par Tavernier dans l'Asie antérieure. Les renseignements consignés par le voyageur dans sa relation sont surtout d'ordre pratique et économique ; il a porté une attention particulière sur les mines de diamant et le commerce des pierres précieuses, mais il n'a pas dédaigné la géographie, les productions, les monnaies, les mesures, les mœurs et les usages de l'Asie. Son livre, qui présente un caractère technique, a eu dans son temps une utilité pratique indiscutable.

TURQUIN (*kin*) adj. m. Se dit d'un bleu foncé et mat : *Drap bleu* TURQUIN.

— Minér. *Marbre turquin* ou substantiv. *Turquin*, Marbre bleu, veiné de blanc, que l'on trouve en Italie.

— Substantiv. Bleu turquin : *Un* TURQUIN *très foncé.*

TURQUINE (*kin'* — de *turquin*) n. f. Sorte de turquoise peu estimée.

TURQUIS n. m. Bot. Syn. de TURQUET.

TURQUOIS (*koi*) n. m. Moulin à vent, en Normandie.

TURQUOISE *koiz'* — de *turc*, parce que ces pierres proviennent surtout de Turquie) n. f. Miner. Pierre précieuse bleue, qui est un phosphate hydraté naturel d'alumine. || *Turquoise de la vieille roche*, Turquoise tirée d'une mine ancienne. *Turquoise de nouvelle roche. Fausse turquoise, Turquoise osseuse, Turquoise occidentale, Turquoise odontolite.* Noms divers sous lesquels on désigne des ossements fossiles dont la couleur bleu pâle est due à la présence du phosphate de fer.

— Bot. Espèce d'agaric, dont le dessus est d'un bleu de ciel très vif.

— Comm. Étoffe croisée, fabriquée en Turquie.

— Zool. Nom vulgaire d'un petit papillon d'Europe, la *procris statices*, ainsi appelé de sa couleur bleu verdâtre.

— Encycl. Minér. La *turquoise*, dont la formule est H^2APO^{10}, le poids spécifique 2,6 à 2,83, et la dureté 6, est facilement reconnaissable à sa couleur bleu céleste, quelquefois verdâtre. La turquoise se rencontre en masses toujours amorphes, formant parfois de petits filons engagés dans leur gangue, ou libres et en petits rognons. Elle est infusible au chalumeau ; dans les acides, elle se dissout sans effervescence et sans résidu, en offrant les colorations du cuivre. La cassure est conchoïdale et inégale, à peine transparente, même sur les bords minces. La coloration de la turquoise se modifie à l'air, surtout si on la fait passer d'un lieu sec à un lieu humide et à une température un peu plus haute. La turquoise se trouve en Perse ; la *callaïte* et la *calaïmine* en sont des variétés.

Les lapidaires distinguent les *turquoises* en orientales et en occidentales. Les premières se trouvent en Perse, près de la ville de Nichabour ; ce sont les turquoises connues sous le nom de *turquoises de la vieille roche*. A une certaine distance de cet endroit se trouve une autre mine renfermant des *turquoises de la nouvelle roche* ; ces dernières ont beaucoup moins de valeur. On tire encore les turquoises orientales des Indes et de la Turquie. Les plus estimées sont d'un bleu céleste, les autres d'un bleu clair ; on en rencontre même qui sont d'un bleu verdâtre ou tirant un peu sur le jaune. Il arrive parfois que les turquoises passent du bleu brillant au vert terne ; on dit alors qu'elles sont *mortes* ou *éteintes*.


Turr.

Les turquoises européennes ont une teinte plus chargée de bleu ou plus blanchâtre, et elles sont presque toujours traversées de veines comme l'ivoire ; aussi sont-elles d'un prix bien inférieur.

TURR n. m. Sorte de violon de Birmanie, monté de trois cordes de boyau.

TURR (Étienne), général hongrois, né à Baja en 1825. Engagé dans les troupes italiennes, il se battit plusieurs fois contre les Autrichiens et, après avoir participé aux expéditions de Garibaldi, devint général et gouverneur de Naples. Revenu en Hongrie après le régime autrichien, il s'occupa de travaux publics. Il commença, en 1881, le percement de l'isthme de Corinthe.

TUR-RA-MA n. m. Arme de jet usitée dans la Nouvelle-Irlande, et qui est une sorte de boomerang fait d'un morceau de bois très dur, d'une longueur de 0m,75, légèrement recourbé et légèrement aplati. L'un des côtés est un peu convexe et revêtu de stries ; l'autre est plat et uni.


Tur-ra-ma.

TURRE, bourg d'Espagne, dans la province d'Almeria, sur le rio de Aguas, non loin de la Méditerranée, à 30 kil.

TURREAU (Pierre), sculpteur français, né et mort à Toulon vers 1638-1675. Il fut chargé (1665) de soumettre à Colbert le modèle de décoration du *Grand Louis*, pour lequel il exécuta la majeure partie avec le titre de sculpteur entretenu de la marine, fonction que lui valut Girardon. Son fils, Bernard-Honoré, dit **Bernard Toro**, sculpteur français, né et mort à Toulon (1672-1731), exécuta aussi de nombreux dessins sur bois. Une partie de ses dessins a été gravée par Honoré Blanc, et l'architecte Dumont a dirigé la publication des *Œuvres de Toro*.

TURREL (Adolphe), homme politique français, né à Ornaison (Aude) en 1836. Auditeur au conseil d'État, il se présenta avec succès en 1877 comme candidat républicain radical dans le département de l'Aude, et fut reçu en 1889 et 1893 dans la deuxième circonscription de Narbonne, mais échoua en 1898. Il reprit en 1906 le portefeuille des travaux publics dans le cabinet formé par Monis, dont il avait partagé et soutenu les idées économiques.

TURRET DECK n. m. Mar. Type de vapeur de charge, dont le premier fut construit à Newcastle en 1881.

— Encycl. Les *turrets*, avec une très grande jauge en lourd, ont une tenue à la mer remarquable en effet, l'eau

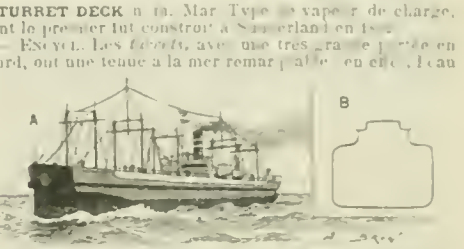

A, vapeur de charge à turret deck ; B, maître section d'un turret deck.

embarquée, retenue sur le pont inférieur latéral, tend jusqu'à une inclinaison de 40 degrés à redresser le navire. D'autre part, le tassement sous le vent des cargaisons en vrac, grains, charbon, etc., qui est si dangereux pour les turrets aucun mauvais effet jusqu'à 25 degrés de roulis.

TURRETTIN ou **TURRETINI**, ou encore **TURTIN** (Benedict), théologien protestant suisse, né à Zurich en 1588, mort en 1631. Fils d'un commerçant de religion réformée qui avait quitté Lucques, sa ville natale, il fut pasteur à Genève et professeur de théologie (1612). Il fut délégué au synode d'Alais en 1620, chargé d'une mission en Hollande, auprès des états généraux, il se distingua par son attachement à sa nouvelle patrie. On a de lui : *Défense de la fidélité des traductions de la Bible faites à Genève* (1618) ; *Histoire de la réforme de Genève* ; *Sermons*. — Son fils, Jean-Alphonse **Turrettin**, théologien suisse, né à Genève en 1671, mort en 1737, fut pasteur (1694), professeur d'histoire ecclésiastique (1697), professeur de dogmatique (1705). Orateur disert et passionné, il exerça une profonde influence dans les milieux protestants, en Suisse, en Hollande, en Angleterre et en France. Il entreprit l'union des luthériens et des réformés. Ses ouvrages sont très nombreux. Citons : *Orationes* (1717) ; *Dissertationes theologicæ* (1731) ; *Theses theologicæ* (1734) ; *Historiæ ecclesiasticæ compendium*.

TURRICULE n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, famille des mitridés, propres aux mers chaudes.

TURRICULÉ, ÉE (lat. *turris*, tour) adj. Zool. Se dit des coquilles dont la spire est disposée de manière à présenter l'aspect d'une petite tour : *Les turbinées sont des coquilles* TURRICULÉES.

— Bot. Qui a la forme d'un cône très allongé.

TURRIERS, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 42 kilom. de Sisteron, dans un petit cirque montagneux, 115 hab. Patrie du chirurgien Pierre Franco (1500-1575). — Le canton a 11 comm. et 2,177 hab.

TURRIFF, ville d'Écosse (comté d'Aberdeen), 4.500 hab.

TURRILITE n. m. Genre de mollusques céphalopodes ammonéens, famille des stéphanocératides, fossiles dans le crétacé d'Europe.

TURRITELLE (*tèl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, répandus dans toutes les mers. Les turritelles ont leur coquille pyramidale, longuement spiralée, striée ou couverte de côtes. La *turritella imbricata*, de la mer des Antilles, atteint 5 centimètres de long.


Turritelle.

TURSAC, comm. de la Dordogne, arrond. et à 28 kilom. de Sarlat, au-dessus de la Vézère et dans un site grandiose et sauvage ; 305 hab. Vins. Grottes et cavernes préhistoriques notamment la *grotte de la Madeleine*, qui a donné son nom à l'époque *magdalénienne*.

TURSAN, pays de l'ancienne France, en Gascogne, au N. du pays de Béarn, correspondant aujourd'hui aux cantons d'Aire (Landes), de Riscle et de Grenade (Gers). Aire était sa capitale et le Tursan formait une vicomté dont les évêques d'Aire étaient titulaires. C'est l'*Aturensis pagus* de l'époque gallo-romaine.

TURSES, géants de la mythologie scandinave, issus du chaos, ils sont les plus anciens des êtres.

TUSILAGINÉ, ÉE adj. et n. f. pl. Bot. Synonyme de CORYMBIFÈRE.

TUSSIPARE *tu-si-pa-re* adj. Bot. Qui produit la toux. Toute région où pousse le tussilage est réputée *tussipare*.

TUSSOL *tu-sol* n. m. Chim. Nom donné par Mège-Mouriès à un antipyrine, très soluble dans l'eau, cristallisable, employé dans la coqueluche.

TUSSORE ou **TUSSOR** *tu-sor* — de l'hindou *tassar* n. m. Sorte de foulard, que l'on fabrique dans l'Inde avec une soie fournie par le ver à soie sauvage.

TUTAMINAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui se rapporte à la tutamination. *Appareil* TUTAMINAL. (Peu us.)

TUTAMINATION *sion* — du lat. *tutamen, inis*, même sens. Anat. Fonction défensive, en parlant de certains appareils naturels servant à protéger des organes. (Peu us.)

TUTBURY, ville d'Angleterre (comté de Stafford), sur le Dowe, affl. du Trent. 2.500 hab. Château où Marie Stuart resta plusieurs années prisonnière.

TUTE n. f. Techn. Sorte de creuset à pattes et pointu, servant pour les essais des mines.

TUTÉLAIRE *tè-re* — du lat. *tutelaris*) adj. Qui tient sous sa garde, sous sa protection : *La liberté est le génie* TUTÉLAIRE *de la cité*. (G. Cavaignac.) ‖ Par anal. Favorable : *Il lui fut* TUTÉLAIRE. *Puissance* TUTÉLAIRE.

— Dr. Qui concerne la tutelle : *Gestion* TUTÉLAIRE.

TUTÉLINE ou **TUTELINA** (*lè*) n. f. Entom. Genre d'araignées, de la famille des salticidés, comprenant quelques espèces propres au nouveau monde.

TUTELLE *tè-le* — du lat. *tutela* n. f. Charge imposée à une personne conformément à la loi, et en vertu de laquelle elle prend soin de la personne et des biens d'un mineur ou d'un interdit. *Privilège de tutelle*. Privilège qui dispense d'être tuteur et curateur. ‖ *Tutelle légitime, légale, naturelle*, Celle qui est directement déférée par la loi. ‖ *Tutelle officieuse*, Protection légale accordée à un enfant mineur par une personne qui se propose de l'adopter lorsqu'il sera devenu majeur. ‖ *Tutelle dative*, Celle qui est conférée par un conseil de famille. ‖ *Tutelle testamentaire*, Celle qui est déférée par le dernier mourant des père et mère. ‖ *Conseil de tutelle*, Conseil nommé par le père mourant pour conseiller la mère survivante et tutrice, qui ne peut, sans l'avis de ce conseil, faire aucun acte relatif à la tutelle. ‖ *Rendre la tutelle*, Rendre les comptes d'une tutelle qu'on a exercée.

Fig. Protection, sauvegarde : *Les citoyens sont sous la* TUTELLE *des lois*. ‖ Surveillance gênante, dépendance : *Le roi se lassait d'être en* TUTELLE. (L'abbé de Choisy.)

— ENCYCL. Dr. rom. La *tutelle* serait un pouvoir de protection organisé dans l'intérêt de certaines personnes *sui juris* : impubères des deux sexes, femmes pubères. A l'origine, cependant, c'était plutôt une mesure de défiance prise dans l'intérêt de la famille civile. La tutelle des femmes ne paraît pas avoir survécu à Dioclétien. Pour les impubères comme pour les femmes, il y avait trois formes de tutelle : testamentaire; légitime (déférée aux agnats et aux gentiles) à défaut de la première; déférée par le magistrat, en l'absence des deux autres. La fonction essentielle du tuteur était de fournir son *auctoritas*, par laquelle il procurait à la personne en tutelle un complément de capacité, mais, comme celle-ci accomplissait alors l'acte elle-même, il fallait, si c'était un impubère, qu'il fût sorti de l'*infantia*, période que l'on faisait durer jusqu'à sept ans. Si le pupille n'avait pas un âge assez avancé pour agir personnellement, le tuteur pouvait faire des actes de gestion, sauf à en rendre compte au pupille. On reconnut au tuteur comme administrateur les pouvoirs les plus larges, mais on donna aussi au pupille certaines garanties : interdiction pour le tuteur d'aliéner certains biens, promesse de fidéjusseurs, etc.

— Dr. act. La *tutelle* est la charge obligatoire et gratuite imposée à quelqu'un de veiller à l'administration de la personne et des biens d'un individu hors d'état de se gouverner lui-même : mineurs, interdits et certains condamnés.

Celui à qui la tutelle est confiée prend le nom de *tuteur;* d'autre part, on nomme *subrogé tuteur* une espèce de sous-tuteur institué pour surveiller et, quelquefois, pour remplacer le tuteur. La tutelle des mineurs non émancipés fait l'objet des articles 389 à 475 du Code civil.

I. — DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE TUTELLE. Pour les mineurs non émancipés, il y a quatre espèces de tutelle : celle du survivant des père et mère, dite *tutelle légale;* celle qui est déférée par le survivant des père et mère, dite *tutelle testamentaire;* celle qui appartient aux ascendants, dite *tutelle légitime;* celle qui est déférée par le conseil de famille, dite *tutelle dative*.

1° *Tutelle des père et mère.* Si l'un des époux décède, l'époux survivant a, de plein droit, la tutelle de ses enfants mineurs et non émancipés; mais si le père, qui prévoit son décès, juge son épouse incapable de bien administrer seule, il peut lui donner un conseil spécial, dit *conseil de tutelle*.

Si, lors du décès du mari, la veuve est enceinte, un conseil de famille se forme et nomme un *curateur au ventre;* à la naissance de l'enfant, la mère en devient tutrice, et le curateur en est, de plein droit, le subrogé tuteur.

Si la mère tutrice de ses enfants mineurs veut se remarier, elle doit convoquer le conseil de famille, qui décide si la tutelle doit lui être maintenue; à défaut de cette convocation, elle est déchue, de plein droit, de la tutelle.

2° *Tutelle déférée par le survivant des père et mère.* Le dernier mourant des époux peut, soit par testament, soit par acte notarié, soit par une déclaration faite devant le juge de paix, choisir un tuteur à ses enfants mineurs.

3° *Tutelle des ascendants.* Si le dernier mourant du père et de la mère n'a pas choisi un tuteur à ses enfants mineurs, la tutelle appartient de droit à l'ascendant mâle le plus proche en degré et, quand il y a degré égal, à l'ascendant paternel.

4° *Tutelle déférée par le conseil de famille.* Lorsque le mineur reste sans père ni mère, ni ascendant, ni tuteur choisi par le père ou la mère, le conseil de famille lui nomme un tuteur.

Tout parent du mineur ou toute personne intéressée à lui faire nommer un tuteur (un créancier, par exemple) peut provoquer cette nomination. Le juge de paix peut même, d'office, réunir le conseil de famille à cet effet.

II. — DU SUBROGÉ TUTEUR. Dans toute tutelle, le conseil de famille nomme un subrogé tuteur, dont les fonctions consistent à veiller aux intérêts du pupille et à les défendre lorsqu'ils sont en opposition avec ceux du tuteur.

Au cas de tutelle des père et mère, de tutelle déférée par le père ou la mère et de tutelle des ascendants, le tuteur doit requérir la convocation du conseil de famille à la nomination du subrogé tuteur, avant que de s'immiscer dans la gestion, autrement, il s'exposerait à de graves inconvénients envers le pupille, et même quelquefois à être écarté de la tutelle par le conseil de famille.

Au cas de tutelle déférée par le conseil de famille, la nomination du subrogé tuteur a lieu immédiatement après celle du tuteur. Le subrogé tuteur est toujours pris (hors le cas où le tuteur serait un frère germain du pupille) dans la ligne opposée à celle du tuteur. En outre, toutes les fois qu'il y a délibération pour nommer ou révoquer le subrogé tuteur, le tuteur ne peut point prendre part au vote. Si la tutelle devient vacante, le subrogé tuteur doit immédiatement faire convoquer le conseil de famille, pour nommer un autre tuteur.

III. — DES EXCUSES, DÉCHARGES, INCAPACITÉS, EXCLUSIONS ET DESTITUTIONS DE LA TUTELLE. Les causes d'excuses dispensent de prendre la tutelle, et les causes de décharge dispensent de continuer la tutelle. Les unes et les autres constituent des privilèges auxquels le tuteur peut renoncer. Elles sont spécifiées par les articles 427 et suiv.; nous citerons, parmi elles, certaines fonctions publiques, l'âge, les infirmités graves. Les causes d'incapacité qui rendent certaines personnes inhabiles à la gestion de la tutelle, sont prévues par l'article 442. Signalons, à titre d'exemple, au nombre des incapables, les mineurs (à l'exception des père et mère légitimes).

Les causes d'exclusion et les causes de destitution sont fondées sur le danger qu'il y aurait de confier ou de laisser les soins du pupille et de ses biens à des personnes suspectes. Ce sont, notamment, la condamnation à une peine afflictive ou infamante, l'inconduite notoire.

IV. — DES DEVOIRS DU TUTEUR AVANT D'ENTRER EN FONCTIONS. Dans les dix jours de sa nomination, le tuteur doit faire faire un inventaire des biens du mineur, en présence du subrogé tuteur. S'il lui est dû quelque chose par le mineur, il doit le déclarer dans l'inventaire, à peine de perdre sa créance. Dans le mois qui suit l'inventaire, le tuteur (à l'exception du survivant des père et mère) doit faire vendre aux enchères, par un officier public, tous les meubles autres que ceux que le conseil de famille l'aurait autorisé à conserver en nature. Le tuteur (à l'exception également du survivant des père et mère) doit faire régler par le conseil de famille, selon l'importance des biens, la somme à laquelle pourra s'élever la dépense annuelle du mineur, et aussi la somme à laquelle doit commencer pour lui l'obligation de faire, dans les six mois, emploi de l'excédent des revenus sur les dépenses.

V. — POUVOIRS DU TUTEUR AU COURS DE SES FONCTIONS. Le tuteur ne peut faire seul que les actes d'administration : par exemple, passer des baux qui n'excèdent pas neuf ans, percevoir les revenus des capitaux et des immeubles du mineur.

L'autorisation du conseil de famille est nécessaire au tuteur pour certains actes : par exemple, pour accepter une donation, intenter une action immobilière ou y acquiescer, provoquer un partage.

L'homologation du tribunal, outre l'autorisation du conseil de famille, est nécessaire au tuteur pour certains autres actes, au nombre de trois : emprunter pour le mineur, aliéner ses immeubles, les hypothéquer.

L'avis de trois jurisconsultes, outre l'autorisation du conseil de famille et l'homologation du tribunal, est nécessaire au tuteur pour transiger au nom du mineur.

D'autre part, il est des actes qui sont absolument interdits au tuteur : il ne peut, en aucun cas, acheter les biens du mineur, ni accepter la cession d'aucun droit ou créance contre lui, ni compromettre sur ses droits.

VI. — COMPTES DE TUTELLE. Pendant la durée de la tutelle, le conseil de famille peut exiger du tuteur des états de situation. Lorsque le mineur a atteint sa majorité ou obtenu son émancipation, le tuteur doit au mineur un compte de tutelle. Tant que le compte de tutelle n'est pas définitivement rendu, et même dans les dix jours suivants, le tuteur ne peut traiter avec le mineur. Le compte est rendu aux frais du mineur, sauf le cas de destitution du tuteur. Si le tuteur reste débiteur, la somme dont il est reliquataire produit des intérêts à partir de la clôture du compte; si, au contraire, le pupille est débiteur, les intérêts de sa dette ne courent au profit du tuteur que du jour d'une sommation de payer faite au pupille, par huissier.

Toute action du mineur contre son tuteur, relativement aux faits de la tutelle, se prescrit par dix ans, à compter de la majorité; mais l'action qui se référerait simplement au compte de tutelle (soit pour le payement du reliquat, soit pour rectification d'une erreur) n'est prescriptible que par trente ans.

Conseil de tutelle. On nomme ainsi le conseil spécial (ou, pour parler le langage ordinaire, le *conseilleur* spécial) que le père mourant peut nommer à la mère survivante et tutrice, et sans l'avis duquel elle ne pourra agir comme tutrice (C. civ., art. 391). Cette nomination de conseil peut avoir lieu de deux manières : 1° par testament; 2° par une déclaration faite soit en présence du juge de paix, assisté de son greffier, soit devant un notaire (C. civ., art. 392).

Tutelle officieuse. Les rédacteurs du Code civil, ayant déclaré l'adoption inapplicable au mineur, ont imaginé la tutelle officieuse (art. 361 à 370), comme moyen pour certaines personnes d'exercer leur bienfaisance et de s'attacher un enfant par un titre légal : c'est une sorte de contrat (passé devant le juge de paix) par lequel une personne âgée de plus de cinquante ans, sans enfants ni descendants légitimes, s'oblige à fournir gratuitement à un mineur la nourriture et l'éducation, à administrer ses biens et à l'adopter plus tard ou, à défaut, à lui fournir des moyens d'existence. Mais cette forme de tutelle n'est pas entrée dans nos mœurs.

TUTEUR, TRICE (du lat. *tutor, trix*) n. Dr. Personne chargée d'une tutelle : *La mère est* TUTRICE *naturelle de ses enfants.* ‖ *Tuteur ad hoc*, Celui qui est nommé à un mineur

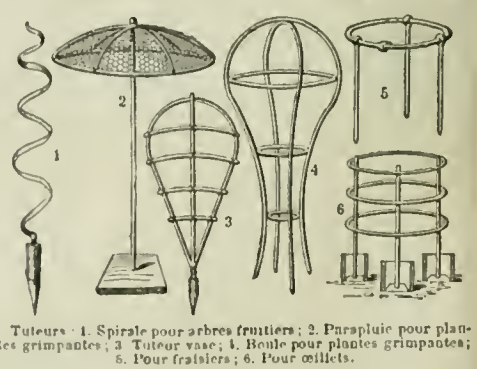

Tuteurs : 1. Spirale pour arbres fruitiers; 2. Parapluie pour plantes grimpantes; 3. Tuteur vase; 4. Boule pour plantes grimpantes; 5. Pour fraisiers; 6. Pour œillets.

pour un objet déterminé. ‖ *Tuteur officieux*, Celui qui exerce la tutelle officieuse. ‖ *Subrogé tuteur*. V. SUBROGÉ.

— Fig. Appui, soutien, protecteur : *Les lois doivent être les* TUTRICES *et non les geôlières de la liberté*. (V. Hugo.)

— *N'avoir pas besoin de tuteur*, Etre habile, savoir conduire ses affaires.

— Hortic. Bâton ou pieu enfoncé en terre au pied d'un jeune arbre ou d'une jeune plante, que l'on y attache pour les soutenir dans les premiers temps de leur végétation. (Les meilleurs sont en chêne ou en châtaignier refendus.) ‖ Adjectif. *Corset tuteur*, Enveloppe en bois ou en fer que l'on établit autour d'un jeune arbre pour le protéger.

— ENCYCL. Dr. V. MINORITÉ, TUTELLE.

TUTHIE ou **TUTIE** (*ti* — de l'allem. *tuthia*, même sens) n. f. Chim. Oxyde de zinc qui se produit dans la calcination de certains minerais de plomb.

TUTIORISME (*si-o-rissm'* — du lat. *tutior*, compar. de *tutus*, sûr) n. m. Théol. Système de théologie morale, en vertu duquel on serait tenu de suivre pratiquement l'opinion la plus sûre, c'est-à-dire la plus sévère, toutes les fois que l'opinion la plus large n'est pas théoriquement certaine : *Si le* LAXISME *est un excès, le* TUTIORISME *en est un autre*.

— ENCYCL. Pour les cas douteux, quand la conscience est hésitante, les théologiens ont proposé certains principes de conduite qui, différant entre eux, constituent le *probabilisme* (v. PROBABILISME), le *probabiliorisme* et le *tutiorisme*. Le tutioriste fait un devoir de choisir le parti le plus sûr, celui qui est favorable à la loi. Dès qu'il s'agit d'une obligation particulière où l'on est d'arriver à un but déterminé, le parti le plus sûr s'impose ordinairement, si bien qu'on n'a pas le droit de suivre une opinion qui lui est opposée, serait-elle plus probable. Il en est ainsi dans les choses qui sont nécessaires au salut de *nécessité de moyen* ; dans celles aussi qui concernent la validité des sacrements et encore s'il y a menace de péril pour le prochain, quand ce péril peut être évité sans un grave inconvénient ; par exemple : un chasseur qui peut craindre de blesser quelqu'un en tirant est tenu de ne pas tirer, même s'il est moins probable qu'il y ait danger ; un médecin est tenu aussi d'employer les remèdes les plus sûrs. Mais, hors ces cas, et s'il s'agit uniquement de savoir si un acte est licite ou illicite, on peut suivre naturellement le parti le plus sévère, mais on n'y est pas tenu, et le *tutiorisme* ou *rigorisme*, qui prétend le contraire, a été condamné par Alexandre VIII. Les jansénistes ont soutenu le tutiorisme.

TUTIORISTE (*si-o-risst'*) n. m. Partisan du tutiorisme.

TUTOIEMENT ou **TUTOÎMENT** (*toi-man*) n. m. Action de tutoyer : *Le* TUTOIEMENT *marque l'intimité ou la familiarité*.

— ENCYCL. L'emploi de la deuxième personne du pluriel au lieu de la deuxième du singulier, lorsqu'on s'adresse à une seule personne, paraît avoir été inconnu à l'antiquité classique. Cependant, sous l'empire romain, on voit apparaître *nous* au lieu de *je* dans les décrets des empereurs lorsqu'ils faisaient semblant de prendre conseil du sénat et d'exprimer dans leurs édits une volonté collective. La substitution de *nous* à *je* entraîna plus tard celle de *vous* à *tu* quand on parlait à l'empereur. Mais cette habitude de langage resta un phénomène isolé. C'est seulement au XVIe siècle que le *tutoiement*, en dépit des protestations d'Etienne Pasquier, disparut en partie de la langue française. On ne tutoyait plus que les domestiques. Au XVIIe siècle, on cessa même de tutoyer les domestiques, au moins dans la société polie. On sait, d'autre part, que Mme de Sévigné ne tutoie jamais sa fille. Le tutoiement resta permis aux poètes, notamment quand ils s'adressaient au souverain (Boileau) ou à Dieu, et dans les scènes passionnées des tragédies. Au siècle suivant, sous l'influence de Rousseau, le tutoiement reparut çà et là dans les relations de famille. La Révolution restaura le tutoiement, à la fois au nom de l'égalité et par imitation des anciens. Après la Terreur, le *vous* reconquit une partie du terrain perdu. Les usages varient aujourd'hui suivant les milieux sociaux. Dans certaines familles, le *vous* est de rigueur entre parents et enfants, même entre mari et femme. On sait que l'emploi de *vous* pour *tu* entraîne le pluriel du verbe, mais que l'adjectif reste au singulier.

TUTORIAL, ALE, AUX adj. Se dit de ce qui a rapport au système d'éducation dans lequel les élèves, au lieu d'être internés, logent chez un professeur.

TUTOVA, départ. de la Roumanie (Moldavie), borné au N. par le départ. de Vaslui, à l'E. par celui de Falciu et par le Pruth, au S.-E. par le départ. de Covurlui, au S., S.-O. et O. par celui de Tecucm. La rivière la plus importante est le *Berlad*, affluent du Sereth. Le sol est fertile aux céréales. Vignobles. Ch.-l. *Berlad*.

TUTOYER (*toi-i-é* — de *tu*. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je tutoie. Tu tutoieras*, et prend un *i* devant l'*y* aux deux pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous tutoyions. (Que vous tutoyiez)* v. a. Appeler tu, toi, au lieu de vous, dans la conversation, et interpeller par le verbe au singulier : *Les quakers* TUTOIENT *tout le monde*.

— Pop. *Tutoyer une chose*, La traiter sans ménagements ; s'en emparer.

Se tutoyer, v. pr. S'appeler mutuellement tu et toi, et s'interpeller par le verbe au singulier : *On ne* SE TUTOIE *pas en anglais*.

TUTOYEUR (*toi-i-eur'*), **EUSE** n. Personne qui a l'habitude de tutoyer.

— adj. Qui a le caractère du tutoiement : *L'e ton philosophique et* TUTOYEUR. (A. Daudet.)

TUTTI (*tout'* — mot ital. signif. *tous*, et qui est le plur. de *tutto*, tout) n. m. Passage d'ensemble de toutes les parties d'un orchestre : *Reprendre au* TUTTI.

— Ensemble de sons qui se font tous entendre à la fois, avec un grand bruit : *Un* TUTTI *de voix éclata*.

— *Tutti quanti*. Tous tant qu'on est, tant qu'il y en a : *Les juges, les avocats, les huissiers et* TUTTI QUANTI.

TUTTLINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), au confluent du Danube et de l'Elta. 11.610 hab. Importante fabrication de chaussures et d'instruments de chirurgie, de limes, de clouterie. Blanchisseries. Aux environs, grand établissement métallurgique de Ludwigsthal. Victoire des Impériaux et des Bavarois sur les Français (1643).

TUTU n. m. Petit col d'enfant, dans le langage des nourrices : *Donner une fessée sur le* TUTU. ‖ S'emploie aussi très familièrement, en parlant des grandes personnes, pour éviter la grossièreté du mot propre. ‖ Garniture de mousseline qui se fauille en haut du maillot des danseuses, de manière à leur former une sorte de caleçon bouffant. ‖ Se dit aussi, par ext., des jupes en gaze, courtes et flottantes, des danseuses.



Tutu.

TUTULUS (*lus* n m. Antiq. rom. Coiffure de femme, formée en relevant les cheveux sur le sommet de la tête. ‖ Bonnet des flamines, surmonté d'une houppe de laine.

TUTUSH (Tadj-ed-Daulah), fondateur d'une dynastie de princes seldjoukides de la Syrie, mort près de Roï en 1095. Son frère, le sultan seldjoukide de Perse Mélik-Shah l'envoya en 1076 faire la conquête de la Syrie, mais Tutush en laissa la gloire à son général Atsiz, qu'il fit ensuite périr pour s'être laissé investir dans Damas par les Egyptiens. Il fut lui-même assiégé dans cette ville (1083) par les troupes des Fatimites, mais il les força à lever le siège et s'empara d'Alep en 1086. Devant les forces supérieures des Egyptiens et l'abandon de ses alliés, Tutush dut évacuer la Syrie. A la mort de Mélik-Shah, il se proclama sultan (1092), mais il fut battu et tué près de Roï par son neveu Barkyarsk.



Tutulus. (Antiq. rom.)

TUXPAN ou **TUXPAM**, village du Mexique (Etat de Vera-Cruz), sur le *rio de Turpan* ; 6.770 hab. Petit port.

TUXTEPEC, ville du Mexique (Etat d'Oaxaca), sur un affluent du rio Papaloapan ; 20.100 hab. Nombreux restes de l'époque précolombienne.

TUXTLA, massif volcanique qui a donné son nom à l'un des cantons de Vera-Cruz. Isolé au bord de la mer entre la lagune d'Alvarado et le cours inférieur du rio Coatzacoalcos, il ne dépasse pas l'altitude de 1.500 mètres ; parmi ses éruptions la plus terrible a été celle de 1793. Sur ses flancs pousse un excellent tabac.

TUXTLA Gutierrez, ville du Mexique (Etat de Chiapas) ; 7.715 hab. Culture du cacao et du tabac.

TUY, ville du nord-ouest de l'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), en amphithéâtre sur la rive droite du Miño, fleuve qui la sépare de la ville portugaise de Valença ; 12.000 hab. Vieille cathédrale fortifiée et beau cloître ; muraille d'enceinte établie sur des substructions romaines.

TUY, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de Batangas]) ; 12.000 hab.

TUYAU (*tu-io* ou *tui-io* — du germano. ; cf. bas allem. *tute*) n. m. Tube, canal formé d'une matière disposée en forme de conduit circulaire ou prismatique : TUYAU *de fontaine*. TUYAU *d'orgue*. TUYAU *de poêle, de cheminée*.

— Bout creux de la plume des oiseaux : *Les plumes à écrire sont ordinairement des* TUYAUX *de plumes d'oie*.

— Tige creuse : *La flûte de Marsyas se composait de sept* TUYAUX *d'avoine ou de roseau*. (A. Karr.)

— *Parler, Dire quelque chose dans le tuyau de l'oreille*, Lui dire quelque chose à voix basse et en secret.

— Arg. des courses. Renseignement confidentiel : *Donner un* TUYAU *à un ami. Tel chevalest le* TUYAU *du jour*. (Le mot s'est généralisé : *Avoir un* TUYAU *sur une affaire*.)

— Pop. Gosier ; estomac. ‖ *Tuyau de poêle*, Chapeau haut de forme.

— Archéol. Chalumeau qui servait à lumer le vin consacré lorsque l'on communiait sous les deux espèces. V. CHALUMEAU.

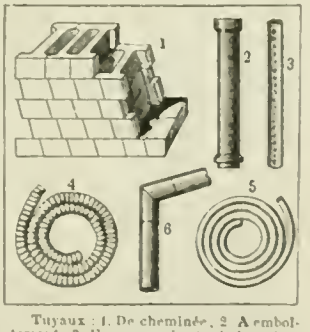

Tuyaux : 1. De cheminée. 2. A emboîtement. 3. En cuivre cloué. 4. D'aspiration, en caoutchouc. 5. De refoulement, en caoutchouc. 6. En tôle pour poêle.

— Constr. Petite douille de fer-blanc, que le poseur de sonnettes scelle dans le trou d'un mur pour y faire passer le fil de fer, afin que les mouvements de ce fil ne puissent être empêchés par les fragments de plâtre, de pierre ou de mortier. ‖ *Tuyau passant*, Tuyau de cheminée qui vient d'un étage inférieur et passe à l'étage supérieur à côté du manteau d'une cheminée. ‖ *Tuyau adossé*, Tuyau faisant saillie sur le nu d'un mur. ‖ *Tuyau dans œuvre*, Celui qui est noyé dans la maçonnerie. ‖ *Tuyau dévoyé*, Tuyau de cheminée qui est détourné de la direction verticale. ‖ *Tuyau roulé*, Tuyau que fait le plombier en roulant une feuille de plomb sur un mandrin et qu'il soude ensuite. ‖ *Tuyau arissé*, Tuyau de faible diamètre fait d'une feuille de tôle non rivée, mais dont les bords sont accrochés l'un à l'autre. ‖ *Tuyau à soupape*, Tuyau de poêle dans lequel peut fonctionner un papillon.

— Min. *Tuyau d'aérage*, Conduit qui porte dans les galeries l'air fourni par les machines soufflantes.

— Mus. *Tuyaux d'orgue*, Tubes qui rendent des sons lorsque le vent des soufflets y est introduit.

— Physiq. *Tuyaux sonores*. V. la partie encycl.

— Techn. Pli cylindrique que l'on fait à du linge empesé : *Une collerette à* TUYAUX. ‖ *Tuyau d'arrosage*, Tuyau destiné à amener à la lance d'arrosage l'eau prise à une conduite principale. Les tuyaux d'arrosage peuvent être faits soit en toile, soit en caoutchouc en deux ou plusieurs enveloppes, soit en tôle très forte. Ils sont composés dans ce dernier cas d'un certain nombre de sections rigides reliées par des raccords en cuir, et le système tout entier repose sur une série de petits appuis montés sur roues qui assurent sa parfaite mobilité.

— SYN. Tuyau, tube. V. TUBE.

— ENCYCL. Physiq. Un *tuyau sonore* est un tube à parois lisses et rigides, rendant un son lorsque la masse d'air qu'il renferme entre en vibration. Pour cela, on dispose une *embouchure* à l'extrémité du tuyau. Dans l'embouchure de flûte, l'air qui sort de la soufflerie traverse un tube nommé *pied* du tuyau et pénètre dans une chambre à air au sommet de laquelle se trouve ménagée une fente étroite appelée *lumière*. A sa sortie, le courant gazeux frappe la *lèvre*, lame taillée en biseau qui forme le bord inférieur d'une *bouche* ou ouverture transversale. La série d'impulsions produites par le brisement du jet contre ce biseau se transmet à la colonne d'air et l'embouchure rend un son que le tuyau, agissant comme un résonateur, renforce. (V. RÉSONATEUR.) Bernoulli énonça les lois suivantes pour les tuyaux cylindriques ou prismatiques de diamètre très petit par rapport à la longueur :

A. *Loi des harmoniques* : *a*) Pour un *tuyau fermé* à l'extrémité opposée à l'embouchure et planté à l'autre bout sur une soufflerie, la hauteur des sons s'élève à mesure qu'augmente la vitesse du vent insufflé et les sons renforcés pour des vitesses croissantes du courant d'air deviennent de plus en plus aigus. Si *n* représente le nombre des vibrations du son le plus grave (*son fondamental*), les vibrations des sons renforcés seront 3 *n*, 5 *n*... on, en d'autres termes, les *harmoniques impairs* du son fondamental (v. HARMONIQUE) ; *b*) Un *tuyau ouvert* à l'extrémité opposée à l'embouchure renforce les *harmoniques successifs* du son fondamental.

B. *Loi des longueurs*. Les nombres de vibrations du son fondamental, pour des tuyaux *ouverts* ou *fermés*, mais de même espèce identique, sont inversement proportionnels aux longueurs. D'autre part, un tuyau fermé donne le même son fondamental qu'un tuyau ouvert de longueur double. Cette remarque permet de réunir dans un énoncé unique la loi des harmoniques et de dire que deux tuyaux de longueur égale fournissent une série complète des harmoniques du son fondamental *n* du tuyau fermé : le tuyau ouvert renforçant les harmoniques pairs du son *n* et le tuyau fermé les harmoniques impairs.

Des *nœuds* et des *ventres* subdivisent la colonne gazeuse d'un tuyau sonore en segments vibrant à l'unisson. Et Kœnig utilisa la méthode des flammes manométriques pour étudier leur distribution. Il démontra qu'aux ventres, la pression du gaz ne varie pas, tandis que les nœuds sont alternativement le siège de dilatations et de compressions.

— Techn. Les *tuyaux* en bois, qui sont promptement détruits par la pourriture, se font en chêne, en aune ou en orme. Les tuyaux en terre ou en poterie servent pour les faibles pressions, les distributions d'un petit parcours, le drainage, etc. Pour les grandes canalisations, on emploie surtout les tuyaux en ciment armé qui, par leur grande résistance et leur inaltérabilité, peuvent rivaliser avec les conduites maçonnées.

Les tuyaux en plomb se font à l'aide d'une presse hydraulique, constituée par deux cylindres concentriques laissant entre eux un espace annulaire que l'on remplit de plomb fondu. Au fur et à mesure, un piston chasse le tuyau formé au dehors et l'on a ainsi un tube continu en métal. Quelquefois, ces tuyaux sont étamés intérieurement et à l'extérieur.

Les tuyaux en fonte se coulent de trois manières : horizontalement, en plan incliné ou verticalement. De nombreuses expériences ont prouvé que la fonte coulée verticalement avait plus de cohésion que celle qui est coulée horizontalement ; aussi adopte-t-on aujourd'hui le dernier mode de fabrication pour les tuyaux soumis à une pression intérieure.

Les tuyaux en tôle et bitume, pour les conduites d'eau et de gaz, se fabriquent avec des feuilles de tôle que l'on cintre et dont on rive les bords reunis l'un sur l'autre. La tôle est alors étamée après avoir été décapée. On coule ensuite une épaisseur de bitume bien uniforme autour du tuyau et on recouvre le tout de fin gravier. Enfin, le tuyau reçoit intérieurement une mince couche d'asphalte ou mieux de bitume fin qui joue le rôle d'un vernis.

Les tuyaux de cuivre se font soit avec une feuille de ce metal, que l'on cintre et dont on réunit les bords en les brasant, soit encore en étirant le métal au moyen de filières particulières. Les tuyaux de fer se fabriquent exactement comme ceux en cuivre.



Tuyau d'arrosage.

TUYAUTAGE (*tu-io-taj'* ou *tui-io-taj'*) n. m. Action de tuyauter : *Le* TUYAUTAGE *du linge*.

— Ensemble des tuyaux d'une machine à vapeur. On dit aussi TUYAUTERIE.

— Arg. Action de renseigner confidentiellement ; fait d'être renseigné : *Le* TUYAUTAGE *a ruiné bien des gens*.

TUYAUTER (*tu-io* ou *tui-io*) v. a. Repasser et plisser en forme de tuyaux : TUYAUTER *un jabot, un bonnet*.

— Arg. des courses. Renseigner, indiquer le cheval à prendre : *Il y a des gens dont l'unique métier est de* TUYAUTER *les joueurs*. ‖ D'une façon générale, Renseigner.

— v. n. Se dit d'une céréale qui se forme en tuyau, ou dont la tige qui doit porter l'épi commence à monter.

Tuyauté, ée part. pass. du v. Tuyauter.

— Substantiv. n. m. Manière dont le linge est tuyauté : *Un* TUYAUTÉ *très soigné*.

TUYAUTERIE (*tu-io* ou *tui-io-te-ri* n. f. Fabrique de tuyaux métalliques. ‖ Ensemble des tuyaux apparents qui, dans un orgue, cachent les tuyaux où se produisent réellement les sons. ‖ Syn. de TUYAUTAGE, dans les machines à vapeur.

TUYAUTEUR [illegible]

TUYÈRE [illegible]



[illegible]

TUZAGUET [illegible]

TVACHTRI [illegible]

TVER [illegible]

TVER [illegible]

TWAIN Mark [illegible]

TWEED [illegible]

TWEED [illegible]

TWEED MOUTH [illegible]

TWERTON ou **TWIVERTON** [illegible]

TWI KENHAM [illegible]

TWIED [illegible]

TWILLINGATE [illegible]

TWISS [illegible]

TY [illegible]

TYANE [illegible]

TYARD Pontus DE, poète français. V. THIARD.

TYBI n. m. Astrol. Cinquième mois du calendrier des Hébreux, correspondant au signe du Capricorne.

TYBURN Quartier de Londres qui fut, jusqu'en 1783, le lieu des exécutions capitales.

TYCHA ou **TYCHÉ**, nom d'un des quatre quartiers de Syracuse, ainsi nommé parce qu'il renfermait anciennement un temple consacré à la Fortune (en grec Tyché). C'était la partie la plus populeuse, au rapport de Cicéron.

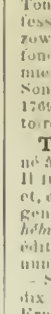

Ty.

TYCHÉ [illegible] n. pr. n. f. Planète télescopique, n° 258, découverte en 1886, par Luther.

TYCHIQUE, disciple de saint Paul; il était de la province d'Asie. L'apôtre l'envoya souvent porter ses lettres aux églises et s'informer aussi de leur état pour lui en faire un rapport. Il l'appelle son cher frère, un fidèle ministre du Seigneur et son compagnon dans le service de Dieu (*Ephes.*, VI, 21, 22; *Colossi.*, IV, 7, 8). Les Grecs le vénèrent comme un saint; ils font sa fête le 8 ou le 9 décembre. A Paphos, en Chypre, on la célèbre le 19 avril. Tychique paraît n'avoir été que diacre.

TYCHO-BRAHÉ, astronome, de la branche danoise des Brahé, né à Knudstrup (Scanie) en 1546, mort à Prague en 1601. Son vif désir de s'appliquer à l'étude des sciences fut d'abord combattu par sa famille qui l'envoya étudier le droit à l'université de Leipzig. Il trouva toutefois l'occasion de s'occuper d'astronomie, et bientôt sa famille le laissa enfin libre de suivre ses goûts. Il visita pendant cinq ans les différents observatoires d'Allemagne et de Suisse. Une querelle qu'il eut durant ces voyages fut suivie d'un duel nocturne, dans lequel son adversaire lui abattit le bout du nez.



Tycho-Brahé.

Devenu, en 1571, à la mort de son père Otto, seigneur de Knudstrup, il préféra s'établir au monastère de Herridsvad, situé dans le voisinage, et d'où il reconnut, le 11 novembre, dans la constellation de Cassiopée, la belle et singulière étoile temporaire de 1572 qui a donné lieu à tant de controverses. Elle fit l'objet du premier ouvrage de Tycho-Brahé, *De nova stella anni 1572*. A cette époque 1573 il épousa la fille d'un pasteur ou d'un paysan, nommée Christine, que sa famille ne voulut jamais reconnaître; il en eut six enfants. Après avoir en 1573, sur l'invitation du roi Frédéric II, professé quelque temps l'astronomie à l'université de Copenhague, il se rendit en Suisse. Le roi de Danemark lui fit don de l'île de Hveen, l'investit d'un fief situé en Norvège et d'un riche canonicat. Tycho-Brahé put ainsi faire ériger son magnifique château d'Uranienborg (palais d'Uranie, et, plus tard, l'observatoire de Stalleborg (château des Étoiles). Une foule de disciples se pressaient aux leçons du maître. A la mort de Frédéric II (1588), Tycho-Brahé se trouva sans défense, en butte aux rancunes de la noblesse, dont il avait excité la jalousie. Il quitta Uranienborg en 1597, et, après avoir essayé inutilement de s'établir à Copenhague, partit pour l'Allemagne avec sa femme et ses enfants. L'empereur Rodolphe II lui offrit un asile à Prague, avec le château de Benach pour résidence. Tycho mourut deux ans après. Sa veuve mourut dans la misère, à Meissen, en 1604.

Tycho Brahé a apporté de notables améliorations dans la théorie de la lune; il a découvert et expliqué la variation et l'équation annuelle de cet astre, et déterminé l'inégalité principale de l'orbite lunaire par rapport au plan de l'écliptique. Le premier, il tint compte, dans le calcul, de la réfraction, et proposa les premiers éléments de la théorie des comètes. Malheureusement, il combattit Copernic, qui révéla alors le véritable système du monde, et il prit trop au sérieux les folles doctrines de l'astrologie. Vers les derniers temps de sa vie, il eut Kepler pour élève, et comme le grand astronome l'avait honoré d'une paternelle amitié, ses héritiers lui confièrent le manuscrit de ses *Observations*, avec le secours desquelles Kepler trouva les trois fameuses lois qui ont immortalisé son nom.

Les principaux ouvrages imprimés de Tycho-Brahé sont: *De mundi æthérei recentioribus phænomenis* (1588); *Astronomiæ instauratæ mechanica* (1598); *Progymnasmata*, (1587-1589); *Tychonis Brahæi, de disciplinis mathematicis [illegible] quo simul astrologia defenditur et ab objectionibus [illegible] vindicatur* (posthume); *Collectanea historiæ cœlestis*.

TYCHOPARTHÉNOGÉNÈSE (*ko* — du gr. *tukhé*, hasard, et de *parthénogénèse*) n. f. Parthénogénèse accidentelle, telle [illegible] observée, par exemple, chez les bombycides.

TYCHOPOTAMIQUE (*ko, mik* — du gr. *tukhé*, hasard, et *potamos*, fleuve; adj.) *Faune tychopotamique*, Forme du [illegible] particulière aux petites échancrures de [illegible] des fleuves et des cours d'eau, dans lesquelles l'eau [illegible] relativement au repos. Dans les fleuves d'Europe [illegible] est relativement pauvre et [illegible] des rotateurs.

TYCHOPSIE (*ko-psi* — du gr. *tukhé*, hasard, et *opsis*, [illegible] Caractère de la loi des erreurs accidentelles, [illegible] dans la théorie mathématique de l'évolution pour déterminer l'ampleur de la variation d'un caractère donné.

TYCHSEN (Olaus Gerhard), orientaliste allemand, né à Tondern (Slesvig) en 1734, mort à Rostock en 1815. Professeur à l'orphelinat de Halle, puis à l'université de Butzow, enfin bibliothécaire en chef à Rostock, il fut un des fondateurs de la paléographie arabe, prit part aux premiers essais de déchiffrement des caractères cunéiformes. Son principal ouvrage, *Heures de loisir de Butzow* (1766-1769), est une mine de renseignements précieux pour l'histoire des juifs.

TYCHSEN (Thomas Christian), orientaliste allemand, né à Horsbyll (Slesvig) en 1758, mort à Gœttingue en 1834. Il fut nommé (1781) professeur de théologie à Gœttingen, et, en 1797, président de l'Académie des sciences de Gœttingen. Parmi ses écrits, il faut citer: *Précis d'archéologie hébraïque* (1789); *Grammaire de l'arabe littéral* (1823); une édition de Quintus de Smyrne (1807), et divers essais de numismatique, de paléographie, de littérature arabe, etc. — Sa fille, CÉCILE **Tychsen**, morte en 1812 à l'âge de dix-huit ans, séduisit par sa beauté et ses talents le poète Ernest Schulze, qui la chanta dans un poème épique, au quel il donna le nom de *Cécilie*.

TYDÉE. Myth. gr. Héros étolien, fils d'Œnée, roi de Calydon, et de Périboia. Il tua les fils de Mélas, qui avaient conspiré contre son père, et dut s'exiler à la suite de ce meurtre. Il se réfugia à Argos, auprès d'Adraste, dont il épousa la fille, Déiphile; de ce mariage naquit Thémède. Comme Adraste, Tydée prit part à l'expédition des Sept contre Thèbes. Il s'efforça de réconcilier Étéocle et Polynice, pénétra même dans Thèbes, et échappa par miracle à un guet-apens. Quelque temps après, il fut blessé par le Thébain Menalippos; il fendit la tête de son adversaire, et lui dévora la cervelle. Il mourut bientôt sous les murs de Thèbes, où l'on montrait plus tard son tombeau.



Tylenchus (gr. 10 fois).

TYLDESLEY, ville d'Angleterre (comté de Lancaster [banlieue nord-ouest de Manchester]; 15.000 hab. Houille, filatures de coton.

TYLENCHUS (*lin-kuss*) n. m. Genre de vers nématodes, de la famille des anguillulidés, répandus sur tout le globe. (Les tylenchus sont des petits vers filiformes, qui vivent surtout dans les matières végétales fermentées. Le *tylenchus scandens* abonde dans les grains de blé atteints de nielle.)

TYLER, comté des Etats-Unis (Texas), sur le Neches; 17.000 hab. Ch.-l. *Woodville*. — Comté de la Virginie de l'Ouest, sur l'Ohio; 14.000 hab. Ch.-l. *Middlebourne*.

TYLER, ville des Etats-Unis (Texas), ch.-l. du comté de Smith, non loin de la rivière Sabine; 10.000 hab. Industrie active. Filatures de coton; commerce de bestiaux.

TYLER (Walter *ou* Wat), rebelle anglais, mort en 1381. Sa vie est fort peu connue. On le trouve, en 1381, parmi les chefs de la révolte de paysans dans le Kent. Après la prise de Rochester-Castle par les rebelles, Tyler est élu capitaine par acclamation. Il dirige une bande sur Londres, les 13 et 14 juin. Il pénètre jusqu'à la Tour. Le roi Richard accorda aux paysans l'affranchissement qu'ils réclamaient pour eux et leurs terres. Mais Tyler demeure avec 30.000 paysans pour veiller à l'accomplissement de ces promesses. Richard l'ayant rencontré à Smithfield, des propos très vifs furent échangés entre la suite du roi et le chef des insurgés. Wat Tyler ayant fait un geste menaçant, le maire de Londres, William Walworth, le tua d'un coup de dague.

TYLER (John), homme d'Etat américain, né à Saint-Charles-City (Virginie) en 1790, mort à Richmond en 1862. Fils d'un planteur, il fut élu en 1816 membre de la Chambre des représentants à Washington, devint gouverneur de Virginie, sénateur de cet Etat (1827-1836), fut porté en 1840 à la vice-présidence des Etats-Unis par le parti whig et devint bientôt président (1841), à la suite du décès d'Harrison. Sous sa présidence, le Texas, la Floride et l'Iowa furent admis comme Etats de l'Union (1845). Au terme légal de ses fonctions (1845), Tyler se retira dans ses propriétés de Virginie. Il était presque oublié lorsqu'il fut, au début de la guerre civile, élu membre du Sénat sécessionniste.

TYLOCÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, de la tribu des cantharidinés, comptant une dizaine d'espèces répandues dans les régions tropicales.

TYLOME (du gr. *tulôma*, callosité) n. m. Callosité du l'épiderme.

TYLOPODES n. m. pl. Syn. anc. de CAMÉLIDÉS.

TYLOR Edward Burnett), écrivain anglais, né à Camberwell en 1832. Membre de la Société royale en 1871, conservateur de l'Oxford University Museum (1883), professeur d'anthropologie à l'université d'Oxford (1896), il est très connu par ses études anthropologiques. Citons: *Anahuac or Mexico and the Mexicans* (1861); *Researches into the history of Mankind* (1865); *Primitive culture, researches into the development of mythology, philosophy, religion, art and custom* (1871); *Anthropology: an introduction to the study of man and civilisation* (1881); etc.

TYLOSE ou **TYLOSIS** (*zoss* — du gr. *tulos*, même sens) n. m. Cor aux pieds et œil de perdrix. ‖ La blépharite ciliaire.

TYLOSTILIDE n. f. Bot. Genre d'orchidées, tribu des épidendrées, dont l'espèce type croît à Java.

TYM, rivière de la Sibérie occidentale, qui traverse d'E. en O. une région de lacs, lagunes, marais et se verse dans l'Obi, rive droite, par deux bras dont l'embouchure est séparée par 72 kilom.; 497 kilom.

TYMPAN (*tin* — du lat. *tympanum*; gr. *tympanon*, tambour) n. m. Cavité de l'oreille moyenne que l'on a comparée à un tambour. On dit aussi CAISSE DU TYMPAN et CAISSE. ‖ *Membrane du tympan*, Membrane tendue qui limite l'oreille moyenne en dehors et la sépare du conduit auditif externe. ‖ *Corde du tympan*, Filet nerveux, branche du facial qui longe la membrane du tympan, puis sort du rocher pour s'anastomoser avec le nerf lingual.

— Archit. Espace uni ou orné de sculptures, qui se trouve encadré par les trois corniches du fronton. ‖ Espace uni ou orné de sculptures, circonscrit par un ou plusieurs arcs et par une ou plusieurs lignes droites: TYMPAN *de porte, d'arcade*.

— Mécan. Pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue. ‖ Roue hydraulique qui puise l'eau par son pourtour et la déverse par son axe. ‖ *Roue à tympan*, Roue creuse dans laquelle un ou plusieurs hommes marchent pour la faire tourner et qui joue le même rôle que le treuil des carriers.

— Navig. fluv. Machine dont on se sert pour draguer le fond des cours d'eau.

— Typogr. Dans la presse à bras, *Grand tympan*, Cadre joint au coffre au moyen de charnières, garni d'un morceau d'étoffe, sur lequel on place les pointures, la marge, et successivement chacune des feuilles à imprimer. ‖ *Petit tympan*, Cadre léger recouvert d'étoffe et enclavé dans le grand tympan, sur lequel porte la platine quand le barreau la fait descendre.



Tympan de la Porte rouge (Notre-Dame de Paris).

— Encycl. Anat. et pathol. *Membrane du tympan*. Le *tympan* est une membrane mince, transparente, tendue en forme de cloison à peu près circulaire, et séparant le conduit auriculaire de la caisse du tympan, ou oreille moyenne. Elle est dirigée obliquement de haut en bas, de dehors en dedans et d'avant en arrière. La face externe du tympan est concave chez l'homme et les mammifères; elle est convexe chez les oiseaux.

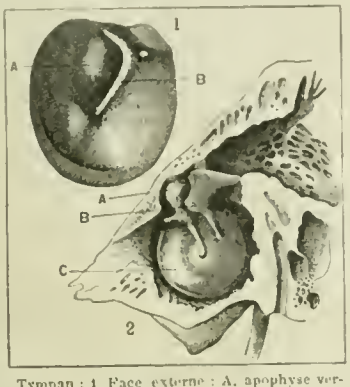

Tympan : 1. Face externe : A, apophyse verticale de l'enclume ; B, manche du marteau. 2. Face interne : A, marteau ; B, enclume ; C, membrane du tympan.

La circonférence de la membrane est plus épaisse que le centre; elle s'encadre dans un petit anneau osseux ou *cercle tympanique*, qui s'isole facilement chez le nouveau-né, mais qui, chez l'adulte, est soudé à la base du rocher.

La membrane du tympan peut être le siège de lésions très diverses : des érosions, des granulations, des phlyctènes déterminées par l'existence d'une otite externe ; des ulcérations, des épanchements, des relâchements, des incrustations calcaires déterminées par une otorrhée ; des perforations produites par une otite. L'usage des cure-oreilles et des instruments aigus fait courir le risque de perforer le tympan. Un coup de poing ou un soufflet violent sur l'oreille, un bruit très fort peuvent aussi déterminer une rupture de la membrane. Dans ces divers cas, la lésion du tympan a pour conséquence une diminution de la sensibilité auditive.

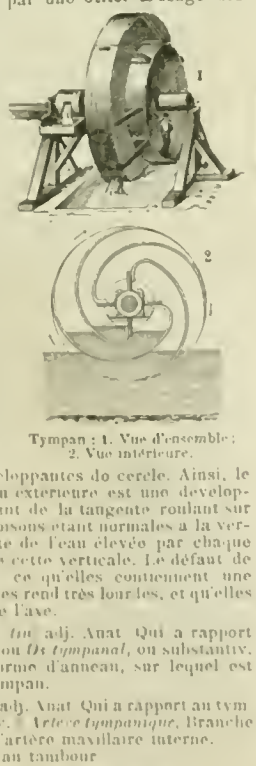

Tympan : 1. Vue d'ensemble ; 2. Vue intérieure.

— Hydraul. Le *tympan* est une sorte de roue hydraulique à l'aide de laquelle on peut élever l'eau à une faible hauteur ; il trouve une application utile lorsqu'il s'agit de vider un étang ou l'eau renfermée entre les parois d'une enceinte de fondation. Cette machine imaginée par Lafaye, et que l'on nomme *tympan à développante*, est constituée par une série de cloisons cylindriques ayant pour bases des développantes de cercle. Ainsi, le profil intérieur de la cloison extérieure est une développante engendrée par un point de la tangente roulant sur le noyau de la roue. Les cloisons étant normales à la verticale, le centre de gravité de l'eau élevée par chaque cloison est peu éloigné de cette verticale. Le défaut de ces machines consiste en ce qu'elles contiennent une grande quantité d'eau, qui les rend très lourdes, et qu'elles ne l'élèvent qu'au niveau de l'axe.

TYMPANAL, ALE, AUX *tin* adj. Anat. Qui a rapport au tympan. ‖ *Cercle, Cadre ou Os tympanal*, ou substantiv. n. m. *Tympanal*, Os en forme d'anneau, sur lequel est tendue la membrane du tympan.

TYMPANIQUE *tin, nik'* adj. Anat. Qui a rapport au tympan : *Membrane* TYMPANIQUE. *Artère tympanique*, Branche collatérale ascendante de l'artère maxillaire interne.

— Musiq. Qui a rapport au tambour

— n. f. Art d'exécuter les batteries de caisse.

TYMPANISER *tin* — du lat. *tympanizare*, gr. *tumpanizein*, battre du tambour) v. a. Faire connaître à grand bruit (Vieux) : *C'est lui* (Tessotin) *qui dans des vers vous a* TYMPANISÉS. Molière. ‖ Décrier hautement et publiquement ; harceler, agacer : *Les avocats, à la barre, ne se gênent pas pour* TYMPANISER *les témoins adverses.*

TYMPANISME *tin, nism'* — du gr. *tympanon*, tambour) n. m. Pathol. Gonflement de l'abdomen, causé par l'accumulation considérable des gaz dans l'intestin.

— Art vétér. Syn. de MÉTÉORISME, INDIGESTION GAZEUSE, BALLONNEMENT. V. ces mots.

TYMPANITE *tin* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Pathol. Gonflement de l'abdomen causé par l'accumulation de gaz dans l'intestin ou le péritoine.

— Encycl. La *tympanite* survient généralement chez les gros mangeurs ou les dyspeptiques, souvent aussi dans la constipation opiniâtre, l'étranglement herniaire, la névre typhoïde, etc. Elle siége presque toujours sur le gros intestin, mais peut s'étendre à tout le tube digestif, y compris l'estomac. Peu gênante et non douloureuse dans la majorité des cas, elle peut, lorsque le dégagement de gaz est trop considérable, prendre des proportions énormes et, dans ce cas, le seul remède est la *ponction intestinale*.

TYMPANON *tin* — même étymol. qu'aux deux art. précéd.) n. m. Instrument de musique, monté avec des cordes métalliques, et qu'on touche avec deux petites baguettes de bois.

— Encycl. Cet instrument était jadis très répandu, et fut aussi populaire que le psaltérion, auquel il ressemblait assez. Il avait la forme d'un trapèze et était monté d'un certain nombre de cordes d'acier, que l'exécutant faisait résonner au moyen de deux petites baguettes d'acier recourbées à leur extrémité. C'est du *tympanon* que sont dérivés l'épinette et le clavecin.

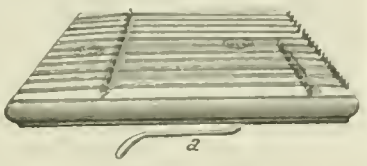

Tympanon : *a*, baguette.

TYMPANONIQUE *tin, nik'* — du gr. *tumpanon*, tambour) n. f. Art de figurer par des signes les batteries du tambour, en indiquant la cadence, le degré de vitesse et d'énergie, le jeu des baguettes. Ce système figuratif emploie, comme la musique, des portées différentes, des notes exprimées par des noires, etc.

TYMPANUM *tin, nom'* — mot lat. ; du gr. *tumpanon*, tambour n. m. Antiq. Tambour analogue au tambour de basque moderne : *Les bacchantes dansaient au son du* TYMPANUM.

TYMPE *(tinp')* n. f. Techn. Pierre maçonnée à la partie antérieure d'un fourneau de forge. ‖ Côté d'un creuset de fondeur qui est opposé à la rustine. Ouverture pratiquée dans ce côté même et à la partie supérieure pour permettre l'écoulement des laitiers. (On écrit aussi TIMPE.)

TYNAN, bourg d'Irlande (Ulster [comté d'Armagh]), sur un sous-affluent du fleuve Bann ; 5.000 hab.

TYNDALE (William), réformateur anglais, né sur les confins du pays de Galles entre 1490 et 1495, exécuté en 1536. Il vivait dans le Gloucestershire, lorsqu'il se passionna pour la protestation publique de Luther à Wittemberg. Tyndale se rendit dans cette ville et s'établit ensuite à Hambourg, où il se mit à traduire les *Évangiles* et les *Épîtres*. Ses écrits eurent un succès foudroyant et contribuèrent aux progrès de la Réforme en Angleterre. Mais le gouvernement se déclara contre les novateurs. Tyndale put échapper assez longtemps. Il était en Hollande, lorsqu'il fut trahi par un faux ami, Henry Philips, qui le dénonça aux officiers impériaux. Arrêté en mai 1535, il fut enfermé à Vilvorde, la prison d'État des Pays Bas. Un an après, il était condamné pour hérésie à la dégradation et à mort. Il fut étranglé et brûlé.

TYNDALL (John), physicien anglais, né à Leighlin Bridge (Irlande) en 1820, mort à Hind Head (comté de Surrey) en 1893. Après avoir été ingénieur, puis professeur, il alla en 1848 compléter son instruction en Allemagne, puis retourna en Angleterre, où il professa de 1853 à 1887 à la Royal Institution de Londres. Tyndall fut avant tout un vulgarisateur de premier ordre. La plupart de ses écrits scientifiques ont été publiés dans le « Philosophical Magazine » et dans les « Philosophical Transactions ». Dans ce dernier recueil, il y a à signaler neuf mémoires sur la chaleur radiante ; il y étudie l'état gazeux de la matière, et il se sert de la chaleur radiante comme d'un instrument investigateur de l'état moléculaire. Ses autres recherches à mentionner ont pour objet la matière flottante de l'air relativement à la théorie des germes de maladie, et l'atmosphère considérée comme véhicule du son. Nous citerons de lui les ouvrages suivants, qui ont été traduits en français : *De la chaleur considérée comme un mode de mouvement*, trad. par l'abbé Moigno 1864 ; *Sur la vibration*, trad. par le même 1865 ; *Programme d'un cours sur les phénomènes et les théories électriques* 1871 ; *Dans les montagnes*, trad. par Lartet (1874) ; *les Glaciers et les Transformations de l'eau* 1874 ; *la Lumière* 1872-1873, trad. par l'abbé Moigno ; *Fragments scientifiques* 1870, trad. par H. Gravez ; *Leçons sur l'électricité* 1876, trad. par Francisque Michel 1878 ; *les Microbes* 1881, trad. par L. Dollo 1881 ; *la Radiation*, trad. par l'abbé Moigno 1881 ; rapport sur *le Matérialisme en Angleterre* ; etc.

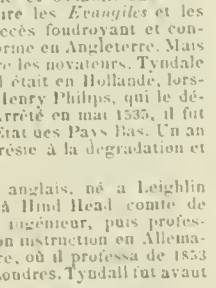

Tyndall.

TYNDALLISATION *da-li-za-sion* — n. f. Méthode de stérilisation due à Tyndall.

— Encycl. La *tyndallisation* consiste à chauffer la matière à stériliser de 55° à 60° pendant une heure ou deux, puis à laisser refroidir à la température et si l'on a affaire à des cultures on les porte à l'étuve pendant 12 heures pour recommencer ensuite la série des opérations. Par ce procédé on tue les microbes et non les spores qui se développent par la suite, mais dont une seconde tyndallisation détruit une partie. Par ce procédé on arrive à stériliser complètement un liquide sans détruire les substances albuminoïdes, les glycostases qu'il contient. C'est un des procédés les plus employés pour la stérilisation du lait.

TYNDARE (ancien *Tyndaros*), ancienne ville de la côte nord de Sicile, à 10 kil. de Myles. Detaillée par Régulus par les Carthaginois en 257 av. J.-C. Chapelle appelée Santa-Maria-di-Tindaro.

TYNDARE. Myth. gr. Roi légendaire de Sparte. Il succéda à son père Œbalos, fut chassé par son frère Hippocoon. Il se retira en Étolie près du roi Thestios, dont il épousa la fille, Leda. Il défendit Thestios contre ses turbulents voisins. Il fut rétabli sur son trône de Lacédémone par Hercules. Il eut de Leda plusieurs enfants : Castor et Pollux, Timandra, Clytemnestre, Hélène, Philonoé (ou Phœbé) et Phylacis. Leda d'avoir eu commerce avec Zeus (Jupiter). Hélène fut recherchée par de nombreux prétendants. Tyndare les renvoya et leur fit jurer de se soutenir tous pour venger Hélène et son ravisseur si l'un ou l'autre était outragé. On sait comment Hélène épousa Ménélas et fut enlevée par Pâris, fils de Priam. Les prétendants durent leur promesse, ce qui amena la guerre de Troie.

TYNDARIDES. Myth. gr. Nom patronymique de Castor et Pollux, fils de Tyndare ; Clytemnestre et Hélène, filles de Tyndare. — *Un, une* TYNDARIDE.

TYNDARIS (*vas* n. f. Genre de plantes, de la famille des conjuguées, commune dans les eaux douces ou saumâtres. Syn. de HYALOTHÈME.

TYNE (le), fleuve de l'Angleterre septentrionale, qui part des monts Cheviot, près de la frontière d'Écosse, baigne Hexham, sépare Newcastle de Gateshead et se perd dans la mer du Nord à Tynemouth. Cours 115 kilom. Très important mouvement maritime dans les derniers kilomètres.

TYNEMOUTH, ville d'Angleterre (comté de Northumberland), dans la banlieue d'aval de Newcastle, à l'embouchure du Tyne dans la mer du Nord ; 57.000 hab. Innombrables navires chargés de houille, au bassin de Newcastle, passent devant Tynemouth, qui est, en outre, une ville de bains très fréquentée.

TYPE du lat. *typus*, gr. *tupos*, empreinte) n. m. Empreinte servant à produire des empreintes semblables. ‖ Modèle, original : *Selon les platoniciens, les idées de Dieu sont les* TYPES *de toutes les choses créées.*

— Modèle idéal, objet réunissant à un haut degré les traits, les caractères essentiels de tous les objets de même nature : *La figure de la femme est le* TYPE *le plus pur et le plus parfait de la beauté.* Mesnard. ‖ Ensemble de traits caractéristiques : *Le* TYPE *nègre*

— Fam. Figure, personnage d'une forte originalité : *Joseph Prudhomme est un des* TYPES *les plus amusants de l'esprit moderne.* Original, excentrique

— Pop. Personne, individu quelconque : *Un* TYPE *ennuyeux.*

— Astron. ancienne. Description graphique d'une ou de plusieurs parties de la science astronomique : *Le* TYPE *des éclipses est d'un grand secours.*

— Biol. Se dit, en biologie, de la forme générale synthétique autour de laquelle oscillent les variations individuelles d'une race, d'une espèce, etc.

— Hist. relig. Fait ou personnage de l'Ancien Testament qui est regardé comme la figure, le symbole des faits ou des personnages du Nouveau : *L'Agneau pascal est le* TYPE *de Jésus-Christ.*

— Milit. Nom des catégories entre lesquelles sont divisés les effets d'habillement constituant les approvisionnements des corps de troupes.

— Miner. *Type cristallin*, Forme élémentaire à laquelle on ramène toute une série de cristaux différents, par des modifications hypothétiques qui n'altèrent pas la disposition des axes de la figure.

— Numism. Figure ou scène historique, mythologique ou symbolique, qui est représentée sur une monnaie.

— Pathol. Ordre dans lequel se développent et se succèdent les symptômes d'une maladie.

— Typogr. Caractères d'imprimerie : *De beaux* TYPES.

— SYN. **Type, modèle**. V. MODÈLE.

— ANTON. **Copie, image, imitation, reproduction**.

TYPER v. a. Marquer d'un type : TYPER *des pommes*.

— v. n. Présenter tel type : *Des sucres qui* TYPENT *60.*

TYPESSE *pess* n. f. Pop. Femme.

TYPHA n. m. Genre de monocotylédones.

— Encycl. Les *typha*, nommés aussi *massette, masse d'eau, lambourdeau, canne de jonc, quenouille*, sont des plantes aquatiques, rhizomateuses, à longues feuilles alternes, à fleurs groupées en deux chatons cylindriques, le chaton supérieur mâle et le chaton inférieur femelle, ce dernier devient d'un roux fauve ou noirâtre. On en connaît une douzaine d'espèces de presque toute la surface terrestre ; les plus répandues sont la *massette à larges feuilles* et la *massette à feuilles étroites*. On les multiplie par semis ou par division de souche pour la décoration des pièces d'eau.

TYPHACÉ, ÉE adj. Qui ressemble au typha ou massette.

— n. f. pl. Famille de monocotylédones, comprenant des plantes aquatiques, à rhizome rampant, à tiges cylindriques, à feuilles alternes, linéaires, engainantes à leur base. Les fleurs sont monoïques, les fruits se composent de nombreux carpelles anguleux, drupacés. Les typhacées appartiennent à toutes les parties du monde. — *Une* TYPHACÉE.



Typha : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle

TYPHÉE Myth. gr. Géant, fils du Tartare et de la Terre, suivant les uns ; fils de Héra, selon d'autres. De son union avec Echidna naquirent divers monstres, Hydre, le chien Orthros, Cerbère, le Sphinx, les Harpies, Géryon, etc. Typhée, appelé aussi Typhon, fut le

TYPHINE [illegible]

TYPHISATION [illegible]

TYPHILITE [illegible]

TYPHLOCYBE [illegible]

TYPHLOGRAPHE [illegible]

TYPHLOPHILE [illegible]

TYPHLOPIDÉS [illegible]



Typhlops

TYPHLOPS [illegible]



Typhlosaure

TYPHLOSAURE [illegible] m. [illegible] des régions australes, [illegible] des [illegible] à l'Afrique méridionale. Les typhlosaures [illegible] pays [illegible] s. Dépourvus de membres, aux yeux rudimentaires, ils vivent dans les terrains arides.

TYPHLOSE du gr. *typhlos*, aveugle. n. f. Pathol. Cécité [illegible].

TYPHO-BACILLOSE ou **TYPHO-TUBERCULOSE** n. m. [illegible] à laquelle les symptômes généraux [illegible] prédominance, une apparence [illegible] de la fièvre typhoïde.

TYPHOÉMIE [illegible] *typhos*, et du gr. *haima*, sang. n. f. [illegible] par les accents des malades typhoïques.

TYPHOGÈNE [illegible] *typhos*, et du gr. *geman*, engendrer. Qui [illegible] typhoïde.

TYPHOÏDE [illegible] *typhos*, pour *et-ide*, forme. adj. Pathol. [illegible] l'état [illegible] observe [illegible] graves et qui paraît dû à l'infection [illegible] système nerveux central par [illegible] que sécrètent les bactéries pathogènes [illegible].

— Se dit [illegible] générale infectieuse [illegible] spécifique. *Une fièvre typhoïde.* — *Une* TYPHOÏDE. n. f. [illegible] TYPHUS ABDOMINAL.

TYPHOÏDIQUE [illegible] de la fièvre typhoïde. [illegible] typhoïdique. [illegible] Qui [illegible] à la fièvre typhoïde. [illegible] typhoïdiques.

TYPHOÏSME [illegible] *typhos*, et *eidos*, forme. n. m. Pathol. [illegible] l'état typhoïde. [illegible] typhoïsme [illegible] l'on observe [illegible] graves et qui paraît dû à l'infection [illegible] système nerveux central par [illegible] que sécrètent les bactéries pathogènes [illegible].

TYPHOMALARIEN, ENNE adj. Se dit [illegible] générale infectieuse [illegible] spécifique. *Une fièvre typhomalarienne.* — *Une* TYPHOMALARIENNE. n. f. [illegible] TYPHUS ABDOMINAL.

TYPHOMALARIQUE adj. Se dit [illegible] générale infectieuse [illegible] spécifique. *Une fièvre typhomalarique.* — *Une* TYPHOMALARIQUE. n. f. [illegible] TYPHUS ABDOMINAL.

TYPHOMANE n. Personne atteinte de typhomanie.

TYPHOMANIE *nf* — du gr. *typhos*, stupeur, et *mania*, folie. n. f. Etat typhoïde compliqué de délire, qu'on observe dans les formes graves de la fièvre typhoïde et du typhus.

TYPHON du chin. *tufang*, *tofung*, confondu avec le gr. *typhon*, tourbillon. n. m. Météorol. Violent cyclone des régions intertropicales.

— Géol. Nom donné à de grandes masses minérales non stratifiées.

— Encycl. Météor. V. CYCLONE.

TYPHON Myth. Forme grecque du nom *Toubhon*, que parce partiois dans les textes égyptiens le dieu Set-Siton. Set-Sitou était à l'origine un dieu de la terre et surtout du désert, accouplé dans certains endroits à un Horus, Horus l'aîné, Haroëris. Il ne prit un caractère décidément funeste que lorsqu'il fut impliqué dans le mythe osirien. Il était le frère d'Osiris, et personnifiait le principe du mal, les ténèbres, la stérilité. Rempli de haine pour son frère, il profita de l'absence d'Osiris pour se révolter contre lui, et il le tua à son retour. Horus, fils d'Osiris, attaqua à son tour Typhon et le mit à mort. Typhon, qui s'était rendu odieux par sa tyrannie, était représenté tantôt comme un géant aux cent têtes, roux et laid, tantôt sous la forme d'un crocodile ou d'un hippopotame. On lui immolait à l'origine, des hommes roux, auxquels on substitua plus tard des bœufs roux. L'âne, le crocodile, l'hippopotame, le [illegible] le verrat lui étaient consacrés. — Autre nom du [illegible] Typhée.

TYPHONIEN, ENNE *ni-in, en'* adj. Météor. Qui tient du [illegible], qui ressemble au typhon : *Ouragan* TYPHONIEN.

— Géol. Se dit de terrains primitifs en grandes masses [illegible] tranchées.

TYPHOSE du gr. *typhos*, stupeur. n. f. Etat fébrile avec [illegible], présentant quelque ressemblance avec l'état que [illegible] observe dans la fièvre typhoïde, mais sans que l'on [illegible] constater la présence du bacille d'Eberth.

TYPHOTOXINE n. f. Toxine retirée par Brieger des cultures [illegible] d'Eberth ou de la fièvre typhoïde. (C'est une base isomère de la gadinine et dont la formule est $C^{14}H^{18}Az^2O^4$; elle est très vénéneuse.)

TYPHULE n. f. Genre de champignons du groupe des clavariées qui croissent sur les feuilles tombées.

TYPHUS n. m. Nom sous lequel on désigne diverses affections contagieuses : le *typhus exanthématique* ou typhus proprement dit ; le *typhus à rechute* ou *fièvre récurrente* V. RÉCURRENT), le *typhus abdominal* ou *typhoïde*, les infections puerperales et chirurgicales purulentes, enfin le *typhus amaril* est la *fièvre jaune*.

— Encycl. Le *typhus exanthématique* ou *pétéchial*, qui doit seul porter le nom de *typhus*, est une maladie épidémique qui survient surtout dans les agglomérations de blessés ou chez les individus placés dans de mauvaises conditions hygiéniques. Aussi, depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe siècle, a-t-il accompagné toutes les guerres, produisant plus de ravages que les batailles. Les plus célèbres épidémies sont celles de Mayence en 1811, qui causa 25.000 morts sur 60.000 habitants, et celle de Leipzig en 1813, 14.000 morts sur 20.000. Actuellement, les progrès de l'antisepsie le feront disparaître ; il n'en reste pas moins endémique dans les populations pauvres de l'Irlande, du Mexique et des Indes. La symptomatologie est assez complexe, car il se rencontre souvent avec le scorbut et la dysenterie. Après quelques prodromes, écoulement nasal, céphalée, etc., un frisson survient avec des vomissements continus pendant quelques jours. Puis la fièvre s'établit (40°), les forces diminuent et, vers le sixième jour, apparaissent sur le tronc et les membres des taches ecchymotiques et pétéchiales qui disparaissent en quatre ou cinq jours. Les symptômes s'accentuent ensuite ; l'affaiblissement est extrême, la toux sèche, puis au délire violent succède le coma ; on observe de la carphologie, des contractures musculaires, etc. Les selles sont fétides, les urines rares, le ventre se ballonne, etc. Lorsque la guérison s'obtient, la température commence à diminuer vers le dixième jour et un sommeil profond s'établit. La convalescence est toujours très longue. Il n'y a pas de médication spécifique. On se borne à traiter les symptômes.

— Art vétér. Syn. de PESTE BOVINE. V. PESTE.

TYPIFIÉ, ÉE (de *type*, et du lat. *facere*, faire) adj. Dont on a fait un type. (Peu us.)

TYPIKON (mot gr., signif. *formulaire*) n. m. Règlements qui, à Byzance, déterminaient la liturgie d'une église ou d'un monastère. ‖ Actes de fondation relatifs à l'établissement d'un nouveau couvent.

TYPIQUE (*pik'* — du lat. *typicus*, gr. *tupikos* ; de *tupos*, type) adj. Symbolique, allégorique : *Le sens* TYPIQUE.

— Qui caractérise un type : *Les traits* TYPIQUES *de la race nègre.* ‖ Qui a une forte originalité : *Balzac a créé plusieurs personnages* TYPIQUES.

— Biol. Se dit des caractères du type que l'on retrouve chez l'individu, avec une plus ou moins complète identité.

— Hist. nat. Qui se rapporte à un type. ‖ *Forme typique*, Forme de l'espèce prise en elle-même et opposée à ses variétés. ‖ *Exemplaire typique*, Individu d'après lequel l'auteur a fait la description originale.

— Pathol. Qui affecte un type bien prononcé.

— n. m. Liturg. gr. Livre qui contient l'ordre de l'office pour toute l'année.

TYPO n. m. Fam. Typographe.

TYPOCHROMIE (*kro-mi* — du gr. *tupos*, marque, caractère, et *khróma*, couleur) n. f. Impression typographique en couleur.

TYPOCŒLOGRAPHIE (*sé, fi* — du gr. *tupos*, type ; *koilos*, creux, et *graphein*, écrire) n. f. Art d'écrire mécaniquement au moyen de types creux mobiles.

TYPOGRAPHE (du gr. *tupos*, typo, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui sait, qui exerce l'art de la typographie.

— Adjectiv. : *Ouvrier* TYPOGRAPHE.

TYPOGRAPHIE (*fi* — rad. *typographe*) n. f. Art de l'imprimerie en caractères mobiles et en gravures en relief.

— Grand établissement typographique.

— Encycl. V. IMPRIMERIE.

TYPOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la typographie : *Presses* TYPOGRAPHIQUES.

— Graphol. *Écriture typographique*, Celle qui affecte les formes de la typographie, des caractères d'imprimerie.

— Pédag. *Bureau typographique*, Procédé par lequel on apprend à lire, en employant des opérations à peu près semblables à celles qu'exécute un compositeur d'imprimerie.

TYPOGRAPHIQUEMENT (*ke*) adv. D'après les procédés de la typographie.

TYPOLITHE (du gr. *tupos*, type, et *lithos*, pierre) n. f. Pierre qui porte des empreintes de plantes ou d'animaux.

TYPOLITHOGRAPHIE (*fi*) n. f. Techn. Manière d'imprimer sur la pierre, qui laisse la faculté d'intercaler, dans le texte, à l'aide de reports, toute espèce de dessins ou d'ornements.

TYPOLITHOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la typolithographie.

TYPOLITHOGRAPHIQUEMENT (*ke*) adv. Par les procédés typolithographiques.

TYPOMANE n. Qui est atteint de typomanie.

TYPOMANIE *nf* — du gr. *tupos*, type, et de *manie*) n. f. Manie de se faire imprimer : *La* TYPOMANIE *est la maladie du siècle.* (Boiste.) Syn. STAMPOMANIE.

TYPOPHONE (du gr. *tupos*, type, et *phônê*, son) n. m. Instrument de musique inventé en 1866 par Victor Mustel, pourvu, comme le piano, d'un clavier et d'un mécanisme à percussion. Le son y est produit par des diapasons à branches d'acier, placés devant les ouvertures de boîtes ou tuyaux, dont la masse d'air intérieure, vibrant à l'unisson du ton des diapasons, donne à ceux-ci un renforcement considérable.

TYPOPHONIE (*nî* — du gr. *tupos*, type, et *phônê*, voix) n. f. Musiq. Manière de marquer la voix en frappant.

TYPOPHOTOGRAPHIE (*fi* — de *type*, et *photographie*) n. f. Art d'obtenir un cliché typographique au moyen de la photographie.

TYPOPHOTOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui se rapporte à la typophotographie.

TYPOTÉLÉGRAPHIE n. f. Procédé de télégraphie électrique, par lequel on imprime les dépêches en caractères typographiques. V. TÉLÉGRAPHIE.

TYPOTÉLÉGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à la typotélégraphie : *Appareil* TYPOTÉLÉGRAPHIQUE.

TYPTOLOGIE (*ji* — du gr. *tuptein*, frapper, et *logos*, discours) n. f. Mot employé par les partisans du spiritisme, pour désigner la communication des esprits au moyen de coups frappés par les tables tournantes ou sur un objet quelconque.

TYPTOLOGUE (*logh'*) n. m. Spirit. Qui pratique la typtologie.
— Adjectiv. : *Médium* TYPTOLOGUE.

TYR, célèbre ville de Phénicie, fondée par des Sidoniens à vingt milles environ au S. de Sidon, qu'elle surpassa. Ce fut une des plus florissantes cités maritimes de l'ancien monde. Du temps de Josué déjà, elle avait porté son commerce plus loin que Sidon et établi sur les deux bords de la Méditerranée des colonies nombreuses, dont la plus puissante fut Carthage. Par terre, les Tyriens firent également le commerce de la Babylonie et du golfe Persique et s'ouvrirent celui de la mer Rouge. Comme toutes les villes de Phénicie, Tyr avait ses rois, parmi les quels il faut citer Hiram, à qui Salomon demanda des cèdres et des ouvriers pour la construction du temple de Jérusalem; Ithobaal Ier, père de Jézabel; Pygmalion, frère de Didon, etc. Sous Ithobaal II, Tyr fut attaquée par Nabuchodonosor II, et prise après un siège de treize ans. Les Tyriens qui ne furent pas emmenés en esclavage ne tardèrent pas à bâtir une nouvelle Tyr sur un petit îlot séparé de l'ancienne ville par un faible bras de mer, et Tyr fut bientôt aussi florissante que par le passé. Alexandre l'assiégea en 332, et ne put la prendre qu'en joignant l'île au continent par une digue que la mer a depuis transformée en un isthme. Elle conserva son indépendance jusque sous Auguste, 18 av. J.-C., et devint le chef-lieu de la province de Syro-Phénicie. Elle passa plus tard aux Arabes, fut prise par les croisés, au XIIe siècle, reprise et démolie au XIIIe siècle par le soudan d'Égypte. Auj. *Sour*.

TYR. D'après l'Edda, un des principaux dieux de la mythologie scandinave. Il était fils d'Odin et frère de Balder. Les guerriers l'invoquaient à cause de sa grande vaillance et de sa force surprenante. Dans la dernière grande lutte du Ragnarokr, alors que tout va finir, Tyr combat le chien infernal *Garmr* ou *Garmour* : tous les deux succombent à la fois.

TYRAN (du lat. *tyrannus*, gr. *turannos*) n. m. Antiq. Usurpateur du pouvoir souverain.
— Souverain injuste, violent, cruel : *Quel* TYRAN *que Néron!* ‖ Personne qui tyrannise, qui tourmente ceux qui l'entourent : *Les enfants gâtés sont des* TYRANS.
— Fig. Objet qui a une influence irrésistible : *L'art est un* TYRAN. *L'amour est un* TYRAN.
— Gramm. Ce mot conserve le genre masculin, même quand il se dit d'une femme : *Beaucoup de femmes sont de fâcheux* TYRANS.
— PROV. : **L'usage est le tyran des langues**, L'usage prévaut sur les règles de la grammaire.
— ENCYCL. Le sens défavorable qui s'attache aujourd'hui au mot *tyran* n'a pas existé au même degré dans l'antiquité grecque; tout au moins faut-il distinguer, dans l'histoire de la tyrannie, au moins deux périodes de caractère très différent :
Au VIIe et au VIe siècle, la tyrannie fut une forme de gouvernement commune à presque toutes les cités grecques; elle eut pour but de mettre fin aux excès des oligarchies, à la rivalité des classes, par l'appel au pouvoir d'un seul homme, qui gouverna, en règle générale, avec l'appui des classes populaires. Pittacus à Mitylène, Théagène à Mégare, Polycrate à Samos, Gelon à Syracuse furent des tyrans de cette sorte, dont le despotisme fut généralement bienfaisant, contribua à alléger les charges des classes pauvres, et s'entoura souvent d'une certaine gloire artistique. Il est à remarquer que ce gouvernement ne fut nullement un gouvernement militaire; beaucoup de tyrans n'eurent même pas de garde personnelle; et l'on sait que Pisistrate, à Athènes, affecta, malgré sa richesse, de vivre avec la simplicité d'un citoyen ordinaire. En réalité, il faut voir dans cette première apparition de la tyrannie la transition nécessaire entre *l'âge aristocratique* et *l'âge démocratique* des cités grecques.
Tout autre fut le caractère des tyrannies du IVe siècle, aussi bien dans la Grèce proprement dite que dans certaines régions de la Sicile et de l'Italie méridionale. Jason de Phères ou Denys de Syracuse furent de véritables souverains gouvernant *contre* toutes les classes de la cité indistinctement, avec l'appui de garnisons de mercenaires en général étrangers. Ici, nous ne sommes plus en présence de cités en voie d'évolution, mais bien de républiques anciennes et déjà en état de décadence. Il est à remarquer que des formes de gouvernement tout à fait analogues aux tyrannies de la Grèce antique ont existé, sous les mêmes raisons, dans les petites républiques italiennes du moyen âge.


Tyran.

TYRANS (LES TRENTE). V. TRENTE TYRANS.

TYRAN n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la famille des *tyrannidés*, propres à l'Amérique chaude. (Ce sont des gobe-mouches, répandus du sud des États-Unis au Brésil.)

TYRANNEAU (*ro* no — dim. de *tyran*) n. m. Tyran subalterne : *Les* TYRANNEAUX *étaient innombrables au moyen âge*.

TYRANNICIDE (*ran'-ni-sid'* — lat. *tyrannicida*; de *tyrannus*, tyran, et *cædere*, tuer) n. Meurtrier d'un tyran, d'un roi.
— n. m. Meurtre d'un tyran : *C'est la tyrannie qui provoque le* TYRANNICIDE.
— Antiq. gr. Nom sous lequel on désigne souvent Harmodios et Aristogiton, qui tuèrent le tyran Hipparque.
— Hist. Nom donné, pendant la Révolution, aux membres d'une association destinée à détruire les tyrans. (Proposée en décembre 1790 par le « Journal des révolutions de Paris », l'association ne reçut guère que l'adhésion de l'ex-capucin Chabot. Les révolutionnaires exaltés s'enorgueillissaient du nom de « tyrannicides ».)

TYRANNIDÉS (*ran'*) n. m. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les *tyrans* et autres gobe-mouches. — *Un* TYRANNIDÉ.

TYRANNIE (*ra-ni* — rad. *tyran*) n. f. Pouvoir souverain, usurpé et illégal : *La* TYRANNIE *est proprement l'usurpation de la souveraineté nationale*. Thouret.
— Gouvernement légitime, mais injuste et cruel. *Gémir sous la* TYRANNIE.
— Par ext. Oppression, violence : *La* TYRANNIE *locale est la pire de toutes*. (Guizot.)
— Fig. Influence, pouvoir irrésistible. *La* TYRANNIE *de l'opinion, de la mode. La* TYRANNIE *des passions*.

TYRANNION l'Ancien, grammairien grec, né à Amisos, en Asie Mineure (Ier s. av. J.-C.). Il fut fait prisonnier dans la guerre contre Mithridate, amené à Rome comme esclave par Lucullus en 71 et affranchi par Murena. Il fut le disciple du célèbre Denys le Thrace. Il composa divers ouvrages estimés : un traité *Sur les parties du discours*, des commentaires sur la poésie homérique. Mais il est connu surtout comme éditeur des ouvrages d'Aristote. — **Tyrannion** *le Jeune*, grammairien grec, originaire de Phénicie milieu du Ier s. av. J. C., fut l'affranchi de Terentia, femme de Cicéron, et ouvrit une école dans sa maison. Il fut l'élève de Tyrannion l'Ancien, dont il commenta les écrits, et avec qui on l'a souvent confondu.

TYRANNIQUE (*ran'-nik'*) adj. Qui tient de la tyrannie : *Loi* TYRANNIQUE. *Amitié* TYRANNIQUE.
— Fig. Qui exerce un pouvoir, une influence irrésistible : *Le charme* TYRANNIQUE *de deux beaux yeux*.

TYRANNIQUEMENT (*ran'-ni-ke*) adv. D'une manière tyrannique.

TYRANNISER (*ran'*) v. a. Traiter tyranniquement : TYRANNISER *ses sujets, sa femme, ses enfants*.
— Opprimer; exercer une influence tyrannique sur : TYRANNISER *les consciences. Le corps* TYRANNISE *l'âme*. (Malebr.) Fatiguer, tourmenter, importuner :

Le défaut des auteurs, dans leurs productions,
C'est d'en *tyranniser* les conversations.
MOLIÈRE.

Se tyranniser, v. pr. Se traiter d'une manière tyrannique : *Nous* NOUS TYRANNISONS *nous-mêmes par les besoins que nous nous créons*. ‖ Se traiter l'un l'autre tyranniquement : *Les hommes* SE TYRANNISENT.

TYRANNISTE (*ran'-nist'*) n. m. Partisan de la tyrannie. Inus.)

TYRANNOMANE (*ran'* — de *tyran*, et *manie*) n. m. Personne qui a la manie de tyranniser ses semblables. Inus.)

TYRANNOMANIE (*ran'*, *ni* — rad. *tyrannomane*) n. f. Propension violente à tyranniser, à faire le tyran. ‖ Amour de la tyrannie.

TYREE, île de l'Écosse occidentale (archipel des Hébrides), formant une commune d'environ 3.000 hab.

TYRIEN, ENNE (*in, èn'*), personne née à Tyr ou qui habitait cette ville. — *Les* TYRIENS.
— Adjectiv. Qui appartient à Tyr ou à ses habitants : *La flotte* TYRIENNE. *La pourpre* TYRIENNE.

TYRIFJORD, lac de la Norvège méridionale, entre hautes et raides collines de granit; 135 kilom. carr. Il s'écoule par le Drammenselv, tributaire du golfe de Christiania.

TYRINE n. m. Chim. Syn. de CASÉINE.

TYRNAVO, ville de la Grèce (prov. de Larissa Thessalie), sur le Xerias, affluent du Salambryas ou Pénée; 5.305 hab. Tissus.

TYRO. Myth. gr. Fille de Salmonée. Elle conçut une vive passion pour le fleuve Enipée. Poseidon, s'en étant aperçu, prit la figure de ce fleuve et eut d'elle deux enfants, Pélias, qui devint roi d'Iolchos, et Nélée, qui fut roi de Pylos. Tyro épousa ensuite Créthée d'Éolide, qui la rendit mère d'Éson, de Phérès et d'Amithaon.


Tyroglyphe gr. 40 fois).

TYROGLYPHE n. m. Entom. Genre d'acariens, répandus sur tout le globe.
— ENCYCL. Les *tyroglyphes*, vulgairement appelés *mites à fromage*, sont des animalcules allongés, armés d'un suçoir conique, munis de huit pattes et de chélicères en pinces. Ces acarus vivent sur les vieux fromages et autres matières alimentaires telles que la farine. Le *tyroglyphussiro* ou acarus du fromage est le type du genre.

TYROÏDE (du gr. *turos*, fromage, et *eidos*, aspect) adj. Qui a l'apparence du fromage : *Matière* TYROÏDE.

TYROL, prov. de l'empire d'Autricho-Hongrie, bornée, au N., par la Bavière; à l'E., par les provinces autrichiennes de Salzbourg et de Carinthie; au S.-E., au S.-O. et au S. par l'Italie; à l'O., par la Suisse; 26.690 kilom. carr.; 852.700 hab. Pays montagneux et pittoresque, traversé d'E. en O. et couvert presque en totalité par trois chaînes du système des Alpes. L'ensemble confine au massif de l'Ortler et comprend un massif central, l'Œtzthal (*Wildspitze*, 3.780 m.), de part et d'autre du quel s'étendent des chaînes secondaires. L'Œtzthal se rattache aux autres massifs par deux seuils qui sont les passages les moins élevés des Alpes à l'E., le col de Reschen (1.490 m., route de Landeck, sur l'Inn, à Botzen, sur l'Adige); à l'O., le col du Brenner (1.362 m.; ch. de f. d'Innsbruck à Vérone). La chaîne secondaire du N. Alpes Calcaires, *Antkalpen*) renferme, entre autres sommets, le *Wetterstein* (2.952 m.). Elle se rattache aux systèmes de l'O. par le col de l'Arlberg (1.797 m.), que traverse sous un tunnel de 10.218 mètres le chemin de fer d'Innsbruck à Bregenz. La chaîne secondaire méridionale a des sommets dépassant 3.000 mètres (*Marmolada*, 3.360 m.).
Les principaux cours d'eau sont : l'Ill, l'Inn, l'Adige ou Etsch, la Chiese, tributaire du lac de Garde, la Brenta, la Drave. Le Tyrol ne renferme que depetits lacs (*Plansee, Achensee*, lacs de *Caldonazzo*, de *Molveno*, de *Toblino*, etc.).
Le climat diffère suivant les vallées et les altitudes. D'après un dicton, « l'hiver dure neuf mois et les trois autres il y fait froid »; mais certains districts du Tyrol méridional ou Tyrol italien jouissent d'un été perpétuel. Presque toute la Garde, Arco, la Vallée autrichienne, etc. sont ureo d'oliviers et de vignobles. Sauf dans le Tyrol méridional, l'exploitation du sol se borne à une agriculture primitive et aux soins des pâturages où l'élève du bétail est florissante. Le Tyrol est riche en produits minéraux, surtout en fer, plomb argentifère, cuivre, zinc, soufre. La production du sel est importante.


Armes du Tyrol.

Au point de vue ethnique comme au point de vue climatérique, le Tyrol est partagé entre les influences du septentrion Allemagne et du midi Italie. Après avoir étendu son domaine aux dépens de l'Italien avant les grandes invasions germaniques du moyen âge la langue allemande lui cède le pas dans les régions du haut Adige. Les Tyroliens sont très attachés à la religion catholique. Leur force corporelle, leur adresse au tir, leur goût pour le chant et la danse les ont rendus fameux parmi les populations alpestres.
— *Histoire*. Le Tyrol faisait anciennement partie de la Rhétie. Les Romains la conquirent sous Auguste et y fondèrent des colonies. Après la chute de l'empire d'Occident, le pays appartint aux Ostrogoths. Ensuite, la partie méridionale du Tyrol fut prise par les Lombards, la partie septentrionale par les Bavarois. A l'extinction de la dynastie carolingienne, les comtes de Tyrol devinrent les vassaux des ducs de Bavière, puis réussirent à se rendre héréditaires. Les comtes d'Andechs, devenus comtes du Tyrol, devinrent marquis d'Istrie, et les possesseurs de la ville d'Innsbruck, ainsi que de la plus grande partie des vallées de l'Inn et de l'Adige, puis reçurent de l'empereur Frédéric Ier le titre de ducs de Meran. Au XIIIe siècle, le Tyrol proprement dit passa au comte Albert Ier de Tyrol et, en 1248, au gendre de celui-ci, le comte Meinhard de Gœrtz. La fille de Meinhard épousa Albert, fils de Rodolphe de Habsbourg. Henri, fils d'Albert, laissa à sa mort, en 1338, le Tyrol à sa fille Marguerite à la Grande Bouche. Après la mort de son fils Meinhard, Marguerite légua le Tyrol et ses prétentions sur Gœrtz à ses trois oncles, Rodolphe, Albert et Léopold, ducs d'Autriche. L'empereur Charles IV confirma cette donation en 1364; mais les ducs de Bavière y mirent longtemps opposition. Dans la suite, le Tyrol fut gouverné par des princes de la maison d'Autriche. Le dernier de ces ducs a été Sigismond-François, mort sans enfant en 1665. L'empereur Léopold alla lui-même à Innsbruck se faire reconnaître consul souverain. Dès lors, le Tyrol fit partie intégrante de l'Autriche jusqu'à ce que, par la paix de Presbourg, il fut cédé à la Bavière (1805). Par le traité de Vienne de 1809, il fut incorporé à la Lombardie et fit partie du royaume d'Italie sous le nom de département du Haut-Adige. Redevenus sujets autrichiens par les traités de 1815, les Tyroliens italiens s'insurgèrent en 1848; privés de tout secours de l'Italie, ils succombèrent après une vive résistance dans laquelle s'illustrèrent leurs chefs Martin et Taddei.

TYROL (ALPES DU), nom d'un certain nombre de massifs de la partie centrale des Alpes, réparties d'ailleurs sans liaison géographique ou geologique reelle, du N. au S., entre le plateau bavarois et le Frioul italien. Dans cet ensemble, on pourrait distinguer trois groupes de massifs : 1° les Alpes calcaires du Tyrol, entre l'Oberland bavarois au N., le Lech à l'O., l'Inn au S. et à l'E. Elles culminent au S.-E. des sources du Lech, au Parseger Spitze, par 3.039 mètres d'altitude. Le Wetterstein (2.952 m., le Karwendel (2.753 m.), le Mangfall Gebige (1.985 m.) sont les sommets les plus notables de ce massif calcaire, boisé, coupé de lacs pittoresques (Staffelsee, Walchensee, Tegernsee, etc. et très fréquenté par les touristes; 2° les Alpes du Tyrol proprement dites, limitées au N. par l'Inn, à l'O. par les vallées supérieures de l'Inn et de l'Adige, au S. par la vallée de l'Adige, à l'E. enfin par la Rienz, l'Eisach Thal et le Wisp Thal, qui se réunissent au col du Brenner. Ce massif comprend lui-même les Alpes de l'Œtzthal (culminant au Wildspitze par 3.776 m.) et les Alpes de Stubay, hautes de 3.500 mètres à l'origine du Passeierthal. 3° Enfin, les Alpes dolomitiques du Tyrol, limitées par l'Adige à l'O., par la vallée supérieure de la Drave ou l'Osterthal au N., par la Piave à l'E. et par le Brenta au S. Elles dessinent une pyramide quadrangulaire, dont les principaux sommets, au centre même du massif, sont la Marmolada (3.494 m.), le Monte Tofana (3.263 m.), le Monte Antelao (3.320 m.), du plus important, la Marmolada, descendent vers le S. le Cordevole, affluent de la Piave; le Cismone, affluent du Brenta, et l'Avisio, affluent de l'Adige, en amont de Trente.

TYROLIEN, ENNE (*li-en, èn'*), personne née au Tyrol ou qui habite pays. — *Les* TYROLIENS.
— Adjectiv. Qui appartient au Tyrol ou à ses habitants : *La population* TYROLIENNE.
— Geol. Se dit d'un étage géologique constituant la partie supérieure du trias et correspondant au keuper.
— n. m. : *Le* TYROLIEN.

TYROLIENNE (*li-èn'*) n. f. Musiq. Sorte d'air qui s'exécute en franchissant, avec un accent particulier et à l'aide

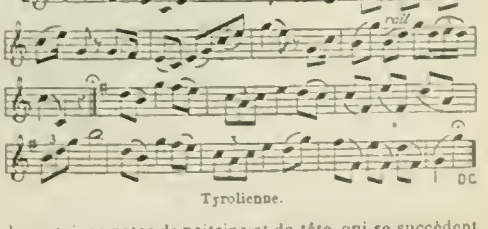

Tyrolienne.

de certaines notes de poitrine et de tête, qui se succèdent rapidement, d'assez grands intervalles toniques.
— Chorégr. Danse du Tyrol.

TYROSINE

TYROTOXICON

TYRRELL, né à Saint-Giles [illegible] 1718, [illegible] écrit au [illegible] et se retira dans [illegible] campa- [illegible] de Locke, son ami in- [illegible] politique. *Patriarcha* [illegible] manuel des [illegible] Tyrrell consacra ses nom- [illegible] historiques, notamment *Bibliotheca Britannica, Natural & Ecclesiastical*, 1734, 3 vol. in-fol. [illegible] partielle.

TYRRHÉNIEN, ENNE [illegible], qui [illegible] personne née [illegible] Étrurie ou qui [illegible] pays. — *Les Tyrrhéniens*. [illegible] *L'art* TYRRHÉNIEN. *La civilisation* TYRRHÉNIENNE. [illegible] Vases peints qu'on trouve [illegible] de la mer Tyrrhénienne, c'est-à-dire [illegible] Étrusque. [illegible] *Mer Tyrrhénienne*. Autrefois nom de la mer de [illegible] l'Étrurie. — Fig. *L'art* TYRRHÉNIEN.

TYRRHÉNIENNE [illegible] mer [illegible] des anciens [illegible] Européen, partie de la Méditerranée occi- [illegible] entre l'Italie, l'île d'Elbe, la Corse, la Sardaigne, [illegible] et la côte occidentale de l'Italie. A peu [illegible] centre, on a trouvé 3 750 mètres. Les côtes sont [illegible] basses et marécageuses (Toscane, Latium), puis [illegible] escarpées (Italie du Sud, Sicile du Nord). [illegible] côtes orientales de la Corse et de la Sardaigne res- [illegible] semblables à celles de Toscane. Aussi les bons [illegible] sont rares. Port-Vecchio en Corse, Naples et [illegible] en Italie, Palerme, Milazzo et Syracuse en Sicile. Îles nom- [illegible] et pour la plupart d'origine volcanique, en bor- [illegible] de l'Italie et de la Sicile, groupes de l'archipel Ève, des [illegible] de Naples, îles volcaniques ou de Lipari. La [illegible] vit du cabotage et de la pêche.

TYRTÉE, poète lyrique grec, né en Attique [illegible] VIIe s. [illegible]. On sait très peu de choses sur sa vie. Suivant la [illegible] maître d'école athénien, contrefait, [illegible] Pendant la seconde guerre de Messénie, [illegible] Lacédémoniens, battus par Aristomène, envoyèrent [illegible] chef de l'armée, qui leur conseilla de demander [illegible] aux Athéniens. Ceux-ci, par dérision, leur [illegible] Tyrtée, qui paraissait entièrement étranger à [illegible] Mais Tyrtée se trouva être un grand poète, qui [illegible] Sparte par ses chants guerriers [illegible] Il chantait lui- [illegible] gaies et vigoureuses inspi- [illegible] guerrière portée [illegible] et par dans toutes les [illegible]. Après une longue [illegible] et [illegible] se termina par [illegible] Lacédémoniens [illegible] des chants [illegible] faits vraisem- [illegible], et le rôle joué [illegible] Tyrtée avait composé [illegible] de guerre, appelées [illegible] écrits en rythmes [illegible] *Iambes*, en [illegible] guait un poème [illegible] Naupacté [illegible] ques uns [illegible] grue.

TYRTÉEN, ENNE [illegible] Qui appartient, qui a [illegible] Tyrtée.

TYSMIENICA, ville [illegible] Austro-Hongrie (Galicie, cercle [illegible] la Worona, affluent de la Dystrica, [illegible] Carpates), chef-lieu de cercle.

TYSMIENICA, bourg de la Russie occidentale (Pologne [illegible] sur la Tysmienica, bassin de la Vistule [illegible] la Wisloka, 3 000 hab. Tanneries.

TYSON (Edward), médecin et zoologiste anglais, né [illegible] Somerset en 1642, mort à Londres en 1708. Il fut [illegible] des hôpitaux, professeur d'anatomie au collège [illegible] Surgeons, membre de la Société royale de Lon- [illegible] Son œuvre, pleine de nombreux mé- [illegible] mont : *Phocæna, or the anatomy of a porpess, being the anatomy of a Bay-fish* (1680); *Several anatomical observations* [illegible] (1680); *Orang-outang sive Homo sylvestris* (1699); *Anatomica observations* (1678). — *Glandes de Tyson*, Glandes sébacées rudimentaires peu développées, qui sécrètent la face interne du prépuce et sécrètent le smegma préputal.

TYSONITE n. f. Fluorure naturel de cérium, lanthane et didyme.

TYSSENS ou **THYS** (Pieter), peintre flamand, né et mort à Anvers (1624-1679). Il fut peintre de l'empereur Léopold Ier et devint, en 1661, directeur de l'Académie de peinture d'Anvers. Ses tableaux rappellent, par le sentiment et l'exécution, la manière de Van Dyck. Ses principales œuvres se trouvent aujourd'hui dans le musée d'Anvers et dans l'église Saint-Jacques, dans cette ville.

TYSSENS, peintre flamand, parent du précédent, né à Anvers en 1660, mort en Angleterre à une date inconnue. Il alla se perfectionner à Rome, ensuite à Naples, à Venise, puis retourna dans son pays, s'y maria, réunit pour le collecteur Palatin une riche collection de tableaux et passa enfin en Angleterre. Tyssens a peint, avec beaucoup de talent, les natures mortes, des trophées d'armes, des fleurs et des oiseaux. — Son frère, AUGUSTIN **TYSSENS**, né à Anvers vers 1661, devint en 1691 directeur de l'académie de sa ville natale. Il s'adonna à la peinture de paysage et d'animaux, dans le goût de Berghem.

TYTHEGSTON, bourg du Royaume-Uni (pays de Galles, comté de Clamorgan) : 17.000 hab. Houille ; métallurgie.

TZACONIEN, ENNE (*za-ko-ni-in, è-n'*) adj. Se dit d'un dialecte grec parlé aujourd'hui en Tzaconie (côte orientale du Péloponèse).

— n. m. *Le* TZACONIEN.

TZALENDJIKHA ou **TCHÉLIANDJIKHA**, bourg de Russie (Transcaucasie, gouv. de Koutaïs), sur le Tchkanis-Tzkhali, tributaire du Khopi ; 4.500 hab. Commerce de céréales et de bestiaux. Ruines importantes, qui attestent l'ancienneté et l'importance antique de la ville.

TZAR n. m., **TZARIEN, ENNE** adj., **TZARINE** n. f., **TZAREVITCH** n. m. V. TSAR, TSARIEN, TSARINE, TSAREVITCH.

TZAREBORISSOFKA ou **TZAREV-BORISSOF**, bourg de Russie (gouv. de Kharkof, district d'Izioum), sur l'Oskol, sous-affluent du Don par le Donetz septentrional ; 3.500 hab. Minoterie, commerce de bestiaux.

TZAREF, bourg de Russie, ch.-l. d'un district du gouv. d'Astrakhan, sur l'Akthouba, branche gauche du Volga ; 7.200 hab. Industrie et commerce assez actifs : céréales, bestiaux. Distillerie, tannerie. Aux environs, nombreuses tombelles, débris tartares de toute sorte, que l'on croit marquer le séjour de la Horde d'or. — Le *district de Tzaref*, pour une superficie de 24.297 kilom. carr., est peuplé de 165 000 hab.

TZAREVO-NIKOLAIEVSKII, bourg de Russie Sibérie occidentale (gouv. de Tomsk, cercle de Kouznetzk) ; 3.300 hab. Mines d'or activement exploitées ; commerce de bois, scieries mécaniques.

TZARIBROD, ville de Bulgarie (arrond. de Trane, sur la Nichava, sous-affluent du Danube, par la Morava ; 3.700 hab. Scieries mécaniques, commerce de bois.

TZARITCHAUKA, bourg de Russie (gouv. de Poltava, dist. de Kobeliaki, sur l'Orel, affluent du Dniéper ; 3 350 hab. Industrie et commerce assez actifs : tannerie, distillerie, fonderie de suif.

TZARITZYN, ville de Russie, ch.-l. d'un district du gouv. de Saratof, sur le Volga ; 43.000 hab. Industrie et commerce très actifs : métallurgie, forges, fabrication de machines, briqueteries, distilleries, tanneries, commerce de céréales et le bestiaux. Ville assez ancienne, souvent dévastée par les Cosaques et les Tatars. — Le *district de Tzaritzyn*, pour une superficie de 7.733 kilom. carr., est peuplé de 137.000 hab.

TZARSKOIÉ-SÉLO, ville de Russie, chef-lieu d'un district du gouv. de Saint-Pétersbourg ; 17.000 hab. Hôpital militaire. Tzarskoïe-Selo est surtout connue comme lieu de villégiature pour les habitants de Saint-Pétersbourg. Nombreuses villas, palais impériaux, dont le plus remarquable, le Vieux Palais, date du règne de Catherine Ire, et contient de grandes richesses artistiques. Palais Alexandre, construit par Catherine II. — Le *district de Tzarskoïé-Sélo*, pour une superficie de 4.312 kilom. carr., est peuplé de 120.000 hab.

TZAVO, lagune de l'Afrique orientale anglaise, au pied du Kilimandjaro. Elle se déverse à la fois par la rivière Tzavo dans le fleuve Sabaki, tributaire de l'océan des Indes, et, par la rivière Loumi, dans le lac Dj'pé.

TZENDAL (*tzin*) n. m. Langue parlée par les Tzendales, dans l'Etat de Chiapa et dans le Guatemala. Il appartient à la famille maya-quichée. — On dit aussi TZELTAL.

TZENDALES ou **TSENDALES**, Indiens de l'Etat de Chiapas (Amérique centrale). Les Tzendales se rattachent aux Mayas du Yucatan. Sur leur territoire se trouvent les ruines de Palenqué. V. MAYAS.

TZETZES (Jean), savant byzantin du XIIe siècle. Soigneusement élevé, prodigieusement érudit, mais vaniteux et négligent, il a laissé un très grand nombre d'ouvrages, dont beaucoup sont encore inédits. Nous citerons ses *Lettres* ; ses *Iliaka*, long poème en trois parties, les *Ante-Homerica*, les *Homerika* ou abrégé de l'*Iliade*, et les *Post-Homerica* ; ses *Chiliades* ou recueil d'anecdotes antiques en vers ; son *Hypothesis d'Homère*, ou explication des mythes homériques ; son commentaire de l'*Iliade* ; etc.

TZETZES (Isaac), grammairien grec, frère du précédent (XIIe s. de notre ère). Il exerça des fonctions administratives en Macédoine, et se livra à des travaux d'érudition. Il composa avec son frère Jean Tzetzes un *Commentaire* de Lycophron, qui renferme des renseignements assez intéressants sur la mythologie grecque.

TZIGANES, nom donné aux Bohémiens : *Un, Une* TZIGANE. — On écrit aussi TSIGANES.

— adj. : *Les airs* TZIGANES. *La langue* TZIGANE.

— n. Le même peuple considéré comme race vagabonde : *Un, Une* TZIGANE.

— n. m. Langue propre aux Tziganes.

— ENCYCL. V. BOHÉMIEN.

TZIMISCÈS (Jean), empereur byzantin. V. JEAN Ier.

TZITZIKAR, ville de l'empire chinois (Mandchourie), ch.-l. de prov., sur la Noni, affluent de la Soungari, 30.000 hab. Chemin de fer transmandchourien (à 623 kilom. de la station-frontière Mandchouria). — La province compte plus de 1 million d'hab., sur 525.000 kilom. carr.

TZINTZARES ou **ZINZARES**, nom donné par les Grecs à une population disséminée dans l'Albanie inférieure, la Thessalie, la Macédoine occidentale, la Grèce continentale, et qui est apparentée aux Valaques. Ils s'appellent eux-mêmes *Rumuni*, et leur langue a, en effet, d'étroites affinités avec le roumain. Leur nombre dépasse 100.000.

TZNA, rivière de la Russie centrale (gouv. de Tambof), qui baigne Tambof, Morchansk et s'unit, par sa droite, à la Mokcha, tributaire droit de l'Oka ; 435 kilom. Bassin de 20.648 kilom. carr. en un pays fécond, peuplé.

TZOTZIL n. m. et adj. Linguist. Se dit d'un dialecte du quélene, parlé dans l'Etat mexicain de Chiapas. — On écrit aussi TZOTZLEM.

TZOTZIL, Indiens relativement civilisés de l'Etat de Chiapas (Amérique centrale), qui se rattachent aux Mayas du Yucatan. V. MAYAS.

TZOUICA n. f. Sorte d'eau-de-vie de prune, dont les paysans roumains font usage.

TZSCHIRNER (Henri-Théophile), théologien protestant allemand, né à Mittweida (Saxe) en 1773, mort à Leipzig en 1828. Il se fit recevoir agrégé à Wittemberg, où il devint, en 1805, professeur de théologie. Il alla, en 1809, occuper la même chaire à l'université de Leipzig. En 1815, il succéda à Rosenmuller en qualité de surintendant de l'Eglise de Leipzig. C'était un prédicateur remarqué. Dans ses écrits, il se prononça pour le rationalisme fondé sur la Révélation. Citons, parmi ses ouvrages : *Histoire de l'apologétique* (1805) ; *Sur l'indifférence morale* (1809) ; *De la parenté des vertus et des vices* (1809) ; *Histoire de l'Eglise de Schrock* (1810) ; parmi les œuvres posthumes : *Leçons sur la dogmatique chrétienne* (1829) ; *Chute du paganisme* (1829) ; *le Protestantisme et le Catholicisme traités au point de vue de la politique* (1822).

TZUTUJIL, Indiens de la république de Guatemala, qui avaient fondé jadis un royaume, avec *Atitlan* comme capitale.

TZYBOULEF, bourg de Russie (gouv. de Kherson, distr. d'Elisavetgrad), sur l'Ingouletz, affluent du Dniéper ; 4.700 hab. Commerce de bestiaux.

TZYGANOFKA ou **ARKHANGELSKOIÉ**, ville de Russie (gouv. de Stavropol, distr. de Novogrigorievsk), sur la Kouma ; 3.700 hab. Commerce de bestiaux.

TZYLNA-MALAIA, bourg de Russie (gouv. de Simbirsk, distr. de Bouinsk), sur la *Tzylna-Malaia* (bassin du Volga) ; 3.100 hab. Tanneries.





n. m. Vingt et unième lettre et cinquième voyelle de l'alphabet français : *Un grand U. Un petit v.*

— Paléogr. Le grec, en donnant à la semi-voyelle sémitique *vau* le simple rôle de voyelle, lui conserva d'abord une forme assez semblable à celle de la lettre primitive, forme qui est demeurée essentiellement, en grec, celle de la majuscule. C'est la suppression de la haste soutenant les deux branches supérieures qui a conduit à la forme adoptée par les Latins et par la plupart des alphabets italiques. La cursive romaine et la capitale rustique ont une tendance à arrondir l'angle du V et à donner à la lettre cette forme arrondie qu'elle a dans l'onciale et qui a donné naissance à notre *u* minuscule. L'écriture gothique adopte de nouveau pour la minuscule, concurremment avec la forme *u*, la forme *v*, sans attribuer d'ailleurs à l'une la valeur de voyelle, à l'autre celle de consonne. Ce n'est guère qu'au XVIIe siècle que la distinction commence à prendre quelque consistance ; auparavant, l'on se sert plus ordinairement de la forme *v* au commencement des mots. Nous ferons peu de remarques : l'écriture mérovingienne le ferme souvent comme un *a* et le suscrit en forme de *s* ; en Allemagne, l'*u* s'est autrefois surmonté d'un *o* pour indiquer la valeur *ou*. Dans la gothique allemande récente, le V majuscule offre une certaine ressemblance avec le *B* ; dans la gothique médiévale, c'est surtout le *v* minuscule qui prend parfois les apparences du *b*. Au moyen âge, le *v* est tranché par un trait oblique pour indiquer le groupe *ver* ou *vir*. Autrefois comme aujourd'hui, l'*u* est souvent difficile à distinguer de *n*. On y a remédié en surmontant le premier d'un trait courbe, comme on le fait encore couramment dans la cursive allemande. On remarquera que le russe réserve la forme *y* pour le *u* (*ou*) et se sert dans la cursive de l'*u* pour marquer *i*.

DÉRIVATION ET FORMES DE L'U GREC



Eolo-dorien.

— Epigr. Dans les inscriptions latines, la lettre *u*, qui a toujours la forme du *v*, signifie : *uti* (se servir) aux diverses formes de ce verbe ; *uxor*, épouse ; *ut*, *uti*, comme : VC, *unctor*, esclave chargé des parfums ; VFEN., *Ufentia* (tribu) ; VLP., *Ulpius* (n. pr.), *Ulpia legio* ; VR., *urbs Roma*, V. R., *urbicus*, de la ville ; VRB., *urbanus*, *urbana cohors* ; urbain, cohorte urbaine ; V. S., *Urbs sacra*, la ville sainte ; VST., *ustrina*, ustrine, lieu où l'on brûlait les corps.

DÉRIVATION ET FORMES DE L'U DES ÉCRITURES LATINES

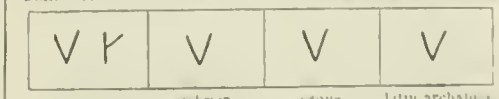

étrusque. ombrien. osque. latin archaïque.

L'U DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

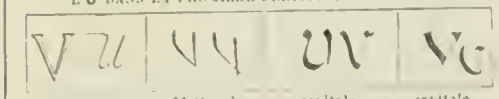

inscript. et curs. antiques. tablettes de cire. capitale (Ve siècle). capitale (VIe siècle).

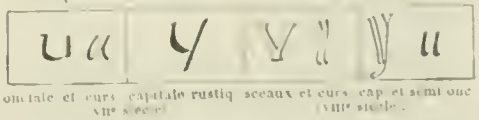

onciale et curs. (VIIe siècle). capitale rustiq. sceaux et curs. (VIIIe siècle). cap. et semi-onc.

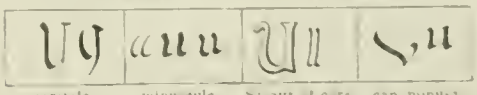

capitale. (IXe siècle). minuscule. Sceaux et curs. (Xe siècle). cap. minusc. (XIe siècle).

DIVERSES FORMES DE L'U DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES



majuscule. (XIIe siècle). minuscule. majuscule. (XIIIe siècle). minuscule.

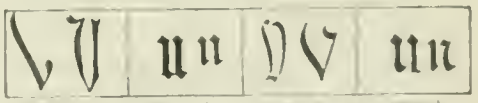

majuscule. (XIVe siècle). minuscule. majuscule. (XVe siècle). minuscule.

L'U DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

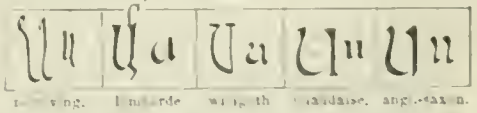

mérovingien. lombarde. wisigoth. chaudaise. anglo-saxon.

ÉCRITURES MODERNES

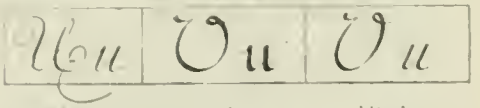

anglaise. ronde. bâtarde.

— *U* prend un tréma quand il doit se séparer, dans la prononciation, d'une voyelle précédente, comme dans *Esaü*, *Saül*.

— *U*, dans certains mots dérivés du latin, a le son de *ou*, lorsqu'il est précédé de la consonne *q* : *Aquatique*, *équateur*, *quaternaire*, *équation*.

— Se place régulièrement après la consonne *q*, quand celle-ci commence une syllabe : *Quand*, *que*, *qua*, *quel*, *quenouille*, *acquitter*, *remarque*, etc. : il n'y a d'exception que pour quelques mots étrangers peu usités. Mais cet *u* est nul ou muet dans la plupart de ces mots, où il ne figure en quelque sorte que comme un appendice de la consonne. Cependant, *u* se prononce dans *pigère*, dans *quintuple*, *quintupler*, *équanime*, etc.

— Se met souvent après le *g*, quand on veut donner le son dur à cette consonne, devant les voyelles *e* et *i* : *Guenon*, *guéable*, *guerison*, *guide*, *guitare*, etc. Il est généralement nul en ce cas, mais il forme diphtongue avec l'*i* dans un certain nombre de mots, tels que *aiguille*, *aiguiser*, *Guise* nom propre.

UBA [illegible] f. Presque [illegible] Amazone.

UBA [illegible] **SAO JANUARIO da Uba**, ville du Brésil Etat [illegible] Geraes, [illegible] hab.

UBALDINI (Ruggieri), archevêque de Pise en 1276. [illegible] sans, [illegible] souleva en 1288, s'empara du [illegible] la tour [illegible] Gherardesca, qui avait refusé de l'associer à [illegible] et le fit enfermer avec ses enfants [illegible] dans [illegible] la mourir de faim. V. UGOLIN.

UBATÉ [illegible] de la Colombie, départ. de Cundinamarca), [illegible] 7 255 hab.

UBATUBA, [illegible] sur le golfe du Brésil, Etat de São Paulo, [illegible] terra do Mar, [illegible] hab. Bon port.

UBAYE, [illegible] Basses-Alpes, prend naît à 21 kilom. [illegible] à 3 [illegible] 94 mètres, passe [illegible] Jausiers, Barcelonnette, Meolans, [illegible] Lauzanier, reçoit la Durance, rive gauche, après [illegible] kilom.

UBBERGEN [illegible] Pays-Bas, prov. de Gueldre], [illegible] hab.

UBEDA [illegible] Espagne, prov. de Jaen, entre le Guadalquivir [illegible] hab. Elevage de chevaux, [illegible] fruits; fabrication de cuirs, [illegible] poterie. Prise aux Maures par Ferdinand [illegible]

UBERABA [illegible] Brésil, Minas Geraes, 25.000 hab.

UBÉREUX, EUSE [illegible] lat. *uberosus*, adj. Méd. Qui [illegible]

UBERLINGEN, [illegible] Allemagne, gr. duché de Bade [illegible] Sée, 4 293 hab. Fonderie [illegible] ferrugineuse.

UBERTÉ [illegible] n. f. Fertilité, fécondité [illegible] UBERTÉ.

UBERTI [illegible] partisan [illegible] à Florence [illegible] au XIIIe s. [illegible] gouverna [illegible] en 1248, et fut [illegible] à [illegible] en 1258. Banni à [illegible] Manfred, [illegible] ses [illegible] Montaperti [illegible] 12[illegible] et rentra à Florence [illegible] plus [illegible] Dante [illegible] X, 32.)

UBERTI Fazio degli, poète [illegible] du XIVe siècle, [illegible] provençale. Il fut [illegible] Florence, où [illegible] naissance [illegible] la première [illegible] Pétrarque [illegible] Vaucluse [illegible] Son œuvre [illegible] est [illegible] *Dittamondo* (les deux mots [illegible] *dea mundi*), les [illegible] du monde, dans [illegible] empruntant à Dante le plan de *la Divine Comédie*, il se représente [illegible] par Virgile, le monde [illegible] pagnole, Solinus, [illegible] du Palatin, et en [illegible] différentes contrées avec leur histoire, le nom [illegible] souverains à cette époque et toutes les choses qui lui paraissent dignes de remarque. [illegible]

UBI BENE, IBI PATRIA *La patrie est où l'on est bien*, devise de ceux chez qui les jouissances matérielles l'emportent sur le sentiment patriotique. Aucun écrivain latin ne semble avoir exprimé cet aphorisme en ces termes formels. Mais Cicéron (*Tusc.* V, 37) nous a conservé ce [illegible] de Pacuvius :

Patria est ubicumque est bene.

La patrie est partout où l'on est bien, qui traduit exactement un vers d'Aristophane (*Plutus* 1151).

UBIDRUGAL n. m. Alchim. Dissolution parfaite de toutes les autres qui constituent l'œuvre.

UBIENS (en lat. *Ubii*, peuple de l'ancienne Germanie, [illegible] habitait primitivement la rive orientale du Rhin et fut transporté par Auguste sur la rive occidentale de ce fleuve, dans la Germanie IIe. Capit. *Ubiorum oppidum* ou *Colonia Agrippina* Cologne).

UBIQUISME (*ku-isme*) n. m. Doctrine des ubiquistes.

UBIQUISTE (*ku-iste'* — de *ubiquité*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte luthérienne qui enseignait que le corps de Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie, non par l'effet de la transsubstantiation, mais parce qu'il est présent partout. — On dit aussi UBIQUITAIRE.

— Scolast. Docteur universel, qui n'était attaché à aucune faculté particulière.

— Fam. Personne ou être personnifié qui paraît être dans plusieurs lieux à la fois :

Je donne à l'intérêt le titre d'*ubiquiste*.
PANARD.

UBIQUITAIRE (*ku-i-ter'*) n. m. Théol. Syn. de UBIQUISTE.

UBIQUITÉ (*ku-i* — du lat. *ubique*, partout) n. f. Le fait d'être présent partout à la fois.

— ENCYCL. Spinoza affirme en Dieu une immensité substantielle. Cela ne signifie point que, pour lui, Dieu ait longueur, largeur et profondeur et qu'il se terminerait par une figure ; il n'est point telle ou telle étendue divisible et mobile, mais l'étendue en soi, l'immobile et indivisible immensité. Newton et Clarke font de l'espace infini un attribut nécessaire de Dieu, une sorte de *sensorium* où il perçoit les objets de la nature. A l'opposé de ces conceptions sont celles du spiritualisme proprement dit. Bossuet exprime ainsi l'ubiquité : « Dieu n'est en aucun lieu, non plus qu'il n'est en aucun temps ; car il n'a aucun rapport aux lieux et aux temps qui ne sont que des bornes. »

UBI SOLITUDINEM FACIUNT, PACEM APPELLANT, mots latins qui signifient : « Où ils ont fait un désert, ils disent qu'ils ont donné la paix. » Cette phrase célèbre est mise par Tacite dans la bouche du Galgacus, héros calédonien : « Ni l'Orient, ni l'Occident ne les ont rassasiés [les Romains] ; seuls, de tous les mortels, ils poursuivent d'une égale ardeur et les richesses et la misère : enlever, égorger, piller, c'est, dans leur faux langage, gouverner, et *où ils ont fait un désert, ils disent qu'ils ont donné la paix.* » Ce passage de la harangue de Galgacus sert à flétrir énergiquement les conquérants qui colorent leurs ravages d'un spécieux prétexte de civilisation, ou qui se vantent d'avoir pacifié des contrées qu'ils ont simplement dépeuplées.

UBIUM n. m. Bot. Syn. de ROXBURGHIE.

UBRIQUE (lat. *Ogurris*), bourg d'Espagne (prov. de Malaga), 7.000 hab. Fabrication de lainages grossiers.

UCALÉGON. Myth. gr. Troyen, dont il est question dans l'*Iliade* et au second livre de l'*Enéide*. Sa maison était voisine du palais d'Anchise ; elle fut brûlée lors de la prise de Troie. V. JAM PROXIMUS.

UCAYALI, grande rivière de l'Amérique du Sud, en Pérou, puissant affluent de l'Amazone, qui réunit une foule de torrents abondants, nés du versant est de la Cordillère. Ces torrents s'unissent en deux puissants cours d'eau : l'Apurimac, plus bas Tambo, et l'Urubamba ou Quillibamba. L'Ucayali, formé par leur jonction, serpente indolemment dans les forêts solitaires ; il gagne par 98 mètres le Marañon ou haut Amazone. Cours 2.000 kilom. environ.

UCCELLO ou **UCELLO** Paolo di Dono, dit), ciseleur et peintre florentin, né et mort à Florence (1396 ou 1397-1475). D'abord élève de Lor. Ghiberti, et son collaborateur aux portes du Baptistère, il étudia ensuite la peinture et poussa surtout très loin la science de la perspective. On a conservé de lui, à Florence, deux fresques au « cloître vert » de Sainte-Marie-Nouvelle (*le Déluge* et *l'Histoire de Noé*) ; le portrait équestre de *John Hawkwood*, à la cathédrale, et une peinture sur bois aux Offices (*Combat de cavalerie*). Le Louvre possède de lui cinq morceaux.

UCCIANI, comm. de la Corse, arrond. et à 20 kilom. d'Ajaccio, près du Gravone ; 1.151 hab.

UCCLE, ville de Belgique (prov. de Brabant), à 5 kilom. d'Ixelles ; 17.775 hab. Ch. de f. de Bruxelles à Nivelles. Blanchiment et impression de toiles, brasseries, distilleries. L'église Saint-Pierre, reconstruite au XIXe siècle, avait été, dit-on, consacrée par le pape Léon III en 804, en présence de Charlemagne.

UCEL, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 25 kilom. de Privas, sur l'Ardèche ; 1 031 hab. Moulinages de soie, ateliers de constructions mécaniques. Vins.

UCÉTIEN, ENNE *u-si-in, ièn'*. Se dit d'un étage géologique établi par Em. Dumas pour certaines formations crétacées du midi de la France.

n. m. : L'UCÉTIEN.

UCHARD (Mario), romancier et auteur dramatique, né et mort à Paris (1824-1893). Il étudia d'abord la gravure, puis la musique, et entra au Conservatoire. En 1846, il devint agent de change et s'occupa d'affaires de bourse pendant douze ans, consacrant ses loisirs à la philosophie et à la philologie. Il épousa, en 1854, Mlle Madeleine Brohan, de la Comédie-Française ; mais cette union ne fut pas heureuse. Uchard se consacra à la littérature dramatique : *la Chasse au roman* (1857), sa meilleure pièce, qui le mit en vue ; *l'Hôtel du quai* (1858) ; *Seconde Jeunesse* (1859) ; *la Charge* (1864) ; *Tamara* (1869). En fait de romans, on lui doit : *Rapin* (1861) ; *le Mariage de Gertrude* (1862) ; *J'épouse ma marraine* (1863) ; *la Comtesse Dione* (1864) ; *la Dernière Passion* (1865) ; *Jean de Chazol* (1868) ; *le Mariage de Gilberte* (1876) ; *le Partisan* (1875) ; *Mon oncle Barbassou* (1877) ; *Un drôle de Jean* (1878) ; *Inès Parker* (1880) ; *la Retraite de Lerne* (1881) ; *Mademoiselle Blaisot* (1884) ; *Jocelyn Berthier* (1886) ; *Antoinette ma cousine* (1894) ; etc. On doit encore à Uchard une bouffonnerie, *la Postérité d'un bourgmestre* (1864).

UCHATIUS (François, baron DE), général et technologue autrichien, né à Theresienfeld en 1811, mort à Vienne en 1881. Entré dans l'armée en 1829, lieutenant en 1843, il prit part aux campagnes d'Italie et de Hongrie (1848-1849), fut promu général-major en 1874 et lieutenant feld-maréchal en 1879. Dès 1850, il avait perfectionné les procédés de fusion de l'acier ou plutôt de l'alliage du bronze et de l'acier. Ses études aboutirent à la composition d'un métal portant son nom, que le gouvernement autrichien adopta pour sa nouvelle artillerie. Le général Uchatius est aussi l'inventeur des projectiles creux, d'un appareil pour l'essai de la poudre, etc.

UCHAUD, comm. du Gard, arrond. et à 12 kilom. de Nîmes, au pied des Garrigues, dans la fertile plaine du Vistre ; 1.071 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles. Carrières.

UCHIKAKÉ n. f. Longue robe de soie que portaient jadis, au Japon, les femmes nobles et les jeunes filles de toute condition, à l'occasion du mariage. Aujourd'hui, elle n'est plus en usage que dans les maisons de prostitution.)

UCHIMONO (littéralem. *chose forgée*) n. f. Dénomination japonaise de la hallebarde portée jadis par les soldats qui escortaient un daïmio. (La lame était couverte d'un fourreau de bois laqué, lequel était souvent enveloppé lui-même d'un sac de soie).

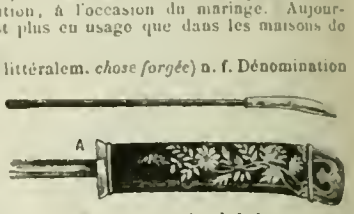

Uchimono : a, gaine de la lame.

UCHIWA n. m. Désignation japonaise de l'éventail de bambou et de papier qui passe généralement en Europe pour un écran. (Autrefois, les chefs d'armée en avaient un comme bâton de commandement.)


Uchiwa.

UCHIZY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Mâcon, sur la Saône ; 1.023 hab. (*Chizerots, ottes.*) Ch. de f. P.-L.-M. Bons vignobles ; fromageries.

UCHRONIE (*kro-nî* — du gr. *ou*, non, et *khronos*, temps) n. f. Utopie appliquée à l'histoire ; l'histoire refaite logiquement telle qu'elle aurait pu être.

UCKENDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]) ; 16.121 hab. Houille.

UCKERMUNDE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin]), sur l'*Uecker*, près de son embouchure dans le Kleines Haff ; 6.020 hab. Briqueteries. Fours à chaux.

UCKEWALLISTE (*ouk'-list'*) n. m. Membre d'une secte fondée au XVIIe siècle par le Frison Uckewalle, qui enseignait que, depuis la naissance de Jésus jusqu'à la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, sorte d'interrègne entre l'ancienne et la nouvelle loi, les hommes n'avaient pas été responsables de leurs actes devant Dieu.

UCRIA, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]) ; 3.600 hab.

UCUPACHA, nom que, d'après Garcilasso de La Vega, les habitants de la Floride donnaient à l'enfer. Dans leur langue, il signifiait *bas monde*.

UDALL (Nicholas), érudit et auteur dramatique anglais, né dans le Hampshire en 1505 ou 1506, mort vers 1564. Il devint directeur de l'école d'Eton, puis de l'école de Westminster. On a de lui : *Floures for Latin Spekynge* (1533, recueil de morceaux choisis de Térence avec la traduction anglaise, plusieurs comédies et une tragédie, *De Popadu*, et des traductions de différents ouvrages d'Erasme. Mais son vrai titre de gloire est d'avoir écrit la première comédie en vers anglais, *Ralph Roister Doister*, sur le modèle de celles de Térence et de Plaute, et dont le héros est une sorte de *Miles gloriosus*.

UDBINA, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Lika-Krbava]) ; 8.080 hab. Ch.-l. de district.

UDDEVALLA, ville de Suède (prov. de Gothembourg), sur un fjord du Skagerrak ; 7.600 hab.

UDDINGSTON, bourg d'Ecosse (comté de Lanark), à quelque distance de Clyde ; 5.000 hab. Commerce de céréales et de bestiaux, fabrication d'instruments agricoles.

UDEN, bourg des Pays-Bas (Brabant septentrional), en une plaine immense ; 6.000 hab.

UDINE (anc. *Utinum*), ville d'Italie (Vénétie), ch.-l. de la prov. du même nom, près du Torre, affluent de l'Isonzo ; 32.020 hab. Industrie du fer, de la soie, du coton, des meubles, etc. Vieux château sur la colline du Castello. Palais municipal ; palais archiépiscopal.

Udine n'apparaît dans l'histoire qu'au Xe siècle. Au XIIIe, elle devient métropole du Frioul ; en 1445, elle passa sous la domination de la république de Venise, dont elle a, depuis, suivi les destinées.

UDINE (PROVINCE D'), division administrative du royaume d'Italie, limitée au Nord par l'Austro-Hongrie (Carniole), à l'Est par la province autrichienne du littoral, à l'Ouest par les provinces italiennes de Belluno et de Trévise. Superf. 6.581 kilom. carr. ; popul. 441.000 hab. Ch.-l. *Udine*. Sol montagneux au nord et à l'est, mais présentant de belles et fertiles plaines au sud et à l'ouest. La plupart des eaux vont au Tagliamento. Belles forêts. Agriculture prospère : blé, seigle, riz, lin, etc. Quelques gisements exploités de fer et de cuivre ; carrières ; apiculture ; mais l'industrie est encore assez peu développée.

UDINE (Giovanni RICAMATONE, dit **Jean d'**), peintre italien, élève de Giorgione, puis de Raphaël, né en 1489, mort à Rome en 1561. Il peignit d'abord des grotesques ; puis, appelé à Rome par Raphaël, il fut employé par le maître à ses peintures du Vatican, parcourut l'Italie et acquit la réputation du plus habile peintre de son époque pour les ornements, les petites figures, les attributs, les objets de nature morte. C'est par milliers qu'il a inventé les motifs dont il a soutenu et encadré les travaux de

Raphael au Vatican. On connaît aussi de lui deux tableaux qui se trouvent à Venise : *la Présentation de Jésus au temple* et *la Dispute avec les docteurs*.

UDOMÈTRE n. m. Physiq. Syn. de PLUVIOMÈTRE.

UDONELLE n. f. Genre de vers trématodes, type de la famille des udonellidés, comptant de nombreuses espèces répandues dans les mers d'Europe. Les udonelles ressemblent à de minuscules sangsues avec une grosse ventouse postérieure, et deux ventouses près de la bouche. Elles vivent fixées sur les caliges, crustacés parasites de divers poissons.

UDONELLIDÉS n. m. pl. Famille de vers trématodes polystomiens, renfermant les genres *udonelle*, *échinelle* et *pléronelle*. — *Un* UDONELLIDÉ.

UDOR, une des neuf filles d'Ægir, dieu de l'Océan, dans la mythologie scandinave.

UDORE n. m. Genre d'hydrocharidées, comprenant des herbes qui croissent dans les eaux douces de l'Amérique boréale et de l'Amérique centrale.

UDOSADÉNITE du gr. *udos*, eau, et *adén*, glande) n. f. Pathol. Inflammation des glandes sudorales.

UDOSOLITHE (du gr. *udos*, eau, et *lithos*, pierre) n. f. Concrétion de la sueur.

UDOTÉE n. f. Bot. Genre d'algues, du groupe des coralines, qui croissent dans les mers tropicales.

UDRYA, ville de Russie (Pologne [gouv. de Suwalki, distr. de Kalwarya] ; 3.600 hab. Tanneries; commerce de céréales et de bestiaux.

UDVARD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Komorn], sur la Zsitva, affluent de la Neutra ; 4.174 hab.

UDVARHELY ou **SZEKELY-UDVARHELY**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [Transylvanie], ch.-l. du comitat d'Udvarhely, sur le Gross-Kokel, affluent du Maros, au pied occidental du Szarkako ; 4.110 hab. Manufacture de tabac. Industrie et commerce importants. Station balnéaire pittoresquement située dans la vallée de la rivière.

UDVARHELY (COMITAT DE), comitat d'Austro-Hongrie (Transylvanie), limité par les comitats de Maros-Torda, de Csik, de Haromszek, de Nagy-Kukullö et de Kis-Kukullö. Superf. 3.418 kilom. carr. ; pop. 111.000 hab. Ch.-l. *Szekely-Udvarhely*. Sol généralement montagneux, drainé, entre autres cours d'eau notables, par le Kukullö et l'Aluta. Peu d'agriculture, mais l'élevage est actif et prospère. L'industrie, en l'absence de gîtes métallifères notables, comprend surtout des tisseranderies, des fabriques de drap. La population est en grande partie magyare.

UDVARI, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bihar]) ; 3.715 hab.

UEBERWEG Friedrich), philosophe allemand, né à Leichlingen (Prusse-Rhénane) en 1826, mort à Kœnigsberg en 1871. Il suivit à Gœttingue les cours de philologie de K. F. Hermann, et reçut à Berlin l'enseignement philosophique de Boneke. Il professa à Elberfeld, puis à Bonn, enfin à Kœnigsberg. Attaché d'abord à l'empirisme de Boneke, il se rallia ensuite au réalisme idéaliste de Schleiermacher et de Trendelenburg. Son *Précis d'histoire de la philosophie* (1863-1866) est estimé, comme aussi son *Système de logique* (1857). Citons encore son mémoire *Sur l'authenticité et l'ordre de composition des écrits de Platon* (1861), et un ouvrage posthume, publié par Brasch : *Schiller historien et philosophe* (1884).

UECHTLAND, ancien nom d'un petit pays de la Suisse, qui s'étendait depuis les lacs situés au pied du Jura jusqu'à l'Aar, et qui fit partie, jusqu'au XIIe siècle, de la haute Bourgogne.

UECHTRITZ (Frédéric D'), poète allemand, né et mort à Gœrlitz (1800-1895). Son premier drame *Chrysostome* ainsi que ceux qui suivirent ne furent pas représentés ; mais sa tragédie : *Alexandre et Darius* (publiée avec une préface de Tieck, 1827), obtint un grand succès à Berlin et amena une vive polémique entre Tieck et les partisans de Hegel. On peut citer, parmi les œuvres d'Uechtritz : *Rosamonde* (1833 ; *les Babyloniens à Jérusalem*, poème dramatique (1836 ; *le Miroir d'honneur du peuple allemand et poésies diverses* (1842 ; *Eléazar* (1867), épisode de l'époque de la guerre juive au Ier siècle, etc.

UFENS, prince italien, allié du Turnus. Il fut tué par Gyas, et Énée fit vœu d'immoler ses quatre fils aux mânes de Pallas.

UFFITUFFE n. f. Alchim. Odour du mercure philosophal.

UGALDE Delphine BRAUCÉ, dame), cantatrice française, née à Paris en 1829. Mariée à un jeune musicien, Ugalde, mort en 1858, elle fut admise à l'Opéra-National, puis débuta au théâtre de l'Opéra-Comique en 1848, dans le *Domino noir*. Ses créations dans : *le Toréador*, *la Fée aux roses*, *le Songe d'une nuit d'été*, *la Dame de pique*, *le Tableau parlant*, *la Tonnelle*, *Galatée*, etc., achevèrent sa réputation. Elle passa successivement au Théâtre-Lyrique (1858, à l'Opéra Comique (1861), à la Porte-Saint-Martin (1865). Remariée à François Varcollier (1868), elle prit la direction des Bouffes-Parisiens. Après quelques démêlés avec Offenbach, elle remonta le répertoire de ce dernier, et joua Eurydice (*Orphée aux Enfers*). Elle reparut à la Porte Saint Martin dans *Cendrillon*, et entreprit ensuite de nombreuses tournées théâtrales en province et à l'étranger. En 1870, elle retourna à l'Opéra-Comique, où elle créa le rôle de Juana dans *Déa*. Douée d'une voix de soprano d'une remarquable souplesse, elle chantait et jouait avec infiniment de verve. On lui doit quelques compositions, notamment un opéra-comique : *la Halte au moulin*, qu'elle fit exécuter aux Bouffes Parisiens (1867). — Sa fille, MARIE VARCOLLIER, dite MARGUERITE **Ugalde**, née à Paris en 1862, débuta à l'Opéra-Comique, en 1880, dans *la Fille du régiment*, y fut très bien accueillie, et quitta ce théâtre deux ans après, pour se consacrer au genre de l'opérette. Elle appartint aux Nouveautés, aux Folies-Dramatiques, aux Bouffes Parisiens, aux Variétés, où elle se fit remarquer dans *le Jour et la Nuit*, *le Droit d'aînesse*, *l'Oiseau bleu*, *les Petits Mousquetaires*, *le Royaume des femmes*, *les 28 Jours de Clairette*, *Genfil Bernard*, etc.

UGENTO, ville d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce]), à 22 kilom. de Gallipoli ; 3.100 hab. Evêché.

UGERNUM ou **UGUERNUM**, ville ancienne de la Gaule Narbonnaise Ire, sur la route de Nîmes à Aix, le *Custrum Arelatense* de Grégoire de Tours.

UGGERI (Angelo), architecte et archéologue italien, né à Gerra, non loin de Bergame, en 1754, mort à Rome en 1817. Après s'être initié à l'architecture et à l'archéologie à Crémone et à Milan, il alla s'établir à Rome en 1789, et y devint le collaborateur de Bianconi et de Fea. A partir de 1800, il publia son œuvre capitale, *Gournate pittoresche degli edifizi antichi di Roma e dei contorni*. Parmi ses autres travaux, on peut citer encore : *Della basilica Ulpia* (1833). Le pape Léon XII lui avait confié, entre autres charges, celle de directeur des travaux de restauration des édifices romains, et, en particulier, de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs.

UGHELLI Ferdinando), historien italien, né à Florence en 1595, mort à Rome en 1670. Abbé du l'ordre de Cîteaux, il eut le premier l'idée de composer une histoire critique de l'épiscopat italien. Malgré des inégalités et des erreurs, l'ouvrage subsiste dans son ensemble et continue à rendre les plus grands services aux historiens. L'*Italia sacra* parut à Rome, de 1642 à 1648.

UGIJAR ou **UJIJAR**, ville d'Espagne (Grenade [prov. d'Almeria], près de l'Adra ; 3.000 hab. Mines de plomb.

UGLIANO, une des îles de l'archipel dalmate (comitat de Zara), à l'E. de l'île Eso, dont la sépare le canal de Mezzo. Étroite, elle s'allonge du N.-O. au S.-E. ; 3.000 hab.

UGNI (*ugh-ni* n. m. Variété de cépage blanc cultivé dans les Bouches-du-Rhône, en particulier à Cassis. Syn. AMIGNE, MACCABEO DES PYRÉNÉES-ORIENTALES, BOUSSAN DE NICE, TREBBIANO DE TOSCANE.) = *Ugni noir*, Syn. de ARAMON.

UGOCSA ou **UGOCS**, comitat d'Austro-Hongrie (Hongrie), borné par les comitats de Bereg, Marmaros et Szatmar ; 1.191 kilom. carr. ; 75.161 hab. Ch.-l. *Nagy-Szollos*. La moitié orientale du comitat est accidentée par des contreforts des Karpathes ; la moitié occidentale forme une plaine par endroits marécageuse. La Theiss et ses affluents traversent ce comitat. La région de l'Est, peu fertile, a de belles forêts, quelques mines d'or et de houille. L'Ouest a de bons terrains ; on y cultive les céréales et la vigne.

UGOLIN DELLA GHERARDESCA, un des tyrans les plus cruels qui aient ensanglanté l'Italie dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Il a été tellement poétisé par les vers immortels de Dante, qu'on a oublié ses crimes pour ne plus se souvenir que de ses malheurs. Après s'être emparé à Pise du pouvoir suprême, par trahison, avoir écrasé ses ennemis, dont il fit raser les maisons et dominé par la terreur, il fut à son tour victime d'une conspiration qui avait pour chef l'archevêque de Pise, Ruggiero Ubaldini. Ugolin finit par tomber au pouvoir de l'archevêque, qui le fit enfermer avec ses deux fils et ses deux petits-fils dans la tour de Gualandi, dont il jeta les clefs dans l'Arno, condamnant ainsi les prisonniers à mourir de faim. Ugolin succomba le dernier, après avoir essayé de se nourrir de ses enfants. Depuis, cette tour a été nommée la tour de la Faim.



Ugolin et ses enfants, d'après Carpeaux.

Dante a fait de la mort d'Ugolin et de ses fils un des épisodes les plus terribles de sa *Divine Comédie* (cant. XXXIII). Dans son voyage à travers l'enfer, le poète arrive à la troisième enceinte, où sont punis les traîtres, et montre Ugolin qui assouvit sa vengeance en dévorant à belles dents le crâne de Ruggiero.

Cet épisode a souvent inspiré les artistes. Nous citerons notamment le beau groupe en bronze de Carpeaux, *Ugolin et ses enfants* (1863, jardin des Tuileries).

UGOLINI (Vincenzo), compositeur italien et l'un des plus remarquables représentants de la grande école romaine, né à Pérouse dans la seconde moitié du XVIe siècle, mort à Rome en 1626. Il devint maître de chapelle à Sainte-Marie-Majeure de Rome (1603), à la cathédrale de Bénévent (1609), à Saint-Louis-des-Français à Rome (1615), et enfin à Saint-Pierre du Vatican (1620). Ugolini a publié trois recueils de madrigaux à six et huit voix, quatre recueils de motets à une, deux, trois et quatre voix, deux recueils de psaumes à huit voix, deux recueils de messes et motets à huit et douze voix, enfin un recueil de psaumes et motets à douze voix.

UGYOPS n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgaridés, comptant quelques espèces répandues dans l'Asie tropicale. Les ugyops sont de taille médiocre, larges, avec la tête triangulaire ; leurs élytres et leurs ailes sont transparents, leur livrée rougeâtre. L'espèce type est *l'ugyops Percheronii*, d'Inde Chine

UHDE (Frédéric-Charles DE), peintre allemand, né à Wolkenburg (Saxe) en 1848. S'étant rendu à Paris vers 1875, il y fut élève de Munkacsy. Il exposait successivement au Salon : *la Chanteuse* (1880), les *Chiens savants* (1881) ; *les Couturières* (1882) ; *le Joueur d'orgue*, souvenir de Hollande (1883) ; *A la campagne* (1884) ; « *Laissez venir à moi les petits enfants* » (1885) ; *la Sainte Cène* (1887) ; *la Nuit sainte*, *triptyque* (1889). Ces trois derniers tableaux, peints à Munich, où l'artiste s'était fixé dès 1882, présentaient les sujets sacrés en des milieux modernes, à la façon poétique et naturaliste de Rembrandt ; ils eurent un très vif succès. A l'Exposition universelle de 1889, Uhde était représenté par trois toiles : *la Nuit de Saint-Joseph*, *la Procession surprise par la pluie* et *la Petite Emilie*, qui achevèrent de le mettre hors de pair. Il figurait aussi à l'Exposition universelle de 1900, dans la section allemande, avec la *Naissance du Christ* et le *Portrait-groupe de ses enfants*.

UHLAN (*u* asp.) ou **HULAN** (*u* asp.) (du turc. *oghlan*) n. m. Nom de certains corps de troupes, dans plusieurs armées européennes.

— ENCYCL. Les *uhlans* ont commencé de paraître en Europe vers la fin du XVIIe siècle, sous la forme de bandes d'origine tartare, et dont les membres se désignaient entre eux par ce nom turc de *oghlan*, employé dans le sens de compagnon ou camarade. Établis d'abord en Pologne et Lithuanie, ils ne tardèrent pas à prendre un costume composite, où le chapska polonais remplaça le turban, tandis qu'ils conservaient leur culotte à la turque, leur arme essentielle étant d'ailleurs la lance ; d'où leur introduction, comme corps de mercenaires, dans diverses armées et tout d'abord dans celles de Pologne, puis de Prusse et d'Autriche. Le maréchal de Saxe en organisa même, en 1734, un régiment qui fit partie de l'armée française. Finalement, il n'est resté des uhlans que leur nom, encore employé pour qualifier les régiments de lanciers, dans les armées prussiennes, autrichiennes et russes.



Uhlan allemand

UHLAND Jean-Louis), poète allemand, né et mort à Tubingue (1787-1862). Tout en faisant ses études de droit, il avait montré de bonne heure un goût très vif pour la littérature et l'érudition et publié ses premiers vers dès 1801. Il séjourna quelque temps à Paris, puis en 1813, il alla s'établir à Stutigart et y resta jusqu'en 1830. Tout d'abord comme magistrat, puis comme député à la Diète wurtembergeoise. De 1830 à 1833, il fut professeur à l'université de Tubingue, puis démissionna pour aller représenter le Wurtemberg à la Diète de la Confédération germanique. Il résigna son mandat en 1839, mais siégea au parlement de Francfort en 1848-1849 et y représenta, comme il avait déjà fait à la Diète de son pays, les idées libérales. Dans le *Landtag* wurtembergeois, Uhland, caractère inflexible et rude, fut l'âme de la résistance aux velléités autocratiques du souverain. Au point de vue littéraire, Uhland est le représentant le plus éminent de l'*école souabe*. Comme poète lyrique, il a chanté dans une forme très châtiée les sujets les plus divers. Tantôt il célèbre les beaux paysages du pays souabe, tantôt il chante le patriotisme allemand et exprime son aversion pour la domination napoléonienne, tantôt encore il met en vers les revendications du parti libéral wurtembergeois. Comme tous les poètes lyriques, il a chanté l'amour et le printemps et a su si bien donner à ses poésies le ton du *lied* populaire, que beaucoup d'entre elles ont été adoptées par le peuple. Ses œuvres épiques (*Fortunat et ses fils* et dramatiques *Louis de Bavière*; *Ernest de Souabe* sont médiocres. Ses ouvrages d'érudition ont été réunis sous le titre de : *Schriften zur Geschichte der Dichtung und Sage* (1865-1873).



Uhland

UHLENHORST, bourg d'Allemagne (territoire de Hambourg), sur l'Alster, affluent de l'Elbe ; 11.165 h. Machines.

UHNOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Zolkiew], sur la Solokija, affluent du Boug ; 4.675 hab.

UHRICH Jean-Jacques-Alexis), général français, né à Phalsbourg en 1802, mort à Paris en 1886. Fils d'un chef de bataillon du génie, il sortit de Saint-Cyr en 1822, devint capitaine en 1831 et fit alors campagne en Algérie. Général de brigade en 1852, il conduisit en Crimée la brigade expéditionnaire de la garde impériale (1854), y forma le régiment des zouaves de la garde, et y devint général de division en 1855. Il commanda en Italie en 1859, et fut placé en 1867 dans le cadre de réserve. Au début de la guerre de 1870 (19 juillet), il fut appelé, sur sa demande, au commandement de la 6e division militaire à Strasbourg. Investi le 10 août, avec une garnison insuffisante comme nombre, des fortifications négligées, il lutta cependant trente-huit jours, malgré un terrible bombardement, dirigea plusieurs sorties pour repousser les travaux de l'assiégeant, rejeta toutes les propositions de capituler, et n'entra en pourparlers avec l'ennemi qu'au moment où les travaux d'approche, menés avec vigueur, allaient permettre aux Allemands du général Werder de donner l'assaut à la place. Strasbourg capitula le 28 septembre 1870. Le général Uhrich fut accueilli avec éloges par le gouvernement de la Défense nationale ; mais en 1871 son rôle, à Strasbourg, fut l'objet de vives critiques. Le conseil d'enquête sur les capitulations lui infligea même un blâme, peut-être trop sévère, étant donné les conditions où il avait dû exercer son commandement, pour ne pas avoir défendu Strasbourg jusqu'à complet épuisement de ses forces.

UHRICHSVILLE, bourg des Etats-Unis (Etat d'Ohio [comté de Tuscarawas], sur le Stilwater Creek (bassin



Uintah [illegible]

Uintahenium [illegible]

Uist [illegible]

Uithuizen [illegible]

Uitlanders [illegible] le Transvaal.

[illegible] nouveau et entrant [illegible] noms géographiques.

Ujejski [illegible] né à Bereczany, [illegible], mort en 1897. Il se [illegible] à Paris et [illegible] par l'amour de la [illegible] et [illegible] déplore les [illegible] Parmi [illegible] *Les Plaintes de Jérémie* [illegible] et sa réputation [illegible] *Fleurs* [illegible] *Mélodies* [illegible] *Les Chants* [illegible] transcrivant les plus célèbres [illegible] *Lettres de Lamartine* [illegible] etc.

Ujfalu, [illegible] bourg d'Austro-Hongrie, [illegible] **Gyergyö-Ujfalu** Transylvanie, [illegible] le Maros, [illegible] affluent [illegible] par la Theiss [illegible] **Reva-Ujfalu** Hongrie, [illegible] à quelque distance du Temes, [illegible] commerce de bestiaux, [illegible]

Ujfalvy de Mezö-Kövesd Charles-Eugène [illegible] en, né à Vienne en 1842, [illegible] Après avoir servi, de 1861 à 1865, [illegible] armée autrichienne, il compléta [illegible] en Allemagne puis enseigna en [illegible] depuis 1873, à l'École des [illegible] Il fut chargé à plusieurs reprises, par [illegible] français, de fructueuses missions scientifiques [illegible] en Asie centrale, dans les Indes, le Kafiristan [illegible] Ses principaux ouvrages écrits en [illegible] différents travaux de linguistique et [illegible] Arménie 1876, la série de volumes [illegible] *Anthropologie d'un voyage en Russie*, en [illegible] 1878-1882; *L'Art des cuivres* [illegible] *Petit Thibet* 1883, *le Berceau* [illegible] 1887; *les Aryens* [illegible] 1896; etc. — Sa [illegible] **d'Ujfalvy-Bourbon**, née à Chartres en [illegible] *Paris à Samarkand*, *le Feghanah*, [illegible] *Impressions de voyage* [illegible] *Voyage d'une Parisienne dans l'Himalaya*.

Uj-Ferhertó, [illegible] bourg d'Austro-Hongrie (comitat de [illegible]

Ujhély [illegible] Szilagy-Ujhely, et Vag-Ujhely.

Ujijar ou **Ugijar** [illegible] Espagne, chef-lieu de district, [illegible] Grenade, près du *rio de Ujijar*, [illegible] Aux environs [illegible] gisements de [illegible] tant [illegible] hab.

Ujjayani, [illegible] des sept cités [illegible] Vikramaditya et capitale [illegible] Oudjein actuelle.

Ujlak ou **Ilok**, [illegible] Austro-Hongrie, [illegible] Syrmie, [illegible] Danube, [illegible] hab.

Ujvar [illegible] Austro-Hongrie, [illegible] comitat de [illegible] à la source de la [illegible]

Ujvar ou **Balmaz-Ujvaros**, [illegible]

Uj-Verbasz [illegible] Hongrie, [illegible] Francs, [illegible]

Ujvidek [illegible]

Ukase [illegible] Russie [illegible] gouvernements [illegible] Russes [illegible]

Ukiah [illegible]

Ukko, [illegible]

Ukraine (russe *Oukraïna*, [illegible] à-dire « la Région [illegible] nom, embrassant les gouvernements de Kiev, de Tchernigov et de Poltava. Il est arrosé par le Dniepr, grossi [illegible] Pripet, [illegible] dans l'Ukraine ses fameux rapides. L'Ukraine fut le lieu où se forma à partir du XVIe siècle, la célèbre nation des Cosaques

Ukranien [illegible] (russe *Oukraïnets*, [illegible] de née dans [illegible] pays. *Les* Ukraniens.

— Qui [illegible] ce pays ou à ses habitants. [illegible] Ukraniens.

Ulanow, [illegible] Autro-Hongrie (Galicie, cercle de [illegible] Sokal, [illegible] Vistule, 3.430 hab.

Ulbach [illegible], littérateur français, né à Troyes [illegible] mort à Paris en 1889. Envoyé à Paris pour [illegible] ses études, il se livra à la littérature. Un recueil [illegible] publia sous le titre de *Gloriana* (1860), [illegible] Il collabora ensuite à divers journaux [illegible] et politiques et devint, en 1865, directeur de la [illegible] de Paris. Un article dans lequel il accusa Edmond [illegible] de plagiat, à propos de son roman de *Tolla* (1855), [illegible] dans une polémique [illegible] avec le jeune [illegible] Lors de la fondation [illegible] temps par Neffzer [illegible] Ulbach fut chargé de faire dans ce journal le feuilleton dramatique. En 1866, il entra au *Figaro*. En août [illegible] commença, sous son [illegible] de Pierrefeu, la publication d'un pamphlet [illegible] *la Cloche*, dans lequel il continua la guerre faite à l'Empire. Il combattit la Commune, dut quitter Paris, et eut des démêlés avec la justice militaire. Il devint en 1876 bibliothécaire à l'Arsenal. Citons de lui : *Mlle Mac Nicol* (1860); *Lettres d'une femme honnête* (1873), sous le nom de Madeleine; *le Secret d'Aurélie* (1873); *la Nuit de mai* (1874); *Aventures de trois grandes dames de la cour de Vienne* (1878); *Mme Gosselin* (1878); *Voyage autour de mon clocher* (1861); *Mémoires d'un inconnu* (1864); *le Parrain de Cendrillon* (1865); *la Chauve-Souris* (1867); *le Roman de la bourgeoisie* (1868); *la Maison de la rue de l'Échaude* (1874); *les Cinq doigts de Bivouk* (1875); *les Mémoires d'un saumon* (1876); *les Buveurs de poison*; *la Fée verte*; *Noble* (1879); *l'Enfant de la morte* (1879); *le Crime de Martial* (1880); *Réparation* (1880); *le Tapis vert* (1880, imité de Jokai, ainsi que *le Mariage de Pouchkine* (1881); *la Pécheresse* (1881); *la Confession d'un abbé* (1882); *le Martyr du devoir* (1882); *Quinze ans de bagne* (1882); *Nos contemporains*, notices biographiques (1883); *les Inutiles du mariage* (1885); *l'Espion des écoles* (1885); *l'Almanach de Victor Hugo* (1885); *Autour de l'Amour* (1885); *Misères et grandeurs littéraires* (1885); *Espagne et Portugal* (1886); *l'Amour moderne* (1886); *la Vie de Victor Hugo* (1886); *la Maîtresse du général* (1887); *les Bonnes Femmes* (1887); *la Cascades* (1888); *le Parrain de Cendrillon* (1888).



Ulbach.

Ulcératif, ive du lat. *ulcus, eris*, ulcère] adj. Méd. Qui produit l'ulcération.

Ulcération *si-on* — rad. *ulcératif* n. f. Formation d'un ulcère, ulcère lui-même : *L'*ulcération *se produit à la suite d'un travail intérieur.*

— Art. vétér. *Ulcération ombilicale*, Ulcère de l'ombilic chez les animaux nouveau-nés.

— Encycl. V. ulcère.

Ulcère du lat. *ulcus, eris*, qui représente le grec *elkos* n. m. Méd. Solution de continuité, avec perte de substance, ordinairement déterminée ou entretenue par une cause interne ou un vice local : *Les bords, les lèvres d'un* ulcère. — *Ulcère syriaque*, Nom donné par Arétée à l'angine diphtéritique des modernes. — *Ulcère annamite*, *Ulcère de Cochinchine*, Mal dont le début est caractérisé par un gonflement circonscrit et par des taches rouges qui causent de la cuisson ou de la démangeaison, et au milieu desquelles se forme un point dur d'environ 0m,02 de diamètre. — *Ulcère de la Nouvelle-Calédonie*, Ulcère qui s'étend superficiellement sans creuser, et en soulevant peu à peu l'épiderme. — *Ulcère contagieux de Mozambique*, Maladie désignée improprement, à l'île de la Réunion, sous le nom de *pian*. — Arbor. Plaie des arbres : *L'*ulcère *prend quelquefois le nom de* chancre.

— Syn. Ulcère, plaie. La *plaie* est déterminée par une cause étrangère, extérieure, accidentelle; l'*ulcère* provient d'une cause inhérente à l'économie.

— Encycl. Méd. Le défaut de cicatrisation des *ulcères* [illegible] soit d'une cause générale, soit d'une cause locale. Comme causes générales on signale le diabète, le scorbut, la syphilis, les maladies fébriles, etc. Comme causes locales, la principale est le défaut de la circulation sanguine, puis le défaut de soins, la malpropreté, l'abus des pansements, etc. Le type des ulcères est l'*ulcère variqueux*, qui se rencontre fréquemment chez les porteurs de varices. Le traitement consiste à combattre la maladie générale [illegible] à exciter la vitalité des tissus voisins de l'ulcère. On fait des scarifications profondes, on applique [illegible] topiques, puis on fait une compression légère et l'on [illegible] garder une immobilité absolue. Il est bon parfois de [illegible] les croûtes épidermiques. Souvent les ulcères [illegible] hémorragies fréquentes.

— Arbor. Les *ulcères* des végétaux sont des lésions qui [illegible] une blessure accidentelle intéressant la [illegible] vive, ce qui provoque une plaie dans laquelle des [illegible] ou des champignons prennent naissance, puis [illegible] gagnant de proche en proche les parties [illegible] Pour éviter les ulcères, il est bon de [illegible] les écorchures accidentelles avec du goudron [illegible] Quand l'ulcère est apparu, il faut [illegible] la partie malade et gratter jusqu'à [illegible] on lave alors au moyen d'une solution [illegible] de fer, pour la recouvrir ensuite [illegible] plastique.

Ulcérer [illegible] — Changer *é* en *è* devant une syllabe [illegible] : *Je me ulcère*; excepté au fut. de l'ind. [illegible] *Je me ulcérai*, *Tu t'ulcérerais*) v. a. Produire [illegible] sur l'ulcère *un organe*.

— Fig. Produire une profonde blessure morale : *L'ingratitude ulcère les cœurs aimants.*

S'ulcérer, v. pr. Se changer en ulcère : *Plaie qui commence à s'*ulcérer.

— Fig. Concevoir une douleur profonde et durable.

Ulcéreux *reû*, **euse** adj. Chir. Qui est de la nature de l'ulcère : *Pénie* ulcéreuse. || Qui est couvert d'ulcères : *Membrane* ulcéreux.

— Fig. Prédisposé à s'ulcérer, à s'aigrir.

Ulcéroïde de *ulcère*, et du gr. *eidos*, apparence] adj. Pathol. Qui ressemble à un ulcère.

Ulcéro-membraneux, euse adj. Pathol. Syn. de couenneux ou pseudo-membraneux.

Ulea, fleuve du nord-ouest de la Russie (Finlande), qui sort du lac homonyme, s'abîme dans le golfe de Botnie, rive nord-est, à Uleaborg, par le rapide de Merikoski. Cours 220 kilom.



Uléma.

Uléaborg (en finnois *Oulou*), ville de Finlande, ch.-l. du gouvernement du même nom, à l'embouchure de l'*Uléa*, dans le golfe de Botnie; 16.000 hab. Nombreuses tanneries, fabriques de chaussures. Port assez fréquenté. — Le *gouvernement d'Uleaborg*, dans la partie nord de la Finlande, a 165.500 kilom. carr. et 283.500 hab.

Uléma plur. de l'arabe *alim*, savant] n. m. Nom des docteurs de la loi et théologiens musulmans.

— Encycl. Le corps des *ulémas* est inviolable dans les États du sultan et jouit d'une grande influence sur les décisions du Divan. En Occident, le mot *oulema* a été pris pour un singulier, et désigne un des membres de cette caste.

Ulérythème (du gr. *oulé*, cicatrice, et *erythéma*, rougeur] n. m. Sorte de dermatose, caractérisée par l'érythème, avec atrophie superficielle de la peau. (Le type de l'ulérythème est le lupus érythémateux.)

Ulespiegle Til. V. Eulenspiegel.

Ulex n. m. Bot. Syn. de ajonc.

Ulexine n. f. Chim. Syn. de cytisine.

Ulexite (*lèk'*) n. f. Borate hydraté naturel de chaux et de soude, utilisé au Pérou pour la fabrication du borax.

Ulfila ou **Wulfila**, évêque des Wisigoths, né vers 311, mort à Constantinople en 383. Sa famille, chrétienne et fixée en Cappadoce, fut enlevée par les Goths du Danube lors d'une expédition guerrière entreprise par ceux-ci en Asie (267). Il paraît certain qu'il fut consacré évêque par Eusèbe de Nicomédie avant 341 et fut le premier évêque des Goths au N. du Danube. Des querelles intestines le forcèrent à passer avec sa communauté en Mésie, où l'empereur Constance assigna aux émigrants des terres aux environs de Nicopolis. Ulfila y propagea l'arianisme. Après avoir exercé les fonctions épiscopales pendant une quarantaine d'années, il mourut à l'âge de soixante-dix ans, vraisemblablement en 383, à Constantinople, où Théodose l'avait convoqué à un synode.

Fort instruit il prêchait, dit-on, dans les langues grecque, latine et gothique), Ulfila conçut et exécuta en partie le dessein de donner à son peuple d'adoption une traduction de la Bible. Pour cela, il créa l'alphabet gothique livresque, en modifiant et complétant l'ancien alphabet runique. Ulfila a traduit le Nouveau Testament. Cette traduction est conservée surtout dans le *Codex argenteus*, parchemin pourpre avec lettres d'argent (d'où son nom) et en partie d'or, et qui est maintenant le joyau de la bibliothèque universitaire d'Upsal. Peut-être a-t-il traduit aussi l'Ancien Testament, sauf les *Livres des Rois*; mais les fragments de l'Ancien Testament gothique parvenus jusqu'à nous ne semblent pas être de lui.

Ulfilan, ane adj. Hist. Qui appartient, qui a rapport à Ulfila, évêque des Wisigoths.

Uliginaire adj. Syn. de uligineux, euse.

Uligineux (*ji-neû*), **euse** du lat. *uligo, inis*, humidité] adj. Hist. nat. Qui croît ou vit dans les lieux humides. On dit aussi uliginaire. || *Terrains uligineux*, Terrains d'une extrême humidité.

Ulite (du gr. *oulon*, gencive] n. f. Méd. Inflammation de la membrane muqueuse des gencives. V. gingivite.

Ulius (*uss* — du gr. *oulios*, salubre) adj. m. Mythol. gr. Épithète donnée à Apollon, dieu de la médecine.

Ull (*ïsl. Ullr*, dieu scandinave, fils de Sif, femme de Thor, et issu d'un premier mariage de cette déesse. Il excelle au tir de l'arbalète et à la course aux patins. Ses habitudes guerrières le faisaient invoquer dans les combats singuliers. Sa demeure s'appelait Ydalir.

Ullensaker, bourg de la Norvège, prov. de Christiania; 7.000 hab.

Ullensvang, bourg de la Norvège (prov. de Bergen), sur un long rentrant du Hardangerfjord; 6.000 hab.

Ullersdorf, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Silésie), sur la Bielo, sous-affluent de l'Oder par la Neisse, 3.100 hab. Filatures.

Ulleswater ou **Ullswater**, lac de l'Angleterre septentrionale, comté de Cumberland; 16 kilom. carr. environ; profondeur considérable. Rives boisées et pittoresques. Il a pour émissaire vers la mer l'Eamont, sous-affluent du Solway-Firth, par l'Eden.

Ulliade n. f. Variété de cépage rouge du midi de la France. Syn. boudalès, cinsaut, espagnin, gillade, mortebille noire, milhaud du Pradel, pancrille noire, prunella, etc.

Ullmannite (*ma-nit'*) n. f. Sulfure naturel de nickel et d'antimoine.

Ulloa (don Alfonso de), historien espagnol du XVIe s., mort vers 1580. Après avoir servi sous Ferdinand de Gonzague, il se fixa à Venise, où Philippe II et Maximilien II lui confièrent à plusieurs reprises des missions importantes. Il vécut entouré des plus célèbres lettrés de l'époque. Il traduisit un grand nombre d'ouvrages espagnols en italien, notamment : *la Vie de Christophe Colomb*, par don Diego Colon, son fils. Il publia les *Poésies* espagnoles de Boscao (1553), et les *Nouvelles* de Bandello (1566). On lui

dont aussi d'importants ouvrages historiques : *Vita dell' imperatore Carlo V* (1560-1566-1575 et 1606) ; *Vita del gran capitano Ferrante Gonzaga* (1563) ; *Vita di Ferdinando imperatore* (1565) ; *Storia dell' impresa di Tripoli de Barbaria* (1566-1569) ; *Comentarios de la guerra de Flandes* (1568) ; *Storia di Europa d'all anno 1564 al 1566* (1570).

Ulloa (don Antonio de), marin et savant espagnol, né à Séville en 1716, mort en 1795. Il fut désigné en 1735 avec don Jorge Juan pour accompagner au Pérou les astronomes français Godin, Bouguer et La Condamine, chargés d'une mission scientifique, au cours de laquelle il défendit, en 1740, Guayaquil contre les Anglais. A son retour d'Amérique, il fut pris par un corsaire anglais, mais reçut le meilleur accueil de la Société royale de Londres, qui l'admit parmi ses membres. Chef d'escadre en 1766, il fut envoyé par Charles III pour prendre possession de la Louisiane, cédée à l'Espagne par la France. En 1779, il fut envoyé en croisière aux Açores pour y surprendre un convoi anglais ; mais, distrait par ses recherches scientifiques, il oublia de décacheter la dépêche qui lui annonçait l'ennemi et revint sans l'avoir trouvé. Acquitté par le conseil de guerre, il ne reçut plus de commandement ; mais sa grande reputation scientifique lui conserva la faveur du roi. On a de lui : *Relation du voyage fait en Amérique pour mesurer quelques degrés du méridien* (1748, trad. franç. de Mauvillon, 1752) ; *Notices américaines, entretiens physico-historiques sur l'Amérique méridionale et sur l'est de l'Amérique septentrionale* (1772).

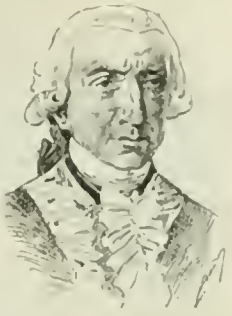

Antonio de Ulloa.

Ulloa (Girolamo), général d'artillerie italien, né à Naples en 1810, mort après 1880. Capitaine en 1835, il était déjà connu par ses remarquables travaux d'artillerie quand éclata la révolution de 1848. Aide de camp de Pepo dans son commandement du corps d'armée napolitain, il entra avec lui à Venise le 13 juin 1848 et gagna les grades de lieutenant-colonel, colonel et général de brigade. Quand le corps d'armée napolitain fut rappelé, il resta à Venise comme commandant en second de la place et contribua brillamment à la défense. Membre du Parlement de Naples (1848), puis de celui de Venise (1849), Ulloa, très connu pour ses idées libérales, dut s'exiler à Paris jusqu'en 1859. Il organisa alors le corps des chasseurs des Apennins et commanda les troupes de Toscane. Depuis 1860, il vécut dans la retraite. Ulloa a publié beaucoup de travaux sur des questions de technique et d'histoire militaires. Son livre sur *l'Histoire de la guerre de l'independance italienne de 1848-1849* (1859) est un ouvrage capital pour cette période. — Il avait deux frères : le marquis Pietro **Ulloa** et le général Antonio **Ulloa**, qui fut le dernier ministre de la guerre de François II.



Ulluco : *a*, fleur ; *b*, tubercules.

ulluco ou **ulluque** (*kou*') n. m. Genre de chénopodiées dont l'espèce type est l'*ullaque tubéreux*, très cultivée en Bolivie et au Pérou, pour l'usage culinaire de ses petits tubercules. La plante est herbacée, demi-rustique, à tiges anguleuses, charnues, pourvue de rhizomes rampants, qui émettent des tubercules arrondis, lisses, jaune vif. Elle se propage comme la pomme de terre et demande une terre légère. En Europe, où on l'avait proposée comme succédané de la pomme de terre, elle a été essayée sans grand succès.)

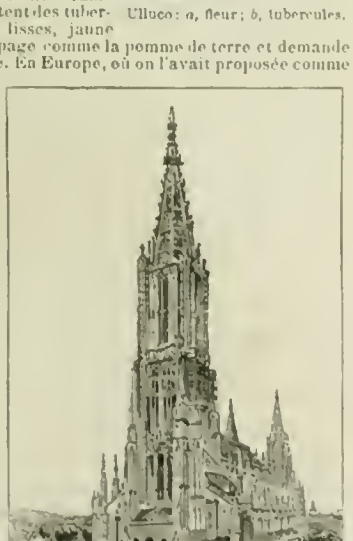

Cathédrale d'Ulm.

Ulm, ville d'Allemagne (Wurtemberg), ch.-l. du cercle du Danube et ch.-l. de district, sur le Danube ; 43.000 h. Manufacture de tabac, fabriques de draps, de toiles, de machines agricoles et à coudre, papeteries, brasseries, fabrique de meubles. Cultures maraîchères. Commerce du bois. Ulm, place forte considérable, est reliée à *Neu-Ulm*, sur la rive opposée du Danube, par deux ponts de pierre. La ville conserve son cachet moyen âge, rues tortueuses et étroites, maisons élevées. Quelques beaux édifices ; la cathédrale, une des plus vastes de l'Allemagne, commencée en 1377, est un chef-d'œuvre d'architecture gothique. L'hôtel de ville (XVIe s.) possède une belle façade ornée de fresques.

— *Histoire*. Au XVe siècle, Ulm comptait 20 [illegible] hab. et commandait à un vaste territoire. La ville adopta la Réforme en 1530, passa à la Bavière en 1803 et en 1810 au Wurtemberg. Le 20 octobre 1805, capitulation du général Mack devant l'armée française (V. pl. has.). Les fortifications, détruites à cette époque, ont été relevées de 1841 à 1859.

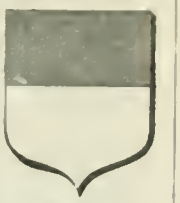

Armes d'Ulm

Ulm (Capitulation d'). L'Autriche, ayant résolu en 1805 de rompre la paix de Lunéville et de recommencer, d'accord avec la Russie et avec l'appui secret de la Prusse, la guerre contre la France, avait porté son armée, sous les ordres du général Mack, sur le Danube, pour interdire aux Français débouchant de la Forêt-Noire l'accès de la Bavière. Mack s'appuya à la place forte d'Ulm, au confluent de l'Iller et du Danube. Il tenait la ligne Ulm, Memmingen, bordant l'Iller, et observait les mouvements des Français dans les défilés de la Forêt-Noire. Mais, tandis qu'abusé par des feintes, Mack demeurait immobile derrière l'Iller, Napoléon portait en hâte son armée du camp de Boulogne en Allemagne, et, dès le début d'octobre 1805, six de ses corps d'armée venaient s'interposer entre les armées autrichienne et russe, tournant la position de Mack et s'apprêtant à le couper de Vienne. L'avant-garde de Mack fut refoulée, ses troupes battues à Wertingen et à Gunzbourg, Ulm menacé. Mack fit front en arrière, mais, contenu dans ses mouvements par le combat d'Haslach où la seule division Dupont tint tête à son armée, il décida avec l'archiduc Ferdinand de se concentrer autour d'Ulm. Renfermé dans ses lignes, il ne lui restait d'issue qu'en perçant les masses françaises qui accouraient pour le cerner. Mais il préféra attendre l'attaque ou des secours. L'archiduc Ferdinand refusa de se soumettre à ce plan, et il partit de nuit avec la cavalerie, gagnant la Bohême. Mack s'obstina. Le 15 octobre, Ney couronnait les hauteurs du Michelsberg, qui dominent Ulm ; Lannes s'emparait du Frauenberg et les colonnes françaises entourèrent la ville, dont elles faillirent s'emparer de haute lutte. Le 16 octobre, Mack, sommé de se rendre, apprenait avec stupeur qu'il était entouré de toute l'armée française. Craignant une tromperie, il consentit à capituler, si, le 25 octobre, les Russes ou l'archiduc Charles n'étaient venus le délivrer. On lui accorda cette semaine de répit pendant laquelle il resta bloqué, épuisant ses provisions. Mais, dès le 20 octobre, reconnaissant son impuissance, Mack accorda la reddition d'Ulm, que Ney occupa aussitôt, tandis que la Grande Armée se dirigeait sur Vienne.

Ulm (Neu-), bourg d'Allemagne (Bavière, cercle de Souabe), sur le Danube, en face d'Ulm ; 7.745 hab. Ch.-l. de district. Passementerie.

Ulma, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie méridionale [comitat de Temes] ; 3.365 hab.

ulmacé, ée (du lat. *ulmus*, orme) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'orme. || On dit aussi **ulmé, ée**. — n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *orme*. — *Une* **ulmacée**.

— Encycl. Les *ulmacées* sont des arbres sans latex, à feuilles simples, dentées, parfois asymétriques, qui croissent dans l'hémisphère boréal. Les fleurs, hermaphrodites ou polygames, ont un périanthe formé de quatre ou cinq pièces, un androcée variable et un ovaire typiquement formé de deux carpelles antéro-postérieurs, un seul de ces carpelles se développant et contenant un ovule anatrope ou campylotrope.

On divise les ulmacées en deux tribus : 1° les *ulmées* et les *celtidées*.

ulmaire (*mèr*') n. f. Bot. Genre de rosacées spirées. — Encycl. L'*ulmaire palustre* ou *reine-des-prés* est une herbe de 0^m^,25 à 1 mètre de haut, à feuilles composées imparipennées, dont les folioles dentées sont très inégales et la foliole terminale trilobée. Les fleurs pentamères forment des corymbes terminaux. Cette plante, très répandue en Europe, croît dans les lieux humides ; elle constitue un bel ornement des prés, mais n'est pas mangée par les bestiaux. L'ulmaire figure dans la médecine homéopathique et a été vantée contre l'hydropisie, les maladies inflammatoires, les fièvres, la toux ; elle fournit par ses tiges une teinture jaune assez solide.



Ulmaire : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur ; *c*, fruit.

Ulmann (Benjamin), peintre français, né à Blotzheim en 1829, mort à Paris en 1884. Élève de Drolling et de Picot, il suivit les cours de l'École des beaux-arts et remporta le grand prix de Rome en 1859. Il avait déjà exposé *Dante aux enfers* (1855), *Junius Brutus* (1859). Il envoya de Rome *Sylla chez Marius*, puis exposa *Patrocle chez Amphidamas* (musée du Mans), *Sapho et Daphni* (1863), *une Défaite* (1861), *Vita del Pianto* (1867), le *2 Août 1870* ; les *Souvenirs de Nuremberg* (1872) ; le *Remords de Caïn* (1875), le *Libérateur du territoire à la séance du mont Aimé* (musée de Versailles), son œuvre la plus connue. Il a exécuté de nombreux portraits et des travaux décoratifs pour le Palais de Justice et le Conseil d'État.

ulmarié, ée adj. Bot. Qui ressemble à l'ulmaire. — n. f. pl. Chez quelques botanistes, Tribu de rosacées, ayant pour type le genre *ulmaire*. — *Une* **ulmariée**.

ulmarine n. f. Chim. Syn. de **spiréine**.

ulmarique (*rik*) adj. Chim. || *Acide ulmarique*, Syn. de **ulmarine ou spiréine**.

Ulmarra, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), à 100 kilom. de Sydney, sur la Clarence ; 2.000 hab. Centre d'un riche district producteur de céréales.

ulmate n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ulmique avec une base.

ulmé, ée adj. V. **ulmacé, ée**.

ulmeau (*mo*) n. m. Lat. [illegible] *ulmus*, orme. n. m. Orme commun.

ulmine n. f. Chim. Syn. de **acide ulmique**.

ulmique adj. *Acide ulmique*, Se dit d'un acide qui prend naissance dans la décomposition des matières animales et végétales et qui contribue à la formation de l'humus.

ulmus (*mus*) n. m. Nom scientifique du genre orme.

ulna (*na*) lat. [illegible] *pour* désigner le plus gros des deux os du bras n. f. Anat. Syn. peu usité de **cubitus**.

ulnaire (*nè-re*) lat. *ulnaris* ; de *ulna*, coude adj. Anat. Qui a rapport à l'ulna ou cubital.

ulome n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comptant une cinquantaine d'espèces répandues sur le globe. Oblongs, ternes, noirs, bruns ou roux, luisants, de taille médiocre, les ulomes vivent sous le bois pourri, l'*ulma culinaris* se trouve en France sous les vieilles souches de pins, les hêtres, etc.

ulorragie (*lo-ra-ji*) [illegible] du gr. [illegible], gencive, et *rêgnumi*, je rompt n. f. Pathol. Hémorragie des gencives. Peu usité.

ulorragique (*lo-ra-jik*) adj. Qui a rapport à l'ulorragie.

ulotric ou **ulotriche** n. m. Genre de algues, type de la famille des *ulotricacées*, formées d'un thalle filamenteux et doux et dont les diverses espèces peuvent produire à leur intérieur des zoospores ou des éléments sexués qui sortent par un trou de la membrane cellulaire.

ulotricacées ou **ulotrichacées** (*ka-sé*) n. f. pl. Famille d'algues vertes, dont le thalle est constitué par un filament rarement rameux. Les algues se rencontrent un peu partout, sur le sol humide, sur les murs et dans les eaux douces. — *Une* **ulotricacée** ou **ulotrichacée**.

ulotrique (*ou-lo-trik* ; *trik* [illegible] gr. *oulos*, crépu, et *thrix*, *trikhos*, cheveu) adj. Anthropol. Qui a les cheveux crépus. — Hist. nat. Qui a les appendices [illegible] crépus.

ulphilan, ane adj. Hist. Syn. de **wulfilan, ane**.

ulpien, enne (*pi-in, è-ne*) adj. Antiq. rom. Qui appartient à la famille Ulpia et particulièrement à l'empereur Trajan, de qui il était [illegible] cette famille. Se dit des [illegible] élevés aux frais de l'empereur Trajan.

Ulpien (Domitius Ulpianus), jurisconsulte romain, né à Tyr en 170, mort à Rome en 228. Assesseur de Papinien dans la préfecture du prétoire, préfet du prétoire sous Héliogabale, il fut destitué par ce prince. Sous Alexandre Sévère, il fut *præfectus annonæ*, et tuteur du jeune empereur. Ayant contribué à la chute de deux préfets du prétoire qui s'appuyaient sur les prétoriens, il obtint de nouveau la préfecture du prétoire et prit une part importante dans le gouvernement, mais, haï des prétoriens, il fut massacré par eux. Ulpien est au nombre des cinq jurisconsultes aux écrits desquels la loi des citations (V. citation) donna une autorité particulière. Son ouvrage le plus connu, le *Liber singularis regularum*, est un abrégé de droit romain, qui fut écrit sous Caracalla. Il a écrit des *Institutiones*, dont on possède quelques fragments.

Ulpius Marcellus, jurisconsulte. V. Marcellus.

Ulric, duc de Wurtemberg, né en 1487, mort en 1550, fils du comte Henri et neveu du duc Eberhard II. Ce dernier ayant été chassé par la noblesse en 1498, Ulric lui succéda à peine âgé de onze ans. Élevé à Sabine de Bavière, nièce de Maximilien Ier, Ulric fut déclaré majeur à l'âge de quinze ans. Une guerre heureuse contre le Palatinat lui valut une augmentation de territoire (1504). Mais Ulric était prodigue et il écrasa son peuple d'impôts provoquant un soulèvement des paysans, connu sous le nom d'*insurrection du pauvre Conrad*. Par le traité de Tubingue, le duc dut accorder aux révoltés des franchises extraordinaires. En 1515, pendant une partie de chasse, Ulric tua de sa propre main son ami, le chevalier Hans de Hutten, parce qu'il le soupçonnait d'entretenir des relations illicites avec la duchesse Sabine. Celle-ci s'enfuit chez son frère, le duc de Bavière, et la noblesse prit les armes et le chassa de son duché ; celui-ci fut vendu à Charles-Quint en 1520, qui le donna à son frère Ferdinand d'Autriche. Ulric, réfugié dans son comté de Montbéliard, fit une tentative vaine, en 1525, pour reconquérir ses États. Il passa au protestantisme, gagna l'appui du roi de France et les princes protestants allemands. En 1534, le landgrave Philippe de Hesse le ramena dans le Wurtemberg, que Ferdinand lui rétrocéda par le traité de Cadan. Ulric assura le triomphe du protestantisme dans son pays, entra dans la ligue protestante de Smalkalde, et, en 1546, prit part à la guerre de la ligue contre Charles-Quint. Vaincu, il dut payer une indemnité et accepter l'Intérim d'Augsbourg. Il mourut en 1550, laissant la couronne ducale à son fils Christophe.

Ulric de Hutten. Biogr. V. Hutten.

Ulric de Lichtenstein, poète allemand du XIIIe s., connu par deux œuvres : le *Service des dames* et le *Livre des dames*. Dans le premier de ces ouvrages, Lichtenstein, qui était un chevalier, raconte les folies qu'il fit pour conformer son existence à celle des héros des poèmes courtois, se déguisant en dame Vénus, se faisant pratiquer une opération à la lèvre, couper un doigt, etc., pour plaire à sa dame. Comme poète, Lichtenstein a de la grâce et de la facilité.

Ulrici Hermann, philosophe et esthéticien allemand, né à Pförten (Lusace-Inférieure) en 1806, mort à Halle en 1884. Il étudia le droit à Halle et à Berlin et entra d'abord dans la magistrature. Il fut ensuite privatdocent à Berlin (1833) et professeur de philosophie à Halle. Ulrici appartient à l'école théiste avec Wirth, Carrière, etc., dont l'organe, la « Revue de philosophie et de critique », le compta depuis sa fondation parmi ses collaborateurs. Comme littérateur et critique, Ulrici s'est surtout appliqué à l'étude de Shakspeare. Nous citerons parmi ses principaux ouvrages : *Histoire de la poésie grecque* (1835) ; *le Principe fondamental de la philosophie* (1845-1846) ; *Foi et science* (1858) ; *Dieu et la Nature* (1875) ; *le Corps et l'Ame* (1874) ; *Principes de la philosophie pratique* (1873) ; *Contribution à l'histoire de l'art comme esthétique appliquée* (1876). Les résultats de ses études sur Shakspeare ont paru dans ces deux ouvrages : *l'Art dramatique de Shakspeare* (1868) ; *Histoire de Shakspeare et de sa pièce* (1876).

Ulrik, bourg de la Norvège, prév. de Bergen, distr. de Sondre-Bergenhuus, sur l'Oskarfjord ; 3.900 hab., dispersés en un grand nombre de hameaux. Scieries mécaniques, commerce de bois. Élevage.

ULRIQUE-ÉLÉONORE [illegible] roi de [illegible] Charles IX



Ulrique-Eléonore.

ULRIQUE-ELÉONORE, [illegible] épousa [illegible] mariage [illegible] Hesse, toutefois, se rapporta [illegible] Riksdag et, Ulrique-Eléonore [illegible] savoir, fut proclamée reine en 1720.

ULRSTEN [illegible] Norvège, près de Drontheim [illegible] sur le Littoral de [illegible] hab. Pêcheurs, [illegible] aux



Ulster.

ULRUM, [illegible] Pays-Bas, prov. et [illegible] dans une plaine [illegible] Elevage, [illegible]

ULSTER [illegible] — nom d'une prov. d'Irlande [illegible] par les ans l'hiver, en [illegible] chambre

ULSTER [illegible] des quatre [illegible] Irlande, [illegible] au Nord-Ouest, entre l'Atlantique au N. et à O., le [illegible] au S. O., le [illegible] au S., la mer d'Irlande à l'E. Région [illegible] avec larges vallées, nombreux [illegible] grands lacs, jadis rattachée à l'Ecosse (chaussée des Géants), pays [illegible] Superf. 22 142 kilom. carr.; [illegible] hab.

ULSTER [illegible] des Etats-Unis (New-York), [illegible] sur le fleuve Hudson; 183 000 hab. Ch. l. *Kingston*.

ULTEN, comm. d'Autriche-Hongrie (Tyrol, distr. de Méran), sur la Falschauer affluent de l'Adige; 3.505 hab.

ULTÉRIEUR, EURE (du lat. *ulterior*, compar. de *ulter*) adj. Qui est au delà. *Tous nos penchants vicieux réclament un ultérieur développement* (TH. BARANTE, Aubert.)

— Encycl. Qui est au delà, par opposition à Citerieur : *La Gaule* ULTÉRIEURE *est plus près de la Sicile que la Gaule citérieure.*

ULTÉRIEUREMENT (rad. *ultérieur*) adv. Après, plus tard. *Nous apprendrons ce qui arrivera* ULTÉRIEUREMENT.

ULTIÈME adj. Syn. de ULTIME.

ULTIMA FORSAN (*Ut dernière, peut-être*), inscription [illegible] souvent sur des cadrans d'église : *Tu regardes* [illegible] ULTIMA FORSAN.

ULTIMA RATIO (mots lat., signif. *la dernière raison*), [illegible] de l'inscription *ultima ratio regum* [illegible] que Louis XIV avait fait graver [illegible] lorsque, lors que toutes les raisons [illegible] traités, etc., sont demeurées vaines, [illegible] armes est le seul argument qui reste aux rois. [illegible] déjà écrit : *ultima ratio regis* ou *regum*. [illegible] mots latins ou français qui varient [illegible] substantifs : *ultima ratio papæ*, des peuples. *Les larmes* [illegible] TIMA RATIO *des femmes.*

ULTIMA-STERNA [illegible] — du lat. *ultimus*, dernier, et [illegible] Sternum, dernière pièce du sternum.

ULTIMATE [illegible] lat. *ultimus*, dernier) n. f. Nom donné par [illegible] aux derniers [illegible] composant les atomes.

ULTIMATUM [illegible] du lat. *ultimus*, dernier, superlat. [illegible] avoir [illegible] dernière proposition [illegible] avance fait à une autre, [illegible] on accepte la [illegible] ULTIMATUM. *Signifier* [illegible] — Fig. [illegible] tif. *L'*ULTIMATUM

ULTIME [illegible] Dernier, final. [illegible] qui fait pré-

ULTIMO [illegible] adv. Dernier [illegible]

ULTIMUM-MORIENS [illegible] lat. *ultimus*, le [illegible] dernier [illegible] Se [illegible] jamais [illegible] le [illegible] rarement [illegible] alors [illegible] rares [illegible] sont [illegible]

ULTOR [illegible] lat. signif. vengeur, adj. et nom. Epithète de Jupiter et de Mars.

ULTRA, préfixe [illegible] au latin, [illegible] veut dire *au delà*. Ce préfixe peut servir à former, avec un très [illegible] nombre de [illegible] de parties, une multitude [illegible] de mots composés, dont [illegible] donnerons que ceux qui sont consacrés par l'usage général.

— n. m. Fam. Personne exaltée, exagérée dans ses opinions. *Tous les régimes, pour leur malheur ou pour leur châtiment, ont leurs* ULTRAS. E. de Gir. — Spécialem. sous la Restauration, par abréviation de *ultra-royaliste*, Partisan intransigeant de l'ancien régime, adversaire de la Charte.

— Adjectiv. Qui a des opinions royalistes exaltées. *Le parti* ULTRA *[illegible] dans le pouvoir en 1820.* (Ste Beuve.)

ULTRA-CHIMIQUE adj. Se dit des rayons situés au-delà des rayons chimiques du spectre solaire.

ULTRAISME (*ïs-me*) — rad. *ultra* n. m. Royalisme outré, exalté. On a dit aussi ULTRACISME.

ULTRA-LIBÉRAL, ALE, AUX adj. Qui pousse le libéralisme à l'excès, à ses dernières limites : *Le parti* ULTRA-LIBÉRAL. *Des opinions* ULTRA-LIBÉRALES.

— n. m. Celui qui a des opinions ultra-libérales : *Les* ULTRA-LIBÉRAUX.

ULTRA-LIBÉRALISME n. m. Opinion des ultra-libéraux.

ULTRA-LYRIQUE adj. Qui est lyrique à l'excès.

ULTRAMARINE n. f. Minér. Syn. de OUTREMER.

ULTRAMONDAIN, AINE (*in, ène*) adj. Qui est au delà des mondes ou de notre monde : *Les espaces* ULTRAMONDAINS.

ULTRAMONTAIN, AINE (*in, ène*) — du préf. *ultra*, et du lat. *mons, montis*, montagne) adj. Qui est situé, qui habite, qui est en usage au delà des monts et particulièrement au delà des Alpes, par rapport à la France : *Pays* ULTRAMONTAINS. || Se dit des doctrines théologiques particulières ou favorables à la cour de Rome, par opposition aux opinions gallicanes, et de ceux qui professent ces doctrines : *Principes* ULTRAMONTAINS.

— Substantiv. Personne qui habite au delà des monts. || Personne qui a des opinions ultramontaines.

ULTRAMONTANISER v. a. Fam. Donner le caractère, les opinions des ultramontains.

ULTRAMONTANISME (*nism'*) n. m. Théol. Opinions, système des ultramontains en France.

— Encycl. Hist. relig. On a donné le nom d'*ultramontanisme*, en France, à un ensemble de doctrines favorables à la primauté de l'Eglise romaine et opposées aux préjugés gallicans touchant à l'infaillibilité pontificale, la supériorité du concile œcuménique, le droit divin et l'inviolabilité des rois, etc. V. GALLICANISME. Au cours du XIXe siècle les théories ultramontaines furent ardemment discutées en France. Parmi leurs défenseurs figurèrent Joseph de Maistre, dom Guéranger, le cardinal Pie, Louis Veuillot, etc., et aussi Lamennais au commencement de sa vie d'écrivain. Depuis la définition du concile du Vatican, touchant l'infaillibilité pontificale, et la soumission de la quasi-universalité du monde catholique aux décisions du concile, le terme d « ultramontanisme » n'indique plus, dans la langue courante, qu'une tendance à soutenir avec une certaine exagération les prérogatives et l'intervention directe du magistère et de la souveraineté des papes, au détriment de toute autorité religieuse autre que celle de Rome, et l'établissement, dans l'intérieur de l'église, d'une centralisation que beaucoup d'esprits sages jugent excessive.

ULTRA-PETITA (*pé* — mots lat., signif. *au delà de ce qui a été demandé*) n. m. Dr. Fait, par un jugement, de prononcer sur choses non demandées, ou bien d'accorder à une partie plus qu'elle n'a réclamé.

— Encycl. Il y aura *ultra-petita*, par exemple : 1° lorsque, ayant simplement réclamé l'usufruit d'une chose, le tribunal, au lieu de m'accorder l'usufruit, m'adjuge la propriété; 2° lorsque, ayant simplement demandé le remboursement d'un capital prêté, le tribunal m'accorde, en outre, les intérêts. Les jugements entachés du vice d'*ultra-petita* peuvent être rétractés par la voie de recours spéciale appelée « requête civile ».

ULTRA-RÉVOLUTIONNAIRE n. et adj. Se dit des révolutionnaires outrés, exagérés : *Camille Desmoulins, le premier, qualifia les hébertistes d'*ULTRA-RÉVOLUTIONNAIRES.

ULTRA-ROUGE adj. Physiq. Se dit des rayons lumineux qui, dans le spectre solaire, sont placés au delà du rouge, et qui sont à peine perceptibles.

ULTRA-ROYALISME n. m. Opinion des ultra-royalistes.

ULTRA-ROYALISTE adj. Qui est un partisan outré de la royauté, des principes monarchiques; qui appartient aux royalistes exaltés : *Des duchesses* ULTRA-ROYALISTES.

— Substantiv. Royaliste exalté : *Les* ULTRA-ROYALISTES.

ULTRA-TERRESTRE (du lat. *ultra*, au delà, et de *terre*) adj. Qui est au delà de la terre, en dehors de la terre.

ULTRA-VIOLET, ETTE adj. Se dit des rayons lumineux qui, dans le spectre solaire, sont placés au delà du violet : *Les rayons* ULTRA-VIOLETS *sont à peine perceptibles.*

ULTRA-ZODIACAL, ALE, AUX adj. Astron. Se dit des planètes dont l'orbite n'est pas comprise entièrement entre les plans qui limitent le zodiaque.

ULUA (*ou-a*), fleuve de l'Amérique centrale (Honduras), tributaire de la mer des Antilles. L'Ulua prend sa source à une distance relativement assez faible du Pacifique, sous le nom de Humaya, dans la sierra Lepaterique, coule, en direction générale, vers le nord, et reçoit dans la dernière partie de son cours un certain nombre de rivières importantes par lesquelles il draine à peu près toute la surface du Honduras : le Santiago, le rio Santa Barbara, enfin l'émissaire du lac de Taulebé. Accessible, à partir de sa jonction avec le Santiago, aux petits bateaux à vapeur, il traverse la basse plaine de Sula, reçoit le rio de Ticamaya, et se jette dans le golfe de Honduras après un cours de 340 kilom. environ.

ULTRICE (*trice* — du lat. *ultrix*, vengeresse) adj. Mythol. gr. Epithète donnée aux Furies : *Les déesses* ULTRICES.

ULUGH-BEG Mirza Mohammed Taragai, sultan timouride de la Transoxiane, né à Soltaniya en 1394, assassiné à Samarkand en 1449. Fils de Shah-Rokh Mirza, fils de Tamerlan, il fut nommé de bonne heure gouverneur de la Transoxiane, s'embellit, y attira [illegible] des meilleurs astronomes de son époque et [illegible] Salah-el Din-Kazizadeh-Roumi de refondre les tables astronomiques qui, sous le titre de *Zidj-Ilkhoni*, avaient été composées à Maragha par Nasir-ed-Din-Tousi. Sous [illegible], une édition postérieure fut éditée par l'astronome [illegible] d'Ulugh-beg; Alikoushdji; les deux éditions des tables d'Ulugh-beg marquent un progrès considérable sur celles de ses devanciers. Ulugh-beg monta sur le trône en 1446, après la mort de son père, mais il eut durant tout son règne à lutter contre les coalitions de ses neveux. Ala-ed Daulèh et Aboul-Kasem-Baber. Son fils Abd-el-Latif se révolta contre lui en 1448, le battit à Samarkand et le fit mettre à mort.

ULULATION (*ul-ion* — rad. *ululer*) n. f. Cri des oiseaux de nuit : *Les* ULULATIONS *des hiboux, des chouettes.*

ULULER (du lat. *ululare*, hurler) v. n. Crier, en parlant des oiseaux de nuit. || Crier en gémissant comme les oiseaux de nuit.

ULULINÉ, ÉE (du lat. *ulula*, chouette) adj. Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la chouette ou hulotte.

— n. f. pl. Tribu de la famille des strigidées, ayant pour type le genre *chouette* (autref. *ulula*) ou *hulotte*. — *Une* ULULINÉE.

ULUN ou **OULOUN-KHATOUN,** mère de Gengis-Khan. Elle était la fille d'un chef mongol, qui la donna en mariage à Yisokai Behadour. A la mort de Yisoukai, Ulun sut maintenir dans l'obéissance les tribus gouvernées par son mari et assurer le pouvoir à son fils, qui n'avait alors que treize ans. Quand Gengis-Khan eut atteint l'âge de gouverner par lui-même, Ulun se remaria avec un général nommé Buzrue.

ULVACÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre ulve. || On dit aussi ULVAIRE, et ULVÉ, ÉE.

— n. f. pl. Famille d'algues vertes, constituées par un thalle en forme de lame et n'ayant souvent qu'une seule épaisseur de cellules, quelquefois deux. — *Une* ULVACÉE.

— Encycl. Les *ulvacées* se rencontrent partout dans les eaux douces ou marines, dans les endroits humides, à terre, au pied des murs, sur les troncs d'arbres. Elles se multiplient à l'aide de zoospores ovoïdes, mobiles, possédant quatre cils vibratiles, et se reproduisent par l'union deux à deux de deux corpuscules semblables aux zoospores, mais plus petits et ne présentant que deux cils vibratiles.



Ulve : 1. Latissima; 2. Linza.

ULVE n. f. Bot. Genre d'algues, type de la famille des *ulvacées*, dont le thalle est une lame formée de deux épaisseurs de cellules.

— Encycl. Le thalle des *ulves* ne présente pas, comme beaucoup d'autres, une partie centrale comparée à une tige et des expansions latérales comparables à des feuilles, mais ses bords sont souvent irrégulièrement lobés, frisés; par exemple dans l'*ulve laitue* qui est quelquefois mangée soit cuite, soit crue, en salade. Les Russes donnent aux ulves le nom de *beurre aquatique* parce qu'elles sont gélatineuses, grasses et onctueuses. Les ulves ne se rencontrent que dans la mer ou les eaux saumâtres.

ULVERSTONE, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), à l'embouchure de la Leuven, près de la baie de Morecambe; 9.948 hab. Minerais de fer. Filatures.

ULVERSTONE, ville maritime de l'Océanie anglaise (Tasmanie [comté de Devon]), sur l'estuaire du fleuve Leven. Grandes scieries pour le débitage des bois charriés de la montagne par le Leven; pêcheries de hareng et saumon et grandes fabriques de conserves; 7.000 hab.

ULYSSE, en grec **Odusseus.** Myth. gr. Héros grec, roi légendaire d'Ithaque. Il était fils de Laërte et d'Anticlée; une autre tradition lui donnait Sisyphe pour père. Ulysse fut élevé à Ithaque. Dans une partie de chasse, il fut blessé au genou par un sanglier; de cet accident, il garda une cicatrice, qui plus tard le fit reconnaître de sa nourrice Euryclée. Il fut envoyé par son père chez les Messéniens, pour leur réclamer trois cents moutons, qu'ils avaient volés aux habitants d'Ithaque. Dans le palais d'Orsiloque, il rencontra Iphitos, qui lui donna en présent l'arc d'Eurytos. Il devint roi d'Ithaque, du vivant de son père, et il épousa Pénélope, dont il eut un fils, Télémaque. Il avait été l'un des prétendants d'Hélène. Mais, quand on parla d'entreprendre une expédition contre Troie, il chercha à se dérober, et joua la folie. Palamède éventa la ruse, en plaçant le petit Télémaque devant la charrue que poussait le soi-disant fou. Ulysse se décida enfin, et dès lors devint l'un des plus ardents promoteurs de l'expédition. Il se rendit à Troie avec Ménélas, pour sommer Priam de rendre Hélène. Il découvrit à Scyros le jeune Achille, caché sous des habits de femme à la cour de Lycomède. Puis il se rendit à Aulis avec douze navires, qui portaient les contingents d'Ithaque, de Zacynthe et des côtes d'Epire. Il se distingua pendant tout le siège de Troie. Il voulut combattre Hector, protégea Diomède blessé, tua Dolon, pénétra avec Diomède jusque dans Troie, enleva le Palladion, s'empara des chevaux de Rhésos, ramena de Lemnos Philoctète, triompha des deux Ajax dans les jeux funéraires en l'honneur de Patrocle, réconcilia Achille et Agamemnon, obtint les armes d'Achille, prit place dans le cheval de bois et contribua beaucoup à la prise de Troie. Après la victoire des Grecs, il voulut revenir à Ithaque. Mais il erra de rivage en rivage pendant dix ans, et eut mille aventures : chez les Lotophages et le Cyclope; dans l'île d'Aa, près de Circé; chez les Hyperboréens, au pays des morts; chez Eole; dans le détroit de Sicile, où il échappa à Charybde et Scylla, comme aux Sirènes; dans l'île de Trinacrie, où ses compagnons massacrèrent les bœufs d'Hélios, et périrent jusqu'au dernier; chez Calypso, qui le retint longtemps. Il fut ensuite jeté par la tempête dans l'île des Phéaciens, où Nausicaa et Alcinoos lui firent bon accueil. Enfin, il put débarquer à Ithaque. Déguisé en mendiant, il se présenta chez le porcher Eumée, se fit reconnaître de Télémaque, fut insulté par les prétendants, s'entretint avec Pénélope sans être connu d'elle, mais fut découvert par la servante Euryclée, qui lui garda le secret. Aidé de Télémaque et de deux serviteurs fidèles, il massacra tous les prétendants. Alors, il se fait reconnaître de Pénélope et de Laërte; il redevient roi d'Ithaque. Ici s'arrête le récit homérique. D'après la *Télégonie* d'Eugamoa de Cyrène, Ulysse entreprit plus tard un voyage en Thesprotide, et même y oublia Pénélope pour s'y remarier. De retour à Ithaque, il fut tué par Telegonos, un fils qu'il

avait eu de Circé, Telegonos aurait épousé Pénélope, et Telemaque aurait épousé Circé. Ulysse est l'un des plus célèbres héros du cycle de Troie; c'est le héros avisé, même rusé, habile, éloquent, plein de ressources, au courage prudent et sûr de lui. Il joue un grand rôle dans l'*Iliade*, et l'*Odyssée* est le récit de ses aventures. Poètes et artistes, jusqu'à l'époque romaine, n'ont cessé de s'inspirer de ses exploits et de ses aventures.

— Iconogr. *Ulysse rendant Chryséis à son père*, tableau de Claude Lorrain; au Louvre. Le vaisseau de l'ambassadeur des Grecs est entré dans le port de la ville, où Chrysès exerce à la fois le pouvoir royal et les fonctions de grand prêtre d'Apollon. Ce port, animé par le va-et-vient des embarcations, est entouré d'édifices magnifiques. Les figures sont de Filippo Lauri.



Reconnaissance d'Ulysse et de Télémaque, d'après L. Doucet.

Une autre toile de Claude, *Ulysse visitant la cour de Lycomède*, appartient au musée de l'Ermitage. Un tableau de Taillasson (Louvre) représente *Ulysse et Néoptolème enlevant à Philoctète les flèches d'Hercule*. *Ulysse dans l'île des Phéaciens* est le titre d'un tableau de Rubens (palais Pitti, à Florence). La même scène a été peinte par le Guide dans un tableau qui appartient au musée de Naples. Citons encore *Reconnaissance d'Ulysse et de Télémaque*, de Lucien Doucet (1880). Télémaque conduit par Minerve retrouve son père Ulysse dans la cabane du porcher Eumée et tombe dans ses bras. Ce tableau valut à son auteur le prix de Rome.

Uman ou **Ouman**, ville de Russie (gouv. de Kiev); 29.000 hab. Ch.-l. de district.

umbelle (*on-bèl'* — du lat. *umbella*, ombrelle) n. f. Blas. Boucher figuré sur un écu.

Umbertide, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), sur le Tibre; 12.200 hab. Elle a changé, en 1868, son nom de *Fratta* pour celui qu'elle porte actuellement.

umbilic n. m. et ses composés. V. ombilic et ses composés.

umble (*ombl'*) n. m. Nom vulgaire de l'ombre chevalier.

umbracule (*on* — du lat. *umbraculum*, parasol; dimin. de *umbra*, ombre) n. m. Bot. Sorte de disque qui couronne le pédicule de quelques plantes cryptogames.

umbraticole (*on* — du lat. *umbratus*, ombragé, et *colere*, habitor) adj. Hist. nat. Qui se plaît dans les lieux ombreux.

ombre (*onbr'*) n. m. Genre de poissons physostomes, type de la famille des *umbridés*, comptant deux espèces répandues sur l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *umbres* sont des poissons d'eau douce, oblongs, couverts d'écailles cycloïdes, à stries rayonnantes. Ils ont la ligne latérale indistincte; de taille médiocre, ils sont brunâtres, tachés de brun. L'*umbra Crameri*, propre aux eaux stagnantes d'Antricho, atteint 15 centimètres de long; l'*umbra limi* est propre aux États-Unis. L'*umbre de Clermont Ferrand* (thymallus vexillifer) est un poisson du groupe des saumons.

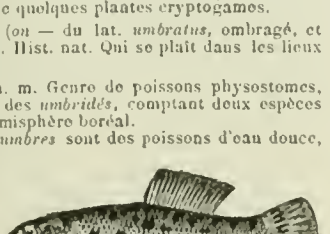

Umbre.

umbrellidés (*on-brèl'*) n. m. pl. Famille des mollusques gastéropodes opisthobranches, renfermant les genres *ombrelle* (umbrella) et *tylodine*. — *Un* umbrellidé.

umbridés (*on*) n. m. pl. Famille de poissons physostomes, renfermant le seul genre *umbre* ou *umbra*. — *Un* umbridé.

Uméa, ville de Suède, ch.-l. de la prov. de Vesterbotten, sur l'*Uméa*; 3.650 hab.

Uméa, fleuve de la Suède septentrionale, qui part des frontières de la Norvège, traverse plusieurs lacs, reçoit le Vindel à Vannas et tombe dans le golfe de Botnie par un estuaire en aval d'Uméa. Cours 476 kilom.

umeau (*mo*) n. m. Nom vulgaire de l'ormeau.

Umfroy ou **Humphroy**, comte de Pouille, mort en 1057. Il était le troisième fils de Tancrède de Hauteville. Les terres de Tancrède n'étant pas assez étendues pour doter ses douze fils, Umfroy se décida, avec ses deux frères aînés, Guillaume Bras de Fer et Drogon, à aller chercher fortune ailleurs, et tous les trois suivirent, vers 1031, le flot des émigrants qui se rendaient de Normandie dans la basse Italie. Leur courage et leur habileté les placèrent bientôt au premier rang parmi les Normands d'Italie. Avec Rainulfe d'Aversa, ils se mirent d'abord au service de Pandulfe IV de Capoue, puis se tournèrent contre lui pour défendre son neveu, Gramier IV. Le patrice Georges Maniacès les enrôla plus tard (1038) pour reconquérir la Sicile sur les Sarrasins; ils se distinguèrent par de glorieux exploits, mais l'avarice et la mauvaise foi des Grecs les firent bientôt revenir en Italie. Umfroy ne prit pas part à la conquête de la Pouille, dirigée par Rainulfe et Guillaume Bras de Fer (1041-1042). Mais, à la mort de Guillaume Bras de Fer, Dragon, qui lui succéda, nomma Umfroy comte de Lavello (1046), et, lorsque Drogon fut assassiné, en août 1051, Umfroy hérita de sa dignité de comte de Pouille et s'empara de ses biens. Son règne est surtout marqué par sa guerre contre Léon IX, qui, depuis longtemps, s'efforçait de défendre la ville et le territoire de Bénévent contre les incursions des Normands. Un a son jeune frère, Robert Guiscard, accouru du fond de la Calabre, et à Richard d'Aversa, il gagna sur les troupes pontificales, près de l'embouchure du Fortore, la grande bataille de Civitate (18 juin 1053), mais se réconcilia aussitôt avec Léon IX, qui releva les Normands de toute excommunication. C'est à tort qu'on a cru qu'il s'était emparé, après cette victoire, de Bénévent, qui resta ville pontificale; après la mort de Léon IX (1054), il en fit inutilement le siège; mais il conquit sur les Grecs le sud-est de l'Italie (1055). A sa mort, les Normands de la Pouille élurent pour leur chef Robert Guiscard, qui, pourtant, s'était, à plusieurs reprises, montré l'adversaire d'Umfroy, mais que ce dernier avait désigné comme le tuteur de la fortune particulière de son fils Abagelard.

— Bibliogr. : Delarc, *les Normands en Italie* Paris, 1883).

Umingan, bourg et centre administratif ch. l. de *pueblo*) d'Océanie, archipel des Philippines, île de Luçon [prov. de Nueva Ecija]; 5.000 hab. avec le district.

umm-sinannite (*um'*) n. m. Membre d'un ordre monastique fondé à Constantinople, au XVIe siècle, par le cheik Umm-Sinann.

Umoristi (académie des), académie fondée par Paolo Mancini. A l'occasion de son mariage en 1600, avec Vittoria Capozzi, les noces ayant été célébrées avec une grande magnificence, les poètes composèrent des pièces de vers et des comédies que Paolo Mancini voulut faire réciter ou jouer dans son palais, qui, à partir de ce moment, devint le rendez-vous des beaux esprits. Les invitées de Mancini se réunirent sous sa présidence deux fois par mois, puis toutes les semaines, et ce fut ainsi que fut constituée, vers 1602, l'académie des *Umoristi*, qui jeta bientôt un grand éclat.

Umpqua (monts), massif montagneux des États-Unis (Orégon). C'est proprement la partie septentrionale du système désigné en général sous le nom de Coast Range; 700 à 1.300 mètres d'altitude.

umyak n. m. V. oumyak.

un, une (du lat. *unus*, même sens) adj. Seul, qui n'est pas associé à d'autres personnes ou à d'autres choses :

Qu'en *un* lieu, qu'en *un* jour, *un* seul fait accompli,
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.
Boileau.

— S'emploie avec un nom de personne pour relever ce nom, lui donner plus d'importance : *Ce n'est pas* UN *Caton qu'il fallait demander de la tolérance.*

— Loc. div. *Une heure*, Heure qui est la première après minuit ou après midi : Une heure *du matin, du soir.* (*Sur les une heure*, Vers une heure environ.) ‖ *Un à un*, Un succédant à l'autre, pas plus d'un à la fois : *Il faut prendre chaque difficulté* une à une. ‖ *Pas un*, Aucun, nul : *N'avoir* pas un *sou.* — A signifié quelqu'un, un seul :

. . . Si *pas un* se rend à ses prières,
Je veux mourir ici sous les coups d'étrivières.
Piron.

‖ *Comme pas un*, Plus ou mieux que qui que ce soit : *Il est riche, il est renseigné* comme pas un. ‖ Fam. *Encore un que les Anglais (que les Prussiens) n'auront pas.* Se dit par plaisanterie en se levant de table après un repas. ‖ *Qui n'en a qu'un, n'en a pas.* Se dit en parlant des personnes qui n'ont qu'un seul enfant, pour exprimer que leur bonheur est bien fragile, ou encore pour dire que la charge d'un enfant unique est insignifiante.

— adj. indéf. Quelque, certain : Un *poème qui n'est que régulier est loin d'être* un *bon poème.* (Marmontel.) ‖ Chaque : Un *écrivain doit connaître le cœur humain.*

— adj. qualif. Qui n'admet pas de division, qui forme un tout complet : *L'Église est* une. Boss.)

— Hist. *République une et indivisible*, Titre de la République française de 1793.

— Jeu. Se dit de l'as qui, dans certains jeux de cartes, vaut un point.

— Littér. et h.-arts. Qui n'est point multiple, qui ne peut fournir qu'un sujet, dont les parties sont liées et coordonnées de façon à former un ensemble : *Il faut que dans un poème l'action soit* une.

— pron. indéf. Une chose :

Promettre est *un* et tenir est *un* autre.
La Fontaine.

— Loc. div. *N'être, Ne faire qu'un*, Être tout à fait semblable ou parfaitement uni : *Nos principes nous paraissent surtout irrésistibles, quand ils* ne font qu'un *avec nos passions.* (Villem.) ‖ *C'est tout un, Ce n'est qu'un*, C'est chose semblable : *Honte et pauvreté,* c'est tout un; *richesse et hardiesse vont ensemble.* (Ste-Beuve.) ‖ *Dire d'un, puis d'un autre*, Changer d'avis, se dédire. ‖ *En donner une à quelqu'un*, Le tromper, lui en faire accroire. ‖ *Ne faire ni une ni deux*, Ne pas hésiter, ne pas balancer. ‖ *L'un*, Celui-là, un des deux nommés, et plus ordinairement, le premier des deux nommés, par opposition à l'autre : *La jeunesse est présomptueuse, et la vieillesse est timide :* l'une veut vivre, l'autre a vécu. (Mme Roland.) ‖ Une personne ou une chose, par opposition à une autre : *Ce qui est utile pour* l'un *ne l'est pas pour* l'autre. Th. Gaut ‖ Un, sur un nombre d'objets donnés : *De deux, de trois, de quatre jours* l'un. ‖ *L'un et l'autre*, Une personne ou une chose aussi bien que l'autre personne ou l'autre chose. ‖ *L'un l'autre, l'un à l'autre*, Réciproquement, mutuellement : *Les hommes sont faits pour se secourir* les uns les autres. (Vult.) ‖ *L'un portant l'autre, L'un dans l'autre*, Compensation faite de ce qui est moindre dans l'un, avec ce qui est plus considérable dans l'autre.

— Blas. *De l'un à l'autre* et *De l'un en l'autre*, Locutions prépositives employées en blason pour éviter une répétition, dans le cas où les émaux sont alternés dans un ordre inverse entre les pièces et les partitions qui les portent. Si la pièce se continue d'un émail sur l'autre, on dit *de l'un à l'autre*; si au contraire la pièce passe tout entière et réapparaît d'un émail dans l'autre, on dit *de l'un en l'autre*.

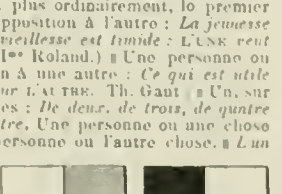

Parti d'argent et d'azur à une rose de l'un à l'autre.

Parti de sable et d'argent à deux roses de l'un en l'autre posées en fasce.

— Prov. : Qui sert au commun, sert à pas un.

— n. m. Premier nombre entier, exprimant un rapport d'égalité entre la quantité et l'unité : Un *pour cent.* Un *entre mille.* Chiffre qui exprime le nombre un : *Trois* un *de suite font cent onze.*

— Allus. litter. :

Et s'il n'en reste qu'*un*, je serai celui-là.

Vers célèbre de V. Hugo dans les *Châtiments*. Il termine la dernière strophe de la pièce intitulée *Ultima verba*, dans laquelle le poète, encourageant les proscrits du 2 Décembre à rester en exil, déclarait que, quant à lui, il ne reviendrait jamais.

— Syn. Un, unique.



Una n. f. Planète télescopique, n° 160, découverte par Peters, en 1876.

unadi adj. Se dit, en sanscrit, des suffixes qu'on ajoute aux radicaux pour former des noms primitifs.

Unam sanctam, nom d'une bulle célèbre lancée par Boniface VIII, durant ses querelles avec Philippe le Bel.

unanime (du lat. *unanimis*; de *unus*, un seul, et *animus*, esprit) adj. Général, sans exception : *Avis* unanime.

— Pl. Tous du même avis : *Nous orons été* unanimes.

unanimement adv. D'une manière unanime.

unanimité (ra-l. *unanime*) n. f. Accord complet entre tous : *Académicien élu à l'*unanimité.

una salus victis nullam sperare salutem *La seule chance de salut, pour les vaincus, c'est de n'espérer aucun salut*, vers de Virgile *Enéide*, liv. II, v. 354. Ce sont les derniers mots de l'exhortation qu'Enée adresse aux guerriers réunis autour de lui dans la nuit où périt Troie. Delille a ainsi traduit ce passage :

Tout l'espoir des vaincus est un beau désespoir !

Un autre traducteur, Gaston, a dit avec moins d'emphase :

Le salut des vaincus est de n'en plus attendre.

Racine a imité Virgile dans ce vers de Bajazet :

Mon unique espérance est dans mon désespoir !

unau (*nô* — mot brésilien) n. m. Nom vulgaire d'un paresseux de l'Amérique tropicale, le *cholopus didactylus*. V. choloèpe.

Unbridge, bourg du Canada (prov. et comté d'Ontario); 5.700 hab.

uncaire (*kèr'*) ou **uncaria** (*on*) n. m. Bot. Genre de rubiacées, dont on connaît une trentaine d'espèces des régions tropicales.

Uncastillo, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Saragosse], sur les pentes de la sierra de Santo Domingo, entre le Riguel et l'Arba de Luesja; 3.000 hab. environ.

uncia (*on*) n. m. Mamm. Nom scientifique de l'once. (V. ce mot.) Sous-genre de chats (*felis*), comptant cinq espèces vivantes et quelques autres, fossiles dans le tertiaire et le quaternaire. Le lion [*uncia leo*], le tigre (*uncia tigris*), le puma (*uncia puma*), le couguar (*uncia concolor*) appartiennent au sous-genre uncia, ainsi que le grand chat fossile des cavernes (*uncia spelæa*), simple variété du lion qui a vécu en Europe à l'époque quaternaire.)

uncial, ale adj. V. oncial.

unciforme (*on* — du lat. *uncus*, crochet, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un crochet.

— Anat. *Os unciforme*, Nom donné au quatrième os de la deuxième rangée du carpe. ‖ *Éminences unciformes*, Ergots des ventricules latéraux.

unciné, ée (*on* — lat. *uncinatus*; de *uncus*, crochet) adj. Bot. Qui porte un crochet; qui se termine par un crochet.

uncinule (*on* — dimin du lat. *uncus*, crochet) n. f. Hist. nat. Petit crochet.

— Annél. Nom donné à des soies terminées par plusieurs petites dents crochues.

uncinule (*on*) n. m. Genre de champignons, de la famille des perisporiacées. Caractérisé par des périthèces munis de longs appendices simples ou rameux, crochus à l'extrémité, l'uncinule se développe sur les feuilles de diverses plantes. Une espèce, l'*uncinule spiralé*, est la forme fructifère ascophore dont une autre forme sporifère accessoire n'est autre chose que l'*oïdium* de la vigne.)

uncinulé, ée (*on* — de *uncinule* adj. Hist. nat. Qui porte un petit crochet. ‖ Qui a la forme d'un petit crochet.

uncipenne (*on, pèn'* — du lat. *uncus*, crochet, et *penna*, aile) adj. Zool. Qui a des épines sur les ailes.

uncite (*on* — du lat. *uncus*, crochet) n. m. Genre de mollusques brachiopodes, formés aux dépens des térébratules.

unctor (*onk'* — mot lat., dérivé de *ungere*, oindre) n. m. Antiq. rom. Esclave qui oignait et parfumait les baigneurs.

undaire n. f. Zooph. Syn. de pavonie et de agaricie.

Undal, nom de deux bourgs de Norvège (prov. de Christiansand), sur un faible tributaire de la mer du Nord : *Sondre-Undal* ou Undal du Sud, a 5.000 hab., et *Nordre-Undal*, Undal du Nord, 2.500.

unda-maris (*on, riss'*) n. m. Registre d'orgue de 2m,66, accordé un peu plus haut que les autres jeux et formant à cause de cela une sorte de battement avec eux, qui a quelque analogie avec le mouvement des flots.

undécagone n. m. Syn. de hendécagone.

undécennal, ale, aux (*on-dé-sèn'* — du lat. *undecim*, onze, et *annus*, année) adj. Qui arrive tous les onze ans; qui a une durée de onze ans.

undécimmaculé, ée (*on, sim'-ma* — du lat. *undecim*, onze, et *macula*, tache) adj. Hist. nat. Qui est marqué de onze taches.

undecimo (*on-dé* — mot lat., formé de *undecim*, onze) adv. Onzièmement (S'emploie lorsqu'on a commencé à compter par *primo, secundo*, etc.)

UNIAILÉ, ÉE du lat. *unus*, un seul, et de *ala* adj. Hist. nat. Qui n'a qu'une aile ou qu'un seul côté.

UNIANGULAIRE du lat. *unus*, un seul, et de *angulare* adj. Qui n'a qu'un angle.

UNIANNULAIRE du lat. *unus*, un seul, et de *annulare* adj. Hist. nat. Qui a un seul anneau.

— Encycl. Il existe une variété de prisme hexaèdre régulier dont les six faces sont disposées en anneau autour d'un axe imaginaire et qui résulte d'un décroissement par une seule rangée.

UNIARTICULÉ, ÉE du lat. *unus*, un seul, et de *articulé* adj. Hist. nat. Qui n'a qu'une articulation ou un seul article.

UNIATE du lat. *unus*, union. n. m. Chrétien grec reconnaissant la suprématie du pape.

— Adjectiv. *Les grecs* UNIATES.

— Encycl. On appelle *uniates* les communautés de nestoriens, de monophysites et de grecs, qui ont successivement reconnu et accepté la suprématie du pape. Ils appartiennent donc à l'Église catholique, tout en gardant leurs rites, leur langue liturgique et leur discipline, particulièrement celle qui regarde le mariage de leurs prêtres. Il y a des *grecs-unis*, des *arméniens-unis*, des *chaldéens-unis*, des *coptes-unis*.

Parmi les principaux groupes uniates, citons le groupe roumain en Transylvanie, avec un évêché à Blasin; le groupe bulgare, peu nombreux, en Macédoine et en Roumélie, le groupe ruthène ou petit russien en Galicie et en Hongrie, qui compte près de 4 millions d'adhérents; le groupe serbe uniate de Croatie, qui a un évêché à Krentz Krizevacz, le groupe grec melchite en Syrie, dont le patriarche réside à Damas. Le groupe uniate le plus considérable existait autrefois dans l'ancienne Pologne. Mais, depuis la conquête russe, ses adhérents sont rentrés dans le sein de l'Église orthodoxe officielle. En revanche, les uniates continuèrent de subsister dans la Galicie autrichienne. V. ÉGLISE, *Églises séparées d'Orient*.

UNIBINAIRE du lat. *unus*, un seul, et de *binaire* adj. Minér. Se dit d'une forme cristalline qui dérive d'un décroissement par deux rangées et d'un décroissement par une rangée.

UNIBINOTERNAIRE du lat. *unus*, un seul; *bini*, deux, et de *ternaire* adj. Minér. Se dit d'une forme cristalline qui résulte de trois décroissements par une, deux et trois rangées.

UNIBRACTÉTÉ, ÉE du lat. *unus*, un seul, et de *bractée*, adj. Bot. Qui a des bractées solitaires.

UNICAPSULAIRE du lat. *unus*, un seul, et de *capsulaire* adj. Bot. Qui n'a qu'une seule capsule.

UNICARDIUM (*di-om*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *unicardidés*, fossiles dans le trias et le crétacé.

UNICARÉNÉ, ÉE du lat. *unus*, un seul, et de *caréné*, adj. Bot. Qui n'a qu'une carène.

UNICAULE *kôl'* — du lat. *unus*, un seul, et *caulis*, tige adj. Bot. Qui n'a qu'une tige.

UNICELLULAIRE du lat. *unus*, un seul, et de *cellulaire* adj. Formé d'une cellule. Se dit des animaux ou des végétaux dont la simplicité d'organisation est telle qu'ils ne sont constitués que par un seul élément anatomique.)

— Encycl. Une des propriétés les plus remarquables des êtres *unicellulaires* est de n'être pas soumis à la *vieillesse physiologique*, puisque, parmi les produits accessoires de leurs synthèses assimilatrices, ils ne produisent pas de matières excrémentitielles capables de maintenir unies, au moment de la bipartition, les cellules filles.

UNICELLULARITÉ de *unicellulaire* n. f. Théorie abandonnée, en vertu de laquelle les infusoires seraient constitués par une membrane enveloppante, renfermant un contenu contractile.

UNICHROÏSME (*ko-issm'* — du lat. *unus*, un seul, et du gr. *khroa*, couleur n. m. Propriété de certains minéraux de donner toujours la même couleur, quel que soit le sens dans lequel ils sont traversés par les rayons lumineux.

UNICHROITE même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui a des propriétés de l'unichroïsme.

UNICISME (*sissm'*) n. m. Biol. Syn. de MONISME.

UNICISTE (*sist'*) n. m. Partisan de l'unicisme.

UNICITÉ n. f. Caractère de ce qui est unique. Peu us.)

UNICOLORE du lat. *unus*, un seul, et *color*, couleur adj. Qui n'a qu'une seule couleur : *Drapeau* UNICOLORE.

UNICONQUE adj. Moll. Syn. peu us. de UNIVALVE.

UNICORDE du lat. *unus*, un seul, et de *corde* adj. Mus. Qui n'a qu'une corde pour chaque note : *Piano* UNICORDE.

UNICORNE du lat. *unus*, un seul, et de *corne* adj. Zool. Qui n'a qu'une corne.

— n. m. Hist. nat. Syn. de LICORNE.

— Ichtyol. Poisson de la mer Rouge, du genre chétodon.

UNICOTYLEDONÉ, ÉE adj. Syn. irrég. de MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE.

UNICOUDÉ, ÉE du lat. *unus*, un seul, et de *coudé* adj. Qui n'a qu'un coude.

UNICUIRASSÉ, ÉE du lat. *unus*, un seul, et de *cuirassé* adj. Crust. Dont le test ne forme qu'un bouclier.

— n. m. pl. Famille de crustacés stomapodes, comprenant les saxipèdes, les *erichtheus* et des *squilliens*. — *Un* UNICUIRASSÉ.

UNICURSALE adj. f. Géom. *Courbe unicursale*. Se dit de toute courbe pour laquelle les coordonnées peuvent s'exprimer rationnellement au moyen d'un paramètre variable.

Exemple. On démontre que toute courbe d'ordre n a au plus $\frac{(n-1)(n-2)}{2}$ points singuliers et que, d'autre part, toute courbe qui a le nombre maximum de points singuliers pour son ordre est une courbe *unicursale*; ainsi, la conchoïde, la strophoïde, la lemniscate, la courbe à trois rebroussements, etc., sont des courbes unicursales.

UNICUSPIDÉ, ÉE du lat. *unus*, un seul, et de *cuspide* adj. Hist. nat. Qui n'a qu'une pointe.

UNIDENTÉ, ÉE du lat. *unus*, un seul, et de *denté*) adj. Qui n'a qu'une dent.

UNIEMBRYONNÉ, ÉE du lat. *unus*, un seul, et de *embryon*) adj. Bot. Dont la graine n'a qu'un embryon.

UNIÈME du lat. *unus*, un adj. num. ord. Ne s'emploie jamais seul, mais seulement à la suite des dizaines, des centaines et des mille, et signifie : Qui occupe le premier rang après le nombre précédemment exprimé : *Le vingt et* UNIÈME *jour du mois*.

UNIÈMEMENT (*mièmeman*) adv. Ne s'emploie qu'après un nombre exprimant des dizaines, des centaines ou des mille, et signifie : A la première place, pour la première fois; après la place, la fois indiquée par le nombre précédent : *Quarante et* UNIÈMEMENT.

UNIÉPINEUX, EUSE du lat. *unus*, un seul, et de *épineux*) adj. Hist. nat. Qui n'a qu'une épine.

UNIEUX, comm. de la Loire, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Étienne, non loin de l'Ondaine, affluent de la Loire, 4 809 hab. Exploitation de houille. Grande aciérie, fabrique d'outils en acier. Moulineries de soie.

UNIFACE (de *un*, et *face* adj. Qui n'a qu'une face.

UNIFASCIÉ, ÉE du lat. *unus*, un seul, et de *fascie* adj. Bot. Qui est marqué d'une seule bande.

UNIFEUILLÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et de *feuille* adj. Bot. Qui n'a qu'une feuille.

UNIFICATION (*si-on*) n. f. Action d'unifier; son résultat.

UNIFIER du lat. *unus*, un seul, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous unifions, Que vous unifiez* v. a. Réduire, amener plusieurs parties à un seul tout : *On a réussi à* UNIFIER *l'Italie*.

S'unifier, v. pr. Devenir un : *Des races qui s'*UNIFIENT.

UNIFLASQUE (du lat. *unus*, un seul, et de *flasque* adj. Artill. Qui n'a qu'un seul flasque, en parlant d'un affût : *On fit d'abord en France des affuts* UNIFLASQUES.

UNIFLORE du lat. *unus*, un seul, et *flos, floris*, fleur adj. Bot. Qui ne porte qu'une fleur : *La hampe de la tulipe est* UNIFLORE. || On dit quelquef. UNIFLORIGÈRE.

UNIFOLIÉ, EE (du lat. *unus*, un seul, et *folium*, feuille adj. Bot. Qui ne porte qu'une seule feuille.

UNIFOLIOLÉ, ÉE du lat. *unus*, un seul, et de *foliole* adj. Bot. Qui ne porte qu'une seule foliole.

UNIFORÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et *foris*, porte, ouverture) adj. Hist. nat. Qui est percé d'un seul trou.

UNIFORME du lat. *uniformis* adj. Qui a la même forme; pareil : *Des maisons* UNIFORMES. || Qui ne change pas, qui est toujours le même : *Un travail* UNIFORME. || Semblable, conforme : *Des témoignages* UNIFORMES. || Qui n'a pas de variété, dont toutes les parties sont semblables entre elles : *Les plaines* UNIFORMES *de la Beauce*. || Dont les détails, le ton, les mouvements offrent le même caractère : *Un chant* UNIFORME *est insipide*.

— *Habit uniforme*. Costume fait sur un modèle prescrit à un corps militaire, à une administration, etc. || On dit aujourd'hui HABIT D'UNIFORME ou simplem. UNIFORME.

— Bot. *Calathide uniforme*, Celle dans laquelle les fleurs présentent toutes la même forme.

— Mécan. *Mouvement uniforme*. Mouvement d'un corps qui parcourt des espaces égaux dans des temps égaux

— Minér. Se dit de la structure feuilletée d'une roche, lorsque les feuillets sont tous de même nature.

UNIFORME n. m. Vêtement réglementaire, qui est le même pour toute une catégorie d'individus : *L'*UNIFORME *des soldats, des lycéens*, etc. || Par ext. Personne et surtout militaire en uniforme : *L'insolence de l'*UNIFORME.

— *Endosser l'uniforme*, Se faire soldat. || *Quitter l'uniforme*, Se retirer du service militaire.

— Encycl. Hist. milit. Ce n'est qu'à une époque assez récente que l'obligation d'une tenue uniforme a été imposée aux différents corps de l'armée française. Charles VII, Louis XI, François Ier, s'étaient contentés de prescrire que les soldats de chaque compagnie ou de chaque régiment portassent les couleurs, la « livrée » de leur capitaine ou de leur colonel, et, au début du XVIIe siècle, c'est encore aux colonels que revenait le soin de fixer la tenue de leurs corps, qui se distinguaient en général par la couleur de leur écharpe. Sous Louis XIII, furent tentés quelques efforts pour uniformiser le costume des différentes armes; mais les mesures décisives à ce point de vue furent prises par Louvois en 1670; et en même temps que l'*uniforme*, déclaré obligatoire, était fixé dans ses plus grands détails, l'habillement des troupes cessait d'être à la charge des colonels pour passer à celle de l'Etat. (V. FRANCE *armée*, COSTUME. Voir aussi, à l'ordre alphabétique, les notices consacrées à chaque corps, dont les uniformes historiques ont été figurés, et les planches de costumes militaires jointes aux notices sur les différents Etats.)

— Milit. En principe, le port de l'*uniforme* est obligatoire en tout temps pour tous les militaires en activité, qui n'en peuvent être exemptés que par suite de tolérances toujours révocables.

Les officiers en *non-activité* continuent à jouir du droit de porter l'uniforme, s'ils sont mis dans cette situation *pour infirmités temporaires*. Mais, à ceux qui s'y trouvent placés par *suspension* ou *retrait d'emploi*, il est interdit de revêtir l'uniforme en dehors des circonstances où ils sont obligés de comparaître devant l'autorité militaire. La même interdiction s'applique aux officiers mis en *réforme* par mesure de discipline; tandis que les officiers réformés pour infirmités sont, comme ceux en retraite, autorisés à porter l'uniforme de l'arme ou du service auquel ils appartenaient : sauf le remplacement, par une étoile, du numéro au collet du dolman ou de la tunique ainsi qu'au képi. Pour les officiers de réserve et de l'armée territoriale, le port de l'uniforme est interdit en principe, en dehors de leurs convocations par l'autorité militaire. Toutefois, ils peuvent assister en tenue à toutes les cérémonies officielles, ainsi qu'à toutes les réunions ou fêtes, dîners, bals, soirées, ayant lieu chez les fonctionnaires de l'Etat lorsqu'ils y sont invités à titre officiel. Ils peuvent aussi accomplir publiquement en tenue, sans autorisation préalable, tous les actes qui se rattachent à leur situation d'officier.

UNIFORMÉMENT adv. D'une façon uniforme.

UNIFORMISATION (*si-on*) n. f. Action de rendre uniforme ; son résultat.

UNIFORMISER v. a. Rendre uniforme.

UNIFORMITARISME (*rissm'* — de *uniformité*) n. m. Doctrine qui explique le passé géologique de la terre par des causes analogues à celles qui agissent sous nos yeux.

— ENCYCL. *L'uniformitarisme* est né des exagérations de la doctrine cataclysmienne de Cuvier. La terre n'a jamais été le théâtre que de catastrophes locales : éruptions volcaniques, tremblements de terre, inondations. Lamark, en 1802, et Constant Prévost, en 1825, en avaient jeté les premières bases. Charles Lyell, quelques années plus tard, devait en développer les principes dans un remarquable ouvrage : *Principles of geology*. L'uniformitarisme précéda l'*actualisme* ou doctrine des causes actuelles, qui n'en constitue en quelque sorte que la mise au point.

UNIFORMITARISTE (*rist'*) n. m. Partisan de l'uniformitarisme.

UNIFORMITÉ (lat. *uniformitas*) n. f. État de ce qui est uniforme, semblable dans toutes ses parties : *L'*UNIFORMITÉ *des pays de plaines est fatigante.* ‖ Défaut de variété : *Une longue* UNIFORMITÉ *rend tout insupportable.* (Montesq.)

— Constance, suite dans les idées : *Pour régner, il faut de la raison et de l'*UNIFORMITÉ. (Chateaubr.)

— Hist. *Bill d'uniformité*, Loi portée en Angleterre, sous Charles II, et qui astreignait les ministres du culte à suivre les rites du culte gallican.

— ALLUS. LITTÉR. : **L'ennui naquit un jour de l'uniformité**, Vers de La Motte, dans sa fable intitulée *les Amis trop d'accord* :

C'est un grand agrément que la diversité.
Nous sommes bien comme nous sommes.
Donnez le même esprit aux hommes,
Vous ôtez tout le sel de la société.
L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

UNIGAME n. Théol. Syn. peu us. de MONOGAME.

UNIGAMIE n. f. Théol. Syn. peu us. de MONOGAMIE.

UNIGEMME (*jèm'* — du lat. *unus*, un seul, et *gemma*, bourgeon) adj. Bot. Qui n'a qu'un bourgeon.

UNIGÈNE (*jèn'* — lat. *unigena* ; de *unus*, un seul, et *genus*, race) adj. Myth. Surnom de Minerve, de Mars et de Vulcain, qui n'avaient pas de mère.

— Bot. Qui ne porte des feuilles qu'une fois par an.

Unigenitus (BULLE ou CONSTITUTION), bulle promulguée en 1713 par le pape Clément XI, à l'occasion des *Réflexions morales* du P. Quesnel. Rome y condamnait cent une propositions, extraites de l'*Augustinus* de Jansénius. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et sept autres prélats refusèrent de la recevoir et envoyèrent au saint-siège une protestation, que Louis XIV intercepta. Pendant plus d'un demi-siècle, la bulle *Unigenitus* fut le sujet d'une lutte acharnée entre les jansénistes du clergé ou du parlement et les jésuites. En 1752, Christophe de Beaumont interdit la communion, dans son diocèse, à quiconque n'était pas muni d'un billet de confession attestant qu'il acceptait la bulle *Unigenitus*. Le parlement protesta avec violence. L'expulsion, puis la suppression des jésuites, les progrès de la philosophie et les approches de la Révolution amortirent peu à peu l'ardeur de ces disputes.

UNIGLANDÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et *glans, glandis*, gland) adj. Bot. Qui ne contient, dont la capsule ne contient qu'un gland.

UNIGLUME (du lat. *unus*, un seul, et de *glume*) adj. Bot. Qui ne renferme qu'une seule glume.

UNIGRAPHIE (*fi* — du lat. *unus*, un, et du gr. *graphê*, action d'écrire) n. f. Comptabilité à partie simple.

UNIHASTÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et *hasta*, lance) adj. Hist. nat. Qui est muni d'un seul organe en fer de lance.

UNIJUGUÉ, ÉE (*ghé* — du lat. *unus*, un seul, et *jugum*, couple) adj. Qui ne forme qu'un couple.

— Bot. *Feuille unijuguée*, Feuille composée d'une seule paire de folioles.

UNILABIÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et *labium*, lèvre) adj. Hist. nat. Qui n'a qu'une seule lèvre.

UNILATÉRAL, ALE, AUX (du lat. *unus*, un seul, et *latus, eris*, côté) adj. Bot. Situé d'un seul côté : *Nectaire* UNILATÉRAL.

— Dr. Qui n'engage qu'une des deux parties : *La donation est une convention* UNILATÉRALE.

UNILATÉRALEMENT adv. D'une façon unilatérale.

UNILINGUE (*lingh'* — du lat. *unus*, un seul, et *lingua*, langue) adj. Qui est ou une seule langue : *Inscription* UNILINGUE.

UNILOBÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et de *lobe*) adj. Bot. Qui n'a qu'un lobe : *Embryon* UNILOBÉ.

UNILOCULAIRE (*lèr'* — du lat. *unus*, un seul, et *loculus*, petite loge) adj. Bot. Qui n'a qu'une loge, qui n'est pas divisé en compartiments.

UNILOCULARITÉ n. f. Hist. nat. Etat de ce qui est uniloculaire.

UNILOQUE (*lok'* — du lat. *unus*, un seul, et *loqui*, parler) adj. Dr. Qui exprime la volonté d'un seul, en parlant d'un acte : *Le testament est un acte* UNILOQUE.

UNIMACULÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et *macula*, tache) adj. Hist. nat. Qui n'a qu'une tache. *Pristipome* UNIMACULÉ.

UNIMAMMAIRE (*mam'-mèr'* — du lat. *unus*, un seul, et *mamma*, mamelle) adj. Qui n'a qu'une mamelle.

UNIMANE (du lat. *unus*, un seul, et *manus*, main) adj. Qui n'a qu'une main.

UNIMENT adv. D'une façon unie, sans aspérités ni inégalités : *Etoffe travaillée* UNIMENT. ‖ Uniformément, également : *Cheval qui galope* UNIMENT.

— Fig. Simplement, sans ambages.

Chacun se doit contenter de son bien
Tout *uniment*, sans se vanter de rien
VOLTAIRE

UNIMIXTE (du lat. *unus*, un seul, et de *mixte*) adj. Minér. Se dit d'un cristal résultant de deux décroissements, l'un par une rangée, l'autre mixte.

UNINERVE (*nèrv'* — du lat. *unus*, un seul, et *nervus*, nerf) adj. Hist. nat. Qui n'a qu'une seule nervure.

UNINOMINAL, ALE, AUX (du lat. *unus*, un seul, et *nomen, inis*, nom) adj. Qui ne contient qu'un nom, qui ne peut se faire qu'en indiquant un seul nom : *Scrutin* UNINOMINAL.

UNIO n. m. Moll. V. MULETTE.

UNIOCULÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et *oculus*, œil) adj. Hist. nat. Qui n'a qu'un œil.

UNIOLE n. f. Genre de graminées, tribu des festucées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent dans l'Inde et l'Amérique du Nord.

UNION (du lat. *unio* n. f. Association, combinaison de différentes choses de manière qu'elles ne forment plus qu'un tout : *Concevoir l'*UNION *qui est entre deux choses, c'est les concevoir comme une seule.* (Desc.)

— Liaison, intimité, conformité d'efforts ou de pensées : *L'*UNION *pourrait être la force des faibles.*

— Association entre plusieurs personnes : *Toutes les* UNIONS *sont fondées sur des besoins naturels.* Montesq.

De méchant à méchant, quoi que l'on se promette,
L'*union* la plus forte est toujours imparfaite.
BOILEAU.

— *Union conjugale* ou absolum. *l'Union*, Mariage. UNION *bien assortie*. UNION *mal assortie*. *l'Union libre*, Action, état de l'homme et de la femme qui, s'étant choisis mutuellement, vivent ensemble sans avoir eu recours à aucune consécration civile ou religieuse. ‖ *L'Union des sexes* ou simplem. *l'Union*, Copulation, rapprochement des sexes dans l'acte de la génération.

— Comm. et écon. polit. Association, syndicat établi dans un but de protection et de défense ou dans un but d'accaparement et de spéculation : UNION *de producteurs, de banquiers*. UNION *d'anciens élèves d'écoles professionnelles*, etc. V. SYNDICATS, TRUSTS, ASSOCIATIONS.

— Dr. Adjonction d'un objet à un autre de même nature, dont il est naturellement séparé. *Contrat d'union*, Contrat entre des créanciers qui s'engagent à poursuivre ensemble l'acquittement des sommes à eux dues par le même débiteur.

— Gramm. *Trait d'union*, Tiret horizontal qui sert à unir les parties de certains mots composés. ‖ Syn., chez les typographes, DIVISION.

— Hist. *Acte d'union*, Acte du parlement anglais qui, en 1800, supprima le parlement de Dublin et plaça l'Irlande sous l'administration anglaise. ‖ *Acte d'union et de sûreté*, Acte par lequel, en 1789, Gustave III, roi de Suède, se fit accorder par une diète un pouvoir despotique. ‖ *Arrêt d'union*, Arrêt par lequel le parlement s'ouvrit aux autres cours souveraines, en mai 1648, pour protester contre l'édit de Mazarin au sujet du renouvellement de la paulette. ‖ *Edit d'union*, Acte par lequel Henri III se déclara chef de la Ligue en 1576. ‖ *Sainte-Union* ou *Sainte-Ligue*, Alliance conclue en 1511 entre le pape, Ferdinand le Catholique et Venise, contre le roi de France Louis XII. ‖ *Union électorale*, Pacte par lequel les Electeurs de l'empire se liguèrent à Augsbourg, en 1500, pour combattre les empiètements de l'empereur. ‖ *Union évangélique*, Confédération des princes protestants formée en 1608. ‖ *Union héréditaire*, Traité entre la France et les Suisses, conclu en 1474. — Acte par lequel les Etats de Suède déclarèrent la couronne héréditaire dans la maison de Vasa, en 1540. ‖ *Pacte d'union héréditaire*, Traité conclu en 1477 entre la Suisse et la maison de Habsbourg. ‖ *Union républicaine*, Insurrection des sections contre la Convention à la fin de mai 1793. ‖ *Union sainte* ou simplem. *l'Union*, Nom donné à la ligue formée à Péronne en 1576.

— Manèg. Ensemble des parties, des formes du cheval.

— Mystic. Effort de la pensée qui s'attache avec affection à son objet : *Sainte Thérèse porte la charité jusqu'à l'*UNION *intime avec Jésus-Christ son époux.* Fléch.

— Peint. *L'union des couleurs*, Manière d'assortir les couleurs pour obtenir un ensemble harmonieux.

— Politiq. Traité d'alliance. Dans ce sens, prend une majuscule : *L'*UNION *de Francfort était un contrepoids aux projets de l'*UNION *de Worms.* (Volt.) Vx. ‖ Acte qui unit sous un seul gouvernement plusieurs provinces ou plusieurs Etats ; provinces ou Etats ainsi unis : *L'*UNION *américaine*. ‖ *Lettre d'union*, Lettre royale qui unissait deux terres ou deux charges. ‖ *Union douanière*, Association en vertu de laquelle deux ou plusieurs Etats voisins suppriment les douanes sur leurs frontières communes.

— Techn. Perle en forme de poire.

— Théol. cathol. *Union hypostatique*, Union de la nature divine et de la nature humaine dans la personne de Jésus-Christ.

— SYN. **Union, jonction.** ‖ **Union, affinité, alliance**, etc. V. AFFINITÉ.

— ENCYCL. Dr. intern. *l'Union personnelle*. C'est la situation de deux et plusieurs Etats se gouvernant chacun par ses propres lois, ayant chacun son organisation distincte, mais unis sous un seul et même chef ; elle est temporaire et n'entraîne pas la confusion des personnalités internationales des Etats. L'Angleterre et le royaume de Hanovre ont été en union personnelle de 1714 à 1838, jusqu'à l'avènement de la reine Victoria ; de même les Pays-Bas et le Luxembourg de 1815 à 1890, époque de la mort de Guillaume III, roi des Pays-Bas.

Union réelle. L'union réelle entre deux ou plusieurs Etats laisse à chacun d'eux ses lois propres et ses institutions politiques distinctes, mais donne aux Etats réunis sous le même chef une personnalité unique au point de vue des relations extérieures. A l'intérieur, il y a plusieurs Etats, mais il n'y en a qu'un seul dans les rapports internationaux. On peut citer comme types d'union réelle la Suède et la Norvège depuis 1815 ; l'Autriche et la Hongrie depuis 1867.

Unions internationales. Les unions internationales sont des traités collectifs conclus entre Etats, et dont l'objet est généralement la protection des intérêts sociaux et économiques. A la tête de ces unions, il y a ordinairement un *office central* ou *bureau*. On peut citer comme unions internationales l'union télégraphique, l'union monétaire, l'union postale, l'union phylloxérique, l'union de la propriété industrielle, l'union de la propriété littéraire, l'union pour le transport des marchandises par chemins de fer, l'union pour la publication des tarifs douaniers, etc.

Union (L'), journal politique français, un des principaux organes du parti catholique et légitimiste. Cette feuille est née en 1847 (7 févr.), de la fusion de divers journaux de la même nuance : la *Quotidienne*, la *France*, l'*Echo français*. Ce journal s'appela, jusqu'en 1848, l'*Union monarchique*. De 1847 à 1867, il eut pour administrateur le colonel Mac Sheehy. Ses principaux collaborateurs furent Nettement, Th. Muret, Arnould de Beaucaire, Laurentie, Lourdoueix, etc. Il cessa de paraître en 1885.

Union de Hollande (ORDRE DE L'), institué le 11 février 1807, par Louis Napoléon, roi de Hollande, pour récompenser les services rendus à la dynastie. La décoration était suspendue par un ruban orange à double liséré royal de l'Union. Il fut supprimé en 1811 par Napoléon Ier, qui admit tous ses membres dans l'ordre impérial de la Réunion.

Union chrétienne (CONGRÉGATION DE L'). Cette communauté fut instituée au commencement du XVIIe siècle par Mme Acarie, de La Croze et confirmée par lettres patentes en 1673. La fondatrice était une élève de Marie de Pisseleu, qui avait fondé la congrégation de la Providence. Les premières religieuses se placèrent sous la direction d'un prêtre dauphinois, Varlet, et se retirèrent en 1661 au village de Charonne, près Paris, dans une maison qu'Anne de La Croze donna à la communauté en 1687, la maison mère, ou séminaire, fut transférée de Charonne à Paris, dans l'hôtel de Saint-Chaumont, près de la porte Saint-Denis. Ces religieuses s'employaient principalement à la conversion des filles et femmes de la religion réformée et à l'éducation des nouvelles converties, sans négliger les œuvres charitables. La congrégation, supprimée en 1792, reparut en 1806, sous le nom d'Association des sœurs ou des dames de la Visitation.

Union générale (SOCIÉTÉ DE L'). En 1876, se fondait à Paris, sous le nom de *Société de l'Union générale*, une société en commandite au capital de 4 millions de francs, dont le but était de grouper et de fortifier en un levier puissant, les capitaux des catholiques. En 1878, l'état de la société était mauvais, et une augmentation, aussi nommée fois, fut formée sous le nom de *Société de l'Union générale*, au capital de 25 millions de francs, sous la présidence du marquis de Plœuc, ex-gouverneur de la Banque de France, dans le but de venir en aide à la première institution. Mais cette société anonyme ne servit guère son but. Deux mois après, de Plœuc se retira et céda l'affaire au financier Bontoux. Des fluctuations nombreuses amenèrent la société, en 1882, à suspendre ses payements. Elle fut vivement attaquée et poursuivie. Bontoux et Feder, son associé, furent condamnés à cinq années d'emprisonnement et 2.000 francs d'amende. Sur appel, l'emprisonnement fut réduit à deux années et la société mise en faillite. Ce désastre financier retentit sur tous les marchés de l'Europe. On a accusé des influences financières et politiques d'avoir travaillé à le produire.

Union latine. Nom donné au groupe des puissances qui ont adopté pour leur système monétaire, la base du franc. V. MONÉTAIRE.

Unión (LA), ville d'Espagne (Murcie [prov. de Murcie], non loin de Carthagène, près de la mer ; 23 [illegible]). C'est une agglomération d'usines et d'exploitations de mines (la Herreria et Garbanzal). Grande production de fer.

Unión (LA), bourg du Mexique (Etat de Guerrero), 7.500 hab.

Union, nom d'un grand nombre de comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Arkansas, sur la Washita (bassin du Mississipi par la rivière Rouge ; 19 [illegible] hab. Ch.-l. *Eldorado*. — Comté de l'Etat de Caroline du Nord, sur le Lynches Creek ; 25.000 hab. Ch.-l. *Monroe*. — Comté de l'Etat de Caroline du Sud, sur le Broad River (bassin du Yantec ; 32.000 hab. Ch.-l. *Union*. — Comté de l'Etat de Dakota du Sud, sur le Bigk Sioux, affluent du Missouri ; 12.000 hab. Ch.-l. *El-Point*. — Comté de l'Etat de Illinois, sur le Mississipi ; 26.000 hab. Ch.-l. *Jonesborough*. — Comté de l'Etat d'Indiana ; 10.000 hab. Ch.-l. *Lower town*. — Comté de l'Etat d'Iowa, sur le Grand (bassin du Missouri), 21.000 hab. Ch.-l. *Afton*. — Comté de l'Etat de Kentucky ; 26.000 hab. Ch. l. *Morganfield*. — Comté de l'Etat de Louisiane, 23.000 hab. Ch.-l. *Farmersville*. — Comté de l'Etat de Mississipi ; 21.000 hab. Ch.-l. *Albany*. — Comté de l'Etat de New-Jersey, sur la rivière Passaic ; 94.000 hab. Ch.-l. *Elizabeth*. — Comté de l'Etat d'Orégon, sur le Lewis, branche de la Columbia ; 17.000 hab. Ch.-l. *Union*. — Comté de l'Etat de Pensylvanie, sur la Susquehanna occidentale ; 24.000 hab. Ch.-l. *Lewisburg*. — Comté de l'Etat de Tennessee, sur le Clinch, affluent du Tenessee, 15.000 hab. Ch.-l. *Maynardsville*.

Union, ville des Etats-Unis : ville de l'Etat de New-Jersey (comté d'Hudson, sur le fleuve de ce nom, faubourg industriel de New-Jersey ; 14.000 hab.

Union (l'), nom par lequel on désigne quelquefois les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Union (LA), province de la Malaisie septentrionale (Océanie), dans l'archipel des Philippines, sur la côte nord-ouest de l'île de Luçon, entre le golfe de Lingayen, la mer et les provinces de Benguet, Ilocos-Sur et Pangasinan. Pays très montagneux (monts Apapayos), assez bien arrosé et très boisé ; 27.000 kilom. carr. ; 120.000 hab. environ. Capit. *San Fernando*.

Union (LA), bourgade maritime du Salvador, ch.-l. du département du même nom, sur la baie de Fonseca, à 35 kilom. de San Miguel, auquel elle sert de port ; environ 3.000 hab.

Union (D. Luis Firmin DE CARVAJAL Y VARGAS, comte DE LA), général espagnol, né à Lima en 1752, mort en 1794 à la bataille de la Monga. Il suivit la carrière militaire et se distingua au blocus de Gibraltar. Premier gouverneur du fort de San-Fernando-de-Figueres, il commanda en 1793 une division de l'armée de Ricardos et se couvrit de gloire à l'attaque de Ceret. Le 28 avril suivant, il succéda à Ricardos (marquis de Las Amarillas comme commandant en chef de l'armée espagnole en Roussillon. Il abandonna le camp du Boulou, fut attaqué dans sa retraite, ramené en arrière sur le territoire espagnol, mais imprima à la défense une énergie qui donna à l'ennemi le temps d'hiverner, et tint les Français en échec jusqu'à la mi-septembre, puis, jusqu'à mi-novembre. La bataille de la Monga coûta la vie aux deux généraux.

Union de Reyes, bourg de l'île de Cuba (grandes Antilles), que dessert la voie ferrée de la Havane à Cardenas, à 135 hab.

UNIONITE [illegible]

UNION-SPRINGS [illegible]

UNIONVILLE [illegible]

UNIOVULÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et de *ovule*) adj. Bot. Qui ne renferme qu'un seul ovule.

UNIPALPE, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et *palpe*) adj. Entom. Qui a une seule palpe.

UNIPARE (du lat. *unus*, un seul, et *parere*, enfanter) adj. Qui ne donne naissance qu'à un seul petit, au lieu de la grossesse. *Femelle* UNIPARE.

UNIPARITÉ (rad. *unipare*) n. f. Physiol. Action de mettre bas un seul petit.

UNIPÉDAL, ALE, AUX (du lat. *unus*, un seul, et *pes*, *pedis*, pied) adj. Qui a rapport à un seul pied. *Station unipédale.*

UNIPELTÉ, ÉE [illegible] Syn. de UNIPELTÉ-BASSE, ÉE.

UNIPENNE [illegible] (du lat. *unus*, un seul, et *penna*, aile) adj. Qui a une seule aile ou nageoire.

UNIPERSONNEL, ELLE (*pèr*, *so-nèl* — du lat. *unus*, un, et *persona*, personne) adj. Qui ne s'emploie qu'à une seule personne. Se dit des verbes usités seulement à la troisième personne. — Encycl. Les verbes unipersonnels sont liés aussi à plusieurs personnes grammaticales, mais la personne réelle n'est l'auteur de l'action que dans la forme personnelle où elle est liée à un verbe ordinaire. Le pronom *il* que ces verbes ont toujours pour sujet a été admis au XIIe siècle, par analogie avec les verbes ordinaires. Outre les verbes *impersonnels* par nature, *pleuvoir*, *neiger*, il y a les verbes actifs ou neutres employés impersonnellement. *Il tombe de la neige, il*

UNIPERSONNELLEMENT *pèr'-so-nè-le* adv. A la manière d'un verbe unipersonnel. *Verbe employé* UNIPERSONNELLEMENT.

UNIPÉTALE (du lat. *unus*, un seul, et de *petale*) adj. Bot. Qui a un seul pétale. On dit aussi UNIPÉTALÉ, ÉE.

UNIPLISSÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et de *plissé*) adj. Qui a un seul pli.

UNIPOLAIRE (du lat. *unus*, un seul, et de *polaire*) adj. Qui a un seul pôle. *Conducteur unipolaire.* — Encycl. Se dit des cellules nerveuses dont les prolongements ne donnent naissance qu'à des cylindres-axes ou ramifications de cylindres-axes, et qui ne présentent qu'un seul pôle.

UNIPOLARITÉ (rad. *unipolaire*) n. f. Physiol. Etat d'un élément unipolaire.

UNIPONCTUÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et de *ponctué*) adj. Bot. Qui a un seul point.

UNIPUSTULÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et de *pustule*) adj. Bot. Qui a une seule pustule.

UNIQUADRIÉNNAIRE (du lat. *unus*, un seul, et de *quadriennaire*) adj. Qui ne dure qu'un seul quadriennat. Se dit des fonctions qui ne durent qu'un seul quadriennat.

UNIQUATE (du lat. *unus*, un seul, et de *quatre*) adj. Bot. Se dit d'un verticille qui n'a que quatre pièces.

UNIQUE (du lat. *unus*, un seul) adj. Qui est seul de son espèce. *Fils unique.* — Fig. Qui est sans égal, sans pareil. *Un homme unique.* — Fig. Qui est hors de l'ordinaire, qui est singulier, bizarre. *Un original unique.* — Fig. Qui est sans variété, sans changement. *Un style unique.* — Fig. Qui est sans pareil, sans égal. *Un bonheur unique.* — Fig. Qui est sans exemple, sans précédent. *Un fait unique dans l'histoire.* — Fig. Qui est sans rival, sans concurrent. *Un poète unique dans son genre.* — Fig. Qui est sans pareil, sans égal. *Un homme unique en

différente aux grandeurs fondamentales : 1° le système *électromagnétique*, le seul employé pratiquement et ainsi appelé parce qu'il emprunte à la loi élémentaire de l'électromagnétisme (action du courant sur l'aimant formulée par Laplace) la définition de l'intensité ; 2° le système *électrodynamique* découlant des phénomènes électrodynamiques découverts par Ampère (action réciproque des courants) ; 3° le système *électrostatique* déduit de la loi de Coulomb relative à l'attraction des corps électrisés. Le rapport existant entre l'unité de quantité électromagnétique et l'unité de quantité électrostatique a les dimensions d'une vitesse. Il égale, comme l'a prouvé l'expérience, 3×10^{10} en unités C. G. S., et sa valeur est par conséquent identique à celle de la vitesse de la lumière dans le vide. V. AMPÈRE, COULOMB, FARAD, JOULE, VOLT, WATT.

— Littér. *Les trois unités*. On entend par là les unités d'*action*, de *temps* et de *lieu*, qui à certaines époques ont été considérées comme les éléments constitutifs et nécessaires de toute œuvre dramatique, notamment de la tragédie. Aristote le premier, au chapitre VII de sa *Poétique*, a fortement insisté sur l'unité d'action qu'il juge indispensable à la beauté du drame. Il a fixé aussi, non pas comme limite infranchissable, mais comme modèle de l'unité de temps, la durée d'une révolution de soleil. Il n'a rien dit de l'unité de lieu. Les critiques et les dramaturges modernes ont essayé de transformer en règles strictes les observations d'Aristote. Seuliger en France, le Trissin en Italie, Sidney et Ben Johnson en Angleterre, Cervantes et Tirso de Molina en Espagne ont exprimé plus ou moins étroitement ces préceptes. Mais c'est vers 1636, au moment du *Cid* et de la formation de la tragédie classique française, que la question des unités se posa dans toute sa rigueur. Chapelain, dans les *Sentiments sur le Cid*, qu'il rédigea au nom de l'Académie, fit de l'observation de ces règles une prescription absolue. Corneille les acceptait, mais il chicanait sur leur application. L'abbé d'Aubignac, dans sa *Pratique du théâtre* (1657), chercha à les rendre encore plus strictes et plus sévères, et Boileau au troisième chant de l'*Art poétique* en a donné l'exacte et sèche formule :

> Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
> Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

Ces règles, malgré leur étroitesse, convenaient admirablement à l'idéal de la tragédie purement classique. En limitant l'intervention des causes extérieures, elles rendaient l'action plus psychologique, elles faisaient de la tragédie une véritable crise : tous les chefs-d'œuvre de Racine, conçus et exécutés sous leur influence, sont là pour en témoigner. Plus tard, au temps de la décadence classique, elles n'apparurent plus que comme une formule vide et une entrave ridicule. A l'époque du romantisme, lorsqu'on chercha à réaliser le drame complet, à l'imitation de Shakspeare, elles s'écroulèrent. La *Préface de Cromwell* leur porta le coup de grâce et ne retint que l'unité d'action, seule indispensable à l'œuvre d'art.

Unité universelle THÉORIE SUR L'), par Charles Fourier (Besançon, 1821 ; Paris, 1841). Cet ouvrage est l'exposé d'ensemble du fouriérisme. Fourier distingue dans le mouvement social quatre phases : enfance, accroissement, déclin, caducité. Il ne s'occupe que de la première phase. Il entend établir que l'industrie morcelée n'est pas dans la nature de l'homme et comment, en état de civilisation, l'industrie sérielle doit la remplacer. Pour expliquer cette organisation, il expose sa psychologie personnelle et s'applique à établir qu'une seule loi régit les mouvements de tous les êtres : arbres, plantes, animaux, impondérables, hommes ; c'est la loi d'attraction. De là l'analogie entre le monde moral et le monde physique, l'analogie universelle, sur laquelle il fonde les destinées heureuses de l'humanité organisée d'après ses principes.

United States, nom des Etats-Unis en anglais, désigné quelquefois par les initiales *U. S. V. Sam.*

UNITÉISME (*ïssm'*) n. m. Dans le système de Ch. Fourier, Passion de l'*unité*, où les fouriéristes voient le but commun de toutes les passions, le fondement de la philanthropie, de la fraternité, etc.

UNITERNAIRE (du lat. *unus*, un seul, et de *ternaire*) adj. Minér. Se dit d'un cristal dont la forme est due à deux décroissements, l'un par une et l'autre par trois rangées.

UNITESTACÉ, ÉE (du lat. *unus*, un seul, et de *testacé*) adj. Moll. Qui n'a qu'une coquille. Syn. UNIVALVE.

UNITIF, IVE (du lat. *unitus*, uni) adj. Relig. Qui unit, qui est propre à unir à Dieu. *Vie unitive*. Vie de perfection, toute union avec Dieu, de pur amour de Dieu.

— Anat. *Fibres unitives du cœur*, Fibres qui opèrent l'union des faisceaux musculaires ayant une direction donnée avec ceux d'une direction contraire.

— Dr. can. *Résorit unitif*, Rescrit qui unit deux bénéfices.

UNITIGE (du lat. *unus*, un seul, et de *tige*) adj. Bot. Qui n'a qu'une tige.

UNITRIBINAIRE (du lat. *unus*, un seul, *tres*, trois, et de *binaire*) adj. Minér. Se dit d'un cristal dont la forme est due à un décroissement par une rangée et à trois décroissements par deux rangées.

UNIVALENT (*lan* — du lat. *unus*, un seul, et de *valoir*) adj. Chim. Qui ne possède qu'une seule valence de combinaison : *Atome* UNIVALENT. *Radical* UNIVALENT.

UNIVALVE (du lat. *unus*, et de *valve*) adj. Bot. Se dit des fruits capsulaires formés d'une seule pièce. Qui ne s'ouvre que d'un côté, en parlant d'un péricarpe.

— Moll. Qui n'a qu'une valve à sa coquille.

— Crust. Dont le test est d'une seule pièce.

— n. m. pl. Groupe de mollusques comprenant ceux dont les coquilles ne sont formées que d'une seule pièce. — *Un* UNIVALVE.

UNIVERS (*vèr'* — du lat. *universum*) n. m. Ensemble des choses existantes : *L'*UNIVERS *est l'ensemble des êtres et de leurs rapports*. (Azaïs.) || Terre entière, terre habitée : *Parcourir l'*UNIVERS. || Universalité des hommes, très grand nombre d'hommes : *Chose connue de l'*UNIVERS *entier*.

— Fig. Tout complet ; objet composé d'un ensemble de parties harmonieusement disposées : *L'homme est un* UNIVERS *en abrégé*. (V. Cousin.) || Objet auquel on borne sa pensée et son action : *Celui qui a son* UNIVERS *dans sa famille est heureux*. (Ste Beuve.)

Techn. *Grand univers*. Format de papier de pâte fine, servant généralement pour les impressions lithographiques, et ayant environ 1 mètre sur 1m,30.

— SYN. Univers, monde. V. MONDE.

Univers L'), journal quotidien, catholique, fondé par l'abbé Migne en 1833. Il n'a pas eu une véritable importance que lorsqu'il eut pour directeur politique Bailly, et surtout pour rédacteur en chef Louis Veuillot. Autour de celui-ci se rangèrent : Eugène Veuillot, son frère, Melchior du Lac, Aubineau, Chantrel, Coquille, dom Guéranger, etc. L'*Univers* poursuivit la défense de l'Eglise et du saint-siège contre toutes les attaques et tous les ennemis du dedans et du dehors. Quant à la politique, il ne s'en inquiétait qu'en raison de la tutelle du gouvernement dans les affaires religieuses. Supprimé par Persigny, en 1861, pour ses attaques contre la maison de Savoie, il fut remplacé par le *Monde* et reparut en 1867, avec quelques nouveaux collaborateurs, dont A. Loth et A. Roussel. Son rôle, avant et pendant le concile du Vatican, fut sans le regarder. Après la disparition de son frère, Eugène Veuillot prit la direction de l'*Univers*, où étaient entrés, dans l'intervalle, ses deux fils, Pierre et François Veuillot. Un dissentiment dans la manière d'interpréter les dispositions politiques de Léon XIII et dans l'attitude à prendre en face de la République amena une scission entre les écrivains de l'*Univers*, et la *Vérité* devint l'organe des dissidents. Quelques années après, le *Monde* fusionna avec lui et lui-même prit dès lors pour titre *l'Univers et le Monde*.

UNIVERSALISATION (*vèr'*, *si-on* — n. f. Action d'universaliser : *L'homme est le grand instrument de l'*UNIVERSALISATION *sur la terre*. (J. Kerr.)

UNIVERSALISER (*vèr'* — du lat. *universalis*, universel) v. a. Rendre universel, répandre partout.

S'universaliser, v. pr. Devenir universel.

UNIVERSALISME (*vèr'*, *lissm'*) n. m. Opinion de ceux qui ne reconnaissent d'autre autorité que le consentement universel. Opinion d'après laquelle Dieu a voulu la rédemption de tous les hommes et non pas seulement des élus.

— ENCYCL. L'Ecriture et l'Evangile affirment nettement que Dieu veut le salut de tous et que Jésus-Christ est mort pour tous ; mais cet universalisme n'est pas compris de la même manière par la doctrine catholique et par d'autres doctrines étrangères à l'Eglise. Suivant les catholiques, la grâce suffisante est offerte à tous, mais l'homme reste libre d'y coopérer ou de lui résister et il peut ainsi se perdre par la faute de sa volonté et l'abus de sa liberté morale. D'après les réformés, l'universalisme est *hypothétique*, en ce sens que Dieu prédestine tous les hommes au salut, pourvu qu'ils croient ; c'est parce qu'ils ne croient pas que la plupart vont, par la volonté de Dieu, à la perdition. Enfin, un universalisme plus récent affirme que Dieu veut le salut de tous, sans exception, et que, dans cette existence ou dans une autre, il donnera à tous la possibilité de se sauver, quelle que soit leur religion ou leur Eglise. C'est une des formes du naturalisme et de l'indifférentisme religieux.

UNIVERSALISTE (*vèr'*, *liss't'*) n. Partisan de l'universalisme. Chez les réformés, Personne qui croit que la grâce est universelle.

UNIVERSALITÉ (*vèr'* — du lat. *universalitas*, même sens) n. f. Généralité, totalité : *Pour l'*UNIVERSALITÉ *des hommes, l'oisance est une condition essentielle du bonheur*. (De Thes.)

— Caractère de ce qui embrasse toutes les connaissances : *La postérité considère moins l'*UNIVERSALITÉ *des talents que leur supériorité*. (De Bonald.)

— Dr. Totalité : *J'ai acquis l'*UNIVERSALITÉ *de ses biens*.

— Logiq. Qualité d'une proposition universelle.

Universalité de la langue française, par Rivarol. V. LANGUE.

UNIVERSAUX n. m. pl. V. UNIVERSEL.

UNIVERSEL, ELLE (*vèr'-sèl* — du lat. *universalis*) adj. Qui s'étend à tout ou à tous :

> La loi, dans tout Etat, doit être *universelle*.
> VOLTAIRE.

— Qui a des aptitudes dans tout, des connaissances de tout : *Personne n'est assez* UNIVERSEL *pour se flatter de tout connaître*. (L. Pinel.)

Qui est le fait de tous, qui provient de tous : *Il n'y a pas de puissance au monde qui résiste à l'*UNIVERSELLE *conspiration du mépris*. (Le P. Félix.)

— *Enseignement universel*, Méthode Jacotot. V. JACOTOT.

— Hist. Nom donné aux lettres circulaires que le roi de Pologne adressait aux seigneurs. || *Professeurs universels*. Nom donné à quinze professeurs établis par Constantin pour enseigner toutes les sciences.

— Hist. nat. Syn. peu usité de GÉNÉRAL : *Involucre* UNIVERSEL. *Collerette* UNIVERSELLE.

— n. m. Ce qui est universel : *L'intelligence seule s'exerce à l'*UNIVERSEL. (J. de Maistre.)

— Philos. Nom sous lequel la philosophie scolastique désignait les idées ou les termes généraux qui servaient à classer les êtres et les idées. En ce sens, le pl. est UNIVERSAUX : *Il y a cinq* UNIVERSAUX : *le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident*. || Mol. : *L'universel a parte rei*, Universel sous le rapport de la matière. — *L'universel a parte mentis*, Universel sous le rapport de l'esprit. — *L'universel in essendo increé*, Universel d'une manière indivisible. — *L'universel in essendo creé*, Universel d'une manière divisible. — *L'universel in prædicando increé*, Universel pouvant être dit de plusieurs dans un sens équivoque, d'une manière indivisible. — *L'universel in prædicando créé*, Universel qui se divise en s'affirmant de plusieurs, dans un sens univoque.

— SYN. Commun, général. V. COMMUN.

— ENCYCL. Philos. V. CONCEPTUALISME, NOMINALISME, RÉALISME, GÉNÉRALISATION, SCOLASTIQUE.

UNIVERSELLEMENT (*vèr'-sè-le* — adj. D'une façon universelle : *Le condiment le plus* UNIVERSELLEMENT *répandu, c'est le sel*.

— Logiq. Au point de vue général, absolu.

UNIVERSITAIRE (*vèr'-si-tè'r* — adj. Qui appartient à l'Université : *Les études* UNIVERSITAIRES. *Les professeurs* UNIVERSITAIRES.

Qui contient des universités, où l'on se livre aux études universitaires : *A Paris, le quartier* UNIVERSITAIRE, *c'est le quartier Latin*.

— n. m. Professeur de l'Université. || Partisan de l'Université.

UNIVERSITÉ (*vèr'* — du lat. jurid. *universitas*, communauté) n. f. Groupe d'écoles, nommées facultés ou collèges suivant les pays, qui donnent l'enseignement supé-

rieur. L'université de Paris. L'université d'Oxford, de Harvard, de Sorbonne, vers le... L'université de France. L'université. En ce sens, le plus souvent majuscule. Sous le règne de Napoléon Ier, l'université impériale. Le grand maître de l'université. Les membres de l'université, qui constituent en corps enseignant primaire, secondaire et supérieur, forment une hiérarchie graduée dont le sommet est le grand maître de l'Université, qui est ministre de l'instruction publique.

— Au moyen âge, on donnait à Paris au quartier des écoles : *L'*UNIVERSITÉ *était toute la rive gauche de la Seine, depuis la Tournelle jusqu'à la porte de Nesle*.

— ENCYCL. Les premières universités furent constituées au XIIe siècle. Les plus anciennes sont celles de Bologne, fondée vers 1100, et de Paris, vers 1150. Celle-ci a été la première par ses études théologiques, sa renommée, par ses études théologiques et philosophiques. Cent neuf papes, quatre-vingt-dix épiscopaux et plusieurs princes, ont fondé un certain nombre de privilèges en faveur de cette célèbre université, et, surtout, de ceux qui y grandissaient, qui y vivaient ou y mouraient ; leurs membres sont soumis à la juridiction universitaire et deviennent exempts de toute personne.

A l'imitation de Bologne et de Paris, par la suite successivement d'autres universités furent créées, soit par voie de suppression de cours ou universités, qui transportaient ailleurs leur enseignement (Oxford, aussi créée par Paris, les universités du Italie du Nord par Bologne), soit pour les raisons d'Etat (les Anglais fondent les universités de Bordeaux et Caen ; Philippe II, l'université de Douai, pour combattre l'influence française), soit pour des raisons religieuses, en Allemagne et en Autriche surtout, les protestants ayant fondé des universités pour former des pasteurs, et les jésuites en ayant ouvert d'autres, pour contrebalancer l'influence des universités protestantes.



Sceau de l'Université de Paris (1...

Ces universités peuvent être des universités ou la haute main appartient aux magistrats municipaux, comme à Bologne et dans les autres universités d'Italie aux XIVe et XVe siècle ; elles peuvent dépendre de l'évêque, comme à Paris, délégué ses pouvoirs au chancelier de Notre-Dame ; Paris, Oxford, Montpellier, etc. ; elles peuvent enfin être fondées par l'Etat et dépendre de lui, comme il arrive de plus en plus à partir du XIVe siècle ; toutes présentent, dans leur organisation, certains traits communs.

Elles ont à leur tête un *recteur*, élu primitivement par des délégués, des maîtres et des étudiants, puis par les maîtres seulement. Il dirige l'univers tant au point de vue des études et il juge aussi tous les cas où des membres de l'université se trouvent impliqués. Il a près de lui un *conseil de l'université*, antérieur historiquement au recteur, et dont la fonction est partout de régler les statuts généraux. L'université se divise en *facultés*, qui sont absolument indépendantes, *théologie*, *droit*, *médecine*, *arts* (ces quatre en droit canonique et droit civil, *médecine*, *arts* libérales dont le nom est, en Allemagne, après la Réforme, transformé en celui de *philosophie*) ; cette dernière faculté comprend à la fois lettres et sciences. Chaque faculté est dirigée par un doyen.

Le corps enseignant est formé par des professeurs titulaires *professor*, *magister*, *doctor*, *regens* et des personnages analogues aux maîtres de conférences des universités françaises, leur traitement est presque toujours constitué en partie, par les rétributions des étudiants. Les cours consistent généralement dans le commentaire d'un texte. Ils trouvent leur sanction dans des examens, généralement très onéreux en tout, au XIVe s. de 24 000 à 30 000 francs de notre monnaie, qui servent à décerner les grades de *bachelier*, *licencié*, le plus ancien de tous, *maître*, réservé à la faculté des arts, et conservé en Angleterre et aux Etats-Unis, et *docteur* dans les autres facultés.

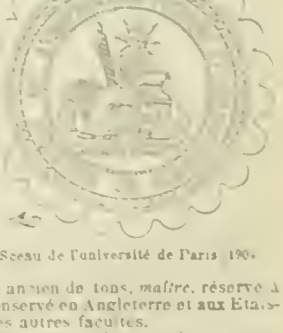

Sceau de l'université de Paris (19e...

Les étudiants se groupent, suivant leur province ou pays d'origine, en *nations*, associations ayant, surtout en France, un caractère juridique, et dirigées par un *procureur*. Ils peuvent aussi habiter des *collèges*, institutions fondées par les ordres monastiques pour leurs membres ou par des particuliers. Chacun d'eux a sa chapelle, son jardin et sa bibliothèque ; il est dirigé par un *principal* ou *proviseur*. Bientôt on en vint à y donner des répétitions aux cours de l'université ; puis on y créa des cours indépendants qui, à Paris surtout, remplacèrent ceux de l'université. On sait que ce système de collèges a subsisté en Angleterre ; les Etats-Unis le lui ont emprunté.

Ces universités, ainsi organisées, ont, en France, en Allemagne et en Angleterre surtout, joué un rôle important dans les luttes religieuses, jusqu'au XVIIe siècle en particulier ; c'est à Cambridge qu'est né le puritanisme. En Allemagne, au XIXe siècle, elles se signalent par leur rôle scientifique, politique et social.

II. *Organisation actuelle*. Il importe de la connaître surtout pour la France, l'Allemagne et l'Angleterre.

En France, l'organisation actuelle des universités a été poursuivie sur la base ancienne surtout de la loi de l'an X. En 1885, des décrets leur donnèrent la personnalité civile, c'est-à-dire la source de la propriété et, par suite, une des conditions premières d'indépendance ; en 1896, les facultés reçurent la gestion directe des crédits qui leur sont alloués par l'Etat, enfin, par la loi du 10 juillet 1896, tous les

UNIVÉSICULAIRE ... lat. ..., un seul, et de ... Qui ne forme qu'une seule vésicule.

UNIVOCATION ... lat. ... n. f. Scolast.

UNIVOLTAIN ... UNIVOLTIN ital. *univoltino*; de ... Ver à soie qui ne donne, ... qu'une génération.

UNIVOQUE ... — lat. *univocus*; de *unus*, un seul, et *vox*, voix. Qui désigne plusieurs ... avec le même sens : *Homme* ... *Pierre et Paul* ...

— Qui ne ... que le même son, des objets ... Consonance univoque. Signes ... Symphonie univoque. Signes ... état à qui ... ce, Génération univoque ...

UNIZONÉE ... lat. *unus*, un, seul, et *zona*, ceinture ...

UNKIAR-SKELESSI ... la Turquie d'Asie, sur ... vis de Téréman, ... ere la Russie ... Pardi-

UNLEY ...

UNNA ...

UNONE n. ... Genre ... à Fruit ... ? ... comprenant des arbres ou des arbrisseaux à feuilles ... fleurs ... axillaires ou extra-axillaires, à carpelles se soudant en une ...

UNTOCH ... Franc, duc de Frioul, mort en Hongrie ... 791 par Charlemagne combattre les ... les Avares au Danube, dans la plaine hon... mais la rigueur de la saison em... de profiter de la victoire de son lieu... Quelques années plus tard, Untoch, ayant pénétré sur le ... Huns, s'empara de leur principale forteresse et ... leur chef Hetzilon à prêter hommage à Charle... à Aix la Chapelle. Avec Pépin, fils de Charlemagne, il ... en 795-797 un nouveau soulèvement des Huns et ... les contraignant pour la cinquième fois, en ... après leur avoir infligé une sanglante défaite.

UNST, île d'Angleterre, dans l'Atlantique, la plus ... du groupe des Shetland, au N.-E. de ... ; 3.000 hab.

UNSTRUT, rivière de l'Allemagne centrale, dans la Saxe prussienne, qui commence aux monts de Thuringe, ... Mühlhausen, passe près du Langensalza, reçoit la ... la Wipper et tombe dans la Saale, rive gauche, près de Naumburg. Cours 172 kilom.

UNTER, mot allemand signifiant *bas*, *inférieur*, *sous*, et qui entre dans la composition de nombreux noms géographiques.

UNTERSBERG, montagne de l'Allemagne méridionale (Bavière, au S. de Salzbourg); 1.975 mètres. Célèbre dans les légendes allemandes, comme le lieu où Frédéric Barberousse dort dans une caverne, devant une table de pierre, dont sa barbe a traversé la dalle.

UNTERSEEN, bourg de Suisse (cant. de Berne, distr. d'Interlaken), sur l'Aar, affluent du Rhin; 2.200 hab. Filatures de laine et de soie, distilleries.

UNTERWALDEN (c'est-à-dire *sous les forêts*), canton de la Confédération helvétique, limité au N. par le lac des Quatre-Cantons, au S. par le canton de Berne, à l'O. par le canton de Lucerne, à l'E. par les cantons d'Uri et de Schwyz. Superf. 765 kilom. carr.; pop. 27.580 hab. Ch.-l. *Sarnen* et *Stanz*.

Au point de vue physique, le canton d'Unterwalden correspond à la région montagneuse désignée quelquefois sous le nom d'Alpes des Quatre-Cantons, et qui comprend essentiellement les massifs du Titlis (3.239 m., de l'Uri-Rothstock 2.932 m.), etc. On y distingue deux régions, constituant chacune un demi-canton : *Unterwalden ob dem Wald* ou *Obwalden*, correspondant à la vallée de l'Aa de Sarnen, et *Unterwalden nid dem Wald* ou *Nidwalden*, dont la vallée de l'Aa d'Engelberg forme le centre. Ces deux rivières sont tributaires du lac des Quatre-Cantons. Forêts, prairies et glaciers se superposent dans la zone montagneuse; dans les vallées, le sol est fertile, cultivé en céréales, ou, le plus souvent, en vergers. Climat généralement dur, eu égard à l'altitude. L'industrie est encore assez restreinte : scieries mécaniques, quelques filatures de laine et de soie. La population est en grande majorité catholique et parle l'allemand.



Armes du canton d'Unterwalden.

L'administration des deux demi-cantons est absolument distincte. Mais les deux groupements sont démocratiques. Unterwalden fut, avec Uri et Lucerne, un des trois cantons du groupement helvétique (1291). En 1847, il fit partie de la ligue séparatiste dite du Sonderbund.

UNTERWEISSENBURG, KAROLY-FEHERVAR ou ALSO-FEHER, comitat de Hongrie (Transylvanie), borné par les comitats de Hunyad, de Forda-Aranyos, de Petit-Kokelburg et de Grand-Kokelburg et de Hermanostadt; 3.576 kilom. carr. et 193.072 hab. La partie occidentale du comitat est montagneuse et boisée. Il est arrosé par les rivières Maros et Kokel. La partie orientale est très fertile et produit des céréales, du vin; les habitants se livrent à l'élevage des bestiaux; richesses minérales, nombreuses surtout à la partie occidentale. Ch.-l. *Nagy-Enyed*.

UNUM ET IDEM *nom-ét-i-dém'*, loc. lat. qui signifie *une seule et même chose : Être avare ou être pauvre, c'est* UNUM ET IDEM.

UNVERRE, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 29 kilom. de Châteaudun; 2.191 hab. Église des XIVe et XVIe s.

UNXIA ... du lat. *ungere*, oindre, déesse romaine des ... Dans les cérémonies de mariage, on oignait les montants des portes, pour écarter les maléfices, et l'on invoquait Juno Unxia.

UNXIE *on-ksi'* n. f. Genre de composées, comprenant des plantes herbacées, à tiges divisées en rameaux dichotomes, portant des feuilles opposées. L'*unxie camphrée* croît à la Guyane.

UNZAINE *on-zèn'* n. f. Bateau de la Loire, qui sert au transport du sel.

UPAS *pass* — mot hindoustani, signif. *poison* n. m. Nom donné à différents végétaux dont les indigènes de Java tirent des sucs qui leur servent à empoisonner leurs armes, et à ces poisons eux-mêmes.

— ESPÈCES. Les *upas* sont très redoutables, et *Forsch*, naturaliste hollandais, qui les fit connaître aux Européens, prétendait qu'aucune existence n'était possible au voisinage des forêts d'upas, que les oiseaux même, qui s'en approchaient, tombaient foudroyés. Depuis, les arbres à upas ... et leur latex recueilli. Si les observations ... étaient singulièrement exagérées, les upas n'en ... pas moins des poisons très violents. L'*upas antar*, ... *upas*, *oupas*, *phon upas*, ou *ipo*, est fourni par une ... artocarpée-olmédée, l'*antiar toxique* antiaris toxicaria, ... grand arbre de taille, à fleurs unisexuées. Le latex est un ... très actif; il est émétique et détermine la mort ... convulsions tétaniques, le simple contact avec la peau ... peut être dangereux. L'*upas tieuté* est ... écorce, le *strychnos tieute* (v. STRYCHNOS). ... rouge et extrêmement vénéneux, car il ren... poison ... on en extrait la strychnine.

UPIE, ... de la Drôme, arrond. et à 18 kilom. de Valence, sur ... affluent du Rhône; 1.082 hab.

UPINGE *pin'j'* — ... et *upaggoa*, de *upis*, surnom de Diane n. m. Ant. gr. Chant en l'honneur de Diane.

UPLAND, nom que portait une province maritime de la Suède centrale, divisée plus tard en deux provinces ou län, celles de Stockholm et d'Upsal.

UPPER SANDUSKY, bourg des États-Unis (Ohio), comté de Wyandot, sur la rivière *Sandusky*, tributaire du lac Erié; 5.000 hab. Minoteries.

UPPINGHAM, petite ville d'Angleterre (comté de Rutland), près de la Welland River; 3.000 hab.

UPSAL ou UPSALA, ville de Suède, ch.-l. de la prov. homonyme et siège de l'archevêché luthérien du



Château d'Upsal.

royaume, sur un tributaire du lac Mälar, à 65 kilom. de Stockholm; 21.000 hab. « C'est le centre historique et moral de la nation ». Université fondée en 1477, dotée de deux mille fermes par Gustave Vasa, et ayant une centaine de professeurs et d'agrégés et 1.700 étudiants. Cathédrale des XIIIe, XIVe et XVe siècles, la plus belle de Suède, avec tombeaux de Vasa, de Linné et de maints nobles personnages. *Carolina Redivira*, bibliothèque de 230.000 volumes et 12.000 manuscrits. Sur une colline de sable, non loin du jardin botanique, se dresse le château d'Upsal, construction massive édifiée en 1548 par Gustave Vasa. Upsal se nommait Ostra Aros, quand sa voisine Gamla Upsala ou Vieil Upsal était, avant Stockholm, la capitale de la Suède, et c'est là que le paganisme résista le plus obstinément au christianisme. — La *province* ou *län d'Upsal* a 5.313 kilom. carr. et 121.911 hab.

UPSHUR, nom de plusieurs comtés des États-Unis : comté de l'État de Texas, sur la haute Sabine; 15.000 hab. Ch.-l *Gilmer*. — Comté de l'État de Virginie de l'Ouest, sur le Buckhannon, branche de la Monongahela (bassin du Mississipi par l'Ohio); 17.000 hab. Ch.-l. *Buckhannon*.

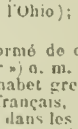

1 Upsilon. 1 Majuscule. 2. Minuscule.

UPSILON (formé de deux mots grecs *u psilon* : « u pur ») n. m. Gramm. Vingtième lettre de l'alphabet grec, équivalant à l'u français. (En français, on transcrit cette lettre par un *y* dans les mots empruntés au grec. Cet *y*, employé déjà par les Latins, n'est qu'un *upsilon* majuscule. En français, on le prononce *i*, d'après l'habitude des Grecs modernes; les Latins le prononçaient correctement *u* [*u* franç. : les Allemands qui traduisent aussi l'*u* par un *y* le prononcent *upsilonn*.)

UPSON, comté des États-Unis (Georgie), sur le Plint (bassin de l'Appalachicola); 16.000 hab. Ch.-l. *Thomaston*.

UPUPIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux ténuirostres, comprenant les *huppes épimaques* et autres genres, répartis dans les trois tribus des *upupinés*, *irrisorinés* et *épimachinés*. — *Un* UPUPIDÉ.

UPUPINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux ténuirostres, de la famille des *upupidés*, renfermant le seul genre huppe (*upupa*). — *Un* UPUPINÉ.

UR n. m. Dix-septième lettre de l'alphabet celtique, correspondant à l'*u* français.

UR, nom biblique d'une ville de l'ancienne Chaldée, qui fut la patrie d'Abraham, mais dont on ne peut assigner exactement la position.

URABA (GOLFE D'). V. DARIEN (*golfe de*).

URACANTHE n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, comptant sept espèces propres à l'Australie. (Ce sont des capricornes de taille moyenne, allongés, avec les élytres épineux à l'extrémité. La livrée, rousse, est variée du gris et de noir.

URACH, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), dans une jolie vallée au confluent de l'Elsach avec l'Enns, affluent droit du Neckar; 4.558 hab. Ch.-l. de district. Tissage de coton et de chanvre.

URAETE ou UROAETUS (*é-tuss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, de la tribu des aquilinés, comprenant une espèce



Uraète audacieux.

propre à l'Australie et à la Tasmanie. (L'uraète audacieux *uroaetus audax*, est un aigle d'assez grande taille, brun foncé, qui vit de toutes sortes d'animaux terrestres et aquatiques.)

URÆUS (*uss*) n. m. Egypt. Représentation du naja qui, chez les Égyptiens, était le symbole de la divinité et de la royauté, ainsi que des deux divisions du ciel, Orient et Occident. V. HAJE.

URAGAS, nom donné par les Hindous à la race de Nâgas qui réside dans le monde souterrain de Pâtâla.

URAGOGA n. m. Genre de rubiacées dit aussi *cephelis* (v. ce mot).

URAGOGUE adj. Méd. Syn. de DIURÉTIQUE.

URAGUS (*ghuss* — gr. *ouragos*; de *oura*, queue, et *agein*, conduire) adj. Antiq. gr. Officier qui commandait l'arrière-garde.

URALEPTE (*lept'*) n. m. Genre de poissons anacanthines, de la famille des gadidés, comptant une espèce répandue dans la Méditerranée et l'Atlantique moyen. L'*uraleptus Maraldi* atteint 30 centimètres de long, allongé, atténué en arrière, couvert de petites écailles caduques, rougeâtre et brun en dessus, noirâtre en dessous, il est peu commun sur les côtes françaises. C'est la *mourtella nigra* de Nice.

URALLA, ville de l'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), dans la vallée d'un sous-tributaire du Darling, 2.000 hab. C'est une ville naissante, déjà pourvue, d'ailleurs, de tous les organes et institutions des cités importantes, au milieu d'un riche district aurifère et agricole.

URAMIDOBENZOATE (*bin*) n. m. Sel de l'acide uramidobenzoïque.

URAMIDOBENZOIQUE adj. Chim. Syn. de OXYBENZURAMIQUE.

URAMIDOORACYLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide oxybenzuramique, qui s'obtient par la fusion de l'urée avec l'acide amidodracylique.

URAMILE n. m. Produit de l'action de l'acide chlorhydrique ou de l'acide sulfurique sur l'acide thiouramique.

URAMILIQUE (*lik'*) adj. m. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide sulfurique sur le thionurate d'ammoniaque.

URAMIQUE adj. Chim. V. URÉE.

URANATE n. m. Chim. Combinaison de l'oxyde uranique UO^3 avec les bases. Dans l'industrie, on utilise l'uranate d'ammoniaque (*jaune d'urane* et l'uranate de sodium (*jaune citron d'urane*), comme colorants en céramique.)

URANE de *Uranus*, planète découverte à peu près en même temps que cette substance) n. m. Oxyde d'uranium, considéré longtemps comme un corps simple. V. URANIUM.

URANEUX (*neû*) adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes d'urane et des sels de ce métal.

URANICO-, préfixe indiquant la présence d'un sel uranique dans une combinaison : *Sel* URANICO-CALCIQUE.

URANIDES n. m. pl. Famille de minéraux, à laquelle appartient l'*uranium*. — *Un* URANIDE.

URANIDES (les), surnom donné aux descendants d'Uranus. — *Un*, *Une* URANIDE.

URANIE (*nî* — gr. *ouranía*; de *ouranios*, céleste) n. f. Mythol. gr. Nom donné à des nymphes célestes, qui gouvernaient les sphères du ciel.

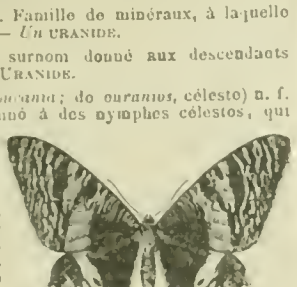

Uranie (réd. 3 fois).

URANIE (*nî*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères uraniens, comptant une espèce propre à Madagascar. (*Urania Rhipheus* est un grand et magnifique papillon brillant des teintes les plus vives. V. *la deuxième planche des* PAPILLONS. Sa chenille, découverte seulement en 1889, est d'un blanc soufré, pointillé de noir, avec les trois premiers anneaux noirs et la tête jaune.)

URANIE, planète téloscopique n° 30, découverte par Hind, en 1854.

URANIE (du gr. *ouranos*, ciel), une des neuf Muses. Elle présidait à l'astronomie et à la géométrie, fut aimée d'Apollon et devint mère de Linus et de l'Hyménée. On la représente vêtue d'azur, couronnée d'étoiles, parfois entourée de sphères et tenant à la main un compas. Les mythes anciens comptent aussi une Vénus Uranie, c'est-à-dire une Vénus céleste et idéale, qui ne peut être l'objet de désirs charnels. V. VÉNUS.



Uranie (statue antique, Vatican).

Uranie SONNET À), sonnet de Voiture. V. BENSERADE.

URANIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères uraniens, ayant pour type le genre *uranie*. — *Un* URANIIDÉ.

URANIN n. m. Hist. littér. Partisan du sonnet à Uranie, de Voiture, par opposition aux jobelins, ou partisans du sonnet de *Job*, par Benserade. Ces disputes formèrent au XVIIe siècle la *querelle des sonnets*. On dit aussi URANISTE.

URANINE n. f. Minér. Syn. de RÉDRUBANITE.

URANIQUE (*nik'*) adj. Se dit des dérivés de l'urane contenant le radical uranyle UO^2 (V. URANIUM.) Se dit des radiations émises par l'uranium et ses dérivés : *Rayons* URANIQUES. Syn. RAYONS DE BECQUEREL.

— ESCYCL. *Rayons uraniques*. H. Becquerel, en 1896, découvrit par les dérivés de l'uranium, fluorescents ou non, et par le métal lui-même, une émission constante de rayons comparables aux rayons X, rendant les gaz conducteurs de l'électricité, impressionnant la plaque photographique, traversant les corps opaques, mais en s'y absorbant facilement. Ces rayons ne se réfléchissent pas, ne se réfractent pas, et ne se polarisent pas; ils sont capables de provoquer par les corps en contact l'émission de semblables radiations. Cette propriété, remarquée pour l'uranium, a été constatée pour un grand nombre de substances et a conduit dans les minerais d'urane à la découverte du radium.

URANISCOPLASTIE (*sko, sti* — du gr. *ouranos*, palais, et *plastê*, qui forme) n. f. Chir. Restauration ou voûte du palais. On dit aussi URANOPLASTIE.

URANISCOSTÉOPLASTIE (*sko-sté, sti* — du gr. *ouranoskos*, palais, *osteon*, os, et *plastê*, qui forme) n. f. Chir. Restauration de la voûte du palais. On dit aussi URANOSTÉOPLASTIE.

URANISME (*nis'm*) n. m. Pathol. Nom sous lequel on désigne parfois, principalement en médecine légale, l'inversion sexuelle, c'est-à-dire l'appétit sexuel pour des personnes du même sexe, surtout chez l'homme et quand les organes génitaux ne présentent aucune déformation.

URANISTE (*nist'*) n. m. Hist littér. Syn. de URANIN.

URANISTE (*nist'*) adj. Pathol. Se dit d'un homme atteint d'inversion sexuelle.

URANITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel d'uranium, résultant de la combinaison du sesquioxyde d'uranium avec l'acide phosphorique.

— ESCYCL. L'*uranite*, dont la formule est $H^{20}Ca^{1}U^{2}P^{2}O^{12}$, le poids spécifique 3,05, à 3,19 et la dureté 2 à 2,5, est une substance minérale jaune, cristallisant en prismes à base carrée, assez tendre pour être rayée par le calcaire. Ce minéral présente des variétés cristallisées tabulaires, lamellaires ou terreuses. On le trouve, en petits amas, dans les pegmatites de Saint-Symphorien près d'Autun, de Saint-Yrieix près de Limoges, etc.

URANIUM (*ni-om*) n. m. Corps simple métallique, extrait de l'urane.

— ESCYCL. Klaproth (1789) trouve dans la pechblende un nouveau corps, l'*urane*, Peligot (1842) en isola un métal, l'*uranium*. C'est une substance rare rencontrée sous forme d'oxyde $U^{2}O^{3}$ (*pechblende* à Johachimsthal et à Johan Georgenstadt (Autriche), de phosphates doubles : calcifère (*uranite* à Autun (France), ou cuivrique (*chalcolite*.

Extraction. La pechblende grillée est attaquée par l'acide azotique; la solution laisse cristalliser de l'azotate d'urane, que l'on purifie ensuite en utilisant sa solubilité dans l'éther (Peligot). Calciné, l'azotate se transforme en sesquioxyde, générateur des autres dérivés d'urane.

Préparation. On extrait le métal en réduisant le chlorure par le sodium; selon la température, l'uranium est en poudre pulvérulente gris noir, très oxydable, inflammable à l'air à 150°,1 ou en masse fondue blanc-nickel, peu malléable. Au four électrique, la calcination du nitrate avec du charbon donne une fonte carburée d'uranium. Moissan.

Propriétés. Le métal fondu, assez dur, a pour densité 18,6; il est très altérable à l'air, difficilement soluble dans les acides concentrés, alors que, pulvérulent, il s'y dissout avec facilité; chauffé avec le chlore, le soufre, il se combine avec incandescence; il ne décomposo pas l'eau à froid et déplace de leurs solutions le fer, le cuivre, l'argent. L'uranium donne quelques dérivés doués de fluorescence, mais tous les composés de l'urane, même le métal, émettent des radiations particulières, dites *rayons uraniques*. (V. URANIQUE.) Le poids atomique est 240, le symbole U.

Composés. Il existe plusieurs oxydes d'uranium, dont les principaux sont : UO^{1}, *oxyde uraneux*, *urane*, *uranyle*, considéré longtemps comme le métal de la pechblende, poudre gris fer obtenue en réduisant le sesquioxyde par le carbone ou l'hydrogène au rouge, doué de propriétés basiques; UO^{3}, *sesquioxyde*, *oxyde uranique* ou d'*uranyle* préparé par calcination de l'azotate à 250°, poudre rouge agissant tantôt comme acide vis-à-vis des bases donnant des sels, les *uranates*, tantôt comme base vis-à-vis des acides engendrant les sels uraniques. La pechblende ou oxyde vert UO^{3} peut être considérée comme un oxyde salin, un uranate d'urane $UO^{2}.2UO^{3}$.

Les composés de l'uranium peuvent se classer en deux groupes : 1° les composés *uraneux*, dérivant de l'oxyde uraneux, verts, aisément oxydables, non fluorescents, parmi lesquels le *chlorure* UCl^{4}, octaèdres, à état métallique noirâtre, très déliquescents, solubles en vert dans l'eau, obtenus par l'action du chlore sur un mélange de charbon et d'oxyde uraneux, le *fluorure* UFl^{4} insoluble dans l'eau; 2° les dérivés *uraniques* considérés comme contenant le radical bivalent *uranyle* UO^{2}, corps jaunes, fluorescents, sensibles à la lumière; les plus importants sont : le *chlorure d'uranyle* $UO^{2}Cl^{2}$, l'*azotate d'urane* ou d'*uranyle* $(AzO^{3})^{2}UO^{2} + aq$, en cristaux clinorhombiques, jaune serin, très solubles dans l'eau (200 parties dans 100 parties d'eau à 19°, dans l'alcool, l'éther, fusibles à 59°,5 et bouillant à 118°, le *sulfure d'uranyle* $UO^{2}S$, précipité brun par le sulfure ammonique dans les sels uraniques, soluble dans les acides. Le contact prolongé avec le sulfure alcalin le convertit en une masse rouge sang (rouge d'urane) très complexe.

Applications. Les sels sont employés en photographie pour le virage des papiers, en analyse pour titrer les phosphates. En céramique, la verrerie se servent des uranates pour colorer la porcelaine, le verre en jaune, à faire des émaux jaunes et noirs. Le verre d'urane est doué d'une superbe fluorescence jaune vert.

URANOCHALCITE (*kal'*) n. f. Sulfo-uranate hydraté naturel de chaux et de cuivre.

URANOCIRGITE n. f. Uranophosphate hydraté naturel de baryum.

URANOGNOSIE n. f. Syn. peu usité de ASTRONOMIE.

URANOGNOSTIQUE (*gh'noss-tik'*) adj. Qui a rapport à l'uranognosie.

URANOGRAPHE (du gr. *ouranos*, ciel, et *graphê*, description) n. m. Auteur d'une description du ciel. Savant qui s'occupe d'uranographie.

URANOGRAPHIE (*fî* — rad. *uranographe*) n. f. Description du ciel. Science qui a pour objet la description du ciel.

URANOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'uranographie : *Études* URANOGRAPHIQUES.

URANOLITHE (du gr. *ouranos*, ciel, et *lithos*, pierre) n. m. Météor. Aérolithe. (Peu us.)

URANOLOGIE (*jî* — du gr. *ouranos*, ciel, et *logos*, discours) n. f. Traité du ciel.

URANOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'uranologie : *Essais* URANOLOGIQUES.

URANOMÈTRE (du gr. *ouranos*, ciel, et *métron*, mesure) n. m. Instrument pour mesurer les distances célestes.

URANOMÉTRIE (*trî* — rad. *uranomètre*) n. f. Art de mesurer des distances célestes. (Cataloguer et classer les étoiles d'après leurs mesures a été appelé par Arago l'astronomie sidérale. V. ce mot.) Arc-en-ciel (physique). Il a les couleurs et les grandeurs apparentes des [illegible].

URANOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à l'uranométrie : *Travaux* URANOMÉTRIQUES.

URANOPÈTE (du gr. *ouranos*, ciel, et *petesthai*, voler) n. m. Genre de reptiles, [illegible]. Mot [illegible].

URANOPHANE n. f. Silico-uranate hydraté naturel de chaux, d'eau, de baryum et de plomb.

URANOPLASTIE n. f. Chir. V. URANISCOPLASTIE.

URANORAMA (du gr. *ouranos*, ciel, et *horama*, vue) n. m. Physiq. Machine représentant [illegible] et leurs mouvements.

URANOSCOPE (*sko-pe* — du gr. *ouranos*, ciel, et *skopein*, examiner) n. m. Genre de poissons acanthoptères répandus [illegible].

— VARIÉTÉS. *Le cyprin* URANOSCOPE.

ESCYCL. La seule espèce d'uranoscope qui se trouve sur nos côtes, en France, très rare dans l'Océan, mais commune en Méditerranée, est l'uranoscope rat (*uranoscopus scaber*), ravageur, tapageur, rassasié [illegible], respirateur, nageur, lourd, et [illegible]. Ce poisson épais, comprimé [illegible] de brun clair avec les flancs gris et le ventre blanc, atteint 30 cent mètres; il est remarquable par sa tête aplatie, avec les yeux [illegible] et haut. Sa chair, peu estimée, entre dans la confection de la bouillabaisse.



Uranoscope.

URANOSCOPIE n. f. Syn. peu usité de ASTROLOGIE.

URANOSO-POTASSIQUE adj. Se dit d'un sel uraneux, combiné avec un sel potassique.

URANOSTAPHYLORRAPHIE (*sta, fi* — du gr. *ouranos*, palais, *staphylê*, luette, et *raphê*, suture) n. f. Restauration chirurgicale de la voûte palatine et du voile du palais dans le cas de fissure congénitale.

URANOSTÉOPLASTIE n. f. Chir. V. URANISCOSTÉOPLASTIE.

URANOS (gr. *Ouranos*). Myth. Divinité, personnification du ciel, et qui correspond à l'Uranus Cœlus ou Cælum. D'après la Théogonie d'Hésiode, Uranos était fils d'Érèbos et de Gæa, et de cette union naquit une foule de dieux ou d'autres êtres. Ouranos, les Géants, les Cyclopes, Hyperion, Japet, Mnémosyne, Phœbé, Thémis, Kronos, etc. Ouranos fut [illegible] de cette fécondité de sa race, et il se mit à [illegible] nouveau-nés dans le sein de la terre. Gæa [illegible] Kronos surprit Ouranos, et [illegible] du sang [illegible], naquirent encore les Furyes, les Mélies, et plus tard, Aphrodite. Kronos succéda à Ouranos dans le gouvernement du monde.

URANUS, septième grosse planète dans les distances croissantes au Soleil dont elle est éloignée, en moyenne, de 19,2 : l'excentricité de l'orbite est [illegible] et la révolution de quatre-vingt-quatre ans. Son rayon est quatre fois supérieur à celui de la Terre. Son volume est [illegible] et sa masse trente fois, de sorte que la densité est environ cinq fois plus petite. Si l'on aperçoit sur la surface de la planète des bandes analogues à celles de Jupiter et de Saturne, les détails précis font défaut et les durées de la rotation sont très aléatoires; cependant, elle semble devoir tourner sur elle-même et le plan de son équateur doit coïncider avec le plan [illegible] satellites.

Le diamètre apparent, de 4" se réduit [illegible] les mesures d'aplatissement [illegible] paraît voisin de $\frac{1}{10}$.

Uranus fut découvert le 13 mars 1781 par W. Herschel, frappé de son aspect et de sa [illegible] constellation des Gémeaux. L'observation montra [illegible] propre et crut [illegible] mais les calculs de Lexell et Laplace devaient en faire une planète, dont on retrouva des observations antérieures. Uranus paraît comme une étoile de sixième grandeur, visible à l'œil nu.

Uranus a quatre satellites mobiles dans le même plan : Ariel, Umbriel, Titania, Obéron, dont les révolutions durent, en jours, 2,5, 4,2, 8,7, 13,5. Leur plan est à peu près perpendiculaire à l'écliptique. L'inclinaison dépasse même 90°, de sorte que leurs mouvements sont rétrogrades, premier et très important exemple du système solaire. La ligne des nœuds des orbites des satellites passe par le Soleil, donc ses éclipses par la Terre, tous les quarante-deux ans, et leurs orbites apparentes sont alors des lignes droites, ce qui s'est produit en 1840, 1882, 1923.

URANYLE n. m. Chim. Radical UO^{2} bivalent, contenu dans les dérivés uraniques. Ce radical se comporte comme un véritable métal : longtemps on a cru que l'oxyde UO^{2} était le métal de la pechblende. Peligot, en 1842, découvrit sa vraie nature et son rôle dans la constitution des dérivés uraniques.

URAO n. m. Carbonate hydraté naturel de soude [illegible] on rencontre en masses [illegible] lacustres ou compactes au Venezuela. C'est une substance saline d'une saveur [illegible] alcaline, soluble dans l'eau et peu altérable à l'air.)



Uraptéryx (réd. 2 fois).

URAPTÉRYX (*rikss* n. m. Genre d'insectes lépidoptères géomètres, de la famille des géométrides, comptant quelques espèces répandues sur l'hémisphère nord. (Les uraptéryx sont de grandes et belles phalènes de couleur variée, dont les ailes

URBAIN AINÉ

URBAIN I

URBAIN II

URBAIN III

URBAIN IV,

URBAIN V

URBAIN VI

URBAIN VII

URBAIN VIII

URBAN, marquis DE FOURIA d'. V. FOURIA D'URBAN.

URBANA, nom de plusieurs villes et bourgs des États-Unis. Bourg de l'État d'Illinois, ch.-l. du comté de Champaign; 6.000 hab. — Ville de l'État d'Ohio, ch.-l. du comté de Champaign, 11.000 hab. Mines; métallurgie.

URBANIA comm. d'Italie (Marches, prov. de Pesaro e Urbino), sur le Metauro, 5.138 hab. Faïenceries et poteries. Elle s'est appelée *Castel Durante* jusqu'en 1624, où elle prit le nom du pape Urbain VIII.

URBANISER v. a. Amener à l'urbanité.

URBANISTE (*nisst'*) n. m. Hist. eccles. Partisan d'Urbain VI contre Clément.

— n. f. Membre d'une congrégation de femmes qui suit la règle de sainte Claire mitigée par Urbain IV. V. CLARISSES.

URBANITÉ (lu lat. *urbanitas*) n. f. Politesse des anciens Romains. || Politesse que donne l'usage du monde : *L'urbanité n'est qu'une civilité élégante.* (Latena.)

URBEC n. m. Syn. de URBEDEC.

URBE CONDITA (*La ville fondée*). Les Romains dataient les années de la fondation de Rome, *ab urbe condita*, date qui correspond à 753 av. J.-C. Ces mots se marquent souvent par leurs initiales V. C. On disait aussi : *Anno urbis conditæ* A. V. C.

URBICOLE (du lat. *urbs, urbis*, ville, et *colere*, habiter) adj. Qui se plaît dans les villes; qui habite une ville.

URBI ET ORBI (mots lat. signif. *A la ville et à l'univers*), Paroles qui accompagnent la bénédiction du pape, lorsque, le jeudi saint, le jour de Pâques et celui de l'Ascension, il donne sa bénédiction à toute la catholicité, ce qu'il faisait avant l'occupation italienne de Rome (1870) du haut du balcon de Saint-Jean-de-Latran. || On dit, par ext., *Publier une nouvelle* urbi et orbi, La publier partout.

URBINATE, personne née à Urbin ou qui habite cette ville. — *Les* URBINATES.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *La population* URBINATE.

URBINO (on a dit autref. *Urbin*), ville d'Italie (Marches [prov. de Pesaro-e-Urbino]), ch.-l. de circondario, sur un éperon de montagne, entre la Foglia et le Metauro, dans un cirque de montagnes assez tristes, mais belles; 16,820 hab. Évêché. Industrie de la soie, de l'huile, des briques, des majoliques et des pâtes alimentaires.



Palais ducal à Urbino (XVe s.)

Beaux monuments : la cathédrale contient des œuvres intéressantes, surtout une *Pietà* attribuée à Jean de Bologne. Le palais ducal, commencé sous la faérie de Montefeltro, vers 1447, est très heureusement et très mutilé à l'extérieur; il contient de nombreuses richesses artistiques. La maison natale de Raphaël existe encore; on y voit un tableau attribué au père du grand peintre et représentant, dit-on, la mère de Raphaël et celui-ci enfant. Patrie du pape Clément XI.

Une célèbre fabrique de faïences a existé à Urbino. Ses produits étaient renommés par la beauté de leur décor.

URBINO (DUCHÉ D'), ancien État d'Italie, situé entre l'Adriatique à E., la Romagne au N., la Marche d'Ancône au S. Créé au XIIIe siècle, il appartint d'abord aux Montefeltro jusqu'en 1502, puis aux Rovere, aux Médicis. Il fut réuni en 1631 aux États de l'Église.

URBION (SIERRA DE), petit massif montagneux de l'Espagne centrale, aux confins des provinces de Logroño et de Soria. Il culmine par 2.252 mètres au *pic d'Urbion*.

URBISAGLIA, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]), 2.000 hab. C'est l'ancienne *Urbs Salvia*.

URCÉIFORME (du lat. *urceus*, petit vase, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un urcéole, d'un petit vase, d'une urne.

URCÉOLAIRE n. m. Lichen de la famille des lécanorés, formant des croûtes minces à terre ou à la surface des arbres et des rochers.

URCEOLAIRE ou **URCEOLARIA** (*se, lèr'*) n. f. Genre de rotifères, comprenant des formes vivant sur les mousses dans les eaux douces de France.

URCÉOLE (du lat. *urceus*, dimin. d'*urceus*, cruche) n. m. Appareil en forme de sac, de goulot. Tube fermé par les étamines soudées et monadelphes. || Nom donné au calice tubuleux formé par l'outre.

— Zool. Cellule en forme d'outre, servant d'enveloppe ou d'abri aux individus dans les colonies d'infusoires, de bryozoaires, etc.

URCÉOLE n. m. Bot. Genre d'apocynacées échitidées, comprenant des lianes à feuilles pétiolées, opposées-décussées, coriaces, qui portent à l'extrémité des rameaux des corymbes de fleurs. (Les urcéoles sont des plantes asiatiques, localisées dans la Birmanie et la Malaisie, elles fournissent un caoutchouc.)



Urcéole : *a*, fleur; *b*, coupe.

URCÉOLÉ, ÉE (rad. *urcéole*) adj. Bot. Renflé vers le milieu et rétréci à la partie supérieure : *Calice* URCÉOLÉ.

URCÉOLIFÈRE (de *urcéole*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui est muni d'un urcéole.

URCEUS (*sé-uss'*) — mot lat. — n. m. Vase antique, de forme allongée, resserré entre la partie supérieure et la panse, muni d'une anse et reposant sur un pied peu élevé.

URCIERS, comm. de l'Indre, arrond. et à 13 kilom. de La Châtre, entre deux affluents de l'Igneray; 920 hab. Ch. de f. Orléans. Plomb argentifère.

URCUIT, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. et à 15 kilom. de Bayonne), dans le pays Basque; 954 hab. Ch. de f. Midi. Mine de sel. Source chlorurée sodique.

URD, nom d'une des trois grandes Nornes de la mythologie scandinave. Elle représente le passé, comme *Verdande* représente le présent, et *Skuld* l'avenir.

URDA, planète télescopique, n° 167, découverte par Peters, en 1876.

URDA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Tolède), sur l'Amarguillo, sous-affluent du Guadiana, par le Giguela; 3.900 hab. Fabrication de toiles. Bonneterie.

URDANETA, bourg des Philippines (île de Luçon, prov. de l'Pangasinan); 18.000 hab. Ch.-l. de *pueblo*.

URDINGEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Düsseldorf], sur le Rhin; 5.238 hab. Raffineries de sucre. Aux environs, nombreuses antiquités romaines. — Les 5 et 6 septembre 1795, passage du Rhin par l'armée de Kléber.

URDOS, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 41 kilom. d'Oloron, au-dessus du gave d'Aspe, affluent du gave d'Oloron (bassin de l'Adour, par le gave de Pau); 409 hab. Près du bourg, sur un promontoire escarpé, fort du Portalet. Localité fort ancienne, et qui correspond probablement au *Forum Ligneum*, de l'Itinéraire d'Antonin.

URDU-ZEBAN n. m. Linguist. Autre nom de l'hindoustani. || On écrit aussi OURDOU.

URE n. m. Relig. Principe créé par Ormuzd, source du monde matériel, dans la religion parse.

UREBEC (*bèk'*) n. m. Nom vulgaire de certains insectes coléoptères, tels que les *bromius*, et les *rynchites*, nuisibles à la vigne. || On dit aussi URBEC, URBÉR, URBUE, etc.

URECHIA (Alexandre-Basile), historien et homme politique roumain, né à Piatra en 1834, mort à Bucarest en 1932. Après avoir terminé ses études littéraires à Paris, il retourna dans son pays où il fut nommé professeur de littérature à l'université de Jassy, et peu après directeur au ministère de l'instruction publique de Moldavie. En 1861, il fut nommé à Bucarest professeur d'histoire et de philosophie. Ministre de l'instruction publique à plusieurs reprises, il représenta pendant de longues années la ville de Galatz au Sénat. Parmi ses œuvres, très nombreuses, nous citerons : *Nos chroniques* (1865); *Album macedo-roman* (1880); *Carta etnografica a Romanilor* (1882); *Miron Costin* (1889); *Istoria Romalinor* (1892); etc.

URECHITES (*ré-ki-tèss'*) n. m. Genre d'apocynacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, à fleurs en cymes ou en grappes, dont on connaît plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

URÉCHITINE n. f. Chim. Substance cristallisable, ayant une action physiologique très vive, extraite des feuilles de l'*urechites suberecta*.

URÉCHITOXINE (*ksin'*) n. f. Chim. Substance amère, fusible vers 180°, ayant une action physiologique très vive, extraite des feuilles de l'*urechites suberecta*. (Il en existe une variété cristallisée et une variété amorphe. L'acide chlorhydrique la transforme en une substance sans action physiologique, l'*urechitoxétine*.)

URÉDINÉES n. f. pl. Ordre de champignons parasites des végétaux, se manifestant sur les tiges ou les feuilles par des taches rougeâtres ou noires et produisant les maladies connues sous le nom de *rouilles*. — *Une* URÉDINÉE.

— ENCYCL. Les *urédinées* possèdent un mycélium qui vit en parasite dans les tissus de la plante hospitalière; mais, quand les taches formées par les fructifications deviennent visibles, ce mycélium a généralement disparu et on ne peut plus constater que les spores portées sur les filaments qui les produisent ou même déjà tombées et constituant des amas poussiéreux.

Les spores sont rougeâtres ou d'un brun foncé presque noir, d'où le nom de *rouilles orangées* ou de *rouilles noires* donné aux maladies produites sur les plantes attaquées, suivant la sorte de spores qui se forment.

Car une particularité remarquable de ces champignons, c'est qu'une même espèce donne naissance à plusieurs sortes de fructifications. En outre, suivant les espèces, tantôt les diverses sortes de fructifications se développent toutes sur une même espèce de plante ou sur des plantes voisines, comme, par exemple, sur une ou plusieurs graminées, cultivées ou sauvages; tantôt une ou deux formes fructifères naissent sur une espèce végétale, une ou deux autres formes sur une autre espèce différente de la première. La rouille du blé, par exemple, produit deux sortes de spores très distinctes sur le blé et deux autres très différentes des premières, et différentes entre elles, sur l'épine-vinette.

Pendant longtemps, on a cru que les diverses sortes de fructifications appartenaient à des espèces et même à des genres différents de champignons. On distinguait, par exemple, deux sortes de rouille sur le blé : l'*uredo* et la *puccinie*, et deux sur l'épine-vinette : l'*ecidie* et l'*cidiole*. Quand le lien entre ces formes a été connu, un seul nom a été conservé pour désigner le champignon : on dit la *puccinie du blé*, et les autres noms subsistent cependant, mais désignent seulement des formes fructifères déterminées des diverses espèces : on dit la forme fructifère *urédo* ou *ecidie* de la puccinie du blé.

Pour la rouille du blé, c'est en été que se développent les spores rougeâtres, unicellulaires de la forme urédo ; puis, à la fin de la saison, naissent aux mêmes endroits les spores noires, bicellulaires, de la forme puccinie. Ces dernières spores passent l'hiver, germent au printemps, et c'est alors qu'apparaissent, sur l'épine-vinette, les écidies et les écidioles.

Longtemps, on a cru que cette alternance de formes sporifères et le passage d'une plante à une autre étaient indispensables à la reproduction de ce champignon. D'où la conclusion qu'il fallait détruire l'épine-vinette pour empêcher la rouille du blé de se propager ; d'où des dispositions légales ordonnant cette destruction et ayant, d'ailleurs, pour résultat certain de diminuer l'extension de la rouille du blé. Mais on a reconnu depuis que l'alternance n'est pas absolument nécessaire et que la contamination d'un pied à un autre est assez limitée. Des contrées très étendues, où ne croissent ni épine-vinette ni plantes voisines, n'en ont pas moins la rouille du blé. On suppose actuellement que la maladie peut se conserver et se propager dans le blé parce que les grains seraient déjà envahis par le parasite au moment de la moisson et que, dès lors, l'année suivante, les pieds provenant de ces grains seraient aisément contaminés.

Parmi les rouilles les plus répandues, outre celles déjà indiquées, citons deux espèces qui envahissent l'une les roseaux, l'autre les feuilles de pin et dont les écidies se développent respectivement sur le seneçon et sur le dompte-venin : les *gymno-sporanges*, qui poussent sur les genévriers et dont une forme fructifère, connue sous le nom de *roestélie*, fait souvent beaucoup de tort aux poiriers.

URÉDO n. m. Bot. Nom qui désigne une des formes de fructification des champignons de l'ordre des *urédinées*. V. ce mot.

— Encycl. Ces fructifications apparaissent comme des taches orangées ou brunes sur les feuilles et les tiges d'un grand nombre de plantes ; ce sont de petits amas qui prennent naissance sous l'épiderme, brisent ensuite cet épiderme et mettent alors en liberté une fine poussière rougeâtre formée par les spores. Les spores, unicellulaires, naissent isolément à l'extrémité de courts pédicelles, groupés parallèlement les uns aux autres.

Les espèces les plus communes sont celles qui causent les *rouilles des céréales* et dont les spores d'hiver ont servi à définir le genre *puccinie* : la puccinie du blé, la puccinie vraie rouille, la puccinie couronnée.

Quand ces rouilles sont très répandues sur le blé, l'avoine, etc., elles peuvent entraver beaucoup le développement de la plante attaquée et nuire à la récolte dans une forte proportion ; certaines années, on a évalué qu'une récolte de blé avait diminué d'un quart, par suite de l'envahissement de la rouille.

URÉE (du gr. *ouron*, urine) n. f. Chim. Amido carbonique $CO(Az^2H^4)$ ou $AzH^2—CO—AzH^2$, extraite de l'urine des carnivores. Syn. CARBAMIDE.

— Encycl. L'*urée*, produit de la combustion des matières azotées dans l'organisme, fut signalée en 1773 par Rouelle dans l'urine et réalisée, par synthèse, en 1828, par Wœhler. On la rencontre dans un grand nombre de liquides naturels. Du sang, elle s'élimine par le rein dans l'urine ; celle-ci en contient environ 25 grammes par litre.

On extrait l'urée de l'urine fraîche, en concentrant ce liquide à consistance sirupeuse, additionnant d'acide nitrique pour faire cristalliser de l'azotate d'urée ; les cristaux purifiés par dissolution dans l'eau chaude, décoloration par le noir, sont décomposés par du carbonate potassique et l'urée extraite, par l'alcool, des produits de la réaction desséchés. La préparation industrielle utilise la synthèse de Wichler à l'aide du cyanate d'ammoniaque.

L'urée se présente en longs prismes aplatis, incolores, à saveur salpêtrée, solubles dans leur poids d'eau à 15°, dans l'alcool, très peu dans l'éther, fusibles à 132° et se décomposant au-dessus en biuret, ammélide et acide cyanurique. L'eau à 140°, certaines diastases sécrétées par des ferments hydratent et convertissent l'urée en carbonate d'ammoniaque :

$$\underset{\text{urée.}}{CO(AzH^2)^2} + 2\,H^2O = \underset{\text{carbonate d'ammoniaque.}}{CO^3(AzH^4)^2}$$

L'ammoniaque de l'urine putréfiée est la conséquence de cette hydratation. Les hypochlorites la décomposent avec dégagement d'azote et d'acide carbonique. Bien que neutre, cette substance se combine aux acides azotique, chlorhydrique (l'*azotate d'urée* $(CO(Az^2H^4), AzO^3H)$ est en cristaux très peu solubles). Elle forme de même des combinaisons moléculaires avec des sels métalliques (azotate de calcium, azotate d'argent, chlorure de sodium, etc.).

Urées composées. Dérivées de l'urée par substitution de radicaux aux hydrogènes des groupes AzH^2, on distingue les *urées à radicaux alcooliques*

(éthylurée $AzH^2—CO—AzH.C^2H^5$)

et les *urées à radicaux acides* ; parmi celles-ci les *acides uramiques* ou *uréiques* lorsque le radical substitué contient une fonction acide (CO^2H libre : acide hydantoïque par exemple : $AzH^2—CO—AzH.CH^2.CO^2H$), et les *uréides* lorsque le radical acide est modifié par perte d'eau, tel l'acide parabanique ou oxalylurée.

URÉIDE n. f. Chim. V. URÉE.

URÉILITE n. f. Géol. Type de lithite ou pierre météorique privée de fer, et formée de péridot, de pyroxène augite et de diamant en poussière microscopique.

URÉIQUE (*ik*' Chim. adj. Qui concerne l'urée, qui s'y rapporte.

URÉMIE (*mi* — du gr. *ouron*, urine, et *haima*, sang n. f. Intoxication générale due au défaut d'élimination par l'urine des matières toxiques produites dans le fonctionnement organique.

— Encycl. L'*urémie*, ainsi désignée parce que les phénomènes observés ont été pendant longtemps rapportés au défaut d'élimination de l'urée, se produit le plus souvent dans les lésions rénales. C'est aussi qu'on l'observe dans les néphrites parenchymateuses de la scarlatine, de la grossesse, etc., on plus fréquemment dans les néphrites interstitielles. Mais chaque fois qu'il y a arrêt ou cours de l'urine par suite de lithiase rénale, de rétention vésicale, de calculs urétéraux ou que la présence d'une tumeur comprime les organes éliminateurs, l'urémie apparaît. Elle se traduit par de la dyspnée, des convulsions généralisées tétaniques ou par du coma avec température basse (35°). On note en outre de la céphalée, des vertiges, des vomissements, de la diarrhée, des urines rares ou de la polyurie, des œdèmes, etc. On *prescrira* les purgatifs ; le traitement consistera dans la saignée et dans la diète lactée. V. ÉCLAMPSIE.



Urène lobée : *a*, jeunes fruits ; *b*, un fruit séparé.

URÉMIQUE (*mik*') adj. Pathol. Qui a rapport à l'urémie : *Accidents* URÉMIQUES.

URÈNE n. f. Bot. Genre de malvacées urenées.

— Encycl. Les *urènes* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, entières ou lobées, qui croissent dans les pays chauds : l'*urène lobée* habite l'Indo-Chine, la Réunion, certaines îles de l'Océanie. A Tahiti, cette plante fournit un textile grossier, utilisé par les pêcheurs qui la nomment *puriperi*.

URÉOMÈTRE (de *urée*, et du gr. *métron*, mesure n. m. Instrument servant à doser l'urée dans un liquide. || Densimètre pour les urines.

— Encycl. Il existe un nombre considérable de modèles d'*uréomètres* ; tous consistent en un vase divisé en deux capacités, dans chacune desquelles on met côte à côte l'urine et l'hypobromite de soude, le vase communiquant avec une éprouvette à gaz, graduée en centimètres cubes. En réalisant le mélange de l'urée et de l'hypobromite, les gaz produits par la décomposition de l'urée se rendent dans la cloche, où le volume qu'ils occupent permet de calculer le poids de l'urée qui était contenu dans la prise d'essai. Les gaz sont recueillis tantôt sur l'eau (uréomètres à eau), tantôt sur le mercure.

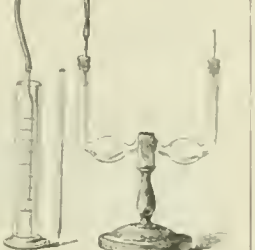

Uréomètre de Regnard.

URÉOMÉTRIE (*trî* — rad. *uréomètre*) n. f. Dosage de l'urée, dans l'urine et les liquides organiques.

— Encycl. Le dosage de l'urée est fondé sur sa décomposition en azote et acide carbonique par les hypochlorites et les hypobromites alcalins. On fait une liqueur titrée en ajoutant 2 centimètres cubes de brome à une solution de 40 centimètres cubes de lessive de soude dans 100 centimètres cubes d'eau distillée. Au contact d'un liquide contenant de l'urée, l'acide carbonique provenant de la décomposition est absorbé par la soude et l'azote se dégage : 31 centimètres cubes d'azote correspondent à 10 centigrammes d'urée.

URES, ville du Mexique, ch.-l. de l'Etat de Sonora, sur la rive gauche du rio Sonora, à sa sortie de la sierra Madre ; 8.000 hab.

URÉTAC (*tak*') n. m. Mar. Fausse amure de misaine. Vx.

URÉTÉRAL, ALE, AUX adj. Méd. Qui concerne les uretères : *Sonde* URÉTÉRALE. *Calculs* URÉTÉRAUX.

URÉTÉRALGIE *ji* — de *uretère*, et du gr. *algos*, douleur n. f. Pathol. Douleur dans les uretères.

URÉTÉRALGIQUE *jik*') adj. Pathol. Qui a rapport à l'urétéralgie : *Douleurs* URÉTÉRALGIQUES.

URETERE (du gr. *ourêter*, même sens n. m. Canal qui conduit l'urine de chacun des deux reins dans la vessie.

— Encycl. Chaque *uretère*, long de 25 centimètres, offre le calibre d'une plume de corbeau. Il commence dans le bassinet, descend obliquement en avant du psoas et vient gagner la face postéro-inférieure de la vessie, dans laquelle il s'ouvre par un orifice étroit et très oblique.

Les uretères participent plus ou moins complètement aux affections du rein et de la vessie. La cystite avec distension est rapidement suivie d'*urétérite* et d'*urétéropyélite*. La compression de l'uretère par une tumeur, sa coudure, ses rétrécissements déterminent la distension du bassinet et du rein par l'urine accumulée : *hydronéphrose*. Dans les cas de *lithiase rénale*, les calculs migrateurs cheminent très difficilement dans l'uretère et occasionnent de vives douleurs, les *douleurs néphrétiques*.

On sait pratiquer le cathétérisme des uretères. On peut traiter la lithiase rénale et les néphrites suppurées par la *néphrostomie*. Enfin, dans les cas d'hydronéphrose par coudure brusque ou rétrécissement de l'extrémité supérieure de l'uretère, on peut rétablir le cours de l'urine par l'abouchement du bassinet et de la partie inférieure de l'uretère (*urétéropyélostomie*).

URÉTÉRIQUE *rik*') adj. Anat. Qui a rapport aux uretères.

URÉTÉRITE n. f. Pathol. Inflammation des uretères.

URÉTÉROCYSTONÉOSTOMIE *sist*, *sto-mi* — du gr. *ourêtêr*, uretère, *cystis*, vessie, *néos*, nouveau, et *stoma*, bouche, embouchure) n. f. Chir. Opération qui a pour but de réaliser un nouvel abouchement de l'uretère dans la vessie dans les cas de fistules urétérales. || On dit encore URÉTÉROCYSTOSTOMIE.

URÉTÉROLITHIASE de *uretère*, et du gr. *lithos*, pierre n. f. Pathol. Présence de calculs dans l'uretère.

URÉTÉROPHLEGMATIQUE *flegh*', *tik*' — de *uretère*, et du gr. *phlegma*, *atos*, mucosité adj. Pathol. Qui provient d'un mucus arrêté dans l'uretère.

URÉTÉROPYÉLITE — de *uretère*, et du gr. *pyélos*, bassinet n. f. Pathol. Inflammation qui atteint le canal et son retour sur lui-même et le bassinet.

URETÉROPYÉLOSTOMIE *st*, *sto-mi* — de *uretère*, du gr. *pyélos*, bassinet, et *stoma*, bouche n. f. Chir. Opération qui a pour but de réaliser un nouvel abouchement de l'uretère dans le bassinet dans les cas d'hydronéphrose par sténose ou coudure de l'uretère.

URÉTÉROPYIQUE *pi-k*' — de *uretère*, et du gr. *pyon*, pus adj. Pathol. Qui est causé par du pus fourni par l'uretère.

URÉTÉROSTOMATIQUE *sto*, *tik* — de *uretère*, et du gr. *stoma*, *atos*, bouche adj. Anat. Qui a rapport à l'orifice des uretères.

URÉTHANES n. f. pl. Composés dérivant de l'acide carbamique (AzH² — CO — OH) et ayant pour formule générale : $AzH^2—CO—OR$. Syn. ÉTHERS CARBAMIQUES. — *Une* URÉTHANE.

— Encycl. On obtient ces *urées* par la réaction de l'ammoniaque sur les éthers carboniques correspondants ou par celle du chlorure de cyanogène sur les alcools. Le *carbonate d'éthyle ou uréthane* $(AzH^2—CO—OC^2H^5)$ est un solide blanc, fusible vers 180°, soluble dans l'eau et l'alcool, utilisé comme hypnotique. On l'appelle encore *éther carbamique*, *éthylcarbamique*.

URÉTHR V. par URÉTR — les mots commençant ainsi.

URÉTHYLANE n. f. Carbonate de méthyle de formule $AzH^2.CO.OCH^3$, soluble fusible à 52-53°, bouillant à 177°, très soluble dans l'eau, préparé par l'action de l'ammoniaque sur le chlorocarbonate de méthyle.

URÉTIQUE *tik*' — du gr. *ouron*, urine adj. Méd. Syn. de DIURÉTIQUE.

— Anat. *Passage urétique*, Passage de l'urine.

— Pathol. *Maladie urétique*, Maladie par rétention d'urine.

URÉTRAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui a rapport à l'urètre : *Muqueuse* URÉTRALE. *Chancre* URÉTRAL.

URÉTRALGIE *ji* — de *urètre*, et du gr. *algos*, douleur n. f. Pathol. Névralgie de l'uretre sans inflammation. Elle est souvent le symptôme d'une altération des voies urinaires supérieures.)

URÉTRALGIQUE (*jik* adj. Pathol. Qui appartient à l'urétralgie.

URÉTRARCTIE n. f. Pathol. Syn. de URÉTROSTÉNOSE.

URETRE (du gr. *ourethra*, dérivé de *ouron*, urine n. m. Canal allant de la vessie au méat urinaire et servant à l'écoulement de l'urine.

— Encycl. Anat. L'*urètre*, dont les parois sont accolées au repos, a, au moment du passage de l'urine, un calibre qui varie entre 6 et 11 millimètres.

Chez l'homme, l'urètre comprend deux parties : l'une mobile et l'autre fixe. La partie mobile ou *urètre extérieur*, constituée par du tissu spongieux, peut varier, suivant la quantité de sang qu'il contient, de 9 à 14 centimètres, et se divise en *région membraneuse* (gland, *pénis* (verge), *scrotale* (enveloppée par les bourses), *périnéo-bulbaire* allant du scrotum au bulbe). La partie fixe ou *urètre postérieur*, formée d'abord, dans une longueur de 1 cent. 1/2, par les fibres musculaires lisses et striées du sphincter externe (région membraneuse) puis, dans une longueur de 2 cent. 1/2, par le tissu de la prostate qui l'entoure, présente les ouvertures des canaux de cette glande et ceux des canaux spermatiques et sépare l'urètre du rectum. La région prostatique se termine aux fibres lisses du sphincter interne du col de la vessie, anneau musculaire moins puissant que le sphincter externe.

Chez la femme, l'urètre est plus court (3 cent. 1/2) : il est exclusivement formé de fibres musculaires et par suite très dilatable. Il existe un sphincter aux deux extrémités, l'externe, qui obéit à la volonté, est le plus résistant. L'urètre est séparé, par une cloison musculaire, du vagin.

— Pathol. *Vices de conformation*. L'ouverture de l'urètre peut se faire à la face inférieure de la verge (*hypospadias*) ou sur sa face supérieure (*épispadias*).

Rétrécissement de l'urètre. V. RÉTRÉCISSEMENT.

URÉTRECTOMIE *ék-to-mi* — de *urètre*, et du gr. *ektomé*, excision n. f. Chir. Opération qui consiste à réséquer un segment de l'urètre et à rétablir ensuite la continuité du canal par des sutures. Elle est employée dans les cas de rétrécissements infranchissables de l'urètre quand l'urétrotomie interne est impossible ou dans les cas de fistules urétrales multiples.

URÉTRHELMINTHIQUE (*tr'el-min-tik*' — de *urètre*, et du gr. *helmis*, *inthos*, ver adj. Pathol. Qui est causé par la présence de vers dans l'urètre.

URÉTRITE n. f. Pathol. Inflammation de l'urètre. Elle peut être due au passage de sonde ou de bougie, à des microbes communs du vagin, mais le plus souvent elle est provoquée par le gonocoque de la blennorragie.

URÉTROBLENNORRHÉE de *urètre*, et *blennorrhée* n. f. Pathol. Écoulement de pus ou de mucus par l'urètre. V. BLENNORRAGIE.

URÉTRO-BULBAIRE adj. Anat. Qui a rapport au bulbe de l'urètre.

URÉTRO-CYSTOTOMIE n. f. Chir. Opération de la taille par l'urètre.

URÉTRO-HYMÉNODE adj. Méd. V. URÉTRYMÉNODE.

URÉTRO-LITHIQUE de *urètre*, et du gr. *lithos*, pierre adj. Pathol. Produit par un calcul arrêté dans l'urètre.

URÉTRO-PÉNIEN, ENNE *ni-in, è-n'* adj. Anat. et pathol. Qui a rapport à l'urètre et au pénis : *Fistule* URÉTRO-PÉNIENNE.

URÉTRO-PÉRINÉAL, ALE, AUX adj. Anat. et pathol. Qui a rapport à l'urètre et au périnée : *Fistule* URÉTRO-PÉRINÉALE.

URÉTROPHRACTIQUE *ktik*' adj. Pathol. Qui a rapport à l'urétrophraxie.

URÉTROPHRAXIE *ksi* — de *urètre*, et du gr. *phrassein*, obstruer n. f. Pathol. Obstruction de l'urètre.

URÉTHROPLASTIE ... qui ... re ... er ... per ...

URÉTHROPLASTIQUE ... Qui a rapport à l'uréthroplastie.

URÉTHROSCAL, ALE, AUX ... Anat. Qui a rapport ... et à l'urètre.

URÉTHROSCOPE ... le urètre, et du gr. *skopein*, examiner. Variété de cystoscope, servant à examiner ... se le urètre. V. ENDOSCOPE.

URÉTHROSCOPIE ... ral ... n. f. Chir. ...

URÉTHROSCOPIQUE ... adj. Chir. Qui a rapport à l'uréthroscopie.

URÉTRO-SCROTAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient à ... m. Pl. URÉTRO-SCROTAUX.

URÉTROSPASME ... et ... n. m. Pathol. ...

URÉTROSPASMODIQUE ... adj. Pathol. Qui a ... Qui a rapport au spasme ...

URÉTROSTÉNOSE ... — de urètre, et du gr. *stenos*, étroit. Rétrécissement du canal de l'urètre.

URÉTROSTENOTIQUE *sé, tik*, adj. Pathol. Qui a rapport à ...

URÉTRO-THROMBOIDE ... le urètre, et du gr. *thrombos*, ... Pathol. Qui est causé par des grumeaux de ...

URÉTROTOME ... m. Chir. Instrument servant à pratiquer ...

— Encycl. ... se compose d'une sonde cannelée ... uvre ... urètre et d'une tige ... la cannelure de la sonde. Cette tige ... te en forme de triangle qui ... ment ... avant en arrière.

URÉTROTOMIE *mi* — ... urètre, et du gr. *tomé*, section. ... partie rétrécie de l'urètre. ... peut se faire de dedans en ... urètre un instrument spécial, ... ou ... interne. Quand cette ... est impraticable, on a recours à ... urètre. Le chirurgien incise ... urètre et le sutionne dans sa ...

URÉTROTOMIQUE ... Chir. Qui a rapport à l'uréthrotomie.

URÉTROTOMISÉ, ÉE ... et adj. Chir. Qui a subi l'uréthrotomie.

URÉTRO-VÉSICAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui a rapport ... et à la ...

URÉTRYMÉNODE ... gr. *mên*, membrane. ... membrane qui ... est formée par l'URÉTRO-HYMEN DE.

URÉUX ... rel ... à l'urée ou ... l'urée.

URÉYDE ... Sel ... chlorure ...

URFAHR ... Haute-Autriche ... Fabrique ...

URFÉ ... XIIe ... le, ... lors ... arrondissement.



Corne d'urfé.

et à l'extrémité de la ... sur ... ... Ces ... sont ... prises ... connues sous le nom de *Cornes d'Urfé*.

URFÉ (Anne ... e français, né dans le Forez en 1555 ... 1621). Il appartenait à une ancienne et noble famille ... et avait été précepteur des fils de Henri II. ... vive passion pour une jeune Forézienne, ... tumorata, il voyagea pendant une année ... composa un volume de sonnets sous le titre ... 77, en l'honneur de sa dame, qu'il épousa à ... Il défendit avec ardeur la cause de Henri IV, ... général du Forez. Ayant fait annuler ... de Lyon son mariage avec Diane, il entra ... ères, vers 1600, et exerça diverses dignités ... ques. Il publia en 1606 un livre d'*Hymnes*; mais ... avait composé quelques œuvres profanes, une ... de la *Jérusalem délivrée* et deux dialogues, *l'Hon-* ... *la Vanité*.

URFÉ (Honoré ...), frère du précédent, romancier français, né à Marseille en 1568, mort en 1625. Après avoir ... ses études au collège de Tournon, il prit parti pour la Ligue et fut entraîné dans la disgrâce du parti. ... personne une première fois à Feurs, il composa pendant sa captivité les *Épîtres morales* (1598); après la victoire définitive des royalistes, il se retira dans les États ... de Savoie, à Chambéry et à Villefranche près de ... Il avait épousé Diane de Châteaumorand, la femme ... son frère : mariage peu romanesque, malgré toutes les ... ses explications qu'on en a données, mais dicté ... de puissantes considérations d'intérêt. L'oisiveté, le regret du pays natal, les bords du Lignon dans le Forez, la disposition naturellement sentimentale de son âme, poussèrent d'Urfé à composer un grand roman, dont il publia lui-même les trois premières parties 1610-1619, et dont les deux dernières ne parurent qu'après sa mort, remaniées et complétées par son secrétaire Baro (1627). Le titre en est *l'Astrée... où par plusieurs histoires et sous personnes de bergers et d'autres sont déduits les divers effets de l'honnête amitié*. Ce gros roman de 5.000 pages, en prose mêlée de petits vers, ... pastoral et ... chevaleresque, imité de la *Diana enamorada* de Montemayor, a donné le ton à la société et à la littérature du siècle, et son influence a été aussi profonde que durable. Il exprimait en effet l'idéal de politesse et de galanterie qui allait rester longtemps celui de tous les « honnêtes gens ». Sous une forme subtile et diffuse, mais pleine d'un charme pénétrant, il a séduit les imaginations et les cœurs, et, à travers un siècle et demi, il va se relier à la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau, à laquelle seule il peut être comparé, sinon pour la forme littéraire, du moins pour l'intention morale et pour la portée sociale. Céladon, Astrée, Silvandre et Hylas furent pendant tout le XVIIe siècle des types aussi populaires que Jane et Saint-Preux au siècle suivant. D'Urfé a composé aussi deux poèmes : *la Sirène* (1611) et *la Savoysiade* ... manuscrit, quelques sonnets, et une « fable bocagère », *la Sylvanire* ou *la Morte vive* (1625) en vers blancs.



H. d'Urfé.

URGNANO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame], à quelque distance de l'Adda, affluent du Pô; 4.000 hab. Magnaneries, filatures de soie, fabrication d'étoffes.

URGEL (lat. *Orgelum, Urgela* [dite ordinairem. *la Seo* ou *la Seu* « siège »], Urgel étant effectivement *siège* d'un évêché, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Lérida]), au confluent de l'Embalira Andorrane et de la Ségre; 3.085 hab. Chef-lieu de district. Rues tortueuses, vieille ville pittoresque, sur la colline de las Horcas, citadelle, ... romano, cloître du XIIIe siècle. L'évêque d'Urgel est ... suzerain de l'Andorre avec la France. Prise par les Français en 1691, 1704, 1791, 1809, 1823, elle devint le quartier général des carlistes. Plus tard, en août 1874, le carliste Francisco Tristany s'en empara aux dépens des libéraux; mais Martinez Campos vint l'assiéger et força la ville à capituler, le 26 août 1875. Aux environs, sources sulfureuses.

URGÈLE. Fée bienfaisante, popularisée par un opéra-comique de Favart : *La fée Urgèle* [musique de Duni qui eut du succès en 1765]. V. Hugo la nomme dans une de ses ballades.

URGEMMENT (*ja-man*) adv. De façon urgente. *Certains remèdes sont indiqués* URGEMMENT *par les circonstances.*

URGENCE (*jans*) n. f. Qualité de ce qui est urgent : *Il y a* URGENCE. *En cas d'*URGENCE.

D'urgence, Sur le-champ : *Prendre un parti* D'URGENCE.

URGENT, ENTE (*jan, ant'* — du lat. *urgens, entis*, même sens) adj. Pressant, qui ne peut ... différer : *Il n'y a nul inconvénient à tirer le péril toujours* URGENT. (Dider.)

— SYN. Immineot, instant.

URGINÉE (*ji* ...) n. f. Genre de liliacées scilloïdes, comprenant des plantes bulbeuses, à fleurs réunies en grappes, qui habitent pour la plupart l'Afrique australe et tropicale. Il y a ... pèces en Algérie, en Sardaigne et en ... *maritime* ou *scille maritime* est répandue dans la région méditerra-

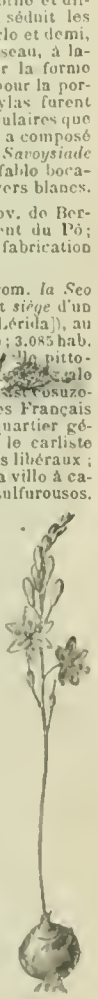

Urginée.

URGONIEN, ENNE (*gô-nin, è-n'*) adj. Se dit ... gisement ... établi par d'Orbigny ... par ... ure du système crétacé. C'est l'étage ... ation actuelle.

— Encycl. ...

URI (...), canton de la Suisse centrale, borné ... par ... et les Grisons, au S. ... par ... et l'Unterwald. 1.076 kilom. carr. ... langue allemande et de religion catholique. Le canton d'Uri est formé par la vallée de la Reuss, de sa source, dans le massif du Saint-Gothard, à son entrée dans le bras du lac des Quatre-Cantons, appelé quelquefois *lac d'Uri*. Cette vallée est encaissée par de hautes montagnes : à l'E. les Alpes de Glaris, le Grand et le Petit Windgälle, à l'O. le Galenstock, le Dammastock, le Titlis, l'Uri-Rothstock.



Armes du canton d'Uri.

Les principales ressources du pays sont l'élevage du bétail et l'industrie hôtelière; celle-ci a pris une grande extension depuis la construction de la ligne du Saint-Gothard, qui remonte la pittoresque vallée de la Reuss. Gouvernement démocratique direct. Le pays d'Uri fut, avec Schwytz et Unterwalden, l'un des trois cantons primitifs de la Confédération ou *Waldstætten*. Supprimé en 1798, il fut rétabli dans son autonomie par l'*acte de médiation*, en 1804. Ch.-l. *Altdorf*.

URIAGE, hameau de l'Isère (arrond. de Grenoble [comm. de Saint-Martin-d'Uriage]), sur le Sonnant, sous-affluent du Rhône par l'Isère; 1.825 hab. Voies ferrées du Dauphiné. Fabrique de ciment. Source thermale (27°) chlorurée sodique et sulfureuse. Établissement thermal fréquenté. Le château, à 293 mètres au-dessus du bourg, datant des XIIe, XVe et XVIIe siècles, contient un musée d'histoire naturelle, d'art et d'archéologie.

URIDROSE (du gr. *ouron*, urine, et *idrôsis*, sueur) n. f. Pathol. Sueur urineuse.

URIE, officier hébreu, dont David séduisit la femme, Bethsabée. David, ayant eu un commerce criminel avec Bethsabée, chargea Joad, qui commandait les Hébreux au siège de Rabbath, de donner à Urie, son mari, un poste dangereux, où il devrait trouver la mort, ce qui arriva. Le roi pleura ensuite amèrement son crime et en fit pénitence. Il épousa Bethsabée, qui fut mère de Salomon.

URIEL, ange dont les liturgies orientales font souvent mention. Son nom signifie, en hébreu, *Lumière de Dieu*. Saint Ambroise le met au même rang que les archanges Gabriel et Raphaël. Les juifs, les rabbins et les poètes en font un des personnages de leurs légendes et de leurs fictions. Cet ange n'est pas nommé dans les livres classiques de la Bible; mais il l'est deux fois dans le quatrième livre d'Esdras (IV, 1; V, 20), lequel ne fait pas partie du canon. C'est lui qui porte à Esdras les paroles et les révélations de Dieu.

URILE n. m. Radical problématique, que l'on a supposé exister dans l'urée.

URIM (*rim'*) n. m. Ornement du pectoral des juifs.

URINAIRE (*nèr'*) adj. Anat. Qui a rapport à l'urine : *Évacuations* URINAIRES. ‖ *Voies urinaires*, Ensemble des organes qui concourent à l'excrétion et à l'évacuation des urines. ‖ *Méat urinaire*, Orifice externe de l'urètre.

— Pathol. *Tumeur urinaire*, Tumeur produite par l'infiltration de l'urine. ‖ *Calculs urinaires*, Concrétion solide qui se produit dans les voies urinaires. ‖ *Fistule urinaire*, Trajet anormal donnant passage à l'urine.

— Encycl. Pathol. *Tumeur urinaire*. Les tumeurs urinaires sont dures, indolentes; elles n'altèrent pas la peau; leur volume varie depuis celui d'un pois jusqu'à celui d'une noisette; on les rencontre particulièrement sur le trajet de l'urètre. Lorsqu'elles sont volumineuses et qu'elles ne communiquent pas avec l'urètre, il faut les ouvrir.

Calculs urinaires. V. CALCUL.

Fistules urinaires. Il existe souvent dans l'économie un trajet anormal donnant passage à l'urine. Chez l'homme, ces fistules urinaires sont congénitales ou accidentelles. On les divise en six classes : *ombilicales, hypogastriques, lombaires, intestinales, vésicales* et *urétrales*. Chez la femme, on en admet trois classes : fistules *urétrales, urétérales* et *vésicales*.

URINAL n. m. Vase de forme spéciale, servant à faire uriner les malades. ‖ Vase de verre où l'on conserve l'urine des malades, pour la montrer aux médecins. ‖ Pl. *Des* URINAUX.

URINATION (*si-on*) n. f. Physiol. Production de l'urine.

URINATOIRE adj. Méd. Qui facilite ou qui provoque l'urination. (Peu us.)

URINE (lat. *urina*) n. f. Liquide émis par la vessie et sécrété par le rein.

— Encycl. *L'urine* est un liquide jaune ambré qui provient du rein, il s'écoule des bassinets par l'uretère, arrive dans la vessie et est excrété lors de la miction par l'urèthre. L'urine a une odeur spéciale, variable cependant avec les individus et les races; à l'état normal sa densité moyenne est 1,018 à 1,022, sa réaction est acide à l'émission. L'homme sain excrète 1.800 grammes par 24 heures et la femme 1.400 grammes. Les analyses doivent porter sur cette quantité de 24 heures, et elles donnent comme résultats moyens : urée 18 à 22 grammes, acide urique 0 gr. 60, chlorure de sodium 12 grammes, phosphates 3 grammes, sulfates 4 grammes; ces derniers à l'état de sels de chaux, de magnésie, de potasse, etc. Il existe en outre de la créatinine et divers corps des séries grasses et aromatiques.

A l'état pathologique, la composition de l'urine change énormément. Les urines fébriles sont troubles, chargées d'urates et d'acide urique. Elles sont généralement peu abondantes, très fortement colorées et ont une odeur forte. Mais dans diverses maladies certains corps nouveaux apparaissent : l'*albumine* dans les néphrites, le *sucre* dans la glycosurie, l'indican, la *bile* dans certaines maladies du foie. L'albumine se décèle par l'acide acétique et l'ébullition ou par les liquides de Tanret, d'Esbach, l'acide nitrique, etc.; le sucre par la liqueur de Fehling, la potasse; les acides biliaires par l'acide azotique, etc. Lorsque l'urine est peu abondante, il y a *anurie*; si, au contraire, sa quantité augmente il y a *polyurie*. L'examen, l'analyse des urines prennent de jour en jour plus d'importance au point de vue du pronostic et du diagnostic des maladies. On a, outre les éléments désignés plus haut, dosé l'azote de l'urée, l'azote total, le carbone; on a déterminé le point de congélation (cryoscopie), enfin, on a mesuré sa toxicité par injections à des lapins.

— Agric. et écon. rur. L'*urine* des animaux domestiques, par la potasse et l'azote qu'elle contient, jouit d'un

remarquable pouvoir fertilisant, et il est de toute importance pour le cultivateur de le recueillir dans les meilleures conditions possibles. En effet, abandonnées à l'air, les urines deviennent le siège d'une fermentation active qui transforme l'azote qu'elles renferment en carbonate d'ammoniaque, et celui-ci disparaît par volatilisation. Comme le carbonate d'ammoniaque est, en même temps que très volatil, très soluble, la réaction n'a aucune conséquence grave si elle se produit dans la fosse à purin où tout le carbonate produit reste à l'état de dissolution, mais quand elle s'effectue sur les litières, c'est une perte très sensible des éléments fertilisants, aussi doit-on conseiller aux agriculteurs, soucieux d'éviter cette déperdition, de substituer aux litières de paille, les litières de terre ou de tourbe recouvertes de paille, qui possèdent le pouvoir absorbant suffisant pour retenir tous les éléments des urines, et qu'on peut employer très facilement ensuite comme engrais.

URINÉMIE *ï* — de *urine*, et du gr. *haima*, sang n. f. Pathol. Accumulation des matériaux de l'urine dans le sang.

URINER v. a. Évacuer son urine par les voies naturelles. Syn. PISSER.

URINEUX *neû*, **EUSE** adj. Qui est de la nature de l'urine ou qui se rapporte à l'urine. *Abcès urineux*, Abcès produit par l'infiltration de l'urine dans le tissu cellulaire.

URINIFÈRE — de *urine*, et du lat. *ferre*, porter adj. Anat. Qui porte, qui conduit l'urine : *Canal* URINIFÈRE.

URINILIQUE *lik'* adj. Se dit d'un acide $C^{11}H^{7}Az^{2}O^{3}$, tribasique, en cristaux prismatiques.

URINIPARE de *urine*, et du lat. *parere*, enfanter adj. Anat. Qui produit l'urine : *Tubes* URINIPARES.

URINOIR n. m. Endroit disposé pour uriner. ‖ Autref. syn. de URINAL.

— ENCYCL. Il existe des *urinoirs* de différents modèles. Les uns sont constitués par une sorte de cuvette de fonte émaillée ou de tatence, placée dans l'angle de deux murs, ou encore par deux plaques d'ardoise dont les côtés de l'encoignure sont revêtus. La partie inférieure est mise en communication directe avec une descente de fosse d'aisances ou la conduite d'un égout. Sur les voies publiques, les urinoirs sont formés par des plaques d'ardoise disposées parallèlement ou convergeant vers une colonne centrale munie d'un canniveau communiquant avec l'égout. Un petit toit surmonte l'urinoir, qui est en outre caché par un tablier de toile. Ces petits édicules sont appelés aussi *vespasiennes*.

URINOMÈTRE de *urine*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Aréomètre destiné à déterminer le poids spécifique de l'urine.

URIQUE (*rik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide azoté ($C^{5}H^{4}Az^{4}O^{3}$), éliminé par l'organisme. Syn. TRIOXYPURINE.

— Pathol. *Diathèse urique*, Disposition de l'organisme à produire une grande quantité d'acide urique qui, ne pouvant être éliminé, s'accumule dans le sang, et se dépose en cristaux dans les articulations, d'où la *goutte* et ses conséquences. La diathèse urique peut être modifiée par l'emploi raisonné des alcalins, et la formation de l'acide urique diminuée par l'emploi de la colchicine ou des préparations de colchique. ‖ *Calcul urique*, Calcul d'acide urique.

— ENCYCL. Chim. L'*acide urique*, découvert par Scheele, qui le nomma *oxide lithique* 1785, est contenu en petite quantité dans l'urine humaine, mais constitue la masse entière des excréments de serpents et d'oiseaux et, sont libre ou à l'état d'urate, la substance de certains calculs urinaires. On l'extrait des excréments de serpents; on peut le retirer industriellement du guano. C'est une poudre blanche, cristalline, insoluble dans l'eau froide, l'alcool, l'éther, l'action successive de l'acide nitrique et de l'ammoniaque développant une superbe couleur rouge pourpre de *murexide* ou purpurate d'ammoniaque est caractéristique.

E. Fischer a montré la dérivation de l'acide urique, de la caféine, de la xanthine et de la guanine, d'un noyau commun $C^{5}Az^{4}H^{4}$, la *purine*; l'acide urique serait la *trioxypurine*. De l'acide urique dérivent un grand nombre de corps groupés autour des trois principaux termes de son oxydation : *alloxane*, *allantoïne* et *acide parabanique*. Presque tous sont des urées composées, plus ou moins complexes, dont l'ensemble constitue la série urique; tels sont l'acide *barbiturique*, l'*hydantoïne*, l'acide *dialurique*, etc.

URIYA n. m. Linguist. Dialecte néo-hindou, dont le nom s'écrit aussi ORIYA, ORISSA et OURIYA.

URK, île des Pays-Bas, à 35 kilom. d'Amsterdam, au milieu du Zuyderzee; 25 kilom. carr.. 2 600 hab.

URLATI, ville de la Valachie Roumaine (dép. de Prahova), sur le Cricov, affluent de la Jalomitza, 3.500 hab.

URMENY, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie), sur un petit affluent de la Nentra; 3 300 hab.

URNASCH, bourg de Suisse (cant. d'Appenzell Rhodes Extérieures); 3 500 hab. Tissage de coton, broderie.



Urnes antiques : 1, 2. A puiser et à porter de l'eau, 3, 4, 5, 6. Funéraires.

URNE (lat. *urna* n. f. Vase de forme et de capacité variables, généralement en pierre ou en bronze, qui servait aux anciens à puiser de l'eau, à recueillir les suffrages, à conserver les cendres des morts, etc. ‖ Anj. Boîte ou récipient quelconque servant à recevoir des bulletins de vote, d'appréciation, etc. *L'urne électorale fait quelquefois un chapeau ou un panier.*

— Metrol. anc. Mesure de capacité pour les liquides, usitée chez les Romains, et valant une demi-amphore, ou 13lit,20.

— ENCYCL. B.-arts. Souvent, les *urnes* cinéraires étaient recouvertes d'un carton et couvertes de peintures représentant des scènes de deuil ou d'autres sujets funèbres, et elles étaient gravées une fois cuites. Elles étaient parfois ornées de figures en relief. L'art de faire des urnes bachiques de grandes dimensions a été longtemps épargnées, nous nous contenterons de citer celle de Médicis, et le *vase Borghèse*, au Louvre.

Au musée des Souverains, il y a des urnes cinéraires en bronze, dont les anses sont travaillées avec élégance. La bibliothèque Méjanes, à Aix en Provence, possède de belles urnes antiques, qui ont été trouvées dans la tour dite « du Mausolée ».

Les artistes modernes ont rivalisé de goût avec les anciens pour l'exécution d'urnes funéraires. Rappelons notamment, celle que Pradier a exposée au Salon de 1833.

URNE, nom d'une constellation appelée autrefois CORBEAU.

URNIGÈRE *jèr'* — de *urne*, et du lat. *gerere*, porter adj. Bot. Qui porte des capsules en forme d'urne.

UROBILINE n. f. Pigment biliaire, constituant une des matières colorantes de l'urine.

UROCÈLE *sèl'* n. f. — de *urine*, et du gr. *kélé*, tumeur n. f. Pathol. Infiltration d'urine dans les bourses.

UROCHLOA ou **UROCHLOÉ** *klo-a* n. f. Genre de graminées, tribu des panicées, comptant sept espèces, qui croissent dans les régions tropicales.

UROCHLORALIQUE *klo-ra-lik'* adj. Se dit d'un acide $C^{9}H^{11}ClO^{4}$, en aiguilles très solubles dans l'eau, insolubles dans l'éther, douées de propriétés réductrices.

UROCHROME *kro-m'* — de *urine*, et du gr. *khróma*, couleur n. m. Matière colorante jaune de l'urine.

UROCRISIE *zi* — du gr. *ouron*, urine, et *krisis*, jugement n. f. Pathol. Diagnostic par l'inspection de l'urine du malade. ‖ On dit aussi UROCRISE, UROSCOPIE.

UROCRITIQUE *tik'* adj. Pathol. Qui a rapport à l'urocrisie.

UROCYANOSE du gr. *ouron*, urine, et *kuanos*, bleu n. f. Pathol. Maladie dans laquelle l'urine est bleue.

UROCYON n. m. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des canidés, comptant deux espèces propres à l'Amérique du Nord. Ce sont des renards intermédiaires entre les renards et les cyons. L'*urocyon cinereoargenteus*, répandu de l'Amérique boréale à l'Amérique centrale, est un des renards argentés des fourreurs; sa fourrure est très estimée. L'*urocyon littoralis* est propre à la Californie.


Urocyon.

UROCYSTE *sist'* n. m. Champignon de l'ordre des ustilaginées et dont l'espèce la plus commune, l'*urocyste de l'oignon*, se développe dans les bulbes de cette plante et les fait pourrir.

UROCYSTITE *sis'* — du gr. *ouron*, urine, et *kustis*, vessie n. f. Pathol. Inflammation de la vessie urinaire. ‖ On dit plus ordinairement CYSTITE.

URODÈLES n. m. pl. Zool. Ordre de batraciens, comprenant ceux qui, comme les salamandres, ont un corps allongé, des membres courts et une longue queue. — Un URODÈLE.

— ENCYCL. Les *urodèles* sont des animaux pour la plupart aquatiques, de taille ordinairement médiocre, revêtus d'une peau nue exsudant un liquide âcre et vireux. Ils subissent des métamorphoses peu compliquées. Ce sont carnassiers et toujours inoffensifs. Les batraciens urodèles sont répandus dans l'hémisphère boréal, principalement dans les régions froides et tempérées. On les répartit dans quatre familles : *salamandridés*, *amphiumidés*, *protéidés*, *sirénidés*.

URODIALYSE du gr. *ouron*, urine, et de *dialusis*, interruption n. f. Pathol. Suppression des urines.

URODIALYTISQUE *tik'* adj. Pathol. Qui appartient à l'urodialyse.

URODON n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, type de la tribu des *urodontinés*, comptant une quarantaine d'espèces, répandues sur le globe. Petits, cylindriques, blanchâtres ou gris, les urodons se développent dans les capsules de diverses plantes, comme le réséda par exemple.

URODONTINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des platyrrhinides, comprenant les genres *urodon* et *cecconia*. — Un URODONTIN.

URODYNIE *ni* — du gr. *ouron*, urine, et *odunê*, douleur n. f. Douleur causée par l'excrétion de l'urine.

URODYNIQUE *nik'* adj. Pathol. Qui appartient à l'urodynie.

UROGASTRE *gastr'* — du gr. *oura*, queue, et *gastêr*, ventre n. m. Partie de l'abdomen des crustacés que l'on appelle vulgairement la queue. Expression peu usitée.

UROGÉNITAL, ALE, AUX du gr. *ouron*, urine, et de *génital* adj. Qui a rapport à l'appareil urinaire et à l'appareil génital. Ces deux appareils, dans leur partie la plus externe tirent leur origine de l'embryon d'une même gouttière ou sinus, le *sinus urogénital*.

UROLA, rivière de l'Espagne septentrionale, dans le Guipuzcoa. L'Urola naît dans les monts Cantabriques, coule vers le N.-E., et se jette dans l'Atlantique aux environs de Zumaya.

UROLITHE du gr. *ouron*, urine, et *lithos*, pierre n. m. Pathol. Calcul urinaire.

UROLOGIE *ji* — du gr. *ouron*, urine, et *logos*, discours n. f. Étude médicale sur les voies urinaires.

UROMANCIE *si* — du gr. *ouron*, urine, et *manteia*, divination n. f. Méd. anc. Art de connaître les maladies par l'inspection des urines.

— ENCYCL. V. UROSCOPIE.

UROMANCIEN, ENNE *si-in, èn'* adj. Qui pratique l'uromancie. ‖ Subst. Un, une MANCIEN, ENNE. On dit aussi UROMANTE. — Subst. Un, une MANCIEN, ENNE.

UROMASTIX ou **UROMASTYX** *stiks* n. m. Genre de reptiles sauriens, répandus dans l'Afrique et l'Asie centrale.

— ENCYCL. Les *uromastix* ou *uromastyx*, vulgairement appelés *fouette-queue*, sont des animaux lourds et épais, d'assez grande


Uromastix.

taille, rugueux, remarquables par leur queue large et forte, et par leur tête large et courte. Ils habitent l'Afrique septentrionale et les steppes de l'Asie centrale, où ils vivent.

UROMÈLE du gr. *ouron*, queue, et *mélos*, membre n. m. Tératol. Monstre dont les membres abdominaux se confondent et sont remplacés par un seul pied.

UROMÉLIE n. f. Tératol. Conformation d'un uromèle.

UROMÈTRE du gr. *ouron*, urine, et *métron*, mesure n. m. Aréomètre, gradué de 1 à 100, pour mesurer la densité des urines.

UROMYCE *sèss'* n. m. Genre de champignons de l'ordre des urédinées, parasites, produisant la rouille sur les feuilles des légumineuses, et non de céréales. Une espèce très commune est l'*uromyce du pois*, qui développe ses spores sur le pois, et d'autres différentes des précédentes, sur l'euphorbe peut cyprès où elles sont très communes.

UROMYS *mis* n. m. Genre de mammifères rongeurs de la famille des muridés, comptant huit espèces propres à la Papouasie et à l'Australasie. Les uromys comptent parmi les rares mammifères monodelphiens de la région australienne; ce sont les rats de taille médiocre.

UROPAPPE n. m. Genre de composées-chicoracées, comprenant des herbes à rameaux rigides, à fleurs jaunes, dont on connaît quelques espèces des pays tempérés.

UROPE n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des notodontidés, propres à l'Europe. L'*uropus ulmi* ressemble à une petite tarentule moyenne, brune, avec les ailes antérieures ornées de taches blanches. Sa chenille vit en été sur les ormes et papillonne au printemps dans le midi de la France.

UROPELTIDÉS *pèl'* n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, renfermant les genres *uropeltis* et voisins. — Un UROPELTIDE.

UROPELTIS *pèl'-tiss* n. m. Genre de reptiles ophidiens, type de la famille des *uropeltidés*, comptant une espèce propre à Ceylan. L'*uropeltis quadrivittata* est un serpent non venimeux, cylindrique, à museau pointu, à queue obtusément tronquée et terminée par un appendice bouclier particulier. Long de 46 centimètres, il est brun noirâtre, taché de jaune ou de rouge, jaune varié de brun en dessous.

UROPHORE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des téphritidés, comptant une vingtaine d'espèces, répandues sur le globe. Ce sont de petites mouches ornementalement noires et fauves avec les ailes rayées de brun, leurs larves vivent dans les galles sur tous sortes de plantes.

UROPHYLLUM *fil'-lom* n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées à fleurs en cymes, qui croissent dans l'Inde.

UROPODE du gr. *oura*, queue, et *pous*, *podos*, pied n. m. Appendice existant à l'extrémité de l'abdomen chez certains crustacés. Les uropodes sont des pattes modifiées ordinairement lobées, dirigées en arrière, servant d'organes natatoires. *Les crevettes sont pourvues d'*UROPODES.

UROPOESE du gr. *oura*, queue, et *poiein*, action de faire n. f. Physiol. Production de l'urine.

UROPOÉTIQUE *tik'* adj. Physiol. Qui a rapport à l'uropoèse. Qui favorise l'uropoèse.

UROPSILE n. m. Genre de mammifères insectivores, de la tribu des soricinés, propres au Tibet. Assez semblables aux musaraignes, ils vivent au bord des torrents.

UROPYGE du gr. *oura*, queue, et *pugê*, croupe n. m. Croupion des oiseaux.

UROPYGIAL, ALE, AUX *ji-al* adj. Qui appartient au croupion des oiseaux. *Plumes* UROPYGIALES. Qui a le croupion d'une couleur tranchée. S'emploie surtout comme nom spécifique.

UROPYGIEN, ENNE *ji-in, èn'* — rad. *uropygial* adj. Qui appartient au croupion : *Glande* UROPYGIENNE. Syn. de UROPYGIAL.

URORROSÉINE de *urine*, et *rosé*ine n. f. Colorant rose retiré de l'urine dans quelques maladies (diabète, ictère, etc.).

URORRAGIE *ro-ra-ji* — du gr. *ouron*, urine, et de *rhégnumi*, je romps n. f. Pathol. Flux abondant d'urine. On dit aussi URORRHÉE.

URORRAGIQUE *ro-ra-jik'* adj. Pathol. Qui appartient à l'urorragie. On dit aussi URORRHÉIQUE.

UROS, Indiens des hauts plateaux de Bolivie, qui habitent des villages flottants, sur le lac Titicaca. Les maisons se composent d'une seule pièce de toit en joncs tressés, qui repose sur un radeau. Les Uros trafiquent à peu près de leurs ressources de la pêche.

UROSCOPE *skop'* — du gr. *ouron*, urine, et *skopein*, regarder adj. Pathol. Qui sait examiner méthodiquement les urines.

URSERIEN, **URSHULST**, **URSIDÉS**, **URSIN**, **URSINE**, **URSINELLE**, **URSINÉS**, **URSINIE**, **URSINS** (Jouvenel des), **URSINS** (princesse des), **URSKOG**, **URSON**, **URSULA**, **URSULE** (sainte), **URRUGNE**

URBAIN (saint), pape de 222 à 230, martyr, fut enterré dans le cimetière de Prétextat. Fête le 25 mai.

URBAIN I, pape de 1362 à 1370, né à Grisac (Limousin), mort à Avignon. Il fut élu après Innocent VI, ramena le saint-siège à Rome, mais y mourut peu après son retour. Fête le 25 mai.

URBAIN II, pape de 1088 à 1099, né à Châtillon-sur-Marne, mort à Rome. Il fut élu après Victor III, prêcha la première croisade et mourut peu après la prise de Jérusalem. Fête le 29 juillet.

URBAIN III, pape de 1185 à 1187, né à Milan, mort à Ferrare. Il fut élu après Lucius III, et mourut de chagrin en apprenant la prise de Jérusalem par Saladin.

URBAIN IV, pape de 1261 à 1264, né à Troyes, mort à Pérouse. Il fut élu après Alexandre IV, et mourut peu après son retour à Rome. Fête le 5 octobre.

URBAIN V, pape de 1362 à 1370, né à Grisac (Limousin), mort à Avignon. Il fut élu après Innocent VI, ramena le saint-siège à Rome, mais y mourut peu après son retour. Fête le 25 mai.

URBAIN VI, pape de 1378 à 1389, né à Naples, mort à Rome. Il fut élu après Grégoire XI, et mourut peu après son retour à Rome. Fête le 25 mai.

URBAIN VII, pape de 1590 à 1590, né à Rome, mort à Rome. Il fut élu après Sixte V, et mourut peu après son retour à Rome. Fête le 25 mai.

URBAIN VIII, pape de 1623 à 1644, né à Florence, mort à Rome. Il fut élu après Grégoire XV, et mourut peu après son retour à Rome. Fête le 25 mai.

URBAIN, nom de plusieurs papes.

URBAIN, nom de plusieurs saints.

URBAIN, nom de plusieurs personnages.

URBAIN, nom de plusieurs villes.

URBAIN, nom de plusieurs rivières.

URBAIN, nom de plusieurs montagnes.

URBAIN, nom de plusieurs îles.

URBAIN, nom de plusieurs lacs.

URBAIN, nom de plusieurs forêts.

URBAIN, nom de plusieurs déserts.

URBAIN, nom de plusieurs mers.

URBAIN, nom de plusieurs océans.

URBAIN, nom de plusieurs continents.

URBAIN, nom de plusieurs planètes.

URBAIN, nom de plusieurs étoiles.

URBAIN, nom de plusieurs constellations.

URBAIN, nom de plusieurs galaxies.

URBAIN, nom de plusieurs nébuleuses.

URBAIN, nom de plusieurs comètes.

URBAIN, nom de plusieurs météorites.

URBAIN, nom de plusieurs météores

Le traitement consiste à combattre la cause générale (arthritisme, nervosisme ou accidentelle par un régime et une hygiène appropriés. Quand il y a poussée aiguë, il faut employer le régime lacté, les purgatifs. Contre le prurit, on utilisera la belladone, 6 à 12 gouttes de teinture par jour, les lotions locales phéniquées ou à l'eau tiède, les pulvérisations au menthol, au chloroforme et à l'éther, les grands bains d'amidon, etc.

Urticaire artificielle ou *dermographique*. Elle s'observe chez les nerveux, les hystériques et aussi chez certains alcooliques, et paraît liée à des troubles de la vaso-motricité. Quand on vient à passer la pointe d'un crayon, par exemple, sur la peau et spécialement sur la peau du dos d'un de ces malades, on voit bientôt tous les points de la peau intéressés par le contact blanchir d'abord, puis rosir nettement, en produisant de légères élevures. Le traitement est celui de l'état nerveux.

Urticaire pigmentée. C'est une forme rare, dans laquelle les papules laissent, après leur disparition, une tache brunâtre, qui persiste parfois fort longtemps.

URTICANT (*kan*), **ANTE** adj. Hist. nat. Dont le contact produit la sensation brûlante d'une piqûre d'ortie : *Les méduses sont* URTICANTES. || *Poil urticant*, poil creux, dont la base est en rapport avec une vésicule à venin qui déverse son contenu quand le poil entre dans un corps étranger (Les chenilles processionnaires possèdent des poils urticants. Les organes urticants des cœlentérés sont appelés idioblastes et nématocystes.)

URTICARIEN, ENNE *ri-in, èn'* — du lat. *urtica*, ortie adj. Se dit des éruptions cutanées qui ont l'aspect de l'urticaire.

URTICATION (*si-on* — du lat. *urtica*, ortie) n. f. Excitation révulsive locale, que l'on cherche à produire par la flagellation à l'aide d'un paquet d'orties fraîches.

URTICIFOLIÉ, ÉE (du lat. *urtica*, ortie, et *folium*, feuille) adj. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'ortie.

URTICIN (du lat. *urtica*, ortie) n. m. Matière colorante rouge des sommités de l'ortie.

URTICINÉES n. f. pl. Classe de dicotylédones apétales, comprenant un certain nombre de familles d'apétales, caractérisées par des fleurs unisexuées, un périanthe simple avec des étamines épisépales. (Au point de vue anatomique, ces plantes forment également un groupe homogène et sont caractérisées par la présence de *cystolithes* ou concrétions épidermiques de carbonate de chaux.) — *Une* URTICINÉE.

URTIQUER (*ké* — du lat. *urtica*, ortie) v. a. Flageller avec des orties. V. URTICATION.

URTITE n. f. Syénito éléolitique basique de la presqu'île de Kola.

URUAPAN del Progreso, village du Mexique (Etat de Michoacan ; 11.000 hab. Café.

URUBAMBA, village du Pérou (dép. de Cuzco), à 2.915 mètres d'altitude, sur le rio *Urubamba*, dont les eaux vont à l'Ucayali ; 6.915 hab. Ch.-l. de district.

URUBITINGA n. m. Genre d'oiseaux rapaces de la famille des falconidés, propres au nouveau monde. Ce sont des buses de taille moyenne, assez élancées et dont l'espèce la plus répandue est l'*urubitinga anthracinu*, qui se trouve des Etats Unis aux Andes.)

URUBU n. m. Espèce de petit vautour, répandue dans toute l'Amérique chaude. (De couleur noire, avec les pieds rougeâtres, la face et le cou roux et bleuâtres, il est de la taille d'un dindon. Très commun dans les lieux habités, il rend service en dévorant les charognes et les ordures jusque dans les rues des villes.) V. CATHARTE.

URUBU, ville du Brésil (Etat de Bahia), sur la rive droite du São Francisco ; 5.000 hab.

URUGUAY (l'), grande rivière de l'Amérique du Sud, en Brésil, en Argentine et dans l'Uruguay, auquel elle a donné son nom. Ce cours d'eau naît dans la serra Geral, à 80 kilom. seulement de l'Atlantique, sépare d'abord deux Etats brésiliens, le Rio Grande du Sul du Santa Catharina, puis le Rio Grande do Sul du pays argentin des Missions et de la province argentine de Corrientes, puis l'Uruguay de la province, également argentine d'Entre-Rios. Coulant vers le N.-N.-O., puis le S.-O., puis le S., il descend du plateau par 150 kilom. de sauts et rapides, sépare Santa Rosa de Monte Caseros, Salto de Concordia, baigne Paysandu, Concepcion, Fray Bentos, et s'unit à la rive gauche du Parana, pour former le grand estuaire du rio de la Plata, 1 500 kilom. ; navigable jusqu'à Paysandu pour les navires de moyen tonnage.

URUGUAY, Etat de l'Amérique du Sud, compris entre l'Etat brésilien de Rio Grande do Sul, l'océan Atlantique et le rio Uruguay, dont il occupe la rive orientale d'où son nom de « Republica oriental del Uruguay » ou « Banda oriental »). Capit. *Montevideo*. C'est la plus petite des républiques sud-américaines ; sa superficie ne dépasse pas 187 000 kilom. carr. Son sol est formé d'un épais limon pampéen, qui repose sur des sables stratifiés et sur des roches anciennes. Du limon émergent des blocs de roche éruptive arrondis et polis par les eaux des grandes rivières qui ont autrefois sillonné la région.



Armoiries de l'Uruguay.

Pays légèrement accidenté, l'Uruguay est couvert de nombreuses collines, qui constituent des chaînons peu élevés (400 ou 500 m. d'alt.), se distinguant par leurs crêtes à formes tranchantes. Les principaux de ces chaînons sont ceux de Santa Anna, de Haedo de Minas et surtout la Cordillera Grande (ou Cuchilla Grande), qui possède, à proximité de la frontière brésilienne, un sommet haut de 621 mètres (montagne d'Aceguá). Les vallées séparant les uns des autres ces différents bourrelets montagneux sont arrosées par d'abondants cours d'eau, s'écoulant les uns dans l'Uruguay à l'O. (rios Cuareim, Arapey, Queguay, Negro), les autres dans le rio de la Plata au S. (rio Santa Lucia, grossi du San José), les derniers enfin dans la Lagoa Mirim à l'E. (rios Cebollati, Tacuari et Jaguaron).

Climat tempéré et salubre, mais sujet à de brusques variations de température. Les gelées sont rares et de très courte durée, la neige est inconnue. Les saisons sont à l'opposé de celles de l'Europe : les froids commencent en mai et cessent également dans le mois d'août, dans les premiers jours duquel on voit les plus fortes pluies et les tempêtes les plus violentes. Les vallées offrent d'excellents pâturages, les terrains élevés sont propres à la culture des céréales (froment et maïs), le tabac, la canne à sucre, le café sont cultivés dans la partie voisine du Brésil. La viticulture a pris de l'essor dans les départements de l'Ouest (Salto et Paysandu) et aux environs de Montevideo. Les bois, assez abondants dans la partie centrale et septentrionale du pays, fournissent des matériaux de construction. Le grenadier, l'olivier réussissent à merveille, ainsi que la plupart des arbres fruitiers d'Europe. Le sous-sol est riche en or, en argent, en plomb, en fer, en cuivre et même en houille, mais jusqu'ici nu cune exploitation minière n'a été tentée sérieusement et à ce point de vue, tout reste à faire ou à peu près. La population est évaluée à 980.000 hab. L'immigration (défalcation faite de l'émigration) ajoute au pays annuellement 2.000 à 3.000 individus principalement des Italiens et des Espagnols, puis des Brésiliens et des Français). L'Uruguay se développe d'une manière normale. L'industrie est peu développée, mais l'agriculture et surtout l'élevage sont très florissants. Le bétail sur pied, les viandes conservées par divers procédés, les dépouilles d'animaux (laine, peaux, graisses et suifs) représentent presque la totalité des exportations (138 millions sur 160). Les importations se composent d'articles manufacturés, comestibles, vins, liqueurs, tabacs et cigares, étoffes, vêtements, instruments et outils.

L'Uruguay est une république unitaire, divisée en dix-neuf départements. Le pouvoir législatif appartient au congrès (Sénat et Chambre des députés). Le pouvoir exécutif est confié à un président élu pour quatre ans.

— *Histoire*. La côte de l'Uruguay fut découverte par l'Espagnol Juan Diaz de Solis en 1516, et Cabot éleva le premier fortin sur le rio San-Salvador en 1527. Mais l'occupation ne fut poursuivie méthodiquement qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles ; Montevideo fut fondé en 1724 par le maréchal de camp dom Bruno de Zabala. La « Bande orientale » dépendait de la vice-royauté espagnole de Lima, puis de Buenos-Ayres (1778). L'avènement de Joseph Bonaparte sur le trône de Madrid provoqua l'expédition anglaise du général Whitelock, un instant victorieuse à Montevideo (1807), puis la révolution, qui éclata à Buenos-Ayres (1810). Artigas souleva l'Uruguay, chassa les Espagnols (1815), mais ne put empêcher les Portugais de prendre Montevideo (1817). La province, dite cisplatine, fut annexée à l'empire du Brésil (1821). Une guerre entre Argentins et Brésiliens se termina par un traité reconnaissant l'indépendance de l'Uruguay (27 août 1827), qui se donna une constitution libérale (18 juillet 1830). Le général Rivera gouverna avec fermeté de 1830 à 1834. Le général Oribe, son successeur, s'allia au tyran argentin Rosas, fut chassé (1838) et revint avec des troupes argentines assiéger Montevideo défendu par le colonel Du Têtau et Garibaldi (1843 à 1851). L'Uruguay, ruiné par cette interminable guerre, puis déchiré par la lutte entre colorados libéraux et blancos conservateurs fut, après la chute du général Aguirre (1865), énergiquement gouverné par le général Flores, chef des colorados, qui s'allia à l'Argentine et au Brésil contre le Paraguay et fut assassiné en 1869. De nouveaux troubles éclatèrent, au cours desquels le gouvernement fut fréquemment exercé par les présidents du Sénat Pedro Varela (1869), Dr Gomensoro (1872). Les présidents José Ellauri (1873-1875) et Pedro Varela (1875-1876) furent renversés par des pronunciamentos. Le colonel Latorre se maintint de 1876 à 1882. Le Dr Francisco Vidal (1880-1882) démissionna. Le général Maximo Santos (1882-1886) se déconsidéra par ses violences contre les étrangers. Le lieut.-colonel Maximo Tajes (1886-1890), le Dr Herrera y Obes (1890-1894), ne sauvegardèrent qu'imparfaitement l'ordre. J. Idiarte Borda (1894-1897) fut assassiné. Juan L. Cuestas obtint que colorados et blancos s'unissent au pacte (1897), grâce auquel il procura la tranquillité au pays jusqu'en 1901. Mais le président José Batlle y Ordoñez, colorado, élu pour quatre ans au 1er mars 1903, s'est trouvé aux prises avec les querelles renaissantes des partis.

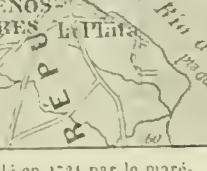

Drapeau de l'Uruguay.

— *Forces militaires*. Elles se composent, en fait de troupes permanentes, de 4 bataillons d'infanterie ou chasseurs, à 400 hommes l'un ; de 5 régiments de cavalerie à environ 300 sabres et d'un régiment d'artillerie de campagne d'environ 250 hommes ; à quoi il faut ajouter l'escorte du président, représentant 50 lances, un régiment frontière mobile de 300 hommes et une compagnie d'artillerie de forteresse (le 60 hommes constituant la garnison du fort Artigas, ainsi qu'une compagnie de parc de 100 hom

genius, qu'un bison d'Europe encore actuellement vivant (*bison bonasus*).

URVILLE DUMONT d' Biogr V. DUMONT D'URVILLE.

URVILLÉE *ll* mll n. f. Genre de sapindacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, dont on connaît sept ou huit espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.



Urvillée, a. fleur.

URZY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 10 kilom. de Nevers, sur la Nièvre ; 1 300 hab.

URZEDOW, bourg de Russie (Pologne), gouv. de Lublin, dist. de Janow, sur un affluent de la Vistule, 7.100 hab., disperses en un grand nombre de hameaux ; tanneries, commerce de céréales et de bestiaux.

U. S., abréviation pour *United States* (Etats Unis). On trouve aussi **U. S. A.** pour *United states of America*. V. UNITED STATES.

US (*uss*), terminaison d'un grand nombre de mots latins et de mots de science tirés du lat. n. Il a aussi été reçu longtemps, parmi les savants, se donner cette terminaison latine à son propre nom. Ainsi l'on disait *Cartesius* pour Descartes.

Fam. *Mots en us*. Mots techniques tirés du latin. *Les malades n'efflorescent pas leurs malades par de grands mots en us. Sarant en us*, Pédant.

US (*uss* — du lat. *usus* n. m.) || Usages. Ne s'emploie guère que dans une sorte de tautologie avec le mot COUTUME : *Les us et coutumes de la mer*. V. ACCOUTUMANCE.

USABLE adj. Que l'on peut user.
— ANTON. Inusable.

USAGE (*zaj* — rad. *us*) n. m. Pratique consacrée, coutume. *On renverse plus facilement une dynastie qu'un* USAGE. || Murger.

Aux *usages* reçus il faut quelquefois accommoder
BOILEAU.

Où l'*usage* prévaut nulle raison n'est bonne.
QUINAULT.

— Habitude, pratique. *Un usage primitif*.

— Connaissance acquise par la pratique. *Avoir l'USAGE des lois*. Pouvoir user. Spécialem. Connaissance acquise par la pratique de ce qu'il faut faire et dire en société : *Beaucoup de jeunes gens manquent d'*USAGE.

Usage reçu, mauvais usage. Usage de la cour, de la ville. Usage du monde. Se servir d'une chose par usage. Par usage, par habitude. Manières, coutumes, façons d'agir, la plupart du temps sans réflexion. Mais, comme [illegible] la plupart [illegible] et [illegible] de sa [illegible]

Usage [illegible] par les artisans [illegible] Laisser ne peut rien [illegible] à ses besoins et à [illegible] droit, [illegible] Ou entend par *usages commerciaux*, parmi les coutumes [illegible] commerciales, ou par [illegible] à la preuve des usages commerciaux [illegible] Ce qui concerne [illegible] la loi du 1856 a déterminé [illegible] à l'objet de convention [illegible] existait.

USAGÉ, ÉE [illegible] Qui a servi. *Sacs neufs et usagés.*
— Fam. Qui a beaucoup vu le monde : *Un parleur usagé.*

USAGER [illegible] ÈRE adj. Fam. Destiné à l'usage habituel. *Les [illegible] plus usagers.* Bazin.
— Comm. Qui a droit à l'usage d'une *usager*, Usager [illegible] ou qui a droit à une redevance ou un droit, pour un gros [illegible] de relevage. *Gros usager*, [illegible] qui prend [illegible] à intérêt d'autrui, sur [illegible] les arbres, les fruits que les [illegible] produisent. *Menus usagers*, Ceux qui n'ont droit que pour [illegible] et de pâturage et de pacage [illegible] premier besoin et épars tombé, arra-

USAGRE [illegible] Fabrique de faïence (prov. de Badajoz, [illegible] Guadiana). 2.800 hab. [illegible]

USANCE [illegible] f. Usage, coutume. Vx. [illegible] *Les usances de la mer.*
— Comm. Espace de temps [illegible] que l'on accorde à quelqu'un [illegible] pour le paiement d'une [illegible] ou [illegible] *Lettre à deux usances.*

USANT, ANTE [illegible] Qui use [illegible] qui a droit d'user.

USBECKS [illegible]

USCATI [illegible] Mauvaise [illegible] (départ. de la Moselle, à [illegible] de Metz). [illegible]

USCH [illegible] Ville [illegible] (prov. de Brünn, à [illegible] de Znaim). [illegible]

USCHAW [illegible]

USCOQUES [illegible] aux [illegible] [illegible] [illegible]

l'arrondissement a 7 cant., 71 comm. et 65.105 hab.; le canton a 12 comm. et 10.607 hab.

USSERIUS (Jacques USHER, plus connu sous son nom latin de), savant évêque protestant anglais, né à Dublin en 1580, mort à Londres en 1656. Archevêque d'Armagh, orateur et théologien érudit, il fut mêlé aux controverses religieuses et aux factions politiques de cette époque agitée. Il se signala par son hostilité contre les catholiques, s'opposa à ce qu'on rendît un bill de tolérance en leur faveur et écrivit contre eux avec acrimonie. Resté fidèle à Charles Ier, il montra une grande douleur après la mort tragique de ce roi, fut ruiné et obligé de fuir, mais il ne put passer en France, où Richelieu lui offrait un asile honorable et une pension. Usserius a laissé des œuvres polémiques, des études sur les antiquités des Églises anglicanes et un traité sur le pouvoir du prince et l'obéissance qui lui est due. Il est surtout connu par sa *Chronologie sacrée*, dont les calculs sont aujourd'hui abandonnés.

USSIER (*u-si-é*) n. m. Ancienne espèce de barque plate.

USSIEUX (Louis D'), littérateur et agronome français, né à Angoulême en 1747, mort au château du Vaux, près de Chartres, en 1805. Il fut en 1777 l'un des principaux rédacteurs du « Journal de Paris » et en 1795, membre du conseil des Anciens. On doit à Ussieux de très nombreux ouvrages : *Histoire abrégée de la découverte et de la conquête des Indes par les Portugais* 1770 ; *le Décameron français* (1771) ; *Nouvelles françaises* (1775 ; *Roland furieux* (1775-1785). Il a collaboré à la « Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France » (1785-1790), avec Duchosnay, son beau-père, à la « Bibliothèque universelle des dames » (1785) et à des ouvrages d'agriculture.

USSING (Tage Algreen), homme politique danois, né à Hillerød en 1797, mort à Copenhague en 1872. Il remplit diverses fonctions administratives, devint (1840) professeur à l'université de Copenhague, puis (1841) bourgmestre de la même ville, en enfin (1848) procureur général, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Député de Copenhague à la Diète depuis 1834, il fut d'abord un partisan ardent de la liberté de la presse et des réformes libérales, mais combattit ensuite le parti constitutionnel, et fut dans l'Assemblée constituante de 1848-1849 l'un des orateurs les plus actifs du parti conservateur. Il fit partie (1854-1866) du conseil d'État comme membre désigné par le roi. On lui doit divers traités et recueils juridiques.

USSING (Louis), philologue et archéologue danois, né à Copenhague en 1820. Il devint en 1847 lecteur, en 1849 professeur ordinaire de philologie et d'archéologie classique à Copenhague. Il abandonna sa chaire en 1896, mais continua à professer l'archéologie. Il a publié : *Inscriptions grecques inédites* (1847); *l'Histoire romaine de Tite-Live* (1861-1866); *les Caractères de Théophraste et le Traité des vices de Philodème* (1868); *les Comédies de Plaute* (1875-1886), ainsi que des récits de voyage en langue allemande et quelques ouvrages en danois, notamment des *Réflexions sur Vitruve* (1896).

USSON, comm. de la Loire, arrond. et à 43 kilom. de Montbrison, sur un coteau au-dessus du Chandieu; 2.929 hab. Sciorie. Ruines des anciens murs. Château ruiné. Maisons du XVe siècle. Chapelle de *Chambrin* (XIIe s.), but de pèlerinage.

USSON, comm. de la Vienne, arrond. et à 30 kilom. de Civray, sur la Clouère; 2.708 hab. Huileries. Curieux bas-relief du XVe siècle.

USSON, comm. du Puy-de-Dôme, arrond et à 9 kilom. d'Issoire, au-dessus de l'Eau-Mère, tributaire de l'Allier; 179 hab. Commerce de bétail. Usson rappelle la captivité de la première femme de Henri IV, Marguerite de Valois, qui fut enfermée pendant vingt ans dans le château (1515-1605), une des forteresses les plus importantes de cette partie de l'Auvergne, détruite sous Louis XIII (1634).

USTAGE (*uss-taj*) n. m. Dr. cout. Droit seigneurial payé pour le domicile.

USTARITZ, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 14 kilom. de Bayonne, sur la Nive, en pays basque; 2.485 hab. Fabrique de chocolat. Du XIIIe à la fin du XVIIIe siècle, Ustaritz fut le siège de l'assemblée des états et la capitale judiciaire du Labour.

USTENSILE (*uss-tan* — du lat. *utensilia*; du verbe *uti*, se servir), n. m. Econ. dom. et techn. Petit meuble, instrument, etc., servant aux usages de la vie courante ou à l'exercice de certains arts, de certaines professions. *Les ustensiles de ménage.*

— Navig. Indemnité variable, que verse le propriétaire faisant flotter son bois, entre les mains du premier ouvrier, lorsque l'assemblage de toutes les pièces constituant un train de bois flotté est terminé.

USTENSILIER (*uss-tan, li-é*) n. m. Employé qui entretient les ustensiles dans un théâtre.

USTER, ville de Suisse (cant. de Zurich), sur l'Aa, tributaire du Greifensee; 8.800 hab. Filature et tissage du coton et de la soie, broderie, forges, fonderies, vins estimés.

USTERI (Paul), homme d'État et littérateur suisse, né à Zurich en 1768, mort à Kupperschwyl en 1831. Docteur en médecine, il fut nommé, en 1797, membre du grand conseil de Zurich, et, en 1801, membre du conseil exécutif envoyé à la *consulta* de Paris. Pendant la durée de la constitution de médiation, il fit partie du petit conseil et devint, en 1814, conseiller d'État du canton de Zurich. Lors de la nouvelle organisation de ce canton en 1831, il fut successivement premier membre du conseil de régence, premier bourgmestre et, enfin, président du grand conseil, poste qu'il occupa seulement pendant quelques semaines. Il publia, de concert avec Escher von der Linth, le journal quotidien, *le Républicain suisse* (1798-1803), qui forme aujourd'hui une riche collection de matériaux précieux pour l'histoire de la Confédération helvétique à cette époque. Outre un grand nombre d'écrits sur la théologie et la politique *Opuscules* 1832), on lui doit un traité sur le *Droit public suisse* (1815-1831) en allemand et en français

USTÉRIE (*uss*, *ri-é* n. f. Genre de strychnées, comprenant des arbustes dont l'espèce type croît en Guinée. Syn. de MAURANDIE, ACALYPHE et SCILLE.



Ustérie : *a*, fruit.

USTICA, île italienne de la mer Tyrrhénienne, à 50 kilom. de la Sicile, dépendant de la province et du circondario de Palerme; 2.[illegible]0 hab. Blé, vin, huile.

USTILAGINÉES (*uss*, *ji-né*) n. f. pl. Ordre de champignons parasites des végétaux, produisant les maladies connues sous le nom de *charbon* ou de *carie*. — *Une* USTILAGINÉE.

— ENCYCL. Les *ustilaginées* sont des parasites qui pénètrent généralement dans les plantes attaquées quand ces plantes sont très jeunes; le mycélium s'étend partout et arrive généralement jusqu'au dans l'une ou l'autre des parties de la fleur, les anthères, l'ovaire, etc. C'est là que les spores prennent naissance; elles constituent une poussière noire comme du charbon, qui remplit l'organe attaqué, dont les tissus normaux sont complètement dévorés par le parasite. V. CHARBON, CARIE.

USTILAGINEUX (*uss*, *ji-neû*, EUSE adj. Méd. Qui a rapport à l'ustilago : *Gangrène* USTILAGINEUSE.

— Pathol. Gangrène causée par l'usage du seigle ergoté.

USTILAGO (*uss*) n. m. Genre de champignons parasites, type de l'ordre des *ustilaginées*, dont les spores naissent en files, les unes au-dessous des autres, à l'extrémité des filaments fructifères. (Les maladies appelées *charbon* du blé, *charbon* de l'avoine, etc., sont dues à des espèces d'*ustilago*.)

USTION (*sti* — du lat. *ustum*, supin de *urere*, brûler n. f. Action de brûler.

— Chir. Effet d'un cautère actuel.

USTOU, comm. de l'Ariège, arrond. et à 28 kilom. de Saint-Girons; 2.138 hab. Marbre, argent, cuivre, plomb, zinc et autres minerais.

USTRINUM (*stri-nom'* — mot lat., formé de *ustus*, brûlé n. m. Antiq. rom. Lieu où l'on brûlait les morts. (Il y avait des ustrinums publics, où l'on brûlait les corps des pauvres gens sans grande cérémonie. Les familles riches brûlaient leurs morts en grande pompe, dans des ustrinums particuliers.)

USTRON, bourg d'Austro-Hongrie (Silésie), sur la Vistule; 4.405 hab. Établissements hydrothérapique et pour la cure de petit-lait. Forge et fonderie de fer.

USTULATION (*stu*, *si-on* — du lat. *ustulare*, supin *ustulatum*, brûler n. f. Action de dessécher au feu une substance humide.

USTUN (*uss-teun*) n. m. Gramm. Nom donné par les Turcs au fatha ou accent ouvert des Arabes.

USUARD, moine français, compilateur d'un *Martyrologe* célèbre, mort entre 869 et 877. Il vivait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (Paris) vers 840. Son abbé, Hilduin, le chargea d'une mission en Espagne, ayant pour but de rapporter de Valence le corps de saint Vincent. Les invasions des Sarrasins ne lui permirent pas d'aborder à Valence; il alla à Cordoue, où il recueillit les restes de trois martyrs. A son retour en France, il fut chargé par Charles le Chauve de composer un *Martyrologe*. Imprimé pour la première fois à Lubeck en 1475, le *Martyrologe* a eu de nombreuses éditions. L'original est à la Bibliothèque nationale (Paris).

USUCAPER v. a. Pratiquer l'usucapion.

USUCAPION (lat. *usucapio* n. f. Dr. rom. Mode d'acquisition de la propriété, fondé sur une possession prolongée pendant un certain temps.

— ENCYCL. L'*usucapion* permettait de transformer en *dominium ex jure Quiritium* soit la possession de celui qui n'avait que l'*in bonis* par exemple, qui avait reçu par simple tradition une *res mancipi*, soit la possession transmise *a non domino*. Les conditions nécessaires pour usucaper étaient : 1° le juste titre (*justa causa*, fait juridique qui eût légitimé une acquisition à titre de propriétaire, acquisition dont un obstacle avait empêché la réalisation; 2° la bonne foi, c'est-à-dire l'ignorance des circonstances qui mettent obstacle à l'acquisition; 3° la prolongation de la possession pendant un an pour les meubles, deux ans pour les immeubles. Les choses volées ou acquises par violence ne pouvaient être usucapées, même par les tiers acquéreurs. L'usucapion ne s'appliquait qu'aux choses susceptibles de propriété quiritaire et ne pouvait être invoquée que par ceux qui avaient le *jus commercii*; pour y suppléer dans les autres cas, le préteur avait créé la *præscriptio longi temporis*. V. PRESCRIPTION. Sous Justinien, cette *præscriptio*, n'ayant plus de raison d'être distincte de l'*usucapio*, fut fusionnée avec elle. Le délai fut fixé à trois ans pour les meubles, et pour les immeubles dix ou vingt ans, comme dans l'ancienne prescription.

— *L'usucapio pro herede*. L'usucapion d'une hérédité s'accomplissait au bout d'un an de possession et sans condition de bonne foi. Elle avait été admise pour contraindre les héritiers à accepter et à ne pas se soustraire à la charge des *sacra*.

USUEL, ELLE (*u-èl* — du lat. *usualis*, adj. Dont on se sert ordinairement. *Meubles* USUELS. *Termes* USUELS. *Arts usuels*. Métiers.

— Il se dit des animaux et des végétaux susceptibles de quelque usage médicinal ou industriel.

USUELLEMENT (*u-è-le* adv. D'une façon usuelle.

USUFRUCTUAIRE (*kt-ère* — du lat. *usufructuarius*, adj. Qui concerne l'usufruit, qui donne simplement l'usufruit : *Le droit coutumier établit un droit* USUFRUCTUAIRE.

USUFRUIT (*fru-i* — du lat. *usus*, usage, et *fructus*, fruit n. m. Droit d'user d'une chose appartenant à autrui et d'en percevoir les fruits, pour les garder en pleine propriété.

— ENCYCL. Dr. rom. En cas d'*usufruit*, le propriétaire ne conserve que la nue propriété (*jus abutendi*), l'usage, la jouissance (*jus utendi, fruendi*) à partir de la mort de l'usufruitier. L'usufruit peut être établi par testament, par donation entre vifs, par legs, par jugement, par [illegible] par [illegible] par [illegible]

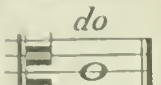

Clef d'ut.

UTELLE, ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. et à 13 km. N.-E. de Nice, sur la Vésubie; 1 131 hab. Ch. de f. Usine de la Française. Huile d'olive, distillerie. — Le canton a 2 comm. et 3 425 hab.

UTENHOVE [...] Charles Jacob [...], né [...] en 1[...], mort à Leuwarde. Il enseigna à sa ville natale les sciences, [...] et fut [...] comme, en 1795, à faire [...] à l'observatoire d'Utrecht, puis, à partir [...] qu'à sa mort, de la partie théorique. Il calculait la position par [...] de 35 étoiles et fit paraître plusieurs [...] Société des sciences de Harlem, [...] des Pays-Bas 1816, de l'Académie de [...] 1818, il a été, de 1818 à 1840, dans la seconde [...] ses mémoires ont été insérés [...] Mémoires des sciences et des lettres ».

UTÉRALGIE [...] de *utérus*, et du gr. *algos*, douleur. Pathol. Douleur de l'utérus.

UTÉRIN, INE du lat. *uterinus*; de *uterus*, matrice. adj. Qui se rapporte à la matrice : *Douleur* UTÉRINE.

— Né de la même mère et non du même père : *Frères* UTÉRINS. *Sœurs* UTÉRINES.

— Anat. *Artère utérine*. Branche de l'artère iliaque externe ayant souvent la même origine que la honteuse interne. Elle chemine dans le ligament large, atteint [...] au niveau du col et se divise en de nombreux rameaux : *Plexus utérin*, l'plexus terme par les nerfs de l'utérus qui proviennent des plexus de l'ovaire et de l'hypogastre. *Mucus utérin*, Sécrétion normale très légère de l'utérus, qui, lorsqu'elle devient abondante, indique un état pathologique. V. UTÉRUS. ‖ *Muqueuse utérine*. V. CAROLIQUE. *Fureur utérine*. V. NYMPHOMANIE.

— Substantiv. Frère utérin, sœur utérine : *Les* UTÉRINS.

— n. m. Méd. Médicament produisant un effet particulier sur l'utérus.

— Encycl. Dr. Les frères et sœurs *utérins* s'opposent aux frères et sœurs *consanguins*, qui sont du même père, mais d'une mère différente, et aux frères et sœurs *germains*, qui ont le même père et la même mère. La distinction entre les utérins, les consanguins et les germains, est très importante pour fixer les droits de chacun dans une succession : les germains, étant à la fois parents paternels et maternels et étant aussi unis par un lien de parenté double, succèdent dans les deux lignes; les autres ne succèdent que dans la ligne à laquelle ils appartiennent.

UTÉRINITÉ rad. *utérin* n. f. Dr. Droit, état, position, qualité d'utérin.

UTÉRO-LOMBAIRE adj. Anat. Qui appartient à l'utérus et aux lombes : *Ligaments* UTÉRO-LOMBAIRES.

UTÉROMANIE *nî* — de *utérus*, et du gr. *mania*, folie] n. f. Exagération, le plus souvent morbide, des désirs sexuels chez la femme. Syn. FUREUR UTÉRINE.

UTÉRO-OVARIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient à l'utérus et à l'ovaire. ‖ *Artère utéro-ovarienne*, Artère issue de l'aorte abdominale, et qui se distribue à l'utérus et à l'ovaire. Les deux artères utéro-ovariennes, homologues des artères spermatiques, sont accompagnées des veines utéro-ovariennes. Elles se terminent en forme de vrille (artères helicines) comme celles des corps caverneux chez l'homme.

UTÉROPATHIE *ti* — de *utérus*, et du gr. *pathos*, douleur] n. f. Maladie de l'utérus.

UTÉRO-PLACENTAIRE adj. Anat. Qui se rapporte à l'uterus et au placenta. Se dit de la partie caduque intercalée entre l'utérus et le placenta.

UTÉRORRAGIE n. f. Pathol. Syn. peu usité de MÉTRORRAGIE.

UTÉRORRHÉE n. f. Pathol. Syn. de LEUCORRHÉE.

UTÉRO-SACRÉ, ÉE adj. Anat. Qui se rapporte à l'utérus et au sacrum. ‖ *Ligament utéro-sacré*. Chacun des ligaments de l'utérus formés d'une expansion du tissu fibreux sous-péritonéal qui se fixe sur l'aponévrose pelvienne et le sacrum. On dit aussi LIGAMENT UTÉRO-LOMBAIRE, UTI RO-RECTAL.)

UTÉROSCOPE *skop'* — de *utérus*, et du gr. *skopein*, examiner] n. f. Méd. Examen de l'utérus.

UTÉROSCOPIE *sko-pi* — rad. *utéroscope*] n. f. Sorte de manomètre, pourvu d'un tambour enregistreur de Marey, servant à mesurer l'intensité des contractions utérines par la pression qu'elles exercent sur une poire en caoutchouc introduite dans l'organe.

UTÉROSTÉNIE *sté'ni* — de *utérus*, et du gr. *sténos*, étroit] n. f. Pathol. Etroitesse ou rétrécissement de l'uterus.

UTÉRO-VAGINAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient à l'uterus et au vagin.

UTERSEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Schleswig-Holstein]), sur la Pinnau, affluent de l'estuaire de l'Elbe, 5 5[...] hab. Forge et fonderie de fer. Fabrique de machines. Mégisserie.

UTÉRUS *rus* — du lat. *uterus*, même sens] n. m. Organe de la gestation chez les animaux supérieurs. Syn. MATRICE.

Embryol. *Utérus mâle*, Nom donné par Weber à l'utricule prostatique de l'homme qui, chez l'embryon, se forme de la portion inférieure des canaux de Muller, tandis que, chez la femme, ces mêmes canaux donnent l'utérus et le vagin.

— Encycl. Anat. et physiol. L'*utérus* est un organe creux, à parois musculeuses, dont la cavité communique avec le vagin. Il est destiné à recevoir le produit de la conception et à l'expulser au terme de la grossesse. Il est situé dans le petit bassin, entre le rectum et la vessie, au-dessus du vagin.

Il a la forme d'une poire un peu aplatie d'avant en arrière de 6 à 7 centimètres de long. Il présente une [...] plus étroite, le col, s'ouvrant dans le [...] le museau de tanche fendu transversalement [...] la cavité utérine sont appliquées l'une sur [...] à l'état de vacuité, et une partie supérieure plus [...] le corps, dans la cavité duquel aboutissent vers le [...] les trompes de Fallope. Les dimensions et la consistance augmentent sous l'influence de la conception.

Les trompes [...] forment cet organe : une [...] part du péritoine, qui recouvre le corps, [...] et [...] avec la muqueuse, qui se continue avec celle du vagin d'une part et celle des trompes de l'autre, et qui pendant la grossesse forme la caduque. Il est maintenu en position : 1° par les ligaments larges, replis péritonéaux, qui se portent de ses parties latérales sur les côtés de l'excavation pelvienne; 2° par les ligaments utéro-sacrés, qui le fixent aux parties latérales et inférieures du sacrum; 3° par les ligaments ronds, qui vont s'insérer au pubis; 4° par son adhérence à la vessie; 5° par son insertion à l'extrémité postéro-supérieure du vagin.

— Pathol. L'*utérus* présente de nombreuses anomalies : 1° absence de l'utérus; 2° utérus réduit à une moitié; 3° uterus double avec cloisonnement; 4° utérus en partie cloisonné; 5° utérus échancré à l'intérieur, bicorne ou cordiforme; 6° uterus sans col; 7° utérus incomplètement développé.

Il est sujet à de nombreuses affections : congestions, hypertrophies, inflammations métrites, tumeurs (fibromes, polypes, cancers); à des accidents traumatiques, tels que la rupture, qui ne se produit guère que pendant l'accouchement; à des déviations : antéversion, rétroversion, latéroversion; à des déformations : antéflexion, rétroflexion, latéroflexion, à des déplacements, abaissement et prolapsus, inversion, le plus souvent consécutifs à des couches multipliées ou laborieuses. Contre les déplacements, on utilise les ceintures et les pessaires, l'hystéropexie ou ventrofixation. Contre les inflammations, on utilise des médications chimiques : caustiques, antiseptiques, injections intra-utérines; des médications physiques : cautérisation, électrolyse; quelquefois, dans les métrites chroniques, le curage, le curettage, l'écouvillonnage de l'utéros. Les opérations chirurgicales : l'hystérotomie ou opération césarienne, l'hystérectomie ablation de l'utérus abdominale ou vaginale, l'amputation du col, sont nécessitées soit par des grossesses anormales, soit par des tumeurs.

UTETHEISA *tè-té-i*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des arctiidés, comprenant une espèce répandue dans presque tout l'ancien monde. (*Utetheisa ou Deiopeia cribraria* est un joli papillon blanchâtre, à ailes supérieures tachetées de rouge et pointillées de noir; sa chenille vit sur les héliotropes, les myosotis, etc. Cet insecte, se rencontre aux environs de Paris, en été.

UTI, NON ABUTI (*user, ne pas abuser*), axiome latin.

UTICA, ville des Etats-Unis (New-York), l'un des deux chefs-lieux du comté d'Oneida, sur le Mohawk et le canal de l'Erié; 57.000 hab. Minoteries, ateliers de constructions mécaniques, ébénisterie, filatures.

UTICA, village de la Colombie (départ. de Cundinamarca), au-dessus du rio Negro; 6.865 hab.

UTIEL, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]), sur un affluent du Jucar; 6.000 hab. Savonnerie.

UTILE (du lat. *utilis*) adj. Qui rend service : *Des travaux* UTILES. *Un meuble* UTILE. *Un homme* UTILE.

— *Temps utile*, Temps opportun, temps au delà duquel il n'est plus utile d'agir : *Il faut faire votre réclamation en* TEMPS UTILE.

— Féod. *Seigneur utile*, Celui qui avait l'usage sans la nue propriété. ‖ *Domaine utile*, Revenu indépendant de la nue propriété.

— Procéd. *Jour utile*, Jour compté dans les délais accordés, et aussi Jour pendant lequel l'action légale peut s'exercer : *Le dimanche n'est pas un* JOUR UTILE.

— n. m. Ce qui est utile : *L'*UTILE, *c'est un des aspects du juste.* (F. Bastiat.)

> Nous faisons cas du beau, nous méprisons l'*utile*.
> LA FONTAINE.
>
> Qu'en savantes leçons votre muse fertile
> Partout joigne au plaisant le solide et l'*utile*.
> BOILEAU.

— ANTON. Inutile.

UTILE DULCI *lé* — mots lat., signif. *l'utile à l'agréable*). Derniers mots d'un vers d'Horace (*Art poétique*, v. 344) :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

« Celui-là a rencontré la perfection qui a su réunir l'utile à l'agréable. »

UTILEMENT adv. D'une manière utile : *Il faut beaucoup d'art et de prudence pour punir* UTILEMENT.

UTILISABLE adj. Qui peut être utilisé : *Les matières* UTILISABLES.

UTILISATION (*si-on*) n. f. Action d'utiliser : *L'*UTILISATION *des eaux d'égout.*

UTILISER rad. *utile*] v. a. Employer utilement : *Ce n'est pas tout de vaincre, il faut* UTILISER *la victoire.*

UTILITAIRE (*tèr'* — de *utiliser*) adj. Dont le but est l'utilité : *Morale* UTILITAIRE. ‖ Qui a rapport à la doctrine des utilitaires : *L'école* UTILITAIRE.

— n. et adj. Se dit du philosophe qui considère l'intérêt comme le mobile de toutes les actions morales et de la personne qui met l'utilité au-dessus de toute autre considération : *L'Anglais est* UTILITAIRE.

UTILITAIREMENT (*tè*) adv. Au point de vue utilitaire.

UTILITAIRIANISME (*tè, nissm'*) n. m. Système des utilitaires. V. UTILITARISME.

UTILITAIRIEN, ENNE (*tè-ri-in, èn'*) n. adj. Partisan des doctrines utilitaires.

UTILITARISME (*rism'* — de *utilitaire*) n. m. Philos. Système de morale qui place dans l'intérêt, particulier ou général, la règle de nos actions.

— Encycl. L'*utilitarisme* a son point de départ dans une correction apportée à la doctrine d'Aristippe. Celui-ci déclarait que, dans l'incertitude de l'avenir, la sagesse consiste à profiter de tout plaisir du moment. Epicure transforme cette morale en y introduisant le calcul. Le sage tient à ce que ses désirs ne se tournent pas contre lui-même et qu'ils ne produisent pas la douleur et le mal. Le plaisir doit être assuré, durable; de là, la nécessité de raisonner. Le calcul amène à une doctrine de modération et presque d'austérité. La théorie utilitaire a été reprise et développée, au XVIIe siècle, par Hobbes et, à la fin du XVIIIe siècle, par Bentham. Celui-ci s'est efforcé de lui donner des règles scientifiques. Le bonheur, pour lui, est la plus grande somme de plaisirs, diminuée de la plus grande somme de douleurs. De là, la nécessité d'une sorte d'arithmétique des joies et des peines, que Bentham s'efforce de construire.

Dans l'énumération des caractères du plaisir, Bentham ne tient pas compte de la qualité. Stuart Mill, dans son

livre célèbre, *l'Utilitarisme* (1863), transforme à son tour l'utilitarisme en déclarant que certains plaisirs ont une valeur intrinsèque qui les met au-dessus de tous les autres. Ils sont ceux de l'esprit et du cœur, en comparaison de ceux des sens. Au principe de la dignité Stuart Mill en ajoute un autre : celui de l'intérêt général ou du bonheur commun de l'humanité.

Spencer complète l'utilitarisme par l'évolutionisme. Des modes de conduite, toujours les mêmes, doivent, dans les mêmes conditions, produire des résultats identiques. Ces résultats sont bons ou mauvais. Il y a donc une expérience de l'humanité, supérieure à nos jugements et à nos caprices individuels. Spencer a voulu, tout en maintenant un caractère utilitaire à la morale, expliquer ce qu'il y a d'intuitif dans les mobiles moraux.

UTILITÉ (du lat. *utilitas*) n. f. Service que rend une personne ou un objet. *L'utilité de la vertu et la manifeste que les méchants la pratiquent par intérêt.* Vauven.

— Personne ou objet utile : *Les épaulés, les aiguilles, les agrafes, ces* UTILITÉS *de tous les jours.* Blanqui.)

— n. f. pl. Théâtr. Emploi subalterne, acteur qui le remplit : *Jouer les grandes, les petites* UTILITÉS.

— SYN. Avantage, profit. V. AVANTAGE. — Utile.

— ENCYCL. *Déclaration d'utilité publique.* C'est la première des formalités exigées en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle consiste dans l'acte proclamant, déclarant l'utilité publique des travaux à exécuter : une loi est nécessaire pour les grands travaux de l'État ; un décret en conseil d'État, pour les travaux de l'État d'importance secondaire, pour les travaux des concessionnaires de mines, pour ceux des associations syndicales ; un décret simple pour les travaux des départements et des communes.

Expropriation pour cause d'utilité publique. V. EXPROPRIATION.

UTINET *ne* n. m. Maillet de tonnelier. || Escabeau de dentellière.

UTI POSSIDETIS *po-si-dé-tiss'*. Diplom. Formule qui sert à désigner l'état actuel des possessions que l'on veut régler, pris pour base des arrangements à intervenir.

— Dr. rom. Interdit *retinendæ possessionis* ayant pour objet de protéger le possesseur de choses immobilières, fonds de terre ou maisons, contre les troubles émanant de tiers qui élèvent, eux aussi, des prétentions à la possession de la chose.

UTIQUE (lat. *Utica*), ville de l'Afrique ancienne, sur la Méditerranée, au N.-O. de Carthage. Le nom de cette cité signifie, en phénicien, *station, établissement.* Elle fut, en effet, fondée par des Tyriens, 287 ans avant Carthage, c'est-à-dire 1 100 ans avant J.-C. Elle avait deux ports naturels séparés l'un de l'autre et était construite à l'embouchure du fleuve Bagradas, à quelque distance de montagnes riches en mines. En 212 av. J.-C., le Romain Ottacilius s'en empara et la dévasta. Après la ruine de Carthage, elle devint la capitale de la province romaine d'Afrique. Caton le Jeune, dit d'Utique, s'y tua après la bataille de Thapsus, pour ne pas survivre à la défaite du parti de Pompée. Auguste accorda aux habitants le droit de cité. Mais, sous Adrien, le municipe était tombé au rang de colonie. On place les ruines d'Utique près de Porto-Farina ou peut-être de Bizerte.

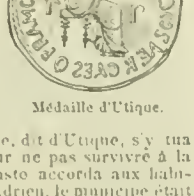
Médaille d'Utique.

UTI ROGAS *Comme tu le proposes*, formule de vote par laquelle, dans les comices des Romains, on indiquait qu'on était favorable à la loi proposée. Elle s'écrivait en abrégé sur le bulletin de cette manière : *V. R.*)

UTLATÈQUE *tèk'* n. m. Langue parlée dans le Guatemala.

UTLIBERG, mont de la Suisse, cant. de Zurich, au S.-O. et non loin de Zurich ; 873 mètres. Vue splendide sur le lac de Zurich, la Suisse basse et les Alpes.

UTOPIE *pi* — du gr. *ou*, non, et *topos*, lieu n. f. Système ou plan qui paraît d'une réalisation impossible : *Les* UTOPIES *ne sont souvent que des vérités prématurées.* (Lamart.)

Utopie (*De optimo reipublicæ statu, deque nova insula Utopia*), roman politique et social de Thomas Morus (1518). — Dans cet ouvrage, Morus imagine une terre inconnue dans laquelle l'organisation idéale de la société serait réalisée. La première partie en est toute critique : c'est le tableau, très poussé au noir, de l'Angleterre d'alors et des autres États européens. L'auteur attaque tour à tour le despotisme des monarchies, le servilisme des gens de cour, la vénalité des charges, la manie des conquêtes, le luxe et l'injustice des nobles et des moines. Il dénonce comme la source de tous les maux la propriété personnelle. Dans la seconde partie du livre, au lieu de proposer ses réformes dogmatiquement, il les raconte comme si elles étaient déjà appliquées dans une île lointaine. C'est la description très détaillée d'un État socialiste et démocratique. L'ouvrage a été traduit dans toutes les langues.

UTOPIQUE *pik'* adj. Qui a le caractère d'une utopie : *Il faut d'impôt, toute prétention à la justice est fatalement* UTOPIQUE. Proudhon

UTOPISTE *pist'* adj. Qui a rapport à une utopie, qui a le caractère d'une utopie : *Le XIXe siècle a réalisé les idées* UTOPISTES *du XVIIIe siècle.* E. Scherer.)

— Substantiv. Personne qui fait des utopies, qui forme des projets imaginaires : *Le plus grand des* UTOPISTES *est le moraliste qui se flatte de corriger les hommes.* A. Fée.)

UT PICTURA POESIS *La poésie est comme une peinture*, commencement d'un vers d'Horace (*Art poétique*, v. 361). Tandis que la prose dit simplement les choses, la poésie les dépeint, différence essentielle entre l'une et l'autre, laquelle a fait regarder la poésie comme sœur de la peinture : *Ut pictura poesis.*

UTRAQUISTE *ku-isst'* — du lat. *utraque*, l'une et l'autre) n. m. Hist. relig. Nom donné aux hussites de la Bohême, qui communiaient sous les deux espèces. || On dit plus souvent CALIXTINS.

UTRECHT, ville des Pays-Bas, capit. de la prov. homonyme, sur le Kromme Rijn, d'où se détachent à cet endroit le Vecht et le Vaartsche Rijn ; 108.500 hab. Les anciennes fortifications de la ville, jalonnées en un vaste quadrilatère, ont été transformées en promenades. Elle est protégée au nord-est et au nord par de puissants forts qui en font un véritable camp retranché. Beaux monuments, cathédrale du XIIIe siècle, avec tour de plus de 100 mètres de haut, portant un observatoire météorologique. Maison où résida le pape Adrien VI, au temps où il était prévôt d'Utrecht, florissante université, fondée en 1636.


Armes d'Utrecht

Commerce et industries très actifs : Utrecht fabrique des draps, des cotonnades, des velours, tapis, glaces, etc., brasseries, distilleries, fonderies de fer et de cuivre, forges, ateliers de constructions mécaniques, commerce de céréales et de bétail.

Utrecht correspond à la colonie romaine de *Trajectum ad Rhenum*, on fut fondé, à la fin du VIIe siècle, un évêché transformé bientôt en une puissante principauté temporelle, dont Henri de Bavière, élu en 1528 sous le nom de Rodolphe, céda à l'empereur Charles Quint. Utrecht rappelle le souvenir de l'union de 1579, par laquelle les sept provinces unies se soulevèrent contre la domination espagnole, et du traité de 1713, qui mit fin à la guerre de succession d'Espagne.

UTRECHT (TRAITÉ D'), nom sous lequel on désigne l'ensemble des actes diplomatiques qui mirent fin à la guerre de succession d'Espagne, et on y joint les traités de Rastadt et de Bâle (1714), signés avec l'Autriche et les puissances continentales. Ces traités furent imposés à tous par la lassitude générale de la guerre mais à l'Angleterre par la victoire de Denain et par le remplacement, par les tories, du ministère whig et de la coterie des Marlborough, ainsi que par la misère croissante que la prolongation de la guerre faisait endurer au peuple ; à l'Autriche par l'imminence d'un conflit avec les Turcs ; en France enfin, tant étaient grandes les souffrances endurées pendant les dernières années de la guerre, que l'opinion reçut avec enthousiasme la nouvelle d'une paix qui était bien cependant d'être glorieuse. Peut-être, d'ailleurs, n'en aperçut-elle pas tous les dangers. Au point de vue continental, en effet, la situation était, en quelque sorte, sauve. L'Espagne restait à Philippe V, et, si elle perdait les Pays-Bas, abandonnés, ainsi que Parme et Plaisance, à l'Autriche, elle conservait du moins l'intégralité de son domaine colonial. La France conservait l'intégrité de sa frontière, les accroissements territoriaux de l'empire s'étant faits aux dépens de l'Espagne.

Mais toute la gravité du traité d'Utrecht était dans les clauses maritimes et coloniales qu'il stipulait au profit de l'Angleterre, définitivement orientée vers la politique qui allait fonder son empire d'outre-mer. Au point de vue militaire, l'Angleterre obtenait, dans la mer du Nord, la démolition des fortifications de Dunkerque, dans la Méditerranée, Gibraltar et Minorque. Dans l'Amérique du Nord, elle occupait Terre-Neuve et l'Acadie, commandant ainsi les embouchures du Saint-Laurent et gênant l'essor du Canada français. Au point de vue économique, elle se réservait une situation privilégiée dans ses rapports avec les colonies espagnoles.

UTRECHT (PROVINCE D'), province du roy. des Pays-Bas, limitée au N. et au N.-O. par la Nord-Hollande, à l'E. par le Zuyderzée et la Gueldre, au S. par cette dernière province et par la Sud-Hollande, qui la limite aussi à l'O. Superf. 1.384 kilom. carr. ; pop. 263.700 hab. Ch.-l. *Utrecht.*

Sol généralement bas, formé par les alluvions du Rhin inférieur, de l'Eem et de l'Amstel. Vers l'Ouest se creusent de fertiles polders. L'hydrographie est naturellement abondante. Vers la mer du Nord coulent le Rhin inférieur, que continue le Leck et l'Yssel ; vers le Zuyderzée se dirigent, entre autres cours d'eau notables, l'Amstel, l'Eem et le Vecht. Agriculture florissante : céréales, pommes de terre, élevage important de bœufs, moutons et chevaux dans les somptueuses prairies des polders. L'industrie est également active, favorisée par l'existence d'un réseau serré de canaux : tourbières, filatures, fabrication de draps particulièrement à Utrecht, de cotonnades, etc. Distilleries, brasseries.

La province d'Utrecht, une des sept provinces qui prirent, en 1579, la tête du mouvement d'émancipation, fut occupée par les Français en 1672, évacuée à la fin de 1673, fit partie de la république Batave, puis du département français d'Utrecht, avant de faire retour, en 1814, au royaume des Pays-Bas reconstitué par les traités de Vienne.

UTRECHT, ville et district de la colonie anglaise du Transvaal, dans la partie sud-est du pays, non loin des frontières du Natal ; 5.000 hab. Commerce de laines.

UTRERA lat. *Castra Venaria*), ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Séville), sur un affluent du Guadalquivir, au rebord des avant-monts ; 14.000 hab. Salines. Riches prairies.

UTRICAIRE *kèr'* n. m. Bot. Nom donné à la banduré *nepenthes* ou utricaire de Madagascar, dont les feuilles se terminent par une sorte de vase qui est souvent rempli d'eau.

UTRICULAIRE (*lèr'* adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un utricule ou qui est composé d'utricules. || On dit aussi UTRICULÉ, ÉE et UTRICULEUX, EUSE.

— n. m. Antiq. rom. Bateler qui traversait les fleuves sur des outres. || Joueur d'une sorte de cornemuse.

UTRICULAIRE (*lèr'* n. f. Bot. Genre d'utriculariacées.

— ENCYCL. Les *utriculaires* sont des herbes aquatiques, dont les unes nagent librement et les autres végètent au fond de l'eau. Les espèces


Utriculaire : *a*, coupe de la fleur, *b*, fruit.

UTRICULARIACÉES (*sé*) n. f. pl. Qui ressemble ou se rapporte à l'utriculaire — *Le genre* UTRICULARIA. CÉES. On dit aussi UTRICULÉES et UTRICULARIÉES. On trouve aussi UTRICULARIÉES.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre utriculaire — *Caractères des* UTRICULARIACÉES. Syn. LENTIBULARIÉES.


Utricule

UTRICULARIUM (*ri-omm'*) n. m. Genre de plantes, type de la famille des Utriculariacées.

UTRICULE (*lu'*) n. m. Petit vase membraneux qui contient le pollen dans les fleurs mâles de certaines plantes. || Petite vésicule remplie de fruit, dans le genre de la poire. || Petite vésicule remplie d'air, qui sert à soutenir les plantes aquatiques. On trouve aussi UTRICULE, ÉE. V. UTRICULÉ, ÉE.

UTRICULE n. m. Zool. Nom donné à la partie supérieure de l'oreille interne, qui contient les nerfs auditifs. L'*utricule* proprement dit se trouve sur les côtés du vestibule.


Utricule

UTRICULEUX, EUSE adj. De la nature de l'utricule, qui a la forme d'une petite outre. Qui est composé d'utricules. || Bot. Qui est garni d'utricules. *Feuilles* UTRICULEUSES.

UTRICULIFORME de *utricule*, et de *forme*) adj. Bot. Qui est en forme de petite outre. Pl. UTRICULIFORMES.

UTRIFORME (du lat. *uter*, outre, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une outre.

UTRIGÈRE *jèr* — du lat. *uter*, outre, et *gerere*, porter) adj. Qui porte une outre ou un objet qui a la forme d'une outre.

UTRUBI Dr. rom. Interdit *retinendæ possessionis* ayant pour objet de protéger le possesseur de choses mobilières contre les troubles émanant de tiers qui élèvent eux aussi des prétentions à la possession de la chose. L'interdit étant donné dans le cas de meubles remplit aussi le rôle de remède sur. Le préteur donnait raison de cause à celui qui avait possédé sans vices à l'égard de son adversaire, et plus longtemps que lui, dans la année ayant précédé la délivrance de l'interdit. Cet interdit, ne protégeant pas seulement la possession actuelle, pouvait servir à recouvrer une possession perdue. Sous Justinien, c'est le possesseur actuel qui triomphe, comme dans l'interdit *uti possidetis*.

UTTOXETER, bourg d'Angleterre, comté de Stafford, près de la Dove, 7.000 hab. environ. Mines de fer, forges. Commerce de fers ouvrés, de poteries.

UTUADO, ville de l'île de Porto-Rico, grandes Antilles, près du rio Grande d'Arecibo ; 31 225 hab.

UTURU n. m. Graram. Nom turc d'un signe ', appelé *damma* par les Arabes, qui se met au-dessus des consonnes et se prononce, suivant les cas, o, ou, eu.

UTZSCHNEIDER Joseph, célèbre industriel et financier allemand, né à Rieden (Haute-Bavière) en 1763, mort à Munich en 1840. Il devint, en 1808, conseiller de la chambre aulique, ensuite administrateur des salines dans la principauté de Berechtesgaden, puis, en 1799, référendaire intime au département des finances. Les plans de réforme qu'il proposa avaient déjà une grande partie des États, il dut quitter l'administration en 1801. Il établit alors une manufacture de cuirs à Munich, puis, en 1804, en société avec de Reichenbach et Liebherr, l'établissement auquel la verrerie qu'il avait établie à Benedictbeuern fournit le crown glass et le flint glass nécessaires. Utzschneider fit construire la saline de Rosenheim. On lui doit aussi l'institution du cadastre. En 1811, il devint directeur de la caisse d'amortissement de la dette publique. En 1814, il quitta ce nouveau département pour fonder une grande brasserie et une grande manufacture de draps. En 1818, il fut élu deuxième bourgmestre de Munich, et, en 1827, il fut nommé directeur de l'école polytechnique centrale, nouvellement fondée à Munich.

UVA n. lat. qui signifie raisin) n. m. Pharm. Nom donné à certains fruits dont la forme rappelle celle de la baie de raisin : *Uva ursi*, le nom scientifique, appelé aussi *pin de la Marche*, *busserole*, *raisin d'ours*, Raisins de Corinthe.

— Viticult. Nom donné, en Italie, à plusieurs cépages : *uva di San Pietro*, raisin blanc cultivé dans le Piémont ; *uva canina*, raisin rouge cultivé en Sicile ; *uva moscatella*, raisin muscat, cultivé dans les environs de Naples ; *uva parese*, raisin des environs d'Aquila, etc.

UVAGE (*vaj'*) n. m. Grains en terre cuite dont on forme l'encaissement d'une chaudière à sucre.

UVAIRE (*vè'*) — du lat. *uva*, raisin) adj. Didact. Qui a la forme d'une grappe de raisin.

— Bot. Qui se compose de petits grains globuleux unis par un pédoncule.

UVAL, ALE, AUX (du lat. *uva*, raisin) adj. Qui a rapport au raisin, qui se fait par le raisin : *On cherche à obtenir des cures* UVALES.

Uvalli ou **Ouvalli** (COLLINES), nom donné au petit soulèvement, contrefort occidental du Caucase, qui sépare les vallées de la Kama, au S., et de la Vytchegda, au N. Les collines Uvalli, boisées d'arbres ne dépassant que rarement 500 mètres, sont orientées, en général, du S.-O. au N.-E., et se dressent à la surface d'un plateau granitique fortement convexe de la vallée de la Keltma au nord et celle de la Wegulka y tracent de profondes dépressions transversales.

UVA-URSI (mots lat. signif. *raisin d'ours*) n. m. Pharm. Fruit dont les feuilles, petites, coriaces, ressemblent à celles du buis, et sont employées en infusions diurétiques. On l'appelle aussi busserole.

UVE n. f. Pharm. Pommade de blanc de plomb.

Uvea Wallis. V. OUVÉA.

UVÉAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport à l'uvée.

UVÉE (du lat. *uva*, raisin) n. f. Anat. Couche pigmentaire de l'iris. Anciennement la choroïde.

UVULAIRE [illegible]

UVULAIRE [illegible]

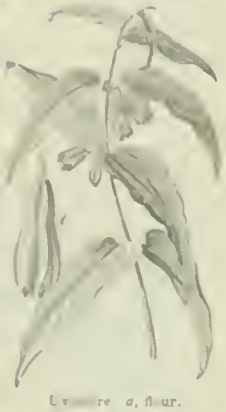

Uvulaire *a*, fleur.

UVULE [illegible] Anat. Nom [illegible] que de la luette

UVULIFORME [illegible] et [illegible] adj. Anat. Qui ressemble à la luette.

UVULITE [illegible] Pathol. Inflammation de la luette.

UWINS [illegible] peintre anglais, né et mort à Londres [illegible] à Rome, à Venise, à Florence, à Naples, à Milan, à Turin, à Gênes, à Marseille, à Lyon, à Paris, où il arriva en 1824, il visita [illegible] et [illegible] la vie napolitaine. [illegible] la Madeleine; *Pygmalion et Galatée*; *Cléopâtre*; *Vénus*; *Hercule à Omphale*; *Enfants [illegible]*; *Leur [illegible]*; *Françoise de Rimini et Paolo*; *Psyché recevant [illegible] de la coupe d'immortalité*; *Jeune Italienne [illegible] le Mystère*; [illegible] 1841, en 1847, conservateur [illegible].

UXBRIDGE [illegible] d'Angleterre, comté de Middlesex, [illegible]; 8.200 hab.

UXEAU [illegible] arrondissement a 34 kilom. [illegible] XIIe et XVIe siècles.

UXELLODUNUM [illegible] dans [illegible] administration [illegible] ville na[illegible] [illegible]ment pr[illegible] [illegible] pas[illegible] [illegible] à la [illegible] [illegible] [illegible]

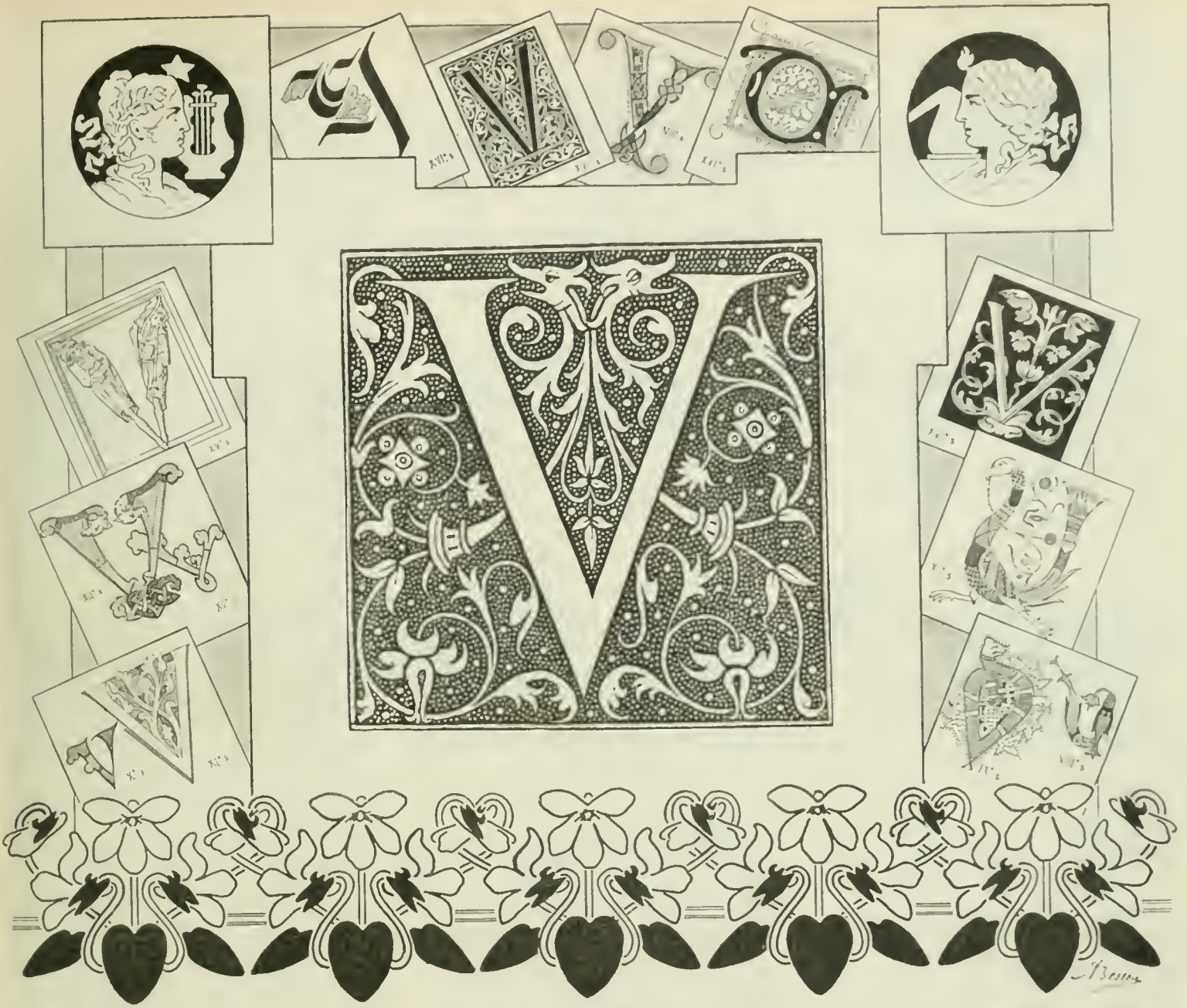

V

(vé dans l'ancienne épellation, ve dans la nouvelle) n. m. Vingt-deuxième lettre et dix-septième consonne de l'alphabet : *Un grand* V. *Un* V *majuscule. Un* v *minuscule.*

— Paléogr. L'histoire du *v* se confond avec celle de *u*. Nous renvoyons donc à cette dernière lettre.

— Abrév. Comme abréviation française, *V* signifie *votre* dans les titres. ‖ V. A., Votre Altesse. ‖ V. E., Votre Excellence. ‖ V. Em., Votre Eminence. ‖ V. G., Votre Grandeur. ‖ V. H., Votre Honneur. ‖ V. M., Votre Majesté. ‖ V. S., Votre Seigneurie ou Votre Sainteté. ‖ VV. MM., Vos Majestés. ‖ VV. NN. PP., Vos Nobles Puissances. ‖ Dans les livres, *V.* signifie Verbe ou Voyez, et indique alors un renvoi. ‖ Dans les livres d'église et les livres de liturgie, *v* signifie Verset. Il est souvent barré : ℣.

Anat. *V lingual.* Nom donné aux deux rangées de papilles caliciformes figurant par leur rencontre, un V ouvert en avant. (V. LANGUE.)

— Chim. *V* désigne le Vanadium.

Chronol. Dans le calendrier grégorien, *v* signifie Vendredi.

Comm. *V°* signifie Verso. ‖ *V C*, Votre compte. ‖ *A. S. L. V.*, Assurance sur la vie.

— Mathém. En algèbre, *v* indique ordinairement une quantité inconnue ou une quantité variable. ‖ En géométrie, il signifie Volume.

Météor. Dans les observations météorologiques, *v* signifie Vent.

— Musiq., *v* indique les parties de violon. ‖ Il veut dire aussi *volti*, Tournez. ‖ *V. S.* veut dire *volti subito*, Tournez vite.

Numér. Comme signe d'ordre, *v* indique le vingt-deuxième objet d'une série, la vingt-deuxième place ou la vingt-deuxième partie d'un tout : *Le cavier* v. ‖ Comme caractère numéral chez les Romains, *v* valait cinq. ‖ Il sert aussi à représenter les nombres 4, 6, 7 et 8, d'abord par l'addition d'un *i* à gauche, puis par celle d'un, de deux ou de trois, à droite. Surmonté d'un trait horizontal, il vaut cinq mille. Quelques auteurs pensent que c'est comme représentant la moitié du caractère X, qui vaut dix, que le V a reçu la valeur de cinq.)

— Numism. Sur les anciennes monnaies françaises, *v* désignait les espèces frappées à Troyes.

LE V AU MOYEN ÂGE ET DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

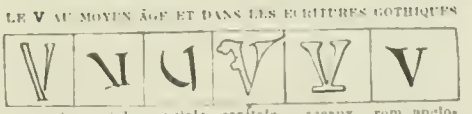

capitale (VIIIe s.). | oncIale (VIIIe s.). | oncIale (IXe s.). | capitale (Xe s.). | sceaux (XIe s.). | rom. anglo-norm. (XII s.).

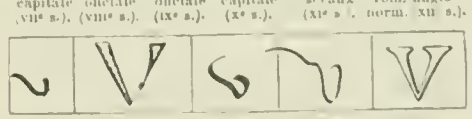

minuscule (XIIe siècle). | capitale | minuscule (XIIIe siècle). | cursive | sceaux (XIVe siècle).

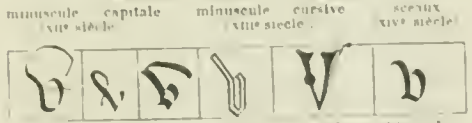

maj. pylom. (XIVe siècle). | cursive gothique | gothique | capitale gothique flam. (XVe siècle).

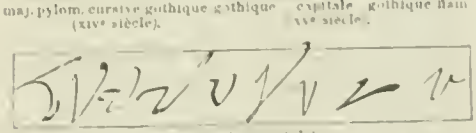

cursive (XVIe siècle).

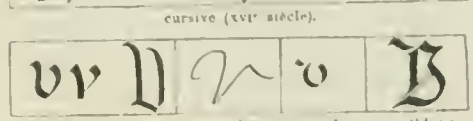

gothique (XVIe siècle). | cursive | ronde (XVIIIe siècle). | gothique

ÉCRITURES MODERNES

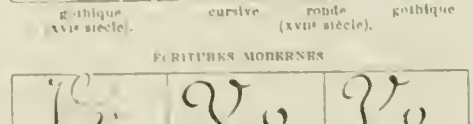

anglaise. | ronde. | bâtarde.

Encycl. Phonét. physiol. La lettre *v* représente en français une aspirante labio-dentale sonore. Le *v* s'articule avec les lèvres entr'ouvertes et les dents d'en haut reposant sur la partie interne de la lèvre inférieure. Il est accompagné de vibrations glottales, ce qui le distingue du *f*. En outre, l'émission du *v* est moins énergique que celle du *f*. Dans le midi de la France et en Espagne, on trouve un *v* bilabial, qui se rapproche légèrement du *b* : il s'articule avec les lèvres sans l'intervention des dents ; on le rencontre aussi dans l'Allemagne centrale et méridionale. Le *v* hollandais se prononce également bilabial, tout en se distinguant assez peu, à l'oreille, du *v* français. Le *v* allemand est un véritable *f*. Au contraire, le *w* allemand, surtout dans l'Allemagne du Nord, correspond exactement au *v* français.

— Gramm. comp. La consonne *v* n'existe pas dans tous les idiomes. Elle était inconnue au grec ancien et au latin. Il ne semble pas qu'elle ait appartenu à la langue commune indo-européenne. Elle procède généralement de *u* semi-voyelle ou de l'explosive *b*. Ainsi, le *v* du sanscrit *navas* « neuf », et du vieux slave *novu* correspond à un *u* consonne latin *novus*, transcrit aujourd'hui *novus*, et à un *digamma* grec *νέϝος*. Le *v* du grec moderne est sorti du *bêta* ancien (*βίος* « vie », prononcé *vios*). Le *u* consonne latin est devenu à son tour *v* dans les langues romanes : lat. *nova* (prononcé *nowa* avec *w* anglais) est devenu français *neuve*, italien *nuova*, rhéto-roman, provençal et portugais *nova*, espagnol *nueva*. Au milieu d'un mot, *u* consonne latin est tombé en roumain (ancien roumain *nouo* = lat. *nova* ; mais il s'est conservé partout quand il était initial : lat. *vacca* = franç. *vache* = roum. *vaca*, etc. *U* consonne latin, devenu final dans les langues romanes, a donné en provençal *u*, en français et en rhéto-roman *f* : lat. *novu* = prov. *nueu* = franç. *neuf* = rhéto-roman *nef*. *V* latin initial latin a été quelquefois remplacé en français par *gu* : *radumi* = *gu* ; *visi re* = *gdre*. Ce phénomène résulte d'une confusion faite vers le Ve siècle entre *v* latin initial et *w* germanique initial, grâce aux synonymes germaniques tels que *wad*, *was an*, etc. *Vespa* a ainsi donné *guêpe* sous l'influence du germanique *wespa*, comme *vêrra* a donné régulièrement *guerre*. Le *v* français provient encore d'un *i* latin vocalisé et appuyé : *janvier* = *januarium*, de *p* médial isolé [illegible] *sapere* et de *b* médial isolé *deroir* = *devere*.

— Epigr. La lettre V entre dans un très grand nombre de sigles de l'épigraphie romaine. Seul ou suivi d'une ou deux lettres, il signifie les noms propres : *Valerius*, *Volera*, *Vespucci*, *Vitellius*, *Venus*, *Valentia*, *Iva*, *Vibius*, *Victoria dea*, *Virtus dea*, *Voltinia* tribu, *Velina* tribu, *Venetia*, *Voturia* tribu, *Vienna*, *Vindelici cohors*, *Voltinia* tribu, *Volcanus*, Vulcain ; *Volconalia*, Vulcanales

VAAG ou VAG, [illegible]

VAAGE, [illegible] par l'Orba, torrent du bassin du Glomma.

VAAGO, [illegible] montagneuses de la Norvège [illegible] Lofoten, a une centaine de k. de long sur Vaagakallen, 1 km. carr. et 9.000 hab. Le Vaagsfjord, 41 k. carr. et 5.000 hab.

VAAL, [illegible] de l'Afrique australe qui a donné son nom au Transvaal, naît au mont de Cristal, est situé à 1.200 m. d'alt. par rapport à la colonie du Cap et à 1.800 par rapport à l'Orange. Navigable, il décrit un [illegible] avant de recevoir la Vaalrivier, coule devant de [illegible] Boers et s'unit à l'Orange, après un cours de 1.125 kilom.

VAAL ou VAL, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie occidentale), sur le Danube, affluent du Danube; 3.015 h.

VAALER, bourg de Norvège, prov. de Hedemarken, sur le [illegible]

VAALS, bourg [illegible] des Pays-Bas, prov. de Limbourg, sur la frontière d'Allemagne; 5.000 hab.

VAAS, [illegible] de la Sarthe, arr. de [illegible] et à 33 kilom. de La Flèche, sur le Loir; 1.600 hab. Ch. de f. d'Orléans. Fabrique de [illegible]

VABRE, [illegible] de l'Aveyron, arrond. de [illegible] et à 18 kilom. de Vabre; 1.200 hab.

VABRE, [illegible] de l'arrond. de Castres, dép. du Tarn, arrond. et à 30 kilom. de Castres, sur le torrent affl. de l'Agout; 2.220 hab. Fabrique de [illegible] de papier, draps, draguets, etc. — Le canton a [illegible] et 7.[illegible] hab.

VABRES, [illegible] de l'Aveyron, arrond. de [illegible] et à 4 kilom. de Saint-Affrique, sur le *Dourdou de Vabres*; 1.263 hab. Curieuse [illegible] du [illegible]e. Ancien siège d'un évêché.

VAC, [illegible] de la parole et de la science, ou [illegible] personnage [illegible] de la parole divine, agent [illegible] Vac est une des divinités les plus an[illegible]

VAC ou VACS WAITZEN, ville d'Austro-Hongrie [illegible] du comitat de Pest-Pilis-Kis[illegible] 17.000 hab. Belle cathédrale [illegible]

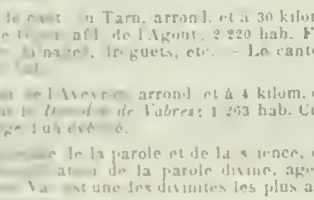

Vaca

VACA [illegible]

VACABLE [illegible]

VACANCE [illegible] n. f. [illegible] *Les vacances* [illegible] *Vacances de Pâques, de la Pentecôte.* Cependant, les tribunaux de justice [illegible] les tribunaux de commerce, les conseils de prud'hommes, les justices de paix, les conseils de [illegible] n'ont point de vacances, non plus que les [illegible] du ministère public et les juges d'instruction. [illegible] et tribunaux est instituée, pour la durée [illegible] une chambre spéciale, dite *chambre des vacations*, chargée d'expédier les affaires présentant ur[illegible]

VACANT (*kan*), ANTE (de *vaquer*) adj. Vide, inoccupé, disponible : *Un logement* VACANT.

— Se dit d'un poste ou d'une dignité qui n'ont pas de titulaires : *Un évêché* VACANT.

Dr. *Succession vacante*, Succession ouverte et non réclamée par les héritiers. || *Curateur à une succession vacante*, Curateur chargé de l'administration d'une succession vacante. V. SUCCESSION VACANTE.

Dr. can. *Évêque vacant*, Évêque sans Église.

Hist. relig. Revenu d'un bénéfice échu du 1er mai au 1er mai de l'année suivante, après la mort du titulaire.

— n. m. Dr. cout. Bien qui n'a pas de propriétaire connu. V. ÉPAVE.

VACARESCO (Hélène), poétesse de langue française, de nationalité roumaine, née à Bucarest en 1866. Issue d'une des plus illustres familles de la Roumanie, elle fit une partie de son éducation à Paris, et résida pendant plusieurs années à la cour de Roumanie. Une grande passion, contrariée par la raison d'État, éveilla sa vocation poétique. A vingt ans, Mlle Vacaresco voyait ses *Chants d'Aurore* couronnés par l'Académie française. Depuis, elle a donné *l'Ame sereine* (1896) et *Lueurs et flammes* (1903). Mlle Vacaresco a aussi chanté la patrie roumaine : elle a fait œuvre patriotique en traduisant le poème *Jehovah* de Carmen Sylva, reine de Roumanie, et en publiant *le Rhapsodie de la Dambrovita*. Elle parle, d'ailleurs, une langue très française, en des vers d'une molle douceur.

VACARME (du néerl. *wacharmé*) n. m. Bruit tumultueux : *Voitures, charrettes, tramways, etc., font un* VACARME *horrible dans les rues de Paris.* || *Faire vacarme*, Quereller, faire grand bruit. (Vx.)

SYN. Fracas, tumulte.

VACATION (*si-on* — lat. *vacatio*; de *vacare*, être vacant) n. f. Vacance d'emploi ou de dignité. (Vx en ce sens.)

— Vacances d'études ou de travaux (Vx.) || Vacances judiciaires : *Lamoignon passait les* VACATIONS *à Bâville.* (Rollin.)

— Pratiq. Chacun des espaces de temps de travail consacré, par ordre de justice, à une affaire : *Il y a eu trois* VACATIONS *d'experts.* || Émoluments dus aux gens d'affaires, aux gens de loi et de justice, à raison du temps par eux consacré à une affaire. || *Chambre des vacations*, Chambre spéciale chargée d'administrer la justice, pendant le temps des vacations.

VACCA, ville ancienne d'Afrique, aux confins de la Numidie et de la Zeugitane. Elle fut saccagée par Metellus, pour avoir massacré une garnison romaine, et par Juba, pour avoir pris le parti de César.

VACCAI (Nicolas), compositeur italien, né à Tolentino en 1791, mort à Pesaro en 1848. Il fit représenter son premier opéra au théâtre Nuovo de Naples (1811), puis donna différentes œuvres à Venise, Turin, Naples, Milan et Florence. En 1829, il se fixa à Paris comme professeur de chant. De retour en Italie vers 1833, il succéda en 1838 à Basili comme censeur du Conservatoire de Milan et professeur de composition. Ses meilleures productions sont : *i Solitari di Scozia* (1814); la *Pastorella feudataria* (1821); *Zadig ed Astartea* (1825), et surtout *Giulietta e Romeo*, son chef-d'œuvre, dont le quatrième acte est, au théâtre, substitué à celui de Bellini dans *i Capuletti* de ce maître.

VACCAIRE (*va-kèr*) n. f. Genre de caryophyllacées. (Les vaccaires sont des plantes herbacées annuelles, communes au milieu des moissons; leurs fleurs sont rouges. On n'en connaît qu'une espèce, dite aussi *saponaire des vaches*.)

VACCARÈS, dit souvent aussi, mais à tort, VALCARÈS, étang littoral des Bouches-du-Rhône, en Camargue; 6.000 hect. après les grandes pluies, sans les étangs de pourtour, avec lesquels il communique en saison mouillée; 2.500 au bout des longues sécheresses, avec 50 centimètres seulement de profondeur. Une digue de 45 kilom. élevée sur le cordon littoral le met à l'abri des invasions de la mer.

VACCARIA, ville du Brésil (État de Rio Grande do Sul), au centre d'une plaine à laquelle elle a donné son nom (campos de Vaccaria); 13.575 hab.

VACCÉENS (en lat. *Vaccæi*), peuple de l'Espagne ancienne (Tarraconaise), subjugué par Posthumius (178 av. J.-C.), après une lutte de quatorze ans. Il se souleva en 136, puis en 100, et fut alors complètement soumis par les Romains. Villes principales : Palentia et Cauca. Le territoire des Vaccéens forme les provinces espagnoles de Léon, de Palencia et une partie de celles de Valladolid et d'Almora.

VACCIN (*vak'-sin* — du lat. *vaccinus*, de vache) n. m. Toute substance qui, inoculée à un individu, lui confère l'immunité contre la maladie parasitaire qui a produit, directement ou indirectement, cette substance. || Spécialem. Agent de transmission de la vaccine, soit directement au bovidé atteint de *cow-pox*, soit indirectement, aux personnes déjà vaccinées à l'aide de la méthode précédente. On a étendu à tort ce nom à un certain nombre de sérums qui ne représentent de simples produits de culture atténuée ou de déchets solubles d'animaux adaptés à certaines [illegible] (V. SÉROTHÉRAPIE, et SÉRUM.)

— Adjectiv. Qui appartient à la vaccine ou au vaccin : *La [illegible] du fluide* VACCIN.

VACCINABLE (*vak'-si*) adj. Qui peut être vacciné : *Un [illegible] pas [illegible] jours* VACCINABLE.

VACCINAL, ALE, AUX (*vak'-si*) adj. Qui a rapport au vaccin : *Bouton* VACCINAL. *Pustule* VACCINALE.

— Pathol. Qui a rapport à la vaccine : *Affection* VACCINALE. *[illegible] vaccinal.* Transformation de la pustule [illegible] en ulcère rongeant.

VACCINATEUR, TRICE (*vak'-si*) adj. Qui s'occupe d'inoculer la [illegible] : *Médecin* VACCINATEUR.

— Subst. [illegible] qui inocule la vaccine.

VACCINATION (*vak'-si, si-on*) n. f. Opération qui consiste à inoculer [illegible] dans le but d'immuniser un individu contre une maladie parasitaire, infectieuse, définie. (Ce nom est souvent réservé à la seule inoculation du virus vaccinal.)

— ENCYCL. Méd. La *vaccination* consiste essentiellement en piqûres ou incisions légères de la peau, pratiquées, sur les bras, les cuisses, les fesses, le dos, etc., à l'aide d'une lancette ou d'un vaccinostyle. Il faut avoir soin d'antiseptiser la peau au point où est faite l'inoculation. La petite blessure qui en résulte sèche rapidement et donne lieu, chez les individus qui ne sont pas déjà immunisés, à la formation de pustules dont l'évolution est très rapide (trois jours en moyenne). Au bout de quelques jours, la pustule se dessèche et tombe, laissant à sa place une cicatrice qui ne disparaît que très lentement. Il y a très rarement des symptômes généraux : fièvre, douleurs, etc.

— Thérap. La *vaccination* est une véritable méthode thérapeutique qui a pour but de créer l'immunité à l'égard d'une infection déterminée. Cette méthode a été empiriquement découverte et utilisée par Jenner, dès 1775. Jenner, en effet, ayant remarqué que les personnes qui prennent de la vache la maladie pustuleuse (picote, cow-pox) n'ont pas la variole, imagina d'inoculer la matière virulente de ces personnes à d'autres individus. Les expériences décisives n'eurent lieu cependant qu'à partir de 1796. La vaccination jennérienne ne pénétra en France qu'en 1800, mais, depuis cette époque, elle y fut pratiquée avec un succès croissant et y est même devenue obligatoire.

La méthode a donné des résultats immenses, puisqu'on comptait jadis 1 décès sur 10 causé par la variole, tandis qu'on n'en compte plus guère maintenant, surtout depuis la revaccination, que 1 sur 10.000. Néanmoins, l'action de cette méthode thérapeutique n'a pu être interprétée que grâce aux découvertes de Pasteur. On apprit ainsi, en effet, que l'atténuation des virus permet aux organismes de développer des moyens de défense qu'ils ne pouvaient produire contre des virus non atténués, et ces moyens de défense ainsi acquis deviennent ensuite capables de lutter contre les virus les plus exaltés. Il en résulte donc une *immunité* que l'on peut actuellement développer par deux moyens : l'emploi des sérums ou *sérothérapie* et l'emploi des vaccins ou *vaccination*.

— *Vaccination jennérienne et antivariolique.* Jenner se contentait, pour vacciner, de porter d'un individu à un autre le virus vaccinal, virus primitivement acquis d'un bovidé atteint de cow-pox. Ce procédé a été employé très longtemps; mais on lui préfère aujourd'hui la méthode directe, qui consiste à emprunter à une génisse ou à un veau parfaitement sains et atteints de cow-pox la lymphe vaccinale, que l'on dilue ou non avec de la glycérine, et que l'on conserve dans des tubes de verre stérilisés et scellés à la lampe, et qui ne sont ouverts qu'au moment de l'emploi.

L'immunité créée par la vaccination à l'égard de la variole est assez longue, une dizaine d'années en moyenne. Aussi, en dehors de la première vaccination, qui se pratique à la naissance (à deux ou quatre mois, ou dans les premiers jours, s'il y a épidémie de variole), faut-il recourir à la revaccination vers dix ans, à vingt ans, à trente ans, et, plus tard, en cas d'épidémie. Ce cas d'épidémie peut d'ailleurs nécessiter des revaccinations plus fréquentes. A noter, du reste, que, quand la vaccine *ne prend pas*, cela ne veut nullement dire qu'il y ait immunisation antérieure. En cette occurrence, on fera donc bien de tenter une nouvelle vaccination l'année suivante.

— *Vaccination antirabique.* V. RAGE.

— *Vaccinations diverses.* On a aussi proposé la méthode des vaccinations contre un certain nombre d'autres maladies virulentes : contre le choléra (procédé de Ferran, de Gamaleia, de Brieger et Wattermann, de Haffkine), contre la coqueluche (procédé de Celli, à l'aide de la lymphe vaccinale, à cause de l'antagonisme supposé entre le vaccin et la coqueluche), etc. V. SÉROTHÉRAPIE.

VACCINE (*vak'-sin'* — du lat. *vaccinus*, de vache) n. f. Maladie générale, d'abord observée chez la vache (d'où son nom), puis chez le cheval, et qui est caractérisée par l'éruption de pustules d'aspect variable, et quelques symptômes généraux plus ou moins intenses.

— ENCYCL. Chez les bovidés, la *vaccine* porte le nom de *cow-pox* ou *picote* ou *rafle*, et chez les équidés, de *horse-pox* ou *eau des jambes*. Elle se transmet à l'homme, soit par contagion directe, soit par inoculation artificielle ou vaccination et jouit alors de la propriété d'immuniser l'homme atteint de vaccine contre la variole, au moins pendant un certain temps. Chez l'homme, la vaccine est, la plupart du temps, localisée au point d'inoculation; elle peut cependant parfois se généraliser et devient alors une *vaccinelle*; d'autres fois, elle ne donne lieu qu'à une éruption pustuleuse très rapide, qui disparaît sans laisser de cicatrice. Dans la vaccine des chevaux, l'aspect des pustules est différent et, de plus, l'inoculation de la vaccine équine donne plus généralement une vaccine généralisée ou *vaccinide*.

VACCINELLE (*vak'-si-nèl'* — dimin. de *vaccin*) n. f. Eruption vaccinale bénigne, dans laquelle les pustules, toujours localisées, évoluent très rapidement et se dessèchent, sans laisser de cicatrices. Syn. FAUSSE VACCINE, VACCINOÏDE.

VACCINER (*vak'-si*) v. a. Méd. Inoculer la vaccine à VACCINER *un enfant*.

— Absolum. : *On* VACCINE *ordinairement à la partie externe et supérieure du bras.*

Vacciné, ée part. pass. du v. Vacciner. Se dit des personnes qui ont été inoculées avec la lymphe vaccinale || Se dit de tout organisme qui est immunisé contre une maladie virulente, soit par vaccination artificielle, soit par le fait qu'il a eu la maladie et en a guéri.

— Substantiv. Personne vaccinée.

VACCINIDE (*vak'-si*) n. f. Eruption vaccinale généralisée, qui se présente sous la forme tantôt pustuleuse, tantôt érythémateuse, et peut se produire soit aux alentours du point d'inoculation, soit en d'autres points.

— ENCYCL. Dans certains cas, chez les enfants, elle paraît résulter d'auto-inoculations multiples par grattage mais on l'observe principalement quand les enfants vaccinés étaient eczémateux ou bien quand l'inoculation a été faite à l'aide du vaccin des chevaux (*horse pox*). L'évolution de la vaccinide est assez rapide (une semaine environ) et toujours bénigne; quand elle est érythémateuse, elle est souvent localisée à la face et ressemble alors à la rougeole.

VACCINIÉ, ÉE (*vak'-si* adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au vaccinier.

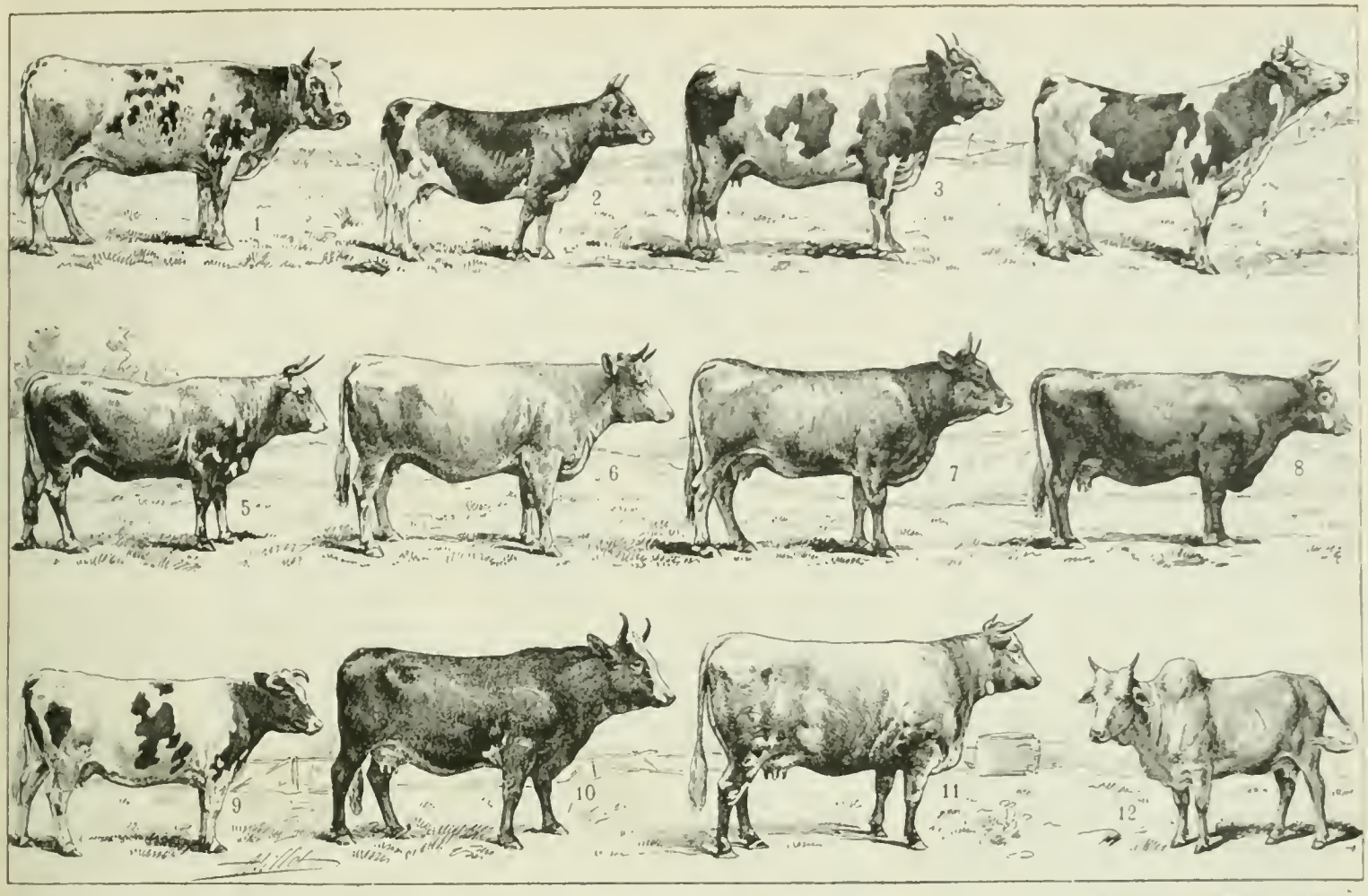

Vaches : 1. Normande. — 2. Bretonne. — 3. Comtoise. — 4. Lorraine. — 5. Gasconne. — 6. Charolaise. — 7. Poitevine. — 8. Flamande. — 9. Hollandaise. — 10. Fribourgeoise. — 11. Durham. — 12. Zébu.

— n. f. pl. Tribu des éricacées, comprenant des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux rameux, à feuilles alternes ou éparses, qui se rencontrent surtout dans les régions froides et montagneuses des deux continents. (Ce sont pour la plupart des végétaux d'ornement qu'on cultive en terre de bruyère.) — *Une* VACCINIÉE.

VACCINIER n. m. Bot. Syn. de AIRELLE.

VACCINIFÈRE (*vak'-si* — de *vaccin*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Se dit de la génisse ou de l'enfant qui portent les pustules vaccinales dont la lymphe est empruntée pour la vaccination d'autres personnes.

VACCINIQUE (*vak'-si-nik'*) adj. Qui a rapport au vaccin ou à la vaccine : *Virus* VACCINIQUE.

— Chim. *Acide vaccinique*, Acide dont le sel de baryum se formerait dans la saponification du beurre par la baryte.

VACCINIUM (*vak'-si-ni-om'*) n. m. Nom scientifique des myrtilles.

VACCINOIDE (*vak'-si* — de *vaccine*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Méd. Qui ressemble à la vaccine : *Éruption* VACCINOÏDE.

— n. f. Vaccinelle ou vaccine atténuée, bénigne, à évolution rapide, que l'on observe principalement chez les sujets qui ont été déjà vaccinés.

VACCINO-SYPHILOÏDE n. f. Nom donné à certaines éruptions de la première enfance, qui apparaissent au niveau des fesses, des cuisses et des organes génitaux et qui sont liées à des troubles gastro-intestinaux, en raison de la ressemblance que présentent parfois leurs vésicules avec les pustules vaccinales. Syn. HERPÈS VACCINIFORME OU ÉRYTHÈME PAPULEUX POSTÉROSIF.

VACELLE (*sèl'*) n. f. Servante ; fille d'auberge, de basse-cour.

VACERRE (*sèr'*) n. m. Antiq. gaul. Druide d'une classe particulière.

VACHE du lat. *vacca*) n. m. Femelle du taureau : *Lait de* VACHE. *La* VACHE *porte neuf mois.* (F. Bastiat.) *Ce sont les bonnes* VACHES *à lait qui font une partie des richesses de la Hollande.* (Buffon.) *Dans les espèces sauvages, les* VACHES *cessent d'avoir du lait après le sevrage du veau.* (Maquet.)

— Viande de vache : *Manger de la* VACHE.

— Peau de vache corroyée : *Des souliers en* VACHE.

— Couverture en peau qu'on étend au-dessus des paquets placés sur l'impériale d'une diligence. || Grand panier ou coffre revêtu de cuir, que l'on place sur l'impériale d'une voiture pour recevoir les colis.

— Trivial et bas. Femme dont l'embonpoint a pris un développement excessif. || Femme dévergondée.

— Loc. div. *Poil de vache*, Poil roux comme celui d'un grand nombre de vaches. || *Coup de pied en vache*, Coup de pied lancé à la manière d'une vache qui rue. || *Vache à lait* ou *Vache laitière*, Vache que l'on élève pour le lait qu'elle fournit. — Fig. et fam. Personne ou chose qui est pour quelqu'un une source continuelle de profits : *Le jeu, le bal et les spectacles sont les trois* VACHES *à lait de la médecine.* (Raspail.) || *Plancher des vaches*, Terre ferme, par opposition à la mer. || *Manger de la vache enragée*, Être réduit à un état voisin de la misère, vivre de privations : *Un homme qui n'a pas* MANGÉ DE LA VACHE ENRAGÉE *n'est jamais qu'une poule mouillée.* (Mme E. de Girardin.) || *Parler français comme une vache espagnole*, Parler très mal le français. On a dit probablement d'abord *Parler français comme un Vache* ou *Basque espagnol.*) || *Cela lui va comme un tablier, un faux col à une vache*, Cela ne lui va pas du tout. || *Une vache n'y trouverait pas son veau*, C'est un mélange confus de personnes ou de choses. || *C'est le grand chemin des vaches*, C'est une chose commune, connue de tout le monde. || *Être sorcier comme une vache*, N'avoir aucune habileté. — *Aussi tôt meurt veau que vache*, Les jeunes gens sont exposés à la mort comme les vieilles personnes. || *Prendre la vache et son veau*, Pop. Épouser une personne grosse du fait d'un autre. || *Bonhomme, garde ta vache*, Se dit pour avertir quelqu'un de prendre garde qu'on ne le trompe. || *Porter quelqu'un à la vache morte*, Le porter la tête pendante. || *La vache est à nous*, Notre succès est assuré. || *Chercher, Voir vaches noires en bois brûlé*, Se forger d'agréables chimères, Rêver des choses agréables, comme des vachers assis devant leur feu rêvent et voient en quelque sorte dans les tisons des troupeaux de vaches noires, les meilleures de toutes. || *Il pleut comme vache qui pisse*, Pop. Il pleut très fort. || *La vache a bon pied*, C'est un homme qui a des ressources, qui est riche. On a dit probablement d'abord *La vache a bon pis* ou *Vache à Calais*. V. CALAIS.

— Bot. *Vache blanche*, Nom vulgaire du *lactaire poivré*, grand champignon comestible à chapeau blanc. *Vache rouge*, Nom vulgaire du *lactaire doux*, champignon comestible à chapeau brun roux, un peu creuse en entonnoir, mais présentant un petit mamelon conique au centre. — *Blé des vaches*, Nom vulgaire du mélampyre.

— Chass. *Vache artificielle*, Engin constitué par une peau de vache entière, y compris la tête et les cornes, que l'on coud sur un léger manne-panier d'osier et dont le chasseur se couvre pour s'approcher des oiseaux sauvages sans exciter leur défiance.

— Constr. *Corne de vache*, Genre de voussure employée afin de donner un certain évasement à une arche de pont, à l'entrée d'un tunnel, etc. — *Côte de vache*, Fers plats refendus posés sur des entretoises, dans le but de faciliter le hourdis au plâtre d'un plancher. On dit également FANTON, dans ce sens.



V. V. cornes de vache.

— Écon. rur. *Vache douairière*, Vache à lait déjà vieille et qu'on s'occupe d'engraisser pour l'abattre et employer sa chair.

— Hist. *La vache à Gambon*, V. GAMBON.

Manèg. *Ventre de vache*, Chez le cheval, Ventre excessivement développé. || *Se coucher en vache*, En parlant du cheval, Se coucher comme les vaches, en appuyant le coude sur la partie de dedans. || *Ruer en vache*, Se dit du cheval qui rue comme les vaches.

— Mar. *Canon en vache*, Canon placé dans le sens de la longueur du navire. || *Joues de vache* ou *Demi-joues*, Demi-caisses de poulie. || *Nœud de vache*, Nœud plat que l'on emploie pour réunir deux filins quand ceux-ci doivent être facilement dénoués. — *Amarrage en vache*, Amarrage des canons en abord dans les batteries.



Nœud de vache.

— Musiq. *Ranz des vaches*. V. RANZ.

— Pêch. Syn. de GANGUI.

— Techn. Mulon de sel, dans une saline. || Nom donné, en métallurgie, aux branches d'un soufflet de forge. || Sorte de caisse en bois employée pour battre les grains.

— Typogr. Nom sous lequel on désigne les cordes qui arrêtent le train de la presse.

— Zool. Nom vulgaire d'une raie de la Méditerranée, le *céphaloptère Massena*, la raie de Nice. V. CÉPHALOPTÈRE. || Nom vulgaire ancien de diverses espèces d'antilopes et qui n'est plus guère en usage. || *Vache marine*, Nom vulgaire du dugong.

— PROV. et LOC. PROV. : **Qui mange la vache du roi, a cent ans de la en paye les os**, Quiconque s'attaque ou fait du tort à plus puissant que soi a lieu de s'en repentir longtemps. || **Viendra le temps où la vache aura besoin de sa queue**, Il n'y a rien d'inutile, tout finit par trouver son emploi. || **Chacun son métier, les vaches seront bien gardées.** V. MÉTIER. || **Vache de lolo a assez de lait**, Les choses paraissent toujours belles quand on les voit de loin.

— ENCYCL. Écon. rur. et zool. Les femelles ne produisent pas chez toutes les races bovines une telle quantité de lait qu'on puisse les exploiter, du moins avec réel profit, en vue de la production du lait, du beurre ou du fromage. A considérer l'espèce en son ensemble, les races dites laitières, et qui méritent vraiment d'être ainsi qualifiées, ne sont pas la règle, mais l'exception. Il n'y en a pas hors les climats suffisamment humides et tempérés, soit dans les régions maritimes ou qu'arrosent les grands fleuves, soit dans les régions lacustres et montagneuses à peu près comprises, les unes et les autres, entre les 43° et 56° degré de latitude N. En France, ce sont notamment les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest, de la Bretagne au département du Nord : races bretonne, normande et flamande ; et en Europe ce sont notamment la Belgique et les Pays-Bas : races flamande et hollandaise, le Danemark : race de Frise, la Suisse : race Schwyz et ses variantes et quelques parties des îles Britanniques : race d'Ayr, race de Jersey. Or, tandis que les *vaches* des races laitières ne sont à l'apogée de leur rendement que vers l'âge de neuf ans, qu'en conséquence on ne les engraisse et ne les livre pas à la boucherie avant cet âge, et qu'on les conserve parfois jusqu'à quinze ans, les vaches des races de boucherie sont engraissées et vendues, à moins qu'elles ne soient des mères exceptionnelles, après trois ou quatre vêlages, alors qu'elles marquent de cinq à six ans. Mais, cette différence établie, les femelles des bovidés exigent partout le même traitement et les mêmes soins généraux.

Il est presque superflu de dire qu'elles doivent occuper un logement sain, bien aéré, et disposer chacune d'un espace suffisant pour se mouvoir à l'aise, au surplus V. ÉTABLE, qu'il convient de les brosser chaque jour et de veiller à la propreté de leur litière.

VACHELIE.

VACHELIN

VACHER *chè* ERE n. Personne qui mène paître les vaches. *Louer un* VACHER.

Fam. Personne grossière, mal élevée. *C'est une* VA...

— Vieux. *Foire aux vaches*, Foire où l'on vend beaucoup de vaches.

VACHER DE TOURNEMINE Biogr. V. TOURNEMINE.

VACHERESSE, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 22 k. de Thonon, sur la Dranse d'Abondance, l'une des trois branches de la Dranse, tributaire du lac Léman; 1.224 hab. Plâtre. Mine d'anthracite.

VACHERIE *ri'* n. f. Etable à vaches. Etablissement rural où l'on élève les vaches. Lieu où l'on trait des vaches et où l'on vend du lait.

— SYN. Bouverie, étable.

— ENCYCL. V. ÉTABLE.

VACHERIN *ri'* n. m. Econ. rur. V. VACHELIN.

VACHEROT Etienne), philosophe et homme politique français, né à Torcenay, près de Langres, en 1809, mort à Paris en 1897. Elève de l'École normale supérieure (1827-1829), il professa la philosophie dans divers collèges de province, se fit recevoir agrégé 1833), puis docteur 1836), et devint, en 1837, directeur des études et maître de conférences à l'École normale. En 1839, il succéda à Cousin comme professeur de philosophie à la Sorbonne. A la suite d'une polémique avec le P. Gratry, aumônier de l'École normale, Vacherot fut mis en disponibilité 1850) et, ayant refusé de prêter serment en 1852, déclaré démissionnaire. En 1868, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales. Maire du Ve arrondissement de Paris en 1870, pendant le siège et la Commune, il fut envoyé, en 1871, par les électeurs de la Seine, à l'Assemblée nationale, où il siégea à gauche. Mais, en 1873, il se sépara du parti républicain et soutint le ministère de Broglie. Dans la suite, il adhéra ouvertement au parti monarchiste. Vacherot a écrit : *Histoire critique de l'école d'Alexandrie* (1846-1851); *la Métaphysique et la Science* (1858) où se trouve surtout exposé son système; *la Démocratie* (1859), qui lui valut une condamnation à la prison; *Essai de philosophie critique* (1864); *la Religion* (1868); *la Science et la Conscience* (1870); *De la politique extérieure de la République* (1881); *le Nouveau Spiritualisme* (1884); *la Démocratie libérale* (1892). Vacherot oppose le réel, c'est-à-dire le monde, qui est un tout continu et infini, et l'idée de perfection qui exclut toute existence réelle. L'idée de la Divinité, qui représente justement cette perfection, n'est donc, selon lui, qu'un idéal qui n'existe que dans l'esprit de l'homme.

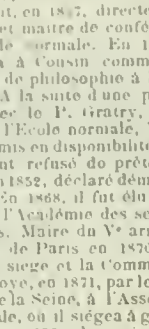

Vacherot.

VACHETTE *chèt'* n. f. Petite vache. (Peu us.)

— Techn. Cuir fourni par la peau d'une petite vache.

VACHKA ou VAJKA, rivière de la Russie (gouv. de Vologda et d'Arkhangelsk), affluent du Mézen. Cours 390 kilom. en pays désert.

VACHON Marius), écrivain français, né à Châtelus (Loire) en 1850. Il s'est spécialement consacré à l'histoire de l'art et aux questions d'enseignement artistique et industriel. Nous citerons de lui : *le Château de Saint Cloud, son histoire et son incendie en 1870* (1878); *les Peintres étrangers à l'Exposition universelle de 1878* (1879); *l'Art français pendant la guerre de 1870-1871 et la Commune* (1879-1880); *l'Ancien Hôtel de ville de Paris* (1882); *Nos Industries d'art en péril; un Musée municipal d'études d'art industriel* (1882); *Eugène Delacroix à l'École des beaux-arts, étude* (1885); *Jacques Callot* (1886); *la Crise industrielle et artistique en France et en Europe* (1886); *la Russie au soleil* (1886); *Philippe de Lorme* (1887); *les Maîtres français contemporains : P. de Chavannes, Detaille, Jules Breton, Bouguereau*, etc. (1896 et suiv.); *le Nouvel Hôtel de ville de Paris* (1900).

VACHOTTE n. f. Bot. Un des noms donnés au gouet commun. Nom vulgaire d'un champignon comestible, le *lactaire à lait abondant*, qui a un chapeau rougeâtre ou orangé et laisse échapper en grande abondance, quand on le blesse, un lait blanc, doux, très aqueux.

VACIET *si-è* n. m. Bot. Nom vulgaire du muscari chevelu et de l'airelle myrtille.

VACILLANT *sil' lan* d'après l'Acad.; ou *sill-an* [*ll* mll.], ANTE adj. Qui vacille, qui est chancelant : *Une chandelle* VACILLANTE. Tremblant : *Une lumière* VACILLANTE.

Fig. Irrésolu, incertain, mobile : *Opinions* VACILLANTES. B. Const.

— Bot. Se dit des anthères longues et attachées au filet par leur milieu, de manière à vaciller à la moindre agitation. *Les lis a des anthères* VACILLANTES. Dict. d'hist. nat.

Manèg. Se dit des jarrets du cheval lorsqu'au moment de l'appui, ils éprouvent des oscillations latérales.

VACILLATION *sil'-la-si-on* ou *sill-a-si-on* [*ll* mll.] n. f. Mouvement d'un objet qui vacille. *La* VACILLATION *d'une échelle*. On a dit quelquef. VACILLEMENT.

Fig. Irrésolution, incertitude, mobilité : *Les* VACILLATIONS *du scepticisme*. Pal. sot.

VACILLATOIRE *sil'* ou *sill'll* mll. adj. Néol. Qui a les caractères de la vacillation. *Un mouvement* VACILLATOIRE.

Fig. Irrésolu, incertain. *Rien de plus* VACILLATOIRE *que le cœur des jeunes filles*.

VACILLER *si-llé*, d'après l'Acad.; ou *sill-lé* [*ll* mll.] — du même sens v. n. N'être pas ferme, sûr : *Une échelle qui* VACILLE. Trembloter : *La lumière des* VACILLE.

Hésiter, être incertain : *Quand la mémoire* VACILLE. Changer fréquemment : *Nombre qui* VACILLER *dans leurs opinions, suivant*

— SYN. Vaciller, chanceler. V. CHANCELER.

VACILLITÉ *si-lli-té* n. f. Défaut de fermeté. Vacillation.

VA-CI-VA-LA Var. Dans les départements de l'Ouest, l'ex... plus ara...tère.

Fam. Personne grossière, mal élevée. *C'est une* VA...

— Vieux. *Foire aux vaches*, Foire où l'on vend beaucoup de vaches.

VACHER DE TOURNEMINE Biogr. V. TOURNEMINE.

VACHERESSE, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 22 k. de Thonon, sur la Dranse d'Abondance, l'une des trois branches de la Dranse, tributaire du lac Léman; 1.224 hab. Plâtre. Mine d'anthracite.

VACHERIE *ri'* n. f. Etable à vaches. Etablissement rural où l'on élève les vaches. Lieu où l'on trait des vaches et où l'on vend du lait.

— SYN. Bouverie, étable.

— ENCYCL. V. ÉTABLE.

VACHERIN *ri'* n. m. Econ. rur. V. VACHELIN.

VACHEROT Etienne), philosophe et homme politique français, né à Torcenay, près de Langres, en 1809, mort à Paris en 1897. Elève de l'École normale supérieure (1827-1829), il professa la philosophie dans divers collèges de province, se fit recevoir agrégé 1833), puis docteur 1836), et devint, en 1837, directeur des études et maître de conférences à l'École normale. En 1839, il succéda à Cousin comme professeur de philosophie à la Sorbonne. A la suite d'une polémique avec le P. Gratry, aumônier de l'École normale, Vacherot fut mis en disponibilité 1850) et, ayant refusé de prêter serment en 1852, déclaré démissionnaire. En 1868, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales. Maire du Ve arrondissement de Paris en 1870, pendant le siège et la Commune, il fut envoyé, en 1871, par les électeurs de la Seine, à l'Assemblée nationale, où il siégea à gauche. Mais, en 1873, il se sépara du parti républicain et soutint le ministère de Broglie. Dans la suite, il adhéra ouvertement au parti monarchiste. Vacherot a écrit : *Histoire critique de l'école d'Alexandrie* (1846-1851); *la Métaphysique et la Science* (1858) où se trouve surtout exposé son système; *la Démocratie* (1859), qui lui valut une condamnation à la prison; *Essai de philosophie critique* (1864); *la Religion* (1868); *la Science et la Conscience* (1870); *De la politique extérieure de la République* (1881); *le Nouveau Spiritualisme* (1884); *la Démocratie libérale* (1892). Vacherot oppose le réel, c'est-à-dire le monde, qui est un tout continu et infini, et l'idée de perfection qui exclut toute existence réelle. L'idée de la Divinité, qui représente justement cette perfection, n'est donc, selon lui, qu'un idéal qui n'existe que dans l'esprit de l'homme.

VACHETTE *chèt'* n. f. Petite vache. (Peu us.)

— Techn. Cuir fourni par la peau d'une petite vache.

VACHKA ou VAJKA, rivière de la Russie (gouv. de Vologda et d'Arkhangelsk), affluent du Mézen. Cours 390 kilom. en pays désert.

VACHON Marius), écrivain français, né à Châtelus (Loire) en 1850. Il s'est spécialement consacré à l'histoire de l'art et aux questions d'enseignement artistique et industriel. Nous citerons de lui : *le Château de Saint Cloud, son histoire et son incendie en 1870* (1878); *les Peintres étrangers à l'Exposition universelle de 1878* (1879); *l'Art français pendant la guerre de 1870-1871 et la Commune* (1879-1880); *l'Ancien Hôtel de ville de Paris* (1882); *Nos Industries d'art en péril; un Musée municipal d'études d'art industriel* (1882); *Eugène Delacroix à l'École des beaux-arts, étude* (1885); *Jacques Callot* (1886); *la Crise industrielle et artistique en France et en Europe* (1886); *la Russie au soleil* (1886); *Philippe de Lorme* (1887); *les Maîtres français contemporains : P. de Chavannes, Detaille, Jules Breton, Bouguereau*, etc. (1896 et suiv.); *le Nouvel Hôtel de ville de Paris* (1900).

VACHOTTE n. f. Bot. Un des noms donnés au gouet commun. Nom vulgaire d'un champignon comestible, le *lactaire à lait abondant*, qui a un chapeau rougeâtre ou orangé et laisse échapper en grande abondance, quand on le blesse, un lait blanc, doux, très aqueux.

VACIET *si-è* n. m. Bot. Nom vulgaire du muscari chevelu et de l'airelle myrtille.

VACILLANT *sil' lan* d'après l'Acad.; ou *sill-an* [*ll* mll.], ANTE adj. Qui vacille, qui est chancelant : *Une chandelle* VACILLANTE. Tremblant : *Une lumière* VACILLANTE.

Fig. Irrésolu, incertain, mobile : *Opinions* VACILLANTES. B. Const.

— Bot. Se dit des anthères longues et attachées au filet par leur milieu, de manière à vaciller à la moindre agitation. *Le lis a des anthères* VACILLANTES. Dict. d'hist. nat.

Manèg. Se dit des jarrets du cheval lorsqu'au moment de l'appui, ils éprouvent des oscillations latérales.

VACILLATION *sil'-la-si-on* ou *sill-a-si-on* [*ll* mll.] n. f. Mouvement d'un objet qui vacille. *La* VACILLATION *d'une échelle*. On a dit quelquef. VACILLEMENT.

Fig. Irrésolution, incertitude, mobilité : *Les* VACILLATIONS *du scepticisme*. Pal. sot.

VACILLATOIRE *sil'* ou *sill'll* mll. adj. Néol. Qui a les caractères de la vacillation. *Un mouvement* VACILLATOIRE.

Fig. Irrésolu, incertain. *Rien de plus* VACILLATOIRE *que le cœur des jeunes filles*.

VACILLER *si-llé*, d'après l'Acad.; ou *sill-lé* [*ll* mll.] — du même sens v. n. N'être pas ferme, sûr : *Une échelle qui* VACILLE. Trembloter : *La lumière des* VACILLE.

Hésiter, être incertain : *Quand la mémoire* VACILLE. Changer fréquemment : *Nombre qui* VACILLER *dans leurs opinions, suivant*

— SYN. Vaciller, chanceler. V. CHANCELER.

VACILLITÉ *si-lli-té* n. f. Défaut de fermeté. Vacillation.

VA-CI-VA-LA Var. Dans les départements de l'Ouest, l'ex... plus ara...tère.

VACIVE (*sive'*) n. f. Nom agricole du mouton antannaire. On dit aussi VACIVEAU n. m.

VACLAV, nom propre tchèque plus connu sous la forme latine Wenceslaus, d'où Wenceslas. V. WENCESLAS.

VACOI ou VAQUOI *koi* n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de pandanus. On dit aussi VACOA, VACOUET, VACOUANG et VAQUOIS.

VACQUE (*vak'*) n. f. Forme ancienne du mot VACHE.

VACQUERIE (Auguste), littérateur et journaliste français, né à Villequier en 1819, mort à Paris en 1895. Il devint un admirateur passionné de Victor Hugo, dont son frère Charles épousa la fille, Léopoldine. Ces liens furent brusquement rompus par la fin tragique de Charles Vacquerie et de sa jeune femme, qui trouvèrent la mort dans une promenade en bateau à Villequier, près du Havre, en 1843; mais l'attachement qu'Auguste Vacquerie portait à la famille Hugo ne fit que s'accroître à la suite de ce deuil commun. Doué d'une imagination vive et originale, mettant en pratique les principes littéraires mis au jour par Hugo dans sa préface de *Cromwell*, Vacquerie débuta par un recueil de poésies, *l'Enfer de l'esprit*. En 1841, il fit représenter à l'Odéon une traduction en vers de l'*Antigone* de Sophocle (avec Paul Meurice), et publia, l'année suivante, *Paroles*, d'après Shakspeare, et *les Demi-Teintes* (1845), poésies fantaisistes. En 1848, il fit représenter à la Porte-Saint-Martin un drame bouffon en cinq actes et en vers, *Tragaldabas*, dont la chute fut retentissante. Outre sa collaboration à l'« Événement », on doit à Vacquerie les ouvrages suivants : *les Drames de la grève* (1855), en vers; *Profils et grimaces* (1856), recueil d'articles; *Souvent homme varie* (1859), comédie en deux actes et en vers, représentée au Théâtre-Français; *Chateaubriand, sa vie publique et intime, ses œuvres* (1860), avec Clergeau; *les Funérailles de l'honneur* (1861), grand drame romantique en sept actes, représenté à la Porte-Saint-Martin; *Jean Baudry* (1863), comédie en quatre actes; *les Miettes de l'histoire* (1863); *le Fils* (1866), comédie; *Mes premières années de Paris* (1872), récit en vers de ses débuts littéraires; *Tragaldabas*, pièce jouée en 1848, publiée pour la première fois en 1874, mais très modifiée; *Aujourd'hui et demain* (1875), recueil d'articles. Depuis 1875, il a publié son *Théâtre complet* (1879), et un grand poème philosophique et humanitaire, *Futura* (1890), etc.

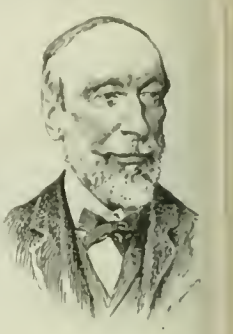

Vacquerie.

VACUISME (*ku-issm'* — du lat. *vacuus*, vide) n. m. Philos. Système de ceux qui admettaient le vide dans la nature.

VACUISTE (*ku-isst'*) n. Philos. Partisan du vacuisme.

— Adjectiv. : *Philosophe* VACUISTE.

VACUITÉ (du lat. *vacuitas*; de *vacuus*, vide, qui appartient au même radical que *vacuare*, vider, et *vacare*, être vide) n. f. Etat de ce qui est vide : *La* VACUITÉ *de l'estomac*.

— A signifié Vacance, vacation.

VACUNA, déesse sabine, qui fut assimilée à la *Victoria* des Romains.

VACUNALES (en lat. *vacunalia*) n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes qui se célébraient à Rome en l'honneur de Vacuna, principalement dans la population d'origine sabine.

VACUOLAIRE (*lèr'*) adj. Biol. *Théorie vacuolaire*, Théorie due à Kunstler, en vertu de laquelle le cytoplasma serait constitué par une multitude de petites vacuoles.

VACUOLE (dimin. du lat. *vacuus*, vide) n. f. Biol. Cavité creusée dans le protoplasma, par suite de la présence de liquides non miscibles à ce protoplasma.

— Géol. Nom donné aux interstices vides, plus ou moins nombreux, existant dans la structure d'une roche.

VACUOLIDE (du lat. *vacuus*, et du gr. *eidos*, forme) n. m. Organite des cellules photogènes de certains animaux lumineux, qui a la propriété de rayonner l'énergie sous forme de lumière en s'oxydant.

VACUOLISATION (*si-on*) n. f. Biol. Formation de vacuoles soit à l'intérieur des éléments cellulaires, soit à l'extérieur entre des cellules normalement accolées.

VACUUM (*ku-om'* — mot lat.) n. m. Physiq. Espace vide, sans matière.

VACZ. Géogr. V. VAC.

VADDAR, ODDAR ou ODDÉ, tribu de l'Inde méridionale, comprenant près de 600,000 individus dans la présidence de Madras, le Mysore, le Koukan, le Nizam et le Bérar. Les Vaddar vivent en nomades et campent avec leurs familles sous des huttes en forme de ruches. Ils sont polygames et sectateurs de Vichnou.

VADE (de l'ital. *vada*, qu'il aille) n. f. Jeux. Nom que l'on donne, dans certains jeux de cartes : la bassette, le pharaon, etc., à la première mise.

— Arg. Foule, rassemblement.

— Mar. Nom donné autrefois à l'intérêt auquel avait droit chaque copropriétaire d'un navire, eu égard à sa mise de fonds.

VADÉ (Jean-Joseph), chansonnier burlesque et auteur dramatique, né à Ham (Somme) en 1720, mort à Paris en 1757. Après d'assez médiocres études faites à Paris, il occupait dans l'administration des finances un emploi modeste, quand le duc d'Aiguillon se l'attacha en qualité de secrétaire. Doué d'une très vive intelligence, il essaya de combler par ses lectures les lacunes de son instruction; mais en même temps il se livrait à des excès de toute sorte qui devaient abréger sa vie. De 1752 à 1757, il donna coup sur coup au théâtre une vingtaine de pièces, comédies, vaudevilles, opéras-comiques : *la Fileuse, le Poirier, le Bouquet du roi* (1752); *le Suffisant, le Rien, les Troqueurs* (1753); *Il était temps, le Trompeur trompé, la Fontaine de Jouvence, la Nouvelle Bastienne* (1754); *les Troyennes en Champagne, Jérôme et Fanchonnette, le Confident heureux, Follette* ou *l'Enfant gâté* (1755); *Nicaise, les Racoleurs* (1756); *l'Impromptu du cœur, le Maurais*

Plaisant (1757). Il a laissé deux ouvrages posthumes : *la Canadienne* et *la Veuve indécise* ; sa comédie des *Visites du jour de l'an* avait été jouée en 1649 au Théâtre-Français.

Malgré toutes ces pièces assez ordinaires, Vadé serait depuis longtemps oublié s'il n'avait eu l'idée de soumettre au joug de la rime le langage imagé, énergique et brutal qui a cours à la halle et dans tous les mauvais lieux. C'est lui qui est le créateur de la littérature dite *poissarde*. Après avoir tressé force *Bouquets poissards*, écrit maintes chansons hachiques, il composa la *Pipe cassée*, poème épi-tragi-*poissard*-héroï-comique, le chef-d'œuvre du genre. C'est pour s'être appliqué à peindre les mœurs basses et populacières que l'auteur des *Lettres de la grenouillère* a été parfois surnommé **le Callot de la poésie ou le Cornetto des halles.**

VADE-IN-PACE (*dé-in'-pa-sé* — m. lat., signif. *va en paix*) n. m. invar. Prison de couvent.

VADEL n. m. Manche d'un guipon ou d'une vadrouille.

VA-DE-LA-GUEULE n. invar. Glouton, gomfre. || On dit aussi VA-DE-LA-BOUCHE.

VA-DE-LA-LANCE n. m. invar. Arg. Homme licencieux dans sa conduite ou dans ses discours.

VADEMANQUE (*mank'* — de *va*, *de*, et de *manque*) n. f. Banq. Diminution du fonds d'une caisse. (Vx.)

VADE-MECUM (*va-dé-mé-kom'* — du lat. *vade*, va, et *mecum*, avec moi) n. m. invar. Titre donné quelquefois à certains ouvrages d'un format portatif, contenant les principaux éléments d'une science, d'un art, etc. || Ouvrage qui, sans porter ce titre, y a droit par sa disposition, son utilité. (Quelquefois on dit *veni-mecum* [viens avec moi] au lieu de *vade-mecum*.)

— Par ext. Objet qu'on a toujours avec soi : *Certaines bagatelles gracieuses qui sont le* VADE-MECUM *de la femme.*

VA-DE-PIED n. m. invar. Domestique qui va à pied.

VADE RETRO, SATANA! (*Retire-toi, Satan*), paroles de Jésus dans l'Evangile. Cependant, dans l'épisode de la tentation au désert, Jésus dit simplement au tentateur (Matth., IV, 10) : *Vade, Satana* (ce qui a d'ailleurs le même sens) ; et dans une réprimande à Pierre, qui se permettait de lui donner un conseil contraire aux dessoins de Dieu, il dit : *Vade retro me, Satana* (Marc, VIII, 33) [éloigne-toi de moi, Satan]. Les mots qu'on cite ne sont donc pas absolument textuels. On les applique en repoussant quelqu'un, en rejetant ses propositions.

VA-DEVANT n. m. Vin fait plus tôt que les autres. (Vx mot.) || Dans certaines campagnes, Premier valet d'une ferme.

VADIER (Marc-Guillaume-Albert), homme politique français, né à Pamiers en 1736, mort à Bruxelles en 1828. Conseiller au présidial de Pamiers, il fut élu député aux états généraux de 1789, devint juge au tribunal de Mirepoix pendant la Législative, et fut envoyé à la Convention par l'Ariège. Il siégea à la Montagne, se montra ardent adversaire des girondins et entra au comité de sûreté générale (14 sept. 1792). Il fut au 9-Thermidor un des plus actifs adversaires de Robespierre. Compromis dans le mouvement du 22 germinal, et condamné par contumace à la déportation, il se cacha à Paris, mais fut arrêté en 1796 comme complice de Babeuf. Acquitté par la haute cour de Vendôme, il fut néanmoins maintenu en prison pour purger sa contumace. Il fut mis en liberté par le coup d'Etat de brumaire, mais dut quitter Paris et vécut à Toulouse sous la surveillance de la haute police. Il signa en 1815 l'acte additionnel, et dut s'exiler à Bruxelles en 1816, à la suite de la loi contre les régicides.

VADIL ou **VOUADIL**, ville de la Russie d'Asie (gouv. gén. du Turkestan ; prov. du Ferghana, distr. de Nouveau-Marghilan), à 860 mètres d'altitude, au pied des monts Alaï, sur le Saï ; 30.000 hab.

VADIMON (LAC) (en lat. *Vadimonis lacus*), lac de l'Italie ancienne, dans l'Etrurie, auj. *lac de Bassano*. Victoire des Romains sur les Etrusques en 310 et sur les Gaulois Sénonais en 283 av. J.-C.

VADIUS, personnage des *Femmes savantes*, sous le nom duquel Molière a mis en scène, dit-on, le savant Ménage. Comme Trissotin, Vadius est un type particulier du faux savant, de l'érudit ridicule, toujours prêt à citer, jamais à raisonner, du pédant en un mot.

VADKERT, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest-Pilis-Solt-Kis-Kun] ; 5.570 hab.

VADROUILLE (*drou-ill' ll* mll.]) n. f. Guipon à caréner les navires ou tampon de laine emmanché servant à nettoyer les navires.

— Arg. Promenade de débauche : *Aller en* VADROUILLE. || Femme de mœurs légères : *Ah! petite* VADROUILLE!


Vadrouille.

VADROUILLER (*drou-ill' ll* mll.) v. n. Arg. Aller en vadrouille.

VADSÖ, ville de Norvège (prov. de Tromsö), à la rive nord du Varangerfjord, ouvert sur l'océan Glacial, l'un des lieux habités les plus arctiques du monde, sous 70°4'3" lat. N. ; 3.000 hab.

VADURIE (*ri*) n. f. Nom d'un petit genre lyrique du XIIIe siècle, variété de la retruenge ou chanson à refrain.

VADVAN, principauté de l'Inde (Goudjerat), tributaire de l'empire anglais. Superf. 614 kilom. carr. ; pop. 42 300 h. Ch. l. *Vadvân*, sur le Bhogava septentrional, affluent droit de la Sabarmati ; 16.900 hab.

VÆRDAL, bourg de Norvège (prov. de Trondhjem, sur le Værulf ; 7.000 hab.

VÆ SOLI! (*Malheur à l'homme seul*), paroles de l'*Ecclésiaste*, auxquelles les écrivains font souvent allusion. Voici le texte complet : « Malheur à celui qui est seul, car s'il tombe, il n'a personne pour le relever. (Eccles., IV, 10.)

VA-ET-VIENT n. m. invar. Mouvement alternatif, soit d'un même objet qui quitte et reprend sa position, soit de plusieurs objets dont les uns vont et les autres viennent, en passant par le même endroit : *Le balancier d'une horloge est animé d'un mouvement de* VA-ET VIENT. *Le* VA-ET-VIENT *perpétuel des rues de Paris.*

— Petit bac servant à passer un cours d'eau, et qui est attaché avec deux cordes au moyen desquelles on l'attire alternativement d'une rive à l'autre.

— Fig. Alternative : *L'échange des idées entre peuples est un* VA-ET-VIENT *perpétuel.*

— Mar. Cordage tendu entre deux points et servant à établir la communication : *On installa un* VA-ET-VIENT *entre le grand mât du navire naufragé et la terre.* || Embarcation servant exclusivement à faire communiquer deux navires ou un navire avec la terre.

— Mécan. Organe de machine qui est doué d'un mouvement alternatif rectiligne.

— Pêch. Cordage attaché à un filet et qui sert tant à l'immerger qu'à le retirer de l'eau.

— Serrur. Gond de porte dont la surface de frottement est formée de deux plans inclinés de telle sorte que la porte peut s'ouvrir dans les deux sens, mais revient de elle-même à sa position première, c'est-à-dire dans le plan du mur où elle est établie.

— Adjectiv. : *Pivot* VA-ET-VIENT.

VÆ VICTIS! (*Malheur aux vaincus!*) Vaincueurs à la sanglante bataille de l'Allia, les Gaulois, après avoir saccagé et brûlé Rome, mirent le siège devant le Capitole. Ayant échoué dans un assaut, ils établirent un blocus rigoureux. Les défenseurs de la forteresse, assiégés depuis sept mois, demandent enfin à capituler. Brennus, le chef des Gaulois, consent à lever le siège moyennant 1.000 livres pesant d'or. Le tribun Sulpicius apporte la somme. Pendant qu'on pèse l'or, une contestation s'élève, et les Romains reprochent aux vainqueurs de faire usage de faux poids. C'est alors que Brennus, jetant sa lourde épée dans la balance, prononça le mot célèbre, rapporté par Tite-Live (V, 48), devenu proverbial : *Væ victis!* « Malheur aux vaincus ! »

VAEZ (Jean-Nicolas-*Gustave* VAN NIEUWENUYSEN, dit), littérateur français, né à Bruxelles en 1812, mort à Paris en 1862. Il fut d'abord destiné au barreau, mais se tourna vers le théâtre et fit jouer, de 1829 à 1831, divers ouvrages dans sa ville natale. Il se rendit à Paris où, sous les auspices d'Alphonse Royer, il fournit au théâtre des vaudevilles, des drames, etc., et surtout les opéras suivants, composés et traduits de l'italien : *Lucie de Lammermoor* (1839 ; la *Favorite* (1840) ; *Don Pasquale* (1843 ; *Othello* (1844) ; *Robert Bruce* (1847) ; *Jérusalem* (1847). En 1853, il fut associé à son ami, Alphonse Royer, comme directeur adjoint du théâtre de l'Odéon, et passa de là, avec le même, en 1856, à l'Académie de musique, où il conserva jusqu'en 1860 le titre de directeur de la scène.

VAG. Géogr. V. WAAG.

VAGA, VAG, rivière de la Russie septentrionale (gouvern. de Vologda et d'Arkhangelsk), en pays plat, palustre, presque désert. Elle baigne Velsk, Chenkoursk et gagne la Dvina du Nord, rive gauche, 500 kilom.

VAGA (Piero BUONACCORSI, dit **Pierino del**), peintre italien, né à Florence en 1501, mort à Rome en 1547. Elève de Ridolfo Ghirlandajo, puis d'un peintre nommé Lo Vaga, dont il prit son nom, il connut à Rome Jules Romain et Francesco Penni, dit *il Fattore*, qui le présentèrent à Raphaël. Pierino travailla avec Jean d'Udine aux arabesques des loges du Vatican et peignit, d'après les cartons de Raphaël, les histoires de *David* et de *Josué*, dans le même ensemble monumental. Vasari lui attribue aussi l'exécution, en des conditions pareilles, de la *Nativité*, du *Baptême* et de la *Cène*. Les *Sept planètes*, les *Douze figures du Zodiaque*, les *Constellations* et les *Quatre Victoires* de la voûte de la salle des papes (appartement Borgia, au Vatican) sont de sa composition et de sa main. A Rome, en 1525, l'artiste épousait la fille du Fattore. Il contribua, avec ce dernier et Jules Romain, à l'achèvement des peintures par Raphaël. Ses fresques, *la Résurrection de Lazare* et *la Piscine probatique*, de la Trinité-du-Mont, datent de 1542. L'artiste produisit des œuvres sacrées et des œuvres profanes pour le palais romain des Fugger, les banquiers d'Augsbourg, pour le cardinal Aldobrandini, pour le pape Paul III, etc. Il est enterré au Panthéon de Rome.

VAGABOND (*bon*, ONDE [du lat. *vagabundus*, même sens] adj. Qui erre de côté et d'autre : *Mendiant* VAGABOND. *Course* VAGABONDE.

— Fig. Inconstant, qui va d'un objet à l'autre, qui ne se fixe pas à un objet : *Des regards* VAGABONDS.

— Substantiv. Personne errante, sans domicile : *La gendarmerie arrête les* VAGABONDS. || Par ext. Personne inoccupée.

— Pêch. *Courtines vagabondes* ou substantiv. *Vagabondes*, Filets placés au fond de l'eau pour servir de parc et que l'on change fréquemment de place.

— SYN. Vagabond, errant. V. ERRANT.

VAGABONDAGE (*daj*) n. m. Etat, habitudes de vagabond : *Tous les crimes de l'homme commencent au* VAGABONDAGE *de l'enfant.* V. Hugo. *Dans l'ancienne Rome, celui qui se rendait coupable de* VAGABONDAGE *et de mendicité, était condamné aux travaux des mines.* E. de Girardin.

— *Vagabondage spécial*. Nom qui était couramment donné au délit créé par la loi du 27 mai 1885. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Dr. D'après l'article 270 du Code pénal, le *vagabondage* est l'état des individus « qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession ». Le Code pénal pose en principe que « le vagabondage est un délit » (art. 269), et, contre les individus déclarés vagabonds par jugement, il édicte un emprisonnement de trois à six mois, ainsi qu'une interdiction de séjour de cinq à dix ans (art. 271). Les vagabonds de moins de seize ans ne peuvent être condamnés à l'emprisonnement, ils doivent être mis en état d'interdiction de séjour, jusqu'à l'âge de vingt ans, à moins qu'avant cet âge, ils n'aient contracté un engagement militaire (art. 271). S'ils sont étrangers, les vagabonds peuvent être conduits hors du territoire (art. 272). Le délit de vagabondage puise, dans les circonstances qui l'accompagnent, un caractère d'aggravation qui rend plus sévères les peines applicables ; il en est ainsi, par exemple, s'il y a eu, de la part du vagabond, port d'armes, de limes, de crochets, etc., ou exercice d'actes de violence (art. 277 et suiv.).

La loi du 27 mai 1885, dans son art. 4, assimilait aux vagabonds et punissait des peines édictées contre le *vagabondage spécial* « tous individus qui, soit qu'ils aient ou non un domicile certain, ne tirent habituellement leur subsistance que du fait de faciliter la prostitution d'autrui sur la voie publique ». Une loi du 3 avril 1903 a changé le nom du délit de vagabondage spécial en celui de délit d'« assistance de la prostitution d'autrui sur la voie publique », la frappe de peines plus rigoureuses et en a simplifié les éléments : le délit nouveau consiste à « faire métier de souteneur », c'est-à-dire à « vivre, assister ou protéger la prostitution d'autrui sur la voie publique » et, en même temps, à « en partager sciemment les produits ».

VAGABONDER v. n. Errer, faire le vagabond.

— Fig. Passer légèrement d'une chose à l'autre : *Dans la rêverie, l'esprit* VAGABONDE.

VAGABONNER v. n. Syn. de VAGABONDER, se dit à l'Académie. C'est un mot usité dans quelques patois.

VAGANT (*ghan*, ANTE [du lat. *vagans, antis* ; de *vagari*, errer] adj. Qui erre, vagabond : *Les poètes disent qu'une seule île de Délos, errante et* VAGANTE, *fut affermie.* Montaigne. [Vx.]

— n. m. Mar. Officier qui est chargé de réprimer les désordres des matelots. || Homme qui parle les navires d'une rade, qui vole les épaves.

VAGARCHAPAT, bourg du Caucase (gouv. d'Erivan, près d'Etchmiadzin), occupant l'emplacement de l'ancienne capitale arménienne, dénommée d'après lui prince *Vargachak* (in^e^ siècle av. J.-C.) ; 31.500 hab.

VAGE (*raj*) n. m. Nom du bigot de ramage, dans la Méditerranée.

— Mar. Nom donné en Provence aux boules de ramage.

VAGIENNES (lat. *Vagienni*), peuple de la Gaule cisalpine, d'origine ligure, qui habitait le district arrosé par les deux Doires, le Pô et le Tanaro. Ville principale : Augusta *Vagientiorum* SALUTES.

VAGIFORME (*ji* — du lat. *vagus*, vague, et de *forme*) adj. Bot. Qui a une forme vague, mal définie.

VAGIN (*jin* — du lat. *vagina*, gaine) n. m. Anat. Canal auquel aboutit le col de l'utérus et qui s'ouvre dans la vulve.

— ENCYCL. Anat. Le *vagin*, qui est l'organe femelle de l'accouplement, a une forme cylindrique, un peu aplatie d'avant en arrière, à parois contiguës dans l'état de vacuité. Sa longueur moyenne est de 0^m^,12, sa largeur de 0^m^,03 ; mais il est très extensible ; cette largeur peut aller jusqu'à 0^m^,08 et même 0^m^,10. La direction du vagin est oblique de haut en bas et d'arrière en avant ; son axe et celui de l'utérus forment un angle obtus ouvert en avant. Il est situé dans l'excavation pelvienne, entre la vessie et le rectum, maintenu en place par ses adhérences intimes avec les organes voisins. Sa paroi est formée de deux tuniques fibreuses et d'une muqueuse ; celle-ci est sillonnée par des rides transversales, plus développées à l'orifice qu'à la partie profonde et qui viennent toutes aboutir à deux raphés médians longitudinaux (*colonnes du vagin*). L'extrémité supérieure embrasse le col de l'utérus et forme autour de cet organe une rigole circulaire, plus profonde en arrière qu'en avant et constituant le « cul-de-sac du vagin » ; l'extrémité inférieure, la portion la plus étroite du canal, dite « vestibule du vagin », se termine à la vulve et, chez les femmes vierges, elle est partiellement obturée par la membrane de l'hymen. Sous la muqueuse du vestibule, qui présente des follicules muciparcs et les glandes en grappes dites « glandes vulvo-vaginales » ou « glandes de Bartholin », se trouve un tissu vasculaire érectile, appelé improprement *bulbe du vagin*.

— Hyg. La conformation, la situation et les sécrétions du vagin rendent indispensables des soins de propreté fréquents (irrigations à l'eau bouillie, additionnée ou non d'antiseptiques légers, acide borique, lysol, etc.) et de préparations aromatiques.

— Pathol. Le vagin peut être retréci, oblitéré, imperforé, ou bien en communication directe avec la vessie, l'utérus ou le rectum. Il peut aussi, comme l'a observé Meckel, être divisé par une cloison longitudinale en deux canaux, ayant chacun une ouverture à la vulve pourvue d'une membrane hymen. Les rétrécissements et les oblitérations du vagin sont d'origine congénitale ou accidentelle (accouchement laborieux avec déchirures, plaies du vagin). D'autres fois même, le canal est complètement oblitéré et remplacé par un cordon ou une traînée de tissu cellulaire. Enfin, le vagin est parfois réduit à un cul-de-sac qui ne termine à quelques centimètres de la vulve.

Les plaies du vagin laissent parfois des fistules vésico-vaginales, uretro-vaginales, recto-vaginales. La paroi antérieure du vagin, surtout chez les femmes d'un certain âge ou avant en des enfants, se distend parfois jusqu'à faire saillie par la vulve. C'est ce prolapsus du vagin qui occasionne parfois les troubles de la miction. On conseille un pessaire et le repos pour éviter la récidive.

La muqueuse vaginale est sujette à des inflammations dites *vaginites*, qui occasionnent des écoulements (leucorrhée, blennorragie). Le rétrécissement douloureux et spasmodique constitue le *vaginisme*.

— Art vétér. Chez les femelles domestiques, le vagin est situé sous le rectum et son extrémité postérieure s'ouvre sous forme de fente, allongée de haut en bas, c'est la vulve. A la paroi supérieure de la vulve s'ouvre l'urètre ou conduit urinaire. Il n'y a pas d'hymen chez les femelles domestiques. Au fond du vagin apparaît le col de la matrice sous forme de *fleur épanouie*.

VAGINAL, ALE, AUX (*ji*) adj. Qui appartient ou qui se rapporte au vagin : *Muqueuse* VAGINALE.

VAGINALITE (*ji*) n. f. Pathol. Inflammation de la tunique vaginale.

VAGINANT (*ji-nan*, ANTE [du lat. *vagina*, gaine] adj. Engainant, qui enveloppe comme une gaine.

VAGINATEUR (*ji*) — lat. *vaginator* ; de *vagina*, fourreau) n. m. Gainier ; fabricant de gaines, d'étuis, de fourreaux.

VAGINÉ, ÉE (*ji* — du lat. *vaginatus*, gainé) adj. Bot. Embrassé par une gaine ; pourvu d'une gaine.

VAGINELLE (*ji-nèl'* — du lat. *vaginula*, gaine) n. f. Diminut. Petite gaine.

— Bot. Petite gaine membraneuse qui entoure la base de chaque faisceau de feuilles de pin.

VAGINERVE (*ji-nèrv'* — du lat. *vagus*, vague, et *nervus*, nerf) adj. Bot. Qui a des nervures irrégulières ou peu marquées.

VAGINICOLE [illegible]

VAGINIFÈRE [illegible]

VAGINIFORME [illegible]

VAGINISME [illegible]

VAGINITE [illegible]

VAGINO-LINIÉ [illegible]

VAGINO-LABIAL, ALE, AUX adj. Pathol. Qui appartient au vagin et aux grandes lèvres. *Hernie* VAGINO-LABIALE.

VAGINO-PÉRITONÉAL, ALE, AUX adj. Anat. Se dit du canal qui établit une communication entre la cavité péritonéale et la tunique vaginale du testicule.

VAGINO-RECTAL, ALE, AUX adj. Pathol. Qui appartient à la fois au vagin et au rectum. *Fistule* VAGINO-RECTALE.

VAGINOSCOPIE *ji. sko-pi* — de *vagin*, et du gr. *skopein*, examiner, s. f. Méd. Examen du vagin à l'aide du spéculum.

VAGINO-URÉTRAL, ALE, AUX adj. Pathol. Qui appartient à la fois au vagin et à l'urètre. *Fistule* VAGINO-URÉTRALE.

VAGINO-UTÉRIN, INE adj. Anat. Qui se rapporte au vagin et à l'utérus.

VAGINO-VÉSICAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient à la fois au vagin et à la vessie. *Fistule* VAGINO-VÉSICALE.

VAGINO-VULVAIRE adj. Anat. Qui appartient au vagin et à la vulve.

VAGINULE [illegible]

VAGINULE [illegible]

VAGINULÉ, ÉE adj. Hist. nat. Muni de vaginules, de gaines.

VAGINULIFÈRE *ji* — de *vaginule*, et du lat. *ferre*, porter, adj. Hist. nat. Qui porte des vaginules.

— Encycl. *Calathides vaginulifères*, Calathides de composées dépourvues de fleurons.

VAGINULINE [illegible]

VAGIPÉDE [illegible]

VAGIR [illegible]

VAGISSANT, ANTE adj. Qui vagit. *Des enfants* VAGISSANTS.

VAGISSEMENT [illegible]

VAGLIA [illegible]

VAGLIO di Basilicata, [illegible]

VAGNEY [illegible]

VAGON, VAGONNET, VAGONNIER [illegible]

VAGOS, [illegible]

VAGRIENS, [illegible]

VAGUAGE [illegible]

VAGUE [illegible]

— *Terre vague, Terre en friche et vaine*, Terre inculte. *Terre vague*, Dans les villes, Terrain inculte et non bâti.
— Anat. *Nerf vague*, Nerf pneumo-gastrique.

[illegible] *Cheval vague*, Cheval qui n'a pas de direction [illegible]

[illegible] *Année vague*, Année de 365 jours, sans les [illegible] qui y ont introduites les diverses réformes [illegible]

— Gramm. *Nombres vagues*, Noms des nombres cardinaux [illegible] 11 jusqu'à 20. — Noms arabes qui désignent [illegible] d'objets plus ou moins grand, mais sans en [illegible] le chiffre.

Pathol. *Douleur vague*, Douleur dont le siège varie.

Peint. *Couleur vague*, Couleur indécise, nuageuse et comme voilée. *Dessin vague*, Dessin qui manque de fermeté, de vigueur.

— Sylvic. Se dit des parties de forêt qui présentent une assez grande étendue dépourvue d'arbres.

— n. m. Ce qui est indécis, mal défini : *Le* VAGUE *est nécessaire aux plaisirs de l'imagination.* (Mme Necker.)

— Voile : *Le* VAGUE *des airs. S'élever dans le* VAGUE.

— Arg. Promenade d'une fille qui sollicite les passants. *Aller au* VAGUE. *Envoyer une fille au* VAGUE.

Peint. Indécision de la couleur, défaut de netteté, de vigueur. Absence de rudesse, de dureté dans les tons et les couleurs.

VAGUE (*vagh'* — du germain : anc. haut allem. *wâc*, goth. *wêgs*, anglo-saxon *waeg*, scand. *vâgr*, ane. allem. *wâg*) n. f. Eau accidentellement élevée au-dessus du niveau de la masse, et douce d'un mouvement qui la déplace à la surface. *Les* VAGUES *viennent se briser contre les rochers et contre les côtes.* (Buff.)

— Par anal. Objet quelconque imitant une vague par sa forme ou son mouvement : *Des* VAGUES *de sable.*

— Fig. Chacun des objets qui se succèdent sans cesse, comme les vagues succèdent aux vagues :

Qu'importe ce vain flux d'opinions mortelles
Se brisant l'une l'autre en *vagues* éternelles?
LAMARTINE.

— Archit. Nom donné à des ornements qui figurent les vagues de la mer. On dit plutôt POSTES.

— Techn. Sorte de râteau dont les dents sont dans le prolongement du manche, et dont les brasseurs se servent pour vaguer la bière. On dit aussi FOURQUET.



Vague de brasseur.

— Syn. **Vagues, flots, ondes.** V. FLOTS.

— Encycl. L'amplitude des *vagues* est extrêmement variable, selon les localités et l'état du temps. Il n'est pas rare de les voir atteindre, au cours des tempêtes, 8 à 9 mètres de hauteur, de manière à couvrir d'eau le pont des navires de fort tonnage. Les hauteurs les plus considérables que l'on ait constatées l'ont été au large du cap Lands End, par ou s'achève l'Angleterre sud-occidentale : on a vu, aux abords du phare d'Eddystone, les vagues s'élever de 18 à 20 mètres. C'est à l'action des vagues qui déferlent constamment sur les côtes calcaires que sont dus l'usure et l'écroulement des falaises, que l'eau mine par le bas, en se servant comme d'un bélier des matériaux plus lourds qu'elle a débités, galets, cailloux, etc. La force ainsi dépensée par les flots est véritablement énorme, et les savants ont souvent cherché à la capter et à l'utiliser ; mais tous les efforts jusqu'ici tentés n'ont abouti à aucun résultat pratique.

VAGUEMENT (*ghe*) adv. D'une manière vague.

VAGUEMESTRE (*ghe-mèsstr'* — de l'allem. *wagenmeister*, maître des voitures) n. m. Milit. Titre donné, d'une part à des officiers chargés, aux armées, de la conduite des équipages, et, de l'autre, à des sous-officiers qui font le service de la poste aux lettres.

— Admin. anc. Officier de la maison du roi ou d'un prince qui faisait le service des lettres.

— Encycl. Milit. C'est au XVIIe siècle que le nom de *vaguemestre* commença d'être donné, dans les armées françaises, à des officiers chargés de la conduite des équipages. Bientôt il y en eut un par régiment et tous étaient placés sous les ordres d'un *vaguemestre général*. Ce service fut régularisé sous le premier Empire, où furent institués les *vaguemestres de corps*. L'organisation des armées modernes comporte l'existence, en campagne, de vaguemestres chargés de la conduite des équipages. Ces fonctions sont remplies en général par des officiers de gendarmerie.

Le transport des lettres et le service de la poste étant placés aux armées sous la direction des vaguemestres, on fut conduit à les charger en temps de paix des rapports entre les militaires et l'administration des postes. Organisé sous la Restauration, ce service de la poste est confié dans chaque régiment à un sous-officier.

— Admin. civ. Les objets de correspondance adressés à les personnes recueillies dans les hôpitaux ou hospices civils, dans les asiles d'aliénés ou retenues dans les maisons de détention et de dépôt et dans les établissements pénitentiaires sont remis par l'intermédiaire d'un *vaguemestre* choisi par le chef de l'établissement et agréé par le préfet. L'administration des postes admet, elle aussi, l'emploi de vaguemestres pour la remise des correspondances destinées aux élèves des lycées, collèges, séminaires ou à toute autre collectivité de personnes.

VAGUER (*ghé* — du lat. *vagari* ; de *vagus*, errant) v. n. Errer [illegible] çà et là, au hasard. VAGUER *au clair de lune.*

— Errer distraitement d'un objet à l'autre. *Celui qui* [illegible] VAGUER *ses pensées.*

— Arpenter le trottoir, solliciter les passants.

VAGUER (*ghé*) v. a. Techn. Brasser le moût dans la cuve-matière, en faisant usage de la vague ou fourquet, pour la [illegible] de la bière à la main.

VAGUESSE (*ghèss*) n. f. Caractère de ce qui est vague.

— Peint. [illegible] dans le dessin et dans les tons. SYN. VAGHEZZA.

VAGUET Albert, chanteur ténor français, né à Elbeuf [illegible] Élève, au Conservatoire, de Barbot, Obin et Ponchard, il obtint en 1850 les seconds prix de chant, d'opéra et d'opéra-comique. Engagé à l'Opéra, il y débuta en 1890 dans *Faust*. Il se produisit bientôt dans le répertoire, créant *la Favorite*, *Salammbô*, *Patrie*, *Rigoletto*, *Robert le Diable*, *Le Prophète*, puis fit un assez grand nombre de créations dans *Stratonice*, *Gwendoline*, *Deidamie*, *Othello*, *le Roi de Paris*, etc. — Sa femme, *Alba* CHRETIEN, née à Paris en 1872, débuta au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, en 1891, dans le rôle d'Alice de *Robert le Diable*, y tint pendant deux ans l'emploi de première chanteuse et a débuté à l'Opéra (Paris), en 1893, aussi dans *Robert le Diable*. Elle y a chanté successivement *les Huguenots*, *Lohengrin*, *la Walkyrie*, *Djelma* et a fait quelques créations, entre autres dans *Déidamie*.

VAGUETTE (*ghet'*) n. f. Action de regarder une personne avec convoitise. (Vx).

— Techn. Morceau de feutre ou de peau que l'ardoisier attache devant ses jambes pour les protéger.

VAGUETTER (*ghé-té*) v. n. Regarder avec vaguette. (Vx.)

VAG-UJHÉLY ou **NEUSTAADT-AN-DER-WAG**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Neutra]), sur le *Vag*, affluent du Danube ; 5.500 hab. Ch.-l. de district.

VAGULATION (*si-on* — lat. *vagulatio*, même sens) n. f. Dr. rom. Sommation faite à un témoin par la personne qui l'appelait en témoignage.

VAHAN le Grand, roi d'Arménie, né vers le milieu du Ve siècle de l'ère chrétienne, mort en 511. Il était le neveu de Vartan le Grand et appartenait à la dynastie des Mamigoniens. Il se révolta en 481 contre le souverain sassanide de Perse Firouz et se rendit indépendant. Battu en 483, Vahan dut se réfugier en Colchide, et ce ne fut qu'après la mort de Firouz qu'il put de nouveau secouer le joug des Sassanides, qui le reconnurent comme roi de l'Arménie.



Vahé : *a*, fruit ; *b*, coupe du fruit.

VAHÉ (mot madécasso, n. m. Genre d'apocynacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux de l'Afrique et de Madagascar, à tige assez forte, noirâtre, grimpante, couverte d'une écorce mince dans le jeune âge, plus tard écailleuse, et dont on retire du caoutchouc très estimé.

VAHL (Martin), botaniste scandinave, né à Bergen (Norvège) en 1749, mort en 1804. Élève de Linné, il fut professeur de botanique à l'université de Copenhague. On lui doit la continuation de la *Flora Danica* d'Older (terminée en 1810) ; *Symbolæ botanicæ* (1790) ; *Eclogæ Americanæ* (1796) ; *Enumeratio plantarum* (1804), ouvrage qu'il ne put achever. Il avait aussi collaboré à la *Zoologia Danica* de Fabricius.

VAICÉCHIKA, la seconde des six Darçanas ou grandes écoles fondamentales de la philosophie indienne, qui fut instituée par le philosophe Kanâda, peu après l'époque où Gautama créait l'école Nyâya, dont on la considère généralement comme une branche.

VAÏCO, nom donné à deux rivières de l'Indo-Chine française, nées dans le Cambodge oriental, et qui, après avoir arrosé la Cochinchine, s'unissent pour se jeter, à l'E. du delta du Mékoug, dans la mer de Chine. Le Vaïco occidental, ou Petit Vaïco, draine la plaine des Jones, arrose Tan-An et Phou-Tai ; 250 kilom. Le Vaïco oriental arrose Song-Tra ; 500 kilom. Les deux rivières se jettent à la mer par le Soïrap, bras de mer de 15 kilom. de long, qui reçoit à gauche le Donnaï.

VAIÇVÂNARÎ, sacrifice expiatoire que les Hindous doivent accomplir à la fin de chaque année, pour racheter l'omission, même involontaire, des sacrifices obligatoires de soma et d'animaux.

VAIÇYA n. m. Membre de la troisième des castes de l'Indo, constituée par les commerçants, les éleveurs de bétail et les agriculteurs, professions imposées à ses membres par Brahmâ, et que, selon Manou, les rois doivent les obliger à exercer sous peine de bouleverser le monde.

— Encycl. Les *vaiçyâs* sont reconnus comme faisant partie de la famille brahmanique au même titre que les brahmanes et les kchatriyas. Ils ont le droit et l'obligation de recevoir l'initiation, qui leur confère le titre précieux de *dvidja* « deux fois né » ou « régénéré », d'étudier et de lire les Védas, d'accomplir tous les sacrifices et rites domestiques pour leur propre compte ; mais ils ne peuvent ni officier comme prêtres dans les sacrifices publics ou privés, ni enseigner le Véda. Leurs obligations religieuses sont à peu près les mêmes que celles des deux castes supérieures. Mais ils ne peuvent prétendre au salut ou délivrance définitive de la transmigration. De par la religion, la loi et surtout les préjugés, le vaiçya se trouve dans un état marqué d'infériorité sociale par égard aux brahmanes et aux kchatriyas, et ne peut, sans perdre son droit de caste, contracter d'alliance matrimoniale avec eux.

VAIDÉHA n. m. Nom d'une classe de hors-castes hindous, nés de pères vaiçyas et de mères brahmanis.

VAIDJAN ou **VIDJAN** (Abou-Sahl-Mohammed), astronome arabe du Xe siècle de notre ère. Il fut nommé, en 988, par l'émir de Bagdad, directeur de l'observatoire qui venait d'être établi dans cette ville. Il avait écrit, entre autres ouvrages : *Commentaires sur les* Elements *d'Euclide*, *De la construction et de l'usage de l'astrolabe pour les observations ; Addition au second livre d'Archimède*, etc.

VAIGATCH, île russe de l'océan Glacial, séparée de la Nouvelle-Zemble par le détroit de Kara, et du continent de la Russie d'Europe par le détroit de *Vaigatch* ; 3.703 kilom. carr. Monts nus, plantes rares, mousses, lichens. Elle est peuplé d'animaux à fourrures ou à plumes.

VAIGES, comm. de la Mayenne, arrond. et à 23 kilom. de Laval, sur la *Vaige* ; 1.316 hab. Ch. de f. de la Mayenne. Mine d'anthracite. Four à chaux.

VAÏGHEOU, archipel d'Océanie, dans la Mélanésie au N.-O. de la Papouasie ou Nouvelle-Guinée, mais politiquement rattachée aux Indes néerlandaises ; 5.000 à 6.000 hab., gouvernés par six rajahs, vassaux du sultan de Tidore.

VAIGRAGE (*vè-ghraj'*) n. m. Mar. Ensemble des vaigres d'un navire : VAIGRAGE *longitudinal* ; VAIGRAGE *diagonal*. || Bordé intérieur de la membrure. || Action de vaigrer un navire. || *Vaigrage en plein*, Bordé intérieur dont les vaigres se touchent. || *Vaigrage à claire-voie*, Vaigrage dans lequel les vaigres sont espacées les unes des autres.

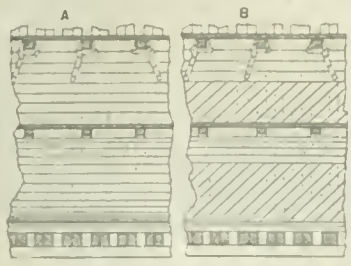

Disposition du vaigrage dans l'intérieur d'un navire : A, vaigrage longitudinal ; B, vaigrage diagonal.

VAIGRE (*vè-ghr'*) — mot d'origine scandinave (n. f. Mar. Nom donné aux planches employées au vaigrage des navires. Les vaigres sont disposées obliquement dans le sens de la longueur du navire, les unes inclinées vers l'avant, les autres vers l'arrière, et chaque file forme une virure. Suivant la place qu'elles occupent, les vaigres se nomment : *vaigres de cale*, de *faux pont*, de *fond*, d'*entre-sabords*.) || *Vaigres bretonnes*, Syn. VAIGRES DE LA BATTERIE.

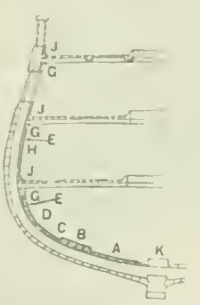

A, vaigres de fond ; B, vaigres d'empature ; C, vaigre d'acotar ; D, vaigres des fleurs ; E, Serre-bauquières ; G, bauquières ; H, vaigres ; J, gouttières ; K, carlingue.

VAIGRER (*vè*) v. a. Mar. Revêtir de vaigres l'intérieur d'un navire : VAIGRER *un brick*.

VAIHINGEN-AN-DER-ENZ, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur l'Enz, affluent du Neckar ; 3.000 hab. Ch.-l. du district. Vignobles. Pépinières.

VAIHINGEN-AUF-DEN-FILDERN, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), au point culminant du plateau de *Fildern* ; 3.066 hab. Brasserie.

VAI-HOU ou **VAIHOU**, Géogr. V. PÂQUES (*île de*).

VAILATE, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]) ; 2.800 hab. Soieries.

VAILHOURBES, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 16 kilom. de Villefranche, dans un repli d'un causse qui se rattache au causse de Limagne ; 1.290 hab. Carrières.

VAILLAMMENT (*va-ill-a-man* [*ll* mll.]) adv. Avec vaillance : *Combattre* VAILLAMMENT. *Travailler* VAILLAMMENT.

VAILLANCE (*va-ill-anss'* [*ll* mll.]) — rad. *vaillant* n. f. Force d'âme qui porte à affronter le danger ou qui empêche de le craindre : *La* VAILLANCE *des héros*.
— Par ext. Persévérance courageuse : *La* VAILLANCE *d'une mère de famille*.
— A signifié PRIX, valeur.
— SYN. **Bravoure**, cœur, etc. V. BRAVOURE.

VAILLANT (*va-ill-an* [*ll* mll.]), **ANTE** pour *valant* ; du lat. *valens*, *entis*, qui a de la valeur, de la force] adj. Qui a de la vaillance : *De* VAILLANTS *soldats*. || Se dit de l'instrument de la vaillance de quelqu'un : *L'ne* VAILLANTE *épée*.
— *Être vaillant comme son épée*. Être très vaillant.
— Par ext. Qui est doué d'une persévérance courageuse : *Un* VAILLANT *travailleur*.
— Substantiv. Personne vaillante :

Parisiens, Navarrais, Maures et Castillans,
Et tout ce que l'Espagne a fourni de *vaillants*
CORNEILLE

— Manèg. Ploie de vigueur et d'énergie, en parlant du cheval.

VAILLANT (*va-ill-an* [*ll* mll.]) — de *valoir* n. m. Avoir, bien que l'on possède : *Un artisan, un laboureur, qui n'a pour tout* VAILLANT *que ses bras*. (Volt.) (Vx.)
— Adverbial. En valeur : *N'avoir pas un sou* VAILLANT.
— Métrol. anc. Petite pièce de monnaie d'argent, dite *gros d'argent*, qui valait deux deniers tournois, et qui était frappée dans le Hainaut et les Flandres.

VAILLANT (Wallerant), peintre et graveur flamand, né à Lille en 1623, mort à Amsterdam en 1677. Il eut pour maître Erasme Quellyn d'Anvers. Habile dessinateur et bon coloriste, il se confina dans le portrait, et séjourna longtemps en France. A la tête d'une belle fortune, il se retira à Amsterdam et inaugura la gravure à la manière noire, dont le prince Rupert de Bavière lui avait communiqué le secret. On cite comme les plus remarquables de ses œuvres, outre le portrait du prince *Léopold*, ceux de *Jean-Philippe, électeur de Mayence*, de *Charles-Louis, comte palatin*, de *Sophie*, femme de ce prince, du *prince Rupert*, de l'artiste lui-même et de sa femme, etc. — Ses trois frères, BERNARD **Vaillant**, né à Lille en 1625, mort à Leyde en 1674, JACQUES **Vaillant**, né à Lille en 1628, mort à Berlin en 1691, ANDRÉ **Vaillant**, né à Lille en 1629, mort à Berlin en 1693, furent aussi des artistes de mérite.

VAILLANT (Jean-Foy), numismate français, né à Beauvais en 1632, mort en 1706. Après avoir exercé la médecine, il se livra à l'étude des monnaies antiques. Colbert le chargea de missions en Italie, en Sicile, en Grèce, puis en Hollande, en Angleterre, en Égypte, en Perse. Vaillant rapporta de ces voyages une grande quantité de monnaies précieuses, qui firent du cabinet du roi le premier médailler de l'Europe. Pris par les pirates, il fut quelque temps esclave à Alger. L'Académie des inscriptions l'admit en 1701. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Numismata imperat. roman. praestantiora* 1674 ; *Selectiorum numismatum... ad fidem numismatum accommodata* 1681 ; *Numismata aerea imperatorum in colonias, etc., percussa* 1688-1697 ; *Historia Ptolemaeorum..... ad fid. num. accommodata* 1701 ; *Arsacidum imperium, etc.* ... 1725. — Son fils, JEAN FRANÇOIS-FOY **Vaillant**, né à Rome en 1665, mort à Paris en 1708, numismate de grande valeur aussi, entra, en 1702, à l'Académie des inscriptions.

VAILLANT Sébastien, botaniste français, né à Vigny (Seine-et-Oise) en 1669, mort en 1722. Élève et ami de Tournefort, Vaillant fut directeur du Jardin des Plantes et y établit en 1714 la première serre chaude qui y ait eu en France. Il fut élu en 1716 à l'Académie des sciences. Ses principaux travaux sont : *Discours sur la structure des fleurs, leurs différences et la structure de leurs parties* 1717 ; *Nouveau genre de plante nommé* araliastrum *duquel le fameux* ginzin ou *ginseng des Chinois est une espèce* (1718) ; *Établissement de nouveaux caractères de trois familles ou classes de plantes à feuilles composées ; Remarques sur la méthode de Tournefort*. Son grand ouvrage, publié par Boerhaave après sa mort, est le *Botanicum parisiense ou Dénombrement par ordre alphabétique des plantes qui se trouvent aux environs de Paris*.

VAILLANT Jean-Baptiste-Philibert, maréchal de France, né à Dijon en 1790, d'un père qui fut représentant en 1815, mort à Paris en 1872. Élève de l'École polytechnique en 1807, il en sortit officier du génie, servit au siège de Dantzig, devint aide de camp du général Haxo, fit la campagne de Russie en 1812, celle de Saxe, et fut prisonnier à Kulm. Il reprit ses fonctions en 1814 près du général Haxo, combattit à Ligny et à Waterloo et sous les murs de Paris. Chef de bataillon en 1826, il assista, en 1830, à la prise d'Alger, fut promu lieutenant-colonel en 1831, devint, lors de l'expédition contre Anvers en 1832, chef d'état-major du génie de l'armée du maréchal Gérard. Il fut promu maréchal de camp en 1838. Commandant de l'École polytechnique, il fut ensuite désigné pour les travaux des nouvelles fortifications de Paris, devint lieutenant général en 1845, commanda le génie au siège de Rome en 1849, où il s'attacha à épargner les édifices de la ville. Maréchal de France dès 1851, il devint, au rétablissement de l'Empire, sénateur, grand maréchal du palais, comte, puis ministre de la guerre en 1854. Major général de l'armée d'Italie en 1859, puis commandant en chef de l'armée après la paix de Villafranca, il conserva jusqu'au 2 août 1870 le poste de ministre de la maison de l'empereur. Arrêté un moment après le 4-Septembre, réfugié ensuite à Parthenay, puis expulsé de France en Espagne, où il résida à Saint-Sébastien jusqu'en mars 1871, il ne regagna la France que pour y mourir un an plus tard.
Il était membre de l'Académie des sciences depuis 1853.


Vaillant.

VAILLANT (Auguste-Nicolas), marin, né à Paris en 1793, mort en 1858. D'abord simple novice, il devint rapidement commandant de vaisseau. Lieutenant d'artillerie en Hollande, il reprit du service dans la marine militaire. Il fut rayé des cadres, puis réintégré, et nommé enseigne en 1818. Capitaine de frégate en 1831, aide de camp du ministre de la marine, il fit, en 1836, un voyage autour du monde, puis fut chargé d'un commandement au Mexique. Contre-amiral en 1849, ministre de la marine en 1851, il fut nommé, la même année, gouverneur des Antilles, et prit sa retraite en 1853.

VAILLANT (Édouard), membre de la Commune de Paris, né à Vierzon en 1840. Docteur ès sciences (1865), il suivit pendant quelque temps les cours de l'École de médecine, puis partit pour l'Allemagne afin de compléter son instruction. Pendant son séjour à l'université d'Heidelberg, il se fit affilier à l'Internationale. Après la déclaration de guerre à l'Allemagne (1870), il regagna Paris, fut incorporé à la garde nationale et s'attacha pendant le siège à répandre les doctrines de l'Internationale. Il ne tarda pas à acquérir parmi les ouvriers du quartier du Temple une influence réelle et fut nommé membre de la Commune. Lorsque l'insurrection fut réprimée, il parvint à fuir en Angleterre et fut condamné à mort. De retour en France après l'amnistie, il se mêla de nouveau à la politique militante, et fut élu en 1884 conseiller municipal de Paris. Il se déclara contre le boulangisme et soutint les doctrines les plus exaltées. En 1888, il prit la direction de l'« Homme libre ». Élu par le département de la Seine en 1893, réélu en 1898 et en 1902, il siégea à l'extrême gauche.

VAILLANTIE (*va-llan-ti* [*ll* mll.]) n. f. Genre de rubiacées-rubiées, de la région méditerranéenne. Les vaillantias ou valantias sont des herbes annuelles, à feuilles opposées, pourvues de grandes stipules, elles ont le port des *gaillets*, mais ont des fleurs unisexuées, réunies souvent par trois, la fleur médiane étant femelle.


Vaillantie. *a*, fleur à quatre pétales ; *b*, fleur à trois pétales.

VAILLANTISE (*va-ill-an-ti* [*ll* mll.]) — rad. *vaillant* n. f. Acte de vaillance. Se dit souvent ironiquement : *Voilà de belles* VAILLANTISES *que vous racontez là !*

VAILLY, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arr. et à 17 kilom. de Soissons, sur l'Aisne ; 1.650 hab. Port sur l'Aisne et le canal latéral à l'Aisne. Importante sucrerie, fabrique d'eaux gazeuses. Belle église des XIIe, XIIIe et XVIe siècles. Façade d'un ancien hôpital (style gothique). — Le canton a 27 comm. et 8.993 hab.

VAILLY, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 14 kilom. de Thonon ; 1.209 hab. Fer.

VAILLY-SUR-SAULDRE, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 26 kilom. de Sancerre, sur la *Grande Sauldre*, 1.136 hab. Source minérale. Constructions mécaniques. — Le canton a 11 comm. et 10.125 hab.

VAIN, VAINE (*vin, vèn'* — du lat. *vanus*, enflé, vide) adj. Qui est sans effet, sans résultat : *Faire de* VAINS *efforts*. Faux, illusoire, sans fondement réel : *De* VAINES *promesses*. Futile, frivole, sans gravité : *De* VAINS *ornements*. Qui n'a pas de réalité, ou de valeur réelle : *La liberté est souvent un* VAIN *mot*.
— Orgueilleux : *On trouve une vaine joie à nuire aux personnes* VAINES. St-Evremd.
— *Temps vain*, Temps bas, lourd et nuageux. Pluvieux.
Agric. *Terres vaines et vagues*, Terres incultes.
— Dr. *Vaine pâture*. V. PÂTURE.
Manèg. *Cheval vain*, Cheval affaibli par un excès de chaleur ou par les remèdes.
— Sylvic. *Semence vaine*, Semence d'arbre qui ne germe pas.
Vener. *Fumées vaines*. Fumées légères et sans odeur.
— Substantiv. : *Des* VAINES.
— Substantiv. *Faire le vain*, Se vanter à une vaine gloire. Vieilli.
— Loc. adv. *En vain*, Inutilement, au résultat : *On a cherché* EN VAIN *la pierre philosophale*.
— SYN. **Vain, vaniteux** : Vain, avantageux, glorieux, etc. V. AVANTAGEUX. **En vain, inutilement, vainement**.

Vaines Tendresses (LES), recueil de poésies de Sully-Prudhomme, 1875. Ce qui se marque ici, c'est une tristesse plus profonde et plus grave que dans les recueils antérieurs du poète, et dans laquelle il y a parfois plus qu'une amertume ou même quelque dureté. A la rêverie qui trouvait de quoi se complaire en elle-même succède un désenchantement morne. Pourquoi aimer, pourquoi écrire, pourquoi vivre, si tout cela est vain et creux ? Sully-Prudhomme prélude dans plusieurs morceaux du recueil aux poèmes proprement philosophiques qui feront l'objet de ses livres postérieurs. Cependant, la note amoureuse domine encore, mais l'amour que chante le poète n'est guère fait que de déceptions et de regrets. Parmi les plus belles pièces du recueil, citons : *un Rendez-vous manqué*, *Impatience*, *Conseil*, *l'Épouse*, *Ethnie au cœur*, *Sur la mort*, *Impatience*, etc.

VAINAD, OUIANAD ou **VAIANAD**, plateau du Dekkan (Inde méridionale), près de la mer d'Oman, entre Calicut et Mysore, à 900 mètres environ d'altitude ; 3.000 kil. carr. ; 120.000 hab. Belles forêts, mines d'or.

VAINCRE (*vinkr'* — du lat. *vincere*, même sens) *Je vaincs, tu vaincs, il vainc, nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. Je vainquais, nous vainquions. Je vainquis, nous vainquîmes. Je vaincrai, nous vaincrons. Je vaincrais, nous vaincrions. Vaincs, vainquons, vainquez. Que je vainque, que nous vainquions Que je vainquisse, que nous vainquissions. Vainquant. Vaincu*, ue] v. a. Avoir l'avantage sur, dans un combat : VAINCRE *l'ennemi en bataille rangée*. || Emporter sur, triompher de : VAINCRE *un rival à la course*. || Surpasser : VAINCRE *quelqu'un en politesse, en générosité*.
— Fig. Surmonter, se rendre maître de : VAINCRE *les difficultés*. VAINCRE *des scrupules*. || Fléchir, ébranler, faire changer : *Rien ne peut* VAINCRE *certaines préjugés*.
— *Se laisser vaincre*, Céder. SE LAISSER VAINCRE *à la tentation*.

Vaincu, ue part. pass. du v. Vaincre.
— Substantiv. Personne vaincue : *La gloire suit le commandement de respecter les* VAINCUS. E. de Gir.

Se vaincre, v. pr. Surmonter ses propres passions : *On est né pour les grandes choses, quand on a la force de* SE VAINCRE *soi-même*. Mass.
— ALLUS. HIST. **Tu sais vaincre Annibal, mais tu ne sais pas profiter de la victoire**. « Laisse-moi prendre les devants avec ma cavalerie, lisait à Annibal, le soir de la bataille de Cannes, Maharbal, un de ses officiers, et dans cinq jours tu souperas au Capitole. » Et, sur le refus du héros carthaginois, il ajouta les paroles précitées qui sont restées célèbres. Cependant, il est à peu près démontré qu'Annibal a pensé et agi sagement : affaibli par ses victoires mêmes, ne recrutant que difficilement son armée, il ne pouvait espérer enlever par un coup d'audace Rome, dont il était d'ailleurs séparé par plus de 80 lieues, des fleuves, des montagnes, des villes fortifiées, des populations hostiles, et qui était en outre protégée par son prestige militaire, par de hautes murailles et tout un peuple en armes.
— **Tu as vaincu, Galiléen !** V. GALILÉEN.
— **Malheur aux vaincus !** V. VAE VICTIS !
— **Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu**, V. VENI, VIDI, VICI.
— **Tu vaincras par ce signe.** V. IN HOC SIGNO VINCES.
— ALLUS. LITTÉR.

A la lecture sans peine on triomphe sans gloire
Vers du *Cid*, tragédie de Corneille, acte II, sc. 3, par lequel, dans la scène de la provocation, le comte marque son dédain pour Rodrigue..., qui, dans la pensée, marque le défaut d'un succès trop facile à obtenir.
— SYN. **Vaincre, battre, défaire**. **Vaincre, dompter, réduire, surmonter, etc.**

VAINEMENT (*vè-n'man*) adv. En vain, inutilement : *On a cherché vainement contre la vérité* SARRAZIN.
— SYN. **Inutilement, en vain**

VAINQUEUR (*vin-keur'* — de *vaincre*) n. m. Individu qui a remporté, qui remporte une victoire dans un combat :

Le courage fait des vainqueurs,
La conduite des invincibles.
C. DELAVIGNE

— Individu qui a remporté l'avantage sur ses concurrents : *Les* VAINQUEURS *aux Jeux floraux*.
— Personne qui a réussi à inspirer de l'amour à une autre :

Mets ta main sur mon cœur
Et vois comme il se trouble au nom de son vainqueur.
CORNEILLE

— *En vainqueur*, En qualité de vainqueur, en exerçant ses droits de vainqueur : *Entrer en* VAINQUEUR *dans une capitale*. Fig. Superbement : *Vouloir traiter les choses en* VAINQUEUR, *c'est courir au devant du ridicule*.
— Hist. *Vainqueur de la Bastille*, Nom donné aux citoyens qui prirent la Bastille.
— Adjectiv. Qui a vaincu : *On n'est pas* VAINQUEUR *sans combattre*. Qui est propre à la victoire : *Un air* VAINQUEUR. Qui a une victoire : *Un air* VAINQUEUR. Qui surmonte, qui soumet, qui triomphe, qui subjugue : *Des charmes* VAINQUEURS.
Air vainqueur, Air d'une personne sûre de réussir.
Vainqueur de, Qui a soumis, qui a dompté : *N'est pas qui veut* VAINQUEUR DE SES PASSIONS. Qui a résisté à : *De ceux qui ont été* VAINQUEURS DES ROIS.

Vaipoulya, l'un des livres sacrés des bouddhistes du Népal. Il traite des divers moyens d'acquérir les biens de ce monde et ceux du monde à venir.

VAIR



Le vair plat

VAIRÂGI

VAIRANO Patenora,

VAIRE, ÉE



Vairé d'or et de gueules.

VAIRÉ,

VAIRIN

VAIRON

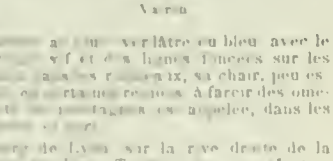

Vairon

VAISE

VAISSAC

VAISSE

VAISSEAU



D'or à un vaisseau de sable habillé de gueules et voguant sur une mer de sinople.

VAISSEAU fantôme (LE), opéra en trois actes, paroles et musique de Richard Wagner (Dresde, 2 janv. 1843). L'auteur eut l'idée de cet ouvrage pendant une tempête furieuse en entendant les matelots se raconter entre eux la fameuse légende populaire du « Hollandais volant ». Il en tira le fond de l'opéra auquel il donna précisément ce titre : *le Hollandais volant* (« der Fliegende Holländer »), auquel les traducteurs français ont substitué, on ne sait pourquoi, celui de *vaisseau fantôme*.

Livret. Le Hollandais, pour avoir juré de franchir une passe dangereuse malgré Dieu même, est condamné à errer sur les mers pendant l'éternité, à moins qu'il ne rencontre une femme qui lui sera fidèle jusqu'au tombeau. Il débarque en Norvège au bout de sept ans de course, fait la connaissance du vieux berger Daland, et lui offre



Vaisseau : A, vaisseau de la « Couronne » (1660). B, vaisseau à trois ponts (XVIIe s.). C, arrière d'un vaisseau hollandais de la Compagnie des Indes orientales. D, arrière d'un vaisseau à trois ponts (XIXe s.). E, vaisseau de second rang à poupe ronde (XIXe s.). G, section transversale d'un vaisseau à trois ponts : 1. Plate-forme de cale ; 2. Faux pont ; 3. Première batterie ou batterie basse ; 4. Deuxième batterie ; 5. Troisième batterie ; 6. Batterie de gaillards ou batterie barbette. H, vaisseau mixte à trois ponts « Bretagne » (1855). J, vaisseau cuirassé « Solferino » (1859). — V. NAVIRE, MARINE, VOILURE, etc.

jours. ‖ *Vaisseau à deux et trois ponts*, Navire de 1re classe, à deux et trois ponts. ‖ *Vaisseau cuirassé*, Navire de 1er rang protégé par une cuirasse. ‖ *Vaisseau de la division*, Vieux trois-ponts servant de casernes, à Toulon, pour les marins du dépôt des équipages. (On les appelle aussi CAYENNE.) ‖ *Vaisseau-école* ou *Borda*, Ancien navire à deux ponts sur lequel est organisée l'école navale. ‖ *Vaisseaux-écoles des gabiers, canonniers, torpilleurs des mousses et novices*, Navires d'ancien ou de nouveau modèle sur lesquels sont installées ces écoles. ‖ *Capitaine de vaisseau*, Officier supérieur du rang de colonel. ‖ *Commandant d'un vaisseau*, Officier supérieur du rang de capitaine de vaisseau, commandant un navire de 1er rang. ‖ *Vaisseau-hôpital*, Ponton organisé pour servir d'hôpital. ‖ *Vaisseau de registre*, Navire espagnol enregistré pour les voyages des mers du sud. ‖ *Vaisseau en cape*, Navire affrêté pour aller à Terre-Neuve prendre un chargement de morues. ‖ *Vaisseau roulier*, Grosse barque hollandaise servant au transport sur les canaux.

Mar. anc. *Vaisseau de 80, 100 canons*, Navire armé de ce nombre de bouches à feu. ‖ *Vaisseau de 1er rang*, Navire de 120 canons et à 3 batteries. ‖ *Vaisseau de 2e rang*, Navire armé de 100 canons. ‖ *Vaisseau de 3e rang*, Navire armé de 90 canons. ‖ *Vaisseau de 4e rang*, Vaisseau de 80 canons, précédant la classe des frégates. ‖ *Vaisseau rasé*, Vaisseau à qui on avait supprimé une batterie pour l'alléger.

— Fig. Affaires d'intérêt général ou particulier, considérées sous le rapport de la direction : *Le* VAISSEAU *de l'État*.

Poétiq. Objet quelconque flottant ou naviguant sur l'eau : *Le cygne, ce* VAISSEAU *ramant*.

Archit. Grand espace couvert dans un édifice : *Cette église est un beau* VAISSEAU. *Le* VAISSEAU *de la cathédrale est noble et d'une belle coupe.* (V. Hugo.)

— Blas. Meuble de l'écu représentant un navire. Muni de ses voiles, on le dit *habillé de ...* ; s'il est représenté sur les flots on dit *voguant sur une mer...* de tel émail ; si c'est un ancien navire qui est figuré, on dit plutôt *nef*. L'attribut *équipé des* ... s'emploie quand le bâtiment, vaisseau ou nef, est muni de tous ses agrès et que ceux-ci sont d'émail particulier.

Hist. nat. Canal, tube servant à la circulation des humeurs chez les animaux et des végétaux : *Les* VAISSEAUX *sanguins. Les* VAISSEAUX *chylifères.*

Techn. Vase fait d'un tronc d'arbre, dans laquelle foule-t-on l'étoffe pour la corroyer les étoffes. ‖ On dit aussi PILE.

ALLUS. HIST. Brûler ses vaisseaux, V. BRÛLER.

SYN. Vaisseau, vase.

— ENCYCL. Mar. Les *vaisseaux* étaient les bâtiments de guerre de la marine à voile, et les navires de guerre prenaient ce nom lorsqu'ils avaient deux ponts. On les désignait tantôt par le nombre de leurs bouches à feu, tantôt par le nombre de vents auxquels ils portaient, par le nombre de leurs ponts. Cette classification est aujourd'hui abandonnée.

Capitaine de vaisseau. Le grade de capitaine de vaisseau correspond au grade de colonel ; il est immédiatement au-dessus de celui du capitaine de frégate et au-dessous de celui du contre-amiral. La tenue comporte cinq galons d'or à la casquette et sur les manches et des épaulettes d'or à gros grains. Le rôle principal de ces officiers consiste à commander les navires de 1er rang et les vaisseaux-écoles. Les capitaines de vaisseau sont pris au choix parmi les capitaines de frégate ayant trois ans au moins d'embarquement dans leur grade, dont un an de commandement.

— Anat. Il y a trois espèces de *vaisseaux*, qui constituent trois systèmes : les *artères* constituant le système artériel et les *veines* constituant le système veineux pour la circulation du sang ; les *lymphatiques*, constituant le système lymphatique et communiquant avec les vaisseaux sanguins. Les vaisseaux dérivent de l'endoderme définitif sous forme de cellules qui constituent les îlots de Wolff.

— Bot. Les *vaisseaux* existent chez toutes les plantes à racines, dites aussi plantes vasculaires. Ils se composent de cellules à membrane lignifiée, ordinairement allongées et superposées en files qui s'étendent dans tout l'organisme végétal. Ces cellules des parois perdant rapidement leur protoplasme et leur noyau, ce sont essentiellement des cellules mortes, dont la surface interne est souvent sculptée par des spirales, des ponctuations, etc. Lorsque la membrane cellulaire persiste sur la face latérale des cellules, ces dernières restent closes et le vaisseau est dit *discontinu* ou *fermé* ; au contraire, lorsque cette membrane disparaît, les cellules communiquent entre elles et le vaisseau est *continu* ou *ouvert*. Les vaisseaux servent à transporter dans le corps de la plante les sucs absorbés par la racine jusqu'aux feuilles.

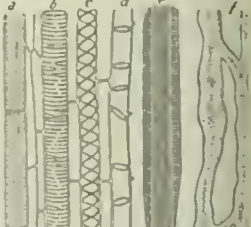

Vaisseaux (bot.) : *a*, ponctué ; *b*, réticulé ; *c*, spiralé doublement ; *d*, annelé ; *e*, rayés prismatiques ; *f*, laticifères.

tous ses trésors s'il veut lui accorder la main de sa fille Senta. Daland y consent, bien que sa fille soit fiancée au chasseur Erik. Senta, pour sauver le Hollandais, veut bien devenir sa femme. Le Hollandais s'éloigne, Erik vient reprocher à Senta son abandon, et, au milieu de ses plaintes, lui prend la main. Le Hollandais a vu le geste et se croit trahi. Il fait lever l'ancre. Senta, pour lui prouver qu'elle n'est pas infidèle, se jette dans les flots. Le navire sombre, et l'on voit s'élever au-dessus de la mer la double image du Hollandais et de Senta à jamais réunis.

Partition. Le *Vaisseau fantôme* prend place, chronologiquement, dans l'œuvre de Wagner, immédiatement après *Rienzi*. La musique se ressent de l'influence de Weber, le premier modèle de Wagner. Bien que l'œuvre soit inégale, elle contient nombre de pages intéressantes : l'ouverture et le délicieux chœur des fileuses, qui sont devenus célèbres, les chœurs de matelots, la ballade du Hollandais volant et deux duos empreints d'un vrai sentiment dramatique. Le *Vaisseau fantôme*, adapté par Charles Nuitter, a été chanté pour la première fois en français à Bruxelles, sur le théâtre de la Monnaie, le 6 avril 1872. Il fut joué ensuite à Paris, sur la scène de l'Opéra-Comique, le 17 mai 1897.

VAISSEAU DES ARGONAUTES, Nom d'une constellation de l'hémisphère austral, appelée aussi NAVIRE, ARGO. V. ARGO.

VAISSELÉE (*vè-se*) n. f. Quantité d'étoffe ou de laine que peut contenir un vaisseau à fouler. || On écrit aussi VAISSELLÉE.

VAISSELIER (*vè-se-li-é*) n. m. Meuble qui reçoit la vaisselle. || On écrit aussi VAISSELLIER.

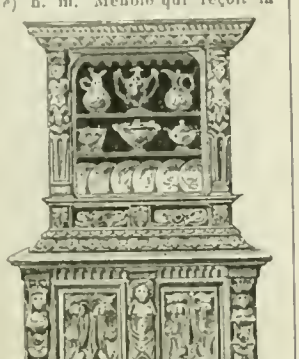

Vaisselier.

VAISSELLE (*vè-sèl*) n. f. Ensemble des vaisseaux destinés au service ordinaire de la table : VAISSELLE *de terre, de porcelaine.* || *Vaisselle montée*, Vaisselle composée de pièces dont les parties sont soudées ensemble. || *Vaisselle plate*, Vaisselle d'or ou d'argent dont les pièces sont d'un seul morceau et partant sans soudure. (On donne aujourd'hui ce nom à la vaisselle d'argent en général). || *Eau de vaisselle*, Eau qui a servi à laver la vaisselle.

— Fig. *Fondre la vaisselle de quelqu'un*, Le gruger.

— Fam. *Remuer la vaisselle de quelqu'un*, Saisir ses meubles et ses effets mobiliers.

— Pop. Décoration. || *Vaisselle de poche*, Monnaie.

VAISSELLERIE (*vè-sè-le ri* — rad. *vaisselle* n. f. Industrie qui comprend la fabrication des seaux, écuelles, gamelles, salières, etc. : *Travailler dans la* VAISSELLERIE. || Objets ainsi fabriqués : *De la belle* VAISSELLERIE.

VAISSETTE ou **VAISSÈTE** (dom Joseph), historien français, né en 1685 à Gaillac (Tarn), mort à Paris en 1756. Il siégea d'abord comme substitut à côté de son père, procureur du roi à Gaillac. Mais, à la mort de ce dernier, en 1710, il résolut de se consacrer à la vie religieuse, et entra au monastère de N.-D. de la Daurade, de la congrégation de Saint Maur, à Toulouse, d'où il fut appelé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (Paris). En 1715, il fut substitué, avec D. Devic, à dom Pierre Anzières et dom Marclard, pour la composition d'une *Histoire du Languedoc*, que les états de cette province, en 1708, avaient demandée aux bénédictins. Le premier volume parut en 1730 et fut universellement apprécié. Dom Vaissette fut presque l'unique auteur du tome second, et, après la mort de D. Devic en 1733, il publia seul les trois derniers volumes. Les états du Languedoc lui accordèrent une pension viagère. En 1749, dom Vaissette en fit paraître un *Abrégé* en 6 vol. in-12. Une polémique avec Fontenelle dans le « Mercure » (1751), au sujet de *Romieu de Villeneuve*, ministre de Raymond Bérenger, comte de Provence, la composition d'une *Géographie historique ancienne et ecclésiastique* (1755), marquent la fin de la carrière de D. Vaissette.

VAIVODAT n. m., **VAIVODE** n. m. et **VAIVODIE** n. f. V. VOIVODAT, VOIVODE et VOIVODIE.

VAJDCLOTE n. m. Nom donné jadis chez les Lithuaniens païens aux prêtres qui jouaient en même temps le rôle de sorciers et de médecins. (Le mot *vajdclote* a été popularisé en Occident par un poème de Mickiewicz).

VAKALIGA, VOKLIGA ou **OKKILI**, tribu dravidienne, comptant environ 800.000 cultivateurs et fermiers dans l'Inde méridionale, notamment dans l'Etat de Mysore. Chez eux, la mère, avant d'attacher des pendants aux oreilles de sa fille ninée, doit se faire couper, par le forgeron, deux phalanges de l'annulaire et du petit doigt.

VAKAMATS, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Iwasiro], sur le Kouro Gava, affluent de l'Akano-Gava [mer du Japon] ; 21.100 hab. Ancienne capitale du daimio qui résista le plus longtemps, lors de la révolution de 1868, aux troupes impériales.

VAKAREL, ville de la Bulgarie (arrond. de Sofia), au faîte entre la mer Egée et la mer Noire, 3.800 hab.

VAKASA, prov. du Japon (île de Nippon [ken de Fukui]), 88.700 hab. — Le *golfe de Vakasa*, de 65 kilom. de large à l'entrée, de 40 kilom. de profondeur, est divisé par d'étroites presqu'îles en une série de baies aux bords escarpés et boisés.

VAKAYAMA, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Kii], sur Kino-Gava) ; 5.600 hab. Ch.-l. du ken. Commerce de cotonnades. — Le ken a 636.000 hab.

VAKAYANAGHI, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Rikouzen, ken de Miyaghi]) ; 5.800 hab.

VAKE n. f. Roche à structure terreuse homogène.

VAKH ou **VAG**, rivière de la Sibérie occidentale, parcourant, au N. du 60e de latitude N., une région de forêts, de pâtures et qui se verse dans l'Obi, rive droite. Cours 811 kilom.

VAKHNOVKA, bourg de Russie (gouv. de Kiev [distr. de Berditchev]), 3.600 hab.

VAKHTANG Ier, roi de Géorgie, surnommé **Gour-Arslan**, mort à la fin du Ve siècle de l'ère chrétienne. Les chroniques georgiennes le font descendre du roi sassanide de Perse Sapor Ier par Miriam, fondateur de la troisième dynastie georgienne. — **Vakhtang II**, roi de Géorgie, de la dynastie des Bagratides, mort en 1292. Il monta sur le trône en 1289. Son règne de trois ans fut tout pacifique. — **Vakhtang III**, roi de Géorgie, mort en 1360. Il parvint au trône en 1301. Les Mongols ayant voulu le forcer à embrasser l'islamisme, il se rendit à la cour de leur kan et l'implora vainement en faveur des chrétiens de Géorgie ; il fut mis à mort. Les Géorgiens le révèrent comme un martyr. — **Vakhtang IV**, roi de Géorgie, mort en 1445. Il succéda en 1442 à son frère Alexandre, qui se retira dans un couvent. Ayant donné, à titre de fiefs, à ses frères puînés différentes provinces, il prit le titre de roi des rois. Il mourut sans héritiers. — **Vakhtang V**, roi de Géorgie, connu aussi sous le nom de **Chah-Nawaz Ier**, mort en 1676. Etant monté sur le trône en 1658, il ne fut d'abord que roi du Karthli ; mais, protégé par le roi de Perse Chah-Abaz, il put réunir sous son sceptre toutes les provinces de la Géorgie. — **Vakhtang VI**, roi de Géorgie, petit-fils du précédent, mort en 1737. Il monta en 1703 sur le trône de Karthli, et gouverna pour son père Lévan, prisonnier en Perse. Il se montra sage administrateur, fit un code qui porte son nom et établit à Tiflis une imprimerie. Mais la cour de Perse, s'apercevant qu'il propageait le christianisme, fit marcher une armée contre lui. Vakhtang fut chassé de Tiflis, et son frère Constantin, qui avait embrassé l'islamisme, fut mis à sa place. Vakhtang se reconnut vassal du sultan ; mais celui-ci donna le trône à Jessé, redevenu mahométan. Catherine Ire se montra très généreuse pour Vakhtang, qui résida en Russie jusqu'en 1734, époque où il résolut de reconquérir ses Etats avec l'aide du chah de Perse. Il ne put y parvenir et mourut à Astrakhan. Il écrivit une histoire du Karthli, connue sous le nom de *Chronique de Vakhtang VI*.

VAKITE n. f. Roche hétérogène, à base terreuse homogène.

VAL (du lat. *vallis*) n. m. Espace de terre resserré entre deux coteaux et plus étroit que la vallée. || Pl. régulier : *Des* VAUX. (Cependant, la forme *vals* semble prévaloir aujourd'hui dans la langue des ingénieurs.) || S'emploie surtout dans la composition de certains noms propres : *Les* VAUX-*de-Cernay*.

— Loc. div. *Par monts et par vaux*, Çà et là, en tous lieux : *Courir* PAR MONTS ET PAR VAUX. || *A val*, En bas : *Et la jetèrent, la corde au cou,* À VAL *des rochers*. (P.-L. Courier.) (Vx.) V. AVAL.

VAL (LE), comm. du Var, arrond. et à 5 kilom. de Brignoles, sur la Ribeyrotte, affluent de l'Argens ; 1.201 hab. Carrière ; houille. Huilerie. Truites renommées.

Val d'Andorre (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'Halevy (Opéra-Comique, 1848). Le poème est intéressant et dramatique. Stéphan, chasseur de chamois du Val d'Andorre, est aimé de trois femmes : la riche fermière Thérèse ; la servante de celle-ci, Rose-de-Mai, et une autre jeune paysanne, Georgette. Mais il n'a d'yeux que pour Rose. Un vieux chevrier, Jacques Sincère, s'intéresse aux deux amoureux et veut même doter Rose. Malheureusement, Stéphan est pris par le recrutement et déserte. Rose, pour racheter son fiancé, et escomptant le don promis par le vieux chevrier, dispose d'une somme confiée à sa garde par Thérèse. Accusée de vol, elle comparaît devant le conseil des Anciens ; après de pathétiques péripéties, elle découvre dans sa rivale et son accusatrice, Thérèse, sa propre mère qui obtient son pardon.

La partition renferme de très belles pages. Citons, au premier acte, l'air du chevrier : *Voilà le sorcier* ; le quatuor : *Savant devin* ; la chaste et naïve rêverie de la romance chantée par Rose-de-Mai :

Marguerite,
Qui m'invite
A le conter mes amours

Au second acte, les couplets du chevrier ; au troisième, la jolie romance de Stéphan : *Toute la nuit perdant la trace* ; un trio, et la scène du jugement. Le *Val d'Andorre* a été joué au Théâtre Lyrique en octobre 1860. Il a été repris à l'Opéra-Comique en 1875.

VAL DEL BOVE ou **VAL DEL BUE** c'est-à-dire *vallée du Bœuf*, cirque du versant sud-est de l'Etna, en Sicile, grandiose échancrure de 7 kilomètres, parfois comparée au cirque de Gavarnie.

VAL DE LOIRE, partie de la vallée de la Loire située entre Nevers et l'entrée du fleuve en Touraine, ou, plus précisément, entre Gien et Tours. Dans toute cette partie de son cours, le fleuve occupe un lit mineur hors de proportion avec le lit majeur, que ses crues cependant remplissent sans peine, si l'on n'avait pris la précaution d'édifier d'un bout à l'autre de puissantes digues ou *turcies* que l'effort des inondations rompt cependant périodiquement. C'est à l'origine du Val de Loire que se produisent les infiltrations remarquables du fleuve, que celui-ci, d'abord affaibli par ces saignées souterraines, recupère ensuite sous forme de sources puissantes, dont une, celle du Loiret, est célèbre. Le Val lui-même est cultivé en prairies, en champs de céréales, en vignobles, et constitue une des régions agricoles les plus riches du centre de la France. Là se trouve le plus grand nombre des célèbres *châteaux de la Loire*, construits au temps des Valois.

VALA ou **WALA**, abbé de Corbie, ministre de Charlemagne et de Louis le Pieux, mort en 836. Il était frère d'Adalhard, fils du comte Bernard, et, par suite, cousin germain de Charlemagne. L'empereur le chargea de missions importantes, par exemple de l'organisation de la Saxe, de l'administration de l'Italie au nom du jeune Bernard. La réaction qui inaugura le règne de Louis le Pieux (814) l'écarta des affaires. Rappelé à la cour d'Aix-la-Chapelle, en 822, avec son frère Adalhard, il devint le véritable chef du gouvernement. Mais l'influence de l'impératrice Judith, la faveur du duc de Septimanie, Bernard, ne tardèrent pas à ruiner son autorité. Berme partisan de l'unité politique et religieuse de l'empire franc, chef de l'aristocratie laïque et ecclésiastique, Vala se trouva amené à prendre la direction de la révolte provoquée par le premier démembrement de l'empire en faveur du jeune fils de Judith, Charles le Chauve (823). La victoire des révoltés fut éphémère. Louis le Pieux, d'abord enfermé dans un couvent, ne tarda pas à être replacé sur le trône (834). Vala n'en continua pas moins ses intrigues, exilé successivement sur les bords du lac Léman, à Noirmoutier, à Feldafing, à Vienne, ensuite dans son abbaye de Corbie, il fut encore un des principaux auteurs de la rébellion de 833, qui aboutit, après les trahisons du « Champ du mensonge », à l'abdication de l'empereur en faveur de Lothaire. Mais le triomphe de Lothaire dura peu. Louis reprit le pouvoir. Vala se retira alors en Italie, au monastère de Bobbio. Chargé par Lothaire de négocier avec l'impératrice Judith, il parut, en 836, au palais de Thionville, et crut avoir opéré le rapprochement de Lothaire et de Louis. Sa mort arrêta le succès de la négociation commencée.

VALA n. f. Planète télescopique, n° 131, découverte par Peters, en 1873.

VALAAT (*la-a*) n. m. Langue vulgaire des Perses.

VALABLE (du lat. *valere*, valoir) adj. Dr. Reçu valide en justice : *Acte, Quittance, Testament* VALABLE. — Didact. Acceptable, ayant une valeur, une importance : *Une excuse* VALABLE. *Une raison* VALABLE.

VALABLEMENT adv. D'une manière valable. — Dr. Dans les formes requises.

VALABREGUE (Albin), auteur dramatique français, né à Carpentras en 1853. L'un des fournisseurs les plus actifs des scènes de vaudeville, il y porta deux excellentes bouffonneries, parmi lesquelles nous citerons *la Veine Chapuzot*, comédie (1879) ; *Clarein père et fils*, comédie (1880) ; *la Nuit du 16*, comédie-vaudeville en trois actes (1885) ; *le Bonheur conjugal* (Gymnase, 1886) ; *les Vacances du mariage*, comédie en trois actes, avec Maurice Hennequin (1887) ; *Durand et Durand*, comédie-vaudeville, avec Maurice Ordonneau (1887) ; *Ménages parisiens*, comédie (1890) ; *un Prix Monthyon*, trois actes, avec Hennequin (1890) ; *le Premier Mari de France*, comédie en trois actes (1893) ; *les Ricochets de l'amour*, trois actes, avec Hennequin (1894) ; *les Flibotaires*, trois actes ; *Place aux femmes* (1900) ; *les Pantins de Madame* (Variétés, 1895), etc. Ses pièces sont très amusantes. Dans quelques-unes, principalement dans ses dernières, il a délaissé ses quiproquos vaudevillesques pour se plonger dans les méditations d'une vague philosophie mystique.

VALACHIE ou **VALAQUIE** en roumain **Gara Romanesca**, en gr. *Vlachia*, en turc *Iflak*, ancienne principauté danubienne, qui a formé avec la Moldavie le royaume actuel de Roumanie, et en est la partie occidentale et méridionale. Superf. 75 535 kilom. carr. ; pop. 3.200.000 hab. *Valaques*.

Au point de vue du relief, du climat, des ressources du sol et du sous-sol, la Valachie se divise en trois régions naturelles : 1° les montagnes, riches en minerai, bois, forêts, pâturages, inclinées vers le Danube, rejoignant au delà du fleuve les Balkans ; 2° les collines, qui étaient vignobles et arbres fruitiers au pied des montagnes, et sont riches en sel gemme et en pétrole ; 3° les plaines, qui vont des collines au Danube ; elles sont propres à la culture des céréales et aux pâturages. Montagnes, collines et plaines se répartissent inégalement entre la Petite-Valachie, à l'O. de l'Aluta, et la Grande-Valachie, à l'E. Les rivières coulent vers le S.-S.-E. avec un remarquable parallélisme : ce sont le Jiu, l'Aluta, le Vedec, l'Argeso, la Jalomitza, la Dimbovitza, etc., toutes affluents du Danube. Ressources minérales assez abondantes : houille, sel gemme, pétrole, etc. ; les sources thermales, minéralisées par des sels alcalins, sont nombreuses.

La Valachie est une partie de l'ancienne Dacie que les Romains possédèrent jusque vers la fin du IIIe siècle apr. J.-C. et qu'après eux les Goths, les Huns, les Lombards, les Gépides et les Avares se disputèrent sans merci. Elle fut envahie, au IXe siècle, par les Tartares, et la plus grande partie de sa population dut à ce moment se retirer en Transylvanie. Elle reoccupa bientôt d'anciens pays sous la conduite de Rodolphe le Noir et de Dragdan qui furent ses premiers chefs ou voïvodes. A partir de 1391, commence la lutte des Valaques contre les Turcs, qui parviennent, en 1460, sous le règne de Mahomet II, à imposer leur suzeraineté aux voïvodes, lesquels, pendant trois siècles, se débattent en vain contre les exigences croissantes de la Perse, et dont l'élection n'est plus qu'une vaine formalité. En 1714, le prince Brancovan est arrêté avec ses enfants, emmené à Constantinople et mis à mort. Son successeur, qui ne conserva le voïvodat que deux ans, fut le dernier des princes indigènes. Les Turcs confient alors l'asservissement de la Valachie aux Phanariotes, dont le luxe et l'insolence accroissent l'irritation des Valaques. Depuis longtemps d'ailleurs, la Russie s'intéressait sort des Valaques. Au cours de ses guerres avec la Turquie, elle occupait deux fois la Valachie, de 1806 à 1812, et de 1829 à 1834. Enfin, aux termes du traité de Balta Liman, la Valachie était unie à la Moldavie pour constituer une principauté élective, dépendante et tributaire de la Turquie, et administrée par un hospodar. C'était, en fait, la création de la Roumanie moderne. V. ROUMANIE.

VALADE n. f. Arg. Poche.

VALADE (Léon), poète français, né à Bordeaux en 1854, mort à Paris en 1884. Il était attaché à la direction de l'enseignement de la préfecture de la Seine. On a de lui quelques volumes de vers artistement travaillés, où l'attaque certaines célébrités. *A mi-côte* (1879) ; *Intermezzo*, traduction en vers de Henri Heine, avec V. Morat (1879) ; *Nocturnes* (1880) ; *l'Affaire Arlequin*, trois actes (1881) ; quatre petites comédies : *Monsieur à Antibes*, à propos en un acte et en vers (1876) ; *le Barbier de Lucienne*, en deux actes et en vers (1877) ; *les Papillotes*, en un acte et en vers (1883) ; *la Jeunesse à Molière*, à-propos en vers, avec J. Truffier (1885) ; *Poésies posthumes* (1890).

VALAIS (en allem. *Wallis*, en lat. *Pennina* [Alpes]), canton de la 1re fédération helvétique, [illegible] de la Suisse, borné au N par les cantons de Berne et de Vaud, à l'O par la France, au S. par l'Italie et à E par l'Italie et les cantons suisses du Tessin et d'Uri; superf. [illegible] kilom. carr., pop. 111 500 hab. *Valaisans*, *Valaisannes*. Au point de vue physique, le Valais répond assez exactement à la *vallée* du Rhône, qui y prend sa source à 1 10 de la Furka pour y circuler [illegible] lieues de droite jusqu'au coude de Martigny, [illegible] une [illegible] étroite et profonde, le [illegible]. La dépression du [illegible] est remarquable au N par le [illegible] Oberaarhorn, les hautes sommets [illegible] Aletschhorn, [illegible] Wildstrubel, les [illegible] glacés de la Dent de Morcles, d'où descendent vers le fleuve, entre autres cours [illegible] la Lizerne et la Morge, au S. par [illegible] Alpes Pennines [illegible] Rimpfischhorn, Strahlhorn, Mischabelhörner, Matterhorn, mont Rose, [illegible] Grand Combin, cols du Simplon, du Saint-Théodule et du Saint-Bernard, [illegible] qui descendent au Rhône la Viège, la Lonza, la Dranse, etc. Le climat varie naturellement avec la latitude. Il est assez doux dans la vallée [illegible] de Rhône, où la vigne vient parfaitement à maturité et où l'agriculture est très développée, mais il devient tout à fait rigoureux dans les hautes vallées, où s'étagent [illegible] pour la prairie alpine, et où l'élevage et les industries [illegible] surtout, part [illegible] la fromagerie, sont les [illegible] d'une population assez raréfiée.



Armes du Valais.

L'industrie proprement dite n'est concentrée dans la [illegible] du Rhône : verreries, sucreries, etc.; le sous-sol [illegible] du fer, du plomb, de la houille, mais en médiocres [illegible] Des sources thermales existent, notamment à Martigny et à Loèche-les-Bains. Elles contribuent en même temps que la beauté des sites alpestres, à attirer un grand nombre de touristes étrangers.

Le Valais est organisé sous un régime représentatif [illegible] depuis le XVe siècle, il [illegible] dès 1474, constitua un moment une [illegible] et fut érigé en canton en 1815. Il fut partie du Simplon en 1847. La population est pour la plus grande partie de religion catholique et [illegible] française.

VALANDRÉ (Marie-Mathilde-Clavier, née Mathilde [illegible]), [illegible] française, d'origine bretonne, née à Saint-Germain-en-Laye en 1811. Elle a conservé [illegible] de bonté, par la sincérité et la simplicité. Elle ignore l'[illegible] artiste et [illegible] vérité et de vérité. Elle [illegible] vers : *Au bord de la vie* (1886), *L'arc de l'épouse* (1896), [illegible].

VALANGIN (anc. [illegible]), ou **VALANGINIEN**, [illegible] géologique [illegible] le terrain néocomien [illegible].

VALAQUE [illegible].

VALARSACE ou **VAGHARSCHAG** [illegible].

VALAT (Jean-Pierre-Vincent), [illegible], né à [illegible], fermé du fort [illegible], fossé [illegible] dresser les eaux de rage.

VALAZÉ (Charles-Eléonore Dufriche de), homme politique [illegible] à Alençon en 1751, mort à Paris en 1793. [illegible] à la Législative, puis à la Convention, il fut nommé [illegible] député de l'Orne en 1790 et député [illegible] chargé du rapport sur les faits [illegible] Louis XVI, il vota pour la mort du roi, mais [illegible] en cela des montagnards et de la Commune. [illegible] arrêté avec les chefs du parti girondin, [illegible] à mort, il se poignarda en plein tribunal. [illegible] cadavre fut porté sur une charrette jusqu'aux abords [illegible] Marat, où s'écroulèrent les girondins. On a de lui : *Les passions dans leur ordre naturel* (1781) et *Défense de F. du Fr. de Valazé*, d'après son manuscrit trouvé [illegible] son cachot, publié par Pémières, son collègue à la Convention (1795).

VALBO, bourg de Suède (prov. de Gefleborg), sur une [illegible] au fond du golfe de Botnie, 7.000 hab.

VALBOM, bourg du Portugal (prov. d'Entre-Douro-e-Minho), près du Douro, 5.500 hab.

VALBONNAIS, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 35 kilom. de Grenoble, sur la Bonne, affluent du Drac; 1 110 hab. Fabrique de chaux hydraulique et de ciment. Le canton a 10 comm. et 4.750 hab.

VALBONNE, comm. des Alpes-Maritimes arrond. et à 8 kilom. de Grasse, dans la vallée de la Brague, tributaire de la Méditerranée; 1.067 hab. Culture de roses.

VALBONNE (camp de), camp situé dans une plaine aride, à 25 kilom. de Lyon, entre le Rhône, l'Ain et la ligne ferrée de Lyon à Genève, sur la commune de Pérouges, près des villages de Balan et de Charinaz (Ain). Il est destiné aux troupes du 11e corps d'armée, et il y existe une école d'application pour le tir.

VALBURG, bourg des Pays-Bas (prov. de Gueldre), non loin du Waal, 6.000 hab.

VALCARES (étang de), V. VACCARÈS.

VALCIVIÈRES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 9 kilom. d'Ambert, sur un petit sous-affluent de la Loire par la Dore et l'Allier; 1.713 hab. Fromageries, moulinage de la soie. Monuments mégalithiques.

VALCOMONICA, nom que porte, en Lombardie, la vallée supérieure de l'Oglio.

VALCOUR Philippe-Louis-Pierre, dit **Aristide PLANCHER**, auteur dramatique et acteur français, né à Saint-Pierre-sur-Dives en 1721, mort en 1815. Il se fit recevoir avocat à Caen, puis s'engagea dans une troupe ambulante et débuta dans les lettres par un recueil de contes grivois : *le Petit Neveu de Boccace*. En 1785, Valcour fonda sur le boulevard du Temple le petit spectacle des Délassements-Comiques, pour lequel il composa plus de cent pièces de théâtre. En 1801, il reparut comme acteur au théâtre Louvois, puis au théâtre de l'Impératrice. Ch. Monselet a donné place à cet original dans ses *Oubliés et dédaignés*. Poète et romancier, Valcour a publié en vingt volumes : *les Annales du crime et de l'innocence*.

VALDA [illegible] Planète télescopique n. 262, découverte en 1885 par Palisa.

VALDAGNO, bourg d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]); 7.500 hab. Ch.-l. de district. Lainages, soieries.

VALDAÏ, ville de Russie (gouv. de Novgorod), sur le petit lac de même nom; 3.800 hab. Ch.-l. de district. Forges, fonderies de clochettes, pâtisserie. Ville fort ancienne, fondée au commencement du XVIe siècle. — Le *lac de Valdaï*, relié au lac Oujino, couvre une superficie de 40 kilom. carr. environ, et se verse par la Valdaïka dans le lac Piros.

VALDAÏ (monts de), ou **MONTS DE VALDA**, massif de collines du nord-ouest de la Russie (gouv. de Novgorod et de Tver), château d'eau très remarquable, d'où descendent la Duna ou Dvina du Sud, le Dniéper et le Volga. Le massif est formé de coteaux avec lacs, marais, forêts de conifères, tourbières; culmen 322 mètres. Ils forment le couronnement du plateau d'Alaoun, vaste de 175.000 kil. carr., sur les gouv. de Smolensk, Tver, Novgorod, Vitebsk et Pskof.

VALDAINE, petit pays de la France méridionale, en Provence. Il comprenait, autour de Montélimar, la plaine du Rhône et les basses vallées du Roubion et du Jabron, et fit longtemps partie de la seigneurie de Montélimar.

VAL-D'AJOL (le), comm. du départ. des Vosges, arrond. et à 16 kil. de Remiremont, composée de plusieurs centres dont le principal est situé sur la Combeauté, affluent de la Semouse, dans un des plus jolis sites des Vosges. 7 116 hab. Ch. de f. Est. Carrières de pierre de taille. Filatures et tissages. Usine métallurgique à Faymont. Fabrique de courroies pour transmissions. Scieries. Brasserie. Fabrication de kirsch. Ruines du prieuré augustin d'Hérival, XIe s.

VALDEGAMAS (marquis de). V. DONOSO-CORTÈS.

VAL-DE-GRÂCE (le), hôpital militaire, comprenant une [illegible] de médecine et de chirurgie militaires, situé à Paris, [illegible] Ve arrondissement. — Il existait, depuis le XVIIe siècle, à Bièvres, près Versailles, une abbaye de femmes [illegible] Val-de-Grâce, en raison du site qu'elle occupait, [illegible] du XVIIe siècle, reçut le nom de Val-de-Grâce. [illegible] religieuses obtinrent d'Anne d'Autriche [illegible] de se fixer à Paris, au faubourg [illegible]. Elles s'installèrent dans l'ancien logis du [illegible] et [illegible] résolurent de doter leur couvent [illegible], dont la première pierre fut [illegible] 1645. François Mansard en avait dressé [illegible] exécuté par Lemercier, Pierre [illegible] Duval, et, vingt ans plus tard, l'édifice [illegible] était consacré qu'en 1710. La [illegible] surmonter d'un dôme les [illegible] du Val-de-Grâce est célèbre; [illegible] *pleure*, à laquelle Molière a [illegible].

[illegible] par la Révolution. Un décret [illegible] au service d'un hôpital militaire, [illegible] annexée une école chirurgo de médecine et de chirurgie militaires. Ces deux institutions fonctionnent encore aujourd'hui, l'école forme des médecins-majors pour l'armée. V. ÉCOLE.



Le Val-de-Grâce.

VALDEMAR (Marguerite de). V. MARGUERITE.

VALDEMAR Ier, dit **le Grand**, roi de Danemark, né à Slesvig en 1131, mort à Vordingborg en 1182. Très jeune, il lutta contre Knut Magnusson, fils du meurtrier de son père, et soutint son cousin Svend Grade. Épris de Sophie, la demi-sœur de Knut, il changea de parti en 1154, et se fit proclamer roi avec Knut. Il échappa au guet-apens qui coûta la vie à Knut (1157), épousa Sophie, battit Svend et demeura seul roi. Il fit relever la grande muraille de Danemark, établir le recueil des lois de Scanie et de Seeland, dirigea, de 1159 à 1179, dix-sept expéditions contre les Wendes, et rendit au Danemark une puissance inconnue depuis Knut le Grand.

VALDEMAR II, dit **le Législateur** ou **le Victorieux**, roi de Danemark, fils cadet du précédent, né en 1169, mort à Vordingborg en 1241. Il succéda à son frère en 1202 : il intervint en Suède, mais fut battu à Lena (1208), fut plus heureux sur le continent, où il conquit de nombreuses provinces allemandes : Osel, Dago, une partie de l'Esthonie (1219), etc. Fait prisonnier par Henri de Schwerin (1223), il dut renoncer à ses conquêtes, fut battu à Bornhöved (1227) par les princes allemands, et ne garda que Rugen, l'Esthonie et une partie de la Prusse. Il codifia les lois du Jutland et de Seeland.

VALDEMAR III, roi de Danemark, fils du précédent, né en 1209, mort en 1231. Il partagea la captivité de son père au château de Dannenberg, et ne fut relâché qu'en 1226. En 1230, il épousa Eléonore, fille d'Alphonse II, roi de Portugal, et mourut peu après d'une blessure reçue à la chasse.

VALDEMAR IV Atterdag, roi de Danemark, né vers 1317, mort à Gurre en 1375. Fils de Christophe II, qui laissa (1333) le royaume presque complètement démembré par les Suédois et les seigneurs, il ne monta sur le trône qu'en 1340. En vingt ans, par la ruse ou par la guerre, il reconquit tout son royaume. En 1360, il profita de la rivalité de Magnus et d'Erik en Suède, pour reprendre la Scanie; il prit Visby (1361 et battit la flotte de la Hanse (1362). Ses ennemis s'étant coalisés (Suède, Hanse, Mecklembourg, Holstein), il s'enfuit (1368), chercha vainement un allié, rentra dans son royaume (1372), après que le conseil eut signé une paix humiliante.

VALDEMAR, roi de Suède, né vers 1238, mort à Stockholm en 1302. Élu roi en 1250, il eut un règne tranquille tant que vécut son père Birger, qui gouverna à sa place. Après la mort de Birger (1266), Valdemar, faible et dissolu, ne put empêcher la révolte de ses frères Magnus et Erik, fut battu à Hofva (1275) et se réfugia en Norvège. Il tenta vainement de reprendre la couronne à Magnus, et, sur la demande des grands du royaume, fut emprisonné d'abord à Nyköping (1288-1291), puis à Stockholm.

VALDEMAR, prince de Danemark, né à Bernstorff en 1858. Troisième fils du roi Christian IX, il épousa la princesse Marie d'Orléans, fille du duc de Chartres. La Sobranjé de Tirnovo l'ayant élu prince de Bulgarie, en novembre 1886, le prince Valdemar déclara qu'il ne pouvait accepter ce poste sans l'assentiment de son père, qui refusa.

VAL-DE-PEÑAS ou **VALDEPEÑAS**, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]), près du Jabaloo; 15.405 hab. Ch.-l. de district. Vignobles; eaux minérales.

VAL-DE-PEÑAS, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), dans un pays montagneux du bassin du Guadalquivir; 4.800 hab. Sources abondantes.

VALDERIÈS, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 15 kilom. d'Albi, au-dessus de la source d'un petit sous-affluent de la Garonne par le Céron, l'Aveyron et le Tarn; 887 hab. Vignobles; commerce de bestiaux et de céréales. — Le canton a 7 comm. et 5.031 hab.

VALDERREDIBLE, comm. d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Santander]), sur l'Ebre; 7.400 hab.

VALDERROBRES, bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Teruel]), près de la Matarraña, non loin du Tossal d'Encanade; 3.000 hab. Ch.-l. de district.

VALDÈS (Armando **PALACIO**). V. PALACIO-VALDÈS.

VALDÈS (Juan de), écrivain et hétérodoxe espagnol, qui vécut depuis 1531, en Italie, à Rome et à Naples, après avoir d'ailleurs rempli des fonctions à la cour de Charles-Quint, et mourut en 1541. Il passe pour avoir été l'un des premiers Espagnols à embrasser et à propager la Réforme. Il est surtout connu par son *Dialogo de las lenguas* (vers 1536), dialogue littéraire et philologique entre deux Italiens et deux Espagnols, l'une des œuvres importantes de la langue à la Renaissance.

VALDÈS LÉAL (Juan de), peintre et graveur espagnol, né à Cordoue en 1630, mort en 1691. Élève d'Antoine de Castillo, puis de Zurbaran, il s'établit à Séville, devint majordome (1662), puis président (1663-1666) de l'académie de cette ville, qu'il abandonna à la suite de

violents démêlés, séjourna ensuite à Cordoue, à Madrid de nouveau à Séville où, ne craignant plus la concurrence de Murillo, il produisit des œuvres nombreuses. C'est un peintre de grand talent, original, avec un goût marqué pour les sujets terribles ou horribles. Ses principales œuvres se voient à la cathédrale de Séville : *Christ flagellé par ses bourreaux ; Saint Ildefonse recevant la chasuble miraculeuse des mains de la Vierge*, et surtout, à l'hôpital la *Caridad* : *L'exaltation de la croix ;* les *Deux cadavres*, un évêque et un gentilhomme, décomposés dans leurs cercueils ; *la Mort, entourée des emblèmes de la vanité humaine ;* etc. Le musée provincial de Séville contient encore de lui, entre autres, trois toiles très intéressantes sur la vie de saint Jérôme. Valdès a aussi gravé à l'eau-forte. Il a fait de bons élèves, parmi lesquels son fils, Lucas **de Valdès,** qui termina quelques ouvrages laissés inachevés par son père.

VALDIERI ou **VAUDIER**, bourg d'Italie (Piémont prov. de Coni) ; 3.220 hab. Carrières de marbres. A 6 kilom. O.-S. O., *bains de Valdieri*, connus des Romains.

VALDIEU (SEUIL DE), nom donné à la partie la plus basse de la trouée de Belfort, par où communiquent l'Alsace et la haute Bourgogne. C'est un dos de pays assez marécageux, de 345 mètres d'altitude au maximum, dont le versant ouest s'incline vers l'Allaine, bassin du Rhône par le Doubs, et le versant est vers la Largue, affluent de l'Ill. Par la passe le canal du Rhône au Rhin.

VALDISME *dissm'* n. f. Doctrine des vaudois, ainsi appelée du surnom de *Valdo*, attribué à Pierre de Vaux (ou Pierre de Lyon). V. VALDO, VAUDOIS.

VALDIVIA n. m. Bot. Rutacée de Colombie, dont les cotylédons renferment un principe toxique nommé *valdivine*.

VALDIVIA, ville maritime du Chili, ch.-l. de la province du même nom, sur le *rio Valdivia* ou Calle-Calle ; 9.500 hab. Sciories, huileries, brasseries, distilleries. Le port, excellent, très bien défendu par plusieurs forts et batteries, exporte des bois de construction, des minerais, etc. Chantiers de constructions navales. Exportation de cuirs, bétail vivant, bois, etc. — La *province de Valdivia* a 22.100 kilom. carr. et 74.641 hab.

— *Histoire.* La ville de Valdivia, fondée en 1551 par le conquérant du Chili, Pedro Valdivia, eut pour premiers habitants des chercheurs d'or. Peu après sa fondation, la ville fut prise et brûlée par les indigènes, mais bientôt repeuplée par les Espagnols, qui la fortifièrent.

VALDIVIA (Pedro DE), capitaine espagnol, conquérant du Chili, né vers 1510, mort au Chili en 1569. On le trouve à Pavie en 1525, au Pérou dès 1535. Maître de camp en 1537, il est envoyé au Chili en 1540, gagne le pays par Atacama et Copiapo, fonde Santiago et ouvre les mines de Quilotta. Rappelé au Pérou par Pizarre, il se soumet au président La Gasca, envoyé de Charles-Quint, et est nommé par lui capitaine général du Chili, qu'il lui faut reconquérir. Il fonda Concepcion et mourut dans un combat contre les Araucans.

VALDIVINE n. f. Principe toxique, extrait des cotylédons du *valdivia*.

VALDO ou **VALDUS** (PIERRE, dit), hérésiarque du XIIe siècle, né au bourg de Vaux, en Dauphiné, d'où il prit son nom, *Pierre de Vaux*, ou en latin *Valdus*. Il s'était établi comme marchand à Lyon. Vivement frappé, dans une fête, de la mort subite d'un de ses amis, il renonça au monde, distribua ses biens aux pauvres et s'attacha à l'explication de la Bible et de l'Evangile. Par ses prédications et son exemple, il groupa autour de lui un grand nombre de disciples, qui, se détachant également du monde, reçurent le nom de « pauvres de Lyon ». Excommunié et persécuté, vers 1184, par l'archevêque de Lyon, Jean de Bellesmains, puis condamné par le concile de Vérone, il s'enfuit d'abord en Picardie, puis en Bavière, et alla enfin mourir en Bohême.

VALDOBBIADENE, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise], près de la Piave ; 5.500 hab. Sériciculture. Eaux ferrugineuses. Patrie du pape Benoît IX (mort en 1305).

VALDOIE ou **VALDOYE**, comm. du territoire et à 5 kilom. de Belfort, sur la Savoureuse, entre de hautes collines boisées ; 2.575 hab. Ch. de f. Est. Usine à cuivre, laiton et nickel. Grande fonderie. Filatures de laine.

VALDONNIEN, ENNE *donn-ien, è'n'* adj. Se dit d'un sous-étage géologique représentant la partie inférieure du fluvio-lacustre aturien de la Provence.

— n. m. : *Le* VALDONNIEN.

VALDORF ou **VALLDORF**, ville d'Allemagne (Prusse [régénl. de Minden], sur un affluent du Weser ; 1.540 hab. Source sulfureuse. Mine de houille.

VALDOTAIN, AINE *tin, è'n'* — de *val*, et *Aoste*) n. Hab. [tant de la ville et de la vallée d'Aoste. — *Les* VALDOTAINS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à cette région et à ses habitants : *La flore* VALDOTAINE.

VALDRAGUE *dragh'* (EN), loc. adv. Mar. En désordre, en confusion : *Tout est* EN VALDRAGUE *sur le pont*.

VALDUGGIA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]) ; 3.600 hab. Papeterie, tanneries.

VALÉE, village de la comm. de Philippeville (dép. de Constantine), à 6 kilom. de Philippeville ; 2.000 hab. Carrières de marbre blanc. Vignobles.

VALÉE Sylvain Charles, comte, maréchal de France, né à Brienne-le-Château (Aube) en 1773, mort à Paris en 1846. Elève à l'Ecole de Brienne en 1791, à celle de Châlons en 1792, il en sortit en 1793 sous-lieutenant d'artillerie et servit avec distinction aux armées révolutionnaires et impériales. Il devint général de brigade en 1810, général de division en 1811, assista aux sièges de Lérida, Tarragone, Sagonte et Valence, rentra en France avec son matériel intact en 1814 et fut créé comte de l'empire. Inspecteur général de l'artillerie pendant la Restauration, commandant en chef l'artillerie du corps expéditionnaire contre Alger en 1830, puis conseiller d'Etat en 1831, pair de France, il prit le commandement supérieur de l'artillerie et du génie de l'expédition contre Constantine en 1837, commanda en chef l'expédition quand Damrémont eut été tué et s'empara de Constantine. Il fut, en récompense, nommé gouverneur général de l'Algérie, puis maréchal de France. Il dirigea plusieurs expéditions contre Abd-el-Kader.

VALEGGIO sul Mincio, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone], sur le *Mincio* ; 5.450 hab. Beaux palais, vieilles fortifications, vieux pont.

VALEGOTZOULOVO, bourg de Russie (gouv. de Kherson) ; 5.000 hab.

VALENÇA, ville du Brésil (Etat de Rio-Janeiro), sur les rives d'un affluent droit du rio Preto, dont les eaux vont à la Parahyba do Sul ; 9.000 hab. Résidence saine et très agréable. Ch.-l. de municipe.

VALENÇA do Minho, ville forte du Portugal (Entre-Douro-e-Minho), sur le *Minho* ; 2.750 hab.

VALENÇAY, ch.-l. de cant. de l'Indre, arrond. et à 41 kilom. de Châteauroux, dans la vallée du Nahon, 3.316 hab. Ch. de f. d'Argent-au-Blanc. Château célèbre de la Renaissance, construit sous François Ier par la famille d'Etampes, sur les plans de Philibert Delorme, à la place d'un château plus ancien, dont les souterrains seuls subsistent. Il passa successivement entre les mains des familles de Villemorien et de Luçay. En 1805, Napoléon Ier le fit acheter par le prince de Talleyrand et, en 1808, il y interna l'infant d'Espagne Ferdinand VII et les infants, qui y demeurèrent jusqu'en 1811. Ferdinand y signa, le 11 décembre 1813, le *traité de Valençay*, par lequel il prenait possession du trône de son père Charles IV et s'engageait à lui servir une pension. Il devait chasser les Anglais de ses territoires reconquis, amnistier les partisans de la domination française et épouser la fille de Joseph Bonaparte. Dans la chapelle de l'hospice se trouve le tombeau de Talleyrand.



Château de Valençay.

VALENÇAY. Biogr. V. ETAMPES-VALENÇAY.

VALENCE *lanss* n. f. Nom que l'on donne, à Paris, aux oranges d'Espagne en particulier, et, par ext., à toutes les oranges.

VALENCE (*lanss* — du lat. *valere*, valoir) n. f. Chim. Valeur de combinaison. (Le mot *valence* a été créé pour remplacer le mot *atomicité*, qui prête à des confusions fâcheuses dans le langage chimique.)

VALENCE (espagn. **Valentia**), ville d'Espagne, ch.-l. de la province de ce nom, sur le Guadalaviar ou Turia, à une lieue de la mer, au milieu d'une plaine célèbre par sa fertilité (*Huerta de Valencia*), due à un savant système d'irrigation ; 213.550 hab. Archevêché, capitainerie générale ; cour d'appel, université ; fabriques de soie, de porcelaines (*azulejos* renommés). Exportation de vins, d'oranges, de riz par le port de *Grao*, situé à 4 kilom. ; climat extrêmement doux, parfois fiévreux en raison du voisinage de la vaste lagune d'Albufera.

Valence est fort animée, mais peu pittoresque ; les principaux monuments sont : la Seo (cathédrale) du XVe siècle ; les *tours de Serranos* (XIVe s.), restes des fortifications ; la délicieuse Lonja ou Bourse de la soie (XVe s.). Devant une des portes de la cathédrale, le jeudi, se tient le *Tribunal des eaux*, remontant au temps des Maures et composé de paysans, qui juge les contestations touchant la distribution des eaux dans la *Huerta*.

— *Histoire.* Valence faisait partie du territoire des *Edetani*, lorsque les Carthaginois, puis les Romains s'en emparèrent. Ruinée par Pompée, qui livra une grande bataille à Sertorius sur les bords du Turia, elle se releva jusqu'à l'arrivée des Wisigoths au Ve siècle. Elle fut prise par les Arabes au VIIIe siècle. En 1094, le Cid s'en empara et s'y maintint jusqu'à sa mort (1099). Sa femme Chimène fut bientôt obligée de quitter la ville, qui retomba au pouvoir des Almoravides jusqu'en 1238, où Jaime Ier d'Aragon s'en empara. Sous les rois catholiques, Valence devint le siège d'une vice-royauté. Ayant pris parti pour l'archiduc d'Autriche dans la guerre de Succession, elle se vit dépouiller de ses privilèges. Soulevée contre les Français en 1808, elle fut prise, en 1812, par Suchet et occupée par lui jusqu'en 1813.

En 1840, ce fut à Valence que la régente Marie-Christine apprit le soulèvement de Madrid contre son gouvernement et céda le pouvoir à Espartero. Trois ans plus tard, c'est de Valence que partit le signal de la guerre contre le régent. Enfin, le pronunciamiento qui rendit la couronne à Alphonse XII eut lieu aux portes de Valence, le 29 décembre 1874. Patrie de Guilhem de Castro, de Francisco Tarrega, de Gaspar de Aguilar, etc.

VALENCE (PROVINCE DE), une des provinces de l'Espagne méridionale, limitée au N. par les provinces de Castellon de la Plana et de Teruel, à l'E. par la Méditerranée, au S. par la province d'Alicante, à l'O. par les provinces de Cuenca et d'Albacete. Superf. 10.751 kilom. carr. ; pop. 896.650 hab. Sol très inégal, très montueux dès que l'on s'avance à quelque distance de la côte, le long de laquelle s'étendent pourtant de fertiles *vegas*. Les principales rivières sont : le Palancia, la Turia, le Jucar et le Serpis. Le climat, très doux et chaud sur la côte méditerranéenne, devient plus froid et plus inégal dans les sierras. Agriculture très développée sur la côte : vignobles, oliviers, orangers, céréales. Richesses minérales très médiocres ; par conséquent, peu d'industrie, mais les sources thermales sont nombreuses.

VALENCE (ROYAUME DE), ancienne division de l'Espagne, située entre la Méditerranée à l'E., la Catalogne au N., l'Aragon et la Nouvelle-Castille à l'O., le royaume de Murcie au S. Le royaume fut fondé par les Maures, qui le possédèrent jusqu'en 1238 ; il appartint ensuite successivement à l'Aragon puis à l'Espagne. Cependant, il conserva sa législation particulière jusqu'en 1805 ; c'était une des régions les plus fertiles et les plus riantes de l'ancienne Espagne, sous un climat délicieux. Le royaume de Valence forme aujourd'hui les provinces de Valence, d'Alicante, de Castellon de la Plana, d'Albacete et de Murcie.

VALENCE (DÉPARTEMENT DE LA DRÔME), un des départements de la région méridionale, entre le cap Lardier et le cap de la Nao. Littoral d'une fertilité admirable.

VALENCE, ch.-l. du départ. de la Drôme, à 97 kilom. de Paris, sur la rive gauche du Rhône, à 6 kilom. en aval du confluent de l'Isère. 25.346 hab. (*Valentinois, -aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Evêché suffragant d'Avignon. Source bicarbonatée froide inexploitée. Pépinières, horticulture. Filature de soie, tenturerie, fabriques de grosse toile, de la meunerie d'articles de camping, de vannerie, fabriques de pâtes alimentaires renommées, de nougaterie, de liqueurs. Commerce important de vins, fruits et primeurs, huiles d'olives, graines de vers à soie. Le port sur le Rhône est actif. Commerce de produits industriels et agricoles. Cathédrale Saint-Apollinaire, bel édifice roman, consacré par le pape Urbain II en 1095 et restauré en 1609, renfermant le monument où fut déposé, en 1799, le cœur du pape Pie VI. Magnifique chapelle sépulcrale de la Reynaud, porte de Pierre et érigée en 1548 pour la famille de Montgommal. Beaux vitraux sculptés du temps de Louis XII et de François Ier. Temple protestant, ancienne église du XVe siècle. Aux S. de la ville, l'ancienne abbaye de Soyons, reconstruite au XVIIIe siècle, a une curieuse église du style Empire-dour. Patrie du médecin Laurent Joubert, du général Championnet, d'Emile Augier. — L'arrondissement a 10 cant., 129 comm. et 159.697 hab., le canton 8 comm. et 37.748 hab.



Armes de Valence

— *Histoire.* Valence est l'ancienne *Ventia*, puis *Valentia*, capitale des Segalaunni, tributaires des Allobroges ou des Voconces. La ville eut un évêque dès le IIe siècle, et au moyen âge, les évêques résistèrent victorieusement aux comtes de Valentinois et maintinrent leur pouvoir temporel. Toutefois, les habitants arrivèrent peu à peu à se donner une organisation de leur choix et se mirent sous la protection du Dauphin, le futur Louis XI, en 1456. Au temps de la Réforme, la ville fut le théâtre de sanglantes luttes qui se continuèrent jusqu'au XVIIIe siècle, suivant la fortune des protestants eux-mêmes.

VALENCE (Cyrus-Marie-Alexandre DE TIMBRUNE-TIMBRONNE, comte DE), général français, né à Agen en 1776, mort à Paris en 1822. Colonel au régiment de Bretagne en 1784, il épousa en 1786 la fille de Mme de Genlis et s'attacha à la fortune du duc d'Orléans. Il défendit avec lui les idées libérales et fut nommé député suppléant de la noblesse de Paris aux états généraux. Maréchal de camp en 1790, il partit pour l'armée du Nord, puis passa dans celle du Dumouriez avec le grade de lieutenant général et combattit à Valmy (1792). Chargé de poursuivre les Prussiens, il reprit Verdun et Longwy. Général en chef de l'armée des Ardennes en octobre 1792, il força Namur à capituler. Il seconda Dumouriez dans la campagne de Belgique et sauva l'aile droite de l'armée à Nerwinden (18 mars 1793). Désapprouvant la marche de la Révolution, il donna sa démission et quitta la France. Il se retira à Londres, puis près de Hambourg. Il rentra après le 18-Brumaire, fut nommé sénateur en 1805, prit part à la guerre d'Espagne et à la campagne de Russie et signa la déchéance de Napoléon en 1814. Il siégea à la Chambre des pairs au retour de Louis XVIII et pendant les Cent-Jours. Disgracié au début de la seconde Restauration, il ne reprit son siège à la Chambre des pairs qu'en 1819.

VALENCE ou **VALENCE-D'AGENAIS**, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 16 kilom. de Moissac, sur la Garonne et sur le canal latéral ; 3.397 hab. Ch. de f. Midi. Tannerie, fabrication de chapeaux, carrières. Bastide du XIIIe siècle, créée par Edouard Ier d'Angleterre. — Le canton a 11 comm. et 9.177 hab.

VALENCE ou **VALENCE-SUR-BAISE**, ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 9 kilom. de Condom, sur la *Baise* grossie à cet endroit de l'Auloue ; 1.371 hab. Commerce de vins et d'eaux-de-vie. Intéressante église du XIVe s. ; belles ruines curieuses de l'église surtout de l'abbaye de Flaran (moines de Cîteaux, à qui fut duc, vers 1290, la fondation de Valence). — Le canton a 16 comm. et 7.023 hab.

VALENCE-D'ALBIGEOIS, ch.-l. de cant. du départ. du Tarn, arrond. et à 27 kilom. d'Alby, au-dessus de la Tronche, affluent du Tarn ; 1.429 hab. Petite église dont quelques parties datent du XIVe siècle. Commerce assez actif de céréales et de bestiaux. La ville est une bastide datant du XIIIe siècle. — Le canton a 14 comm. et 7.779 hab.

VALENCIA (*lan* n. m. Comm. Etoffe légère, en laine peignée, d'origine anglaise, tantôt unie, tantôt à dispositions, qui s'emploie pour robes et pour gilets de dame.

VALENCIA (autref. *Nueva Valencia del Rey*), ville du Venezuela, ch.-l. de l'Etat de Carabobo, près du *lac de Valencia* ; plus de 40.000 hab.

VALENCIA de Alcantara, ville forte d'Espagne (Estremadure [prov. de Caceres], sur l'Avia ; 8.500 hab. Chapeaux, toiles, mine d'argent. Vestiges romains.

VALENCIA del Ventoso, bourg d'Espagne (Estremadure [prov. de Badajoz], sur les pentes de la sierra Morena ; 4.000 hab.

VALENCIANA, village du Mexique (Etat de Guanajuato). Ses mines d'argent ont, de 1768 à 1857, produit annuellement plus de 38 millions de francs. Elles sont très exploitées, bien qu'elles ne soient pas opulentes, mais l'eau les a envahies.

VALENCIANITE (*lan* n. f. Silicate naturel qui est une variété de feldspath orthose.

VALENCIEN, ENNE ou **VALENTIEN, ENNE** *lan-si-in, è'n'*, personne née à Valence d'Espagne, ou qui habite la ville ou la province de ce nom. — *Les* VALENCIENS.

…VALENCIENNES

…écrit souvent, mais à tort, VALEN-…

VALENCIENNES, ch.-l. d'arrond. du départ. du Nord, …, au confluent de l'Escaut et de la …, hab. (*Valenc-ennois, oises*). Place forte …, tribunal de 1re inst. Écoles de peinture, sculpture, architecture et musique. Musée remarquable, bibliothèque … façade importante, avec fronton central … statue du Carpeaux qui représente la …

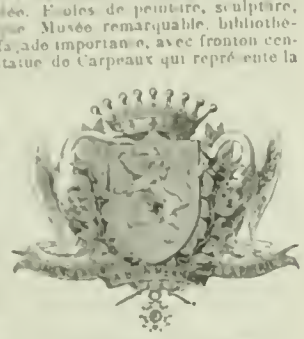

Armoiries de Valenciennes

… de Valenciennes, ma… XVIe et XVIIe siècles, … Saint-Nicolas, Saint-Géry, avec … XVIe siècle, … Notre-Dame avec … Valenciennois et … La fabrication de la … et de dentelles, jadis si florissante, y a … disparu, mais l'industrie … est encore représentée par les batistes, la bonneterie, la passementerie et la fabrication des pilous.

Longtemps enfermée dans son étroite enceinte et malgré la proximité d'un riche bassin houiller, la ville même n'a pu être envahie par la grande industrie. La plupart de ses grands établissements se trouvent dans ses faubourgs et surtout sur les bords de l'Escaut : forges et … du Nord et de l'Est, forges d'Escaut et Meuse, … forges de la Société Deram-Anzin, … fabriques de tubes, tréfileries, … distilleries, fabriques de produits chimiques, … construction, scieries de marbre, fabrique de … tuyaux en ciment, savonneries, distilleries, amidonneries, … malteries, brasseries, fabriques de chaussures, etc. Port sur l'Escaut. Commerce de houille, fers, …

Hist. Ville d'origine romaine, siège d'un comté … au XIe siècle avec le comte du Hainaut, … fut réunie à la France qu'en 1677, au moment … Louis XIV, qui la fit fortifier par Vauban. … par les Autrichiens après une … elle fut reprise l'année suivante … Ses annales historiques lui ont valu l'autonomie … dans ses armoiries la croix de la … par Pierre d'Isabeau de Hainaut, première femme … Auguste, de Baudouin, comte de … leur Froissart et des artistes plus tard, … Peiresc, Carpeaux, Lemaître, … 42 communes, … et 29 977 hab. … et 41 709 hab. … canton Sud, …

VALENCIN, peintre français, né à … 1619. Il prit d'abord les … Rome, où il étudia … Lorrain et du … père. Il fut d'abord … (*Portrait d'ouvrier*) au Louvre.

VALENCIENNES, … français, né à Paris … Valenciennes, … pour … mais … 1811. … Il a … fresques … Il a … *nature morte*.

VALENDRÉ, ÉE … verre et … peinture gothique par …

VALENS, … romain, l'un des trois … Gaule, se fit proclamer empereur à Antioche, battu et mis à … envoyé contre lui, … assassiné par ses soldats six mois plus tard (378).

VALENS (Aurelius Valerius), … romain du IVe siècle. L'année 364 vit son avènement et sa mort, quand Licinius eut signé la paix avec Constantin.

VALENS Flavius, empereur romain, frère de Valentinien Ier, né à Cibales (Pannonie) vers 328, mort à Andrinople en 378. Il fut associé par son frère à l'empire le 28 mars 364, et eut à combattre les Goths, qui, sous la conduite de Procope, avaient pris les armes pour venger la mort de leur roi Athanaric. Il vint à bout de ses ennemis, mais il ne sut pas profiter de sa victoire pour rétablir la paix dans l'empire. Les Goths, qui avaient été transportés en Thrace, se révoltèrent et battirent Valens près d'Andrinople. Blessé, il se réfugia dans une chaumière, que l'on incendia et où il périt. Valens était d'une rare cruauté. Arien, il ne cessa de persécuter les catholiques. Il fit aussi mettre à mort tous ceux dont le nom commençait par *Théod.*, parce que des magiciens lui avaient prédit que le nom de son successeur commencerait ainsi. Ce qui n'empêcha pas *Théodose* de lui succéder.



Médaille de Valens

VALENSOLE, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 47 kilom. S. S.-O. de Digne, au-dessus d'un sous-affluent du Verdon, 2.550 hab. Distillerie, fabriques de chaises et de cordes, sellerie, minoterie. Patrie du savant Joseph Rennuard et de l'amiral de Villeneuve. — Le canton a 1 comm. et 4.263 hab.

VALENTIA, station météorologique de l'Irlande méridionale, dans l'île du même nom (prov. de Munster [comté de Kerry]), séparée de la côte irlandaise par le Valentia-Harbour. Excellent mouillage. Phare. Point de départ du câble transatlantique vers Terre-Neuve.

VALENTIANE (*lan-si*) n. f. Épée fabriquée à Valence, en Espagne. ‖ On écrit aussi VALENCIANE.

VALENTIE (*lan-tî* — du lat. *valens, entis*, puissant, par allus. aux propriétés de la plante) n. f. Bot. Ancien nom de l'armoise.

VALENTIE (en lat. *Valentia*), nom d'une des cinq provinces de la Bretagne romaine et la plus septentrionale, s'étendant entre le *Vallum Romanum*, qui la séparait de la Caledonie au N., et la province d'Adrien au S.

VALENTIEN, ENNE (*lan-si-in, è*n') adj. Se dit d'un sous-étage géologique établi par Lapworth pour désigner la partie inférieure du gothlandien anglais.
— n. m. : *Le* VALENTIEN.

VALENTIGNEY, comm. du Doubs, arrond. et à 9 kilom. de Montbéliard, sur le Doubs, au confluent du Glan; 4.121 hab. Importante manufacture de quincaillerie.

VALENTIN (*lan*) n. m. Cout. anc. Prétendu que chaque jeune fille choisissait jadis, dans certaines villes, le jour de la fête des brandons, et qui était tenu, à cette occasion, de lui offrir des présents. (Un usage semblable est pratiqué en Angleterre, le jour de la Saint-Valentin, 14 février). V. VALENTIN (*saint*).

VALENTIN (saint), prêtre italien, qui souffrit le martyre, les uns disent à Rome en 270, les autres à Terni en 306. Peut-être y eut-il deux martyrs de ce nom, dont on a fait plus tard un seul personnage. — Fête le 14 février.

En Angleterre, la fête de *saint Valentin* est la fête des garçons et des filles. Le jeune homme choisit ce jour-là la jeune fille qui sera sa valentine, et dont il sera le valentin, ou cavalier servant, toute l'année. On s'arrange de diverses manières pour obtenir ce résultat. Tantôt on tire au sort, le 13 février, les noms de ceux qui seront valentines et valentins; tantôt un jeune homme décide qu'il prendra pour valentine la première jeune fille qu'il rencontrera sur son chemin en sortant le 14 février. Les amoureux s'entendent pour influencer le sort. Il y a, à cette occasion, envoi de cadeaux, de lettres et d'images ou cartes illustrées (*valentines*).

VALENTIN, hérésiarque du IIe siècle, né probablement à Phrebon ou Pharbé (Égypte), mort en 161. Il fit ses études à Alexandrie, se rendit à Rome, où il demeura, vers 140, sous le pape Hygin. Il n'est pas certain qu'il ait été chrétien. Doué d'une imagination vive et d'une dialectique subtile, il essaya d'expliquer le monde à sa manière et de remplacer les doctrines chrétiennes en combinant les systèmes philosophiques et religieux qui se combattaient autour de lui. On retrouve dans sa doctrine des souvenirs des théories platoniciennes, des imitations du paganisme, les traditions juives, le dualisme persan et les dogmes chrétiens mal compris ou déformés. Ce qui domine, c'est le panthéisme émanatiste. (V. VALENTINIANISME.) Les disciples de Valentin, Ptolémée Secundus Héracléon, répandirent les doctrines du maître, que les Pères de l'Église combattirent vigoureusement.

VALENTIN, général byzantin du VIIe siècle. Familier de l'empereur Constantin III, fils d'Héraclius, il souleva, après la mort de son maître, l'armée d'Asie Mineure contre le gouvernement de Martine et d'Héraclonas, et, en venant camper devant Constantinople, il réussit à faire proclamer empereur le jeune Constant II (oct. 641). Nommé, à la suite de cet événement, *comes excubitorum*, il fut banni peu après.

VALENTIN, pape, mort en 827. Romain d'origine, il n'était qu'archidiacre lorsqu'il fut élu pour succéder à Eugène II. Il n'occupa le trône pontifical que six semaines.

VALENTIN (Valentin DE BOULOGNE, dit le), peintre français, né à Coulommiers en 1591, mort à Rome en 1634. Il fit ses premières études dans l'atelier de Simon Vouet, puis alla perfectionner son talent en Italie, où il se lia avec le Poussin. Son tableau du *Martyre de saint Processe et de saint Martinien*, peint pour la basilique de Saint-Pierre, est considéré comme son chef-d'œuvre. Admirateur de Michel-Ange et du Caravage, il s'est appliqué à … expressive de la nature. Le musée du Louvre … de lui, parmi lesquels on remarque : *… de saint Pierre; les Quatre évangélistes; le Tricheur; la Diseuse de bonne aventure*; etc.

VALENTIN (Gabriel-Gustave), physiologiste allemand, né … en 1810, mort à Berne en 1883. Il exerça la … à Breslau jusqu'en 1836, puis occupa une chaire à l'Université de Berne. Son principal ouvrage est : *De phænomeno generali et fundamentali motus vibratorii continui* (1835), en collaboration avec Purkinje.

VALENTIN (Marie-Edmond), représentant du peuple, préfet et sénateur, né à Strasbourg en 1823, mort à Paris en 1879. Engagé volontaire aux chasseurs à pied en 1842, sous-lieutenant au 6e bataillon en 1848, et connu dans l'armée par ses opinions républicaines, il fut élu en 1850 représentant du peuple du Bas-Rhin à l'Assemblée législative. Proscrit au 2 décembre 1851, il se retira en Angleterre, où il devint en 1860 professeur à l'École d'application de l'artillerie et du génie à Woolwich, emploi qu'il ne quitta qu'en 1870. Après la chute de l'empire, Edmond Valentin fut nommé préfet du Bas Rhin par le gouvernement de la Défense nationale. Avec une bravoure exceptionnelle il parvint à pénétrer, déguisé, dans Strasbourg, en traversant à la nage les fossés et en escaladant les fortifications. Après la capitulation, il fut emprisonné en Allemagne, dans la forteresse d'Ehrenbreitstein; mais il était à peine libéré que Thiers le nommait, en février 1871, préfet du Rhône. Lyon s'étant insurgé, comme Paris, en 1871, Valentin eut à réprimer le mouvement, et il le fit avec fermeté et modération. Le 30 avril, il enleva d'assaut les barricades de la Guillotière, marchant en avant des troupes, les ramenant au combat, arrachant de sa main le drapeau rouge et finalement tomba blessé d'une balle à l'épaule; mais l'insurrection était vaincue. Remplacé comme préfet en 1872, il fut élu en 1875 député de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale. Aux élections générales de 1876, il fut élu sénateur du Rhône et vota avec le parti républicain jusqu'à sa mort, qu'on a, non sans vraisemblance, attribuée à un suicide.



Valentin.

VALENTINE n. f. Ethol. V. VALENTIN (*saint*).

VALENTINE, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 3 kilom. de Saint-Gaudens, près de la Garonne; 983 hab. Restes d'une villa gallo-romaine. Filatures de laine, scieries mécaniques. Le village fut entièrement détruit en juin 1875 par l'inondation de la Garonne.

VALENTINE n. f. Planète télescopique, n° 447, découverte par Wolf-Schwassmann, en 1899.

VALENTINE DE MILAN, femme de Louis d'Orléans. V. VISCONTI.

Valentine, roman de G. Sand (Paris, 1833). Ce roman parut six mois après celui d'*Indiana*, qui avait révélé sa voie à la baronne Dudevant. Le succès de *Valentine* fut plus grand et plus mérité que celui d'*Indiana*. — Le beau Bénédict, fils d'un paysan, que l'instruction a fait sortir de sa sphère, est aimé par trois femmes : sa cousine Athénaïs et deux sœurs, Louise et Valentine. Athénaïs, dédaignée par Bénédict, épouse un fermier, Pierre Balthy; Louise, qui a commis une première faute, repousse par scrupule l'amour de Bénédict; quant à Valentine, elle se trouve forcée d'épouser un M. de Lansac, qui ne veut que sa fortune et bientôt la délaisse. Après avoir longtemps lutté contre le penchant de son cœur, qui l'entraîne vers Bénédict, Valentine succombe. Leurs rendez-vous ont lieu dans la chambre d'Athénaïs, mais Balthy, informé par des voisins que sa femme reçoit Bénédict chez elle, la croit coupable et tue Bénédict. Valentine en meurt de douleur. Quant à Pierre Balthy, il reconnaît son erreur et se suicide. Athénaïs, délivrée d'un mari qu'elle n'a pas aimé, songe à se remarier. L'action du roman est rapide et entraînante. Les caractères sont bien dessinés, surtout celui de Louise, où se retrouvent toutes les délicatesses de la femme.

VALENTINI (Pietro Francesco), musicien italien, né à Rome vers la fin du XVIe siècle, mort à Rome en 1654. Élève de Nanini, il fut un des plus habiles compositeurs de son temps et des plus féconds. On connaît de lui deux livres de madrigaux, quatre livres de motets, six livres de chansons spirituelles, deux livres de musique spirituelle, six livres de *canzonettes*, deux livres de litanies. On lui doit aussi deux actions scéniques : *la Mitra* et *la Trasformazione di Dafne*, avec intermèdes, dont il écrivit les paroles et la musique. Il a publié aussi un *Canon* sur les paroles du *Salve Regina*, avec ses résolutions à deux, trois, quatre et cinq voix, qui est susceptible de plus de deux mille résolutions, et un autre *Canon dans le mode de Salomon* à quatre-vingt-seize voix, dont Kircher a indiqué les principales résolutions, en l'étendant par des entrées à temps divers et par différents mouvements, en affirmant qu'« il peut être chanté par 141.000 voix différentes, par analogie aux 141.000 chantres de l'Apocalypse » ! Valentini était aussi savant rhétoricien et il a laissé en manuscrit plusieurs traités dialectiques importants.

VALENTINIANISME (*lan-ti, nism'*) n. m. Hist. relig. Doctrine des gnostiques valentiniens, dont la secte fut fondée par Valentin.
— ENCYCL. Le *valentinianisme* fut une des sectes gnostiques les plus célèbres du IIe siècle. Elle tire son nom de Valentin d'Alexandrie, son principal auteur. Suivant lui, trois projections successives d'éons émanèrent par couples de l'abîme ou de l'absolu. D'un de ces couples naquit le démiurge, sorte d'être intermédiaire entre la nature divine et le monde inférieur, qui est son œuvre. Ce monde inférieur comprend la matière et les hommes charnels, les *hyliques*, dont l'intelligence est étouffée par les organes grossiers du corps comme une étincelle céleste sous un amas de cendres. Parmi ces hommes, quelques-uns ont réussi à se dégager partiellement des ténèbres et des sens; ce sont les juifs d'abord ou *psychiques* et ensuite les chrétiens ou *pneumatiques*. Des efforts combinés de tous les éons naîtra l'éon suprême, Jésus, le rédempteur qui rétablira l'ordre et ramènera tout au plérôme, à l'absolu. Le système de Valentin est connu par les réfutations de saint Irénée et de Tertullien et par les *Philosophumena*. C'est un amalgame bizarre d'émanatisme et de dualisme.

VALENTINIE (*lan, ni*) n. f. Genre de légumineuses, comprenant des arbres à feuilles en grappes, propres à l'Amérique tropicale.

VALENTINIEN, ENNE (*lan, ni-in, è*n') n. Hist. relig. Partisan des doctrines de Valentin.
— Adjectiv. : *Les sectaires* VALENTINIENS.

VALENTINIEN Ier (Flavius Valentinianus), empereur romain, né à Cibalis (Pannonie) vers 321, mort à Brégetio, près Presbourg, en 375, fils du Gratien, comte d'Afrique. Il servit en Gaule et contre les Perses sous Constance et sous Julien. Zélé chrétien, il ne seconda pas Julien dans sa réaction païenne et fut peut-être disgracié par celui-ci. Après la mort de Jovien, il fut proclamé empereur par l'armée de Nicée et s'associa son frère Valens pour l'Orient. Il chassa plusieurs fois les Alamans de Gaule, éleva une ligne de forteresses sur le Rhin et chargea le comte Théodose de réprimer le soulèvement des Pictes. Puis il retourna en Italie en 373, passa en Pannonie pour réprimer les Quades et succomba à son retour dans le camp de Brégetio. Valentinien Ier promulgua beaucoup de lois empreintes d'un esprit de justice et de charité que lui suggérait la sincérité de sa foi chrétienne. On lui reproche l'excès de sa sévérité et son intolérance. Ses exécuteurs étaient deux ourses d'une vigueur prodigieuse : *Innocence* et *Miette-d'Or*.



Médaille de Valentinien Ier.

VALENTINIEN II (Flavius Valentinianus), empereur romain, fils du précédent, né en 371, mort à Vienne (Dauphiné) en 392. Il n'avait que quatre ans à la mort de son père et fut aussitôt acclamé par les légions et associé à l'empire par Gratien, son frère aîné, qui lui donna les préfectures d'Italie et d'Illyrie. Sa tutrice, l'impératrice Justine, en favorisant les ariens, donna un prétexte à Maxime, vainqueur de Gratien (383), de se jeter sur l'Italie. Théodose le rétablit en 388. Malheureusement, il lui donna pour tuteur Arbogaste, général gaulois, qui commença par s'emparer de l'autorité et finit par égorger le malheureux jeune homme.



Médaille de Valentinien II

VALENTINIEN III (Flavius Placidus Valentinianus), empereur d'Occident, fils de Constance III et de Placidie, né à Ravenne en 419, mort en 455, dernier rejeton du grand Théodose. Mal élevé, sans caractère, d'abord trop jeune pour gouverner, puis adonné aux plaisirs, il laissa le comte Boniface livrer l'Afrique aux Vandales, assassina Aétius, le vainqueur d'Attila, et fut tué lui-même par le sénateur Pétrone Maxime, dont il avait outragé l'épouse.

VALENTINITE (*lan*) n. f. Oxyde naturel d'antimoine rhombique, en cristaux translucides avec éclat adamantin.

VALENTINO (*lan*) n. m. Variété de cépage rouge, cultivée dans les vignobles du Piémont.

VALENTINO (Henri-Justin-Armand-Joseph), musicien français, né à Lille en 1785, mort à Versailles en 1865. Habile violoniste, il devint chef d'orchestre en second de l'Opéra, grâce à son beau-père Porsuis qui était directeur. Nommé premier chef d'orchestre en 1828, il fut éliminé par Louis Véron (1830) et devint chef d'orchestre de l'Opéra-Comique, qu'il quitta en 1836. En 1837, Chabrion lui donna la direction de concerts de musique classique de la rue Saint-Honoré, à Paris, où, pendant plus de trois ans, il se consacra à l'exécution des œuvres de Haydn, de Mozart et de Beethoven. Les concerts Valentino cessèrent en avril 1841.

VALENTINOIS (lat. *pagus Valentinensis*), pays de l'ancienne province du Dauphiné, actuellement dans le département de la Drôme, autour de Valence. Le Valentinois constitua dès le XIIe siècle un comté appartenant à la famille des comtes de Poitiers. Érigé en duché pairie par Louis XII en faveur du célèbre César Borgia, il fut encore attribué en 1548 à Diane de Poitiers, la favorite de Henri II. Le titre de duc de Valentinois appartient depuis Louis XIII à la famille du prince de Monaco.

VALENZA, ville d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie], sur le Pô ; 10.150 hab. Soieries, orfèvrerie. Eaux sulfureuses. Belle cathédrale du XVIe siècle.

VALENZANO, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Bari] ; 4.250 hab.

VALERA Y ALCALA GALIANO (don Juan), littérateur espagnol, né à Cabra (prov. de Cordoue) en 1827, fils du contre-amiral Valera et frère de la duchesse de Malakoff. Il occupa dans la diplomatie des postes nombreux, fut député de l'opposition en 1859, ministre de l'agriculture et du commerce en 1859, de l'instruction publique, à deux reprises, après la révolution de 1868, puis conseiller d'État. Don Juan Valera est l'un des écrivains les plus goûtés en Espagne et les plus connus à l'étranger. Il représente la tradition classique et idéaliste, mais ses longs voyages l'ont initié à la culture européenne. Ses romans lui ont fait une renommée universelle ; voici les principaux : *Pepita Jimenez* (1874), son chef-d'œuvre ; *las Ilusiones del doctor Faustino* (1875) ; *el Comendador Mendoza* (1877) ; *Parisure de Isita ; Doña Luz* (1879) ; *Cuentos, dialogos y fantasias* (*el Pajaro verde, Parsandes, Asclepigenia, el Bermejino prehistorico*, etc.) ; *la Buena Fama* (1895) ; *Genio y figura* (1897) ; *De varios colores* (1898) ; *Morsamor* (1899). Ses poésies sont très appréciées.

VALÉRAL n. m. Chim. Corps que l'on obtient en distillant la valérate de baryte.

VALÉRALDÉHYDE n. m. Chim. Syn. de VALÉRAL.

VALÉRAMIDE n. f. Un des noms de l'acide valérianique.

VALÉRATE n. m. Thérap. Syn. de VALERIANATE.

VALÈRE MAXIME (*Valerius Maximus*), historien latin du temps de Tibère. Il servit en Asie sous Sextus Pompée, puis il retourna à Rome, où il resta dans la vie privée et se consacra aux lettres. On ne possède qu'un de ses ouvrages : *De dictis factisque memorabilibus libri IX*, sorte de recueil de faits historiques et anecdotiques, classés à un point de vue moral (la paticoco, la religion, etc.) et exposés avec la prétention d'un rhéteur médiocre. On ne saurait aller plus loin que Valère Maxime dans la basse flatterie à l'égard de Tibère, et des grands en général. Son ouvrage est néanmoins précieux, grâce à la multitude de renseignements inédits qu'il contient.



Médaille de Valeria

VALERIA (Galeria), impératrice romaine, décapitée à Thessalonique en 315. Fille de Dioclétien et de Prisca, elle adopta un fils naturel de son mari, Maximien Galère, Candidianus. A la mort de son mari, elle se vit persécutée par le fils légitime de celui-ci, Licinius. Après de lamentables aventures, elle fut saisie et tuée à Thessalonique, avec sa mère et Candidianus.

VALÉRIANACÉES (*sé*) n. f. Famille de dicotylédones gamopétales, comprenant des plantes herbacées ou de petits arbrisseaux à feuilles opposées et sans stipules et dont le genre *valériane* est le type. — *Une* VALÉRIANACÉE.

VALÉRIANATE n. m. Thérap. Sel produit par la combinaison de l'acide valérianique avec une base.

VALÉRIANE n. f. Bot. Genre de valérianacées. *Valériane d'Alger*, Nom vulgaire de la férule comme d'abondance. || *Valériane bleue* ou *Valériane grecque*, Nom vulgaire de la polémoine à fleurs bleues. || *Valériane des jardins*, Nom horticole du *centranthus ruber*.



Valériane : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

— ENCYCL. Les *valérianes* sont des herbes vivaces ou des sous-arbrisseaux dont les fleurs sont groupées en cymes terminales. Il y a plus de cent cinquante espèces dans ce genre, réparties surtout dans l'Europe centrale et méridionale, le Caucase. La *valériane officinale* ou *herbe aux chats* est une plante à fleurs rosées, à feuilles fortement pinnatiséquées, presque composées. La racine est antispasmodique, fébrifuge et anthelminthique, et fournit, par distillation, une essence verte qui contient de l'acide valérianique, de la bornéène, du valérol. Les chats recherchent son odeur avec avidité. La plante est quelquefois cultivée dans les jardins d'agrément. La *valériane phu* ou *grande valériane* est employée comme la précédente, dont elle se distingue par des feuilles basilaires presque entières. La *valériane des Pyrénées* a des feuilles cordiformes, simplement dentées. La *valériane tubéreuse* a des fleurs parfois unisexuées et une racine tubéreuse. La *valériane dioïque* est assez commune en France. Autrefois, sous le nom de *nards*, on employait les rhizomes de *valerianna celtica* et *saxatilis* (nard celtique) et de *valeriana Jatamansi* (nard indien).

VALÉRIANELLE (*nèl*) n. f. Bot. Genre de valérianées, formé aux dépens des valérianes, et comprenant une cinquantaine d'espèces, qui habitent surtout la région méditerranéenne. (La *valérianelle potagère*, qui croît dans presque toute la France, est surtout connue sous les noms vulgaires de *doucette* ou de *mâche*.)

VALÉRIANINE n. f. Chim. Syn. de VALÉROL.

VALÉRIANIQUE adj. Chim. Syn. de PENTANOÏQUE, VALÉRIQUE.

VALERIANUS PIERUS (VALERIANO BOLZANI, dit), littérateur et poète moderne, né à Belluno en 1477, mort à Padoue en 1558. D'abord domestique, il n'apprit à lire qu'à l'âge de quinze ans ; le cardinal Bembo, Léon X et Clément VII furent ses mécènes. Il devint protonotaire apostolique, après avoir refusé deux fois l'épiscopat. On a de lui des ouvrages de philologie et d'antiquités, ainsi que des poésies, le tout écrit dans un latin d'une rare élégance : *Conturenus* sive *De litterat rum infelicitate* (1620) ; *De fulminum significationibus* (1517) ; *Pro sacerdotum barbis defensio* (1531) ; etc.

VALÉRIE (lat. *Valeria*), contrée de l'empire romain (Pannonie intérieure), qui forma, au IVe siècle, une province du diocèse d'Illyrie.

VALÉRIE (lat. *Valeria*), nom donné, dans les premiers temps du christianisme, à une province de l'Italie qui était comprise dans le diocèse de Rome, entre le Picenum, l'Ombrie et la Campanie.

Valerie, roman de Mme de Krudner (1803). Cet ouvrage eut un succès extraordinaire dans toutes les nations de l'Europe. Écrit par une étrangère en un style français très pur, il raconte une aventure dont Mme de Krudner elle-même avait été l'héroïne. Son mari était alors ambassadeur de Russie à Venise. Un secrétaire d'ambassade, attaché à son mari, s'était épris d'elle et, n'osant avouer son amour, qu'il n'espérait pas voir payé de retour, il se tua. Ce roman est écrit sous forme épistolaire, comme la *Nouvelle Héloïse*, et l'on y retrouve constamment des souvenirs de Rousseau.

VALÉRIEN (MONT), colline située à 11 kilom. de Paris, sur la rive gauche et à 136 mètres au-dessus de la Seine, dominant Suresnes, entre les routes de Versailles et de Saint-Germain. Il s'appelait autrefois la *Colline du Calvaire*, en raison des calvaires élevés sur cette montagne, en 1631, par un prêtre appelé Hubert Charpentier. Le couvent du Calvaire fut jusqu'à la Révolution un lieu de pèlerinage très fréquenté. La congrégation du Calvaire fut dispersée en 1791, restaurée par Louis XVIII et définitivement supprimée en 1830. Un fort imposant couronne ces hauteurs. Il a joué un rôle important pendant le siège de Paris (1870-1871) et pendant la Commune. Il contient de vastes casernes et des casemates à l'épreuve des projectiles et est occupé par une garnison de 1.500 hommes qui peut être doublée en temps de guerre ou de siège.



Médaille de Valérien

VALÉRIEN (Publius Licinius Valerianus), empereur romain, né l'an 190, mort en Perse en 269. Légat de sa carrière militaire, il devint un des généraux des légions de Gaule et de Germanie en 257, après la mort de Gallien. Il triompha de son compétiteur, le Maure Émilien, et associa à l'empire son fils Gallien. Malgré l'anarchie où se débattait alors l'empire romain, il parvint à repousser les trente tyrans, il gouverna avec lui pendant sept ans, et sauva les Gaules. Mais il fut pris par Sapor, roi des Perses, qui venait de conquérir l'Arménie. Traité à la table du roi, il fut abreuvé d'outrages et finit par succomber. Sapor écorcha, tegumentum pararunt et, après sa mort, la peau, dit-on, dans un temple, comme un trophée.

VALÉRIEN (saint), prélat français, mort vers 411. Issu d'une riche famille de Lyon, il fut confié par saint Eucher, évêque de Lyon son parent, et alla s'enfermer dans la solitude de Lérins, puis devint, en 428, évêque de Cemaoum.

VALÉRINE n. f. Chim. Nom donné aux glycérines qui prennent naissance lorsqu'on chauffe la glycérine avec l'acide valérique.

VALERIO (Théodore), peintre, graveur et dessinateur, né aux forges d'Hersenaz, près de Lotigny, en 1819, mort à Vichy en 1879. Élève de Charlet en 1834, Valerio fit avec son maître, en 1836, un voyage à travers l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Sicile. Parmi ses premières œuvres se trouvent le *Corps de garde français* (1841), souvent reproduit ; le portrait au pastel de *Charlet et sa fille* (1842). Valerio exposa des sujets de genre jusqu'en 1851. En 1852, pendant la guerre turque, il partit, s'enferma dans Silistri assiégée, puis suivit l'armée turque jusqu'aux extrêmes frontières, visita la Hongrie et la Bosnie. Il en rapporta une quantité d'études ethnographiques à l'aquarelle. En 1861, il exposa encore trois belles eaux-fortes appartenant à la même série : *Pêcheurs hongrois*, une *Puszta*, un *Musicien tzigane*, et quatre tableaux réussis : *le Ghetto de Sienne*, *Fortunata, Jeune femme de Sienne tressant de la paille* et *l'Oiseau*. Depuis 1863, Valerio multiplia les études, dessins, tableaux de genre, empruntés à ses anciens voyages, très de la Bretagne, à partir de 1870. C'était un artiste facile, brillant, un aimable petit-maître romantique.

VALÉRIQUE (*rik*) adj. Se dit de plusieurs acides isomères ayant pour formule brute $C^5H^{10}O^2$, et rentrant dans la série des acides gras $C^nH^{2n}O^2$. Se dit d'un certain nombre de composés dérivant des acides valériques. — ENCYCL. La théorie prévoit quatre acides valériques :

1° L'*acide valérique normal*

$$CH^3 - CH^2 - CH^2 - CH^2 - CO.OH$$

que l'on appelle encore *acide pentonique*, *acide valérianique*. On l'obtient par exemple en oxydant l'alcool amylique. Il bout à 186°, possède l'odeur butyrique et a pour densité 0,95 à 0°.

2° *Acide diméthylpropanique* $C(CH^3)^3 - CO^2H$, appelé encore *acide triméthylacétique*, *acide pivalique*. On l'obtient par exemple en oxydant la *pinacoline*, c'est un solide qui bout à 161°, fond à 35°5 ; sa densité est 0,9° à 36°.

3° *Acide isovalérique* $CH^3)^2 = CH - CH^2 = CO^2H$, que l'on appelle aussi *isopropylacétique*, *acide valérique ordinaire*. On le trouve dans l'angélique, la racine de valériane, etc., ainsi que dans la graine de marsouin ; on l'obtient par oxydation de l'alcool amylique de fermentation. C'est un liquide mobile, incolore, d'une saveur acide et piquante, d'une odeur pénétrante et forte qui rappelle la valériane ; il bout à 175°. Sa densité est de 0,9° à 16°. Il produit une tache blanche sur la langue. Les vapeurs d'acide valérique brûlent avec une flamme fuligineuse.

4° L'*acide valérique actif* $CH^3 - CH^2 - CH(CH^3) - CO^2H$, appelé encore *acide méthyléthylacétique*, on le trouve dans l'essence d'angélique.

VALERIUS (les *gens Valeria*), nom d'une famille patricienne de l'ancienne Rome, d'origine sabine. Parmi ses membres les plus illustres nous mentionnerons :

Valerius Publicola (Publius), l'un des fondateurs de la république romaine. Consul avec Brutus dans le consulat, il chassa les Tarquins, resta à Rome en triomphateur et prononça l'éloge funèbre de Brutus, tué à l'ennemi. Une maison qu'il se faisait bâtir sur la Vélia, d'où l'on dominait le Forum, le fit accuser d'aspirer à la tyrannie. Il démolit sa maison et vint l'habiter au pied de la colline. Il supprima les haches des licteurs et fit abaisser les faisceaux devant le peuple. La loi Valeria permit d'en appeler au peuple des jugements des consuls. Il fit dispenser les pauvres de tout impôt, et passer une loi qui permettait de tuer sans jugement tout aspirant à la tyrannie. Il fut consul quatre fois, et mourut si pauvre que l'État dut faire les frais de ses funérailles. La popularité lui valut le nom de *Publicola* (l'Ami du peuple).

Valerius Maximus, surnommé *Messalla*, dictateur en 491 av. J.-C. Le peuple épuisé de dettes refusa de s'armer contre les Volsques qui menaçaient Rome. Valerius, créé dictateur, promit au peuple qu'on ferait droit à ses réclamations après la guerre. Il battit les Volsques, mais ses engagements n'ayant pas été tenus par les nobles, il donna sa démission et les plébéiens se retirèrent sur le mont Sacré. D'accord avec Menenius Agrippa et dix consulaires chargés de négocier, il réussit à les faire rentrer dans Rome.

Valerius Publicola (Publius), consul romain, mort en 359 av. J.-C. Il reprit le Capitole sur Manlius. Manlius, révolté avec 2.000 esclaves ou bannis, et fut tué pendant l'assaut.

Valerius Publicola Potitus (Lucius), consul du Ve siècle av. J.-C. Il périssait, en 448, à la tête de l'armée de Rome le recrutement des sénateurs sur le mont Sacré. Consul avec Horatius, ils édictèrent les lois Valeria-Horatia, qui rétablissaient l'appel au peuple et l'inviolabilité des tribuns et donnaient force de loi aux plébiscites.

Valerius (Marcus), surnommé *Corvus* et *Calenus*, général romain, né vers 371, mort vers 270 av. J.-C.

Valerius Lævinus M... [illegible] Pyrrhus à [illegible] guerre

Valerius Maximus V... [illegible] Messala [illegible] Asiaticus [illegible] Maximus [illegible] Messala [illegible] Valerius [illegible] Asiaticus [illegible] Messalinus [illegible] Messala [illegible] Valerius [illegible] Messalinus [illegible] Messala [illegible] Valerius [illegible] Messalinus [illegible] Messala [illegible] Valerius

carrière de sable blanc à verre. Fraises, violettes, primeurs. Moulins à huile, tannerie.

VALETTE (Claude-Denis-Augusto), jurisconsulte et homme politique français, né à Salins en 1805, mort à Paris en 1878. Professeur suppléant à l'Ecole de droit de Paris en 1837, professeur titulaire, il occupa la chaire de droit français jusqu'à la fin de sa vie, sauf de 1848 à 1851, temps pendant lequel il siégea aux Assemblées constituante, puis législative. On lui doit : *De l'effet de l'inscription en matière de privilèges sur les immeubles* (1843); *Traité des hypothèques* (1846); enfin, le tome 1er d'un *Cours de Code civil* (1872). Valette a revisé aussi la traduction allemande du *Traité de la possession*, de Savigny. En 1851, Valette protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et fut quelque temps incarcéré. Il fut nommé, en 1869, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

VALETTE Jean PARISOT de La. V. LA VALETTE.

VALÉTUDINAIRE (*nèr'*) — du lat. *valetudinarius* adj. Maladif, qui a une santé chancelante : *Presque tous les moralistes ont été* VALÉTUDINAIRES. (Rigault.) || Qui est propre aux personnes maladives : *Tempérament* VALÉTUDINAIRE.

Substantiv. Personne valétudinaire.

— SYN. Cacochyme, infirme, etc. V. CACOCHYME.

VALÉTUDINAIRISME (*rissm'*) n. m. Etat de valétudinaire.

VALETUDINARIUM (*lé, om'* — mot lat., formé de *valetudo, inis*, état de santé n. m. Antiq. rom. Infirmerie d'une grande maison. || Hôpital d'un camp.

VALEUR du lat. *valor*) n. f. Ce que vaut une personne ou une chose : *Un artiste, Un tableau de grande* VALEUR.

— Spécialem. Vertu guerrière qui pousse à affronter les dangers : *La valeur ne peut être une vertu qu'autant qu'elle est réglée par la prudence.* (Fén.) || Par ext. Fermeté courageuse : *C'est le hasard qui fait les héros, c'est une* VALEUR *de tous les jours qui fait le juste.* (Mass.)

— Par ext. Prix élevé : *Un collier de* VALEUR.

— Etat de production, en parlant des biens de la terre : *Mettre des terres en* VALEUR.

— Fig. Importance : *L'homme attache la plus grande* VALEUR *à tout ce qui flatte sa vanité.* || Portée, effet : *Le débit donne beaucoup de* VALEUR *à ce que l'on récite.*

— Loc. div. *La valeur des termes*, La force de leur signification. || *La valeur de*, Environ, à peu près : *S'annoncer de* LA VALEUR DE *trente pas.* || *Mettre en valeur*, Mettre en état de supporter.

— Admin. *Valeurs déclarées*, Valeurs admises à circuler par la poste moyennant déclaration préalable.

— Bx-arts. En peinture, Intensité relative : *Il exagère la* VALEUR *du premier plan pour reculer ses fonds.* || Note, appréciation donnée sur un concurrent à l'Ecole des beaux-arts : *Diplôme d'architecte que l'on n'obtient qu'après avoir remporté douze* VALEURS *en première classe.*

— Bours. et fin. *Valeurs mobilières*, Actions, obligations, titres de rente, parts bénéficiaires, parts de fondateurs, etc., émis par l'Etat, les départements, les communes ou les particuliers en vue de constater certains droits de créance.

— Comm. Objet servant d'échange. || *Valeur en compte*, Valeur portée au compte de celui qui doit toucher la somme énoncée dans une lettre de change.

— Mathém. Détermination d'une quantité : VALEUR *positive. Chercher la* VALEUR *de l'inconnue.* || *Valeur numérique d'une grandeur*, Nombre qui exprime la mesure de la grandeur considérée lorsqu'on a fait choix d'une unité.

— Musiq. Durée, en parlant des notes : *La* VALEUR *de la noire est double de celle de la croche.* V. NOTE.

— ALLUS. LITTER. :

La valeur n'attend pas le nombre des années,

Vers de Corneille dans le *Cid*. V. ÂME.

— SYN. Valeur, prix. || Valeur, bravoure, cœur, etc.

— ENCYCL. Econ. polit. Pour l'économiste officielle, la *valeur*, c'est la préférence que nous accordons à certaines choses sur d'autres. Elle suppose l'utilité, mais elle suppose de plus une comparaison entre deux choses utiles. Elle consiste en un simple rapport de convenance entre tel homme et telles marchandises; elle est essentiellement subjective. Mais pourquoi désirons-nous plus vivement certaines choses, pourquoi leur attribuons-nous une valeur plus grande? L'*utilité*, c'est-à-dire l'aptitude des choses à satisfaire plus ou moins nos besoins, est le critérium de la valeur pour les physiocrates, Condillac et J.-B. Say. Mais les objets essentiels, eau, pain, charbon, sont ceux qui ont la moindre valeur. A cela, Dupuit (1841 et Gossen (1854), Stanley Jevons, Walras, etc., ont objecté que l'utilité implique une limitation dans la quantité : des biens surabondants, ne pouvant être tous employés, n'ont, en effet, d'autre utilité que celle de la fraction la moins utile, puisque celle-ci peut suppléer toute autre. La valeur aussi est déterminée par le *degré final d'utilité* des choses, ou par l'*intensité du dernier besoin satisfait*.

Adam Smith, Ricardo, Bastiat, Karl Marx estiment, au contraire, que ce qui constitue l'utilité, ce qui par suite différencie la valeur des choses, c'est le *travail*. Cependant, à des travaux égaux correspondent des valeurs inégales, ex. : variations du prix d'un même objet, et inversement. Mais le travail à considérer, c'est, d'après Carey, le travail de reproduction : d'après Bastiat, le travail épargné à l'acquéreur, d'après Karl Marx, le travail social nécessaire à la production de l'objet. Sur ce terrain, les deux grandes théories contraires se rapprochent, car la limitation dans la quantité, condition de la valeur dans la première théorie, dépend de la facilité ou de l'impraticabilité du travail de reproduction.

Aussi, disent quelques économistes contemporains, est-ce la *difficulté d'acquisition* qui forme en définitive la cause de la valeur des choses. La valeur, étant subjective, devrait varier suivant les personnes. Mais, sur un marché, il résulte des appréciations individuelles mises en présence un taux unique, une valeur objective, c'est la *valeur d'échange*, c'est-à-dire « le pouvoir qu'ont les choses d'être prises pour équivalent d'autres choses dans les contrats intéressés ». On explique par la théorie du *couple limite* la détermination de cette valeur d'échange. En pratique, une commune mesure, la *monnaie*, marque la valeur objective des différentes choses.

— Fin. Indépendamment des droits de mutation par décès et à titre gratuit, qui frappent toutes les *valeurs* en général, les actions et obligations des sociétés industrielles, commerciales ou financières, des départements, communes et établissements publics, sont assujetties à trois taxes spéciales : le droit de timbre, le droit de transmission et la taxe de 4 pour 100 sur le revenu (V. SOCIÉTÉ, TAXE DE TRANSMISSION, TAXE SUR LE REVENU, etc.).

On se bornera à rappeler ici que les droits dont sont actuellement frappées les valeurs mobilières représentent plus de 10 pour 100 du revenu. C'est ainsi qu'une obligation au porteur de chemin de fer, par exemple remboursable à 500 francs, cotée en bourse 450 francs et productive d'un intérêt de 15 francs, paye annuellement :

1° Le droit de timbre de 0 fr. 60 c. pour 100 du capital nominal	0 fr. 30
2° La taxe de transmission à 0 fr. 20 c. pour 100 de la valeur négociable	0 fr. 90
3° L'impôt de 4 pour 100 sur le revenu	0 fr. 60
TOTAL	1 fr. 80

Le droit de timbre restant à la charge de la société, l'obligataire subit, lors du payement de chaque coupon semestriel de 7 fr. 50 c., une retenue de $\frac{1 \text{ fr. } 50}{2}$, soit de 0 fr. 75 c., et ne touche ainsi qu'une somme nette de 6 fr. 75 c.

La même obligation au nominatif ne supporte pas la taxe annuelle de transmission, mais, lors de l'immatriculation au nom du titulaire, elle est assujettie au droit de transfert de 0 fr. 50 c. pour 100 du prix de la négociation.

Les obligations sont, en outre, passibles, lors de leur remboursement, de la taxe de 4 pour 100 sur le montant de la *prime*, c'est-à-dire sur la différence entre le taux d'émission et la somme remboursée. Quant aux *lots* attribués par le sort à certaines d'entre elles, la loi du 25 février 1901 les a frappés d'une taxe de 8 pour 100. Enfin, l'achat ou la vente des actions et obligations donne lieu à la perception d'une taxe de 0 fr. 05 c. pour 1 000 francs dite *taxe sur les opérations de bourse*.

Les titres des sociétés étrangères circulant en France sont soumis aux mêmes taxes que ceux des sociétés françaises : mais le droit de timbre, au taux de 1 pour 100 du capital nominal, est seul exigible sur les titres de rentes des gouvernements étrangers.

Ajoutons que les rentes sur l'Etat français sont exemptes des taxes de timbre, de transmission et du revenu.

— Post. *Valeur déclarée*. La déclaration doit être portée, en toutes lettres, sur l'adresse; elle doit indiquer le montant, mais non la nature des valeurs. (V. CHARGEMENT.) Elle est obligatoire pour l'or, l'argent, les bijoux et autres objets précieux, et facultative pour toutes les autres valeurs; mais il est interdit d'insérer celles-ci dans les envois (lettres, etc.) non chargés ni recommandés, ainsi que dans les objets recommandés affranchis au prix du tarif réduit.

Valeur militaire de Sardaigne (MÉDAILLE DE LA), instituée en 1833 par le roi Charles-Albert, pour récompenser dans l'armée de terre et de mer les traits de vertu militaire. Elle est en or ou en argent, suspendue à un ruban bleu moiré. Un grand nombre de médailles furent distribuées à l'armée française, après les campagnes de Crimée et d'Italie.



Médaille de la valeur militaire de Sardaigne.

VALEUREUSEMENT adv. Avec vaillance. *Combattre* VALEUREUSEMENT.

VALEUREUX (*reû*), **EUSE** [rad. *valeur*] adj. Qui a de la vaillance, du courage : *Un soldat* VALEUREUX.

— Par ext. Qui a une ardeur courageuse : *Un homme* VALEUREUX *au travail.*

VALGA, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), dans les hautes collines de la rive droite de l'Ulla; 5.800 h.

VALGODEMAR ou **VALGAUDEMAR**, très belle vallée des Alpes Dauphinoises (Hautes-Alpes), dans le massif du Pelvoux, entre monts de 2.500 à 3.651 mètres, cuirassés de magnifiques glaciers, parcourue par la Séveraisse, tributaire du Drac, 6 comm., 1.000 hab. au plus.

VALGORGE, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 23 kilom. de Largentière, sur la Baume, affluent de l'Ardèche; 1.067 hab. Moulinages de soie, fabrication de cordes. Aux environs, donjon carré de Chastenet, où naquirent le poète La Fare et son fils, le maréchal de La Fare. — Le canton a 7 comm. et 4.134 hab.

VALGUARNERA Caropepe, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Caltanisetta]); 11.500 hab.

VALGUE (*valgh'*) ou **VALGUS** (*guss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comptant une quinzaine d'espèces répandues sur le globe. Les valgues sont de taille moyenne, épais, carrés, de teintes sombres; les femelles portent souvent une longue tarière qui leur sert à pondre dans le vieux bois où se développent leurs larves. Le *valgus hemipterus* est très commun aux environs de Paris.

VALGUS (*guss* — mot lat. signif. *cagneux*) n. m. Méd. Déviation du pied en dehors. V. PIED BOT.

VALI n. m. Admin. ottom. Gouverneur général d'un vilayet, nommé par le sultan.

VALIAVA, bourg de Russie gouv. de Kiev, distr. de Tcherkassy; 4.740 hab.

VALIDA ou **VALADA**, princesse musulmane, née vers le milieu du XIe siècle, morte à Cordoue en 1091. Elle était fille du calife omeyyade Mohammed III al Moustakfi Billa et elle cultiva avec succès l'éloquence et la poésie. Elle fut partie de l'Académie de Cordoue.

VALIDATION (*si-on*) n. f. Action de valider : *La* VALIDATION *d'une élection.*

VALIDE (du lat. *validus*) adj. Qui est dans les conditions voulues pour produire son effet légal ou naturel : *Le testament d'un incapable n'est pas* VALIDE. || Valable, acceptable : *Fournir des raisons* VALIDES.

— Sain, pouvant vaquer au travail : *L'indigent* VALIDE *a droit au travail et l'infirme au secours.* Lévis.

— Substantiv. Personne valide.

VALIDE n. m. Pêch. Ancien nom de la morue verte. Le valide ou patelet était la cinquième sorte des morues de Normandie, aux XVIIe et XVIIIe s.)

VALIDÉ (de l'ar. *walidé*, enfanter) n. et adj. f. Qualification donnée par les Turcs à la sultane mère.

VALIDEMENT adv. D'une manière valide.

VALIDER v. a. Rendre ou déclarer valide. V. VALIDER *une élection.*

VALIDITÉ (du lat. *validitas*) n. f. Etat de ce qui est valide. *La* VALIDITÉ *d'un contrat, d'un testament.*

VALIDIROSTRE (*si-ostr'* — du lat. *validus*, fort, et *rostrum*, bec) adj. Zool. Qui a le bec ou le rostre fort.

VALIERE n. m. Econ. rur. Mouton gras du Poitou.

VALIERO ou **VALIER** Bertuccio, [illegible] de Venise, mort en 1658. Successeur de François Cornaro (1656), il donna pour but principal à son activité la défense de Candie contre les Turcs. Tempestueux, batailleur et timbré, il attira au pouvoir de Venise. Mais la mort de Lazzaro Mocenigo au cours d'une bataille navale (1657) désorganisa la flotte. Bertuccio Valier mourut avant la fin de la campagne. — Son fils, Silvestro **Valiero**, mort en 1700, succéda comme doge à François Morosini (1694), et dut continuer la guerre contre les Turcs, dont la paix de Carlowitz (févr. 1699) le soulagea.

VALIGNY ou **VALIGNY-LE-MONIAL**, [illegible] de l'Allier, arrond. et à 53 kilom. de Mont[illegible], à la source de l'Auron; 918 hab.

VALIN (René-Josué), magistrat et jurisconsulte français, né et mort à La Rochelle (1695-1765). Avocat au présidial de La Rochelle, il se fit connaître par un commentaire sur la *Coutume de La Rochelle et du pays d'Aunis* (1756) et par son *Commentaire sur l'ordonnance de la marine d'août 1681, concernant la marine* (1760), qui a beaucoup servi à vulgariser l'ordonnance de la marine et est citée encore aujourd'hui. Il fut nommé successivement procureur du roi, procureur de l'Hôtel de ville de La Rochelle et procureur du roi à l'amirauté de cette ville. On lui doit aussi un *Traité des prises* (1763).

VALINCOUR (Jean-Henry DU TROUSSET de), littérateur français, né et mort à Paris (1653-1730). Gentilhomme dans la maison du comte de Toulouse, il suivit, dans sa campagne de 1704, il prit part au combat de Malaga et fut blessé au talon. Déjà membre de l'Académie française en 1699, où il avait succédé à Racine, il fut élu à l'Académie des sciences en 1721. Historiographe du roi par la faveur de Mme de Maintenon, il collabora avec Boileau, qui le nommait « son illustre associé à l'histoire », et qui lui dédia sa satire XI. Il a laissé une *Vie de François de Lorraine* (1684); des *Stances*, des *Contes*, des *Lettres sur la Princesse de Clèves* (1678). Saint-Simon vante son esprit « salé, sans méchanceté », son grand sens, ses bonnes manières et son habileté à conter des anecdotes.

VALINKA (en russe *volynka*) n. m. Espèce de cornemuse en usage chez les Russes.

VALISE n. f. Long sac de cuir que l'on porte [illegible] Petite malle très légère, qui se porte à la main. || *Valise diplomatique*, Valise dans laquelle sont portées, par les courriers de cabinet, les dépêches des ambassades et légations qu'on ne veut pas faire parvenir à destination par les moyens ordinaires de transport. Le porteur d'une valise diplomatique française est muni d'un sauf-conduit spécial.

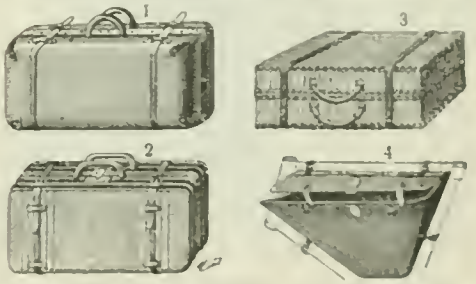

Valise : 1. Ordinaire; 2. A soufflet, 3. En osier; 4. Pour vélocipède.

VALISSELO, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Modrus Fiume], sur un tributaire de la Kolina, sous-affluent de la Save), 8.53[illegible] hab.

VALJOUFFREY, vallée des Alpes Dauphinoises, dans l'Isère, entre monts à glaciers compris entre 2.000 et 3.538 mètres. Elle est parcourue par le cours supérieur de la Bonne, affluent droit du Drac.

VALKANY, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Temes]), non loin de la Theiss, 4.26[illegible] hab.

VALKI, ville de Russie, gouv. de Kharkov, sur la Mja; 9.700 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 110.000 hab.

VALKYRIE n. f. Mythol. scand. V. WALKYRIE.

VALLA (La), comm. de la Loire, arrond. et à 2[illegible] kilom. de Saint-Etienne, au-dessus d'un affluent du Gier; 1.8[illegible] hab. Cascade du Plâtail, haute de 33 mètres.

VALLA (Lorenzo), humaniste italien, né à Rome d'une famille originaire de Plaisance en 1405, mort à Naples en 1457. Il professa à l'université de Pavie et y composa son traité dialogué *De Voluptate* (1431), où il soutint des thèses plus favorables aux épicuriens qu'aux stoïciens. En 1444, dans un nouvel ouvrage, il critiquait âprement la bulle de Barlole et toute la jurisprudence médiévale. Le scandale fut énorme : Valla dut quitter Pavie et, après divers séjours à Milan, à Gênes, à Rome, devint secrétaire du roi de Naples, Alphonse d'Aragon (1447). Il le suivit dans ses expéditions et passa près de [illegible] années laborieuses et fécondes. De cette époque [illegible] son dialogue *De libero arbitrio*; ses *In [illegible]* (1448), où il part en guerre contre la scolastique, [illegible] traité *De donatione Constantini* (1440), tout en gardant la cause de son souverain, il établit des règles toutes nouvelles de la meilleure critique historique; enfin, [illegible] assez de son talent, l'*Histoire de Ferdinand Ier d'Aragon*, père d'Alphonse (1445), dont il fait un récit pittoresque et vivant. Mais la grande affaire de Valla, ce fut la polémique. Il blesse les humanistes par son [illegible] et ses

Valla [illegible] et physicien [illegible] à Piacenza en 1500. [illegible] enseignant plus [illegible] aux ouvrages, [illegible] ex Graecis [illegible] Latina Academia [illegible] 1496), *Rhetoris* [illegible] 1529), *De impetuosi* [illegible] *De voluptate libri tres* (1431). Il avait composé, [illegible] *De expetendis et fugiendis*, une sorte [illegible] qui fut édité en 1501.

Vallabrègues, [illegible] du Var, arrond. et à 32 kilom. [illegible] sur le Rhône et près de l'embouchure du [illegible] 1 873 hab. Vannerie.

Valladolid [illegible] *Pintia*, ville d'Espagne (Vieille-Castille), [illegible] de la prov. de même nom, sur le Pisuerga, au [illegible] 43 543 hab. Siège d'un archevêché; [illegible]

La ville, assez étendue pour le nombre de ses habitants, offre peu d'animation; on y trouve une [illegible] et la *Plaza Mayor*, [illegible] de Madrid, [illegible]



Cathédrale de Valladolid.

[illegible] d'argent [illegible] d'œuvre de Juan de [illegible] [illegible] au XVIIe siècle par [illegible] III [illegible] bois par Berruguete. [illegible] Maures et fut, [illegible] avant d'être [illegible] Castille; là fut [illegible] et [illegible] Philippe II [illegible] Philippe III y [illegible] grands secrétaires [illegible] Philippe IV le [illegible] s'installa [illegible] Valladolid perdit toute importance [illegible]

Valladolid [illegible] province [illegible] la Vieille-Castille, limitée [illegible] Léon et de Palencia, [illegible] Salamanque et le Zamora, [illegible] Duero, [illegible] pâturages [illegible]

Vallage [illegible]

Vallaire [illegible]

Vallaire [illegible] VALLARIS [illegible]

Vallarsa [illegible]

Vallata [illegible]

Vallauri Tommaso, philologue et historien italien, né à Cuneo (Piémont) en 1805, mort à Turin en [illegible] professeur adjoint de rhétorique grecque et latine [illegible] Turin en 1838, il devint professeur en [illegible] Parlement, fut nommé sénateur. Nous [illegible] *Historia* [illegible] *Pedemontii* (1841; [illegible] *Historia Alberto* 1843; *De la* [illegible] 1841), *Fastes de la maison* [illegible] de Savoie (1845-1846), *Histoire* [illegible] (1846); *le Cavalier Marin en* [illegible] *Historia critica litterarum latinarum* (1849; [illegible] en (1852-1854, *l'Etymologiste* (1872), [illegible] *des rimes de Turin* (1874), etc.

Vallauris, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et [illegible] de Grasse, dans une vallée très abritée, contre le Mistral et à 2 kilom. de la plage du Golfe-Jouan; 6 729 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Manganèse, fruits et fleurs. Fabriques importantes de faïence d'art et d'architecture, émaux céramiques et poteries réfractaires; parfumerie et [illegible] d'essences; huilerie.

Valle (Le), bourg du Royaume-Uni des îles anglo-normandes (Guernesey), 4 000 hab. Carrières de granit. Serres à raisin et tomates. Monuments mégalithiques.

Valle Castellana, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo]; 3.900 hab.

Valle Corsa, bourg d'Italie (prov. de Rome), dans les monts Lepini; 3.000 hab.

Valle de Mena, comm. d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Burgos], dans les Pyrénées-Cantabres; 6.300 hab.

Valle de Santiago, ville du Mexique (Etat de Guanajuato); environ 10.000 hab. Ch.-l. d'un département qui a 112 330 hab.

Valle d'Olmo, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]), dans les monts de la Madone; 9.000 hab.

Valle d'Ombrone, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), aux sources de l'*Ombrone*; 4.000 hab.

Valle Lomellina, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 4.000 hab.

Valle (Pietro della), voyageur italien, né et mort à Rome (1586-1652). Il étudia d'abord les sciences, la musique et la poésie, prit part en 1611 avec une flotte espagnole à une expédition contre les Barbaresques, et partit en 1614 pour un pèlerinage en Terre-Sainte; de là, il gagna la Perse et l'Inde, et retourna, en 1626, à Rome, où le pape Urbain VIII le nomma son camérier. Sa relation de voyage, publiée à Rome dès 1650, dont la meilleure édition est de 1662 (*Viaggi di Pietro della Valle*) a été traduite dans toutes les langues; la traduction française parut à Paris, de 1661 à 1663, en 4 vol.

Vallé (Ernest), avocat et homme politique français, né à Avize (Marne) en 1845. Avocat à Paris, il fut élu député républicain d'Epernay en 1889 et réélu en 1893. Il fut rapporteur général de la commission d'enquête sur les affaires de Panama, dont les conclusions furent adoptées à l'unanimité par la Chambre. Sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur en 1898, élu sénateur de la Marne la même année, il fut nommé garde des sceaux dans le cabinet Combes. C'est pendant son passage au ministère que furent arrêtés les Humbert et que la cour de cassation fut saisie (1904) d'une nouvelle demande en revision de l'affaire Dreyfus.

Vallecas, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Madrid], entre le Manzanarès et le Jarama; 6.000 hab.

Vallécule (dimin. de *vallée*) n. f. Bot. Intervalle qui sépare les côtes dans les fruits des ombellifères.

Vallécule, ée adj. Bot. Qui est pourvu de vallécules: *Fruit* VALLECULÉ.

Valle-d'Alesani, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 22 kilom. de Corte, au-dessus de l'*Alesani*; 667 hab. Manganèse. Restes d'un couvent où fut proclamé, en 1736, Théodore, roi de Corse. En 810, Charles, fils de Charlemagne, y battit les Sarrasins. — Le canton a 9 comm. et 3.192 hab.

Vallée *va-lé* — de *val*) n. f. Espace situé entre deux montagnes ou deux chaînes de montagnes: *La* VALLÉE *de Campan*. Bassin d'un cours d'eau: *La* VALLÉE *du Rhône*. *Vallée de larmes, Vallée de misère*, La terre, considérée sous le rapport des maux que souffrent ses habitants. *Vallée de Josaphat*. V. JOSAPHAT.

— Fr.-maçonn. Ville, quand il s'agit d'un atelier des hauts grades. On dit ORIENT quand il s'agit d'une loge.)

— Géol. *Vallée anticlinale*, Vallée résultant de la rupture des couches supérieures d'un pli anticlinal. (Syn. de COMBE.) *Vallée longitudinale*, Vallée qui sépare deux chaînes de montagnes parallèles. *Vallée synclinale*, Vallée constituée par un pli synclinal. *Vallée transversale*, Celle qui sépare deux parties d'une même chaîne de montagnes. Syn. de CLUSE.

— Techn. Descenderie de mine organisée avec un double treuil, de manière à remonter les wagons pleins et à descendre les wagons vides sur la pente ou plan incliné que suit la couche exploitée.

— SYN. **Vallée, vallon.**

— ENCYCL. Géol. *Creusement des vallées*. Jusqu'en ces dernières années, presque tous les géologues considéraient les vallées comme dues à l'impétuosité de grands courants d'eau venus à l'époque quaternaire. C'est la théorie [illegible] *cataclysmes*, à laquelle paraît succéder maintenant [illegible] *lentes*, qui ne voient dans ce phénomène géo[illegible] la [illegible] d'un cours d'eau qui se sont constamment [illegible] le en proche sans avoir eu besoin d'un [illegible] que celui que nous leur connaissons. [illegible] avec attention le mécanisme des courbes [illegible] l'affouillement continu des rives concaves [illegible] constant des rives convexes (v. ALLUVION), [illegible] progressif des méandres qui en [illegible] la marche des alluvions (v. DILUVIUM), [illegible] pas à éprouver les plus grandes [illegible] par la théorie des cataclysmes et [illegible] quelle éloquence se [illegible] Pour Stanislas Meunier, [illegible] les vallées serait dû au ruissellement [illegible] représenterait que la partie à [illegible] atteinte, à un moment donné, par [illegible], il en serait que la partie visible, par [illegible] surface.

Le fleuve, ainsi compris, ne constituerait que la simple décharge de la nappe. En tout cas, il est indispensable de considérer la vallée comme résultant d'abord de l'action atmosphérique sur le bassin hydrographique entier, et ensuite de l'action mécanique et lente constamment déplacée du cours d'eau.

Vallée de misère. C'est sous ce nom expressif que l'on désignait, jusqu'au XVIIIe siècle, le quai de la Mégisserie (entre le Pont-Neuf et le Pont au Change), parce que la fréquence des inondations avait éloigné les habitations de cette rive, où seuls les malheureux osèrent établir leurs cabanes. On le nomma aussi « quai de la Ferraille », ce qui n'indiquait pas un centre commercial bien opulent, puis, le marché aux volailles s'y étant installé, on l'appela marché de la Vallée, et la force de l'habitude fut telle que la dénomination persista lorsque ce marché fut transféré, sur la rive gauche, au quai des Grands-Augustins.

Vallée de la Mort (*Death Valley*), nom donné à l'une des plus curieuses dépressions du Grand Bassin américain, dans la partie septentrionale du désert du Colorado, entre les Panamint Range et les Telescope Range à l'O. et les Funeral Range à l'E. C'est un creux de pays de forme ellipsoïde très allongée (40 kilom. sur 180), à 100 mètres au-dessous du niveau de la mer, et qui sans doute correspond à l'extrême fond de l'ancienne lagune salée qui couvrit jadis tout le désert du Colorado. La dépression est encore aujourd'hui occupée par un lac saumâtre. Pas de pluie sur ses bords, végétation extrêmement précaire, et justifiant le nom de vallée de la Mort, qui pourrait d'ailleurs s'appliquer avec assez de justesse à toute cette partie méridionale du Grand Bassin.

Vallée (Louis-René-Oscar DE), magistrat et littérateur français, né à Lammothe-Saint-Héray en 1821, mort à Ozain (Loir-et-Cher) en 1892. Stagiaire au barreau de Poitiers dès 1842, il s'inscrivit à celui de Paris en 1843 et, jusqu'en 1848, exerça la profession d'avocat. La révolution de Février lit de lui un substitut près le tribunal de la Seine. Il devint en 1852 substitut du procureur général près la cour de Paris, en 1855 avocat général près la même cour, en 1861 premier avocat général et en 1867 conseiller d'Etat. Après la chute de l'Empire, il rentra dans la vie privée. Il fut élu en 1878 sénateur inamovible. Citons de lui: *De l'éloquence judiciaire au XVIIe siècle: Antoine Lemaistre et ses contemporains* (1856), réédité en 1858 sous le titre d'*Etudes sur le XVIIe siècle; les Manieurs d'argent, études historiques et morales* (1857); *le Duc d'Orléans et le Chancelier d'Aguesseau* (1860); *M. Baroche* (1875); *Etudes et portraits* (1880); *André Chénier et les Jacobins* (1881); *Conclusions et Réquisitoires, 1858-1868* (1883); *Discours sur le projet de loi relatif à l'enseignement primaire* (1886); *le Prince de Bismarck* (1888).

Vallega, bourg du Portugal septentrional (Beira), non loin de l'estuaire d'Avoiro; 4.800 hab.

Valleix (François-Louis-Isidore), médecin français, né à Toulouse en 1807, mort en 1855. Médecin des hôpitaux en 1836, il fut successivement attaché à la direction des nourrices, à l'Hôtel-Dieu annexe, à l'hôpital Beaujon et enfin à la Pitié. Il mourut du croup, contracté au lit d'un enfant. Citons de lui: *Clinique des maladies des enfants nouveau-nés* (1838); *Traité des névralgies ou affections douloureuses des nerfs; Résumé général de la pathologie interne et de thérapeutique appliquée* (1847), et de nombreux mémoires.

Vallelunga Pratameno, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Caltanisetta]); 6.100 hab.

Vallenar, ville du Chili (prov. d'Atacama). Ch.-l. du département du même nom, sur le rio del Huasco; 5.130 hab. — Le département a 20.000 hab.

Vallenay, comm. du Cher, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, près du Cher; 911 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières. Forges.

Vallendar, ville d'Allemagne (Prusse [présid. et cercle de Coblentz]), sur le Rhin; 3.799 hab. Manufacture de tabacs. Vignobles.

Vallerargue, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 22 kilom. du Vigan, sur l'Hérault, grossi à cet endroit du Clarou; 2.443 hab. Sériciculture; céréales et bestiaux. Patrie de La Beaumelle et du général Perrier. — Le canton a 3 comm. et 4.748 hab.

Valleriite n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre et de fer.

Vallerotonda, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Caserte], au pied du *Monna Casale*; 3.600 hab.

Vallery-Radot (Marie-René), littérateur français, né à Paris en 1853. Il fut secrétaire de Buloz, directeur de la « Revue des Deux Mondes », et ensuite du ministre Freycinet. Depuis, il se consacra à la littérature. Petit-neveu d'Eugène Sue et d'Ernest Legouvé, il épousa, en 1879, la fille de Pasteur. On lui doit: *Journal d'un volontaire d'un an* (1874); *l'Etudiant d'aujourd'hui* (1879); *M. Pasteur: Histoire d'un savant par un ignorant* (1884); *le Voyage de Mlle Rosalie* (1887); *Mme de Sévigné* (1888).

Vallès (Jules), littérateur français, né au Puy en Velay en 1832, mort à Paris en 1885. Fils d'un professeur, il fit ses études au collège de Saint-Etienne, puis à celui de Nantes. Il fut envoyé à Paris en 1849 pour se préparer à l'École normale, mais se lança aussitôt dans la politique et la littérature, et, type de l'irrégulier, du réfractaire, mena dès lors une existence accidentée et inquiète, bien faite pour exaspérer son humeur naturellement âpre. Secrétaire de G. Planche, professeur libre, il publia, en 1856, à Nantes, son premier livre: *l'Argent;* entra au « Figaro » comme chroniqueur de la Bourse, puis à la mairie de Vaugirard comme expéditionnaire, collabora à « l'Événement », fonda le journal *la Rue* (1867), dont le titre était emprunté à un de ses précédents ouvrages. Après la révolution du 4-Septembre, il s'affilia à l'Internationale, fonda le *Cri du peuple*, devint membre de la Commune, se réfugia ensuite à Londres, d'où il collabora à plusieurs journaux parisiens, notamment au « Voltaire », sous le pseudonyme de L'HOMME MASQUÉ, au « Siècle », etc. Rentré en France, il ressuscita son *Cri du peuple* (1883), qui devint l'organe des revendications les plus violentes. Il mourut deux ans après. Ses principaux ouvrages sont: *les Réfractaires* (1860), recueils d'articles, où il peint les

déclassés de la vie parisienne (*la Rue*, 1865, où il se fait l'historiographe des saltimbanques, pitres, banquistes, etc.), enfin, trois volumes : *l'Enfant* (1879), *le Bachelier* (1881), *l'Insurgé* (1886), parus sous le titre commun de *Jacques Vingtras*, qui sont ses meilleures œuvres, et qui passent pour être une sorte d'autobiographie. Vallès avait un talent consistant surtout dans l'observation des milieux, des figures extérieures, et dans l'emploi du mot pittoresque, coloré, expressif. Mais il vise trop à l'effet, et, chez lui, l'originalité de la forme est le plus souvent faite de bizarreries, comme celle du fond n'est guère que qu'à des paradoxes et à des outrances qui dissimulent mal l'absence d'idées politiques, littéraires ou philosophiques.

VALLET, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 21 kilom. de Nantes, au-dessus de la Logne, affluent de la Sanguèse ; 4.655 hab. Vins blancs ordinaires. Briqueterie. Chaudronnerie. Patrie de Claude Pocquet du Livonnière, jurisconsulte. — Le canton a 5 comm. et 10.191 h.

VALLET (Guillaume), graveur français, né à Paris en 1632, mort en 1701. Il partit vers 1653 pour Rome, où, pendant un séjour de huit ans, il se perfectionna ; peu de temps après son retour en France, il fut admis à l'Académie de peinture et de sculpture (1664). Mauvais dessinateur, Vallet possédait, en revanche, un burin d'une rare hardiesse. — Son fils, **Jérôme Vallet**, né à Paris en 1667, acquit aussi une certaine réputation comme graveur et devint membre de l'Académie en 1702.

VALLET (Auguste), dit **de Viriville**, archéologue, né et mort à Paris (1815-1868). Archiviste-paléographe en 1838, puis archiviste du département de l'Aube, enfin professeur à l'École des chartes en 1847, il a laissé de nombreux travaux. Recourant toujours aux sources originales, même pour les excellentes notices qu'il donna à la *Nouvelle Biographie générale*, il a établi sur des bases solides toute l'histoire de la première moitié du XVe siècle français. Son *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque* (1403-1461), (1862-1865), malgré les travaux ultérieurs, reste un des meilleurs ouvrages d'ensemble qui aient été écrits sur cette époque. Citons encore : *les Archives historiques du département de l'Aube et de l'ancien diocèse de Troyes* (1841) ; *Histoire de l'instruction publique en Europe, et principalement en France, depuis le christianisme jusqu'à nos jours* (1849-1852) ; etc.

VALLEYFIELD, ville du Canada (prov. de Québec), près du Saint-Laurent ; 11.000 hab. Industrie active.

VALLGREN (Ville), sculpteur d'origine finlandaise, né à Borgo (Finlande) en 1855, naturalisé Français en 1902. D'abord élève architecte à l'École polytechnique de Helsingfors, la sculpture l'attira vite. En 1878, il entra à l'École des beaux-arts de Paris, dans l'atelier de Cavelier. Son premier envoi au Salon (*Portrait d'un ami*) date de 1878. Il exposa ensuite : *un Berger* ; *Petit pêcheur* (1883) ; *Nénuphar* (1884) ; *Écho* (1886) ; *Amo* (1889). La même année, il montrait, à l'Exposition universelle, comme œuvres nouvelles, deux reliefs en marbre : *Ophélia*, musée d'Aix-les-Bains, et *Tête de Christ*, musée de Helsingfors. Depuis il exposa à la Société nationale des beaux-arts : *Maternité*, musée d'Arras (1891) ; *Caïn* (1892) ; *l'Aveugle*, *Mourir et renaître*, *Misère* (Luxembourg) ; *Consolation* (musée de Helsingfors) ; *Jeunesse* (Galerie nationale de Berlin) ; *Plainte de la mer*, *Désespoir*, *Esprits noirs*, *Douleur* (1896) ; *Bénitier* (1897) ; *Bégel*, urne ; *Curieuse*, *Fleur de sommeil* (1899) ; *Monument funèbre de la duchesse Karanzine* (1903) ; *Joie de vivre*, *Mutinettes*. On lui doit encore une *Urne funéraire* (Luxembourg) ; la statue de *Torkel Knutson*, à Viborg (Finlande) ; le *Monument d'Alexandre III*, à Helsingfors ; etc. Ses conceptions plastiques se distinguent par un sentiment très accusé de la poésie septentrionale. Il a pris une part active au mouvement qui a entraîné les sculpteurs vers la production des objets pratiques et cherché non seulement des œuvres originales, mais encore des patines rares et neuves. — Sa femme, Marie-Antoinette **Rastrom**, née à Stockholm en 1866, naturalisée Française en 1902 a pratiqué avec distinction la gravure sur bois et la sculpture. Elle exposa au Salon de 1889 un *Portrait d'enfant*, puis un *Buste* et sept *Médaillons* en 1892 ; un *Plat décoratif* en grès Delaperche en 1894 ; un *Saint Jean-Baptiste*, haut relief en terre cuite, et une *Reliure* pour la *Vie de Jean Carrié* d'Alexandre en 1896. Le travail du cuir repoussé, incisé, ciselé, teinté l'absorba dès lors, et elle n'a cesse de produire et d'exposer de remarquables reliures d'un symbolisme pittoresque.

Valli del Signori, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]) ; 5.300 hab. Eaux minérales froides.

Vallia ou **Wallia**, quatrième roi des Wisigoths, mort en 419. Parent d'Ataulf, qui avait succédé à Alaric et qui avait tué Sigeric, il fit périr Ataulf et fut élu roi, en Espagne, par les Wisigoths (415). Il affecta d'être l'ennemi irréconciliable des Romains et se disposa à leur enlever la province d'Afrique. Une tempête ayant détruit sa flotte, il se résigna à faire la paix avec l'empereur Honorius, qui, désireux d'entrer en négociations, lui avait envoyé Eulalius. Il rendit à Honorius la princesse Placidie, veuve d'Ataulf, et entra au service de l'empire : après avoir combattu en Espagne, les Vandales, les Suèves et les Alains, il obtint d'Honorius l'autorisation de s'établir, lui et ses Goths, dans l'Aquitaine. Sa fille épousa, plus tard, le Suève Rechiar.

Vallier (mont ou **Montvalier** (pic de). Un des sommets principaux des Pyrénées centrales, sur la frontière entre la France (dép. de l'Ariège) et l'Espagne, à l'O. de la vallée du Salat, auquel il envoie le ruisseau d'Estours ; 2.839 mètres d'altitude. C'est une montagne conique, en grande partie isolée et d'où l'on découvre une vue très étendue de la Maladetta au Montcalm.

Vallier ou **Valère** (saint), martyr du IIIe siècle, né à Langres. Il apprit la théologie sous la direction de l'évêque Didier. Chocrus, à la tête d'une bande de Vandales, assiégea la ville ; Didier alla solliciter du barbare le salut de la ville, le Vandale lit de Jupiter l'évêque. Les habitants s'enfuirent sous la conduite de Vallier. Ils allaient atteindre les montagnes du Jura, quand ils furent atteints et massacrés par leurs ennemis. Vallier fut soumis, avant de mourir, aux plus affreuses tortures.

Vallière Jean-Florent de), général d'artillerie, né et mort à Paris (1667-1759). Cadet d'artillerie en 1685, il fit toutes les campagnes de la deuxième partie du règne de Louis XIV. Il commanda l'artillerie au siège de Quesnoy en 1713, et fut, en récompense, nommé brigadier, avec mission de réorganiser l'artillerie. Il lui donna un grand développement et surtout il détermina l'uniformité des calibres. Maréchal de camp en 1719, lieutenant général en 1733, il dirigea en 1744 le siège de Fribourg. — Son fils, Joseph-Florent **de Vallière**, général français, né et mort à Paris (1717-1776), assista, sous ses ordres à la bataille de Dettingen (1743), au siège de Fribourg (1744), le remplaça dans la direction des écoles d'artillerie en 1747 et fut promu la même année maréchal de camp. Lieutenant général en 1748, il devint, sept ans plus tard, directeur des deux corps réunis de l'artillerie et du génie et détermina le succès de la bataille d'Hastembeck (1757). En 1761, il partit pour l'Espagne, où il réorganisa l'artillerie et le génie. Quelques années plus tard, il accomplit la même réforme dans le royaume de Naples.

Vallières, comm. de la Creuse, arrond. et à 15 kilom. d'Aubusson, sur un plateau dominant un affluent du Taurion ; 2.548 hab. Fontaine surmontée du buste de Pierre d'Aubusson.

Vallières-les-Grandes, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 28 kilom. de Blois, sur la Masse, affluent de la Loire ; 1.041 hab. Vignobles. Tonnelleries.

Valliquerville, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 5 kilom. d'Yvetot ; 926 hab. Église du XIIIe siècle, belle flèche des XVe et XVIe siècles.

Vallisnérie, Valisnérie (*snér-i*) ou **Vallisnère** (*snèr*), n. f. Bot. Genre d'hydrocharidacées-vallisnerieées.

— Encycl. Les *vallisnéries* sont des plantes herbacées, aquatiques, stolonifères. Les fleurs sont dioïques ; les fleurs mâles se trouvent réunies dans une grande spathe presque sessile sur le stolon. Les fleurs femelles, solitaires sur une longue hampe, viennent s'épanouir à la surface de l'eau. À un certain moment, les petites fleurs mâles se détachent ; leur périanthe fermé retient à son intérieur une bulle d'air, qui leur fait rapidement gagner la surface de l'eau ; elles s'ouvrent alors et le pollen, en liberté, va féconder les fleurs femelles. La fécondation opérée, la hampe qui porte la fleur femelle se rétracte, de sorte que le jeune embryon et le fruit vont se développer au fond de l'eau. L'espèce la plus connue est la *vallisnérie spirale*, répandue surtout dans les régions chaudes de l'Amérique, dans la région méditerranéenne, dans les lacs de Garde et de Lugano. Elle a été signalée en France dans quelques rivières, dans le canal du Midi, et même aux environs de Paris, dans le canal de la Marne, près de Charenton.



Vallisnérie : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

Vallisnérié, ée (*snér*), adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre vallisnérie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des hydrocharidacées, ayant pour type le genre *vallisnérie*. — *Une* VALLISNÉRIE.

Vallisnieri (Antoine), médecin et naturaliste italien, né dans l'Etat de Modène en 1661, mort en 1730. Appelé à la chaire de médecine et d'histoire naturelle de l'université de Padoue, il combattit la génération spontanée, fit une foule d'expériences sur les insectes, particulièrement sur leur génération et leur manière de vivre, etc. Son *Histoire de la génération de l'homme et des animaux* (1721), le plus important de ses ouvrages, lui a mérité les éloges de Buffon.

Valloire, plaine de l'Isère et de la Drôme, très fertile ; 30 kilom. sur 4 à 7. Elle continue vers l'O. la plaine de Bièvre ; l'une et l'autre semblent être le lit d'un immense glacier préhistorique débouchant sur le val du Rhône.

Valloire, comm. de la Savoie, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne sur la *Valloirette*, sous-affluent du Rhône par l'Arc et l'Isère ; 1.092 hab. Mine d'anthracite. Fromages estimés.

Vallombreuse (lat. *Vallis umbrosa*, ital. **Vall'ombrosa**), couvent d'Italie (Toscane [prov. de Florence, comm. de Pelayo], dans une vallée à laquelle il doit son nom, à 967 mètres d'altitude, au milieu d'une belle forêt. Fondé en 1060 par saint Gualbert. On y observait la règle bénédictine, mitigée et allégée des travaux qui auraient pu gêner l'exercice de la contemplation. Deux cents ans après la mort de S. Gualbert, on rattacha à l'ordre de Vallombreuse des couvents de femmes, dont la fondatrice fut sainte Humilité, d'une famille noble de Faenza. Il a été rebâti au XVIIe siècle, et est actuellement occupé par l'institut forestier d'Italie. Station d'été des plus fréquentées.

Vallon (de) n. m. Petite vallée, espace étroit entre deux collines : *Réunir* VALLON. VALLON *fleuri*.

— Mythol. *Sacré vallon*, *Double vallon*. Vallée située entre le Parnasse et l'Hélicon, se sont les Muses, et dont les poètes ont fait comme leur patrie allégorique.

— Syn. Vallon, vallée.

Vallon, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 22 kilom. de Largentière, près de l'Ardèche ; 2.313 hab. Manufacture de chemises. Patrie de François Puaux. Le canton a 11 comm. et 9.339 hab.

Vallonée n. f. Bot. Syn. de VALANÈDE.

Vallon-en-Sully, comm. de l'Allier, arrond. et à 25 kil. de Montluçon, près du Cher ; 1.707 hab. Ch. de f. Orléans. Houille, chaux.

Vallongo, ville du Portugal septentrional (Entre-Douro-e-Minho), près d'un sous-affluent du Douro ; 3.600 h.

Vallonier *va-lo-ne-mann* n. m. Chêne qui produit les *vallonées*.

Vallonnement *va-lo-ne-man* n. m. Geol. Action de vallonner, état de ce qui est vallonné. VALLONNEMENT *dû à l'action des eaux*.

— Hort. Dans les jardins paysagers, Ondulations données artificiellement au sol pour mettre en relief certaines parties.

Se vallonner, v. pr. Être, devenir creusé de vallons ou de vallonnements.

Vallonner *va-lo-né* v. a. Creuser en forme de vallon ; couper de vallons.

Vallon-sur-Gée, comm. de la Sarthe, arrond. et à 22 kilom. du Mans, 920 hab.

Vallorbe, bourg de Suisse (canton de Vaud), sur l'*Orbe*, près de la source, ou plutôt de la résurgence de cette rivière ; 3.272 hab. Ch. de f. de Pontarlier à Lausanne. Fabriques de clous et de coutellerie ; grandes forges de montres.

Vallot (Antoine), médecin français, né à Remiremont en 1594, mort à Paris en 1671. D'abord médecin d'Anne d'Autriche, il succéda en 1643, à Vautier, comme premier médecin du roi, et il guérit ce prince, lors de sa grande maladie en 1658. Il eut pour adversaire acharné Guy Patin, qui dans ses écrits ne lui a épargné aucun genre d'attaque. En 1658, Vallot devint surintendant du Jardin des Plantes et opéra toute une révolution dans l'administration de cet établissement, secondé par Fagon, Loquet, Galois et Louis Morin. Il publia en 1665, sous le titre de *Hortus regius*, un catalogue des plantes qui renfermait. La mort de Henriette de France, reine d'Angleterre, qu'il avait soignée à Colombes, lui attira une foule d'épigrammes qui le poursuivirent jusqu'à sa mort.

Vallot (Joseph), astronome et géographe français, né à Lodève en 1851. Il débuta par d'intéressants travaux de géographie botanique, puis se consacra à l'étude du massif du mont Blanc, fonda à Chamonix un observatoire, puis installa aux Bossons, par 4.362 mètres d'altitude, un refuge et un observatoire, avant que Janssen eut songé à l'établissement du sien au sommet du mont Blanc. Il a entrepris avec son cousin Henri Vallot le relevé de la carte rigoureusement exacte du massif du mont Blanc, a fait sur les glaciers du massif des observations d'un puissant intérêt et parfois très dangereuses, et publie les excellentes *Annales de l'observatoire du mont Blanc*.

Vallouise, superbe vallée des Hautes-Alpes, dans le massif du Pelvoux, parcourue par la Gyronde, tributaire de la Durance ; 27.000 hectares, dont les neuf dixièmes en rochers et en glaciers ; 2.500 hab.

Vallouise, comm. des Hautes-Alpes, arrond. et à 26 kilom. de Briançon, sur le Gyr, sous-affluent du Rhône par la Durance ; 957 hab. Ardoisière.

Valls, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone]), sur l'Anguerra ; 13.250 hab. Tanneries, distilleries, tissage de coton, laine, filatures de soie. Vieille enceinte de la ville fortifiée. Victoire française du 25 février 1809.

Vallum (*val'-lom'* — mot lat.), n. m. Antiq. rom. Palissade formée de pieux entrelacés. || Retranchement couronné d'une palissade. || Mur construit pour arrêter les invasions des barbares.

— Encycl. Ce nom vient de *vallus*, qui signifie *pieu*. Chez les Grecs, ces pieux restaient garnis d'un grand nombre de branches et très espacés, de sorte qu'on pouvait les arracher facilement. Les Romains rapprochèrent les pieux et réduisirent à trois ou quatre les branches, qu'ils raccourcirent en outre davantage en les entrelaçant avec les branches du pieu voisin. Le *vallum*, précédé d'un fossé, constituait la défense d'un camp en rase campagne. — On a donné aussi le nom de « vallum » à des murs continus que les Romains élevèrent quelquefois pour se protéger des incursions barbares. Ces murailles étaient protégées en outre par des tours.



Vallum.

Valmadrera, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]), près du lac de Côme ; 3.900 hab. Sériciculture.

Vâlmîki, poète indien, auteur du poème du *Râmâyana*, que, selon la tradition, il aurait enseigné à Kouça et Lava, les deux fils jumeaux de Rama et de Sîtâ, ses pensionnaires à l'exil de cette dernière, afin de les faire reconnaître par leur père. On ignore la date de son existence, et peut-être n'est-il qu'un personnage imaginaire. V. RÂMÂYANA.

Valmont, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 25 kilom. d'Yvetot, sur la rivière de *Valmont* ; 809 hab. Ch. de f. Ouest. Ancien château des seigneurs d'Estouteville. — Le canton a 23 comm. et 13.606 hab.

Valmont, héros des *Liaisons dangereuses* de Ch. de Laclos (1782), type du roué et du séducteur sans scrupules.

Valmont de Bomare Jacques Christophe), naturaliste français, né à Rouen en 1731, mort en 1807. Il est l'auteur d'une *Minéralogie* (1794) et d'un *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle* (1800).

Valmontone, ville d'Italie, ancienne *Tolerium* ou *Tolerna* (prov. de Rome ; 4.150 h. Enceinte du moyen âge.

Valmy, comm. de la Marne, arrond. et à 11 kilom. de Sainte-Menehould, au pied de collines faisant face au versant occidental de l'Argonne ; 467 hab. Ch. de f. Est. Fabrique de chaux hydraulique. Un monument, érigé en 1819, et la statue de Kellermann, inaugurée en 1884, rappellent la célèbre victoire remportée par les Français sur les Prussiens, le 20 septembre 1792.

Valmy (bataille de), première victoire remportée par la France révolutionnaire sur l'Europe coalisée. Les Autrichiens et les Prussiens, accompagnés d'émigrés français, avaient pénétré en Lorraine, puis Longwy, Verdun et envahissaient la Champagne par les défilés de l'Argonne. Le général en chef de l'armée française, Dumouriez, voulait leur interdire ces « Thermopyles de la France » ; mais forcé à la Croix-au-Bois, il changea de front et résolut de se porter sur un plateau à l'O., de Saint-Menehould, où il menacerait le flanc des colonnes ennemies et couperait la route de Châlons, c'était le plateau de Valmy. Couvert sur sa droite par le cours de l'Aisne, sur sa gauche par les marais de la Auve, adossé à l'Argonne, Dumouriez y attendit l'attaque, ses derrières assurés par l'arrière-garde du général Dillon et espérant l'arrivée d'un renfort parti de Metz sous les ordres de Kellermann. Celui-ci était le 19 septembre 1792 à Valmy, face aux



Bataille de Valmy, d'après Bellangé.

Le poète allemand Goethe suivait en curieux l'armée [illegible]. Vivement frappé par la fière attitude et par [illegible] de Kellermann, il dit gravement [illegible] ce lieu et dans ce jour, [illegible] époque pour l'histoire du monde.

La [illegible] a été ressuscitée par Horace Vernet [illegible] Versailles. Le moment choisi par [illegible] est [illegible] un boulet vient de tuer le cheval de Kellermann. Sur [illegible] on voit Kellermann et ses soldats agiter leurs [illegible] en criant de : Vive la Nation !

Valmy, ch.-l. de canton de Marne, arrond. et à 12 kil. de Sainte-Ménehould, à 240 kil. de Paris, à 1 kil. de la Seblika (Océan), 960 hab. [illegible] de fer d'Orléans à Nancy. Cultures [illegible] céréales, de la vigne, maraîchères [illegible].



Armes de Valognes.

Valognes, ch.-l. d'arrond. de la Manche, à 24 kil. de Saint-Lô, [illegible] hab. Tribunal de 1re inst. Chambre consultative de bonneterie, exploitation de carrière, fabrication de [illegible], dentelles. Patrie de Saint-Malo [illegible]. [illegible] maire d'*Anna* [illegible] avait donné son nom à *Valognes*. Au moyen âge, le château de Valognes fut fréquenté par Guillaume le Conquérant, puis par Edouard III, roi d'Angleterre, et au XIVe siècle par le roi de Navarre de 1351 à 1404. Valognes fut au XVIIe siècle un centre administratif et [illegible] gouverneur particulier, bailliage et élection. Parmi ses enfants : Daher, Emile Burnouf, Léopold [illegible]. — L'arrondissement a [illegible] et 68 760 hab. ; le canton 8 comm. et [illegible].

valoir [illegible] de 1re conj., mêmes sens : *Je vaux, tu vaux, il* [illegible], *nous valons, vous valez, ils valent. Je valais, nous* [illegible]. *Je valus, nous valûmes. Je vaudrai, nous vaudrons. Je vaudrais, nous vaudrions. Vaux, valons, valez. Que je vaille, que nous valions. Que je valusse, qu'il valût. Que nous valussions. Valant. Valu, ue, us, ues.* V. n. [illegible] *Mourir pour valoir cent écus.*

— Avoir [illegible] utilité, une certaine importance, [illegible] *Un grand génie vaut un royaume* (La Bruy.). *Mériter. La* [illegible] *peut valoir elle-même.* (Voltaire.) [illegible] *Valoir son pesant d'or.* [illegible] *Valoir son prix.* Avoir [illegible] *Valoir cher, valoir peu, valoir* [illegible] *Valoir* [illegible] *Valoir* [illegible] *

VALOUÏKI, ville de Russie (gouv. de Voronèje), sur le *Valouï*; 7.200 hab. Ch.-l. de district.

VALPARAISO, village du Mexique (Etat de Zacatecas) 12 365 hab.

VALPARAISO, ville maritime du Chili moyen, ch.-l. de la prov. du même nom, à 100 kilom. de la capitale Santiago, à laquelle elle est unie par une voie ferrée; pop. approximative, 133.500 hab. Le port de Valparaiso est le plus important du Chili et en même temps l'un des plus fréquentés du Pacifique. La ville, resserrée entre les derniers contreforts des Andes et l'Océan, se développe le long du littoral et sur les versants des collines voisines; elle jouit d'un climat tempéré et relativement sec. Cité de commerce, elle n'a guère de monuments remarquables, mais elle est le siège d'une cour d'appel et possède de grands établissements: arsenaux, chantiers, usines, collège naval. — La *province de Valparaiso* a 5.059 kilom. carr. et 212.700 hab.

VALPERGA, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin], sur la rive droite de l'Orco, affluent du Pô; 3.500 hab. Tuilerie et briqueterie.

VALPERGA DI CALUSO (Thomas), astronome et orientaliste italien, né et mort à Turin (1737-1815). Successivement marin à Malte et prêtre de l'Oratoire à Naples, il retourna dans la capitale du Piémont en 1768, s'y adonna tout entier aux sciences et aux lettres, et devint directeur de l'Observatoire de Turin et président de l'Académie des sciences de cette ville. Voici ses principaux ouvrages: *Litteraturæ copticæ rudimenta* (1783); *Della poesia* (1806); *Latium carmine, cum specimine Graecorum* (1807); *Principes de philosophie pour les initiés aux anthémiatiques* (1811). Il appartenait à l'illustre maison des comtes de Valperga de Masin.

VALPRIVAS, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 33 kilom. d'Yssingeaux, sur l'Andrable; 1 203 hab. Fer.

VALRÉAS, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arrond. et à 35 kilom. d'Orange, sur la Coronne, sous-affluent du Rhône par le Lez de Bollène; 5.408 hab. (*Valréasiens, ennes.*) Ch. de f. P.-L.-M. Le territoire du canton est enclavé tout entier dans le département de la Drôme. Vignobles renommés. Magnaneries. Commerce de truffes, d'huile d'olive, de confiserie. Importante fabrique de cartonnages. Eglise des XIIe et XIIIe siècles. Tour de l'horloge et autres restes des fortifications du XVe siècle. Hôtel de ville de 1700 environ. Patrie du cardinal Maury. — Le canton a 4 comm. et 8.858 hab.



Armes de Valréas.

VALROMEY, pays de l'ancienne France, dans le dép. de l'Ain. Il faisait autrefois partie intégrante du Bugey, dans lequel il était enclavé. C'est une dépression, bornée à l'E. et à l'O. par de hautes montagnes, et dont le centre est formé par la vallée du Séran. Ce pays, agréable et fertile, eut pour capitale, durant le moyen âge, la ville forte de Châteauneuf, aujourd'hui simple hameau. La maison de Savoie le céda à la France en 1601 (traité de Lyon), et Louis XIII l'érigea en marquisat pour la maison d'Urfé.

VAL-SAINT-PAIR (LE), comm. de la Manche, arrond. et à 3 kilom. d'Avranches, dans une péninsule séparant les estuaires de la Sée et de la Sélune; 1.000 hab.

VALSALVA (Antoine-Marie), anatomiste italien, né à Imola en 1666, mort en 1723. Il fut à Bologne l'élève et l'ami de Malpighi, et fut nommé, en 1697, professeur d'anatomie et chirurgien de l'hôpital des Incurables de Bologne. La chirurgie lui dut d'importants progrès et l'anatomie des découvertes sur l'organe de l'ouïe. Il a laissé sur cette matière un ouvrage devenu classique en Italie: *De aure humana tractatus* (1704), souvent réimprimé.

VALSAYRE (Marie-Rose ASTIÉ **de**), musicienne et femme de lettres françaises, née à Paris en 1846. Elle publia de nombreuses mélodies, polkas, barcarolles, romances, pleines de sensibilité. Mariée au docteur Astié, elle fit des études médicales et prit des inscriptions de pharmacie. Pendant la guerre de 1870, elle entra dans le service des ambulances et fut blessée au plateau d'Avron. Devenue secrétaire d'Emile de Girardin, elle commença à s'occuper des revendications féminines. Très forte à l'escrime, elle se battit en duel avec une Anglaise, miss Shelby, sur le champ de bataille de Waterloo, en 1886, et blessa son adversaire; le mois suivant, elle provoquait la maréchale Booth, qui déclina cette périlleuse rencontre. Elle avait proposé à Pasteur de procéder sur elle à des expériences d'inoculation du virus rabique, ce à quoi l'illustre savant refusa de consentir. Notons encore qu'elle a adressé à la Chambre plusieurs pétitions dans l'une desquelles elle demandait pour les femmes la liberté de porter le costume masculin. Présidente de la Ligue des femmes socialistes, elle donna sa démission en 1889. Aux élections de la même année, elle se porta candidate à la députation dans le XVIIIe arrondissement; mais sa déclaration de candidature ne fut pas acceptée. Elle a écrit, dans divers journaux, des articles sous les pseudonymes de JEHAN DES ÉTRIVIÈRES, JEAN MISÈRE et DAME MARTHE, et publié une brochure, *Deuxième aux Parisiens: le Gouffre de la rue Lafayette* (1887).

VALSE (de l'allem. *walzer*, même sens) n. f. Danse dans laquelle le cavalier et la dame tournent ensemble sur eux-mêmes. || Air sur lequel on exécute une valse: *Jouer, Ecrire une* VALSE. *Métra et Strauss ont écrit des* VALSES *célèbres.*

— Mouvement circulaire, exécuté en se déplaçant: *Les libellules exécutent leurs* VALSES. (Th. Gaut.)

— ESCRIT. La *valse* s'exécute par couples. Elle exige tout à la fois, de la part de ceux qui s'y livrent, de la grâce, de l'entrain, de la souplesse, de la légèreté, de la précision. Au point de vue technique, chaque pas de la valse dite à trois temps comprend en réalité deux mesures: 1° Marcher trois pas sur la pointe des pieds, le cavalier partant du pied droit. 2° Décrire par le pied gauche un arc de cercle sur la pointe, ramener derrière ce pied le pied droit croisé, tourner enfin sur les deux pointes en décrivant un demi-tour complet. Le pas de la dame est le même, mais commence sur la deuxième mesure. Dans la valse dite à *deux temps*, chaque mesure correspond à un pas. Sur les deux premiers temps de la mesure, on se met sur un pied en avant en fléchissant légèrement les genoux, le cavalier part du pied gauche et la dame du pied droit; sur le troisième temps, ramener vivement le pied resté en arrière pour chasser celui qui a glissé. On peut tourner de droite à gauche ou de gauche à droite; les danseurs font alors un pas en arrière et un pas en avant alternativement.

La valse n'a pas, comme on le croit en général, pris naissance en Allemagne; car, dès le XIIe siècle, elle était connue en Provence sous le nom de *volta*. Le chant qui l'accompagnait était désigné par le titre de *ballada*.

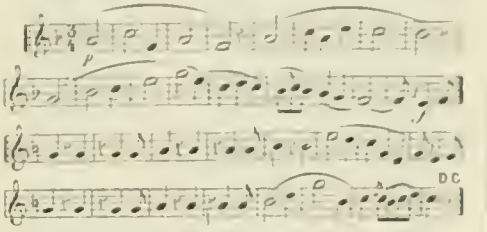

Valse.

Sous Louis XII, elle vint de Provence à Paris, fut à la mode pendant tout le XVIe siècle et fit les délices de la cour des Valois, et la *volta* provençale devint la *walzer* germanique.

Au point de vue musical, le rythme de la valse est à trois temps, d'un mouvement rapide sans exagération, et le caractère en doit être à la fois caressant, onduleux et entraînant. De tous les airs de danse, la valse, par sa nature élégante, aimable et parfois relativement passionnée, est presque le seul qui se rapproche de ce qu'on appelle la grande musique et qui permette au compositeur de donner libre carrière à son savoir et à son génie. Aussi, les grands maîtres eux-mêmes, Beethoven, Mozart, Chopin, etc., n'ont-ils pas dédaigné de cultiver ce genre.

Au théâtre même, on trouve des valses qui sont de véritables chefs-d'œuvre; elles se mêlent, avec ou sans paroles, à l'action dramatique. Très commune dans l'opérette, on la rencontre assez souvent dans l'opéra-comique et dans l'opéra.

VALSEQUILLO, bourg de l'archipel espagnol des Canaries (grande Canarie [distr. de Las Palmas]); 3.000 hab. Commerce de fruits et de vins.

VALSER v. n. Danser une valse: VALSER *à trois temps.* — v. a. Exécuter en valsant: VALSER *une mazurka.*

— Arg. S'enfuir, s'en aller. || *Faire valser quelqu'un*, L'expulser, le chasser, le tracassor, le battre.

VALSERINE, torrent du Jura et de l'Ain, qui court torrentueusement entre deux chaînons du Jura, s'enfouit à demi dans les rochers du pont des Oules, et gagne le Rhône, rive droite, juste au-dessous de la fameuse « perte du fleuve; 50 kilom.

VALSESIA, nom que porte, en Piémont (Italie septentrionale), dans son cours supérieur, la vallée de la Sesia, tributaire gauche du Pô.

VALSEUR, EUSE n. Personne qui valse ou qui sait valser: *Les Allemands sont réputés bons* VALSEURS.

— Adjectiv.: *Poupée* VALSEUSE.

VALS-LES-BAINS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 31 kilom. de Privas, sur la Volane; 4.025 hab. (*Valsois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Ateliers de constructions mécaniques, moulineries de soie. Nombreuses sources minérales froides (13° à 16°), soit bicarbonatées sodiques gazeuses, soit bicarbonatées sodiques ferrugineuses sulfatées arsenicales. Seize sources principales sont utilisées dans deux établissements thermaux, en boisson, bains, douches.

VALSONNE, comm. du Rhône, arrond. et à 22 kilom. de Villefranche, sur le Soanan, sous-affluent du Rhône par l'Azergue et la Saône; 1 286 hab. Plomb argentifère. Tissage de la soie.

VALSTAGNA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence], sur la Brenta; 4.000 hab. Papeteries.

VALTELINE (en lat. *Vallis Telina*), contrée de l'Italie septentrionale, dans l'ancien royaume Lombard-Vénitien. Elle s'étend depuis les gorges de la Serra jusqu'au lac de Côme, le long de la vallée de l'Adda. Forêts profondes de châtaigniers, au versant des monts; mais, dans bien des régions, l'amandier, le figuier, l'olivier peuvent y prospérer, de même que la vigne et le mûrier; 3.278 kilom. carr.; 106.000 hab. *Valtelins, ines.* Ville principale, *Sondrio.*

La Valteline, partie méridionale de l'ancienne Rhétie, passa successivement, pendant le moyen âge, aux Ostrogoths, aux Francs et aux Germains. Les évêques de Coire, qui l'avaient reçue en fief des empereurs, durent souvent la défendre contre les prétentions des habitants de Côme et celles des ducs de Milan. L'Espagne, pendant la guerre de Trente ans, essaya de l'occuper; elle dut se retirer devant l'opposition de Richelieu. En 1797, la vallée fut réunie par Bonaparte à la république cisalpine, en 1805, elle forma le département de l'Adda, dans le royaume français d'Italie. Elle appartint ensuite à l'Autriche, avant de faire retour, en 1859, au royaume d'Italie. Elle forme aujourd'hui la *province de Sondrio.*

VALTELINER (*ïn'*) n. m. Variété de cépage rouge cultivé en Allemagne et en Hongrie.

VALTER v. a. Mar. V. VELTER.

VALTERIE (*ri* — de *valter*) n. f. Dans le Loiret, Assemblée où se louent les domestiques.

VALTON (Charles), sculpteur français, né à Pau (Basses-Pyrénées) en 1851. C'est un animalier des plus remarquables, digne continuateur, comme Gardet et Peter, des Barye et des Frémiet. Principales œuvres: *Lionne et ses petits* (1875, médaille); *Chiens du Saint-Bernard* (1881, musée de Pau); *Lion se léchant la patte* (1883, musée d'Oran); *Tigre et Tigresse* (1885, musée de Constantine); *Lionne blessée* (1888, parc Monceau); *Vautour déchirant un cherreau* (1894). *Loup sur une piste* (1895, musée Galliera); *Ours blanc et morse* (Jardin d'acclimatation); *Sous l'œil du dompteur*, groupe de lions et de lionnes (Exp. univ. de 1900), etc.

VALTREUSE n. f. Arg. Valise, malle.

VALTREUSIER (*zié* — de *valtreuse*) n. m. Arg. Voleur de malles, de valises, qui exerce son industrie principalement dans les gares.

VALTURE n. f. Mar. V. VELTURE.

VALU, UE part. passé du v. Valoir.

VALUE (*là* — subst. part. pass. de *valoir*) n. f. Prix valeur. N'est guère usité adj. que dans les expressions PLUS VALUE, MOINS-VALUE.

VALVACÉ, ÉE adj. Bot. Déhiscent, bien que formé de valves dont la soudure est apparente: *Fruit* VALVACÉ.

VALVAIRE (*ver'*) adj. Qui appartient ou qui se rapporte aux valves.



Valvate.

VALVATE n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des *valvatidés*, répandus sur l'hémisphère nord. La *valvata cristata* se trouve en France.

VALVATELLE (*tèl'*) n. f. Genre de mollusques ptéropodes, famille des Limacinidés, propres aux Antilles ou fossiles dans le tertiaire d'Europe.

VALVATIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, renfermant les genres *valvate* et voisins. — *Un* VALVATIDE.

VALVE (du lat. *valva*, battant de porte ou de fenêtre) n. f. Battant de porte (Vx).

— Bot. Nom donné aux pièces du péricarpe des fruits déhiscents qui s'ouvrent au moment de la maturité, on emploie aussi pour désigner certaines parties des glumes et des spathes.



Valves (bot.): 1. Fruit univalve (dauphinelle). 2. Fruit bivalve (pois). 3. Fruit trivalve oblique. 4. Fruit quinquivalve (fraxinelle).

— Chir. Ecarteurs larges et plats employés en particulier dans les opérations par la voie vaginale.

— Mécan. Soupape à clapet. *Valve de soupape de prise de vapeur*, Valve de bateau-poste.

— Zool. Portion du test de certains crustacés et mollusques.

— ESCRIT. Zool. Les coquilles, d'une seule pièce, sont dites univalves; mais le terme *valve* ne s'applique point à la coquille elle-même, tandis que chez les mollusques bivalves, comme les huîtres, on donne le nom de valve à chacune des deux parties. On appelle valves, chez les crustacés ostracodes et branchiopodes, chacune des deux portions de leur carapace chitineuse, qui les enveloppe en tout ou partie, comme la coquille d'un mollusque. Il en est de même chez les crustacés cirripèdes, chez lesquels ces pièces calcaires deviennent souvent très nombreuses, on les appelle écussons.

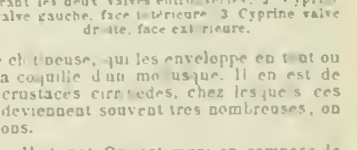

Valves de mollusques: 1. Bucarde vue de profil montrant les deux valves entr'ouvertes. 2. Cyprine valve gauche, face intérieure. 3. Cyprine valve droite, face extérieure.

VALVÉ, EE adj. Hist. nat. Qui est muni ou se compose de valves: *Pericarpe* VALVÉ.

— Bot. *Corolle valvée*, Corolle dont les pétales, avant l'épanouissement, ne se touchent que par leurs bords.

VALVÉEN, ENNE (*é-in, èn'*) adj. Bot. Qui est produit par l'expansion des valves: *Appendices* VALVÉENS. *Cloisons* VALVÉENNES.

VALVERDE, comm. des Canaries, ch.-l. de l'île de Fer, 5.500 hab., répartis en une soixantaine de hameaux disséminés dans l'île. La ville elle-même est une pauvre bourgade de moins de 1 000 hab. au-dessus d'une petite crique, pompeusement dénommée *el Puerto de Hierro.*

VALVERDE del Camino, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva]; 6.400 hab. Tissage.

VALVERDE de Leganes, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]), 3.000 hab.

VALVICIDE de *valve*, et du lat. *exdere*, couper) adj. Bot. Se dit d'un mode de déhiscence par rupture des valves du fruit.

VALVIFORME (de *valve*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une valve. *Pièce* VALVIFORME.

VALVISPORE (de *valve*, et *spore*) adj. Bot. Se dit des plantes dont les graines sont attachées aux valves.

VALVULAIRE (*ler*) adj. Hist. nat. Qui est muni de valvules. || Qui se rapporte aux valvules: *Les* VALVULAIRE.

VALVULE (du lat. *valvula*, petite valve) n. f. Anat. Sorte de repli qui, dans les vaisseaux et conduits de l'économie, dirige les liquides dans un sens donné et les empêche de refluer en amont.

— Bot. Petite valve.

— Techn. Espèce de robinet à vanne.

— ESCRIT. Anat. Dans le tube digestif, on désigne la *valvule de Bauhin*, à l'union de l'intestin grêle et du cæcum. Dans l'appareil circulatoire, les valvules ont une très grande importance. Les valvules sigmoïdes des membres inférieurs combattent l'effet de la pesanteur et font le retour du sang vers le cœur. Mais, avant tout, c'est le fonctionnement des deux orifices du cœur qui nécessite le maintien de la circulation. La plupart des maladies du cœur sont dues aux altérations de ces valvules: la *valvule mitrale*, la *valvule tricuspide*, les *valvules sigmoïdes*.

VALVULÉ, ÉE adj. Qui est muni de valvules.

VAMBA

VAMBERY

VAMBRUP, ... Danemark, Jutland, à la frontière ... sur le Kong-Aa, 3 ... hab.

VAMON ... r. loup, g. tre. Vx

VAMPIRE ... de l'all. *vampir*, emprunté au slave ... Spectre qui sort la nuit de sa fosse et va ... le sang des vivants. *Certains campagnards* ... VAMPIRE.

— Fig. Personne qui vit du bien ou du travail ... *Prêter à la* VAMPIRE *d'agiotage.* (Fourier.) ... qui commet des violations de sépulture ... dans un but lubrique.

— Encycl. L. Spectre. *Les vampires* jouent un rôle important ... croyance d'un certain nombre de peuples de l'Europe centrale et septentrionale : Allemands, Hongrois, Russes, etc. Sous ce nom on désigne des morts qui ... de leur tombeau, le plus souvent la nuit, pour tourmenter les vivants, le plus souvent en les suçant au cou, ... en les serrant à la gorge au point de les ... Cette croyance aux vampires que l'on rapportait jadis un grand nombre de morts mystérieuses, et ils figurent dans ... modernes. Les Grecs modernes les désignent ...

VAMPIRE ... Genre de mammifères chiroptères ..., comptant deux espèces ... Amérique tropicale.

— Encycl. Les *vampires* sont de grandes chauves-souris



Vampire

... aux et les hommes endormis. Le ... est très commun ... Antilles jusqu'au Brésil.

VAMPIRELLE ... Tribu de mammifères chiroptères ... comprenant les ... VAMPIRE.

VAMPIRIEN, ... Mammifère ... VAMPIRE. Mythologie ...

VAMPIRISME ... croyances ... VAMPIRE.

VAMPYROPS ...

VAN ...

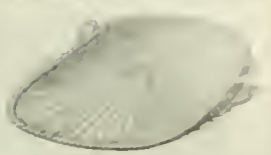

Van

VAN ... Sorte de panier plat en avant, ayant un rebord en arrière muni de deux anses latérales pour le manœuvrer et sur lequel on secoue les grains dont on ... nettoyer le riz ou autres impuretés. Syn. NETTOIR.

... Mesure ... capacité ... usitée dans les ... valant à l'hectolitre.

... Instrument en cuivre, ... de coquille, dans lequel ... sur les aiguilles pour les ... des corps étrangers. Vanneau dont on se sert, dans les usines, pour mesurer le charbon.

Encycl. Antiq. gr. Le *van* (gr. *ptuon*) était simplement, dans l'usage ordinaire, la corbeille plate et treillissée dont on se servait pour nettoyer le blé. On plaçait souvent dans des corbeilles de ce genre les premices des fruits que l'on offrait aux dieux. Le *van mystique* était le van employé dans les mystères.



Van, d'après un bas-relief antique.

VAN ou **AK-YAKOUCH**, ville de la Turquie d'Asie Arménie, ch.-l. de prov., près du *lac de Van*, sur un vaste plateau bien cultivé, 30.000 hab. Enfermée dans une double enceinte, prolongée par le faubourg de Baghlar, elle se tasse au pied du *tiheurab*, rocher isolé, qui la domine de 100 mètres, et porte une citadelle délabrée. Eglise de Saint-Pierre et Saint-Paul VIIIe s.). Ecole et monastère arménien de Yeddi-Li-lissa (à 12 kilom.). Cultures et vignobles. Fabrication de lainages (*chaiak*), cotonnades, savons.

Ville antique, qui fit partie du royaume de Biainas. Van fut en rapport avec l'Assyrie dès le IXe siècle avant notre ère, et plus tard devint la capitale d'une satrapie de Darius. Rebâtie vers 150 av. J.-C., vassale des Arabes, elle vit s'élever, en 908, la dynastie indépendante du Vasbouragan; occupée par les Séldjoukides, les Tatars; du XVIe au XIXe siècle, sous l'autorité nominale des sultans; en 1810, soumission définitive de l'émir kurde Bédri Khan-bey.

VAN, prov. de la Turquie d'Asie (Arménie et Kurdistan, sur la frontière de Perse, entre les prov. d'Erzeroum au N., de Bitlis à l'O., de Diarbékir au S.-O., de Mossoul au S., et la Perse (prov. d'Aderbeïdjan) à l'E. Superf. 39.300 kilom. carr.; pop. 379.800 hab. Montagneuse surtout dans le district kurde : le Seïpan (3.950 m.) au S.-E. du lac; le Varrak (3.200 m.) bornant la *plaine de Van*; dans le Sud, puissante chaîne de Djouddi qui se prolonge au S.-E., au delà du Grand Zab, par le Tonra-Djélou (1.500 m.). Outre les tributaires du *lac de Van*, la province est arrosée par le Betan-Sou, branche orientale du Tigre, et le Grand Zab, affluent de gauche du Tigre. Richesses importantes : houille, salines, fruits nombreux (sur le pourtour du lac), céréales, bétail (exportation de la laine); mines d'alun et de plomb exploitées, plomb argentifère, pétrole, amiante, borax, cuivre et étain. Ch.-l. *Van*.

VAN (LAC DE), dans la Turquie d'Asie Arménie (prov. de Van et de Bitlis), à 1.666 mètres d'altitude, dans une région montagneuse, que domine la chaîne volcanique du Seïpan au N., celle du Nimroud à l'O., et le Garaz au S.; 3.690 kilom. carr. La profondeur, très faible dans le golfe alluvions des torrents), atteint, au S., 100 mètres. Périodes alternantes de décroissance (actuellement) et de croissance. Nombreux îlots. Commerce par voiliers entre Iskélé-Keui, le port de Van, Akhlat et Tadvan.

VANADATE (rad. *vanadium*) n. m. Sel de l'acide vanadique.

VANADEUX (*deû*), **EUSE** adj. Se dit d'un des oxydes du vanadium et de l'acide correspondant. V. VANADIUM.

VANADINE n. f. Acide vanadique naturel, que l'on rencontre, à l'état pulvérulent, associé au cuivre natif dans les parages du lac Supérieur.

VANADINITE n. f. Chlorovanadate naturel de plomb.

VANADIOLITE n. f. Substance minérale, composée d'acide vanadique, avec chaux, silice, magnésie, alumine. On la trouve en petits cristaux verts autour du lac Baïkal.)

VANADIQUE (*dik'*) adj. Se dit d'un anhydride et d'un acide qui en résulte. V. VANADIUM.

VANADIS n. f. Planète télescopique, n° 210, découverte en 1884, par Borrelly.

VANADITE n. m. Chim. Sel de l'acide vanadeux.

VANADITE n. f. Variété de descloizite, que l'on trouve en Tarentaise.

VANADIUM (*di-om'*) n. m. Chim. Métal blanc dont le nom dérive de *Vanadé*, divinité scandinave.

Encycl. Le *vanadium*, découvert en 1801, dans un minerai de plomb de Zimapan, fut étudié de nouveau en 1830 par Lefstroem, chimiste suédois et par Wœhler et Berzélius, enfin en 1867 par Roscoë, qui établit sa véritable nature. Il est très répandu dans la nature, mais en quantité peu abondante; on le rencontre dans les minerais d'un grand nombre de métaux, dans les argiles, les basaltes. On l'extrait en traitant les minerais vanadiques par la soude nitrique, précipitant les métaux lourds par l'hydrogène sulfuré, et ajoutant du carbonate d'ammoniaque, ce qui provoque la formation et le dépôt de vanadate d'ammonium; la calcination de ce dernier corps fournit ... pur, qui sert à la préparation de tous les ... du vanadium.

Le vanadium métallique s'obtient en réduisant au rouge ... vanadium ou le chlorure de vanadium. ... blanc, cristallin, de densité 5,5, de poids ... combinant à l'oxygène, au chlore, à ... dans les acides minéraux, excepté dans ... Ses principaux composés sont : le ... gris métallique; le *trioxyde* ..., Va^2O^3, poudre noire obtenue par ... le vanadique par le charbon, et qui, par ... bases, forme des *vanadites*; le *tétroxyde* ..., Va^2O^4; le *pentoxyde* ..., Va^2O^5, dont on a vu plus haut la ... et qui, par combinaison avec les bases, ... les *azotures de vanadium*, obtenus en chauffant ... vanadate d'ammonium dans un courant d'ammoniaque; les *chlorures* et *oxychlorures de vanadium*, qui prennent naissance par action du chlore sur le vanadium métallique ou sur ses oxydes.

Les usages des sels de vanadium sont assez nombreux. L'acide vanadique est employé pour les enluminures; le tannate et le pyrogallate de vanadium servent à la confection de bonnes encres noires; enfin les oxydes du vanadium sont appliqués industriellement à la préparation du noir d'aniline.

VAN AEKEN. Biogr. V. BOSCH.

VANAGE (*naj'*) n. m. Arg. Duperie qui consiste à faire d'abord gagner son adversaire pour l'amorcer et lui gagner ensuite de grosses sommes.

VAN BEERS. Biogr. V. BEERS.

VANBRUGH ou **VANBURGH** (sir John), dramaturge et architecte anglais, né en 1664, mort en 1720. D'une famille gantoise, établie à Londres depuis un quart de siècle environ, il étudia l'architecture à Paris, prit du service dans l'armée, se fit arrêter à Calais (1690) et enfermer à Vincennes, où il resta deux ans. Il en sortit avec quelques pièces de théâtre composées pendant cette captivité, comme *the Relapse*, joué en 1697 avec un grand succès, *Æsop*, et *the Provoked Wife*. Il produisit ensuite *the False Friend, the Country House, the Confederacy*, où l'influence directe du théâtre français se fait partout sentir. Il collabora avec Congreve, Walsh et Betterton, et, après sa mort, Colley Cibber mit au point la pièce qu'il laissait inachevée, *the Journey to London*. Comme architecte, Vanbrugh a fait, entre autres, le château de Howard, le *Queen's Theatre*, qu'il dirigea pendant quelque temps, et le monument de Blenheim, qui lui semblait son œuvre maîtresse.

VAN BUREN, bourg des Etats-Unis (Arkansas), ch.-l. du comté de Crawford, sur l'Arkansas; 8.000 hab. Exportation de coton; filatures.

VAN BUREN, comté des Etats-Unis (Iowa), sur la rivière Desmoines; 17.000 hab. Ch.-l. *Keosauqua*. — Comté de l'Etat de Michigan, sur les bords du lac Michigan; 34.000 hab. Ch.-l. *Paw-Paw*.

VAN BUREN. Biogr. V. BUREN (VAN).

VANCE, comté des Etats-Unis (Caroline du Nord); 22.000 hab. Ch.-l. *Henderson*.

VANCHY, comm. de l'Ain, arrond. et à 36 kilom. de Gex, près du Rhône; 1.329 hab. Taillerie de diamants.

VAN CLÉEMPUTTE (Lucien-Tyrtée), architecte, né et mort à Paris (1795-1871). Il sortit en 1816 de l'Ecole des beaux-arts, avec le premier grand prix. Les *Temples de Vesta* et *d'Hercule*, le *Théâtre de Tauromine*, exécutés à la villa Médicis et exposés à l'Ecole en 1820; le *Forum de Trajan*, les *Temples de Vénus* et de la *Concorde* le firent connaître comme restaurateur. Ensuite, Van Cléemputte alla parcourir la Sicile avec deux touristes bien connus, Hackerblac et de Forbin. La relation de ce voyage, illustrée de ses dessins, parut en 1825. De retour à Paris, Van Cléemputte exécuta au cimetière de l'Est le *Tombeau du duc de Plaisance*. Outre ses travaux à Dourdan et à Paris (archives de la cour des comptes, église Sainte-Elisabeth, etc.), on lui doit des projets intéressants : *Plan général d'embellissement pour la place de la Concorde; Palais pour l'exposition des produits de l'industrie; Salle de concert* et *Chaire pour Saint-Germain*.

VAN CLÈVE. Biogr. V. CLÈVE.

VANCOUVER, bourg des Etats-Unis (Washington), ch.-l. du comté de Clark, sur la Columbia; 4.500 hab.

VANCOUVER (ILE), grande île de l'océan Pacifique, dépendant de la Colombie britannique (Canada). On l'appelait autrefois plus longuement *Quadra et Vancouver*, d'après les deux navigateurs qui, les premiers, l'ont reconnue sérieusement : l'Espagnol Quadra, l'Anglais Vancouver. Séparée du continent par une série de détroits embarrassés d'îles, elle couvre une superficie de 31.355 kilom. carr. avec 51.000 hab. Terre montagneuse avec roches sauvages, fjords, lacs, forêts, pâturages, peu de sols fertiles; culmen, 2.250 mètres. Climat modéré, pluvieux; sous-sol riche en métaux, en houille.

VANCOUVER, ville de la Colombie britannique Canada, sur une baie du détroit de Georgie; 27.000 hab. Terminus du chemin de fer Pacifique-Canadien.

VANCOUVER (George), navigateur anglais, né vers 1757, mort en 1798. Entré fort jeune dans la marine, il prit part, en qualité de midshipman, au second et au troisième voyage de Cook autour du monde. Nommé lieutenant en 1780, il reçut deux ans plus tard le commandement des vaisseaux *Discovery* et *Chatham*, avec mission de se rendre dans l'Amérique du Nord pour y prendre possession de Nootka, que l'Espagne venait de céder à l'Angleterre, puis d'explorer la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord, les îles Sandwich, puis la côte occidentale de l'Amérique du Sud. Cet itinéraire fut suivi de point en point, et permit à Vancouver de relever le premier tracé exact du littoral canadien de l'Ouest (1791-1795). A son retour en Angleterre, il s'occupa de mettre en ordre et de publier le journal de son expédition, mais il mourut des fatigues supportées au cours de son voyage avant d'avoir accompli cette tâche. Il avait été promu *post-captain* en 1791. Son frère John Vancouver se chargea de la publication du *Voyage de découvertes à l'océan Pacifique du Nord et autour du monde* (1798), qui fut à deux reprises traduit en français.

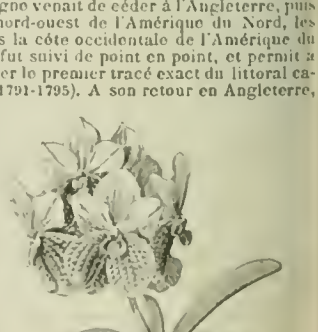

Vanda.

VANDA n. m. Genre d'orchidées *vandées*, comprenant des plantes épiphytes, dont on connaît trente-cinq espèces environ à fleurs superbes, que l'on cultive on

serre chaude. (Parmi les plus recherchées : *vanda cærulea*, du Bengale, à grandes fleurs bleu de ciel ; *vanda insignis*, de Timor, à fleurs moyennes, brunes, tachetées de pourpre ; *vanda Lowdeni*, des îles de la Sonde, à grappes élégantes, jaune clair ; *vanda Sanderiana*, des Philippines, etc.)

VANDA ou **VENDA** Biogr. V. WANDA.

VAN DAEL. Biogr. V. DAEL.

VANDAL Albert, écrivain français, né à Paris en 1853. C'est par un récit de voyage, intitulé : *En karriole à travers la Suède et la Norvège* 1876, qu'Albert Vandal s'est fait connaître. Ce livre fut suivi d'un important ouvrage historique, *Louis XV et Elisabeth de Russie* 1882), puis du *Pacha Bonneval* 1885), et d'une *Ambassade française en Orient sous Louis XV* 1887, qui relate la mission du marquis de Villeneuve. Vint ensuite une œuvre plus considérable, *Napoléon et Alexandre Ier*, qui valut deux fois à son auteur le grand prix Gobert, et où Vandal a étudié comment se forma l'alliance franco-russe, quelles en furent les vicissitudes, comment elle vint à s'altérer et à se dissoudre. A ce grand ouvrage, qui lui ouvrit les portes de l'Académie française 1897), Albert Vandal ajouta : *les Voyages du marquis de Nointel* 1901), puis un livre d'une grande importance : *l'Avènement de Bonaparte* 1902). Albert Vandal, professeur à l'École des sciences politiques, s'est placé au premier rang des historiens français par la sûreté de ses recherches et la hauteur de ses vues.



Vandal

VAN DALE ou **DALEN.** Biogr. V. DALEN.

VANDALES, peuplade germanique primitivement établie entre l'Oder et la Vistule et qui se répandit ensuite dans le midi de l'Europe et jusqu'en Afrique. — *Un, Une* VANDALE.

— Adjectiv. Qui a rapport, qui appartient aux Vandales : *Les armées* VANDALES.

— n. Fig. Personne qui détruit des monuments, des œuvres d'art, de belles choses : *Les* VANDALES *sont nombreux.*

— ENCYCL. Hist. Au témoignage de Pline, les *Vandales* étaient une des cinq grandes races des Germains, et Procope témoigne de leur ressemblance avec les Goths, les Wisigoths et les Gépides, dont la dialecte était voisin du leur : comme eux, ils étaient de grande taille, au teint clair et aux cheveux blonds. Vers l'an 48, ils occupaient, d'après Tacite, les bords de la Baltique entre l'Oder et la Vistule. Pendant la première moitié du IIe siècle apr. J.-C., ils descendirent vers le Sud, puis, en 170, ils envahirent la Pannonie, d'où ils furent chassés bientôt par Marc-Aurèle. Vaincus par Aurélien (270), puis par Probus (277), ils réussirent à s'installer en Dacie, où ils demeurèrent jusqu'à la mort de Constantin (337). Refoulés à ce moment par les Goths, ils envahirent le territoire romain, reçurent des terres en Pannonie, et se convertirent à l'arianisme. Lorsqu'au commencement du Ve siècle, les hordes des Huns descendirent du grand plateau asiatique, les peuplades germaniques, sous la poussée de ces nouveaux barbares, se ruèrent sur les provinces les plus occidentales de l'empire romain. Les Vandales suivirent ce mouvement, pénétrèrent dans la Gaule, qu'ils dévastèrent (406), puis, appelés en Espagne par l'usurpateur Gerontius, occupèrent la Bétique depuis l'Andalousie, *Vandalousie*) et la Galice. Ils s'étaient déjà installés dans le sud de l'Espagne quand ils furent attaqués par les Wisigoths de Wallia, allié des Romains. Ils résistèrent avec succès à cette double attaque, mais, sollicités par le gouverneur révolté de l'Afrique du Nord, Boniface, ils franchirent, sous la conduite de Genséric, le détroit de Gibraltar, profitèrent des rivalités religieuses qui divisaient l'Afrique septentrionale, conquirent rapidement les trois Mauritanies, défirent Boniface, qui s'était retourné contre eux, et finalement, réussirent à se faire reconnaître la possession de tout le pays à l'O. de Bone (435). Genséric essaya même de rayonner autour de l'Afrique, en Corse, en Sicile, en Sardaigne, dans les Baléares en Italie même, où il pilla Rome (455, malgré les efforts de l'empereur d'Orient Léonce, il dévasta la Grèce, la Dalmatie, ramenant à Carthage d'immenses dépouilles, fruit de pillages restés légendaires. Mais, après la mort de Genséric (477), l'empire vandale ne tarda pas à entrer en décadence sous ses successeurs : Hunéric, Gundamond, Trasamond, Hildéric. Gélimer ayant renversé ce dernier (530), Justinien profita de l'occasion pour intervenir ; Bélisaire se porta devant Carthage, battit Gélimer à Tricaméron, le fit prisonnier et l'emmena à Constantinople.

Le souvenir des dévastations des Vandales est demeuré populaire. L'épithète de « vandale » est appliquée plus spécialement à ceux qui mutilent ou détruisent les monuments des arts soit pendant les insurrections politiques, soit par ignorance ou mauvais goût.



Vandamme.

VANDALIQUE *lik'* adj. Qui appartient aux Vandales : *Invasions* VANDALIQUES.

VANDALISME *lissm'* — rad. *vandale* n. m. Etat d'esprit qui porte à détruire, à mutiler des œuvres d'art, de belles choses ; acte qui résulte de cette disposition : *Nombre de beaux paysages ont pâti du* VANDALISME *industriel.*

VANDAMME (Dominique-René, comte D'UNEBOURG, général français, né et mort à Cassel (Nord) (1770-1830). Il servit avant la Révolution dans un régiment colonial à la Martinique, organisa la compagnie franche des chasseurs du mont Cassel 1792, se fit remarquer par son ardeur patriotique, fut promu général de brigade après Hondschoote 1793, se signala à la conquête de la Belgique et de la Hollande aux armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, du Danube, d'Italie. Il s'illustra à Austerlitz et occupa la Silésie à la tête du 9e corps de la Grande Armée. Ayant eu des démêlés avec le roi Jérôme, il encourut une courte disgrâce 1812) mais reprit son commandement pendant la campagne de Saxe 1813). Après la bataille de Dresde, il s'engagea dans les défilés inextricables de Bohême, et dut se rendre à Kulm, après une résistance héroïque. Fait prisonnier par les Russes, il fut envoyé en Sibérie et ne rentra en France qu'en 1814. Toujours fidèle à Napoléon, il se distingua à Ligny, à Waterloo et se retira avec les débris de l'armée derrière la Loire. Il dut quitter la France après l'ordonnance du 12 janvier 1816 et passa aux États-Unis. De retour en 1819, il fut mis à la retraite en 1824.

VANDÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la vanda.

— n. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre *vanda.* — *Une* VANDÉE.

VANDELLIE *dèl-li* n. f. Genre de scrofulariacées, tribu des gratiolées, comprenant des plantes herbacées qui croissent dans l'Inde et en Amérique. La *vandellie diffuse*, qui croît dans l'Amérique tropicale, fournit une décoction émétique et purgative.)

VAN DEN BOSCH. Biogr. V. BOSCH.

VANDENESSE, comm. de la Nièvre, arr. et à 4 k. 1/2 de Château-Chinon, sur la Dragne ; 1.160 hab. Ch. de f. P.-L.-M., point de départ pour les bains de Saint-Honoré. Carrières. Élève de chevaux et de bestiaux.

VAN DEN HOECKE. Biogr. V. HOECKE.

VANDENPEEREBOOM Jules, homme d'État belge, né à Courtrai en 1843. Élu à la Chambre des représentants en 1878, il combattit avec passion le cabinet libéral Frère-Orban, notamment sa politique scolaire, devint ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, dans le cabinet clérical Malou 1884), conserva ces fonctions dans les cabinets Beernaert (oct. 1884) et Smet de Naeyer 1894), s'attachant à réaliser de multiples réformes, non sans se heurter à de vives résistances. Président du conseil au 24 janvier 1899, pressé par une fraction de la majorité d'instituer la représentation proportionnelle, il déposa, le 19 avril, un projet portant application de ce système électoral dans les grands arrondissements seulement. Cette réforme partielle et partiale souleva les violentes protestations de la gauche, provoqua même une émeute, et Vandenpeereboom dut s'engager à faire de nouvelles propositions à la Chambre (30 juin). Il se retira peu après (juillet 1899). Il rentra l'année suivante dans la vie privée.

VANDEN PEEREBOOM (Alphonse), historien et homme d'État belge, né à Ypres en 1812, mort à Bruxelles en 1884. Il fit ses études de droit à Paris et Louvain, devint rédacteur au ministère de l'intérieur 1834), conservateur de la bibliothèque d'Ypres, membre du conseil provincial de la Flandre-Occidentale (1842, premier échevin 1843), puis bourgmestre (1859) d'Ypres, tout en s'occupant d'études historiques. Élu à la Chambre des représentants 1848), il reçut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet libéral Rogier (1861), améliora l'enseignement primaire, organisa les écoles d'adultes, entra par d'énergiques mesures la peste bovine de 1865-1866 et se retira du pouvoir au 3 janvier 1868. Promu ministre d'État 4 févr. 1868), il conserva une grande influence à la Chambre jusqu'au 13 juin 1879, où il fut battu aux élections législatives par le parti catholique. Il se remit à ses travaux d'érudition et fut élu membre de l'Académie royale de Belgique 1883). Il a laissé de nombreux mémoires et ouvrages d'histoire, dont les plus importants sont : *Des cours de justice qui ont exercé juridiction souveraine sur la ville d'Ypres et la West-Flandre. Le Conseil de Flandre à Ypres* (Ypres, 1874 ; *Essai de numismatique yproise* Bruxelles, 1878 ; *Ypriana, notices, études, notes et documents sur Ypres* Bruges, 1878 à 1883).

VAN DEN VELDE (Guillaume), dit **l'Ancien,** peintre hollandais, né à Leyde en 1610, mort à Londres en 1693. Il se consacra à la représentation des marines et des batailles navales. Il dessinait ordinairement à la plume, sur le papier ou la toile blanche. Ce ne fut que sur la fin de sa vie qu'il fit usage du pinceau et des couleurs. Charles II l'appela à Londres et le pensionna. Jacques II le protégea de même. — Son fils aîné, GUILLAUME **Van den Velde, dit le Jeune,** peintre hollandais, né à Amsterdam en 1633, mort à Greenwich en 1707, fut un des peintres de marine des plus renommés. — ADRIEN, frère du précédent, né et mort à Amsterdam (1636-1672), se distingua comme paysagiste et comme animalier.

VAN DER AA Biogr. V. AA.

VANDERBILT (Cornelius), financier américain, né à Stapleton (New-York) en 1794, mort à New-York en 1877. Fils d'un fermier d'origine hollandaise, il acheta à vingt ans, avec ses économies, deux voiliers pour faire le cabotage dans le Sud et entra comme employé chez un grand armateur. Il reprit à trente-trois ans sa liberté d'action et se livra à la construction de caboteurs à vapeur. Lors de l'immigration aux mines d'or de Californie, il organisa avec succès une compagnie de navigation à vapeur qui fit le service de New York à San Francisco, puis créa d'autres lignes, notamment celle de New-York au Havre. A la suite d'un voyage aux grandes places commerciales d'Europe, possesseur d'environ 200 millions de francs, il se voua à l'exploitation des chemins de fer 1854). Il devint possesseur des lignes de Haarlem 1881), New-York-Central (1867, Lake-Shore et Michigan Southern (1873), soit de 3.100 kilom. de voies ferrées. Il fut surnommé *le Roi des chemins de fer.* Il fonda l'université Vanderbilt à Nashville, créa divers instituts ou établissements philanthropiques. — Son fils aîné, WILLIAM **Vanderbilt,** né à New Brunswick (New-York) en 1821, mort à New-York en 1885, hérita de la plus grosse partie de la fortune paternelle. Amateur éclairé, il se fit construire à New-York un palais et y installa une riche collection de tableaux. — Son fils aîné, CORNELIUS **Vanderbilt,** né à State Island en 1843, mort à New-York en 1899, fut trésorier 1867, vice-président 1877, président 1886) du chemin de fer de New-York à Haarlem, président du Canada-Southern 1885) et directeur de nombreuses autres lignes.

VANDERBOURG (Martin-Marie-Charles DE BOURGNS **de**), littérateur français, né à Saintes en 1765, mort en 1827. Officier de marine avant la Révolution, il émigra en 1793 en Allemagne, passa quelque temps en Amérique et rentra en France en 1802. C'est à lui qu'on doit, entre autres œuvres, la publication des prétendues *Poésies de Clotilde de Surville,* qui ont été reconnues depuis comme une savante supercherie. V. SURVILLE.

VANDERBURCH (Louis-Émile), littérateur français, né à Paris en 1781, mort à Rueil en 1862. Il débuta au théâtre par une comédie en vers, ayant pour titre : *un Breton de Gascogne* ou *C'est un des trois* Depuis cette époque jusqu'à la dernière année de sa vie, il signa seul ou en collaboration plus de cent pièces dont plusieurs sont demeurées au répertoire. Nous citerons : *Henri IV en famille* 1822) ; *le Gamin de Paris* 1825), *les Camarades du ministre* 1850), *le Sang-mêlé des Ardennes* 1851), *la Vie de café* 1852). Son théâtre complet compte dix-sept volumes (*Théâtre de fer* 1853), des poésies, des compilations historiques comme *le Mémorial français* 1821-1855).

VAN DER DOES Biogr. V. DOES.

VANDÉREM Fernand-Henri VANDERHEYM, dit **Fernand,** littérateur français, né à Paris en 1864. Chroniqueur, il a principalement collaboré à la *Revue Bleue*, au « Journal », à l'« Écho de Paris » et au « Figaro ». Comme romancier, il a publié : *In Partibus* 1891) publiée en volume en 1899, *la Cendre* 1894), *Charlie* 1895), *le Chemin de velours,* conte 1895), *les Deux Rives* 1897), celle de ses œuvres qui a eu le plus de succès. Au théâtre, il a fait représenter : *le Calice*, pièce en trois actes 1898), et *la Peine douce*, pièce en quatre actes 1901), et

VAN DER GOES. Biogr. V. GOES.

VAN DER HAEGEN Ferdinand), bibliographe belge, né à Gand en 1830. Bibliothécaire de l'université de Gand 1857), membre de l'Institut de France, il a publié de nombreux ouvrages d'érudition : *Bibliographie gantoise* 1868-1869) ; *Histoire des Pays-Bas et spécialement de Gand, par Marc Van Vaernewyck* 1872-1881) ; *Dictionnaire des devises des hommes de lettres, imprimeurs, chambres de rhétorique, sociétés littéraires et dramatiques en Belgique et en Hollande* 1876) ; etc. Il a entrepris avec Van den Berghe et Arnold la *Bibliotheca belgica,* bibliographie générale des Pays-Bas, œuvre considérable.

VAN DER HAGEN. Biogr. V. HAGEN.

VAN DER HELST. Biogr. V. HELST.

VAN DER HEYDEN. Biogr. V. HEYDEN.

VAN DER HOEVEN Biogr. V. HOEVEN.

VAN DER MEER de Delft. Biogr. V. VERMEER.

VAN DER MEER de Haarlem *le Vieux* (Jean), peintre hollandais, né et mort à Haarlem (1627-1691). Après avoir suivi les leçons de Jean Broers et de Berghem, il se rendit à Rome, où il perfectionna son talent, épousa à son retour une veuve qui possédait une importante manufacture de blanc de plomb, vit son établissement ruiné et incendié pendant la guerre de 1672 et revint alors à la peinture qu'il avait négligée. Le prince d'Orange, Guillaume III, dont il avait fait le portrait, le nomma par la suite contrôleur des droits du canal de Vreeswyk à Vianen. Van der Meer peignait avec un égal talent le paysage, les animaux, le portrait et les vues maritimes. Ses toiles, assez rares, sont bien composées et d'un coloris chaud et brillant. — Son fils, JEAN **Van der Meer de** HAARLEM *le Jeune*, peintre hollandais, né et mort à Haarlem (1656-1705), s'adonna à l'étude du paysage, reçut les conseils de Nicolas Berghem et devint un artiste de beaucoup de talent. La sœur de son ami, Corneille du Sart, dont il fit sa femme, jeta par son inconduite une profonde perturbation dans sa vie. Pour s'étourdir, il s'abandonna lui-même à la débauche et mourut dans la misère. On regarde comme son chef-d'œuvre une *Vue du Rhin,* au musée de La Haye.

VAN DER MERSCH (Jean-Adolphe), général belge, né à Menin en 1734, mort en 1795. Il servit dans les armées françaises pendant la guerre de Sept Ans, s'empara, avec un corps de partisans, d'Arenberg 1759), de Hesse-Cassel 1761, contribua puissamment aux victoires de Warbourg et de Hexter, et fut nommé lieutenant-colonel. En 1778, il passa au service de l'Autriche, mais, au moment du soulèvement des Pays-Bas contre l'Autriche, il retourna dans son pays 1789), reçut le commandement d'un corps de 3.000 hommes, avec lequel il battit les Autrichiens à Turnhout et favorisa le soulèvement de la Flandre et du Brabant. Mais il eut de vifs démêlés avec le Congrès, auquel il avait demandé un meilleur emploi des fonds destinés à la solde des troupes. Ayant menacé de réprimer les excès auxquels la populace paraissait vouloir se livrer, il fut accusé de haute trahison, et le général Schœnfeld fut envoyé contre lui. Au moment d'en venir aux mains, il fut abandonné par la grande majorité de ses officiers, pris et enfermé sans jugement dans la citadelle d'Anvers, d'où les Autrichiens le tirèrent en 1791. Il mourut complètement oublié.

VAN DER MEULEN (Antoine-François), peintre flamand, né à Bruxelles en 1634, mort à Paris en 1690. Entré dans l'atelier de Peter Snayers, peintre de paysages et de batailles, à Anvers, il se consacra au même genre et dépassa son maître. Le Brun le signala à Colbert, qui le fit venir à Paris et l'attacha au service de Louis XIV. A partir de cette époque 1666), Van der Meulen suivit le roi dans toutes ses campagnes. La collection de ses tableaux, que Louis XIV avait réunis dans les cabinets de ses diverses résidences à Versailles, à Choisy et à Marly, représentait avec la plus scrupuleuse exactitude toute l'histoire militaire du règne. Ses perspectives, même dans les toiles de petite dimension, sont immenses ; mais c'est son défaut, c'est le gagner jusqu'au haut du cadre.

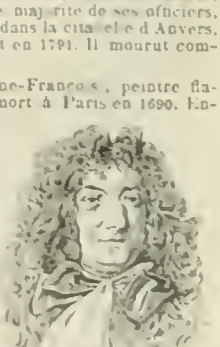

Van der Meulen

Le Louvre possède vingt-trois tableaux de l'artiste flamand, ce sont les seuls de la collection de Louis XIV.

Voici les principaux : *Arrivée de Louis XIV devant Douai ; Entrée de Louis XIV et de Marie-Thérèse à Douai ;*

Vandermonde [illegible] mathématicien [illegible] à Paris [illegible]. Il vint ce célèbre [illegible] *Sur la résolution des équations* [illegible] vers la même [illegible] des *Recherches analytiques sur une nouvelle espèce* (1772) [illegible] *Solution des inconnues dans les* [illegible] avait étudié à fond la [illegible] de Leibnitz, de l'Hôpital et de Piccini [illegible] Vandermonde fut un des [illegible] Il appela, il [illegible] Monge et Berthollet la différence entre la [illegible] concourut à la fondation [illegible] arts et métiers et à la création du [illegible] à l'École normale. Son éloge a [illegible] Ses œuvres consistent en mémoires [illegible] de l'Académie des sciences [illegible]

Van der Neer [illegible] V. Neer.

Van der Noot [illegible] V. Noot.

Vanderstraeten [illegible], dessinateur belge, né et [illegible] 1813. Il fut attaché aux archives [illegible] et rédacteur musical de l'*Écho du* [illegible] de la *Mémorial et chronique musicale* [illegible] *Audenarde* 1856, *Recherches* [illegible] *le XIXe siècle* 1856; *Recherches sur les compositeurs et les instituteurs de musique à Audenarde* (1857-1861); *la Musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle, documents* [illegible] 1867-1875, *le Théâtre à Bruges et en Flandre* [illegible] 1874); *les Musiciens célèbres de l'ancienne Flandre* [illegible] 1878); *Société dramatique de Vieux-Bruges* [illegible] 1878); *la Musique dans l'ancien pays de Liège* [illegible] *Guillaume Tell de Rossini* [illegible] *instrumentale et philosophie* 1879); [illegible] 1880); *Jacques de Saint-Luc* 1885, *la Musique en Belgique au XIVe siècle* [illegible] *Cinq lettres intimes* [illegible] 1889); *les Ballets des rois en Flandre*; [illegible] 1891); *Charles Quint musicien* [illegible]

Vandervelde [illegible], homme politique belge, né à [illegible] 1866. Il fit ses études de droit à l'université [illegible] se voua au barreau 1885, s'occupa [illegible] des membres les plus actifs [illegible] en 1894 député de Charleroi, [illegible] par son éloquence, fut, au [illegible] à Bruxelles et devint en [illegible] taire. Il posse la [illegible] de Bruxelles. Il pro[illegible] cours, puis alterna [illegible] enseignement de la coupe[illegible] Il a écrit les *Évolutions* [illegible] *Belgique* 1903), [illegible] et *Socialisme agraire* en col[illegible] et Mayart 1903), *le Socialisme* [illegible] avec Destrée 1898), *la Propriété* [illegible] *et l'État* [illegible] *Parti ouvrier et le Parlement* [illegible]

Van Vaernewyck [illegible] V. Vaernewyck.

Van der Weyden [illegible] V. Weyden.

Van de Zeyde [illegible] né à Dordrecht [illegible] au [illegible] par le [illegible]

Van-Dieren [illegible]

Van Diemen [illegible]

Vandoise [illegible]

Vandrén bandora [illegible] **Vandra-bandra**, [illegible]

Van Duyse [illegible] V. Duyse.

Vandyck [illegible] **Van Dyck** [illegible] V. Dyck.

Vane sir Henry [illegible] fut [illegible] en 1637 [illegible] exilé à [illegible] Vane fut [illegible] et [illegible] Angleterre [illegible] s'embarqua et se réfugia à Boston, en Nouvelle-Angleterre, dont il devint gouverneur. Il y engagea [illegible] de sa politique religieuse [illegible] exercer de nouveau. De retour à Londres [illegible] avec Pym et une [illegible] prépondérant [illegible] de la révolution contre les Stuarts. [illegible] l'histoire se confond avec [illegible] marquent [illegible] Il négocie [illegible] cause, entoure [illegible] du libre des com[illegible] que le général royaliste [illegible] marche sur Londres et [illegible] énergiquement à la dissolution [illegible] Cromwell ordonne du [illegible] Parlement. Après la restauration, il fut exclu de l'amnistie, et condamné à mort. Il a laissé de nombreux traités de mysticisme, parmi lesquels *the Retired man's meditations* (1655), *an Epistle general to the mystical Body of Christ in Earth* (1661), *the Face of times* (1661), et *a Pilgrimage into the Land of promise* (1664).

Van Effen. Biogr. V. Effen.

vanel (*nèl*) n. m. Pêch. Filet fixe à nappe simple, employé pour la pêche des truites.



Vanelle : *a*, fleur

vanelle (*nèl*) n. f. Genre de campanulacées, comprenant des herbes à feuilles basilaires en rosette, à fleurs en grappes, qui croissent dans l'Australie et dans l'Inde.

Van Es ou **Essen**. Biogr. V. Es.

Van Espen. Biogr. V. Espen.

vanesse (*nèss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des nymphalides, comptant de nombreuses espèces répandues sur le globe.

— Encycl. Les *vanesses* sont de beaux papillons à ailes dentelées, brillant des plus riches couleurs où dominent le roux vif, le brun et le jaune. Leurs chenilles épineuses vivent sur toutes sortes de plantes. Les principales espèces françaises sont : le *vulcain* (vanessa atalanta), noir avec des bandes rouge feu; sa chenille vit sur les orties; la *belle dame* (vanessa cardui), vermeille, noire et blanche, sa chenille vit sur le chardon; ce papillon est cosmopolite; la *grande* et la *petite tortue* (vanessa polychloros et urticæ), toutes deux d'un roux chaud taché de brun; la chenille de la première vit sur l'orme, le saule et le cerisier; celle de la seconde sur l'ortie; le *paon de jour* (vanessa io), pourpré, avec de grands yeux violets et jaunes; sa chenille vit sur l'ortie; le *cardon blanc* ou *Robert le diable*, petite espèce fauve à ailes très découpées; chenille sur ortie, ormeau, groseillier, noisetier; le *morio* (vanessa antiopa), d'un roux violet foncé avec une bordure jaune; chenille sur le peuplier, le saule, l'ormeau, le bouleau. La *vanessa levana*, dont la chenille vit sur l'ortie, est rousse au printemps; l'éclosion d'été donne des sujets beaucoup plus foncés (*vanessa prorsa*).



Vanesse (petite tortue) (réd 2 f.).

vanet n. m. Ornith. Syn. de vannereau.

Van Eyck. Biogr. V. Eyck.

vanga n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la tribu des malaconotines, comptant quatre ou cinq espèces propres à Madagascar. (Les vangas sont des pies-grièches voisines des gonoleks, de coloration jaune et rousse, variée de vert et de bleu. Le *vanga curvirostris* est le type du genre.)



Vanga.

Van Geel. Biogr. V. Geel.

Van Geen. Biogr. V. Geen.

vangeron ou **vengeron** (*ran*) n. m. Variété du gardon commun propre au lac de Genève et à ses tributaires.

vangeur (*jeur*) n. m. Ouvrier qui pétrit la terre à la main dans les briqueteries. Ouvrier qui prépare les vasons.

Vangions (lat. *Vangiones*), peuplade germanique, dont la capitale était *Borbetomagus* (Worms), et dont le territoire correspondait à peu près au Palatinat.

Van Goyen (Jean-Joseph), peintre hollandais, né à Leyde en 1596, mort à La Haye en 1666. Successivement élève de Schilderpoort, de Henderick Klok et de Willem Gerritsz, il se rendit vers [illegible] à Paris. Ses *Paysages* et ses *Rivages* y firent grande sensation. Ramenant ensuite en Hollande le goût pour le genre des [illegible] il fut [illegible] tion de l'[illegible] Velde, il profita [illegible] maître. Ses [illegible] comme [illegible] et [illegible] sont [illegible] Van [illegible] une [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Berchem, Herman Saftleven, Jean [illegible] Ruisdael, Jean [illegible] Wouwerman, Adrien [illegible] Ostade, Cuyp, Paul Potter, Karel Dujardin, Nicolas Berghem, Adrien Van de Velde, Philippe Wouwerman, Gérard Dou, Terburg, Metsu, Mieris, Netscher, Van der Werff, Van der Meer de Delft, Van der Meer de Haarlem, Van der Heyden, Van der Neer, Van der Meer de Utrecht, Van der Helst, Van Ostade, Van Goyen, Van Ruysdael, Van Huysum, Van Os, Van Spaendonck, Van Dael, Van Mieris, Van Os

pratique, on multiplie le vanillier par boutures de longueur variable, que l'on plante dans le sol horizontalement et à une faible profondeur, au pied des arbres destinés à ombrager les lianes et à leur servir de tuteurs.

C'est, en général, au bout de deux à trois ans que la plante montre ses premières fleurs. Ces fleurs sont ephémères et dégagent une faible odeur rappelant celle de l'*orchis maculata*. En raison de leur conformation spéciale, elles ont besoin d'être fécondées une à une dès leur apparition. Les fruits qui leur succèdent mettent environ sept mois pour arriver à maturité. C'est par une préparation, qui varie avec les différents pays, que l'on fait développer leur arome. La préparation en usage à la Réunion consiste d'abord à plonger les gousses dans de l'eau presque bouillante, puis à les exposer au soleil sous des couvertures. De vertes et dures qu'elles étaient au moment de la cueillette, les gousses deviennent brunes et bien souples. On les dispose alors dans un séchoir où elles restent de dix jours à deux mois. Quand les gousses ont perdu une partie de leur humidité, on les enferme dans des boîtes en fer-blanc pour éviter une trop grande dessiccation. Ce n'est qu'au bout de quelques mois qu'elles se couvrent de givre et que leur parfum se développe.

VANILLINE (*ni-lin'* ou *nil* [*ll* mll.]) n. f. Aldéhyde méthoxyprotocatéchique $C^8H^8O^3$.

— Encycl. La *vanilline* se présente en aiguilles blanches, soyeuses, fondant à + 81°, à odeur agréable de vanille, peu solubles à l'eau, solubles à l'alcool et à l'éther. Ce sont elles qui forment le *givre* des gousses de vanille. On prépare aujourd'hui de grandes quantités de vanilline par voie synthétique, en oxydant la coniférine, l'éthyleugenol ou l'acétyleugénol. On l'emploie en parfumerie et dans l'art culinaire.

VANILLISME (*ni-lissm'* ou *ni-llissm'* [*ll* mll.]) n. m. Ensemble des accidents qui s'observent chez les ouvriers qui manient journellement les gousses de vanille.

— Encycl. Le *vanillisme* est une véritable intoxication qui se manifeste d'une part par du prurit et une éruption papuleuse, spécialement des mains, du visage et du cou, et, d'autre part, par de la céphalée, des vertiges et une lassitude générale. Elle cede rapidement au changement de métier, ou à un changement d'air un peu prolongé.

VANILLON (*ll* mll.) n. m. Variété de vanille du Mexique et des Antilles.

VANINA D'ORNANO. Biogr. V. Sampiero.

VANINI (Lucilio), philosophe italien, né à Taurisano (prov. de Lecce) en 1585, mort à Toulouse en 1619. Il étudia à Rome et à Naples la philosophie, la théologie, la jurisprudence, la médecine, l'astronomie et même l'astrologie judiciaire dont il adopta les rêveries. Il s'attacha de préférence à Aristote, à Averroès, à Cardan et aux Alexandrins. Ordonné prêtre à Padoue, il parcourut l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, la France et l'Angleterre. Dans cette dernière contrée, il fut emprisonné pour avoir attaqué l'Eglise d'Etat. En 1615, il fit paraître à Lyon son *Amphitheatrum æternæ Procidentiæ*, où il sapait le dogme de l'immortalité de l'âme, tout en ayant l'air de défendre le catholicisme. Il retourna en Italie, puis regagna la France, se fit moine dans la Guyenne, fut chassé de son ordre pour le dérèglement de ses mœurs et alla à Paris, où il devint aumônier du maréchal de Bassompierre, à qui il dédia ses dialogues sur la nature : *De admirandis naturæ, reginæ deæque mortalium, arcanis libri IV*. Cet ouvrage, où l'on trouve des idées panthéistes, encourut les censures de la Sorbonne. Vanini se rendit à Toulouse, où, chargé de l'éducation des enfants du premier président, il s'attira, on ne sait pourquoi, la haine du procureur général, qui le déféra à la cour sous l'accusation d'athéisme, d'astrologie et de magie. Il allait être acquitté faute de preuves, lorsque, sur le témoignage d'un seul témoin, il fut condamné à avoir la langue coupée et à être brûlé vif. Les récits, concernant le procès et la fin de Vanini, sont pleins de contradiction. Les œuvres de Vanini ont été traduites en français par Rousselot.

VANITAS VANITATUM ET OMNIA VANITAS (mots lat. signif. *Vanité des vanités et tout est vanité*) Ecclésiaste, I, 2. Les chapitres de l'Ecclésiaste sont une paraphrase de ce cri du début. Salomon énumère tout ce qu'il a rêvé, tout ce qu'il a eu, et il constate que depuis la richesse et les plaisirs jusqu'au savoir, tout est vain. Ces paroles ont été souvent commentées par les moralistes et par les prédicateurs du haut de la chaire, notamment par Bossuet.

VANITÉ (du lat. *vanitas*, même sens) n. f. Futilité, fragilité, inutilité : *La France n'a jamais été bien convaincue de la* VANITÉ *du monde*. (Renan.) ‖ Chose vaine, futile, inutile : *Gloire, plaisir, tout n'est que* VANITÉ.

— Faculté à s'enorgueillir de peu, désir de briller et de paraître : *La* VANITÉ *est si naturelle à l'homme qu'il ne la sent pas*. (Malebr.) Personnes vaines : *La* VANITÉ *grossit et est avide de louanges*. (Fén.)

— Acte, parole de vanité : *Qu'on me permette ici une* VANITÉ *sur mon ouvrage*. (La Bruy.)

— Loc. div. *Tirer vanité de*, s'enorgueillir, se glorifier de : *On tire souvent* VANITÉ *des passions même les plus criminelles*. (La Rochef.) *Sans vanité*, Je ne dis pas cela par vanité : SANS VANITÉ, *je crois valoir mieux que lui*. ‖ *Vanité des vanités!* V. VANITAS VANITATUM!

VANITEUSEMENT adv. Avec vanité, par vanité.

VANITEUX (*teû*), **EUSE** adj. Qui a de la vanité : *La femme* VANITEUSE *peut compromettre sa réputation à la recherche d'une flatterie*. (Théry.) ‖ Qui appartient aux personnes vaniteuses, qui est inspiré par la vanité : *Rechercher de* VANITEUSES *satisfactions*.

— Substantiv. Personne vaniteuse : *Les* VANITEUX *sont quelquefois amusants*.

— Syn. Vaniteux, vain.

VANIYAMBADI, ville de l'empire anglais de l'Inde présid. de Madras, sur la rive droite du Palar, 15.000 hab.

VANKANIR, principauté de l'Inde Goudjerat presqu'île de Kattivar, tributaire de l'empire anglais : 973 kil. carr. ; 30.100 hab. Grande production de sel ; marbre noir. Céréales, canne à sucre, coton. Ch.-l. *Vankanir* ; 5.500 hab.

VAN KESSEL. Biogr. V. Kessel.

VAN LAAR ou **VAN LAER**. Biogr. V. Bamboche.

VAN LENNEP. Biogr. V. Lennep.

VAN LINT. Biogr. V. Lint.

VAN LOO ou **VANLOO** Jan, peintre hollandais, né à Sluis (Ecluse, près La Haye, vers 1585, mort vers 1630 ?). Il commence la « dynastie » des Van Loo, appelés à une grande célébrité dans la peinture française. Une gravure de Houbraken nous montre une de ses compositions caractéristiques : *Assemblée de buveurs et de joueurs*.

VAN LOO ou **VANLOO** Jakob ou Jacques, peintre hollandais, naturalisé français, fils du précédent, né à Sluis en 1614, mort à Paris en 1670. Il fut élève de son père, mais subit l'influence des procédés de Van der Helst et des effets du clair-obscur de Rembrandt, comme en témoignent ses *Cinq Régents* (1658) et ses *Quatre Régentes du dépôt de mendicité* 1659 du musée de Haarlem. La plus grande partie de sa carrière se déroula à Amsterdam, où il se fit connaître par des portraits *Portrait d'homme* et *Portrait de femme*, datés de 1653, au musée de Rotterdam et par des morceaux de nu savoureux (*le Coucher*, gravé par Porporati. Il se rendit à Paris vers 1660, et y fut reçu membre de l'Académie royale de peinture en 1663. — Son fils, Abraham-Louis, dit Louis **Van Loo**, né à Amsterdam en 1641, mort à Toulon en 1713, était à Paris des 1657 et compté parmi les jeunes artistes les plus méritants, lorsqu'une affaire de duel le contraignit à s'enfuir de Nice. De passage à Aix en 1683, il s'y maria et se rendit ensuite à Toulon, où il travailla pour la décoration des navires royaux. On a de lui, à Toulon chapelle de l'hôpital de la Marine, un tableau du *Saint Rosaire*. — Son frère, Jean **Van Loo**, né à Amsterdam vers 1650, mort à Toulon en 1700, était venu le rejoindre en Provence et comme lui entreprit de grands travaux de décoration navale. L'église Saint-Louis de Toulon conserve de cet artiste un tableau de la *Fuite en Egypte*.

VAN LOO ou **VANLOO** Jean-Baptiste, peintre français, fils d'Abraham-Louis Van Loo, né et mort à Aix en Provence (1684-1745). Tout jeune, il se distingua comme portraitiste. On le trouve à Toulon en 1706, peignant des portraits, donnant des leçons et bientôt épousant une de ses élèves, Mlle Lebrun, qui devint une miniaturiste habile, et dont le père devait lui-même épouser Catherine Van Loo, sœur de l'artiste. J.-B. Van Loo avait commencé en 1707 une *Sainte Famille* pour l'église des dominicains de Toulon, mais le siège de la ville par le duc de Savoie le fit rentrer à Aix. Il y exécuta notamment de vastes compositions décoratives pour la villa de Dufaut. En 1712, le peintre était à Monaco ; il passait ensuite à Gênes et à Turin (portraits du *prince de Carignan* et du *prince de Piémont*) et suivait le prince de Carignan à Rome.



Van Loo.

A Rome, J.-B. Van Loo fréquenta l'atelier de Benedetto Luti et produisit plusieurs toiles (*Sainte Famille ; Jésus-Christ remettant les clefs du paradis à saint Pierre*), sous l'influence du style de Carlo Maratta. Comme il s'était arrêté à Turin en regagnant la France, en 1719, le duc de Savoie lui demanda deux plafonds pour son château de Rivoli. De retour à Paris, le prince de Carignan le logeant dans son hôtel et le présentait au Régent, qui lui fit restaurer des cartons de Jules Romain, appartenant à la collection royale. Agréé à l'Académie en 1722, il était, sur ces entrefaites, ruiné par la débâcle de la banque de Law. Peu après, il fit de mémoire le portrait du jeune roi Louis XV, qui lui commanda plusieurs répétitions de sa toile et un portrait équestre. En 1733, il était nommé adjoint à professeur à l'Académie. L'artiste peignit encore une allégorie de la naissance du Dauphin pour l'Hôtel de ville de Paris, *la Délivrance de saint Pierre* et d'autres sujets pour des églises ; *l'Institution de l'ordre du Saint-Esprit* pour le chapitre de l'ordre, aux Augustins actuellement au Louvre. Il passa une année en Provence 1731 et à Londres trois années (1737-1741), durant lesquelles il peignit le portrait de *lord Walpole* et quantité de portraits du monde de la cour. Malade et retiré à Aix en 1743, la mort l'y surprit devant son chevalet. Son talent fut réel, mais plus brillant que solide. J.-B. Van Loo eut trois fils : Louis-Michel et Charles-Amédée-Philippe v. ci-après, des artistes spéciaux, et François **Van Loo**, né à Aix en 1711, élève de l'académie de Saint-Luc à Rome et mort à Turin d'une chute de cheval, à l'âge de vingt-deux ans.

VAN LOO ou **VANLOO** Charles-André, dit **Carle**, peintre français, frère du précédent, né à Nice en 1705, mort à Paris en 1765. Lors du siège de Nice par le maréchal de Berwick en 1706, une bombe qui éclata dans la chambre de sa nourrice mit son berceau en pièces, sans d'ailleurs atteindre l'enfant. Il suivit son aîné à Turin, puis à Rome. La chronique prête à son adolescence beaucoup d'aventures romanesques, mais son savoir précoce atteste qu'il avait sérieusement travaillé. Ses études ne portèrent, d'ailleurs, que sur les arts plastiques, car il fut toujours profondément illettré. Carle Van Loo était à Paris en 1723, obtenait en 1724 le grand prix de peinture, secondait son frère à Fontainebleau pour la restauration de la galerie de François Ier et dessinait une multitude de petits portraits en pied ou en buste très appréciés. Nous le retrouvons de nouveau à Rome en 1727. Il y peint à fresque le plafond de la *Glorification de saint Ignace*, dans l'église de ce nom. De retour en France en 1734, après un long séjour à Turin, fort occupé de commandes décoratives pour la cour de Savoie, Carle Van Loo est immédiatement agréé à l'Académie et élu académicien en 1735, sur la présentation de son *Apollon écorchant Marsyas* (Louvre). Nommé adjoint à professeur en 1736 et professeur en 1737, il fut chargé de la direction de l'Ecole royale des élèves protégés en 1749, date par laquelle il devint adjoint à recteur en 1752, recteur en 1754 et directeur en 1763. Des l'année précédente, le roi l'avait fait son premier peintre. Il avait épousé la cantatrice Christine Somis, dont le talent et la beauté firent à Paris le charme de sa maison. Ses œuvres sont nombreuses, mais très inégales. Citons : *le Mariage de la Vierge ; Enée portant son père Anchise dans l'incendie de Troie ; une Halte de chasse* (salon de 1737 ; *Portrait de la reine Marie Leczinska* (musée du Louvre ; *Renaud dans les jardins d'Armide* (musée d'Angers). *Auguste recevant les ambassadeurs barbares* (musée de Bordeaux ; *Portrait de Louis XV* (musée de Dijon). *Thérèse de Sidonie* (musée de Nancy). *Portrait de la mère de l'artiste* et *Portrait de l'artiste* (musée de Nîmes). *Vierge avec l'enfant Jésus* (musée de Rouen), *Concert d'instruments* et *Conversation espagnole* (musée de l'Ermitage), à Saint-Petersbourg, *le Sacrifice d'Iphigénie* et *Portrait de la Clairon en Médée* et de *Lekain en Jason* (collection de l'empereur d'Allemagne).

VAN LOO ou **VANLOO** Louis-Michel, dit **Michel**, peintre français, neveu du précédent, fils de J.-B. Van Loo, né à Toulon en 1707, mort à Paris en 1771. Lauréat du grand prix académique en 1725, il demeurait à Rome de 1727 à 1731, se faisant connaître comme portraitiste, et s'attardait ensuite quelque temps en Piémont avec son oncle Carle. L'Académie royale de Paris l'admettait parmi ses membres en 1733, et l'élisait, en 1735, adjoint à professeur. Il succéda à Rance comme premier peintre de Philippe V d'Espagne. La seconde partie de sa carrière se déroule à Paris. L'artiste ne fait plus que des portraits isolés ou groupés et obtient en ce genre de constants et magnifiques succès. Ses plus notables ouvrages sont les portraits de *Louis XV en habits royaux* (1761 ; de l'*Auteur accompagné de sa sœur et travaillant au portrait de son père* 1763 ; de *Cochin* ; du *cardinal de Choiseul* ; de *Marie Leczinska* 1767 ; de *Carle Van Loo en costume de travail* (Louvre ; de *Carle Van Loo avec sa famille* (musée de Versailles ; enfin le *Concert espagnol*, tant vanté par Diderot.

VAN LOO ou **VANLOO** Charles-Philippe-Amédée, peintre français, frère du précédent, né à Turin en 1719, mort à Paris vers 1796. Il fut élève de son père Jean-Baptiste et prit séance comme membre de l'Académie royale en 1717. Un an après, le marquis d'Argens le fit engager au service du roi Frédéric de Prusse, qu'il quitta pendant la guerre de Sept ans. La paix conclue, le peintre reprit son poste (1763). Ce n'est qu'en 1769 qu'il se décida à rentrer à Paris. En 1790, l'Académie le nommait aussitôt à recteur. L'œuvre de Charles-Philippe-Amédée Van Loo est considérable, mais on ne peut juger de sa manière, facile jusqu'à l'excès, qu'à Berlin et à Potsdam. On y peut étudier de lui de vastes plafonds allégoriques (*la Glorification du Grand Electeur ; l'Olympe* ; de grands tableaux d'histoire ou de mythologie (*l'Ecole d'Athènes ; Enée et Didon ; l'Enlèvement des Sabines ; la Naissance de Vénus, Persée et Andromède* ; etc ; des tableaux galants, inspirés de l'école de Watteau (*Embarquement pour l'île d'amour ; Fête champêtre* ; de nombreux portraits ; etc.

VAN LOO ou **VANLOO** Jules-César-Denis, dit **Cesar**, peintre français, fils de Carle Van Loo, né et mort à Paris (1743-1821). Il travailla très jeune en Italie et se consacra au paysage. Reçu académicien en 1784, il parut assidûment aux expositions des artistes français jusqu'en 1817, où l'on vit son dernier tableau : *Vue du château incendié du château Saint-Ange*. Ses *Effets de neige* ont été spécialement estimés.

VAN LOON. Biogr. V. Loon.

VAN MAANEN. Biogr. V. Maanen.

VAN MANDER. Biogr. V. Mander

VAN MONS. Biogr. V. Mons.

VANNAGE (*va-naj* — de *vanner*) n. m. Econ. rur. Action de vanner le grain.

— Techn. Action de vanner les anguilles.

VANNAGE (*va-naj* — de *vanne*) n. m. Système, combinaison, ensemble de vannes. Endroit où sont établies des vannes.

— Arg. Embûche, piège. Fatigue.

— Forte planche clouée sur des pieux qu'on emploie dans les constructions au lieu de palplanches, lorsque les eaux sont très profondes.

VANNAS, bourg de Suède prov. de Vesterbotten, au confluent de l'Unica et du Vindel-Elf ; 1.200 hab.

VANNE (de *vanne* n. f. adj.) ‖ *Eaux-vannes*. Techn. V. à son ordre alph.

VANNE (du bas lat. *renna*, d'origine celt.) n. f. Constr. hydraul. Porte qui se meut dans le sens vertical entre deux coulisses pour intercepter ou laisser libre à volonté le cours des eaux. Cloison d'un batardeau. ‖ *Vanne de décharge*. Vanne spécialement destinée à l'écoulement des eaux en excès que fournit le bief d'amont. ‖ *Vanne de chasse*, Vanne destinée à accumuler des eaux, que l'on lâche ensuite brusquement pour entraîner les vases. ‖ *Vanne motrice, Vanne de travail*, Celle qui ferme chacun des orifices destinés à verser l'eau sur un récepteur hydraulique. ‖ *Vanne plongeante*, La même, mais disposée de façon à s'abaisser pour laisser passer l'eau par-dessus. ‖ *Vanne mouloire*, Vanne motrice d'un moulin. ‖ *Vanne de compensation*, Vanne de décharge dont le jeu est inverse de celui d'une vanne motrice, le tout de façon que le bief ne soit toujours le même. ‖ *Vanne mixte*, Vanne formée d'une sorte de tablier incliné que l'on peut transporter où besoin est dans un égout, pour procéder à son nettoyage. Les rebords de la vanne mobile sont maintenus en place par des taquets enfoncés dans les pieds droits de la voûte d'égout.



Vanne de fond : 1. Coupe. 2. Vue de face.

— Econ. dom. Grosse couverture de lit. (Vx.)



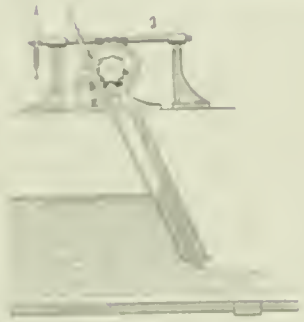

1 Vanne ordinaire. 2 Oblique.

Les vannes [illegible] et celles des digues environnantes, est au-dessus des plus hautes eaux. Vers l'extrémité aval du canal l'usine est aussi près que possible de cette dernière, et établit des vannes de décharge versant les eaux dans le canal de fuite.

Le vannage le plus simple est formé d'un seuil, de deux poteaux et d'un chapeau, ce cadre est engagé dans une [illegible] la vanne est composée de madriers fixés sur [illegible] ; elle est retenue supérieure est percée de plusieurs trous dans lesquels on introduit une cheville lorsqu'on lui donne une certaine levée. Pour empêcher les madriers de se plier sous la charge de l'eau, on les relie entre eux avec des pièces de bois perpendiculaires.

Vanne ou **Vannes**, petite rivière de France, dans les départements de l'Aube et de l'Yonne. La Vanne prend sa source à Fontvannes, coule vers l'Ouest, baigne Estissac, Villeneuve-l'Archevêque et se jette dans l'Yonne un peu en amont de Sens, après un cours de 59 kilomètres, non [illegible] les eaux magnifiques sources de la Vanne [illegible] pour alimentation de la ville de Paris et viennent par la [illegible] de la Vanne, long de [illegible] kilomètres, à Paris-Montsouris, où elles sont emmagasinées dans un vaste réservoir, auquel elles fournissent [illegible] mètres cubes par jour.

Vanneau (*va-no*) — le *van*, à cause du mouvement ou [illegible] qu'il fait avec ses ailes, n. m. Genre d'oiseaux [illegible]



Vanneau huppé

— Encycl. [illegible] Le vanneau [illegible]

Vannea [illegible]

Vanneau [illegible]

Van Nek [illegible]

Vannelle ou **Vantelle** [illegible] f. Pièce de bois [illegible] ou à vanner ce sans les [illegible] ces [illegible] à la [illegible] au fond des bassins pour les [illegible] [illegible] ces [illegible] avec [illegible] [illegible] [illegible]

— Prov. : Il faut bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas. V. GLORIEUX.
— Syn. Célébrer, exalter, etc. V. CÉLÉBRER.
— Anton. Dénigrer.

VANTERIE (*ri*) n. f. Défaut, habitude du vantard. *La jactance ou la* VANTERIE *apporte les colères et les dissensions.* (P. Lejeune.)

VANTERNE (*tèrn'*) n. f. Arg. Fenêtre.

VANTERNIER (*tèr'-ni-é*) n. m. Arg. Voleur qui s'introduit par les croisées.

VANTEUR, EUSE n. Personne qui se vante. (Vx.)

VAN'T HOFF (Jacobus Hendrikus), chimiste hollandais, né à Rotterdam en 1852. Il travailla, à Paris, dans le laboratoire de Wurtz et devint ensuite répétiteur à l'École vétérinaire d'Utrecht (1876), puis professeur de chimie et de géologie à Amsterdam (1878). On lui doit de nombreux travaux se rattachant à toutes les branches de la chimie, mais son plus beau titre de gloire, qu'il partage d'ailleurs avec Le Bel, est la fondation de la *stéréochimie*; citons encore sa belle série d'études sur la *pression osmotique*, et parmi les nombreux ouvrages qu'il a publiés : *Chimie dans l'espace* (1871), réédités en 1887 sous le titre : *Die ouneren dans l'histoire d'une théorie*; *Études de dynamique chimique* (1884); *Lois de l'équilibre chimique* (1885); etc. C'est à lui que l'on doit la fondation de l' « Institut de chimie physique » à Amsterdam (1888); depuis 1887, il est l'un des directeurs de la « Revue de chimie physique », éditée à Leipzig.

VAN TIEGHEM (Philippe-Édouard-Léon), botaniste français, né à Bailleul (Nord) en 1839. Maître de conférences à l'École normale et professeur de biologie à l'École centrale, il fut nommé en 1879 professeur de botanique au Muséum et, en 1900, à l'Institut national agronomique; il devint membre de l'Académie des sciences en 1877.

L'œuvre de ce savant est considérable : il a donné à l'anatomie végétale une précision jusque-là inconnue. Un grand nombre de notions devenues classiques ont été établies par lui. Il a publié en une suite de remarquables travaux le fruit de ses recherches sur divers organes des plantes et a donné en outre des études très savantes sur les myxomycètes, les ascomycètes, les bactéries et les fermentations, etc. Van Tieghem a proposé une classification nouvelle du règne végétal et établi des divisions parmi les phanérogames d'après les caractères de l'ovule. Il a publié encore dans les « Annales des sciences naturelles » et dans le « Journal de botanique » de nombreux articles où il a rectifié et précisé la position de beaucoup de familles, après une étude anatomique et morphologique complète.

VANTILER ou **VANTILLER** (*il* mll. — de *vantail*) v. a. Garnir une vanne de dosses jointives, de madriers superposés, pour servir de digue à une vanne et retenir l'eau d'amont.

VA-NU-PIEDS n. Personne qui n'a même pas de chaussures, gueux : *Une* VA-NU-PIEDS. ‖ Pl. *Des* VA-NU-PIEDS.
— Hist. Paysans de la basse Normandie qui s'insurgèrent en 1639 contre les impôts et furent réprimés par Gussiny et le chancelier Séguier.

VANUXEMITE *kst*) n. f. Substance minérale, résultant d'un mélange d'argile et de calamine.

VAN VEEN (Othon). V. VEEN.

VANVES, ch.-l. de cant. de la Seine, arrond. et à 6 kilom. de Sceaux, non loin de l'enceinte de Paris; 10.915 hab. Ch. de f. Ouest. Horticulture et culture maraîchère. Fabriques de produits chimiques; briqueterie, distillerie. Asile pour les aliénés et les vieillards. Fort aujourd'hui déclassé. — Le canton a 5 comm. et 52.639 hab.

VANVITELLI (Louis, architecte italien, fils d'un peintre hollandais, établi à Rome (Gaspard VAN WITEL, dit *Vanvitelli*), né à Naples en 1700, mort à Caserte en 1773. Chargé à vingt ans de l'exécution de fresques importantes dont il s'acquitta avec succès, il abandonna un art où il était déjà maître pour se livrer à l'architecture. Six ans plus tard, il était architecte de Saint-Pierre de Rome. Il construisit ensuite les églises de Saint-François et Saint-Dominique, à Urbin, exécuta le magnifique couvent de Saint-Augustin, à Rome, ainsi qu'une multitude d'autres travaux dans différentes villes. Le roi de Naples, Charles III (depuis roi d'Espagne), le choisit pour l'édification du palais qu'il voulait élever à Caserte, et Vanvitelli en fit une des plus splendides résidences royales de l'Europe. Il a laissé les *Plans et dessins du palais de Caserte* (1756).

VANVOLE (À LA). Loc. prép. V. VENVOLE.

VAN WERT, comté des Etats-Unis (Ohio), sur la rivière Sainte-Marie (bassin du lac Erié); 34.000 hab. Ch.-l. *Van Wert* (7.000 hab.).

VANXAINS, comm. de la Dordogne, arrond. et à 6 kilom. de Ribérac, entre la Droune et la Rizonne; 1.364 hab. Église romane de la fin du XIIe siècle.

VAN ZANDT, comté des Etats-Unis (Texas), sur la haute Sabine; 17.000 hab. Ch.-l. *Canton*.

VAN ZANDT (Marie), cantatrice scénique d'origine hollandaise, née à New-York en 1861. Élève de Lamperti à Milan, elle débuta à Turin, en 1879, dans le rôle de Zerline de *Don Juan*. Engagée au théâtre Covent-Garden à Londres, elle s'y fit applaudir dans la *Sonnambula*, puis alla débuter à l'Opéra-Comique (Paris), en 1880, dans *Mignon*, où elle eut un très grand succès. Elle joua ensuite : *le Pardon de Ploërmel*, *les Noces de Figaro* (Chérubin), *le Barbier de Séville*, et créa *Lakmé*, où sa jolie voix, la facilité et la légèreté de sa vocalisation lui valurent un véritable triomphe. En 1885 la jeune diva qui avait été si longtemps l'idole du public, se troubla en scène au point de ne pouvoir continuer la représentation du *Barbier de Séville*. On prétendit que *Rosine* s'était mise dans une situation qui ne lui permettait pas de paraître devant la rampe. Elle dut demander la résiliation de son engagement. Elle continua alors sa carrière à l'étranger, reparut un instant à l'Opéra-Comique, en 1896, et de nouveau reprit ses voyages.

VAO, principauté de l'Inde, présid. de Bombay (Gondjerat, distr. de Palanpour), tributaire de l'empire anglais, entre le Djodpour au N., le Tharad à l'E., le Kankreg et le Soungam au S., le Soungam et le Rann de Katch à l'O.; 984 kilom. carr.; 27.700 hab. Ch.-l. *Vao* (3.000 hab.).

VAOUR, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 25 kilom. de Gaillac, non loin de l'Aveyron; 500 hab. — Le canton a 10 comm. et 3.703 hab.

VA-OUTRE interj. Vénér. Cri du valet de limier qui allonge le trait et met le chien devant lui, en l'excitant à quêter.

VAPEREAU (Louis-Gustave), littérateur français, né à Orléans en 1819. Élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie (1843), il abandonna en 1852 l'Université pour se rendre à Paris, et s'occupa de la rédaction du *Dictionnaire universel des Contemporains* (1858). En 1859, Vapereau commença, sous le titre d'*Année littéraire et dramatique*, une revue annuelle des principales productions de la littérature française, qu'il continua jusqu'en 1869. Il fut nommé, en 1870, par le gouvernement de la Défense nationale, préfet du Cantal, qu'il administra jusqu'en 1871, puis de Tarn-et-Garonne. Mis en disponibilité par le gouvernement en 1873, il retourna alors à Paris où il reprit ses travaux littéraires. En 1877, il fut nommé inspecteur général de l'instruction publique pour l'enseignement primaire. Cette même année, il publia un *Dictionnaire universel des littératures*.

VAPEUR (du lat. *vapor*) n. m. Exhalaison quelconque de forme gazeuse : *Des* VAPEURS *d'éther*. *Les* VAPEURS *du matin*.
— Agent inconnu qui produit l'ivresse, et qu'on se représente vulgairement comme une vapeur dégagée des boissons spiritueuses et montant au cerveau : *Les* VAPEURS *du vin troublent la raison*. ‖ État physiologique caractérisé par un effet du même genre : *Les* VAPEURS *du sommeil*.
— Fig. Objet vain, léger, fragile, passager : *L'homme n'est rien qu'un fantôme, une ombre, une* VAPEUR. (X. de Maistre.) ‖ Effet de certaines passions analogues à l'ivresse : *Les* VAPEURS *de l'orgueil, de la colère*.
— Loc. adv. *A la vapeur, à toute vapeur*, Avec la vitesse, toute la vitesse que la vapeur peut imprimer à une machine : *Partir* À TOUTE VAPEUR.
— Alchim. *Vapeur potentielle du métal*, Essence, splendeur, âme du métal.
— Chim. *Bains de vapeur*, Mode de distillation dans lequel la matière à distiller est chauffée par la vapeur dans laquelle on plonge le vase qui la contient.
— Mécan. Vapeur d'eau employée comme force motrice. ‖ *Machine à vapeur*, *Bateau à vapeur*, Machine, Bateau mus par la force élastique de la vapeur d'eau. (V. CHAUMIÈRE, MOTEUR.) ‖ *Cheval-vapeur* ou simplem. *Cheval*, Unité de force équivalant à 75 kilogrammètres, c'est-à-dire à une force capable d'élever, en une seconde, un poids de 75 kilogrammes à une hauteur de 1 mètre.
— Méd. anc. Humeurs morbides montant au cerveau et produisant un trouble général : *Avoir des* VAPEURS.
— Peint. Affaiblissement des contours et des couleurs qui produit l'effet d'une vapeur interposée entre les fonds du tableau et le spectateur.
— ENCYCL. Physiq. Dans les phénomènes de vaporisation, on appelle *vapeur* le corps gazeux qui prend naissance. La formation et les propriétés des vapeurs s'observent soit dans le *vide*, soit dans un *gaz*. Quelques gouttes de liquide volatil, introduites à l'aide d'une pipette dans un baromètre, traversent le mercure et vont disparaître presque instantanément dans la chambre barométrique en émettant des vapeurs dont la *force élastique* ou tension provoque l'abaissement brusque de la colonne mercurielle. A une même température, la force élastique d'une vapeur suit des lois différentes, selon que le liquide générateur se trouve ou non en excès. 1° Lorsque la quantité est suffisante pour qu'après la vaporisation initiale il en reste une couche au sommet du mercure, l'espace surmontant ce dernier est *saturé* de toute la vapeur qu'il peut renfermer et la vapeur est dite *saturante*. Si l'on soulève ou abaisse le baromètre, la hauteur du mercure au-dessus de la cuvette ne change pas; malgré les variations volumétriques, la vapeur conserve une force élastique et une densité constantes, mais la masse vaporisée varie proportionnellement à la capacité de l'espace offert à son expansion. 2° Quand on soulève un baromètre à vapeur ne renfermant pas d'excès du liquide générateur, le volume de la vapeur — appelée en ce cas *non saturante* — et la hauteur de la colonne soulevée varient en même temps. La vapeur se comporte alors comme un gaz, et sa force élastique suit sensiblement la loi de Mariotte.

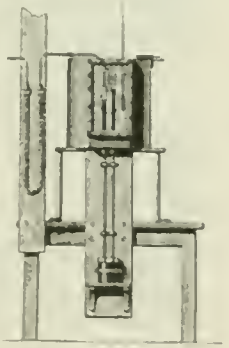
Appareil de Regnault, pour la mesure de la force élastique maximum de la vapeur d'eau, entre 0° et 100°.

Les *forces élastiques maxima* diffèrent selon les liquides et croissent avec la température. Dalton détermina la force élastique maximum de la vapeur d'eau entre 0° et 100°, en disposant deux baromètres l'un sec, l'autre contenant de la vapeur d'eau en contact avec un excès de son liquide sur une cuve en fonte remplie de mercure et disposée sur un fourneau. Il entourait les deux baromètres d'un manchon de verre plein d'eau dont des thermomètres donnaient la température. Regnault augmenta la précision de la méthode en remplaçant le manchon par une caisse en tôle, remplie d'eau chauffée à diverses températures et munie d'une fenêtre fermée par une glace vitrée à travers laquelle il visait avec un cathétomètre les niveaux du mercure. Il relevait ainsi exactement, à chaque température, la différence des niveaux. Puis, pour mesurer les forces élastiques de la vapeur d'eau aux températures élevées, Regnault s'appuya sur le fait expérimental suivant. La force élastique de la vapeur d'un liquide en ébullition égale la pression que supporte le liquide, et la température de la vapeur demeure invariable tant que la pression subie par le liquide reste constante. Ce savant fit donc bouillir l'eau dans une cornue en cuivre rouge P commun quant avec un vase dans lequel on comprimait ou on raréfiait l'air. Un bain d'eau A assurait la constance de la température dans le récipient qui portait un ajutage à deux bras lui permettant d'établir la communication d'une part avec un manomètre H, de l'autre, par un tube C, avec une machine pneumatique ou une pompe de compression. Un tube incliné T, entouré d'un cylindre où circulait un courant d'eau froide condensant les vapeurs émises par l'eau, reliait le col de la chaudière au ballon plongeant dans le bain A. Après avoir établi la fixité de la pression dans l'atmosphère artificielle ainsi créée, il provoquait l'ébullition de l'eau, lisait la température et mesurait la force élastique correspondante.

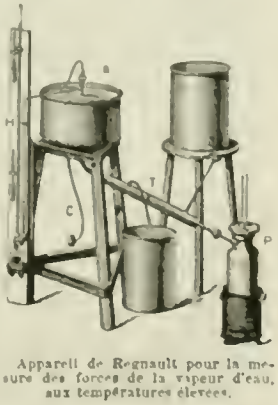
Appareil de Regnault pour la mesure des forces de la vapeur d'eau, aux températures élevées.

Les vapeurs des *mélanges liquides* ne se comportent pas d'ordinaire comme les mélanges de gaz. 1° Si les liquides ne se mêlent pas (eau et benzine, par exemple), la force élastique maximum du mélange des vapeurs égale la somme des tensions maxima des vapeurs séparées. 2° Quand les liquides se dissolvent en quantité limitée (eau et éther), la tension maximum du mélange des vapeurs est moindre que la somme des tensions maxima offertes par chacune d'elles séparement. 3° Lorsque les liquides se mêlent en toutes proportions, comme l'eau et l'alcool, la diminution de la force élastique s'accentue encore. Enfin, dans le cas de *dissolutions* salines ou acides, la tension maximum des vapeurs est inférieure à la force élastique maximum du liquide pur et d'autant moindre que la dissolution se trouve plus concentrée. V. DENSITÉ, MÉLANGE DES GAZ ET DES VAPEURS, VAPORISATION.
— Mécan. C'est Salomon de Caux qui, le premier, vers 1615, eut l'idée d'utiliser la pression de la vapeur d'eau comme moteur industriel. En 1663, le marquis de Worcester reprit l'idée de Salomon de Caux et l'appliqua en construisant ce qu'il appelait une *Fontaine à vapeur*, pour élever de l'eau. Sa machine fut installée aux environs de Londres, à Vauxhall, et eut quelque succès. Vingt-cinq ans après, en 1689, Savery imaginait un appareil, dénommé par lui *pompe à vapeur*, qui consistait en une chaudière mise en communication avec un réservoir intermédiaire au moyen d'un tuyau muni d'un robinet.

L'eau de la chaudière étant amenée à l'état d'ébullition, on ouvrait le robinet et la vapeur remplissait le récipient intermédiaire communiquant lui-même avec la nappe d'eau qu'il s'agissait d'élever. Un système de soupapes permettait automatiquement de relier ce récipient à la nappe d'eau ou d'interrompre toute communication entre lui et l'eau. Dès que le récipient était rempli de vapeur, on fermait le robinet; la vapeur se condensait et il s'établissait un vide relatif suffisant pour que la soupape inférieure se soulevât en donnant passage à une colonne d'eau remplissant ledit récipient. On ouvrait alors le robinet et une nouvelle quantité de vapeur s'échappant de la chaudière venait, par sa pression, refouler l'eau du récipient dans une conduite d'élévation, en soulevant une seconde soupape que le poids de la colonne d'eau ainsi soulevée faisait refermer.

Cette machine à vapeur, bien que très imparfaite, reçut en Angleterre, de nombreuses applications dans l'industrie minière, pour l'épuisement des eaux.

Elle devint plus pratique, lorsque deux ouvriers mécaniciens, Newcomen et Cauwley, associés avec Savery, songèrent en 1705, en s'appuyant sur la découverte de l'utilisation de la vapeur, faite par Papin en 1687, à faire agir cette vapeur sur une des faces d'un piston métallique glissant à frottement à l'intérieur d'un cylindre, tandis que l'autre face de ce piston était en relation directe avec l'atmosphère. C'était en somme la création de la machine à vapeur à *simple effet*, qui ne devait pas tarder, grâce au génie de Watt, à être transformée en machine à *double effet* et recevoir alors d'innombrables applications. En effet, Fulton construisit dès 1803 le premier bateau à vapeur, quelques années après, Séguin, en 1827, imaginait la chaudière tubulaire que Stephenson, un an après, appliquait à sa locomotive *la Fusée*. V. PAPIN, SÉGUIN, STEPHENSON, WATT, FULTON, et NEWCOMEN.

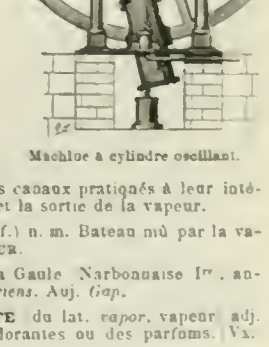
Machine à cylindre oscillant.

Machine à cylindre oscillant. Ce type de machines à vapeur a été imaginé en 1817 par l'Anglais Maudy et importé en France par Cave. Cette machine supprime la bielle, par suite de l'articulation directe de la tige du piston avec la manivelle de l'arbre. Pour obtenir ce résultat, le cylindre est monté sur deux tourillons constituant un axe de rotation médian. Ces tourillons sont creux et c'est par les canaux pratiqués à leur intérieur qu'ont lieu l'entrée et la sortie de la vapeur.

VAPEUR (de *vapeur* n. f.) n. m. Bateau mû par la vapeur : *Partir par le* VAPEUR.

VAPINCUM, ville de la Gaule Narbonnaise Ire, ancienne capitale des *Tricoriens*. Auj. *Gap*.

VAPORANT (*ran*), **ANTE** du lat. *vapor*, vapeur adj. Qui exhale des vapeurs odorantes ou des parfums. Vx.

VAPORARIUM (*ri-om'* — mot lat., formé de *vaporare*, chauffer par la vapeur) n. m. Antiq. rom. Étuve où l'on développait la vapeur destinée à chauffer une maison ou un établissement de bains.

VAPOREUSEMENT adv. D'une manière vaporeuse.

VAPOREUX (*reû*, EUSE du lat. *vapor*, vapeur adj. Dont l'éclat est affaibli par l'interposition des vapeurs : *Une lumière* VAPOREUSE. ‖ De vapeur, qui appartient à la vapeur : *Des émanations* VAPOREUSES. Qui contient des vapeurs, qui est obscurci, épaissi par la vapeur : *Atmosphère* VAPOREUSE.


BASSES-ALPES
ALPES-MARITIMES
BOUCHES DU RHÔNE
VAR
Digne
Manosque
Forcalquier
Sisteron
Barcelonnette
Castellane
Grasse
Cannes
Antibes
Nice
Draguignan
Brignoles
Toulon
Hyères
Les Maures
Fréjus
St-Raphaël
St-Tropez
Cuers
Le Beausset
Sollies-Pont
Collobrières
Barjols
Salernes
Lorgues
Cotignac
St-Maximin
Tavernes
Callas
Fayence
St-Vallier
Aups
Comps
Bagnols
Esterel
Agay
Rade d'Agay
Rade de Bormes
Rade d'Hyères
Les d'Hyères
Ile du Levant
Porquerolles
Port Cros
Bormes
Le Lavandou
Cavalaire
Pampelone
Grimaud
Cogolin
La Roquebrussane
Besse
Cerbicales
Le Luc
Ollioules
Six-Fours
La Seyne
Le Brusc
Les Embiez
Cap Cepet
Presqu'île de Giens
Tanneron
Mandelieu
Le Muy
Les Arcs
Roquebrune
Trets
Auriol
Aubagne
Roquefort-la-Bédoule
Ste-Baume
Le Revest
Le Castellet
Le Beausset
Evenos
Le Pradet
Carqueiranne
Hyères
Toulon
Six-Fours
Sanary
Bandol
Le Brusc
Les Embiez
Cap Sicié
Cap Cépet
Presqu'île de Giens
Rade de Toulon
Rade de Giens
Rade d'Hyères
Ile de Porquerolles
Ile de Port-Cros
Ile du Levant
Cap Bénat
Rade de Bormes
Cap Roux
Pic de Bertagne
Mont Vinaigre
Mont Faron
Mont Caume
Mont Coudon
Mont Redon
Mont Gros
Mont Aurélien
Mont Garou
Mont Pradet
Mont Fenouillet
Mont Olympe
Mont Vinaigre
Mont Vinaigre
Mont Vinaigre

ue fourreau. Agiles, carnassiers, mangeant tous les petits animaux qu'ils peuvent atteindre, les varans vivent, soit dans les terrains arides, soit au bord des eaux ; ils nagent admirablement et peuvent grimper dans les arbres. Leur chair blanche et ferme est comestible en tous pays. Le varan du Nil (*varanus Niloticus*), commun dans toute l'Afrique chaude, atteint 2 mètres de long, le varan sauvegarde (*varanus salvator*), répandu de l'Inde à l'Australie, est encore plus grand, ainsi que le *varanus giganteus* d'Australie. Ce sont des formes aquatiques. Le *varanus griseus*, varan des sables, est commun dans les déserts de l'Égypte à la Caspienne et de l'Arabie au Sind.

VARANDER v. a. Faire égoutter les harengs en les tirant de la saumure, avant de les mettre dans la caque.

VARANGAL, ville de l'Inde (Etat du Nizam [prov. de l'Est]), à la source d'une branche du Maniyir, affluent de la Kistna ; 16.700 hab. Antique capitale du royaume hindou de Télingana.

VARANGER ou **VARANGERFJORD**, grand fjord s'ouvrant, à l'E., sur l'océan Glacial, entre la Finlande (Russie) et la Norvège, à laquelle il appartient presque en entier ; 47 kilom. d'ouverture et 115 d'enfoncement dans les terres. Profondeur maximum, 421 mètres. Pêche de la morue.

VARANGÉVILLE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 13 kilom. de Nancy, sur la rive droite de la Meurthe, en face de Saint-Nicolas-du-Port ; 2.370 hab. Ch. de f. Est. Importantes salines. Fabrique de produits chimiques.

VARANGUE (*rangh'* — du scand. : suéd. *wranger*, même sens) n. f. Mar. Pièce à deux branches, formant la partie inférieure d'un couple. ‖ *Varangue de porque*, Partie inférieure d'une porque. (Suivant leurs formes, les varangues sont plates, acculées ou pincées, demi-acculées.) ‖ *Maîtresse varangue*, Varangue centrale posant sur le maître bau. ‖ *Branche de varangue*, Demi-varangue d'une varangue acculée. ‖ *Varangues sèches* ou *mortes*, Varangues isolées dont les branches ne sont pas prolongées par des allonges. ‖ *Fausses varangues*, Pièces accotées aux varangues pour suppléer à leur longueur.

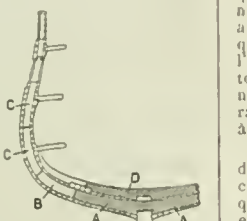

A, varangue ; B, genou ; C, allonge ; D, varangue de porque.

— Dans les colonies françaises, Se dit pour VÉRANDA.

VARANGUES (*rangh'*) ou **VARANGIENS** (*ji-in*) n. m. pl. Soldats mercenaires d'origine franque ou normande, qui composaient la garde particulière des empereurs byzantins. (Leur chef s'appelait l'*acolythe* [ἀκόλουθος], parce qu'il escortait l'empereur. Ce corps subsista jusqu'au XVe s.) — *Un* VARANGUE ou VARANGIEN.

VARASD ou **VARAZDIN**, comitat d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie), borné par la prov. de Styrie et les comitats de Zala, de Belovar et d'Agram ; 25.219 kilom. carr. ; 258.000 hab. Les deux tiers du comitat sont montagneux ; l'Est et le Nord-Est forment une plaine. L'intérieur est couvert des monts Macelj, Kaluik et Sljime. Le comitat est baigné par des affluents du Danube, de la Save et de la Drave. Le sol, très fertile, produit du maïs, du seigle, du tabac. Il y a de nombreux vignobles, et les montagnes sont boisées. Gisements de soufre et de charbon.

VARASD ou **VARAZDIN**, ville d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie), chef-lieu du comitat homonyme, sur la Drave ; 11.055 hab. C'est une curieuse ville fortifiée. Commerce actif ; vignobles, manufacture de tabac, distillerie d'alcool. Ecole de commerce. Sériciculture.

VARAZZE, ville d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]) ; 8.200 hab. Coton, cordes, papier, etc. Petit port actif. C'est l'antique *Vicus Virginis*.

VARBERG, ville de Suède (prov. de Halland), au bord du Cattégat ; 5.200 hab. Bains de mer très fréquentés.

VARCHI (Benedetto), historien et littérateur italien, né et mort à Florence (1502-1565). Les dissensions de sa patrie l'obligèrent à quitter Florence et il promena de ville en ville ses loisirs forcés. Cosme II de Médicis le rappela à Florence et le chargea d'écrire l'histoire des dernières révolutions florentines. La crainte que certains avaient d'être maltraités par lui dans son ouvrage, lui valut des ennemis acharnés : on tenta même de l'assassiner. Son ouvrage principal, remarquable par la forme et par le fond, est le meilleur récit de l'histoire de Florence entre les années 1527 et 1538. Il est intitulé : *Storia fiorentina, nella quale si contengono l'ultime rivoluzioni della republica fiorentina e lo stabilimento de' Medici* (1721). Humaniste fort distingué, Varchi a laissé d'autres ouvrages, d'un caractère tout littéraire (sonnets, comédie, essais critiques, traductions du grec, oraisons funèbres), etc.

VARDAL, ville de Norvège (prov. de Hamar) ; 4.000 hab.

VARDANE ou **BARDANE**, roi des Parthes, mort en 47 de notre ère. Il succéda en 43 à son père Artaban. Il fut bientôt renversé par son neveu Gotarzès, mais la cruauté de celui-ci fit rappeler Vardane. Il s'empara de Séleucie, qui résistait depuis sept ans, et fixa sa résidence à Ctésiphon. Son neveu s'étant allié avec le roi de Médie, il le battit et dépouilla le second de ses États, qu'il donna à Vononès, le futur roi des Parthes. Mais il devint injuste et cruel et finit par être assassiné par les grands de sa cour.

VARDAR, fleuve de l'Europe sud-orientale, dans la péninsule des Balkans, tributaire de la mer Egée. Sorti du Char-Dagh (prov. de Monastir), il coule vers le N.-E., puis s'infléchit à l'E., baigne Gostivar, Uskub, Kuprulu, dévie ensuite vers le S.-E., reçoit, entre autres affluents notables, la Treska, le Lepénnz, la Tzerna Réka, avant de tomber en plaine et d'atteindre le golfe de Salonique par un dédale, assez indistinct, de bouches qui se déplacent périodiquement après chaque crue. Cours, 340 kilom. environ. C'est l'*Axios* des anciens.

VARDE, ville du Danemark, près de la côte ouest du Jutland, sur un affluent de la mer du Nord ; 6.000 hab.

VARDES (René DU BEC-CRESPIN, marquis DE), gentilhomme français du XVIIe siècle. Il fut mêlé à plusieurs intrigues contre Richelieu. Gouverneur de la Capelle lorsque cette place fut assiégée par les Espagnols en 1636, il capitula et, craignant le ressentiment du premier ministre, il se retira à Sedan. Il ne reparut à la cour qu'en 1643. Il avait épousé Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, l'une des maîtresses de Henri IV.

VARDES (François-René DU BEC-CRESPIN, marquis DE), général français, fils du précédent, né vers 1621, mort à Paris en 1688. Pourvu en 1646 d'un régiment d'infanterie, il fit la campagne en Flandre à la fin de la guerre de Trente ans. Maréchal de camp en 1649, il resta fidèle à la cause royale pendant la Fronde. Lieutenant général en 1651, capitaine des Cent-Suisses en 1655, il joua un rôle brillant en Catalogne. En 1660, il obtint le gouvernement d'Aiguesmortes. A la cour, il eut beaucoup d'intrigues galantes et le roi le prit pour confident de ses amours avec Louise de La Vallière. Il entra dans un complot avec Madame et la comtesse de Soissons, dont il était l'amant, pour révéler à la reine les amours de Louis XIV. Sa trahison, découverte deux ans après, lui valut d'être enfermé à la Bastille, puis exilé à Montpellier et enfin dans son gouvernement d'Aiguesmortes. Rappelé en 1683, il eut de nouveau ses entrées à la cour et reprit son influence auprès de Louis XIV.

VARDHAMÂNA MAHÂVÎRA (appelé aussi *Nirgrantha Jnâtiputra* ou *Nigantha Nâtaputta*), vingt-quatrième et dernier tirthamkara de la religion djaine, dont il fut plus vraisemblablement le véritable fondateur historique. Il naquit dans l'Inde, dans la première moitié du VIe siècle avant notre ère. Fils de roi, il s'adonna à la prédication et à des austérités excessives. Sa doctrine reposait sur ce principe que c'est seulement par la connaissance de l'irréalité de l'univers, par le refrènement des passions, l'abstention de tous actes qu'on peut parvenir à mettre un terme à l'éternité des transmigrations. Il mourut absolument seul, quarante ans, dit-on, avant le Nirvâna de Çakya-mouni, soit à peu près vers 518 avant notre ère.

VARDHAMÂNA n. m. Symbole sacré de bon augure et de bonheur chez les Hindous et surtout chez les bouddhistes. (C'est une figure qui tient à la fois du vadjra [foudre] et du triçoûla [trident].)


Vardhamâna.

VARDÖ, ville de la Norvège (prov. de Tromsö), sur une petite île de l'océan Glacial, voisine de l'entrée du fjord Varango ; 3.000 hab. C'est un des lieux habités les plus rapprochés du pôle.

VARDULES (lat. *Varduli*), peuple de l'ancienne Espagne (Tarraconaise), qui habitait une partie des provinces basques.

VAREC n. m. Bot. V. VARECH.

VARECH ou **VAREC** (*rek'* — du scand. : suéd. *wrak*, danois *vrag*, anglo-saxon *wrac*, *wræc*, angl. *wræck*, *wrack*, holland. *wrak*, débris, chose rejetée, etc.) n. m. Bot. Nom vulgaire de plantes marines appartenant au groupe des algues et formant la famille des fucacées. ‖ *Varech nageur*, Sargasse baccifère. ‖ *Varech vermifuge*, Mousse de Corse. V. MOUSSE.

— Dr. *Récolte du varech*, Autorisation donnée aux habitants d'une côte à varech d'aller le recueillir pour en faire un engrais agricole aux époques où il n'y a aucun danger de détruire le frai de poisson. ‖ *Droit de varech* ou *Droit de naufrage*, Droit qu'avaient les seigneurs, en Normandie et en Bretagne, de s'emparer de tous les objets rejetés par la mer sur les rivages de leur fief.



Varech. *a*, fragment montrant, en *f*, les fructifications

— Comm. *Soude de varech* ou simplem. *Varech*, Soude extraite des varechs.

— Pharm. *Varech vésiculeux*, Varech employé autrefois en médecine comme fondant, résolutif et qui doit ses propriétés à l'iode qu'il contient.

— ENCYCL. On recueille le *varech* sur les côtes, pour engraisser les terres, pour en retirer la soude, pour en faire de la litière, des matelas, etc. V. FUCUS, FUCACÉES, ZOOSTÈRE, etc.

VARE-CRUE n. f. Techn. Brique mal cuite.

VARÈGUES, tribu scandinave qui, dans la seconde moitié du IXe siècle, pénétra en Russie sur le territoire de Novgorod, imposa tribut aux Finnois et aux Slaves et leur donna une organisation militaire et politique. Leur chef, Rurik, prit le titre de grand-duc et fonda l'empire russe. On trouve également des Varègues au service des empereurs de Constantinople. Peu à peu ils furent assimilés par les Slaves. Leur nom disparaît à partir du XIIe siècle.

VAREIGNE (*règn' ou mll'*) — autre forme du mot *garenne* n. f. Jardin maraîcher des environs de Tours. — On écrit aussi VARAIGNE.

VAREL, ville d'Allemagne (gr. duché d'Oldenburg), sur un tributaire du golfe de la Jade ; 1.907 hab. Ch.-l. de district. Fonderie de fer et fabrique de machines.

VAREN, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 57 kilom. de Montauban, sur l'Aveyron ; 1.578 hab., partages en plusieurs hameaux, dont le principal, Lexos, est une station du ch. de f. d'Orléans. Eglise fortifiée d'Arnac.

VARENGEVILLE-SUR-MER, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 11 kilom. de Dieppe, sur une falaise haute de 83 mètres ; 996 hab. Petit port. Bains de mer.

VARENNE (*rèn'*) n. f. Forme ancienne du mot GARENNE. — Hist. *Varenne du Louvre*, Etendue de territoire autour de Paris, dans lequel le droit de chasse était réservé au roi. Juridiction qui se tenait au Louvre et connaissait des délits de chasse commis sur ce territoire.

VARENNE (La), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 32 kilom. de Cholet, au confluent de la Divatte et de la Loire ; 1.053 hab. Vins blancs estimés. Tonnellerie.

VARENNES, comm. de l'Indre, arrond. et à 46 kilom. d'Issoudun, au bord du Fouzoo ; 1.062 hab. Cb. de f. du Blanc à Argent. Bons vignobles. Carrières.

VARENNES, comm. du Loiret, arrond. et à 18 kilom. de Montargis, sur un plateau dominant le Gâtinais ; 1.178 hab.

VARENNES-EN-ARGONNE, ch.-l. de cant. de la Meuse, arrond. et à 30 kil. de Verdun, près de la *forêt d'Argonne*, sur l'Aire ; 1.205 hab. Hospice. Gisements de phosphates. Fabriques de broderies, de macarons et massepains. Tuilerie. Dans la partie haute du bourg, vieille tour surmontant une ancienne porte. C'est là que Louis XVI et sa famille, fuyant à l'étranger, furent arrêtés le 21 juin 1791. — Le canton a 12 comm. et 5.671 hab.

— Hist. Varennes fut en 1791, le terme du voyage de Louis XVI cherchant à gagner la frontière. Après la prise de la Bastille, un parti s'était formé à la cour pour entraîner Louis XVI hors de France. Malgré les conseils de Mirabeau, le roi s'était décidé, dès octobre 1790, à se rendre au camp du marquis de Bouillé, pour attendre les secours que l'empereur Léopold avait promis. La maladresse de ses amis, qui s'efforçaient de montrer le roi prisonnier de l'Assemblée, excitait les soupçons ; pour pouvoir préparer sa fuite, Louis XVI démentit les bruits qui couraient, protestant de son attachement à la Constitution. Après avoir laissé derrière lui une explication de ses griefs, tant personnels que politiques, il s'enfuit, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, avec sa famille (Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, voyageait sous le nom de la baronne Korff ; la reine devenait gouvernante, le roi valet de chambre et le comte de Fersen cocher. Leur énorme berline, encombrée de bagages, aurait suffi, indépendamment des imprudences commises par le roi et la reine, à les faire remarquer. Reconnue à Sainte-Menehould par Drouet, ancien dragon de Condé, qui suppléait son père comme maître de poste, la famille royale fut arrêtée et détenue à Varennes. Lorsque l'arrestation de Louis XVI fut connue à l'Assemblée, trois commissaires, Barnave, Pétion et Latour-Maubourg, partirent pour Varennes, et, le 25 juin, le roi rentrait à Paris, au milieu d'un profond silence. On avait placardé en beaucoup d'endroits cette affiche : « Celui qui applaudira le roi sera battu ; celui qui insultera le roi sera pendu. » Louis XVI fut suspendu de ses pouvoirs pendant trois mois (21 juin-14 sept.), et cette fuite acheva de creuser un abîme entre le roi et la nation.

La tragique arrestation de la famille royale a fourni à Henri Lavedan et G. Lenôtre, la matière d'une pièce historique en six tableaux, *Varennes*, représentée au théâtre Sarah-Bernhardt le 23 avril 1904. Dans la reconstitution, intéressante et habile, du drame de Varennes, les auteurs ont donné une importance considérable au personnage de Mme de Rochereul, cousine de La Fayette. Celle-ci jalouse de l'affection que le comte Fersen porte à la reine, révèle à Bailly et à Barnave les préparatifs de la fuite des souverains, que sa trahison fait échouer.

VARENNES-LE-GRAND, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 10 kilom. de Chalon-sur-Saône, dans la plaine de la Saône ; 1.097 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins. Fourrages.

VARENNES-LES-NARCY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 26 kilom. de Cosne ; 1.022 hab. Fabrique de limes. Non loin, belles ruines du château de Passy (XVe s.).

VARENNES-LES-NEVERS, comm. de la Nièvre, arrond. et à 7 kilom. de Nevers ; 1.872 hab. Vignobles.

VARENNES-SAINT-SAUVEUR, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 18 kil. de Louhans, sur le Sevron, dans la Bresse châlonnaise ; 1.980 hab. Volailles.

VARENNES-SUR-ALLIER, ch.-l. de cant. de l'Allier, arrond. et à 18 kilom. de La Palisse, sur le Valançon, affluent de l'Allier ; 3.214 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Pépinières. — Le canton a 11 comm. et 14.354 hab.

VARENNES-SUR-AMANCE, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 30 kilom. de Langres, à 7 kilom. de l'*Amance* (malgré son nom) ; 881 hab. Carrières de pierres. Vignobles. — Le canton a 14 comm. et 6.493 hab.

VARENNES-SUR-LOIRE, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Saumur, sur la rive droite de la *Loire* ; 1.578 hab. Ch. de f. Orléans.

VAREQUE (*rèk'*) n. m. Bot. Genre de passiflorées, et dont l'espèce type croît à Ceylan.

VARESE, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]), près du *lac de Varese*, tributaire du lac de Côme ; 14.000 hab. Vin et soie. Basilique du XVIIe siècle, lieu de pèlerinage. Ce fut, au moyen âge, une république indépendante.

VARESE Ligure, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]) ; 8.200 hab. Industrie des pâtes alimentaires.

VARETZ, comm. de la Corrèze, arrond. et à 10 kilom. de Brive, sur la Loyre, affluent de la Vézère ; 1.627 hab. Ch. de f. d'Orléans à Varetz. Grottes.

VAREUSE (orig. inconn.) n. f. Mar. Blouse en grosse toile, que revêtent les marins pendant le service ordinaire du bord. ‖ *Vareuse de laine* ou *Chemise de laine*, Vêtement en étoffe de laine de la même forme que la vareuse de toile que les marins mettent le dimanche pendant certains exercices ou pour descendre à terre.

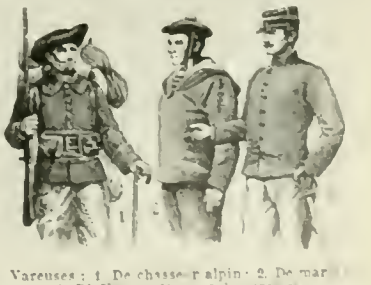
Vareuses : 1. De chasseur alpin ; 2. De marin ; 3. D'officier (vêtement d'exercice).

— Milit. *Vareuse d'officier*, Vêtement qui constitue la petite tenue de manœuvres ou de campagne des officiers et assimilés, ainsi que des adjudants de plusieurs armes ou services. ‖ *Vareuse-blouse des chasseurs alpins*, Vêtement qui remplace la tunique pour l'habillement des chasseurs alpins. ‖ *Vareuse de pénitencier*

VARIVADI n. m. Arbre de Madagascar, dont le bois est employé en ébénisterie.

VARLAS [...] à tous les peintres de son temps. [...] [...] [...]

VARICOCÈLE *sèl'* — du lat. *varix, icis*, varice, et du gr. *kelé*, tumeur) n. m. Chir. Tumeur formée par la dilatation variqueuse des veines du cordon spermatique.

— Encycl. Le *varicocèle* survient surtout chez les sujets qui ont le scrotum lâche et pendant, et qui sont prédisposés aux varices. Il se présente sous la forme d'une tumeur molle donnant à la palpation la sensation d'un paquet de vers. Le varicocèle détermine un sentiment de gêne très pénible. Il s'accompagne souvent de névralgies et de troubles de neurasthénie. Si le port d'un suspensoir ne suffit pas, on peut sans aucun danger avoir recours à l'opération radicale. Elle consiste dans la résection large de la peau du *scrotum*, complétée ou non par l'extirpation des veines variqueuses.

VARICOMPHALE *kon* — du lat. *varix, icis*, varice, et du gr. *omphalos*, nombril) n. m. Méd. Dilatation variqueuse des vaisseaux du nombril.

VARIER (du lat. *variare*, même sens. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous variions. Que vous variiez*) v. a. Diversifier, rendre divers : *Il faut* VARIER *ses aliments.*

— Musiq. *Varier un air*, Broder sur cet air, le développer, sans en changer le motif.

— v. n. Changer, ne pas rester identique à soi-même : *Comme l'erreur, la politique* VARIE. (E. de Gir.) ‖ Être différent d'une autre : *Le mariage* VARIE *à l'infini selon le mari.* (Michelet.) ‖ N'être pas du même avis : *On* VARIE *sur le lieu de la naissance d'Homère.*

Varié, ée part. pass. Divers ou contenant des parties diverses : *Couleurs* VARIÉES. *Dessin agréablement* VARIÉ.

— Archit. Se dit des parties composées de matériaux de diverses couleurs : *Colonne* VARIÉE.

— Mécan. *Mouvement varié*, Mouvement dont la vitesse s'augmente ou diminue progressivement. ‖ *Mouvement uniformément varié*, Mouvement dont la vitesse varie en raison directe du temps.

— Milit. *Terrain varié*, Terrain autre que le champ d'exercice.

— Musiq. *Air varié*, Air contenant des variations.

Se varier, v. pr. Être varié : *L'art, qui n'est que l'imitation de la nature,* SE *doit* VARIER *comme elle.* (Saint-Evrem.) ‖ Se modifier : *L'homme vain et souple* SE VARIE *sous autant de formes qu'il faut pour plaire à tous.* (Boiste.)

VARIÉTÉ (du lat. *varietas*; de *varius*, varié) n. f. Etat d'un objet composé de parties diverses, variées : *La* VARIÉTÉ *fait le charme du paysage.* ‖ Diversité, différence, caractère des choses qui ne se ressemblent pas : *La* VARIÉTÉ *des conditions est un des éléments de la vie sociale.*

— Hist. nat. Petites espèces qui ne se distinguent des grandes espèces que par les minimes différences qu'elles présentent entre elles.

— Littér. et b.-arts. Qualité résultant de la diversité dans la manière et dans les formes, et qui est opposée à la monotonie et à l'uniformité.

— n. f. pl. Bibliogr. Titre de certains recueils composés de morceaux variés : *Les* VARIÉTÉS *littéraires.* ‖ Nom donné, dans les recueils bibliographiques, aux ouvrages qu'on n'a pu faire entrer dans la classification générale.

— Syn. **Différence, disparité**, etc. V. DIFFÉRENCE.

— Encycl. Hist. nat. La *variété* est l'ensemble des individus qui, tout en appartenant à une même espèce, s'en éloignent par des caractères assez peu importants pour qu'on ne les range pas dans une autre espèce. Ainsi, le *carabus auronitens* typique a les élytres verts et le corselet rouge feu, tandis que la variété *cupreonitens* a le corselet et les élytres bronzés, etc. Prise ainsi, la variété ne diffère guère de la race, mais cette dernière est en général établie sur des caractères encore moins importants. Ce qu'on entend par variétés dans les animaux domestiques rentre plutôt dans la catégorie des races. On entend par *variété par excès* les variétés d'une espèce tachetée chez laquelle la couleur des taches s'étend jusqu'à se substituer à celle du fond. Dans la *variété par défaut*, c'est le contraire qui se produit, les taches disparaissant plus ou moins complètement, etc.

Variétés (THÉÂTRE DES), théâtre situé à Paris, au boulevard Montmartre et fondé en 1790, dans la salle occupée aujourd'hui par celui du Palais-Royal, par la Montansier. Sans attendre le décret de l'Assemblée nationale du 19 janvier 1791 établissant la liberté des théâtres, la Montansier choisit, pour s'y établir le théâtre des Beaujolais, qu'elle dépossédait de leur salle. Elle se proposait de jouer tous les genres : tragédie, comédie, opera et vaudeville. Elle sut réunir une troupe superbe, dans laquelle on trouve les noms de Baptiste, Damas, Grammont, Lacave, Mlle Sainval aînée, Mlle Mars, Mme Barroyer, etc. L'ouverture se fit le 12 avril 1790. Outre les grands ouvrages du répertoire de la Comédie-Française, la Montansier offrait à son public des traductions des meilleurs opéras italiens de Cimarosa, Paisiello, Sarti, Martini, avec quelques opéras-comiques français originaux.

Durant la clôture de Pâques 1791, la Montansier chargea l'architecte Louis d'agrandir sa salle. Devenue suspecte, la Montansier, pour échapper au danger, fit jouer des pièces révolutionnaires et donna à son théâtre le titre de *Théâtre de la Montagne*. Emprisonnée néanmoins elle fut délivrée par le 9-Thermidor. Son théâtre, en prenant un nouveau titre, celui de théâtre des Variétés-Palais-Egalité (c'est le nom qu'avait alors le Palais-Royal), modifia son répertoire. Abandonnant la tragédie, la comédie sérieuse et l'opéra italien, il s'adonna à l'opera-comique et au vaudeville, surtout à la grivoiserie et à la farce.

La Montansier, rendue à la liberté, avait cédé ses droits de directrice à une société de cinq artistes : Cæsar, Cretu, Foignet, Amiel et Simon, qui, changeant de nouveau le nom du théâtre, l'appelèrent Variétés-Montansier. Les Variétés étaient alors le théâtre le plus achalandé de Paris : jalouse de ce succès, la Comédie-Française provoqua un décret impérial de juin 1806, qui ordonnait aux Variétés de quitter leur salle le 1er janvier 1807, en leur donnant la faculté de faire construire une salle nouvelle sur le boulevard Montmartre.

Elles occupèrent provisoirement celle du théâtre de la Cité et, le 21 juin 1807, inauguraient la salle définitive où elles prirent le simple nom de *Théâtre des Variétés*.

Depuis lors, le théâtre des Variétés a toujours été l'un des favoris du public parisien. A la société des cinq artistes qui en avaient pris la direction, on vit succéder plus tard deux vaudevillistes : les frères Achille et Armand d'Artois, puis Dumanoir, Bayard, Jouslin de La Salle, Nestor Roqueplan, Thibaudeau, Merin, Carpier, Hippolyte Cogniard, Eugène Bertrand, Fernand Samuel.

Pendant près de soixante ans les *Variétés* se consacrèrent uniquement au vaudeville, genre qui leur était d'ailleurs imposé par leur privilège, et l'on y vit tour à tour les acteurs les plus célèbres qui illustrèrent ce genre. Avec la nouvelle liberté des théâtres, vers 1861, les Variétés s'adonnèrent à l'opérette. Ce fut le temps des triomphes d'Offenbach et d'Hervé, en même temps que de Meilhac et Ludovic Halévy, Albert Millaud. Aujourd'hui, la comédie de genre a pris possession des Variétés, avec les *Deux Ecoles* et la *Veine* d'Alfred Capus, le *Vieux Marcheur* et le *Nouveau Jeu*, de Henri Lavedan; *Education de prince*, de Maurice Donnay, etc., sans exclure quelques retours à l'opérette, comme avec le *Sire de Vergy*, *Mademoiselle George* de Varney, la *Chauve-Souris* de Johann Strauss, et autres.

VARIETUR (NE), loc. lat. V. NE VARIETUR.

VARIGNON (Pierre), géomètre français, né à Caen en 1654, mort à Paris en 1722. Il se destinait à l'état ecclésiastique, lorsque la lecture d'Euclide, puis de Descartes, éveilla son goût pour les mathématiques. Il se rendit à Paris en 1686; l'année suivante, son *Projet d'une nouvelle mécanique* lui ouvrait les portes de l'Académie et lui valut une chaire de mathématiques au collège Mazarin. Il remplaça Duhamel, en 1704, dans la chaire du Collège de France. Varignon fut l'un des premiers en France qui acceptèrent les principes de l'analyse infinitésimale. On a de lui : *Nouvelles conjectures sur la pesanteur* (1690); *Nouvelle mécanique* (1725); *Traité du mouvement et de la mesure des eaux courantes* (1725); des mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie des sciences.*

VARIIFOLIÉ, ÉE (du lat. *varius*, varié, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles de forme variée. ‖ On dit aussi DIVERSIFOLIÉ et HÉTÉROPHYLLE.

VARILHES, ch.-l. de cant. de l'Ariège, arrond. et à 9 kilom. de Pamiers, sur l'Ariège, affluent de la Garonne; 1.631 hab. Forges. Grotte curieuse. — Le canton a 17 comm. et 6.687 hab.

VARILLAS (Antoine), historien français, né à Guéret en 1626, mort à Paris en 1696. Historiographe de Gaston d'Orléans (1648-1652), adjoint à la bibliothèque du roi (1655-1660), et, enfin, historiographe du roi (1660), sa négligence lui fit perdre à la fois ses charges et même sa pension (1670). L'archevêque de Paris lui en fit accorder une par l'assemblée du clergé pour l'aider dans la composition de son *Histoire des hérésies*. Il se retira alors dans le monastère de Saint-Côme. Ses œuvres témoignent d'une certaine érudition, mais de peu de conscience. Son *Histoire de France* va de la naissance de Louis XI à la mort de Henri III. Son *Histoire d'Espagne* comprend le règne de Ferdinand le Catholique et les premières années de la vie de Charles-Quint. Son *Histoire des hérésies* (six volumes) comprend l'histoire des hérésies de 1374 à 1589.

VARIN (Quentin), peintre français, né à Beauvais vers 1580, mort à Paris en 1627. Il étudia la peinture à Beauvais, puis séjourna à Amiens, où il peignit plusieurs tableaux pour la cathédrale. De 1615 à 1616, Varin aurait séjourné à Beauvais, où il aurait peint, au couvent des Jacobins, d'importantes fresques découvertes sous un épais badigeon en 1903 et divers tableaux perdus (*Saint Paul prêchant aux Athéniens, Jésus devant Pilate, le Couronnement d'épines*), etc. L'artiste était à Paris en 1617 et son tableau : *Saint Charles Borromée distribuant des aumônes* fit une telle impression sur la reine Marie de Médicis qu'elle lui demanda de décorer sa grande galerie du Luxembourg. Après l'arrestation et la pendaison du poète Durande, auteur d'un libelle diffamatoire contre le roi, *la Hipozographie*, pour lequel il avait fourni des dessins (1618), Varin s'enfuyait à Beauvais. En son absence, la reine confiait à Rubens la décoration de sa galerie (1620). En 1623, il retourna s'installer à Paris jusqu'à la fin de sa vie. Il avait les titres de *valet de chambre, premier peintre* et *dessinateur du roi*. Les œuvres connues de ses dernières années sont : *la Guérison du paralytique* (1624) pour la chapelle Saint-Louis, à Fontainebleau; *la Présentation au Temple*, peinte vers 1625 actuellement à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, le chef-d'œuvre de l'auteur; *Saint Charles Borromée*, signé et daté de 1627 (église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris); etc.

VARIN (Jean), graveur en médailles, né à Liége en 1604, mort à Paris en 1672. Il s'établit à Paris en 1626; son habileté technique excita contre lui des jalousies qui le firent impliquer dans une poursuite en faux monnayage. Richelieu lui commanda une médaille de *Louis XIII* (1629), et une autre de lui-même (1630). Il le nomma, ensuite, garde et conducteur de la Monnaie royale. De 1631 à 1643, Varin exécuta pour le cardinal de nombreuses médailles. Nous signalerons encore parmi ses œuvres la célèbre médaille d'*Anne d'Autriche tenant dans ses bras Louis XIV enfant*, des jetons pour la reine mère et pour le roi, le premier sceau de l'Académie française, etc. Il fut membre de l'Académie royale de peinture et sculpture dès sa fondation (1664). Il eut pour successeur comme tailleur général des monnaies de France son fils François **Varin**, qui remplit cet office de 1672 à sa mort (1682).

VARIN (Joseph), graveur français, de la famille du précédent, né à Châlons-sur-Marne en 1710, mort à Paris en 1800. On a de lui des *Vues de Caux, d'Aix, de Reims, de Besançon* et *de Neuchâtel, du théâtre* et *de la place de Bordeaux, du Palais-Royal* et *du Palais de justice de Paris*, etc. — Son frère CHARLES NICOLAS **Varin**, né à Châlons-sur-Marne en 1715, mort à Paris en 1805, a dessiné et gravé d'original quelques portraits, et reproduit nombre de tableaux de François Boucher, de Leprince, etc.

VARIN (Pierre-Amédée), graveur français, petit-fils du précédent, né à Châlons-sur-Marne en 1818, mort à Crouttes (Aisne) en 1883. En 1842, il publiait deux suites de fantaisies satiriques inspirées du Grandville : *les Pupillons* ou *Métamorphoses des peuples de l'air* et *l'Empire des légumes, drôleries végétales*, textes de Méray et de Nus. Son œuvre comprend beaucoup de grandes planches d'après les tableaux des deux Girardet, de Jalabert, de Jundt, de Muller, etc. Ses deux estampes, d'après *les Dernières Cartouches*, d'Alph. de Neuville, et *Patrie*, de Georges Bertrand, comptent parmi ses meilleures. Il a attaché son nom à la publication de l'*Architecture pittoresque en Suisse* (1862). — Ses deux frères, PIERRE-ADOLPHE (1821-1897) et EUGÈNE-NAPOLÉON (né en 1831), sont aussi devenus des graveurs distingués. — HENRI **Varin**, fils de Pierre-Amédée, né à Crouttes, lui-même graveur, a exposé, au Salon de 1899, *le Pont Morand*, à Annecy Savoie), et une *Vieille Rue d'Annecy.*

VARIN (Charles-Victor VOIRIN, dit), auteur dramatique français, né à Nancy en 1748, mort à Paris en 1809. Il fut d'abord clerc de notaire, et, tout en faisant son droit, s'essaya au théâtre par des vaudevilles. Soit seul, soit aidé par des collaborateurs, il fournit le théâtre de comédies pendant une partie de la Restauration, le règne de Louis-Philippe et le troisième Empire. Parmi ses œuvres, on remarque : *la Couturière, la Demoiselle à marier* 1838); *le Mari à la ville et la Femme à la maison* 1837); *les Saltimbanques* (1838); une *Invasion de grisettes* 1844); une *Chambre à deux lits* 1858); *un Souper funeste*; etc.

VARINAS ou **BARINAS**, ville du Venezuela, ch.-l. de la prov. homonyme, au pied est de la cordillère de Merida, sur le rio San Domingo, affluent de l'Apure 4.000 hab.— La *province de Varinas* a 61.759 k. kom. carr. et 130.000 hab.

VARINGA n. m. Nom vulgaire du figuier des Indes et de quelques espèces voisines.

VARINO n. m. Embarcation légère en usage pour le déchargement des navires sur le Tage. Elle tire peu d'eau, porte un foc et une grand'voile enverguée sur corne.

VARINS ou **VARNES** (lat. *Varini* et *Varni*), peuple de l'ancienne Germanie, qui habitait, sur les bords de la Baltique, le territoire compris entre l'Elbe et l'Oder.

VARIOLAIRE (*lèr*) adj. Hist. nat. Qui offre des grains, des taches rappelant les pustules de la variole.

— n. f. Bot. Genre de lichens foliacés voisins des orseilles, qui croissent sur les pierres et les écorces, on en extrait la *variolarine*, qui doit être très voisine de l'acide lécanorique.

VARIOLARINE n. f. Matière cristallisable qu'on a extraite de la variolaire. ‖ Quelques-uns disent VARIOLAAIN n. m.

VARIOLE (provenç. *variola*; du lat. *varius*, tacheté) n. f. Maladie infectieuse, contagieuse et épidémique, due à un microparasite peut-être sporozoaire, et caractérisée par une éruption boutonneuse arrivant à suppuration, accompagnée de symptômes généraux plus ou moins graves. ‖ *Variole des vaches*, Le vaccin.

— Encycl. *Historique.* La *variole* paraît avoir été importée d'Asie par les Sarrasins, vers le VIIe siècle; elle mit plusieurs siècles à envahir l'Europe et l'Afrique; les Espagnols la transportèrent en Amérique. Au commencement du XVIIIe siècle, elle occasionnait encore un décès sur dix, et frappait une grande partie de la population. La pratique de la *variolisation* ne diminua que progressivement le chiffre de la mortalité et il faut arriver à Jenner pour voir ce chiffre s'abaisser à un taux presque insignifiant.

Etiologie. Le fait de la contagiosité de la variole a été connu de tout temps. Les découvertes de Pasteur firent admettre que la variole est causée par un microparasite, mais ce microparasite n'est pas encore déterminé d'une manière incontestable.

Nosographie. La variole est une maladie cyclique à trois périodes, l'incubation durant de dix à quinze jours. A la période d'invasion, il y a frisson, fièvre très forte et à augmentation rapide, lumbago, rachialgie, céphalée, vomissements, quelquefois convulsions (chez les enfants); cette période dure quatre à cinq jours; la période d'éruption (précédée parfois du rash) lui succède durant six jours, elle est caractérisée par l'apparition, sur le visage d'abord en général, puis sur tout le corps, de petites taches rouges, qui deviennent des boutons, puis des pustules dont le liquide se transforme peu à peu en pus. La fièvre qui tombe souvent au début de cette période (sauf dans les cas graves où elle persiste et peut s'accroître encore) peut reparaître à ce moment-là. Enfin, à la dernière période, parfois assez longue (quinze, vingt jours et davantage), le pus sèche et tombe, laissant à la place des pustules des cicatrices caractéristiques.

On distingue plusieurs variétés de variole. La forme la plus atténuée est dite *varioloïde*; elle s'observe surtout chez les personnes vaccinées; la forme la plus grave est dite *variole noire* ou *hémorragique*, dans laquelle l'éruption n'a généralement pas le temps d'apparaître, le malade succombant très rapidement. Quand les pustules se confondent dès leur apparition au visage, la variole est *confluente*; elle est *cohérente*, quand la confluence n'a lieu qu'au moment de la suppuration. Enfin, elle est *discrète* quand les pustules sont rares et très disséminées.

Le pronostic de la variole est toujours grave, mais il faut tenir compte de son état, de l'époque de la vaccination ou de la revaccination et de la manière dont le malade a réagi à la vaccine. (V. VACCINE.) Les principales complications sont les méningites, les endocardites, les abcès, les ophtalmies; il y a aussi souvent du délire, de l'albuminurie, etc.

Thérapeutique. La meilleure prophylaxie est la vaccination et la revaccination, qu'il ne faut pas hésiter à pratiquer à la moindre épidémie. La maladie déclarée, il faut isoler le malade, l'aérer largement, le soumettre au régime et à l'hygiène des grandes pyrexies et pratiquer l'antisepsie de la peau et des muqueuses. La médication éthéro-opiacée, en injections hypodermiques, l'extrait thébaïque et le perchlorure de fer donnent de bons résultats. Contre la suppuration et pour faire avorter les pustules varioliques de la face, il faut recourir à la lumière rouge ou aux badigeonnages rouges collodionnés, à l'iodoforme. Contre les pustules caroncuses, on emploie les cautérisations au nitrate d'argent mitigé; contre les fièvres et les accidents nerveux, la balnéation froide; contre la congestion pulmonaire, les ventouses sèches et la saignée, contre la rachialgie, les liniments chloroformiques, etc. A la période de desquamation, on administre de grands bains tièdes savonneux. En raison de la contagiosité de la maladie, désinfecter tous les linges, pendant la maladie, la chambre, et tout ce qui a été en rapport avec le varioleux, quand la maladie est terminée.

— Art vétér. Les grands animaux domestiques ont chacun une *variole* qui leur est propre : chez le cheval, elle porte le nom de *horse-pox*, chez la vache celui de *cow-pox*, chez le mouton celui de *clavelée* ou *claveau*. On ne connaît pas de véritable variole chez le chien et le lapin, mais il en existe une chez le pigeon et le canard, qu'on voit aussi, mais rarement, chez la poule.

VARIOLE



Variole

...ea ovale est rouge, tachée de brun

VARIOLÉ, ÉE ... Qui a le visage couvert de cicatrices laissées ... l'empreinte marquée de la petite vérole.

VARIOLETTE ... f. Syn. vulgaire de VARICELLE.

VARIOLEUX, EUSE a. Pathol. Qui appartient à la variole, qui la caractérise. *Une épidémie* VARIOLEUSE. — Subst. Personne qui a la variole. — VARIOLEUX *doivent être isolés.* — *Encycl.* Qui porte les empreintes semblables aux marques de la variole. (On écrit aussi VARIOLÉ.) — Synonyme ... *Le mot propre* VARIOLEUX *est un chacun de ... de la variole.*

VARIOLIFORME du prov. *variola*, variole, et de *forma* ... Qui a l'aspect de la variole. — Bot. Qui est semé de grains semblables aux pustules de la variole.

— Patrol. *Acné variolæ forme.* Affection cutanée, qui paraît contagieuse et inoculable dans certaines conditions, ... est caractérisée par l'éruption de petites pustules ... ressemblant un peu à celles de la variole. — Le traitement consiste en bains, gargarismes de teinture de iode sur les petites tumeurs, quand les éléments éruptifs sont ... et résistants, on peut recourir à la destruction par ... tro-cautère. (V. MILLIOTTI.)

VARIOLINE du lat. *varius*, varié, et *oleum*, huile. f. Substance qui ... se en grande partie la variolite.

VARIOLIQUE (*lik*) adj. Pathol. Qui a rapport à la variole. — *Encycl.* Qui est en forme de marque de variole. *Impressions* VARIOLIQUES.

VARIOLISATION (*za-si-on*) n. f. Méthode employée avant la vaccination jennérienne et qui consistait à inoculer une variole bénigne dans le but de protéger contre une variole grave. — Encycl. La *variolisation* est très anciennement connue et les Chinois la pratiquaient. Malheureusement, la variole ainsi faite un peu au hasard, et il est souvent arrivé qu'au lieu de donner une variole bénigne on ... une variole mortelle. Aussi cette méthode est-elle actuellement abandonnée pour la vaccination ...

VARIOLITE n. f. Roche basique, spherolithique, qui ... le nord des épanchements d'euphotide.

VARIOLOIDE du lat. *variola*, variole, et du gr. *eidos*, ... f. Forme atténuée de la variole. (On l'observe ... les personnes vaccinées depuis un ... et chez lesquelles, par conséquent, l'immunité a ... par la vaccine est en voie de disparition. Les ... sont ... la variole, mais moins intenses.)

VARIOLO-VACCIN n. m. Virus variolique inoculé à un ..., à qui vient de provoquer puis reinoculer à l'homme, ... lui faire subir, par atténuation de passage, ... la variole.

VARIOLO-VACCINATION n. f. Méthode d'immunisation ... vaccin ... iste à inoculer l'homme avec le ... qui ne vaut pas la vaccine.

VARIORUM ... adv. de la phrase latine *Cum ...* Avec des notes de divers écrivains. ... que imprimé avec des ... Auteur un VARIORUM. — VARIORUM. *Le Pline* VARIORUM ... Cette mention sur ... ers, à Amsterdam ... du XVIIe siècle ... partout Jean ... et Pierre Schre ... Hen ... Hem ... Luc de ... Hen ... par une Académie.

VARIOSPERME ... adj. Bot. Qui a des graines variées.

VARIQUEUX, EUSE ... adj. Qui a rapport aux varices. — Encycl. *Ulcères variqueux.* Variété ... Qui provient de varices. — Qui ... (Littré.)

VARISCIQUE (*sik*) n. m. Nom par lequel Suess ... la chaîne hercynienne.

VARISCITE (*sit*) n. f. Variété de turquoise.

VARIUM ET MUTABILE SEMPER (*Chose variable et toujours changeante*), fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, IV, 569). C'est ainsi que Mercure parle de la femme, pour ... à ... Carthage, où le retient l'amour de ... l'un ... le vers de Virgile dans le dis... ... sexe ... fe. ... il est qui ... fe

... le ... vers avec un diamant sur une ... de Chambord. Plus tard, Louis XIV, à ... de La Vallière, fit briser cette vitre.

VARIUS Lucinus, poète latin du 1er siècle avant notre ... d'Horace et de Virgile, auteur d'un poème épique ... l'honneur d'Agrippa et d'Octave et d'une tragédie de ... que Quintilien comparait aux chefs-d'œuvre ... Il sauva l'*Enéide* que Virgile mourant voulait détruire, et participa à la publication du chef-d'œuvre.

VARIZE, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 14 kilom. de ... Château-du, sur la Conie (affluent du Loir, la Sarthe et la Maine), 373 hab. Château du XVIIe siècle. En 1871, ... fut le combat entre Français et Bavarois.

VARLAAM, saint de l'Église russe, qui vivait au XIe siècle. Il fut le premier hégoumène (abbé du célèbre monastère des cryptes de Kiev, où ses restes sont conservés. On célèbre sa fête le 19 novembre. — Un autre VARLAAM, dont on célèbre la fête le 6 novembre, vivait au XIIe siècle à Novgorod, où il fonda en 1192 le monastère de la Transfiguration. Il mourut en 1243.

VARLENTIN (*lan*) n. m. Cépage blanc, cultivé aux environs de Nice.

VARLET (*lè* — anc. forme de VALET) n. m. Nom donné, dans la hiérarchie féodale, au jeune noble, placé en service auprès d'un seigneur, pour faire une sorte d'apprentissage de chevalerie. ‖ Nom donné aux apprentis dans certaines corporations.

VARLETON n. m. Jeune varlet. ‖ Ecuyer. (Vx.)

VARLOPAGE (*paj*) n. m. Action de varloper, travail de la varlope.

VARLOPE (du néerl. *voorloper*, qui court devant) n. f. Sorte de gros rabot dont le bois est très long et porte une poignée en arrière du fer, employé par les menuisiers pour finir, dresser, aplanir.

— *Demi-varlope*, Varlope à dégrossir, qui est plus petite que la varlope ordinaire, et dont la lumière est plus ouverte. ‖ Outil dont fait usage le maçon pour opérer le ravalement de la face d'une pierre tendre.

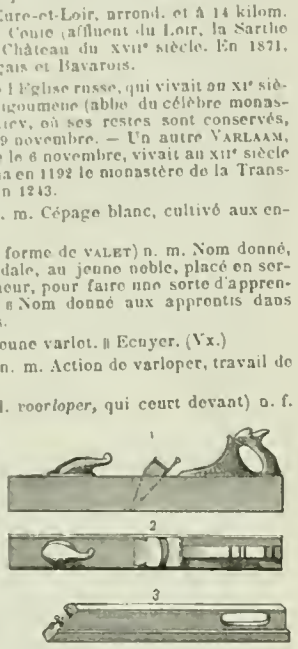

1, 2 Varlope; 3. Demi-varlope de maçon.

VARLOPER v. a. Travailler à la varlope : VARLOPER *une planche.*

VARLOPEUSE n. f. Machine-outil dont on se sert pour varloper de grands ouvrages de menuiserie, et qui est constituée par une sorte de plateau vertical tournant, muni de fers tranchants.

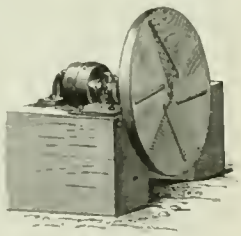

Varlopeuse.

VARME n. m. Côté du creuset où se trouve la tuyère, dans les fourneaux qui n'ont qu'une tuyère. ‖ Plaque de fonte ou de pierre qui forme ou recouvre ce côté.

VARMO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine), près du Tagliamento ; 3.000 hab. Soieries, tuileries.

VARNA (anc. *Constantia*), ville de la Turquie d'Europe, principauté de Bulgarie), sur une baie de la côte occidentale de la mer Noire où débouche la Devna ; 29.000 hab. Archevêché grec, ch.-l. d'arrond. Assez bon port, principale échelle de la Bulgarie et de la Dobrutscha. Commerce de blé, vins, suif, miel, bois de construction.

Varna s'élève près de l'emplacement de l'ancienne ville d'*Odessus*, colonie ionienne particulièrement prospère du VIIe au Ve siècle. Au moyen âge, la ville, fréquentée par les négociants de Venise et de Raguse, fut longtemps disputée entre Bulgares et Byzantins. Les Turcs s'en emparèrent en 1391. Près de Varna, les Polonais et les Hongrois furent battus par Amurat III en 1444. Les Cosaques prirent, en 1610, Varna, dont les Russes tentèrent vainement de s'emparer en 1773 et en 1810 ; ils la prirent en 1828 et la cédèrent aux Turcs par le traité d'Andrinople en 1851. Varna fut réunie à la Bulgarie en 1873.

VARNER François-Antoine, vaudevilliste français, né ... et mort à Paris (1789-1854). Professeur au collège Sainte-Barbe, il entra en 1811 dans un régiment de dragons, fit la campagne de Russie comme adjoint aux commissaires des ... guerres et, à la Restauration, demanda des ressources à ... littérature. Il écrivit avec Imbert : *l'Art d'obtenir des ...* ou *la Clef des ministères* (1816), puis tous deux donnèrent, au théâtre des Variétés, *le Solliciteur*, qui obtint un ... succès. Puis il écrivit *le Mariage de raison* avec ..., qui fut dès lors le principal collaborateur ainsi ... Barrois, de Bayard, de Dupin et de Melesville. Il ... seul, soit avec eux, de nombreux vaudevilles : *... artistes* (1824) ; *Père et portier* (1817) ; *... de Pontoise* ; etc. De 1830 à 1848, il occupa ... chef de bureau à l'Hôtel de ville de Paris.

VARNES. Espagnol. V. VARINS.

VARNETTES n. f. pl. Pêch. Syn. de MANET.

VARNEY (Pierre-Joseph Alphonse), chef d'orchestre ... français, né et mort à Paris (1811-1879). ... de Reber au Conservatoire, il devint, en 1835, ... à Gand, remplit ensuite ces fonctions ... province, et, en 1846, fut appelé en ... qualité au Théâtre-Historique, d'où il passa au Théâtre-Lyrique. Un changement de direction lui ayant fait quitter ce ... il retourna à Gand, puis alla à La Haye, à Rouen, et revint à Paris, où il fut un instant chef d'orchestre, puis ... directeur des Bouffes-Parisiens. En 1865, il alla prendre la direction de l'orchestre du Grand-Théâtre de Bordeaux, et, l'année suivante, il était nommé directeur et président de la société de Sainte-Cécile de cette ville. Il renonça à ces fonctions en 1878.

Varney avait écrit au Théâtre-Historique, pour un drame d'Alexandre Dumas, *le Chevalier de Maison-Rouge*, le chant des Girondins : *Mourir pour la patrie*, qui devint si fameux et servit de cri de ralliement aux combattants de février 1848. Il a fait représenter les ouvrages suivants : *Atala*, sorte d'oratorio-cantate (1848) ; *le Moulin joli* (1849) ; *la Quittance de minuit* (1852) ; *la Ferme de Kilmoor* (1852) ; *l'Opéra au camp* (1854) ; *la Polka des sabots* (1859) ; *une Fin de bail* (1862) ; *une Leçon d'amour* (1868).

VARNEY (Louis), compositeur français, fils et élève du précédent, né vers 1850. Il s'est distingué dans le genre de l'opérette, où il a fait preuve d'une rare fécondité et de réelles qualités scéniques. Sa musique, alerte, vive, gentiment écrite, a le respect de la forme en même temps que le sentiment juste des situations. Voici la liste des ouvrages qu'il a fait représenter dans une foule de théâtres : Nouveautés, Renaissance, Variétés, Bouffes-Parisiens, Folies-Dramatiques, Cluny, Athénée, Gaîté, Mathurins, etc. : *il Signore Pulcinella* (1876) ; *Babel-Revue* (1879) ; *les Mousquetaires au couvent* (1880) ; *Coquelicot* (1882) ; *Fanfan la Tulipe* (1882) ; *Babolin* (1884) ; *les Petits Mousquetaires* (1885) ; *l'Amour mouillé* (1887) ; *Dix jours aux Pyrénées* (1887) ; *Divorcée* (1880) ; *la Joponaise* (1888) ; *la Vénus d'Arles* (1889) ; *Riquet à la houppe* (1889) ; *la Fée aux chèvres* (1890) ; *la Fille de Fanchon la Vielleuse* (1891) ; *la Femme de Narcisse* (1892) ; *le Brillant Achille* (1892) ; *Miss Robinson* (1892) ; *Cliquette* (1893) ; *les Forains* (1894) ; *la Fille de Paillasse* (1894) ; *les Petites Brebis* (1895) ; *Mam'zelle Bémol* (1895) ; *la Belle Epicière* (1895) ; *la Falote* (1896) ; *le Papa de Francine* (1896) ; *le Pompier de service* (1897) ; *Pour sa couronne* (1897) ; *les Petites Barnett* (1898) ; *Mademoiselle George* (1900) ; *le Fiancé de Thylda* (1900) ; *Frégolinette* (1900) ; *les Refrains d'Offenbach* (1900) ; *le Chien du régiment* (1902) ; *la Princesse Bébé* (1902). A tout cela il faut ajouter la musique de quelques ballets-pantomimes : *la Princesse Ida* (1895) ; *Paris-Cascades* (1901) ; etc.

VARNHAGEN D'ENSE (Rachel-Antonie-Frédérique, née LEVIN), née à Berlin en 1771, morte en 1833. D'intelligence très cultivée, elle sut réunir autour d'elle l'élite des savants et des lettrés. A l'âge de quarante-deux ans, elle épousa l'écrivain Varnhagen d'Ense.

Elle doit sa situation dans la littérature non à ses œuvres, car elle n'a laissé que des lettres et des fragments sans grande importance, mais à son action personnelle, soit politique, soit littéraire. Elle fut l'ami du prince Louis Ferdinand, et participa activement au mouvement d'indépendance de 1813. C'est elle qui, la première à Berlin, sut apprécier le génie de Gœthe. Dans sa maison se coudoyaient les représentants les plus illustres de la littérature, et par son « salon » elle exerça une grande influence sur la vie littéraire de Berlin et même de l'Allemagne dans le premier tiers du XIXe siècle.

VARNHAGEN D'ENSE (Charles-Auguste), diplomate et littérateur allemand, né à Düsseldorf en 1785, mort à Berlin en 1858. Fils d'un médecin que la Terreur avait contraint de quitter Strasbourg pour Hambourg, il étudia d'abord la médecine à Berlin, mais se tourna bientôt vers la littérature et la philosophie. Dès 1804, il publia avec Chamisso un *Almanach des Muses*. Peu après, il fit la connaissance de Rachel Levin, qui devint sa femme plus tard ; et il reprit ses études de médecine. En 1809, il s'enrôla dans l'armée autrichienne. Il prit encore du service en Russie lors de la campagne de 1813. Deux ans plus tard, il entrait dans la diplomatie et fut nommé ministre de Prusse à Carlsruhe. Il venait enfin d'épouser Rachel Levin. Il refusa, en 1819, le poste d'ambassadeur de Prusse auprès du gouvernement des Etats-Unis, et vécut à Berlin, adonné presque exclusivement à la littérature.

Soucieux avant tout de clarté, d'élégance, de distinction et de finesse, il fut, en littérateur aussi, un diplomate. Il a écrit surtout des mémoires et des récits biographiques. Son ouvrage posthume, *Journal de Varnhagen d'Ense* (1861-1862), est une précieuse mine de renseignements. Il a laissé aussi un volume de poésies (1816) ; un recueil de *Souvenirs et mélanges* (1837-1846) ; une *Vie du général de Seidlitz* (1834) ; etc.

VARNIAS (*ass*) n. m. Sorte de tabac à fumer.

VAROLI ou **VAROLE** (Constantin), médecin et anatomiste italien, né à Bologne en 1543, mort en 1575. Il fut professeur d'anatomie et de chirurgie et premier médecin du pape Grégoire XIII. Il n'avait, de son vivant, fait paraître qu'une lettre ayant pour titre : *De nervis opticis nonnullisque aliis præter communem opinionem in capite humano observatis epistola* (Padoue, 1572), dans laquelle il indiquait une nouvelle manière de disséquer le cerveau en commençant par sa base, et où il donnait sur la structure de ce viscère quelques détails nouveaux. On lui doit en outre un intéressant ouvrage posthume, intitulé : *De resolutione corporis humani libri quatuor* (Francfort, 1591).

— *Pont de Varoli*. Anat. Grosse éminence joignant les pédoncules moyens du cervelet, et qui est située devant le cervelet et la moelle et derrière les pédoncules du cerveau.

VAROQUE (*rok*) n. f. Nom que l'on donne au bâton avec lequel on tord, pour la tendre, une corde passant au-dessus du chargement d'une charrette.

VAROQUIER (*ki-é*) n. m. Bot. Nom vulgaire du centrolépis.

VAROTARI, nom d'une famille d'artistes distingués, originaires de Strasbourg (*Weyrotter*, italianisé en *Varotari*). Les principaux sont : DARIO **Varotari**, dit *Varotari l'Ancien*, peintre, sculpteur et architecte, né vers 1539 à Vérone, mort en 1596. Il a surtout vécu à Padoue ; l'église Sainte-Egidie conserve plusieurs de ses œuvres importantes. L'académie de Venise possède de lui une belle *Visitation*. — Son fils, ALESSANDRO **Varotari**,

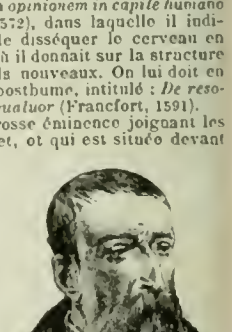

Dario Varotari.

surnommé il *Padovanino*, fut célèbre en son temps et conserva longtemps sa réputation de beau peintre. Né en 1590 à Padoue (de là son surnom), il étudia d'abord dans cette ville, puis il alla travailler à Venise où il se pénétra des œuvres du Titien. Son coloris était brillant. Il a peint avec talent des personnages nus, des enfants surtout; ses paysages sont remarquables. Principales œuvres : *Diane et Calisto* (musée de Hanovre); *Minerve* (galerie Borghese, à Rome); *Noces de Cana* (académie de Venise); *Judith* (Dresde); etc. D'autres toiles se voient aux Offices de Florence, à Londres, Paris, etc. — La fille de Dario, CLAIRE **Varotari,** morte après 1665, fut peintre et travailla à Vérone, à Padoue, etc. Elle était aussi poète. — DARIO **Varotari** *le Jeune*, fils d'Alexandre, né vers 1615, fut peintre et graveur.



Alessandro Varotari.

VAROV (Ivan), poète bulgare contemporain, né à Sopot en 1850. Il passa sa jeunesse en Valachie, retourna en Bulgarie après la délivrance de sa patrie et fut le premier poète de sa génération. Parmi ses principales œuvres, nous citerons seulement : *l'Affranchissement* (1878); *Vidul* (1879); *la Gramada; la Guzla* (1881); *l'Italie, souvenirs de voyage* (1885); *Slivnitsa* (1886); un grand roman historique, *Sous le joug* (1889), qui a été traduit en français. Il a réuni un certain nombre de ses œuvres sous ce titre : *Sons et poèmes* (1895).

VARPIÉ n. m. Plaque de fer dont on recouvre l'oreille d'une charrue.

VARRAINS, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 5 kilom. de Saumur, près du Thouet; 905 hab. Ch. de f. Etat. Vannerie. Vignobles. Commerce de vins mousseux et d'eaux-de-vie.

VARRE n. f. Harpon dentelé, dont on se sert à la mer pour prendre les tortues.

VARRE n. f. Espèce de harpon dont on se servait dans la mer des Antilles pour pêcher la tortue. (Le matelot qui manait la varre s'appelait *varreur*.)

VARRER (*va-ré*) v. a. Harponner avec la varre. — v. n. Pêcher à la varre.

VARRETÉE (*va-re-té*) n. f. Ganse qui joint deux filets.

VARREUR n. m. Matelot qui pêchait la tortue avec la varre : *Le* VARREUR *est celui des matelots qui se sert de la varre pour harponner la tortue, tandis que les autres, ramant lentement, l'approchent du poisson à une distance raisonnable pour lancer cette espèce de harpon.* (Savary, 1721.)

VARRON (Terentius Varro), consul romain du IIIe siècle av. J.-C. Il était fils d'un boucher et exerça lui-même cette profession, mais son père lui avait fait donner une éducation soignée et il était doué d'une éloquence de tribun. Ayant pris violemment parti contre le système de temporisation que Fabius employait contre Annibal, il se fit nommer consul avec Paul-Emile. Profitant de sa prise de commandement et malgré l'avis de son collègue, il livra bataille à Annibal près de Cannes et subit une lamentable défaite, où Paul-Emile fut tué. Le sénat, désireux de ne diminuer en rien, dans une circonstance aussi critique, l'autorité morale des pouvoirs publics, ne lui reprocha point son impéritie. Lorsque Varron rentra dans Rome à la tête des débris de son armée, le sénat se porta au-devant de lui et le remercia de ce que, dans un tel malheur, il n'avait pas désespéré de la république. Il passa le reste de sa vie dans la retraite.

VARRON (Marcus Terentius Varro), polygraphe romain, né à Rome en 116, mort en 27 av. J.-C. Il étudia à Rome sous le grammairien Ælius Stilo et à Athènes sous l'académicien Antiochus d'Ascalon. Il se lia, dans cette dernière ville, avec Cicéron, puis exerça à Rome la carrière d'avocat et fut questeur et édile. Il remporta une couronne rostrale dans la guerre contre les pirates, sous les ordres de Pompée. Pendant la guerre civile, il s'attacha au parti de Pompée et gouverna l'Espagne; puis il fit sa soumission à César, mais retourna cependant auprès de Pompée. A la mort de Pompée, il se réconcilia avec César et fut chargé par lui d'importants travaux en vue des bibliothèques publiques que le dictateur se proposait de fonder. Après le meurtre de César, il figura sur les listes de proscription (44 av. J.-C.), mais échappa à la mort. Auguste le nomma bibliothécaire de la grande bibliothèque fondée par Asinius Pollion. Il travailla jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans et mourut peut-être centenaire.

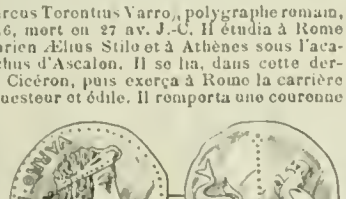

Monnaie de Varron.

Varron fut l'un des savants les plus extraordinaires, non seulement de Rome, mais de tous les temps : langues, religion, droit, mœurs, institutions politiques, rien ne lui échappa. Ses écrits ont été la mine où ont le plus largement puisé les érudits venus après lui, et même les Pères de l'Eglise, en particulier saint Augustin. Saint Jérôme nous a laissé une sorte de catalogue de ses ouvrages, qui se montent au nombre de soixante-dix, formant six cent vingt livres. Il ne reste de lui que le *De rustica*, en trois livres, traité d'agriculture très complet; cinq livres du *De lingua latina*, traité de philologie latine; des fragments de ses *Satires Ménippées*; des fragments des *Rerum humanarum et divinarum antiquitates*, son ouvrage le plus considérable, qui renfermait l'histoire de la civilisation antique.

VARRON (Publius Terentius Varro Atacinus), poète latin, né en Gaule, à Narbonne, d'une famille d'origine romaine, vers 82 av. J.-C., mort en 37. Il réussit dans la satire, la poésie épique, la poésie didactique, publia un poème sur la guerre de César contre les Séquanais *De bello Sequanico*. Il ne reste de lui que des fragments.

VARRONIEN, ENNE (*va-ro-ni-in, è-n'*) adj. Philol. Qui appartient au poète Varron. *Comédies varroniennes*, Comédies de Plaute recueillies par Varron.

VARROY (Henri-Auguste), ingénieur et homme politique français, né à Vittel (Vosges) en 1826, mort à Lacomarcelle, près Epinal, en 1883. Elève de l'école polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, il fut élu en 1871 député à l'Assemblée nationale par la Meurthe. Connu pour ses opinions républicaines, Varroy fut nommé sénateur dans le département de Meurthe-et-Moselle. Il a été nommé ministre des travaux publics en 1879, donna sa démission en septembre 1880 et reprit le même portefeuille en 1882, dans le ministère Freycinet.

VARS, comm. de la Charente, arrond. et à 15 kilom. d'Angoulême, sur la Charente; 1 570 hab. (*Varsois, oises.*) Bons vins.

VARSI, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Parme), sur le Ceno; 3.600 hab. Château.

VARSOVIE (polon. **Warszawa**), ville de la Pologne russe, ch.-l. du gouvernement général de Pologne et ancienne capitale du royaume de Pologne, sur la Vistule; 638.200 hab. (*Varsoviens, ennes.*) Archevêché gréco-russe; archevêché catholique. La ville est d'un aspect fort gai, animée, et aussi une des plus industrieuses de l'Europe; ses articles manufacturés particulièrement articles en cuir sont répandus dans tout l'empire russe. Plusieurs monuments remarquables, de belles places, des jardins bien entretenus, de nombreuses églises, dont la plus ancienne, la cathédrale Saint-Jean, remonte au milieu du XIIIe siècle.



Armes de Varsovie.

— *Histoire.* Fondée dans le cours du XIIe siècle, Varsovie devint, vers la fin du XVIe siècle, la capitale du royaume, et son histoire se confond, dès lors, presque entièrement avec celle du royaume de Pologne : bataille du 28-30 juillet 1656, où la ville fut prise par les armées alliées de Suède et du grand électeur de Brandebourg; prise de la ville par Charles XII, en 1702, première occupation par les Russes, 1761; insurrection et siège de 1794. En 1830-1831, Varsovie fut encore le théâtre d'une insurrection, tentée par les patriotes polonais. Le feld-maréchal Paskevitch alla assiéger la capitale de la Pologne en août 1831, et, le 8 septembre, la ville se rendait, après avoir lutté avec courage. C'est alors que Sébastiani prononça les mots fameux : *l'ordre règne à Varsovie.*

VARSOVIE (DUCHÉ DE), Etat de l'Europe centrale, créé par Napoléon Ier en exécution de l'article 5 du traité de Tilsit et destiné, dans la pensée de son créateur, à devenir un jour le royaume de Pologne. Il avait pour capitale *Varsovie*, avec Cracovie, Lublin, Posen comme villes principales. La population s'élevait à environ 3.700.000 hab. Frédéric-Auguste, roi de Saxe, petit-fils de l'ancien roi de Pologne Auguste II, en fut le souverain. La campagne de Russie qui, au cas où Napoléon eût triomphé, eût achevé son développement, fut un désastre et marqua sa fin.

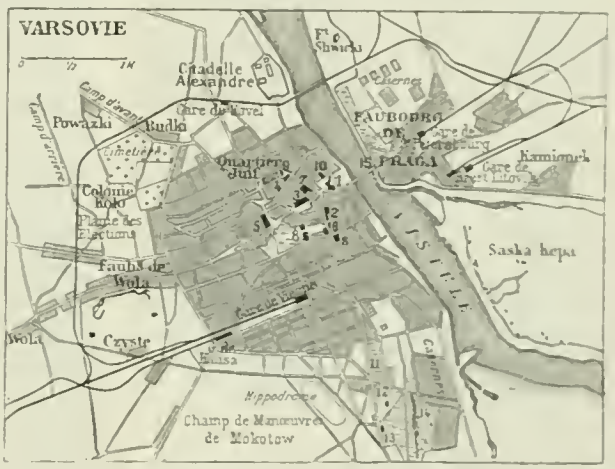

Plan de Varsovie : 1. Château royal; 2. Gouvernement général; 3. Hôtel de ville; 4. Archives; 5. Banque; 6. Université; 7. Palais archi-épiscopal; 8. Château du jardin de Saxe; 9. Palais et jardin Krasinski; 10. Parc Ujazdowski; 11. Jardin botanique; 12. Observatoire; 13. Belvedère; 14. Parc Lazienki; 15. Parc et pont Alexandre; 16 Cathédrale Alexandre

VARSOVIE (GOUVERNEMENT DE), gouvernement de la Russie occidentale, limité au N. par les gouvernements de Plock et de Lomza, à l'E. par le gouvernement de Siedlz, au S. par les gouvernements de Radom, Piotrwok et Kalisz, à l'O. par la Prusse. Superf : 17.520 kilom. carr.; 1.933.800 hab. Capitale *Varsovie.*

Sol très faiblement accidenté, drainé par la Vistule, qui y reçoit, entre autres affluents notables, le Boug occidental, la Bzora et la Tonzina. Les lacs sont nombreux. Le pays, fertile et bien cultivé, est surtout agricole : culture des céréales, de la pomme de terre, du houblon. L'industrie, développée surtout aux environs de Varsovie, comprend des aciéries, des mines métallurgiques, des tanneries, des filatures, etc. Commerce très important de laines. Vastes forêts, activement exploitées.

VARSOVIENNE ou **VARSOVIANA** (de *Varsovie*) n. f. Danse à caractère polonais, imaginée en France vers 1851, écrite en trois temps et qui tient à la fois de la mazurka et de la polka.

— ENCYCL. La *varsovienne* s'écrit en trois-quatre, et se danse dans un mouvement modéré. Chaque reprise

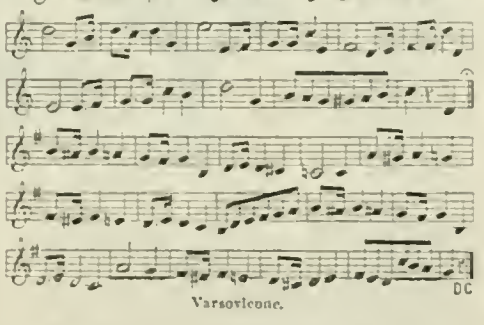

Varsovienne.

complète de varsovienne comprend : 1° huit pas de polka, le cavalier et la dame s'arrêtant sur le pied qui n'a pas commencé le pas et allongeant la pointe du pied du côté extérieur pour marquer le temps d'arrêt; 2° six pas de mazurka, trois dans chaque sens, suivis chaque fois d'un temps d'arrêt comme ci-dessus.

VARTAN ou **VARDANE,** dit **Medz** ou **le Grand,** prince d'Arménie, de la race des Mamgoniens, mort en 451 de notre ère. Avec son oncle, le patriarche Sahag II, il gouverna l'Arménie pendant un interrègne, de 419 à 422, puis se rendit auprès du roi de Perse, Bahram, et obtint de lui qu'Arsakès IV deviendrait roi de son pays. Après que ce monarque eut été déposé (vers 428), Vartan fut nommé *sparabed* ou généralissime. En 442, le roi de Perse Jezdedjerd II, irrité de la résistance des Arméniens à embrasser le culte de Zoroastre, fit venir de force à sa cour leurs principaux chefs et les contraignit à abjurer. Mais, de retour en Arménie, Vartan souleva ses compatriotes et battit les Persans sur les bords du Cyrus, il périt en combattant sur les frontières de l'Aderbaïdjao.

VARTAN, ville de la Turquie d'Asie (Arménie, prov. de Van), non loin du lac Van; 4 200 hab. Ancienne *Gadan*, capitale du royaume de Vasbouragan IIe s. apr. J.-C.

VARTIGUÉ (*ghé* — alter. de *Vertu-Dieu*) interj. Juron qu'on prêtait autrefois aux paysans, dans l'ancienne comédie.

VARTOMANUS (Ludovico Varthema ou Barthema), voyageur italien, né à Bologne vers 1480, mort dans la première moitié du XVIe siècle. Il étudia la pyrotechnie, et partit pour l'Orient avec le dessein d'y entreprendre la fabrication des canons. Incorporé à Damas dans une bande de mamelucks, il parcourut l'Arabie, visita La Mecque, puis il atteignit Ceylan, Malacca, Java, Sumatra, et, après une absence de sept ans, retourna en Italie par le Portugal. La relation originale de son voyage, qu'il publia en 1510, est aujourd'hui perdue; mais on en a conservé la traduction française par Louis Temporal (*Voyage de Loys Barthème, Bolognais* (1556); c'est un document géographique d'une valeur considérable.

VARUS (*russ* — fém. VARA, mot lat., adj. Cagneux, qui est tourné en dedans : *Pied bot* VARUS. *Cora* VARA.

VARUS (Publius Attius), général romain, mort l'an 45 av. J.-C. Il combattit pour Pompée de 49 à 45. S'étant réfugié en Espagne après Thapsus, il fut battu à la bataille navale de Carteja et fut tué peu après à Munda.

VARUS (Publius Quinctilius), général romain, célèbre par le désastre que lui infligea le Germain Arminius, né vers 58 av. J.-C., mort l'an 9 de notre ère. Son père, pompéien endurci, s'était fait tuer par un affranchi après la bataille de Philippes. Publius se rallia à Octave et fut consul l'an 13 av. J.-C. Il gouverna la Syrie, réprima cruellement une sédition des Juifs, puis fut envoyé en Basse-Germanie, l'an 6 de notre ère. Ses allures autoritaires amenèrent un soulèvement général, dont le fameux Hermann (*Arminius*) fut le chef. Usant de ruse, ce dernier le persuada de sa fidélité, l'entraîna à disperser ses troupes, puis, brisant le masque, l'attira dans les immenses défilés du Teutberg et anéantit son arrière-garde. Il voulut se replier, perdit beaucoup d'hommes dans les marais et, quand l'armée fut épuisée, elle se trouva dans une plaine en face des Germains qui l'attendaient. Varus, désespéré, se tua avec beaucoup d'officiers. La plupart des légionnaires périrent; les autres furent pris et conduits en esclavage. La nouvelle de ce désastre accabla Auguste, qui laissa croître sa barbe en signe de deuil, et longtemps, la nuit, on l'entendait s'écrier : « Varus, rends-moi mes légions! » La honte des armes romaines fut vengée par Germanicus.

VARVA, bourg de Russie (gouv. de Poltava [distr. de Lokhvitza]), 3.000 hab.

VARVACITE ou **VARVICITE** n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de l'acerdèse.

VARVOUTE n. f. Pêch. Sorte de filet à manche.

VARYBOPI, ville de la Grèce (prov. de Phthiotide-et-Phocide, arrond. de Phthiotis), près du Sperchios; 4.320 hab.

VARY-REVARY interj. Vénerie. Cri par lequel on avertit les chiens que la bête a fait un retour.

VARZI, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]; 3.300 hab.

VARZY, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 16 kilom. de Clamecy, près du petit ruisseau de Sainte-Eugénie, 2 585 hab. Faïencerie, tannerie aux environs, hauts fourneaux et forges. Dans l'église paroissiale, portail, ajouré d'une superbe fenêtre rayonnante. Patrie de Jacques Dupin. — Le canton a 12 comm. et 11.021 hab.

VASA, Geogr. V. NIKOLAISTAD.

VASA, nom d'une dynastie suédoise originaire de l'Upland, où elle possédait le domaine de Vasa. Le fondateur



VAS ABERRANS [...] m. Anat. Diverticule de [...] est pas constant. Canal [...] hépatique.

VASAIE [...] Herbier [...] à la tête d'un marais [...] pour recevoir les eaux des basses marées amenées [...] dit aussi vasière.

VASARD [...] m. Mar. Seau d'un fond de vase [...] à vaser.

VASARHELY, [...] de plusieurs villes et villages [...] Hongrie. Les principaux sont : **Hodmezö Vasarhely,** ville libre du comitat de Csongrad, [...] marécages de la rive gauche de la Theiss, [...] Vasarhely, entrepôt du tabac, pépinières. Elève [...] — **Kezdi-Vasarhely,** V. ce mot à son ordre. — **Somlyo-Vasarhely,** bourg du comitat de Veszprim, [...] hab. — **Torontal-Vasarhely,** bourg [...] Torontal, sur la rive gauche et dans les marais de Temes.

VASARI [...] peintre, architecte et biographe italien, né à Arezzo en 1512, mort à Florence en 1574. Fils du peintre Lazare Vasari, il reçut à Florence les conseils de Michel-Ange et d'Andrea del Sarto, séjourna à Rome, puis à Naples, [...] et la décoration [...] ouvrent les Olivetains, de retour à Rome, où il peignit [...] pour [...] immense [...] de la Chancellerie du Vatican. Nommé *peintre de l'ordre* [...] à Florence, où il achève le palais des Offices, et couvre de fresques les murs du Palais-Vieux à Rome encore, où il [...] la salle et la salle du Vatican, en 1571, la *Bataille de Lépante* et en 1572, trois *Scènes de la vie de Barthélemy* ; à Florence, enfin, où il se met en [...] la coupole de la [...] qui [...] la mort [...] énorme [...] [...] d'autres [...] d'architecture et une [...] de tableaux. Son [...] souvent tourmenté, parfois d'un style [...] Le meilleur de l'œuvre renom- [...] *Vies des plus excellents peintres, sculpteurs et architectes*, [...] en général, de 1542 à 1550, [...] par la suite. Vasari en a [...] en 1560 et en 1568. Les traductions [...] *Les Vies*, 1839-1842. — Version Weiss, 1901.

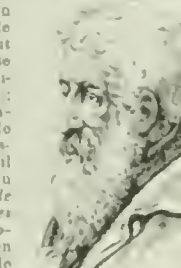

Vasari.

VASARIUM [...] ustensile [...] Vase [...] pour [...] de son mobilier.

VASATES, [...] de la Gaule romaine (Novempopulanie), [...] au N.-E., les Sotiates au N.-O. et les Consoranni à l'O. [...]

VASA VASORUM [...] m. Anat. Vaisseaux des vaisseaux. Ces vaisseaux qui servent à [...] anatomiques propres. Ils se pénètrent en [...] exercice ou s'éventre [...] VIII, 88.

VASCO DE GAMA [...]

VASCONCELLOS [...] nom portugais, [...] en 1635. [...] Marguerite [...]

VASCONGADES [...] espagnol **Provincias Vascongadas**, [...] par laquelle on désigne [...] les trois provinces basques de l'Espagne [...] GUIPUZCOA et ALAVA.

VASCONS lat. *Vascones*, peuple de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, qui occupait le pays entre l'Ebre et [...] [...] à leur soumission complète [...] à la fin de l'empire romain, les [...] [...] mêlant on des Wisigoths, s'en [...] [...] siècle passé entre les Pyrénées [...] et N. [...] population, qui prit d'eux le [...]

VASCOSAN M[...] imprimeur français, né à Amiens [...] à Paris en 1536. S'étant rendu fort jeune à [...] imprimeur en 1530. Il eut d'abord le titre [...] l'université, puis celui d'imprimeur du roi. Il fut l'un des premiers à renoncer à l'emploi des [...] gothiques. Ses remarquables éditions ont pour [...] une fontaine avec une légende grecque : [...] dans les livres coule la fontaine de sagesse. Les principales sont : *Quintiliani opera* [...] ; *P. Bembi de Venetarum historia* (1551) ; *Vies de Plutarque*, trad. d'Amyot (1567) ; *Œuvres morales et meslées de Plutarque*, trad. d'Amyot (1574). Vascosan épousa une fille de Josse Bade et devint ainsi le beau-frère de Robert Estienne et de Jean de Roigny.

VASCULAIRE (*kulè-re* — du lat. *vasculum*, vaisseau) adj. Qui est relatif aux vaisseaux et particulièrement aux vaisseaux sanguins. *Système* VASCULAIRE. ‖ Qui est riche en vaisseaux : *Tissu très* VASCULAIRE. ‖ *Feuillet vasculaire*, Ensemble des petits amas cellulaires des îlots de Wolff qui, anastomosés et réunis en une sorte de réseau, se disposent entre l'ectoderme et la lame splanchnique du mésoderme, constituant ainsi un quatrième feuillet.

— Bot. *Plantes vasculaires*, Plantes dont le tissu possède des vaisseaux.

— Pathol. *Nævus vasculaire*, *Tumeur vasculaire*. V. NÆVUS, TUMEUR.

— n. m. Antiq. rom. Orfèvre qui fabriquait de la vaisselle d'argent, mais non les ornements qu'on y ajoutait.

VASCULARISATION (*vass, si-on* — rad. *vasculaire*) n. f. Physiol. Production de vaisseaux : *La* VASCULARISATION *d'un tissu morbide.* ‖ Etat d'un tissu qui contient des vaisseaux.

VASCULARISÉ, ÉE (*vass* — de *vasculaire*) adj. Qui contient des vaisseaux : *Membrane* VASCULARISÉE.

VASCULARITÉ (*vass* — de *vasculaire*) n. f. Anat. Disposition anatomique des vaisseaux. ‖ Existence de vaisseaux dans un tissu.

VASCULEUX, EUSE adj. Syn. de VASCULAIRE.

VASCULO-NERVEUX, EUSE adj. Qui est formé de vaisseaux et de nerfs : *Le paquet* VASCULO-NERVEUX *du cou.*

VASCULOSE (*vass*) n. f. Chim. Substance incrustante des parois cellulaires végétales qui constituent en grande partie le squelette des plantes.

VASE du lat. *vas* n. m. Récipient de matière, de grandeur et de forme très variables, servant à tous les usages. *Un* VASE *de porcelaine. Vase à fleurs.* ‖ *Vase de nuit*, Vase dont on se sert pour satisfaire les besoins naturels pendant la nuit.



Vase d'amortissement.

— Fig. Récipient moral : *Notre cœur est un* VASE *qui peut corrompre tout ce qu'il reçoit.* (Nicole.)

— Archit. *Vase de chapiteau*, Partie intérieure du chapiteau corinthien, sur laquelle se développent les feuilles d'acanthe. ‖ *Vase d'amortissement*, Vase destiné à terminer certaines décorations de façade. ‖ *Vase d'enfaîtement*, Vase qui couronne le faîte d'un édifice. ‖ *Vase de treillage*, Imitation de vase faite avec des verges pliées de fer ou de bois. ‖ *Vase de théâtre*, Vase d'airain que les anciens plaçaient en face de la scène, pour répercuter la voix des acteurs.

— Ecrit. sainte. Parties sexuelles de la femme. ‖ *Vase de*, Personne remplie de : *Un* VASE DE *miséricorde.* ‖ *Vase d'élection*, Personne d'une grande sainteté.

— Hist. relig. *Vases de song*, Petits vases, pleins d'une matière rougeâtre, qu'on trouve auprès de certaines sépultures chrétiennes, dans les catacombes de Rome. ‖ *Ordre du Vase de lis de la sainte Vierge*, Ordre religieux et militaire, fondé, dit-on, en 1410, par Ferdinand, infant de Castille, pour combattre les Maures. Il n'est parvenu aucun texte contemporain sur cette institution.

— Hortic. Corolle affectant la forme d'un vase : *Le* VASE *de cette tulipe est trop ouvert.* ‖ Forme donnée aux arbres fruitiers qui consiste à redresser les branches en cercle, de [...] que l'ensemble [...] un vase.

— [...] *Vases sacrés*, Vases réservés [...] V. la partie [...]

— [...] Vases [...] Vases [...] que l'eau [...] par des tubes ou des ouvertures [...] servent à l'étude de l'équilibre des liquides. *Traité* [...] V. SIPHON.

— Ornement que l'on ajoute au haut d'un pilastre [...] Ornement qui termine la partie libre d'un [...] supérieure.

— Vase, vaisseau. V. VAISSEAU.

— Beaux-arts. Le vase est un des premiers objets [...] sur lesquels l'homme ait exercé [...] Les vases prennent toutes les formes ; il en est fait de toutes les matières : en bois, en terre, en pierre, en marbre, en métal. Le cristal de roche, les pierres fines, le porphyre, l'onyx, l'agate, l'ambre, l'argent et l'or sont creusés, battus, taillés, fondus, tournés en vases, tantôt pour les usages domestiques, tantôt pour les cérémonies religieuses ou civiles, tantôt pour la décoration des édifices ou des jardins. Quelles que soient sa destination et sa forme, le vase est toujours resté œuvre d'art en même temps qu'objet d'utilité. On distingue les vases sculptés et les vases peints.

Vases sculptés. Quoique la plupart des grands vases sculptés qui nous sont restés des anciens paraissent n'avoir été faits que pour la décoration des temples, des thermes, des palais, des jardins, il n'est pas vraisemblable qu'on ne les ait point, dans l'origine, tout ornés qu'ils étaient, destinés à quelque service utile. Les grands *cratères* étaient nécessaires dans les banquets ; ils étaient ordinairement en bronze ou en argent. Toutefois, les très grands vases en matière dure telle que le marbre ou le bronze, ornés de bas-reliefs, ne servaient, chez les anciens, qu'à la décoration des monuments et des jardins.

Parmi les plus célèbres vases sculptés, citons le beau vase en marbre noir égyptien, mais de travail grec, qui fut cédé à la France par le traité de Tolentino ; le vase Borghèse (Louvre) [v. BORGHÈSE] ; le vase Barberini ou Portland ; le vase de Ptolemée, dit aussi de Mithridate ou de Saint-Denis. Dès la Renaissance, le vase devint un motif d'ornementation et de décoration architecturale ; à cette époque même, on en usa à profusion. La coutume s'était déjà établie de placer des fleurs naturelles dans des vases de faïence destinés à ce seul usage. Sous Louis XIV, on donna aux vases décoratifs une très grande importance et on en fit de véritables œuvres sculpturales, les couvrant de bas-reliefs, les enrichissant de guirlandes, de têtes d'animaux et de rinceaux en forme d'anses. Dans ce genre, les vases de Lepautre sont restés des modèles. Sous Louis XVI, on fit subir aux vases les modifications qu'exigeait le style, leur conservant l'importance qu'ils avaient acquise dans la décoration architecturale, mais leur donnant une forme telle qu'ils pussent recevoir des fleurs. La métallurgie moderne, en livrant à la consommation des vases décoratifs de fonte, coulés dans des moules, a rendu commun ce genre d'ornementation des jardins. Les vases de bronze ou de porcelaine de l'extrême Orient, les produits des anciennes manufactures de porcelaine françaises ou étrangères, les vases de grès flammé, ou ceux qui sortent des ateliers des artistes verriers modernes sont recherchés pour les collections ou pour la décoration des appartements.

Vases peints. Les vases d'argile, appelés, suivant la nature de l'argile qui sert à leur confection et l'émail dont on les recouvre, poteries, faïences, porcelaines, biscuits, sont les premiers vases qu'ait produits l'industrie humaine, et, dès l'antiquité, on possédait le secret d'une sorte de vernis diversement coloré, qui servait à en recouvrir soit l'ensemble, soit seulement quelques parties. Ainsi, les poteries grecques et campaniennes sont des poteries tendres, lustrées, cuites à une basse température et reconvertes d'un enduit vitreux, mince, résistant, lustré, formé de silice rendue fusible par un alcali. La surface de ces vases était ornée de figures généralement noires sur fond rouge, ou rouges sur fond noir. La plus grande partie des vases peints qui ont été retrouvés depuis le XVIIIe siècle provient des fouilles faites dans le sol de l'ancienne Grande-Grèce, de Nola, de Capoue, de Naples, de Pæstum et de toute la Sicile. On en tira cette conséquence inexacte qu'ils étaient le fruit exclusif d'un art toscan, et on les désigna faussement sous le nom de *vases étrusques*. Depuis, on a trouvé des vases peints à peu près dans tout le monde grec.

Samos, Egine et Athènes paraissent avoir été les premiers centres principaux de l'industrie des poteries. Cependant, par la suite, certaines villes eurent leurs procédés propres et comme leurs spécialités. C'est ainsi que les amphores de Corcyre et de Cos passaient pour les meilleures et les plus belles. Les lécythes d'Athènes, qui étaient ornés de sujets peints sur fond blanc avec des couleurs terreuses très variées, jouissaient d'une réputation universelle. Les potiers de Sparte faisaient les vases à boire appelés *cothons*, ceux de Chio des coupes nommées *cylices*, ceux de Samos des coupes dites *cotyliskes*.

Toute une série de ces vases porte, pour les antiquai-



Vases : 1, 2. Alabastres ; 3. Amphore ; 4. Amphore égyptienne ; 5. Rhyton ; 6. Lékythos ; 7. Bombyllos ; 8. Œnochoé ; 9. Hydrie ; 10. Lagena ; 11. Canthare ; 12. Kotyle ; 13. Capis ; 14. Askos ; 15. Kélébé ; 16. Crater ; 17. Cadus ; 18. Phiale ; 19. Aryballos ; 20. Canope ; 21, 22. Vases de décoration.

res, le nom de « vases de Nicosthènes ». Ce sont de petites amphores garnies d'anses larges et plates, à peintures noires sur fond rouge, émanant de la fabrique italo-grecque de Nicosthènes. L'usage de ces vases devait être très varié, comme leur forme et leur grandeur. La plupart de ceux que l'on a retrouvés dans les sépultures antiques avaient une destination évidemment funéraire. Mais beaucoup de vases peints servaient aux usages domestiques, aux cérémonies religieuses.

Les formes des vases grecs dérivent en général de la forme de l'œuf ou de celle d'une cloche renversée ; certains ont la forme d'une corne ; ce sont les *rythons* ; on

nommé *dipylus* les vases à deux anses et *patères* ceux qui ont la forme d'un disque. Les couleurs sont appliquées de deux manières, qui constituent deux genres particuliers de vases. Les uns sont couverts au dedans d'une couleur noire; le dehors est un fond jaune ou rouge et les figures y sont tracées en noir en manière de silhouettes. Ce sont les vases du plus vieux style. Les accessoires portent des retouches lourdement faites en blanc. Le second mode de peinture caractérise une époque postérieure. Il consistait à couvrir tout le vase de la même couleur noire, en ménageant la place et la forme des figures, qui se trouvaient alors de la couleur rouge de la terre.

Les sujets représentés sur les vases grecs sont infiniment variés. Ils peuvent cependant se réduire à trois classes qui les renferment tous : 1° sujets mythologiques; 2° sujets héroïques; 3° sujets historiques.

Les vases peints sont d'un intérêt tout particulier pour l'étude des mœurs et des usages de l'ancienne Grèce et de ceux que les Romains adoptèrent d'elle par imitation.

— Hortic. Les *vases* artistiques entrent dans la décoration des jardins au même titre que les statues. Ils ne couviennent pas pour la culture directe, mais peuvent servir de *cache-pots*. Les vases de culture comprennent les pots, terrines, bacs et caisses, les vases à *crocus* et à *jacinthes*, enfin les *suspensions*, etc.

— Liturg. On appelle *vases sacrés*, d'une manière générale, certains objets du culte, mais particulièrement ceux qui ont un rapport avec l'Eucharistie. Il faut placer au premier rang le *calice* et la *patène*, lesquels doivent être en or ou en argent doré. Cependant, le pied du calice peut être d'une matière moins précieuse. Ces deux vases doivent être consacrés par un évêque; ce sont proprement les vases sacrés. Au second rang figurent ceux qui sont destinés à renfermer le saint sacrement, comme le ciboire et la lunule en croissant, qui se met dans l'ostensoir et porte l'hostie consacrée. Ces deux objets doivent être simplement bénits et un prêtre autorisé par l'évêque peut les bénir. On regarde aussi souvent comme sacrés les vases qui contiennent les saintes huiles, quoiqu'ils ne reçoivent aucune bénédiction. Plusieurs les placent cependant dans la catégorie des vases liturgiques, qui ne sont pas proprement des vases sacrés et qui sont : les burettes, l'encensoir, le bénitier portatif, la lampe du sanctuaire, etc. Quand les vases sacrés contiennent les espèces eucharistiques, ils ne peuvent être touchés, sous peine de péché grave, que par les prêtres et les diacres. Même vides, le calice et la patène demeurent interdits à toutes autres mains qu'à celles des clercs au moins tonsurés. Les laïques ne peuvent pas même toucher le ciboire ni le croissant de l'ostensoir, une fois qu'ils ont servi, sans pécher véniellement. Mais, pour les préparatifs du culte, l'évêque accorde souvent à des laïques l'autorisation de toucher les vases sacrés, même le calice et la patène, quand ils ne portent pas l'Eucharistie.

— Physiq. *Vases communicants*. La théorie des vases communicants, due à Galilée, a pour objet de rechercher les conditions d'équilibre des liquides, pour le cas particulier où ils sont contenus dans des vases communiquant entre eux. Elle est fondée sur les principes ordinaires de l'hydrostatique relatifs à la pression des fluides.

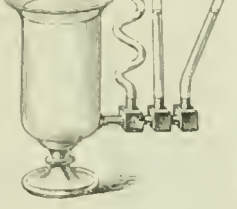
Vases communicants.

1° Quand deux ou plusieurs vases communicants contiennent un même liquide en équilibre, les surfaces libres du liquide sont dans un même plan horizontal.

2° Quand deux liquides sont superposés dans un système de vases communicants, leur surface de séparation est horizontale. Les hauteurs des niveaux des liquides au-dessus de la surface de séparation sont en raison inverse des densités de ces liquides.

Ces principes sont indépendants de la forme des vases mis en communication.

— *Vase de Mariotte*. V. MARIOTTE.

VASE (du holland. *wase*) n. f. Boue qui se dépose au fond des eaux.

— Géol. Nom donné à certains dépôts qui tapissent le fond des mers : VASES *à globigérine*. V. MER.

— Pêch. *Ver de vase*. V. VER.

— SYN. **Boue, bourbe,** etc. V. BOUE.

— ENCYCL. Agric. Les *vases* sont un mélange de terre et de matières organiques en décomposition. Leur composition chimique est variable suivant leur origine. Les vases fluviales, celles des lacs ou des étangs sont surtout azotées (elles renferment de 4 à 5 p. 100 d'azote). Les vases marines, la *tangue* notamment, constituent plutôt un amendement calcaire. Desséchée à l'air, la vase pèse de 700 à 800 kilogrammes le mètre cube.

Fréquemment on répand les vases sur les prairies, soit qu'on préalable on les ait mélangées de chaux ou stratifiées avec de la terre végétale.

VASE n. m. Nom d'une petite constellation de l'hémisphère austral, qu'on appelle aussi COUPE.

VÄSE, bourg de Suède (län de Carlstad, près d'un petit tributaire du lac Vener; 5.000 hab.

VASÉ, ÉE adj. Couvert, mêlé ou sali de vase : *Voiles* VASÉS.

VASEAU (*zo*) n. m. Techn. Sorte de sébile en bois qui reçoit les têtes d'épingles, à mesure qu'on les coupe.

VASELINE n. f. Corps obtenu en purifiant et décolorant, par digestion à chaud sur de l'argile et du noir animal, le résidu, nommé *tar*, de la distillation des pétroles d'Amérique.

— ENCYCL. La *vaseline* est blanche, translucide, onctueuse, grasse, inodore à froid, d'une faible odeur de pétrole quand on la chauffe, sans saveur, neutre, fondant de + 30° à + 35°, volatilisable à partir de + 250°, insoluble dans l'eau et la glycérine, presque insoluble dans l'alcool, soluble dans l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone, les huiles et les essences; inattaquable aux acides, dissolvant le soufre, l'iode, les alcaloïdes, le phénol, etc. Elle est employée dans les pommades, l'extraction des parfums, le graissage des machines, etc. La vaseline liquide, dite *huile de vaseline*, a les mêmes emplois.

VASELINER v. a. Graisser avec de la vaseline.

VASEUX (*zeu, euse* adj. Qui contient de la vase, formé de vase : *Bassin* VASEUX. *Fond* VASEUX.

— Fig. Sale, vile, honteux : *Cinquante industries* VASEUSES *que vous ne soupçonnez pas.* (E. Augier.) Peu us.

VASICOLE (de *vase*, et du lat. *colere*, habiter) adj. Zool. Qui habite la vase : *Ver* VASICOLE.

VASIDUCTE du lat. *vas, vasis*, vase, et *ductor*, qui conduit n. m. Bot. Faisceau vasculaire qui court entre les deux enveloppes de la graine, et fait communiquer le hile et la chalaze.

VASIER (*zi-é*, **ERE** adj. Qui a rapport à la vase, qui sert à transporter la vase : *Des bateaux* VASIERS.

VASIÈRE (de *vase* n. f.) n. f. Endroit vaseux.

Pêch. Parc à moules.

— Techn. Syn. de VASAIS, dans les salines.

VASIET n. m. Bot. Syn. de VACIET.

VASIFORME (de *vase* n. m., et de *forme* adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un vase.

VASILE ou **VASILI,** forme russe du nom de Basile. Ce nom a été porté par un certain nombre de princes russes. Les plus illustres sont : **Vasili III Vasilievitch,** dit *l'Aveugle*, né en 1415, mort en 1462. [Il fut grand prince de Moscou. Son règne fut troublé par des invasions des Tartares et par des guerres intestines. Fait prisonnier par Schemaka en 1445, il fut privé de la vue, mais il réussit à remonter sur le trône. Il augmenta le domaine de l'Etat moscovite, et fonda le monastère de Solavetsk]; — **Vasili Ivannovitch,** né en 1479, fut grand prince à Moscou de 1505 à 1533. Il soumit Pskov à la Moscovie, guerroya contre Sigismond de Pologne, annexa Smolensk et Riazan et prépara la soumission de Kirzan. Il se fit moine avant de mourir; — **Vasili Ivannovitch Schouisky,** élu tsar en 1606 pendant la période dite « des troubles ». [Il eut à lutter contre un des pseudo-Dmitri, contre le roi de Pologne, fut déposé en 1610 et mourut exilé à Varsovie en 1612.]

VASILIEV (Vasilii Pavlovitch), orientaliste russe, né en 1818, mort à Saint-Pétersbourg en 1900. Il fut professeur aux universités de Kazan et de Saint-Pétersbourg. On lui doit un dictionnaire mandchou-russe et chinois-russe, un ouvrage *Sur le bouddhisme*, traduit en français (1865), etc.

VASILIKO, ville de la Grèce (prov. d'Argolido-et-Corinthie (arrond. de Corinthe); 2.500 hab. Ruines de Sicyone.

VASIMA, ville du Japon (île de Nippon (prov. de Noto), près de l'embouchure du Hôsi-Gava; 10.000 hab.

VASIO, ville de la Gaule romaine, en Viennoise, chez les Voconces, dont elle était la ville principale. Patrie de Trogue-Pompée. Auj. *Vaison*.

VASISTAS (*stass* — altér. de l'allem. *was ist das?* qu'est-ce?) n. m. Constr. Partie mobile pratiquée dans une porte ou une fenêtre, pour regarder ou pour donner de l'air. Il l'anneau mobile qui s'adapte à la porte d'une voiture.

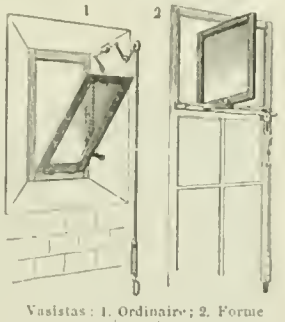
Vasistas : 1. Ordinaire; 2. Forme imposte.

— Hist. Se disait, sous la Terreur, de la lunette de la guillotine. (« Mettre la tête au vasistas » était synonyme de « être décapité ».)

VASITCHA, saint du brahmanisme, personnage mythique qui tient une grande place dans la littérature de l'Inde.

VASITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de l'orthite.

VASIT-EL-HAÏ, ville de la Turquie d'Asie (Irak Arabi (prov. de Bassorah), ch.-l. du district des Montéfik, sur le Chatt-el-Amrah; 5.000 hab.

VASLES, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 20 kil. de Parthenay; 2.296 hab. Chaux.

VASLUIN ou **VASLUI,** ville de la Roumanie (Moldavie), ch.-l. du dép. homonyme, au confluent du Vaslui dans la rive gauche du Berlad; 7.450 hab. Ruines d'un palais d'Etienne le Grand, qui y bâtit en 1471 l'église de Saint-Jean-Baptiste. — Le département a 2.347 kilom. carr. et 100.000 hab.

VASNETSOV Victor Mikhaïlovitch), peintre russe, né en 1848. Il commença ses études au séminaire de Viatka et entra à l'académie des beaux-arts en 1868. Depuis 1874, il n'a cessé de produire, et d'exposer des œuvres qui lui ont valu une légitime réputation en Russie et à l'étranger. Il traite surtout des sujets russes et religieux.

VASO-CONSTRICTEURS n. et adj. m. pl. Anat. V. VASO-MOTEURS.

VASO-DILATATEURS n. et adj. m. pl. Anat. V. VASO-MOTEURS.

VASO-FORMATIF, IVE adj. Biol. *Cellules vaso-formatives*, Cellules en fuseau, avec bourgeons latéraux ou pointes d'accroissement, observées principalement par Ranvier, Spuler et François dans l'epiploon, pendant la période embryonnaire.

VASO-MOTEURS adj. m. pl. Anat. *Nerfs vaso-moteurs*, Filets nerveux qui se distribuent sur la paroi musculaire des petits vaisseaux et qui déterminent leur contraction ou leur relâchement. On distingue des nerfs *vaso-constricteurs* et d'autres *vaso-dilatateurs*. ¶ Substantiv. : *Les* VASO-MOTEURS.

VASON n. m. Techn. Motte d'argile préparée pour le moulage ou le tournage et notamment pour la fabrication des tuiles.

VASO-SENSITIF, IVE adj. m. Anat. Qui a rapport aux nerfs sensitifs des vaisseaux.

VASQUE (*vask'* — de l'ital. *vasca*) n. f. Bassin rond, peu profond, ordinairement évasé sur le bord, qui reçoit et laisse déborder les eaux d'une fontaine.


Vasque (musée de Naples).

VASQUEZ DE CORONADO Francisco, voyageur espagnol, né à Salamanque vers 1510, mort après 1549. Etant passé au Mexique, le vice-roi Mendoza l'envoya en 1540 reconnaître les contrées situées au N. de la Nouvelle-Espagne. Il pénétra jusqu'à une région où les Indiens étaient parvenus à un degré de civilisation avancé, et les restes de cette civilisation ont été étudiés par un voyageur norvégien, le Dr Carl Lumholtz.

VASQUEZ (Gabriel), théologien espagnol, né à Belmonte, dans la Nouvelle Castille, en 1551, mort à Alcala en 1604. Il entra chez les jésuites en 1569 et fut appelé au collège romain en 1585. Sept ans après, il reprit sa chaire à l'université d'Alcala. Ses commentaires sur saint Thomas sont renommés pour la profondeur, la subtilité et la hardiesse des opinions. Ses contemporains l'avaient surnommé **l'Augustin de l'Espagne** et **la Lumière de la théologie.** Quelques passages de ses opuscules de morale l'ont fait ranger, à tort, parmi les casuistes raillés dans les *Provinciales* de Pascal.

VASQUEZ Alfonso, peintre espagnol, né à Rome vers 1575, mort vers 1615. A Séville, où il résida, on trouve de lui : *Saint Louis Beltran*, fresque; une *Mise au tombeau*; un *Christ mort avec la Vierge*; *Saint Jean*; *Saint François d'Assise*; une *Vie de saint Raymond*, en plusieurs tableaux (couvent de la Merci), *le Maurais Riche*; etc. — JUAN BATTISTA **Vasquez,** que l'on croit être de la même famille, cultiva avec succès la peinture et la sculpture.

VASQUINE (*vass-kin'* n. f. Archéol. Espèce de vertugadin en usage du XVIe au XVIIe siècle. Jupe qui se mettait par-dessus ce vertugadin lui-même.

VASSAL, ALE, AUX (*va-sal* — du lat. du moyen âge *vassalus*, d'orig. celt.) n. Personne liée à un suzerain par l'obligation de foi et hommage.

— Adjectiv. : *La noblesse* VASSALE.

— ENCYCL. V. FEODALITÉ.

VASSALAT (*va-sa-la* n. m. Etat de vassal. (Peu us.) Etat du sujétion. (Peu us.)

VASSALE n. m. Mar. Syn. de VASSOLE.

VASSALET (*va-sa-lè*, ou **VASSELET** (*va-se-lè*) n. m. Petit vassal.

VASSALI-EANDI (Antoine-Marie), mathématicien italien, né à Turin en 1761, mort en 1825. Il fut professeur de philosophie à Tortone, puis occupa une chaire de physique à l'université de Turin. Mis à la retraite en 1814, avec le titre de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Turin, il fut, cinq ans plus tard, nommé directeur du musée d'histoire naturelle et de l'observatoire de cette ville. Citons de lui : *Conjectures sur l'art d'et blir des parutonnerres chez les anciens Romains* (1791); *Lettres sur le galvanisme* (1799); *Annales de l'observatoire de Turin de 1809 à 1818*.

VASSALITÉ (*va-sa-li*) n. f. Condition de vassal. *Arrière-vassalité*, Condition de l'arrière-vassal. V. VASSAL.

— Fig. Etat de servilité, de sujétion.

VASSALITIQUE (*va-sa, tik'* adj. Qui a rapport à la vassalité : *Hommage* VASSALITIQUE. (Peu us.

VASSÉ (les), famille de sculpteurs français dont plusieurs membres ont acquis une juste notoriété : ANTOINE **Vassé,** né à Villers-Bretonneux (Picardie) vers 1655, mort à Toulon avant 1700. Il était arrivé dans cette ville en 1678 et travailla à la sculpture des vaisseaux, sous la direction de Puget; — ANTOINE-FRANÇOIS **Vassé,** le fils, né à Toulon en 1681, mort à Paris en 1736. Il fut occupé d'abord à l'atelier-école de sculpture navale avec son père, puis se rendit à Paris, où, en 1715, il remplit les fonctions de dessinateur général de la marine. Il fut agréé à l'Académie royale en 1723. On cite de lui, à Notre-Dame de Paris, des bas-reliefs curieux et une *Vierge*, tant en bois qu'en plomb et en marbre; — LOUIS-CLAUDE **Vasse,** le petit-fils, né et mort à Paris (1716-1772). Il fut reçu à l'Académie royale en 1751, sur un *Berger endormi* (Louvre). Ses plus belles œuvres sont au château de Dampierre, au Louvre, à la chapelle de Versailles et surtout à Nancy.

VASSELAGE (*va-sa-laj'* — pour VASSALAGE n. m. Etat, devoirs de vassal. *Droits de vasselage*, Droits du seigneur sur le vassal. *Vasselage actif*, Droits féodaux sur l'héritage en fief. *Vasselage passif*, Devoirs du vassal. *Vasselage lige*, Vasselage entraînant l'obligation de défendre le seigneur à main armée.

— Fig. Etat de sujétion servile. *Le* VASSELAGE *et l'étatisme sont encore la politique de l'Europe.* A. Martin

— Ancien. Signifie Courage, bravoure.

Faire vasselage à, Rouer de coups, en parlant d'une personne subordonnée. (Vx.

— ENCYCL. V. VASSAL.

VASSELAY, comm. du Cher, arrond. et à 8 kilom. de Bourges; 778 hab. Bons vins.

VASSEUR (*va-seur'*) n. m. Féod. Vassal, dans la coutume de Blois.

VASSEUR (Félix-Augustin-Joseph-Léon), compositeur français, né à Bapaume en 1811. Elève de l'école de Niedermeyer, organiste à Saint-Symphorien, à Versailles, puis à la cathédrale de cette ville (1839), il fonda en 1879 le *Nouveau-Lyrique*, théâtre éphémère, et devint en 1882 chef d'orchestre aux Folies-Bergère. Vasseur a composé divers morceaux pour l'orgue, notamment un *Office du soir*, des fantaisies pour le piano, et il a publié une *Méthode d'orgue-harmonium*. Il s'est placé, en outre, au rang des plus agréables compositeurs de musique légère par des opérettes dont quelques-unes ont eu un vif succès. Citons :



1, 2. Chevaliers de cape et d'épée. — 3. Camérier secret. — 4. Prélat domestique. — 5, 6, 7. Gardes suisses. — 8. Gendarme pontifical. — 9. Garde-noble. — 10. Porteur [illegible]. — 11. Chef des huissiers. — 12. Huissiers. — 13. Maître [illegible]. — 14. Cocher en tenue de gala. — 15. Cocher en tenue ordinaire. — 16, 17. Valets de chambre.

Vassil — **Vassilsoursk**, ville de Russie, gouv. de Nijni-Novgorod, sur la Volga et de la Soura, [illegible]

Vassilievka, [illegible] de Russie, gouv. de Voronèje, [illegible]

Vassilitza, [illegible] de Turquie, Roumélie-Orientale, [illegible] de la Maritza; 2 700 hab.

Vassilkov, ville de la Russie, gouv. de Kiev), sur la [illegible] la Ch.-l. de distr.

Vassiougan ou **Vas-iouoan**, rivière de la Sibérie occidentale, qui traverse un pays presque absolument [illegible] la rive gauche de l'Obi en aval de Narym [illegible]

vassive [illegible] n. f. Econ. rur. Ensemble des agneaux [illegible]. Nom donné dans diverses parties de la France à une brebis de faible complexion.

vassiveau [illegible] n. m. Dans le Berry, Agneau de [illegible] ans.

vassivier [illegible] n. m. Econ. rur. Nom donné, dans le Berry, au berger qui conduit la vassive.

Vassoigne Jules Jean-Pierre de, général français, [illegible] la Martinique en 1811, mort en 1891. Sorti de Saint-Cyr en 1831, il servit aux colonies, puis, comme lieutenant-colonel du 1er régiment, prit part, en 1851, à l'expédition [illegible], en commandant en second le colonel du 3e régiment, à la conduite duquel il fit sa conduite à la prise des forts [illegible] à l'ordre du jour de l'armée, [illegible] à la [illegible] de Kabylie. Divisionnaire, il [illegible] à la [illegible] d'infanterie de marine qui [illegible] à Bazeilles.

vassole [illegible] f. Mar. Fourrure de l'encastrement [illegible] à arrêter les cabillots.

Vassouras [illegible] du Brésil, Etat de Rio de Janeiro, [illegible] de la Serra do Mar, non loin du rio [illegible] de la [illegible]

Vaulx, [illegible] de Suisse, canton du Valais, arrond. et à 17 kil. [illegible] de la rive [illegible] Le canton a [illegible]

Vaux-sur-Blaise [illegible] V. Wassy

Vautadour [illegible] provençalisme de l'espagnol *devastador*, [illegible] Mot à mot : ravageur. Soldat qui fait le [illegible] piller.

vaute [illegible] Très éteint. *La [illegible] vaute* [illegible] à une autre très [illegible] *Une vaute [illegible]* l'action [illegible] Action grossière, [illegible]

vautement [illegible]

Vauthi [illegible] de Normandie, [illegible] Pont-[illegible] [illegible] [illegible] par [illegible]

vautière [illegible] f. Econ. rur. Autre nom de la Marmotte. Terrier [illegible]

vautité [illegible] f. [illegible]

Vauto [illegible] d'Italie, [illegible] sur la [illegible] [illegible] [illegible]

Vâstochpati, [illegible] de rang inférieur [illegible] [illegible] [illegible]

membres de la *famille pontificale*, dont nous parlerons tout à l'heure, citons les *prélats assistants au trône pontifical*, c'est-à-dire ceux des patriarches, archevêques et évêques qui ont demandé et à qui le pape a donné ce titre, les *princes assistants au trône*, la plus haute dignité qu'un laïque puisse obtenir à la cour pontificale, et qui est le privilège des familles Orsini et Colonna, les *protonotaires apostoliques* sont *titulaires* ou *participants*, sont *ad instar participantium*. (V. PROTONOTAIRES.) Nommons aussi, comme figurant dans ces solennités, les *maîtres des cérémonies pontificales*, participants et surnuméraires, les *chapelains chantres* de la Sixtine, dont la plupart sont ecclésiastiques, les *clercs de la chapelle*, à qui incombent, quand le pape officie pontificalement, les fonctions que remplissent autour de l'évêque, dans sa cathédrale, les enfants de chœur ou les séminaristes, les *maîtres portiers de bâton-rouge*, fonctionnaires qui ont la garde de la salle où le pape revêt ses ornements sacrés, les *massiers*, dont les fonctions sont analogues à celle des bedeaux dans nos églises, enfin les *huissiers apostoliques*, chargés particulièrement d'inviter les cardinaux, les ambassadeurs et les princes aux cérémonies papales, etc.

3° La *famille pontificale*. On donne ce nom à l'ensemble des personnes qui forment la maison civile du souverain pontife. Ce sont d'abord les cardinaux et prélats *palatins*, ainsi nommés parce qu'ils ont de droit leur résidence dans les palais apostoliques. Il y a quatre *cardinaux palatins* : le datiaire, le secrétaire des brefs pontificaux, le secrétaire des mémoriaux et le secrétaire d'État. Les *prélats palatins* sont : le *majordome*, qui a la garde de la personne du pape et la surintendance de sa cour, le *maître de chambre*, qui préside au cérémonial de la cour pontificale et admet à l'audience du saint-père, l'*auditeur de Sa Sainteté*, qui est le jurisconsulte et le conseiller intime du pape, enfin le *maître du sacré palais*, théologien du pape, à qui appartient la revision de tout ce qui s'imprime à Rome, et qui est toujours un dominicain. Parmi les prélats palatins figurent aussi les *camériers secrets participants*, chambellans intimes du pape. Outre le *sous secrétaire d'État*, le *secrétaire des lettres latines*, le *secrétaire des brefs adressés aux princes*, le *sous-datiaire*, ce sont : l'*aumônier de Sa Sainteté*, qui est toujours un archevêque *in partibus*, et qui est chargé spécialement des aumônes, le *Grand échanson*, le *garde-robé*, etc. Après les cardinaux et prélats palatins, il faut citer, dans la famille pontificale, les *prélats de la maison du pape*, appelés communément *prélats domestiques*. Ce sont des chambellans, comme les camériers, et ils ont, comme eux, un service à faire dans l'antichambre du pape. Il y a des *camériers secrets sur numéraires*, dont le nombre est illimité, et qui, lorsqu'ils sont à Rome, sont appelés à faire leur tour de service dans l'antichambre du pape, comme les camériers participants. Les *camériers secrets de cape et d'épée* sont quatre laïques de la première noblesse. Il existe aussi des *camériers secrets de cape et d'épée surnuméraires*, dont le nombre n'est pas limité ; ce sont les chambellans laïques du pape. La *garde-noble pontificale* ne comprend que des officiers appartenant tous à la noblesse, et qui sont les gardes du corps de Sa Sainteté. La *garde suisse* est préposée à la garde des appartements du pape comme de sa personne. De même qu'il existe, avec les chanoines titulaires, des chanoines honoraires, il y a, outre les camériers secrets, des *camériers d'honneur*, qui appartiennent aussi à la prélature, et, outre les *camériers de cape et d'épée*, des *camériers d'honneur de cape et d'épée*. Ce sont des titres honorifiques. Nommons enfin les *adjudants de chambre*, qui sont deux valets de chambre attachés au service immédiat de la personne du pape, les *porteurs de la sédia*, sur laquelle le pape est porté dans les cérémonies solennelles, et les *bussolanti*, dont les fonctions consistent à se tenir à la disposition du saint-père dans une des salles du Vatican appelée *Bussola di Damaso* ; de là leur nom. L'insigne spécial de la cour pontificale est le vêtement de soie.

— *Musées*. Les collections du Vatican forment les musées Pio-Clémentino, Chiaramonti, la Galerie lapidaire, le Musée égyptien, le Musée étrusque grégorien, le Musée profane, le Musée sacré, le Cabinet des papyrus, la Chambre des Noces Aldobrandines, la Salle des peintures byzantines, le Cabinet des médailles, la Galerie des tableaux ou Pinacothèque, la Galerie des Arazzi. A ces galeries ou cabinets s'ajoute la Bibliothèque du Vatican, qui renferme environ 2.400 manuscrits, tant orientaux que grecs ou latins, et environ 50.000 imprimés.

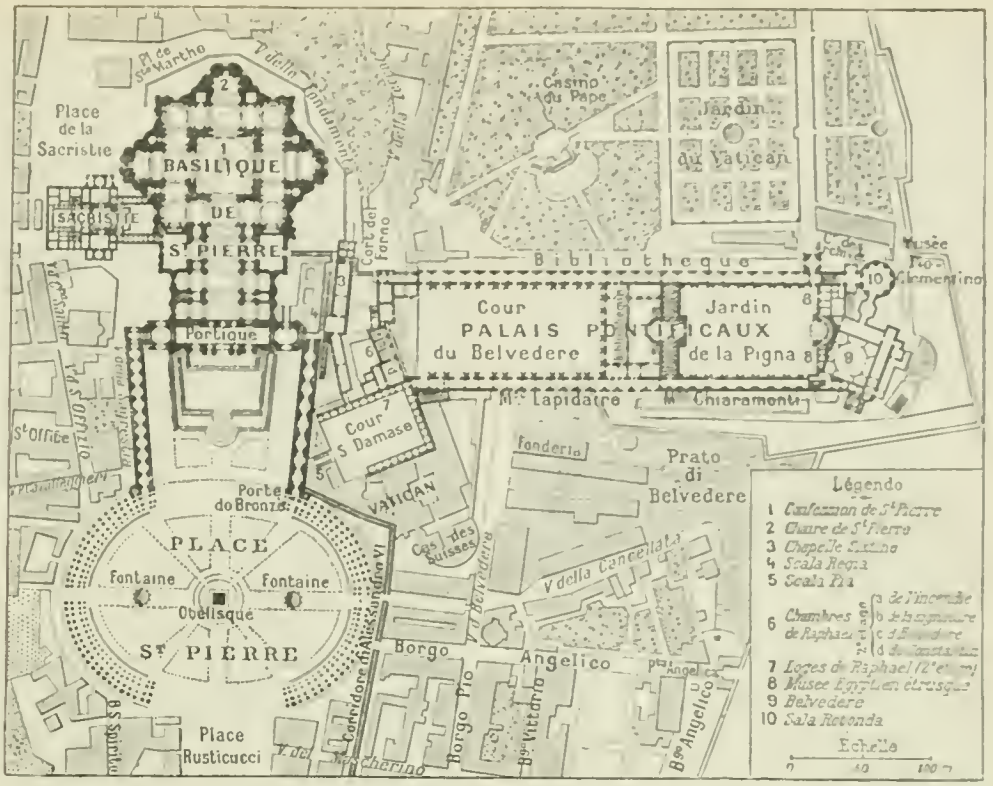

Plan du Vatican.



Vue du Vatican, de la place Saint-Pierre.

Vatican (CONCILE DU), concile convoqué par Pie IX, inaugure le 8 décembre 1869 et tenu dans la basilique de Saint-Pierre, au Vatican. Il fut suspendu, le 20 octobre 1870, à cause de la guerre survenue entre la France et la Prusse et de l'invasion des Piémontais, qui s'étaient emparés de Rome. D'avance, Pie IX avait chargé des études préparatoires un certain nombre d'évêques et de théologiens du monde entier, dont, en France, Pie, évêque de Poitiers, et Gerbet, évêque de Perpignan. A l'approche du concile, et dans un sens opposé aux tendances de ces derniers prélats, un livre de l'évêque Maret avait vivement ému l'opinion. Du commencement à la fin du concile, près de 700 Pères y parurent et on en compta jusqu'à 667 à la fois. Le temps manqua pour aborder les questions de discipline ecclésiastique sur les évêques, la vacance des sièges, la moralité des clercs, la rédaction d'un catéchisme universel, etc. Les travaux des Pères furent exclusivement consacrés aux célèbres constitutions *De fide* Sur la foi et *De Ecclesia* Sur l'Église. La constitution *Sur la foi* établit la doctrine catholique contre les principales théories philosophiques antichrétiennes des temps modernes : athéisme, matérialisme, panthéisme, rationalisme, positivisme. Les discussions sur la constitution de l'Église et surtout sur l'infaillibilité personnelle du pape, touchant la foi ou la morale, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire comme chef, pasteur et docteur de toute l'Église, occupèrent et passionnèrent le concile et l'opinion. (V. INFAILLIBILITÉ.) Un groupe important d'évêques combattirent la définition projetée, moins en elle-même toutefois que dans son opportunité. Une foule de brochures se croisèrent de part et d'autre, savantes ou violentes, souvent anonymes. Les évêques Strossmayer et Dupanloup se distinguèrent, au milieu des opposants, par leur activité dans la lutte. Enfin, la formule de la définition fut soumise à la congrégation générale le 13 juillet et votée par tous les membres moins 62, qui dirent : *Placet juxta modum*, et 88 qui dirent : *Non placet*. Il y avait 70 absents. Beaucoup d'opposants se retirèrent ensuite du concile pour regagner leurs diocèses, et quand, le 18 juillet, la formule définitive *Pastor æternus* fut soumise à la quatrième session publique et solennelle, sur 535 Pères présents, 533 répondirent *Placet* ; il n'y eut que *deux* voix négatives (*Non placet*). La définition proclamée reçut l'adhésion formelle de tous les évêques opposants ; il ne se produisit aucune défection épiscopale. Il n'y eut à protester contre le dogme que la petite faction des *vieux-catholiques*, qui avait Döllinger à sa tête.

VATICAN, ANE adj. Qui concerne le Vatican, qui se rapporte au Vatican : s'emploie surtout au féminin : *Politique* VATICANE. *Influences* VATICANES.

Vaticane (la) ou adjectiv. **bibliothèque Vaticane** (la). V. VATICAN (*Musées*).

VATICANA n. f. Planète télescopique, n° 416, découverte en 1896, par Charlois.

VATICINATEUR, TRICE (lat. *vaticinator, trix* ; de *vaticinari*, prophétiser, n. m. Devin, devineresse ; prophète, prophétesse. Astrologue. Vx.

VATICINATION (*si-on* — rad. *vaticinateur*) n. f. Prédiction de l'avenir, prophétie poétique. Vx.

VATICINER (lat. *vaticinari* ; de *vates*, prophète) v. n. Prophétiser, prédire l'avenir. (Vx.)

VATIMESNIL (Antoine-François-Henri LEFEBVRE de), magistrat et homme politique français, né à Rouen en 1789, mort à Vatimesnil (Eure) en 1860. Conseiller auditeur à la cour d'appel et, en 1819, substitut près le tribunal de la Seine, il se rendit célèbre par la sévérité de ses réquisitoires en matière politique ; aussi fut-il nommé (1822) secrétaire général du ministère de la justice. Avocat général près la Cour de cassation en 1824, il fut appelé (1828) à faire partie du ministère Martignac et reçut le portefeuille de l'instruction publique. Il s'efforça de réorganiser l'instruction primaire, d'améliorer le sort des professeurs et des instituteurs. Le 23 juin, il fut élu député du Nord et accepta le gouvernement de Louis-Philippe. Il échoua aux élections de 1834 et reprit sa place au barreau. A la suite d'un incident d'audience, il cessa de plaider, pour devenir avocat consultant, et conseilla ses conseils aux congrégations religieuses. Député de l'Eure à l'Assemblée législative de 1849, il protesta contre le coup d'État de 1851, et fut même quelque temps emprisonné à Vincennes.

VATINIUS (P.), démagogue romain, né à Rome vers 94 av. J.-C. Questeur en 62, il s'enrichit par ses déprédations en Espagne, fut tribun du peuple en 58 et soutint César contre Bibulus. Il fut lieutenant de César en Gaule, préteur en 53, leva des troupes pour César pendant la guerre civile, vainquit en Illyrie un lieutenant de Pompée, obtint le consulat en 46 et fit le triomphe en 42.

VATNA-JOKULL, plateau central de l'Islande, formé d'immenses épanchements de basaltes couverts de névés et de glaciers, et que la mer a entaillés en formidables falaises. Culmen à 1 900 mètres. Nombreuses émanations de gaz sulfureux.

VA-TOUT n. m. invar. Jeux. Au brelan et autres jeux de renvi, Vade ou renvi de tout l'argent qu'on a devant soi : *Faire* VA-TOUT. *Tenir le* VA-TOUT.

— Fig. *Jouer son va-tout*, Tout hasarder.

VATOUT (Jean), historien français, né à Villefranche (Rhône) en 1792, mort à Claremont (Angleterre) en 1848. Secrétaire intime de Boissy d'Anglas, préfet de la Charente, jusqu'en 1814, il devint pendant les Cent-Jours, sous-préfet de Libourne. Attaché au cabinet de Decazes, nommé sous-préfet à Semur en 1819, il obtint, en 1822, la place de bibliothécaire du duc d'Orléans (depuis Louis-Philippe). En 1831, il représenta Semur à la Chambre des députés. En 1848, Vatout fut nommé membre de l'Académie française. Après la révolution du 24 février, il suivit le roi en fuite. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *les Aventures de la fille d'un roi racontées par elle-même* (1820-1821) ; *De l'Assemblée constituante* (1822) ; *Catalogue historique des tableaux appartenant au duc d'Orléans* (1823-1826) ; *la Nièce d'un roi* (1824) ; *Galerie lithographiée des tableaux du duc d'Orléans* (1824-1829) ; *les Poissons* (1827) ; *Histoire du Palais-Royal* (1838) ; *l'Idée fixe*, roman (1839) ; *la Conspiration de Cellamare*, roman (1839) ; *Souvenirs historiques des résidences royales de France* (1837-1846). Mais c'est à deux chansonnettes que Vatout doit sa notoriété la plus réelle : *l'Écu de France* et *le Maire d'Eu*.

VATTEL (Emmerich DE), publiciste et diplomate allemand, né à Couvet, dans la principauté de Neuchâtel, en 1714, mort à Neuchâtel en 1767. Fils d'un ministre protestant, il s'adonna à l'étude de la philosophie et prit parti en faveur de Leibniz dans son ouvrage : *Défense du système de Leibniz* (1742). En 1741, il se rendit à Berlin, où il sollicita vainement un emploi de Frédéric le Grand. Il fut plus heureux à Dresde, où il put entrer dans la diplomatie. Envoyé à Berne en 1746, en qualité de ministre, par Auguste III, il acheva l'ouvrage qui le fit plus connaître et où il s'efforce de donner une base à la politique : *le Droit des gens* ou *Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains* (1758). Auguste III rappela Vattel auprès de lui en 1758, lui confia les plus importantes affaires du cabinet et lui donna le titre de conseiller privé. L'excès de travail ruina sa santé et il dut se retirer à Neuchâtel, où il mourut. Il a écrit aussi : *Loisir philosophique* (1747) ; *Poliergie* ou *Mélanges de littérature et de poésie* (1757) ; *Questions de droit naturel* (1762).

VATTEVILLE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. d'Yvetot ; 842 hab. Débris romains.

VATTEVILLE (Jean DE), aventurier français, né à Besançon en 1613, mort à l'abbaye de Baume-les-Messieurs (Jura) en 1702. Il embrassa d'abord la profession

de Vatteville, [illegible]

VAUBAN, [illegible] Saône-et-Loire, arrond. et à [illegible] entre deux affluents du Sornin; [illegible] s'appela **Saint-Sernin-en-Brionnais** [illegible] épousa un descendant [illegible] Vauban y fixa le siège de son comté.

VAUBAN [illegible] LE PRESTRE, marquis DE, ingénieur [illegible], né à Saint-Léger-de-[illegible] [Saint-Léger-Vauban, Yonne)] en [illegible], mort à Paris en 1707. Issu d'une famille pauvre, [illegible] selon l'âge de dix ans et se [illegible]. Le curé de Saint-Léger, [illegible] les premiers éléments d'instruction. [illegible] de Tart-l'Abbaye, [illegible] Vauban remarqua un gentilhomme [illegible] l'armée de Condé et qui [illegible]



Vauban.

[illegible] À La Fère [illegible] consacrèrent sa ré[illegible] [illegible] Louvois et [illegible] former et de con[illegible] [illegible] de Hollande, [illegible] Maestricht, qu'il obligea à [illegible] et marcha [illegible] [illegible] Besançon [illegible] corps [illegible] [illegible] commissaire général [illegible] de Nimègue, [illegible] Pyrénées orientales, [illegible] En 1681, il prend [illegible] [illegible] lieutenant. Lieute[illegible] [illegible] de la ligne d'Aoust[illegible] [illegible] Namur [illegible] Mémire [illegible] est com[illegible] [illegible] ordres [illegible] plus an[illegible]

[illegible] *Traité de la défense des places* 1737 [illegible] *Traité de l'attaque des places* 1739 [illegible]

[illegible] Grouvel, *Histoire de Vauban* 1879.

VAUBAN [illegible] LE PRESTRE, comte DE, général [illegible] précédent, né en 1639, mort en 1731. [illegible] régiment de Champagne, il obtint une com[illegible] et commença, la même année, à faire office [illegible] du siège de Besançon. Il seconda son parent [illegible] heureux succès, il dirigea seul ceux de Courtrai [illegible] Huy [illegible] Brisach (1703) de Barcelone 1714. [illegible] Maréchal de camp en 1702, lieutenant général en 1704, il obtint, en 1725, l'érection de sa terre de Saint-Servien (Ma[illegible] [illegible] en comté de Vauban.

VAUBAN Jacques-Anne-Joseph LE PRESTRE, comte DE, petit-fils du précédent, né et mort à Dijon (1754-1816). Il entra dans l'armée en 1770 comme sous-lieutenant des dragons de La Rochefoucauld, suivit Rochambeau en Amérique comme aide de camp et fut nommé en 1784 colonel du régiment Orléans-infanterie. Il émigra en 1791, rejoignit le comte d'Artois à Coblentz et fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes. En 1795, il prit part à l'expédition de Quiberon. Il rentra en France sous le Consulat, fut arrêté en 1806 comme agent royaliste et enfermé au Temple. On saisit parmi ses papiers le manuscrit de ses *Mémoires historiques pour servir à l'histoire des guerres de la Vendée* 1806, où il accusait avec amertume la plupart de ses anciens compagnons d'armes et même les princes. Le gouvernement fit imprimer ces mémoires dans un but politique et délivra le comte de Vauban qui, à cause de cette publication, ne put obtenir aucun emploi sous la Restauration.

VAUBECOURT, ch.-l. de cant. de la Meuse, arrond. et à 18 kilom. de Bar-le-Duc, sur l'Aisne; 731 hab. Ch. de f. d'Haironville à Triaucourt. — Le canton a 17 comm. et 5.432 hab.

VAUBLANC (Vincent-Marie VIENOT, comte DE), homme politique français, né à Fort-Dauphin (Saint-Domingue) en 1756, mort à Paris en 1845. Il suivit d'abord la carrière militaire, qu'il quitta en 1782. Élu en 1791 député à la Législative par le département de Seine-et-Marne, il se fit remarquer par son royalisme. Obligé de se cacher pendant la Terreur, il reparut après le 9-Thermidor, fut l'un des organisateurs de la journée du 13-Vendémiaire et fut, pour ce fait, condamné à mort par contumace. Élu au conseil des Cinq-Cents en 1795, proscrit au 18-Fructidor, il s'enfuit en Suisse, puis en Italie. Rentré en France après le 18-Brumaire, il fut élu au Corps législatif et devint bientôt préfet de la Moselle, baron, puis comte de l'Empire. Il se rallia à Louis XVIII en 1814, fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône, et, peu après la seconde Restauration, ministre de l'intérieur. Il fut l'un des agents les plus actifs de la réaction royaliste. Louis XVIII, désapprouvant ses violences, se sépara de lui et le nomma membre du conseil privé (1816). Élu député du Calvados en 1820, il siégea parmi les ultra-royalistes. Il échoua en 1827 et vécut désormais dans la retraite. On a de lui quelques études historiques et des *Souvenirs* (1839); etc.

VAUBOIS Claude-Henri BELGRAND, comte DE, général français, né à Longchamp (Aube) en 1748, mort à Beauvais (Oise) en 1839. Capitaine d'artillerie avant la Révolution, il servit en 1793 à l'armée des Alpes, puis au siège de Lyon. Il se distingua à Arcole, suivit Bonaparte en Égypte et gouverna pendant six mois l'île de Malte, qu'il ne rendit aux Anglais que le 4 septembre 1800. Il fit partie du Sénat conservateur, mais vota la déchéance de l'Empereur; aussi fut-il nommé par Louis XVIII pair de France et chevalier de Saint-Louis. Il vota pour la mort du maréchal Ney, et fut mis à la retraite en 1817. Il se rallia à la révolution de Juillet.

VAUCANSON Jacques DE), mécanicien français, né à Grenoble en 1709, mort à Paris en 1782. Son génie pour la mécanique se révéla de bonne heure. Il était encore presque enfant lorsque la vue d'une horloge qu'il ne pouvait toucher lui permit d'en deviner le mécanisme et d'en construire une qui marquait assez exactement les heures. A Lyon, il imagina une machine hydraulique pour donner de l'eau à la ville. S'étant rendu à Paris en 1735, il étudia l'anatomie, la musique et la mécanique, et en 1738 il présenta à l'Académie des sciences son *Joueur de flûte*, bientôt suivi du *Joueur de tambourin et de galoubet*, du *Joueur d'échecs* et du *Canard*, barbotant, avalant et triturant le grain. Il fit encore pour la représentation de *Uléopâtre*, de Marmontel, un aspic sifflant se précipitant sur le sein de la reine d'Égypte. Nommé inspecteur des manufactures de soie en 1741, il perfectionna les machines employées par cette industrie. En 1748, il fut admis à l'Académie des sciences. Sa collection de machines et d'automates fut dispersée après sa mort; le Conservatoire des arts et métiers à Paris en possède quelques pièces.

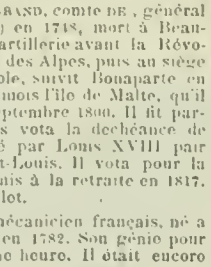

Vaucanson.

VAUCELLES, hameau du départ. du Nord, comm. de [illegible], arrond. et à 8 kilom. de Cambrai, à la lisière [illegible] *Vaucelles*, sur l'Escaut. Ruines d'une abbaye [illegible] fondée en 1132. Une trêve y fut conclue, [illegible] février 1556, entre Henri II et Charles-Quint.

VAUCHAMPS, [illegible] de la Marne, arrond. et à 31 kilom. [illegible] [illegible] de la vallée du Petit Morin; 304 hab. [illegible] 1814), pendant la campagne de France, Napo[illegible] [illegible] armée de Silésie, commandée par Blucher, [illegible] Paris, et la rejeta sur Châlons.

VAUCHELET Auguste-Théophile, peintre, né à Passy [illegible] à Paris en 1871. Élève d'Abel de Pujol et de [illegible] a le prix de Rome en 1829, sur *Jacob* [illegible] *Joseph*. Citons de lui *la Prédication* [illegible] *Hippone*, *la Mort des saints* [illegible] *Thérèse*, *la Vierge chrétienne*, le portrait de [illegible] *Magdebourg*, *le Combat* [illegible] de Versailles, etc.

VAUCHER [illegible] botaniste genevois, [illegible] 1841). Pasteur, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Académie et recteur (1818). Tous ses loisirs furent consacrés à la botanique. On lui doit une *Histoire des conferves d'eau douce* (1803). Il découvrit le rôle des spores et entrevit les organes de reproduction en étudiant une algue verte nommée depuis « vaucherie ». Il a publié en outre une *Histoire physiologique des plantes de l'Europe* (1804); *Monographie des orobanches* (1826), *Souvenirs d'un pasteur genevois* (1842).

VAUCHÉRIACÉES (*vô, sé*) ou **VAUCHERIÉES** (*vô*), n. f. pl. Famille d'algues vertes, de l'ordre des siphonées, ne comprenant que le seul genre *vaucherie*. — *Une* VAUCHERIACÉE ou VAUCHÉRIÉE.



Vauchérie (fragments très grossis, à des âges différents).

VAUCHÉRIE (*vô, ri*), n. f. Algue formée d'un thalle filamenteux, simple ou peu rameux, continu, sans cloison, se reproduisant par zoospores et par œufs. Ce genre comprend environ vingt-cinq espèces, qui vivent principalement dans les eaux douces ou sur le sol dans les endroits humides.)

VAUCLIN (LE), bourg de la Martinique, à la côte sud-est de l'île, au pied du *mont de Vauclin* (505 m.); 7.000 hab.

VAUCLUSE (FONTAINE DE), source la plus puissante, la plus célèbre de France. Elle rassemble souterrainement les eaux d'environ 165.000 hectares de monts et de plateaux néocomiens criblés d'avens d'absorption et les ramène au jour à raison de 13 mètres cubes par seconde en moyenne. Le gouffre, profond de 51 mètres, dont jaillit la rivière, la Sorgue, se creuse à 25 kilom. d'Avignon, au bourg de Vaucluse, à 105 mètres d'altitude, au pied d'un immense rocher blanchâtre.

— *Le chantre de Vaucluse*. Pétrarque.

VAUCLUSE (DÉPARTEMENT DE), formé d'une partie de la Provence, du comtat Venaissin et de la principauté d'Orange, et tirant son nom de la célèbre fontaine de Vaucluse. Il est compris entre les départements de la Drôme, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Ardèche. Superf. 3.578 kilom. carr.

Ce département comprend 1 arrond. (*Avignon*, ch.-l., Apt, Carpentras, Orange), 22 cant., 150 comm. et 236.949 hab. (*Vaclusiens, ennes.*) Il fait partie du 15e corps d'armée, de la 6e inspection des ponts et chaussées, de la 36e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Marseille. Il ressortit à la cour d'appel de Nîmes, à l'académie d'Aix et forme le diocèse d'Avignon (archevêché).

Le département de Vaucluse comprend une vaste plaine alluvionnaire, où serpentent le Rhône et le cours inférieur de la Durance, puis dans la partie orientale une zone montagneuse formée par les derniers contreforts des Alpes; le mont Ventoux (1.926 m.) est relié aux monts de Vaucluse par une série de collines. Le point le plus élevé du chaînon de Vaucluse est le signal de Saint-Pierre (1.212 m.), puis vient le signal de Berre (1.187 m.); parallèlement à cette chaîne, s'élève le Luberon (1.125 m.)

Appartenant tout entier au bassin du Rhône, ce département est abondamment arrosé par le Rhône d'abord, qui le limite à l'O. et y forme de nombreuses îles, et par les affluents de ce fleuve : Lauzon, Lez, Aygues, Meyne, Sorgue (qui naît de la fontaine de Vaucluse, et que grossissent la Nesque, l'Aujon, la Grande-Lévade, l'abondante Ouvèze et la Seille), enfin la Durance, qui fait la limite méridionale du département et reçoit toutes les eaux de l'arrondissement d'Apt (Lèze, Coulon); tout le cours de la Durance est parsemé d'îles et d'îlots. De quelques-uns de ces cours d'eau dérivent de nombreux canaux d'irrigation.

Le climat est méditerranéen, mais le glacial et redoutable mistral y balaye les vallées ouvertes au N.-N.-O. pendant une bonne partie de l'année. Outre les curiosités naturelles assez nombreuses, telle la belle source de la Sorgue (fontaine de Vaucluse), le département de Vaucluse possède encore des richesses archéologiques remarquables, vestiges historiques de toute sorte : ponts, aqueducs, arcs de triomphe, théâtre (en particulier celui d'Orange), etc., datant pour la plupart de l'époque romaine.

Vaucluse est un département surtout agricole : céréales, prairies naturelles et artificielles, légumes et primeurs, arbres fruitiers, mûrier, réussissent bien dans les plaines où la garance était naguère la culture la plus rémunératrice; dans les vallées et sur les coteaux prospèrent la vigne (Châteauneuf-du-Pape, Sorgues, Rasteau, Sarrians, Saint-Saturnin, Baumes, Majan), l'olivier, les arbres fruitiers; enfin les flancs des montagnes et les sommets sont couverts de forêts, où l'on cultive entre autres essences le chêne truffier. Il existe dans le département quelques mines de houille, de lignite et de fer; des carrières de pierre à bâtir, de pierre à plâtre, d'argile réfractaire; les sources minérales abondent (Montmirail, Sault; les moulins à soie et les filatures de soie sont nombreux; les huileries, minoteries et papeteries occupent des milliers d'ouvriers; enfin, les filatures de laine, les fabriques de produits céramiques, la préparation des fruits confits et confiseries (confitures d'Apt, la fabrication des conserves alimentaires sont parmi les industries les plus florissantes.

VAUCLUSIEN, ENNE (*vô, zi-in, èn*), personne née dans le département de Vaucluse ou qui l'habite. — *Les* VAUCLUSIENS.

— Adjectiv.: *Histoire* VAUCLUSIENNE.

— Géol. *Sources vauclusiennes*, Sources très abondantes qui s'échappent à la base des escarpements calcaires, comme la fontaine de Vaucluse.

VAUCORBEIL Auguste Emmanuel), compositeur français, né à Rouen en 1821, mort à Paris en 1884. Fils du comédien Ferville, il fit son éducation musicale au Conservatoire. Ses œuvres les plus importantes écrites, avec plus de soin que d'originalité, sont : *Bataille d'amour*, opéra-comique (1863); *Mahomet*, grand opéra inédit; *l'Inde*, poème symphonique (concert Danbé). Quelques-unes

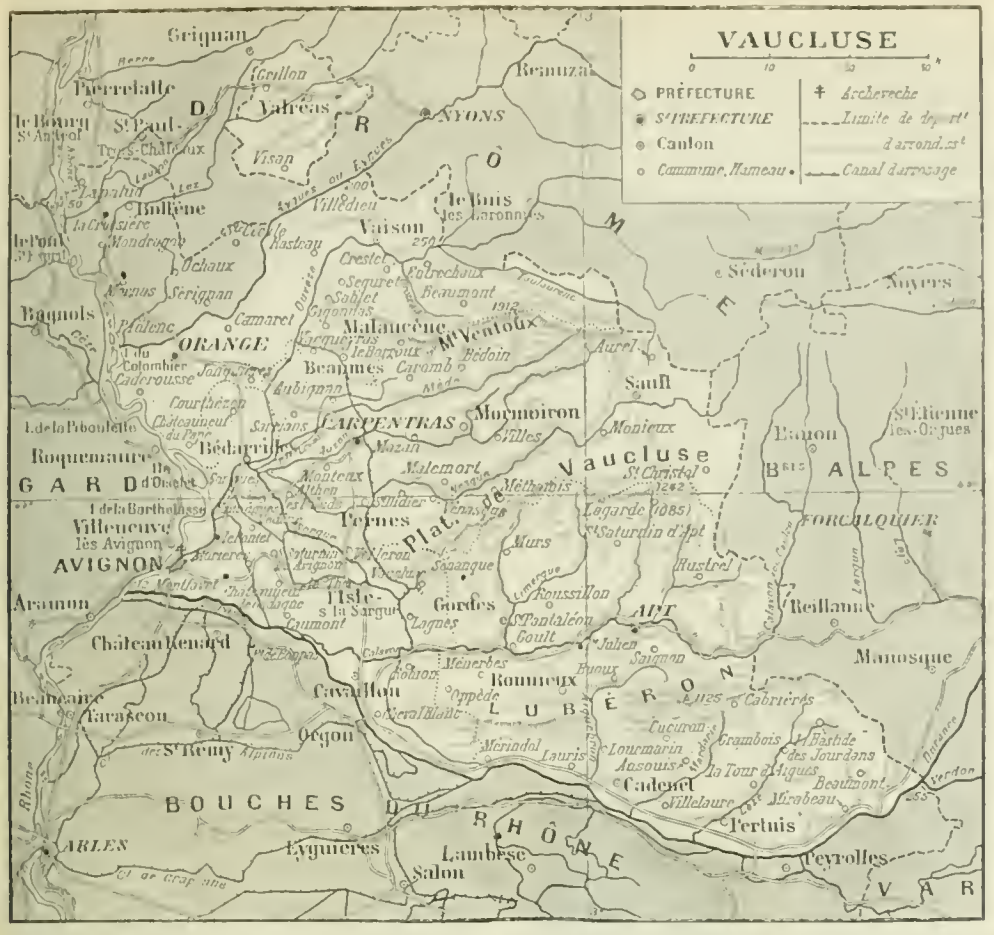

de ses mélodies ou de ses pièces pour piano (*Intimités*, entre autres) ont eu du succès. En 1872, Vaucorbeil fut nommé commissaire du gouvernement près les théâtres subventionnés. Il était secrétaire du théâtre de l'Odéon lorsqu'en 1878 il fut appelé à la direction de l'Opéra. Pendant ses cinq années de direction, il monta *Aïda*, *le Tribut de Zamora*, *Henri VIII*, *Françoise de Rimini*, *Sapho* et plusieurs ballets; mais les résultats de sa gestion furent très médiocres.

Vaucouleurs, ch.-l. de cant de la Meuse, arrond. et à 19 kilom. de Commercy, près de la Meuse, au pied de collines boisées; 3.038 hab. Ch. de f. Est. Forges et hauts fourneaux. Bonneterie. A 2 kilom. au N., grande fonderie de Tusey. Vaucouleurs était au moyen âge une ville fortifiée; c'est à son gouverneur, le sire Jean de Baudricourt, que Jeanne d'Arc fit part d'abord de son dessein de secourir Charles VII, et c'est de lui qu'elle obtint son premier appui. Patrie du géographe Delisle et de Mme Du Barry. — Le canton a 20 comm. et 8.551 hab.

Vaucour (*vô*) n. m. Table sur laquelle le potier de terre dresse les blocs d'argile avant de les tourner et sur laquelle il pose aussi les vases tournés.

Vaucrer (*vô* — du lat. *vagare*, errer) v. n. Naviguer au hasard.

Vaucresson, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 8 kilom. de Versailles, dans un vallon boisé de la rive gauche de la Seine; 1.057 hab. Ch. de f. Ouest Nombreux étangs. Haras. Le village lui-même doit sa fondation à l'abbé Suger (vers le début du XIIe s.).

Vaud canton de, un des cantons de la Confédération helvétique, dans la partie occidentale : limité au N. par les cantons de Neuchâtel et de Berne, à l'E. par celui de Fribourg, au S.-E. encore par Berne et le canton du Valais, au S. par le Léman, qui le sépare de la Savoie. Superf. 3.223 kilom. carr.; pop. 281.100 hab. (*Vaudois, oises.*) Capit. *Lausanne*.

Au point de vue physique, le canton de Vaud appartient à la fois aux Alpes et au Jura. Les Alpes y possèdent comme sommet les Diablerets (3.251 m.) le Grand Muveran (3.061 m.) et la Dent de Morcles; la crête formée par ces monts dessine la limite avec le Valais et seule la partie occidentale appartient au *pays de Vaud*. Des chaînons moins élevés s'en détachent : Chaussy (2.377 m.), Arnenhorn et Gummfluh (2.159 m.), puis les pyramides rocheuses des Tours d'Aï et de Mayen (2.383 m.), les rochers de Naye, d'où l'on embrasse un magnifique panorama et qu'escalade un funiculaire; la Dent de Jaman (1.879 m.) appartient à la chaîne du même nom, qui se prolonge jusqu'au territoire fribourgeois. Toute cette région alpestre porte le nom significatif de *Pays d'en haut*. La plaine comprise entre Alpes et Jura est un pays ondulé, qui se relève peu à peu pour former le Jorat, dont le point culminant atteint 1.216 mètres au-dessus de Vevey. La partie du pays de Vaud qui appartient au Jura confine au canton de Neuchâtel, et ses principaux sommets sont la Dôle (1.678 m.), le mont Tendre (1.680 m.), la Dent de Vaulion (1.486 m.), le Chasseron (1.611 m.).



Armes du canton de Vaud.

Les eaux vont soit au Rhône, directement (Avançon, Grionne, Grande-Eau) ou indirectement par le Lac de Genève (Venoge, Aubonne, Versoix), soit au Rhin par les lacs de Neuchâtel, Orbe-Thièle), de Morat (Broye) ou à l'Aar (Sarine).

Le climat varie suivant l'altitude; rigoureux dans le Pays d'en haut, il est particulièrement doux sur les bords du Léman où certains points, comme Montreux et Clarens, jouissent d'une température toute méditerranéenne.

L'agriculture est surtout florissante dans la plaine, et les vignobles de la *Côte*, Yvorne, Villeneuve, Dézaley, donnent des vins blancs très appréciés. L'industrie est représentée par des filatures et des tanneries, des fabriques de lait concentré (Vevey, de tabacs et cigares (Vevey, Granson), d'horlogerie (vallée de Joux), de boîtes à musique (Sainte-Croix), etc.

Rattaché au royaume burgonde à la chute de l'empire romain, puis au royaume franc, et, à la dissolution du royaume carolingien, au second royaume de Bourgogne, le pays de Vaud appartint ensuite à l'empire d'Allemagne, au fief de Zæringen et au comte de Savoie. Enfin, lors des guerres de Charles le Téméraire, il fut partagé entre Berne et Fribourg, et la domination bernoise y devait durer deux siècles malgré quelques révoltes vite réprimées. Rattaché à la République helvétique, il devint en 1803 l'un des cantons de la nouvelle Confédération. La constitution est démocratique et représentative. Les habitants sont en majorité protestants et parlent le français.

Vaudaire *vô-dèr'* n. m. En Suisse, Vent du midi très violent.

Vaudelenay-Rillé (Le), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Saumur, non loin du Thouet; 1.110 hab. Ch. de f. Etat. Vignobles, tonnelleries.

Vaudeluque (*luk'*) n. m. Archéol. Image de sainteté représentant ordinairement la sainte face. (On écrivait par corruption *voudelu* et *godelu*. L'origine de ce mot, fréquemment employé au moyen âge, est le fameux Christ en croix, de Lucques, que l'on attribuait à Nicodème. Cette statue était nommée *Vult de Luca* (visage de Lucques), par une confusion avec la sainte face de Véronique, conservée à Rome. Le nom de Saint-Voult en est synonyme. Le mot était encore en usage au XVe siècle : l'inventaire de Philippe le Bon 1420 mentionne *ung crucifix, en façon de Vaudeluques.*)

Vaudémont, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 26 kilom. de Nancy; 261 hab. Ruines romanes. Tour dite des Sarrasins, construite en réalité par Brunehaut. Vaudémont fut, au moyen âge, le siège d'une importante seigneurie dont les titulaires portaient le titre de comtes. Érigé en 1570 par Henri IV, empereur d'Allemagne, le comté de Vaudémont, dont Vézelise était le chef-lieu, passa successivement de la maison de Joinville à celle de Lorraine. Charles IV le donna à son fils naturel, Charles-Henri, qui en prit le titre.

Vau-de-route (À) de *à*, *val*, et *route*, loc. adv. Dans une déroute complète, avec grande précipitation et grand désordre. *Fuir* (À VAU-DE-ROUTE.) (Vx.)

Vaudeville *vô* — probablem. des anc. *vaux-de-vire*, d'Olivier Basselin (V. VAUX-DE-VIRE); on a aussi prétendu que le vaudeville était originellement une de ces *voix-de-ville* que publia au XVIe s. un musicien angevin, Jean Chardavoine) n. m. A l'origine, Chanson gaie, d'abord bachique, puis satirique et malicieuse :

> Les Français, né malin, créa le *vaudeville*
> Agréable lutin, qui, conduit par le chant,
> Passe de bouche en bouche et s'accroît en marchant
> BOILEAU.

Plus t. sd. Pièce de théâtre à couplets. Comédie légère fondée presque uniquement sur l'intrigue et le quiproquo.

Encycl. Sous la première forme de couplets ou de vaux-de-vire, le *vaudeville* dure du XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe s. Alors il se fond, avec Piron, Panard, Collé et Desaugiers, dans le grand courant de la chanson française, où l'on peut le suivre jusqu'à nos jours.

Mais auparavant il avait contracté avec le théâtre une union qui devait être féconde. Vers 1712, Lesage et Dorneval, dans leurs pièces de la Foire, avaient entremêlé de la musique et des danses. Ces comédies avec vaudevilles furent bientôt supplantées par les parades, par la représentation populaire des mœurs que leur offraient les genres nouveaux qui allaient prospérer à partir du jour où Vade, Sedaine et Favart songèrent à en développer la partie musicale et à faire appel à des artistes comme Gretry, Philidor et Monsigny. Ce fut la naissance de l'opéra-comique. D'autre part, la simple comédie à vaudeville subsista et renonçant à toute ambition nouvelle, maintint la proportion du dialogue parlé et du chant. C'est ainsi que le *Barbier de Séville*, qui primitivement devait être un opéra-comique, fut remanié par Beaumarchais en comédie-vaudeville. Le *Mariage de Figaro*, par la forme, appartient aussi à ce genre.

Les spécialistes du vaudeville furent alors Piis, Barre, Radet, Desfontaines, Desaugiers, etc. La chanson proprement dite fut portée à son comble par Scribe qui, grâce à la commodité et à la fertilité de ses combinaisons, à sa psychologie courte et conventionnelle, s'imposa longtemps à l'admiration publique. Le vaudeville, qui avait fleuri surtout sur les scènes du boulevard fut populaire en France à l'égal du mélodrame. Scribe sut ces baissa d'une part avec l'avènement de la comédie à thèse et de la haute comédie de mœurs, vers 1850, d'autre part avec celui de l'opérette. Labiche, en y mêlant plus d'observation, en prolongea quelque temps la fortune.

Aujourd'hui, le vrai vaudeville a disparu. On n'écrit plus guère de comédies à couplets. Mais on appelle encore « vaudeville » toute comédie légère, gaie, habilement intriguée, sans aucune prétention psychologique ou morale, et où l'action d'un comique un peu facile et un peu gros tient plus de place que les caractères.

Vaudeville (THÉÂTRE DU), théâtre de Paris, situé actuellement boulevard des Capucines. — Il fut fondé en 1792, par l'auteur dramatique, Piis, dans le dessein de créer un théâtre consacré au vaudeville et dans lequel il pourrait jouer ses pièces. De concert avec son collaborateur Barré, Piis fit construire rue de Chartres, près du Palais-Royal, par l'architecte Lenoir, un joli théâtre auquel ils donnèrent le nom de théâtre du Vaudeville. Ils l'inaugurèrent le 12 janvier 1792, par une pièce en trois actes, de Piis, intitulée *les Deux Panthéons*. Bientôt le Vaudeville devint l'un des théâtres préférés des Parisiens. Les auteurs qui alimentaient son répertoire étaient alors, avec Piis et Barré, Radet, Desfontaines, Désaugiers, Sewrin, Brazier, Gentil, Deschamps, les deux Ségur, Le Prévost d'Iray. Quelques-uns des succès de l'époque restent encore célèbres. A la suite de la représentation d'une pièce de Barré, Radet et Desfontaines, *Suzanne et les Deux vieillards*, où l'on crut voir une allusion au procès de Marie-Antoinette, les trois auteurs furent emprisonnés et le théâtre ferma pendant quelques jours.

Barré, étant demeuré seul directeur, conserva cette situation jusqu'en 1816, où il eut pour successeur Désaugiers. A Désaugiers succéda Berard, dont l'administration fut désastreuse et fit rappeler Désaugiers 1825), qui mourut deux ans après. La direction passa alors aux mains de Guerchy et de Bernard-Léon, qui la cédèrent en 1829 à Étienne Arago. C'est sous le règne de ce dernier que le Vaudeville disparut dans un incendie, le 18 août 1838. Le théâtre alla se réfugier alors provisoirement dans la petite salle d'un café-spectacle, boulevard Poissonnière. Nouvelle, puis, après deux années, le 17 mai 1840, prit possession de celle qui avait été construite place de la Bourse pour le théâtre des Nouveautés et qui, après la déconfiture de celui-ci, avait été occupée par l'Opéra-Comique. Le Vaudeville resta là jusqu'en 1869. Le percement de la rue du Quatre-Septembre alors rue du Dix-Décembre, ayant amené la démolition de cette salle, on lui en construisit une nouvelle, à l'angle du boulevard des Capucines et de la Chaussée-d'Antin. C'est celle qui occupe aujourd'hui. Mais, pendant cette longue période, son existence avait été accidentée et souvent troublée, et il avait vu se succéder de nombreux directeurs : Truberti 1841), Ancelot 1842), Hippolyte Cognard 1845), Lockroy 1846), puis Lefebvre-Deshuray, Prak et Fleury, Bouffé, passa le comédien Paul-Ernest, Lecour, Carlotta Grisi, Adèle Hoffmann, Boyer, Louis Lurine, Duponchel, et Alfred Harmant, qui, après d'étranges vicissitudes, sut remettre le théâtre sur pied et lui rendre son ancienne vigueur avec la collaboration d'auteurs tels que : Scribe, Mazeres, Lockroy, Paul Duport, Sauntine, Ancelot, Ed. Monnais, Dupeuty, Duvert, Paul de Kock, Benjamin Antier, Théodore Anne, Saint-Georges, Ferdinand de Villeneuve.

Puis vient une nouvelle génération d'écrivains, et le Vaudeville, changeant de genre et abandonnant la pièce à couplets pour la comédie et le drame modernes, voit surgir les noms d'Alexandre Dumas fils, Théodore Barrière, Octave Feuillet, Victorien Sardou, Emile Augier; avec des artistes comme Lafont, Berton père, Parade, Delannoy, Saint-Germain, Ambroise, Mmes Fargueil, Antonine, Bartet, Massin, Persoon, Réjane, Lovely. Après avoir remis le théâtre en bon état, Harmant céda la place à Rozier, Paulin Deslandes et Bertrand; Paulin Deslandes reste seul ensuite, puis s'associe avec Albert Carré, qui, resté seul à son tour, s'associe avec Porel, lequel, après le départ de Carré pour l'Opéra-Comique, resta l'unique directeur du Vaudeville.

Vaudevilliste (*vô, vi-lisst'*) n. m. Auteur de vaudevilles.

Vaudois, oise (*vô-doi, oiz'*), personne née au pays de Vaud ou qui habite ce pays. — *Les* VAUDOIS. — Adjectiv. *Tradition* VAUDOISE.

Vaudois (*vô-doi* — de l'anc. franç. *vaus*, sorte de val) n. m. Membre d'une secte chrétienne qui, née au moyen âge, dans les Alpes, s'est confondue avec le calvinisme.

— Encycl. Les origines de l'hérésie vaudoise sont encore insuffisamment éclaircies. Suivant les uns, le nom de *vaudois* viendrait de Pierre *Valdo*, qui fut un des principaux fondateurs de la secte, suivant les autres, de l'ancienne dénomination de *vaudois* ou sorciers infligée de bonne heure par des prêtres catholiques aux habitants

...s reçu ceux des départements la même ..., y entra et entra à l'Institut en 1879.

VAUDREUIL (Louis Philippe Rigaud, comte de), ma... né à Québec en 1691, mort à Rochefort ... Canada, dont son père, le marquis ... Vaudreuil, était gouverneur, et ne se ... France qui en 1725 capitaine de vaisseau en 1738, ... en 1747 dans le combat du cap Finistère. Il ... chef d'escadre et lieutenant général en 1753.

VAUDREUIL (Louis Philippe Rigaud, marquis de), ... homme politique français, fils du précédent, né à Rochefort en 1721, mort à Paris en 1802. Il assista, à côté de son père, au combat du cap Finistère en 1747 et fut nommé lieutenant de vaisseau en 1751. Blessé dans les eaux d'Auxerne (1759) il fut fait prisonnier par les Anglais, devint chef d'escadre en 1777, il prit part au combat d'Ouessant (1778) et s'empara la même année de Saint-Louis du Sénégal. Gouverneur de Saint-Domingue en 1779, il seconda le comte de Grasse contre l'amiral anglais Rodney et se distingua à la bataille des Saintes (1782). La même année, il fut nommé lieutenant général. En 1789, il fut élu député de la noblesse du bailliage de Castelnaudary. Il émigra en 1791 et ne gagna la France qu'après le 18 Brumaire. — Son frère, Joseph Hyacinthe **de Vaudreuil**, né à Saint-Domingue en 1740, mort à Paris en 1817, devint maréchal de camp en 1780. Très lié avec sa cousine la comtesse de Polignac et avec le comte d'Artois, il suivit ce prince au siège de Gibraltar (1782). Il émigra au début de la Révolution et vécut en Angleterre à partir de 1792. Il fut nommé pair de France en 1814, lieutenant général la même année, puis gouverneur du Louvre.

VAUDRY, comm. du Calvados, arrond. et à 3 kilom. de Vire, 1.311 hab. Église à nef romane.

VAUFRENAGE (*vô, naj*) n. m. Ancien droit perçu, par les seigneurs de Talmont-sur-Gironde, sur les navires qui jetaient l'ancre dans ce port.

VAUGELAS (Claude Favre, baron de Péroges, seigneur de), né à Meximieux en Bresse en 1595, mort à Paris en 1650. C'était le sixième fils d'Antoine Favre, premier président du sénat de Savoie, commandant général du duché, qui avait le goût des belles-lettres et avait fondé à Annecy l'*académie flurimontane*. S'étant rendu à Paris, il s'attacha, comme chambellan, à Gaston d'Orléans. Timide, gauche et crédule, il n'avait point ce qu'il faut pour se pousser auprès des grands. La disgrâce de son maître lui ayant fait supprimer une pension accordée par le roi à sa famille, il tomba dans la gêne et resta endetté jusqu'à sa mort. Cependant, à partir de 1639, Richelieu lui fit servir une pension de 2.000 livres pour aider l'Académie française à venir à bout du dictionnaire. Il avait été admis dans la Compagnie en 1634. Vers 1637, il offrit à l'Académie, qui les accepta, de « belles et curieuses observations sur la langue ». (Pellisson.)



Vaugelas.

C'était un premier état des fameuses *Remarques*, publiées dix ans plus tard. Mais ses créanciers saisirent tout chez lui, y compris les cahiers du *Dictionnaire*, qui appartenaient à l'Académie. Celle-ci dut faire appel aux tribunaux pour rentrer en possession de son bien. Peu de temps avant sa mort, Vaugelas s'était fait nommer gouverneur des deux princes de Carignan. Il avait publié ses *Remarques sur la langue française* en 1647. Il laissait une traduction inachevée de Quinte Curce, dont Chapelain et Conrart donnèrent une édition en 1653. Une seconde édition du *Quinte-Curce*, qui avait eu un grand succès, parut en 1659, par les soins de Patru. Vaugelas a aimé passionnément la langue française, à laquelle il a consacré sa vie. Sur la valeur et l'influence de son œuvre, v. Remarques sur la langue française.

VAUGHAN (Benjamin), homme politique et économiste anglais, né à la Jamaïque en 1751, mort à Hollawell en 1835. Fils d'un commerçant, il fit de fortes études à Cambridge, se lia avec lord Shelburne, qui le prit pour secrétaire particulier, épousa la fille de W. Manning, et devint l'ami de Benjamin Franklin. Il fut chargé par la nouvelle république des États-Unis de plusieurs missions importantes à Paris, où il eut un rôle dans les débuts de la Révolution française. Membre du parlement en 1792, il dut passer en France en 1794 à cause de l'antipathie qu'il avait manifestée pour Pitt et se réfugia un peu plus tard à Genève. Vers 1795, il s'établit en Amérique. On lui doit quelques ouvrages intéressants : *Treatise on international Trade*, traité en français en 1738 ; une défense du Directoire, sous le titre de *Etat politique et économique de la France sous la Constitution de l'an III* (1796).

VAUGHAN Herbert), prélat anglais, né à Gloucester en 18... mort à Hill-Hill, près ... en 19... D'une famille noble et catholique, ... colonel John Francis Vaughan, il étudia dans les collèges de Stonyhurst, ... et Belgique, dans l'Académie ... ecclésiastiques, ... Manning. Pré... contra sans la pe... mu... tédes oblats de ... Charles ; de Manning ... devint ... et devint ... lut au collège de ... Edmund, à Ware. En ... parti pour l'Amérique ... nné à Panama ... avoir visité les ... revint à ... Londres, où il ... Manning le consacra ... Hill, à 11 milles de Londres. Devenu évêque de Salford en Angleterre, en 1872, il succéda à Manning, en 1892, sur le siège de Westminster. L'année suivante (1893), il était promu cardinal. Dans la question scolaire, qui divisait l'Angleterre, le premier il posa le principe, qui triompha dans la loi de 1902, de « l'entretien, aux frais des contribuables, de toutes les écoles primaires publiques, qui justifieraient d'un niveau d'instruction suffisant, quelle que fût la nature de l'enseignement religieux donné à l'intérieur de leurs murs ». En 1894, il commença la construction de la nouvelle cathédrale de Westminster. — Son frère, Roger Bede **Vaughan**, bénédictin, né à Courtfield (Hereford) en 1831, mort à Sydney en 1883, fut professeur de théologie à Saint-Michael (1861), prieur de Newport, de Menevia, de Saint-Michael, et coadjuteur de l'archevêque de Sydney, sous le titre d'archevêque de Nazianze *in partibus* (1873). On lui doit : *la Vie et les Ouvrages de saint Thomas d'Aquin* (1871-1872) ; *Observations sur l'éducation catholique* (1873), etc.

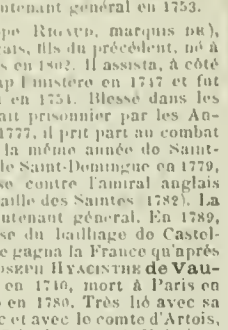

Vaughan.

VAUGIRARD, très ancienne localité de la banlieue immédiate de Paris, annexée à la capitale en 1860. Primitivement, elle se nommait *Val-Boitron* ou *Vauboitron* (Boitron étant, sans doute, un nom d'homme) et dépendait de la paroisse d'Issy. La seigneurie appartenait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Vers le milieu du XIIIe siècle, un abbé de cette abbaye, Gerard (ou Girard) de Moret, ayant fait construire à Vauboitron une maison de retraite pour ses religieux et une chapelle, l'usage s'établit de nommer le lieu Val-Girard, puis Vaugirard. En 1342, une paroisse y fut créée, distincte d'Issy. Le peu d'importance de ce petit bourg de 300 âmes lui valut une certaine renommée. On citait Vaugirard lorsqu'on voulait donner l'idée d'une localité infime, et François Ier signait, dans sa correspondance avec Charles-Quint : roi de France, comte de Vaugirard. D'une personne embarrassée pour écrire, on disait qu'elle était « comme le greffier de Vaugirard », parce que le local de ce greffier était si exigu qu'on y était gêné pour écrire. Il y a aussi la phrase : « les députés de Vaugirard, ils sont un, » et le singe de La Fontaine :

> De telles gens il est beaucoup
> Qui prendraient *Vaugirard* pour Rome.

La Révolution fit de Vaugirard une commune du district de Bourg-la-Reine. En 1830, son écart principal, Grenelle, forma à son tour une commune particulière. La loi d'annexion, enfin, constitua le XVe arrondissement avec ces deux localités.

VAUGNERAY, ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 17 kilom. de Lyon ; 1.940 hab. Ch. de f. de Fourvière et Ouest-Lyonnais. — Le canton a 17 comm. et 21.363 hab.

VAUGONDY (Robert de). Biogr. V. Robert.

VAUJANY, comm. de l'Isère, arrond. et à 50 kilom. de Grenoble ; 700 hab. Carrière de marbre.

VAUJOURS, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 45 kilom. de Pontoise, au pied de collines dont une porte un fort de la ceinture de Paris, et non loin du canal de l'Ourcq ; 1.914 hab. Carrière de plâtre. Château ayant appartenu à Mlle de La Vallière.

VAULABELLE (Achille Tenaille **de**), historien et homme politique français, né à Châtel-Censoir (Yonne) en 1799, mort à Nice en 1879. Il se rendit à Paris en 1818, et entra dans le journalisme. Il fit paraître le *Nain jaune*, fonda *le Pour et le Contre*, qui, après 1830, prit le titre de *Révolution de 1830*. Il s'opposa au nouveau gouvernement avec modération et ténacité, et collabora au « Messager » et au « National » (1838). Il s'occupait en même temps de travaux historiques et fit paraître : *Histoire d'Égypte, depuis le départ des Français* (1835-1836) et, surtout, une *Histoire des deux Restaurations*, qu'il commença à publier en 1844, et qui reste une œuvre fort estimable. Après la révolution de 1848, Lamartine proposa à Vaulabelle l'ambassade de Londres, puis celle de Berlin, qu'il refusa. Il représenta l'Yonne à l'Assemblée constituante (1848), devint ministre de l'instruction publique dans le ministère Cavaignac (5 juill. 1848), mais démissionna le 13 octobre suivant. Il ne fut pas réélu en 1849, et se retira alors de la scène politique pour préparer une *Histoire de la monarchie de Juillet, de la seconde République et du second Empire*, qui n'a jamais paru.

VAULABELLE (Tenaille **de**). V. Cordier (*Jules*).

VAU-L'EAU (*vô-lô*) **(À)** [de *à, val*, et *eau*], loc. adv. Au gré du courant de l'eau : *Barque s'en allant* À VAU-L'EAU. — Fig. En déroute, à la débandade : *Les haines mollissent, les rancunes s'en vont* À VAU-L'EAU. (Th. Gaut.)

VAULNAVEYS-LE-HAUT, comm. de l'Isère, arrond. et à 14 kilom. de Grenoble, au-dessus d'un petit affluent de la Romanche ; 1.525 hab. Voies ferrées du Dauphiné. Scieries. Près du bourg, chartreuse de Prémol, fondée en 1231. À quelque distance se trouve la commune de *Vaulnaveys-le-Bas* (600 hab.), qui possède des mines de fer.

VAULX-CERNAY (Pierre de). V. Pierre.

VAULX-EN-VELIN, comm. du Rhône, arrond. et à 7 kilom. de Lyon, près du Rhône ; 1.065 hab. Fabrique de produits chimiques.

VAULX-LEZ-TOURNAY, comm. de Belgique (Hainaut arrond. de Tournay), sur l'Escaut ; 2.107 hab. Pierre, ciment, béton.

VAULX-VRAUCOURT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 20 kilom. d'Arras ; 1.165 hab. Sucrerie ; distillerie.

VAUMAS, comm. de l'Allier, arrond. et à 29 kilom. de Moulins, sur la Besbre, affluent de la Loire ; 1.206 hab. Ch. de f. de Dampierre à La Palisse.

VAUNÉANT (*vô-né-an*), **ANTE** [de *valoir*, et *néant*] adj. Qui ne vaut rien, qui est sans valeur morale : *La noblesse peut tomber en homme vaunéant*, VAUNÉANT. (Charron.) [Vx.] — Substantiv. Vaurien. (Vx.)

VAUPLATE (*vô*) n. f. Grand fût, en bois très épais, dont on fait usage en Normandie.

VAUQUELIN DE LA FRESNAYE (Jean), sieur des Yveteaux, poète français, né à La Fresnaye-au-Sauvage, près Falaise, en 1536, mort en 1606 ou 1608. Il étudia à Paris 1549-1554, s'y éprit de la poésie et des poètes de la Pléiade, puis fit son droit à Poitiers et Bourges, en même temps que ses premiers vers (1555). De retour à Caen, il y fut successivement avocat du roi (1559), lieutenant général, président au présidial (1594). C'est dans les

loisirs de ses fonctions et de l'éducation de ses huit enfants qu'il composa ses poésies, œuvres de magistrat sensé plutôt que de poète inspiré. Ses œuvres de début : *Foresteries* (1555), *Idylles*, *Épîtres*, sont les poésies légères d'un disciple de la Pléiade qui a un sentiment assez vif de la nature. Ensuite, de 1581 à 1585, il publie cinq livres de *Satires*. La satire, traitée jusque-là sous le nom de « coq-à-l'âne », devient avec lui un genre littéraire destiné à « dénicher les vices et à planter en leur lieu des vertus ». Il y a imité Horace, dont il eut l'enjouement et le bon sens aimable. Enfin, la fin de sa vie fut occupée par l'*Art poétique*, en trois livres, commencé en 1574 sous l'inspiration de Henri III et publié en 1605. Cette œuvre, imitée de l'*Épître aux Pisons* d'Horace, et peut-être elle-même imitée par Boileau, est la poétique de l'école de la Pléiade. Mais Vauquelin y réduit les théories audacieuses de Ronsard aux proportions du bon sens moyen et prépare ainsi Malherbe, en même temps qu'il remonte à quelques anciennes traditions du moyen âge, préférant par exemple pour le théâtre les sujets chrétiens et nationaux aux sujets antiques et païens. En somme, Vauquelin, poète pastoral agréable, introducteur en France de la satire comme genre littéraire, théoricien de la poétique de la Renaissance, est pourtant un médiocre écrivain, parce que, dans sa composition lâche et son style diffus et banal, il manque trop souvent d'art.

— Bibliogr. : A.-P. Lemercier, *Étude littéraire et morale sur les poésies de Jean Vauquelin de La Fresnaye* (1887).

Vauquelin (Nicolas), seigneur des Yveteaux, littérateur français, fils du précédent, né au château de la Fresnaye, près Falaise, en 1559, mort à Brianval, près de Meaux, en 1649. D'abord lieutenant général de Caen, chargé qu'avait résignée son père en sa faveur, ensuite exhorté par le maréchal d'Estrées « à ne pas passer sa vie à donner des sentences », il se rendit à Paris, où il fut précepteur du duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, puis du Dauphin. Disgracié pour ses mœurs libertines, il se retira dans une maison qu'il acheta faubourg Saint-Germain et où, d'après l'expression de Chaulieu,

Il sema de fleurs le chemin
Qui le mena dans l'Élysée.

Là, durant cinq ans, il s'éprit de la pastorale élégante, se vêtit fort bizarrement, tantôt en satyre, tantôt en Céladon, tantôt en dieu coquetant avec des bergères de hasard, dont la plus célèbre est une fille Dupuis, joueuse de harpe, qu'il finit par épouser. Plein de générosité et de bonté, mais tout à fait extravagant, des Yveteaux composait des vers légers et faciles, écrivait fort bien l'italien et était très épris de musique. Sa philosophie épicurienne fait de lui un précurseur du groupe des libertins du XVIIe siècle. Ses principaux ouvrages, édités par Blanchemain (1854), sont : *l'Institution du prince*, écrite pour son élève, le duc de Vendôme, œuvre sérieuse et morale, qui fut imprimée avant 1612, et les *Délices de la poésie française* (1612), recueil de pièces fugitives, dont certaines ne sont pas sans mérite.

Vauquelin (Louis-Nicolas), chimiste français, né et mort à Saint-André-des-Berteaux, près de Pont-l'Évêque (Calvados) (1763-1829). Il fut garçon de laboratoire dans plusieurs pharmacies, avant de devenir l'élève de Fourcroy. Reçu pharmacien (1792) et nommé pharmacien en chef du l'hôpital militaire de Melun, il devint successivement professeur à l'École des mines et à l'École polytechnique (1795), professeur au Collège de France (1801), essayeur des matières d'or et d'argent (1802), membre de l'Institut, directeur de l'École de pharmacie (1803), professeur de chimie au Muséum (1804), puis à la faculté de médecine (1809), enfin membre du conseil des arts et manufactures. En 1822, ses opinions libérales le firent tomber en disgrâce ; en 1827, il fut élu député du Calvados. Vauquelin a publié avec Fourcroy plus de soixante mémoires qui se rapportent à la composition de l'eau par la combustion du gaz hydrogène ; à l'étude de l'urée ; à l'analyse des calculs et concrétions animales et végétales ; etc.



Vauquelin.

Parmi les mémoires auxquels il a travaillé seul, citons ses travaux sur la respiration des insectes et animaux à sang blanc, sur l'examen comparatif de la coquille de l'œuf, des excréments de la poule et de la substance dont elle se nourrit ; sur l'analyse des cheveux, du chyle ; sur le mucus animal ; sur l'analyse des substances qui composent le cerveau, la moelle épinière et les nerfs, etc. ; il contribua ainsi à l'étude approfondie de la chimie animale. La chimie végétale lui est plus redevable de ses analyses des sèves, des farines et autres substances alimentaires tirées du règne végétal ; citons aussi ses études sur la casse, le tamarin, l'ellébore, la belladone, le quinquina, les soudes, les daphnés, les solanums, l'ipécacuana, etc. Mais c'est surtout dans le règne minéral que Vauquelin a obtenu les résultats les plus importants pour la science. Ses analyses aidèrent puissamment Haüy à développer ses théories cristallographiques.

Vauquelinite (*vô-ke*) n. f. Chromate naturel de plomb, dont le poids spécifique varie de 5,5 à 5,8 et la dureté de 2,5 à 3.

Vaureilles, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 21 kilom. de Villefranche ; 1.043 hab.

Vaurien, enne (*vô-ri-in, è-ne* — de *valoir*, et *rien*) n. Personne de nulle valeur, infectée de nombreux vices et particulièrement de paresse et de libertinage.

— Par exagér. Personne légère, étourdie, aimant à s'amuser malicieusement ou à mener joyeuse vie : *Un petit vaurien qui ne rêve que des niches à faire.*

— Adjectiv. :

Plus on grandit, plus on devient *vaurien*.
Florian.

Vaurienner (*vô-ri-è-né*) v. n. Faire le vaurien.

Vauriennerie (*vô-ri-è-ne-rî*) n. f. Conduite de vaurien.

Pays de vauriennerie, Royaume imaginé par Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Il prenait plaisir à en faire la carte et inventait des noms de provinces, de villes opportunes au nom même du pays, etc.)

Vautebis, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 17 kilom. de Parthenay ; 970 hab.

Vauthier-Galle (André), sculpteur et graveur en médailles, né à Paris en 1818, mort en 1899. Prix de Rome pour la gravure en médailles en 1839, il a donné, entre autres œuvres : *le Portrait de Monge*, *la Bienfaisance secourant l'Infortune victime des inondations de 1840* et une *Copie d'après un marbre du musée Capitolin* ; *le Printemps*, statue (1850) ; etc.

Vautier (François), médecin français, né à Arles en 1589, mort en 1652. Médecin de Marie de Médicis, il s'attira la haine de Richelieu, qui le fit emprisonner à Senlis, puis à la Bastille, dont Vautier ne sortit qu'à la mort du cardinal-ministre. En 1646, honoré du titre de médecin de Louis XIV, il se fit concéder la surintendance du Jardin du roi, et plus tard l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux. Il fut le véritable créateur de l'enseignement anatomique au Jardin du roi, et c'est lui qui le premier employa les préparations chimiques, les émétiques et le quinquina.

Vautier (Benjamin), peintre suisse, né à Morges (Vaud) en 1829, mort à Dusseldorf en 1898. Il s'est fait connaître par de petits tableaux de genre, remarquables par le sentiment de la nature, par l'originalité et la correction du dessin : *un Coin d'église rempli de pieux chanteurs* (1858) ; *Société de voyageurs se divertissant sur un bateau à vapeur* ; *une Fileuse* ; *une Après-midi de dimanche dans la Souabe* (1861), scène villageoise ; *le Cas criminel des chats* (1861) ; *Archéologues au milieu de paysans* (1866) ; *le Repas des morts dans l'Oberland bernois* (1866) ; etc.

Vautillotte (*vô-till'-lo*) mll. n. f. Archéol. Chacune des pièces de revêtement qui, dans les anciennes galères, fermaient à l'arrière le cordon de l'enceinte.

Vautoir (*vô*) n. m. Techn. Sorte de râtelier sur lequel on distribue la chaine des tapis.

Vautorte, comm. de la Mayenne, arrond. et à 17 kilom. de Mayenne, sur un plateau, entre deux affluents de l'Ernée ; 1.150 hab.

Vautour (*vô* — du lat. *vultur*, même sens) n. m. Zool. Genre d'oiseaux rapaces, type de la famille des *vulturidés*.

— Arg. *Monsieur Vautour*, Usurier. || Propriétaire impitoyable.

— Archéol. *Ongle de vautour*, Gratte-dos façonné en serre d'oiseau, dont on se servait au moyen âge. || On disait aussi ongle de butor.

— Hist. *Vautour de Bonaparte*, Membre de l'une des sociétés secrètes de la Restauration, ayant pour but de ramener la dynastie impériale en France.

— Myth. *Vautour de Prométhée*. V. Prométhée.

— Encycl. Zool. Sous le nom de *vautours*, on entend d'une manière générale tous les oiseaux de proie de la famille des vulturidés et aussi ceux de la famille des cathartidés, qui comprend les condors, les papes, cathartes et pseudographus. Les vautours proprement dits (*vultur*) ne comptent qu'une seule espèce, le grand vautour cendré, moine ou arcian (*vultur monachus*), grand oiseau répandu dans toutes les hautes montagnes de l'Europe moyenne et méridionale, du Nord-Est africain, de l'Asie centrale jusqu'en Chine et en Inde. Avec le gypaète, l'arrian est le plus grand des rapaces d'Europe ; son envergure est de près de 3 mètres. Les vautours du genre *gyps* ont pour



Vautours : 1. Fauve ; 2. De l'Inde.

type le vautour fauve (*gyps fulvus*), répandu dans les montagnes de l'Europe centrale et méridionale et du nord de l'Espagne. Les six autres espèces sont asiatiques ou africaines. Il en existe une septième, fossile dans le pleistocène de Malte (*gyps Melitensis*). Les oricous (*otogyps*) comptent deux espèces africaines, dont l'une (*otogyps auricularis*) apparaît parfois dans l'Europe méridionale. Le vautour moine du nord-est de l'Afrique est un necrosyrtes (*necrosyrtes monachus*), etc. Les sarcoramphes (condors), qui comptent les plus grands vautours, sont particuliers au continent américain.

Quels que soient leurs caractères génériques et spécifiques, tous les vautours sont de grands et forts oiseaux à tête et cou dénudés en tout ou partie, à plumes de la gorge étalées en collerette. Leur bec, long et crochu seulement à la pointe, est propre à fouiller dans les cadavres ; leurs pieds robustes n'ont que des doigts faibles à griffes émoussées et ne peuvent faire office de serres. Leurs ailes vastes, longues, et larges ne sont pas pointues ; elles fournissent un vol assez lent, mais puissant, qui porte l'oiseau à des hauteurs extraordinaires. Sa vue très perçante permet au vautour qui plane de distinguer les charognes à d'énormes distances. Ainsi s'explique-t-on l'apparition subite de ces animaux, dès qu'un cadavre est abandonné à découvert. Lâches et prudents, les vautours sont des oiseaux voraces, dont le goût dépravé recherche plutôt les charognes que les animaux vivants, qu'ils n'osent attaquer, à moins qu'ils ne soient plusieurs contre un. La corruption, l'infection les attirent au lieu de les repousser. Ils se tiennent en général à l'affût dans les montagnes inaccessibles où ils nichent ; parfois aussi ils établissent leur nid sur de grands arbres. On ne chasse ces oiseaux que pour le plaisir ; leurs dépouilles sont utilisées en plumasserie, surtout les grandes pennes des ailes.

— Archéol. *Peau de vautour*. Les ventres de *vautour*, garnis de leur duvet, étaient une fourrure très en usage dans l'ancien temps. On les portait sous les vêtements, sur la poitrine, pour se garantir du froid. Le tarif de 1664 spécifie que les peaux de vautour non apprêtées doivent payer l'entrée à raison de quatre sous la pièce et celles apprêtées dix sous. La graisse de vautour était employée en pharmacopée contre les maladies nerveuses.

Vautourin (*vô*) n. m. Nom vulgaire des grands corbeaux.

— Adjectiv. *Corbeau* vautourin.

Vautrait (*vô-tre* — d'un anc. v. *vautrer*, chasser avec les vautres) n. m. Vener. Equipage de chiens courants, spécialement destinés au sanglier.

Vautre (*vôtr'* — du lat. *veriagus*, dogue) n. m. Vener. Nom sous lequel on désigne le chien courant qui ne court que le sanglier et les bêtes noires, et qui fait partie de l'équipage du vautrait.

Vautrer (*vô* — orig. inconn.) v. a. Vener. Courre le sanglier avec les vautres, le vautrait.

Vautré, ée part. pass. : *Sanglier* vautré. || Fig. Se dit en mauv. part dans le même sens que se vautrer : *Ivrogne* vautré *sur un lit.*

Se vautrer, v. pr. Se coucher et se rouler : Se vautrer *sur l'herbe, sur son lit. Le cochon* se vautre *dans la boue.*

— Fig. Se plonger bassement : Se vautrer *dans la fange du vice.*

Vautrin, personnage de Balzac, qui apparaît dans *le Père Goriot*, *les Illusions perdues*, *Splendeurs et misères des courtisanes* et dans le drame de *Vautrin*. Forçat en rupture de ban, Vautrin, de son véritable nom Jacques Collin, se fait, sous le nom de l'abbé Carlos Herrera, le protecteur de Lucien de Rubempré. Sa volonté de fer, son intelligence supérieure lui permettent de lutter avec la justice, qui finit par traquer avec lui et lui accorder les fonctions de chef de la police secrète.

Vauvenargues, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 14 kilom. d'Aix, sur l'Infernet, affluent de l'Arc, tributaire de l'étang de Berre ; 275 hab. Grand château des XIVe et XVIe siècles avec belles cheminées et remarquable collection d'antiquités et objets d'art, qui fut le fief patrimonial du moraliste Vauvenargues.

Vauvenargues (Luc de Clapiers, marquis de), moraliste français, né à Aix en Provence en 1715, mort à Paris en 1747. Sa vie offre l'exemple d'une destinée manquée. Sous-lieutenant au régiment du roi, il fait d'abord la campagne d'Italie (1733-1736), puis mène dans l'Est une triste vie de garnison (1736-1741), fait une seconde campagne en Bohême (1741-1743), sans grand profit pour sa fortune, mais avec grand préjudice pour sa santé. Ayant eu les jambes gelées dans la retraite de Prague, il dut donner sa démission de capitaine en 1743. Il essaya alors d'entrer dans la diplomatie, mais sans succès. Puis la petite vérole vint le défigurer : il perdit presque la vue et, renonçant à l'action qu'il rêvait, il se consola dans les lettres. Mais la littérature fut encore pour lui un moyen d'agir. Cet esprit méditatif et sérieux avait fait de médiocres études, mais avait toujours beaucoup réfléchi, ne passant pas de jour, même pendant sa vie militaire, sans jeter quelques notes sur le papier. Quand il se fut fixé à Paris, en 1745, où il vécut pauvre, isolé, voyant seulement quelques amis comme le marquis de Mirabeau, Voltaire et Marmontel, ce sont ces notes hâtives qu'il revit pour en faire son livre des *Maximes*, publié en 1746. Le livre contient des études diverses : *Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, *Conseils à un jeune homme*, *Méditation sur la foi*, *Réflexions*, *Maximes*, etc. Le succès de l'ouvrage ne fut pas éclatant et l'auteur mourut l'année suivante, pouvant s'appliquer l'une de ses plus célèbres pensées : « La mort comble l'adversité. »



Vauvenargues.

Et pourtant, sa philosophie a été optimiste. Son noble caractère, mélange de mélancolie, de candeur et de force d'âme, n'en a pas voulu à l'humanité de ne pas lui avoir donné la gloire, sa grande passion. Au contraire, son originalité est d'avoir, contre La Rochefoucauld, réhabilité l'homme. Pour cela il n'a pas besoin, comme Pascal, du secours de la grâce : sa morale est laïque et dirigée vers l'action. Or, l'action est inspirée par le sentiment, par la passion, et la morale de Vauvenargues, avant celle de Rousseau, est la réhabilitation de la passion : « Aimez les passions nobles ! » est sa devise. Enfin, la morale de Vauvenargues est sociale : elle ne se borne pas à l'individu, comme la morale du siècle précédent, mais s'étend à la société entière, et Vauvenargues, en définissant le bien : « ce qui est estimable à l'égard de toute la terre », fait déjà penser aux règles universelles de Kant. C'est ce qui fait de Vauvenargues un des grands moralistes français, en même temps qu'il fut un critique délicat et un écrivain d'une pureté et d'une noblesse toutes classiques, inégal sans doute, mais empêché par la destinée de donner toute sa mesure.

— Bibliogr. : Paléologue, *Vauvenargues*.

Vau-vent (*vô-van*) n. m. Chass. *Chasser à vau-vent*, Chasser avec le vent dans le dos. *Aller à vau-vent*. Se dit du gibier qui fuit avec le vent derrière lui.

Vauvert (*vô-vèr*), mot qui n'est plus usité aujourd'hui que dans les locutions : « aller au *diable Vauvert* », qui signifient : 1° faire une longue course ; 2° être situé dans un lieu très déplaisant. Ces deux locutions auraient leur origine dans le nom du château de *Vauvert* ou *Vauvert*, qui était situé à Gentilly, près de Paris. Bâti par le roi Robert, ce château abandonné serait devenu le repaire d'une bande de mauvais sujets, qui répandaient la terreur dans le voisinage. Selon d'autres, le château aurait été convoité par les chartreux propriétaires

VAUVERT [illegible]

VAUVILLERS [illegible] Haute-Saône, ar[r]. [illegible] hab. [illegible]

VAUVILLIERS [illegible] français, né à Noyers [illegible] à Paris en 1795. Il est connu par [illegible] de Scarbeville, [illegible] « Vauvilliers, son fils, helléniste [illegible] Nancy en 1787, mort à Saint-Pétersbourg [illegible] France en 1846, membre [illegible] 1821, bibliothécaire de la munici[illegible] en 1831, sa mission [illegible] ments, il fut, au [illegible] sur la liste de déportation, mais [illegible] aux ouvrages d'érudition sur l'histoire (1772 ; une édition de

VAUX (LA MONTS ET PAR). V. VAL.

VAUX, [illegible] de la Vienne, arrond. et à 32 kilom. de [illegible] sur la Boivre, affluent droit [illegible] hab. Eglise du XIIe siècle.

VAUX, [illegible] la Rivière, arrond. et à 15 kilom. de Villeneuve-[illegible]-Yonne ; 1.168 hab. Ch. de f. [illegible] à Monsols. Vignobles.

VAUX (Nicolas Jean-Baptiste, comte de), maréchal de France, [illegible] de Vaux, près du Puy-en-Velay, en 1705, [illegible] 1788. Il se distingua à la défense de [illegible] à Fontenoy, aux sièges de Tournai et de [illegible] Nommé lieutenant général en 1759, il força le [illegible] à lever le siège de Gettingue, et, en [illegible] réveillé, en 1783, il obtint le bâton

VAUX-ANDIGNY, [illegible] de l'Aisne, arrond. et à [illegible] de Vervins ; 1.615 hab. Ch. de f. Nord. Tissage [illegible]. Fabrique de draps.

VAUXCELLES (Jean-Simon Jérôme Rotalier de), prélat [illegible] et littérateur français, né à Versailles en 1734. [illegible] 1802. Il fit ses études au collège de Beauvais. Il [illegible] avant la cour plusieurs oraisons funèbres, qui [illegible] le titre de prédicateur du roi 1756 et la direc[illegible] de la bibliothèque du comte d'Artois. Après le 9-Thermidor, [illegible] consacra à la rédaction de la « Quotidienne », [illegible] avec La Harpe et Fontanes, à celle du « Mémorial », [illegible] concourut à la création

Égyptiens, et il célébra une fête en l'honneur de cette idole. A son retour, Moïse indigné brisa les tables de la loi, fit réduire en menus morceaux le veau d'or, dont les débris furent jetés dans le torrent et, pour écarter toute tentative de rechute, ordonna aux lévites de mettre à mort 23.000 coupables. Cinq cents ans plus tard, sous Jéroboam Ier, les Hébreux adorèrent encore des veaux d'or que ce prince avait fait élever, et ce culte subsista, malgré quelques interruptions. Le souvenir biblique du veau d'or est resté dans la plupart des langues; mais on ne désigne plus par « adorateurs du veau d'or » que les ambitieux vorsatiles, toujours prêts à considérer la richesse comme la seule divinité qui mérite leurs hommages.

— Iconogr. L'*Adoration du veau d'or* a été représentée par de nombreux artistes, notamment le Tintoret, Poussin, Claude Lorrain, etc.

VEAUCHE, comm. de la Loire, arrond. et à 18 kilom. de Montbrison, au pied des monts du Lyonnais et sur la Loire; 2.419 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Verrerie à bouteilles.

VEAUGUES, comm. du Cher, arrond. et à 11 kilom. de Sancerre, sur un affluent de la Vauvise, affluent de la Loire; 1.002 hab. Ch. de f. Orléans.

VEAU-LAQ n. m. Comm. Cuir très flexible et très souple, dont on fait des bandages et des chaussures.

VÉBER Jean), peintre, graveur et littérateur français, né à Paris en 1864. Il fut élève de Maillot et de Cabanel à l'École des beaux-arts. A partir de 1890, il exposait au Salon annuel : *Saint Sébastien* (1890); *Saint Siméon Stylite* (1892); *Conte de fées* (1894, anj. au Luxembourg); *les Culs-de-jatte ou la Course à l'or* (1895); *l'Homme aux poupées* (1896). Dans ses tableaux humoristiques, les formes les plus poétiques, les plus idéales figures de princesses de féerie s'opposent à un peuplo de nains difformes, représentant la bassesso humaine et ou des scènes de mœurs s'offrent sous un aspect satirique. En 1897, un tableau de Véber, la *Boucherie*, représentant Bismarck en boucher, fut écarté. En 1898, il envoyait à la Société des artistes la *Parabole des Vierges folles*, puis à la Société nationale des beaux-arts : *les Lutteuses*; *Les maisons sont des visages* (1899); *le Triomphe de Madame l'Oie*; *la Princesse Jolie-Mine* (1901); *la Machine*; *la Barbière*; *le Monstre*; *l'Ermite et la Faucheuse*; *Flirt*; *Trois bons amis* (1902); *les Bouches inutiles*; *les Mannequins chez le couturier*; *les Joies de la famille*; *le Bain de Suzanne* (1903); un petit *Portrait de femme* et trois petits *Portraits d'hommes* (1901). Véber a fait encore beaucoup de portraits de dimensions réduites; il a gravé ou lithographié plusieurs de ses compositions, et dessiné des scènes de satire politique ou humanitaire pour les journaux illustrés « le Rire » et « l'Assiette au beurre », dont il fut un des fondateurs. Comme écrivain, l'auteur des *Trois bons amis* (musée de la Ville de Paris) a fréquemment donné, en collaboration de son frère Pierre Véber et sous la signature commune de LES VÉBER'S, des articles au « GilBlas », au « Journal », à l' « Illustration », etc., et publié, dans les mêmes conditions, plusieurs volumes, *les Vébers*, album (1895); *la Joviale Comédie* (1896).

VÉBER (Pierre), littérateur et auteur dramatique français, frère du précédent, né à Paris en 1869. Il débuta dans la littérature en collaborant à différents journaux et périodiques : la « Revue blanche », la « Revue bleue », à l' « Illustration », à la « Vie parisienne », au « Journal », à l' « Écho de Paris », et écrivit seul ou en collaboration un certain nombre de comédies, de romans et de contes humoristiques, d'une ironie pince-sans-rire et d'un style acéré. Parmi ses romans, nous citerons : *Les enfants s'amusent* (avec Willy) (1894); *Vous m'en direz tant!* (avec Tristan Bernard) (1891); *l'Innocente du Logis* (1895); *l'Aventure* (1898); *M. et Mme Lhomme* (1898); *les Couches profondes*, dialogues (1899); *Chez les Snobs* (1896); *Amour, Amour* (1900). Il a donné au théâtre : *Dix ans après* avec L. Muhlfold (1897); *Julien n'est pas un ingrat* (1898); *Que Suzanne n'en suche rien* (1899); *l'Élu des femmes* (avec Victor de Cottens) (1899); *l'Affaire Champignon* (avec Courteline) (1899); *la Main gauche* (1900); *la Dame du Commissaire* (avec V. de Cottens) 1901; *Ma fée* (avec M. Soulié) 1901; etc. Entre autres ouvrages écrits en collaboration avec son frère, citons : *Joviale comédie* (1896); *les Vébers* (1895).

VEBRET, comm. du Cantal, arrond. et à 31 kilom. de Mauriac; 1.025 hab.

VECCHI (Horace), compositeur italien, né et mort à Modène (1551-1605). Étant entré dans les ordres, il devint chanoine (1586), puis archidiacre (1591) de la cathédrale de Correggio, quitta cette ville vers 1595 et alla se fixer à Modène. On lui doit un très grand nombre de compositions musicales, telles que messes, madrigaux, motets, canzonettes. Celui de ses ouvrages qui a le plus contribué à sa réputation est une sorte d'opéra, intitulé *l'Amfiparnasso, commedia harmonica*, qui fut joué à Modène en 1594 et publié à Venise en 1597, l'un des premiers essais de musique appliquée à la scène.

VECCHIA (Pietro DELLA), peintre italien, né et mort à Venise (1605-1678), élève d'Alessandro Varotari. Son nom lui fut donné à cause de son habileté à imiter ou à restaurer les peintures anciennes. On lui doit les dessins de la plupart des mosaïques de l'église Saint-Marc, à Venise. Le Louvre possède de lui un tableau.

VECCHIANO, comm. d'Italie (Toscane prov. de Pise), sur le Serchio, 6.900 hab.

VECELLI ou **VECELLIO** (Francesco), peintre italien, frère aîné et élève du Titien, né et mort à Cadore (1475-1560). Il fut, comme son frère, élève de Gentile Bellini, puis il interrompit ses études pour prendre du service et ne retourna dans sa patrie qu'à l'âge de trente-huit ans, puis reprit ses pinceaux. On cite, parmi ses ouvrages : *Madeleine aux pieds de Jésus-Christ ressuscité* (à Oriago); *la Nativité de Notre Seigneur* à Saint-Joseph de Belluno; *San Vito* dans l'église de ce nom, à Cadore.

VECELLI ou **VECELLIO** Tiziano), Biogr. V. TITIEN.

VECELLI ou **VECELLIO** (Cesare), peintre et graveur italien, né à Cadore vers 1521, mort à Venise en 1601. Il était cousin du Titien, dont il s'appropria la manière. On cite de lui : une *Vue du palais ducal à Venise*; *Saint Antoine*, à l'église de Cadore et deux recueils de planches *Corona delle nobile e vertuose donne* (1591, et *Degli abiti antichi e moderni in diverse parte del mondo* (1590).

VECELLI ou **VECELLIO** (Orazio), peintre italien, fils aîné du Titien, né à Venise, probablement en 1528, mort dans la même ville en 1575. C'est surtout comme portraitiste qu'il s'est fait une grande réputation. On cite parmi ses œuvres les plus achevées le portrait du violoniste *Battista Siciliano* et le *Portrait d'homme* qui se trouve au musée de Vicence. Ses œuvres sont rares. A. de Musset a écrit une charmante nouvelle intitulée : *le Fils du Titien*.

VECELLI ou **VECELLIO** Marco, ou **MARCO DI TIZIANO**, peintre italien, né à Venise en 1545, mort dans la même ville en 1611 ou, suivant d'autres, en 1616. Élève par le Titien, il l'aida dans ses travaux et s'assimila parfaitement sa manière. La majeure partie de ses ouvrages est à Venise. — Son fils, TIZIANO **Vecelli**, né à Venise vers 1579, mort après 1645, fut également un peintre de valeur.

VÉCHÉNI, ville de la Turquie d'Europe Macédoine [prov. de Monastir], 3.100 hab. environ.

VECHT, rivière d'Allemagne et des Pays-Bas, qui naît en Westphalie, passe en Hanovre et de là dans la province hollandaise d'Over-Yssel. Elle se perd dans le Zuyderzee. Cours 193 kilom. — Rivière des Pays-Bas, l'une des branches terminales du Rhin, dérivée du Rhin inférieur, qui lui-même est dérivé du Lek. Long de 32 kilomètres, il part d'Utrecht et se perd dans le Zuyderzée à Minden, à 10 kilom. d'Amsterdam. Il sert de base à la ligne stratégique la plus importante des Pays-Bas; une vingtaine de forts s'échelonnés sur ses deux rives dominent une zone submersible de 2 à 7 kilom., dont les points d'appui sont Utrecht, Weesp, Minden et Naarden.

VECHTE ou **WECHTE** Antoine), orfèvre et ciseleur français, né à Vire-sous-Bel (Côte-d'Or) en 1800 (suivant d'autres en 1798), mort à Avallon (Yonne) en 1868. Il produisit des boucliers, des cuirasses, des plats en fer, un vase d'argent repoussé, qui représente *Neptune et Galathée entourés de tritons et de sirènes*; ce travail fut très remarqué. On doit à Vechte l'*Épée du comte de Paris*, d'après les dessins de Klagmann; l'aiguière des *Centaures et des Lapithes*; le vase, en argent repoussé, représentant *les Vices de l'homme et les Passions vaincues*; la délicieuse coupe figurant *l'Harmonie dans l'Olympe*; l'intérieur du plat où il ciscla *le Froppement du rocher*; la *baronne Nathaniel de Rothschild*, statuette équestre en costume d'amazone; etc. Vechte vécut en Angleterre pendant près de dix ans. A cette période se rattachent un petit vase de *l'Amour et Psyché*; un vase figurant *le Combat des dieux contre les géants* et deux boucliers représentant l'un *le Massacre des innocents*, l'autre l'*Apothéose de Milton*. De retour en France en 1860, il acheva le beau vase en argent, *la Création*, le vase *la Guerre des Titans*, etc.

VECILLA (LA), bourg d'Espagne (Léon [prov. de Léon], sur le Carneño, affluent de l'Esla (bassin du Douro); 1.000 h. Ch.-l. de district. Source minérale alcaline gazeuse, exploitée comme eau de table.

VECTEUR (*vèk'*) n. m. Droite définie en grandeur, direction et sens : *On applique les* VECTEURS *à la théorie des courbes*.

— Adjectiv. : *Rayon* VECTEUR.

— ENCYCL. Math. On appelle *vecteur* une droite AB ayant une *direction*, un *sens* et une *grandeur* celle de la longueur AB, essentiellement positive). Les points A et B se nomment respectivement l'*origine* et l'*extrémité* du vecteur AB. Deux vecteurs sont égaux lorsqu'ils possèdent une direction, un sens et une grandeur identiques, quelles que soient du reste leurs positions dans l'espace. On n'altère donc pas un vecteur en le transportant parallèlement à lui-même; aussi, pour désigner un vecteur de position déterminée on se sert souvent du mot *segment*

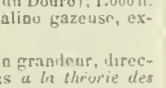

Étant donnés deux vecteurs AB, CD, on peut transporter CD parallelement à lui-même, de façon que son origine tombe sur l'extremite B de AB. On a alors

BE = CD.

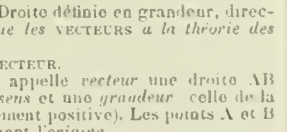

La *somme* des deux vecteurs est le vecteur AE, qui unit l'origine du premier à l'extrémité du second et s'appelle *résultante* des deux vecteurs. Comme en arithmétique, la *soustraction* se définit l'opération inverse de l'addition. On peut décomposer un vecteur suivant deux directions données, situées avec le premier dans le même plan. De même, dans l'espace, un vecteur se décompose à volonté, suivant trois directions quelconques. On déduit de ces considérations que la projection, soit sur un axe, soit sur un plan, de la somme de plusieurs vecteurs égale la somme des projections sur cet axe ou sur ce plan. Si l'on fait la somme de *n* vecteurs $OA_1, OA_2, OA_3 \ldots OA_n$, et qu'on la divise par *n*, on a le *vecteur moyen* OM fourni par la relation : $nOM = OA_1 + OA_2 + OA_3 + \ldots + OA_n$.

Le *produit géométrique* de deux vecteurs de grandeur *a* et *b* se définit par *ab* sous *a*, *b*, c'est-à-dire qu'il égale le produit de l'un quelconque des vecteurs par la projection de l'autre sur le premier. Ce produit s'annule : 1° si l'un des vecteurs est nul; 2° quand les deux vecteurs sont rectangulaires.

Bellavitis imagina la transformation par *rayons vecteurs réciproques*, plus justement appelée *inversion* par certains auteurs. C'est une transformation ponctuelle qui, étant donné un pôle fixe O, fait correspondre, à tout point M, un point M' de la droite OM, tel que le produit des deux rayons vecteurs OM, OM' ait une valeur constante dénommée *puissance* de la transformation. Les points M et M' sont *réciproques*. On démontre aisément que l'inversion conserve les angles, le degré des courbes sphériques; qu'on peut toujours transformer par inversion deux figures inverses en deux figures symétriques par rapport à un plan; en particulier, lorsque deux figures situées sur une même sphère sont en perspective, leurs projections stéréographiques se correspondent par rayons vecteurs réciproques. Si une courbe ou une surface se transforme en elle-même par inversion, on la dit *anallagmatique*

VECTISAURE (*vèk', sôr*) n. m. Genre de reptiles stégosauriens, de la famille des scélidosaurides, fossiles dans le wealdien de l'île de Wight.

VECTORIEL, ELLE (*vèk', ri-èl'*) adj. Qui a rapport aux vecteurs. *Produit* VECTORIEL. *Géométrie* VECTORIELLE

EN CYCL. Math. Soient deux vecteurs OA, OB. Supposons un troisième vecteur OC perpendiculaire au plan AOB et tel que, pour un observateur placé sur OC, les pas vers l'origine O la rotation de OA vers OB s'effectue dans le sens positif. Appelons *a* le vecteur parallèle à OC, ayant pour grandeur celle au double du triangle AOB. Le vecteur défini de la sorte se nomme *produit vectoriel* de OA par OB et on le désigne par le symbole : V OA, OB ou V. AB. Le produit vectoriel de deux sommes de vecteurs

$$V.A_1 + A_2 + \ldots + A_m \; B + B_1 + \ldots + B_n$$

se développe suivant les règles de la multiplication algébrique ordinaire, effectuée sous le signe V, en observant seulement l'ordre des facteurs.

Si l'on considère un segment OA comme une force, on reconnaît qu'il y a identité entre la translation résultant du mouvement de OA par rapport à un point B et celle du produit vectoriel V OA, OB. Aussi l'emploi de la *géométrie vectorielle* facilite souvent la résolution de certains problèmes mécaniques. V. VECTEUR.

VÉCU, UE part. pass. du v. Vivre.

VÉDA mot sanscr., signif. *science, révélation*; de la rac. *vid*, savoir, nom du Livre sacré des Hindous.

— ENCYCL. Depuis l'auto de leur civilisation les Indiens désignent ainsi l'ensemble des Écritures sacrées qui constituent la base de leur religion, de leur morale, de leurs usages et même de leurs institutions sociales, représentées par les quatre livres appelés *Rig-Véda*, *Sâma-Véda*, *Yadjour-Véda* comprenant deux récensions distinctes, *la Tittiriya-samhâ* ou Yadjour noir et *Vadjasaneyi-samhitâ* ou Yadjour blanc, et *Atharva-Véda* Toutefois, pendant des siècles, même jusqu'à l'époque assez récente de la compilation du *Mânava Dharma Châstra* ou Lois de Manou, il n'est jamais question chez eux que les trois premiers Védas; le *Triple Véda*, et le nom de l'Atharva paraît être totalement ignoré, ce qui permet de conclure que ce dernier est d'origine relativement moderne. Chaque Véda est un recueil d'hymnes versifiés en des mètres divers, répétés à de nombreuses invitées, mais se rapportant au feu au sacrifice, à l'allumage et à l'entretien du feu sacré. Suivant la tradition, ils furent dictés par Brahma aux rishis. Chaque Véda est complété par les commentaires rituels en prose ou *Brâhmanas* et des traités de philosophie et de métaphysique mêlangés de prose et de vers : *Oupanichads* et *Aranyakas*. V. RIG-VÉDA.

VÉDÂNTA fin du *Véda*, le dernier venu des six Darçanas ou grands systèmes philosophiques de l'Inde et beaucoup le plus important en tant que fondement de sa religion actuelle, l'hindouisme. Il a pour objet l'explication métaphysique, mystique des Védas. V. HINDOUISME.

VÉDÂNTIN, INE adj. Qui appartient à la doctrine du *Védanta*.

— n. Partisan de la doctrine du *Vedanta*

VÉDANTISME (*tissm'*) n. m. Doctrine religieuse du *Vedanta*.

VÉDANTISTE (*tisst'*) n. Adhérent du vedantisme.

— Adjectiv. : *Philosophie* VÉDANTISTE.

VÉDASSE n. f. Techn. Sel qu'on tire de la guède et qui s'emploie dans la teinturerie.

VEDDAHS, VEDDAS ou **VÉDAS**, population de l'est et du centre de l'île de Ceylan, qui se divise en trois groupes : les *Veddahs de la côte*, vivant à la façon des Cinghalais; les *Veddahs sauvages* ou *des rochers*, réduits au nombre de 200 ou 300 et vivant exclusivement de chasse; enfin les *Veddahs des villages*, agriculteurs sédentaires.

VEDDEL, île du cours inférieur de l'Elbe, en face du port de Hambourg; 4 283 hab.

VEDEL Dominique-Honoré-Marie-Antoine, comte), général français, né à Monaco en 1771, mort en 1848. Il entra dans l'armée en 1784, fit une partie des campagnes de la République et de l'Empire, et devint général de division après Friedland. En 1808, il fit partie de l'expédition d'Espagne et fut compromis avec Dupont dans la capitulation de Baylen. Destitué un moment, il commanda, en 1812, une division en Italie. Il reçut des Bourbons, en 1814, le commandement du département de la Manche, se rallia pourtant à Napoléon, et fut mis en disponibilité par le nouveau gouvernement pour avoir organisé une résistance opiniâtre à Bayeux. Il fut alors rayé des cadres, puis, de 1830 à 1841, il fit partie du cadre de réserve.

VEDELAGO, comm. d'Italie (Vénétie prov. de Trévise), 6.800 hab.

VÉDELET n. m. Enfant pâtre qui garde les veaux

VÉDÈNE ou **VÉDÈNES**, comm. de Vaucluse, arrond. et à 9 kilom. d'Avignon, sur une branche de la Sorgue et le canal de Crillon, rive de la Durance; 1.679 hab. Vignobles. Moulinage de soie; fabrique de chaux; tuilerie, papeterie

VEDETTE (*dèt'*) — de l'ital. *vedetta* n. f. Cavalier en sentinelle. *Poste de la* VEDETTE.

Fig. Personne qui devance les autres, qui prépare leur action ou qui fait le guet pour elles : *Les partis sont ingrats envers leurs* VEDETTES. Balz

— *En vedette*. En sentinelle, en faction, en parlant d'un cavalier, d'un militaire : *Hussard* EN VEDETTE. En observation : *Quand les flamants pêchent la tête plongée dans l'eau, l'un d'eux est toujours* EN VEDETTE. Buff. — En T. d'imprim. Isolément, seul sur une ligne et en lettres plus grosses, en parlant de la manière de présenter un ou plusieurs mots : *Le nom de l'auteur est toujours* EN VEDETTE *sur une affiche de théâtre*. — A la ligne : *Au lieu d'être* EN VEDETTE, *les rois se suivaient sur la même ligne*. Mérimée. — Mar. Petit bâtiment de guerre en observation.



Vedette torpilleur.

Cinquième fois que les grands bâtiments gréent sur un bout-dehors. Très petit torpilleur, armé d'un tube-lance-torpille, faisant le service le plus avancé aux abords des rades.

— SYN. **Factionnaire, sentinelle.**



Van Veen. — D'après Merian.

Van Veen.

VEENDAM, bourg des Pays-Bas (prov. de Groningue), sur le canal d'assèchement des immenses marais de Bourtange; 11.000 hab.

VEENENDAAL, ville des Pays-Bas (Utrecht); 4.600 hab.

VEENHUIZEN, bourg des Pays-Bas (prov. de Drenthe); 3.000 hab.

VEGA (vé) n. f. Nom donné en Espagne, aux plaines richement cultivées, qui bordent, en général, le cours inférieur des rivières ou des fleuves des provinces méridionales. (L'irrigation a permis d'obtenir, dans quelques-unes, des résultats agricoles merveilleux.)

VÉGA n. m. Nom de l'étoile α de la Lyre, étoile de première grandeur, située au sommet d'un grand triangle à peu près équilatéral, dont Arcturus et la polaire forment les deux autres sommets.

VEGA (La) ou **CONCEPTION DE LA VEGA**, ville de la république Dominicaine (île d'Haïti), dans une riche plaine; 11.000 hab.

VEGA, nom de deux comm. de l'île de Porto-Rico (grandes Antilles). La comm. de **Vega-Alta** a 5.430 hab., celle de **Vega Baja**, 10.585 hab.

VEGA de Rivadeo, port d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo], près du golfe de Gascogne; 3.000 hab.

VEGA (Ventura **de La**), poète espagnol, né à Buenos-Ayres en 1807, mort en 1865. Il fut reçu en 1843 à l'Académie espagnole, et choisi, en 1847, pour précepteur de la jeune reine Isabelle, dont il devait devenir plus tard secrétaire. Ses œuvres se composent de poésies lyriques, d'une correction classique, et surtout d'œuvres dramatiques. Son chef-d'œuvre est : *el Nombre de mundo* (1845), charmante comédie de mœurs, qui est devenue classique. Citons encore : *Don Fernando el de Antequera*, drame historique; *Jugar con el fuego*, zarzuela; *la Critique du « Si des jeunes filles »*, contre-partie de la comédie de Moratin, *la Fantaisie pour l'anniversaire de Lope de Vega*, *un Trésor caché*, *la Mort de César*, tragédie (1862); etc.

VEGA (Garcilaso **de La**). Biogr. V. GARCILASO.

VEGA-CARPIO (Félix Lope **de**). Biogr. V. LOPE.

VEGAS (Las), ville des États-Unis (Nouveau-Mexique), ch.-l. du comté de San Miguel, sur le rio Callinas; 7.000 hab. Commerce de laines. Sources thermales.

VÉGÈCE (Flavius Vegetius Renatus), écrivain militaire latin, qui vivait à Constantinople vers la fin du IVe siècle de notre ère. Dans son ouvrage : *Epitoma rei militaris*, en 5 livres (Edelang, 1885), il traite de l'organisation militaire des armées romaines, tant à son époque qu'aux époques antérieures, dans l'ordre suivant : 1. Recrutement des troupes. 2. Organisation de la légion; 3. Stratégie et [illegible]. 4. Poliorcétique. 5. Tactique navale. Traduit en français en 1488, l'ouvrage de Végèce l'a été encore en 1752 par Le Beau, et en 1849 par Nisard, dans la « Collection des auteurs latins ». Il existe aussi de son œuvre des commentaires très estimés, dus à Turpin de Crissé.

VÉGÈCE (Publius), écrivain latin, quelquefois confondu avec le précédent, auteur d'un traité sur l'art vétérinaire (*Veterinarius*, *libri IV*).

VÉGÈCE (Angelo) (en ital. *Angelo Vegezio*), calligraphe du XVIe siècle. À la cour de François Ier, il acquit une réputation universelle, d'où est venue la locution : « Écrire comme un Ange ».

VEGEBACK (ville d'Allemagne [territ. de Brême]), sur la Weser, à l'embouchure de la Lesane; 3.791 hab. Constructions maritimes.

VÉGÉTABILITÉ (*jé*) n. f. Faculté de végéter.

— [illegible] de nourrir des végétaux. *L'Italie d'un siècle [illegible] ces terres la* VÉGÉTABILITÉ. (V. Borie.)

VÉGÉTABLE (*jé*) — du lat. *vegetabilis*, même sens) adj. Qui végète, qui peut végéter; qui est de la nature du végétal. *Les corps* VÉGÉTABLES. Couvert de végétaux : *Les oasis sont des espèces d'îles* VÉGÉTABLES, *au milieu de l'océan des sables.* (Peu us.)

— n. m. Corps végétable, végétal : *La sève dans les* VÉGÉTABLES. (Volt.) [Inus.]

VÉGÉTAL (*jé* — du lat. *vegetus*, qui croît) n. m. Plante : *Les* VÉGÉTAUX *absorbent du calorique autant et plus que les animaux.* (Raspail.)

— ENCYCL. Biol. On désigne sous le nom de *végétal* tout organisme qui compte la cellulose parmi les produits secondaires de ses synthèses assimilatrices, et qui est capable de faire la synthèse de ses matières plastiques en partant uniquement des matières minérales. Cette définition, cependant, n'est pas absolue, en ce sens que, d'une part, certains animaux, comme les tuniciers, peuvent produire aussi des corps analogues à la cellulose, et que, d'autre part, certains végétaux, dépourvus de chlorophylle, comme les champignons, ne peuvent vivre qu'aux dépens de matières organiques préexistantes. Les caractères tirés de la mobilité ou de la sensibilité ne sont pas plus rigoureux, puisqu'il existe des végétaux mobiles (myxomycètes) et des végétaux sensibles (sensitive). L'existence du système nerveux serait un caractère distinctif plus net des animaux, s'il était possible d'établir une distinction réelle entre la faible différenciation neuro-fonctionnelle des protozoaires et des animaux très inférieurs et celle que B. Nemec a signalée chez beaucoup de plantes. Il faut conclure de là que l'expression *végétal* n'a pas de signification scientifique absolument précise, au moins pour le moment.

VÉGÉTAL, ALE, AUX (*jé*) adj. Relatif, propre aux végétaux; de la nature des végétaux : *La vie* VÉGÉTALE. *Médicaments* VÉGÉTAUX.

— Propre au développement des végétaux : *De la terre* VÉGÉTALE.

— *Règne végétal*, Grande classe d'êtres comprenant tous les végétaux.

VÉGÉTALIFORME (de *végétal*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un végétal : *Polypier* VÉGÉTALIFORME.

VÉGÉTALISME (*jé*, *lissm'*) n. m. Régime des personnes qui se nourrissent exclusivement de végétaux.

VÉGÉTALITÉ (*jé*) n. f. Propriétés caractéristiques, nature des végétaux.

— Premier degré de vitalité, caractérisé par la nutrition et la reproduction, qui est commun aux végétaux et aux animaux.

VÉGÉTANT (*jé-tan*), **ANTE** adj. Qui végète : *Les plantes sont des êtres* VÉGÉTANTS.

— Par ext. Qui se développe par l'addition d'une matière empruntée.

VÉGÉTARIANISME n. m. Syn. de VÉGÉTARISME.

VÉGÉTARIEN, ENNE (*jé*, *ri-in*, *èn'*) adj. Qui a rapport au végétarisme. ‖ Se dit en particulier des personnes qui pratiquent le végétarisme ou qui en sont partisans. ‖ *Système, Régime végétarien.* V. VÉGÉTARISME.

VÉGÉTARISME (*jé*, *rissm'*) et **VÉGÉTALISME** (*jé*, *lissm'*) [de *végétal*] n. m. Système d'alimentation, dans lequel on supprime toutes les espèces de viandes ou leurs dérivés immédiats (végétarisme) ou même tous les produits d'origine animale (végétalisme) dans un but soit prophylactique, soit curatif.

— ENCYCL. Hist. Le *végétarisme* ou système de Pythagore, réhabilité dans ces derniers temps en France par Bonnefoy, remonte à l'antiquité la plus reculée; il fut pratiqué de tout temps, par opinion philosophique, chez les populations brahmanistes de l'Inde, par pénitence dans les ordres monastiques, par nécessité chez les peuples pauvres, comme les Japonais de l'intérieur, par goût enfin chez bon nombre de personnes appartenant à toutes les races et à toutes les catégories sociales. Ce n'est guère pourtant que parmi ces dernières que l'on voit pratiquer le végétalisme pur. Ce système d'alimentation a été, à la suite des recherches de Maurel et de Huchard, en France, préconisé comme un moyen thérapeutique des plus actifs.

Inconvénients et avantages. Les inconvénients de ce système d'alimentation sont nombreux, car l'homme n'est ni herbivore, ni frugivore par nature, comme le prouvent son système dentaire, le développement de son pancréas et la longueur relativement faible de son intestin. Aussi le végétalisme pur entraîne-t-il des troubles qui sont le résultat de la faible digestibilité des aliments végétaux et du volume énorme de leurs déchets. Comme au surplus les végétaux sont notablement moins riches, en moyenne, en substances plastiques (azote et phosphore notamment) que les animaux, il faut en ingérer une quantité souvent trop considérable pour le pouvoir digestif d'un individu non adapté, par une longue hérédité, à cette alimentation. Mais ces inconvénients graves peuvent constituer des avantages, quand, aux aliments exclusivement végétaux, on ajoute, comme le permet le végétarisme, le lait, les œufs, le beurre. En effet, les régimes à prédominance carnée, conduisent à la surexcitation nerveuse, à l'hypertension, à la sensibilité exagérée à la douleur, au surmenage du foie et des reins, tandis que les régimes à prédominance végétale, fournissant beaucoup moins de toxines que les viandes, sont sédatifs et diurétiques, soulagent le cœur, le foie et les reins.

— Thérap. Les indications thérapeutiques du *végétarisme* découlent de ses avantages et de ses inconvénients.

1° Etant peu toxique, il est sédatif du système nerveux et améliore les névroses à formes bruyante ou agitante. Il doit être employé dans la sclérose, les néphrites, l'arythmie palpitante et dans toutes les cardiopathies à vaso-constriction permanente. Il élimine l'acide urique et est utilisable dans toutes les formes de l'arthritisme, dans l'albuminurie, l'insuffisance hépatique, etc.

2° Etant d'une digestibilité faible, il combat la constipation et réveille le péristaltisme intestinal.

VÉGÉTATIF, IVE (*jé*) adj. Qui détermine la végétation : *Le principe* VÉGÉTATIF. *La vertu* VÉGÉTATIVE.

— Qui est commun aux animaux et aux végétaux : *La nutrition et la reproduction sont des fonctions* VÉGÉTATIVES.

— *Vie végétative*, Ensemble de phénomènes vitaux communs aux animaux et aux végétaux.

— Fig. Vie matérielle, bornée aux phénomènes de l'existence purement animale.

VÉGÉTATION (*jé*, *si-on* — lat. *végétatif*) n. f. Développement progressif du végétal : *La chaleur est une condition nécessaire de toute* VÉGÉTATION. (A. Maury.)

— Par ext. Végétaux : *La* VÉGÉTATION *est, dans les campagnes, un puissant agent d'assainissement.* (Lélut.)

— Chim. Productions chimiques affectant des formes arborescentes.

— Path. Productions pathologiques qui s'élèvent irrégulièrement en surface à la façon d'une tête de choufleur. Certains épithéliomas peuvent présenter une forme végétante, mais on donne habituellement le nom de « végétations » à des papillomes de la peau. Ces papillomes assez contagieux se rencontrent surtout au niveau des organes génitaux. (V. CONDYLOMES.) Le traitement consiste dans l'excision et la cautérisation. (V. POLYPE.)

VÉGÉTER (*jé* — du lat. *vegetus*, vigoureux. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je végète. Qu'ils végètent ;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je végéterai. Tu végéterais* v. n. Prendre son développement, en parlant des végétaux : *Pour les plantes,* VÉGÉTER *c'est croître.*

— Fig. Vivre d'une vie morte, misérable ou obscure : *La vie des gens qui pensent est dix fois plus courte que celle des gens qui* VÉGÈTENT. (Galiani.) ‖ Vivre d'une vie purement animale : *Certains vieillards ne font plus que* VÉGÉTER.

VÉGÉTO-ANIMAL, ALE, AUX adj. Qui appartient à la fois au règne végétal et au règne animal, ou qui tient de ces deux règnes.

VÉGÉTO-MINÉRAL, ALE, AUX adj. Hist. nat. Qui tient du végétal et du minéral ; qui appartient simultanément aux deux règnes.

— Pharm. *Eau végéto-minérale,* Acétate de plomb étendu d'eau.

VEGHEL, bourg des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur l'Aa, sous-affluent gauche de la Meuse ; 6.000 hab.

VEGLIA, bourg d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce]) ; 2.700 hab.

VEGLIA (*Curicta* des Romains), île d'Autriche-Hongrie, sur la côte d'Istrie, district de Lussin, dans le golfe de Quarnero, séparée de la terre ferme par le canal della Morlacca et de l'île Cherso par le canal di Mezzo. Elle a une superficie de 378 kilom. carr. et une population de 19.871 hab. (Serbes, Croates et Italiens), qui se livrent à la culture des céréales, de la vigne, de l'olive, à l'élevo des bestiaux et à la pêche, et exploitent des carrières de beau marbre. Couverte de forêts, elle a plusieurs ports accessibles aux petits bateaux. Le chef-lieu est *Veglia*, sur une baie de la côte sud-ouest ; 2.037 hab. Fort, cathédrale. Continuellement attaquée à cause de ses richesses par les pirates de l'Adriatique, la république indépendante de Veglia réclama en 1260 la protection de Venise, qui la donna en fief aux comtes de Frangipani. Le prévôt eur Jacopo Venier o soumit l'île qui s'était révoltée. A la chute de Venise, elle devint possession autrichienne.

VEGLIONE (*vèll-ió-né* [*ll* mll.] — mot ital., augmentat. de *veglia*, veillée) n. m. Grande soirée mondaine et même demi-mondaine : *Le* VEGLIONE *de l'Opéra.* ‖ Pl. *Des* VEGLIONI.

VEGÖ ou **VEGEN**, île de la Norvége septentrionale (prov. de Norrland [distr. de Tromsö]), au large de l'embouchure de Velfjord ; 114 kilom. carr. ; 2.000 hab. *Gladstad* est le principal village.

VÉHÉMENCE (*manss* — du lat. *vehementia* ; de *vehere*, porter) n. f. Violence, mouvement impétueux : *La* VÉHÉMENCE *du vent.*

— Fig. Vivacité, ardeur : *La* VÉHÉMENCE *des passions.*

VÉHÉMENT, ENTE (*man, ant'* — du lat. *vehemens, entis*, même sens) adj. Impétueux, violent : *L'ibis a un appétit* VÉHÉMENT *de la chair des reptiles.* (Buff.) ‖ Ne s'emploie guère qu'au figuré : *Démosthène a supérieurement manié le pathétique* VÉHÉMENT. (Laharpe.)

— Qui a le caractère véhément, les passions véhémentes : *Nous sommes* VÉHÉMENTS *dans tous nos désirs.* (Boss.) ‖ Vigoureux, énergique, en parlant d'un orateur, d'un écrivain. ‖ Se dit également du style, de la composition : *Juvénal a la satire* VÉHÉMENTE.

— SYN. **Emporté, fougueux.**

VÉHÉMENTEMENT (*man-te*) adv. Très fort, beaucoup ; *Malfaiteur* VÉHÉMENTEMENT *soupçonné d'un crime.*

VÉHICULAIRE (*lèr* — rad. *véhicule*) adj. Relatif aux moyens de transport. (Peu us.)

— Antiq. rom. *Course véhiculaire*, Sorte de poste par relais qu'Auguste avait établie dans l'empire, pour recevoir rapidement des nouvelles des provinces.

VÉHICULE (du lat. *vehiculum*, même sens) n. m. Moyen de transport par terre ou par eau : VÉHICULES *destinés aux voyageurs, aux marchandises.*

— Moyen de faire passer un objet d'un lieu dans un autre : *L'air est le* VÉHICULE *du son.*

— Fig. Moyen de transmission, de propagation : *Les mots sont les* VÉHICULES *des idées.* (F. Bastiat.)

— Pharm. Liquide qui tient en solution ou en suspension une substance nutritive ou médicamenteuse.

— Relig. hind. *Grand véhicule, Petit véhicule*, Les deux principales écoles bouddhistes, dont la première insiste beaucoup sur la métaphysique de la doctrine, tandis que la seconde met la spéculation au second plan.

VÉHICULER (rad. *véhicule*) v. a. Voiturer, transporter.

VEHME *vèm'* — de l'allem. *fehme* ou *vehme*, tribunal secret) n. f. Hist. Tribunal secret très anciennement établi en Allemagne, pour atteindre ceux qui échappaient à la justice ordinaire. ‖ On dit souvent SAINTE VEHME.

— ENCYCL. Quelques historiens prétendent que la *vehme* est d'origine germanique. Les cours vehmiques ou tribunaux des francs-juges, dont on fait remonter l'origine jusqu'à Charlemagne, avaient leur centre en Westphalie. Les membres en étaient inconnus ; les jugements secrets ; les condamnés étaient pendus ou quelquefois poignardés par les initiés, qui étaient très nombreux. Ces tribunaux étaient très redoutables pendant l'anarchie du moyen âge et répandaient une peur salutaire parmi les seigneurs et les chevaliers-brigands. Ils ont parfois résisté à des princes territoriaux très puissants et même à des empereurs. L'empereur Frédéric III a été cité devant l'un d'eux. Ils disparurent au XVIe siècle, devant une organisation plus régulière de la justice.

VEHMIQUE (*vé-mik'*) adj. Hist. Qui appartient à la vehme : *Les tribunaux* VEHMIQUES. V. VEHME.

VEHSE (Charles-Edouard), historien allemand, né à Freiberg en 1802, mort à Striesen, près Dresde, en 1870. En 1825, il entra aux archives de Dresde. Il donna sa démission en 1838 et partit pour les Etats-Unis. Il revint l'année suivante et, après de longs voyages, se fixa à Berlin en 1843, puis en Suisse, en Italie, enfin, en Saxe. Son ouvrage principal est une *Histoire des cours allemandes depuis la Réforme* (1851-1858).

VÉI ou **VEY**, peuple mandingue de l'Afrique occidentale, dans le nord-ouest de la république de Liberia. Ce sont des cultivateurs pacifiques qui, depuis 1831, possèdent une écriture syllabique comprenant un peu plus de 200 caractères, imaginé par un nègre vei, nommé Doalou-Boukére.)

— Adjectiv. : *Un nègre* VÉI ou VEY.

VEIDAM (*vé-dam'*) n. m. Nom qu'on a donné autrefois aux Védas : *La loi des brahmanes nommée le* VEIDAM *signifie la parole de Dieu.* (Volt.)

VÉIES en lat. *ens*, ville de l'Italie ancienne Etrurie, sur les bords du petit fleuve Cremera, à 12 milles de Rome, non loin du Tibre. C'était une des plus vieilles et des plus puissantes cités des douze lucumonies de la Confédération étrusque, la plus rapprochée de Rome contre qui elle lutta pendant plus de trois siècles et demi, en quatorze guerres distinctes. Les Romains, à la fin, en entreprirent le siège, qui dura dix ans : ils ne s'en emparèrent qu'à l'aide d'un stratagème (396 av. J.-C.). Pillée et incendiée, elle ne fut néanmoins pas ruinée, puisque, après l'entrée à Rome des Gaulois victorieux, les débris des légions romaines se retirèrent à Véies. Les habitants (*Veienses, enses* ou *Vèientins, enses*) furent déportés et la cité reçut colonie romaine. On en voit aujourd'hui les ruines sur une colline appelée *Isola Farnese.*

VEIGNÉ, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. de Tours, sur l'Indre, affluent de la Loire ; 1.295 hab. Source minérale ; château de Couzières, où eut lieu la réconciliation de Louis XIII et de Marie de Médicis (1619).

VEILLAQUE (*vé-ill-ak'* *ll* mll.] — de l'ital. *cegliacco*, dérivé de l'espagn. *bellaco*) adj. Sans honneur, sans foi. ‖ Substantiv. :

Je veux t'assassiner d'un seul de mes regards,
Veillaque !
CORNEILLE.

(Vieux.)

VEILLAQUERIE (*vé-illa-ke-ri* [*ll* mll.] — rad. *veillaque*) n. f. Lâcheté, faiblesse. ‖ Trahison. (Vx.)

VEILLE (*vè-ill* [*ll* mll.] — subst. verb. de *veiller*) n. f. Privation du sommeil pendant le temps que l'on emploie d'ordinaire à dormir : *Les* VEILLES *prolongées fatiguent vite.* (Cruveilhier.) ‖ Travail persévérant prolongé pendant la nuit : *Publier le fruit de ses* VEILLES. ‖ Insomnie causée par l'inquiétude :

J'ai su lui préparer des craintes et des *veilles.*
RACINE.

— Etat de celui qui est éveillé, qui a conscience de l'action de ses sens : *La* VEILLE *procure des jouissances plus réelles que le sommeil.* (Virey.)

— Jour précédent : *La* VEILLE *de la Saint-Jean.* ‖ Temps passé : *La vie n'est qu'une espérance du lendemain et un regret de la* VEILLE.

— Loc. div. *A la veille de*, Sur le point de : *Etre* À LA VEILLE DE *son départ.* ‖ *Lit de veille*, Lit qu'on dresse dans la chambre d'un malade pour la personne qui doit le garder pendant la nuit. ‖ *Chandelle, Bougie, Mortier de veille*, Chandelle, Bougie, Masse de cire disposés pour brûler lentement, et pouvant généralement durer toute une nuit. (Vx.) ‖ Fam. *Se faire poissonnier la veille de Pâques*, Prendre une détermination intempestive. (Vx.)

— Antiq. rom. Chacune des quatre parties de la nuit, chez les Romains.

— Chevalier. *Veille* ou *Veillée des armes*, Action du guerrier qui, devant être fait chevalier le lendemain, passait la nuit à veiller dans une chapelle auprès des armes dont il devait être revêtu.

— Hist. *Républicains de la veille*, Nom donné, par opposition à *républicains du lendemain*, aux partisans de la République, dont les opinions ont précédé les événements.

— Mar. *Ancre de veille*, Ancre qui se trouve dans les porte-haubans de misaine et qui doit toujours être prête à mouiller en cas de besoin. ‖ *Câble de veille*, Câble de l'ancre de veille. ‖ *Homme de veille au bossoir*, Factionnaire chargé de veiller durant la nuit et de prévenir de ce qu'il peut apercevoir. ‖ *Timonier de veille*, Timonier de service sur le pont et chargé de surveiller tous les mouvements des navires sur rade. ‖ *Objet en veille*, Objet qui paraît hors de l'eau et surnage. ‖ *Ancre en veille*, Ancre suspendue au bossoir et prête à mouiller. ‖ *Bouée en veille*, Bouée de l'orin d'une ancre à mouiller.

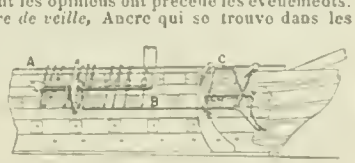

A, ancre de veille ; B, chaîne de veille ; C, ancre de bossoir ou de poste.

VEILLÉE (*vè-ill* *ll* mll.] — subst. particip. de *veiller*) n. f. Temps qui s'écoule depuis le repas du soir jusqu'au coucher : *Passer sa* VEILLÉE *chez un voisin.* ‖ Action de plusieurs personnes qui passent ce temps ensemble ; causeries de ces personnes. *Une* VEILLÉE *agréable.*

— Action de veiller un malade : *Des* VEILLÉES *de charité.*

— *Pâte de veillée*, Pâté que les maîtres offraient autrefois à leurs compagnons le jour de la Saint-Remi, date à partir de laquelle commençait le travail du soir.

VEILLER (*vè-ill* *ll* mll.] — du lat. *vigilare*, même sens) v. n. Passer sans dormir une partie du temps ordinairement réservé au sommeil : VEILLER *toute une nuit.* VEILLER *auprès d'un malade.*

— Travailler pendant la nuit : *Il faut suer,* VEILLER, *dépendre pour avoir un peu de fortune.* (La Bruy.)

— Exercer une surveillance, être sur ses gardes : *Une mère. Un gardien qui* VEILLE.

— Etre allumé pendant la nuit, en parlant d'une lampe, d'un flambeau : *Une lampe* VEILLE *dans les sanctuaires.*

— Loc. div. *Veiller à*, Prendre garde à ; surveiller l'exécution de : VEILLER AU *salut de l'Etat.* ‖ *Veiller sur*, Surveiller, prendre garde à : VEILLEZ SUR *vous-même avant de surveiller autrui.* ‖ *Veille-je ?* Ne fais-je point un songe ? Ce que je vois est-il bien réel ?

— v. a. Passer la nuit auprès de : VEILLER *un malade.* VEILLER *un mort.*

— Fig. Surveiller : *La vertu qui faut* VEILLER *sans cesse ne vaut pas la peine qu'elle donne.* (Goldsmith.)

— Fauconn. *Veiller un oiseau*, Le tenir éveillé, l'empêcher de dormir pour le dresser plus aisément.

— Mar. *Veiller la manœuvre ou l'office*, *Veiller au grain*, etc., Surveiller avec soin les embarcations du navire. *Veille ! Veille ! Fond !* Cris que poussent les matelots qui se servent de la grande sonde pour sonder. *La brise veille* quand elle se prolonge au même cap de courte durée après un coup de vent. Se dit d'une roche dont le sommet s'élève toujours au-dessus du niveau de la mer. Se dit d'une ancre dont le câble est assez court pour reposer sur le fond. *Veiller au grain*, Etre attentif au grain qui s'élève. — Fig. Etre prêt à parer à certains événements.

— PROV. : **Jeunesse qui veille, vieillesse qui dort sont près de la mort**, L'homme veille chez les jeunes, la somnolence chez les vieillards sont des signes également fâcheux.

— SYN. Veiller, surveiller. V. SURVEILLER.

Veillons au salut de l'empire, paroles de Ad. S. Roy, musique extraite de *Il est l'Astre* [opéra de Duprat]. Beaucoup de personnes, trompées par le titre de cette chanson patriotique, ont pensé que c'était une sorte de chant national à l'usage du premier Empire. Ce chant patriotique fut en réalité composé par Roy en 1791. Il fut une des premières chansons de la Révolution française, inspirée par elle, et le mot *empire* est pris ici tout simplement comme signifiant l'état. Les succès de *Veillons au salut de l'empire* furent immenses. Les trois premiers couplets seuls sont de Roy ; le patriotisme a été mis en 1848, lorsqu'on exhuma un instant de l'oubli la chanson.

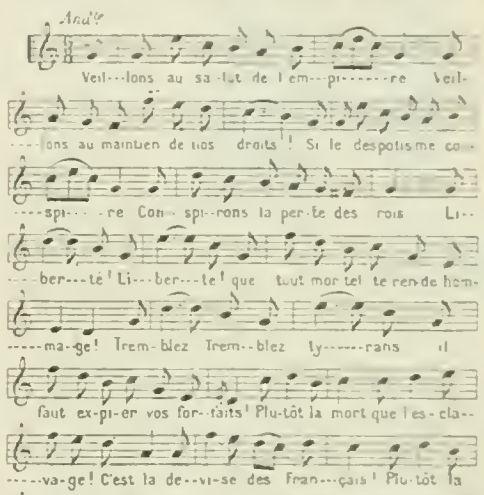

DEUXIÈME COUPLET

Du salut de notre patrie
Dépend celui de l'univers ;
Si jamais elle est asservie,
Tous les peuples sont dans les fers
Liberté, etc

TROISIÈME COUPLET.

Ennemis de la tyrannie,
Paraissez donc, armez vos bras
Du fond de l'Europe asservie
Marchez avec nous aux combats.
Liberté, etc.
Que ce nom sacré nous rallie !
Poursuivons les tyrans, punissons leurs forfaits
Nous servons la même patrie.
Les hommes libres sont Français !

QUATRIÈME COUPLET.

Jurons union éternelle
Avec tous les peuples divers.
Jurons une guerre immortelle
A tous les rois de l'univers !
Liberté, etc.
Que ce nom sacré nous rallie !
Poursuivons les tyrans, punissons leurs forfaits !
On ne veut plus qu'une patrie,
Quand on a l'âme d'un Français

VEILLEUR, EUSE (*vè-ill* *ll* mll.] n. Personne qui veille.

— Ecclésiastique ou religieux qui passe la nuit à veiller auprès d'un mort.

— Employé qui, dans certains établissements, passe la nuit en surveillance.

— *Veilleurs de nuit*, Gardiens qui parcourent, la nuit, les rues d'une ville, pour veiller à la sûreté publique.

— ENCYCL. *Veilleurs de nuit.* Aussi haut que l'on remonte dans l'histoire du moyen âge, on trouve dans les villes des sortes de fonctionnaires municipaux chargés de veiller la nuit à la sécurité des habitants. Les uns sont nichés dans la tour du beffroi ou dans les échauguettes qui flanquent les portes de la ville, les autres parcourent la rue, munis d'une lanterne, armés d'une lance ou d'une pertuisane. Ces veilleurs annonçaient les heures ou les frappaient à la cloche du beffroi et psalmodiaient de temps à autre certaines phrases pour inviter les bourgeois à dormir. En Allemagne, ce sont les *nachtwechter.*



Veilleur de nuit. 1. En Europe occidentale ; 2. Dans un village de la Haute-Egypte.

VEILLEUSE (*vè-ill-euz'* *ll* mll.] n. f. Petite lampe qu'on fait brûler la nuit dans une chambre à coucher. Très petite bougie, enchâssée dans un morceau de liège ou une petite rondelle de terre glaise, le fer-blanc, qui fait nager au-dessus d'une coupe d'huile et qu'on allume pendant la nuit. Appareil qui reçoit la veilleuse.

— Bot. Nom vulgaire du colchique d'automne.

VELMA... LOEVE- V...

VEINE... ARDE...

VEINE... Va...

...différe... E... — ...

...Bourgeau.

...ne... veines.

...Des ... d'eau ... re...

...par ... les VEINES ...

...Pop. Chasse.

VEINE...

...l'pratiquer une saignée... Être pris d'une... Avoir une faiblesse à cœur ... Amer en... Être frappé d'épouvante. Avoir... Être saisi... Avoir part... ...ng dans les... N'avoir pas la moindre... de sang cou... Tant que je vivrai... Héral, Lui faire ex... conseiller par la vieille hip... ne se tait plus depuis longtemps! ... aux nervures sous-laires des...

— Mar... ...que partie d'une pièce de bois, ... de la longueur... Pl... Jet de liquide ou de gaz qui s'échappe par une étroite ouverture.

... aux nuances colorées dont on... Syn. de AVANT-COEUR, chez... reur, Ouvrier qui extrait la... la...

Prov. Qui voit ses veines voit ses peines, Les veines... le lecin de Lago.

— Anat. Les ... sont fort nombreuses, elles... Superficielles, elles n'ont... nullement à s'enflammer, mais beaucoup se jettent... les artères profondes en des points à peu près... Profondes, elles suivent le trajet des artères et... le même nombre que ces dernières. Au point de vue... elles sont formées de trois tuniques, *endothé...* et *externe*; au point de vue anatomique... distance des valvules, sortes... empêchent le sang de retourner vers la... Le sang dans les veines se fait... du sang dans les capillaires et par les... mus culaires qui... vers le cœur lorsque ces vaisseaux... arrête. Tout le sang... avec pureté et à... veux des vis...

VEINER... Pl... ...les pierres, etc... ...les bijoutiers...

VEINETTE... ...pour faire les fonds, pour...



Velette.

VEINEUX (...) EUSE... Anat. Qui appartient aux veines. *Plexus veineux. Système veineux.* Sang veineux, Sang qui circule dans les veines de la grande circulation, et qui, ... la veine cave, arrive à l'oreillette droite du cœur, ... Ca... aux poumons, dans lequel certains os, pour

...Anat. Qui appartient aux veines. *Tissu veineux.* Qui ... le sang ... ou artériel du...

— Qui ... de veines, de lignes imitant les veines... *Des ...* VEINEUX. *Un marbre* VEINEUX.

VEINULE (... du lat. *venula*) n. f. Anat. Petite veine. — Fig. Petite ramification d'une nervure de feuille.

VEIT (Philippe), peintre allemand, né à Berlin en 1793, ... Mayence en 1877. Il eut pour professeur de philoso... son beau-père, Frédéric Schlegel. Il fit, comme ... les campagnes de 1813 à 1816, puis alla à Rome, ... l'influence d'Overbeck. En 1826, Veit retourna ... Allemagne. Nommé directeur de l'Institut Staedel à ... fort, en 1830, il se retira en 1843 pour aller vivre à ... Il reçut encore, cependant, le titre de ... de musée de Mayence, en 1863. A partir de 1830, ... produisit un grand nombre de toiles, qui ont mis le ... à sa réputation, et parmi lesquelles nous citerons : *... les Deux Marie au tombeau*, *le Christianisme ... l'Allemagne*, *l'art et la civilisation*, une *As...*, *la Parabole du bon Samaritain*, *les Ténèbres ...*, et enfin *la Glorification de la foi chrétienne dans ... avec la maison régnante de Prusse*, pour la ... nouvelle cathédrale de Berlin, etc.

VEJER, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix]), près de la Nadamina; 1.000 hab. Lainages.

VEJLE, ville du Danemark (Jutland), au fond d'un fjord du Grand-Belt; 10.000 hab. Ch.-l. de district.

VÉLA (mot ital., formé du lat. *velum*, voile) n. f. Décoration d'un plafond de salle de spectacle imitant un vélarium.

VELA (Vincenzo), sculpteur italien, né à Ligornetto (Suisse), dans le canton du Tessin, en 1822, mort en 1891. Élève de Cacciatori, à Milan, il remporta, en 1838, au concours de sculpture ouvert à Venise, la première récompense avec son bas relief, *le Christ ressuscitant la fille de Jaire*. Sa statue de la *Prière* acheva sa réputation. Il se rendit à Rome en 1847 et y fit le modèle de son *Spartacus*, mais il fut rappelé tout à coup dans le Tessin comme milicien suisse, pour prendre part à la guerre du Sunderbund. En 1848, il fit, comme volontaire, la guerre de l'indépendance italienne. La campagne finie, il reprit son ciseau. Il enseigna son art à l'académie Albertine, de Turin, où il exécuta plusieurs statues, entre autres : *l'Espérance* et *la Résignation*, *l'Harmonie* en pleurs, pour le monument de Donizetti; sa statue de *la Désolation*, symbole de l'Italie opprimée, et surtout ses statues des grands Italiens modernes : *le Prince Eugène de Savoie* et *le Duc de Gênes*, pour l'hôtel de ville de Turin; le *Soldat sarde* de 1858, sur la place du Château; *Gioberti*, sur la place Carignan, etc. En 1863, il mit un jour *la France et l'Italie*, groupe en marbre, que les dames de Milan offrirent à l'impératrice Eugénie. A l'Exposition universelle de 1867, Vela envoya à Paris trois œuvres très remarquées : *Christophe Colomb et l'Amérique*, groupe colossal; *les Derniers Jours de Napoléon Ier*, statue en marbre (auj. au musée de Versailles), et *le Printemps*.

VELABRE (le), marécage qui s'étendait à Rome entre le Palatin et le Capitole. On en fit un des plus beaux quartiers de Rome. Il est aujourd'hui assez abandonné, fort humide, souvent inondé. Les plus remarquables ruines antiques qu'on y remarque sont l'arc des Orfèvres et celui de Janus Quadrifrons; l'église Saint-Georges-au-Vélabre, fondée au IVe siècle, reconstruite au VIIe et souvent remaniée depuis, est rongée de vétusté et d'humidité.

VÊLAGE *laj'* — rad. *vêler*) n. m. Nom donné à la mise bas chez la vache. ‖ Syn. VÊLEMENT.

VÉLAIN (Charles), géologue et géographe français, né à Château-Thierry (Aisne) en 1845. Il prit part comme géologue à l'expédition envoyée à l'île Saint-Paul observer le passage de Vénus sur le soleil en 1874, puis, une fois docteur ès sciences, devint successivement maître de conférences de géologie à la Faculté des sciences de Paris, chargé d'un cours complémentaire de géographie physique, enfin professeur titulaire de la chaire de géographie physique. Ses principaux travaux sont : *Description de la presqu'île d'Aden, de l'île de la Réunion, des îles Saint-Paul et Amsterdam* (1878), et ses études sur les Vosges, dont il est chargé de dresser la carte géologique par le service de la carte géologique détaillée de la France.

VELAINES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut [arrond. de Tournai]; 2.147 hab.

VELAINE-SUR-SAMBRE, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Namur); 2 524 hab. Charbonnages. Pavés.

VÉLAIRE (*lèr'* — du lat. *velum*, voile) adj. Se dit des voyelles ou consonnes articulées près du voile du palais.

— n. f. Voyelle ou consonne articulée profondément.

SYN. Postpalatal.

— ENCYCL. Une articulation est dite *vélaire* lorsque, pour la produire, le dos de la langue se place au niveau du voile du palais. On voit qu'il peut y avoir des voyelles, des vibrantes, des occlusives et des continues vélaires. Les voyelles ou, o, au français peuvent être dites « vélaires » quand elles sont émises au fond du palais.



Vélani.

VÉLAIRE (*lèr'* — lat. *velarius*; de *velum*, voile) n. m. Antiq. rom. Sorte d'huissier qui se tenait à la portière de l'appartement de l'empereur.

VÉLAMINAIRE (*nèr* — du lat. *velamen*, *inis*, voile) adj. Hist. nat. Qui se roule et se déploie comme un voile. Peu us.

VÉLANÈDE n. f. Bot. Nom ... dans le commerce, aux ... d'une velani.

VÉLANI n. m. Espèce de chêne ... Fam. Les ... quercus ... des feuilles oblan... ...sous; ses ... est très gros et presque entièrement ... dans une énorme cupule hérissée de ... et très nombreuses. Ce chêne croît abondamment en Grèce et dans l'Asie Mineure. Ses cupules, appelées *vélanèdes* ou *avelanèdes*, sont fort recherchées pour la teinture, la corroirie et la tannerie.

VÉLAR n. m. Nom vulgaire de l'*erysimum officinale* ou *herbe aux chantres*, employée en infusions contre la toux et pour la préparation du *sirop d'erysimum composé*, appelé aussi *sirop des chantres*. ‖ *Vélar alliaire*, Nom vulgaire de l'alliaire officinale.

VÉLARET (*ré* — dimin. de *vélar*) n. m. Bot. Nom vulgaire du sisymbre trio.

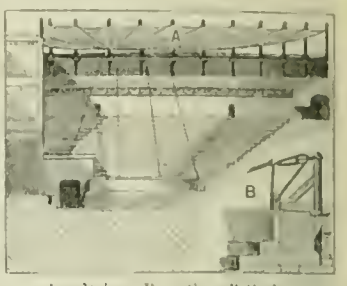

A, velarium; B, système d'attache.

VELARIUM (*vé, ri-om'* — mot lat., dérivé de *velum*, voile) n. m. Antiq. Grande tente que l'on étendait au-dessus des spectateurs, dans les théâtres et amphithéâtres, pour les mettre à l'abri du soleil et de la pluie. (Le *velarium* était fait de pièces de toile qui glissaient sur des câbles tendus de la circonférence au centre et ceux-ci étaient, tantôt attachés à des mâts fixés à des saillies de la maçonnerie en dedans du mur, tantôt en dehors.)

VELAS ou **VELLAS**, ville de l'archipel portugais des Açores (île de Saint-Georges), sur la côte sud de l'île; 2.500 hab. Rade foraine. Commerce de vins, d'oranges, etc.

VELASQUEZ (Diego), conquistador espagnol, né à Cuellar vers 1465, mort en 1523. Il suivit Colomb dans son second voyage (1493) et s'attacha au service de D. Barthélemy Colomb. A l'arrivée de Diego Colomb à Saint-Domingue (1511), il fut chargé par l'amiral de faire la conquête de Cuba, dont il put, dès 1514, envoyer au roi une carte assez exacte. En 1517, une expédition, dirigée par Fernandez de Cordova, découvrit le Yucatan. En 1518, Grijalva toucha au Mexique, et Velasquez prit le titre d'adelantade de Yucatan et d'Ulloa. Il chargea Cortez de faire la conquête du Mexique, mais Cortez la fit pour son compte, battit Pamfilo Narvaez, lui prit son armée et obtint de Charles-Quint la reconnaissance de son autorité au Mexique.

VELASQUEZ (Diego Rodriguez DE SYLVA Y), peintre espagnol, né à Séville en 1599, mort à Madrid en 1660. Il fut l'élève de Francisco Herrera le Vieux, puis de Francisco Pacheco; surtout, il se passionna pour l'étude du réel et peignit des types populaires et des natures mortes. A vingt-deux ans, il épousait la fille de Pacheco, doña Juana, dont il eut quatre fils et deux filles (*Portrait des deux époux*, *entourés de leurs enfants*, au musée de Vienne). Velasquez se rendit à Madrid en 1622, pour y étudier les chefs-d'œuvre des galeries royales du Pardo et de l'Escurial. L'année suivante, le succès du portrait qu'il fit du duc d'Olivarès lui valut la commande du portrait équestre du roi d'Espagne, suivie de sa nomination en qualité de peintre ordinaire du roi. L'artiste eut à exécuter alors une longue série de portraits de Philippe IV, des princes et des princesses, du duc d'Olivarès, etc.

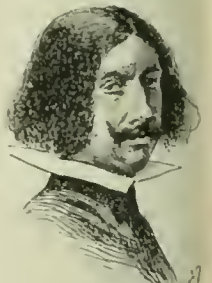

Velasquez.

Durant le séjour de Rubens à Madrid, en 1628, Velasquez fréquenta assidûment l'illustre peintre d'Anvers, et en reçut des conseils. Au mois d'août 1629, il suivait en Italie Ambrogio Spinelli, chargé de gouverner le duché de Milan. Il visita les grandes villes, connut à Naples, Ribera, puis retourna à Madrid en 1631. On l'y voit constamment occupé, pendant plusieurs années, à des travaux de portraitiste (*Portrait du roi*, de *l'Infant Balthazar Carlos*). Toutefois, il trouve moyen de produire aussi des tableaux importants et des paysages (*Crucifiement*, en 1639; *Vues d'Aranjuez*, en 1642; *Reddition de Bréda* ou *Tableau des lances*, en 1646). Le roi l'envoie en Italie, en 1648, choisir et acheter en son nom des œuvres d'art. Cette mission le conduit successivement dans toutes les grandes villes de la Péninsule. C'est de son séjour à Rome en 1649 que date son inoubliable portrait du pape *Innocent X* (Rome, galerie Doria). Les fonctions de grand maréchal des logis du roi (*aposentador mayor*) l'attendaient à sa rentrée en Espagne, en 1651. En dépit des absorbants devoirs de sa charge, le maître exécute de nouveaux portraits et quelques grandes compositions (*Couronnement de la Vierge*; *Visite de saint Antoine abbé à saint Paul ermite*; *les Fileuses*; *les Ménines* ou *Intérieur de l'atelier de l'artiste*). Il arrive à une facture merveilleusement simplifiée et à d'étonnantes harmonies de gris rompus et brillants. Malade en 1560, la fatigue des préparatifs de l'entrevue de Philippe IV et de Louis XIV, à l'île des Faisans, sur la Bidassoa, hâta sa mort.

Velasquez ne semble avoir eu que deux élèves : Maso, qui devint son gendre, et Pareja le Mulâtre, qui commença par être son domestique; mais il a eu de nombreux imitateurs. La plupart de ses chefs-d'œuvre sont réunis au musée de Madrid (*les Buveurs*, *la Reddition de Bréda*, *les Fileuses*, *les Ménines*, *le Couronnement de la Vierge*, *le Christ en croix*, *les Forges de Vulcain*, *le Dieu Mars*, plusieurs paysages et les principaux portraits). Le Louvre possède de lui le petit portrait délicieux de *l'Infante Marguerite* et une étude pour le portrait de *Mariamne d'Autriche*; le musée de Vienne, six portraits et *la Famille de l'artiste*, etc. Peu de maîtres ont exercé sur l'école française de la fin du XIXe siècle une plus grande influence.

— BIBLIOGR. : A. de Bernete, *Velasquez* (1898).

VELASQUEZ GONZALÈS. Biogr. V. GONZALEZ.

VELATE Milanese, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]; 3.150 hab.

VELAUNIEN, ENNE *vé-lô ni-in, è-n'*, personne née dans le Velay ou qui habite ce pays. — *Les* VELAUNIENS. On dit aussi VELAISIEN, VELLAVIEN et VELLAVE.
— Adjectiv. : *Coutume* VELAUNIENNE.

VÉLAUT *lô* interj. Vénerie. Cri que l'on pousse pour annoncer que l'on a vu le sanglier, le loup, le renard ou le lièvre. ▫ On dit aussi VLA-AU et mieux VLO.

VELAY, une des provinces de l'ancienne France, dans la partie septentrionale du Languedoc. Le Velay était limité au N. par l'Auvergne, à l'E. par le Forez, à l'O. par le Gévaudan, au S. par le Vivarais. Superf. environ 2.500 kilom. carr. Capit. *Le Puy.*
Au point de vue géographique, le Velay comprenait la vallée supérieure de la Loire, issue du mont Gerbier de Jonc, et qui y reçoit, entre autres affluents, le Lignon Vellave. Cette vallée de la Loire n'est que le fond d'une dépression lacustre qui ne s'est vidée vers le nord qu'à la fin de la période tertiaire.
Le Velay est l'ancien pays gaulois des *Vellavii* ou Vellaves, clients des Arvernes, dont la première capitale fut *Revessio*, aujourd'hui *Saint-Paulien*. Joint à la Gaule Aquitaine dans la réorganisation de l'an 27, il passa ensuite dans la dépendance du Languedoc. Il fut réuni à la couronne de France en même temps que ce dernier pays, mais ses États particuliers, que présidait l'évêque du Puy, se réunirent jusqu'à la Révolution.

VELAY (MONTS DU), nom donné au plateau jalonné de puys volcaniques qui sépare la vallée de la Loire naissante de celle de l'Allier, également dans la première partie de son cours. C'est un soubassement granitique, d'une élévation moyenne de 1.100 à 1.200 mètres, à travers les failles duquel se sont poussées les formations trachytiques et phonolitiques, qui se dressent en plusieurs alignements de cônes à peine ébréchés par l'érosion. Peu de cultures; climat très dur.

VELBERT, ville d'Allemagne Prusse [présid. de Dusseldorf], à la source d'un affluent de la Ruhr; 16.601 hab. Métallurgie du fer et du cuivre.

VELCHE (emprunté de l'allem. *welsch* ou *wælsch*, gaulois, qui est lui-même une modification du lat. *gallicus*, gaulois, d'où son application au peuple français, et, par ext., aux peuples romans) n. Terme de mépris appliqué par les Allemands à tout ce qui est étranger, surtout français et italien. Ce mot a été employé par Voltaire et, après lui, par quelques écrivains dans le sens de : Homme ignorant, étranger aux beaux-arts : *O* VELCHES, *mes compatriotes.* Volt.)
— Adjectiv. : *Écrivain* VELCHE.
— Qui est du pays de Galles : *La langue* VELCHE.
— n. m. Langue du pays de Galles : *Le* VELCHE.

VELCHERIE *vèl', ri* — rad. *Velche*) n. f. Fam. Barbarie, grossière ignorance.

VELCI-ALLER interj. Vénerie. Cri dont on se sert pour avertir le limier de suivre les voies de la bête, et pour quêter et requêter les chiens courants.

VELCI-REVARI-VOLCET interj. Vénerie. Cri usité par les veneurs et piqueurs pour faire connaître aux chiens de meute que le cerf ruse et revient dans ses voies.

VELD (mot holland., signif. « champ, campagne », et, par ext., « plateau ») n. m. Nom donné par les Boers à divers plateaux de pâture sèche compris entre les talus du Grand Karroo au S. et le fleuve Orange au N., aux altitudes de 1.000 à 1.200 mètres.

VELDE (François-Charles VAN DER), romancier allemand, né à Breslau en 1779, mort en 1824. Il remplit de 1800 à 1812 diverses fonctions judiciaires, et finit sa carrière comme commissaire de justice et notaire à Breslau. Ses romans renferment quelques études de mœurs intéressantes, il en a pris presque tous les sujets à l'histoire de sa patrie. Ses œuvres complètes ont été publiées par Bottinger et Th. Hell (1819-1827).

VELDEKE Henri DE), poète allemand du XIIe siècle, qui inaugura la période classique de la littérature allemande au moyen âge. Originaire des environs de Maëstricht, Veldeke composa vers 1170-1180, d'après une source latine, une *Légende de saint Servais*, puis, d'après un poème français, une *Enéide* et enfin un poème sur *Salomon et l'Amour*, qui est perdu, et quelques « lieds » dans la manière du *Minnesang*. Veldeke, qui était Flamand, c'est-à-dire d'un pays fortement influencé par la culture française, contribua largement à répandre en Allemagne, avec les idées de « courtoisie » particulières à la France, le goût de sa littérature.

VELDES, bourg d'Austro-Hongrie (Carniole), sur la Save; 2.841 hab. Source minérale.

VÊLE (fem. de *veau*) n. f. Veau femelle, en Normandie.

VELEHRAD, capitale de la Moravie au temps de Svatoplak. Elle fut détruite par les Hongrois, à la fin du IXe siècle.

VELEIA, ville de l'Italie ancienne (Gaule cisalpine), près de Plaisance. Un éboulement de rochers l'engloutit peu après la mort de Constantin. Vers le milieu du XVIIIe s., des fouilles y ont fait découvrir la table Trajane.

VÊLEMENT n. m. Syn. de VELAGE.

VELENCZE, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Stuhlweissenburg, distr. de Szekes-Fejervar], sur le *lac de Velencze*, long de 30 kilom.; 2.550 hab. Défaite de Jellachich, ban de Croatie, par les Hongrois en 1848.

VÉLÉOUSSA, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine [prov. de Salonique], près de la Strouminza, tributaire droit de la Strouma; 3.250 hab.

VÊLER (de *veau*) v. n. Mettre bas, en parlant de la vache.

VELES. Mythol. slave. V. VOLOS.

VELET *lè* — du lat. *velum*, voile) n. m. Doublure blanche, dont certaines religieuses garnissent leur voile.

VÉLÈTES, peuple slave, qui faisait partie des Slaves de l'Elbe. Ils furent soumis par Charlemagne, puis, au XIIe siècle, par les Danois. A partir du XIIIe siècle, ils furent germanisés.

VELETTE *lèt'* — du lat. *velum*, voile) n. f. Petite voile latine grée par mauvais temps sur la vergue de mestre, employée sur la Méditerranée. ▫ On écrit aussi VOILETTE.

VELEZ, ville de Colombie (départ. de Santander), sur le flanc d'une montagne coupée de ravins, le Pena de Velez; 15.000 hab.

VELEZ Blanco, bourg d'Espagne (Andalousie, prov. d'Almeria), à quelque distance d'un petit sous-affluent du Segura par le rio Guadalentin; 6.500 hab. Céréales, vignobles. Ville romaine sous le nom d'*Ilgetasta.*

VELEZ Malaga, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Malaga), sur le *Velez*, entre la Méditerranée et la sierra Tejeda; 23.425 hab. Vignobles renommés, olives, fruits, citrons. Commerce de vins, raisins secs, fruits, miel.

VELEZ Rubio, ville d'Espagne (Andalousie, prov. d'Almeria), sur la rive gauche du Chirivel, entre les sierras Estancias et Maria; 10.437 hab. Sources minérales, tissages, fabrication de draps, couvertures, la nages.

VÉLÉZIE *zi* n. f. Bot. Genre de caryophyllacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans la région méditerranéenne.

VELGOCHTI, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine, prov. de Monastir), sur le lac d'Okhrida; 2.700 hab.

VELHAS (RIO DAS), rivière du Brésil (Etat de Minas Geraes), qui commence à une trentaine de kilom. d'Ouro Preto, dans la serra do Espinhaço, et se perd dans le São Francisco, rive droite, à Guaicuhy. Cours 1.110 kilom.



Vélie (gr. 3 fois).

VÉLIE *lî*) n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, type de la tribu des *vélinés*, comptant une douzaine d'espèces, répandues sur le globe. (Ce sont des punaises d'eau de taille médiocre, courtes, épaisses, à ailes peu développées ou absentes; elles glissent à la surface de l'eau. Leur livrée, brune, est tachée de blanc ou de rouge. La *velia currens* est commune en France.)

VÉLIFORME (du lat. *velum*, voile, et de *forme*) adj. Qui est en forme de voile : *Chez les argonautes femelles, les bras de la première paire sont* VELIFORMES.

VÉLIGÈRE (*jèr'* — du lat. *velum*, voile, et *gerere*, porter) adj. Zool. Qui porte des voiles, qui est muni d'un voile.

VÉLIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des hydrométridés, comprenant les genres *vélie* et voisins. — *Un* VELIINÉ.

VÉLIJ, ville de Russie (gouv. de Vitebsk), sur la Méja, dans la Duna; 12.200 hab. Ch.-l. de district.

VÉLIK, VELK, et autres dérivés de la racine *vel*, mots russes signifiant *grand*, et qui entrent dans la composition de noms géographiques.

VELIKAIA, rivière du nord-ouest de la Russie (gouv. de Vitebsk et de Pskof), qui remplit de petits lacs, forme quelques rapides, baigne Opotchka, Ostrof, Pskof et tombe dans le lac Peipous. Cours 350 kilom.

VELIKIJA-LOUKI, ville de Russie (gouv. de Pskov); 8.500 hab. Ch.-l. de district.

VELIKI-IZVOR, bourg de Serbie (cercle de Tzerna-Rieka [distr. de Zaitchar], sur un petit sous-affluent du Timok par le Veliki-Timok; 4.000 hab. Commerce de bestiaux.

VÉLIKI-KNIAZ n. m. Titre porté autrefois par les princes qui régnaient à Moscou.

VELIKO-ARKHANGELSKAIA, bourg de Russie (gouv. de Voronèjo [distr. de Bobrov]; 5.000 hab.

VÉLIN (de *veau*) n. m. Comm. Peau de veau préparée, qui est d'une grande finesse : *Une miniature sur* VÉLIN. La locution PEAU DE VÉLIN est un pléonasme.)
— Techn. Dentelle d'Alençon, appelée aussi POINT ROYAL. ▫ Chez les tapissiers, Ame des ouvrages à carnisane.
— Adjectiv. Qui imite le vélin. ▫ *Toile vélin*, Toile métallique employée dans les ateliers de la Banque de France pour estamper les signes et lettres constituant le filigrane des billets de banque. On dit aussi au fem. TOILE VÉLINE.) *Papier vélin*, Papier très blanc et très uni comme pâte.
— ENCYCL. Techn. Le *vélin* n'est qu'un parchemin superfin, ordinairement fait de peau de veau mort né. Il est très blanc, sans aspérités ni taches; le plus beau est celui qui provient des veaux à poils blancs. Il était employé chez les Romains, et pendant tout le moyen âge, pour les manuscrits de luxe, ainsi que pour la peinture, avant la découverte des couleurs à l'huile. Les miniaturistes ont laissé de véritables chefs-d'œuvre sur vélin, parmi lesquels on a lu re surtout les miniatures de Jean de Bruges dans le *Virgile* du Vatican et les portraits des rois et des reines de France dans la collection de la Bibliothèque nationale. Aujourd'hui, il n'est plus recherché que par les dessinateurs et pour certains livres de grand prix.
On donna, au XVIIIe siècle, le nom de vélin à un papier fin, très blanc et uni, fabriqué d'abord en Angleterre, et qui fut longtemps considéré comme le papier de luxe par excellence.

VÉLINES, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 33 kilom. de Bergerac, sur un coteau dominant la vallée de la Dordogne; 883 hab. Ch. de f. Orléans. Vins rouges et blancs excellents. — Le canton a 13 comm. et 9.061 hab.

VÉLINEUSE n. f. Femme qui fabrique la dentelle appelée *vélin.*

VELINO, torrent de l'Italie centrale, qui reçoit les eaux du Terminillo, massif des Apennins), baigne la plaine de Rieti, qui fut l'antique *lacus Velinus*, forme la cascade des Marbres (165 m.) et s'unit au Nar ou Nera, tributaire gauche du Tibre.

VELIOCASSES ou **VELLOCASSES,** peuple de la Gaule romaine (Lyonnaise IIe), capit. *Rotomagus* (Rouen). Leur territoire forma le Vexin (*Vulcassinus Pagus*).

VÉLIQUE *lik'* — du lat. *velum*, voile) adj. Mar. Qui a rapport aux voiles. *Point vélique*, Point où paraît être appliquée la résultante de toutes les actions du vent sur les voiles du navire.

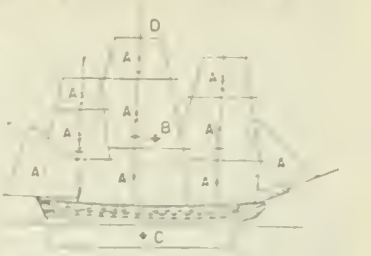

Plan de voilure d'une frégate : A, centres véliques partiels; B point vélique; C, centre de dérive; D, centre de résistance latérale, D, perpendiculaire du centre de dérive.

VÉLITE du lat. *veles, itis*, même sens) n. m. Ant. rom. Nom donné, dans l'armée romaine, à des troupes légères.
— Milit. Nom que portèrent pendant quelque temps, dans l'armée française, des corps spéciaux organisés en l'an XII par Napoléon Ier. Ils se recrutaient parmi les volontaires justifiant d'un revenu de 300 francs, et à qui on donnait des maîtres d'écriture, arithmétique, dessin, de manière à leur ouvrir promptement l'accès du grade de sous-lieutenant dans l'infanterie.
— ENCYCL. Antiq. Les *vélites* romains furent, à l'origine, des sortes de fantassins montés, c'est-à-dire des soldats à pied que les cavaliers prenaient en croupe pour les porter sur le lieu de l'action, où ils combattaient à pied. Mais bientôt ils devinrent une infanterie régulière, légèrement armée d'un javelot particulier muni d'une courroie qui permettait de le ramener à soi une fois le but atteint, d'un sabre et d'un bouclier appelé *parma.*



Vélites : 1. De l'ancienne Rome; 2. Du 1er Empire.

Les vélites constituèrent une fraction variable, mais de plus en plus importante, de la légion romaine qui, du temps de Scipion, arriva à en compter 1.200 sur 4.200 fantassins.

VELITRÆ, VÉLITRES, ville de l'Italie ancienne, dans le Latium. Ce fut longtemps la ville la plus importante de la confédération volsque. Elle reçut, en 401 av. J.-C., une colonie romaine, et fut le berceau de la famille d'Auguste. Auj. *Velletri.*

VELLALAR ou **VELAMA,** caste agricole de l'Inde méridionale, qui comprend plus de 2 millions d'individus. L'une des plus curieuses tribus de cette caste est celle des *Mayalis*, ou montagnards des collines de l'Arcot et de Salem, chez lesquels on retrouve encore le culte sanglant de la déesse Kalé.

VELLANO, village d'Italie (Toscane [prov. et à 22 kilom. N.-E. de Lucques]; 3.000 hab.

VELLARINE *rèl* n. f. Matière grasse, de couleur jaune, extraite d'une espèce d'hydrocotyle.

VELLAUDUNUM ou **VELLAUNODUNUM** ville de la Gaule romaine (Lyonnaise IVe), chez les Senonais. On admet généralement qu'elle a été remplacée par Château-Landon.

VELLAVES (lat. *Vellavii*), peuple de la Gaule romaine (Lyonnaise IVe), dont le pays forma plus tard le VELAY.

VELLE *vèl'* n. f. Genre de crucifères, comprenant des arbustes à grandes siliques, qui croissent en Espagne.

VELLÉDA, prophétesse et patriote germaine, au temps de Vespasien. Elle était Bructère de nation et jouissait d'un tel prestige qu'on l'adorait presque. Elle désirait ardemment assurer la liberté de ses concitoyens. Aussi prit-elle une part prépondérante à la révolte de Civilis et des Bataves contre les Romains (70 apr. J.-C.). V. CIVILIS. Après que Civilis eut traité, elle resta seule pour soutenir la lutte en dépit des exhortations de Cérialis. Elle refusa même l'offensive, mais la trahison fit ce que n'avaient pu faire ni la crainte ni les promesses. Les principaux chefs germains, las de la guerre, livrèrent lâchement Velléda à ces Romains dont elle n'avait pas accepté la domination. On la conduisit à Rome, où elle figura dans le triomphe de Domitien.
Le caractère prêté à Velléda par Tacite (*Hist.*, l. IV, 61-65, et l. V, 22-24; *Germ.* 8) a fourni à Chateaubriand un des plus beaux épisodes des *Martyrs.* Une statue de Velléda, taillée en plein marbre et d'un beau modèle, par Maindron (1839), est au jardin du Luxembourg.



Velléda, d'après Maindron.

VELLÉDA *rèl'* n. f. Planète télescopique (D 126), découverte en 1872, par Paul Henri.

VELLÉIEN, ENNE *vèl-lé-i-in, è-n'* — le *Velleius* adj. Dr. rom. *Postumes velléiens*, Enfants qui, conçus lors de

VELLITE [illegible]

VELLEITÉ PATENTABLE [illegible]

VELLÉLA [illegible]

VELLEPHON [illegible]

VELLIS [illegible]

VELLETRI [illegible]

VELLICATION [illegible] n. f. Action de [illegible]

VELLOSIE [illegible] n. f. Genre de [illegible] à fleurs blanches. [illegible]

VELLOSIÉ, ÉE [illegible] adj. Qui ressemble ou qui se [illegible]

VELLOUR ou **VELLORE**, [illegible] comté anglais de [illegible] Malvern près du Pallar, 41 000 hab. [illegible]

VELLY (Paul-François) [illegible] français, né à Cruy [illegible] à Paris en 1709. Il fit partie de la Société de Jésus de 1728 à 1762, et, à partir de 1749, devint précepteur [illegible] Grand. Après avoir traduit [illegible] *Histoire de France*, dont les [illegible] par Velly et [illegible], et qu'il ne put mener [illegible] de Philippe le Bel. Son œuvre [illegible] par Villaret et Garnier jusqu'à Charles IX [illegible] à l'avènement de Louis XVI par [illegible] 1812, 1812-1821.

VÉLO [illegible] rapide n. m. Arg. Pistolet.

[illegible] la forme du mot VÉLOCIPÈDE, par la [illegible] vélocipède.

VÉLOCE [illegible] lat. *velox*, vélocis, adj. Très rapide. *Coursier* [illegible] Poét.

VÉLOCE [illegible] Synonyme poétique de VÉLO.

VÉLOCEMAN [illegible] de vélo, et de l'anglais *man*, homme. n. m. [illegible] qui [illegible] Pl. *des* VÉLOCEMEN.

VÉLOCER [illegible] v. n. Se livrer à l'exercice du vélocipède.

VÉLOCEWOMAN [illegible] de l'anc. abrev. *vélocewoman*, femme. n. f. Femme qui s'adonne au sport [illegible] vélocipédique.



Vélocipède.

VÉLOCIFÈRE [illegible] [illegible] Voiture [illegible] ferme [illegible] cheval monté [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible] [illegible]

la douceur, du moelleux à : *En mai, l'amour* VELOUTE *le gosier des oiseaux.* (Toussenel.)

Velouté, ée part. pass. du v. Velouter. Qui a les dessins et les ramages du velours, bien que le fond soit d'une étoffe différente : *Du satin* VELOUTÉ. ‖ Qui imite le velours : *Une tenture de papier* VELOUTÉ.

— Qui offre au toucher la douceur du velours : *La peau* VELOUTÉE *de la pêche.* ‖ Qui fait sur les sens une impression analogue à celle que l'on éprouve en touchant du velours : *Un regard* VELOUTÉ. — *Vin velouté,* Vin généreux, doux et agréable au goût.

— Se dit des membranes qui sont couvertes de petits poils ou filets très serrés, leur donnant l'apparence du velours : *La membrane* VELOUTÉE *qui tapisse l'estomac.*

— Art culin. *Crème veloutée,* Crème cuite qui sert d'entremets. ‖ Substantiv. n. m. Sauce particulière, qu'on prépare d'avance, et qu'on mêle en petite quantité à diverses sauces : VELOUTÉ *gras.* VELOUTÉ *maigre.*

— n. m. Qualité de ce qui est velouté : *Le* VELOUTÉ *d'une étoffe. Le* VELOUTÉ *de la pêche.*

— Fig. Douceur : *Le* VELOUTÉ *de la voix.* ‖ Délicatesse : *Le* VELOUTÉ *de la conscience.* Balz.)

— Comm. Galon en velours.

— Techn. Se dit de certaines pierres précieuses, dont la couleur est à la fois limpide et foncée.

Se velouter, v. pr. Devenir velouté.

VELOUTEUX *(teû* , **EUSE** adj. Qui est couvert de poils comme le velours.

VELOUTIER *(ti-é)* n. m. Ouvrier qui fait du velours.

— Adjectiv. : *Ouvrier* VELOUTIER.

VELOUTINE n. f. Comm. Etoffe de soie, souvent ornée de dessins brochés en or ou en argent, que l'on fabriquait au XVIIIe siècle pour faire des robes de toilette, ainsi que des ameublements. ‖ Poudre de riz préparée au bismuth, qui donne à la peau une sorte de velouté.

VELP, bourg des Pays-Bas (prov. de Gueldre [banlieue d'Arnhem]), près de l'Yssel ; 10.000 hab.

VELPEAU (Alfred-Louis-Armand-Marie), chirurgien français, né à La Brèche (Indre-et-Loire) en 1795, mort à Paris en 1867. Fils d'un maréchal ferrant, il fit presque seul ses premières études. Il était officier de santé quand il se rendit à Paris, pour compléter son instruction. Les médecins de Tours, ses anciens maîtres, lui envoyèrent des secours. En 1821, il devint aide d'anatomie à l'Ecole pratique. En 1823, reçu docteur, il ouvrit plusieurs cours, enseigna tour à tour l'anatomie, la pathologie chirurgicale et la médecine opératoire. Nommé chirurgien de la Pitié en 1830, élu deux ans plus tard membre de l'Académie de médecine, il devint en 1835 professeur de clinique chirurgicale. En 1842, il succéda au baron Larrey, comme membre de l'Institut. Velpeau n'était pas un orateur, mais il fut un remarquable professeur, net et précis. Clinicien hors ligne, son diagnostic était rapide et sûr, sa main habile et ferme.

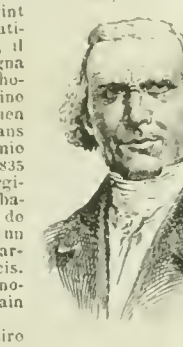

Velpeau.

Il a collaboré au « Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques ». Il a, en outre, publié, entre autres ouvrages : *Nouveaux éléments de médecine opératoire* (1839) ; *Traité complet de l'art des accouchements ou Tocologie théorique et pratique* (1835) ; *Embryologie et ovologie humaine* (1833) ; *De l'opération du trépan dans les plaies de tête* (1834) ; *Manuel d'anatomie chirurgicale topographique* (1862), avec Bérard ; *Leçons orales de clinique chirurgicale* (1840-1841) ; *Traité des maladies du sein et de la région mammaire* (1842) ; *Leçons sur le diagnostic et le traitement des maladies chirurgicales* (1866 ; etc.

VELSEN, VELZEN, bourg des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), à 21 kilom. O.-N.-O. d'Amsterdam, tout près de la mer du Nord ; 7.000 hab.

VELSIQUE-RUDDERSHOVE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale [arrond. d'Alost] ; 2.807 hab. Tissage de lin, fabrique de dentelles. Asile pour femmes aliénées.

VELTAGE *(vèl' taj)* n. m. Métrol. Jaugeage à la velte d'un tonneau.

— Mar. Action de velter.

VELTE *(vèlt'* — de l'allem. *viertel,* quart) n. f. Ancienne mesure de capacité pour le vin, qui variait suivant la localité, et valait à Paris 7^lit^,15. ‖ Jauge pour les tonneaux. ‖ Récipient en tôle étamée ou en fer-blanc, d'une contenance déterminée (20 à 100 lit.), et que l'on emploie dans les celliers et caves de certaines régions viticoles.

VELTER *(vèl')* v. a. Jauger avec la velte : VELTER *un tonneau.* ‖ Mesurer avec le récipient nommé velte.

VELTER *(vèl')* v. a. Mar. Saisir, brider deux pièces de bois en se servant de la velture.

VELTEUR *(vèl')* n. m. Ouvrier qui velte les tonneaux.

VELTHEIMIE *(vèl'-tè mi* n. f. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses, à feuilles radicales lancéolées, ondulées sur les bords, à hampe terminée par une grappe de fleurs cylindriques, tubuleuses, penchées ou pendantes, qui croissent au Cap, et que l'on cultive dans les jardins d'agrément.

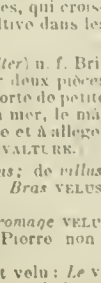

Velture.

VELTURE *(vèl'* — rad. *velter)* n. f. Bridure faite pour lier ou brider deux pièces de bois l'une avec l'autre. ‖ Sorte de petite linre destinée à réunir, à la mer, le mât de perroquet au mât de hune et à alléger le chouquet. (On écrit aussi VALTURE.)

VELU, UE (du lat. *villutus* ; de *villus,* poil) adj. Couvert de poils : *Bras* VELUS. *Fruit* VELU.

— A signifié Moisi : *Du fromage* VELU.

— Constr. *Pierre velue,* Pierre non dégrossie, telle qu'elle vient de la carrière.

— n. m. Etat de ce qui est velu : *Le* VELU *d'une feuille.*

— n. f. Vénet. Peau qui couvre le bois d'une bête fauve, lorsqu'il pousse.

VELUETTE *(lu-ét'* — rad. *velu* n. f. Bot. Nom vulgaire de la ploselle.

VELUM *(vé-lom'* — mot lat., signif. *voile)* n. m. Grande toile couvrant un amphithéâtre, un vaste espace. ‖ Se dit aussi d'une grande toile, d'un grand rideau servant à protéger de la lumière du soleil.

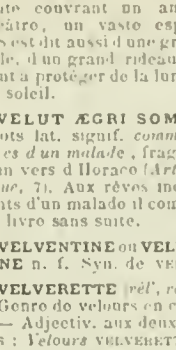

A, velum.

VELUT ÆGRI SOMNIA mots lat. signif. *comme les rêves d'un malade,* fragment d'un vers d'Horace (*Art poétique,* 7). Aux rêves incohérents d'un malade il compare un livre sans suite.

VELVENTINE ou **VELVANTINE** n. f. Syn. de VELVET.

VELVERETTE *(vèl', ret')* n. f. Genre de velours en coton.

— Adjectiv. aux deux genres : *Velours* VELVERETTE.

VELVET *(vel'-vé* — de l'angl. *velvet,* velours) n. m. Comm. Sorte de velours de coton. On dit aussi VELVENTINE n. f.

VELVÉTIQUE *(vèl', tik'* — de l'angl. *velvet,* velours) adj. Pathol. Se dit d'un état de la couche profonde du cartilage articulaire mise à nu, dans laquelle la substance fondamentale subsiste seule sous forme de filaments qui prennent à l'œil nu l'aspect du velours. (Cet état s'observe principalement dans les arthrites chroniques.)

VELVOTE *(vel'* — pour *veluote ;* de *velu)* n. f. Bot. Nom vulgaire de la linaire bâtarde et de la véronique des champs.

VENACO, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 12 kilom. de Corte ; 1.881 hab. Ch. de f. d'Ajaccio à Bastia.

VENADO, village du Mexique (San Luis Potosi) ; 11.520 h.

VENAFRO (l'antique *Venafrum*), ville d'Italie (Molise [prov. de Campobasso], circondario d'Isernia) ; 4.000 hab. Evêché, cathédrale remarquable.

VENAISON *nè* — du lat. *venatio,* chasse) n. f. Chair de bête fauve ou rousse (daim, cerf, sanglier, etc.) : *Pâte de* VENAISON. ‖ Graisse de bête fauve ou rousse : *Tous les ans, le renne, comme le cerf, se charge de* VENAISON. Buff. ‖ *Basse venaison,* Lièvre et lapin.

VENAISSIN *(nè-sin)*, **INE** adj. Qui appartient à Venasque ou à son territoire : *La population* VENAISSINE.

VENAISSIN (COMTAT). Géogr. V. COMTAT.

VÉNAL, ALE, AUX (du lat. *venalis*) adj. Qui s'achète à prix d'argent : *Une charge* VÉNALE. *Des offices* VÉNAUX.

— Intéressé, mettant un prix à des services ordinairement gratuits, ou faisant, pour de l'argent, des choses que réprouve la conscience : *Un homme* VÉNAL.

— *Valeur vénale,* Valeur pécuniaire, commerciale.

— SYN. **Vénal, mercenaire.**

VÉNALEMENT adv. D'une manière vénale.

VÉNALICIAIRE *(si-ér'* — du lat. *venaliciarius,* même sens) n. m. Marchand d'esclaves, chez les Romains.

VÉNALITÉ n. f. Qualité de ce qui est vénal.

— ENCYCL. *Vénalité des offices de finances et de judicature.* La vénalité des offices fut légalement reconnue en France dès le XVe siècle. Louis XII et François Ier vendirent des offices de finances et même de judicature pour se procurer des ressources. Les abus qu'engendrait ce mode de transmission furent diminués par l'ordonnance de Moulins (1566). L'édit de la Paulette, en 1604, confirma, moyennant une redevance annuelle du soixantième du prix de l'office, les gens de finance et de justice dans la possession de leurs charges. Ce système assura l'inamovibilité des magistrats et contribua à la formation de ces grandes familles parlementaires qui furent l'honneur du tiers état, et dont l'indépendance limita le pouvoir royal ; mais il prit parfois un caractère d'excessive fiscalité. Après la mort de Colbert (1683), le gouvernement multiplia les offices inutiles, qu'il vendit chèrement. Les acquéreurs se livrèrent à de véritables exactions pour rentrer dans leurs fonds et réaliser des bénéfices. Condamnée par Voltaire, par d'Argenson, la vénalité des charges de magistrature fut abolie par l'Assemblée constituante, dans la nuit du 4 août 1789. Les titulaires furent indemnisés ultérieurement par une inscription de rente au grand livre de la dette publique. Quant aux charges des officiers ministériels, la loi de finances du 25 juin 1841 en a réglementé la transmission.

VÉNANE n. m. Genre de saxifragacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, persistantes, à fleurs en cimes, dont on connaît deux espèces de Madagascar.

VENANGO, comté des Etats-Unis (Pensylvanie), sur l'Alleghany ; 54.000 hab. Ch.-l. *Franklin.*

VENANSAULT, comm. de la Vendée, arrond. et à 9 kilom. de La Roche-sur-Yon, dans le Bocage ; 1.951 hab. Source ferrugineuse. Ruines d'une abbaye bénédictine.

VENANT *nan)*, **ANTE** adj. Qui vient : *Elle est toujours allante et* VENANTE (Mme de Sév.).

— *Bien venant.* Qui vient bien, qui fait des progrès considérables : *Un enfant* BIEN VENANT. Payen, servi régulièrement : *15.000 livres de rente* BIEN VENANTES. Marin.

— *Houille tout venant,* Houille telle qu'elle sort de la mine, sans avoir été triée et classée.

— Substantiv. Personne qui vient : *Les* ALLANTS *et les* VENANTS.

— *A tout venant* ou *A tous venants,* A toutes les personnes qui viennent, au premier venu : *Ouvrir sa bourse* A TOUT VENANT. ‖ A tout propos, continuellement :

Nuit et jour, *à tout venant,*
Je chantais, ne vous déplaise.
LA FONTAINE

— Fam. *A tout venant bon jeu,* Etre prêt à tenir tête au premier venu.

VENANTIUS FORTUNATUS. Biogr. V. FORTUNAT.

VENAREY, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 11 kilom. de Semur, sur le canal de Bourgogne et la Brenne ; 1.544 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

VENARIA Reale, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin], sur la Stura ; 5.500 hab.

VENAROTTA, village d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli-Piceno] ; 3.500 hab.

VENASCO, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Coni], sur la Varaita ; 2.900 hab. Marbres estimés.

VENASQUE, comm. de Vaucluse, arrond. et à 12 kilom. de Carpentras, au-dessus de la Nesque, sous-affluent du Rhône par la Sorgue ; 595 hab. Houille. Vignoble.

VENASQUE (PORT DE), col de la frontière franco-espagnole, dans les Pyrénées centrales, à 17 kilom. de Luchon, entre les pics de Salvaguarde et de la Mine. Il fait communiquer la vallée française de la Pique à la vallée espagnole de Lasera. Le tunnel international qui le franchit par 2.449 mètres d'altitude relie Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne) à la petite ville de Venasque (Aragon). Il n'est guère praticable que trois mois de l'année.

VENASQUE ou **BENASQUE**, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca, distr. de Lo Pueyo], sur un petit cours affluent de l'Ebre par la Sosre, 1.000 hab. Très actif commerce de mulets, laines, grains et bétail. Aux environs, à 9 kilom. au N., sources minérales ferrugineuses, ayant à peu près les mêmes propriétés que celles de Luchon.

VENASQUITE *(skit'* n. f. Silicate appartenant au genre chlorite et qui est particulier aux Pyrénées.

VÉNATION *si-on* — lat. *venatio* n. f. Classe. Vx. — Antiq. rom. Combat d'animaux entre eux ou contre des animaux contre des hommes, dans le cirque.

VENATORI, ville de la Moldavie (Roumanie [dépt de Niamtza], sur la Bistritza, affluent du Sereth ; 3.500 hab.

VENCE, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 26 kilom. de Grasse, sur un rocher dominant la Lubiane, affluent de la Cagne ; 3.121 hab. Ch. de f. du Sud de la France. Ligulte, huileries ; fleurs et primeurs ; fabrique de parfumerie. Ancienne cathédrale des Xe, XIIe et XVe siècles, où se trouve le tombeau de saint Lambert. Beaux restes d'anciens remparts. — Le canton a 6 comm. et 6.217 hab.

VENCE (Henri-François DE), célèbre jurisconsulte français, un des meilleurs commentateurs de la Bible, né dans le Barrois vers 1676, mort à Nancy en 1749. Il prit ses degrés en Sorbonne, devint précepteur des princes de Lorraine, obtint la prévôté de l'église primatiale de Nancy et surveilla l'édition de la Bible du Père de Carrières (1738-1743). Il y ajouta six volumes d'*Analyses* et de *Dissertations sur les livres de l'Ancien Testament* et deux volumes d'*Analyses ou explications des* « Psaumes. » Cette édition est connue sous le nom de *Bible de Vence.*

VENCESLAS Ier (saint) (lat. *Vencesla s,* tchèque *Vaclav,* allem. *Wenzel* , duc de Bohême, né en 907, mort en 935. Il succéda en 926 à son père, Vratislav, rétablit le christianisme, et soutint une guerre contre l'empereur Henri Ier, qui imposa alors un tribut à la Bohême. Plus tard, Venceslas secourut ce prince dans sa guerre contre les Saxons, les Hongrois et les peuples slaves. Il périt assassiné par son frère Boleslas, que sa mère Drahomira avait armé contre lui. Fête, le 28 septembre. — **Venceslas II,** duc de Bohême, né en 1137. En 1141, il succéda à ses oncles Frédéric et Conrad, après avoir passé dix-huit ans dans l'exil. Détrôné par son compétiteur Przémysl Otokar, il alla mourir à l'étranger. — **Venceslas III** comme duc ou Ier comme roi de Bohême, né en 1205, mort en 1253. Son père, Przémysl Otokar, l'associa à son pouvoir. A peine monté sur le trône (1230), il ravagea le duché d'Autriche, s'empara de la Moravie, réprima une révolte de son fils Otokar et repoussa les Tartares. Ce prince mit à la mode les mœurs allemandes et introduisit des poètes allemands à sa cour. — **Venceslas IV** ou **II,** *le Vieux,* roi de Bohême, de Pologne et de Hongrie, né en 1270, mort en 1305. Il monta sur le trône à l'âge de huit ans, après la mort de son père Przémysl Otokar (1272). Othon de Brandebourg s'empara de la régence et gouverna de la manière la plus despotique. Elu roi de Pologne en 1300, Venceslas accepta encore l'année suivante, la couronne de Hongrie, mais la fit passer sur la tête de son fils Venceslas. — **Venceslas V** ou **III,** *le Jeune,* roi de Bohême et de Hongrie, fils du précédent, né en 1289, mort en 1306. Il succéda à son père à l'âge de seize ans (1305) et mena une vie de débauche et de plaisirs. Il se désista, à prix d'or, de ses droits sur la Hongrie en faveur d'Othon de Bavière et mourut assassiné à Olmutz par un inconnu (1306). — **Venceslas VI** ou **IV,** surnommé *Ubrogne, le Fainéant,* empereur d'Allemagne et roi de Bohême, né en 1359, mort en 1419. Fils et successeur de Charles IV (1378), il gouverna d'abord avec le concours des conseillers de son père. Mais bientôt sa nature violente et crapuleuse reprit le dessus. Abandonné aux passions les plus honteuses, il laissa l'Allemagne en proie à l'anarchie. Il se livrait à des actes de la plus révoltante cruauté, faisant mettre à mort saint Jean Népomucène. Ses cruautés provoquèrent une violente réaction. En 1393, Venceslas fut mis aux arrêts dans son château de Prague. Il reprit le pouvoir en 1397, mais il ne revint pas à de meilleurs sentiments. Il vendit la Lombardie, qui était un fief de l'empire, à Jean Galéas Visconti. Il avait déjà perdu les villes, forts et châteaux de la Bavière, que Rupert, l'électeur palatin, lui avait enlevés ; traduit au ban de l'empire, haï des siens, méprisé de tous, il se trouva en 1400 réduit à la Bohême. En 1401, il fut pris et enfermé au château de Prague. Transféré dans diverses forteresses, il alla passer un an en captivité à Vienne, d'où il s'échappa. Son règne vit se produire en Bohême le mouvement hussite. L'apoplexie mit fin à la vie étrange de ce prince, dont la violence et les débauches sont restées légendaires.

Venceslas, tragi-comédie de Rotrou (1647). Le sujet est tiré d'un drame espagnol de Francisco de Rojas : *No hay padre siendo rey* (On ne peut être père et roi). L'action se passe dans la capitale et dans le palais de Venceslas, roi de Pologne. Ses deux fils, Ladislas et Alexandre, aiment tous les deux la fille adoptive de leur père, Cassandre. Alexandre, qui est le plus jeune, pour cacher son amour aux yeux de son frère, persuade au duc de Courlande, Frédéric, ministre et favori de Venceslas, de faire croire qu'il est devenu l'amant de Cassandre. Ladislas conçoit contre celle-ci une haine violente. Instruit par un de ses amis du mariage de la prin-

VENDABLE

VENDANGE

VENDANGEOIR

VENDANGEON

VENDANGER

VENDANGEUR

VENDANGEUSE

VENDANGETTE

VENDANGEUR

VENDAPOLAM

Vendargues, [illegible] et [illegible]om de Montpellier [illegible] de P.-L.-M. [illegible] Carrières



Vendat [illegible] l'Allier, arrond. et à 1e kilom. [illegible] à 1 kilom. de Lapalisse, à l'embouch. de l'Allier dans le Besbre. [illegible]

Vendays [illegible] de la 1e ronde, arrond. et à 11 kilom. [illegible] sur la Mesce; 1 711 hab. Chemin de fer d'intérêt local. Vins rouges, légers.

Vendée, petite rivière qui, partie des Deux-Sèvres, a presque tout son cours dans le département auquel elle a donné son nom, traverse les gorges du Bocage où elle entre dans la Plaine, puis dans le Marais, baigne Fontenay-le-Comte et tombe dans la Sèvre Nortaise, rive droite, après 70 kilom.

Vendée (DÉPARTEMENT DE LA), formé de l'ancien Bas-Poitou, et tirant son nom de la rivière qui l'arrose. Le département, baigné à l'O. par l'Atlantique, qui forme plusieurs îles, est borné par les départements suivants : Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Charente-Inférieure. Superf. 6,731 kilom. carr. Il comprend 3 arrondissements : *La Roche-sur-Yon*, ch.-l. ; Fontenay-le-Comte, Les Sables-d'Olonne ; 30 cant., 303 comm. et 441,311 hab.

Le département de la Vendée fait partie du 11e corps d'armée, appartient à la 11e inspection des ponts et chaussées, à la 24e conservation des forêts, à l'arrondissement minéralogique de Poitiers. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Poitiers et forme le diocèse de Luçon (suffragant de Bordeaux).



La côte, baignée par l'Atlantique, a un développement de 110 kilom. du N.-O. au S.-E. Elle est généralement basse, envasée, rarement rocheuse. Une ligne de dunes peu élevées lui sert de digue. Les îles Boum, Noirmoutier, Yeu, en sont comme des fragments détachés. L'aspect du territoire de la Vendée est très varié, et l'on peut y distinguer quatre régions distinctes : 1° le *Bocage*, ainsi appelé des bois qui couvrent sa surface et des haies vives qui entourent ses champs. Il occupe toute la partie septentrionale du département, depuis la rive gauche de la Sèvre Nantaise jusqu'au Marais et à l'Océan. La partie la plus orientale de cette région est hérissée de collines, qui donnent naissance à des vallées étroites et peu profondes, où coulent des ruisseaux. Le sous-sol est fait de roches primitives, granit, gneiss et schiste ; 2° la *Plaine*, c'est la langue de terre comprise entre le Bocage et la limite méridionale du département. Le banc de pierre calcaire qui en forme le noyau, les coquillages entiers que l'on rencontre disséminés sur la surface ou incrustés à de grandes profondeurs, attestent qu'elle a été formée par les atterrissements successifs de l'Océan. Son aspect est triste et monotone ; sa fertilité médiocre ; 3° le *Marais*. On désigne sous ce nom toute la côte occidentale et méridionale du département ; et on distingue : le *marais desséché*, la plus fertile remarquable, cultivé en céréales ; le *marais mouillé* (prairies d'élevage), et les *marais salants*, 4° enfin, la *région des bois*, généralement composée de terre légère, couverte de bruyères, manquant de bois. L'hydrographie, eu égard à l'imperméabilité du sous-sol, est abondante, mais sans rivières notables ; les principaux sont : l'Autize, la Vendée, le Lay, la Vie et la Sèvre Nortaise. Mentionnons encore : la Boulogne, la Sèvre Nantaise, le Jaunay, le Maine, etc. Le climat est doux en général, mais brumeux.

Le département de la Vendée est à peu près exclusivement agricole. Dans le Bocage, sont cultivés le froment, le sarrasin, le lin, la pomme de terre. Le Marais nourrit de beaux troupeaux de bœufs et de moutons. Le maïs est cultivé dans le Bocage et la Plaine, le chanvre et le lin dans la partie méridionale du Marais. Mais les ressources du sous-sol sont assez médiocres. On trouve quelques gisements de fer, de plomb argentifère dans environs des Sables, de l'ardoise, de la pierre meulière, du marbre rouge et du kaolin aux environs de La Chaise. L'industrie se trouve, par le fait, limitée dans son essor. Les principales en sont la minoterie, la fabrication des papiers, des toiles, des cordages, la tannerie, l'exploitation des marais salants. Il existe aussi des verreries, des fabriques de conserves, etc.

Vendée [illegible] guerres civiles qui agitèrent les provinces [illegible] de la France pendant la Révolution. Ces provinces, restées profondément attachées à la foi catholique et au clergé, furent blessées dans leurs sentiments religieux par les décrets de la Législative, concernant la constitution civile du clergé. Ce furent d'abord des troubles locaux organisés par le bûcheron Jean Cottereau, dit *Chouan* (chouannerie), puis par le marquis de La Rouërie. Mais ce fut surtout la levée de 300,000 hommes du 24 février 1793 qui déchaîna les royalistes vendéens. Le début de l'insurrection fut marqué par des excès (massacres de Machecoul, etc.). Les Vendéens du Marais avaient à leur tête l'ancien lieutenant de vaisseau Charette, et ceux du Bocage le voiturier Cathelineau et le garde-chasse Stofflet, qui réussit à s'emparer de Cholet. Les nobles ne tardèrent pas à se joindre aux paysans, et les chouans eurent à leur tête de Bonchamp, de Lescure, d'Elbée, Henri de La Rochejaquelein. Les Vendéens furent d'abord victorieux à Chantonnay (19 mars), aux Aubiers (25 avril), à Fontenay (25 mai), et s'emparèrent de Saumur ; la résistance de Nantes et quelques dissensions intestines (luttes du faux évêque d'Agra et de son rival Bernier) n'arrêtèrent pas leurs progrès. La Convention, après quelques tentatives d'apaisement (proclamation du 23 mai), envoya Canclaux en Vendée. Malgré la défense de Nantes et la mort de Cathelineau, tué à Rennes, les Vendéens triomphaient toujours. Le ministre de la guerre, Bouchotte, donna le commandement en chef à deux intrigants incapables, Rossignol et Ronsin, qui voulaient tout exterminer. Le comité de Salut public obtint l'envoi en Vendée de Kléber et de l'armée de Mayence, qui put joindre Canclaux avec Aubert-Dubayet, Haxo, et les représentants Merlin de Thionville et Rewbell. Malgré l'animosité de Rossignol et de Ronsin qui essayèrent de faire échouer les plans de leurs collègues, Kléber, Marceau et Canclaux parvinrent à reprendre l'avantage. La victoire de Kléber à Cholet (17 oct.), où périrent d'Elbée et Bonchamp, donna le dernier coup aux insurgés royalistes. Malgré la défaite de Léchelle à Autrain (22 oct.), Marceau, à la journée du Mans, arrêta les Vendéens, qui avaient passé la Loire à Saint-Florent pour donner la main aux insurgés de la côte normande, aux émigrés et aux Anglais, et aide de Westermann, il les écrasa de nouveau à Savenay (23 déc.). Les « noyades » de Carrier et les excès des « colonnes infernales » de Turreau ranimèrent un instant l'effervescence des Vendéens, et la Convention signa avec Charette et Stofflet la pacification de la Jaunaye (févr. 1795). Les chefs n'avaient cependant pas renoncé à lutter contre la République. Après la descente de Quiberon, ils reprirent les armes. Ils avaient cette fois Hoche pour adversaire. Les deux derniers capitaines chouans furent pris et fusillés : Stofflet à Angers (févr.), Charette à Nantes (mars 1796). Hoche réussit alors à calmer et à rassurer les esprits, et la pacification de la Vendée fut proclamée le 15 juillet 1796. Sous le Consulat, Cadoudal essaya, mais sans succès, de soulever la Vendée ; pendant les Cent-Jours, le général Lamarque y réprima facilement les troubles ; la duchesse de Berry, qu'on avait acclamée en 1828, crut pouvoir agiter les provinces de l'Ouest en sa faveur 1832.

— Bibliogr. : E. Bonnemère, *la Vendée en 1793* (1856) ; H. Wallon, *les Représentants du peuple en mission* ; Ch.-L. Chassin, *Études documentaires sur la Révolution française*, *la Préparation de la guerre de Vendée* (1789-1793) ; Ch.-L. Chassin, *la Vendée patriote* (1793-1800, Paris, 1893).

Vendéen, enne (*van-dé-in, è-n'*), personne née en Vendée ou qui habite ce pays. — *Les* Vendéens.

— Hist. Nom donné pendant la Révolution aux insurgés royalistes des provinces de l'Ouest, parce que le premier signal de la révolte était parti de la Vendée.

— Adjectiv. : *La population* vendéenne.

Vendegies-sur-Écaillon, comm. du Nord, arrond. et à 29 kilom. d'Avesnes, au confluent de l'Écaillon et de la Harpière ; 999 hab. Ch. de f. Nord. Sucreries.

Vendelin (*van* n. m. Petite nacelle dont se servent les pontonniers.

Vendémiaire (*van, mi-èr'* — du lat. *vindemia*, vendange), n. m. Premier mois du calendrier républicain, commençant à l'équinoxe d'automne, c'est-à-dire au 22 ou au 23 septembre.

Vendémiaire an IV JOURNÉES DES 10 ET 13, insurrection des sections de Paris contre la Convention, réprimée par les troupes républicaines que commandaient Bonaparte et Barras. Deux décrets de la Convention avaient excité le mécontentement des sections : l'un (13 fructidor) établissait que les assemblées primaires (V. PRIMAIRE) devraient d'abord élire des conventionnels dans la proportion des deux tiers; l'autre qui fixait la date des élections législatives, lesquelles devaient avoir lieu en fructidor an III, du 20 au 29 vendémiaire. La section Lepeletier protesta par un manifeste daté du 10 et organisa l'insurrection. Beaucoup de royalistes non avoués avaient saisi cette occasion de défendre les droits du peuple aux dépens du gouvernement républicain. C'est contre la section Lepeletier que la Convention envoya d'abord ses troupes, avec le général Menou, qui fut chargé d'investir le lieu de ses délibérations, place de la Bourse actuelle. Soit mauvais vouloir, soit incapacité, il ne put y parvenir; on le remplaça dans la nuit du 13 vendémiaire par Barras et Bonaparte. Ce dernier, qui commandait l'artillerie, refoula les insurgés qui menaçaient d'envahir la Convention. Les efforts combinés de Murat, de Barras et de Brune achevèrent leur déroute. Ce qui est intéressant dans la victoire du gouvernement, c'est qu'elle est l'œuvre de l'armée seule.

VENDEN, ville de Russie (gouv. de Livonie), à 85 kilom. N. E. de Riga, ch.-l. de district; 6.100 hab. Ancienne résidence des chevaliers porte-glaive. — Le district a 120.000 hab.

VENDENESSE-LES-CHAROLLES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 5 kilom. de Charolles, sur la Semence, tributaire de l'Arconce; 1.127 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Pierre de taille. Eglise romane. Ancien château.

VENDERESSE n. f. V. VENDEUR.

VENDES. Ethnol. et linguist. V. WENDES.

VENDETTA *vin-dèt'* — mot ital., signif. *vengeance* n. f. Etat d'inimitié provenant d'une offense ou d'un meurtre, s'étendant et se transmettant à tous les parents de la victime. || Pl. *Des* VENDETTE.

— ENCYCL. La *vendetta* est essentiellement une coutume corse. La forte organisation des familles dont plusieurs constituent un clan, la nécessité de se défendre soi-même contre les invasions fréquentes venues par mer, la politique génoise qui divisait pour régner contribuèrent à l'établir. La vendetta était d'ailleurs soumise à des règles. Un véritable conseil de famille était appelé à décider si l'offense reçue pouvait y donner lieu. La famille de l'offenseur était avertie avec une certaine solennité. Comme moyen de vengeance, elle excluait le vol. Combattue à la fois par l'action gouvernementale et par l'adoucissement progressif des mœurs, la vendetta a beaucoup diminué en Corse; elle n'y a pas complètement disparu. Il y existe toujours des *bandits*, c'est-à-dire des hommes qui, après la satisfaction d'une vendetta, se réfugient dans les lieux où il est le plus difficile de les atteindre et qui, selon l'expression consacrée, *prennent le maquis*. Le vieux préjugé local les excuse dans une certaine mesure et va même jusqu'à les aider à échapper à la loi. Dans une nouvelle célèbre, *Colomba*, Prosper Mérimée a mis en scène la vendetta corse au début du XIXe siècle.

VENDEUIL, comm. de l'Aisne, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Quentin, sur l'Oise; 1.076 hab. Grande fabrique de broderies mécaniques. Huilerie. Briqueterie.

VENDEUR, EUSE *van* — de *vendre* n. Personne dont la profession est d'échanger contre des espèces un objet quelconque : *Une* VENDEUSE *de poisson*. || Personne spécialement chargée de la vente dans une maison de commerce : *Les grands magasins recherchent les bonnes* VENDEUSES. || Personne qui fait un acte de vente. En ce sens, le fém. est VENDERESSE.

— Loc. div. *Faux vendeur*, Celui qui vend à faux poids ou à fausse mesure. (Vx.) || *Vendeur d'allumettes*, Au fig., Homme qui débite des maiseries, des bagatelles. (Vx.) || *Vendeur de marée*, *Vendeur de volaille*, Nom donné autrefois à certains officiers préposés à la vente de la marée, de la volaille. (Vx.) || *Vendeur d'orviétan*, *de mithridate*, Charlatan. — Médecin qui se vante d'avoir des remèdes pour toutes sortes de maux. — Hâbleur, en général. || *Vendeur de fumée*, Homme qui fait parade d'un crédit qu'il n'a point et qui cherche à en tirer quelque avantage. (Vx.) || *Vendeur de chrétiens, de chair humaine*, Nom qu'on donna aux officiers recruteurs, puis aux agents de remplacement. (Vx.) *Être fait comme un vendeur de cochons*, Être mal bâti ou mal vêtu.

— PROV. : **Il y a plus de tous acheteurs que de tous vendeurs**, Les marchands calculent mieux leurs intérêts que les chalands.

— ALLUS. HIST. : **Vendeurs chassés du temple**, Allusion à une action de Jésus-Christ (Matth., XXI, 12; Marc, XI, 15). — « La pâque des Juifs étant prochaine, Jésus fit son entrée à Jérusalem. Et il trouva dans le temple des marchands qui vendaient des bœufs, des brebis et des colombes, et les changeurs y étaient assis. Et ayant fait un fouet avec des cordes, il les chassa tous hors du temple, ainsi que les brebis et les bœufs, et il renversa l'argent des changeurs et les tables; et il dit aux marchands : « Il est écrit : « Ma maison est une maison de prière, et vous « en avez fait une caverne de voleurs. »

On fait allusion à cet acte pour stigmatiser les profanateurs dans quelque ordre que ce soit, ceux qui font marché de choses respectables.

VENDEUVRE-DU-POITOU, comm. de la Vienne, arrond. et à 19 kilom. de Poitiers, au-dessus de la Palu, affluent du Clain; 2.515 hab. Sources minérales.

VENDEUVRE-SUR-BARSE, ch.-l. de cant. de l'Aube, arrond. et à 21 kilom. de Bar-sur-Aube, à la source de la Barse, en Champagne Pouilleuse; 2.068 hab. Ch. de f. Est. Forges. Atelier de sculpture. Elève de moutons. Beau château. Eglise de la Renaissance. — Le canton a 19 comm. et 6.559 hab.

VENDHUILLE, comm. de l'Aisne, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Quentin, sur l'Escaut; 1.612 hab. Pierre de taille. Sucreries.

VENDICATION *van, si-on* — du lat. *vindicatio* n. f. Dr. Action de revendiquer quelque chose.

Vendidad, partie de l'*Avesta*. V. ce mot

VENDIN-LE-VIEIL, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 2 kilom. de Béthune, près de la Lienne; 4.713 hab. Houillères. Fabrique de colles et graisses.

VENDIQUER *van, ké* v. a. S'est dit autrefois pour REVENDIQUER.

VENDITIO BONORUM Dr. rom. Vente en masse du patrimoine entier d'un débiteur au profit de ses créanciers. Elle entraînait l'infamie pour le débiteur, à moins qu'il n'eût usé du bénéfice de la *cessio bonorum*.

VENDITION *van, si-on* — du lat. *venditio* n. f. Dr. Vente. Vx.

VENDŒUVRES, comm. de l'Indre, arrond. et à 28 kilom. de Châteauroux, près de la Claise, à la limite de la Brenne; 2.055 hab. Ch. de f. Orléans.

VENDÔME (at. *Vindocinum*, chef-lieu d'arrond. de Loir-et-Cher, à 32 kilom. de Blois, sur le Loir; 9.459 hab. *Vendômois, oises*. Ch. de f. Orléans et Etat. Fabrique de gants, importantes mégisseries, papeterie, fromagerie. L'église de la Trinité, ancienne abbatiale, bâtie du XIIe au XVIe siècle, est une magnifique construction. Autour de l'église sont les restes de l'abbaye, dont elle dépendait, avec de belles salles voûtées des XIIe et XIIIe siècles, un cloître du XIVe siècle, un logis du XVe et le clocher qui s'élève à quelques mètres devant la façade. C'est, après le clocher Vieux de Chartres, le monument le plus parfait que nous ait laissé le XIIe siècle. Tour Saint-Martin, reste d'une église des XVe et XVIe siècles. La chapelle du lycée, reste d'un hôpital, fut bâtie sous Louis XII. Restes des remparts XVe s.). Du château, situé sur une colline escarpée et séparée de la ville par le Loir, il reste quelques ruines tours, donjon des XIVe, XVe et XVIIe s. — L'arrondissement a 8 cant., 109 comm. et 76.116 hab. Le canton a 13 comm. et 16.301 hab.

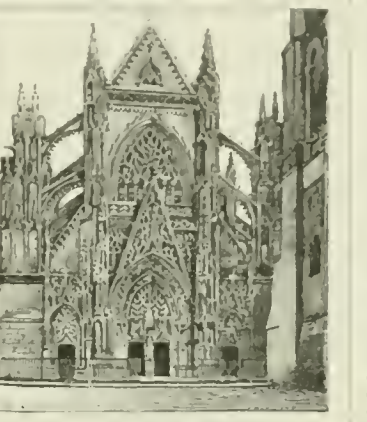

Eglise de la Trinité, à Vendôme.



Armes de Vendôme.

— *Histoire*. D'origine gauloise, Vendôme ne vit son importance grandir qu'au XIe siècle. L'abbaye de la Trinité en fut un centre féodal et monastique. En 1129, la ville devint pays anglais par la mariage de Geoffroy Plantagenet avec Mathilde, fille de Henri Ier. La confiscation des domaines de Jean sans Peur rattacha le Vendômois à la monarchie française. En 1227, Blanche de Castille y conduisit Louis IX. François Ier érigea le comté de Vendôme en duché-pairie (1515) en faveur de Charles de Bourbon. En 1796, le Directoire fit juger à Vendôme la conspiration qui aboutit à la condamnation à mort de Babeuf et de Darthé. Le 15 décembre 1850, le général Chanzy défendit les hauteurs qui dominent Vendôme contre le prince Frédéric-Charles, et la ville fut occupée le lendemain par les Prussiens. Patrie de Jehan de Saintré, du prince de Condé, tué à Jarnac en 1569; du maréchal de Rochambeau, etc.

VENDÔME César DE BOURBON, duc DE, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né au château de Coucy en 1594, mort à Paris en 1665. Légitimé en 1595, il reçut le duché de Vendôme et le gouvernement de Bretagne en 1598. Un peu plus tard, Henri IV lui fit épouser Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur. Il prit rang en 1610 après les princes du sang, fut mêlé aux troubles de la régence et prit le plus souvent parti contre Marie de Médicis. Chevalier des ordres en 1619, il se distingua dans la guerre contre les huguenots en 1621. Tenu à l'écart par Richelieu, il entra dans la conspiration de Chalais (1626) et fut enfermé à Vincennes. Sa captivité cessa au bout de quatre ans, par l'abandon de son gouvernement. Retiré d'abord en Hollande, puis en Angleterre, il ne rentra en France qu'après la mort de Richelieu. Mêlé à la cabale des Importants avec son fils Beaufort (1643), il ne tarda pas à se rapprocher de Mazarin et il lui resta fidèle pendant la Fronde. Il consentit même au mariage de son fils aîné, le duc de Mercœur, avec une nièce du cardinal, ce qui lui valut le gouvernement de la Bourgogne après l'emprisonnement de Condé (1650), puis la surintendance de la navigation dont la reine se démit en sa faveur. Mis à la tête de l'armée royale de Guyenne en 1653, il reprit Libourne et Bordeaux. En 1655, il battit la flotte espagnole à la hauteur de Barcelone et contribua à hâter la paix des Pyrénées. Il avait beaucoup d'esprit naturel, mais ce n'était qu'un médiocre général.

VENDÔME Louis, duc DE, fils aîné du précédent, connu sous le nom de **duc de Mercœur**, né à Paris en 1612, mort à Aix en 1669. En 1630, il suivit Louis XIII en Piémont; au retour, il servit en Hollande. Vice-roi de Catalogne (1650-1651), il épousa, en 1651, Laure Mancini, nièce de Mazarin, ce qui lui valut le commandement de la Provence, où il s'empara de Toulon. En 1656, chef de l'armée de Lombardie, il s'empara de Valence. Devenu veuf, il entra dans les ordres en 1657, devint cardinal en 1667 et fut nommé par Clément IX légat *a latere* en France.

VENDÔME Louis-Joseph DE, général français, fils aîné du précédent, connu d'abord sous le nom de **duc de Penthièvre**, né à Paris en 1654, mort à Vinaroz en 1712. Il fit la campagne de Hollande (1672) et celle d'Alsace et d'Allemagne (1675) sous Turenne et fut nommé brigadier en 1677. Maréchal de camp en 1678, gouverneur de Provence (1684), lieutenant général en 1688, il servit en Irlande (1690), en Flandre (1691), en Allemagne (1692), puis en Piémont où il commanda l'aile gauche de l'armée à la Marsaille (1693). Général des galères en 1694, il commanda en Flandre (1695), puis en Catalogne (1696). Il reprit Barcelone sur l'archiduc Charles (1697), commanda l'armée de Catalogne (1697), puis celle de Flandre (1698). Après la paix de Ryswick, il vint dans les plaisirs à Paris ou dans son château d'Anet, mais il reparut à la tête des armées au début de la guerre de la succession d'Espagne. De 1702 à 1705, il lutta dans le nord de l'Italie contre le prince Eugène (bataille de Luzzara 1702), conquit le Piémont (1704), battu par le nouveau prince Eugène à Cassano (1705) et le reçut dans le Tyrol. Envoyé en Flandre pour réparer le désastre de Ramillies, il fut placé, en 1708, sous les ordres du duc de Bourgogne avec lequel il ne réussit pas à s'entendre, ce qui amena la défaite d'Oudenarde et la prise de Lille (1708). Disgracié en 1711, il passa cette année à la cour d'Espagne auprès de Philippe V à Madrid et le délivra de l'influence de la princesse des Ursins. Il fut comblé d'honneurs par le roi mais il mourut peu après à Vinaroz, d'une indigestion de poisson. Philippe V voulut ensevelir à l'Escurial. Vendôme avait la désintéressement naturel et surtout de la prééminence d'esprit dans les moments critiques.



Le duc de Vendôme.

VENDÔME Philippe, frère de Louis, dit le **Prieur de**, comte de Vendôme, grand-prieur de France, frère du précédent, né et mort à Paris (1655-1727). Entré, en 1666, dans l'ordre de Malte, il devint grand-prieur de Hollande et d'Alsace, devint grand-prieur de France en 1678, maréchal de camp en 1691, lieutenant général en 1693 et prit une part active à toutes les campagnes d'Italie et de Catalogne jusqu'en 1712. Disgracié après sa conduite lors du combat de Cassano, il se retira à Rome; de retour en France en 1711, il mena dans son palais du Temple la vie la plus fastueuse et la plus scandaleuse. Il vendit son prieuré en 1719 et mourut cependant au Temple, où il n'osa jamais le résilier. C'était un esprit brillant, ami des lettres, mais perdu par la débauche et l'ivresse.

Vendôme PLACE, place de Paris, dans le 1er arrondissement. L'extension que prit Paris vers l'ouest, au delà de la porte Saint-Honoré, dans les dernières années du XVIIe siècle, donna au roi et aux courtisans l'idée de ménager dans cette région une place grandiose, dans le genre de celle qui se formait à l'extrémité de la rue des Petits-Champs, la place des Victoires. A cet effet, l'hôte de Vendôme fut acheté, et sur son emplacement se dessina la future place qu'garda son nom. On avait eu le projet d'y construire des bâtiments destinés à recevoir la bibliothèque du roi, les archives, l'hôtel des Monnaies, celui des ambassadeurs étrangers, mais on y renonça pour élever simplement des maisons aux façades symétriques et de grand air. Au centre de la place fut inaugurée, le 16 août 1699, une statue monumentale de Louis XIV, conçue par Girardon. Cette œuvre fut renversée par le peuple le 10 août 1792, et la place prit le nom de place des Piques. De 1800 à 1806, la préfecture de la Seine fut installée dans un des hôtels de la place, voisin de celui qu'occupe encore aujourd'hui le ministère de la justice. Au centre de la place se dresse la colonne Vendôme. V. COLONNE.

VENDÔMOIS, pays de l'ancienne province d'Orléanais, correspondant actuellement à la plus grande partie de l'arrondissement de Vendôme, aux terres réservées et communes du comté de Blois, dans le département de Loir-et-Cher, à trois communes du département d'Eure-et-Loir. On rattachait à ce pays, sous le nom de Bas-Vendômois, Saint-Calais, aujourd'hui dans le département de la Sarthe. Principales localités : Vendôme, Morée, Fréteval, Montoire, Montoubleau. Le centre du Vendômois est la vallée du Loir, pittoresque avec ses vignobles, ses vieux châteaux, ses villages aux maisons creusées dans le calcaire des collines.

VENDOTENA (la *Pandataria* des anciens), île du roy. d'Italie, prov. de Naples, dans la mer Tyrrhénienne, à 10 kilom. d'Ischia. Sol fertile et bien cultivé.

VENDRAMINO Andrea, né et mort à Venise (1393-1478). Il fut élu doge trente mois avant sa mort (1477).

VENDRE *vandr'* — du lat. *vendere*, pour *venumdare*, donner l'achat vendre, céder moyennant un prix convenu : *Le commerce est l'art d'acheter trois francs ce qui en vaut six, et de* VENDRE *six francs ce qui en vaut trois*. Fournir : Faire le commerce de : VENDRE *des meubles, des comestibles*. Sacrifier à prix d'argent en parlant des choses qui ne sont pas vénales par leur nature : VENDRE *un secret*.

— Ne procurer qu'à des conditions pénibles : *La terre* VEND *à travail ce qu'on en tire, qu'elle donne*. MICHELET.

— Fig. Trahir pour de l'argent : VENDRE *un secret*.

— Loc. div. *Vendre la peau de l'ours*. V. PEAU. *Je vendrai ma chemise*, Je sacrifierai tout pour réussir. *Il vendrait jusqu'à sa chemise*, Se dit d'un prodigue, d'un dissipateur. *Vendre bien cher, vendre cherement sa peau*, sa vie. V. PEAU. *Et c'a quelqu'un à vendre et à engager*, Etre à son entière disposition, ne résister à aucune de ses volontés. (Vx. *Dépendre* a ici le vieux sens de *dépenser*.) *Vendre des guignes*, Loucher : jeu de mots sur les mots *guigne* et *guigner*. (Fam. *Vendre la mèche*. Trahir un secret. *Vendre des coquilles*, etc. V. COQUILLE.

— Fr. *Vendre quelqu'un*, Vendre ses meubles, après saisie.

Vendu, ue part. pass. du v. Vendre. Cédé pour de l'argent.

— Substantiv. Personne vendue, qui a vendu ses services ou son honneur. *Les* VENDUS *de la politique*.

— Pop. Autrefois. Remplaçant militaire.

Se vendre, v. pr. Etre vendu : *Le terrain se vend à Paris*. SE VEND *cher*, Avoir de la vente, du débit. *Tout ce qui se mange*, SE VEND *bien*. Etre un objet de commerce, être vénal : *Tout se vend, même l'honneur*.

VENÉGASIE n. f. Genre de composées, tribu des [illegible] appréciant les plantes à feuilles alternes, à [illegible] dont l'espèce type croît en Calabre.

VENELLE peut être pour *reuelle*, signif. proprem. [illegible] n. f. Petit rue, chemin.

— *Prendre la venelle*, Prendre prestissimement la fuite.

VÉNÉNEUX, EUSE du lat. *venenosus*, adj. Qui a [illegible] qui est propre à empoisonner : *Plante* VÉNÉNEUSE. *Certains champignons, la belladone, la ciguë, la grande [illegible] sont* VÉNÉNEUX. || *Animaux vénéneux*, Animaux qui, crus, causent comme aliments, agissent sur l'économie à la manière des poisons. Il ne faut pas les confondre avec les animaux venimeux. *Les moules sont quelquefois* VÉNÉNEUSES.

— SYN. Vénéneux, venimeux. *Vénéneux* indique un poison contenu, tandis que *venimeux* marque un poison transmis. Les plantes, en général, ne peuvent être que vénéneuses, parce que le poison qu'elles contiennent ne devient nuisible que lorsqu'on les mange ou qu'on en fait usage d'une manière quelconque. De même les minéraux. Certains animaux sont *venimeux*, parce qu'ils communiquent leur venin par leurs morsures ou par leurs piqûres.

VÉNÉNIFÈRE du lat. *venenum*, venin, et *ferre*, porter ; adj. Hist. nat. Qui porte du venin ou du poison. *Poche* VÉNÉNIFÈRE.

VÉNÉNIFIQUE *pik'* — du lat. *venenum*, poison, et *facere*, faire ; adj. Zool. Qui forme, qui produit le poison : *Glande* VÉNÉNIFIQUE.

VÉNÉNIPARE du lat. *venenum*, poison, et *parere*, produire ; adj. Qui produit le venin.

VÉNÉNOSITÉ n. f. Qualité de ce qui est vénéneux.

VENER du lat. *venari*, même sens ; v. a. Chasser courre, en parlant d'un animal domestique, dont on veut ainsi attendrir la chair. *A Rome, en Angleterre, on a coutume de* VENER *les bœufs*. Ne s'emploie guère qu'à l'infin. et aux temps composés.)

— *Faire vener de la viande*, La faire mortifier, la conserver quelque temps avant de la manger.

VENER ou **VENERN**, lac de la Suède méridionale, le plus grand du royaume ; 6.238 kilom. carr. A 41 mètres d'altitude, il a 56 mètres de profondeur maximum, entre des rives généralement peu élevées, plates et couvertes de forêts de conifères. Entre autres affluents, il reçoit le Klar-Elf, et s'écoule par le fleuve Göta.

VÉNÉRABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est vénérable.

VÉNÉRABLE du lat. *venerabilis*, même sens ; adj. Digne de vénération : *Vieillard* VÉNÉRABLE. || Qui inspire le respect : *Barbe* VÉNÉRABLE.

— Fr.-maçonn. *Vénérable maître* ou substantiv. *Vénérable*. Président d'une loge maçonnique.

— Hist. Titre donné aux prêtres et aux docteurs en théologie dans les actes publics. || Titre que l'on a donné à quelques rois de France, principalement à Philippe Ier et à Louis VI.

— n. m. Arg. Derrière : *Recevoir un coup de pied dans le* VÉNÉRABLE.

VÉNÉRABLEMENT adv. D'une manière vénérable.

VÉNÉRALIES (*li* — du lat. *Venus, eris*, Vénus) n. f. pl. Antiq. Fête qu'on célébrait à Rome en l'honneur de Vénus, pendant les trois premiers jours d'avril.

VÉNÉRATEUR, TRICE du lat. *venerator, trix*, même sens ; adj. Personne qui vénère.

VÉNÉRATION (*si-on* — rad. *vénérateur*) n. f. Respect profond, et qui a quelque chose de religieux ; honneur qu'on rend aux personnes ou aux choses que l'on vénère.

— SYN. Vénération, respect, révérence.

VÉNÉRER (du lat. *venerari*, dénominatif d'un ancien thème *vener*, qui représente le védique *vánas*, adoration, respect. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je vénère. Qu'ils vénèrent ;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je vénérerai. Tu vénérerois*) v. a. Avoir un respect religieux pour : VÉNÉRER *des reliques*. VÉNÉRER *ses parents*.

VENEREUM *vé-né-ré-om'* — mot lat. n. m. Antiq. Lieu consacré à Vénus, dans une maison particulière.

VÉNÉRICARDE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des cardilidés, comprenant de nombreuses espèces répandues dans presque toutes les mers.

VÉNÉRIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, comprenant les *vénus* et genres voisins. — *Un* VÉNÉRIDE.

VÉNERIE *ri* — de *vener* ; n. f. Art de chasser la bête fauve, la bête noire ou la bête carnassière, avec des chiens courants.

— Administration des officiers des chasses d'un chef d'État ou d'un puissant personnage. || Lieu où on loge les officiers et tout l'équipage de chasse d'un souverain.

— ENCYCL. Les bêtes de *vénerie* sont le cerf, le daim, le chevreuil, le sanglier, le loup et le renard ; on courre aussi quelquefois le lièvre, par amusement. La vénerie a pour objet de poursuivre le gibier et de le forcer à se rendre, suivant des règles du code de vénerie. Elle exige un personnel nombreux et exercé d'hommes, de chevaux et de chiens ; des valets de limiers habiles pour faire le bois, c'est-à-dire reconnaître à l'avance la bête de chasse, la juger par son pied et ses allures, ses fumées, ses foulées et ses portées, en un mot ce qu'on appelle la *détourner* ; une bonne meute, appuyée de plusieurs relais, pour l'attaquer, la lancer et suivre sa voie. C'est un passe-temps royal, aussi les forêts de l'État, vrai terrain de vénerie, étaient-elles appelées jadis *Plaisirs du Roy*.

Un équipage de vénerie se compose ordinairement d'un [illegible] ou maître d'équipage, qui a la direction du [illegible], de piqueurs, de valets de limiers et de valets de [illegible] on met un piqueur par vingt chiens, et, pour chaque piqueur, deux valets de chiens, dont l'un est monté et l'autre à pied. Les petits équipages se contentent d'un piqueur et d'un valet de chiens, qui suffisent à une meute de trente. Les valets de limiers, aidés de leurs chiens, ont pour mission spéciale de faire le bois, le maître de l'équipage leur partage les relais, c'est à eux de juger et de [illegible]

La vénerie a sa langue spéciale, une langue très riche et remarquable par sa précision ; les vieux mots y abondent et lui donnent une saveur toute particulière. Cette langue a des mots pour exprimer les moindres particularités, les plus petites nuances. Le vocabulaire de la chasse au cerf compte à lui seul trois cents termes spéciaux ; les *pentes* ou *fumées* de cette noble bête de vénerie sont dénommées de sept manières différentes, suivant leur état. Il y a huit manières de désigner le sanglier suivant son âge. Le daim, le chevreuil, le lièvre, le loup ont aussi leur vocabulaire spécial. Loin de rien devoir à la langue usuelle, elle l'a enrichie de bon nombre d'expressions pittoresques qui de la bouche des veneurs sont passées dans celle de tout le monde. C'est ainsi que s'emploient les expressions *Aller sur les brisées, prendre le change, prendre les devants, prendre le contre-pied, franchir l'enceinte, faire buisson creux, démêler la voie, rentrer dans son fort, sonner l'hallali, faire la curée, chercher des faux-fuyants*, etc.

— HIST. V. CHASSE.

— LITTÉR. La grande vogue dont la chasse a joui en France, depuis le moyen âge, explique la multiplicité des traités de vénerie, qui constituent une branche assez importante de l'ancienne littérature française. Les plus grands seigneurs, dont la chasse était le passe-temps favori, n'ont pas dédaigné de s'exercer dans ce genre. Il faut citer en premier lieu le *Miroir de Phébus* ou *Déduits de la chasse*, le *Roman des oiseaux*, par Gau de la Vigne, chapelain du roi Jean II, commencé pendant la captivité de ce prince en Angleterre ; le *Livre du roi Modus et de la reine Ratio*, où l'on trouve la preuve que, dès le XIVe siècle, il existait une langue particulière de la vénerie, laquelle n'est depuis assez peu modifiée. Au XVIe siècle appartient le traité de du Fouilloux, dédié à Charles IX, et ce prince avait lui-même composé un ouvrage de vénerie, fort remarquable pour le temps, auquel avait, dit-on, travaillé Villeroy, et qui fut imprimé sous le règne de Louis XIII. C'est le *Livre du roy Charles, de la chasse au cerf*, publié par H. Chevreul (1859).

VÉNÉRIEN, ENNE *ri-in, ène* — du lat. *Venus, eris*, déesse de l'amour ; adj. Qui a rapport à la copulation, à l'union des sexes : *Acte* VÉNÉRIEN. || Se dit des maladies contagieuses qui se communiquent par les rapports des sexes : *Mal* VÉNÉRIEN. *Virus* VÉNÉRIEN.

— Substantiv. Personne atteinte d'une maladie vénérienne : *Hôpital de* VÉNÉRIENS.

VÉNÉRINÉS n. m. pl. Tribu de mollusques lamellibranches, de la famille des *vénéridés*, renfermant les genres *vénus* et voisins. — *Un* VÉNÉRINÉ.

VÉNÉRITE n. f. Silicate hydraté naturel de cuivre alumine, magnésie et fer.

VENERSBORG, ville de Suède, ch.-l. de la prov. d'Elfsborg ou Venersborg, à l'extrémité sud-ouest du grand lac *Vener* ; 6.000 hab.

VÉNÉRUPIS (*piss*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des vénéridés, répandus dans presque toutes les mers. (Leur coquille oblongue a le bord interne de ses valves lisse. Le *venerupis irus* se trouve sur les côtes françaises.)

VENESMES, comm. du Cher, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Amand, sur un coteau au-dessus de la rive gauche du Cher ; 931 hab. Eglise des XIIe et XIIIe siècles.

VENET (*nè*) n. m. Enceinte demi-circulaire de filets dormants verticaux, disposée pour retenir le poisson à la marée basse, l'ouverture du parc ainsi formé étant tournée du côté de la terre ferme.

VÉNÈTE n. m. Antiq. rom. Membre de la faction de bleus, dans les courses du cirque.

VÉNÈTES (lat. *Veneti*), peuple de la Gaule, au N.-O des Namnètes ; capit. *Dariorigum* (auj. *Vannes*). — *Un, Une* VÉNÈTE.

— Adjectiv. : *Antiquité* VÉNÈTE.

— n. m. Linguist. Idiome de la Vénétie ancienne. (Il n'nous est connu que par des noms propres [noms d'homme et de lieux] et par quelques inscriptions.)

— ENCYCL. Les *Vénètes* étaient surtout marins et entretenaient de nombreuses relations commerciales avec la Grande-Bretagne ; ils en rapportaient l'étain, les esclaves et les chiens pour les revendre au reste de la Gaule. Grâce à leur commerce, ils étaient devenus le peuple le plus puissant de la Confédération armoricaine. Leur principal entrepôt était le port de *Corbilo* (auj. Coiron, près Nantes). Ils furent l'âme de la seconde coalition contre César (56) ; ils entraînèrent avec eux l'Armorique septentrionale, le Unelles, les Lexoves, les Eburovices. César marcha lui-même contre les confédérés, mais, comme leurs places étaient bâties au milieu de vastes lagunes ou sur des langues de terre inondées chaque jour par le flux, il dut faire construire une flotte que lui fournirent les Pictons et les Santons, jaloux de leurs voisins les Vénètes. Les 220 vaisseaux de ces derniers furent dispersés et en partie détruits, et ceux qui les montaient se jetèrent à la mer pour échapper au vainqueur. Dariorigum tomba au pouvoir des Romains. Vaincus, les Vénètes essayèrent encore de lutter en 52, avec Vercingétorix. Ils furent englobés dans l'empire romain, et leur pays fit partie de la IIIe Lyonnaise.

VÉNÈTES. Ethnol. V. VÉNÈDES.

VENETIA n. f. Planète télescopique n° 487, découverte par Camera, en 1902.

VÉNÉTIE *si* — en ital. *Venezia* ou *Veneto*), région de l'Italie, au N.-E., entre l'Autriche au N. et à l'E., le golfe de Venise et l'Émilie au S., la Lombardie à l'O. Ce fut un des grandes divisions de l'Italie ancienne, avec des villes comme Aquilée, Vicence, Vérone, Adria, Patavium. Après avoir appartenu quelque temps au royaume lombard, elle forma la république de Venise. Cédée à l'Autriche par le traité de Campo-Formio (1797), elle fit ensuite partie du royaume napoléonien d'Italie, fit retour à l'Autriche en 1814, puis fut définitivement rendue à l'Italie en 1866.

VENETTE *nèt'* — de l'anc. franç. *vener* ou *resner*, syn. de VESSER ; n. f. Pop. Peur, inquiétude, alarme : *Avoir la* VENETTE. *Donner la* VENETTE.

VENETTE, comm. de l'Oise, arrond. et à 2 kilom. de Compiègne, sur l'Oise ; 1.195 hab. Féculerie. Fabrique de sacs en papier. Patrie de Jean de Venette.

VENETTE Jean FILLON, dit **de**, chroniqueur et verificateur français, né à Venette près Compiègne vers 130[illegible]

mort vers 1370. Il appartenait à l'ordre des carmes. Ayant beaucoup voyagé, il assista à un grand nombre des événements qu'il a racontés dans sa *Chronique*. Celle-ci (en latin) va de 1340 à 1368 et fait suite à celle de Guillaume de Nangis, que Jean de Venette n'avait pourtant pas prétendu continuer. Son originalité est dans l'indépendance d'esprit de l'auteur : on a pu dire qu'il était un panégyriste plutôt qu'un historien de la Jacquerie. Il écrit dans un style rude, incorrect, mais pittoresque et vivant. Il est en outre l'auteur d'un long poème français en 35.000 vers octosyllabiques sur *les Trois Maries*. (V. SAINTES-MARIES.) Il raconte une bonne partie de l'histoire sainte. Sa *Chronique* a été imprimée par Géraud à la suite de Guillaume de Nangis (*Société de l'Histoire de France*, 1843) et traduite en français dans la collection Guizot, t. XIII.

VENEUR (du lat. *venator*, chasseur) n. m. Celui qui, en se servant de chiens courants, chasse les bêtes fauves, noires ou carnassières.

— Hist. *Grand veneur*, Chef de la vénerie d'un souverain.

— PROV. : **C'est le bon veneur qui fait la bonne meute, L'habileté des chiens dépend de celle des chasseurs.**

— ENCYCL. Hist. La chasse étant restée longtemps un plaisir essentiellement royal, il était naturel que le fonctionnaire chargé de l'organisation et de la surveillance des chasses eût de bonne heure un rôle considérable. Il est question déjà, sous les rois des deux premières races, d'officiers appelés *veneurs* ; mais ce fut seulement au XIIIe s. que les officiers de la vénerie furent placés sous les ordres d'un chef unique, qui porte en 1231 le nom de *maître veneur*, et plus tard celui de *maître de la vénerie*. Il ne prit le titre de grand veneur qu'au XVe siècle (1414). Il avait alors la grande maîtrise des forêts, et recevait la qualification de grand forestier. Au XVIe siècle, cette dernière partie de sa charge lui fut enlevée. Au XVIIe siècle, sous le règne de Louis XIV, le grand veneur avait sous ses ordres un personnel de plusieurs centaines de fonctionnaires, le grand fauconnier, le grand louvetier, le capitaine de vautrait (équipage de chasse au sanglier), etc., et dirigeait six équipages, pour la chasse au cerf, au chevreuil, au lièvre, au renard, au sanglier et au loup.



Armoiries du grand veneur.

La liste seule des grands veneurs, où figurent Louis de Vendôme (1518), le duc de Guise (1521), qui légua la charge à ses héritiers, le duc de Rohan (1602), le duc de La Rochefoucauld (1679), le comte de Toulouse (1714), montre le crédit dont cette charge jouissait.

La dignité de grand veneur, supprimée en 1792, fut rétablie par Napoléon Ier et maintenue sous la Restauration. Louis-Philippe la supprima, mais Napoléon III eut de nouveau un grand veneur, le maréchal Vaillant.

— Superst. *Légende du grand veneur*. On nomme ainsi une légende répandue parmi les gardes et les bûcherons de la forêt de Fontainebleau. Autrefois, nombre de vieux forestiers prétendaient avoir rencontré ce grand veneur, tout de noir vêtu, une plume rouge à son chapeau, sonnant effroyablement de la trompe et galopant derrière une meute sur un cheval noir aux naseaux flamboyants. Sa rencontre était toujours de mauvais présage. On lit dans le *Journal* de P. de L'Estoile, à la date du 12 août 1598, que Henri IV, chassant dans la forêt de Fontainebleau, fut tout étonné d'entendre le cor et les aboiements des chiens d'une chasse autre que la sienne et que le comte de Soissons étant allé, sur son ordre, à la rencontre de ces chasseurs, vit distinctement le grand veneur et sa meute, qui disparurent aussitôt. C'était le présage de la mort prochaine de Gabrielle d'Estrées.

VENEUX-NADON, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 11 kilom. de Fontainebleau, sur la rive gauche de la Seine ; 1.219 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles.

VENEZIANO (Antonio), peintre italien, né à Venise vers 1309, mort à Florence en 1384. Il séjourna à Florence et à Venise, où il peignit à fresque l'un des murs de la salle du conseil des Dix. A Pise, il compléta la série des scènes de la vie de saint Rénier, commencées dans le Campo Santo par Simone Memmi. Ce sont les plus remarquables du Campo Santo.

VENEZIANO (Agostino), graveur italien, né en 1490, mort en 1540. Il fut l'élève de Marc-Antoine Raimondi, dont il se sépara après la mort de Raphaël 1520, pour travailler seul. Il fut le premier à employer le pointillé dans la gravure. Son œuvre capitale est *le Lieu de sépulture* ou *les Squelettes*, d'après Raimondi.

VÉNÉZOLAN, ANE n. et adj. Syn. de VÉNÉZUELIEN, ENNE.

VENEZUELA (ÉTATS UNIS DE) *Estados unidos de Venezuela*, république de l'Amérique du Sud, sur la côte septentrionale du continent. Le Venezuela, baigné par la mer des Antilles au N., est contigu à la Colombie à l'O., au Brésil au S., à la Guyane anglaise à l'E. Du côté de la Colombie et du Brésil, ses frontières sont maintenant définitivement fixées ; il n'en est pas de même du côté de la Guyane anglaise : sur les confins de cette colonie, s'étendent encore de vastes territoires contestés. Dans les limites qu'il occupe actuellement, le Venezuela comprend une superficie évaluée à 972.000 kilom. carr., avec 1.027.030 hab. *Vénézuéliens*, *enne*, Capit. *Caracas*



Armoiries du Venezuela.

— *Géographie physique*. Le littoral vénézuélien, en général bas et marécageux dans sa partie occidentale (lagune de Maracaibo), est, dans sa partie orientale, serré de près par des montagnes, qui le séparent du bassin de l'Orénoque. Ces montagnes forment ce que l'on nomme la chaîne des Caraïbes, qui se prolonge jusque dans l'île de la Trinité ; son plus haut sommet est le Pico de Maignata (2.782 m.). En arrière de cette chaîne, la ramification orientale des Andes colombiennes forme, sur le territoire vénézuélien, la cordillère de Merida, qui, orientée du S.-O. au N.-E., a des sommets dépassant la limite inférieure des neiges persistantes (Concha et Coluna, au S.-E. de Merida, 4.700 m.). Entre cette zone montagneuse et la rive gauche de l'Orénoque s'étend la région des Llanos, vaste plaine de moins de 200 m. d'altitude, où la monotonie du relief n'est interrompue que par de brusques éminences au sommet aplati, appelées *mesas*, et par de longs bancs de grès et de calcaire de faible hauteur. Enfin, sur la rive droite de l'Orénoque, se dresse le massif des Guyanes, dont l'extrémité occidentale seule appartient au Venezuela (sierras Parima, Maigualida, Pacaraima, et dont l'un des sommets les plus hauts, le mont Roraima, s'élève entre les bassins de l'Amazone, de l'Orénoque et de l'Essequibo.



Drapeau du Venezuela.

Sauf la zone extérieure ou littorale, arrosée par de petites rivières, et la vallée aurifère du Cuyuni, affluent gauche de l'Essequibo, le Venezuela se confond avec le bassin de l'Orénoque. Ce grand fleuve est compris en entier dans le territoire vénézolan, depuis ses sources jusqu'à son embouchure ; mais ses affluents de l'Ouest appartiennent à la république de Colombie, à laquelle il sert de frontière sur son cours moyen, depuis le confluent du Guaviare jusqu'à celui du Meta. Il a une longueur totale de 2.370 kilom. et, lors des crues de mai à nov. il roule des masses d'eau énormes ; son delta, très étendu, occupe 25.300 kilom. carr. Ses principaux tributaires sont, à gauche : le Guaviare, la Meta et l'Apure, venus des Andes et de la cordillère de Mérida ; à droite, les rios Ventuari, Caura et Caroni, descendus des monts guyanais.

Le Venezuela est compris en entier dans la zone équatoriale, mais il offre, grâce à ses montagnes, la succession des zones chaudes de la mer à 600 m., tempérée de 600 à 1 200 m.) et froide au-dessus de 2.200 m. ; le climat brûlant et malsain dans le première zone (25° à 29° de température moyenne, est agréable et salubre dans les deux dernières. Caracas, par 920 mètres d'altitude, a 22°,3 de température moyenne, mois le plus froid, janvier 20°, le plus chaud, mai 33°,8 ; les précipitations annuelles, réparties entre soixante quatorze jours, y atteignent 0m,745.

Le pays appartient au domaine des alizés.

Au point de vue de la production, le Venezuela peut se diviser en trois zones : 1° la zone agricole, comprenant le littoral et la chaîne côtière ; 2° la zone pastorale, correspondant aux llanos ; 3° la zone frontière, qui s'étend au delà des plaines. La première de ces zones est d'une grande fertilité. Dans les terres chaudes, les cultures principales sont celles du cacaoyer et de la canne à sucre. Les terres tempérées constituent l'étage le plus riche, c'est le domaine par excellence du maïs qui rend jusqu'à quatre récoltes par an, et du café, mais, à côté de ces plantes, croissent presque tous les végétaux utiles à l'homme. Dans la région des llanos, l'alternance d'une saison sèche et d'une saison humide très tranchée ne permet la végétation arborescente qu'au bord des cours d'eau, ailleurs règnent les graminées, les buissons épineux de la savane. L'élevage, qui est la seule occupation possible, est pratiqué en grand par les llaneros : ces hommes, issus du mélange des blancs avec les indigènes, forment une race énergique, menant une vie toute de fatigue et de dangers. Sur la rive droite de l'Orénoque, s'étend une vaste région forestière qui fait partie de l'Hylée brésilienne et où la végétation équatoriale se déploie dans sa exubérante variété ; là abondent les essences les plus diverses, ainsi que les plantes officinales et industrielles, parmi lesquelles, caoutchouc, quinquina, gomme, résines, matières tinctoriales. A ces richesses agricoles s'ajoutent les richesses minières encore peu exploitées : or, charbon, pétrole, asphalte et sel gemme.

Le pays est encore peu prospère, bien qu'il le soit plus que la Colombie ; comme l'Etat voisin, il est insuffisamment peuplé et trop souvent décimé par les guerres. Les voies ferrées ont une faible longueur (852 kilom. en 1900) et les routes sont rares. L'industrie est encore dans l'enfance. Les principaux articles exportés sont : le café, le cacao, le tabac, la canne à sucre, le coton, l'or, les bois d'ébénisterie et de teinture, les peaux et le Leta (sur pied). Les grands ports du Venezuela, la Guaira et Puerto Cabello, sont régulièrement desservis par des paquebots français, anglais, allemands et hollandais.

La majeure partie de la population, composée de Blancs, d'Indiens, de nègres et de mestis, réside dans la zone côtière et sur les flancs de la grande chaîne de Mérida, dans les llanos, les habitants sont rares. Indiens et llaneros, plus rares encore dans la région forestière par une seulement par quelques tribus d'Indiens à demi sauvages, vivant de la pêche et de la chasse.

Le Venezuela est une république fédérative, comprenant 20 Etats, 1 district fédéral, 4 territoires. Sa constitution est analogue à celle des Etats-Unis.

— *Organisation militaire*. Le territoire vénézolan est divisé en cinq régions militaires, à la tête chacune desquelles est placé un général en chef. D'après la loi militaire, tous les citoyens peuvent, en cas de besoin, être appelés au service armé, de dix-huit à cinquante ans. Mais ils ne sont astreints à servir dans l'armée proprement dite que jusqu'à vingt-huit ans. Depuis cet âge jusqu'à quarante-cinq ans, ils comptent dans la milice nationale.

La réorganisation militaire du 1er février 1897, qui a ainsi posé les bases du service obligatoire, comporte la constitution des forces militaires en corps d'armée à deux divisions, avec une section d'artillerie. La division doit se composer de quatre bataillons d'infanterie, avec trois escadrons de cavalerie et un détachement de pionniers. En cas de guerre, l'armée peut être renforcée par la milice dont l'effectif est évalué à 100.000 hommes.

Les officiers sont nommés par le président, sans qu'aucune condition soit imposée à ces nominations. Seuls les officiers d'artillerie reçoivent une instruction professionnelle particulière dans une école spéciale dite « académie d'artillerie ». Les cadres ainsi formés sont très nombreux et hors de proportion avec l'effectif des troupes.

Histoire. Découvert par Christophe Colomb en 1498, le Venezuela fut exploré l'année suivante par Ojeda et Americ Vespuce. Son nom de « Petite Venise » fut donné aux habitations lacustres des Indiens du Maracaibo. En 1527, Juan de Ampuez fonda Coro, mais Charles Quint abandonna le pays, pour vingt ans, à des banquiers d'Augsbourg, les Welzen, qui ne firent que l'exploiter. En 1567, Juan Perez de Tolosa rétablit au Venezuela l'autorité de la métropole ; la conquête s'achève. Les premières villes sont fondées. Au XVIIe siècle, le flibustier Lolonois ravage Maracaibo. Au XVIIIe siècle, la colonie prospère quelque peu grâce à la culture et au commerce du cacao, favorisés par la Compagnie guipuzcoane de Caracas (1728-1785). Elle est en capitainerie générale en 1777, puis vice-royauté en 1786. Le Venezuela, après plusieurs tentatives infructueuses (1797-1806), se souleva en 1811 contre les Espagnols et après une guerre dure remporta sur eux la victoire définitive. Les provinces firent cause commune avec la



Théol. Caractère dangereux pour la foi de ce qui est opposé à la doctrine de l'Église. *Le* VENIN *de l'hérésie.*

— PROV. **Morte la bête, mort le venin.** V. BÊTE.

— SYN. **Venin, poison.** V. POISON.

— ENCYCL. Les *venins* doivent être considérés, au point de vue physiologique, comme de véritables toxines appartenant chimiquement au groupe des toxalbumines. Pour Phisalix et Bertrand, le venin de la vipère renferme deux substances, l'une phlogogène (échidnase), qui disparaît à 80° C., l'autre toxique (échidnotoxine), qui s'attaque au système nerveux. Mais, contrairement à ce qu'ont soutenu ces auteurs, le chauffage ne transforme pas le venin en vaccin (échidno vaccin), il diminue seulement ses propriétés toxiques, condition qui a été utilisée pour la préparation du sérum antivenimeux de Phisalix et Bertrand. Les venins sont attaqués énergiquement par la ptyaline, la pancréatine, la pepsine, plus faiblement par la papaïne, la présure, l'amylase; c'est ce qui explique que les venins ingérés soient généralement inoffensifs. Enfin, les venins ne sont pas sensiblement modifiés par la solution de Lugol et le trichlorure d'iode, mais ils sont très sensibles au chlorure d'or et aux hypochlorites, moins au permanganate de potasse, propriété utilisée pour la préparation du sérum antivenimeux. Ce sérum est également actif, quel que soit l'animal qui a fourni le venin : vipère, cobra, scorpion, araignée, etc. Le venin des guêpes et des abeilles contient de l'acide formique et un hydrocarbure, l'undécane.

Les effets des venins sont locaux ou généraux; localement, ils déterminent souvent une douleur vive et un œdème parfois considérable; suivant les régions, cet œdème peut parfois déterminer mécaniquement la mort. Les effets généraux sont, d'une part, une asphyxie progressive, due à la globuline et à l'acidalbumine du venin, et des phénomènes convulsifs dus à sa sérumalbumine.

Les principales mesures curatives à l'égard des venins inoculés sont la compression et la ligature du membre, la succion (quand il n'y a pas d'érosion buccale), la cautérisation au fer rouge après débridement de la plaie, l'injection sous-cutanée de chlorure d'or ou d'hypochlorite de chaux ou de soude, et enfin l'injection de sérum antivenimeux, à la dose de 10 à 30 centimètres cubes, suivant le moment de l'intervention et la nature de l'animal venimeux. Pour réveiller la sensibilité du malade, les frictions modérées sont préférables à l'alcool et au café.

VENIR (du lat. *venire*, même sens : *Je viens, tu viens, il vient, nous venons, vous venez, ils viennent. Je venais, nous venions. Je vins, nous vînmes. Je viendrai, nous viendrons. Je viendrais, nous viendrions. Viens, venons, venez. Que je vienne, que nous venions. Que je vinsse, que nous vinssions. Venant. Venu, ue*) v. n. Se transporter dans le lieu où se trouve la personne qui parle ou la personne auprès de qui l'on est mandé : *Refuser de* VENIR *devant un tribunal.* ‖ Se transporter d'un lieu déterminé vers le lieu où se trouve la personne qui parle, en parlant des choses : *Les eaux* VIENNENT *des montagnes. Le vent* VIENT *du nord.*

— Arriver, survenir, se présenter dans le lieu où est celui qui parle : *Vous* VENEZ *à propos.*

— Sortir, couler, en parlant des liquides : *Ce vin* VIENT *trouble.* ‖ Être apporté, être originaire : *Le thé* VIENT *de la Chine.* ‖ Échoir, être donné en partage : *Après la mort du père et de la mère, les biens* VIENNENT *aux enfants.* ‖ Se produire, avoir lieu : *Il faut prendre le temps comme il* VIENT. ‖ Se présenter à l'esprit : *Nos idées nous* VIENNENT *involontairement.* (Helvét.) ‖ Provenir, procéder, émaner, résulter : *La liberté ne découle pas du droit politique; elle* VIENT *du droit naturel.* (Chateaubr.) ‖ Être issu, être sorti : VENIR *de haut lieu, de bas lieu.*

— Naître, croître, pousser, se former : *Les dents commencent a* VENIR *à cet enfant.* ‖ Grandir, prendre son développement : *Enfant, Arbre qui* VIENT *bien.*

— Atteindre, se prolonger, s'étendre, s'élever : *La haute mer* VIENT *jusqu'ici.* ‖ Subsister, s'étendre sa durée : *Quelques monuments romains sont* VENUS *jusqu'à nous.*

— Se rendre pour : VENEZ *nous voir.* ‖ Se produire à point pour accomplir l'action marquée par le verbe à l'infinitif : *Le hasard* VIENT *souvent détourner le cours des événements.* ‖ Commencer, se mettre à, s'aviser de : *Ne* VIENS *pas m'ennuyer.*

Loc. div. *A venir*, Qui doit venir, qui doit arriver : *Les siècles* À VENIR. ‖ *Venir après*, Occuper le rang immédiatement inférieur à. ‖ *Ceux qui viendront après nous*, Nos descendants, la postérité.

— *Venir à*, S'approcher de avec confiance : *La chevre* VIENT À *l'homme volontiers.* (Buff.) Arriver à traiter, à parler de : VENONS AU *fait.* VENEZ À *la question.* — Avec un verbe à l'infinitif, Faire accidentellement l'action marquée par ce verbe : *S'il* VENAIT À *mourir, ses enfants seraient bien malheureux.* ‖ *En venir à* ou *jusqu'à*, Oser; réussir à, être réduit à : *Il en est venu à me menacer.* ‖ Être poussé jusqu'à une certaine extrémité : *La chose* EST VENUE À *un tel point qu'il faut en finir.* ‖ *Vouloir en venir*, Avoir l'intention d'aborder un sujet ou d'amener un résultat déterminé : *Voilà où je* VOULAIS EN VENIR. ‖ *Venir a bien*, Réussir, prospérer, atteindre son résultat. ‖ *Venir au secours*, Subvenir aux besoins, porter aide. ‖ *Venir au monde*, Naître, recevoir l'existence. ‖ *Venir à une succession*, Hériter : VENIR *par tête, par souche, par représentation.* ‖ *Venir à rien*, Diminuer extrêmement : *A force de maigrir, cet homme* VIENT À RIEN. — N'avoir aucune suite, aucun succès : *Beaucoup de grands projets* VIENNENT À RIEN. ‖ *Venir* ou *En venir à son but, à ses fins*, Réussir dans ce qu'on a entrepris. ‖ *Venir à compte, à partage, à composition*, Compter, Partager, Composer. ‖ *Venir à la traverse de*, Mettre des obstacles, être un obstacle à l'exécution de. — *Venir de*, Avec un verbe à l'infinitif, Avoir accompli à l'instant même l'action marquée par ce verbe : *Il* VIENT DE *partir. Je* VIENS DE *le voir.* ‖ *Venir comme de cire*, Venir fort à propos. (Se dit par allusion au moulage en cire, qui vient, c'est-à-dire qui réussit très facilement.) ‖ *Venir comme tambourin a noce, comme violon en danse*, Venir fort à propos. ‖ *Faire venir*, Mander : FAIRE VENIR *le notaire, le médecin.* — Faire apporter, commander : FAIRE VENIR *son dîner de chez le traiteur.* ‖ *Se faire bien venir*, S'attirer de l'affection, des attentions : SE FAIRE BIEN VENIR *de ses chefs.* ‖ *Laisser venir, Voir venir*, Attendre, ne pas se presser d'agir. ‖ *Voir venir quelqu'un*, Deviner ce qu'il pense, préjuger ses intentions. ‖ *Ne faire qu'aller et venir*, Être toujours en mouvement. — Partir pour très peu de temps : *Attendez-moi, je* NE FAIS QU'ALLER ET VENIR. ‖ *S'en aller comme on est venu*, Se retirer, partir ou mourir, sans apporter aucun changement à la situation, sans prendre

sou i de rien. *Qu'il y vienne,* Sorte de menace par laquelle on défie quelqu'un de se hasarder à faire une chose. ‖ *Viendra, viendra,* Qu'il survienne, s'il survient, quand il surviendra, quand sera venue l'époque de : VIENNE *un nouveau gouvernement, il sera le premier à l'acclamer. Qui vient,* Prochain, en parlant d'un temps qui doit succéder immédiatement au temps actuel : *L'année* QUI VIENT. *La semaine* QUI VIENT. ‖ *Venir de l'autre monde.* Se dit d'un homme qui paraît ignorer ce que tout le monde sait. *D'où venez-vous? De quel pays venez-vous?* Se dit dans le même sens.

— Impersonnellem. S'emploie dans tous les sens du verbe personnel : IL EST VENU *un grand nombre de curieux.*

— Jeux. *A la paume, Laissez-moi venir ce coup là,* Laissez moi jouer ce coup-là. *A plusieurs jeux de cartes, Laissez-moi venir cette main,* Laissez-moi faire cette levée. Vx.)

Mar. *Venir sur bâbord, sur tribord,* Gouverner le navire de manière qu'il se dirige sur la gauche ou sur la droite. ‖ *Venir au vent, au lof,* Gouverner plus près du vent qu'on ne le faisait. ‖ *Venir à l'appel de sa chaîne,* Éviter de façon que la chaîne soit dans la direction de l'axe longitudinal.

— Techn. *Feuille, Estampe, Épreuve qui vient bien, qui vient mal,* Feuille, Estampe, Épreuve, qui est sortie bien tirée, mal tirée de dessous la presse.

— PROV. : **Les maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied,** Les maladies éclatent tout à coup et se guérissent lentement. V. MALHEUR, APPETIT, FLÈTE, etc.

ALLUS. LITTÉR. : **Enfin, Malherbe vint.** V. MALHERBE.

— n. m. Action de venir. Vx.

Venu, ue part. pass. du v. Venir. ‖ *Bien venu,* Bien accueilli, reçu avec plaisir : *Être* BIEN VENU *partout.* — Substantiv. Personne dont la visite fait plaisir. — *Soyez le bien venu,* Formule de politesse en usage pour accueillir une personne qui arrive. Dans ce sens, on écrit aussi BIENVENU en un seul mot. ‖ *Mal venu,* Qui n'est pas approuvé ou qui n'a pas le droit, qui n'a pas de bonnes raisons : *On est* MAL VENU *à dire une vérité qui déplaît.* ‖ *Nouveau venu,* Nouvellement arrivé. — Substantiv. Personne qui vient d'arriver ou d'être admise dans une société. *Premier venu,* Celui qui arrive le premier, ou qui vient avant tous les autres, dans un ordre d'idées quelconque. — Individu quelconque, pris au hasard : *Recevoir le* PREMIER VENU. *Dernier venu,* Personne qui arrive la dernière. — Personne dont on fait moins de cas que de toutes les autres : *Il m'a traité comme le* DERNIER VENU.

S'en venir, v. pr. Retourner au lieu d'où l'on était parti : *Nous nous en venons ensemble.*

VENI, SANCTE SPIRITUS (mots lat., signif. *Venez, Esprit saint*), commencement d'un cantique de l'Église, la séquence de la fête de la Pentecôte. Cette séquence est due au roi de France Robert (996-1031). On la chante durant toute l'octave de la Pentecôte, jusqu'au samedi de la Trinité. Prière récitée par les fidèles au commencement d'un travail.

VENISE (lat. *Venetia,* ital. **Venezia**), ville d'Italie (Vénétie), ch.-l. de prov. et de circondario, à 395 kilom. de Rome, au milieu des lagunes de son nom, sur les bords de l'Adriatique, réunie au continent par un pont de chemin de fer; 151.840 hab. Archevêché, dont le titulaire porte le titre de patriarche. Académie et Ecole des beaux-arts. Nombreux établissements d'instruction, musées, bibliothèques, etc. Place forte de premier ordre.


Armes de Venise.

Venise est célèbre par sa situation magnifique et exceptionnelle. C'est la « ville aquatique » par excellence. Construite sur trois îles principales, dont la plus grande est la *Giudecca,* elle a débordé dans la lagune même, où ses maisons, élevées sur une forêt de pilotis, trempent leurs pieds. Elle est sillonnée de canaux, qui y remplacent les rues. D'abord, le canal de la Giudecca, large de 400 mètres; puis le Grand Canal, long de 3.700 mètres, large de 15 à 72; puis un millier d'autres franchis par de nombreux ponts; le tout parcouru par de petits bateaux à vapeur et par les célèbres gondoles qui tiennent lieu de voitures. L'aspect est attirant au plus haut point et explique qu'un grand nombre de touristes passent dans la ville et aussi qu'une quantité assez considérable d'étrangers s'y fixent. Le climat, du reste, malgré les préjugés contraires, est exquis.

Le port, après avoir été le plus important du monde, était complètement déchu pendant la période autrichienne, depuis que Venise a été rendue à l'Italie, il a repris de l'importance, sans cependant pouvoir lutter avec Gênes ou Trieste. L'entrée est difficile pour les gros navires. Les importations portent sur les céréales, l'huile, le coton, les soies, les denrées alimentaires, la houille, les exportations sont fournies par le chanvre, le bois, les soieries, la verrerie et la bijouterie.

L'industrie est peu active et presque toute de luxe (bijoux, meubles, bronzes, soieries, dentelles, objets en cire, glaces, émaux, verrerie et verroterie). Cependant, il y a de grands moulins, des ateliers de constructions mécaniques, des chantiers de constructions navales, des filatures de chanvre, des manufactures de tabacs et d'allumettes.

Mais Venise attire surtout le voyageur par sa beauté. Après le gigantesque pont de 222 mètres avec 222 arches sur lequel passe le chemin de fer, le touriste va d'abord au centre de la ville, à l'admirable place Saint-Marc, entourée de constructions à arcades, les Procuraties Vecchie et Nuove, la basilique de Saint-Marc, naguère encore, on y admirait le campanile dominant le bijou de sculpture qu'on appelait la Loggetta. Le campanile s'est écroulé en 1902. La place, dallée de pierres unies et polies qui n'ont jamais été frappées par le pied des chevaux, est animée par le vol d'innombrables pigeons. En retour d'équerre, la Piazetta, bornée par le palais ducal. Deux colonnes de granit supportent l'une le lion ailé de saint Marc, l'autre un saint Théodore assis sur un crocodile. Le Grand Canal, bordé de plus de cent cinquante palais du style byzantin du XVe siècle, enjambé par le magnifique pont du Rialto, attire aussi les visiteurs qui le parcourent en bateau à vapeur ou en gondole.



Les monuments sont dignes de leur renom. Des quatre-vingt-dix églises de Venise, la basilique byzantine de San Marco est la plus intéressante. V. MARC *Saint-*. Parmi les autres églises, citons San Zanipolo (San Giovanni o Paolo), panthéon où sont ensevelis la plupart des grands hommes dont s'enorgueillit Venise; Santa Maria della Salute, somptueuse, du XVIIe siècle; San Salvatore, véritable musée; etc.

Parmi les édifices civils, le palais ducal, reconstruit au XVe siècle, restauré après deux incendies, en 1483 et 1574, est une merveille un peu étonnante au premier abord. V. PALAIS DUCAL. Le musée et la bibliothèque de *Saint-Marc,* riche de 200.000 volumes et de 10.000 manuscrits précieux, s'y trouvent. Le palais communique avec les célèbres prisons, appelées les Plombs et les Puits, par le pont des Soupirs.

— *Histoire.* Venise tire son nom de celui d'une tribu de la Gaule cisalpine, les *Venètes,* qui occupait les îles voisines de celle où est bâtie la ville actuelle. Les habitants de ces îles furent en fait indépendants de la chute de l'empire d'Occident et se donnèrent une première constitution, dès 455. Au VIIIe siècle, le jeune Etat acquit la possession du littoral jusqu'à l'Adige. Dès le Xe siècle, Venise prenait pied sur la côte dalmate, développait ses relations politiques et commerciales avec l'Orient et, en 1117, obtenait droit de souveraineté sur Tyr et Ascalon, en récompense du secours amené aux croisés par le doge Micheli. Au XIIe siècle, après des guerres contre Padoue, Pise et Ravenne, elle entre dans la lutte des ligues véronaise et lombarde contre Frédéric Barberousse, qui se rencontre dans ses murs avec le pape 1177. En 1201, elle se charge du transport des croisés, prend Zara 1202, et son armée, commandée par Dandolo, prend Constantinople 1203. Dans le partage des dépouilles, Venise obtint plus du quart de l'empire grec et, notamment, Candie et la Morée. Ayant ainsi développé leur puissance, les Vénitiens commencèrent au siècle suivant à s'étendre sur le territoire italien. En 1336, leur alliance avec Florence contre les della Scala leur valut Trévise et Castelfranco. Deux guerres contre Gênes (1350-1351 et 1378-1381 ou guerre de Chioggia : le procès de Marino Faliero 1355; d'autres luttes contre les Carrare, auxquels elle enleva Vérone et Padoue 1405-1406), les Visconti 1426), les Sforza 1436-1454); le procès de Carmagnola 1432 marquèrent l'histoire agitée de la république au début du XVe siècle. En 1453, Venise, qui vient, la première des Etats chrétiens, de traiter avec les Turcs, est à l'apogée de sa grandeur. Son territoire, peuplé d'environ 3.600.000 habitants, se composait alors de trois parties distinctes : 1° le duché *dogado,* qui embrassait la ville de Venise et ses dépendances immédiates dans les lagunes (Chioggia, Malamocco, Burano, Murano, Grado, etc.; 2° les Etats de terre ferme, comprenant, avec le Frioul, les territoires de Trévise, Padoue, Sienne, Vérone, Brescia, Bergame, Ravenne, etc.; 3° les Etats maritimes, qui embrassaient l'Istrie, la Dalmatie, partie de l'Albanie Durazzo, Scutari, etc., partie de la Morée Patras, Argos, Napoli de Romania, etc., partie de la Macédoine avec Thessalonique, Candie, Négrepont, d'autres îles de l'Archipel. Le développement du luxe et des arts répond à cette prospérité. Les Bellini commencent l'école vénitienne et Alde Manuce établit ses presses à Venise en 1480. La découverte de l'Amérique, les difficultés intérieures, procès des Foscari, 1456-1457), la lutte contre l'expansion ottomane, guerre de Morée, 1454-1456), la guerre du Frioul (1499-1503) marquent le commencement de la décadence. Venise, entrée dans la ligue contre Charles VIII 1495), voit ses troupes battues par Louis XII à Agnadel 1509) et par Gaston de Foix à Brescia 1511). Après la paix de 1513, Venise, absorbée par la lutte contre le Turc, am[illegible] la maison d'Aut[illegible]che, se détourne des affaires italiennes. Elle perd une partie de ses possessions d'Orient en 1540 et [illegible] du repos que la protège jusqu'en 1571, pour avoir avec Paul V la fameuse querelle [illegible] ses guerres Fra Paolo Sarpi 1606-1607). En [illegible] elle s'unit avec la France pour la guerre de la Valteline et [illegible] s'occupe plus, dès lors, que de sauver les [illegible] en pure perte. Elle perd Candie en 1669 et, [illegible] victoires de Morosini lui reconquièrent la Morée à la paix de Carlowitz 1699), elle la perd définitivement à Passarowitz 1718). Elle n'est plus, dès lors, qu'une ville de luxe et de plaisir. Sa constitution, très ancienne sous la République, amena sa chute et sa cession à l'Autriche par le traité de Campo Formio. Chef-lieu d'un département du royaume d'Italie en 1805, Venise redevint autrichienne en 1815. Elle se souleva le 20 mars 1848 et fit capituler le gouverneur autrichien Zichy le 22, et, après Novare, [illegible] la lutte, bien que réduite à ses seules forces. Après une défense héroïque, dirigée par Manin, elle succomba le 22 août 1849. La guerre de 1859 la rendit à l'Italie. Cédée à Napoléon III par l'empereur d'Autriche le 3 juillet 1866, elle fut rétrocédée par le premier à l'Italie dès le 20. Le 4 novembre, Victor-Emmanuel [illegible] le décret portant réunion de la Vénétie et de Mantoue au royaume d'Italie.

La constitution de Venise, si [illegible] d'abord, devint de plus en plus complexe et arbitraire. Le pouvoir y était aux mains d'un doge, élu par un [illegible] des six conseillers de la *seigneurie,* l'un sénat de quarante membres ou *pregadi,* et des quatre cents soixante membres du *grand conseil.* En 1310, fut créé le conseil des *Dix,* parmi lesquels étaient choisis les trois *inquisiteurs d'Etat.*

— BIBLIOGR. : Francesco Sansovino, *Venetia città [illegible] bilissima e singolare* éd. augmentée par G. Stringa, 1663); Daru, *Histoire de la république de Venise,* Paris, 1821); Emile Molinier, *Venise, [illegible] ses collections* Paris, 1882); P. M. Perret, *Histoire des relations de la France avec [illegible] avènement de Charles VIII* Paris, 1896).

Venise sauvée, tragédie d'Otway (1682). Une vaste conspiration s'organise contre le sénat et la république vénitienne, sous la conduite d'un citoyen nommé Pierre. Ce dernier fait entrer dans le complot un de ses amis, Jaffier, qui, par son mariage avec Belvidera, fille du sénateur Priuli, a des attaches avec le gouvernement. Priuli ne tarde pas à faire bannir Jaffier et à le déposséder de tous ses biens; l'exilé veut se venger, mais l'amour de Belvidera est plus fort que l'honneur et que la [illegible] Sous l'influence de sa femme, Jaffier dénonce ses complices, croyant qu'ils auront, comme lui, la vie sauve; néanmoins, le conseil des Dix fait périr dans les tortures tous les conspirateurs. Jaffier, cause de la mort de son ami, l'accompagne jusque sur l'échafaud et le frappe [illegible] poignard, puis il se tue lui-même, et Belvidera meurt folle de douleur. Tel est ce drame, dont certaines parties sont d'une grande beauté; Otway a surtout réussi à faire de Jaffier une figure très intéressante, d'une vertu singulière. *Venise sauvée* a été inspirée à Otway par la *Conspiration des Espagnols contre Venise,* de Saint-Réal. Ce drame a été adapté à la scène française par La Place 1746) et imité par Latouche dans son *Manlius* 1698.

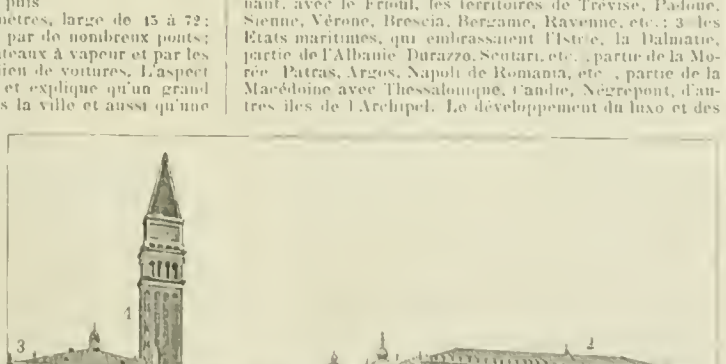
Venise : vue de la Piazetta : 1. Basilique de Saint-Marc; 2. Palais des doges; 3. Palais ducal; 4. Campanile de Saint-Marc (15 juillet 1902).

VENISE (PROVINCE DE), prov. d'Italie (Vénétie), entre les prov. d'Udine et de Trévise au N., de Padoue à l'O., de Rovigo au S., la mer Adriatique à l'E.; 2.420 kilom. carr.; 696.194 hab. Elle est très plate, formée d'alluvions, de lagunes et de marais. L'élève et la pêche actives. L'industrie s'est groupée autour de Venise et de Murano.

VENISE (LAGUNES DE), bassin lacustre d'Italie (Vénétie, prov. de Venise). C'est un bassin peu profond, marécageux, séparé de la mer par le *Lido* ou île de Malamocco à moitié artificielle, ne présentant que d'étroites couvertures ou *porti.* Les plus célèbres sont ceux de *Malamocco* et de *Lido.* On y distingue la *laguna viva,* constamment en eau, et la *laguna morta,* qui n'a d'eau que dans les grandes marées et les grands vents du Sud. Les lagunes s'atterrissent, par leurs pêcheries, une bonne partie de l'Italie du Nord. Mais elles produisent la malaria.

VENISE (GOLFE DE), nom que prend la mer Adriatique dans son cul-de-sac septentrional, qui se termine au N.-E., par le golfe de Trieste. De la pointe [illegible] à l'O. (à 140 aux rivages de Pola, son ouverture [illegible] 100 kilom., et il a bien 120 kilom. de profondeur. Ses terres, le Pô, la Brenta, la Piave, le [illegible] diminuent peu à peu par leurs alluvions.

VENISSIEUX, comm. du [illegible] à 7 kilom. de Lyon, près du Rhône, 2.015 hab. (*Venissiaux, aucs.*) Ch. de f. P.-L.-M.

VENT [illegible] m. Air atmosphérique [illegible] direction déterminée; mouvement [illegible] *Le vent souffle. Entendre souffler le vent.* Se mettre à l'abri du VENT. Voyager par un moyen quelconque. *Faire du* VENT [illegible]. Vent en général. *Ballon plein de* VENT.

Gaz qui se développe dans les voies digestives. Se dit particulièrement des vents qui se développent dans l'estomac et qui s'en échappent avec un certain bruit : *Lâcher un* VENT, des VENTS.

Fig. Impulsion, cause qui entraîne ou qui produit un effet général. *Le* VENT *de l'opinion publique. Le* VENT *de la nouveauté.*

Chose vaine, vide, futile : *La vanité et l'orgueil sont proprement du* VENT. (Mme de Sév.)

— Loc. div. *Vent blanc*, Nom que l'on donne au vent du sud, dans l'arrondissement de Vienne (Isère). ‖ *Vent coulis*, Vent qui passe par de petites ouvertures. — Fam. Fâcheux, Fâcheuse, Personne importune, ennuyeuse. *Quel vent que cet homme-là!* ‖ *Vent d'autan*, Vent du midi. ‖ *Vent de bise*, Vent du nord. ‖ *Vent de bois*, Vent qui souffle avec violence dans les forêts. ‖ *Vent de bourrasque*, Vent violent et subit. ‖ *Vent de galerne*, Vent du nord-ouest. ‖ *Vent de grain*, Vent violent et subit qui amène souvent de la pluie. ‖ *Vent de marin*, Vent du sud-ouest. ‖ *Vent de mer*, Vent qui souffle de la mer vers la terre. ‖ *Vent de terre*, Vent qui souffle de la terre vers la mer. ‖ *Vent de travers*, Vent qui souffle de côté. ‖ *Vent de vitesse*, Vent violent. ‖ *Vent d'orage*, Vent qui précède ou accompagne un orage. ‖ *Vent du large*, Vent qui souffle de la mer vers la terre. ‖ *Vent du nord*, Vent qui souffle du nord. ‖ *Vent du sud*, Vent qui souffle du sud. ‖ *Vent du suroît*, Vent qui souffle du sud-ouest. ‖ *Vent du tan*, Vent qui souffle du sud-ouest. ‖ *Vent du tourbillon*, Vent qui souffle en tourbillonnant. ‖ *Vent du vitrage*, Vent qui souffle du sud-ouest. ‖ *Vent du vitrier*, Vent qui souffle du sud-ouest. ‖ *Vent du vitrier*, Vent qui souffle du sud-ouest. ‖ *Vent du vitrier*, Vent qui souffle du sud-ouest.

VENTADOUR [illegible]

VENTAGLIO [illegible]

VENTAIL [illegible]

VENTAILLE [illegible]

VENTAILLON [illegible]

VENTAN [illegible]

VENTANA [illegible]

VENTANAC [illegible]

VENTANAS [illegible]

VENTANIL [illegible]

VENTARD [illegible]

VENTARDE [illegible]

VENTAROLE [illegible]

VENTAROLLE [illegible]

VENTAS [illegible]

VENTASSO [illegible]

VENTAVON [illegible]

VENTE [illegible]

VENTEAU [illegible]

VENTEILLE [illegible]

VENTELAY [illegible]

VENTELLE [illegible]

VENTENAC [illegible]

VENTENAT [illegible]

VENTENAY [illegible]

VENTENIL [illegible]

VENTENIS [illegible]

VENTENNE [illegible]

VENTEOL [illegible]

VENTEOLE [illegible]

VENTEOLES [illegible]

VENTEOLET [illegible]

VENTEOLETTE [illegible]

VENTEOLIER [illegible]

VENTEOLIERE [illegible]

VENTEOLIERES [illegible]

VENTEOLIERET [illegible]

VENTEOLIERETTE [illegible]

VENTEOLIERETTES [illegible]

VENTEOLIERETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTET [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTE [illegible]

VENTEOLIERETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTETTES [illegible]

**VENTEOLIERETT

La répartition des vents à la surface de l'écorce terrestre est en étroit rapport avec la disposition des isobares. V. ce mot. On peut donc distinguer, en allant de l'équateur au pôle, plusieurs zones successives :

1° La zone équatoriale, où l'appel d'air produit par la chaleur solaire motive des courants de direction nord et sud, mais uniformément déviés vers l'est, ce sont les *alizés*, vents réguliers par excellence ;

2° La zone intertropicale, caractérisée, dans l'hémisphère nord, par l'existence des courants alternatifs de la mousson. Selon les saisons, les masses continentales de l'Asie et de l'Afrique sont plus ou moins froides que la mer qui les enveloppe : elles sont alors des centres d'émission (mousson d'hiver) ou d'attraction (mousson pluvieuse d'été) de vents ;

3° La zone tempérée, caractérisée par les dépressions océaniques de l'Atlantique et du Pacifique boréal, autour desquelles les vents rayonnent en un immense tourbillon cyclonal. Dans l'Atlantique nord, le centre de cette dépression se déplace de l'O. à l'E., de la mer d'Irlande à la Baltique. Dans l'hémisphère sud, au contraire, où les surfaces marines l'emportent de beaucoup sur les surfaces terrestres, il n'existe pas à proprement parler de centres de dépression localisés. Les vents sont alors dirigés, par suite du mouvement propre de la terre, uniformément vers l'O., et pendant toute l'année.

— Géol. En dehors des dunes de sable décrites précédemment, il faut citer de véritables dunes de neige édifiées par le vent vers les crêtes élevées dans les montagnes. Les *ripple-marks*, ces innombrables rides et ondulations qui recouvrent le sable des plages à marée basse, sont dues au clapotement de l'eau agitée par la brise, qui d'ailleurs en produit directement aussi sur le sable sec et pulvérulent et sur la neige poudreuse. C'est au vent que l'on attribue la plus grande part dans l'accumulation des limons connus sous le nom de *loess*, et qui sont particulièrement importants en Chine, dans le bassin du fleuve Jaune. Le déplacement continu du sable sur les roches des déserts produit à leur surface un poli qui ressemble à l'émail ; la même action sur les pierrailles fragmentées produit de véritables galets qui caractérisent les *hamada* du Sahara. En Égypte, la poitrine du sphinx est ainsi profondément sculptée.

— Mythol. La plupart des peuples anciens ont personnifié et divinisé les Vents. Les Orientaux les représentaient généralement sous la forme de génies fantastiques et monstrueux. Les Grecs en faisaient des génies ailés : fils d'Ouranos et de Gæa, suivant les uns, ou, suivant d'autres, fils d'Astrée ou de Typhon et d'Eos, ou de Rhée, ou d'Héribée. Les Vents étaient soumis à l'empire d'Éole, qui les tenait prisonniers dans les îles Éoliennes, ou qui les déchaînait sur le monde, sur l'ordre de Zeus ou de Poseidon. Les Grecs, dès les temps homériques, distinguaient quatre vents principaux : Borée, vent du nord ; Euros, vent d'est ; Notos, vent du sud ; Zephyros, vent d'ouest. Plus tard, on porta ce nombre jusqu'à huit ou douze ordinairement appelés : Borée, Aparctias, Kækias, Apéliote, Euros, Euronotos, Notos, Libonotos, Lips, Zephyros, Iapyx, Thracios. On rendait un culte aux principaux vents, surtout à Borée.

VENT (CANAL DU), détroit formé, entre la mer des Antilles et l'océan Atlantique, par le sud qui sépare Cuba et Haïti ; 85 kilom. de largeur. Eaux profondes, chaudes. C'est par là que le courant équatorial, très rapide à cet endroit, pénètre dans la mer des Antilles.

VENT (ÎLES DU et ÎLES SOUS LE). Géogr. V. ÎLES DU VENT, et TAÏTI.

Vents (la tour des). Antiq. gr. Célèbre monument d'Athènes, qui est encore debout, au nord de l'Acropole, à l'est du Marché-Neuf. Il fut construit au 1er siècle avant notre ère, par le Syrien Andronicos de Kyrrhos et il a été décrit par Vitruve. Il servait à la fois de cadran solaire et d'horloge hydraulique. C'est une tour octogonale, en marbre blanc, qui a 8 mètres de diamètre et 12 mètres de hauteur. Chacune des faces est tournée vers la direction d'un des huits vents principaux. Tout autour se déroule une frise très curieuse, où sont représentés huit génies ailés qui figurent les huit vents. V. *fig.*, à ANDRONICOS.

VENTABREN, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 13 kilom. d'Aix ; 985 hab. Lignite ; amandes ; huileries.

VENTADOUR, site du départ. de la Corrèze, dans la comm. de Moustier-Ventadour, arrond. de Tulle, près du Rion Nègre, sous-affluent de la Dordogne. Ruines considérables (XIIIe s.) d'un château qui fut le siège du premier duché de Ventadour. Le second duché de Ventadour, créé vers la fin du XVIe siècle au bénéfice de la famille de LEVIS (v. LEVIS), tire son nom d'un château du département de l'Ardèche (comm. de Nicigles).

Ventadour (SALLE). V. THÉATRE-ITALIEN.

VENTADOUR (Bernard de). Biogr. V. BERNARD.

VENTAGE (*van-taj'*) n. m. Écon. rur. Nettoyage du grain et élimination des petites graines et matières étrangères, en faisant usage du van.

VENTAIL n. m. Constr. V. VANTAIL.

VENTAILLE (*van-ta-ill* [*ll* mill.]) n. m. ou **VENTAILLE** (*van-ta-ill ll* mill.) n. f. Archéol. Partie de la visière des salades closes, par laquelle le combattant prenait son vent l'air pour respirer. (La ventaille est la pièce inférieure de la visière ; c'est elle qui, dans les armets forme le bec par la réunion de son bord supérieur avec la vue et le nasal. À partir du XVIe siècle, la vue, le nasal et la ventaille sont généralement d'une seule pièce et constituent cet ensemble qu'on appelle le *mezail*.)

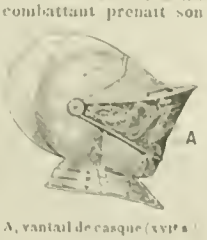

A, ventail de casque (XVIe s.)

VENTAISON (*van-tè*) n. f. Écon. rur. Maladie que contractent les céréales, lorsqu'elles ont subi l'action de vents violents et fréquents.

VENTE (*vant'* — du lat. pop. *vendita*, signif. proprem. « chose vendue ») n. f. Cession moyennant un prix convenu. *Contrat de* VENTE. Commerce de celui qui vend : *La* VENTE *du lait*.

— Place publique où l'on vend des marchandises. *Acheter du vin sur la* VENTE. Vx.

— Loc. div. *Bois de la vente*, Artiste dont l'œuvre atteint le plus haut prix dans une vente publique. *Mettre une chose en vente*, Faire savoir qu'on veut la vendre. *Exposer une chose en vente*, La mettre sous les yeux du public pour qu'elle trouve des acheteurs. *Marchandise de vente, de bonne vente*, Marchandise qui est de nature à être bien vendue ou qui trouve facilement des acheteurs. *Marchandise dure à la vente*, Marchandise qui n'est pas facile à vendre. *Marchandise hors de vente*, Marchandise qui ne trouve plus d'acheteurs, qui ne se vend plus.

— Réunion de carbonari. Lieu de cette réunion. *Vente suprême*, Comité directeur de la société des carbonari. *Vente d'arrondissement*, Vente formée des chefs de ventes, et qui correspondait avec la vente suprême par l'entremise d'un député pris dans son sein. *Vente de canton*, Vente qui envoyait un député aux ventes d'arrondissement.

— Bourse. *Vente à livrer*, Celle dans laquelle un délai est expressément convenu pour la livraison des titres et le payement du prix.

— Coût. anc. *Droit de vente*, Droit sur les denrées vendues sur les marchés publics.

— Eaux et for. Arbres d'un bois ou d'une forêt qui viennent d'être abattus. *Jeune vente*, Vente où le bois coupé commence à repousser. *Vieille vente*, Celle dans laquelle le bois est prêt à être exploité. *Asseoir les ventes*, Marquer le bois qui doit être vendu et coupé. *Vider, Nettoyer les ventes*, Enlever le bois qui est coupé.

— Féod. *Lods et ventes*, Redevance due au seigneur pour la vente d'une censive.

— ENCYCL. Dr. rom. La *vente* était un contrat consensuel par lequel une personne, le vendeur (*venditor*), s'engageait à procurer une chose à une autre personne, l'acheteur (*emptor*), moyennant un prix en argent que celle-ci s'engageait à lui payer. À l'origine, la vente était solennelle et n'était autre que la *mancipation*. V. ce mot. De bonne heure, l'idée d'obligation se dégagea de celle de transfert de propriété ; la vente devint un contrat et, en raison de son emploi fréquent, on admit que le consentement suffirait à le former. Les obligations du vendeur sont : livrer et garantir. L'acheteur doit payer le prix. Les obligations du vendeur ont pour sanction l'action *empti*, celles de l'acheteur l'action *venditi*. Tant que l'acheteur n'offre pas le prix, le vendeur peut garder la chose *jure pignoris*. V. aussi PACTE *commissoire*.

— Dr. act. La *vente* est une convention synallagmatique, par laquelle une partie (le *vendeur*) s'engage à transférer la propriété d'une chose, et l'autre (l'*acheteur*) à payer le prix de la chose. Elle fait l'objet, notamment, des articles 1582 à 1701 du Code civil.

I. *Formes de la vente.* La vente peut être faite par acte authentique ou par acte sous seing privé ; les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur.

Elle peut également avoir lieu sous condition suspensive ou résolutoire. Le vendeur peut, par exemple, stipuler, au moment de la vente, que pendant cinq ans au plus il aura le droit de reprendre la chose, comme s'il ne l'avait pas vendue, moyennant la restitution du prix et de ses accessoires ; c'est la clause ou pacte de *rachat* ou de *réméré*, la *vente à réméré*.

Entre les parties, la vente est parfaite, et, à l'égard du vendeur, la propriété est, de droit, acquise à l'acheteur, dès qu'on a convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée, ni le prix payé ; mais à l'égard des tiers, lorsqu'il s'agit de ventes d'immeubles, la propriété ne se trouve transférée, aux termes de la loi du 23 mars 1855, que par la transcription de l'acte de vente au bureau des hypothèques de l'arrondissement.

D'autre part, outre la vente pure et simple, on distingue plusieurs sortes de ventes :

1° La vente de marchandises *au nombre, au poids* ou *à la mesure*. Elle a lieu, par exemple, si je vends, à raison de 30 francs l'hectolitre, le vin qui est dans mon cellier. Cette vente n'opère translation de propriété, et les risques ne passent à l'acheteur que lorsque les marchandises ont été pesées, comptées ou mesurées ;

2° La vente de marchandises *en bloc*. Elle a lieu, par exemple, si je vends pour 3.000 francs tout le vin qui est dans mon cellier ; il y a translation immédiate de la propriété et des risques ;

3° La vente des *choses qu'on est dans l'usage de goûter*. À l'égard du vin, de l'huile et des autres choses qu'on est dans l'usage de goûter avant d'en faire l'achat, il n'y a point de vente tant que l'acheteur ne les a pas goûtées et agréées ;

4° La vente *à l'essai*. Elle est toujours présumée faite sous une condition suspensive.

Au point de vue commercial, on distingue :

1° Les ventes *directes* entre acheteur et vendeur, verbalement ou par lettre ;

2° Les ventes par *intermédiaires*, c'est-à-dire effectuées par courtiers, commissionnaires, représentants, etc. ;

3° Les ventes aux *enchères* ou *par autorité de justice*, faites par commissaire-priseur ou courtier inscrit.

La promesse de vente vaut vente, mais, si elle a été accompagnée d'une remise d'arrhes, la promesse ne peut les parties irrévocablement : chacun des contractants est maître de s'en départir, celui qui a donné les arrhes, en les perdant, et celui qui les a reçues, en restituant le double.

II. *Obligations du vendeur.* Le vendeur est tenu de délivrer la chose vendue ; il doit, en outre, assurer à l'acheteur la paisible possession de cette chose. Cette dernière obligation, appelée *garantie*, comprend la *garantie en cas d'éviction* et la *garantie des défauts cachés*.

La garantie en cas d'éviction contraint, de plein droit, le vendeur à prendre la défense et, suivant l'expression consacrée, les « fait et cause » de l'acheteur troublé par un tiers. Si, par le fait de ce tiers, l'acheteur est privé de la possession, totale ou partielle, de la chose, il peut exiger du vendeur la restitution du prix, une indemnité, comprenant les fruits, les loyaux coûts du contrat, et même, s'il y a lieu, des dommages-intérêts.

La garantie des défauts cachés contraint le vendeur à répondre envers l'acheteur de certains vices cachés de la chose vendue. Le vendeur est tenu de cette garantie lorsque la chose vendue est affectée de vices cachés et graves, la rendant complètement ou partiellement impropre à l'usage auquel l'acheteur la destinait. V. VICE *rédhibitoire*.

III. *Obligations de l'acheteur.* La principale obligation de l'acheteur est de payer le prix. Ce payement est garanti par un privilège sur la chose vendue. S'il l'acheteur ne paye pas le vendeur peut demander la résolution de la vente ; autre part, lorsqu'il s'agit d'un objet mobilier, le vendeur non payé, qui n'a pas donné terme et qui peut revendiquer cet objet dans la huitaine de la livraison, s'il est resté en la possession de l'acheteur (C. civ., art. 2102).

IV. *Rescision pour cause de lésion.* La vente peut être rescindée à raison de la lésion éprouvée, mais sous trois conditions : il faut qu'il s'agisse d'une vente d'immeuble, que la lésion ait été éprouvée par le vendeur (quelle soit de plus des sept douzièmes : par exemple il faut que le vendeur ait vendu moins de 5.250 francs un champ valant 12.000 francs). Le droit, en pareil cas, pour le vendeur de demander l'annulation de la vente ne dure que deux ans à compter du jour de la vente. La lésion n'est point une cause de rescision des ventes d'immeubles faites en justice, la loi présumant que les objets vendus sous l'autorité de la justice le sont toujours à leur juste valeur.

Vente forcée, vente judiciaire. Il y a *vente forcée* lorsqu'il s'agit : 1° d'une vente opérée par voie de *licitation* ; 2° de l'*expropriation* des biens d'un débiteur. Dans ces divers cas, la vente est ordonnée par la justice et c'est qui la fait appeler *vente judiciaire*.

Vente publique de marchandises. V. MARCHANDISE.

— Dr. fisc. Les *ventes*, reventes adjudications, cessions, rétrocessions et tous autres actes sont assujettis, sont déclarés, translatifs de propriété ou d'usufruit, à titre onéreux, de biens meubles ou immeubles, sont assujettis au droit proportionnel d'enregistrement. Ce droit est de 2,50 pour 100 pour les meubles et de 4,37 pour 100 pour les immeubles. Il est calculé sur le prix fixé par les parties, augmenté des *charges* ou capital restant des obligations de diverses natures qui, indépendamment au vendeur, ont été imposées à l'acquéreur.

Lorsqu'un acte de vente comprend à la fois des meubles et des immeubles, le droit est perçu sur la totalité du prix au taux fixé pour les immeubles, à moins qu'il ne soit stipulé un prix particulier pour les objets mobiliers et qu'ils ne soient estimés article par article dans le contrat.

Quand la vente est faite moyennant une *rente* perpétuelle, le droit est dû sur un capital formé de vingt fois la rente et, si la rente est viagère, sur le capital évalué par les parties. Le prix consistant en une *créance* à terme est imposable sur le montant nominal de cette créance.

Les ventes *au compte, ou poids, à la mesure* ou dont le *prix est à déterminer par experts* et qui ne sont pas immédiatement translatives de propriété ne doivent être soumises qu'au droit fixe de 3,75, sauf à exiger le droit proportionnel lorsque le prix aura été fixé définitivement.

La transmission, à titre onéreux, soit de l'*usufruit*, soit de la *nue propriété* n'est passible de l'impôt que sur le prix convenu, même lorsque la vente a lieu sous réserve d'usufruit par le vendeur. Pour les cessions de créances, rentes ou pensions, la valeur imposable de la nue propriété et celle de l'usufruit sont fixées respectivement à une fraction du capital déterminée d'après l'âge de l'usufruitier ou la durée assignée à l'usufruit.

Les ventes d'*immeubles* ou de *fonds de commerce* constatées par actes sous seing privé ou résultant de simples conventions verbales doivent être présentées à l'enregistrement dans un délai de trois mois pour l'acquéreur, de quatre mois pour le vendeur, à compter de la date de l'acte ou de l'entrée en possession, si cette dernière est antérieure, sous peine d'un droit en sus, au minimum de 62,50, à la charge de chacune des parties.

Les ventes *mobilières* consenties verbalement sont affranchies de l'impôt ; réalisées par actes sous seing privé, elles ne deviennent passibles du droit que s'il en est fait usage en justice ou par acte public. Toutefois, les cessions d'*offices* de notaires, avoués, greffiers, etc., doivent être obligatoirement constatées par écrit et enregistrées au droit de 2,50 pour 100, avec minimum de 1.125 d'autionnement, avant d'être produites à l'appui de la demande de nomination du nouveau titulaire.

Les officiers ministériels, avant de procéder à une *vente publique de meubles aux enchères*, sont tenus de souscrire, au bureau de l'enregistrement, une déclaration indiquant, notamment, le lieu et le jour où la vente se fera.

Sont assujettis aux mêmes droits que les ventes proprement dites les contrats analogues, tels que la *dation en payement*, la *licitation*, qui ne met pas fin à l'indivision, la *cession de droits successifs*, l'*apport en société* fait à titre onéreux. Enfin, comme tous actes de nature à faire titre, les ventes doivent être rédigées sur papier timbré de dimension. Elles sont, en outre, sujettes à transcription.

Ventes (HÔTEL DES), office officiel (*Hôtel des commissaires-priseurs*, situé à Paris, rue Drouot, dans un quadrilatère formé par cette rue et les rues Chauchat, Rossini et de la Grange-Batelière. Construit en 1852, il se compose de deux étages de salles superposées et d'un hall ouvrant sur la rue Rossini. Il s'y vend fréquemment de très riches collections de tableaux, livres, bijoux, meubles et constamment des objets mobiliers de tout ordre.

VENTEAUX (*van-tô*) n. m. pl. Métall. Nom donné aux ouvertures garnies de soupapes, par lesquelles l'air extérieur pénètre et s'emmagasine à l'intérieur d'une soufflerie.

VENTELET (*van-te-le*) n. m. Petit vent. (Vx.)

VENTELLE n. f. Techn. V. VANNELLE.

VENTELLERIE n. f. Techn. V. VANNELLERIE.

VENTENAT (Étienne-Pierre), botaniste français, né à Limoges en 1757, mort en 1808. Entré dans la congrégation des génovéfains, il dut abandonner la vie religieuse à l'époque de la Révolution, il fut nommé professeur au lycée républicain à Paris et plus tard membre de l'Institut. Ses œuvres principales sont : *Dissertation sur les parties des mousses qui ont été regardées comme fleurs mâles et comme fleurs femelles ; Sur les différents moyens de distinguer le calice de la corolle : Principes de botanique* (1778) ; *Tableau du règne végétal* (1794) ; *le Botaniste cultivateur aux environs de Paris* (1803).

VENTER (*van-té*) v. n. Souffler, en parlant du vent.

— FIG. et fam. *Quelque vent qui le vente*, Quoi qu'il arrive. *Qu'il vente, qu'il pleuve ou qu'il grêle*, Quelque chose qu'il arrive.

— Impersonnellem. Faire du vent. IL VENTE *très fort depuis huit jours*.

— AGRIC. Syn. de VANNER (Vx).

— MAR. Suivant la force du vent, on dit : *quand il vente peu, qu'il ride la surface de la mer, quand le vent assez*

VENTIENT — ...

VENTIFÈRE — ...

VENTILATEUR (*van* — de *ventiler* n. m. Instrument propre à renouveler l'air dans un lieu clos. ‖ *Ventilateur rotatif*, Appareil à ailettes, qui est mû par l'électricité et qui est destiné à apporter de l'air frais dans un appartement. ‖ *Ventilateur mécanique*, Appareil employé pour renouveler l'air dans les galeries de mines. Tuyau qui conduit au dehors tous les gaz développés dans une fosse d'aisances. ‖ Partie du tarare déterminant l'appel d'air nécessaire, à l'intérieur de l'appareil, la ventilation des grains.

— Nom que se donnent les vidangeurs.

— Encycl. Le *ventilateur* le plus simple est connu sous le nom de « ventilateur à force centrifuge ». Il se réduit à un tambourinet à ailes plates ou courbes, disposé dans un

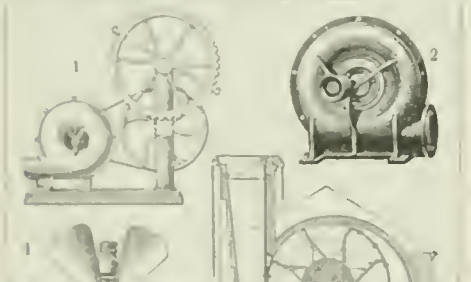

Ventilateur à main (1), à manivelle, à double pignon (2), à pédale (3), à force centrifuge (4).

... avec la pièce à ... par extérieur par ... vert en tôle des ... tant un mouvement ... contre-vent, qui ... ou appelé ... l'air ... ventilateur ... ventilateur ... ventilateur

ou arrondis. La peau recouvre une enveloppe musculaire épaisse qui, par ses contractions, supplée aux organes locomoteurs absents ; souvent, la face abdominale aplatie constitue une véritable sole ventrale, semblable à celle des mollusques, et qui permet au ver de ramper. Le système viscéral varie énormément suivant les groupes ; ainsi, chez les ténias, qui se nourrissent par endosmose, l'appareil digestif fait défaut, tandis que chez d'autres types il est bien développé. Il en est de même du système circulatoire. Les organes excréteurs sont les vaisseaux aquifères et les organes segmentaires, ces derniers remplaçant les premiers dans les formes supérieures, comme les annélides. La circulation se fait par des canaux longitu-

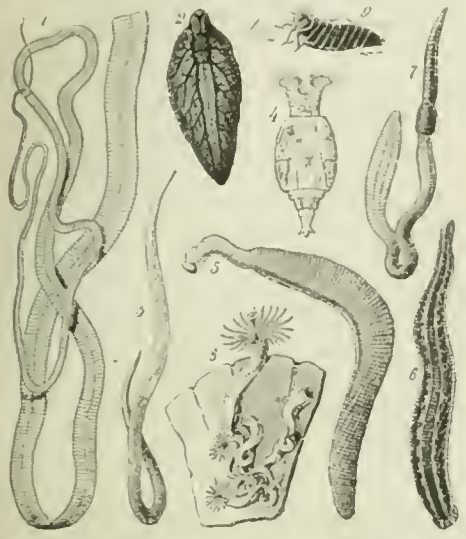

Vers : 1. Bothriocéphale ; 2. Douve ; 3. Ascaride ; 4. Rotateur ; 5. Siponcle ; 6. Sangsue ; 7. Lombric ; 8. Serpule ; 9. Lampyre.

dinaux pairs ou par un vaisseau dorsal et un vaisseau ventral ; mais, même dans les types supérieurs, la circulation est lacunaire, comme on l'observe chez les sangsues, où le sang remplit la cavité générale, sans préjudice du vaisseau dorsal, de sinus, de poches contractiles et de canaux latéraux, etc. Le système nerveux, réduit dans les formes inférieures à un ganglion susœsophagien, devient chez les autres une chaîne ventrale réunissant une série longitudinale de ganglions. La reproduction des vers se fait ordinairement par des œufs, mais on observe aussi la génération asexuée, soit par bourgeonnement, soit par la séparation des anneaux, etc.

La plupart des vers vivent dans les eaux douces et salées, aussi beaucoup possèdent-ils des branchies ; il en est qui respirent par toute la surface du corps, et c'est le cas des formes terrestres. C'est dans l'embranchement des vers qu'on trouve le plus de cas de parasitisme ; les cestodes, les trématodes et les nématodes vivent presque tous dans les organes d'autres animaux.

On divise l'embranchement des vers en cinq classes : 1° *plathelminthes* ou platodes, vers plats (cestodes, trématodes, turbellariés et némertiens ; 2° *nemathelminthes* ou vers ronds (nématodes, acanthocéphales) ; 3° *rotateurs* (échinodères, gastérotriches, rotifères ; 4° *géphyriens* ; 5° *annélides* (hirudinées et chétopodes).

— Méd. Plusieurs espèces de vers sont des parasites de l'homme. Les *ascarides* se développent dans l'intestin grêle chez les enfants de trois à dix ans, la santonine, la mousse de Corse, le calomel, le semen-contra suffisent à les faire disparaître. Les *oxyures vermiculaires* existent dans la dernière portion du tube digestif, souvent dans les plis de l'anus ; ils peuvent pénétrer dans les organes génitaux des petites filles ; on les détruit par des lavements d'assa fœtida, d'absinthe, des frictions *in loco* d'onguent mercuriel. Les *ténias* existent chez l'enfant et chez l'adulte, ils se développent dans l'intestin après l'absorption de viande crue (v. TÉNIA), au premier stade de leur métamorphose, ils peuvent donner naissance aux hydatides. La *trichine* est rare chez l'homme et n'apparaît qu'après ingestion de *porc ladre* non suffisamment cuit, la *filaire du sang*, etc.

— Art vétér. Chaque animal domestique a sa série de vers qui lui appartient en propre ; bien peu existent chez plusieurs espèces différentes.

Les principaux sont :

NÉMATOÏDES : *oxyures, ascarides, spiroptères, trichines, uriechocéphale, filaire, dochmie* ou *anchylostome, sclérostome, syngame, strongyle, strongle* ;

ACANTHOCÉPHALE : *échinorhynque*.

CESTODES : *ténia*.

— Écon. rur. *Ver à soie*. On appelle ainsi les espèces de chenilles qui tissent ces fils employés chez tous les peuples du monde à la confection des étoffes de soie.

On attribue au ver à soie des origines et des patries fort diverses. Cependant, les Chinois passent pour être les premiers qui aient su élever le ver à soie et tirer parti de son travail plusieurs milliers d'années avant l'ère chrétienne. Ultérieurement, les Indes connurent l'élevage et la fabrication de la soie, dont elles envoyaient des produits en Asie Mineure. C'est l'empereur Justinien qui le premier tenta avec succès, au VIe siècle, dans l'empire romain, l'élevage du ver à soie. De Constantinople, la sériciculture gagna la Sicile, puis l'Italie. Dans le comtat Venaissin, les papes introduisirent cette science vers la fin du XIIIe s. Mais ce ne fut que sous le règne de Henri IV que la sériciculture s'implanta définitivement en France.

L'éducation des vers à soie diffère suivant les climats. En Chine, lorsque les mûriers commencent à se revêtir de feuilles, on attache aux branches, de distance en distance, des boîtes entr'ouvertes, renfermant des œufs de vers à soie. A mesure que la chaleur les fait éclore, les vers se répandent sur le feuillage de l'arbre ; ils y subissent leurs diverses transformations, et y suspendent leurs cocons. On se borne à écarter les oiseaux ; puis, à mesure que les cocons se forment, on les récolte.

En Europe, toutes les fois que le procédé chinois a été expérimenté, les pluies et les oiseaux n'ont pas permis de conduire l'expérience jusqu'au bout. Il faut aux vers à soie un local spécial, une *magnanerie*. V. ce mot.

A l'époque où commencent à pousser les feuilles du mûrier qui servent de nourriture aux vers à soie, vers le commencement du printemps, on procède à l'incubation des œufs en les exposant à une température artificielle, qui doit être élevée lentement et graduellement depuis 12° jusqu'à 25° ou 30°. Au bout de trois ou quatre jours environ, il sort de chaque œuf un minuscule ver blanc, qui témoigne d'un vif appétit. Sa première nourriture est la feuille de mûrier nain, non greffé, qui se nomme *pourretta*.

Outre les maladies accidentelles, qui sont souvent fatales, le ver à soie subit quatre changements de peau ou *mues* successives. Après chaque mue, le ver est plus grand et plus gros ; sa nouvelle peau s'approche de plus en plus du blanc. Après la quatrième et dernière crise, il a environ 5 centimètres de longueur. La couleur de sa peau est alors d'un blanc légèrement grisâtre. C'est le moment où s'élabore en lui le suc destiné à fournir les fils de soie ; c'est aussi le moment de sa plus grande voracité ; du reste, entre chaque mue, le ver est pris d'une sorte de frisson, à laquelle on donne le nom de *frèze*.

Lorsque le ver est prêt à donner sa soie, son appétit s'arrête. C'est l'instant de la montée. L'éleveur doit alors

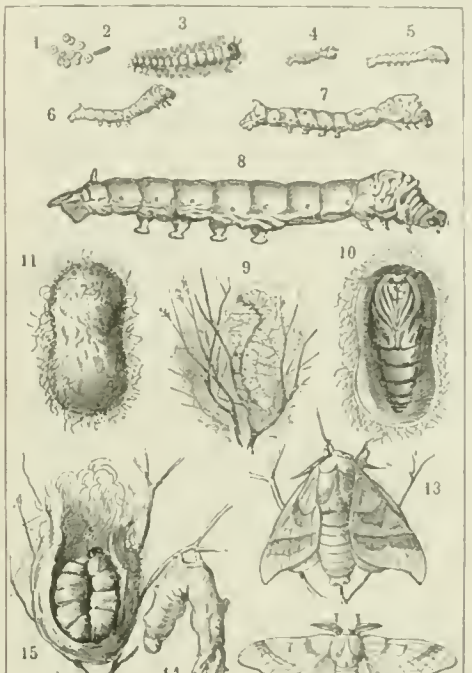

Ver à soie : 1. Œufs ; 2. Ver naissant ; 3. Le même grossi ; 4, 5, 6, 7. Mues successives ; 8. Ver adulte ; 9. Ver commençant à filer son cocon ; 10. Coupe d'un cocon avec chrysalide. 11. Cocon de race chinoise pure ; 12. Papillon femelle ; 13. Papillon mâle ; 14. Ver filat mort avant de filer ; 15. Ver mort dans le cocon inachevé.

s'occuper de cabaner, opération qui consiste à disposer en forme de bureaux ou cabanes, dans les intervalles compris entre les claies, des branches de genêt et de bruyères, dans lesquelles les insectes montent et choisissent leur place pour commencer à filer leur cocon ; il attache et étend en tous sens des fils gommeux très déliés qui forment la bourre de soie et sont destinés à maintenir le cocon. Dès qu'ils sont établis, le ver commence à dérouler sans discontinuité son fil de soie et bientôt le fil l'enveloppe complètement. Lorsque l'ouvrage est entièrement terminé, lorsque le cocon est achevé, le ver subit une métamorphose ; il devient chrysalide. C'est l'intermédiaire entre l'état de ver et celui de papillon, qui est sa dernière transformation de peu de durée, pendant laquelle s'opèrent la fécondation et la ponte des œufs ou graines.

Les principales maladies des vers à soie sont la pébrine, la flacherie, la muscardine. V. ces mots.

VER, comm. du Calvados, arrond. et à 15 kilom. de Bayeux, près la Manche ; 727 hab. Plage de sable.

VERA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria], près de la Méditerranée ; 11.000 hab. Ch.-l. de district. Corderies, poteries, fabrication de salpêtre. Minerais de fer et de plomb, ocre. Petit port.

VERA (D. Pedro DE), capitaine espagnol, conquérant des Canaries, né à Jerez-de-la-Fontera vers 1440, mort vers 1500. Il était alcalde de Jerez quand Ferdinand le nomma gouverneur et capitaine général de la grande Canarie (1480), à la place de Juan de Rejon. Vera commença par dépouiller son prédécesseur et le lassa plus tard assassiner par les naturels. Il soumit toute l'île, mais sa cruauté souleva toute la population et, pour prévenir une révolte, il ordonna en 1488 de pendre tous les Guanches âgés de plus de quinze ans. Les représentations de l'évêque Juan de Frias obtinrent son rappel en 1490. Il avait introduit la canne à sucre dans l'île et y avait appelé des colons espagnols.

VERA (Auguste), philosophe italien, né à Amelia (Ombrie) en 1813, mort à Naples en 1885. Il professa pendant treize ans dans différents collèges de l'Université de France, en dernier lieu à Strasbourg et à Paris. Il donna sa démission en 1851 et se rendit en Angleterre. De retour en Italie, il obtint une chaire de philosophie à Milan, en 1860, puis l'année suivante à Naples. Disciple de Hegel, il s'attacha surtout à commenter, à développer par ses écrits, et à répandre par son enseignement la doctrine du maître. Parmi ses ouvrages écrits en français, nous citerons : *Problèmes de la certitude* (1845) ; *Mélanges philosophiques* (1862) ; *Introduction à la philosophie de Hegel* (1855) ; *Hegélianisme et la Philosophie* (1861). Il a publié deux collections traduites en français de Hegel, précédées d'introductions remarquables réunissant sous un titre unique ce que la philosophie avait publié sur chaque division de la philosophie. Il a fait paraître en italien *Prolusioni alla filosofia* (1872-1882), *Lezioni sulla filosofia di Hegel* (1874), *Arnaldo e filosofia* (1878), *Platone e l'immortalità dell'anima* (1881), *Scritti filosofici* (1888), etc.

VÉRA n. f. Plante des pays chauds, n° 245, de l'ouvrage, en 1889, par Poiret.

VÉRACITÉ (du lat. *veritas*, de *verax, acis*, véridique) n. f. Attachement constant à la vérité, habitude de dire vrai : *Avoir en fait de la* VÉRACITÉ.

— Qualité de ce qui est vrai, conformité à la vérité : *La* VÉRACITÉ *d'un témoignage*.

— Théol. Attribut en vertu duquel Dieu ne peut ni se tromper ni tromper.

— SYN. Véracité, franchise. V. FRANCHISE.

VERA CRUZ, VERACRUZ ou **VERA CRUZ LLAVE**, État du Mexique, que baigne à l'E. le golfe du Mexique et que bornent au N. à l'O., au S. et au S.-E. les États de Tamaulipas, San Luis Potosi, Hidalgo, Puebla, Oaxaca, Chiapas et Tabasco ; 75.810 kilom. carr. ; 981.000 hab. Capit. *Jalapa*. Son nom courant est Vera Cruz. Resserré entre la mer et le bord du plateau mexicain, il possède sur ses terres chaudes prodiguant la canne à sucre, la vanille, le café, le coton, le tabac, les bestiaux situés à mi-pente exposés aux brouillards et aux pluies sont très fertiles.

VERA CRUZ, VERACRUZ, ville maritime du Mexique, État de Vera Cruz, sur une terre basse et sablonneuse, 24.000 hab. Elle est entourée de dunes. Les maisons de Vera Cruz, disposées en îlots réguliers, sont bien construites ; les unes sont larges et parfaitement entretenues. Quelques jardins et de belles avenues de palmiers, qui remplacent les anciens remparts, donnent un peu d'ombre aux promeneurs. Le port de Vera Cruz est une rade foraine, peu sûre, mais très fréquentée. Nombreuses épidémies de fièvre jaune. Pendant l'expédition du Mexique, les troupes françaises occupèrent la ville de 1862 à 1867.

VÉRAGRES (lat. *Veragri*) peuple de la Gaule romaine (prov. des Alpes Grées et Pennines). Capit. *Octodurus*. Leur territoire forme la partie centrale du canton suisse du Valais actuel.

VERAGUA, région de l'Amérique centrale comprise entre l'isthme de Panama à l'E., la mer des Antilles au N., le Costa-Rica à l'O. et l'océan Pacifique au S. Elle formait l'une des provinces du département colombien de Panama, aujourd'hui république de Panama.

VERA INCESSU PATUIT DEA (*Sa démarche révèle une déesse*), première partie d'un vers de Virgile (*Énéide*, I. Ier, v. 405). C'est de Vénus elle-même, apparaissant à Énée, qu'il est question dans ce vers que les auteurs se sont souvent rappelé. Fénelon compare la poésie à ces divinités fabuleuses qui semblent glisser dans l'air plutôt que marcher. Saint-Simon dit de la duchesse de Bourgogne : « Elle avait la démarche d'une déesse sur la nue. »

VÉRAIRE n. m. Bot. V. VARAIRE, et VÉRATRE.

VÉRAISON (*re*) n. f. Etat des fruits et surtout des raisins qui commencent à prendre la couleur de leur maturité.

VÉRANDA (mot venu de l'Inde par l'intermédiaire de l'angl.) n. f. Galerie légère qui règne sur toute la longueur des habitations de l'Inde et de l'extrême Orient, et qu'on imite en Europe dans certains édifices et demeures particulières. || Balcon couvert et fermé par des glaces, que l'on appelle aussi BOW-WINDOW.

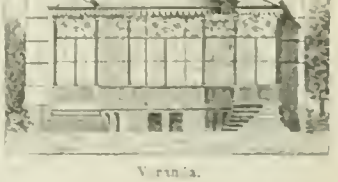

Véranda.

VÉRANTINE n. f. Matière résineuse qui accompagne l'alizarine et la rubiane, dans le dédoublement du rubian.

VERAPAZ, anc. prov. de la république de Guatemala, formant les deux départements de Alta Verapaz (17.200 kilom. carr. ; 108.000 hab. Ch.-l. *Cobán*) et de Baja Verapaz (5.320 kilom. carr., 49.820 hab. Ch.-l. *San Jerónimo*).

VERARD Antoine, imprimeur français, mort vers 1513. Ses ateliers et sa librairie furent d'abord sur le pont Notre-Dame (Paris), à la fin de 1499, la chute de ce pont l'obligea à s'établir près du carrefour Saint-Séverin-Marais, en 1503, il était rue Neuve-Notre-Dame. Il avait pour enseigne *A saint Jehan l'Évangeliste*, et pour marque A R., avec un pieux quatrain autour. On a de lui le *Decameron*, traduit par Laurent du Premier Fait (1485), plusieurs éditions du *Roman de la Rose*, les *Chroniques de Monstrelet*. Il imprima particulièrement des romans, des livres de légendes, dont le plus célèbre est la *Légende dorée*.

VÉRAT (rat) n. m. Canon en usage au XVIe siècle, et qui lançait des boulets de 12 livres. On l'appelait aussi QUART DE CANON.

VÉRATRATE n. m. Chim. Sel de l'acide vératrique.

VÉRATRE n. m. Bot. Genre de colchicacées.

— ENCYCL. Les *vératres* sont des plantes à rhizome et à tige portant de larges feuilles ovales, lancéolées, pourvues de nervures saillantes, et qui se rencontrent surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère nord ; on en compte neuf espèces parmi lesquelles : le *vératre varaire* ou *blanc*, nommé vulgairement *ellébore blanc*, dont les fleurs forment de grandes panicules blanches, parfois légèrement verdâtres. La racine de cette plante est émétique et purgative, à dose un peu forte, elle peut déterminer la mort. Le *vératre noir*, qui s'observe dans les régions

VENTERNE — ERE

VENTERNIER

VENTEUSES

VENTILATION

VENTILEUR — EUSE

VENTILLE

VENTOUX

VENTRE

VENTRIER

VENTILAGE — VENTILAGO n. m. Bot. — près de l'Asie tropicale.

VENTILATEUR — de ventilare n. m. Instrument — Ventilateur — à ailettes qui est mû par le courant — à appareil de l'air dans un appartement — Appareil employé pour renouveler l'air dans les galeries de mines. Tuyau qui — les gaz développés dans une — Par un tarare déterminant l'appel — à l'extérieur de l'appareil, la ventilation —

— Nom — ventilateurs.

Le ventilateur le plus simple est connu sous le nom de « tarare à ailes droites ou courbes, disposé dans un



Ventilateur à force centrifuge.

VENTILATION — Ventilation par cheminée d'aérage. — A, puits d'appel d'air; B, galerie d'aération; C, Puits de sortie de l'air vicié; D, cheminée d'aérage.

La ventilation naturelle — par les fenêtres, par les cheminées, par les — portes, etc. Une — même sans feu, — façon — l'air d'un appartement — cause de la différence de température entre l'air extérieur et l'air extérieur, qui provoque un mouvement ascensionnel dans la cheminée et par conséquent un appel d'air dans le local. On complète souvent ces moyens normaux de ventilation par les vitres perforées, les vitres doubles, les ventilateurs automatiques à ailettes, encastrés dans les vitres, les conduits — condés, dits *conduits à vent*, les — d'aération, les marches à vent, etc.

La *ventilation par cheminées chauffées* est évidemment plus active que la précédente, l'appel d'air par la cheminée étant plus considérable.

Pour la *ventilation mécanique*, v. VENTILATEUR.

— *Ventilation dans les mines.* Dans tous les travaux des mines, la condition essentielle à la sécurité des ouvriers est d'établir une ventilation suffisante pour renouveler l'air dans les chantiers et entraîner au dehors l'air vicié par la respiration des hommes, par l'éclairage et par les gaz délétères qui se dégagent des roches, les explosions de la poudre ou de la dynamite, et surtout de la houille. Dans la plupart des cas, la ventilation naturelle ne suffit plus et l'on doit avoir recours à la ventilation artificielle et mécanique, en ayant soin que la répartition de l'air pur se fasse d'une manière méthodique partout où travaillent les ouvriers, tout en évitant des courants d'air qui pourraient devenir funestes aux mineurs. On obtient ce résultat en établissant au moyen de portes des barrages qui ne laissent pénétrer à l'intérieur des galeries qu'une quantité déterminée d'air à une vitesse voulue. On y arrive encore en établissant des galeries d'aération doubles : l'une entraînant l'air vicié, l'autre amenant l'air frais. V. MINE.

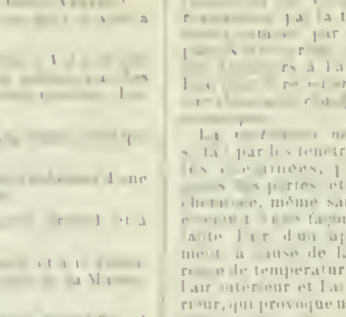

Ventilation par la chaleur.

VENTILER *van* — du lat. *ventilare*, remuer à l'air, agiter; de *ventus*, vent. v. a. Renouveler l'air dans : VENTILER *une mine, une salle d'hôpital.*

— Évaluer la valeur respective de divers objets qui ont été vendus ensemble.

— Comptab. Répartir certaines dépenses ou certains frais entre différents comptes.

— Constr. Pratiquer des ouvertures pour faire pénétrer l'air.

— Dr. prat. anc. Discuter une question avant de délibérer en la forme.

— P. et chauss. V. VANTILLER.

VENTILLEUSE (*van-till' l'l* mill.) ou **VENTILLATEUSE** (*van-till' l'l* mill — n. f. Apic. Abeille qui le soir, à l'entrée des ruches, bat des ailes de façon à établir un courant d'air propre à activer l'évaporation du miel.

VENTILLON (*van-till' l'l* mill.) — n. m. Métall. Soupape qui ferme les venteaux d'un soufflet de forge.

VENTILOCALORIQUE (*van, rik'* — de *ventiler* et *calorique*, adj. Techn. Qui sèche au moyen du vent et de la chaleur : *Dessiccateur* VENTILOCALORIQUE.

VENTIMIGLIA di Sicilia, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile prov. de Palerme ; 5.200 hab.

VENTIS (*van-ti* — n. m. pl. Eaux et for. Arbres abattus par les vents. *Faire ventis*, Arbres qu'on a abattus volontairement, ou dont on a déchaussé les racines et la souche pour les faire abattre par le vent.

VENT-JAGER (*van jajeur'* — holland. *vind jager*; de *vind*, vent, et *jager*, chasseur — n. m. Pêch. Nom donné au premier vaisseau hollandais qui va à la pêche du hareng.

VENTNOR, ville d'Angleterre, comté de Hant', dans — Wight ; 5.815 hab. Beaux jardins. Sanatorium.

VENTOLIER (*van, lié* — mot provenç.) n. m. Fauconn. Qui — te au vent : *Oiseau bon* VENTOLIER. — Qui se plaît à s'élever dans le vent.

Adjectiv. : *Faucon* VENTOLIER.

VENTÔSE (*van* — du lat. *ventosus*, venteux; de *ventus*, vent) n. m. Sixième mois du calendrier républicain, commençant le 19 au 21 février.

VENTOSITÉ (*van* — du lat. *ventositas*, même sens) n. f. Amas — mulation de vents dans l'intestin.

VENTOUSE (*van* — bas lat. *ventosa*; de *ventus*, vent, — pre — spiral donnant passage à l'eau ou à — Cuir. Petit vase à large ouverture que l'on — la peau et dans lequel on raréfie l'air par — pour appeler le sang à la peau : *Appliquer des*

VENTOUSES. *Vent use scarifice.* Ventouse que l'on applique sur une partie après y avoir fait de légères scarifications, pour déterminer un écoulement du sang. *Ventouse sèche.* Ventouse qui s'applique sans scarification préalable.

Chapeau. Petite ouverture ménagée dans le sommet — coiffure, pour permettre le renouvellement de l'air autour de la tête.

— Constr. Ouverture ménagée pour donner de l'air dans un appartement. Nom donné aux plaques de plâtre entre lesquelles arrive l'air extérieur, pour alimenter un foyer de cheminée. Petite grille donnant passage à l'air froid qui alimente un poêle. Ouverture que l'on pratique dans un mur épais pour laisser écouler l'eau amoncelée derrière le mur.

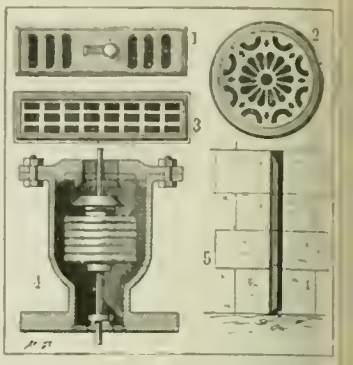

Ventouses : 1. De poêle, 2. De parquet (rondelle). 3. De parquet (rectangulaire); 4. De conduit d'eau; 5. De mur.

— Hydraul. Appareil servant à donner — passage à l'air qui gênerait la circulation du liquide dans les conduites d'eau.

— Jardin. et arbor. Branche laissée sur une plante ou un espalier, pour absorber une partie de l'excédent de sève et qu'on supprime plus tard.

— Maçonn. Ouverture pratiquée dans les ponts ou dans les murailles, pour renouveler l'air intérieur.

— Mar. Ouverture des ponts ou de la muraille par laquelle on introduit une manche à vent. On dit aussi BOUTOIR D'AÉRATION.

— Mécan. *Ventouses des portes de cendriers*, Ouverture servant à régler le tirage d'un foyer de chaudière.

— Métall. Ouverture d'un canal d'évaporation dans un fourneau.

— P. et chauss. Effondrement partiel qui se produit dans une chaussée.

— Zool. Organe par lequel certains animaux se fixent à divers corps ou les saisissent, en faisant le vide.

— ENCYCL. Chir. *Ventouse Junod.* La ventouse Junod, destinée à envelopper tout un membre, est une espèce d'étui métallique, garni à sa partie supérieure d'un manchon en peau bordé en caoutchouc. Celui-ci exerce autour du membre une forte pression. Une fois l'appareil en place, on fait le vide au moyen d'une pompe. L'usage de ces ventouses monstres est aujourd'hui à peu près abandonné.

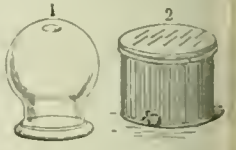

1. Verre à ventouse; 2. Scarificateur.

— Zool. Les poulpes ont les bras armés de *ventouses*, les vers trématodes possèdent des ventouses ventrales, etc. Les ventouses des mollusques céphalopodes sont tantôt charnues (poulpes du genre *octopus*), tantôt armées de cercles cornés à bords unis ou dentelés en griffe, comme dans les grands calmars du genre onychoteuthe. Chaque ventouse est fixée sur le bras soit directement, soit par un pédoncule musculeux, elle a la forme d'une coupe avec un disque musculaire ajouré en son centre pour donner passage à un tubercule charnu qui agit à la façon d'un piston. Il peut exister jusqu'à près de trois cents ventouses par bras, et l'animal fait agir chacune d'elles à volonté.

VENTOUSER (*van*) v. a ou n. Chir. Appliquer des ventouses à : VENTOUSER *un malade*. VENTOUSER *une partie engorgée*.

VENTOUSEUR, EUSE (*van*) n. Celui qui pose des ventouses.

VENTOUX, mont du départ. de Vaucluse, dans le bas pays, sur la plaine du Comtat et le val du Rhône (montagne complètement isolée ; 1.912 mètres. Observatoire météorologique.

VENTRAILLES (*van-tra-ill' l'll* mill.) — rad. *ventre*, n. f. pl. Entrailles, intestins : *Jeter des* VENTRAILLES *de lapin.*

VENTRAL, ALE, AUX (*van* — du lat. *ventralis*) adj. Qui appartient au ventre.

— Bot. *Suture ventrale*, Ligne formée par le rapprochement des deux bords d'une feuille carpellaire pliée ou roulée sur elle même.

— Zool. Qui se rapporte à l'abdomen ou ventre : *Région* VENTRALE. *Nageoires* VENTRALES. *Segments* VENTRAUX. S'emploie comme nom spécifique pour désigner une espèce dont la région ventrale présente une particularité de développement, de couleur, etc. : *La cicindele* VENTRALE *est commune au Brésil.*

VENTRE (*vantr'* — du lat. *venter, tris*, même sens) n. m. Anat. Grande cavité qui contient les intestins; région du corps où est située cette cavité : *Avoir le* VENTRE *enflé, gonflé, tendu. Bas ventre.* Partie inférieure du ventre. *Petit ventre.* Nom donné autrefois à l'estomac : *Henri II fut blessé au* PETIT VENTRE. *Ventre supérieur*, Ancien nom de la cavité crânienne. *Ventre moyen*, Ancien nom de la cavité thoracique. *Ventre inférieur*, Ancien nom du ventre ou cavité abdominale. Dans le langage commun, Partie du corps où se fait la digestion : *Se bourrer le* VENTRE. Partie renflée des muscles.

— Par anal. Partie renflée d'un muscle. Partie renflée d'un objet quelconque : *Le* VENTRE *d'un flacon, d'une cruche.* Partie d'une construction qui sort de l'aplomb ou du plan d'ensemble : *Plafonds qui font* VENTRE.

— Fig. Passion pour la bonne chère ; amour des plaisirs sensuels : *Ne songer qu'à son* VENTRE.

— S'employait autrefois dans plusieurs jurons à peu près inusités aujourd'hui : VENTRE *de biche!* VENTRE *du pape*

ou arrondis. La peau recouvre une enveloppe musculaire épaisse qui, par ses contractions, supplée aux organes locomoteurs absents; souvent, la face abdominale aplatie constitue une véritable sole ventrale, semblable à celle des mollusques, et qui permet au ver de ramper. Le système viscéral varie énormément suivant les groupes; ainsi, chez les ténias, qui se nourrissent par endosmose, l'appareil digestif fait défaut, tandis que chez d'autres types il est bien développé. Il en est de même du système circulatoire. Les organes excréteurs sont les vaisseaux aquifères et les organes segmentaires, ces derniers remplaçant les premiers dans les formes supérieures, comme les annélides. La circulation se fait par des canaux longitu-

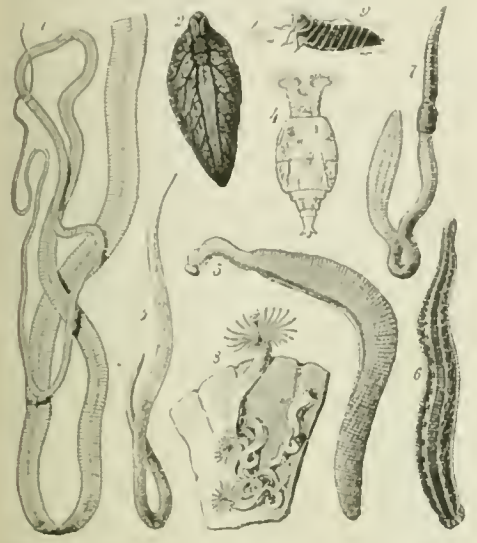

Vers : 1. Bothriocéphale; 2. Douve; 3. Ascaride; 4. Rotateur; 5. Siponcle; 6. Sangsue; 7. Lombric; 8. Serpule; 9. Lampyre.

dinaux pairs ou par un vaisseau dorsal et un vaisseau ventral; mais, même dans les types supérieurs, la circulation est lacunaire, comme on l'observe chez les sangsues, où le sang remplit la cavité générale, sans préjudice du vaisseau dorsal, de sinus, de poches contractiles et de canaux latéraux, etc. Le système nerveux, réduit dans les formes inférieures à un ganglion susœsophagien, devient chez les autres une chaîne ventrale réunissant une série longitudinale de ganglions. La reproduction des vers se fait ordinairement par des œufs, mais on observe aussi la génération asexuée, soit par bourgeonnement, soit par la séparation des anneaux, etc.

La plupart des vers vivent dans les eaux douces et salées; aussi beaucoup possèdent-ils des branchies; il en est qui respirent par toute la surface du corps, et c'est le cas des formes terrestres. C'est dans l'embranchement des vers qu'on trouve le plus de cas de parasitisme; les cestodes, les trématodes et les nématodes vivent presque tous dans les organes d'autres animaux.

On divise l'embranchement des vers en cinq classes: 1° *plathelminthes* ou platodes, vers plats (cestodes, trématodes, turbellariés et némertiens ; 2° *némathelminthes* ou vers ronds (nématodes, acanthocéphales); 3° *rotateurs* (échinodères, gastérotriches, rotifères ; 4° *géphyriens*; 5° *annélides* (hirudinées et chétopodes).

— Méd. Plusieurs espèces de vers sont des parasites de l'homme. Les *ascarides* se développent dans l'intestin grêle chez les enfants de trois à dix ans, la santonine, la mousse de Corse, le calomel, le semen-contra suffisent à les faire disparaître. Les *oxyures vermiculaires* existent dans la dernière portion du tube digestif, souvent dans les plis de l'anus; ils peuvent pénétrer dans les organes génitaux des petites filles; on les détruit par des lavements d'assa fœtida, d'absinthe, des frictions *in loco* d'onguent mercuriel. Les *ténias* existent chez l'enfant et chez l'adulte, ils se développent dans l'intestin après l'absorption de viande crue (v. TÉNIA ; au premier stade de leur métamorphose, ils peuvent donner naissance aux hydatides. La *trichine* est rare chez l'homme et n'apparaît qu'après ingestion de *porc ladre* non suffisamment cuit, la *filaire du sang*, etc.

— Art vétér. Chaque animal domestique a sa série de vers qui lui appartient en propre; bien peu existent chez plusieurs espèces différentes.

Les principaux sont :

NÉMATOIDES : *oxyures, ascarides, spiroptères, trichines, arichocéphale, filaire, dochmie* ou *anchylostome, sclérostome, syngame, strongyle, strongle* ;

ACANTHOCÉPHALE : *échinorrhynque*.

CESTOIDES : *ténia*.

— Écon. rur. *Ver à soie*. On appelle ainsi les espèces de chenilles qui tissent ces fils employés chez tous les peuples du monde à la confection des étoffes de soie.

On attribue au ver à soie des origines et des patries fort diverses. Cependant, les Chinois passent pour être les premiers qui aient su élever le ver à soie et tirer parti de son travail plusieurs milliers d'années avant l'ère chrétienne. Ultérieurement, les Indes connurent l'élevage et la fabrication de la soie, dont elles envoyaient des produits en Asie Mineure. C'est l'empereur Justinien qui le premier tenta avec succès, au VIe siècle, dans l'empire romain, l'élevage du ver à soie. De Constantinople, la sériciculture gagna la Sicile, puis l'Italie. Dans le comtat Venaissin, les papes introduisirent cette science vers la fin du XIIIe s. Mais ce ne fut que sous le règne de Henri IV que la sériciculture s'implanta définitivement en France.

L'éducation des vers à soie diffère suivant les climats. En Chine, lorsque les mûriers commencent à se revêtir de feuilles, on attache aux branches, de distance en distance, des boîtes entr'ouvertes, renfermant des œufs de vers à soie. A mesure que la chaleur les fait éclore, les vers se répandent sur le feuillage de l'arbre; ils y subissent leurs diverses transformations, et y suspendent leurs cocons. On se borne à écarter les oiseaux ; puis, à mesure que les cocons se forment, on les récolte.

En Europe, toutes les fois que le procédé chinois a été expérimenté, les pluies et les oiseaux n'ont pas permis de conduire l'expérience jusqu au bout. Il faut aux vers à soie un local spécial, une *magnanerie*. V. ce mot.

A l'époque où commencent à pousser les feuilles du mûrier qui servent de nourriture aux vers à soie, vers le commencement du printemps, on procède à l'incubation des œufs en les exposant à une température artificielle, qui doit être élevée lentement et graduellement depuis 12° jusqu'à 25° ou 30°. Au bout de trois ou quatre jours environ, il sort de chaque œuf un minuscule ver tout formé, qui témoigne d'un vif appétit. Sa première nourriture est la feuille de mûrier blanc, non greffé, qui se nomme *pourrette*.

Outre les maladies accidentelles, qui sont souvent fatales, le ver à soie subit quatre changements de peau ou *mues* successives. Après chaque mue, le ver est plus grand et plus gros; sa nouvelle peau s'approche de plus en plus du blanc. Après la quatrième et dernière crise, il a environ 5 centimètres de longueur. La couleur de sa peau est alors d'un blanc légèrement grisâtre. C'est le moment où s'élabore en lui le suc destiné à fournir les fils de soie; c'est aussi le moment de sa plus grande voracité, du reste, entre chaque mue, le ver est pris d'une sorte de fringale, à laquelle on donne le nom de *frèze*.

Lorsque le ver est prêt à donner sa soie, son appétit s'arrête. C'est l'instant de la montée. L'éleveur doit alors

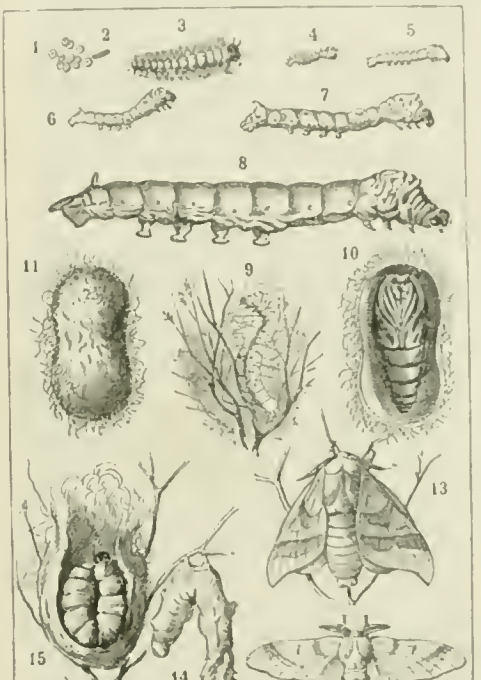

Ver à soie : 1. Œufs. 2. Ver naissant; 3. Le même grossi; 4, 5, 6, 7. Mues successives. 8. Ver adulte; 9. Ver commençant à filer son cocon; 10. Coupe d'un cocon avec chrysalide. 11. Cocon de race chinoise pure; 12. Papillon femelle; 13. Papillon mâle; 14. Ver fini mort avant de filer; 15. Ver mort dans le cocon mâchuré.

s'occuper de cabaner, opération qui consiste à disposer en forme de bureaux ou cabanes, dans les intervalles compris entre les claies, des branches de genêt et de bruyères, dans lesquelles les insectes montent et choisissent leur place pour commencer à filer leur cocon; il attache et étend en tous sens des fils gommeux très déliés qui forment la bourre de soie et sont destinés à maintenir le cocon. Dès qu'ils sont établis, le ver commence à dérouler sans discontinuité son fil de soie et bientôt le fil l'enveloppe complètement. Lorsque l'ouvrage est entièrement terminé, lorsque le cocon est achevé, le ver subit une métamorphose; il devient chrysalide. C'est l'intermédiaire entre l'état de ver et celui de papillon, qui est sa dernière transformation de peu de durée, pendant laquelle s'opèrent la fécondation et la ponte des œufs ou graines.

Les principales maladies des vers à soie sont la pébrine, la flacherie, la muscardine. V. ces mots.

VER, comm. du Calvados, arrond. et à 15 kilom. de Bayeux, près la Manche; 727 hab. Plage de sable.

VERA, ville d'Espagne (Andalousie) prov. d'Almeria, près de la Méditerranée; 11.000 hab. Ch.-l. de district. Corderies, poteries, fabrication de salpêtre. Minerais de fer et de plomb, ocre. Petit port.

VERA (D. Pedro DE), capitaine espagnol, conquérant des Canaries, né à Jerez-de-la-Fontera vers 1440, mort vers 1500. Il était alcalde de Jerez quand Ferdinand le nomma gouverneur et capitaine général de la grande Canarie (1480), à la place de Juan de Rejon. Vera commença par dépouiller son prédécesseur et le laissa plus tard assassiner par les naturels. Il soumit toute l'île, mais sa cruauté souleva toute la population et, pour prévenir une révolte, il ordonna en 1488 de pendre tous les Guanches âgés de plus de quinze ans. Les représentations de l'évêque Juan de Frias obtinrent son rappel en 1493. Il avait introduit la canne à sucre dans l'île et y avait appelé des colons espagnols.

VERA (Augusto), philosophe italien, né à Amelia (Ombrie) en 1813, mort à Naples en 1885. Il professa pendant treize ans dans différents collèges de l'Université de France, en dernier lieu à Strasbourg et à Paris. Il donna sa démission en 1851 et se rendit en Angleterre. De retour en Italie, il obtint une chaire de philosophie à Milan, en 1860, puis l'année suivante à Naples. Disciple de Hegel, il s'attacha surtout à vulgariser, à développer par ses écrits, et à répandre par son enseignement la doctrine du maître. Parmi ses ouvrages écrits en français, nous citerons *Problèmes de la certitude* (1845) ; *Mélanges philosophiques* (1862) ; *Introduction à la philosophie de Hegel* (1855) ; *Hégélianisme et la Philosophie* (1861). Il a publié d'excellentes traductions françaises de Hegel, précédées d'introductions remarquables remplissant sous le titre un que ce que la philosophie avait produit sur chaque question de la philosophie. Il a fait paraître en Italie : *Problèmes de philosophie* (1872-1882) ; *Leçons sur la philosophie de la nature* (1862) ; *Amore e filosofia* (1862) ; *Platone e l'immortalità dell'anima* (1861) ; *Saggi filosofici* (1865), etc.

VERA n. f. Planète télescopique, n° 247, découverte en 1889, par Pogson.

VÉRACITÉ (du lat. *veracitas*, de *verax, acis*, véridique) n. f. Attachement constant à la vérité, habitude de dire vrai : *Avoir de la véracité*.

— Qualité de ce qui est vrai, conforme à la vérité : *La véracité d'un témoignage*.

— Théol. Attribut en vertu duquel Dieu ne peut ni se tromper ni tromper.

— SYN. Véracité, franchise, sincérité.

VERA CRUZ, VERACRUZ ou **VERA CRUZ LLAVE**, un des États du Mexique, que la sépare à l'E. le golfe du Mexique et que borne au N. à l'O., au S. et au S.-E. les États de Tamaulipas, San Luis Potosi, Hidalgo, Puebla, Oajaca, Chiapas et Tabasco, 75.900 kilom. carr.; 984.000 hab. Capit. *Jalapa*. Son nom courant est Vera Cruz. Resserré entre la mer et le bord du plateau mexicain, il possède surtout des terres chaudes produisant la canne à sucre, la vanille, le café, le coton, le tabac, les céréales et des pentes exposées aux brouillards et aux pluies sont très fertiles.

VERA CRUZ, VERACRUZ, ville maritime du Mexique, Etat de Vera Cruz, sur une terre basse et malsaine, 24.000 hab. Elle est entourée de dunes. Les maisons de Vera Cruz, disposées en îlots réguliers, sont généralement bâties; les unes sont larges et parfaitement entretenues. Quelques jardins et de belles avenues de palmiers, qui remplacent les anciens remparts, donnent un peu d'ombre aux promeneurs. Le port de Vera Cruz est une rade foraine, peu sûre, mais très fréquentée. Nombreuses épidémies de fièvre jaune. Pendant l'expédition du Mexique, les troupes françaises occupèrent la ville de 1862 à 1867.

VÉRAGRES (lat. *Veragri*, peuple de la Gaule romaine (prov. des Alpes Grées et Pennines). Capit. *Octodurus*. Leur territoire forme la partie centrale du canton suisse du Valais actuel.

VERAGUA, région de l'Amérique centrale, comprise entre l'isthme de Panama à l'E., la mer des Antilles au N., le Costa-Rica à l'O. et l'océan Pacifique au S. Elle formait l'une des provinces du département colombien de Panama, aujourd'hui république de Panama.

VERA INCESSU PATUIT DEA (*Sa démarche a révélé une déesse*), première partie d'un vers de Virgile (*Enéide*, I, v. 405). C'est de Vénus elle-même, apparaissant à Enée, qu'il est question dans ce vers que les auteurs se sont souvent rappelé. Fénelon compare la poésie à ces divinités fabuleuses qui semblent glisser dans l'air plutôt que marcher. Saint-Simon dit de la duchesse de Bourgogne : « Elle avait la démarche d'une déesse sur la nue. »

VÉRAIRE n. m. Bot. V. VARAIRE, et VÉRATRE.

VÉRAISON (*re*) n. f. Etat des fruits et surtout des raisins qui commencent à prendre la couleur de leur maturité.

VÉRANDA (mot venu de l'Inde par l'intermédiaire de l'angl.) n. f. Galerie légère qui règne sur toute la longueur des habitations de l'Inde et de l'extrême Orient, et qu'on imite en Europe dans certains édifices et demeures particulières. Balcon couvert et fermé par des glaces, que l'on appelle aussi BOW-WINDOW.

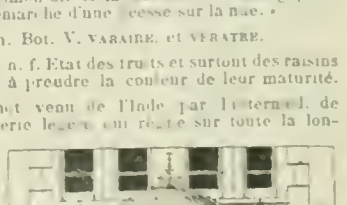

Véranda.

VÉRANTINE n. f. Matière résineuse qui accompagne l'alizarine et la rubiane, dans le dédoublement du rubian.

VERAPAZ, anc. prov. de la république de Guatemala, formant les deux départements de Alta Verapaz (17.200 kilom. carr.; 108.000 hab. Ch.-l. *Cobán*) et de Baja Verapaz (3.320 kilom. carr.; 49.820 hab. Ch.-l. *Salamá*).

VERARD (Antoine), imprimeur français, mort vers 1513. Ses ateliers et sa librairie furent d'abord sur le pont Notre-Dame, à Paris, à la fin de 1499, la chute de ce pont l'obligea à s'établir près du carrefour Saint-Severin, mais, en 1503, il était rue Neuve-Notre-Dame. Il avait pour enseigne *A saint Jehan l'Evangeliste*, et pour marque A. R., avec un pieux quatrain autour. On a de lui le *Décaméron*, traduit par Laurent du Premier Fait (1485), plusieurs éditions du *Roman de la Rose*, les *Chroniques de Monstrelet*. Il imprima particulièrement des romans, des livres de légendes, dont le plus célèbre est la *Légende dorée*.

VÉRAT (*ra* n. m. Canon en usage au XVIe siècle, et qui lançait des boulets de 12 livres. On l'appelait aussi QUART DE CANON.

VÉRATRATE n. m. Chim. Sel de l'acide vératrique.

VÉRATRE n. m. Bot. Genre de colchicacées.

— ENCYCL. Les vératres sont des herbes à rhizome et à tige portant de larges feuilles ovales ou lancéolées, pourvues de nervures saillantes, et qui se rencontrent surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère nord. On en compte neuf espèces parmi lesquelles : le *vératre raraire* ou *blanc*, nommé vulgairement *ellébore blanc*, dont les fleurs forment de grandes panicules lâches, parfois légèrement verdâtres. La racine de cette plante est emétique et purgative, à dose un peu forte, elle peut déterminer la mort. Le *vératre noir*, qui s'observe dans les régions



Vératre blanc : a, la fleur

VÉRATRINE n. f.

VÉRATRINATE

VÉRATRIQUE

VÉRATROL

VERAVAL

VERBAL, ALE, AUX — du lat. *verbalis*; de *verbum*, parole. Qui se fait de vive voix, et non par écrit : *Déclaration* VERBALE. — Rapport, ordinairement écrit, qu'on fait en justice. — Fig. Qui est propre au verbe : *Forme* VERBALE. — Qui est relatif au verbe : *Adjectif verbal*. — Qui a la forme du participe présent : *Il est, c'est-à-dire*, Rac. ne exprimant un état. — Subst. m. Rad. servant à former les verbes : *Substantif verbal*. Nom dérivé d'un verbe.

— Encycl. Le participe est très voisin de l'adjectif verbal. On pourrait donner le nom de participe aux parties des verbes dont la valeur est participe. On réserve d'ordinaire le nom de participe aux parties des verbes dont la valeur est participe. Les adjectifs verbaux peuvent être plus tard incorporés dans les cadres de la conjugaison. Le verbal grec en *-tos*, *-tè*, *-on*, appartient à la première catégorie, au même titre que les adjectifs verbaux en *-ble* et *-ndus*. La conjugaison est un participe. Le latin a un autre participe. Le latin a en outre des participes futurs. Les participes présents et passés sont communs à la conjugaison et à la déclinaison. Les participes futurs sont *-turus*, *-tus*, *-dus*. Les participes présents sont *-ans*, *-ens*. Les participes passés sont *-tus*, *-sus*, *-xus*

Novare, sur la Sesia; 29.300 hab. *Vercellois, oise*. Ch.-l. de circondario. Archevêché. Industrie de la soie et de la minoterie, commerce actif. Bien bâtie, au milieu de rizières, Vercell a un climat fiévreux. On y remarque la cathédrale (XIVe s.), d'autres belles églises et quelques palais. La bibliothèque de la cathédrale renferme une copie latine des Evangiles, attribuée à saint Eusèbe, le plus ancien manuscrit connu des Evangiles.

Capitale des *Libici* Gaulois cisalpins, puis municipe romain, elle vit la défaite des Cimbres par Marius Catulus (101 av. J.-C.). Elle fut une république indépendante, puis appartint à Milan, à la Savoie, et fut souvent disputée dans les guerres des XVIIe et XVIIIe siècles. Concile de 1050, qui condamna Berenger et Jean Scot Erigene.

VERCEL, ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 26 kilom. de Baume-les-Dames, près de la source de l'Audeux, affluent du Cusancin; 1.235 hab. Pain d'épice. — Le canton a 30 comm. et 8.708 hab.

VERCHAIN-MAUGRÉ, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 14 kilom. de Valenciennes, sur l'Ecaillon; 1.295 hab. Four à chaux. Fabrique de batiste. Vieille église.

VERCHÈRE n. f. Econ. rur. Syn. de JACHÈRE, en certaines régions de France.

VERCHERS (LES), comm. de Maine-et-Loire, arroud. et à 20 kilom. de Saumur, sur le Layon, affluent de la Loire; 1.211 hab. Ch. de f. Etat.

VERCHOCK (*vèr'*) n. m. Métrol. Mesure de longueur usitée en Russie, et équivalant à 0m,01415.

VERCINGÉTORIX, général et homme d'Etat gaulois, né dans le pays des Arvernes vers 72 av. J.-C., mort à Rome en 46. Il appartenait à la plus puissante famille de l'Arvernie, et son père Celtill, après avoir reconstitué l'empire arverne de Bituit, entre la Marne et les Cévennes, avant été condamné à mort et exécuté pour avoir aspiré à la royauté. Ses biens personnels, toutefois, ne furent pas confisqués, ce qui laissa encore à Vercingétorix et aux siens une très grande influence.



Monnaie de Vercingétorix.

Aussi César songea-t-il à se l'attacher en lui attribuant le titre d'*ami*. En 53, César ayant quitté la Gaule, celle-ci commença à s'agiter, et Vercingétorix fut, dès le début, un des plus ardents à rallier son pays d'Arvernie à la cause nationale. Jeune, éloquent et brave, intelligent et énergique, il rallia toute l'Arvernie autour de lui, et, quand le soulèvement des Carnutes à Genabum (janv. 52) eut donné le signal de l'insurrection, il fut proclamé chef suprême de la confédération des peuples gaulois. Envoyant le Senon Drappès contre les légions campées dans l'Est et le Cadurque Lucter pousser une pointe vers la province romaine, il envahit lui-même le pays des Bituriges. Le passage des Cévennes par César le força à retourner en Auvergne, puis, tandis que César remontait vers Sens, il envahit le pays des Boïens. Obligé de lever le siège de leur capitale, Gorgobina, il obtint des confédérés la résolution héroïque d'incendier et de ravager tout le pays pour isoler et affamer l'armée romaine. Avaricum (Bourges), épargnée, ayant été prise par César, Vercingétorix, refusant la bataille, s'enferma dans Gergovie, où César alla l'assiéger. Obligé de lever le siège après une sanglante défaite, César rejoignit Labiénus, qui venait de vaincre Camulogène, tandis que Vercingétorix était de nouveau acclamé comme chef à Bibracte (Mont-Beuvray) par la Gaule, cette fois soulevée à peu près tout entière. César se replia sur la province, quand Vercingétorix commit la faute de l'attaquer près de Dijon. Battu, il dut se réfugier dans Alésia. En vain, la Gaule tenta un suprême effort pour le délivrer. Après la défaite de la dernière armée de secours, Vercingétorix, pour sauver son peuple, se rendit lui-même aux Romains (automne 52). Conduit à Rome, il y fut exécuté, au bout de six ans de captivité et après avoir figuré au triomphe de César (46).


Vercingétorix, d'après A. Millet.

Vercingétorix, par ses qualités physiques, intellectuelles et morales, est une des plus grandes figures de l'histoire des Gaules.

— BIBLIOGR. : C. Jullian, *Vercingétorix* Paris, 1901).

— Iconogr. Deux statues remarquables ont été élevées à Vercingétorix sur le sol de France : l'une, par Aimé Millet, se dresse sur le plateau d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or). Debout, les deux mains appuyées sur son épée nue, dont la pointe touche le sol, le héros regarde avec une placidité fière, la tête légèrement tournée à gauche. L'autre, due à Bartholdi, statue équestre, pour le plateau de Gergovie, exécutée en 1903, a pris place à Clermont-Ferrand.

VERCONSIN (Eugène), auteur dramatique, né et mort à Paris (1823-1892). D'abord employé au ministère du commerce, il débuta par une petite comédie : *A la porte* (1861). On a de lui : *une Dette de jeunesse*, comédie en un acte, en prose; *C'était Gertrude*, comédie en un acte, à deux personnages (1864); *En wagon*, saynète en un acte (1865); *Vermouth et Adélaïde*, comédie en un acte; *les Erreurs de Jean* (1868 : *les Fièvres de Marguerite*, comédie en un acte (1869); *la Matrone d'Ephèse*, comédie en vers; *les Curiosités de Jeanne*, comédie (1870); *Théâtre à domicile*, comédie en un acte (1875 : *Ici, Médor!*; etc.

VER-COQUIN (*kin*) n. m. Art vétér. Sorte de frénésie ou de vertige qui atteint certains animaux, et que l'on attribue à la présence d'un ver qu'ils ont dans le cerveau. Nom donné au ver lui-même, que les naturalistes appellent *cœure*. *Des* VERS-COQUINS.

— Fam. Fantaisie, caprice.

VERCORS (le), monts et plateau de la Drôme et de l'Isère, qui partagent leurs torrents entre l'Isère (par la Bourne et la Drôme). Les deux chaînes parallèles qui recouvrent le plateau du Vercors, parallèles du S. au N. par la Vernaison, tributaire gauche de la Bourne, sont d'origine crétacée; aucune n'atteint 2 000 mètres, quelques-unes dépassent 1 500 à 1 600. Sites grandioses, belles forêts; scialets ou aven, où s'abîment des ruisseaux; grandes sources.

VERDAGE (*vèr-daj*) n. m. Agric. Récolte en fleur enterrée pour servir d'engrais. On dit communément ENGRAIS VERT.

— Comm. anc. Droit de boire aux passants dans un bois.

VERDAGON (*vèr*) n. m. Vén. Vert extrêmement vert. Vx.

VERDAGUER (don Jacinto), poète catalan, né à Folgarolas, près de Vich (Catalogne), en 1845, mort à Barcelone en 1902. En 1865, étant encore étudiant en théologie, il obtint le premier prix de poésie aux Jeux Floraux de Barcelone. Il fut ordonné prêtre en 1870, nommé curé à Vallgonolas d'Oris et exerça quelque temps les fonctions d'aumônier sur un vaisseau, *la Ciudad Condal* (1877). Il fut membre de l'Académie catalane. Son poème *l'Atlantide* (1876), traduit par Saving (1884) et en vers français par Justin Pepratz (1884), fut accueilli avec enthousiasme dans toute la Catalogne. Il devint aumônier du marquis de Comillas, publia un nouveau grand poème : *le Canigou* (1885), puis *Patria* (1888), recueil de poèmes lyriques; *le Songe de saint Jean; Idylles et chants mystiques*. Son mysticisme ardent inquiéta l'autorité ecclésiastique, qui lui fit interdire le ministère sacré (1893); mais de généreux protecteurs lui permirent d'achever tranquillement ses jours. Ses deux chefs-d'œuvre : *l'Atlantide* (12 parties) et *le Canigou* (12 chants), sont deux épopées où Verdaguer mêle à des légendes locales les mythes antiques et le merveilleux chrétien. Elles valent par une imagination puissante, une forme brillante et harmonieuse.

VERDAL (*vèr*) n. m. Techn. Masse épaisse de verre que l'on a coulé en bloc.

VERDALE (*vèr*) n. f. Ornith. Nom vulgaire du bruant en Languedoc.

— Arboric. Variété d'olive qui est très verte.

VERDALLE, comm. du Tarn, arrond. et à 15 kilom. de Castres, au pied de la Montagne-Noire; 968 hab. Grand élevage de bêtes à cornes.

VERDAT (*vèr-da*) n. m. Variété de cépage blanc, cultivée dans les vignobles du Bois-d'Oingt (Rhône).

VERDÂTRE (*vèr*) adj. Qui tire sur le vert : *Couleur* VERDÂTRE.

VERDAUD, AUDE (*vèr-do, ôd'*) adj. Qui est un peu vert, qui n'est pas bien mûr : *Pommes* VERDAUDES.

VERDE (SIERRA), chaîne de montagnes de l'Amérique du Nord, dans la partie septentrionale du Mexique, où elle forme la continuation des montagnes Rocheuses. La sierra Verde s'étend entre les Etats mexicains de Sonora et de Chihuahua sur une longueur de près de 550 kilom. et présente deux sommets remarquables, l'un au N., sur la limite du Nouveau-Mexique (Etats-Unis), le mont Florido (3.950 m.); l'autre au S., le mont Buza, à l'O. de Chihuahua (4.203 m.).

VERDE, nom d'un grand nombre de rivières de l'Amérique du Sud, notamment dans le Brésil. Les deux plus considérables sont deux tributaires droits du fleuve São Francisco : l'un a son cours supérieur dans le Minas Geraes, son cours inférieur en frontière entre le Minas Geraes et l'Etat de Bahia; l'autre est tout entier dans le Bahia.

VERDEA (*vèr-dé-a* — mot ital.) n. m. Vin blanc récolte à Arcetri près de Florence, en Italie. Syn. VERDÉE n. f.

VERDEAU (*vèr-do* — de *vert*) n. m. Variété du poirier sauvage. ◆ On dit aussi VERDIEAU.

VERDELAIS, comm. de la Gironde, arrond. et à 38 kil. de La Réole, dans l'Entre-deux-Mers; 987 hab. Bons vins rouges ordinaires et quelque peu de vins blancs. Lieu de pèlerinage fréquenté.

VERDELET, ETTE (*vèr-de-lè, èt'*) adj. Qui tire sur le vert.

— Fam. Qui conserve de la vigueur : *Petite vieille encore* VERDELETTE.

— *Vin verdelet*. Vin un peu vert, incomplètement fait.

— n. m. Techn. Nom donné par les tanneurs à des trous presque imperceptibles que présente parfois le cuir, et qui proviennent des piqûres de divers insectes.

VERDELHO (*vèr-dell'o* — *ll* mill.) n. m. Cépage blanc cultivé à Madère.

VERDELIER (*vèr', li-é* — rad. *vert*) n. m. Bot. Nom vulgaire de l'osier.

VERDELIN (Madeleine DE BRÉMOND D'ARS, marquise DE), née au château d'Ars (Charente-Inférieure) en 1748, morte à Cognac en 1810. Elle connut J.-J. Rousseau à Montmorency, l'aima, et, à force d'attentions et de soins finit par l'attirer à elle. Il est question d'elle à plusieurs reprises dans les *Confessions*. Sa correspondance avec le philosophe a été publiée par Streckeisen-Moultou dans *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis* (Paris, 1865).

VERDELLE (*vèr-dèl'*) n. f. Nom vulgaire d'un petit papillon du groupe des teignes, le *cerostoma persicellum*, dont la chenille est nuisible aux pêchers.

VERDELOT, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 23 kilom. de Coulommiers, sur le Petit Morin; 942 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Châteaux du XVIe siècle.

VERDEN, ville d'Allemagne (Prusse), chef-l. de Stadt, sur l'Aller, près de son confluent avec le Weser, 9 000 hab. Ch.-l. de cercle. Ecole d'agriculture. Distillerie. Scieries. Pêcherie. Charlemagne y créa un évêché qui forma une principauté indépendante jusqu'en 1648.

VERDEREAU (*vèr*), *ri*) n. m. Lézard vert, dans l'Yonne. Dans d'autres lieux, on l'appelle VERDEREL.

VERDERIE (*vèr', ri*) n. f. Etendue de bois soumise à la juridiction d'un verdier. Juridiction même du verdier.

VERDERON (*vèr'*) n. m. Tige de céréale qui, rouge par les insectes, demeure chétive.

VERDESSE (*vèr-dè's*) n. f. Vitic. Variété de cépage blanc, cultivée dans l'Isère. On dit aussi VERDESSE MUSQUÉE, ÉTRAIRE BLANCHE.

— Chim. Syn. de VERT DE GRIS.

VERDET (*vèr-dè*) n. m. Chim. Nom donné à divers acétates de cuivre, et surtout au vert de gris.

— Agric. Maladie des raisins, causée par un champignon (*Peronospora viticola*), qui les recouvre d'une poussière verdâtre.

— Vitic. Cépage blanc cultivé en Lot-et-Garonne. On dit aussi VERDET CHALOSSE.

— ENCYCL. Chim. Le *verdet* (*acetas cupricus*, *cuivert de Montpellier*, *vert de gris*) est la matière la plus employée contre les maladies cryptogamiques de la vigne et en particulier du mildiou. On l'obtient en faisant macérer du marc de raisin épuisé par sa fermentation dans un vase de cuivre. Le *verdet cristallisé* ou *cristal de Vénus* est le plus beau et le plus pur. On le prépare en faisant dissoudre du cuivre, obtenu en traitant par le fer la solution acétique, et faisant cristalliser par refroidissement. Il est employé dans l'industrie, pour faire le vert de Schweinfurt, etc.

Verdets (les), compagnie royale [illegible] qui, irrégulièrement [illegible] le 9 Thermidor [illegible] 1815. Leurs [illegible] étaient, par [illegible] vert, ou une cocarde verte [illegible]. Ils s'organisèrent [illegible] Trophémy. Servent, [illegible] artistes, espèces [illegible] verdets, recrutés parmi la [illegible] tirent même les [illegible] payées, ils commençaient [illegible] quels ils étaient [illegible] exigences le général Ramel, [illegible] assassinèrent [illegible] Dausonne. Arrêtés [illegible] de ce meurtre. [illegible] que les verdets [illegible] par Ramel [illegible].

VERDEUR (*vèr*) n. f. Etat [illegible] ser.

— Défaut de maturité des fruits. [illegible]

Villandry prêtait [illegible]

— Fig. Jeunesse et vigueur. *Dans la* VERDEUR *de l'âge*.

Accusé de paroles : *La* VERDEUR *de sa critique a pu blesser les critiques.*

VERDI (Giuseppe), compositeur italien, né à Roncole en 1813, mort à Milan en 1901. Fils d'un aubergiste du village, il commença l'étude de la musique avec le vieil organiste de la petite église de Roncole, qui lui apprit à remplacer à peine âgé de onze ans. Il fut ensuite envoyé par son père à Busseto, où il fréquenta l'école, tout en prenant des leçons d'un maître de chapelle nommé Provesi. Il trouva des protecteurs, grâce auxquels il put, au bout de quelques années, aller perfectionner son éducation musicale à Milan. La réponse au Conservatoire, il travailla avec Lavigna, chef d'orchestre du théâtre de la Scala, qui fut véritablement son maître. Il retourna à Busseto comme directeur de la Société philharmonique, il y épousa la fille d'un de ses protecteurs, Marghérita Barezzi, et au bout de trois années retourna à Milan. En 1839, il fait son début à la Scala en donnant son premier opéra : *Oberto, comte di San Bonifacio*, qui fut si bien accueilli que la direction lui confia aussitôt le livret d'un second ouvrage, du genre bouffe; mais l'ouvrage devant se ressentir de la perte qu'il fit, coup sur coup, de sa jeune femme et ses deux petits enfants, *Un Giorno di regno* fut un fiasco complet, et Verdi, découragé, pensa renoncer complètement à la carrière. Il y revint cependant en donnant toujours à la Scala, *Nabuchodonosor* (1842), puis *I Lombardi alla prima crociata* (1843), qui le mirent hors de pair.


Verdi.

Voici la liste de ses ouvrages, à la suite desquels [illegible] *Ernani* (Venise, 1844); *I due Foscari* (Rome, 1844); *Giovanna d'Arco* (Milan, 1845); *Alzira* (Naples, 1845); *Attila* (Venise, 1846); *Macbeth* (Florence, 1847); *I Masnadieri* (Londres, 1847); *Jerusalem* (Paris, 1847, adaptation française, avec des changements considérables, de la partition de *I Lombardi*; *il Corsaro* (Trieste, 1848); *La Battaglia di Legnano* (Rome, 1849); *Luisa Miller* (Naples, 1849), traduit sous le même titre et donné à l'Opéra de Paris en 1853; *Stiffelio* (Trieste, 1850; *Rigoletto* (Venise, 1851); *il Trovatore* (Rome, 1853), *la Traviata* (Venise, 1853), *les Vêpres siciliennes* (Paris, 1855), *Simon Boccanegra* (Venise, 1857), *Aroldo* (nouvelle édition, entièrement refondue de *Stiffelio*) (Rimini, 1857), *un Ballo in maschera* (Rome, 1859), *La Forza del destino* (Saint-Pétersbourg, 1862); *Don Carlos* (Paris, 1867), *Aïda* (le Caire, 1871). Après ce dernier ouvrage, Verdi semble désormais se consacrer au repos. Puis, après un silence de seize ans, il rentre dans la lice en donnant *Otello* (Milan, 1887), et pour après *Falstaff*, qui termine sa carrière par un éclat de rire bouffe. Avec *Aïda*, Verdi modifia sa manière et, tout en restant profondément dramatique, il songea particulièrement à rendre ratable et voulut en finir avec cette réputation d'harmoniste négligent que certains critiques lui avaient faite.

Verdi a fort peu écrit en dehors du théâtre. Il faut citer son *Requiem* à la mémoire du grand poète Manzoni (Milan, 1873), qui est une œuvre de premier ordre, l'*Hymne des nations*, écrit pour l'Exposition universelle de Londres en 1862, quelques morceaux religieux : *Pater noster*, *Ave Maria*, un certain nombre de romances et mélodies et un quatuor pour instruments à cordes dans une forme libre. Nous ne parlons pas des compositions de jeunesse, connues surtout pour la Sonate pour harmonium que Verdi, alors maître de chapelle municipale de Busseto, et jeune encore, a dû faire pour ses élèves.

Avec ses mélodies, Verdi fut, par excellence, un musicien profondément dramatique et surtout théâtral, plein de véhémence, de passion, avec une fertilité d'inspiration et une puissance rythmique qui ont exercé sur les auditeurs une véritable fascination.

En 1861, Verdi devint membre de la Chambre des députés italienne, en 1874, Victor Emmanuel le nomma sénateur. Membre correspondant de l'Académie des beaux-arts

VERDIER



Verdier

VERDIER Jean-Antoine, comte, général français, né à [illegible] 1767, mort à Maison-Carrée (Algérie) en 1839. Aide de camp [illegible] à l'armée des Pyrénées-Orientales, il fit ensuite la campagne d'Italie, se distingua à Castiglione, où [illegible] partit avec Bonaparte [illegible] valurent le grade de général [illegible] France, il servit sous Masséna, puis [illegible] Corps. La Restauration [illegible], et fit partie de la [illegible] Espagne, puis en Russie, [illegible] à Paris. En 1813, il commanda une armée en [illegible] à la bataille de Mincio. Pair de France [illegible] Cent-Jours, il fut mis à la retraite par [illegible] XVIII, [illegible] dans les cadres de réserve [illegible] de Juillet.

VERDIER Auguste, architecte français, né à Tours en [illegible], mort à Paris en 1881. Il s'est particulièrement adonné [illegible] architecture gothique. Verdier s'est fait connaître [illegible] d'après des monuments go- [illegible] Nous citerons de lui : *Etudes sur l'église de l'abbaye de Saint-Leu d'Esserent*, *Château de Pierrefonds*, [illegible] et Rouen, *Hôtel d'Aligre*, *Maisons de Provins*, *Mairie*, *Restauration de l'abbaye de Cluny*, *Maison* [illegible] *Hôpital de Beaune*, *Grande salle du château de* [illegible] Nous [illegible] avons aussi une *cathédrale de* [illegible] *Eglise Saint-Martin-aux-Bois*, [illegible] *Eglise de Beaumont*, etc. Il est mort [illegible] de Beauvais.

VERDIERE [illegible] commune du Var, arrond. et à 29 kilom. [illegible] au sous-affluent de l'Argens, [illegible] Truffes estimées.

VERDILLON [illegible] m. Petite tringle [illegible] à [illegible] mouvement à la chaîne [illegible] sa rainure en roulean de [illegible] dans la rainure du [illegible] Levier ser- [illegible]

VERDIOT [illegible] m. Fam. Nom donné au coq [illegible] encore les pennes.

VERDIR [illegible] Rendre vert. *La lumière* VERDIT *les* [illegible] *Quand* [illegible] *les prairies au* [illegible] *Le cuivre* VERDIT *rapide-*

VERDISSAGE [illegible] Action de donner la [illegible]

VERDISSANT [illegible] ANTE adj. Qui verdit, qui [illegible]

VERDISSEMENT [illegible] Action de verdir. [illegible] *Le verdissement des* [illegible]

VERDON [illegible]

VERDUN [illegible]

VERDON [illegible] Var, [illegible] arrond. et [illegible] Les Salles-sur-Verdon, [illegible] Verdon et de la Grande-Mée. Pet. [illegible] Verdon. Pont [illegible] Pont de [illegible]

VERDON [illegible] Gironde, arrond. et [illegible] Le Verdon-sur-Mer, [illegible] Pet. [illegible]

VERDONDAINE [illegible] m. *Sorte de jabloire.*

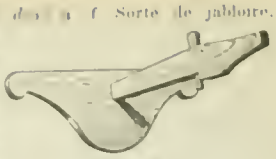

Verdondaine

VERDOT [illegible]

VERDOYANT [illegible]

ANTE adj. Qui verdoie. *Prairie* VERDOYANTE. [illegible] sur le vert. *Couleur* VERDOYANTE.

Mythol. gr. Surnom que les Athéniens donnaient à [illegible], déesse de l'agriculture et des moissons.

VERDOYER (*vèr'-doi-ié*) — de *vert*. Change *y* en *i* devant un *e* muet. *Je verdoie, tu verdoies*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. *Nous verdoyions, que vous verdoyiez* v. n. Etre de couleur verte.

Je vis se dérouler sous moi le paysage,
Le jardin verdoyer sous les murs du village.
LAMARTINE.

VERDUN (*vèr*) n. m. Archéol. Epée en usage aux XVe et XVIe siècles et qui était une sorte d'estoc à lame forte et ronde. Le verdun, porté surtout par les gens de pied, était une épée d'estoc assez courte, à forte lame très aiguë, de section quadrangulaire.)

VERDUN ou **VERDUN-SUR-MEUSE** (lat. *Verodunum*, ch.-l. d'arrond. de la Meuse, place forte de premier ordre, sur la Meuse, à 56 kilom. de Bar-le-Duc; 21.360 hab. *Verdunois, oises.*) Musée de peinture et d'antiquités. Industrie et commerce assez actifs : fabrication de lingerie, de dragées, de liqueurs renommées, de limes, de vinaigre.

Verdun, situé dans un vallon écrasé, sur la Meuse qui commence à être navigable, compte un certain nombre de monuments intéressants : la cathédrale (commencem. du XIIe s., qui appartenait au style de transition, mais dont bien des parties ont été modifiées du XIVe au XVIIIe s. Le palais épiscopal est un vaste édifice moderne, construit sur un escarpement qui domine la rive gauche de la Meuse. La Porte-Chaussée, qui sert de prison, se compose de deux grosses tours crénelées, et offre un bon échantillon de l'architecture militaire du moyen âge. La citadelle occupe l'emplacement d'une ancienne abbaye de Saint-Vanne, fondée au Xe siècle, et qui jouit longtemps d'une grande célébrité. Après 1870, Verdun est devenu une place forte de premier rang, au centre d'un vaste camp retranché destiné à barrer la route de la Champagne à un ennemi venu de Metz. Une ligne de forts d'arrêt relie le camp retranché de Verdun à celui de Toul, plus au S.-E. — L'arrondissement a 7 cant., 149 comm. et 78.667 hab.; le canton a 11 comm. et 27.337 hab.



Armes de Verdun.

— *Histoire.* Verdun est mentionné, pour la première fois, dans l'*Itinéraire* d'Antonin, sous le nom de *Verodunum*. Grégoire de Tours l'appela *civitas Viridunum* et *urbs Viridunensium*. Elle fit partie des Etats de Clovis, puis fut rattachée aux Etats de la France orientale, devint une des principales cités de l'Austrasie. C'est à Verdun que en 843 les fils de Louis le Pieux signèrent le traité définitif de partage de l'empire carolingien : Louis le Bavière prenait la Germanie; Charles le Chauve, la France et l'ouest de la Meuse; Lothaire, l'Italie et la région entre la Meuse et le Rhin. Le Lotharingie ne put être défendu longtemps par les rois d'Italie; il fut une proie offerte aux ambitions germaniques et françaises. Verdun, saisi d'abord à Lothaire, passa ensuite sous la domination de Charles le Chauve et, après la mort de ce dernier, sous celle de Louis de Germanie. Ces alternances de suzeraineté française et germanique se prolongent au Xe siècle. Louis d'Outre-mer prend Verdun, lors de son expédition de Lorraine en 939. Othon le Grand ne tarde pas à le reprendre. Toutefois, les traités de la fin du Xe siècle rattachent définitivement Verdun à l'empire germanique. Il était pendant tout le moyen âge, Verdun, érigé en comté, et la propriété de ses évêques qui, en 1247, durent accorder à la ville une charte communale. A partir du XIVe siècle, l'influence française reparaît dans les vallées de la Meuse et de la Moselle. Les habitants de Verdun réclament, en 1305, la protection de Philippe IV le Bel, et signent avec lui un traité de sauvegarde. Philippe IV donna à Verdun un gouverneur français. Louis X, Philippe V [illegible] également à Verdun des lettres de sauvegarde; [illegible], en 1336, l'évêque Henri d'Apremont met son [illegible] sous la protection de Philippe VI de Valois. L'annexion [illegible] définitive au domaine royal fut une des conséquences [illegible] la rivalité de l'Autriche et de la France. [illegible] Charles Quint préparant une invasion en France, [illegible] Verdun à recevoir une garnison. Henri II s'empara [illegible] et Toul et Metz subirent le même sort. Le traité [illegible] Cambrésis (1559) confirma cette prise de possession. En 1792, Verdun fut assiégé par les Prussiens et défendu par Beaurepaire, lieutenant-colonel des volontaires de Mayenne-et-Loire. Bien que laissé sans secours par Luckner et bien que ne pouvant compter sur ses gardes nationaux indisciplinés, ni sur une garnison composée de recrues, il repoussa énergiquement la sommation que lui adressa le duc de Brunswick d'avoir à rendre la ville. Le bombardement ayant commencé, les royalistes soulevèrent une partie de la population; la majorité du conseil de ville, la municipalité voulurent obliger Beaurepaire à la capitulation. Beaurepaire, se sentant débordé, se fit sauter la cervelle (2 sept. 1792). Verdun capitula aussitôt. Pendant la guerre franco-allemande, Verdun, assiégé dès le 13 octobre 1870, résista malgré son mauvais état de défense, pendant près d'un mois, et ne se rendit que le 8 novembre.

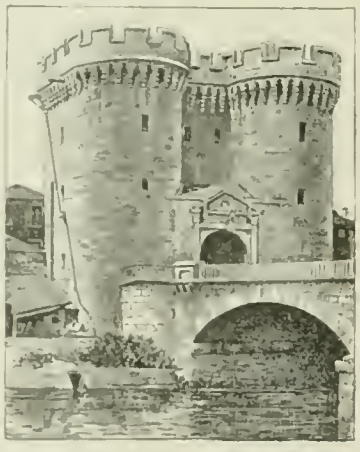

La Porte-Chaussée, à Verdun.

— BIBLIOGR. : Clouet, *Histoire de Verdun et des Verdunois* (1838-1840); Chuquet, *la Première Invasion prussienne* (1886).

Verdun (LES VIERGES DE), expression par laquelle on désigne assez inexactement les femmes qui furent condamnées le 26 avril 1794 par le tribunal criminel de la Meuse, pour avoir accueilli et fêté à Verdun les troupes prussiennes. Lorsque l'armée républicaine reprit cette place aux Prussiens en octobre 1793, quatorze arrestations furent opérées : celle de la baronne de La Lance de Mengaut, femme d'un émigré, âgée de soixante-neuf ans, accusée d'avoir organisé une députation de femmes et de jeunes filles chargées d'apporter au roi de Prusse, avec les vœux de la population royaliste, des fleurs et des dragées; celle de Françoise Herbillon, veuve d'un procureur; de plusieurs femmes du peuple; des sœurs Henry, nièces de la baronne de La Lance, âgées de vingt-six, de vingt-cinq et de dix-sept ans; des sœurs Watrin, accusées d'avoir donné un secours d'argent à un émigré leur parent; et de Claire Tabouillot, âgée de dix-sept ans. Le tribunal, loin d'être insensible à la jeunesse de quelques-unes de ces femmes, essaya d'atténuer leur responsabilité; mais elles affirmèrent qu'elles avaient agi de leur plein gré. A l'exception des deux plus jeunes, elles furent toutes exécutées, à la nuit, le jour même du jugement. Lamartine et Victor Hugo se sont inspirés tous deux de cette fin tragique, ne retenant dans leur vision poétique que celles des condamnées qui étaient jeunes et belles.

VERDUN-SUR-GARONNE, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 29 kilom. de Castelsarrazin, sur la Garonne; 2 239 hab. (*Verdunois, oises.*) Vignobles. Eglise du XIIIe siècle. Bastide fondée au début du XIIIe siècle. — Le canton a 9 comm. et 8.231 hab.

VERDUN-SUR-LE-DOUBS, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Chalon-sur-Saône, au confluent de la Saône et du Doubs, sur le *Doubs*; 1.148 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port important sur la Saône. Pépinières. Fabriques d'huile. — Le canton a 24 comm. et 14.199 h.

VERDURE (*vèr* — de *verd* pour *vert*) n. f. Couleur verte des herbes, du feuillage : *La* VERDURE *des prés, des bois.* ‖ Herbe, feuillage vert : *Se coucher sur, sous la* VERDURE. ‖ Plantes potagères : *La* VERDURE *est rafraîchissante.*

— Loc. div. *Salle, Cabinet de verdure*, Réduit formé de branches entrelacées, de plantes grimpantes. ‖ *Tapis de verdure*, Gazon couvrant le sol. ‖ *Tapisserie de verdure, Verdure*, Tenture de tapisserie qui représente principalement des arbres.

— Bot. *Verdure d'hiver*, Nom vulgaire de la pyrole.

VERDURESSE (*vèr-du-rèss'* — de *verdure*) n. f. Entre dans le cri des marchands des quatre saisons, à Paris :

A la tendresse,
La *verduresse.*

VERDURETTE (*vèr', rèt'*) n. f. Broderies vertes : *L'habit à* VERDURETTE *des académiciens.*

VERDURIER (*vèr', ri-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui vend de la salade, des légumes verts. ‖ Celui qui fournit la salade dans les maisons princières.

VERDY DU VERNOIS (Jules DE), général prussien, né à Freistadt (Silésie) en 1832. Il fit la guerre de 1866 en qualité de major au quartier général du prince héritier. Major général en 1870, lieutenant général en 1881, gouverneur de Strasbourg en 1887, général d'infanterie en 1888, il fut ministre de la guerre (1889-1890) en remplacement du général Bronsart de Schellendorf. Le général de Verdy du Vernois est un des principaux écrivains militaires allemands contemporains. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *la Participation de la deuxième armée à la campagne de 1866* (anonyme, 1866); *Etudes sur la conduite des troupes* (1873-1875); *Etudes d'histoire militaire d'après la méthode d'application* (1876); *Contribution au jeu de la guerre* (1876); *Etudes sur le service en campagne* (1890); *Etudes sur la guerre, d'après la guerre franco-allemande* 1891-1896; *Souvenirs personnels* 1895); etc.

VÉREAU (*ro*) n. m. Nom vulgaire d'un petit papillon du groupe des teignes, le *cerostoma persidellum*, dont la chenille est nuisible aux pêchers.

VÉRÉCOND (*kon*), **ONDE** (du lat. *verecundus*; de *vereri* avoir un respect mêlé de crainte) adj. Pudique, modeste. ‖ Timide. ‖ Niais. (Vx.)

VÉRÉDAIRE (*dèr'* — lat. *veredarius*; de *verredus*, cheval de poste n. m. Antiq. Courrier chargé de porter les dépêches impériales. (Ce nom était pris en assez mauvaise part, les vérédaires exerçant sur leur passage une sorte d'espionnage policier.)

VEREIA, ville de Russie (gouv. de Moscou), sur la Protva; 3.700 hab. Ch.-l. de district. Source minérale.

VÉREK (*rèk'*) n. m. Bot. Acacia du Sénégal.

VEREMONDO. Biogr. V. BERMUDE.

VERESPATAK, bourg d'Austro-Hongrie (Transylvanie comitat d'Also-Feher), dans une vallée, sur le *Verespatak*, affluent de l'Abrad; 3.361 hab. Ch.-l. de district. Verespatak (*Alburnus Major* des Romains) est le centre de l'exploitation des mines d'or les plus productives de l'Europe. Les Romains y ont laissé des traces grandioses de leur exploitation.

VERESTCHAGUINE (Vasili Vasilievitch), peintre et écrivain russe, né à Lioubets (gouv. de Novgorod) en 1842, mort à Port-Arthur en 1904. Il étudia d'abord au corps des cadets de la marine, puis, de 1861 à 1865, à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg. Il se rendit ensuite

à Paris, où il suivit les cours de Gérome. Sa carrière a été nomade dès ses débuts. En 1867, le jeune artiste accompagnait le général Kaufmann en Turkestan. De 1870 à 1874, il résidait à Munich. En 1875, il faisait un long voyage dans l'Inde et le Thibet. Attaché, en 1879, à l'état-major du grand-duc Nicolas, pendant la guerre turco-russe, il assistait aux batailles de Chipka et de Plevna. Deux expositions de ses œuvres ont eu lieu à Paris en 1880 et en 1896 (*l'Empereur arrivant en vue de Moscou, l'Empereur battant en retraite à la tête de ses soldats débandés*, etc.). Une des galeries du musée de Moscou est entièrement consacrée aux études de Verestchaguine sur les types ethniques du Turkestan et les architectures boukhares. L'un de ses tableaux les plus célèbres est la *Pyramide de crânes*, symbole de la guerre, qui se trouve à la galerie Trelakov, à Moscou. Un autre tableau non moins célèbre représente les *Juifs pleurant auprès du mur de Salomon*. Il suivait sur le cuirassé *Petropavlosk* les opérations de la guerre russo-japonaise (1904), lorsqu'il périt dans l'explosion de ce navire.



Verestchaguine.

VÉRÉTILLE (*lll* mll.) ou **VERETILLUM** (*vé-ré-till-om lll* mll.) n. m. Genre d'anthozoaires zoanthaires, répandus dans les mers chaudes et tempérées. (Ce sont des colonies de polypes, dont les individus se dressent autour d'un axe cylindrique, en massue allongée, charnue.)



Vérétille.

VÉRETTE (*rèt'*) n. f. Art vétér. Un des noms de la clavelée.

— Pathol. Nom populaire de la petite vérole bénigne.

VÉREUX (*reû*), **EUSE** adj. Qui contient des vers : *Fruit* VEREUX. *Poire* VÉREUSE.

— Fig. Qui est suspect d'un vice essentiel et caché : *Homme* VÉREUX. *Affaire* VÉREUSE.

VERFEIL, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 21 kilom. de Toulouse, sur le Giron, sous-affluent de la Garonne par l'Hers mort ; 1.827 hab. Vignobles. — Le canton a 7 comm. et 3.931 hab.

VERGA (Giovanni), romancier italien, né à Catane en 1840. Il a été en Italie un des premiers représentants de l'école naturaliste. Son style possède de singulières qualités de vigueur et de sincérité, surtout dans la partie de son œuvre où il a décrit les coutumes et analysé l'âme des paysans siciliens. Mais ses romans pèchent par l'intrigue, qui est traînante et confuse. Il a aussi tenté le théâtre, mais sans grand succès. Le livret de la *Cavalleria rusticana* a été tiré par Verga lui-même d'une de ses nouvelles. Voici le titre de ses principaux romans : *Storia di una capinera ; Eva* 1873 ; *Medda* (1874) ; *Tigre reale ; Primavera ; Eros* (1875) ; *Vita dei campi* (1880) ; *i Malavoglia* (1881) ; *il Marito d'Elena* (1882) ; *Novelle rusticane ; Per le vie* (1883 ; *Drammi intimi* (1884) ; *Vagabondaggio* (1887) ; *Mastro don Gesualdo* (1889) ; *Don Candeloro e compagni* 1894 ; *i Ricordi del capitano d'Arce* (1895). Quelques-uns ont été traduits en français : *les Malavoglia*, par E. Rod ; *Maître don Gesualdo*, par Mme E. Laurent (1900).

VERGADELLE (*dèl'*) n. f. Ancien nom de la merluche.

VERGARA, ville d'Espagne (prov. Basques prov. de Guipuzcoa), sur un petit fleuve côtier ; 8.000 hab. Exploitation de minerai de fer.

VERGARA (Joseph), peintre espagnol, né à Valence en 1726, mort en 1799, élève d'Evariste Muñoz. On lui doit des portraits, des tableaux d'histoire, des fresques et des peintures à la détrempe. Son dessin est pur et son coloris éclatant ; citons : *Mentor et Télémaque, la Conception de la Vierge, Philippe* et *Bertrand de Salamanca*, etc.

VERGAT (*vèr'-ga*) n. m. Pêch. Sorte de petite nasse en osier.

VERGATO, comm. d'Italie (Emilie prov. de Bologne), sur le Reno ; 5.260 hab. Ch.-l. de circondario.

VERGE (*vèrj'*) — du lat. *virga* n. f. Petite baguette longue et flexible : *Frapper quelqu'un d'une* VERGE. ‖ Baguette de devin ou d'escamoteur : *La* VERGE *de Moïse, d'Aaron*.

Tringle de métal : VERGE *de fer, de cuivre*.

Instrument de correction formé d'une baguette flexible, et plus ordinairement d'une poignée de brindilles : *La peine des* VERGES, *en usage déjà sous diverses formes chez les Grecs et les Romains, continua d'être appliquée dans les armées européennes et ne fut abolie dans l'armée française qu'en 1789*. (S'emploie au plur. dans ce cas.) *Être battu de* VERGES.

— Loc. div. : *Faire passer quelqu'un par les verges*, Lui faire subir la peine des verges. — Fig. Le soumettre à des critiques longues et cruelles. *Donner des verges pour se faire fouetter*, Fournir des armes contre soi-même. ‖ *N'être plus sous la verge de quelqu'un*, N'être plus sous sa direction, sous son autorité. *Faire baiser les verges à quelqu'un*, Le contraindre à demander pardon après qu'on l'a châtié ; l'obliger à reconnaître la justice du châtiment qu'il a subi. ‖ *Gouverner un peuple avec une verge de fer*, Le gouverner durement.

— Anat. Membre viril. V. la partie encycl.

— Armur. Epée légère, à lame très mince et très pointue, dont on se servait au moyen âge pour percer dans les défauts de l'armure.

— Bot. *Verge d'or*, Nom français du *solidago virga aurea*, espèce indigène, vivace, rustique, à longues tiges recouvertes de fleurs jaunes, assez ornementales, dont les sommités sont employées comme astringentes et vulnéraires, en infusion. *Verge à berger, de pasteur*, Nom vulgaire de la cardère velue. *Verge de Jacob*, Nom vulgaire de l'asphodèle jaune.

— Constr. *Verge de girouette*, Tige autour de laquelle tourne une girouette.

— Cout. Baguette garnie d'ivoire, portée par les huissiers. Office de sergent. Etendue de terrain autour d'un manoir. *Tenir en héritage par la verge*, Recevoir du seigneur une verge comme emblème d'une acquisition.

— Faucon. *Verge de bois*, Baguette retenue par quatre piquets à laquelle on attache les ailes d'un milan. *Verge de meute*, Baguette retenue par trois piquets, à la quelle on attache un oiseau vivant.

— Liturg. Grand morceau de baleine garni d'argent aux deux bouts, que porte un bedeau en fonction.

— Mar. *Verge d'ancre*, Tige ronde ou rectangulaire réunissant les pattes de l'ancre à l'organeau. (V. ANCRE.) *Verge d'or*, Nom ancien du l'instrument d'observations nautiques appelé ARBALÈTE.

— Métrol. Ancienne mesure agraire, équivalant à un quart d'arpent, ou 0 hect. 1276. ‖ Mesure de longueur hollandaise, qui équivaut à 3m,75.

— Milit. *Verge de mousqueton*. Petite tringle fixée le long d'un mousqueton par la vis de grenadière et la grande vis de contre-platine, et qui sert à suspendre le mousqueton à la selle ou à une courroie.

— Mod. Bague sans chaton : VERGE *d'or*. VERGE *d'argent*. (Vx en ce sens.) ‖ On dit auj. JONC.

— Pyrotechn. Baguette à laquelle on attache une fusée volante.

— Techn. Tige qui tient au piston d'une pompe. ‖ Pivot sur lequel se meut le balancier d'une pendule. ‖ Fléau d'une balance. ‖ Pièce du tour. ‖ Instrument dont se servent les ménagères pour battre les blancs d'œufs et les transformer en neige. ‖ Nom donné aux aiguilles ou broches employées dans la fabrication du velours. ‖ Nom donné à des baguettes de bois à l'usage des tisserands et qu'ils passent entre les fils de la chaîne. ‖ Espèce de bourrelet qui occupe tout le devant du corps du collier d'un cheval de charrette. ‖ *Verge à enverger*, Instrument dont se servent les bourreliers pour pousser la paille dans la verge du collier et qui est une tringle de fer, ayant un bouton à l'une de ses extrémités et dont l'autre extrémité est aplatie et un peu échancrée. ‖ Long manche du fléau à battre le blé. ‖ *Verge graduée*, Syn. de JAUGE. ‖ Tringle de fer qu'emploient les verriers pour couper le verre suivant une ligne droite. La verge chauffée est appliquée sur l'endroit que l'on veut couper et on l'y laisse quelques secondes. Dès qu'on mouille la place qu'elle occupait, le verre se fend.) ‖ Baguette de fer sur laquelle on maintient les panneaux d'un vitrail. *Fer en verge*, Petites barres de fer rondes ou rectangulaires mais de faible épaisseur ou diamètre. ‖ *Verge crenelée*, Barre métallique qui n'est pas encore parée et qui porte les marques des coups de marteau qui l'ont dégrossie.



Verge d'or : *a*, fleuron, *b*, fleur du centre ; *c*, fleur du pourtour.



Verges à battre les œufs.

— ALLUS. HIST. **Verge de Moïse**, Verge dont Moïse frappa le rocher d'Horeb pour en faire jaillir une source abondante. On compare à cette verge l'art de faire jaillir l'esprit ou les connaissances d'un interlocuteur.

— ENCYCL. Anat. La *verge* appelée encore *membre viril* ou *pénis*, est un organe cylindroïde vasculaire et érectile, servant à la copulation chez les mammifères.

Située au-dessous et en avant de la symphyse pubienne, la verge une fois dépouillée de la peau se trouve constituée par trois organes juxtaposés, les deux *corps caverneux* et l'*urètre pénien*. Elle est terminée par un renflement conoïde, le *gland*, qui est recouvert par un repli cutané mobile appelé *prépuce*.

— Pathol. La *verge* peut être atteinte par un traumatisme ou devenir le siège d'un cancer. Les malformations de cet organe sont assez fréquentes. Elles peuvent tenir à une anomalie de l'abouchement de l'urètre. V. HYPOSPADIAS, ÉPISPADIAS. Quelquefois, le prépuce, trop long et trop étroit, emprisonne complètement le gland qu'on ne peut plus découvrir : *phimosis*. On pratique alors l'excision de l'extrémité du prépuce : *circoncision*.

— Physiq. On produit les vibrations longitudinales des verges de bois ou de métal en les frottant dans le sens de la longueur avec du drap saupoudré de colophane, pour faire vibrer les tiges de verre, on préfère employer un linge imbibé d'eau acidulée. Les lois des vibrations *longitudinales* des verges présentent une complète analogie avec celles des vibrations des tuyaux sonores. Les verges élastiques peuvent vibrer aussi *transversalement*. L'expérience indique que, pour des verges prismatiques semblablement assujetties, la hauteur du son fondamental est indépendante de la largeur et l'épaisseur perpendiculaire au plan de vibration, proportionnelle à l'épaisseur et en raison inverse du carré de la longueur.

Euler trouva les équations générales permettant, quel que soit le mode de suspension, de déterminer la loi de succession des harmoniques et la distribution des lignes nodales dans une verge vibrant transversalement. Il examina les 3 diverses hypothèses suivantes, selon que la lame a : 1° les deux extrémités appuyées contre des obstacles fixes ; 2° les deux bouts libres ; 3° les deux extrémités encastrées dans un étau. 4° un des bouts fixe, l'autre libre ; 5° une des extrémités libre, l'autre appuyée ; 6° une des extrémités fixe, l'autre appuyée. Dans le premier cas, les vibrations les harmoniques croissent comme les carrés des nombres naturels 1, 2, 3, ... n 1. Dans les trois alternatives suivantes, les valeurs numériques des harmoniques varient proportionnellement aux carrés des nombres impairs 3, 5, 7 ... 2 n+1. Dans les deux dernières hypothèses ces valeurs sont proportionnelles aux carrés des nombres 5, 9, 13, 17 ... 4 n 3.

Savart montra en outre, que des vibrations transversales accompagnent généralement les vibrations longitudinales des verges et se superposent à elles. De cette superposition résultent des phénomènes curieux : par exemple, sur une verge prismatique fixée en son milieu et rendant longitudinalement le son fondamental, les nœuds ne se correspondent pas sur les deux faces et, sur une tige cylindrique, les lignes nodales figurent des courbes hélicoïdales croisées. En général, les observations se prêtent, les meilleures des résultats exécutent d'ordinaire des oscillations très complexes et plus rarement les vibrations régulières simples. V. SON, TUYAU, VIBRATION.

VERGEAGE (*vèr-jaj'*) n. m. Mesurage des terres ou jaugeage des tonneaux à la verge.

VERGÉ (*vèr-jé*), **ÉE** adj. Mesuré à la verge : *Terrain* VERGÉ.

Techn. Se dit d'une étoffe renfermant quelques fils de soie plus grossiers que le reste, ou dont la texture est plus forte ou plus tassée : *Papier vergé*, Papier qui porte les traces de verges. *Bistre vergé*, Bois vermoulu.

VERGÉ (Charles-Henri), jurisconsulte français, né et mort à Paris (1810-1862). Docteur en droit en 1840, il fut chargé d'une mission scientifique en Allemagne. Il fonda le *Compte rendu des séances de l'Académie des sciences morales*, fut membre de l'Institut en 1857. Il fut reçu docteur et chef de la « Jurisprudence générale », traduisit le *Traité de droit civil* de Zachariæ, publia un *Dictionnaire des huissiers* (1844) et *Diplomates et paléographes* (1856).

VERGÉE (*vèr-jé*) n. f. Métrol. anc. Mesure agraire qui valait 10 perches.

VERGELÉ (*vèr-je-lé*) n. m. Variété de poire de Saint-Leu.

VERGELET (*vèr-je-lè*) n. m. Constr. Pierre calcaire tendre, que l'on extrait de carrières situées sur les bords de l'Oise. On écrit aussi VERGELÉ.

VERGENNE (*vèr-jèn'*) n. f. Sorte de pierre dont on faisait des sarcophages.

VERGENNES (Charles GRAVIER, comte DE), homme politique français, né à Dijon en 1717, mort à Versailles en 1787. Neveu de de Chavigny, il l'accompagna dans son ambassade de Portugal (1740-1749) et dans sa mission extraordinaire en Allemagne (1744). Ministre plénipotentiaire à Trèves (1750), il assista au congrès de Hanovre, puis fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople (1754). Disgracié par Choiseul, le 30 octobre 1768, il fut nommé, après la chute de celui-ci, ambassadeur à Stockholm (21 mars 1771), y contribua au coup d'Etat de Gustave III (19 août 1772) et fut appelé par Louis XVI au ministère des affaires étrangères, le 21 juillet 1774. Dans ce poste, Vergennes a été le dernier grand ministre de l'ancienne monarchie. Son nom reste attaché à toutes les négociations diplomatiques qui préparèrent la guerre d'Amérique, en assurèrent le succès, et dont le traité de Versailles (1783) fut la glorieuse conclusion. On lui doit encore le renouvellement de l'alliance avec les cantons suisses au traité de Soleure (1777), le maintien de la paix européenne contre Joseph II au traité de Teschen (1779), et enfin le traité de commerce avec l'Angleterre en 1786.

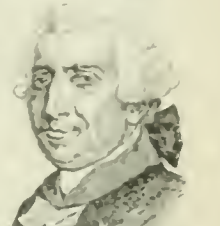

Vergennes

VERGEOISE (*vèr-joiz'*) n. f. Sucre fabriqué avec les déchets de raffinerie. On dit aussi FORMES DE VERGEOISE. ‖ Grande terrine dans laquelle on cuit le sucre, pour le transformer en pains.

VERGER (*vèr-je* — du lat. *viridarium*, même sens) n. m. Terrain d'une certaine étendue, planté d'arbres fruitiers en plein vent.

— ENCYCL. Le verger ne comporte que des arbres à haute tige et de plein vent. Il correspond en somme à la culture extensive des arbres à fruits, tandis que le jardin fruitier correspond à leur culture intensive.

On établit le verger en terrain sain et substantiel, défoncé à grande profondeur (0m,70 ou plus) suivant la qualité du sol, exposé autant que possible au midi dans les climats tempérés, à l'est ou au nord dans les climats chauds. La plantation se fait en lignes, ou mieux en quinconces, avec des sujets greffés sur franc ou sauvageon, et qui en espacement d'autant plus que le sol est plus fertile, que le porte-greffe est un sauvageon et qu'enfin l'espèce greffée doit acquérir, lorsque son plein développement, des dimensions plus grandes.

Le noyer, le prunier, le cerisier, l'abricotier, le pommier sont, par excellence, dans les climats tempérés, les espèces de plein vent, c'est-à-dire celles qu'on plante le mieux du verger. Les vergers ne prospèrent pas régulièrement, ils sont lents à parvenir au maximum de leur rendement, et les produits qu'ils fournissent n'atteignent jamais, individuellement, la même valeur que les produits des jardins fruitiers. Mais ce mode de culture exige si peu de frais, si peu de soins au labour, une fumure de temps en temps. Une taille — pour former la tête des arbres, une pendant les trois ou quatre premières années, ensuite de glaner tous les deux à trois ans, il est, en un mot, d'une telle simplicité, qu'il a pris une grande extension en beaucoup de régions du globe, notamment l'Europe centrale, l'Afrique centrale, l'Australie et la Californie.

Quelquefois on sème dans les vergers des céréales ou des fourrages artificiels, plus communément on y laisse pousser l'herbe pour servir de pâture aux jeunes bestiaux.

VERGER (*vèr-je*. — Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o*. *Vous vergeons, Je vergeais* v. a. Mesurer avec la verge : VERGER *un terrain*.

VERGERETTE (*vèr-je-rè-t'* — dimin. de *verger*) n. f. Bot. Nom vulgaire du genre *erigeron* (de la famille des Composées-Vernoniacées).

VERGERIO (Pierre PAUL), littérateur italien, né à Capo d'Istria vers 1349, mort en 1428 ou 1429. Il fut d'abord professeur à Padoue, puis passa à la cour du cardinal Zabarella au concile de Constance et s'attacha ensuite à l'empereur Sigismond, qui le suivit en Hongrie, où il résida jusqu'à sa mort. On a de lui : *De ingenuis moribus* (1471), *Petrarcæ vita* dans le *Petrarcha restitutus* de To-

VERGETER

VERGETIER ERE

VERGETTE

VERGETURES

VERGIES

VERGLAS

VERGLAÇANT, ANTE

VERGLACÉ, ÉE

VERGLACER

VERGLAS (*ver-gla* — subst. verb. de l'anc. v. *verglacer*, formé de *glacer* et d'un prét. germanique *-lan*, m. m. d'où l'all. *glas*) n. m. Couche de glace mince et transparente, qui couvre quelquefois le sol et les objets solides. *Nuits pleines de* VERGLAS. *Glisser sur le* VERGLAS.

— *Il a eu un coup de verglas*, Manquer de cœur, de sentiment, de tact.

— ENCYCL. Le *verglas* se produit quand les gouttelettes de pluie arrivent à la surface du sol en état de surfusion, c'est-à-dire à une température inférieure à 0°; sur ce sol entre avec un fragment de glace, ou seulement en contact avec un corps solide fait rompre leur équilibre, et, s'étant étalées, écrasées, elles recouvrent immédiatement le sol d'une couche de glace glissante et continue.

VERGNE n. m. Bot. Syn. de VERNE.

VERGNE (*ver'*, et *gn* mill.) du lat. *verna*, personne née dans la maison) n. m. Arg. Pays.

VERGNE (*vèr*, et *gn* mill.) n. f. Digue de rivière, faite de pieux et de fascines.

VERGNE (Marie Pioche de LA). V. LA FAYETTE.

VERGNE (Louis de LA). Biogr. V. TRESSAN.

VERGNER (*ver'*, *gn* mill.) v. n. Soutenir, en parlant de l'ensablement d'une rivière, d'un canal, avec des pieux ou des branches d'arbres.

VERGNET (Elmond-Alphonse-Léon), chanteur français, né à Montpellier en 1850. Élève du Conservatoire de Paris, il parut au concert de la Pépinière et aux concerts Lamoureux d'où il passa à l'Opéra. Il débuta avec succès en 1874 dans le rôle de Rambaut, de *Robert le Diable*, puis chanta dans *Faust*, *la Favorite*, *Freischutz*, *Hamlet*, *don Juan*, *le Roi de Lahore*, *le Prophète*, *la Reine Berthe*. Il se fit ensuite applaudir sur les principales scènes d'Italie, au théâtre de Covent Garden à Londres, au théâtre de la Monnaie à Bruxelles, à Monte-Carlo, etc. Dans l'intervalle, il reparut à plusieurs reprises en France et chanta dans divers concerts. Il rentra ensuite à l'Opéra.

VERGNETTE-LAMOTTE (Gérard-Alfred, vicomte DE), agronome français, né et mort à Beaune (Côte d'Or) 1806-1866. Nommé ingénieur en 1832, il démissionna en 1836 pour s'occuper exclusivement d'agronomie. Outre de nombreux articles dans le *Journal d'agriculture* de Beaune et les *Annales de la Société centrale d'agriculture*, on lui doit : *Géologie des terrains en vigne dans la Côte-d'Or* 1845 ; *Application de la météorologie à l'agriculture* 1845 ; *Viticulture et œnologie dans les grands crus de la Côte-d'Or* 1846 ; *Traité de viticulture* 1864, *le Vin* 1867, ce dernier ouvrage tout à fait classique.

VERGNIAUD (Pierre-Victurnien), homme politique français, né à Limoges en 1753, guillotiné à Paris en 1793. Protégé par Turgot et par l'avocat général Dupaty, il devint avocat au parlement de Bordeaux (1781). Il accepta les idées nouvelles, devint administrateur de la Gironde, qui l'envoya siéger à l'Assemblée législative (1791). Il hésita quelque temps entre la monarchie constitutionnelle et la République, et se fit acclamer pour avoir demandé la suppression des mots « Sire » et « Majesté ». Président de l'Assemblée en août 1792, il enleva la parole au ministre de la justice qui voulait expliquer le refus du roi à sanctionner le décret contre les émigrés. Au moment de la formation du ministère girondin, il crut que le roi désirait sincèrement contenter la nation ; mais, après le renvoi de Roland, Clavière et Servan, il abandonna la cause royale. Il s'opposa, au 20 juin, à l'application de la loi martiale et commit l'erreur, avec Gensonné et Guadet, d'écrire au roi une lettre privée, où ils lui promettaient leur appui, s'il rappelait les girondins au pouvoir. Louis XVI n'en tint pas compte. Le 10 août, Vergniaud prononça la sentence de suspension du roi. Il voulut protéger les Suisses. Il protesta contre les massacres de septembre. Dans la Convention, il vota, après quelques hésitations, pour la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. Il lutta contre la Commune de Paris, contre Marat, Danton, Robespierre et les montagnards. Malgré la trahison de Dumouriez, les girondins accusèrent leurs adversaires. Vergniaud ne put les sauver et fut enveloppé avec eux le 2 juin. Condamné à mort le 30 octobre, il but la ciguë le lendemain.



Vergniaud.

VERGOBRET (*ver-gobret* — mot gaul., signif. proprement « homme qui juge ») n. m. Sorte de dictateur chez les Éduens et quelques autres peuples de la Gaule, élu par ses concitoyens, et qui seul pouvait prononcer [illegible] capitale. Quelques auteurs écrivent

VERGOGNE

VERGOGNEUX (*ver-gno*, *gn* mill.) EUSE adj. Qui [illegible] relative à la pudeur.

VERGONGHEON, [illegible] dép. de la Haute-Loire, arrond. et [illegible] Brioude, [illegible] l'Allier, 1,483 hab. Hauterres [illegible] Orléans et Midi (station à Arvant).

VERGT, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 21 kilom. de Périgueux, 1,607 hab. Le canton a 16 comm. et 8,375 hab.

VERGUE (*vergh*) n. f. Métrol. Mesure de capacité, qu'on appelait aussi VELTE.

— Blas. Espèce de flèche qui se trouve sur quelques écus (l'encyc.).

VERGUE (*vergh* — forme norm. et picarde de *verge*) n. f. Mar. Pièce de bois fixée contre le mât et sur laquelle s'envergue la voile par la ralingue de tête : VERGUE *de hune*, VERGUE *de perroquet*, n. *Grand'vergue*, Basse vergue du grand mât. *Vergue d'assemblage*, Vergue formée de plusieurs pièces. *Carré de la vergue*, Partie carrée qui précède l'extremité appelée *fusée*. *Être vergue à vergue*, Se dit de deux navires assez rapprochés pour que les vergues se touchent. *Avoir vent sous vergue*, Être vent arrière.

— Vitic. Branche à fruit d'une vigne.

— ENCYCL. Mar. Les *vergues* sont placées horizontalement ou obliquement sur les mâts auxquels elles appartiennent ; elles se divisent donc en vergues carrées ou vergues en croix, en vergues au tiers, à bourcet, à antennes pour les embarcations et les barques, et en cornes pour les goélettes et les voiles auriques en général.

Les vergues servent à ranger ou des côtés d'une voile pour qu'on puisse facilement la tendre et l'exposer au vent. En ce qui concerne les vergues carrées, on trouve à chaque mât la basse vergue, la vergue de hune, la vergue de perroquet, la vergue de cacatois. On différencie les vergues des deux premiers mâts par les adjectifs « grand » et « petit », sauf pour les basses vergues, qui s'appellent

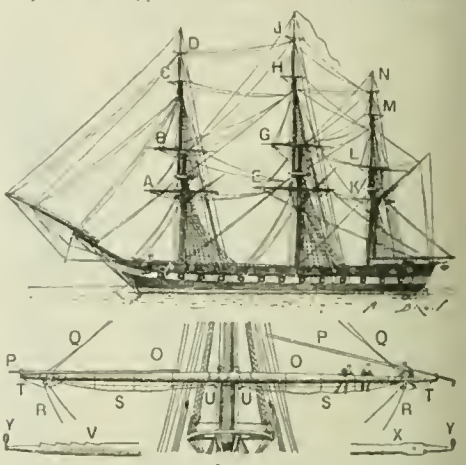

VERGUE : A, de misaine ; B, de petit hunier ; C, de petit perroquet ; D, de petit cacatois ; E, grand'vergue ; G, de grand hunier, H, de grand perroquet ; J, de grand cacatois ; K, barrée ou d'artimon ; L, de perroquet de fougne ; M, de perruche ; N, de cacatois de perruche ; O, de hunier amenée ; P, bout-dehors de bonnette ; Q, balancine ; R, bras ; S, marchepied ; T, faux marchepied ; U, poulies de bas ceul ; V, fusée de vergue de hune avec adents de ris ; X, fusée de basse vergue avec clan pour le passage de l'écoute de hune ; Y, idin de bout-dehors.

grand'vergue et vergue de misaine. (La grand'vergue est fixée à poste par une suspente en filin ou en chaîne. Souvent, elle est montée sur une fourche autour du pivot de laquelle elle oscille et peut s'orienter. Comme toutes les vergues, elle est tenue par des balancines et orientée au moyen de bras.) Au mât d'artimon on trouve la vergue barrée, qui ne porte jamais de voile ; la vergue du perroquet de fougne, la vergue de perruche et de cacatois de perruche. On nomme communément *vergue sèche* la vergue qui ne porte pas de voile ; ainsi, sur les navires à vapeur portant des voiles, la grand'vergue est souvent sèche. Les vergues carrées sont tenues horizontalement au moyen de balancines fixées aux extrémités, passant ensuite aux capelages ou aux tons des mâts, on les oriente au moyen des bras, et une drisse simple ou double sert à les hisser à poste. Les vergues majeures (basse vergue et vergue de hune) portent des bouts-dehors servant à établir les bonnettes. Pour empêcher les vergues d'aller au roulis, on les tient le long du mât au moyen de drosses et de palans de roulis et, pour faciliter aux vergues qui se hissent le glissement le long des mâts, on emploie un système de collier appelé « racage ». Aux extrémités des vergues se trouvent les « adents » sur lesquels se prennent les empointures de ris.

VERGUER (*vèr'-ghé*) v. n. Mar. anc. Monter sur les vergues. « Au lieu du commandement *Verguez*, on dit aujourd'hui : *Sur les* VERGUES ! »

— Pêch. *Ligne à verguer*, *Pêche à verguer*, Syn. de LIGNE À FOUETTER, de PÊCHE À FOUETTER.

VERGUETTE (*vèr'-ghèt'*) n. f. Techn. Partie supérieure de la masse du battant du métier à tisser ; tablette rapportée sur laquelle roule la navette.

VERGUILLON (*vèr'-ghèll'll* mill.) n. m. Techn. Petite tringle ou baguette servant à effectuer l'entaquage. « On dit aussi VERDILLON.

VERGUNI, peuple de la Gaule romaine (prov. des Alpes maritimes). Son chef-lieu était une ville du même nom (actuellement *Vergons*).

VERGY, château ruiné de la Côte d'Or, non loin de Gevrey-Chambertin, et berceau de la famille de Vergy.

VERGY (Jean III, sire DE), dit **le Grand**, seigneur bourguignon, mort en 1418. A la mort de son père, Jean II, il hérita de la charge de sénéchal de Bourgogne (1352), puis devint maréchal des États et gouverneur du comté de Bourgogne. Il jouit de la faveur de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, malgré son grand âge, il se signalait encore dans quelques campagnes, notamment au combat de Fontenay contre les Liégeois (1408). — Son fils, ANTOINE **de Vergy**, comte de Dammartin, maréchal de France, mort en 1439, reçut de Jean sans Peur, tout-puissant à la cour de France, les titres de conseiller et chambellan du roi Charles VI. Il assistait à l'entrevue de Montereau, et

essaya, en vain, de défendre Jean sans Peur contre les assassins ; il fut lui-même blessé grièvement et, fait prisonnier avec le duc Philippe le Bon, il passa au parti anglais. Henri V le nomma, en 1421, maréchal de France. Il fut vainqueur, à Cravant-sur-Yonne, d'une armée du dauphin Charles (1423). En 1431, Philippe le Bon l'envoya avec le grand maréchal Jean de Toulongeon, au secours d'Antoine de Vaudémont, et contribua à la victoire de Bulgneville, gagnée sur René d'Anjou.

Vergy Guillaume DE, capitaine bourguignon, mort en 1520. Il servit Charles le Téméraire, en qualité de sénéchal et de maréchal de Bourgogne, et prit part aux batailles de Morat (1476) et de Nancy (1477). Il défendit la cause de la jeune duchesse de Bourgogne contre Louis XI, mais fut vaincu et fait prisonnier près d'Arras. Louis XI le décida à entrer à son service, lui donna les titres de chambellan et de conseiller du roi, et plusieurs terres (août 1477). Il demeura à la cour de Charles VIII, mais, à la mort de ce prince, rentra dans le comté de Bourgogne, dont l'empereur Maximilien le nomma maréchal (1498). En 1501, l'archiduc Philippe le Beau le nomma lieutenant et capitaine général du duché de Gueldre.

Vergy LA CHÂTELAINE DE, poème français du XIIIe siècle. — La châtelaine de Vergy (Côte-d'Or, est l'amante d'un chevalier de la cour de Bourgogne ; la duchesse de Bourgogne, éprise du chevalier, voit ses avances repoussées, et, pour se venger, se plaint à son mari d'avoir été outragée par lui. Le chevalier se disculpe aisément, en révélant son véritable amour au duc de Bourgogne ; le duc, infidèle à sa promesse de ne pas révéler ce secret, le fait connaître à la duchesse, qui, humiliée publiquement sa rivale ; celle-ci, se croyant trahie, se tue, son amant se perce le cœur sur son cadavre ; le duc indigné tue sa femme et prend l'habit de templier. Ce petit poème, remarquable par la délicatesse des sentiments, a été publié par Méon (1808), par G. Raynaud (Romania, 1892) et L. Brandin avec traduction anglaise de Miss Kemp-Welch, Londres-Paris, 1903). Mis en prose au XIVe siècle, il a été imité par Marguerite de Navarre. Cette légende, comme l'a montré Paulin Paris, a été souvent mêlée à celle de la dame de Fayel, condamnée par son mari à manger le cœur de son amant. (V. COUCY.) C'est ainsi que, dans un roman de Mlle de Lussan, *Anecdotes de la cour de Philippe Auguste*, publié en 1733, qui n'est qu'une adaptation du *Roman du châtelain de Coucy*, la dame de Faiel est devenue Gabrielle de Vergy. Ce sujet inspira à de Belloy sa dernière tragédie jouée à la Comédie-Française en 1777. Cette histoire romanesque a été parodiée dans le *Sire de Vergy*, opéra bouffe en trois actes, de Robert de Flers et Caillavet, musique de Claude Terrasse, représenté à Paris le 16 avril 1903.

Verhaeren Emile, poète belge, né près d'Anvers en 1855. Il fit ses études à Bruxelles, à Gand et à Louvain. En 1880 parurent ses *Flamandes*, poème débordant de vie, où il exalte la terre natale. Vinrent ensuite les *Contes de minuit*, puis les *Moines*, qui évoquent la vie des cloîtres avec un mélange de réalisme puissant et de pénétrant mysticisme. De 1887 à 1891, la santé du poète subit une crise, et c'est une inspiration maladive qui lui dicte les *Soirs*, les *Débâcles*, les *Flambeaux noirs* (1890). Si, dans les œuvres suivantes, le désespoir fait place à l'amour exubérant de la vie, la poésie de Verhaeren n'en conserve pas moins une allure fiévreuse et comme déréglée. C'est à partir de cette époque qu'il écrit en « vers libres ». Il donne alors successivement : *les Apparus dans mes chemins* (1891) ; *les Campagnes hallucinées* (1893) ; *les Villages illusoires* (1895) ; *les Villes tentaculaires* (1895) ; *les Heures claires* (1896 ; *les Aubes* (1898). Depuis 1892, les questions sociales attirent beaucoup le poète. Il écrit deux drames : *le Cloître* (1900) et *Philippe II* (1901). Mais avec les *Petites légendes*, il revient à la poésie pure. Les *Forces tumultueuses* (1902) chantent la science et la nature créatrice. Verhaeren appartient au groupe des poètes dits *symbolistes*. S'il a parfois leur imprécision nuageuse, il arrive à une vigueur de relief et de coloris dont ils ne sont pas coutumiers.

Verhas (Jan), peintre belge, né à Termonde (Belgique) en 1831, mort à Schaerbeek (Bruxelles) en 1896. Peintre de genre, il excelle à saisir et à représenter les grâces et les traits caractéristiques de l'enfance. Ses toiles les plus remarquables sont : *le Déjeuner* (acquis par le roi des Belges) ; *l'Enfant à l'ombrelle*, *Cache-cache*, *le Pot cassé*, « *Choisis !* », *Puis-je entrer ? l'Inondation*, *le Maître peintre* (musée de Gand), *la Revue des écoles*, *Noces d'argent du roi et de la reine des Belges*, etc.

verhiole (vé-*riol*' — orig. germ. Cf. angl. *hull*, retourner) n. f. Mar. Nom donné, dans la Manche et dans le port du Havre en particulier, au retour de marée portant en travers dans les jetées.

Verhulst (Jean-J.-H.), compositeur et chef d'orchestre néerlandais, né et mort à La Haye (1816-1891). Il fut appelé à la cour de La Haye, fut nommé par le roi directeur de sa musique, et devint l'âme de la musique sérieuse en Hollande. Parmi les œuvres publiées de Verhulst, il faut citer surtout trois ouvertures ; une symphonie ; trois quatuors pour instruments à cordes ; deux messes ; des *lieder*, des chansons d'enfants, des airs, mélodies, duos ; etc.

Veria ou **Verria** (anc. *Berroia*), ville de la Turquie d'Europe (Macédoine, prov. de Salonique), au dessus de l'Anadère, affluent du Kara-Sou ; 9.000 hab. Filature de laine, fabrication d'étoffes. Ruines de l'antique *Berroia*.

véricle (pour *béricle*, anc. forme de BESICLE) n. m. Comm. Pierre fausse, faite avec du verre ou du cristal.

— Archéol. Pierre fine taillée en verre ou en cristal. Les statuts des orfèvres portent qu'il ne leur est pas permis de tailler les diamants de vericle, ni de les mettre en or ou en argent (Savary, 1721).

véridicité n. f. Caractère de ce qui est véridique.

véridique (*dik*' — lat. *veridicus*, proprem. « qui dit vrai » ; de *verus*, vrai, et *dicere*, dire) adj. Qui a l'habitude de dire la vérité : *Homme* VÉRIDIQUE. *Historien* VÉRIDIQUE. || Qui est conforme à la vérité, qui contient la vérité : *Témoignage* VÉRIDIQUE.

véridiquement (*ke*) adv. D'une manière véridique.

vérifiable adj. Qui peut être vérifié.

vérificateur n. m. Celui qui est chargé de vérifier, de contrôler : VÉRIFICATEUR *de l'enregistrement*.

— Adjectiv. : *Expert* VÉRIFICATEUR.

vérificatif, ive adj. Qui sert le vérification.

VÉRIFICATION (*si-on* — rad. *vérificatif*) n. f. Action de vérifier : VÉRIFICATION *d'un fait, d'un compte*.

— *Vérification des pouvoirs*. Examen par une assemblée élective de la validité de l'élection de chacun de ses membres.

— Législ. anc. *Vérification d'un édit*, Enregistrement d'un édit par le parlement.

— Typogr. Syn. de REVISION.

— ENCYCL. Polit. *Vérification des pouvoirs*. Pour qu'une assemblée élective soit légalement constituée, il faut que les pouvoirs de ses membres aient été contrôlés. En 1789, le tiers état prétendit procéder lui-même à cet examen, malgré le règlement du 13 juin 1789, qui le déférait au roi. Depuis lors, les Chambres législatives ont constamment vérifié les pouvoirs de leurs membres, et la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 stipule, article 10 : Chacune des Chambres est juge de l'éligibilité de ses membres et de la régularité de leur élection.

— Dr. *Vérification d'écriture*. C'est l'examen fait en justice d'un acte sous seing privé dont l'écriture ou la signature est contestée par la personne à laquelle on l'attribue (C. proc. civ., art. 193, 213). Cette procédure est spéciale aux écrits sous signature privée qui, à la différence des actes authentiques, ne font pas foi par eux-mêmes ; la fausseté d'un acte authentique constitue la procédure du *faux incident civil* ou *inscription de faux* (C. proced. civ., art. 214 à 251).

On distingue les modes suivants de vérification :

1° *Vérification par titres*. Elle a lieu lorsqu'on produit un acte authentique où l'écrit conteste se trouve relaté.

2° *Vérification par experts*. Elle est faite par trois hommes de l'art désignés par les parties, ou d'office par le tribunal, qui nomme en même temps le juge chargé de diriger les opérations.

La pièce à vérifier est déposée au greffe ; le défendeur est appelé à en prendre communication.

Les parties comparaissent ensuite devant le juge-commissaire pour convenir des *pièces de comparaison* à soumettre aux experts ; si elles ne s'accordent pas, le juge ne peut admettre que les signatures apposées sur des actes notariés ou judiciaires par la personne dont l'écriture est déniée, ou bien les pièces écrites et signées par elle en qualité de personne publique. A défaut d'éléments suffisants de comparaison, le défendeur peut être mis en demeure de fournir un spécimen de son écriture sous la dictée d'un expert, en présence du demandeur.

Après avoir prêté serment, les trois experts examinent conjointement les documents qui leur ont été communiqués et dressent un rapport commun et motivé, contenant leurs observations et l'avis exprimé à la majorité des voix.

3° *Vérification par témoins*. Peuvent être entendus comme témoins, ceux qui ont vu écrire ou signer l'écrit litigieux ou qui ont connaissance de faits pouvant servir à découvrir la vérité. Lorsque l'instruction de l'affaire est terminée, le tribunal rend son jugement, et, s'il est prouvé que la pièce a été écrite ou signée par celui qui l'a déniée, il est condamné à une amende de 150 francs au profit de l'État, ainsi qu'aux dépens et à des dommages-intérêts.

VÉRIFIER (du bas lat. *verificare*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous vérifiions. Que vous vérifiiez*) v. a. Examiner, discuter, constater la vérité, l'exactitude de : VÉRIFIER *un fait*. || Justifier, confirmer : *L'événement a* VÉRIFIÉ *nos prévisions*.

— Dr. anc. *Vérifier un édit en parlement*, L'enregistrer.

— Mar. *Vérifier les empointures d'une voile*, S'assurer qu'elles sont en bon état. || *Vérifier le compas*, Le régler. || *Vérifier les montres*, Prendre des comparaisons à une pendule réglée. *Vérifier le charbon*, Peser un sac ou une manne sur dix pendant l'embarquement à bord.

Vérifié, ée part. pass. du v. Vérifier.

— Hist. *Duc non vérifié*, Celui qui devait son titre non à la possession d'un duché, mais à un brevet royal.

Se vérifier, v. pr. Être vérifié, confirmé : *Votre prédiction s'est* VÉRIFIÉE.

— SYN. **Vérifier, avérer, constater**. V. AVÉRER.

VÉRIN (orig. inconn.) n. m. Mécan. Machine composée d'une vis et de deux écrous, qui sert à élever de grands fardeaux.

— ENCYCL. Cet agrès, que l'on peut classer parmi les crics, diffère cependant de ceux-ci en ce que le poids à soulever, au lieu d'être appliqué au sommet d'une crémaillère mue par un pignon et une manivelle, est placé à la partie supérieure d'une vis à filets carrés que l'on fait tourner, monter ou descendre au moyen d'un levier à cliquet. Cette vis traverse un écrou faisant partie d'un pied à quatre branches, qui sert de support à l'appareil. Les *vérins* sont fixes ou à mouvement de translation ; ces derniers, dont on fait usage dans les chemins de fer, servent à faire avancer ou reculer l'objet soulevé. Les vérins fixes, que l'on utilise comme cries s'emploient pour opérer le décintrement des ponts, ce qui permet d'obtenir une descente du centre parfaitement réglée depuis le commencement jusqu'à la fin de l'opération. On fabrique des *vérins hydrauliques* dont le principe est le même que celui de la *presse hydraulique*.

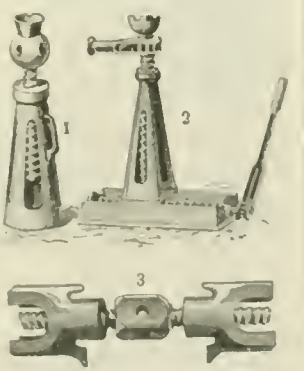

1. Vérin fixe ; 2. Achariot ; 3. Multiple.

VÉRINE de *Virinas*, ville du Venezuela) n. f. Comm. Tabac d'Amérique très estimé, qui provient du Venezuela.

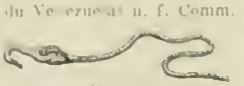
Vérine.

VÉRINE n. f. Bout de filin volant terminé par un croc dont on se sert pour haler la chaîne du puits. Lampe d'habitacle des anciens compas. On dit aussi VERRINE.

VÉRINE, impératrice d'Orient. Femme de Léon I, elle voulut en vain, après la mort de son mari (474), et avec le concours du général Isaurien Illos, donner la couronne à son frère Basilicus, au détriment de son gendre, Zénon. Emprisonnée (484), elle s'associa en 488 à la révolte d'Illos et assassina à Antioche le patrice Léontius. Assiégée par les impériaux dans le château de Papyrius, elle y mourut (484).

VÉRINES, commune de la Charente-Inférieure, arr. et à 19 k. de Jonzac, 1.284 hab. La Rochelle, 24 kil. Vins et eaux-de-vie.

VÉRINIER (*ié*) n. m. Arc. Fabricant de verres à vitres.

VÉRISSIME (lat. *verissimus*, superl. de *verus*, vrai) adj. Très vrai. VÉRIS IMO. *philosophe*.

VÉRITABLE (de la lat. *veritas*, vérité) adj. Qui est conforme à la vérité, qui est vrai : *Histoire* VÉRITABLE. Qui est réellement ce qu'exprime le titre auquel cette qualification :

Qu'un ami [illegible]
[illegible] LA FONTAINE.

— Véritable qui fait [illegible] avarice *Jamais dit et toujours* AVÉRITABLE [illegible].

— SYN. **Véritable, avéré, vrai**. V. AVÉRÉ.

VÉRITABLEMENT (rad. *véritable*) adv. Conformément à la vérité : *Parlez-moi* VÉRITABLEMENT [illegible].

— Réellement, de fait : *Etre* VÉRITABLEMENT [illegible]. A la vérité, il est vrai : VÉRITABLEMENT, [illegible] *mais je n'ai garde d'y croire*.

Véritas (*tass* — mot lat., signif. *vérité*) m. Office international de renseignements maritimes. On dit aussi BUREAU VÉRITAS.

— ENCYCL. Cette administration, toute privée, remplit qu'une partie des attributions du Lloyd britannique : la statistique des constructions navales, des naufrages et des avaries. Son rôle est d'établir un règlement international pour la construction et la classification des navires, l'armateur, l'affréteur, le courtier maritime, l'assureur, le capitaine au long cours, les consuls, les tribunaux de commerce du littoral étant directement intéressés à connaître l'âge, la jauge, les qualités et les défauts d'un navire en fer ou en bois, à voiles ou à vapeur. Fondé en 1851, conformément aux statuts rédigés par la chambre de commerce de Bordeaux, mais établi à Paris sous la direction de Ch. Bal, le *Bureau-Veritas* fait concurrence au Lloyd anglais jusque dans les ports et sur les côtes du Royaume-Uni ; il fait loi aux États-Unis, en Russie, en Allemagne, en Suède, en Espagne et au Canada.

VERITAS ODIUM PARIT, fin d'un vers de Térence (*Andrienne* I, 1, 41) :

Obsequium amicos, veritas [illegible]

qui signifie : « La complaisance crée des amis, la franchise des ennemis. »

VÉRITÉ (du lat. *veritas*) n. f. Caractère de ce qui est vrai, conformité de ce qu'on dit avec ce qui est, affirmation de ce qui est vrai ou négation de ce qui est faux : *Les témoins, avant de déposer en justice, jurent de dire la* VÉRITÉ, *toute la* VÉRITÉ, *rien que la* VÉRITÉ. [illegible], principe certain, constant : VÉRITÉ [illegible] *rale*. VÉRITÉS *mathématiques*.

— Sincérité, bonne foi. *Accent de* VÉRITÉ.

— Loc. fam. *Dire à quelqu'un ses vérités*, Lui reprocher librement ses fautes, ses défauts.

— Littér. et beaux-arts. Expression [illegible] *Portrait d'une grande* VÉRITÉ.

— Loc. adv. *A la vérité*, Il est vrai, je conviens que : A LA VÉRITÉ, *je l'ai frappé, mais* [illegible] *par vérité*, Vraiment, assurément, certainement : EN VÉRITÉ, *cela est étrange. Je vous le dis* EN VÉRITÉ. *A dire vérité*, A dire vrai.

— PROV. : **Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire**, Il n'est pas toujours prudent de dire ce que l'on sait, ce que vrai que cela puisse être. — **Il n'y a que la vérité qui offense**, Les reproches vraiment [illegible] sont ceux que l'on a mérités.

— ALLUS. LITTER. : **La Vérité se cache au fond d'un puits**, La vérité ne se découvre qu'avec peine. On fait aussi de fréquentes allusions à la Vérité toute nue et cachée au fond de son puits, pour faire entendre que les vérités exprimées avec trop de franchise sont repoussées par tout le monde. Florian, dans une de ses fables (*la Vérité*, I, 1), nous montre la Vérité sortant de son puits et repoussée par tous jusqu'à ce que la Fable la prenne sous sa protection.

— **Vérité en deçà, erreur au delà**, Mot de Pascal dans ses *Pensées* :

On ne voit presque rien de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence. Un méridien décide de la vérité ou peu d'années de la possession. Les lois fondamentales changent, le droit a ses époques. Plaisante justice, qu'une rivière ou une montagne borne ! *Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà*.

Ces mots servent à exprimer les différences qui caractérisent, chez les divers peuples et même entre deux hommes, le juste et l'injuste, l'erreur et la vérité, etc.

— ENCYCL. Philos. On donne quelquefois au mot vérité le sens de *réalité*, c'est une mauvaise façon de parler. On ne peut parler de vérité à propos de la représentation de la réalité dans l'esprit ; la vérité est la conformité de cette représentation avec la réalité extérieure à l'esprit. Un des problèmes les plus [illegible] consiste à chercher si cette conformité d'une représentation avec son objet peut être soutenue. Selon qu'on l'affirme ou qu'on le nie, on professe le dogmatisme ou le scepticisme. Les criticistes expliquent que l'une et l'autre école ont tort de nier ou d'affirmer ici : pour vérifier si une idée est conforme à l'objet, il faudrait sortir de l'esprit lui-même. Ils donnent donc une autre définition de la vérité : c'est l'accord des représentations entre elles, accord logique ou accord expérimental. Quand le [illegible] est [illegible], la vérité apparaît comme nécessaire ; quand [illegible] est [illegible] expérimental, la vérité est contingente. C'est la [illegible] va entre une vérité mathématique et une vérité [illegible]. Les différents systèmes [illegible] de la vérité [illegible] proposés sont les suivants. Aristote [illegible] *de contradiction* ; Leibniz [illegible] ; pour [illegible] possible, il faut [illegible] ; Descartes [illegible] *l'existence*. Descartes [illegible] critique l'[illegible] [illegible] ; Reid [illegible] dans l'[illegible] [illegible]. La [illegible] le [illegible] ; Spencer [illegible] *de contradiction*. V. DOGMATISME, SCEPTICISME.



La Vierge des rétables flamands (Louvre, Paris).



La Vierge (d'après Lefebvre Louvre, Paris).

ne sait n se retenir s à l'autre aussi long s, faisant ts de la est faite trouver la vérité qu'en par le plaisir et dans une l'a pas vers et orateurs, a- et trouvant plus

VERJUS ... et l'r ... arrondt ... à ... ait la Sa...

VERJUTER ... Verjuter.

VERKER ... Jeux. Sorte de trictrac allemand introduit en France sous la Régence, et appelé aussi BACKAMMON.

VERKHNÉ-AKHTOUBINSKOIÉ, bourg de Russie (gouv. d'Astrakhan, distr. de Tzarevs); 4.740 hab. Pêcheries.

VERKHNÉ-DNIEPROVSK, ville de Russie, ch.-l. de district (gouv. d'Ekaterinoslav, près du Dniéper; 11.700 hab.

VERKHNÉ-OURALSK, ville de Russie (gouv. d'Orenbourg, sur l'*Oural*, à son confluent avec l'Onrhiad; 9.860 h. Ch.-l. de district. Tanneries, fabriques de bougies.

VERKHNÉ-TCHIRSKAIA, bourg de Russie (territoire des cosaques du Don, 2e cercle du Don, distr. de Nijne-Tchirskaia); 11.000 hab. C'est une des plus anciennes *stanitzas* cosaques de la région. Moutons, chevaux.

VERKHNII, VERKNÉ, VERKHO ou **VERKH**, mots russes signif. *haut, supérieur*, et qui entrent dans la composition de nombreux noms géographiques.

VERKHOÏANSK, ville de la Russie d'Asie (Sibérie prov. d'Iakoutsk, ch.-l. de cercle, sur la Iana; 524 hab., Iakoutes pour la moitié. Ancien lieu d'exil politique; fondée en 1640. Élève des rennes, chevaux et bétail. C'est le « pôle du froid » de l'ancien continent.

VERKHOPIÉNIÉ ou **MICHAILOWSKOIÉ**, ville de Russie (gouv. de Koursk, distr. d'Oboïan, sur la Pséna, sous-affluent du Dniéper par le Psiol; 3.000 hab. Tanneries.

VERKHOSSÉMIÉ, bourg de Russie (gouv. de Koursk, distr. de Tim, sur la Pouzataïa-Néhtza, sous-affluent du Dniéper par la Desna et le Sem; 2.700 hab.

VERKHOSSENIÉ ou **SOSNA-VERKHNIAIA**, bourg de Russie (gouv. d'Orel, distr. de Mala-Arkhangelsk), sur la Sosna Bystraïa, affluent du Don; 3.100 hab., disperses en plusieurs hameaux. Commerce de céréales et de bestiaux.

VERKHOSSOSSENSK, bourg de Russie (gouv. de Voronèje, distr. de Birioutch), sur un petit sous-affluent de la Desna (bassin du Don); 1.500 hab. Tanneries. Bestiaux.

VERKHOTICHANKA, bourg de Russie (gouv. de Voronèje, distr. de Bobrof), sur la Touda, sous-affluent du Don par le Bitioug; 7.100 hab. Apiculture, filature de laine, instruments agricoles; céréales et bestiaux.

VERKHOTORSKII-ZAVOD, bourg de Russie (gouv. d'Oufa, distr. de Sterlitamak), sur la Tora, lointain sous-affluent du Volga par la Bielaia et la Kama; 3.500 hab. Métallurgie du cuivre.

VERKHOTOURIÉ, ville de Russie, ch.-l. de district (gouv. de Perm), sur la Toura; 3.200 hab.

VERKHOVOIÉ, bourg de Russie (gouv. de Voronèje, distr. de Novokhoporsk), sur le Kalmyk, sous-affluent du Don par la Vorona et le Khoper; 5.600 hab. Commerce de céréales et de bestiaux; tanneries.

VERKIEVKA, bourg de Russie (gouv. de Tcheraigov); 8.200 hab. Raffineries.

VERLAINE (*Paul-Marie*), poète français, né à Metz en 1844, mort à Paris en 1896. Sa famille était originaire des Ardennes. S'étant rendu à Paris (1851), il fut élève du lycée Bonaparte. Il entra comme employé d'abord dans une compagnie d'assurances, puis à l'Hôtel de Ville. Il fréquentait le groupe parnassien, et fit paraître les *Poèmes saturniens* (1866), sans réussir à se faire un nom. Puis vinrent les *Fêtes galantes* (1869) et *la Bonne Chanson* (1870). Compromis après la Commune pour avoir donné asile à des amis, il dut passer en Angleterre, puis en Belgique, et regagna enfin Paris. En compagnie du poète Arthur Rimbaud, il se rendit en Angleterre (1872), puis à Bruxelles. Mais Rimbaud ayant voulu se séparer de lui, Verlaine tira sur son ami deux coups de revolver. Le tribunal correctionnel de Bruxelles le condamna à deux ans de prison, qu'il fit à Petit-Lens, puis à Mons. C'est là qu'il écrivit les *Romances sans paroles* (1874) et qu'il médita *Sagesse*. De fréquentes conversations avec l'ammônier de la prison rapprochèrent de la religion à la fin de son emprisonnement. En 1875, il quittait Mons et retournait en France, où il voyageait beaucoup. Le poète resta quelque temps dans les Ardennes, puis partit pour l'Angleterre, où il enseigna le français et le dessin. De retour en France (1877), il [illegible] au collège de Rethel, puis tenta, à [illegible], un essai de culture, qui le ruina presque [illegible]. Il retourne alors à Paris et publie son *Sagesse*, qui lui donne enfin la célébrité. Progrès-sur-Seine et à Nouilly, Verlaine publie *Jadis et naguère*. Mais il [illegible] une vie errante, désolée par la [illegible]. Cependant, un groupe de jeunes [illegible] Après une tournée [illegible] à Nancy, en Angleterre, en Belgique, Verlaine, de plus en plus épuisé, [illegible] est alors « prince des poètes » [illegible], et en 1895, il écrit ses [illegible].

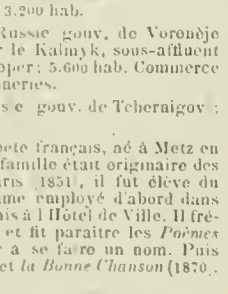

Verlaine.

Sa [illegible] et fiévreuse que son existence, [illegible] mais de lieux tempérament de poète lyrique. A l'encontre des parnassiens, dont il avait suivi les doctrines, Verlaine a su comprendre que la poésie peut être moins plastique, plus évocatrice et plus musicale. Il a été pris comme chef par les symbolistes; mais il a été surtout un indépendant, qui suivait les impulsions de sa nature capricieuse. Sa poésie est souvent déconcertante, subtile ou même peu intelligible; elle exhale d'étranges parfums: relents d'alcôve mêlés à des odeurs d'encens. Mais ce poète, parfois cynique, est ailleurs, dans l'expression de la passion ou de la douleur, d'une naïveté candide qui surprend et qui attire.

VERLAT (Michel-Charles), peintre et graveur belge, né à Anvers en 1824, mort en 1890. Élève de Nicaise, de Keyser et de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, il est principalement connu comme peintre d'animaux. Plusieurs tableaux de lui, notamment *le Tintoret instruisant sa fille* et *les deux amis*, avaient commencé à le faire connaître dans son pays, lorsqu'il se rendit à Paris en 1847 et s'y fixa. Il a exposé *Deux loups se disputant une proie* et une *Étude arabe; Gérard Dow dans l'atelier de Rembrandt; Bûcheron attaqué par un ours, Buffle surpris par un tigre*. A l'Exposition universelle de 1855, Verlat envoya: *Godefroy de Bouillon à l'assaut de Jérusalem; Renard guettant des perdreaux; Canard échappé; Chien et chat*. On lui doit encore: *Chevaux flamands gros percherons; un Coup de collier; le Chant du matin; Passage dangereux; le Renard et les Raisins; Chien de berger défendant son troupeau contre un aigle; Chasse au chevreuil; Convalisé; Au loup!* un de ses meilleurs tableaux, etc.

VERLATEN, île d'Océanie, dans la Malaisie néerlandaise, au N.-O. de l'île Krakatoa et, comme cette dernière, profondément modifiée par la catastrophe de 1884 qui l'a presque triplée d'étendue, tandis qu'elle effondrait une partie de l'île voisine et qui a fait disparaître toutes ses verdures sous 30 mètres de cendre grise.

VERLE (*vèrl'* — du lat. *virgula*, dimin. de *virga*, vergue) n. f. Sorte de jauge servant à mesurer les capacités.

VERLET (Raoul-Charles), sculpteur français, né à Angoulême (Charente) en 1857. Il obtint le second prix de Rome en 1883. Au Salon de 1885, il était représenté par deux ouvrages importants: la statue du *docteur Bouilland* (pour la ville d'Angoulême) et le tombeau de deux époux (cimetière d'Angoulême). Deux ans plus tard (1887), paraissait la *Douleur d'Orphée* (square Malesherbes, à Paris). Vinrent ensuite, entre autres œuvres: *Mater Salvatoris*, statue pour Notre-Dame de Louviers, et *Danseuse*, statuette marbre (1891); *Monument en mémoire de Guy de Maupassant*, marbre, pour le parc Monceau, à Paris (1897); *Monument en mémoire du président Sadi Carnot*, à Angoulême; *Adrien Dubouché*, statue bronze, pour le Musée céramique de Limoges (1899); *Fontaine monumentale*, pour la ville de Bordeaux (1900, médaille d'honneur); *Buste du colonel de Villebois-Mareuil*, pour la ville de Grez-en-Bouère (Mayenne) [1901]; etc.

VERLINGHEM, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 6 kilom. de Lille; 1.526 hab. Distillerie de betteraves.

VERLUSIE (*vèr', zi*) n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des coréides, comptant cinq espèces répandues en Europe et régions limitrophes. (Ce sont d'assez grandes punaises plates, à large corselet, à abdomen en losange; leur livrée est rousse ou jaunâtre. La *verlusia quadrata* est commune en France sur les plantes d'ornement.)

VERMAND, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Quentin, sur l'Omignon, affluent de la Somme; 1.235 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de broderies et d'articles de Saint-Quentin. Restes d'un camp romain assez bien conservé. L'église paroissiale renferme de beaux fonts baptismaux du XIIe siècle. Vermand possédait au moyen âge une riche abbaye de prémontrés, fondée vers 1110. — Le canton a 25 comm. et 12.383 hab.

VERMANDOIS, petit pays de l'ancienne France, compris entre le Noyonnais, la Thiérache, le Hainaut et l'Artois et aujourd'hui compris dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Le Vermandois, érigé en comté probablement sous Charlemagne, fut donné par Louis le Pieux à Pépin IV, fils de Bernard d'Italie. Les comtes de Vermandois furent, au Xe siècle, parmi les plus puissants seigneurs du nord de la France. En 1167, Philippe de Flandre prit possession du Vermandois du chef de sa femme, sœur et héritière de Raoul II. Mais, à la mort de cette dernière (1182), Philippe Auguste réclama sa succession: par suite d'un accord (1185), le Vermandois, laissé viagèrement au comte de Flandre, fut rattaché au domaine royal en 1191 et fit partie plus tard de la Picardie.

VERMANDOIS (Héribert ou Herbert Ier, comte DE), fils de Pépin IV, mort en 902. D'accord avec l'archevêque de Reims, Foulques, il prit une part active à l'élévation de Charles le Simple à la royauté (893-897). — Son fils, **HÉRIBERT II de Vermandois**, mort en 943, fut, au contraire, un des plus cruels ennemis de Charles le Simple, qu'il fit enfermer prisonnier à Château-Thierry. Il exploita ce rôle de geôlier, pour se faire donner, par Raoul, qu'il menaçait de la restauration de Charles, d'abord le château de Péronne, puis la ville de Laon. La mort de Charles le Simple (929) enleva à Héribert ses moyens d'action; Raoul, n'ayant plus à le redouter, profita d'une querelle d'Héribert avec Hugues, duc de France (931), pour lui enlever Arras, Donai, Doullens et chasser de l'archevêché de Reims le fils d'Héribert. Poussant plus loin ses avantages, Raoul s'empara bientôt de Laon, d'Amiens, de Saint-Quentin, de Ham (931). Héribert s'enfuit en Germanie (932). Il fut sauvé par les révoltes de ses sujets contre les garnisons royales, et aussi par l'intervention du roi de Germanie Henri Ier; il recouvra Laon et ses places du Vermandois (935). Sous Louis IV d'Outremer, il entra dans une ligue féodale; il y perdit la ville de Laon, mais put rétablir son fils sur le siège de Reims.

VERMANDOIS (Raoul, comte DE), dit **le Vaillant**, fils de Hugues de France, petit-fils du roi Henri Ier, mort en 1152. Il tenait le Vermandois de sa mère Adèle, qui le lui céda qu'en 1120, lorsqu'elle eut reçu de Louis le Gros le comté d'Amiens. Il fut le compagnon fidèle et l'ami de Louis VI, qui le nomma sénéchal dapifer, c'est-à-dire le chef officiel de l'armée et du palais (vers 1131). Et ce fut lui qui, désormais, dirigea la lutte armée contre les seigneurs féodaux. Il se retira, toutefois, d'abord de la cour,

pendant deux ans, à la suite de difficultés survenues soit avec le roi, soit avec Suger ; et Louis VII chercha alors à remplacer cette assistance militaire qui lui faisait défaut par le concours de Thibaut de Champagne. Mais Thibaut s'étant refusé à marcher contre la commune de Poitiers révoltée, le roi rappela le comte de Vermandois, qui resserra encore ses liens avec la famille royale par son mariage avec la sœur de la reine Aliénor.

VERMANDOIS (Louis DE BOURBON, comte DE), fils naturel de Louis XIV et de Louise de La Vallière, né à Paris en 1667, mort à Courtrai en 1683. Légitimé en 1669, amiral de France la même année, il fit sa première et unique campagne à Courtrai en 1683.

VERMÉE *vèr'* — du lat. *vermis*, ver n. f. Pêch. *Pêche à la vermée*, pêche au moyen d'un grand nombre de vers de terre enfilés dans un fil de lame et repliés en paquet que l'on attache à l'extrémité d'une ligne. Ce genre de pêche est employé pour prendre les anguilles la nuit.)

VERMEER de Delft Jean dit aussi **Van der Meer**, peintre hollandais, né et mort à Delft (1632-1675). Sa vie est peu connue, et ses tableaux ont été longtemps attribués à d'autres peintres. Il a peint des scènes d'intérieur, des vues de villes, des paysages d'un coloris harmonieux et d'une perspective lumineuse. Citons : *la Rue*, *la Servante versant du lait*, dans la collection Six, à Amsterdam; *Vue de Delft* musée de La Haye ; *Servante lisant une lettre* musée de Dresde ; *la Dentellière* Louvre ; *la Dame au collier de perles* musée de Berlin.

VERMEIL, LE *vèr'-mè-ill* ll mill. — du lat. *vermiculus*, petit ver, puis teinture écarlate, cochenille adj. Qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat : *Vin* VERMEIL. *Lèvres* VERMEILLES.

— Chir. *Plaie vermeille*, Plaie dont les chairs sont d'un beau rouge, au lieu d'être livides.

— Techn. *Vernis vermeil* ou substantiv. *Vermeil*, Vernis rouge qu'on emploie pour donner de l'éclat aux dorures.

— n. m. Argent, ou quelquefois cuivre doré : *Vase en* VERMEIL. *Service en* VERMEIL.

— Écon. rur. Terrain où il y a beaucoup de vers.

— n. f. Minér. *Vermeille occidentale*, Syn. de LYROPE. ‖ *Vermeille orientale*, Syn. de CORINDON. ‖ *Vermeille hyacinthe*, Variété de zircon.

VERMEIL, aventurier français, né vers la fin du XVIe s. à Montpellier. Il étudia les sciences militaires et se rendit en Hollande, où il s'instruisit dans la défense des places. De retour à Montpellier, il se signala au siège que soutint cette ville contre Louis XIII (1622). Il se rendit ensuite au Caire et à Constantinople, où il s'occupa de commerce; n'ayant pas réussi, il passa en Éthiopie, où l'empereur en fit son premier ministre.

VERMEILLE (MER), nom qu'on donne quelquefois au golfe de Californie. V. CALIFORNIE *golfe de*.

VERMEJO ou **BERMEJO**, rivière ainsi nommée du mot espagnol qui signifie *vermeil*, parce qu'elle roule en crue des eaux rouges. Elle naît des Andes de Bolivie, dans le pays de Farja, passe en Argentine, baigne Oran, se double du San Francisco, serpente dans le Gran Chaco, et atteint la Parana, rive droite, après un cours de 1.800 kilom.

VERMELHA, ville de l'État brésilien de Rio Grande do Sul, à 160 kilom. N.-N.-O. de Porto Alegre ; 23.870 hab.

VERMELLES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kilom. de Béthune ; 3.355 hab. Ch. de f. Nord. Houilleres.

VERMENOUZE Arsène, poète français, né près d'Aurillac en 1850. Il émigra en Espagne pour se livrer au commerce, puis retourna se fixer dans le Cantal. Il écrivit d'abord, en langue d'oc, un volume : *Flour de brousso*. En 1900, il aborda la poésie française et publia un livre de sonnets rustiques, tout imprégné des senteurs montagnardes : *En plein vent*. Son dernier ouvrage, *Mon Auvergne* 1901, le classa définitivement parmi les meilleurs poètes de clocher. Vermenouze possède, au plus haut degré, le sens et le don du pittoresque.

VERMENTINO *vèr'-min* n. m. Variété de cépage rouge, cultivée à Madère et en Corse. Syn. MALVOISIE À GROS GRAINS.

VERMENTON, ch. l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 24 kilom. d'Auxerre, sur la Cure ; 1.951 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de chaux. Commerce de vins et de bois. Église gothique des XIIe et XIIIe siècles. Ruines de l'abbaye bénédictine de Reigny. — Le canton a 14 comm. et 8.105 hab.

VERMERSCH Eugène, journaliste français, né à Lille en 1845, mort à Londres en 1878. Il prit place dans la bohème littéraire du quartier Latin (Paris). En 1866, il était rédacteur en chef du *Hanneton, journal des toqués*. Il publia plusieurs volumes de vers et de prose : *le Latinum moderne* 1864 ; *De l'ostracisme littéraire* 1865 ; *Printemps du cœur* (1865), recueil de pièces en vers plus ou moins anacréontiques ; *Saltimbanques et pantins* 1865 ; *Lettres à Mimi* 1866, ; *les Hommes du jour* 1868, 2 séries. Après 1870 il écrivit un « Cri du Peuple » de Valles ; en 1871, il ressuscita le « Père Duchêne », d'Hébert, qui se fit remarquer par la violence et la grossièreté de son langage. Après la *semaine sanglante*, il fut condamné à mort et se réfugia à Londres, où il continua à écrire et à publier le *Vermersch Journal* et le *Qui-Vive*. C'est de là que datent : *les Incendies* (1871); *Histoire de la Commune et des principaux membres du gouvernement* (1872), etc. En 1890, Verlaine a publié de lui une œuvre posthume, *Infamie humaine*, roman inachevé.



Vermet.

VERMET *vèr'-mè* n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type de la famille des *vermétidés*, répandus dans les mers chaudes et tempérées. Les *vermetus truncatus* et *arenarius* se trouvent dans la Méditerranée.

VERMICELIER *vèr', li-é*, ÈRE n. Celui, celle qui fabrique du vermicelle et d'autres pâtes alimentaires. ‖ S'écrivait autref. VERMICELLIER.

VERMICELLE ou **VERMICEL** *vèr', sèl'* — de l'ital. *vermicelli*, proprem. « petits vers » n. m. Pâte à potages, en forme de fils plus ou moins déliés. ‖ Potage fait avec cette pâte : VERMICELLE *au gras, au lait*.

VERMICELLERIE *vèr', se-le-ri* n. f. Ensemble des procédés de fabrication du vermicelle. ‖ Fabrique de vermicelle.

— ENCYCL. La *vermicellerie* est une branche de la fabrication des pâtes alimentaires (macaroni, nouilles, vermicelle, pâtes d'Italie). Originaire de l'Italie, où les pâtes forment en quelque sorte la base de l'alimentation, elle a pris un grand développement dans tous les pays ; les principaux centres de fabrication en France sont Paris, Marseille, Lyon, l'Auvergne, etc.

Pour la fabrication du vermicelle, on forme une pâte avec 100 parties de farine de froment, 150 parties de gluten et 50 parties d'eau chaude. A défaut de gluten, on emploie souvent un mélange de 100 parties de farine ou de semoule et de 30 parties d'eau à 85° ou 90° C. Dans l'ancienne fabrication, l'ouvrier malaxait rapidement la pâte pour éviter le refroidissement (*frasage*), la couvrait d'un linge, la foulait aux pieds, puis lui donnait de la cohésion au moyen de la *brie* ou *barre à soutter*, sorte de levier en bois de 4 mètres de long, articulé d'un côté au pétrin. L'ouvrier place à l'autre extrémité s'élevait sur un pied pour se laisser retomber de tout son poids sur la barre. Les pétrins mécaniques ont remplacé presque partout ces vieux procédés.

Les opérations essentielles de la fabrication sont, aujourd'hui, le *frasage*, le *laminage*, le *moulage* et le *séchage*. Le frasage se fait au moyen de malaxeurs mécaniques, qui convertissent rapidement la farine, le gluten et l'eau en une pâte homogène. Pour éviter la fermentation, on transporte aussitôt la pâte au laminoir. Là, des cylindres dentés (*hupies*, très pesants et animés d'un mouvement de va-et-vient, l'écrasent sur une plaque de tôle pour lui donner toute la densité possible. L'ouvrier repète constamment sous les cylindres la pâte que la pression a écartée. Vient ensuite le moulage. On jette la pâte dans un cylindre vertical, muni à sa partie inférieure d'un disque de cuivre percé d'un grand nombre de trous. Un piston force la pâte à traverser les trous sous forme de longs filaments, qu'un ventilateur mécanique sèche superficiellement pour les empêcher de se coller. Il ne reste plus qu'à couper les fils à la longueur voulue, à les nouer en écheveau et à les transporter à l'étuve pour le séchage.

VERMICIDE *vèr', sid'* — du lat. *vermis*, ver, et *cædere*, tuer adj. Méd. Qui tue les vers.

VERMICULAGE *vèr', laj'*) n. m. Archit. Travail vermiculé, qui représente des traces de vers : *D'un ordre rustique plein de bossages et de* VERMICULAGES. (Th. Gaut. ‖ On dit aussi VERMICULURE n. f.

VERMICULAIRE (*vèr', ler'* — du lat. *vermiculus*, petit ver) adj. Qui ressemble à un ver, qui a la forme d'un ver.

— Anat. *Éminences vermiculaires*, V. VERMIFORME.

— Pathol. *Pouls vermiculaire*, Pouls mégal, petit, peu sensible.

— Physiol. *Mouvement vermiculaire*, Contraction successive des différentes parties d'un canal musculeux, qui imite les mouvements de progression d'un ver de terre. V. PÉRISTALTIQUE.

— Zool. *Ascaride vermiculaire*, L'oxyure vermiculaire.

— n. f. Bot. Nom vulgaire de l'orpin âcre, ou *orpin brûlant, poivre de muraille*, dont le suc, à la dose de 4 à 5 grammes, était jadis vanté comme diurétique.

VERMICULATION *vèr', si-on* — du lat. *vermiculus*, petit ver) n. f. Travail vermiculé.

VERMICULÉ, ÉE *vèr'* — du lat. *vermiculatus* adj. Qui imite des traces de vers. Se dit surtout des ouvrages d'architecture : *Bossages* VERMICULÉS.

VERMICULITE *vèr'* n. m. Zool. Nom donné par les anciens naturalistes aux tubes d'annélides fossiles du groupe des serpules.

— n. f. Minér. Substance minérale appartenant à la famille des micas et au genre phlogopite.

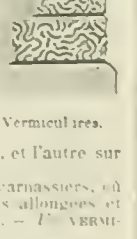

Vermiculures.

VERMICULURE *vèr'* — du lat. *vermiculus*, petit ver) n. f. Archit. Nom donné à des refouillements de forme vermiculaire, qu'on pratique sur le parement des pierres dans certaines constructions, surtout dans les soubassements des édifices.

VERMIFICATION *vèr', si-on* — du lat. *vermis*, ver, et *facere*, faire) adj. Production des vers.

VERMIFORME *vèr'* — du lat. *vermis*, ver, et de *forme* adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un ver.

Anat. *Éminences vermiformes* ou *vermiculaires*, Saillies allongées, cylindriques, ayant la forme d'un ver, que l'on remarque l'une sur la face supérieure, et l'autre sur la face inférieure du cervelet.

— n. m. pl. Zool. Groupe de mammifères carnassiers, où les anciens auteurs rangeaient les formes allongées et étroites comme les *putois*, les *martres*, etc. — Encycl. VERMIFORME.

VERMIFUGE *vèr', fuj'*) — du lat. *vermis*, ver, et *fugare*, faire fuir adj. Pharm. Se dit des médicaments destinés à détruire les vers intestinaux.

— n. m. *Un* VERMIFUGE. Parmi les vermifuges, citons le *semen-contra* et la *santonine*, l'*absinthe*, la *tanaisie*, la *mousse de Corse*, la *spigélie anthelmintique*. Tenifuges et vermifuges forment le groupe des *anthelmintiques*. En art vétér., on utilise les mêmes vermifuges, du moins pour les petits animaux ; pour les grands, on fait usage de l'essence de térébenthine, la suie de cheminée, le calomel, etc.

— Bot. Syn. de FOUGÈRE.

VERMIGLIO *vèr', mi-li-o* ll mill — n. m. Cépage rouge du Piémont.

VERMILINGUE *vèr', lingh'* — du lat. *vermis*, ver, et *lingua*, langue) adj. Qui a une langue longue, étroite, gluante, comme un ver. *Mammifère* VERMILINGUE.

— n. m. pl. Groupe de mammifères édentés, où certains auteurs rangent les *tamanoirs*, les *tamanduas* et les *cyclothurus*, classés dans la famille des myrmécophagidés. — *Un* VERMILINGUE.

VERMILLAGE *vèr'-mill-aj'* ll mill — n. m. Cout. anc. Droit payé pour mener paître des porcs dans un bois.

VERMILLE n. f. Pêch. Syn. de LIGNE DE FOND et de TRAINÉE.

VERMILLER (...lat. ...ver) v. n. Se dit [illegible] qui font entrer la terre avec leur boutoir pour y trouver des vers, des racines.

VERMILLION, nom de [illegible] comtés des États-Unis : Illinois, sur la rivière Vermillion, affluent du Mississipi par le Wabash et l'Ohio, 57.[illegible] hab. Chef-lieu, Danville. — Comté de l'État de Louisiane, [illegible] Vermillion, dans le golfe du Mexique, [illegible] Abbeville. — Comté de l'État de Indiana, [illegible] de l'État d'Illinois, sur le Wabash, [illegible] du Mississipi par l'Ohio, 18.000 hab. Chef-lieu, Danville.

VERMILLON (...et ll mill — [illegible] Couleur [illegible] à [illegible] Le VERMILLON [illegible].

— Arbor. Variété [illegible]

— Bot. Nom vulgaire [illegible] Vermillon de Provence, [illegible] Nom vulgaire de l'anthyllide commune.

— ENCYCL. V. CINABRE.

VERMILLONNER [illegible] m. v. a. Couvrir, peindre de vermillon.

Se vermillonner, v. pr. Se mettre du vermillon du rouge : *Vieille femme qui se* VERMILLONNE *la figure*.

VERMILLONNER *vèr'-mi-[illegible]* — [illegible] *ner'* v. n. Vener. En parlant [illegible] la terre pour y trouver des tubercules, [illegible] *Le sanglier* VERMILLE, *le blaireau* VERMEILLONNE.

VERMINA, fils de Syphax, roi de Numidie. Il fut fait prisonnier avec son père par les Romains dans la guerre où ceux-ci soutinrent Massinissa et obtinrent la victoire de Scipion l'Africain (203 av. J.-C.). Plus tard, les Romains lui donnèrent la souveraineté d'une partie de la Numidie.

VERMINATION [illegible] *si-on* — du lat. *vermis*, ver) n. f. Pathol. Putréfaction des vers intestinaux.

VERMINE *vèr'* — du lat. *vermis*, ver) n. f. Nom collectif des insectes malpropres, nuisibles, incommodes. *Enfant devoré de* VERMINE. *Logement infecté de* VERMINE.

— Fig. Vices ou défauts qui font que l'on prise peu ou une chose est infectée : *Il n'avait pas précisément tous les vices, mais il était rongé d'une* VERMINE *de petits défauts* (Chateaubr.) Ce qui ronge, ce qui détruit progressivement : *L'envie est la* VERMINE *de l'âme*. Salle [illegible]

— Pop. Canaille, vile populace, personnes malhonnêtes et nuisibles. (Se dit quelquefois d'une seule personne.) *La* VERMINE *de la ville, du quartier*.

— Arg. Avocat.

VERMINEUX [illegible] *neu'* EUSE [illegible] même sens adj. Méd. Qui est produit par [illegible] vers intestinaux : *Affections* VERMINEUSES.

VERMINIÈRE *vèr'* n. f. Amas [illegible] Vermine. Vase.

— Écon. rur. Fosse que l'on prépare pour la recevoir, pour des vers ou larves d'insectes, qu'on destine à la nourriture de la volaille.

VERMIOTHE [illegible] n. m. Substance produite par la surface interne de l'épithélium de la langue, et qui apparaît sous forme de minces filaments quand on exerce une pression latérale sur cette surface. V. ÉPITHÉLIUM.

VERMIS *vèr'-mis* — mot lat., signifiant ver. Anat. Nom donné à plusieurs parties du cerveau qui offrent un aspect vermiforme. *Vermis supérieur*, Saillie qui se voit au fond de la scissure du cervelet sur la ligne médiane de sa face supérieure. *Vermis inférieur*, Saillie qui se voit au fond de la scissure médiane inférieure du cervelet. *Vermis postérieur*, Saillie médiane située au fond de la scissure postérieure du cervelet.

VERMISSEAU *vèr'-mi-so* — du lat. [illegible] de *vermis*, ver) n. m. Petit ver, petite larve vermiforme.

Pas un seul petit [illegible] au
[illegible] de cet [illegible]
LA FONTAINE

— Fig. Être fait de vil
Vous [illegible]
Comme le dernier de vos [illegible]
ROUSSEAU

— *Vers-vaisseau de mer*, Nom vulgaire des serpules et des vermiculaires.

VERMIVORE [illegible] (lat. *vermis*, ver, et *vorare*, dévorer) adj. Qui vit des vers ou insectes.

VERMOIS [illegible] n. m. Arg. Sang.

VERMOND Mathieu-Jacques [illegible] prêtre français, né vers 17[illegible], mort à Verneuil-Autriche en 179[illegible]. Il fut curé du village, et étudia la théologie en Sorbonne (Paris) et fut nommé bibliothécaire du collège Mazarin. Destiné comme confesseur de conscience et comme lecteur à la dauphine Marie-Antoinette, il essaya inutilement, non sans quelque brusquerie, de lui donner des goûts plus sérieux. En 1779, au moment de la grande faveur, qui fit scandale, de la princesse de Polignac, il quitta la cour et se retira à Vienne, auprès de Marie-Thérèse. Grâce à l'influence de celle-ci, il fut rappelé par la reine, et il semble qu'il ait eu, à partir de ce moment, une influence plus considérable sur l'esprit de son élève. C'est sur son conseil que Marie-Antoinette rêva, a-t-on dit, au roi l'affaire du collier. Il poussa aussi la reine à patronner la candidature de Brienne au ministère. Au début de la Révolution, il entretint la reine dans la haine furieuse qu'elle manifesta à l'égard du nouveau régime. Il dut quitter la cour dès le mois de juillet 1789, émigra à Valenciennes, puis à Coblentz, et finit obscurément ses jours à Verone.

VERMONT, un des États-Unis d'Amérique, borné au N. par le Dominion du Canada, à l'E. par l'État de New-Hampshire, séparé de celui-ci par la Connecticut, par l'État de Massachusetts, à l'E. par l'État de New-York ; 24.750 kilom. carr. ; [illegible] hab. Cap. Montpelier. Selon général accidenté, montueux, boisé, aussi le nom de l'État. Du N. au S., l'État est traversé par une série de hautes collines [illegible] ou pâturages, et qui se prolongent sous le nom de *Hoosac Mountains* et de *Green Mountains*. Des deux côtés de cette arête, le sol s'abaisse en [illegible] et en champs de céréales, à l'E. vers la profonde vallée de la Connecticut,

VERMOULER

VERMOULU, UE

VERMOULURE

VERMOUT ou VERMOUTH

VERN

VERN

VERNACCIA

VERNACULAIRE

VERNAILLE

VERNAISON

VERNAL, ALE, AUX

VERNANSAL

VERNANTES

VERNARET

VERNASCA

VERNASSAL

VERNATION

VERNAY

VERNAYAZ

VERNE

VERNE

VERNEIL-LE-CHÉTIF, comm. de la Sarthe, arrond. et à 36 kilom. de La Flèche; 922 hab. Fabrique de toile.

VERNEIX, comm. de l'Allier, arrond. et à 10 kilom. de Montluçon; 1.107 hab. Huilerie; tuilerie.

VERNES (*Maurice-Louis*), publiciste et érudit, né à Mauroy (Aisne) en 1845. Fils d'un pasteur protestant, et reçu docteur en théologie (1874), il voyagea en Allemagne et en Orient. Il a dirigé la « Revue du christianisme libéral », de Martin Paschoud (1873). En 1877, il fut appelé, comme maître de conférences à la faculté des lettres de Paris, à une chaire de l'histoire des religions. Il a été nommé ensuite directeur d'études adjoint à l'École pratique des hautes études 1880). Citons de lui : *le Peuple d'Israël et ses espérances relatives à son avenir depuis les origines jusqu'à l'époque persane* 1872 ; *Histoire des idées messianiques depuis Alexandre jusqu'à l'empereur Hadrien* (1874) ; *Mélanges de critique religieuse* 1880 ; *Histoire du peuple israélite* 1881 ; *le Protestantisme et la Philosophie expérimentale* 1883 ; *l'Histoire des religions, son esprit, sa méthode et ses divisions* 1887 ; *Gustave d'Eichtal et ses travaux sur l'Ancien Testament* 1887 ; *Essais bibliques* (1891) ; *Du prétendu polythéisme des Hébreux* (1894) ; etc.

VERNET, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 11 kilom. de la Praz-les, à l'entrée d'une gorge du Canigou, arrosée par le Riou-Majou ; 1.265 hab. Sources sulfureuses.

VERNET (Le), comm. de l'Allier, arrond. et à 20 kilom. de La Palisse, entre l'Allier et le Sichon ; 942 hab.

VERNET (Antoine), peintre français, né et mort à Avignon (1689-1753). Ce n'était qu'un modeste décorateur, d'ailleurs adroit, peignant des blasons, des ornements, des écrans, les trumeaux, etc. Le musée d'Avignon conserve quelques fragments de décors de sa manière. De son mariage avec Marie-Thérèse Garnier, il eut vingt-deux enfants, sur lesquels treize vécurent. L'un de ses fils, JEAN-ANTOINE, fut sculpteur-ornemaniste à Avignon. Quatre furent peintres, à savoir : CLAUDE-JOSEPH, dit *Joseph Vernet*, le plus populaire des paysagistes du XVIIIe siècle (v. l'art suiv.) ; ANTOINE-IGNACE, né en 1726, mort à Naples après 1779 et dont on connaît une *Éruption du Vésuve*, gravée par Vorroter ; FRANÇOIS-GABRIEL, né en 1728, qui fut aussi peintre de marine et décorateur, et ANTOINE-FRANÇOIS (v. plus bas). Une fille d'Antoine Vernet, mariée avec le statuaire Honoré Gilbert, eut des enfants, sculpteurs et orfèvres distingués, connus sous le nom de **Gilbert-Vernet.**

VERNET (Claude *Joseph*), peintre français, fils du précédent, né à Avignon en 1714, mort à Paris en 1789. A sa vingt-deux ème année, son père

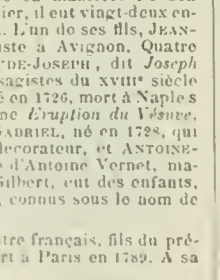

Joseph Vernet.

lui conseilla d'aller travailler en Italie. Des Marseillais, le spectacle de la mer l'enthousiasmait (1) race celtique se reflétant à Cette, Vernet, une terre le tempête assaillir le navire qui le portait et qu'il fut attacher au mât afin de pouvoir observer les [illegible] la tourmente. Son pe[illegible]s. Horace Vernet, a fait de [illegible] et d'un [illegible] ses [illegible] au musée d'Avignon. Les [illegible] qu'il envoya [illegible] peu de succès ; [illegible] on fut frappé de [illegible] sa manière le sobre [illegible] *de nuit*, *Temp[illegible]*, *Temps [illegible]*. Le 6 août [illegible] mettait comme agréé elle devait [illegible] sa rentrée en France, sur la pré[illegible] *l'art de nager au coucher du soleil* (1753 et [illegible] 1755). De 1746 à 1789, il ne cessa d'envoyer au Salon, où avait lieu tous les deux ans, des paysages et des marines. Installé à Paris en 1753, le marquis de Marigny, surintendant des bâtiments du roi, élaborait pour lui le programme d'une suite de vingt-deux tableaux sur les *Ports de France* et lui en confiait la réalisation. Vernet exécuta quinze de ces toiles de 1754 à 1762 (Louvre, mais la pénurie des finances ne permit pas de maintenir la fin de la commande. On a du célèbre peintre des centaines de paysages avec figures importantes. Le Louvre en possède trente-huit (*Vues de Marseille, du golfe de Bandol, de Toulon, d'Antibes, de Cette, de Bordeaux, de Bayonne, de La Rochelle, de Rochefort et de Dieppe ; le Naufrage ; les Quatre Heures du jour ; les Baigneuses ; Souvenirs italiens*, etc.). Sa colossale production témoigne de rares qualités, mais accuse, en même temps qu'une facilité excessive, de nombreuses négligences. — Son frère, ANTOINE-FRANÇOIS **Vernet**, né à Avignon, mort à Paris en 1779. Il fut attaché au service des bâtiments du roi et travailla aux décorations de la salle de spectacle de Versailles.

VERNET (Antoine-Charles-Horace, dit **Carle**), peintre français, fils de Joseph Vernet, né à Bordeaux en 1758, mort à Paris en 1835. Son plus grand goût, dès son enfance, fut celui des chevaux. Il obtenait le grand prix de Rome en 1782 (*l'Enfant prodigue*). Son passage de la vie de plaisir qu'il menait à Paris à la vie austère et monotone de la Rome papale le jeta dans une crise de mysticisme, qui l'eût fait entrer au couvent, si le directeur de l'académie de France, Lagrenée l'aîné, n'eût invité son père à le rappeler auprès de lui. En 1787, le jeune homme épousait Fanny Moreau, la fille du dessinateur Moreau le jeune. Agréé à l'Académie en 1789, il exposait au Salon de 1791 une vaste composition du *Triomphe de Paul-Émile*. Du même genre furent ses grands dessins de la *Course de chars*, des *Funérailles de Patrocle*, de la *Mort d'Hippolyte*, etc. Mais ses naturelles tendances le portaient bien davantage vers les épisodes de courses et de promenades. D'abord favorable aux idées de la Révolution, Carle Vernet ne tarda pas à s'en éloigner. Il vit sa sœur, mariée à l'architecte Chalgrin, monter sur l'échafaud, condamnée par « modérantisme ». Sous le Directoire, l'artiste composa de spirituelles caricatures : *Incroyables* et *Merveilleuses*. Durant le Consulat, il suivit le Premier Consul en Italie et recueillit, sur place, de nombreux éléments de compositions militaires, qu'il ne tarda pas à utiliser pour des dessins et des peintures (*Travaux historiques des campagnes et révolutions d'Italie* ; grande toile de la *Bataille de Marengo* au Salon de 1804, aujourd'hui au château de Versailles, etc.). Au Salon de 1808 parurent à la fois son *Matin d'Austerlitz* et des scènes de la vie du temps : *Calèche partant pour la chasse ; Départ pour la promenade ; Exercices de Franconi*. Il entrait à l'Institut. Le Salon de 1810 montra de lui : *le Bombardement de Madrid, la Bataille de Hiroli* et *la Revue sur la place du Carrousel*, dont le Louvre possède un bon dessin à la sépia. Ses principaux tableaux sous la Restauration furent : *Portrait du duc d'Angoulême* et une *Chasse de Louis XVIII à Rambouillet* (1814 ; *le Chien du duc d'Enghien* (1821) ; *Prise de Pampelune* (1824 ; *Chasse au daim à Rambouillet en 1818* 1827, au Louvre). En même temps, il publiait d'innombrables dessins humoristiques, gravés ou lithographiés (*Militaires anglais ; les Anglais à Paris ; le Cosaque galant ; Illustrations pour les fables de La Fontaine ; Cris de Paris*, etc.). Charles X ayant nommé son fils Horace directeur de l'Académie de France en 1829, Carle demeura auprès de celui-ci jusqu'en 1833, travaillant à un grand tableau de *Louis XVIII allant rendre grâce à Dieu à Notre-Dame*, dont sa mort interrompit l'exécution. Carle Vernet a exercé une certaine action sur les artistes par ses recherches sur les chevaux et par ses tableaux militaires, où il s'efforçait d'exprimer des mouvements de troupes et de traduire sensiblement la vie d'une bataille moderne.



Carle Vernet.

VERNET (Horace), peintre français, fils du précédent, né et mort à Paris (1789-1863). Sa jeunesse fut ardente au plaisir et peu laborieuse. Il concourut vainement pour le prix de Rome, mais parvint à se mettre en évidence à force de facilité. De 1807 à 1814, il peignit des marines, des chevaux, des scènes militaires, eut des commandes de l'impératrice Marie-Louise et du roi Jérôme, grava des planches de modes, dessina des caricatures. Très attaché aux idées libérales et bonapartistes, le désir lui vint de présenter au Salon de 1822 une série de toiles résumant sa profession de foi (*la Mort de Poniatowski, les Batailles de Jemmapes, de Valmy* et de *Montmirail, le Grenadier de Waterloo, le Cheval du trompette, le Soldat-laboureur*, etc.). Elles furent toutes refusées, mais l'exposition publique qu'il en fit dans son atelier eut une vogue populaire. En 1825, il recevait la commande d'un portrait du roi Charles X et d'un plafond pour le Louvre (*Jules II ordonnant les travaux du Vatican*) et voyait sans difficulté accueillir ses tableaux aux Salons de 1827 et de 1828 : *le Pont d'Arcole, la Revue du Champ de Mars, l'Évasion de La Valette, la Dernière Chasse de Louis XVI, Edith cherchant le corps de Harold*). Sur ces entrefaites, il devenait membre de l'Institut et directeur de l'académie de France à Rome (1829). C'est alors qu'il se consacra jusqu'à nouvel ordre à des données purement pittoresques ou anecdotiques : *Brigands et enrôleurs, la Confession du brigand, Chasse dans les marais Pontins, Rencontre de Raphaël et de Michel-Ange au Vatican*. D'ailleurs, Louis-Philippe ne fut pas plus tôt sur le trône que l'artiste revint à ses batailles de Napoléon (*Iéna, Wagram, Friedland*, aujourd'hui

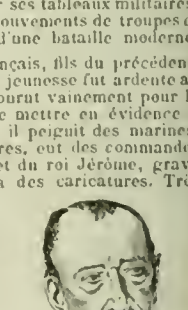

Horace Vernet.

au musée de Versailles). A la suite d'un voyage en Algérie qu'il fit en 1835, le roi lui demanda, pour le château de Versailles, d'immenses peintures sur le siège de Constantine, terminées seulement en 1842. Horace Vernet se rendit alors en Russie, où l'attendaient de grands travaux (*Portrait en pied et Portrait équestre de l'empereur Nicolas, la Prise de Varsovie, la Prise de Wola*, etc.). La mort de sa fille unique, mariée au peintre Paul Delaroche, lui porta, vers ce temps, un coup dont il ne se remit jamais. Il continua, cependant, à produire et à exposer des œuvres parmi lesquelles se signalent : *le Portrait du Dcerr Philippe*; *la Prise de la Smala* 1845; *la Bataille d'Isly* 1846; *Prise de Rome par les Français* 1851); *Joseph vendu par ses frères*; *Retour d'une chasse au lion*; *Chasse au mouflon au Maroc*; *une Messe en Kabylie*; *Portrait équestre de Napoléon III*; *Episode de la guerre de Crimée*; etc. Le château de Versailles détient la plupart des vastes compositions de l'artiste. (V. les art. spéciaux à *Constantine, Isly, Smala*, etc.) On conserve au Louvre sa *Barrière de Clichy*, souvenir de la défense de Paris en 1814 peint en 1820; *Raphaël et Michel-Ange* (Salon de 1833); *Judith et Holopherne*; etc. H. Vernet, dont on a critiqué la production trop rapide, la composition trop facile, a eu le mérite de débarrasser la peinture militaire des habitudes pseudo-classiques et de lui donner un air de vie et de réalité.

VERNET DE BEAULIEU (Camus DE). Biogr. V. BEAULIEU.

VERNET-LA-VARENNE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 20 kilom. d'Issoire, sur le Souchon, affluent de l'Allier; 1.889 hab. Carrières d'améthyste.

VERNEUIL, comm. de la Marne, arrond. et à 24 kilom. d'Epernay, près de la Marne; 1.117 hab. Carrières. Commerce de vins de Champagne.

VERNEUIL, comm. de l'Oise, arrond. et à 10 kilom. de Senlis, sur la rive gauche de l'Oise; 1.102 hab. Carrières de pierre; sable pour verreries. Un château construit vers 1550, et érigé en marquisat par Henri IV pour Henriette-d'Entragues, a été complètement détruit. Patrie de l'architecte Salomon Debrosse et d'Alexis de Tocqueville.



Tour grise, à Verneuil.

VERNEUIL (lat. *Vernolium*), ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 50 kilom. d'Evreux, sur l'Avre; 4.103 hab. Ch. de f. Ouest. Fonderies, ateliers de constructions mécaniques, fabriques de liqueurs. Eglise Sainte-Madeleine, monument historique des XIIe, XVe et XVIe siècles; belle tour gracieusement sculptée, vitraux Renaissance. Hôtel Renaissance. Remparts transformés en promenades plantées. Donjon du XIIe siècle, reste du château. Henri Ier, roi d'Angleterre, créa vers 1119, à Verneuil, une place très forte pour protéger la Normandie contre le roi de France. Les Français perdirent deux batailles sous les murs de Verneuil (1173 et 1424). — Le canton a 11 comm. et 9.379 hab.



Armes de Verneuil

VERNEUIL marquise DE). V. ESTRAYGUES.

VERNEUIL Aristide-Auguste-Stanislas), médecin, né à Paris en 1823, mort à Maisons-Laffitte en 1895. Il étudia la médecine à Paris, devint interne, aide d'anatomie (1848), agrégé en 1853, professeur de pathologie (1868), membre de l'Académie de médecine 1869, professeur de clinique à la Charité 1872, membre de l'Académie des sciences en 1888. Nous citerons de lui : *Recherches sur la locomotion du cœur* 1852; *le Système veineux, anatomie et physiologie* 1853; *Documents inédits, tirés des archives de l'ancienne Académie de chirurgie. Découverte de la staphylorraphie au XVIIIe siècle* 1861; *Eloge de Ch.-Alp. Robert, chirurgien* 1861. Verneuil a étudié la genèse du tétanos et fondé l'« Œuvre de la tuberculose ». Ses *Etudes expérimentales et cliniques sur la tuberculose* provoquèrent le premier congrès de la tuberculose, qui eut lieu à Paris en 1888. Ses œuvres personnelles ont été publiées sous le titre commun de *Mémoires de chirurgie*.

VERNEUIL-SUR-VIENNE, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 18 kilom. de Limoges, sur la Vienne; 2.073 hab. Ch. de f. Orléans. Papeterie. Gisement de terre à porcelaine.

VERNICIFÈRE *vèr'* — de *vernis*, et du lat. *ferre*, porter adj. Bot. Qui produit du vernis.

VERNIER *vèr'ni-é* — du n. de l'inventeur (v. l'art. suiv.) n. m. Petite règle ou petit arc de cercle divisé joint à la règle ou l'arc de cercle, dont on se sert pour mesurer des longueurs ou des arcs, et permettant d'évaluer la longueur à un dixième de millimètre si la règle principale est divisée en millimètres, ou l'arc à un dixième de seconde, si l'arc principal est divisé en secondes.

— Encycl. Le *vernier* est devenu l'appendice obligé de toute bonne règle divisée, droite ou circulaire. C'est une petite règle B (*fig.* 1) mobile le long d'une grande A, et dont les divisions sont plus petites d'une fraction simple, connue, dont le numérateur est toujours 1 et le dénominateur ordinairement 10. Supposons, pour fixer les idées, que la grande règle, d'ailleurs droite, soit divisée en millimètres, que le vernier ait une longueur de 0^m^,009 et qu'il porte dix divisions égales, de sorte que chacune de ces divisions vaille $\frac{9}{10}$ de millimètre; si le zéro du vernier est en coïncidence avec une division de rang m quelconque de la règle, ses divisions 1, 2, 3, ... 8, 9, 10 seront en retard sur les divisions $m+1$, $m+2$, $m+3$, ... $m+8$, $m+9$, $m+10$ de la règle de $\frac{1}{10}$ $\frac{2}{10}$ $\frac{3}{10}$ .... $\frac{8}{10}$ $\frac{9}{10}$ $\frac{10}{10}$ de millimètre. Si l'on fait avancer le vernier de 1, 2, 3, ... 8, 9, 10 dixièmes de millimètre, ses divisions 1, 2, 3, ... 8, 9, 10 viendront se placer successivement en face des divisions $m+1$, $m+2$, $m+3$, ... $m+8$, $m+9$, $m+10$ de la règle, et, réciproquement, si la $p^{ème}$ division du vernier est en coïncidence avec une division de la règle, son zéro sera en avance de p dixièmes de millimètre sur la division précédente de la règle; enfin, si la $p^{ième}$ et la $p+1^{ème}$ division du vernier tombent dans un même intervalle de la règle, son zéro aurait été avancé d'un peu plus de p dixièmes de millimètre et d'un peu moins de $p+1$ dixièmes.

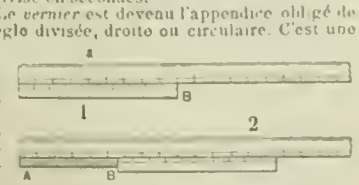

Cela posé, supposons qu'ayant à mesurer une longueur AB (*fig.* 2) on ait trouvé qu'elle contenait m millimètres de A jusqu'à un point très rapproche de l'extremité B, plus un reste moindre qu'un millimètre, on poussera le vernier jusqu'à ce que son zéro parvienne en B, et il suffira de lire le rang de celle de ses divisions qui approchera le plus d'une division de la règle pour avoir le nombre de dixièmes de millimètre contenus dans le reste à évaluer.

VERNIER Pierre), géomètre, inventeur de l'instrument qui porte son nom, né et mort à Ornans 1580-1637), dans le comté de Bourgogne. Il fut directeur général des monnaies au comté de Bourgogne. On a de lui : *Construction, usage et propriétés du quadrant nouveau de mathématiques* 1631). C'est dans ce traité qu'est décrit l'instrument auquel on a donné le nom de *vernier*.

VERNIER (Emile-Louis), lithographe et peintre français, né à Lons-le-Saunier en 1831, mort en 1887. Elève de Collette, il est surtout connu comme lithographe. Citons de lui : *les Casseurs de pierre*; *la Curée*, d'après Courbet; *Meute sous bois*, d'après Belly; *Noce en Alsace*, d'après Brion; *les Bulles de savon, les Tourterelles*, d'après Chaplin; *le Matin, le Soir*, d'après Corot; *Combat de coqs*, d'après Reynet; *le Pont de Moret*, d'après Decamps; *les Deux sœurs*, d'après Stevens; *l'Hidalgo et le Turc*, d'après Merino; *Petit Italien*, d'après Bonnat; *Fileuse, l'Angelus*, d'après Millet, pour la chalcographie du Louvre; *Judith*, d'après Benjamin Constant 1881); *Grande marée d'octobre* et *le Matin en Cornwall Angleterre*); *la Ville d'Amsterdam* et un *Paysage en Cornwall*; aquarelles, etc.

VERNIER (Emile-Séraphin), ciseleur et médailleur français, né à Paris en 1852. Après s'être d'abord consacré aux travaux d'orfèvrerie et de bijouterie, il s'est voué plus spécialement à la gravure en médailles, et notamment aux portraits de genres divers et de matières variées. Ses œuvres principales se voient aux musées du Luxembourg, de Versailles, Carnavalet et Galliera, ainsi qu'à l'Ecole des arts décoratifs et à la Manufacture de Sèvres. Il a fait, en outre, de nombreuses médailles et plaquettes pour les ministères de l'instruction publique et des beaux-arts et pour l'administration des Monnaies et médailles et pour le gouvernement égyptien.

VERNIÈRE *vèr'*) n. f. Lieu planté de vernes.

VERNINAC DE SAINT-MAUR Raymond DE), diplomate et littérateur français, né à Gourdon en 1762, mort à Manole, près d'Angoulême, en 1822. Commissaire dans le comtat d'Avignon en 1791, il fut nommé ministre en Suède en 1792. Rappelé en 1793, il fut successivement envoyé à Constantinople (1795-1796), arrêté à Naples à son retour, préfet du Rhône (1800-1801) et ministre en Suisse (1801-1805). — Son fils, RAYMOND-JEAN-BAPTISTE **Verninac de Saint-Maur**, né en 1794, mort en 1873, entra dans la marine en 1812. Lieutenant de vaisseau en 1824, il prit part à l'expédition d'Alger (1830), fut nommé capitaine de corvette en 1833 et chargé de ramener l'obélisque de Louqsor à Paris. Capitaine de vaisseau en 1842, il devint sous-secrétaire d'Etat (6 juin), puis ministre de la marine en 1848. Nommé contre-amiral le 16 décembre, il fut ensuite gouverneur de la Réunion (1849), puis des établissements français dans l'Inde. Il passa au cadre de réserve en 1856.

VERNIO, comm. d'Italie (Toscane prov. de Florence); 1.750 hab.

VERNIOLLE, comm. de l'Ariège, arrond. et à 5 kilom. de Pamiers; 975 hab.

VERNIQUET Edme), architecte français, né à Châtillon-sur-Loire en 1727, mort à Paris en 1804. Il construisit en Bourgogne un grand nombre de ponts, d'usines, de châteaux et d'églises, se rendit, en 1774, à Paris, où il devint architecte du Jardin du roi et éleva, sous la direction de Buffon, la plus grande partie de cet établissement. Le plus beau titre de gloire de Verniquet est son magnifique *Plan de Paris*, en 72 feuilles grand atlas, à l'échelle d'une demi-ligne par toise. Cet ouvrage, terminé en 1799, lui demanda vingt-huit ans de travail.

VERNIR *vèr'* v. a. Enduire de vernis : VERNIR *un tableau, des meubles*.

— Fig. Donner une apparence flatteuse, brillante à : *Les éloges des journaux* VERNISSENT *les auteurs*. Boiste.

VERNIS *vèr'ni* orig. inconn.) n. m. Enduit transparent dont on couvre la surface de certains ouvrages, pour les préserver de l'action de l'air, de l'humidité, de la poussière, ou pour leur donner de l'éclat

— Fig. Eclat, apparence brillante : *Il faut au moins courir ses vices d'un* VERNIS *d'élégance, de politesse*

— Arg. boulev. *Petits vernis*. Elégants, gommeux.

— Bot. Nom donné à divers végétaux qui fournissent des sucs résineux, destinés à la préparation des vernis

— Géol. *Vernis du désert*, Ecorce minérale brune qui, sous l'influence atmosphérique, recouvre les roches des déserts d'Afrique et d'Amérique.

— Techn. Glaçure plombifère transparente, dont on couvre les poteries. *Vernis en carton*, Sulfure de plomb très pur. *Vernis sec*, Sulfure de plomb impur.

— Encycl. Bot. Parmi les végétaux appelés *vernis*, il faut signaler : 1° un grand nombre d'espèces de *sumacs* (*rhus*), parmi lesquels les *rhus vernix fera*, *rhus succedanea*, qui sont les véritables *vernis du Japon*, le *rhus toxicodendron* ou *vernis du Canada*; 2° différentes espèces de *badamiers* ou *terminalia*, le vernis de Siam ou *melanorrhœa laccifera*, dont l'écorce battue fournit une laque excellente, et la laque dorée qui recouvre toutes les statues du Cambodge.

L'arbre connu en Europe sous le nom de *vernis du Japon*, et nommé ainsi à tort, ce nom s'appliquant en réalité à certains sumacs, est l'*ailante glanduleux*, de la famille des simaroubées.

— Techn. Les *vernis* sont des compositions de résines ou gommes-résines dans des dissolvants appropriés, servant à protéger les surfaces contre l'air et l'eau ou à leur donner de l'éclat et du brillant. Appliqués ou non sur une peinture, par évaporation ou remplacement du dissolvant, ils abandonnent une mince pellicule de résine, ce qui doit être brillante et adhérer très fortement, dans les nombreux cas, elle est incolore et transparente.

Selon leur composition, on divise les substances en :

1° *Vernis à l'alcool* gommes, sandaraque, mastic et térébenthine en dissolution dans l'alcool, mélangées à cette, teintes colorées par des matières diverses, ocres, laques, safranine). Ils sont utilisés en marouflage, en reliure. Les vernis très brillants se rattachent à ce groupe et sont obtenus dans l'alcool méthylique additionné d'acétate d'éthyle.

2° *Vernis à l'essence* copal, dammar, mastic et dissolution dans l'essence de térébenthine, pour les tableaux.

3° *Vernis gras*, les plus importants et les meilleurs, formés de préférence de copal ou d'ambre pour les bonnes sortes, de colophane pour les vernis inférieurs en solution dans un mélange d'huile de lin et d'huile essentielle de térébenthine. Le copal doit, au préalable, être rendu soluble par une cuisson dans un matras de cuivre en chauffant à 400° jusqu'à perte de poids connue) la masse entre on incorpore l'huile de lin chaude puis à froid l'essence par petites portions. Le vieillissement avantage les vernis; la cuisson a l'inconvénient de colorer la gomme; on combat ce défaut au moyen de la décoloration par l'oxygène, l'ozone, l'usage d'huile rendue siccative à froid par agitation avec le permanganate de potasse. La siccation doit être rapide pour certains vernis à tableaux cadres de bicyclettes, elle s'effectue au four à 200°. Les principaux vernis gras sont utilisés en carrosserie pour le bâtiment, l'impression, la peinture des navires, etc. — B.-arts. On emploie en peinture les vernis à l'essence, à l'alcool et à l'huile. Le vernis s'emploie, au cours du travail, comme véhicule de la pâte et, surtout, après achèvement, comme enduit isolant. Dans ce dernier cas il protège la pâte contre les actions atmosphériques. Le vernissage ne doit être pratiqué que sur une peinture parfaitement sèche. Pour vernir, on pose la toile à plat on la débarrasse des poussières par un lavage à l'eau tiède, puis on étend une couche légère de vernis à l'aide d'une brosse queue-de-morue qu'on promène, aller et retour, sur la surface entière de la toile, d'abord de bas en haut, puis de droite à gauche, de façon que le passage de la brosse soit partout croisé. Après séchage, le tableau peut être redressé. L'opération doit être faite que par un temps sec, assez chaud, et sur une surface débarrassée de toute humidité.

Le meilleur vernis perd à la longue sa transparence et le dépôt de résine desséchée devient aurifère et opaque mais, si le vernissage a été bien fait, cette couche ne fait pas corps avec la peinture : on la désagrège par frottement au dévernissage au pouce, pour la remplacer ensuite par un vernis nouveau.

Les peintures décoratives que les reflets du vernis empêcheraient de voir, sont protégées par un mélange de cire et d'essence improprement appelé *vernis mat*.

VERNISSAGE *ver'-ni-saj'* n. m. Action de vernir, de vernisser; résultat de cette action : *Le* VERNISSAGE *des tableaux, des poteries*. V. VERNIS

— B.-arts. Jour qui précède l'ouverture d'une exposition d'œuvres d'art, d'un Salon, et pendant lequel les artistes sont censés vernir leurs tableaux. *Le* VERNISSAGE *est une avant-première fort courue*.

— Phot. Action de protéger la surface gélatinée des phototypes en la recouvrant d'un vernis étendu à chaud ou à froid.

VERNISSER *ver-ni-sé* v. a. Vernir, surtout en parlant des poteries.

Vernissé, ée part. pass. du v. Vernisser.

— Par anal. Lustré, brillant et comme recouvert d'un vernis : *Dans le Nord, les feuilles des arbres, des cerises, etc., sont petites, lustrées et* VERNISSÉES. B. de St P.

VERNISSEUR *ver-ni-seur* EUSE n. Personne qui fait ou applique des vernis.

VERNISSURE *ver-ni-sur'* n. f. Application d'un vernis.

VERNOIL, comm. de la Maine-et-Loire, arrond. et à 24 kilom. de Baugé, au-dessus d'un affluent gauche du Lathan; 1.588 hab.

VERNOLE, comm. de la Terre d'Otrante (Pouilles prov. de Lecce 4.000 hab.

VERNON, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Missouri, sur l'Osage, 35.000 hab. Ch.-l. *Nevada*. — Comté de l'Etat de Wisconsin, sur les confins de l'Etat de Mississipi, 29.000 hab. Ch.-l. *Viroqua*.

VERNON, nom de plusieurs villes et bourgs des Etats-Unis : bourg de l'Etat de Mississipi, comté de Madison, près du Big Black; 1.500 hab. — Ville de l'Etat de Texas, comté de Wilbarger, sur le Peace River; 1.500 hab.

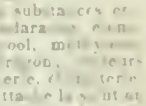

Armes de Vernon

VERNON, ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 30 kilom. d'Evreux sur la rive gauche de la Seine, entre la forêt de Bizy au S. et la *forêt de Vernon* au N.; 8.757 hab. *Vernonnais*, aises. Ch. de f. O. Sources minérales, carrières de pierre à bâtir (pierres), grands ateliers de constructions militaires pour le matériel du génie et de l'artillerie, musée de véhicules militaires. Belle église (XIIe et XVe s. vitraux Renaissance, XIIIe s.). Maisons anciennes, belle vue sur la Seine, promenades et boulevards ombragés. Restes d'un château du moyen âge, sur la Seine; beau pont suspendu. — Le canton a 14 comm. et 12.514 hab.



Vernonie fleurie : a, coupe de la fleur.

VERNONIÉ, ÉE [illegible]

VERNONINE [illegible]

VERNOS ou **VERNOTS** [illegible] pl. Pop. Sulfures [illegible] — Adj. *Eau vernonie* ou VERNOTIQUE.

VERNOSC [illegible] l'Ardèche, arrond. et à 27 kilom. [illegible]

VERNOU, [illegible] Loire et Loire, arrond. et à 14 kilom. [illegible] sur la Brenne, affluent de la Cisse ; 1 568 hab. [illegible] de cartons.

VERNOUX, [illegible] l'Ardèche, arrond. et à [illegible] kilom. [illegible] affluent de l'Erieux [illegible] 2 [illegible] hab. Moulinage de la soie, fila[illegible] — Le [illegible] 10 et 9 670 hab.

VERNOUX [illegible] Deux-Sèvres, arrond. et à 22 kil. [illegible] sur la Sèvre Niortaise ; 1 674 hab.

VEROCZE, VEROCE ou **VIROVITITZ**, comitat d'Autriche-Hongrie [illegible] 1 851 kilom. carr. ; [illegible] Le [illegible] duché, l'ancien comitat, l'aignace [illegible] la Drave, forme une [illegible] fertile.

VEROCZE, [illegible] Autriche-Hongrie, Croatie-Slavonie [illegible] Virovitza, affluent de la [illegible] Drave.

VIRODUNENSES ou **VERODUNI**, peuple de la Gaule [illegible] dans le [illegible] Vindunum, auj. Verdun.

VEROLANUOVA [illegible] Lombardie, prov. de [illegible] ; 3 000 hab. Sériciculture.

VÉROLE [illegible] ; 1 [illegible] ; 1 [illegible] ; 1

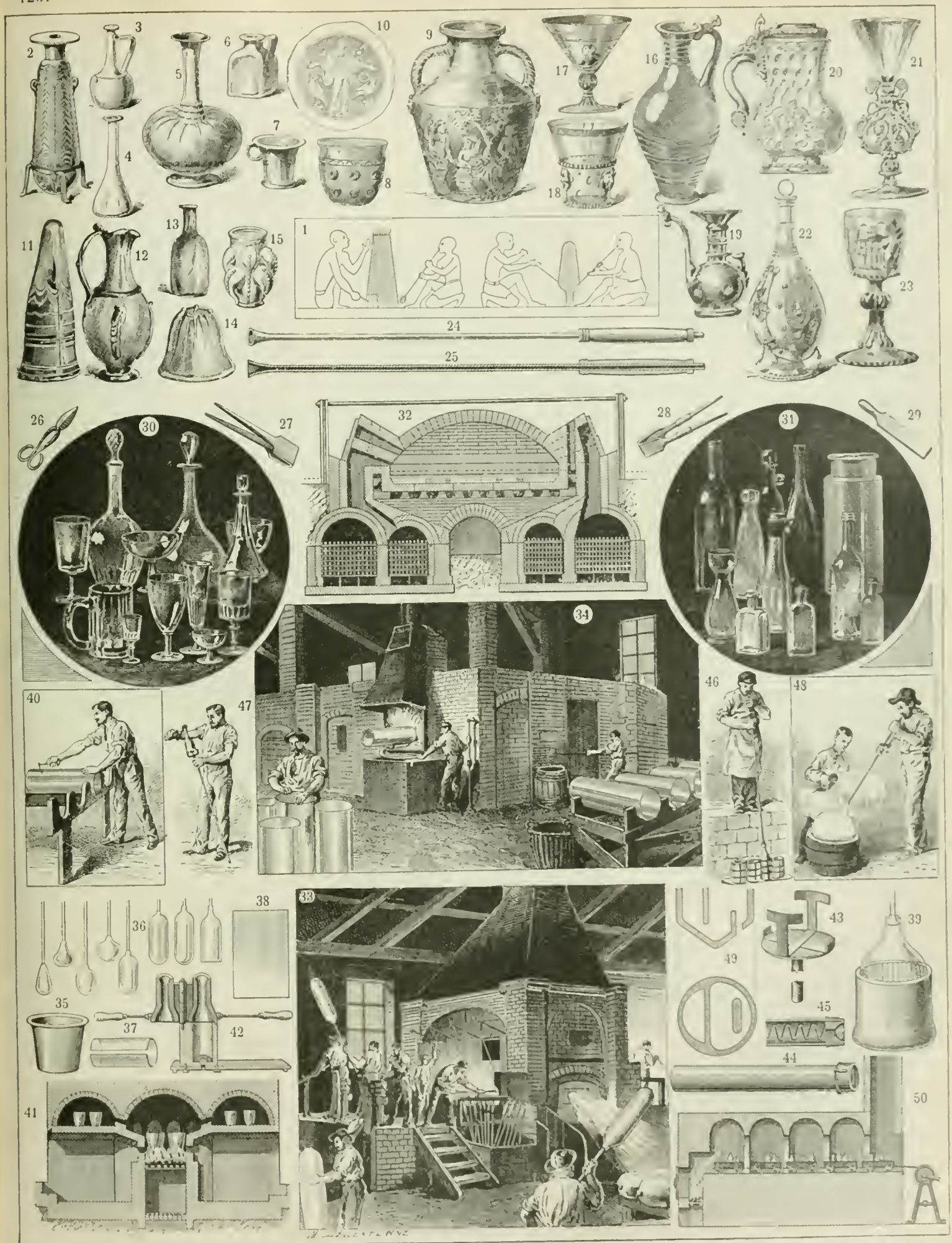

VERRE. 1. Verriers égyptiens, d'après une peinture de Ben Hassan. — 2, 3, 4. Verreries égyptiennes. — 5, 6, 7, 8. Verreries romaines. — 9. Vase [illegible] trouvé dans les catacombes de Rome. — 11, 12, 13, 14, 15. Verreries mérovingiennes. — 16. Aiguière en verre soufflé (XIVe s.). — 17. Verre français (XVIe s.). — 18. Verre français [illegible] (XVIe s.). — 19. Aiguière en verre soufflé (XVIIe s.). — 20. Aiguière en verre de Bohême taillé et gravé (XVIIe s.). — 21. Verre blanc à ailettes. Venise (XVIe s.). — 22. Gourde en verre émaillé et doré. Venise (XVIe s.). — 23. Verre de couleur à sujet émaillé. Venise (XVIe s.). — 24. Canne de verrier. — 25. Coupe d'une canne de verrier. — 26. Ciseaux de verrier. — 27. Pince à bouts de fer. — 28. Pince à bouts de bois. — 29. Batte. — 30 et 31. Echantillons de verrerie moderne. — 32. Four chauffé au gaz pour la fusion continue sur sole (coupe transversale). — 33. Fabrication des manchons de verre destinés à faire des vitres. — 34. Four à étendre. — 35. [illegible] pour verre à vitres. — 36, 37, 38. Développement successif du cylindre destiné à produire une vitre. — 39. Moule de verre à vitre cannelé. — 40. Ouvrier fendant le cylindre destiné à former une vitre. — 41. Coupe de four. — 42. Moule à bouteilles. — 43. Sabot. — 44 et 45. Pompe. Robinet. — 46. Ouvrier soufflant une bouteille. — 47. Ouvrier façonnant le goulot d'une bouteille. — 48. Ouvrier soufflant une bonbonne. — 49. Flotteur de Siemens. — 50. Four à recuire à feu continu.



Sainte Véronique, d'après une peinture [illegible]

VÉRONIQUE [illegible] pour trouver les vers qui [illegible]

VÉROTIS [illegible] verre rouge, dont les [illegible]

VERPELET, [illegible] Austro-Hongrie Hongrie [illegible] la Lar[illegible]

VERPILLIÈRE [illegible] de l'Isère, arrond[illegible] marais desséchés de la [illegible] rive droite du Rhône, 1 128 hab. [illegible] P.-L.-M. Minerai de fer oolithique. — Le canton a [illegible] 12 137 a[illegible]

VERPUNTE [illegible] f. Techn. Pain de sucre manqué.

VERQUEUX [illegible] Poésie. Sorte de verveux, [illegible]

VERRAILLE [illegible] f. Comm. Menus objets [illegible]

VERRAIN [illegible] Mamm. Variété [illegible]

VERRAT [illegible] verrat, verres, [illegible] employé comme reproducteur. [illegible] Le verrat peut reproduire en [illegible] jusqu'à l'âge de sept ans [illegible] mais dans la pratique on [illegible] pas avant l'âge de dix mois, ni au-delà de deux [illegible] ans. On châtre et l'engraisse [illegible] la consommation. On admet, lorsqu'il [illegible] atteint l'âge adulte, qu'il peut suffire [illegible] au maximum.

[illegible] sur parmi les jeunes mâles dont les [illegible] ardeur du tempérament et dont, [illegible] origine, de même que la [illegible] corps, permettent d'espérer de [illegible] aptes à l'engraissement, à grosse [illegible] rustique, à soies peu abondantes [illegible] et peu volumineux, et présentant [illegible] caractérises, les sujets [illegible] recherche dans la race. Il faut que [illegible] vigueur, et ni l'excès [illegible] ni [illegible] cochon châtré, [illegible] la marque reproducteur.

VERRAZANO [illegible] navigateur italien du [illegible] Verrazano, vers [illegible] Il proposa, en 1524, au roi [illegible] nouveau monde un [illegible] et partit à la découverte. Sa [illegible] moins explora-t-il [illegible] Amérique du Nord et il lui [illegible] découverte, dont son [illegible] carte et [illegible] lui-même [illegible] [illegible] Verrazano.

VERRE [illegible] corps [illegible] Le [illegible] en soumettant [illegible] de potasse ou de soude [illegible] *Verre liquide*, [illegible] pour durcir les [illegible] Verre pulvérisé [illegible] verre [illegible] sous sous [illegible] forme de [illegible] *Le verre* [illegible]

[illegible] Oxydes [illegible] *Verre de* [illegible] Obsidienne. [illegible] mures égales et [illegible] Verre de lunette con[illegible] [illegible] *dorat*, l'oxyde qui fait converger [illegible] verre y produit une grande [illegible] *Verre à camphre*, l'étui fiole [illegible] nitrate de potasse et du sel, [illegible] pour [illegible] quer les changements at[illegible]

[illegible] *Verre mou*, Verre que l'on jette dans l'eau [illegible] est encore à l'état fondu.

VERRE LETTRE. **Et comme elle a l'éclat du verre, Elle en a la fragilité**, vers de *l'Ingénu*, IV. Polyeucte [illegible] les idoles et doit mourir. Pauline veut le voir une [illegible] fois et le martyr s'écrie qu'on redoute cette [illegible] femme, cherche à se fortifier contre la séduction, en [illegible] monologue qui se termine ainsi :

Tuez votre folle [illegible]
Soyez à Dieu [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Ces trois derniers vers sont empruntés textuellement à une ode de l'évêque Godeau, qui les avait traduits lui-même d'une pensée de Publius Syrus :

Fortuna vitrea est : tunc quum splendet, frangitur.

Dans l'application, ces vers rappellent l'instabilité de la fortune, de tout ce qui ne brille que passagèrement.

VERRES, LETTRE. **Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre**, vers d'Alfred de Musset, dans la dédicace de *la Coupe et les Lèvres*. Par ce vers, le poète entend exprimer que si sa muse n'a pas de grandes ambitions, au moins n'emprunte-t-elle rien à personne.

— ENCYCL. *Historique*. La connaissance du *verre* doit être contemporaine de l'âge du fer : les premières notions précises remontent aux Phéniciens : Tyr et Sidon étaient célèbres pour leur fabrication. On a retrouvé dans les hypogées de Beni-Assan des peintures représentant le travail du verre. De la Phénicie et de l'Égypte, l'art de la verrerie passa à Rome, puis à Byzance, pour se monopoliser ensuite durant tout le moyen âge à Venise. Colbert développa cette industrie en France, où elle ne tarda pas à s'accroître, grâce aux découvertes du coulage des glaces (1691), du cristal (vers 1750).

Propriétés. Le verre est un mélange de polysilicates alcalins, alcalino-terreux ou plombeux fondus en une masse transparente, amorphe, de faible densité (2,39 Bohême, 2,48 crown, 3,25 cristal, 3,6 flint), réfringente (indice 1,5 crown, 1,57 flint, mauvaise conductrice de la chaleur et de l'électricité, fusible vers 1.000°, en prenant au préalable l'état pâteux. La trempe modifie l'élasticité, provoque la double réfraction et augmente la dureté ; la chaleur longtemps maintenue *dévitrifie* le verre (*porcelaine de Réaumur*), le rendant cristallin, en lui donnant l'aspect de la porcelaine ; l'eau, les acides, les alcalis l'attaquent lentement en enlevant les bases alcalines ; l'acide fluorhydrique le dissout entièrement.

Classification. Les verres se divisent en :

1° Verres à une seule *base* (potasse ou soude) = verre *soluble* de Fusch ;

2° Verre *potassico-calcique*, très blanc *Bohême* pour gobeleterie fine, *crown* ;

3° Verre *sodico-calcique* [illegible]*tre*, *gobeleterie commune*, *glace* ;

4° Verre à base d'*alcali*, de *chaux*, d'*alumine* et de *fer* (*verre vert, bouteilles* ;

5° Verre *potassico-plombeux* (*cristal, flint, strass*), dans lequel souvent une partie de la silice est remplacée par de l'acide borique, et le plomb par de la baryte ;

6° *Émaux, stannates et silicates potassico-plombeux*.

Fabrication. La fabrication de ces matières repose sur des procédés généraux semblables : la silice est fondue avec les bases ; dans les belles qualités, les matériaux utilisés consistent en sable blanc, quartz étonné, carbonates alcalins ; pour le verre vert, on emploie des sables argileux, même des laves et trachytes, de la chaux et du sulfate de soude additionné ou non de charbon ; dans le cristal, le plomb est incorporé à l'état de minium.

Les composants broyés, mélangés, sont au préalable calcinés (*fritte*), pour chasser l'eau, l'anhydride carbonique, puis fondus au creuset de terre réfractaire (*pot*) avec des déchets de verre (*groisil, picadil, verre de cannes*). Le verre fondu est brassé (*maclage*), grâce à l'abondant dégagement gazeux formé en introduisant au sein de la masse une pomme de terre ou de l'acide arsénieux ; les chlorures et autres impuretés (*fiel de verre*) sont écumés et la température poussée vers 1 000° (*affinage*), pour bien liquéfier la matière ; celle-ci est examinée à l'aide de prises (*larmes batavriques, fioles d'épreuve*) et décolorée au besoin par un oxydant (acide arsénieux ou un colorant complémentaire (oxyde de manganèse ou *savon* des verriers) ; le verre est prêt au travail, le foyer à *autel* maintient le creuset vers [illegible] Les pots sont placés au nombre de quatre à dix dans [illegible] four à houille ou à gazogène ; leur contenance varie [illegible] à sept kilogr. Pour le verre à bouteille, on effectue le travail sur la sole même d'un four à reverbère (*four à bouteilles*), chauffé par un gazogène. Un tel four tient jusqu'à [illegible] verre. Le [illegible] on prélève celui-ci à l'aide d'un [illegible] dans lequel s'accumule le verre [illegible] En général, les pots sont ouverts ; pour le cristal [illegible] bouchés, pour éviter la réduction du plomb, il [illegible] pots en forme de cornue.

Façonnage du verre. Le verre est travaillé soit à l'état *pâteux* par moulage (bouteilles, vitres, soit à l'état [illegible] objets moulés, soit après solidification [illegible] verres d'optique. Pour le travail du [illegible] verrerie, on [illegible] un tube de fer de 2 mètres [illegible] le fer (*pont, cordeline*), une [illegible] creuse de cavités cylindriques [illegible] des palettes et un [illegible] entrer dans le détail des opérations nécessaires [illegible] pour obtenir un objet, indiquons que la [illegible] au bout de la canne [illegible] que successivement on [illegible] la fait gonfler en soufflant à l'intérieur et comprimant [illegible] de la paume de la main, de temps en temps [illegible] avec des ciseaux de mabre, de temps en temps [illegible] ouvertures [illegible] par un pontil, tandis que le goulot est renforcé par un bourrelet rajouté ou produit par refoulement de la matière à la pince. Parfois, la bouteille est soufflée entière dans un moule (fioles à pharmacie). Les vitres se fabriquent en amenant une masse de verre à l'état de disque plat (verre en couronne, usité jadis en France, encore suivi en Angleterre), soit surtout à l'état de manchon, qui, coupé par un fer chaud, est étalé dans un four spécial : verre en cylindre. Le jet d'air ordinairement fourni par les poumons de l'ouvrier peut, pour les grandes pièces, être produit avec avantage par une pompe. La fabrication des bouteilles est l'une des branches les plus meurtrières de la verrerie, tant pour la fatigue qu'elle impose aux ouvriers que pour la contagion qu'elle occasionne de différentes maladies (tuberculose, syphilis), par l'échange continuel des cannes, mais un verrier français, Boucher, de Cognac, a inventé une machine qui confectionne entièrement les bouteilles en utilisant à la fois les procédés mécaniques et l'air comprimé. Les ouvriers, dont deux seulement sont à l'ouvreau et un à la machine, se trouvent dans des conditions d'hygiène toutes différentes de celles où les place l'ancien procédé.

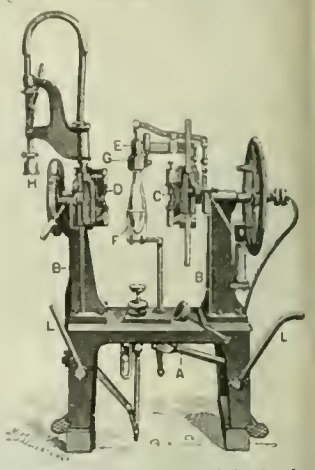

Machine Boucher pour la fabrication des bouteilles ; A, bâti principal ; B, consoles supportant les différentes pièces ; C, D, E, F, moules venant successivement se placer au milieu de l'appareil pour les différentes phases de la fabrication ; G, moule bagueur ; H, arrivée de l'air comprimé ; L, levier commandant la manœuvre du moule.

Le verre utilisé fondu est coulé dans des moules appropriés ou coulé sur de grandes tables. V. GLACE.

Tous les objets soufflés ou moulés, par suite de trempe inégale, sont fragiles ; on détruit ce fâcheux effet par le *recuit* ; généralement, les pièces, placées sur un petit chariot, circulent dans une galerie chauffée en un point vers 300° et se refroidissent ensuite lentement. Lorsque la pièce doit avoir une grande résistance, on la *trempe* (*verre durci, trempé*) ; le verre est chauffé très également au voisinage de son point de ramollissement et plongé dans un bain de graisse chaude.

Le cristal (v. ce mot) se taille à la meule, il en est de même des verres d'optique (v. LENTILLES), usés ensuite à l'emeri sur des moules spéciaux ; le verre est gravé par un jet de sable, une meule d'acier ou par la morsure de l'acide fluorhydrique ; on le décore par des peintures vitrifiables ou des lustres métalliques. Dans le commerce, on trouve diverses variétés : les verres *colorés* par des silicates métalliques (bleu, cuivre ou cobalt ; vert, fer ou chrome ; rouge, protoxyde de cuivre, etc.) ; *doublés* (verres colorés sur un verre blanc obtenus en puisant, lors de la formation de la paraison, la canne dans divers creusets) ; l'*opaline* (réalisé en coulant le verre avant la complète vitrification de la silice) ; le verre *filigrane*, les *millefiori*, les *émaux*, etc.

Applications. Outre ses usages en gobeleterie, à la fabrication des vitres, des bouteilles, des glaces et des verres d'optique, le verre a quelques applications : étiré en fil, on en tisse des étoffes ; dévitrifié et aggloméré par pression, on le moule en dalles très résistantes (*pierre de verre*) ; parfois on en fait des couvertes de tôle, des enduits de papiers à dégrossir (*papier de verre*).

Verre soluble. Le silicate alcalin, produit en fondant la silice avec du carbonate de soude et reprenant par l'eau ou mieux en attaquant du sable par une lessive alcaline chaude, possède plusieurs applications industrielles : outre la *silicatisation*, on l'utilise pour ignifuger des toiles, préparer des pierres factices en agglomérant des minéraux pulvérulents, fabriquer des couleurs pour fresques ; il peut servir de mordant en teinture et de succédané de la résine dans les savons.

Verre d'eau (LE) ou *les Effets et les Causes*, comédie en cinq actes et en prose, de Scribe. (Théâtre-Français, 1840.) La scène se passe en Angleterre, au commencement du XVIIIe siècle. — La reine Anne subit la tyrannie de la duchesse de Marlborough, car le parti whig, qui a le pouvoir, a pour chef le duc de Marlborough. Heureusement, la duchesse a un ennemi très actif, Henri de Saint-Jean, vicomte de Bolingbroke, chef de l'opposition et partisan de la paix avec la France. Bolingbroke protège deux jeunes amoureux, Masham, enseigne du régiment des gardes, et Abigail, parente éloignée de la duchesse et que la reine a attachée à sa personne. Bolingbroke découvre que Masham, qui n'aime qu'Abigail, est aimé à la fois de la reine et de la duchesse. Il révèle à la reine qu'elle a une rivale et l'engage à donner un rendez-vous à Masham. Le signal convenu est un verre d'eau qu'elle demande à la duchesse. Celle-ci, avertie par Bolingbroke, laisse échapper le plateau dans un accès de jalousie, et l'eau se répand sur la robe de la reine, qui saisit ce prétexte pour rompre avec sa favorite. La duchesse surprend Masham dans l'appartement de la reine. Mais Abigail laisse croire qu'il est venu pour elle, et la reine, touchée de ce dévouement, consent à l'union des deux amants. Bolingbroke devient ministre, et la paix est signée avec la France, grâce à un verre d'eau répandu. Cette donnée repose sur ce système, cher à Scribe, que les grands événements sont amenés par des causes insignifiantes. La conduite de l'intrigue est fort amusante ; on a fait remarquer le sans-gêne avec lequel Scribe a métamorphosé la reine Anne, mère de treize enfants, en jeune fille.

VERRÉ, ÉE (*vé-ré*) adj. Se dit des matières qu'on a saupoudrées de verre en poudre, et dont on se sert pour polir : *Papier* VERRÉ. *Toile* VERRÉE.

— Archéol. Doré ou orné en partie, s'entendant pour une pièce d'argenterie, de l'orfèvrerie.

VERRÉE *vè-ré* o. f. Contenu d'un verre plein : *Un* VERRÉE *de vin.*

VERRÉENNES *(vèr'-ré-è'n')* n. f. pl. Hist. Fêtes qui furent instituées à Messine, en l'honneur de Verres, lorsqu'il était préteur en Sicile.

VERRERIE *(vè-re-ri)* n. f. Art de fabriquer le verre : *La* VERRERIE *a fait de grands progrès.* Fabrique où l'on fait le verre : *Visiter une* VERRERIE. Ouvrages de verre : *Boutique de* VERRERIE.

— ENCYCL. B.-arts. Le problème de l'origine exacte de la *verrerie* est encore incomplètement résolu, bien que l'on puisse affirmer que cette origine est fort ancienne, antérieure peut-être à la civilisation des Phéniciens. C'est pourtant à ceux-ci qu'un célèbre passage de Pline rapporte l'invention du verre. Des marchands phéniciens ayant, dit-il, relâché sur les bords du fleuve Bélus, employèrent, pour exhausser les marmites où ils faisaient cuire leur repas, des pains de nitre de leur cargaison. Ce nitre ayant été ainsi soumis à l'action du feu avec le sable répandu sur le littoral du fleuve, ils virent couler des ruisseaux transparents d'une liqueur inconnue, qui n'était autre chose que du verre incandescent. Mais, d'une manière générale, les Phéniciens ont été plutôt des vulgarisateurs que des inventeurs; et il est certain d'autre part que les Égyptiens ont connu eux aussi la fabrication du verre, ainsi qu'en témoignent les peintures des hypogées de Beni-Hassan, exécutées environ 3,500 ans avant notre ère, et qui prouvent que leurs auteurs connaissaient le soufflage à la canne. Des grains de colliers en verroterie ont été retrouvés dans des tombes de Thèbes. Dans l'antiquité, Sidon et Tyr furent, avec Thèbes, les principales cités qui se soient livrées à l'industrie du verre; et, lorsque Octave eut soumis définitivement l'Égypte, il s'empressa d'exiger que le verre fît partie du tribut exigé des vaincus. Les Égyptiens exportèrent alors à Rome leurs travaux de verrerie, jusqu'au jour où la capitale se mit à fabriquer le verre coloré et taillé. Pline le Jeune raconte qu'au temps de Néron, un simple citoyen, M. Scaurus, put faire construire en verre un étage entier de son célèbre théâtre. Les verriers romains ont produit des vases, des coupes, des urnes de toute sorte, d'un travail très fini et délicat. De même en Gaule, l'industrie verrière fut exceptionnellement répandue, et la célèbre coupe de Strasbourg, entourée d'une sorte de réseau en verre coloré en rouge et portant une inscription en verre vert, témoigne du degré de perfection auquel elle était arrivée.

Après les invasions des barbares et la destruction de l'empire d'Occident, c'est à Byzance que se réfugièrent les artistes verriers de l'Italie et de la Gaule. Théodose II les exempta de tout impôt personnel, et, pour favoriser leur commerce d'exportation, les verriers avaient été réunis près du port. Mais l'Occident devait à la fin du moyen âge reprendre, avec le progrès de l'industrie vénitienne, toute sa supériorité. Au moment de la décadence de l'empire byzantin pressé par les Turcs, les artistes grecs vinrent à leur tour chercher en Italie un asile, et ils le trouvèrent à Venise, où des verreries existaient déjà, aussi anciennes, s'il faut en croire Carlo Marini, que la ville même. Et, dès lors, la république vénitienne s'empressa de surveiller jalousement le monopole de la précieuse industrie. Elle punit des peines les plus sévères l'exportation des matières premières composant le verre, des recettes pour le fabriquer, et même des morceaux de verre cassé qui auraient pu mettre les ouvriers des autres pays sur la trace des procédés de fabrication. En 1289, il fut ordonné aux verriers d'aller s'établir dans la petite île de Murano, où la surveillance était plus aisée. Plus tard, en 1547, le conseil des Dix défendait à tout ouvrier verrier de Venise, sous peine de voir emprisonner ses proches, de transporter son art en pays étranger. Cette protection quelque peu onéreuse assura l'essor à Venise de la verrerie. Angelo Beroviero, au XVe siècle, Dominique Miotti, etc., en furent les principaux maîtres. On leur doit de magnifiques ouvrages en verre coloré, filigrané, d'une finesse et d'une légèreté merveilleuses.

L'Allemagne fut le premier des pays d'Europe à secouer le monopole vénitien. Johann Schaper, de Nuremberg, H. Benckert, Johann Keyll, Kunkel, etc., produisirent de beaux verres aux colorations diverses, ornés de peintures émaillées. Bientôt la Bohême entra en lice, avec des verres d'une grande limpidité, et, vers 1609, Gaspard Lehman et son élève Georges Schwanhard inventaient les procédés de la gravure sur verre, qui assura, au XVIIe et au XVIIIe siècle, une immense vogue aux produits bohémiens.

En France, il ne semble pas que, depuis l'époque gallo-romaine, la fabrication du verre ait jamais été abandonnée complètement. Il est fait mention de vaisselle de verre sur la table du roi mérovingien Clotaire Ier. Plus tard, en 1288, nous voyons un privilège de verrier accordé à un certain Guionet par le dauphin de Viennois. Humbert, et l'acte fait mention des travaux que le verrier doit exécuter pour le dauphin : verres à boire, amphores, plats, hanaps, aiguières, lampes, etc., longue liste dont le détail montre bien quelle perfection l'industrie du verre avait acquise déjà. De tout temps cette industrie resta protégée des souverains; les privilèges des gentilshommes verriers (V. VERRIER), les efforts de Colbert pour attirer en France les ouvriers de Venise, la création de la manufacture de glaces de Tour-la-Ville, plus tard transférée à Saint-Gobain, etc., en sont les preuves les plus décisives.

Les applications qu'on fait actuellement du verre sont innombrables, depuis les opalines, ceramo-cristal, etc., dont on fait des revêtements qu'il est facile de maintenir toujours en parfait état de propreté, les verres mosaïques, filigranés, givrés, etc., jusqu'aux imitations du diamant et des perles. Il faut ajouter que, de nos jours, les verriers Daum, Koppung, Tiffany, Gallé ont donné un essor considérable à la verrerie artistique.

— Techn. V. VERRE.

VERRES (C. Licinius), fameux concussionnaire romain, né en 119 av. J.-C. Après une jeunesse infâme, il devint questeur de Cilicie, déserta en emportant la caisse militaire, 86, passa du côté de Sylla, fut chargé de la guerre contre les pirates, dont il dépassa les dépréciations, et cependant devint préteur urbain, 76, charge où il se signala par sa vénalité. Mais ce fut sa préture en Sicile qui rendit son nom fameux, 73-72. Il écrasa les villes de contributions illégales et, collectionneur passionné, dépouilla de leurs objets d'art non seulement les monuments publics, mais les temples. Quand il fut sorti de charge, plusieurs villes l'accusèrent, et Cicéron fut chargé de leur cause. Cependant Verrès étalait impudemment son butin, disant qu'il en avait fait trois parts, une pour son avocat, l'autre pour ses juges, la troisième pour lui-même. Mais dès la première action, les témoignages apportés par Cicéron furent tellement accablants que Verrès, sur le conseil d'Hortensius, son avocat, prévint le jugement et s'exila volontairement. Il dut restituer aux Siciliens 45 millions de sesterces. De retour vingt-quatre ans plus tard, lors de l'amnistie générale accordée par César aux bannis, il fut exilé de nouveau, plus tard, pour avoir refusé de livrer à Antoine des vases de Corinthe qui lui appartenaient. (V. VERRINES.

VERRI (Pietro, comte), écrivain italien, né et mort à Milan (1728-1797). Fils du magistrat et jurisconsulte Gabriello Ferri (1696-1782), ses premiers essais littéraires le firent entrer à l'académie des Arcades (1746), et à celle des Transformati de Milan (1750). Il servit ensuite dans l'armée autrichienne sous Daun (1759-1760), retourna à Milan et y fonda le journal *il Caffè* (1761), lié avec Beccaria, avec lequel il se brouilla plus tard, il se tourna vers les études d'économie politique. Membre du conseil suprême des finances (1764), il fut ensuite successivement vice-président du magistrat camerai (1772), président du même corps (1786); conseiller d'État (1780), conservateur de la Société patriotique de Milan. Un des soixante décurions de Milan en 1791, il devint membre de la municipalité en 1796. Verri a beaucoup écrit : *Mémoire sur la torture*; *Histoire de Milan* (1783-1798); *Méditations sur l'économie politique* (1771-1823), son principal ouvrage, etc. — Son frère, ALEXANDRE **Verri**, né à Milan en 1741, mort en 1816, fut lié avec les principaux philosophes du XVIIIe siècle. Son principal ouvrage, *les Nuits romaines*, qu'il publia en 1780, est un tableau animé de l'ancienne Rome, plein d'intérêt et de couleur locale. On a encore de Verri : *Essai sur l'histoire générale de l'Italie* (1826-1827); etc. — Un second frère, le comte CHARLES **Verri**, agronome et homme d'État italien, né à Milan en 1743, mort en 1823, près de là en 1811, le gouvernement provisoire qui s'installa à la chute du royaume d'Italie, puis rentra dans la vie privée. On a de lui : *l'Art de cultiver les mûriers* (trad. franç., 1826); *Culture de la vigne*; *Essai d'agriculture pratique*, etc.

VERRIE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 52 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur un affluent de la Sèvre Nantaise, dans le Bocage; 2,218 hab. Pierre branlante.

VERRIER *(vè-ri-é)* n. m. Celui qui fait du verre, des ouvrages de verre, et spécialement des vitraux, des verrières. || Adjectiv. : *Peintre* VERRIER. Peintre sur verre.

— *Courir comme un verrier déchargé*, Courir légèrement et très vite.

— Econ. dom. Corbeille en roseau ou en fil de fer dans laquelle on range les verres à boire. || Sorte de récipient en métal, avec compartiments à l'intérieur, dans lequel les cafetiers placent les verres sur un comptoir. On dit mieux VERRIÈRE.

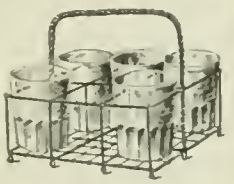

Verrier.

— Minér. *Saron des verriers*, Syn. de PYROXYSITE.

— ENCYCL. Pathol. Le *verrier* ou mieux le *souffleur de verre* est presque toujours atteint d'emphysème pulmonaire et présente un épaississement de la muqueuse buccale caractéristique de la profession. On note aussi souvent chez lui la présence de hernie, de dilatation du cœur, de néphrite, etc. Il est sujet en outre, lorsqu'il travaille des verres contenant du plomb, à la colique saturnine. Enfin, souvent, se servant pour souffler d'une même canne les verriers contractent la syphilis ou la tuberculose. Les progrès mécaniques et les règlements sanitaires de cette industrie diminuent peu à peu les causes de contagion et de maladies.

— Hist. *Gentilshommes verriers*. On donnait ce nom, dans l'ancienne France, à des gentilshommes qui travaillaient à la fabrication du verre. Les privilèges des verriers leur valaient la jalousie des autres métiers, qui n'en étaient pas pourvus, sans leur épargner, d'autre part, la mésestime des gentilshommes campagnards.

> Votre noblesse est mince,
> Car ce n'est pas d'un prince,
> Daphnis, que vous sortez.
> Gentilhomme de verre,
> Si vous tombez à terre,
> Adieu vos qualité !

Du moins, leur gentilhommerie valait-elle aux verriers l'importante faveur de l'exemption de la taille et des autres impôts roturiers. Pour expliquer l'origine du privilège, qui est antérieur aux documents les plus anciens conservés à ce sujet, on rappelle que la presque totalité des premiers verriers vinrent d'Italie, où l'on n'était verrier qu'en étant noble.

Ce titre de noblesse, comme on l'imagine, fut attaqué. Sur les dernières années du XVIe siècle, il fut décidé que, si le métier de verrier ne conférait pas par lui-même la noblesse, du moins la noblesse pouvait-elle l'exercer sans déroger; c'est-à-dire que l'on n'était point noble *parce que* verrier, mais qu'on le demeurait *quoique* verrier.

VERRIÈRE *(vè-ri-è)* n. f. Cuvette pleine d'eau, dans laquelle on met des verres à vitre qu'on met devant des tableaux, des châssis, les reliquaires, pour les conserver vx. On a dit aussi VERRINE. Fenêtre garnie de vitraux peints. Grand vitrail : *Les* VERRIÈRES *de Notre-Dame.*

— Archéol. Petit verre posé sur une table, une estampe encadrée, etc., et coupé de manière à recouvrir le cadran des montres.

— Hortic. Syn. de VERRINE.

VERRIÈRES, comm. de la Lozère, arrond. et à 7 kilom. de Montbrun, sur la Vèdezonne, affluent de la Curaire; 1,255 hab. Source minérale.

VERRIÈRES-DE-JOUX, comm. du Doubs, arrond. et à 7 kilom. de Pontarlier et sur la frontière suisse au delà de laquelle se trouve un village appelé les **Verrières-de-Suisse**, cant. de Neuchâtel, distr. du Val-de-Travers; 1,900 hab.; 734 hab. Horlogerie. C'est par les Verrières que l'armée de Bourbaki se replia sur la Suisse en 1871.

VERRIÈRES-LE-BUISSON, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 15 kilom. de Versailles, au flanc d'un coteau dominant la Bièvre; 1,561 hab. Grande culture de fleurs et de semences. Église des XIIe et XVe siècles. Le plateau [illegible] [illegible] de Verrières fut [illegible] de Longboyau combattit [illegible] Romains repoussés par Vercingétorix.

VERRILLON [illegible] m. Xylophone fait de tous les verres qu'on frappe avec des baguettes.

VERRIN [illegible] Mesure Syn. de VERSET et de VERLET.

VERRINE [illegible] Syn. de VERRIÈRE. Petite à Allemagne. Petit fragment de verre [illegible] pour les images et dessins qu'ils sont sur le tain. Objet brillant.

— Pot. Nom vulgaire de la [illegible]

— Hortic. [illegible] pour faire [illegible] verre réunis par [illegible]

— Mar. V. VERRE.

— Techn. Tuyau de verre [illegible]

Verrines (LES), [illegible] cours et les mémorables [illegible] Verres, v. de nom, 71 av. J.-C. [illegible] ses droits de défense contre Cicéron, qui prétendait [illegible] Verrès, qui prétendait [illegible] et qui, en réalité, [illegible] pour le forcer à payer [illegible] qu'un des quatre discours que Cicéron prononça à cette occasion. *In Q. Cæcilium divinatio*. Préteur [illegible] pour la Sicile, [illegible] et à recueillir les témoignages. Pressé [illegible] jouer les tortures, il prit le parti de faire [illegible] paraître les [illegible] sorte d'introduction générale aux affaires, que nous possédons seule. *In C. Verrem actio prima*. Il arrive à [illegible] et le rival de Cicéron, au barreau, fut [illegible] Les témoignages, les preuves que les [illegible] apportèrent [illegible] accablants pour Verrès que [illegible] avant même que les [illegible] Cicéron et Hortensius [illegible] Verrès. Nous ne possédons plus [illegible] Sicile contre C. Verrès, que les harangues de Cicéron, les discours de la *seconde action* sont [illegible] *De imperio Cn. Pompeii*; *De urbanis*; *De Lege Manilia*; *De suis rebus ad senatum*; *De provinciis consularibus*; *De aere alieno Milonis*; *De haruspicum responsis*; *De domo sua*; *De rege Alexandrino*; *De lege agraria*; *Pro Rabirio perduellionis reo*; *Pro Rabirio Postumo*; *Pro Caecina*; *Pro Plancio*; *Pro Sestio*; *In Vatinium*; *Pro Caelio*; *De provinciis consularibus*; *Pro Balbo*; *In Pisonem*; *Pro Scauro*; *Pro Milone*; *Pro Rege Deiotaro*; *Philippicæ*; *Pro Marcello*; *Pro Ligario*; *Pro Rege Deiotaro*; *Pro Quinctio*; *Pro Roscio Amerino*; *Pro Roscio Comœdo*; *Pro Tullio*; *Pro Fonteio*; *Pro Flacco*; *Pro Archia poeta*; *Pro Cluentio*; *Pro Murena*; *Pro Sulla*; *Pro Caecina*; *Pro Caelio

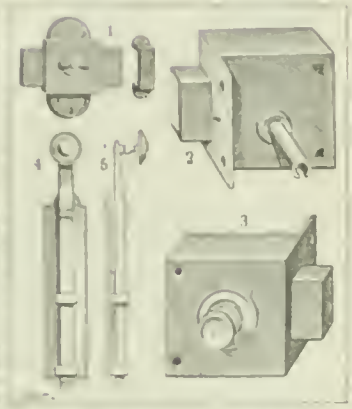

1. Verrou de porte. 2. Verrou de sûreté, à [illegible]. 3. Verrou de sûreté, vu de profil.

[illegible] *demi-rond*, etc. Le *verrou* [illegible] le verrou à pêne dormant, que [illegible] ouvrir ou [illegible] sans se [illegible] La [illegible] fait partie d'une serrure à [illegible] en même temps que la serrure.

VERROUILLER [illegible] *ouil*, forme [illegible] VERROUILLAI [illegible] VERROUILLER au [illegible]

Se verrouiller, [illegible] VERROUILLENT *le dimanche*.

VERRUA Savoja, [illegible] Piémont prov. de [illegible] sulfureuses, restes [illegible]

VERRUCAIRE [illegible] cryptogames, compre[illegible] qui croissent sur les écorces [illegible]

VERRUCANO [illegible] nom par lequel on désigne [illegible] anciens des Alpes et les [illegible] Vosges en Italie, in[illegible] des Vosges.

VERRUCCHIO, [illegible] bourg prov. de Forlì [illegible]

VERRUCCIDÉS [illegible] famille de crustacés [illegible] comprenant le genre [illegible]

VERRUCIFÈRE [illegible] *verruca* verrue et *ferre*, [illegible]

VERRUCIFORME [illegible] *verruca*, verrue, et *forme*.

VERRUCITE [illegible]

VERRUCOSITÉ [illegible]

VERRUEUX, EUSE [illegible] Hist. nat. Qui [illegible]

VERRUGE [illegible] VERRUGA [illegible]

VERRUQUE [illegible]

VERRUQUEUX [illegible]

VERRUYES, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 18 kilom. de Parthenay ; 1.792 hab.

VERS *vèr* — du lat. *versus*, tourné, prép. Dans la direction de ; à peu près à : *Tourner les yeux* VERS *le ciel. Se diriger* VERS *la frontière.* || A peu près au temps ou à l'heure de : VERS *midi.* VERS *la fin de l'Empire.*

— Sert à indiquer un but, une direction morale : *Le parti democratique est seul en progrès, parce qu'il marche* VERS *le monde futur.* (Chateaubr.)

VERS *vèr* — du lat. *versus*, même sens — n. m. Assemblage de mots rythmé d'après la quantité, l'accentuation ou le nombre des syllabes : VERS *hexamètre.* VERS *de douze pieds, de dix pieds. Grands vers.* Syn. de ALEXANDRIN. — *Petits vers*, Petites pièces de poésie sur des sujets légers. Pour les différentes espèces de vers (*vers blancs, vers libres*, etc.), v. BLANC, LIBRE, etc.)

— Poétiq. *Démon des vers*, Goût, penchant qui pousse à faire des vers. *Dieu des vers*, Apollon.

Vers faux. Vers qui pèche contre les règles.

— Par ext. Poésie :

> Le vers sent toujours des bassesses du cœur.
> BOILEAU.

— ENCYCL. Le *vers*, pour être senti comme tel, doit reproduire à deux conditions primordiales ; il doit donner l'impression d'un rythme déterminé, et constituer, à lui seul, un tout indépendant de ce qui précède et de ce qui suit. Si ces deux conditions ne sont pas réalisées, on a affaire, non pas à un vers, mais à un de ces éléments d'un tout métrique, que les Grecs nommaient κῶλα.

Pour que le vers donne l'impression d'un rythme déterminé, il faut : 1° que le vers puisse se partager en un certain nombre de portions de ce rythme nommées *pieds* ; 2° que toutes ces portions soient perçues par notre oreille comme égales. En ce qui touche la division en pieds, elle peut se fonder sur des principes différents. En français, par exemple, en italien et en espagnol, chaque syllabe forme un pied, les règles, d'après lesquelles les mots sont divisés en syllabes n'étant d'ailleurs pas toujours les mêmes que celles appliquées dans la prononciation de tels vers sont dits *syllabiques*. Dans les vers grecs et latins, les pieds sont constitués par un certain nombre de syllabes longues ou brèves, placées dans un ordre déterminé, la syllabe longue valant deux fois la syllabe brève, prise comme unité de mesure ; on tient donc compte de la quantité de syllabes et non pas de leur nombre ; on appelle ces vers *métriques*. En allemand ou en anglais, c'est aussi sur la quantité qu'est fondée la division en pieds, mais, la quantité longue ou brève dépendant de la place de l'accent, ces vers se nomment *rythmiques* ou *toniques*. Ces différentes manières de compter les pieds tiennent à la nature même du génie de la langue, la preuve en est dans les tentatives des savants de la Renaissance pour [illegible] les vers métriques ont échoué.

Dans les vers *syllabiques*, où chaque pied est composé [illegible] il arrive tout naturellement que la seconde [illegible] appelle tout naturellement à rendre le vers, à savoir que [illegible] portions du rythme soient perçues par notre [illegible] sensible. Il n'en est pas de même dans [illegible] reposant sur la quantité. Dans ces vers, en effet, [illegible] détermine, un accent métrique, [illegible] et, dans les pieds composés [illegible] nombre d'un des mesures, cet accent peut [illegible] différentes, soit opposées : pour le trochée et dans le dactyle, formé d'une brève et [illegible] deux pieds ne peuvent [illegible] même vers lorsqu'ils appar[illegible] [illegible] en ayant le second à un rythme [illegible] Aussi, remarque-t-on que ces vers sont fondés sur la quantité, les pieds admis dans les différents vers et aux différentes places du vers sont-ils déterminés soigneusement. Mais comme, malgré tout, il y a certains pieds qui peuvent toujours être les substituts (v. ce mot) l'un de l'autre, spondée et dactyle, spondée et anapeste, iambe et tribraque, trochée et tribraque, par exemple, dans les vers quantitatifs, on peut distinguer deux grandes classes : ceux où, pour chaque place du vers, la nature du pied est déterminée par des lois strictes, comme les vers logaédiques en latin et en grec, et, d'autre part, ceux, beaucoup plus nombreux, où l'on peut trouver, à presque toutes les places, sinon à toutes, deux ou plusieurs pieds de même rythme, mais différents.

En second lieu, le vers constitue un tout indépendant. Cela signifie, d'abord, que l'hiatus n'est pas proscrit entre la fin d'un vers et le commencement du vers suivant, et que, dans les vers fondés sur la quantité, la dernière syllabe du vers est considérée comme longue, quelle que soit sa quantité. Cela signifie, surtout, que la fin du vers est rendue clairement sensible à l'oreille ; les moyens qui l'indiquent varient d'ailleurs suivant les systèmes de versification. Dans les vers fondés sur la quantité, on doit trouver, aussi près que possible de la fin du vers, le pied fondamental du vers, le dactyle, par exemple, dans un hexamètre ou l'anapeste, dans un vers anapestique. Dans les vers syllabiques, la fin du vers, marquée au moyen âge par l'assonance, est indiquée aujourd'hui par la rime.

A ces deux conditions essentielles et aux conséquences qu'elles entraînent, s'en ajoutent d'autres, qui dérivent d'autres considérations. La durée normale de la respiration ne dépasse pas douze syllabes ; en second lieu l'oreille ne dénombre pas sans effort un groupe de syllabes qui en comprend sept ou plus ; enfin, il est évident qu'un vers, où tous les pieds seraient formés par un mot produirait une impression de monotonie insupportable. De là, la présence, dans tous les vers, d'une ou plusieurs coupes, qui, dans les vers quantitatifs, ne coïncident généralement pas avec la fin d'un pied : dans l'alexandrin, par exemple, on sait que notre oreille attend, après la sixième syllabe, une séparation de mots, sinon un arrêt du sens.

Outre ces éléments nécessaires, on en trouve d'autres dont la présence s'explique par des considérations esthétiques : ce sont des ornements. Dans les vers latins, par exemple, on ne peut placer partout les mots que l'on veut, même s'ils répondent aux conditions métriques exigées : ainsi, lorsqu'un vers iambique ou trochaïque se termine par un mot formant un ïambe, il ne saurait être précédé d'un mot constitué par trois longues. Les peuples germaniques, qui recherchaient autrefois l'allitération ajoutent volontiers la rime à leurs vers.

— *Histoire.* Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire des différentes nations, les premiers monuments de leur langue et de leur littérature montrent des vers, d'abord grossiers et barbares, puis façonnés et polis, selon le génie de la langue, par le talent des poètes : lorsqu'ils sont définitivement fixés, on y rencontre, groupés suivant des combinaisons différentes, au moins trois des éléments que nous avons signalés plus haut. On pourra le constater en jetant un coup d'œil sur les vers les plus employés, qui sont, chez les Grecs et les Latins, l'hexamètre, le pentamètre, le trimètre iambique (sénaire iambique chez les Latins) ; au moyen âge roman, le décasyllabe ; en France à partir du XVIe siècle, l'alexandrin ; en Allemagne, le vers iambiques, surtout le pentamètre ; en Angleterre, le pentamètre iambique ; en Italie l'hendécasyllabe.

— BIBLIOGR. : Havet-Duvau, *Métrique grecque et latin* (Paris, 1898 ; Th. de Banville, *Petit traité de versification* (Paris, 1872) ; Becq de Fouquières, *Traité de versification française* (Paris, 1869) ; etc.

Vers dorés (ainsi appelés à cause de la grande valeur qu'on leur attribuait), recueil de maximes en vers, que les anciens attribuaient à Pythagore. Le recueil se compose de soixante et onze vers grecs, qui constituent un cours de morale pratique, un manuel de la vie pythagoricienne. n'est certainement pas de Pythagore lui-même ; mais paraît assez ancien, quoiqu'il ait été remanié à une basse époque. On trouvera les *Vers dorés* dans les *Fragmenta philosophorum græcorum*, de Mullach.

VERSABLE *vèr'*) adj. Se dit d'une voiture sujette à verser. (Peu us.)

VERSADE (*vèr'*) n. f. Chute d'une voiture qui verse. (Inus.)

VERSADI n. m. Nom donné en quelques régions à un marcotte de vigne.

VERSAGE (*ver'-saj'*) n. m. Minér. Opération consistant à vider les wagons, les bennes, les berlines, à mesure que la machine d'extraction les amène au jour.

— Agric. Premier labour donné aux jachères.

VERSAILLAIS, AISE *vèr'-sa-ill'-è, èz' ll* mill., personne née dans l'une des villes appelées Versailles ou qui l'habite. — *Les* VERSAILLAIS.

— Lors de la guerre civile de 1871, Nom donné aux partisans de l'Assemblée nationale qui siégeait à Versailles. || Nom qu'on donna également aux soldats qui combattirent la Commune.

— Adjectiv. : *L'armée* VERSAILLAISE.

VERSAILLES, ville des Etats-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Woodford ; 7.000 hab. — Bourg de l'Etat de Missouri, ch.-l. du comté de Morgan ; 1.000 hab. Métallurgie du plomb.

VERSAILLES, ch.-l. du départ. de Seine-et-Oise, 17 kil. de Paris ; 54.982 hab. Ch. de f. Ouest (trois gares). Evêché suffragant de Paris. Musées historique (au château), municipal et de la Révolution.



Armes de Versailles.

Grande cité aux rues régulières, aux grandes avenues plantées de trois rangs d'arbres, Versailles est une création de la royauté absolue ; elle en a gardé le majestueux caractère. Plusieurs églises intéressantes : Notre-Dame, œuvre de Jules Hardouin-Mansard (1684-1686), édifice trop lourd de style antique, Saint-Louis, de même style, mais plus grande, mieux proportionnée, construite sous Louis XV, actuellement cathédrale.

— L'arrondissement a 10 cant., 115 comm. et 268.500 hab. Les cantons : Nord : 2 comm. et 21.456 hab. ; Ouest : 11 comm. et 16.202 hab., Sud : [illegible] comm. et 27.671 hab.

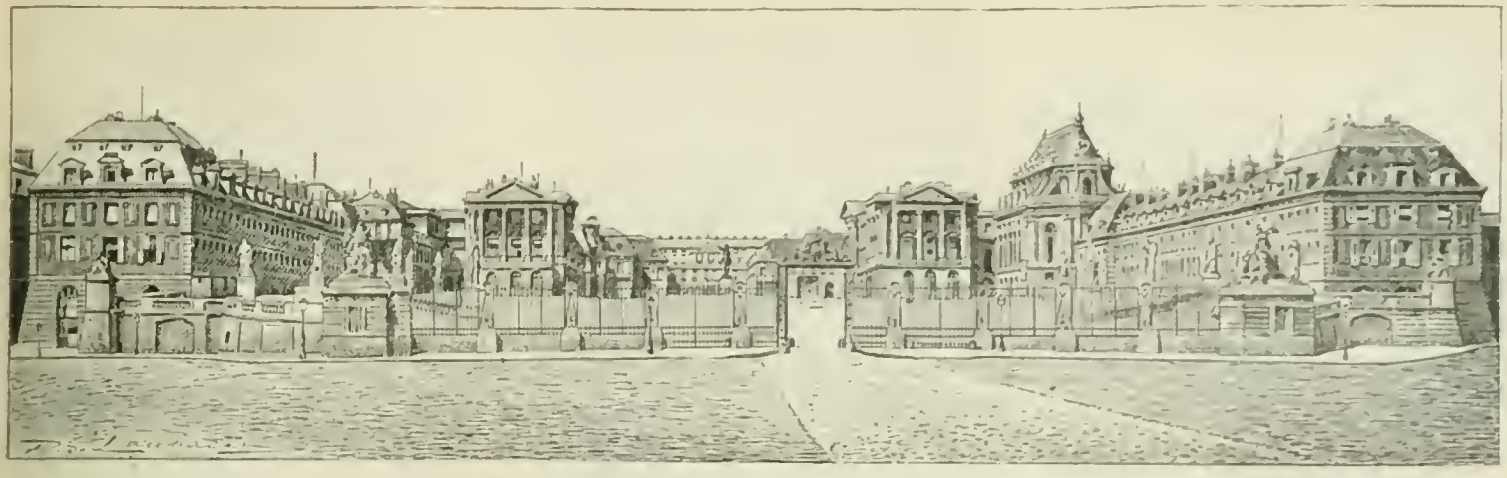

Palais de Versailles, vu de la place d'Armes.

— *Histoire.* La Révolution débuta à Versailles; les états généraux de 1789 s'y réunirent le 5 mai, dans l'église Notre-Dame, et siégèrent dans la salle des Menus-Plaisirs au palais. Louis XVI et l'Assemblée constituante furent ramenés à Paris par l'émeute, le 6 octobre 1789. La Terreur ne se manifesta à Versailles que lors des massacres de septembre 1792.

La ville fut pillée par les Prussiens de Blücher, lors de l'invasion de 1815. Le musée historique du palais fut créé sous Louis-Philippe en 1837. L'invasion de 1870-1871 éprouva cruellement Versailles, où les Allemands établirent leur quartier général pendant le siège de Paris.

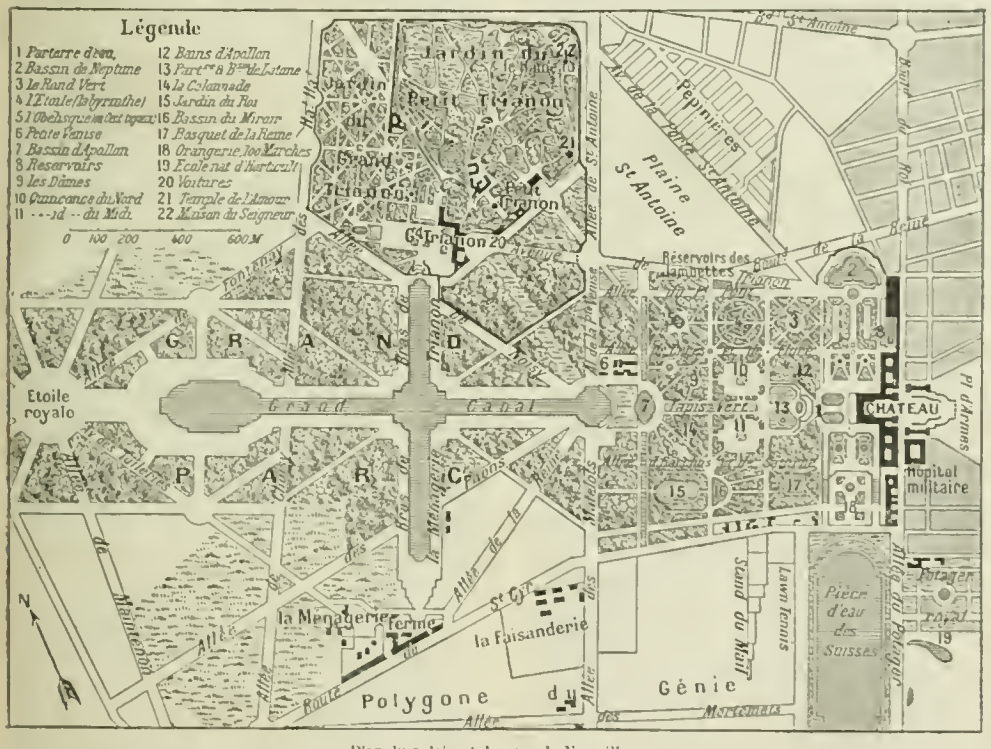

Plan du palais et du parc de Versailles.

Versailles (CHÂTEAU ET PARC DE). Le château que Louis XIII avait fait édifier en ce lieu, si admirablement situé pour la chasse, n'avait que les proportions d'un vaste pavillon: Louis XIV exigea que, dans le grandiose palais qu'il avait décidé d'élever sur cet emplacement, le bâtiment initial fût conservé dans les constructions futures. C'est ainsi que la partie centrale du château actuel enveloppe l'édifice antérieur, dont on a retrouvé les substructions et plusieurs fragments de murailles. Les travaux commencèrent en 1661, sous la direction de Levau, qui fit l'enveloppe et le plan général. Quand Levau mourut, en 1676, il eut Mansard pour successeur, mais on peut dire que le principal architecte du monument fut Louis XIV lui-même, aucun plan, aucun détail même d'architecture n'ayant été adopté sans son approbation expresse. C'est pour tout diriger aisément qu'il s'était fait construire le premier Trianon, où il resida jusqu'en 1672, date à laquelle il put occuper ses appartements dans le palais, à peu près achevé. La chapelle actuelle, toutefois, ne fut terminée qu'en 1710, mais il y en avait une autre.

L'ensemble du monument est d'une réelle majesté, surtout si on le contemple du côté du parc, d'où l'œil peut embrasser tout son développement, sur une longueur de plus de 600 mètres, alors que du côté de la cour d'honneur les ailes en avant-corps rompent la ligne. Cette cour, très solennelle, est décorée de statues colossales sur son pourtour, et, au centre, d'un Louis XIV à cheval, de Petitot. Elle va se rétrécissant jusqu'à la cour de marbre, sur laquelle s'ouvre le corps central de l'édifice. Au rez-de-chaussée, côté gauche de la façade, les anciens appartements du Dauphin ont été transformés en salles de musée par le conservateur de Nolhac. Un escalier somptueux de marbre conduit aux appartements d'apparat situés au premier étage et prenant jour sur la cour de marbre, et notamment la chambre à coucher de Louis XIV, avec le lit de l'époque. En arrière de ces appartements, règne la magnifique galerie des Glaces, dont les fenêtres ouvrent sur le parc, aux deux extrémités de laquelle, en retrait sur des cours intérieures, sont les « petits appartements », ceux de Marie-Antoinette du côté du midi, ceux de Louis XV du côté opposé.

L'aile gauche ou aile du midi comprend, au rez-de-chaussée, une série de salons ornés de tableaux et de sculptures ayant trait à l'époque de la République et du premier Empire, et, au premier étage, la célèbre galerie des Batailles fameuses dans l'histoire de France. L'aile de droite ou du nord est affectée aux œuvres d'art de toutes les époques de l'histoire nationale, depuis le moyen âge jusqu'aux campagnes d'Afrique, de Crimée et d'Italie. Enfin, faisant corps avec ces ailes, est, à gauche, la salle des séances des congrès, construite en 1875, où le Parlement se réunit lorsqu'il a à élire le président de la République; à droite, l'ancienne salle de spectacle du château, construite sous Louis XVI, et où siégèrent l'Assemblée nationale, puis le Sénat seul, de 1871 à 1879.

Les principaux événements dont le château de Versailles a été le témoin sont: la mort de Louis XIV (1715), la mort de Mme de Pompadour (1764), la mort de Louis XV (1774); l'invasion du château par le peuple de Paris et départ de la famille royale (5 et 6 oct. 1789); l'ouverture du musée créé par Louis-Philippe pour consacrer toutes les gloires de la France (10 juin 1837); occupation du château par les Allemands et cérémonie du couronnement de l'empereur d'Allemagne (1870-1871); réception du tsar Nicolas II et de l'impératrice de Russie par le gouvernement de la République (8 oct. 1896).

— Parc. Louis XIV chargea Le Nôtre de dépenser tout son art à un parc digne de ce palais; il y a réussi à souhait, aidé d'ailleurs par la nature du sol, dont la déclivité fournissait une perspective naturelle. Deux vastes parterres, bordés par des bassins, s'étendent devant la façade centrale du château; au delà, s'ouvre dans l'axe de cette façade une belle allée, où se succèdent des bassins et des parterres dont les noms sont célèbres: parterre d'eau, bassin de Latone, tapis vert, bassin d'Apollon, pour aboutir à une vaste pièce d'eau en forme de croix et dénommée le *canal*. De chaque côté de cette allée sont plantés des bosquets charmants, dont l'un, à gauche, fut le théâtre de la fameuse aventure du collier. Il faut citer encore l'Orangerie, pittoresquement bâtie au pied de la terrasse du midi, à laquelle elle est reliée par deux escaliers monumentaux de cent marches au delà, la pièce d'eau des Suisses, ainsi nommée à cause des soldats suisses qui la creusèrent, et, à l'extrémité opposée du parc, au nord, le remarquable bassin de Neptune, d'où partent les avenues superbes qui conduisent aux Trianons. Les nombreux bassins et jets d'eau du parc sont alimentés par un vaste réseau de conduites souterraines. Les « grandes eaux » ont lieu dans la belle saison, à l'occasion des grandes fêtes, et ordinairement le premier dimanche de chaque mois. V. Trianon.

Versailles (TRAITÉ DE), signé le 3 sept. 1783, entre la France et l'Angleterre pour mettre fin à la guerre d'Amérique. Dès le 30 novembre 1782, l'Angleterre avait traité directement avec les États-Unis, en reconnaissant leur indépendance; quelques mois après, des préliminaires (20 janv. 1783) avaient arrêté les hostilités entre la Grande-Bretagne et la France, l'Espagne et la Hollande. Le traité définitif était loin de compenser, pour la France, les stipulations désastreuses du traité de Paris. Toutefois, les Anglais cédaient l'île de Tabago, la rivière du Sénégal, ainsi que plusieurs points fortifiés sur la côte d'Afrique. Dans l'Inde, les Anglais conservaient Pondichéry et le territoire environnant, ainsi que Karikal.

VERSAIRE (*ver-sèr*) n. f. Nom donné à la jarnisse en quelques régions.

VERSANT (*ver-san*), **ANTE** adj. Qui est à verser, en parlant d'une voiture. *Les bêtes versantes.* V. VERSANTES.

VERSANT (*ver-san*) n. m. Pente des côtes d'une chaîne de montagnes. *Les Pyrénées ont un versant français et un versant espagnol.*

VERSATILE (*ver-sa-ti-le*) — du lat. *versatilis*, qui change facilement d'opinion, de parti. *Esprit versatile.*

— Bot. Syn. de OSCILLANT, en parlant des anthères.

— Ornith. Se dit d'un doigt externe des oiseaux qui peut se porter en avant et en arrière.

— SYN. **Changeant, inconstant,** etc. V. CHANGEANT.

VERSATILITÉ (*ver-sa-ti-li-té*) n. f. Caractère de ce qui est versatile.

Verschaffelt (Pierre de), connu en Italie sous le nom de **Pietro Fiamengo**. Pierre le Flamand, sculpteur flamand, né à Gand en 1710, mort en 1793. Il alla s'établir à Paris, il étudia chez Bouchardon. En 1737, il partit pour Rome et exécuta le buste et la statue en marbre de Clémence, ambassadeur naturelle, de Benoît XIV. Verschaffelt passa à Bologne, à Naples et à Venise, un grand nombre de ses œuvres, puis il se rendit en Angleterre, et enfin à Mannheim, où il devint directeur de l'Académie des beaux-arts et premier sculpteur de la cour.

VERSCHAFFELTIA (*ver-schaf-fèl-ti-a*) n. f. Espèce de palmiers originaire des îles Seychelles et souvent cultivée dans les serres.

Verschuuring (Henri), peintre hollandais, né à Gorcum en 1627, mort en 1690. Il résida à Rome, à Florence et à Venise. Il jouissait d'une certaine réputation comme peintre d'histoire, lorsqu'il s'adonna à la peinture de batailles. Après un séjour de sept ans en Italie, il retourna dans sa patrie, suivit, en 1672, l'armée hollandaise, dessinant les troupes en bataille, les campements, les marches, les attaques, etc. Aussi la plupart de ses tableaux, et le nombre en est grand, sont-ils remarquables par leur vérité et leur exactitude. Verschuuring excelle surtout dans les *Batailles*, les *Attaques de voleurs*, le *Pillage d'auberges par les soldats*. Une de ses toiles les plus estimées représente un *Parti bleu pillant un château*; elle est pleine de vie et de mouvement. On ne connaît aucune de ses quatre-vingts gravures. *Déroute de cavalerie*, *Voleurs surprenant, Degré cassé, Lever d'écu*. Verschuuring devint bourgmestre de Gorcum; il partit dans une terre située à quelque distance de Dordrecht.

VERSE (*vèrs*) n. f. Action de verser. *La verse d'un champ.*

— Loc. adv. *A verse*. Abondamment, comme si l'on versait l'eau, en parlant de la pluie qui tombe.

— Agric. Acte dont par lequel les moissonneurs couchent à terre, au lieu de garder la position verticale, les gerbes qui facilite la maturation.

— Comm. Grande corbeille contenant 25 à 30 kilogr. de charbon de bois.

— Metrol. Mesure grecque, qui était employée en Égypte et dans une partie de l'Asie.

VERSE (*vèrs*) — du lat. *versus*, tour, retour. Genre de vers. Suite de vers. Partie d'un rayon de miel qui est comprise entre l'axe et le pourtour du rayon.

VERSÉ, ÉE (*ver*) — du lat. *versatus*, adj. Exercé, instruit, expérimenté. *Homme* VERSÉ *dans les sciences.*

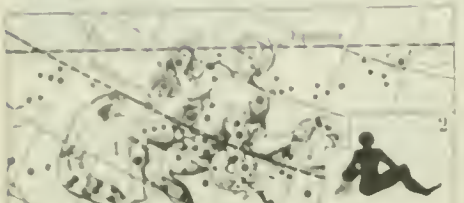

Le Verseau, d'après Flamsteed.

Le Verseau, d'après Bayer.

VERSECZ, ville de Hongrie, à 70 km. de Temesvar, sur une branche du Theiss. Chef-lieu de district. Fabriques de tuiles. Tuiles et vignoble.

VERSELET [...] m. Petit vers.

VERSEMENT [...] m. Action de verser. *Le versement des eaux dans les bassins.* — Fig. Action de faire passer [...] *Le versement des richesses.* — Fig. Action de déposer [...] *Le versement des fonds.*

VERSER [...] *Verser du vin, de l'eau, du lait, du café, du thé, du sang, des larmes, du poison, du baume, des consolations, des bienfaits, des faveurs, des trésors, des richesses, des grâces, des dons, des biens, des fleurs, des parfums, des rayons, des ondes, des flots, des torrents, des pleurs, des soins, des caresses, des louanges, des éloges, des injures, des reproches, des sarcasmes, des railleries, des calomnies, des mensonges, des erreurs, des sottises, des bêtises, des folies, des extravagances, des absurdités, des impertinences, des grossièretés, des obscénités, des ordures, des immondices, des saletés, des horreurs, des abominations, des infamies, des turpitudes, des vilenies, des bassesses, des lâchetés, des trahisons, des perfidies, des félonies, des déloyautés, des parjures, des sacrilèges, des blasphèmes, des impiétés, des impudicités, des luxures, des débauches, des orgies, des ivrognes, des ivresses, des gueules, des goinfres, des gloutons, des voraces, des dévorants, des engloutissants, des absorbants, des buveurs, des ivrognes, des ivresses, des gueules, des goinfres, des gloutons, des voraces, des dévorants, des engloutissants, des absorbants.*

VERSET [...]

VERSEUR [...] m. Appareil établi à l'orifice d'un [...] pour faire écouler et vider les bennes. [...] employé à la halle de Paris qui distribue le [...] vers, avant la vente à la criée. — Mesure dont la longueur et la position [...] va sur l'un ou l'autre récipient.

— Machine dont la longueur et la position [...] va sur l'un ou l'autre récipient. — Machine dont la longueur et la position [...] va sur l'un ou l'autre récipient.

VERSEUSE [...] cafetière dont l'anse est remplacée par un tube coudé en angle droit [...] le goulot et qui est employée [...] dans les cafés. — Femme qui, [...] certains établissements, est [...] de verser le café.



Verseuse

VERSICOLORE [...] du lat. *versicolor*, de *versus*, changé, et *color*, couleur. Adj. Qui a plusieurs couleurs. — Syn. de CHANGEANT, ANTE. — Zool. Désignation spécifique de nombreuses espèces d'oiseaux, tels que les tangaras, etc.

VERSICULE (*vèr'*) ou **VERSICULET** (*vèr'*, *le*) du lat. *versiculus*, dimin. de *versus*, vers. n. m. Petit vers.

VERSIFICATEUR, TRICE (*vèr'* — de *versifier*) n. Celui, celle qui fait des vers; celui, celle qui se fait remarquer plutôt par la facilité et l'élégance que par l'invention et le génie : *On naît poète, on devient* VERSIFICATEUR.

VERSIFICATION (*vèr'*, *si-on* — radical *versificateur*) n. f. Art de faire les vers.

— ENCYCL. Au sens large, on comprend sous ce mot l'étude de toutes les questions relatives au vers. On distingue donc, dans la *versification*, plusieurs parties : la *prosodie*, science de la quantité des voyelles et des syllabes; la *métrique*, science des règles suivant lesquelles les syllabes sont groupées dans le vers, et les vers employés, à toutes les époques de la littérature; enfin, l'étude de tous les moyens accessoires (harmonie imitative, rythme, cadence, assonance, allitération), employés par le poète, dont ils sont le secret, pour faire traduire à ses vers certains sentiments ou certaines impressions.

VERSIFIER (*vèr'* — du lat. *versificare*; de *versus*, vers, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous versifiions. Que vous versifiiez.* v. a. Faire des vers : mettre en vers : VERSIFIER *un compliment.* — Absolum. : *Aimer à* VERSIFIER.

VERSION (*vèr'* — du lat. *versio*, n. f. Didact. Traduction d'une langue dans une autre. Se dit surtout en parlant des textes anciens : VERSION *chaldaïque, arabe.* — Traduction que font les élèves d'une langue étrangère en leur propre langue : VERSION *latine.* VERSION *anglaise.*

— Manière de raconter un fait : *Il y a sur la plupart des faits différentes* VERSIONS.

— Chir. Opération par laquelle la présentation fœtale change ou est changée artificiellement.

— ENCYCL. Chir. La *version* se fait souvent spontanément pendant les premiers mois de la grossesse, mais, vers le terme en général, une partie fœtale s'engage suffisamment pour que la version ne puisse se faire qu'artificiellement.

L'accoucheur cherche à transformer une présentation mauvaise en une autre présentation. Avant le début du travail, on doit toujours chercher à transformer toutes les présentations en présentation du sommet.

On opère par *manœuvres externes*. On soulève la partie engagée et, en appuyant latéralement sur ce pôle pendant que l'autre main appuie en sens inverse, on arrive à effectuer la rotation. On maintient la présentation avec une ceinture abdominale. On peut encore opérer par manœuvres externes tant que les membranes ne sont pas rompues.

Lorsque l'accoucheur arrive après la rupture des membranes, s'il y a présentation de l'épaule, asymétrie du bassin, quand le fœtus souffre et que l'accouchement doit se terminer rapidement, la version s'opère par *manœuvres internes*. L'opérateur, après s'être lavé les mains et les bras et les avoir enduits de vaseline, fait pénétrer une main dans la cavité utérine et va saisir le *pied postérieur* du fœtus; il doit choisir la main droite ou gauche suivant les cas et, par une traction légère, il amène la jambe, puis le siège à la vulve. L'accouchement se termine comme dans les présentations du siège.

Le pronostic de la version par manœuvres internes est en général peu grave pour la mère, pour l'enfant, comme elle est ordinairement faite *in extremis*, le pronostic est plus sévère.

VERSIONNAIRE [...] n. m. Individu qui commente en vers un poète ou un autre, ou même passe pour lui avoir enlevé [...] lauréat. Peu us.

VERSO [...] adj. de *versus*, part. pass. du v. lat. *vertere*, signifiant tourner. n. m. Côté d'un feuillet [...] qui [...] retourne ce feuillet, c'est-à-dire [...] *Recto*

VERSOIR [...] n. m. Partie de la charrue [...] pour objet de renverser la bande [...] et [...] coutre ont détachée. SYN. OREILLE, [...]

VERSOIX, [...] sur [...] et à 9 kilom. de Genève, [...] du lac Léman. 1.570 hab. [...] au canton de Genève annexé en 1815 au [...] Versoix, le ministre Choiseul [...] Genève. Fabrique de [...]

VERTHOIS [...] de la Touraine, dit **Pierre de**, avocat [...] Paris en 1558, mort en 1588. Il fut l'un [...] Passerat, dans le procès intenté, [...] Clermont, à l'Université, qui [...] enseigner Pierre de Versoris, [...] depuis [...] fois en 1576, fut un des orateurs [...] du tiers. Il s'attacha, d'ailleurs, avec ardeur, à la cause des Guises, qui le prirent pour chef de leur conseil et garde de leur sceau. Il mourut presque subitement, vivement ému par la nouvelle de l'assassinat de Henri de Guise.

VERSTE (*vèrst'*) n. m. Mesure itinéraire usitée en Russie et valant 1.067 mètres.

VERSTRAETE Théodore, peintre et graveur belge, né à Gand en 1851, domicilié à Anvers. Cet artiste a peint des paysages et des scènes du pays du Nord. Ses études de « nuit » sont vigoureuses et poétiques. Citons : *Enterrement en Campine* (musée d'Anvers); *le Dernier Voyage; Lever de lune à Blankenberghe; Dans les dunes; le Soir sur l'Escaut; Paysage à Bruischaet; Paysages d'été*, vraiment magnifiques.

VERSURE (*vèr'* — rad. *verser*) n. f. Emprunt fait à une personne pour payer ce qu'on doit à une autre : *Faire* VERSURE.

VERT, VERTE (*vèr', vert*) adj. Qui est d'une nuance particulière, produite par la combinaison du jaune et du bleu, placée entre ces deux couleurs dans le spectre, et très répandue dans la nature, particulièrement dans les parties herbacées des végétaux : *Herbe* VERTE.

— Qui a encore de la sève, qui n'est pas encore sec : *Le bois* VERT *casse plus difficilement que le bois sec.* Buff. || Frais, nouveau, en parlant des légumes : *Pois* VERTS. || Qui n'est pas mûr, en parlant des fruits : *Raisin* VERT.

— Fig. Se dit d'un vin qui, n'étant pas assez fait, a conservé une partie de son acidité.

— Resté vigoureux, malgré les années : *Un grand-père* VERT *encore.*

— Rude, vif : *Une* VERTE *réprimande.*

— Fam. Leste, grivois : *En raconter de* VERTES. || Surprenant : *Vous refusez de payer? C'est un peu* VERT! || *La fée aux yeux verts*, l'absinthe (boisson). || *L'heure verte*, l'heure à laquelle on a l'habitude de prendre l'absinthe, sur la fin de l'après-midi.

— Loc. div. : *Vert comme pré*, Très vert, d'un beau vert. || *Vert galant*, Homme vif, ardent en amour. — Surnom de Henri IV. || *Bonnet vert*, Bonnet de couleur verte que portaient autrefois les banqueroutiers et les forçats condamnés à perpétuité. || *Tête verte*, Personne évaporée. (Vx.) || *Langue verte*, Argot. || *Volée de bois vert*, Volée de coups vigoureux.

— Art culin. *Sauce verte*, Sauce colorée par du jus d'épinards : *Côtelette de veau à la* SAUCE VERTE.

— Biol. *Pigments verts*, Pigments spéciaux qui existent chez beaucoup d'invertébrés et qui sont localisés de préférence dans les organes de la nutrition. V. PIGMENT.

— Comm. *Morue verte*, Morue non desséchée. || *Ivoire vert*, Ivoire pris sur l'animal vivant ou mort depuis peu.

— Pêch. *Huîtres vertes*, Huîtres dont la chair prend, dans certains parcs, une coloration verdâtre.

— Pyrotechn. *Poudre verte*, Poudre de guerre ayant la composition ordinaire de l'ancienne poudre noire, sauf le remplacement d'une moitié environ du salpêtre par du picrate d'ammoniaque, ce qui donne à la poudre une teinte verdâtre. || Composition formée pour les deux tiers de chlorate de potasse, pour un cinquième d'acide picrique et, pour le reste, de prussiate jaune de potasse.

— Techn. *Pierres vertes*, Pierres fraîchement tirées de la carrière. || *Cuir vert*, Cuir qui n'a pas encore été corroyé. || *Vert de Chine*, Syn. de LO-KAO.

— ALLUS. LITTÉR. : **Ils sont trop verts**. Dans la fable de La Fontaine : *le Renard et les Raisins* (III, 11), c'est ce que dit le renard en parlant de raisins auxquels il ne peut atteindre. Ces mots : *Ils sont trop verts*, se rappellent quand on veut se moquer des dédains que quelqu'un affecte à l'égard d'une chose qu'il ne peut parvenir à posséder.

— n. m. Couleur verte : *On ne trouve pas deux feuilles qui soient d'un même* VERT. (Dider.) || Étoffe, vêtement de couleur verte : *Être habillé de* VERT.

— Verdure : *Tout citadin aime à voir du* VERT. || Fourrages frais que l'on fait manger aux chevaux; régime ainsi constitué : *Mettre un cheval au* VERT. — Fig. et fam. *Se mettre au vert*, Aller se reposer à la campagne.

— Acidité du vin qui n'est pas encore suffisamment fait : *Ce vin n'a pas dépouillé son* VERT.

— Loc. div. : *Employer le vert et le sec*, Recourir à toutes sortes de moyens. || *Prendre sans vert*, Prendre au dépourvu. L'origine de cette locution vient, d'après La Mésangère (*Proverbes français*) de ce qu'aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, il était d'usage en certaines sociétés, au mois de mai, de porter une branche verte, sous peine de recevoir un seau d'eau sur la tête. Au XVIIe siècle, on appelait *jouer au vert* certain jeu pendant lequel tout joueur devait porter à son habit une feuille verte cueillie le jour même. Celui qui se laissait prendre sans être muni de cette feuille était puni d'une amende.)

— Bot. *Vert des feuilles*, Matière colorante des feuilles, chlorophylle. || *Vert des bois, Vert des dames, Vert des orties*, Agaricus virescens. || *Vert bouteille*, Agaric bifide.

— Comm. *Sardines au vert*, Celles qui sont seulement couvertes d'un peu de sel.

— Chim. *Vert de Scheele*, Arsénite de cuivre, obtenu en précipitant le sulfate de cuivre par l'acide arsénieux. Employé dans les arts.) || *Vert de Schweinfurt*, Acéto-arsénite de cuivre, obtenu par l'action de l'acide arsénieux sur l'acétate de cuivre. || *Vert Guignet, Vert émeraude, Vert lumière*, Sesquioxyde de chrome hydraté, obtenu en traitant par l'eau un mélange fondu de bichromate de potasse et d'acide borique. Employé en teinture. || *Vert de vessie* ou *Vert végétal*, Laque obtenue en traitant le suc de baies de nerprun par la chaux et que l'on enferme dans des vessies de porc, pour être employée en peinture.

— Cout. anc. *Droit de vert*, Droit de pâture.

— Hist. rom. *Faction des verts*, Partisans de ceux des conducteurs de chars qui étaient habillés en vert : *La* FACTION DES VERTS *et celle des* BLEUS. V. BLEUS *(les)* ET LES VERTS.

— Minér. *Vert antique* ou *Vert d'Égypte*, Marbre noir et vert, veiné de blanc. || *Vert campan*, Marbre qu'on tire de la vallée de Campan, dans les Pyrénées. || *Vert de Corse*, Roche primitive, qui est un mélange de diallage et de jade. || *Vert de cuivre*, Malachite soyeuse. || *Vert de Scheele*, Arsénite de deutoxyde de cuivre. || *Vert de Suse*, Marbre du Piémont. || *Vert de Florence*, Marbre vert antique. || *Vert de montagne* ou *de Hongrie*, Carbonate de cuivre. || *Vert d'oie*, Variété de massicot.

— Vitic. Nom de divers cépages : *Vert chenu*, Cépage noir de l'Isère; *Vert rouge*, Cépage noir de la Savoie; etc.).

— n. f. Pop. Verre d'absinthe : *Prendre une* VERTE.

— Hortic. *Verte bonne*, Variété de prune et d'une espece de laitue. ‖ *Verte longue*, *Verte longue panachée*, Variétés de poires vertes et sucrées.

VERT (CAP), promontoire de la côte du Sénégal par 19° 51′20″ de longitude O. et 14° 13′5″ de latitude N. Dominé par deux mornes arrondis dits les « Deux Mamelles », qui ont été englobés dans le système défensif de Dakar.

VERT (ILES DU CAP). Géogr. V. CAP-VERT *(îles du)*.

VERTABIET *vèr, bi-è* n. m. Docteur arménien. ‖ On dit aussi VERDABIET.

VERTAIN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 25 kilom. de Cambrai, sur la Harpiere, affluent de l'Escaillon; 1.018 hab. Dans l'église, belles sculptures du XVIIe s.

VERTAIZON, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 15 kilom. de Clermont, sur une colline au-dessus d'un affluent de l'Allier; 1 919 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise du XIIIe siècle. Patrie du paysagiste Marilhat. — Le canton a 12 comm. et 9 053 hab.

VERTAULET *vèr'-tô-lè* n. m. Sorte de truble, de forme conique très allongée, avec laquelle on prend les truites sous les rochers, dans les rivieres torrentueuses.

VERT-DE-GRIS *(vèr'-de-gri* — autref. *vert-de-grice* n. m. Oxyde de cuivre qui se forme sur les objets de ce métal. ‖ Acétate basique de cuivre impur. V. VERDET.

VERT-DE-GRISÉ, ÉE adj. Couvert de vert-de-gris : *Feuille* VERT-DE-GRISÉE.

VERTÉBRAL, ALE, AUX *vèr* adj. Anat. Qui a rapport aux vertèbres, qui est formé par les vertebres. ‖ *Colonne vertébrale*. V. COLONNE. ‖ *Canal vertébral* ou *médullaire*, Canal constitué par les vertèbres et contenant la moelle épinière. ‖ *Disques vertébraux* ou *intervertébraux*, Fibro-cartilages aplatis interposés entre les vertèbres. ‖ *Artere vertébrale*, Branche importante de l'artère sous-clavière, qui monte de chaque côté du cou à travers les trous transversaires des vertèbres cervicales et pénètre dans le crâne par le trou occipital pour se réunir ensuite et contribuer à former *l'hexagone de Willis*, d'où partent les artères de l'encéphale.

VERTÉBRE *vèr'* — du lat. *vertebra*; de *vertere*, tourner) n. f. Anat. Chacun des petits disques qui, juxtaposés, forment la colonne vertébrale ou rachis, axe et soutien du corps chez les *vertébrés*.

— ENCYCL. Anat. Le nombre et la forme des *vertèbres* peuvent varier, mais elles présentent toujours des caractères constants et elles sont le type distinctif de tout un embranchement du règne animal, l'embranchement des *vertébrés*, qui comprend les *mammifères*, les *oiseaux*, les *reptiles* et les *poissons*.

Chez l'homme, on distingue vingt-quatre vertèbres vraies, placées les unes au-dessus des autres et reliées par des disques fibro-cartilagineux : les disques *intervertébraux*. Elles se divisent en trois groupes : sept vertebres *cervicales*, dont les deux premieres, modifiées pour supporter la tête, prennent le nom d'*atlas* et d'*axis*; douze *dorsales*, supportant douze paires de *côtes* et cinq *lombaires*. A ces vertèbres typiques, il faut ajouter d'autres vertèbres atrophiées et soudées les unes aux autres, pour constituer le *sacrum*, os du bassin, et le *coccyx*, os de la queue. Enfin, pour certains anatomistes, le crâne serait formé, lui aussi, par des vertebres considérablement modifiées et différenciées *théorie vertébrale* de Goethe).

Dans toute vertebre, on peut distinguer d'une façon schématique un *corps* aplati en forme de galet. En arrière du corps, rattaché par deux *pédicules* étroits et échancrés, se trouve un arc osseux circonscrivant un trou, ou mieux un canal, le *trou vertébral*. Tout autour sont des saillies ou *apophyses* : en arrière, l'*apophyse épineuse*, sur les côtes les *apophyses transverses*, en haut et en bas les *apophyses articulaires*, servant à relier les vertebres voisines.

L'ensemble des corps superposés constitue le *rachis* ou colonne vertébrale, sur laquelle les membres prennent leur point d'appui. L'ensemble des trous vertébraux forme le *canal médullaire*, qui renferme la *moelle épinière*. Par les échancrures des pédicules (*trous de conjugaison*), la moelle émet les nerfs rachidiens, chaque paire nerveuse correspondant à l'union de deux vertèbres.

— Pathol. Les luxations ou les fractures des *vertèbres* ne peuvent survenir que dans les traumatismes intenses : chutes, écrasements. Ce sont là des accidents souvent mortels, par suite de la compression et de la destruction presque fatale de la moelle épinière.

Les vertèbres cervicales ou lombaires peuvent présenter une malformation congénitale. L'arc vertébral est resté ouvert en arrière. La moelle et le liquide rachidien en font hernie sous la peau, qui s'amincit et qui finit par s'ulcérer ; s'est le *spina-bifida*.

Les affections acquises de la colonne vertébrale sont les déviations et l'ostéite tuberculeuse, appelée encore *carie* ou *mal de Pott*. Parmi les déviations, on distingue, selon la forme et le siège de la gibbosité, la *cyphose*, la *scoliose* et la *lordose*. Il existe enfin une maladie particulière, appelée *scoliose essentielle*, qui frappe surtout les jeunes filles au moment de la puberté; mais les bossus, pour la plupart, d'anciens rachitiques ou des malades ayant été atteints d'ostéite tuberculeuse des vertèbres. Toutes ces lésions des vertèbres sont d'ailleurs justiciables de la chirurgie orthopédique.

— Zool. Toute *vertebre* est un os composé d'un corps cylindrique et plein, dit *corps de la vertebre*, avec deux arcs supérieurs *neurapophyses* constituant un anneau qui entoure la moelle épinière, et deux arcs inférieurs *hæmatopophyses* dont l'anneau entoure les vaisseaux sanguins. A ces arcs s'ajoutent des *apophyses épineuses impaires* et les *apophyses transverses*. Suivant que les surfaces articulaires de leur corps sont convexes, concaves, biconcaves ou biconvexes, les vertebres sont dites *procèles*, *opisthocèles*, *amphiceles*, etc.

VERTÉBRÉ, ÉE *vèr* — rad. *vertébré*) adj. Se dit des animaux qui ont des vertèbres, par opposition à ceux qui n'en ont pas.

— n. m. pl. Grande division du règne animal, comprenant les cinq ordres des *poissons*, *reptiles*, *batraciens*, *oiseaux* et *mammifères*. — *Un* VERTÉBRÉ.

— ENCYCL. Les *vertébrés* sont ce que l'on appelle couramment les animaux supérieurs. Dans les classifications actuelles, ils représentent le neuvième embranchement et sont ainsi définis : *animaux à symétrie bilatérale, pourvus d'un squelette interne cartilagineux ou osseux et à axe articulé colonne vertébrale, présentant des appendices doubles (arcs vertébraux supérieurs), qui limitent une cavité pour la moelle épinière et l'encéphale, et des appendices ventraux (côtes), qui constituent une cavité pour les organes végétatifs, et ou plus deux paires de membres* CLAUS.

C'est Lamarck qui, au commencement du XIXe siècle, introduisit dans la science ce nom de « vertébrés », qui fut universellement admis. Mais, dès la époque classique, Aristote avait déjà groupé tous les vertébrés actuels dans sa division des *animaux pourvus de sang*.

La symétrie bilatérale des vertèbres n'est apparente qu'extérieure et ne s'applique pas aux viscères impairs qui sont toujours rejetés à gauche ou à droite de l'axe. Mais les pièces du squelette, les muscles, les nerfs, sont, en règle générale, symétriques. Les os servant de charpente solide pour les parties molles sont toujours internes ou tout au moins recouverts par une couche musculaire mince et par la peau. La colonne vertébrale, chez les types inférieurs, n'est point composée de vertèbres calcifiées : c'est une corde cartilagineuse, dite *corde dorsale* ou *notocorde*, dont les prolongements dorsaux constituent une gaine pour la moelle épinière, tandis que les ventraux, en façon de replis, délimitent la région dorsale de la cavité viscérale. Mais, dans la plupart les vertébrés, la colonne vertébrale est composée de vertebres osseuses, placées bout à bout. V. VERTÈBRE.

Les membres sont, en règle générale, au nombre de quatre : une paire dite *thoracique*, une paire dite *pelvienne*. Mais ces membres subissent les plus grandes modifications, suivant les types, car ils se modifient en nageoires ou en organes pour le vol. Le système nerveux, qui atteint son plus haut degré chez les mammifères et l'homme, a pour appareil principal l'encéphale ou cervelle, abrité dans le crâne et se continuant en une moelle épinière, à laquelle les prolongements supérieurs des vertebres constituent une gaine articulée. Les nerfs de la vie purement animale et ceux de la vie de relation n'y sont pas les mêmes, et il existe une complication extrême dans les divers appareils nerveux affectés aux organes des sens.

Le système digestif est toujours commandé par deux orifices distincts et éloignés l'un de l'autre; la bouche est munie de mâchoires à mouvements toujours verticaux, presque toujours armées de dents ou, en l'absence de celles-ci, pourvues d'une gaine cornée constituant un bec (tortues et oiseaux). De l'arrière-bouche dépend une langue musculeuse; à l'œsophage fait suite un estomac, précédé ou suivi, suivant les types, de compartiments gésier, jabot des oiseaux, estomacs multiples des ruminants, etc.). Puis vient un intestin, dont la longueur est toujours très grande chez les herbivores. Les glandes annexes sont le foie, le pancréas et la rate. De celle-ci, les fonctions se rapportent plutôt à la circulation; il en est de même du foie. L'appareil excréteur est essentiellement représenté par les reins, chargés de la fonction urinaire. Mais la peau remplit aussi un rôle dans l'excrétion. L'appareil circulatoire a pour organe essentiel le cœur, dont les cavités deviennent plus nombreuses à mesure que l'on s'élève dans la série, jusqu'à atteindre le nombre de quatre chez les mammifères, où les systèmes artériels et veineux sont nettement séparés. La respiration, branchiale chez les formes purement aquatiques (poissons), est pulmonaire dans les vertébrés terrestres, mais certains poissons dipnoïques et certains batraciens possèdent à la fois les deux sortes d'organes. Les vertébrés ont, sauf de rares exceptions, des sexes séparés et, à l'exception des mammifères, sont ovipares.

VERTÉBRITE *vèr'* n. f. Nom donné par les auteurs anciens aux vertebres des animaux fossiles.

VERTÉBRO-ILIAQUE adj. Anat. Qui appartient aux vertèbres et à l'os iliaque : *Articulation* VERTÉBRO-ILIAQUE.

VERTEILLAC, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 11 kilom. de Ribérac, près des sources de la Souvanie, affluent de la Nizonne, bassin de la Garonne par la Drôme, l'Isle et la Dordogne; 941 hab. Commerce de grains. — Le canton a 18 comm. et 9.227 hab.

VERTELLE *vèr'-tèl'* n. f. Techn. Sorte de bonde qui sert à fermer les varaignes des marais salants.

VERTEMENT *vèr'* adj. Fig. Energiquement, avec vivacité : *Réprimander* VERTEMENT.

VERTEMOULTE ou **VERTEMOUTE** *vèr* n. f. Féod. Droit payé au seigneur pour moudre au moulin banal. ‖ En Normandie, Droit dû par le vassal pour une grange située hors de la seigneurie.

VERTERELLE, VERTENELLE ou **VERTEVELLE** *ver* du lat. *vertibula*, vertebre n. f. Techn. Piece de fer en forme d'anneau, dans laquelle tourne et glisse un verrou, lorsqu'on le pousse ou qu'on le tire.

— Mar. Nom donné à des charnieres ou pentures qui soutiennent le gouvernail. Peu us.

VERTET *vèr'-tè* n. m. Techn. Cône metallique, sorte de virole dont on garnit la pointe du fuseau.

VERTEUIL *vèr'-teu'il'* ll mll. — du lat. *vertere*, tourner) n. m. Econ. dom. Poids que les fileuses ajoutaient à leur fuseau pour qu'il conservât plus longtemps le mouvement de rotation qu'elles lui imprimaient. Vx. On disait aussi VERTILLON.

— Artill. Bouche à feu pour le tir vertical. Vx.

VERTEX *vèr'-tèkss* — mot lat., sommet) n. m. Anat. Sommet de la tête, partie du crâne comprise entre les oreilles.

VERTHEUIL, comm. de la Gironde, arrond. et à 11 kilom. de Lesparre, dans le Médoc; 1 067 hab. Vignobles donnant d'excellents vins rouges.

VERTI, IE *vèr* — du lat. *vertere*, retourner) adj. Typogr. Se disait des lettres retournées qu'on imprimait autrefois en bas des feuilles, quand on recommençait la série des lettres de l'alphabet : *Un* A VERTI. Plus tard, on remplaça par deux lettres les lettres ainsi retournées.

VERTICAL, ALE, AUX *ver'* — du lat. *verticalis* adj. Qui est perpendiculaire au plan de l'horizon : *Plan* VERTICAL. *Ligne* VERTICALE. *Cercles* VERTICAUX.

— n. m. Astron. Grand cercle de la sphère céleste qui contient la verticale du lieu d'observation.

— n. f. Direction du fil à plomb au lieu considéré. *La* VERTICALE *d'un lieu*. Ligne qui suit la direction du fil à plomb.

VERTICALEMENT *vèr* adv. Perpendiculairement à l'horizon : *Echelle dressée* VERTICALEMENT.

VERTICALITÉ *vèr'* n. f. Etat, nature de ce qui est vertical.

VERTICILLAIRE *vèr, ll-lèr'* n. m. Genre de cl... ées, comprenant des arbres ... espece type en est un l'ifton.

VERTICILLE ... — du lat. ... Bot. Réunion de trois ... au même niveau autour ... Ensemble d'organes ... parfaitement autour ... partie centrale d'une fleur. *Les ... forment les* VERTICILLES *florau...* Verticilles infér...



a verticille de feuilles de laurier-rose; *b* verticille d'étamines de tilleul.

— ENCYCL. Le *verticille* est constitué par plusieurs organes disposés en cercle autour d'un axe ... central, comme les rayons d'une ... autour ... lesus; on observe sur les rameaux, ... bourgeons, les feuilles, les organes floraux d'un grand nombre de plantes, dans les fruits à plusieurs loges, etc. Ce caractère peut déterminer certains des genres ou même des familles.

VERTICILLÉ, ÉE *vèr', ll'* adj. Disposé en verticille : *Fleurs, Feuilles* VERTICILLÉES.

VERTICILLIFLORE *vèr, ll* ... du lat. *verticillus*, verticille, et ... *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont verticillées.

VERTICITÉ *ver'* — du lat. *vertere*, tourner) n. f. Physiol. Faculté qu'a un corps de se ... un côté plutôt que d'un autre. *La* VERTICITÉ *de l'aimant*.

VERTICORDIE *ver, di* ou **VERTICORDIA** ... f. Zool. Genre de mollusques ... branches ... mers chaudes et tempérées.

— Bot. Genre de myrtacées, tribu des ... comprenant des arbrisseaux propres à l'Australie.

VERTIGE *ver'-tij* ... du lat. *vertigo*) n. m. Sentiment que nous avons de notre insuffisance à l'espace et de notre défaut d'équilibre.

— Fig. et bibl. *Esprit de vertige*. Egarement passager.

— ENCYCL. On observe le *vertige* dans ... normales et pathologiques et, dans ... des cas, ... constitue un syndrome parfois très important. Normalement, on peut l'éprouver quand les objets ... se meuvent sont confus, rapides ou tous semblables ... et encore quand on ne peut apprécier leur ... d'un point de repère fixe. *Vertige de ...*

Pathologiquement, il survient dans un grand ... de maladies, anémie, congestions et tumeurs ... affections de l'estomac, de l'oreille, etc. On en distingue un grand nombre de sortes.

Vertige simple. Dans ce vertige, la vue reste à peu près la même, on le constate fréquemment ... arthritiques, les goutteux, les neurasthéniques. Il est sous la dépendance du traitement de la cause. Chez les enfants, il peut provenir de l'helminthiase.

Vertige ténébreux ou *apoplectique*. A la sensation de tournoiement s'ajoutent l'obscurcissement de la vue et l'obnubilation des autres sens; il est souvent le précurseur de l'apoplexie.

Vertige angiopathique. Il est dû à la sclérose des artères du bulbe, traitement de l'artério-sclérose.

Vertige auriculaire ou *de Ménière*. Il est dû à une hémorragie du labyrinthe oreille interne et est accompagné d'une surdité brusque (v. MÉNIÈRE *maladie de*). Il cesse de lui-même, en dehors de l'accès.

Vertige laryngé (ictus laryngé). Il est caractérisé par une perte subite, mais courte, de la connaissance, qui succède à un accès de toux, à un spasme du larynx.

Vertige paralytique. Forme atténuée de la maladie du sommeil ou HYPNOSIE. Pronostic ordinairement bénin.

Vertige stomacal. Il s'observe dans beaucoup d'affections stomacales, principalement dans les dyspepsies atoniques; très pénible et très tenace, son traitement est subordonné à celui de l'affection.

Vertige utérin. Il s'observe dans certaines métrites et les déviations utérines, et comporte, suivant les cas, le traitement soit médical soit opératoire.

VERTIGINEUSEMENT *ver, ji* adv. De manière à donner le vertige.

VERTIGINEUX *vèr, ji-neû* **EUSE** ... lat. *vertiginosus* adj. Qui donne le vertige : *Hauteur* VERTIGINEUSE. ‖ Qui est de la nature du vertige : *Affection* VERTIGINEUSE.

VERTIGO ... mot lat.; sig... *tournant*) n. m. Maladie grave du cheval, souvent mortelle, due à une congestion des ... cérébraux et ... de la ... de l'homme ou encore à une compression de ces mêmes organes par une ... tumeurs à cholestérine dans le plexus choroïde ... cheval sont assez fréquentes.

— Fig. Caprice, fantaisie ... et ...

— SYN. **Boutade, caprice**.

ENCYCL. Le *vertigo* se ... par des mouvements désordonnés de la tête, ... par une tendance à pousser devant ... et qui arrête seuls des obstacles infranchissables. ... Si l'on attache le cheval à un piquet ... en terre à ras du sol, il tournera constamment autour ... même ce que l'on fait pour éviter qu'il ne se blesse ... ment à la tête à leur ... et, pendant ce temps, continuellement ... lui fixée sur le front, ... une saignée à la queue ou lui ... nous le dit organe.

Le vertigo causé par la ... semble par les moyens ... causé par une ... et la fait ...

VERTIGO ... n. m. ... des gasteropodes pulmonés de la famille ... nuses, comptant de nombreuses espèces ... sur le ...

VERT-VERT (*vèr'-vèr*) n. m. Marbre à fond vert d'eau foncé, mêlé de blanc verdâtre.

Vert-Vert, poème badin, par Gresset (1734). [L'auteur a écrit *Ver-Vert*; on a proposé aussi l'orthographe *Vair Vert*, mais *Vert-Vert* a prévalu dans l'usage.] Ce léger ouvrage, qui rendit Gresset célèbre, est l'histoire d'un perroquet qui fit longtemps les délices des visitandines de Nevers. Les visitandines de Nantes, qui ont entendu parler du merveilleux oiseau, prient leurs sœurs de Nevers de le leur abandonner pour quelques jours. A Nevers, on pleure, mais on se résigne; Vert-Vert part; mais, en voyage, il apprend de trois dragons, de deux nymphes et d'un gros moine, un vocabulaire beaucoup moins édifiant que l'ancien. A Nantes, il épouvante le monastère et fait trembler les grilles de ses jurons épouvantables. On renvoie à Nevers ce suppôt de Satan. Là, il est jugé par le conseil de l'ordre, qui, d'une voix, le condamne au jeûne, à la solitude, au silence. On lui donne pour garde une vieille douairière. Le pécheur revient enfin à de meilleurs sentiments; mais il en est si généreusement récompensé qu'il meurt d'une indigestion.

Dans cette œuvre badine, l'art de raconter, sous une forme facile, de petits riens et de peindre sans méchanceté d'innocents ridicules suffit à soutenir l'intérêt.



L. Cejonius Vérus (statue antique, Louvre).

VERUCULÉ, ÉE du lat. *verucu-lum*, dimin. de *veru*, broche] adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une petite broche. Peu us.

VERULAM, ville de la Bretagne romaine (prov. de la Flavie Césarienne), qui subsistait encore au moyen âge et possédait le titre de baronnie. François Bacon fut baron de Verulam. Ruines au N. de Saint-Alban.

VÉRULAME n. f. Bot. Syn. de PAVETTE.

VÉRUMONTANUM (*nom'*) n. m. Crête saillante du canal de l'urètre au niveau de la prostate au-devant du col de la vessie. Syn. CRÊTE URÉTRALE.

VERUS (Lucius Cejonius Commodus Ælius), césar romain, mort en 137 de notre ère. De naissance patricienne, fils de Cejonius Commodus, il fut adopté, en 135, par l'empereur Adrien, qui lui destinait sa succession. Il mourut deux ans après son adoption, usé par l'abus des plaisirs, qui lui rendirent inutiles les qualités d'esprit qu'on louait chez lui. Il laissa un fils, qui fut adopté par Antonin.



L. Aurelius Verus (statue antique, Vatican).

VERUS (Lucius Aurelius Cejonius Commodus), fils du précédent, empereur romain, né à Rome en 130, mort en 169. Antonin l'adopta avec Marc-Aurèle, qui l'associa à l'empire en 138 et le choisit pour gendre. Il commanda dans la guerre contre les Parthes, mais s'abandonna comme son père au goût pour la débauche. Il triompha cependant et reçut les surnoms de *Parthique*, d'*Arménique* et de *Médique*. Il mourut dans une expédition contre les Marcomans.

VÉRUTINE n. f. Bot. Syn. de CENTAURÉE.

VERVE (*vèrv'* — peut-être du lat. *verbum*, parole) n. f. Chaleur d'imagination qui anime le poète, l'orateur, l'artiste, le causeur, quand ils composent ou qu'ils parlent : VERVE *poétique. Être en* VERVE. *Parler, écrire de* VERVE.

— Bizarrerie, caprice : *Sa* VERVE *le prend.* (Vx.)

VERVEINE (*vèr'-vèn'*) n. f. Bot. Genre de verbénacées-verbénées. *Verveine en arbre.* Nom vulgaire du *lippia citriodora*, appelé aussi *verveine citronelle.*

— Distill. Liqueur préparée avec la verveine.

— ENCYCL. Bot. Les *verveines* (*verbena*) sont des herbes dont la tige carrée, les feuilles opposées et dentées, l'inflorescence spiciforme, rappellent étroitement les labiées.

Il y a plus de quatre-vingts espèces de verveines; l'unique espèce d'Europe est la *verveine officinale*, à fleurs bleues, violettes, considérée autrefois comme astringente, fébrifuge, vulnéraire et antispasmodique.

Dans l'Amérique du Nord, la *verveine pseudajone*, la *verveine ailée*, la *verveine éphédre* sont remarquables par leur port jonciforme, leurs fleurs en têtes, et leurs feuilles réduites à de petites écailles.



Verveine : *a*, fleur; *b*, coupe de la fleur.

Sous le nom de *verveine odorante* on désigne les espèces du genre *lippie*, comme la *lippie à odeur de citron* et la *lippie-pseudo-thé*. Les verveines sont recherchées en horticulture, et on en cultive de nombreuses variétés dans les jardins. On emploie la verveine en parfumerie et dans la fabrication des liqueurs.

VERVELLE (*vèr'-vèl'* — du lat. *vertebula*, vertèbre) n. f. Archéol. Sorte de piton fixe aux bracinets et qui servait à y attacher le camail de mailles.

— Fauconn. Anneau que l'on mettait aux pieds des oiseaux et qui portait la marque ou le nom de leur propriétaire : *Il faut à un fauconnier douze porte-tourets et douze paires de* VERVELLES. (Boissoudan.)

— Encycl. Archéol. Les *vervelles* ou *vertevelles* étaient des rivets tubulaires, percés suivant leur diamètre et qui garnissaient tout le bord libre du bacinet. Quand on avait enfilé les mailles du camail sur chacune des vervelles, on passait une aiguillette dans les trous de celles-ci, et le camail se trouvait fixé. Ce genre d'ajustement fut de mode aux XIIIe et XIVe siècles.

VERVER v. n. Arg. Pleurer.

VERVEUX (*vèr-veû*), **EUSE** adj. Qui est plein de verve : *Auteur* VERVEUX. Inus.

VERVEUX (*vèr-veû* — même étymol. que *vervelle*) n. m. Pêch. Sorte de filet en entonnoir, soutenu par des cerceaux dont la dimension va en diminuant de l'entrée au fond.

— Econ. rur. Sorte de panier conique que l'on attache au bât d'une bête de somme et dans lequel on transporte des fruits, des légumes.



Verveux.

— Encycl. Pêch. Le *verveux* est un engin de pêche composé d'un sac en filet se rétrécissant à distances égales, où les mailles se passent autour d'un cercle d'osier. Toutefois, l'entrée du verveux n'est accrochée qu'à un demi-cercle, afin de ne point rouler et de mieux tenir à fond. On maintient souvent les deux extrémités du demi-cercle sur le lit du cours d'eau en y fixant des pierres ou en faisant traverser obliquement ce demi-cercle par une fiche. A la queue du sac est attachée une grosse pierre ou une fiche en bois ou en fer, que l'on enfonce dans le sable ou la boue du fond; on tend en avant les mailles du verveux, en sens inverse du courant. L'intérieur est garni d'entonnoirs ou *goulets* en filet semblables à ceux des nasses, faciles à ouvrir pour entrer, et refusant toute issue. Les verveux se font soit en fils de chanvre ou de lin, soit en treillis métallique. Dans ce dernier cas, on leur donne fréquemment le nom de NASSES. — On confectionne des engins spéciaux pour la pêche aux écrevisses dans les rivières limpides, mais à lit profond. Ces verveux se placent verticalement le long des rives.

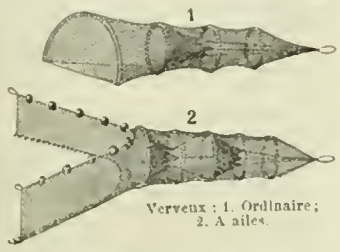

Verveux : 1. Ordinaire; 2. A ailes.

VERVIERS, ville de Belgique (prov. de Liége), ch.-l. d'arrond., sur la Vesdre, affluent de l'Ourthe; 52.396 hab. (*Verviétois, oises.*) Ch. de f. de Liége à Aix-la-Chapelle. L'industrie de la laine et la fabrication des draps occupent, tant dans la ville que dans les communes voisines, plus de 20.000 ouvriers; fonderies et lamineries de plomb et de zinc; fabriques de brosses, de chapeaux, etc. L'établissement des premières fabriques de draps à Verviers remonte au commencement du XVIIIe siècle. Le monument le plus ancien est l'hôtel de ville, construit en 1774.

VERVILLE (BÉROALDE de). Biogr. V. BÉROALDE.

VERVINS, ch.-l. d'arrond. de l'Aisne, à 37 kilom. de Laon, au-dessus du Chertemps, affluent du Vilpion; 3.298 hab. (*Vervinois, oises.*) Ch. de f. Nord. Fabriques de toile de chanvre et de lin, bonneterie, vannerie, etc. Eglise fortifiée des XVe et XVIe siècles, avec belle chaire sculptée et quelques bons tableaux. — L'arrondissement a 8 cant., 133 comm. et 103.707 hab. Le canton a 24 comm. et 12.898 hab.

— *Histoire.* Vervins (lat. *Verbinum*), ancienne capitale de la Thiérache, fut pillée en 1112 par les Armagnacs; les Impériaux la brûlèrent en 1521; en 1653, elle tomba au pouvoir des Espagnols, et fut délivrée par Turenne.



Armes de Vervins.

En 1598 y fut conclu, entre Henri IV et Philippe II, le traité connu sous le nom de « paix de Vervins ». V. l'art. suiv.

Vervins (TRAITÉ DE), signé, le 2 mai 1598, entre les plénipotentiaires de Henri IV, roi de France, et de Philippe II d'Espagne. La base fut le retour pur et simple à l'état de possession des deux couronnes, défini par le traité de Cateau-Cambrésis (1559). L'Espagne rendait Calais, Ardres, La Capelle, Doullens et Le Catelet, c'est-à-dire tout le Vermandois et une partie de la Picardie, plus la forte place de Blavet (depuis appelée Port-Louis) en Bretagne. Le duc de Savoie, allié de Philippe II, était compris au traité, mais à condition que l'arbitrage du pape déciderait qui de lui ou du roi de France était légitime possesseur du marquisat de Saluces dont il s'était emparé.

VERVITZA, bourg de Grèce (Péloponèse, prov. d'Arcadie), sur un affluent du Rouphia; 1.300 hab.

VERVORU, ville de Roumanie (Valachie, dép. de Dolj); 2.700 hab.

VÉRY (CAFÉ), ancien établissement du Palais-Royal à Paris, qui eut jadis beaucoup de vogue. Un des plus amusants vaudevilles de Labiche, joué au théâtre du Palais-Royal en 1850, a pour titre : *un Garçon chez Véry.*

VERZENAY, comm. de la Marne, arrond. et à 15 kilom. de Reims, sur le talus d'un plateau boisé de la « montagne de Reims »; 2.132 hab. Bons vins.

VERZUOLO, bourg d'Italie (Piémont, prov. de Coni, Ch. de f. de Coni à Saluces); 1.100 hab. Mines de graphite.

VERZY, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 14 kilom. de Reims, au flanc de la « montagne de Reims » qui domine la Vesle, affluent de l'Aisne; 1.549 hab. Pierres meulières. Vignobles donnant des produits estimés. Vestiges de l'abbaye de Saint-Basle, fondée en 661. — Le canton a 21 comm. et 11.454 hab.

VÉSALE (André), le plus grand anatomiste du XVIe s., né à Bruxelles en 1514, mort dans l'île de Zante en 1564. Il descendait d'une famille de médecins originaire de Wesel, dans le duché de Clèves, et qui en tira son nom. Avant commencé ses études à l'université de Louvain, il alla ensuite étudier la médecine à Montpellier, puis à Paris, où il eut pour professeurs Gunther d'Andernach, Sylvius et Fernel. Il se livra avec passion aux dissections anatomiques, passant ses journées dans les cimetières, au milieu des cadavres, ou près des gibets de Montfaucon. A dix-huit ans, il fut nommé professeur d'anatomie à Louvain. En 1535, il rejoignit l'armée de l'empereur d'Allemagne, qui était alors en guerre avec la France. En 1538, il était à Bologne, l'année d'après à Pavie, où il obtint, en 1540, une chaire d'anatomie. Il avait publié, l'année précédente, sa célèbre *Epistola docens venam axillarem dextri cubiti in dolore laterali secundum* 1539). En 1543, il obtint une chaire à Bologne, d'où il passa bientôt après à Pise. Il avait publié, en 1539, quelques planches d'anatomie; il consacra les quatre années suivantes à la composition d'un ouvrage complet sur cette science : *De corporis humani fabrica libri septem* 1543). Ce traité, où les opinions de Galien et des anciens étaient hardiment attaquées, produisit toute une révolution dans la science anatomique et valut à son auteur des haines passionnées. En 1546, Vésale écrivait sa lettre *De radicis chinæ usu*, dans laquelle il établit les propriétés de l'écorce du quina. Vers 1544, il était nommé médecin de Charles-Quint. Lorsque, en 1561, il écrivit son *Anatomicarum Gabrielis Fallopii observationum examen*, qui fut publié plus tard (1564), il se trouvait à Madrid. Poursuivi par des envieux puissants, il fut déféré à l'Inquisition, qui le condamna à mort comme coupable d'avoir opéré la dissection d'un homme vivant. Philippe II obtint que la peine fût commuée en un pèlerinage à Jérusalem. Pendant qu'il était à Jérusalem en 1563, le sénat de Venise offrit à Vésale la chaire d'anatomie que la mort de Fallope laissait vacante. Le vaisseau qui le ramenait fut jeté par la tempête sur l'île de Zante, et ce fut là qu'il mourut de faim ou de fatigue. Les *Œuvres complètes* de Vésale ont été publiées par Boerhaave et Albinus (1725).



Vésale

VÉSANIE (*ni* — du lat. *vesanus*, insensé) n. f. Nom que l'on donne, d'une manière générale, à toutes les maladies mentales. Syn. PSYCHOSE.

VESBINE (*vèss*) n. f. Vanadate naturel d'alumine.

VESCE (*vèss*) n. f. Bot. Genre de légumineuses papilionacées.

— Encycl. Les *vesces* (*vicia*) sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces, généralement grimpantes, à feuilles paripennées munies de stipules, à fleurs axillaires, solitaires ou en grappes.

On en connaît un grand nombre d'espèces répandues dans les régions tempérées de l'hémisphère nord. On cultive surtout trois espèces : la *vesce commune* (*vicia sativa*), atteint souvent 1 mètre de longueur, ses fleurs rouges sont disposées par deux; cette espèce est connue depuis les temps les plus reculés; elle est répandue dans toute l'Europe, avec ses deux variétés d'hiver et de printemps; la *vesce blanche* ou *lentille du Canada* diffère peu de la précédente; la *vesce velue* ou *de Russie* est beaucoup plus grande, ses fleurs sont disposées en grappes. Les vesces se cultivent toujours mélangées à une céréale : seigle, avoine, orge, dont les tiges peuvent lui servir de support. Elles donnent un excellent fourrage vert quand on les coupe en pleine floraison; pour constituer un fourrage sec, on n'effectue la coupe qu'un peu avant la maturité des gousses.



Vesce. *a*, fleur; *b*, fruit.

VESCERON (*vè-se* — dimin. de *vesce*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la petite vesce des moissons.

VESCOVANA, village d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue), 1.000 hab.

VESCOVATO, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 17 kilom. de Bastia, non loin de Golo; 1.570 hab. Sériciculture, récolte et commerce de citrons, oranges, olives et fruits divers. Patrie de l'historien corse Filippini et du général de Casabianca. — Le canton a 7 comm. et 6.573 hab.

VESDUN, comm. du Cher, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1.802 hab. Huilerie.

VÉSÉLOVSKY (Alexandre Nicolaevitch), savant russe, né en 1838. Il fit ses études à Pétersbourg, les acheva en Italie et en Allemagne. Professeur à l'université de Saint-Pétersbourg et membre de l'académie de cette ville, il s'est surtout occupé de l'histoire des littératures comparées. Parmi ses principales publications, nous citerons seulement *Villa Albani* 1870); *Salomon et Kitovras* 1872); *le Développement de la légende chrétienne* 1877), *les Epopées de la Russie méridionale* 1884); *Cantelènes anglaises et écossaises* 1886); *Recherches sur la poésie iconique en Russie* 1891). *Boccace* 1893), etc. — Son frère, Alexis Nicolaevitch **Véselovsky**, professeur à l'université de Moscou, a également publié d'importants travaux de littérature comparée.

VÉSICAIRE (*ker* n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes à feuilles entières, à fleurs jaunes ou pourpres, dont on connaît environ vingt-cinq espèces, qui croissent dans la région méditerranéenne et dans l'Amérique du Nord. Quelques espèces sont cultivées comme ornementales.

VÉSICAL, ALE, AUX (*kal, o*) adj. Qui a rapport à la vessie, même sens que VÉSICAL. *Artère vésicale, Veines vésicales. Calculs vésicaux*, Qui a rapport ou est de la nature de la vessie. On dit mieux CYSTIQUE.

VÉSICANT (*kan* — ANTE (*kan-te*) adj. Qui produit, fait naître des vésicules, des ampoules sur la peau. On dit aussi EPISPASTIQUE.

— n. m. Substance vésicante. *Employer un vésicant.*

— n. m. pl. Groupe de insectes coléoptères hétéromères renfermant les *cantharides*, les *méloés* et les *sitaris*, et correspondant à la famille des *vésicants* de Latreille. — Un vésicant.

— Encycl. Pharm. Au groupe des *vésicants* appartiennent la teinture d'iode appliquée en couche mince sur la peau, le collodion iodé recouvert de baudruche, la pommade à l'acétate de thiode, l'huile de croton, les vésicatoires cantharidés, l'ammoniaque, le marteau de Mayor.

VÉSICATION (*si-on*) n. f. Action locale produite par un médicament vésicant. Vx et inus.

VÉSICATOIRE (*ka-toi-re*, *rad. vésicant*) adj. Qui a la propriété de produire la vésication.

— n. m. Un VÉSICATOIRE (*Vesicatorium*, Vx). Vésicatoire qui n'est destiné qu'à produire une irritation momentanée et que l'on n'entretient pas.

— Encycl. On emploie surtout comme vésicatoire un emplâtre formé de poudre de cantharides incorporée à des matières résineuses, et le *sparadrap vésicatoire*, qui est ce même emplâtre étalé sur l'envers d'une toile cirée. Pour poser un vésicatoire, on commence par bien laver, au savon et à la brosse, l'endroit où l'on veut l'appliquer, afin que le vésicatoire lui-même ou un fait ensuite adhérer celui-ci à l'aide de la main passée à plat. Au bout d'une demi-heure, on l'enlève avec précaution, et l'on perce la bouloque qui s'est formée, de manière à la vider sans détacher l'épiderme; on fait ensuite, avec du papier brouillard propre et vaseliné, un pansement qu'on renouvelle au moins une fois par jour, jusqu'à guérison. On peut entretenir la suppuration en remplaçant la vaseline par une pommade épispastique. Fort employé jadis, le vésicatoire est tombé dans un discrédit peut-être exagéré. On a aussi employé d'autres préparations cantharidées, telles que le vésicatoire au cantharidate de soude, le vésicatoire au cantharidate d'extrait éthéré de cantharides étalé sur du papier (*vésicatoire de Trousseau*), on s'est également servi d'une pâte faite de cantharides, de farine et de vinaigre (*vesicatoire mucilagineux*). Le *vésicatoire ammoniacal* de Darbay se fait en humectant un disque d'étoffe avec de l'ammoniaque, l'appliquant sur la peau, et le recouvrant d'un verre de montre ou d'une pièce de monnaie qui empêche la volatilisation de l'ammoniaque. L'action est obtenue dès que le pourtour de la partie recouverte est devenu rose.

VÉSICO-PROSTATIQUE adj. Qui a rapport à la vessie et à la prostate : *Artère* VÉSICO-PROSTATIQUE. Branche de l'hypogastrique qui irrigue la vessie et la prostate.

VÉSICO-PUSTULE n. f. Pathol. Sorte de vésicule dont le contenu est en partie purulent.

VÉSICO-RECTAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport à la vessie et au rectum. *Fistule vésico-rectale*, Ouverture mettant en communication la vessie et le rectum.

VÉSICO-UTÉRIN, INE adj. Anat. Qui appartient à la vessie et à l'utérus.

VÉSICO-VAGINAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport à la vessie et au vagin. *Fistule vésico-vaginale*, Ouverture mettant en communication la vessie et le vagin.

VÉSICULAIRE (*lè-re*) adj. Il se dit, nat. Qui est en forme de vésicule.

— Bot. Se dit des petites cavités, en forme de vessie, dans lesquelles s'amassent des liquides spéciaux.

— Pathol. *Râle vésiculaire*, Syn. de RÂLE CRÉPITANT.

— Physiol. Qui se produit dans les vésicules pulmonaires : *Murmure* VÉSICULAIRE *de la respiration.*

— Physiq. *Etat vésiculaire*, Syn. de ETAT SPHÉROÏDAL.

VÉSICULATION (*si-on*) n. f. Production de vésicules.

VÉSICULE (de lat. *vesicula*, dimin. de *vesica*, vessie) n. f. Anat. Sac membraneux, semblable à une petite vessie. VÉSICULE *biliaire*, *Vesicula allantidis*, *Vesicule allantoïde*, *Vésicule médullaire*, Première ébauche de l'oreille chez l'embryon. *Vésicule blastodermique*, Blastoderme. *Vésicule pulmonaire*, Dilatation de l'extrémité des canalicules respiratoires. *Vésicules de Naboth*, Follicules du col de la matrice, qui sont dilatés en forme de petits kystes. *Vésicule ombilicale*, Diverticule des vésicules cérébrales de l'embryon, qui forme les parties profondes de l'œil.

— Bot. Cavité close, remplie d'air, que l'on trouve dans les plantes aquatiques, forme une sorte de vessie natatoire.

— Embryol. *Vésicule germinative*, Le noyau de l'ovule ou de l'œuf. V. OVULE. *Vésicule de Graaf*, L'ovule et l'ovisac. V. OVAIRE, et OVISAC. *Vésicule prolifère*, V. NOYAU CELLULAIRE, et OVULE. *Vésicule blastodermique*, V. BLASTODERME. *Vésicule de Purkinje*, Noyau de l'ovule.

— Il s'est dit *Vésicules closes*, *Vesiculi cerebrales*, Vésicules cérébrales.

— Pathol. Elevure hémisphérique ou conique de l'épiderme, formant une cavité pleine de sérosité limpide.

— Zool. *Vésicule aérienne*, Sac contenant de l'air et servant de flotteur aux siphonophores.

— Encycl. Il s'est dit *Vésicules closes*. Ce sont des éléments des glandes closes, représentant les acines fermés, groupés en lobules et en lobes pour constituer la glande proprement dite, par exemple. Chaque vésicule close est composée d'une membrane basale, sur laquelle repose une couche d'épithélium prismatique, circonscrivant une lumière centrale où se trouve le liquide sécrété par l'épithélium. Ce liquide est appelé produit de sécrétion glandulaire.

— *Vésicules cérébrales*. On a donné ainsi successivement à la partie antérieure du tube neural qui succède à la gouttière médullaire, dans la région de la tête, les noms de vésicule cérébrale antérieure, vésicule cérébrale postérieure, vésicule cérébrale moyenne, vésicule cérébrale intermédiaire, vésicule cérébrale terminale. Ces vésicules, au nombre de cinq, sont aujourd'hui réduites à trois : le cerveau antérieur, le cerveau moyen et le cerveau postérieur. Le cerveau antérieur comprend les hémisphères cérébraux et les ventricules latéraux, le cerveau moyen les tubercules quadrijumeaux, la glande pinéale et les pédoncules cérébraux, le cerveau postérieur le cervelet, la protubérance annulaire, le ventricule, la moelle allongée, la protubérance annulaire et le cervelet.

VÉSICULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Il se dit de ce qui est rendu à la manière d'une vessie, d'une vésicule.



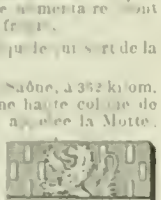

Armes de Vesoul

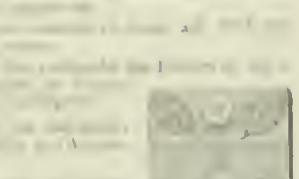

Vespasien.

Les pauvres gens, dont les funérailles se faisaient sans pompe, à la lueur des torches. (On appelait aussi de ce nom les pleureurs de tombeaux.)

VESPOLATE, bourg d'Italie (Piémont, prov. de Novare), 2,900 hab.

VESPOLINO (*vès*), n. m. Variété de cépage noir, que l'on cultive dans le Piémont.

VESPRÉE (*vèss* — du lat. *vesper*, soir) n. f. Soirée, fin du jour. Vx.

VESSARD (*vè-sar*), **ARDE** (rad. *vesse*) n. et adj. Pop. Peureux, poltron.

VESSE (*vèss* — subst. verb. de *vesser*) n. f. Emission de gaz puant, faite sans bruit par l'anus : *Faire une vesse*.

— Pop. Grande peur, par allusion aux effets carminatifs de l'effroi : *Avoir la vesse*.

— Interject. *Vesse !* Cri par lequel les écoliers se préviennent qu'un surveillant approche.

VESSE, comm. de l'Allier, arrond. et à 16 kilom. de Gannat, sur l'Allier ; 1,931 hab. Source alcaline.

VESSEAUX, comm. de l'Allier, arrond. et à 23 kilom. de Privas ; 1,063 hab.

VESSE-DE-LOUP n. f. Bot. Nom vulgaire des lycoperdons. On dit aussi VESSE-LOUP. — Pl. *Des* VESSES-DE-LOUP.

VESSELAIA, bourg de Russie (gouv. de Voronèje, distr. de Birioutch), 3,000 hab.

VESSER (*vè-sé* — du lat. *visire*, même sens) v. n. Lâcher une vesse.

— Pop. *Vesser du bec*. Avoir l'haleine fétide.

VESSERON (*vè-se*) n. m. Un des noms vulgaires de la gesse cultivée.

VESSEUR (*vè-seur*), **EUSE** n. Personne qui vesse, qui a l'habitude de vesser.

VESSIE (*vè-si* — du lat. *vesica*, poche, ampoule, petit sac) n. f. Réservoir musculo-membraneux, intermédiaire aux uretères et à l'urètre, qui est destiné à contenir l'urine jusqu'à ce que l'accumulation de ce liquide en sollicite l'expulsion.

— Par ext. Poche quelconque formée par une membrane mince, et le plus souvent transparente : *Les brûlures font élever des* VESSIES.

— Arg. Femme de mauvaises mœurs.

— Loc. fam. *Prendre des vessies pour des lanternes*, Se tromper grossièrement. ‖ *Donner à quelqu'un d'une vessie par le nez*, Le frapper au visage pour le châtier.

— Ichtyol. *Vessie natatoire des poissons*, Espèce de poche remplie de gaz que l'on trouve dans l'abdomen de certains poissons. V. NATATOIRE.

— Techn. Partie d'un alambic où l'on met les liquides qu'on veut distiller et qui se trouve au bas de l'appareil, au-dessus du foyer.

— Zool. Ancien nom vulgaire de divers siphonophores ou acalèphes hydrostatiques, tels que les *vélelles*, etc.

— ENCYCL. Anat. La *vessie* occupe la partie antéro-supérieure de la cavité pelvienne en avant du rectum chez l'homme, en avant de l'utérus chez la femme. Vide, elle a une forme triangulaire, aplatie d'arrière en avant ; pleine, elle s'arrondit et s'élève au-dessus du pubis. En arrière, elle reçoit les uretères, en avant et en bas elle s'ouvre dans l'urètre par une partie amincie, le col de la vessie, qui est entouré par la prostate. Entre les orifices des uretères et de l'urètre se trouve dessiné un triangle, le *trigone de Lieutaud*. La vessie est formée de trois tuniques : une muqueuse, une musculeuse très épaisse et enfin un revêtement péritonéal.

La vessie peut être le siège de tumeurs et d'altérations diverses. L'inflammation de sa muqueuse porte le nom de *cystite*. Quelquefois, par suite de malformations congénitales, la paroi antérieure n'existe pas ; on voit à la partie inférieure du ventre un cul-de-sac où viennent s'ouvrir les uretères. C'est ce qu'on appelle l'*ectrophie* de la vessie.

La vessie peut renfermer des calculs. On doit alors avoir recours soit à la *taille*, soit à la *lithotritie*. Enfin, parmi les troubles fonctionnels de la vessie, il ne faut pas oublier l'*incontinence d'urine* et la *rétention d'urine*.

VESSIGON (*vè-si* — de l'ital. *vessigone* ; de *vessiga*, vessie) n. m. Art vétér. Tumeur molle qui se forme au jarret du cheval.

— ENCYCL. Les *vessigons* se déclarent à la suite d'efforts exagérés ou de contusions ; ils sont dus à une dilatation de la synoviale ou des gaines des tendons. Ils se présentent sous forme de deux tumeurs molles qui s'enflamment facilement. Comme c'est une cause de dépréciation notable pour un animal, on tâche de remédier à cette tare par des frictions à l'alcool ou des cautérisations.

VEST (*vèst*) — subst. verb. de *vêtir*) n. f. Féod. Acte par lequel le seigneur investissait l'acquéreur de la possession d'une terre roturière. ‖ *Droit de vest et devest*, Droit payé au seigneur en prenant possession d'un héritage.

VESTA, divinité païenne, *Hestia* chez les Grecs. Elle est la personnification du foyer domestique ou public, où le feu, symbole de l'âme des ancêtres, brûle nuit et jour. Quand le culte primitif du foyer commença à tomber en désuétude, Hestia resta la protectrice de la maison et de la cité. Elle était honorée à Delphes. On la représentait sous les traits d'une femme vêtue, d'un aspect sévère. (V. HESTIA, et *fig.*) Son culte fut un des principaux de Rome, où elle prit le nom presque semblable de Vesta. Établi par Numa, il dura jusqu'à la fin du paganisme, et fut supprimé par l'empereur Gratien. Dans le temple de Vesta était le fameux Palladium. V. ce mot.

VESTA n. f. Planète télescopique, n° 4, découverte en 1807, par Olbers.

VESTALAT (*vèss, la*) n. m. Antiq. rom. Corps des vestales. ‖ Espace de trente ans, pendant lequel les vestales devaient conserver leur virginité.

— Philos. soc. Dans le système de Fourier, Corps de jeunes gens et de jeunes filles vierges.

VESTALE (*vèss* — du lat. *vestalis*, dérivé de *Vesta*) n. f. Antiq. rom. Nom donné aux prêtresses de Vesta.

— Par ext. Femme d'une grande chasteté.

— ENCYCL. Les *vestales*, instituées par Numa, étaient recrutées parmi les premières familles de Rome pour entretenir le feu sacré de la déesse. Entrées dans ce ministère

entre six et dix ans, elles ne devaient pas l'exercer pendant moins de trente ans et étaient tenues d'observer pendant ce temps une exacte chasteté ; celle qui manquait à ce devoir ou laissait éteindre le feu confié à sa garde était enterrée vive dans le *Campus sceleratus*. Elles jouissaient en revanche de droits civils et d'honneurs considérables. Les faisceaux s'inclinaient devant elles, et elles avaient le droit de gracier le condamné à mort qu'elles rencontraient par hasard lorsqu'on le conduisait au supplice. Il y eut d'abord quatre vestales, puis six. Le collège des vestales dura onze cents ans et fut supprimé par Théodose en 389. Pendant les dix premières années, elles apprenaient leurs devoirs, pendant les dix suivantes elles les exerçaient ; pendant les dix dernières, elles formaient les novices. Il y avait donc en tout dix-huit vestales attachées au temple, et en outre, quelques vestales honoraires, qui, à l'expiration de leur engagement, obtenaient de ne pas quitter la maison. Leur existence n'avait rien de particulièrement sévère : elles pouvaient recevoir, donner à dîner, et on les voyait assister aux jeux où des places leur étaient réservées. Leur habillement consistait en une tunique de toile grise et blanche, recouverte d'un grand manteau de pourpre ; leur tête était couverte d'une sorte de turban. La maison des vestales, l'une des ruines les mieux conservées, était située entre le Forum et le Palatin, près du petit temple de Vesta.


Vestale (statue antique, galerie des Offices, Florence).

Vestale (LA), tragédie lyrique en trois actes, paroles de Jouy, musique de Spontini ; représentée pour la première fois à l'Académie impériale de musique (Paris) le 11 décembre 1807. C'est une des meilleures productions de Spontini. — Au premier acte, Licinius, vainqueur des Gaulois, va recevoir les honneurs du triomphe ; mais Julia, sa fiancée, est entrée pendant son absence dans le collège des vestales. Licinius déclare à Julia qu'il ira pendant la nuit la retrouver dans le temple. Au second acte, la grande vestale remet à Julia la verge d'or qui doit servir à attiser le feu sacré. Restée seule, Julia ouvre à Licinius la porte du temple. Au moment le plus pathétique de leur entretien, le feu s'éteint sur l'autel. Ils comprennent toute l'horreur de leur situation. Cinna accourt pour arracher son ami Licinius à la fureur du peuple. Les vestales trouvent Julia évanouie au pied de l'autel. Le grand pontife prononce la sentence de mort en couvrant la jeune fille d'un voile noir. Au troisième acte, les spectateurs voient la fosse où la prêtresse parjure à ses serments doit être ensevelie vivante. Julia se prépare au sacrifice de sa vie et adresse une prière aux dieux, quand Licinius, à la tête de quelques soldats, se présente et se déclare coupable du sacrilège dont on punit son amante. Les prêtres demandent sa mort. Tout à coup la foudre éclate et vient rallumer le feu de l'autel. Licinius et Cinna retirent de la tombe Julia évanouie. Le pontife cède à la volonté divine, et un dernier tableau montre les deux époux dans le cirque de Flore, présidant aux jeux en l'honneur de Vénus Erycine.

Presque tous les morceaux de la partition sont remarquables. Le second acte renferme les beautés les plus saillantes ; le charme de l'expression et l'ampleur du style, la tendresse et la vigueur y dominent tour à tour. Nous rappellerons seulement aux amateurs le duo entre Licinius et Cinna : *Unis par l'amitié*, et la prière de Julia : *O des infortunés, déesse tutélaire !* L'air : *Impitoyables dieux*, porte l'empreinte de la violence, comme la cavatine : *Les dieux prendront pitié*, celle de la douceur. Le finale du second acte est un des plus émouvants qui soient au théâtre. — Le même sujet a été traité par Mercadante : *la Vestale* (1841).

VESTALIES (*vèss, li*) n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Vesta, qui se célébraient en grande solennité le 15 juin de chaque année, en vue d'obtenir la protection des dieux pour la prospérité du peuple romain.

VESTAN (*vèss*) n. m. Variété de quartz.

VESTE (*vèsst'* — de l'ital. *veste*, même sens, tiré du lat. *vestis*, vêtement) n. f. Autref. Vêtement à quatre pans, qui tombait jusqu'aux genoux. || Sorte de vêtement long, que portent les Orientaux : *Une* VESTE *de drap d'or*. || Vêtement de dessus, sans basques, qui couvre la partie supérieure du corps : *La* VESTE *d'un garçon de café*.

— Pop. Insuccès, échec, fiasco : *Remporter une* VESTE.

— Fam. *Retourner sa veste*, Changer d'opinion, de parti.

— Comm. *Toile à vestes*, Sorte de toile de lin, tantôt de la couleur naturelle du lin, tantôt teinte en gris plus foncé, qui se fabriquait anciennement dans plusieurs localités de la Normandie, surtout à Tocqueville.


Veste : 1. De groom ; 2. De charretier ; 3. De pâtissier ; 4. De lycéen ; 5. D'enfant.

— Milit. Costume de drap porté en petite tenue par les hommes de troupe des différentes armes. || *Veste en treillis*. Veste spécialement destinée aux sous-officiers des troupes d'Afrique. || *Veste en treillis bleu*, Veste spéciale de travail à l'usage de tous les ouvriers de l'armée. || *Veste de gymnase*, Costume porté par les militaires de toutes armes pour les exercices gymnastiques. || *Veste de zouaves, tirailleurs et spahis*, Costume porté par tous les hommes de troupe et par les officiers indigènes de ces corps spéciaux.

VESTEL (*vèss-tel'* — de *Vesta* n. m. Philos. soc. Dans le système de Fourier, Nom donné aux jeunes gens qui conservent leur chasteté pendant quelques années.

VESTENANOVA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), 3.100 hab. Curieux gisements minéralogiques.

VESTERAS, ville de Suède, ch.-l. du lân de Vestmanland, à la rive nord du lac Malar, qui y reçoit le Svart-Å ou Rivière Noire ; 10.000 hab. Diète de 1527, où se déc. la conversion de la Suède au luthéranisme. Cathédrale de 1271, souvent remaniée, en briques, avec clocher de 102 mètres. Château d'avant Gustave Vasa, reconstruit au XVIIe siècle.

VESTERBOTTEN (*Botnie occidentale*), lân de la Suède septentrionale, dans le Norrland, tout au nord du royaume, entre la Norvège à l'O., la Finlande (Russie) à l'E., le long de la rive orientale du golfe de Botnie ; 58.993 kilom. carr. Région fronde, faite de plateaux étagés les uns sur les autres d'E. en O., du Botten ou plaine basse, rivage de la mer, aux monts de la frontière norvégienne ; vastes forêts ; 143.735 hab. Ch.-l. *Umeå*.

VESTERLOFSTA, bourg de Suède, prov. de Vestmanland, sur un petit affluent du lac Malar ; 3.200 hab.

VESTERNORRLAND (*Norrland occidental*), lân de Norrland ou Pays du Nord (Suède septentr.), le long du golfe de Botnie, qui le sépare de la Finlande (Russie) ; 25.532 kilom. carr. ; 236 537 hab. Pays de plaines basses au bord de la mer, de collines et petites montagnes dans l'intérieur ; grandes forêts, prairies, bonnes terres au pourtour des lacs et dans les vallées. Ch.-l. *Hernösand*.

VESTERVIK, ville de Suède (lân de Calmar), sur la Baltique ; 7.000 hab. Construction de navires.

VESTFJORD, détroit séparant la Norvège, à l'E., de l'archipel de Lofoten, à l'O. ; ouverture, 90 mètres ; longueur, 150 kilom., entre monts et falaises ayant jusqu'à 1.300 mètres de haut ; surface, 6.750 kilom. carr. Centre de la pêche à la morue sur le littoral scandinave.

VESTIAIRE (*vèss, ièr*' — du lat. *vestiarius* ; de *vestis*, habit) adj. Qui a rapport au vêtement : *Arts* VESTIAIRES. (Peu us.)

— n. m. Lieu où l'on serre les habits dans une communauté : *Le* VESTIAIRE *d'un couvent*. || Pièce où certaines personnes revêtent et enlèvent leur costume professionnel : *Le* VESTIAIRE *des avocats*. || Endroit d'un théâtre, d'un musée, etc., où l'on dépose des vêtements, des accessoires que l'on reprend à la sortie : *Déposer sa canne au* VESTIAIRE. || C'est à tort que l'on désigne par le mot *vestiaire* les objets déposés au vestiaire ; il ne faut pas dire : *Donnez-moi mon* VESTIAIRE.

— Dépense que l'on fait pour les habits des religieux, des religieuses ; argent qu'on leur donne pour s'habiller.

— Admin. byz. Officier du palais byzantin, nommé parfois aussi *vestiarite* ou *vestitor*. (Les vestiaires étaient chargés de la garde des vêtements impériaux et avaient pour fonctions d'habiller l'empereur.)

VESTIBULAIRE (*vèss, lèr*') adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au vestibule de l'oreille : *Rimpe* VESTIBULAIRE *du limaçon*.

— Chir. *Taille vestibulaire*, Opération de la taille, quand on la fait par le vestibule, chez la femme.

VESTIBULE (*vèss* — du lat. *vestibulum*) n. m. Archit. Pièce par laquelle on entre dans un édifice, dans une maison, et qui sert de passage pour aller aux autres pièces.

— Fig. Introduction, ce qui prépare, ce qui conduit : *La maison de prêt sur gage, le prêt fût-il gratuit, est le* VESTIBULE *de l'hôpital*. (Proudh.)

— Anat. Première partie du labyrinthe de l'oreille. || Ensemble des parties de la vulve jusqu'à la membrane hymen exclusivement. || Espace triangulaire limité par les ailerons des nymphes et l'orifice de l'urètre.

— ENCYCL. Archit. Les Grecs donnaient au *vestibule* le nom de *prodromos* ou *prothyron* ; c'était une sorte de cour, située entre la porte d'entrée et la voie publique. On y recevait ceux qui venaient saluer le maître de la maison, de manière que, sans entrer dans l'intérieur, ils ne restassent pas dans la rue. D'après Vitruve, le vestibule était un local de simple nécessité et sans aucune décoration, où l'on entrait librement.

De nos jours, le vestibule communique ordinairement à la cour ou au jardin. Il donne accès au rez-de-chaussée, et l'escalier principal vient y aboutir. On distingue, en architecture, deux sortes de vestibules. Les uns sont fermés du côté de l'entrée par des arcades ; ils sont quelquefois clos de châssis vitrés ; d'autres sont ouverts et se composent de colonnes ou de pilastres, qui servent de décoration aux murs de face de la maison.

La première espèce de ces vestibules appartient aux palais ; ils sont quelquefois ornés d'ordres de colonnes, de niches avec des statues. Il y a sur la nature de cette pièce, sur sa situation, sur son ordonnance, autant de diversité que de monuments.

Un vestibule ne comporte en aucun cas, ni meubles, ni glaces, ni tableaux, ni riches ornements ; il est décoré avec des pilastres, des colonnes simples, quelquefois mais rarement, des statues.

VESTIGE (*vèss-tj'* — du lat. *vestigium*, trace) n. m. Empreinte que laisse le pied de l'homme ou de l'animal : *On étudie les animaux antédiluviens par leurs* VESTIGES. || Par ext. Ruines, restes de ce qui a péri : *Les* VESTIGES *d'une ville détruite*. || Fig. Mémoire, preuve subsistante d'une chose qui n'existe plus : *Des* VESTIGES *d'usages disparus*.

— *Suivre les vestiges de quelqu'un*, Imiter sa conduite : *Il a suivi les* VESTIGES *de ses aïeux*. (Inus.)

— SYN. **Vestige, trace**.

VESTIMENTAIRE (*vèss, man-tèr*' — du lat. *vestimentum*, vêtement) adj. Qui a rapport aux vêtements : *Matière* VESTIMENTAIRE.

VESTIMENTAL, ALE, AUX (*vèss, man* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui concerne les vêtements : *Les lois* VESTIMENTALES *qui régissent les différentes heures de la journée*. Balz. Inus. || *Essence vestimentale*, Essence propre à nettoyer, dégraisser les vêtements.

VESTINIEN (*vèss, ni-in*) n. m. Idiome du groupe *sabellien* des langues italiques indo-européennes, que parlaient les Vestins.

VESTINS (lat. *Vestini*), peuple sabellien de l'Italie centrale, principale ville *Aveternum*. Il prit part aux guerres des Samnites contre les Romains, qui le soumirent définitivement en 295 av. J.-C.

VESTIPOLINE (*vèss*) n. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine, qui se fabrique à Beauvais.

VESTIR (*vèss* — de lat. *vestire*, vêtir) v. tr. Mettre en possession d'une terre.

VESTITURE (*vèss*) — même étymol. que l'art. précéd.) n. f. Bot. Poils, aiguillons, etc., qui couvrent la surface de certains végétaux.

— Zool. Revêtement pileux d'une partie quelconque du corps d'un animal.

VESTMANLAND, lân de la Suède centrale, séparé de la mer Baltique par la prov. d'Upsala. Région généralement [illegible] terres le long du lac Malar ; 6.7[illegible] kilom. carr., dont [illegible] en lacs ; 148 271 hab. Ch.-l. *Vesterås*.

VESTON (*vèss* — de l'ital. *vestone*, n. m. [illegible] Veste.


Veston : 1. Droit ; 2. Croisé ; 3. [illegible] ; 4. [illegible] cuir ; 5. De chasseur à cartier ; 6. De ch[illegible]

ment masculin un peu plus court que la veste ancienne.

VESTRICIUS SPURINNA. Biogr. V. SPURINNA.

VESTRIS (*Gaétan*-Appoline-Balthazar), danseur célèbre, né à Florence en 1729, mort à Paris en 1[illegible]. Sa famille s'étant établie en France vers 1740, il devint élève de Louis Dupré et débuta en 1748 à l'Opéra. Dès 1751, il était nommé « danseur seul » et, à partir de ce moment, ses succès ne firent que grandir, en même temps que sa vanité. On lui attribue ce mot : « Il n'y a que trois grands hommes en Europe : le roi de Prusse, M. de Voltaire et moi. » De même, il acceptait volontiers la qualification de *dieu de la danse*, que son frère cadet et sa sœur Thérèse lui avaient appliquée. Il avait tous les avantages, non seulement du talent, mais du physique et de l'élégance.

Aussi excellent mime qu'excellent danseur, il abandonna le masque, pour jouer les ballets. On lui doit une certaine réforme dans le costume des danseurs. Ses fréquentes absences, pour se rendre soit à Londres, soit à Stuttgart, devinrent telles, qu'en 1767, Berton et Trial, alors directeurs de l'Opéra, le rayèrent des cadres. Vestris ne tarda pas pourtant à être réintégré dans le personnel et, en 1770, à la retraite de Lany, il fut nommé maître et compositeur de ballets. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1776, où il les résigna pour faire place à Noverre, ce qui lui valut une pension de 1.500 livres. Il n'en resta pas moins premier danseur jusqu'à l'époque de sa retraite, en 1781, où une nouvelle pension de 3.000 livres vint s'ajouter à la première. De plus, il reçut du roi, en 1782, une troisième pension de 4.700 livres, en qualité de premier danseur des ballets de la cour. Vestris, qui avait épousé une excellente danseuse de l'Opéra, Mlle Anne Heinel, d'origine allemande, reparut une fois sur la scène de ce théâtre, le 1er mars 1800, il avait soixante et onze ans, à la saison du début de son petit-fils, Armand-Auguste Vestris. On lui doit deux ballets : *Pulyxène* et *Médée et Jason*, ce dernier avec Noverre et Gardel. — Sa sœur, MARIE-THÉRÈSE-FRANÇOISE, danseuse fort habile, née en 1746, entra à l'Opéra en 1751, et ne tarda pas à prendre rang parmi les premières danseuses. Elle prit sa retraite en 1778.

VESTRIS Marie-Jean-Augustin, dit **Auguste**, danseur français, né et mort à Paris (1760-1842). Il était fils naturel de Gaétan Vestris et de Mlle Allard, danseuse de l'Opéra, on le désignait sous le nom de **Vestr'Allard**. C'est en 1772 qu'il parut pour la première fois à l'Opéra, quatre ans après il devenait « danseur seul et en double » et en 1780 il était promu au rang de premier sujet. Son talent surpassait, dit-on, celui de son père. Sa vanité ne le cédait en rien à celle de ce dernier et ses exigences étaient insatiables envers la direction de l'Opéra, à qui il réclamait incessamment des faveurs et des augmentations. La reine Marie-Antoinette s'étant un jour rendue à l'Opéra en compagnie du roi de Suède pour le voir danser, il refusa obstinément de paraître, si bien qu'on le fit conduire à la Force. Son rival, le fameux Duport, partagea un moment avec lui la faveur publique ; mais Duport finit par émigrer en Russie, et Vestris redevint seul maître du terrain. Ses triomphes ne furent pas moindres à Londres qu'à Paris. Il prit sa retraite en 1816. — Son fils et élève, AUGUSTE-*Armand* **Vestris**, débuta à l'Opéra en 1[illegible], en dansant un pas dans *la Caravane du Caire*. Mais il partit pour l'Italie et ne reparut jamais en France.

VESTRIS Marie-Rose GOURGAUD, dame, comédienne française, sœur de Dugazon, née à Marseille en 1743, morte à Paris en 1804. Elle joua d'abord à Stuttgart, où elle épousa Angelo Vestris, qui fut acteur de la Comédie-Italienne et frère de Gaetan Vestris. Élève de Lekain et protégée par les ducs de Choiseul et de Duras, Mme Vestris obtint un ordre de début à la Comédie-Française en 1768. Belle et bien faite dans sa petite taille, mais froide, elle créa des rôles importants dans nombre de tragédies. Elle se rendit surtout célèbre par ses retentissants démêlés avec les sœurs Saint-Val. En 1791, Mme Vestris suivit son frère à la rue de Richelieu, où Talma entraînait une partie de ses camarades. Elle prit sa retraite en 1803.

VÉSUBIE, beau torrent des Alpes maritimes, qui naît, en Italie, de monts de près de 3 000 mètres, baigne Saint-Martin-Vésubie et tombe dans le Var, rive gauche, [illegible] 48 kilom.

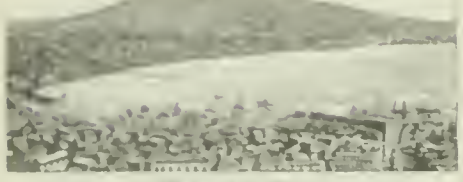

Cône du Vésuve.

VÉTÉRANCE *rans* n. f. Qualité de vétéran : *La qualité de* VÉTÉRANCE *s'acquiert par un certain nombre d'années de service.*

— *Médaillon de vétérance,* Médaillon conféré de 1771 à 1791 aux hommes de troupe comme équivalant à trois chevrons d'ancienneté.

— ENCYCL. *Le médaillon de vétérance* était la récompense des services roturiers et la marque attestant vingt-quatre années de présence sous les drapeaux et l'accomplissement de trois congés dans le même corps. Ce médaillon, cousu sur l'habit, du côté gauche de la poitrine, consistait en une plaque ovale de drap rouge ou de couleur pareille à celle du revers; il était entouré d'un cadre en cuivre et présentait deux épées de cuivre en sautoir.

VÉTÉRINAIRE *nè'* — du lat. *veterinarius;* de *veterinum,* bête de somme adj. Qui a rapport à la médecine des animaux domestiques : *Art* VÉTÉRINAIRE.

— n. m. Celui qui soigne les animaux domestiques.

— ENCYCL. Milit. Le corps des *vétérinaires* militaires comprend : des aides-vétérinaires stagiaires, choisis, après examen devant une commission spéciale, parmi les vétérinaires, diplômés des écoles vétérinaires, âgés de moins de trente ans; les aides-vétérinaires reçoivent le grade de vétérinaire en second, après deux années de grade. Les vétérinaires en 1er sont pris : un tiers à l'ancienneté et deux tiers au choix, parmi les vétérinaires en second ayant au moins trois ans d'ancienneté. L'avancement aux grades supérieurs (vétérinaires-majors, vétérinaires principaux de 2e et de 1re classe) se fait exclusivement au choix. V. ÉCOLE *vétérinaire.*

VETH Pierre-Jean, géographe et savant hollandais, né à Dordrecht en 1814, mort à Arnheim en 1899. Il fut successivement professeur à Bréda, à l'école des langues orientales de Franeker, à l'université de Leyde, et publia sur les Indes néerlandaises une série d'ouvrages de valeur qui le firent choisir comme président de la société de géographie d'Amsterdam. Ses principaux ouvrages, tous écrits en hollandais, sont les suivants : *Borneo's Westerafdeeling* (1854); *Atchin en zijne betrekkingen tot Nederland* (1873); *Java, geographisch, ethnologisch, historisch* (1875-1881), etc. Il est aussi l'un des auteurs du précieux *Catalogue de la section des colonies néerlandaises à l'exposition internationale de 1883* (1883, en franç.). — Son fils, D. D. **Veth**, né en 1859, est mort dans l'Afrique centrale, sur les bords du lac Bangoucolo, en 1885, au cours d'une mission scientifique.

VÉTILLARD *till-ar* ll mll.), **ARDE** n. et adj. Se dit d'une personne qui vétille, qui a l'habitude de vétiller.

— SYN. **Vetillard, vétilleur, vétilleux.** Le *vétilleur* a contracté l'habitude de s'amuser à des minuties. Le *vetilleux* est par caractère, par sa nature. Il en est de même du *vetillard*, et, de plus, celui-ci nous fatigue par sa manière de vétiller. Enfin, *vétilleux* peut seul se dire des choses lorsqu'elles exigent des soins minutieux.

VÉTILLE *ll* mll. — de l'espagn. *vetilla*, petite raie. Fig. Chose insignifiante : *Le quinteux s'irrite d'une vétille.*

Serpe jouet consistant en des anneaux entrelacés, qu'on sépare facilement.

Pyrotechn. Nom donné à de petits serpenteaux dont les fusées volantes.

Techn. Anneau sous lequel travaillent certains ouvriers. || Petit anneau qui reçoit le fil.

SYN. Babiole, bagatelle, etc.

VÉTILLER *till-é* v. a. Chercher, s'attacher à des vétilles : *Il faut savoir* VÉTILLER.

— V. n. Se livrer à des minuties pour des riens.

VÉTILLERIE *till-e-ri ll* mll. — n. f. Habitude de vétiller, caractère de vétillard : *La* VÉTILLERIE *est insupportable.* Chicane, difficultés sur des riens : *Les* VÉTILLERIES *rebutent.*

VÉTILLEUR, EUSE *ll* mll. — n. Personne qui a l'habitude de vétiller.

— SYN. **Vetillard, vetilleux** V. VETILLARD.

VÉTILLEUX *till-eû* [*ll* mll.], **EUSE** adj. Qui s'attache à des vetilles : *Beaucoup de femmes sont* VÉTILLEUSES. || Qui consiste en des minuties : *La politesse* VÉTILLEUSE *est fatigante.* || Par ext. Qui exige des soins minutieux : *Ouvrage* VÉTILLEUX.

— SYN. **Vetillard, vétilleur** V. VÉTILLARD.

VÊTIR (du lat. *vestire*, même sens : *Je vêts, tu vêts, il vêt, nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent. Je vêtais, nous vêtions. Je vêtis, nous vêtîmes. Je vêtirai, nous vêtirons. Je vêtirais, nous vêtirions. Vêts, vêtons, vêtez. Que je vête, que nous vêtions. Que je vêtisse, que nous vêtissions. Vêtant. Vêtu, ue* v. a. Habiller, couvrir de ses vêtements : VÊTIR *un enfant, une poupée.* || Fournir de vêtements : VÊTIR *les pauvres.* || Pourvoir de ce qui est nécessaire pour se confectionner des vêtements : *Les brebis nous* VÊTENT *de leur laine.* (Fén.)

— Revêtir, mettre sur soi : VÊTIR *une robe de chambre.*

— Alchim. *Vêtir la chemise azurée.* Faire projection de l'élixir parfait sur un métal fondu et réduit en forme mercurielle.

Vêtu, ue part. pass. du v. VÊTIR.

— Loc. div. : *L'oignon est bien vêtu cet hiver.* Se dit lorsque ses enveloppes sont épaisses, ce qui, d'après une opinion populaire, annonce un hiver rigoureux. *Être vêtu comme un oignon,* Avoir plusieurs vêtements l'un sur l'autre. || *Être vêtu comme un moulin à vent,* Etre vêtu de toile.

— Blas. Se dit d'un écu qui comporte un vêtement d'un émail particulier. || Se prend substantivement : *Le* VÊTU *diffère du* CHAPPÉ. V. VÊTEMENT.

— Hist. *Hérétique vêtu,* Nom donné dans le XIIIe siècle aux hérétiques albigeois.

— SYN. **Affublé, fagoté,** etc. V. AFFUBLER.

Se vêtir, v. pr. Se couvrir de ses vêtements : *Finir sans avoir le temps de* SE VÊTIR. || *Se vêtir de,* S'habiller avec, mettre comme vêtement : SE VÊTIR DE *drap.*

— REM. GRAMM. L'Académie remarque que le singulier du présent de l'indicatif et l'impératif ne sont guère usités; il faut en dire autant du pluriel du premier de ces deux temps, do l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif tout entiers et du participe présent. Ajoutons qu'il y a, pour le présent et même pour l'imparfait de l'indicatif, une fausse conjugaison très usitée : de bons auteurs ont dit : *il vêtit, ils vêtissent, il vêtissait,* etc.

VÉTITIF, IVE (du lat. *vetare*, défendre) adj. Gramm. Qui défend, interdit : *Impératif* VÉTITIF. (Vx.)

VÉTIVER ou VÉTYVER (*vèr'* — du tamoul *vettiveru*) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une graminée de l'Inde, du genre andropogon, remarquable par son odeur aromatique. || Racine odorante de la même plante : *Un sachet de* VÉTIVER.

— ENCYCL. Les tiges de cette graminée sont nombreuses, unies, très droites, hautes de 1 à 3 mètres; les feuilles sont étroites, inodores; les fleurs sont nombreuses, petites, épineuses, ciliées. On se sert, en France, de sa racine, dite *chiendent des Indes,* soit pour éloigner les arachnides et les insectes des châles et autres tissus do laine, soit pour parfumer ceux-ci.



Vétiver : *a*, épillet; *b*, graine.

VETLOUGA, ville de Russie (gouv. de Kostroma), sur la rivière de même nom; 5.200 hab. Ch.-l. de district.

VETLOUGA, rivière de la Russie centrale, qui baigne Vetlouga, Varnavin, et tombe dans le Volga, rive gauche, près de Kozmodémiansk. Cours 798 kilom.

VETO (*vé* — mot lat., signif. *je défends, je m'oppose*) n. m. invar. Formule que les tribuns du peuple employaient pour s'opposer à la promulgation des décrets du sénat. || Droit du souverain de s'opposer à la promulgation d'une loi : *En Angleterre, le roi a le* VETO. || *Veto absolu,* Veto définitif, qui annule complètement la loi ou le décret porté par l'assemblée. || *Veto suspensif* ou simplem. *Veto,* Droit que la constitution de 1791 accordait au roi de s'opposer à la promulgation des décrets portés par l'assemblée des représentants, et qui n'avait d'effet que pour deux législatures. || *Liberum veto,* Celui que chaque nonce pouvait prononcer, dans la diète de Pologne. || *Monsieur Veto, Madame Veto,* Sobriquets que le peuple de Paris donna au roi Louis XVI et à la reine, au commencement de la Révolution.

— Par ext. et fam. Opposition, refus : *J'ère qui met son* VETO *à un mariage.*

— ENCYCL. Montesquieu, le premier, présenta la théorie du *veto*. Il faut, disait-il, que, lorsque de grands intérêts sont en jeu, « la puissance héréditaire n'ait de part à la législation que par sa faculté d'empêcher et non par sa faculté de statuer ». De plus, ajoutait-il, « si la puissance exécutrice n'a pas le droit d'arrêter les entreprises du Corps législatif, celui-ci sera despotique ». *(Esprit des Lois,* liv. XI, chap. VI.) Il s'inspirait de l'exemple de l'Angleterre, où la tradition appelle le roi à donner ou refuser sa sanction aux lois, à s'opposer ainsi à leur application. Mirabeau, Benjamin Constant adoptèrent et développèrent la même idée. Sous la Révolution, cependant, le veto suspensif seul, et non le veto absolu, fut déféré à Louis XVI. La loi devait entrer en vigueur, malgré la résistance royale, si elle avait été votée par « les deux législatures qui suivront celle qui aura présenté le décret ». (Constitution du 3 sept. 1791, tit. III, chap. III, s. 3). C'est également d'un droit de veto suspensif qu'est investi le président des États-Unis. Il n'appartient pas au président

de la République française, qui peut seulement demander aux Chambres, par un message motivé, de rentrer la discussion d'une loi déjà votée. (Loi du 16 juill. 1875, art. 7.) Quant au veto absolu, il fut attribué au roi par les chartes françaises des 4 juin 1811 et 14 août 1830, et il est exercé par la plupart des chefs des États monarchiques contemporains.

— Bibliogr. : Viatte, *le Veto législatif en France en 1791 et aux États-Unis* (Paris, 1901).

VETRALLA, bourg d'Italie (prov. de Rome), dans les monts Cimin. Ch. de f. du Nord-Ouest. 6.000 hab.

VÉTRANION, empereur romain, né en Mésie, mort à Prusse en 356. Ses talents militaires lui valurent le commandement de la Pannonie et, à la mort de Constant (350), il se fit proclamer empereur à Sirmich. Constance s'entendit avec lui pour écraser Magnence, mais le contraignit ensuite à renoncer à la pourpre en lui débauchant son armée. Il finit ses jours à Prusse, richement pensionné.

VETRINITZA ou **VITRINITZA**, bourg de Grèce (prov. de Phthiotide-et-Phocide); 3.500 hab. Culture de l'olivier.

VETRONIUS TURINUS, courtisan de l'empereur Alexandre Sévère. Celui-ci, ayant découvert l'abus honteux que Vetronius faisait de son crédit, le fit périr. On l'attacha à un poteau entouré de bois vert et de paille mouillée et on y mit le feu, tandis qu'un héraut criait : « Le vendeur de fumée est puni par la fumée. »

VETSCHAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort]); 3.256 hab. Fabrique de machines agricoles; lainages. Aux environs, mines de houille.

VETTE (*vèt'*) n. f. Archéol. Garant de filin, dans les galères.

— Techn. Partie d'un marais salant qui entoure les aires.

VETTER, grand lac de la Suède méridionale; 1.964 kilom. carr.; 126 mètres de profondeur extrême au S.-O. Il s'écoule par la Motala, tributaire de la mer Baltique. Eaux merveilleusement claires.

VETTER (Jean-Hégésippe), peintre d'histoire et de genre, né à Paris en 1820. Élève de Steuben, il se fit d'abord remarquer par une peinture anecdotique, *Molière à Pézenas* (1847), puis par ses *Alchimistes* (1848), qui lui valurent une médaille. Il continua à produire dans le demi-caractère, avec finesse et bonheur. Principales toiles : *le Quart d'heure de Rabelais*; *le Maître d'armes* (1855); *le Fumeur*; *la Liseuse* et *le Récit* (1857); *la Femme à sa toilette*; *le Départ pour la promenade* (1859); *Bernard de Palissy* et *la Déclaration* (1861); *Molière et Louis XIV* (1864); *Mascarille présentant Jodelet à Cathos et à Madelon* (1865); *Mignon s'exerçant au bilboquet* (1866); *Au cabaret* (1867); *Mazarin* (1872), au musée du Luxembourg; *la Fuite en Égypte* (1874); *le Raffiné* (1875); etc.

VETTERLI (FUSIL), Arme à chargement simple, munie d'une fermeture de culasse à cylindre, l'appui de la culasse mobile sur la boîte de culasse étant obtenu au moyen de deux tenons qui s'engageaient dans deux mortaises correspondantes, de sorte que l'effet du recul pouvait être transmis symétriquement par rapport à l'axe du canon. (Ce fut de 1870 à 1887 l'armement de l'infanterie italienne. Il fut transformé en 1887 en arme à répétition par l'adaptation, sous la boîte de culasse, d'un magasin en tôle d'acier, dit chargeur Vitali. Ce fut aussi, à quelques détails près, le fusil de l'armée suisse, où il a été remplacé, en 1889, par le fusil Schmidt.)

VETTO, comm. d'Italie (Émilie [prov. de Reggio]); 2.712 hab.

VETTONS ou **VECTONS** (lat. *Vectones*), peuple de l'Espagne ancienne (Lusitanie), capit. *Salmontica* (auj. *Salamanque*). Vaincus une première fois par les Romains à Toletum en 192 av. J.-C., les Vettons reprirent les armes avec les Lusitaniens et furent soumis en 150 par Calpurnius et Atilius.

VETTORI, en lat. **Victorius** (Piero), philologue italien, né à Florence en 1499, mort en 1585. Il fut chargé par sa ville natale de plusieurs missions et nommé gonfalonier. Il prit une part active à la défense de sa patrie contre les Impériaux (1529-1530). Un peu plus tard, il aborda l'étude qui devait fonder sa réputation, celle des auteurs latins et grecs. Nommé professeur de littérature ancienne, il vit autour de sa chaire de nombreux disciples venus de toute l'Europe. En 1553, il se rendit à Rome sur l'invitation du cardinal Marcello Cervini, élu pape sous le nom de Marcel II et dont la mort presque subite lui permit de revenir à Florence. Il était en correspondance avec tous les savants européens. En 1585, il donna sa démission de professeur, qui fut suivie de très près par sa mort. On peut dire qu'avec les Alde et les Estienne, il est le plus grand philologue du XVIe siècle, et le véritable fondateur de la critique verbale. Il a publié de nombreuses éditions d'ouvrages de Cicéron, Caton, Varron, Démétrius de Phalère, Aristote, Michel d'Éphèse, Eschyle, Térence, Denys d'Halicarnasse, Xénophon, etc. Nullo part peut-être on ne se rend mieux compte de sa méthode que dans ses *Variarum lectionum libri XXXVIII* (1553 et 1559, 1582). Sa correspondance, dont une forte part est encore inédite, se trouve, avec une partie de ses discours, dans le recueil intitulé : *Epistolarum libri X, Orationes XIV et liber de laudibus Joannæ Austriacæ* (1586).

VETTURINO (*vèt'* — mot ital.) n. m. Loueur ou conducteur de voiture (italienne). || Pl. VETTURINI.

VÊTU, E part. pass. du v. Vêtir.

VETULUS (*vé, lus*) n. m. Sous-genre de mammifères, dont l'espèce type est l'ouandorou (*vetulus silenus*), répandu dans le sud de l'Inde.

VÊTURE (rad. *vêtir*) n. f. Cérémonie qui se pratique lorsqu'on donne l'habit à un religieux ou à une religieuse, et qui précède la profession d'un temps plus ou moins long. Syn. PRISE D'HABIT.

— ENCYCL. Liturg. On appelle *vêture* la cérémonie, dans laquelle les aspirants à la vie religieuse reçoivent l'habit de l'ordre où ils demandent à entrer. Les détails ont beaucoup varié. Pour figurer les joies mondaines auxquelles on renonce et la mort mystique qui en est la conséquence, on a çà et là imaginé des rites symboliques qui avaient quelque chose de funèbre. Dans la vêture des religieux de l'ordre de Saint-Paul premier ermite, le novice était couché dans un cercueil recouvert du drap mortuaire, et, s'il était vivant, on l'ensevelissait. Le jour de la vêture, il était amené à la porte du monastère, revêtu de ses habits séculiers

VEXANT [illegible] **ANTE** [illegible]

VEXATEUR TRICE [illegible]

VEXATION [illegible]

VEXATOIRE [illegible]

VEXER [illegible]

Se retenir [illegible]

Monsieur persécuter [illegible]

VEXILLA REGIS PRODEUNT [illegible]

VEXILLAIRE [illegible]

VEXILLATION [illegible] — du lat. *vexillatio*; de [illegible] même *vexillum*

VEXILLE [illegible]



Vexille

[illegible] Jésus.

VEXILLE IE [illegible]

VEXIN [illegible]

VEYLE [illegible]

VEYNES [illegible]

VEYRAC [illegible]

VEYRADIER [illegible]

VEYRASSAT [illegible]

VEYRE-MONTON, [illegible] de cant. du Puy de Dôme, [illegible] Ferrand, 1 613 hab. [illegible] 11 kilom. et 9 985 hab.

VEYRINS, [illegible] de l'Isère, arrond. et à 14 kilom. de [illegible] 1 135 hab. Moulinage de soie.

VEZ (lat. [illegible] ou *pagus Vadensis*, Valois), commune, [illegible] et à 2 kilom. de Senlis; 311 hab. Amitié. [illegible] Vez, jadis capitale du Valois, possédait autrefois un vaste château fort (XIIIe et XIVe s.), dont [illegible] enceinte extérieure, la porte à plein [illegible] flanquée de tourelles, et un bâtiment appelé [illegible] château, garni d'une galerie à mâchicoulis, avec [illegible] et fenêtres de style.

VÉZE [illegible] forme du mot *vesse*. n. f. Sorte de cornemuse, ancien[illegible] en usage dans le Poitou.

VÉZELAY (lat. *Vizeliacum*), ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 12 kilom. d'Avallon, sur une haute colline dominant la rive gauche de la Cure; 798 hab. (*Vézeliens*, *nes*.) Vézelay, dont la population s'est élevée au moyen âge à 10 000 [illegible], a dû son ancienne prospérité à un [illegible] monastère fondé au IXe siècle. Les bourgeois de cette ville soutinrent contre les moines une lutte d'un demi-siècle pour se constituer en commune et ne purent y réussir. De l'ancienne abbaye il ne reste, à part une belle salle capitulaire du XIIe siècle, que l'église remarquable dédiée à sainte Madeleine, dont elle prétendait posséder les reliques, et qui attirait à Vézelay de nombreux pèlerins. Louis VII y réunit, le 31 mars 1146, un concile présidé par saint Bernard, et où fut résolue la seconde croisade. C'est encore à Vézelay que Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion eurent une entrevue avant de partir pour la troisième croisade. Le monastère fut sécularisé en 1538. Patrie de Théodore de Bèze. — Le canton a 18 comm. et 8 710 hab.

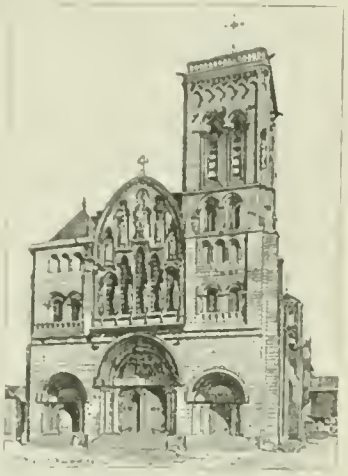

Église de la Madeleine, à Vézelay.

VÉZELISE, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 24 kil. de Nancy, sur le Brenon, affluent du Madon; 1 337 hab. Ch. de f. Est. Grande culture du houblon. Fabrication de broderies. Église des XVe et XVIe siècles, surmontée d'un beau clocher avec de remarquables verrières. Fontaine du XVIe siècle. Vézelise fut en dernier lieu la capitale des comtes de Vaudémont. — Le canton a 33 comm. et 10 512 hab.

VÉZÉNOBRES, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 10 kil. d'Alais, au-dessus du confluent des Gardons d'Alais et d'Anduze; 914 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de pierre à bâtir; moulin à huile, fabrique de chaises. Le canton a 17 comm. et 5 521 hab.

VÉZERE, rivière de la Corrèze et de la Dordogne, qui naît au plus haut des monts du Limousin (978 m.), tombe par le saut de la Virole, passe au pied de Treignac, contourne Uzerche, forme la cascade du Saillant ou Saut-du-Saumon et, passant des roches archaïques du Limousin aux calcaires et aux craies du Périgord, reçoit la Corrèze, baigne Larche, Terrasson, Montignac, Le Bugue et atteint la Dordogne, rive droite, à Limeuil. Cours 192 kilom.

VÉZERONCE ou **VÉSERONCE**, comm. de l'Isère, arrond. et à 12 kilom. de La Tour-du-Pin; 1 157 hab. Fut, en 521, le théâtre d'une bataille formidable entre Clovis et le roi des Burgondes.

VÉZEUR n. m. Joueur de vèze. (Vx.)

VEZEZOUX, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 16 kil. de Brioude, près de l'Allier; 483 hab. Source gazeuse bicarbonatée sodique froide, exploitée comme eau de table.

VEZIN, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Namur, près de la Meuse); 2 169 hab. Pavés. Pyrite de fer.

VEZINS, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. de Cholet, sur l'Èvre, affluent gauche de la Loire; 1 350 hab. Carrières; tuileries. Scierie mécanique. Vestiges de voie romaine.

VEZINS, ch. l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 17 kil. de Millau, près du Viaur, dans le Ségonzon; 1 618 h. [illegible] le village, à Saint-Amans-du-Rams, église du XIIe siècle remaniée au XVe. Ancien château. — Le canton a 7 comm. et 4 107 hab.

VEZOUILLER [illegible] v. n. Arg. Pugn. Pop. *Vezouiller du bec*, Avoir l'haleine fétide.

VEZZANI, ch. l. de cant. de la Corse, arrond. et à 16 kilom. de [illegible], au bas du Tarnone naissant, affluent du Tavignano; 1 241 hab. Élevage. Commerce de bois. — Le canton a 7 comm. et 4 [illegible] hab.

VEZZANO Ligure, comm. d'Italie, Ligurie (prov. de [illegible] hab.

VEZZANO sul Crostolo, village d'Italie, Émilie, [illegible] et à 13 kilom. S.-S.-O. de Reggiano; [illegible] hab.

VIA [illegible] lat. *via*, voie, prép. Par la voie de, en passant par. *Partir pour New-York*, VIA *Southampton*.

VIABILITÉ [illegible] n. f. Biol. Aptitude à vivre qu'un [illegible] acquise à sa naissance. — Méd. [illegible] de l'enfant viable.

Encycl. Méd. Il ne faut pas confondre la vie avec la *viabilité*; en effet, un enfant peut, après sa naissance, exécuter pendant quelque temps les principaux actes de la vie organique, mais n'être pas constitué de manière à pouvoir la prolonger, comme il peut périr aussitôt après sa naissance, bien qu'il soit né viable.

La non-viabilité est ordinairement liée à la naissance prématurée; elle est à peu près certaine et admise légalement pour le fœtus de moins de six mois. Certaines monstruosités graves, comme l'anencéphalie ou l'encéphalocèle, permettent d'affirmer la non viabilité. Il en est de même du spina-bifida. Selon les articles 725 et 906 du Code civil, l'enfant qui naît avec des signes de vie n'est pas réputé avoir vécu, au moins pour la successibilité, s'il n'est pas viable. Suivant l'article 314, la légitimité d'un enfant ne peut pas être désavouée par le père si l'enfant né avant le cent quatre-vingtième jour du mariage n'est pas déclaré viable.

En matière criminelle, la loi ne demande pas s'il y a eu viabilité; elle demande s'il y a eu avortement ou infanticide, mais la viabilité devient alors une circonstance aggravante.

VIABILITÉ du lat. *via*, chemin, n. f. Bon état d'une route permettant d'y circuler.

VIABLE (du lat. *vitæ habilis*, apte à la vie) adj. Dont les organes sont conformés de façon que la vie soit possible : *Un enfant né avant le septième mois n'est pas réputé* VIABLE. V. VIABILITÉ.

— Par ext. Organisé, combiné de façon à pouvoir durer ou aboutir : *Toute politique, aujourd'hui, pour être* VIABLE, *a besoin d'être doublée d'une philosophie*. (Guéroult.)

VIADANA, ville d'Italie (Lombardie), prov. et à 33 kilom. S.-O. de Mantoue, ch.-l. de district, sur le Pô; 16 150 hab. Tuilerie, fabrication de toiles, tanneries, distilleries.

VIADANA (Ludovico Grossi, dit), compositeur italien de musique religieuse, né à Viadana en 1561, mort à Gualtieri en 1645. Il fut, dit-on, le créateur du chant d'église concertant pour des voix peu nombreuses, et devint célèbre pour son talent et sa fécondité. Il fut successivement maître de chapelle de la cathédrale de Mantoue, puis d'une église de Fano, puis à Venise, puis enfin encore à Mantoue.

VIADUC (*duk'* — du lat. *via*, route, et *ducere*, conduire) n. m. Pont très élevé, en général formé d'une suite d'arcades, servant à traverser un bas-fond, un cours d'eau, etc.

— Encycl. Le nom de *viaduc* est plus particulièrement réservé aux grands travaux composés d'arches nombreuses et élevées, fréquemment superposées, à l'aide desquels les chemins de fer franchissent les vallées profondes. En général, ces constructions s'établissent lorsqu'elles sont plus économiques qu'un remblai. La limite inférieure où la compensation de dépense a lieu est de 17 à 25 mètres de hauteur.

On distingue les viaducs en pierre ou en briques, en fonte, en fer forgé et en tôle. On distingue encore les viaducs droits avec parapets rigides en bois et fer ou avec colonnettes en fonte ou en fer; les viaducs en pierre ou en briques, en plein cintre ou à voûtes plus ou moins surbaissées; les viaducs en fer composés d'arcs en fer ou en tôle rivée, de poutres en fer ou en acier, de tubes en fer, de treillis en fer, et les viaducs en fer et fonte diversement combinés. Autrefois, on construisait des viaducs en bois; ils sont depuis longtemps complètement abandonnés pour le passage des chemins de fer, en France et en Allemagne, en Autriche et en Angleterre, on en trouve encore, mais rarement, dans les endroits où la pierre manque et où le fer est rare. Parmi les viaducs en pierre construits en Angleterre, il faut compter celui de Dorham, dont la hauteur est de 40 mètres, et qui est composé de quatre arches, dont une a 49 mètres d'ouverture et une seconde 45 mètres. En Allemagne, on rencontre celui de Göltsch, dont la hauteur maximum est de 80 mètres et la longueur de 578 mètres. En France, les principaux viaducs en pierre, briques ou fer, sont : celui de Nogent-sur-Marne, sur lequel passe le chemin de fer de Paris à Mulhouse; ce viaduc en pierres meulières est un des plus beaux monuments de

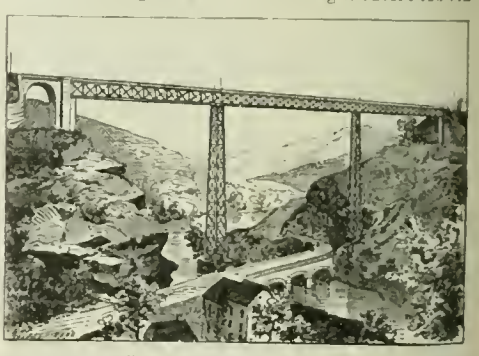

Viaduc métallique, de la Sioule.



Viaduc en pierre, de Morlaix.

l'art de l'ingénieur : le viaduc de Morlaix sur lequel passe le chemin de fer de Paris à Brest ; le viaduc de la Voulzie, près de Provins, dont la longueur est de 486 mètres, la hauteur de 17 mètres et la profondeur de fondation dans la tourbe de 15 mètres ; le viaduc de Chaumont à trois étages, qui permet au chemin de fer de Paris à Mulhouse de traverser la vallée de la Suize (606 m.) ; le viaduc de l'Indre, sur la ligne de Tours à Bordeaux, qui a une longueur de 751m,80 en couronnement, 59 mètres en plein cintre, 22 mètres de hauteur ; le grand viaduc sur la Durance, ligne de Marseille à Avigaon, dont la longueur est de 533 mètres. Comme types de viaducs métalliques construits en France, nous citerons notamment ceux de Garabit, de l'Anus et celui qui franchit la vallée de la Sioule (Allier), et appartient à la ligne de chemin de fer de Montluçon à Gannat.

VIAGE (*aj*' — de *vie*) n. m. Cours de la vie. (Vx.)
— Comm. anc. Usufruit.

VIAGER (*jé*), **ÈRE** du vx franç. *viage*, temps de la vie, adj. Se dit de ce dont on possède la jouissance sa vie durant : *Rente* VIAGÈRE. || Se dit quelquef. d'une personne qui jouit d'une rente viagère : *Les rentiers* VIAGERS.
— Par ext. Passager, transitoire, qui ne dure pas : *L'immortalité* VIAGÈRE *de certaines renommées*. (Viennet.
— Dr. *Réparations viagères*, Celles faites pour le seul entretien.
— n. m. Revenu viager.
Loc. adv. : *En viager*, En échange d'une rente viagère.
ENCYCL. V. RENTE.

VIAGÈREMENT (*jé*) adv. En viager : *Bien cédé* VIAGÈREMENT.

VIAGÈRETÉ (*jè*) n. f. Qualité de ce qui est viager : *La* VIAGÈRETÉ *d'une rente*. (Peu us.)

VIAGRANDE, bourg d'Italie (Sicile), prov., circondario et à 10 kilom. N.-N.-É. de Catane, au pied de l'Etna ; 3.250 hab.

VIAIRE (*ère*) n. m. Archéol. Visière mobile de certains bacinets archaïques. Mot des XIIIe et XIVe s.)

VIAL (Jean-Baptiste-Charles), auteur dramatique français, né à Lyon en 1771, mort à Paris en 1837. Il prit part, en 1793, à la défense de Lyon, contre les armées de la Convention. Il fut poursuivi par le gouvernement républicain et retourna enfin à Paris, où il se livra tout entier à la littérature. On lui doit une foule de pièces, dont quelques-unes furent mises en musique par Berton, Herold, Adam, etc. Parmi les œuvres de Vial, on peut signaler : *Aline, reine de Golconde* (1803 ; *les Deux Jaloux* (1813 ; *le Mari et l'Amant* (1820) ; etc.

VIALA ou **VIALLA** n. m. Variété de cépage noir hybride, issu de *vitis labrusca* et de *vitis riparia* et employé comme porte-greffe ou comme producteur direct. (Son fruit a la saveur foxée assez prononcée.)

VIALA Joseph-Agricol, enfant célèbre de la Révolution française, né à Avignon en 1780, tué sur les bords de la Durance en 1793. Il était enthousiaste, malgré sa jeunesse, des idées de la Révolution, et faisait partie de la petite garde nationale. En 1793, les royalistes révoltés de Marseille, se dirigeant vers Avignon, apparurent sur la rive gauche de la Durance pour la traverser. Une troupe républicaine, à laquelle s'était mêlé Viala, fut envoyée pour empêcher le passage des royalistes. Il fallait couper les câbles qui retenaient les pontons à la rive droite. Tandis que ses compagnons hésitaient, Viala s'élança au poteau et attaqua le câble à coups de hache. Il tomba mortellement blessé, avant d'avoir pu achever son œuvre, sous les coups des royalistes, qui traversèrent la Durance, transpercèrent l'enfant blessé de leurs baïonnettes et jetèrent son corps dans la rivière. L'héroïque action de Viala fut racontée à la Convention par son oncle, Agricol Mureau. La Convention avait fixé la date d'une fête patriotique pour la translation au Panthéon des urnes funéraires de Bara et de Viala, mais les événements (9 thermidor) l'empêchèrent d'avoir lieu.

VIALA (Pierre), agronome français, né à Lavérune (Hérault) en 1859. Élève de l'École d'agriculture de Montpellier, d'où il sortit premier en 1881, il se consacra exclusivement à l'étude des maladies de la vigne et à la reconstitution du vignoble français par les cépages américains. Préparateur (1881-1886), puis professeur (1886-1890) à Montpellier, il fut chargé en 1887 d'une mission en Amérique et rapporta de son voyage de précieux renseignements sur divers cépages beaucoup plus résistants au phylloxéra que ceux employés jusqu'alors. Professeur à l'Institut national agronomique (1890), il a été nommé inspecteur général de la viticulture (1898). Outre de nombreux articles dans les journaux et recueils spéciaux, on lui doit d'importants travaux : *Ampélographie américaine*, en collaboration avec *G. Foex* 1883 ; *les Maladies de la vigne* 1885) ; *une Mission viticole en Amérique* (1889) ; *Ampélographie universelle* (1900 et suiv.). Il a fondé en 1895 et dirige depuis cette époque la *Revue de viticulture*.

VIALA-DU-TARN, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 31 kilom. de Millau, non loin du *Tarn* ; 1.711 h. Gisements métallifères.

VIALAS, comm. de la Lozère, arrond. et à 11 kilom. de Florac, près du massif de la Lozère ; 1.359 hab. Mine de plomb argentifère activement exploitée. Lieu de villégiature estivale.

VIALE (du lat. *vialis* ; de *via*, voie) adj. Mythol. rom. Épithète de certaines divinités qui présidaient aux chemins : *Les lares* VIALES.

VIAMAO, ville du Brésil (Etat de Rio Grande do Sul), municipe de Porto Alegre, sur les bords de la Lagoa Viamão ; 9.520 hab.

VIANA, ville du Brésil (Etat de Maranhão), sur le rio Pindare ; 11.000 hab. Culture de la canne à sucre.

VIANA, ville d'Espagne (Navarre [prov. de Pampelune], non loin de l'Ebre ; 2.650 hab. Capitale de la principauté fondée en 1423 pour l'héritier de la Navarre.

VIANA del Bollo, ville d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), près de la Ribey, dans les ramifications des monts Cantabriques ; 5.000 hab. Tissages.

VIANDE (du lat. *vivenda* ; de *vivere*, vivre). Ce mot, anciennement, désignait toute sorte de nourriture, voire des légumes. Au XVIIe siècle encore, il s'entendait pour le repas en général. n. f. Chair des animaux terrestres et des oiseaux, dont on se nourrit. || *Grosse viande, Viande de boucherie*, Viande de bœuf, de mouton, de chevreau et de porc, que vendent habituellement les bouchers et les charcutiers. *Viande blanche*, Celle du veau, du lapin, de la volaille et en général celle qui a une couleur plus ou moins blanche. *Viande noire*, Celle du sanglier, du chevreuil, du lièvre, de la bécasse, et en général celles qui ont une couleur noirâtre après la cuisson.
— Chair des poissons : *L'anguille est une* VIANDE *lourde*.
— Pop. Chair de l'homme, partie nue du corps : *Laisser voir sa* VIANDE.
— Loc. div. *Viande creuse*, Nourriture peu substantielle, peu solide : *C'est* VIANDE CREUSE *que les plats sucrés*. || *Viande de Chimères*, nourriture peu substantielle de l'esprit. *La viande est servie*. Se disait autrefois, chez le roi, pour annoncer que le repas était servi, que ce repas fût gras ou maigre. || *Aller à la viande*, Aller chercher les plats qu'on devait servir sur la table du roi. || *Ce n'est pas viande prête*, S'est dit d'une chose que l'on attend, que l'on espère, et qu'on ne saurait obtenir de longtemps. || *La viande prie les gens*. S'est dit en parlant d'une table bien servie. || *Ce n'est pas la viande que j'aime*, Ce n'est pas la ce qui me plaît. || *Ce n'est pas viande pour ses oiseaux*, C'est une chose à laquelle il ne peut prétendre. || *C'est un mangeur de viandes apprêtées*, C'est un fainéant, un homme qui voudrait bien vivre sans rien faire. || *Viande de carême*, Poisson salé. || *Viande hasardée*, Celle du gibier qui est près de se gâter. Toutes ces locutions ont vieilli.
— Alchim. *Viande du cœur*, Mercure philosophal, qui sert de nourriture à ce qui demeure au fond du vaisseau. || *Viande des morts*, Mercure hermétique, qui dissout et fait revivre les métaux qui sont morts.
— Prov. : **Il n'est viande que d'appétit**, On ne trouve bon que ce qu'on mange avec appétit. (Vx.)
— SYN. **Viande, chair.** V. CHAIR.
— ENCYCL. La *viande* est constituée par le tissu musculaire de divers animaux, principalement des mammifères et des oiseaux ; la chair des poissons, des crustacés, des mollusques n'est pas qualifiée ordinairement de viande. Elle constitue un excellent aliment dont la valeur nutritive ne surpasse pas cependant celle de diverses substances hydrocarbonées. Sa composition en matières azotées et grasses n'étant pas proportionnelle à la ration alimentaire de l'homme, ce dernier ne peut être exclusivement carnivore. Au reste l'abus de l'alimentation carnée conduit à la goutte, il provoque l'obésité et favorise l'artério-sclérose ; son usage doit par suite être très réduit chez les arthritiques. Au contraire, la viande est ordonnée dans diverses maladies où l'organisme a besoin de son activité, comme l'anémie, le diabète, la tuberculose, les convalescences, etc. Bien souvent son action stimulante et excitante est utilisée à l'état cru dans les cas d'atonie des voies digestives, la diarrhée chronique, les affections débilitantes de toute nature. La viande crue, qui doit être dégraissée et hachée finement, ou mieux râpée, peut s'administrer à la dose moyenne de 100 grammes et plus, suivant la tolérance du malade. On la fait absorber, soit roulée dans du sucre, soit saupoudrée de sel, soit enfin dans du bouillon ou dans du pain azyme. Il ne faut pas redouter outre mesure le ténia qu'elle peut communiquer, et dont on débarrasse facilement le malade ; c'est là un inconvénient qui ne saurait entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de tenter la guérison d'un tuberculeux. Les *poudres de viande* obtenues en pulvérisant la viande séchée à basse température ont toujours une odeur et une saveur peu engageantes ; elles ont le grave défaut de n'être absorbées qu'avec répugnance. Elles semblent, quoi qu'on en ait dit, ne devoir aucunement remplacer la viande crue, ni même la viande légèrement grillée.
— *Extrait de viande*. Par pression on retire de la *viande* crue un suc musculaire que l'on a préconisé contre la tuberculose. Si cet extrait n'est pas spécifique, il semble cependant qu'il aide à la suralimentation, mais il faut en absorber au moins de 500 à 1.000 grammes.
— Hyg. Les *viandes* crues ou pas assez cuites peuvent transmettre diverses maladies : le bœuf et le mouton donnent le ténia, le porc provoque la formation des hydatides ou fait apparaître la ladrerie et cause le trichinose. Enfin, la tuberculose pourrait se propager par l'intermédiaire des animaux. Des règlements sanitaires déterminent dans quels cas une viande peut être livrée à la consommation ; ils visent la *viande sur pied* ou la *viande abattue* et, dans ce dernier cas, exigent que les poumons restent adhérents à l'animal. L'inspection des viandes est faite par des vétérinaires attachés aux abattoirs et aux grands marchés. Ces inspecteurs doivent éliminer, outre les viandes provenant d'animaux malades, celles qui ont subi un commencement de décomposition. Dans chaque ville un règlement municipal détermine les conditions du transport des viandes.

VIANDER rad. *viande* v. n. Manger, en parlant des différentes bêtes fauves (cerf, daim, chevreuil). *Viander de couche*. Se dit du cerf et des autres bêtes fauves qui, très fatiguées, restent couchées tout en broutant.

VIANDIER *di-e* n. m. Archéol. Livre de cuisine.

VIANDIS *di-* — de *viander*) n. m. Pâture des bêtes fauves ; manière dont elles broutent les jeunes taillis.

VIANDITE n. f. Variété d'opale.

VIANE, comm. du Tarn, arrond. et à 15 kilom. de Castres, sur le Gijon, affluent de l'Agout ; 1.917 hab. Moulins à farine et à huile ; fabrication de toiles et de fils. Commerce de bestiaux. Ruines d'un monastère du Xe siècle.

VIANEN, ville des Pays-Bas (Hollande Méridionale), sur le Leck, l'une des branches terminales du Rhin ; 4.000 hab.

VIANNA do Castello, ch.-l. de distr. du Portugal septentr. (Entre-Douro-e-Minho), à l'embouchure du Lima dans l'Atlantique ; 10.000 hab.

VIANNEY (le bienheureux Jean-Baptiste-Marie), plus connu sous le nom de **curé d'Ars**, prêtre français, né à Dardilly, près de Lyon, en 1786, mort à Ars (diocèse de Belley) en 1859. Il avait été nommé curé de cette pauvre paroisse en 1818. Une modestie et simplicité, le renom de son zèle pastoral, de ses catéchismes, de ses œuvres de charité, de ses conversions, et particulièrement de ses prophéties attirèrent, de son vivant et après sa mort, un grand concours de pèlerins, et le village d'Ars devint célèbre dans le monde entier. La congrégation des rites reconnut l'héroïcité des vertus du curé d'Ars par un décret de juillet 1896 et Vianney fut béatifié par Pie X en 1904. L'abbé Monnin a écrit la *Vie du curé d'Ars*.

VIANO, comm. d'Italie (Emilie, prov. [circondario] et à 17 kilom. S.-S.-E. de Reggio-nell'Emilia, sur la Secchia ; 2.620 hab., dispersés en 6 villages.

VIAR, rivière d'Espagne, née dans la sierra Morena. Elle coule vers le nord-ouest, en de profondes gorges, et se jette dans le fleuve Guadalquivir après un cours de 130 kilom. environ.

VIARD (Jean-Joseph-Seneque), médecin et philanthrope, né à Port-au-Prince (Haïti), en 1817. Il fit ses études à Paris et fut membre du congrès international de médecine et de chirurgie en 1867. Il a publié plusieurs articles humoristiques, sortes d'études de mœurs et de caractères et mène une ardente campagne en vue de l'émancipation des noirs.

VIARDOT (Louis), littérateur français, né à Bourges en 1800, mort à Paris en 1883. Il quitta la carrière des lettres et collabora à quelques journaux d'une opinion avancée, le *Globe*, le *National* et le *Siècle*. En même temps, il écrivait ses premiers ouvrages et traduisait un grand nombre de traductions de l'espagnol et plus tard du russe. Il collabora à plusieurs revues et fonda en 1841, avec Pierre Leroux et George Sand, la *Revue indépendante*, devint, en 1838, directeur du Théâtre Italien et épousa la cantatrice Pauline Garcia. Il a publié de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Études sur l'histoire des institutions et de la littérature espagnoles* 1831 ; *Histoire des Arabes et des Maures d'Espagne* 1851 ; *Merveilles de la peinture* 1868 ; *les Musées d'Europe* (Italie, Espagne, Allemagne, Angleterre, Belgique, Russie, France, etc.).

VIARDOT (Michelle-*Pauline* GARCIA), épouse de la cantatrice française, femme du précédent, née à Paris en 1821. Fille de Manuel Garcia, et sœur de Marie Malibran, elle fut élève de son père pour le chant, puis étudia le piano avec Meyenberg et Liszt, et travailla l'harmonie avec Reicha. Fixée à Bruxelles, elle s'y produisit en public, puis se fit applaudir dans les concerts à Berlin, à Dresde, à Francfort et ensuite à Paris. Douée d'une belle voix de contralto, elle accepta un engagement à l'Opéra italien de Londres (King's Theater), y débuta fort heureusement dans *Otello*. Louis Viardot, directeur du Théâtre-Italien de Paris, l'attacha à ce théâtre, où elle se montra successivement (1839) dans *Otello*, *Cenerentola*, *il Barbiere*, *Tancredi*. Deux ans après, elle épousait Viardot, qui l'accompagnait en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Russie, en Angleterre. En 1843, elle était engagée à l'Opéra pour y créer le rôle de Fidès du *Prophète*, qu'elle alla jouer ensuite à Berlin, à Saint-Pétersbourg et à Londres. Elle rentra ensuite à l'Opéra pour y jouer la *Saphô* de Gounod, passa de nouveau plusieurs années à l'étranger, puis, en 1859, alla jouer au Théâtre-Lyrique l'*Orphée* de Gluck, qui mit le comble à sa renommée. Elle quitta peu après définitivement le théâtre et se consacra à l'enseignement. Elle s'est fait connaître aussi comme compositeur. Elle a publié un grand nombre de mélodies vocales, une série de douze mélodies sur des poésies russes, six mazurkas de Chopin arrangées pour la voix, six morceaux pour piano et violon, et trois opérettes : *le Dernier Sorcier*, *l'Ours* et *Trop de femmes*, qui eut 11 représentations à Bade en 1867, 1868 et 1869. Elle a donné aussi des éditions de morceaux de chant classiques. — Sa fille aînée, Mme **Héritte-Viardot**, s'est produite comme compositeur. On connaît d'elle un quatuor instrumental, un trio vocal, d'assez nombreuses mélodies, ainsi qu'un opéra-comique, *Lurlin* (paroles et musique), qui a été représenté en allemand à Weimar 1879). — Son fils, PAUL **Viardot**, élève de Leonard, a obtenu des succès comme violoniste.


Pauline Viardot.

VIAREGGIO, ville d'Italie (Toscane [prov. de Lucques]), petit port sur la mer Tyrrhénienne (14.150 hab. Autrefois port de Lucques). Bains de mer. Ruines des *Bains di Nerone*.

VIARIGI, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]) ; 2.956 hab.

VIARMES, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 28 kilom. de Pontoise, 1.299 hab. Ruines du Nord-Château du XVIIIe siècle.

VIAS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 18 kilom. de Béziers, à 3 kilom. de la mer, sur le canal du Midi ; 2.526 hab. Ch. de f. Midi. Importants vignobles, distilleries, tuileries. Belle église gothique XIVe s. et maison romane.

VIASSOLO J. B. Frédéric, Baron V. FÉDÉRICI.

VIATEUR (du lat. *viator* ; de *via*, chemin) n. m. Voyageur. (Vx.)
— Antiq. rom. Officier subalterne chargé d'appeler les citoyens aux assemblées, les justiciables devant les magistrats, ces derniers et les sénateurs pour les séances des tribunaux ou du sénat. Tous les magistrats qui possédaient le *jus prendendi*, c'est-à-dire le droit d'arrêter, pouvaient faire saisir par leur viateur les personnes dont ils avaient décrété l'arrestation.
— adj. Mythol. rom. Surnom de Mercure.

VIATIQUE (*ti-k'* — du lat. *viaticum* ; de *via*, chemin) n. m. Argent, provisions que l'on donne à quelqu'un pour faire un voyage : *Partir sans viatique pour tout* VIATIQUE.
— Arg. des joueurs. Somme que la banque attribue aux joueurs de Monte-Carlo pour qu'ils puissent retourner chez eux.
— Antiq. rom. Argent, meubles, vêtements, esclaves que l'État fournissait aux magistrats envoyés dans les provinces. Pièce de monnaie que l'on mettait dans la bouche des morts pour payer à Caron leur passage.
— Cout. anc. Impôt perçu sur ceux qui suivaient certaines routes.

VIATKA [illegible]

VIATKA [illegible]

VIATKA [illegible] par les gouvernements [illegible], d'Orsk et de [illegible] Nijni-Novgorod à l'ouest, [illegible] dans le sens [illegible] entre autres rivières la Viatka et la Siva [illegible] Peu [illegible] industrie assez [illegible] fer

VIAU [illegible] poète français, né à Clairac en [illegible] Parlement [illegible] Son père, avocat au parlement [illegible]

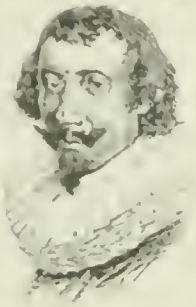

Viau

[illegible] Paris à la suite de la [illegible] Mais les [illegible], il publiait le [illegible] signait, en 1623, l'édition [illegible] échapper au procès dont parle [illegible], publia qui [illegible] à la suite des [illegible] contre lui par le P. Garasse et [illegible] à la fois accusation dressée par [illegible], à une réclusation à mort. La sentence [illegible] ment, et Théophile, mis en liberté, [illegible] de Montmorency. Il passa à Chantilly [illegible] Servien, en Berry, les quelques [illegible] à vivre et [illegible] rentra à Paris que [illegible] ravages. Il [illegible] le fut presque [illegible] Saint-Evremond a vanté; presque un [illegible] écrivit moitié de Montchrestien, moitié de Shakspeare, que Pradon [illegible] imiter. Ses *Odes*, *Epigrammes*, *Maximes* furent publiées en 1621; ses *Sonnets*, sa tragédie de *Pyrame et Thisbé* et son *Hermite* [illegible] Il avait le ter encore [illegible] au Parnasse, un *Traité de l'immortalité de l'âme*, etc. Les *Œuvres* [illegible] Paris, in-8°, [illegible], comprenant [illegible] données à Paris, en [illegible]

VIAUD [illegible] Vidal Pierre.

VIAUR [illegible] Chéran, [illegible] la rive [illegible] le petit [illegible] de l'Aveyron.

VIAZMA [illegible]

VIAZNIKI [illegible]

VIBERT [illegible]

[illegible] le Sextile. [illegible] Il est [illegible] Sèvres exécutée pour l'hôtel [illegible] de la Présentation et de l'Assomption de la Vierge de l'église de Jésus, [illegible] et de *Marie Alacoque* et pour la chapelle [illegible] de Jumièges. Comme auteur dramatique, Vibert a donné au Palais-Royal, *la Tribune mécanique*, vaudeville [illegible] aux Variétés, *les Chapeaux* et *les Portraits* [illegible] comiques, interprétées par Berthelier, au Vaudeville *la Vocation*, comédie en un acte, en prose.

VIBICE [illegible] du lat. *vibex, icis*, ecchymose [illegible] f. Tache violacée qui se produit à la peau dans certaines [illegible] On dit aussi VRIGOTTURE.

VIBILIA n. f. Planète télescopique, n° 111, découverte par Peters, en 1857.

VIBILIE, déesse des voyageurs, qui l'invoquaient surtout quand ils étaient égarés dans leur chemin.

VIBIUS Crispus, orateur romain du 1er siècle apr. J.-C., né à Verceil. Il s'était enrichi par l'infâme métier de délateur, acquit une grande influence sous Néron, partagea les débauches de Vitellius et réussit à conserver encore son crédit sous Domitien. Il mourut paisiblement à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Tacite et Juvénal nous ont tracé le portrait de ce triste, mais curieux personnage.

VIBIUS SERENUS, célèbre délateur du règne de Tibère. Il fut à son tour dénoncé par son propre fils comme coupable de complot contre l'empereur, et mourut exilé dans l'île d'Amorgos.

VIBIUS SEQUESTER, géographe latin, peut-être romain, qui semble avoir vécu entre le IVe et VIIe siècle, et sur la vie duquel on ne sait rien. On a sous son nom une sorte de dictionnaire géographique, intitulé : *De fluminibus, fontibus, lacubus, nemoribus, paludibus, montibus, gentibus, quarum apud poetas fit mentio.*

VIBONATI, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Salerne], près du golfe de Policastro; 3.100 hab.

VIBORD *bor'* ou **VIBOR** de l'angl. *waistboard*; de *waist*, milieu, et *board*, planche, n. m. Partie de la muraille d'un bâtiment qui renferme les gaillards. || Troisième préceinte d'un navire appelée aussi « lisse de plat-bord ».

VIBORG (PROVINCE DE), province de la Russie occidentale (Finlande), limitée par les prov. de Kuopio et de Saint-Michel (Finlande) et par les gouv. russes d'Olonetz et de Saint-Pétersbourg. Superf. 43 055 kilom. carr.; pop. 129.720 hab. Ch.-l. *Viborg*. Sol assez élevé, parcouru par les collines de Salpans-Selkä; nombreuses rivières. Peu d'agriculture et d'élevage; mais les forêts, la verrerie, la papeterie et, sur le littoral du golfe de Finlande, les pêcheries, sont un élément de richesse considérable.



A, vibord; B, plat bord; C, pont des gaillards.

VIBORG, ville et port de Russie (Finlande), ch.-l. de la province du même nom, à l'extrémité septentrionale d'une baie formée par le golfe de Finlande; 27.000 hab., presque tous Allemands, Suédois ou Finlandais. Place forte. Autrefois capitale de la Carélie, Viborg fut prise par les Russes en 1710 et réunie à l'empire en 1721. Commerce considérable de bois débité.

VIBORG, ville du Danemark, à peu près au centre de la presqu'île du Jutland : 10.000 hab. Ch.-l. de district. Cathédrale du XIIe siècle, avec tombeau d'un roi mort en 1286.

VIBRACULAIRE *lèr'* — du lat. fict. *vibraculum*; de *vibrare*, vibrer, n. m. Saillie ordinairement triangulaire, terminée par une longue soie flagelliforme très mobile, qui existe chez certains bryozoaires.

VIBRANCE *brans'* n. f. Qualité de ce qui est vibrant; le ce qui fait vibrer. Rare.

VIBRANT *bran*, **ANTE** adj. Qui vibre, qui est mis en vibration : *Corde* VIBRANTE. *Lame* VIBRANTE.

— Retentissant, pénétrant, en parlant d'un son : *Une voix bien timbrée et* VIBRANTE.

— *Mouches vibrantes*, Nom vulgaire des ichneumons, dont les antennes sont continuellement en mouvement.

— n. f. Gramm. Consonne-voyelle que l'on articule en faisant vibrer la langue ou les bords de l'isthme du gosier.

— ENCYCL. Gramm. Il y a deux types de *vibrantes* : *r* et *l*. Les variétés de *r* sont très nombreuses, le son pouvant se produire tout le long du canal vocal, des lèvres à l'isthme du gosier. Le *l* est beaucoup moins variable; il s'articule avec la langue appuyée par la pointe sur le palais dans la région des dents et vibrant par les côtés sous l'effort de la respiration. En français, les vibrantes tombent souvent dans une prononciation négligée, surtout à Paris : *quel r)e [illegible], que l'on [illegible] disent*, etc.

VIBRATEUR n. m. Appareil qui transmet les vibrations, [illegible] le gravier.

VIBRATILE adj. Hist. nat. Qui est susceptible de vibrer. *Cil* VIBRATILE.

Pathol. Se dit d'une douleur dans laquelle il semble [illegible] que ses nerfs sont en vibration.

— *Mouvement vibratile*, Mouvement que présentent les cils vibratiles de certains épithéliums.

— Zool. *Les cils vibratils* sont des cils ou soies [illegible] chez beaucoup d'animaux inférieurs tels que les [illegible] et garnissant l'épithélium d'un grand nombre [illegible]. Leur mode de vibration caractérisent l'épithélium dit [illegible], dans lequel ces cils se dressent sur la face [illegible] et entrent en rapports étroits avec le protoplasma des [illegible] *vibratiles*. Il en existe deux types [illegible] premier est réalisé par des cellules libres [illegible] par exemple, qui se déplacent dans le liquide [illegible] grâce aux mouvements de leurs cils vibratiles ou [illegible] par des cellules des [illegible] spécialement [illegible] des tissus de revêtement [illegible]

VIBRATILITÉ [illegible] Faculté de produire [illegible] vibrer.

VIBRATION [illegible] Oscillation [illegible] par les molécules d'un corps élastique, qui, écartées de leur position d'équilibre, y reviennent dès que cesse d'agir la force qui les tenait éloignées, puis, en vertu de leur vitesse acquise, dépassent la position d'équilibre et exécutent un mouvement de va-et-vient de part et d'autre de cette position.

ENCYCL. Physiq. Le double mouvement d'aller et retour est une *vibration complète* s'accomplissant pendant une durée nommée *période*. La distance des positions extrêmes est l'*amplitude* de la vibration. Le mouvement vibratoire d'un corps élastique rentre dans la catégorie des mouvements pendulaires, c'est-à-dire que ses oscillations restent isochrones tant que les déplacements demeurent petits.

Comme de nombreuses expériences le montrent, pour que notre oreille perçoive un son, il faut qu'un solide, un liquide ou un gaz, lui transmette les mouvements alternatifs très rapides exécutés par un corps sonore en vibration. (V. SON.) Les vibrations se propagent avec la même vitesse dans les différentes directions quand le milieu ambiant offre la même élasticité en tous sens. Au point de vue du mouvement vibratoire, les solides élastiques se partagent, d'après leur forme : 1° en corps dont la longueur est grande vis-à-vis de la largeur et de l'épaisseur, tels que les *cordes* flexibles, les *verges* ou *tiges* rigides (v. CORDE, VERGE); 2° en corps de faible épaisseur, mais de longueur et de largeur comparables (*membranes* flexibles ou *plaques* rigides). Pour observer les vibrations des plaques, on les fixe par des vis de pression, on appuie les doigts ou des bouchons pointus sur les parties qu'on désire immobiliser, tandis qu'on attaque avec un archet un point du contour. La plaque rend un son, se partage en plages vibrantes ou *concamérations* séparées par des lignes nodales ou de repos; 3° en corps de dimensions quelconques, tels que *cloches*, *cymbales*, *timbres*, etc. On sait seulement que leurs vibrations obéissent à la loi générale « dite de similitude ». Quand deux corps sonores de même substance vibrent de façon identique, les nombres de vibrations sont inversement proportionnels aux dimensions homologues.) On distingue, d'autre part, les vibrations *longitudinales*, qui s'exécutent dans la direction de propagation du mouvement, des vibrations *transversales*, qui s'effectuent perpendiculairement au sens de propagation des ondes. On considère enfin, en optique, les vibrations de l'éther. V. LUMIÈRE, ONDE, ONDULATION.

— Musiq. En dehors du phénomène particulier de la *vibration*, c'est-à-dire de l'ébranlement du corps sonore, les virtuoses emploient parfois, dans l'exécution musicale, une sorte de vibration que l'on pourrait dire « artificielle », et par laquelle ils augmentent la quantité et modifient jusqu'à un certain point la qualité du son émis par les moyens ordinaires. Pour les instruments à archet, le procédé consiste en une sorte de tremblement de la main gauche, qui, sans changer la place du doigt sur la corde, lui communique cependant un mouvement particulier, par lequel, en dehors même de l'action de l'archet, le son acquiert une intensité plus grande, une expansion plus généreuse. Sur les instruments à vent, cette espèce de tremblement est produite par les lèvres et amène un résultat identique. Les chanteurs, en faisant usage du *vibrato*, doivent éviter soigneusement le *chevrotement*.

VIBRATOIRE adj. Qui se compose d'une suite de vibrations : *Mouvement* VIBRATOIRE.

— *Massage vibratoire*, Massage effectué à l'aide d'un tube flexible, tournant avec une grande vitesse et muni à son extrémité de rouleaux, de tampons de formes diverses. V. MASSAGE.

VIBRAYE, ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Calais, sur la Braye, affluent du Loir; 2.967 hab. (*Vibraysiens, ennes.*) Forges; fabrique de manches de parapluies. — Le canton a 6 comm. et 8.364 hab.

VIBRER (du lat. *vibrare*, même sens) v. n. Faire des vibrations, entrer en vibration : *Le canon fait* VIBRER *les vitres*.

— Fig. Être excité, ému, mis en action : *Des sentiments généreux* VIBRENT *dans les cœurs français*.

— Théâtr. Prononcer sans grasseyer. || Chevroter, en parlant de la voix d'un chanteur.

VIBRION (du lat. *vibrare*, vibrer) n. m. Nom donné à des bactéries qui ont une forme courbe ou inflexion ou encore en virgule. (On leur rattache quelquefois les *spirilles* [v. ce mot] ou bactéries en hélice ou en tire-bouchon. Comme types de vibrions, on peut citer le bacille virgule du choléra et le vibrion septique. [V. BACTÉRIE.])

VIBRISSE (lat. *vibrissa*) n. f. Anat. Nom donné aux poils qui poussent dans les narines de l'homme et aux plumes filiformes des oiseaux.

— Zool. Poil tactile existant chez les mammifères et placé ordinairement sur les lèvres. (Les vibrisses des oiseaux sont des soies rigides, qui se dressent à la base du bec.)

VIBROSCOPE *skop'* — de *vibrer*, et du gr. *skopein*, examiner, n. m. Physiq. Instrument dont on se sert pour étudier les vibrations des corps sonores, et qui consiste à faire inscrire les vibrations par le corps même sur une feuille de papier, par exemple, pendant un temps connu.

VIBURNÉ, ÉE (du lat. *viburnum*, viorne) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre viorne.

— n. f. pl. Groupe de plantes, ayant pour type le genre viorne et qui correspond à la tribu des sambucées. — *Une* VIBURNÉE.

VIBURNINE n. f. Substance résineuse amère, extraite de la viorne à feuille de prunier (*viburnum prunifolium*).

VIBURNUM *nom'* n. m. Nom scientifique du genre viorne.

VIC, désinence de noms géographiques qui se trouve dans beaucoup d'appellations de localités, surtout du midi de la France. (C'est l'équivalent du mot latin *vicus*, village.)

VIC (dom Claude de), historien français, né à Sorèze (Tarn) en 1670, mort à Paris en 1734. Entré chez les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur à Toulouse, il professa ensuite les belles-lettres au collège de Saint-Sever et accompagna en 1701 à Rome le procureur général de sa congrégation. Il collationna les principaux manuscrits de la bibliothèque Vaticane et fit des recherches dans la plupart des bibliothèques de Rome. A son retour en France, il aida dom Vaissète à composer son *Histoire générale du Languedoc*. Il était à sa mort procureur général de son ordre. Il a publié une traduction latine de la *Vie de Mabillon*, par dom Ruinart (1714).

VICAIRE (*ker'* — du lat. *vicarius*, proprem. lieutenant). n. m. Substitut, lieutenant, homme suppléant un supérieur dans certaines fonctions. Vx. || Ecclésiastique desservant une paroisse sous l'autorité d'un curé : *Un curé et son vicaire.* || *Grand vicaire* ou *Vicaire général*, Ecclésiastique qui aide l'évêque et le supplée en des cas déterminés, dans l'administration d'un diocèse. || *Vicaire perpétuel*, Titre que s'attribuaient certains archevêques, en le considérant comme synonyme de légat, et qui a été donné aussi à des ecclésiastiques desservant des cures dépendantes d'un chapitre, d'une abbaye, d'un prieuré et ne recevant que la portion congrue. || *Vicaire apostolique*, Ecclésiastique chargé par le pape de l'administration ecclésiastique dans un pays de mission, où la hiérarchie n'est pas régulièrement établie. || *Cardinal-vicaire*, Cardinal auquel est confiée l'administration ecclésiastique de la ville de Rome. || *Vicaire de saint Pierre, Vicaire du prince des apôtres, Vicaire de Jésus-Christ*, Titres portés par les papes. || *Père vicaire*, Religieux qui, dans certains couvents, remplace le supérieur absent.

— Hist. Sous le bas-empire romain, Suppléant du préfet de la ville. (Se disait aussi des deux suppléants du préfet du prétoire.) || Gouverneur d'un diocèse. || Au moyen âge, Chevalier qui se battait pour quelqu'un. || Celui qui subissait à la place d'un autre les épreuves légales. || Remplaçant du comte. || Titre porté primitivement par les vicomtes. || *Vicaire de l'empire d'Allemagne*, Le comte palatin ou le duc de Saxe quand ils gouvernaient en cas d'interrègne.

— Adjectiv. Théol. *Satisfaction vicaire*, Satisfaction offerte à Dieu par le Christ, au profit des fidèles. (Peu us.)

— Encycl. Hist. A Rome, le préfet du prétoire délégua son autorité pour des causes spéciales à un *vicaire*, qui prenait le titre de vicaire de la ville de Rome.

Dans le droit germanique, l'empereur ou le roi des Romains nommait des vicaires, appelés *vicaires de l'empire*, pour connaître de certaines causes réservées. Il nommait aussi des *vicaires généraux de l'empire*, sortes de préfets ou plutôt de vice-rois, chargés de l'administration d'un district de l'empire. Ces vicaires étaient spécialement délégués en Italie, où résidaient rarement les empereurs. Leur charge était souvent héréditaire. A la mort de l'empereur et jusqu'au jour de l'élection nouvelle, un vicaire du l'empire prenait en main le pouvoir; la coutume s'établit peu à peu que le vicariat de l'empire devait être dévolu, soit en cas d'absence, soit pendant l'interrègne, au comte palatin du Rhin pour la Germanie, la Gaule et le royaume d'Arles, et au duc de Saxe pour les pays de droit saxon.

Sous le titre de vicaires, des officiers étaient chargés par les comtes, au moyen âge, de la perception des impôts et de l'administration de ce que l'on appelait alors, en vieux français, la moyenne et la basse justice. Le *vicarius* est devenu, par corruption, le *vignier*.

— Admin. eccl. Le nom de *vicaire* est attaché aujourd'hui dans l'Eglise catholique à deux sortes d'ecclésiastiques : les grands vicaires ou *vicaires généraux*, et les *vicaires des paroisses*. Les grands vicaires sont des prêtres chargés de suppléer l'évêque dans l'administration de son diocèse. Le § 11 des articles organiques dit que chaque évêque pourra nommer deux vicaires généraux, et chaque archevêque trois. Les grands vicaires, nommés par l'évêque ou l'archevêque, avec l'agrément du gouvernement en France, sont révocables par lui. D'après le droit canonique, leurs fonctions cessent par la mort de celui dont ils ne sont que les délégués; et il est alors nommé par le chapitre un vicaire capitulaire, chargé du diocèse pendant la vacance du siège. Les articles organiques continuent leurs fonctions aux vicaires généraux après la mort de l'évêque jusqu'à son remplacement.

Les simples vicaires ou vicaires paroissiaux sont des prêtres chargés d'aider les curés dans leurs fonctions, de les suppléer en cas d'absence ou de maladie. Dans la pratique, ils sont aujourd'hui nommés par les évêques.

Vicaire savoyard (LA PROFESSION DE FOI DU). Les belles pages de Rousseau qui portent ce titre se trouvent dans le quatrième livre d'*Emile*. Au moment d'initier Emile non pas à une religion déterminée, mais au sentiment religieux lui-même, son précepteur lui propose comme exemple l'histoire d'un jeune homme (c'est Rousseau lui-même), que jadis les conseils d'un bon vicaire savoyard ont ramené à la vertu, alors qu'il était en proie à la désespérance et glissait vers l'athéisme. Ce discours est censé avoir été tenu certain jour d'été, au lever du soleil, sur une colline près de Turin, en face de la radieuse chaîne des Alpes qui se déploie à l'horizon.

L'auteur y démontre la nécessité d'une religion toute personnelle, fondée à la fois sur le spectacle de la nature et sur le sentiment intérieur. Il y proclame sa foi en l'esprit indépendant de la matière, et en un Dieu créateur infiniment bon. Il atteste la sainteté des Evangiles et déclare que, « si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu ». C'est là que se trouve aussi cette éloquente apostrophe à la conscience : « instinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre, juge infaillible du bien et du mal... ».

Par l'exaltation du sentiment moral qu'elle développe, par l'ardeur de spiritualisme qui s'y trouve, et qui s'opposait au matérialisme des « philosophes » du temps, la *Profession de foi du vicaire savoyard* a exercé une grande influence sur les âmes. Elle est le bréviaire de la religion naturelle, fondée sur le sentiment plus que sur la raison.

Vicaire de Wakefield (LE), roman anglais d'Olivier Goldsmith (1766). — Le docteur Primrose, pasteur protestant, est un personnage pieux, serviable, un peu vaniteux de son savoir, indulgent aux faiblesses de ses filles et de sa femme, qui vit paisiblement au milieu des siens, dans une très confortable maison, où il goûte un tranquille bonheur. Il résiste aux pires adversités. L'innocent Primrose perd sa fortune et il est obligé de vivre dans une pauvre cure. Sa maison prend feu et il ne sauve deux de ses enfants qu'en se brûlant cruellement le bras; sa fille aînée est enlevée par le squire de l'endroit, un de ses fils devient vagabond, lui-même est jeté en prison pour dettes et condamné à la société des pires coquins. Pendant ce temps sa seconde fille est enlevée par le même squire et son fils enfermé sous l'accusation de meurtre. Primrose reste pieux et ferme au milieu de ses épreuves. Malade, il soutient les siens, il prêche ses compagnons de prison, les console, les aime. Plus tard, les épreuves du docteur Primrose — nouveau Job — prennent fin, et ses enfants lui sont rendus honnêtes et heureux. Malgré bien des invraisemblances et un parti pris un peu trop sensible de édification morale, le livre de Goldsmith reste un livre charmant par la vérité simple et naïve des personnages, et le caractère à la fois pénétrant, malicieux et indulgent de l'observation. Le roman de Goldsmith, récit de vie simple et morale qui reposait de la brutalité de Fielding et de Smollet, eut un grand succès, il a été traduit plusieurs fois en français.

Vicaire (Gabriel), né à Belfort en 1848, mort à Paris en 1900. Il fit ses études au lycée de Bourg, les termina au lycée de Lyon, et fit son droit à Paris. Pendant la guerre franco-allemande de 187[illegible], il fut incorporé dans les mobiles de Saône-et-Loire. Licencié en droit, il délaissa le barreau pour la poésie, passa sa vie soit à Paris, soit à Amberieu, non sans aller, de temps à autre, en Suisse, et, dans les dernières années, sur les côtes de Bretagne. En 1885, il publia avec Henri Beauclair, sous le pseudonyme de Adolphe Flotte : *les Déliquescences*, recueil satirique sur la poésie décadente. En 1889, Vicaire remporta le prix au concours ouvert pour la composition d'une cantate en l'honneur du centenaire de 1789. En 1890, l'Académie française lui décernait le prix Archon Despérouses pour : *les Emaux bressans*, *Marie-Madeleine* et le *Miracle de Saint-Nicolas*; en 1898, pour *le Clos des Fées*. Ses autres volumes de vers sont : *l'Heure enchantée* (1890); *Fleurs d'avril* (1890); *Cinq ballades* (1891); *A la bonne franquette* (1892); *Rosette en paradis* (1892); *Au bois joli* (1894). Gabriel Vicaire est, avant tout, le chantre de la Bresse et de ses poulardes dodues et succulentes. Sa verve, malicieuse sous des apparences de bonhomie, a des audaces qui n'atteignent jamais au cynisme, et se concilie fort bien avec une sorte de piété enfantine, très sincère.



Vicaire.

VICAIRIE *kè-ri* n. f. Fonctions d'un vicaire de paroisse. || On dit mieux VICARIAT.

— Succursale, église créée dans une paroisse, pour la commodité des fidèles, et desservie par un vicaire.

— Bénéfice attaché à certaines églises cathédrales.

VICANÉEN, ENNE *né-in, è-n'* — du lat. *vicaneus*; de *vicus*, bourg) adj. Mythol. rom. Epithète des dieux protecteurs des bourgs et des villages.

VICARI, bourg d'Italie (Sicile [prov. de Palerme]; 5.100 hab.

VICARI (Hermann DE), prélat allemand, né à Aulendorf, dans la Haute-Souabe, en 1773, mort en 1868. Doyen de la cathédrale de Fribourg-en-Brisgau, nommé en 1832 coadjuteur de l'évêque de cette ville et, en 1842, archevêque du Haut-Rhin, il se signala par les démêlés qu'il eut avec le gouvernement badois. En 1859, la cour de Rome réussit à amener entre le gouvernement badois et l'archevêque un compromis tout à l'avantage de celui-ci, mais que les Chambres libérales du grand duché refusèrent de sanctionner. Le conflit reprit plus aigu encore en 1864, lorsque fut votée la réforme qui enlevait la direction des écoles à l'influence exclusive du clergé. Cette nouvelle querelle n'était pas terminée au moment de la mort de Vicari.

VICARIAL, ALE, AUX adj. Qui appartient, qui a rapport au vicariat. *Fonctions* VICARIALES.

VICARIANCE *ans'* — rad. *vicariant* n. f. Physiol. Action de suppléance qu'un organe peut exercer à l'égard d'un autre, quand ce dernier devient insuffisant. Tel est le rôle du rein à l'égard du foie, quand le foie est insuffisant, ou celui de la peau et de la muqueuse gastrique et intestinale, par les vomissements, la diarrhée, à l'égard du rein, quand le rein est devenu imperméable.

VICARIANT *vi-an*, **ANTE** du lat. *vicarius*, vicaire adj. Qui remplace. || *Organe vicariant*, Organe qui supplée, par son propre fonctionnement, à l'insuffisance fonctionnelle d'un autre organe. || *Rôle vicariant*, Rôle que remplit l'organe vicariant. V. VICARIANCE.

VICARIAT *vi-a* — de *vicaire*, même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Dr. can. Fonction, emploi de vicaire de paroisse. || Succursale desservie par un vicaire. *Grand vicariat*, Dignité, fonctions de grand vicaire.

Cout. anc. Procuration.

— Feod. *Donner vicariat à son seigneur*, Lui donner un homme pour lui faire foi et hommage.

— Hist. rom. Juridiction d'un vicaire de l'empire.

VICARIER *vi-é* — même étymol. qu'aux deux art. précéd. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous vicariions. Que vous vicariiez*) v. n. Faire les fonctions de vicaire dans une paroisse (peu us.).

— Par ext. Etre réduit à des fonctions subalternes (rare).

— Aller de ville en ville pour offrir ses services dans les paroisses, en parlant des musiciens et des chantres d'église. (Vx.)

VICAT Philippe-Rodolphe, mécanicien suisse, né à Payerne en 1720, mort en 1778. Disciple de Haller, il fut chargé de préparer l'édition des ouvrages de ce grand maître. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Mémoire sur la phlegmasie polonnise* 1775; *Matière médicale tirée de Haller* 1776; *Histoire des plantes vénéneuses de la Suisse* 1776; *Supplément au* Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle *de M. Valmont de Bomare* 1778.

VICAT Louis-Joseph, ingénieur français, né et mort à Nevers (1786-1861). Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées à Périgueux, il fut chargé en 1811 de construire un pont sur la Dordogne, à Souillac, dans le Lot. Ce fut alors qu'il fut amené à faire des recherches sur les chaux hydrauliques et les ciments propres à la construction des ponts. Il prit sa retraite en 1853, comme ingénieur en chef. On lui doit : *Recherches expérimentales sur les chaux de construction, les bétons et les mortiers* (1818), *Résumé des connaissances acquises sur les [illegible]tiers et les ciments calcaires* (1828), *Nouvelles et dernières expériences* (1846), *Recherches physiques de la densité des corps composés hydrauliques par l'eau de mer*

VICBILH, pays de l'ancienne France, dans la partie septentrionale de la prov. de Béarn, sur le Luy de Béarn. La baye était la principale de ces pays, qui fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Pau, dans les Basses-Pyrénées.

VICCHIO, comm. [illegible] prov. [illegible], [illegible] hab. Patrie de Fra Angelico.

VICDESSOS, [illegible] (Ariège), arrond. et à [illegible] mines de [illegible] et de [illegible] 1.[illegible] hab. [illegible] du XIIe siècle. Les [illegible]

VICE [illegible] — abbé [illegible], tour, remplacement, suppléance, tel qu'entre [illegible] exercées par un [illegible] supérieur. Ne [illegible] marque [illegible].

VICE [illegible] faute, [illegible] défaut, [illegible] personne [illegible] moins [illegible] Vice de conformation.

— Habitude [illegible] cheval ou [illegible] somme difficile à manier : *Les vices rédhibitoires*.

Disposition [illegible] à un mal, [illegible] disposition habituelle et [illegible] naturel. *Le premier degré du vice est de [illegible]* (Joubert). Liberti[illegible]. *Le vice [illegible] de femmes qu'entre [illegible]*.

Personnes [illegible] : *Le vice est le [illegible] vertu, elle est bien plus [illegible]* (Lamartine).

— Fam. Ruse, malice, espièglerie. *Le [illegible] Paris ne manque pas de vice.*

Loc. div. *Vice [illegible] nature*, Pléonasme. *Un [illegible] vices*, Homme qui affiche ses mauvais penchants, ses habitudes immorales, et qui en tire vanité. *Vice de clerc*, *Vice d'écriture*, Faute d'un copiste, de celui qui écrit trop vite et sans attention. Vx. *Le vice l'a quitté, mais il n'a pas quitté le vice*, Il a conservé tous ses mauvais penchants, bien qu'il ne puisse plus les satisfaire.

— Constr. *Vice de construction*, Faute commise par l'ingénieur ou l'architecte dans la construction d'une [illegible], où le manque de cohésion des matériaux et leur mauvaise répartition peuvent amener des poussées au vide.

— Navig. *Accident par vice propre*, En T. d'assurances marit., Accident de mer dû, non à la mer, mais aux conditions défectueuses dans lesquelles se trouvait le navire.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Passage du *Misanthrope* de Molière. Il s'agit dans le rôle d'Alceste exprime à Philinte qu'il a pris en dégoût tout le genre humain. Les *haines vigoureuses* d'Alceste ont passé en proverbe.

— SYN. **Défaut, défectuosités**, etc. V. DÉFAUT.

— ENCYCL. Philos. Dans son sens philosophique, le *vice* est une disposition habituelle au mal, de même que la *vertu* est une disposition habituelle au bien. Si la vertu suppose une force capable de se dominer pour observer en soi et hors de soi l'ordre nécessaire — lequel se confond avec le bien — le vice implique une faiblesse, qui fait que l'individu s'abandonne à ses penchants les plus individuels, à ses désirs les plus subtils, à ses fantaisies les plus passagères. Rechercher le plaisir partout où on le pressent, voilà la marque par excellence du vice; de là ses excès, ses désordres, ses injustices, de là le mal auquel il aboutit.

Le vice est paré quelquefois d'ornements qui font illusion, parce que la recherche du plaisir revêt, dans certains milieux, des apparences de sociabilité, de franchise, de gaieté : le vicieux paraît vouloir le plaisir d'autrui autant que le sien propre. Ce n'est pas rare pour quelques entraînements momentanés. Le vice habituel est égoïste : il arrive aisément à être insouciant, méchant, cruel, au besoin même cruel.

Taine a écrit : « Le vice et la vertu sont les produits comme le sucre et le vitriol. » Il a exprimé ultérieurement cette formule en rappelant que le vice n'est pas un penchant irréductible, tout d'une pièce, non susceptible d'analyse : on y voit entrer, au contraire, une foule de sensations, assurément, mais aussi de préjugés, d'idées fausses, d'imaginations corrompues, de sentiments altérés, d'habitudes, surtout, actives ou passives. Si donc le vice n'est pas un produit physique, d'éléments physiques, c'est un produit psychologique, d'éléments psychologiques qui réagissent les uns sur les autres et qui sont tous à surveiller.

— Méd. Les *vices de conformation* consistent dans des modifications de l'organisme, produites soit par un arrêt de développement, soit par un développement excessif, soit par l'influence d'un état morbide, apportant trouble, gêne ou obstacle au libre exercice d'une ou de plusieurs fonctions, ou privant complètement l'individu d'une ou de plusieurs d'entre elles. On peut avec Roche et Sanson grouper les vices de conformation, qui constituent de véritables monstruosités, ainsi qu'il suit : 1° divisions anomales, 2° réunions anomales ou adhérences, 3° rétrécissements et obstructions, 4° ouvertures anomales; 5° prolongements anomaux, 6° déviations; 7° parties surnuméraires ou absence des parties. V. TÉRATOLOGIE.

— Dr. *Vices rédhibitoires*. On appelle ainsi les défauts cachés qui affectent une chose vendue, dont l'acheteur n'a pu se convaincre par lui-même et qui empêchent ou diminuent l'usage auquel il destinait la chose. Le vendeur en est garant et responsable. V. VENTE.

Le Code civil, art. 1641 et suiv., ne détermine pas les vices rédhibitoires, les laissant à l'appréciation du juge à leur occasion, il donne à l'acheteur le choix entre deux actions : l'acheteur peut soit rendre la chose et se faire restituer le prix (action rédhibitoire), soit garder la chose et se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par des experts (action *quanti minoris* ou *diminution de prix*).

VICE-AMIRAL [illegible] Officier de marine dont le grade est inférieur à celui d'[illegible] et supérieur à celui de contre-amiral. Vaisseau que [illegible] portait le pavillon d'un vice-amiral. Pl. *Des* VICE-AMIRAUX.

ENCYCL. Le grade de vice-amiral [illegible] créé, en 1669, pour le commandement de l'armée de terre. Le vice-amiral [illegible] général [illegible] navires de [illegible]

VICE-AMIRAUTÉ [illegible] Pl. *Des*

VICE-BAILLI [illegible] adv.

VICE-CAMÉRIER [illegible] le

VICE-CHANCELIER [illegible] le vice-[illegible]

VICE-CONSUL [illegible] Celui

VICE-CONSULAT [illegible] Pl. *Des* VICE-CONSULATS.

VICE-DIEU [illegible] Personne qui [illegible] presque

VICE-EMPEREUR [illegible] remplace l'empereur, [illegible] l'empereur. [illegible] ministre Rouher, [illegible] Pl. *Des* VICE-EMPEREURS.

VICE-GÉRANCE [illegible] Pl. *Des*

VICE-GÉRANT [illegible] supplée le gé- [illegible] Pl. *Des* VICE-GÉRANTS.

VICE-GÉRENT [illegible] qui supplée l'offi- [illegible] Pl. *Des* VICE-GÉRENTS.

VICE-LÉGAT [illegible] Prélat établi par le pape, pour exer- [illegible] légat en [illegible] Pl. *Des* VICE-LÉGATS.

VICE-LÉGATION [illegible] fonctions de vice-légat. [illegible]

VICÉLIEN [illegible] Habitant [illegible] l'archipel de Vicelius, [illegible]

VIC-EN-BIGORRE, chef-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, [illegible] de Tarbes, sur l'Echez, affluent [illegible] *de Bigorre*; 3.700 hab. [illegible] Le canton a 13 comm. et 7.925 hab.

VICENCE [illegible] lat. *Vicetia*, en ital. **Vicenza**, v. le [illegible] prov. de même nom et à 120 kilom. [illegible] au confluent du Retrone et du Bacchiglione, [illegible] f. Evêché [illegible] établissements d'instruction secon- [illegible] Il fait un commerce de 8.000 voi- [illegible] chanvre, [illegible] fonderies, etc. [illegible] au pied des [illegible] ne le vient navi-

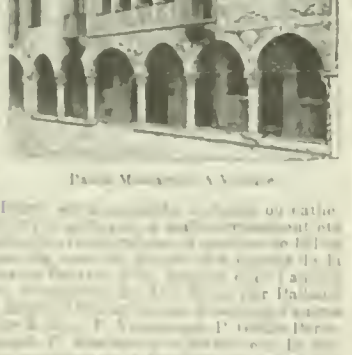

Palais Municipal à Vicence

[illegible] ou cathé- [illegible] et [illegible] [illegible] sur l'Adige. [illegible] la première [illegible] aux architectes [illegible] et exécuteur [illegible] l'orfetta, qui remonta [illegible] et aux architectes

Par [illegible] Napoléon Ier institua en faveur [illegible] duché de Vicence en faveur du général Caffarelli.

VICENCE [illegible] prov. d'Italie (Vénétie), bornée [illegible] au N. par la province de Trévise, [illegible] les prov. de Vérone et de Padoue au S.-E., de Trévise à [illegible] au N.-E. Superf., 2.750 kilom. carr.; pop., [illegible] 143 hab. par kilom. carr. Couverte par [illegible] Alpes au N. et au N.-E., elle est [illegible] S.-E. est arrosée par un tributaire du golfe de [illegible] la Brenta, et ses affluents. Très fertile en céréales, [illegible] tubercules, elle élève aussi beaucoup de bestiaux [illegible] vers à soie. L'industrie est très développée dans [illegible] papier, tressage de la paille. Le commerce [illegible]

VICENCE [illegible] de Belgique. V. CALLAINCOURT.

VICENNAL, ALE, AUX [illegible] du lat. *vicennalis*, même [illegible] adj. Qui se reproduit tous les vingt ans.

— Antiq. rom. *Jeux vicennaux*, Jeux qui avaient lieu la vingtième année du règne d'un prince.

— n. f. pl. Fête funèbre qu'on célébrait vingt jours après la mort de la personne qui en faisait l'objet.

VICENTE (Gil), poète dramatique, né à Lisbonne vers 1470, mort en 1536. Il a écrit en portugais et en espagnol, et fut l'un des principaux fondateurs du théâtre portugais. Son œuvre dramatique se compose de quarante et quelques pièces, écrites soit en portugais (dix-sept environ), soit en espagnol (dix), soit dans un patois mi-espagnol, mi-portugais. Les personnages en sont volontiers empruntés aux classes populaires, dont ils parlent la langue pittoresque et savoureuse. La plus ancienne peut être de ces pièces, le *Monologo da Visitação*, fut représentée en 1502. Elle fut suivie de près par l'*Auto pastoril castelhano*, et par l'*Auto dos Reis Magos*. Citons encore: *Inez Pereira*, l'*Auta de la Sibila Casandra*, sorte d'églogue en espagnol, la comédie *el Vindo*, qui fut représentée en 1514, *la Rubena*, comédie bilingue (1521); *Don Duardos*, *Amadis de Gaula*, basées sur les romans de chevalerie; *el Templo de Apolo* 1526; *la Barca do inferno*, *la Barca do purgatorio*, *la Barca de gloria*, trois *autos* formant une sorte de « Divine Comédie » les deux premiers en portugais, le troisième en espagnol.

VICENTE (Joanis). Biogr. V. MACIP.

VICENTIN (*san*) [lo], nom du territoire de Vicence.

VICENTIN, INE (*san*), personne née à Vicence ou qui habite cette ville.

— Adjectiv.: *Industrie* VICENTINE.

— n. m. Comm. Taffetas qui se fabriquait à Vicence.

VICE-PRÉFET n. m. Hist. rom. Syn. de VICAIRE. || Pl. *Des* VICE-PRÉFETS.

VICE-PRÉSIDENCE n. f. Fonction, dignité de vice-président. Pl. *Des* VICE-PRÉSIDENCES.

VICE-PRÉSIDENT n. m. Celui dont la fonction consiste à remplacer le président, en l'absence de celui-ci. || *Des* VICE-PRÉSIDENTS.

VICE-PROCUREUR n. m. Dignitaire de l'ordre de Malte, auxiliaire du procureur, et chargé, en l'absence de ce dernier, de l'administration des intérêts temporels de l'ordre. || *Des* VICE-PROCUREURS.

VICE-RECTEUR n. m. Celui qui, en l'absence du recteur, le supplée. || Chef de l'Académie universitaire de Paris, dont le ministre de l'Instruction publique est théoriquement recteur. || Pl. *Des* VICE-RECTEURS.

VICE-REINE n. f. Femme d'un vice-roi. || Femme qui gouverne avec l'autorité d'un vice-roi. Pl. *Des* VICE-REINES.

VICE-ROI n. m. Chef d'un Etat dépendant d'un royaume ou d'un autre Etat. || Gouverneur d'une grande province qui a été un royaume indépendant, ou que son importance fait considérer comme un véritable Etat: *Le* VICE-ROI *des Indes*. Pl. *Des* VICE-ROIS.

VICE-ROYAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport au vice-roi ou à la vice-royauté.

VICE-ROYAUTÉ n. f. Dignité de vice-roi: *Briguer la* VICE-ROYAUTÉ. || Pays gouverné par un vice-roi: *La* VICE-ROYAUTÉ *des Indes anglaises*. Pl. *Des* VICE-ROYAUTÉS.

VICE-SÉNÉCHAL n. m. Officier de robe courte, qui, dans quelques provinces, exerçait les mêmes fonctions que le vice-bailli. || Pl. *Des* VICE-SÉNÉCHAUX.

VICE-SÉNÉCHAUSSÉE n. f. Fonction du vice-sénéchal. Résidence du vice-sénéchal. Pl. *Des* VICE-SÉNÉCHAUSSÉES.

VICESIMA HEREDITATUM. Dr. rom. Impôt de 5 pour 100 sur les dispositions testamentaires, établi en l'an VI apr. J.-C. par la loi *Julia vicesimaria* d'Auguste.

VICÉSIMAL, ALE, AUX (du lat. *vicesimus*, vingtième) adj. Arithm. Qui a pour base le nombre vingt: *Numération* VICÉSIMALE.

VICESIMA LIBERTATIS. Dr. rom. Impôt de 5 pour 100 sur les affranchissements établi vers la fin du IVe siècle de Rome. Il était payé par les affranchis. || On disait aussi VICESIMA MANUMISSIONUM.

VICESIMO [illegible] lat.: le *vicesimus*, vingtième) adv. [illegible] comme [illegible] V. VIGESIMO.

VICE VERSA (*sé*) — mots lat., signif. *chance retournée*) [illegible] adv. Réciproquement: *Il y a des personnes dont la fortune et le caractère reposent, et* VICE VERSA.

VIC-FEZENSAC, ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à [illegible] Auch, sur la Lasso, sous-affluent de la Baise; [illegible] Vignobles, commerce de vins et d'eaux-de-vie; [illegible] de cristaux de tartre; huile de lin et [illegible] de lin. Eglise des XIe, XIVe et XVIIe s. Ancienne ca- [illegible] Fezensac. — Le canton a 15 comm. et 8.185 hab.

VICH ou **VIQUE**, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de [illegible], sur le Gurri, 12.000 hab. Filatures; fabrique [illegible] peaux tolées, tuileries. Aux environs, mines de [illegible] et de houille; pierres précieuses du mont Seon. Cité [illegible] Ausonia prise par les Maures en 713, par les [illegible] en 1719. Nombreux combats en 1808-1810. Assiégée [illegible] par les carlistes en 1848. Cathédrale reconstruite en 1803, sur l'emplacement de l'église bâtie en 1040.

VICHALGARH, prince pauté de l'Inde (présid. de Bombay), [illegible] de la principauté de Kolapour, tributaire de l'empire anglais, 608 kilom. carr.; 31.000 hab. Ch.-l. *Malkapour*.

VICHNEVETZ, bourg de Russie (gouv. de Volhynie, distr. de Kremenetz), sur le Goryno; 3.000 hab.

VICHNOU, seconde personne de la trinité indienne *Trimourti*, dans laquelle il remplit le rôle de préservateur du monde. Son nom se rencontre déjà dans les hymnes du Rig Véda; mais, le Vichnou védique (de même qu'Indra du reste) se présente plutôt comme une forme d'Agni, le dieu terrestre du feu du sacrifice. Dans les Brâhmanas et dans les lois de Manou ses attributs s'étendent, mais il n'a pas encore le caractère d'un grand dieu, qui commence à lui être nettement attribué dans le Mahâbhârata. A partir de ce moment, et surtout dans les Pourânas, il supplante peu à peu les anciens dieux védiques et Brahma lui-même, et devient enfin le dieu suprême, éternel, infini, l'âme universelle qui pénètre et anime tout l'univers. Pour le sage, Vichnou est le *Paramâtmaan*; l'univers entier, y compris les dieux, n'existe que par lui et en lui, est sorti de lui et s'absorbera en lui au jour de la dissolution, pour en ressortir et y rentrer suivant des alternatives de formation et de destruction éternellement renouvelées. Quand les circonstances l'exigent, Vichnou se montre aussi dans des formes humaines qu'on nomme ses avatârs (*avatâra* « descente »). On en représente dix principaux, soit: 1° *Matsyâvatâra*, incarnation en poisson pour sauver du déluge le Manou Vaivasvata; 2° *Kourmâvatâra*, incarnation en tortue afin de servir de base solide au mont Méroun; 3° *Varâhâvatâra*, incarnation en sanglier, soit pour faire émerger la terre engloutie dans l'océan, soit pour reconquérir le Véda caché au fond des eaux par le démon Hiranyâkcha; 4° *Narasimhâvatâra*, forme moitié d'homme et moitié de lion prise pour mettre à mort le démon Daitya Hiranyakaçipou; 5° *Vâmanâvatâra*, incarnation en nain pour reconquérir le monde sur le géant Bali; 6° *Paraçou-Râmâ*, incarnation en brâhmane pour exterminer les kchatriyas, oppresseurs de la caste sacerdotale; 7° *Râmâ-Tchandra*, incarnation en prince pour délivrer la terre des démons Râkchasas et de leur roi, Râvana; 8° *Krichna*, le dieu fait homme pour affranchir le monde de la tyrannie du roi Kamça et révéler la véritable nature de la divinité; 9° *Bouddha*, incarnation en prédicateur hérétique afin de perdre les impies par de fausses doctrines; 10° *Kalki*, enfin, forme apocalyptique sous laquelle Vichnou apparaîtra au jour de la destruction de l'univers. Le nombre des fidèles de Vichnou surpasse incontestablement celui des adorateurs de Çiva, et son culte est de beaucoup le plus répandu. Vichnou a mille noms, dont la récitation sans erreur ni omission constitue l'acte le plus méritoire possible. On le représente sous les traits d'un homme jeune et beau à quatre bras, tenant dans ses mains la conque Pantchajanya, le disque Soudarçana, la massue Kaoumodaki et un lotus, ou bien quelquefois un arc et un glaive.



Vichnou.

VICHNOUISME (*issm'*) n. m. Ensemble des doctrines relatives à Vichnou.

VICHNOUTISTE (*tisst'*) ou **VICHNOUISTE** n. m. Celui qui rend un culte au dieu Vichnou.

VICHY n. m. Comm. Etoffe de coton généralement fabriquée avec deux fils de différentes couleurs tissés alternativement. || On dit aussi TOILE DE VICHY.

VICHY (lat. *Aquæ calidæ*), ch.-l. de cant. de l'Allier, arrond. et à 21 kilom. de La Palisse, sur la rive droite de l'Allier, qui y reçoit à droite le Sichon; 14.259 hab. (*Vichissois* ou *Vichyssois*, *oises*.) Ch. de f. P.-L.-M. Station thermale importante, comprenant une trentaine de sources minérales. Les eaux de Vichy sont thermales ou froides, bicarbonatées sodiques, gazeuses, ou bicarbonatées sodiques, ferrugineuses gazeuses. Onze sources, propriété de l'Etat, sont exploitées par la Compagnie fermière: la Grande Grille, le Puits carré, le Puits Chomel, la source de l'Hôpital, la source Lucas, les trois sources des Célestins, la source de Mesdames, la source du Parc, la source d'Hauterive. Les sept premières sont des sources naturelles, les autres ont été obtenues par des forages. Quelques autres sources appartiennent à la Compagnie générale des eaux ou à des particuliers: la source Lardy, la source Larbaud, la source Saint-Yorre, etc. Les eaux de Vichy sont employées comme eaux de boisson ou de bains, douches, bains de vapeur; elles sont indiquées pour les affections de l'estomac, du foie, du rein, les lithiases biliaires et rénales et dans certaines chloroses et anémies. Le centre vital de Vichy est le Parc, bordé d'un côté par l'établissement thermal, de l'autre par le casino. Eglise Saint-Louis, moderne, de style roman. La tour de l'Horloge est un débris du château bâti par Louis II. La maison du bailliage possède encore une porte ogivale et un escalier à vis. Maisons des XVIe et XVIIe siècles, dont une porte le nom de maison de Mme de Sévigné. La fontaine des Trois-Cornets (1583); vaste hôpital; beau pont sur l'Allier. — Le canton a 4 comm. et 16.961 hab.

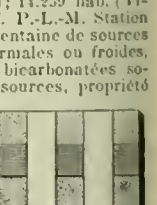

Armes de Vichy

VICIABLE adj. Qui peut être vicié, gâté.

VICIATEUR, TRICE adj. Qui vicie.

VICIATION (*si-on*) n. f. Action de vicier; résultat de cette action.

VICIÉ, ÉE (du lat. *vicia*, vesce) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la vesce. || On dit aussi VICIOÏDE.

— n. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre *vesce*. — *Une* VICIÉE.

VICIER (du lat. *vitiare*; de *vitium*, vice. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous vicions. Que vous vicissiez*) v. a. Gâter, corrompre: VICIER *l'air, le sang*. VICIER *le goût*.

— Dr. Rendre nul, défectueux : *Erreur qui* VICIE *un acte.* Se vicier, v. pr. Se gâter, se corrompre : *L'air* SE VICIE *dans les lieux clos et habités. Le goût* SE VICIE *aisément.* — Contracter des vices, des habitudes vicieuses : *L'homme* SE VICIE *promptement en fréquentant des vicieux.*

VICIEUSEMENT adv. D'une manière vicieuse.

VICIEUX (*eû*, **EUSE** (du lat. *vitiosus*; de *vitium*, vice) adj. Qui a quelque défectuosité : *Conformation* VICIEUSE. *Méthode* VICIEUSE. *Contrat* VICIEUX. *Locution* VICIEUSE. — Qui a quelque mauvaise habitude, en parlant des bêtes de somme : *Cheval* VICIEUX. — Qui a l'habitude du mal moral, et particulièrement du libertinage : *Homme* VICIEUX. || Qui tient du vice, qui a rapport au vice : *Penchants* VICIEUX. — *Cercle vicieux*, Faux raisonnement où l'on donne pour prouvé ce qu'il faut prouver. — n. m. Homme adonné au vice : *Il est difficile de corriger les* VICIEUX. — SYN. Corrompu, dépravé, etc. V. CORROMPU.

VICINAL, ALE, AUX (du lat. *vicinalis*; de *vicinus*, voisin) adj. Se dit des chemins qui servent de moyens de communication entre deux ou plusieurs communes voisines : *L'entretien des chemins* VICINAUX *est à la charge des communes.*

VICINALITÉ n. f. Qualité de chemin vicinal.

VICISSITUDE (*si-si* — du lat. *vicissitudo*) n. f. Révolution par laquelle des choses très différentes se succèdent : *La* VICISSITUDE *des saisons. Les* VICISSITUDES *de la vie.* — SYN. Changement, innovation, etc. V. CHANGEMENT.

VICKERA, rivière du nord-est de la Russie (gouvern. de Perm), qui descend du versant ouest de l'Onral du Nord, se double par le confluent de la Khelva et gagne la Kama, rive gauche. Cours 400 kilom.

VICKSBURG, ville des Etats-Unis (Mississipi), ch.-l. du comté de Warren, sur le Mississipi; 18.000 hab. Très grande exportation du coton. Minoteries, huileries, ébénisterie, etc. Pendant la guerre de Sécession, Vicksburg, fortifié par les Sudistes, fut assiégé successivement par Sherman et par Grant (1863), et sa capitulation (4 juill. 1863) fut un échec sensible pour les confédérés.

VIC-LE-COMTE, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 22 kilom. de Clermont, sur un plateau dominant la plaine de Limagne; 2.316 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales. Ancienne capitale du comté d'Auvergne; du château, il reste des débris de remparts et, surtout, la Sainte-Chapelle, œuvre de la Renaissance, avec des vitraux du XVIe siècle et un beau retable en pierre sculptée. — Le canton a 13 comm. et 10.590 hab.

VICLÉFISME n. m. **VICLÉFISTE** n. et adj. Hist. relig. V. WICLEFISME, WICLÉFISTE.

VICLIN n. m. En Normandie, Bois propre à faire des cotrets.

VICO n. m. Nom vulgaire, en Normandie, de la bécasse.

VICO, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 28 kilom. d'Ajaccio, près du fleuve côtier Liamone; 1.690 hab. Bons vignobles. Couvent de Saint-François, renfermant de nombreux objets d'art. — Le canton a 7 comm. et 5.588 hab.

VICO del Gargano, ville d'Italie (Pouilles [prov. de Foggia]), sur le mont *Gargano*; 8.400 hab. Huiles, cuirs, bois.

VICO Equense, ville d'Italie (Campanie [prov. de Naples]), dominant le golfe de Naples; 11.600 hab. Eaux sulfureuses, huileries, dentelles. C'est l'ancien *Vicus Equanus.*

VICO (Jean-Baptiste), philosophe, historien et juriste italien, né et mort à Naples (1668-1744). Il fut pendant neuf ans précepteur, puis professa pendant quarante ans la rhétorique à l'université de sa ville natale, vécut dans la médiocrité et venait d'être nommé historiographe du roi, à plus de soixante-dix ans, lorsqu'il mourut dans une véritable misère. Il a condensé le système de ses idées dans son ouvrage célèbre : *les Principes d'une science nouvelle relative à la nature commune des nations* (1725). Michelet en a donné une traduction française sous ce titre : *Principes de la philosophie de l'histoire* (1827). Vico distingue, dans l'histoire de chaque peuple, trois âges, dont la succession est constante et uniforme : l'*âge divin*, qui correspond à l'enfance et qui est la période des dieux et des mythes; l'*âge héroïque*, qui est le règne des héros et de la force matérielle; l'*âge humain* ou période de la civilisation, après lequel l'évolution recommence. Il a devancé les doutes de Wolf sur l'existence d'Homère et ceux de Niebuhr sur les premiers siècles de l'histoire romaine. J. Michelet a publié en français des (*Œuvres choisies de Vico* (1836).

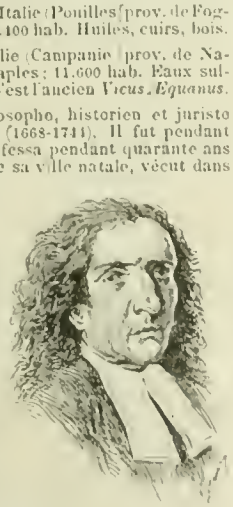

Vico.

VICO (François DE), astronome italien, né à Macerata en 1805, mort à Londres en 1848. Il entra, en 1823, dans l'ordre des jésuites. Après avoir été professeur au collège de cet ordre à Rome, il fut, en 1835, adjoint au directeur de l'observatoire de cette ville et nommé peu après directeur de l'observatoire. Il entreprit des observations concernant la latitude et la longitude de Rome, puis de nouvelles observations sur la planète Vénus. Citons encore ses travaux sur les satellites de Saturne, sur l'anneau intérieur de cette planète, et ses mémoires sur les nébuleuses. Vico est peut-être encore plus connu par ses heureuses découvertes dans le système planétaire. Il venait d'entreprendre la construction de cartes astronomiques sur un plan nouveau lorsqu'il fut chassé de Rome, avec les autres membres de son ordre, par la révolution de 1848. L'Académie des sciences de Paris lui avait décerné, en 1841, le prix d'astronomie. Citons de lui : *Nouvelle comète à courte période ou Mémoire sur les perturbations occasionnées par l'action de Jupiter sur une comète parue en 1819 et crue identique à celle observée en 1741* (1836), etc.

VICOFORTE di Mondovì, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Cuni], 2.950 hab. C'est l'ancienne *Augusta Vagiennorum.*

VICOLS ou BICOLS, peuple considérable du sud de l'île de Luçon (Philippines), composé de Malais influencés par du sang chinois et, dans certains endroits, par du sang négrito. Ils s'européanisent de plus en plus : ils ont embrassé le catholicisme, appris à lire et à écrire, adopté le costume européen, à l'exception des chaussures.

VICOMAGISTER (*jiss-tèr*) — mot lat., formé de *vicus*, bourg, et *magister*, maître] n. m. Antiq. rom. Magistrat secondaire chargé de la surveillance d'un *vicus.*

VICOMTAGE (*kon-taj*) n. m. Féod. Droit qu'on devait aux vicomtes.

VICOMTAL, ALE, AUX (*kon*) adj. Qui a rapport, qui appartient à un vicomte ou à une vicomte : *Dignité* VICOMTALE. *Droits* VICOMTAUX.

VICOMTE (*kont*) — du lat. *vicecomes*, même sens] n. m. Féod. Seigneur d'une terre ayant titre de vicomte. — Titre de noblesse immédiatement inférieur à celui de comte : *Le* VICOMTE *de Chateaubriand.* — ENCYCL. Le *vicomte* était, à l'époque carolingienne, le suppléant du comte. D'abord chargés de missions spéciales et temporaires, à titre de *missi comitis*, notamment pour la tenue des assises judiciaires, les vicomtes reçurent ensuite le mandat permanent de représenter le comte, dans tout ou partie de son ressort. Lorsque la féodalité se constitua et que, par suite de l'affaiblissement du pouvoir central, les fonctionnaires locaux tendirent à se rendre indépendants, les vicomtes obtinrent, de gré ou de force, que leur charge fût rendue héréditaire; en même temps, ils s'approprièrent, tout en acceptant le lien féodal, tout ou partie des territoires dans lesquels ils exerçaient le pouvoir par délégation. Les vicomtés devinrent, dès lors, de véritables fiefs comprenant domaine territorial et droit de juridiction. La couronne de vicomte est un cercle d'or enrichi de pierreries et surmonté de trois grosses perles séparées par deux petites; le casque est analogue à celui du comte, de même que la toque de l'époque impériale est semblable à celle du comte, mais avec trois plumes seulement.



Signes distinctifs du vicomte : 1. Toque (1er empire); 2. Heaume (XIIIe s.), 3. Couronne.

Vicomte de Bragelonne (LE), roman d'A. Dumas père (1850). C'est la suite du *Vingt ans après*, le dénouement de l'épopée des mousquetaires. En ce très long drame, aux personnages innombrables, le véritable héros reste encore et toujours l'immortel d'Artagnan. A travers les principaux épisodes : restauration des Stuarts, chute de Fouquet, élévation momentanée au trône de France, par Aramis, de l'Homme au masque de fer, frère jumeau de Louis XIV, d'Artagnan éblouit, séduit, domine, triomphe. Quant à Raoul de Bragelonne, touchante figure, c'est le fils d'Athos. Elevé avec Mlle de La Vallière, il lui a voué un amour pur et profond; aussi, quand elle devient la maîtresse du roi, Raoul se fait tuer héroïquement à l'ennemi. Athos, le parfait gentilhomme, qui ne vivait plus que pour ce fils bien-aimé, le suit presque aussitôt dans la tombe. Porthos succombe après une série d'exploits fabuleux, dignes d'un chant d'Homère. D'Artagnan périt, maréchal de France, sur le champ de bataille, dans l'apothéose d'une victoire. Aramis, le moins dévoué et le moins sympathique de l'admirable quatuor, est devenu général des jésuites et il a le chagrin de survivre aux compagnons de sa jeunesse.

L'histoire, au cours de ce long roman, fait de nombreux faux pas, reçoit plus d'une entorse, mais qu'importe? Ce qui serait plus grave peut-être, c'est que les incidents, trop nombreux, ne se lient pas suffisamment. Chacun d'eux cependant palpite d'intérêt, et la verve du récit ne tarit point, et le dialogue étincelle de naturel et d'esprit, et le lecteur, emporté, demeure jusqu'au bout à la merci du conteur.

VICOMTÉ (*kon*) n. f. Féod. Titre de noblesse attaché à certaines terres, dont le propriétaire portait le titre de vicomte : *La* VICOMTÉ *de Melun.* — Etendue de juridiction d'un vicomte : *La* VICOMTÉ *de Paris.* — *Vicomte de l'eau*, Juridiction qui existait à Rouen pour les délits relatifs aux transports par eau.

VICOMTESSE (*kon-tess* — fém. de *vicomte*] n. f. Femme d'un vicomte; femme possédant de son chef une vicomte.

VICOMTIER (*kon-ti-é*), **ÈRE** adj. Féod. Qui a rapport ou appartient à une vicomté ou à un vicomte. || *Chemins vicomtiers.* Se disait des chemins vicinaux.

VICOPISANO, bourg d'Italie (Toscane [prov. de Pise], près de l'Arno; 7.300 hab. Chapeaux de paille.

VICQ, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Valenciennes, près de l'Escaut; 1.232 hab. Ch. de f. Nord. Pépinières.

VICQ-D'AZYR (Félix), médecin et anatomiste célèbre, né à Valognes en 1748, mort à Paris en 1794. Ecarté de la chaire laissée vacante par Petit, qu'il suppléait, au profit de Portal, que patronnait Buffon, il put, grâce à l'appui de Daubenton, dont il épousa la fille, poursuivre des études importantes d'anatomie comparée. Membre de l'Académie des sciences en 1774, il fonda, avec Lassone, la Société royale de médecine 1776, dont il devint secrétaire perpétuel. En 1788 il remplaça Buffon à l'Académie française. Ses travaux embrassent des sujets divers de médecine, d'art vétérinaire et surtout d'anatomie, tant humaine que comparée. Parmi ses ouvrages, nous devons citer, outre différents mémoires et leçons publiés dans divers recueils : *Traité d'anatomie et de physiologie* (1786); *Système anatomique des quadrupèdes* (1792); *Médecine des hôpitaux civils* (1791). *Ses Œuvres complètes* ont été publiées en 1805. Par les vues générales et l'élégance brillante du style, rappelant Buffon, et peut-être, s'il n'était pas trop tôt pour le prédire, aura eu la gloire de être le créateur [illegible]

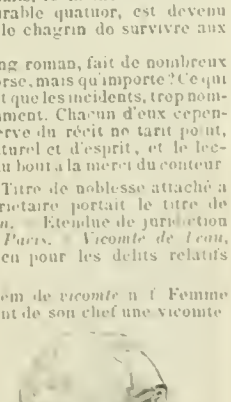

Vicq d'Azyr.

VICQ-EXEMPLET, comm. de l'Indre, arr. de [illegible] à 15 kilom. de La Châtre; 1.233 hab.

VIC-SUR-AISNE, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arr. de [illegible] à 20 kilom. de Soissons, au confluent de l'*Aisne* et de l'*Ailette*, 990 hab. Ch. de f. Nord. Eglise des XIIe, XIIIe et XVIe siècles. — Le canton a 26 comm. et 17.215 hab.

VIC-SUR-CÈRE, ch.-l. de cant. du Cantal, arr. de [illegible] à 26 kilom. d'Aurillac; 1.958 hab. Ch. de f. Orléans. Station hydro-minérale très fréquentée. Les sources, découvertes en 1602, sont gazeuses, ferrugineuses et [illegible]; elles donnent une excellente eau de table. L'[illegible] des stations extrêmement pittoresques, car elle ne [illegible] pas de la Cère; roches de Saint-Cirgal et de Mandat; [illegible] de la Mougudo; châteaux de Comblat et de Val[illegible]. Centre d'excursions pour la vallée de la Cère. Dans la vieille église romane très remaniée, plusieurs tableaux et [illegible] du XVIe siècle. — Le canton a 12 comm. et 9.721 hab.

VICQ-SUR-GARTEMPE, comm. de la Vienne, arr. [illegible] et à 27 kilom. de Châtellerault, sur la *Gartempe*, affluent de la Creuse; 1.581 hab. Pierres meulières.

VICQ-SUR-NAHON, comm. de l'Indre, arr. [illegible] et à 37 kilom. de Châteauroux; 1.487 hab. Château de la Motte-Beuvron, XVIe s.

VIC-SUR-SEILLE, bourg de l'Alsace-Lorraine, [illegible] cercle de Château-Salins, sur la Seille; [illegible] Vignobles. Grande culture du houblon. Sa[illegible] tation a cessé en 1841. Distilleries. Ru[illegible] fort qui appartint aux ducs de Metz.

VICTIMAIRE (*mèr*) — du lat. *victimarius*] n. m. Antiq. Ministre des sacrifices, chargé de frapper la victime.

VICTIME (lat. *victima*) n. f. Relig. Animal ou personne que l'on immolait pour l'offrir en sacrifice à la divinité. VICTIME *propitiatoire*, V. SACRIFICE.

— Par ext. Personne qui meurt ou qui souffre par la tyrannie ou l'injustice de quelqu'un : *L'oppresseur est toujours la* VICTIME *pour justifier l'oppression.* (E. Pelletan). — Personne qui succombe; personne qui subit les conséquences d'un acte, d'un fait, d'un accident : *Être* VICTIME *de son dévouement, de son imprudence.* || *Victimes du devoir*, Nom sous lequel on désigne les personnes, et notamment les agents de la force publique (pompiers, agents de police, etc.) qui périssent victimes de leur dévouement.

— Antiq. rom. *Victime artificielle*, Figure de pâte cuite, représentant un animal, que l'on offrait aux dieux à défaut d'autres victimes.

— Art culin. *Côtelette à la victime*, Côtelette cuite entre deux autres côtelettes, que l'on sacrifie en les exposant seules au feu, tandis que celle du milieu reçoit leur jus.

— Hist. relig. *Société des victimes*, Congrégation de femmes, fondée au siècle dernier.

— Modes. *Cheveux à la victime*, *Costume à la victime*, Coiffure, Vêtements qui rappelaient la toilette des condamnés et qui furent adoptés dans quelques salons après le 9-Thermidor.

— Relig. cath. Nom donné à Jésus-Christ, à cause du sacrifice de la croix : *La* VICTIME *offerte pour le salut des hommes.* Se dit aussi de Jésus-Christ offert, sous les espèces du pain et du vin, dans le sacrement de la messe.

Victimes (BALS DES). Après le 9-Thermidor, on institua des bals publics, où l'on n'était admis que si l'on avait eu des membres de sa famille guillotinés pendant la Terreur. Les femmes venaient au bal les cheveux coupés, avec un châle rouge et un ruban rouge autour du cou, pour rappeler la marque sanglante du couperet de la guillotine. A Paris, ces bals eurent lieu à l'Hôtel Richelieu, qui servait là où l'on a percée la rue de la Montagne.

VICTIMER v. a. Rendre victime. Rare.

— Par ext. Fam. Railler, persifler : VICTIMER *quelqu'un pendant toute une soirée.*

VICTIS HONOS! ou **HONORI** (*Honos ou honor aux vaincus!*) mots par lesquels le joueur qui vient de gagner une partie invite son adversaire à jouer le premier coup de la revanche. Quelquefois, ils sont cités avec leur sens littéral.

VICTOIRE (du lat. *victoria*) n. f. Succès de celui qui a fait ses ennemis. *La* VICTOIRE *est toujours suspecte aux vaincus.* E. About. — Avantage obtenu après une lutte avec quelqu'un : *La* VICTOIRE *d'un joueur d'échecs.* Résultat heureux obtenu au prix de certains efforts : *Il n'y a pas de vertu proprement dite sans* VICTOIRE *sur nos passions.* J. de Maistre. — En poésie et dans le style soutenu, on personnifie la victoire : *Hector est conduit par la* VICTOIRE.

Chanter victoire, Se glorifier bruyamment d'un succès : *Ne nous hâtez jamais de* CHANTER VICTOIRE.

— Arg. d'armée. En ce sens, ce mot est un nom propre et s'emploie sans article.

— Hist. *Messe de la victoire*, Messe commémorative de la bataille de Cravant-sur-Yonne, que les Bourguignons gagnèrent sur les troupes de Charles VII, le 31 juillet 1423 (Elle fut fondée par les chanoines d'Auxerre, qui elle devait être célébrée le 16 avril de chaque année). *Victoire des victoires*, Nom donné par les Arabes à la grande bataille de Nehavend, qui leur livra la Perse, et dans laquelle succomba la monarchie sassanide (642).

ALLUS. HIST. : **Encore une victoire comme celle-là, et nous sommes perdus.** Mot célèbre de Pyrrhus, qui indique, dans l'application, qu'un succès a été trop chèrement acheté. Pyrrhus, en guerre avec les Romains, gagna d'abord, grâce à ses éléphants, la bataille d'Héraclée, où les Romains perdirent 15,000 hommes et lui 13,000. Il vainquit encore à Asculum, où le succès ne fut pas moins chèrement acheté. C'est après cette sanglante bataille qu'il fit sa spirituelle réponse à ceux qui le félicitaient.

— ENCYCL. Mythol. Les Grecs ont de bonne heure divinisé la victoire, qu'ils ont nommée Nikè. Ils la faisaient fille de Pallas et de Styx. Pour les Athéniens, Nikè n'était

Victoires (place des), à Paris. Située au centre de [illegible] quartiers, ceux du Palais-Royal, des Halles, Vivienne et du Mail. Sa création date de 1685. Le maréchal de La Feuillade y [illegible] à ses frais, en 1686, une statue monumentale de Louis XIV. Le roi y était représenté recevant [illegible]



Statue de Louis XIV sur la place des Victoires.

[illegible] s'éleva sur son emplacement, à la [illegible] attentat par la liberté [illegible] y plaça une statue de Bart, si disproportionnée [illegible] Marengo était représentée [illegible] Une ordonnance royale du [illegible] remplacement de la statue [illegible] Cette fois, la statue [illegible] se cabre et, par [illegible] tombe [illegible]

Victoire (La). [illegible] V. Lemaître.

Victorine (Sainte), [illegible] à Rome, martyre en 25[illegible] [illegible] d'épouser un [illegible] devant le juge. [illegible] du paganisme. [illegible] Fête le 23 décembre [illegible] le martyre. Fête le 11 février.

Victoire de France (Marie-Louise), fille de [illegible], née à Versailles en [illegible]

Victor [illegible]

Victor [illegible]



Victor [illegible]

Victor, [illegible] à France. Victor [illegible] par [illegible]

Victor [illegible]. Il servait dans [illegible] [illegible] palatine de chrétiens [illegible] par Dioclétien, [illegible] à mort. Fête le 21 juillet.

Victor (abbaye de Saint-), à Paris. Ancienne et célèbre abbaye, dont l'emplacement est représenté aujourd'hui par le [illegible] de la Halle aux vins, entre la Seine, les rues des Fossés-Saint-Bernard, de Jussieu et Cuvier. Elle avait été fondée par Louis VI, en 1113, pour une association de chanoines réguliers de Saint Ruf d'Avignon. L'abbaye de Saint-Victor prit une importance considérable et fournit à la philosophie scolastique du moyen âge des hommes éminents : Guillaume de Champeaux, Hugues de Saint-Victor, Santeuil. Elle fut presque entièrement reconstruite au XVIe siècle. Supprimée en 1790, l'abbaye resta néanmoins debout jusqu'en 1811, date à laquelle ses bâtiments firent place à ceux de l'entrepôt des vins.



Abbaye de Saint Victor.

Victor de Vite ou **Victor d'Utique** (saint), né à Vite, dans la Byzacène, en Afrique, mort en Sardaigne en 490 (d'autres disent en 512). Il eut à souffrir durant la persécution allumée contre les catholiques par le roi arien des Vandales, Hunéric, qui le bannit; il se réfugia à Constantinople. C'est là qu'il écrivit l'histoire de cette persécution dans son livre : *De persecutione Wandalica*, ouvrage utile pour l'histoire des Vandales, en même temps que pour celle de l'Eglise. Le style en est correct et simple; Arnauld d'Audilly a traduit cette histoire en français. Elle a été imprimée pour la première fois à Dijon en 1665. Migne l'a réimprimée en 1847. Victor put rentrer en Afrique sous Gontamond, mais Thrasamond, frère et successeur de Gontamond, l'exila de nouveau et il alla mourir en Sardaigne. — Fête le 23 août.

Victor Ier (saint), pape, né en Afrique, mort en 197. Il succéda en 185 à saint Eleuthère. Il anathématisa Théodore de Byzance, qui niait la divinité de Jésus-Christ, fixa le jour de la célébration de la fête de Pâques et mourut martyr, sous Septime-Sévère. — Fête le 28 juillet.

Victor II Gebehard, pape, mort à Florence en 1057. Il était évêque d'Eichstædt et parent de l'empereur Henri III. Elu à la mort de Léon IX, en 1055, il envoya Hildebrand comme légat en France pour réprimer la simonie, fit un voyage en Allemagne en 1056 et réconcilia l'impératrice Agnès avec le roi Baudouin et le duc de Lorraine. Il mourut à son retour. Etienne IX lui succéda.

Victor III Didier), pape, né à Bénévent vers 1027, mort au Mont-Cassin en 1087. Issu de la maison ducale de Bénévent, il fut nommé abbé du Mont-Cassin en 1057, légat à Constantinople l'année suivante, cardinal en 1059. Elu pape en 1086, il rentra avec l'aide de la comtesse Mathilde à Rome, dont l'antipape Guibert conserva une partie. Il retourna ensuite dans son monastère, prêcha une croisade contre les Arabes d'Afrique et mourut après quatre mois de pontificat. On possède de lui : *Dialogorum libri IV* (1651).

Victor IV, antipape, mort en 1164. Il était issu des comtes de Tusculum. Elu par le parti impérial (1159), pendant que le parti normand faisait nommer Alexandre III, il chassa de Rome son concurrent et le somma de comparaître devant le concile de Pavie 1162).

Victor, évêque de Tunis, mort vers 570. Il fut emprisonné en 555 dans le château de Dioclétien, puis l'année suivante, exilé à Palerme, d'où on le ramena, en 564, à Constantinople. Emprisonné de nouveau dans cette ville, il repartit, bientôt après, pour l'exil, et y mourut quelque temps après. Il nous reste de lui une précieuse *Chronique*, qui continue celle de Tiro-Prosper et s'étend de l'an 444 à 555, première année du règne de Justin II.

Victor Claude-Victor Perrin, dit, duc de Belluno, maréchal de France, né à La Marche (Vosges) en 1766, mort à Paris en 1841. Commençant à Valence en 1789, il s'engagea en 1792 dans le 3e bataillon de la Drôme. Promu adjudant major, il passa à l'armée d'Italie, prit part au siège de Toulon, et fut nommé adjudant général. Général de brigade en 1795, il fut envoyé à la deuxième armée d'Italie, sous les ordres de Scherer, puis de Bonaparte. Il retourna en Italie en 1798 à la tête d'une division et se distingua à Marengo. Général en chef de l'armée gallo-batave [illegible] il devint, en 1805, ambassadeur en Danemark, rentra dans l'armée en 1806 et reçut [illegible] Eylau le bâton de maréchal de France. Créé [illegible] en 1808, il fut [illegible] gouverneur de Berlin, [illegible] commander en Espagne. Il prit part aux campagnes [illegible] d'Allemagne et de France. Il se rallia [illegible] et reçut la pairie. Major général de la garde royale, [illegible] la commission chargée de juger [illegible] traité aux Cent-Jours et vota la mort [illegible] Ney. Ministre de la guerre en 1821, [illegible] la même année.



Victor.

Victor Napoléon-Victor-Jérôme-Frédéric Bonaparte, connu sous le nom de **prince**. V. Bonaparte.

Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, né à Turin en 1587, mort à Verceil en 1637. Il succéda à son père Charles-Emmanuel Ier le 26 juillet 1630. La guerre de la succession de Mantoue durait encore : Victor-Amédée rentra en possession de Turin au traité de Ratisbonne (1630) tandis qu'à ceux de Cherasco (6 avr. 1631) et de Mirafiori (5 juill. 1632), il laissait Mantoue et le Montferrat aux Nevers Gonzague, Pignerol à la France et recevait Alba en échange. Il avait fait aussi la paix avec Gênes au traité de Madrid (1631). Brouillé avec Venise pour avoir pris le titre de roi de Chypre (1632), il signa avec la France, Parme et Mantoue, le traité de Rivoli (1635), dirigé contre la maison d'Autriche. Nommé généralissime des armées alliées en Italie, il prit Brême, fut vainqueur à Tornavento (1636) et à Montbaldone (1637), et mourut des suites d'un dîner offert par Créqui. Il avait épousé Christine de France, sœur de Louis XIII.

Victor-Amédée II, duc de Savoie, puis roi de Sicile, puis roi de Sardaigne, né à Turin en 1665, mort à Moncalieri en 1732. Après avoir succédé à son père, en 1675, sous la régence de sa mère Jeanne-Baptiste, il épousa Anne d'Orléans, nièce de Louis XIV (1684). Après avoir persécuté les vaudois (1686), il entra dans la ligue d'Augsbourg (3 juin 1690), fut battu par Catinat à Staffarde (1690), et à la Marsaille (1693), et signa en 1696 une paix séparée, qui le remit en possession de tous ses Etats avec Pignerol; il se tourna contre l'Espagne jusqu'à la paix de Ryswick (1698). Quand éclata la guerre de la succession d'Espagne, il marcha d'abord avec la France, puis fit défection et lui déclara la guerre le 7 octobre 1703. Il vit alors la Savoie envahie (1704), ses troupes battues à Cassano et à Calcinato. Mais, en 1706, la victoire de Turin suivie de la reprise de Suse (1707), lui rendit ses Etats. Il envahit alors la Provence, échoua devant Toulon (1707) et repassa en Piémont. Dès lors, il négocia sa paix séparée (1710) qui lui valut Pragelas, Fenestrelle, Exilles, Oulx, Césane, Bardonnèche et Château-Dauphin, en échange de Barcelonnette. Ces stipulations furent confirmées au traité d'Utrecht (1713), où il obtint en outre la Sicile avec le titre de roi, le Montferrat, Alexandrie, Valence, la Lomelline et le val de Sesia. Il s'établit à Palerme, défendit la Sicile contre Philippe V, mais, au traité du 17 février 1720, l'échangea contre la Sardaigne. Dans les années qui suivirent, il administra sagement son royaume, et favorisa l'université de Turin. Après avoir épousé secrètement la marquise de Spigno, il abdiqua (3 sept. 1730), puis voulut reprendre la couronne (1731). Parti de Chambéry, il fut arrêté à Moncalieri par ordre de son fils et successeur Charles-Emmanuel III et conduit à Rivoli, puis à Moncalieri, où il mourut.



Victor-Amédée II.

Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, né et mort à Turin (1726-1796). Après avoir succédé à son père Charles-Emmanuel III (1773), il organisa son armée à la prussienne, protégea les lettres et fonda l'académie de Turin. Adversaire de la Révolution, il donna asile aux émigrés, notamment au comte d'Artois, son beau-frère, perdit la Savoie et Nice en 1792, vit le Piémont envahi dès 1794 et, battu à Dego, à Loano (1795), à Montenotte, Dego, Millesimo et Mondovi (1796), dut signer l'armistice de Cherasco (28 avr.) et le traité de Paris (18 mai), qui cédait à la France la Savoie et Nice et, en Piémont, Coni et Tortone.

Victor-Emmanuel Ier, roi de Piémont, fils puîné du précédent, né à Turin en 1759, mort à Moncalieri en 1824. Après avoir commandé les troupes piémontaises durant les campagnes contre la France (1792-1796), il se retira en Sardaigne (1799) avec son père, qui abdiqua en sa faveur en 1802. Après avoir sagement administré l'île, il revint dans ses Etats en 1814, laissant le champ libre à une réaction qui amena l'insurrection de 1821 à la suite de laquelle il abdiqua en faveur de son frère, Charles-Félix (1821).

Victor-Emmanuel II (Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas), roi d'Italie, né à Turin en 1820, mort à Rome en 1878. Après avoir commandé la brigade de Savoie durant la campagne de 1848, où il fut blessé à Goito, et s'être distingué à Novare, il recueillit la couronne par l'abdication de Charles-Albert le 23 mars 1849. Il négocia d'abord avec Radetzky la suspension des hostilités, puis se rendit à Turin, où il annonça aussitôt son intention de maintenir le *statut* de Charles-Albert. Il appela Massimo d'Azeglio à la présidence du conseil, fit réprimer la révolte de Gênes par La Marmora, puis signa et fit ratifier par les Chambres la paix définitive avec l'Autriche. A l'intérieur, il réorganisa l'armée avec le concours de La Marmora et, de concert avec Cavour, fit des réformes libérales, enfin assura, par de bonnes mesures financières et économiques, la prospérité de son royaume. A l'extérieur, il gardait à l'égard de l'Autriche une attitude sans provocation, mais sans faiblesse, rappelant même son ministre à Vienne en 1853, à propos de la question des émigrés lombards. La part prise par un corps piémontais à la campagne de Crimée lui permit de faire poser la question italienne par Cavour au congrès de Paris (1856). Ayant rompu les relations diplomatiques avec l'Autriche en 1857, et sûr de l'appui de la France, il prit part, à la guerre franco-italienne de 1859, se distingua personnellement à Palestre et acquit ainsi la Lombardie. Le soulèvement de l'Italie centrale lui donna la Toscane, l'armée,

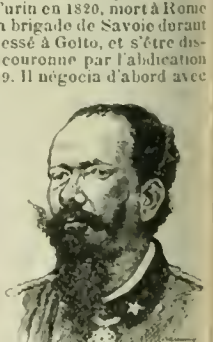

Victor-Emmanuel II.

Modène, Bologne et les Légations (mars 1860). Une campagne préparée par des intrigues diplomatiques lui donna Naples (1861). Victor-Emmanuel se tourna alors du côté de la Prusse, dont il devint l'allié (1866) et obtint ainsi, malgré les défaites de Custozza et de Lissa, la possession de la Vénétie (oct. 1866). Restait Rome. Victor-Emmanuel n'avait pas hésité à réprimer une tentative de Garibaldi à Aspromonte (29 août 1862), comme, après Mentana (1867), à faire arrêter ce chef de partisans. Mais, après la chute du l'empire en France, il jugea le moment venu, fit entrer à Rome ses troupes (20 sept. 1870) et établit dans cette ville la capitale de l'Italie unifiée. Fidèle, sinon à l'esprit, du moins à la lettre du régime constitutionnel, Victor-Emmanuel assista à l'avènement au pouvoir des partis de gauche avec Depretis et Nicotera. A l'extérieur, il jeta les bases de la triple alliance par ses voyages à Vienne et à Berlin (1873) et par les entrevues de Veniso avec François-Joseph et de Milan avec Guillaume Ier (1875).

Plein de bravoure, de finesse et de bon sens, très populaire, autant par les écarts de sa vie privée que par ses hautes qualités politiques, Victor-Emmanuel II a été, autant que Cavour et plus qu'aucun autre, le fondateur de l'unité italienne. De son mariage avec Adélaïde d'Autriche, il eut cinq enfants : HUMBERT, qui lui succéda ; 2° AMÉDÉE, duc d'Aoste, roi d'Espagne, de 1870 à 1873 ; 3° OTHON, duc de Montferrat, mort en 1865 ; 4° CLOTILDE, mariée en 1859 au prince Napoléon ; 5° MARIA PIA, mariée en 1862 au roi de Portugal. Après la mort de sa femme, il épousa morganatiquement Rosa Vercellana, créée comtesse de Mirafiori e Fontanafredda.

VICTOR-EMMANUEL III, roi d'Italie, né à Naples en 1869, fils unique de Humbert Ier et de Marguerite-Marie-Thérèse-Jeanne de Savoie. Il fut élevé avec beaucoup de sévérité, resta à l'écart des affaires, fit plusieurs voyages, notamment en Allemagne, et épousa à Rome, le 24 octobre 1896, la princesse Hélène de Monténégro, née en 1873. Il portait le titre de prince de Naples. Après les élections libérales de juin 1900, il fut brusquement appelé au pouvoir par le meurtre de son père à Monza (29 juill.). Des difficultés financières, des troubles agraires assombrissaient la situation. Victor-Emmanuel conserva le ministère d'attente et de transition Saracco (juin 1900-mai 1901), puis, manifestant des dispositions nettement libérales, remit la présidence du conseil à Zanardelli (16 févr. 1901). Le cabinet, soutenu par la gauche républicaine et socialiste, fit voter des lois sur le travail des femmes et des enfants (19 juin 1902), sur les accidents (29 juin), sur la municipalisation des services publics (29 mars 1903). Il améliora les finances et rétablit l'ordre. Il fit face, le 23 octobre 1903, au ministère Giolitti, également libéral. A l'extérieur, le nouveau règne a renouvelé la triple alliance (1902), mais accentué le rapprochement avec la France. Victor-Emmanuel s'est rendu à Paris (1903) et a reçu le président Loubet à Rome (1904). Une convention d'arbitrage a été signée entre les deux États (25 déc. 1903). Le gouvernement italien entretient également d'étroits rapports avec l'Angleterre, ainsi qu'en témoignent les voyages d'Edouard VII à Rome (1903) et du roi d'Italie à Londres (1903).



Victor-Emmanuel III.



Victoria.

VICTORIA n. f. Voiture découverte, à quatre roues.

VICTORIA n. f. Genre de nymphéacées curyalées, comprenant des plantes aquatiques tropicales ayant le port des nymphéas, mais atteignant des dimensions considérables.

— ENCYCL. Les feuilles de la *victoria*, nageantes, rondes, à bords relevés, ont jusqu'à 2 mètres de diamètre et sont alors capables de supporter le poids d'un enfant. Leurs fleurs, également de grande taille, présentent de nombreuses pièces à disposition spiralée ; la teinte des pétales passe, de la périphérie au centre, du blanc pur au rouge cramoisi. La fleur n'est complètement épanouie que pendant la nuit, et l'activité respiratoire en est considérable. Le fruit est globuleux, hérissé de pointes ; les graines, féculentes, sont comestibles, d'où le nom de maïs d'eau. L'espèce type, la *victoria regia*, découverte en Amérique par Bonpland, puis étudiée par Schomburgk à la Guyane en 1837, fleurit pour la première fois en France à Marseille (1851).



Victoria regia (réd. 20 fois

VICTORIA n. f. Planète télescopique, n° 12, découverte en 1850, par Hind.

VICTORIA, ville de l'Afrique occidentale (colonie allemande du Cameroun), sur la côte de Guinée, en face de l'île espagnole de Fernando Po, au pied du mont Cameroun. Sa baie, très profonde, peut être un bon port, ses environs sont bien arrosés, on y cultive les caféiers et les cacaoyers. Elle fut créée en 1858 par des missionnaires baptistes anglais, et cédée à l'Allemagne en 1885.

VICTORIA (île), une des trois grandes îles australiennes de l'Océanie anglaise, à l'extrémité sud-est de l'Australie, entre la Nouvelle-Galles du Sud au N. et au N.-E., l'Australie du Sud à l'O., l'océan Indien et le détroit de Bass au S.-O. et au S., et l'océan Pacifique au S.-E., 227 610 kilom. carr., 1 791 350 hab.

Le relief se compose d'un morceau du plateau intérieur, à l'O., et, vers l'E., de deux systèmes montagneux distincts : le *Dividing Range* et les *Alpes australiennes*, ce dernier se rattachant à la grande cordillère littorale du continent.

Comme dans toute l'Australie, les plaines diminuent de la côte aux plateaux grèseux de l'*hinterland*, et le climat de l'État de Victoria est salubre. Les côtes sont profondément découpées. L'industrie aurifère est la principale ressource minière. Le charbon est assez abondant, mais de mauvaise qualité. Quant à l'élevage, quoique actif, il est inférieur à celui de la Nouvelle-Galles du Sud. Mais, sur cette dernière, Victoria a l'avantage de son climat, qui a donné aux exploitations agricoles, surtout pour le blé et la vigne, une importance considérable. Capit. *Melbourne*, villes principales : Ballarat et Sandhurst, centres d'extraction de l'or ; Gulong, faubourg industriel de Melbourne.

VICTORIA, désert qui comprend presque tout le sud-ouest de l'Australie, dans les deux États d'Australie-Occidentale et d'Australie-Méridionale. Dans ce dernier pays, il s'appelle le No Man's Land, le *pays de personne*, le *pays vide*.

VICTORIA (chutes), cascade magnifique de l'Afrique australe, interrompant le cours du Zambèze, où le fleuve y tombe de 120 mètres, sur une largeur de plus de 1 000, dans une fissure basaltique très étroite (35 m. seulement au plus resserré, et de cette fissure il s'échappe par un chenal, qui n'a guère que 30 mètres de largeur et se coude plusieurs fois à angle aigu.

VICTORIA, nom de plusieurs comtés du Dominion canadien : comté du Nouveau-Brunswick ; 19.000 hab. Ch.-l. *Vandover*. — Comté de la prov. d'Ontario, sur l'Otonabee, tributaire du lac Ontario : 38.000 hab. Ch.-l. *Lindsay*.

VICTORIA, ville de la république Argentine (prov. d'Entre-Rios), sur un tributaire du Parana ; 6.000 hab.

VICTORIA ou **NOSSA SENHORA DA VICTORIA**, ville du Brésil, capit. de l'Etat d'Espirito Santo, dans l'île Espirito Santo, de la baie du même nom : 15.000 hab. Port très actif ; exportation du café.

VICTORIA, Géogr. V. HONG-KONG.

VICTORIA ou **CIUDAD VICTORIA**, ville du Mexique (Etat de Tamaulipas), sur le rio Santander ; 8.000 hab. Ch.-l. de district. Manufacture de tabac, chapellerie ; commerce de céréales.

VICTORIA, bourg des Philippines (Luçon), 10.000 hab.

VICTORIA ou **PUEBLO DE XICHU**, ville du Mexique, ch.-l. d'un district de l'Etat de Guanajuato ; 12.000 hab.

VICTORIA, ville du Canada (Colombie britannique) (île de Vancouver), à l'extrémité sud-est de l'île, sur la rive nord du détroit de Juan de Fuca, vis-à-vis des hautes montagnes de la chaîne des Cascades ; 21 000 hab.

VICTORIA (LA), ville du Venezuela (Etat de Guzman Blanco), dans la riche vallée d'Aragua ; 5.000 hab. Marché agricole.

VICTORIA (Vincent), peintre et graveur espagnol, né à Valence en 1658, mort à Rome en 1712. Nommé peintre de la cour du grand-duc de Toscane, Côme III, il résida quelques années à Florence, puis revint dans son pays. Il retourna plus tard à Rome et y reçut le titre d'antiquaire du pape. C'est dans les églises de cette ville que ses toiles se voient en plus grand nombre. Cet artiste possédait aussi un talent remarquable comme graveur.

VICTORIA Victoria VALOUS, dite. V. LAFONTAINE.

VICTORIA Ire (Alexandrine), reine d'Angleterre, née à Londres en 1819, morte au château d'Osborne (île de Wight) en 1901. Fille d'Edouard, duc de Kent, et de Louise Victoria, princesse de Saxe-Cobourg, elle devint, à la mort de son père, l'héritière du trône d'Angleterre, qu'occupait Guillaume IV, son oncle. Elle fut couronnée en 1837 à Westminster, et, en 1840, entre de nombreux prétendants, elle choisit son cousin germain, le prince Albert de Saxe-Cobourg, frère du duc Ernest II, prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Cette union, qui ne se termina que par la mort du prince en 1861, assura le bonheur domestique de Victoria. Quelque temps après, devant un vote hostile du parlement, elle dut remplacer le ministère whig par un ministère tory, qui resta au pouvoir de 1841 à 1846. Pour l'avenir, elle se contenta de choisir les cabinets parmi la majorité du parlement. En 1842, elle fit donner au prince Albert le titre de *prince-consort*. Sous l'influence du prince, elle tenta de se rapprocher de la France, et elle alla visiter Louis-Philippe au château d'Eu (1843). Mais cette « entente cordiale » prit fin, par suite de l'affaire du mariage du duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe, avec la sœur de la reine d'Espagne, où la reine Victoria vit une injure aux princesses, ses filles. Elle donna cependant l'hospitalité au vieux roi exilé, en 1848. En 1851, elle inaugura la première Exposition universelle à Londres. Un rapprochement entre la France de Napoléon III et l'Angleterre se fit à cette époque. En 1855, l'empereur accompagné de l'impératrice fut reçu à Windsor par Victoria et le prince Albert. Vers la fin de la même année, la reine d'Angleterre et son époux se rendirent à Paris. Pendant ce temps, l'armée française unie à l'armée anglaise combattait contre la Russie. La reine Victoria revint en 1858 visiter le nouveau port de Cherbourg. Elle perdit coup sur coup sa mère et le prince Albert (1861). Désormais elle vécut à part, ne paraissant que rarement en public. John Brown, le fidèle serviteur, entra à la cour. Les tories possédaient la prépondérance. Le château de Balmoral, Osborne et Windsor étaient grand l'Angleterre cet année. La guerre franco-autrichienne (1859) l'épouvanta sur l'Autriche. Elle eut encore l'Allemagne (1866) et la France (1870). Une série de deuils vint frapper la famille royale : la princesse Alice (1878), le prince Léopold (1884), le duc d'Albany (1884). Les constantes manifestations de la reine lui valurent le jubilé d'or (1887). Victoria intervint à Berlin, dans les tristes circonstances de la maladie de son gendre Frédéric III, et à Darmstadt, lors du mariage de sa petite-fille Victoria avec le prince de Battenberg, auquel succéda Louis de Hesse et du Rhin. Elle visita ce dernier et sa fille Victoria (1891). Guillaume, qui fut quelques années après, en 1895, le fut visite par le chancelier Bismarck, qui venait de quitter le pouvoir. Victoria mourut au manoir de Sandringham. Elle laissait le trône à son fils Edouard VII. Elle était la grand-mère de Guillaume II, de la reine Victoria d'Espagne, de la princesse Louise, duchesse d'Argyll, de la princesse Henri de Battenberg, de la princesse Christian de Schleswig-Holstein, de la princesse Alexandra de Hesse, de la princesse Aribert d'Anhalt, de la princesse Victoria de Prusse, de la princesse Sophie de Prusse, de la princesse Margaret de Connaught, du prince Alexandre de Battenberg, du prince Louis de Battenberg, du prince Alexandre de Hesse, du prince Maximilien de Bade, du prince Alexandre de Teck, du prince Adolphe de Teck, du prince Alexandre de Prusse, du prince Waldemar de Prusse, du prince Sigismond de Prusse, du prince Henri de Prusse, du prince Frédéric-Charles de Prusse, du prince Frédéric-Guillaume de Prusse, du prince Frédéric-Léopold de Prusse, du prince Frédéric-Charles de Hesse, du prince Frédéric-Guillaume de Hes

Victorin Victorius d'Aquitaine,

Victorin de Feltre

Victorine

Mme des camps

Victorinus Petavionensis Pictaviensis, vers 3

Victorinus Afer, orateur et

Victorite

Victricius

VICTRIX CAUSA DIIS PLACUIT, SED VICTA CATONI

VICTUAILLE — rad. victuel, de victus. Provisions de bouche, surtout au pluriel.

VICTUAILLEUR — rad. victuailler, n. m.

VICTUM ET VESTITUM La nourriture et le vêtement, ce qui suffit

Vicvakarman dieu de l'Inde, architecte divin,

Vid

Vida

Vidagt

Vidago

Vidal

Vidal Raimon, poète catalan, né dans la première moitié du XIIe siècle, à Castelnaud près de Gironne. Malgré son origine, il a écrit en provençal classique. Ses œuvres, importantes sont très nouvelles, qui sont, plus anciens spécimens de ce genre, un remarquable.

Vidal Arnaut, troubadour né vers la fin du XIIIe s à Castelnaudary. Il devait être homme de loi et il habitait Toulouse en 1323, il fut le premier lauréat de l'académie des jeux Floraux, qui lui décerna la violette d'or. Six ans plus tôt, il avait dédié à Sicart de Montant près Murat un poème d'aventures : *Guillaume de La Barre* vers de huit syllabes, qui ne brille ni par la force de l'invention, ni par la grâce du style. Ce poème a été publié par P. Meyer (*Société des anciens textes*, 1895).

Vidal Vincent, peintre français, né à Carcassonne en 1811, mort en 1887. Pastelliste distingué, il débuta au Salon de 1843, et donna des portraits, des paysages, des scènes de genre. Il a illustré au pastel les œuvres de certains poètes, comme Th. Moore (*les Amours des anges*, série de compositions), il a aussi peint à l'huile. Parmi ses portraits, signalons celui de l'*Impératrice Eugénie* 1853), et celui de l'*amiral Jaurès* 1875).

Vidal Louis Navatel, dit, sculpteur français, né à Nîmes en 1841, mort à Paris à l'hospice des Quinze-Vingts en 1892. Élève de Barye et de Rouillard, il fut un remarquable animalier. Devenu aveugle, il continua à sculpter en étudiant ses modèles à l'aide du toucher. Parmi ses bronzes, citons : *Cerf mourant*, ministère des Beaux-Arts); *Lion*, musée de Nantes ; *Taureau* (musée de Nîmes); *Panthère couchée*, musée d'Orléans.

Vidal de La Blache Paul, professeur et géographe français, né à Pézenas en 1845. Il sortit de l'École normale supérieure comme agrégé des lettres, fit partie de l'École d'Athènes, voyagea en Orient, et, de retour en France, prit son grade de docteur ès lettres avec deux thèses : *Herode Atticus, étude critique sur sa vie*, et *Commentatio de titulis funeribus græcis in Asia Minore* (1871). Il fut appelé en 1875 comme maître de conférences à l'École normale supérieure, dont il devint bientôt sous-directeur pour la section des lettres. Il fut, en 1899, nommé professeur de géographie à la Sorbonne. Il a contribué, par son enseignement et par ses publications, à répandre en France le goût de la géographie scientifique. Nous citerons parmi ses œuvres principales, outre celles déjà mentionnées : *Marco Polo, son temps et ses voyages* 1880), un certain nombre d'ouvrages d'enseignement, parmi lesquels il faut citer son *Atlas général* (1894), *la Terre, Géographie physique et économique; Histoire sommaire des découvertes* (1883), et sa remarquable *Étude sur la géographie de la France*, qui forme l'introduction de l'*Histoire de France*, publiée sous la direction d'Ernest Lavisse (1903).

Vidal (Paul-Antonin), compositeur français, né à Toulouse en 1863. Élève des Conservatoires de Toulouse, puis de Paris, il remporta le grand prix de Rome à l'Institut. Dès le retour de son voyage en Allemagne et en Italie, il se livra à l'enseignement et à la composition. Il publia d'abord quelques jolies mélodies et écrivit successivement la musique de scène de trois pièces représentées au Théâtre-Libre : *le Baiser ; la Reine Flammette*, et *Matapan*, celle des trois pantomimes jouées au Cercle funambulesque : *Pierrot assassin, Colombine pardonnée* et *Révérence*, enfin celle, charmante, de quatre pièces de marionnettes données au petit théâtre de la Galerie-Vivienne : *Noël, La Dévotion à saint André, les Mystères d'Eleusis* et *l'Amour dans les Enfers*. Nommé sous-chef des chœurs à l'Opéra en 1889, il devint chef du chant en 1892 et, peu après, chef d'orchestre. Il a donné depuis lors : *la Chanson du Tzigane* (1 acte, 1890) ; *Éros* 1892 ; *la Maldetta*, ballet 1895 ; *Guernica* 1895 ; *la Burgonde* (1898 ; *Ramsès* (1900, et *l'Impératrice*, ballet 1901. De plus, il a écrit des récitatifs et accompagnements pour l'instrument de *la Virandière* (1895), dont Benjamin Godard avait laissé la partition incomplète. Il a été nommé professeur d'accompagnement au Conservatoire.

Vidal de Cassis Auguste, célèbre chirurgien français, né en 1803, mort en 1856. Il commença ses études médicales à Marseille et alla les terminer à Paris, où il fut reçu docteur 1828. Agrégé de la Faculté (1832), chirurgien des hôpitaux l'année suivante, il fut envoyé à Aix pour soigner les cholériques. Il resta ensuite toute sa vie chirurgien de l'hôpital du Midi. Vidal a publié un grand nombre d'observations et de mémoires; il inventa les serres fines et soutint une célèbre dialectique contre Ricord, qui n'admettait pas, au début, la contagiosité de la syphilis par les plaques muqueuses. L'opinion de Vidal fut reconnue exacte, même par son contradicteur.

Vidalon-les-Annonay, bourg de l'Ardèche, arrond. de Tournon et à 2 kilom. d'Annonay, sur la Deûme, sous-préfect. du Rhône ; 700 hab. Papeterie importante. Patrie de Montgolfier.

Vidame (contract. de *vice-dame* ; de *vice*, et *dame*, pris dans le sens de seigneur) n. m. Féod. Titre donné au représentant laïque avec un d'un évêque, institué pour la défense de leurs temporels.

— Encycl. Les *vidames* étaient des sortes d'*avoués* ou défenseurs attachés aux Il devait d'abord désigné par le roi, le [illegible] ou l'avoué [illegible] ensuite par les [illegible] ou les évêques. Au moment où la féodalité [illegible] cette fonction remarquable, le vidame [illegible] par les seigneurs [illegible] par les vassaux et [illegible] armée. L'office de vidame [illegible] retraire, jusqu'à la fin de l'ancien [illegible] n'exerçât plus de rôle



Couronne de vidame.

Vidame de Chartres, poète lyrique français. Il s'appelait [illegible] et vécut au commencement du XVIe siècle. Ses vers [illegible] ont un style élégant, mais fort banal [illegible] par L. Lacour (1852).

Vidamesse [illegible] femme de vidame.

Vidamie (*mi*) n. f. Terre d'un vidame; dignité, titre, fonctions de vidame : *La* VIDAMIE *d'Amiens.* || On a dit aussi VIDAMITÉ n. f., et VIDAME n. m.

Vidange (*danj*) n. f. Action de vider : *La* VIDANGE *d'une fosse d'aisances.* || Immondices, matières fécales retirées des latrines : *Les* VIDANGES *d'une fosse.* V. FOSSE.

— État d'un vase, d'un vaisseau qui est entamé, dont on a commencé à retirer le contenu; état du liquide lui-même : *Tonneau, Bouteille en* VIDANGE. *Vin en* VIDANGE.

P. et ch. Petit fossé creusé le long d'une route pour servir à l'écoulement des eaux.

— Sylvic. Action de vider les coupes exécutées dans une forêt, d'en retirer le bois abattu.

Techn. Menus débris retirés d'une ardoisière. || Transport de matériaux de déblai; matériaux eux-mêmes.

— n. f. pl. Méd. Syn. de LOCHIES.

— Encycl. Techn. La *vidange* s'opérait autrefois, dans les villes et les campagnes, au moyen de seaux que l'on plongeait dans les fosses d'aisances; des tonneaux recevaient le contenu de ces récipients. Des arrêtés préfectoraux et municipaux modifièrent ce mode par trop primitif de procéder à la vidange. C'est à la suite de ces arrêtés que l'on vit apparaître ce que l'on nomma d'abord la *vidange modore*, consistant à pomper les matières fécales solides et liquides dans de grands tonneaux métalliques montés sur roues, sans qu'il y ait communication avec l'extérieur. Ce système fut perfectionné et devint la *vidange par le vide*. Une pompe pneumatique à vapeur fait le vide dans le tonneau métallique et les matières, poussées par la pression atmosphérique, viennent d'elles-mêmes remplir le récipient. V. DIVISEUR (*système*), TINETTE.

Vidanger (*jé* — rad. *vidange*. Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o* : *Il vidangea. Nous vidangeons*) v. a. Vider, en parlant de bouteilles ou des fosses d'aisances.

Vidangeur (*jeur* — rad. *vidange*) n. m. Celui qui vide les fosses d'aisances : *Voiture de* VIDANGEUR.

Vidarbha, ancien royaume de l'Inde héroïque. Sa capitale, *Koundinapoura*, a été identifiée avec la bourgade actuelle de Koundapour, à environ 60 kilom. de l'antique cité d'Amarâvati.

Vidart (*dar* — de *vider*) adj. Art vétér. Se dit des chevaux sujets à la diarrhée.

Vidauban, comm. du Var, arrond. et à 17 kilom. de Draguignan, sur l'Argens, tributaire de la Méditerranée; 2.650 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de plomb. Sériciculture, exploitation des forêts de chênes-liège, fabriques de bouchons. Restes de fortifications. En amont, cascade et pertes de l'Argens et grotte ou chapelle souterraine de Saint-Michel.

Viddin. Géogr. V. VIDIN.

Vide (lat. *vidus*) adj. Qui ne contient rien ou, dans le langage courant, Qui ne contient que de l'air : *Un tonneau* VIDE. || D'où l'on a tout enlevé : *Chambre* VIDE.

— Qui ne contient pas d'aliments : *Estomac* VIDE.

— Fig. Dépourvu de qualités ou de sentiments : *Esprit* VIDE. *Cœur* VIDE. || Inoccupé : *Avoir des moments* VIDES *dans la journée.*

— Loc. div. *Vide de*, Dégarni, privé de : *Forteresse* VIDE DE *troupes. Mot* VIDE DE *sens.* || *Les mains vides*, Sans profit : *Peu de politiciens se retirent* LES MAINS VIDES. — Sans présents : *Il y a des gens qu'il ne faut jamais aborder* LES MAINS VIDES. || Fam. *Avoir des chambres vides dans la tête*, Être un peu fou. || *Avoir toujours quelques aunes de boyaux vides*, Être toujours disposé à manger.

— Jeux. *Faire vide*. Dans l'ancien jeu de billard, Blouser toutes les billes ou les faire sauter hors du billard.

— n. m. Espace vide : *Les notaires ne doivent pas laisser de* VIDES *dans leurs écritures.*

— Place, fonction inoccupée : *Combler les* VIDES *dans les cadres de l'armée.* || Absence produisant une privation : *La mort d'une mère laisse un grand* VIDE.

— Espace de temps inoccupé : *Ne savoir comment remplir les* VIDES *de sa journée.*

— Fig. Sentiment pénible de privation : *Le travail aide à remplir le* VIDE *de l'âme.* || Absence d'idées, de connaissances, de sentiments : *Le* VIDE *de l'esprit fait accueillir les préjugés.* || Néant, vanité : *Quel* VIDE *affreux dans ces plaisirs de cour!* (Mme de Pompadour.)

— Loc. div. *Tant plein que vide*, De façon que l'espace vide ou uni égale l'espace plein ou orné : *Habit brodé* TANT PLEIN QUE VIDE. || *Trumeaux espacés tant plein que vide*. Se dit de trumeaux qui ont chacun une longueur égale à celle de la baie qu'ils limitent. || *Solives posées tant plein que vide*. Se dit d'un plancher dont la largeur est égale à celle des *entrevous* qui les séparent. || *Faire le vide autour de quelqu'un*, Le fuir, le laisser seul.

— Archit. Ouverture, espace qui, dans un bâtiment, n'est pas occupé par les constructions : *Les* VIDES *nuisent à la solidité.* || *Pousser, Tirer au vide*. Se dit d'un mur qui commence à perdre son aplomb, à faire ventre.

— Musiq. *Corde à vide*, Celle dont on tire du son avec l'archet, sans en diminuer la longueur par la pression du doigt.

— Physiq. Espace qui n'est rempli par aucun corps, de quelque nature qu'il soit : *Le* VIDE *produit par la machine pneumatique est imparfait.* || *Vide barométrique*, Espace qui reste vide à l'extrémité supérieure du baromètre à mercure, c'est-à-dire dans la *chambre barométrique*.

— Techn. *Vide d'un fourneau*, Partie intérieure dans laquelle on charge le minerai, le combustible et les fondants. Syn. de CUVE.

— Loc. adv. *A vide*. Sans contenir rien ou personne : *Voiture partie* À VIDE. || Sans résistance, sans effet produit : *Hélice tournant* À VIDE. || *Porter à vide*, Ne rien atteindre, ne rien frapper. || *Frapper à vide*, Frapper sur l'enclume à côté de la pièce. || *Fermer une serrure à vide*, La fermer sans que le pêne soit entré dans la gâche. || Fig. et fam. *Mâcher à vide*. Se repaître de vaines pensées, de fausses espérances.

— ALLUS. LITTÉR. : **La nature a horreur du vide**, Aphorisme de l'ancienne physique : *Natura abhorret a vacuo*, qu'elle avait créé pour rendre raison de certains phénomènes qu'elle ne pouvait expliquer. Ce rôle de la nature fut complètement supprimé par les expériences de Torricelli sur l'ascension de l'eau dans les pompes. Il démontra que cette ascension a pour cause la pesanteur atmosphérique, et que si l'eau, dans un corps de pompe, ne peut

pas dépasser une hauteur de 32 pieds, c'est parce qu'il y a alors équilibre entre le poids de la colonne d'eau et la pression atmosphérique.

L'*horreur de la nature pour le vide* a passé dans la langue; on y fait des allusions souvent plaisantes. Ainsi l'ivrogne et le glouton justifient, l'un sa soif inextinguible, l'autre sa faim insatiable, en comparant leur gosier et leur ventre à dame nature, qui a horreur du vide.

— Encycl. Philos. En métaphysique et dans la philosophie des sciences, on entend par le *vide* l'absence de toute matière, visible ou non visible, en des espaces donnés. Les épicuriens pensaient que le mouvement serait impossible si tout était plein, les différentes parties de la matière se comprimant les unes les autres. Les cartésiens ont nié que ce vide fût nécessaire au mouvement, et même qu'il fût possible.



Vide-bouteille : 1. A siphon vertical; 2. A siphon renversé et à pied.

VIDE-BOUTEILLE ou **VIDE-BOUTEILLES** n. m. invar. Petite maison avec jardin, près de la ville, ordinairement inhabitée, mais où l'on réunit une société pour boire et se divertir.

Techn. Sorte de siphon dont l'extrémité inférieure a la forme d'une vrille, tandis que la partie supérieure, recourbée, est munie d'un robinet. (On enfonce cet instrument dans le bouchon d'une bouteille contenant un liquide gazeux, de manière à vider le récipient sans avoir besoin de le déboucher.)


Vide-citron.

VIDE-CITRON n. m. Instrument qui sert à extraire le jus des citrons, soit par pression entre deux mâchoires, soit en faisant entrer l'instrument dans le fruit. ‖ Pl. *Des* VIDE-CITRONS.

VIDECOQ (*kok'*) n. m. Chass. Nom vulgaire de la bécasse.

VIDE-GOUSSET n. m. Fam. Filou, voleur. ‖ Pl. *Des* VIDE-GOUSSETS.

— Econ. dom. Syn de VIDE-POCHE ou VIDE-POCHES.

VIDELLE (*dèl'* — de *vider*) n. f. Reprise, couture sans pièce que l'on fait pour boucher un trou.

— Techn. Instrument de confiseur servant à vider les fruits, à en retirer les pépins. ‖ Instrument dont le pâtissier se sert pour couper la pâte.

VIDE-MAIN n. m. invar. Féod. Droit pour le seigneur de forcer l'étranger acquéreur d'une terre à la remettre à un habitant de la seigneurie.

VIDEMENT (*man*) n. m. Action de vider.

VIDEO MELIORA PROBOQUE, DETERIORA SEQUOR (*Je vois le bien, je l'aime, et je fais le mal*). Ces paroles, qu'Ovide met dans la bouche de Médée (VIIe livre des *Métamorphoses*, v. 20), peignent l'homme à qui sa raison montre le chemin du devoir, mais que sa faiblesse et l'appât du plaisir entraînent vers le mal.


Vide-plombs.

VIDE-PLOMBS n. m. Econ. dom. Petit récipient, muni d'une sorte de bec en avant et d'un anse en arrière. (Dans ce récipient on met les grains de plomb de chasse servant à nettoyer les bouteilles.)

VIDE-POCHE ou mieux **VIDE-POCHES** n. m. inv. Sorte de grande coupe très évasée ou d'applique en forme de hotte, dans laquelle on dépose les menus objets que l'on avait sur soi.


Vide-poche.


Vide-pomme.

VIDE-POMME n. m. Petit outil servant à ôter le cœur des pommes sans les couper, pour y introduire de la confiture, de la crème, du beurre, etc. ‖ Pl. *Des* VIDE-POMMES.

VIDE-POMMIER n. m. Nom vulgaire du gui blanc. ‖ Pl. *Des* VIDE-POMMIERS.

VIDER v. a. Rendre vide; verser, répandre ou retirer les objets contenus dans : VIDER *un tonneau, un étang, un sac.* VIDER *un tiroir, une armoire, une boutique.*

— Boire le contenu de : VIDER *une bouteille, son verre.*

— Par ext. Sortir, se retirer de : *Forcer un locataire à* VIDER *les lieux.* ‖ Neutralem. : *Un ordre de* VIDER *d'ici.* (Mol.)

— Fig. Epuiser : *Trop d'improvisation* VIDE *bêtement l'esprit.* (V. Hugo.) ‖ Pop. Ruiner : *Sa maîtresse l'a* VIDE ‖ Terminer, donner une solution à : VIDER *un procès.*

— Loc. div. *Vider sa bourse*, Dépenser tout l'argent qu'elle contient, ou, par ext., tout son argent. *Vider ses comptes*, Les terminer, les régler. ‖ Fam. *Vider son sac*, Dire tout ce qu'on a sur le cœur. ‖ *Vider le plancher*, Se retirer, s'en aller.

— Art culin. Retirer les entrailles de : VIDER *un poisson.*

— Dr. *Vider un délibéré*, Prononcer un jugement après avoir délibéré. ‖ *Vider ses mains*, Se dessaisir de sommes d'argent, d'objets qu'on détenait.

— Eaux et for. *Vider les rentes*, Enlever de la forêt les bois qu'on y a achetés et coupés.

— Fauconn. *Vider l'oiseau*, Le purger. ‖ *Faire vider le gibier*, Le faire partir quand les oiseaux sont montés et détournés.

— Manèg. *Vider les arçons*, Etre renversé de cheval.

— Techn. Evider, creuser en dedans. VIDER *une clef, un canon.* *Vider un peigne*, Y creuser les petits trous dont on a marqué la place à la base des dents. *Vider une pièce d'étoffe*, Se disait autrefois des pièces qu'on laissait trop longtemps à la foulerie, ce qui les réduisait à une largeur moindre que celle qu'exigeaient les règlements.

— Vener. *Vider l'enceinte*, La quitter, en sortir, en parlant de la bête que l'on chasse ou que l'on courre.

Vidé, e part. pass. du v. Vider.

— Au fig. Dont les facultés épuisées ont produit tout ce qu'elles pouvaient produire : *C'est un homme* VIDÉ.

— Blas. Se dit des pièces dont les bords seulement sont marqués, et qui laissent voir à l'intérieur le champ de l'écu.


Parement au chevron vide de sable

— Manèg. *Jarrets bien vidés*, Jarrets de cheval maigres et secs.

Se vider, v. pr. Etre vidé, devenir vide : *Les poumons ne* SE VIDENT *jamais d'air.* ‖ Se dit aussi des lieux d'où tout le monde se retire : *Les rues et les routes* SE VIDÈRENT *en un instant.* Lamart.

— Evacuer les gros excréments. Se dit surtout des chiens.)

— Fig. Etre terminé, décidé, recevoir une solution : *Querelle qui ne peut* SE VIDER *que les armes à la main.*

— Arg. Mourir.

VIDERIC ou **WIDRIC** et, selon Mabillon, **WINDRIC**, hagiographe français du XIe siècle, mort après 1065. Il fut prieur, puis abbé du monastère bénédictin de Saint-Evre, à Toul. Le martyrologe gallican lui donne la qualité de bienheureux. Ce fut à la prière de saint Léon qu'il composa la *Vie de saint Gérard*, évêque de Toul, qui se trouve dans les *Acta Sanctorum*, et qui, traduite en français, forme la première partie de la *Vie de saint Gérard*, publiée, avec notes, par le P. Benoît, capucin de Toul (1700). Videric avait composé, en outre, une *Histoire des miracles, de la canonisation et de la translation de saint Gérard.*

VIDE-TOURIE n. m. invar. Sorte de petit chariot pouvant osciller autour de deux demi-cercles en fer et qui supporte une tourie que l'on vide en faisant basculer le chariot.

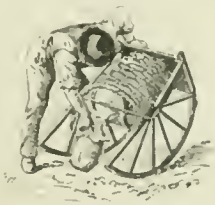
Vide-tourie.

VIDEUR, EUSE n. Celui, celle qui vide : *Un* VIDEUR *de volailles.*

VIDI (Lucien), mécanicien français, né et mort à Nantes (1805-1866). Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il se laissa entraîner par son goût passionné pour les arts mécaniques. Après de nombreux essais qui absorbèrent tout son avoir, il prit en 1841 son premier brevet pour l'invention d'un nouveau baromètre métallique, auquel il donna le nom de *baromètre anéroïde*, et dont la fortune fut considérable.

VIDIEN, ENNE (*di-in, èn'* — de *Vidus Vidius*, médecin de Florence) adj. Anat. Se dit de quelques organes ou vaisseaux : *Nerf* VIDIEN. *Artère* VIDIENNE. ‖ *Canal vidien*, Nom donné à de petits canaux osseux qui se trouvent à la base de l'apophyse ptérygoïde.

— Encycl. *Nerf vidien*. Ce rameau nerveux, fourni par le ganglion sphéno-palatin, innerve la cloison nasale, la voûte du pharynx, la trompe d'Eustache, s'introduit dans le canal vidien et le parcourt de devant en arrière, traverse le trou déchiré antérieur et se divise en deux filets, l'un crânien et l'autre carotidien.

VIDIGUEIRA, ville du Portugal (Alemtejo), au versant sud de la Serra Mendre (496 m.); 3.500 hab.

VIDIMER du lat. *vidimus*, nous avons vu v. a. Chancell. Collationner et certifier conforme à l'original.

Vidimé, e part. pass. du v. Vidimer.

— Diplom. *Charte vidimée* ou *Vidimus* un, Copie d'une ancienne charte collationnée et revêtue d'un caractère authentique.

VIDIMUS (*muss* — mot lat., signif. *nous avons vu*) n. m. Attestation commençant par le mot *vidimus* et certifiant qu'un acte a été collationné et trouvé conforme à l'original : *Mettre son* VIDIMUS *à une expédition.* ‖ Se dit aussi pour CHARTE VIDIMÉE.

— *Donner à quelqu'un son vidimus*, Le congédier. Vx.

VIDIN ou **WIDDIN**, ville de la principauté de Bulgarie, sur la rive droite du Danube, qui est grossi à cet endroit de la Topolovitza; 15.000 hab. Ch.-l. d'arrond. Industrie et commerce très actifs : fabrication d'objets d'orfèvrerie en filigrane d'or, préparation des fourrures, etc. Distilleries. Navigation fluviale très importante. Ruines de plusieurs palais et mosquées, souvenir de la longue domination des Turcs sur la ville. Ville fort ancienne. Vidin correspond à la station romaine de *Bononia*; les Ottomans la prirent en 1396, et elle fut attribuée à la Bulgarie par le traité de Berlin de 1878. — L'arrondissement de Vidin a 3.040 kilom. carr., et 116 000 hab.

VIDJAPOUR, Géogr. V. VIZAPOUR.

VIDOCQ François-Eugène, aventurier et chef de la police de sûreté de Paris, né à Arras en 1775, mort en 1857. Fils d'un boulanger, il quitta la maison paternelle avec une somme d'argent qu'il avait dérobée. De retour à Arras, il s'engagea dans le régiment de Bourbon, déserta, et passa en Autriche, où il prit du service. Peu de temps après, il retourna en France, s'enrôla dans un régiment de chasseurs, démissionna à la suite d'une blessure et alla se marier à Arras en 1793. Il ne resta pas longtemps avec sa femme, rentra dans l'armée, et se distingua comme escroc, voleur et faussaire. Ses exploits le conduisirent au bagne de Nantes, d'où il s'échappa deux fois. Las d'être traqué par la police, il mit son expérience pratique au service du ministre, baron Pasquier, en 1809, et fut nommé chef de la brigade de sûreté, composée d'un groupe de forçats libérés. Vidocq démissionna en 1827 et fonda à Saint-Mandé une fabrique de papier, où il se ruina. Il rentra en 1832 dans la police régulière, fut renvoyé pour avoir joué le préfet de police, en lui faisant rechercher les auteurs d'un vol dont il avait lui-même organisé la perpétration, et mourut obscurément

VIDOGNE (*gn* mll. — espagn. *viuda*, veuve même sens) n. m. Vin de Tenerille.

VIDOMNAT (*na* n. m. Ligue de Vidomne.

VIDOMNE (*domn* — de *vice*, et du lat. *dominus* maître) n. m. Hist. Titre de certains officiers de la république de Genève, dont les fonctions correspondaient à peu près celles des vidames, et qui furent supprimés en 1532.

VIDOURLE (la), fleuve côtier du Gard et de l'Hérault, fameux par ses crues rapides, ses sables mouvants, extraordinaires. Il descend du Lancon (1.115 m.), baigne Saint-Hippolyte-du-Fort, Sauve, Sommières, passe sous le pont romain d'Ambroise, et, se transformant en canal, c'est-à-dire en canal dans une partie marécageuse, va se jeter au Grau-du-Roi dans la Méditerranée (Golfe du Lion). 70 kil.

VIDRECOME (*kô-me* — de l'all. *wiederkommen*, revenir) n. m. Grand verre à boire, ancien, et beaucoup plus grand que les verres à boire que les Allemands emploient dans certaines réunions, et qui, remplis de vin, circulent autour de leur table, et dont chaque convive doit vider à son tour


Vidrecome du XVIe s.

le contenu d'un seul trait.

VIDUAL, ALE, AUX adj. Qui appartient, qui convient à la viduité : *La chasteté* VIDUALE.

VIDUCASSES ou **VADICASSES**, ancien peuple de la Gaule Belgique, dont le territoire a formé le Vallois. Ville principale *Noviomagus* (Lisieux).

VIDUITÉ du lat. *viduitas*, même sens; de *viduus*, veuf (v. l. Veuve). Ne se dit guère que des femmes.

— Fig. Isolement, privation morale : *Dans l'île solitaire serait condamnée à une éternelle* VIDUITÉ. De Bonald.

— *Droit de viduité*, Droit de jouissance accordé au veuf ayant un enfant ou, temporairement, à la veuve.

VIDURE de *vider* n. f. Ouvrage à vider.

— Ce qu'on ôte en vidant : *Les* VIDURES *d'une volaille.*

VIDYÂDHARA, nom que les Hindous donnent à des dieux inférieurs, satellites d'Indra.

VIDZY, bourg de Russie, gouv. de Kovno, distr. de Novo-Alexandrovsk, près de la Desna; 5 200 hab.

VIE (*vi* — du lat. *vita*, même sens) n. f. Etat des êtres organisés qui se manifeste par le fonctionnement de leurs organes, concourant, par l'assimilation, au développement ou à la conservation du sujet et de son espèce : *La* VIE, *c'est l'organisation en action.* Bichat. Se dit plus particulièrement de cet état considéré chez l'homme et les animaux : *L'action générale de la vie organique est liée à l'action particulière du cœur.* Bichat. L'ensemble des actes de l'être vivant, des faits avec lesquels il est en rapport depuis sa naissance jusqu'à sa mort. *La* VIE *est un mets qui n'agrée que par la saveur.* V. Hugo.

— Aptitude à vivre, intensité des phénomènes de l'existence chez les êtres organisés.

— Manière de vivre, conduite, habitudes, occupations au milieu desquelles on vit. *La* VIE *des champs. La* VIE *sportive.*

— Action ou manière de se nourrir, de se conserver l'existence : *Le régime de* VIE *des vieillards est mal aux jeunes gens.* Aliments, ensemble des choses dont on a besoin pour vivre : *Etre réduit à ses dernières ressources pour* VIVRE.

— Objet auquel on s'attache avec passionnement, qui est comme l'essence, la nécessité de l'existence de l'homme : *Le travail est la* VIE *de l'homme.* Volt.

— Durée, activité, ensemble des faits et des phénomènes extérieurs qui accompagnent ou constituent l'existence. *Ce sont les assemblées représentatives qui seules ont toujours* VIE *dans le corps politique.* B. Const.

— Existence morale, spirituelle. *La régénération est la seconde* VIE *de l'homme.* Boss.

— Existence réelle, efficace et qui mérite le nom de vie : *L'honneur, c'est la* VIE, *la honte, c'est la mort.*

— Activité, entrain, mouvement, chaleur, animation, vivacité : *Durer pendant un siècle plein de* VIE.

— Pop. Criailleries, reproches bruyants : *Une chose suffit souvent pour qu'une femme fasse toute la* VIE.

— Loc. div. *Vie moyenne*, Durée moyenne de la vie, soit pour l'ensemble des hommes, soit pour ces hommes pris dans des conditions déterminées. *Durée probable de la vie* pour des personnes ayant un même âge déterminé. *Vie de garçon*, Existence insouciante et plus ou moins désordonnée. *Vie d'artiste*, Vie irrégulière, tantôt opulente, tantôt misérable. *Vie de bohème*, Genre de vie des personnes qui ont d'habitude peu ou point de ressources, dépensent sans compter l'argent dont elles disposent accidentellement, retombent subitement dans la misère et recommencent à vivre d'expédients. *Vie de Sardanapale*, Vie molle et voluptueuse. Fam. *Vie de Polichinelle*, *Vie de patachon, de bâton de chaise*, Vie désordonnée, débauchée. *Vie d'ermite, d'anachorète*, Vie solitaire, retirée. *Vie de hibou, de loup-garou*, Vie de celui qui fuit la société avec une sorte de sauvagerie. *Vie de chien*, Existence dure et misérable. *Femme de mauvaise vie*, Femme perdue de mœurs. *Merci de ma vie!* Juron familier. *Etre en vie*, Etre vivant. *Mourir tout en vie*, Succomber au moment où l'on a toutes ses forces, au lieu de s'éteindre graduellement. Peu us. *Entre la vie et la mort*, Dans un danger de mort imminent. *N'avoir qu'un fil, qu'un souffle de vie*, Etre très faible, très exposé à succomber. *Ne vivre que d'un fil*, Se dit d'une personne fort exposée à une mort prochaine. *Avoir la vie dure*, Opposer une longue résistance à la mort, n'être pas facilement tué. *Le chat a la vie très dure.* *Donner sa vie à quelqu'un*, L'engendrer ou le mettre au monde. *Donner, Laisser la vie à quelqu'un*, *La faire perdre à la vie*, Ne pas donner suite à la condamnation à mort qu'il avait subie ou encourue. *Donner la vie à quelque chose*, L'animer, y mettre du mouvement, de l'animation. *L'industrie donne la vie à toute une contrée.* Lui donner de la chaleur, un air d'animation et de mouvement : *C'est le dessin qui donne la forme aux êtres, c'est la couleur qui leur donne la vie.* Diderot. *Donner la vie*, Demander de n'être pas tué. Fam. *La vie!* Ne me tuez pas! *Redonner la vie*, *Rendre la vie à quelqu'un*, Le

[illegible] Mer de la vie privée. V. MER.

Plus de biens que de vie. Se dit [illegible] **Vie de coton, courte et bonne.** V. [illegible] par Leyces [illegible] pour les en- [illegible] par adoration. **Courte et bonne** [illegible] peut être également [illegible] ger sa vie par de [illegible]

Il faut faire vie qui dure, Il faut [illegible] le temps. **Nous** [illegible] notre vie en ce monde, Il faut [illegible] des biens [illegible] à les quitter à la [illegible] **Telle vie, telle mort.** [illegible] on a vécu, [illegible] les et le caractère [illegible] **Qui a temps a vie, Avec** [illegible] peut trouver le moyen d'éviter [illegible] **Qui méprise sa vie est maître de celle** [illegible]

Les [illegible] [illegible] nous [illegible] [illegible] [illegible]

ces prédictions funestes, le roi s'est résolu à le traiter de la sorte. Cependant, un remords le prend ; il ordonne de faire boire un narcotique à Sigismond, de l'habiller somptueusement et de le conduire au palais, où il sera traité en roi. Le malheureux se réveille sur un lit de pourpre, entouré de courtisans prosternés. Ses passions brutales, longtemps comprimées, se font jour : il veut tuer de sa main le gentilhomme qui lui servait de geôlier, il jette par la fenêtre un malaisien qui lui résiste, exige des femmes, violente les deux plus belles filles de la cour, Estrella et Rosaura, et devient enfin un véritable danger pour tout le monde. Le roi le fait endormir de nouveau et transporter dans sa prison : des soldats révoltés l'entourent, et il s'amende, dans la perpétuelle crainte où il est que le songe ne s'évanouisse encore une fois. Calderon a répandu sur toute cette pièce des flots de poésie.

Vie et la mort RECHERCHES PHYSIOLOGIQUES SUR LA, ouvrage célèbre de Bichat (1800). La définition que l'auteur a donnée de la vie : « l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort », n'est pas une vraie définition, ce qui ne l'a pas empêchée de faire fortune. Dans la première partie, Bichat divise la vie chez l'animal en deux sortes de vies : la vie animale et la vie organique ; puis, dans un brillant et ingénieux parallèle, il développe entre les deux vies une série de différences.

La seconde partie du livre, qui traite spécialement de la mort, mérite encore d'être lue. Bichat y accorde moins à l'hypothèse. Il montre que « le lien des deux vies paraît spécialement exister entre le cerveau, d'une part, pour la vie animale, le poumon et le cœur, d'une autre part, pour l'organique » ; que « le poumon, le cerveau et le cœur sont les trois centres où viennent aboutir tous les phénomènes secondaires des deux vies » ; que « l'action de chacun de ces trois organes est essentiellement nécessaire à celle des deux autres ». Puis, à l'aide de nombreuses expériences sur les animaux et de considérations qu'il tire de l'anatomie, de la physique et de la pathologie, il fait une analyse fidèle et détaillée des modes divers suivant lesquels s'opère successivement la cessation des fonctions de la vie animale et de la vie organique, selon que la mort commence par le cœur, par le poumon ou par le cerveau.

Vie et la mort (LA), par A. Dastre (Bibliothèque de philosophie scientifique de G. Lebon, Paris, s. d.). C'est un ouvrage destiné à vulgariser les notions les plus générales de la physiologie. L'auteur y donne une place importante à l'histoire des doctrines physiologiques (liv. Ier) ; puis il s'attache à montrer comment la théorie de l'énergétisme intervient dans l'interprétation actuelle des phénomènes de la vie (liv. II), et par quels caractères les êtres vivants se distinguent ou se rapprochent des corps inanimés (liv. III et IV) ; enfin il expose ce que nous savons actuellement des causes et du mécanisme de la vieillesse et de la mort (liv. V). Quelques-uns des chapitres de ce livre ont paru dans la *Revue des Deux Mondes*.

Vie et opinions de Thomas Graindorge. V. GRAINDORGE.

Vie nouvelle (LA), de Dante (1292), l'une des œuvres les plus singulières de l'auteur, un étrange composé de mysticisme exalté, de tendresse poétique et de sécheresse scolastique. Le récit est en prose, entremêlée de sonnets. Dante y raconte la passion qu'il conçut pour celle qu'il appela Béatrice. Il énumère toutes les phases de son amour, cite et explique tous les vers qu'il composa pour elle. D'après son récit, cette vie nouvelle aurait commencé pour le poète le jour où, âgé de neuf ans, il rencontra une jeune enfant, Béatrice, qui avait huit ans. Cette passion eut plusieurs phases. Dans la première, à certains détails circonstanciés, il semble hors de doute que l'objet de l'amour de Dante était réel. Le récit de la mort de Béatrice, la description que Dante nous donne de ses propres angoisses et de ses anéantissements, tout cela porte une empreinte profonde de sincère douleur. Mais, par la suite, Béatrice n'est plus qu'une abstraction, un être chimérique, idéal de la perfection et de la beauté. D'un bout à l'autre du recueil se manifeste une imagination ardente, laborieuse, inquiète, tourmentée de recherches bizarres.

Vies parallèles, communément *Vies des hommes illustres*, par Plutarque (commencement du Ier s. de notre ère). Le recueil était dédié à Sossius Sénécion. Quelques biographies sont perdues ; mais nous en possédons encore cinquante. La plupart sont accouplées deux à deux, par suite d'une singulière préoccupation, celle d'opposer les grands hommes grecs aux grands hommes romains. L'auteur procède surtout par anecdotes ; il ramène l'histoire à la morale, et à une morale qui s'accorde mal avec l'histoire. Ce recueil de biographies n'en est pas moins très précieux par tous les faits qu'il contient. Il a eu un très grand succès, surtout chez les modernes, depuis la traduction d'Amyot. Traduction française par Amyot (Paris, 1559) ; par Ricard (Paris, 1788-1795) ; par Pierron (Paris, 1843-1847) ; par Bétolaud (Paris, 1870).

Vie parisienne (LA), journal hebdomadaire illustré, fondé en 1862. Cette publication s'occupe des mœurs élégantes, des choses du jour, de fantaisies, de voyages, de théâtres, de la mode. Les principaux dessinateurs qui ont prêté leurs crayons à Marcelin, qui en fut le directeur, sont : Robida, Henri de Montaut, Edmond Morin et Hadol. Parmi ses collaborateurs, ont figuré Edmond About, Gustave Droz, Champfleury, Ernest Feydeau, Taine et, plus tard, Paul Bourget, qui y publia la *Physiologie de l'Amour moderne*. Dans ce journal ont paru *Monsieur, Madame et Bébé*, et *la Vie et les Opinions de Thomas Graindorge*.

Vie parisienne (LA), opérette en quatre actes et cinq tableaux, paroles de H. Meilhac et Ludovic Halévy (Palais-Royal, 31 octobre 1866). C'est une amusante bouffonnerie musicale, écrite sur un livret plein d'imprévu et de fantaisie. — Le vicomte Raoul de Gardefeu s'est emparé, au débarcadère du chemin de fer, d'un baron suédois dont la femme est fort jolie, et lui fait les honneurs de la capitale, dans une série de mystifications extravagantes. Il installe le baron de Gondremark et la baronne dans son propre appartement, en leur faisant croire qu'ils sont au Grand Hôtel ; il improvise en leur honneur une fête chez un certain amiral suisse, dont les invités sont des domestiques travestis. La pièce s'achève dans un salon du café Anglais. La partition d'Offenbach, d'une gaieté endiablée, contribua au vif succès de cette pièce, dont plusieurs motifs sont restés populaires.

Vie, poésies et pensées de J. Delorme. V. JOSEPH DELORME.

Vie pour le tsar (LA), célèbre opéra russe. Le sujet est du baron Rosen, la musique de Glinka (1836). L'auteur met en scène l'héroïsme du paysan Souzanine qui, en 1613, se dévoua pour arracher son pays à la domination polonaise. Glinka a tiré un parti fort heureux de l'opposition des thèmes russes et polonais. Cet opéra est l'opéra national russe par excellence. Il est constamment au répertoire des théâtres de Pétersbourg et de Moscou. Il réclame un grand luxe de mise en scène.

VIE rf — du lat. *via*, chemin, n. f. Chemin pratiqué dans un marais salant entre les différents bassins ou réservoirs.

VIE, rivière des départ. de l'Orne et du Calvados, descendant des coteaux de l'ancien pays d'Hiémois, baigne Vimoutiers, Livarot et gagne la rive droite de la Dives, après un cours de 70 kilom.

VIE, fleuve côtier de la Vendée, qui commence non loin de La Roche-sur-Yon, rencontre le flot de marée à 9 kilom. de l'Océan, sépare la ville de Saint-Gilles de celle de Croix-de-Vie et se perd dans l'Atlantique après un cours de 40 kilom.

VIÉDASE ou **VIÉDAZE** du provençal *viet*, petit, et *d'asse*, d'âne, n. m. Pop. Badaud, sot, nigaud, avec une nuance moins injurieuse que ces divers mots.

VIEGE (allem. *Visp*), rivière de Suisse qui part de vastes glaciers du mont Rose (4,638 m.) et du Cervin (4,484 m.), passe à Zermatt, à Saint-Nicolas, reçoit la Viège de Saas et gagne la rive gauche du Rhône près du village de Viège, par 630 mètres d'altitude. Cours, 37 kilom.

VIÈGE (allem. *Visp*), bourg de Suisse, cant. du Valais, près du confluent de la rivière de ce nom avec le Rhône, 949 hab. Ch. de f. de Lausanne à Brigue, tête de ligne d'un ch. de f. à crémaillère sur Zermatt, par la vallée de la Viège. Au-dessus du bourg, ruines du château de Hubschburg.

VIEIL *è-ill* [*ll* mll. — adj. Se dit pour *vieux* devant une voyelle ou un *h* muet : *Un* VIEIL *homme*. V. VIEUX.

VIEIL-BAUGÉ LE, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 2 kilom. de Baugé, sur le Couesnon, affluent de l'Authion ; 1,116 hab. Carrière.

VIEILLARD *è-ill-ar'* [*ll* mll. — le *vieil* n. m. Homme âgé. *Les vieillards*, Les personnes âgées de l'un et l'autre sexe.

— Alchim. *Vieillard des sages*, Mercure.

— Adjectiv. Qui est propre, qui convient aux personnes très âgées : *Un air* VIEILLARD.

VIEILLARD DE BOISMARTIN (Pierre-Ange), littérateur français, né à Rouen en 1778, mort à Paris en 1862. Employé au Trésor, censeur royal, directeur du « Journal des maires », conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, il passa en 1853 à la bibliothèque du Sénat. Il a joui sous l'Empire et la Restauration d'une véritable réputation d'écrivain dramatique. Citons, parmi ses œuvres : *les Masques*, joué à la Gaîté (Paris, en 1800 ; *le Tableau en litige* ou *A l'œuvre on connaît l'artisan* 1801 ; *Marmontel* (1802) ; *le Père d'occasion* (1803 ; *le Travestissement* (1805) ; *Chapelle et Bachaumont* (1806) ; etc. Vieillard de Boismartin fut encore l'auteur de nombreux livrets d'opéra, parmi lesquels : *le Premier Homme du monde* (1800), parodie de l'oratorio de Haydn intitulé *la Création* ; *les Trois soubrettes* (1804) ; *le Triomphe de Trajan* (1811) ; *la Boîte de Pandore* et *Vénus Callipyge*, contes en vers (1802) ; *Epître à Picard* (1813 ; *Epître à Napoléon Bonaparte* 1814) ; *le 21 Janvier 1815* (1815 ; *Poésies nationales* (1817 ; etc.

VIEILLARDE *è-ill-ll* mll. — n. f. En mauv. part, Femme âgée.

VIEILLARDER *è-ill-ll* mll. — v. a. Prendre les qualités du vin vieux : *Les vins* VIEILLARDENT *par le chauffage*.

VIEILLE n. et adj. V. VIEUX.

VIEILLE *è-ill* [*ll* mll.) n. f. Nom vulgaire de diverses espèces de poissons du genre labre, qui se trouvent sur les côtes. V. LABRE.

VIEILLE Paul-Marie-Eugène, ingénieur français, né à Paris en 1854. Après avoir fait ses études aux lycées d'Aix en Provence et de Marseille, puis au collège Rollin, il fut admis, en 1873, à l'École polytechnique. Classé, à sa sortie, dans les services civils, il exerça les fonctions d'ingénieur dans plusieurs villes, puis fut rappelé en 1879 à Paris comme ingénieur sous-directeur du laboratoire central des poudres et salpêtres. En 1885, il a été nommé, en outre, répétiteur de physique à l'École polytechnique. Ses travaux relatifs à la balistique, faits pour partie en collaboration avec Sarrau, l'ont conduit à l'invention de la *poudre* dite *sans fumée*, adoptée par l'armée française. Il entra à l'Académie des sciences, en 1889. V. POUDRE.

VIEILLE-BRIOUDE, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 4 kilom. de Brioude, au confluent du Celoux et de l'Allier ; 1,311 hab. Port sur l'Allier.

VIEILLE-ÉGLISE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 29 kilom. de Saint-Omer, dans une plaine fertile, ancien marais desséché ; 1,243 hab. Vestiges de redoutes élevées en 1642 contre les Espagnols.

VIEILLEMENT *è-ill'll* mll. — adv. D'une manière vieille, à la manière des vieux : *Il ne faut s'habiller ni plus jeunement ni plus* VIEILLEMENT *que son âge*.

VIEILLERIE *è-ill-e-ri* ll. mll. — rad. *vieil* n. f. Chose ancienne ou passée de mode. S'emploie surtout au plur.

— Choses surannées, rebattues, devenues banales.

VIELLE-SAINT-GIRONS, comm. des Landes, arrond. et à 37 kilom. de Dax, sur un ruisseau tributaire de l'étang de Léon ; 751 hab. Au Huchet, petite plage de bains de mer. Commerce de bois et de résine.

VIEILLESSE *è-ill-ès* [*ll* mll. — rad. *vieil* n. f. Âge avancé : *La* VIEILLESSE *est la plus proche parente de la mort*. Chateaubr. — État d'affaiblissement des forces et des facultés, semblable à celui qui se produit ordinairement dans un âge avancé : *Une* VIEILLESSE *anticipée est toujours le fruit de l'intempérance*. Le Sage.

— Vieillards : *La* VIEILLESSE *est entêtée*.

— Vétusté, ancienneté, état des objets qui existent depuis longtemps : *La* VIEILLESSE *amène tout le reste*.

— Fig. *Bâton de vieillesse*, Personne jeune, qui aide, soutient, console un vieillard.

— PROV. *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait*, Les jeunes manquent d'expérience et les vieillards, de force et d'énergie.

— ENCYCL. La vieillesse est [illegible] la fonction se ralentit, progressivement et s'arrêtent [illegible] cellulaire. [illegible] arrêt [illegible] organes, affaiblissement [illegible] tissus, [illegible] état [illegible] de vivre [illegible] contracté [illegible] rapprochent [illegible] deux [illegible] par les [illegible] sont [illegible] avec [illegible] progressive [illegible] fonctions [illegible] avec [illegible] de plus en plus [illegible] mieux. De là tous les [illegible] chez [illegible] plus [illegible] tales. Ces phénomènes [illegible] général dans l'espèce humaine, [illegible] plus ou moins longtemps, [illegible] au sujet [illegible] croît [illegible] progressivement [illegible] vue, de l'ouïe, de la sensibilité tactile et générale, etc. [illegible] chez [illegible] plus [illegible] Mais [illegible] d'un certain

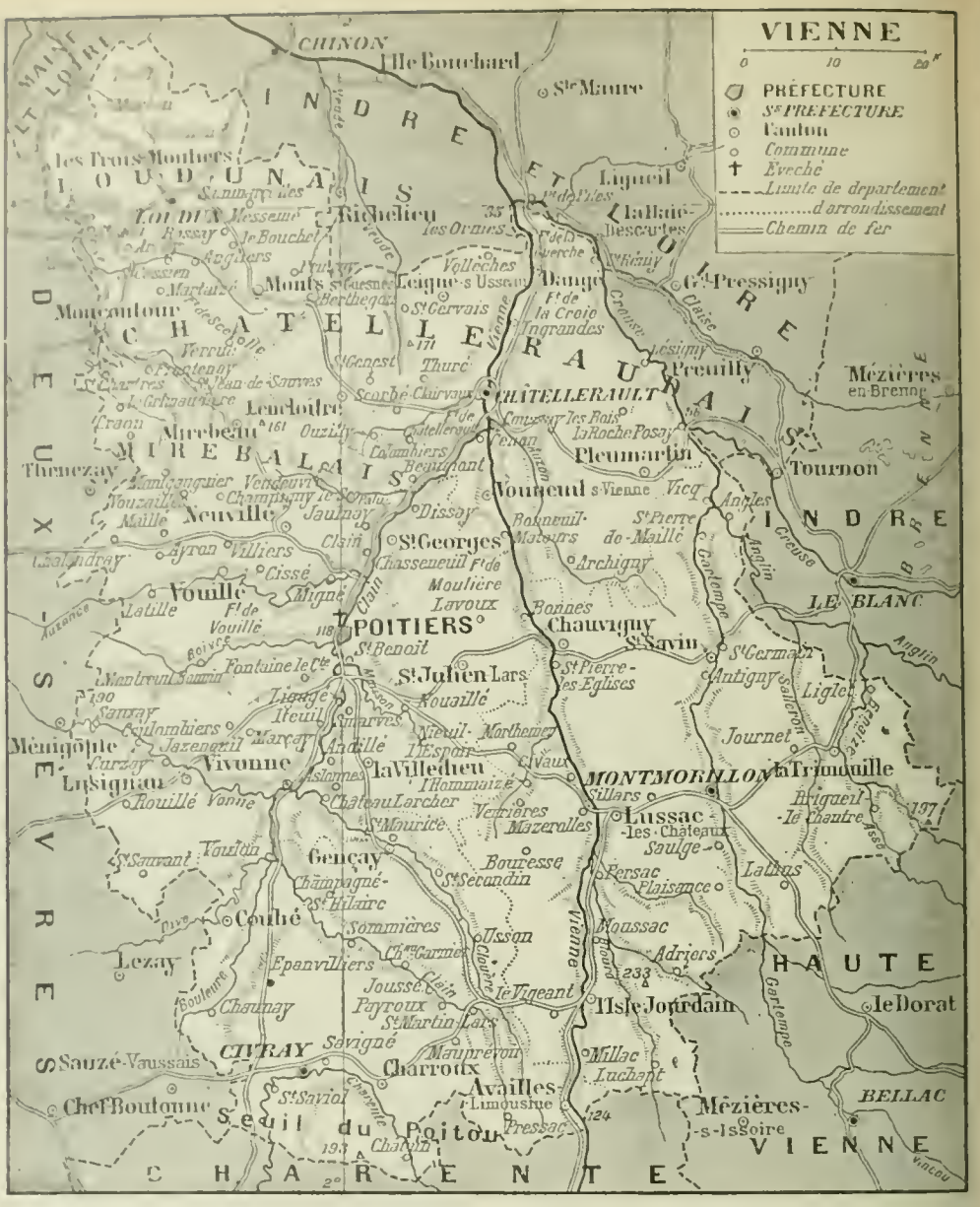

VIEILLISSANT — ANTE

VIEILLISSEMENT

VIEILLISSEUR, EUSE

VIEILLOT, OTTE

Vieira (...) Portugais, né à Lisbonne, mort à Paris en 1857. Il a publié, entre autres ouvrages, *Dictionnaire portatif portugais-français et français-portugais* (1799-1800), qui a eu plusieurs éditions.

Viel (...) Marie-Anne, femme de lettres, née et morte à Paris (1797-1857). Elle a publié un grand nombre de romans, parmi lesquels on cite : *Cinq-Mars et son temps* (1826), *Marie Stuart et son temps* (1827), *Catherine de Médicis en France* (1828), *Jeanne d'Arc et son temps* (1829), *Charles VII et son temps* (1830), *Louis XI et son temps* (1832), *Henri IV et son temps* (1833), *Louis XIII et son temps* (1834), *Louis XIV et son temps* (1835), *Louis XV et son temps* (1836), *Louis XVI et son temps* (1837), *Marie-Antoinette et son temps* (1838), *Napoléon et son temps* (1839), *Charles X et son temps* (1840), *Louis-Philippe et son temps* (1841), *Henri V et son temps* (1842), *Histoire de la Restauration et son temps* (1843), *Histoire de la République et son temps* (1844), *Histoire du Consulat et son temps* (1845), *Histoire du Directoire et son temps* (1846), *Histoire de la Convention et son temps* (1847), *Histoire de la Terreur et son temps* (1848), *Histoire de la Législative et son temps* (1849), *Histoire de la Constituante et son temps* (1850), *Histoire de la Révolution et son temps* (1851), *Histoire de l'Empire et son temps* (1852), *Histoire de la Restauration et son temps* (1853), *Histoire de la Monarchie de Juillet et son temps* (1854), *Histoire de la République de 1848 et son temps* (1855), *Histoire du Second Empire et son temps* (1856), *Histoire de la Troisième République et son temps* (1857).

Viel-Castel (Louis, comte de), homme d'État et littérateur français, né à Paris en 1799, mort à Paris en 1862. Il a publié : *Considérations politiques et financières sur la dette publique* (1833), *Histoire de la Restauration* (1860-1878, vingt volumes), qui est son principal ouvrage, et *Mémoires sur le règne de Napoléon III* (1883-1884, trois volumes).

Viel-Castel (Horace de), littérateur français, frère du précédent, né à Paris en 1802, mort à Paris en 1864. Il a publié : *Catalogue des objets d'art et de curiosité du cabinet de feu M. le comte de Pourtalès-Gorgier* (1841), *Histoire de la Restauration* (1860-1878, vingt volumes), qui est son principal ouvrage, et *Mémoires sur le règne de Napoléon III* (1883-1884, trois volumes).

Viel de Saint-Maux (Jean-Baptiste), architecte français, né à Paris en 1787, mort à Paris en 1819. Il fut un des meilleurs élèves de Percier. Membre de l'Institut, il fut chargé de la construction de la colonne de la place Vendôme, à Paris, et de la restauration du château de Fontainebleau.

Viella, (...) arrondissement et à 58 kilom. de Montréjeau, sur la Garonne, entre le Saget et le Lez, à 1 kilom. de la frontière d'Espagne. Il est situé au pied des Pyrénées, dans une vallée fertile, et est entouré de montagnes élevées. Il est le chef-lieu d'un canton de 5 communes et de 3 000 habitants.

Vielle (...) ; on écrit aussi, vx, *viele*, *viole*, *vyele*, *vyelle*, *vielle*, *violle*, *violle*, *vihuela*, *vihuele*, *vihuelle*, *vihuella*, *vihuelle*, *vihuella*, *vihuelle*, *vihuella

Vienne, rivière de la région occidentale de la France, affluent gauche de la Loire. Elle prend sa source dans la partie septentrionale du départ. de la Corrèze, sur le plateau de Millevache, au pied du mont Odouze, et coule d'abord vers l'O., mais, à 25 kilom. avant d'entrer dans le départ. de la Vienne, elle tourne brusquement au N., traverse successivement les départ. de la Haute-Vienne, où elle arrose Limoges; de la Charente, où elle arrose Confolens; de la Vienne, où elle baigne Châtellerault; d'Indre-et-Loire, où elle baigne Chinon, puis se jette dans la Loire à Candes, après un cours de 372 kilom. La Vienne est navigable sur une longueur de 72 kilom., depuis le barrage de la manufacture d'armes de Châtellerault. Ses principaux affluents sont : le Goire, la Blourd, le Clain, l'Auzon, la Creuse, la Gartempe, le Vendie, le Negron.

Vienne (département de la), formé de territoires appartenant au Poitou, à la Touraine et au Berry, et tirant son nom de la rivière qui le traverse. Il est compris entre les départements de la Charente, des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, de l'Indre et de la Haute-Vienne; 7.023 kilom. carr.

Ce département comprend 5 arrondissements (*Poitiers*, ch.-l.; Châtellerault, Civray, Loudun et Montmorillon), 31 cantons, 300 comm. et 336.343 hab. Il fait partie du 9e corps d'armée, de l'inspection des ponts et chaussées, de la 21e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Poitiers. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Poitiers, et forme avec le départ. des Deux-Sèvres le diocèse de Poitiers, suffragant de Bordeaux.

La Vienne se compose dans l'ensemble de vastes plateaux nus ou boisés, à travers lesquels les cours d'eau ont creusé des vallées profondes, sinueuses, souvent pittoresques. Les terrains secondaires prédominent, mais diverses formations géologiques sont représentées, auxquelles correspondent des zones de végétation distinctes : graunts, aux confins de la Haute-Vienne, jurassique au centre, craies autour de Loudun et de Châtellerault.

Le département appartient à la zone du climat girondin, mais moins égal et moins chaud.

La Vienne se partage très inégalement entre les bassins de la Loire, de la Charente et de la Sèvre Niortaise. Ses principaux cours d'eau sont, outre la Vienne, le Clain, la Creuse, la Gartempe, l'Anglin, la Dive Mirebalaise, la Charente, la Sèvre Niortaise.

Comme tous les départements de l'Ouest, la Vienne est un département agricole. La culture des céréales, celle de la vigne sont parmi les plus importantes. Les environs de Poitiers et de Montmorillon sont riches en fourrages. Les vins sont en général médiocres, à l'exception des vins rouges de Champigny, Dissay, Saint-Georges-les-Baillargeaux, Chauvigny, Jaulnay, et des vins blancs de Roiffé, Saix et Salonne.

Les prairies, qui s'étendent au nord et à l'ouest du département, nourrissent une grande quantité de bestiaux. On élève dans les cantons de Mirebeau et de Lusignan des ânes et des mulets.

Les richesses minérales consistent en produits des carrières : pierres à bâtir, *tuffeaux*, *pierres lithographiques*, *meulières*. Près de Mirebeau, gisement de *falun*. On exploite les eaux minérales de La Roche-Posay.

Les industries les plus actives sont : la fabrication des armes, concentrée à Châtellerault manufacture nationale; celle des couteaux Châtellerault, des machines agricoles (Montmorillon), la meunerie, la brasserie (Châtellerault, Montmorillon, Poitiers), la papeterie (Berneuil-Matours, Rieuil, Vouneuil-sous-Biard), la filature du chanvre (Ligugé, Marnay). Le département possède de nombreux fours à chaux, des huileries, des briqueteries, des moulins à plâtre.

Le commerce de la Vienne est assez actif : le département exporte des grains, des vins et eaux-de-vie, des légumes, des fruits, des fourrages, du chanvre, des truffes, des bœufs, des ânes, des mulets, des pierres meulières et lithographiques, de la coutellerie.

Vienne (département de la Haute-), formé de territoires appartenant au Limousin, à la Marche et au Poitou. Il tire son nom de la rivière dont la majeure partie du cours supérieur lui appartient, et est limité par les départements de la Vienne, de l'Indre, de la Creuse, de la Corrèze, de la Dordogne et de la Charente; 5.490 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrond. (*Limoges*, ch.-l.; Bellac, Rochechouart et Saint-Yrieix), 29 cant., 203 comm. et 381.753 hab. Il fait partie du 12e corps d'armée, de la 11e inspection des ponts et chaussées, de la 20e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Poitiers. Il ressortit à la cour d'appel de Limoges, à l'académie de Poitiers, et forme avec la Creuse le diocèse de Limoges, suffragant de Bourges.

Le département de la Haute-Vienne appartient presque exclusivement à la région des terrains anciens, cristallins, du Plateau central. La forme prédominante du relief est celle de plateaux mamelonnés, aux cimes arrondies, s'abaissant du plateau de Millevache (Corrèze) vers le N., l'O. et le S.-O., en petites collines verdoyantes, connues sous le nom de *monts du Limousin*, au S. de la Vienne (mont Gargan, 731 m.), de *monts d'Ambazac*, entre cette rivière et la Gartempe (puy de Sauvagnac, 701 m.; monts de Blond, 515 m.; culmen du dép. au N.-E. d'Eymoutiers, 777 mètres.

De ces hauteurs descendent nombre de rivières et de ruisseaux, tributaires pour plus des quatre cinquièmes du bassin de la Loire par la Vienne et la Gartempe. La Vienne traverse le département de l'E. à l'O.; elle y reçoit, à droite, la Maude, le Taurion, l'Aurence et la Glane; à gauche, la Combade, la Briance, etc. La Gartempe arrose le nord du département, parallèlement à la Vienne. Le versant méridional des monts du Limousin donne naissance à l'Isle, à l'Auvézère et à la Droune, affluents de la Dordogne; à la Tardoire et au Bandiat, affluents de la Charente.

Pays montagneux, aux terres froides, imperméables, la Haute-Vienne a, comme tout le Plateau central, un climat rude, aux hivers très longs et rigoureux; précipitations atmosphériques très abondantes. Le sol est en général peu fertile. La principale ressource est l'élevage du bétail : des moutons, des vaches, des ânes, des bœufs, des chevaux, des mulets des parcs dans les vallées. Le [illegible] presque pas de combustibles minéraux; par contre, le sol est très riche en pierres précieuses : des Chanteloube, grenat, amiante et [illegible] kaolin Saint-Yrieix, très pur et très fin, fournissent la matière première aux manufactures de porcelaine de Limoges, de Sèvres et même de Berlin. La porcelaine est le [illegible] Limoges. Saint-Yrieix, Sauvat, Saint-Léonard. Le [illegible] et le [illegible] en kaolin, a fait [illegible] des produits céramiques occupent le [illegible] Aixe, Industrie [illegible], Couzeix et [illegible] Saint-Junien, Saint-Léonard [illegible] papier, paille, Nantiat, Saint-Léonard [illegible], Saint-Victurnien [illegible] la fabrication [illegible] des [illegible] quelques fonderies et [illegible] forges et de machines [illegible] Chef-Boutonne.



Vienne, [illegible] sur la rive gauche [illegible] Lyon, [illegible] Rhône, [illegible] cuivre. Les [illegible] tête de cuivre, [illegible] tion mécanique et le groupe [illegible] bonnerie, la [illegible] pour l'industrie [illegible] draps, cuirs, lainages, [illegible] draps imprimés, papeterie, [illegible] fabrique de bougies. Vienne [illegible] en amphithéâtre sur le [illegible] d'une colline, dominée au N. par [illegible] mont Salomon, à l'E. par [illegible] Sainte-Blandine, au S.-E. par [illegible] Saint-Just. Sur ces hauteurs [illegible] la ville primitive, dont les Allobroges avaient fait leur capitale. Les Romains [illegible] dans la plaine où coule le Rhône, [illegible] par saint Crescent. Vienne fut aussi [illegible] préfecture des Gaules. Au moyen âge, ses [illegible] archevêques furent de puissants [illegible] Comte [illegible] dans la ville un concile œcuménique [illegible]. Vienne a conservé de magnifiques monuments [illegible] surtout de l'antiquité. Deux monuments [illegible] importance exceptionnelle : le premier est un [illegible] prostyle, le mieux conservé après la Maison carrée de Nîmes, érigé en l'honneur d'Auguste [illegible] présentant sur sa façade de belles colonnes corinthiennes et le chapiteau de jolies frises. Le second, le Plan de l'Aiguille, au sud de la ville, est une pyramide votive, reposant sur un massif carré, percé d'une arcade sur chaque face. Vienne garde du moyen âge [illegible] particulières, [illegible] du XIIe s., Saint-Andéol, [illegible] gothique du [illegible] Saint-Maurice [illegible] de Nicolas Chorier, historien [illegible] dramatique Ponsard.



L'arrondissement [illegible] le canton Nord [illegible] 10 comm. et 21.[illegible] hab.

Vienne (at. allem. **Wien**), [illegible] Danube, dans une [illegible] sur le canal du [illegible] doux. Dans cette agglomération [illegible] mesure plus de 8 kilom. [illegible] on veille vite et la ville nouvelle [illegible] ment réunis.

L'industrie s'est [illegible] dans cette ville bien située et devenue [illegible] importantes manufactures [illegible] meubles, pianos renommés [illegible] gerie viennoise est fort [illegible] nombreuses industries [illegible] école d'agriculture, une [illegible] que, l'Académie [illegible] la banque impériale [illegible] favorisent l'essor économique.



La ville intérieure, aux rues [illegible] et tortueuses, coupées par [illegible] ges perspectives, est entourée par le large boulevard du Ring, [illegible] sur l'emplacement des anciens [illegible] parts 1858). Le Graben, [illegible] remplace un ancien fossé, est [illegible] Kohlmarkt, rue très commerçante, [illegible] aux palais [illegible] Au delà du Ring, [illegible] de monuments, les quartiers [illegible] aux parcs. La promenade du Prater [illegible] en face du Marchfeld.

Nombreux sont les monuments [illegible] Palais impérial, la Hofburg [illegible] porte surtout la marque [illegible] Saint-Étienne (1304-1510) [illegible] Frédéric III, le tombeau [illegible] Capucins se trouvent les [illegible] des Écossais, le [illegible] ou Rathaus, dans sa forme [illegible] 1884, le Parlement [illegible] Opéra (1869) donne sur [illegible] Hofepern-theater est célèbre par tous les pays [illegible] correspond au Théâtre-Français.





Vienne



1. La Hofburg (palais impérial et bibliothèque); 2. Parlement; 3. Hôtel-de-ville; 4. Palais de justice; 5. Université; 6. Banque nationale; 7. Bourse; 8. Musées impériaux; 9. Ministère de la guerre; 10. Ministère de l'intérieur; 11. Ambassade de France; 12. Eglise Saint-Etienne (cathédrale); 13. Opéra; 14. Jardin botanique et palais Belvédère; 15. Parc de la ville; 16. Académie des beaux-arts; 17. Musée [illegible]; 18. Grande Tour-de-roue; 19. Palais Harrach; 20. Palais Schönborn; 21. Palais Liechtenstein; 22. Théâtre de la Hofburg.

VIENNE Jean [illegible], amiral de France, né en 1341, mort [illegible]. Il appartenait à la branche des seigneurs de Rollans, de Cravanx et de Listenois, et joua un rôle considérable sous Charles V. Ce fut lui qui organisa la marine française; grâce à lui, Charles V avait, en 1377, trente-cinq grosses nefs. Dans la guerre Jean de Vienne infligea aux Anglais plusieurs défaites navales. Au commencement du règne de Charles VI, il prépara l'expédition qui avait pour objet une descente en Angleterre; plus tard, il conduisit une campagne sur les côtes d'Ecosse et une autre sur les côtes barbaresques. En 1375, il chassa les Anglais de Saint-Sauveur. Enfin, il se joignit à Jean sans Peur et aux chevaliers français qui allaient au secours du roi de Hongrie, menacé par Bajazet. Il trouva la mort en 1396, dans la bataille de Nicopolis.

VIENNE Guillaume de, dit **le Sage,** capitaine français, mort en 1434. Il appartenait à la branche des Saint-Georges, de la famille bourguignonne de Vienne, et était parent de l'amiral. Il fut chambellan de Jean sans Peur, et son lieutenant général en Picardie, lors d'une campagne contre Calais. C'est encore Jean sans Peur qui le fit nommer par Charles VI grand chambellan du Dauphin, puis gouverneur du Languedoc, à la place du duc de Berry. Guillaume de Vienne prit part à l'entrevue de Montereau, dans laquelle, après l'assassinat de Jean sans Peur, il fut fait prisonnier (1419). Philippe le Bon, lui continua la faveur dont il avait joui sous Jean sans Peur.

VIENNE-EN-VAL, comm. du Loiret, arrond. et à 24 kilom. d'Orléans, sur la Dhuis, affluent du Loiret; 973 hab.

VIENNE-LE-CHÂTEAU, comm. de la Marne, arr. et à 14 kilom. de Sainte-Menehould, au pied de l'Argonne, sur la Biesmes, affluent de l'Aisne; 1 341 hab. Hospice. Fabriques de velours, de chaussons et brodequins fourrés. Distillerie. Dans l'église (XIIe et XVIIIe s.) beau tombeau.

VIENNET Jean-Pons-Guillaume, homme politique et littérateur français, né à Béziers en 1777, mort au Val-Saint-Germain (Seine-et-Oise) en 1868. Il servit d'abord dans la marine, fut fait prisonnier par les Anglais, et, de retour en France, fit, avec le grade de capitaine, la campagne de Saxe (1813). Décoré pour sa belle conduite à la bataille de Lutzen, il fut fait prisonnier à Leipzig. Sous la Restauration, il devint aide de camp du général de Montlivault. Pendant les Cent-Jours, il brava le ministre Decrès en refusant de signer la nomination d'un colonel. Malgré le retour des Bourbons, il demeura quelque temps en disponibilité, vivant de sa plume de [illegible], lorsque Gouvion Saint-Cyr le fit remettre dans le cadre naval d'état major. Chef de bataillon, il fut mis à la suite des contrôles par de Clermont-Tonnerre, pour son *Epître aux Français sur les crimes de la presse* (1827). La même année, sa ville natale l'envoyait siéger comme députée, dans les rangs de l'opposition. Louis-Philippe remit à l'officier ses épaulettes, le promut au grade de lieutenant-colonel et l'éleva à la pairie. La révolution de février 1848 arracha définitivement Viennet à la vie publique. Viennet a écrit dans presque tous les genres. Le siècle où il a vécu se reflète plus particulièrement dans ses *Fables* (1842) et ses *Epîtres* (1860). Il a collaboré à l'*Histoire militaire des Français*, au *Livre des Cent et un*, etc. Il a publié des *Essais de poésie et d'éloquence* (1803), des poèmes : *Parga* (1820), *le Siège de Dantzick, Sedan* ou *les Neyres*, *la Philippide* (1828); *la Franciade* (1863); *Trois Dialogues des morts*; *Promenade philosophique au cimetière du Père-Lachaise* (1824); des romans : *la Tour de Montlhéry* (1863); *le Château Saint-Ange* (1834); une *Histoire de la puissance pontificale* (1860). Adversaire passionné du mouvement romantique, il composa pour le théâtre un certain nombre de pièces, dont quelques-unes seulement furent représentées : des tragédies, *Alexandre*, *Clovis*, *Achille*, *Sigismond de Bourgogne*, *Arbogaste* (1841), *les Péruviens*; un drame en vers, *Michel Brémond* (1846), qui eut la bonne fortune d'être interprété par Frédérick Lemaître; des comédies, *la Course à l'héritage*; *la Migraine*; des opéras, *Aspasie et Périclès*, *le Tournoi*, *Sardanapale*, dont la musique avait été confiée à Rossini. Viennet entra à l'Académie française en 1830; il succéda au comte de Ségur qui, à son lit de mort, lui avait, paraît-il, légué son fauteuil.



Viennet

VIENNOIS (*vi-noi*) le, pays de l'ancienne France, capit. *Vienne*, dans le Bas Dauphiné. Auj., Partie de la Drôme et de l'Isère. On nomme *Balmes viennoises* la ligne de collines qui commande la rive gauche du Rhône au S.-E. de Lyon.

VIENNOIS, OISE (*vi-noi, oi-z'*), personne née dans l'une des villes appelées Vienne ou qui les habite. — *Les* VIENNOIS.

— Adjectiv. : *Industrie* VIENNOISE.

VIENNOISE (*vi-è-noiz'*), n. f. Sorte de lunette-jumelle.

VIENTRAGE (*an-traj'* — du lat. *via*, et de *entrer*) n. m. Cout. anc. Droit seigneurial perçu sur les boissons.

VIEQUES, dite aussi **l'ÎLE CRABE ou DES CRABES,** île des Antilles, petite dépendance de Porto-Rico, à 10 kilom. de cette terre, jadis espagnole; 32 kilom. sur 6 à 8 kilom.; 6.000 hab. Ch.-l. *Isabel Segunda*.

VIERG (*vi-èrgh'* — du lat. *virga*, verge) n. m. Hist. Nom que portait autrefois le premier magistrat d'Autun.

VIERGE (*vi-èrj'* — du lat. *virgo*) n. f. Fille qui n'a jamais été possédée par un mâle : *La femme, comme mère et comme* VIERGE, *est pleine de secrets*. (Chateaubr.)

— Fig. Chose pure et délicate personnifiée : *La science,* VIERGE *jalouse. La véritable douleur est une* VIERGE *timide*.

— Loc. fam. *Vierge folle*. Par iron., Fille perdue de mœurs, par allusion à une parabole évangélique. ‖ *Chanter l'Evangile des vierges*, Avouer que l'on a été dupé. ‖ *Vierge des remparts*, Prostituée de bas étage. ‖ *Vierge de comptoir*, Dame de comptoir dans un établissement suspect. ‖ *Demi-vierge*. V. DEMI-VIERGE. ‖ *Amoureux des onze mille vierges*, Homme qui aime toutes les femmes.

— Adjectiv. Qui n'a jamais eu de relations sexuelles : *Un jeune homme* VIERGE.

— Par ext. Qui n'a pas servi, qui n'a pas été touché, qui est encore intact : *Des vases* VIERGES. (Chateaubr.) ‖ Qui n'est point sali, qui est pur de toute souillure : *La page* VIERGE. (Baudelaire.) — Fig. : *Une réputation* VIERGE. ‖ Inexploré; qui n'a pas encore été cultivé, exploité : *Un sol* VIERGE. ‖ Qui n'est point mêlé, qui est pur de toute substance étrangère : *Des métaux* VIERGES. (Se dit aussi des métaux qui n'ont point passé par le feu.) ‖ Par iron. *Epée vierge*, Epée dont on ne s'est jamais servi; homme qui ne s'est jamais battu.

— Alchim. *Vierge épouse*. Nom du mercure.

— Bot. *Vigne vierge*. V. VIGNE.

— Comm. *Cire vierge*, Celle qu'on a extraite des rayons et mise en pains, mais qui n'a été ni fondue ni employée à un ouvrage. ‖ *Huile vierge*, Celle qui sort des olives écrasées avant qu'elles soient soumises à la pression et qu'on ait recours à l'emploi de l'eau chaude. *Parchemin vierge*, Parchemin fait avec la peau des agneaux ou des chevreaux mort-nés ou très jeunes.

— Dr. pén. *Baiser de la vierge*, Instrument de supplice, employé jusqu'au XVIe siècle en Allemagne et en Espagne surtout, où il était connu sous le nom de *mater dolorosa*, et qui consistait en une figure de femme en fer, qui embrassait et étouffait les condamnés.

— Hist. relig. *Onze mille vierges*, Vierges, au nombre de onze mille, qui, d'après une légende mal fondée, auraient été martyrisées à Cologne avec sainte Ursule (V. URSULE). ‖ *Monastère des vierges*, Couvent fondé à Venise en 1177, et où l'on ne recevait que des filles nobles. ‖ *Filles de la Sainte-Vierge*, Congrégation établie à Crémone en 1612. ‖ *Société des vierges de Halle*, Communauté religieuse que trois princesses de la maison d'Autriche fondèrent en 1569. ‖ *Société de la purification de la Vierge*, Communauté religieuse fondée à Arona en 1590. ‖ *Ordre de la Bienheureuse-Vierge-Marie*, Communauté de religieuses de Sainte-Jeanne, communément appelées ANNONCIADES. ‖ *Mont-Vierge*, Ordre religieux fondé en 1119.

— Jeux. Ancien nom de la reine du jeu d'échecs.

— Mar. *Poulie vierge*. Syn. de BARAQUETTE.

— Peint. *Couleur, Teinte vierge*. Couleur pure, employée sans mélange avec d'autres.

— Relig. cathol. Marie, qui devint mère de Jésus sans cesser d'être vierge. ‖ Peinture ou image quelconque représentant Marie : *Les* VIERGES *de Raphaël*.

— ENCYCL. Hist. relig. Les catholiques appellent par antonomase la *Vierge* ou la *sainte Vierge*, Marie, mère de Jésus. (V. MARIE.) L'idée d'une vierge mère de Dieu se retrouve, d'une manière confuse dans un grand nombre de religions et chez divers peuples de l'ancien et du nouveau monde. Les uns voient dans ce fait un souvenir de traditions primitives, les autres le résultat naturel du prestige que la virginité a eu chez tous les peuples.

Dans le christianisme, les institutions et les congrégations de vierges se sont multipliées à l'infini. L'institution de ce genre qui paraît être la plus ancienne est celle des diaconesses, qui étaient choisies soit parmi les vierges, soit parmi les veuves. Plus tard se fondèrent des associations de vierges, soit cloîtrées, soit non cloîtrées, soit pour la contemplation et la prière, soit pour l'éducation des enfants, soit pour l'assistance des malades et des pauvres. V. CONGRÉGATION, DIACONESSES, RELIGIEUX *ordres*).

— Dr. pén. Une tradition veut qu'aux termes de la loi

romaine il ait été défendu de faire mourir une fille, à moins qu'auparavant on ne lui ôtat sa virginité. Pour satisfaire à cette loi, le bourreau aurait violé la fille de Séjan avant de l'étrangler. Suétone (*Vie de Tibère*) rapporte cette anecdote. Tacite (*Annales*, V, 9) est moins affirmatif. Montesquieu (*Esprit des lois*, l. XII, ch. XIV) ajoute foi aux dires de Suétone, tandis que Voltaire nie qu'une loi pareille ait jamais existé. L'histoire de la fille de Séjan semble bien n'être qu'une légende.

— Iconogr. *Peinture*. L'iconographie chrétienne n'offre guère d'exemples de figures qui aient été plus fréquemment représentées que celle de la Vierge. On la rencontre déjà sur les fresques des Catacombes, aux cimetières de Priscille et de Domitille. Les Vierges byzantines, dites *de Saint-Luc*, sont fort nombreuses. Les diverses images de la Vierge, fresques, mosaïques, sculptures, que le moyen âge nous a transmises, se rapprochent toutes plus ou moins des types byzantins. Au XIIIe siècle, parmi les Vierges exécutées en dehors des traditions byzantines, il faut citer celles de Cimabue. Au XIVe, celles de Giotto et de Taddeo Gaddi; au XVe, celles de Fra Angelico et de Benozzo Gazzoli, de Fra Filippo Lippi et de Filippino Lippi, de Botticelli, Ghirlandajo, Francia, Solario, Mantegna sont les plus célèbres. Les Vierges du Pérugin font pressentir celles de Raphaël. Dans les Vierges de Léonard de Vinci et de son école — et surtout la *Vierge aux Rochers* — dans celles de Bernardino Luini, le sentiment de la réalité s'allie dans une heureuse proportion au sentiment religieux. La figure de la Vierge a trouvé encore de nobles interprètes dans Cima da Conegliano, Fra Bartolommeo, le Titien, Andrea del Sarto, le Corrège, surtout dans Raphaël, le peintre des Madones, dont nous citerons ici la *Vierge dite la Belle Jardinière* (v. BELLE JARDINIÈRE), la *Vierge au diadème bleu* ou *au voile*, qui sont au Louvre; la *Vierge de Loretto*, la *Vierge à l'œillet*, les nombreuses *Vierges à l'Enfant*, la *Vierge aux flambeaux*, *au puits* (Offices), *au chardonneret* (Offices), *à la chaise* (palais Pitti), *au baldaquin* (palais Pitti), *du grand-duc* (palais Pitti), *au poisson* (Madrid), *à la rose* (Madrid). Jules Romain, Garofalo, le Parmesan, le Tintoret, P. Véronèse, les Palma sont encore au nombre des peintres les mieux inspirés pour la figure de la Vierge. Les peintres des écoles du Nord ont, comme ceux d'Italie, réagi de bonne heure contre les traditions byzantines; les frères Van Eyck donnèrent l'exemple du réalisme le plus raffiné, joint à une grande force d'expression. Memling a suivi la même tradition. Les Vierges d'A. Dürer ont une grande naïveté d'expression. Les Vierges de Mignard, La Hyre, Simon Vouet, Sébastien Bourdon comptent au nombre des meilleures de l'ancienne école française.



La Vierge à la chaise, d'après Raphaël (galerie Pitti, Florence).

La *Naissance de la Vierge* a été représentée dans un tableau de Murillo (Louvre), d'un coloris brillant et lumineux.

Les différents épisodes où figure la Vierge ont été mentionnés aux mots ANNONCIATION, ASSOMPTION, COURONNEMENT, MADONE, MARIAGE, PRÉSENTATION, PURIFICATION, etc.

Sculpture. Le moyen âge a produit de naïves images sculptées par les maîtres de pierre sur les façades des églises ogivales; celles des cathédrales de Chartres, de Strasbourg, de Reims ont une grâce, une candeur, une beauté simple et forte qu'on ne saurait assez admirer. En Italie, au XIIIe siècle, Nicolas de Pise et son fils Giovanni ont exécuté plusieurs statues de la Madone. Au XVe siècle, Andrea Contucci da Monte-San-Savino, Raffaello da Montelupo, Girolamo Lombardo, Tribolo, Francesco da San Gallo ont rempli le célèbre sanctuaire de la Madone-de-Lorette de bas-reliefs et de statues relatifs à Marie. Luca della Robbia a exécuté en terre cuite vernissée une grande quantité de figures de la Vierge et de l'enfant Jésus.



La Vierge et l'enfant Jésus, statue du XIVe siècle, musée du Trocadéro.

Vierges sages et vierges folles (LES). Parabole évangélique, signifiant que l'homme doit se tenir prêt au jugement de Dieu, et que les imprudents, qui ne se seront pas préparés, seront exclus du ciel. Cette parabole repose sur un ancien usage de cette époque: l'époux se rendait le soir à la maison de l'épouse pour la conduire chez lui, où le festin de noces les attendait. Des jeunes gens et des jeunes filles allaient en cortège à sa rencontre avec des flambeaux. Voici la parabole (S. Matth. XXV, 1-13): « Alors quand Dieu viendra nous juger, le royaume des cieux sera semblable à dix vierges qui, ayant pris leurs lampes, s'en allèrent au-devant de l'époux et de l'épouse. Cinq d'entre elles étaient folles et cinq étaient sages. Les cinq folles, ayant pris leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles. Les cinq sages, au contraire, prirent de l'huile dans leurs vases avec leurs lampes. Et, comme l'époux tardait à venir, elles s'assoupirent toutes et s'endormirent. Mais, vers minuit on entendit un grand cri: « Voici l'époux qui vient, allez au-devant de lui. » Aussitôt toutes ces vierges se levèrent et préparèrent leurs lampes. Et les folles dirent aux sages: « Donnez-nous de votre huile, car nos lampes s'éteignent. » Les sages leur répondirent: « De peur que ce que nous en avons ne suffise pas pour vous et pour nous, allez plutôt chez ceux qui en vendent et achetez-en ce qu'il vous en faut. » Mais, pendant qu'elles allaient en acheter, l'époux arriva, et celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui aux noces, et la porte fut fermée. Enfin, les autres vierges vinrent aussi, disant: « Seigneur, seigneur, ouvrez-nous. » Mais, l'époux leur répondit: « Je vous le dis, en vérité, je ne vous connais point. — Veillez donc, car vous ne savez ni le jour ni l'heure où le juge viendra ».



La Naissance de la Vierge, d'après Murillo (Louvre).

Vierges sages (MYSTÈRE DES ou *Mystère de l'époux*), drame du moyen âge, composé dans l'ouest de la France (Anjou, Maine ou Poitou), vers le commencement du XIIe siècle. Il se borne à mettre en scène la parabole racontée par saint Matthieu (ch. XXV, 1-13). Par le rythme, le refrain, le mouvement général, il est encore tout lyrique et ce caractère rapproche nos plus anciens mystères de la tragédie grecque naissante: elle aussi religieuse par ses origines. L'ange s'exprime en langue vulgaire; les vierges, les marchands et le Christ mêlent les deux langues; le chœur est tout en latin. La meilleure édition de ce poème est celle de W. Cloetta (*Romania*, 1893, p. 177).

VIERGE (la), nom de l'une des constellations zodiacales, qui est la sixième à partir du Bélier, et le signe qui correspondait autrefois à cette constellation.

— ENCYCL. Le sixième signe du zodiaque, dans lequel le soleil, sortant du Lion, entre vers le 22 août et d'où il sort au bout d'un mois pour passer dans la Balance, est appelé signe de la Vierge. On le désigne par le symbole ♍.

Le moment où le soleil entrait jadis dans le signe de la Vierge ouvrait l'époque des moissons. C'est pourquoi les anciens avaient consacré cette constellation à Cérès. Elle était représentée sous la figure d'une jeune femme tenant d'une main une faucille et de l'autre des épis de blé. Elle portait aussi des ailes.

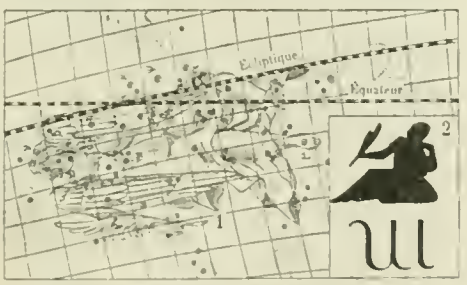

1. La Vierge, constellation, d'après l'Atlas de Flamsteed. 2. La Vierge, signe du zodiaque.

La constellation de la Vierge compte dans le catalogue britannique 110 étoiles, dont nous signalons les plus remarquables: la plus brillante, α ou l'Épi, qui se trouve sur le prolongement de la plus longue des diagonales du carré de la grande Ourse, une étoile double assez curieuse, γ Vierge; une étoile variable, qui on désigne par la lettre R, dont la période dure cent quarante-six jours et qui passe de la septième grandeur à la disparition complète. L'aile droite de la Vierge présente une fort belle nébuleuse. Sur le bras droit on distingue une étoile, que les astronomes ont marquée de la lettre ι, et qu'on appelle communément la Vendangeuse.

VIERGE Daniel URRABIETA, dessinateur et peintre, né à Madrid en 1851, mort à Boulogne-sur-Seine en 1904. Élève de son père, puis de Haes et de Madrazo à Madrid, il fit d'abord des copies de Goya et de Velasquez, puis se rendit à Paris en 1869. Tempérament fougueux, imagination fantastique, il devint très vite illustrateur en renom. A trente ans, il eut le côté droit paralysé, et se mit à lesquisser de la main gauche, avec le même succès. Il a aussi gravé et peint. Principaux ouvrages qu'il a commentés de son crayon-évocateur: *Don Pablo de Segovie* (1882), *l'Espagnole* (1891), *la Nonne Alferez* (1891), *le Dernier des Abencerrages* (1898), *Don Quichotte*, et tout l'œuvre énorme de Michelet: *Histoire de France* et *Histoire de la Révolution*, plus de mille illustrations. Il a exposé fréquemment aux Salons de Paris et obtint une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900.

VIERGES (ÎLES), archipel des petites Antilles, qui a son île la plus occidentale à 50 kilom. E. de Porto-Rico, au N. du 18e degré de latitude N.; elles se dissemment sur 88 kilom. de longueur, les unes sont anglaises (Tortola, la Grande ou la Grande Vierge, Anegada, Sainte, Sainte-Croix, Saint-Thomas, Saint-Jean, Sainte-Croix, Sainte-Thomas, Saint-Jean, Sainte-Croix, Sainte-Thomas, Saint-Jean, Sainte-Croix, Sainte

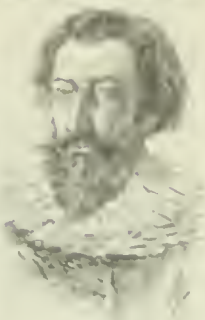

V

VIETTINGHOFFITE [illegible] Variété de [illegible]

VIETREN [illegible] Ch.-l. de [illegible] Pop. [illegible] hab.

VIETRI, [illegible] comm. de la province de Salerne, [illegible] vers Lao[illegible]

VIETRI di Potenza, [illegible] Basilicate, prov. [illegible]

VIETRI sul Mare, [illegible] Campanie, prov. de [illegible] 115 hab. Petit port de [illegible] poteries briquet[illegible]

VIETTE [illegible] Sarthe, [illegible] en 1843, mort [illegible] vive opposition [illegible] Pendant la guerre [illegible] compagnie de [illegible] aux élections législatives [illegible] sous-secrétaire de Montbel[illegible] portefeuille de l'agriculture [illegible] en 1857, le conduit [illegible] 1858, obtint dans le cabinet [illegible] travaux publics, qu'il dirigea [illegible] 1862-1863 et dans le [illegible]

VIETZ [illegible] Province rhénane de France [illegible] et de la Warthe, affluent [illegible] Haut fourneau et forges. Minote[illegible]

VIEURE [illegible] arrond. et à 10 kilom. de [illegible] Annonay, 914 hab. Ch. de f. [illegible]

VIFUSSENS [illegible] anagramiste français, né à [illegible] dans un âge avancé. [illegible] jeune il fut appelé [illegible] Marie de Montpensier. Ses [illegible] lui valu de laisser [illegible] la liste de ses principaux [illegible] Le viola, [illegible] 1701. Sur les voyeurs [illegible] et divers [illegible] Vaugelas, des ordi[illegible] Malherbe, [illegible] la sphère [illegible] de la nerveuse, [illegible] supérieurs [illegible]

VIEUX [illegible] VIEIL, VIEILLE. [illegible] [illegible] [illegible]

— Constr. Partie dure d'un moellon. ‖ *Vif de colonne*, Fût de la colonne. ‖ *Vif de piédestal*, Le dé de ce piédestal.
— Écon. rur. Se dit du duvet ou de la plume prise sur l'oiseau vivant.
— Fauconn. Oiseau vivant : *Donner du* VIF *au faucon*.
— Mar. *Vif de l'eau*, Syn. de VIVES EAUX.
— Pêch. *Pêche au vif*. V. PÊCHE.
— SYN. Vif, vivant; vif, violent.
— ANTON. Mort, lent, lourd, terne.

VIF, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 16 kilom. de Grenoble, sur la Gresse, sous-affluent du Rhône; 2.707 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrication de gants, moulinage de la soie. Église des XIe et XIIe siècles. — Le canton a 8 comm. et 8.105 hab.

VIF-ARGENT n. m. Nom donné vulgairement au mercure à cause de son brillant et de la facilité avec laquelle ses globules glissent sur les doigts. On a dit ARGENT VIF.
— Fam. *Avoir du vif-argent dans les veines* ou dans *la tête*, *Être du vif argent*, Se dit d'une personne très vive.

VIF-GAGE n. m. Comt. anc. Gage dont le créancier avait la jouissance et où il imputait les fruits sur ce qu'on lui devait, par opposition à mort-gage, où les fruits étaient gardés par lui à titre d'intérêts.

VIF-THIER (*ti-é*) n. m. Techn. Nom donné par les mineurs belges à la paroi verticale du fond d'une galerie.

VIGAN n. m. Sorte de gros drap, qu'on fabriquait au Vigan et destiné à être exporté dans le Levant.

VIGAN (LE), ch.-l. d'arrond. du Gard, à 79 kilom. de Nîmes, sur l'Arre, affluent de l'Hérault; 5.126 hab. *Vicantais, aises*.) Ch. de f. P.-L.-M. Petit bassin houiller. Carrière de pierres lithographiques. Élève de vers à soie. Importantes filatures de soie. Bonneterie. Mégisseries et ganteries. Vieux pont gothique sur l'Arre. Très belle promenade ombragée de vieux châtaigniers. A 1 kilom. de la ville, fontaine dite *d'Isis*, qui débite 100 litres à la seconde et alimente toutes les fontaines de la ville; près de cette fontaine, établissement thermal de Cauvalat. Patrie du chevalier d'Assas (statue de bronze). — L'arrondissement a 10 cant., 77 comm. et 52.742 hab.; le canton a 13 comm. et 12.213 hab.

VIGAN (LE), comm. du Lot, arrond. et à 4 kilom. de Gourdon, sur le Bleu, affluent du Céou; 1.337 hab. Église du XIVe siècle.

VIGANONI (Giuseppe), chanteur dramatique italien, né et mort à Bergame (1754-1823). Il débuta en 1777 à Brescia, d'où sa jolie voix de ténor le fit engager à Padoue. Après avoir chanté à Modène, à Parme, à Bologne et à Rome, il alla successivement à Londres, à Vienne, puis au théâtre San Carlo de Naples, où il fit fureur dans deux ouvrages de Paisiello : *il Re Teodoro* et *la Modista raggiratrice*. Sa grande renommée le fit alors appeler à Paris, au théâtre de Monsieur, où, de 1789 à 1792, il partagea l'emploi de premier ténor avec Mandini et obtint des triomphes éclatants par la beauté de sa voix et l'exquise suavité de son chant. En 1792, il retourna en Italie, puis fut rappelé à Londres, où il fut reçu avec enthousiasme et demeura six années. Peu après, il renonça à la scène et se retira à Bergame.

VIGATTO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme], sur la Parma; 4.810 hab. Industrie des fromages et du papier.

VIGEAN (LE), comm. de la Vienne, arrond. et à 30 kilom. de Montmorillon, au-dessus d'un affluent de la Vienne; 2.020 hab. Ch. de f. État. Mine de fer.

VIGEAN (LE), comm. du Cantal, arrond. et à 2 kilom. de Mauriac; 1.112 hab. Commerce de bestiaux; fromages.

VIGÉE (Louis-Jean-Baptiste-Étienne), poète français (1768-1820). Fils d'un médiocre peintre de portraits et de genre, Louis Vigée (1727-1767), et frère de Mme Vigée-Lebrun, il fut introduit par sa sœur dans les salons, et devint secrétaire du cabinet de Madame, comtesse de Provence, et plus tard contrôleur à la caisse d'amortissement. Il prit, lorsque la Révolution l'eut privé de ces emplois, la direction de l'*Almanach des Muses*. Il fut emprisonné comme suspect en décembre 1793. Relâché après le 9-Thermidor, il reçut 2.000 francs sur les fonds accordés aux gens de lettres par la Convention. En 1803, il remplaça Laharpe dans la chaire de littérature de l'Athénée. Il fut nommé, en 1811, lecteur du roi. Vigée a composé des poésies fugitives assez agréables; la meilleure édition en a été donnée en 1813. Ses productions dramatiques appartiennent au genre appelé *marivaudage*.

VIGÉE-LEBRUN Mme. Biogr. V. LEBRUN.

VIGEN (LE), comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 9 kilom. de Limoges; 1.688 hab. Gisement de kaolin. Grenats rouges et noirs; feldspath.

VIGEOIS, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 25 kilom. de Brives, sur une colline dominant la Vézère; 2.835 hab. — Le canton a 6 comm. et 8.166 hab.

VIGEON (*jon*) n. m. Espèce de canard d'Amérique, qui quitte de nuit les étangs et les rivières, et va déterrer les patates dans les jardins.

VIGEONNER (*jo-né*) — rad. *vigeon* v. a. Déterrer avec les doigts, en parlant des patates.

VIGER Albert, homme politique français, né à Jargeau (Loiret) en 1843. Il exerça la médecine à Châteauneuf-sur-Loire, collabora aux journaux républicains de la région, fut élu député (1885), siégea à gauche, soutint la politique protectionniste, préconisa les surtaxes sur les céréales et sur le bétail (1887), se prononça pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (1889), combattit le boulangisme et fut nommé questeur de la gauche radicale. Réélu en 1889 et aux renouvellements de 1893 et 1898, il se signala dans la discussion des tarifs douaniers de 1892 et devint le portefeuille de l'agriculture presque sans interruption de 1893 à 1896, dans les cabinets Ribot (1893), Dupuy (1893), Casimir-Perier (1893-1894), Dupuy (1894-1895) et Bourgeois (1895-1896). Il le reconvra dans les ministères Brisson (1898) et Dupuy (1898-1899). Son administration fut active; il propagea l'enseignement agricole et prépara l'organisation du crédit rural. Il devint ensuite sénateur du Loiret (1900), vice-président de la commission des douanes (1900). Il préside la Société nationale d'horticulture de France. Outre quelques brochures, il a écrit *Deux années au ministère de l'agriculture 11 janvier 1893 au 27 janvier 1895* (1895).

VIGESIMO *ji* — mot lat. formé de *vigesimus*, vingtième adv. Vingtièmement. S'emploie lorsqu'on a compté par *primo, secundo, tertio*, ... après vingt on continue par VIGESIMO *primo*, VIGESIMO *secundo*, etc.

VIGEVANO (at. *Ticinum*, ville d'Italie (Lombardie prov. de Pavie), près du Tessin; 20.559 hab. *Vigevanais, aises*. Ch. de f. de Mortara à Milan. Industrie et commerce très actifs. Belle garde d'intéressantes murailles et quelques églises remarquables, comme la cathédrale, où sont de beaux tableaux; le château des Visconti, une tour construite par Bramante Auxerrois, la *Sforzesca*, maison de plaisance des Sforza, ducs de Milan.

VIGFUSSON (Gudbrand), savant islandais, né à Gardal en 1827, mort à Oxford en 1889. Il créa de nombreux textes islandais, fut appelé en Angleterre (1864-1871) pour terminer le dictionnaire de R. Cleasby, et se fixa à Oxford (1866), où il publia son *Corpus poeticum boreale : the Poetry of the old northern tongue from the earliest times to the 13th century* (1883; les deux premiers volumes de la collection *Icelandic sagas* (1887), etc.

VIGGIANELLO, village d'Italie (Basilicate prov. de Potenza). Industrie des toiles et fabrication de l'huile.

VIGGIANO, bourg d'Italie (Basilicate prov. de Potenza; 6.030 hab. Industrie des draps et des cuirs. Belle église; sur le *mont Viggiano*, chapelle, lieu de pèlerinage.

VIGGIU, bourg d'Italie (Lombardie prov. de Come), près de la frontière helvétique; 2.100 hab. Carrières, eaux sulfureuses, lieu de villégiature.

VIGIE *ji* — de l'ital. *veggia*, veille n. f. Mar. Matelot placé dans la mâture pour faire le service de vieille. *Être en vigie*, Exercer la surveillance d'un point quelconque de la mâture. Homme chargé à terre de surveiller le large et de faire des signaux. Construction élevée pour poster une vigie. Petit îlot découvrant à pleine basse mer et de position douteuse. Sorte de balise, prévenant de l'approche d'un danger.
— Arg. *Voleur à la vigie*, Celui qui exerce son industrie sur l'impériale d'un omnibus ou d'une diligence. *Vol à la vigie*, Vol commis par un voleur à la vigie.
— Ch. de f. Loge vitrée établie pour la surveillance des trains, au sommet d'un des wagons qui les composent.

VIGIÈRE n. f. Bot. Syn. de ESCALLONIE et de JUSSIÉE.

VIGIGRAPHE *ji* — de *vigie*, et du gr. *graphein*, décrire n. m. Espèce de télégraphe de vigies qui se correspondent. Employé qui manœuvre ce télégraphe.

VIGIGRAPHIE *ji, fi* — rad. *vigigraphe* n. f. Système télégraphique des vigies.

VIGIGRAPHIQUE *ji, fik'* adj. Qui a rapport à la vigigraphie. *Signaux* VIGIGRAPHIQUES.

VIGILAMMENT *ji-la-man* adv. Avec vigilance.

VIGILANCE *ji-lanss* — du lat. *vigilantia* n. f. Didact. Surveillance attentive qui a pour but de prévoir, de prévenir, ou de signaler.
— Blas. Nom donné à la pierre qu'une grue tient dans sa patte levée. V. GRUE.
— SYN. Attention, exactitude, etc. V. ATTENTION.

Vigilance ORDRE DE LA. V. FAUCON-BLANC *ordre du*.

VIGILANT *ji-lan*, ANTE adj. Qui montre de la vigilance : *Un gardien* VIGILANT.
— Qui est fait avec vigilance, qui est inspiré par la vigilance : *Une garde* VIGILANTE. *Des soins* VIGILANTS.
— Poétiq. Qui se meut constamment, jour et nuit : *Le pied* VIGILANT *de l'heure*.

VIGILANTE *ji* — n. f. Espèce de voiture publique usitée en Belgique.

VIGILANTIEN *ji, si-in* n. m. Membre d'une secte fondée, au commencement du Ve siècle, par Vigilantius, qui proscrivait les reliques et niait les miracles.

VIGILE *jil'* — lat. *vigil*; de *vigere*, être vigoureux n. m. Antiq. rom. Garde de nuit.
— ENCYCL. Les *vigiles* furent institués par Auguste pour combattre les incendies et pour veiller à la sécurité de la ville pendant la nuit. Ils étaient au nombre de 2.400, partagés entre les quatorze régions et placés sous les ordres du *préfet des vigiles*.

VIGILE *jil'* — du lat. ecclés. *vigilia*, veille n. f. Dans la liturgie catholique, Jour qui précède une fête religieuse importante. *Vigile et jeûne*, *Vigile jeûne* ou simplement *Vigile*, Veille de certaines fêtes où l'Église impose l'obligation de jeûner : jeûne imposé par l'Église :

Est-il donc, pour jeûner, quatre temps ou *vigile* ?
BOILEAU.

‖ *Vigiles des morts*, Matines et laudes de l'office, que l'on récite d'ordinaire la veille d'un service solennel pour un mort ou pour tous les morts.
— ENCYCL. Certaines *vigiles* se célèbrent par le jeûne et l'abstinence, d'autres, comme celles de l'Épiphanie et de l'Ascension, n'y sont pas soumises. Le jeûne est anticipé lorsque la vigile tombe un dimanche. En supprimant plusieurs fêtes d'obligation, le Concordat de 1802 a réduit à un petit nombre les vigiles soumises au jeûne : toutes celles de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint, de Noël.

VIGILE, pape, né à Rome, mort à Syracuse en 537. Apocrisiaire des papes Agapet et Silvère à Constantinople, il parvint au trône pontifical en 537, du vivant même de son prédécesseur, par les intrigues de l'impératrice Théodora. Il ne fut toutefois reconnu comme pape légitime qu'en 540, après la mort de Silvère, tué par ordre de Vitonne, femme de Bélisaire. Avant son élévation, Vigile avait adhéré à l'hérésie des monophysites. Appelé à Constantinople par Justinien, traité en prisonnier et en exilé, Vigile vit son nom effacé des diptyques et fut menacé des pires traitements, s'il ne cédait aux désirs de l'empereur. Le pape Vigile passa plusieurs fois d'un parti à l'autre, mais il finit par confirmer ce qu'avaient fait les conciles et les papes précédents.

VIGILE de Tapse, évêque de cette ville, dans la prov. de Byzacène en Afrique, au VIe s. de lè. Il réfuta les hérétiques de son temps, en cachant son nom sous celui des Pères les plus illustres, ce qui a donné lieu à discussion dans les premiers rangs des auteurs ecclésiastiques. Le P. Quesnel lui attribue (sans preuve suffisante), le *Symbole* qui porte le nom de saint Athanase. Ses œuvres ont été publiées dans la *Patrologie* de Migne (1848).

VIGINTIVIR (*jin* — mot lat. formé de *viginti* vingt, et *vir* homme) n. m. Nom donné à vingt magistrats romains de rang inférieur. Sous la république, la plupart de ces magistratures étaient annuelles. Nous donnons à vingt magistrats qui furent créés dans le but de pourvoir aux différents besoins de Marius contre l'Italie. Ils étaient chargés de différentes missions.

VIGINTIVIRAT (*jin*) — rad. *vingt* n. m. Antiq. rom. Collège formé des vingtivirs.

VIGNA (*gna*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, à tige volubile, à feuilles trifoliolées, à fleurs jaunes ou rouges, réunies en grappes axillaires. Les vignas habitent les régions chaudes de l'Asie, de l'Amérique et de l'Afrique. Ces plantes, voisines des haricots et voisines de l'arachide, ont des fleurs jaunes ou rouges réunies en grappes axillaires. Le vigna se développe en longues gousses plus ou moins cylindriques, renfermant des graines oblongues. Les *Vigna Catjang*, à fleurs rouges, ont une espèce très répandue dans les régions chaudes et cultivée jusque dans le midi de la France, où on la nomme *haricot à œil noir* ou *pois du Brésil*. Le *vigna sinensis* est une plante d'Océanie, utilisée surtout comme fourragère; elle est connue sous le nom de *pois pigeon* aux Antilles, de *pois canadien* à la Nouvelle-Calédonie et de *pipi* à Tahiti.



Vigna.

VIGNACOURT, comm. de la Somme, arrond. et à 17 kilom. d'Amiens; 2.512 hab. Ch. de f. Nord. Rouissage de coton, lacets et fils de lin. Fabriques et tissus.

VIGNACOURT (Alof DE), grand maître de l'ordre de Malte, né en 1547, mort en 1622. Admis dans l'ordre dès sa naissance, il était grand hospitalier de France lorsque, en 1601, il fut nommé grand maître, en remplacement de Martin Garzez. Il dut rétablir la paix entre les chevaliers de différentes langues. Malgré ces troubles, il remporta de nombreux avantages sur les Turcs. Il fortifia Malte, plusieurs forteresses et un magnifique aqueduc. Son neveu, PIERRE-ADRIEN (1618-1697), fut aussi grand maître de l'ordre en 1690.

VIGNAGE (*vi-gnaj* — rad. *vigne*) n. m. Droit de vignerie sur le détail et les marchandises.

VIGNALE, bourg d'Italie (Piémont prov. d'Alexandrie), 3.500 hab. Extraction de pierres, fabrication de ciment.

VIGNANELLO, bourg d'Italie (prov. de Rome), dans la Campagne. Intéressante villa de la famille Ruspoli.

VIGNE (*gn'* — du lat. *vinea*, même sens n. f. Genre de plantes, dont une espèce produit le raisin. Se dit particulièrement de cette dernière espèce. *La vigne*. VIGNE. *Vignes arborescentes*, Celles que l'on fait grimper sur les arbres. *Vignes basses*, Celles qu'on laisse ramper sur le sol. *Vignes en cordons*, Celles dont les sarments sont attachés le cordeau façonné en formes variées sur des supports. V. TREILLE. *Vignes sauvages*. V. HAUTAINS. *Vignes de luxe*, Celles qui sont soignées et espacées de façon à pouvoir être cultivées à la charrue. *Vignes plantées*, Celles qui sont plantées en quinconce.
— Par ext. Terrain planté de ces sortes de vignes. *La pente de la vigne*. VIGNE.
— Nom que l'on donne à Rome et dans quelques autres villes d'Italie à des maisons de campagne situées près de la ville. *La* VIGNE *Aldobrandini*. *La* VIGNE *Borghèse*.
— Loc. dix. *Feuille de vigne*, Feuille de la vigne, avec laquelle on cache souvent le sexe des personnages représentés nus dans les œuvres d'art. *Gerbe de vignes*, Saints dont la fête se trouve au commencement du printemps, époque où les vignes sont exposées à geler. *Jean des vignes*, Sorte de sobriquet injurieux signifiant autrefois homme stupide ou mal fait. Fam. *Le singe a mangé ses oncles*, Mauvaise dentition, se dit à ceux des petits maraudeurs qui, pris en flagrant délit, s'excusent en disant que la vigne qu'ils ravagent appartient à leur oncle. *Être dans les vignes*, *Être dans la vigne du Seigneur*, Être pris de vin. *Ils avaient la vigne de l'évêque*, Se disait autrefois de deux époux qui, après un an de mariage, ne se reparlaient pas de sorte qu'ils vivaient l'un à l'autre. *La vigne de l'abbé*, Vigne fructueuse. — Fig. Situation, emploi agréable. *C'est une vigne que la Curitide, beaucoup d'honneur et peu de rapport*. Se dit d'une entreprise qui, avec de belles apparences, ne rapporte rien. (Vx.)
— Archim. *Vigne du sage*, Pierre du précieux ordre réduite en eau rectifiée.
— Ascét. *Vigne du Seigneur*, Intérêts spirituels, affaire du salut. *Cultiver la vigne du Seigneur*, Autorité, influence, pouvoir de l'Église.
— Bot. *Vigne blanche*, Nom vulgaire de la bryone dioïque et de la clématite commune. *Vigne de Judée*, *Vigne de Judas*, Nom vulgaire de la morelle douce-amère. *Vigne de Salomon*, Nom vulgaire de la clématite. *Vigne vierge*, Nom vulgaire du houblon. *Vigne sauvage*, Nom vulgaire de la clématite commune. *Vigne vierge*, Nom vulgaire de l'hédéracée, de la bignone radicante et de la vigne vierge.
— Hortic. *Pêches de vigne*, Celles que l'on cultive en plein vent, par opposition aux pêches d'espalier. *Poires de vigne*, Variété de poires fondantes.
— Mil. Machine de guerre en usage chez les anciens pour garantir la marche en avant des assiégeants.
— Vitic. *Vigne rude*, Synonyme de CARMENET et SAUVIGNON. *Vigne à pousse d'automne*, *Vigne printanière*, Synonyme de ROMESTAL. *Vigne folle*, *Vigne sauvage*, Cépage peu recommandable à couleur.
— Prov. **A la Saint-Urbain, ce qui est dans la vigne est**



1. Fleur. 2. Fleur s'ouvrant. 3. Fleur ouverte; 4. Coupe de la fleur; 5. Fleur sans corolle; 6. Vigne française (*vitis Berlandieri*). 9. Vigne américaine (*vitis cordifolia*). 10. Vigne vierge.

Quand nous serons mortes, foutra la vigne qui pourra. Ce [illegible] prier après tous ne doit [illegible]

Vigne de Naboth V. NABOTH.

— [illegible] Vigne, d'après la légende grecque, [illegible] la mer, [illegible] montrait un jour sur son [illegible] [illegible] [illegible] et tout à son goût, [illegible] la plante grandissant, le [illegible] [illegible] [illegible] étant [illegible] [illegible] [illegible] recours à un os [illegible] Gauté, force, stupi[illegible], la vigne a reçu le [illegible] [illegible] et raisin qui font mo[illegible] [illegible] en même temps [illegible]

[illegible] la vigne forme l'un des [illegible] [illegible], le genre [illegible] répandues sur [illegible] [illegible] [illegible]

phylloxéra, s'est peu à peu reconstitué; chaque année permet de constater combien sont vigoureux les efforts tentés dans cette voie et à quels résultats surprenants arrive le viticulteur qui, s'il a vu durant plusieurs années diminuer la production, a, du moins, tout fait pour que le vin de France reste digne de son antique renommée.

Le vignoble français est limité par une ligne brisée partant de la latitude de Quiberon, passant à Redon, Le Mans, Nogent-le-Rotrou, pour remonter jusqu'un peu au-dessous d'Evreux, aller rejoindre Laon, Rethel et Sedan et continuer dans la direction de Coblentz. La plupart des départements situés au S. de cette ligne cultivent la vigne, mais certaines régions sont plus favorisées et plus prospères. C'est ainsi qu'il faut distinguer les vignobles du Bordelais, de la Bourgogne et de la Champagne, donnant des vins universellement renommés; puis viennent le Roussillon, le Languedoc et la Provence, la Touraine et les vallées des affluents de la Loire, la région des Charentes, celle des Hautes et Basses-Pyrénées, du Gers et des Landes, de la Franche-Comté, des côtes du Rhône, etc. (V. BORDEAUX, BOURGOGNE, CHAMPAGNE, COGNAC, LANGUEDOC, ROUSSILLON, TOURAINE, etc.) Il faut aussi comprendre dans le vignoble français la Corse, l'Algérie et la Tunisie, qui produisent abondamment.

Parmi les vignobles étrangers, ceux d'Espagne, Italie, Autriche-Hongrie, Allemagne, Portugal, Russie, Etats-Unis, Grèce, Turquie, Serbie, Suisse, Argentine, Australie, colonie du Cap, etc., donnent aussi de bons vins. On trouvera d'ailleurs, à l'article consacré à chacun de ces Etats, des renseignements concernant la viticulture et ses produits.

VIGNOBLE *gn* mll.) n. m. Bot. Nom vulgaire de la mercuriale.

VIGNOC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 18 kilom. de Rennes; 950 hab.

VIGNOLA, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Modène], sur le Panaro; 3.500 hab. Elle a donné naissance à l'historien Muratori (mort en 1750, et à l'architecte Barozzio, surnommé **Vignole.**

VIGNOLAGE (*gn* mll., et *laj*') n. m. Sorte de bail que l'on fait, en Suisse, pour la culture de la vigne.

VIGNOLE (Jacques BAROZZIO, dit), architecte et théoricien italien, né à Vignola (duché de Modène) en 1507, mort à Rome en 1573. Il étudia d'abord la peinture, mais la lecture assidue de Vitruve le fixa définitivement à l'architecture. Entré comme dessinateur chez Jacques Meleghini de Ferrare, architecte de Paul III, à Rome, il prit bientôt place parmi les plus habiles théoriciens. Le Primatice l'emmena en France, où il passa deux ans (1541-1543), occupé, avec le fondeur Francisque Ribon, à l'exécution en métal des figures moulées en Italie et qui servirent, en bronze, à la décoration des jardins de Fontainebleau. De retour dans son pays, Vignole eut à construire à Bologne la façade de l'église Saint-Pétrone, le portique du Campo et, tout proche, à Minerbio, le palais Isolani; à Plaisance, le palais ducal, à Rome, la villa de Jules III, près la porte du Peuple; près de Rome, la villa Caprarola; à Assise, l'église Sainte-Marie-des-Anges, etc. Il succéda à Michel-Ange comme architecte de Saint-Pierre. Sa manière architecturale est savante, mais lourde, pompeuse et froide. Ce fut surtout par son *Traité des cinq ordres d'architecture*, publié en 1563, qu'il exerça au loin son influence, d'une façon particulièrement néfaste pour l'art français. Daviller a donné une traduction française des *Cinq ordres* (1691-1738).



Vignole

VIGNOLE n. m. Ch. de f. V. RAIL.

VIGNOLES (Etienne DE). V. LA HIRE.

VIGNOLS, comm. de la Corrèze, arrond. et à 25 kilom. de Brive; 1.151 hab. Ch. de f. Orléans.

VIGNON *gn* mll.) n. m. Bot. Un des noms vulgaires du genêt piquant.

VIGNON Claude, dit **le Vieux**, peintre et graveur français, né à Tours en 1593. Il reçut à Rome les leçons du Caravage et y acquit bientôt la réputation d'un peintre très habile. Ce fut à cette époque qu'il exécuta les *Noces de Cana* pour le prince de Ludovicio, neveu de Grégoire XV. Vignon voyagea ensuite en Espagne, puis retourna à Paris, où il devint peintre de la maîtrise en 1616, membre et professeur de l'Académie royale en 1651. Cet artiste exécuta un nombre considérable de tableaux religieux pour les églises de Paris. — L'aîné de ses fils, CLAUDE-FRANÇOIS **Vignon**, né en 1633, mort en 1703, fut également peintre et devint membre de l'Académie en 1667. — Un frère du précédent, PHILIPPE **Vignon**, né en 1634, mort en 1701, s'a lonna particulièrement au portrait et devint membre de l'Académie en 1687.

VIGNON *Pierre*-Alexandre), architecte français, né et mort à Paris (1763-1828). Quand eut lieu, en 1806, le concours des projets de transformation de la Madeleine en temple de la Gloire, celui de P. Vignon, classé troisième, fut préféré par Napoléon Ier, qui en ordonna l'exécution. P. Vignon dut modifier ses plans à la Restauration, pour transformer de nouveau le temple en église royale.

VIGNON (Noémi CADIOT, veuve CONSTANT, puis dame *Maurice* ROUVIER), connue sous le nom de **Claude**, femme de lettres et sculpteur, née à Paris en 1832, morte à Nice en 1888. Elève de Pradier, elle a exposé aux Salons un assez grand nombre de morceaux de sculpture, sous le nom de **Noemi Constant**, de 1852 à 1864, et sous celui de **Claude Vignon** à partir de 1865. Nous citerons d'elle: *l'Enfance de Bacchus*, statue en marbre; *Idylle*, groupe en marbre; *Génie*, bas-relief pour le Louvre; *la Musique*, bas-relief pour le ministère d'Etat; *Petit danseur aux castagnettes*, statue en terre cuite; *Diphné*, statue en terre cuite émaillée; *Pêcheur à l'épervier*, statue en plâtre. Claude Vignon s'est également fait connaître comme écrivain, en publiant des comptes rendus de Salon et des romans agréablement écrits. Nous citerons: ses *Salons de 1850-1851, de 1852, de 1853*; *Exposition universelle de 1855*; *Mœurs de province*, *Jeanne de Mougnet* (1861); *Récits de la vie réelle* (1861); *Victoire Normand* (1862); *les Complices* (1863), *un Drame en province* (1863), un *Naufrage port-sec* (1869), *Château-Gaillard* (1871), *Elisabeth Vernier* (1875); *les Drames ignorés* (1876), *Révolter* (1879); *une Femme romanesque* (1881), *une Parisienne*, *étude de femme* (1882); *le Mariage d'un sous-préfet* (1884), *une Etrangère*, *étude de femme* (1885); *Vingt jours en Espagne* (1885). Citons enfin *Vertige* et *Soldat* (1889), qui parut après la mort de l'auteur. Son monument, au cimetière du Père Lachaise à Paris, est décoré de son buste, par elle-même. — Son fils, Louis **Vignon**, a été sous-chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux colonies, puis chef du cabinet de Maurice Rouvier, son beau-père. Il a publié: *les Colonies françaises* (1885), *la France dans l'Afrique du Nord*; *Algérie et Tunisie* (1887), etc.

VIGNONE *gn* mll. n. f. Coupe. Nom donné à de la laine vive, qui n'a encore subi aucun apprêt.

— Chorégr. anc. Danse française.

VIGNORY, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 21 kilom. de Chaumont, au pied d'une haute colline boisée, et non loin de la Marne; 482 hab. Ch. de f. Est. Eglise romaine remarquable, bâtie vers 1044; beau clocher du XIe siècle. Vignory était, au moyen âge, le siège d'un comté. On voit encore de belles ruines de son ancien château. — Le canton a 21 comm. et 5.800 hab.

VIGNOT *vi-gno*, *gn* mll. n. m. Pêch. Table sur laquelle on étale la morue lorsqu'elle sort de l'eau. On écrit aussi VIGNEAU.

VIGNOT *vi-gno*, *gn* mll. n. m. Petit mollusque comestible des côtes de France, appartenant au genre littorine et qui est la *littorina littorea*. On écrit aussi VIGNEAU.

VIGNOT, comm. de la Meuse, arrond. et à 2 kilom. de Commercy, près de la rive droite de la Meuse, au pied de collines boisées; 1.082 hab. Source salée. Sciérie.

VIGNOUX-SUR-BARANGEON, comm. du Cher, arrond. et à 24 kilom. de Bourges, sur le *Barangeon*, affluent de l'Yèvre; 1.261 hab.

VIGNY (*Alfred*-Victor, comte DE), poète français, né à Loches en 1797, mort à Paris en 1863. Sous-lieutenant dans les gendarmes rouges (1814), il entra, en 1815, dans la garde royale à pied, fut nommé capitaine en 1823, et envoyé sur la frontière au moment de la guerre d'Espagne; il donna sa démission en 1828. Deux ans auparavant, il avait épousé une Anglaise, Mlle Lydia Bunbury. Il se rendit à Paris et fut un des habitués du Cénacle romantique. Il avait commencé à écrire des vers dès 1815. Son premier recueil de vers parut en 1822 (*Poèmes*); en 1826, il en donna une nouvelle édition (*Poèmes antiques et modernes*, augmentée de quelques morceaux, parmi lesquels *Moïse*, *Eloa*, *le Déluge* et *le Cor*. En 1837, il ajouta: *la Neige*, *Madame de Soubise*, *la Frégate* «la Sérieuse», *Paris*, *les Amants de Montmorency*. Les œuvres en prose de Vigny sont: *Cinq-Mars* (1826), roman historique, où son idéalisme l'induit à «perfectionner» les événements, qu'il accorde avec un système préconçu; deux volumes de récits, *Stello* (1832) et *Servitude et grandeur militaires* (1835); des drames ou comédies, entre autres une adaptation en vers du *More de Venise* (1829); *la Maréchale d'Ancre* (1831), et surtout *Chatterton* (1835), qui eut un immense succès. Mme Dorval, qui jouait dans cette pièce le rôle de Ketty, inspira à l'auteur une passion très vive. Il fut élu à l'Académie française en 1845 et y fut reçu, d'assez mauvaise grâce d'ailleurs, par Molé. Ses dernières années se passèrent dans l'isolement. Il montrait après une année de souffrances physiques, courageusement supportées. Un second volume de vers, *les Destinées*, dont les principales pièces avaient été publiées par la «Revue des Deux Mondes», ne parut qu'après sa mort, en 1864. Citons encore de lui le *Journal d'un poète*, recueil posthume de notes biographiques, de réflexions et d'ébauches publiées par Louis Ratisbonne en 1867.

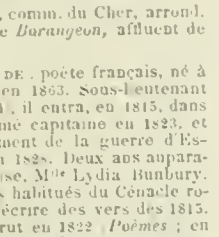

A. de Vigny.

Nul autre, parmi les romantiques, n'est aussi personnel que Vigny: dans la plupart de ses poèmes, il exprime un moi hautain et jaloux. Cependant, il se met rarement en scène: il est tantôt Moïse, tantôt Samson, tantôt Jésus même (*le Mont des Oliviers*), et ses plus belles pièces se présentent presque toutes comme des symboles, à l'expression de ses sentiments, il donne, en les détachant pour ainsi dire de sa personnalité, une valeur et une portée générales. La solitude à laquelle condamne le génie, l'indifférence des hommes, la trahison de la femme, l'impassibilité de la Nature et le silence de la Divinité en présence de nos maux, la résignation stoïque qu'il convient de leur opposer, telles sont les idées maîtresses de ce poète philosophe. Artiste laborieux et chagrin, l'invention verbale lui manque, et la veine, et le souffle. Il n'a fait d'ailleurs, en tout, qu'une quarantaine de morceaux, dont beaucoup sont obscurs, entortillés. Dix ou douze seulement méritent de survivre, comme *Moïse*, *la Bouteille à la mer*, *la Mort du Loup*, *la Maison du berger*, *le Mont des Oliviers*, *la Colère de Samson*, etc. Mais ceux-là valent ce que la poésie française a produit de plus beau.

VIGO (lat. *vicus Spacorum*), ville d'Espagne (Galice, prov. de Pontevedra), sur la magnifique ria de Vigo formée par l'Atlantique, près du fleuve Oitaben; 15.043 hab. Vignobles, jardins potagers, élevage de bestiaux. Pêche active; commerce de poissons et bestiaux, fabrication de conserves. La vieille ville s'étage sur le penchant d'une colline jadis dominée par le fort d'El Castro; la ville nouvelle s'étend dans la plaine. Ancien castrum romain, cité fortifiée au moyen âge. En 1702, dans la *rade de Vigo*, combat où une flotte anglo-hollandaise vainquit une flotte espagnole et coula les galions. Depuis, à maintes reprises, sans succès, on a essayé de repêcher les «trésors» naufragés. Combat en 1719.

VIGODARZERE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue], sur la Brenta; 3.[illegible] hab.

VIGOGNE n. m. ou f. Espèce de lama, propre aux montagnes du Pérou et de la Bolivie. La vigogne (*lama vicugna*) est le plus petit des lamas; son pelage laineux fournit une fourrure très estimée. La vigogne habite en troupeaux. Elle ne se trouve guère au-dessus de 4 mètres d'altitude. La vigogne adulte a environ 1 mètre de hauteur au garrot. La laine de vigogne est une variété de la laine de lama, mais plus commune et grossière. — COMM. La vigogne a donné son nom à un tissu de laine (*voir* DRAP DE VIGOGNE).



Vigogne.

VIGOLZONE, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance], 2.[illegible] hab.

VIGONE, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin], 6.2[illegible] hab.

VIGONOVO, vill. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise], 3.0[illegible] hab.

VIGONZA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue], 5.[illegible] hab.

VIGOR (Simon), prélat et théologien français, né à Evreux dans les premières années du XVIe siècle, mort en 1575. Admis, en 1534, dans la maison de Navarre, il devint peu après recteur de l'université et curé de Saint-Germain-le-Vieux, fut reçu en 1547 docteur en théologie, et nommé à la même époque pénitencier de l'église d'Evreux. Appelé ensuite à la cure de Saint-Paul, à Paris, il seconda par son zèle à convertir les protestants et fut nommé, en 1569, archevêque de Narbonne. — Son neveu, Simon **Vigor**, né en 1556, mort en 1624, fut, de 1575 à sa mort, conseiller au Grand Conseil. Dans plusieurs écrits, il a défendu avec vigueur les prérogatives de l'Eglise gallicane. On a aussi de lui: *Historia eorum quæ acta sunt inter Philippum Pulchrum, regem christianissimum, et Bonifacium VIII, pontificem, ex variis scriptoribus* (1613).

VIGOUREUSEMENT adv. Avec vigueur: *Un coup vigoureusement appliqué*. *Tableau* VIGOUREUSEMENT *peint*.

VIGOUREUX, **EUSE** (de l'anc. franç. *vigour*, qui représente le latin *vigor*, vigueur) adj. Qui a de la vigueur, au pr. et au fig.: *Un lutteur* VIGOUREUX. *Quel est l'air* VIGOUREUX *exécuté, appliqué avec vigueur*: *Le coup* VIGOUREUX *d'un stylet* VIGOUREUX.

— B.-arts. Fortement accusé, qui offre des oppositions énergiques de ton entre eux: *Coloris* VIGOUREUX. *Pinceau* VIGOUREUX. Fermeté en parlant du dessin: *Un dessin* VIGOUREUX.

— SYN. **Fort, robuste.**

— ANTON. **Faible, mou.**

VIGOUREUX (de Vigoureux, teinturier français, inventeur d'un procédé de teinture dans lequel on mélange des chaînes de fils sur laine peignée, pour obtenir des effets de nuances variées).

VIGOUREUX (la), célèbre empoisonneuse du XVIIe siècle. Elle fut brûlée en place de Grève en 1680.

VIGOUROUX (Romain), médecin français, né à Murat (Cantal) en 1831. Il s'est spécialement consacré à l'étude de l'électricité médicale. On lui doit l'organisation du service d'électrothérapie de la Salpêtrière, créé en 1877, qu'il continue de diriger. Ses curieuses recherches sur les esthésiogènes et la métallothérapie ont été publiées en 1880 dans les «Archives de neurologie», ainsi que l'expérience du transfert des contractures par l'aimant.

VIGOUROUX (Fulcran-Grégoire), exégète français, prêtre de Saint-Sulpice, né à Nant (Aveyron) en 1837. Il fit ses études théologiques au séminaire de Rodez, alla les compléter à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, où il fut élève de l'abbé Lelarge. Devenu sulpicien, il enseigna la philosophie d'abord à Autun (1861), puis à Issy (1864), et fut chargé, en 1868, du cours d'Ecriture sainte et d'hébreu au séminaire Saint-Sulpice. En 1876, il devint professeur d'Ecriture sainte à l'Institut catholique de Paris et, en 1879, fut nommé par le pape secrétaire de la commission biblique à Rome. Fruit de la science Vigouroux a montré peu de goût pour les hypothèses exégétiques qui bouleversent la tradition, mais il n'a pas répugné aux opinions nouvelles quand elles lui ont paru s'appuyer sur les faits. Parmi ses très nombreux ouvrages, citons: *Manuel biblique* (1879, ouvrage traduit en espagnol et en italien); *la Bible et les Découvertes modernes*, etc. (1877, trad. en allemand); *les Livres saints et la Critique rationaliste* (1886); *Dictionnaire de la Bible*; *la Sainte Bible polyglotte*.

VIGTEN ou **VIKTEN**, petit archipel de la côte atlantique de la Norvège (prov. de Drontheim), comprenant les trois îles d'*Indre Vigten*, *Ytre Vigten*, *Mellem Vigten*; au total, une superficie de 2[illegible] kil. carr., peuplée de [illegible] hab. Sol plat et peu fertile.

VIGUERIE (*ghe-ri*) n. f. Charge, fonction, titre du viguier. Territoire soumis à sa juridiction.

— A signifié VICAIRIE, et VICOMTÉ.

VIGUIÉRIE (*ghi-é-ri*) n. f. Genre de composées sénécionées, comprenant une quinzaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. On dit aussi VIGUIÈRE.

VIGUEUR (*gheur*') — du lat. *rigor*, même sens. n. f. Force physique, vitalité énergique: *La* VIGUEUR *de la jeunesse*.

— Fig. Ardeur et fermeté d'action ou de caractère: *Quand vous avez rêvé quelque chose, exécutez-le avec* VIGUEUR. Fén. Puissance d'esprit: *La* VIGUEUR *de l'imagination s'affaiblit avec l'âge*. Puissance d'effet: *La* VIGUEUR *des lois*. Existence effective: *Les lois en* VIGUEUR.

— B.-arts. Puissance d'effet résultant de l'opposition énergique des couleurs, des ombres avec la lumière: *C'est la* VIGUEUR *du coloris qui est difficile d'allier avec l'harmonie*. Didier. Se dit spécialement

VIGUIER [illegible]

VIGUIER [illegible] surnommé la Belle Paule. V. [illegible]

VIHIERS [illegible] arrondissement et à [illegible] du Savon. [illegible] Noyau, tour [illegible]

VIJON [illegible] à 21 kilom. de La [illegible]

VIKEDAL [illegible] Norvège (prov. de Christiansand, [illegible]

VIKINGS [illegible] n. pl. Nom [illegible] les pillards scandinaves [illegible] VIIe siècle, [illegible] firent leurs expéditions [illegible] l'Europe. — *Encycl.* [illegible] Viking.

[illegible] Sur [illegible] dut aux portant le quarante [illegible] les [illegible] retraitaient les fleuves [illegible] et monastères, s'établissaient [illegible] sur [illegible] côtes et [illegible] Espagne (811), l'Italie [illegible] la Seine jusqu'à Paris (845), remontèrent [illegible] grande partie [illegible] l'Irlande (841), une partie [illegible] l'Angleterre (867), la France (859), demeurent maîtres [illegible] Normandie (911), et [illegible] tandis que Danois et Norvégiens [illegible] l'Occident, les Suédois [illegible] vers l'Est et le S., luttent contre les Finlandais [illegible] se soumettent aux chefs [illegible] Kiew. Constantinople subit une première [illegible] suivie de nouvelles expéditions au [illegible] ravagent les rives [illegible] Noire et de la mer Caspienne. Les expéditions [illegible] exercent une profonde influence sur [illegible] peuples scandinaves mis en contact [illegible] européens, et favorisent [illegible] christianisme, dont le triomphe [illegible] Norvège marque la fin de l'ère de la piraterie [illegible]

VIKOR [illegible] Norvège (prov. de Bergen, distr. de [illegible] sur le Sognefjord, branche du Harde[illegible] [illegible] scieries.

VIL, VILE [illegible] adj. Qui est de peu [illegible] est peu élevé, en parlant d'un prix : *Une* [illegible] *Mettre à vil prix.* [illegible] Fig. [illegible] dans cette locution : *Une* VILE *multitude*, *Les* [illegible] *Les hommes de* VILE [illegible] Se dit des hommes de condition servile. [illegible] n. m. Vilain, paysan. — Syn. Vil, abject, bas. V. ABJECT. — Anton. Noble.

VILAIN, AINE [illegible] bas lat. *villanus*; formé de [illegible] Fermier [illegible] rural. n. Paysan, [illegible] Proverbes [illegible] et les paroles ont quelque [illegible] Oh! [illegible] VILAIN, *qui a trouvé!* [illegible] Il [illegible] dit, est un VILAIN, [illegible] Mot [illegible] Se dit d'un possession [illegible] Se dit [illegible] Se dit tout [illegible] Fig. Grosses les hottes d'un vilain, il dira qu'on les a brûlées [illegible] Quand [illegible] Il n'est danger que de [illegible] A [illegible] vilain et demi, [illegible] Proverbes [illegible] Ne [illegible] pour [illegible] vilains, [illegible] Ne [illegible] Noble [illegible] VILAIN, AINE [illegible] bas lat. *villanus*; formé de [illegible] Fermier [illegible] rural. n. Paysan, [illegible] Proverbes [illegible] et les paroles ont quelque [illegible] Oh! [illegible] VILAIN, *qui a trouvé!* [illegible] Il [illegible] dit, est un VILAIN, [illegible] Mot [illegible] Se dit d'un possession [illegible] Se dit [illegible] Se dit tout [illegible] Fig. Grosses les hottes d'un vilain, il dira qu'on les a brûlées [illegible] Quand [illegible] Il n'est danger que de [illegible] A [illegible] vilain et demi, [illegible] Proverbes [illegible] Ne [illegible] pour [illegible] vilains, [illegible] Ne [illegible] Noble [illegible] Nul n'est vilain si le cœur ne lui ment [illegible] Syn. Laid, honteux, [illegible] Noble, généreux [illegible] Fig. [illegible] Dans [illegible] très grande, [illegible] Dans [illegible] est le cultivateur rural, qui habite [illegible] par opposition à [illegible] villes et bourgs [illegible] souvent aussi, c'est le paysan [illegible]

Pre[illegible] n. f. Mal[illegible], dans son sens le plus exact, [illegible] [illegible] ment celui qui possède une censive roturière, et il est synonyme de *roturier*. [illegible] La [illegible] ou censive *in villanagio* est opposée à [illegible] [illegible] Le vilain fut assujetti à toutes les formalités [illegible] seigneuriale.

VILAIN Nicolas Victor, statuaire, né et mort à Paris [illegible] grand prix de Rome en 1848 avec un *David* [illegible] et Saül, il débuta la même année au Salon. Principales œuvres : *Hébé et l'Aigle de Jupiter*, marbre, musée d'Orléans (1846); *Marius sur les ruines de Carthage*, jardin du Luxembourg; *l'Amour*, cour du Louvre; *la Musique et la Danse*, groupe, le *Fronton du palais de l'Industrie* (1851) détruit pour l'Exposition de 1900; etc. Parmi ses [illegible] à signaler ceux de *Victor Hugo*, *M. Vilain*, *le Général Jamain*, en 1849, celui de Mme *Vilain*, en 1863.

VILAINAGE (*lè-naj'*) n. f. Féod. Condition de vilain. Habitation de vilain. Terre roturière.

VILAINE (la) lat. *Vicinonia*, le plus grand fleuve de Bretagne, tributaire de l'Océan. La Vilaine traverse les départements de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et limite son cours faible et endue le département de la Loire-Inférieure. Elle naît à une altitude de 153 mètres, dans les collines de Juvigné au S.-O. d'Ernée, passe à Vitré, reçoit la Petite Vilaine ou Vilaine méridionale formée près de Saint-Pierre-la-Cour. Rennes, ancienne capitale de la Bretagne, est située au confluent de la Vilaine et de l'Ille. La Vilaine, navigable à Cesson, en amont de Rennes, change de direction près de la grande ville et prend la direction du sud. Elle reçoit à droite le Meu, à gauche la Seiche et la Chère, passe à Redon, puis reçoit à droite l'Oust, à gauche l'Isaac qui arrose la Loire-Inférieure. A Redon commence la Vilaine maritime, longue de 50 kilom., profonde de 3 à 12 mètres. A Rennes, commence le canal d'Ille-et-Rance; à Redon, la Vilaine est traversée par le canal de Nantes à Brest. Cours 225 kilom.

VILAINEMENT (*lè* adv. D'une façon vilaine, désagréable : *Il a coupé* VILAINEMENT *habit.* Malproprement : *Manger* VILAINEMENT. Grossièrement, d'une façon malhonnête : *Parler* VILAINEMENT. Honteusement : *Trahir* VILAINEMENT *ses amis.* Sordidement, chichement : *Mazarin ne cessa* VILAINEMENT *de poursuivre son propre gain et son profit.* Ste-Beuve.)

VILAR, bourg des Philippines, groupe des Vizayas, île de Bohol; 7.000 hab.

VILAS, nom donné, chez les Slaves, particulièrement chez les Slaves méridionaux, à des personnages mythiques qui ressemblent aux nymphes de l'antiquité et que les Russes appellent aujourd'hui *Rusalkas*. V. ce mot.

VILASAR de Arriba, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]; 3.000 hab. Fabrication de toiles.

VILASAR de Mar ou SAN JUAN de Vilasar, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]), sur la côte de la Méditerranée; 2.700 hab. Filature de coton.

VILAYET (*la-yè* — de l'arabe *vildyet*, office de vali) n. m. L'un des grands gouvernements de l'empire ottoman. Charge de vali ou gouverneur d'une province. Chez les Soufis, État inférieur à celui du prophète, mais qui permet à celui qui y est arrivé de faire des miracles.

VILBACK (Alphonse-Charles RENARD de), musicien français, né à Montpellier en 1829, mort à Bruxelles en 1881. Il partagea en 1841 le grand prix de Rome avec Massé. Après deux ans de séjour en Italie et en Allemagne, il retourna à Paris, où il se consacra à l'enseignement et devint organiste de l'église Saint-Eugène. De Vilback a donné en 1857 au théâtre des Bouffes, une opérette en un acte, *Au clair de la lune*, et en 1858 au Théâtre-Lyrique, un opéra en un acte, *Don Almanzor*. On lui doit de plus de très nombreux morceaux pour piano.

VILBEL, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [cercle de Friedberg], sur la Nidda; 4.000 hab. Carrières, sources minérales.

VILDAS (*dass* n. m. Nom vulgaire de la larve de vespère.

VILEBREQUIN (*kin* — du néerland. *wimbelkin*, même sens) n. m. Techn. Instrument au moyen duquel on imprime un mouvement de rotation à une mèche pour percer des trous dans le bois, la pierre, les métaux.

— Pop. *Jambes en vilebrequin*, Jambes torses.

— Mécan. Arbre coudé, dont le coude est articulé à une bielle, de façon que, l'un des deux organes recevant le mouvement de l'autre, le mouvement circulaire du coude [illegible] à la bielle un mouvement de va-et-vient, ou [illegible]

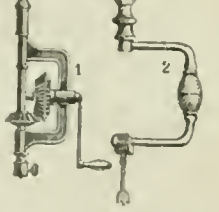

Vilebrequins : 1. A engrenage; 2. Ordinaire.

VILÉIKA, ville de Russie (gouv. de Vilna, sur la Vilia; [illegible] hab. Ch.-l. de district.

VILEMENT adv. D'une manière vile.

VILENAGE n. m. Féod. V. VILAINAGE.

VILENÉ, e (*lè-né*) adj. m. Blas. Se dit de tout animal [illegible] la verge est d'un émail particulier.

VILENIE (*nî* — de *vilain*) n. f. Ordure, saleté : *Une maison de* VILENIES. Peu us.

Nourriture malsaine, capable de faire du mal : *N'achetez pas ces fruits verts, c'est de la* VILENIE. Peu us.

— Parole obscène, honteuse ou grossière et injurieuse : *Il n'est point bon des* VILENIES *au café-concert.*

Action condamnable : *La* VILENIE *des esclaves est [illegible] du délit.* V. Hugo.

Avarice sordide : *Il paya cet dîner* VILENIE *à se [illegible] faim.*

— Fig. Blas. Verge d'un animal.

VILETÉ (*lè-té*) n. f. Caractère de ce qui est vil. Bas prix; [illegible] peu élevé. On dit quelquef. VILITÉ. Fig. Ignominie, mépris. *Un caractère de bassesse et de* VILETÉ. Mariv. [illegible] Action honteuse.

VILHELMINA, bourg de Suède (prov. de Vesterbotten), sur l'un des lacs que remplit le fleuve Angerman; 5.000 hab.

VILIOUI, rivière de la Sibérie orientale, dans une contrée extraordinairement froide et à peu près inhabitable. Elle naît près du cercle polaire arctique, passe à Vilhouisk et gagne la Léna, rive gauche; 2.112 kilom. Bassin de 475.531 kilom. carr.

VILIPENDEMENT (*pan-de-man*) n. m. Action de vilipender. (Vx.)

VILIPENDER (*pan* — du lat. *vilipendere*, même sens, v. a. Traiter comme vil, mépriser; dire du mal de : VILIPENDER *quelqu'un*. VILIPENDER *une marchandise*.

— Syn. Bafouer, conspuer, etc. V. BAFOUER.

VILITÉ n. f. Se dit quelquef. pour VILETÉ.

VILKOMIR, ville de Russie (gouv. de Kovno), sur la Svianta; 16.000 hab. Ch.-l. de district.

VILLA (mot lat.) n. f. Maison des champs. (Vx.) Maison de campagne élégante : *Les* VILLAS *de la banlieue parisienne*.

— Encycl. Chez les Romains, le mot *villa* sert à désigner des résidences de genres très différents : la *villa rustica* et la *villa urbana*. Assez souvent, ces deux sortes de villas étaient réunies dans un même ensemble de bâtiments. La *villa rustica*, la seule que connaît la Rome primitive, répond à ce que nous appelons une *ferme*, à un domaine rural, c'est-à-dire un ensemble de bâtiments répondant à toutes les exigences d'une exploitation agricole. Un mur d'enceinte, flanqué de tours, protégeait la villa contre les voleurs. Une grande partie des cultivateurs de la villa étaient esclaves. Leur chef, le *villicus*, à l'autorité duquel était associée sa femme, la *villica*, était de même condition. Parmi les travailleurs libres, on distinguait les *colons*, attachés à la terre, comme plus tard les serfs et les ouvriers qui louaient leurs bras.

La *villa urbana* était un lieu de plaisance plus ou moins somptueux. Beaucoup de riches Romains ornaient leurs villas avec plus d'amour que leurs maisons des villes. La célèbre résidence d'Adrien, près de Tivoli, n'est que la plus luxueuse et la plus artistique des villas romaines.

En Afrique, en Gaule, les fouilles ont montré souvent la *villa rustica* voisinant avec la *villa urbana*. V. VILLA MÉROVINGIENNE (planche HABITATION).

VILLA BARTOLOMEA, bourg d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur l'Adige; 5.450 hab.

VILLA BASILICA, village d'Italie (Toscane [prov. de Lucques]); 8.400 hab. Fabrication du papier.

VILLABATE, bourg du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Palerme]), près du golfe de Palerme; 3.200 hab.

VILLAC, comm. de la Dordogne, arrond. et à 31 kilom. de Sarlat; 948 hab. Ardoisières.

VILLACAÑAS, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]); 5.475 hab. Ch. de f. de Madrid à Séville. Les campagnes environnantes sont les plus riches en blé de la province. Près salés, nourrissant des moutons dont la chair est très estimée.

VILLACARRILLO, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), entre le Guadalquivir et le Guadalimar; 7.000 hab. Fabrication de savons; distilleries, tuileries, briqueteries.

VILLACE (*lass* — péjorat. de *ville* n. m. Fam. Grande ville mal bâtie ou désagréable sous quelque autre rapport.

VILLACH ou BELJACH, ville d'Autriche-Hongrie (Carinthie), ch.-l. de district, au confluent du Gail dans la Drave, dans une belle situation, au pied du mont Dobratsch (Villacher Alpe); 7.687 hab. Eglise gothique (XVe s.). Aux environs, sources minérales. Sous la domination des évêques de Bamberg (1007-1760), Villach a été le principal centre de commerce de la Carinthie et l'entrepôt entre l'Allemagne et la Vénétie. Victoire des Allemands sur les Turcs (1492). Combat du 21 août 1813, entre Fremont et le vice-roi d'Italie.

VILLACIDRO, ville du roy. d'Italie (Sardaigne [prov. de Cagliari]); 5.200 hab. Culture du cédrat et du citron, mines de plomb, fonderies de fer et de cuivre.

VILLACRÉZÈS (*zèss*) n. m. Hist. relig. Membre d'une réforme de franciscains, fondée en Espagne au XIVe s., par Pierre de Villacrézès.

VILLA DA PRAYA, bourg de l'archipel portugais des Açores (île de Terceira), dans une plaine qui domine une assez bonne baie; 3.000 hab. Entrepôt du commerce de l'île.

VILLA DE ALVAREZ ou ALMOLOYAN, bourg du Mexique (Etat de Colima); 7.000 hab.

VILLADEATI, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]; 2.600 hab.

VILLA DE COS, bourg du Mexique (Etat de Zacatecas; 10.000 hab. Mines de mercure.

VILLADEIX ou VILLADÈS, petit pays de l'ancienne France, en Périgord. Il s'étendait sur la rive droite de la Dordogne, entre Lalinde et Bergerac, autour du village actuel de Saint-Félix-de-Villadeix.

VILLA DEL REFUGIO, bourg du Mexique (Etat de Zacatecas; 7.695 hab.

VILLA DEL RIO, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue], sur le Guadalquivir; 1.800 hab. Eglise fortifiée.

VILLA DEL VALLE DE BRAVO, bourg du Mexique (Etat de Mexico, à 50 kilom. de Toluca; 14.085 hab.

VILLA DI TIRANO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Sondrio], sur l'Adda; 3.500 hab.

VILLA DO CONDE, ville du Portugal (Entre-Douro-e-Minho), à l'embouchure de l'Ave dans l'Atlantique; 5.200 hab. Pêche, cabotage; bel aqueduc de Santa Clara.

VILLA DO PORTO, ville de l'archipel portugais des Açores, sur la côte sud de l'île Santa Maria. Ch.-l. de concelho; 2.800 hab. Petit port.

VILLA DO REI, ville du Portugal (Beira), sur un contrefort de la serra do Morada; 4.600 hab.

VILLADOSE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo], sur l'Adigetto; 3.500 hab. Elevage des bestiaux et du ver à soie.

Villa Estense, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue), 2.850 hab. Tuileries.

Villafalletto, bourg d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur la Maira ; 4.200 hab.

Villafames, bourg d'Espagne (Valence, prov. de Castellon de la Plana), sur le versant occidental du petit massif appelé *Desierto de las Palmas* ; 6.000 hab. Vieux château et antiques murailles.

Villaflor (comte de). Biogr. V. Tercera.

Villafranca, ville d'Espagne (Navarre), près de la rivière Aragon, qui va se perdre non loin de là dans l'Ebre ; 3.200 hab. Blés ; vins. Prise en 1834 par le général carliste Zumalacarregui.

Villafranca da Xira, ville du Portugal (Estrémadure, distr. de Lisbonne), sur le Tage ; 4.300 hab. Elevage de chevaux. Salines.

Villafranca de Los Barros, ville d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz), 5.000 hab.

Villafranca del Panades, ville d'Espagne (Estremadure, prov. de Barcelone) ; 6.000 hab. Manufactures de draps, tissus de laine, produits chimiques ; tanneries.

Villafranca del Vierzo, ville d'Espagne (prov. de Leon), terminus d'un embranchement se séparant, à Toral de Los Vados, du chemin de fer de Madrid à la Corogne ; 1.450 hab. Eaux ferrugineuses. Vieux château et un pont intéressant sur le Burbia.

Villafranca di Verona, bourg d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone), ch.-l. de district ; 8.730 hab. En 1859, à la suite de la bataille de Solferino, un armistice y fut signé, le 8 juillet, entre les empereurs Napoléon III et François-Joseph et, le 12 juillet suivant, dans une entrevue, les préliminaires de la paix furent fixés.

Villafranca (préliminaires de), signés après la victoire française de Solferino, entre Napoléon III et l'empereur d'Autriche François-Joseph (11 juill. 1859). Les bases de la paix entre la France, l'Italie et l'Autriche, y furent arrêtées. Napoléon III les résumant le jour même dans une dépêche à l'impératrice régente : « Confédération italienne sous la présidence honoraire du pape. L'empereur d'Autriche cede ses droits sur la Lombardie à l'empereur des Français, qui les recede au roi de Sardaigne. L'empereur d'Autriche conserve la Vénétie, mais elle fait partie intégrante de la confédération italienne. Amnistie générale. » V. Zurich.

La paix de Villafranca, à laquelle Napoléon avait été déterminé par l'attitude hostile de l'Allemagne, fut mal accueillie en France et en Italie. V. Italie (*guerre d'*).

Villafranca do Campo, ville de l'archipel portugais des Açores (île de São Miguel). Ancien chef-lieu de l'île, elle fut détruite en 1522 par une éruption de boue. Aujourd'hui, il s'y fait un commerce assez actif avec l'Angleterre, grâce à son bon port naturel, garanti des vents du S. par un îlot volcanique. Sources sulfureuses.

Villafranca Lunigiana, village d'Italie (Toscane, prov. de Massa e Carrara, circondario et à 11 kilom. S.-S.-E. de Pontremoli) ; 850 hab. (3.800 avec la comm.). Ch.-lieu de f. de Parma à La Spezzia.

Villafranca Padovana, comm. d'Italie (Vénétie, prov. du Padoue) ; 2.650 hab. Tuileries ; commerce du riz.

Villafranca Piemonte, bourg d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur le Pô ; 8.230 hab. Soierie.

Villafranca Sicula, bourg d'Italie (Sicile, prov. de Girgenty) ; 2.600 hab.

Villafrati, comm. du roy. d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 3.150 hab.

Villagarcia, ville d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne], sur la petite baie d'Arosa formée par l'Atlantique ; 3.000 hab. Bon petit port qui arme pour la pêche côtière sardinière. Usine pour les conserves de poissons.

Villa Garcia, bourg du Mexique (Etat de Zacatecas) ; 10.000 hab.

village (*vi-laj'*) — de *villa* n. m. Groupement humain moins considérable qu'une ville, mais plus grand qu'un hameau : *Un* village *situé au bord de la Seine*. Habitants d'un village : *Devenir la risée du* village.

— Loc. fam. *Etre de son village*, Etre fort neuf, fort naïf. *Ce n'est qu'un sot, il sera marié au village*. Se disait autrefois d'un homme qui ne savait pas faire ses affaires.

— Hist. *Villages royaux*, Lieux où le roi possédait une résidence.

— Jeux. Au romestecq, Réunion de quatre cartes de même couleur, dont deux de même valeur, et les deux autres de la valeur immédiatement inférieure.

— Prov. : **A gens de village trompette de bois.** V. trompette. **Il ne faut pas se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village.** V. moquer *se*.

— Syn. Village, hameau.

Village abandonné (le), poème de Goldsmith (1769). Ce poème a pour cadre le petit village irlandais de Lissoy, dont le père de Goldsmith avait été pasteur ; le sujet est simple et touchant. Goldsmith nous peint une colonie de pauvres paysans chassés de leurs demeures par les nécessités de la civilisation. Le poète fait revivre ses souvenirs de jeunesse et nous révèle les sentiments que lui inspira la nature dès son enfance. La forme est parfaite ; *le Village abandonné* est rempli de vers bien frappés qui sont encore dans toutes les mémoires. Delille l'a imité dans son *Homme des champs*.

villageois (*vi-la-joi*), **oise** n. Habitant, habitante d'un village : *Toute l'existence des* villageois *se groupe autour du clocher* (Cormen).

— Adjectiv. Qui appartient au village ou aux villageois : *Des mœurs* villageoises.

— Par ext. Grossier, mal appris, mal élevé : *Des manières* villageoises.

Villaines, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 26 kilom. de Chinon, sur un affluent de l'Indre ; 1.013 hab. Champ de tir du camp du Ruchard.

Villaines-la-Juhiel, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 28 kilom. de Mayenne, sur un affluent du Merdereau, affluent de la Sarthe ; 2.558 hab. Ch. de f. Ouest. Corroirie, tanneries, poterie. — Le canton a 11 comm. et 11.179 hab.

Villaines-sous-Luce, comm. de la Sarthe, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Calais, sur la Veuve, affluent du Loir ; 1.035 hab. Patrie du maréchal Mailly d'Haucourt.

Villajoyosa, ville d'Espagne (Valence, prov. d'Alicante), près de la Méditerranée ; 10.000 hab. Fabriques de savon, corderies, tissus de laines. Constructions navales. Commerce de vins, d'oranges, de citrons. Pêche active.

Villalba, comm. du roy. d'Italie (Sicile, prov. de Caltanisetta) ; 4.200 hab.

Villalba del Alcar, bourg d'Espagne (Vieille Castille, prov. de Valladolid), entre le Guadalquivir et le Tinto ; 3.500 hab. Vieille église.

Villa Lerdo, bourg du Mexique (Etat de Durango) ; 8.630 hab.

Villalon de Campos, ville d'Espagne (Vieille Castille, prov. de Valladolid) ; 5.000 hab. environ. Tanneries, fabriques de chocolat, lainages.

Villamblard, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 23 kilom. de Bergerac ; 1.221 hab. Vins rouges et blancs. Fabriques de chaises. — Le canton a 17 comm. et 8.787 hab.

Villamediana Juan Tassis, comte de, poète espagnol, célèbre par ses aventures galantes, les amours qu'on lui prête avec la reine Isabelle, femme de Philippe IV et fille de Henri IV, et sa mort dans un guet-apens, dont la rumeur publique accusa le roi lui-même (1621). Villamediana, disciple de Gongora, a laissé un volume de vers (1629), contenant divers poèmes dans le goût de Gongora, des poésies lyriques, et surtout des satires, genre dans lequel il excellait, et qui rappelaient celles de Quevedo.

Villa Mercedes, ville de la république Argentine (prov. de San Luis) ; 8.000 hab. Fondée en 1856, c'est à la fois la station terminale du chemin de fer des Andes et une station du chemin de fer du Pacifique.

Villaminozzo, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Reggio nell' Emilia) ; 7.900 hab.

villan (*vi-lan'*) adj. m. Comm. Se dit d'une sorte de coton exporté d'Alep.

villancoyel (*vi-lan-ko-iel'*) n. m. Flûte de l'Inde, à sept trous et donnant une gamme complète.



Villancoyel

Villandrando Rodrigue de, capitaine de routiers, né à Valladolid vers 1385, mort vers 1455. Il se rendit en France, fut admis dans la compagnie du capitaine Amaury de Séverac (vers 1410), se distingua dans plusieurs expéditions des Armagnacs, puis se fit lui-même capitaine de routiers. La mort tragique d'Amaury de Séverac (1427) tripla ses forces, en ralliant autour de lui ses anciens compagnons. Il fut à plusieurs reprises au service de Charles VII, qui lui donna en récompense le château de Puseigne (mars 1431). En 1432, il obligeait les Anglais à lever le siège de Lagny ; en 1433, chef d'une armée de 10.000 hommes, il était à l'apogée de sa puissance. Son rang, ses alliances ne l'empêchèrent pas de continuer ses brigandages de routier dans la Bourgogne, dans le bas Languedoc et le Gévaudan. Un de ses faits de guerre les plus célèbres fut la prise d'Albi, pour le compte de l'archevêque Robert Dauphin. Un moment disgracié par Charles VII, en le voit pourtant, en 1438, décoré du titre de conseiller et chambellan du roi, peut-être même de celui de lieutenant général de Guyenne, marcher sur Bordeaux et, avec Poton de Saintrailles, tenter de surprendre la ville. Mais, à la suite de nouvelles dévastations commises dans le Toulousain par Rodrigue, Charles VII s'efforça de le faire passer, lui et ses hommes, en Castille, ou l'appelait le roi don Juan, menacé par les nobles révoltés (1439). L'arrivée de Villandrando fit cesser la révolte. Toutefois, don Juan mit le chef des routiers en demeure de repasser les Pyrénées ou d'adopter l'existence plus tranquille d'un grand d'Espagne. Rodrigue congédia ses soldats, en leur donnant pour capitaine Salazar. Il vécut dès lors dans la faveur du roi, qu'il aida du reste, contre plusieurs tentatives de révolte.

Villandrando Agustino Rojas de. V. Rojas.

Villandraut, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et 13 kilom. O.-N.-O. de Bazas, sur le Ciron, à la lisière des Landes ; 1.122 hab. Chemins de fer économiques. Vins estimés ; fabrique de térébenthine. Ruines d'un grand château, avec cinq grosses tours rondes, bâti vers 1300 par Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux. Eglise paroissiale du XIVe siècle. — Le canton a 8 comm. et 7.323 hab.

villanelle (*vi-la-nèl'*) de l'ital. *villanella* n. f. Littér. Au XVIe siècle, Chanson pastorale ou populaire.

— Chorégr. et musiq. Sorte de danse rustique. Air d'un caractère simple, pour danser ou pour chanter. *Les* villanelles *napolitaines*. Syn. passanaille.

— Encycl. Littér. Du Bellay, d'Urfé et surtout Passerat ont composé quelques *villanelles* d'un rythme agile et d'une grâce naïve. Mais ces pièces ne sont pas soumises à des règles fixes. C'est seulement à la fin du XVIe siècle qu'on les tire de la pièce de Passerat : *J'ai perdu ma tourterelle*. C'est à partir de cette époque que l'on nomme villanelles des pièces composées d'un nombre impair de tercets, suivis d'un quatrain final ; ils doivent être coupés en vers de sept syllabes, sur deux rimes, la première rime de la pièce étant féminine. Le premier vers du premier tercet forme le troisième vers des strophes 2, 4, etc., le troisième vers du premier tercet constitue le troisième vers des strophes 3, 5, etc. Ils figurent tous deux dans le dernier quatrain, dont ils sont, respectivement, les vers 3 et 4. Le schéma de cette pièce est donc le suivant

A BA' ABA' ABA' ABA ...ABA'A'.

Ce petit poème, auquel Th. de Banville applique l'épithète de « chatoyant », a été très en vogue au XVIe siècle. Il a été repris par quelques poètes modernes, entre autres par Philoxène Boyer. On rencontre aussi, mais plus rarement, des villanelles doubles, composées de sixains, terminées par un huitain.

— Musiq. La *villanelle* est un air à voix seule, une chanson populaire, originaire de Naples et qui semble remonter au commencement du XVIe siècle. Son allure, légère au point de vue de la mélodie, plaisante et parfois lascive au point de vue des paroles, la mettait en quelque sorte en opposition avec le madrigal, composition de salon plus compliquée et écrite en style contrepointé. La villanelle était souvent alors à plusieurs voix, comme le madrigal, mais le mouvement des parties était beaucoup plus simple et parfois même incorrect. Les villanelles modernes sont composées tout pour être chantées, soit pour être dansées.

Villani (Giovanni), historien italien, né à Florence vers 1276, mort dans cette ville en 1348. Après avoir été échevin de Florence, il voyagea en France et aux Pays-Bas (1300-1301), fut envoyé à Rome en 1301 comme ambassadeur de la république, fut prieur en 1316 et 1321, remplit diverses charges importantes, devint membre de la compagnie des Bardi et fut chargé de diriger la construction des murailles de la ville pour sa part contributive. Il fut emprisonné pour cause de banqueroute frauduleuse de la compagnie des Bardi en 1342, puis relâché. Son *Histoire universelle* s'arrête à l'année de sa mort (1348). La première partie n'est qu'une compilation remaniée par Ricordano Malespina et les Compagni. Dans les événements dont il fut le contemporain, Villani est remarquable par son talent et précis. — Son frère, Matteo **Villani**, historien, a continué en onze livres avec moins de talent l'*Histoire* de son frère jusqu'à l'année de sa propre mort (1363). Son fils Matteo, Filippo **Villani**, historien, mort après 1405, fut chargé de commenter le Dante dans la chaire publique de cette ville en 1373. Il continua aussi l'*Histoire* de son père pour les années 1348 et 1364 et écrivit *De origine civitatis Florentiæ et eiusdem famosis civibus*.

villanova (Guillaume), théologien espagnol, né à Espinosa de Santo-Lano (Castille) vers 1238, mort à Valladolid en 1314. Il fut archevêque de Tarragone et légat du pape en Espagne. Ses œuvres, qui ont été publiées à Rome en 1600, comprennent des traités de théologie, des lettres au roi Jacques II d'Aragon, des sermons, etc.

Villanova (Arnaud de), médecin et alchimiste, né à Valence vers 1235, mort à Gênes en 1312. Il fut médecin de Pierre III d'Aragon, de Jacques II d'Aragon, de Robert de Naples, de Clément V, de Boniface VIII, de Benoît XI. Il fut accusé de magie et de sorcellerie, et condamné par le tribunal de l'Inquisition. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de médecine, de chimie, de théologie, de philosophie, de mathématiques, d'astrologie, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Breviarium practicæ*, *Antidotarium*, *Speculum medicinæ*, *Regimen sanitatis*, *Thesaurus pauperum*, *Flos medicinæ*, *Liber de vinis*, *Liber de parabolis medicinæ*, *Liber de conservatione vitæ humanæ*, *Liber de regimine sanitatis ad regem Aragonum*, *Liber de regimine sanitatis ad inclytum regem Siciliæ*, *Liber de regimine sanitatis ad regem Jacobum*, *Liber de regimine sanitatis ad regem Neapolitanum*, *Liber de regimine sanitatis ad regem Castellæ*, *Liber de regimine sanitatis ad regem Portugaliæ*, *Liber de regimine sanitatis ad regem Navarræ*, *Liber de regimine sanitatis ad regem Angliæ*, *Liber de regimine sanitatis ad regem Francorum*, *Liber de regimine sanitatis ad regem Romanorum*, *Liber de regimine sanitatis ad regem Bohemiæ*, *Liber de regimine sanitatis ad regem Hungariæ*, *Liber de regimine sanitatis ad regem Poloniæ

Villa [illegible]

Villa [illegible]

Villard-bonnot [illegible]

Villard-de-lans, [illegible] de l'Isère, arrond. [illegible] de Lans, [illegible] hab. Moel[illegible] Aux environs du bourg, [illegible] à 5 comm. et 4 761 hab.

Villa Real [illegible] Portugal, Traz-os-Montes, [illegible] est de la serra [illegible]

Villa Real de Santo Antonio, ville du Portugal [illegible] 5 000 hab.

Villareal [illegible] Espagne, Valence, prov. de Castellon de la Plana, sur la Mijarès; 10 000 hab. Industrie [illegible] Commerce [illegible] Vins estimés.

Villaret [illegible] grand maître de l'ordre [illegible] de Saint-Jean de Jérusalem, d'origine [illegible] mort [illegible] grand prieur de Saint [illegible] à Arles, à Saint-Gilles et à Clermont. [illegible] dans l'île de Chypre, à [illegible] grand maître de l'ordre. Il se [illegible] de l'île de Rhodes, [illegible] — Son frère, Foulques de **Villaret**, [illegible] chevaliers de Saint-Jean [illegible] mort en 1327 au Veiron Langue[illegible] fut grand maître de l'ordre [illegible] Rhodes, et battit les Turcs de l'ordre [illegible] Mais [illegible] ne tarda pas [illegible] sur le trône. Le grand maître [illegible] Villaret donna lui-même l'exemple, et finit [illegible] par les chevaliers. Le pape l'obligea à [illegible]

Villaret [illegible] né et mort à Paris [illegible] Il quitta le barreau pour se faire acteur, puis [illegible] premier commis à la Chambre des [illegible] mit en ordre les archives. [illegible] assez remarquable. [illegible] l'*Histoire de France* de Velly [illegible] travail, qui s'arrêtait à [illegible] sept volumes, il le con[illegible] XVII[illegible] et à l'année 1469. Le succès [illegible] considérable. On a encore [illegible] *Tragédie de* Mahomet [illegible] 1741, *Esprit de M. de Vol*[illegible]

Villaret de Joyeuse [illegible] Louis-Thomas, amiral fran[illegible] à Arles en 1748, mort à Versailles en 1812. Entré [illegible]



[illegible] de Joyeuse

[illegible] deux [illegible]

Villaret [illegible] Pierre-François [illegible] mort à Saint-Cyr en 1806 [illegible]

[illegible] et [illegible] Paris [illegible] à Alexandre Royer, alors directeur [illegible] Opéra. [illegible] et [illegible] et [illegible] favorable [illegible] Villaret [illegible] le 2 mars 18[illegible] dans *Guillaume Tell*, et [illegible] débuta fut excellent. Il joua [illegible] *Gustave*, *Le Prophète*, *la Fiancée*, *Jean de Paris*, *la Muette de Portici*, *Robert le Diable*, [illegible] Singulière pendant sa longue et [illegible] à l'Opéra, Villaret ne fut pas appelé à [illegible] rôle dans un ouvrage nouveau. Mais le ré[illegible] fut à son activité, et rarement artiste fut mieux [illegible] cordialement accueilli par le public, dont il méri[illegible] complètement l'estime.

Villarica, ville du Paraguay, à 135 kilom. d'Asuncion, [illegible] avec laquelle elle communique par une voie ferrée[illegible] sur les déclivités mourantes de la Cordillère centrale; elle [illegible] une région très fertile, renommée pour son [illegible] 10 000 hab.

Villarobledo, ville d'Espagne, Murcie, prov. d'Albacete, [illegible] 9 230 hab. Commerce de grains, liège.

Villarosa, bourg du roy. d'Italie, île de Sicile, prov. de Caltanisetta, sur le Salso, 9.650 hab. Exploitation du soufre, culture des céréales et de la vigne.

Villarosa, ville du roy. d'Italie, île de Sicile, prov. de Caltanisetta, sur la rive gauche de l'Imera, 13.700 hab. Cultures d'orangers, amandiers. Soufrières.

Villars, ch.-l. de cant., de l'Ain, arrond. et à 21 kilom. de Trévoux, sur la Chalaronne, dans la Dombes; 1.482 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Bestiaux, céréales, poissons. Ce bourg était le siège d'une seigneurie importante, qui se confondit à la fin du XIIe siècle avec celle de Thoire, et fut érigée en marquisat en 1565. Il ne reste que quelques ruines du château démoli en 1595 par ordre de Biron. — Le canton a 9 comm. et 5.099 hab.

Villars, comm. de la Dordogne, arrond. et à 14 kilom. de Nontron, sur un sous-affluent de la Dronne; 1.438 hab.

Villars, comm. de la Loire, arrond. et à 7 kilom. de Saint-Etienne, au-dessus du Furens, affluent de la Loire; 2 787 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Houilleres.

Villars, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 17 kilom. de Puget-Théniers, sur une colline dominant la rive gauche du Var, tributaire de la Méditerranée; 732 hab. Ch. de f. du sud de la France. Vignobles. — Le canton a 10 comm. et 3.172 hab.

Villars Pierre de, lieutenant général et diplomate français, dit **le Marquis de Villars,** né en 1623, mort à Paris en 1698. Premier gentilhomme de la chambre du prince de Conti en 1654, lieutenant général en 1657, il entra dans la diplomatie et devint conseiller d'Etat d'épée en 1683. Son goût pour la galanterie et son succès auprès des dames de la cour lui firent donner le surnom d'**Orondate,** personnage du roman de *Cyrus* de Mlle de Scudéry, qui, par sa taille et sa bonne mine, charmant toutes les héroïnes. On a de lui : *Mémoires de la cour d'Espagne depuis 1679 jusqu'à 1681* (1733). — Sa femme, qui était la sœur du maréchal de Bellefonds, entretint une correspondance suivie avec Mme de Sévigné, Mme de Coulanges, etc.

Villars Claude-Louis-Hector, duc de, maréchal de France, fils du précédent, né à Moulins en 1653, mort à Turin en 1734. Il se distingua au passage du Rhin et au siège de plusieurs places de Hollande (1672). Remarqué par Condé à la bataille de Senef (1674), il fut nommé maître de camp de cavalerie et servit en Flandre sous Luxembourg, puis en Alsace sous Créqui. Ambassadeur à Vienne en 1683, il parvint à détacher l'électeur de Bavière de l'alliance autrichienne. Commissaire général et brigadier de cavalerie en 1688, il combattit en Flandre au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg et fut nommé maréchal de camp en 1690 et lieutenant général en 1693. Envoyé de nouveau à Vienne après la paix de Ryswick (1697), il y resta jusqu'en 1701 et se montra très habile dans les négociations relatives à la succession d'Espagne. Rappelé en France au début de la guerre provoquée par cette succession, il servit tout d'abord en Lombardie sous Villeroi, puis à l'armée du Rhin sous Catinat. Il franchit le fleuve à Huningue et écrasa le prince Louis de Bade à Friedlingen (1702). Ses soldats le proclamèrent maréchal de France sur le champ de bataille. Louis XIV ratifia ce titre et nomma Villars commandant en chef à la place de Catinat. Villars se proposa d'opérer sa jonction avec l'électeur de Bavière, puis de marcher sur Vienne pour imposer la paix à l'empereur. Tout d'abord le plan réussit; les Impériaux furent battus à Hochstædt (1703), mais le désaccord de Villars avec l'électeur de Bavière amena le général français à solliciter son rappel. Envoyé contre les camisards en 1704, Villars sema la division parmi les chefs de l'insurrection et soumit promptement le pays, ce qui lui valut le titre de duc. Chargé de défendre la frontière de l'Est en 1705, il fit reculer Marlborough, reprit l'offensive en 1706 et en 1707, franchit les lignes de Stollhofen, mit à contribution le duché de Bade, le Wurtemberg, la Franconie, répandit la terreur dans le haut Danube et rentra en France avec un immense butin. En 1708, il reçut le commandement de l'armée des Alpes, mais il ne put empêcher le duc de Savoie de s'emparer d'Exiles et de Fenestrelles. En 1709, il passe à l'armée du Nord, livre à Marlborough et au prince Eugène la sanglante bataille de Malplaquet, où il fut grièvement blessé. Louis XIV le fit soigner à Versailles, lui donna le bâton de maréchal et le gouvernement de Metz (1710). En 1712, il prend la dernière armée de la France, avec laquelle il remporte sur le prince Eugène la victoire de Denain, contribue beaucoup à la signature des traités d'Utrecht. Villars obtint en récompense le gouvernement de la Provence (1712) et le collier de la Toison d'or (1713). L'Autriche n'ayant pas accepté les traités d'Utrecht, Villars continua la guerre contre le prince Eugène, s'empara de Spire, Landau, de Fribourg et imposa à l'Autriche la paix de Rastadt (1714). Il prêta lui-même avec le prince Eugène le fameux serment d'après ces membre de l'Académie française. Nommé par le régent président au conseil de la guerre, membre du conseil de régence, il fut ministre d'Etat en 1723 et grand d'Espagne. Au début de la guerre de la succession de Pologne, il fut créé maréchal général et pourvu, malgré son âge, du commandement de l'armée d'Italie. Il fit de rapides conquêtes dans le Milanais et mourut à Turin (1734). Villars était très populaire parmi les soldats à cause de la rapidité et de la hardiesse de ses manœuvres, mais il avait peu d'amis à la cour, à cause de sa vantardise et de son nudité. — Son frère, Abraham de **Villars,** mort à Douai en 1712, servit dans la marine, puis dans l'armée, et fut promu lieutenant général en 1708.



Villars

Villars (Honoré-Armand, duc de), prince de Martigues, membre de l'Académie française, fils du maréchal, né à Paris en 1702, mort à Aix en 1770. Le nom de son père fut son seul mérite. A six ans, il était pair, à seize ans, maître de camp de cavalerie. Il fit campagne en Italie en 1734 et reçut le grade de brigadier. A la mort de son père, il devint grand d'Espagne, gouverneur de Provence, membre de l'Académie française et chevalier de la Toison d'or. Grand ami de Voltaire, il fit plusieurs séjours à Ferney. Grimm et Bachaumont l'ont accusé de goûts infâmes qui l'auraient fait surnommer **l'Ami de l'homme.**

Villars (l'abbé de Montfaucon de), littérateur français, né près de Toulouse en 1635, mort en 1673. Venu à Paris en 1667, il publia en 1670 son fameux livre du *Comte de Gabalis*, qui fit scandale. Il publia ensuite un roman critique : *l'Amour sans faiblesse* ou *Anne de Bretagne et Maximilien* (1671). En cette même année, l'abbé donna une *Critique de la Bérénice de M. Racine et de M. Pierre Corneille*, qui lui valut le suffrage de Mme de Sévigné. Vinrent ensuite cinq dialogues intitulés : *De la délicatesse* (1671) (c'est un travail apologétique « moins heureux que zélé » des *Entretiens d'Aristide et d'Eugène* du P. Bouhours); puis parurent contre Port-Royal des *Réflexions sur la vie de la Trappe*, une *Lettre contre M. Arnault* et une *Critique des pensées de M. Pascal;* les sept *Nouveaux Entretiens sur les sciences secrètes*, suite aux *Entretiens du comte de Gabalis* (paru en 1715). Il fut assassiné sur la route de Lyon.

Villars (Honorat de Savoie, comte de Tende et de), maréchal de France. V. Tende.

Villars (André-Baptiste *et* Charles de). V. Brancas.

Villar-Saint-Pancrace, comm. des Hautes-Alpes, arrond. et à 3 kilom. de Briançon, sur un petit affluent de la Durance; 1.002 hab. Houille et anthracite.

villarsie (*si*) n. f. Genre de gentianacées, tribu des ményanthées. Syn. de arctie ou bardane.

— Encycl. Les *villarsies* sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles simples, arrondies, longuement pétiolées, à fleurs généralement jaunes. On en connaît douze espèces, qui croissent dans les marais et les eaux douces. La *villarsie nymphoide* est assez commune dans le nord et le centre de la France, et on la cultive quelquefois dans les bassins et les pièces d'eau de nos jardins, qu'elle orne à la manière des nymphéacées.

villarsite n. f. Espèce minérale du genre péridot.

Villa San Giovanni, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]), sur le détroit de Messine; 5.000 hab. Soieries, bois, bestiaux.

Villa Santa Maria, bourg d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]); 3.500 hab.

Villasavary, comm. de l'Aude, arrond. et à 12 kilom. de Castelnaudary, au pied des collines du Lauragais; 1.567 hab.

villatique ou **villaticque** (*vi-la-tik'* — de *villa*) adj. Villageois; rustique. (Vx.)

Villaviciosa, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue], dans la sierra Morena; 4.000 hab.

Villaviciosa, ville d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), à l'embouchure du Linarès, dans le golfe de Gascogne; 30.000 hab. Petit port.

Villaviciosa, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Guadalajara]); 900 hab. Fabrication de toiles. En 1710, victoire décisive du duc de Vendôme sur l'armée autrichienne de Stahrenberg, victoire qui valut à Philippe V la possession définitive de la couronne d'Espagne.

Villa Viçosa, ville du Portugal (Alemtejo); 3.900 hab. Bons vins rouges; commerce d'huile. Tout près, à Montes Claros, victoire des Portugais sur les Espagnols en 1665 : elle assura l'indépendance du Portugal, confisqué en 1580 par l'Espagne.

Villa Union, bourg du Mexique (Etat de Sinaloa; 5.200 hab.

VILLE (du lat. *villa*, maison de campagne) n. f. Assemblage d'un grand nombre d'habitations humaines disposées par rues : *Selon appelait les* VILLES *le réceptacle de la misère humaine.*

— Par ext. Habitants d'une ville : *Certaines nouvelles font parler toute une* VILLE. ‖ Se disait par opposition à la cour ou aux courtisans : *La cour détrompe de la* VILLE *et la* VILLE *guérit de la cour.* (La Bruy.)

— Séjour que l'on fait à la ville; manière dont y vit : *La* VILLE *débilite, la campagne fortifie.*

— Loc. div. *A la ville,* Dans une ville ou dans les villes, par opposition à la campagne : *On vit plus longtemps à la campagne qu'à* LA VILLE. (Maquel.) ‖ *En ville,* Dans la ville, par opposition à Chez soi, dans sa maison : *Dîner* EN VILLE. ‖ *Ville éternelle,* Titre que les anciens donnaient, et que les chrétiens ont conservé à Rome, en donnant à l'expression un sens religieux. ‖ *Ville sainte,* Qualification donnée à Jérusalem, à Médine, à La Mecque et à la Rome chrétienne. ‖ *Sergent de ville,* Agent de police chargé de veiller à la sûreté des rues et des lieux publics. ‖ *Habit de ville,* Celui que l'on met ordinairement lorsqu'on sort de chez soi pour aller dans la ville. — Celui que l'on porte en dehors de l'exercice de ses fonctions : *Un magistrat en* HABIT DE VILLE. ‖ Entité administrative, financière, etc., qui ne comprend que les habitants d'une ville, par opposition au département, à l'Etat, etc. ‖ *Corps de ville* (vieilli) et auj. *Ville,* Corps des officiers municipaux. ‖ *Hôtel* ou *Maison de ville,* Edifice municipal où s'assemble le conseil, et où se font en général les actes de l'état civil.

— *Faire faire un tour de ville à quelqu'un.* Autref., Le fouetter dans les carrefours pour le châtier; auj., Le promener pour lui montrer les beautés, les curiosités de la ville. *Avoir ville gagnée.* Au fig., Avoir surmonté toutes les difficultés, être maître de la situation. ‖ *Crier ville gagnée.* Au fig., Faire sonner bien haut un avantage que l'on a ou que l'on croit avoir obtenu. ‖ *Les faubourgs sont plus grands que la ville.* Se disait pour indiquer que l'accessoire était plus considérable que le principal. ‖ *Les maisons empêchent de voir la ville.* V. MAISON. ‖ *La ville est bonne,* On y trouve toutes les choses dont on a besoin.

— Hist. anc. et cout. *Villes d'arrêt.* V. ARRÊT.

— Hist et mstit. *Ville bateice ou batritteche* (villa batticata). Ville à laquelle il n'avait pas été accordé de charte de commune. ‖ *Villes consulaires,* Villes du midi de la France qui étaient administrées par un corps de consuls. ‖ *Villes neuves,* Villes fondées par une autorité seigneuriale et dotées en même temps de franchises. ‖ *Villes de paix,* Villes dont les habitants ne jouissaient pas du droit de guerre. ‖ *Bonnes villes,* Villes privilégiées, ayant une commune et des magistrats jurés, et auxquelles le roi avait accordé le droit de bourgeoisie avec affranchissement de la taille. ‖ *Villes franches,* Villes qui avaient reçu une charte ou privilège de franchise, mais qui restaient assujetties politiquement à une seigneurie. ‖ *Villes insignes,* Villes où se tenait un marché. ‖ *Villes jurées,* Villes ayant des magistrats élus, et qui avaient prêté serment au roi. ‖ *Villes marchandes,* Villes jouissant du droit de foire et de marché. ‖ *Ville métropolitaine.* Au temps des Romains, Capitale d'une province, et aujourd'hui Siège d'un archevêché. ‖ *Villes municipales.* A l'époque romaine, Villes qui avaient obtenu de conserver leurs magistrats et leurs lois. ‖ *Villes seigneuriales.* Villes où le seigneur avait un droit de justice. ‖ *Villes royales,* Celles dont la seigneurie et la justice appartenaient au roi. ‖ *Ville libre,* Celle qui, organisée sur la base de l'association assermentée, était devenue vassale du seigneur au lieu d'être sujette et constituait une seigneurie collective.

— Jeux. *Jeu de villes,* Jeu de billes analogue à celui du pot, mais dans lequel les joueurs emploient cinq trous en quinconce appelés « villes ».

— Numism. *Médailles de ville,* Celles qui ont été frappées par les villes autonomes de l'antiquité.

— Typogr. *Ouvrages de ville,* Ouvrages peu importants et qu'on tire sur un ou deux feuillets, comme prospectus, affiches, annonces, etc.

— Prov. : **Ville qui parlemente est à moitié rendue.** V. PARLEMENTER. ‖ **Ville prise, château rendu,** V. CHÂTEAU.

— SYN. Ville, cité.

— ENCYCL. Hist. *Villes impériales* ou *Villes libres.* On désigne sous ce nom, pendant le moyen âge, les villes allemandes qui n'appartenaient à aucun seigneur féodal, et n'avaient d'autre souverain que l'empereur. Leur indépendance politique s'est surtout développée dans les pays où, depuis la dissolution des anciens duchés, nulle famille princière n'avait pu établir sa prédominance. Elles furent souvent en rivalité avec la noblesse : plusieurs perdirent leur indépendance, passèrent sous la domination des seigneurs. Celles qui maintinrent leur autonomie reçurent des traités de Westphalie la pleine souveraineté, au point de vue religieux et politique. La Révolution française fut fatale aux villes libres impériales : Bonaparte, au *recès germanique* du 25 avril 1803, fit servir la plupart d'entre elles à indemniser les princes propriétaires de la rive gauche du Rhin; il ne resta plus que six villes libres ou impériales : Hambourg, Lubeck, Brême, Francfort-sur-le-Moin, Nuremberg et Augsbourg. En 1806, après la paix de Presbourg et la formation de la Confédération du Rhin, Augsbourg, Francfort et Nuremberg cessèrent d'être villes libres. En 1810, Hambourg, Brême, Lubeck devinrent préfectures ou sous-préfectures de l'empire français. Le congrès de Vienne rendit, en 1815, le titre de villes libres à Brême, Hambourg, Lubeck et Francfort, et ce même titre fut donné, à cette époque, à la ville polonaise de Cracovie. Mais Cracovie fut incorporée à l'Autriche en 1846 et Francfort devint une ville prussienne en 1866. Dans le nouvel Empire allemand, organisé par la constitution du 1 mai 1871, Brême, Hambourg et Lubeck ont conservé le nom de *villes libres.*

— *Villes de refuge.* V. REFUGE.

VILLE (la), comm. du Rhône, arrond. et à 31 kilom. de Villefranche, sur la Trambouze, sous-affluent de la Loire; 918 hab. Moulineries de soie.

VILLE (Jean-Ignace DE LA), diplomate français, né en 1690, mort en 1771. Entré dans l'ordre des jésuites, mais sans prononcer de vœux perpétuels, il rentra bientôt dans le monde et fut connu sous le nom d'abbé de La Ville. Il fut successivement ministre plénipotentiaire en Hollande, premier commis et enfin directeur des affaires étrangères. Il combattit secrètement la politique de Choiseul, qui avait cependant la générosité de le laisser en place. En 1716, il avait été nommé membre de l'Académie française. Il a travaillé à la rédaction des *Mémoires touchant la possession et les droits respectifs des couronnes de France et d'Angleterre en Amérique* (1755) et traduit de l'anglais *l'Etat des possessions de Sa Majesté britannique en Allemagne* (1760).

VILLE (Georges), agronome français, professeur de physique végétale au Muséum d'histoire naturelle, né à Pont-Saint-Esprit (Gard) en 1824, mort à Paris en 1899. D'imagination prompte et parfois excessive, il fut un précurseur plutôt qu'un démonstrateur rigoureux. Notamment, il a pressenti, bien avant que Hellriegel et Wilfarth en eussent fourni la démonstration expérimentale, l'assimilation de l'azote gazeux atmosphérique par les plantes légumineuses. On lui doit de nombreux écrits aux conclusions desquels il ne faudrait pas toujours se tier, notamment : *Recherches expérimentales sur la végétation* (1853); *Résumé des conférences agricoles faites au champ d'expériences de Vincennes* (1865); *la Production agricole définie par la science* (1865), réédité en 1872, *la Crise agricole devant la science* (1866); *Recherches expérimentales sur la végétation, la maladie des pommes de terre* (1868; *Recherches expérimentales sur la végétation, mémoires et mélanges* (1868); *les Engrais chimiques* (1868-1870; *l'Ecole des engrais chimiques* (1869); *Résultats obtenus en 1868 au moyen des engrais chimiques* (1873), etc.

VILLÉ (en allem. *Weiler*), bourg d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace, cercle de Schlestadt), dans une belle vallée des Vosges, sur la Giesen, affluent de l'Ill; 1 [illegible] hab. Tissages de coton. Distilleries de kirsch.

VILLE-AUX-CLERCS, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 15 kilom. de Vendôme, sur un affluent du Loir; 1.033 hab. Château moderne de la *Gaudinière*.

VILLEBÉON (Pierre DE, ou DE NEMOURS), principal ministre de Louis IX, mort en 1270. Il était le second fils d'Adam de Villebéon, dit **le Chambellan**. A la mort de son père, en 1238, il reçut la charge de chambellan du roi, héréditaire dans sa famille. Il était, dit Joinville, l'homme du monde en qui le Roy avait plus de créance; et Joinville atteste que cette confiance était justifiée. Villebéon accompagna Louis IX en Egypte, s'y distingua par sa valeur, notamment au siège de Belinas (1253). Il fut chargé en 1267, par le roi, d'intervenir dans la querelle qui avait éclaté entre le comte de Luxembourg et le comte de Bar; il les décida à s'en remettre au roi. Il suivit Louis IX à Tunis, et mourut quelques jours après lui.

VILLEBERNIER, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 4 kilom. de Saumur, sur la Loire; 918 hab. Château gothique de *Launay*, une des résidences du roi René.

VILLEBOIS, comm. de l'Ain, arrond. et à 10 kilom. de Belley, au pied du Jura, à peu de distance du Rhône; 1.519 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Minerai de fer. Carrières.

VILLEBOIS-LA-VALETTE, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 23 kilom. d'Angoulême; 759 hab. Commerce de vins et d'eaux-de-vie, de bestiaux, de porcs, de volailles. Ruines des châteaux de Villebois et de La Valette (siège d'un duché-pairie créé pour la famille d'Epernon en 1622). — Le canton a 19 communes et 9.453 h.

VILLEBRUMIER, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 15 kil. de Montauban, sur la rive droite du Tarn, au pied de collines couvertes de vignobles; 602 h. Sériciculture. — Le canton a 6 communes et 3.712 hab.

VILLECHENÈVE, comm. du Rhône, arrond. et à 30 kilom. de Lyon, près du Torranchin, sous-affluent du Rhône par la Bréveune, l'Azergues et la Saône; 1.317 hab.

VILLECOMTAL, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 25 kil. d'Espalion, sur le Dourdou de Bozouls, affluent du Lot; 987 hab. Gorges très pittoresques, creusées dans le causse du Rouergue ou du Comtal. Ancien château des comtes de Rodez, transformé en couvent de religieuses.

VILLECOMTAL, comm. du Gers, arrond. et à 13 kilom. de Mirande, sur l'Arros, affluent de l'Adour; 750 hab. Ch. de f. Midi. Eaux-de-vie estimées; fonderie.

VILLEDAIGNE, comm. de l'Aude, arrond. et à 12 kilom. de Narbonne, sur l'Orbieu, affluent de l'Aude; 500 hab. Ch. de f. Midi. Miel estimé. En 793, défaite des Maures par le duc d'Aquitaine Guillaume Ier.

VILLE-D'AVRAY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 6 kilom. de Versailles, dans un joli vallon de la rive gauche de la Seine; 1.532 hab. Ch. de f. Ouest. Belles villas qu'habitèrent notamment Balzac, Pradier, Corot, Gambetta.

VILLEDIEU (LA), ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 14 kilom. de Poitiers sur un plateau entre le Clain et son affluent droit le Miosson; 513 hab. Eglise du XIIe s., façade romane. — Le canton a 10 comm. et 6.797 hab.

VILLEDIEU, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 18 kilom. de Cholet; 1.257 hab.

VILLEDIEU, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 22 kilom. d'Avranches, sur la Sienne; 3.262 hab. Ch. de f. Ouest. Carrières, commerce de beurre et d'engrais. Chaudronnerie. Eglise paroissiale des XVe et XVIe siècles. — Le canton a 11 comm. et 8.821 hab.

VILLEDIEU-EN-BEAUCE, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 38 kilom. de Vendôme; 955 hab.

VILLEDIEU-SUR-INDRE, bourg de l'Indre, arrond. et à 13 kilom. de Châteauroux, sur l'*Indre*; 2.816 hab. Ch. de f. Orléans. Belle église romane du XIIe siècle. Château du XVe siècle. Fabriques de porcelaine.

VILLEDO (Michel), architecte français, né aux environs de Limoges en 1580, mort à Paris en 1650. Etant allé à Paris comme apprenti maçon, il devint architecte de valeur, et construisit, sur l'emplacement de la tour de Nesle démolie et des ses dépendances, tout un quartier, qui, peu après, fut jeté bas pour la construction du palais Mazarin et de la cour de l'Institut; le marché aux chevaux du boulevard de l'Hôpital, démoli depuis, et diverses maisons de la rue Richelieu. Ayant acheté un vaste emplacement entre la rue Richelieu et la butte des Moulins, il y ouvrit la rue qui porte son nom.

VILLEDÔMER, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 25 kilom. de Tours, sur la Brenne; 1.006 hab. Ch. de f. Orléans.

VILLE-DU-BOIS (LA), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 20 kilom. de Versailles, dans une plaine qui s'incline vers l'Orge; 1.158 hab. Grandes cultures de légumes et surtout de tomates. Fromages.

VILLE-EN-TARDENOIS, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 21 kilom. de Reims; 502 hab. Ch. de f. de Reims à Dormans, centre de l'ancien petit pays du Tardenois. — Le canton a 38 comm. et 8.981 hab.

VILLE-EVRARD (ASILE DE), asile d'aliénés, arrond. de Pontoise, Seine-et-Oise, cant. et à 5 kilom. du Raincy (comm. de Neuilly-sur-Marne, près de la Marne, dont il est séparé par un canal.

VILLEFAGNAN, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 9 kilom. de Ruffec; 1.401 hab. Ch. de f. Etat. Fabriques de vernis, de couleurs, commerce de vins et de mulets. Restes d'anciens remparts. — Le canton a 21 comm. et 9.490 hab.

VILLEFORE (Joseph François BOUROIN DE), écrivain janséniste français, né et mort à Paris (1652-1737). Son existence fut vouée tout entière à l'étude. Il a écrit des *Vies de saint Bernard* (1701; des *Pères des déserts* (1706; de *sainte Thérèse* (1712); *Anecdotes ou Mémoires secrets sur la constitution Unigenitus* (1730, ouvrages supprimés par arrêt du conseil du 26 janvier 1731; *Vie de la duchesse de Longueville* (1738), et des traductions. Il était devenu, en 1736, membre de l'Académie des inscriptions.

VILLEFORT (ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 4 kilom. de Mende, près du ruisseau de Palhères, sous-affluent du Rhône; 1.[illegible] hab. Gisement de plomb argentifère. — Le canton a 10 comm. et 5.[illegible] hab.

VILLEFOSSE (Héron de). Biographie. V. HÉRON DE VILLEFOSSE.

VILLEFRANCHE ou **VILLEFRANCHE-DE-LAURAGUAIS**, ch.-l. d'arrond. (Haute-Garonne), à 37 kilom. de Toulouse; 2.237 hab. Ch. de f. Midi. Ancienne église, avec une curieuse façade en brique. Commerce assez actif de céréales, mais, malgré son titre, Villefranche n'est pour ainsi dire qu'une grande rue, établie sur la grande route qui traverse la vallée. Créée et unie à la bastide fondée en 1271 par Jeanne, comtesse de Toulouse, et par son mari Alphonse, comte de Poitiers. En 1355, au cours de la guerre de Cent ans, le prince Noir y campa, la pilla et l'incendia. Elle fut de nouveau saccagée en 1442 par les routiers. L'arrondissement a 6 cantons, 29 communes et 15.115 hab. Le canton a 21 comm. et 9.580 hab.

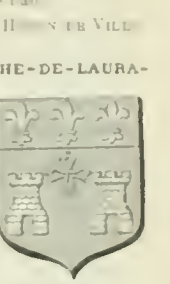

Armes de Villefranche-de-Lauraguais

VILLEFRANCHE ou **VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE**, ch.-l. d'arrond. de l'Aveyron, à 34 kilom. de Rodez sur la rive droite de l'Aveyron, grossi à cet endroit de l'Alzon; 9.744 hab. Commerce et industrie assez actifs : culture du chanvre, fabrication de toiles, tannerie, bonneterie, teinturerie. Gisements exploités de plomb argentifère, d'étain, etc. A quelque distance de la ville, sources sulfureuses célèbres de Notre-Dame-des-Treize-Pierres et des Carrettes. Commerce important de draps, de céréales, de bestiaux; marchés très fréquentés. Quelques monuments intéressants : église Notre-Dame (XIVe et XVe s.), dans le style ogival, et qui contient une élégante chaire de pierre et de riches boiseries. Ancienne chartreuse (XVe et XVIe s.), aujourd'hui convertie en hospice. La ville fut fondée en 1212 par le comte Alphonse de Toulouse qui, pour attirer les habitants, lui accorda d'importants privilèges. Malgré l'opposition de l'évêque de Rodez, Vivian de Boyer, la prospérité de la ville s'accrut très rapidement, et Villefranche fut fortifiée au XIVe siècle. Pendant la guerre de Cent ans, la ville fut prise par les Anglais et occupée après le traité de Brétigny par Jean Chandos. Au siècle suivant elle fut dévastée par la peste. Pendant les guerres de religion, une partie des habitants adhérèrent au protestantisme et leurs désordres attirèrent sur la ville la colère de Montluc, qui s'en empara en 1562 et y exerça de terribles représailles. En 1643, c'est de Villefranche-de-Rouergue que partit le signal de la révolte des Cascaveous, dont la répression fut d'une cruauté inouïe. Les états de Rouergue s'y réunirent pour la dernière fois en 1651. Patrie du maréchal de Belle-Isle, du médecin Pourfour du Petit et du physiologiste Alibert. — L'arrondissement a 8 cantons, 65 comm. et 103.132 hab. Le canton, 7 comm. et 17.489 hab.



Armes de Villefranche-de-Rouergue

VILLEFRANCHE ou **VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE**, ch.-l. d'arrond. du Rhône, à 27 kilom. de Lyon, sur le Morgon, affluent droit de la Saône et près de cette rivière; 11.793 hab. *Villefranchois, oises*, du n. d'un hameau englobé dans Villefranche. Ch. de f. P.-L.-M. Industrie active : fabrication de gros tissus de coton, molletons, couvertures, étoffes, nouveautés, tanneries, fabrication d'articles de literie, de câbles en fil de fer pour mines, de tamis, de billards, de liqueurs, d'huiles, ateliers de constructions mécaniques. Commerce de vins, chanvre, bl, toile, bestiaux, céréales. Belle église Notre-Dame-des-Marais bâtie du XIVe au XVIe siècle. Hôtel de ville et maisons de la Renaissance. Patrie de l'astronome Michel Morin. — L'arrondissement a 10 cant., 131 comm. et 162.[illegible] hab., le canton 16 comm. et 26.851 hab.



Armes de Villefranche-sur-Saône

VILLEFRANCHE, comm. de l'Allier, arrond. et à 24 kilom. de Montluçon, sur un plateau au-dessus de l'Amance; 1.[illegible] hab. Ch. de f. Orléans. Mines de houille.

VILLEFRANCHE, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 3 kilom. de Nice, au fond d'une magnifique rade, fermée par la presqu'île de Paranaide; 5.[illegible] hab. Carrière de marbre. La rade profonde et sûre, sert souvent de mouillage à l'escadre française de la Méditerranée. — Le canton a 4 comm. et 14.642 hab.



Armes de Villefranche-Alpes-Maritimes

VILLEFRANCHE, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 8 kilom. de Romorantin, sur le canal du Berry; 1.[illegible] hab. Ch. de f. Orléans.

VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 15 kilom. d'Albi, sur des hauteurs qui descend un affluent du Tarn; 1.939 hab. Ligne de fer. Cette commune est une ancienne bastide fondée par Philippe de Montfort au XIIIe siècle. — Le canton a 8 comm. et 8.385 hab.

VILLEFRANCHE-DE-LONGCHAPT, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 25 kilom. de Bergerac, sur une colline dominant le Lechen; 972 hab. Beaux vins rouges et blancs. Remparts du XIVe siècle. Ruines du château turbulent XIVe s. — Le canton a 8 comm. et 5.9[illegible] hab.

VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD, récemment encore **VILLEFRANCHE-DE-BELVÈS**, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 24 kilom. de Sarlat, près de la Lémance, affluent du Lot; 1.[illegible] hab. Vins rouges. Commerce de noix. — Le canton a 12 comm. et [illegible] hab.

VILLEFRANQUE

VILLENEUVE-LES-AVIGNON — **VILLE-AVIGNON**

VILLEGAS

VILLÉGIATEUR

VILLÉGIATURE

VILLEGOUGE,

VILLEHARDOUIN

VILLEHARDOUIN D'ACHAIE,

de Villehardouin,

de Villehardouin

de Villehardouin

VILLEJUIF

VILLELAURE

VILLÈLE

De Villèle.

VILLELONGUE, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 6 kilom. d'Argelès, sur le gave de Barèges, grossi à cet endroit de l'Issaby ; 635 hab. Sources ferrugineuses.

VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 9 kilom. de Perpignan ; 1 211 hab. Bons vins.

VILLEMAIN (Abel-François), professeur, écrivain et homme politique, né et mort à Paris (1790-1870). Brillant élève de Luce de Lancival au lycée Louis-le-Grand, il fut, à vingt ans, chargé d'une suppléance de rhétorique au lycée Charlemagne, et peu après nommé maître de conférences de littérature française et de versification latine à l'École normale. Il se signala par toute une série de succès académiques : son *Éloge de Montaigne* (1812), son mémoire sur *les Avantages et les Inconvénients de la critique* (1814), son *Éloge de Montesquieu* (1816) furent couronnés. On lui avait donné la chaire d'histoire à la Sorbonne, mais il l'échangea bientôt contre celle de littérature française, où il professa avec éclat de 1816 à 1830. A cette période se rattachent la publication de son *Histoire de Cromwell* (1819), son *Cours de littérature française*, qui contient un remarquable tableau du XVIIIe siècle (1828 ; les *Discours et mélanges littéraires* (1823) et *Nouveaux Mélanges historiques et littéraires* (1827). Villemain, qui appartenait d'abord au parti doctrinaire, avait franchement évolué vers les idées libérales. Les 1821, âgé seulement de trente et un ans, il avait été élu membre de l'Académie française, dont il devait devenir en 1832 le secrétaire perpétuel. Peu avant la révolution de 1830, Villemain avait été envoyé à la Chambre des députés par les électeurs d'Evreux ; il signa l'adresse des 221, et, après la révolution, devint membre et vice-président du conseil de l'instruction publique, et, en 1832, pair de France. Après avoir fait partie quelques mois du cabinet Soult (mai 1839-mars 1840), il reçut dans le cabinet Guizot le ministère de l'instruction publique, qu'il conserva jusqu'au 30 décembre 1844. A partir de 1844, Villemain se consacra uniquement à la littérature. Il ne remonta pas dans sa chaire de la Sorbonne, où il avait comme suppléant Saint-Marc Girardin. En 1852, à l'avènement de l'Empire, il se démit définitivement du titre qu'il avait conservé.

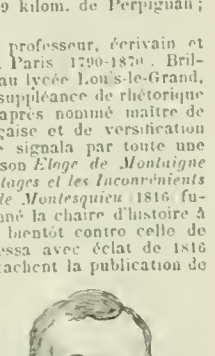

Villemain.

Outre les ouvrages cités, Villemain a composé : *Lascaris ou les Grecs du XVe siècle* (1825) ; *Études de littérature ancienne et étrangère* (1846) ; *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle* (1826) ; *Études d'histoire moderne* (1846) ; *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature* (1856) ; *Choix d'études sur la littérature contemporaine* (1857) ; *la Tribune moderne* (1858) ; *Essais sur le génie de Pindare* (1859) ; *Traduction de la République de Cicéron* (1823), et un grand nombre d'*Essais*, de *Discours*, de *Pièces*, etc. Villemain a été le type achevé de l'orateur universitaire d'avant 1850, intelligent, érudit, agréable, solide, mais d'un esprit plus large que profond.

VILLEMAREST (Charles-Maxime DE), littérateur français, né à Paris en 1795, mort en 1852. Il fut quelque temps attaché au cabinet de la lecture qui, en 1808, le fit nommer secrétaire du prince Camille Borghèse. Sous la Restauration, il collabora à divers journaux, et écrivit aussi un grand nombre d'ouvrages, tous, à part une pièce, *le Rideau de chêne* (1821), publiés sous le voile de l'anonyme. Parmi ses ouvrages, on cite : *Mémoires de Mlle Bigottini* (1829), *Mémoires de Constant* (1830), *Mémoires de Mme Récamier* (1862), *Mémoires de Mlle Mars* (1849), etc.

VILLEMESSANT (Jean Hippolyte Auguste CARTIER de), littérateur français, né à Rouen en 1812, mort à Monte-Carlo en 1879. Fils naturel d'un colonel, il se maria [illegible] à Blois, fit à Blois, à Tours et à Nantes [illegible] commerces qui les firent échouer, et alla à Paris [illegible] dans le journalisme. Son premier [illegible] (1838), eut une existence éphémère [illegible] fut celui des modes de la « Presse », [illegible] 1848. Après la révolution, il fonda [illegible] *le Lampion*, *la Bouche de fer*, *la Comédie de Paris*, qui sombrèrent sous les condamnations. En 1854, il fondait le *Figaro* hebdomadaire, qui obtint tout de suite un succès retentissant. Villemessant fonda ou commandita diverses autres feuilles : *la Gazette rose*, *la Gazette de Paris*, *le Grand Journal*, *l'Autographe*, *la Gazette des abonnés*, *le Diable à quatre*, *la Chronique illustrée*, *l'Événement* de 1865, qui fut remplacé par le *Figaro*, quotidien et politique, dont Villemessant resta directeur jusqu'en 1875 ; Villemessant n'était pas écrivain ; ses *Mémoires d'un journaliste* (1867-1878) sont attribués en partie à Philippe Gille.

VILLEMEUX, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 10 kilom. de Dreux, sur l'Eure ; 1 024 hab. Ch. de l'Ouest.

VILLÉMITE n. f. Minér. Syn. de WILLÉMITE.

VILLEMONBLE, comm. de la Seine, arrond. et à 7 kilom. de Saint-Denis, sur un petit affluent de la Seine ; 6 104 hab. Carrières de plâtre.

VILLEMONTAIS, comm. de la Loire, arrond. et à 11 kilom. de Roanne ; 1 193 hab.

VILLEMOT Auguste, publiciste français, né à Versailles en 1811, mort à Paris en 1870. Secrétaire général au théâtre de la Porte-Saint-Martin, il obtint ensuite un emploi dans un ministère. Il débuta en 1847 dans un journal de Turin, le « Risorgimento », qui appartenait à Cavour, et lui adressa une correspondance qui fut très goûtée. En 1852, Villemot fut chargé de faire, dans l'« Émancipation belge », une chronique hebdomadaire, puis de Villemessant l'engagea au « Figaro ». En 1856, il succéda à Jules Leconte comme chroniqueur de l'« Indépendance belge ». C'est dans le « Figaro » devenu quotidien et politique qu'il donna des articles sous le titre de *Tablettes d'un bourgeois de Paris* et de *Politique d'un bourgeois de Paris*. Il a publié en volumes : *la Vie à Paris, chroniques du Figaro, précédées d'une étude sur l'esprit en France à notre époque*, par P.-J. Stahl (Paris, 1858) ; *le Favori de la favorite* (1860), comédie en deux actes en prose, avec Siraudin.

VILLEMUR, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 29 kilom. de Toulouse, au-dessus du Tarn, affluent de la Garonne ; 3.951 hab. Industrie active : fabrication de chapeaux de paille, de poteries, de pâtes alimentaires. Bons vignobles. Commerce de céréales, de vins, de bestiaux ; foires importantes. — Le canton a 6 comm. et 5.665 hab.



Armes de Villemur.

VILLENA, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante], ch.-l. de district, dans un cirque de montagnes de la Sierra Grosa ; 11.500 hab. Excellents vignobles ; fabrique de savon ; filature de lin ; distillerie. Elle a conservé l'aspect du moyen âge et possède les ruines d'un château qui a joué un certain rôle durant la guerre de Succession.

VILLENA (Enrique DE ARAGON, improprement appelé marquis DE), homme politique et auteur espagnol, né en 1384, mort en 1431. Il était petit-fils du roi Enrique II par sa mère et apparenté à la maison royale d'Aragon par son père. Il avait épousé doña Maria de Albornoz. Médiocre fut son rôle politique : ce fut surtout comme écrivain, poète et sorcier, qu'il fut connu de son vivant. Parmi ses œuvres, qui se recommandent plus, en général, par leur antiquité ou leur singularité que par leur mérite, nous citerons : les *Copias*, écrites pour les fêtes de Saragosse, en 1414, l'*Arte de trovar*, inspiré directement des poétiques provençales, et lu au consistoire de la *Gaya ciencia* de Barcelone en 1414 ; l'*Arte cisoria* ou *Art de l'écuyer tranchant* ; *Libro de aojamiento o fascinologia* ; *Traité de la lèpre* ; *Traité de la consolation* ; des traductions de la *Divine Comédie* ; de l'*Enéide*, du *De oratore*, de Cicéron (perdue).

VILLENA don Juan PACHECO de. Biogr. V. PACHECO.

VILLENA don Juan Manuel Fernandez PACHECO, marquis DE, érudit et homme politique espagnol, mort en 1725. Dans la guerre de Succession d'Espagne, il suivit le parti de Philippe V et fut fait prisonnier par les Autrichiens en défendant Gaète. De retour en Espagne, il remplit auprès du roi les fonctions de grand majordome. C'est à lui qu'est due la création de l'Académie espagnole. Il travailla avec ardeur à la publication du grand *Dictionnaire de l'Académie espagnole*, le meilleur travail de ce genre qui eût alors été publié en Europe.

VILLENAGE (*noj*) n. m. Féod. Condition des vilains.

VILLENAUXE, ch.-l. de cant. de l'Aube, arrond. et à 13 kilom. de Nogent-sur-Seine, sur la *Nauxe*, affluent de la Seine ; 2.239 hab. Ch. de f. Est. Extraction de terre réfractaire. Fabriques de porcelaines et de terres cuites ; de bonneterie, de lâches, etc. Belle église des XIIIe, XVe et XVIe siècles. — Le canton a 7 comm. et 4 283 hab.

VILLENAVE (Mathieu-Guillaume-Thérèse), littérateur et publiciste français, né à Saint-Félix-de-Caraman en 1762, mort à Paris en 1846. Il débuta de bonne heure en littérature et, en 1789, il commença sa carrière de publiciste en fondant le journal *le Rôdeur français*. S'étant établi à Nantes, il y fut arrêté en 1793, transporté à Paris avec cent trente et un Nantais, signalés, comme lui, pour leurs opinions contre-révolutionnaires, et qui faillirent être noyés à Angers. Aussitôt après le 9-Thermidor, Villenave fit paraître, sous le titre de *Relation du voyage de cent trente-deux Nantais*, une brochure qui fit sensation. Traduit au tribunal révolutionnaire, il fut acquitté en 1794. En l'an III, Villenave publia une série de pamphlets : *Noyades, fusillades ou Réponse au rapport de Carrier* (1794) ; *Testament de Carrier* (1794) ; *la Queue de Carrier, traînant dans la Société populaire de Nantes* (1794), etc. ; mais il défendit, dans un *Plaidoyer* éloquent (1794), les membres du Comité révolutionnaire de Nantes. Sous l'Empire, il prit la direction du « Journal des curés » ; en 1814 et 1815, il rédigea en chef la « Quotidienne » et fonda le *Mémorial religieux*, qui, en 1821, changea son titre en celui de *Courrier français*. De 1824 à 1831, il fut professeur d'histoire littéraire de France à l'Athénée.

VILLENAVE-D'ORNON, comm. de la Gironde, arrond. et à 9 kilom. de Bordeaux, dans les Graves ; 3.335 hab. Bons vins rouges de Graves et de palus (*Château-Carbonnieux*, *Château-Veyres*, *Château-la-Ferrade*, etc.). Vins blancs, autrefois très renommés. Fabrique de limes.

VILLENEUVE ou **VILLENEUVE-D'AVEYRON**, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 9 kilom. de Villefranche-de-Rouergue, près de l'Algouze (bassin de la Garonne) par l'Alzou, l'Aveyron et le Tarn ; 3.036 hab. Ch. de f. Orléans. Belle église des XIIe et XIVe siècles. Exploitation et commerce de phosphates, tuileries, fabrication de chapeaux de paille. — Le canton a 10 comm. et 8.116 hab.

Villeneuve (HOSPITALIÈRES DE **Saint-Thomas-de-**), congrégation fondée, au XVIIe siècle, par le P. Ange Le Proust, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, prieur du couvent de Lamballe, en Bretagne. Ce religieux institua cette société pour le service des hôpitaux, dont il voyait plusieurs négligés ou même abandonnés. Il lui donna le nom de saint Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, célèbre par son amour pour les pauvres, et qui venait d'être canonisé par Alexandre VII (1659). Il prescrivit des statuts et observances conformes à la règle de saint Augustin. Ces religieuses ont reçu l'approbation des évêques des diocèses où elles sont établies. Aujourd'hui, elles dirigent non seulement le service des malades dans les hôpitaux, mais encore des pensionnats de jeunes filles. Elles sont répandues en Bretagne et aussi dans certaines contrées de la France. Leur maison mère est à Paris, rue de Sèvres. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'elles n'ont jamais cessé d'habiter cet établissement, même sous la Terreur. Un des *massacreurs* des carmes vint même se faire soigner chez elles. C'est la seule maison religieuse qui n'ait pas été envahie ou dévastée par la Révolution. Les *dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve* portent une robe noire retenue par une ceinture de cuir, une coiffe blanche, un mouchoir de cou en pointe et, dans l'intérieur de la maison, un tablier blanc. Quand elles sortent, elles ajoutent une coiffe de gaze noire et pardessus un grand voile noir.

VILLENEUVE, comm. de l'Ain, arrond. et à 11 kilom. de Trévoux, dans la Dombes, près des sources de la Mâtre, affluent de la Saône ; 950 hab. Fabriques de charrues. Aux environs, ruines du château de Villion.

VILLENEUVE, bourg de Suisse (cant. de Vaud [distr. d'Aigle]), à l'extrémité nord-est du Léman ; 1.772 hab. Ch. de f. de Lausanne à Brigue et bateaux à vapeur. Vignobles renommés. Château de Chillon.

VILLENEUVE (Rometto, Roméo *ou* Romieu DE), baron DE VENCE, connétable et grand sénéchal de Provence, ministre du comte Bérenger, mort vers 1250. Il assiégea et prit Nice révoltée, mais fut moins heureux dans la campagne navale qu'il fit avec les Génois pour transporter à Rome les prélats appelés en concile par Grégoire IX : le fils de Frédéric II, contre qui était dirigé ce concile, dispersa la flotte provençale. Régent en 1215, à la mort du comte Bérenger, il assura la soumission de la noblesse à la comtesse Béatrix. L'acte capital de sa régence fut le mariage de sa pupille Béatrix avec le frère de Louis IX, Charles d'Anjou. Sa puissance cessa du jour de ce mariage, il se retira dans un de ses châteaux, probablement à Vence, et y mourut âgé de plus de quatre-vingts ans. Son souvenir est resté légendaire en Provence.

VILLENEUVE (Hélion DE), grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mort en 1346. Entré jeune dans l'ordre des hospitaliers, il fut du grand maître de l'ordre en 1323, et en réorganisa l'administration. Il figurait à la bataille de Cassel, gagnée sur les Flamands par Philippe VI. Son gouvernement fut enfin marqué par la prise du port de Smyrne, en 1344.

VILLENEUVE (Louis DE), surnommé **Riche d'honneur**, seigneur de Sereno, puis marquis de Trans, capitaine français, né vers 1451, mort en 1516. Chambellan du roi Charles VIII, il fut mis par lui à la tête de la flotte envoyée à la conquête du royaume de Naples, après laquelle il reçut pour sa part la principauté d'Avellino. Sous le règne suivant, il fut par deux fois ambassadeur à Rome (1498 et 1500), et, en 1505, Louis XII érigea en marquisat la baronnie de Trans. On assure que c'est alors que ce titre apparut en France pour la première fois.

VILLENEUVE (Guillaume DE), chroniqueur français de la fin du XVe siècle. Originaire de Provence, « chevalier, conseiller et maître d'hôtel ordinaire » de Charles VIII, il suivit son maître en Italie et devint gouverneur de Trani. Assiégé dans cette ville après le départ du roi, il dut capituler et composa pendant sa captivité une courte chronique : *le Viatique de l'aller et conqueste du réaume de Naples par le roy très chrestien*. Cette chronique a été publiée pour la première fois par Martène et Durand en 1717 (*Thesaurus anecdotorum*, t. III, p. 1505-1541).

VILLENEUVE (Arnaud, Huon). Biogr. V. ARNAUD, HUON.

VILLENEUVE (Pierre-Charles-Jean-Baptiste-Silvestre DE), marin français, né à Valensoles (Basses-Alpes) en 1763, mort à Rennes, en 1806. Contre-amiral en 1796, il prit part, en cette qualité, à l'expédition d'Égypte, se distingua à Aboukir, et reçut du Premier Consul le gouvernement de la Martinique (1801), puis le grade de vice-amiral (1804), et la direction des forces navales qui devaient opérer contre l'Angleterre. On lui confia l'exécution d'un plan grandiose et dangereux. Il devait, après avoir rallié la flotte de l'amiral espagnol Gravina, faire une diversion aux Antilles, y attirer toute l'escadre anglaise qui aurait ainsi abandonné la Manche et revenir avant elle pour transporter en Angleterre l'armée réunie au camp de Boulogne. Il partit de Toulon le 18 janvier 1805, se vit retardé par le mauvais temps, mais réussit à attirer la flotte britannique aux Antilles. Il ne revint malheureusement pas avec la célérité nécessaire, se laissa arrêter à la hauteur du cap Finistère par une escadre de Calder et fut bloqué dans Cadix par Nelson. Quand il voulut, le 21 octobre, sortir de ce port, il fut battu et fait prisonnier à Trafalgar. Mis en liberté, il faisait route pour Paris dans le but d'y justifier sa conduite, lorsque, craignant l'accueil qu'il rencontrerait auprès de Napoléon, il se suicida en route en se frappant de six coups de couteau.

VILLENEUVE Pons-Louis-François, marquis DE, administrateur français, né à Saint-Pons en 1774, mort à Toulouse en 1842. Préfet du Tarn-et-Garonne en 1814, puis des Hautes-Pyrénées en 1815, il essayait d'organiser à Tarbes un comité de salut public, quand il apprit le retour de Napoléon. Arrêté et dirigé sur Paris, il parvint à s'échapper et rejoignit en Catalogne le duc d'Angoulême. Il revint avec lui après la seconde Restauration et fut placé, avec le titre de commissaire général, à la tête de vingt-six départements du Midi que le duc d'Angoulême avait groupés et qu'il gouvernait de Toulouse. Son zèle le fit rappeler. Il réussit cependant à obtenir la préfecture du Cher, puis celle de la Creuse et enfin celle de la Corrèze. Il quitta l'administration en 1830 et passa le reste de sa vie à Toulouse. On a de lui : *Les habitants du Midi* (1815), *Observations sur les dernières élections et sur la situation présente du ministère* (1818).

VILLENEUVE-BARGEMONT (Jean-Paul-Alban, vicomte DE), homme politique français, né à Saint-Alban (Var) en 1784, mort à Paris en 1850. Auditeur au conseil d'État (1810), il était préfet de Sambre-et-Meuse en 1814. Il accueillit favorablement les Bourbons, et fut nommé préfet de la Charente (1817), de la Meurthe (1820), de la Loire-Inférieure (1824), du Nord (1828) et conseiller d'État (1828). Élu député du Var en 1830, il ne se présenta pas aux élections de 1831. Il favorisa en 1832 les menées de la duchesse de Berry et fut élu député du Nord en 1834, 1842 et 1846. Il prit place parmi les légitimistes. Après la révolution de 1848, il rentra dans la vie privée et consacra son temps à écrire des ouvrages d'économie politique. En 1845, il avait succédé à Lakanal à l'Académie des sciences morales et politiques.

VILLENEUVE-D'ALLIER, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Brioude, 967 hab.

VILLENEUVE-DE-BERG, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 22 kilom. de Privas, sur une colline dominant le fertile vallon de l'Ibie, sous-affluent du Rhône ; 1.913 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de draps, distillerie ; bons vignobles. Sériciculture. Patrie d'Olivier de Serres. — Le canton a 17 comm. et 10.661 hab.

VILLENEUVE-DE-MARC, comm. de l'Isère, arrond. et à 22 kilom. de Vienne, près de la Tière, affluent du Rhône, 1.038 hab.

VILLENEUVE-DE-MARSAN, ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 20 kilom. de Mont-de-Marsan, au-dessus du Midou (bassin de l'Adour) ; 1.811 hab. Établissement thermal. Église des XIIIe et XVe s. — Le canton a 12 comm. et 8.530 hab.

VILLENEUVE-DE-RIVIÈRE, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Gaudens, dans une plaine fertile arrosée par la Garonne ; 1.098 hab.

VILLENEUVE-LA-GUYARD, comm. de l'Yonne, arrond. et à 21 kilom. de Sens, non loin de l'Yonne ; 1.650 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles ; fromages, volailles.

VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 24 kilom. de Sens, sur la Vanne, au pied du massif de la forêt d'Othe ; 1.572 hab. Ch. de f. Est. Bourg fondé en 1160 par un archevêque de Sens et un comte de Champagne. Église de style roman et de la Renaissance. — Le canton a 17 comm. et 7.775 hab.

VILLENEUVE-LE-COMTE, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 24 kilom. de Coulommiers, dans la Brie, près de la forêt de Crécy ; 905 hab. Ch. de f. de Lagny à Mortcerf.

VILLENEUVE-LE-ROI, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 17 kilom. de Corbeil, au flanc d'un coteau qui domine la Seine ; 1.213 hab. Meubles.

VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 30 kilom. d'Uzès, au-dessus du Rhône, en face d'Avignon ; 2.922 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de peaux, cuir, chanvre, soie. C'est au moyen âge, et surtout au XIVe siècle, que cette localité fut importante, grâce à sa proximité d'Avignon. Tombeau d'Innocent VI. — Le canton a 5 comm. et 5.631 hab.

VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 7 kilom. de Montpellier, sur le canal du Midi ; 2.119 hab. Ch. de f. Midi. Distillerie d'essences aromatiques ; vins. Église des XIIe et XIIIe siècles.

VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONNE, comm. de l'Hérault, arrond. et à 10 kilom. de Montpellier, près de l'étang littoral d'Arnel ; 1.633 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Importantes salines ; grand commerce de vins et de primeurs. Église paroissiale des Xe et XIIe siècles. A 3 kilom., ruines de l'ancienne cité épiscopale de Maguelonne.

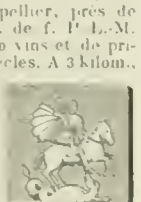

Arms de Villeneuve Saint-Georges.

VILLENEUVE-MINERVOIS, comm. de l'Aude, arrond. et à 17 kilom. de Carcassonne, au pied de la montagne Noire et sur le Clamoux ; 930 hab. Commerce de vins. Mine de plomb argentifère. Dolmen.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 16 kilom. de Corbeil, sur un coteau de la rive droite de la Seine ; 8.178 hab. Ch. de f. P.-L.-M. ; dépôt du matériel à Villeneuve-Triage. Construction de bateaux. Minoterie. Fabrique d'aiguilles. Église des XIIe et XVIe siècles. Château de Beauregard (XVIIe-XIXe s.), ancienne propriété et résidence de Balzac.

VILLENEUVE-SUR-ALLIER, comm. de l'Allier, arrond. et à 10 kilom. de Moulins, sur l'Allier ; 997 hab. Ch. de f. Orléans-Bourbon.

VILLENEUVE-SUR-LOT, ch.-l. d'arrond. de Lot-et-Garonne, à 29 kilom. d'Agen, sur le Lot ; 13.521 hab. Ch. de f. Orléans. Préparation et commerce de prunes d'ente ; fabriques de conserves alimentaires, minoteries, fabrication de boutons de nacre, etc. Villeneuve-sur-Lot est une bastide, fondée en 1254 par Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, sur l'emplacement du hameau de Gajac. De l'époque de la fondation, la ville a conservé deux portes de ville, une partie des anciens remparts et la place centrale de la ville, entourée d'arcades. Les deux rives du Lot sont reliées par un pont très ancien dont l'arche centrale, construite sous Louis XIII, passa longtemps en France pour la plus large. L'église paroissiale de Sainte-Catherine est du XVe siècle ; l'église Saint-Étienne, de même style, renferme quelques beaux tableaux, entre autres une *Mise au tombeau*, un *Saint Vincent de Paul recueillant les enfants*, etc. Au faubourg des Eysses, ancienne abbaye bâtie de 1136 à 1152, très importante, aujourd'hui couverte de constructions modernes. Villeneuve a élevé une statue à Bernard Palissy, né dans le département. — L'arrondissement a 11 cant., 90 comm. et 75.839 hab. — Le canton a 6 comm. et 37.374 hab.



Armes de Villeneuve-sur-Lot.

VILLENEUVE-SUR-YONNE, naguère **VILLENEUVE-LE-ROI**, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 17 kilom. de Joigny, sur l'Yonne, au pied du massif de la forêt d'Othe ; 4.765 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Importantes carrières de limes, de haches polies. Construction de bateaux. Le canton a été créé en 1793 par Louis XVII, Jean-Marie-Stanislas, comte de Provence, et Joseph-Xavier, comte de Provence, qui, en 1795, prirent le titre de Louis XVIII et de Charles-Philippe, comte d'Artois, qui devint Charles X. Il a pour chef-lieu Villeneuve-le-Roi, qui, au temps de Philippe-Auguste, et aux XIIe et XIIIe siècles, était connue sous le nom de Villeneuve-le-Comte, et qui, sous le règne de saint Louis, et aussi vers 1700, dans les pays environnants, sous celui de Villeneuve-la-Renaissance, reprit le nom de Villeneuve-le-Roi. — Le canton a 8 comm. et 8.859 hab.

VILLENEUVE-TRANS (Jean-François, marquis DE), archéologue et historien, né à Saint-Amand (Nord) en 1784, mort à Nancy en 1853, frère aîné du précédent. Il fut gentilhomme de la chambre sous Louis XVIII et consacra toute sa vie à des travaux d'érudition. On a de lui : *Histoire de René d'Anjou* (1825), *la Chapelle ducale de Nancy* ou *Notice historique sur les églises de Nancy* (1843), *Monuments des grands maîtres de Saint-Jean de Jérusalem* (1829), *Histoire de saint Louis, roi de France* (1850). Il fut un membre libre de l'Académie des inscriptions en 1841.

VILLENFAGNE D'INGIHOUL (Hilarion-Nicolas, baron DE), érudit belge, né et mort à Liège (1778-1852). Il remplissait un conseil privé du prince-évêque en 1791. Lors de l'invasion française, il s'enfuit en Allemagne et ne rentra dans son pays qu'au rétablissement de la paix. Il fut l'un des curateurs de l'université de Liège et acquit de la notoriété équestre aux états de la province en 1828. On a de lui : *Mélanges de littérature et d'histoire* (1788) ; *Recherches historiques sur l'ordre équestre dans la principauté de Liège* (1792) ; *Histoire de Spa* (1818), son principal ouvrage ; *Recherches sur l'histoire de la cathédrale primatiale de Liège* (1817). Il a publié aussi de nombreux mémoires. Il a laissé en manuscrit une *Biographie liégeoise*, à laquelle il a travaillé plus de trente ans.

VILLENOUR, ville de l'Inde française (territoire de Pondichéry), sur la Ghinghi ; 35.900 hab. Rizières.

VILLENOY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 3 kilom. de Meaux, entre le canal de l'Ourcq et la Marne, 1.695 hab. Fromages de Brie.

VILLENTROIS, bourg de l'Indre, arrond. et à 15 kilom. de Châteauroux, 1.201 hab. Exploitation de pierres.

VILLEPINTE, comm. de l'Aude, arrond. et à 13 kilom. de Castelnaudary, sur le Fresquel, affluent de l'Aude, et sur le canal du Midi ; 982 hab. Vestiges de l'église du XIe siècle. Pèlerinage de Notre-Dame de la Rouge.

VILLEPION, hameau de la commune de Tronsanges (Eure-et-Loire). Le 1er décembre 1870, y eut lieu entre la division Jauréguiberry, du 16e corps français, et des Bavarois de von der Tann, un sanglant échec. Ce fut le premier engagement de Loigny, qui devait être moins favorable aux armes françaises.

VILLEPOT, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 11 kilom. de Châteaubriant, sur la Chère ; 1.010 hab.

VILLEQUIER (Aubert, seigneur de), voir MAINTENON.

VILLEQUIERS, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 14 kilom. de Bourges, au-dessus de la Vauvise, affluent de la Loire, 1.014 hab. Eglise des XIIe et XIIIe siècles.

VILLERÉAL, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 25 kilom. de Marmande, sur le Lot, sur l'embranchement de la Garonne ; 1.511 hab. Entrepôt de commerce de primeurs. — Le canton a 11 comm. et 7.761 hab.

VILLERET, comm. de l'Aube, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Quentin, 965 hab. Fabrique de tissus.

VILLERÊT, comm. de la Loire, arrond. et à 9 kilom. de Roanne, sur un plateau au-dessus de la Loire ; 1.111 hab.

VILLEREVERSURE, comm. de l'Aube, arrond. et à 19 kilom. de Bourg, au pied du Rivernon, près du Sarau, affluent de l'Aube ; 968 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

VILLERMÉ (Louis-René), médecin et statisticien français, né et mort à Paris (1782-1863). D'abord chirurgien militaire, puis médecin civil à Paris, il s'occupa surtout de statistique et devint membre de l'Académie de médecine en 1823, de l'Académie des sciences morales et politiques en 1832, il fut décoré, en 1837, par cette dernière d'étudier la situation des classes pauvres, et ses travaux sur ce sujet sont encore consultés.

Ses principaux ouvrages sont : *des prisons telles qu'elles sont et telles qu'elles devraient être* (1820), suivi en 1829, du *Mémoire sur la mortalité dans les prisons* ; *Sur la distribution de la population française par sexe et par état civil* (1831) ; *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers dans les fabriques de coton, de laine et de soie* (1840), ouvrage qui eut pour résultat la promulgation d'une loi sur le travail des enfants dans les manufactures ; *Des associations ouvrières* (1849) ; *Des rapports des salaires avec les impôts* (1852).

VILLEROI (Nicolas III DE NEUFVILLE, seigneur DE), homme d'État français, né à Paris en 1543, mort à Rouen en 1617. Il épousa la fille de Nicolas Prunelé, seigneur de Villeroi, secrétaire d'État, et obtint en 1567 la survivance de la charge de son beau-père. Successeur de son beau-père à la fin de l'année 1567, il négocia avec les protestants les traités de Bergerac (1577) et de Fleix (1580). Disgracié en 1588, il se rapprocha de la Ligue et n'abandonna le parti de Mayenne qu'en 1594. Il redevint secrétaire d'État en 1594, et fut chargé des affaires étrangères. Il négocia la paix de Vervins en 1598, le traité de Lyon en 1601. Il fut souvent en désaccord avec Sully et même avec Henri IV, qui le trouvait trop favorable à l'Espagne. Maintenu aux affaires par Marie de Médicis, il entra dans la disgrâce de Sully (1611) et devint premier ministre. Il fut impuissant contre les conférences de Loudun (1614) et

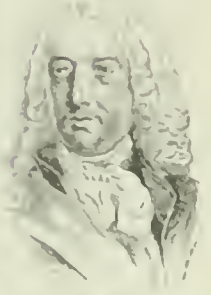

Villeroi.

Espagne, il obtint ... battre à Chiari ... 1702. V. CREMONE. ... à Paris, on raconte ... tarabust suspendu ... cette inscription : « On me ... les Pays-Bas en 17.. ... la de Ramilies. Il ... conserva la ... à notre âge. M. le ... veram Louis XIV le ... jeune roi et il rem- ... Naturellement orgueil- ... le son élève d'une dou- ... à Louis XV la foule assem- ... Sire, lui dit-il basse- ... Meotre du conseil de ... les maîtres au début du ... Orléans, ... le Lyon en 1722. Il re- ...

VILLERS-BOCAGE, ... (Calvados, arrond. ... Ouest. Statue ... a 22 comm. et 7 583 h.

VILLERS-BOCAGE, ... (Somme, arrond. ... — Le canton a 23 comm.

VILLERS-BRETONNEUX, ... (Somme, arrond. ... de la Somme, 1 967 hab. ... tères maçonnes ... 1871 et 1870, entre ... monument ...

VILLERS-COTTERETS ... de l'Aisne ... d'Ile ... O., près ... le Nord-Est ... XIII ... Pierrefonds ... Cette ville a donné le jour à Villers-Cotterets, auteur dramatique ... qui n'était tenu re... ... jour de la nais... ... d'écrire en langue française les actes ... ainsi que les jugements. Cette ... Charles Poyet.

VILLERS-EN-CAUCHIES, ... (départ. du Nord, ... Cambrai ; 1 420 hab. Fabrique ...

VILLERSEXEL, ... (canton de la Haute-Saône, ... à 18 kilom. de Lure, au confluent de l'Ognon ... Saône ; 1 430 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ateliers de ... mécaniques. Tanneries. Beau château du ... deux monuments commémoratifs, l'un dans la partie haute de la ville, l'autre sur le champ de bataille ... rappellent la victoire sterile remportée par Bourbaki sur les Allemands, commandés par le général Werder, ... et 9 janvier 1871. — Le canton a 34 comm. et 9.169 hab.

VILLERS-FARLAY, ... (canton du Jura, arrond. et ... à 18 kilom. de Poligny, non loin de la Loue ; 637 hab. Carrières. — Le canton a 12 comm. et 4 526 hab.

VILLERS-FAUCON, comm. de la Somme, arrond. et à ... kilom. de Péronne, 1 372 hab. Ch. de f. Nord. Sucreries.

VILLERS-GUISLAIN, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 18 kilom. de Cambrai, 1 706 hab. Brasseries, râperie, fabrique de tissus de coton, mousselines, mouchoirs.

VILLERSIEN, ENNE adj. Geol. Syn. de DIVÉSIEN, ENNE. — n. m. : *Le* VILLERSIEN.

VILLERS-LA-MONTAGNE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 31 kilom. de Briey ; 1.016 hab.

VILLERS-LE-BOUILLET, bourg de Belgique (prov. de Liège, arrond. de Huy) ; 2.606 hab. Charbonnages.

VILLERS-OUTRÉAUX, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 28 kilom. de Cambrai ; 2.841 hab. Sucrerie, fabrique de tissus, navettes, bonneterie.

VILLERS-POL, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 32 kilom. d'Avesnes ; 1.123 hab. Four à chaux, sucrerie.

VILLERS-SEMEUSE, comm. des Ardennes, arrond. et à 3 kilom. de Mézières, dans la vallée de la Meuse ; 1.541 hab. Fonderie. Ancien château fort.

VILLERS-SIRE-NICOLE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 27 kilom. d'Avesnes, sur la Trouille ; 1 267 hab. Forges et platinerie, construction de machines. Carrières de grès, minoteries.

VILLERS-SUR-MER, comm. du Calvados, arrond. et à 17 kilom. de Pont-l'Evêque ; 1.111 hab. Ch. de f. Ouest. Bains de mer. Château datant de Louis XIII.

VILLERUPT, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 33 kilom. de Briey, sur l'Alzette (bassin du Rhin ; 5.149 hab. Mine de fer. Hauts fourneaux.

VILLERVILLE, comm. du Calvados, arrond. et à 18 kilom. de Pont-l'Evêque ; 1.091 hab. Bains de mer.

VILLES, comm. de Vaucluse, arrond. et à 17 kilom. de Carpentras, au-dessus de l'Auzon (bassin du Rhône ; 1.089 hab. Houille. Sériciculture. Production de truffes.

VILLE-SOUS-LA-FERTÉ, comm. de l'Aube, arrond. et à 17 kilom. de Bar-sur-Aube, sur l'Aube, entre les forêts de Clairvaux et de Cirfontaine ; 2.387 hab. Manufactures de ciment et de chaux. Forges. Fabriques de mesures métriques. A 3 kilom. N., la maison pénitentiaire de *Clairvaux* occupe les bâtiments d'une ancienne abbaye.

VILLE-SUR-ILLON, comm. des Vosges, arrond. et à 17 kilom. de Mirecourt ; 965 hab. Dentelles.

VILLE-SUR-TOURBE, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 14 kilom. de Sainte-Menehould, sur la *Tourbe*, affluent de l'Aisne ; 367 hab. Ch. de f. Est. Ancien château qui appartint à la famille du maréchal de Joyeuse. — Le canton a 21 comm. et 7.579 hab.

VILLETTE *vi-lèt'* n. f. Fam. Petite ville.

VILLETTE Charles, marquis DE, littérateur français, né et mort à Paris (1736-1793). Il embrassa la carrière militaire, mais quitta le service après la guerre de Sept ans, et devint, grâce à son esprit et au désordre de ses mœurs, un homme à la mode. Il fut encouragé comme poète par Voltaire qui lui fit épouser en 1777 sa protégée, Mlle de Varicourt. C'est chez le marquis de Villette que, l'année suivante, Voltaire descendit à Paris et qu'il mourut. Villette fit embaumer son cœur et le transporta à Ferney, dont il était devenu le propriétaire, en vertu d'arrangements avec Mme Denis.

Partisan de la Révolution dès la première heure et rédacteur des Cahiers du bailliage de Senlis, le marquis de Villette publia dans la « Chronique de Paris », d'avril 1789 au 1er août 1792, des lettres sur les questions du jour. Député de l'Oise à la Convention, il se lia avec le parti girondin, et ne fut qu'à la maladie à laquelle il devait succomber et le retenant au lit de ne être pas mis hors la loi, le 2 juin.

Les poésies du marquis de Villette ont souvent été réunies à celles de Boufflers, et appartiennent au même genre léger. Comme prosateur, il est d'une correction ... et un peu recherchée. On a de lui des *Œuvres poétiques* (1788, ...) et des *Lettres sur les principaux événements de la Révolution* (1792). Sa femme, *Reine-Philiberte* ROUYER DE VARICOURT (1757-1822), était la fille d'un gentilhomme chargé de famille et sans fortune du pays de ... Adoptée par Mme Denis, elle avait été prise en vive ... par Voltaire, qui l'appelait familièrement *Belle et ...* Mme de Villette fut enfermée quelque temps pendant la Terreur.

Villette (rue DE), ... maison historique, située à Paris, ... du quai Voltaire et de la rue de Beaune, célèbre ... pour y avoir été Voltaire, durant les quatre ... de sa vie et où il mourut, le 30 mai 1778.

VILLETTE (LA), ... commune comm. de la banlieue de Paris, ... l'arrond. de Saint-Denis, comprise, depuis ... dernière fortifiée, elle forme un quartier du XIXe arr... qui porte le même nom. On y trouve ... aux ... et l'abattoir le plus important de Paris, ... par le canal de l'Ourcq, mais que font ... aux ... destinés au passage des ... aux C... ... quartier que se trouvent les ... sa auquel aboutit le canal de l'Ourcq et qui alimente le canal Saint-Martin, ainsi que le parc des Buttes-Chaumont.

VILLETTES (LES), comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 15 kilom. d'Yssingeaux ; 1 156 hab. Bestiaux

VILLEURBANNE, ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 3 kilom. de Lyon, au-dessus du Rhône ; 29.220 hab. Ch. de f. P.-L.-M. C'est un véritable faubourg de Lyon. Industrie importante : fabrique de bronzes d'église, tréfileries d'or, fabriques de liqueurs, de vernis, de savons, tissages mécaniques de lame. Fabriques de bleu de Prusse et de produits chimiques. — Le canton a 5 comm. et 95.042 hab.

VILLEUX *lieû*, **EUSE** du lat. *villosus*, adj. Hist. nat. Qui est couvert de longs poils touffus : *Insecte* VILLEUX

VILLEVÊQUE, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. d'Angers, sur le Loir ; 1.526 hab. Ch. de f. Ouest. Vins estimés.

VILLEVEYRAC, comm. de l'Hérault, arrond. et à 28 kilom. de Montpellier, sur la Moria ; 2.615 hab. Distilleries. Mines de bauxite. A quelque distance, abbaye de Valmagne, centre d'exploitation d'un vaste vignoble.

VILLEVIEUX, comm. du Jura, arrond. et à 11 kilom. de Lons-le-Saunier, au pied des premières élévations du Jura, entre la Seille et le Sedan ; 913 hab. Céréales ; bestiaux

VILLIAUMÉ Nicolas, historien et économiste français, né à Pont-à-Mousson en 1818, mort en 1877. Sa famille remontait au père de Jeanne d'Arc, Pierre ; de la son ouvrage, d'ailleurs de médiocre intérêt, sur l'*Histoire de Jeanne d'Arc* (1863). Avocat à Nantes, puis, à partir de 1847, à Paris, il manifesta d'ardentes opinions républicaines, fut blessé aux journées de février 1848, défendit, en 1849, devant la cour de Versailles, des accusés du 13 juin, plus tard, en 1852, des adversaires du coup d'Etat du 2 Décembre, écrivit son ouvrage sur l'*Histoire de la Révolution française* (1850), qui est un panégyrique exalté des montagnards. Sous le second Empire, il se consacra particulièrement aux études d'économie politique (*Nouveau Traité d'économie politique*, 1857).

VILLICUS *kuss* — mot. lat., dérivé de *villa*, maison des champs. n. m. Antiq. rom. Esclave chargé de la surveillance de travaux dans une villa.

VILLIÉ-MORGON, comm. du Rhône, arrond. et à 22 kilom. de Villefranche, au pied des monts du Beaujolais, près des sources de petits affluents droits de la Saône ; 2.334 hab. Excellents vins rouges (*Morgon, le Pis, Douby*, etc.).

VILLIERS, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 5 kilom. de Vendôme, au-dessus du Loir ; 1.028 hab. Pierre à bâtir.

VILLIERS, comté maritime d'Australie (colonie de Victoria), entre l'océan et les comtés de Normanby, Dundas, Ripon, Hampden et Heytesbury ; 4.240 kilom. carr. ; 32.000 hab., dans une vaste plaine furestière et pastorale. Ch.-l. *Port-Fairy*.

VILLIERS (Pierre DE), littérateur français, né à Cognac en 1648, mort en 1728. Il entra chez les jésuites en 1666, puis embrassa la règle de Cluny et devint prieur de Saint-Taurin. Nous citerons de lui : *Entretien sur les tragédies de ce temps* (1675 ; *l'Art de prêcher* (1682) ; *Réflexions sur les défauts d'autrui* (1691) ; *De l'amitié*, poème satirique contre les faux amis (1692) ; *Traité de la satire* (1695), dans lequel l'auteur lançait contre les poètes satiriques des attaques, qui lui firent donner par Boileau le surnom de MATAMORE DE CLUNY ; *Entretiens sur les contes de fées et sur quelques autres ouvrages du temps* (1699) ; *Vérités satiriques en cinquante dialogues* (1725) ; *Poésies de M. D. V.* (1728) ; etc.

VILLIERS George, duc DE BUCKINGHAM. V. BUCKINGHAM

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM Jean DE), maréchal de France, né vers 1384, mort à Bruges en 1437. Son père, Pierre de Villiers, était chambellan du roi Charles VI. Sa défense d'Harfleur, en 1415, lui valut la charge de maître des eaux et forêts de Normandie. Mais sa grande fortune commence du jour où il s'attacha au parti du duc de Bourgogne, Jean sans Peur. Capitaine à Pontoise, il enleva Paris aux Armagnacs, en 1418, et reçut de Jean sans Peur la charge de maréchal de France. En 1419, il ne tenta aucune résistance pour empêcher Pontoise d'être prise par les Anglais. Il n'en devint pas moins, après la mort de Jean sans Peur, suspect à Henri V, qui le tint enfermé un an à la Bastille. Rendu à la liberté en 1422, il reprit sa place auprès du duc de Bourgogne et combattit contre les troupes de Charles VII. Henri VI le nomma maréchal de France le 2 mai 1432 et, en 1433, Bedford lui confia la garde de Paris. Mais, après le traité d'Arras (1435), il servit la cause française, aida à reprendre Pontoise, puis, s'unissant à Richemont, contribua à la rentrée des troupes royales dans Paris (1436).

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (Philippe DE), troisième grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né à Beauvais en 1464, mort à Malte en 1534. Il commença à jouer un rôle important dans l'ordre des hospitaliers vers 1510, époque à laquelle il fut nommé commandeur et place à la tête d'une escadre de l'ordre ; il aida le commandeur des galères d'Amaral à vaincre, près de Chypre, la flotte du soudan d'Egypte. Grand prieur de France, il fut chargé des fonctions d'ambassadeur auprès du roi Louis XII. Il devint grand maître de l'ordre en 1521 et eut aussitôt à défendre l'île de Rhodes contre le sultan Soliman. Il n'avait avec lui que 600 chevaliers et 4.500 soldats pour résister aux assauts de l'armée formidable de Soliman ; il les repoussa cependant durant six mois, malgré la trahison du chancelier de l'ordre, d'Amaral, son ennemi personnel. Il ne consentit à une capitulation honorable qu'après avoir perdu ses meilleurs soldats et une grande partie des chevaliers, et pour épargner à la ville de Rhodes les horreurs d'une prise d'assaut (18 déc. 1521).



Villiers de l'Isle-Adam.

Il alla à Rome solliciter du pape un établissement qui remplaçât Rhodes comme capitale de l'ordre. Ce ne fut qu'en 1530 que l'empereur Charles-Quint céda aux hospitaliers « les places et îles de Tripoli, Malte et Gozzo ». Les hospitaliers prirent dès lors le nom de *chevaliers de Malte*.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM Philippe-*Auguste*-Mathias, comte DE), écrivain français, né à Saint-Brieuc en 1840, mort en 1889 à Paris, chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu. Il débuta par un recueil de vers : *Fantaisies nocturnes, Hermosa, les Preludes, Chant du Calvaire*, édité à Lyon en 1859 ; ces vers, sans être un pastiche d'Alfred de Musset, semblent se ressentir de la lecture de *Rolla* et de *Namouna*. Villiers devait bientôt abandonner la poésie régulière, pour demander à la prose tout ce qu'elle pouvait lui fournir de rythme onduleux et d'harmonie puissante. Il a laissé une dizaine de volumes ; voici les titres de ses principales œuvres, toutes, d'ailleurs, imprégnées de symbolisme : *Isis, Claire Lenoir, Elen* et *Morgane* (1862) ; deux drames qui n'ont pas été joués ; *Contes cruels* (1883) ; *Tribulat Bonhomet* (1887), où l'auteur oppose « la lumière du Rêve aux ténèbres du Sens commun » ; *le Secret de l'échafaud ; Histoires insolites ; Akédysséril ; Nouveaux Contes cruels* 1888. En février 1870, il donna au Vaudeville une pièce en un acte, *la Révolte* ; en 1883, au théâtre des Nations, *le Nouveau Monde*, drame en cinq actes, qui avait obtenu en 1876 le prix Michaëli ; en octobre 1887, *une Évasion*, petit drame joué au Théâtre-Libre. Deux romans philosophiques parus en 1886, *l'Amour suprême* et *l'Ève future*, méritent une mention particulière. Signalons enfin *Axël*, œuvre posthume et inachevée. Issu d'une des plus anciennes familles de France, Villiers de l'Isle-Adam vécut dans une pauvreté fière et dédaigneuse, à peu près incomprise de ses contemporains.



Villiers de l'Isle-Adam.

VILLIERS-CHARLEMAGNE, comm. de la Mayenne, arrond. et à 11 kilom. de Château-Gontier, non loin d'un affluent de la Mayenne ; 1.187 hab.

VILLIERS-EN-PLAINE, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 10 kilom. de Niort, entre l'Antise et l'Égray ; 1.149 hab. Commerce de chevaux et de volailles.

VILLIERS-LE-BEL, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 24 kilom. de Pontoise ; 1.723 hab. Ch. de f. Nord. Carrières, fabrique de moules pour batteurs d'or.

VILLIERS-SAINT-BENOÎT, comm. de l'Yonne, arrond. et à 29 kilom. de Joigny ; 921 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

VILLIERS-SAINT-GEORGES, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 14 kilom. de Provins, en Brie, sur un coteau dominant l'Aubetin, affluent du Grand Morin ; 1.081 hab. Ch. de f. Est. Château féodal du XVe siècle. — Le canton a 21 comm. et 9.313 hab.

VILLIERS-SUR-MARNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 30 kilom. de Corbeil, au bord du plateau de Brie, à 2 kilom. de la Marne ; 1.935 hab. Ch. de f. Est. Distillerie. Combat entre Français et Allemands, le 30 novembre 1870.

VILLIFÈRE du lat. *villus*, poil, et *ferre*, porter) adj. Zool. Qui porte une villosité plus ou moins abondante : *Surface* VILLIFÈRE.

VILLIFORME du lat. *villus*, poil, et de *forme* adj. Zool. Qui ressemble à une fourrure longue et touffue.

VILLIMPERTA, comm. d'Italie (Lombardie prov. de Mantoue) ; 2.715 hab. Machines agricoles.

VILLINGEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), ch.-l. de cercle, dans la forêt Noire, sur la rive droite de la Brigach, affluent gauche du Danube ; 6.891 hab. Cathédrale contenant un riche trésor ; musée d'antiquités dans un vieil hôtel de ville. Métallurgie ; horlogerie, fabrication de toiles métalliques, de poteries. Manufacture de draps.

VILLIUS, amant de Fausta, femme de Milon et petite-fille de Sylla. Il fut surpris et tué dans la maison de sa maîtresse, en 681 de Rome, soit par le mari, soit par son propre rival, Longarenus.

VILLIUS ANNALIS Lucius), préteur romain l'an 710 de Rome. Il fut proscrit par Octave, Antoine et Lépide et livré par son propre fils, pour lequel il venait de briguer la questure. Celui-ci reçut en récompense les biens paternels et l'édilité.

VILLMANSTRAND, ville de la Russie d'Europe (Finlande gouv. de Viborg), sur le bord méridional du lac Saima ; 2.600 hab.

VILLOIS *vil-loi* — de *ville* Arg. n. m. Village, bourg.

VILLOISON (Jean-Baptiste-Gaspard d'ANSSE de), helléniste français, né à Corbeil en 1753, mort à Paris en 1805. Entré à l'Académie des inscriptions en 1777, il fut envoyé en mission par Louis XVI et trouva à la bibliothèque Saint-Marc, de Venise, le fameux manuscrit bien connu depuis sous le nom de *Codex Marcianus* ou *Codex Venetus*. Ce fut le point de départ des travaux de F.-A. Wolff et, par conséquent, de la critique homérique opposée à l'authenticité des œuvres d'Homère. Villoison séjourna ensuite quelque temps à Weimar, puis accompagna Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, dans son voyage du Levant 1785-1788. Pendant la Révolution, il vécut à Orléans. Il regagna Paris après 1800 et fut nommé professeur de langue grecque, ancienne et moderne, au Collège de France. Ce fut un érudit consciencieux, mais de vues courtes. Outre les ouvrages cités, il a publié : *Apollonii lexicon Graecum Iliadis et Odysseae* 1773 ; *les Pastorales* de Longus 1778 ; *Anecdota graeca* 1781.

VILLON (François), poète français, né à Paris en 1431. Il appartenait à une humble famille du nom de Des Loges ou Montcorbier et avait perdu son père de bonne heure. Un chapelain de Saint-Benoît, Guillaume de Villon, probablement son parent, s'intéressa à lui, et le mit aux études. Il conquit le grade de maître ès arts en 1452. C'est à partir de ce moment que sa conduite paraît s'être gravement dérangée ; les années 1451-1463 furent pour l'université de Paris une période d'anarchie et de troubles, auxquels Villon prit une part très active. Il ne fut d'abord sans doute qu'un écolier paresseux, tapageur et indiscipliné, mais les récentes recherches de Longnon, Schwob et G. Paris ont prouvé qu'il n'avait pas tardé à tomber beaucoup plus bas, affilié à une bande de malandrins, il n'a dû qu'à une heureuse chance de ne pas accompagner à la potence quelques-uns des plus notables coquillards, ses amis intimes. En 1455, il tuait dans une rixe un prêtre nommé Philippe Sermoise ; il jugea prudent de s'absenter et réussit bientôt à obtenir une lettre de rémission. C'est aux environs de Noël de cette même année qu'il termina ses *Lais* ou *Petit Testament*, au moment de quitter Paris pour Angers, où il comptait retrouver un frère de sa mère et obtenir de lui quelque argent. Avant d'exécuter ce projet, il participa à un vol avec effraction, commis au collège de Navarre, au détriment de la faculté de théologie. Mais ce vol ne fut découvert que quelques mois plus tard, et Villon, qui avait quitté Paris, ne put être inquiété. Il se mit alors à courir la province et mena pendant plusieurs années une vie d'expédients. Nous le trouvons, en 1457, à Blois, chez Charles d'Orléans, à la personne duquel il essaya en vain de se faire attacher ; en 1458, il se fit prêter par le duc Jean de Bourbon la somme de 6 écus ; en 1461, il était arrêté à Meung pour des motifs inconnus et passa tout l'été dans les prisons de l'évêque d'Orléans. Il fut délivré à l'occasion de l'avènement de Louis XI ; c'est alors qu'il écrivit le *Grand Testament*, cette poignante confession, d'un pathétique qui n'a pas été dépassé. Ayant eu l'imprudence de rentrer à Paris, il subit une première détention au Châtelet (1462) ; puis il fut encore inquiété à l'occasion d'une rixe, où il y avait eu mort d'homme, et condamné par le prévôt de Paris à être pendu et étranglé. Il fit appel de cette sentence et put sans doute démontrer que le meurtre ne lui était pas imputable, car, le 3 janvier 1463, le Parlement annulait la première sentence et se bornait à le bannir pour dix ans de Paris. Si l'on en croit Rabelais, Villon aurait, sur ses vieux jours, fait jouer une *Passion* en patois poitevin à Saint-Maixent. Il était certainement mort quand parut, en 1489, la première et très incorrecte édition de ses œuvres. Outre le *Petit* et le *Grand Testament* (v. TESTAMENT), Villon a laissé une quinzaine de pièces, dont quelques-unes se rapportent au procès de 1462-1463 (*Quatrain, Épitaphe, Requête au parlement, Ballade de l'appel*). C'est à tort qu'on lui a attribué le *Monologue du franc-archer de Bagnolet*, pièce charmante du reste et digne de lui, et les *Repues franches* (v. REPUES FRANCHES).

— BIBLIOGR. : G. Paris, *François Villon* Paris, 1901

VILLORBA, comm. d'Italie (Vénétie prov. de Trévise) ; 1.300 hab. Soieries, papeteries.

VILLOSITÉ n. f. Etat d'une surface velue, ensemble des poils qui recouvrent cette surface.

— Anat. Petites rugosités ou saillies qui couvrent certaines surfaces et leur donnent une apparence velue : VILLOSITÉS *intestinales*. « *Villosités choriales*, Villosités de l'enveloppe externe de l'œuf des mammifères. V. CHORION.

— ENCYCL. Anat. Les *villosités* s'observent surtout dans les muqueuses intestinales, principalement de l'intestin grêle ; elles sont coniques, plus ou moins larges, et leur hauteur ne dépasse pas 1 millimètre. Ce sont des organes d'absorption, ainsi que l'indique le vaisseau chylifère qui en forme l'axe.

VILLOSOGASTRE *gasstr'* n. m. Bot. Nom donné à une orchidée d'Afrique, la bletie velue.

VILLOTIER ou **VILOTIER** *ti-e*, ÈRE n. Débauché. Vx.

VILLOTTE (dimin. de *ville*) n. f. Fam. Petite ville.

VILLOTTE n. f. Écon. rur. Syn. de MOYETTE.

VILLUS *luss* — mot lat., signif. *poil* n. m. Bot. Assemblage de poils mous, flexibles, à demi couchés.

VILLUS TAPPULUS Publius), consul romain du VIIe s. Il fut édile, puis préteur en Sicile et défendit cette île contre les Carthaginois 549. Consul en 553, il fit la guerre contre la Macédoine et, deux ans plus tard, après Cynoscéphales, fut un des commissaires de la paix. Il sut rendre Annibal suspect à son hôte, Antiochus, roi de Syrie, ce qui retarda la guerre prête à éclater. En 558, il seconda Flamininus, qui préparait l'asservissement de la Grèce.

VILMORINIE (*mi*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes, dont l'espèce type croît aux Antilles.

VILNA ou **WILNA**, ville de la Russie d'Europe, Lituanie, ch.-l. du gouvernement homonyme, au confluent de la Vilia et de la Vileika ; 154.532 hab. Archevêché catholique. Nombreux établissements d'instruction. Industrie et commerce assez actifs : fonderie de bronze, orfèvrerie, quincaillerie, carrosserie, chandelles, cuirs. Commerce de céréales, de bestiaux, d'eaux-de-vie, etc. La ville contient quelques monuments intéressants, notamment la belle cathédrale de Saint-Stanislas, avec une remarquable chapelle de Saint-Casimir et un cercueil d'argent massif de 1.500 kilogrammes. Vilna fut jadis la capitale du grand-duché de Lithuanie. On attribue aux Normands sa fondation, au cours d'une des nombreuses expéditions qu'ils firent dans le nord-est de l'Europe au cours du Xe siècle. Alexandre Jagellon fortifia, en 1503, la ville, dont la décadence commença avec la réunion de la Lithuanie à la Pologne. En 1812, pendant la guerre de Russie, Vilna joua un rôle important. Barclay de Tolly dut évacuer la ville devant l'invasion française, et Napoléon y pénétra le 28 juin. Ce devait être, quelques mois plus tard, le dernier terme de la retraite désastreuse de la Grande Armée. Le 19 juin 1831, les Polonais furent défaits par les Russes, sous les murs de la ville.

VILNA (GOUVERNEMENT DE), gouvernement de la Russie occidentale, situé entre ceux de Kovno au N., de Minsk et de Vitebsk à l'E., de Grodno au S., de Suwalki à l'O., 42.510 kilom. carr. ; 1.591.200 hab. Ch.-l. Vilna.

Sol généralement plat, marécageux, souvent lacustre, et drainé, entre autres cours d'eau notables, par le Niemen, la Vilia, le Wiliaa, l'Aa méridional, tous tributaires de la mer Baltique. Le pays est fertile, cultivé en céréales, chanvre, pommes de terre, houblon, etc. Industrie manufacturière, encore médiocrement développée, à pour but la fabrication du verre, du papier, des eaux de vie. Tanneries nombreuses, minoteries, etc.

VILNITE n. f. Minér. Variété de wollastonite.

VILOTIER *ti-e*, ÈRE n. Débauché, libertin. Ce mot est plus usité que VILLOTIER.

VILSHOFEN ville d'Allemagne (Bavière basse-Bavière), ch.-l. de district, au confluent de la Vils et du Danube ; 3.000 hab. Bières renommées.

VILVORDE en flam. Vilvoorden ville de Belgique (prov. de Brabant arrond. de Bruxelles), sur la Senne, affluent de la Dyle, à 11 kilom. de Bruxelles. Manufactures d'amidon, de fécule, d'engrais, de feutre, de gants, de tissus de coton. Ville de passage à la grande voie d'Allemagne. Importante Maison centrale de réclusion.

VIMAIRE *mèr*) ou **VIMÈRE** ancienne mesure, n. f. Dommage, effet [illegible] *Froment de semence rendu à* VIMAIRE. Ne se dit plus que des dommages causés par la violence des ouragans.

VIME du lat. *vimen*, [illegible] l'osier, dans quelques dialectes.

VIMEIRO, VIMIEIRO, bourg du Portugal (province d'Estremadure, sur l'Alcabrichete, affluent du fleuve Sizandre). Victoire des Anglo-Portugais de Wellington sur les Français de Junot, le 21 août 1808.

VIMERCATE, ville d'Italie (Lombardie prov. de Milan), 4.800 hab. Fabrique de soieries.

VIMÈRE n. f. Jurisp. V. VIMAIRE.

VIMEUX (le) [anc. fr. *Vrancesis Pagus*], petit pays de l'ancienne France, en Picardie, entre la Brie et la Somme, limité au N.-O. par la Manche et compris dans le département de la Somme. Ville principale : *Valery-sur-Somme*.

VIMINAL, ALE, AUX du lat. [illegible] Se disait à Rome de plusieurs espèces de [illegible] verts d'osier ou voisins d'une espèce de [illegible] MINAL.

— Bot. Se dit d'une espèce de saule [illegible] vulgairement OSIER BLANC.

VIMINAL (MONT), l'une des sept collines de Rome, [illegible] à l'E. de la ville et du mont Quirinal. Son point culminant atteint actuellement une hauteur de 52 mètres. Il fut ajouté à Rome par Servius Tullius qui [illegible] dans son mur d'enceinte. Le monument le plus célèbre [illegible] qu'y bâtit l'antiquité fut les thermes de Dioclétien. Le Viminal est aujourd'hui percé de larges voies.

VIMINES, comm. de Savoie, arrond. et à 7 kilom. de Chambéry, sur des hauteurs dominant l'Hyères, affluent du Rhône ; 914 hab. Carrières de marbre rouge.

VIMMERBY, bourg de Suède, sur le Stor-Ån, tributaire droit de la Motala ; 3.000 hab.

VIMONASTÉRIEN, ENNE *sti-ri-in, è-ri-enn*, n. lat. de Vimoutiers), personne née à Vimoutiers et qui habite cette ville. — *Les* VIMONASTÉRIENNES.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *La population* VIMONASTÉRIENNE.

VIMOUTIERS, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 26 kilom. d'Argentan, 3.546 hab. Ch. de f. Ouest. Vallées de constructions mécaniques, fabrique de [illegible] Elevage, fabrication de fromage de Camembert, papeteries. — Le canton a 19 comm. et 10.178 hab.

VIMY, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 11 kil. d'Arras, sur les collines séparant la Scarpe de la Deule, 2.242 hab. Ch. de f. Nord. Le canton a 5 comm. et 37.366 hab.

VIN du lat. *vinum* ; du gr. [illegible] boisson spiritueuse, qui est le produit de la fermentation du jus de raisins frais. *Le* VIN *pris en petite quantité est une boisson bienfaisante*. Parext. Nom donné à tous les jus à peu près sucrés transformés par la fermentation et susceptibles de fournir de l'alcool. *Le cidre et le* VIN *de pomme*.

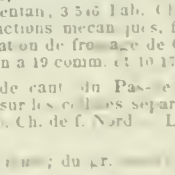

Armes de la corporation des vignerons de Vin-sur-Arce.

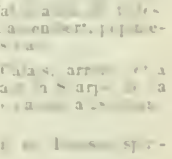

Armes de la corporation des vignerons de Vin-sur-Yonne.

Force du vin résultant de la quantité d'alcool qu'il contient. *Ce bourgogne a du* VIN. Qui a [illegible] VIN.

— État d'ivresse. *Avoir le* VIN *mauvais*. Manière d'être d'une personne ivre. *Avoir le* VIN *gai, le* VIN *triste*.

Pourboire, gratification [illegible] ou à un ouvrier argent donné en sus d'un marché. Vx. Denier à VIN. ASSIGNATS DU VIN DU VELET et VIN DU MARCHÉ.

— Cause d'excitation, d'énergie morale. *Les vins forts et le pain des faibles* (V. Hugo).

— Loc. div. *Vin d'honneur*, celui que les municipalités ou les corps constitués offrent à un personnage de passage s'arrêtant dans une ville. *Celui que les candidats offrent* [illegible] *des électeurs offrent à un nouvel élu*. *Grands vins*, les crus les plus renommés. *Vin blanc* ou *de buffet*. Se disait autrefois du vin mêlé d'eau. *Vin blanc*, très vieux et de qualité commune. *Vin bourru*. Vin tout nouveau qui a guère cuvé et qui est encore fort doux. *Vin cuit*, dont la fermentation n'est pas achevée. *Vin sec*, par opposition à *vin doux*. *Vin de liqueur*, vin très sucré qui se boit au dessert, généralement en petite quantité, et dont les [illegible] queurs. *Vin de paille*, vin que l'on fait avec des raisins mûrs et à demi secs sur la paille. *Vin jaune*, vin gardé dans le tonneau autrefois [illegible] *Vin de la seconde, troisième*, etc., [illegible] *Vin tiré* par adjonction de sucre et [illegible] *Vins pressés* et épuisés de la première [illegible] *Vin* que l'on fait chauffer avec du sucre [illegible] *Mauvais vins*, [illegible] *Vin de coupage*. *Vins* [illegible] *Vin de Bordeaux*, [illegible] *Vin extrêmement âgé*. [illegible] *Vin* de couleur rosée, [illegible] *Vin de copeau*, [illegible] fait trem-

façon toute particu
aromates fruits ou
substances destinées à leur
conservation (poix, goudron,
est, d'ailleurs, à remarquer que, des pratiques
vinification aussi naïve, bien peu étaient méconnues
de l'époque, le même qu'au point de vue cultural, ils
arrivés à mettre en œuvre quelques-uns
qui sont de pratique courante aujourd'hui.
Si, dans les données les plus récentes, les Phéniciens, les Grecs fondateurs de Marseille, ne furent pas les importateurs de la vigne en Gaule, il faut admettre, comme le veut que les Romains, buveurs de vin, imprimèrent à la culture de la vigne, chez les peuples dont ils avaient conquis le sol, une vigoureuse impulsion.

Après la conquête romaine, l'histoire du vin en Gaule est la tortueuse des peuples eux-mêmes : Domitien proscrit la culture de la vigne en 92 ; Probus, au contraire, la relève et l'encourage (282) ; l'invasion des barbares la respecte ; mais elle doit presque tout son essor à la propagation du christianisme. En effet, chaque monastère s'entoure d'un clos où il récolte son vin de messe, et c'est ainsi que la vigne gagne de proche en proche, des rivages méditerranéens et des vallées méridionales, où elle était primitivement confinée, les régions plus septentrionales. Nombre de crus fameux de France sont encore groupés autour d'anciens monastères.

Les vins que l'on buvait alors nous sembleraient bien étranges aujourd'hui, quoique certains fussent déjà célèbres et qu'on en fît une grande consommation. Jusqu'au XVIe siècle, l'usage du vin se généralise en France, et la culture de la vigne, source féconde de profits, va s'étendant chaque jour. Elle est à peine entravée par les proscriptions de 1566 et de 1731 ou prétendait alors qu'elle nuisait au développement des terres labourables et on lui imputait l'état misérable où languissaient les autres cultures). Avec la Renaissance s'était ouverte une ère nouvelle pour l'histoire du vin. On était passé, petit à petit, de l'empirisme qui présidait à toutes les opérations de la vinification à des procédés plus rationnels de traitement. C'est l'époque où les vins de l'Orléanais et de l'Ile-de-France cèdent peu à peu le pas aux vins rouges de Bourgogne et de Champagne et que les partisans de ces vins, Bourguignons et Champenois, eotament une dispute que termine heureusement dom Pérignon, en trouvant le moyen de faire des vins mousseux. De même que Henri IV avait prisé particulièrement les vins d'Arbois, Louis XIV les vins de Bourgogne et de Champagne, le maréchal de Richelieu remit en honneur les vins de Bordeaux, et c'est également à cette époque que devinrent de plus en plus terres à vignes les coteaux du Roussillon et du Languedoc et que les Charentes, naguère concurrentes de Bordeaux sur les marchés anglais, se mirent à transformer leurs vins en eau-de-vie (*cognac*).

Il faut pourtant arriver jusqu'à nos jours pour voir se développer complètement les qualités particulières à chaque cru et s'améliorer progressivement les méthodes de vinification. Malheureusement, un fléau insoupçonné, le phylloxera, venait, depuis 1867, arrêter en pleine prospérité le vignoble français, en détruisait la majeure partie et forçait la viticulture à s'imposer de cruels sacrifices pour réparer l'immense désastre, au moment même (1875) où la production française atteignait 84 millions d'hectolitres sur les 130 millions de la production mondiale. Les viticulteurs, après un admirable effort, sont sortis vainqueurs de la lutte ; l'antique renommée des vins français est restée constamment digne d'elle-même et la viticulture est aujourd'hui l'une des branches les plus avancées de l'agriculture.

La division du vignoble en régions distinctes a fait l'objet de l'article VIGNOBLE (v. ce mot) ; l'étude des différentes variétés de vignes et leur culture sont exposées aux mots VIGNE et VITICULTURE ; enfin, les diverses manipulations que nécessite la fabrication proprement dite trouvent leur place au mot VINIFICATION.

— I. VINS DE RAISINS FRAIS. Le vin est *rouge*, *rosé* (gris) ou *blanc*. Il est recueilli après fermentation du moût et contient des éléments liquides (eau, alcool, acide acétique, glycérine, alcools autres que l'alcool œnanthique, huiles essentielles et éthers, des éléments solides (matière colorante, matières grasses, tanin ; acides malique, tartrique, succinique ; diverses matières azotées ; enfin, des sels, comme le bitartrate de potassium, des sulfates et phosphates) et des éléments gazeux (acide carbonique, azote et oxygène). Dans la pratique, on analysant un vin, on ne dose que l'eau, l'alcool et l'extrait sec. La *dégustation* fait usage de tout un vocabulaire spécial : à la vue, le vin doit être limpide et sa robe vive et brillante ; au goût, il doit être franc ou droit de goût, fruité, bouqueté, avoir du corps, du moelleux et de la finesse ; il peut être doux ou liquoreux, sec ou pétillant, avoir de la chair ou de l'étoffe, ou de la solubité ; il peut être encore chaud, généreux, corsé, léger, dur, astringent, âpre, vert, lourd ou plat ; il emplit la bouche, il a « de la mâche » ; mais il peut aussi posséder certains *mauvais goûts* (goûts foxé, musqué, de cuve, de fût, de bouchon, de moisi, de grappe, de terroir, etc.) ou être atteint de *maladies* (casse, pousse, tourne, évent, amertume grasse, acescence, etc.). V. chacun de ces mots à son ordre alphab.

Le vin se modifiant sans cesse suivant les influences du milieu, du temps, des saisons, il a une jeunesse, une maturité et une vieillesse ; il importe donc de suivre son évolution et de savoir lui donner en temps opportun les soins particuliers ; c'est l'*élevage* du vin. Il faut d'abord que la cave où il est placé soit à une température sensiblement constante, mais surtout qu'elle ne soit pas humide, pour éviter le développement des ferments et moisissures de toute sorte. Les vins fins vieillissent en fûts pendant un temps variable, deux, trois, quatre ans, durant lequel ils sont soumis à des soutirages successifs, puis collés ; on les met ensuite en bouteilles. Celles-ci convenablement choisies et lavées, ainsi que les bouchons sont, avant le remplissage, rincées avec un peu de cognac. Une fois remplies et bouchées, les bouteilles sont disposées en casiers à claire-voie permettant la circulation de l'air à travers la masse.

Quant aux *fausses fermentations* dont les vins sont l'objet, elles sont nombreuses ; mais il faut écarter, de prime abord, les fermentations du sucrage, du tartrage, du tannisage, du plâtrage, etc., dans les limites permises par la loi, toutes les opérations, en un mot, qu'une vinification rationnelle et honnête peut réclamer et que tolère la loi.

pour réserver ce mot de « falsification » à l'adjonction de substances toxiques, nuisibles ou destinées seulement à tromper l'acheteur sur la qualité de la marchandise. Le mouillage sous toutes ses formes (mouillage pur et simple ; adjonction de piquettes, de vin de sucre, de vins de raisins secs ou de liqueurs vineuses quelconques), la coloration des vins blancs, que l'on vend ensuite comme rouges, constituent des falsifications ; le fait d'ajouter des substances organiques ou inorganiques dans les vins (adjonction d'acides sulfurique, nitrique, chlorhydrique, salicylique ou autres analogues, de sulfate de fer, de soude, alcalins, d'alun, pour remonter et aviver la couleur, sont aussi des falsifications, que décèle rapidement la chimie moderne, et contre lesquelles les lois régissant la matière ont édicté des peines sévères.

Les *vins rouges* proviennent de raisins rouges fermentés en présence de la grappe ou débarrassés de celle-ci ; ceux des grands crus sont tirés de raisins soigneusement choisis et de cuvées dont chaque cru a la sienne ; le passe-tout-grain est, comme son nom l'indique, le résultat de la fermentation en commun des vendanges de diverses provenances, mais toujours du même climat.

Les *vins blancs* proviennent de raisins blancs ou encore de raisins rouges (teinturiers exceptés), pressurés avant la fermentation.

Les *vins roses* ou *gris* sont fournis par des raisins roses ou des raisins blancs auxquels on a mélangé quelque peu de raisins rouges.

Les *vins mousseux* proviennent de jus de raisins blancs ou rouges (ou des deux à la fois) dont la fermentation, au lieu de se produire en cuve, s'effectue dans les tonneaux d'abord, puis dans les bouteilles.

Les *vins de liqueur* et les *vins de paille* sont tirés de raisins dans lesquels on a concentré le sucre en faisant évaporer l'eau, soit en laissant les fruits se dessécher sur pied, soit en les disposant sur des claies de paille qu'on étend au soleil ou qu'on soumet à l'étuve. On obtient encore des vins de liqueur en ajoutant du sucre au moût en fermentation et en arrêtant celle-ci avant que tout le sucre soit transformé en alcool.

Les *mistelles* (v. ce mot), convenablement coupées, fournissent également des vins de liqueur.

Les *vins cuits* sont obtenus en mélangeant à du moût concentré par ébullition de l'eau-de-vie et des semences aromatiques diverses.

Le vin naturel, pris à dose modérée, est une boisson tonique et stimulante, que l'on a accusée bien à tort des ravages meurtriers causés par l'alcoolisme. En effet, le développement de l'alcoolisme en France est corrélatif de l'affaiblissement de la consommation des vins naturels, conséquence de la crise phylloxérique. Il y a bien, d'ailleurs, de distinguer sagement entre l'usage (sain et bienfaisant) et l'abus (qui provoque l'*ivrognerie* avec ses conséquences) ; et non seulement l'usage modéré du vin ne doit pas être proscrit, mais, comme le dit Bouchardat, « le vin semble le véhicule le plus naturel, le plus convenable pour utiliser l'énergie dynamique de l'alcool en évitant ses effets destructeurs sur l'économie ».

Au point de vue des *effets physiologiques du vin*, on peut dire que les vins liquoreux sont bien préférables aux liqueurs artificielles comme boissons d'agrément, que les vins rouges sont toniques et stimulants, les vins blancs diurétiques et qu'enfin les vins mousseux sont de plus en plus en faveur dans les maladies de l'estomac et qu'ils provoquent des réactions énergiques dans les cas d'affaiblissement général. Il faut ajouter que les vins consommés chauds sont de puissants agents de sudation.

Au point de vue du *service des vins* à table, voici l'ordre qu'on adopte généralement :

Après le potage : madère, xérès ;
Avec les huîtres, les hors d'œuvre ou le poisson : vins blancs graves, chablis, pouilly, arbois, vouvray, meursault, barsac, sauternes, vins du Rhin ;
Au premier service : saint-émilion, bas-médoc, beaujolais ;
Au deuxième service : bourgogne grand ordinaire, médoc grand bourgeois ;
A l'entremets : grands vins blancs : château-yquem, château-chalon, montrachet, johannisberg ;
Au rôti : grands vins rouges : deuxièmes et troisièmes crus de Saint-Estèphe, Saint-Julien, Pauillac ; mercurey, nuits, beaune, etc.
Au pâté de foie gras : grands premiers crus : château-lafite, romanée, château-margaux, richebourg, clos-vougeot, saint-georges, ermitage, côte-rôtie, etc. ;
Au dessert : champagne et vins de liqueur : banyuls, rivesaltes, malvoisie, tokay, etc.

Les vins blancs et les vins mousseux sont servis frais et même frappés ; les vins rouges de Bourgogne, à la température de la cave ; ceux de Bordeaux doivent être un peu chambrés.

Pour les caractères propres à chaque vin, ses qualités et les régions qui le produisent, V. BORDEAUX, BOURGOGNE, CHAMPAGNE, LANGUEDOC, ROUSSILLON, TOURAINE, MÂCONNAIS, SAUTERNES, etc., et les noms des principaux vins étrangers : MALAGA, TOKAY, RHIN, etc.

— II. VINS DIVERS. *Vins de sucre, de seconde* ou *troisième cuvée* ou encore *Vins gallisés*. Si la loi permet de sucrer la vendange (v. SUCRAGE), elle interdit de fabriquer ou de détenir, en vue de la vente, des vins de sucre ou de seconde cuvée ; elle tolère néanmoins la fabrication des vins de sucre pour la consommation familiale, mais oblige quiconque veut en fabriquer à faire, trois jours à l'avance une déclaration à la recette buraliste des contributions indirectes ; la quantité de sucre ne peut, d'ailleurs, être supérieure à 10 kilogrammes par personne (ou domestique attaché à la personne) et par 3 hectolitres de vendange récoltée (art. 7 de la loi du 28 janv. 1903).

Vins de raisins secs. Ils sont obtenus par digestion de raisins secs de provenance orientale dans de l'eau chaude, adjonction d'alcool, puis fermentation, et constituent une boisson peu coûteuse.

Vins de fruits. En dehors de la pomme et de la poire, qui donnent le cidre et le poiré, tous les fruits sucrés sont susceptibles de fournir des vins que l'on groupe sous l'appellation générale de *vins de fruits*. Les fruits à pépins (ceux cités déjà, puis les coings, oranges, bigarrades), les baies (groseilles, framboises, fraises, baies de sureau, mûres), les fruits à noyau (cerises, merises, prunes, abricots), les fruits sauvages (prunelles, fruits de la ronce, sorbes, etc.) peuvent être mis à fermenter, additionnés ou non d'eau et de sucre interverti (ou mieux d'une culture de levures) ; une fois la fermentation achevée, on verse dans le vin une certaine quantité d'alcool pour le rendre plus limpide et éviter les fermentations secondaires ; les opérations subséquentes (soutirage, collage, filtrage, sou-



VIN : 1. Vendanges en Bourgogne ; 2. Vendanges dans le Médoc ; 3. Porteur de panier en Bourgogne (environs de Dijon) ; 4. Porteur de panier en Bourgogne (Nuits et Beaune). 5. Porteur de hotte (basse Bourgogne). 6. Porteurs de comporte (Gers) ; 7. Porteur de benne (Languedoc). 8. Porteurs de panier (Champagne). 9. Sécateur ; 10. Panier de l'Yonne. 11. Seau de la Provence. 12. Panier en bois du Bordelais. 13. Vendangerot de Bourgogne ; 14. Grand panier de la haute Bourgogne ; 15. Comporte du Gers. 16. Seau à vendange de l'Hérault. 17. Caque de la Champagne. 18. Grand panier champenois. 19. Hotte en bois du Médoc ; 20, 21. Balonges de la Côte-d'Or. 22. Serpette ; 23. Ancien foulage à pieds d'homme. 24. Fouloir-égrappoir. 25. Foulage dans les comportes (Gers). 26. Pressoir roulant moderne ; 27. Vieux pressoir du Clos Vougeot ; 28. Presse continue à grand travail (système Simon). 29. Cuverie-cellier ; 30. Filtrage système Gasquet. 31. Soutirage. 32. Pasteurisateur Houdart. — *Travaux du Champagne.* — 33. Arrivée du raisin au cellier. 34. Tirage en bouteilles pour la prise de mousse ; 35. Mise sur pointe et remuage ; 36. Dégorgeage des bouteilles et dosage de la liqueur. 37. Préparation pour l'expédition.

VINA

VINADE

VINAGE



Vina de Bonarès.

VINAGO



Vinago.

VINAIGRE

— Prov. *Le bon vin fait le bon vinaigre, Ou être tourné comme chez de bonne qualité.*

HISTOIRE. L'histoire du vinaigre remonte dans l'histoire aussi loin que l'usage du vin lui-même, car il est bien probable que les premiers faits de conservation durent leur succès au développement de l'acidité aux dépens de l'alcool et de l'accescence fut, sans contredit, la première altération du vin.

On employa le vinaigre non seulement comme condiment, mais encore étendu d'eau comme boisson, c'est ainsi que l'utilisaient les soldats romains, dont ce fut longtemps le principal breuvage.

Le vinaigre tient une assez grande place dans l'industrie du moyen âge, pour que les vinaigriers se groupent en une puissante corporation qui met tous ses soins à entourer de mystère le secret de ses procédés.

Lavoisier montra que l'oxydation de l'alcool résulte de la fermentation. Chaptal étudia tout particulièrement la question et c'est à lui qu'on doit la première description complète de la méthode d'Orléans (1807). En 1822, Persoon, le premier, attribua l'acétification au travail d'un micro-organisme qu'il appelle *mycoderma aceti*. Sa théorie, combattue par Liebig, ne devait être établie définitivement que par les remarquables travaux de Pasteur sur la fermentation acétique (1861). L'acétification n'est, en effet, qu'une fermentation dont l'agent est le *mycoderma aceti*. V. MYCODERME.

Le *mycoderma aceti* se développe à la surface des liquides alcooliques, dont il transforme l'alcool en acide acétique et eau par simple oxydation :

$$C^4H^6O + 2O = C^4H^4O^4 + H^2O.$$
alcool. oxygène. acide acétique. eau.

Tout liquide ayant subi la fermentation alcoolique est donc susceptible de subir aussi la fermentation acétique. Tous les vins, le cidre, la bière, l'hydromel, etc., donnent du vinaigre, mais, de tous, c'est le vinaigre de vin le plus estimé. On acétifie aujourd'hui de préférence les alcools de toutes sortes : alcools de grains, de pommes de terre, de betteraves, qui, convenablement rectifiés, donnent de bons produits.

Fabrication industrielle. Il existe de nombreux procédés de fabrication, dont les principaux sont : 1° La *méthode d'Orléans*, qui est la plus ancienne ; elle permet seulement l'acétification des vins et donne des produits très estimés ; 2° La *méthode de Schutzenbach*, dite *allemande*, à cuves droites ; perfectionnée de nos jours, et qui permet seulement l'acétification de l'alcool dilué ; 3° La méthode dite *à cuves tournantes, et procédé orléanais rapide*, qui permet d'acétifier très rapidement et sans évaporation du vin ou de l'alcool dilué et que l'on a substituée presque partout aux autres méthodes.

Trois conditions sont essentielles pour la préparation du vinaigre : le contact de l'air avec le liquide à acétifier ; une température constante ne dépassant pas les limites extrêmes de 20° à 30° ; la présence d'un ferment. On peut acétifier des vins rouges ou des vins blancs, ceux-ci de préférence ; mais leur degré alcoolique doit évoluer entre 8° et 9° ; quand un vin n'a pas ce titre, on l'y ramène par coupage ou vinage. En outre, le vin destiné à produire du vinaigre doit être parfaitement limpide et sain. Les vins altérés doivent être traités et pasteurisés avant leur mise en œuvre. La qualité d'un vinaigre dépend de celle du vin qui a servi à le fabriquer, et les meilleurs vins sont aussi ceux qui donnent les meilleurs vinaigres.

Les alcools que l'on veut acétifier doivent être parfaitement rectifiés et étendus d'eau pure pour les ramener à 8° ou 9° si l'on veut obtenir du vinaigre à 8°, et à 13° ou 14° pour obtenir du vinaigre à 12° ; ces dilutions alcooliques sont ensemencées ordinairement avec de la bière non houblonnée dans la proportion de 10 p. 100.

La fabrication des vinaigres s'effectue comme suit :

1° Par la *méthode orléanaise*. On emploie des tonneaux d'une contenance de 220 à 230 litres, appelés *montures* ; ces tonneaux sont placés horizontalement les uns au-dessus des autres, ils portent à la partie supérieure de la paroi verticale du fond placé à l'avant deux trous, l'un appelé *œil*, de 6 à 7 centimètres de diamètre, qui sert à introduire le vin dans le tonneau et à en soutirer le vinaigre ; l'autre plus petit, appelé *fosset*, qui donne issue à l'air lorsque l'on charge le vaisseau ; pendant l'acétification, ces deux trous restent constamment ouverts. Pour mettre en marche les montures, on verse dans chacune d'elles 150 litres de vinaigre à 8° d'acide acétique chauffé à 35° C., puis on y verse 10 litres de vin limpide ; au bout de huit jours, on ajoute à nouveau 10 litres de vin et l'on continue à ajouter la même quantité tous les huit jours, jusqu'à ce que le niveau s'élève à 5 centimètres au-dessous de l'œil ; on laisse en repos huit à quinze jours, et, l'acétification étant complètement achevée, on soutire 50 litres de vinaigre de chaque monture, puis on recharge à nouveau par 10 litres tous les huit jours et l'on soutire de la même manière.

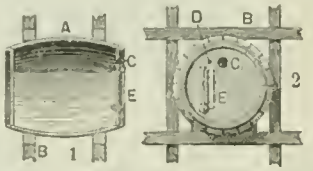

Méthode orléanaise : 1. Coupe ; 2. Face antérieure d'une monture. A, monture ; B, cadre en bois ; C, œil ; D, fosset, E, niveau.

2° Par la *méthode allemande* on emploie des cuves en bois de 2m,50 de hauteur ; le trou à air est placé au centre du fond inférieur ; il porte un tube en bois en forme de champignon de 30 centimètres de hauteur, percé latéralement à sa partie supérieure de quatre trous latéraux. Les cuves sont placées en rang sur des chantiers, et remplies jusqu'à environ 0m,20 du bord supérieur de copeaux de hêtre roulés, préalablement lavés à plusieurs eaux et séchés ; sur ces copeaux on installe un système d'arrosage, soit un faux fond percé de trous qui sont garnis de feuilles ou d'épis de seigle, soit encore un tourniquet hydraulique. On commence à faire couler sur les copeaux du vinaigre ayant un degré égal à celui qu'on veut obtenir. Lorsque le vinaigre qui s'écoule au pied de la cuve par le petit tube-siphon qui s'y trouve adapté a le même degré que le vinaigre qui passe à la partie supérieure, les cuves sont acétifiées alors, on mélange au vinaigre que l'on fait écouler de l'alcool dilué dans la proportion de 1 p. 100, proportion que l'on augmente jusqu'à 50 p. 100, au fur et à mesure que l'alcool se convertit en vinaigre. Les arrosages doivent se faire à intervalles réguliers et à doses identiques, c'est pourquoi l'on se sert fréquemment d'arrosoirs automatiques.



Méthode allemande : A, cuve en bois ; B, copeaux de hêtre ; C, tron d'arrivée de l'air, D thermomètre ; E, tube de vidange ; F, pivot du tourniquet arroseur G ; H, cuve contenant le liquide à acétifier ; I, J, robinet automatique à flotteur ; K, tube de conduite aux flacons doseurs L ; M, tube régulateur.

3° Par la *méthode des cuves tournantes et procédé orléanais rapide*. On emploie de forts fûts en chêne de la contenance de 650 litres, ayant sur le milieu de chaque fond un trou percé en évasement de 1 centimètres de diamètre. Ces trous sont reliés entre eux par un tube en osier de 0m,12 de diamètre, qui porte en son milieu deux autres tubes faisant rayon et de même diamètre, l'ensemble constituant une véritable chambre à air autour de laquelle on entasse des copeaux de hêtre roulés, lavés et séchés. Sur le fond intérieur se trouve un thermomètre, qui indique la température intérieure de l'appareil, et un tube-cannelle servant de niveau et de tube de vidange. Le mouvement de rotation des fûts s'obtient à l'aide d'une vis sans fin, actionnée par un moteur quelconque, et qui s'engrène sur la couronne dentée dont chaque fût est muni.

On commence par acétifier les copeaux à l'aide de 150 litres de vinaigre à 8°, puis on remplit l'appareil avec le liquide à convertir en vinaigre (vin ou alcool dilué à 8° et contenant un ferment), jusqu'à ce que le niveau arrive à 0m,02 au-dessous du trou central. On fait faire une révolution entière aux appareils, puis un nouveau tour toutes les deux heures pendant la première journée. On refait le niveau du liquide avec le même liquide, puis on chauffe la pièce qui contient les cuves à la température de 25° à 30° C., et, à partir de ce moment, on fait faire aux appareils une révolution complète matin et soir jusqu'à ce que le thermomètre de l'appareil marque 25°. A partir de ce point, on fait faire trois révolutions et l'on abaisse la température ambiante à 25° ; lorsque le thermomètre de l'appareil est arrivé à 28°, on fait six révolutions et l'on maintient l'air extérieur à 20°-22° jusqu'à la fin de l'acétification, qui a lieu au bout de 10 à 12 jours pour les vins, et de 13° à 15° lorsqu'on acétifie des alcools. On soutire tout le vinaigre et on le remplace par du nouveau liquide alcoolique.

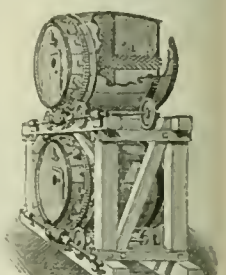

Méthode des cuves tournantes.

La méthode créée par Pasteur permet une fabrication rapide et donne des vinaigres à peu près analogues à ceux d'Orléans. Elle utilise des cuves plates, formées de deux moitiés de tonneau : on y verse un mélange de vinaigre et de vin, et chaque cuve est ensemencée par l'addition d'un petit fragment du voile mycodermique emprunté à une autre cuve en travail. Quand la fermentation acétique est achevée, on soutire le vinaigre et, après avoir rincé le fût soigneusement, on le remplit de la même façon. Ce procédé a encore été perfectionné par Claudon, mais il n'a pas été adopté par l'industrie.

— *Fabrication ménagère.* La fabrication ménagère du vinaigre ne diffère de la méthode d'Orléans que par les dimensions du récipient. On cale sur un petit chantier, et dans un endroit où il soit à l'abri des chocs, un baril de bois d'une contenance de 7 à 8 litres. Le fond antérieur reçoit une première ouverture assez large que l'on pratique à la partie supérieure et à laquelle correspond un trou identique dans la paroi postérieure : c'est l'appel d'air ; puis une seconde ouverture plus petite, à laquelle on adapte un tube de verre coudé, qui servira soit de niveau, soit, si on le fait tourner dans le bouchon qu'il traverse, de tube de vidange. On verse tout d'abord dans le fût 3 litres de vinaigre de vin chauffé à 30° ou 35° ; puis, après quelques jours, 1/4 de litre, par exemple, de vin à acétifier (ce vin, parfaitement limpide et sain, provient de fonds de bouteilles). Au bout de 8 jours de contact, on soutire 1/4 de litre de vinaigre et l'on verse de nouveau dans le fût la même quantité de vin. Tous les huit jours on pratique la même opération.

— Pharm. et thérap. A cause de son pouvoir dissolvant et de ses propriétés diurétiques, le vinaigre sert à confectionner diverses préparations, dont les *oxymellites* (v. ce mot) et les *vinaigres médicinaux*. Le vinaigre que l'on doit employer est celui de vin blanc, titrant 7 à 8 pour 100 d'acide acétique. Les vinaigres médicinaux sont préparés par macération de la drogue (vinaigres simples), ou des drogues (vinaigres composés). Citons, parmi les vinaigres simples : le *vinaigre aromatique* ; le *vinaigre camphré* ; le *vinaigre de colchique* ; le *vinaigre phénique* ; le *vinaigre rosat* (pétales secs de roses rouges, 100 ; acide acétique cristallisable, 20 ; vinaigre, 980). Parmi les vinaigres composés, nous citerons : le *vinaigre aromatique anglais* (acide acétique cristallisable, 600 ; camphre, 60 ; essence de lavande, 0,5 ; essence de girofle, 2 ; de cannelle et teinture de cochenille, 10), qui sert à garnir les flacons de poche dits « flacons à sels » ; le *vinaigre antiseptique* ou *vinaigre des quatre voleurs* (employé, dit-on, par quatre voleurs pendant la peste de Marseille) ; ce vinaigre est une macération de nombreuses plantes aromatiques, de camphre et d'ail.

VINAIGRER (*nè*) v. a. Assaisonner de vinaigre : VINAIGRER *une sauce, une salade*.

— Fig. Rendre piquant, mordant : *Une femme* VINAIGRE *toujours un peu l'éloge d'une autre femme*.

Vinaigré, ée part. pass. du v. Vinaigrer.

— Se disait autrefois des lettres venues des pays infectés, et que l'on passait dans le vinaigre pour les assainir.

VINAIGRERIE (*nè*, *rî*) n. f. Bâtiment destiné à la fabrication du vinaigre. ‖ Industrie du vinaigre. ‖ Dans une raffinerie, Laboratoire pour la distillation.

VINAIGRETTE (*nè-gret'*) n. f. Art culin. Sorte de sauce froide préparée avec du vinaigre, de l'huile, du persil et de la ciboule : *Du bœuf à la* VINAIGRETTE ou *en* VINAIGRETTE. ‖ Mets accommodé avec cette sauce : *Une* VINAIGRETTE *de bœuf*.

— Mœurs et cout. Sorte de brouette ou de voiture à deux roues, en forme de chaise à porteur, dans laquelle on se faisait traîner par un homme : *Sortir en* VINAIGRETTE.



Vinaigrette (XVIIIe s.)

— Hortic. Variété d'amarante.

VINAIGRIER (*nè-gri-é*) n. m. Fabricant de vinaigre; marchand de vinaigre. — Adjectiv. : *Marchand* VINAIGRIER. ‖ Burette dans laquelle on sert le vinaigre sur la table.

— Bot. Nom vulgaire du sumac des corroyeurs.

— Zool. Ancien nom vulgaire du carabe doré, insecte coléoptère, à cause du liquide acide qu'il rejette.

— Encycl. Les *vinaigriers* formaient une des corporations de Paris avant la Révolution. On les appelait aussi *buffetiers*, parce qu'au moyen âge, on appelait le vinaigre *vin de buffet*. Leurs statuts remontent à l'année 1394.



Armes de la corporation des vinaigriers (XVIIIe s.).

VINAIRE (*nèr'*) — du lat. *vinarius* adj. Qui a rapport au vin : *Vaisseaux* VINAIRES. *Industrie* VINAIRE.

— n. m. Antiq. rom. Marchand de vin.

— Hist. ecclés. Religieux chargé du soin de la cave.

VIÑALES, bourg de l'île de Cuba (anc. prov. de Pinar del Rio); 12.000 hab. Café; canne à sucre.

VINALIES (*li*) — du lat. *vinalia*; de *vinum*, vin) n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes que l'on célébrait au printemps en l'honneur de Vénus. ‖ *Vinalies rustiques*, Fêtes que l'on célébrait en l'honneur de Jupiter, au moment où l'on faisait le vin nouveau.

VINALOPO (le), fleuve du sud-est de l'Espagne (prov. de Valence et d'Alicante), qui descend du Moncabrer (1.386 m.), passe à Villena, Monovar, Novelda, Elche et se perd dans la Méditerranée, près de Santa Pola.

VINAPON n. m. Sorte de bière que l'on fabrique au Pérou, avec du maïs au lieu d'orge.

VINAROZ, ville d'Espagne (prov. de Castellon-de-la Plaña, près de la Méditerranée; 18.000 hab. environ. Constructions navales; pêche; vignobles. Commerce d'huiles, métaux ouvrés. Restes de fortifications. Belle église décorée de pilastres en marbre. En février 1871, les carlistes s'en emparèrent par trahison.

VINASSE (péjorat. de *vin* n. f. Vin faible et fade.

— Résidu de la distillation des liquides alcooliques.

— Encycl. Les moûts, après avoir abandonné leur alcool, laissent un résidu pâteux (*drèche*) en suspension dans un liquide (*vinasse*). Ce mélange, dans les distilleries de pommes de terre, sert à l'alimentation du bétail. Les vinasses d'alcool de vin peuvent, par distillation avec des alcools d'industrie, communiquer à ceux-ci l'arome des eaux-de-vie. Les vinasses de betteraves, dans lesquelles les sels alcalins sont accumulés, forment une matière première pour les sels de potassium. Longtemps ces liquides furent évaporés dans de grands fours à réverbère (four Porion) et le résidu charbonneux (*salin*) lessivé pour en extraire des sels potassiques et principalement du carbonate. Cette exploitation a été perfectionnée (procédé Vincent) en concentrant la vinasse et calcinant en vases clos pour recueillir les produits volatils (goudron, alcool méthylique, sels ammoniacaux, triméthylamine; cette dernière, transformée en chlorhydrate et calcinée à 350°, fournit le chlorure de méthyle); les sels potassiques restent dans la cornue. Dans les petites exploitations, où l'on ne peut ainsi traiter les vinasses, elles peuvent servir à la macération des betteraves et enrichir ainsi la pulpe en principes nutritifs pour le bétail.

VINATE (de *vin*) n. m. Chim. Sel de l'acide vinique.

VINAY, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Marcellin, au fond de la vallée de l'Isère; 2.668 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ateliers de constructions mécaniques, filature de soie; fabrication de boutons de nacre, scierie. Vins, marrons et fromages dits « de Saint-Marcellin ». Aux environs, pèlerinage du mont Sibellin. — Le canton a 11 comm. et 7.917 hab.

VINCA (du lat. *vincire*, enlacer) n. f. Bot. Nom scientifique du genre pervenche.

VINÇA, ch.-l. de cant. des Pyrénées Orientales, arrond. et à 9 kilom. de Prades, sur la Têt, et au pied des contreforts du Canigou; 1.732 hab. Distillerie. Établissement thermal. — Le canton a 17 comm. et 9.936 hab.

VINCENDON-DUMOULIN (Adrien-Clément), ingénieur et voyageur français, né à Chatte (Isère) en 1811, mort à Chevrières (Isère) en 1858. Sorti en 1835 comme sous-ingénieur de l'École polytechnique, il prit part, de 1837 à 1840, à l'expédition de Dumont d'Urville autour du monde et recueillit ses observations dans deux ouvrages intitulés : *les Iles Marquises* (1843 et *l'Ile Taïti* (1844). Après la mort de Dumont d'Urville, Vincendon fut chargé de continuer la *Relation du voyage au pôle nord*, dont il termina la partie historique, et dont il écrivit la *Physique* et l'*Hydrographie*.

VINCENNES, ch.-l. de cant. de la Seine, arrond. et à 12 kilom. de Sceaux; 31.105 hab. Ch. de f. Est. Fort de la première enceinte du camp retranché de Paris; école d'artillerie. Ecole destinée à former les officiers de l'administration militaire. Fabrication de produits chimiques, d'objets en caoutchouc, de pianos et d'orgues. Célèbre château, plus bas, dont l'histoire résume celle de la ville. Celle-ci en effet ne date guère, dans son extension actuelle, que du début du XIXe siècle. Elle s'est développée surtout grâce à la proximité de sa forêt, au « bois de Vincennes », qui s'étend depuis l'enceinte des fortifications de Paris jusqu'aux bords de la Marne, sur une superficie d'un millier d'hectares environ; il a été aménagé sous le règne de Napoléon III et il est resté depuis lors un des lieux de promenade les plus fréquentés de la population parisienne. — Le canton de Vincennes comprend 3 comm. et 56.151 hab.



Armes de Vincennes.

Vincennes (CHÂTEAU DE). La forêt, parc ou bois de Vincennes les trois noms lui ont été appliqués indifféremment) se trouve mentionnée dans des chartes du IXe siècle sous la forme de *Vilcenna*. En 1164, Louis VII aliéna une partie de ce bois en faveur des religieux de l'ordre de Grandmont, et ce fut l'origine du couvent occupé plus tard en ce lieu par les minimes et qui subsista jusqu'à la Révolution. C'est sans doute ce même roi ou Philippe Auguste qui fit construire le premier château royal de Vincennes, celui où résidait saint Louis lorsqu'il se plaisait à rendre la justice sous l'ombrage d'un chêne voisin; mais l'édifice actuel date de Philippe VI et de ses deux successeurs; il fut construit tout entier, y compris le donjon, de 1337 à 1370 environ. Charles V y vit le jour et l'acheva. Si l'on excepte de ces constructions la Sainte-Chapelle, œuvre charmante de la première moitié du XVIe siècle et les deux pavillons situés de chaque côté de la porte qui ouvre sur le bois, construits sous Louis XIV, le château de Vincennes reste, dans son ensemble, un très précieux spécimen de l'architecture militaire du XIVe siècle, qui nous serait parvenu intact si Napoléon Ier n'avait fait raser, à hauteur du mur d'enceinte, les huit tours qui flanquaient cette enceinte.

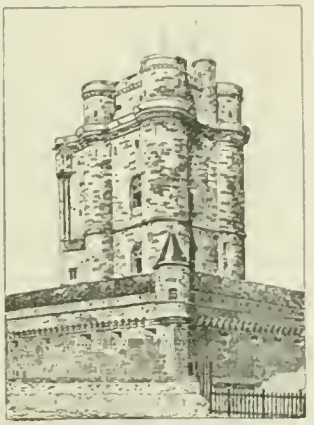

Donjon de Vincennes.

A partir de Louis XI, le donjon devint prison d'Etat jusqu'en 1784. Le duc d'Enghien y fut incarcéré dans la nuit du 20 au 21 mars 1804, jugé, fusillé et enterré dans le fossé même, au bas du pavillon dit « de la Reine ». Les derniers détenus ont été, en 1830, les ministres de Charles X, et au moment du coup d'Etat de 1851, bon nombre de députés républicains, arrêtés pendant la nuit du 2-Décembre. En 1814 et 1815, le château de Vincennes, qui était devenu le grand arsenal et le grand magasin d'approvisionnement des armées, était désigné par son importance aux attaques des Alliés, qui l'assiégèrent deux fois en vain, en 1814 et en 1815. L'héroïque général Daumesnil, qui commandait le château, ne se rendit qu'au gouvernement des Bourbons, par une capitulation dont il rédigea lui-même les conditions. V. DAUMESNIL.

VINCENNES, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté de Knox, sur le Wabash, sous-affluent du Mississipi; 11.000 hab. Métallurgie, filatures, fabrication de matériel de chemin de fer. Jadis capitale de l'Etat d'Indiana.

VINCENT saint), martyr, né à Saragosse, mort à Valence en 304. Ordonné diacre par l'évêque Valère, il fut enveloppé (303) dans la persécution de Dioclétien. Sa constance héroïque au milieu des supplices convertit, dit la tradition, son geôlier à la foi chrétienne. Patron des vignerons. — Fête le 22 janvier.

VINCENT de Lérins (saint), né à Toul, mort vers 450, dans le monastère de Lerins, sur les côtes de Provence. Après avoir été soldat, il se fit moine et combattit le nestorianisme. Son *Commonitorium pro catholicæ fidei antiquitate*, que Baronius appelle un « livre d'or, » est très souvent cité par les théologiens, les apologistes et les controversistes, à cause de la règle pratique qu'il y donne pour discerner les articles de la foi antique. « Dans l'Eglise catholique il faut avoir grand soin de s'attacher à ce qui a été cru partout, toujours et par tous.

VINCENT de Lisbonne (le bienheureux), dominicain, né à Lisbonne avant le milieu du XVe siècle, mort en 1401. Entré chez les dominicains de Lisbonne, il devint provincial de Castille et inquisiteur de la foi en Espagne. Jean Ier, roi de Portugal, en fit son confesseur et l'un de ses conseillers, et même, en 1400, son ambassadeur auprès du saint-siège. Vincent étant mort l'année suivante, le roi lui fit faire de magnifiques funérailles. Les historiens de Portugal lui donnent le titre de bienheureux, mais il ne paraît pas qu'il reçoive aucun culte. Il a composé quelques ouvrages de théologie et de spiritualité.

VINCENT FERRIER (saint), fameux prédicateur dominicain, né près de Valence, en Espagne, en 1355, mort à Vannes, en Bretagne, en 1419. Il accompagna à Paris, en 1391, le légat Pierre de Lune, qui fut plus tard l'antipape Benoît XIII. Doué du don des langues, il parcourut l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Irlande, traînant à la suite des foules auxquelles il prêchait la pénitence. En 1412, il contribua beaucoup à faire donner la couronne d'Aragon à Ferdinand de Castille. En 1415, au concile de Constance, il proposa de mettre fin au schisme d'Occident, en déposant les trois papes qui se disputaient la tiare, et il se déclara pour Martin V. Vincent Ferrier fut canonisé par Calixte III, en 1455. Sa fête se célèbre le 5 avril. Ses *Œuvres complètes* sermons, lettres et traités théologiques, ont été publiées à Valence en 1591.

VINCENT DE PAUL (saint), prêtre français, fondateur des prêtres de la Mission ou vulgairement appelé Lazaristes et des sœurs de la charité, né à Pouy, près de Dax, dans les Landes, en 1576, mort à Paris en 1660. Dès son jeune âge, il garda les troupeaux de son père, fit ses premières études chez les cordeliers, reçut la tonsure en 1596 et à la suite de ses cours de théologie à Toulouse, tout en donnant des leçons pour vivre. Dans un voyage de Marseille à Narbonne, il fut pris par des pirates barbaresques et emmené captif à Tunis. Il devint bientôt son maître au catholicisme, retourna en France, et fut nommé curé à Rome, où Paul V était ambassadeur de France. Il chargea ensuite d'une mission près de Henri IV. Il fut nommé aumônier de Marguerite de Valois, curé de Clichy, précepteur des enfants d'Emmanuel de Gondi, et curé de Bresse. Partout il fit éclater sa charité, son zèle et son merveilleux talent d'organisation pratique.



Saint Vincent de Paul.

Parmi les innombrables misères corporelles et spirituelles qui sollicitèrent son cœur, il faut citer celles des galériens, des enfants trouvés et des pauvres honteux. Il avait mérité de son vivant le titre de *Père des enfants trouvés*. Pour évangéliser les pauvres et réformer le clergé, il institua la Mission, pour venir au secours de toutes les infortunes, il fonda, avec le concours de Louise de Marillac, plus connue sous le nom de Mlle Le Gras, les sœurs de charité, qui portent son nom. V. CHARITE (sœurs de). Il assista Louis XIII à son lit de mort. Il créa un refuge pour les filles de mauvaise vie et le sanctuaire et la maison de la Salpêtrière. Il fit des prodiges pendant la Fronde, pour alléger les maux de la famine et de la guerre civile. Béatifié en 1729, il fut canonisé en 1737 par Clément XII. Léon XIII l'a déclaré patron des œuvres charitables. — Fête le 19 juillet.

— Iconogr. Falguière exécuta pour le Panthéon une statue en marbre (Salon de 1873) qui représente le saint serrant sur sa poitrine deux enfants nouveau-nés. Un tableau de Bonnat, dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, représente *Saint Vincent de Paul recueillant les fils d'un galérien*, grand tableau d'une composition savante, qui attira l'attention sur son auteur au Salon de 1866.



Saint Vincent de Paul prenant les fils d'un galérien, d'après Bonnat.

Vincent-de-Paul (SOCIÉTÉ DE **Saint-**). Hist. relig. Bailly de Surcey, négociant à Paris, avait fondé, vers 1828, une société d'étudiants, qui entendaient se former à l'art de la parole et s'encourager dans la pratique de la religion. De là son nom de *Société des bonnes études*. En 1833, huit des plus jeunes membres, sous l'inspiration de Frédéric Ozanam, entraînant en droit, fondèrent la première *Conférence de Saint-Vincent-de-Paul*, dont le but était le culte de Jésus-Christ dans la personne des pauvres. En 1834, l'association avait cinquante et une conférences à Paris et seize dans les communes limitrophes. L'œuvre principale était de secourir et de visiter les pauvres à domicile. Peu à peu des conférences se fondèrent dans les principales villes et jusque dans les campagnes. A partir de 1850, des sociétés semblables se formèrent à l'étranger. Approuvée déjà par Grégoire XVI, en 1845, la Société de Saint-Vincent-de-Paul fut efficacement encouragée par Pie IX. En 1861, le duc de Persigny, ministre de Napoléon III, dénonça la Société de Saint-Vincent-de-Paul aux préfets, comme formant une association secrète, et tenta de lui imposer la présidence d'un haut fonctionnaire de l'Empire, choisi par l'empereur. Les conférences durent continuer isolément leur mission charitable.

Vincent-de-Paul (ÉGLISE **Saint-**), une des plus belles églises modernes de Paris, située dans le Xe arrondissement, sur un terrain précédemment occupé par le monastère de Saint-Lazare, dont saint Vincent de Paul fut le réformateur vers 1630. Sa construction fut commencée en 1824, sous la direction de Lepère, puis de son gendre. Hittorff, elle fut dédiée en 1844. La façade se compose



Fig. Vincent de Paul, à Paris

Vincent de Beauvais,

Vincent [illegible] pasteur protestant français, né à [illegible], mort à La Rochelle en 1651. Il était [illegible] à La Rochelle pendant le siège de cette ville, en fut [illegible] envoyé en Hollande et en Angleterre pour [illegible] les secours. Plus tard, il fut chargé des négociations [illegible] Delagent à la cour en 1632 et [illegible] auprès du roi en 1645 par le synode [illegible] ses principaux ouvrages sont : *Décret du [illegible] ce qu'a tenu le XIV, interprété selon [illegible] Paradoxe sur les Lamentations [illegible] le Psaume des dames* (1616). [illegible] Richelieu a publié, [illegible] Sieur de La Rochelle.

Vincent Labeau, Baron V. Baudrap de Crest

Vincent (François-Andre, peintre d'histoire, né à [illegible] 1716 et [illegible] Eveque de Vien, il remporta le [illegible] prix de Rome avec *Germanicus faisant une harangue [illegible] Le Peintre Michel soutenant aux factieux [illegible]* Louis XVI en ordonna l'exécution. Vincent se fait par la hardiesse de la [illegible] et par le pittoresque de la composition. [illegible] *Zeuxis choisissant un modèle ;* [illegible] an de réception à l'Académie [illegible] *Pierre miraculeuse,* [illegible] *Renaud donnant les clefs à saint [illegible] Ermite guérissant Geneviève dans le Lac ;* [illegible] Sainte [illegible]

Vincent, née La Bille des [illegible] 1800, exposa en premières [illegible] [illegible] élève de Mesdames [illegible] Marsan, et fut reçue, en 1783, à [illegible] Louvre. [illegible] les portraits de [illegible] par cette artiste.

Vincent [illegible] Nantes, a été révolutionnaire [illegible] Paris en 1793, député à Paris en 1794. [illegible] en 1780, il entra au [illegible] commença par [illegible] la vie [illegible] Fabre [illegible] avec eux.

Vincent [illegible] [illegible] à Paris, en [illegible]

Vincent [illegible] [illegible] Rome en 1807 ; les [illegible] sur les [illegible] [illegible] 1827, etc., qui lui valurent une grande [illegible] Vincent se [illegible] et par la réorganisation du système des détec- [illegible] de la procédure des affaires de simple [illegible] par la part qu'il a prise à la conférence anti-anarchiste [illegible] Rome, [illegible] par sa participation aux travaux de la commission [illegible] de l'Exposition de Paris (1900), etc. Il [illegible] 1891 *United Empire Trade League* et publia un [illegible] intéressantes. — Sa femme, Gwendoline **Vincent,** née Mostar, a publié d'intéressants récits de voyages, parmi lesquels *40 000 miles over Land and water, [illegible] to Cochin-China* et *China to Peru* over *the Andes.*

Vincentina n. f. Planète télescopique, n° 366, découverte par Charlois, en 1893.

vincentie n. f. Bot. Syn. de grewie.

vincétoxicum (*kom'*) n. m. Genre d'asclépiadacées, comprenant des herbes et des arbustes propres aux pays chauds et tempérés.

vincétoxine (*kin'*) n. m. Glucoside solide, incristallisable, trouvé dans la solution aqueuse de l'extrait hydroalcoolique des racines d'asclepias ou dompte-venin (*asclepias vincetoxicum officinalis*). Ses effets physiologiques sont presque nuls

Vincey, comm. des Vosges, arrond. et à 23 kilom. de Mirecourt, au pied de collines boisées, sur la rive gauche de la Moselle ; 1.371 hab. Ch. de f. Est. Carrières.

Vinchiaturo, comm. d'Italie Molise (prov. de Campobasso), 4.850 hab. Chaux, pâtes alimentaires.

Vinchon Auguste-Jean-Baptiste), peintre d'histoire, né à Paris en 1789, mort à Ems (duché de Nassau) en 1855. Il remporta le grand prix de Rome en 1811. A son retour d'Italie, il fut chargé de peindre l'une des chapelles de l'église de Saint-Sulpice (Paris). La presse se montra sévère pour ce travail. Citons de lui : *le Dévouement du docteur Mazet ; Boissy d'Anglas ; Séance royale pour l'ouverture des Chambres et la Proclamation de la charte constitutionnelle le 4 juin 1814* (musée de Versailles) ; *Episode de l'histoire de Venise,* autrefois au Luxembourg, et qui représente le martyre d'une jeune patricienne ; *Bivouacs volontaires du 22 juillet 1792* (musée de Versailles) ; *Martyrs sous l'empereur Dioclétien, l'an 304 après J.-C.,* etc. ; et quelques portraits de généraux : *Marceau, Brune,* etc.

Vinci, comm. d'Italie (Toscane) [prov. de Florence], au pied du mont Albano ; 7.200 hab. Patrie de Léonard de Vinci.

Vinci (Lionardo da Vinci, dit **Léonard de**), peintre, sculpteur, ingénieur, architecte et savant italien, né au bourg de Vinci (Toscane) en 1452, mort au château de Cloux, près d'Amboise, en 1519. Il était fils naturel de Ser Piero, notaire de la seigneurie de Florence. Lorsque son père le confia à Andrea Verrocchio pour lui apprendre la peinture et la sculpture, vers 1470, Léonard avait déjà des connaissances étendues en grammaire, en arithmétique et en musique. Doué d'une exceptionnelle beauté physique, adonné à tous les exercices du corps, improvisant des vers qu'il chantait en s'accompagnant sur la lyre, il montrait dans ses recherches une surprenante force de vues. Il fut persuadé de bonne heure de la nécessité de subordonner l'imagination même à l'observation de la nature. Dès 1472, son nom est inscrit sur le registre des peintres florentins. On sait qu'il habita à peu près constamment Florence jusqu'en 1482 ; qu'il y a dessiné, peint et sculpté et qu'il s'y est occupé d'études scientifiques et de travaux d'ingénieur (*Travaux pour la canalisation de l'Arno*). Aucun de ses ouvrages de sculpture ne nous est parvenu. Les seules peintures subsistantes qu'on puisse à bon droit rapporter à cette première période sont : la petite *Annonciation* et *la Vierge aux rochers,* du Louvre, enfin *l'Adoration des Mages,* préparée en brun, aux Offices.



Léonard de Vinci.

Peut-être Léonard étudia-t-il l'anatomie à Pavie, sous la direction d'Antonio della Torre. Ce fut à cette époque qu'il se rendit à Milan, auprès de Ludovic le More, auquel il apportait un luth d'argent construit par lui-même. Il lui offrit ses services comme ingénieur militaire, architecte, peintre et sculpteur. Le duc l'employa comme organisateur de fêtes, et lui commanda la statue équestre, de proportions colossales (environ 8 m. de haut), de son père, François Sforza, à laquelle Vinci travailla plus de seize ans, et qui ne fut jamais fondue. Parallèlement, le Florentin eut à exécuter, dans le réfectoire du couvent dominicain Sainte-Marie-des-Grâces, sa légendaire *Cène,* terminée en 1498, encore aujourd'hui sublime dans son délabrement. V. Cène.

Léonard peignit aussi, durant sa période milanaise, divers portraits, comme celui de *Lucrezia Crivelli,* la *Belle Ferronnière* du Louvre ; il fut mêlé aux études relatives à l'achèvement de la cathédrale et dirigea les travaux d'une nouvelle école dite « Académie de Léonard de Vinci », où la peinture semble s'être réservé l'enseignement de la sculpture. Peut-être son *Traité de peinture* n'est-il que le résumé de ses leçons.

Vinci dut quitter Milan en 1500, pour se réfugier à Venise, en passant par Mantoue, où il crayonna le profil d'Isabelle d'Este (Louvre). En 1501, il était à Florence, enseignait la géométrie et exécutant son tableau de *Sainte Anne* (Louvre). En 1502, César Borgia l'attachait à son service en qualité d'ingénieur militaire. En 1503, [illegible] au palais de la seigneurie florentine, une [illegible] *la Bataille d'Anghiari,* dont il ne termina que [illegible] Il poursuivait, tout à la fois, ses études scientifiques, les travaux de canalisation de l'Adda et différentes œuvres de peinture, comme le prestigieux portrait [illegible] *Joconde* (Louvre). On le retrouve ensuite à Milan, [illegible] le gouverneur, Charles d'Amboise ; à Rome, [illegible] *la Madone et un donateur,* au couvent [illegible] Onofrio, et deux ou trois tableaux, parmi lesquels *Saint Jean-Baptiste* du Louvre, puis à Bologne, où 1515, auprès du roi François Ier, et, enfin, au château du Cloux, près d'Amboise, où, paralysé de la main droite, il rêve d'un canal à creuser en Sologne et d'un palais à édifier à Amboise. C'est là que la mort le surprend. Une légende, incontestablement fausse, mais dont le peintre Gigoux s'est inspiré dans son tableau, *la Mort de Léonard de Vinci* (musée de Besançon), le fait mourir dans les bras de François Ier.

L'Italie du XVIe siècle admira principalement en lui le sculpteur et l'ingénieur ; mais c'est surtout le peintre et le savant qu'il nous est particulièrement donné aujourd'hui de connaître. Son art de dessinateur, exprimant par la forme sensible les moindres nuances du sentiment, analysant les caractères jusque dans les déformations caricaturales, ne s'appuyant que sur le réel pour atteindre l'idéal, n'a jamais été surpassé. Comme peintre, son art du clair-obscur arrive aux effets les plus merveilleux. Toute l'école lombarde s'est préoccupée de son moelleux ou *sfumato.* Les ouvrages authentiques de Léonard sont très rares. La galerie publique qui en possède le plus est le Louvre. Ses élèves les plus connus sont : Bernardo Luini, Andrea Solario, Francesco Melzi, Fontoia, etc.

Vinci nous est connu comme savant par le colossal répertoire de matériaux que forment ses notes manuscrites, réparties entre diverses bibliothèques. Il y préconise la méthode mathématique, et résume, sans ordre apparent, mais avec une continuité et une originalité de vues surprenantes, ses idées sur tous les ordres de connaissances humaines ; on y rencontre aussi des fragments humoristiques, des fantaisies, des maximes, des controverses, des prières, des lettres et jusqu'à des listes de mots. L'ensemble donne une haute idée du génie de l'auteur.

— Bibliogr. : Gabriel Séailles, *Léonard de Vinci, l'artiste et le savant* (Paris, 1892 ; Eugène Müntz, *Léonard de Vinci* (Paris, 1899).

Vinci (Leonardo), compositeur italien, né à Strongoli (Calabre) en 1690, mort à Naples en 1732. Élève de Gaetano Greco au Conservatoire *dei Poveri di Gesù Cristo* à Naples, où il fut condisciple de Pergolèse, il ne fit pas représenter, dans l'espace de treize années (1719-1732), moins de trente-trois opéras, dont plusieurs obtinrent d'éclatants succès. Ses deux premiers opéras, *Io Cecato fauzo* et *le Doje Lettere,* furent représentés, en 1719, sur le théâtre des Fiorentini. Parmi ceux qui contribuèrent le plus à sa renommée, il faut citer surtout *Semiramide* (1723) ; *Astianatte* (1725), et *Ifigenia in Tauride* (1725), son chef-d'œuvre. Musicien d'une imagination abondante, il apporta dans la musique dramatique d'importantes innovations, tant dans la forme des morceaux que dans celle du récitatif, ainsi que dans la façon d'employer les instruments. Il fut maître de la chapelle royale de Naples et écrivit, en dehors du théâtre, outre plusieurs cantates et des airs séparés, deux messes, des motets et deux oratorios : *la Protezione del Rosario* et *la Vergine addolorata.* Ses amours secrètes avec une dame romaine et le chagrin qu'il ressentit d'être obligé de s'éloigner d'elle l'amenèrent à prendre l'habit de moine au cloître Sainte-Catherine des pères dominicains lombards. Il eut l'imprudence de divulguer le secret de cette liaison, et l'on raconte qu'un proche parent de la dame le fit empoisonner.

Vinciac ou **Vincy,** localité de la France mérovingienne, entre Arras et Cambrai, où Charles-Martel défit les Neustriens, en 717 ; c'est peut-être aujourd'hui *Vincly* ou *Crèvecœur.*

vincible (*sibl'* — du lat. *vincere,* vaincre) adj. Qui peut être vaincu. (Inus.)

vinciblement (*si*) adv. Casuist. D'une manière vincible : *Ce n'est pas assez de connaître Dieu ou de l'ignorer* vinciblement. (Ant. Arnauld.)

vinculé, ée (du lat. *vinculum,* lien) adj. Qui n'est possédé que sous certaines obligations. (Terme du droit ancien, qui s'est conservé en Belgique.)

Vindana Portus, ville de la Gaule romaine (Lyonnaise IIIe), chez les Namnètes. Ptolémée la place entre l'embouchure de la Vindana et le *Gobæum promontorium.*

vindas (*da*) ou **vindau** (*dô*) [do l'island. *vindass*] n. m. Techn. Treuil vertical en forme de cabestan, que l'on fait tourner au moyen de leviers horizontaux, et autour duquel s'enroule un câble.



Vindas.

— Gymn. Engin au moyen duquel on exécute la *course volante.* Syn. pas de géant. (V. gymnastique [planche].)

Vindava (en allem. *Windau*), ville de la Russie d'Europe (Courlande), à l'embouchure de la *Vindava,* dans la Baltique ; 7.000 hab. Port de commerce.

Vindava (la *Windau* des Allemands), fleuve de la Russie occidentale (gouv. de Kovno et Courlande), qui commence à 213 mètres, passe à ou près Schrunden, Goldingen où elle brait en rapides, Pilton et tombe dans la Baltique à *Vindava.* Cours 309 kilom.

vinde n. m. Linguist. Langue slave, appelée aussi *slovène.* V. ce mot. — Ne pas confondre le *vinde* ou *slovène* avec le *vende* ou *sorabe.* (V. ce mot.)

vindebonien, enne (*ni-in, èn'*) n. m. Se dit d'un étage géologique établi par Depéret pour grouper les étages tortonien et helvétien.

— n. m. *Le* vindebonien.

Vindélicie, contrée de l'Europe ancienne, entre le Danube au N., la Gaule à l'O., la Rhétie au S., les Alpes et la Norique à l'E. Capit. *Augusta Vindelicorum* ou *Damasia* (auj. *Augsbourg*). Le Vindo et le Lacus (auj. le *Verbach* et le *Lech*), qui l'arrosaient, lui avaient donné son nom. Avant la conquête, les tribus germaines des Catenates, des Licates et des Consuanetes se la partageaient. Cette contrée passa sous la domination de Rome à la suite de l'expédition de Drusus, l'an 15 av. J.-C., et fut jointe à la Rhétie par Auguste pour former une province de l'empire. Au IIe siècle, elle constitua la province de Rhétie IIe. Plus tard, elle fut comprise dans le diocèse d'Italie. Son territoire est aujourd'hui partagé entre le Wurtemberg et la Bavière.

vindémial, ale, aux (du lat. *vindemialis ;* de *vindemia,* vendanges) adj. Antiq. rom. *Offrandes vindémiales,*

Offrandes que l'on faisait en automne sur les tombeaux. « *Fêtes vindémiales* ou *des vendanges*, Fêtes qui duraient cinquante-cinq jours, du 22 août au 15 octobre, et dont les derniers jours étaient consacrés à la récolte du raisin et accompagnés de réjouissances rappelant les bacchanales.

VINDENNE (*den'*) n. f. Techn. Cordo attachée sur une goolle de moulin.

VINDEX (Caius Julius), général gaulois, mort devant Besançon en 68. Indigné des crimes de Néron, il voulut en débarrasser l'empire et se souleva en entraînant plusieurs chefs gaulois dans sa révolte. Le gouverneur de la haute Germanie, L. Rufus Virginius, chargé de le combattre, se joignit à lui. Leur but était d'élever Galba à l'empire. Les troupes, qui ignoraient l'accord des chefs, en vinrent aux mains, et les Gaulois furent massacrés. Vindex se tua. Sa tentative porta le premier coup à la puissance de Néron.

VINDHYAS (MONTS), montagnes de l'Inde, commençant au-dessus des plaines qui bordent le golfe de Cambaye. Elles s'étendent d'O.-S.-O. en E.-N.-E., dominant Indore et Bhopal, puis vont mourir dans la plaine du Gange. Longueur 1.115 kilom.; altitude extrême 650 mètres.

VINDHYEN, ENNE (*dé-in, è-n'*) adj. Se dit du dialecte dravidien parlé dans les monts Vindhya. V. DRAVIDIENS.
— n. m. *Le* VINDHYEN.

VINDICATIF, IVE du lat. *vindicare*, venger adj. Qui aime à se venger : *Les femmes sont plus* VINDICATIVES *que les hommes.* || Inspiré par l'esprit de vengeance : *La justice doit être protectrice et non* VINDICATIVE.
— Substantiv. Personne qui aime à se venger : *Le* VINDICATIF *n'écoute que sa passion.*

VINDICATIVEMENT adv. D'une manière vindicative.

Vindiciæ contra tyrannos sive *De principis in populum, populique in principem legitima potestate*, principal ouvrage politique de Hubert Languet, publié en 1579, sous le pseudonyme de JUNIUS BRUTUS, et traduit en 1581 par François Etienne. Les questions discutées dans ce traité sont les suivantes : 1° savoir si les sujets sont tenus et doivent obéir aux princes, s'ils commandent quelque chose contre la loi de Dieu; 2° s'il est loisible de résister à un prince qui veut enfreindre la loi de Dieu ou qui ruine l'Eglise; 3° s'il est loisible de résister à un prince qui opprime ou ruine un état public et jusqu'où cette résistance s'étend; 4° si les princes voisins peuvent ou sont tenus de droit de donner secours aux sujets des autres princes affligés à cause de la vraie religion ou opprimés par tyrannie manifeste. D'une manière générale, l'auteur combat les théories de Machiavel en faveur du pouvoir des princes; il parle de l'inviolabilité de la conscience et de la pensée, de la liberté individuelle et des droits des peuples contre les rois. Cet ouvrage, très audacieux pour l'époque, a été inspiré par les tristes événements des guerres de religion.

VINDICTE (du lat. *vindicta*) n. f. Poursuite, Punition des crimes : *La justice autorise la* VINDICTE *légale.* (Ch. de Rémusat.)
— Antiq. rom. Petite baguette avec laquelle on touchait la tête d'un esclave, en signe d'affranchissement.
— Dr. rom. *Affranchissement par la vindicte*, Mode solennel d'affranchissement consistant en un procès fictif de revendication.
— Dr. act. *Vindicte publique*, Expression dont on se sert pour désigner la recherche et la poursuite des crimes et délits, expression d'ailleurs impropre, car toute passion vindicative, toute idée de représailles à exercer contre les auteurs des méfaits, est antipathique à la nature vraie du droit social de punir.

VINDOBONE (de *Vindobona*, n. lat. de *Vienne*, en Autriche) n. f. Planète télescopique, n° 231, découverte en 1882, par Palisa.

VIN-DONNER n. m. Cout. anc. Présent en vin ou en argent que le marié offrait à ses amis.

VINEA (*né* — mot lat. signif. *vigne*) n. f. Antiq. Espèce de mantelet dont les Romains se servaient dans les sièges.

VINÉE (de *vin*) n. f. Branche à fruits dans la treille longue de la vigne.
— Agric. Récolte du vin : *Une bonne* VINÉE. *Une demi-*VINÉE.
— Œnol. Endroit où l'on fait fermenter la vendange.

VINELAND, bourg des Etats-Unis (New-Jersey, comté de Cumberland); 9.000 hab. Metallurgie.

VINELLE (*nèl'* — de *vin*) n. f. Petit vin, piquette.

VINER v. a. Additionner d'alcool des vins. V. VINAGE. *Se viner*, v. pr. Prendre un goût vineux.

VINET (Alexandre-Rodolphe), écrivain et théologien protestant suisse, né à Ouchy en 1797, mort à Clarens en 1847. Il occupa dès 1817 la chaire de langue et de littérature françaises au gymnase de Bâle. En 1819, il reçut la consécration pastorale à Lausanne. En 1837, rappelé de Bâle, il fut nommé à la chaire de théologie pratique de l'académie de Lausanne, puis de littérature française (1845). Mais il abandonna ces fonctions en 1846, après la révolution vaudoise, pour se consacrer à l'organisation des Eglises indépendantes. Ce fut un critique élevé, grave et fin, avec de la concision et du relief dans le style, malgré certaines locutions un peu étranges. Il a déterminé dans la théologie protestante un mouvement qui se continue encore; tout en penchant vers une dévotion austère, il a été parmi les théoriciens les plus déterminés de la liberté de conscience. Citons de lui : *la Liberté des cultes* (1826); *Essai sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat* (1842); *Discours sur quelques sujets religieux* (1831); *Nouveaux discours sur quelques sujets religieux* (1841); *Méditations évangéliques* (1849); *l'Education, la Famille, la Société* (1855); *Etudes sur Pascal* (1848, 3e édit. 1903); *Etudes sur la littérature française au XIXe siècle* (1849); *Etudes sur la littérature française au XVIIe siècle* (1857). — Astié a réuni en deux volumes, en les disposant dans un ordre systématique, les pensées de Vinet sur les sujets les plus divers : *Esprit d'Alexandre Vinet* (1861).


Vinet

VINET Ernest, écrivain et archéologue, né et mort à Paris (1804-1878). Il entra dans la magistrature en 1826, en qualité de juge auditeur à Pontoise. En 1829, il entra à la Bibliothèque nationale comme attaché au cabinet des médailles. De 1849 à 1851, Vinet fut le collaborateur de Guigniaut pour les notes et éclaircissements des *Religions de l'antiquité*, traduites de Kreutzer, et il fut nommé conservateur de la bibliothèque de l'Ecole des beaux-arts, qui, grâce à lui, est devenue une des bibliothèques spéciales les plus riches de l'Europe. Il a collaboré au « Journal des Débats », de 1858 jusqu'à sa mort, à la « Revue des Deux Mondes », à la « Revue archéologique », etc. On lui doit, en outre : *l'Ecole d'Athènes* (1863); *Quelques idées sur la création d'une faculté libre d'enseignement supérieur* (1871); *Catalogue de la bibliothèque de l'Ecole des beaux-arts* (1875); *Art et archéologie* (1871); *Bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts* (1874); *Esquisse d'une histoire de l'architecture classique* (1875); *Un mot sur l'aide manuce de A. Firmin Didot* (1875).

VINETTE (*nèt'*), n. m. Nom vulgaire de l'oseille. Nom vulgaire du genre berberis ou épine-vinette. (On dit aussi VINETTIER.)

VINEUIL, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 5 kilom. de Blois, sur un coteau au-dessus du *Cosson*, affluent de la Loire; 1.852 hab. Ch. de f. Orléans.

VINEUX (*neû*), **EUSE** du lat. *vinosus* adj. Qui possède de la vinosité, qui est riche en alcool en parlant du vin : *Vin bien* VINEUX.
— Qui a le goût ou l'odeur du vin : *Pêche* VINEUSE. *Melon* VINEUX. || Qui a la couleur du vin : *Rouge* VINEUX.
— Sali de vin : *Des serviettes* VINEUSES.
— Fertile en vin : *La* VINEUSE *Bourgogne.* || *Année vineuse*, Année fertile en vin. || *Serment vineux*, Celui qui doit porter le raisin.
— Manèg. *Rouan vineux*, Cheval rouan dans la robe duquel le bai domine.
— n. m. Bot. *Vineux huilé*, Agaric qui a une légère teinte de lie de vin.
— n. f. Vitic. Syn. de VINÉE.

VINÉZAC, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 1 kilom. de Largentière; 957 hab. Moulineries de soie.

VINGA, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Temes]), sur un petit cours d'eau qui se perd dans les marécages; 4.795 hab. Ch.-l. de district.

VINGEANNE, rivière de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, qui descend du plateau de Langres (516 m.), arrose une trentaine de villages en une riante vallée de prairies et gagne la Saône, rive droite, à 5 kilom. au-dessus du confluent de l'Ognon. Cours 86 kilom.

VINGEON (*jon*) n. m. Chass. Nom vulgaire du canard siffleur.

VINGNEUR (*gn* mll. — de *vigne*) n. m. Gardien de vignes. (Vx.)

VINGORLA ou **VENGOURLA**, ville et port de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. de Konkan, distr. de Ratnaghiri]), sur la mer d'Oman; 8.950 hab.

VINGT (*vin; vint'* devant une voyelle ou un *h* muet, ainsi que dans la série de *vingt* à *trente* — du lat. *viginti*, même sens), adj. num. card. Deux fois dix : VINGT *ans.* VINGT *hommes.*
— Par ext. Nombreux : *Je vous ai dit* VINGT *fois ce qu'il fallait faire. Je connais* VINGT *personnes qui l'ont vu.*
— *Vingt-quatre heures*, Un jour entier. *Dans les vingt-quatre heures*, Avant qu'il se soit écoulé un jour entier.
— adj. num. ordin. Vingtième : *Chapitre* VINGT.
— n. m. Vingtième nombre, deux dizaines : VINGT *multiplié par* VINGT.
— Vingtième jour du mois : *Je partirai le* VINGT.
— Fam. Maison qui porte le numéro vingt : *Il demeure au* VINGT *de la rue Saint-Jacques.*
— Arg. *Vingt-deux*, Poignard. *Jouer du* VINGT-DEUX. || Exclam. Attention!
— Hist. *Les vingt-quatre*, Nom donné aux vingt-quatre violons qui étaient tenus d'aller jouer tous les jeudis et tous les dimanches au dîner du roi. *Les vingt-deux*, Girondins au nombre de vingt-deux, dont l'arrestation fut demandée par la commune de Paris et décrétée par les montagnards le 2 juin 1793.
— Jeux *Vingt et un*, Jeu de cartes dans lequel vingt et un points dans la main l'emportent sur tous les autres hasards. *Vingt-quatre*, Espèce d'impériale où l'on gagne en vingt-quatre points.
— Typogr. *In-vingt-quatre*, Format dans lequel la feuille d'impression donne 24 feuillets ou 48 pages.
— Prov. : **Vingt têtes, vingt avis**, Autant de personnes, autant d'avis différents.
— Encycl. Gramm. *Vingt* prend *s* quand il est multiplié par un autre nombre exprimé immédiatement avant : *quatre-vingts, six-vingts, quinze-vingts*, à moins qu'il ne soit suivi immédiatement d'un autre adjectif ou déterminatif numéral servant à compléter le nombre : *quatre-vingt-deux; quatre-vingt-quinze*; à moins encore qu'il ne soit mis pour *vingtième* : *la page quatre-vingt.* On écrit encore, sans *s*, *un quinze-vingt*, c'est-à-dire un des avengles placés aux Quinze-Vingts.
Pour former le nombre qui dépasse *vingt* d'une unité, on dit *vingt et un*; au-dessus on remplace *et* par le trait d'union : *vingt-deux, vingt-trois*, etc. La conjonction *et* ne sépare pas le nombre *vingt et un* en deux nombres distincts, d'où il résulte que le substantif placé après doit toujours être au pluriel : *vingt et un chevaux.*
— Jeux *Vingt et un*, Ce jeu, dont il existe plusieurs variétés, se joue avec un ou plusieurs jeux de cartes, ayant chacune leur valeur nominale, entre un banquier et un nombre indéterminé de pontes. Les pontes se cavent sans dépasser un chiffre convenu d'avance.
Le banquier distribue deux cartes une à une à chaque joueur, qui peut en demander d'autres s'il n'a pas vingt et un, et qui s'y tient dans le cas contraire. L'as vaut onze points ou *un seul*, suivant que le ponte y trouve son avantage. Les cartes se donnent à découvert à ceux qui en demandent. Celui qui a plus de vingt et un crève et le banquier prend son enjeu. Le banquier se donne ses cartes pour mêler son jeu s'il le juge à propos. S'il crève, il paye à chaque joueur autant de fois la mise qu'il se tient, il abat son jeu et les pontes en font autant. Il double les enjeux de ceux qui ont un point supérieur au sien et bénéficie ceux enjeux des pontes qui ont un point inférieur.
Vingt-quatre. Le vingt-quatre dérive de l'écarté; le mot seul suffit presque à en faire connaître les règles. Il en diffère surtout en ce qu'on peut y jouer jusqu'à cinq personnes, et que la retourne y prend le nom de *grade*. Dans le jeu de points, la grade est une carte ou de toute autre figure, et l'on compte les deux, les trois, les quatre, le cinq, le six et le sept. Au lieu de remplacer ou de figures, la grade est un as ou de toute autre petite carte, et c'est le roi la dame, le valet, le six et le neuf qui ont le privilège de compter. Le point, les tierces et les cartes marquantes valent quatre points chacune.
Vingt ans après, roman d'Alexandre Dumas père, suite des *Trois Mousquetaires* (1845). Les temps ont changé à Richelieu le fort a succédé Mazarin et les hommes ont vieilli et des intérêts divers les séparent. D'Artagnan sert le pouvoir, entraînant à sa suite le bon Porthos, devenu le riche seigneur du Vallon de Bracieux et Pierrefonds, Aramis, ou plutôt le chevalier d'Herblay, fraîchement uni par mariage avec Mme de Longueville, mêlé à mille intrigues. Athos, qui a repris son titre de comte de la Fère, tient plus guère que pour son fils, Raoul de Bragelonne, de d'une aventure avec Mme de Chevreuse. Tout cela sert de prétexte à l'auteur pour peindre de façon vivante les débuts de la Fronde, les coulisses de l'Opéra, la fuite de la cour à Saint-Germain, les caractères de Mazarin, Anne d'Autriche et Paul de Gondi, etc. Dans la partie romanesque, les quatre héros qui jadis, unis et ligués, ne connaissent point l'insuccès, essaient quelques fois, maintenant qu'ils obéissent à des préoccupations personnelles. Mais un intérêt commun les rassemble bientôt. Ils se sont retrouvés en Angleterre, où d'Artagnan et Porthos ont été envoyés à Cromwell par Mazarin, où Athos et Aramis sont venus pour essayer de sauver Charles Ier. Or, Milady a laissé en ce pays un terrible ennemi d'elle, Mordaunt, qui a juré de venger sa mère et met au service de sa haine implacable toute l'influence dont il jouit auprès du Protecteur. Vingt fois les quatre amis manquent de périr dans ses pièges; vingt fois leur valeur et l'adresse de d'Artagnan les tirent du danger. Athos, que Mordaunt a voulu noyer, un trait par lui planter un poignard dans le cœur.
On retrouve ici la rapidité de récit, la vivacité de dialogue, la richesse d'imagination qui font le charme de Dumas père, mais avec moins de fraîcheur et de gaîté que dans *les Trois Mousquetaires*. En revanche, quelques pages ont tamment sur Charles Ier, ont une belle gravité de ton, rare chez l'auteur. — Les *Vingt ans après* ont pour suite le *Vicomte de Bragelonne* (v. l'art.).

Vingt mille (PÉTITION DES), pétition présentée à l'Assemblée législative du 1er juillet 1792 par Dupont de Nemours. C'était une protestation contre le mouvement révolutionnaire du 20 juin et la conduite du maire de Paris, Pétion. Les signataires, quoique fort nombreux, n'atteignirent pourtant pas le nombre de 20.000. Sous la Terreur, le seul fait de figurer sur la liste des protestataires suffisait à motiver un décret d'arrestation.

VINGTAIN (*tin*) n. m. Féod. Droit du seigneur sur la vingtième partie des fruits ou de certains trésors trouvés pour permettre d'entretenir les fortifications du château féodal.
— Archéol. Drap de la même qualité que la chaîne était faite de vingt fois cent fils. On écrivait aussi VINGTAINE, n. f. Syn. VINGT-CENT.
— Adjectiv. : *Drap* VINGTAIN.

VINGTAINE (*tè-n'*) n. f. Nombre de vingt. Dire jusqu'à la VINGTAINE. || Nombre de vingt environ. *Une* VINGTAINE *de francs.*
— *Vingtaine de mai* ou simplem. *Vingtaine*. Temps qui s'écoule du 21 avril au 10 mai, et qui est regardé comme très redoutable pour les récoltes, à cause des gelées tardives qui surviennent assez fréquemment.
— Constr. Petite corde dont les maçons se servent pour tenir écartés loin des murs les tableaux pendant le battage. Petite corde dont on se sert pour écarter les spectateurs du théâtre.

VINGT-CENT n. m. Archéol. Syn. de VINGTAIN.

VINGT-DEUXAIN n. m. Comm. Nom d'une ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de deux mille deux cents ou vingt-deux fois cent fils. On appelait aussi VINGT-DEUX-CENT.
— Adjectiv. : *Drap* VINGT-DEUXAIN.

VINGTENIER (*tè*) n. m. Dans les îles anglo-normandes, Officier municipal.

VINGT-HUITAIN n. m. Ancienne sorte de drap, dont la chaîne était composée de deux mille huit cents ou vingt-huit fois cent fils. On l'appelait aussi VINGT-HUIT-CENT.
— Adjectiv. : *Drap* VINGT-HUITAIN.

VINGT-HUIT-JOURS n. m. Anc. mar. Fam. Réserviste à cause des vingt-huit jours de présence au corps auxquels il est astreint pendant le premier. *Un* VINGT-HUIT-JOURS.
— n. m. pl. Période que le réserviste passe au corps. *Faire ses* VINGT-HUIT JOURS.

VINGTIÈME (*vin-ti-è-m'*) adj. num. ordin. Qui occupe un rang marqué par le nombre vingt. *Le* VINGTIÈME *jour.*
— Qui se trouve vingt fois dans le tout. *Le* VINGTIÈME *partie d'une somme.*
— Substantiv. Personne ou chose qui occupe le vingtième rang : *Être le* VINGTIÈME.
— n. m. Vingtième partie du tout : *Toucher un* VINGTIÈME *dans les bénéfices.*
— Impôt égal à la vingtième partie du revenu. (Vx.)

VINGTIÈMEMENT adv. Vingtièmement.

VINGT-QUATRAIN n. m. Ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de vingt-quatre fois cent fils. On l'appelait aussi VINGT-QUATRE-CENT.
— Adjectiv. : *Drap* VINGT-QUATRAIN.

VINGT-QUATRE PARGANAS (*kat'*), district de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale [prov. de Calcutta],

VINGT-SIXAIN

VINGTUPLE

VINGTUPLER

VINH

VINH-LONG

VINICOLE

VINICULTURE

VINIFERE

VINIFICATEUR

VINIFICATION

VINOCOLORIMÈTRE du lat. *vinum, vini*, vin, et de *colorimètre* n. m. Appareil à l'aide duquel on détermine l'intensité de coloration d'un vin.

ENCYCL. La coloration des vins ayant une grande importance au point de vue des coupages, il y a lieu de déterminer le pouvoir colorant d'un vin destiné à cet usage, et l'on utilise à cet effet un *vinocolorimètre*. De tous ceux qu'emploie l'industrie des vins, le plus pratique est celui de Salleron. Salleron a établi une gamme des couleurs que sont susceptibles de prendre les vins, gamme de 10 teintes allant du violet rouge au rouge : 6 violets rouges et 4 rouges. Chaque teinte est représentée par un disque de satin coloré à la cochenille, et tous les disques sont collés l'un au-dessous de l'autre sur une ligne droite qui occupe la partie gauche de l'échelle ; parallèlement à cette ligne, s'en trouve une autre de disques de satin blanc collés en face des premiers. Le vin à essayer est placé dans une petite lunette A, dont le fond mobile est constitué par un godet métallique, à côté de cette lunette et fixée sur le même support S, à la distance de l'écartement des yeux, s'en trouve une seconde B. Le support promène sur l'échelle E les deux lunettes, dont l'une contenant de l'eau passe sur les disques blancs et l'autre, sur les disques colorés. Un écran conique F, qui couvre le vinocolorimètre protège des rayons extérieurs les regards de l'opérateur. Quand les teintes sont identiques dans les deux oculaires on note l'épaisseur sous laquelle le vin a été examiné ; cette épaisseur se lit sur une graduation que porte la partie supérieure de la lunette-réservoir), puis la réglette correspondante de l'échelle, et il est facile alors de déterminer quel est le pouvoir colorant du vin examiné.

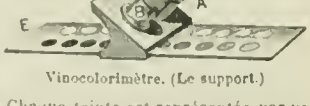

Vinocolorimètre. (Le support.)



Vinocolorimètre.

VINOGROBI ou VINOGROBSKAIA-PLATA, ville de la Russie d'Europe gouvern de Koursk, sur la *Vinogrobi*, sous-affluent du Dniéper par la Soura ; 3 000 hab. Gisements de phosphates.

VINOMÈTRE n. m. (Œnol. Syn. de OENOMETRE.

VINOMÉTRIQUE *trik* adj. (Œnol. Qui a rapport au vinomètre.

VINON, comm. du Var, arrond. et à 32 kilom. de Brignoles, au pied de collines boisées, sur le Verdon, près de son confluent avec l'Ourance, affluent du Rhône ; 1.070 hab.

VINO-SANTO n. m. Vin de liqueur que l'on fabrique en Italie, particulièrement à Castiglione et à Lonato.

VINOSITÉ du lat. *vinositas* n. f. Caractère des substances vineuses.

VINOT Joseph), mathématicien et astronome français, né à Epinal en 1829. Il fonda, en 1864, le *Journal du Ciel*. En 1872, il établissait un cours public et gratuit d'astronomie populaire, qui a eu très grand succès. On lui doit *Récréations mathématiques, nouveau recueil de questions utiles et curieuses* (1860) ; *Calculs à l'usage des industriels* (1861) ; *Erreurs relatives correspondantes des données et du résultat des opérations d'arithmétique* (1861) ; etc.

VINOUS *nouss* n. m. Nom du champignon de couche

VINOUSE n. f. Brauche à fruit, de la vigne.

VINOY (Joseph), général français, né à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère) en 1800, mort à Paris en 1880. Il quitta le séminaire à vingt ans pour s'engager dans la garde royale, gagna les épaulettes de sous-lieutenant à la prise d'Alger, passa comme lieutenant à la légion étrangère, et rentra en France comme colonel en 1850. En 1852, il retourna en Algérie prendre le commandement du 2e zouaves et, en 1853, fut nommé général de brigade. En 1855, sa brillante conduite en Crimée lui valut le grade de général de division. Il se distingua encore en Italie, devint sénateur en 1865, et passa en 1868 dans le cadre de réserve, d'où il sortit en 1870 pour prendre le commandement du 13e corps. Il se trouvait à Mézières au moment de la capitulation de Sedan ; il réussit à soustraire ses troupes à la poursuite de deux armées allemandes, et à les amener à Paris, après une retraite habilement conduite. Pendant le siège, il les conduisit au feu à Châtillon et à Bagneux (13 oct.), fut nommé en novembre commandant de la troisième armée, et dirigea le 29 une importante diversion vers la Gare-aux-Bœufs, pendant que Ducrot livrait la bataille de Champigny. Nommé grand-croix de la Légion d'honneur, il commanda, le 21, une sortie partielle sur la Ville-Evrard et, le 19 janvier, les opérations des troupes qui s'emparèrent de Montretout. Le 22, il remplaça Trochu comme commandant en chef de l'armée de Paris. Le 18 mars, il ne put réussir à enlever les canons de Montmartre, dut évacuer Paris, et contribua ensuite à le reprendre à la tête de l'armée de réserve. Après la Commune, il fut nommé grand chancelier de la Légion d'honneur. On lui doit : *Opérations de la 3e armée pendant le siège de Paris* (1872).


Général Vinoy

VIN-PIERRE n. m. Tartre de vin. (T. local.)

VINSOBRES, comm. de la Drôme, arrond. et à 7 kilom. de Nyons, au-dessus d'un sous-affluent du Rhône, par l'Eygues ; 1.119 h. Huileries. Restes de remparts.

VINSON (Julien), philologue français, né à Paris en 1843. Il fut élève à Pondichéry et entra en 1864 à l'Ecole forestière de Nancy. Il était sous-inspecteur des forêts lorsqu'il s'adonna aux études linguistiques, fut nommé en 1879 professeur d'hindoustani et de tamoul à l'Ecole des langues orientales vivantes. On lui doit les ouvrages et mémoires suivants : *Etudes orientales : les Cartes du sud de l'Inde* (1868) ; *Cahiers des vœux et instructions des Basques français aux états généraux* (1874) ; *le Basque et les Langues américaines* (1875) ; *le Verbe dans les langues dravidiennes* (1878) ; *Etudes de linguistique et d'ethnographie*, avec A. Hovelacque (1878) ; *Mélanges de linguistique et d'anthropologie*, avec le même (1880) ; *les Basques et le Pays basque* (1882) ; *l'Inde française et les Etudes indiennes, de 1850 à 1885* (1882-1885, 2 parties) ; *le Folk-Lore du pays basque* (1883) ; *Voyage extravagant, mais véridique, d'Alger au Cap*, avec P. Dive (1883) ; *les Religions actuelles* (1887) ; *Légendes bouddhistes et djaïnas*, traduites du tamoul (1900) ; etc.

VINTAR, bourg des Philippines (île de Lucon [prov. d'Ilocos Norte]), au pied de la Cordillera del Norte ; 10.000 hab. Commerce de tabac, scieries.

VINTEM (*tèm*') n. m. Ancienne monnaie de Portugal, qui valait 20 reis ou 0 fr. 11 c.

VINTIMILLE (en lat. *Albium Intemelium*, en ital. **Ventimiglia**), comm. d'Italie (prov. de Porto-Maurizio), à l'embouchure de la Roya et non loin de la frontière française ; 8.880 hab. Ch. de f. de Nice à Gênes (gare internationale). Tanneries ; fabriques de pâtes alimentaires. carrière de pierre. Petit port de commerce. Evêché.

VINTIMILLE (Jacques, comte DE), littérateur et magistrat français, né dans l'île de Cos vers 1512, mort à Lyon en 1582. Conseiller au parlement de Bourgogne, il fut banni, comme suspect de tolérance à l'égard des protestants ; rappelé par l'influence de L'Hôpital pour préparer l'ordonnance de Moulins, il partagea avec Jeannin la gloire de préserver la Bourgogne des massacres de la Saint-Barthélemy. Devenu veuf, il entra dans les ordres. Ses principaux écrits sont : *Carmen saturnalitium* (1564) ; *De victoria navali christianorum adversus Turcos* (1572) ; des éditions du *Code*, des *Novelles* et du *Digeste*.

VINTIMILLE DU LUC (Charles-François, comte DE), diplomate français, né au Luc (arrond. de Draguignan) en 1653, mort à Savigny (Manche) en 1740. Il prit part à l'expédition de Sicile en 1674, puis il servit dans les mousquetaires, perdit un bras à la bataille de Cassel (1677),

et ne servit plus que dans la marine. Ambassadeur en Suisse en 1709, second plénipotentiaire au congrès de Bade (1714), il fut nommé en 1716 ambassadeur à Vienne. — Son frère, CHARLES-GASPARD **de Vintimille du Luc**, archevêque de Paris, né au Luc (arrond. de Draguignan) en 1652, mort à Paris en 1746. Il fut successivement évêque de Marseille (1692), puis archevêque d'Aix (1708) et enfin de Paris (1729). Il soutint la bulle *Unigenitus*, fit fermer le cimetière Saint-Médard où les convulsionnaires venaient en pèlerinage au tombeau du diacre Pâris et publia un nouveau bréviaire en 1738. — JEAN-BAPTISTE-FÉLIX-HUBERT, marquis **de Vintimille du Luc**, petit-fils du comte Charles-François (1720-1775). Il épousa en 1739 la maîtresse de Louis XV, Pauline-Félicité de Mailly, ce qui lui valut d'être nommé maréchal de camp en 1742 et lieutenant général en 1759. Son fils ressemblait tellement à Louis XV qu'on l'appelait à la cour le DEMI-LOUIS. — Sa femme, *Pauline-Félicité* DE MAILLY, comtesse **de Vintimille**, née en 1712, morte à Versailles en 1741, fut attirée à la cour par sa sœur, la comtesse de Mailly, maîtresse du Louis XV; elle devint à son tour la favorite du roi en 1738. Elle épousa en 1739 le comte de Vintimille et mourut en 1741 des suites de ses couches. Elle était laide, mais bien faite, et avait de l'esprit.

VINTIMILLE-LASCARIS-CASTELARD Paul), grand maître de l'ordre de Malte, né en 1560, mort en 1657. Il exerçait la fonction de bailli de Manosque, lorsqu'il fut élu grand maître de l'ordre de Malte en 1636. Son gouvernement fut marqué par une réorganisation des forces de l'ordre; ses galères, sous la direction de Balbiano, obligèrent les Turcs à lever le siège de Candie. D'autre part, il acquit, dans les Antilles, l'île de Saint-Christophe.

VINTSCHGAU (le) [ou **vallée de l'Etsche**], vallée alpestre de l'Austro-Hongrie (Tyrol méridional), sur le cours supérieur de l'Adige. Creusée dans les massifs de l'Œtzthal (3.741 m.) et de l'Ortler (3.905 m.), elle reçoit des eaux de leurs glaciers; 65 kilom. de long. Extrêmement verdoyante, on y trouve les bourgs de Glurns, Laas, Schlanders, Naturns; 25.000 hab.

VINYLE. Chim. V. ÉTHÉNYLE.

VIO (Thomas DE). Biogr. V. CAJETAN.

VIOA n. f. Genre d'éponges fibreuses halichondries, famille des subéritidés, répandues dans les mers d'Europe.

VIOC, VIOQUE (*ok'*) n. et adj. Arg. Vioux, vieillo.

VIOCHE n. f. Nom vulgaire de la clématite commune.

VIOCURE (du lat. *viocurus;* de *via*, chemin, et *curare*, soigner) n. m. Magistrat romain, qui veillait à la construction et à l'entretien des voies. V. QUATUORVIR.

VIOGNIER (*gni-é* [*gn* mll.]) n. m. Variété de cépage blanc, cultivée dans les départements du Rhône, de la Loire et de l'Isère, en particulier dans les vignobles de Côte-Rotie (Ampuis) et de Condrieu, où il fournit des vins renommés. Syn. VIONNIER, GALOPINE.

VIOL (subst. verb. de *violer*) n. m. Acte par lequel un homme possède une fille ou une femme par violence ou par ruse, sans son consentement : *Un* VIOL *est aussi difficile à prouver qu'à faire.* (Volt.)

— ENCYCL. Dr. Le *viol* est un crime, prévu et puni par les articles 332 et 333 du Code pénal. Pour qu'il y ait viol, au sens légal, il faut qu'il y ait eu rapprochement intime de l'homme et de la femme et, en outre, violence, même simplement morale, par exemple par défaut de consentement par la femme : ainsi, le crime existe lorsqu'un individu abuse d'une femme pendant son sommeil.

Le *viol* se distingue de l'attentat à la pudeur et de la tentative de viol par l'accomplissement du coït. L'attentat sur une personne de plus de quinze ans n'est puni que de réclusion. Le viol est puni dans tous les cas des travaux forcés à temps. La peine est portée au maximum, si la victime a moins de quinze ans.

— Méd. lég. La présence d'un hymen intact est un signe à peu près certain que le *viol* n'a pas été consommé; il est bien évident que l'absence de l'hymen n'est jamais une preuve absolue du viol, même chez une fille réputée vierge. Il ne l'est même pas chez une fille réellement vierge. Les signes accessoires sont les traces de violences et surtout les coups d'ongles, les taches de sperme, les maladies communiquées. Ces signes sont les seuls qui puissent subsister chez la femme.

Les présomptions pour ou contre peuvent se tirer de la disproportion des organes, des particularités observées par la plaignante sur l'inculpé, de l'état de santé et de la conformation de celui-ci. Il est ordinairement impossible qu'un homme seul viole une femme bien portante qui se défend énergiquement. Une fille vierge peut être violée sans en avoir conscience pendant l'anesthésie provoquée par le chloroforme, l'éther, etc., le sommeil hypnotique, la léthargie, la catalepsie; une femme défleurée peut même l'être pendant le sommeil normal.

Une femme violée, même sans qu'elle en ait eu conscience, peut devenir enceinte du fait de ce viol.

VIOLA n. f. Musiq. Syn. de ALTO (violon).

— Bot. Nom scientifique latin des VIOLETTES.

VIOLA ou **DELLA VIOLA** Alfonso), compositeur italien du XVIe siècle, né à Ferrare. Il fut maître de chapelle du duc Hercule II d'Este, à Ferrare, et on le considère comme l'un des premiers artistes qui écrivirent de la musique pour certaines pièces dramatiques, comédies ou pastorales, qui furent représentées à la cour de Ferrare. Cette musique n'était pas, évidemment, conçue dans le « style représentatif » imaginé un demi-siècle plus tard par le fameux cénacle poétique et musical de Florence; on croit que les demandes et les réponses du dialogue étaient simplement chantées par le chœur, à la manière des madrigaux. Quoi qu'il en soit, voici les titres de ces pièces : *l'Orbeche* (1541); *il Sacrifitio* 1551); *lo Sfortunato* 1557), et *Arethusa* 1563). Della Viola a publié un recueil de madrigaux à cinq voix (1539).

VIOLABILITÉ rad. *violable* n. f. Qualité de ce qui peut être violé : *La* VIOLABILITÉ *des lettres.*

VIOLABLE adj. Qui peut être violé : *Un secret* VIOLABLE.

VIOLACÉ, ÉE du lat. *violaceus*, violet, couleur de violette adj. Qui tire sur le violet : *Un rouge* VIOLACÉ.

— Bot. Syn. de VIOLARIÉ, EE.

VIOLACER prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Nous violaçons. Il violaçait,* v. n. Tirer sur le violet.

VIOLAINES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 12 kilom. de Béthune, sur le canal d'Aire à la Bassée; 1.131 hab. Ch. de f. Nord. Gisements de phosphates; mines de houille. Distilleries de betteraves. Briqueteries.

VIOLANE n. f. Variété de violette de pyroxène, que l'on trouve dans les gîtes de manganèse du Piémont.

VIOLANILINE n. f. Base $C^{6}H^{4}Az$, trouvée dans les produits accessoires de la fabrication de la fuchsine.

VIOLANT *lant*, ANTE adj. *Teinture violante*, Teinture qui tire sur la couleur violette.

VIOLANTINE n. f. Composé $C^{11}H^{7}AzO^{3}$, qui renferme les éléments de l'acide violurique et de l'acide dialurique.

VIOLARIACÉ, ÉE (du lat. *viola*, violette) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre violette. || On dit aussi VIOLACÉ, EE.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *violette*. — *Une* VIOLARIACÉE.

— ENCYCL. Les *violariacées* sont des plantes herbacées ou des arbrisseaux, à feuilles alternes, rarement opposées, simples. Les fleurs sont axillaires, solitaires ou diversement groupées. Le fruit est une capsule.

VIOLAT (*la* — du lat. *violatus*, même sens) adj. m. Pharm. Où il entre des violettes : *Sirop* VIOLAT. *Miel* VIOLAT.

VIOLATEUR, TRICE (du lat. *violator, trix*) n. Personne qui a commis un viol : *Un* VIOLATEUR *de filles.* J.-J. Rouss.

— Personne qui enfreint : *Un* VIOLATEUR *de lois.* Personne qui profane un lieu ou un objet sacré.

— Adjectiv. Qui viole, qui profane.

VIOLATION (*si-on* — rad. *violateur*) n. f. Action de violer, de profaner : *La* VIOLATION *d'une église, d'un tombeau.*

— Action d'enfreindre, d'outrager : *La* VIOLATION *d'un droit, d'une loi, d'une règle. La* VIOLATION *du domicile.*

— SYN. **Violation, violement.**

— ENCYCL. Dr. *Violation de dépôt.* L'inviolabilité du dépôt était assimilée au vol par la loi romaine. Notre législation a fait de la violation d'un dépôt un délit à part, soumis aux dispositions de l'article 406 du Code pénal, qui prévoit et réprime tous détournements d'objets confiés. V. ABUS DE CONFIANCE. La violation des dépôts publics fait l'objet des articles 253 et 255 du Code pénal.

Violation de domicile. V. DOMICILE.

Violation du secret des lettres. V. SECRET.

Violation de sépulture. L'article 360 du Code pénal punit d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 16 francs à 200 francs quiconque se sera rendu coupable de violation de tombeaux ou de sépultures.

VIOLÂTRE adj. Qui tire sur le violet. Se dit le plus souvent d'une couleur fade et désagréable : *De ces faces* VIOLÂTRES, *de ces cous goitreux.* (Chateaubr.)



Viole de charpentier.

VIOLAY, comm. de la Loire, arrond. et à 36 kilom. de Roanne; 1.913 hab. Gisement d'antimoine; fabrique de mousselines.

VIOLE n. f. Techn. Sorte de petit cric très léger, qu'emploient les charpentiers pour soulever des pièces de charpente.

VIOLE (du provenç. *viula*) n. f. Instrument de musique à cordes et dont la forme est à peu près celle du violon.

— ENCYCL. La *viole*, qui a précédé le violon, dérive de l'ancien crouth et de l'ancien rebec. La *viole à archet*, montée de trois ou de six cordes, était très en vogue au moyen âge. On la voit florissante dès le commencement du XVIe siècle et, comme le violon, qui devait lui succéder, formant une famille de quatre instruments de même sorte, différents seulement par leurs dimensions. Il y avait le pardessus, le dessus, la taille et la basse de viole. Les trois premiers prenaient en Italie le nom de *viole da braccio*, se distinguant en soprano, ténor et alto, et la *viola di gamba* était l'égale de notre basse de viole. Les choses se passaient de même en Allemagne, et les violes diverses continuèrent de fleurir pendant tout le XVIe siècle, malgré les premières apparitions du violon et de ses congénères, qui devaient bientôt les détrôner. Selon les pays, le nombre des cordes, et par conséquent l'accord des instruments, différaient sensiblement.

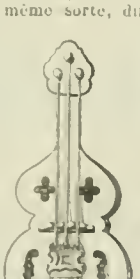

Viole à archet XVIe siècle.



Viole d'amour

Il existait, en dehors des instruments, certaines violes d'un caractère particulier : la *viola bastarda*, plus grande que la viole de gambe ordinaire, qui était montée de six ou sept cordes et qui était surtout destinée à accompagner le chant; la *viola pomposa*, inventée par Jean-Sébastien Bach, qui était plus grande que notre alto, avec une corde de plus à l'aigu; la *viola di bordone* ou baryton; enfin, la *viola d'amore* encore en usage. La *viole d'amour*, qui est un peu plus grande que le pardessus de viole, et qui, se jouant soit au bras, soit sur le genou, a sept cordes accordées en accord parfait de *ré* majeur; au-dessous de ces cordes, il y a un nombre égal de cordes sympathiques passant sous le chevalet et la touche et résonnant à l'égal de celles que frottent l'archet. Meyerbeer a fait revivre cette dernière et s'en est servi pour accompagner la fameuse romance du premier acte des *Huguenots*.

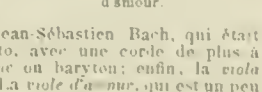

Accord des sept cordes de la viole d'amour.

VIOLÉ, ÉE du lat. *viola*, violette adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre violette.

— n. f. pl. Tribu de la famille des *violacées*, ayant pour type le genre *violette*. — *Une* VIOLÉE.

VIOLEMENT n. m. Syn. anc. de VIOL et de VIOLATION.

VIOLEMMENT *lu-man* adv. Avec violence : *Le vent souffle* VIOLEMMENT.

— Par la violence, par des moyens violents : *Il a pénétré* VIOLEMMENT *dans le château.* A. Fée.

VIOLENCE (*lans* — rad. *violent*) n. f. Extrême énergie physique : *La* VIOLENCE *de la tempête. La* VIOLENCE *de la fièvre. La* VIOLENCE *d'un choc.* Impétuosité, intensité : *La* VIOLENCE *de la passion.*

— Emploi violent de la force : *On n'est jamais assez violent pour avoir raison de la* VIOLENCE *ou de la ruse.* Loy.

— Loc. adv. *Douce violence*, Procédé plein de ménagements employé pour obtenir quelque chose de quelqu'un à quelque chose qui lui pèse : *Employer la douceur, la persuasion, la prière, la douce violence, pour obtenir quelque chose de quelqu'un.* Contraindre par la force : *Se faire violence, ne* LUI FAITES PAS VIOLENCE. Vaincre : *Faire violence à une femme.* Contrarier avec effort : *Faire violence à ses désirs.* — Interpréter d'une façon forcée : *Faire violence au vrai sens.* FAIRE VIOLENCE À *la nature.* *Se faire violence*, Se contraindre avec effort.

— Litter. et b.-arts. Vigueur excessive : *La* VIOLENCE *de l'expression. La* VIOLENCE *du coloris.*

— PROV. **Le royaume du ciel souffre violence, et les violents le ravissent.** On peut appliquer cette parole à toute personne ayant une grande énergie de caractère. Evang. selon saint Matth., XI, 12.

— ENCYCL. Dr. pén. Tout fait de violence exercé contre le gouvernement qui rentre dans la définition du crime, tend à empêcher l'exécution d'une loi, d'un jugement, d'un acte de l'autorité ou d'un acte émanant d'une autorité publique, est puni de la réclusion : le maximum de la peine est nécessairement applicable lorsque la violence a produit son effet et si, par suite de la rébellion, il y a eu blessures. Autres crimes punissables de la peine plus forte que la réclusion, ces peines frappent [illegible] donne les ordres [illegible] pén., art. 187-191.

— Dr. crim. V. VOL.

VIOLENT, ENTE *lan, ant* — rad. [illegible] qui a une force impétueuse : *Une* VIOLENTE *tempête. Le vent est* VIOLENT. || Qui agit, qui se fait avec une énergie impétueuse, outrée : *Un désir* VIOLENT. *Des* VIOLENTES *oppositions.* || Qui se fait par l'emploi de la force : *Des* VIOLENTS.

— Emporté, impétueux, brusque : *Un homme* VIOLENT.

— Fort, puissant, considérable : *Des* VIOLENTS *soupçons.*

— Contraire à la nature : *L'état du célibat est* VIOLENT *pour l'homme.* St-Evrem. || Détourné de son vrai sens : *Une interprétation* VIOLENTE. Force, peu naturel : *Certains peintres aiment les poses* VIOLENTES.

— Fam. Très extraordinaire, excessif : *Il est un peu* VIOLENT *d'être battu et de payer l'amende!*

— *Mort violente*, Mort résultant de l'action d'une force ou de quelque brusque accident.

— Litter. et b.-arts. Qui a une force, une couleur exagérée : *Des expressions* VIOLENTES. *Des tons violents.*

— Substantiv. Personne qui agit avec violence, avec une énergie extrême : *Le règne de la* VIOLENTE [illegible].

— PROV. : **Tout ce qui est violent n'est pas durable.** Ce qui est excessif, exagéré, ne se maintient pas.

SYN. **Violeot, vif.** — **Violent, emporté, fougueux,** etc. V. EMPORTÉ.

VIOLENTER (*lan* — rad. *violent*) v. a. Contraindre, forcer, faire violence à : *Le Parlement, sous Henri VIII,* VIOLENTA *les consciences.* (Mme de Staël.) || Forcer, outrer, exagérer : *Il faut éviter de* VIOLENTER *la nature.* J. Simon.

— SYN. **Contraindre, forcer,** etc. V. CONTRAINDRE.

VIOLER (du lat. *violare*) v. a. Commettre un viol sur : VIOLER *une femme, une fille.*

— Envahir ou détruire d'une manière sacrilège : VIOLER *un temple, un tombeau, un asile.*

— Enfreindre, outrager, agir contre : VIOLER *un traité, un droit.* VIOLER *son serment, un secret.*

— SYN. **Contrevenir, désobéir,** etc. V. CONTREVENIR.

VIOLÈS, comm. de Vaucluse, arrond. et à 12 kilom. d'Orange, sur l'Ouveze, sous-affluent du Rhône, par la Sorgues; 984 hab. Vins estimés.

VIOLET, ETTE *lè, è't* adj. Qui a la couleur résultant du mélange du bleu et du rouge, comme celle que l'on remarque particulièrement sur la fleur appelée violette : *Drap* VIOLET.

— Loc. div. : *Conte violet.* Autref. Conte bleu : *Vous êtes un ange violet.* Eprouver quelque chose subitement par l'effet d'un coup violent et soudain : *Vx. Il en tomba violet.* Montrer une ardeur qui se refroidit vite : *Vx. Il devint violet, il violet.* Avoir le visage congestionné : DEVENIR VIOLET *de honte, de peur, de colère.*

Entom. *Ecaille violet*, Nom vulgaire d'un petit papillon.

— n. m. Couleur violette : *Le* VIOLET *est une couleur composée.* Peint. sculpt. Vêtement violet : *Les cardinaux portent le* VIOLET.

Essence. Bois de palissandre.

Entom. *Violet écaille*, Nom vulgaire du papillon appelé aussi IRIS CHANGEANT.

— n. f. Entom. *Petite violette*, Espèce de papillon de jour.

Erpet. Espèce de couleuvre.

— Hortic. *Violet d'été*, Variété de giroflée.

— Moll. Nom vulgaire des janthines.

VIOLET (*lè*) n. m. Ancienne espèce de vase.

VIOLETER (double le *t* devant un *e* muet) *Je violette. Tu violetteras* v. a. Techn. Teindre en violet.

VIOLETTE *let'* — du l'anc. franç. *viole*, même sens) n. f. Bot. Genre de violacées. || Fleur de la plante : *Violette bleue,* La brouaille élevée. || *Violette de la Chine*, Nom vulgaire de la perce-neige. || *Violette des quatre-saisons*, Variété de capucine. La giroflée des jardins. || *Violette tricolore*, La pensée. || *Bois de violette*, Nom donné au bois de palissandre.

— Hortic. *Violette hâtive*, Variété de pêche. || *Violette ordinaire*, Variété de pomme. || *Violette glacée*, Variété de pomme, de jasmin, d'anémone. || *Violette violette longue*, Variété de figue.

— ENCYCL. Bot. Les *violettes* sont de petites herbes presque acaules, à feuilles alternes, pétiolées, stipulées. On en connaît environ cent espèces, des régions tempérées de l'hémisphère boréal. Les fleurs, hermaphrodites, sont irré-

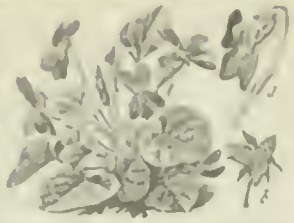

VIOLETTE [illegible] Mus. Petite viole.

VIOLETTE [illegible] Rose, Nom vulgaire des Violettes. [illegible] Violier.

VIOLIER [illegible] Mus. Joueur de viole. Vx.

Violier des histoires romaines [illegible], traduction [illegible] au XVIe [illegible] de contes [illegible] un immense succès, [illegible] mais la plupart de [illegible] les plus diverses; [illegible] Plo- [illegible] dans [illegible] Apollonius, du [illegible] imprimé plu- [illegible] imprimé depuis [illegible].

VIOLINE [illegible] dans le violette.

VIOLINISTE [illegible]

VIOLIR [illegible] Violet.

VIOLISTE [illegible]

Vielle [illegible] après [illegible], il [illegible] succès [illegible] Lyon [illegible] Il a publié [illegible] Rabelais [illegible] Etats [illegible] Histoire du [illegible] Histoire [illegible] colonies [illegible] Histoire [illegible] Histoire [illegible] Histoire

chantes du célèbre fantaisiste. L'écrivain nous intéresse à la destinée tragique d'Antonia, fille du conseiller Crespel. Cette jeune fille possède une voix d'une beauté surnaturelle, mais les médecins lui interdisent de continuer à chanter, sous peine de mourir avant six mois. Elle se console en écoutant les sons admirables, au timbre presque humain, d'un violon magnifique que possède son père. Or, une nuit, le conseiller entend un concert céleste, où les accents de la voix de sa fille se marient aux accords du violon merveilleux, et le lendemain matin, on trouve la jeune fille morte et le violon en pièces. Les pronostics des médecins s'étaient réalisés, et l'instrument s'était brisé au moment même où Antonia expirait.

VIOLONAR (augment. de *violon*) n. m. Nom donné par Castil-Blaze à la contrebasse.

VIOLONCELLE (*sel'* — de l'ital. *violoncello*) n. m. Instrument à quatre cordes, comme le violon, mais beaucoup plus grand.

— Par extens. Artiste qui joue de cet instrument : *Un habile* VIOLONCELLE. (On dit mieux VIOLONCELLISTE.)

— ENCYCL. Le *violoncelle* a remplacé, dans l'orchestre, la basse de viole, qui cessa d'être usitée vers le début du XVIIIe siècle. Créé par les luthiers italiens, il fut introduit en France, selon les uns par le Florentin Jean Battistini, selon les autres par le P. Tardieu, de Tarascon.



Violoncelle
a, archet.

Le violoncelle présente, dans des formes très agrandies, à peu près les formes du violon; outre les différences de dimension, son épaisseur, d'une éclisse à l'autre, est beaucoup plus considérable. Comme le violon et l'alto, il est monté de quatre cordes, dont les deux plus graves sont filées. Ces cordes sont accordées de quinte en quinte en montant, à partir du *do* grave, une octave au-dessous du registre de l'alto. L'étendue de l'instrument est d'environ trois octaves dans la musique d'ensemble; elle s'étend quelque peu dans le solo. Pour l'exécution, le violoncelle est placé entre les jambes de l'instrumentiste et repose à terre sur un pied pointu fixé à sa partie inférieure. La musique pour violoncelle est écrite en général sur la clef de *fa* 4e ligne, et dans les passages élevés, exceptionnellement, sur la clef de *sol*.

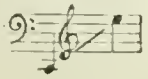
Etendue du violoncelle.

Les ressources du violoncelle sont considérables et ses fonctions dans l'orchestre multiples. En général, il fournit, avec l'appui de la contrebasse, la partie grave de l'harmonie. Dans les *soli*, il accuse un timbre moins brillant que celui du violon, mais plus profond et captivant, d'un caractère religieux, et exceptionnellement rapproché de la voix humaine. Les doubles et triples cordes y sont moins usitées que sur le violon; mais les sons harmoniques y sont d'une exécution relativement facile et ajoutent au charme de l'instrument.

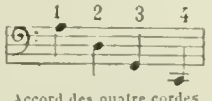

Accord des quatre cordes du violoncelle.

Parmi les virtuoses du violoncelle, il faut mentionner, au XVIIIe siècle, outre Battistini, son élève, Jean-Baptiste Cupis, puis Berteau, Janson l'aîné et Jean-Pierre Duport. Au XIXe siècle ont brillé Lamare, Jean-Henri Levasseur, Chevillard, etc.

VIOLONCELLISTE (*sè-lisst'*) n. Personne qui joue du violoncelle.

— Adjectiv. : *Virtuose* VIOLONCELLISTE.

VIOLONE (*né* — mot ital., formé de *viola*, viole) n. m. Gros violon qui était autrefois la contrebasse des violes.

VIOLONER v. n. Fam. Jouer du violon.

VIOLONET (*ne*) n. m. Nom donné par Castil-Blaze à un instrument intermédiaire entre l'alto et le violoncelle.

VIOLONEUR ou **VIOLONEUX** (*neû*) n. m. Pop. Joueur de violon.

VIOLONISTE (*nisst'*) n. Celui ou celle qui joue du violon.

VIOLURATE n. m. Sel de l'acide violurique.

VIOLURIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{7}Az^{5}O^{7}$ de la série urique, que l'on obtient soit en traitant l'acide barbiturique par l'acide azoteux, soit le mésoxalylurée par l'hydroxylamine. Syn. NITROSOBARBITURIQUE.

VIOMÉNIL Charles-Joseph-Hyacinthe DE HOUX, marquis DE), né à Ruppe (Lorraine) en 1734, mort à Paris en 1827. Il prit part aux guerres de la succession d'Autriche, de Sept ans, de Corse et d'Amérique, fut nommé maréchal de camp en 1780, reçut en 1789 le gouvernement de la Martinique, retourna ensuite en France en 1790 et émigra presque aussitôt pour entrer dans l'armée de Condé. Au licenciement de ce corps, il passa successivement au service russe, puis au service portugais, rejoignit Louis XVIII en exil en 1808, regagna avec lui la France en 1814 et reçut, en récompense de sa fidélité pendant les Cent-Jours, le bâton de maréchal de France.

VION-DALIBRAY Charles). Biogr. V. DALIBRAY.

VIONNIER n. m. Vitic. Syn. de VIOGNIER.

VIONVILLE, village d'Alsace-Lorraine (Lorraine), cercle et à 19 kilom. de Metz, sur la route de Metz à Verdun par Mars-la-Tour; 350 hab. Dispute entre Français et Allemands au cours de la bataille dite « de Gravelotte » (16 août 1870).

VIORNE (du lat. *viburna* n. f. (les botanistes le font souvent masc.). Bot. Genre de caprifoliacées viburnées.

— ENCYCL. Les *viornes* sont des arbrisseaux à feuilles opposées, pétiolées, le plus souvent sans stipules. Les fleurs, pentamères, sont groupées en corymbes; elles sont en général régulières; la corolle est rotacée ou tubuleuse; l'androcée comprend cinq étamines introrses. L'ovaire infère a d'une à cinq loges uniovulées; il est surmonté par un court style à trois branches. Le fruit est une baie monosperme. Il y a environ cent espèces de viornes, abondantes surtout dans l'Asie orientale et dans l'Amérique du Nord. En Europe, il n'y a que trois espèces : la *viorne lantane* ou *viorne colonneuse*, la *viorne obier*, dont les jeunes tiges, très flexibles, servent à faire des liens des trains et des ouvrages de vannerie, et la *viorne tin* ou *laurelin*, à feuilles persistantes.


Viorne obier : a fleur fe ode

VIOTE n. f. Métrol. Syn. de VELTE.

VIOTTI (Giovanni Battista), violoniste italien, né à Fontanetto en 1753, mort à Londres en 1824. Élève du violoniste Pugnani, qui entreprit, pour le faire connaître, un grand voyage artistique en Allemagne et en Russie, il excita partout l'enthousiasme par la sûreté et la noblesse de son jeu. L'impératrice Catherine le combla de faveurs. Il se rendit ensuite avec son maître à Londres, puis à Paris, où son apparition au Concert spirituel fut un véritable événement (1782). Il se fixa dès lors en cette ville. En 1788, il s'associa avec Léonard, coiffeur de la reine, pour l'exploitation du théâtre de Monsieur, Feydeau. C'est à lui qu'on dut la réunion de l'admirable troupe de chanteurs italiens qui fit d'abord la fortune de ce théâtre. La Révolution l'obligea à s'éloigner de France. Il vécut à Londres et à Hambourg. A Londres, il eut la fâcheuse pensée de s'engager dans un commerce de vins, où il engloutit sa fortune. Après avoir fait plusieurs voyages à Paris, il retourna s'y fixer définitivement en 1818, et il obtenait peu après la direction de l'Opéra. Malheureusement, c'est pendant sa direction qu'eut lieu à ce théâtre l'assassinat par Louvel du duc de Berry. L'Opéra dut se transporter dans la salle Favart, dont la prospérité se ressentit naturellement de ces circonstances, et le privilège fut retiré. C'est peu de temps après, et pendant un court voyage qu'il faisait à Londres, qu'il mourut en cette ville. Viotti ne fut pas seulement le véritable créateur de l'école moderne de violon, il fut aussi un compositeur de premier ordre pour l'instrument qu'il faisait parler avec tant d'éclat, de noblesse et d'élégance. On a de lui 29 concertos, 12 sonates, 3 divertissements, etc.

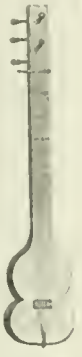
Vipancia vina.

VIPANCIA VINA n. m. Instrument de l'Inde, monté de cinq cordes, et dont le corps sonore est fait d'une gourde.

VIPASANA n. m. Religieux bouddhiste du Siam.

VIPÈRE (lat. *vipera*) n. f. Erpét. Genre de reptiles ophidiens, type de la tribu des *viperinés*, comptant dix espèces propres à l'ancien monde.

— Fig. Personne très méchante. || *Langue de vipère*, Personne qui a l'habitude de médire et de calomnier.

— *Vipère cornue*, Nom vulgaire de l'ammodyte des sables. || *Vipère à lunettes*, Nom vulgaire du naja. || *Vipère fer de lance*, Nom vulgaire d'un trigonocéphale. || *Vipère psyché*, Genre d'elaps. || *Vipère marine*, Espèce de murène. — Nom donné à plusieurs poissons ayant la forme d'un serpent.

— Alchim. *Prendre la vipère de Rexa et lui couper la tête*, Ôter la noirceur à la matière contenue dans l'œuf.

— ENCYCL. Erpét. Les *vipères* sont répandues surtout dans les régions chaudes, excepté en Australie et en Océanie. Ce sont des serpents très venimeux, de taille ordinairement médiocre, recherchant les terrains broussailleux ou rocailleux et ensoleillés; elles se logent dans les cavités naturelles du sol, sous les pierres, les trous de taupe ou de souris, etc., ou elles passent l'hiver en gourdies. Elles nagent parfaitement. Leur tête est large, plate, distincte du cou, gondlée aux tempes, nettement triangulaire, ce qui permet de distinguer facilement la vipère des autres serpents de même taille; elle est couverte de petites écailles lisses, où se mêlent des plaques frontales. Leur corps est robuste, la queue courte et fine. Les poches à venin de la vipère sont situées en arrière des crochets. V. SERPENT. La vipère péliade (*vipera berus*) atteint 70 centimètres de long; son museau est tronqué; sa livrée très variable, en général roussâtre, plus foncée chez le mâle, est tachée de brun en zigzag sur le dos. C'est une espèce de l'Europe du Nord et des montagnes, qui s'étend jusqu'au Japon. Dans le Sud on trouve par la *vipera Ursinii*, plus petite, jaunâtre ou brune, tachée ou non de noir; on la rencontre en France, dans les Basses-Alpes. L'aspic (*vipera aspis*) est l'espèce des environs de Paris. La vipère des sables (*vipera ammodyte*) se trouve dans le Dauphiné, en Italie et en Dalmatie. La vipère cornue d'Égypte habite souvent les régions désertiques du nord de l'Afrique.

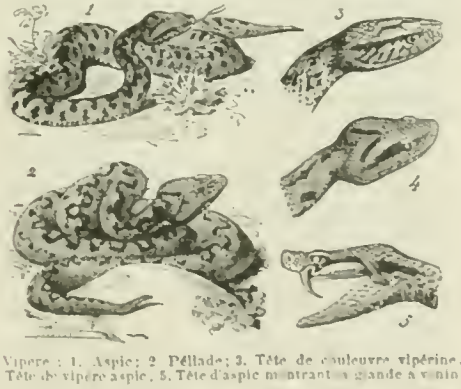

Vipère : 1. Aspic; 2. Péliade; 3. Tête de couleuvre vipérine. 4. Tête de vipère aspic. 5. Tête d'aspic montrant la glande à venin

Les vipères sont des serpents justement redoutés, mais peu, comme les autres reptiles, rendent de grands services à l'agriculture en détruisant beaucoup de petits rongeurs nuisibles (rats, campagnols, etc.). En France, une prime est accordée pour leur destruction. Leur morsure, bien être mortelle pour l'homme, dans un peut l'être quelquefois, surtout lorsqu'elle atteint les membres graves ou lorsque la victime est mal. Les symptômes graves sont la petitesse du pouls, la sueur froide, et, en août ou septembre, la paralysie. Le plus souvent on ressent une vive douleur, bientôt suivie d'une enflure et gonflement, survenant des nausées, des maux de tête, un malaise général, des yeux rouges et étincelants, la mâchoire se contracte, la mort peut arriver dans la journée. Le traitement le plus efficace consiste à garrotter le membre atteint, couper sans hésitation la plaie, la laisser saigner abondamment et la laver à l'eau de javel ou à l'eau ammoniacale, ou encore, la cautériser au fer rouge. On peut aussi, dans les cas urgents, inciser la plaie, de manière à extraire le venin, puis à la cautériser avec un caustique placé en croix sur la blessure. Il existe différents traitements curatifs, mais aucun n'est absolument spécifique et qui s'injecte aussitôt après la morsure. Les vipères attaquées par la morsure se font leur proie et se défendent par les mêmes moyens. Après avoir saisi la victime, elles la percent, aux premières chaleurs, de nombreux petits trous, par où s'échappent les œufs contenus dans les ovaires, et dont sortent les vipéreaux qui, dès leur naissance, sont aptes à mordre. Mais, même à cet état, ces reptiles, d'autres lorsqu'ils sont parvenus à leur taille, sont aggressifs. Les vipères sont ovovivipares, c'est-à-dire que les petits restent au moins pendant quelques jours dans l'utérus maternel, ayant rompu la coque de l'œuf avant de la pondre. On donne le nom de vipéreau aux jeunes vipères, et celui de serpents venimeux à ceux qui, tout en ayant des crochets, ne sont pas venimeux, comme la couleuvre à collier, la couleuvre vipérine, etc.

— Thérap. anc. La vipère était employée jadis en thérapeutique. Le corps servait à faire un bouillon réputé fortifiant, et dont il est parlé dans une lettre de Mme de Sévigné à sa fille. L'entraît aussi dans la thériaque. Voir ce mot. La tête de vipère, séchée et suspendue au cou des enfants, passait pour les préserver des convulsions.


Vipérine.

VIPEREAU, VIPÉREAU (*ro*) ou **VIPÉRIAU** (*ri-o*) n. m. Nom vulgaire des jeunes vipères.

VIPÉRIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant les *vipères* et *crotales*. — *Un* VIPÉRIDÉ.

VIPÉRIER (*ri-é*) n. m. Homme qui s'attache à la destruction des vipères.

VIPÉRIN, INE du lat. *viperinus*, même sens) adj. Qui appartient, qui a rapport à la vipère.

— Fig. *Langue vipérine*, Langue, Personne qui médit, qui calomnie.

VIPÉRINE n. f. Espèce de couleuvre qui, par sa forme et sa coloration, ressemble à une vipère. La vipérine (*coronella vipera*) atteint 1 mètre de long; elle est commune en France. On l'appelle aussi souvent COULEUVRE VIPÉRINE.

VIPÉRINE n. f. Bot. Genre de borraginées.

— ENCYCL. Les vipérines sont des herbes à feuilles alternes, entières couvertes de poils raides, portés sur une petite éminence noirâtre; les inflorescences sont en cymes scorpioïdes. Les fleurs, à pétales bleus, violets rouges et même blanchâtres, sont zygomorphes. Ce genre compte une trentaine d'espèces. La vipérine commune, la plus répandue, est une plante bisannuelle, à fleurs bleues ou blanches. Très voisines sont la vipérine d'Italie, la vipérine à feuilles de plantain, etc.



Vipérine : *a*, coupe de la fleur; *b*, fruit.

VIPÉRINÉS n. m. pl. Tribu de reptiles ophidiens, famille des colubridés, comprenant les couleuvres vipérines et voisines. — *Un* VIPÉRIN.

VIPION ou **VIPIO** n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants ichneumonides, de la famille des braconides, répandus sur tout le globe. Les vipions sont de taille moyenne, ordinairement noirs, avec l'abdomen rougeâtre ou jaunâtre, comme le beau vipion rutilateur de France.


Vipion grossi 3 fois.

VIPLAIX, comm. de l'Allier, arrond. et à 26 kilom. de Montluçon, sur un affluent droit de l'Aumon; 1.265 hab.

VIPSANIA (*nia*), famille plébéienne de Rome, dont l'illustration commença avec le consul M. Vipsanius Agrippa, sous Auguste, dont il fut l'ami et le mystère.

VIQUE ou **VICH**, ville d'Espagne (Catalogne), prov. de Barcelone, sur le Gurri, affluent du Ter; 12.000 hab. Filatures de laine, chapellerie.

VIQUELIN

VIRABHADRA

VIRADE

VIRAGE

VIRAGO n. f. Femme qui a

VIRÂMA

VIRAMGÂM,

VIRANT

VIRAT

VIRAZEIL,

VIRBIAL, ALE, AUX

VIR BONUS DICENDI PERITUS

VIRBOUQUET n.

VIRCHOW

Virchow

VIRE n. f. Nom vulgaire du panaris sous-épidermique.

VIRE

VIRE, fleuve côtier, tributaire de la Manche. La Vire prend sa source dans le département de l'Orne, à 417 mètres d'altitude, traverse les départements du Calvados et de la Manche, et finit dans la baie des Veys, qu'elle contribue à combler. La Vire arrose Vire, Saint-Lô, et son cheval canalisé constitue le port d'Isigny. Cours 118 kilomètres.

VIRE, ch.-l. d'arrond. du Calvados, à 59 kilom. de Caen, au promontoire mouvementé qui détourne le cours de la Vire au point où ce petit fleuve reçoit la Virène; 6.517 hab. (*Virois, oises*.) Ch. de f. Ouest. Carrières de granit, usines hydrauliques pour tailler et polir les pierres, fabriques de draps, carderie de laine, tilatures, bonneterie, papeterie.

Armes de Vire.

Le beau ravin où coule la Virène, tributaire de la Vire, est célèbre sous le nom de Vaux de Vire. Église Notre-Dame, des XIIIe, XIVe et XVIe siècles, hôtel-Dieu du XIIIe s.; beffroi de la Renaissance, dit tour de l'Horloge. Ancien château carolingien. Vire fut fortifiée par les ducs de Normandie, obtint une charte de commune du roi de France, Philippe Auguste, lorsqu'il prit possession de la Normandie 1203. Anglais et Français se disputèrent la possession de Vire, pendant la guerre de Cent ans. Montgommery à la tête des protestants, le maréchal Matignon à la tête des catholiques y entrèrent à tour de rôle en exerçant de cruelles représailles. Vire était depuis le XIVe siècle une cité ouvrière florissante par le commerce des draps. Patrie d'Olivier Basselin. — L'arrondissement a 6 cant., 96 comm. et 67.705 hab.; le canton, 11 comm. et 14.777 hab.

VIRÉE subst. parti p. de *virer* n. f. Archéol. Tissu en genre des étamines, qui se fabriquait anciennement à Amiens. On dit aussi VIRE n. m.

— *Tournées et virées*, Allées et venues.

— Sylvic. Estimation faite par expert des diverses parties d'une coupe, en partageant hypothétiquement ces diverses parties en rangées d'arbres à peu près parallèles.

— Vitic. Rang de ceps, dans l'Aunis.

VIRE-ET-TAUTE (CANAL DE), voie navigable, créée en 1838 pour réunir les cours de la Vire et de la Taute. Sa longueur est de 11 kilom., son mouillage de 1^m^,30.

VIRE-FLÈCHE n. f. Espèce de grosse flèche. Vx.

VIRELADE, comm. de la Gironde, arrond. et à 29 kilom. de Bordeaux, non loin de la Garonne; 630 hab. Vins rouges de graves et bons vins blancs *château de Virelade, domaine des Tilleuls, à Gayon*, etc.).

VIRELAI *lè* — de l'anc. franç. *vireli*, qui était sans doute une onomatopée de refrain, devenu *virelai* au XIIIe s., sous l'influence de *lai*) n. m. Littér. Petite pièce de vers courts, sur deux rimes, avec des refrains.

— Chorégr. Sorte de danse. ‖ Air sur lequel on l'exécute.

— ENCYCL. Littér. Au moyen âge, le *virelai* est une poésie composée de trois couplets, précédés et suivis d'un refrain qui est semblable à un demi-couplet pour le nombre des vers, leur longueur et la disposition des rimes. On trouve le virelai surtout au XIVe siècle. Puis ce genre de pièces étant tombé en désuétude, on intercala virelai comme lai où les rimes subissent un changement », un virement v. LAI), celle du petit vers de chaque couplet étant, dans le suivant, attribuée aux grands vers. Au XVIIe siècle, on s'efforça de ramener le plus souvent possible, et tour à tour, chacun des deux premiers vers de la pièce. Enfin, ce sont les deux premiers vers que ramènent, à la fin de chaque couplet, les poètes modernes qui se sont exercés sur cette forme difficile.

VIRELAN ou **VIRLAN** n. m. Métrol. Pièce de monnaie qui équivalait à la pièce de *deux gros* en Flandre.

VIREMENT *man* — rad. *virer*) n. m. Syn. de VIRAGE.

— Compt. *Mandats et Bons de virement*, Documents comptables par lesquels on transporte une somme du crédit d'une personne au crédit d'une autre. (Les mandats de virement de la Banque de France sont acceptés en payement par le Trésor public.)

— Fin. et compt. Opération qui consiste à faire passer une somme d'un compte à un autre, en débitant l'un et créditant l'autre.

— Mar. *Virement de bord*, Action de changer d'amures. *Virement d'eau*, Retour de marée, et tourbillons qui en résultent.

— ENCYCL. Compt. publ. Les *virements* de compte sont de simples transports d'un compte à un autre, qu'opère dans ses écritures la direction générale de la comptabilité publique. Ils servent à rectifier les erreurs commises par les ordonnateurs dans l'imputation des dépenses ou les erreurs similaires commises par les comptables; à affecter au budget en cours les fonds prévus qui proviennent des services spéciaux, d'emprunts ou d'excédents budgétaires; à reporter sur l'exercice suivant les payements inscrits par erreur à l'exercice courant; à régler les opérations du compte courant faites avec la Caisse des dépôts et consignations et quelques établissements publics; etc. Ils peuvent être effectués jusqu'au 31 juillet de la seconde année de l'exercice (Loi du 29 janvier 1899, art. 4.). Un agent spécial, l'*agent comptable des virements de comptes*, consigne ces opérations dans un *résumé général* annuel, qu'il certifie sous sa responsabilité et que juge la Cour des comptes.

— *Virements de crédits*. Ils consistent à transporter par décret les crédits budgétaires d'un chapitre de dépenses dans un autre. Ils permettent au gouvernement de modifier la répartition des ressources faites par les Chambres. Ainsi ne sont-ils pas pratiqués dans les États où le régime parlementaire fonctionne régulièrement. En France, la faculté de virement fut fort employée sous le second Empire. Aujourd'hui, les ministres conservent d'ailleurs le droit de faire et de modifier la répartition des crédits entre les articles d'un même chapitre.

VIRÉON et **VIREO** *réo*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des *viréonidés*, propres au nouveau monde. (Les viréons ont les mœurs des gobemouches; ils sont de taille médiocre et de couleurs peu brillantes.)



Viréon.

VIRER du lat. *gyrare* ou *gyrare*, même sens) v. n. Tourner sur soi-même (S'emploie souvent avec le mot *tourner*, dont il est cependant syn.) : *Elle Thirondelle tourne et* VIRE *sans cesse*. (Michelet.)

— Fig. Changer, se transformer : *L'opinion* VIRE *à tout vent*. (G. Sand.)

— *Virer à*, Tendre vers, se transformer en : *Le noir* VIRE *souvent* AU *jaunâtre. Le mauvais vin* VIRE À *l'aigre*.

— Mar. *Virer de bord, vent devant* ou *Virer*, Décrire un demi-cercle pour changer de route et recevoir le vent du bord opposé. ‖ *Virer lof pour lof*, Virer de bord de façon que le navire présente, en tournant, sa poupe au vent. ‖ *Virer vent devant en mouillant*, Laisser tomber l'ancre quand on vire de bord pour faire tête dessus et abattre plus facilement. ‖ Faire tourner le navire : VIRER *sur l'ancre*. VIRER *à la côte*. ‖ *Virer au cabestan*, Faire effort sur les barres de cabestan pour déraper l'ancre. ‖ *Virer en quille*, Abattre en carène à éventer la quille. ‖ *Manquer à virer*, Ne pas réussir la manœuvre du virement de bord. ‖ *Virer à courir*, Relever l'ancre rondement. ‖ *Virer à culer*, Faire effort sur un câble qui a pour but de faire culer le bâtiment dont il s'agit. ‖ *Virer à pic*, Mettre la chaîne de l'ancre à pic de l'écubier. ‖ Fam. *Vire de bord!* Va-t'en! (en s'adressant à un matelot.) ‖ *Virer de bord*, Changer de route, d'avis en parlant des personnes.

— Photogr. Subir l'opération du virage : *Des épreuves qui* VIRENT *bien*.

— Teint. Changer de nuance, en parlant d'un textile, d'une étoffe teinte.

— v. a. Tourner : *Le laboureur* VIRE *la terre*. (Peu us.)

— Fam. *Tourner et virer quelqu'un*, Essayer de toutes façons de le sonder, de le faire parler.

— Compt. Transporter une somme d'un compte à un autre : VIRER *un compte*.

— Fin. *Virer les parties*, Payer par cession des droits qu'on a soi-même sur un débiteur.

— Mar. *Virer l'ancre*, Faire effort sur la chaîne pour retirer l'ancre du fond. ‖ *Virer un navire de l'avant*, Le haler de l'avant. ‖ *Virer sur quille*, Se dit d'un navire qu'on abat en carène. ‖ *Virer sur chaîne*, La haler en faisant un effort direct dessus au moyen du cabestan. ‖ Changer la direction de la route : VIRER *le cap au nord*.

— Photogr. Soumettre à l'opération du virage : VIRER *des épreuves*.

Se virer, v. pr. Se tourner : VIREZ-VOUS, *que je vous voie*. (Vx.)

— Fig. Changer : *Je suis tantôt sage et tantôt libertin, selon que je* ME VIRE. (Montaigne.) [Inus.]

VIRES (du lat. *viriæ*, bracelets) n. f. pl. Blas. Anneaux concentriques au nombre de deux, de trois ou de quatre. On désigne quelquefois tout l'ensemble sous le nom de VIRE [n. f.].



D'azur à trois vires d'argent (ou à la vire d'argent de trois pièces).

VIRES ACQUIRIT EUNDO (*Elle acquiert des forces en courant*), expression de Virgile, faisant le portrait de la Renommée (*Enéide*, liv. IV, v. 175). Depuis, on a justement appliqué l'expression à la calomnie.

VIRESCENCE (*rèss-sanss* — du lat. *virescere*, devenir vert) n. f. Bot. Métamorphose des parties colorées des fleurs en organes foliacés verts.

VIRET (Pierre), réformateur de la Suisse romande, né à Orbe en 1511, mort à Orthez en 1571. Gagné aux idées nouvelles pendant ses études à Paris, il fut consacré au ministère par Farel, en 1531. Il installa la Réforme à Orbe, puis à Granson et à Payerne. En 1534, il partagea à Genève les luttes de Farel et de Froment; une tentative d'empoisonnement dont il fut alors victime ruina sa santé. En 1536, il évangélisa Lausanne; mais les Bernois le combattirent, à cause de la discipline qu'il prétendait établir. Il fut déposé par eux en 1559 et se retira à Genève, où il prêcha pendant deux ans. En 1561 et 1562, il voyagea en France. Il fut appelé en Béarn par la reine de Navarre, qui le chargea d'enseigner la théologie dans le collège d'Orthez. Ses ouvrages sont très nombreux.

VIRETON (de *virer*) n. m. Flèche d'arbalète armée d'un fer pyramidal dont l'empenne était composée de lames obliques, ce qui lui imprimait un mouvement de rotation quand on la lançait.

VIREUR (de *virer*) n. m. Techn. Ouvrier papetier qui lève les feutres placés sur chaque feuille et les entasse, pour qu'ils soient prêts à servir de nouveau.

— Mar. *Vireur d'une machine*, Tourteau circulaire percé de trous sur sa surface extérieure et monté sur l'arbre de la machine. Il sert à faire virer la machine à froid, au moyen d'un levier qu'on engage dans les trous.)

VIREUSE (de *virer*) n. f. Filat. Jeune ouvrière employée à mettre en mouvement les asples du moulin à soie.

VIREUX (*reû*), **EUSE** (du lat. *virosus*, même sens) adj. Qui tient du poison; qui a des propriétés vénéneuses : *Plante* VIREUSE. ‖ *Saveur, Odeur vireuse*, Saveur, Odeur nauséabonde.

— *Substances vireuses*, Substances qui ont une odeur et une saveur nauséabondes, souvent signes de leurs propriétés toxiques. On a cherché à déterminer le rapport qui peut exister et qui doit exister entre la constitution chimique de la substance vireuse et ses propriétés organoleptiques et toxiques; mais, jusqu'à présent, ce rapport nous échappe, et il est par conséquent impossible de dire si la répulsion que font éprouver les saveurs et les odeurs vireuses représente réellement un moyen de défense acquis par l'organisme.)

VIREUX-MOLHAIN, comm. des Ardennes, arrond. et à 20 kilom. de Rocroi, sur la Meuse, grossie à cet endroit du Viroin; 1.422 hab. Ch. de f. Est. Curieuse église du XIIIe siècle. Fonderie de fer, forge.

VIREUX-WALLERAND, comm. des Ardennes, arrond. et à 30 kilom. de Rocroi, sur la Meuse, en face de Vireux-Molhain ; 1.387 hab. Filature de laine.

VIREVAUDE n. f. Mar. Syn. de VIRE-VIRE.

VIREVEAU ou **VIREVAUT** *vé* — du provenç. *viravout*, n. m. Petit guindeau à bras, qui se trouve sur l'avant des bateaux de petit tonnage. ‖ Gros pieu servant à amarrer les cordages. ‖ Tourniquet, au moyen duquel on manœuvre le filet appelé *fourcade*.

VIRE-VIRE n. m. Nav. fluv. Syn. de TOURNANT. ‖ On dit aussi VIREVAUDE.

VIREVOLE n. f. Jeux. Au jeu de la bête ou de l'hombre, Résultat nul du joueur, qui, comptant faire la *vole*, ne fait pas une seule levée.

VIREVOLTANT *tan*, **ANTE** adj. Manèg. Se dit du cheval qui accomplit des *virevoltes*.

VIREVOLTE (de l'ital. *gravolta* ; *de girare*, virer, et *voltare*, tourner) n. f. Tour que l'on fait sur soi-même. (Vx.) ‖ On a dit autref. VIREVOUSSE, VIREVOUSTE et VIREVOUTE. — n. f. Manèg. Action du cheval qui, laissé en vitesse, fait un tour et un retour.

VIREVOLTER v. n. Faire des virevoltes. (Vx.) ‖ On a dit aussi VIREVOUSSER, VIREVOUSTER et VIREVOUTER.

VIREVOUSSE ou **VIREVOUSTE** (*vousst'* — corrupt. de *virevolte*) n. f. Action de se donner beaucoup de mouvement, et au fig., de se remuer beaucoup. (Vx.)

VIREVOUSSER (*vou-sé*) v. n. Faire des virevousses.

VIREY, comm. de la Manche, arrond. et à 19 kilom. de Mortain ; 1.115 hab.

VIREYE n. f. Bot. Syn. de ALLOPLECTE et de RHODODENDRON.

VIRGAIRE *ghèr'* — du lat. *virga*, verge, n. m. Chantre d'église, à Rome.

VIRGAIRE (*ghèr'*) n. f. Genre de champignons.

VIRGEN, rivière des Etats-Unis, affluent droit du Colorado. Le Virgen naît au pied des plateaux volcaniques de 1.500 à 1.800 mètres d'altitude, coule en un véritable cañon, baigne Saint-George, et atteint le Colorado après un cours d'environ 320 kilom.

VIRGILE (Publius Virgilius *ou* Vergilius MARO), le plus illustre des poètes latins, né à Andes, près de Mantoue, l'an 70, mort à Brindes en l'an 19 av. J.-C. Ses parents étaient de condition modeste, mais lui donnèrent une solide instruction. De sept à seize ans, il étudia à Crémone et prit la robe virile le jour même où mourut Lucrèce. Puis il se rendit à Milan, et ensuite à Naples, où il étudia la médecine, la philosophie, la physique, en particulier sous l'épicurien Syron et le grammairien Parthenius. Les petits poèmes qu'on lui attribue dateraient de cette époque. Virgile fut présenté à Pollion, gouverneur de la Gaule cisalpine, et à sa prière composa les *Bucoliques* (43-37 av. J.-C.). Après la bataille de Philippes, le petit domaine de Virgile fut livré aux vétérans. Il le recouvra grâce à Octave, et de là date le dévouement du poète pour le futur empereur. En même temps, il s'était présenté à Mécène et lui faisait à son tour connaître Horace. Ce fut sur l'invitation de Mécène qu'il écrivit les *Géorgiques*. Il servait ainsi les désirs d'Auguste, qui cherchait à rendre aux Romains leur goût antique, mais bien abandonné, pour l'agriculture (37 à 30 av. J.-C.). Nulle œuvre peut-être n'était plus conforme au génie de Virgile. Puis il entreprit son grand poème de l'*Enéide*. En cela encore il secondait les efforts d'Auguste pour rétablir les vieilles mœurs en faisant revivre les antiques traditions et la religion nationales. Tout le monde attendait avec impatience l'apparition de cet ouvrage, dont l'propercе, interprète du sentiment général, écrivait :



Virgile (manuscrit du Vatican).

Nescio quid majus nascitur Iliade.

« Je ne sais quoi de plus grand que l'*Iliade* est en train de naître. » L'empereur s'en faisait réciter des passages au fur et à mesure de leur composition et l'on raconte qu'Octavie s'évanouit lorsque le poète déclama devant elle les vers touchants où il évoquait la destinée du jeune Marcellus. Virgile ne put malheureusement mettre la dernière main à son ouvrage. Il voulait, pour le compléter, connaître la Grèce. La mort le surprit au retour, à Brindes. Il n'était âgé que de cinquante et un ans. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il voulut, dit-on, détruire un ouvrage qu'il jugeait imparfait. Par une pieuse infraction à cette volonté, ses amis, parmi lesquels il faut citer Varron, sauvèrent le poème, qui fut publié par leurs soins. Virgile était doux, affable, rêveur et mélancolique, gauche de tournure et de parole. Il se plaisait aux champs et dans la solitude. Peu mêlé aux affaires du temps, il ne fut jamais, du reste, un adulateur d'Auguste, si l'on fait, dans les louanges qu'il lui donna, la part de l'hyperbole littéraire. Après sa mort, le nom de Virgile fut entouré d'un véritable culte. Silius Italicus lui éleva un autel. Sa renommée ne fit que grandir avec les siècles, mais par une déformation bizarre de la tradition populaire, on en fit un puissant enchanteur, et tout un cycle de légendes se groupèrent autour de sa mémoire. Cette conception n'est pas étrangère à la figure de Virgile dans le poème de Dante.

Virgile, comme Molière, a beaucoup imité ; il a pris son bien partout où il le trouvait. L'imitation est continuelle dans les *Bucoliques*. Virgile emprunte à Théocrite non seulement les sujets, mais des développements et jusqu'à des vers entiers. Dans l'*Enéide*, Homère lui sert de modèle et il fit pour ainsi dire en un seul poème une *Iliade* et une *Odyssée* ; il prend aussi aux vieux poètes latins, à Nævius pour le fond, à Attius, à Ennius surtout, auxquels il prend de beaux vers et de belles paroles. « Je tire de l'or, disait-il lui-même, du fumier d'Ennius. » Néanmoins, Virgile est original parce qu'il s'assimile ses emprunts au point de les poser lui-même de nouveau. Virgile est assurément l'un des poètes les plus personnels qui aient existé. La note qui domine chez Virgile est peut-être l'amour et l'intelligence de la nature.

Le principal commentateur de Virgile est Servius, à la suite duquel il faut citer Donat, Philargyrius, Probus. (V. Thomas, *Scoliastes de Virgile*, 1879.) Il existe un grand nombre de manuscrits de Virgile, dont sept antérieurs au Xe siècle, mais incomplets ; plusieurs datent de l'époque mérovingienne ; ceux qui appartiennent aux âges postérieurs sont plus complets, mais le texte est moins pur. L'édition *princeps* est de Rome 1469. Parmi les innombrables éditions de Virgile, nous citerons : Heinsius 1661 ; Heyne (1800 ; Wagner (1830-1841) ; Hoffmann-Peerlkamp 1854 ; Ribbeck (édition critique, 1894-1895) ; Benoist 1884.

— BIBLIOGR. : Sainte Beuve, *Etudes sur Virgile* ; Boissier, *Religion romaine*, t. Ier, p. 221-316 ; *Nouvelles promenades archéologiques*, p. 127 et suiv. ; Comparetti, *Virgilio nel medio evo* ; Collignon, *Virgile* ; De La Ville de Mirmont, *l'Enéide de Virgile et les* Argonautiques ; A. Cartault, *Etudes sur les* Bucoliques 1896).

Virgile TOMBEAU DE. Cet ancien monument, dont l'authenticité paraît certaine, a été longtemps une sorte de lieu de pèlerinage pour les poètes. Il est situé dans les jardins qui bordent la croupe du Pausilippe, au couchant de Naples, en tournant de la pointe du Mergellino, du côté de l'ouverture de la grotte, sur une plate-forme pratiquée dans le rocher. C'est un petit édifice de brique, de forme pyramidale, voûté en dedans.

Virgile (ÉCOLE DE) [*Scuola* ou mieux *Scoglio di Vergilio*], ruine située dans le golfe de Pouzzoles, à 1 O. du Pausilippe, non loin du tombeau de Virgile. C'est un vaste ensemble qui paraît avoir appartenu soit à des thermes, soit à un ancien temple de la Fortune ou de Vénus Euplée, à laquelle les marins sacrifiaient après un heureux voyage. Rien ne justifie le nom de Virgile attribué à ces ruines.

Virgile travesty, en vers burlesques (LE), par Scarron. Ce poème-parodie en octosyllabes, composé au fort de la vogue du genre burlesque, parut de 1648 à 1652 : l'auteur publia successivement sept chants, qui sont la parodie des sept premiers chants de l'*Enéide*. Un huitième chant inachevé parut après la mort de Scarron. L'œuvre fut continuée par Moreau de Brazei et par Le Tellier d'Orvilliers. Elle suscita d'ailleurs une foule considérable d'imitations : celles des frères Perrault et de Furetière sont les plus connues. Il y eut aussi des *Virgiles travestys* en languedocien et en bourguignon. Scarron avait, à ce qu'il semble, emprunté l'idée de son poème à l'*Eneide travestita* de J.-B. Lalli (Rome, 1633). L'œuvre du poète français, si l'on veut bien ne pas se laisser rebuter par l'irrévérence, la trivialité et la frivolité du genre, est d'ailleurs pleine de gaieté, de malice et d'esprit. Il s'y trouve même, sous une forme plaisante, quelques critiques sérieuses de l'*Enéide*. Les héros du poème sont poussés au grotesque, mais, s'ils tombent du haut de leur dignité épique, ils ne tombent que du côté où ils penchaient déjà. Scarron aimait et comprenait Virgile, qu'il a raillé sans méchanceté :

Virgile rirait lui même
De se voir si bien masqué.

VIRGILE saint, évêque d'Arles, mort en 610. Il fut élevé, en 588, à la dignité épiscopale, devint, sept ans plus tard, vicaire du saint-siège en Bourgogne et en Austrasie et sacra, en 596, saint Augustin, premier archevêque de Cantorbéry et apôtre de l'Angleterre. — Fête le 5 mars.

VIRGILE Polydore) [en ital. *Polidoro Vergilio*], historien italien, né et mort à Urbino (1470 ?-1555 ?). Il fit ses études à Padoue, où il composa, en 1496, une lettre liminaire pour l'édition vénitienne du *Cornucopiæ* de Perotti, un recueil de proverbes intitulé *Proverbiorum libellus* ou *Adagia* (1498), et surtout son livre *De inventoribus rerum* (1499), qui, écrit à la requête du duc d'Urbino, a eu plus de cent éditions. Camérier du pape Alexandre VI, nommé sous-collecteur du denier de Saint-Pierre en Angleterre, il arriva dans ce pays en 1502. Dès 1505, Henri VII lui demandait d'écrire l'histoire de son royaume. Cet important ouvrage parut pour la première fois en 1534 : *Anglicæ historiæ libri XXVI* (Bâle) ; la seconde édition (1546) poussait le récit jusqu'en 1509 ; la troisième (1555), jusqu'en 1538.

VIRGILE (saint), évêque de Salzbourg, né en Irlande vers le commencement du VIIIe siècle, mort à Salzbourg en 784. Il quitta sa patrie pour aller en Allemagne prendre part aux travaux apostoliques de saint Boniface. Pépin lui donna des lettres de recommandation pour Odilon, duc de Bavière. Il se fixa à Salzbourg, reçut la prêtrise et fut abbé du monastère de Saint-Rupert. Saint Boniface l'accusa auprès du pape Zacharie d'enseigner, d'après ce que l'on racontait, qu'il y avait d'autres hommes sous la terre, une autre lune et un autre soleil, sans que l'on sache s'il s'agissait de dire qu'il existait des antipodes ou — ce qui eût été hérétique — qu'il y avait des hommes qui ne descendaient pas d'Adam comme nous et qui n'avaient pas été rachetés par Jésus-Christ. Virgile alla se disculper à Rome, fut placé, au retour, sur le siège de Salzbourg (vers 766), convertit un grand nombre d'infidèles, envoya des missionnaires en Carinthie, s'y rendit lui-même et pénétra jusqu'au confluent de la Drave et du Danube, ce qui la fait regarder comme l'apôtre de ces contrées. Il fut canonisé en 1233, par le pape Grégoire IX. — Fête le 27 novembre, jour anniversaire de sa mort.

VIRGILIEN, ENNE (*ji-li-in, èn*) adj. Qui a le caractère de Virgile, de la poésie de Virgile : *Un génie tout* VIRGILIEN *respire dans* « Paul et Virginie ». (Ste-Beuve.)

— Art divin. *Sort virgilien*, Présage que l'on tirait en ouvrant au hasard un Virgile, et en appliquant aux circonstances le premier vers qui tombait sous les yeux.

VIRGILIER (*ji-li-é*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des sophorées. L'unique espèce, *virgilier du Cap*, *cladraste* ou *sophora tinctorial*, est un arbre de 10 à 15 mètres, dont les feuilles fournissent une sorte d'indigo, et le bois jaune, tinctorial, est employé en ébénisterie ; les graines sont comestibles et les racines antidysentériques.

VIRGINAL, ALE, AUX (*ji* — du lat. *virginalis*) adj. Qui appartient ou convient aux vierges, à une vierge : *Voile* VIRGINAL. *Candeur, Modestie* VIRGINALE.

— Fig. Qui a quelque chose de chaste, de pur : *Raphaël est* VIRGINAL. (Th. Gaut.

— Poétiq. Très blanc, cette couleur étant le symbole de la virginité : *Lis* VIRGINAL.

— *Lait virginal*, Cosmétique liquide qui est une dissolution de benjoin dans l'alcool.

— Mythol. rom. *Fortune virginale*, Nom sous lequel on adorait Vénus, protectrice des jeunes filles.

— n. m. Antiq. Temple de Minerve où les vierges avaient seules le droit de pénétrer, ou l'on immolait même que des femelles qui n'avaient pas encore porté.

— Musiq. Sorte d'épinette en usage au XVIe siècle. On trouve aussi VIRGINALE n. f.

VIRGINALEMENT adv. A la façon des vierges, comme il convient à une jeune fille.

VIRGINAL-SAMME, comm. de la Belgique (prov. de Brabant arrond. de Nivelles ; 2.151 hab. Papeterie ; fabriques de boutons.

VIRGINÉIQUE *jé-nè-ik*) adj. Se dit d'un acide gras extrait de la racine du polygala de Virginie.

VIRGINIA CITY, ville des Etats-Unis (Nevada), chef-lieu du comté de Storey, près du Truckee, tributaire du lac Pyramid, 10.000 hab. Plusieurs mines d'argent.

VIRGINIE *ji-ni* n. m. Comm. Tabac en feuilles, provenant de la Virginie (Etats-Unis).

— n. f. Hortic. Variété de tulipe.

VIRGINIE, Etat de l'Union américaine, sur la côte de l'océan Atlantique, limité au N.-O. par l'Etat de Kentucky, à l'O. par l'Etat de Virginie-Occidentale, au N.-E. par l'Etat de Maryland, à l'E. par l'océan Atlantique formant à cet endroit la baie de Chesapeake, au S. par les Etats de Tennessee et de Caroline du Nord. Superf. 109.940 kilom. carr. pop. 1.854.184 hab. Ch.-l. *Richmond*.

Limitée dans sa partie occidentale par le massif des Appalaches, qui la sépare de la Virginie-Occidentale, la Virginie présente, à partir de la mer, un certain nombre de zones à peu près parallèles, d'altitude croissante, de climat et de production très différents. Plaines basses, parfois marécageuses, aux abords de l'Océan ; zone saine et fertile, Midland ; plus en arrière, précédant les hautes régions plus proprement accidentées ou montagneuses de l'Etat, le *Piedmont*, puis les collines des Blue Ridge, enfin la région appalachienne et, aux confins de l'Etat et du Kentucky, la région transappalachienne. Les cultures chaudes (tabac, coton, maïs), propres aux deux premières zones, font place à la culture des céréales et à l'élevage. La houille, les minerais de fer, de cuivre, d'argent, d'étain font la richesse de la partie occidentale de l'Etat, dans le massif appalachien, et alimentent une industrie très active, qui trouve un débouché marin me remarquablement aisé par les estuaires des petites rivières tributaires de l'Océan et de la baie de Chesapeake ; le Potomac, le York River, le Rappahanock, le Nottoway et surtout le James River, qui baigne l'important centre de Richmond.

VIRGINIE DE L'OUEST ou **VIRGINIE-OCCIDENTALE**, Etat de l'Union américaine, limité au N.-O. par l'Etat de Virginie, au S.-O. par l'Etat de Kentucky, au N.-O. par l'Etat d'Ohio, au N. par les Etats de Maryland et de Pensylvanie. Superf. 64.180 kilom. carr. pop. 518.100 hab. Ch.-l. *Charleston*. Sol généralement montagneux, surtout dans les parties sud-orientale et orientale de l'Etat, que couvrent, sous le nom de *Greenbrier Mountains*, les chaînons occidentaux du système des Alleghanys et les plateaux schisteux de Cumberland, coupées par les parties profondes de Greenbrier et de la Kanawha, qui est, avec la Monongahela supérieure et la Little Kanawha, le principal cours d'eau de l'Etat. Vers le S.-O., les terrasses du plateau de Cumberland s'abaissent peu à peu pour venir s'achever au-dessus de la vallée fertile et bien cultivée de l'Ohio, qui sert de frontière occidentale à la Virginie de l'Ouest. L'agriculture est inégalement répartie ; prospère sur les bords de l'Ohio, elle fait place, sur le plateau de Cumberland, à l'élevage et, sur les crêtes des Greenbrier Mountains, à l'exploitation des forêts. Partout les richesses minérales sont assez considérables : charbon, minerai de fer, donnant lieu à une importante industrie métallurgique.

VIRGINIE, jeune plébéienne dont la mort violente en 449 avant notre ère, fut à Rome le signal d'une révolution. Fille du centurion Virginius, fiancée à Icilius, ancien tribun du peuple, sa beauté excita les désirs d'Appius Claudius, l'un des décemvirs. Ne pouvant vaincre sa vertu, il la fit réclamer comme son esclave par un de ses clients. L'affaire devait être portée à son tribunal ; il l'aurait jugée à son client. Mais le père saisit un couteau sur l'étal d'un boucher et la tua, puis se réfugia au milieu des soldats. Ceux-ci se révoltèrent et se retirèrent sur le mont Aventin jusqu'à ce que les décemvirs eussent renoncé au pouvoir. Michelet a appelé Virginie **la Lucrèce plébéienne**.

VIRGINIE, planète télescopique n° [illegible] découverte par Ferguson en 1857.

VIRGINIEN, ENNE (*ji-ni-in, èn*), personne née en Virginie ou qui habite ce pays. — *Les* VIRGINIENS.

— Adjectiv. : *Population* VIRGINIENNE.

VIRGINIEN (*ji-ni-in, èn*) adj. Se dit d'un étage géologique englobant les étages helvétien et tortonien de l'Amérique du Nord.

— n. m. : *Le* VIRGINIEN.

VIRGINITÉ (*ji* — du lat. [illegible], n. f. Etat des personnes vierges : *Perdre sa* VIRGINITÉ. *Un vœu de* VIRGINITÉ.

— Poétiq. ou fam. Etat de ce qui est intact, de ce que personne n'a usé, de ce que personne n'a touché : *La* VIRGINITÉ *d'un livre que personne n'a lu*.

— Fig. Pureté, candeur : *L'innocence est la* VIRGINITÉ *de l'âme*. Latena.

— *Refaire sa virginité*, Rendre l'innocence ou la réputation.

— ALLUS. LITTER. :

Ton amour m'a rendu ma première virginité.

Vers que Victor Hugo, dans son drame de *Marie Delorme* (V, 2), met dans la bouche de la courtisane Impurine, par l'amour de Didier, repousse la caresse de celui-ci et adresse ces paroles à son amant prisonnier.

— ENCYCL. Hist. La [illegible] chez la femme, à la conservation de l'hymen. Ce signe n'est

VIRGINIUS [illegible] Virginius.

VIRGINIUS ROMANUS, [illegible] du temps [illegible] sous [illegible] comédies qui, selon [illegible] et [illegible] mœurs.

VIRGINIUS RUFUS [illegible] gouverneur romain de la [illegible] sous [illegible] soulèvement de Vindex, en 68, [illegible] avec [illegible] par [illegible] pour Néron, mais les [illegible] et le [illegible] légions, en vinrent aux [illegible] [illegible] furent massacrés. Virginius Rufus [illegible] trompe que lui offrent ses soldats [illegible] Il mourut au cours [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]

VIRUÉS (Cristobal DE), poète espagnol, né à Valence en 1550, mort en 1610. Il suivit le métier des armes, et commença à se faire connaître au théâtre à partir de 1579, par cinq pièces pleines d'horreur tragique en même temps que d'extravagances : *Cassandra, Marcela, Attila furieux, Sémiramis, Elisa Dido*. Il fut l'un des rivaux de Lope de Vega à ses débuts. Son *Historia del Monserrate*, qu'il traita en vingt chants, le rendit célèbre. Elle est bien oubliée aujourd'hui, malgré des beautés de détail.

VIRULENCE *[lans* — rad. *virulent*] n. f. Didact. Nature de ce qui est virulent : *La* VIRULENCE *des humeurs.*

— Fig. Caractère de violence : *Des critiques pleines de* VIRULENCE.

Méd. Propriété en vertu de laquelle certains micro-organismes déterminent, quand ils sont introduits dans un être vivant, des troubles morbides, une maladie infectieuse.

— Encycl. Méd. La notion de la *virulence* est aujourd'hui à peu près exclusivement fondée sur le pouvoir toxique des bactéries ou des microbes pathogènes et, par conséquent, sur la nature des toxines qu'ils sécrètent. Dans les maladies infectieuses, en effet, non seulement les accidents généraux, mais aussi les lésions locales, sont exclusivement imputables à ces toxines, qui peuvent agir comme de véritables caustiques. Suivant donc le degré de toxicité de ces toxines ou le pouvoir toxique des microbes qui les sécrètent, la virulence sera plus ou moins forte et, en conséquence, la gravité de l'infection plus ou moins grande. Mais la virulence est très variable; elle peut être exaltée ou atténuée, suivant les passages ou les cultures; en outre, chaque organisme réagit plus ou moins énergiquement à une virulence donnée, suivant qu'il est neuf, ou qu'il a été immunisé par une attaque antérieure, ou artificiellement par la sérothérapie préventive. Quand l'organisme est neuf, il peut en outre y avoir phagocytose positive ou négative, suivant le degré de virulence, tandis qu'elle est toujours positive quand l'organisme est immunisé. Enfin, il ne faut pas oublier que l'un des facteurs les plus actifs de la virulence est le nombre des bactéries pathogènes inoculées, comme l'ont montré les recherches de Herman; mais là encore il faut faire intervenir la question du terrain, c'est-à-dire l'état des moyens de défense naturels dont l'individu dispose.

Somme toute, la virulence ne nous est connue que par l'intensité des réactions ou des troubles morbides qu'elle détermine chez un organisme donné; elle est donc variable, bien que l'on puisse cependant admettre que la gravité de l'infection produite soit, d'une manière générale, en rapport avec le degré de la virulence. Les diverses *unités antitoxiques* (v. ce mot), comme celles d'Ehrlich, de Roux, de Calmette, etc., ne mesurent qu'une partie de la virulence et ne peuvent tenir compte de la résistance de l'individu, qui devient souvent le facteur le plus important de l'exaltation ou de l'atténuation d'un virus donné. V. IMMUNITÉ, PHAGOCYTOSE, TOXINES, SÉROTHÉRAPIE.

— BIBLIOGR. : Nicolle, *Microbiologie générale* (Paris, 1901); Metchnikof, *l'Immunité* (Paris, 1903).

VIRULENT, ENTE *[lan, ant'* — du lat. *virulentus*] adj. Qui est produit par un virus : *Maladie* VIRULENTE.

— Fig. Qui est d'une violente énergie : *Des attaques, des critiques* VIRULENTES.

VIRURE (de *virer*) n. f. Nom donné à une file de bordages s'étendant de l'avant à l'arrière du navire, sur la carène. ‖ *Virures d'accastillage*, Virures des œuvres mortes. ‖ *Virures de diminution*, Virures de l'avant. ‖ *Virures de précintes*, Bordages formant les précintes. ‖ *Virures de remfort*, Virures principales du navire. ‖ *Abattre un navire de ses virures*, Faire découvrir ce nombre de virures, à partir de la flottaison, dans l'abatage en carène.

VIRUS (*vuss* — mot lat. signif. *poison*) n. m. Nom donné à toutes les substances capables de produire la maladie infectieuse, l'infection.

— Fig. Cause, principe de contagion morale : *Dès 1830, tout le monde est plus ou moins infecté du* VIRUS *révolutionnaire.* (T. Delord.)

— Encycl. Avant les découvertes de Davaine et de Pasteur, le mot *virus* s'appliquait aux germes infectieux, aux agents de contage et aux liquides qui les renfermaient; cette expression est actuellement presque complètement abandonnée et on ne l'emploie plus guère que pour désigner les agents d'infection dont le microbe est encore inconnu; tels sont le virus rabique, le virus syphilitique, le virus variolique, etc.

VIRY, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 4 kilom. de Saint-Julien, sur l'Aire, affluent du Rhône; 1.573 hab. Carrières de molasse.

VIRY-NOUREUIL, comm. de l'Aisne, arrond. et à 33 kilom. de Laon, dans la vallée de l'Oise; 1.493 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de charrues, de chaînes.

VIS (*viss* — du lat. *vitis*, vigne. A signifié d'abord « enroulement ») n. f. Pièce cannelée en spirale, que l'on enfonce, en la faisant tourner sur elle-même, soit dans une matrice appelée écrou et taraudée en sens contraire, soit dans un milieu résistant par l'effet combiné de la pression et de la rotation. ‖ Pièce toute semblable, mais fixe, autour de laquelle on fait avancer ou reculer un écrou, selon qu'on le fait tourner dans un sens ou dans l'autre : *Une vis de pression. Pas de vis*, Tour de spire d'une vis, quantité dont une vis avance ou recule lorsqu'on lui fait exécuter un tour entier sur elle-même. ‖ *Vis à filet triangulaire*, Vis dont la section du filet a une forme triangulaire. ‖ *Vis à filet carré*, Celle dont la section transversale du filet a une forme rectangulaire. ‖ *Vis ailée*, Celle dont la tête est élargie en forme d'ailes de papillon pour qu'on puisse la manœuvrer avec les doigts. ‖ *Vis fraisée*, Vis à tête plate en dessus, conique en dessous, destinée à affleurer complètement de façon à laisser une surface unie. ‖ *Vis noyée*, Celle dont la tête ne fait aucune saillie après qu'elle a été enfoncée. ‖ *Vis en goutte de suif*, Celle qui a la tête arrondie en dessus et porte une mince entaille pour qu'on puisse la serrer avec le tournevis introduit dans l'entaille. ‖ *Vis femelle*, Nom que l'on donne quelquefois à l'écrou destiné à recevoir une vis proprement dite. ‖ *Vis en blanc*, Celle dont le filet n'est pas encore creusé. ‖ *Vis de marteau*, Celle qu'on manœuvre pour régler la pointe de descente du metteur à bas. ‖ *Vis de pression*, Celle qui sert à serrer un objet contre un autre. ‖ *Vis de rappel*, Vis assujettie à tourner entre deux points fixes, et dont le mouvement de rotation amène ou éloigne un objet taraudé, engagé sur la vis, mais disposé de façon à ne pouvoir tourner avec elle. ‖ *Vis calante*, Vis disposée dans le pied d'un instrument, et servant à lui donner une position verticale. (On dit également dans le même sens VIS ARRÊTOIR et VIS DE BRIDE.) ‖ *Vis différentielle*, Axe portant des filets de vis, dont le pas est différent, de sorte que, lors que l'un se meut dans un écrou, l'autre fait mouvoir, avec une vitesse différente, un écrou mobile et guidé, dans lequel il est engagé. ‖ *Vis sans fin*, Vis dont les filets agissent sur les dents d'une roue placée dans le même plan, en lui imprimant un mouvement de rotation dans un sens perpendiculaire à celui de la vis. ‖ *Vis de mécanique*, Vis à filet carré tournant dans un écrou fixe et munie d'une manivelle qui sert pour tirer les freins d'une voiture. ‖ *Vis d'Archimède*, Machine élévatoire consistant en un cylindre meuné, dont l'intérieur est cloisonné en spirale. ‖ *Vis hollandaise*, Sorte de vis d'Archimède modifiée en ce sens que le cylindre est fixe, l'axe et les cloisons en spirale se mouvant à l'intérieur.

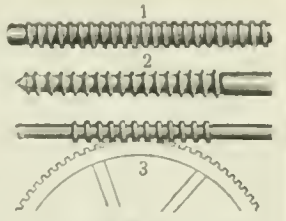

Vis. 1. A filet carré; 2. A filet triangulaire; 3. Sans fin.

— Pop. Cou, gorge. ‖ *Serrer la vis à quelqu'un*, L'étrangler. — Au fig. Le traiter sévèrement.

— Artill. *Vis de pointage*, Vis disposée sur un affût de canon de manière que sa tête soutienne la culasse de la pièce et qu'en la levant ou l'abaissant plus ou moins, on puisse faire varier l'angle que fait avec l'horizontale la direction de l'axe du canon. (V. POINTAGE.) ‖ *Vis à filets interrompus*, Organe essentiel de la culasse des canons, qui consiste en un cylindre, dont la surface, divisée en six secteurs, porte trois secteurs filetés alternés avec trois secteurs lisses, qui correspondent respectivement aux trois secteurs lisses et aux trois secteurs filetés de l'écrou de culasse, de sorte qu'il suffit de faire glisser la vis dans son logement et de lui faire décrire un sixième de tour pour que les filets de la vis s'engagent dans les filets de l'écrou et maintiennent ainsi la culasse fermée.

— Constr. *Escalier à vis*, Nom donné à divers types d'escaliers en spirale. ‖ *Vis à jour*, Escalier tournant suspendu. ‖ *Vis à noyau plein*, Escalier dont les marches s'encastrent par une extrémité dans le mur de la cage circulaire de l'escalier, tandis que l'autre bout s'engage dans un noyau cylindrique concentrique à la face intérieure de la cage. ‖ *Vis de Saint-Gilles*, Escalier qui monte en rampe, et que couronne une voûte annulaire rampante. ‖ *Vis de colonne*, Contour en forme de spirale du fût d'une colonne torse ou de l'escalier placé à l'intérieur d'une colonne creuse.

— Mécan. *Vis micrométrique*, Vis en acier dont le pas est très petit, la tête très large et divisée en un grand nombre de parties, ce qui permet d'apprécier facilement la quantité dont la tête a tourné et, par conséquent, la quantité dont la vis s'est avancée, bien que cette quantité soit très petite.

— Physiol. *Vis a tergo*, Pression exercée par le sang des artères et chassant en quelque sorte par derrière le sang veineux qui ne possède pas d'organe moteur spécial.

— Encycl. Mécan. La *vis* est un organe que l'on emploie en mécanique, pour produire entre deux pièces juxtaposées une pression très forte. Cet organe est constitué, quel que soit son *pas*, par un cylindre revêtu d'un filet qui engendre le mouvement d'une figure polygonale dont le plan passe constamment par l'axe du cylindre, en même temps qu'un des côtés s'appuie sans discontinuité sur une génératrice de ce cylindre. Pendant ce mouvement, l'une de ses extrémités décrit une hélice.

On n'emploie guère, pour engendrer le *filet* de la vis, que le triangle ou le rectangle, d'où les noms de *vis à filet triangulaire* et de *vis à filet carré*.

Quand on fait tourner la vis sur elle-même, en lui faisant accomplir un tour complet, elle avance longitudinalement de l'intervalle qui se trouve compris entre deux spires de l'hélice, intervalle qui a reçu le nom de *hauteur du pas de vis*. La vitesse de ce mouvement longitudinal et rectiligne, étant très faible, permet ainsi d'exercer de grandes pressions, de puissants efforts.

La vis est tantôt fixe et tantôt mobile. Dans le premier cas, son mouvement de rotation sur elle-même fait monter ou descendre l'écrou suivant la direction imprimée à cette vis. Dans le second cas, l'écrou étant fixe, la vis monte ou descend en tournant sur elle-même.

Le sens d'enroulement de l'hélice est dextrorsum ou sinistrorsum.

Il existe un très grand nombre de types de vis, dont beaucoup reçoivent journellement des applications industrielles. C'est ainsi que l'on distingue la *vis auf rectifier*, la *vis sans fin*, les *vis multiples*, la *vis tangente*, la *vis d'Archimède*, la *vis hollandaise*, etc.

Les vis se fabriquent soit à la main, au moyen de taraudis et filières, soit, le plus souvent, mécaniquement en ayant recours à des machines-outils que l'on appelle *tours à fileter, tarauds-deuses*, etc. Les vis à métaux notamment, dont le corps est rigoureusement cylindrique, exigent des soins tout spéciaux et une fabrication nécessitant leur passage successif dans diverses machines-outils. Les vis à bois qui sont tronconiques se fabriquent aussi en plusieurs opérations.

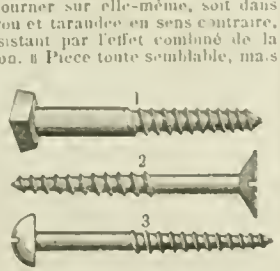

Vis à bois. 1. A tête carrée. 2. A tête plate. 3. A tête ronde.

— *Presse à vis*, V. PRESSE, et PRESSOIR.

Vis sans fin. Ce genre de vis permet de transmettre le mouvement de rotation d'un arbre à un autre arbre occupant une position perpendiculaire à celle du premier. C'est en quelque sorte un dérivé de l'engrenage à crémaillère. C'est une vis de peu de longueur, dont les spires, en petit nombre et légèrement inclinées, engrènent avec une roue dentée calée sur un axe perpendiculaire au sien. La vis entraîne alors la roue dans son mouvement de rotation.

— *Vis d'Archimède*. Cet appareil est connu pour élever l'eau à de faibles hauteurs. La vis d'Archimède, employée aujourd'hui, est constituée par une cloison métallique dans laquelle est implantée une vis à filet carré, reliée d'une part à un noyau portant que qui en est l'axe, et de l'autre part, à la surface cylindrique servant d'enveloppe. Il est possible d'installer dans la longueur de l'appareil deux ou trois cloisons, dans le but d'allonger le pas. Les cloisons de ce type de vis sont faites en une feuille mince de métal et se composent de deux annuloïdes que l'on fend suivant un rayon et que l'on tord ensuite légèrement dans le sens perpendiculaire de manière à en former une sorte de surface hélicoïdale. En faisant tourner l'appareil sur son axe au moyen d'une manivelle, on entraîne dans le même mouvement les cloisons, qui semblent alors se visser dans l'eau, tout en élevant peu à peu le liquide.

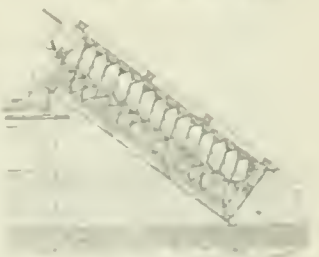
Vis d'Archimède.

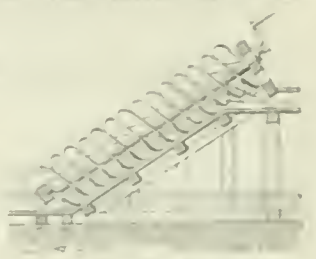
Vis hollandaise.

— *Vis hollandaise*. La vis hollandaise n'est, en somme, qu'une modification du précédent appareil. Dans ce type, l'enveloppe cylindrique est indépendante des cloisons et demeure fixe, tandis que ces cloisons se meuvent à l'intérieur du cylindre.

— *Vis multiple*. Ce genre de vis remédie à l'inconvénient qu'offre la *vis sans fin* de ne pas être une machine réciproque, c'est-à-dire que si la vis fait tourner la roue, par contre cette dernière ne peut faire tourner la vis. On supprime l'inconvénient ci-dessus en avant recours à une vis multiple, c'est-à-dire à une vis sans fin munie de plusieurs filets qui agissent chacun sur une dent de la roue d'engrenage.

— *Vis tangente*. Cette vis est aussi une variété de la vis sans fin. Elle en diffère en ce sens que la taraudage de la denture de la roue porte une entaille circulaire de gorge rappelant celle d'un tore qui s'emboîte dans la vis. Il se produit entre la vis et la roue un contact absolu s'opposant à tout mouvement de recul. C'est pourquoi ce genre de vis est employé principalement dans les machines de précision, machines à diviser, etc.

VIS (*viss*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, répandus dans les mers chaudes, fossiles dans le tertiaire éocène.

VIS, rivière du Gard et de l'Hérault, formée par la grandeur de sa source et la beauté de ses gorges, taillées dans la masse du plateau du Larzac. Elle se jette, près de Ganges, à l'Hérault.

VISA (de la formule de chancellerie *vu et visé*, la pièce a été vue) n. m. Attestation signature mise à divers pour rendre un acte authentique ou valable. *Le* VISA *d'un consul sur un passeport*. Pl. *Des* VISAS.

— Comm. Déclaration apposée sur un titre pour faire foi qu'il a été présenté et vu.

— Dr. eccles. Acte par lequel un évêque confirme un bénéfice à charge d'âmes à celui qui lui a été présenté par le bénéficier lui présentateur.

— Hist. *Chambre de* VISA, Tribunal établi en 1716 pour vérifier et réduire les pensions sur l'État.

VISABLE adj. Que l'on peut viser, clicher à l'aide d'un appareil avec un projecteur.

VISAGE (*vi-za-je*) — de vx franç. *vis*, visage, sommet, face humaine, partie antérieure de la tête humaine, limitée par les cheveux, les oreilles, le dessous du menton : *Le* VISAGE *est le miroir de l'âme*. ‖ *Visage mâle, viril*, Expression des traits de la face. *Le* VISAGE *est le miroir de l'âme*. ‖ Traits factices, artificiels, que l'on se donne au moyen du fard : *Une coquette fait son* VISAGE *avant de sortir*.

Poétiq. Face :

La lune dans les champs nocturnes [illegible]
Il Cassiopée.

— Fig. Aspect, face : *Toute vérité a deux visages*. ‖ Loc. div. : *Visage de carême, de bois, de l'autre monde, Visage de bois taillé*, Face extrêmement pâle et défaite. ‖ *Visage de cuir bouilli*, Figure grossière. ‖ *Visage de Bamboche*, Visage très et vermeil. ‖ *Visage allongé*, Mine décontenancée, désappointée. ‖ *Visage de pleine lune*, Face large et ronde. ‖ *Face de carême*, Face extrêmement maigre. ‖ *Visage en lame de couteau*, Visage très maigre. ‖ *Visage neuf*, Personne qu'on ne connaissait pas encore, qu'on n'était pas habitué à voir. ‖ *Mauvais visage*, Air de santé ou de maladie. — Avoir l'envers du visage, Être maussade. ‖ *Changer de visage*, Pâlir ou rougir, se troubler. ‖ *Se composer le visage*, Prendre un air qui dissimule les sentiments. ‖ *Voir à visage découvert*, Tromperie, piège, acte de duplicité : *Un homme à deux visages. Avoir deux visages, avoir plus que le visage*, Être hypocrite, artificieux. ‖ *Trouver la porte fermée au visage*, Ne pas trouver chez elle la personne que l'on a été voir. ‖ *Se jeter à la tête du premier venu*, Se dit d'une personne qui manque de dignité, de retenue, qui cède trop facilement aux désirs de la première personne venue. ‖ *Se mettre le nez au milieu du visage*, Cela est tellement facile, tellement impossible à cacher ou à dissimuler : *Il a le visage découvert*. Sans masque, sans voile sur le visage. — Fig. Sans dé-

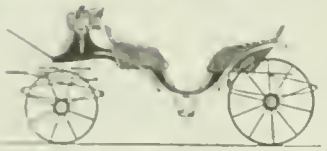

Voiture.

Visconti (Luchino), frère de Marco, troisième fils de Matteo, né vers 1286, mort en 1349. Excellent capitaine, il devint seigneur de Milan à la mort de son neveu Azzo (1339) et partagea l'autorité souveraine avec son frère l'archevêque Giovanni. Ses conquêtes furent continuelles. On dit que sa femme, Isabelle de Fiesque, dont la conduite l'indignait, l'empoisonna, pour échapper à sa vengeance.

Visconti (Giovanni), frère du précédent, mort en 1354. Chanoine de Monza, élu archevêque de Milan (1317), sans que le pape Jean XXII l'eût reconnu pour tel, nommé cardinal et légat de Lombardie par l'antipape Nicolas V (1329), il se décida à déposer la pourpre pour recevoir de Jean XXII l'évêché de Novare. Réélu archevêque de Milan en 1339, après la mort d'Aicardo Caccia, il vit son élection approuvée par le pape Clément VI, en 1342. Enfin, il devint, à la mort de son frère Luchino, seigneur de Milan. Il ne songea plus, dès lors, qu'à agrandir les domaines de sa maison, achetant Bologne à Giovanni Pepoli (1350), obtenant des Florentins la paix de Sarzana (1353), établissant solidement son autorité à Gênes.

Visconti (Matteo II), neveu du précédent, fils de Stefano, mort en 1355. Banni en 1315, par Luchino, lors de la conspiration de Francesco Presterla, il resta dans le Montferrat jusqu'à la mort de son oncle, l'archevêque Jean (1354). Gênes et Milan restant indivises, il reçut pour sa part Bologne, Lodi, Plaisance, etc. Dès 1355, il traita avec les Vénitiens. Le gouvernement de ce débauché malhabile entraîna la perte de Bologne, dont le gouverneur, Giovanni da Oleggio, parent des Visconti, s'empara pour lui-même. Ses frères le firent empoisonner.

Visconti (Galeazzo II), frère du précédent, né vers 1320, mort en 1378. Exilé en Flandre, en même temps que son frère Barnabo, par son oncle Luchino, rappelé par son oncle Giovanni l'archevêque, qui le nomma gouverneur de Bologne, il eut pour sa part, dans l'héritage de ce dernier, les villes de Pavie, Côme, Novare, etc. (1354), après la mort de son frère Matteo II, il recueillit Plaisance, Borgo San Donnino, Bobbio et Monza (1355). En 1361, il fonda l'université de Pavie; en 1365, il établit sa résidence dans cette ville et y construisit un château célèbre, où se trouvait la belle bibliothèque, plus tard rapportée par Louis XII à Blois.

Visconti (Barnabo *ou* Bernabo), frère des deux précédents et seigneur de Milan en même temps qu'eux, né en 1319, mort en 1385. Son ambition l'entraîna dans de nombreuses difficultés. Arrêté sur l'ordre de son neveu Giangaleazzo, il fut enfermé au château de Trezzo, où il fut empoisonné. Il avait épousé, en 1350, Béatrix, fille de Mastino della Scala, seigneur de Vérone, surnommée *Regina*, à cause de son excessif amour du luxe.

Visconti (Giangaleazzo), premier duc de Milan, neveu du précédent et fils de Galeaz II, né en 1347, mort en 1402. Il se fit nommer vicaire impérial par l'empereur Venceslas, réforma les abus et les impôts (1381-1383), puis arrêta et empoisonna son oncle Barnabo (1385). Dès lors, ses conquêtes se succèdent : Vérone et Vicence en 1387, Padoue, Feltre et Belluno en 1388, Pise et la Lunigiana en 1397, Sienne en 1399, Pérouse, Assise, Spolète et Nocera en 1400. Il semblait vraiment qu'il dût réaliser l'unité politique de l'Italie (dès 1386, il avait demandé le titre de roi d'Italie au pape Urbain V), lorsqu'il mourut à Melegnano. En 1395, il avait acheté à l'empereur Venceslas le titre de duc de Milan. — Sa fille, Valentine **Visconti**, épousa Louis d'Orléans, frère de Charles VI. V. ci-dessous.

Visconti (Valentine), fille de Jean-Galéas Visconti et d'Isabelle de France, née en 1366, morte au château de Blois en 1408. Très belle et très distinguée, elle épousa Louis, duc de Touraine, ensuite duc d'Orléans, frère du roi Charles VI. Cette union fut le point de départ des prétentions de Louis XII sur le duché de Milan. Le meurtre de son mari par Jean sans Peur (1407) fit du reste de la vie de Valentine un long martyre, que les accusations des chefs du parti bourguignon ne firent que rendre plus cruel. Elle mourut de chagrin, à quarante-deux ans. Après le meurtre de son mari, elle avait adopté la devise : « Rien ne m'est plus; plus ne m'est rien. » Son fils aîné, Charles d'Orléans, hérita de sa grâce et de sa mélancolie.

Visconti (Giammaria), fils aîné de Giangaleazzo, né en 1389, mort en 1432. Il avait quatorze ans lorsqu'il succéda à son père (1402), sous la tutelle de sa mère Catherina, dont le faible gouvernement lit tomber les États des Visconti dans la plus complète anarchie. Les gibelins décidèrent le meurtre du jeune duc, qui fut poignardé le 16 mai, dans l'église San Gottardo.

Visconti (Filippo Maria), second fils de Giangaleazzo et frère du précédent, né en 1391, mort en 1447. D'abord simple comte de Pavie (1402), il avait vingt ans lorsque survint le meurtre de Jean-Marie. Aussitôt, il se fait proclamer duc à Milan (1412), épouse la veuve de Facino Cane, Béatrice de Vintimille-Lascaris, et, la même année, s'empare de Monza (1413). Alors vient une suite de succès et de conquêtes. Mais, à partir de 1423, de nouvelles guerres sont moins heureuses : en 1426, il perd Brescia et, en 1428, Verceil et Bergame. En 1425, il avait reçu de l'empereur Sigismond l'investiture du duché. Il donna sa fille Bianca Maria à Francesco Sforza, qui lui succéda.

Visconti (Gabriele Maria), fils naturel de Giangaleazzo et d'Agnese Mantegazza, né en 1387, mort en 1408. De l'héritage paternel, il reçut les seigneuries de Crema et de Pise. Il se rendit impopulaire dans cette dernière ville, toujours convoitée par les Florentins, contre lesquels il dut, moyennant un marché onéreux, s'assurer le secours du maréchal Boucicaut, gouverneur de Gênes (1404). L'année suivante, les Pisans se soulèvent; Gabriel-Marie, retiré dans la citadelle, livre Pise aux Florentins pour 200,000 florins et abandonne Livourne à Boucicaut. Relégué en Piémont en 1408, il se réfugie à Gênes, où Boucicaut, pour se débarrasser de lui, l'accusa de conspiration contre l'État et le fit décapiter.

Visconti (Astorre ou Ettore), fils naturel de Barnabo Visconti et de Beltramola de' Grassi, mort en 1413. Il obtint du duc Jean-Marie les châteaux de Martinengo et de Marengo et, après la mort de celui-ci (1412), fut proclamé duc de Milan. A l'arrivée de Filippo Maria devant la ville, il s'enferma dans le château de Monza, où il fut tué pendant le siège qu'il y soutint durant quatre mois.

Visconti (Giovanni Battista Antonio), archéologue italien, né à Vernazza (Ligurie) en 1722, mort à Rome en 1784. Notaire apostolique, il se sentit attiré vers l'archéologie et se lia avec Winckelmann, à qui il succéda

comme préfet des antiquités (1768). Sur l'ordre du pape Clément XIV, il organisa le nouveau musée du Vatican connu sous le nom de *Museo Pio Clementino*, et c'est dans des fouilles dirigées par lui que fut découvert le tombeau des Scipions. On lui doit de nombreuses dissertations.

VISCONTI (Ennio Quirino), archéologue italien, fils du précédent, né à Rome en 1751, mort à Paris en 1818. En 1771, il fut reçu docteur en droit canon et en droit civil et nommé sous-bibliothécaire de la Vaticane. Obligé, par ses projets de mariage avec Angela Teresa Doria (réalisés en 1785), de renoncer à ses postes ecclésiastiques, il trouva dans le prince Ferdinando Chigi, qui lui confia le soin de sa bibliothèque, un protecteur éclairé. Il aida son père à rédiger le célèbre catalogue du *Museo Pio Clementino* (1782-1843). Il était conservateur du musée du Capitole (depuis 1781), lorsque le général Berthier fit de lui, en 1798, l'un des cinq consuls de la république romaine. L'année suivante, il dut se réfugier en France. Nommé conservateur des antiques au musée du Louvre, professeur d'archéologie, membre de l'Institut (1803), il commença bientôt, sur l'ordre de Napoléon, son grand recueil d'*Iconographie ancienne* (1re partie), *Iconographie grecque* (1808, 2e partie), *Iconographie romaine* (1817-1825, achevée par Mongez). En 1814, mandé à Londres pour estimer les sculptures du Parthénon que lord Elgin allait céder au gouvernement anglais, il recueillit au cours de son voyage les éléments de ses *Mémoires sur les ouvrages de sculpture du Parthénon et de quelques édifices de l'Acropole à Athènes, etc.* (1818). Parmi ses nombreux travaux, qui ont complété l'œuvre de Winckelmann en donnant à l'archéologie une méthode plus sévère et plus sûre, il convient de citer encore les suivants : *Catalogo de monumenti scritti del museo Tommono Jenkins* (1787); *Iscrizioni greche Triopee, ora Borghesiane* (1791); *Monumenti Gabini della villa Pinciana* (1797); *Illustrazioni di monumenti scelti Borghesinni* (1821, posthume); etc. — Son frère, PHILIPPO AURELIO **Visconti**, né à Rome en 1754, mort en 1831, fut aussi un archéologue de valeur.



Visconti.

VISCONTI (Ludovico Tullio Gioacchino), architecte français, fils d'Ennio Quirino, né à Rome en 1791, mort à Paris en 1853. Il fut naturalisé français dès 1801. En 1824, il construisit la fontaine Gaillon. En 1825, il fut nommé architecte de la Bibliothèque royale; en 1835, il exécuta à Paris la fontaine de la place Louvois, puis la fontaine Molière (1841), celle de la place Saint-Sulpice (1842); le tombeau impérial (1842), etc. Ce dernier travail le fit encore désigner pour réaliser le décret de réunion du Louvre aux Tuileries (1852). Il mourut avant d'avoir pu achever son œuvre, que Lefuel continua.

VISCONTI-VENOSTA (Emilio), homme d'Etat italien, né à Milan en 1829. Docteur en droit en 1853, puis journaliste, il fut commissaire royal auprès de Garibaldi en 1859. Après avoir accompagné Farini à Parme et à Modène, il fut chargé, avec Pepoli, d'une mission diplomatique pour faire accepter aux cabinets de Paris et de Londres les annexions de 1860. Elu député la même année, il géra les affaires extérieures de Naples avec Farini et fut ensuite secrétaire général du ministère des affaires étrangères du nouveau royaume d'Italie. Nommé ministre de ce département en 1863, il donna sa démission en 1864. Redevenu ministre le 14 décembre 1869, il conserva ses fonctions jusqu'au commencement de 1876. Sénateur en 1886, il présida à Paris le tribunal international d'arbitrage pour l'affaire de la pêche des phoques dans la mer de Behring, redevint ministre des affaires étrangères de 1896 à 1900 et le fut encore dans le cabinet Zanardelli. Il a paru toujours animé envers la France de sentiments d'équité.

VISCOSIMÈTRE (de *viscosité*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Appareil permettant de déterminer la consistance des huiles de graissage.

VISCOSITÉ (*viss* — du lat. *viscosus*, visqueux) n. f. Etat de ce qui est visqueux, gluant : *La chair crue s'attache aux dents par sa* VISCOSITÉ.

— Electr. *Viscosité électrique*. Résistance qu'opposent les gaz au passage de l'étincelle électrique et qui ne paraît liée ni à la densité du gaz ni à sa viscosité mécanique. (Le rapport des distances explosives pour deux gaz, toutes choses égales d'ailleurs, mesure le rapport de leurs viscosités électriques.)

— ENCYCL. *Viscosité des liquides*. Les lois de l'écoulement des liquides sont données par la formule de Poiseuille :

$$V = \frac{1}{K}\frac{\pi H R^4}{8L},$$

V représentant le volume qui s'écoule en une seconde, H, la pression par unité de surface, R, le rayon intérieur du tube, L, sa longueur, K, un coefficient que l'on appelle *coefficient de viscosité* ou encore *coefficient de frottement intérieur*. Ce coefficient de viscosité varie évidemment avec la nature du liquide et, pour un même liquide, avec la température. On mesure généralement la *viscosité spécifique* pour les liquides en prenant pour unité la viscosité de l'eau à 0° ou à 20° centigrades.

VISCUM (*skom*') n. m. Bot. Nom scientifique du gui.

VISDELOU (Claude DE), missionnaire français, né en Bretagne en 1656, mort à Pondichéry en 1737. Jésuite, il fut choisi par Louis XIV (1685) pour aller en Chine comme missionnaire, avec cinq de ses confrères. Il arriva à Macao en 1687 et travailla vingt ans à l'évangélisation du pays. En 1708, il fut nommé évêque de Claudiopolis. Il combattit les cérémonies chinoises avec le cardinal de Tournon, ce qui lui fit des ennemis. Une lettre de cachet lui enjoignit d'avoir à quitter Pondichéry. Visdelou ne crut pas devoir obéir, en quoi il fut approuvé par le régent, après la mort de Louis XIV. Il a beaucoup écrit sur l'histoire de la Chine, le rituel chinois, le Japon, etc., mais ses ouvrages sont restés manuscrits.

VISÉ, ville de Belgique (prov. et arrond. de Liège), sur la rive droite de la Meuse, 3 315 hab. Ch. de f. de Liège à Maestricht. Chapeaux de paille. Construction de bateaux; fabrique d'armes, chaudronnerie; poterie. Vieux tres ancienne, fortifiée au XIVe siècle, démantelée par les Français en 1675.

VISÉ ou **VIZÉ** DONNEAU de. Biogr. V. DONNEAU DE VIZÉ.

VISÉE (subst. particip. de *viser*) n. f. Direction que l'on donne à son regard pour observer un point. *Ligne de* VISÉE.

— Fig. But, prétention : *Les* VISÉES *de l'ambition*.

— Milit. Opération par laquelle on dirige une arme à feu, de manière que le projectile arrive au but qu'il s'agit d'atteindre.

VISÉEN, ENNE (*zé-in, è-ne*) adj. Se dit d'un sous-étage géologique établi par Dupont et de Konnick pour désigner la partie supérieure du calcaire carbonifère. Il est caractérisé par le calcaire de Visé (Belgique).

— n. m. : *Le* VISÉEN.

VISER du lat. pop. *visare*, fréquentatif de *videre*, voir) v. a. Regarder pour atteindre; diriger son coup vers : VISER *un oiseau*. VISER *un homme au cœur*.

— Fig. Chercher à atteindre, poursuivre, rechercher : VISER *la fortune, les honneurs*.

— v. n. *Viser à*. Diriger son coup vers : VISER AU *cœur*. Diriger ses efforts vers : VISER À *l'effet*. S'tendre vers : *Maladie qui* VISE À *l'hydropisie*.

Visé, ée part. part. du v. Viser.

— Fam. *Pas mal visé pour un borgne, pour un aveugle*. Se dit d'un succès obtenu malgré la maladresse ou l'incapacité, ou, ironiq., d'un insuccès complet.

— Artill. *Point visé*, Point sur lequel on dirige la ligne de mire dans l'opération du pointage.

Se viser, v. pr. Etre visé : *Un oiseau qui vole ne peut* SE VISER *à l'aise*.

— Diriger mutuellement son arme l'un contre l'autre : *Deux adversaires qui* SE VISENT *en même temps*.

— Syn. VISER, MIRER. V. MIRER.

VISER v. n. Dr. Marquer d'un visa : VISER *un passeport*. Citer, renvoyer à : VISER *un article du Code*.

Se viser, v. pr. Etre marqué d'un visa.

VISEU. Géogr. V. VIZEU.

VISEUR, EUSE n. Personne qui vise.

— n. m. Photogr. Petite chambre noire, munie à l'intérieur d'un miroir incliné à 45 degrés. (Ce miroir renvoie l'image donnée par un petit objectif sur un verre dépoli horizontal et servant à la mise en plaque des images dans les appareils photographiques à main.) V. PHOTOGRAPHIE.

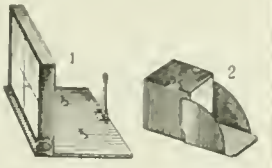

Viseurs : 1. Pliant; 2. Chambre noire.

VISIBILITÉ n. f. Qualité, caractère de ce qui est visible : *La* VISIBILITÉ *fait défaut à presque tous les gaz*.

— Théol. Caractère assigné par les théologiens catholiques comme essentiel à l'Eglise, et qui consiste dans la propriété qu'elle a de pouvoir être remarquée et discernée par des caractères extérieurs, des *notes*, qui la font reconnaître comme la société surnaturelle fondée par Jésus-Christ.

VISIBLE (du lat. *visibilis* adj. Qui est perceptible par l'organe de la vue : *Des corps* VISIBLES *à l'œil nu*.

— Par ext. Qui tombe sous les sens, qui peut être perçu par eux : *Une langue est la forme apparente et* VISIBLE *de l'esprit d'un peuple*. (Villem.)

— Qui est disposé, en état de recevoir des visites : *Monsieur est-il* VISIBLE?

— Fig. Evident, manifeste : *Plus un livre rend les sentiments* VISIBLES, *plus il est littéraire*. (H. Taine.)

VISIBLEMENT adj. D'une façon sensible à la vue : *La liqueur du thermomètre monte* VISIBLEMENT *quand on le porte dans un lieu chaud*. D'une façon manifeste, évidente : *Etre* VISIBLEMENT *embarrassé*.

VISIÈRE (de l'anc. franç. *vis*, visage) n. f. Partie d'un casque qui garantit en tout ou partie le visage : *Recevoir un coup de lance dans la* VISIÈRE.

— Pièce de certaines coiffures qui s'avance au-dessus des yeux : *La* VISIÈRE *d'une casquette, d'un shako*.

— Fam. Vue, œil : *Avoir la* VISIÈRE *nette, trouble, courte*.

— Esprit, pénétration, perspicacité : *Les hommes à* VISIÈRE *courte*.

— Opinion, sentiment :

Ce monsieur bas normand me choque la *visière*.
REGNARD.

— *Rompre en visière*, Rompre sa lance dans la visière de son adversaire. — Au fig. Rompre, se séparer sans ménagement, contredire ouvertement : *Jean-Jacques* ROMPIT EN VISIÈRE *avec son siècle*.

— Techn. Ouverture servant de passage aux essais, dans un fourneau de recuisson. Dans une arbalète, Pièce de fer percée d'un trou à travers lequel on vise. Pièce placée à l'arrière du canon d'un fusil et qui sert à régler le tir selon les distances. On dit aussi HAUSSE.)

— ENCYCL. Archeol. Quand la *visière* s'étend simplement au-dessus des yeux, on l'appelle ordinairement *avance*; quand elle couvre tout le visage, on la nomme *masque*. Dans les salades closes, la visière forme un grand masque complet allant du frontal à la mentonnière; elle constitue le *mézail*, qui se compose de trois pièces indépendantes à l'origine : la vue, le nasal et le ventail. Mais, dans les armets courants du XVIe siècle, ces trois pièces sont habituellement réunies. Ces visières pivotaient sur deux boulons fixés à hauteur de chaque oreille, et se relevaient et se baissaient à volonté. Mais, dans les salades du XVe siècle et dans les bourguignotes qu'on porta jusqu'au XVIIe, la visière en simple avance, mobile ou non, se complète par un masque qui s'agraffait sur les côtés et se boulonnait avec un couvre-nuque sous les mâchoires.



Visières : 1. De casque; 2. De shako; 3. De képi; 4. De casquette en cuir; 5. De casquette (en étoffe).

VISIF, IVE (du lat. *visus*, vu) adj. Qui concerne la vue : *On est en peine de savoir ou est le fondement de la puissance* VISIVE. (Pomey.)

VISIGNANO, village d'Austro-Hongrie (Istrie, district de Parenzo), 4 000 hab.

VISIGOTHIQUE adj. Ethnol. V. WISIGOTHIQUE.

VISIGOTHS. Ethnol. V. WISIGOTHS.

VISINADA, bourg d'Austro-Hongrie (Istrie, près de la Montana, tributaire du golfe de Venise, 3 441 hab.

VISIOMÈTRE (de *vision*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument à l'aide duquel on mesure l'étendue de la vue et l'on détermine le verre qui convient.

VISION (du lat. *visio*) n. f. Perception par l'organe de la vue. VISION *nette, confuse*. Fig. Perception intellectuelle. — Imagination vaine, idée sans fondement : *Il ne faut pas prendre ses* VISIONS *pour des réalités*. *Sa* VISION *était d'épouser M. le prince* (Bussy-Rabutin).

— Philos. *Vision en Dieu*. V. la partie encycl.

— Théol. Représentation d'objets invisibles, produite directement par Dieu lui-même ou par quelque intelligence supérieure : *Daniel, d'admirables* VISIONS. (Boss.) Manières de voir ou de connaître Dieu. *Vision abstractive*, Celle qui consiste à le connaître par ses œuvres et qui nous est donnée dans cette vie. *Vision intuitive* ou *béatifique*, Celle qui consiste à voir Dieu immédiatement, tel qu'il est, face à face. Saint Paul. *Vision imparfaite*, Celle qui ne convient qu'à Dieu seul et par laquelle il se connaît tel qu'il est.

— ENCYCL. Physiol. La vision est une sensation produite par la lumière qui nous décèle la présence des corps et nous donne la notion de leur forme et de leur couleur. Elle exige un excitant qui est la *lumière* et un appareil récepteur, destiné à recevoir la sensation. Les différentes parties constituantes de l'œil concourent au phénomène ultime, qui est la vision; mais chacune d'elles a une fonction déterminée. Très schématiquement on peut ramener l'ensemble de ces organes à une lentille qui donne une image renversée de l'objet placé en avant, sur une membrane sensible et nerveuse, la rétine, qui reçoit l'impression lumineuse et la transmet au cerveau en la redressant.

L'*iris*, par ses contractions, ses dilatations, sert à graduer l'intensité lumineuse qui agit sur la rétine; il est analogue au diaphragme des instruments d'optique. Très dilatée lorsqu'on regarde dans une demi-obscurité, la *pupille* devient punctiforme quand l'éclairement est trop vif ou lorsque l'œil passe brusquement de l'obscurité à la lumière. Le cristallin, qui est la lentille de l'appareil visuel, modifie ses courbures sous l'influence des *muscles ciliaires*, de telle sorte que l'image se fait toujours sur la rétine. Ce phénomène dit *accommodation* commence lorsque l'objet est à environ 65 mètres de distance (*punctum remotum*) et atteint son maximum (*punctum proximum*) lorsque l'objet est à 12 centimètres de l'œil. Plus près, la vision est confuse. Le pouvoir d'accommodation est variable avec les individus et, chez chacun, avec l'âge. L'œil est dit *emmétrope* lorsque, sans effort, il est accommodé pour l'infini; il est dit *hypermétrope* (presbytie des vieillards) lorsque son *punctum proximum* est à 22 centimètres au moins; il est dit *myope* lorsqu'il ne peut s'accommoder pour l'infini et, dans ce cas, le *punctum remotum* est en deçà de 65 mètres et le *punctum proximum* se rapproche de l'œil. On se sert, pour examiner l'œil à ses différents points de vue, des *optimètres*, qui permettent aussi de mesurer les divers degrés d'astigmatisme. Voilà mot. Les autres organes de l'œil n'ont peu d'action et on les compare à ces trois éléments principaux : *iris, cristallin* et *rétine*.

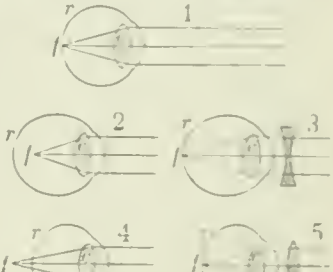

Théorie de la vision. *r*, rétine; *c*, cristallin, *f*, foyer des rayons lumineux provenant d'un point infini. — 1. Œil normal. — 2. Œil myope. — 3. Œil myope corrigé par une lentille divergente. — 4. Œil hypermétrope. — 5. Œil hypermétrope corrigé par une lentille convergente.

Si la lumière est l'excitant normal de la sensation visuelle, des excitants chimiques, mécaniques, électriques, peuvent provoquer aussi cette sensation. C'est ainsi qu'un coup sur le globe oculaire fait percevoir des sensations lumineuses (phosphènes). Certaines maladies, la congestion de la pression sanguine ou de la pression intraoculaire, provoquent les mêmes effets.

La *rétine*, organe sensitif, récepteur, n'est pas active dans toute son étendue à recevoir l'impression de la lumière. On peut la diviser en trois parties : une qui correspond à la papille du nerf optique, complètement aveugle (*punctum excum*), une seconde où la vision est très nette, *tache jaune* et *fosse centrale*, et une troisième où la sensibilité diminue en s'éloignant de la tache jaune. Les images des objets se font, dans la vision nette, sur la tache jaune et la fosse centrale. L'ensemble des points de l'espace, qui peuvent, l'œil restant immobile, fermer leur image en ces points, c'est-à-dire le *champ visuel*, se mesure par les *périmètres*.

Si l'on cherche à pénétrer plus intimement le mécanisme de la vision, on constate que sous les cônes et les bâtonnets rétiniens entrent en action par l'intermédiaire du *pourpre rétinien* et des *substances des cônes*. De plus, qu'il faut que les rayons lumineux aient une certaine longueur d'onde et une certaine intensité, enfin que le temps de l'excitation ait une certaine durée pour que la persistance de l'impression sur la rétine, qui est d'environ 1/50e de seconde, puisse disparaître. Suivant les yeux, la sensibilité à la lumière est différente de l'une à l'autre.

VISIONNAIRE [illegible] Qui [illegible] VISIONNAIRE. Qui [illegible] VISIONNAIRES [illegible] extravagant.

[illegible] VISIONNAIRES

VISIR [illegible] **VISIRIAL** [illegible] **VISIRAT** n. m. V. VIZIR, [illegible]

VISIR-MASS [illegible] Mesure [illegible] valant [illegible]

VISITANDINE [illegible] de l'ordre de la Visitation [illegible]

[illegible] VISITANDINE

Visitandines [illegible] que en deux actes, par [illegible] Deuxième théâtre Feydeau, [illegible] visiteur et l'un des [illegible] pleine de verve, de [illegible] ration élégante et fer- [illegible] cènes : l'air de [illegible] *en voyage...*; le [illegible] leur duo : [illegible] Plus tard, après [illegible] gouvernement de la [illegible] les représentations [illegible] ont, [illegible] Scribe reparut à [illegible] sous le titre du *Deuil* [illegible] peu plus tard, à [illegible] *les* [illegible] après leur création, [illegible] leur bonne [illegible] Ravel, rapp.

VISITATEUR, TRICE [illegible]

VISITATION [illegible] Visite [illegible] le [illegible] Marie [illegible] et la [illegible] visite. *La* [illegible] Marie, [illegible] Elisabeth [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible]

VISO MONT) (le *mons Vesulus* des Romains), montagne des Alpes, à la limite des Alpes maritimes et Cottiennes. Trois vallées rayonnent autour de cette puissante montagne : celle du Guil à l'O., celles du Po et de la Varaita à l'E. Le Po y prend sa source, à 1.200 mètres d'altitude. Sur le versant nord, le Viso présente ses pentes les plus abruptes, tandis que, sur les autres faces, de longues pentes de neiges et des gradins d'éboulis rendent relativement facile l'ascension de la pointe la plus élevée (3.843 m.). Le passage du col de la Traversette (2.950 m. ou col du Viso a été facilité par le creusement, en 1480, d'un souterrain de 75 mètres de long, le *Trou de la Traversette* ou *Pertuis du Viso*.

VISO ou **VISSO (FELSÖ-)**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. d'un district du comitat de Marmaros, sur le Vaso (bassin du Danube ; 7.500 hab. Eaux minérales.

VISO del Alcor, ville d'Espagne (Andalousie) prov. de Séville, à la source d'un petit affluent du Guadalquivir, 5.000 hab. Source minérale abondante.

VISO del Marques, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille) prov. de Ciudad Real ; 4.000 hab. Gisements de plomb, cuivre, antimoine. Marbre blanc.



Vison.

VISOKO ou **VISSOKO,** ville d'Austro-Hongrie (Bosnie), ch.-l. de district, cercle de Seraïévo, sur la rive gauche de la Bosna ; 4.990 hab. Fabrique de tapis. Houille et fer.

VISON n. m. Sous-genre de putois, comptant six espèces répandues sur l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *visons* lutreola sont des putois à fourrure serrée, brune, lustrée, courte, à formes épaisses, à queue longue et fournie, à pattes courtes. Leur fourrure est très estimée, surtout celle des espèces sibériennes et de l'Amérique arctique. Le vison d'Europe *lutreola minor*, qui se trouve en France, mais rarement, a le nez taché de blanc.

VISON-VISU du lat. *visum*, à voir, et *visu*, à être vu (loc. adv. Fam. En face, vis-à-vis : *Comme ils sont bêtes* VISON-VISU, *ils se tarabustent toujours.* (La Font.) (Vx.



Visorium.

VISORIUM (*vi-om*) n. m. Typogr. Appareil qu'emploient quelquefois les typographes pour tenir leur copie. (C'est une sorte de support fixé à la casse par une pointe ou par un pied-de-biche.)

VISPARU (*viss*) n. m. Cépage noir, cultivé en Sicile.

VISQUEUX (*viss-keû*, **EUSE** du lat. *viscosus*, même sens ; adj. Qui adhère aux corps et y forme une couche molle et gluante : *Humeur* VISQUEUSE. ‖ Qui est couvert d'un enduit gluant : *Une peau* VISQUEUSE.

— SYN. Visqueux, gluant. V. GLUANT.

VISSAGE (*vi-saj*) n. m. Action de visser : *Le* VISSAGE *d'une serrure.* ‖ Défaut que présentent quelquefois les pièces de poterie façonnées sur le tour, et qui consiste en des lignes ou sillons plus ou moins sensibles, qui, partant de la base du vase, s'élèvent en spirale comme les pas d'une vis.

VISSEFJERDA, bourg du Suède (prov. de Calmar), sur un lac traversé par le Lickeby ; 7.000 hab.

VISSEICHE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 23 kilom. de Vitré ; 1.176 hab. Église du XIIe siècle.

VISSER *vi-sé* v. a. Fixer avec des vis : VISSER *une serrure.* Serrer en faisant tourner sur une vis : VISSER *le couvercle d'une boîte.*

Se visser, v. pr. Être, pouvoir ou devoir être vissé.

— Fig. et fam. S'attacher, se fixer solidement : *Les importuns semblent* SE VISSER *à leur chaise.*

— Attacher solidement sur soi : *L'individu qui* S'EST *ainsi* VISSÉ *une panoplie sur le corps.* (V. Hugo.)

VISSERIE *vi-se-ri*) n. f. Vis et articles analogues, comme écrous et boulons. ‖ Établissement où l'on fabrique des vis.

VISSIERE Jacques-Antoine-Arnold), sinologue français, né en 1858. Élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes, il fut nommé élève interprète et détaché à la mission bresthienne en Chine, en 1880. Il devint en 1886 premier interprète de la légation de France à Pékin. A la mort de Devéria, il obtint la chaire de chinois à l'École des langues orientales (1892). On a de lui : *Recherches sur l'origine de l'abaque chinois et sur sa dérivation des anciennes fiches à calcul* (1892) ; *Pékin, le palais et la cour* (1900) ; *Méthode de transcription française des sons chinois, adoptée par le ministère des affaires étrangères* (1902) ; etc.

VISSO, comm. d'Italie (Marches) prov. de Macerata, au milieu des Apennins ; 6.777 hab. Foulage du drap.

VISSOULE (*vi-soul*) n. m. Dans les marais salants, Partie du marais qui ne contient que deux des compartiments appelés *aises.* V. MARAIS.

VISTRE, fleuve côtier du Gard, qui reçoit près de Nîmes les eaux de la fontaine de Nîmes, coule dans la plaine de la Vistrenque, entre coteaux bas, riches en vignes, passe près de Vauvert et finit dans les marais littoraux de la Méditerranée, au pays d'Aigues-Mortes. Cours 65 kilom.

VISTULE (en russe **Visla,** en allem. **Weichsel**, fleuve de l'Europe centrale et septentrionale, tributaire de la mer Baltique. La Vistule prend sa source dans la province de Silésie autrichienne, sur le versant septentrional du mont Barania. Elle coule d'abord au N., puis au N.-E., étranglée entre le plateau de Tarnowitz au N. et les monts Beskides au S., reçoit à gauche la Przemsza, longe Cracovie, et, à partir de ce point, commence à décrire un grand arc de cercle vers l'O. Elle se grossit successivement de la Nida, du Dunajec, puis de la Wisloka et du San, elle se trouve ainsi drainer tout le versant septentrional des Karpathes du Nord. Elle arrose Sandomierz, Ivangorod, puis, toujours en Pologne, reçoit l'abondante Pilica, traverse Varsovie, coule, après son confluent avec le Narew, entre dans la pleine marécageuse de l'Allemagne du Nord. Après avoir baigné Plock et Wloclawek, elle pénètre en Prusse (prov. de Prusse-Occidentale), un peu en amont de la forteresse de Thorn, après laquelle le canal de Bromberg la fait communiquer avec la Netze, et par là avec l'Oder. En aval de Kulm, la rivière coule en large vallée marécageuse, et oblique vers le N.-E. La Vistule traverse alors les marécages de Kulmerlaus, arrose Jablonowo et Graudenz, passe près de Marienwerder, puis se divise en deux bras, dont l'un, le Nogat, après avoir arrosé Marienburg et passé près d'Elbing, vient finir dans le Frisches Haff tandis que l'autre, la Vistule proprement dite, court directement et vient finir à l'E. de Danzig, aux environs de Weichselmünde. La Vistule, dont le cours total est de 1.070 kilomètres, est navigable à partir de son entrée en Pologne, et forme la voie de communication la plus naturelle pour le transport des produits de la Pologne méridionale à la mer Baltique.

VISU (DE) *dé* mots lat., signif. *de vue*, locution adv. Pour l'avoir vu. *Connaître un pays* DE VISU.

VISUEL, ELLE *zu-el* — du lat. *visus*, vue, adj. Qui appartient à la vue : *Perception* VISUELLE. *Rayon visuel*, Ligne droite allant de l'œil de l'observateur à l'objet. *Angle visuel*, Angle dont le sommet est sur la rétine, et dont les côtés sont formés par les rayons visuels correspondant à deux points déterminés.

VIT ou **GUY** saint, en latin *Vitus*, martyr au IIIe s., né en Sicile. De parents païens, il fut élevé dans la foi chrétienne par sainte Crescence et saint Modeste. Son père Hylas le livra lui-même au gouverneur de la province, Valérien. Vit réussit à quitter la Sicile avec Modeste et Crescence, et gagna, avec eux, la Lucanie, où ils furent pris et martyrisés ensemble, durant la persécution de Dioclétien. — Fête le 15 juin.

VITA, bourg d'Italie (Sicile prov. de Trapani ; 5.255 h.

VITACÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de AMPÉLIDÉ, ÉE.

VITAL, ALE, AUX du lat. *vita*, vie, adj. Physiol. Qui est essentiel à la vie ou qui constitue la vie animale ou végétale : *Organes* VITAUX *du corps humain. Fonctions* VITALES *des organes.* ‖ Qui donne ou conserve la vie : *Les sucs* VITAUX *de la sève. L'air respirable le plus* VITAL. Raspail. ‖ *Esprits vitaux,* Parties subtiles du sang, que l'on a cru être le principe même de la vie animale.

— Fig. Essentiel, fondamental, nécessaire à l'action ou à la conservation : *Les forces* VITALES *d'un pays.*

— Biol. *Actions vitales,* Manifestations énergétiques résultant de la vie.

— ENCYCL. *Réactions vitales.* On nomme ainsi les réactions physiques ou chimiques propres aux corps vivants, les actions vitales ne sont qu'une des formes des réactions vitales. V. VIE. On désigne aussi sous ce nom certaines réactions histochimiques, qui servent à distinguer si un corps est vivant ou non. Ainsi, Mosso a montré que le vert de méthyle peut être un bon réactif de l'état vivant ou mort d'un corps. En effet, le protoplasma vivant n'admet pas cette coloration ; si la vie se ralentit, une légère coloration violette se produit ; si enfin le protoplasma est mort, la coloration verte se manifeste complètement ; certains autres réactifs ont été employés de la même manière presque tous sont négatifs, c'est-à-dire que la réaction vitale met obstacle à la coloration, qui ne se produit que si le corps est mort.

Force vitale. V. VITALISME.

VITAL saint. On compte au moins une dizaine de martyrs de ce nom, honorés par l'Église : deux ont souffert la mort à Rome ; l'un est honoré le 11 février, l'autre, fils de sainte Félicité, le 18 juillet ; un autre mourut à Lyon, sous Marc-Aurèle (2 juin ; deux sont morts en Afrique, l'un sous Sévère (9 janv.), l'autre sous Dèce (29 août et 1er sept.) ; un est mort à Césarée, en Cappadoce, sous Dèce (3 nov.) ; un autre à Smyrne ; il est honoré chez les Grecs le 9 janvier ; un autre à Alexandrie (21 avr. ; un fut martyrisé, durant la première persécution de Dioclétien (2 juill.), un autre fut un des soldats de la légion thébéenne (22 sept.), un autre, esclave de saint Agricole, mourut à Bologne, en Italie, sous Dioclétien (4 nov.). Le plus célèbre est **saint Vital,** martyr à Ravenne. Il était de Milan, et c'est probablement le père de saint Gervais et de saint Protais. Des affaires importantes l'appelaient à Ravenne, avec sainte Valérie, sa femme. On exécutait alors dans cette ville saint Ursicin. Vital soutint le martyr, que la vue des supplices frappait d'épouvante, et l'ensevelit après sa mort. Arrêté, il fut d'abord torturé sur le chevalet, puis brûlé vif. C'était sous Néron, l'an 62. Sainte Valérie fut martyrisée peu de temps après, comme elle retournait à Milan. Saint Vital est le patron de Ravenne. — Fête le 28 avril.

VITAL (saint), né à Tourgeville, dans le diocèse de Bayeux, vers le milieu du XIe siècle, mort au prieuré de Daoulperre, en 1122. Il fut chapelain de Robert, comte de Mortain, frère utérin de Guillaume le Conquérant, abandonna ses riches bénéfices, distribua ses biens aux pauvres et se retira dans la forêt de Savigny, où il fonda 1112 l'abbaye de ce nom, à laquelle il donna la règle de saint Benoît. — Fête, le 28 avril.

VITALEMENT adv. D'une façon vitale : *Des organes* VITALEMENT *constitués.*

VITALI (ERNST), musicien allemand, né à Dorpat (Livonie) en 1845. Il a donné quelques-uns des plus transcendantes œuvres obtenues par l'adaptation du système à répétition Vitali à certaines armes telles que le bearmont, le Lebel, le Mas ou le vetterli italien. V. ces mots.

VITALIEN (*li-in*) n. m. Hist. rel. Nom donné aux membres d'une secte d'apollinaristes, qui choisirent Vitalius ou Vitalius pour évêque en 361.

VITALIEN, pape, né à Segni, dans la Campanie, mort à Rome en 672. Successeur d'Eugène Ier en 658, ses prédécesseurs et ses bons procédés à l'égard de l'empereur Constant II, de Constantinople, ne purent empêcher ce monarque de piller Rome quand il y fut venu visiter. Consulté par Egbert, roi de Kent, et par Oswi, roi des Northumbriens, sur certains points de liturgie et sur le jour où il fallait célébrer la Pâque, le pape Vitalien profita de cette ouverture pour affermir l'influence de l'Église romaine en Angleterre et pour la faire adopter aux Anglo-Saxons la [illegible] Pâques [illegible] Église [illegible] Ravenne [illegible] Sardaigne [illegible] Le pape Vitalien [illegible] favoriser [illegible] Ont [illegible] bourgeois dans les [illegible]

VITALIEN, [illegible] VIe siècle. Fils [illegible] *fédérés* [illegible] Thrace [illegible] Anastase [illegible] Orient [illegible] Il [illegible] Mésie [illegible] Il [illegible] Jean [illegible] Vitalien [illegible] Mars [illegible]

VITALIENS [illegible] *Les Vitaliens* [illegible] âge, à ces [illegible] VITALI.

— ENCYCL. Les premiers [illegible] villes mentionnées [illegible] Rome [illegible] prolongèrent [illegible] tardivement, [illegible] les trépas de la reine Marguerite [illegible] Ils [illegible] appelaient [illegible] Nord. Les Hanséates [illegible] Hambourg [illegible] et les vaincurent près [illegible] Mais ce n'est qu'en 1422 [illegible] Leur dernier grand acte [illegible] Lübeck [illegible] Marx [illegible]

VITALINE [illegible] attribue la propriété [illegible]

VITALIS. [illegible] V. SAINT-[illegible]

VITALISATION [illegible] — [illegible] des [illegible] corps [illegible] corps.

VITALISER v. a. Rendre vital, communiquer les qualités vitales à : VITALISER *des électricités inertes.*

VITALISME (*lissm*) n. m. Doctrine physiologique qui admet un principe vital distinct à la fois de l'âme et de l'organisme, et fait dépendre [illegible] toutes les actions organiques.

— ENCYCL. Le *vitalisme* se rattache [illegible] part à l'animisme, et spécialement à celui de Van Helmont, puis qu'il reconnaissait une force intermédiaire entre l'âme et le corps, et, d'autre part, à l'animisme, on [illegible] puisque la force vitale n'est [illegible] ni immortelle et peut être considérée [illegible] que les autres forces de la nature. Pythagore [illegible] furent les premiers vitalistes ; mais [illegible] expression la plus parfaite avec Le Dran, Montpellier, surtout avec Barthez et Bartheziens. Les [illegible] vitaux sont les effets d'une force [illegible] pas l'analogue [illegible] hors des corps vivants. Ces [illegible] acceptées par [illegible] Cuvier, par Jean Muller et [illegible] Cuvier plus particulier. La découverte [illegible] par Legallois et la notion, chère aux anciens médecins, du *trépied vital* [illegible] hypothétique et lui donner [illegible] objective. Mais bientôt, sous [illegible] théorie de la [illegible] cosme de Rostan et la [illegible] est devenue le [illegible] direction.

VITALISTE [illegible] adj. et n. m. Qui se rapporte au vitalisme. Partisan du vitalisme.

VITALITÉ (rad. *vital*) n. f. Etat de ce qui participe à la vie ; énergie de la force vitale chez les êtres.

— Fig. Aptitude à la durée, [illegible] : *La* VITALITÉ [illegible]

— ENCYCL. Littré a très rarement [illegible] *vitalité* est employé pour désigner l'intensité de l'activité vitale. Des êtres très inférieurs, en qui se reproduisent rapidement, ou qui donnent [illegible] abondants produits de [illegible] fonctions, sont [illegible] grande vitalité. Mais [illegible] est [illegible] vitalité, [illegible] dépendre [illegible] conditions extérieures : le froid, la dessiccation, le [illegible] oxygène, etc., [illegible] la vitalité. Certaines conditions [illegible] assurent de même, tels sont l'âge, l'hérédité. La ressource vitale, c'est-à-dire l'état des moyens naturels de défense [illegible] économe qui dépend de ces deux [illegible] constitutionnel qui permet le [illegible] terminer au [illegible] d'une manière [illegible] avec, le degré [illegible] vitalité. V. RÉSISTANCE VITALE.

VITAM IMPENDERE VERO *Donner sa vie à la vérité*, passage de Juvénal (*Satires*, IV, v. 91). Ces mots furent pris pour devise par J.-J. Rousseau et servirent [illegible] grâce à plusieurs journaux de la Révolution, notamment à celui de Marat.

VITA NUOVA, de Dante. V. VIE NOUVELLE.

VITCHOURA nom [illegible] savon [illegible] Par-dessus [illegible] garde de fourrure, qu'on porte [illegible] les femmes et les fonctionnaires.

VITE (orig. inconnue) adj. Rapide, qui fait beaucoup de chemin en peu de temps : *Le cheval le plus* VITE *n'est pas* VITE. Buffon. Prov. fig. *Les plus* VITES *ne sont pas toujours les regards de Dieu*, [illegible] VITE [illegible] Lesage.

— Escrim. Se dit [illegible] coups et des parades se suivent rapidement.

— adv. De façon à [illegible] en peu de temps [illegible] chemin : *Courir* VITE. Avec [illegible] : *Les choses ne nous paraissent* VITE *que par l'habitude* [illegible] VITE. Bientôt [illegible] temps, [illegible] VITE [illegible] Lamenn.

— Interjection. Amenez ou Apportez promptement, [illegible] vous : VITE [illegible]



Vitellius, buste antique, Galerie des Offices

VITELLOCYTES [illegible] lat. *vitellus*, jaune d'œuf, et *cytos*, cellule) n. m. pl. Éléments, plus ou moins nettement limités, chargés de sphérules grasses, qui apparaissent dans le vitellus blanc (ectoderme de l'œuf de poule notamment) et se transforment en cellules des feuillets, avec différenciation progressive de la chromatine et des noyaux aux dépens des matières vitellines, ainsi que l'ont montré Lavdowski et Tschutkin.

VITELLOGÈNE *tèl', jèn'* — du lat. *vitellus*, jaune d'œuf, et *gen-* du verbe *gignere*, former adj. Glande qui, chez les animaux possédant des œufs composés, comme les cestodes, les trématodes, etc., fournit les cellules vitellines. (Ces cellules renferment les réserves alimentaires qu'utilise la cellule-œuf proprement dite, fournie par la glande germigène. L'œuf composé est donc formé d'une cellule-œuf, qui seule est fécondée et donne naissance à l'embryon, et de plusieurs cellules vitellines; cet ensemble est entouré de membranes secondaires, qui isolent l'œuf composé.)

VITELLOLUTÉINE n. f. Chim. V. LUTEINE.

VITELLORUBINE n. f. Chim. V. LUTÉINE.

VITELLUS *tèl'-luss* — mot lat. signif. *jaune d'œuf*, n. m. Ensemble des substances qui constituent l'œuf, en dehors du noyau et de la membrane d'enveloppe.

ENCYCL. Il y a deux sortes de *vitellus* : le vitellus *formatif* ou cytoplasma proprement dit, formé de matière plastique, vivante, qui seul forme l'embryon, et le vitellus *nutratif*, *deutoplasma* ou *lécithe*, qui est formé de matières non vivantes : albumine, graisse, hydrate de carbone, destinées à la nutrition des blastomères et de l'embryon. C'est la quantité et la distribution du vitellus nutritif qui servent à classer les œufs chez les animaux. (V. ŒUF.) Enfin, dans les œufs des oiseaux en particulier, on distingue, dans le vitellus nutritif, le vitellus *jaune* et le vitellus *blanc*, lesquels se différencient l'un de l'autre par leur coloration, leur structure, les dimensions de leurs granulations et leur rôle probable, car le disque germinatif repose sur un tampon de vitellus blanc.

VITELOT *lo* — n. m. Art culin. Ruban de pâte que l'on fait cuire dans du lait ou que l'on sert avec une sauce poivrade.

— Techn. Nom donné à un petit crochet cylindrique.

VITELOTTE n. f. Agric. Variété de pommes de terre.

— ENCYCL. Les tubercules de la *vitelotte* sont allongés, cylindriques, à surface irrégulière, couverte comme d'un grand nombre de cavités profondes. La chair en est blanche ou blanc rougeâtre, d'excellente qualité, farineuse et cependant restant ferme à la cuisson. La culture en est semblable à celle des autres pommes de terre. Pour être productive, elle réclame une bonne terre bien préparée. Elle est assez précoce. Par suite des irrégularités de sa surface, elle est difficile à éplucher.

VITEMENT adv. Fam. Vite, promptement.

VITERBE (en ital. **Viterbo**), ville d'Italie, prov. de Rome, ch.-l. de circondario, à 369 mètres d'altitude, au pied du mont Cimino, 20,000 hab. (*Viterbiens, ennes*). Termine de deux chemins de fer vers Attighano et Rome. Eaux sulfureuses. Evêché. Quelque industrie. Elle est encore entourée de vieilles fortifications; ses rues étroites, sombres et escarpées, sont bien dallées. La cathédrale, dédiée à saint Laurent, est un beau monument gothique, qui renferme les tombeaux des papes Jean XXI, Alexandre IV et Alexandre V, Clément IV. Les autres églises contiennent de nombreux et intéressants tableaux. L'hôtel de ville date de 1261 et est intéressant. De nombreuses fontaines, dont quelques-unes sont anciennes, lui méritent le surnom de ville des belles femmes et des belles fontaines. A 2 kilom. E., la chapelle de la *Madonna della Quercia* fut reconstruite par Bramante et décorée par Luca della Robbia. Fondée par les Lombards vers 773, elle fut pendant longtemps la capitale du patrimoine de Saint-Pierre et prit une part active aux luttes intestines qui ensanglantèrent l'Italie au moyen âge.

VITERIC, roi des Wisigoths, mort en 610. Il se révolta [illegible] ars l'an 585 contre Recarède Ier, puis contre Liuva II, qu'il renversa et assassina, et qu'il remplaça sur le trône. Cruel et déloyal, il ne subit que des échecs dans ses luttes contre l'empire et contre le roi de Bourgogne, Thierry. Impuissant à soumettre ses armes, ses persécutions contre les catholiques, soulevèrent le peuple contre lui et il fut victime d'une orgie.

VITESSE *tès* — rad. *vite*) n. f. Célérité, action ou faculté de parcourir beaucoup d'espace en peu de temps: *La vitesse est une qualité chez le cheval.*

— Vivacité, promptitude de l'action: *Le temps fut avec [illegible] vitesse.*

— *Perdre de vitesse*, Se dépasser sur son [illegible] aller plus vite que lui. Fig. Gagner ou perdre du temps sur [illegible] (quelque entreprise.)

— *Vitesse initiale d'un projectile*, Celle dont il est animé au moment où il sort de la bouche de l'arme et qui [illegible] par un mètre pendant combien de mètres [illegible] dans la première seconde de son [illegible] ment. [illegible] ment toujours cette même vitesse. [illegible] que conserve le projectile à une [illegible] et qui est en diminution [illegible] de la résistance de l'air. — *Vitesse de tir d'une arme*, Nombre de coups qu'on peut, avec cette arme, tirer dans un temps déterminé.

— Ch. de f. *Vitesse des trains*. V. CHEMIN DE FER, CURSUS.

— Comm. *Grande vitesse*, Service accéléré du transport des marchandises ou des voyageurs. || *Petite vitesse*, Service moins rapide du transport des marchandises ou des voyageurs.

— Escrim. Rapidité des mouvements du tireur : VITESSE *de main*. VITESSE *de corps*.

Mar. *Ligne de vitesse*, Autref. Ligne de bataille formée le plus vite possible sans tenir compte du numéro [illegible] des navires. || *Vitesse au loch*, Vitesse du navire mesurée au moyen du loch.

Mécan. *Vitesse d'un mouvement uniforme*, Espace parcouru pendant l'unité de temps : *La* VITESSE *de la lumière est de 300,000 kilomètres à la seconde.* || *Vitesse accélérée*, Celle qui devient de plus en plus grande. || *Vitesse uniformément accélérée*, Celle qui augmente de quantités égales en des temps égaux. || *Vitesse retardée*, Celle qui diminue de plus en plus. || *Vitesse uniformément retardée*, Celle qui diminue de quantités égales en des temps égaux. || *Vitesse initiale*, Vitesse du mobile à l'origine du mouvement. || *Vitesse moyenne*, Pendant un intervalle de temps déterminé. Quotient du chemin parcouru par le nombre d'unités de temps écoulées. || *Vitesse virtuelle*, Déplacement infiniment petit, possible, mais idéal, d'un point qui peut d'ailleurs être en repos ou en mouvement : *Principes des* VITESSES VIRTUELLES. V. VIRTUEL. || *Vitesse angulaire*, Angle décrit, dans l'unité de temps, par le rayon vecteur du mobile. || *Vitesse aréolaire*, Aire décrite, dans l'unité de temps, par le rayon vecteur du mobile.

— Milit. *Vitesse des allures*, Nombre de pas faits par les hommes en une minute, ou distance exprimée en mètres couverte par les chevaux.

— SYN. **Activité, célérité**, etc. V. ACTIVITÉ.

— ENCYCL. Mécan. La *vitesse* d'un mouvement à un instant donné, t, est la limite vers laquelle tend la vitesse moyenne du mobile comptée à partir du temps t pendant un certain intervalle de temps, quand cet intervalle tend vers zéro.

Si s représente l'espace parcouru par un mobile sur sa trajectoire à partir d'une origine fixe, que t représente le temps compté à partir de l'instant où le mobile était à cette origine, que V désigne la vitesse à l'époque t, et que $S = f(t)$ soit la loi du mouvement, ou la relation de l'espace au temps, la vitesse sera la dérivée de l'espace par rapport au temps; elle est donnée par la formule :

$$V = f'(t).$$

La vitesse d'un mobile peut être absolue ou relative, suivant que le mouvement de ce mobile est lui-même absolu ou relatif, c'est-à-dire rapporté à des repères fixes ou mobiles. Lorsque l'on connaît la vitesse relative d'un mobile rapporté à des repères eux-mêmes mobiles et la vitesse d'entraînement du point où se trouve ce mobile, considéré comme lié aux repères, on en déduit sa vitesse absolue par la règle du parallélogramme. Inversement, si l'on connaît la vitesse absolue et la vitesse d'entraînement, on en déduit la vitesse relative en composant avec la vitesse absolue une vitesse égale et contraire à celle du mouvement d'entraînement.

Si $x = f_1(t), y = f_2(t), z = f_3(t)$ sont les équations du mouvement, les vitesses des extrémités des coordonnées du mobile sont $v_x = f'_1(t), v_y = f'(t)$, et $v_z = f'_3(t)$, et la vitesse du mobile est représentée par la droite qui irait de l'origine au point

$$x = f'_1(t), y = f'_2(t), z = f'_3.$$

Si les axes sont rectangulaires, cette vitesse est :

$$v = \sqrt{f'_1(t)^2 + f'_2(t)^2 + f'_3(t)^2}.$$

Lorsqu'un corps solide tourne autour d'un axe fixe, tous ses points décrivent en même temps des circonférences de cercles ayant leurs centres sur l'axe et leurs plans perpendiculaires à cet axe. Ils parcourent d'ailleurs dans le même temps des arcs semblables de leurs trajectoires respectives. Le quotient de l'un de ces arcs par le temps employé à le parcourir est la vitesse angulaire moyenne du mobile pendant le temps considéré, et la limite vers laquelle tend cette vitesse moyenne, lorsque l'intervalle de temps décroît indéfiniment à partir d'une origine fixe, est la vitesse angulaire du corps à l'époque correspondant à cette origine. Cette vitesse est dirigée suivant la tangente à la trajectoire au point où se trouve le mobile.

Lorsqu'un solide se déplace d'une manière quelconque dans l'espace, en général l'axe, mené par son centre de gravité, autour duquel se fait sa rotation, change à chaque instant de direction à la fois dans l'espace et dans le corps. Il prend le nom d'axe instantané de rotation, et la vitesse angulaire de rotation autour de cet axe est sa vitesse angulaire instantanée. V. CINÉMATIQUE.

VITET *tè* — altérat. du lat. *vitex*, gattilier n. m. Bot. Un des noms vulgaires du gattilier.

VITET Louis, médecin français, né à Lyon en 1736, mort à Paris en 1809. Maire de Lyon en 1792, il fut envoyé à la Convention nationale. Proscrit comme modéré après le 31 mai 1793, il se réfugia en Suisse, et siégea ensuite au conseil des Cinq-Cents. Parmi ses ouvrages, on peut citer : *Matière médicale réformée* ou *Pharmacopée médico-chirurgicale* (1770 ; *Médecine vétérinaire* (1771 ; *Médecine expectante* (1803); *la Médecine du peuple* (1813 ; *Traité de la saignée médicinale* (1809).

VITET Louis, dit **Ludovic**, littérateur et homme politique, petit-fils du précédent, né à Paris en 1802, mort à Versailles en 1873. Élève de l'École normale supérieure, il débuta comme journaliste au « Globe » et publia trois ouvrages : *les Barricades* (1826); *les États de Blois* (1827), et *la Mort de Henri III* (1829), trilogie dramatique à laquelle il donna le titre de *la Ligue*. Après 1830, il fut nommé inspecteur des monuments historiques, fut élu député de Bolbec (1841), et devint vice-président du conseil d'État, membre de l'Académie des inscriptions (1839) et de l'Académie française (1845). Partisan de Guizot, il vit d'un mauvais œil la République de 1848 et siégea à l'Assemblée législative dans les rangs de la droite. Après avoir vécu dans la retraite et dans l'étude pendant toute la durée de l'Empire, contre lequel il avait protesté, il rentra dans la vie politique en 1871 et représenta la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale. Il prit une part importante aux délibérations qui précédèrent l'établissement définitif de la République ; sans avoir été pour le nouveau régime un auxiliaire irréductible, il fut de ceux qui renversèrent

Thiers, au 24 mai 1873. Outre *la Ligue*, Vitet a composé d'autres scènes dramatiques : *les États d'Orléans* (1839), et surtout un grand nombre d'ouvrages, d'articles, de rapports sur des sujets d'art et d'archéologie. Citons surtout son *Histoire de Dieppe* (1838) ; un livre sur *Eustache Lesueur* (1843) ; d'excellentes *Monographies sur Notre-Dame de Noyon* (1845), sur *le Louvre* (1852), sur *l'Académie de peinture et de sculpture* (1861) ; de nombreux *Essais historiques, littéraires, artistiques et philosophiques*.

VITEX (*tèkss*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre gattilier.

VITI, FIDJI ou FIJI, archipel anglais de la Mélanésie (Océanie), situé entre les Nouvelles-Hébrides à l'O. et les Tonga à l'E.

Cet archipel se compose d'environ 200 îles de grandeur diverse, d'une superficie totale évaluée à 20.000 kilom. carr. et dispersées suivant une courbe ouverte vers le N. Les principales sont celles de l'Ouest (*Viti-Levu*, *Vanua Levu*, *Taviuni*, *Ovalau*, *Kandavu*, etc.). Elles semblent le résultat d'une puissante éruption volcanique qui a laissé des traces dans de curieux geysers et dans des cratères éteints 1.200 à 1.500 m. d'altitude dans Vanua et Viti. En outre, de fréquents tremblements de terre éprouvent tout l'archipel. Les petites terres fidjiennes sont des *atolls* madréporiques, reliés aux grandes par d'épaisses barrières de coraux qui, le long des côtes, très articulées, enferment de belles zones d'eaux calmes. Tropical et assez débilitant, le climat comporte une saison sèche (mai-octobre) et une saison humide, avec de violents orages en février-mars. Malgré l'extrême humidité, les fleuves, en raison de la petitesse et du relief accentué des îles, sont plus nombreux et abondants que développés (principale rivière, le *Rewa*, 60 kilom. navigables, dans Viti). La végétation, florissante surtout sur le versant oriental, qui s'oppose aux vents du large, offre, partout, une belle vitalité (pandanus, santal, cocotier, arbre à pain, igname, goyavier, ananas, bananes, coton, etc.). Par contre, la faune aborigène est pauvre ; mais mer et cours d'eau sont poissonneux (nacre perlière).


OCÉAN
Passage de la Nouvelle Passe
Passage de l'Astrolabe
Passage de Nasaka
Groupe des Yasawa
Groupe des Mamanuca
GROUPE ORIENTAL
VANUA LEVU
VITI LEVU
MER DE GORO
PACIFIQUE
Ringgold
Taviuni
Vanua Mbalavo
Exploring
El Coro
Hudson
Suva
Moala
Lakemba
Kandavo
Ono
Totoya
Matuku
Fulunga
Angau
Rewa
Tavua
Nandi
Navili
Malake
Annen
Mango
Tavouthi
Tibia
Onoata
Namuka
Kambara
Ronde
Yasawa
Nalauthaka
Ribi
Nairaim
Sava Sava
Pass
Ovalau
Nbengha
Vatu Leite
Nandevu
Nauloa
St Thekombia
Pt Undu
Ndelaka
Nbau
Nbau
Nbau

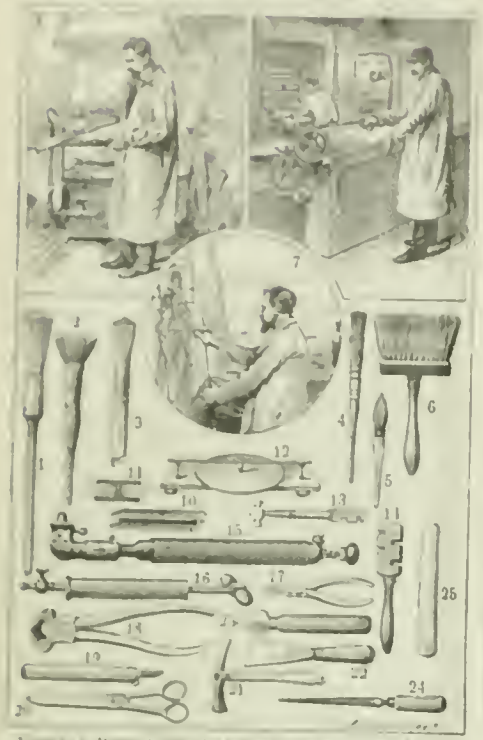

Vitrail : 1, Pince à grailler ; 2, Petit fourneau ; 3, Pince à monter le verre ; 4, Fer à refendre ; 5, Diamant ; 6, Fer à souder, à gaz ; 7, Fer à souder, à charbon ; 8, Fer à laver le verre ; 9, Fer à laver le double ; 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, Ciseaux à plomb ; 24, Compas ; 25, Fer à refendre.

Les premiers barons de Vitré, cadets des comtes de Rennes, apparaissent au Xe siècle. A la fin du XIIIe, la seigneurie de Vitré est unie par un mariage au comté de Laval. Vitré appartint en dernier lieu à la famille de La Trémoille. Forteresse protestante, Vitré joua un rôle important dans les guerres de religion ; elle fut le théâtre de diverses sessions des états provinciaux de Bretagne. Patrie de l'historien et jurisconsulte Bertrand d'Argentré. — L'arrondissement a 8 cant., 121 comm. et 74.632 hab. Le canton-Est a 10 comm. et 15.056 hab. ; le canton-Ouest a 13 comm. et 12.578 hab.



Armes de Vitré.

VITRELLÉ, ÉE (*trél'*) adj. Techn. Qui est en forme de vitrage.

VITRER v. a. Garnir de vitres ou de vitrages : VITRER *une porte, une fenêtre, une serre.*

— Techn. *Vitrer des peaux.* Donner de la transparence aux peaux destinées à faire des cribles et des tambours, ce qu'on obtient en les exposant plus ou moins longtemps au soleil.

Vitré, ée part. pass. *Porte vitrée.* Porte dont la partie supérieure est garnie d'un panneau vitré qui laisse passer la lumière.

— Techn. Se dit des peaux rendues transparentes par les façons successives qu'elles ont reçues.

Se vitrer, v. pr. Devenir transparent, ce qui est un défaut pour le parchemin destiné à l'écriture, ainsi que pour les peaux chamoisées.

VITRERIE (*tri*) n. f. Fabrication et commerce des vitres. *S'enrichir dans la* VITRERIE. ‖ Marchandises du vitrier. *Acheter de la* VITRERIE.

VITRESCIBILITÉ (*tréss-si-bi-li-té*) n. f. Caractère de ce qui est vitrescible.

VITRESCIBLE (*trèss-sibl'* — du lat. *vitrum*, verre) adj. Qui peut se transformer en verre, devenir du verre.

— SYN. **Vitrescible, vitrifiable.**

VITREUSEMENT adv. Physiq. S'est dit pour Positivement : *Corps vitrifié* VITREUSEMENT.

VITREUX (*treû*, **EUSE** [du lat. *vitrum*, verre] adj. Qui a l'apparence ou la nature du verre.

— Se dit de l'œil, du regard qui ne brille plus : *L'œil, le regard* VITREUX *est un des signes de l'agonie.*

— Comm. *Porcelaine vitreuse,* Porcelaine tendre et à demi translucide.

— Géol. *Éléments vitreux des roches,* Parties non cristallisées des roches éruptives, c'est-à-dire amorphes, n'ayant pas d'action sur la lumière polarisée.

— Minér. *Cassure vitreuse,* Cassure semblable à celle du verre, mais plus souvent translucide que transparente.

— Pathol. *Dégénérescence vitreuse.* Forme de la dégénérescence cellulaire, dans laquelle le cytoplasma, le noyau et les différents organites cessent de se différencier et perdent leurs propriétés histochimiques ordinaires. (On considère cette dégénérescence comme analogue dans son processus à la *nécrose de coagulation* et comme le premier stade de la *dégénérescence caséeuse.*)

— s. m. Arg. Œil.

VITREY, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 11 kilom. de Vesoul, près de l'Amance ; 840 hab. Ch. de f. Est. — Le canton a 22 comm. et 6.937 hab.

VITRIC (*trik'* — lat. *vitricus*) n. m. Cout. anc. Mari de la mère, par rapport aux enfants d'un précédent époux. Vieilli.

VITRIER (*tri-é*) n. m. Marchand ou fabricant de verre à vitre. ‖ Ouvrier qui pose les vitres dans leurs châssis : *Voilà le* VITRIER *qui passe.*

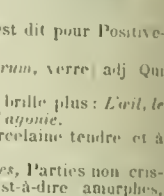

Armes de la corporation des vitriers (XVIIIe s.).

— Pop. Chasseur à pied, peut-être à cause des sacs en cuir vert que portèrent d'abord ces soldats, et qui refusaient au soleil comme les vitres que les vitriers ambulants portent sur leur dos. ‖ Les carreaux, au jeu de cartes.

— Techn. *Mastic de vitrier.* Mastic fait de blanc d'Espagne et d'huile siccative, dont les vitriers se servent pour fixer les vitres dans les châssis.

VITRIÈRE (rad. *vitre*) n. m. Comm. Fer en verges carrées, semblable à celui qu'on emploie dans les verrières d'église.

VITRIFIABILITÉ n. f. Propriété d'être vitrifiable.

VITRIFIABLE (de *vitrifier*) adj. Qui peut être changé en verre : *Sable* VITRIFIABLE.

— SYN. **Vitrifiable, vitrescible.** V. VITRESCIBLE.

VITRIFICATEUR, TRICE adj. Qui vitrifie, qui est propre à vitrifier. *Méthode* VITRIFICATRICE.

VITRIFICATIF adj. Qui vitrifie.

VITRIFICATION (*si-on* — rad. *vitrificatif*) n. f. Transformation en verre : *La* VITRIFICATION *du sable.* ‖ Fusion qui donne, après le refroidissement, l'éclat, la transparence et la dureté du verre aux matières fondues. ‖ Matière vitrifiée.

Alchim. Union, par le grand chaud, du sec et de l'humide interne en un corps transparent et fragile.

VITRIFIER (du lat. *vitrum*, verre, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous vitrifiions, Que vous vitrifiiez*) v. a. Changer en verre par la fusion : VITRIFIER *du sable, des oxydes.*

Se vitrifier, v. pr. Être vitrifié : *L'oxyde de plomb* SE VITRIFIE *aisément.*



Vitrine (XVIIIe s.).

VITRINE (rad. *vitre*) n. f. Vitrage d'une boutique : *Des* VITRINES *hautes de deux mètres.* ‖ Partie de la boutique qui n'est séparée de la rue que par ce vitrage : *Exposer des bijoux dans sa* VITRINE. ‖ Table dont

le dessus est fermé par des châssis garnis de vitres, et sur laquelle on expose certains objets. *Les* VITRINES *du Louvre.* — Pop. Lorgnon; lunettes.

VITRINE ou **VITRINA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, famille des limacidés, répandus sur tout le globe. (Ce sont des limaces à coquille bien développée, qui vivent dans les lieux humides, sous les pierres, les mousses, et dans les montagnes sous les plaques de neige. La *vitrina major* se trouve en France.)

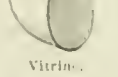
Vitrine.

VITRINITZA, bourg de Grèce (prov. de Phthiotide-et-Phocide), près du golfe de Corinthe; 3.220 hab.

VITRIOL (du bas lat. *vitriolum*; de *vitrum*, verre, à cause de l'aspect vitreux de ces sulfates) n. m. Chim. Nom donné anciennement à tous les sulfates : VITRIOL *de plomb, de fer, de zinc.* ‖ *Vitriol ammoniacal*, Sulfate d'ammoniaque. ‖ *Vitriol blanc*, Sulfate de zinc. ‖ *Vitriol bleu* ou *de Chypre*, Sulfate de cuivre. ‖ *Vitriol calcaire*, Sulfate de calcium. ‖ *Vitriol magnésien*, Sulfate de magnésium. ‖ *Vitriol vert* ou *martial*, Sulfate de fer. ‖ *Vitriol d'argile*, Alun. ‖ *Vitriol de Goslard*, Sulfate de zinc. ‖ *Vitriol de Vénus*, Dento-sulfate de cuivre. ‖ *Huile de vitriol* ou simplem. *Vitriol*, Acide sulfurique concentré. — Bot. *Vitriol végétal*, Nom vulgaire du nostoc.

VITRIOLAGE (*laj'*) n. m. Techn. Opération qui consiste à passer les toiles dans un bain d'acide sulfurique étendu, pour détruire les matières ferrugineuses et calcaires. — Action de lancer du vitriol sur quelqu'un.

VITRIOLE n. f. Nom vulgaire de la pariétaire.

VITRIOLER v. a. Chim. anc. Additionner de vitriol : VITRIOLER *un liquide.* — Techn. Soumettre à l'opération du vitriolage. — Lancer du vitriol sur quelqu'un : *Fille abandonnée qui* VITRIOLE *son amant.*

Vitriolé, ée part. pass. du v. Vitrioler. — Substantiv. Personne sur laquelle on a jeté du vitriol : *Les* VITRIOLÉS *très souvent perdent la vue.*

VITRIOLERIE (*ri*) n. f. Fabrique de vitriol.

VITRIOLEUR, EUSE n. et adj. Se dit de celui, celle qui lance sur quelqu'un du vitriol pour le défigurer.

VITRIOLIQUE (*lik'*) adj. Qui est de la nature du vitriol. ‖ *Acide vitriolique*, Acide sulfurique. ‖ *Éther vitriolique*, Éther sulfurique. ‖ *Gaz vitriolique*, Acide sulfureux. — Fig. Ardent, dévorant, rongeur. (Rare.)

VITRIOLISATION (*si* — rad. *vitrioliser*) n. f. Chim. anc. Production du vitriol. — Minér. Efflorescence de sulfate de fer, qui se produit sur les pyrites en décomposition.

VITRIOLISER v. a. Chim. anc. Changer en vitriol : VITRIOLISER *un sulfure.*

VITRIPENNE (du lat. *vitrum*, verre, et *penna*, aile) adj. Zool. Qui a les ailes transparentes.

VITRO (IN) [*Dans le verre*], expression latine désignant toute réaction physiologique qui se fait en dehors de l'organisme (dans des tubes, des éprouvettes, etc.). ‖ S'oppose à IN VIVO (*Dans l'être vivant*).

VITROLLES (Eugène-François-Auguste D'ARMAND, baron DE), homme politique français, né au château de Vitrolles (Hautes-Alpes) en 1774, mort à Paris en 1854. Il se trouvait en Suisse au moment où éclata la Révolution. Il rejoignit en 1791 l'armée de Condé et épousa, en 1795, la fille adoptive de la duchesse de Bouillon, Mlle de Folleville. Il rentra en France après le 18-Brumaire, fut rayé en 1801 de la liste des émigrés sur la demande de Bernadotte, et devint, en 1812, inspecteur des bergeries impériales. En 1814, il accepta de Talleyrand un rôle actif dans les intrigues qui avaient pour but le retour des Bourbons, et reçut du comte d'Artois le poste de secrétaire d'État, poste que Louis XVIII transforma en fonctions de secrétaire des conseils du roi. Pendant les Cent-Jours, il fut chargé de soulever les provinces du Midi, fut arrêté à Toulouse, détenu à Vincennes, puis à l'Abbaye, et rendu seulement à la liberté après Waterloo. Député des Basses-Alpes en 1815, il fut un moment ministre d'État, mais perdit ce poste pour avoir rédigé la « note secrète » que Monsieur avait adressée aux gouvernements étrangers. Charles X lui rendit son titre de conseiller d'État (1821). Il fut ensuite ministre plénipotentiaire à Florence (1827), rentra en France en 1829, et n'eut pas connaissance des ordonnances du Juillet, dont il obtint le retrait, mais trop tard. Sous Louis-Philippe, il fut compromis dans la tentative de la duchesse de Berry, fut arrêté au moment du pillage de l'archevêché de Paris, mais relâché presque aussitôt. Il vécut alors loin de la scène politique et rédigea ses Mémoires.

VITROPHYRE n. m. Roche acide que l'on appelle aussi *pechstein porphyrique*, et qui porte de gros cristaux dans une pâte vitreuse.

VITROSITÉ (du lat. *vitrosus*, vitreux) n. f. Qualité de ce qui est vitreux.

VITRUVE (Marcus Vitruvius Pollio), architecte romain, né probablement à Formies vers l'an 88 av. J.-C., mort à Rome vers l'an 26. Il paraît avoir été employé par Jules César à la construction de machines de guerre, et semble même avoir suivi les légions romaines en Gaule et en Espagne. On croit que la basilique de Fano, si soigneusement décrite par lui, était son œuvre. Sous le règne d'Auguste, le vieil artiste, instruit par de multiples expériences et en possession d'une grande autorité, rédigeant son traité *De architectura*. Les dix livres traitent des qualités et des devoirs d'un constructeur, de l'assiette des monuments, de l'emploi des matériaux, de la conception des temples, des ordres d'architecture, des moyens décoratifs, de l'hydraulique, de la gnomonique (tracé des cadrans solaires), de la mécanique et de ses applications à l'architecture civile et au génie militaire. Bien que l'ouvrage ait été composé en grande partie d'après des auteurs grecs, l'archéologie moderne a démontré que l'auteur n'a pas connu les édifices de la Grèce. Le *De architectura* est écrit dans une langue très obscure et dont la technologie n'a pu être complètement élucidée.

VITRY (Jacques DE), historien français, né à Vitry-sur-Seine, mort à Rome en 1240. Il étudia à l'université de Paris, devint chanoine, puis curé d'Oignies-sur-Sambre vers 1210. Il fut un des prédicateurs les plus ardents de la croisade contre les albigeois et suivit même les croisés en Languedoc. Sa réputation de piété et d'éloquence s'étant étendue jusqu'en Orient, il fut élu évêque de Saint-Jean d'Acre en 1217. Il assista au siège de Damiette en 1218, et prit, dès lors, une part active aux affaires de l'Orient. En 1229, le pape Grégoire IX le promut au cardinalat et lui donna l'évêché de Tusculum (1230), il le chargea, plus tard, de diverses missions en France et en Allemagne. Élu patriarche latin de Jérusalem en 1229, il semble en avoir refusé les fonctions. Il a laissé des œuvres diverses : des *Lettres* publiées par D. Martène, et qui sont relatives au siège de Damiette et aux affaires d'Orient; des *Sermons*, des écrits théologiques, des écrits historiques, *De mulieribus Leodienibus*, *Vita beatæ Mariæ Virginacensis*, surtout l'*Historia Orientalis*, précieuse pour l'histoire des croisades. Quant à son *Historia Occidentalis*, qui forme le IIe livre, elle ne contient guère que la critique des mœurs européennes.

VITRY (Louis GALLUCCIO DE L'HOSPITAL, marquis DE), capitaine français, né vers 1555, mort en 1611. Descendant d'une famille napolitaine établie en France, il fut d'abord gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon, et, en 1584, à la mort du prince, il entra au service du roi Henri III. Après l'assassinat du roi (1589), Vitry se montra partisan du duc de Mayenne, et défendit Paris contre Henri IV. Il fit partie des États de 1593, où il s'opposa véhémentement aux agissements de l'Espagne et prit une part active aux conférences de Suresnes. Gouverneur de Meaux, il rendit la ville après l'abjuration de Henri IV, engagea les autres seigneurs à la soumission et reçut le brevet de capitaine des gardes. Il devint ensuite maître de camp de la cavalerie légère, puis lieutenant de la vénerie et fauconnerie, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort.

VITRY (Nicolas DE L'HOSPITAL, marquis, puis duc DE), maréchal de France, fils aîné du précédent, né en 1581, mort à Naudy, près de Melun, en 1644. Capitaine des gardes du corps en 1611, il fut chargé, en 1617, d'arrêter Concini; il le tua, ce qui lui valut le titre de maréchal de France. Il combattit contre les protestants en 1621, prit part au blocus de La Rochelle en 1628 et fut nommé gouverneur de la Provence en 1631. L'archevêque Sourdis ayant été chargé de lutter contre les Espagnols, en 1637, sur les côtes de Provence, Vitry, jaloux de ne pas avoir été choisi, lui donna des coups de canne, ce qui le fit mettre à la Bastille. Il en sortit à la mort de Richelieu et fut nommé duc et pair en 1644.

VITRY-AUX-LOGES, comm. du Loiret, arrond. et à 32 kilom. d'Orléans, dans la forêt d'Orléans et sur le canal d'Orléans; 1.471 hab. Ch. de f. Orléans.

VITRY-EN-ARTOIS, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 18 kilom. d'Arras, sur la Scarpe; 2.949 hab. Ch. de f. Nord. Raffineries de sel, de potasse et de sucre; huileries, brasseries, tanneries. Sigebert, roi d'Austrasie, y fut assassiné en 575. — Le canton a 28 comm. et 20.548 hab.

VITRY-EN-PERTHOIS ou **VITRY-LE-BRÛLÉ**, comm. de la Marne, arrond. et à 4 kilom. de Vitry-le-François, sur la Saulx; 684 hab. Le village s'élève sur l'emplacement d'une ville jadis considérable, et qui était, dit-on, de fondation romaine, ainsi qu'en témoignent les armes, médailles et inscriptions romaines qu'on y a trouvées à diverses reprises. La ville appartint à Syagrius, après la défaite duquel elle fut occupée par les Francs. Elle fut, en 1114, prise et pillée par Louis VII, qui en fit massacrer tous les habitants. Vitry fut brûlé une seconde fois par Charles-Quint en 1544, et mérita ainsi son surnom actuel.

VITRY-LE-FRANÇOIS, ch.-l. d'arrond. du départ. de la Marne, à 32 kilom. S.-E. de Châlons, sur la rive droite de la Marne à la jonction du canal latéral, du canal de la Marne au Rhin et du canal de la Haute-Marne; 8.561 hab. (*Vitryats, ates.*) Ch. de f. Est. Bibliothèques. Fabrique de ciment. Fonderies de fer, de cuivre, de cloches. Grand commerce de grains, vins, fers et bois.

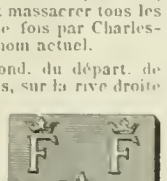
Armes de Vitry-le-François.

Vitry-le-François fut fondée en 1545 par François Ier sur l'emplacement du village de Maucourt, après la destruction de Vitry-en-Perthois. Le plan, très régulier, en a été tracé par l'ingénieur bolonais Marino. Église Notre-Dame, bâtie de 1629 à 1670. Patrie des mathématiciens Abraham Demoivre et Jacquier, du légiste de Saint-Genis. — L'arrondissement a 5 cant., 123 comm. et 44.817 hab.; le canton a 25 comm. et 16.401 hab.

VITRY-SUR-LOIRE, comm. de Saône et Loire, arrond. et à 63 kilom. de Charolles, sur un coteau de la rive droite de la Loire; 972 hab. Ancien château.

VITRY-SUR-SEINE, comm. de la Seine, arrond. et à 3 kilom. de Paris; 9.891 hab. Carrières de pierre à bâtir, pépinières; corderie; savonnerie; parchemin.

VITSLIPOCHTLI, dieu de la guerre et de la divination chez les Mexicains.

VITTADINIE *vi-ta, ni*] n. f. Genre de composées, tribu des astérées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent en Australie et à la Nouvelle-Zélande. On dit aussi VITTADÉNIE.

VITTEAUX, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 19 kilom. de Semur, dans un vallon arrosé par la Brenne, affluent de l'Armançon; 1.349 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de marbre. Filatures de laine. Fabrication de draps, de toiles... — Le canton a 29 comm. et 7.173 hab.

VITTEL, ch.-l. de cant. des Vosges, arrond. et à 17 kilom. de Mirecourt, dans un vallon des Faucilles, sur le Petit Vair, tributaire de la Meuse; 1.713 hab. Ch. de f. Est. Grande fabrication de dentelles et de broderies fines, passementerie. Huilerie. Brasserie. Église du XVe siècle. Vittel doit sa renommée à ses eaux minérales froides, sulfatées calciques ou bicarbonatées ferrugineuses, qui sont employées surtout, en boisson et en bains, contre la goutte, la gravelle, la dyspepsie, le diabète, les maladies des voies urinaires et la constipation. Ces eaux, connues des Romains, n'ont retrouvé leur vogue que vers le milieu du XIXe siècle. — Le canton a 23 comm. et 9.072 hab.

VITTIGÈRE *vi-ti-jèr'* — du lat. *vitta*, bande, et *gerere*, porter] adj. Zool. Qui porte des bandes

VITTORIA, ville d'Italie (Sicile, prov. de Syracuse); 21.000 hab. Ch. de f. de Syracuse à Licata. Élevage des bestiaux, des abeilles, des vers à soie, commerce de la soie, de la soude, du miel et du vin. Cette ville fut fondée par le fils de Victoria Colonna qui lui donna le nom de sa mère.

VITTORIA Fernandez GUADALUPE, président de la république du Mexique, né à Durango (Nouvelle-Espagne) en 1791, mort vers 1845. Il prit part aux premières rébellions du Mexique contre la domination espagnole, fut mis hors la loi par le vice-roi et se réfugia dans les forêts de Jalapa. En 1821, il servit sous les ordres d'Iturbide, qui proclama l'indépendance, puis il se sépara du dictateur, qui aspirait à l'empire, et fut à nouveau proscrit. Il aida les républicains à renverser Iturbide en 1823, fit partie de la commission exécutive provisoire (novembre), et devint le premier président de la république fédérative (1er janv. 1825). Il rentra dans la vie privée en 1829.

VITTORINO DE' RAMBALDONI da Feltre, pédagogue italien, né à Feltre en 1378, mort en 1446. Élève et ami de Guarino de Vérone, il fut appelé à Mantoue, en 1423, par Jean-François de Gonzague, pour être le précepteur de ses nombreux enfants. Il réalisa à l'école de la perfection, qu'il avait déjà tenté de créer à Venise et à Padoue. Littérature grecque et latine, philosophie, mathématiques, il y enseignait les sciences les plus diverses dont il reposait ses disciples par la musique, la lutte, la course, la natation, l'équitation et la danse. Les riches payaient pour les pauvres.

VITTORIO, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise); 16.700 hab. Terminus d'un chemin de fer vers Conegliano. Évêché, qui porte encore le titre de Ceneda. Soieries, lainages, papeterie. Elle a été fondée en 1866 de la réunion des deux bourgades de *Ceneda* et *Serravalle* et a reçu le nom du roi d'Italie Victorio Emmanuel.

VITU (*Auguste*-Charles-Joseph), publiciste français, né à Meudon en 1823, mort à Paris en 1891. Il collabora au « Pouvoir », au « Pays », et en fut (1860) un « Constitutionnel ». En 1867, il fonda l'*Etendard*, qui ne quitta avant que le journal ne succombât devant les tribunaux. Exilé, en 1870, il devint rédacteur en chef du « Peuple français ». De 1870 à 1871, il fit une guerre cruelle au gouvernement, ainsi qu'à Trochu, qui le fit condamner à un mois de prison et 3.000 francs d'amende. On lui doit le nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut distinguer : *les Chauffeurs du Nord* (1845-1846), roman publié sous le nom de Velocy; *Révision ou révolution* 1851; *l'Histoire de Napoléon III et du rétablissement de l'Empire* 1854; *Ombres et vieux murs* (1860); *Contes à dormir debout* 1860; *l'Histoire en ville de l'armée* 1868; *le Bilan de l'Empire* 1869; *le Lendemain de l'Empire*; *Petite Histoire de la typographie*, *Paris* 1889; etc.

VITULAIRE *lèr'* — du lat. *vitulus*, veau] adj. Art vétér. Se dit d'une fièvre puerpérale des vaches.

— ENCYCL. La fièvre *vitulaire* est une maladie grave à évolution rapide, particulière à la vache qui vient de mettre bas, caractérisée par un affaissement général, de la paralysie, de l'hypothermie, et qui se montre surtout chez les vaches bien nourries et en bon état.

Les symptômes apparaissent brusquement vingt quatre heures, et, au plus, trois jours après la mise bas : inappétence complète, cessation de la rumination, indifférence de la vache à tout ce qui se passe autour d'elle. Si l'on force l'animal à se déplacer, il titube, chancelle, puis se couche en position sternale. Souvent des frissons apparaissent; la peau se refroidit, la température intérieure baisse progressivement; l'affaissement augmente, la respiration devient sonore, ronflante, le mufle est sec, la peau, les cornes, les oreilles, les extrémités se refroidissent. Le pouls est accéléré, petit, filant; la respiration reste lente et régulière. La miction est difficile, et l'urine se referme toujours du sucre, nocard, parfois de l'albumine. Le tissu de la mamelle devient mou et flasque, la sécrétion lactée diminue. La paralysie augmente et l'animal malade est plongé dans le coma. La température s'abaisse progressivement et atteint 35° et même 32°, et la mort arrive ordinairement en moins de quatre jours.

Le retour progressif de la température normale et de la sensibilité et une défécation abondante annoncent le retour à la santé, qui est parfaite en six jours. L'autopsie ne montre aucune lésion caractéristique. Cagny et Locot ont signalé la dégénérescence graisseuse du cœur.

Comme traitement, on recommande l'injection d'une solution d'iodure de potassium ou une insufflation d'air stérilisé dans les mamelles, par les trayons, et c'est dans l'hypothèse que la fièvre vitulaire est due au développement de toxines dans les canaux galactophores. L'application très rapide de ce traitement est généralement suivie de succès. On le complète par une hygiène très sévère.

VITULANO, bourg d'Italie (Campanie, prov. de Benevent, sur le Calore. Ch. de f. de Caserte à Benevent; 2.800 hab. Huiles, pâtes alimentaires.

VITULER (SE) du lat. *vitulus*, veau] v. pr. Pop. Se vautrer, se coucher à terre tout de son long.

VITUPÉRABLE de *vituperer*] adj. Digne de mépris et de blâme. Vx.

VITUPÉRATIF, IVE de *vituperer*] adj. Laurienx. *Un vocabulaire* VITUPÉRATIF. L. Desnoyers. (Peu us.)

VITUPÉRATION *si-on* n. f. Action de vituperer.

VITUPÈRE subst. verb. de *vituperer*] n. m. Blâme, mépris : *Action digne de* VITUPÈRE. *Vie exempte de* VITUPÈRE. Vx.

VITUPÉRER du lat. *vituperare*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je vitupère, Qu'ils vituperent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je vituperer, Tu vituperer*ois; v. a. Blâmer, désapprouver, mépriser.

VITUPÉREUX *reû*, EUSE adj. Qui est cause de vitupère. Vx.

VITYLO, comm. de la Grèce méridionale (Péloponèse, prov. de Laconie, non loin de la côte du golfe de Messénie; 7.800 hab., en le nombreux hameaux. C'est l'ancienne *Oytilos* de l'*Iliade*, dont il subsiste quelques ruines.

VITZNAU, bourg de Suisse, cant. et à 14 kilom. de Lucerne, sur la rive septentrionale du lac des Quatre-Cantons, au pied du Righi; 800 hab. Tête de ligne d'un chemin de fer funiculaire pour le Righi; station de bateaux à vapeur.

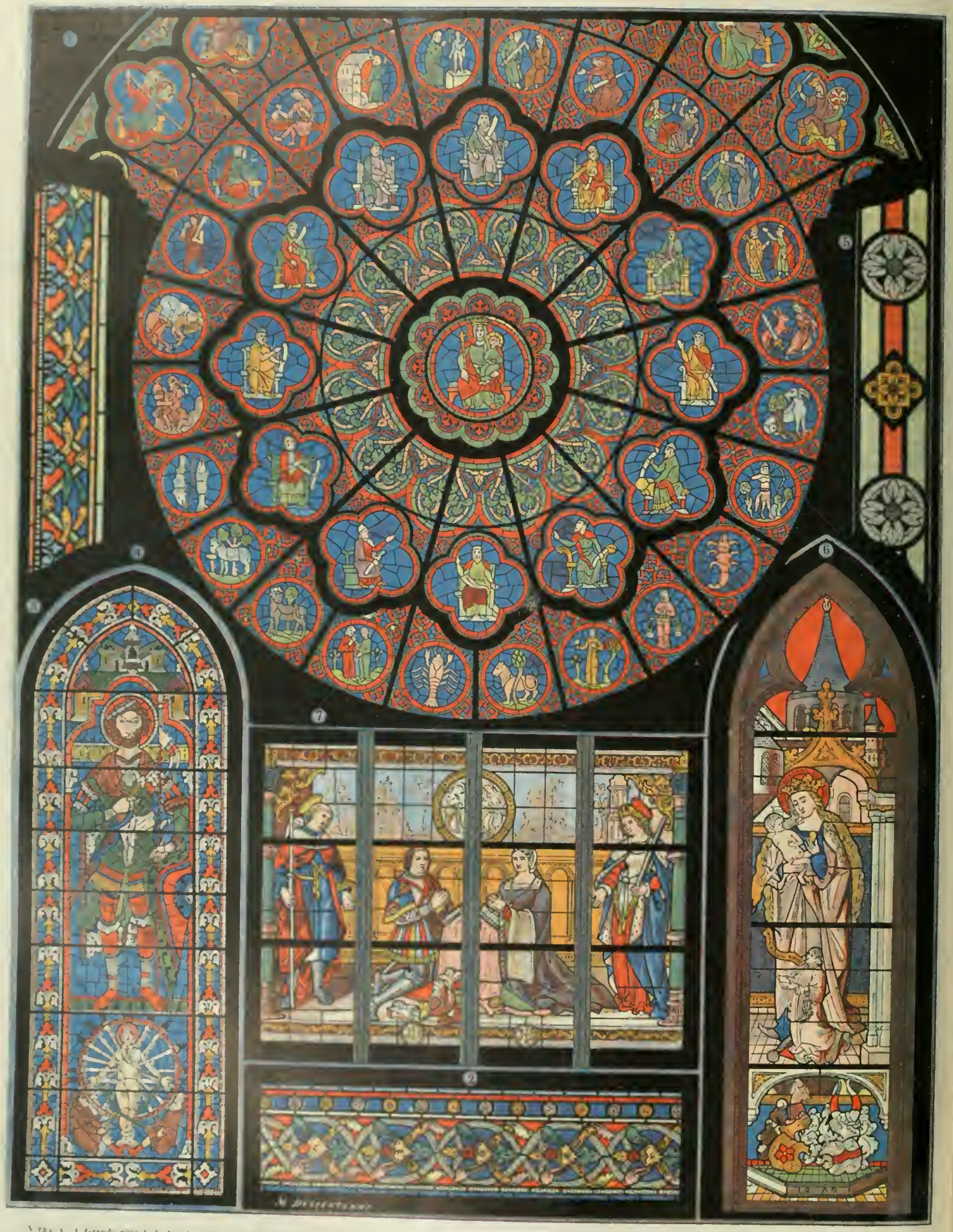

Vitraux. — 1. Grande rose de la façade de Notre-Dame de Paris (XIIIe s.). — 2. Bordure, à l'église abbatiale de Saint-Denis (XIIe s.). — 3. Bordure, à la cathédrale de Chartres (XIIIe s.). — 4. Saint Georges, à la cathédrale de Chartres (XIIIe s.). — 5. Bordure, à l'église Sainte-Gereon, à Cologne (XIVe s.). — 6. Vitrail allemand (XVe s.). — 7. Vitrail de l'église Saint Jacques, à Anvers (commenc. du XVIe s.), représentant Josse Draeck et Barbe Colibrant, donateurs.

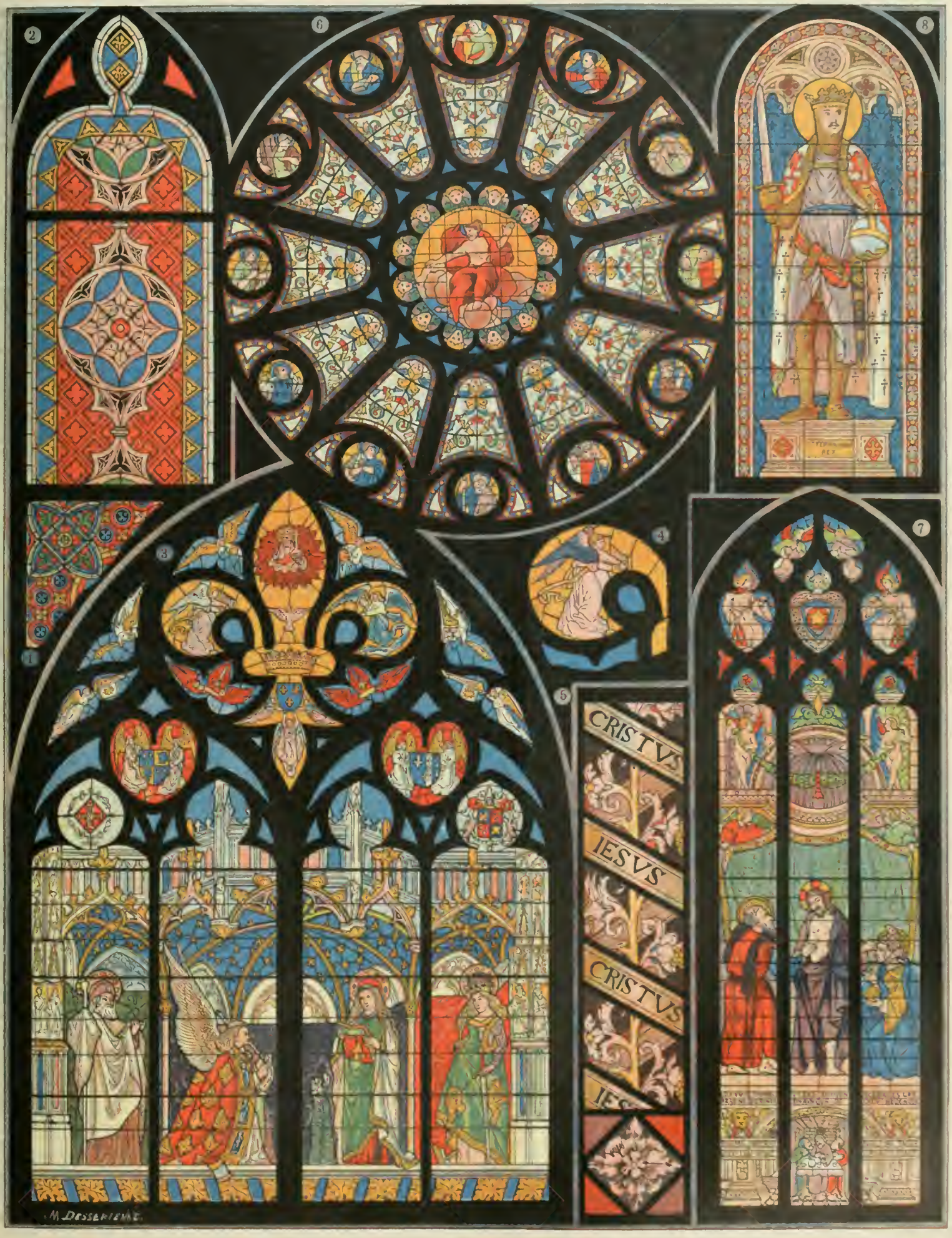

VITRAUX. 1. Fragment, cathédrale de Tournai (XIIIe s.). — 2. Vitrail de l'église Saint-Thomas de Strasbourg (XIVe s.). — 3. Vitrail de la chapelle de Jacques Cœur, cathédrale de Bourges (milieu du XVe s.), représentant l'Annonciation. — 4. Détail du même vitrail. — 5. Bordure de vitrail de la Chartreuse de Pavie (XVe s., Italie). — 6. Rose des Apôtres, cathédrale de Reims, peinte en 1481 par Nicolas Durode. — 7. Vitrail de la cathédrale d'Auch, représentant l'Incrédulité de saint Thomas, peint par Arnault Demole en 1513. — 8. Vitrail représentant saint Ferdinand, d'après un carton de Ingres (chapelle Saint Ferdinand, à Paris, XIXe s.).

VIVARAIS (le), ancien pays de France (en lat. *Vivariensis pagus*), dépendant de la prov. du Languedoc. Il a formé le département de l'Ardèche et une petite partie de celui de la Haute-Loire. L'ancienne capitale était Viviers; les villes principales, Annonay, Aubenas, Bourg-Saint-Andéol, Tournon. V. ARDÈCHE.

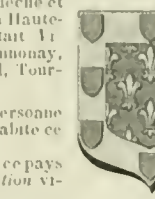

Armes du Vivarais.

VIVARAIS, AISE (*rè, è'z*), personne née dans le Vivarais ou qui habite ce pays. — *Les* VIVARAIS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *La population* VIVARAISE.

VIVARÈS (François *ou* Francis), graveur français, né à Saint-Jean-du-Bruel, près de Montpellier, en 1709, mort à Londres en 1780. Il étudia seul la gravure, puis reçut à Londres des leçons de J.-B. Chatelain. Il peut être considéré comme l'un des fondateurs de l'école de gravure anglaise. Sa production abondante fut rigoureusement classique. — Son fils et élève THOMAS **VIVARÈS**, graveur, né à Londres vers 1735, mort après 1787, était surtout dessinateur et a gravé des planches d'architecture pour un ouvrage de son frère Adam Vivares.

VIVARINI, nom d'une famille de peintres, originaires de l'île de Murano, dans les États vénitiens. Les membres les plus connus sont les suivant : ALVISE **Vivarini** (ou *Alvise Luigi*), peintre du XVe siècle, élève de Bartolommeo Vivarini; il vivait à Venise entre 1464 et 1503; — ANTONIO **Vivarini** (ou *Antonio da Murano*), peintre du XVe siècle, mort vers 1470; — BARTOLOMMEO **Vivarini** (ou *Bartolommeo da Murano*), peintre, qui travailla à Murano entre 1449 et 1499, et fut chef d'une école locale. C'est lui qui, le premier des Vénitiens, semble avoir reçu d'Antonello de Messine la pratique de la peinture à l'huile.

VIVAT (*vat'* — mot lat. signif. proprem. « Qu'il vive », et qui est la 3e pers. du prés. du subj. du verbe *vivere*, vivre) interj. Acclamation usitée pour exprimer une vive approbation : *Crions* VIVAT ! *la royauté s'est écroulée.* C. Desmoulins.

— n. m. Action de crier vivat; acclamation approbative. *Le peuple salua Lamartine de mille* VIVATS. (D. Stern.)

— Fr.-maçonn. Acclamation qui suit chaque *batterie*, dans le rit du Grand-Orient, et qui se répète deux fois après la seconde batterie, trois fois après la troisième.

VIVE n. f. Genre de poissons acanthoptères, type de la tribu des trachinidés, répandus surtout dans l'océan Atlantique.

— ENCYCL. Les *vives* (trachinus) sont des poissons de taille moyenne, allongés, comprimés, couverts d'écailles minces, avec six ou sept rayons épineux à la première nageoire dorsale. Quatre espèces se trouvent sur les côtes françaises : *petite vive* trachinus vipera, toquet (Somme), bodereau ou boudereux (Normandie), lapouriche (Basses-Pyrénées), 12 à 14 centimètres, gris jaunâtre varié de brun, ventre argenté; *vive commune* ou *grande vive* (trachinus draco), avive (Normandie), liètre (Aunis), chapuchet (Biarritz), aragna (Cette), aragna (Nice), atteignant 40 centimètres, gris roussâtre à reflets bleus, avec des taches brunes, très commune aux Halles de Paris; *vive à tête rayonnée* (trachinus radiatus), même taille, plus trapue, iragna (Cette, Méditerranée, rare; *vive araignée* (trachinus araneus), même taille, tête forte et large, Méditerranée, rare.

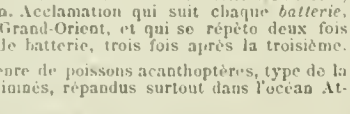

Vive vipère.

La chair des vives est estimée, mais ces poissons sont redoutés à cause de leurs épines, qui font des blessures douloureuses et difficiles à guérir; le membre blessé gonfle rapidement et l'enflure peut persister pendant plusieurs jours. C'est surtout aux pieds que les pêcheurs sont atteints en marchant dans le sable submergé, où les vives se tiennent enfoncées à une faible profondeur.

VIVE-EAU n. f. Marée de vive-eau. V. VIF.

VIVEGNIS, comm. de Belgique, prov. et arr. de Liège, près de la Meuse; 1 843 hab. Eaves.

VIVE-JAUGE n. f. Opération qui consiste à déchausser les racines d'un arbre languissant, pour les recouvrir de fumier ou de terre. | Opération qui consiste à recouvrir de fumier et de terre une plantation d'asperges.

— ENCYCL. On déchausse les racines de l'arbre qui languit au commencement de l'hiver. On les recouvre au printemps de fumier et d'une légère couche de terre. Ce procédé qui ne réussit pas toujours, peut même déterminer la mort du sujet. Aujourd'hui, on préfère remplacer par une terre neuve et de bonne qualité la terre épuisée autour la racine.

La *vive-jauge*, lorsqu'on l'applique aux plants d'asperges, par suite, bien que dans une moindre mesure, l'inconvénient signalé pour les arbres.

VIVE-LA-JOIE n. m. invar. Fam. Bon vivant, homme toujours gai. *C'est un* VIVE-LA-JOIE.

VIVELLE (*vèl'*) n. f. Tricot. Petit réseau fait à l'aiguille pour boucher un trou dans une étoffe.

VIVELLE (*vèl'*) n. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la scie pectinée.

VIVELOTTE ou **VIVENOTTE** (*vèr'*) n. f. Cout. au Pension alimentaire donnée à la femme sur certaines terres que possédait son mari.

VIVEMENT adv. Avec vivacité, ardeur : *Poursuivre* VIVEMENT *l'ennemi. Répliquer* VIVEMENT. || Profondément d'une manière très sensible : *Être* VIVEMENT *ému.*

VIVERO, ville d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), sur une baie du golfe de Gascogne, 5.000 hab. Port de commerce. Fabrication de toiles, linge de table, couvertures de lin, faïence. Manufacture de munitions de guerre.

VIVEROLS, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 7 kilom. d'Ambert; 1.003 hab. — Le canton a 7 comm. et 6.782 hab.

VIVERRIDÉS (*vèr'*) n. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, comprenant les *civettes* (viverra), *paradoxures*, *mangoustes* et autres genres. — *Un* VIVERRIDÉ.

VIVERRIN, INE (*vèr'*) adj. Qui ressemble à une civette (S'emploie surtout comme nom spécifique : *Chat* VIVERRIN.

VIVERRINÉS (*vèr'*) n. m. pl. Tribu de mammifères carnassiers, de la famille des *viverridés*, renfermant les genres *civette* (viverra), *genette*, *linsang*. — *Un* VIVERRINE.

VIVÈS (Jean-Louis), humaniste et philosophe espagnol, né à Valence en 1492, mort à Bruges en 1540. Il étudia successivement dans sa patrie, à Paris, et enfin à Louvain, où il se lia avec Érasme, qui lui donna l'idée de publier la *Cité de Dieu* de saint Augustin. L'ouvrage parut en 1522, dédié à Henri VIII, roi d'Angleterre. Les commentaires que Vivès y avaient joints furent attaqués, à cause de leur hardiesse, par un grand nombre de théologiens. Henri VIII appela Vivès en Angleterre et en fit le précepteur de sa fille Marie. Vivès enseigna avec éclat à Oxford le droit et la théologie, mais se brouilla avec le roi pour avoir pris le parti de Catherine d'Aragon. Après six mois de prison, Vivès alla demeurer à Bruges, où il composa la plupart de ses ouvrages. Les dernières années de sa vie furent affligées par la pauvreté et la maladie. Vivès est, comme Érasme et Budé, un des fondateurs de l'humanisme. Il s'est occupé aussi de questions sociales, de l'extinction du paupérisme, etc. Ses *Œuvres complètes* (plus de 60 écrits) ont été publiées à Bâle en 1555.

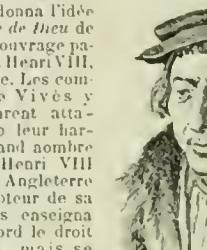

Vivès.

VIVE-SAINT-BAVON, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale [arrond. de Thielt]), sur la Lys; 1.629 hab.

VIVEUR, EUSE (de *vivre*) n. Personne qui mène une vie de plaisir : *Les* VIVEURS, *en général, vivent peu.*

VIVI, ville de l'Afrique équatoriale (État indépendant du Congo), fondée en 1879 par Stanley sur le bas Congo, à l'endroit où le fleuve, sortant de la région des cataractes, commence à devenir navigable. Elle fut, jusqu'au début de 1886, le siège de l'administration de l'État, transféré alors à Boma.

VIVIANE, fée dont l'apparition se perd dans la nuit des traditions armoricaines. C'est elle qui enleva Lancelot du Lac, dont elle fit l'éducation. On attribue à Gauthier Map, trouvère anglo-normand du XIIe siècle, archidiacre d'Oxford sous Henri II, un roman écrit en prose où sont racontées les aventures de Lancelot et de Viviane.

VIVIANI (Vincent), savant italien, né et mort à Florence (1622-1703). Disciple de Galilée, il s'attacha à Torricelli après la mort de leur maître commun. Son premier ouvrage, *De maximis et minimis geometrica divinatio in quintum conicorum Apollonii Pergæi nunc desideratum* (1659), répandit bientôt sa réputation dans toute l'Europe. Il refusa, pour ne pas quitter sa patrie, la place de premier astronome, que lui offrait Louis XIV, et les offres séduisantes de Casimir, roi de Pologne. Le plus important de ses ouvrages est *De locis solidis secunda divinatio geometrica in V libros, injuria temporum amissos, Aristæi senioris geometræ*, qui ne parut qu'en 1701. Viviani y avait travaillé près de quarante ans. On a encore de Viviani l'opuscule *Enodatio problematum universis geometris propositorum a Cl. et R. D. Claudio Comiers*, relatif à la trisection de l'angle.

VIVIANI (*René*-Raphaël), homme politique français, né à Sidi-bel-Abbès en 1863. Élève de l'École de droit de Paris, il se fait inscrire au barreau d'Alger, puis à celui de Paris, et devient, en 1889, premier secrétaire de la conférence des avocats. Élu député du Ve arrondissement de Paris en 1893, il siégea au groupe socialiste de la Chambre. Réélu en 1898, il fit voter, en 1899, la loi autorisant la femme à exercer la profession d'avocat et devint la même année directeur de la « Lanterne ». Il échoua aux élections de 1902 et reprit sa place au barreau.

VIVIANIE (*ni*) n. f. Genre de géraniacées, comprenant des plantes frutescentes, à feuilles opposées, à fleurs en cymes, dont on connaît plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

VIVIANITE n. f. Phosphate hydraté naturel de fer.

VIVIDE du lat. *vividus*, même sens) adj. Qui a un vif éclat : *Couleurs* VIVIDES. (Peu us.)

VIVIEN, personnage épique, héros de plusieurs chansons de geste, notamment d'*Aliscans*, du *Covenant* et des *Enfances Vivien*. Ce dernier poème, composé d'éléments purement romanesques, paraît être l'un des plus modernes du groupe. Le *Covenant Vivien* et *Aliscans*, qui se font suite, sont eux-mêmes des remaniements de rédactions antérieures. Ce Vivien paraît être un personnage d'origine arlésienne, qui n'avait, au début, aucun rapport avec le cycle de Guillaume au Court-Nez, auquel il a été rattaché vers le XIIe siècle.

VIVIEN (Joseph), peintre français, né à Lyon en 1657, mort à Bonn en 1735. Élève de Le Brun, il abandonna

l'huile pour le pastel et se fixa à Bonn. Parmi ses principales œuvres, on cite les portraits de Max-Emmanuel (à Munich ; de l'empereur Charles VII et de Philippe V d'Espagne. On voit de lui au Louvre les portraits de Robert de Cotte, l'architecte, et du sculpteur Girardon.

VIVIEN Alexandre-François, homme politique, né et mort à Paris (1799-1854). Avocat à Amiens, il fut appelé aux fonctions de procureur général à la cour royale d'Amiens, puis nommé conseiller d'Etat et préfet de police à Paris en 1831. Il fut député de Saint-Quentin de 1833 à 1846. Ministre de la justice en 1840, il fit partie en 1848 de l'Assemblée constituante, comme représentant de l'Aisne. Vivien vota généralement avec la droite, quelquefois avec les républicains modérés. En septembre, il reçut dans le cabinet Cavaignac le portefeuille des travaux publics (1848) et devint ensuite président du conseil d'Etat.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN Louis, géographe français, né à Saint-Martin-de-Fontenay (Calvados) en 1802, mort à Paris en 1897. Il s'occupa très jeune de cartographie et de géographie, publia à Paris une *Carte électorale*, un *Atlas universel*, des *Tables chronologiques* (1827), une *Géographie de France* (1832) et fit paraître, de 1828 à 1837, un recueil spécial, *le Bibliomappe*. Il fut ensuite chargé, par des éditeurs, de diverses publications. C'est ainsi qu'il mit au jour un *Cours complet d'agriculture* (1841), une traduction des *Œuvres de Walter Scott* (1836-1839), une *Histoire de la Révolution française* (1840-1842) et une *Histoire de Napoléon* (1843), etc. Mais bientôt il reprit ses travaux géographiques. Il rédigea, de 1845 à 1854, les *Nouvelles Annales des voyages*, fonda, en 1847, l'*Athenæum français* et fit successivement paraître : *Histoire universelle des Découvertes géographiques des nations européennes* (1845-1847); *Recherches sur les populations primitives du Caucase* (1847); *Etudes de géographie ancienne et d'ethnographie asiatique* (1850-1851) ; *Etude sur la géographie grecque et latine de l'Inde* (1858-1860) ; *le Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine* (1863) ; *Histoire de la Géographie et des découvertes géographiques* (1873) ; etc. Depuis 1863, Vivien de Saint-Martin publiait l'*Année géographique*, lorsqu'il abandonna la direction de cette revue annuelle (1876) pour se consacrer entièrement à la rédaction du *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle* ; mais son grand âge le força à abandonner la direction de ce travail à L. Rousselet, qui l'a terminé (1876-1895), de même qu'il a laissé à Schrader le soin de continuer l'*Atlas universel de géographie*, qu'il avait commencé en 1876.

VIVIER (*vi-é* — du lat. *vivarium*, même sens) n. m. Pièce d'eau d'étendue restreinte, dont le liquide se renouvelle constamment grâce à l'existence de sources de fond, et dans laquelle on met du poisson pour l'y nourrir et le repêcher en cas de besoin. ‖ Bateau muni d'un réservoir, dans lequel on conserve le poisson vivant.

— Encycl. Le *vivier* est ordinairement un bassin entouré de murs de terre ou de maçonnerie, rempli d'eau courante ou dormante, mais dans ce dernier cas pouvant aisément se renouveler. Des grilles en bois ou en fer laissent un passage ouvert à l'eau, en même temps qu'elles empêchent le poisson de s'échapper. Comme le poisson que l'on y place est déjà gros et en grand nombre pour un aussi petit espace, on doit le nourrir en lui jetant soit des viandes, soit du pain, ou encore des légumes cuits.

Aucun peuple n'a peut-être été plus prodigue que les Romains dans la construction des viviers. Comme le poisson était très cher à Rome, les viviers produisaient beaucoup. Les viviers de Lucullus, de C. Hérius et de Vedius Pollion sont demeurés célèbres.

VIVIER (CHÂTEAU DU), sur la comm. de Fontenay-Trésigny, arrond. et à 23 kilom. de Coulommiers, une des plus anciennes et des plus formidables forteresses féodales de la Brie. Il appartint aux comtes de Champagne, puis aux rois de France. Charles VI y fut relégué pendant quelque temps, durant sa folie. Restes de remparts.

VIVIER-AU-COURT, comm. des Ardennes, arrond. et à 9 kilom. de Mézières, sur des coteaux dominant la source du Thuvé ; 2.328 hab. Fonderies de fer et cuivre.

VIVIERS, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arr. et à 10 kil. de Privas ; 3.416 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Evêché et grand séminaire. Grandes fabriques de chaux hydraulique, de carreaux de ciment comprimé, moulinage de la soie ; construction mécanique. La vieille ville, bâtie sur une colline escarpée, a conservé de nombreux monuments : la cathédrale (mon. hist.) des XIIe et XIVe s., de belles maisons du XVe et du XVIe siècle, avec portes et fenêtres sculptées (maison des chevaliers, hôtel d'Albert de Noé), l'évêché (XVIIe s.). A 1 kilom. au S., grotte de Saint-Victor. — Le canton a 6 comm. et 11.810 hab.

VIVIERS-LÈS-MONTAGNES, comm. du Tarn, arr. et à 10 kilom. de Castres, sur la Bernazoubre, sous-affluent du Tarn, par l'Agout et le Sor ; 854 hab. Centre d'élevage. Vieux château féodal.

VIVIEZ, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 39 kilom. de Villefranche, sur le Rieu-Mort, à 3 kilom. de son confluent avec le Lot ; 2.010 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de houille et de zinc, fonderie de zinc.

VIVIFIANT (*an*), **ANTE** adj. Qui vivifie : *L'air est* VIVIFIANT. *Le souffle* VIVIFIANT *de la liberté.*

— Théol. Qui donne la vie de l'âme : *Grâce* VIVIFIANTE.

VIVIFICATEUR, TRICE adj. Qui vivifie : *Souffle* VIVIFICATEUR. *Action* VIVIFICATRICE.

VIVIFICATION (*si-on* — rad. *vivificateur*) n. f. Action de vivifier ; agent qui vivifie : *La* VIVIFICATION *des chairs.*

VIVIFIEMENT (*fi-man*) n. m. Action de vivifier.

VIVIFIER du lat. *vivificare*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous vivifiions. Que vous vivifiiez.* v. a. Donner la vie à, conserver ou accroître la vie, l'énergie vitale de : *L'eau* VIVIFIE *la terre.* ‖ Faire vivre, donner des moyens d'existence à.

— Par ext. Donner du mouvement, de l'activité à : *Le commerce* A VIVIFIÉ *des contrées désertes.*

— Rendre comme vivant, ressusciter en quelque sorte : *L'histoire* VIVIFIE *le passé.*

— Fig. Animer ; donner de l'énergie, de la vigueur à : *La liberté* VIVIFIE *l'industrie.* Mich. Chev.

— Techn. *Vivifier le plomb*, le couvrir de cendre et de braise, pendant qu'il est en fusion, pour l'empêcher de s'oxyder à l'air.

VIVIFIQUE (*fik'*) du lat. *vivificus* adj. Qui vivifie, qui donne ou conserve la vie : *Sucs* VIVIFIQUES.

— Fig. Qui donne l'activité, la vigueur morale : *L'esprit* VIVIFIQUE *de Dieu.*

VIVIPARE du lat. *viviparus* ; de *vivus*, vivant, et *parere*, enfanter adj. Zool. Se dit des animaux dont les petits accomplissent leur évolution embryonnaire ou tout au moins la plus grande partie de cette évolution dans le corps du parent et arrivent ainsi à leur complètement développés, vivants : *Chez les vivipares proprement dits, l'embryon se nourrit aux dépens de la substance même du parent ; chez les ovovivipares, il se nourrit aux dépens des réserves de l'œuf, qui est resté dans le parent.* V. OVOVIVIPARE.

— Bot. Se dit quelquefois des plantes dont les graines germent dans le péricarpe.

— Substantiv. : *Un* VIVIPARE.

VIVIPAREMENT adv. A la façon des vivipares.

VIVIPARITÉ ou **VIVIPARISME** (*ri-té*) n. f. Mode de reproduction des animaux vivipares : *La* VIVIPARITÉ *est la règle chez les mammifères et l'exception chez les autres vertébrés.*

VIVISECTEUR (*sek'*) n. m. Celui qui pratique des vivisections.

VIVISECTION (*sek'-si-on* — du lat. *vivus*, vivant, et de *section* n. f. Dissection anatomique opérée sur un être vivant.

— Encycl. La *vivisection* permet de se rendre compte du fonctionnement de la vie ; elle cherche, en mutilant ou en séparant certaines portions de l'organisme, à pénétrer leurs usages et leur utilité. La vivisection est absolument nécessaire à l'étude de la physiologie et grâce à elle on a pu découvrir de nombreux phénomènes ; mais bien entendu elle ne doit jamais être faite que dans un but scientifique. Elle comporte non seulement la dissection pure, mais toute opération : incisions, excisions, ablations, sections d'organes ou injections intraorganiques ayant pour but de déterminer un mécanisme vital.

De tout temps on a pratiqué les vivisections. Hérophile, Erasistrate, Fallope en firent sur des criminels. Mais c'est *Galien* qui institua les premières règles de cet art pour les animaux. On doit toujours faire en sorte de diminuer la souffrance de l'animal pris en expérience. On l'attache sur des instruments appropriés et on l'endort si l'anesthésique employé ne doit pas nuire à l'expérience, et, dès que le phénomène a été bien observé, on tue l'animal.

Quelques personnes se sont élevées contre cette pratique, qui a cependant permis de sauver la vie à tant d'êtres humains et qui ouvre à la science un champ immense d'expériences. A diverses époques des ligues antivivisectionnistes se sont formées dans différents pays ; mais aujourd'hui l'oubli s'est fait et dans tous les laboratoires on sacrifie journellement de nombreux animaux.

VIVIT SUB PECTORE VULNUS *La blessure vit encore au fond du cœur*, fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. IV, v. 67). Le poète emploie, pour peindre la passion naissante de Didon, cette image qui a déjà servi, au premier livre, à exprimer le ressentiment de Junon, blessée par le jugement de Pâris, à propos duquel il dit là : *Æternum servans sub pectore vulnus*, « Gardant au fond du cœur son éternelle blessure. » Les deux paroles se disent dans l'application de toute injure dont on conserve un ressentiment profond et caché. La première *Virit*, etc. se dit, en outre, d'un amour tenace et qui fait souffrir.

VIVOIN, comm. de la Sarthe, arrond. et à 24 kilom. de Mamers, sur la Sarthe ; 920 hab. Ch. de f. Ouest. Eglise des XIe et XIIIe siècles. Vestiges gallo-romains.

VIVONNE, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 19 kilom. de Poitiers, au confluent du Clain et de la Vonne ; 2 132 hab. Ch. de f. Etat. Toiles, boutons de nacre. Ruines d'un château, ancienne demeure de la marquise de Rambouillet. — Le canton a 6 comm. et 6.895 hab.

VIVONNE Louis-Victor DE ROCHECHOUART, comte, puis duc DE MORTEMART et DE, maréchal de France, né à Paris en 1636, mort à Chaillot en 1688. Il fut enfant d'honneur du Louis XIV. Pourvu d'une compagnie en 1654, il fit ses premières armes en Flandre sous Turenne et fut nommé maître de camp en 1659. En 1663, il fit partie des troupes envoyées en Italie pour appuyer les négociations du duc de Créqui avec le saint-siège et reçut à son retour le titre de maréchal de camp (1664). La même année, il participa avec le duc de Beaufort à l'expédition de Gigeri contre les pirates barbaresques. Capitaine général des galères en 1665, général des galères en 1669, il suivit le même Beaufort à Candie et commanda en chef la flotte française après la mort de ce dernier. Pendant la guerre de Hollande, il se distingua au passage du Rhin, au siège de Maestricht (1673), obtint en 1674



Vivonne.

le gouvernement de la Champagne et de la Brie et, en 1675, le titre de maréchal de France. La faveur de sa sœur, Mme de Montespan, ne nuisit pas à sa promotion. Nommé gouverneur et vice-roi de Sicile en 1675, il s'empara de Messine, d'Agosta, et remporta la victoire de Palerme (1676). Il fut rappelé en 1677. La mort de son père en 1675 l'avait fait duc de Mortemart et premier gentilhomme de la chambre. Il était célèbre par son embonpoint, son esprit et ses bons mots.

VIVOTER de *vi* et *voter* v. n. Au pr. et au fig. Vivre, se soutenir péniblement, misérablement :

Il vaut mieux vivoter que de cesser de vivre.
DOSTOÏEWSKI.

VIVRE du lat. *vivere*, même sens. *Je vis, tu vis, il vit, nous vivons, vous vivez, ils vivent. Je vivais, nous vivions. Je vécus, nous vécûmes. Je vivrai, nous vivrons. Je vivrais, nous vivrions. Vis, vivons. Que je vive, que nous vivions. Que je vécusse, que nous vécussions. Vivant. Vécu.* v. n. Etre en vie, posséder la vie : *La cornéille* VIT *très longtemps.*

— Durer ; conserver sa force, son activité : *On ignore combien le monde* A VÉCU, *et plus encore combien il* VIVRA *encore, se perpétuer par le souvenir. Le colosse ne jouissait de sa gloire depuis* VINGT *ans.*

— Habiter : *Vivre à la campagne.* Passer sa vie en un certain état : *Une certaine manière de* VIVRE *dans la province. Vivre en ermite.* Se nourrir : *Vivre en bœuf.*

— Se servir, user de sa vie, tirer parti des moyens d'existence : *Vous vivez sans dépenser. Vivre d'économie. Vivre d'amour.* Rapporter : *Vivre de ses rentes.* Jouir des agréments des amitiés, des avantages de la vie : *Vivre pour vivre. Vivre en bonne intelligence.* Se nourrir : *Vivre de légumes.* Subsister : *Vivre de son travail.* Se conduire, se comporter : *Vivre en honnête homme.* Se conformer aux usages : *Vivre à la mode.* Se maintenir, durer : *Vivre en bonne santé.* Se perpétuer par le souvenir : *Vivre dans la mémoire de la postérité.* Etre très pauvre : *Vivre de charité.* En parlant des animaux, se nourrir : *Les Labradors, en traîneau, vivent de poisson.* Se dit des végétaux qui vivent aux dépens des corps sur lesquels ils croissent : *Le gui vit sur le pommier.* Durer, se maintenir : *Notre passion dans sa force ne peut vivre. Fréquenter, être en relation habituelle avec : Il vit avec les dieux depuis qu'il est devenu sage.* Se marier : *Il vit avec une femme.* Cohabiter comme mari et femme : *Cette femme vit avec un médecin.* Se comporter avec : *Vivez toujours honnête, et vivez avec tous comme avec des fripons.* Mazarin. Vivre pour quelqu'un : Faire le sujet de ses préoccupations, se dévouer exclusivement à ses intérêts : *Ne vivre que pour soi.* Vivre pour, subsister au nom de : *Il ne vit que pour la chasse.* Vivre à l'égard de : *Il faut changer pour vivre et non pas vivre pour manger.* Molière. Entretenir des rapports avec : *Vivre au moyen de, tirer sa subsistance de : Vivre sur le budget. Vivre sur le pays.* Etre le sujet de : *Vivre en proverbe, rester dans la mémoire.* Vivre sous : *Vivre sous la loi de Dieu.* Avoir été : *Il a vécu sous trois rois.* Ne vivre plus : *Il ne vit plus, il est mort, et, au fig. : N'être plus en honneur, en crédit.* Savoir vivre, Savoir se comporter en bonne compagnie : *Cet homme vit en galant homme. L'honnête homme est un homme qui sait vivre.* Bussy-Rabutin. *Apprendre à vivre*, Se faire une idée de la politesse, des manières usitées entre gens bien élevés. *Apprendre à vivre à quelqu'un*, Le corriger, le faire repentir de ses torts : *Vivre en paix et en bon*, Passer sa vie dans l'aisance et dans la tranquillité. Vx. *Etre sage à vivre*, Avoir bon caractère.

— Interjectiv. *Vive* ou *Vivent*, Cri par lequel on exprime pour une personne ou une chose un souhait de bonheur ou une simple approbation : *Vive la France ! Vive Dieu !* Exclamation exprimant l'étonnement, l'admiration ou la résolution. *Qu'ai-je vécu ?* V. QUI-VIVE.

— Théol. Être en état de grâce : *Le juste vit par le péché et* VIT *par la grâce.* — Jouir de la béatitude céleste : *Les saints* VIVRONT *éternellement avec Dieu.*

— v. a. Passer, mener, en parlant de la vie : *Mener l'ai-je* VÉCUE, *ou l'ai-je rêvée ?* J.-J. Rousseau. Se servir du verbe n'est actif qu'en apparence, les mots *passer*, *mener* étant sous-entendus avant le mot *vie* qui paraît prendre pour un régime direct : *Il a vécu ses jours.*

— n. m. Action de vivre, jouissance de la vie : *Le bien vivre est un bien, le* VIVRE *est le vivre.*

PROV. et LOC. PROV. **Il faut que tout le monde vive**, Il faut fournir à chacun ou laisser à chacun les moyens d'existence. **On ne sait ni qui vit ni qui meurt**, On ignore le moment de la mort et on ne s'en soucie guère. **On ne sait ce qui peut arriver**, Il faut être toujours prêt à tout événement. **Il faut bon vivre et ne rien savoir, on apprend toujours**, Vaut mieux par lequel on peut se tirer d'affaire. **Il faut vivre à Rome comme à Rome**, Il faut se conformer aux mœurs du pays où l'on vit. **Qui a honte de manger a honte de vivre.** Se dit pour encourager ceux que la honte empêche de manger. **Assez jeûne qui pauvrement vit**, Les personnes qui n'ont que le nécessaire ne sont pas tenues de observer les lois de l'abstinence.

Vecu, ue part. passé du v. Vivre. L'emploi qu'on a vécu.

Le temps n'a rien devant moi qui ne fuie ou languisse
Déjà vécu.
DESPORTES.

— Qui s'est passé réellement ou qui semble vraiment être arrivé : *Une histoire vécue. Des gens vécus.*
ANTON. MOURIC.

VIVRE n. m. Provisions substantielles pour la nourriture, aliments : *C'est le fort du* VIVRE *qui soutient le faible.* Ce dont on se nourrit le plus souvent au pl., pour désigner les aliments ensemble ou matières dont on se nourrit : *La nature donne les* VIVRES : *Les vivres sont chers.* Durées.

— Loc. liv. *Le vivre et le couvert*, La nourriture et le logement. *Les vivres*, Les empêcher de parvenir à l'ennemi : *Les vivres en route. Couper les vivres à l'ennemi.* Cesser de servir à quelqu'un la pension, la rente, les émoluments qu'il tenait jusque-là de sa libéralité ou de sa puissance.

Gout. anc. *Vivre naturel*, Pension alimentaire.

Mar. *Vivres de campagne*, Provisions embarquées à bord pour servir à l'équipage pendant une campagne : *Les vivres sont en viande fraîche, en viande conservée et en légumes secs, ou légumes desséchés. Vivres de jour ordinaire*, Vivres qui se font chaque jour dans l'arsenal : pain, viande, légumes. *Vivres de quarantaine*, Vivres qui ne se font que tous les quinze jours : vin, tafia, vinaigre. Commissaire aux vivres, Commission qui se réunit tous les matins dans l'arsenal pour examiner la viande destinée aux navires. *Inspecteurs aux vivres.* Se dit d'un navire qui ravitaille ses vivres à bord. *Ravitailler de vivres.* Réduire la ration quand le navire se trouve retardé pour arriver à sa relâche. *Salle aux vivres*, Cambuse où on conserve ou l'on ramasse les vivres. *Commis aux vivres.* Agents inférieurs chargés à bord des navires de l'approvisionnement et de la distribution des vivres, et sous les ordres desquels sont les distributeurs, tonneliers, boulangers et cuisiniers.

ALLUS. LITTÉR. :

Le vivre et le couvert que faut-il davantage ?
LA FONTAINE.

V. COUVERT.

— SYN. **Denrées, substances.** V. DENRÉE.

VIVRE ou **VOUIVRE** n. f. Pays. Syn. de COUIVRE.

— Archéol. Espèce de galon qui fut porté autrefois sur les habits. On l'appela aussi DENSETTE, parce qu'elle porte des dents.



Vi

Vi

Vi A

Vi Ar

Vi Ma

Vi Ar

Vi Ar

Vi Ar

L'importance économique de cette plante est très grande; sa culture s'étend aujourd'hui dans toutes les colonies françaises de l'Afrique, où on la désigne communément sous le nom de *pois arachide*. La graine, à test gris, noir ou rouge, a l'aspect d'un haricot presque sphérique : elle est très riche en matières azotées et constitue, paraît-il, un des aliments les plus complets que puisse fournir le règne végétal.



Voandzeia : *a* fleur; *b* graine.

VOCABLE du lat. *vocabulum*, même sens) n. m. Gramm. Mot; dénomination; nom, substantif.

— Liturg. Invocation, consécration : *Chapelle dédiée sous le* VOCABLE *de Saint-Benoît.*

VOCABULAIRE (*lè'* — du lat. *vocabularium*, même sens) n. m. Recueil de mots. ‖ Anciennem. Recueil de tous les mots d'une langue : *Consulter un* VOCABULAIRE *latin-français.* ‖ Adj. Dictionnaire abrégé : *N'avoir sous la main qu'un* VOCABULAIRE *allemand.* ‖ Dictionnaire de termes curieux ou techniques : *Un* VOCABULAIRE *des termes de chimie.* ‖ Ensemble des mots d'une langue, d'un milieu social, d'une science ou d'un art, etc. : *Le* VOCABULAIRE *du peuple est riche en images. Le* VOCABULAIRE *médical.*

— SYN. **Dictionnaire, lexique, glossaire.**

VOCABULISTE (*list'* — du lat. *vocabulum*, mot) n. m. Auteur d'un vocabulaire.

VOCAL, ALE, AUX (du lat. *vocalis*, même sens) adj. Qui appartient, qui a rapport à la voix : *Organe* VOCAL. *Sons* VOCAUX.

— Musiq. *Musique vocale*, Musique destinée à être chantée, par opposition à la Musique instrumentale.

— Religion. Qui se prononce, qui se fait par des paroles : *Prière* VOCALE. ‖ Se dit par opposition à *Mental.*

— Substantiv. Hist. ecclés. Religieux, religieuse ayant droit de vote dans une élection : *Les votes des* VOCAUX.

VOCALEMENT (rad. *vocal*) adv. De bouche, en parlant, par opposition à *mentalement : Prier* VOCALEMENT. (Peu us.)

VOCALIQUE (*lik'* — rad. *vocal*) adj. Gramm. Qui a rapport aux voyelles. (Peu us.)

— Philol. *Harmonie vocalique.* V. HARMONIE.

VOCALISATEUR, TRICE n. Personne qui vocalise, qui sait vocaliser. ‖ On dit aussi VOCALISTE.

VOCALISATION (*si-on* — rad. *vocalisateur*) n. f. Système des voyelles d'une langue. (Vx.) ‖ Par ext. Émission de voyelles.

— Gramm. Changement d'une consonne en voyelle.

— Musiq. Art ou action de vocaliser, de chanter de la musique sur une ou plusieurs syllabes, sans prononcer les paroles ni nommer les notes.

— ENCYCL. Gramm. Certaines consonnes peuvent se vocaliser, notamment les sonnantes : vibrantes, nasales et semi-voyelles. (V. ces mots.) Les principaux cas de *vocalisation* sont les suivants : 1° une voyelle contiguë à une sonnante étant tombée, la sonnante, qui jusque-là jouait le rôle de consonne, fait désormais fonction de voyelle. Ainsi, dans l'allemand *vater* (gr. *patêr*), le *r* final est voyelle parce que l'*e* ne se prononce plus; 2° un groupe contenant une explosive suivie de deux sonnantes et d'une voyelle pure devient difficile à prononcer, et la deuxième sonnante se vocalise en formant syllabe; ainsi nous prononçons *san-gli-er*; au XVIIe siècle on faisait *san-glier* dissyllabe; 3° une sonnante suivie d'une occlusive et précédée d'une voyelle se prononce quelquefois d'une façon « épaisse » et aboutit à un élément vocalique qui diphtongue ou modifie la voyelle primitive : français *aube* = latin *alba.*

— Musiq. Entendue dans son sens le plus large, la *vocalisation* est l'art de diriger et de travailler la voix au moyen d'exercices exécutés sur une seule syllabe. Elle a pour objet principal d'égaliser l'émission vocale dans tous les registres et dans tous les tons. Elle comprend alors la pratique de tous les artifices du chant : gammes diatoniques et chromatiques, ascendantes et descendantes, intervalles de tout ordre, arpèges, gruppetti, etc.

Dans un sens plus restreint, la vocalisation consiste dans l'exécution des traits en vocalises, si fréquents dans la musique moderne, notamment dans le *bel canto* italien, et qui sont de véritables tirades de notes sur une seule syllabe. C'est en général sur les voyelles *a* et *e*, les plus favorables à l'émission de la voix, que sont écrites les vocalises, dont l'exécution, pour atteindre la précision, la pureté et la légèreté du chant qui y sont plus que partout nécessaires, demande de persévérantes études.

VOCALISE (subst. verb. de *vocaliser*) n. f. Musiq. Manière ou action de vocaliser.

VOCALISER (rad. *vocal*) v. n. Chanter de la musique sur une ou plusieurs syllabes, sans prononcer les paroles ni nommer les notes.

— Fig. Varier agréablement son style ou ses idées.

— Actuv. Exécuter en vocalisant : VOCALISER *le chant sublime du* Désir *de Beethoven.* (G. Saod.)

VOCALISME (*lissm'* — rad. *vocal*) n. m. Gramm. Théorie des voyelles. ‖ Système des voyelles d'une langue. ‖ Ensemble des voyelles d'un mot.

VOCALISTE n. Didact. Syn. de VOCALISATEUR, TRICE.

VOCATIF (du lat. *vocativus casus*), « cas qui sert à appeler ») n. m. Forme que prennent, dans les langues à déclinaison, les noms, pronoms, adjectifs et participes quand ils servent à interpeller une personne ou une chose personnifiée.

— ENCYCL. Le *vocatif* n'existait, en indo-européen, qu'au singulier des masculins et des féminins. Ailleurs, il se confondait avec le nominatif, ou plutôt il ne s'en distinguait que par l'intonation. C'est le sanscrit qui a le mieux conservé les anciennes formes de vocatif. Le vocatif était dépourvu d'indice casuel, la voyelle finale du thème était affaiblie, et l'accent reculait sur la première syllabe du mot (cf. grec nomin. *adelphos* « frère », *despotês* « maître », *kuôn* « chien », etc., qui font au vocatif *adelphe, despota, kuon*). Le grec est moins riche en vocatifs que le sanscrit, mais le latin est encore beaucoup plus pauvre : il n'a conservé le vocatif que dans les noms en *us* de la deuxième déclinaison : *lupe* « loup », de *lupus.* Dans les autres langues indo-européennes, le vocatif a été presque partout supplanté par le nominatif. Il n'existe plus dans les langues romanes ou germaniques modernes. Le russe a encore des formes de vocatif : *Boch* « Dieu », *Bože* « ô Dieu! » Le vocatif est moins un cas qu'une phrase exclamative.

VOCATION (*si-on* — du lat. *vocatio* n. f. Théol. Acte par lequel la Providence divine prédestine toute créature raisonnable à un rôle déterminé, qui constitue sa fin particulière. ‖ Se dit particulièrement de la destination au sacerdoce ou à la vie religieuse. *Vocation extérieure* ou simplem. *Vocation*, Appel des supérieurs ecclésiastiques qui engage certains fidèles à entrer ou à avancer dans l'état ecclésiastique.

— Par ext. Destination naturelle : *La* VOCATION *de l'homme est d'être utile à ses semblables.* ‖ Inclination, penchant qui est considéré comme un signe de destination à une carrière : *Avoir une* VOCATION *irrésistible pour les lettres.*

— Hist. sainte. *Vocation des gentils*, Appel que Dieu fit aux gentils par Jésus-Christ et les apôtres, pour les admettre à la foi et à la qualité d'enfants de Dieu, dont ils avaient été exclus jusque-là. ‖ *Vocation d'Abraham*, Choix que Dieu fit du patriarche Abraham pour être le père des croyants, le chef de son peuple : *La* VOCATION D'ABRAHAM *fait époque dans la chronologie.*

— SYN. **Disposition, goût**, etc. V. DISPOSITION.

— ENCYCL. Théol. Dans la spiritualité chrétienne, la correspondance à la *vocation* tient une grande place, sans être déclarée obligatoire, en général, sous peine de péché grave. Ne pas suivre sa vocation peut priver des grâces particulières attachées à cette vocation même. Mais l'erreur est bien plus nuisible quand, sans être appelé de Dieu et par conséquent sans avoir les qualités requises, on s'engage dans un état qui s'écarte de la vie commune, comme le sacerdoce. La vocation se discerne habituellement par un ensemble de penchants, de qualités intellectuelles et morales, d'événements extérieurs ou intérieurs, rarement par une illumination et une impulsion irrésistibles, comme il arriva à Abraham, à saint Paul, aux apôtres et à quelques autres personnages de l'ancienne ou de la nouvelle loi. Dans un sens plus large, on donne aussi le nom de « vocation » à la destinée providentielle des peuples; c'est ainsi que Lacordaire a prononcé un discours sur la *Vocation de la nation française* et que Salvien a écrit un livre sur la *Vocation des gentils* à la foi.

VOCEM (*sèm'* — mot lat. signif. *la voix*). Nom que l'on donne quelquefois au cinquième dimanche après Pâques, dont l'introit commence par les mots *Vocem jucunditatis.*

VOCERATRICE (*vo-tché, tri-tché* — mot corse) n. f. Femme qui, en Corse, chante un vocero.

VOCERO *vo-tché* — mot corse, n. m. Chant funèbre usité en Corse. ‖ Pl. VOCERI.

— ENCYCL. Le *vocero* corse, qu'on appelle aussi *compito, ballata, buceratu, lamentu*, et qui correspond au *titio* ou *atticlo* des Sardes, au *tribolo* des Siciliens, est une pièce lyrique généralement composée de strophes de six heptasyllabes, à rimes féminines, dont les vers pairs riment seuls. Les *voceri* sont composés par une proche parente du défunt ou par une *vocératrice* de profession.

VOCHYSIACÉES (*ki, sé*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones dialypétales. — *Une* VOCHYSIACÉE.

— ENCYCL. Les *vochysiacées* sont des herbes vivaces ou des arbustes à feuilles entières, opposées ou verticillées, souvent pourvues de petites stipules. Les fleurs, hermaphrodites, sont zygomorphes. Le fruit est une capsule loculicide, et contient des graines sans albumen. Les vochysiacées, voisines des trigoniacées, sont des plantes de l'Amérique tropicale.

VOCIFÉRANT (*ran'*), **ANTE** adj. Qui vocifère.

VOCIFÉRATEUR, TRICE n. Personne qui vocifère, qui a l'habitude de vociférer.

VOCIFÉRATION (*si-on*) n. f. Action de vociférer; paroles dites en criant et avec colère : *Pousser des* VOCIFÉRATIONS. (L'Acad. ne donne ce mot qu'au pl.)

VOCIFÈRE n. m. Espèce d'aigle pêcheur *haliaetus vocifer*, bel et grand oiseau noir à tête blanche, répandu dans toute l'Afrique tropicale.

VOCIFÉRER (du lat. *vociferari*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je vocifère, Qu'ils vocifèrent*; excepté au fut. et au cond. : *Je vociférerai. Ils vociféreraient*) v. n. Parler en criant et avec l'accent de la colère : VOCIFÉRER *contre quelqu'un.*

— Activ. Énoncer en vociférant : VOCIFÉRER *des injures.*

VOCIN, bourg d'Austro-Hongrie (prov. de Croatie-Slavonie, sur la *Vocinka*, sous-affluent du Danube; 5.700 hab.

VOCKLAMARKT, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie cercle de Hausruck, sur la *Vockla*; 2.875 hab.

VOCONCES (lat. *Vocontii*), peuple de la Gaule romaine (Viennoise), s'étendant, au temps de Strabon, jusqu'à la frontière des Allobroges, dans des vallées profondes et de difficile accès. Capit. *Vasio.*

VOCONIA (LOI). Dr. rom. Plébiscite de l'an 585 de Rome, qui visait le luxe des femmes. (Il déclara les femmes incapables d'être instituées par des citoyens appartenant à la première classe du cens, c'est-à-dire ayant une fortune de plus de 100.000 as environ 22.000 fr.). Cette loi tomba en désuétude, lorsqu'on ne procéda plus au cens.)

VODENA ou **VODEN**, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine prov. de Salonique, sur la *Vodena*, petit bras de la Bistritza; 14.000 hab. Tissage de coton et de laine.

VODKA n. m. Sorte d'eau-de-vie de grain, dont l'usage est très répandu en Russie.

VODOLAGA ou **NOVAYA-VODOLAGA**, bourg de Russie (gouv. de Kharkov), 7.000 hab.

VŒLKLINGEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves], au confluent du Kollerbach, sur la Sarre; 10.500 h. Forges. Verrerie.

VŒU (*veu* — du lat. *votum*, même sens) n. m. Promesse par laquelle on s'engage devant Dieu, sous peine de péché, à faire un acte ou à s'en abstenir, à entrer dans tel état ou à ne pas entrer dans tel autre : *Faire* VŒU *de chasteté.*

— Objet promis par un vœu, ex-voto :

Sire Jupin, dit-il, prends mon vœu, je te prie
Le [illegible]

— Résolution que l'on prend et qu'on veut régler comme sacrée : *Faire un vœu de vengeance.* ‖ Prescription, intention : *Satisfaire au* VŒU *de la loi.*

— Expression d'un désir : *Les arrêts et les ordonnances faisaient pas des lois, ils exprimaient des* VŒUX. (Saint-Just) *Nous faisons des* VŒUX *pour notre prompt rétablissement.* (Désirs amoureux : *Agréer les* VŒUX *d'un amant.*

— Loc. fam. *N'avoir pas fait vœu de pauvreté*, Ne s'être pas engagé irrévocablement à.

— Hist. rom. Prières publiques que les Romains renouvelaient tous les cinq, dix ou vingt ans, pour appeler sur les empereurs l'approbation des dieux.

— Théol. et dr. can. *Vœu conditionnel*, ou au contraire *absolu*, Celui dont l'exécution dépend, au contraire, ne dépend pas de certaines conditions. *Vœu perpétuel*, Celui par lequel on s'oblige pour toujours, par opposition au *vœu temporaire.* ‖ *Vœux de la religion* ou *Vœux monastiques*, Les trois vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, que l'on prononce en entrant dans un ordre religieux. *Vœux simples*, Ceux qui ne sont pas solennels. *Vœux solennels*, Ceux que le saint-siège a consacrés tels, et qui ont des conséquences particulièrement graves. ‖ *Vœu du baptême*, Promesse de vivre conformément à la foi chrétienne faite au nom de l'enfant baptisé par le parrain et la marraine. ‖ *Renouvellement des vœux*, Cérémonie au cours de laquelle les religieux prononcent de nouveau les vœux qu'ils ont faits en entrant en religion.

— SYN. **Vœu, serment.**

— ENCYCL. Théol. et dr. can. Le *vœu* est une promesse faite à Dieu, par laquelle on s'engage à un acte meilleur que son contraire, ou à un état moralement supérieur à celui où l'on est. Suivant leur objet, les vœux se divisent en *réels, personnels* et *mixtes*; ils peuvent être *internes* ou *externes*, suivant qu'ils sont actes intérieurs ou extérieurs, *positifs* ou *négatifs*, *explicites* ou *implicites*, *absolus* ou *conditionnels*, *perpétuels* ou *temporaires*, *privés*, *publics*, *simples* ou *solennels*. Cette dernière division est importante en droit canonique, car le pape seul peut recevoir d'un vœu solennel. Aucune formalité n'est absolument requise pour qu'un vœu soit solennel, il suffit de la déclaration expresse du saint-siège. L'obligation du vœu cesse lorsque l'exécution en serait illicite, impossible ou extrêmement difficile. Elle cesse encore par la dispense, lorsque l'autorité légitime déclare le vœu nul; par dispense, lorsqu'il y a, pour l'autorité, une raison sérieuse de la donner, enfin par commutation ou substitution, faite par cette autorité, d'un bien à un autre.

On appelle *vœux de religion*, ou *vœux monastiques*, les vœux que prononcent ceux qui, après le noviciat, sont admis dans un ordre religieux et en prennent l'habit. Il y en a trois essentiels : le vœu de chasteté, le vœu de pauvreté et le vœu d'obéissance. Il s'y ajoute souvent d'autres vœux, qui se rapportent à la vocation particulière de l'ordre, par exemple, l'obéissance au pape, pour tous les jésuites, les missions d'outre-mer, la prédication, le soin des malades, le refus des dignités ecclésiastiques. Aux vœux de religion simples et temporaires on joint fréquemment un vœu de stabilité, c'est-à-dire la promesse d'entrer pour toujours dans un ordre.

Dans l'ancien droit français, les vœux solennels étaient reconnus par la loi civile, qui en assurait l'exécution, et ils entraînaient la mort civile du religieux qui les avait émis. Aujourd'hui, la loi les ignore : ils sont devenus du ressort de la conscience particulière, la liberté reste intacte au dehors. On appelle improprement *vœu baptême* la promesse, faite par les parrain et marraine des enfants baptisés, de vivre conformément à la morale chrétienne. C'est aussi par abus que l'on nomme quelquefois « vœu », l'obligation de garder le célibat qu'entraîne la réception du sacerdoce et des ordres majeurs.

VOGEL DE FALCKENSTEIN (Édouard), général prussien, né à Breslau en 1797, mort à Berlin en 1885. D'abord destiné à la prêtrise, il entra dans la brigade de grenadiers de la Prusse occidentale et fit la campagne de France (1814). Dans les années de paix qui suivirent, il fut employé au bureau topographique de l'armée et s'adonna à l'art de la peinture sur verre. Il fut blessé à la tête de son bataillon, dans les journées de mars 1848 à Berlin. Major général en 1855, lieutenant général en 1858, il fut, lorsque éclata la guerre contre les Danois, nommé, au début de l'année 1864, chef d'état-major général des armées alliées. Gouverneur de Jutland, il reçut le commandement du 7e corps d'armée après la conclusion de la paix avec le Danemark. En 1866, la direction des troupes prussiennes contre les troupes confédérées lui fut confiée. Il força l'armée hanovrienne à capituler à Langensalza (29 juin). Il livra ensuite aux Bavarois les sanglants combats de Hammelburg, de Kissingen et de Waldaschaff, et investit Francfort-sur-le-Mein. En 1867, il assista à l'Assemblée constituante du Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord, en qualité de député de Königsberg. En 1870, il fut nommé gouverneur général des provinces du littoral de l'Allemagne.

VOGEL (Charles-Louis-Adolphe), compositeur français, né à Lille en 1805, mort à Paris en 1852. Il composa, après la révolution de Juillet 1830, la musique du chant national *les Trois couleurs*, qui eut une certaine vogue. En 1837, il fit représenter à l'Opéra-Comique un acte intitulé *le Proscrit*; puis il écrivit pour le même théâtre un opéra en trois actes intitulé *Marie Stuart*, qui ne fut pas joué. Il remporta ensuite momentanément au théâtre et composa des mélodies, dont quelques-unes, *l'Ange déchu*, *le Matelot*, *le Kabyle*, *Mon fiancé*, *Ma Frégate* et *Cuba* obtinrent un succès européen. En 1847, Vogel donna au théâtre de La Haye un grand opéra en quatre actes, *le Siège de Leyde*, pour lequel il reçut, en cas, qui eut un vif succès. En 1847, à Paris, il donna *la Moissonneuse*, en quatre actes, qui n'eut d'ailleurs aucun succès. En 1853 : *Gerald de Pibrac*, opérette en un acte; 1866 : *la Fille du roi*, opéra-comique en trois actes; 1875, et *le Jugement de minuit*, opéra-comique.

VOGEL (Édouard), explorateur allemand, né à Crefeld en 1829, assassiné à Ouara (Ouadaï) en 1856. Il occupa un poste d'assistant à l'observatoire de Londres (1851), et fut envoyé en 1853 dans l'Afrique centrale à la place de Richardson décédé, pour y rejoindre Barth. Overweg, l'exploration commencée par Denham et Clapperton. De

VOGELIE [illegible]

VOGELSBERG, [illegible] le Weser [illegible] Meuse et à l'Elbe. Des cours [illegible] à 772 m. [illegible] le pâturage, [illegible]

VOGHERA [illegible] Pavie et [illegible] Tortone, [illegible] Pavie et [illegible] Tortone, [illegible] Claudius. Belle ca[illegible]

VOGL [illegible] allemand né et mort [illegible] Vienne, ses principales [illegible] 1835 ; *Vues et chants* [illegible] 1840 ; *Plus* [illegible] 1841 ; *De ces* [illegible] 1841 ; *Chants de l'état* [illegible] 1842 ; [illegible] *Pâques, esprit de*

VOGLER [illegible] 1723, mort à Darmstadt [illegible] de la chapelle palatine, a [illegible] cette ville une école [illegible] nombreux [illegible] 1781, la place de professeur [illegible] Prague, et, plus tard, celle [illegible] Darmstadt. Il est [illegible]

VOGLERE [illegible] ses, trois des [illegible] en Allemagne.

VOGLIANITE [illegible] orange, fer [illegible] cuivre

VOGLIE [illegible] volontiers [illegible] remède, par oppo[illegible]

VOGLITE [illegible] hydraté naturel [illegible] Carrara,

VOGORIDES — **VOGORIDI** [illegible] Vogoride, prince, plus [illegible] **Aleko-pacha**, homme politique [illegible] Vogorides, prince de [illegible] Londres [illegible] 1822 ; il fut nommé [illegible] grand-maître de la [illegible] ; il [illegible] que les Grecs [illegible] à la fois [illegible]

VOGOULA [illegible]

VOGT [illegible]

Vogel, [illegible] à la [illegible]

[illegible] Vogel, [illegible] ra[illegible] [illegible] [illegible] [

la *voie normale*. Sur les chemins de fer économiques et autres, l'intervalle varie de 1 mètre à 0m,60. En Russie, l'écartement est de 1m,52; en Espagne, de 1m,53; aux États-Unis, l'intervalle varie de 1m,83 à 1m,41. ‖ *Voie ferrée*, Chemin de fer. ‖ *Voie de garage*, Section de voie établie le long de la voie principale, pour recevoir les trains qui doivent se garer pour laisser le passage libre à d'autres trains. ‖ *Voie principale*, Celle qui est destinée au parcours journalier et habituel des trains et qui comprend la *voie montante* ou voie de départ pour les trains et la *voie descendante* ou voie d'arrivée de ces trains. ‖ *Voie de passage*, Celle qui permet aux wagons de passer d'une voie sur une autre au moyen d'aiguilles ou de plaques tournantes. On dit aussi VOIES DE TRAVERSÉE. ‖ *Voie de service*, Voie par laquelle une locomotive sortant de son dépôt vient s'atteler en tête d'un train ou inversement. ‖ *Voie de remisage*, Voie sur laquelle on tient en réserve, sous des remises ou des voies secondaires d'une gare, des wagons supplémentaires pour les mettre en service en cas de besoin. ‖ *Voie de chargement* ou *de déchargement*, Voie disposée le long d'un quai à marchandises pour le chargement ou le déchargement. ‖ *Accessoires de la voie*, Ensemble des divers appareils destinés à faire passer un convoi d'une ligne sur une autre ou à l'empêcher de quitter sa direction primitive, tels que : *traversées, changements, aiguillages, plaques tournantes*, etc. ‖ *Entre-voie*, Intervalle qui sépare deux voies l'une de l'autre. ‖ *Couvrir la voie*, Faire un signal d'arrêt à un train pour éviter une collision avec un train qui le précède sur la même voie.

— Chim. Manière d'opérer, nature des moyens employés. ‖ *Voie sèche*, Opération conduite par le feu, en dehors de l'emploi des liquides. ‖ *Voie humide*, Emploi des dissolvants liquides : *Cristallisation par* VOIE HUMIDE.

— Dr. Recours en justice, moyen d'action judiciaire : VOIE *d'appel*. VOIE *d'opposition*. ‖ *Voie de droit*, Recours à la justice selon les formes légales. ‖ *Voie de fait*, Acte de violence exercée envers une personne; violation ouverte du droit d'autrui. ‖ *Par voie parée*, En forme exécutoire.

— Écon. rur. Sorte de hotte à claire-voie, pour le transport à dos des légumes frais et verts.

— Écrit. sainte. *Voie large*, Chemin de l'enfer, à cause de la facilité que l'on trouve à se damner. ‖ *Voie étroite*, Chemin du paradis, à cause de la peine que l'on trouve à faire son salut. ‖ *Corrompre sa voie*, Se souiller de crimes.

— Mar. *Voie d'eau*, Ouverture, déliaison, déchirure par laquelle l'eau envahit l'intérieur du navire. ‖ *Aveugler une voie d'eau*, La boucher. ‖ *Isoler une voie d'eau*, La localiser par une cloison étanche. ‖ *Sonder une voie d'eau*, Chercher la place où elle se trouve.

— Métrol. Quantité de marchandises équivalant à une charretée ordinaire ou environ 2 stères pour le bois, le sable, les pierres, le plâtre, etc. ‖ *Voie de charbon*, Sac de charbon de bois contenant 1 hectolitre. ‖ *Voie de charbon de terre*, Environ 1 mètre cube, pesant 1.200 kilogrammes. ‖ *Voie de coke*, 15 hectolitres environ. ‖ *Voie d'eau*, Deux pleins seaux de porteur d'eau, contenant 30 litres.

— P. et chauss. Distance réglée par des ordonnances de police, entre les roues d'un véhicule. ‖ Ornières, traces laissées sur le sol par les roues d'une voiture.

— Relig. Moyens dont Dieu se sert pour l'accomplissement de ses desseins : *Les* VOIES *de Dieu sont des* VOIES *d'amour*. (Lamenn.)

— Techn. Passage d'une pièce d'étoffe sur l'appareil à lainer. (On dit aussi VOIE DE CHARBON.) ‖ Nom donné à huit passages successifs de l'étoffe sous l'appareil à calaudrer. ‖ Ouverture laissée par le passage des dents de la scie. ‖ *Donner de la voie à la scie*, Donner de chaque côté de la lame et alternativement un léger déversement aux dents de la scie.

— Vénerie. Chemin parcouru par le gibier; ensemble des marques qui trahissent son passage. ‖ *Voie chaude, vive, fumante*, Celle où le gibier vient de passer immédiatement. ‖ *Voie doublée*, Celle sur laquelle la bête est revenue. ‖ *Voie légère*, Celle que les chiens ont de la peine à suivre et sur laquelle ils dansent. ‖ *Voie surpluée* ou *surneigée*, Celle sur laquelle il a plu ou neigé. ‖ *Voie du relevé*, Voie déjà vieille. ‖ *Voie de bon temps*, Celle qui n'a qu'une heure ou deux. ‖ *Voie de hautes erres*, Voie de la veille. ‖ *Mettre sur la voie*, Amener sur le chemin que la bête a suivi. ‖ *Doubler la voie*, Se dit de la bête qui ruse et cherche à mettre les chiens en défaut. ‖ *Être à bout de voie*, Se dit des chiens qui s'arrêtent, ne trouvant plus la suite de la voie qu'ils suivaient. ‖ *N'avoir plus ni vent ni voie*, Se dit du chien à qui manquent à la fois les traces sur la terre et les émanations dans l'air. ‖ *Assentir la voie*, La reconnaître.

SYN. Voie, chemin, route. V. CHEMIN. ‖ Voie, moyen. V. MOYEN.

— ENCYCL. Astron. *Voie lactée*. La voie lactée est une vaste nébuleuse qui se présente à nos yeux, dans les nuits sereines, comme un immense anneau, tantôt large, tantôt rétréci, qui se détache en gris cendré sur le fond noir du ciel. D'après Herschel, la voie lactée aurait la forme d'une lentille un peu aplatie, notre soleil se trouvant vers le milieu, enfoncé dans le sens de l'épaisseur. C'est dans la voie lactée que se trouvent le plus grand nombre d'étoiles; certaines nébuleuses qu'elle renferme sont résolubles, d'autres n'ont pu se résoudre; ces dernières sont, d'après Herschel, 2.000 fois plus éloignées de nous que α-Centaure, l'étoile la plus rapprochée; la lumière met trois ans et demi à nous parvenir de α-Centaure. V. ÉTOILE, CIEL, NÉBULEUSE.

— Dr. *Voies de fait*. Sous ce nom on désigne deux catégories de faits matériels bien distincts :

1° Tout acte qui blesse une personne dans ses biens ou contrarie ses prétentions, tout acte par lequel on exerce, de son autorité privée, des prétentions ou des droits contraires aux droits ou aux prétentions d'autrui, tout acte consistant à usurper matériellement des droits qu'on n'a pas. En ce cas, les voies de fait sont dites voies de fait *réelles*. Il en est ainsi d'un dommage, d'une destruction d'ouvrages, d'une opposition à l'exécution de travaux, d'une dégradation, d'une détérioration, d'une spoliation, d'un trouble dans la possession.

2° Tout acte qui blesse une personne dans son corps ou dans son honneur, tout acte physique atteignant l'individu qui en est l'objet. En ce cas, les voies de fait sont dites voies de fait *personnelles*. Il en est ainsi d'une violence, d'un mauvais traitement, d'un méfait injurieux, du fait de cracher volontairement au visage de quelqu'un.

Les voies de fait exercées envers les personnes, lorsqu'elles consistent en coups ou ont pour résultat des blessures, ont toujours été réprimées, soit correctionnellement, soit criminellement, selon leur gravité; mais, sous le régime du Code pénal de 1810, les voies de fait qui ne comportaient ni coups ni blessures, qui ne causaient aucune douleur et ne laissaient aucune trace, échappaient à toute répression. Depuis la loi de révision du 13 mai 1863, le Code pénal (art. 228, 309, 311) atteint, sous le nom de « voies de fait », les violences qui, sans être des coups, ont, cependant, un caractère de gravité punissable.

— Milit. *Voie de fait*. D'après le Code militaire de 1857, est punie de mort, avec dégradation militaire, toute voie de fait commise avec préméditation ou guet-apens par un militaire envers son supérieur; est punie de mort toute voie de fait commise sous les armes, pendant le service ou à l'occasion du service, par un militaire envers son supérieur. Si les voies de fait n'ont pas eu lieu pendant le service ou à l'occasion du service, le coupable est puni de la destitution, avec emprisonnement de deux à cinq ans s'il est officier, et de cinq ans à dix ans de travaux publics, s'il est sous-officier, caporal, brigadier ou soldat. D'autre part, toute voie de fait commise par un supérieur contre un subordonné est punie d'un emprisonnement de deux mois à cinq ans, hors le cas de légitime défense de soi-même ou d'autrui, ou du ralliement des fuyards, ou de la nécessité d'arrêter le pillage ou la dévastation.

Voies de recours. V. APPEL, OPPOSITION, REQUÊTE CIVILE, etc.

Hist. *Voies romaines*. Les voies romaines, toujours tracées suivant la ligne la plus directe d'un point à un autre, conformément au génie de la race qui aimait mieux franchir les obstacles que de les tourner, étaient de véritables constructions. Deux sillons parallèles traçaient d'abord la largeur de la voie. L'intervalle était creusé à une profondeur de 10 pouces environ; on tassait la terre et, sur le fond, on établissait une base en maçonnerie d'environ 23 pouces d'épaisseur, puis une seconde d'environ 4 pouces; ensuite, on étendait un mortier fait de chaux et de cailloux sur une épaisseur de 10 pouces; enfin, de belles dalles de pierre, unies par un ciment très dur, formaient la couche supérieure. La route était légèrement bombée, pour permettre l'écoulement des eaux. Des trottoirs pavés de pierre tendre étaient réservés aux piétons; des bornes aidaient aux cavaliers à remonter à cheval. Les distances étaient marquées au moyen des *bornes milliaires*. Des relais pour le service des postes, des hôtelleries officielles pour ceux qui voyageaient aux frais de l'État, étaient répartis de place en place.

Les routes étaient pour les Romains un des éléments de leur domination. Les plus connues sont : la *via Appia*, de Rome à Brindes; la *via Aurelia*, de Rome à Arles; la *via Cladia*, qui rejoignait la précédente en Étrurie; la *via Flaminia*, de Rome à Aquilée; la *via Latina*, de Rome aux environs de Capoue, où elle rejoignait la voie Appia; la *via Salaria*, de Rome à Adria; la *via Trajana*, qui traversait le Samnium et l'Apulie avant de rejoindre la voie Latine; la *via Valeria*, qui conduisait aux pays des Marses.

VOIÉVODE n. m. Hist. V. VOIVODE.

VOIGT Jean), historien allemand, né à Bettenhausen (Saxe-Meiningen) en 1786, mort à Kœnigsberg en 1863. Il étudia à Iéna la théologie, l'histoire et la philologie, professa en 1809 au *Pædagogium* de Halle, y devint professeur en 1812 et fut appelé, en 1817, à l'université de Kœnigsberg. Jean Voigt a écrit : *le Pape Grégoire VII et son temps* (1815), livre conçu dans un esprit très impartial; *Histoire de la ligue Lombarde* (1818); une excellente *Histoire de Prusse* (1820-1839); *Codex diplomaticus prussicus* (1836-1861); *les Tribunaux de Westphalie dans leurs rapports avec la Prusse* (1836); *la Correspondance des savants les plus distingués du temps de la Réforme avec le duc Albert de Prusse* (1841); *le Margrave Albert-Alcibiade de Brandebourg-Kulmbach* (1852); *Histoire de l'ordre Teutonique* (1857-1859). — Son fils, GEORGES **Voigt**, né à Kœnigsberg en 1827, mort à Leipzig en 1891, fut professeur à Rostock (1860) et à Leipzig (1866). Il a écrit : *la Renaissance de l'antiquité classique* (1893, 3e éd.); *Pie II et son temps* (1856-1863); *les Études historiques sur la guerre de Smalkalde* (1874); *Maurice de Saxe* (1541-1547) (1876).

VOIGTITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération du mica biotite.

VOILÀ (pour *vois là*) prép. Sert à désigner un être, un objet qui est un peu éloigné dans le temps ou dans l'espace; ce qui a été dit ou fait. Toutefois, ce caractère d'éloignement ou de passé n'est pas absolument de rigueur, l'usage assimilant, dans certains cas, *voilà* et *voici*. VOILÀ *le train*. VOILÀ *l'heure qui sonne*. *Me* VOILÀ.

— *Voilà* se met en opposition avec *voici*, pour désigner un objet plus éloigné, ou seulement un objet différent. *Voici un livre pour vous, en voilà un autre pour votre père*; ou bien pour marquer la distinction entre le passé et l'avenir. *J'ai aimé, j'ai souffert*, VOILÀ *ce que j'ai fait*. *Voici ce que je ferai désormais : je vivrai pour moi seul*.

— *Voilà tout*. Il n'y a rien autre chose.

— *Voilà*, suivi d'un verbe à l'infinitif, désigne une action que l'on qualifie immédiatement ou qui est approuvée, si cette appréciation ne suit pas : *Souffrir, agir*, VOILÀ *vivre*, VOILÀ *être homme*. J. Simon.) ‖ *Voilà que*, suivi d'un verbe à un mode personnel, indique une action passée ou actuelle, qui arrive soudainement. VOILÀ *qu'il pleut*.

— Fam. *Ne voilà-t-il pas* ou simplem. *Voilà-t-il pas*, ou même *Voilà pas*, indique une action capable de causer de la surprise :

Voilà-t-il pas [illegible] *une dame*
Vi

Elliptiq. Il n'y a pas là de quoi s'emporter, se formaliser, s'étonner; *Oh bah! une mauvaise cape de Montauga!* VOILÀ-T-IL PAS! V. Hugo.

En veux-tu, en voilà. Sert à indiquer une grande quantité : *Nous avons des inquiets* EN VEUX-TU, EN VOILÀ.

Interjectiv. Se place à la fin du discours comme pour résumer, pour appuyer ce que l'on vient de dire. *Tu veux me faire parler; eh bien! je ne parlerai pas*, VOILÀ!

S'emploie aussi pour appuyer ce qui vient d'être dit, pour reconnaître la difficulté, l'objection qu'on vient d'énoncer : *Mais il peut refuser*. — *Ah!* VOILÀ.

VOILE du lat. *velum*, même sens, n. m. Pièce de linge ou d'étoffe qui sert à couvrir ou à protéger. *Statue couverte d'un* VOILE. ‖ Pièce d'étoffe légère dont certaines personnes, des femmes surtout, se couvrent la tête et le visage. *Baisser, Relever son* VOILE.

— Poétiq. Vêtement consacré comme servant à cacher une partie du corps : *Le* VOILE *qu'elle vient de prendre et qui le* VOILE *tombe*. A. Houtetot. Objet qui couvre, qui cache : *L'horizon est caché par un* VOILE *de nuages*. Obscurité, qui la produit : *Le* VOILES *de la nuit*.

Fig. Ce qui cache, déguise, empêche de comprendre ou de connaître : *Le* VOILE *de la nature. Il faut arracher sous le* VOILE *de l'allégorie. Avoir le sens sur ou devant les yeux*, Avoir des illusions, être aveuglé.

— Anat. *Voile du palais*, Cloison musculo-membraneuse qui contribue à séparer les fosses nasales de la bouche, et qui fait saillie au palais. V. PALAIS.

Bot. Syn. de SPATHE.

— Comm. Étoffe dont on fait des voiles aux religieuses etc. *Pied de voile*, Bas à jour sur l'un des côtés de la jambe.

— Franc-maçon. Nom donné au SI GRAND DU RITE ÉCOSSAIS.

— Hist. juive. Grand voile placé dans le temple des Juifs, séparant le sanctuaire du reste de l'édifice.

— Liturg. Pièce d'étoffe carrée, que l'on met sur le calice pendant une partie de la messe. Pièce d'étoffe dont on couvrait anciennement la tête des femmes après l'onction sainte et qu'on levait à certains moments, comme un symbole de liberté. Pièce d'étoffe dont l'abbesse garnit la tête de ses nonnes pendant l'office divin, et qu'elle retirait quand le septième chœur avait commencé. Considérée comme une sorte de second baptême, la pièce d'étoffe que les religieuses et les novices reçoivent à leur entrée et qu'elles ne couvrent le visage. *Prendre le voile*, Entrer en religion, en parlant d'une femme.

— Minér. *Voile de la lave*, Variété d'obsidienne.

— Mus. Pièce de cuir que l'on place sur la peau des timbales, pour en assourdir le son.

— Peint. Étoffe noire transparente, qu'on étend sur un tableau, pour en décalquer le dessin.

— Zool. Chez les larves de mollusques. Expansion cutanée bordée de cils, placée au-dessus de la bouche, disco en lobes symétriques, et qui sert d'organe locomoteur.

— ENCYCL. Mœurs et coût. Le *voile* a été d'un usage presque général dans tout l'Orient. Les femmes ne le portaient que dans certains cas, et surtout pour des cérémonies religieuses, pour les funérailles de proches parents. Mais les femmes étaient partout presque voilées, au moins hors de chez elles et chez elles, et sont encore dans tout l'Orient. Il en a été de même en Grèce. Dans l'*Odyssée*, Pénélope ne se montre que voilée aux prétendants, et la Phèdre d'Euripide supporte impatiemment le poids de son voile. Cette coutume s'est maintenue toujours, comme le prouvent beaucoup d'œuvres d'art, statues, bas-reliefs, figurines de Tanagra, etc. Les femmes grecques employant à cet usage des pièces d'étoffe distinctes, appelées *kalymma* ou *kalyptra* ou *kredemnon*, qui enveloppaient la tête, couvraient le visage jusqu'aux yeux, et retombaient sur le dos. Les Thébaines s'appliquaient le voile sur la figure comme un masque, et le perçaient de deux trous pour les yeux. A Sparte, les jeunes filles se montraient découvertes; mais les femmes mariées se voilaient. A Rome, les femmes s'y prenaient à peu près comme les Athéniennes ou bien elles relevaient par derrière leur *palla*, ou bien elles s'entouraient la tête d'une sorte de mantille *ricinium*. On appelait *suffibulum* le voile blanc, bordé de pourpre, que portaient les vestales. Les chrétiennes des premiers siècles, surtout en Orient, adoptèrent généralement les sévérités de la mode grecque; elles se voilaient complètement hors de chez elles, même à l'église. Cependant, on se relâcha vite en Occident de cette sévérité, et le voile proprement dit fut réservé aux religieuses. En France, le voile des dames ne sert plus à protéger le visage contre le froid ou la poussière. V. VOILETTE ou à marquer le deuil; il est en usage aussi chez les femmes dans certaines cérémonies : mariage, première communion, etc. Mais, en Italie, en Espagne et ailleurs, les femmes se servent encore d'un voile qui enveloppe toute la tête et rappelle celui de l'antiquité.



Voile : 1, De mariée; 2, De veuve; 3, De première communion; 4, De religieuse.

— Hist. relig. Chez presque tous les peuples, les personnes ou les objets consacrés à Dieu ont été recouverts d'un voile, pour symboliser leur séparation du monde profane. Chez les juifs, le saint des saints était fermé par un long voile, qui se déchirait du haut en bas, comme on le lit en saint Matthieu, au moment où mourut Jésus-Christ. Dans les premiers siècles chrétiens, les autels étaient entourés de voiles. L'Église grecque voilait encore entièrement le sanctuaire. En Occident, au XIIIe siècle on paraît n'avoir gardé que les voiles latéraux. Les autels furent voilés du mercredi saint au samedi saint. Pour l'huile, le tabernacle est couvert d'un voile, ainsi que le ciboire et le calice. Le voile est encore un vêtement symbolique de presque toutes les religieuses.

VOILE même étym. qu'à l'art. précéd. n. f. Masc. Assemblage de linges ou tissus de coton ou de laine, cousus ou collés ensemble de manière à former une ou plusieurs surfaces, destinées à recevoir l'action du vent et à imprimer au navire le mouvement nécessaire pour pousser le navire. *Voiles carrées*. Voiles ayant une forme à peu près carrée, très rarement triangulaires. ‖ *Voiles latines*. Voiles triangulaires, établies sur antennes. *Voiles auriques*. Voiles trapézoïdales et voiles d'étai. *Voile à livarde*. Voile qui a la forme latine et s'appelle aussi voile en pointe. *Voile à bonnettes*. Voiles au tiers pour embarcations. *Voiles basses*. Voiles basses sur des drailles parallèles aux vergues. *Voile d'étai*. Voile triangulaire de [illegible] établie sur une de ses rabanures. *Voile à livarde*. Voile triangulaire supérieure poussée au moyen d'une livarde. *Voile latine*, Voile qui a la forme d'un triangle. *Voiles de perroquet*. Voiles établies sur les bas-mâts. *Voiles* [illegible]



...ses basses voiles et des huniers ... aux huniers. || *Voile de* ... le fortune, hissée ... arrière. || *Voile de* ... parties sur la vergue ... exposées à tout hor... Se dit d'un navire ... *La guer les voiles.* Les ... établir. || *Établir les voiles,* ... vent pour faire effort dessus. ||

...ses basses voiles et des huniers

à exprimer un renvoi : VOYEZ *plus haut*. VOIR *la page trente-deux*. ‖ *Que vois-je ?* Sert à exprimer la surprise : QUE VOIS-JE ! *vous ici !* ‖ *Allez-y voir*, Invitation ironique que l'on fait à ceux qui montrent de l'incrédulité : *Si vous ne le croyez pas*, ALLEZ-Y VOIR. ‖ *J'aime mieux le croire que d'y aller voir*. Se dit pour exprimer à la fois un doute et une indifférence qui dispense de chercher à s'éclairer. ‖ *Un beau venez-y voir*, Un objet sans intérêt, sans valeur, sans mérite : *Voilà qui est vraiment* UN BEAU VENEZ-Y VOIR. (Mol.) ‖ *Qui ne l'a pas vu, n'a rien vu*. Se dit d'une chose extrêmement remarquable. ‖ *Ne voir les choses que par le trou d'une bouteille*, Ne les voir, n'être à même de les apprécier que d'une façon étroite, imparfaite. ‖ *N'avoir jamais vu le soleil que par un trou*, Être complètement dépourvu d'expérience. ‖ *Je le vois d'ici*. Se dit d'une personne ou d'une chose que l'on se représente comme si on les avait sous les yeux. ‖ *Je lui ferai voir que son cheval n'est qu'une bête*, Je lui prouverai qu'il est un sot. ‖ *Il n'a rien à voir dans cette affaire*. Il n'a pas à s'en mêler. ‖ *Cela n'a rien à voir avec notre affaire*, Cela n'a point de rapport avec notre affaire.

— Jeux. Accepter de jouer le jeu : *Je vois*.

— Philos. *Voir tout en Dieu*, Expression défectueuse pour désigner la théorie de Malebranche sur la connaissance du monde. V. VISION EN DIEU.

— v. n. *Voir à*, Surveiller : VOYEZ *un peu* AUX *ouvriers, je vous prie*. — Veiller à : VOYEZ À *ce qu'il ne manque rien*. ‖ *Voir sur*, Être tourné du côté de, être en face de : *Appartement dont les fenêtres* VOIENT SUR *la rue*.

Vu, vue part. pass. du v. Voir.

— Fig. Considéré, estimé, accueilli : *Être mal* VU *à cause de ses opinions*.

— Fam. *Ni vu ni connu* ou *Ni vu ni connu, je t'embrouille*. Se dit d'une chose restée secrète ou invisible. — Signifie aussi : Cherchez, vous ne trouverez rien. ‖ *C'est tout vu*, Il est inutile de réfléchir, d'examiner plus longtemps.

— Littér. et b.-arts. Observé et senti : *Quand la nature est bien* VUE, *elle est presque toujours bien rendue*.

— n. m. Action de voir, connaissance que l'on a d'une chose parce qu'on l'a vue : *Cela s'est fait au* VU *et au* SU *de tout le monde*. ‖ Examen que l'on fait directement, de ses propres yeux : *Sur le* VU *des pièces*.

— Dr. Partie d'un arrêt, d'une sentence qui précède le dispositif, et contient l'exposé des titres et des productions sur lequel on fonde la décision.

— prép. Attendu, d'après, eu égard à, étant considéré : *Accordé, vu l'urgence*.

— Loc. conj. *Vu que*, Attendu que, puisque : *Je m'étonne qu'il ait entrepris cela, vu qu'il n'est pas très hardi*.

— Gramm. V. EXCEPTÉ.

Se voir, v. pr. Être, pouvoir être vu : *La ville* SE VOIT *d'ici*.

— Arriver, se rencontrer : *Cela s'est vu quelquefois*.

— Voir sa personne ou son image : SE VOIR *dans une glace*. ‖ Être, se trouver : *Quand on* S'EST VU *riche, il est dur de cesser de l'être*. ‖ Se juger, s'apprécier : *Il faudrait* SE VOIR *avec l'œil de son voisin*. (Petit-Senn.)

On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain.
LA FONTAINE.

— Réciproq. S'apercevoir, se distinguer l'un l'autre : *Le brouillard est si épais qu'on ne* SE VOIT *plus à deux pas*. — Se faire des visites réciproques : *Il y a dix ans que nous nous voyons*. ‖ Se dit par menace, pour annoncer une querelle qu'on se propose de faire à quelqu'un :

Eh bien! nous nous verrons seul à seul chez Barbin.
BOILEAU.

— *Se faire voir*, Se montrer, au pr. et au fig. : *Un géant qui* SE FAIT VOIR *à la foire*.

— Impersonnell. *Il se voit*, On voit, il est, il existe : IL SE VOIT *d'étranges choses dans le monde*.

— Gramm. *Ne voir goutte*. V. la note sur le mot GOUTTE.

— SYN. Voir, apercevoir, découvrir, etc. V. APERCEVOIR.

— ALLUS. LITTÉR. : **J'ai voulu voir; j'ai vu**, hémistiche de Racine dans *Athalie* II, 7. Athalie croit avoir fait disparaître toute la race de David; mais un rêve étrange, au milieu duquel elle croit voir un enfant qui lui perce le sein, éveille ses soupçons. Elle pénètre dans le temple et aperçoit le même enfant à l'autel, aux côtés du grand prêtre; elle le fait venir en sa présence, et c'est alors qu'a lieu cette scène entre Athalie et Joas, l'une des plus belles qui soient au théâtre. Cette entrevue ne fait que confirmer les craintes d'Athalie, qui se retire en disant :

. . . Adieu, je sors contente;
J'ai voulu voir; j'ai vu. . . . . .

Dans l'application, ce dernier hémistiche est toujours l'expression d'un doute éclairci, où il entre quelquefois un ton de menace.

‖ Quiconque a beaucoup vu
Peut avoir beaucoup retenu,

Réflexions de LA FONTAINE, dans la fable de *l'Hirondelle et les Petits Oiseaux* (I, 8).

‖ *Je vois*, je sais, je crois, je suis désabusée,

Vers de *Polyeucte*, tragédie de Corneille (V, 5). Paulino, qui vient d'assister au martyre de Polyeucte, son époux, annonce en ces termes à son père Félix sa conversion soudaine au christianisme.

VOIRE du lat. *vere*, vraiment) adv. Vieux mot qui signifiait Oui : *Êtes-vous des champs, ma mie ?* — VOIRE, *monsieur*. (Bér. de Verv.) ‖ Par ext. Et même : *Il est fort malade, car on a appelé le notaire*, VOIRE *le curé*. (On dit quelquef. VOIRE MÊME, ce qui est un pléonasme.)

VOIREMENT (de *voire*) adv. Vraiment. (Vx.)

VOIRIE (*ri* — pour *voierie*; de *voie*) n. f. Partie de l'administration publique qui a pour objet l'établissement, la conservation, l'entretien et l'alignement de toutes les voies de communication affectées à la circulation publique : *Être employé à la* VOIRIE. ‖ Ensemble des règles ayant le même objet. ‖ Lieu où l'on dépose les immondices, les vidanges, les fumiers, les débris d'animaux, etc.

— Par ext. Cadavre, débris d'animaux : *Le loup dévore les* VOIRIES *les plus infectes*. (Vx.)

— Fig. Charogne, personne vile, méprisable. (Vx.)

— Admin. anc. Charge héréditaire d'officiers veillant à la sûreté des routes.

— Bouch. Ordures et débris sans valeur. ‖ Partie d'un abattoir où l'on jette la vidange des estomacs et des intestins des animaux.

— ENCYCL. La *voirie*, qui, dans un sens large, peut comprendre toutes les voies servant à la circulation voies de terre, voies de fer et voies d'eau, s'entend généralement des seules voies de terre, que nous envisagerons exclusivement ici.

L'organisation de la voirie remonte à Sully, pour lequel fut créé le titre de grand voyer de France. Sous l'impulsion de Henri IV, Sully entreprit la construction de routes royales destinées à faire communiquer les grandes villes entre elles et il établit les premiers règlements de voirie, dont certains sont encore en vigueur, par application de la loi des 19-22 juillet 1791. Ses successeurs n'eurent pas à continuer son œuvre et l'ancien régime légua à la Révolution un réseau déjà important de grandes routes. Au cours du XIXe siècle, les divers gouvernements se sont appliqués à développer tous les chemins, en faisant porter une grande partie de leur effort sur les voies de communication locales, auparavant assez négligées.

La voirie de terre comprend : les routes nationales anciennes routes royales ou impériales, les routes départementales; les chemins vicinaux; les chemins ruraux, les rues et places des villes; et enfin un certain nombre de chemins qui, sans avoir une condition administrative régulière, sont dits chemins publics à raison de leur affectation à l'usage du public.

Les deux premières catégories de routes constituent ce qu'on appelle communément la *grande voirie*, par opposition avec la *petite voirie*, composée des autres voies.

Les routes nationales sont créées tantôt par une loi, tantôt par un décret, suivant leur importance, conformément à la loi du 27 juillet 1870. Une loi est en tout cas toujours nécessaire pour ouvrir les crédits nécessaires à leur construction.

Elles se divisent en trois classes et elles sont entretenues sur le budget de l'État, par les ingénieurs des ponts et chaussées; elles dépendent du ministère des travaux publics.

Les routes départementales, dont l'origine remonte au décret du 16 décembre 1811, sont classées par le conseil général, sous la réserve d'un décret déclaratif d'utilité publique dans le cas où des expropriations sont nécessaires. Elles sont entretenues sur les fonds du budget départemental. Il appartient au conseil général de choisir le service auquel il entend les confier, et qui peut être le service des ponts et chaussées ou un service spécial, celui des agents voyers.

Les rues et places des villes sont classées par arrêté préfectoral; à Paris, par décret après délibération du conseil municipal.

Les questions générales, relatives aux routes départementales et à la voirie urbaine, ressortissent au ministère de l'intérieur. Les règles de police relatives à la voirie sont extrêmement complexes. Les pouvoirs en cette matière appartiennent tantôt au préfet, tantôt au maire, qui peuvent prendre des arrêtés généraux et des mesures spéciales. En outre, une loi du 30 mai 1851 et un décret du 10 août 1852 ont posé des règles de principe relativement à la police du roulage.

Les contraventions, qui sont constatées par procès-verbal, relèvent en principe d'une double compétence, selon que l'infraction intéresse la conservation de la voie ou la circulation sur la voie. Dans le premier cas, elles sont déférées au conseil de préfecture, sauf recours au conseil d'État dispensé de tous frais. Dans le second, elles sont soumises au tribunal de simple police, sous réserve d'appel au tribunal correctionnel.

Les riverains des voies publiques jouissent des avantages que leur procure cette situation : droit de jour, droit de vue, écoulement des eaux, etc. En échange, ils sont tenus de supporter un certain nombre de charges qui ne laissent pas que d'être assez lourdes. La première est la servitude d'alignement, qui comporte des sujétions multiples. D'abord, aucune construction ne peut être élevée en bordure d'une voie publique sans que l'alignement, qui ne peut être refusé, ait été demandé. En outre, lorsqu'une maison est en saillie importante sur le plan général d'alignement, elle est condamnée à tomber de vétusté et le propriétaire ne peut y faire aucun travail de nature à la consolider. L'application de cette règle est assurée par l'obligation où se trouve tout propriétaire de ne faire de réparation à son immeuble qu'après une autorisation administrative, susceptible d'être refusée précisément au cas de travaux confortatifs à une maison en saillie. A la chute de la maison, la valeur seule du sol réunit à la voie publique est payée au propriétaire. Lorsque, au contraire, le plan général d'alignement met une maison en recul, le propriétaire est tenu d'acheter la parcelle délaissée par la voie publique au droit de son immeuble. D'autres servitudes encore grèvent les riverains : dans les villes notamment, sous certaines conditions, le pavage est à leur charge, soit en nature, soit sous forme de taxes. Le balayage leur incombe également. Enfin, les maires peuvent, en vertu de leur pouvoir de police, créer des obligations spéciales, comme celle du numérotage des maisons et la limitation de la hauteur des édifices.

Voirie (MÉDAILLE DES SERVICES DE LA), instituée par décret du 1er mai 1897 en faveur des cantonniers ou agents inférieurs de l'administration des travaux publics, attachés au service de l'État, des départements ou des communes, et comptant au moins trente années de services ou s'étant distingués d'une façon particulière dans l'exercice de leurs fonctions.



Médaille des services de la voirie.

Cette médaille d'honneur, en argent et du module de 33 millimètres, est suspendue à un ruban composé de deux bandes tricolores, disposées verticalement et séparées par une bande blanche.

VOIRINE n. f. Techn. *Double de voirine*, Pierre fine qu'on collait sur du verre coloré, pour augmenter son éclat et son épaisseur apparente.

VOIRON, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 13 kilom. de Grenoble, sur la Morge, affluent de l'Isère; 12.625 hab. (*Voironnais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. École nationale professionnelle. Industrie active : fabrication de toiles renommées, dites *de Voiron*, de toiles fines et de tissus de ramie; nombreux ateliers pour le tissage de la soie; fabriques de papiers, de liqueurs : scieries; fabriques d'engrais, de produits chimiques, d'outils, de balances, de coffres-forts; tonderies. Fontaine monumentale. Patrie du littérateur Claude Expilly et de l'érudit Guy Allard. — Le canton a 10 comm et 22.296 hab.



Armes de Voiron.

VOIR-VENIR n. m. Action, état de celui qui attend certains événements pour se décider : *Sous cet aspect de l'expectative, du* VOIR-VENIR. Il Blaze de Bury.

VOISENON (Claude-Henri DE FUSÉE, abbé DE), littérateur français, né et mort à Voisenon, près de Melun (1708-1775). De santé débile, il fut destiné à l'état ecclésiastique; mais son goût pour la poésie se révéla de bonne heure, et il fut encouragé par Voltaire. Une amitié littéraire s'établit entre le philosophe et celui qu'il appelait son *cher confrère*. A Paris, sa marraine, Mme Doublet, l'introduisit dans les meilleures sociétés, où son esprit brillant lui valut la plus grande réputation. Il ne se décida que tard à entrer dans les ordres, comme vicaire général de son parent, l'évêque de Boulogne Henriot, dont il refusa la succession, pour se rendre à Paris, où il fréquenta de nouveau les cercles littéraires et se donna de plus belle à la folie et même au théâtre. Lié avec Mlle Favart, il mena une vie fort irrégulière. En 1763, après une longue résistance, motivée par le nombre de ses licencieux, il fut élu à l'Académie, sur la recommandation de Voltaire. Charitable et bienfaisant, il distribuait la plupart de ses revenus aux indigents.

Ses *Œuvres complètes* (1781) comprennent des œuvres dramatiques : *le Retour, l'Heureuse Ressemblance, l'École du monde* (1739); *l'Ombre de Molière, la Coquette punie* (1716); *les Mariages assortis* (1744), etc.; des contes licencieux : *le Sultan Misapouf* (1746); *Zulmis et Zenobie* (1747); *l'Histoire de la félicité*; des *Lettres galantes*; des *Poésies fugitives*; des *Discours académiques* et des *Lettres*.

VOISEY, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 48 kilom. de Langres, sur un affluent de l'Amance; 1.212 hab. Ch. de f. Est.

VOISIN, INE (du lat. *vicinus*, même sens) adj. Qui demeure auprès, en parlant des personnes : *Les peuples* VOISINS *de l'Océan*. ‖ Qui est situé auprès, en parlant des lieux et des choses : *Les villages* VOISINS *de Paris*.

— Rapproché par le temps, peu éloigné du moment actuel, d'un moment ou d'un état déterminé : *Les siècles* VOISINS *du nôtre*.

— Fig. Peu différent, rapproché par sa nature : *Le chat et le tigre sont deux espèces très* VOISINES. Flourens.

— Substantiv. Personne qui demeure ou qui se trouve auprès d'une autre : *Je jouis des bonnes qualités de mes* VOISINS *et leur passe les mauvaises*. Picard. ‖ Par ext. Le prochain : *On blâme en son* VOISIN *ce que l'on a vu en soi-même*. (Le Sage.) ‖ *En voisin, En bon voisin*, Comme un voisin doit ou peut faire.

— PROV. : **Qui a bon voisin a bon matin.** Avec des voisins honnêtes on dort tranquille, on vit en paix. **Bon avocat, mauvais voisin.** V. AVOCAT. ‖ **Grand clocher, mauvais voisin**, Le voisinage des grands est dangereux.

— SYN. **Adjacent, attenant**, etc. V. ADJACENT.

VOISIN (Catherine DESHAYES, veuve MONVOISIN dite la), devineresse et empoisonneuse, née à Paris vers 1640, brûlée vive à Paris en 1680. Elle était sage-femme et avait épousé un marchand joaillier, qui s'établit bijoutier sur le pont Marie. Le mari perdit ses bijoux, fut ruiné; alors sa femme, pour faire subsister le ménage, s'attacha à cultiver la chiromancie. Mais de la magie blanche, elle ne tarda pas à tomber dans la magie noire, avec les horribles pratiques de sacrifices d'enfants et les infâmes profanations qui y étaient attachées. En tant que sage-femme, elle était surtout avorteuse et, au cours du procès, on cita le chiffre effroyable de plus de 2 000 cadavres d'enfants nouveau-nés qu'elle aurait enterrés dans son jardin, ou fait brûler dans un four qu'elle avait chez elle. Elle eut parmi ses clientes des personnes de la plus haute société et Mme de Montespan eut recours à ses offices pour faire dire sur son corps nu des messes noires à l'intention de conquérir d'abord, de conserver ensuite l'amour de Louis XIV. Quand éclata l'affaire des *Poisons* (1679), la Voisin fut arrêtée, jugée par la Chambre ardente, condamnée à la torture et au feu, et exécutée le 22 février. « La Voisin, écrit Mme de Sévigné, a donné sentiment son âme au diable. » Le confesseur qu'elle eut à son dernier moment parle, de son côté, de sa fin édifiante. Donneau de Visé et Thomas Corneille ont fait de la Voisin l'héroïne de la première pièce à trucs et transformations (1679) représentée en France, *la Devineresse*.

VOISIN Daniel-François). V. VOYSIN.

VOISIN Félix), médecin français, né au Mans en 1794, mort à Paris en 1872. Il s'occupa spécialement des maladies mentales. Élève d'Esquirol à la Salpêtrière, il fonda en 1821, à Vanves, près de Paris, avec le Dr Falret, pour les aliénés, une maison de santé qui a été renommée; plus tard, il devint médecin d'une division des aliénés à Bicêtre. Citons de lui : *Des causes morales et physiques des maladies mentales et de quelques autres affections nerveuses, telles que l'hystérie, la nymphomanie, le satyriasis* (1826); *Du traitement intelligent de la folie* (1817); *Traité de l'entendement humain* (1851-1857); etc. — SON FILS, AUGUSTE-FÉLIX **Voisin**, né à Vanves en 1829, fut médecin de l'hôpital de Bicêtre, puis de la Salpêtrière en 1869. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages sur les maladies mentales. Citons : *De l'état mental dans l'épilepsie* (1861); *Cours sur les maladies mentales et les lésions observées dans la folie simple* (1867-1874); *le Service des secours publics à Paris et à l'étranger* (1872); *Leçons cliniques sur les maladies mentales, professées à la Salpêtrière* (1877); *Traité de la paralysie générale des aliénés* (1879); *Étude sur l'hypnotisme et sur les suggestions chez les névrosés* (1881); *De la thérapeutique suggestive chez les aliénés* (1887); et

VOISIN (Félix), magistrat et homme politique français, né à Paris en 1832. Substitut à Melun (1858), puis à Versailles, il fut nommé, après la révolution du 4 septembre 1870, procureur de la République à Melun. Ayant refusé, pendant l'invasion, de rendre la justice au nom du roi Guillaume et fait emprisonner des espions, il fut envoyé prisonnier en Allemagne. Élu député en 1871,

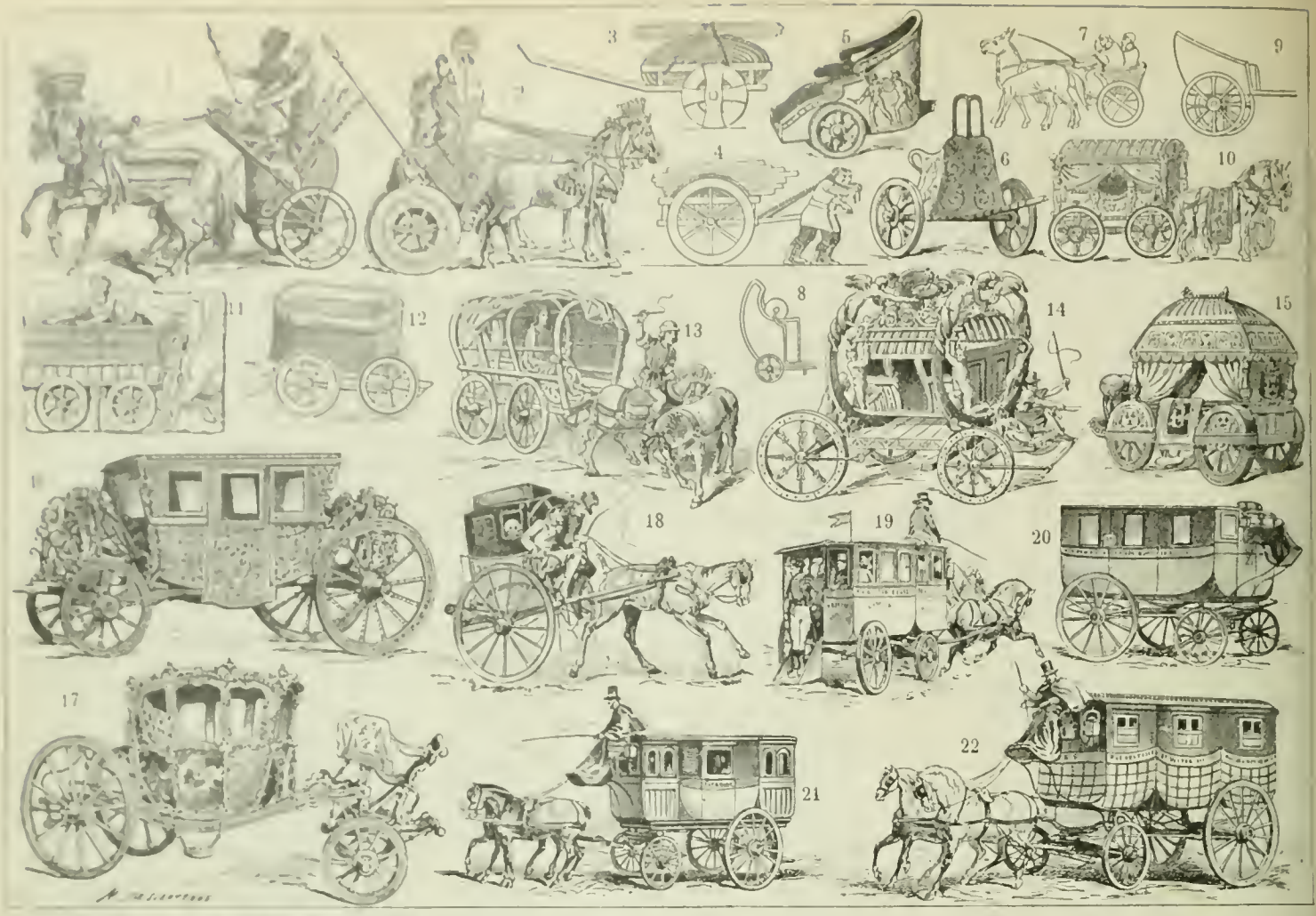

1 et 2. Voitures assyriennes. 3 et 4. Chars grecs. 5. Voiture de l'ancienne Grèce; 6, 9, 10. Voitures romaines; 11. Voiture gallo-romaine; 12. Voiture du [illegible]; 13. Voiture [illegible]; 14. Carrosse de Henri IV; 15. Carrosse, seconde moitié du XVIIe siècle; 16. Carrosse, seconde moitié du XVIIIe siècle; 17. Carrosse, XVIIIe s.; 18. Coucou; 19. Voiture de l'Entreprise des Omnibus, 20. Diligence 1820; 21. Citadine 1830; 22. Écossaise 1850.

VOISINAGE

VOISINANCE

VOISIN

VOITAIN

VOITTARDE

VOITURAGE

VOITURE

une personne. Pop. *Voiture à talons, Voiture des cordeliers*, Jambes. — *Adieu la voiture*. Se dit lorsqu'on voit quelque chose qui va tomber. (Peu us.)

— Ch. de f. Syn. de WAGON.

— Comm. *Voiture de chevaux*, Bande de chevaux envoyés ensemble au marché. V. *Lettre de voiture*. V. LETTRE.

Mil. *Voiture militaire*, Voiture nécessaire à une armée en campagne et qui porte différentes dénominations, suivant les armes et les services auxquels elle est attachée : VOITURE *de compagnie, de bataillon, de cantinière, d'effets*, etc.

ENCYCL. *Historique*. L'origine des *voitures* remonte à la plus haute antiquité. Outre les chars en usage dans les combats et dans les courses, les Grecs et les Romains avaient un très grand nombre de voitures : telles étaient, chez les Romains, les voitures dites *carpentum, carruca, cisium, plaustrum*. Au moyen âge, l'usage des voitures s'était fort restreint, il ne devint général qu'à partir du XVIe siècle. Sous Louis XIII furent établies, à Paris, les premières voitures de louage.

— Carross. On divise les *voitures* en deux catégories : les *voitures à deux roues* et les *voitures à quatre roues*. La caisse, partie de la voiture où se tiennent les voyageurs et où l'on dépose les marchandises à transporter, diffère de fait et d'aspect suivant le type du véhicule. Dans les voitures réservées aux marchandises, cette caisse est en bois brut ou simplement ouvragé. Dans celles destinées aux voyageurs, les caisses sont plus soignées, le plus souvent vernies et peintes extérieurement, tandis que l'intérieur est garni de draperies et de cuirs vernis.

Les premières comprennent des voitures de transport, telles que le *fardier*, le *haquet*, le *triqueballe*, le *haquet*, la *charrette* à bras ou à cheval, le *tombereau*, la *balayeuse*, [illegible], etc., et des voitures de luxe, pour le transport des personnes : le *dog-cart*, la *charrette anglaise*, le *tilbury*, le *cab*, le *sulky*, le *tonneau*, le *chaise-house*, le *hansom*, le *whisky*, etc.

Parmi les voitures à quatre roues, sans ressorts, nous citerons : le *gros fardier*, le *char* ou *gros chariot*, le *binard* ou *[illegible]*, employés pour le transport des matières pesantes. Les quatre-roues à ressorts sont : le *chariot ordinaire*, la *tapissière* et *voiture de déménagement*, le *fourgon*, le *chariot à fourrages*, etc.

Les voitures à quatre roues, pour le transport des personnes, exigent la suspension des caisses exige des [illegible]. Elle peut être *à simple* ou *à double suspension*. La suspension à simple suspension se fait à douze ou [illegible] ressorts, c'est-à-dire qu'outre les quatre ressorts [illegible], il existe entre la flèche et la caisse [illegible] chacun de quatre ressorts reunis par [illegible] un seul châssis ou système de quatre [illegible] ment à la caisse par de solides [illegible].

[illegible] roulement plus doux, on a substitué [illegible] ges en fer entourant la jante des [illegible] en caoutchouc dits *bandages pneumatiques*.

Comme type de voitures à quatre roues réservées au transport des personnes, nous citerons : l'*omnibus* public ou de famille, le *mail-coach*, le *break*, le *chor à bancs*, le *phaéton*, la *victoria*, le *vis-à-vis*, le *mylord*, le *landaulet*, le *landau*, la *calèche* ou *berline*, le *coupé*, le *dorsay*, etc. V. ces noms, à leur ordre alphab.

— Dr. *Voitures publiques*. Les voitures publiques payent au Trésor un droit, comme indemnité des dépenses faites par l'État, pour l'établissement et l'entretien de la viabilité. Ce droit est proportionnel au prix des transports de voyageurs ou de bagages et messageries, en ce qui concerne les voitures se rendant à jours et heures fixés à des lieux déterminés, c'est-à-dire les voitures en service régulier (y compris les chemins de fer). Quant aux voitures qui circulent irrégulièrement, elles sont assujetties à un droit fixe annuel, variable selon leurs dimensions.

— Dr. fisc. *Contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets*. Cette taxe est due par les *possesseurs* : 1° de voitures automobiles destinées au transport des personnes; 2° de voitures suspendues, attelées ou non, destinées au transport des personnes; 3° de chevaux, mules et mulets servant à atteler les voitures imposables; 4° de chevaux, mules et mulets de selle.

La taxe est établie d'après le tarif ci-après :

COMMUNES dans LESQUELLES LE TARIF EST APPLICABLE	SOMMES A PAYER par voiture		par cheval, mule et mulet
	à 4 roues	à 2 roues	
	francs	francs	francs
Paris	40	40	25
Communes de plus de 50 000 hab.	40	25	20
de 20 001 à 50 000 hab.	30	20	15
de 10 001 à 20 000 hab.	20	15	12
de 5 001 à 10 000 hab.	25	10	10
de 5 000 hab. et au-dessous	10	5	5

Les taxes sont réduites de moitié pour les voitures, chevaux, mules et mulets imposables, lorsqu'ils sont employés habituellement par des agriculteurs ou des commerçants patentés, sauf en ce qui concerne certaines professions, ou qu'ils sont au service des docteurs en médecine et vétérinaires.

Ne donnent pas lieu au payement de la taxe les juments et étalons exclusivement consacrés à la reproduction, et les voitures, chevaux, mules et mulets qui sont : 1° affectés exclusivement au service des voitures publiques soumises aux droits perçus par l'administration des contributions indirectes; 2° possédés par les marchands de chevaux, carrossiers, marchands de voitures, et exclusivement destinés à la vente ou à la location; 3° possédés en conformité des règlements du service militaire ou administratif.

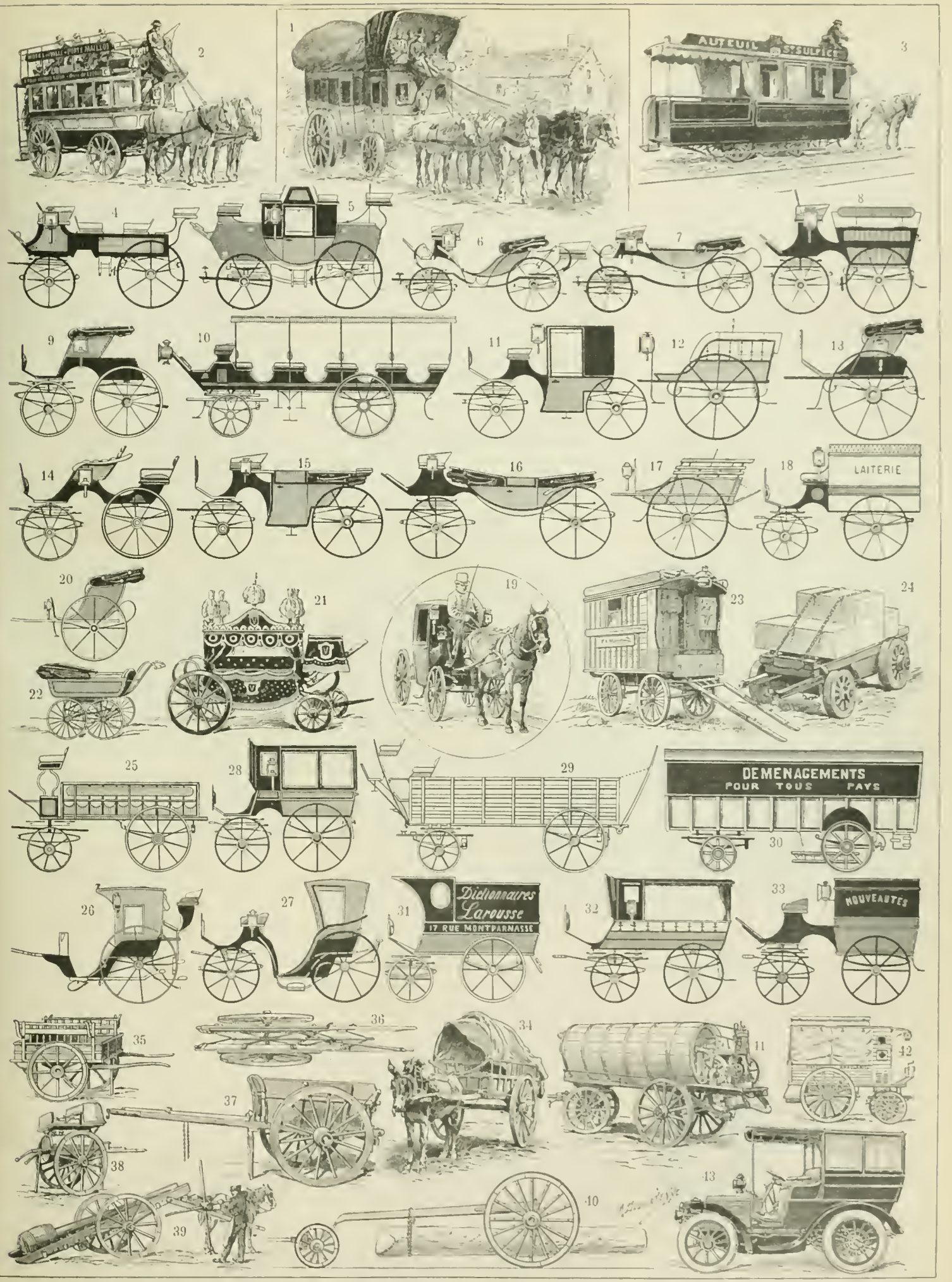

VOITURES : 1. Diligence (18[illegible]) ; 2. Omnibus moderne à trois chevaux ; 3. Tramway à un cheval ; 4. TRAMWAY ; 5. Break ; 6. Mail-coach ; 7. [illegible] ; 8. [illegible] ; 9. [illegible] ; 10. Break de course ; 11. Coupé ; 12. Cart ; 13. Tilbury ; 14. Phaéton ; 15. Landaulet ; 16. Landau ; 17. Charrette anglaise ; 18. Petite voiture de laitier ; 19. Fiacre ; 20. Cabriolet ; 21. [illegible] ; 22. [illegible] ; 23. Roulotte ; 24. Fardier ; 25. Camion ; 26. Cab anglais ; 27. Cab français ; 28. Omnibus de famille ; 29. Fourragère ; 30. Fourgon de déménagements ; 31. Livreuse ; 32. Tapissière ; 33. [illegible] ; 34. [illegible] ; 35. Charrette à bras ; 36. Voiture pliante ; 37. Tombereau ; 38. Voiture de bains ; 39. Haquet ; 40. Triqueballe ; 41. Voiture tonneau pour vidange ; 42. Voiture d'ambulance ; 43. [illegible]



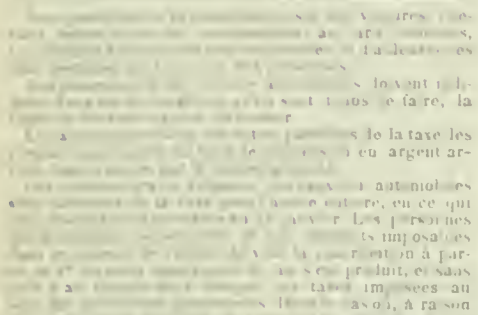

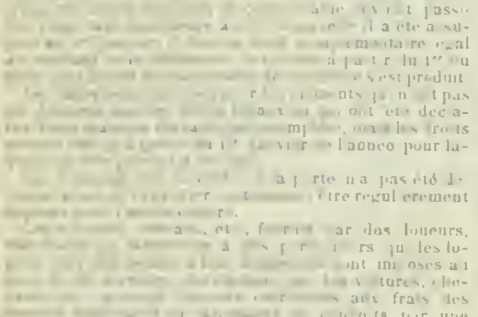

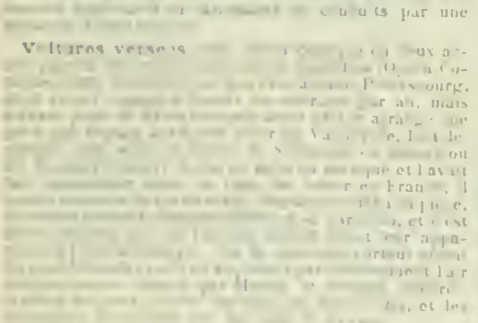



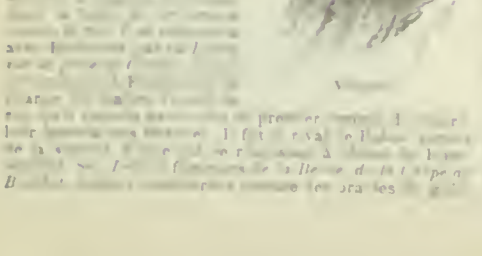

le *Grand Cyrus* de Mlle de Calllerais. Les vers de Voiture, [illegible] de véritables querelles [illegible] Mlle de Rambouillet au même sujet et [illegible] *Uranie*, mis en romance, détermina une scission entre [illegible] même de cette société recherchante de son siècle, il rompit la [illegible] pour rejoindre à Marot, faisant pre[illegible] de la poésie légère. Sainte-Beuve le [illegible] ation de Catulle et de ses mordants [illegible] de Labbe Delisle, au-dessus duquel il [illegible] de ses letrains reels, qui sont surtout le [illegible] et de contesse de, il restera comme un homme [illegible] Ses œuvres, restées après sa mort (Paris, 1650), [illegible] ont reédi ées jusqu'en 1715; l'Ubicini les [illegible] en deux volumes 1855.

Bibliogr. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi* t. XII.

VOITUREE n. f. Personnes, ou même choses, qui sont [illegible] dans une voiture. *Une* VOITURÉE *de campagnards.* VOITURÉE *de légumes.*

VOITURER *rad. voiture* v. a. Transporter, par le moyen d'une voiture roulante ou, par extension, mais rarement, par tout autre moyen quelconque : VOITURER *des voyageurs.*

Par ext. Transporter d'un lieu dans un autre, d'une place à une autre.

VOITURIER *rad.* — ÈRE adj. Qui se rapporte au transport des voitures : *Les opérations industrielles, agricoles, voituriéres.* VOITURIÈRES. Proudh.

n. m. Ouvrier qui conduit une voiture de transport ; industriel qui a une entreprise de transport par voitures.

— ENCYCL. Pour les obligations des *voituriers*, la police du roulage, les droits spéciaux qu'ils ont à payer, leur responsabilité à l'occasion des objets qui leur sont confiés, V. ROULAGE. TRANSPORT.

Le vol, par un voiturier ou l'un de ses préposés, de tout ou partie des choses dont le transport leur était confié, est puni de la réclusion (art. 386, n° 1). Le fait, par un voiturier ou l'un de ses préposés, d'altérer ou de tenter d'altérer les liquides ou autres marchandises dont le transport leur était confié, est puni d'un emprisonnement qui, si l'altération a eu lieu par le mélange de substances malfaisantes, peut s'élever jusqu'au taux de deux ans à cinq ans (art. 387).

VOITURIN — de l'ital. *vetturino*, même sens n. m. Nom donné aux cochers de voitures de louage, en Italie : *Payer le* VOITURIN. Voiture conduite par un de ces cochers.

VOIVODAT *du* n. m. Autorité du voïvode ; territoire sur lequel il exerce.

VOIVODE mot slave signif. *chef d'armée ;* de *voï*, armée, et *vodit*, conduire) n. m. Sorte de gouverneur, dans quelques contrées orientales.

— ENCYCL. Dans les temps les plus anciens, les *voïvodes* furent des chefs militaires. Plus tard, ils devinrent princes souverains électifs, avant l'établissement des monarchies héréditaires. En Pologne, on appela de ce nom les gouverneurs des provinces, ou *voïvodies.*

La Porte accordait autrefois le titre de « voïvodes » aux souverains chrétiens de Moldavie et de Valachie. Enfin, le titre de « voïvode » désigne encore aujourd'hui les chefs militaires au Monténégro.

VOIVODIE *di* n. f. Gouvernement d'un voïvode.

VOIX *oi* — du lat. *vox*, même sens n. f. Ensemble des sons formés par l'air qui sort des poumons et de la bouche de l'homme ; faculté d'émettre ces sons : *La* VOIX *change dans les hommes à l'âge de puberté.* || Se dit particulièrement des sons émis en chantant et de la faculté de les émettre : *Avoir de la* VOIX. *Manquer de* VOIX.

— Ensemble des sons émis par les poumons et modifiés par la bouche des animaux : *La* VOIX *du rossignol, du chien.*

— Bruit quelconque : *La* VOIX *du tonnerre, des flots.*

Par ext. Parole, discours, langage : *Quand la* VOIX *de la nature accuse, le silence d'un ami condamne.* (Latena.)

Conseils, avertissements : *Écouter la* VOIX *d'un ami.*

Vote, suffrage : *Recueillir les* VOIX. *Donner sa* VOIX.

— Fig. Opinion, sentiment : *Le Cid n'a eu qu'une* VOIX *pour le succès de sa naissance, qui a été celle de l'admiration.* La Bruy.

Impulsion qui porte vers un but ou qui en détourne : *La* VOIX *de la conscience.*

Loc. div. : *Voix du sang*, Affection naturelle qui unit entre eux les proches parents. (Prétendu instinct qui avertit mystérieusement un parent de tout ce qui concerne un proche parent.) *Voix publique*, Opinion, jugement du peuple.

— Poét. *Avoir cent voix à sa*, Renommée.

— Loc. adv. *De vive voix*, En parlant, et non par écrit ou autrement. *Tout d'une voix*, A l'unanimité des suffrages. *Voix au chapitre*, Avoir du crédit, de l'autorité, être écouté. *Avoir des larmes dans la voix*, Parler d'un ton ému, attendri ou ému. *Être en voix*, Être bien disposé pour chanter, avoir accordé facilement la voix parlée et sonore. *Élever la voix*, Parler ou chanter plus haut et fig. Manifester ses sentiments, dire sa pensée, protester. *Lever la voix pour*, Intercéder, parler en faveur de quelqu'un. *Mettre aux voix*, Mettre en délibération, Avoir le droit de donner son avis dans une assemblée où l'on délibère. *Mettre aux voix*, Recueillir les suffrages. *Mettre sa voix à*, Donner son suffrage pour. *Mettre la voix du roi*, Crier, en parlant du chien qui a arrêté. *Publier la voix du roi*, Faire une proclamation. *Voix* (Gramm.), Voyelle ou figuré par une voyelle : Voix [illegible] propres à exprimer certaines [illegible] avec le sujet ou avec le complément. *Voix active*, Celle dans laquelle l'action est [illegible] comme dans les verbes *j'aime, je dors*, etc.

|| *Voix passive* ou *subjective*, Celle qui exprime une action reçue par le sujet, comme dans *je suis aimé*. *Voix moyenne*, Celle qui exprime une action faite et reçue par le sujet, comme dans le grec *loumai*, je me lave, etc. Toutefois, cette forme grecque a souvent le sens de la voix active.

— Mar. *A la voix !* Commandement pour faire manœuvrer ensemble, au chant d'un surveillant, des ouvriers qui exécutent une manœuvre de force. || *Faire passer la voix*, Transmettre un commandement de bouche en bouche jusqu'à celui auquel il est destiné. || *Sauver de la voix*, Pousser les hourras réglementaires.

— Monn. Son que rendent les espèces quand on les jette sur le tas, et qui sert à faire apprécier leur qualité.

— Musiq. Chanteur : *Faire entendre plusieurs* VOIX. || Partie de chant : *Morceau à deux* VOIX, *à trois* VOIX. || *Voix humaine*, Jeu d'orgue imitant une personne qui chante. || *Voix angélique*, Jeu semblable à la voix humaine, mais d'une octave en dessus. || *Voix blanche*, Voix de ténor, claire, nette, mais sans timbre ni mordant. || *Voix de poitrine*, Celle que l'on émet dans le registre naturel de sa voix. || *Voix de tête*, Celle qu'un homme émet hors du registre de sa voix, en imitant la voix de femme ou d'enfant.

— Pathol. V. LARYNGITE.

— Physiol. V. la partie encycl.

— Polit. *Voix active*, Droit d'élire. || *Voix passive*, Capacité pour être élu.

— ALLUS. BIBL. : **Voix dans le désert**. V. VOX CLAMANTIS.

— ALLUS. LITTÉR. : **Les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint**, Mots par lesquels Bossuet termine l'admirable péroraison de son oraison funèbre du prince de Condé : « Au lieu de déplorer la mort des autres, grand prince, dorénavant je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte. Heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie *les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.* »

— ENCYCL. Physiol. La *voix* se produit dans le larynx lorsque, pendant l'*expiration*, cet organe et surtout la glotte se modifient d'une façon déterminée. On doit rapprocher le fonctionnement du larynx de celui des instruments de musique dits *à anche*. Les cordes vocales inférieures représentent des anches membraneuses dont la longueur, l'épaisseur, la largeur et la tension peuvent varier ; les cavités supérieures de la glotte, du larynx, du pharynx, les fosses nasales, la bouche constituent le tuyau sonore. Quand on veut émettre un son, on emmagasine dans les poumons de l'air à une forte pression, puis les cordes vocales se tendent, la glotte se ferme ou se rétrécit et, l'émission se produisant, les cordes vocales vibrent.

La voix possède des caractéristiques déterminées, variables pour chaque personne et aussi chez le même individu : 1° L'*intensité*, due à l'amplitude des vibrations, est sous la dépendance de la pression de l'air expiré. 2° La *hauteur*, qui dépend du nombre des vibrations, est variable entre certaines limites qui constituent l'*étendue* de la voix. (V. la rubr. musiq.) 3° Le *timbre* dépend des harmoniques du son émis ; on distingue le *timbre clair* (voix blanche) et le *timbre sombre* (voix sombre). 4° La *tenue* des sons résulte de la pression de l'air expiré et du degré de contraction de la glotte. 5° La *justesse* et la *fausseté* de la voix. La voix est *juste* quand les sons émis ont juste le nombre de vibrations correspondant à leur hauteur ; elle est *fausse* quand ce nombre est un peu plus faible ou un peu plus élevé (en général plus fort). Le *chevrotement* est dû à l'instabilité de la contraction des cordes vocales. 6° L'*agilité*, qui dépend de la rapidité des changements de tension, permet de faire les *traits*. La *souplesse* et la *flexibilité*, qui en dépendent, sont employées à rendre les *nuances*.

Si l'on étudie la voix à d'autres points de vue, on constate que chez l'enfant la voix est plus aiguë, que vers la puberté elle *mue*, que la femme chante à l'octave de l'homme, etc. Enfin la voix des ventriloques est surtout due à la variation du timbre.

La *parole* n'est que de la *voix articulée* ; cependant on peut produire le *chuchotement* pendant l'inspiration. Les voyelles se forment dans le larynx et se renforcent dans le tube additionnel ; les consonnes se forment dans le tube additionnel et sont renforcées par le son laryngien.

La *voix articulée* peut posséder, suivant les individus, certains défauts tels que le blaisement, le zezaiement, le grasseyement, etc., et, suivant les peuples et les langues, elle présente plus ou moins le phénomène de la *nasalisation.*

— Musiq. *Registres de la voix.* La voix humaine n'est pas *une*, excepté en ce qui concerne les basses (basses pour les hommes, *contralti* pour les femmes). Pour ce qui est de l'émission des sons, aussi bien que pour le timbre, elle se divise en deux parties ou *registres*, auxquels on donne les noms de *voix de poitrine* et de *voix de tête*. Cette dernière appellation n'a d'ailleurs aucun sens, et pour les

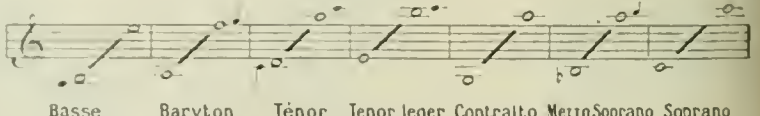

Etendue normale des voix.

ténors la voix de tête est souvent désignée sous les noms de *voix mixte* ou *fausset*. Il faut beaucoup d'art et une grande habileté au chanteur, homme ou femme, pour atténuer autant que possible et rendre inappréciable à l'auditeur le passage du registre de poitrine au registre de tête, et réciproquement. Ce passage se produit généralement sur les notes *mi, fa, sol*, qui sont les plus mauvaises de la voix par cette raison, et le compositeur serait très imprudent qui, dans un morceau, ferait longtemps reposer le chant sur ces notes à la fois difficiles et fatigantes.

Les voix humaines se répartissent naturellement en deux grandes catégories : les *voix d'hommes*, qui sont les plus graves, et les *voix de femmes*, dont le registre est plus élevé d'une octave. Les *voix d'enfants* sont rangées avec les voix de femmes.

Dans chacune de ces divisions principales, des nuances existent dans l'élévation du registre vocal, dont les plus prononcées permettent de distinguer, parmi les voix

d'homme, le *ténor* ou *taille* (registre supérieur, et la *basse* ou *basse-taille* (registre inférieur) et parmi les voix de *femme*, le *soprano* ou *dessus*, et le *contralto*. Soprano et ténor, contralto et basse, qui se correspondent à l'octave, forment ensemble le *quatuor vocal*.

Une classification plus détaillée permet de tenir compte des voix intermédiaires entre les grandes divisions ci-dessus indiquées. C'est ainsi, parmi les voix d'homme, qu'on définit à part les voix de *premier ténor*, les voix de *ténor léger*, d'un timbre plus clair et d'une étendue quelque peu augmentée dans l'aigu, mais aux notes basses moins étoffées, les voix de second ténor, moins étendues que les voix du ténor proprement dites; les voix de baryton, voix moyenne de l'homme (dite aussi quelquefois *baryton concordant*, *seconde taille*, *bas-ténor*, etc.), et enfin les voix de basse taille, les plus graves de toutes. Parmi les voix féminines, entre le contralto et le soprano ou *premier dessus*, on classe à part le mezzo-soprano ou *deuxième dessus*, intermédiaire entre les deux voix. Sauf d'heureuses exceptions, chacune de ces catégories de voix normales comprend de treize à quatorze notes.

Chacune des principales catégories de voix a été étudiée à son ordre alphabétique. (V. BASSE, BARYTON, TÉNOR, SOPRANO, MEZZO-SOPRANO, CONTRALTO.) Nous donnons simplement ici l'échelle comparative des différents registres.

— Art vétér. Les modifications de la voix, chez les animaux qui ont une voix, tiennent à la conformation particulière du laryax, et principalement à celle des cavités situées au-dessus de la glotte, c'est-à-dire à l'appareil de renforcement du son, appareil résonnant, qui varie suivant la forme et la profondeur des cavités nasales (celle des sinus surtout); celle des ventricules du larynx, la conformation de la bouche, etc. Le cheval hennit, le chien aboie, le chat miaule, l'âne brait, le cochon grogne, le lion rugit, le taureau mugit, etc. Quant à la production du son lui-même, elle est tout à fait la même que chez l'homme : le son est produit par les vibrations des lèvres de la glotte. Les cordes vocales supérieures, rudimentaires chez l'homme, manquent chez un certain nombre de mammifères, qui n'ont qu'une seule paire de cordes vocales correspondantes aux cordes vocales inférieures de l'homme. Ajoutons que l'échelle diatonique, chez les animaux, est beaucoup moins étendue que chez l'homme, ce qui tient à l'imperfection relative de leur appareil vocal.

La voix est quelquefois altérée ou abolie par suite de la lésion de l'organe qui la produit. Dans certaines maladies, elle prend un caractère ou un timbre particulier qui devient parfois un signe diagnostique précieux. La surdi-mutité est très rare chez les animaux; cependant, on l'a constatée plusieurs fois chez le chien.

— Gramm. La notion de *voix* est l'une des plus flottantes et des moins primitives de la grammaire. L'opposition entre la voix active, dans laquelle le sujet est l'auteur de l'action, et de la voix *passive*, dans laquelle il est l'objet de l'action, nous paraît toute naturelle. Nous savons cependant que la voix passive n'est pas primitive en indo-européen, mais dérive de la voix *moyenne*, dont la signification est assez complexe. On peut concevoir, d'autre part, que le sujet du verbe soit non l'auteur, mais l'instigateur de l'action, qu'il la *fasse* accomplir; d'où une nouvelle voix, la voix *causative*, qui existe en sanscrit (*mar* « mourir », *mar-aya* « faire mourir »), en hébreu forme *hiphil*), etc. Le *causatif* ou *causal* est lui-même susceptible de recevoir la forme passive. On pourrait encore considérer comme des voix distinctes les séries de formes verbales appelées *désidératives*, *intensives*, *inchoatives*, *itératives*, *réciproques*, etc.

En indo-européen, les désinences dites « actives » et les désinences dites « moyennes » paraissent avoir eu primitivement des sens très voisins. Lorsque les formes moyennes se furent suffisamment distinguées, quant au sens, des formes actives, elles prirent fréquemment une signification passive. C'est ainsi que le réfléchi a quelquefois, en français, la valeur d'un passif : *le blé de mars se sème au printemps* = est semé).

Le grec a des formes spéciales pour le passif, mais continue à se servir de la voix moyenne pour une foule d'emplois. Le latin s'est créé un passif à finales en *r*, mais un certain nombre de verbes à formes passives ont un sens actif, d'où ce qu'on appelle la voix *déponente*. En français, il n'y a réellement qu'une voix ayant des formes propres, c'est l'*actif*. Les voix dites *passive* et *réfléchie* sont périphrastiques. Il en est de même dans la plupart des langues indo-européennes modernes.

Voix intérieures, recueil de poésies, par V. Hugo (juin 1837). Dans ce recueil, la poésie de Victor Hugo se fait moins personnelle et plus sereine que dans les *Feuilles d'automne* ou les *Chants du crépuscule*, qui ont précédé; elle écoute docilement les voix des choses, les voix de l'espérance et de la pitié. *Sunt lacrymæ rerum* est une belle méditation sur la mort de Charles X. *A l'arc de triomphe* évoque le monument de la gloire impériale se dressant dans les temps futurs au milieu de Paris désert. *La vache* est un poème symbolique sur la généreuse fécondité de la nature. Parfois, dans des poèmes comme *A des oiseaux envolés*, Victor Hugo chante ses enfants, parfois il adresse à son frère mort (*A Eugène, vicomte H.*) des strophes mélancoliques et émues.

Voix des femmes (LA), journal qui fit quelque bruit en 1848. Fondé et dirigé par Mme Eugénie Niboyet, il parut, du 19 mars au 20 juin, quarante-six numéros in-folio. Comme son titre l'annonce, c'était une tribune pour la revendication des droits de la femme : droit à la vie, au travail, à l'égalité civile, politique et sociale avec les hommes.

VOJAKOVEC, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Esclavonie : 10.000 hab. Scieries mécaniques.

VOJKA, bourg d'Austro-Hongrie (prov. de Croatie-Slavonie; 3.500 hab. Céréales et bestiaux : vignobles.

VOJNIC, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l d'un district du comitat de Modrus-Rieka, sur un sous-affluent du Danube par la Kulpa et la Save; 5.600 hab.

VOKAKA n. m. Boisson sacrée dont les habitants de Madagascar font usage dans certaines cérémonies.

VOL subst. verb. de *voler* v. n.) n. m. Suite de mouvements d'ailes au moyen desquels un animal se soutient dans les airs : *Le* VOL *des oiseaux, des insectes.* || Espace qu'un oiseau parcourt ou peut parcourir en volant, sans se reposer : *Le* VOL *de la perdrix n'est pas long.* || Envergure d'un oiseau.

— Quantité d'animaux qui volent ensemble : *Un* VOL *de perdreaux. Un* VOL *de sauterelles.*

— Mouvement rapide d'un objet d'un lieu dans un autre : *Le* VOL *des flèches, des flocons de neige.*

— Fig. Passage d'un lieu ou d'un temps dans un autre : *Le* VOL *des heures.* Essor, progrès : *Le* VOL *de la pensée.*

— Loc. div. *Oiseau de haut vol,* Oiseau qui vole habituellement dans les régions élevées de l'atmosphère. || *Au vol,* Pendant le vol : *Tuer un oiseau* AU VOL. *Saisir au vol. Arrêter la paume* AU VOL. — En courant très rapidement : *Descendre* AU VOL *un escalier.* — S'esteindre et avec à-propos : *Il faut saisir l'occasion* AU VOL. || *A vol d'oiseau,* Directement, sans faire aucun détour, comme pourrait faire un oiseau en volant. — D'en haut, d'un point situé au-dessus de tous les accidents du terrain : *Vue de Paris* À VOL D'OISEAU. || Fig. *De plein vol,* Sans passer par les degrés intermédiaires : *Arriver* DE PLEIN VOL *au ministère.* | *Avoir le vol pour,* Être naturellement propre à. || *Prendre son vol, un vol,* S'élancer dans les airs et voler; voler d'une certaine manière. — Fam. S'en aller, partir : *Aux vacances, le lycéen* PREND SON VOL *vers le toit paternel.* — Fig. Se manifester, agir, progresser, avoir des succès : *La Fontaine a* PRIS SON VOL *que fort tard.*



De gueules au vol d'hermine

— Blas. Ensemble de deux ailes d'oiseaux jointes et posées dos à dos, les pointes en l'air. Quand les pointes des ailes sont dirigées vers le bas, le vol est dit *abaissé*. Quand le vol est réduit à une seule aile, il s'appelle *demi-vol.* | *Vol banneret,* Vol posé en cimier, avec les pointes des ailes coupées carrément, en manière de bannière.

— Cout. anc. *Vol du chapon,* Partie d'une terre seigneuriale située au tour du château et qui revenait avec celui-ci à l'aîné à titre de droit d'aînesse.

— Fauconn. Chasse faite avec des oiseaux de proie. || Équipage composé d'oiseaux de proie dressés à chasser le gibier. || *Haut vol,* Équipage qui ne comprend que des faucons et milans. || *Bas vol,* Syn. de AUTOURSERIE. || *Vol à la renverse,* Lâcher de l'oiseau de proie au moment où il peut rencontrer sûrement la perdrix. *Vol à la couverte,* Chasse au faucon dans laquelle, à l'abri de haies, de buissons, on approche tout près du gibier avant de lancer l'oiseau. || *Vol à la source,* Lâcher de l'oiseau au moment même où s'envole la perdrix. || *Vol à la toise,* Lâcher de l'oiseau qui quitte le poing à tire-d'aile pour suivre la perdrix que l'on entend crier. || *Vol pour le gros,* Chasse faite avec des oiseaux de bas vol lâchés sur des oiseaux domestiques.

— Hist. Partie du personnel et du matériel de la vénerie du roi qui avait pour destination la chasse des oiseaux.

— Théâtr. Appareil qui descend des dessus et sert à faire paraître ou se mouvoir dans l'air les génies, les divinités, etc. || Emploi d'un de ces appareils; action d'un acteur qui paraît ou s'élève dans les airs.

— SYN. **Vol, essor, volée.**

— ENCYCL. Les organes, au moyen desquels s'exécute le *vol* des oiseaux, ont été décrits au mot AILE. Leur action est favorisée par les dispositions particulières du corps des oiseaux : forme effilée de la tête et surtout du bec, qui sert à l'oiseau pour fendre aisément l'air, faculté qu'a l'oiseau d'enfler son corps et de faire des provisions d'air en volant, de manière à diminuer son poids spécifique. Tandis que ses ailes font office de rames, la queue de l'oiseau lui sert en quelque sorte de gouvernail; il peut, à sa guise, maintenir l'équilibre du vol, ou tourner à droite ou à gauche; enfin les pieds, chez beaucoup d'espèces, servent en quelque sorte, de lest.

Le mécanisme du vol a été particulièrement étudié par Marey (*la Machine animale*). Pour s'élancer dans l'air, l'oiseau prend son premier élan avec ses pieds, puis étend ses ailes de façon à frapper l'air et ne pas retomber à terre, tout en recevant une impulsion qui le dirige en avant. Les ailes se replient ensuite, avant d'être ouvertes et étendues de nouveau pour imprimer à l'oiseau un nouvel élan. La vitesse et l'amplitude de mouvement des ailes varient beaucoup suivant la direction du vol : très considérables lorsque l'oiseau doit s'élever dans l'air verticalement, ou voler sur place, elles diminuent beaucoup lorsque l'oiseau, profitant de la résistance de l'air, vole horizontalement, plane, ou, surtout, descend à terre sous un angle très aigu.



Analyse du vol d'une cigogne

En général, les oiseaux qui ont les ailes longues ont le vol plus soutenu et plus rapide : tels sont le condor, les frégates, les goélands, etc. Ceux au contraire qui ont les ailes courtes, relativement au volume du corps, volent moins vite et sont obligés de se reposer plus fréquemment. Les pennes sont ordinairement entières dans le premier cas, échancrées dans le second. Ceux dont les rémiges antérieures sont particulièrement longues et résistantes à leur extrémité, ont le vol oblique en général, ainsi, les faucons s'élèvent toujours en zigzag, tandis que les éperviers, ou, mieux encore les aigles, dont les ailes sont taillées carrément, peuvent s'élever selon la verticale.

La vitesse du vol des oiseaux et leur résistance à la fatigue sont souvent surprenantes. Buffon affirme que l'on perd un aigle de vue en moins de trois minutes, ce qui représente, approximativement, une vitesse de 1 500 mètres par minute, soit 90 kilomètres à l'heure. Avec l'aigle, les oiseaux réputés les plus rapides sont les tregates, qui peuvent traverser les océans d'un continent à l'autre, et que l'on rencontre, en tous cas, à des distances énormes des côtes, les mouettes, et, d'une manière générale, les oiseaux marins et les oiseaux migrateurs, cigognes, martinets, ceux-ci, de même que les frégates, pouvant atteindre, a-t-on dit, 120 kilomètres à l'heure, etc. Parmi les oiseaux terrestres, certains s'élèvent à des hauteurs extrêmement considérables, et on a remarqué que la raréfaction de l'air doive porter obstacle à la rapidité de leur vol. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir les aigles, les vautours, les condors planer bien au-dessus des plus hauts sommets des montagnes.

VOL (subst. verb. de *voler* v. a.) n. m. Action de dérober ce qui appartient à autrui : *Commettre un* VOL.

— Objet volé : *Porter son* VOL *chez le recéleur.* Arg. *Vol à la tire, Vol à l'américaine, Vol à la bonne pose, Vol à l'abrouffe, Vol à pourrier,* etc. V. AMÉRICAIN, BONJOUR, BOUTEFEU, FOURRIER, TIRE, etc.

— Il a l'air. *Vols littéraires.* V. PLAGIAT.

Dr. *Vol simple,* Celui qui porte sur un objet d'une valeur peu considérable et qui ne présente aucune des circonstances aggravantes énumérées par la loi. *Le* VOL SIMPLE *est puni d'une peine correctionnelle.* — *Vol qualifié,* Vol accompagné d'une ou plusieurs circonstances aggravantes définies par la loi : effraction, escalade, fausses clefs, violences, armes, apparence d'un caractère public, etc. *Le vol d'un volet* ALTÉRÉ *est puni de la cour d'assises.* — *Vol domestique,* Celui commis par des personnes au service et aux gages de celui qui a été volé.

ALLUS. HIST. **Vol favorisé à Sparte,** Vol ou on a une large part de liberté, selon les Spartiates.

Lycurgue, en effet, voulant à Sparte, ne voulait faire une nation forte et guerrière, et croyait être trop assuré de la soumettre à la soupçonner, à la punir et à la ruiner, en permettant aux enfants le vol dans les jardins et dans les repas publics, mais le malheur était que se laissait surprendre dans son larcin était battu de verges et ce châtiment se prolongeait. Un enfant ayant dérobé un renard et le tenant caché sous sa robe, l'étant soupçonné et le tourmentait, pendant que le renard, avec ses ongles et avec ses dents, lui déchirait le ventre et même la poitrine.

EN VOL. Dr. rom. Le *vol* était *furtum* qui n'était consommé dans tout fait de soustraction ou d'appropriation frauduleuse portant sur la chose d'autrui. La loi des Douze Tables établissait une distinction entre le *furtum* manifeste, quand le *furtum* était *nec manifestum*; dans le premier substituait aux peines corporelles la peine du quadruple pour le *furtum manifestum* et du double pour le *furtum nec manifestum*. Sous l'Empire, il fut admis pour diverses sortes de vols la peine capitale. Le système de la *poena pristina* ne subsista pas et subsista sous Justinien.

— Dr. franç. En France, jusqu'en 1789, les vols simples et communs furent punis, suivant les cas, de la roue, de la potence, le reglement du Code pénal de 1791 et le Code pénal de l'an IV maintenu par le Code pénal de 1810 et modifié par la loi du 13 mai 1863, les peines contre les vols varient entre deux ans de fers jusqu'à la mort. Aujourd'hui, le Code pénal (art. 379 et suiv.) distingue entre les vols simples, quelques vols spéciaux et les vols qualifiés.

Vols simples. Ce sont ceux qui ne sont accompagnés d'aucune circonstance aggravante. Ils sont passibles de peines correctionnelles, notamment d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 16 à 500 francs (art. 401).

Vols spéciaux. L'article 388 prévoit, en les punissant d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 16 à 500 francs, certains vols spéciaux, qui sont : 1° les vols, dans les champs, de chevaux ou bêtes de charge, de voiture ou de monture, de bestiaux, d'instruments d'agriculture; 2° les vols de bois, dans les ventes ou coupes, de pierres, dans les carrières, le vol de poissons dans les étangs, viviers ou réservoirs. Il prévoit, en outre, et punit en graduant la peine suivant la gravité des cas, le vol dans les champs, de récoltes déjà détachées du sol.

Vols qualifiés. Ce sont ceux commis dans de certaines circonstances, dites *circonstances aggravantes*, que les tout rangent par le législateur au nombre des crimes. Les peines qui leur sont applicables varient, selon la gravité et le nombre des circonstances aggravantes, entre la reclusion et les travaux forcés à perpétuité. V. CIRCONSTANCES.

Fréquemment et de tout temps, les voleurs se sont, sous l'autorité d'un chef, réunis par groupes plus ou moins nombreux. Chacun de ces groupes, fonctionnant sous une direction spéciale, dans un but déterminé, a été, dès l'origine, désigné sous le nom de bande. Parmi les plus célèbres des bandes contemporaines, citons : la *bande de Cartouche* (1721), qui ne comptait pas moins de 2.000 affiliés, les *bandes de voleurs de diligences* (1819-1824), la *bande des brigands de la Vistule* (1831), la *bande des escarpes* (1841), la *bande des habits noirs* (1841), la *bande Groff* (1857), la *bande Lemaire* (1821-1857), etc.

VOLA n. f. Sorte de sibylle, chez les Scandinaves.

VOLABLE de *voler* adj. Qu'on peut dérober : *Des effets* VOLABLES.

— Qui l'on peut dérober quelque chose : *Une caisse peu* VOLABLE. *Il n'est pas de nuit.*

VOLAGE *laj'* — du lat. *volaticus*, même sens) adj. Changeant, changeant dans ses goûts : *La jeunesse est* VOLAGE.

— Mar. *Embarcation volage,* Embarcation qui subit fortement sous un effort peu considérable. *Compas volage,* Compas qui a les oscillations trop vives.

— Pathol. *Fièvre volage,* Nom vulgaire de l'herpès labial.

— Substantiv. Personne volage : *Les* VOLAGES *font le désespoir et des amants.*

SYN. Changeant, inconstant, etc. V. CHANGEANT.

VOLAGEMENT adv. D'une manière volage.

VOLAGETÉ n. f. Nature d'une personne ou d'une chose volage. Peu us.

VOLAILLE *la-ll'* (ll mll.) — du lat. *volatilia*, même sens) n. f. Espèce d'oiseaux qui volent : *Basse-cour et parc en remplis de gallinacés et de canards engraissés.* || *Espèce de la* VOLAILLE. V. AVICULTURE, BASSE-COUR, OLANERIE. Oiseau de basse-cour : *Mettre la* VOLAILLE *à la broche.*

— Pop. Femme débauchée ou méprisable.

VOLANT [illegible] ...mouchet enfant, [illegible] ...la voir en le



Volant des

[illegible] ...existe entre deux

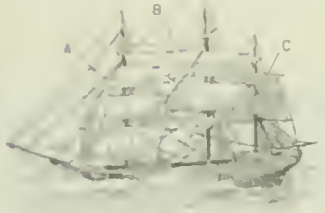

[illegible] ...et [illegible] ...lan

Ra



VOLANTE
VOLAPUK

VOLAVERRES [illegible] ...Volaterræ, ville ancienne d'Etru- [illegible] ...lucumonies.

VOLATIL, ILE [illegible] ...volatilis] adj. Chim. Qui se résout [illegible] ...gaz. *Il le* VOLATILE. *Métaux* VOLATILS. *Les [illegible] ...corps les plus* VOLATILS.

[illegible] ...la fusion s'en [illegible] ...avec facilité. *L'esprit est [illegible] ...de pénétrant, de* VOLATIL.

VOLATILE même étymol. qu'à l'art. précéd. adj. Qui [illegible] ...qui est organisé pour le vol. *Insectes* VOLATILES.

— n. m. Animal organisé pour le vol, oiseau ou insecte, et spécialem. Oiseau domestique. La Fontaine a fait ce mot tel

— Se dit surtout au plur. masc. : *Cet animal est du [illegible] ...des* VOLATILES.

VOLATILISABLE adj. Chim. Qui est susceptible de se [illegible] ...*Métaux* VOLATILISABLES.

VOLATILISATION *si-on* n. f. Chim. Action de volatiliser un corps, de le réduire en gaz ou en vapeur : *La* VOLATILISATION *du mercure, du soufre, du camphre.*

ENCYCL. V. VAPORISATION.

VOLATILISER v. a. Réduire en gaz ou en vapeur : *On* VOLATILISE *le soufre pour produire la fleur de soufre.*

Fig. Rendre ténu, subtil, délicat à l'excès : *Marivaux* VOLATILISE *la pensée.* (P. de St Victor.)

Se volatiliser, v. pr. Être volatilisé, se dissiper en vapeur ou en gaz : *L'arsenic se* VOLATILISE *aisément.*

Fig. Devenir subtil, léger, délicat à l'excès.

VOLATILITÉ n. f. Caractère de ce qui est volatil : *La* VOLATILITÉ *de l'éther.*

Apte ou tendance à s'élever, à être porté dans les airs : *La* VOLATILITÉ *des graines.* (B. de St Pierre.) (Peu us.)

— Fig. Légèreté, finesse, délicatesse extrême : *La* VOLATILITÉ *de l'esprit, de la pensée.*

— ENCYCL. Chim. Dans les essais au chalumeau, Bunsen appelle *volatilité d'un essai*, le rapport entre les temps qu'exigent pour se volatiliser, d'une part une perle de chlorure de sodium pesant 1 centigramme et d'autre part une perle de l'essai du même poids.

VOLATILLE *ll* mill. [illegible] ...de *volatile* n. f. Ensemble des oiseaux. (Vx.) Fam. Se dit de petites espèces d'oiseaux bons à manger. (Rare.) Se dit aussi pour VOLATILE n. m.

VOLATINE rad. *voler* n. f. Musq. Trait diatonique rapide, petite roulade qui [illegible] ...le genre les bornes d'une nouvelle VOLATINE *de cabriolet.*

VOL-AU-VENT pour [illegible] ...au-vent, autrefois nommée à cause de la légèreté de la pâte [illegible] ...du nivar. Moule [illegible] ...pâte très légère et feuilletée, à bords assez élevés, dans lequel on met du poisson [illegible] ...ris de veau, des quenelles, des champignons, des truffes, des olives, etc. (Vx.) VOL-AU-VENT *à la financière.*



Vol-au-vent.

VOLCAN [illegible] ...ital. *vulcano*, venu, du lat. *Vulcanus*, Vulcain. [illegible] ...eu n. m. Gouffre souterrain, placé ordinairement au sommet ou au flanc d'une montagne, et d'où s'échappent, par une ouverture appelée cratère, des tourbillons de flammes, de fumée, et de matières en fusion.

Fig. Personne ou chose d'une nature impétueuse, active [illegible] ...*Certaines femmes sont des* VOLCANS. Situation, [illegible] ...choses qui ne peut se dénouer que par un éclat [illegible] ...eux. *Le* VOLCAN *est dit-on sous la mer.*

— Géol. *Volcans d'air, Volcans de boue*, Syn. de SALSE. — Pyrot. *Volcan de Lemery*, Mélange de limaille de [illegible] ...fleur de soufre et de sel [illegible] ...enfoui dans le sol [illegible] ...mêlé au bout de quelque temps du [illegible] ...avec [illegible] ...de chaleur et de gaz. [illegible] ...la formation des volcans.

— Mots div. **Nous dansons sur un volcan.** V. DANSER. [illegible] ...Géol. [illegible] ...type auquel [illegible] ...sont le type auquel [illegible] ...on a donné le nom de *cratère* en forme d'en- [illegible] ...

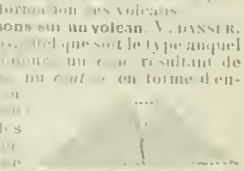

[illegible] ...



Cône de lave.

[illegible] ...est un ou plusieurs petits cônes [illegible] ...dernières éruptions, les cônes à [illegible] ...au cône principal sont dits [illegible] ...année 1874 on a vu se produire [illegible] ...aux [illegible] ...Etna.

Le cratère commence à l'évasement de la cheminée et est limité par les bords du cône. Le *cratère* s'ouvre souvent au sommet du volcan, mais il arrive aussi qu'il s'ouvre sur le flanc de la montagne. Les dimensions en sont parfois considérables. L'ancien cratère du Vésuve, dont les ruines sont actuellement représentées par la Somma, mesurait 1.000 mètres de diamètre ; il est aujourd'hui à peu près comblé par les laves. Certains cratères des îles de la Sonde mesurent 6.000 mètres dans le même sens. Quant à la cheminée, simple ou multiple, elle n'est autre qu'une immense fracture, provoquée par les mouvements de contraction de l'écorce terrestre.

Les déjections volcaniques sont de différentes sortes ; ce sont principalement les *gaz*, les *laves*, les *scories*, les *cendres* et les *bombes*. L'action des gaz est capitale ; c'est elle qui cause la violence des éruptions et en particulier les manifestations explosives du début. Cette première phase est généralement caractérisée par l'apparition de la colonne de fumée, qui s'élève verticalement à une grande hauteur et s'y termine par un immense panache en forme de parasol, souvent à plusieurs milliers de mètres au-dessus du cratère. Cette colonne de fumée, en grande partie formée de vapeur d'eau, est projetée dans l'espace avec une telle force que sa verticalité résiste aux vents les plus violents. Il n'en est pas de même lorsque les gaz entraînent des cendres ; la fumée prend alors une teinte rousse ou noirâtre et s'épanche plus lourde, comme dans les *nuages denses* notés aux Açores en 1580 et en 1808. Ce phénomène s'est manifesté avec une ampleur inconnue jusqu'alors à la Martinique en 1902. Ces gaz lourds surchargés de cendres et qu'on a nommés *nuées ardentes* se sont produits à la sortie du cratère de la montagne Pelée sous forme de projections plongeantes, à haute température, de vapeur d'eau et de gaz en volutes innombrables et serrées, entraînant une énorme quantité de matériaux solides, cendres et blocs. Ces nuées sont très noires ; elles roulent sur le sol avec un bruit sinistre et une prodigieuse vitesse, broyant, rasant, et asphyxiant tout ; c'est ainsi que la nuée ardente du 8 mai 1902 anéantit la ville de Saint-Pierre et fit 35.000 victimes. C'est à la condensation de la vapeur d'eau et au délayage des cendres par cette eau que sont dus les *déluges de boue*. Une manifestation gazeuse qui succède aux éruptions durant un temps qui peut être extrêmement long est celle des *fumerolles*.

Les laves représentent de la roche en fusion. L'émission des laves se produit souvent par les cratères adventifs, lesquels sont disposés en séries tout le long de grandes fissures, ramifications de la cheminée principale. Les laves qui s'épanchent au dehors suivent les pentes, comme les liquides ; leur refroidissement varie énormément et dépend de leur composition. Les *scories* sont des petites masses de laves rejetées par les explosions, et qui se sont refroidies dans l'air, avant de retomber sur le sol. Les *cendres* sont généralement composées d'éléments vitreux extrêmement petits et de petits cristaux souvent brisés. Les *bombes* volcaniques varient de forme avec leur composition : les bombes basaltiques, en tournoyant avant d'atteindre le sol, subissent une torsion facilitée par leur refroidissement relativement lent ; les bombes andésitiques, et en particulier celles de la montagne Pelée, se solidifient très rapidement au contact de l'air. Elles subissent dans l'atmosphère une véritable trempe, immédiatement suivie d'un retrait qui se manifeste par un craquèlement marqué.

Les *volcans sous-marins* sont ceux qui se sont édifiés sous les flots. Les uns, comme Santorin, Saint-Paul, Amsterdam, etc., se sont élevés au-dessus du niveau de la mer et ont persisté sous forme d'îles ; les autres, comme Julia, Bogoslaw, Sabrina, etc., ont eu de courts moments d'émersion, puis ont disparu, balayés par les vagues ; d'autres enfin ne se sont jamais montrés au-dessus des eaux et n'ont révélé leur activité sous-marine que par des bouillonnements dus à l'émission des gaz, par l'apparition d'abondantes scories flottantes, etc.

Il est important de signaler ici les *solfatares*, qui représentent souvent des volcans à l'état de repos temporaire, on s'est figuré longtemps que ces appareils indiquaient seulement des volcans en voie d'extinction.

La distribution géographique des volcans peut être considérée comme la preuve d'un *foyer central* unique. Il y a en effet des volcans sur toute la surface du globe et, s'ils ne s'ouvrent que sur les grandes fractures du sol, du moins en existe-t-il dans toutes les parties du monde. C'est ainsi que l'immensité de l'océan Pacifique est entourée d'une chaîne presque continue de volcans. L'interminable Cordillère des deux Amériques en offre un grand nombre ; les principaux sont au Mexique, Guatemala, Colombie, Équateur, Pérou. Au milieu de l'océan Pacifique, le groupe des Sandwich est volcanique : les éruptions du Mauna-Kea et du Mauna-Loa y ont rejeté un cube de laves extraordinaire. Dans l'océan Atlantique, il faut citer les volcans de l'Islande, des Açores, des Canaries, des îles du Cap-Vert et le groupe important des Antilles (montagne Pelée, soufrières). Dans l'océan Indien, ce sont les volcans de la Réunion. En Europe, le volcanisme actif est actuellement plus calme qu'aux temps tertiaires ; les groupes de l'Auvergne et de la Catalogne paraissent en effet bien éteints, mais, dans la Méditerranée, l'Etna, le Vésuve, le Stromboli et le Vulcano sont des volcans actifs, dont l'histoire est très mouvementée.

Les volcans sont fréquemment disposés par chaînes, parce qu'ils suivent les grandes lignes de dislocation ; ils occupent ordinairement le versant le plus abrupt des rides géologiques, sont peu éloignés de la mer et se trouvent au voisinage des grandes profondeurs. En résumé, on les trouve sur les lignes de moindre résistance de l'écorce terrestre, les plus actifs se groupent aux points où les dislocations ont été plus considérables, ainsi qu'au croisement des grandes fractures. Il est d'ailleurs aisé de constater que, sur les flancs d'un même volcan, les cônes adventifs affectent la même disposition sur les crevasses. V. VOLCANISME.

VOLCANICITÉ rad. *volcan* n. f. Caractère des roches volcaniques. Syn. de VOLCANISME.

VOLCANIEN, ENNE *ni-in, èn'* adj. Qui est de la nature des volcans, qui s'y rapporte : *Des montagnes* VOLCANIENNES. (B. de St-P.) (Peu us.)

VOLCANIQUE (*nik'*) adj. Géol. Qui appartient aux volcans, qui vient d'un volcan : *Des scories* VOLCANIQUES. *Roches volcaniques*, Matières minérales qui portent l'empreinte de l'action du feu des volcans.

— Fig. Ardent : *Une imagination* VOLCANIQUE.

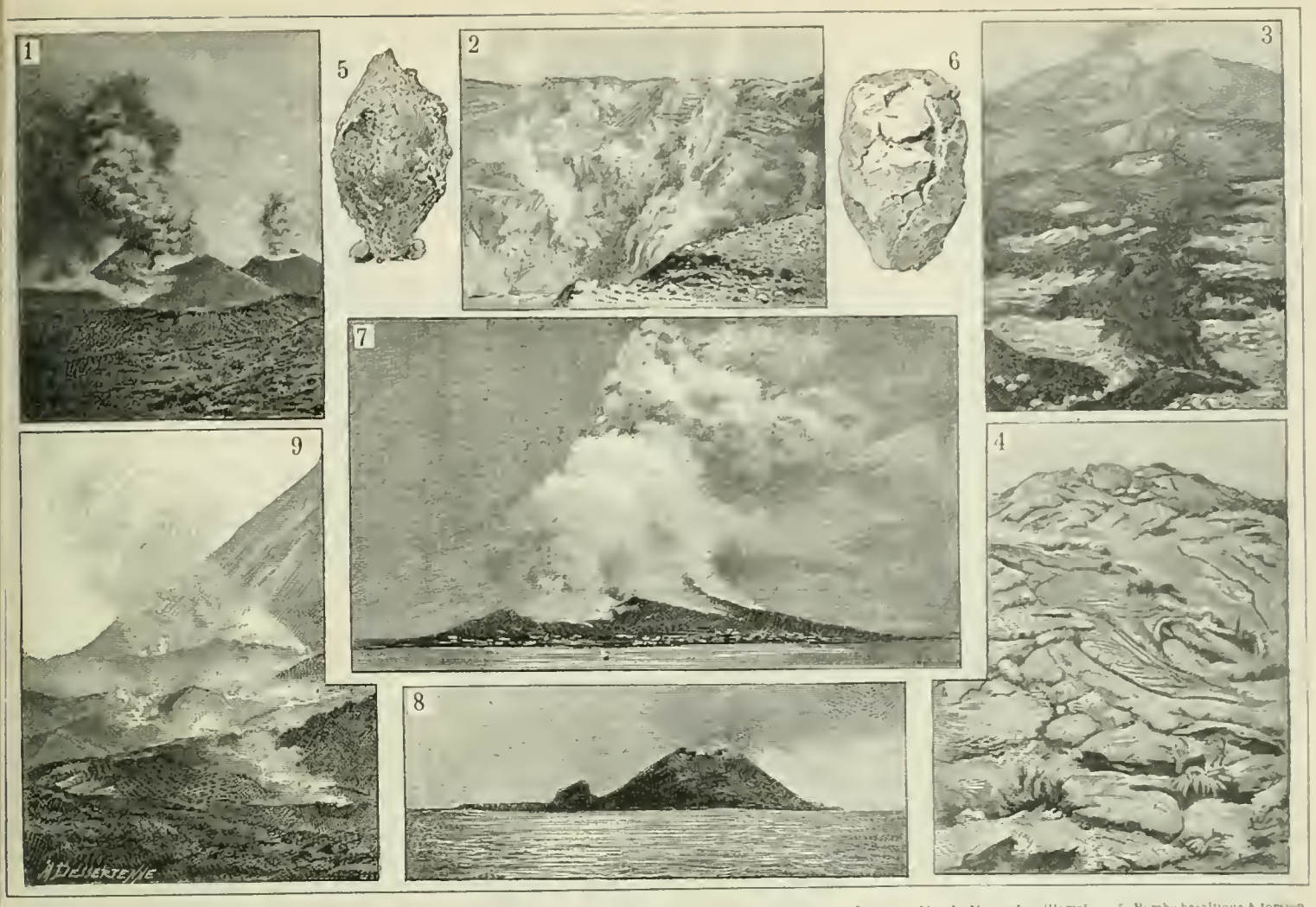

Volcans : 1. Cônes adventifs de l'éruption de 1892 (Etna). — 2. Grand cratère de l'Etna. — 3. Coulées de laves de 1886 (Etna). — 4. Laves cordées du Mauna Loa (Hawaï). — 5. Bombe basaltique à torsade (Puy-de-la-Vache). — 6. Bombe andésitique craquelée (montagne Pelée). — 7. Grande éruption du Vésuve, en 1872. — 8. Volcan sous-marin des îles Mariannes. — 9. Fumerolles à la base du cône du Vésuve.

— Bot. Se dit de quelques plantes qui croissent au milieu des déjections volcaniques.
— Encycl. *Roches volcaniques.* V. roche.

VOLCANIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière volcanique ; par l'action des volcans.

VOLCANISATION (*si-on* — rad. *volcaniser*) n. f. Production de roches volcaniques : *Époques de* VOLCANISATION.

VOLCANISER (rad. *volcan*) v. a. Amener à l'état volcanique : *Les causes qui* ONT VOLCANISÉ *les basaltes.*
— Fig. Animer, exalter. (Rare.)
Se volcaniser, v. pr. Être volcanisé, prendre les caractères des roches volcaniques.
— Fig. Prendre un caractère excessivement ardent : *La jeunesse* SE VOLCANISE *aisément.*

VOLCANISME (*nissm'* — rad. *volcan*) n. m. Ensemble des manifestations volcaniques et des théories expliquant leurs causes.
— Encycl. Plusieurs théories ont prétendu expliquer le *volcanisme.* Aujourd'hui, on paraît s'arrêter à une explication assez simple : le feu central unique est la source à laquelle s'alimentent les volcans ; les grandes fractures du sol offrent un chemin aux matières ignées pour leur permettre de franchir l'écorce terrestre, et la vapeur d'eau est le grand moteur nécessaire à l'expulsion violente du magma fondu. La quantité de vapeur d'eau rejetée par les volcans est en effet si considérable qu'ils sont bien plutôt des sources d'eau que des sources de feu. Les régions disloquées constituant des points de moindre résistance, les mouvements orogéniques peuvent y ouvrir avec facilité une issue ; les propriétés foisonnantes de la vapeur d'eau s'exercent alors dans une large mesure. Il reste à expliquer l'origine de la vapeur d'eau en quantité si prodigieuse, au centre de la terre, c'est-à-dire dans la masse du feu central qui est séparée de la zone hydratée de l'écorce terrestre, par une importante zone complètement anhydre. Les uns font remonter la dissolution de la vapeur dans le milieu igné aux temps de la première solidification de la croûte du globe ; les autres attribuent l'alimentation de ce milieu aux eaux de la mer qui se précipiteraient vers le centre à la faveur des grandes fractures. Pour St. Meunier, l'alimentation du magma en vapeur d'eau se produirait par le mécanisme des mouvements orogéniques, ceux-ci apportant dans les régions à haute température des portions hydratées de l'écorce, et cela par le déplacement et le recouvrement des assises du sol. Cette théorie expliquerait en même temps l'origine des tremblements de terre.

VOLCANISTE (*nisst'*) n. m. Géologue dont les études visent principalement les volcans.

VOLCANITE n. f. Lithol. Roche neutre, voisine des dacites, composée d'anorthose et de pyroxène avec 67 p. 100 de silice.
— Minér. Sulfure naturel de fer. (C'est la pyrite des volcans.)

VOLCELEST, VOLCELET ou **VOLCELEY** (*se-lè* — abrév. de *vois-le, ce l'est*) n. m. Vénerie. Sonnerie de trompe, qui

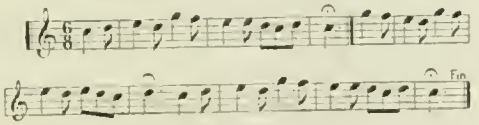

Volcelest.

indique que l'on revoit de la bête fauve qui va fuyant.

VOLCES (lat. *Volcæ*), nom de deux peuples de la Gaule romaine, distingués l'un de l'autre par les surnoms d'*Arecomici* et de *Tectosages*, occupant dans la Narbonnaise l'intervalle compris entre le Rhône et la Garonne. — *L'un,* Une VOLCE.
— Adjectiv. : *Tradition* VOLCE.

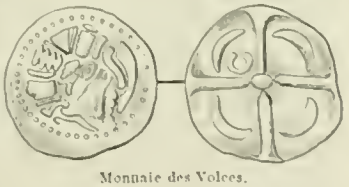

Monnaie des Volces.

— Encycl. Les *Arecomici*, voisins du Rhône, s'étendaient le long de la mer, dans le bas Languedoc actuel ; villes principales *Narbo* et *Nemausus* Narbonne et Nîmes). Les Tectosages, à l'O. des Arécomices, avaient pour ville principale *Tolosa* (Toulouse).

VOLCESY (abrév. de *vois-le ici* interj. Vénerie. Cri des piqueurs quand ils revoient d'une bête fauve.

VOLDEN, ville de Norvège (prov. de Drontheim), sur le fjord de Voldo, branche du fjord de Vantal ; 6.000 hab. Sciéries.

VOLE (peut-être de *voler*) n. f. Jeu. Coup qui consiste à faire toutes les levées : *Tirer la* VOLE. *Faire la* VOLE.
— Techn. Dans la soie grège, Brin de cocon qui n'est pas soudé aux autres fils.

VOLÉ, ÉE adj. Jeux. *Jeu volé*, Jeu qui a subi une *volée.*

VOLÉE (subst. particip. de *voler*) n. f. Action de voler ; distance qu'un animal parcourt en volant, sans se reposer : *Prendre sa* VOLÉE. *Une hirondelle traverse la Méditerranée d'une* VOLÉE.
— Fig. et fam. Manière de vivre, règle de conduite : *Régler sa* VOLÉE *au son d'une cloche.* (Chateaubr.) *Prendre sa volée,* S'en aller : *Au premier malheur, les amis prennent leur* VOLÉE. — S'émanciper : *Les jeunes gens n'aspirent qu'à* PRENDRE LEUR VOLÉE.
— Bande d'oiseaux qui volent ensemble : *Une* VOLÉE *de pigeons.* — Fig. et fam. *Être le premier de sa volée,* Tenir le premier rang parmi les gens du même âge, de la même condition. (Vx.)
— Par anal. Nombre de personnes qui vont ou se trouvent ensemble, ont le même état ou sont de même condition : *Une* VOLÉE *d'étudiants.* — Rang, qualité, élévation, mérite : *Une personne de haute* VOLÉE.
— Ensemble de coups nombreux et consécutifs : *Donner, Recevoir une* VOLÉE.
— Son d'une cloche mise en branle : *Les* VOLÉES *des cloches appellent les fidèles à l'église. Sonner à toute volée, à grande volée,* Mettre les cloches tout à fait en branle.
— Loc. adv. *A la volée,* Pendant le vol : *Tirer un oiseau* À LA VOLÉE. — En l'air, au passage : *Arrêter la paume* À LA VOLÉE. — En saisissant très prestement l'occasion : *Entendre quelques mots* À LA VOLÉE. — Inconsidérément sans réflexion.
— Agric. *Semer à la volée,* Semer en jetant les semences par poignées.
— Archit. Partie d'un escalier comprise entre deux paliers successifs.
— Artill. Partie d'un canon qui se trouve entre la bouche et le premier renfort ou la partie frettée portant les tourillons. — Tir simultané de plusieurs pièces d'artillerie : *Une* VOLÉE *de canon.* — Mouvement d'un projectile, depuis l'instant où il est lancé jusqu'à celui où il touche à terre. — *Tir à toute volée,* Tir dans lequel on tire à la portée extrême de la pièce.
— Chass. *Volée d'assée,* Moment du soir où passent les bécasses. (Vieille loc.
— Dr. anc. Avant la Révolution, Ensemble des avocats qui se faisaient inscrire en même temps sur le tableau. — *Juger une affaire à volée de bonnet,* La juger tout d'une voix et sans délibérer.
— Econ. rur. *Volée de mars, Volée d'août,* Pigeons éclos en mars, en août.
— Hortic. Action de plusieurs hommes rangés de front qui battent un terrain dans toute sa longueur.
— Jeux. *Jouer de volée, Prendre de volée, à la volée,* A la paume et au ballon, Pousser la balle, renvoyer la balle ou le ballon avant qu'il ait touché à terre. *Avoir la volée bonne, la volée sûre,* Être fort adroit à prendre et à placer la balle de volée. *Donner de volée dans la grille, dans l'air,* Donner dans la grille, dans l'air, sans que la balle touche ni à terre ni au tambour. *Prendre une balle. Prendre un coup entre bond et volée,* Prendre la balle dans le moment qu'elle s'élève après avoir touché à terre. — Fig. *Obtenir une faveur tant de bond que de volée,* L'obtenir en saisissant une occasion heureuse. — *Faire une chose tant de bond que de volée,* La faire comme on peut, de façon ou d'autre.
— P. et chauss. Partie qui se ferme ou se baisse dans un pont mobile, et qui surplombe quand ce pont est fermé ou baissé.
— Techn. Pièce de bois attachée en travers et de chaque côté du timon d'un carrosse, d'un fourgon, d'un chariot, et à laquelle les chevaux sont attelés. *Volée de devant,* Pièce transversale et mobile de bois fixée à l'extrémité antérieure du timon. *Volée de derrière,* Pièce transversale placée à l'avant de la voiture. — Mouvement circulaire



Volet à [illegible] barres [illegible]

Trappe de barres [illegible] par [illegible]

Syn. Volée, essor, vol.

VOLER [illegible] Se soutenir et [illegible] par [illegible] ven des ailes, d'ailes : *L'a* [illegible] VOLE *bas.*

[illegible] Courir avec vitesse, aller en toute hâte, [illegible] VOLER *en cerdat.* Être porté, [illegible] grande vitesse, avec une grande force [illegible] *Le cerf vole par la plate.*

Fig. Se mouvoir rapidement : *Le temps* VOLE. Se proposer de visiter promptement, agir rapidement : *Mes* [illegible] *pas comme, mon cher, tout* VOLE. Mme de Sév. Se précipiter, se porter avec rapidité : *Courir à la presse, tout le monde* [illegible] VOLENT *partout.* Se lever : VOLER *au moment de la bataille.* Se porter avec empressement : *Notre cœur* VOLE [illegible] *au-devant de ceux que nous aimons.*

Les deux [illegible] *voler la tête de quelqu'un.* La lui arracher d'un coup. *Vouloir voler devant d'avoir des ailes,* vouloir courir avant d'avoir appris à marcher. Entreprendre quelque chose sans avoir les moyens d'y réussir. *Voler de ses propres ailes,* Agir par soi-même. *Entendre voler une mouche, les mouches,* Se dit pour exprimer un profond silence.

— Fauconn. Se livrer à la chasse au vol. *Voler de pied en fait.* Se dit quand on jette les oiseaux de poing après le gibier. *Voler d'amour.* Se dit des oiseaux qui volent en liberté, pour suivre les chiens. *Voler en rond.* Voler en tournant au-dessus de sa proie. *Voler en ligne droite.* Voler en droite ligne. *Voler en pointe.* Se dit quand l'oiseau va d'un vol rapide, soit en s'élevant, soit en s'abaissant. *Voler en croupe.* Se dit quand l'oiseau de proie suit le vol de celui qu'il veut prendre. *Voler par bas.* Se dit de l'oiseau de proie qui est bon à faire bien dresser.

— Vén. Chasser, suivre, en parlant des oiseaux de proie. *Cet oiseau vous le hèrera.* Lancer ses oiseaux de proie à la poursuite du gibier de vol.

— Art vétér. Voir.

VOLER [illegible]-re de voler, employé comme T. de fauconn. Il n'est pas [illegible] v. a. S'approprier injustement. *On* VOLERAIT *pas la montre de quelqu'un, mais* [illegible] *la bourse, la femme.* S'emparer injustement du bien [illegible] *la plupart des domestiques* VOLENT *leur maître.* Causer [illegible] un dommage dans une transaction [illegible] *Le marchand qui* VOLE *l'acheteur, et aussi coupable* [illegible] *qui* VOLERAIT *l'argent au marchand.*

— Fig. S'emparer par la ruse, par la fraude de : VOLER [illegible]

— Fam. *Voler quelqu'un à quelqu'un.* Se dit de quelqu'un à qui il [illegible] par la fuite, quelque chose de fâcheux.

— Prov. Qui vole un œuf vole un bœuf, Celui qui commet [illegible] marque par là qu'il est [illegible] considérable.

Voler, être [illegible] Voler

Fig. Voler [illegible] *Le ténor est* [illegible]

— [illegible] Personnage qui est [illegible] d'un vol. *Le* [illegible] *pas propre.*

Se voler, v. pr. Être [illegible] *Il* [illegible] VOLE *beaucoup d'ar-* [illegible] Être usurpé par fraude, [illegible] *et que la reconnaît.* Boiste.

— [illegible] *Le prodigue* SE [illegible] *le bien des autres.* [illegible] *c'est charmant.*

Dérober, escroquer.

VOLE-EAU [illegible] Petit voleur, voleur malade.

VOLERIE [illegible] f. [illegible] qui se fait [illegible] *Les* [illegible] VOLERIES [illegible]

— [illegible] *Il* [illegible] se fait sur les [illegible] la [illegible] et [illegible] *les* [illegible] [illegible] *les* [illegible] [illegible] *les* [illegible]

parti démocrate-socialiste. Il dirigea en 1877 la « Gazette du peuple » de Dresde et fut condamné l'année suivante à un an de prison. Vollmar fit partie du Reichstag de 1881 à 1887 et y rentra en 1890; de 1883 à 1889, il fit en outre partie du Landtag de Saxe. Il a écrit : *l'État actuel de la question de la protection des forêts* (1880); *Inhordements et inondations* (1881); *l'État social isolé* (1881).

VOLLON (Antoine), peintre français, né à Lyon en 1833, mort à Paris en 1900. Il fut élève de l'École des beaux-arts de Lyon et de Ribot. Peintre de nature morte, mais d'une couleur et d'une générosité singulières, il ne tarda point à se faire remarquer. Ayant débuté au Salon de 1864, avec *Art et gourmandise* (un singe entouré de fruits et d'instruments de musique) et un *Intérieur de cuisine*, il prit aussitôt tout son essor. Il peignit des poissons (*Poissons de mer*, 1867), des objets métalliques et des orfèvreries (*Curiosités*, 1868, au Luxembourg, comme le précédent, et *Armures*, une merveille, 1875); des intérieurs (*le Chaudron, Coin de mon atelier*, etc.), des *Coins de Halle*, des *Marchés*, puis des types de la côte : *Femme du Pollet* (1876), morceau capital; *Pêcheur du Tréport* (1889); etc. On lui doit aussi des marines d'une justesse et d'une saveur rares, des études sur le port de Marseille, etc.; enfin, quelques portraits (*le Dr Magitot*). Vollon fut élu à l'Institut en 1898. Sa virtuosité triomphait encore, l'année de sa mort, à l'Exposition universelle de 1900.


Vollon.

VOLLORE-VILLE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 13 kilom. de Thiers, au-dessus d'un affluent de la Dore; 1.297 hab. A quelque distance, se trouve *Vollore-Montagne* (858 hab.).

VOLNAY (*nè*) n. m. Vin renommé, que l'on récolte dans le finage de Volnay : *Une bouteille de* VOLNAY.

VOLNAY, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 5 kilom. de Beaune, au pied de la côte d'Or, entre deux petits affluents de la Dheune, tributaire de la Saône; 549 hab. (*Volnaisiens, ennes.*) Situé dans la « côte de Beaune », le finage de Volnay produit des vins fins qui occupent une des premières places parmi les grands crus de la Bourgogne. Principaux climats : *les Angles, la Barre, En Bousse d'Or, les Caillerets, les Carelles, les Champans, En Chevret, En Fermiers, les Mitans, l'Ormeau, les Aumy, les Chantoins, En Brouillard, le Clos des Chênes, les Grands champs*, etc.

VOLNAY, comm. de la Sarthe, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Calais, sur un affluent droit du Narais; 1.102 hab.

VOLNEY (Constantin-François DE CHASSEBŒUF, comte DE), érudit et philosophe français, né à Craon en 1757, mort à Paris en 1820. Il étudia d'abord le droit et la médecine. Il aimait l'histoire, les langues anciennes et les voyages. Après s'être enfermé huit mois dans un couvent de coptes, au Liban, pour apprendre l'arabe, il parcourut l'Égypte et la Syrie. Il donna la relation de son voyage en 1787. Au *Voyage en Égypte et en Syrie* (1787) il adjoignit, l'année suivante, ses *Considérations sur la guerre des Turcs et des Russes* (1788). Il devint, en 1789, représentant du tiers état de la sénéchaussée d'Anjou aux états généraux, et secrétaire de l'Assemblée en 1790. Après la Terreur, pendant laquelle on l'avait incarcéré, il entra dans les conseils de l'instruction publique. En 1794, il inaugurait, en même temps que la chaire d'histoire de l'École normale, la critique de cette science. Volney avait publié déjà le plus connu de ses ouvrages : *les Ruines* ou *Méditations sur les révolutions des empires* (1791). Bonaparte lui proposa de l'associer au consulat, puis de lo nommer ministre de l'intérieur. Déjà appelé à l'Institut, dès la fondation, il refusa ces offres. Au Sénat, où il siégea, il garda ouvertement son attachement aux idées de liberté et continua ses études d'histoire et de linguistique : *Supplément a l'Hérodote de Larcher* (1808); *Chronologie d'Hérodote* (1809); *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne* (1814); *l'Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques* (1819); *l'Hébreu simplifié* (1820), etc. Avec une science réelle, il lui est arrivé d'émettre des idées paradoxales sur l'unification des langues. Il faut citer à part son *Discours sur l'étude philosophique des langues*, lu à l'Académie française en 1819.

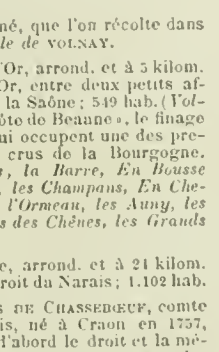
Volney.

Louis XVIII avait créé Volney pair de France et lui en conserva le titre, sans lui tenir rigueur d'une *Histoire de Samuel, inventeur du sacre des rois* (1819), composée à l'occasion du sacre projeté de ce prince.

VOLO (anc. *Pagasæ* ou *Iolcos*), ville maritime de la Grèce (prov. de Larissa), ch.-l. de l'*éparchie de Volo*, au fond du *golfe de Volo*, au pied des contreforts occidentaux du Pélion; 11.030 hab. Exportation de tabac, cuirs et peaux, fruits, huile. Nombreuses ruines helléniques aux environs de la ville, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Iolkos. A l'O., près de la mer, est le *Kastro*, ancienne forteresse, séjour actuel des Turcs qui n'ont pas émigré.

VOLOCHKA, rivière de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Olonetz, affluent de l'Onéga. Cours 300 kilom.

VOLODKOVA-DIÉVITZA, bourg de Russie, gouv. de Tchernigof (distr. de Niéjin); 5.500 hab.

VOLOGDA, ville de Russie, ch.-l. de gouvernement, sur la *Vologda*, affluent de la Soukhona; 28.000 hab. Importante fabrication de cuirs et maroquins; fabriques de chandelles, de savons, de toiles, tanneries. La ville renferme comme curiosité la petite maison habitée autrefois par Pierre le Grand et transformée en musée.

VOLOGDA, gouvernement du nord-est de la Russie, confrontant, à l'E., à l'Oural, qui le sépare de l'Asie, de la Sibérie; c'est même ici que l'Oural atteint son culmen, au Tel-Pos is (1.692 m.). Forêts immenses, couvrant les huit ou neuf dixièmes de la contrée; prairies, pâtures, terres arables dans les vallées. Nombreuses rivières, qui vont vers la Dvina du Nord et la Petchora; 402.733 kilom. carr.; 1.342.000 hab. Ch.-l. *Vologda*.


Monnaie de Vologèse Ier.

VOLOGÈSE Ier, roi des Parthes, de 50 à 80 ou 90 de notre ère. Il défendit l'Arménie contre les Romains, fut battu par Corbulon et le battit à son tour, se soumit à Néron, qui lui accorda pour son frère le titre de roi d'Arménie (66). Il se préparait à repousser l'invasion des Alains quand il mourut.

VOLOGÈSE II, roi des Parthes, de 122 à 149. Il acheta la retraite des Alains, réclama à main armée le rétablissement du trône d'or des Arsacides renversé par Trajan, mais céda aux représentations d'Antonin et licencia ses troupes.

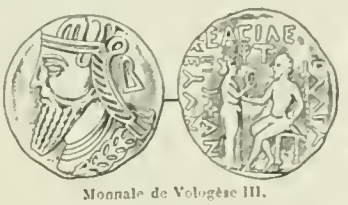
Monnaie de Vologèse III.

VOLOGÈSE III, roi des Parthes vers 149. A la mort d'Antonin, il envahit l'Arménie, et battit plusieurs généraux romains; mais l'empereur Verus le contraignit à céder aux Romains la Mésopotamie.

VOLOGÈSE IV, roi des Parthes, mort vers 207. Il soutint Pescennius Niger dans sa lutte contre Septime-Sévère et accueillit ses soldats fugitifs. Septime-Sévère envahit ses États en 198, prit Céleucie, Babylone et vint assiéger Vologèse dans Ctésiphon. La ville se rendit, mais Vologèse s'échappa et régna encore environ dix ans.

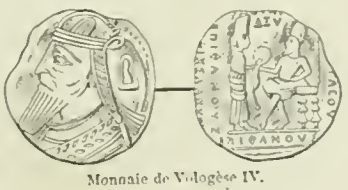
Monnaie de Vologèse IV.

VOLOGÈSE V, roi des Parthes, mort vers 220. Il disputa la couronne à son frère Artaban V, obtint quelques territoires et périt dans une révolte de ses sujets soulevés à l'instigation du roi des Perses Artaxerxès, fondateur de la dynastie des Sassanides. Artaban, le dernier roi arsacide, mourut en 226.

VOLOGNE, rivière du départ. des Vosges, qui descend du plus haut des Vosges françaises (1.366 m.), remplit les lacs de Retournemer et de Longemer, tombe par le bout des t'ves, reçoit la Jamagne, déversoir du lac de Gérardmer, et gagne la Moselle, rive droite, à Jarmenil; 50 kilom.

VOLOKHOVO ou **VOLKHOF-JAR**, bourg de Russie (gouv. do Kharkof), sur la Balakléika, tributaire du Donetz; 3.600 hab.

VOLON (mot lat., dérivé de *volo*, je veux) n. m. Antiq. rom. Esclave qui, en certains cas urgents, s'enrôlait dans l'armée romaine.

VOLONNE, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 11 kilom. de Sisteron, sur la Durance, affluent du Rhône; 761 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Pépinière, fabrique de chaux hydraulique. — Le canton a 10 comm. et 3.448 hab.

VOLONTAIRE (*tèr'* — du lat. *voluntarius*, même sens) adj. Que l'on fait par un acte de sa volonté : *La politesse est un échange secret de sacrifices* VOLONTAIRES. De Custine. || Qui fait, qui a fait un acte de cette nature : *Engagé* VOLONTAIRE. || Doué de volonté ou réglé par la volonté : *L'imagination est une puissance active,* VOLONTAIRE *et libre.*

— Qui a de l'entêtement, une volonté obstinée et déraisonnable : *Beaucoup d'enfants sont* VOLONTAIRES.

— Substantiv. Personne entêtée, d'un despotisme capricieux : *Il ne faut pas céder aux petits* VOLONTAIRES.

— n. m. Soldat qui est entré au service sans y être obligé : *Un corps de* VOLONTAIRES. *Les* VOLONTAIRES *de 1792.* || Soldat qui prend part librement à une campagne ou à une affaire, sans faire partie des troupes engagées en cette occasion : *Cet officier n'était pas commandé; il alla à cette action comme* VOLONTAIRE, *il y alla* VOLONTAIRE. Peu us. *Volontaires d'un an.* V. VOLONTARIAT.

— Manèg. Cheval de tirage.

— Mar. Jeunes gens, pourvus de diplômes, pris dans la marine pour faire le service d'aspirants, avant la création du Collège royal de la marine et au moment des grandes guerres.

— ANTON. **Involontaire. Obligatoire.**

— ENCYCL. Hist. *Volontaires nationaux.* Ce nom fut donné, lors de la Révolution, aux bataillons formés par les citoyens qui s'enrôlèrent pour défendre les frontières menacées par la coalition. Dès la fin de juillet 1791, on disposa ainsi de 97.000 hommes, qui furent groupés en 14 divisions distribuées sur les frontières, avec une 15e division formant la réserve. Ces volontaires nationaux demeurèrent distincts des troupes de ligne. Leur nombre s'accrut bientôt et, en 1792, on compta 211 bataillons à l'effectif de 800 hommes chacun, puis 257 quand la patrie eut été déclarée en danger. Ces bataillons étaient toujours distincts des troupes de ligne. Enfin, en 1793, après avoir décrété l'application du même régime aux bataillons de volontaires qu'aux autres corps, la Convention décida que toute l'infanterie serait réorganisée et que les bataillons de volontaires seraient amalgamés avec ceux de la ligne, opération qui s'effectua en réunissant deux bataillons de volontaires, constitués à 700 hommes, avec un bataillon d'ancien régiment, pour former ce qu'on appela une demi-brigade; celle-ci était commandée par un lieutenant-colonel de volontaires qui prit le titre de chef de brigade. C'est cet *amalgame* qui fit la force véritable des armées de la Révolution.

VOLONTAIREMENT (*tè-re-man*) adv. Avec intention, exprès : *Faire* VOLONTAIREMENT *tomber quelqu'un.* || De bon gré, sans contrainte : *Obéir* VOLONTAIREMENT. || Avec un entêtement despotique : *Commander* VOLONTAIREMENT.

— SYN. **Volontairement, de bon cœur, de bonne grâce**, etc. V. CŒUR. *De bon.*

— ANTON. **Involontairement, malgré soi.**

VOLONTARIANISTE (*nisst'* — de *Volontariat*) n. m. Partisan de la doctrine métaphysique d'après laquelle tout dans l'univers est subordonné à une volonté.

VOLONTARIAT (*ri-a*) n. m. Milit. Service accompli par un engagé volontaire. || Spécialem. Engagement d'un an contracté dans le certaines conditions : *Le* VOLONTARIAT *d'un an a été supprimé en France.*

— ENCYCL. Aux termes de la loi de recrutement du 27 juillet 1872, les jeunes gens admis à servir au titre du *volontariat* versaient avant leur incorporation une somme déterminée, et qui fut fixée à 1.500 francs pour toutes les armes. Le droit au volontariat était conféré sans examen aux jeunes gens ayant obtenu certains diplômes, tels que ceux de bachelier ès lettres ou de bachelier ès sciences, ou de brevet de capacité, ou enfin ayant été admis dans des écoles déterminées, comme l'École centrale, les Écoles d'arts et métiers. Les nombreux abus auxquels donna lieu l'institution du volontariat, et surtout l'obligation du versement pécuniaire, qui valut aux volontaires le sobriquet de « Quinze cents francs », ne tardèrent pas à provoquer des récriminations nombreuses. Aussi le volontariat d'un an fut-il supprimé par la loi de recrutement du 15 juillet 1889.

VOLONTARIÉTÉ (rad. *volontaire*) n. f. Pouvoir de la volonté sur l'organisme.

VOLONTÉ (du lat. *voluntas*, même sens) n. f. Faculté de se déterminer librement à certains actes : *Les mouvements réflexes ne dépendent pas de la* VOLONTÉ. || Exercice de cette faculté, intention, acte, parole qui en résulte : *Faire connaître sa* VOLONTÉ. || Énergie, fermeté de la part de qui veut : *Une* VOLONTÉ *inflexible surmonte tout.* (Chateaubr.)

— Loc. adv. *Bonne volonté*, Bon sentiment de bienveillance : *Montrez beaucoup de* BONNE VOLONTÉ *à tous ceux qui s'efforcent de bien faire.* — Intention réelle, effective; désir prononcé; ardeur véritable. *Homme de bonne volonté*, Homme, et plus spécialem. Militaire prêt à exécuter tous les ordres, à s'exposer volontiers dans les occasions périlleuses. *Mauvaise volonté*, Défaut de désir réel, intention réelle contraire au but que l'on semble ou qu'on devrait poursuivre. *Dernières volontés, Volonté dernière*, Intentions, désirs formels que l'on manifeste avant de mourir. *Acte de dernière volonté*, Testament. *N'en faire qu'à sa volonté*, Ne vouloir écouter personne, ne pas écouter la raison. *Gagner les volontés*, Disposer les gens en sa faveur. || Fam. *Faire ses quatre volontés*, Faire tout ce qui plaît.

— Loc. adv. : *A volonté*, Comme on veut ou quand on veut : *On ne croit pas, on n'aime pas, on ne se donne pas à* VOLONTÉ. *Voiture à volonté*, Voiture qui est toujours à la disposition de tous ceux qui veulent la louer. *Bonne volonté*, Par le fait seul de la volonté : *Bonne volonté et* BONNE VOLONTÉ *je demeure chez toi.* P.-L. Courier.

— Dr. *La volonté est révocable jusqu'à la mort.* Un testament est toujours révocable tant que vit le testateur.

— Manèg. *Volonté gagnée*, Docilité d'un cheval obtenue méthodiquement.

— Milit. *A volonté*, Commandement donnant aux hommes l'ordre d'exécuter un mouvement du maniement d'armes sans le décomposer, comme : *Charge à volonté!* ou bien encore de continuer l'exécution d'une opération jusqu'à ordre ultérieur de cesser, comme : *Feu à volonté!* ou bien, indiquant à l'homme que toute latitude lui est laissée dans la façon de porter ou de tenir son arme, comme : *Arme à volonté!* etc.

— n. f. pl. Caprice, fantaisie opiniâtre : *On gâte les enfants en leur laissant faire toutes leurs* VOLONTÉS.

— PROV. **La bonne volonté est réputée pour le fait.** On tient compte des bonnes intentions autant que des actes. || **Les volontés sont libres.** On ne peut forcer les gens à faire ce qu'ils ne veulent pas.

— SYN. **Dessein, intention** V. DESSEIN.

— ENCYCL. Philos. Les principaux problèmes relatifs à la *volonté* ont été indiqués aux mots : ARBITRE (*libre*), DÉTERMINISME, LIBERTÉ, DÉSIR. On s'attachera ici à l'analyse même du vouloir. Il faut distinguer du vouloir, c'est-à-dire de la décision qui en est l'essentiel, ce qui le précède et ce qui le suit. Ce qui le suit normalement, c'est l'exécution. Mais celle-ci n'est pourtant pas nécessaire : on ne peut pas tout ce qu'on veut. Des faits extérieurs empêchent parfois tout accomplissement, même le commencement de ce qu'on a décidé. L'acte de volonté proprement dit n'en a pas moins été fait.

Sans se confondre avec le vouloir, ce qui le précède est indispensable. Pour qu'il y ait véritablement volonté, il faut d'abord la conception d'un but ou d'une alternative, puis délibération, c'est-à-dire examen des motifs et des mobiles contraires. L'acte volontaire, c'est la décision qui suit cette délibération. D'après bien des philosophes la volonté n'est pas entièrement étrangère à la délibération; elle est déjà dans l'attention que l'on accorde à certains motifs ou mobiles.

On a dit que la volonté n'avait pas de degrés. Il faut bien entendre cette proposition, qui est équivoque. Si l'on entend par « volonté » un acte volontaire, c'est incontestable. Une décision est prise ou elle ne l'est pas, et il n'y a pas de milieu. Mais, dans ce cas, il vaudrait mieux employer le mot *volition*. Si par « volonté » on entend la capacité de faire des actes volontaires, le pouvoir de produire des volitions, alors il est évident que cette capacité a des hauts et des bas et que ce pouvoir s'exerce à des degrés variables avec les individus ou, pour un même individu, avec les circonstances.

La volonté doit être, pour l'analyse, distinguée de ce qui n'est pas elle. Mais elle est bien souvent séparée de ce qui n'est pas elle. En fait, « il n'y a jamais de volonté pure, dit Renouvier, mais toute volition est accompagnée de la représentation vive de l'effort que l'agent a coutume d'en attendre, et de plus d'une affection quelconque de l'ordre du *désir*, qui lui fait porter *intérêt* à la production de cet effet. »

VOLONTÉROFKA, [illegible]

VOLONTIERS [illegible]

De bon cœur, de bonne grâce. V. CŒUR. *De bon*.

VOLOS, [illegible] dans la mythologie russe.

VOLOTCHINSK, [illegible] de Russie, gouv. de Volhynie.

VOLPAGO, [illegible] Haute-Vénétie, prov. de Trévise.

VOLPATO [illegible], graveur italien, né à Bassano [illegible] 1803. Il fit d'abord sur étoffes [illegible] à Rome en 1803. Il fit ensuite, et enfin du célèbre Bartolozzi, un des premiers graveurs de son temps. [illegible] les estampes [illegible] aquarelle et à [illegible] *Principes du dessin, tirés des* [illegible] 1786.

VOLPI [illegible], poète et éditeur italien, né à [illegible] mort en 1768. Ayant acquis une profonde [illegible] les langues latine et grecque, il établit [illegible] 1717, avec le concours de son frère Gaetano [illegible] à la publication d'éditions [illegible] auteurs classiques. Parmi les éditions [illegible] cette imprimerie, qui est connue sous [illegible], il faut citer celles de Tibulle, [illegible] Properce (1727), de Catulle (1737), qui est fort [illegible] pour laquelle il reçut de la [illegible] Vienne, patrie du poète latin, une médaille d'or. [illegible] suivit pas tard professeur de philosophie et de [illegible] à Padoue. On lui doit encore : *Lezioni sopra l'origine [illegible] et retori* (1744), etc.

VOLPIANO, comm. d'Italie, Piémont, prov. de Turin : [illegible] Yeux. Château en ruine.

VOLSK, VOLJSK ou **VOLGSK**, ville de Russie, gouv. de Saratov, sur la Volga, 27 [illegible] hab. Ch.-l. de district, [illegible] commerce de céréales.

VOLSQUES [illegible] (lat. *Volsci*, ancienne nation de l'Italie centrale, [illegible] s'étendait environ d'Antium à [illegible] et jusqu'aux Apennins. — *Un, Une* VOLSQUE.

— Adj. : [illegible] VOLSQUE.

[illegible] Langue parlée par les Volsques.

[illegible] Virgile montre les *Volsques* prenant [illegible] contre les Troyens conduits par [illegible] la ligue, quand les Etrusques envahissent [illegible] Volsques se réfugièrent dans les [illegible] par contenir les Etrusques et furent [illegible] guerres [illegible] leurs voisins Marses, Samnites [illegible] soumirent enfin à la puissance romaine.

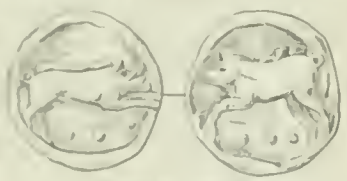

Monnaie des Volsques.

VOLT [illegible]

VOLTA [illegible]

VOLTA, grand [illegible] Nil Blanc, [illegible] Nil, [illegible] Volta Noire [illegible] Volta Rouge [illegible] la Volta [illegible] Volta a ses sources vers le 14e degré [illegible] le N. et le 1er degré de longitude O. [illegible] Paris. [illegible] une série de lacs, de navigabilité [illegible] Sansane-Haoussa, arrose le Soudan français, la Côte [illegible] ce, [illegible] colonie allemande.

VOLTA Mantovana, comm. d'Italie, Lombardie, prov. Mantoue, ch.-l. de district, près du Mincio, 1 200 hab.

VOLTA (Alexandre), physicien italien, né et mort à Como (1745-1827). Régent de l'École royale de [illegible], il fut bientôt nommé professeur de physique, [illegible] à la bonne heure de recherches sur l'électricité, [illegible] l'électrophore, le condensateur. En 1776 et 1777, [illegible] recherches sur la nature et la composition du gaz [illegible] flamme des marais suggérèrent successivement à Volta l'idée de l'eudiomètre, [illegible] celle de la lampe perpétuelle à gaz hydrogène, enfin, celle du pistolet électrique. En 1777, il visita Haller à Berne, de Saussure à Genève, Voltaire à Ferney, et apporta la pomme de terre à ses compatriotes. Une chaire de physique ayant été créée en 1779 à l'École de Pavie, il fut appelé à la remplir jusqu'en 1819. De 1780 à 1782, il visita la France, l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre, concourut avec Lavoisier et Laplace à l'importante découverte de la cause à laquelle on peut attribuer l'électricité atmosphérique. Cette découverte a malheureusement donné lieu à des revendications amères entre Volta et les deux savants français. De 1785 à 1787, Volta s'occupa d'expériences sur l'électricité atmosphérique. Il avait déjà imaginé son électromètre à pailles sèches.



Volta.

C'est vers 1792 qu'il commença ses recherches sur la singulière observation, faite par Galvani, des mouvements excités dans les membres d'une grenouille dépouillée, par l'interposition d'un arc métallique entre deux parties différentes du tronc ; ces recherches le conduisirent, par d'habiles inductions, à la découverte de la pile qui porte son nom (1800). V. PILE. Bonaparte, qui l'avait appelé à Paris en 1801, le pensionna et le nomma comte sénateur du royaume d'Italie. A partir de 1819, il cessa à peu près toute relation avec le monde savant et se retira dans sa ville natale.

Toutes ses découvertes ont été exposées par lui, avec non moins de clarté que de simplicité, dans des *Lettres* et des *Mémoires*. Le chevalier Antinori recueillit ses ouvrages dans : *Collezione delle opere del cav. conte Alessandro Volta* (1816).

VOLTAGE (*taj'* — rad. *volt*) n. m. Electr. Nombre de volts nécessaires au fonctionnement d'une lampe à incandescence ou de tout autre appareil électrique. || D'une façon générale, Différence du potentiel entre les extrémités d'un conducteur.

VOLTAGOMÈTRE (rad. *Volta*, et du gr. *agôgos*, qui conduit, et *métron*, mesure) n. m. Electr. Espèce de rhéostat à mercure, inventé par Jacobi.

VOLTAÏQUE (*ik'*) adj. Physiq. Se dit de la pile électrique de Volta et en général de l'électricité développée par les piles : *Pile* VOLTAÏQUE. *Electricité* VOLTAÏQUE. — *Arc voltaïque*. V. ARC.

VOLTAÏQUEMENT (*ke*) adv. Au moyen de la pile voltaïque : *Electricité développée* VOLTAÏQUEMENT.

VOLTAIRE (*tèr'* — de l'écrivain de ce nom) n. m. Grand fauteuil dont le siège est bas et le dos assez élevé pour y appuyer la tête : *S'asseoir dans un* VOLTAIRE.

— Adjectiv. : *Fauteuil* VOLTAIRE.



Fauteuil Voltaire.

VOLTAIRE (François-Marie AROUET, qui prit, à vingt-quatre ans, le nom DE), écrivain français, né et mort à Paris (1694-1778). Après avoir fait ses études chez les jésuites, à Louis-le-Grand, il fréquenta la société du Temple. Mis à la Bastille en 1717 pour une satire qui lui était faussement attribuée, il y commença la *Henriade*, et y acheva sa première tragédie, *Œdipe* (1718). En 1722, il écrivit *l'Epître à Uranie*, profession de foi déiste. En décembre 1725, le chevalier de Rohan, pour se venger d'une épigramme, le fit bâtonner. Emprisonné une seconde fois, il ne sortit de prison que pour aller en Angleterre. Son séjour de trois années dans le pays de Bacon et de Locke, de Shakspeare, de Bolingbroke et de Shaftesbury, exerça sur lui une grande influence. Il retourna en France en 1729.

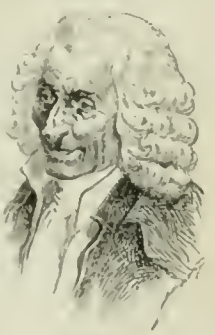

Voltaire.

Il commence, dans la vie de Voltaire, une seconde période qui va de son retour [illegible] à son établissement [illegible] (1758). Il fait représenter successivement [illegible] tragédies, parmi lesquelles *Brutus* (1730), *Zaïre* [illegible], *Mort de César*, jouée au collège d'Harcourt. [illegible] ouvrages publiés durant cette période, sont : *Histoire de Charles XII* (1731); *le Temple du Goût*; *Remarques sur les pensées de Pascal* (1734), [illegible] *Lettres anglaises* ou *Lettres philosophiques*, qui dénotaient une grande hardiesse de [illegible], furent brûlées par arrêt du parlement [illegible] forcèrent [illegible] à chercher un refuge en Lorraine, puis en Hollande, et [illegible] la liberté de leur auteur. Il alla auprès de Mme du Châtelet, à Cirey; là ses travaux de mathématiques [illegible] n'empêchèrent pas d'écrire un grand [illegible] d'œuvres littéraires, entre autres les tragédies d'*Alzire* (1736), de *Mahomet* (1742), de *Mérope* (1743); *le Mondain*, où il fait l'éloge du luxe, considéré comme un instrument du progrès social; les *Discours en vers sur l'homme* (1738), qui opposent aux dogmes catholiques une religion et une morale exclusivement rationnelles. En 1745, il retourne à Paris, et, pendant quelque temps, jouit des faveurs de la cour. C'est de cette année-là que date son *Poème de Fontenoy*; et, l'année suivante, il est élu à l'Académie française. En 1747, il se fixe à Sceaux, chez la duchesse du Maine, puis fait un court séjour à Nancy. Ses premiers contes philosophiques, *Zadig* et *Micromégas*, paraissent alors. Revenu à Paris en 1749, il y reçoit de la cour un peu bienveillant accueil. En 1750, il part pour Berlin, où Frédéric II l'appelait depuis longtemps. C'est là qu'il fit paraître le *Siècle de Louis XIV* (1751). Le roi et le philosophe ne tardèrent pas à se brouiller : après mantes vexations, Voltaire quitta la Prusse (1753), et, préoccupé de son indépendance, ou même de la sûreté personnelle, il alla s'établir aux Délices (1755), puis, au château de Ferney, sur la frontière de la Suisse.

Les vingt-trois années qu'il y passa ne sont pas les moins fécondes de sa carrière. C'est dans cette période que parurent, entre autres ouvrages, les poèmes : *le Désastre de Lisbonne* et *la Loi naturelle* (1756), *Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations* (1756), *Dictionnaire philosophique* (1764); les romans : *Candide* (1759), *l'Ingénu*, *la Princesse de Babylone*; plusieurs tragédies, dont la plus connue est *Tancrède* (1760), enfin des poèmes de divers genres, parmi lesquels il faut au moins signaler l'*Epître à Horace*. Joignons-y une multitude de traités, de mémoires, de pamphlets, d'œuvres de propagande, etc. Devenu le patriarche de Ferney, Voltaire n'exerce pas seulement une sorte de souveraineté littéraire, mais encore il règne en maître sur l'opinion publique. A lui s'adressent tous ceux qui souffrent de l'intolérance, du fanatisme, des iniquités sociales : il est le défenseur de Calas, de Sirven, de La Barre, des serfs du mont Jura, de Lally-Tollendal; il consacre aux opprimés qu'il défend une activité que ni les maladies ni l'extrême vieillesse ne peuvent affaiblir.

En 1778, il fait un voyage à Paris, où doit se jouer sa tragédie d'*Irène*. Reçu en triomphe, il voit son buste couronné sur la scène au milieu des acclamations. La fatigue et l'émotion hâtèrent sa fin; il mourut paisiblement quelques jours après. Ses restes, enlevés clandestinement dans l'abbaye de Sellières, furent, en 1791, portés au Panthéon.

Prose et vers, il n'est pour ainsi dire pas un genre que Voltaire n'ait traité. Nous ne pouvons ici qu'apprécier en quelques mots sa *Henriade*, œuvre éloquente et factice, où l'on trouve de vigoureux portraits, de brillants discours; ses poésies légères, que recommandent leur grâce, leur délicatesse, leur élégante vivacité; ses contes ou romans philosophiques, dans lesquels une sagesse volontiers ironique, parfois grave et forte, s'allie à l'esprit le plus naturel et le plus aisé; ses morceaux de critique, si judicieux, si fins, si alertes, et qu'un classicisme quelque peu timide n'empêche pas d'aborder en aperçus nouveaux. Mettons à part sa correspondance (v. pl. bas), dont la valeur est inestimable.

Le poète tragique, l'historien, le philosophe doivent particulièrement attirer notre attention.

Les tragédies de Voltaire nous intéressent surtout par ses tentatives de novateur. On les égala de son temps à celles de Corneille et de Racine; et certaines, *Mérope*, *Zaïre*, *Tancrède*, méritèrent leur succès. Mais Voltaire, quelque éclat ou même quelque pathétique qu'il y ait déployé, reste fort au-dessous de ses deux grands prédécesseurs, parce qu'il manque, comme écrivain dramatique, de personnalité propre : son observation est superficielle et son style n'est pas original. Fidèle disciple de Corneille, de Racine et de Boileau, il a pourtant introduit sur la scène des modifications très notables. D'abord, il fit servir ses tragédies elles-mêmes à la propagande philosophique, et plusieurs, *Mahomet* entre autres, sont des pièces de combat. Ensuite, il rendit l'action plus vive, plus rapide; enfin et surtout, ses préoccupations historiques l'intéressèrent au « costume », à la couleur locale. Par là, on peut le considérer comme un précurseur des romantiques.

Historien, ses principaux ouvrages sont *Charles XII*, le *Siècle de Louis XIV* et l'*Essai sur les mœurs*. *Charles XII*, simple biographie, marque pourtant une date importante dans le genre historique, soit par la netteté, la rapidité, la simplicité de l'exposition, soit par une méthode vraiment scientifique, soit par le souci de la vérité particulière et concrète. Dans le *Siècle de Louis XIV*, qui est un chef-d'œuvre de style, Voltaire fait sans doute l'apologie du grand roi, mais il y représente surtout la nation elle-même, il y trace avec amour l'admirable développement littéraire, artistique et scientifique auquel Louis XIV présida. L'*Essai sur les mœurs* a beaucoup plus d'étendue et de portée. Exposant l'histoire générale du monde, l'auteur montre l'humanité qui, dans le cours des siècles, se dégage peu à peu des préjugés, des superstitions, des servitudes, et marche, en dépit de maints égarements, de maintes défaillances, vers la raison, vers la justice, vers le bien-être matériel et moral.

Philosophe, Voltaire ramène tout à la morale, à la morale sociale. S'il professe le déisme, et si, le plus souvent, il se déclare pour l'immortalité de l'âme, c'est parce que la croyance en Dieu et en la vie future lui paraît utile, comme sanction, à l'ordre public. S'il combat la religion catholique, c'est parce qu'il pense qu'elle a entravé le progrès des « lumières ». Pour lui, il n'y a d'important que la morale, et le véritable culte consiste tout entier à pratiquer la vertu. Voltaire s'occupa peu de la politique proprement dite. Partisan, comme un grand nombre des « philosophes » de son temps, du despotisme éclairé, il n'eut ni l'amour désintéressé du peuple d'un Vauban, ni l'esprit constructif d'un Rousseau, mais il fut le promoteur d'un grand nombre de réformes qui améliorèrent la vie sociale. Il demanda l'abolition de la torture, la juste gradation des peines, la modification de la procédure criminelle, l'institution du jury. Il protesta contre le châtiment du sacrilège, contre l'exécution du cadavre des suicidés. Il préconisa l'établissement des cimetières à la campagne, l'inoculation, les mesures d'hygiène publique. Il fut surtout l'apôtre de la tolérance. Son œuvre philosophique peut se résumer dans le mot d' « humanité »; et, s'il eut sans doute des défauts de caractère, des petitesses intellectuelles et morales, on les lui pardonne en faveur de son dévouement aux nobles causes, en faveur de cette humanité que lui-même appelle « le premier caractère d'un être pensant ».

— Allus. hist. : C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau, l'phrase plaisante par laquelle on rejette sur quelqu'un les conséquences d'une doctrine qui a eu de funestes résultats. Les événements qui ont marqué la fin du XVIIIe siècle furent provoqués par l'esprit d'examen et les idées philosophiques dont Voltaire et Rousseau sont les représentants les plus illustres, de la les haines qui ont érigé ces deux écrivains en boucs émissaires. D'où le dicton. On se sert également, en parlant de Voltaire, de l'expression : *C'est affreux Voltaire.* Ponsard termine ainsi sa comédie de *L'Honneur et l'Argent* :

Eh bien! nous disions donc que *cet affreux Voltaire...*

Voltaire (iconographie de). Deux portraits de Voltaire sont célèbres entre tous : la statue de Pigalle, qui le représente presque entièrement nu à la bibliothèque de l'Institut et la statue de Houdon, qui est au Théâtre-Français et dont une réplique orne le square Monge. Mentionnons encore les statues de Voltaire par Espercieux (1811); à Paris, un *Voltaire*, en bronze, par Caillé (1885), quai Malaquais, près de l'Institut; un autre, par Emile Lambert (cour de la mairie du IXe arrondissement, rue Drouot).



Statue de Voltaire, d'après Houdon.

Voltaire (Correspondance générale ou Recueil des lettres de). Elle embrasse un espace de plus de soixante années (1715-1778) et comprend plus de dix mille lettres. On voit Voltaire tour à tour plaisantant sur les défauts de ses écrits et jugeant avec goût les écrivains de son temps et du siècle précédent; prodiguant les railleries à ses critiques, ou se livrant contre eux à sa colère, mais saisissant avec empressement l'occasion d'encourager le talent, de soulager la misère; violent, sensible ou gai; s'occupant de tout, s'intéressant à tout. Dans ces lettres admirables, où il montre à ses amis ses faiblesses, ses mouvements d'humeur, ses projets de vengeance comme sa bienfaisance et sa sensibilité, ses terreurs comme son courage, c'est l'homme même qui se laisse voir tel qu'il fut dans tous les moments de sa vie. C'est par ses *Lettres*, plus encore que par ses pamphlets, que Voltaire a agi sur ses contemporains. Elles sont adressées à des correspondants de toute condition et de toute nation : Catherine II, Frédéric le Grand, le cardinal Alberoni, le marquis d'Argens, le comte d'Argental, la marquise du Deffant, d'Alembert, Laharpe, le maréchal duc de Richelieu, le ministre Turgot, Chauvelin, La Condamine, Maupertuis, J.-B. Rousseau, Bailly, Condorcet, Diderot, Lalande, Lekain, le prince de Ligne, Malesherbes, etc.

Voltaire (le), journal politique quotidien, fondé en 1877 par Ménier, alors député de Seine-et-Marne. Sous la direction de Jules Lafitte, le *Voltaire* ne tarda pas à prendre dans la presse une place importante. Le programme politique du journal était celui de l'opinion républicaine opportuniste, qui suivait les inspirations de Gambetta. En 1886, une société prit possession du journal. Alexandre Hepp fut nommé rédacteur en chef. En 1885, Hepp fut remplacé à la tête du journal par Paul Nicole. Depuis, la direction a changé souvent de mains.

VOLTAIRIANISME (*tè, nissm'*) n. m. Esprit voltairien.

VOLTAIRIEN, ENNE (*tè-ri-in, èn'* adj. Qui vient de Voltaire; qui a rapport à Voltaire, à ses idées, à sa philosophie, à son incrédulité : *Esprit* VOLTAIRIEN. ‖ Qui est partisan de Voltaire, qui est imbu de l'esprit de Voltaire : *Les vieux gentilshommes* VOLTAIRIENS. (Balz.)

— Substantiv. Partisan de Voltaire et de sa doctrine incrédule : *Un* VOLTAIRIEN *impénitent.*

VOLTAÏSATION (*si-on* — de *Volta*) n. f. Traitement électrique par la pile. V. électricité médicale.

VOLTAISME (*issm'*) n. m. Physiq. Electricité développée par la pile de Volta, ou par des actions chimiques analogues à celles qui se produisent dans cette pile.

VOLTAÏTE n. f. Sulfate hydraté naturel de fer, magnésie, potasse et soude.

VOLTAMÈTRE (de *Volta*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Physiq. Appareil permettant de décomposer l'eau par un courant électrique. ‖ D'une façon générale, tout appareil où se produit une réaction électrolytique. V. électrolyse.


Voltamètre.

— Encycl. Le *voltamètre* se compose d'un vase de verre, dont le fond est traversé par deux fils de platine qu'on met en communication avec les électrodes d'une pile; le vase est rempli d'eau acidulée et les deux fils recouverts de deux éprouvettes remplies d'eau. Quand le courant passe, l'eau est décomposée, l'hydrogène se dégage sur l'électrode négative, l'oxygène sur l'électrode positive, les deux gaz sont recueillis dans les éprouvettes. V. électrolyse.

VOLTAMPÈRE (*ton* — de *volt*, et *ampère*) n. m. Unité pratique de puissance électrique. Syn. de watt.

VOLTAMPÈREMÈTRE (*ton* — de *voltampère*, et du gr *métron*, mesure) n. m. Electr. Appareil indiquant la quantité d'énergie électrique dépensée dans un temps donné. V. compteur d'électricité.

VOLTASCOPE *skop* — de *Volta*, et du gr *skopein*, observer) n. m. Electr. Appareil proposé par Faraday pour reconnaître le passage de l'électricité. Cet appareil est fondé sur la décomposition facile de l'iodure de potassium par le passage du courant et la production d'une tache bleue au pôle positif sur un papier iodure et amidonné.

VOLTASTAT (*sta* — de *Volta*, et du lat. *stare*, rester immobile) n. m. Electr. Régulateur de courant, par interpalation d'une résistance qui provient d'une colonne de gaz accumulé à l'instant voulu par un système de siphons.

Voltchansk, ville de Russie (gouv. de Kharkov), ch. l. de district, sur la *Voltcha*; 11.500 hab.

volt-coulomb de *volt*, et *coulomb* n. m. Electr. Unité pratique de travail électrique. Syn. de joule.

volte (de l'ital. *volta*, tour) n. f. Manèg. Mouvement que le cavalier fait exécuter à sa monture en la menant en rond, cercle tracé par le cheval dans ce mouvement : *Mettre un cheval sur les* VOLTES. ‖ Terrain marqué pour la première piste d'un cheval, dans un manège. ‖ Exercice particulier que les commençants font sur un cheval de bois. ‖ *Voltes de piste*, Celles que le cheval parcourt les hanches suivant les épaules, c'est-à-dire sans s'aller de côté. ‖ *Voltes de deux pistes*, Celles où le cheval va de côté. ‖ *Voltes renversées*, Celles que le cheval fait ayant la tête tournée vers le centre de la volte, et la croupe vers la circonférence. ‖ *Se coucher dans la volte, sur les voltes*, Se dit lorsqu'en tournant au galop sur les voltes, le cheval penche du côté où il tourne. ‖ *Couper la volte*, Changer de main en faisant des voltes. ‖ *Serrer la volte*, Approcher du centre de la volte. ‖ *Elargir, Embrasser la volte*, Regagner le terrain qu'on a perdu, après avoir trop serré la volte. ‖ *Fermer la volte*, La terminer. ‖ *Mettre un cheval sur les voltes*, Le dresser à exécuter des voltes. ‖ *Regarder dans la volte*, Se dit d'un cheval lorsqu'en faisant des voltes des deux pistes, il a la tête tournée où il va, ou lorsque, dans les voltes d'une piste, il a la tête tournée vers le centre de la volte. ‖ *Tenir un cheval sujet aux voltes*, Le soutenir quand il se traverse.

— Fig. *Mettre quelqu'un sur ses voltes*, Le mettre sur ses gardes. Inus.

— Par anal. Mouvement en rond : *Le lion, par une* VOLTE *d'une prestesse incroyable.* E. Sue.

Chorégr. Ancienne danse, originaire d'Italie, dans laquelle le cavalier faisait tourner plusieurs fois sa dame et terminait en l'aidant à faire un bond. ‖ Air à trois temps sur lequel on exécutait cette danse.

— Escr. Mouvement qu'on fait pour éviter les coups de l'adversaire.

— Fauconn. *A la volte*, Cri que pousse le fauconnier pour avertir l'oiseau, quand il aperçoit le héron.

— Jeux. Syn. de volée.

— Mar. Route que l'on suit : *Prendre sa* VOLTE *au nord.* ‖ Syn. ancien de branle-bas de combat.

— Milit. Syn. de demi-tour. Se dit surtout en parlant d'un cheval ou d'une troupe : *Une* VOLTE *tactique.*

volte-face de l'ital. *volta*, tourne, et *faccia*, visage n. f. invar. Mouvement de conversion complète, action de se retourner du côté opposé à celui qu'on regardait : *Faire* VOLTE-FACE.

— Fig. Changement complet et soudain d'opinion, de manière d'agir.

— Milit. Acte par lequel un soldat ou une troupe se retournent, pour faire front dans une direction opposée à celle qu'ils étaient en train de suivre.

volter (rad. *volte*) v. n. Escr. Se déplacer pour éviter le fer de l'adversaire.

— Fig. *Faire volter quelqu'un*, L'obliger à se donner du mouvement, de la peine.

— Manèg. Exécuter une volte, faire exécuter une volte à son cheval.

— Mar. Virer de bord.

— Milit. Faire demi-tour, en parlant d'un homme ou d'une troupe. ‖ Vx.

Volterra, ville d'Italie (Toscane prov. de Pise), ch.-l. de circondario, sur un plateau, terminus d'un chemin de fer vers Cecina; 14.000 hab. *Volterrans, anes.* Evêché. Vrai nid d'aigle, elle couronne le plateau de l'enceinte intacte de ses murailles, dont une partie date des Etrusques, l'autre des Florentins. Carrières d'albâtre, gisements exploités de cuivre, amiante, sel gemme, alun; on extrait des lagoni, soffioni ou fumaroli une quantité considérable de borax.

C'est l'antique *Velhatri* des Etrusques, la *Volaterra* des Romains; elle fit partie des douze cités confédérées d'Etrurie et joua un grand rôle au moyen âge. Patrie du peintre Ricciarelli, dit « Daniel de Volterra » (1509-1566).

Volterrano. Biogr. V. Franceschini Baldassare.

Volterre ou **Volterra.** Biogr. V. Ricciarelli.

volti mot ital. signif. *tourne* v. à Musiq. S'écrit au bas des pages, pour indiquer à l'exécutant que le morceau se continue à la page suivante. ‖ *Volti subito* ou *Volti presto*, Tournez rapidement. S'écrit souvent par abréviation *v. s.*

— n. m. *Volti presto*, Pupitre à musique, disposé de façon qu'on puisse tourner très rapidement les pages.

voltige (*ti-j'* subst. verb. de *voltiger*) n. f. Sport. Corde lâche sur laquelle certains bateleurs exécutent des tours. *La* VOLTIGE *cassa, il se rompit la jambe.* ‖ Exercices exécutés sur une corde lâche : *Exceller dans la* VOLTIGE.

— Manèg. Exercice que le cavalier fait exécuter au cheval qu'il monte en selle, avec ou sans étriers, en faisant obéir le cheval grâce aux aides.

voltigeant (*jan*, ANTE adj. Qui voltige : *L'hirondelle donne la chasse aux insectes* VOLTIGEANTS. Buff.

— n. f. Arg. Poussière, boue. ‖ Plume à écrire.

voltigement (*je-man*) n. m. Action de voltiger, mouvement de ce qui voltige : *Le* VOLTIGEMENT *d'un papillon, d'un rideau.*

voltigeole (*jol'* n. f. Mar. Corbeau qui séparait le corps de la galère de l'assaude de poupe.

voltiger (*jé* — de l'ital. *volteggiare*. Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o* : *Il voltigea. Nous voltigeons.* V. n. Voler çà et là, à petites distances, avec de fréquentes reprises : *Les abeilles, les papillons* VOLTIGENT *de fleur en fleur.*

— Par anal. Aller rapidement de côté et d'autre, ou autour d'un objet : *Les élégants qui* VOLTIGENT *dans les salons.* ‖ Flotter, être agité, emporté au gré du vent.

— Fig. Passer rapidement, sans approfondir : Voltiger *de livre en livre, c'est vouloir ne pas s'instruire.* ‖ Etre inconstant, volage : Voltiger *de belle en belle.*

Particulièrem. Exécuter des exercices de voltige. *Après avoir dansé sur la corde roide, il* VOLTIGEA.

— Manèg. Faire des voltiges sur un cheval de bois pour s'accoutumer à monter sans étriers.

— Syn. **Voltiger, voleter.**

voltigeur *jeur* — EUSE *euz'* n. Personne qui exécute des voltiges sur la corde ou sur le trapèze.

— n. m. Pop. Apprenti ramoneur. ‖ Nom donné par les officiers de Paris à ceux de leurs confrères qui exercent sans brevet la profession.

— Milit. Nom par lequel on a voulu caractériser des soldats tout spécialement choisis comme lestes et vifs. ‖ *Voltigeurs corses*, Sénatus-consulte d'un corps spécial consulté en 1822, pour servir d'auxiliaire à la gendarmerie de Corse. ‖ *Voltigeur algérien*, Sénatus-consulte de création par décret du 1er octobre 1842 d'une arme spéciale auxiliaire à la gendarmerie d'Afrique.

Superst. *Grand voltigeur d'Hollande*, Navire fantastique qui, d'après une légende du XIIIe siècle, portait dans ses flancs tout l'enfer commandé par Satan.

— Encycl. Milit. C'est en 1814 que Napoléon Ier créa les *voltigeurs* dans chaque régiment d'infanterie de ligne, pour former des compagnies d'élite destinées à recevoir les hommes de taille et de force au-dessus de la moyenne, dont la petite taille empêchait l'admettre dans les compagnies de grenadiers ou de carabiniers. Les fonctions des voltigeurs étaient plutôt de combattre en tirailleurs, tandis que celui des grenadiers était de combattre en ligne. Les premiers devaient pouvoir en certains cas accompagner la cavalerie, transportés en croupe par les cavaliers, pour lui prêter assistance. Ils les exerçaient à la voltige, et de là leur nom.


Voltigeur. 1, 2. De la garde impériale (1812). 3. Corse (1814). 4. De la garde impériale (1814).

Sous le premier Empire, l'armée comptait soixante-deux régiments de ligne, chacun à quatre bataillons. Sous le second Empire, la garde impériale reconstituée comptait quatre régiments de voltigeurs.

voltmètre le *volt*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Electr. Sorte de galvanomètre destiné à mesurer la force électromotrice ou la chute de potentiel entre deux points.

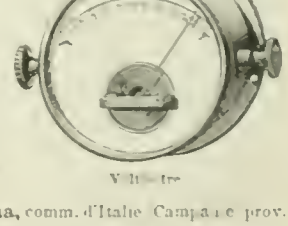
Voltmètre

Voltri, comm. d'Italie (Ligurie prov. de Gênes), sur la Rivière du Ponant, sur le bord du golfe de Gênes; 13.750 hab. Ch. de f. de Gênes à Vintimille. Eaux minérales bains de mer; industrie active.

Volturara Irpina, comm. d'Italie (Campanie prov. d'Avellino); 3.200 hab.

Volturino, comm. d'Italie (Pouilles prov. de Foggia); 3.400 hab.

Volturno (lat. *Vulturnus*, fleuve de l'Italie méridionale, en Campanie. Il naît dans les Apennins, au mont Meta (2.241 m.), des sources de Capo Volturno, reçoit de fort belles fontaines, sort des monts pour errer dans la plaine de Capoue et tombe dans la Méditerranée à Castelvolturno. Cours : 167 kilom.


Volubilis. a, coupe de la fleur.

volubilaire n. f. Bot. Syn. de dictymène.

volubile (lat. *volubilis*, même sens) adj. Se dit des plantes dont la tige grêle s'enroule autour des corps voisins.

volubilis (*liss*) n. m. Nom vulgaire de la plupart des convolvulacées, et notamment de l'ipomée pourpre.

Volubilis, ville de l'Afrique romaine (Maurétanie Tingitane). Auj. *Gualili* (Maroc).

volubilisme (*lis-m'* — de *volubile*) n. m. Propriété des plantes volubiles.

volubilité (du lat. *volubilis*, même sens) n. f. Faculté de se mouvoir en rond. *La volubilité des tiges.* ‖ Vx.

— Articulation facile et rapide. *Parler avec volubilité.* ‖ Grande facilité de parler beaucoup et vite.

— Fig. Promptitude et mobilité. *Rien n'égale la volubilité de votre esprit.* (Passy.) ‖ Inus.

voluble (lat. *volubilis*, même sens) adj. Qui tourne aisément. ‖ Vx.



VOLUMENOMÈTRE [illegible] volume, et un gr[illegible] l'appareil à l[illegible] dans un [illegible] déterminer la densité [illegible] méthodes ordinaires ne [illegible] Regnault se compose [illegible] des deux tubes A, B, [illegible]

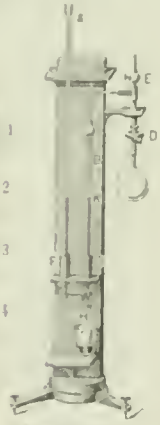

Volumenomètre.

[illegible] E sert à mettre le [illegible] atmosphère. La [illegible] dans du tube B de sorte que le point a, [illegible] peut être [illegible] verse du mercure [illegible] dans le tube B, [illegible] des [illegible] ce qui est nécessaire. En effet, [illegible] le [illegible]

VOLUMÈTRE [illegible]

VOLUMÉTRIQUE [illegible] Qui a rapport à la mesure des volumes.

VOLUMÉTRIQUEMENT [illegible] Par des procédés volumétriques.

VOLUMINEUX, **EUSE** [illegible] Qui a un grand volume. *Papier* VOLUMINEUX. — [illegible] grand nombre de volumes. *Un* [illegible]

VOLUMNIE, [illegible] Coriolan. Elle accompagna au camp [illegible] mère du révolté, qui put seule obtenir [illegible] il levât le siège de Rome.

VOLUMNIUS [illegible], chevalier romain, mort l'an 41 [illegible] Lucullus, son ami, fut massacré par [illegible] Antoine, après la bataille de Philippes. [illegible] vainqueur, disant qu'ayant [illegible] Lucullus dans la guerre, il demandait à partager [illegible] Antoine le fit égorger.

VOLUMNIUS P[illegible], chevalier romain, ami d'Antoine, sur [illegible] il exerça une heureuse influence après la mort de César. Il protégea Cicéron auprès du triumvir. Son enthousiasme lui avait valu le surnom d'**Eutrapelus**.

VOLUNDR Mythol. V. WIELAND.

VOLUPIE, nom sous lequel les mythologues désignent quelquefois la volupté personnifiée.

VOLUPTÉ du lat. *voluptas*, même sens) n. f. Grand plaisir sensuel : *Rire avec* VOLUPTÉ. *La* VOLUPTÉ *engendre la peine*.

Grand plaisir en général : *Le malheur d'autrui est la seule* VOLUPTÉ *de l'envieux*. (De Ségur.)

— SYN. **Jouissance, plaisir**. V. JOUISSANCE.

— ENCYCL. Mythol. et iconogr. La *Volupté* était une divinité allégorique, personnification du plaisir sensuel. Les Romains l'appelaient *Voluptas* ou *Volupia*, et ils la plaçaient dans le groupe des *Indigitamenta*. Plus tard, sous l'influence des légendes grecques, on fit de *Voluptas* une fille de l'Amour et de Psyché. Souvent, on la confondit avec la Vénus romaine et l'Aphrodite grecque. Les poètes représentent ordinairement la *Volupté* sous les traits d'une belle femme à l'attitude lascive.

Volupté, roman de Sainte-Beuve (1834). — Amaury, le héros du livre, aime successivement trois femmes : Amélie de Liniers, fraîche et pure jeune fille, à laquelle il demande d'attendre deux années avant de prendre une détermination aussi importante que celle de leur mariage; Mme de Couaen, qu'il aurait pu conquérir si le courage et la persévérance ne lui manquaient; Mme de R., qui finit par le congédier sans lui avoir accordé ses faveurs, en voyant que le cœur du jeune homme est toujours occupé du souvenir des deux autres. De la sorte, Amaury fait le malheur de celles qu'il aime et le sien propre. C'est la volonté qui lui a manqué. Tendre et faible, il s'est laissé aller aux langueurs, aux énervements de la passion, qui dissout en lui toute énergie morale.

Volupté, sorte d'autobiographie, est le seul roman qu'ait écrit Sainte-Beuve. Chef-d'œuvre d'analyse par la délicatesse avec laquelle y sont décrits les sentiments les plus subtils, on n'y reprocherait au style sa curiosité parfois mièvre que si, pour décrire de tels sentiments, il ne fallait pas y approprier ses mots et ses phrases.

VOLUPTUAIRE *plu-tèr* — du lat. *voluptuarius*, même sens) adj. Dr. Se dit des dépenses consacrées aux constructions ou aux embellissements de luxe et de fantaisie.

VOLUPTUEUSEMENT adv. Avec volupté, d'une manière voluptueuse.

VOLUPTUEUX *plu-tû*, **EUSE** (du lat. *voluptuosus*, même sens) adj. Qui aime, qui recherche la volupté : *Homme* VOLUPTUEUX. *Nature* VOLUPTUEUSE. || Qui chante, qui célèbre la volupté : *Une œuvre* VOLUPTUEUSE. || Qui inspire ou exprime la volupté; qui fait éprouver un sentiment de volupté : *Attitude* VOLUPTUEUSE. *Baisers* VOLUPTUEUX.

— Substantiv. Personne voluptueuse, qui se livre à la volupté : *Le* VOLUPTUEUX *se rassasie de plaisirs*. (Mass.)

VOLUPTUOSITÉ n. f. Qualité de ce qui est voluptueux.

VOLUSIANUS (Cæius Vibius), fils de l'empereur Gallus, Auguste en 252. Il fut massacré avec son père par les soldats, à Interamne (254).

Voluspa (la), un des plus anciens fragments de l'Edda scandinave, connu aussi sous le nom de *Prophétie de Vola*. Dans cette prophétie, la sibylle résume la cosmogonie et la mythologie des anciens Scandinaves sous une forme condensée, souvent obscure. V. EDDA.

VOLUTE (du lat. et de l'ital. *voluta*, chose enroulée) n. f. Archit. Ornement développé en spirale, principalement dans le chapiteau de l'ordre ionique, et, par extension, dans les combinaisons d'une frise, d'un bandeau à motifs stylisés.

— Par anal. Objet quelconque enroulé en spirale. || Ligne contournée, que forment certains feuillages ou certaines lianes : *Les* VOLUTES *de lierre*.

— Constr. Sorte d'enroulement que forme le pied du limon d'un escalier.

— Hist. nat. Coquille univalve en cône spiré, comme celle des ammonites.

— ENCYCL. Archit. La *volute* paraît être d'origine orientale. Les fouilles de Khorsabad (Assyrie), de Golgos (Phénicie), de Pterium (Asie Mineure), ont fourni des types extrêmement anciens de cet élément ornemental. On voit la spirale très employée en Grèce, à l'époque mycénienne. Le chapiteau ionique se compose de deux volutes symétriques formant le coussinet et soutenant par-dessous l'abaque. Ces volutes sont reliées le plus souvent, en Attique, par deux lignes infléchies en arrière rentrante (chapiteau du temple de la Victoire Aptère et de l'Erechthéion d'Athènes), parfois aussi la volute du chapiteau ionique [illegible] l'Égine. Au Mausolée, les lignes de liaison sont, au contraire, sortantes. Dans l'ordre corinthien, les volutes [illegible] plus que comme des ornements d'angle, au [illegible] Elles se retrouvent, à l'époque [illegible] carolingienne, mêlées à des [illegible] avec une tendance à s'atrophier et à se [illegible] leur végétal. Au moyen âge, elles se [illegible] avec les crochets angulaires. Depuis la Renaissance, les volutes classiques ont été fréquemment employées.

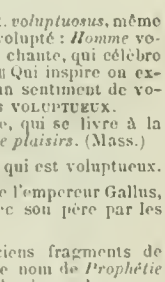

V, volute de chapiteau ionique, d'après Vignole.

Tracé de la volute. Soit OA la distance du centre O de la volute à son point de départ A; on diviso OA en 9 parties égales, et avec $OB = \frac{OA}{9}$ pour rayon, on décrit une circonférence qui est l'œil de la volute. On y inscrit

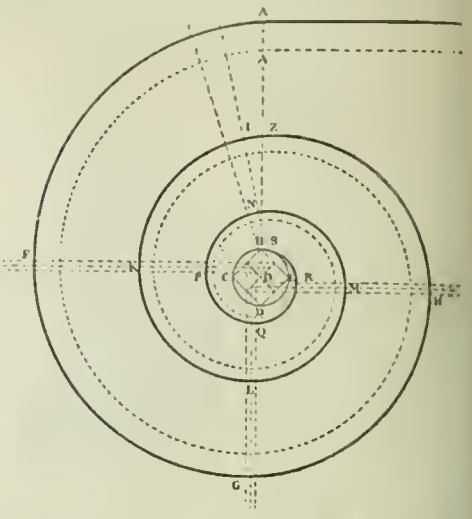

un carré BCDE, dont on partage les côtés en deux parties égales 1, 2, 3, 4, et l'on joint 1, 2; 2, 3; 3, 4; on joint aussi 1, 3 et 2, 4, et l'on partage les deux dernières lignes en six parties égales, ce qui donne les points de division 5, 6, 7, etc., que l'on numérote en tournant autour du point O, dans le sens indiqué, déjà par les chiffres 1, 2, 3, 4. Cela fait, on décrit une série d'arcs, savoir : du point 1 comme centre, l'arc AF, terminé à la ligne 1, 2; du point 2, l'arc FG, terminé à la droite 2, 3; du point 3, l'arc GH, terminé à la droite 3, 4, etc., jusqu'à ce que du point 12 on ait décrit l'arc qui se termine à la circonférence de l'œil.

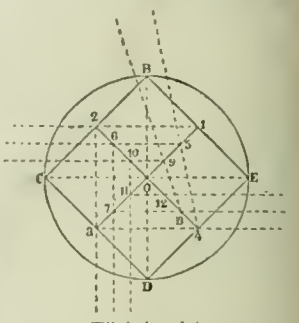

Œil de la volute.

Pour donner à la volute son épaisseur, il faut décrire de la même façon une seconde courbe qui ait son point de départ A' au quart de la distance AZ.

VOLUTE n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type d'une famille dite des *volutidés*, comptant soixante-quinze espèces, répandues dans les mers chaudes. (La *voluta undulata*, d'Océanie, et la *voluta Brasiliensis*, des mers d'Amérique, sont des exemples de ces belles coquilles de couleurs variées.)



Volute.

VOLUTER v. a. Enrouler en forme de volute. (Peu us.)

— Techn. Dévider le fil des fusées.

— v. n. Etre enroulé en volute. (Peu us.)

VOLVA (mot lat. signif. *bourse*) n. f. Voile très fugace, qui enveloppe souvent le pédicule et le chapeau des champignons.

VOLVACÉ, ÉE (rad. *volva*) adj. Bot. Se dit d'un organe ressemblant à une bourse.

VOLVE (du lat. *volva*, enveloppe) n. f. Physiol. Membrane enveloppant les parties qui composent l'œuf.

VOLVÉ, ÉE adj. Qui est muni d'un volva : *Champignons* VOLVÉS.

VOLVIC, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. et à 6 kilom. de Riom); 3.615 hab. Carrières de lave. Ecole d'architecture et de sculpture. Ch. de f. Orléans et du Puy-de-Dôme. Eglise romane très remaniée au XIXe siècle. Château de Tournoël, un des plus remarquables de l'Auvergne.

VOLVULE n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, de la famille des tornatidés, répandus dans toutes les mers.

VOLVULUS (*luss* — du lat. *volvere*, enrouler) n. m. Pathol. Variété d'iléus, dû à une torsion de l'intestin sur lui-même. V. ILEUS, et OCCLUSION intestinale.

VOLVUR n. f. Prophétesse et magicienne scandinave.

VOLVUS (*vuss* — du lat. *volvere*, enrouler) n. m. Nom donné quelquefois aux vrilles des plantes grimpantes.

Volz (Hermann), sculpteur allemand, né à Carlsruhe en 1817. Il exécuta, de 1874 à 1877, un groupe en marbre pour le monument de la *Guerre* érigé à Carlsruhe; un autre pour un monument analogue destiné à la ville de Hanovre. Nommé en 1880 professeur à l'École des beaux-arts de Carlsruhe, il termina à Rome, de 1881 à 1886, son groupe *Combat entre un homme et un tigre* (1886). La statue de *Cléopâtre* est une de ses œuvres les plus remarquables.

VOMBAT ou **WOMBAT** (*von-ba*) n. m. Nom vulgaire du phascolome ursin, marsupial propre à la Tasmanie.

VOMER (*mèr'* — mot lat. signif. *soc de charrue*) n. m. Anat. Os impair symétrique, mince, irrégulièrement quadrilatère, qui forme la partie supérieure de la cloison des fosses nasales.

VOMER (*mèr'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la tribu des carangués, répandus dans les mers de l'Amérique tropicale. (Les vomers, appelés aujourd'hui *argyreiosus*, sont les poissons lunes ou quelques vieux auteurs.)



Vomer.

VOMÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Anat. Qui a rapport au vomer.

VOMICINE n. f. Chim. Syn. de BRUCINE.

VOMIPURGATIF, IVE adj. Méd. Qui est à la fois vomitif et purgatif.

VOMIQUE (*mik'* — du lat. *vomica*, même sens) n. f. Pathol. Amas de pus qui est quelquefois évacué par une sorte de vomissement : *Il a rendu une* VOMIQUE.

VOMIQUE (*mik'* — du lat. *vomica* [nux]) adj. Bot. *Noix vomique*, Nom donné aux graines du *strychnos vomiquier*. V. STRYCHNOS.

VOMIQUIER (*ki-é*) n. m. Nom français du genre *strychnos*.

VOMIR (du lat. *vomere*) v. a. Rejeter avec effort par la bouche ce qui était dans l'estomac : VOMIR *son déjeuner*. — Par ext. Lancer violemment hors de soi : *Les canons* VOMISSENT *le fer, le feu, la mort*. ‖ Évacuer, en parlant d'un lieu occupé par des personnes : *Des théâtres qui* VOMISSENT *des flots de spectateurs*.

— Fig. Proférer avec violence : VOMIR *des injures*.

— Loc. div. *Envies de vomir*, Nausées. ‖ Pop. *Vomir tripes et boyaux*, Avoir de grands vomissements. ‖ Fig. *Vomir feu et flamme*, Prononcer des paroles extrêmement violentes. ‖ *Cela fait vomir, ferait vomir; C'est à faire vomir*, Cela est fort dégoûtant, au physique ou au moral.

— Mar. *Vomir des étoupes*. Se dit des navires qui laissent sortir les étoupes par leurs coutures.

Vomi, ie part. pass. : *Laves* VOMIES *par l'Etna*.

VOMISSEMENT (*mi-se-man*) n. m. Action de vomir : *L'ipéca provoque le* VOMISSEMENT. ‖ Matières vomies : *Un* VOMISSEMENT *bilieux*.

— Ecrit. *Retourner, revenir à son vomissement*, Retomber dans son péché.

— ENCYCL. Thérap. Si le *vomissement* tient à l'action d'un irritant sur l'estomac, on devra administrer un calmant et anesthésique local (potion de Rivière, la potion acide étant additionnée de quelques centigrammes de morphine ou de cocaïne, eau chloroformée, menthol ; s'il est dû à un exercice trop violent, à un balancement, au mal de mer, on pourra le calmer par les applications calmantes externes (épithèmes opiacés ou belladonés, etc.).

— Art vétér. Certains animaux vomissent avec la plus grande facilité, tels les carnivores, chez lesquels le *vomissement* est, dans certains cas, une véritable fonction physiologique. Le chien se débarrasse ainsi avec aisance d'une surcharge alimentaire et la chienne sèvre souvent ses petits en leur vomissant devant eux des aliments en partie digérés.

Le cheval et les autres équidés, par contre, ne vomissent pas; aussi la surcharge de l'estomac chez ces animaux est-elle une maladie très grave, souvent accompagnée d'une rupture de l'estomac, qui est une lésion mortelle.

VOMISSEUR (*mi-seur'*), **EUSE** n. Personne qui vomit.

VOMITIF, IVE (du lat. *vomitum*, supin de *vomere*, vomir) adj. Qui fait vomir, qui provoque le vomissement : *Remède* VOMITIF. *Drogue* VOMITIVE.

— n. m. Médicament destiné à produire le vomissement.

— ENCYCL. L'*émétique* et l'*ipécacuanha* sont les *vomitifs* les plus usités; on emploie parfois l'*apomorphine*, les *sulfates de cuivre* et *de zinc*, la *racine de violette*. Les vomitifs sont indiqués dans les empoisonnements par les voies digestives, l'indigestion, l'ivresse, le vertige stomacal, lorsque le vomissement ne se produit pas de lui-même. On les emploie dans les affections catarrhales des enfants, pour vider l'estomac des mucosités bronchiques que les enfants ne savent pas expectorer.

VOMITOIRE adj. et n. m. Syn. de VOMITIF.

VOMITOIRE (du lat. *vomitorium*) n. m. Antiq. rom. Nom par lequel on désignait les portes qui, dans les théâtres et amphithéâtres, donnaient accès aux différents étages et gradins : *Le Colisée, qui pouvait recevoir environ 50.000 spectateurs, ne comptait pas moins de soixante-seize* VOMITOIRES. ‖ Anj. fam. Passage ménagé pour faciliter la circulation dans un théâtre moderne.

Constr. Petit escalier en maçonnerie ménagé à l'intérieur d'un bassin et dans l'épaisseur du mur, pour permettre aux ouvriers de descendre y faire des réparations ou des nettoyages, quand on a vidé ce bassin.

VOMITO-NEGRO n. m. Pathol. V. JAUNE (*fièvre*). On dit aussi absolum. VOMITO (*le*).

VOMITURITION (*si-on* — du lat. *vomitus*, vomissement) n. f. Méd. Vomissement qui se produit fréquemment et sans effort.

VONDEL (Juste VAN DEN), poète hollandais, né et mort à Cologne (1587-1679). Il composa successivement trente-deux tragédies, dont les plus remarquables sont : *Palamède*, où, sous le voile des traditions grecques, il flétrissait le meurtre judiciaire d'Olden Barnevelt par le stathouder Maurice, qui le fit condamner à une amende de 300 florins; *Gisbert d'Amstel* ou *le Sac d'Amsterdam*, qui eut un succès national et qui se joue encore aujourd'hui; *Lucifer, Jephté, Marie Stuart*, etc. Vondel fut à la fois un grand poète tragique, lyrique et satirique, et fit faire un pas immense à la langue et à la littérature hollandaises. On a encore de lui des *Hérodes sacrées*, des *Satires*, des *Poèmes*, etc.

VONNAS, comm. de l'Ain, arrond. et à 14 kilom. de Trévoux, au nord de la Dombes, au confluent de la Veyle et du Reuon; 1.629 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

VONONÈS Ier, roi des Parthes, mort l'an 19 de l'ère chrétienne. Fils de Phraates IV, il fut conduit comme otage à Rome, puis choisi par Auguste pour souverain des Parthes. Mais il devint à son séjour à Rome une douceur de mœurs et un goût pour les arts, qui ne lui permirent pas de s'accorder avec ses barbares sujets. Ceux-ci offrirent la couronne à l'Arsacide Artaban, qui, vaincu une première fois, finit par détrôner Vononès. — **VONONÈS II**, roi des Parthes, succéda à son père Giotarzès en l'an 50 de notre ère et fut bientôt renversé par Vologèse Ier.



Médaille de Vonones Ier.

VON-SAN, YOUEN-SAN ou **GEN-SAN**, ville de Corée (prov. de Ham Kieng to), sur la côte nord-est de la péninsule, au fond de la baie Lazaret; 10.000 hab. environ. Port ouvert. Exportation de peaux et fourrures, tabac, poisson. Ce fut, en 1904, un des points de débarquement de l'armée expéditionnaire du Japon, dans la guerre contre la Russie.

VON-VISINE (Denis Ivanovitch), dramaturge russe, né à Moscou en 1742, mort à Saint-Pétersbourg en 1792. Von-Visine appartenait à une vieille famille allemande, établie en Russie depuis Ivan le Terrible. Il étudia à l'université de Moscou, et devint chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères, le comte Panine (1669). Sa première pièce de théâtre, *Brigadier*, date de 1766. Après un long voyage à l'étranger, Von-Visine fit paraître *le Questionnaire* et *le Mineur* (Nedorosl), deux comédies (1782), qui eurent un grand succès. Le talent de Von-Visine est essentiellement satirique. Il est le véritable créateur de la comédie nationale russe.

VOORBURG, bourg des Pays-Bas (Hollande-Méridionale); 3.300 hab. Minoterie, distillerie. C'est sans doute l'ancienne colonie romaine de *Forum Adriani*.

VOORMEZELLE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale [arrond. d'Ypres]); 1.310 hab.

VOORNE, île continentale des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), entre la mer du Nord et trois bras du delta du Rhin-Meuse; 28 kilom. sur 11 kilom. de largeur maximum.

VOORST, bourg des Pays-Bas (Gueldre), près de l'Yssel; 10.000 hab.

VOORUIT [le] (prou. flam. *vo-reu-it'* — mot flam. signif. « En avant »), société coopérative de consommation, fondée à Gand en 1880, et qui a été le prototype d'un très grand nombre de coopératives socialistes en Belgique. Créé sur l'initiative du socialiste Anseele, par une trentaine d'ouvriers, et d'abord simple boulangerie, le Vooruit est devenu une des plus puissantes sociétés de consommation belges. Le succès du Vooruit a provoqué depuis vingt ans la création de nombreuses coopératives de consommation socialistes, qui constituent la base la plus solide du parti ouvrier belge, auquel la plupart d'entre elles sont affiliées.

VOPISCUS (Flavianus), historien latin du IVe siècle de notre ère, né à Smyrne. Il est le meilleur des écrivains de l'*Histoire d'Auguste*, bien qu'il manque de critique. On lui doit les Vies d'*Aurélien*, de *Tacite*, de *Florien*, de *Probus*, de *Carus*, de *Numérien* et de *Carin*.

VOQUER (*ké*) v. a. Techn. Préparer l'argile avec les mains en la tournant et la pétrissant, avant de la mettre sur le tour. ‖ On dit aussi VOGUER.

VORACE (du lat. *vorax, acis*, même sens) adj. Qui mange beaucoup et avec avidité : *Le brochet est un animal* VORACE.

— Qui demande, qui exige, qui digère une grande quantité de nourriture : *Appétit, Estomac* VORACE.

— Par ext. Qui absorbe, qui dévore de grandes richesses, de grandes ressources : *Des impôts* VORACES.

— Agric. Se dit des plantes qui épuisent le sol, de manière à nuire aux plantes voisines.

— Substantiv. Personne vorace : *Le* VORACE *s'inquiète peu de la qualité des aliments*.

— Hist. *Les Voraces*, Nom d'une société politique lyonnaise.

— ENCYCL. Hist. Les *Voraces* formèrent d'abord, à Lyon, une association burlesque, de caractère gastronomique. Sous la monarchie de Juillet, ils constituèrent un cercle politique de la Croix-Rousse, composé d'ouvriers en soie et de condamnés politiques. Dissoute avant 1848, l'association des *Voraces* reparut après la révolution du 24-Février et forma alors un corps politique indépendant, ayant sa police, ses cadres, ses agents d'exécution : elle tint souvent en échec les autorités, notamment le commissaire du département, Emmanuel Arago. Elle provoqua l'émeute du 15 juin 1849, réprimée par le général Magnan.

VORACEMENT adv. D'une manière vorace.

VORACITÉ (rad. *vorace*) n. f. Avidité à manger; appétit vorace : *La* VORACITÉ *des loups*.

— Fig. Avidité extrême : *L'amour est d'une insatiable* VORACITÉ.

VORAGINE Biogr. V. JACQUES (*de Voragine*).

VORARLBERG, pays d'Austro-Hongrie, entre le Tyrol à l'E., la Suisse au S. et à l'O., le lac de Constance au N.-O., la Bavière au N. Cerné de montagnes au S., à l'E. (*Alpes du Vorarlberg*), au N., bordé à l'O. par le Rhin jusqu'à son entrée dans le lac de Constance, ses roches les plus hautes dépassent 3.000 mètres. Forêts, pâtures, fruits, vignes, peu de grains. 2.570 kilom. carr.; 130.000 hab. Ch.-l. *Bregenz*.

VORDERNBERG, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie [distr. de Leoben]), sur le *Vordernberg*, affluent de la Mur, 3.118 hab. Métallurgie.

VOREPPE, comm. de l'Isère, arrond. et à 14 kilom. de Grenoble, sur la Roise, affluent de l'Isère; 3.005 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de marbre; fabrique de ciment. Aux environs, célèbre abbaye de Chalais fondée en 1108.

VOREY, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 16 kilom. du Puy, dans le petit vallon de l'Auzon; 2.117 hab. — Le canton a 7 comm. et 10.609 hab.

VORGE (*vorj'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de l'ivraie.

VORGIUM ou **VORGANIUM**, ville de la Gaule romaine Lyonnaise IIIe, dans le pays des Osismiens. Son site paraît correspondre à celui de *Carhaix*.

VORHAUSÉRITE n. m. Minér. Variété naturelle qui est une variété de serpentine.

VORMIEN adj. m. Anat. V. WORMIEN.

VORMS ou **WORMS** (en suédois *Ormsö*), île de la mer Baltique, au large de la côte est de Suède; 94 kilom. carr., 3.000 hab., agriculteurs et pêcheurs.

VOROBIEFKA, bourg de Russie (gouv. de Voronèje), sur la Toulatchiefka, sous-affluent du Don; 5.700 hab.

VOROBIEVY-GORY (*montagne des Moineaux*), collines sablonneuses (gouv. de Moscou), à 175 mètres d'altitude seulement, qui dominent la ville de Moscou. De là, après la bataille de la Moskova, la grande Armée de Napoléon découvrit le panorama de la ville.

VOROJBA-BIELOPOLSKAIA, bourg de Russie (gouv. de Kharkof), sur la Vira, sous-affluent du Dniepr; 3.500 hab. Distillerie.

VORONA, rivière de la Russie centrale (gouv. de Penza et Tambof), qui passe et tombe à Pervoie dans le Khoper, affluent du Don. Cours 415 kilom.

VORONA ou **SKODIAROFKA**, bourg de la Russie (gouv. de Penza [distr. de Nijni-Lomof]), sur la *Vorona*, sous-affluent du Don par le Khoper; 1.000 hab.

VORONÈJE ou **VORONEGE**, rivière de la Russie centrale (gouv. de Tambof et de Voronèje), qui baigne Liptsa, Voronèje, et atteint le Don, rive gauche. Cours 421 kilom.

VORONEJE ou **VORONÈGE**, ville de Russie, chef-lieu de gouv., sur la rivière de Voronèje, à 8 kilom. de son confluent dans le Don; 80.000 hab. Quelques fabrications d'instruments agricoles et marchés importants de bestiaux, particulièrement de chevaux.

VORONEJE (GOUVERNEMENT DE), gouvernement de la Russie d'Europe. Le gouvernement de Voronèje est limité au N. et au N.-O. par ceux d'Orel et de Tambof, à l'E. par le territoire des Cosaques du Don, au S. par le gouvernement de Kharkov. Superf. 65.895 kilom. carr.; pop. 2.531.253 hab. Ch.-l. *Voronèje*.

Sol plus accidenté que ne l'est en général la plaine russe. Des rangées de collines sablonneuses, atteignant au maximum 261 mètres d'altitude, sillonnent la partie septentrionale du gouvernement, coupées de larges vallées. La totalité des rivières appartient au bassin du Don. Le gouvernement est surtout agricole : culture des céréales, élevage. L'industrie comprend des distilleries, des tanneries, des savonneries, des fonderies, etc.

VORONKI, bourg de Russie (gouv. de Poltava), 5.000 hab.

VORONKOF, bourg de Russie (gouv. de Poltava), 5.000 hab.

VORONOK, bourg de Russie (gouv. de Tchernigof), 6.200 hab.

VORONTZOV, famille russe, qui prétend remonter au XIe siècle. Les représentants les plus connus de la famille sont : MICHEL-ILARIONOVITCH, comte **Vorontzov**, homme d'État russe, né et mort à Saint-Pétersbourg (1714-1767). Il prit une part importante à l'élévation au trône de Russie de la grande-duchesse Elisabeth, qui lui confia la direction du ministère des affaires étrangères. Après la mort d'Elisabeth, il fut nommé grand chancelier (1762) par Catherine II, mais il mit fin à son rôle politique. Il fut l'ami du poète Lomonosov ; — ALEXANDRE-ROMANOVITCH, comte **Vorontzov**, diplomate russe, neveu du précédent (né en 1741, mort en 1805). Après avoir été, sous Catherine II, ambassadeur auprès de plusieurs cours de l'Europe, il reçut en 1802, de l'empereur Alexandre Ier, le titre de grand chancelier et la direction des affaires étrangères. Il a laissé des mémoires ; — SEMEN, comte **Vorontzov**, frère puîné du précédent, né en 1754, mort en 1832. Il était ambassadeur de Russie à Londres au moment de la Révolution française. Sous Alexandre Ier, il prit part aux négociations qui aboutirent à la formation de la troisième coalition (traité de Saint-Petersbourg du 11 avr. 1805), et finit ses jours en Angleterre.

VORONTZOV (Michel Semenovitch, prince), diplomate et général russe, né à Saint-Pétersbourg en 1782, mort à Odessa en 1856. Il combattit dans l'armée, fit les campagnes du Caucase, puis celles de 1812 et 1814 contre la France, fut ministre plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818 et devint, en 1823, gouverneur général de la Nouvelle-Russie et de la Bessarabie. En juin 1826, il dirigea avec Ribeaupierre les négociations d'Akkerman et, après que Mentchikof eut été battu en 1828, il dirigea le siège de Varna. L'empereur lui confia, en 1841, le commandement de la Caucasie, où il ne réussit pas à triompher de la résistance de Schamyl. La construction de Sébastopol est en grande partie son ouvrage.

VORONTZOVKA, bourg de Russie (gouv. de Voronèje); 10.000 hab.

VORONTZOVSKOIÉ, bourg de Russie (Caucase [gouv. de Stavropol]); 4.200 hab.

VORORT (*vor'*) n. m. Conseil gouvernemental de la Confédération suisse : *Une décision du* VORORT.

VÖRÖSMARTY Michel, poète hongrois, né à Nyék en 1800, mort à Pest en 1855. Il fit ses études à Albe-Royale et à Pest, fut précepteur, se fit recevoir avocat en 1824, mais abandonna le droit pour la littérature. Ses premières œuvres : *le Roi Salomon*, tragédie (1821), *la Vie et la fidélité*, poème, et *le Roi Sarolta*, drame (1823), avaient attiré l'attention; mais il établit surtout sa réputation par ses poèmes épiques : *la Fuite de Zalan* (1825, en dix chants, son chef-d'œuvre, où il célèbre la victoire d'Arpad : *Csalatom* (1826 ; *la Vallée cachée* (1827). A la même époque appartiennent : *Kent* (1827), tragédie, et une autre épopée : *Eger*. En 1835, il devint membre de l'Académie hongroise de Pest (1836), qui le chargea peu après d'un cours de littérature. Pendant la révolution de 1848, il fut nommé député au comité de Backska; après le triomphe des Autrichiens, il se cacha quelque temps, puis retourna à Pest en 1850 et fut gracié. Mais l'échec de l'insurrection avait brisé ses forces morales, et il vécut désormais dans la retraite et l'inaction. La Hongrie lui fit des funérailles nationales. Outre ses œuvres rappelées plus haut, citons : *ses Deux*



Verticelle

la vallée de la Bruche, des moyen- de la Bruche au col de Saverne, la vallée de Saverne à la Hardt. Le de la plaine d'Alsace, est de , les vallées des affluents du et rapides vallées de la Thur, la Lauch, de la Bruche, de la Mos- versant français, à l'ouest, s'étage cours de rivières moins torrentielles : la Meurthe, etc., et dans leur dis- ensemble, les principales arêtes et les dé- notables s'orientent du S.-O. au N.-O., très aigu avec la direction du soulè-

Les Vosges s'étendent du sud au nord. C'est dans la partie méridionale du massif que se dressent les som- les plus notables : le ballon de Guebwiller (1.426 m.), ballon d'Alsace (1.250 m.), le Rothenkopf (1.077 m.), le Ballon de Servance (1.189 m.), le Grand Ventron (1.209 m.) ; Hohneck atteint encore 1.366 mètres ; mais, plus au nord, les altitudes s'abaissent avec le Climont (974 m.), de (1.014 m.), le Schneeberg (896 m.), et au delà du col de Saverne, dans les basses Vosges, le Gross-Wintzenberg (527 m. et le Hochwald (548 m. dominent de haut les plateaux boisés dont l'altitude moyenne ne dépasse pas 400 mètres.

Les communications entre les deux versants des Vosges sont relativement aisées. Par le col de Saverne (312 m.) passent le canal de la Marne au Rhin, et la voie ferrée de Nancy à Strasbourg. Par le col de Saales (565 m.) communiquent les vallées de la Sarre (Saint-Dié et de la Bruche (Molsheim), plus difficiles sont les cols du Bonhomme entre les vallées de la Meurthe et de la Weiss, de la Schlucht (1.148 m.), entre les vallées de la Vologne et de la Fecht, enfin le col de Bussang.

Peu riches en gisements minéraux (houille du bassin de Ronchamp, carrières de grès, granit, etc.), les Vosges valent surtout au point de vue économique, par l'utilisation de leurs magnifiques forêts, et par la force motrice que leurs nombreux cours d'eaux fournissent aux scieries, filatures, qui, du côté français comme du côté alsacien, jalonnent le pourtour de la chaîne.

Vosges (DÉPARTEMENT DES), formé de la partie méridionale de la Lorraine et de quelques parcelles de la Franche-Comté et de la Champagne et tirant son nom de la chaîne de montagnes qui, à l'E., le sépare de l'Alsace. Il est borné par les départements suivants : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Marne, Haute-Saône, et par le territoire de Belfort ; 5.869 kilom. carr.

Ce département comprend 5 arrond. *Epinal*, ch.-l., Neufchâteau, Mirecourt, Remiremont, Saint-Dié, 29 cant., 531 comm., et une population de 421.104 hab. (*Vosgiens, ennes.*) Il fait partie des 7e et 20e corps d'armée (Besançon et Nancy), de la 4e inspection des ponts et chaussées, de la 9e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Nancy. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Nancy, et forme le diocèse de Saint-Dié suffragant de Besançon).

Le département des Vosges, considéré dans son ensemble, est caractérisé par un plateau de formation secondaire, dont la pente générale est dirigée du S. vers le N. ; il est au S. borné à l'E. contre le massif des Vosges dont il se relève légèrement vers le S.-O. dans les environs de Faucilles et de la Voge. On y peut distinguer plusieurs régions naturelles : d'abord le massif des Vosges, couvert de belles forêts et entaillé par de profondes vallées, le point culminant est le Hohneck (1.366 m.) ; le plateau proprement dit, où se succèdent, d'E. à O., les terrains triasique et jurassique, séparés par une bande de lias, et que surplombe au N.-O. la falaise des côtes de Meuse, coupée par la Meuse et la Moselle ; enfin, les Faucilles, région boisée, dont le point culminant, à l'O., ne dépasse pas 501 mètres. Le climat est continental, très rude dans la montagne, les hivers y sont longs et rigoureux.

Les eaux du département vont presque toutes à la mer du Nord par la Moselle et son affluent la Meurthe, ainsi que par la Meuse. Le Rhône est entraîné par la Saône vers la Méditerranée. La Moselle reçoit la Moselotte, la Vologne, déversoir des lacs d'origine glaciaire (Retournemer, Longemer, Gérardmer, le Durbion, l'Avière ; le Madon ne la rejoint qu'en dehors des limites du département. La Meurthe se grossit de la Fave, du Taintroué, du Rabodeau et de la Plaine. La Meuse a pour principal affluent le Mouzon. Enfin, les tributaires de la Saône sont le Coney, la Semouse, la Lanigrogne et la Combeauté.

La plaine, fertile et bien cultivée, produit surtout des céréales, on y trouve aussi des vignobles assez étendus. Les prairies artificielles des vallées et les riches pâturages des hautes Vosges (chaumes) favorisent l'élevage, et la région de Gérardmer fabrique des fromages renommés (gérômés). L'exploitation des forêts (sapin, hêtre, etc.) est une source de revenus considérables.

Les ressources minérales sont importantes et variées, on exploite l'argent et le plomb (la Croix-aux-Mines), le cuivre (le Thillot), le fer (Rouvres, Saint-Dié), la houille (Gemmelaincourt, Saint-Menge). Le marbre et le grès vosgien, qui fournit une excellente pierre à bâtir, sont extraits de nombreuses carrières. Mais la principale richesse minérale du pays consiste dans ses sources célèbres (Plombières, Contrexéville, Vittel, Bains, Bussang).

L'industrie est très active, surtout dans la région de l'Est. La métallurgie est représentée par de nombreuses forges, fonderies, clouteries, etc. Mais c'est l'industrie cotonnière (filatures et tissages) qui est de beaucoup la plus développée. Dentelles à Mirecourt. On peut citer encore : l'imagerie (Epinal), la papeterie, la fabrication des instruments de musique (Mirecourt), puis des verreries, scieries mécaniques, féculeries, blanchisseries, etc.

Vosges (PLACE DES), anciennement *place Royale*, située dans le quartier du Marais (Paris). Sa construction fut ordonnée par Henri IV, en 1604. Elle fut bâtie sur l'emplacement de l'hôtel des Tournelles et elle a la forme d'un carré, dont les quatre faces sont bordées de maisons construites symétriquement en brique et pierres de taille. Sous le premier étage de ces maisons règne une galerie continue, percée d'arcades en plein cintre. Le centre est occupé par un vaste square, où s'élève la statue de Louis XIII, sous le règne de qui la place fut achevée. En 1792, la place Royale reçut le nom de place des Fédérés, puis, l'année suivante, celui de place de l'Indivisibilité et, en l'an VIII, celui de place des Vosges, en l'honneur du département qui, le premier, avait acquitté ses contributions. Redevenue place Royale de 1815 à 1870, elle a de nouveau pris le nom de place des Vosges sous la troisième République. De nombreux personnages célèbres ont habité cette place fameuse : Richelieu, Marion Delorme, Mme de Sévigné, qui y naquit (au n° 1 ; V. Hugo, dont la résidence (au n° 6) est consacrée depuis 1903 par le musée qui porte son nom, Théophile Gautier (n° 8), etc.

Vosgien, enne (*vô-ji-in, è-n'*), personne née dans les montagnes des Vosges ou dans le département du même nom, ou qui habite cette région. — *Les* Vosgiens.

— Adjectiv. Qui se rapporte aux Vosges ou à leurs habitants : *Patois* vosgien.

— n. m. Patois vosgien : *Parler le* vosgien.

— Géol. Terme par lequel on désigne l'étage werfénien des Vosges, caractérisé par le *grès dit des Vosges.*



Vosgite (*vô-jit* — rad *Vosges* n. f. Minér. Variété de labrador, appartenant au genre feldspath.

Vosne-Romanée, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 19 kilom. de Beaune, sur le versant de la côte d'Or, 615 hab. Le finage de cette commune appartient à la « côte de Nuits » et il donne des produits qui viennent au tout premier rang des grands vins de Bourgogne. Principaux crus : *la Romanée* (dont le nom a été joint à celui primitif de la commune), *la Romanée-Conti, les Richebourg, la Tâche*, qui donnent les meilleurs vins ; puis *les Beaux Monts, Combe-Brulée, les Gaudichots, les Malconsorts, aux Petits-Monts, Romanée-Saint-Vivant*, etc.

Voss ou **Vossevangen**, bourg de Norvège (prov. de Bergen, sur le Vangsvand, lac qui se verse dans le long et sinueux Osterfjord ; 8.000 hab.

Voss (Jean-Henri), érudit et poète allemand, né à Sommersdorf (Mecklembourg) en 1751, mort à Heidelberg en 1826. Après avoir fait, au prix de mille privations, ses études secondaires, il avait dû accepter une place de

précepteur lorsqu'en 1772 la munificence d'amis généreux lui permit de poursuivre ses études à l'université de Gœttingue. Il y mena de front l'érudition et la poésie. En 1777, Voss épousa la sœur d'un de ses amis, Ernestine Boie, poète comme lui. Le jeune couple s'installa d'abord à Wandsbeck, puis Voss fut successivement directeur d'école à Ottermdorf (1778) et à Eutin (Holstein). Mis à la retraite, il alla s'installer à Iéna et de là à Heidelberg, où il vécut, de 1805 à 1826, occupé de ses travaux personnels.

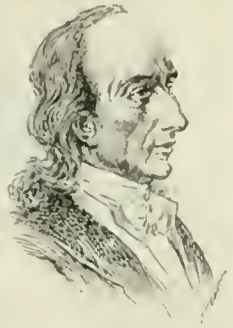
Voss.

Les œuvres de Voss peuvent se ranger sous trois chefs principaux : poésies lyriques et idylles, ouvrages d'érudition et ouvrages de polémique. Son titre de gloire le plus incontestable, ce sont ses traductions magistrales des chefs-d'œuvre des littératures anciennes en allemand. Elles se distinguent par une très grande fidélité et beaucoup d'aisance. Citons : *l'Odyssée* (1781) et *l'Iliade* (1793), les *Géorgiques* de Virgile (1789-1800), Hésiode, Horace, Théocrite, Tibulle, Aristophane et Properce, etc. Voss publia aussi un certain nombre de commentaires érudits, aujourd'hui sans grande valeur. Comme poète lyrique, il procède de l'école de Klopstock, montre beaucoup d'aisance dans le maniement de la forme, mais manque de véritable inspiration. Ses *Idylles* sont plates et prosaïques, même sa *Louise* (1795), en trois chants, qui est cependant supérieure aux autres. — Ses fils, Henri (1779-1822) et Abraham (1785-1847), l'aiderent dans ses traductions d'Aristophane et de Shakspeare.

Voss Richard, poète allemand, né à Neugrabe (Poméranie) en 1851. Il a fait paraître un très grand nombre de drames et de romans, mais a trouvé, auprès de la critique, comme du public, un accueil assez froid. On lui reproche surtout le manque de naturel et de pondération. Citons les drames : *Infaillible* (1871) ; *Savonarole* (1878) ; *Luigia Sanfelice* (1882) ; *Mère Gertrude* (1886) ; *Eva* (1893) ; *le Roi* (1895), et des romans.

Voss (la Gazette de), journal allemand, libéral indépendant, paraissant deux fois par jour, à Berlin. La *Gazette de Voss* est le plus ancien des journaux allemands. Le privilège royal accordé à son fondateur, J.-A. Rudiger, est daté du 11 février 1722, bien que le père de celui-ci eût déjà, depuis 1704, le privilège de l'édition d'une feuille hebdomadaire. Le gendre de Rudiger, Chr.-Fr. Voss, lui donna le nom de *Journal des affaires politiques et scientifiques*. Depuis 1785, il porte le titre actuel. Ses collaborateurs les plus éminents furent : Lessing, Rellstab, Gubitz, Retsch, Fontane, Stephany, etc.

Vossius ou **Voss** Gérard-Joseph), littérateur et érudit hollandais, né à Heidelberg en 1577, mort à Amsterdam en 1649. Élève de l'université de Leyde, directeur du collège de Dordrecht (1600-1615), puis de celui de Leyde (1615-1618, il reçut, en 1633, à l'académie d'Amsterdam, une chaire d'histoire, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Les plus remarquables de ses ouvrages portent surtout sur les origines des hérésies et sur les principaux historiens de l'antiquité ; ce sont : *Rhetorica contracta* (1606, longtemps employée dans les écoles de Hollande et d'Allemagne ; *Historiæ de controversiis quas Pelagius ejusque reliquiæ moverunt libri VII* (1618 et 1655) ; *De rhetoricæ natura ac constitutione* (1622, 1658 ; *De historicis græcis libri IV* (1624, 1851) ; *De historicis latinis libri III* (1627, 1651) ; *Etymologicon linguæ latinæ* (1662, 1664). — Son frère, Isaac **Vossius**, né à Leyde en 1618, mort à Windsor en 1689. Élève de son père, historiographe des États de Hollande, puis bibliothécaire de la reine Christine de Suède, il alla, en 1670, se fixer en Angleterre, où Charles II le nomma chanoine de Windsor. Ses ouvrages sont inférieurs à ceux de son père ; mais on y reconnaît un esprit pénétrant et original, surtout dans les suivants : *De vera mundi ætate* (1659), repris sous le titre de : *De LXX interpretibus eorumque translatione et chronologia* (1661) ; *De Sibyllinis aliisque oraculis* (1679). — Trois autres frères des précédents : Mathieu (mort en 1616), Denis (1612-1633) et Gérard (1620-1649) furent aussi des érudits distingués.

Vostarani ou **Vachtéran**, bourg de la Turquie d'Europe (Macédoine [prov. de Monastir] ; 3.000 hab.

Vostitza, ville maritime de la Grèce (prov. d'Achaïe-et-Élide), ch.-l. de l'éparchie d'Égialée, sur le golfe de Corinthe ; 7.000 hab. Le port, assez important, exporte surtout des raisins secs et de l'huile.

votant (*tan*), **ante** adj. Qui vote, qui a le droit de voter : *L'assemblée* votante. *Les électeurs* votants.
— Substantiv. Personne qui vote ou qui a le droit de voter : *Calculer le nombre des* votants.

votation (*si-on*) n. f. Action de voter : *Mode de* votation.

vote du lat. *votum*, par l'intermédiaire de l'angl. *vote*) n. m. Suffrage, vœu énoncé par chacune des personnes appelées à émettre un avis : *Recueillir les* votes. Décision prise par la voie des suffrages : *Exécuter un* vote. Vote *acquis*, Vote sur lequel il n'est plus permis de revenir.
— Encycl. Le droit de *vote*, dans les élections municipales et législatives, appartient à tout Français de naissance ou par naturalisation, âgé de vingt et un ans, non frappé d'incapacité par suite d'une condamnation pénale, non déchu comme failli ou comme faible d'esprit, et non atteint d'incapacité comme militaire en activité de service. (D. org. 2 févr. 1852, Loi du 30 nov. 1875.) Pour l'exercer, il faut, de plus, être inscrit sur une liste électorale, c'est-à-dire posséder un domicile réel dans une commune, ou y habiter depuis six mois au moins, ou y être assujetti à une résidence obligatoire en qualité de fonctionnaire public. (Loi du 5 avr. 1884, art. 11.) Le vote est *obligatoire* dans quelques cantons de la Suisse, *pluriel* en Belgique, où l'électeur qui remplit certaines conditions d'âge, de capacité ou d'aisance, dispose d'une ou deux voix supplémentaires. Il est généralement *secret*, mais les dispositions prises pour assurer le secret varient selon les législations. Au Parlement, le vote s'exerce sur les propositions et projets législatifs, motions relatives au règlement, etc. La Chambre des députés vote par *assis et levé* ; les membres qui sont d'avis d'adopter la mesure proposée se lèvent, ou simplement lèvent la main ; le bureau apprécie leur nombre. Si la majorité n'apparaît pas nettement, même après une contre-épreuve, on recourt au vote *au scrutin public*. V. scrutin.) Au Sénat, les modes de votation sont les mêmes. Aux États-généraux de l'ancien régime, le vote s'accomplissait en principe *par ordre*, le clergé, la noblesse et le tiers opinant chacun séparément. Le vote *par tête*, qui supposait la réunion des trois ordres fut exigé par le tiers état en 1789.

vote n. m. Langue ouralo-altaïque, dialecte méridional du tchoude.

voter (rad. *vote* v. n. Donner son suffrage dans une élection, dans une délibération : Voter *par assis et levé*. — v. a. Décider ou demander par son vote : Voter *une loi*. Fam. Décerner : Voter *des remerciements aux organisateurs d'une fête*.

Votiaks ou **Ouds**, peuple finnois qui habite la Russie orientale, notamment le gouvernement de Viatka. Presque complètement russifiés et chrétiens au moins de nom. Les femmes jouissent d'une grande liberté.

votif, ive (du lat. *votivus* adj. Qui appartient au vœu, qui est fait ou offert en vertu d'un vœu : *Tableau* votif.
— Antiq. rom. *Main votive*. V. main. *Jeux votifs*, Ceux que l'on célébrait pour l'accomplissement d'une promesse faite aux dieux. ‖ *Boucliers votifs*, Boucliers que l'on appendait dans les temples ou en d'autres lieux, pour remercier les dieux ou se les rendre favorables.
— Féod. Nom donné à des hommes de condition libre, ou même à des hommes nobles, qui se consacraient au service d'un saint, dans une église ou dans une abbaye. ‖ On les appelait aussi oblats, oblati.
— Liturg. *Messe votive*, Celle qui est dite dans une intention particulière, comme pour les morts, pour un mariage, etc.
— Numism. Médailles et monnaies, frappées à l'occasion d'un vœu public.
— Relig. *Fête votive*, Se dit, dans quelques régions, de la fête célébrée en l'honneur du patron de la paroisse.

Votkinskii ou **Kamsko-votkinskii**, établissement métallurgique de la Russie d'Europe, gouv. de Viatka [distr. de Sarapoul] ; 12.000 hab.

votre, pl. **vos** (*vo* — du lat. *vester*, même sens) adj. poss. De vous, qui est à vous, qui vous appartient ou vous concerne : Votre *patrie*. Votre *bien*. Votre *vie*.
— Se dit fam., et souvent avec une nuance de mépris, d'une personne ou d'une chose qui a avec la personne à qui l'on parle une relation quelconque :

Jamais *votre* marquis ne deviendra mon gendre
Desmahis.

— Gramm. Pour distinguer les cas où l'on met *votre* avec un singulier de ceux où l'on met *vos* avec un pluriel, voir la note sur leur.

vôtre (du lat. *vester* ou *voster*, même sens) pron. poss. Ce ou celui qui est à vous dans ce sens, il s'emploie précédé de l'art. *le, la, les* : *J'ai mon opinion, vous avez la* vôtre. *Mon fils et le* vôtre.
— S'emploie, sans article, comme adjectif qualificatif : *Disposez de ma maison comme* vôtre. ‖ Tout à vous, dévoué à vous : *Monsieur, je suis tout* vôtre.
— n. m. Votre bien : *Vous en serez du* vôtre. ‖ Ce qui a été imaginé par vous : *Vous y avez mis un peu du* vôtre.
— n. m. pl. Vos parents, vos compatriotes, vos amis, vos invités, etc. : *Vous et les* vôtres.
— *Des vôtres*, Vos farces, vos fredaines : *Vous aussi, dans votre jeunesse, vous avez fait* des vôtres.

Vots ou **Vods**, peuplade finnoise ayant occupé jadis le pays qui est devenu le gouvernement de Saint-Pétersbourg et les régions adjacentes. (Elle est aujourd'hui réduite à 5.000 individus à peine.)

Vottem, ville de Belgique (prov. et arrond. de Liége ; 3.500 hab. Fabrique de quincaillerie.

vouacapoua n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres de la Guyane recherchés pour la construction.

vouapa n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant de grands arbres à feuilles conjuguées, qui croissent dans l'Amérique du Sud. (Le *vouapa phaseliocarpe* fournit le copal du Brésil.)

voué ou **avoué** (du lat. *advocatus*, appelé) n. m. Officier de justice du moyen âge, exerçant sur des terres d'église. ‖ On l'appelait aussi vice-dominus, ou vidame.

vouer (de *vou* : *Je voue, nous vouons. Je vouais, nous vouions, vous vouiez. Je vouai, nous vouâmes. Je vouerai, nous vouerons. Je vouerais, nous vouerions. Voue, vouons, vouez. Que je voue, que nous vouions, que vous vouiez. Que je vouasse, que nous vouassions. Vouant. Voué, ée* v. a. Consacrer religieusement : Vouer *un enfant à Dieu*. ‖ Mettre sous la protection spéciale d'un saint : Vouer *sa fille à la Vierge*. Promettre par un vœu : Vouer *une lampe à la Vierge*.
— Par ext. Promettre, donner irrévocablement : Vouer *à quelqu'un une haine implacable*. Employer, appliquer exclusivement, consacrer : Vouer *sa plume à la défense de la liberté*. ‖ *Vouer un enfant au blanc, au bleu*, Promettre qu'il sera toujours vêtu de blanc ou de bleu jusqu'à un certain âge, en l'honneur de la Vierge.
Voué, ée part. passé du v. Vouer.
— Pop. *Voué au blanc*, Paresseux.
Se vouer, v. pr. Se consacrer par un vœu : Se vouer *à Dieu, au service de Dieu*.
— Se destiner, s'appliquer irrévocablement ou exclusivement : Se vouer *au célibat*.
— Se consacrer, s'attacher mutuellement : *Les personnes qui* se vouent *l'une à l'autre se font souvent un bien dangereux sacrifice*. Ch. Nod.)
— Fam. Se *vouer à tous les saints*, Essayer de tous les moyens pour se tirer d'embarras. ‖ *Ne savoir à quel saint se vouer*, Ne savoir à qui recourir, quel moyen employer.
— Syn. Consacrer, dédier, etc. V. consacrer.

Vouet Simon), peintre français, né et mort à Paris (1590-1649). Il apprit les rudiments de son art sous la direction de son père, le peintre Laurent Vouet, et s'adonna, d'abord, au portrait. Il voyagea en Angleterre, fut emmené à Constantinople par le baron de Sancy, ambassadeur de France auprès de la Porte, et visita Venise, Rome, Gênes, etc., de 1613 à 1622 ; les princes Doria l'employèrent. En 1624, l'artiste était pour la

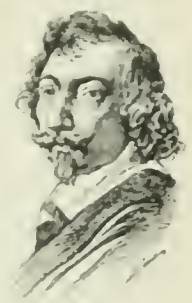
Vouet

temps à Rome, était élu prince de l'académie de Saint-Luc. Le roi Louis XIII, qui le pensionnait, le rappela à Paris en 1627, le nomma son premier peintre, lui commanda des portraits, des cartons de tapisserie et des peintures pour le Louvre, le Luxembourg et le château de Saint-Germain-en-Laye, et lui demanda des leçons de pastel. L'artiste travailla, en 1632, pour le cardinal de Richelieu au Palais-Royal alors Palais-Cardinal) et au château de Rueil. Il décora ensuite la galerie de l'hôtel de Lullier (1634), celle du maréchal d'Effiat à Chilly (1635), celle du duc d'Armont, la chapelle Seguier, etc. Surchargé de travaux il prit la habitude de ne faire que des compositions et de les faire exécuter par ses élèves. Le style de Simon Vouet, qui ne fut jamais très pur, fut par tout tout à fait dans le maniérisme. Nous signalerons de Simon Vouet : *la Présentation de Jésus au temple*, le *Christ au tombeau*, *la Chasteté romaine*, un *Portrait de Louis XIII*, au musée du Louvre, *la Communion de saint Louis*, à l'église Saint-Louis-en-l'Île, à Paris ; *le Christ en croix*, au musée de Lyon. — Son fils, Simon-Claude **Vouet**, prit part à la décoration de la grande galerie des Tuileries.

vouge (*vouj* — du lat. pop. *vidicare*, dérivé du celt. *vidu*, bois, et *to*, couper) n. m. Arme d'hast, d'usage au moyen âge, et qui se composait d'une lame tranchante, montée sur une hampe longue de 1 à 2 pieds.
— Agric. Croissant, sorte de serpe montée perpendiculairement du côté de la lame, que l'on assujettit à l'extrémité d'un long manche et qui sert à émonder les arbres.
— Techn. Syn. de gouge.
— Vénerie. Épieu de veneur à large fer.
— Encycl. Archéol. Le *vouge* était essentiellement une arme d'homme de pied : aussi appela-t-on souvent *vougiers* les piétons qui le portaient. Il fut en usage du XIIIe au XVe siècle inclus. Son fer asymétrique, a un ou deux tranchants, toujours large, se termine en pointe plus ou moins camarde ou courbe, avec un talon renforcé, souvent garni d'une rondelle. C'était une arme de taille, destinée surtout à couper les jarrets des chevaux. V. vougier.

vougeot (*jo* n. m. Vin très renommé, que l'on récolte aux environs de Vougeot : *Une bouteille de* vougeot. On dit aussi clos-vougeot.
— *Crème de vougeot*, Ratafia de cassis.

Vougeot, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 20 kilom. de Beaune, à la source de la Vouge, affluent de la Saône ; 230 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Située dans la côte de Nuits, cette commune possède l'un des crus les plus fameux de la Bourgogne. Outre le Clos-Vougeot qui occupe à lui seul les trois quarts du finage (v. Clos-Vougeot), il faut citer encore : *les Petits-Vougeots*, *la Vigne-Blanche*, *les Cras*, *les Plantes*, *la Vallaye*, etc.


Vougier XIVe siècle. A, fer de vouge.

vougier ou **voulgier** (*jé* n. m. Homme de pied, pieton armé d'un vouge, aux XIVe et XVe s.

Vougy, comm. de la Loire, arrond. et à 8 kilom. de Roanne, près de la Loire ; 1.095 hab. Ch. de f. Orléans.

Vouillé, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 4 kilom. de Poitiers, dans le vallon de l'Auxance, affluent gauche du Clain ; 1.570 h. Ch. de f. Etat. Église de Sainte-Radegonde (XIIe s.). Vouillé occupe, suivant plusieurs historiens, l'emplacement de l'ancienne *Vocladis*, où Clovis remporta sur Alaric II, roi des Wisigoths, en 507, la victoire qui établit la domination des Mérovingiens sur l'Aquitaine. — Le canton a 14 comm. et 12.850 hab.

Vouillé, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 7 kilom. de Niort, sur le Lambon, affluent de la Sèvre Nortaise ; 1.589 hab. Église avec portail roman.

Vouillé-les-Marais, comm. de la Vendée, arrond. et à 20 kilom. de Fontenay-le-Comte ; 1.574 hab. Fromageries.

vouivre n. f. Blas. Syn. de guivre.

Voujeaucourt, comm. du Doubs, arrond. et à 8 kilom. de Montbéliard, sur le Doubs ; 1.348 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de fers battus et de toutes émailleries.

voulant (*lan*, **ante** (de *vouloir*) adj. Qui veut, qui a la volonté.

vouloir (du lat. *volere*, v. irrég. et barbare, pour le sens) *Je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent. Je voulais, nous voulions. Je voulus, nous voulûmes. Je voudrai, nous voudrons. Veux, voulons, veuillez* pour remplacer impérativement d'avoir une volonté ferme). *Je voudrais, nous voudrions. Veuillez* si l'on veut seulement engager, inviter, prier (*Que je veuille, que nous voulions. Voulant. Voulu, ue*) v. a. Avoir le désir, l'intention, la volonté de : *Voulez-vous et faites ce que vous* voudrez, car tous ceux qui veulent

VOULOIR — VOULU

VOULOU

VOULT

VOULTE-SUR-RHÔNE

VOULU, UE

VOULX

VOULZIE

VOUNEI

VOUNEUIL-SUR-VIENNE, ch.-l. de cant. de la Vienne, à 11 kilom. de Châtellerault, près de la *Vienne*; [illegible] château du *Fou* et de *Châtre*; ce dernier est remarquable comme demeure de la Renaissance. — Le canton a 9 communes et 8 693 hab.

VOURINE n. f. Comm. Soie de Perse très fine, appelée [illegible]

VOURLA ou OUGHOURLA, ville de la Turquie d'Asie [illegible] de Smyrne, [illegible] 6 000 hab. Commerce important de [illegible] de vins. Sériciculture.

VOURSTE (*vour'st'*) n. m. Char à bancs dont on se [illegible] pour suivre la chasse, et qui pouvait recevoir un [illegible] personnes. — On disait aussi WURST.

VOUS (*vou*) — du lat. *vos*, même sens, pron. pl. de la 2e pers. Votre personne. S'emploie comme sujet, comme régime direct ou indirect.)

1° Comme sujet, *vous* se place avant le verbe : Vous [illegible] Vous *n'en auderez*. Cependant, il se place après le verbe dans les phrases interrogatives, à moins que le verbe de l'interrogation ne soit précédé de la locution *est-ce que* : *Viendrez-vous?* Quand on veut insister, on répète *vous* sujet, et le second *vous* se place avant ou après le verbe : Vous, *vous l'auriez accepté; nous avons [illegible]é. Vous l'auriez accepté*, vous. La seconde forme a plus d'énergie que la première.

2° Comme régime direct, *vous* se place ordinairement avant le verbe : *Nous vous aiderons*. Toutefois, si le verbe est à l'impératif, *vous* régime se place après ce verbe : *Écartez-vous*. Si, cependant, le verbe à l'impératif est accompagné d'une négation, *vous* se met encore avant le verbe : *Ne vous dérangez pas*.

3° Comme régime indirect, *vous*, s'il est précédé d'une préposition, se place toujours après le verbe : *On a parlé de vous. J'aime mieux m'adresser à vous. La peine est pour vous.* ‖ Sans préposition, *vous* s'emploie fréquemment pour *a vous*. Dans ce cas, il suit la même règle que s'il était régime direct, c'est-à-dire qu'il se place ordinairement avant le verbe; après, cependant, si le verbe est à l'impératif; avant encore, si l'impératif est accompagné d'une négation : *On vous répondra. Donnez-vous du bon temps. Ne vous donnez pas cette peine.*

— S'emploie comme une sorte de pronom indéfini : *Ce monument a un air de grandeur qui vous ravit*; ou d'une manière explétive, pour donner une tournure familière et énergique à la phrase :

Il vous eut arrêté le carrosse d'un prince.
RACINE.

— Loc. div. *Vous autres*. Locution qui ne diffère en rien de *vous*, si ce n'est qu'elle isole, qu'elle classe d'une manière plus précise une catégorie de personnes à l'exclusion des autres personnes : *Vous le pourriez*, VOUS AUTRES, *pour nous, la chose est impossible.* ‖ *À vous*, Qui vous appartient : *C'est un ami à vous.* ‖ *De vous à moi*, Entre nous, sans que la chose s'ébruite ou se propage ailleurs.

— Substantiv. Personne distincte de celle à qui l'on parle, mais qui lui est intimement unie par la communauté des sentiments ou des intérêts : *Vous avez tous une âme qui vous cherche, une pensée qui vous comprend, un autre* vous. Ch. Nod. ‖ Action de dire vous; mot *vous* employé par politesse pour désigner une seule personne : *Le* vous *est une invention des Romains de la décadence.* (E. About.)

— Gramm. *Vous* se dit en parlant à une seule personne, par convenance, ou pour donner à des reproches un certain ton de solennité : *Je* vous *crois, madame. Otez-vous de là, petit vilain.* En ce cas, on met au singulier les adjectifs et les participes en rapport avec ce pronom; mais les temps simples des verbes qui ont *vous* pour sujet et les auxiliaires, dans les temps composés, se mettent toujours à la deuxième personne du pluriel.

VOUSAILLE (*vou-ail ll*) mill. pron. pers. Arg. Vous.

VOUSSÉ, ÉE (*vou-sé*) adj. Qui présente une voussure.

VOUSSEAU n. m. Syn. de VOUSSOIR.

VOUSSOIR (*vou-soir'*) — du lat. pop. *volsorium*, même sens, de *volvere*, tourner) n. m. Constr. Chacune des pièces qui forment le cintre d'une voûte ou d'une arcade. ‖ *Voussoir à crossette*, Celui dont la partie supérieure fait un angle pour se raccorder avec une assise de niveau. ‖ *Voussoir à branches*, Celui qui, étant fourchu, fait laisser avec le pendentif d'une voûte d'arête. (On dit aussi VOUSSEAU.

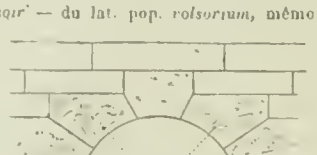

Voussoir.

VOUSSOYER (*vou-soi-ié*) ou VOUSOYER (de *vous*. — Changez *y* en *i* devant un *e* muet : *Je voussoie. Qu'ils vouss[illegible]*) v. n. Désigner par le mot *vous*, et non par *tu* et *toi* : VOUSSOYER *ses parents*.

Absolum. *Avoir l'habitude de* VOUSSOYER.

VOUSSURE (*vou-sur'* — lat. pop. *volsura*; de *volvere*, tourner) n. f. Constr. Surface courbe d'une voûte ou d'une [illegible] comprise entre la naissance et un point situé [illegible] deçà du point le plus élevé de l'axe que décrirait [illegible] courbe afin de former une voûte complète. ‖ Partie [illegible] voûte servant d'empattement à un plafond ou le reliant [illegible] menuiserie, l'partie cintrée qui surmonte une baie, porte ou fenêtre. ‖ *Arrière-voussure*, V. ce [illegible] alphab.

[illegible] Courbure d'un objet fait en forme de voûte [illegible] *Voussure précordiale*, Convexité de la région [illegible] observe dans certaines dilatations du [illegible] *thoracique*, Dilatation des parois thoraciques [illegible] convexe, qui survient dans l'emphysème

VOUTCHITRN ville de la Turquie d'Europe (Macédoine), sur la Sinitza; 8 000 hab.

VOÛTE (lat. pop. *volta*; de *volvere*, tourner) n. f. [illegible] qui recouvre un certain espace et dont les [illegible] sont en équilibre et supportent une surface qui, en transmettant les pressions sur les points d'appui.

— Anat. *Voûte du crâne*, Partie supérieure de la boîte osseuse que forment les os du crâne. ‖ *Voûte du palais* ou *Voûte palatine*, Cloison qui forme la paroi supérieure de la bouche et la paroi inférieure des cavités nasales. ‖ *Voûte à trois piliers* ou *à quatre piliers*, Le trigone cérébral.

— Fr.-maçonn. *Voûte d'acier*, Suite d'épées croisées au-dessus de la tête des hauts dignitaires de la maçonnerie, par des maçons formant la haie sur leur passage.

— Mar. *Voûte d'arcasse*, Prolongement du pont, à l'arrière d'un navire.

Petite voûte, Saillie située au-dessus de la voûte d'arcasse.

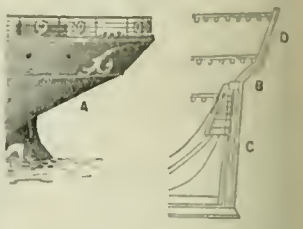

A, voûte de navire en fer; B, voûte de navire en bois; C, étambot; D, tableau.

— Techn. Partie antérieure de l'arc d'un fer de cheval, opposée à la pince. ‖ Partie supérieure d'un fourneau à réverbère, qui est disposée en forme de dôme.

— ENCYCL. Constr. Les premières constructions voûtées (*fig.* 1) que l'homme ait exécutées ont été réalisées en couvrant l'espace qui séparait les points d'appui ou pieds-droits par une pièce unique en bois ou en pierre, constituant ainsi des dalles ou des plates-bandes. Ces pièces résistent à leur poids et à la surcharge, comme les poutres droites, ce qui met en jeu notamment la résistance à la traction de la matière, à la partie inférieure de la poutre. Elles exercent sur les pieds-droits des pressions uniquement verticales.

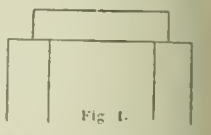
Fig. 1.

Les *voûtes* en maçonnerie (*fig.* 2) sont, au contraire, composées de nombreux morceaux distincts, appelés *voussoirs*, dont les réactions réciproques maintiennent l'équilibre. On appelle *douelle* ou *intrados* la surface intérieure ABC de la voûte, *extrados* la surface extérieure DEF, *clef de voûte* le voussoir central le plus élevé, *naissances* ou *retombées* les points d'appui A et C de la voûte sur ses pieds-droits G et H. La forme de la courbe ABC de l'intrados détermine les conditions de stabilité de la voûte.

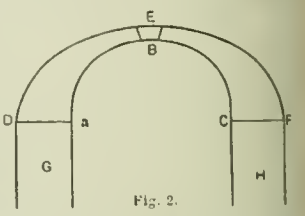

Fig. 2.

Dans les voûtes en *plein cintre*, la courbe d'intrados est une demi-circonférence.


Fig. 3.

Lorsqu'une voûte en plein cintre (*fig.* 3) est écrasée par une charge trop forte, les joints de la clef de voûte s'ouvrent à l'intrados, les joints aux *reins* s'ouvrent à l'extrados et la voûte tend ainsi à se séparer en quatre morceaux. Il en est de même pour les voûtes en ellipse.

Aux voûtes en ellipse (*fig.* 4) se rattachent les voûtes en *anse de panier*, dont la courbe est formée de plusieurs arcs de cercle, par exemple AM de centre E, MN de centre F et NB de centre G. Les ovales antiques étaient ainsi composées de trois arcs de cercle, tels que l'angle MFN fût égal à 53° environ.

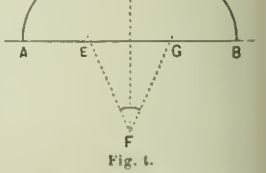

Fig. 4.

Les voûtes en *arc de cercle* (*fig.* 5), composées d'un arc de circonférence, se rompent à la clef et très près des naissances. Les joints de rupture correspondent exactement à ces naissances dès que le *surbaissement*, c'est-à-dire le rapport entre la hauteur ou *flèche* de la voûte au-dessus des naissances et la *portée* de la voûte entre les pieds-droits, atteint environ 1/5.


Fig. 5.

Dans les voûtes surbaissées (*fig.* 6), dont l'*ogive* est le type, la rupture se fait au contraire en trois ou cinq parties, de façon que la clef de voûte soit d'abord soulevée. Les ogives sont fréquemment tracées de manière à circonscrire un triangle équilatéral, de telle sorte que chaque arc a pour centre la naissance de l'arc opposé; par exemple, l'arc AC a pour centre B.

Toutes les voûtes exercent sur leurs pieds-droits (*fig.* 7) une poussée qui tend à les renverser à l'extérieur. Comme tout est symétrique, considérons une demi-voûte et son pied-droit. Soit P la poussée à la clef, G le centre de gravité de la demi-voûte et de son pied-droit, et Q le poids de cet ensemble avec la surcharge, s'il y en a. Pour que le massif ne tende pas à se renverser autour du point A, il faut avoir $P \times AN < Q \times AM$, et le rapport

$$\frac{Q \times AM}{P \times AN}$$

est le coefficient de stabilité de la voûte au renversement. Ce coefficient est pris en général égal à 1,50; on le réduit

Fig. 6.

à 1 pour les piles de pont, où les deux voûtes successives s'équilibrent.

Les poussées horizontales sont d'autant plus fortes que la voûte est plus surbaissée. Ces réactions horizontales des appuis compriment la voûte sur toute son étendue et appliquent par suite les voussoirs les uns contre les autres, les joints des pierres sont taillés perpendiculairement à l'intrados et le frottement suffit à maintenir tout l'édifice; le mortier n'intervient, dans une voûte bien faite, que comme complément de sécurité. C'est pour maintenir les poussées des voûtes qui, dans les cathédrales gothiques, renverseraient les pieds-droits très élevés, que ceux-ci sont buttés à l'extérieur du côté de la nef par de grands arcs de décharge.

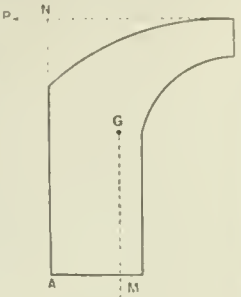

Fig. 7.

Dans la construction des voûtes biaises *fig.* 9, par exemple un pont de chemin de fer traversant obliquement une route, on évite la poussée au vide, qui ferait tomber l'ouvrage, en traçant les joints des voussoirs perpendiculairement à la fois à l'intrados et au plan de la tête de l'ouvrage.

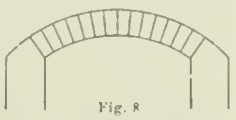
Fig. 8

Les voûtes simples *(fig.* 8) se combinent, en architecture, de toutes les manières pour former des voûtes composées, des coupoles, niches, etc., et l'on a toujours soin d'étudier la stabilité et les joints de chaque voûte composante. Les plus connues sont les *voûtes d'arêtes*, intersections de deux pleins cintres, par exemple croisement de deux égouts, plafonds voûtés portés sur des colonnes, et les voûtes *en arc de cloître*, intersections compliquées des voûtes ogivales.

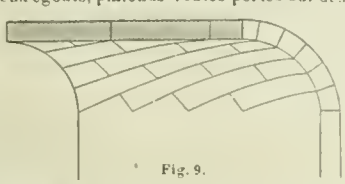
Fig. 9.

Les voûtes se construisent sur des *cintres* en charpente sur lesquels on cloue des madriers de manière à reproduire en relief l'intrados de la voûte. Sur cette *douelle* en bois, on dessine l'épure des joints des pierres, et cette épure sort de guide constant au maçon. On attend que les mortiers aient achevé leur prise avant de procéder au *décintrement*, c'est-à-dire à l'enlèvement des charpentes.

VOÛTER v. a. Couvrir d'une voûte : VOÛTER *une cave*. — Courber : L'âge *nous* VOÛTE, VOÛTE *la taille*. — Techn. *Voûter un fer à cheval*, Rapprocher les deux branches, trop ouvertes, en frappant sur l'une des deux. *Voûté, ée* part. pass. du v. *Voûter*. — Gramm. ar. *Lettres voûtées*, Nom donné aux quatre lettres *sad, tha, dhad* et *dha*, par opposition à toutes les autres, qui sont appelées *ouvertes*.

Se voûter, v. pr. Être formé, se former en voûte : *Les plafonds qui* SE VOÛTENT *en coupoles profondes*. — Devenir voûté, en parlant des personnes ou de la taille : *La plupart des géants* SE VOÛTENT.

VOUTEZAC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 25 kilom. de Brive, près de la Vezère; 2.129 hab. Houille, ardoise.

VOÛTIS *(ti* — de *voûte)* n. m. Mar. Partie extérieure de l'arcasse.

VOUTRÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 12 kilom. de Laval, sur un affluent de l'Ervo; 1.409 hab. Ch. de f. Ouest. Carrières.

VOÛTURE n. f. Espèce de fracture du crâne. Peu us.

VOUVANT, comm. de la Vendée, arrond. et à 11 kilom. de Fontenay-le-Comte, sur la Mère, affluent de la Vendée; 1.302 hab. Ch. de f. Etat. Houille. Intéressante église romano-byzantine.

VOUVRAY *(vré)* n. m. Vin blanc récolté sur les coteaux de Vouvray. (Le vouvray, produit par le pineau de la Loire, est un vin fin, doré et léger, limpide et de conservation indéfinie. Comme il pétille naturellement, une partie de la récolte est traitée en mousseux.)

VOUVRAY, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 9 kilom. de Tours, sur la Loire; 2.285 hab. (*Vouvraillons, onnes.*) Vins blancs très estimés. Maisons troglodytiques. Eglise du XVe siècle. Château de Moncontour. — Le canton a 11 comm. et 12.932 hab.

VOUZERON, comm. du Cher, arrond. et à 32 kilom. de Bourges, sur le Barangeon affluent de l'Yèvre; 996 hab.

VOUZIERS, ch.-l. d'arrond. des Ardennes, au-dessus de l'Aisne, à 50 kilom. de Mézières; 3.546 hab. Ch. de f. Nord. Intéressante église, dont quelques parties remontent au XVe siècle et avec un très beau portail. Industrie et commerce assez actifs : vannerie, scieries mécaniques, sucrerie, carrières de pierre à bâtir. Patrie du philosophe H. Taine. — L'arrondissement a 8 cant., 131 comm. et 46.811 hab.; le canton a 10.100 hab.

VOUZON, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 44 kilom. de Romorantin, près d'un affluent du Beuvron; 1.565 hab. Ch. de f. Orléans. Tuileries. Château de la Grillières (XVIIe s.), ancienne propriété de Napoléon III.

VOVES, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 26 kilom. de Chartres; 2.021 hab. Ch. de f. Orléans et Etat. Sucrerie, filature, fabrication de gilets de laine, de chaussons. — Le canton a 22 comm. et 12.204 hab.

VOX CLAMANTIS IN DESERTO *(la voix de celui qui crie dans le désert)*, parole de Jean-Baptiste aux juifs, qui lui demandaient s'il était le Christ. Elle ou un prophète. Saint Jean leur répondit : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : Rendez droite la voie du Seigneur! » Il faisait allusion à ses prédications dans le désert, où il annonçait aux foules la présence du Messie, dont il déclarait n'être que l'indigne précurseur. C'est donc par un abus du sens primitif qu'on dit aujourd'hui, de quiconque n'est pas suivi, qu'il *prêche dans le désert*.

VOX FAUCIBUS HÆSIT *(La voix s'arrêta dans ma gorge)*, tiré d'un vers de Virgile *Enéide*, III, 48, placé par le poète dans la bouche d'Enée, qui raconte l'effet produit sur lui par un prodige incroyable. Elle est fréquemment citée pour peindre l'étonnement, la stupeur.

VOX POPULI, VOX DEI *(Voix du peuple, voix de Dieu)*, adage d'après lequel la vérité d'un fait, la justesse d'une opinion est établie par l'accord des opinions. (C'est, en philosophie, l'argument du *consentement universel*. On l'applique en dehors de la philosophie à des cas où il ne s'agit que du consentement d'une ville, d'un village, d'un groupe.)

VOYAGE *(voi-iaj'* ou *ro-iaj'* — du lat. *viaticum*, provision de route) n. m. Action d'aller du pays où l'on était dans un autre pays plus ou moins éloigné : VOYAGE *par mer, par terre, à cheval, en aérostat, en automobile*. Séjour dans un lieu où l'on ne fait pas sa demeure ordinaire : *Faire un* VOYAGE *de six mois à sa terre*.

— Par ext. Allée et venue d'un lieu à un autre : *Faire dix* VOYAGES *chez quelqu'un sans le trouver*. Allée ou venue qu'on fait faire à un homme de peine, à un commissionnaire : *Payer ses* VOYAGES *à un charretier*.

— Fig. Série d'actions que l'on accomplit successivement et qui aboutissent à un terme : *La vie est un* VOYAGE. Excursion, digression : *Un système est un* VOYAGE *au pays de la vérité*. De Bonald.

— Loc. div. *Voyage de long cours* ou *au long cours*, Grand voyage sur mer. *Voyage d'outre-mer*, Voyage que les chrétiens entreprenaient autrefois pour faire la guerre aux musulmans. — Auj., Voyage qui oblige à traverser la mer. Fam. *Faire le voyage de l'autre monde, le grand voyage*, Mourir.

— Franc-maçonn. Nom donné à certaines épreuves que l'on fait subir à ceux qui veulent entrer dans la société secrète, ainsi qu'aux adeptes qui veulent passer d'un grade inférieur à un grade supérieur.

— Pratiq. anc. Frais de déplacement qu'on allouait à l'une des parties ou à des témoins : *Taxer les* VOYAGES.

— ENCYCL. Ce n'est pas ici le lieu de tracer un tableau d'ensemble de l'histoire des *voyages* qui ont amené peu à peu, depuis les débuts de l'époque historique, la connaissance géographique du globe au point où elle se trouve actuellement. Il suffira de rappeler que, dès l'époque la plus ancienne, ont été entrepris de véritables voyages dans un but soit économique, soit guerrier; tels le voyage exécuté jusque sur les côtes du Cornal par les Égyptiens au temps de la reine Hatshopou, le voyage des Argonautes à la conquête de la Toison d'or. Ulysse a été le grand voyageur de l'époque homérique, et l'*Odyssée* contient, comme on l'a démontré récemment, le résumé des renseignements les plus précis et de l'expérience nautique acquis jusqu'à l'époque de sa rédaction par les marins méditerranéens. Sans doute, on voyageait déjà par terre à cette époque, mais il faut descendre jusqu'à une date relativement très rapprochée pour voir apparaître une autre forme de voyage : celle qui consiste à parcourir le monde pour s'instruire, pour satisfaire sa curiosité, sans poursuivre aucun autre but. Hérodote apparaît comme le premier type connu du touriste, et ses *Histoires*, si précieuses au point de vue historique, présentent aussi, au point de vue géographique, une valeur considérable; c'est là qu'il est fait mention des premiers essais de grands voyages de circumnavigation connus : celui des Phéniciens autour de l'Afrique, entrepris sur l'ordre de Néchao, celui du Carthaginois Hannon jusqu'à un point déjà assez avancé du littoral de l'Afrique occidentale. Un peu plus tard, les voyages d'Euthymène et de Pythéas de Marseille, ceux d'Alexandre le Grand et de Néarque, marquent les premiers débuts de l'exploration scientifique, qui a pris, à partir du XVIIIe siècle, un si grand développement.

Ainsi, dès la fin de l'époque hellénique, toutes les formes que peut affecter l'amour du voyage apparaissent déjà, une seule exceptée; on ne voit alors aucun voyage entrepris dans un but religieux. C'est au moyen âge que les pèlerinages ont été une grande cause de déplacement dans tout le monde connu, non seulement chez les chrétiens, mais aussi chez les musulmans. Jérusalem et La Mecque n'ont pas cessé d'être dès lors des centres d'attraction qui ont valu à la littérature géographique des relations intéressantes à plus d'un titre, de la part des voyageurs arabes encore plus que des voyageurs occidentaux. En même temps se continuent soit par terre, soit dans les mers méditerranéennes, les voyages entrepris dans un but commercial.

Le double désir de conquérir des âmes à la religion chrétienne et de faire des gains considérables a poussé, à la fin du moyen âge et au début des temps modernes (XVe-XVIe s.), les Portugais et les Espagnols à se lancer dans les mers inconnues, à doubler l'Afrique et pénétrer par mer jusqu'en extrême Orient, à franchir l'Atlantique et à soumettre le nouveau monde, enfin à exécuter à travers l'océan Pacifique ces longs voyages de circumnavigation dont Magellan donna, des 1519-1521, un excellent modèle. C'est aussi dans un but uniquement économique que furent entrepris les premiers voyages dans les régions arctiques, à la recherche des passages du Nord-Ouest et du Nord Est. Mais peu à peu les progrès des sciences amenèrent les peuples de l'Occident à envisager les voyages sous un aspect que, depuis l'antiquité, personne n'avait considéré, les explorations redevinrent alors scientifiques et, dès le XVIIIe siècle, commença une remarquable série de voyages exclusivement destinés à l'accroissement du savoir humain; série qui se poursuit jusqu'à nos jours et qui n'a plus seulement pour but la connaissance de la terre, mais aussi celle des mers du globe et de l'atmosphère qui l'entoure. Aussi se trouvent simultanément réalisées, à l'époque contemporaine, les différentes sortes de voyages : explorations proprement dites, voyages scientifiques, voyages d'ordre purement économique, ou simples déplacements de touristes ou de globe-trotters, poussés par la curiosité à visiter une partie plus ou moins étendue de la planète.

En même temps que le but des voyages s'est modifié et étendu, la manière même de voyager a subi une profonde évolution. Naguère exclusivement lents, exécutés à pied ou à cheval, par un homme seul ou par caravanes terrestres, sur de petites barques marines, les voyages sont devenus plus faciles du jour où des voitures ont permis à travers les terres, de véritables bâtiments voiliers sur mer, de se transporter plus vite d'un point à un autre. Les découvertes de la locomotive et du grand steamer à vapeur, l'application de l'électricité à la traction sont venues faciliter encore les déplacements en diminuant leur durée, en comptant les obstacles naguère insurmontables en réduisant leurs frais. Dans ces dernières années mêmes, de nouvelles façons de voyager sont, grâce au cyclisme et à l'automobilisme, entrées dans les mœurs, et, si les voyages aériens demeurent le partage exclusif des aéronautes, ou moins les savants commencent-ils à y recourir pour accroître le champ de leurs expériences et de leurs observations de toute nature. Ainsi évolue peu à peu parfois même au cours du XIXe siècle, très rapidement, la manière de faire des voyages, pour le plus grand avantage des masses, auxquelles pendant longtemps les déplacements lointains semblaient en quelque sorte interdits.

Voyage autour de ma chambre, par le comte Xavier de Maistre (1795). Obligé, à la suite d'un duel, de garder les arrêts dans sa chambre, l'auteur composa ce petit ouvrage à l'âge de vingt-sept ans. Il le composa à diverses reprises, et le communiqua à son frère Joseph, qui le mit en ordre et le publia en 1795. Dans ce langage à la manière de Sterne, Xavier de Maistre, à l'occasion de chaque être et de chaque objet nouveau qui rencontre autour de sa chambre, nous fait les demi-confidences sur lui-même. Il suppose que son âme se sépare de sa lourde son corps et, tandis que celle-ci a toutes sortes de distractions, celle-là nous entraîne dans l'empire des rêveries. Son fidèle serviteur Joannetti, le portrait de Marie Hautcastel, sa maîtresse, le souvenir d'un ami qu'il a perdu lui inspirent ces pages tantôt d'une sensibilité mélancolique, tantôt d'une bonhomie humoristique plus adoucie que chez Sterne. Son style est clair, simple, facile, élégant. Xavier de Maistre a donné au *Voyage* une suite dans l'*Expédition nocturne autour de ma chambre*.

Voyage au mont Caucase et en Géorgie, par Klaproth (Halle, 1812-1814). Après avoir accompli en 1805-1806, avec l'ambassadeur Golowkin, jusqu'à la frontière chinoise, un voyage scientifique dont l'*Asia polyglotta* contient les résultats, Klaproth fut chargé par l'académie de Saint-Petersbourg d'explorer le Caucase aux points de vue physique, ethnographique, historique et linguistique. Il s'acquitta de cette mission durant l'année 1808, et rentra à Saint-Petersbourg en janvier 1809, avec une foule de matériaux des plus précieux. L'ouvrage est mal composé et, sous le rapport linguistique, il est permis du moins y rencontre-t-on beaucoup de renseignements sur le Caucase et sur les races multiples qui l'habitent.

Voyage aux Pyrenées, par Taine. V. PYRENÉES.

Voyage classique et topographique en Grèce, par Ed. Dodwell (Londres, 1809). Ce voyage, exécuté pendant les années 1801, 1805 et 1806, dans la plus grande partie de la Grèce continentale, présente surtout de l'intérêt au point de vue archéologique; mais, ce qui lui donne un prix particulier, c'est la collection de grands et magnifiques dessins représentant les principaux monuments et sites étudiés, que Dodwell a rapportés.

Voyage dans l'Amérique méridionale, par Alcide d'Orbigny (1835-1849, 9 vol.). Au cours du grand voyage qu'il exécuta de 1827 à 1833 dans l'Amérique du Sud, d'Orbigny ne laissa guère que les Guyanes en dehors de son itinéraire, et recueillit une foule de collections et de renseignements dont l'Académie des sciences fit ressortir dans quatre rapports successifs la zoologie, botanique, géographie, géologie l'importance et l'intérêt. C'est alors que le gouvernement se chargea de publier l'ouvrage d'Alcide d'Orbigny, qui est illustré de 5.. planches, parmi lesquelles de nombreuses cartes et coupes géologiques.

Voyage dans l'Arabie centrale et orientale, par W.-G. Palgrave (Londres, 1865, 2 vol.). Le voyage accompli par W.-Gilford Palgrave dans l'Arabie centrale et orientale est un des plus importants qui aient été exécutés dans ce pays. C'est après avoir longtemps séjourné à Damas que cet explorateur partit de Gaza dans la direction du Nedjed (mai 1862); il rentra en Europe en juin et 1863, après avoir étudié le pays des Ouahabites et le royaume d'Oman, et recueilli dans ce pays des informations précises qui lui permirent de rectifier les notions erronées relatives au centre de l'Arabie, et d'y montrer, au milieu de déserts sablonneux ou pierreux, des parties habitables et salubres. Toutefois Palgrave, qui a eu très peu de contact avec les nomades, les a dépeints sous un jour souvent inexact. Sa relation a été traduite en français par E. Joveaux (1866).

Voyage dans les Alpes, par de Saussure (1779-1796). Ce n'est pas seulement des Alpes qu'il est question dans cet ouvrage vraiment classique, mais aussi du Jura, des Vosges, des montagnes de l'Italie, de la Sicile et des îles adjacentes, enfin des volcans éteints de la France et des bords du Rhin; toutefois, les Alpes ont été le but et le théâtre ordinaire des explorations du célèbre savant suisse. Son ouvrage, plein de faits minutieusement étudiés et d'observations précises, contient des descriptions d'une parfaite exactitude, et constitue actuellement encore une base solide pour tous ceux qui s'occupent de l'étude scientifique des Alpes.

Voyage de Bernier (Paris, 1699). La relation de François Bernier, qui demeura dix années aux Indes, tout en qualité de médecin d'Aureng-Zeb, contient sur les événements auxquels Bernier assista en curieux observateur des informations qui méritent à son ouvrage d'être consulté encore aujourd'hui. En outre, Bernier a fait, à la suite de l'armée d'Aureng-Zeb, à travers les provinces du Mogol et jusque dans le royaume de Cachemire, un voyage très intéressant, on y trouve sur le Cachemire, que n'avait encore visité aucun Européen, des informations d'un grand intérêt.

Voyage de Chapelle et Bachaumont. V. CHAPELLE ET BACHAUMONT (*Voyage de*).

Voyage de découvertes, par le lieutenant Charles Wilkes (New-York, 1845, 5 vol. et atlas). Ce voyage, exécuté par ordre du gouvernement de Washington pendant les années 1838-1842, fut dirigé par le lieutenant Charles Wilkes et produisit une foule de résultats scientifiques d'une très grande valeur. On peut seulement regretter que Wilkes ait eu, dans les récits pittoresques, à l'égard de Dumont d'Urville, une sévérité et un parti pris qui lui font avoir découvert un continent, alors qu'il ne vit avec certitude la terre que de fois

Voyage de Parker King en Australie (1826). Le [illegible] Parker King de 1818 à 1822 est [illegible] de la côte australienne, [illegible] la terre de Nuyts jusqu'à la [illegible]. La très intéressante relation, [illegible] Londres, 1826, 2 vol. [illegible] *Voyage of [illegible] and [illegible]*.

Voyage de Vambery dans l'Asie centrale [illegible] A. Vambery s'est rendu en 1863, par [illegible] à Samarcande, pour rechercher [illegible] traces turco-manes les matériaux [illegible] grosse. Ainsi ne s'est-il [illegible] observations ethnologiques et aux mœurs [illegible] rencontrés. C'est à ce dernier [illegible], publiée en 1864, est intéressante [illegible] traduite en français par E. D. Forgues [illegible] *Asie centrale, de Téhéran à Khiva [illegible] par le grand désert turkoman*.

Voyage de Victor Jacquemont dans l'Inde [illegible]-1841). La *Correspondance* écrite par [illegible] au cours de son voyage dans l'Inde [illegible] par ses qualités d'observation et de [illegible]. On retrouve les mêmes qualités et en [illegible] le regard des richesses scientifiques dans le *Journal* [illegible] au cours de son voyage [illegible] de France d'où il [illegible] jusqu'à sa mort [illegible]. Le *Journal* et la *Correspondance* forment, [illegible] les [illegible] généraux, un précieux complément [illegible] une source rare, est un des livres les [illegible] qui aient été publiés sur l'Hindoustan.

Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, par [illegible]y. V. ANACHARSIS.

Voyage du pèlerin (LE), par Bunyan. V. PÈLERIN.

Voyage en Abyssinie, par James Bruce. Londres, [illegible]. Bruce a exécuté en Ethiopie [illegible] à Rosette, et visité Palmyre [illegible] chargé par le Dey d'Alger [illegible] Halifax. Il [illegible] parcouru le pays en tout sens, visité [illegible] et Axum, et croit avoir trouvé les véritables [illegible] du Nil Bleu, qu'avait [illegible] les Portugais [illegible] avec [illegible] et des manuscrits il [illegible] à travers [illegible] de la Nubie. Ce [illegible] par son style emphatique [illegible] caractère de certaines [illegible] sont suspectes [illegible] même [illegible] a été traduite en [illegible].

Voyage en Amérique, par Chateaubriand. C'est le [illegible] situés les américains [illegible] chercher le [illegible] par mer [illegible] en Amérique, et [illegible] nature [illegible] rentra au [illegible] de son [illegible] Voyage [illegible] Ohio, [illegible] et [illegible] Lac Erié, [illegible] Niagara, [illegible] Lac Ontario, [illegible] Canada, [illegible] Montréal, [illegible] Québec, [illegible] Lac Champlain, [illegible] Hudson, dans [illegible] en Amérique, et [illegible] Amérique,

ridionale, est, à tous les points de vue, un des plus importants dont le nouveau monde ait été l'objet. Jamais ne furent mieux mis en lumière les rapports étroits de la géographie avec les sciences physiques et naturelles. Les résultats de ces voyages ont été réunis dans une série d'ouvrages écrits, partie en français, partie en latin, auxquels collaborèrent une foule de savants distingués. Ce sont : 1° *Voyages aux régions équinoxiales du nouveau continent* (1809-1825, atlas) ; 2° *Vues des Cordillères et monuments des peuples indigènes de l'Amérique* (1810, 1816) ; 3° *Recueil d'observations de zoologie et d'anatomie comparées* (1805-1832) ; 4° *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne* (1811), traitant des mines, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des finances et de la défense militaire de ce pays, 5° *Recueil d'observations astronomiques, d'opérations trigonométriques et de mesures barométriques* (1808-1810) ; 6° *Physique générale et géologie* (1807) ; 7° *Essai sur la géographie des plantes* (1805).

Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789, par Arthur Young (Londres, 1792-1793). Les *Voyages* d'Arthur Young se divisent en deux parties, dont la première contient le journal proprement dit des trois voyages exécutés en France en 1787, 1788 et 1789 par le célèbre agronome anglais, et est pleine de renseignements utiles sur les personnes et sur les choses, sur l'aspect des pays parcourus, les villes, les routes, les campagnes, sur les mœurs et l'esprit de la société française, etc. Dans la seconde partie sont développées des considérations générales, d'ailleurs parfois contestables, sur l'état de l'agriculture en France. L'ouvrage d'Arthur Young, après avoir été traduit par Soulès dès son apparition (Paris, 1793-1794), l'a été de nouveau par Le Sage (Paris, 1860, avec introduction de L. de Lavelaye).

Voyages et recherches d'un missionnaire dans l'Afrique méridionale, par David Livingstone (Londres, 1857 et 1865). La première des relations de voyages de Livingstone a paru sous le titre de : *Missionary travels and researches in South Africa* (1857) ; la seconde est intitulée : *Narrative of the expedition to the Zambezi and its tributaries and of the discovery of the lakes Shirwa and Nyassa* (1865). Toutes les deux ont été traduites en français par Henriette Loreau (Paris, 1859 et 1866). Ces ouvrages, écrits avec une grande simplicité, sont la base fondamentale de nos connaissances sur la géographie de l'intérieur de l'Afrique australe jusqu'au Zambèze et au lac Nyassa.

VOYAGER (*voi-ia* ou *vo-ia-jé*), **ÈRE** adj. Qui voyage. (Vx.)

VOYAGER (*voi-ia-jé* ou *vo-ia-jé*. — Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Je voyageai. Nous voyageons*) v. n. Faire un voyage : VOYAGER *par terre, par mer.*

— Par ext. Changer de lieu, se déplacer : *La lune* VOYAGE *autour de la terre.*

— Fig. Progresser, se développer : *La raison humaine* VOYAGE *à petites journées.* (Volt.) ‖ Être habituellement associé : *Bonheur et misère ne* VOYAGENT *pas ensemble.*

— Chorégr. Dévier de sa place en faisant une pirouette.

— n. m. Action de voyager. (Vx.)

— Prov. : **Qui veut voyager** (ou **Qui veut aller loin**) **ménage sa monture,** Il faut user avec ménagement de ses forces, de ses facultés, pour les conserver longtemps.

VOYAGEUR (*voi-ia* ou *vo-ia-jeur*), **EUSE** n. Personne qui voyage actuellement ou qui a l'habitude de voyager : *Faire monter les* VOYAGEURS *en voiture.*

— Fig. Personne qui se livre à des actes successifs, qui avance dans la vie : *L'homme est un* VOYAGEUR.

— Arg. Compère qui, mêlé aux spectateurs, aide un escamoteur dans ses tours sur la place publique.

— Comm. Commis voyageur.

— Mar. Réflecteur placé sur une bouée, pour guider les navigateurs.

— Adjectiv. Qui voyage habituellement : *Des oiseaux* VOYAGEURS. ‖ Qui a rapport aux voyages, qui pousse à voyager, qui se passe en voyages : *Humeur* VOYAGEUSE.

— Fig. Qui erre, qui s'égare : *Nos rêves* VOYAGEURS.

— Comm. *Commis voyageur,* Commis qui voyage pour les affaires d'une maison de commerce.

— ENCYCL. Admin. *Association des voyageurs de commerce.* L'association des voyageurs de commerce, reconnue d'utilité publique en 1856, a été fondée en 1858 dans le but de former une caisse destinée à indemniser les malades, à assurer une pension de retraite aux vieillards, les funérailles convenables à tous ses sociétaires, etc. Ces statuts ont été modifiés en 1891 et la Société nouvelle reconnue d'utilité publique la même année. De nouvelles modifications ont été apportées à ces règlements et approuvées par arrêté ministériel de 1902. Ces statuts donnèrent à la société un caractère de société de secours mutuel, et soutinrent les intérêts de la corporation.

VOYANCE (*voi-i-anss* — rad. *voyant*) n. f. Spirit. Faculté, pour certains médiums, d'avoir des visions, de voir des événements passés ou futurs, ou des scènes de la vie qui se déroulent au loin.

VOYANT (*voi-ian* ou *vo-ian*), **ANTE** adj. Qui voit, qui jouit du sens de la vue : *Vieillards* AVEUGLES *et vieillards* VOYANTS.

— Qui possède ou prétend posséder la vision des choses surnaturelles : *Un prophète* VOYANT.

— Qui attire l'œil par un éclat criard : *Une couleur* VOYANTE.

— *Frères voyants,* Nom qu'on donne, aux Quinze-Vingts, aux hommes qui jouissent de la vue et qui sont mariés à des femmes aveugles. ‖ *Sœurs voyantes.* Dans le même établissement, Femmes qui jouissent de la vue et qui sont mariées à des aveugles. — Chez les *sœurs aveugles de Saint-Paul,* Religieuses qui ne sont pas aveugles.

— Substantiv. Personne qui possède ou dit posséder la vision surnaturelle des choses passées, futures ou lointaines.

— Spirit. Personne qui a la faculté de voir dans l'astral.

— n. m. Géod. Plaque de deux couleurs, rouge et blanche en général, mobile le long de la tige de la mire employée dans les opérations de nivellement.

— Mar. Instrument dont on se sert pour mettre en place les tins d'un bâtiment en construction ou pour déterminer l'arc d'un navire. ‖ Parties saillantes d'une bouée permettant de s'en servir pour suivre un alignement. ‖ Grosse sphère surmontant les mâts des bateaux-feux.



Voyant de bateau-feu.

— ENCYCL. Mar. Les *voyants* qui surmontent les mâts des bateaux-feux, et qui les caractérisent, sont de grandes sphères de 2 mètres de diamètre, constituées par des cercles. Les balises et les bouées signalant des dangers sont aussi ordinairement munies de voyants.


Voyant de bateau-feu.

VOYEL, ELLE (*voi-iel'* ou *vo-iel'* — du lat. *vocalis,* même sens) adj. Vocal, qui est fait de vive voix : *Que la philosophie condamne hardiment cette lâcheté* VOYELLE. Montaigne. (Vx.)

VOYELLE (*voi-iel'* ou *vo-iel'* — même etymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Gramm. Son du langage produit par la vibration du larynx avec le concours de la bouche plus ou moins ouverte. *La* VOYELLE *est le support de la syllabe.* ‖ Lettre représentant une voyelle.

— ENCYCL. Il n'y a point de différence absolue entre les *voyelles* et les consonnes ; mais, dans une suite de sons du langage émis avec des ouvertures différentes de l'appareil vocal, les voyelles représentent les maxima d'ouverture et les consonnes les minima. En un sens moins général, on appelle « voyelle », dans le parler normal à haute voix, la vibration glottale modifiée par le résonnateur buccal et nasal.

Qualités des voyelles. On distingue dans les voyelles le *timbre,* la *quantité,* l'*intensité,* l'*acuité.*

Le *timbre* est la qualité essentielle ; il résulte « de la superposition, au son fondamental fourni par le larynx, des résonances secondaires qui ont la même origine, à l'état normal, mais qui sont renforcées dans les cavités supérieures ». Le timbre varie suivant les mouvements organiques propres à chaque articulation vocalique. On a donc pu définir les voyelles : *les timbres différents du son fondamental donné par le larynx.* Ces différences de timbre peuvent se ramener à des différences d'ouverture et de fermeture de l'organe vocal considéré au point où se produit la voyelle. D'où la distinction usuelle des voyelles *ouvertes, fermées* et *moyennes.* Le timbre est encore modifié suivant que la colonne d'air passe uniquement par la bouche, ou bien à la fois par la bouche et par le nez. D'où une nouvelle distinction en voyelles *orales* (*buccales* ou *pures*) et en voyelles *nasales.* V. ces mots.

La *quantité* est la durée des voyelles, qui peuvent être *longues, brèves* ou *moyennes.* La quantité n'a pas la même importance dans les diverses langues. Elle se fait peu sentir en français ; elle formait la base de la versification grecque. L'*intensité* est le degré de force avec lequel une voyelle est prononcée. L'*acuité* est la hauteur musicale de la voyelle. Ces deux derniers éléments, ou l'un seulement des deux, caractérisent la syllabe tonique, lorsqu'ils atteignent un certain degré.

— *Classification des voyelles.* Si l'on ne tient pas compte des voyelles nasales, ni des *semi-voyelles* ou *sonnantes* (v. ces deux mots *x, w, r, l, m, n,* on constate qu'il y a une infinité de voyelles *orales,* que l'on peut grouper autour d'un petit nombre de types, relevés dans le tableau suivant (A. Darmesteter) :

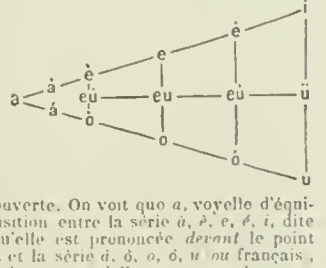

Dans cette figure l'accent aigu indique une voyelle fermée, l'accent grave une voyelle ouverte. On voit que *a,* voyelle d'équilibre, forme la transition entre la série *á, è, e, é, i,* dite *antérieure,* parce qu'elle est prononcée *devant* le point d'articulation de l'*a,* et la série *á, ó, o, ó, u* ou français, dite *postérieure labiale,* parce qu'elle est prononcée *en arrière* de la région de l'*a* et en arrondissant les lèvres. La série *eu* (*neuf*), *eu* (*me*), *eù* (*jeu*), *ü* français est appelée antérieure labialisée. Elle comprend des voyelles intermédiaires entre les deux séries précédentes. Entre deux termes consécutifs de ce tableau, il y a naturellement place pour autant de nuances que l'on voudra. En français, l'oreille peut distinguer trois *a* (*papa, car, pâte* ; trois *e* (*fer, père, chanté* ; trois *eu* (v. pl. haut ; trois *o* (*or, votre, gigot* ; deux *i* représenté chacun dans *ici* ; deux *u* (*buvard, bu* et deux *u* (*couleur, boue*).

Les physiciens ont cherché à déterminer la note propre à chacune des voyelles. La résonance de la cavité buccale varie d'ailleurs suivant les pays et même suivant les individus. Helmholtz a trouvé la note propre de *ó, á, é* ; Koenig de *u, i* ; l'abbé Rousselot des autres. Selon Koenig, la note fixe caractéristique de l'*i* est *si* $\flat_3$, et celle de l'*u* (*ou*) *si* $\flat_1$.

Modifications subies par les voyelles. Les voyelles orales peuvent devenir nasales (*nasalisation*) et inversement changer de timbre, de quantité, d'intensité, se diphtonguer. Mentionnons enfin les *chutes* et les *affaiblissements* de voyelles, les synthèses, etc. L'étude de tous ces changements fait partie de la phonétique.

— BIBLIOGR. : Rousselot, *Principes de phonétique expérimentale* (1897-1901).

VOYE (*voi-i* ou *vo-i*) n. f. Pêch. Bouée qui sert à retrouver les filets tendus par fond.

VOYER (*voi-ié* ou *vo-ié* — de *voie.* Change *y* en *i* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Tu voies. Nous voyerions*) v. a. Techn. Faire écouler. *Voyer la lessive.* Verser la lessive chaude sur le linge. *Voyer le papier.* Secouer les feuilles de papier pour en faire tomber la poussière, et les arranger de manière que l'une ne dépasse pas l'autre.

VOYER (*voi-ie* ou *vo-ie* — du lat. *viarius,* même sens) n. m. Officier, agent préposé à l'entretien ou à la police des chemins et des rues : *On ne saurait bâtir sur la rue sans la permission du* VOYER. Peu us. ‖ *Grand voyer,* Officier qui, sous l'ancienne monarchie, était chargé de l'administration générale des voies publiques. — Adjectiv. : *Agent* VOYER.

— ENCYCL. Le titre de *voyer* a été emprunté à l'antiquité romaine. Sous Henri IV, un édit de mai 1599 créa la charge de *grand voyer,* ayant le droit de nomination et la surveillance de tous les voyers de province, et en revêtit Sully. Cette charge fut supprimée dès 1626. Actuellement, dans chaque département, existent un agent voyer en chef, résidant au chef-lieu, et des agents voyers d'arrondissement. V. AGENT VOYER.

VOYER D'ARGENSON Biogr. V. ARGENSON.

VOYETTE (*voi-iet* ou *vo-iet* — n. f. Techn. Grande écuelle à manche, dont on se sert pour voyer la lessive.

— Sylvic. Sentier rectiligne de peu de largeur que l'on perce à travers bois, surtout pour les chasseurs.

VOYEUR (*voi-ieur* ou *vo-ieur* — **EUSE** n. Arg. Personne qui assiste, qui aime à assister, sans être vue, à des scènes de lubricité.

VOYEUSE (*voi-ieuz'* ou *vo-ieuz'* — n. f. Espèce de tabouret.

VOYOU (*voi-iou* ou *vo-iou* — peut être de *voie* — n. m. Arg. Gamin, jeune homme qui a des habitudes crapuleuses, et qui vit habituellement dans la rue.

VOYOUCRATE (*voi-iou-ou* ou *vo-iou-ou* — de *voyou,* et du gr. *kratos,* force) n. m. Par plaisant. Partisan de la voyoucratie.

VOYOUCRATIE (*voi-iou-ou-ou-si* ou *vo-iou-ou-ou-si* — n. f. Par plaisant. Domination de la populace.

VOYOUTADOS (*voi-iou-ou-ou-ta-dos* ou *vo-iou-ou-ou-ta-dos* — de *voyou* et *tadorne*) n. m. Par plaisant. Cigare d'un sou.

VOYOUTE (*voi-iout'* ou *vo-iout'* — n. f. Réunion ou habitudes des voyous. Peu us.

VOYOUTISME (*voi-iou-ou-tiss'* ou *vo-iou-ou-tiss'* — n. m. Genre de voyou. ‖ Nature de ce qui touche au voyou, de ce qui ressemble à ses manières.

VOYRIE (*voi-ri* — n. m. Genre de gentianacées, comprenant des herbes qui croissent sur les troncs des vieux arbres, dans l'Amérique tropicale et en Afrique.

VOYRON (Emile-Jean-François-Régis), général français, né à Theuleit (Drôme) en 1838. Elève de l'École militaire de Saint-Cyr en 1858, il en sortit sous-lieutenant dans l'infanterie de marine et fit toute sa carrière dans cette arme ; il fut blessé à Bazeilles en 1870. Chef de bataillon en 1877, il prit part, sous les ordres de Borgnis-Desbordes, à la première expédition du Haut-Fleuve, au Soudan, et s'empara de vive force du village fortifié de Goubanko. Lieutenant-colonel en 1882, colonel en 1885, général de brigade en 1891, il se signala en Indo-Chine et fut mis, en 1895, à la tête de la brigade d'infanterie de marine destinée à prendre part à l'expédition de Madagascar. C'est grâce à l'énergie qu'il montra dans l'exercice de cette commandement que la colonne volante du général Duchesne, dont ses troupes formaient le noyau, put atteindre Tananarive. En 1896, le général Voyron remplaçait le général Duchesne comme commandant supérieur des troupes. Divisionnaire en 1899, il obtint, l'année suivante, le commandement des troupes françaises envoyées en Chine à l'occasion du soulèvement des Boxers. A son retour en France, il était nommé membre du conseil supérieur de la guerre.

VOYSIN (Daniel-François), chancelier de France, né et mort à Paris (1654-1717). Il fut conseiller au parlement de Paris à dix-neuf ans, maître des requêtes en 1685, intendant du Hainaut en 1688, conseiller d'État en 1691, intendant de la maison de Saint-Cyr, secrétaire d'État de la guerre en 1709 et, enfin, chancelier de France en 1714. Il entra au conseil de régence en 1715.

VOYVODE n. m., **VOYVODIE** n. f. Hist. V. VOIVODE et VOÏVODIE.

VRAC (*vrak'* — du hollandais *wrak,* rebut) n. m. Usité seulement dans l'expression *en vrac* ou *en vrague,* En grenier. *On charge les grains* EN VRAC.

— Ch. de f. Se dit des marchandises non emballées.

— Econ. rur. *Engranger en vrac,* Engranger sans botteler.

— Mar. *Amener en vrac les voiles, les vergues,* Les laisser tomber en pagaie sur le pont.

— Pêch. *Poissons en vrac,* Poissons mis en barils sans y être rangés.

VRACENE, ville de Belgique (Flandre-Orientale), arrond. et à 7 kilom. de Saint-Nicolas ; 4 033 hab. Chemin de fer vicinal. Tannerie, commerce de grains et de bestiaux.

VRACONNIEN, ENNE (*ko-nn-in, è-n*) adj. Se dit d'une zone de passage établie par Renevier entre les étages albien et cénomanien.

— n. m. : *Le* VRACONNIEN.

VRAI, VRAIE (*vrè* — du lat. *verus,* vrai) adj. Véritable, conforme à la vérité : *Rien ne vaut de rien s'est aussi* VRAI *que « deux et deux font quatre ».* Volt.

— Qui dit la vérité, qui est franc, sincère. Qui ne dénature pas les choses, qui les fait voir comme elles sont : *La lunette qui rapetisse les objets n'est pas plus* VRAIE *que celle qui les grossit.* A. Karr.

— Qui justifie son nom, qui a bien les caractères de l'être ou de l'objet désigné : *Un* VRAI *diamant.* Se dit souvent par exagération : *Cette femme est un* VRAI *fléau.*

— Convenable, préférable à tout autre : *Aimer, c'est le* VRAIR *manière de se livrer à mer.*

— Elliptiq. et fam. *Vrai ?* Cela est-il vrai ? *Pas vrai ?* N'est-ce pas ? *Vous viendrez nous voir, pas vrai ?*

— Interj. En vérité : *Eh bien, vrai ! celle-là est bonne.* *Vrai Dieu !* Sorte de juron, d'exclamation.

— Loc. div. *Aussi vrai qu'il fait jour, qu'il fait nuit, que nous sommes ici,* etc., Façons de parler employées pour affirmer avec plus de force. *Il est vrai de dire que, Il est vrai que,* S'emploie pour expliquer, modifier ou restreindre : *Je me sens un peu fatigué ; il est vrai que j'ai travaillé plus que de coutume. Toujours est-il vrai que, Toujours est-il vrai que,* Néanmoins : *Vous avez beau contester,* TOUJOURS EST-IL VRAI QUE...

— Bot. *Verticille vrai,* Celui dont les éléments partent tous à la même hauteur du pourtour de l'axe.

— Litter. et b.-arts. Qui rend les choses avec vérité : *Un style* VRAI. ‖ Qui est rendu avec vérité : *Des couleurs* VRAIES. ‖ Se dit aussi de l'écrivain et de l'artiste dont les œuvres ont un caractère de vérité : *Le peintre est* VRAI.

— Mar. *Cap vrai, Rel vrai, Lof vrai,* Cap, Relèvement donnés par rapport à l'axe du navire. *Hauteur vraie,* Hauteur d'un astre corrigée des erreurs d'observation. *Jour vrai, Temps vrai,* Mesure du temps basée sur la marche réelle du soleil.

— Loc. PROV. : **Cela est vrai, ou le roi n'est pas noble,** Cela est irréfutable, incontestable. (Vx.)

Vrai, vérité que Vrai droit loyal V — Vrai vérité

Vrai du beau et du bien, ... Victor Cousin ... auteur ... partie ... leçons ... spiritualiste ... ne Cousin ... ent et que, ... tous les sens, et qui ... XVIIe siècle jusqu'à ... La troisième partie ... et une tentative de ... devoir, bien, ... rée pour son ... table.

VRAIMENT ... effectivement ... Se dit pour affirmer ... VRAIMENT. Voy. VRAIMENT ... remarque :

Revue

Vrain-Lucas, ... né à Launeray, ... il fut successivement clerc ... tribunal de Châteauroux, etc. En ... s'établissant vainement un emploi ... Il entra alors dans une officine ... partie des archives de la Hol... extraordinaire à contrefaire ... En 1861, il commença envers ... Il fut, la mystification lucrative ... étant d'une famille ... une inappréciable collection d'au... une foule de pièces fausses et, ... la hâte, on apporta ... Puvis de Chavannes, Alexandre le ... Lazare à saint Pierre, de Marie... à Jules César et une foule au... Pascal, prouvant que ce savant ... Newton la loi de l'attraction univer... Chasles. Une ... elle-même prit parti ... lettres de Gaulée avaient été ... Chasles condamné victo... encore, mais, en 1869, ... ces importations, il ... qui le couvrit l'offi... et condamné à deux ans ... frères à sa victime, ... croquerie.

VRAISEMBLABLE ... et *semblable* adj. ... pouvoir se pro... Vraisemblable.

VRAISEMBLABLEMENT ... Selon la ...

VRAISEMBLANCE ... et *semblance* n. f. ... *Invraisemblance*. *Il est souvent* ... Apparence, probabilité. Vraisemblance.

Vrakhi ... Acacia ... et ...

Vrari ...

Vratislav I ...

Vratislav II ...

Vratza ...

Vred, ...

Vrède, ...

Vrédelée ...

Vreede ... à ... ...

... *Maximilien-Joseph de Grand-Pensionnaire* ... *Jacques II*, 1850 ; ... *Princes* et *la Liberté de l'Europe* ... *Cromwell* 1853 ; *la Diplomatie* ... 1856-1865. *Les Alliances des Pays-Bas* ... *Rhin* ... *Batave* ; *la Sainte Alliance* ... 1865 ; *l'Angleterre et la Liberté du monde*, etc.

VREILLE ... *ll* mll. — ... alter de *vrille* n. f. Bot. ... du liseron, dans l'ouest de la France.

VRETAC *tak* ... n. m. Mar. anc. Cordage servant à renforcer ... et à ramener l'amure de misaine.

VREZON n. m. Sorte de charrue usitée dans le Poitou.

VRIDDHI du sanscr. *vriddhi*, accroissement, n. f. Terme sanscr. Deuxième renforcement d'une racine.

VRIENDT François DE. Biogr. V. FLORIS.

VRIES, bourg des Pays-Bas (Drenthe), sur un canal de navigation, entre la mer du Nord et le Zuyderzée ; 3.500 hab.

VRIES Jean Frédéman DE, peintre hollandais, né à Leeuwarden en 1527, mort à Anvers après 1601. Il étudia la peinture à Amsterdam, puis se rendit à Anvers, à Malines, et acquit beaucoup de réputation par ses tableaux d'architecture et de perspective. Il exécuta à Anvers des travaux décoratifs pour l'entrée triomphale de Charles-Quint dans cette ville ; il fit des restaurations intelligentes des ouvrages de Corneille de Vianen. En 1586, il alla à Francfort, puis à Brunswick, où il demeura jusqu'en 1589. En 1591, il est à Hambourg, puis à Prague jusqu'en 1596, puis à Amsterdam, à La Haye, et de nouveau à Hambourg. Ses ouvrages révèlent un véritable talent de coloriste, et une remarquable entente des jeux de lumière.

VRIES ou **FRIES** Adrien DE, sculpteur, né en 1560 à La Haye, mort après 1603. Élève de Jean Bologne, à Florence, il exécuta d'abord des copies pour Rodolphe II, qui l'appela à Prague, et on il fit sa statue équestre. Puis il alla à Augsbourg, où il séjourna plusieurs années, et fit des travaux importants. On lui doit, notamment, la *Fontaine de Mercure* (1599, bronze), et la *Fontaine d'Hercule* (1602, bronze). Le jardin des Tuileries (Paris) possède son *Mercure et Psyché*.

VRIES (Martin-Gerritzon DE), navigateur hollandais du XVIIe siècle. Chargé en 1643 par Van Diémen, alors gouverneur des possessions néerlandaises de la Malaisie, d'explorer les régions asiatiques inconnues situées au nord du Japon, il reconnut, en 1643-1644, sur le *Castricum*, une partie de la côte orientale de Nippon, le détroit qui sépare Nippon de Yéso, et une partie de la côte orientale de cette terre, puis ébaucha la reconnaissance de l'archipel des Kouriles, enfin entrevit quelques fragments des côtes orientales de Sakhaline et les îles situées au voisinage du détroit nommé plus tard détroit de La Pérouse, qui le rattacha au continent asiatique.

VRIES Jérôme DE), littérateur hollandais, né et mort à Amsterdam (1776-1853). Il fut pendant cinquante-sept ans employé dans les bureaux de la municipalité de sa ville natale. En 1820, il fut nommé membre du conseil administratif de l'Académie des beaux-arts. Vries était surtout savant et ardent numismate. Parmi les ouvrages qu'on a de lui, nous citerons : *Vie d'Anaxagoras* (1806) ; *Éloge de Jérémie de Decker* (1807) ; *Histoire de la poésie hollandaise* (1880) ; *Hugo Grotius et Marie de Reigersbergen* (1827) ; etc.

VRIGNE-AUX-BOIS, comm. des Ardennes, arrond. et à 8 kilom. de Sedan ; 3.075 hab. Ch. de f. E. ; fonderies.

VRILLAGE (*vrill-aj'* [*ll* mll.) n. m. Techn. Défaut que présentent quelquefois les matières textiles, et qui provient de ce que la torsion des fils a été poussée trop loin.

VRILLE *ll* mll. — du lat. *viticula*, même sens ; de *vitis*, vigne n. f. Bot. Sorte de filament qui croit sur certaines plantes et qui s'enroule en spirale sur les corps voisins.

— Nom vulgaire du liseron des champs.

— Filat. Sorte de tortillement ou rebouclage, qu'un fil fait sur lui-même, quand il est abandonné sans torsion.



Vrilles.

— Techn. Petit outil de fer muni d'un manche perpendiculaire à la direction de la tige, et que termine une sorte de vis finissant en pointe aiguë, qui sert à faire des trous dans le bois : *Percer des trous avec une* VRILLE. | Fig. et fam. *Yeux percés comme vrille*, Yeux si petits qu'on dirait des trous de vrille.

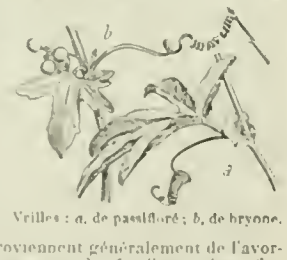

Vrilles : *a*, de passiflore ; *b*, de bryone.

— ENCYCL. Bot. Les *vrilles* sont des organes que présentent certaines plantes, et qui, s'enroulant autour des corps étrangers, permettent à celles-ci de se soutenir et même de grimper, malgré leur faiblesse. Les vrilles proviennent généralement de l'avortement ou de la dégénérescence des feuilles ou des inflorescences, du prolongement des nervures, etc.

VRILLÉE *ll* mll. n. f. Bot. Nom vulgaire du liseron des champs. *Vrillée bâtarde*, Nom vulgaire de la renouée liseron et de la renouée des buissons.

VRILLER *ll* mll. v. a. Percer avec une vrille : VRILLER *une futaille*.

— v. n. S'élever en décrivant une hélice : *Une fusée peut* VRILLER.

— Verber. Syn. de VERMILLER.

Vrillé, ée part. pass. du v. Vriller.

Bot. Qui est muni de vrilles : *Tiges* VRILLÉES. || Se dit aussi d'une feuille pennée, avec foliole impaire, dont la nervure commune se termine par un filet uniforme.

— Techn. *Fil vrillé*, Fil trop tordu qui, dès qu'il se trouve sous l'influence de l'humidité, se tortille sur lui-même.

VRILLERIE (*vrill-e-ri* [*ll* mll.]) n. f. Fabrication de vrilles. || Atelier où l'on fabrique des vrilles. || Nom donné par les tailleurs à tous les menus ouvrages et outils de fer et d'acier qui servent à certains ouvriers, tels que ... ciseaux, poinçons, burins, vrilles, etc.

VRILLETTE (*vrill-èt'* [*ll* mll.]) n. f. Nom vulgaire des insectes coléoptères du genre *anobium*. (Les vrillettes sont ainsi appelées à cause des trous ronds dont sont criblés les bois rouges par leurs larves, de telle sorte que ces bois paraissent avoir été percés avec une petite vrille.



Vrillette : *a*, bois attaqué.

VRILLIER (*vrill-é* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Ouvrier qui fait des vrilles.

VRILLIFÈRE *ll* mll. — de *vrille*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui est muni de vrilles.

VRILLON (*ll* mll.) n. m. Sorte de petite tarière en forme de vrille.

VRILLONNER (*lo-né ll* mll. v. n. Former des vrilles, se contourner en hélice.

VRITRA, démon indien dont les éternels combats avec le dieu Indra font le sujet d'un grand nombre d'hymnes du *Rig-Véda*.

VRITZ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 29 kilom. d'Ancenis, près du Maudy, affluent de l'Erdre ; 1.501 hab. Ardoisières.

VRLICA, bourg d'Austro-Hongrie (prov. de Dalmatie, près de la Cetina, tributaire de l'Adriatique ; 10.000 hab.

VROGNE (*gn* mll.) n. m. Bot. Nom vulgaire de l'AVRONE.

VRON, comm. de la Somme, arrond. et à 25 kilom. d'Abbeville ; 912 hab. Faïencerie, sucrerie.

VRONCELLE *sèl*') n. f. Bot. Nom vulgaire du liseron.

VROOM (Henri-Corneille), peintre hollandais, né à Haarlem vers 1566, mort dans cette ville en 1610. Il étudia la peinture à Amsterdam, puis passa en Espagne et en Italie. Pendant un voyage qu'il fit en Espagne pour y porter des tableaux, il fit naufrage. Un tableau dans lequel il représenta la tempête à laquelle il avait échappé eut un tel succès qu'à partir de ce moment, il s'adonna à la représentation des sujets de marine. Il est l'auteur des premières marines qui aient été peintes à Haarlem. Le patriotisme des Hollandais et les exploits de leurs amiraux furent pour beaucoup dans la réputation du peintre.

VRPOLJE, bourg d'Austro-Hongrie (prov. de Croatie-Slavonie (comitat de Vitrovititz), non loin d'un sous-affluent du Danube par la Save ; 3.500 hab. Vignobles.

VRYBURG ou **VRIJBURG**, ville de la colonie anglaise du Bechuanaland, sur un affluent du Waal, très peu éloignée de la frontière du Transvaal.

VRYGRAFF n. m. Hist. Membre du tribunal secret de Westphalie, la Sainte-Vehme. || Pl. *Des* VRYGRAVES.

VRYHEID ou **VRIJHEID**, ville du Transvaal, qui fut la capitale d'une petite république boer indépendante, fondée dans le Zoulouland sous le nom de *Nieuwe Republick*, et réunie à la république Sud-Africaine en 1887.

V. S. Musiq. Abréviation des mots *Volti subito*.

VU, E part. pass. du v. Voir.

VUAGNAT (François), peintre français, né à Genève en 1826. Élève de l'école des Beaux-Arts de Genève, il prit des leçons de Lugardon, Diday, Humbert. Il exposa à Paris pour la première fois en 1867 un *Transport d'animaux sur le lac de Brienz* (1867). Parmi ses principales œuvres, nous citerons : *Chèvres dans les Alpes* (1869) ; *l'Abreuvoir dans le ravin* (1873) ; *le Gué* (1875) ; *Marécage de la Dranse, près de Thonon* (1881) ; *les Bords du lac Léman, près de Bellerive* (1886) ; *le Lac d'Annecy* (1889). Il a fait aussi des portraits. Il y a de ses tableaux aux musées de Caen, Rennes, Chambéry.

VU-ARRIVER n. m. invar. Certificat constatant la livraison d'une fourniture.

VUE (*vû* — subst. particip. de *voir*) n. f. Faculté de voir, sens par lequel on perçoit directement la lumière et les couleurs, d'où l'on conclut souvent la forme, la distance et le mouvement : *Avoir la* VUE *perçante, faible*.

— Organe de la vue, yeux, regard ; vision elle-même : *Tourner la* VUE *du côté de la mer*. || Action de regarder, examen : *Regardez ces étoffes, la* VUE *n'en coûte rien*. || Aspect, présence : *Il y a une sorte de honte d'être heureux, à la* VUE *de certaines misères*. (La Bruy.)

— Manière dont les objets se présentent aux regards : *L'une* VUE *de côté, l'une* VUE *de haut en bas, de bas en haut*.

— Etendue de pays qu'on peut voir d'un lieu déterminé : *Maison qui a une belle* VUE, *qui n'a point de* VUE. || Fenêtre, ouverture d'une maison par laquelle on voit les lieux environnants : *Ouvrir, Condamner des* VUES.

— Tableau, dessin, estampe qui représente un lieu ou un édifice existant, pris sur nature : VUE *de Paris*.

— Fig. Jugement, pénétration : *La prospérité trouble la* VUE *de l'esprit* (Noel). || Manière de voir, aperçu : *Un nouveau principe est une source intarissable de nouvelles* VUES. (Vauven.) || Contemplation, considération : *La* VUE *du passé devrait nous éclairer sur l'avenir*. || But, intention : *Nous n'avons d'autre* VUE *que de vous satisfaire*.

— *Seconde vue, Double vue*, Faculté de voir par l'imagination des choses qui existent ou arrivent dans les lieux éloignés. (Clairvoyance extraordinaire que posséderait une personne plongée dans le sommeil magnétique. — Par ext. Perspicacité : *La* SECONDE VUE *d'une mère ne s'acquiert point*. (Balz.)

— Loc. div. *Vue courte* ou *basse*, Celle qui n'est distincte qu'à une faible distance. — Fig. Défaut de perspicacité. || *Vue longue*, Celle qui n'est distincte qu'à une distance plus ou moins considérable. — Fig. Grande perspicacité. || *Échappée de vue*, Lointain que l'on aperçoit par un espace plus ou moins étroit. || *Point de vue*, Objet sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans l'éloignement : *Ce clocher sert de* POINT DE VUE. — Assemblage d'objets qui frappent, qui invitent le regard : *Un beau* POINT DE VUE. — Point d'un tableau ou d'un dessin vers lequel convergent les lignes droites supposées perpendiculaires à la surface d'un tableau : *Placer trop haut, trop bas le* POINT DE VUE.

Endroit précis où il faut se placer pour bien voir un

objet; endroit où l'objet doit être placé pour être bien vu : *Vous ne pouvez juger ce portrait, vous n'êtes pas dans le* POINT DE VUE. — Fig. Manière de considérer les choses : *Chacun a son* POINT DE VUE. — Manière dont les choses ou les personnes doivent être considérées : *La plupart des affaires se présentent sous un double* POINT DE VUE. ‖ *Au point de vue de*, Sous le rapport de : *L'homme pratique n'apprécie les choses qu'*AU POINT DE VUE DES *résultats.* ‖ *En vue de*, A un endroit d'où l'on voit : *Être* EN VUE DE *la côte.* — En considération de : *Rien ne se fait* EN VUE *de rien.* (Proudh.) ‖ *Avoir en vue*, Se proposer pour objet : *L'égoïste n'a jamais que son intérêt* EN VUE. ‖ *Hors de vue*, Loin des regards; plus loin que les regards ne peuvent porter; à l'abri des regards. ‖ *A la première vue, A première vue*, Rien qu'en voyant, sans examen, la première fois qu'on voit. ‖ *A vue d'œil*, Autant qu'on en peut juger par la seule vue : A VUE D'ŒIL, *ce morceau pèse tant.* — Très rapidement : *Ce malade dépérit* À VUE D'ŒIL. ‖ *A vue d'oiseau*, Syn. peu usité de A VOL D'OISEAU. ‖ *A vue de pays*, Sans connaître exactement sa route, en se guidant un peu au hasard par la vue des lieux environnants : *Voyager* À VUE DE PAYS. ‖ Par plaisant. *A vue de nez*, A peu près, sans préciser, sans avoir des données certaines pour décider : A VUE DE NEZ, *cela vaut cent francs.* ‖ *A perte de vue*, Si loin que le regard ne peut porter jusque-là : *Monter* À PERTE DE VUE. — Fig. D'une façon très longue et peu conclusante : *Discourir* À PERTE DE VUE. ‖ *Perdre de vue*, Cesser de voir : *On* PERD *bientôt* DE VUE *un oiseau qui vole.* — Oublier, négliger : *Ne* PERDEZ DE VUE *aucun détail.* — Cesser de fréquenter, de rencontrer dans le monde : *Des camarades d'enfance qui se* PERDENT DE VUE. ‖ *Ne pas perdre de vue*, Surveiller constamment : *Une mère prudente* NE PERD PAS DE VUE *sa fille.* ‖ *Avoir la vue sur*, Suivre et examiner les actes de. ‖ *Garder à vue*, Garder de manière à ne pas cesser de voir. ‖ *Connaître de vue*, Connaître seulement pour avoir vu, rencontré. ‖ *Être en vue, Être exposé à la vue*, Être en un lieu où l'on est vu, où l'on est exposé aux regards. — Se trouver en position d'être remarqué, apprécié. ‖ *Être en belle vue*, S'apercevoir de fort loin et d'un grand nombre de points : *Château qui* EST EN BELLE VUE. ‖ *Mettre en vue*, Placer dans un lieu où l'on peut voir facilement. — Fig. Rendre visible, sensible, manifeste. — Attirer l'attention publique sur, donner la notoriété à. ‖ *Avoir des vues pour quelqu'un*, Avoir dessein de lui procurer quelque avantage. ‖ *Avoir des vues sur quelqu'un*, Avoir dessein de l'employer à quelque chose. — Penser à marier cette personne ou à se marier avec elle. ‖ *Avoir des vues sur quelque chose*, Former le dessein de l'acquérir, de l'obtenir. ‖ *Donner dans la vue*, Envoyer ses rayons directement dans les yeux : *Le soleil nous* DONNAIT DANS LA VUE. — Frapper par un éclat agréable : *Cette étoffe* DONNE DANS LA VUE *plus que l'autre.* — Fig. Plaire beaucoup : *Cette charge, cette fille lui* A DONNÉ DANS LA VUE. (On dit plus ordinairem. DANS L'ŒIL.)

— Archéol. Partie de la visière d'un casque percée de fenêtres en fentes horizontales, par lesquelles le combattant prenait son jour. ‖ Ces ouvertures elles-mêmes. ‖ *Salade à vue coupée*, Salade n'ayant qu'une seule fente.

— Banq. *Lettre de change payable à vue*, Lettre de change payable à présentation. ‖ *Payable à trois, à quatre, etc., jours de vue*, Payable à trois, à quatre, etc., jours après la présentation.

— Dr. *Vues et montrées* (vx.), Descente sur les lieux; action d'exposer au juge l'état d'un immeuble à l'occasion duquel naît le litige. ‖ *Vue de coutume*, Fenêtre percée dans un mur mitoyen, à la hauteur réglée par les lois et coutumes. ‖ *Vue de servitude*, Celle qu'on doit souffrir en vertu d'un droit appartenant au propriétaire de l'immeuble. ‖ *Vue de* ou *pour souffrance*, Vue dont on a la jouissance sans titre, par la simple tolérance de celui sur la propriété duquel elle est ouverte. ‖ *Vue à temps*, Celle dont on jouit par titre, pour un temps limité. ‖ *Vue de terre*, Espèce de soupirail, au rez-de-chaussée, servant à éclairer quelque pièce d'un étage souterrain. ‖ *Vue droite*, Celle qui est directement opposée à l'héritage du voisin. ‖ *Vue de côté, Vue bée*, Celle qui est prise dans un mur de face, et qui est distante de 0m,66 du milieu d'un mur mitoyen ou retour. ‖ *Vue de prospect*, Vue libre dont on jouit, par titre, jusqu'à une certaine distance en largeur, et devant laquelle personne ne peut élever de construction ni planter aucun arbre. ‖ *Vue faîtière*, Petit jour pris vers le faîte d'un comble, par une lucarne ou un œil-de-bœuf. ‖ *Vue dérobée*, Petite ouverture pratiquée au-dessus d'une corniche ou d'une plinthe, ou dans quelque ornement, de façon à être peu ou point visible à l'extérieur et, ainsi, à ne point gâter la décoration d'une façade.

— Fortif. Faculté d'apercevoir : *Avoir des* VUES *sur le pays.*

— Jeux. *A boule vue.* Au jeu de boules, Jouer, viser, la boule étant à peine arrêtée. (Fig. Inconsidérément, sans examen.) ‖ *Être en vue.* So dit au jeu de mail, quand, de l'endroit où est la boule, le joueur voit en plein la passe.

— Mar. *Il y a de la vue*, Locution employée pour exprimer que l'horizon est clair. ‖ *Vue de côte*, Croquis rapide et schématique des points saillants d'une côte. ‖ *Être en vue de terre*, Apercevoir la côte. ‖ *Naviguer vue par vue et cours par cours*, Régler sa navigation d'après ce qu'on aperçoit de la terre. ‖ *Tenir un navire en vue*, Combiner sa route pour ne pas cesser de le voir.

— Physiol. V. VISION.

— Physiq. *Lunette de longue vue* ou simplem. *Longue-vue* (une). V. LONGUE-VUE.

— Vénerie. Sonnerie spéciale de trompe, lorsqu'on voit

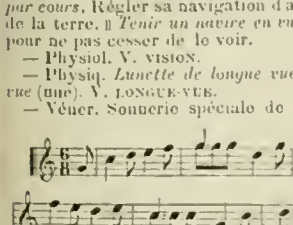

La vue. (Sonnerie de trompe.)

l'animal par corps. ‖ *Aller à la vue*, Aller à la découverte pour savoir s'il y a des bêtes courables dans le pays. ‖ *Chasser courre à la vue*, Voir la bête en la poursuivant. (On dit aussi COURRE À VUE.)

— SYN. **Vue, aspect.** V. ASPECT. ‖ **Vue, but, dessein.** V. BUT.

VUE, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 16 kil. de Paimbœuf, dans les marais de l'Acheneau; 1 204 hab.

VUGHT, bourg des Pays-Bas (Brabant-Septentrional) dans la banlieue de Bois-le-Duc; 5.500 hab.

VUILLAFANS, comm. du Doubs, arrond. et à 32 kilom. de Besançon, près de la Loue; 1 177 hab. ch. de f. P.-L.-M. Métallurgie, clouterie, distillerie.

VUITRY (Adolphe), administrateur et homme politique français, né à Sens en 1812, mort à Saint-Donnan en 1885. Avocat au barreau de Paris, il fut attaché, en 1831, au ministère de la justice; en 1848, il devint maître des requêtes au conseil d'État, fut sous-secrétaire d'État en 1851, et rentra l'année suivante, en qualité de conseiller au conseil d'État, où il devint président de la section des finances. En 1863, il fut nommé gouverneur de la Banque de France et ne quitta ses hautes fonctions, en 1864, que pour devenir ministre présidant le conseil d'État. Sénateur en 1869, il rentra dans la vie privée l'année suivante. Membre, depuis 1862, de l'Académie des sciences morales et politiques, il présida, de 1874 à 1878, le conseil d'administration de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Il laissa inachevées de très curieuses *Études sur le régime financier de la France avant la Révolution de 1789; le Désordre des finances et les Excès de la spéculation à la fin du règne de Louis XIV* (1885).

VUKOVAR, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie), ch.-l. du comitat de Syrmie, sur le Danube, au confluent de la *Vuka*; 9.500 hab. Vignobles. Sériciculture.

VULCAIN *kin* — du n. du dieu du feu chez les Romains) n. m. Alchim. Nom donné au soufre par les alchimistes. — Zool. Nom vulgaire de la vanesse atalante.

VULCAIN. Myth. Dieu du feu et du métal chez les Romains, fils de Jupiter et de Junon, époux de Maïa ou de Vénus. Volcanus ou Vulcanus était une vieille divinité italique. Il était adoré par les Etrusques; il résidait ordinairement dans l'une des îles Lipari, appelée *l'île de Vulcain*. Il présidait au feu et à la guerre, mais il protégeait aussi contre l'incendie; enfin, c'était un dieu de la fécondité, époux de Maïa, dite *Maïa Volcani*. A Rome, le culte de Vulcain était mentionné dans la légende de Romulus, et l'on faisait de Servius Tullius un fils de Vulcain. Suivant la tradition, Romulus ou Tatius, après la guerre des Romains et des Sabins, avait élevé un autel à Vulcain, à l'ouest du *Comitium*. L'*area* voisine prit le nom de *Vulcanal*; là se tinrent d'abord les assemblées populaires; là aussi s'élevait le *senaculum*, dépendance de la curie. Plus tard, on bâtit un temple à Vulcain sur le champ de Mars. Auguste, en l'an 9 de notre ère, lui consacra près du Forum un autel dont on a retrouvé la dédicace. Depuis les guerres puniques, le Vulcanus des Italiotes fut de plus en plus identifié avec l'Hephaistos des Grecs. V. HEPHAISTOS.

— n. m. Passé dans la langue pour signifier un ouvrier qui travaille le fer :

Un affreux serrurier, laborieux *Vulcain*.
Qu'éveillera bientôt l'ardente soif du gain...
BOILEAU.

— Iconogr. Les représentations antiques de Vulcain sont assez rares. Les artistes modernes ont généralement donné à ce dieu des traits pleins de rudesse, une barbe noire, des cheveux crépus, un teint fauve, un torse musculeux et des jambes contrefaites.

Au Louvre est un tableau de l'Albane intitulé *le Repos de Vénus et de Vulcain*. Vélasquez a peint *Apollon révélant à Vulcain l'infidélité de Vénus*. V. FORGES DE VULCAIN.) Un tableau de Boucher, qui est au Louvre, représente *Vénus commandant à Vulcain des armes pour Enée* 1732. Une composition analogue du même artiste se voit au palais du Grand-Trianon.



Vénus commandant à Vulcain des armes pour Enée, d'après Boucher.

VULCANAL, ALE du lat. *Vulcanus*. Vulcain adj. Mythol. lat. Qui appartient, qui a rapport à Vulcain. ‖ *Flamine vulcanal*, Prêtre de Vulcain.

Vulcanal ou Area de Vulcain. Antiq. Place de l'ancienne Rome, qui était consacrée à Vulcain. Elle était voisine du Forum; elle s'étendait à l'ouest et un peu au-dessus du *Comitium*. C'était l'une des plus vieilles places de Rome; on y voyait un autel de Vulcain, qui avait été consacré, disait-on, par Romulus ou par Tatius, après la guerre des Romains et des Sabins.

VULCANALES n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Vulcain, qui se célébraient au mois d'août. ‖ Autre fête qui se célébrait le 21 mai.

VULCANICITÉ rad. *vulcanique* n. f. Physiq. Ensemble des phénomènes qui se produisent à la surface d'une planète, sous l'action du feu intérieur. On dit aussi VOLCANICITÉ.

VULCANIEN, ENNE *ni-in, è-n'* adj. Mythol. lat. Qui appartient, qui a rapport à Vulcain.

— Physiq. Qui a rapport au vulcanisme : *Hypothèse* VULCANIENNE. — n. m. Partisan du vulcanisme.

VULCANIQUE adj. Physiq. Syn. de VOLCANIQUE.

VULCANISATION *si-on* — rad. *vulcaniser* n. f. Préparation des bois par l'action du feu. Préparation du caoutchouc à l'aide du soufre.

— Encycl. La *vulcanisation*, qui consiste à incorporer du soufre dans le caoutchouc, a pour but de soustraire ce corps aux effets pernicieux que la chaleur et le froid exercent sur lui à l'état naturel. En effet, soumis à une température de 30 à 40° C., le caoutchouc naturel devient mou et perd ses qualités essentielles : l'élasticité et l'imperméabilité. D'autre part, le froid le rend dur et cassant. La découverte de la vulcanisation par Goodyear en 1843, en atténuant dans une large mesure ces inconvénients, a ouvert un champ immense aux applications du caoutchouc.

Dans certains procédés, on chauffe simplement un mélange de caoutchouc et de soufre à environ 130°. Une faible proportion du soufre (1 à 2 p. 100) est combinée; le reste (qui peut aller jusqu'à 20 p. 100) est retenu mécaniquement par [illegible]. Dans d'autres procédés, on plonge les objets façonnés dans un bain de soufre à 130° ou 135°. Le procédé Parkes (vulcanisation à froid) emploie le chlorure de soufre dissous dans le sulfure de carbone. Quelques minutes l'immersion suffisent pour les pièces devant conserver leur élasticité. En faisant la proportion du soufre jusqu'au triple quelquefois dans les procédés à chaud, et en maintenant la chaleur pendant plusieurs heures, on obtient ce que l'on appelle le *caoutchouc durci* ou *ébonite*, qui se travaille comme la corne et est susceptible d'un beau poli.

VULCANISER du lat. *Vulcanus*, Vulcain et feu v. a. Préparer par l'action du feu, en parlant du bois. ‖ Préparer avec du soufre, en parlant du caoutchouc.

VULCANISME *nism'* — du lat. *Vulcanus*, Vulcain n. m. Physiq. Système qui attribue à la chaleur du feu l'état actuel du globe.

VULCANISTE *nist'* n. m. Partisan du vulcanisme.

VULCANITE n. f. Techn. Syn. de EBONITE.

VULCANO, île de l'archipel des Lipari, [illegible] Nombreuses curiosités géologiques (cratère, laves, cendres, fumerolles, dépôts de soufre). Fabrication d'acide borique.

VULGAIRE *ghèr'* du lat. *vulgaris*, de *vulgus*, peuple, commun, communément reçu : *Les proverbes expriment la morale* VULGAIRE *du pays.*

— Se dit d'une langue parlée communément par opposition à la langue écrite ou savante : *Traduction de la Bible en langue* VULGAIRE.

Trivial, sans élévation, sans distinction : *Pensées* VULGAIRES. *Sentiments* VULGAIRES. *Esprit* VULGAIRE.

Dr. rom. *Substitution vulgaire*, V. SUBSTITUTION.

— Substantiv. Autrefois. Nom donné à tous les esclaves d'une maison qui, ne se distinguant de l'ensemble de la famille servile par aucune fonction plus relevée, étaient propres à tous les offices.

n. m. L'peuple, commun des hommes : *Le* VULGAIRE *accepte ces apparences.*

— Ce qui est vulgaire : *On revient au bon sens plus tôt que de tomber dans le* VULGAIRE. Bougeart

— ALLUS. LITTER. : **Je hais le profane vulgaire et le tiens à l'écart.** V. CE QU'IL FAUT DE PROFANUM VULGUS ET AREAM.

— PROV. : **Il faut penser avec les habiles gens, mais parler avec le vulgaire.** Il faut avoir des pensées élevées, mais les exprimer simplement.

SYN. **Vulgaire, commun, ordinaire**, etc. V. COMMUN.

VULGAIREMENT *ghè-re-man* adv. Communément : *On dit* VULGAIREMENT *que...* ‖ D'une manière peu distinguée : *Il faut se garder de vous prononcer* VULGAIREMENT. Molé.

VULGARISATEUR, TRICE de *vulgariser* n. Personne qui répand l'usage ou la connaissance sommaire d'une chose : *Les* VULGARISATEURS *méritent de grands remercîments.* — adj. Qui vulgarise : *Un esprit* VULGARISATEUR.

VULGARISATION *si-on* n. f. Action de vulgariser; son résultat : *Le théâtre, dernier organe de la* VULGARISATION *des idées.* Th. Gaut.

VULGARISER v. a. Rendre vulgaire. ‖ Faire connaître au grand nombre. VULGARISER *la science.*

Se vulgariser, v. pr. Devenir vulgaire. ‖ Être, devenir vulgarisé.

VULGARISME *rism'* n. m. Chose vulgaire, pensée, expression vulgaire. Peu us.

VULGARITÉ n. f. Caractère, défaut de ce qui est vulgaire : *La* VULGARITÉ *du ton, des manières.*

VULGATE du lat. *vulgata*, répandu, adj. Pl. Qui est généralement accepté ou répandu : *Le texte* VULGATE *d'Homère.* Peu us.

— n. f. Version latine des Livres saints qui est en usage dans l'Église catholique. Dans ce sens, prend une majuscule : *La* VULGATE *a été déclarée authentique par le concile de Trente.* ‖ *Ancienne Vulgate*, Traduction latine de la Bible, faite sur la version grecque des Septante. On l'appelle aussi ITALIQUE : *L'Ancienne Vulgate* était en usage en Occident, dès les premiers siècles du christianisme.

— Encycl. Rebâtir pour le fond, la *Vulgate* est l'ancienne Italique, faite, non d'après l'hébreu, mais d'après

VULPIN n. m. Genre de graminées, type de la tribu des *vulpinées*, dont les fleurs sont disposées en épillets unilatéraux, dont les inflo



Vulpin : *a*, épillet ; *b*, fleur.

VULPINE n. f. Principe colorant jaune, extrait du lichen vulpin. — On dit aussi VULPITINE.

VULPIQUE (*pi*) adj. Se dit d'un acide qui se trouve dans certains lichens, le *cetraria vulpina*, le *pannelia parietina*, etc. SYN. CHRYSOPICRINE.

VULPIUS (Chrétien-Auguste), littérateur allemand, né et mort à Weimar (1762-1827). Il fut professeur libre dans plusieurs villes, et tomba dans la misère. Goethe, son beau-frère, l'en tira en le faisant nommer secrétaire du théâtre de Weimar. Vulpius fut encore directeur de la bibliothèque royale, inspecteur du cabinet des médailles ; il mourut avec le titre de conseiller du grand-duc. Ses principaux ouvrages sont : *Rinaldo Rinaldini, capitaine de voleurs* (1797) ; *Eduard Rosenthal* (1784 ; *Gabriano* (1785) ; *Esquisses tirées de la vie d'une dame galante* (1791-1793) ; *Aventures du prince Kulbandro* (1796) ; etc. — Sa sœur, JEANNE-CHRISTIANE **Vulpius**, née à Weimar en 1765, morte en 1816, fit en 1788 la connaissance de Goethe, en lui présentant dans le parc de Weimar une requête en faveur de son frère. Elle inspira au poète une vive passion, qu'elle partagea ; elle mit au monde, en 1789, un fils qui reçut le nom d'Auguste. Goethe l'épousa en 1806.

VULSELLE (*sèl*) ou **VULSELLA** (*sèl'-la*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la tribu des *vulsellinés*, répandus de la mer Rouge à l'Australie.

VULSINIES, ville de l'Etrurie ancienne, auj. *Bolsena*.

VULSON Marc, seigneur DE LA COLOMBIÈRE, héraldiste français, né vers la fin du XVIe siècle, mort en 1658. D'abord attaché à l'armée, il se consacra ensuite aux études héraldiques. Citons de lui : *Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries obmises par les autheurs qui ont escrit jusques icy de cette science* (1639) ; *la Science héroïque, traitant de la noblesse, de l'origine des armes, etc.* (1644), ouvrage que l'on a attribué à Salvaing de Boissieu ; *De l'office des rois d'armes, des héraults et poursuivants* (1645 ; *le Palais des curieux, etc.* 1647) ; etc.

VULTUEUX (*tu-eû*, EUSE du lat. *vultus*, visage, adj. Méd. Rouge et gonflé en parlant de la face. — Par ext. Se dit de tout ce qui se distingue par une vive coloration sanguine et une notable expansion.

VULTUOSITÉ n. f. Etat d'une face vultueuse.

VULTURIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux rapaces, comprenant les genres *vautour* (lat. *vultur*) et voisins. — *Un* VULTURIDÉ.

VULTURNAL, ALE, AUX adj. Antiq. rom. Qui appartient au dieu Vulturne : *Flamine* VULTURNAL.

VULTURNE. Mythol. rom. Nom d'un dieu des Sabins qui fut adoré ensuite par les Romains.

VULTURNUS (*nuss*) n. m. Vent du sud-est, que les Romains appelaient ainsi à cause du Vultur, montagne située au S.-E. de leur ville. Il portait aussi le nom de EURONOTUS.

VULTURNUS (*Vulturnus*), fleuve de l'ancienne Campanie, auj. *Volturno*.

VULVAIRE (*vèr*) adj. Anat. Qui appartient à la vulve : *Artères* VULVAIRES.

VULVAIRE (*vèr*) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de chénopodiacée des décombres (*chenopodium vulvaria*), dont les feuilles sont comme pousséreuses. Cette plante, d'une odeur fétide et nauséeuse, nommée vulgairement *arroche puante*, renferme de la diméthylamine, du carbonate d'ammoniaque, du nitrate de potasse, et une matière résineuse odorante.)

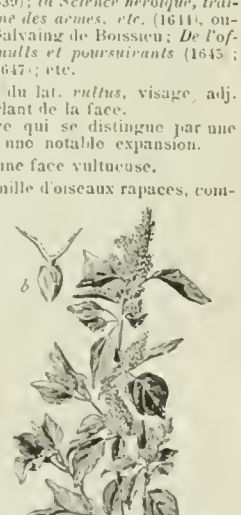

Vulvaire : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

VULVE du lat. *volvere*, envelopper) n. f. Anat. Ensemble des parties génitales externes, chez la femme et les femelles des animaux. — Ouverture que l'on trouve dans le cerveau, au-devant de l'adossement des couches optiques et au-dessus du pilier antérieur de la voûte.

ENCYCL. Anat. La *vulve* comprend l'ensemble des parties génitales externes de la femme, savoir : le pénil ou mont de Vénus, les grandes et les petites lèvres, entre lesquelles se trouve l'espace triangulaire appelé *vestibule*, le clitoris, le méat urinaire. Elle est limitée intérieurement par la membrane hymen ou les caroncules myrtiformes. La vulve est munie de plusieurs appareils glandulaires : follicules mucipares assez nombreux occupant le vestibule, le pourtour de l'urètre et les parties latérales de l'orifice vaginal, les glandes de Bartholin, de Mery de Cowper, de Duverney, ou *glandes vulvo-vaginales*. Les affections de la vulve, en dehors des maladies inflammatoires (folliculite, vulvite), ou infectieuses (blennorragie chancrelle, syphilis, etc.), et des tumeurs qui peuvent l'atteindre, sont : le thrombus, l'esthiomène, l'éléphantiasis. Le thrombus seul, qui se présente chez les femmes en couche, est fréquent.

VULVITE n. f. Pathol. Inflammation de la vulve.

— ENCYCL. La *vulvite*, qu'elle soit ou non accompagnée d'autres inflammations voisines, peut dépendre d'une maladie à microbe spécifique, telle que la blennorragie, ou être causée par des microbes vulgaires. Elle est toujours contagieuse, et se caractérise par la rougeur, les démangeaisons, la tuméfaction des parties malades, l'exagération et la fétidité des sécrétions ; il n'est pas rare d'observer une adénite inguinale et l'œdème des grandes lèvres, quelquefois des abcès.

Traitement. Le traitement de la *vulvite* simple consiste surtout dans les soins de propreté, les lotions savonneuses ou alcalines, de potasse ou d'ammoniaque, pour dissoudre la matière sébacée. S'abstenir de rapports. Laver avec des solutions antiseptiques : eau boriquée, eau oxygénée, solution de permanganate de potasse à 1 pour 2 000. Compresses, imbibées de ces solutions, à demeure.

VULVO-VAGINAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient à la vulve et au vagin : *Orifice* VULVO-VAGINAL. — *Glande vulvo-vaginale*, Glande en grappe appelée aussi *glande de Bartholin*, *glande de Duverney*, qui occupe la partie latérale du vagin un peu au-dessus de l'hymen.

Vulvul, Bulbul, Aoualtara ou Rio Grande de Matagalpa, fleuve de l'Amérique centrale (Nicaragua), qui part du massif de Matagalpa, baigne Matagalpa (d'où son autre nom de rio Grande de Matagalpa), serpente dans une région de forêts presque désertes, et se perd dans la mer des Antilles ; 400 kilom.

VUTA-HUILLICHE adj. et n. m. Linguist. Se dit d'un idiome araucanien, parlé au Chili.

Vutcani, bourg de la principauté de Roumanie (Moldavie [départ. de Falciu], à quelque distance d'un petit sous-affluent du Sereth ; 3.100 hab.

Vyakarana, livres sacrés des bouddhistes du Népaul.

Vyâsa, ancien richi et ascète, réputé avoir vécu plusieurs milliers d'années. Avec beaucoup d'actes miraculeux, les Indiens lui attribuent la compilation et l'arrangement des Védas, la création de la philosophie Védânta, la composition du Mahâbhârata et des Pourânas, etc.

Vychnévolotzkaïa Sistéma, nom donné à un des trois grands systèmes de canaux reliant le bassin de la mer Baltique à celui de la mer Caspienne. Ce système comprend 33 kilom. de canaux. Il fut construit par Pierre le Grand, de 1703 à 1709.

Vychnii-Volotchek, ville de Russie (gouv. de Tver) ; 16.700 hab. Ch.-l. de district.

Vyg, rivière du nord-ouest de la Russie (gouv. d'Olonetz et d'Arkhangelsk), qui entre après 149 kilom. de cours dans le *lac Vyg*, lequel (à 107 m. d'alt.) a 861 kilom. carr. ; puis, interrompu de cascades, il va se perdre dans le golfe d'Onega, rentrant méridional de la mer Blanche ; 332 kilom.

Vyiezdnaia, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Nijégorod) ; 3.000 hab. Tanneries.

Vyksounskii, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Nijégorod), près de la Vilia ; 3.700 hab. Métallurgie.

Vytchegda, rivière de la Russie septentrionale (gouv. du Vologda, qui naît au N. du 62e degré de latitude N., serpente en un pays froid fort peu habité, baigne Oust-Syssolsk, Iarensk, Solvytchégodsk et tombe dans la Dvina, dite en amont Petite Dvina. Cours 1.027 kilom.

Vytegra, ville de Russie (gouv. d'Olonetz), sur la *Vytegra* ; 1.500 hab. Ch.-l. de district. Le district a 51.000 hab.



W (*double v*) n. m. Lettre propre aux langues du Nord, et qui n'est usitée en français que dans les mots empruntés à ces langues avec leur orthographe : *Un* W *majuscule. Un* w *minuscule.*

— En allemand et dans les mots français empruntés à cette langue, *w* a la valeur du *v* simple ; il est donc une véritable consonne, et les mots *Wagram, wolfram*, etc., doivent se lire *Vagram, volfram.*

— Dans l'anglais, le hollandais et le flamand, *w* est une vraie voyelle, qui a généralement le son de *ou*, comme dans *Wellington, wigh*, etc. Toutefois, cette règle a, dans l'anglais, d'assez nombreuses exceptions, et la voyelle *w*, surtout à la fin des mots, a des sons assez variés.

— W avait le son de *g* dans le latin barbare, et l'on écrivait *wanti* pour *ganti*, gants.

— Comme abréviation, *w* signifie dans la marine Variation. ‖ Il signifie aussi *west*, mot anglais signifiant *ouest*. ‖ En musique, il désigne quelquefois le violon. ‖ En chimie, il représente le wolfram ou tungstène.

— Sur les anciennes monnaies de France, w indiquait la ville de Lille, et, surmonté d'un trait horizontal (w), il indiquait que la pièce avait une valeur de 3 livres tournois.

— Paléogr. Cette lettre est récente et d'invention germanique ; on a hésité pendant un temps entre *w* et *gu* pour rendre le même son. On l'a d'ailleurs introduit même dans des mots qui ne l'appelaient pas, comme *Ewangelium* pour *Evangelium*. Dans certains manuscrits, surtout du bas moyen âge, on l'emploie aussi bien pour désigner le groupe *vu* (*wult*, par ex.), que pour marquer la consonne *w*. D'autre part, ce dernier son est assez souvent désigné par deux *u* ou *v* qui restent séparés.

LE W AU MOYEN ÂGE ET DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

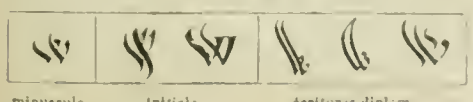

minuscule (xe s.) — initiale (xie s.) — écritures diplom. (xiiie s.)

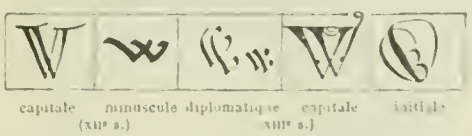

capitale — minuscule diplomatique (xiii^e s.) — capitale — initiale (xiiie s.)

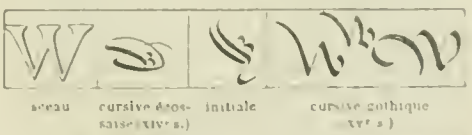

sceau — cursive écossaise (xive s.) — initiale — cursive gothique (xve s.)

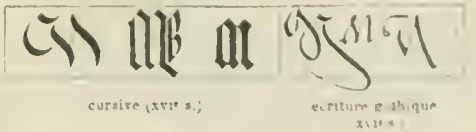

cursive (xviie s.) — écriture gothique (xviie s.)

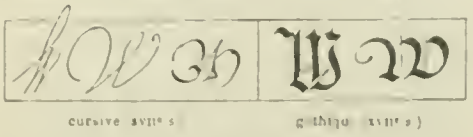

cursive (xviie s.) — gothique (xviie s.)

ÉCRITURES MODERNES

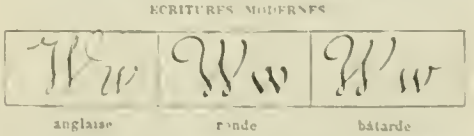

anglaise — ronde — bâtarde

— Phonét. et gramm. comp. La lettre *w* représente diverses articulations : 1° en anglais, la semi-voyelle correspondant à la voyelle *u* ou du français ; 2° en allemand, une fricative labio-dentale sonore, analogue au *v* français ; 3° dans les finales russes, un *f* français. Le *w* ne se rencontre, en français, que dans les mots empruntés aux langues étrangères, et il a tantôt la valeur d'un *v*, tantôt celle d'un *ou* consonne, suivant que le mot est emprunté à l'allemand ou à l'anglais. Les phonéticiens emploient souvent le signe *w* pour transcrire la semi-voyelle de *ou* français. Par analogie, ils se servent du signe *ɯ*, surmonté d'un tréma, pour transcrire la semi-voyelle de *u* français. *ü* allemand. Ces deux semi-voyelles existent en français, mais sont rendues très inexactement par la graphie : la première se trouve dans *oi, toi, croire*, et la seconde dans *huile, lui, équilatéral*, etc. De même que l'*u* français n'appartient qu'à un petit nombre de langues, de même la semi-voyelle correspondante est assez rare. Au contraire, le *w* est fréquent. Il existait en indo-européen et s'est conservé avec sa prononciation semi-vocalique en latin, dans certains dialectes grecs et en anglais. Les autres langues l'ont durci en *v*. V. les art. *u*, *v* et WAU.

WAAG, VAAG ou VAG (le), rivière d'Austro-Hongrie, qui se forme par la réunion de deux petites rivières, le Waag Blanc et le Waag Noir, descendant du versant occidental d'une ramification des Karpathes. Le Waag coule d'abord vers l'O., baigne Szent-Miklos, Kra ovan, puis se dirige au S., arrose Trencsen, et se jette dans le Danube près de Komern. Cours 400 kilom.

WAAGEN (Gustave-Frédéric), critique d'art allemand, né à Hambourg en 1794, mort à Copenhague en 1868. En 1823, il prit part, à Berlin, à l'installation du musée Royal, dont il devint le directeur. En 1841, il fut nommé professeur d'histoire de l'art à l'université de Berlin. Il a laissé des ouvrages nombreux se rapportant à sa spécialité, soit des études sur les tableaux de différents pays (Angleterre, Espagne, etc.), soit des monographies de grands peintres (Rubens, Mantegna, etc.).

WAAL, WAHAL, branche du Rhin. V. RHIN.

WAALS (Johann Diedrich VAN), physicien hollandais, né à Leyde en 18[illegible]. Il a publié, en 1[illegible], plusieurs ouvrages de physique à l'université d'Amsterdam, où il a remplacé Onnes. Ses nombreux travaux concernant les gaz et les vapeurs, la capillarité, etc., lui ont valu une grande réputation. Il est surtout connu pour sa théorie continue des fluides qui a été exposée dans deux mémoires ayant pour titre : *la Continuité des états liquide et gazeux* (1873). C'est dans ces mémoires qu'il a établi la formule $pV^2 = C$, connue sous le nom de *formule de Waals*, dans laquelle

WACHTEBEKE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale arrond. de Gand) ; 3.140 hab. Laiterie à vapeur. Dentelles.

WACHTMEISTER (pron. allem. *vacht-ma-i-stèr'* [ch guttur. — mot allem.) n. m. Milit. Nom par lequel on désigne dans la cavalerie allemande le sous-officier dont la situation correspond à celle du maréchal des logis chef dans l'armée française.

WACHTMEISTER (Karl Axel, comte), après 1808 TAOLLE WACHTMEISTER, homme d'État suédois, né en 1754, mort à Trolle-Ljungby en 1810. Il remplit diverses fonctions judiciaires, reçut (1787) la charge de *riksdrot*, la plus haute de l'État, rétablie par Gustave III, présida (1789-1791) le gouvernement institué en l'absence du roi, fut l'un des négociateurs de la paix avec la Russie. Esprit soluble plutôt que brillant, caractère indépendant, il résista souvent aux tendances absolutistes de Gustave III. Ne pouvant obliger le roi à réunir le Riksdag, il allait se retirer quand éclata la révolution de 1809 : il entra dans le conseil institué par le duc Charles, et fut bientôt nommé ministre de la justice dans le nouveau conseil (9 juin), mais fut empêché par la maladie de remplir ces fonctions.

WACKE (*vak'*) n. f. Substance argileuse, résultant de la décomposition des roches basaltiques.

WACKEN, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale arrond. de Thielt), sur la Mandel, affluent de la Lys; 2.376 hab. Tabac. Cotonnades. Tanneries. Savonneries.

WACKENRODER (Guillaume-Henri), poète allemand, né et mort à Berlin (1773-1798). Il s'occupa de travaux littéraires, tout en étant référendaire au tribunal de Berlin; il fit paraître en 1797 : *Épanchements de cœur d'un moine ami des arts*. Il y vantait l'étude des beaux-arts et eut un grand succès auprès des artistes allemands établis à Rome. En mourant, Wackenroder laissait deux manuscrits, qui furent publiés par Tieck : *Excursions de François Sternbald* (1798) et *Fantaisies sur l'art* (1799).

WACKENRODITE (*va-kin*) n. f. Oxyde naturel de manganèse, appartenant au groupe *wad*.

WACKERNAGEL (Charles-Ernest-Philippe), littérateur et savant allemand, né à Berlin en 1800, mort à Dresde en 1877. Professeur d'enseignement secondaire, Wackernagel, après avoir publié un *Choix de poésies allemandes pour les écoles supérieures* (1833), se voua à l'étude du chant religieux. Son œuvre la plus remarquable est un excellent recueil de *Chants religieux allemands, depuis les temps les plus reculés jusqu'au commencement du XVIIe siècle* (1864-1877).

WACKERNAGEL (Wilhelm), germaniste et poète allemand, frère du précédent, né à Berlin en 1806, mort à Bâle en 1869. Il publia de bonne heure des poésies (*Poésies d'un écolier en voyage*, 1828) et des travaux de critique, fut appelé en 1833 à enseigner au collège de Bâle, et devint, deux ans plus tard, professeur ordinaire de littérature allemande à l'université de cette ville. On lui doit, outre des articles de revues et des éditions d'auteurs allemands, un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire de l'hexamètre et du pentamètre allemands* jusqu'à Klopstock (1831); *Histoire de la littérature allemande* (1848-1856, supplément en 1872; remaniée et continuée par Martin, 1877-1894); *Dictionnaire manuel de l'ancien allemand* (1878, 5e édit.); *la Transcription en allemand des mots étrangers* (1862, 2e édit.); *Pompéi* (1851); *Nouvelle* (1854); *Poétique, rhétorique et stylistique* (posthume, 1873), etc., et quelques recueils de vers.

WAD (*oua-d'*) n. m. Nom sous lequel on désigne une série d'oxydes naturels hydratés de manganèse, de texture généralement terreuse. (Le *bog-manganese*, la *lampadite*, la *asbolane*, etc., font partie de ce groupe.)

WADDINGTON (*ouad'-ding'-ton*) (Charles Tzaunt), connu sous le nom de **Waddington-Kastus**, philosophe français, né à Milan en 1819. Élève de l'École normale, reçu philosophe (1842), il fut nommé professeur de rhétorique, professeur suppléant à Henri-IV et Louis-le-Grand, maître surveillant à l'École normale. Docteur ès lettres en 1848, il fit à la Sorbonne un cours complémentaire de philosophie, fut appelé à enseigner la philosophie à Strasbourg (1856), puis au lycée Louis-le-Grand (1861), fut chargé d'un cours complémentaire à la Sorbonne (1875), puis promu professeur de philosophie ancienne (1879). En 1880, il reçut le titre de professeur honoraire. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1888, il a écrit de nombreux mémoires et ouvrages, dont les suivants : *De la psychologie d'Aristote* (1848, *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions* (1855); *Essai de logique* (1858); *De l'âme humaine, étude de psychologie* (1863); *De la science du bien* (1875); *Aristote écrivain et moraliste* (1898); etc.

WADDINGTON (William-Henry), archéologue et homme d'État français, né à Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir) en 1826, mort à Paris en 1894. Fils d'un riche manufacturier anglais établi en France en 1780, il fit ses études à Paris et à Cambridge, opta pour la nationalité française, s'occupa d'épigraphie et de numismatique, parcourut l'Asie Mineure (1850) et, dix ans plus tard, la Grèce et la Syrie, fit paraître de remarquables *Mémoires* et fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1865). Candidat de l'opposition aux élections législatives de 1863 et 1869 dans l'Aisne, il échoua, mais il fut élu député à l'Assemblée nationale (févr. 1871) et siégea au centre. Thiers l'appela au ministère de l'instruction publique dans le cabinet du 19 mai 1873, renversé le 24 mai. Waddington vota les lois constitutionnelles de 1875. Sénateur de l'Aisne (janv. 1876), il fut ministre de l'instruction publique dans les cabinets Dufaure et Jules Simon (mars 1876-16 mai 1877). Ministre des affaires étrangères dans le cabinet Dufaure (déc. 1877), il déploya beaucoup de fermeté et de tact, comme plénipotentiaire au congrès de Berlin (1878). Il reçut de Jules Grévy la présidence du conseil (févr. 1879), mais, pris entre une Chambre démocratique, qui exigeait « l'épuration du personnel », et un Sénat conservateur, il dut démissionner (déc. 1879). Il représenta la République française au couronnement du tsar Alexandre III (1881) et exerça, de juillet 1883 à mars 1893, les fonctions d'ambassadeur à Londres. Il a écrit : *Édit de Dioclétien* (1864); *Mélanges de numismatique et de philologie* (1861); *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure* (avec Ph. Le Bas, 1866-1877).

WADDINGTON (Richard), homme politique français, frère du précédent, né à Rouen en 1838. Il dirigea la manufacture de Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir), et organisa, en 1870-1871, l'artillerie des mobilisés de la Seine-Inférieure. Élu député (1876), il siégea au centre gauche, fut réélu après la dissolution de la Chambre (1877) et aux renouvellements de 1881, 1885 et 1889. Sénateur de Seine-Inférieure en 1891, réélu en 1900, il écrivit une importante étude historique sur les diplomates de Louis XV : *Louis XV et le Renversement des alliances* (1896); *la Guerre de Sept ans, Histoire diplomatique et militaire* (1899-1904).

WADE (Thomas), orientaliste et diplomate anglais, né en 1818, mort à Cambridge en 1895. Fils d'un colonel, il entra lui-même dans l'armée en 1838 et prit une part active à la guerre d'opium. La cession de Hong-Kong à la Grande-Bretagne en 1842 lui offrit l'occasion d'être nommé interprète de la garnison de cette île. Il quitta l'armée en 1847, devint secrétaire de la légation anglaise à Pékin, puis représenta son pays à Chang-Haï en 1852. De retour en Angleterre (1871), il fut nommé professeur de chinois à Cambridge. Nous citerons de lui : *Chinese currency and revenue* (1847); *the Condition and government of the chinese empire in 1849* (1850); *the Army of the chinese empire* (1851); *the Hsin-ching-lu* or *Book of experiments* (1859); *the Peking syllabary* (1859); *Tzuerh-chi* or *a Progressive Course designed to assist the student of colloquial chinese* (1867); etc.

WADENSCHWYL, ville de Suisse, cant. et à 25 kilom. de Zurich, sur la rive occidentale du lac de Zurich; 7.300 hab. Ch. de f. de Zurich à Glaris et à Einsiedeln. Fabrication de chapeaux, de gants, de tissus de laine, de soieries, de produits chimiques. Établissement pour enfants aliénés. Vignobles. Beau château moderne, bâti sur l'emplacement de l'ancienne résidence des baillis.

WADMAN (Johan Anders), poète suédois, né à Karlskrona en 1777, mort à Gothembourg en 1837. Ses œuvres poétiques comprennent des chansons à boire demeurées célèbres en Scandinavie, des idylles (*Mon petit coin dans la montagne*), des satires et quelques pièces d'une haute inspiration (*le Poète, Colloquium familiare*), etc.

WADOWICE, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), ch.-l. de cercle et de district, sur la Skawa, affluent de la Vistule; 5.100 hab.

WÆCHTER (Charles-Georges DE), jurisconsulte allemand, né à Marbach en 1807, mort à Bonnewitz, près de Leipzig, en 1880. Il devint en 1819 professeur à l'université de Tubingue, puis à Leipzig (1833), puis de nouveau à Tubingue (1836). Membre des États de Wurtemberg, il en fut président en 1839 et en 1845. Il alla ensuite à Lubeck en qualité de président de la cour d'appel des quatre villes libres. Il retourna professer à Leipzig en 1852. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Manuel de droit pénal romano-germanique* (1825-1826); *Du droit commun allemand et particulièrement du droit pénal* (1844); *Contribution à l'histoire d'Allemagne et particulièrement à l'histoire du droit pénal allemand* (1845); *le Droit pénal du royaume de Saxe et celui de la Thuringe* (1857-1858); *Pandectes* (1880-1881); *Droit pénal allemand* (1881). — Son fils, OSCAR **de Wæchter**, avocat, né à Tubingue en 1825, est un juriste de valeur.

WÆHRING, ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), sur l'Alserbach, affluent du Danube; 68.000 hab. Brasserie. Fait partie aujourd'hui de l'agglomération viennoise.

WÆINÆMOINEN, héros principal de l'ancienne mythologie finlandaise (v. KALEVALA), en qui se résument les traits essentiels de la race finlandaise. Il aime la méditation, la contemplation muette; sage, il emploie peu les armes, triomphe par des paroles magiques, par son chant qui soulève les lacs, ébranle la terre, et fait trembler les montagnes. Il protège l'agriculture et les arts de la paix.

WAELRANT (Hubert), musicien belge, né et mort à Anvers (1517-1595). Il se rendit à Venise pour y prendre des leçons de son compatriote Adrien Villaert, et c'est en cette ville qu'il publia ses premières compositions. De retour à Anvers vers 1545, il y établit une école dans laquelle il enseigna la musique par la gamme de sept notes, abandonnant ainsi le système des muances; il donnait aux sept notes les noms de *bo, ce, di, ga, lo, ma, ni*, et l'on appliqua à ce système le nom de *bocédisation*. Dans le même temps, il fonda à Anvers, en société avec Jean Laev, un commerce de musique. Le premier ouvrage qu'il publia est un recueil de chansons composées par lui-même : *le Premier Livre de chansons françaises et italiennes à cinq voix* (1558). On connaît aussi de sa composition un recueil de *Chansons sacrées et motets à cinq et*

six voix; un recueil de *Madrigaux et chansons françaises à cinq voix;* un autre de *Canzoni alla Napoletana a 3 et 4 voci;* etc.

WAEREGHEM, ville de Belgique (Flandre-Occidentale [arrond. de Courtrai]), sur le Groote Beek, affluent droit de la Lys; 7.748 hab. Dentelles; couvertures de coton.

WAERSCHOOT, ville de Belgique (Flandre-Orientale [arrond. de Gand]), près de la Lièvo canalisée; 6.000 hab. Fabriques de toiles, outils, cotonnades, amidonneries.

WAES, pays de la Belgique septentrionale (Flandre-Orientale), sur la rive gauche de l'Escaut et à la frontière de Hollande. Jadis pays de bruyères et de marais, c'est maintenant une région de polders, une superbe contrée agricole, plus peuplée qu'aucune autre en Europe. Ville principale *Saint-Nicolas Waes.*

WAESMUNSTER, ville de Belgique (Flandre-Orientale [arrond. de Termonde]), sur la Durme, affluent de l'Escaut; 5.781 hab. Brasseries, tanneries. Restes d'une abbaye détruite au XVIIIe siècle.

WAFFLARD (Alexis-Jacques-Marie), auteur dramatique français, né à Versailles en 1787, mort à Paris en 1821. Avec la coopération de Béranger, il écrivit un joli vaudeville, *les Caméléons* (1815). Vinrent ensuite : *Haydn* ou *le Menuet de bœuf* (1812); *le Voile d'Angleterre* ou *la Revendeuse à la toilette* (1814); *une Promenade à Saint-Cloud* (1817); *un Moment d'imprudence* (1819); *un Jeu de bourse* ou *la Russie* (1821); *le Voyage à Dieppe* (1821), comédie en trois actes, regardée comme le chef-d'œuvre de l'auteur; *les Deux ménages* (1822); *le Célibataire et l'Homme marié*; *l'Ecolier d'Oxford* (1824).

WAG (*vagh*) n. m. Métrol. Poids danois, valant environ 18 kilogrammes. || On dit aussi WOOG.

WAGAGE (*ou-a-gaj'*) n. m. Limon de rivière, employé comme engrais.

WAGENINGEN, ville des Pays-Bas (Gueldre), près du Lech, branche du Rhin; 8.000 hab. École d'agriculture.

WAGER-BOAT (*ou-è-djèr'-bôt'* — de l'angl. *wager,* pari, et *boat,* bateau) n. m. Navig. fluv. Skiff dont on se sert dans les régates.

WAGGA-WAGGA, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud) ch.-l. du comté de Nyniard, sur le Murrumbidgee; 5.500 hab.

WAGITE (*jit'*) n. f. Minér. Variété de calamine.

WAGNER (Jean-Martin), sculpteur allemand, né à Wurtzbourg en 1777, mort à Rome en 1858. Après un court séjour à Paris, il partit pour Rome en 1801, et ce fut dans cette ville qu'il exécuta ses deux premiers tableaux : *le Conseil des héros grecs devant Troie,* et *Orphée aux enfers.* Chargé en 1810 par le prince royal, Louis de Bavière, de faire des achats d'antiques, il réussit à acquérir pour le musée de Munich les fameuses sculptures d'Égine, à la restauration desquelles il travailla ensuite avec Thorwaldsen. Il acheta aussi plus tard pour la glyptothèque de Munich le *Faune* de la collection Barberini, la *Minerve Ergané,* etc. L'esquisse d'une frise, dont il avait puisé l'idée dans les *Fêtes d'Eleusis* de Schiller, excita l'admiration du prince Louis, qui lui commanda, pour l'école d'équitation de Munich, un bas-relief représentant le *Combat des Centaures et des Lapithes.* L'année suivante, il fut chargé d'exécuter, pour l'intérieur de la Walhalla, une frise longue de 100 mètres, à laquelle l'artiste travailla pendant douze ans, et qui fut placée en 1839. Il retourna, à la fin de sa vie, à Rome, où il entreprit la dernière de ses grandes œuvres, une série de modèles en plâtre pour la décoration de la nouvelle porte de la Victoire, à Munich. Ces modèles furent exécutés dans divers ateliers de Munich, et la porte fut ouverte à la circulation en 1850.

WAGNER (*vag'-ner*) (Wilhelm *Richard*), compositeur allemand, né à Leipzig en 1813, mort à Venise en 1883. Tout en faisant ses humanités à Leipzig, il étudiait le piano avec Gottlieb Müller et le contrepoint avec Weinlig. Ses premiers essais furent des compositions instrumentales et l'esquisse d'un opéra, *le Mariage,* qui resta inachevé. Il écrivit ensuite un autre opéra, *les Fées,* qui ne fut représenté qu'après sa mort, à Munich, en 1888. Engagé, en 1834, comme chef d'orchestre à Magdebourg, il put débuter obscurément avec un ouvrage intitulé *das Liebesverbot,* dont il avait pris le sujet dans une comédie de Shakspeare, *Mesure pour mesure.* Peu après il passait au théâtre de Kœnigsberg, qui bientôt faisait faillite, et allait remplir alors les mêmes fonctions à Riga, où il faisait exécuter deux ouvertures : *Colombus* et *Rule Britannia.*

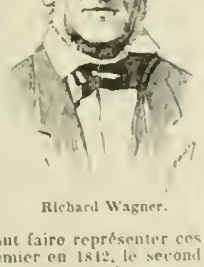

Richard Wagner.

En 1839, Wagner, qui avait épousé une jeune actrice, Minna Planer, se rendit à Paris avec sa femme. Il y mena une vie précaire, réduit, pour gagner sa vie, à faire les réductions au piano de divers opéras, entre autres de la *Reine de Chypre,* d'Halévy, et de *la Favorite,* de Donizetti. C'est pendant son séjour de trois années à Paris qu'il écrivit *Rienzi* et le *Vaisseau fantôme,* et, lorsqu'il retourna en Allemagne, il put faire représenter ces deux ouvrages à Dresde : le premier en 1842, le second en 1843, et le succès du *Vaisseau fantôme* le fit nommer maître de chapelle de la cour. *Rienzi* était conçu dans la forme de l'opéra traditionnel, mais le *Vaisseau fantôme* s'en écartait déjà résolument. En 1845, Wagner donnait, à Dresde, *Tannhäuser,* où l'on reconnaît encore, comme dans *Lohengrin,* l'influence de Weber.

En 1849, Wagner prend part à l'insurrection de Dresde; il est poursuivi et se réfugie en Suisse. Il publie alors plusieurs écrits : *l'Art et la Révolution* (1849); *l'Œuvre d'art de l'avenir* (1850); *Art et climat* (1850), *Opéra et drame* (1851), et un *Essai autobiographique et critique* (1851). C'est pendant son exil en Suisse que *Lohengrin,* grâce à l'influence de Liszt, put être représenté à Weimar (1850). Mais déjà Wagner travaillait à sa tétralogie de l'*Anneau du Nibelung,* dans laquelle ses principes devaient être affirmés d'une façon formelle. En 1860, il se rendit à Paris. Il donna, à la salle Ventadour (Paris), trois grands concerts, et il parvint, grâce à de puissantes protections, à faire jouer à l'Opéra son *Tannhäuser,* qui tomba sous les sifflets.

De retour en Allemagne, il fut appelé à Munich en 1864 par le jeune roi Louis II de Bavière, qui lui fit don d'une riche villa sur les rives du lac de Starnberg et lui témoigna une admiration dont Wagner sut largement tirer profit. Il commença par faire venir son élève Hans de Bülow, le fit nommer chef d'orchestre du théâtre royal et lui confia le soin de monter *Tristan et Yseult,* qui fut joué à Munich en 1865, et *les Maîtres chanteurs de Nuremberg,* qui parurent en 1868. Il avait, pendant ce temps, terminé sa tétralogie de l'*Anneau du Nibelung,* dont les quatre parties étaient : *l'Or du Rhin,* prologue; *la Walkyrie, Siegfried* et le *Crépuscule des dieux.* Dès 1869, il faisait représenter à Munich l'*Or du Rhin,* et l'effet produit fut tel sur son royal protecteur, que celui-ci lui facilita l'exécution du projet grandiose qu'il avait conçu de construire un théâtre spécial, établi d'après ses plans (avec un orchestre caché aux yeux des spectateurs), et destiné à la représentation de ses œuvres. Ce théâtre fut élevé à Bayreuth, où il est devenu un lieu de pèlerinage pour les wagnériens fervents. C'est là qu'eurent lieu, en 1876, les premières représentations du cycle complet de l'*Anneau du Nibelung,* en présence de Guillaume Ier et de Louis II. On put croire que Wagner, dans cette œuvre colossale, avait poussé ses idées à l'extrême; il semblait pourtant les dépasser encore dans *Parsifal* (1882), qui fut son dernier ouvrage. Wagner, qui avait rompu son premier mariage, avait épousé en 1869 Cosima Liszt, elle-même séparée de son premier mari, Hans de Bülow.

La renommée de Wagner est immense, comme son œuvre. Génie d'une rare puissance, doué d'une inébranlable force de volonté, il a poussé ses principes à leurs limites extrêmes, et provoqué par là, en même temps que des critiques très vives, des admirations sans réserve. Sa conception de la musique au théâtre l'a profondément éloigné de l'opéra traditionnel. Écrivant lui-même ses poèmes, il en a proscrit tout ce qui ne se rapportait pas directement à l'action et n'était que le prétexte des « ballets » ou des « divertissements » de l'opéra italien ou français. Dans sa musique, coupée non plus en « numéros » mais en actes et en scènes, aucune concession n'est faite à la virtuosité proprement dite : les « airs », les « cavatines », les traits brillants du *bel canto* disparaissent; les *soli* sont rares. Le chant, ou, plus exactement, la déclamation des acteurs, quand il n'est pas noyé dans les ensembles vocaux, est presque toujours strictement encadré dans les dessins de l'orchestre. Aux lieu et place du chant ainsi sacrifié, la trame continue de la symphonie coupée de *leit-motive* devient le moyen principal de l'expression dramatique. Quelle que soit la valeur propre de ce système et les réserves qu'il faille faire sur cet emploi continu et, disons le mot, fatigant de l'orchestre, sur la monotonie quelque peu excessive de récitatifs trop prolongés, sur le sacrifice, trop fréquent dans les dernières œuvres, de l'intérêt dramatique au symbole philosophique ou moral, il faut reconnaître à Wagner une place éminente dans l'histoire de la musique contemporaine, par la splendeur et la puissance de son orchestration, la couleur et le charme poétiques de certaines pages, où il a atteint les limites dernières de l'expression dramatique, enfin la très haute idée qu'il s'est faite de son art.

Poète, critique, penseur, en même temps que musicien, R. Wagner a laissé, outre ses œuvres musicales et les poèmes qu'il a composés pour ses drames lyriques, des *Lettres* et des *Esquisses autobiographiques,* de nombreux et importants opuscules esthétiques et philosophiques, qui ont été réunis dans ses *Gesammelte Schriften* (1871-1883), et où l'on trouve exposées ses idées sur ce qu'il a appelé « l'œuvre d'art de l'avenir ». Alliance intime de la musique et de la poésie, et aussi de la danse et de la mimique, de la peinture et de l'architecture, le drame wagnérien, que son créateur comparait à la tragédie grecque, prend ses sujets dans les mythes, créations antiques de l'âme populaire et, en leur donnant une valeur symbolique, vise à leur faire exprimer ce qu'il y a de plus profond dans la destinée humaine.

WAGNER (Siegfried), compositeur allemand, fils du précédent, né à Triebschen (Suisse) en 1869. Il commença par étudier l'architecture, mais, après la mort de son père, il reprit les études musicales qu'il n'avait encore qu'ébauchées, prit des leçons de Humperdinck et se consacra à la composition. Il se produisit d'abord comme chef d'orchestre et dirigea, en 1896 et 1897, les représentations des œuvres paternelles à Bayreuth. Enfin, il se fit connaître comme compositeur avec un poème symphonique inspiré de Schiller : *Sehnsucht,* et avec deux opéras, dont, comme son père, il écrivit les paroles et la musique : *l'Homme à la peau de l'ours* (1899) et *le Jeune Duc étourdi* (1901), tous deux représentés à Munich.

WAGNER (Rodolphe), physiologiste allemand, né à Bayreuth en 1805, mort à Göttingue en 1864. Il s'est placé à la tête des savants spiritualistes de l'Allemagne. Nous citerons, parmi ses écrits : *Traité d'anatomie comparée* (1834-1835); *Prodrome de l'histoire de la génération chez l'homme et chez les animaux* (1836); *Traité de physiologie* (1839); *Atlas d'anatomie comparée* (1841); *De la construction de l'organe électrique de la raie* (1847); *Recherches sur la construction et la terminaison des nerfs* (1848); *Recherches névrologiques* (1854); *la Création de l'homme et la Substance des âmes* (1854). Il s'adonna, vers la fin de sa vie, à des études d'anthropologie.

— *Tache de Wagner.* Tache germinative ou nucléole du noyau de l'ovule, ainsi nommée parce qu'elle fut découverte par Wagner en 1836. Il y a une ou plusieurs taches de Wagner.) V. OVULE, et NUCLÉOLE.

WAGNER Maurice-Frédéric), voyageur et naturaliste allemand, frère du précédent, né à Bayreuth en 1813, mort à Munich en 1887. Il accepta de 1842 à 1844, aux frais de l'Académie de Berlin, l'exploration scientifique des bords de la mer Noire, du Caucase, de l'Arménie, du Kurdistan et de la Perse. Il parcourut encore, de 1852 à 1855, avec Scherzer, une partie de l'Amérique du Nord, et, en 1858-1859, étudia aux frais du roi Maximilien de Bavière les régions montagneuses de la Colombie. A son retour à Berlin, il fut nommé conservateur du musée d'ethnographie de Munich. Ses principaux ouvrages sont : *Voyages dans la régence d'Alger pendant les années 1836, 1837 et 1838* (1841); *le Caucase et le Pays des Cosaques* (1847); *Voyage en Colchide* (1850); *Voyage dans l'Ararat et dans le plateau de l'Arménie* (1850); *Voyage en Perse et au pays des Kourdes* (1852); *Voyages dans le Nord* (1854); *la République de Costa-Rica* (1856); *Voyages scientifiques dans l'Amérique tropicale* (1870); etc.

WAGNER Adolphe), économiste allemand, fils de Rodolphe Wagner, né à Erlangen en 1835. Il devint professeur à Dorpat en 1865, à Fribourg en 1868, à Berlin en 1870. Depuis 1881, il prit part à la vie politique en qualité de socialiste d'État et de socialiste chrétien. En 1871, il avait commencé une nouvelle édition du *Traité d'économie politique* de Rau, dont il n'a paru qu'un volume : *la Science financière* (1871-1872). Il publia plus tard, avec plusieurs collaborateurs, un traité entièrement nouveau d'économie politique : t. Ier *Principes* (1892-1894), t. II *Science financière* (1882-1896).

WAGNÉRIEN, ENNE (*vag'-né-ri-in, è-n'*) adj. Qui se rapporte au compositeur Wagner ou à la musique de ce compositeur.

— Substantiv. Partisan, admirateur de Wagner : *Les* WAGNÉRIENS *furent d'abord peu nombreux.*

WAGNÉRISME (*vagh'-né-rism'*) n. m. Profession, système musical du compositeur Wagner.

WAGNERISTE n. et adj. Syn. de WAGNÉRIEN, ENNE.

WAGNÉRITE (*vag'-*) n. f. Phosphate naturel que l'on trouve en cristaux jaunes près de Salzbourg.

WAGNIÈRE (Jean-Louis), littérateur français, né en Suisse en 1739, mort après 1787. Voltaire le prit à son service en 1754, et lui donna lui-même des leçons de latin. En 1756, il succéda à Colini comme secrétaire de l'illustre écrivain. Lorsque Catherine II acheta de Mme Denis la bibliothèque de Voltaire, elle fit venir à Saint-Pétersbourg Wagnière, afin qu'il la mit en ordre. Wagnière retourna alors habiter Ferney. On lui doit : *Additions ou Supplément à l'histoire littéraire sur les œuvres de l'auteur de la Henriade; Relation du voyage de M. de Voltaire à Paris en 1778 et de sa mort; Examen des Mémoires secrets de Bachaumont et autres en ce qui concerne M. de Voltaire;* etc.

WAGON (*va* — mot angl.) n. m. Ch. de f. Voiture spéciale, roulant sur une ligne ferrée et employée au transport des voyageurs, des matériaux, etc. : WAGONS *de marchandises.* WAGONS *à bestiaux.*

— Constr. Conduit de cheminée en briques ou en terre cuite, contenu dans l'épaisseur des murs de refend.

— ENCYCL. Ch. de f. Un *wagon* se compose de trois parties : les *essieux* et les *roues,* qui ont comme accessoires les *boîtes à graisse* et les *ressorts de suspension;* en second lieu, le *châssis,* muni des *ressorts de traction* ou de *choc,* des *plaques de garde;* enfin la *caisse,* destinée à être occupée par les voyageurs, les animaux ou les marchandises.

Dans les wagons réservés au transport des voyageurs, la caisse est intérieurement munie de sièges transversaux

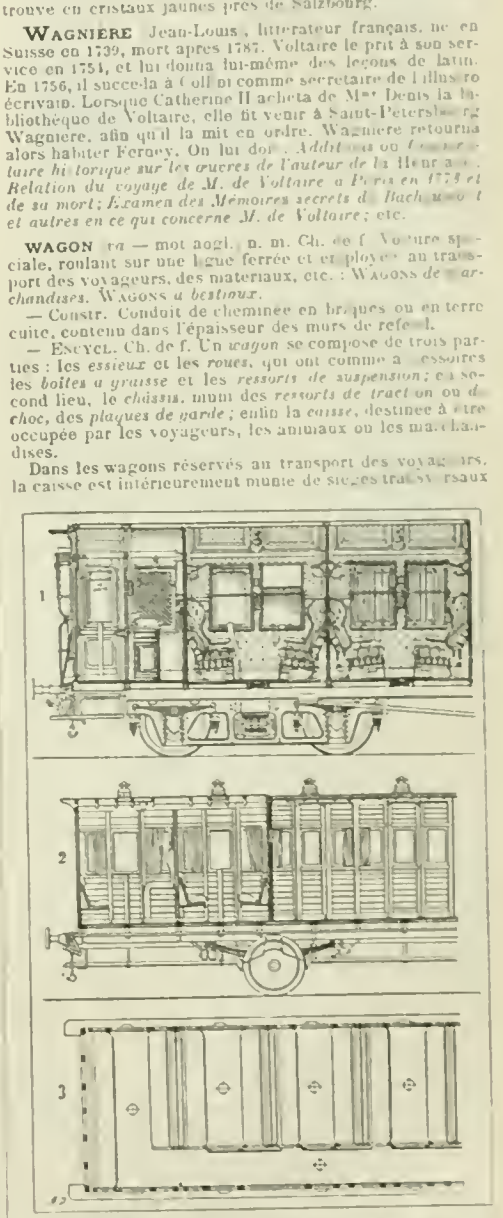

1. Coupe d'un wagon de 1re classe (fragment). 2. Coupe d'un wagon de 2e classe (fragment). 3. Plan d'un wagon à couloir de 3e classe (fragment). V. CHEMIN DE FER.

plus ou moins confortables suivant les classes : banquettes de bois, coussins en cuir ou en drap, coussins à ressorts en étoupe, etc. Dans les trains rapides ou de grande vitesse, les wagons, généralement à couloirs latéraux, sont reliés par des soufflets, qui permettent de passer de l'un à l'autre sans être exposé à la pluie ou à l'air. Enfin, dans les trains de luxe, on trouve aussi des wagons-salons, des *sleeping-cars,* contenant des couchettes, des *restaurants,* des *wagons-bars,* etc.

Les wagons destinés au transport des animaux ou des bestiaux sont plus spécialement désignés sous le nom de *wagons écuries* et de *wagons à bestiaux.* Les chevaux pénètrent dans les wagons-écuries par de larges portes, et sont attachés le long de la cloison latérale opposée à la porte d'entrée. Les wagons-écuries sont munis en outre de bat-flancs amovibles, de mangeoires et râteliers. Ils sont généralement faits pour cinq chevaux et un palefrenier. Dans les wagons à bestiaux ordinaires, les chevaux sont disposés en long, quatre de chaque côté



2



WAGONNET

WAGONNET

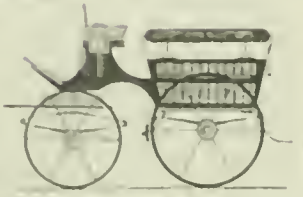

Wagonnet.

WAGONNIER

WAGON-POSTE

WAGON-RESTAURANT

WAGON-SALON

WAGON-VANNE

WAGRAM ou **DEUTSCH-WAGRAM**,

Wagram

La *de Wagram* a été représentée

WAGRAM le prince de. V. BERTHIER, *Louis-Alexandre*.

WAGRIEN, région de la partie

de la province de Slesvig-Holstein, roy. de Prusse, qui forme la partie orientale de l'ancien duché de Holstein et la presqu'île entre le golfe de Kiel, le Kieler Hafen et la baie de Lübeck.

WAGSTADT, bourg d'Austro-Hongrie (Silésie), sur le Wagbach, affluent de l'Oder, 4.211 hab. Fabrique de drap et de boutons. Soieries.

WAGUE (*wagh*) n. f. Mesure pour le charbon de terre, qui était usitée dans le Hainaut. On disait aussi WAQUE.

WAHA, comm. de Belgique (Luxembourg, arr. de Marche); 1.667 hab. Dentelles, fonderies, chaux.

WAHAB. Biogr. V. ABD-EL-WAHAB.

WAHABITES. Hist. V. OUAHHABITES.

WAHAGNIES, comm. du Nord, arr. et à 19 kil. de Lille; 1.084 hab. Sablières.

WAHALWICK, comm. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional, arrond. de Bois-le-Duc); 1.390 hab.

WAHLENBERGIE (*va-lin-ber'-jî*) n. f. Genre de campanulacées, comprenant quatre-vingts espèces, répandues dans les régions tempérées des deux hémisphères. La France en possède deux jolies espèces.



Wahlenbergie.

WAHLEREN ou **WAHLERN**, bourg de Suisse (canton de Berne), au-dessus d'un torrent qui se jette dans le Schwartzwasser, sous-tributaire de la Sarine. 3.200 hab.

WAHLERSHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse, présid. de Cassel), sur la Drusel, affluent de la Fulda; 3.056 hab. Lignite. Magnifique château de Wilhelmshœhe, commencé en 1606, rebâti de 1701 à 1714, où Napoléon III fut détenu prisonnier après Sedan jusqu'au 3 avril 1871.

WAHRMUND (Adolf), orientaliste allemand, né à Wiesbaden en 1827. Il collabora, de 1853 à 1861, à la confection du nouveau catalogue de la Bibliothèque impériale de Vienne, enseigna, à partir de 1862, à l'université et, en même temps, à partir de 1879, à l'académie orientale de Vienne, dont il devint directeur en 1886. Citons de lui : *Manuel pratique de l'arabe moderne* (1861); *Manuel pratique du turc osmanli* (1869); *Grammaire pratique du persan moderne* (1875); *Dictionnaire manuel arabe-allemand et allemand-arabe* (1875-1877); *Babyloniens, juifs et chrétiens* (1882); *les Poètes* (1880); etc.

WAHSATCH, chaîne de montagnes de l'ouest des États-Unis, dans l'Idaho et l'Utah, qui se dresse à l'E. du



Wagram

WAIBLINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Neckar), sur la Rems, affluent du Neckar; 4.831 hab. Fabriques de tissus de soie et de coton. Mégisserie. Vignobles. Du nom de cette ville provient le surnom de *Waiblingen*, donné à la maison de Hohenstaufen; altéré par la prononciation italienne, il se transforme en Gibelin.



Bataille de Wagram, d'après Horace Vernet.

WAIDHOFEN ou **WAIDHOFEN-AN-DER-THAYA**, ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), chef-lieu de district, sur la *Thaya*, affluent de la Morava; 2.700 hab. Fabrication d'étoffes, rubans.

WAIDI (*ou-a-i-di*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane dont la morale est très sévère.

WAIFRE ou **WAIFER** ou **GAIFRE**, duc d'Aquitaine, né vers 725, assassiné en 768. Attaqué par Pépin le Bref pour avoir donné asile à son frère Grifon (751), il fut vaincu et contraint de signer un traité qu'il ne respecta pas. La guerre qui suivit dura quatre ans (764-768) et fut désastreuse pour les pays gascons; Waifre errant fut tué dans la forêt de Ver, en Périgord.

WAILLY (Noel-François DE), grammairien et lexicographe français, né à Amiens en 1724, mort à Paris en 1801. Il dirigea longtemps à Paris une maison d'éducation. Il est auteur de : *Principes généraux de langue française* (1754), ouvrage qui renouvela l'enseignement de la grammaire française; *Moyens simples et raisonnés de diminuer les imperfections de notre orthographe* (1771). Admis à l'Institut dès la fondation de ce corps, de Wailly concourut à la rédaction du « Dictionnaire de l'Académie ». Il publia en outre : *l'Orthographe des dames* (1782); *Nouveau vocabulaire français* ou *Abrégé du* « Dictionnaire de l'Académie » (1801). — Son fils, ETIENNE-AUGUSTIN **de Wailly** (1770-1821), qui fut proviseur du lycée Napoléon de 1805 à 1821, a traduit en vers les *Odes* d'Horace (1807).

WAILLY (Charles DE), architecte français, frère de NOËL-FRANÇOIS, né et mort à Paris (1729-1798). Membre des Académies d'architecture et de peinture, il devint conservateur du musée des tableaux en 1795 et, en cette qualité, recueillit en Belgique et en Hollande les chefs-d'œuvre destinés à enrichir l'établissement qu'il dirigeait. On cite, parmi ses ouvrages d'architecture, l'*Odéon* (Paris), qu'il construisit avec Peyro (1782); le *Palais Spinola*, à Gênes.

WAILLY (Barthélemy-Alfred DE), lexicographe français, fils d'Etienne de Wailly, né et mort à Paris (1800-1869). Il professa la rhétorique au collège Henri-IV, dont il devint proviseur, puis fut successivement inspecteur général de l'enseignement secondaire et recteur de l'académie de Bordeaux. Outre une traduction en vers des *Hymnes* de Callimaque, des éditions classiques de Virgile, Horace et Cicéron, on lui doit : une comédie, *l'Adjoint et l'avoué* (1824); *Epître à J.-J. Rousseau* (1826); *Nouveau dictionnaire latin-français* (1829); *Nouveau dictionnaire français-latin* (1832); *Nouveau dictionnaire de versification et de poésie latine* (1869). — Son frère, GABRIEL-GUSTAVE **de Wailly**, né et mort à Paris (1804-1878), fut maître des requêtes au conseil d'État (1830), inspecteur général de la liste civile de Louis-Philippe. Outre des traductions partielles de Sénèque et de Virgile, on lui doit des œuvres dramatiques : *l'Oncle Philibert*, *la Folle* (1827); *Elzéar Chalamel* avec son frère Jules, 1829; *Monck* (1850); *les Premières Armes de Bloveau* (1852). — AUGUSTIN-JULES **de Wailly**, frère des précédents, auteur dramatique, né à Paris en 1806, mort en 1866. En 1836, il fit jouer *Monrouil et compagnie*, comédie en trois actes, avec Bayard; en 1838, *l'Attente*, drame en un acte, en vers (Théâtre-Français); en 1839, *le Comité de bienfaisance*, comédie, avec Charles Duveyrier (Théâtre-Français); *le Péché de jeunesse*, comédie en un acte, avec Samson; en 1841, *la Maschera*, opéra-comique en deux actes, musique de Georges Kastner, avec Auguste Arnould; en 1844, *le Mari à la campagne*, comédie en trois actes, avec Bayard. Depuis, il a fait jouer : *Amant malheureux*, comédie-vaudeville en deux actes (1844); *les Deux Compagnons du tour de France* (1845), vaudeville, avec Lockroy (Variétés); *une Partie de dominos*, vaudeville, avec Arnould (Folies-Dramatiques); en 1846, *l'Alcade de Zalamea*, comédie, avec Samson (Odéon); etc.

WAILLY Armand-François-Léon DE), écrivain français, né et mort à Paris (1804-1863). A son début littéraire, il composa avec Barbier, l'auteur des *Iambes*, le libretto en deux actes de *Benvenuto Cellini*, dont Berlioz écrivit la musique (1838), mais il se livra surtout à la traduction de romans anglais, où il acquit une compétence spéciale : *le Moine*, de Lewis (1840); *Tom Jones*, de Fielding (1841); *Simple Histoire* de Mme Inchbald (1842); *Evelina*,

de miss Burney (1843). *Poésies complètes*, de Robert Burns (1843); *Œuvres* de Sterne (1841-1848); *Histoire d'Angleterre*, de Lingard (1843-1844); etc. Il a quelques œuvres originales : *Angelica Kauffmann* (1838); *les Deux filles de M. Dubreuil* (1860); *l'Autre Chambre, Stella et Vanessa* (1846); quelques drames : *la Cabane de l'oncle Tom, le Doyen de Saint-Patrick*.

WAILLY (Joseph-Noël, dit **Natalis de**), érudit et paléologue français, né à Méziéres en 1805, mort à Paris en 1886. Avocat, il obtint un emploi aux Archives royales, où il devint, après la révolution de Juillet, chef de la section administrative. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1840, il devint, en 1851, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale. Natalis de Wailly a publié : *Eléments de paléographie* (1838); *Notice sur Guillaume Guiard* (1846); les tomes XXI et XXII du *Recueil des historiens des Gaules*, avec Guignault et Delisle (1853-1865); une *Histoire de saint Louis*, par Joinville, en texte rapproché du langage moderne (1865); *Mémoire sur la langue de Joinville* (1868); *Mémoire sur Joinville et les enseignements de saint Louis à son fils* (1875); *Mémoire sur le Roman ou Chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages* (1875); *Recueil d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle* (1875); etc.

WAITZ (Georges), historien allemand, né à Flensbourg en 1813, mort à Berlin en 1886. Il collabora aux « Monumenta Germaniæ historica », puis fut nommé, en 1842, professeur à Kiel. En 1849, il alla professer à Gœttingue. Lorsqu'en 1875 on réorganisa l'administration des « Monumenta », il fut placé à la tête de cette entreprise, et dut se rendre dans ce but à Berlin, où, comme membre de l'académie, il fit des cours à l'université. Parmi ses ouvrages, que recommandent une critique exacte et une impartialité rigoureuse, nous citerons : *Annales de l'empire d'Allemagne sous Henri Ier* (1885); *Sur la vie et la doctrine d'Uphilas* (1840); *Histoire de la constitution allemande* (réédité 1896); *le Vieux Droit des Francs saliens* (1846); *Histoire du Slesvig-Holstein* (851-1854); *les Empereurs d'Allemagne depuis Charlemagne jusqu'à Maximilien* (1862); *Principes de politique* (1862); *Sur les prétendus droits héréditaires de la maison royale de Prusse sur les duchés de Slesvig et de Holstein* (1861); *Histoire abrégée du Slesvig-Holstein* (1864); *Documents pour servir à l'histoire de l'organisation de l'Allemagne aux XIe et XIIe siècles*. Le premier volume du recueil de ses *Etudes* a paru à Gœttingue, en 1896.

WAITZEN, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]), sur le Danube, qui forme à cet endroit l'île Saint-André; 13.000 hab. Papeteries, brasseries.

WAKA-DOSHIYORI n. m. Sorte de sous-secrétaire d'Etat japonais, qui assistait le *toshiyori* ou membre du conseil privé du shogoun.

WAKE (William), prélat anglais, né à Blandford (Dorset) en 1657, mort à Lambeth en 1737. Chapelain de l'ambassade de Paris de 1682 à 1685, chanoine de Christ Church d'Oxford en 1689, doyen d'Exeter en 1703, il fut promu évêque de Lincoln en 1705 et archevêque de Canterbury en 1716. Fort instruit, très libéral et tolérant, et avec cela fort habile, Wake eut une réputation européenne. Il est surtout connu par ses négociations en vue d'une union avec les jansénistes français (1717-1720). Il a laissé un très grand nombre d'écrits théologiques, notamment *Principles of the Christian religion*, tres souvent réédité.

WAKEFIELD, ville d'Angleterre (comté d'York), sur le penchant d'une colline au pied de laquelle coule la Calder; 31.000 hab. Ville bien percée et bien bâtie. On y remarque une très belle chapelle gothique, le Market-Cross. Fabrication de lainages et de bonneterie; teintureries; filatures. Grand marché de grains et de bestiaux. Importantes mines de houille, situées dans les environs.

WAKEFIELD, bourg des Etats-Unis Massachusetts [comté de Middlesex], sur le lac Reading; 7.000 hab.

WAKEFIELD (Gilbert), théologien protestant, philologue et pamphlétaire anglais, né à Nottingham en 1756, mort à Londres en 1801. Des écrits violents contre l'Eglise anglicane le forcèrent à renoncer à l'état ecclésiastique. Il rejeta alors toute pratique religieuse, ce qui lui ferma la carrière de l'enseignement. Partisan de la Révolution française, il en propagea les principes avec acharnement. Dans un premier pamphlet, il montrait combien les prétentions de l'aristocratie anglaise sont opposées à l'esprit de l'Evangile. Une réponse virulente à l'évêque Watson, qui excitait l'Angleterre à la lutte contre la France, le fit condamner à deux ans de prison (1798). Il a laissé deux volumes de *Mémoires* sur sa vie (1801) et une *Correspondance avec Ch. Fox* (1813). On a de Wakefield de bonnes éditions d'Horace, de Virgile et de Lucrèce; cinq volumes de *Mélanges critiques et philologiques sur les auteurs sacrés et profanes* (1789-1795); etc.

WAKIDI, historien arabe, né à Médine en 747, mort près de Bagdad en 822. Son principal ouvrage, une histoire de Mahomet aujourd'hui perdue, a été la base de la vie de Mahomet écrite par Ibn Hisham sous le titre de *Sirat errésoul*. On lui attribue également des romans historiques traitant de la conquête par les musulmans de l'Egypte, de la Syrie et de la Mésopotamie. Ils ont été publiés par de Hamaker (1825) et par Ewald (1827).

WAKIZASHI n. m. Petit sabre qui, dans l'ancien Japon, se portait à gauche en tout temps.

WALAFRID STRABON (de *strabus*, louche), moine allemand, né en 807, mort noyé dans la Loire en 849. Entré enfant au monastère des bénédictins de Reichenau, il y fut élevé, compléta son éducation à Fulda, devint précepteur du prince Charles à la cour du roi Louis à Aix-la-Chapelle et fut nommé abbé de Reichenau en 842. Il a laissé des poèmes hagiographiques remarquables pour l'époque et un traité d'exegèse, *Glossa ordinaria*, qui fut en grande réputation.

WALCH, nom d'une famille de savants allemands. Jean-Georges **Walch**, né à Memmingen en 1693, mort en 1775, professa à Iéna et publia un grand nombre d'études sur l'histoire religieuse. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Introduction historique et théologique aux querelles religieuses de l'Eglise luthérienne* (1730-1739); *Bibliotheca patristica* (1834). — Son fils aîné, Jean-Ernest-Emmanuel **Walch**, né et mort à Iéna (1725-1778), professa la théologie dans cette ville. C'était en outre un minéralogiste de valeur; il avait réuni une précieuse collection de minéraux. — Chrétien-Guillaume-François **Walch**, frère du précédent, né et mort à Iéna (1726-1784), y professa la théologie et écrivit de nombreux ouvrages d'histoire religieuse. — Charles-Frédéric **Walch**, frère des précédents, né en 1734, mort en 1799, professa le droit à Iena et publia plusieurs ouvrages de jurisprudence.

WALCHEREN, île du roy. des Pays-Bas (prov. de Zélande), dans l'estuaire de l'Escaut. Superf. 210 kilom. carr environ, pop. 45.000 hab. Ch.-l. *Middelburg*. Sol extrêmement déprimé, où les limites de la terre et de la mer sont souvent indécises. Culture prospère des céréales et de la garance. Elevage important.

WALCHOWITE (*val-cho-vit*) n. f. Carbure naturel d'hydrogène, qui est une variété jaune de rétinasphalte.

WALCKENAER (*val* / Charles-Athanase, baron), savant français, né et mort à Paris (1771-1852). Il fit ses études à Paris, à Oxford et à Glasgow, retourna en France en 1791 et fut pendant dix-huit mois directeur des transports à l'armée des Pyrénées; mais, soupçonné de *modérantisme*, il abandonna sa place. Entré à l'Ecole polytechnique lors de sa formation, il en sortit peu après. Membre de l'Institut en 1813, il devint maire du Ve arrondissement, préfet de la Nièvre en 1826 et de l'Aisne en 1828. Il fut révoqué en 1830, et obtint, en 1839, les emplois de trésorier de la Bibliothèque royale et de conservateur des cartes géographiques. Entomologiste réputé, géographe érudit, il a surtout excellé dans ce genre de biographie qui consiste à encadrer la vie d'un personnage dans les événements auxquels il a pu être mêlé. On a de lui : *Faune parisienne* (1802); *Histoire naturelle des aranéides* (1805-1808); *Tableau géographique et historique de la Polynésie et de l'Australie* (1819); *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine* (1820); *Recherches géographiques sur l'Afrique septentrionale* (1821); *Nouvelle collection des relations de voyages par terre et par mer* (1826-1831), partie concernant l'Afrique, la seule parue; *Lettres sur les contes des fées* (1826); *Vies de plusieurs personnages des temps anciens et modernes* (1830), tiré à part des articles fournis par l'auteur à la « Biographie Michaud »; *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine* (1839); *Histoire de la vie et des poésies d'Horace* (1840); *Mémoires sur Mme de Sévigné* (1844-1852), livre inachevé; des romans, des traductions d'un grand nombre de voyages, de bonnes éditions de La Fontaine et de La Bruyère, etc.



Walckenaer.

WALCKENAERE (*val'-ke*) ou **WALCKENAERA** (*val'-ké-na-é*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés, comptant une dizaine d'espèces d'Europe. (La *walckenaera acuminata* so trouve en France.)

WALCOURT, bourg de Belgique (prov. de Namur [arr. de Philippeville]); 1.687 hab. Mines de fer; industrie métallurgique. Eglise ancienne. Pèlerinage très fréquenté.

WALD, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]); 15.051 hab. Ecole réale. C'est un centre industriel très important : forges et fonderies de fer et d'acier, fabriques de coutellerie, quincaillerie; tuileries. Wald est une ville depuis 1856.

WALD, ville de Suisse (cant. de Zurich [distr. de Hinweil]), sur la Jonen, tributaire du lac de Zurich; 6.500 hab. Fabrication d'étoffes, filatures de coton, fromageries.

WALDBRŒL, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), ch.-l. de cercle, près de la source et dans la vallée de la *Brœl* ou *Waldbrœl*; 5.396 hab. Fabrication de poudre. Mégisserie. Brasserie. Mines de fer et de plomb. Station thermale fréquentée.

WALDECK (*val-dèk*) (PRINCIPAUTÉ DE), Etat de l'empire allemand, formé de plusieurs parcelles enclavées au milieu de territoires prussiens. Il comprend, en effet, la principauté de Waldeck, enclavée dans la Hesse-Cassel et les régences prussiennes de Minden et d'Arnsberg (Westphalie), et le comté de Pyrmont. Au total, une superficie de 1.121 kilom. carr. et une population de 57.918 hab. Capit. *Arolsen*.

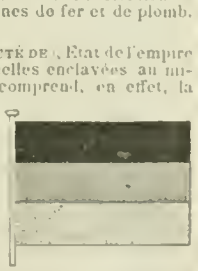

Drapeau de la principauté de Waldeck.

C'est un pays généralement accidenté, couvert par les ramifications des monts Rothhaar et Egge, dont quelques parties sont constituées par de larges épanchements volcaniques. Les cours d'eau principaux, tributaires du Weser, sont l'Eder et la Diemel; le sol est généralement assez peu fertile. On y récolte cependant du chanvre, de la garance, des pommes de terre, etc.; les richesses du sous-sol sont abondantes : mines de cuivre, de fer, de plomb, carrières d'albâtre; mais l'industrie est à peu près nulle (quelques filatures, des scieries mécaniques, etc.) et le commerce peu actif (bois, grains, peaux, etc.).



Armoiries de la principauté de Waldeck.

Le gouvernement est constitutionnel. La principauté eut d'abord le titre de comté et prit son titre actuel en 1582. Le 18 juillet 1866, la Prusse signa avec le petit Etat un traité aux termes duquel celui-ci lui abandonnait pour dix ans l'usufruit de tous ses droits, sauf le droit de grâce et la représentation. En vertu d'une nouvelle convention, signée en 1867, la principauté fut administrée par la Prusse à partir du 1er janvier 1868.

WALDECK (Jean-Frédéric-Maximilien, baron de), voyageur, peintre et graveur, né à Vienne en 1766, mort à Paris, dans sa cent dixième année 1875). A dix-neuf ans, il visita le cap de Bonne-Espérance, en compagnie de Levaillant, et, après avoir exploré une partie de l'Afrique méridionale, il se rendit à Paris. Là, il se donna à l'étude de la peinture et se fit naturaliser français. Il s'engagea dans l'armée en 1794 et prit part au siège de Toulon. En 1799, il suivit les troupes françaises en Egypte et se livra à diverses études. Lorsque Menou signa la capitulation, il résolut, pour ne pas tomber entre les mains des Anglais, de s'échapper en gagnant la cote orientale del Afrique. Au prix de mille dangers, il arriva enfin, au bout de trois ou quatre mois, aux établissements portugais de la côte. Il a, il gagna Madagascar et l'île de France, d'où il retourna à Paris. Quelque temps après son retour, il s'embarqua sur un navire de Surcouf, et fit la course avec lui dans les mers de l'Inde. Dans les premières années de la Restauration, le baron de Waldeck fit un voyage dans le Chili, puis il explora le Guatemala et le Mexique. De retour en France, il s'occupa d'études iconologiques, de lithographie, de gravure et de peinture. En 1837, à l'âge de cent un ans, il envoya au Salon deux tableaux de nature morte : *le Vieux Monde*, représentant des antiquités égyptiennes, grecques, romaines, etc.; *le Nouveau Monde*, représentant des antiquités de l'Amérique centrale et du Mexique. Puis, il exposa, en 1868, des *Antiquités égyptiennes, grecques et romaines, tirées du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*; en 1869, *Ariane donnant à Thésée la pelote de fil qui doit le guider dans le labyrinthe* et un *Episode de la guerre du Mexique en 1709*; en 1871, *Ariane abandonnée par Thésée à Naxos* et *Ruines de la province des Tzendales*. On a de lui un ouvrage intitulé : *Voyage archéologique et pittoresque dans le Yucatan* (1837).

WALDECK-ROUSSEAU (René), avocat et homme politique français, né à Avranches en 1809, mort à Nantes en 1882. Avocat à Nantes, d'opinions indépendantes, il fit partie de la société des « Droits de l'homme ». En 1848, élu député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée constituante, il siégea à la gauche modérée, soutint la politique de Cavaignac, et appartint à l'opposition après l'élection du président Louis Bonaparte. Il ne se présenta pas à l'Assemblée législative et échoua en 1852, comme candidat d'opposition au Corps législatif. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé maire de Nantes, mais se démit de ses fonctions en 1871.

WALDECK-ROUSSEAU (*val-dek*) (Pierre-Marie-René), homme d'Etat français, né à Nantes en 1846, fils du précédent. Avocat à Nantes, député de Rennes en 1879, il adhéra à l'Union républicaine et se distingua dans les discussions relatives à la reorganisation de la magistrature. Réélu au renouvellement de 1881, il reçut de Gambetta, président du conseil, le portefeuille de l'intérieur (1881-1882) et adressa aux prefets une circulaire, restée fameuse, pour les mettre en garde contre les recommandations des députés. Il fut rappelé au ministère de l'intérieur par Jules Ferry (1883), fit voter la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, prit une part importante à l'élaboration des lois du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, du 9 décembre 1884 sur les élections sénatoriales, du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes, et dut se retirer avec le cabinet 1885). Maintenu à la Chambre par les élections de 1885, il soutint la politique scolaire et coloniale et se prononça pour les poursuites contre le général Boulanger (1889). Il s'était inscrit dès 1886 au barreau de Paris; il y acquit promptement une situation éminente, plaida dans nombre d'affaires réputées, notamment en faveur d'Eiffel, lors des scandales de Panama 1893). Il ne se présenta pas aux élections législatives de 1889, mais il fut nommé sénateur de la Loire en 1894, réélu en 1897, il fit, lors de nombreuses réunions, des discours contre le collectivisme. Il devait revenir aux affaires en 1899, alors que le pays était divisé et troublé par l'affaire Dreyfus. Il convia les groupes parlementaires de gauche, socialistes inclus, à une œuvre de « défense républicaine » et opposa à la coalition « nationaliste » le « bloc » républicain. Il confia le portefeuille du commerce et de l'industrie à Millerand, celui de la guerre au général Galliffet, puis au général André (1900). Le cabinet Waldeck-Rousseau poursuivit la revision du procès de Dreyfus, qui, condamné à nouveau par le conseil de guerre de Rennes (1899), fut gracié. Il traduisit les chefs du nationalisme devant le Sénat, érige en haute cour de justice, et ils furent condamnés au bannissement (1900). Puis il s'attaqua au parti clérical, comme ayant ouvertement adhéré à l'opposition nationaliste, et fit voter la loi du 1er juillet 1901 sur les congrégations. Il réalisa diverses réformes économiques et sociales (loi du 7 avr. 1900, sur la marine marchande, du 30 mars 1900, sur le travail des enfants et des femmes dans l'industrie, etc.). A l'extérieur, sa politique fut marquée par l'expédition de Chine (1900), la démonstration navale de Mitylène (1901) et par la visite des souverains russes, qui assisterent aux solennités navales et militaires de Dunkerque et de Bethuny (1901). Après les élections législatives de 1902, cependant favorables à sa politique, le cabinet remit à la nouvelle chambre sa demission. Waldeck-Rousseau critiqua, en 1903, le projet de suppression de l'enseignement congréganiste annoncé par le cabinet Combes et même la procédure adoptée par le gouvernement et la majorité de la Chambre dans l'examen des demandes d'autorisation formées par les associations religieuses. Homme d'Etat froid et habile, orateur à la parole souple, nette, et l'une remarquable correction, il a publié : *Discours parlementaires* (tome Ier, 1900); *Associations et congrégations* (tome II, 1900); *Questions politiques et religieuses* (tome III, 1901); *Actes et discours* (tome IV, 1902).



Waldeck-Rousseau.

WALDEMAR (val), roi de Danemark et de Suède. V. Valdemar.

WALDEMAR, l'avant-dernier et le plus grand des margraves de Brandebourg, de la dynastie ascanienne, fondée par Albert l'Ours, il regna de 1308 à 1319. Guerrier intré-

WALDEMAR [illegible] prince de Prusse [illegible] 1842. Fils du prince [illegible] Frédéric-Guillaume III, il fut [illegible] à l'état-major général. Il fit la campagne de [illegible] à l'école militaire à Paris, 1870, [illegible] et fit partie du grand quartier [illegible] du 1er corps (1871), major général [illegible] général au grand état-major [illegible] 1882), il fut, enfin, nommé chef [illegible] à la place de Moltke (1888). En [illegible] commandant le 9e corps d'armée [illegible] général de la cavalerie. Il [illegible] épousa la veuve du prince Frédéric de [illegible] Hesse, princesse Nora, née [illegible] Norvège. Il fut désigné par l'empereur [illegible] pour prendre le commandement en chef de l'armée [illegible] en Chine pour réprimer l'insurrection.

WALDHEIM, [illegible] bourg de l'Allemagne, roy. de Saxe (cercle [illegible] arrond. de Döbeln, sur la Zschopau, 5.590 hab. Fabrication de toiles, de [illegible] et de tissus de coton. Distilleries.

WALDHEIMITE [illegible] n. f. Silicate naturel appartenant [illegible] pyroxène et variété de trémolite.

WALDKIRCH, [illegible] bourg de Suisse (cant. de Saint-Gall), [illegible] Broderie, tissus de coton.

WALDKIRCH, [illegible] de l'Allemagne grand-duché de Bade, [illegible] sur l'Elz, à 6 kil. de Fribourg-en-Brisgau, [illegible] la Haute-Noire au pied du [illegible] et de la Suse. Poterie. Ruines du château de Kastelberg.

WALDMANN (Hans), homme d'État suisse, né à Bischofszell (canton de Thurgovie) en 1484. Il s'était rendu à Zurich en 1411 [illegible] de la bourgeoisie. De 1457 à 1477, [illegible] les guerres de Bourgogne, [illegible] plusieurs missions diplomatiques [illegible] France [illegible] Louis XI, tout-puissant à Zurich [illegible] 1483 et de nouveau [illegible] 1484. Il prit la tête du parti réformiste, [illegible] d'abord l'influence [illegible] Schwyz. Jeté en prison sous [illegible] d'avoir voulu livrer son pays [illegible] à Charles le Téméraire, il fut [illegible] et exécuté à Waldrade. Relevée de cette [illegible] Zurich II, il se retira, après la mort de [illegible] au cercle de Remiremont, 1489.

WALDSEE, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du [illegible] sur la Stetnach, affluent de la [illegible] deux petits lacs, le Schlossseé et le [illegible] Château Bonneterie. Cétait autrefois [illegible] cinq villes dites « villes du Danube ».

WALDSEEMULLER ou **WALTZEMÜLLER** (Martin), en latin **Hylacomylus**, géographe et cartographe allemand, né à Fribourg-en-Brisgau vers 1480, mort en Alsace vers 1521. Sa vie est fort mal connue, on sait seulement qu'il a passée presque tout entière en Alsace. D'Avezac a, dans son savant travail sur *Martin Hylacomylus Waldseemuller, ses ouvrages et ses collaborateurs* (1867), tenté de dresser la liste des ouvrages dus à ce polygraphe; le plus connu est la *Cosmographiæ introductio cum quibusdam geometriæ ac astronomiæ principiis ad eam rem necessariis, insuper quatuor Americi Vespucii navigationes* 1507), où le nouveau monde est pour la première fois désigné sous le nom de *Americi terra vel America*, et qui a une si grande importance dans l'histoire de la géographie. En vain Waldseemuller, pour réparer son erreur, écrivit-il ensuite sur ses cartes que le nouveau monde avait été découvert par Colomb, le nom d'« Amérique » n'a cessé de lui être attribué depuis lors.

WALDSHUT, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), ch.-l. du cercle du même nom, sur le Rhin, à la frontière de Suisse; 3.052 hab. École réale. École d'agriculture. Fabrique de machines. Soieries; teinturerie et blanchisserie.

WALDSTÆTTEN littéralem. *États des forêts*), nom par lequel on désigne parfois les quatre cantons suisses de Schwyz, Uri, Unterwalden et Lucerne.

WALDSTEIN. Biogr. V. WALLENSTEIN.

WALDSTEINIE (*val-sté-ni*) n. f. Genre de rosacées, tribu des dryadées, comprenant des espèces qui habitent la Hongrie et la Transylvanie.

WALEWSKI (Alexandre-Florian-Joseph COLONNA, comte), diplomate français, né à Walewice (Pologne) en 1810, mort à Strasbourg en 1868. Il était le fils naturel de Napoléon Ier et d'une comtesse polonaise, Marie Walewska. En 1830, il alla plaider à Londres, près du cabinet anglais, la cause du gouvernement provisoire de Pologne; ensuite, naturalisé Français, il entra dans l'armée, qu'il quitta en 1837 pour se donner à la littérature et au journalisme. Il publia : *un Mot sur la question d'Afrique* (1837); *l'Alliance anglaise* (1838); *l'École du monde*, comédie en cinq actes qui, jouée au Théâtre-Français en 1840, échoua complètement, etc., et fonda un journal, *le Messager*. Thiers acquit le « Messager » et donna au fondateur une mission en Égypte, près de Méhemet-Ali. Il réussit dans sa mission et fut dirigé vers la république orientale de l'Uruguay et la république Argentine. Walewski retourna en France pour assister aux débuts de l'empire. Il fut nommé successivement ministre plénipotentiaire à Florence (1849), à Naples (1850), ambassadeur en Espagne (1851), à Londres (1851). En 1855, il fut appelé au ministère des affaires étrangères, en remplacement de Drouyn de Lhuys, et y resta jusqu'en 1860. Il remplaça Fould au ministère d'État et des beaux-arts. Élu député des Landes en 1865, il fut nommé président du Corps législatif.

WALFERDIN (François-Hippolyte), physicien français, né à Langres (Haute-Marne) en 1795, mort à Paris en 1880. Il appartint à l'administration des douanes, donna sa démission en 1848 pour siéger à la Constituante, où l'avait envoyé son département. Il y vota avec les républicains modérés, et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Ami d'Arago et de Babinet, il a pris part à plusieurs de leurs travaux. Il a contribué notamment au succès du forage du puits de Grenelle. On lui doit des thermomètres à maxima et minima, un hypsothermomètre destiné à faire connaître les hauteurs des montagnes, enfin un hydrobaromètre servant à indiquer les profondeurs sous-marines. Il a donné une édition des *Œuvres de Duleros*.

WALFISCH-BAY et mieux **WALVISCH-BAI** (*baie de la Baleine*), baie de la côte occidentale de l'Afrique australe. Le territoire qui entoure cette baie constitue, dans la colonie allemande du *Sud-Ouest africain*, une enclave qui dépend de la colonie anglaise du Cap. Superf. 1.111 kilom. carr.; pop. 768 hab.

WALHAIN-SAINT-PAUL-SART-LEZ-VALHAIN, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Nivelles]); 1.943 hab.

WALHALLA (le) (*va-lal'-la*), Mythol. scandin. Séjour des héros morts dans les combats. Les murs des salles y sont revêtus de boucliers, de lances et d'épées sanglantes. Chaque jour, les héros s'y livrent de violents combats; les blessures miraculeusement guéries, ils se réunissent [illegible] autour d'Odin pour boire l'hydromel servi par les walkyries.

WALHALLA (la), panthéon germanique, dédié aux grands hommes de l'Allemagne, à Donaustauf, sur le Da-



La Walhalla.

[illegible] de Ratisbonne. Construit par Louis Ier de [illegible] 1830 et 1842, sur les plans de Leo von Klenze, [illegible] ce temple reproduit le modèle du Parthénon [illegible] Athènes. On remarque des génies colossaux de Rauch, [illegible] Schwanthaler, une frise de Martin Wagner, haute de 1m,137, longue de 97 mètres, divisée en huit sections correspondant à huit époques de l'ancienne histoire germanique. Au-dessus de la frise sont disposés des consoles portant les bustes des grands hommes et des cartouches rappelant les noms de ceux dont on n'a pu reproduire les traits.

WALINCOURT, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 17 kilom. de Cambrai; 2.200. hab. Ch. de f. Nord. Nombreuses fabriques de tissus. Fabrique de bijouterie.

WALISZEWSKI (Kasimir), écrivain polonais, né à Golle (Pologne russe) en 1849. Il fit ses études à Metz, et prit en 1875, à Paris, le titre de docteur en droit. Il a publié, en polonais, pour le compte de l'académie de Cracovie, six volumes de documents sur les *Relations diplomatiques entre la Pologne et la France au temps de Sobieski* (1873-1883). Il a encore donné, en polonais : *les Potocki et les Czartoryski* (1887); *la Pologne et l'Europe au XVIIIe siècle* (1890). A partir de 1893, il a publié en français : *le Roman d'une impératrice* (Catherine II, ouvrage couronné par l'Académie française; *Autour d'un trône* (1895), supplément à l'ouvrage précédent; *Pierre le Grand* (1897); *Littérature russe* (1900); *Marysienka* (histoire de la femme de Sobieski) (1901); *la Dernière des Romanov* [Elisabeth Ire] (1902); *Ivan le Terrible* (1904).

WALKER, comté des États-Unis (Georgie), au versant est des Taylors Ridge; 17.000 hab. Ch.-l. *Lafayette*. — Comté de l'État d'Alabama, sur la rivière Malberry; 21.000 hab. Houille. Ch.-l. *Jasper*. — Comté de l'État de Texas, sur la Trinity River; 14.000 hab. Ch.-l. *Huntsville*.

WALKER (George), prélat anglais, né en 1618, mort à La Boyne en 1690. Il prit les ordres et occupa divers postes, à Lissan (1669), à Donaghmore (1674) notamment. En 1688, il leva un régiment à Dungannon, s'enferma dans Londonderry et gouverna la ville pendant le fameux siège qu'elle soutint contre Jacques II (1689). Plein de ténacité et d'énergie, il révéla de véritables talents de stratégiste. Il a publié une fort importante relation de ces événements : *a True Account of the siege of Londonderry* (1689). Il fut tué à la bataille de la Boyne.

WALKER (Adam), physicien anglais, né dans le comté de Westmoreland en 1731, mort en 1821. Fils d'un ouvrier, il fit lui-même son instruction, ouvrit des cours publics d'astronomie dans les principales villes du Royaume-Uni, puis professa successivement dans les collèges d'Eton, de Westminster, de Winchester. On cite, parmi ses nombreuses inventions, plusieurs machines pour élever l'eau; des voitures mises en mouvement par le vent et la vapeur; un *édouranion*, ou planétaire (*orrery*) transparent; un instrument indiquant à la fois la direction et la force du vent, l'heure du temps, la quantité des pluies, la hauteur du baromètre, etc. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages.

WALKER (William), aventurier américain, né à Nashville en 1824, mort à Torejillo (Honduras) en 1860. Tour à tour médecin, journaliste, homme de loi, agent d'affaires, il se met en 1853 à la tête d'une expédition dans le dessein de conquérir la Sonora; il échoue, faute d'argent, est mis en jugement à San Francisco et acquitté. En 1855, réunissant des aventuriers de sa trempe, il intervient dans les affaires du Nicaragua, où il est appelé par le chef du parti démocratique, Castellon. Il prend Granada (14 oct.), s'emparo de la présidence, commet les cruautés les plus odieuses. Une telle tyrannie soulève le Salvador, le Honduras et Costa-Rica. Walker ne peut résister à cette coalition; il capitule à Rivas (1857). Mais, laissé libre, il tente de nouvelles incursions, notamment dans le Honduras. Fait prisonnier par Alvarez, il fut fusillé. Il avait écrit un ouvrage qui ne manque pas d'intérêt : *the War in Nicaragua* (1860).

WALKÉRISTE (*ou-al-ké-rist'*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte anglicane du XVIIIe siècle, qui prétendait restaurer le christianisme primitif. (Cette secte fut fondée par Brown; mais c'est à l'influence prépondérante de Walker, un auxiliaire de Brown, qu'elle dut ses progrès et son nom.)

WALK-OVER (*ou-dk-o-veur'* — mot angl.) n. m. Turf. Course à laquelle ne prend part qu'un seul cheval.

WALKYRIES (*val-ki-ri*) n. f. pl. Mythol. scandin. Nom donné aux messagères d'Odin. — *Une* WALKYRIE. || L'Acad. écrit de préférence VALKYRIES.

— ENCYCL. Les *walkyries* marchent dans les combats en tête des guerriers, décident du sort des batailles, désignent ceux qui doivent mourir et les conduisent au Walhalla, où, sous les ordres d'Odin, elles remplissent l'office d'échansonnes. D'une beauté surhumaine, couvertes d'armes étincelantes, elles apparaissent à cheval au milieu des nuages et inspirent aux guerriers des amours qui, pour être partagées, n'en ont pas moins d'ordinaire une fin malheureuse.

Walkyrie (LA), drame musical en trois actes, paroles et musique de Richard Wagner, représenté sur le théâtre Royal de Munich le 26 juin 1870, et sur le théâtre de Bayreuth le 14 août 1876. Il forme la première partie de la tétralogie de l'*Anneau du Nibelung*, et fait suite au prologue de l'*Or du Rhin* (*Rheingold*). Brunehilde, l'aînée des neuf Valkyries, filles du dieu Wotan, a désobéi à son père, en voulant sauver sur la prière de Sieglinde, les jours du héros Siegmund, malgré son ordre formel. Wotan, pour la punir, la fait descendre au rang de simple mortelle, mais, afin qu'elle ne puisse jamais devenir la femme que d'un héros, il l'endort sur un rocher entouré de flammes, d'où elle ne pourra être délivrée que par un homme assez brave pour oser traverser ce rideau de feu afin de parvenir jusqu'à elle. Ce héros, ce sera Siegfried, le fils posthume de Siegmund et de Sieglinde. Musicalement, l'œuvre est inégale, avec des hors-d'œuvre, comme la scène vraiment trop longue, de Wotan et Fricka au second acte, mais avec des scènes exquises comme le *lied* du printemps au premier, et des pages d'une très grande beauté comme, au troisième, la superbe chevauchée des Walkyries, et surtout la scène admirable de l'incantation du feu, qui est d'une grandeur, d'une puissance, d'une émotion qui ne sauraient être surpassées. La *Walkyrie*, traduite par Victor Wilder, a été jouée à l'Opéra de Paris le 12 mai 1893.

WALL (*val'*) ou **WAAL** (*vdl'*) n. m. Bateau wallon de 35 mètres de longueur environ, ayant à peu près la forme d'un parallélépipède arrondi aux deux bouts, avec un petit mât au milieu et qui peut porter plus de 300 tonnes.

WALLACE (*wa-lass* — du n. de *sir Richard Wallace*) n. f. Pop. Chacune des petites fontaines données à Paris par le philanthrope (v. plus bas); eau de cette fontaine : *Se désaltérer à la* WALLACE. *Se régaler de* WALLACE.



Fontaine Wallace.

WALLACE (sir William), héros populaire de l'Ecosse, né près de Paisley vers 1272, mort à Londres en 1305. Fils d'un petit propriétaire d'Eldershie, il commença, en 1237, sa mémorable lutte contre les Anglais. Groupant les insurgés écossais au nom de John Baliol, il tua le shérif de Lanark. L'insurrection prit une extension énorme. Wallace, d'abord battu à Irvine (1297), s'établit dans les forêts de Selkirk et chasse les Anglais des comtés de Perth, de Stirling et de Lanark, prend même la dictature avec le titre de garde d'Ecosse (1298). Effrayé, Edouard Ier, à la tête d'une grosse armée, l'oblige à livrer bataille à Falkirk, au moment où il s'y attendait le moins. Wallace est complètement battu (1298). Il réussit à faire encore une guerre de coups de main jusqu'en 1299, mais il est alors contraint à se réfugier en France. Emprisonné quelque temps à Amiens (1300), désavoué par le pape et par le roi de France (1302), il retourne tout de même en Ecosse, où il recommence une guérilla fort gênante pour les Anglais. Edouard Ier le met hors la loi (1304). Wallace, poursuivi à outrance, trahi par un des siens, est fait prisonnier près de Glasgow (1305), amené à Londres, jugé à Westminster, condamné à mort et exécuté.

WALLACE (William Vincent), pianiste, violoniste anglais, né à Waterford (Irlande) en 1814, mort au château de Bagen (Haute-Garonne) en 1865. Dès l'âge de quinze ans violoniste au théâtre de Dublin, puis chef d'orchestre de la Société philharmonique, à dix-huit ans, à la suite d'une maladie grave, il s'embarque pour l'Australie, où il donne avec succès des concerts, puis visite ainsi la Nouvelle-Zélande, les Indes, Valparaiso, le Mexique, les Etats-Unis. De retour en Angleterre, après une absence de dix années, il commence à s'y produire comme compositeur dramatique et, du premier coup, obtient un succès éclatant avec sa *Maritana* (1845), ouvrage très remarquable, auquel succèdo bientôt *Mathilde de Hongrie*. Il publie ensuite une foule de compositions de divers genres, puis, après un long silence, reparaît avec éclat au théâtre en donnant *Lurline* (1860), œuvre charmante et poétique. Il donna ensuite *Ambre Witch* (1861); *Love's triumph* (1862), et *the Desert flower* (1863). Il écrivit encore plusieurs autres opéras : *the Maid of Zurich, Estrella*, etc.

Il n'a manqué à Wallace qu'une plus grande dose d'originalité pour être compté au nombre des premiers musiciens de son temps. En dehors du théâtre, il a donné plus de 200 morceaux de chant, et un nombre au moins aussi considérable de compositions instrumentales.

WALLACE (sir Richard), philanthrope anglais, né à Londres en 1818, mort à Paris en 1890. Demi-frère du marquis de Hertford, très fortuné, il subventionna les ambulances militaires de la guerre franco-allemande (1870-1871), et dépensa largement pour subvenir aux besoins des assiégés de Paris. En 1872, il dota Paris de cent fontaines à boire, dont le modèle fut exécuté par le statuaire Charles Le Bourg. En 1873, il fut élu membre du Parlement britannique. Humain, charitable, fuyant le bruit, cet homme de bien a toujours fait le plus noble usage de sa fortune. Il réunit dans sa maison de Manchester square, à Londres, une magnifique collection de tableaux. Cette collection a été léguée à l'Angleterre par la veuve de Richard Wallace, née *Julie-Amélie* CASTELNAU (morte en 1897). Elle est installée en musée à Hertford-House (Londres).

WALLACE (Alfred Russel), voyageur et naturaliste anglais, né à Usk (Monmouthshire) en 1822. En 1848, il partit avec Bates pour l'Amérique du Sud. De retour en Europe en 1852, il repartit deux ans plus tard pour l'Australasie, où il visita en détail l'archipel malais. C'est au cours de ce long voyage qu'il constata, d'une manière évidente et précise, les effets de la concurrence vitale et qu'il fut appelé à concevoir, en dehors de Darwin, dont il ignorait les recherches, le principe de la sélection naturelle. Presque en même temps que son illustre émule, il communiqua à la Société linnéenne de Londres ses observations et ses idées sur la sélection naturelle, idées qui s'éloignaient peu, en somme, de celles que soutenait Darwin, et dont il publia la synthèse dans son livre magistral : *Contribution to the theory of natural selection* (1870), dont une traduction a été donnée en français. Peu après, il publia sa géographie zoologique : *On the geographical distribution of animals* (1876), qui est le traité le plus complet et le plus riche en vues philosophiques que nous possédions sur la matière, et qui a le grand mérite de faire pressentir, avant les données positives aujourd'hui acquises par les recherches de la paléographie, l'influence que le morcellement historique des terres émergées et la distribution des mers ont exercé sur la généalogie des espèces. Enfin, il a résumé, dans son ouvrage sur le *Darwinisme* (1891), quelques critiques qu'il adresse à la théorie de Ch. Darwin, et les points où ses propres conceptions se rencontrent avec celles de l'illustre naturaliste.

Entre temps, A. R. Wallace s'était occupé d'économie politique et d'hygiène sociale; il se rangea parmi les partisans du spiritisme et parmi les adversaires déclarés de la vaccination. On lui doit, en dehors des ouvrages mentionnés ci-dessus : *Travels on the Amazon and Rio Negro* (1854); *the Malais archipelago* (1869, 2e édit.); *Tropical nature* (1878); *Miracles and modern spiritualism* (1875), *Bad times* (1885); *Studiess cientific and social* (1900).

WALLASEY, ville d'Angleterre (comté de Chester), sur le Mersey; 53.600 hab. Commerce et industrie très actifs. Aux environs vestiges d'une antique forêt submergée.

WALLA-WALLA, comté des Etats-Unis (Washington), sur la Columbia River; 17.000 hab. Ch.-l. *Walla-Walla* (7.000 hab.).

WALLDORF-IN-BADEN, village d'Allemagne (gr.-duché de Bade, cercle de Heidelberg), près du Leimbach, affluent du Rhin; 3.521 hab.

WALLDURN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade, cercle de Mosbach), sur un petit affluent du Madbach, affluent du Main; 3.159 hab. Carrière de grès.

WALLENSTADT (LAC DE) (allem. *Walensee*), lac de Suisse, cant. de Saint-Gall et de Glaris, à 425 mètres d'altitude, entouré de montagnes escarpées; 20 kilom. carr. Il est traversé par la Linth, dite plus bas Limmat.

WALLENSTADT, ville de Suisse, cant. de Saint-Gall, à l'extrémité est du lac du même nom; 2.750 hab.

WALLENSTEIN (*val-lèn-stain*) ou **WALDSTEIN** (*Wolfenstein* est la forme populaire de son nom) Albert-Eusèbe-Venceslas DE, duc DE FRIEDLAND, homme de guerre allemand, né à Hermanic en 1583, assassiné à Eger en 1634. Issu d'une des plus anciennes et des plus nobles familles de Bohême, il perdit jeune ses parents, qui avaient été utraquistes; les jésuites l'élevèrent dans le catholicisme, mais il n'eut jamais qu'une croyance, l'astrologie. Après une jeunesse orageuse, il voyagea, puis entra dans l'armée impériale, se signala dans les campagnes contre les Turcs en 1601 et les Vénitiens en 1617, et, cette même année, fut créé colonel et comte. Un héritage et son mariage avec une veuve déjà âgée, mais très riche (1606), Lucrèce de Landeck, qui en mourant (1614) lui laissa toute sa fortune, firent de lui un des plus grands propriétaires en Bohême et en Moravie. Il prit une part marquante à la répression impitoyable de l'insurrection de la Bohême (1618-1620). Ferdinand II le nomma prince (1623). Il épousa Isabelle, fille du comte de Harrach, un des ministres de l'empereur. Il offrit alors à Ferdinand V d'organiser une grande armée impériale en avançant les primes d'engagement et de l'entretenir aux frais des pays occupés, et fut nommé généralissime des armées impériales. Hautain, d'un abord glacial, taciturne, d'une ambition extrême, indifférent à tout sentiment moral, il avait le génie de l'ordre; comme général, malgré ses grands talents militaires, il agissait plutôt par la diplomatie que par les armes. Son ascendant sur les soldats était extraordinaire. Il dispersa l'armée de Mansfeld à Dessau (1626), chassa le roi Christian de Danemark du Jutland (1627), acheta à Ferdinand II le Mecklembourg, et reçut le titre d'amiral de la Baltique. La résistance victorieuse de Stralsund l'empêcha de s'emparer de toute la côte méridionale de cette mer. Les princes allemands, sans distinction de religion, menacés dans leur indépendance territoriale, et les jésuites, froissés par son opposition à la réaction catholique et à l'édit de restitution de mars 1629, arrachèrent son rappel à l'empereur, à la diète de Ratisbonne. Exaspéré et plein de rancune, Wallenstein, retiré dans ses terres, négocia alors avec Gustave-Adolphe, roi de Suède, avec les chefs du parti national tchèque, Mathias Thurn et Bubna, au service de la Suède, et aussi avec le général saxon Arnim, qui voulait, avec les protestants et les catholiques modérés, constituer un tiers parti allemand, dirigé contre la Suède et la France. Ni Gustave-Adolphe ni Arnim n'avaient confiance en Wallenstein. En avril 1631, Ferdinand, menacé par les Suédois, lui offrit le commandement des Impériaux. Le traité de Znaim (1632) lui donna la direction absolue des opérations militaires. Il résista à Gustave-Adolphe devant Nuremberg, mais fut battu à Lutzen, où le roi de Suède périt (1632). Il se retira en Bohême et passa l'année 1633 à des négociations mystérieuses avec Arnim, avec les Suédois et avec l'agent français Feuquières. Wallenstein voulait se tailler un royaume à coups d'épée, à l'aide de son armée; mais, vieilli et torturé par la goutte, il ne sut prendre une décision et essuya des échecs militaires. Ferdinand II lui retira le commandement de l'armée et le proclama traître (1631). Acculé à la révolte ouverte, Wallenstein se vit abandonné par son armée, et se réfugia à Eger. Trtschka et son beau-frère Kinsky allaient signer un pacte avec la France et la Suède, quand ils furent assassinés avec Wallenstein et le maréchal Illow, sur les ordres du colonel Butler. Les Suédois arrivèrent trop tard pour les sauver.



Wallenstein.

Wallenstein, trilogie dramatique de Schiller, dont la première conception semble remonter à 1790, et qui occupa le poète de mars 1796 à mars 1799. L'idée en vint à Schiller pendant qu'il composait son *Histoire de la guerre de Trente ans*. Il voulut y donner une physionomie exacte du grand homme de guerre, tout en se rapprochant de la technique de la tragédie grecque. Il y montre Wallenstein nullement satisfait de sa haute fortune, il aspire à la couronne royale de Bohême et ne craint pas de nouer des intrigues criminelles avec l'ennemi; mais l'armée l'abandonne et, grâce aux manœuvres d'un de ses principaux lieutenants, Octavio Piccolomini, dépositaire de tous ses secrets, Wallenstein meurt sous les coups de deux assassins. Le sujet était si vaste et le poète sut si peu se restreindre, qu'il se vit forcé de couper sa pièce en trois. D'abord vient une sorte de prologue, *le Camp de Wallenstein*, destiné à nous montrer l'état d'esprit de l'armée, qui a fait du généralissime son idole. L'action se noue ensuite dans *les Piccolomini*, pour aboutir à la catastrophe dans *la Mort de Wallenstein*. A l'action principale vient se mêler l'épisode sentimental des amours de Max et de Thécla, l'un fils d'Octavio Piccolomini, l'autre fille de Wallenstein. Malgré son étendue démesurée, cette trilogie en vers iambiques à cinq pieds est incontestablement le chef-d'œuvre de Schiller.

WALLER (Edmund), poète anglais, né en 1606, mort en 1687. Cousin par sa mère de Cromwell, il fut envoyé au Parlement à dix-sept ans. Il embrassa le parti des mécontents; mais il se laissa gagner à la cause du roi et organisa le complot connu sous son nom, lequel aboutit (1643 à son arrestation et à celle de ses complices. Ceux-ci, trahis et chargés par lui, furent pendus, et il s'en tira avec une amende et le bannissement. Il vécut dix ans à Rouen et à Paris, dans la société littéraire et galante du temps. Il obtint enfin de retourner en Angleterre, où il chanta Cromwell (*Panégyrique*; *Poème sur la mort de mylord Protecteur*), où le talent avait plus de part que la conviction, car, immédiatement après, il composait une pièce le *Félicitation au roi sur l'heureux retour de Sa Majesté*. Membre du Parlement presque sans interruption jusqu'à la fin de sa vie, il jouit de la faveur de Charles II et de Jacques II. La Fontaine parle souvent de lui dans ses *Lettres* et lui composa une épitaphe. Waller assagit la muse anglaise et lui donna l'instrument pur et souple dont se serviraient bientôt Cowley, Dryden et Pope.

WALLERFANGEN, bourg d'Allemagne (Prusse (prov. du Rhin), sur la Sarre; 3.000 hab. Scieries mécaniques, fabrication de porcelaines, commerce de bestiaux.

WALLÉRITE (*va-al* n. f. Sulfure naturel de cuivre et de fer.

WALLERIUS (Jean-Gottschalk), chimiste suédois, né dans le Sudermannaland en 1709, mort à Upsal en 1785. Il fut professeur à l'université d'Upsal (1750). L'un des premiers, il eut l'idée d'appliquer la chimie à l'agriculture et introduisit dans la minéralogie une classification supérieure à toutes celles qui l'avaient précédée.

WALLERN, ville (Autriche-Hongrie (Bohême), sur la Moldau, dans le Bohmerwald; 3.250 hab.

WALLERS, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 12 kil. nord de Valenciennes; 4.018 hab. Brasseries. Briqueterie, carrière de sable; fabriques de dynamite, de soufre. Houille.

WALLERSTEIN (Antoine), violoniste et compositeur allemand, né à Dresde en 1812, mort à Genève en 1902. Il fit partie, dès 1829, de la chapelle de la cour de Dresde, puis bientôt s'adonna à la composition de la musique de danse, et obtint sous ce rapport une véritable vogue. Il publia plus de 300 morceaux de ce genre : valses, polkas, quadrilles, etc., qui lui firent une renommée, et l'on peut citer entre autres une *redowa* intitulée, *un Premier Amour*, qui, il y a un demi-siècle, fit le tour de l'Europe entière.

WALLICHIE (*ou-al', ch'i* n. f. Genre de palmiers, tribu des aracées, qui habitent l'Indo et les îles voisines.

WALLIN (Jean-Olof), poète et prédicateur suédois, né à Stora Tuna Dalécarlie en 1779, mort à Upsal en 1839. Issu d'une pauvre famille, il étudia pour devenir prêtre, remporta à Upsal de brillants succès universitaires, se fit connaître par des poèmes et des traductions de poètes latins. Il reçut (1808) le grand prix de l'Académie suédoise, dont il devint membre (1810), et dès lors remplit une lucrative carrière ecclésiastique à Stockholm. Nommé archevêque d'Upsal (1837), il mourut au cours d'un voyage en cette ville, avant d'avoir pris ses fonctions. Tour à tour mélancolique et plein de feu, il composa un grand nombre de poèmes dont quelques-uns sont considérés comme les chefs-d'œuvre de la poésie religieuse suédoise (*le Solitaire, Renoncement, Helsingland et Dalécarlie, l'Ange de la mort*) et quelques autres, d'inspiration profane, furent classés par les contemporains auprès de ceux de Tegnér (*Prélude, Vive Washington, le Cœur*, etc.). Classique d'éducation, longtemps combattu par les romantiques, il exerça comme prédicateur une admiration unanime. On lui doit enfin la plupart des psaumes du recueil suédois de 1817, qui est l'un des plus remarquables d'Europe : *Œuvres littéraires complètes* (1847-1848); *Sermons* (1840-1841).

WALLINGFORD, ville d'Angleterre (comté de Berks), sur la rive droite de la Tamise; 4.000 hab. Commerce de grains et de farines. Ruines romaines.

WALLINGFORD, bourg des Etats-Unis (Connecticut, comté de New-Haven), sur le Quinnipiac, tributaire du Long Island Sound; 7.000 hab. Orfèvrerie, manufactures.

WALLIS ou **OUVÉA** (ILES), petit archipel de la Polynésie, placé sous le protectorat de la France. Situé au large et au N.-O. de l'archipel Tonga, il comprend une île principale, *Ouvéa*, terre volcanique en forme ovale, dont le centre est occupé par un petit lac d'eau douce et un certain nombre de petites terres groupées autour d'elle et dont les principales sont *Faoa, Noukoutea, Nukufo, Faioa*, etc. Climat salubre, température égale et haute, pluies régulières et abondantes. La végétation est luxuriante : bananiers, cocotiers, canne à sucre. La culture du cotonnier, de l'ananas, de l'oranger, etc., introduite par les Européens, a donné de bons résultats. Les habitants (*Wallisiens, -siennes*), doux et de mœurs relativement sévères, sont de race polynésienne. Ils parlent une langue analogue à celle des îles Tonga, et leur nombre, fait exceptionnel dans cette partie de l'Océanie, tend à s'accroître. La plupart des Wallisiens ont été convertis au christianisme par des missionnaires catholiques. L'archipel, placé sous l'influence française depuis 1842, est rattaché administrativement à la Nouvelle-Calédonie.

WALLIS (John), géomètre anglais, né à Ashford (comté d'Essex) en 1616, mort à Londres en 1703. Il fit ses études à Cambridge et embrassa ensuite la carrière ecclésiastique. En 1649, il fut nommé professeur de géométrie à Oxford, garde des archives de l'université. Il fut l'un des créateurs de l'enseignement des sourds-muets. Ses ouvrages mathématiques ont été publiés sous le titre de *J. Wallisii opera mathematica* (1697-1699). Un quatrième volume, contenant ses ouvrages théologiques ou de morale, a été ajouté depuis à l'édition première.

Les ouvrages mathématiques de Wallis sont : *Traité analytique des sections coniques; Algèbre*, précédée d'une histoire de cette science; *Arithmétique des infinis*, publiée en 1655; *De cycloide et cissoide; De centro gravitatis trium reci à tione et conplanatione* (1659). *De centro gravitatis* (1669). *Traité du mouvement* (1670), et un grand nombre d'opuscules. L'*Arithmétique des infinis* est le grand œuvre de Wallis; elle fit faire à la géométrie des progrès considérables dans toutes les questions qui sont aujourd'hui du domaine du calcul intégral.

WALLIS (Georges-Olivier, comte DE), général autrichien, né en 1673, mort à Vienne en 1744. Il entra dans l'armée en 1690, combattit à Zante (1695), en Catalogne (1701), dans le Tyrol (1703), en Lombardie (1705-1707), fit la petite guerre dans le royaume de Naples, s'empara de Ponsino (18 janv. 1708), continua de servir jusqu'en 1713 en Italie et en Espagne. En 1716, il fit la campagne de Hongrie dans l'armée du prince Eugène, participa au combat de Peterwardein (5 août 1716), à celui de Belgrade (16 août 1717), où il s'empara des dernières batteries turques. Revenu en Italie en 1718, il prit une part pré-

Wallis [illegible] en 17[illegible], il [illegible] en 1[illegible], il [illegible] [illegible] [illegible]

quel qu'en soit le sujet, se distinguent par la hauteur de l'inspiration et la beauté de la forme.

WALTHER (Johann), ami de Luther et l'un des premiers compositeurs qui écrivirent pour l'Église protestante, né dans un village de Thuringe en 1496, mort à Torgau en 1570. Il faisait partie du chœur du prince électeur de Saxe à Torgau, lorsqu'en 1524 Luther l'appela à Wittenberg, pour qu'il l'aidât dans la composition de la messe allemande. Il retourna ensuite à Torgau, fut nommé maître de chapelle de l'électeur, que des embarras financiers firent dissoudre en 1530. En 1548, il fut appelé à Dresde pour y former et diriger la chapelle du nouveau prince et, en 1565, se retira à Torgau avec une pension.

Walther composa beaucoup de mélodies pour les cantiques nouveaux. Le premier recueil qu'il en publia est précédé d'une préface de Luther.

WALTHER (Augustin-Frédéric), anatomiste allemand, né à Wittenberg en 1688, mort à Leipzig en 1746.

— *Canaux de Walther*, Canaux excréteurs non convergents des lobules de la langue sublinguale, ordinairement au nombre d'une vingtaine.

— *Fracture de Walther*, Fracture de l'os iliaque consistant en une fissure légèrement oblique en bas et en avant, allant de la grande échancrure sciatique à la branche ischio-pubienne, en traversant la paroi du cotyle.

WALTHÉRITE (*val*) n. f. Minér. Variété de bismuthite.

WALTNER (Charles-Albert), graveur, né à Paris en 1846. Prix de Rome en 1868, Waltner, qui a débuté par le burin classique, est rapidement devenu un maître dans l'eau-forte. On cite surtout les morceaux qu'il a gravés, d'après Rembrandt : *Portrait de Rembrandt*; *Portrait d'un rabbin*; *Vieillard*, d'après le même; *le Boxeur*, d'après le même. Le *Christ devant Pilate*, d'après Munckaczy, est aussi un morceau remarquable, de même que le *Master Lambtons* de Lawrence, la *Ronde de nuit*, de Rembrandt; *Mistres Graham*, d'après Gainsborough, et tant d'autres.

WALTON, ville des États-Unis (New-York [comté de Delaware]), sur le Coquago, affluent du Delaware; 6.000 hab. Commerce de céréales, minoteries.

WALTON (Isaac), littérateur anglais, surnommé **le Père de la pêche à la ligne** (*Father of angling*), né à Stafford en 1593, mort à Winchester en 1683. Il publia en 1863 un livre où il résuma tout ce que la pratique et l'expérience lui avaient appris sur son art favori. Cet ouvrage, qui se trouve être un monument curieux de la prose anglaise, est écrit sous forme de dialogue; il est rempli de cet *humour* qui est un des traits particuliers de l'esprit anglais et se lit encore aujourd'hui avec infiniment de plaisir. *Le Parfait Pêcheur à la ligne* ou *la Récréation de l'homme contemplatif* est toujours populaire en Angleterre. Walton écrivit une *Élégie* sur la mort du poète Donne, en 1633; on a aussi de lui des *Vies* intéressantes de Wolton (1644), de Richard Hooker et de Georgo Herbert (1670), de l'évêque Saunderson (1677), etc. Ces *Vies* sont encore réimprimées de nos jours.

WALTROP, bourg d'Allemagne (Prusso [présid. de Munster], près d'un petit tributaire de la Lippe; 4.137 hab. Port. Scieries à vapeur.

WALWORTH, comté des États-Unis (Wisconsin), sur le lac Geneva; 37.000 hab. Ch.-l. *Walworth*.

WALZENHAUSEN, bourg de Suisse (cant. d'Appenzell [Rhodes-Extérieures]); 3.000 hab. Fabriques de fils de coton, de rideaux; broderies mécaniques.

WAMA, bourg d'Austro-Hongrie (Bukovine), au confluent de la Moldawitza et de la Moldawa; 4.000 hab.

WAMBA, roi des Wisigoths. V. VAMBA.

WAMBEE (*von*) n. m. Instrument de musique fait d'une caisse sonore à laquelle sont fixées cinq baguettes de bois recourbées, servant à tendre cinq cordes de lianes : *Le* WAMBÉE *est en usage dans l'ouest de l'Afrique tropicale.*


Wambée.

WAMBEEK, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Bruxelles]); 1.589 hab.

WAMBRECHIES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 5 kilom. de Lille, sur la basse Deule; 4.914 hab. Ch. de f. Nord. Pépinières.

WAM PI (*ou-am'*) n. m. Nom d'un arbre, du genre *coakia*, qui croît en Chine et qu'on cultive en serre en Europe.

WANDA, personnage mythique des anciennes annales polonaises. Fille de Krakus ou Krak, fondateur légendaire de Cracovie, elle aurait régné après lui dans cette ville, aurait repoussé les attaques d'un prince germanique nommé Rudigier, qui voulait l'épouser malgré elle. Ce Rudigier se serait tué de désespoir et Wanda se serait jetée dans la Vistule.

WANDELARISCOURT (Antoine-Hubert), évêque constitutionnel de la Haute-Marne, né à Rupt-en-Woivre (diocèse de Verdun) en 1731, mort à Belleville, près de Verdun, en 1819. D'abord principal du collège de Verdun, puis (1780) précepteur des enfants du duc de Clermont-Tonnerre, il devint sous-directeur de l'École militaire à Paris, et enfin (1790) curé de Planrupt, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. Il prêta serment à la constitution civile du clergé, et fut sacré (1791 évêque constitutionnel de la Haute-Marne. Membre de la Convention, il refusa, lors du procès du roi, de se constituer « juge en matière criminelle », disant qu'il était venu à l'assemblée pour faire des lois et non pour condamner ses concitoyens. Il fit partie du conseil des Anciens. Lors du Concordat de 1801, il renonça à son évêché et fut nommé curé de Monbar, puis se retira à la campagne. Il a composé un grand nombre d'ouvrages sur l'éducation : *Cours de latinité*; *Plan d'éducation publique par le moyen duquel on réduit à cinq années le cours des études ordinaires* Paris, 1777; *Cours complet d'éducation*; etc. Ces ouvrages sont oubliés.

WANDIGNIES-HAMAGE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kilom. de Douai, sur la Scarpe; 1.082 hab. Mines de houille. Faïencerie.

WANDRE, comm. de Belgique (prov. et arrond de Liége), près de la Meuse; 1.894 hab. Mines de houille; fabriques d'armes; orgues; filatures; tissus.

WANDSBEK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Sleswig]), sur la *Wandsbeker Au*, affluent de l'Elbe; 21.666 hab. Collège. École reale. Nombreuses villas. Culture maraîchère. Brasserie. Fabriques de cigares, de levure, de voitures d'enfants. Minoterie.

WANDSWORTH, ville d'Angleterre (comté de Surrey), au confluent de la Wandle et de la Tamise; 28.000 hab. Teintureries; imprimerie sur étoffes; fonderies de fer, fabrication de produits chimiques.

WANFERCÉE-BAULET, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Charleroi]); 5.454 hab. Tanneries; charbonnages; pierres.

WANG-CHI-FOU, un des plus grands poètes dramatiques chinois. Il vivait sous la dynastie des Youen, dans le XIIIe siècle de notre ère. Il est considéré comme le véritable créateur des pièces du théâtre appelées *thsa-khi*, sortes de drames lyriques ou opéras. Ce célèbre auteur, que ses compatriotes ont placé au nombre des dix *thsaitseu* ou écrivains de génie, a composé treize ouvrages, parmi lesquels le *Si-siang-ki* ou *Pavillon d'Occident* obtint un succès extraordinaire. On peut le regarder comme le véritable inventeur de l'opéra chinois (*thsa-khi*).

WANGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg cercle du Danube]), ch.-l. du district, sur un affluent de l'Argen, tributaire du lac de Constance; 3.270 hab. Wangen est entouré de murs épais, avec des tours et des portes. Usine métallurgique. Filature et tissage de coton, papeterie, fabrique de meubles.

WANGENHEIMIE (*van-ghè-né-mi*) n. f. Genre de graminées, tribu des festucées, qui croissent en Espagne.

WANGERIN, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Stettin]), sur un petit lac que la Rega égoutte dans la Baltique; 2.613 hab.

WANGEROOG, île allemande de la mer du Nord, dans l'Oldenbourg, à l'O. du vaste golfe ou se confondent les estuaires de la Weser et de la Jade; 700 hect. d'un sol plat, sablonneux; 150 hab., pêcheurs qui ont à lutter contre de terribles assauts de la mer.

WANGONG (*ou-an-gongh'*) n. m. Instrument de musique japonais, à six cordes d'égale grosseur, dont on joue avec de petits plectres en ivoire en forme d'ongles prolongés. Cet instrument n'est employé que dans la musique sacrée.)

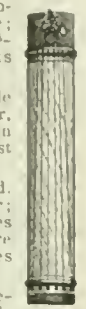
Wangong.

WANSEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), sur l'Ohlau, affluent de l'Oder; 2.576 hab. Ancien château des princes-évêques de Breslau, transformé en hôtel de ville. Culture du tabac et des concombres. Fabrique de cigares et de plumes.

WANSLEBEN (Jean-Michel), voyageur allemand, né à Erfurt en 1635, mort à Bourou, près de Fontainebleau, en 1679. Il apprit de Ludolf la langue éthiopienne et fut envoyé par lui à Londres, en 1660, surveiller l'impression de l'*Æthiopicum lexicon*. Durant ce séjour, il aida Castell dans la composition de son *Lexicon heptaglotton*, puis, à son retour à Erfurt, fut chargé par le duc Ernest de Saxe-Gotha d'aller étudier la situation des chrétiens d'Égypte et d'Abyssinie. Mais il ne dépassa pas le Caire, puis se rendit à Rome, où il se fit catholique et dominicain. Il retourna en Égypte en 1672, envoyé par Colbert, qui, peu satisfait de ses services, le rappela à Paris en 1676. On a de lui : *Index latinus in Joh Ludolfi lexicon Æthiopicolatinum* (1661); *Relazione dello stato presente dell'Egitto* 1671; *Nouvelle relation, en forme de journal, d'un voyage fait en Égypte en 1672 et 1673* 1677; *Histoire de l'Église d'Alexandrie, fondée par saint Marc*.

WANSTEAD, ville d'Angleterre (comté d'Essex), sur le Roding, affluent de la Tamise; 7.000 hab. Magnifique parc.

WANTAGE, bourg d'Angleterre (comté de Berks); 5.000 hab. Commerce de grains et de farines. Patrie d'Alfred le Grand.

WANZLEBEN ou **GROSS-WANZLEBEN**, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg], ch.-l. de cercle, sur la Sarre; 4.005 hab. Ancienne église datant du IXe siècle. Hôtel de ville (1446). Sucrerie. Fabrique de chicorée. Fabrique de socs de charrue.

WAPAKONETA, bourg des États-Unis (Ohio [comté d'Anglaize]), sur la rivière de ce nom, affluent du Maumee; 5.500 hab.

WAPELLO, comté des États-Unis (Ohio), sur la rivière Des Moines; 37.000 hab. Ch.-l. *Ottumwa*.

WAPITI *oun* n. m. Grand cerf de l'Amérique septentrionale (*cervus Canadensis*), considéré comme une simple race du cerf commun.

— ENCYCL. Le *wapiti* diffère du cerf commun par sa taille, d'un quart environ plus grande; par sa queue, plus


Wapiti.

rudimentaire. Sa robe est gris blanchâtre, légèrement teintée de fauve. La tache de la croupe est plus large et plus pâle que chez le cerf d'Europe.

WAPPERS (Égide-Charles-Gustave, baron), peintre belge, né à Anvers en 1803, mort en 1874. En 1826, il se jeta dans la bataille romantique et s'occupa en même temps de politique, aux côtés de Godefroy Cavaignac, Raspail, Barbès, etc. C'est ce qui explique le succès immense de son *Dernier des bourgmestres de Leyde* (1836), tableau politique, d'ailleurs très bien peint. La cour de Belgique rappela Wappers à Bruxelles, lui envoya aux Salons de Paris, *le Christ au tombeau*, *Scènes des journées de septembre*, *l'Adieu de Charles Ier à ses enfants*, *Charles IX pendant la Saint-Barthelemy*, *la Tentation de saint Antoine*, *le Camoëns*, *Genevière de Brabant*, *Christophe Colomb*, *Pierre le Grand parmi les charpentiers de Soardam*, etc. Louis-Philippe le chargea de peindre, pour la galerie de Versailles, *la Défense de l'île de Rhodes par les chevaliers de Saint-Jean de Jerusalem* (1844). Wappers avait été nommé professeur de l'académie d'Anvers en 1832 : il en fut directeur de 1840 à 1853.

WAPPINGER'S FALLS ou **FRANKLINDALE**, ville des États-Unis (New-York comté de Dutchess), sur le *Wappinger*, dont les chutes fournissent une importante force motrice; 12.000 hab. Entrepôt de coton; impressions sur étoffes.

WAPPLÉRITE (*va-plé*) n. f. Arséniate hydraté naturel trichimique de chaux et magnésie.

WAQUE n. f. Métrol. anc. Syn. de WAGUE.

WARAJI (*ou-a*) n. f. Sandale de paille fixée au pied par des cordelettes de même matière, en usage au Japon. (On ne s'en sert guère aujourd'hui qu'en voyage.)


Waraji.

WARANDEUR (*ra*) n. m. Pêch. Nom que l'on donne, à Dunkerque, à des gens nommés par les magistrats pour surveiller les salaisons des harengs, et apposer sur les caques les armes de la ville.

WARBURG, ville d'Allemagne (Prusse près l. de Minden, ch.-l. de cercle, sur la Diemel, affluent du Weser, dans la fertile *Warburger Börde*; 5.256 hab. Contre de dominicains. Collège. École d'agriculture. Papeterie. Sucrerie. Minoterie. Brasserie. Commerce de bestiaux, céréales et de fer. Les deux parties de Warburg, la basse dans la vallée et ville haute sur les coteaux, n'ont été réunies qu'en 1436. C'est une ancienne ville libre de l'empire au moyen âge, qui fit partie de la Ligue hanséatique. Victoire du duc Ferdinand de Brunswick sur les Français (31 juillet 1760).

WARBURTON (William), théologien anglais, né à Newark en 1698, mort à Gloucester en 1779. Il suivit quelque temps la profession du barreau, puis entra dans les ordres. Diacre en 1723, prêtre en 1727, recteur de Grant-Broughton (Lincolnshire), il publia des *Alliances entre l'Église et l'État* 1736), et surtout : *la Divine Mission de Moïse* (1733-1740), ouvrage plus remarquable par les digressions, l'assurance dogmatique, le ton oratoire que par la solidité de l'argumentation. En 1739, il défendit l'orthodoxie de l'*Essai sur l'homme*, de Pope, qui lui voua dès lors une inaltérable amitié. Il devint successivement chapelain du roi (1754), doyen de Bristol (1757), évêque de Gloucester (1759). Il soutint de longues polémiques contre Hume, Voltaire, Lowth, Wesley.

WARBURTON (Peter Egerton), explorateur anglais, né à Chester en 1813, mort près d'Adélaïde (Australie) en 1889. C'est surtout en Australie que s'est distingué Warburton; après une tentative infructueuse en 1854, il parvint, en 1858, à déterminer les contours d'une partie du lac Eyre, et exécuta en 1873-1874, d'Alice Springs à Perth, à travers les déserts brûlants et arides de l'Australie occidentale, un itinéraire dont il crut bien ne pouvoir atteindre le point extrême. Sur plus de 1.200 kilomètres, il n'a rencontré que des plaines et des plateaux incultivables.

WARD John William), comte DE DUDLEY, homme d'État anglais, né en 1781, mort à Norwood en 1833. Il entra à la Chambre des communes en 1802 et suivit généralement la politique du parti tory. Canning fut son ami intime. En 1827, il fut ministre des affaires étrangères, entra au conseil privé et fut créé comte. Il démissionna en 1828, il avait signé le traité du 6 juillet 1827 entre la Grande-Bretagne, la France et la Russie pour la pacification de la Grèce. Lord Dudley avait toujours été fort excentrique et ses singulières absences ont donné lieu à une foule d'anecdotes. Il mourut à peu près fou.

WARD Édouard-Matthieu), peintre anglais, né à Pimlico, près de Londres, en 1816, mort à Londres, en 1879. Il voyagea en Italie et en Allemagne, puis s'adonna à la petite peinture d'histoire. Principales toiles : *le Dernier Sommeil du duc d'Argyle*; *le Roi Lear* 1840; *Thorwaldsen étudiant à Rome* (1841); *Scène de la jeunesse de Goldsmith* 1844; *Daniel de Foë écrivant* « Robinson Crusoé » 1849); *le Premier Amour de Byron* 1856; *Lady Rowena*, d'après Walter Scott 1856); *Napoléon III recevant la Jarretière* (1859; *Anne de Boleyn* (1871); etc.

WARD Charles Farrar BROWNE, connu sous le pseudonyme de **Artemus**), humoriste américain, né à Waterford (Maine) en 1834, mort à Southampton (Angleterre) en 1867. Il collabora au « Cleveland Plaindealer » 1858), écrivit des *Lettres humoristiques* qui eurent un vif succès et fonda le *Vanity Fair*, journal comique. Puis il entreprit une série de conférences plaisantes qu'il accompagnait de vues panoramiques. Il fit, en 1866, un voyage en Angleterre, où il n'eut pas moins de succès qu'en Amérique. Ses œuvres ont été réunies en plusieurs volumes : *Artemus Ward, his book* 1862; *A. Ward, his panorama* 1865); *A. Ward among the Mormons* 1867; *A. Ward in England* 1867).

WARD Maria Augusta ARNOLD, Mrs. HUMPHRY), romancière anglaise, née à Hobart, en Tasmanie, en 1851. Les articles dans le « Dictionnaire de la Bible », dans « Macmillan's Magazine », dans « Murray », et un petit roman, *Miss Bretherton* et la traduction du *Journal d'Amiel* précédèrent le roman, très connu aujourd'hui son premier ouvrage de grande haleine. Ce roman, remarquable par l'invention, par la pensée et par le style, fut suivi de beaucoup d'autres, parmi lesquels il faut citer : *Histoire de David Grieve*; *Marcella*, par « sir George Tressady »; *Helbeck de Bannisdale*; *Eleanor*; etc. Mrs. Ward, que ses travaux littéraires n'a sorbent pas,

Warden, [illegible]

Ware, [illegible]

Wareham [illegible]

Waremme [illegible]

Waren [illegible]

Warendorf, [illegible]

Warens [illegible]



Baronne de Warens.

Wargnies-le-Grand, [illegible]

Warham [illegible]

Warie



Warka. — Vue générale. — A, palmier. — B, balancier.

Warka, [illegible]

Warkworth, [illegible]

Warloy-Baillon, [illegible]

Warmbrunn, [illegible]

Warmeriville, [illegible]

Warminster, [illegible]

Warnachaire (en lat. *Warnacharius*, en germano. [illegible]), maire du palais en Bourgogne, mort en 627. On ne sait rien de lui avant 612, époque à laquelle il est maire du palais sous Thierry II, roi de Bourgogne, petit-fils de la reine Brunehaut. Après la mort du roi, il échappa aux embûches de Brunehaut, qui voulut le faire périr, et dans une bataille livrée sur les bords de l'Aisne, entre Brunehaut et le roi Clotaire II, il tourne bride avec les seigneurs bourguignons, abandonnant la reine, qui fut battue. Clotaire II dut jurer que la mairie du palais ne serait jamais retirée à Warnachaire. Celui-ci conserva cette dignité jusqu'à sa mort, administrant sagement la Bourgogne. Son fils Godin fut attiré dans un guet-apens par le roi Clotaire II, et tué (627). Les grands de Bourgogne ne voulurent plus de maire du palais, et la famille de Warnachaire disparaît de l'histoire.

Warnas (*var'-nass*), n. m. Alchim. Vinaigre des philosophes.

Warnefrid ou Paul Diacre, historien et poète latin du VIIIe siècle, né dans le Frioul en 740, mort au couvent du Mont-Cassin en 801. Il fut surintendant de Didier, roi des Lombards, puis alla à la cour de Charlemagne et enfin se retira au Mont-Cassin. Du poète on ne cite plus que l'hymne pour la fête de saint Jean : *Ut queant laxis*. De l'historien, on possède notamment : *De gestis Longobardorum*, qui va de la sortie des Lombards de la Scandinavie jusqu'à la mort de Luitprand, en 744. On cite encore de lui une *Chronique du Mont-Cassin* et des *Homélies*.

Warnemunde, bourg d'Allemagne (duché de Mecklembourg-Schwerin [distr. de Rostock]), à l'embouchure de la Warnow dans la Baltique; 3.087 hab. C'est le port de Rostock. Bains de mer.

Warner Susan), femme de lettres américaine, née à New-York en 1818, morte à Higland Falls (New-York) en 1885. Elle passa presque toute sa vie retirée dans une petite île de la baie d'Hudson, non loin de West-Point. Son premier roman, *le Vaste, vaste monde*, publié sous le pseudonyme de Miss Elizabeth Wetherell, eut un vif succès (1852). Vinrent ensuite : *Quechy*; *les Collines de Shutemue*; *Melbourne House*; *Daisy*; *Humbles débuts*; plusieurs volumes de contes pour les enfants; etc. — Sa sœur Anna **Waller**, avec qui on la confond quelquefois, a donné, sous le pseudonyme de Amy Lothrop, plusieurs ouvrages d'imagination, parmi lesquels il faut citer *Dollars et cents*, *Histoires de Winegar Hill* et *l'Autre Rive*.

Warnérie (*var', ri*) n. f. Bot. Genre de renonculacées, dont on connaît plusieurs espèces de l'Amérique.

Warnet (*var'-nè*) n. m. Pêch. Sorte de seine normande, usitée dans la pêche côtière.

Warnet Charles-Auguste-Louis), général français, né à Paris en 1828. Lieutenant en 1852, il prit part à l'expédition de Kabylie, puis accompagna au Mexique le général Forey (1863). Chef d'escadron en 1868, il fit partie, en 1870, du corps de Mac-Mahon. Il parvint à s'échapper lors de la capitulation de Sedan et à gagner Paris. Lieutenant-colonel (1870), il réunit sous son commandement, le lendemain de la bataille de Champigny, toutes les troupes d'infanterie et d'artillerie de la presqu'île de la Marne et soutint la retraite de l'armée de Ducrot sur la rive droite de cette rivière. Colonel en 1875 et attaché à l'état-major du ministre de la guerre (général Farre en 1879, il devint général de brigade en 1880 et divisionnaire en 1885. Il fut envoyé au Tonkin comme chef d'état-major du général de Courcy, auquel il succéda, en 1886, à la tête du corps expéditionnaire. En 1888, il reçut le commandement du 17e corps d'armée et il prit sa retraite en 1895.

Warneton (en flam. *Waesten*), ville de Belgique Flandre-Occidentale arrond. et à 12 kilom. d'Ypres, sur la Lys, qui forme ici la frontière avec la France; 3.763 hab. Moulins à huile, sucrerie. Fabrique de tabacs.

Warnetteur (*var'-né-teur*) n. m. Pêch. Petit bateau pêcheur, dont se servent les Dieppois.

Warnkœnig Leopold August), jurisconsulte et historien allemand, né à Bruchsal (Bade) en 1794, mort à Stuttgart en 1866. Il fut nommé, en 1816, privatdocent pour le droit à Gœttingue, en 1817, professeur de droit à Luttich, où il fonda la *Themis* ou *Bibliothèque du jurisconsulte*, devint, en 1827, professeur à Louvain, en 1831 à Gand, en 1836 à Fribourg, en 1841, professeur de droit canon à Tubingue et conseiller privé. Il prit sa retraite en 1856. Il a laissé des ouvrages très estimés, entre autres : *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte* (1835-1842); *Histoire du droit belge* (1837); *Französische Staats- und Rechtsgeschichte* (1845-1848); *Histoire des Carolingiens* (1862); *Histoire externe du droit romain* (1836); *die Staatsrechtliche Stellung der katholischen Kirche, besonders im* XVIII *Jahrhundert* (1855); *Don Carlos, Leben, Verhaftung und Tod* [illegible]; *Exposé historique et raisonné du conflit entre* [illegible] *et les gouvernements composant la province ecclésiastique du Haut-Rhin en Allemagne* (1854); etc.

Warnsdorf, ville d'Autriche-Hongrie (Bohême [illegible]), [illegible] de la frontière de Saxe; 18.300 hab. [illegible] Fabrique de coton; fabrique de lingerie; [illegible] et impression sur cotonnades; fabrique de [illegible] commerce important.

War-office (le *war*, guerre, et *office*, bureau) n. m. [illegible] la guerre britannique. V. Grande-.

Warquier [illegible]-Charles, comte de), généalogiste français, [illegible] Saint-Affrique (Aveyron) en 1737, mort à Paris [illegible], lieutenant des grenadiers royaux de Picardie, il devint, après 1789, major de la garde nationale parisienne. Il fut condamné à mort en 1794, comme complice d'une conspiration formée dans la prison des Carmes où il était détenu. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *Armorial général de plusieurs maisons de France et étrangères* (1782); (1782); *État de la France contenant le clergé, la noblesse et le tiers état* (1783); *Tableau historique de la noblesse militaire* (1784); *Tableau généalogique, historique, chronologique, héraldique et géographique de la noblesse* (1786-1789); *État général de la France* ou *la France vivante ou mourante pour 1790 et 1791*, etc.

Warrant (*va-ran* ou à l'angl. *ou-a-reunt*' — mot angl., de même orig. que le franç. *garant*) n. m. Législ. angl. Mandat d'amener; prise de corps.

— Comm. Récépissé, avec indication de valeur, qu'on délivre, dans les docks et entrepôts, au négociant y déposant des marchandises, et qui peut se négocier comme une lettre de change.

— Encycl. Comm. Le *warrant* est le signe représentatif et descriptif de la marchandise, destiné particulièrement à faciliter les transactions ordinaires, en évitant les frais et les déplacements superflus. Le propriétaire déposant peut emprunter sur sa marchandise en transférant le bulletin de gage, endossé et détaché du récépissé. Le prêteur se trouve dès lors investi de tous les droits de l'emprunteur sur la marchandise. Si le propriétaire veut vendre sa marchandise non grevée, il transfère à l'acheteur les deux titres réunis, récépissé et bulletin de gage, et celui-ci se trouve propriétaire de la marchandise, sur laquelle il peut emprunter à son tour.

Les magasins généraux ou autres établissements régulièrement créés et autorisés peuvent seuls délivrer des récépissés et warrants. Les règlements et tarifs des magasins généraux ne sont pas soumis à l'approbation de l'autorité, mais ils doivent être rendus publics par voie d'affiches. Le *warrant*, véritable billet à ordre, est timbré à raison de 5 centimes par cent francs ou fraction.

Warranté, ée (*va-ran* ou *ou-a-ran*) adj. Comm. Garanti par un warrant que délivrent les docks et magasins généraux, commercialement : *Marchandises* warrantées.

Warranter (*va-ran* ou *ou-a-ran*) v. a. Comm. Délivrer un warrant.

Warren, nom d'un grand nombre de comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Caroline du Nord, sur le *Warren*, affluent du Roanoke; 21.000 hab. Ch.-l. *Warrenton*. — Comté de l'Etat d'Illinois, sur le Henderson, affluent du Mississipi; 27.000 hab. Ch.-l. *Monmouth*. — Comté de l'Etat d'Indiana, sur le Wabash (bassin du Mississipi par l'Ohio); 15.000 hab. Ch.-l. *Williamsport*. — Comté de l'Etat d'Iowa, sur le South River, affluent du Desmoines; 23.000 hab. Ch.-l. *Indianola*. — Comté de l'Etat de Kentucky, sur le Green River (bassin du Mississipi par l'Ohio); 39.000 hab. Ch.-l. *Bowling Green*. — Comté de l'Etat du Mississipi, sur le Mississipi; 52.000 hab. Ch.-l. *Vicksburg*. — Comté de l'Etat de Missouri, sur la rivière de ce nom; 14.000 hab. Ch.-l. *Warrenton*. — Comté de l'Etat de New-Jersey, sur le Delaware; 48.000 hab. Ch.-l. *Belvidere*. — Comté de l'Etat de New-York, sur le fleuve Hudson; 37.000 hab. Ch.-l. *Caldwell*. — Comté de l'Etat d'Ohio, sur le Miami (bassin du Mississipi par l'Ohio); 33.000 hab. Ch.-l. *Lebanon*. — Comté de l'Etat de Pensylvanie, sur l'Alleghany (bassin du Mississipi par l'Ohio); 48.000 hab. Ch.-l. *Warren*.

Warren, noms de plusieurs villes et bourgs des Etats-Unis : bourg de l'Etat de Massachusetts (comté de Worcester), sur le Chicopee, affluent du Connecticut; 6.000 hab. Tissage du coton. — Bourg de l'Etat d'Ohio (comté de Trumbull), sur le Mahoning (bassin du Mississipi par l'Ohio); 10.000 hab. Fonderies de fer. — Ville de l'Etat de Pensylvanie, ch.-l. du comté de Warren, sur l'Alleghany (bassin du Mississipi par l'Ohio); 6.000 hab. Métallurgie, minoteries. — Ville de l'Etat de Rhode-Island (comté de Bristol), sur la baie des Narragansetts; 6.000 hab. Petit port assez actif; filatures de laine et de coton.

Warren de La Rue, physicien et astronome anglais, né à Guernesey en 1815, mort à Londres en 1889. D'abord associé à son père, fabricant de papier, il perfectionna certaines machines et en construisit de nouvelles. En 1852, il alla habiter l'Angleterre et il établit en 1858 à Cranbon, dans le comté de Middlesex, un observatoire astronomique, où il s'occupa surtout de la photographie des astres. On lui doit la construction d'une pile au chlorure d'argent et d'un grand nombre d'appareils de physique, parmi lesquels un *interrupteur*, un *microscope* pour observer l'étincelle électrique, etc. Parmi ses ouvrages, citons : *Recherches sur la physique solaire* (1869-1870); *Sur les phénomènes de la décharge électrique* (1881).

Warrensburg, bourg des Etats-Unis (Missouri), ch.-l. du comté de Johnson, sur le Black-River, affluent du Missouri; 7.000 hab. Carrières.

Warrenton, bourg des Etats-Unis (Caroline du Nord), ch.-l. du comté de Warren; 5.000 hab. Commerce de tabac. Station hivernale.

Warretée (*va-re*) n. f. Pêch. Fil à voile, dont on se sert pour joindre ensemble plusieurs pièces de filets dormants.

Warrick, comté des Etats-Unis (Indiana) sur l'Ohio; 23.000 hab. — Ch.-l. *Boonville*.

Warrington, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le Mersey; 64.300 hab. Industrie très active : fabrication de toiles, de quincaillerie, d'épingles, de verrerie; brasserie. Eglise de l'époque saxonne, restaurée. Maisons assez curieuses, datant de la fin du moyen âge. Le canal Bridgewater met Warrington en relation avec les grands centres industriels voisins; il a puissamment contribué au développement industriel de la ville.

Warrior, bourg des Etats-Unis (Alabama), sur le Locust (bassin du Tombigde); 5.000 hab. Mines de houille.

Warrouiller (*va-rou-ill'* [*ll* mll.]) v. n. Pêch. Bouiller ou pêcher à la bouille ou à la perche, en remuant le limon pour troubler l'eau. (Se dit en Normandie.)

— Pop. Dans le même pays, Faire du tracas, aller de çà, de là : *Il n'a fait que* warrouiller *toute la nuit*.

— Activ. Bouleverser, retourner, mêler en tous sens : Warrouiller *des poissons pour choisir les plus gros*.

Warsaw, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté de Kosciuzka, sur le Tippecanoe (bassin du Mississipi par le Wabash et l'Ohio); 5.000 hab.

WARSTEIN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]; 3.266 hab. Mines de fer. Sidérurgie.

WARTA, ville de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Kalisch]; 3.800 hab. Fabriques de lainages.

WARTA (allem. *Warthe*), rivière de Russie et d'Allemagne, qui part des petits monts de l'extrême angle sud-ouest de la Pologne. Née à 400 mètres d'altitude, elle passe à Czenstochowa, à Warta, à Konin, entre en Prusse, baigne Schrimm, Posen, Wronke, Schwerin, Landsberg, et gagne l'Oder dans la banlieue de Kustrin; 718 kilom.

WARTAU, bourg de Suisse (cant. de Saint-Gall), près de la rive gauche du Rhin; 3.200 hab. Filature, moulins. Ancien château en ruine.

WARTBERG, bourg d'Autriche-Hongrie (Hongrie [comitat de Pressburg]); 3.315 hab.

WARTBOURG (*vart'*) (la), nom d'un château célèbre dans les fastes historiques et littéraires de l'Allemagne. Construite en 1070 sur une hauteur à 2 kilom. d'Eisenach, dans un paysage ravissant, en face de la grotte où la légende dit que Tannhäuser vit auprès de Vénus, la Wart-



La Wartbourg.

bourg fut dès le XIIIe siècle le centre de fêtes et de réunions littéraires. Wolfram d'Eschenbach et Walther de La Vogelweide y séjournèrent. Hermann Ier (1190-1217) y réunit les plus illustres poètes d'Allemagne. La tradition en fit le théâtre de la fantaisiste *Guerre des chanteurs*. Là s'écoula la vie de sainte Elisabeth de Hongrie, dont les miracles font le sujet de peintures qui décorent un couloir du château. Luther passa neuf mois à la Wartbourg (1521). Enfin, le 18 octobre 1817, eut lieu dans la salle des chevaliers du vieux château, le fameux banquet des étudiants allemands, suivi de la mise en cendres des œuvres d'écrivains antilibéraux. Cette manifestation fut le point de départ d'un mouvement politique caractérisé par l'assassinat de Kotzebue.

WARTENBURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Königsberg]), sur la Passa; 1.822 hab.

WARTON CANAL et GELÉE DE, *Canal de Warton*, Canal excréteur de la glande sous-maxillaire. || *Gelée de Warton*, Tissu muqueux qui enveloppe les vaisseaux du cordon ombilical.

WARTON (Thomas), littérateur anglais, né à Basingstoke en 1728, mort à Oxford en 1790. Professeur à Oxford, il entra dans les ordres, et administra différentes cures. Son goût pour l'architecture exerça sur sa génération et celles qui suivirent une influence plutôt fâcheuse. On a de lui : *Observations sur la* Faery Queen *de Spenser*; *Inscriptionum romanarum metricarum delectus*; *Recherches sur l'authenticité des poésies attribuées à Rowley*, et surtout l'*Histoire de la poésie anglaise depuis la fin du* XIe *siècle*, ouvrage diffus, mais plein d'érudition. Ses poésies, d'une virilité qui fait songer à Milton, n'ont été réunies et publiées en recueil qu'après sa mort (1802).

WARWICK (COMTÉ DE), comté du centre de l'Angleterre, borné par ceux de Leicester, de Southampton, d'Oxford, de Glocester, de Worcester et de Stafford. Superf. 2.292 kilom. carr.; pop. 820.000 hab. L'aspect du pays est diversifié par une agréable succession de collines et de vallons, qui présentent les sites les plus agréables. Le climat est doux, et la végétation assez riche. Le sol est en général fertile et bien cultivé : céréales, légumes, fruits. Le comté était jadis couvert d'immenses forêts, dont il ne subsiste plus que des débris. Important élevage de gros bétail et de moutons. Fer, houille, grès, pierre calcaire. L'industrie manufacturière y est très importante : fabrication de machines, d'outils, de clouterie; manufactures de soieries et de rubans; horlogerie. Les principales usines sont situées à Birmingham, à Coventry, etc.

WARWICK, ville d'Angleterre, capitale du comté du même nom, près de l'Avon; 13.000 hab. Cette ville était autrefois une place fort importante et la résidence des fameux comtes de Warwick.

WARWICK, ville des Etats-Unis (New-York [comté d'Orange]), sur le Wawayanda (bassin du fleuve Hudson); 7.200 hab. — Ville de l'Etat de Rhode-Island, sur la baie des Narragansetts; 21.000 hab.

WARWICK, nom qui a été porté par plusieurs personnages n'appartenant pas à la même famille et à qui le comté de Warwick avait été donné par le roi ou transmis par héritage. Le premier en date est Henri de Neubourg, parent de Guillaume le Conquérant, qui lui confia la garde du château de Warwick, bâti en 1068. Voici les principaux des personnages qui ont porté ce titre :

WARWICK (Richard DE BEAUCHAMP, comte DE). Il succéda, en 1401, à son père, Thomas, onzième comte de la famille de Beauchamp, et fut créé en 1417 comte d'Aumerle. Favori du roi d'Angleterre Henri V et précepteur de Henri VI, il fit la guerre en France, et dirigea le procès de Jeanne d'Arc. En 1437, il fut nommé régent de France, à la place du duc d'York, et mourut à Rouen en 1439.

WARWICK (*ouar-ouik*) (Richard NEVILL, comte DE), surnommé **le Faiseur de rois** *King maker*, né en 1428, tué à la bataille de Barnet en 1471. Comme son père, le comte de Salisbury, il se fit le champion de la maison d'York. Sa victoire de Saint-Albans (1455) lui valut une grande célébrité militaire, accrue par deux victoires navales sur les Espagnols (1458-1459). Fort de sa popularité et des intrigues nouées avec le duc de Bourgogne, en tant que capitaine de Calais, il se mit à la tête d'un mouvement pour renverser Henri VI. Battu à Rutford, il renouvela sa tentative en 1460. Il entra à Londres, battit les troupes royales à Northampton et ramena le roi, mis à sa merci, dans la capitale. La reine Marguerite d'Anjou, qui avait levé en hâte une armée, marche contre lui; il est battu à Saint-Albans (1461), mais le duc d'York, vainqueur à Mortimer's Cross et à Towton, devient roi sous le nom d'Edouard IV et lui abandonne la direction des affaires. Cependant, sa tutelle devenant gênante; Edouard voulut la secouer. Warwick fomente une sédition populaire, à la faveur de laquelle il force le souverain à reconnaître les Nevill comme héritiers du trône. Edouard se rendit maître des rebelles et Warwick s'enfuit en France, accueilli par Louis XI. Là, il se réconcilia avec les partisans de la maison et promit de rétablir sur le trône Henri VI, qui avait enfermé dans la Tour de Londres, à condition que le prince de Galles épouserait sa fille. Il passa en Angleterre, rétablit Henri VI et força Edouard à s'enfuir chez le duc de Bourgogne. Mais trop de sang le séparait de ses nouveaux amis. Edouard, revenu, le vainquit dans cette bataille de Barnet, où il trouva la mort.

WARWICK (Edouard D'YORK, comte DE), né vers 1475, décapité en 1499. Fils du duc de Clarence et d'Isabelle, fille du grand comte de Warwick, il hérita, après la fin tragique de son père (1478), des biens de son aïeul et du titre de comte de Warwick. Richard III, jugeant ses droits à la couronne supérieurs à ceux du comte de Warwick, le fit enfermer au château de Sheriffhutton, dans le Yorkshire. Henri VII le fit transférer à la Tour de Londres, d'où il ne devait plus sortir. Après plusieurs tentatives d'évasion, il fut condamné à mort par le Parlement et décapité.

WARWICK (Philippe), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1608, mort en 1683. Membre du Parlement en 1640, il combattit, pendant la guerre civile, dans les rangs royalistes, suivit Charles Ier à l'île de Wight et lui servit de secrétaire jusqu'au moment où ce prince tomba au pouvoir des parlementaires. A la Restauration, il devint secrétaire de la trésorerie, sous le ministère de Southampton. Il a laissé un *Traité sur le gouvernement* (1694) et d'intéressants *Mémoires* (1701), traduits en français et insérés par Guizot dans sa collection.

WARWICK (John *et* Robert DUDLEY, comtes DE). V. DUDLEY.

WARWICKITE (*ouar-ouik-kit*) n. f. Borotitanate naturel de magnésie et de fer.

WASA. Géogr. V. NIKOLAÏSTADT.

WASENBOURG (CHÂTEAU DE), ancien château d'Alsace, près de Niederbronn, et dont les ruines, situées à 487 mètres d'altitude, dominent la vallée de Falkenstein.

WASGAU, ancien petit pays de la basse Alsace. Localité principale, *Wissembourg*. — Nom donné autrefois à la chaîne des Vosges.

WASH (le), estuaire de la mer du Nord (Angleterre orientale [comtés de Lincoln et de Norfolk]), ayant 20 kilom. d'ouverture, 27 de plus grande largeur, 30 d'enfoncement dans les terres. Il reçoit le Witham, le Welland, le Grand Ouse ou Ouse du Sud. Port principal, *Hunstanton*. Larges bancs de vase.

WASHBURNE (Elihu), homme d'Etat américain, né dans l'Etat du Maine en 1817, mort à Chicago en 1887. Avocat dans l'Illinois, cet Etat l'élut en 1853 pour son représentant à la Chambre de Washington. Le trente-huitième congrès lui décerna le nom de **Père de la Chambre**, comme à celui qui avait fait partie le plus longtemps sans interruption de cette assemblée. Ami de Grant, et l'un des adversaires de l'esclavage, il était en grande faveur auprès du parti progressiste avancé. Lors de son élévation à la présidence, Grant l'appela à faire partie de son cabinet en qualité de ministre des affaires étrangères. Sa santé l'obligea à renoncer à son portefeuille en mars 1869, et il fut alors nommé ministre des Etats-Unis à Paris. Pendant le siège de Paris, il établit une ambulance à la légation des Etats-Unis. Il abandonna ses fonctions après l'élection de Hayes comme président de la république des Etats-Unis mai 1877.

WASHINGTON (*ou-a-chin'-kton*), capitale de la fédération des Etats-Unis, et chef-lieu du District fédéral de Columbia, sur le Potomac, en aval de son confluent avec le Rock Creek; 278.720 hab. La ville, bâtie sur le plan absolument régulier coutumier aux villes américaines, a pour centre le Capitole, aux belles et majestueuses proportions, bien qu'un peu lourdes. Du Capitole rayonnent de larges rues coupées elles-mêmes de parcs et de longues avenues. En dehors du Capitole, les principaux monuments, destinés près que tous à la marche des services fédéraux, sont : la résidence du président de la république, ou *Maison Blanche* (v. MAISON BLANCHE), de style simple et sans prétention; le ministère des finances (belle colonnade ionique); le ministère de l'intérieur (style dorique). Mentionnons encore un beau Musée national, le Musée naval, etc. L'*Institut Smithsonien* (1856) contient de belles collections archéologiques et zoologiques. Enfin citons le Chantier naval, sur l'Anacostia, et l'Arsenal des Etats-Unis, sur le Potomac.

Washington est surtout une ville officielle, plus encore qu'une ville industrielle ou commerçante, et elle est loin d'égaler, sous ce rapport, les grandes cités du Nord ou de l'Ouest américain. Les minoteries, les filatures constituent les branches principales de son industrie. La navigation sur le Potomac, dont la navigabilité commence à peu près à cet endroit, est déjà considérable.

C'est en 1791 que le plan de la ville fédérale fut tracé par le major L'Enfant. Les Tuscaroras et les Mohicans avaient jadis possédé cette partie des bords du fleuve. La fondation de la ville fut commencée par celle des principaux édifices destinés au congrès, à la présidence, à toutes les grandes administrations. Le gouvernement s'installa à Washington, en 1800. En 1814, pendant la guerre anglo-américaine, le général anglais Ross, débarqué avec 5.000 hommes devant Patuxent, marcha sur la ville, mit

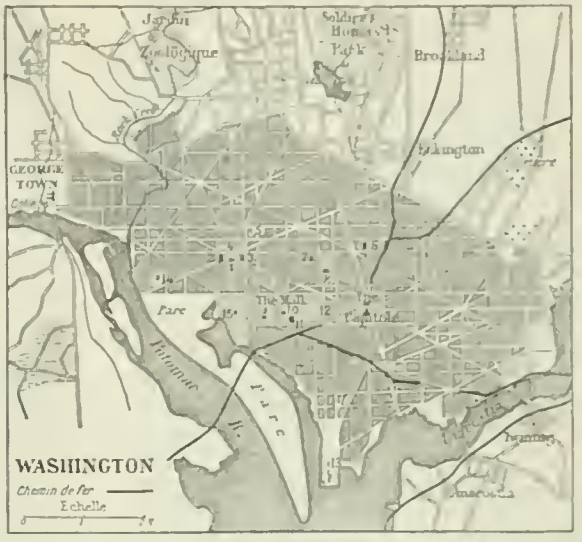

Plan de Washington : 1. Maison Blanche; 2. Département d'Etat; 3. Trésor, 5. Square Lafayette; 5. Square Franklin; 6. Imprimerie nationale, 7. Post office; 8. Hôtel de Ville, 9. Ministère de l'Agriculture, 10. Smithsonian Institution, 11. Musée national; 12. Parc public; 14. Arsenal, 15. Observatoire, 15. Statue de Washington.

en déroute les milices de Bladenburg et brûla le Capitole, qui fut reconstruit depuis avec le plus grand luxe.

WASHINGTON (*ou-a-chin'-kton*), un des Etats unis de l'Amérique du Nord, dans la partie nord-ouest de l'Union, sur le Pacifique, aux confins du Dominion canadien. Superf. 179.170 kilom. carr.; pop. 958.800 hab. Capit. *Olympia*.

Au point de vue physique, l'Etat de Washington continue une région tourmentée et montagneuse, où les monts Cascades délimitent assez bien deux régions. A l'Ouest, une bande côtière bien arrosée, boisée, se transformant parfois, au voisinage de la mer, en plaines sablonneuses et marécageuses; à l'Est, au contraire, s'étalent de grands plateaux volcaniques de 1.500 à 2.000 mètres d'altitude, peu faiblement arrosés, et dont quelques parties présentent la forme du steppe herbeux, où l'agriculture n'est possible qu'au moyen des irrigations, ou même l'aspect de véritables déserts salins. La principale rivière est la Columbia, grossie du Clarke's Fork, du Kettle, du Spokane, aux eaux poissonneuses, formant de magnifiques cañons. Vers le Pacifique courent des rivières de moindre importance : le Statsop, le Chehalis, etc. Les ressources naturelles sont considérables. La houille est abondante, aux environs du Puget Sound; le minerai de fer magnétique, le plomb argentifère, le cuivre, l'ardoise ne sont pas rares. L'exploitation des forêts, au versant occidental de la chaîne des Cascades, et surtout aux environs du Puget Sound, alimente une industrie importante. L'agriculture et l'élevage sont encore peu développés.

WASHINGTON (*ou-a-chin'-kton*), nom d'un grand nombre de villes et bourgs des Etats-Unis : ville de l'Etat de Caroline du Nord, ch.-l. du comté de Beaufort, sur le Tar; 8.000 hab. Constructions navales. — Ville de l'Etat d'Indiana, non loin du White River (bassin du Mississipi); 13.000 hab. — Ville de l'Etat d'Iowa, ch.-l. du comté homonyme; 4.500 hab. Minoteries. — Ville de l'Etat de Louisiane, comté de Saint-Landry, sur le Bayou Teche, [illegible]. Exportation de coton. — Ville de l'Etat de New-Jersey, comté de Trenton, sur le canal Morris; 5.500 hab. Fabrication de pianos. — Ville de l'Etat de Pensylvanie (comté de Washington); 9.000 hab. Minoteries, exportation de houille.

WASHINGTON (*ou-a-chin'-kton*), nom d'un grand nombre de comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Arkansas, sur les confins du Territoire indien, à la source du White River (bassin du Mississipi); 43.000 hab. Ch.-l. *Fayetteville*. — Comté de l'Etat de Georgie, sur l'Océanee; 37.000 hab. — Comté de l'Etat d'Illinois, sur la Kaskaskia; 24.000 hab. Ch.-l. *Nashville*. — Comté de l'Etat d'Indiana, sur le White River (bassin du Mississipi par l'Ohio); 27.000 hab. Ch.-l. *Salem*. — Comté de l'Etat d'Iowa, sur la rivière de ce nom (bassin du Mississipi par le Kansas); 31.000 hab. Ch.-l. *Washington*. — Comté de l'Etat de Kaosas, sur le Little Blue River; 30.000 hab. Ch.-l. *Washington*. — Comté de l'Etat de Kentucky, sur le Salt River (bassin du Mississipi par l'Ohio); 20.000 hab. Ch.-l. *Springfield*. — Comté de l'Etat de Maine, aux confins du Nouveau-Brunswick, sur la rivière Sainte-Croix; 61.000 hab. Ch.-l. *Machias*. — Comté de l'Etat de Maryland, sur le Potomac; 18.000 hab. Ch.-l. *Hagerstown*. — Comté de l'Etat de Minnesota, sur la rivière Sainte-Croix; 37.000 hab. Ch.-l. *Stillwater*. — Comté de l'Etat de Mississipi, sur le Mississipi; 85.000 hab. Ch.-l. *Greenville*. — Comté de l'Etat de New-York, sur le fleuve Hudson; 59.000 hab. Ch.-l. *Sandy Hill* et *Salem*. — Comté de l'Etat d'Ohio, sur la rivière de ce nom, 51.000 hab. Ch.-l. *Marietta*. — Comté de l'Etat de Pensylvanie, sur la Monongahela, [illegible]. Ch.-l. *Washington*. — Comté de l'Etat de Rhode-Island, sur la baie des Narragansetts; 21.000 hab. Ch.-l. *Kingston*. — Comté de l'Etat de Tennessee, sur la Watauga, affluent du Holston; 24.000 hab. Ch.-l. *Jonesborough*. — Comté de l'Etat de Texas, sur un affluent du Brazos; [illegible]. Ch.-l. *Brenham*. — Comté de l'Etat de Virginie, sur le Wells naissant, affluent du Cedar; [illegible]. Ch.-l. *Montpelier*. — Comté de l'Etat de Wisconsin, sur le Milwaukee; 37.000 hab. Ch.-l. *West Bend*. — Comté de l'Etat de Wisconsin, sur le Milwaukee; 21.000 hab. Ch.-l. *West Bend*.

WASHINGTON (*ou-a-chin'-kton*) (George), l'un des fondateurs et le premier président de la république des Etats-Unis, né dans la propriété de son père, sur le Bridge Creek



Washington.



Statue de Washington, à Paris.

WASHINGTONIA

WASHINGTONITE

WASHITA ou **OUACHITA.**

WASHITA ou **OUACHITA.**

WASHTENAW

WASILEWSKI [illegible] à Cracovie en 1814, mort à Cracovie en [illegible]. Le [illegible] avec [illegible], ses [illegible] et [illegible] ses inspirations lyriques [illegible] Un [illegible] des poésies de Wasilewski a été po- [illegible] la [illegible] de plus *les Cracoviens* [illegible], *la Cathédrale de Wawel* [illegible].

WASITE [illegible] Minér. Syn. de VASITE.

WASIUM [illegible] n. m. Chim. Nom donné par Bahr [illegible] qu'il croyait que de l'yttrium impur.

WASMES, [illegible] de Belgique (Hainaut [arrond. de [illegible]]; [illegible] charbonnages; [illegible], tuileries.

WASMUEL, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Mons]; [illegible] hab.

WASQUEHAL, [illegible] du départ. du Nord, arrond. et à 7 kilom. de Lille, sur la Deule; 5.969 hab. Ch. de f. Nord et Frontières. Fabriques de produits chimiques, raffineries de pétrole. Distillerie.



Armes de Wasquehal

WASSELONNE (allem. *Wasselnheim*), ville d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace, cercle de Molsheim), sur la Mossig; 3.727 hab.

WASSERALFINGEN, bourg d'Allemagne (Wurtemberg, cercle de la Jagst), sur le Kocher, affluent du Neckar; 3.704 hab. Mines de fer. Métallurgie.

WASSERBURG, ville d'Allemagne (Bavière, cercle de Haute-Bavière), dans une presqu'île de la rive gauche de l'Inn; 3.611 hab. Ch.-l. de district.

WASSIGNY, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 40 kilom. de Vervins, 1.172 hab. Ch. de f. Nord. Carrières. — Le canton a 15 comm. et 12.079 hab.

WASSY, ch.-l. d'arrond. de la Haute-Marne, à 44 kilom. de Chaumont, sur la Blaise, affluent de la Marne; 3.668 hab. (*Wasseyens* ou *Vassécns, enues.*) Ch. de f. Est. Carrières, importantes mines de fer. Fonderies. Commerce de bois, de chevaux, de moutons, de quincaillerie. Belle église des XIe, XIIIe, XVe et XVIe siècles, avec des œuvres d'art intéressantes. Vestiges des anciens remparts et tour dite « des Vicaires ». — L'arrondissement a 8 cant., 145 comm. et 71.229 hab.; le canton 24 comm. et 10.503 hab.



Armes de Wassy.

— *Histoire.* Wassy, villa royale sous les Mérovingiens, se développa au moyen âge et devint une ville forte. En 1544, elle eut à soutenir un siège contre les Impériaux. Le 1er mars 1562, un dimanche, comme le duc François de Guise passait à Wassy, une querelle éclata entre ses gens et des protestants réunis pour un prêche dans une grange voisine; soixante protestants furent tués et deux cents blessés. Ce *massacre de Wassy* fut le signal de la guerre civile dans toute la France. La ville fut pillée par les Ligueurs en 1591, et la révocation de l'édit de Nantes précipita sa décadence.

WASTE (*ou-asst'* — mot angl.) n. m. T. rur. Terrain inculte et improductif.

WATCHMAN (*ou-otch-man'* — mot angl.; de *watch*, montre, et *man*, homme) n. m. Garde de nuit, en Angleterre. Pl. WATCHMEN.

WATELET (Claude-Henri), littérateur et artiste français, né et mort à Paris (1718-1786). Fils d'un receveur général des finances de la généralité d'Orléans, il succéda à son père dans cette charge. Il cultiva en même temps la peinture, la sculpture et la gravure. Un poème didactique, *l'Art de peindre* (1760), lui ouvrit les portes de l'Académie. Sa poésie est élégante et correcte; mais elle manque de chaleur. On a aussi de lui un *Dictionnaire de peinture, de gravure et de sculpture*, publié en 1792 par Lévesque, qui y mit la dernière main. Watelet avait créé sur les bords de la Seine une habitation charmante, célèbre sous le nom de Moulin-Joli, qui est devenue le modèle classique des jardins appelés *anglais*. Son *Essai sur les jardins* (1774) contribua beaucoup à répandre en France le goût des jardins paysagers.

WATELET (Louis-Etienne), peintre et lithographe, né et mort à Paris (1782-1866). Il débuta, en 1799, par quelques études. Dans un premier voyage, qui dura près de deux ans, il visita la Belgique, le midi de la France et l'Italie. On retrouve un peu trop, dans ses premières toiles, le paysage poncé avec ses ruines obligées, son vague parfum de Grèce antique. De 1810 à 1820, Watelet fit des efforts heureux, mais encore timides, pour sortir du convenu. Ses meilleurs tableaux de cette époque sont : *Saint Jérôme dans le désert, la Terrasse de Saint-Germain, le Lac Nemi, Cours du Var, Cascatelle de Tivoli*, puis, de 1820 à 1850 : *Vue de Rouen, le Cours de la Bièvre, le Lac Albano, Village normand, Côte de la Calabre, Vue d'Abbeville, la Chute des feuilles, Vallée de Gisors.* De 1840 à 1850, il y eut encore un notable progrès, car Watelet suivait maintenant le mouvement romantique imprimé par d'autres : *la Sapinière, Canal près de Bruges, Vue de Civitta Castellana, Terrasse à Richemond, Vue d'Inspruck* et *l'Inn dans la vallée du Tyrol*, etc.

WATER-CLOSET (*ou-a-tèr'-klo-zèt'* — mot angl.; de *water*, eau, et *closet*, cabinet) n. m. invar. Cabinet d'aisances.

WATER-ELVEN n. f. pl. Fées de la croyance populaire, en Bretagne et en Irlande. Les water-elven étaient les esprits de l'eau, elles habitaient les lacs et les fleuves.) — Syn. WATER-ELVE.

WATERFORD (BAIE DE), baie, formée par l'Atlantique, sur la côte S. de l'Irlande, entre les comtés de Waterford et de Wexford, à l'embouchure de la Suir. Elle s'enfonce de 16 kilom. dans les terres et a 6 kilom. de largeur.

WATERFORD (COMTÉ DE), division administrative de la province de Munster, entre les comtés de Kilkenny et Tipperary, au N., de Cork à l'O., de Wexford à l'E. et [illegible] au S.; 190.187 hectares; 142.000 hab. Ch.-l. Waterford. Le sol est généralement accidenté; les montagnes les plus hautes atteignent 700 mètres, occupent [illegible] de la surface. Dans les vallées, le sol [illegible] les flancs des montagnes, couverts d'excellents pâturages, nourrissent des troupeaux de bêtes à cornes et [illegible]. Ses principales richesses minérales sont : le marbre, l'ardoise, le fer, le plomb, le cuivre et la chaux. L'industrie manufacturière, peu active, comprend les verreries de Waterford, des filatures de coton et quelques fabriques de draps.

WATERFORD, ville d'Irlande, dans l'ancienne prov. de Munster, ch.-l. du comté du même nom, sur la Suir, où elle a un excellent port de commerce; 20.000 hab. Verreries; fabrication de draps, lainages, ustensiles en fer; raffineries de sucre, brasseries. Le port est fréquenté par un assez grand nombre de vaisseaux marchands.

WATERFORD, ville des Etat-Unis (New-York [comté de Saratoga], sur l'Hudson, grossi à cet endroit du Mohawk; 6.000 hab. Filatures, minoteries.

WATERGANG (*va-tèr'-gan'gh'* — du holland. *water*, eau, et *gang*, voie) n. m. T. et chauss. Fossé ou canal qui borde un chemin ou un polder, dans les Pays-Bas. || Issue quelconque pour les eaux.

WATERGRAVE (*va-tèr'-grav'*) n. m. Ancien agent voyer chargé, dans les Pays-Bas, de surveiller les travaux des wateringues.

WATERHOUSE (Alfred), architecte anglais, né à Liverpool en 1830. Il fit ses études à Manchester, devint membre de la Royal Academy en 1885 et de l'Académie royale de Berlin en 1890, et s'associa à la renaissance de l'architecture gothique en Angleterre. Il a construit l'hôtel de ville et l'Owen College à Manchester, le nouveau Muséum d'histoire naturelle à South-Kensington, etc.

WATERIE (*va-te-ri*) n. f. Econ. rur. Nom des hivernages, fourrages comprenant diverses plantes, dans l'Artois.

WATERINGUE (*va-te-ringh'* — du flam. *wateringen*; de *water*, eau) n. f. Dans le nord-ouest de la France et dans les Pays-Bas, Ensemble des travaux de desséchement des pays situés au-dessous du niveau de l'océan. || Association de propriétaires pour l'exécution de ces travaux.

WATERLOO (*va-tèr'-lo*), comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Nivelles), à 15 kilom. de Bruxelles, sur la lisière méridionale de la forêt de Soignes; 3.954 hab. Ch. de f. de Bruxelles à Nivelles. Fabriques de sucre, de savon. La grande bataille qui porte ce nom (18 juin 1815) y est rappelée par un lion colossal en fonte.

Waterloo (BATAILLE DE), dernière lutte de l'épopée napoléonienne, livrée le 18 juin 1815 dans le vallon qui sépare le plateau de Mont-Saint-Jean-Waterloo, occupé par les Anglais de Wellington, de la butte de Ressomme ou de Belle-Alliance, où campait l'armée française.

Après la victoire de Ligny (16 juin 1815), Napoléon, qui avait vaincu les Prussiens de Blücher, avait chargé Grouchy de les poursuivre dans la direction de Wawres, tandis que lui-même s'était dirigé, par les Quatre-Bras, contre l'armée anglaise, qu'il trouva fortement installée sur la crête du ravin d'Ohain, à Braine-l'Alleud, adossée à la forêt de Soignes sur la route de Bruxelles. Au lieu de l'attaquer, le 18 juin 1815, dès le matin, alors qu'elle était encore isolée, Napoléon, à cause des pluies diluviennes tombées la veille, dut retarder de quelques heures son offensive.

A onze heures et demie seulement, le corps de Reille, à gauche, attaqua le château de Hougoumont, près de la



Plan de la bataille de Waterloo.

route de Nivelles, tandis qu'au centre le corps de Drouet d'Erlon descendait des hauteurs dans la vallée pour enlever la ferme de la Haie-Sainte, sur la route de Genappe, poste avancé de la ligne anglaise. Les gardes anglaises résistèrent victorieusement dans Hougoumont.

L'attaque contre la Haie-Sainte, maladroitement conduite, échoua. La droite du corps Lobau, qui attendait la prise de la ferme pour aborder à son tour le plateau et tomber dans le flanc gauche des Anglais, vit, à ce moment, surgir en avant d'elle une masse humaine dont on ne pouvait distinguer l'uniforme. Napoléon, qui avait aperçu avec sa lunette, depuis un instant, un corps de troupes débouchant à l'horizon vers Chapelle-Saint-Lambert, crut ou feignit de croire que c'était Grouchy : en réalité, c'était Bülow, dont les 30.000 soldats formaient l'avant-garde de Blücher.

Sous les ordres de Ney en personne, les divisions d'Erlon recommencèrent l'attaque de la Haie-Sainte et, après des pertes sanglantes, finirent par s'emparer d'une partie des bâtiments de la ferme. Le carnage fut terrible des deux côtés; les Anglais y perdirent le général Picton, principal lieutenant de Wellington. Les dragons de Ponsonby chargèrent alors l'infanterie française victorieuse et y semèrent le désordre. Ramenés par les cuirassiers et les lanciers français, les dragons anglais regagnèrent avec peine leurs lignes, mais l'attaque française avait

subi un temps d'arrêt, et les Prussiens avançaient. La lutte restait stationnaire devant Hougoumont.

Il était 3 heures; le corps de Lobau s'était porté à la rencontre des troupes prussiennes. Pour le seconder, autant que pour profiter d'un léger mouvement de recul qu'il avait remarqué dans la ligne anglaise, Ney lança contre le centre de Wellington les cuirassiers du général Milhaud, qui chargèrent sans succès. Ney, furieux, renouvelle la charge avec les lanciers et les chasseurs de la garde à plusieurs reprises, mais sans pouvoir obtenir un succès décisif. Calme, Wellington, en dépit des fuyards qui jalonnaient déjà la route de Bruxelles en arrière, s'obstinait à tenir ferme contre la furie des assauts.

Bulow alors fit irruption sur Planchenois occupé par Lobau qui, débordé, céda. Napoléon envoie à la rescousse la division Duhesme, de la jeune garde, puis la division Morand, de la vieille garde. Grenadiers et chasseurs combattent avec leur vigueur accoutumée et repoussent les Prussiens. Napoléon fait alors avancer le reste de la garde, qui descend les pentes de Belle-Alliance, sur la grand'route, flanquée de son artillerie. Wellington masse dans un dernier effort les débris de ses divisions, y joint la division hollandaise du général Chassé, les débris de Brunswick et de Nassau et les jette contre la colonne de glorieux vétérans qui, avec leurs hauts bonnets à poil, l'arme au bras, s'avancent dans un ordre imposant contre ses bataillons ébranlés. D'un élan, les grenadiers enlèvent les batteries, bousculent les fantassins, tuent le prince d'Orange, refoulent la ligne de Wellington. Surgissent alors la cavalerie de Zieten, l'infanterie de Pirch suivant celle de Bulow et conduites par le vieux Blucher : au total, 36.000 hommes environ. Lobau est chassé de Planchenois; la garde elle-même plie sous le choc. Bientôt, elle reste seule, les autres troupes ayant fui au cri de : « Sauve qui peut ! » Napoléon, Ney, Michel, Cambronne s'enferment dans les carrés de grenadiers qui, farouches, exaspérés, repoussent aux cris de : « Vive l'empereur ! » les assauts des cavaliers de Blücher. Bientôt ils sont cernés par les masses anglaises et succombent l'un après l'autre, terminant par un grandiose sacrifice et des mots légendaires une histoire unique en victoires comme en désastres. 72.000 Français avaient combattu contre 156.000 ennemis. Napoléon, qui n'a pu mourir, est entraîné, à la nuit, sur Genappe, au milieu de son armée en déroute, tandis que Wellington et Blücher, se rencontrant devant l'auberge de Belle-Alliance, s'embrassent au milieu des acclamations de leurs troupes.

Napoléon, à Sainte-Hélène, a rejeté la responsabilité du désastre de Waterloo sur l'inaction du maréchal Grouchy, qui, après avoir perdu le contact avec l'armée prussienne (celle-ci avait passé la Dyle à Wawres pour se rabattre ensuite par le Nord, dans la direction de Soignes), s'était refusé, malgré les supplications de ses lieutenants, et notamment du général Gérard, à rallier le gros de l'armée de Napoléon, dont cependant il entendait le canon. Aussi lourde qu'ait été la faute, le mot de trahison qu'on a prononcé à ce propos est peut-être excessif. En tous cas, le maréchal Grouchy n'osant, malgré l'échec de sa première mission, transgresser les ordres de l'empereur, manqua surtout de coup d'œil militaire et plus encore de caractère.

— Bibliogr. : Henry Houssaye, *1815*; les ouvrages de Thiers, Charras, Quinet; le récit de la bataille dans *les Misérables*, de Victor Hugo; le début de la *Chartreuse de Parme*, de Stendhal; etc.

Waterloo, roman d'Erckmann et Chatrian (1865). Il fait suite au *Conscrit de 1813*. Nous retrouvons Joseph Bertha retiré à Phalsbourg, travaillant chez M. Goulden, l'horloger, et fiancé avec Catherine, la fille de Mme Gredel. Il est témoin du retour des émigrés, des grognards et des officiers en demi-solde, des fêtes données en l'honneur des Bourbons, des maladresses des ultras, du mécontentement des bonapartistes. Quelque temps après le mariage de Joseph et de Catherine, Phalsbourg est bouleversé par l'annonce du retour de l'île d'Elbe. Joseph est repris par le service, et fait la campagne de Waterloo qu'il nous raconte avec de vives descriptions des horreurs de la guerre, qu'il déteste, tout en se battant comme les autres. Il est bien heureux, après la campagne, de se retrouver Phalsbourg, où l'on vit si tranquille auprès du patriote Goulden, qui flétrit les guerres issues du despotisme.

Waterloo, comté du Canada (Ontario), au centre de la presqu'île Ontarienne; 53.000 hab. Ch.-l. *Berlin*.

Waterloo, ville des Etats-Unis (Iowa), ch.-l. du comté de Black-Hawk; 9.000 hab. Minoteries. — Bourg de l'Etat de New-York (comté de Seneca); 6.000 hab.

Watermael-Boitsfort, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Bruxelles]); 6.000 hab.

waterman (*ou-a-teur'-man*) mot angl., formé de *water*, eau, et *man*, homme) n. m. Navig. fluv. Batelier anglais. || Pl. WATERMEN.

— Mécan. Machine servant à creuser le sol au fond de l'eau, qui a été imaginée par Watt.

water-polo (*ou-a-teur'*) n. m. Jeu de polo ou de football, qui se joue dans l'eau.

— Encycl. On désignait sous le nom de *water-polo*, il y a deux siècles, en Angleterre, un jeu aquatique semblable au polo où les chevaux sont remplacés par des tonneaux vides, sur lesquels les joueurs sont à califourchon. Ils sont munis d'une pagaie, avec laquelle ils se dirigent et poussent le ballon. (V. POLO). Ce jeu est encore en honneur en Amérique.



Waterproofs.

Aujourd'hui, en France, on donne le nom de « water-polo » à un football aquatique. Les joueurs cherchent à la nage à porter un ballon dans le camp adverse. V. FOOTBALL.

WATERPROOF (*ou-a-teur'-prouf*' — mot angl., formé de *water*, eau, et *proof*, épreuve) n. m. Manteau imperméable. || Sorte de manteau de femme.

Watertown, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Charles River; 9.000 hab. Filatures de coton. — Ville de l'Etat de Wisconsin, sur le Black River (bassin du Mississipi); 11.000 hab. — Ville de l'Etat de New-York, ch.-l. du comté de Jefferson, sur le Black River, tributaire du lac Ontario; 22.000 hab. Filatures, fabrication d'étoffes.

Waterville, bourg des Etats-Unis (Maine), sur le Kennebec; 9.000 hab. Fabrication de matériel pour chemin de fer, minoteries, cuirs ouvrés.

Watervliet, comm. de Belgique (Flandre-Orientale [arrond. d'Eeclo]); 2.622 hab. Tanneries.

Watford, ville d'Angleterre (comté de Hertford), sur la Colne; 7.000 hab. Filature de soie. Bestiaux.

Watou, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale [arrond. d'Ypres]), sur un petit affluent de l'Yser, 3.738 hab.

Watrelos ou **Waterlos** (Lambert), chroniqueur français, né en 1107, mort vers 1170. Il fut chanoine régulier de Saint-Aubert, à Cambrai (1120), et devint curé d'Oswiler en 1161, de Borteries (ou Bertri) en 1164. Il a écrit une *Chronique de Cambrai*, incomplètement conservée, et dont un long fragment a été inséré, par D. Bouquet, dans la continuation du *Recueil des Historiens de France* (t. XIII).

Watripon (Antoine, dit **Antonio**), publiciste français, né à Beauvais (Oise) en 1822, mort à Paris en 1861. Fils d'un capitaine du premier empire, il entra à la « Reforme », fonda la *Lanterne du quartier latin*, organe de la jeunesse républicaine démocratique (1847-1848), prit une part active aux manifestations qui précédèrent et suivirent la chute de Louis-Philippe (1848), fut arrêté après les journées de Juin, s'évada et se réfugia à Londres. Sous l'Empire, il collabora aux journaux satiriques. Il a laissé : *Histoire politique des écoles et des étudiants* (1850); *François Villon* (1857); *le Borgne*, parodie en deux actes, jouée au Vaudeville de Bruxelles (1857); *les Petits-Fils de Rabelais*, pièce en trois actes, jouée au théâtre du Luxembourg (1863); *Echos de jeunesse, les trois âges du pays latin*, précédés d'une notice par A. Deberle, avec musique et portrait de l'auteur (1863); etc.

Watson (Thomas), poète anglais, né vers 1560, mort vers 1593. Il inventa le sonnet de seize vers et composa ainsi son *Hekatonpathia* ou *Centurie passionnée de l'amour* (1582), qui excita beaucoup d'admiration, sans, toutefois, faire accepter son innovation, qu'il abandonna lui-même. Ses autres ouvrages sont : *Amyntas*, *Methæus*, *Madrigaux italiens mis en anglais*, *Larmes de l'imagination* (*Tears of fancy*). Il a aussi traduit l'*Antigone* de Sophocle.

Watson (Robert), historien anglais, né à Saint-Andrews (Ecosse) vers 1725, mort en 1780. Son principal ouvrage est une *Histoire de Philippe II, roi d'Espagne* (1777). A sa mort, il laissait en manuscrit les quatre premiers livres d'une *Histoire de Philippe III*, que termina William Thompson.

Watson (Musgrave Lewthwaite), sculpteur anglais, né à Hawkesdale, près Carlisle, en 1804, mort en 1847. Protégé par Flaxman, il fut élève de Sievier et de l'Académie de Londres (1824), puis il alla étudier à Paris et à Rome (1825-1826). A son retour, il travailla d'abord pour Chantrey. Peu à peu, il se fit connaître, et des amateurs célèbres, comme lord Eldon, lui firent d'importantes commandes. Principales œuvres : *la Reine Elisabeth* (Bourse de Londres); *Bataille de Saint-Vincent* (colonne de Nelson, relief); *Dante et Béatrice* (haut relief); *Hébé; Iris; le Sommeil et la Mort veillant le corps de Sarpédon*, groupe colossal et d'une originalité singulière; enfin, la *Statue colossale de Flaxman* (1843).

watsonia (*ou-a-tso*) n. f. Genre d'iridacées, comprenant des herbes bulbeuses, dont on connaît 25 espèces de l'Afrique du Sud. (On en cultive plusieurs espèces, et en particulier le *watsonia de Merian*, jolie plante bulbeuse du sud de l'Afrique, à fleurs pourpres ou écarlates, et le *watsonia rose*, du Cap, à fleurs rosées.)

Watt (Joachim de), en lat. **Vadianus,** érudit suisse, né et mort à Saint-Gall (1484-1551). Il étudia à Vienne, parcourut en de longs voyages la Hongrie, la Pologne, l'Allemagne et l'Italie, retourna à Vienne, où il reçut de l'empereur Maximilien, en 1514, le titre d'orateur et de poète impérial. De retour dans sa patrie en 1519, il contribua à y introduire la Réforme. Citons de lui : *De poetica et carminis ratione* (1518); *Commentaria in Pomponium Melam* (1518); *Scholia in Plinii historiam naturalem* (1534).

watt (*ou-at'*) n. m. Electr. Unité pratique de puissance proposée à l'Association britannique en 1882 par Siemens, et adoptée depuis par le congrès international d'électricité. || On dit aussi VOLTAMPÈRE.

— Encycl. Le *watt* est la puissance correspondant au produit d'un coulomb par un volt, ou au travail produit par un ampère sous un volt de potentiel pendant une seconde. Il équivaut à 10^7 unités CGS d'énergie ou 10^7 dyne-centimètres développés pendant une seconde. Il correspond à peu près au dixième de kilogrammètre par seconde.

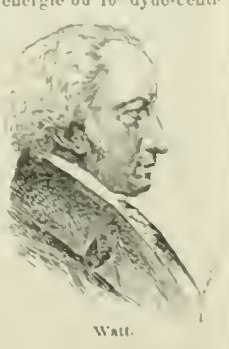

Watt.

Watt (James), mécanicien et ingénieur anglais, né à Greenock (Ecosse) en 1736, mort à Heathfield en 1819. Il montra, dès son jeune âge, une aptitude extraordinaire pour l'étude des mathématiques et de la mécanique. En 1755, il se plaça, à Londres, chez un habile constructeur d'instruments de mathématiques. Un an après, Watt connaissait tous les secrets du métier qu'il venait d'entreprendre et il ne tarda pas à s'établir pour son propre compte à Glasgow. L'université de cette ville le prit comme ingénieur. Ce sont ces fonctions qui lui permirent de s'occuper des perfectionnements à introduire dans la construction de la machine à vapeur. Il bouleversa de fond en comble les divers organes de la machine si primitive de Newcomen : il sépara le cylindre et le piston de la chaudière, en même temps que du condenseur. Il ne fut plus dès lors nécessaire d'interrompre à tout moment l'action du feu; le cylindre put rester convenablement chaud. Bientôt la machine transformée de Newcomen mit elle-même en jeu les pompes destinées l'une à épuiser l'air du condenseur, la seconde à y faire parvenir l'eau froide, la troisième à en retirer l'eau nécessaire à l'alimentation de la chaudière. De plus, la tige du piston put se mouvoir verticalement, grâce à l'ingénieuse invention du *parallélogramme articulé*. V. ce mot. En même temps, dans le but d'éviter la condensation de la vapeur, Watt enveloppa le cylindre d'une chemise de vapeur.

Ces divers perfectionnements ne furent exécutés par Watt qu'en 1767. Il ne tarda pas à s'associer avec un manufacturier, le docteur Roebuck, et put voir sa brevet sa première machine à vapeur cette année même. Elle répondit pleinement à son attente.

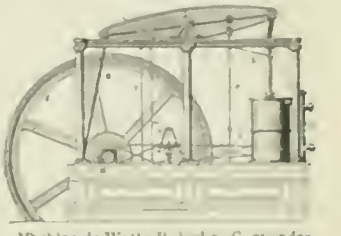

Machine de Watt. B, l. de C, cylindre; E, excentrique; F, [illegible]; L, balancier; M, manivelle; O, tiroir; P, tige de la pompe à air; R, régulateur; S, parallélogramme; T, U, tige de la pompe à eau; V, volant.

Watt conçut dès 1776 le plan de la machine à double effet, destinée à donner à un arbre un mouvement continu de rotation; il substitua aux soupapes d'admission et d'échappement l'ingénieux organe appelé *tiroir*, qui se reliait à l'arbre au moyen d'un excentrique et d'une manivelle. Enfin, il arma l'arbre d'un volant destiné à uniformiser le mouvement de la machine, en même temps qu'il imaginait le régulateur à force centrifuge. V. RÉGULATEUR.

Son activité s'appliqua aussi à une quantité considérable d'autres recherches : c'est ainsi qu'il imagina la presse à copier, puis le chauffage à la vapeur (1780 à 1783). C'est encore Watt qui eut recours à des manomètres à mercure pour apprécier l'élasticité de la vapeur dans la chaudière. — Son fils, James **Watt,** né en 1769, mort en 1848, devint secrétaire de la Société d'agriculture et philosophique de Manchester. Il se retira en France, à l'époque de la Révolution; signalé par Robespierre, à la tribune des Jacobins, comme un émissaire de Pitt, il réussit, au prix de grandes difficultés, à se réfugier en Italie. Associé plus tard à la direction de la manufacture de machines à vapeur de Soho, il ne s'occupa plus que de mécanique. — Son frère, Grégoire **Watt,** né en 1777, mort en 1801, s'associa, comme lui, dans la manufacture de Soho, mais il se retira des affaires en 1800. On a de lui des *Observations sur le basalte* (1804).

Watteau (Jean-Antoine), peintre français, né à Valenciennes (Nord), en 1684, mort à Nogent-sur-Marne en 1721. Fils d'un maître couvreur attaché au service de la ville de Valenciennes, il fit probablement son apprentissage de peintre dans l'atelier du Valenciennois Gérin. Il se rendit à Paris où il se mit aux gages des marchands du pont Notre-Dame, qui lui faisaient peindre des copies vulgaires. Claude Gillot le prit comme élève et comme collaborateur. C'est auprès de ce fantaisiste original que Watteau contracta ce goût pour les conversations galantes qui lui inspira tant de chefs-d'œuvre. On le retrouve un peu plus tard (vers 1708) dans l'atelier de Claude Audran, peintre d'arabesques et *concierge* (c'est-à-dire conservateur du palais du Luxembourg. L'artiste participa à l'exécution de nombreux panneaux d'appartements, dessina de nombreuses figures de causeurs et de promeneurs sur la terrasse du palais, peignit de nombreux paysages dans les jardins de la princière résidence. En 1709, il concourut pour le grand prix académique, n'obtint que le second prix et partit pour Valenciennes, où il resta quelque temps. Un petit tableau militaire (*Marche de soldats*), qu'il avait exécuté avant son départ, fut son premier succès. Watteau profita de son séjour dans sa ville natale, à ce moment fort encombrée de troupes, par suite de la guerre, pour recueillir de pittoresques éléments de tableaux de soldats. En 1712, l'Académie royale de peinture l'admettait dans ses rangs en qualité d'agréé. En même temps, le financier Crozat lui commandait quatre panneaux des *Saisons* pour la salle à manger de son hôtel, et, trois ans après, lui donnait un logement chez lui et lui ouvrait sa splendide collection de tableaux, dont la fréquentation fut extrêmement favorable au talent du maître. Sa réception définitive à l'Académie n'eut lieu qu'en 1717, sur la présentation de son esquisse de l'*Embarquement pour Cythère*, un des morceaux les plus célèbres de l'art français (Louvre). Watteau, phtisique dès son jeune âge, se rendit à Londres en 1719 afin d'y consulter le Dr Richard Mead. Le climat brumeux de l'Angleterre lui fut très funeste. De retour en France en 1720, il vit son état empirer. Néanmoins, sa puissance de production demeurait extraordinaire. Ce fut presque au lendemain de son retour qu'il exécuta sa magnifique *Enseigne* pour le magasin de tableaux et de curiosités de son ami Gersaint (collection de l'empereur d'Allemagne). La mort le surprit à Nogent-sur-Marne, dans la maison de campagne de l'intendant des Menus, Lefebvre. Watteau doit être considéré comme un des plus grands peintres de la France. Son œuvre, malheureusement une notable partie a disparu, comprend des sujets militaires, des fêtes champêtres, des pastorales galantes, des tableaux de théâtre, des [illegible] intérieurs, des [illegible] religieuses et quelques portraits. Plusieurs [illegible] ceaux de lui ont été gravés dès le XVIIIe siècle. Les principales collections de l'Europe possèdent de ses peintures (musées du Louvre, de Dresde, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de Madrid, etc.). On sait que le roi Frédéric de Prusse eut toujours la passion des œuvres de Watteau, dont il acquit tout une suite, restée à Potsdam et dans



Watteau.

WATTEN [illegible] arrond. et à [illegible] de Saint-Omer; [illegible] hab. Ch. de f. Nord. Eglise en [illegible] surmontant une croix émaillée qui lui [illegible] de Castille.

WATTENBACH [illegible] né à [illegible] Meu[illegible] Oberländer Archiv, [illegible] Monumenta Germaniæ historica, [illegible] Geschichte des XIIIe siècle [illegible] Deutschlands [illegible] Vorlesungen über die [illegible] Handschriftenkunde [illegible] Geschichtsquellen [illegible] Deutschland bis zur [illegible] Jahrhundert (1858).

WATTENSCHEID [illegible] Allemagne (Prusse rhénane), [illegible] Hattingen; [illegible] hab. Fabrication de [illegible] Sulfate hydraté naturel [illegible]

WATTIGNIES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à [illegible] de Lille, [illegible] hab. Ch. de f. Nord. Eglise en [illegible] surmontant une croix émaillée qui lui [illegible] de Castille.

WATTIGNIES-LA-VICTOIRE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 12 kilom. d'Avesnes, au-dessus de la [illegible] de la Sambre; 1.188 hab. Sur le plateau de Watignies, le 16 octobre 1793, une armée [illegible] Français, [illegible] par Jourdan et par [illegible] et les Autrichiens de Clairfayt et Cobourg. La victoire [illegible] et à l'habileté de Carnot, [illegible] Maubeuge et marqua la fin des revers qui avaient [illegible] premières années républicaines.

WATTMAN [illegible] — [illegible]att, et de Laogl. man, [illegible]

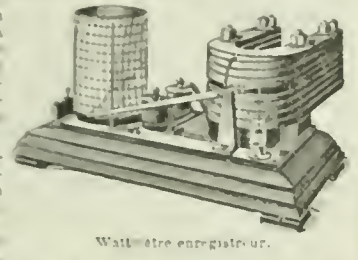

Watt-mètre enregistreur.

WATTMÈTRE [illegible] — [illegible], et [illegible] reçoit le produit W = EI, [illegible] red'ampères par le nombre [illegible]



Armes de Wattrelos.

WATTRELOS, [illegible] de Lille, [illegible] 2 kilom. le [illegible] Roubaix, [illegible] est en relation [illegible] Espierre, [illegible] Mouscron, [illegible] Grande Flandre [illegible] Hauts-Fourneaux.

WATTS [illegible], peintre [illegible] né à Lon[illegible] 1817 par des têtes d'étude [illegible] Académie et qui furent jugées [illegible] Les années qui [illegible] furent [illegible] ce [illegible] Florence [illegible] à un grand carton [illegible]

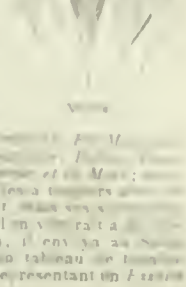

Watts

WAT-TYLER ou **WALTER-TYLER** (en franç. *Gautier Tuyler*), [illegible] de l'insurrection de 1381 [illegible] le comté de Kent, tue à Londres [illegible] La révolte dans laquelle il joua un rôle si [illegible] nt le comté de Kent, elle s'étendit [illegible] Angleterre et dura plusieurs mois. Elle [illegible] causes économiques, politiques, mais [illegible] Un des fanatiques choisit pour thème [illegible] harangues révolutionnaires : « Quand Adam [illegible] Eve filait, qui était alors le gentilhomme ? », [illegible] les paysans s'empressèrent de chanter partout. [illegible] pour chef par les paysans du comté de Kent, Wat-[illegible] pour Londres avec le gros des rebelles, dont le [illegible] ne cessait sans cesse. Richard II s'était réfugié dans la Tour de Londres. Dans une première entrevue avec les chefs des rebelles, le roi promit tout ce qu'on voulut : affranchissement des serfs, suppression des services féodaux, amnistie générale. Dans une seconde entrevue qui eut lieu à Smithfield, vaste plaine au N.-O. de Londres, Wat-Tyler s'avança seul vers le roi et, comme il parlait arrogamment au jeune prince et apostrophait les nobles de l'escorte, le maire de Londres, William Walworth, le tua d'un coup d'épée. Wat Tyler était un homme intrépide, mais une âme vaniteuse et médiocre. Sa mort fut suivie d'un massacre de paysans et de la révocation de toutes les concessions faites sous la pression des rebelles.

WATTWILLER (allem. *Wattweiler*), bourg d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace, cercle de Thann), au pied des Vosges, dans la grande plaine du Rhin; 1.230 hab. Vignoble. Etablissement de bains (eaux minérales froides, sulfatées, calcaires et ferrugineuses).

WATWYL, ville de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la Thur; 5.200 hab. Ch. de f. de Wyl à Ebnat. Filature de coton, importante fabrique de tissus de coton teint, broderies mécaniques, fabrique de fleurs, construction de machines.

WAU *ou-a-ou*, mot gr. emprunté du sémitique) n. m. Gramm. Nom d'une lettre grecque correspondant au *w* anglais. Disparue de bonne heure en attique, ou elle ne se maintint que comme signe de numération (valeur 6), elle fut conservée jusqu'en 400 av. J.-C. par d'autres dialectes. || On écrit aussi VAU ou même UAU. V. DIGAMMA.

WAUKEGAN, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Lake, au-dessus du lac Michigan; 7.000 hab.

WAUKESHA, comté des Etats-Unis (Wisconsin), sur le Pishtaka (bassin du Mississipi par l'Illinois); 41.000 hab. Ch.-l. *Waukesha* (9.050 hab.).

WAUPACA, comté des Etats-Unis (Wisconsin), sur le *Waupaca*, affluent du Wolf (bassin du lac Winnebago); 34.000 hab. Ch.-l. *Waupaca* (1.000 hab.).

WAUSAU, ville des Etats-Unis (Wisconsin), sur le Wisconsin, affluent du Mississipi; 15.000 hab. Minoteries, tanneries, métallurgie.

WAUTERS (Alphonse), archéologue belge, né et mort à Bruxelles (1817-1898). Il fut archiviste de sa ville natale et professeur d'histoire nationale au musée de l'Industrie. On a de lui : *Atlas pittoresque des chemins de fer de Belgique* (1840); *Histoire de la ville de Bruxelles* (1843); *Histoire des environs de Bruxelles* (1843); *Bruxelles et ses faubourgs, Guide de l'étranger dans cette capitale* (1848); *le Duc Jean Ier et le Brabant de 1267 à 1294* (1862); *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique* (1868); *les Libertés communales, Essai sur leur origine et leurs premiers développements en Belgique* (1878); etc.

WAUTERS (Alphonse), géographe belge né à Bruxelles en 1845, ancien secrétaire de la Société belge de géographie, fondateur, directeur, et presque unique rédacteur du « Mouvement géographique », organe hebdomadaire. Wauters a montré une grande compétence en tout ce qui concerne la géographie et la cartographie de l'Afrique, notamment du Congo.

WAUTERS (Emile-Charles), peintre belge, né à Bruxelles en 1846. On a de lui : *Jean IV et les Métiers de Bruxelles*; *le Lendemain de la bataille d'Hastings* (1870); *la Folie de Hugues Van der Goes* (1875); *Portrait de M. Somzée* (1876); *Marie de Bourgogne jure de respecter les privilèges de la commune de Bruxelles* (1877, hôtel du ville de Bruxelles); *Marie de Bourgogne implorant des échevins de Gand la grâce de ses conseillers Hugonet et Humbercourt* (1888); divers portraits; etc.

WAVELLITE (*ou-a-vèl'* — de *Wavel*, n. pr.) n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel d'alumine qui tapisse en général les fentes de certaines roches schisteuses, et se présente le plus souvent en petites boules aplaties à structure radiée et de couleur terne, grisâtre, verte ou jaune.

WAVELLITIQUE (*ou-a-vèl', tik'*) adj. Qui appartient, qui est propre à la wavellite.

WAVERLEY, bourg des Etats-Unis (New-York [comté de Tioga], sur le Cayuta; 5.000 hab.

Waverley, premier roman historique de Walter Scott (1814). La plus grande partie de l'action se passe en Ecosse, vers le milieu du XVIIIe siècle (1745), au moment où Charles Edouard, le prétendant, essaye de reconquérir le trône de ses frères. Le héros, Waverley, est un jeune Anglais, qui sert dans l'armée du roi, et qui va passer un congé en Ecosse, chez un ami de sa famille, le baron Bradwardine, qui le mène au château de Tully-Veolan, joyeuse vie et aimable le cœur de Rose, la charmante fille du baron. Il va rendre visite dans les Hautes Terres d'Ecosse à Fergus Mac Ivor, célèbre chef de clan, et s'éprend de [illegible] Flora, la sœur du chef. Flora ne peut aimer Waverley; elle s'est donnée tout entière à la cause de [illegible] Stuart. A la suite de péripéties assez nombreuses, Waverley, au moment où, mécontent du gouvernement anglais, il va donner sa démission, est arrêté [illegible] et enfermé au château de Stirling. Délivré [illegible] il est engagé par Fergus dans l'armée [illegible] Il se conduit bravement à la bataille de [illegible] et échappe à grand'peine à la mort à Culloden. [illegible] est battu, Fergus fait prisonnier et [illegible] Waverley, on l'excuse à cause de sa [illegible] non Flora restée insensible, mais [illegible] roman est moins dans le développement [illegible] dans la peinture fidèle de la vie [illegible] de l'Ecosse avait gardé pour les Stuarts [illegible]

WAVRANS-SUR-L'AA, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Omer, sur l'*Aa*; 938 hab.

WAVRE, ville de Belgique (Brabant [arrond. de Nivelles], sur la Dyle; 8.200 hab. Nombreuses industries (armes, cordages; fonderies, tanneries). Combat de Grouchy contre les Prussiens, le jour de la bataille de Waterloo.

WAVRE-NOTRE-DAME, comm. de Belgique (Anvers [arrond. de Malines]; 3.200 hab.

WAVRE-SAINTE-CATHERINE, comm. de Belgique (Anvers [arrond. de Malines], entre la Nethe et la Dyle; 1.923 hab. Fabrique d'huile. L'église renferme plusieurs tableaux de maîtres.

WAVRIN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 12 kilom. de Lille, sur le canal de la haute Deule; 3.851 hab. Ch. de fer Nord. Tillages mécaniques de lin; fabriques de boutons de nacre, de cercles. Tanneries.

WAXAHACHIE, bourg des Etats-Unis (Texas [ch.-l. du comté d'Ellis]), sur le Pecan Creek (bassin du Trinity), 9.000 hab. Manufactures de tabac.

WAYNE, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Caroline du Nord, sur le Neuse; 34.000 hab. Ch.-l. *Goldsborough*. — Comté de l'Etat d'Illinois, sur le Little Wabash (bassin du Mississipi par l'Ohio); 30.000 hab. Ch.-l. *Fairfield*. — Comté de l'Etat d'Indiana, aux confins de l'Etat d'Ohio, sur le White Water (bassin de Miami); 47.000 hab. Ch.-l. *Richmond*. — Comté de l'Etat d'Iowa, aux confins de l'Etat de Missouri, sur le Chariton River; 22.000 hab. Ch.-l. *Corydon*. — Comté de l'Etat de Kentucky, sur le Cumberland; 18.000 hab. Ch.-l. *Monticello*. — Comté de l'Etat de Michigan, sur la rivière Détroit; 317.000 hab. Ch.-l. *Détroit*. — Comté de l'Etat de Mississipi, aux confins de l'Etat d'Alabama, sur la Chickasawha; 11.000 hab. Ch.-l. *Waynesborough*. — Comté de l'Etat de New-York, sur le lac Ontario; 57.000 hab. Ch.-l. *Lyons*. — Comté de l'Etat d'Ohio, sur le Mohican, affluent du Muskingum; 42.000 hab. Gisements de houille. Ch.-l. *Wooster*. — Comté de l'Etat de Pensylvanie, sur le Delaware; 43.000 hab. Ch.-l. *Honesdale*.

WAYNESBOROUG, bourg des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Franklin], sur l'Antietam, affluent du Potomac; 5.000 hab. Commerce de céréales.

WAZIERS, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 3 kilom. de Douai, près des marais de Sin; 3.044 hab. Mine de houille. Huilerie.

WEAKLEY, comté des Etats-Unis (Tennessee), sur l'Obion (bassin du Mississipi); 39.000 hab. Ch.-l. *Dresden*.

WEALD, région de l'Angleterre orientale qui confronte au Pas de Calais, opposée en quelque sorte au Boulonnais français, avec lequel elle présente, au point de vue de la géologie, du relief, de l'aspect, des productions, une remarquable symétrie. Beaux sites; élevage actif.

WEALDIEN, ENNE (*ou-èl'-di-in, ène'*) adj. Géol. Sous-étage géologique formant zone de passage entre les systèmes jurassique et crétacé. (Il est principalement développé dans le sud-est de l'Angleterre, dans le Hanovre, où il est très fossilifère, dans le Boulonnais, etc.)
— n. m. : *Le* WEALDIEN.

WEAR, fleuve de l'Angleterre septentrionale, dans le comté de Durham. Le Wear naît dans les monts Cumberland, au pied du mont Kilhope, coule vers le N.-E., très sinueux, arrose Durham et Chester, reçoit le Gaunless, et atteint la mer du Nord près de Sunderland, après un cours de 120 kilom. environ.

WEARMOUTH ou **BISHOPS-WEARMOUTH**, ville d'Angleterre, dans le comté de Durham, près de Sunderland, non loin de l'embouchure du *Wear*; 70.000 hab. Importants chantiers de constructions navales dans la ville voisine de **Monk-Wearmouth**, qui a près de 30.000 hab. Wearmout fait un commerce très actif de houille.

WEBB (Sidney), économiste et homme politique anglais, né à Londres en 1859. Entré dans les bureaux de l'administration de la guerre en 1878, il fut nommé contrôleur des taxes en 1879, puis obtint au concours une place au ministère des colonies (1881). Démissionnaire en 1891, il fit des conférences d'économie politique, fort suivies, au City of London College, et obtint une chaire d'économie politique à la London School of economics and political science. Inscrit au barreau de Londres depuis 1885, membre du London county Council, il a pris une grande part à l'organisation pratique de la démocratie. Citons de lui : *Socialism in England* (1890); *the Eight hours'day* (1891), avec Harold Cox; *the London programme* (1892); *the History of trade unionism* (1894); *Industrial Democracy* (1898); *Problems of modern industry* (1898); *Laban in the longest reign* (1898); etc. Ces derniers ouvrages ont été écrits en collaboration avec sa femme *Beatrice* POTTER, qui elle-même a publié : *Cooperative Movement in Great Britain* (1891) et d'autres ouvrages d'économie sociale.

WEBB-CITY, bourg des Etats-Unis (Missouri [comté de Jasper]; 6.000 hab.

WEBER (*vé-bèr'*) n. m. Electr. Ancienne dénomination de l'unité d'intensité pour les courants électriques.
— ENCYCL. Le *weber* désignait en Angleterre l'unité d'intensité (un volt dans un ohm), qui se trouvait ainsi dix fois plus forte que l'unité employée par Weber lui-même et que l'on appelait aussi weber en Allemagne. Dans certains cas, on distinguait aussi sous le nom de weber l'unité de quantité du courant produite par l'unité d'intensité par seconde. L'adoption de l'ampère comme unité d'intensité et du coulomb comme unité de quantité a fait cesser toute confusion.

WEBER, comté des Etats-Unis (Utah), sur le Grand Lac Salé; 31.000 hab. Ch.-l. *Ogden*.

WEBER (*vé-bèr*) (*Charles*-Marie-Frédéric-Ernest, baron DE), compositeur allemand, né à Eutin en 1786, mort à Londres en 1826. Il s'attacha dans sa jeunesse au dessin et à la peinture, et même s'occupa de lithographie et perfectionna le procédé inventé par Senefelder; mais il ne tarda pas à se consacrer uniquement à la musique. Il suivait son père, qui alors dirigeait une troupe lyrique nomade. Il eut successivement pour maîtres Heuschkel pour le piano, Valesi pour le chant, Michel Haydn, Kalcher et l'abbé Vogler pour la composition. Dès 1804, il occupait

les fonctions de chef d'orchestre au théâtre de Breslau. Deux ans après, il devenait intendant de la musique du prince Eugène de Wurtemberg, puis secrétaire du prince Louis de Wurtemberg et professeur de ses fils.

Il écrivit deux petits opéras : *la Fille des bois* (1800), et *Pierre Schmoll et ses voisins* (1801), auxquels succéderent *Rubezahl*, *Sylvana*, œuvre charmante qui était une amplification de *la Fille des bois*, *le Premier Son* et *Abou-Hassan* (1801). Il se faisait aussi connaître comme pianiste, visita Berlin et Vienne, et en 1813 alla prendre à Prague la direction de la musique de l'Opéra allemand, qu'il conserva pendant trois ans. Il s'y fit, comme chef d'orchestre, une brillante renommée, qui le fit appeler à l'Opéra royal de Dresde. C'est là qu'il put déployer son génie, en écrivant d'abord le *Freischütz*, le véritable type de l'opéra romantique allemand, dont le succès fut éclatant à Berlin en 1821. Au *Freischütz* succéda *Preciosa*, œuvre originale, puis *Euryanthe* (1823), partition pleine de poésie et d'une rare grandeur d'inspiration. On lui avait demandé de Londres un opéra en lui envoyant le poème d'*Obéron*. Il avait accepté, mais, déjà miné par la phtisie, il dut interrompre son travail à diverses reprises. Il finit pourtant par quitter Dresde pour se rendre à Londres, afin de diriger la mise en scène de son œuvre. Il passa par Paris, où il fut reçu avec enthousiasme, puis arriva à Londres, où il s'était engagé d'abord à diriger plusieurs représentations du *Freischütz*. *Obéron* (1826), sans avoir immédiatement le succès qu'il obtint par la suite, fut bien accueilli. Mais la santé de Weber déclinait de jour en jour, et il s'éteignit à Londres.



Charles Weber

Aux opéras cités plus haut, il faut ajouter *les Trois Pintos*, ouvrage qui ne fut représenté que soixante ans après sa mort, à Leipzig, en 1888. En dehors du théâtre, ses compositions sont nombreuses. Il faut citer pour piano et autres instruments, des concertos, des sonates, des airs variés, l'*Invitation à la valse*, des allemandes, des écossaises, etc. Pour l'orchestre, il a écrit deux symphonies, ouverture et marche pour *Turandot*, la *Jubilouverture*. Pour le chant, *Combat et Victoire*, cantate ; *Lyre et glaive*, chants de guerre sur des poésies de Théodore Kœrner ; *la Nature et l'Amour*, cantate ; hymne à quatre voix, scènes et airs pour *Athalie* et pour *Inez de Castro*, des messes, des chœurs, des chansons, etc.

Weber est premier en date et peut-être le plus grand des compositeurs allemands de l'école romantique. Né au milieu du mouvement philosophique et littéraire d'où est sortie l'Allemagne moderne, il s'est inspiré, dans le choix de ses sujets, de cette renaissance germanique ; il est allé chercher ses sources d'inspiration dans les légendes populaires allemandes (*Freischütz*, *Euryanthe*, *Obéron*, etc.) ; il a introduit dans ses fables dramatiques un peu de la poésie du panthéisme indo-germanique, où la personnalité humaine se dérobe sous le merveilleux de la nature extérieure. Par là, il s'est montré le maître véritable de Wagner, qui du reste n'a pas été sans lui emprunter aussi une partie des qualités de son orchestration très riche, merveilleusement colorée et rythmée, avec une prédilection particulière pour l'utilisation des bois, très riche toujours, mais sans cesser d'être d'une parfaite clarté.

Weber (Ernest-Henri), physiologiste et anatomiste allemand, né à Wittenberg en 1795, mort à Leipzig en 1878. Professeur à l'université de Leipzig, il a contribué pour une large part aux progrès de l'anatomie humaine, de l'anatomie comparée et de l'anatomie microscopique. Ses principaux ouvrages sont : *Anatomia comparata nervi sympathici* (1817) ; *De aure et auditu hominis et animalium* (1820) ; *Théorie des ondes*, avec son frère Guillaume (1825), et *Théorie de la structure et des fonctions de l'organe de reproduction* (1846), où il signale le rudiment d'un utérus chez les mâles des mammifères. — Son frère, Guillaume-Édouard **Weber**, né à Wittenberg en 1804, mort à Gœttingue en 1891, professa à Halle, à Leipzig et à Gœttingue. Il a établi sa réputation principalement par les travaux auxquels il s'est livré, avec Gauss, sur le magnétisme terrestre. — Édouard-Frédéric **Weber**, frère des deux précédents, né à Wittenberg en 1806, mort à Leipzig en 1871, professa à l'université de Leipzig et fut aussi un physiologiste de valeur.

Weber (Georges), historien allemand, né à Bergzabern (Palatinat) en 1808, mort en 1888. Après avoir étudié l'histoire et la philologie, il devint professeur à l'École supérieure de Heidelberg, qu'il dirigea de 1842 à 1872. Nous citerons de lui : *Exposé historique du calvinisme dans ses rapports avec l'État* (1836) ; *Histoire des sectes de la Grande-Bretagne* (1845-1853) ; *Histoire universelle, considérée surtout aux points de vue de la vie intellectuelle et de la civilisation des peuples* (1882-1890), excellent ouvrage ; *Histoire du peuple d'Israël et de l'origine du christianisme* (1867) ; etc.

Weber (Jean), musicographe français, né à Brumath (Bas-Rhin) en 1818, mort à Paris en 1902. Il se rendit à Paris en 1843, entra en relations avec Meyerbeer, dont il fut pendant dix ans le secrétaire musical. A la fondation du journal « le Temps », en 1861, Weber y fut chargé du feuilleton musical, qu'il conserva jusque vers 1895. Il fut aussi collaborateur de la « Revue germanique », de la « Critique musicale » et de la « Revue et Gazette musicale ». Il a publié : *Traité élémentaire d'harmonie* ; *Traité analytique et complet de l'art de moduler* ; *Grammaire musicale* ; *les Illusions musicales et la Vérité sur l'expression* (1895) ; *Meyerbeer*, notes et souvenirs (1898).

Weber (Charles-Philippe-Max-Marie de), ingénieur allemand, né à Dresde en 1822, mort à Berlin en 1881. Il fut employé dans la construction de plusieurs chemins de fer et notamment en Autriche, puis résida longtemps en Angleterre, où il travailla sous la direction de Brunel et de Stephenson, et entra, en 1850, au service du gouvernement saxon. Nommé directeur du télégraphe de l'État, il devint directeur du chemin de fer et conseiller de régence à Dresde. On a de lui : *la Technologie de l'exploitation des chemins de fer* (1854) ; *l'École des chemins de fer* (1862) ; *Conditions de l'organisation physique des employés de chemin de fer* (1860) ; *Système des répartitions* (1849) ; *les Télégraphes et les Signaux des chemins de fer* (1867) ; *Obligation de garantie des chemins de fer* (1868) ; etc. Il a publié en outre, à Bruxelles, sous le titre de *Portefeuille de John de Cockerill*, un recueil important au point de vue des sciences mécaniques. On lui doit encore, dans un autre genre : *l'Algérie et l'Émigration dans cette contrée* (1851) ; *Excursion dans l'Afrique méridionale française* (1855) ; *Char es-Marie de Weber*, biographie du père de l'auteur (1864) ; *Du monde du travail*, ouvrage remarquable (1868).

Weber (Albert), indianiste allemand, né à Breslau en 1825. Professeur à Berlin et membre de l'Académie en 1857, il a publié des textes, critiques d'ouvrages sanscrits encore inédits. Citons, notamment, *le Vajasaneyi blanc* (1849-1859) et *le Vajasaneyi noir* (1871-1852). Le plus important de ses travaux originaux est sa remarquable *Histoire de la littérature hindoue* (1872), traduite en français et en anglais. Il a été nommé directeur des *Indische Studien* et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris.

Weber (Théodore), deuxième évêque des vieux-catholiques d'Allemagne, né à Zulpich en 1836. Il fut professeur de philosophie à l'université de Breslau (1878). Avec Reinkens et Baltzer, il s'opposa aux décisions du concile du Vatican et se mit en tête du mouvement vieux-catholique. En 1890, il se rendit à Bonn, où l'évêque vieux-catholique Reinkens le nomma vicaire général. Il reçut en 1895 la consécration épiscopale et succéda, l'année suivante, à Reinkens. Il a écrit : *le Dualisme kantien de la nature et de l'esprit et celui du christianisme positif* (1866) ; *l'Histoire de la philosophie contemporaine et la métaphysique* (1873) ; *Pour servir à la critique de la théorie de la connaissance de Kant* (1882) ; *Emile Du Bois-Reymond. Critique de sa conception du monde* (1885) ; *Métaphysique ; Fondement scientifique du christianisme positif* (1888-1891) ; etc.

Weber (Eugénie-Caroline Weber, connue sous le nom de Mme **Segond-**), tragédienne française, née à Paris en 1867. Elle était institutrice à Paris, lorsqu'elle fut remarquée par Monval, qui la fit entrer au Conservatoire, où elle remporta le premier prix de tragédie au concours de 1885. A l'Odéon, elle créa avec éclat la Marie des *Jacobites* (1885), puis Hermione et Titania. Engagée à la Comédie-Française en 1887, elle y débuta par Dona Sol de *Hernani*, puis Andromaque. Rentrée à l'Odéon au bout d'un an, elle y joua Stella de *Caligula*, Zacharie d'*Athalie*, l'Elektra des *Erynnies*. En 1890, elle entreprit une tournée de répertoire classique dans l'ouest et le midi de la France et en Algérie, parut au Châtelet dans la *Jeanne d'Arc* de Fabre, retourna à l'Odéon, où elle créa la maréchale d'Ancre, *le Chemineau*, *France d'abord*, puis accompagna Monnet-Sully à l'étranger. Réengagée à la Comédie-Française en 1900, elle fut admise au sociétariat en 1902, à la suite de sa création de Guanhumara, des *Burgraves*. Ses dernières créations de *Rome vaincue*, de *Rodogune* et de *Médée* furent excellentes ; elle montra un vrai talent de tragédienne et une grande noblesse de jeu.

Webere n. f. Bot. V. chomelie.

Webster, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Iowa, sur la rivière Des Moines ; 20.000 hab. Ch.-l. *Fort Dodge*. — Comté de l'Etat de Kentucky, sur le Green affluent de l'Ohio ; 24.000 hab. Ch.-l. *Dixon*. — Comté de l'Etat de Missouri, sur le White River bassin du Mississipi ; 24.000 hab. Ch.-l. *Marshfield*.

Webster, ville de l'Etat de Massachusetts comté de Worcester), sur le French River (bassin du Thames par le Quinebang) ; 9.000 hab. Filatures ; métallurgie.

Webster (John), auteur dramatique anglais du XVIIe siècle. Il n'est connu que par ses œuvres qui tiennent une grande place dans la littérature anglaise, à côté de celles de Shakspeare. On a de Webster quatre tragédies : *le Diable blanc* ou *Vittoria Corombona*, *la Fameuse Courtisane de Venise*, imprimée en 1612 et jouée vers 1608 ; *la Duchesse de Malfi*, imprimée en 1623 et jouée en 1612, selon Pleay ; *le Procès du diable* ou *Quand les femmes plaident*, *le diable est fort affairé*, imprimé en 1623 ; *Appius et Virginia*, imprimé en 1654, probablement après la mort de l'auteur. Les deux premières de ces tragédies, qui tiennent du mélodrame et témoignent d'une grande habileté de facture, sont des chefs-d'œuvre ; les deux autres manquent de vie et d'intérêt.

Webster (Noé), philologue américain, né à West-Hartford (Connecticut) en 1758, mort en 1843. Son ouvrage capital est son *Dictionnaire nouveau et complet de la langue anglaise*, qu'il commença en 1807, et dont la première édition parut en 1828.

Webster (Thomas), peintre anglais, né à Pimlico (Londres), en 1800, mort à Cranbrook (Kent) en 1886. Il fut élève de l'académie de Londres en 1820, et remporta, en 1825, la première médaille. C'est le peintre des enfants, de leurs mœurs et de leurs jeux. L'*École buissonnière*, à la National Gallery, est le type de ses tableaux.

webstérite (*ou-ebss*) n. f. Sous-sulfate hydraté naturel d'alumine.

Weckerlin (Jean-Baptiste-Théodore), compositeur et musicographe français, né à Guebwiller (Haut-Rhin) en 1821. Élève d'Elwart et d'Halévy au Conservatoire de Paris, il fit représenter au Théâtre-Lyrique un opéra-comique en un acte, *l'Organiste dans l'embarras* (1853). Vingt-quatre ans plus tard, il donna au même théâtre un charmant petit ouvrage du même genre : *A Fontenay* (1877). Il a écrit une vingtaine d'opéras, dont quelques-uns seulement ont été joués dans des salons : *la Laitière de Trianon*, *les Revenants bretons*, *Tout est bien qui finit bien*, etc. Il a fait jouer aussi en Alsace deux opéras bouffes : *die Dreifache Hochzeit im Besenthal* (1853), et *d'r Verhärt Herbst* en patois alsacien. En dehors du théâtre, il a beaucoup composé : *les Poèmes de la mer*, ode symphonique ; *l'Inde*, ode symphonique, *la Forêt*, poème symphonique ; *le Jugement dernier*, oratorio ; *Chants des Alpes*, 20 tyroliennes ; *les Poètes français mis en musique* ; *Soirées parisiennes*, chœurs, etc. Il a publié aussi de nombreux recueils de chansons et anciens airs français, harmonisés, avec accompagnement de piano : *Chansons populaires des provinces de France* ; *Échos du temps passé* ; *Échos d'Angleterre* ; *Chansons de France pour les petits Français* 1885, *Chansons et rondes enfantines* 1885-1886 ; *Pastourelles, romances et chansons du XVIIIe siècle* ; *Bergerettes du XVIIIe siècle* ; *Album de la grand'maman*, etc. Conservateur de la Bibliothèque du Conservatoire depuis 1876, Weckerlin a publié des ouvrages nombreux : *Catalogue de la Bibliothèque du Conservatoire national de musique et de déclamation* 1885 ; *l'Ancienne Chanson populaire en France* (1887) ; *Chansons populaires de l'Alsace* (1883) ; *Chansons populaires du pays de France* (1903) ; *Chants et chansons populaires du printemps et de l'été* ; *Musiciana*, etc.

Weckherlin (Georges-Rodolphe), poète allemand, né à Stuttgart en 1584, mort à Londres en 1653. Il fut secrétaire intime du duc de Wurtemberg, puis se rendit vers 1620 en Angleterre, où il s'établit. Il se fit naturaliser Anglais, et entra en 1624 au service du roi Jacques Ier, puis de Charles Ier et de Cromwell. Il s'est fait un autre comme poète lyrique et écrivit en allemand, en anglais, en français et en latin. On a de lui des épigrammes, des odes, des sonnets, des rondeaux. L'une de ses pièces les plus connues célèbre Gustave-Adolphe.

Wecks (bacille de). Bacille de la conjonctivite à grains, contagieuse, observé d'abord par R. Koch, mais étudié surtout par Wecks. V. conjonctivite.

Weda, idole guerrière des Frisons, adorée aussi chez les Saxons, et principalement à Mecklembourg.

wédélie (*lé*) n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des herbes à feuilles opposées ou alternes, à fleurs à capitules groupées en cymes. On en connaît un assez grand nombre d'espèces de toutes les régions chaudes.

wédelin (*ou-é*) n. m. Petit bateau formé de trois planches, qui est en usage sur certaines rivières.

Wedgwood (Josiah), céramiste anglais, né à Burslem (Staffordshire), mort à Etruria en 1795. Fils d'un potier et d'abord tourneur lui-même, il se mit à fabriquer de la poterie artistique. Il inventa en particulier une faïence couleur crème, qui devint rapidement célèbre. La reine Charlotte obtint pour Wedgwood le titre de « potier de la couronne ». Aidé de son associé Bentley, il exécuta de remarquables reproductions de poteries antiques, des camées, des médailles et des statuettes d'une exquise délicatesse, en même temps que d'une grande dureté. Il inventa le pyromètre qui porte son nom. Il fonda une manufacture à Etruria, village créé par lui près de New Castle-under-Lyme. Membre de la Société royale de Londres et de la Société des antiquaires, il collabora aux « Philosophical Transactions ». C'est à son influence qu'on doit l'achèvement du canal qui joint la Trent, la Mersey et la Severn.

Wednesbury, ville d'Angleterre (comté de Stafford), près de la source du Tame ; 25.000 hab. Ville célèbre par ses nombreuses manufactures, dont les plus importantes sont celles d'armes à feu, de sellerie, de carrosserie, de fonte. Riches houilleres dans les environs. Vieille église très intéressante. Château fort.

Wednesfield, ville d'Angleterre, dans le comté de Stafford, près de Wolverhampton ; 6.000 hab. Travail du fer. Commerce de céréales.

Weenen, petite ville de la colonie anglaise du Natal. Son nom, qui signifie en hollandais « les larmes », lui vient de ce qu'en cet endroit, sur le bord de la Boesman River, le chef zoulou Dingaan massacra, en 1838, 382 émigrants boers et 250 serviteurs de couleur.

Weener, bourg d'Allemagne (Prusse, près d'Aurich, ch.-l. de cercle, près de l'Ems) ; 3.626 hab.

Weenisk, rivière de l'Amérique du Nord, dans le Dominion canadien (territoires du Keewatin et du Nord-Est), tributaire de la baie d'Hudson. Cours 550 kilom.

Weenix, quelquef. **Weeninckx** Jan Baptista, peintre hollandais, né à Amsterdam vers 1620, mort à Huis-ter-Mey, près d'Utrecht, entre 1660 et 1664. Peintre d'une couleur ferme et brillante, il a pourtant quelque dureté dans la touche. Il a exécuté des *Ports de mer* d'une conception assez singulière. D'ailleurs, il a touché à beaucoup de choses : histoire, genre, paysages, animaux, nature morte. On voit de ses toiles dans presque toutes les galeries d'Europe ; les meilleures sont peut-être à Munich. Les *Corsaires repoussés*, du Louvre, sont un échantillon de sa manière brillante et agitée. — Son fils, Jan **Weenix**, né et mort à Amsterdam (1640-1719), acquit une rare maîtrise dans la nature morte.

Weerselo, bourg des Pays-Bas (Over-Yssel, sur un mamelon, au milieu de la plaine hollandaise) ; 5.000 hab.

Weert, ville des Pays-Bas (Limbourg, arrond. de Ruremonde), sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc ; 7.970 hab. Ch.-l. de t. de Ruremonde à Nerpelt. Manufacture de tabacs et de cigares. Belle église, avec le tombeau du comte de Horn. Patrie du général Jean de Werth.

Weert, Werdt ou **Werth** (*vert*) Jean, comte de), général bavarois et autrichien, né à Büttgen (duché de Juliers), vers la fin du XVIe siècle, mort près de Benatek (Bohême) en 1652. D'une famille de petite noblesse, sans instruction, il débuta dans les troupes de Spinola en 1622. Il combattit contre les Suédois dans la Bavière et dans le Haut-Palatinat et, après 1632, remporta sur Bernard le Saxe-Weimar une victoire signalée à Nordlingen, ce qui lui valut le grade de lieutenant-feld-maréchal. En 1635, il opéra en Alsace, pénétra en France avec l'armée du cardinal-infant et, à la tête de ses partisans, terrorisa les environs de Paris. En 1637, après un heureux début de campagne, il est battu par Bernard de Weimar, qui l'oblige ensuite à lever le siège de Rheinfeld (1638), mais il se laisse surprendre et, fait prisonnier, est envoyé à Paris sur les instances de Richelieu. Il sert à un véritable triomphe et n'est délivré qu'en 1642. Nommé alors lieutenant général de la cavalerie, il reprend aussitôt du service, bat Rantzau à Tuttlingen (1643), seconde Mercy et lui succède après sa mort à Fribourg. Lorsque

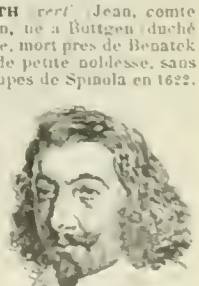

Jean de Weert.

WEICHS [illegible]

WEFERLINGEN [illegible]

WEGBERG [illegible]

WEGE [illegible]

WEHLEBEN [illegible]

WEGGIS [illegible]

WEGNEZ [illegible]

WEHL [illegible]

WEHLAU, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Königsberg), à l'embouchure de l'Alle dans la Pregel. Traité du 20 septembre 1657, par lequel [illegible]

WEHLHEIDEN, bourg d'Allemagne (Prusse, présid. de [illegible]).

WEHME [illegible]

WEHMIQUE [illegible]

WEHR [illegible]

WEHRGELD [illegible]

WEHRLITE [illegible]

WEI-CHE-WEN [illegible]

WEIDA, [illegible]

WEIDEN [illegible]

WEIDENAU, [illegible]

WEIERSTRASS [illegible]

WEIGEL [illegible]

WEIGELIEN [illegible]

WEIGERT [illegible]

WEIGHTON-MARKET, bourg d'Angleterre (comté [illegible]), sur un affluent de l'Humber; 3.000 h.

WEI-HAI-WEI (Golfe de), V. OUEI-HAI-OUEI.

WEIHER [illegible] V. WIER.

WEIL (Gustave), orientaliste et historien allemand, né à Sulzburg (Grand-duché de Bade) en 1808, mort à Friedelberg (Brisgau) en 1889. Il fut professeur à l'université de Heidelberg. Ses œuvres sont : *le Prophète Mohammed* (1843); *Histoire des califes* (1846-1851), complétée par l'*Histoire des califat des Abbassides en Egypte* (1860-1862). Il est aussi l'auteur d'une *Histoire des peuples de l'Islam depuis Mahomet jusqu'à l'époque du sultan Selim* (1866).

WEIL (Henri), helléniste français, d'origine allemande, né à Francfort-sur-le-Mein en 1818. D'une famille juive, il se fit naturaliser Français en 1848, professa aux facultés de Strasbourg et de Besançon, fut nommé en 1876 maître de conférences de littérature grecque à l'École normale supérieure et élu, en 1882, membre de l'Académie des inscriptions. Ses œuvres sont remarquables par la profondeur et la justesse du sens critique. Les principales sont : *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes* (1845); *De tragœdiarum græcarum cum rebus publicis conjunctione* (1845); *Théorie générale de l'accentuation latine* (en collaboration avec Benloew, 1855); *Études sur le drame antique* (1897) et d'excellentes éditions savantes d'Eschyle (1858-1867); de sept tragédies d'Euripide (1868 et ss.); des *Harangues de Démosthène* (1881), des *Plaidoyers politiques de Démosthène* (1881-1886); etc.

WEILBURG, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Wiesbaden), près de la Lahn, affluent du Rhin; 3.613 hab.

WEILEN ou **WEIL** (Joseph, chevalier DE), auteur dramatique autrichien, né à Tetin, près de Prague, en 1828, mort à Vienne en 1889. Il prit part à la révolution de 1848 à Vienne, professa dans divers instituts militaires, puis fut directeur du Conservatoire de Vienne. Weilen est l'auteur de plusieurs œuvres dramatiques inspirées de l'histoire, telles que : *la Journée d'Oudenarde* (1865); *le Comte d'Horn* (1871), ou de la légende, comme *Tristan* (1860); *Henri d'Aue* (1874).

WEILHEIM, ville d'Allemagne (Bavière, cercle de Haute-Bavière), ch.-l. de district, sur l'Ammer; 4.047 hab. Fabriques de salpêtre.

WEILHEIM-AN-DER-TECK, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Danube), sur la Liodach, affluent du Neckar; 3.013 hab. Tissages.

WEILL (Abraham, dit **Alexandre**), littérateur français, né à Scheshoff (Alsace) en 1811, mort à Paris en 1899. Il collabora à la « Revue du progrès » de Louis Blanc, à la « Démocratie pacifique », à la « Presse » en 1848, etc. Il écrivit un grand nombre de brochures sur les questions d'actualité et de polémique. Parmi les plus importantes, on cite : *le Génie de la monarchie* (1849); *République et monarchie; Que deviendront nos filles ?* (1863); *Mes batailles* (1867); *Lettre de vengeance d'un Alsacien* (1871); *Si j'avais un fils à élever* (1876); etc. Il publia, en outre, des études religieuses juives, des romans et nouvelles, des drames, des travaux historiques et littéraires.

WEIMAR [illegible], ville d'Allemagne, capitale du grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach, ch.-l. de cercle, sur l'Ilm, affluent de la Saale; 26.670 hab. Ébénisterie. Papeterie. Fabrique de drap. Fabrique de produits chimiques. Weimar est situé dans une riante vallée, et entouré de parcs. Le château ducal, édifié sous la direction de Gœthe (1790-1803), contient des fresques et des peintures remarquables. Parc du château, dominé par le château du Belvédère. Cathédrale (1440), qui contient le célèbre tableau du Christ en croix par Cranach. Hôtel de ville en style gothique. Maison de Gœthe, transformée en musée, et archives de Gœthe. Maison de Schiller. Résidence ducale en 1547. Weimar, de 1775 à 1828, sous le règne de Charles-Auguste, concentra la vie intellectuelle de l'Allemagne (Gœthe, Schiller, Wieland).



Armes de Weimar.

WEIMAR (DUCHÉ DE **SAXE-**), Géogr. V. SAXE-WEIMAR.

WEINBRENNER (Frédéric), architecte allemand, né et mort à Carlsruhe (1766-1826). Il voyagea en Italie de 1791 à 1797, et, de retour à Carlsruhe en 1798, il fut nommé inspecteur, puis, bientôt après, directeur d'architecture. Son attention se porta spécialement sur l'architecture des théâtres. Il était, à sa mort, directeur en chef d'architecture. Weinbrenner a écrit sur son art différents ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *le Théâtre au point de vue de l'architecture* (1809); *Manuel d'architecture* (1810-1825); *Projets et compléments d'édifices anciens* (1823); *Constructions exécutées et projetées* (1823-1830).

WEINFELDEN, bourg de Suisse (cant. de Thurgovie), sur un affluent de la Thur; 3.200 hab. Ch.-lieu de district (Frauenfeld) à Romanshorn. Grands vignobles, tissage de coton, fabrique mécanique. Ancien château.

WEINGARTEN ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Danube), sur un petit affluent de la Schussen; 6.459 hab.

WEINGARTEN, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade, cercle du Haut-Rhin), sur un affluent de la Pfinz; 3.870 hab. Horticulture, culture du tabac et du houblon.

WEINGARTNER (Paul-*Felix*), compositeur et chef d'orchestre, né à Zara (Dalmatie) en 1863. Il se fixa pour un temps à Weimar, où il connut Liszt, qui fit représenter [illegible] à Sondershausen (1884). Il commença alors sa carrière de chef d'orchestre et remplit ces fonctions dans plusieurs villes. En 1891, il devint, à Berlin, chef d'orchestre et directeur des concerts symphoniques [illegible]. Il dirigea aussi des concerts à Kiel, à Munich, et [illegible] à Paris, à Londres et à Bruxelles. Weingartner a représenter deux autres opéras : *Malawika* et *Orestie* (1895), dont le succès n'a pas eu beaucoup de retentissement. Il a fait exécuter aussi deux poèmes symphoniques : *le Roi Lear* et *Au pays des bienheureux*, [illegible] trilogie : *Orestes*, d'après l'*Orestie* d'Eschyle. On connaît encore de lui une musique pour l'*Antigone* de Sophocle, deux symphonies (en *sol* et en *mi* bémol), un quatuor à cordes, un sextuor avec piano, des *lieder*, etc. Il a publié aussi quelques courts écrits : *la Naissance du drame musical*, *l'Art de diriger*, *la Symphonie depuis Beethoven*.

WEINHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade, cercle de Mannheim), sur la Weschnitz, affluent du Rhin; 9.680 hab. Source ferrugineuse. Bon vignoble.

WEINMANNIE (*vèn'-ma-ni*) n. f. Bot. Genre de saxifragacées cunoniées.

— ENCYCL. Les *weinmannies* sont des arbres à feuilles opposées, généralement composées, munies de grandes stipules soudées. La *weinmannie glabre* se trouve dans les Antilles et dans l'Amérique du Sud. La *weinmannie à grands épis* a une écorce particulièrement riche en tanin utilisé quelquefois dans la préparation des cuirs.

WEIPERT, ville d'Autriche-Hongrie (Bohême, cercle de Saaz); 8.351 hab. Soieries.

WEISENAU, village d'Allemagne (gr.-duché de Hesse, prov. de Hesse-Rhénane), sur le Rhin; 5.028 hab. Vins.

WEISHAUPT (Adam), fondateur de l'ordre des illuminés, né à Ingolstadt en 1748, mort à Gotha en 1830. Il fit ses études à l'université d'Ingolstadt, où il professa dès l'année 1772 et où il devint, trois ans plus tard, titulaire de la chaire de droit naturel et canonique. Bien qu'il eût été l'élève des jésuites, il se montra leur ennemi déclaré. En 1776, il rêva de réunir les hommes en une société fraternelle et fonda l'*ordre des perfectibilistes*, qui devint plus tard l'*ordre des illuminés*. Il voulait substituer la raison à la religion et admettait dans son ordre des hommes de toutes les confessions; mais l'obéissance passive qu'il exigeait de ses disciples fit qu'après quelques années d'enthousiasme, le vide se fit peu à peu autour de lui. En 1784, la Société fut interdite par le gouvernement bavarois. Il se réfugia à Gotha, où il devint conseiller de légation et conseiller aulique. Il a laissé quelques ouvrages de philosophie.

WEISIE n. f. Bot. V. WEISSIE.

WEISMANN (August), biologiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1831. Il étudia d'abord la médecine à Gœttingue, puis s'adonna aux sciences naturelles. Après quelques années passées à voyager, il s'installa à Fribourg-en-Brisgau, où il devint, en 1863, privatdocent, puis professeur titulaire en 1867.

La théorie de Weismann, le *weismanisme* comme on dit quelquefois, peut être considérée comme l'aboutissement de la théorie des gemmules de Darwin, plus ou moins modifiée. C'est à bon droit que l'on regarde Weismann comme le père du *néodarwinisme*. Mais sa théorie, d'ailleurs extrêmement complexe et purement hypothétique, a, en réalité, passé par deux étapes, celle des *plasmas ancestraux* et celle des *déterminants*.

Weismann a publié un très grand nombre de mémoires. Presque tous ceux qui se rapportent à la première phase de sa théorie ont été traduits en français sous le titre : *Essais sur l'hérédité et la sélection naturelle* (1892). La seconde phase est marquée par le principal ouvrage de Weismann : *das Keimplasma, eine Theorie der Vererbung* (1892).

Weismann (SEGMENTS DE), Cellules musculaires cardiaques, que Weismann a mises en évidence, en traitant la fibre cardiaque par la potasse qui dissout le ciment intercellulaire.

WEISS (Charles), historien français, né à Strasbourg en 1812, mort à Paris en 1864. Sorti de l'École normale en 1833, il fut successivement professeur d'histoire à Toulouse, à Strasbourg et au lycée Bonaparte (Paris). On a de lui : *l'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avènement des Bourbons* (1844), et *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours* (1853), etc.

WEISS (*wé-iss*) (Jean-Jacques), publiciste français, né à Bayonne en 1827, mort à Fontainebleau en 1891. Fils d'un musicien militaire, et pendant quelques années simple enfant de troupe, il fit ses études au collège Louis-le-Grand, Admis à l'École normale, il devint professeur d'histoire au lycée de La Rochelle. Il remplaça Prévost-Paradol comme professeur de littérature française à la Faculté d'Aix, puis au même titre à Dijon, l'année suivante. C'est alors que Bertin lui offrit la rédaction du bulletin politique des « Débats » (1860), où il inséra, en outre, maintes variétés littéraires du même style net, clair, incisif et mordant. En 1867, Weiss fondait avec Édouard Hervé le *Journal de Paris*, feuille libérale, qui mena une opposition assez vive contre le gouvernement et, en particulier, contre le ministère Duruy. Il se rallia à l'Empire libéral et fut nommé, en 1870, secrétaire général du ministre des beaux-arts, puis conseiller d'État. Après la révolution du 4-Septembre, il fit une rentrée active dans le journalisme, et se vit confirmer, en 1873, le titre de conseiller d'État, que lui enleva le cabinet Waddington. Lorsque Gambetta prit le pouvoir, comme président du conseil, en 1881, il appela presque aussitôt Weiss aux fonctions de directeur des affaires politiques et des archives au ministère des affaires étrangères. Il dut donner sa démission trois mois après. De 1883 à 1885, il fut chargé du feuilleton dramatique au « Journal des Débats ». A la fin de sa carrière, Weiss fut nommé bibliothécaire au palais de Fontainebleau. Ses ouvrages sont : *De inquisitione apud Romanos, Ciceronis tempore* (1856,); *Essai sur Hermann et Dorothée*, de Gœthe (1856); *Essai sur l'histoire de la littérature française* (1865); *Au pays du Rhin* (1886); *le Théâtre et les Mœurs* (1889); *Autour de la Comédie française* (1892); *A propos de théâtre* (1893); *le Drame historique et le Drame passionnel* (1894); *Molière* (1900), publié par le prince George Sterbey. La plupart de ces ouvrages ne sont que des recueils d'articles. Ils suffisent à montrer en Weiss un esprit fin et délicat, un écrivain parfois paradoxal, mais original, vif et brillant.

WEISS. Biogr. V. ALBINUS.

WEISSE (Chrétien-Félix), littérateur allemand, né à Annaberg en 1726, mort à Leipzig en 1804. Dans sa première comédie, *les Poètes selon la mode*, on retrouve l'influence des *Femmes savantes* de Molière, mais aussi l'inspiration de Lessing. Comme auteur dramatique, il jouit pendant une dizaine d'années d'une vogue considérable, surtout grâce à ses *opéras-comiques* (1777), la plupart imités de Sedaine, Favart, etc.

Weisse Chrétien-Hermann, philosophe allemand, né et mort à Leipzig (1801-1866). Il professa à l'université de Leipzig. Parmi ses ouvrages, les uns se rapportent à l'esthétique, les autres à la philosophie religieuse et à la critique des Évangiles. Aux premiers appartiennent l'ouvrage suivant, écrit à la manière dialectique de Hegel, mais se séparant de ce dernier par ses doctrines théistes : *Système de l'esthétique considérée comme la science de l'idée du beau* (1830). Weisse développa ses idées relatives à la philosophie de la religion dans : *l'Idée de la divinité* (1833) ; *la Doctrine secrète de la philosophie sur l'immortalité de l'individu humain* (1834) ; *Principes de métaphysique* (1835) ; *la Christologie de Luther* (1852) ; *Dogmatique philosophique* ou *Philosophie du christianisme* (1855-1862) ; etc.

Weissenburg-am-Sand, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Moyenne-Franconie], ch.-l. de district, sur la Rezat ; 6.315 hab. Passementerie.

Weissenfels, ville d'Allemagne (Prusse [prési. de Merseburg]), ch.-l. de cercle, sur la Saale ; 25.681 hab. Fabriques de chaussures, de papier, de maroquinerie. Fonderie de fer. Raffinerie de sucre. Mines de houille.

Weissensee, village d'Allemagne (Prusse [prési. de Potsdam], cercle de Niederbarnim, au N.-E. de Berlin ; 25.176 hab. Forges et fonderies de fer.

Weissenstein, ville de la Russie d'Europe (Esthonie), ch.-l. de district, sur le *Weissenstein* ; 1.000 hab.

Weisshorn (mot allem. signif. *Aiguille blanche*), un des plus hauts sommets des Alpes suisses, dans le Valais ; 4.512 mètres d'altitude. Tyndall, le premier, en 1861, réussit à en atteindre le sommet.

Weissie ou **Weisie** (*vé-si*) n. f. Genre de mousses cosmopolites, dont on connaît plusieurs espèces qui croissent sur la terre, les rochers et les arbres.

Weissigite (*vé-si-ji-t'*) n. f. Silicate naturel de la famille des feldspaths, variété lithinifère d'orthose.

Weisskirchen ou **Ungarisch-Weisskirchen**, ville libre d'Autriche-Hongrie (Hongrie [comitat de Temes]), ch.-l. de district ; 9.011 hab. Vignobles.

Weisskirchen ou **Hranice**, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur le Beczawa, affluent de la Morava ; 8.200 hab. Fabriques de draps ; liqueurs. Minoteries.

Weissstein, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]) ; 7.852 hab. Mines de houille. Verrerie.

Welche n. V. Velche.

weldien (*vel'-di-in, ièn'*) adj. Géol. Se disait autrefois de certains terrains d'alluvion.

Welfen ou **Welf**, nom de plusieurs personnages de la famille des Welf ou Guelfes. Welf Ier, le plus ancien de la famille, était un comte du pays de Souabe, établi dans les environs de Weingarten (Wurtemberg). Judith, sa fille, épousa en 819 l'empereur Louis le Pieux et fut la mère de Charles le Chauve. Son fils Conrad fut l'ancêtre des rois de Bourgogne.

Welhaven Johan Sebastian Cammermeyer), poète norvégien, né à Bergen en 1807, mort à Christiania en 1873. Il étudia à Christiania la théologie, puis les belles-lettres, et commença contre Wergeland (1830) une polémique violente, qu'il résuma dans le livre célèbre *la Poésie et la Polémique de Henrik Wergeland* (1832). Aidé de quelques amis (Schweigaard, P. A. Munch, etc.), il fonda, pour défendre ses opinions, le *Vidar* (1832-1835), puis publia, sous le titre de *Voryes Dømpring*, un recueil de courts poèmes de forme achevée, dans lequel il raillait si cruellement l'étroitesse d'esprit de ses compatriotes que ceux-ci brûlèrent solennellement le volume (1835). Il donna ensuite une série de recueils poétiques (1839, 1845, 1851-1859). Après un long séjour en France et en Allemagne, il fut nommé (1840) lecteur, puis (1846) professeur de philosophie à l'université de Christiania. On lui doit divers travaux historiques de haute valeur.

Welkenraedt, bourg de Belgique (Liége [arrond. de Verviers]) ; 3.235 hab. Zinc et plomb.

Welland, comté du Canada (prov. d'Ontario), sur la rivière Niagara ; 26.000 hab. Ch.-l. *Welland* (3.500 hab.).

Welland (canal de), canal du Canada (prov. d'Ontario), allant du lac Erié au lac Ontario ; 41 kilom.

Wellen, comm. de Belgique (Limbourg [arrond. de Tongres], sur la Herck, sous-affluent de l'Escaut ; 2.152 h.

Wellesley, prov. de l'Indo-Chine anglaise (presqu'île de Malacca), colonie des détroits (*Straits Settlements*), entre la mer à l'O., le Keddah (tributaire du Siam) au N., le Pérak à l'E. et au S. ; 747 kilom. carr. ; 100.000 hab.

Wellesley (Richard Colley, marquis), homme d'État anglais, frère de Wellington, né au château de Dangan en 1760, mort à Brompton en 1842. Gouverneur général de l'Inde en 1797, il prit l'offensive contre Tipoo-Sahib, conquit la plupart des États indiens et fut alors nommé commandant général de toutes les armées de l'Inde. En 1802, il se prit de querelle avec les directeurs de la Compagnie, demanda son rappel, mais fut obligé de rester par suite de la révolte des Mahrattes ; les défaites de ses lieutenants Monson et Holkar provoquèrent son remplacement par Cornwallis, en 1805. Il retourna en Angleterre, violemment attaqué. Nommé ensuite ambassadeur à Séville, il soutint de sa diplomatie l'action militaire de son frère Wellington ; il succéda ensuite à Canning comme ministre des affaires étrangères. Par suite de son caractère difficile, il dut démissionner en 1812. Il s'enrôla alors dans l'opposition. De 1820 à 1828 et de 1832 à 1834, il remplit le poste de vice-roi de l'Irlande ; lord chambellan en 1835, il quitta le pouvoir quelques mois après.

Wellinborough, bourg d'Angleterre (comté de Northampton) ; 7.000 hab. Sources minérales.

Wellington, ville d'Angleterre (comté de Shrop), entre deux affluents du Severn ; 15.000 hab. Métallurgie. Sources minérales ferrugineuses et sulfureuses.

Wellington, bourg d'Angleterre (comté de Somerset) ; 6.000 hab. Fabrication de tissus.

Wellington, comté du Canada (prov. d'Ontario), au centre de la presqu'île ontarienne ; 68.000 hab.

Wellington, ville maritime de la Nouvelle-Zélande, capit. de la colonie, ch.-l. du comté de Hutt, sur le *port Nicholson*, petite baie formée par le détroit de Cook ; 33.000 hab. Port profond et très sûr, en relations régulières avec les principales cités de l'Australie méridionale. Commerce de céréales, peaux, minerais. Tanneries, savonneries, fonderies, tuileries, scieries mécaniques, filatures de laine, fabrication d'étoffes.

Wellington (*oué'l-in'gh-ton*) (Arthur Wellesley, duc de), général anglais, né à Dublin, ou à Dangan-Castle, en 1769, mort à Walmer-Past Kent, en 1852. Il était fils de lord Gerard Colley, comte de Mornington, et d'Anne Hill, fille du vicomte de Dungannon. Il fit une partie de ses études en France, à l'École militaire d'Angers et, de retour en Angleterre, devint enseigne au 73e d'infanterie en 1787. En 1793, il était lieutenant-colonel, et combattait en Hollande sous lord Moira et le duc d'York.



Wellington.

Colonel en 1796, il s'embarqua pour les Indes occidentales, mais une tempête le rejeta en Irlande. Cependant, il servit au Cap et dans l'Inde en 1797, prit part à la bataille de Mallavelt dans le Nizam ou Tippo-Saëb fut vaincu, et devint gouverneur de Seringapatam en 1799. Il vainquit et tua, en 1800, un chef indien révolté, fut nommé en 1802 général major, commanda la cavalerie contre les Mahrattes. Il ne retourna en Angleterre qu'en 1805. Député au parlement d'Irlande des 1790, il fut élu en 1806 député aux Communes par l'île de Wight et devint, en 1807, premier secrétaire de l'Irlande. Mais il quitta ce poste pour aller en Danemark commander la réserve du général Cathcart. Lieutenant général en 1808, puis commandant de l'expédition de Portugal, il se heurta pour la première fois aux Français le 18 août et fut vaincu par Junot à Roliça, mais il battit ce dernier le 21 à la bataille de Vimiero, qui amena la capitulation de Cintra. Wellesley regagna l'Angleterre, où il reçut le titre de vicomte de Wellington, et reprit le chemin de Lisbonne en avril 1809, comme commandant en chef de l'armée anglaise. Il vainquit Soult à Oporto, gagna le 28 juillet la bataille de Talaveira et, en récompense, fut élevé à la dignité de pair comme lord Wellington de Talaveira. Il organisa la défense du Portugal contre Massena, par la construction des lignes de Torres Vedras. Il arrêta à la meurtrière bataille de Busaco (27 sept. 1810) la marche de Masséna, mais celui-ci tourna la position, et Wellington vint occuper les retranchements si habilement préparés devant lesquels Masséna s'immobilisa six mois. Wellington fut créé marquis de Torres Vedras, poursuivit Masséna en retraite, le battit à Fuentes de Oñoro 1811), s'empara de Ciudad Rodrigo, prit ensuite Badajez, battit Marmont à Alba de Tormès et aux Arapiles, délivra Valladolid et entra dans Madrid. Mais il échoua devant Burgos. Le 21 juin 1813, il prenait sa revanche en gagnant la bataille de Vitteria. Le grade de field-marshall fut sa récompense. Wellington poursuivit Soult dans Bayonne, lui fit repasser l'Adour, et lui livra bataille à Orthez et à Toulouse. Son retour dans sa patrie fut triomphal.

Ambassadeur en France, puis délégué au congrès de Vienne (24 janv. 1815), il s'y trouvait lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe et fut proclamé généralissime de toutes les troupes alliées. Après la journée de Waterloo, où il avait montré sinon des qualités de premier ordre comme général en chef, du moins une admirable ténacité, méritant ainsi son surnom de *duc de fer* (*Iron duke*), il marcha sur Paris avec Blücher et y entra le 7 juillet. Il commanda le corps d'occupation des Alliés en France jusqu'en 1818, ou il fut l'objet, à Paris, d'une tentative d'assassinat. Plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle, il fut, à son retour, nommé grand maître de l'artillerie. En 1822, il fut encore plénipotentiaire britannique au congrès de Vienne. En 1831, il devenait président du conseil des ministres, avec Robert Peel comme principal membre de son cabinet, et sous ce même Robert Peel, président, il fut ministre des affaires étrangères de 1834 à 1835, ministre sans portefeuille en 1841. Élu en 1834 au titre honorifique de chancelier de l'université d'Oxford, il fut investi, en 1842, du commandement en chef de l'armée anglaise. Aucun honneur ne manqua à l'homme qui avait eu tous les bonheurs et qui, à un réel mérite, joignit une chance exceptionnelle. On ne saurait pourtant l'égaler, même de loin, à Napoléon qu'il avait vaincu.

Wellington (Arthur-Richard Wellesley, duc de), fils du feld-maréchal, né en 1807. Il entra dans l'armée, et devint lieutenant général en 1862. Membre de la Chambre des communes depuis 1829, il succéda à la pairie de son père en 1852, fut nommé membre du conseil privé en 1852, lord lieutenant du Middlesex en 1868 et mourut en 1884, laissant deux fils : Henry, né en 1846, qui siégea à sa place à la Chambre des lords, et Arthur Close, né en 1849, qui embrassa la carrière militaire et devint général.

Wells, bourg d'Angleterre (comté de Norfolk, sur une petite baie de la mer du Nord ; 6.000 hab. Commerce important de blé, de bois, de houblon et de goudron.

Wells, ville d'Angleterre (comté de Somerset ; 5.000 h. Magnifique cathédrale. Sources minérales.

Wells, comté des États-Unis (Indiana), sur le Wabash ; 29.000 hab. Ch.-l. *Bluffton*.

Wells Herbert George), écrivain anglais, né à Londres en 1828. Il fit un temps d'apprentissage chez un marchand de drap, enseigna les sciences dans différentes écoles, publia un *Text-Book of biology* en deux volumes (1892-1893), devint le collaborateur actif d'un grand nombre de journaux et de revues, et débuta comme romancier en 1895 par *Conversations choisies avec un oncle*, qu'il fit suivre immédiatement de : *la Machine à explorer le temps ; le Barcille volé ; la Visite merveilleuse* (1895) ; *l'Île du Dr Moreau ; les Boules de la chance* (1896) ; *l'Homme invisible* (1897) ; *la Guerre des mondes* (1898) ; *Quand le dormeur s'éveillera* (1899) ; *l'Amour et Mr. Lewisham* (1900) ; *Rêves-latats anticipés de la réaction du progrès mécanique et scientifique sur la vie et la pensée de l'homme* ; *les Premiers Hommes dans la lune* (1901) ; *la Dame de la mer* (1902) ; *la Formation des hommes*. La plupart de ces romans ont été traduits par H.-D. Davray. Tous sont fondés sur des données scientifiques comme ceux de Jules Verne.

Wellston City, ville des États-Unis (Ohio [comté de Jackson]), 6.000 hab. Fonderies de fer et de cuivre.

Wellsville, nom de plusieurs villes et bourgs des États-Unis : ville de l'État de New-York (comté d'Alleghany), sur le Genesee, affluent du lac Ontario ; 6.000 hab. Minoteries, tanneries. — Ville de l'État d'Ohio (comté de Columbiana), sur l'Ohio, 8.000 hab. Forges.

Wels, ville d'Autriche-Hongrie (Haute-Autriche), ch.-l. du cercle du Hausruck sur la Traun ; 11.118 hab.

Welschinger Henri), né à Muttersholtz (Alsace) en 1846. Archiviste à l'Assemblée nationale et secrétaire des grandes commissions d'enquêtes parlementaires, il devint chef du service des procès-verbaux du Sénat. Comme littérateur, il s'est fait connaître par des poèmes tels que *André Chénier* et *Charlotte Corday* ; par des romans comme *Hongo*, *Starbaro* et *le Beau et Don Juan* ; par une comédie en vers, *la Fille de Corfevre*, jouée à l'Odéon (Paris) en 1884. Historien, il a publié, entre autres ouvrages : *le Théâtre de la Révolution*, *les Almanachs de la Révolution*, *la Censure sous le premier Empire*, *le Roman de Dumouriez*, *les Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin*, *le Duc d'Enghien*, *le Divorce de Napoléon*, *le Maréchal Ney*, *la Mission secrète de Mirabeau à Berlin*, *Sainte Odile, patronne de l'Alsace*, *M. de Bismarck*, etc. Il a reçu le grand prix Gobert pour son ouvrage *le Roi de Rome* (1811-1832). Il a collaboré, pour la partie historique, au « Nouveau Larousse illustré ».

Welti Emile), homme d'État suisse, né à Zurzach (Argovie) en 1825, mort à Berne en 1899. Avocat à Zurzach, il prit part, comme volontaire, à la campagne du Sonderbund. Président du tribunal de Zurzach (1856), il entra dans le conseil exécutif d'Argovie, où il eut les portefeuilles de la justice, de l'instruction publique, et dont il fut président. Il était entré au conseil des États en 1857, et il présida cette assemblée en 1865 et 1866. Élu conseiller fédéral en 1866, il a été à six reprises président de la Confédération.

Welun, ville de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Kalisch], 7.500 hab. Ch.-l. de district.

Welwitschie ou *el-ou-tchi* n. f. Genre de gnétacées comprenant des herbes à tronc ligneux, à fleurs grou-

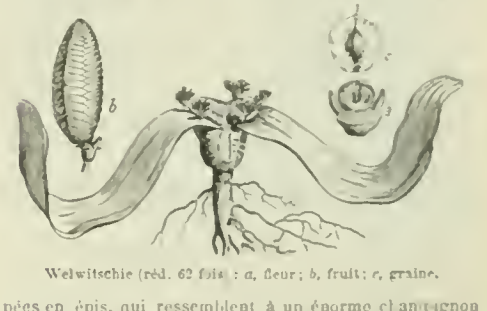

Welwitschie (réd. 62 fois : *a*, fleur ; *b*, fruit ; *c*, graine.

pées en épis, qui ressemblent à un énorme champignon portant à son extrémité supérieure deux grandes feuilles.

Wem, bourg d'Angleterre (comté de Shrewsbury), sur la Roden ; 7.000 hab. Tanneries. Commerce de grains.

Wemyss, bourg d'Écosse (comté de Fife), sur le bord septentrional du Forth ; 6.000 hab. Houille.

Wencker Joseph), peintre français, né à Strasbourg en 1848. Prix de Rome en 1876, il envoya au Salon : *Sainte Elisabeth de Hongrie* (1879) ; *Saül et la Pythonisse* (1880) ; *Prédication de saint Jean Chrysostome contre l'Impératrice Eudoxie* (1881, exposée en 1882, toile très considérable, qui fut acquise par l'État (musée du Puy). De retour à Paris, il exécuta une *Nymphe* pour le musée Decaen, à l'Institut ; une *Antéros* (musée du Luxembourg) ; *Lecture dans un marché en Italie* (1886) ; un *Christ consolateur* ; *Soir d'été* et un grand panneau décoratif : *Pose de la première pierre de la nouvelle Sorbonne* (à la Sorbonne). Outre ces pages, dont quelques-unes sont magistrales, Wencker a exposé de nombreux portraits.

Wenden ou **Venden**, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Livonie, sur l'Aa ; 5.000 hab.

Wendes, peuple d'origine slave, qui forme un îlot d'environ 115.000 individus, dans la Lusace prussienne et la Lusace saxonne. — *Un, Une* Wende.

— Adjectiv. : *Histoire* wende.

— n. m. Langue parlée par les Wendes.

— Encycl. Les *Wendes*, qui s'appellent eux-mêmes *Sorbes* ou *Serabes*, habitent un pays en grande partie marécageux. Grâce à ces conditions d'habitat, grâce à la protection que leur a prêtée longtemps la Bohême et à leur ardent patriotisme, les Wendes ont pu résister à la germanisation ; néanmoins, dans les villes, leur proportion s'abaisse de plus en plus.

Wengernalp, site de l'Oberland bernois, commune de Lauterbrunnen, cant. de Berne, près du col de la Petite Scheidegg, un des plus fréquentés par les touristes dans cette partie de la Suisse. On y découvre un magnifique panorama sur le massif de la Jungfrau. Chemin de fer à crémaillère.

Wengrow, ville de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Siedlce] ; 8.700 hab. Commerce.

Wenlock, bourg d'Angleterre (comté de Shrewsbury), 4.000 hab. Carrières de pierre à chaux.

Wennerberg (Gunnar), poète et homme politique suédois, né à Linköping en 1817, mort à Stockholm en 1901. Il fit ses études à Upsal, et se fit connaître par une série de chants, bientôt suivis du *Gaudeamus*, recueil de trente chants (1847-1850) en langues chantes qui ne cessent pas de rencontrer auprès du public suédois un extraordinaire faveur. Docent en esthétique (1846) à l'uni-

...

WEN-TCHEOU ou **VEN-TCHEOU** ...

WENTWORTH ...

WENTWORTH ...

WEN... ... émailleur, né à ... en 1711. Il vint en 1741 ... à Amsterdam, ... exerça à Middelbourg ... Saxe, la plaça à la cour en qualité ... et fit tirer les mines de Freyberg, dans le Hartz, dont il fut le seul peut-être ... Il a laissé un livre qu'il a ... remarquable le principe des pro... porte son nom ...

WENZEL ... compositeur d'origine tchèque, ... naturalisé Français en 1883. Violoniste ... entre dans différents théâtres et com... a donné les ballets *le Petit Bleu* et *le* ... *Bonheur*, la cantate *France et Italie* (1882), ... *le Chevalier Mitron* (Bouffes, 1884), *le Dragon* ... (1888), le ballet *la Cour d'Amour* (1881) ... autres ballets représentés en Angleterre : *Monte-Carlo*, *Sous un seul drapeau*, *Notre couronne*, etc.

WERBOCZY (Etienne), homme d'Etat hongrois, né vers ... mort en 1542. Juge suprême, membre influent des ... nommé palatin en 1525. Adversaire irréconciliable ... de la maison de Habsbourg, il joua un rôle prépondérant après la victoire de Soliman le Magnifique à ... (1526). C'est, en effet, sur sa proposition que Jean ... fut proclamé roi de Hongrie (1526) et que la politique ... vers la France turque. Après la mort de Zapolya (1540), Werbœzy demeura le conseiller ... de sa veuve Isabelle, fille de Sigismond de Pologne; il ... une grande part à la remise de Buda aux Turcs (1541) ... fut condamné, par le sultan, juge suprême des justices ... ottomans. Mais il excita de fortes ... dans ses actes et fut emprisonné par ordre du ... à Buda. Werbœzy est surtout célèbre par le vérita... monument de la législation hongroise qu'il a édifié : *Tripartitum opus juris consuetudinarii inclyti regni Hungariæ*.

WERCHTER, commune de Belgique (prov. de Brabant ... arrondissement de Louvain, au confluent du Démer avec la Dyle. ...

WERCKEN, ... de Belgique (prov. Flandre-Occidentale ... arrondissement de Dixmude; 1 525 hab. Cordages.

WERDAU, ville d'Allemagne (prov. de Saxe, cercle de ... sur la Pleisse; 17 360 hab. Industrie textile.

WERDEN-AN-DER-RUHR, ville d'Allemagne (Prusse ... [Düsseldorf], sur la Ruhr, 9.500 hab. Fabriques ... usage de la laine.

WERDER, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Potsdam), ... à Havel; 2 180 hab.

WERDER (Auguste-Frédéric-Louis, comte de), général prussien, né à ... (Prusse) en 1808, mort au château ... en 1887. Il assista comme ... à la campagne des Russes dans le Caucase, en ... fut nommé général en 1866, il reçut en 1870 le ... du 14e corps d'armée, investissement de Strasbourg ... avec plus de décision ... Après la capitulation, il reçut le com... (Haute-Saône), entra en Franche-Comté en ... battit le petit corps de trou... A la nouvelle de l'arrivée de ... vers Belfort, fut battu à ... à Hourtaki dans ses ... Versailles, il commanda jusqu'en ... la Ruhr.

WERDER, ville d'Allemagne (Prusse, présid. ... Forges et aciéries.

WERDEN ... Se dit d'un étage ... le système ... auteurs et le ...

WERFF ... Lairesse, né à ... à Rotterdam ... et ...

WERGELAND (Henri-A...) ...

WER-GELD ou **WEHR-GELD** ... — de l'allem. *wehr*, défense, et ... m. Dans le droit germanique et en France ... époque franque, indemnité que l'auteur d'un fait dom... devait à la victime de ce fait ou aux ayants ... pour se soustraire à la vengeance privée.

— Le montant du *wergeld* variait selon la con... de la victime : on tenait compte du sexe, de l'âge, ... race, de la fonction, du degré de liberté. Dans les ... barbares, de nombreux articles sont consacrés à ces ... La loi Gombette n'autorisait pas la composition en ... cas de meurtre. Le système des compositions se déve... développa sous l'influence de l'Eglise et devint le droit commun.

WERL, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg], ... à la source du Salzbach; 5.500 hab. Salines.

WERLHOF (MALADIE DE), Le purpura hémorragique.

WERMELSKIRCHEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Düsseldorf]), sur un petit affluent du Rhin; 13.500 hab. Fabrication de tissus.

WERNDL (FUSIL), Nom de la première arme à chargement par la culasse, adoptée par l'armée autrichienne en 1867, puis modifiée en 1874.

— n. m. : *Un* WERNDL.

WERNE, village d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg], à la source d'un tributaire de la Lippe; 8.500 hab. Mines de houille. Métallurgie.

WERNER (Joseph), peintre et miniaturiste suisse, né et mort à Berne (1637-1710). Il fut appelé à Versailles par Louis XIV, dont il fit plusieurs fois le portrait, se lia d'amitié avec le poète Quinault et peignit pour lui de petites toiles charmantes, parmi lesquelles on cite : *les Muses*, *Diane*, *Flore*, *la Mort de Didon*, etc. Louis XIV lui avait donné le titre de « peintre du roi »; mais les intrigues de Le Brun provoquèrent son départ.

WERNER (Abraham Gottlob), minéralogiste allemand, né à Wehrau (Haute-Lusace) en 1750, mort à Dresde en 1817, Professeur à l'école des mines de Freyberg, en Saxe (1769), il est célèbre par son ouvrage sur les *Caractères des minéraux*, qui fait époque dans l'histoire de la minéralogie, parce qu'il introduisit dans cette science une méthode qui lui manquait.

WERNER (Frédéric-Louis-Zacharie), auteur dramatique allemand, né à Kœnigsberg en 1768, mort à Vienne en 1823. Après une jeunesse orageuse, il accepta pour vivre une très modeste place dans l'administration prussienne en Pologne, puis devint secrétaire du ministre Schroetter, à Berlin (1805). L'échec de sa pièce, *les Fils de la vallée*, le dégoûta de Berlin et, dès lors, il mena une vie errante : on le trouve tour à tour à Vienne, à Weimar, en Suisse, en Italie. A Rome, il se convertit au catholicisme (1810), puis entra au séminaire d'Aschaffenbourg et reçut les ordres. A Vienne, où il s'établit ensuite, il obtint un grand succès comme prédicateur. Dès sa jeunesse, il avait montré un goût très vif pour le théâtre. Nommons, parmi ses œuvres : *le Fils de la vallée* (1801-1803), drame en douze actes, divisé en deux parties : *les Templiers à Chypre* et *les Frères de la Croix*; *la Croix sur les bords de la Baltique* (1806), dont le personnage principal est un spectre; *Martin Luther ou la Consécration de la force* (1807), où l'auteur a tenu un peu en bride son goût du macabre et du surnaturel; *Attila* (1808); *Wanda, reine des Sarmates* (1810); *Sainte Cunegonde* (1815); *la Mère des Machabées* (1820); enfin, une pièce en un acte, *le Vingt-quatre février* (1810), prototype du drame fataliste en Allemagne.

WERNER (Charles), peintre allemand, né à Weimar en 1808, mort à Leipzig en 1894. Il commença ses études en 1824 à l'académie de Leipzig, sous la direction de Schnorr, et, en 1828, se rendit à Munich. Il partit en 1833 pour l'Italie, où il séjourna jusqu'en 1853 et qu'il explora dans toutes les directions, ainsi que la Sicile. Il visita ensuite l'Espagne et en rapporta, entre autres œuvres, une magnifique aquarelle représentant la *Cour des Lions de l'Alhambra*. En 1862, il partit pour l'Orient, parcourut l'Egypte, la Syrie et la Palestine, et y recueillit une ample moisson d'esquisses, qui lui ont surtout servi à publier un grand ouvrage illustré : *Jérusalem et la Terre sainte* (1866-1867). En 1867, il entreprit un nouveau grand voyage, consacré principalement à visiter les pays du Nil. Ses aquarelles sont remarquables par l'éclat et la force du coloris.

WERNER (Charles), historien allemand, né à Hafnerbach (Basse-Autriche) en 1821, mort à Vienne en 1888. Il professa à l'université de Vienne à partir de 1870 et devint, en 1881, conseiller au ministère des cultes et de l'instruction publique. Nous citerons de lui : *Saint Thomas d'Aquin* (1859); *Histoire de la littérature apologétique et polémique de la théologie chrétienne* (1861-1867); *Histoire de la théologie catholique depuis le concile de Trente* (1889); *Système de l'éthique chrétienne* (1888); *Alcuin et son siècle* (1876); *Gerbert d'Aurillac, l'Eglise et la Science de son temps* (1878); *la Scolastique de la fin du moyen âge* (1881-1887); *la Philosophie italienne du XIXe siècle* (1884-1886); etc.

WERNER (Elsabeth BURSTENBINDER), connue sous le ... nyme de **E.**, romancière allemande, née à Berlin ... Elle se fit connaître en publiant dans la *Charmille* ... ntenable, des romans qui se distinguent par un réel ... conteur et un dialogue vif et souvent spirituel. ... pales de ses œuvres sont : *un Héros de la plume* ... *Herrmann*; *A l'autel*; *Chaînes brisées* (1875); *Vinetta* ... *Pour un haut prix* (1878); *l'Egoïste* (1881); *Exilé et* ... et une comédie : *Superstition*.

WERNER (Antoine-Alexandre DE), peintre allemand, ... sur l'Oder en 1843. Il débuta en illustrant ... Victor Scheffel, et se rendit ensuite à Paris, ... pour le *Gaudeamus* et les *Psau*... de Scheffel (1867). En Italie (1868 à ... *Trompette de Sæckingen*, du même au... le musée de Kiel, de peindre ... Werner alla rejoindre le quartier ... allemand et resta en France jusqu'à la ... le séjour en faveur des juifs ... *la Juive* (1841), ceux-ci le ... sa tombe. Il a laissé des drames ... d'une inspiration délicate et ... forte, parmi ses meilleures ... *Hérodiade*, *le Bouquet de Jan* ... *Chants patriotiques*; etc.

fin des hostilités. En 1873, il fut nommé professeur et membre de l'académie de Berlin; en 1875, directeur de la même académie. Peintre officiel de la cour, Werner a exécuté une série de compositions historiques, d'un aspect décoratif, mais froid, ce sont : *la Proclamation de l'empire à Versailles* (1877) (château royal de Berlin); *le Feld-Maréchal de Moltke à Berlin*; une frise en mosaïque représentant *les Ages de la vie* (maison Pringsheim, à Berlin); *Luther dans sa famille*; *la Festa*; *Lutte et unification de l'Allemagne*; etc.

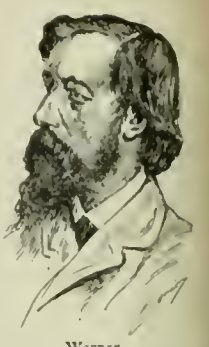
Werner.

WERNÉRITE (*vèr'*) n. f. Nom par lequel on désigne en minéralogie un genre de minéraux et une espèce minérale.

— ENCYCL. Le genre *wernérite* comprend des silicates d'origine métamorphique ayant pour forme primitive le même prisme quadratique, avec propriétés optiques presque semblables. On a parfois groupé les wernérites sous les noms de *scapolites* et de *paranthines*. Les principales espèces de ce genre sont : *wernérite*, *mizonite*, *dipyre*, *conséranite*, *humboldtilite*, *wollastonite*, etc.

L'espèce wernérite, dont le poids spécifique oscille de 2,63 à 2,79 et la dureté de 5 à 6, est un silicate naturel d'alumine et de chaux, qui rayo le verre et fait feu sous le briquet; fusible au chalumeau, elle est attaquée, mais difficilement, par les acides. La wernérite a un éclat vitreux, quelquefois gras, d'autres fois comme émaillé.

WERNICKE (Chrétien), poète allemand, né en Prusse dans la seconde moitié du XVIIe siècle, mort en 1720. Il fit des voyages en France, dans les Pays-Bas, en Angleterre, fut secrétaire d'ambassade à Londres, perdit cette situation à la suite d'intrigues dirigées contre lui, et devint enfin conseiller d'Etat au service du Danemark et résident en France. Outre un poème héroïque, *Hans Sachs* (1701), Wernicke n'a laissé que des épigrammes, qui sont tantôt des madrigaux, adressés surtout à une duchesse mecklembourgeoise, tantôt des satires, dirigées le plus souvent contre les fades auteurs de bergeries ou l'enflure des imitateurs de Lohenstein.

WERNIGERODE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]), ch.-l. de cercle, sur la Holzesume, affluent de la Bode, au pied nord du Harz; 10.500 hab.

WERRA (la), rivière de l'Allemagne centrale, en Saxe, Prusse, Hanovre. Elle part de la forêt de Thuringe, du Kieferle (872 m.), baigne Eisfeld, Hildburghausen, Meiningen, Salzungen, Nacha, Berka, Kreuzburg, Eschwege, Witzenhausen et rencontre, à Münden, la Fulda, et les deux rivières réunies forment le Weser. Cours 259 kilom.

WERRO, ville de Russie (gouv. de Livonie); 4.200 hab. Ch.-l. de district.

WERTHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Mosbach]), au confluent de la Tauber et du Main; 3.600 hab. Forge et fonderie de fer; gypse. Vignobles.

WERTHEMANNITE (*vèr'-te-ma-nit'*) n. f. Sulfate naturel basique d'alumine.

Werther (LES SOUFFRANCES DU JEUNE), célèbre roman épistolaire de Gœthe (1774). — Le jeune Werther devient amoureux d'une jeune fille vertueuse, Charlotte (ou Lotte), promise à un autre. Tous deux se cachent la passion qu'ils ont l'un pour l'autre. Werther s'éloigne pour ne pas voir le mariage qui se prépare. Il revient cependant auprès des deux époux et vit dans leur intimité. Mais bientôt la contrainte règne entre les trois personnages. Werther prend la vie en dégoût et se tue avec un pistolet qu'il a emprunté à son rival. On trouve dans ce roman l'influence de Richardson, de Goldsmith et de J.-J. Rousseau, mais la matière en est empruntée aux souvenirs personnels de l'auteur. En mai 1772, Gœthe s'éprit de Charlotte Buff, fille du bailli de Wetzlar. Il apprit seulement plus tard qu'elle était fiancée à J.-Th. Kestner, conseiller de la légation de Hanovre. Gœthe ressentit pour Charlotte une vive inclination contre laquelle il lutta vainement. Le 11 septembre au matin, il partit sans prévenir personne et prit congé par lettre de Kestner et de Charlotte. Il continua néanmoins d'écrire à celle-ci les lettres les plus tendres, même après son mariage avec Kestner (4 avr. 1773). Le poète ne songea à tirer un parti littéraire de son aventure sentimentale qu'en septembre 1773, et il rédigea son roman en six semaines (févr.-mars 1774). Il emprunta la matière de son œuvre en majeure partie à ses souvenirs personnels, mais la conclusion (le suicide du héros) lui fut fournie par la triste fin d'un jeune homme de Wetzlar, nommé Jérusalem, survenue peu après son propre départ. Le *Werther* de Gœthe eut une nombreuse postérité littéraire : *René* de Chateaubriand, *le Peintre de Salzbourg* de Nodier, *Obermon* de Sénancour, etc. Il n'eut pas moins d'influence dans la vie réelle, s'il est vrai que l'exemple du héros de Gœthe fut l'occasion de nombreux suicides.

Werther, drame lyrique en quatre actes, paroles d'Edouard Blau, Paul Milliet et G. Hartmann, musique de J. Massenet, représenté à l'Opéra-Comique le 16 janvier 1893. Le livret, adroitement tiré du chef-d'œuvre de Gœthe, offre, dans les deux premiers actes, un mélange de pittoresque, de gaieté et d'émotion, avec la jolie scène de Charlotte donnant à déjeuner aux enfants, avec l'amusante leçon de solfège donnée par le vieux bailli à ces enfants, avec l'épisode du départ pour le bal, puis enfin l'invocation de Werther à la nature, très largement traitée par le musicien, et son beau duo si ému avec Charlotte, dans lequel tous deux expriment très heureusement les sentiments secrets dont ils sont animés. Le troisième voit élargir la situation et devient tout à fait pathétique, avec un éclair de gaieté donné par la présence rapide de Sophie. La scène de la lecture, par Sophie restée seule, des lettres de Werther, est admirable, avec sa déclamation sobre et émouvante, soulignée par les dessins haletants d'un orchestre qui vient ajouter encore à l'émotion et la rendre plus poignante. L'entrée de Werther et son nouveau duo avec Charlotte, duo plein d'élan et de passion, vient porter cette émotion à son comble en laissant entrevoir un dénouement fatal. Enfin, Werther parti, sur-

vient tout à coup Albert, troublé, inquiet sans presque savoir pourquoi ; sa scène avec Charlotte, l'arrivée du messager qui vient de la part de Werther lui demander ses pistolets, l'ordre qu'il donne à Charlotte de les remettre elle-même à ce messager, tout cela est traité avec une habileté, un sentiment scénique dont il est difficile de se faire une idée. Puis, au quatrième acte, nous assistons à la mort de Werther. Charlotte, arrivée trop tard, reçoit les derniers aveux du moribond. Musicalement, la scène est d'une intensité d'expression surprenante, avec pourtant une grande sobriété dans les moyens. *Werther* est une œuvre de premier ordre. Avant son apparition à l'Opéra-Comique, Werther, en effet, avait été représenté à l'Opéra impérial de Vienne, avec un succès éclatant.

WERWE (Claus DE), sculpteur flamand de l'école de Dijon (commencement du XVe s.), originaire de Hattem, mort en 1439. Neveu de Claus Sluter, il l'aida dans ses travaux des 1398 et lui succéda en 1401, en qualité d'« ouvrier et tailleur d'ymaiges du duc de Bourgogne ». Il collabora au célèbre puits de Moïse, et au non moins célèbre tombeau de Philippe le Hardi. Il exécuta presque entièrement le tombeau de Jean sans Peur (achevé par Antoine Lemoiturier), et des statues pour différentes églises.

WERWICQ (SUD), comm. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kilom. de Lille, sur la Lys, qui la sépare de la ville belge de Werwicq ; 2.390 hab. Fabrication d'étoffes, rubans.

WERWICQ, ville de Belgique (Flandre-Occidentale [arrond. d'Ypres]), sur la Lys ; 8.736 hab. Amidonneries, savonneries, tissus, dentelles, passementeries.

WESEL, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), au confluent de la Lippe dans la rive droite du Rhin ; 22.300 hab. Place forte. Fabriques de sucre, de couleurs, soieries. Ancienne *Alisо* des Romains.

WESER (le) [en lat. *Visurgis* ; fém. en allem.], fleuve de l'Allemagne, tributaire de la mer du Nord, formé de deux branches : la Werra et la Fulda, qui se confondent à Münden (117 m. d'altit.). Il coule d'abord dans une vallée encaissée, sert de limite entre le Hanovre et la Westphalie, la Westphalie et le duché de Brunswick, passe à Hoxter, Holzminden, longe le versant méridional du Wesergebirge. A Vlotho, le fleuve entre en Westphalie, après avoir franchi une dernière ligne de hauteurs par la *Porta Westphalica* ; il baigne Minden et coule dans la direction N.-N.-E. à travers la plaine du Nord. Son affluent droit, l'*Aller*, son principal tributaire grossi de la *Leine*, lui imprime une direction N.-O. Le Weser traverse le territoire de Brême, arrose Brême (3^m^,10 d'altit.), où commence l'estuaire. A Elsfleth, il reçoit (à gauche) la *Hunte* ; à Geestemünde (à droite), la Geeste. L'estuaire mesure 16 kilom. de profondeur sur 12 kilom. d'ouverture ; il débouche dans le golfe de Jade. En aval de Geestemünde, Bremerhaven est l'avant-port de Brême. La longueur du cours du Weser par sa branche principale, la Werra, est de 716 kilom. ; mais le Weser proprement dit, à partir de Munden, n'a que 436 kilom. de longueur.

WESLA (*ou-èss*, mot arabe signif. « jonction ») n. f. Signe orthographique indiquant qu'un mot dont l'initiale est un élif hamzé doit se joindre au mot précédent.

WESLEY (John), théologien et pasteur protestant anglais, né à Epworth (comté de Lincoln) en 1703, mort à Londres en 1791. Fils d'un recteur anglican d'Epworth, il se préparait lui-même à entrer dans le clergé, quand il eut des doutes sur sa vocation. Il retourna à Oxford en 1729, après deux ans de suffragance auprès de son père. Il se destinait alors plutôt à l'enseignement. Son frère Charles avait fondé, avec lui et quelques amis, une association moitié scientifique, moitié religieuse, que leurs camarades, à cause de certaines pratiques, baptisèrent par ironie du nom de *méthodiste*. Sous l'influence des moraves, il se convertit, en 1738, aux idées qu'il ne devait cesser de propager, et se mit à prêcher la justification par la foi. Il avait pour compagnon de propagande Whitefield, avec qui il devait rompre plus tard à cause du prédestinationisme absolu que celui-ci enseignait. Econduits des chaires officielles, ils évangélisaient en plein air. Wesley parcourut dans tous les sens le Royaume-Uni. Il avait auprès des foules un succès extraordinaire. V. MÉTHODISME. Wesley publia environ 200 volumes composés, traduits ou abrégés par lui et traitant des matières les plus diverses.

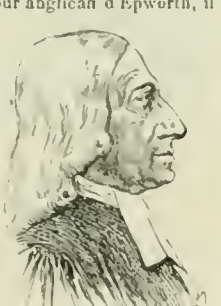

Wesley.

WESLEYEN (*ou-è-slé-i-in* — de *Wesley*, fondateur du méthodisme) n. m. Hist. relig. Syn. de MÉTHODISME.

WESSEL ou **WESSELIUS** (Jean), appelé aussi **Gansfort**, théologien hollandais, un des précurseurs de la Réforme, né à Groningue vers 1420, mort dans la même ville en 1489. Il fonda sa doctrine uniquement sur la Bible, comme fit Luther plus tard. Il attaqua également les abus de l'Eglise, les indulgences, les pèlerinages et l'infaillibilité du pape. Il enseigna la philosophie et la théologie à Cologne, à Louvain, à Heidelberg et à Paris. Une édition complète de ses œuvres a été faite par Pierre Pappus (1614).

- **WESSEL** (Johan Herman), poète norvégien, né à Vestby, près de Christiania, en 1742, mort à Copenhague en 1785. Neveu du célèbre marin Tordenskjold, il se fit connaître (1772) par une tragédie lyrique burlesque en vers, *l'Amour déchaussé*, parodie de la tragédie pseudo-classique française, qui désormais perdit tout crédit en Danemark et en Norvège, publia divers poèmes, fonda une revue poétique hebdomadaire : *Votre serviteur, Otiosis* (1781-1785), devint populaire surtout par ses récits comiques et ses spirituelles épîtres à ses contemporains.

WESSELBUREN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Sleswig-Holstein]) ; 6.316 hab. Sucrerie.

WESSELI, bourg d'Autriche-Hongrie (Moravie, cercle de Ungarisch-Hradisch), sur la March ; 3.500 hab.

WESSEX (ROYAUME DE), un des royaumes de l'ancienne heptarchie anglo-saxonne, en Angleterre. Il fut fondé, en 516, par Cerdic, et comprenait à peu près le territoire qui depuis, forma les comtés de Berks, Wilts, Hamp et Dorset. *Winchester* était la capitale. Le royaume de Wessex s'augmenta peu à peu les six autres Etats de l'heptarchie, et, sous Alfred le Grand (871-901), put résister victorieusement aux Danois. Son roi Athelstan (925-940) fut le premier qui porta le titre de roi d'Angleterre, mais le rôle politique du Wessex finit avec l'invasion de Suénon à la Barbe fourchue, qui en 1013, soumit tout le pays anglais.

WEST, mot qui, en anglais, en allemand, en hollandais, en flamand, signifie *ouest*, et accompagne un grand nombre de noms géographiques.

WEST Benjamin], peintre américain, né à Springfield Pensylvanie) en 1738, mort à Londres en 1820. Il se rendit en Europe, voyagea en Italie et en Angleterre, et débuta par quelques portraits, entre autres celui du général *Monckton*, qui lui valurent les éloges de Burke et de Johnson. Presque immédiatement, il exécuta sur commande les *Adieux d'Hector et d'Andromaque* pour le docteur Newton et le *Retour de l'enfant prodigue* pour l'évêque de Worcester. Bientôt patronné par l'archevêque d'York, il exécuta pour ce prélat *Agrippine rapportant les cendres de Germanicus*, puis *Régulus quittant Rome pour retourner à Carthage*, pour Georges III.

Il fonda avec Reynolds l'Académie royale de peinture, placée sous la protection directe du roi. Ce fut à cette époque que, fort de la protection du roi et de la faveur du public, West tenta une révolution artistique, en substituant aux éternels Anciens de l'école le costume moderne, et peignit *la Mort du général Wolfe* (1766). L'effet de cette toile fut immense. De 1769 à 1801, l'artiste entreprit, par les ordres du roi, une double série de grandes compositions, l'une historique, dans laquelle il retraça pour le château de Windsor les glorieux événements du règne d'Edouard III ; l'autre, toute religieuse. Citons, outre les toiles déjà mentionnées : *la Bataille de la Hogue*, *la Mort de Nelson*, *Cromwell renvoyant le Parlement*, *l'Intérieur de la famille de West*, *la Bataille de la Boyne*.

WEST BAY CITY, ville des Etats-Unis (Michigan [comté de Bay]) ; 170.000 hab. Industrie active.

WESTBOROUGH, bourg des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Worcester]) ; 7.000 hab. Tanneries.

WEST-BROMWICH, ville d'Angleterre (comté de Stafford), sur le Thame ; 42.000 hab. Fer et houille.

WESTBROOK, bourg des Etats-Unis (Maine [comté de Cumberland]), dans la vallée du Prosompsent ; 6.500 hab. Fabrication de cotonnades, papier, fil, quincaillerie.

WESTBURY, bourg d'Angleterre (comté de Wilt) ; 6.200 hab. Commerce de malt ; fabriques d'étoffes.

WESTBURY ou TRYM, ville d'Angleterre (comté de Gloucester) ; 19.360 hab.

WESTCHESTER, comté des Etats-Unis (New-York), aux confins de l'Etat de Connecticut, sur le Long Island Sound ; 194.000 hab. Ch.-l. *White Plains*.

WESTCHESTER, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Westchester]), sur la rivière homonyme, tributaire du Long Island Sound ; 16.000 hab. Filatures.

WESTCHESTER, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté de Chester ; 11.000 hab. Métallurgie.

WESTENFELDMARK, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]) ; 6.700 hab. Scieries.

WESTERBAUER, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]) ; 3.900 hab. Métallurgie.

WESTER-GOTHLAND ou **WESTROGOTHIE**. Nom donné jadis à la partie occidentale de la Gothie.

WESTERHUSEN, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg, cercle de Wanzleben]), sur l'Elbe ; 3.000 h.

WESTERLOO, ville de Belgique (Anvers [arrond. de Turnhout]), sur la Grande Nèthe ; 3.424 hab. Mine de fer, fabrique de meubles, tapis, cordages ; teintureries.

WESTERLY, bourg des Etats-Unis (Rhodo-Island [comté de Washington]), sur le Pawecatack ; 9.000 hab.

WESTERMANN (François-Joseph), général français, né à Molsheim (Alsace) en 1751, mort à Paris en 1794. Après avoir servi dans un régiment de cavalerie, il devint greffier de la municipalité de Haguenau (1790), se rendit ensuite à Paris, et, enthousiasmé par les idées nouvelles, se lia avec Danton. Le 10 août 1792, il entra aux Tuileries, à la tête des fédérés marseillais et nantais. Il partit à l'armée des Ardennes avec Dumouriez, et commanda à l'armée du Nord pendant la campagne de Belgique. Entraîné dans la disgrâce de Dumouriez, il ne tarda pas à être reconnu innocent de toute trahison et fut envoyé en Vendée avec le grade de général de brigade. Il conduisit la guerre avec audace et violence, détruisit Thouars, Bressuire et Tiffauges. Après la bataille de Savenay, il fut rappelé à Paris et arrêté avec Danton. Il se défendit vigoureusement. Accusé de lâcheté, il répondit en rappelant les services qu'il avait rendus à la patrie et en déclarant qu'il n'avait jamais reçu qu'une blessure par derrière : son acte d'accusation. Il fut néanmoins condamné, et mourut avec ses amis (5 avr. 1794).

WESTERWALD, région boisée de l'Allemagne occidentale (Prusse Province-Rhénane). C'est un des points culminants du massif schisteux rhénan : 657 mètres d'alt.

WESTFIELD, bourg des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Hampden]), sur le *Westfield River*, affluent du Connecticut ; 11.000 hab. Papeteries, fabrication d'orgues.

WEST HOBOKEN, ville des Etats-Unis (New-Jersey [comté de Hudson]), sur le petit fleuve côtier Hackensack ; 16.000 hab. Soieries, pépinières.

WESTHOUGHTON, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 12.000 hab. Filatures. Charbonnages.

WESTINGHOUSE (FREIN) V. FREIN.

WEST-LOTHIAN. Géogr. V. LINLITHGOW.

WESTMACOTT Richard], sculpteur anglais, né et mort à Londres (1775-1856). Il alla à Rome étudier sous la direction de Canova, remporta, pendant son séjour en Italie, un premier prix de l'académie de Florence. Ses œuvres d'imagination pure sont d'un caractère gracieux, chaste et réellement poétique. Citons : *Psyché*, qu'il exécuta pour le duc de Bedford, et qui est aujourd'hui placée à Woburn, à côté d'un *Cupidon* du même artiste. Citons encore de lui dans le même genre : *Euphrosyne* ; *Nymphe deyrafant sa ceinture* ; *la Mère affligée* ; *la Dévotion* ; etc.

WESTMACOTT Richard], dit **le Jeune**, sculpteur anglais, fils du précédent, né et mort à Londres (1799-1872). Il visita l'Italie, retourna en 1826 dans sa patrie, fut élu en 1849 membre de l'Académie royale et y devint, en 1857, professeur de sculpture, en remplacement de son père. Il excella surtout dans les sujets religieux. Principales œuvres monumentales : Le tombeau de l'archevêque Howley dans la cathédrale de Cantorbéry ; celui du comte Harcourt, à Wimpole ; celui d'Ashburton, où l'on admire surtout la grande figure de l'*Ange gardien* ; la belle statue de *David vainqueur de Goliath* ; le groupe de *la Prière et la Méditation* et le bas-relief *Allez et ne péchez plus*. Parmi ses œuvres d'un caractère moins sévère, on admire en première ligne : *Vénus et Ascagne* ; *Vénus instruisant Cupidon* ; *le Joueur de cymbales* ; *Vénus portant Cupidon* ; *Paolo et Francesca*, magnifique bas-relief, etc.

WESTMINSTER, une des parties principales de la ville de Londres. V. LONDRES.

Westminster (ABBAYE DE), à Londres. Le Westminster ou Monastère de l'Ouest à l'ouest de la cité de Londres) fut fondé en 616, suivant la tradition, par le roi saxon Sebert. Il n'en reste, à proprement parler, que l'église abbatiale, en gothique anglais primitif (XIIIe s.), édifice célèbre en tant que sanctuaire funéraire des rois et des hommes célèbres de l'Angleterre. La partie postérieure et orientale de l'église se compose de chapelles qui contiennent aussi des monuments funéraires : chapelles *Saint-Benoît*, *Saint-Edmond*, *Saint-Nicolas* ; la belle chapelle *Henri VII* (1502), au fond de l'abside ; les chapelles *Saint-Paul*, *Saint-Jean-Baptiste*, *Islip*, *Saint-Michel*, *Saint-Jean-l'Evangéliste* ; la chapelle d'*Edouard le Confesseur*, etc. Au sud de l'église s'élèvent le beau cloître (XIIIe et XVe s.) et la salle du Chapitre (*Chapter-house*), construite en 1250.



Abbaye de Westminster.

Westminster (PALAIS DE ou **Palais du Parlement** (*Houses of Parliament*), à Londres. Elevé en 1840 sur l'emplacement de l'ancien palais de Westminster (commencé en 1097 par Guillaume Le Roux, brûlé en 1834), d'après les plans de Ch. Barry et dans le style gothique dit *tudor*, il s'étend sur le bord de la Tamise, sur une longueur de 275 mètres. Du dehors, on y voit, au N. au S. : la *Tour de l'Horloge* ou *Saint-Stephen's Tower* (97 m.), la *Tour centrale* 91 m.) et la *Victoria Tower* (109 m.). La façade, sur la terrasse de la Tamise, est ornée de statues des rois d'Angleterre. Parmi les salles de l'intérieur, luxueusement décorées, les plus remarquables sont la *Chambre des pairs* ou *House of Lords*, qui contient le trône royal et le tapis de pourpre, sur lequel siège le lord chancelier, et la *Chambre des communes* (House of commons, c'est à Westminster-Hall que se tenaient les premiers parlements anglais et que les rois d'Angleterre, jusqu'à George IV, furent couronnés. Charles Ier y fut condamné à mort, et Cromwell proclamé lord protecteur.

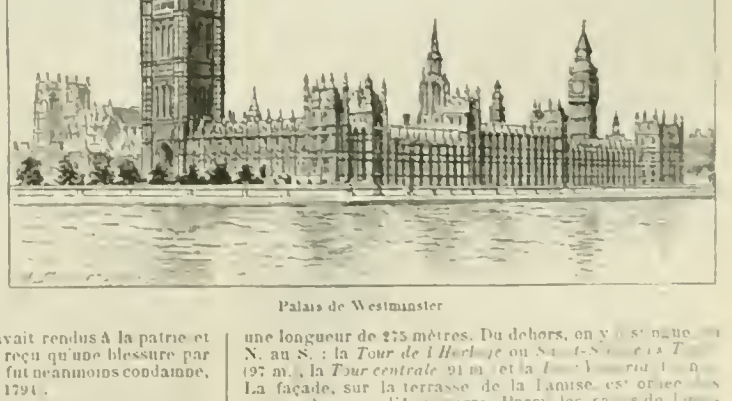

Palais de Westminster

...

Westmeath

Westmeland — **Westmoreland**,

...

Westmoreland

Weston ... comte de Portland, ..., né à Chobeley (comté de Buckingham) en 1577, mort à Londres en 1635. Il entra au ... Nommé chancelier de l'Echiquier en ... dilapidations de grands talents financiers, ... à juste titre de catholicisme, il ... la ... du Parlement en ... pour ... l'impeachment. En ... à persécuter au roi que son intérêt était de ... la paix et il lui fit signer, en 1631, le traité ...

Westoutre, ... de Belgique (Flandre-Occidentale, ... d'Ypres), 1.581 hab.

Westphalie, région de l'Allemagne occidentale, ... du Rhin à ... comprend, au point ... grande partie de la province ... Westphalie, plus quelques territoires du ... Nord. C'est une région de plateaux boisés, entaillés ... profondes, riche en gisements métallifères et ..., par l'industrie qui s'y est développée au XIXe siècle, constitue une des zones de ... tout l'empire allemand.

Le nom de Westphalie rappelle la situation ... la tribu saxonne qui l'occupait ... Westphales ou Westfaliens habitaient sur la rive droite du Weser. La Westphalie, d'abord partagée en ... fut donnée par Frédéric ... à l'archevêque de Cologne en 1181. Ce fut ... Sauerland. Après de nombreux ... la Westphalie forma, au XVIe siècle, un des cercles occidentaux de l'empire. Il fut ... par définitivement annexé en 1801 par la France qui en conserva toute la partie située sur la rive ... du Rhin, et, après le démembrement de ce ... les territoires échurent pour la plus grande ... à la Prusse et au Hanovre. La Westphalie avait ... l'Allemagne les plus épargnées ... la guerre de Trente ans. C'est pour ... plus bas, pour décrire le nou... Allemand, l'Etat de ...

Westphalie ... royaume fondé par Napoléon ... l'Allemagne occidentale, au profit ... La ... on en avait été dédommagé ... par ... palement pour but ... de la Prusse vers l'Est une solide ... Le royaume de Westphalie disparut ...

Westphalie ... Westfalen, prov. de la Prusse, ... par la prov. de Hanovre, ... Schaumburg-Lippe, Lippe, ... Brunswick, la prov. de ... Oberhessen, la prov. du Rhin, au N.-O. ... 187.777 hab. *Westphalien*. La Ruhr y décrit de la ... la ... reforme de ... fer, zinc, cuivre, ... houille, le marbre, l'ar... ... exception...

Westphalie ...

Westphalie ...

Westphalie ... Couronne, ...



Westphalien, ... Saxe et la Hesse par ... La France était représentée par le ... Vaux et Servien. D'Avaux fut disgracié vers la fin ... Le ... était surtout remarquable ... qui ... ce fut donc Servien, ... porta l'effort des dernières ... traiter entre les puissances, ... avec ... sous le motif que les concessions ... constants vainqueurs étaient trop lu... ... été dévolu à la république de ... y eut deux congrès, par suite de la ... Suèdois, à *Osnabrück*, où furent traitées ... partie des questions relatives au statut intérieur de l'Allemagne, et à *Munster*, où furent décidés les ... particulièrement internationaux soulevés par ... de trente ans. Ceci compliqua encore les négo...

Voici quels furent les points principaux de l'acte final, tout rédigé en latin :

1° Au point de vue religieux, les protestants faisaient confirmer la reconnaissance officielle de leur religion, et les concessions faites à Augsbourg aux luthériens étaient étendues aux calvinistes. La liberté de religion était consacrée. Mais il faut bien entendre qu'elle s'étendait seulement aux princes, en vertu de l'adage célèbre : *Cujus regio, ejus religio*. En effet, deux ans étaient accordés par le traité aux dissidents que les souverains convertis voudraient expulser. Les sécularisations étaient sanctionnées, sauf celles qui avaient été opérées au cours des opérations militaires, depuis les *années directives*, qui étaient 1618 pour la Bohême, et 1624 pour le reste de l'Allemagne.

2° Au point de vue politique, le traité de Westphalie marquait irrémédiable défaite de l'Autriche. Celle-ci était affaiblie par l'obligation qu'on lui imposait de faire approuver par les diètes d'empire toutes les levées d'argent et d'hommes qu'elle entreprendrait; elle était neutralisée surtout par les accroissements territoriaux que recevaient les puissances protestantes de l'Allemagne du Nord, notamment l'électeur de Brandebourg (Cammin, Minden, Halberstadt, etc.) et le palatin, au profit de qui était constitué un huitième électorat. Le traité reconnaissait aux princes allemands, vassaux immédiats, le droit de conclure, entre eux ou avec l'étranger, telles alliances qu'il leur conviendrait. C'est grâce à cette clause que Mazarin put, cinq ans après la conclusion du traité, entreprendre les négociations en vue de la formation, sous la tutelle de la France, de la Ligue du Rhin.

3° Au point de vue français, le traité de Westphalie sanctionnait les principaux résultats militaires des campagnes de Turenne et de Condé. La cession des Trois-Evêchés était définitivement confirmée, et la France recevait l'Alsace, dont les seigneurs, vassaux immédiats de l'empereur, conservaient leurs prérogatives féodales.

Les Allemands ont avec raison considéré les traités de Westphalie comme un grand malheur national. Si, en effet, ils sanctionnaient en apparence la liberté religieuse de l'Allemagne, ils la divisaient en même temps profondément et la destinaient à devenir, au XVIIe et au XVIIIe s., comme le champ de bataille de l'Europe.

Westphalien, enne *(wè-sfa-li-in, èn')*, personne née en Westphalie ou qui habite ce pays. — *Les* Westphaliens.

— Adjectiv. Qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *Le dialecte* westphalien.

— n. m. Linguist. Dialecte du groupe bas allemand, parlé en Westphalie. On écrit aussi westfalien, enne.

Géol. Etage géologique constituant la partie moyenne du système carbonifère. C'est le *moscovien* des Russes, et le *pensylvanien* des Américains.)

westphalique *(wè-sfa-lik')* adj. Géogr. Qui appartient à la Westphalie ou à ses habitants : *Les pays* westphaliques.

— n. f. Hist. *Cour westphalique*, Syn. de vehme.

West-Point, ville des Etats-Unis (New-York [comté d'Orange], sur le fleuve Hudson; 2.000 hab. Siège de la principale école militaire des Etats-Unis.

Westray ou **Westra**, une des îles de l'Ecosse méridionale, dans le groupe des Orcades, séparée de l'île de Rowsay par le Westray Firth. Sol montagneux, faiblement cultivé. Belles grottes; 3.000 hab. *Pierowall* est la principale agglomération.

westringie *(ou-è-strin ji)* n. f. Genre de labiées, comprenant des arbustes d'Australie, à feuilles verticillées.

Westrosebeke, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale [arrond. de Roulers]), sur la Mandel, affluent de la Lys; 2.297 hab.

West-Troy, bourg des Etats-Unis (New-York [comté d'Albany], sur l'Hudson et en face de l'importante cité industrielle de *Troy*; 17.000 hab. Métallurgie, filatures.

Westvleteren, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale [arrond. d'Ypres]; 1.965 hab.

Wetheral, ville d'Angleterre (comté de Cumberland), sur l'Eden, affluent du Solway Firth; 3.500 hab. Filatures de lin et de coton; fabrication d'étoffes.

Wetter-an-der-Ruhr, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. d'Arnsberg], sur la *Ruhr*; 6.100 hab.

Wetterau en franc. *Wetterawie*, plaine fertile de l'Allemagne occidentale, entre le Vogelsgebirge (772 m.) au N.-E., et le Taunus (881 m.) au S.-O., sur le Main, la Nidda, son affluent droit, et la *Wetter* (d'où son nom), affluent de la Nidda; 825 kilom. carr.

Wetterbergh (Charles-Antoine), romancier suédois, connu sous le pseudonyme de l'Oncle Adam, né à ... en 1814, mort à Lidköping en 1889. Médecin à Ostersund, il commença en 1839 à publier dans ... aux une série de nouvelles et d'études fines et ... sur la vie aux champs et dans les petites ... en volumes : *Tableaux de genre* 1842; ... *rures* 1843, bientôt suivies de romans : *la ... un Nom* 1845, *Parallèles* 1846; etc. ... Stockholm en qualité de médecin des prisons ... alors aux réformes politiques et so... romans à tendances : *Argent et travail* ... 1849, etc. Il accompagne enfin le ... vers de la garde en Ostergötland ... Lidköping, où il écrit : *Olga* 1850; ... etc., publie un mince recueil ... *Feuilles du journal de Catherine* ... consacre entièrement à la rédac... du ... journal pour enfants 1862-1872, uni-versellement considéré en Suède comme le modèle du genre. Un grand nombre de ses œuvres ont été traduites en plusieurs langues : *Œuvres complètes* (1869-1874); *Récits, esquisses et nouvelles* (1889); *le Portefeuille de l'oncle Adam* (1889).

Wetteren, ville de Belgique (Flandre-Orientale arrond. de Termonde), sur l'Escaut; 15.065 hab. Fabriques de cotonnades, de dentelles; poudrerie.

Wetterhorn (mot à mot *Corne des Tempêtes*), mont de la Suisse (Oberland bernois), entre les vallées de Grindelwald et de Rosenlaui; 3.703 mètres. Vue magnifique.

Wettersteingebirge, massif de montagnes de l'Allemagne méridionale, en Bavière, sur la frontière du Tyrol (Autriche-Hongrie), dans le haut du bassin de l'Isar, affluent du Danube. La Zugspitze, son culmen (2.960 m.) est le pic le plus élevé de tout l'empire allemand.

Wettin, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]), sur la Saale; 3.500 hab. Mine de houille; manufacture de tabac; fabrique de chicorée.

Wetumpka, bourg des Etats-Unis (Alabama), ch. du comté d'Ellmore, sur la Coosa; 5.500 hab.

Wetzel, comté des Etats-Unis (Virginie de l'Ouest), sur le Big Fishing Creek, affluent de l'Ohio; 27.000 hab. Ch.-l. *New-Martinsville*.

Wetzikon, ville de Suisse (cant. de Zurich); 6.000 hab. Filatures de soie et de coton; broderie mécanique.

Wetzlar, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblentz], ch.-l. du cercle du même nom, au confluent de la Dill et de la Lahn, affluent du Rhin; 8.400 hab. Fabrique de gants, de verres optiques. Mine et fonderie de fer. Belle cathédrale du XIe siècle, restaurée au XIVe et au XVe siècles. Victoire de l'archiduc Charles sur Jourdan (15 juin 1796).

Wevelghem, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale [arrond. de Courtrai]), sur la Lys; 7.485 hab. Tissus de lin et de coton, dentelles; tanneries.

Wevelinghoven, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. du Rhin], sur l'Erft, affluent du Rhin; 3.200 hab.

Wexford, ville d'Irlande (Munster), ch.-l. du comté homonyme, sur le Slaney, qui finit à cet endroit dans le Wexford-Harbour; 12.000 hab. Fabrication de toiles, corderies, métallurgie. Port bien protégé et profond. Pêcheries sur le Wexford Harbour, qui s'ouvre en un véritable fiord sur le canal Saint-Georges.

Wexford, comté de l'Irlande (Leicester), borné au N. par le comté de Wicklow, à l'E. par le canal de Saint-Georges, au S. par l'Océan, à l'O. par les comtés de Carlow et de Kilkenny. Superf. 2.333 kilom. carr.; pop. 115.000 hab. Ch.-l. *Wexford*. Sol médiocrement accidenté; les rivières principales sont le Slaney et l'Owenduk. Côtes découpées et dangereuses. Le pays est fertile et bien cultivé : céréales, pommes de terre; élevage. Tourbières.

wey *(ou-è)* n. m. Métrol. Mesure de capacité pour les grains, usitée en Angleterre et valant 14 hectol., 539. || Unité de poids pour les laines, usitée dans le même pays, et valant 82 kilogr., 54.

Wey, petit fleuve côtier de l'Angleterre méridionale (comté de Dorset), qui vient se jeter dans la Manche à Weymouth.

Wey (Francis-Alphonse), littérateur français, né à Besançon en 1812, mort à Paris en 1882. S'étend rendu à Paris pour achever ses études, il collabora à l'« Artiste », au « Globe », au « Courrier français », à la « Phalange littéraire ». En 1831, Ch. Nodier le fit admettre à l'école des Chartes. Son roman *les Enfants du marquis de Ganges* (1838) inaugura dans la « Presse » le système du roman-feuilleton. De 1837 à 1842, il parcourut la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Italie, le midi de la France, et publia le récit de ses voyages dans son livre *Scilla et Caribdi* (1843). Dans ses articles au « Musée des familles », dans ses *Souvenirs d'Oberland*, dans la *Haute-Savoie* (1859), il donnait l'inventaire pittoresque et historique de ce pays. Président de la Société des gens de lettres (1853-1865), il dirigeait la publication du *Trésor littéraire de la France* (1866). On lui doit encore des travaux philologiques estimés.

Weybridge, ville d'Angleterre (comté de Surrey), sur la Tamise, qui se grossit à cet endroit du *Wey* et du Bourne; 3.100 hab. Huileries.

Weyden (Rogier ou Roger **Van der**), peintre flamand né à Tournai en 1399 ou 1400, mort à Bruxelles en 1464. Son nom était Roger de la Pasture, dont **Van der Weyden** est la traduction flamande. Il prit rang de maître à la ghilde de Tournai, en 1432. En 1435, il se fixait à Bruxelles, ou il peignait pour l'autorité communale quatre panneaux, aujourd'hui disparus, mais qu'Albert Dürer vit avec admiration durant son séjour à Bruxelles, et qui jouirent d'une grande célébrité : *la Justice d'Herkenfeld* et *la Justice de Trajan*. En 1450, il était à Rome, à l'occasion du Jubilé. Il aurait produit en Italie divers tableaux, dès longtemps perdus (*une Jeune Femme sortant du bain, épée par deux jeunes gens*, à Gênes; une *Vierge apprenant l'arrestation de Jésus* et des *Scènes de la Passion*, à Naples; une *Déposition de croix*, à Ferrare; etc.). Il fut, sans doute, le premier introducteur, dans la péninsule, du procédé particulier de peinture à l'huile inventé par les Van Eyck. De retour en Flandre, il eut à peindre le polyptyque du *Jugement dernier* de l'hospice de Beaune (Côte-d'Or); le triptyque de la *Nativité* aujourd'hui au musée de Berlin et celui de l'*Adoration des Mages*, à la pinacothèque de Munich.

Weyer, bourg d'Autriche-Hongrie (Haute-Autriche [cercle de la Traun]), près de l'Enns; 1.715 hab. Fonderies de fer. Aciéries.

Weymouth, ville d'Angleterre (comté de Dorset), sur le *Wey*, qui finit à cet endroit dans la Manche, par la *baie de Weymouth*; 16.000 hab. Cabotage. Weymouth forme, avec Melcombe Regis, une ville jumelle, dont l'origine remonterait à la période presque antéhistorique où les Phéniciens venaient trafiquer sur la côte méridionale de l'Angleterre.

Weymouth, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Norfolk], sur le *Weymouth Harbour* (baie de Boston); 14.000 hab. Minoteries, filatures, métallurgie.

WEYPRECHT (Charles), marin autrichien, né à Kœnig (Hesse) en 1838, mort à Michelstadt (Hesse) en 1881. Il entreprit avec le lieutenant Payer, en 1871, un voyage dans la mer polaire et repartit l'année suivante pour les mêmes parages à bord du *Tegetthoff*. Au cours de cette expédition, fut découvert l'archipel François-Joseph; le lieutenant Weyprecht explora alors un détroit long de 100 milles sur 90 de large se dirigeant vers le nord. Il a publié : *Expédition polaire de MM. C. Weyprecht et J. Payer, officiers de la marine d'Autriche, en juin-septembre 1871* (1872) [trad. franç. de Saillet, 1873]; *les Métamorphoses de la glace polaire* (1876); *Observations astronomiques et géodésiques de l'expédition austro-hongroise dans les régions arctiques* (1878); etc.

WEYR (Rodolphe-Emmanuel), sculpteur autrichien, né à Vienne en 1817. On doit à cet artiste fécond et brillant : *Samson et Dalila* (1873); les figures allégoriques exécutées pour le nouveau musée historique de la cour; *la Jurisprudence* et *la Médecine*, à la nouvelle université; le plafond du palais Kinsky (en stuc); la coupole du nouveau Burgtheater et la frise de la façade (*le Triomphe de Bacchus et d'Ariane*); une série de 12 types ou personnages du drame classique allemand (*Faust et Gretchen, Hamlet et Ophélie*, etc.); *la Prospérité* et *l'Industrie*, au palais du Parlement; etc.

WEYSCHUYT (pron. holland. *ou-a-i-cheu-it'*) n. m. Bateau à fond plat qui navigue sur les eaux intérieures de la Hollande. (Gréés de deux voiles triangulaires, ces bateaux n'ont qu'une seule dérive de côté, qu'on transporte alternativement d'un bord à l'autre, à chaque virement, ce qui le fait parfois manquer.)



Weyschuyt.

WEZEL (Jean-Charles), romancier et auteur dramatique allemand, né et mort à Sondershausen (1747-1819). Il voyagea dans les principales capitales d'Europe, s'attira à Vienne la faveur de Joseph II par ses pièces de théâtre et vécut occupé d'œuvres littéraires. En 1786, il devint fou. On a de lui : *Filibert et Theodosia* (1772); *le Comte de Wickham* (1774); *Histoire du mariage de M. Philippe-Pierre Mark* (1776); *Histoires satiriques* (1777); *Comédies* (1778-1787); *le Citoyen du monde* ou *Lettres d'un philosophe chinois de Londres* (1781).

WHALEBACK (*ou-al'* — mot angl.; de *whale*, baleine, et *back*, dos) n. m. Type spécial de navire, imaginé par les Américains. (Il ressemble vaguement à une baleine, et il

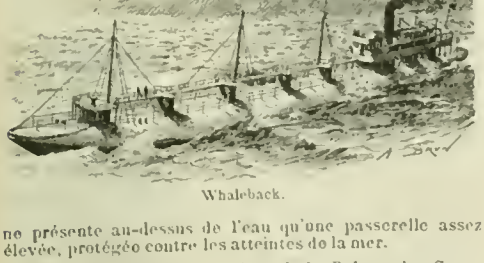

Whaleback.

ne présente au-dessus de l'eau qu'une passerelle assez élevée, protégée contre les atteintes de la mer.

WHALE RIVER (la *rivière de la Baleine* des Canadiens-Français), fleuve du Canada, tributaire de la baie d'Hudson, où il déverse beaucoup de lacs. Cours 750 kilom.

WHALLEY, comm. d'Angleterre (comté de Lancastre); 247.000 hab. (y compris un certain nombre de bourgs et de villes, parmi lesquelles Bacup, Arrington, etc.).

WHAMPOA ou **WAM-POA**, ville de Chine (prov. de Kouang-Tong), à 15 kilom. E. de Canton, sur le Tchou-Kiang. C'est l'avant-port de Canton. Pagode fameuse. Traité du 24 octobre 1844, entre la France et la Chine.

WHARF (*ou-arf'* — mot angl.) n. m. Quai, appontement en bois ou en fer, servant à l'accostage des navires. || *Droit*



Wharf.

de wharf, Droit que payent les navires pour séjourner au wharf pendant la manipulation des marchandises.

— ENCYCL. Les *wharfs* se composent de pieux battus au mouton ou de pieux en fer vissés sur le fond, assujettis par des traverses et recouverts par des ponts plus ou moins larges, réunis à la berge ou isolés. Les wharfs portent souvent des docks dans lesquels s'entassent les marchandises. La partie contre laquelle viennent accoster les navires est renforcée par un tablier destiné à supporter les chocs et les frottements.

WHARKA (*ou-ar'*) n. m. Pirogue à balancier de la partie sud de Ceylan, portant une voile très grande, qui se rabat quand elle masque.

WHARTON, ville d'Angleterre (comté de Chester), à quelque distance de Weaver, tributaire du Mersey; 3.100 hab. Tanneries, minoteries.

WHARTON (Thomas, marquis DE), homme d'Etat anglais, né en 1648, mort à Londres en 1715. Elevé dans les principes les plus puritains, il fut en 1673 élu membre du Parlement. Il y appuya l'exclusion-bill (1679-1680), combattit la politique de Jacques II, et devint, après l'avènement de Guillaume d'Orange, contrôleur de la maison royale (1689-1702); mais la reine Anne lui retira tous ses emplois (1702). Il organisa admirablement le parti whig, remplit les hautes fonctions de lord lieutenant d'Irlande de 1708 à 1710, et prit pour secrétaire Joseph Addison. George Ier le créa marquis (1715). On lui doit la fameuse ballade *Lilli Burlero, Bullen-a-la* (1687), qui fut le signal de ralliement des Orangistes, lors de la révolution de 1688. — Son fils PHILIP, duc **DE WHARTON** (1698-1731), filleul de Guillaume III et de la princesse Anne, se maria à seize ans et abandonna bientôt sa femme, qui mourut de désespoir. Thomas étant venu à mourir (1715), il succéda au marquisat, alla rendre visite au prétendant à Avignon et à Marie Béatrix à Saint-Germain (1716) et, de retour en Angleterre, s'occupa beaucoup plus de courses et de plaisirs que de politique. Nommé duc en 1718, il entra, l'année suivante, à la Chambre des lords. Bientôt ruiné par ses dissipations, obligé de vendre ses biens et ses collections de peinture (1723-1730), il mena l'existence d'un aventurier, et mourut dans un monastère de franciscains en Catalogne.

WHARTON (Thomas), anatomiste anglais, né dans le duché d'York en 1610, mort à Londres en 1673. Il fit ses études médicales à Cambridge et à Oxford, prit en 1647 le grade de docteur et alla alors se fixer à Londres, puis devint professeur au collège de Gresham. Il a laissé un traité des glandes : *Adenographia* sive *Glandularum totius corporis descriptio* (1665).

— *Canal de Wharton*, Canal excréteur des glandes sous-maxillaires, qui s'ouvre sur le côté du frein de la langue par un étroit orifice.

WHATCOM, comté des Etats-Unis (Washington), sur le Washington Sound; 27.000 hab. Ch.-l. *Whatcom* (7.000 hab.).

WHEATSTONE (Charles), physicien anglais, né à Gloucester en 1802, mort à Paris en 1875. Il était commis chez un marchand d'instruments de musique, lorsqu'il publia, en 1823, de curieuses expériences sur le son. Il s'occupa ensuite de la résonance des colonnes d'air, de la transmission des sons dans les conducteurs solides linéaires (1831), et construisit une machine parlante. En 1834, il fut nommé professeur au King's College de Londres, mais abandonna sa chaire au bout de quelques années. En 1834, il publia ses expériences sur la vitesse de l'électricité. En 1837, il publia, dans le « Quarterly Journal of science », de nouvelles expériences sur le son et la description d'un appareil ingénieux, le kaléidoscope phonique, qui devint le point de départ de l'acoustique optique. L'année suivante, il inventait le stéréoscope, perfectionné depuis par Browster. Le 1er février 1838, il prenait à Londres un brevet constatant sa découverte du télégraphe électrique à cadran. Depuis cette époque, sa presque constante préoccupation a été d'améliorer la télégraphie et ses applications. On le vit successivement inventer l'appareil de résistance, connu sous le nom de *pont de Wheatstone* (v. PONT); le cryptographe indéchiffrable, permettant de rendre les dépêches secrètes; le télégraphe écrivant (1869); etc. Parmi ses autres inventions, nous citerons : le pseudoscope; un photomètre, le rhéostat, etc. Citons, parmi ses œuvres : *Physiologie de la vision* (1852); *le Microscope binoculaire* (1853); *la Progression arithmétique* (1854-1855); *Télégraphie automatique* (1859).



Wheatstone.

WHEELING, ville des Etats-Unis (Virginie de l'Ouest), ch.-l. du comté d'Ohio, sur le *Wheeling Creek*, en aval de son confluent avec l'Ohio; 47.000 hab. Navigation très active sur l'Ohio. Métallurgie, verreries, clouteries importantes, manufactures de tabac. Exportation de houille, dont les environs de la ville contiennent d'importants gisements.

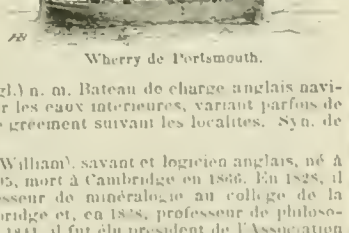

Wherry de Portsmouth.

WHERRY (*ou-èr'-ré* — mot angl.) n. m. Bateau de charge anglais naviguant surtout sur les eaux intérieures, variant parfois de dimensions et de gréement suivant les localités. Syn. de HOPPART.

WHEWELL (William), savant et logicien anglais, né à Lancaster en 1795, mort à Cambridge en 1866. En 1828, il fut nommé professeur de minéralogie au collège de la Trinité de Cambridge et, en 1838, professeur de philosophie morale. En 1841, il fut élu président de l'Association britannique. En 1855, il devint vice-chancelier de l'Université. Ses principaux ouvrages sont : une *Histoire des sciences inductives* (1837), qui servit d'introduction à sa *Philosophie des sciences inductives fondée sur leur histoire* 1840; une *Philosophie de la découverte* et un *Essai sur la pluralité des mondes* (1856). Il écrivit en outre de nombreux rapports sur des questions scientifiques. En philosophie, Whewell fut l'adversaire de Stuart Mill, et soutint l'apriorisme.

WHEWELLITE, n. f. Oxalate naturel de chaux, dont la formule est $H^2Ca^2C^3O^{10}$, le poids spécifique 1,833 et la dureté 2,5 à 2,75. (C'est une substance incolore, fragile et assez rare.)

WHIBA (*ou-i* n. m. Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée à Tunis pour les grains, et valant environ 12 litres.

WHICKHAM, ville d'Angleterre (comté de Durham); 8.000 hab. Quincaillerie, fabrication de fils d'archal.

WHIFFLET, bourg du Royaume-Uni (Ecosse, comté de Lanark); 4.000 hab. Métallurgie, forges. Houille.

WHIG (*ou-igh'* — mot angl.; probablem. de *whiggamore*, voiturier, terme employé dans l'Ecosse occidentale. Le whiggamore avait un aiguillon pour pousser ses chevaux). En 1648, une bande de ces voituriers marcha sur Edimbourg pour s'opposer au roi et au duc d'Hamilton; c'est ce qu'on appelle le *whiggamore raid*. De là sera venu le terme abrégé de *whig*, pour qualifier un parti opposé à la cour. n. m. Membre d'un parti politique anglais.

— Adjectiv. : *Un ministère* WHIG.

— ENCYCL. Le mot *whig* commença à être usité en Angleterre au XVIIe siècle, sous les règnes de Charles Ier et de Charles II. Au moment où les questions graves surgirent pour concilier les prérogatives royales avec les droits du peuple, deux partis opposés se formèrent. Les partisans du maintien des prérogatives royales furent appelés tories (v. TORY); les partisans des droits du peuple, de la suprématie du Parlement sur la couronne, et aussi de la tolérance pour les dissidents religieux, furent appelés « whigs ». Après 1679, ces mots passèrent dans la langue courante. Les whigs ne prirent réellement le dessus sur leurs adversaires politiques qu'en 1688, après l'avènement de Guillaume d'Orange.

WHIGGISME (*ou-i-ghissm'* n. m. Opinion, parti des whigs.

WHIP (*ou-ip'* — mot angl. signif. *fouet*) n. m. Sport. Cravache d'honneur du Jockey-Club, qui reste entre les mains du dernier gagnant du *Beacon Course*.

— Polit. Dans le Parlement anglais, Membre désigné par un groupe pour surveiller la discipline du parti.

WHIPPINGHAM, bourg du Royaume-Uni (île de Wight), sur le Medina; 4.100 hab. Elevage.

WHISKY ou **WHISKEY** (*ou-i-ské* ou *ski* — mot angl.) n. m. Eau-de-vie de grains, que l'on fabrique en Amérique.

WHIST (*ou-isst* — mot angl. signif. *silence*. Ce jeu est ainsi appelé parce qu'il y est défendu de parler) n. m. Jeu de cartes qui se joue deux contre deux, et qui a été emprunté aux Anglais.

— ENCYCL. Le *whist* se joue avec deux jeux complets qui servent alternativement. Les *partners* sont désignés par le sort. Quelquefois, on joue le whist à six, mais dans ce cas il y a deux rentrants.

L'as est la plus forte carte; les autres ont leur valeur habituelle depuis le roi jusqu'à deux. Les associés ou partners s'assoient en face l'un de l'autre. Le donneur distribue les cartes une à une, en commençant par la gauche; il retourne la dernière, qui est l'atout. Le premier à jouer, celui qui est à la gauche du donneur, jette une carte; chacun jette ensuite la sienne. Celui qui fait le premier dix points gagne la partie. Lorsque les six premières levées sont faites, chacune des autres compte pour un point; il faut donc avoir fait seize levées pour gagner la partie. On appelle *devoir* les six premières levées. La septième reçoit le nom de *trick*. Enfin, l'as, le roi, la dame et le valet sont les *honneurs*. Trois honneurs se comptent deux points; quatre honneurs valent quatre points.

Si l'un des joueurs associés a neuf points à son actif et qu'il ne lui reste plus qu'une levée à faire pour gagner la partie, il est de règle de cesser de compter les honneurs. Si l'un des associés a huit points et son partner trois honneurs en main, celui-ci gagne en les montrant avant de jouer; il en serait de même si, ayant les huit points et deux honneurs, son associé avait les trois honneurs. Les partners sont solidaires l'un de l'autre, c'est-à-dire qu'ils partagent les pertes ou les gains. Les joueurs marquent leurs points en faisant usage de jetons et de fiches dont la valeur est déterminée d'un commun accord à l'avance.

On appelle *partie simple* celle où les adversaires ont *cinq points* ou plus; elle se paye *une fiche*. La *partie double* est celle où les adversaires ont *quatre points* ou plus; elle se paye *deux fiches*. La *partie est triple* quand les adversaires ont *trois points* ou au-dessous, ou encore s'ils n'en ont aucun; elle se paye alors *trois fiches*.

On paye, outre les fiches gagnées par la partie liée, autrement dit le *robre*, des fiches de *consolation* ou de *part*, soit en général *deux fiches*. C'est ainsi que, lorsque deux joueurs associés ont gagné une partie double et une partie triple, il leur revient *sept fiches*. Dans le cas où les deux parties ne seraient pas gagnées de suite, les associés devraient déduire le nombre de fiches qu'a rapportées aux adversaires le gain de la trois ème partie; ainsi, un robre composé d'une partie double et d'une partie triple se réduit à six fiches dans le cas où les adversaires auraient gagné la troisième partie simple.

On appelle *chelem* le coup où les deux partners font la vole; ils gagnent dans ce cas huit fiches de consolation, mais on ne compte pas les points résultant des honneurs et des levées. Parfois, le *chelem* ne compte que pour le nombre de levées.

On ne peut *renoncer* quand on a dans son jeu de la couleur demandée; la renonce serait alors payée et punie de la perte de trois points. En cas de renonce réciproque, le coup est nul et la donne ne change pas de main.

On joue aussi le *Whist à trois* ou *au mort*; ce mort remplace le quatrième joueur et l'on tire au sort pour savoir qui l'aura pour associé. Les cartes du mort sont étalées à découvert sur le tapis. De cette manière, chacun connaît un des quatre jeux, ce qui simplifie les combinaisons. Le jeu s'exécute comme avec quatre joueurs; la seule différence, c'est qu'il n'y a pas de chelem.

Il existe encore d'autres jeux de whist, que l'on appelle whist de Gand, whist avec Lavoir, whist prussien, etc., mais leur examen nous entraînerait trop loin.

WHISTER [illegible] v. n. Jouer au whist. || Se whist.

WHISTEUR, EUSE (*ou-is-teu, eu-z'*) n. Personne qui joue au whist, qui sait jouer le whist.

WHISTLER (James Abbott Mac Neill), peintre graveur anglo-américain, né à Lowell (Etats-Unis) en 1834, mort à Londres en 1903. Il arrivait à Paris en 1854, travaillait dans l'atelier de Gleyre. Sa [illegible] exposée au Salon des refusés, frappa vivement les connaisseurs. Fixé à Londres cette même année, il y fut d'abord en évidence comme aquafortiste. En 1855, on admirait de lui, au Salon parisien, une toile exquise, *la Princesse des pays de la porcelaine*. Ce fut ensuite, en 1857, une autre œuvre de vif intérêt, *Scène de famille*. [illegible] C'est vers cette époque que son sens affiné et comme suraiguisé



Whistler

WHITBURN [illegible] comté de Linlithgow, sur la source de l'Almond, [illegible] 7.000 hab. Mines de fer.

WHITBY, [illegible] d'Angleterre, comté d'York [illegible] à cet endroit dans [illegible] Port assez actif. Fabrication [illegible] fréquentées.

WHITCHURCH, [illegible] d'Angleterre, comté de Salop; [illegible]

WHITE [illegible] plusieurs comtés des Etats-Unis : [illegible] Arkansas sur la White River, 27.000 hab. [illegible] l'Etat d'Indiana, sur le Wabash; [illegible]

WHITE [illegible] historien américain, [illegible] à Homer (Etat de New-York) en 1832. Il fit de fortes [illegible] et sa revue Europe. Professeur [illegible] anglaise à l'université de [illegible] membre du sénat de l'Etat de New-[illegible] président de la convention républicaine de l'Etat de New-York (1871), il a encore occupé les plus hautes positions [illegible] aux Etats-Unis en Europe. Citons de lui : *Outlines of seven lectures on history* (1851); *a Word from the North West* (1863); *European Schools of history* [illegible] *History of the warfare of science with* [illegible] (1876), etc.

WHITE (Juan Silvestre DE LOS DOLORES), violoniste, [illegible] à Matanzas (Cuba) en 1837. Lauréat du Conservatoire de Paris, il fut [illegible] de la société des concerts du Conservatoire, fonda une société de quatuors sous le nom de [illegible], puis entreprit de grands voyages artistiques en Amérique : aux Etats-Unis d'abord, ensuite [illegible] il resta plusieurs années et devint professeur [illegible] de la musique impériale, en même temps qu'il fondait [illegible] offerta classiques. Il repartit ensuite pour [illegible] pour [illegible] un recueil d'*Etudes* pour l'enseignement [illegible]

WHITECHAPEL, quartier ouvrier de Londres, dans la [illegible] la ville.

WHITEFIELD, village d'Angleterre (comté de Lancaster), [illegible] agricole remarquable de cotonnades.

WHITEFIELD (George), [illegible] anglais, né à Gloucester en 1714, [illegible] à Newburyport (Massachusetts) en [illegible] converti par Wesley, adhéra [illegible] les « méthodistes » et ne quitta par son [illegible] la [illegible] une immense popularité. En 1738-[illegible] George, puis prêcha dans les [illegible] de Pensylvanie, de Maryland, de [illegible], retourna en 1741 en Angleterre, [illegible] *Maison du Tabernacle*, prêcha successivement [illegible] (1741-1744), en Amérique (1744-1748), [illegible] en 1751 et passa le reste de sa [illegible] partie en Amérique. Il a laissé : [illegible] (1771-1772), des fragments [illegible] (1746); *Journals* (1738-[illegible] *Further account* (1747).

WHITEFIELD [illegible] Georges, [illegible] attaquées, [illegible] [illegible] [illegible]

de ce dernier en Allemagne à diverses reprises (1647-1655), et remplit une mission en Hollande pour la reine de Pologne, en 1656. Accusé d'indiscrétions et peut-être soupçonné d'espionnage, il fut mis à la Bastille en 1659, puis expulsé et conduit en Hollande. Il s'y était fait une nouvelle situation comme ministre de Pologne et résident de Brunswick-Lunebourg (1665), mais il fut de nouveau soupçonné d'avoir livré des secrets d'État et emprisonné (1675). Il s'évada en 1679 pour se réfugier à Zell. Il a laissé : *Mémoires touchant les ambassadeurs et ministres publics* (1676-1679); *l'Ambassadeur et ses fonctions* (1681); *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas, depuis le parfait établissement de cet État par la paix de Munster* (1719).

WIDDRINGTONIE (*ou-id', nl*) n. f. Genre de conifères, comprenant des arbres résineux de forme pyramidale, qui croissent sur les bords de la Méditerranée, et qu'on cultive comme ornementaux.

WIDMANN (Joseph-Victor), poète et auteur dramatique autrichien, né à Neunowitz (Moravie) en 1842. Il débuta dans la carrière littéraire avec son drame d'*Iphigénie à Delphes* (1865). Après avoir été vicaire protestant à Frauenfeld (cant. de Thurgovie), il fut directeur de l'école de filles de Berne, de 1868 à 1880. On a de lui : *Arnold de Brescia* (1867); *Bouddha* (1869); *la Reine d'Orient* (1880); *le Recteur Muslino, voyage en Italie* (1881); *Promenades dans les Alpes* (1885); *la Première Nuit* ou *les Dernières Conséquences* (1888); *Histoires aimables* (1890); *Nouvelles de touristes* (1893); *les Réformateurs du monde et autres histoires* (1895); etc.

WIDMANNSTÆTTEN (FIGURES DE), figures qui naissent sur les surfaces polies du fer météorique traitées par l'acide nitrique étendu ou l'acide chlorhydrique. (Elles ont été observées par Aloïs de Widmannstætten à Vienne, en 1808.)

WIDNMANN (Maximilien), sculpteur allemand, né à Eichstædt en 1812, mort à Munich en 1895. Sa première œuvre réputée fut son *Bouclier d'Hercule* (1842), dont le succès fut cependant inférieur à celui qu'obtinrent *Apollon et Coronis*, groupe de grandeur naturelle, et divers bas-reliefs dont l'artiste avait emprunté le sujet à l'histoire et à la mythologie grecques. Autres œuvres : la statue colossale en bronze du prince-évêque *Echter de Mespelbrunn*, pour Wurtzbourg (1845); les statues, soit en bronze, soit en marbre, d'*Orlando Lasso*, pour Munich (1868), de l'historien *Laurent de Westenrieder*, érigée à Munich en 1853; le monument érigé par la ville de Munich au roi Louis et de nombreuses statues.

WIDOR (Charles-Marie), pianiste, organiste et compositeur français, né à Lyon en 1845. Élève, à Bruxelles, de Lemmens pour l'orgue et de Fétis pour la composition, il devint titulaire de l'orgue de Saint-François, à Lyon, et, en 1869, fut appelé à Paris comme organiste de Saint-Sulpice. Il succéda à César Franck à la tête de la classe d'orgue, au Conservatoire, qu'il échangeait, quelques années plus tard, pour une classe de composition. Sans parler du théâtre, où il a donné *la Korrigane*, ballet (1880), *Maître Ambros* (1886) et *Jeanne d'Arc*, ballet-pantomime (1891), on lui doit une foule de compositions diverses. Pour l'église : une messe à 2 chœurs, le *Psaume 112*, des chœurs religieux, de nombreux motets, 8 symphonies pour orgue; pour l'orchestre : 2 symphonies, *la Nuit de Walpurgis*, poème symphonique, un choral, suite espagnole, suite de *Conte d'avril*; pour les instruments : des concertos, sonates, romances, etc.; pour piano seul : *Carnaval* (12 pièces), 12 feuillets d'album, scènes de bal, suite polonaise, recueil de valses; pour le chant : *Chant séculaire*, pour *soli*, chœurs et orchestre; 6 mélodies italiennes, recueil de 10 mélodies, *les Soirées d'été*, recueil; duos pour voix de femmes, plusieurs chœurs, un album de chansons d'enfant, etc.

WIDUKIND ou **WITTEKIND**, chroniqueur allemand du Xe siècle. Il mourut en 1004 à l'abbaye de Korvei (Westphalie), où il était moine. On a de lui de très précieuses annales intitulées : *Res gestæ Saxonicæ*, continuant l'histoire des Saxons avant et pendant le règne de Henri Ier.

WIEBELSKIRCHEN, bourg d'Allemagne (Prusse [prés. de Trèves], sur la Blies, affluent de la Sarre; 5.720 hab. Mines de houille et de fer.

WIEDEMANN (Gustave-Henri), électricien allemand, né à Berlin en 1826, mort à Leipzig en 1899. Il travailla au laboratoire de Magnus, professa à l'université de Bâle, puis aux écoles techniques de Brunswick et de Carlsruhe, et fut nommé en 1871 professeur de chimie physique à Leipzig, où il fut pourvu en 1887 de la chaire de physique. Il est l'auteur d'un ouvrage très complet : *la Science de l'électricité* (1882-1885).

WIEDENBRUCK, ville d'Allemagne (Prusse [prés. de Minden], ch.-l. de cercle, sur l'Ems; 3.300 hab.

WIEDERSHEIM (Robert), anatomiste allemand, né à Nurtingen (Wurtemberg) en 1848. Il étudia d'abord la médecine à Tubingue, puis les sciences naturelles à Wurtzbourg et surtout à Fribourg-en-Brisgau, où il se fixa après avoir conquis le double grade de docteur en médecine et en sciences naturelles (1872). Il a longtemps professé à l'Université de cette ville. On lui doit un grand nombre de travaux d'anatomie comparée. Son *Manuel d'anatomie comparée* (trad. franç. 1892), est un modèle de précision et de clarté.

WIED-NEUWIED (Maximilien, prince DE), voyageur et naturaliste allemand, né et mort à Neuwied (1782-1867). Après avoir servi jusqu'en 1815 dans l'armée prussienne, il s'adonna à l'étude des sciences et exécuta, de 1815 à 1817, dans les provinces de l'intérieur du Brésil, un voyage important, dont les résultats scientifiques ont été consignés dans trois ouvrages intitulés : *Voyage au Brésil pendant les années 1815-1817* (1819-1820); *Planches pour l'histoire naturelle du Brésil* (1823-1831), et *Matériaux pour l'histoire naturelle du Brésil* (1824-1833). De 1832 à 1834, Maximilien de Wied-Neuwied fit dans l'Amérique du Nord une excursion scientifique, qu'il a racontée dans son *Voyage dans l'Amérique du Nord* (1838-1843).

WIEHL, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne [cercle de Gummersbach], sur le *Wiehl*, affluent de l'Agger; 3.380 hab. Métallurgie.

Wieland le Forgeron (LÉGENDE DE). Tous les peuples aryens possèdent une légende saturée d'éléments mythiques et se rapportant à l'invention de l'art de forger le fer. Chez les Germains, c'est Volundr-Wieland-Wéland qui en est le héros. La littérature française ancienne, qui d'ailleurs ne le connaît guère que de nom, l'appelle Goaland-Galand. Des souvenirs de l'histoire de Wieland se rencontrent en Angleterre et en Allemagne, mais c'est en pays scandinave qu'ils sont restés le plus précis.

WIELAND Christophe-Martin, poète et écrivain allemand, né à Oberholzheim, près de Biberach (Wurtemberg) en 1733, mort à Weimar en 1813. Fils d'un pasteur, il s'abandonna d'abord au piétisme. Il s'éprit profondément d'une de ses parentes, Sophie de Gutermann. *La Nature des choses* (1752), poème antilucrécien et sa première œuvre, eut un grand succès. Sous l'influence de sa passion idéale, Wieland chanta le printemps et la pure héroïne Thusnelda, écrivit des *Lettres morales*, composa un *Anti-Œdipe*. Bodmer fit venir Wieland à Zurich. Tout d'abord, Wieland mena une vie exemplaire, dénonçant les anacréontiques et écrivant l'*Épreuve d'Abraham* (1753). Mais, après avoir quitté la maison de Bodmer pour un précepteurat, Wieland, à qui le mariage de sa Sophie avec de La Roche avait porté un coup violent, se mit à verser dans la frivolité. Il lut et relut les poètes anciens et modernes et écrivit une tragédie : *Lady Johanna Gray* (1758). Son évolution fut encore affirmée par *Cyrus*, fragment épique (1759), qui est une glorification déguisée de Frédéric II. La même année, Wieland se rendait à Berne, où il s'éprit de Julie Bondeli. Bientôt après, il trouvait à Biberach une fonction, et dans le comte de Stadion, un initiateur à la littérature et aux mœurs françaises. Il devint alors nettement épicurien, écrivit *Agathon* (1766-1773), récit plein de verve et de grâce de ses propres aventures; *Musarion* (1768), poème d'une saveur attique; *les Grâces* (1770), sorte de pastorale charmante. A ce moment, l'ondoyant poète se tourna vers lessujets politiques. Il célébra, dans le *Miroir d'or* ou *les Rois de Scheschian* (1772), les bienfaits du despotisme éclairé, fut appelé à la cour de Weimar comme éducateur des princes Charles-Auguste et Constantin. La direction du « Mercure allemand », lui donna une grande influence, accrue encore par la composition d'œuvres qui sont les plus importantes de Wieland. Sous l'influence de Gœthe, Wieland se prit d'affection pour le moyen âge, où il trouva le sujet de son poème le plus parfait : *Obéron*. Ses épopées postérieures, telles que *Clelia et Sinibald*, légende du XIIe siècle (1784), sont de mérite inférieur. Le roman satirique *les Abdéritains* (1774-1781), où, sous couleur de peindre les mœurs grecques, Wieland persifla les habitants d'une petite ville allemande (Erfurt), est un chef-d'œuvre de fine raillerie. Enfin, il donna, dans les dernières années de sa vie, des traductions de Lucien d'Horace et d'autres auteurs antiques. Son génie est fait de délicatesse, de légèreté, de charme intime et d'esprit, qualités qui l'ont fait surnommer **le Voltaire de l'Allemagne.**

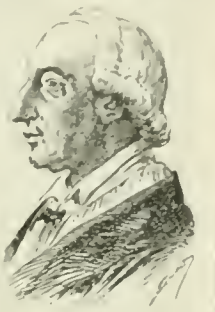

Wieland.

WIELGOMLYNY, ville de Russie (Pologne [gouv. de Piotkrow]); 4.500 hab.

WIELICZA, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), ch.-l. de district, sur un petit affluent de la Vistule; 6.100 hab. Mines considérables de sel gemme, qui sont parmi les plus importantes et surtout les plus pittoresques du monde entier. Exploitées depuis 1251, elles s'étendent sous la ville même, à une profondeur de 150 à 300 mètres, constituant elles-mêmes, avec leurs couloirs enchevêtrés, leurs voûtes supportées par des colonnes de sel gemme, leurs salles spacieuses, semées parfois d'étangs, leurs sculptures taillées à vif dans la roche presque translucide, une véritable cité souterraine.

WIELKA-BALLA, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Suwalki]); 5.100 hab.

WIELKA-KAZIMIERZA, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Kielce], sur un affluent de la Vistule; 4.000 hab.

WIELKA-WIES, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Radom]); 4.700 hab.

WIELKIE, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Lublin]; 4.200 hab.

WIELKI-KAMIENCZYK, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Lomza]; 4.100 hab.

WIELUN, ville de Russie (Pologne [gouv. de Kalisz]), sur un petit sous-affluent de la Wartha; 6.000 hab.

WIEN, nom allemand de VIENNE.

WIENER-NEUSTADT ou **NEUSTADT**, ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), ch.-l. du cercle d'Unter-Wienerwald, près du confluent de la Fischa et de la Leitha; 25.000 hab. Académie militaire. Fabrication de locomotives, machines, poteries.

WIENERWALD anc. *Cetius mons*), chaîne de montagnes d'Austro-Hongrie, dont le nom signifie *forêt de Vienne*. C'est le prolongement nord-oriental et l'arrêt, au-dessus de Vienne et de la plaine danubienne, du vaste massif des Alpes de Styrie. Culmen 893 mètres.

WIER ou **WEYER** Johann), médecin belge, né à Grave-sur-Meuse en 1515, mort à Tecklembourg en 1588. Élève de Cornélius Agrippa, il visita le royaume de Tunis et plusieurs contrées de l'Orient, où il étudia les prétendus prodiges opérés par les magiciens ou sorciers. C'est au retour de ses voyages qu'il publia son livre : *De præstigiis dæmonum et incantationibus ac veneficiis* (1564), qui causa quelque scandale. La suette anglaise, la grippe, etc., ont été également l'objet de ses études, ainsi que la syphilis, à laquelle il a consacré un livre intitulé : *De morbo Gallico*.

WIERINGEN, île des Pays-Bas (Hollande-Septentr[ionale], dans le N. du Zuyderzée; 2.650 hab.

WIERIX Jean), graveur hollandais, né à Amsterdam en 1550, mort à La Haye vers 1617. Sa vie est mal connue. Il reproduisit les œuvres des plus fameux peintres de son temps, surtout d'Otto Venius, puis de Martin de Vos, Calvaert, A. Dürer. Sa manière, d'abord naïve et d'un sentiment exquis, se fait de plus en plus savante. — Son frère JÉRÔME **Wierix**, né et mort à Amsterdam (1551-1621), a gravé aussi, d'après O. Venius, Calvaert, Mostaert, Aguilano, etc. Comme son frère, il a gravé quelques portraits d'après ses propres dessins.

WIERS, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Tournai], sur la Verne, affluent de l'Escaut, 3.703 hab.

WIERTZ *Antoine-Joseph*), peintre belge, né à Dinant en 1806, mort à Bruxelles en 1865. Rien de plus bizarre que la vie et les œuvres de cet artiste dérégle, qui voulait faire colossal et ne supportait aucune critique. Son *Combat autour de Patrocle*, exécuté à Rome, où il exerça un enthousiasme prodigieux, semblait déjà un défi par ses audacieuses proportions. Rentré dans son pays, d'abord à Liège, puis à Bruxelles, il continua ses tentatives gigantesques : la *Révolte des anges* dépassait encore le *Patrocle* en énormité. Ces productions et d'autres analogues se voient aujourd'hui dans le musée Wiertz. Wiertz vivait en faisant des portraits. Il inventa la « peinture mate », qui combinait les avantages de l'huile avec ceux de la fresque et supprimait les reflets. Wiertz a mal vu les sujets abstraits, qui parlent à l'imagination et supposent même une sorte d'hallucination.

WIERUSZOW, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Kalisz], sur la Prosna; 4.500 hab. Draperies.

WIERZBNIK, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Radom], sur un petit sous-affluent de la Vistule; 5.300 hab.

WIERZBNO, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Kielce]; 1.100 hab.

WIERZCHY, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Kalisz], 6.000 hab.

WIESBADEN (anciennement *Mattiacæ Aquæ*), ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse], ch.-l. de présidence, ancienne capitale du duché de Nassau, au pied du Taunus; 86.100 hab. Musée d'antiquités romaines et du moyen âge. Filatures, fabrication de jouets, distilleries, brasseries, minoterie. Mais Wiesbaden doit sa prospérité et sa grande notoriété surtout à ses eaux thermales, chlorurées sodiques, connues déjà des Romains, et que l'on emploie contre les maladies du foie et du pancréas.

WIESELBURG, Géogr. V. Mosoń.

WIESENTHAL-IN-BADEN, village d'Allemagne (grand-duché de Bade [cercle de Carlsruhe], sur un petit affluent du Rhin; 3.010 hab. Culture de houblon. Fonderie de cloches.

WIESLOCH, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Heidelberg], ch.-l. de district, sur le Lembach, affluent du Rhin; 3.339 hab. Sources sulfureuses. Mines de zinc.



Wigandie : *a*, fruit.

WIEZE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale [arrond. de Termonde]; 3.000 hab.

WIGAN, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le Douglas, affluent de l'estuaire du Ribble; 127.000 hab. Métallurgie du fer et du cuivre, fabrication d'instruments agricoles, de matériel pour chemins de fer; filatures de coton et de laine, fabrication d'étoffes, chapelleries. Aux environs, charbonnages importants.

WIGANDIE (*ui. di*) n. f. Genre de borraginacées, dont on connaît plusieurs espèces de l'Amérique du Sud, souvent cultivées pour la beauté de leur feuillage.

WIGHT (ILE DE), île de l'Angleterre méridionale, rattachée administrativement au comté de Hampshire et séparée de la côte par le détroit du Solent. Superf. 3.360 kilom. carr.; pop. 71.000 hab. Ch.-l. *Newport*.

L'île est traversée, dans toute sa longueur, par une haute chaîne de collines calcaires, couvertes d'excellents pâturages. Côtes généralement élevées et formant au S. de hautes et pittoresques falaises. Les petites rivières de Medina, de Yar et de Wooten sont les principaux cours d'eau. Le climat est très salubre, en même temps que la température, tout exceptionnelle, y permet, même pendant l'hiver, la culture des myrtes, des géraniums, etc. Aussi l'île est-elle devenue, notamment pendant la saison des bains, le rendez-vous de la haute société anglaise : la plage de Sea View passe pour une des plus belles de la Grande-Bretagne. La reine Victoria y avait fait, de son magnifique château d'Osborne, une de ses résidences préférées. L'île produit d'ailleurs des céréales, nourrit d'importants élevages de bœufs et de chevaux; mines de houille, carrières, exploitation d'ocre rouge, etc.; fabrication de lainages, amidon, dentelles, etc. Les principales villes sont Newport, Ryde et Cowes, cette dernière célèbre par ses régates.

Wight, la *Vecta* ou *Vectis* des Romains, conserva ses seigneurs particuliers jusqu'en 1293. Édouard Ier acheta cette souveraineté et, dès lors, le titre de « lord de Wight » fut réuni à la couronne d'Angleterre.

WIGNEHIES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 16 kilom. d'Avesnes, sur la Petite Helpe, affluent de la Sambre; 1.662 hab. Filatures de laines. Bonneterie.

WIGNEROD (François DE), marquis DE PONT-COURLAY, général français, né en 1609, mort à Paris en 1646. Fils de René Wignerod, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de Françoise du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu, il fut gouverneur du Havre et du pays de Caux, et général des galères en 1635. Il remporta une victoire sanglante sur les galères espagnoles, en 1638, en face des côtes de Gênes. — SON FILS, ARMAND-JEAN de **Wignerod**, né et mort à Paris (1632-1715), succéda à son père et aux armes de son grand-oncle, le cardinal, et prit les titres de duc de Richelieu et de Fronsac. Il remplaça son père comme général des galères en 1661 et commanda l'armée navale devant Naples en 1668.

WIGSTADTL, ville d'Autriche-Hongrie (Silésie [distr. de Troppau]; 3.232 hab. Soieries. Lainages.

WILSTON [illegible]

WILTON [illegible]

WILTSHIRE [illegible]

WILWAM [illegible]

WILZ [illegible]

WIKSTRŒMIE [illegible]

WILANOW [illegible]

WILAWCZE [illegible]

WILBERFORCE William, homme d'Etat anglais, né à Hull en 1759, mort en 1833. Membre du Parlement à 21 ans, il fut lié avec Pitt, Fox, Sheridan, Burke, Canning, l'avocat éloquent et tenace de l'esclavage. Commencée en 1787, la campagne de Wilberforce créa alors l'opinion publique et le fit devenir l'apôtre de l'abolition. Il dépensa une partie notable de sa fortune en œuvres philanthropiques.

WILBERFORCE Samuel, prélat anglican, fils du précédent, né en 1805, mort près de Dorking en 1873, étudia à Oxford, il fut recteur à Brighton (1840), chapelain du prince Albert (1841), évêque d'Oxford (1845), chapelain de la reine Victoria (1843), fut nommé doyen de Westminster et, la même année, évêque de Winchester. Il fut promu évêque de Winchester. Prédicateur et écrivain, il fut un orateur sacré et un orateur politique et laissa un certain nombre d'écrits.

WILBRANDT Adolphe DE, acteur dramatique et romancier allemand, né à Rostock en 1837. Il collabora à la [illegible] de Salomon Sulzer, de 1859 à 1861. En 1881, il [illegible] au Burgtheater de Vienne, qu'il quitta en 1887 pour se fixer dans sa ville natale. Wilbrandt a écrit une remarquable biographie de Henri de Kleist (1863) et de Hölty (1868). Ses *Poésies* (1874) et *Poésies nouvelles* (1889) contiennent le célèbre poème de l'école de Munich. Il en est de même des premières nouvelles (1862); second recueil, *Mais n'affranchit de toute imitation* [illegible] *Nouvelles du foyer* (1885) [illegible]. Le meilleur [illegible] est *Hiéronymus Lager* (1872), *Flamen* (1900), *la Famille Rehfeld* [illegible] sont aussi les œuvres remarquables. Le [illegible] ne cède pas au romancier chez Wilbrandt. Ses pièces romaines, *Néron* (1872), *Gracchus* (1876), qui lui valut le prix Grillparzer, *Arria et Messaline* (1878), [illegible] effet, et tiennent à l'effet, si *la Fille de Maître Ambroise* (1885) est d'une modernité un peu recherchée, *le Maître de Palmyre* (1889, trad. en franç. par Rosine de Bonnat et P. Zifferer), est une œuvre vivante, [illegible] puissante. Moins vigoureuse est sa tragédie *Tibère* [illegible].

WILCOX, comté des Etats-Unis (Alabama), sur la rivière [illegible]; 18.000 hab. Ch.-l. *Camden*.

WILCZEK (Iles), une des îles de l'archipel de François-Joseph, la plus importante du groupe.

WILD Heinrich, physicien suisse, né à Uster en 1833, mort en 1902. Professeur de physique et directeur [illegible] météorologique de Berne, il fut chargé [illegible] de l'observatoire de Saint-Pétersbourg, fit [illegible] délégués les plus éminents de [illegible]. On lui doit la fabrication d'un grand nombre de [illegible] météorologiques tant en Suisse qu'en Russie. On [illegible] l'invention du *polarisirtrokomètre*. V. POLARISTROMÈTRE.

WILDBAD, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire), sur la Nagold; 3.000 hab. Sources thermales [illegible] sulfureuses.

WILDBAD-GASTEIN [illegible]. V. GASTEIN.

WILDE (Oscar-Fingall-O'Flahertie-Wills), littérateur irlandais, né à Dublin en 1856, mort à Paris en 1900. Il sortit [illegible] fut un des disciples [illegible] Son premier volume de [illegible] vaste, il fit en Amérique [illegible] exposait sa « philosophie [illegible] en prose ou en vers, ouvrages [illegible] publier à Londres [illegible] *Ballade de la Geôle de Reading* [illegible] Il avait écrit [illegible] par [illegible] *Vera, ou les Nihilistes* (1880), *la Duchesse de Padoue* (1883), *Salomé* (1893), *l'Eventail de Lady Windermere* (1892), *Un mari idéal* (1895), *l'Importance d'être sérieux* (1895), *la Ballade de la Geôle de Reading* (1898), *De Profundis* (1905), [illegible] *Intentions* (1891), *Histoires pour enfants* (1891), *Poèmes en prose* (1894), [illegible] *Portrait de Dorian Gray* (1891

WILKINSON, comté des Etats-Unis (Mississipi, sur le Mississipi ; 23.000 hab. Ch.-l. *Woodville*.

WILKINSON (sir John Gardner), égyptologue anglais, né à Hardendale (Westmoreland) en 1797, mort à Llandovery en 1875. Son père était un membre distingué de l'*African exploration Society* ; il marcha sur ses traces et le dépassa bientôt. Il passa douze ans en Egypte, amassant des matériaux qu'il mit en œuvre dans : *Materia hieroglyphica* (1828), où il se rencontre avec Champollion ; *la Topographie de Thèbes* et *la Description générale de l'Egypte* (1835), dont il donna en 1843 une édition très augmentée sous le titre de *l'Egypte musulmane et Thèbes* ; *Mœurs et coutumes des anciens Egyptiens* (1836-1847), qui est son œuvre capitale ; *Du Nil et du niveau de l'Egypte dans les temps anciens et modernes* ; *De l'architecture de l'Egypte ancienne* ; *l'Egypte au temps des pharaons* ; etc.

WILKOLAZ, bourg du Russie (Pologne [gouv. de Lublin]) ; 4.100 hab.

WILL, comté des Etats-Unis (Illinois), sur le Kaukakee ; 87.000 hab. Ch.-l. *Joliet*.

WILL, abréviation familière du prénom anglais *William* (Guillaume). ‖ *Le grand Will*, William Shakspeare.

WILLAERT (Adrien), contrapuntiste flamand, né à Bruges vers 1480 ou 1490, mort à Venise en 1562. Il fut élève à Paris de Jean Mouton, retourna à Bruges, puis se rendit en Italie en 1516, séjourna à Rome et à Ferrare, et entra enfin, comme chantre ou maître de chapelle, au service de Louis II, roi de Hongrie et de Bohême. Vers 1526, il retourna en Italie, et fut nommé maître de chapelle de l'église Saint-Marc, à Venise, dont il renouvela aussitôt le personnel et la musique. Il fonda à Venise une école de chant qui fut rapidement florissante, et forma de nombreux élèves.

On attribue à Willaert la création des compositions à deux chœurs. La liste de ses œuvres comprend, entre autres, un recueil de messes à 4 voix ; cinq recueils de motets à 4, 6 et 7 voix ; des psaumes de vêpres à 4 et 8 voix ; des madrigaux à 5 voix ; des *Canzone villanesche* à 4 voix ; des *Fantasie o Ricercari* à 4 et 5 voix, etc. On trouve aussi une quantité de compositions de Willaert dans les nombreuses anthologies musicales, publiées à cette époque en Italie, en France et en Allemagne.

WILLAN (Robert), médecin anglais, né à Hull (Yorkshire) en 1757, mort à Madère en 1812. Il exerça surtout à Londres. Il a opéré une véritable révolution dans l'étude et la classification des maladies de la peau. Parmi ses principaux écrits, nous signalerons : *Description and treatment of cutaneous diseases* (1798) ; *History of a case of chronic hydrocephalus, with an account of the appearances on dissection* (1792).

— *Lupus de Willan*, Lupus caractérisé par un tubercule unique au milieu de la face.

WILLAUMEZ (Jean-Baptiste-Philibert, comte), marin français, né au Palais (Belle-Isle-en-Mer) en 1763, mort à Suresnes en 1845. Il fit partie de l'expédition envoyée à la recherche de La Pérouse. En 1795, il devint capitaine de vaisseau, puis fit partie de l'expédition de Saint-Domingue. Chargé du commandement de l'escadre de Brest, il lutta avec avantage contre les Anglais, au Cap et aux Antilles. Il devint ensuite vice-amiral en 1819, pair de France en 1837 et fut admis à la retraite en 1844. Il a publié un très complet *Dictionnaire de la marine* (1820).

WILLBROD (saint). V. WILLIBRORD.

WILLCOXITE (*ou-il'-ko-ksit'*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, magnésie, soude et potasse.

WILLDENOWIE (*ou-il', no-ou-i*) n. f. Genre de restiacées, comprenant des herbes vivaces, dont on connaît huit espèces de l'Afrique du Sud.

WILLEBROECK, comm. de Belgique (Anvers [arrond. de Malines]), sur le Rupel, à l'origine du canal qui unit Bruxelles au Rupel ; 9.802 hab. Papeteries.

WILLEHADE ou **WILLEHALD** (saint), apôtre de la Saxe, né en Angleterre, vers 700, mort en 789. Après un pèlerinage aux lieux saints, Grégoire III lui proposa d'aller travailler à la conversion de l'Allemagne. Il partit en 772 pour la Frise et convertit toute la région, do Dorkum à l'Elbe. Il évangélisa la Saxe jusqu'à la révolte des Saxons contre Charlemagne, en 782. Plusieurs de ses compagnons ayant été massacrés, il repassa en Frise et se rendit à Rome, puis en France, où il séjourna jusqu'en 785. Il fut le premier évêque de Brême. — Fête le 20 mars.

WILLEMÉTIE (*vi-lé, ti*) n. f. Genre de composées chicoracées, comprenant des herbes à port de jonc ou parfois très rameuses, propres à l'Europe et à l'Asie.

WILLEMIN (Nicolas-Xavier), graveur et artiste français, né à Nancy en 1763, mort à Paris en 1839. Il se livra spécialement au dessin et à la gravure, art qu'il appliqua à la reproduction des monuments et des costumes de l'antiquité. Il a laissé en ce genre des ouvrages importants : *Choix de costumes civils et militaires des peuples de l'antiquité, de leurs instruments de musique, leurs meubles, etc.* (1798-1802) ; *Collection des plus beaux ouvrages de l'antiquité, statues, bustes, groupes, choisis parmi les monuments des Etrusques, des Grecs, etc.* ; *Monuments français inédits, pour servir à l'histoire des arts, etc., dessinés, gravés et coloriés à la main* (1806-1839) ; *Monuments de l'antiquité et du moyen âge de la France et de l'Italie* (1825).

WILLÉMITE (*vi-lé*) n. f. Silicate naturel de zinc, que l'on trouve dans les mines de calamine de Moresnet.

WILLEMS, comm. du Nord, arrond. et à 12 kilom. de Lille ; 2.106 hab. Filatures de lin. Toiles.

WILLEMS (Jean-Frans), philologue, historien et poète flamand, né à Bouchout-lez-Anvers en 1793, mort à Gand en 1846. Son premier poème, *Aux Belges* (1818), plaidoyer chaleureux pour la langue hollandaise, lui attira la sympathie des provinces septentrionales de la Hollande. Sa dissertation *Sur la langue et la littérature néerlandaises* (1819-1820) lui ouvrit les portes de l'Académie royale d'Amsterdam. Archiviste à Anvers et membre de la commission historique fondée en 1826, il fut disgracié après la révolution séparatiste de 1830. Dans son exil, il étudia le texte bas allemand du roman de *Renart* (Reinært de Vos), dont il donna une traduction en flamand (1834) et une édition annotée (1836). En 1835, il fut nommé percepteur à Gand, et devint alors le chef incontesté du mouvement flamand, le « père des flamingants », et fonda en 1836 le *Musée de Belgique*, publia *la Chronique rimée d'Edouard III*, par J. de Clerc d'Anvers 1840), *les Gestes de Brabant* 1839-1943), et... Outre les ouvrages cités, on lui doit : une *Etude sur les origines de la ville d'Anvers* (1828) ; des *Mémoires de littérature et d'histoire* 1829 ; etc.

WILLEMSTAD, ville maritime de l'île de Curaçao, ch.-l. des Antilles hollandaises ; 10 000 hab. environ. Bâtie à l'entrée du havre de Sainte-Anne, port naturel profond et bien abrité qui s'ouvre sur le rivage sud de l'île, elle fait un important trafic.

WILLENHALL, bourg d'Angleterre (comté de Stafford), sur le canal de Birmingham ; 19.000 hab. Métallurgie du fer et du cuivre ; mines de houille.

WILLETTE (*Adolphe-Léon*), peintre et dessinateur français, né à Châlons-sur-Marne en 1857. Fils du colonel Willette, qui fut l'aide de camp de Bazaine et montra au maréchal un grand dévouement jusqu'à vouloir partager sa captivité, il entra à l'École des beaux-arts. Élève de Cabanel, il débuta au Salon de 1881 et donna : *la Tentation de saint Antoine* (1881) ; *la Mort et le Bûcheron* (1882) ; *le Mauvais Larron* (1883). En 1886, *la Veuve de Pierrot* marquait déjà le côté fantaisiste, spirituel, où l'artiste allait incliner de plus en plus. Dès lors, ses toiles se firent rares (*Portrait de mon père*, 1887) et il s'adonna au dessin, à la lithographie, au pastel. Il se fit d'abord remarquer au « Chat noir », puis au « Courrier français ». Mais il a aussi collaboré au « Triboulet », au « Boulevard », au « Rire », et à vingt autres. Il a fondé le *Pierrot*, puis le *Pied-de-Nez*. Les pierrots de Willette, ses colombines, sont d'un Watteau montmartrois, à la fois satirique et rêveur. Willette a été le dessinateur des cabarets littéraires. Lithographe, il a composé de charmantes affiches, recherchées des connaisseurs. Le musée du Luxembourg possède de lui un dessin, *Valmy*. Il a publié : *Cent dessins de Willette* (1904), morceaux choisis dans son œuvre.

WILLIAMS, comté des Etats-Unis (Etat d'Ohio), sur la rivière Saint-Joseph ; 32.000 hab. Ch.-l. *Bryan*.

WILLIAMS DE KARS (sir William Fenwick), général anglais, né à Annapolis (Nouvelle-Ecosse) en 1800, mort à Londres en 1883. Il entra en 1825 dans l'artillerie. Il prit part aux conférences qui précédèrent le traité d'Erzeroum (1847), fit partie de la commission de délimitation de la frontière turco-perse (1848), accompagna comme commissaire britannique l'armée turque en Anatolie (1854), fut nommé lieutenant général et pacha, et, en 1855, s'enferma dans Kars, il y soutint contre l'armée russe un siège mémorable, mais dut capituler, le 28 novembre 1855. De retour en Angleterre, il fut créé baronnet de Kars, devint général commandant de Woolwich 1856-1859), membre du Parlement, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse (1865), gouverneur général de Gibraltar (1870-1876), et connétable de la Tour de Londres (1881).

WILLIAMSBURG, comté des Etats-Unis (Caroline du Sud), sur le Lynch's Creek ; 39.000 hab. Ch.-l. *Kingstree*.

WILLIAMSITE (*ou-i-li-am'*) n. f. Variété couleur vert pomme de serpentine.

WILLIAMSON, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Illinois, sur le Big Muddy, affluent du Mississipi ; 31.000 hab. Ch.-l. *Marion*. — Comté de l'Etat de Tennessee, sur le Harpet, affluent du Cumberland ; 31.000 hab. Ch.-l. *Franklin*. — Comté de l'Etat de Texas, sur le San Gabriel ; 33.000 hab. Ch.-l. *Georgetown*.

WILLIAMSPORT, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté de Lycoming, sur la Susquehanna occidentale ; 39.000 hab. Scieries mécaniques, verreries.

WILLIAMSTON, ville des Etats-Unis (Caroline du Sud [comté d'Anderson]), sur la Saluda ; 7.700 hab.

WILLIAMSTOWN, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Berkshire]), sur le Hoosac ; 6.500 hab.

WILLIBROD ou **WILLBROD** (saint), un des apôtres de la Frise, né dans le Northumberland en 658, mort dans son couvent d'Echternach en 739. A trente ans, il fut envoyé avec douze compagnons dans la Frise, que Pépin venait de conquérir. Le pape Sergius Ier lui donna pleins pouvoirs et le titre d'évêque ; Willibrod poussa ses excursions jusque chez les Danois. De retour en Frise, il s'établit à Utrecht. C'est lui qui baptisa Pépin le Bref. — Fête le 7 novembre.

WILLIMANTIC, ville des Etats-Unis (Connecticut [comté de Windham]), en amont du confluent du *Willimantic* avec le Natchang (bassin du Thames) ; 11.000 hab.

WILLINGTON, bourg d'Angleterre (comté de Durham), à quelque distance du Wear, tributaire de la Mer du Nord ; 8.000 hab. Mines de fer.

WILLINGTON QUAY ou **WELLINGTON QUAY**, ville d'Angleterre (comté de Cumberland), sur la Tyne ; 6.500 hab. Métallurgie ; chantiers de construction de bateaux, etc. Patrie de Robert Stephenson.

WILLIS (*wil'-lis*) n. f. Nom donné en Bohême à des personnages fantastiques qui sont, dit-on, des jeunes filles condamnées, toutes les nuits, à sortir de leur tombe et à danser jusqu'au jour.

WILLIS (Thomas), anatomiste anglais, né à Bedwin en 1622, mort à Londres en 1675. Il prit part à la guerre civile dans les rangs de l'armée royaliste. En 1660, il devint professeur à l'université d'Oxford. On lui doit en outre les ouvrages suivants : *Cerebri anatome, cui accessit nervorum descriptio et usus* (1664) ; *Pathologia cerebri et nervosi generis, in qua agitur de morbis convulsivis et scorbuto* (1667 ; etc.

WILLIS (BRANCHE OPHTALMIQUE, HEXAGONE ou MALADIE DE). *Branche ophtalmique de Willis*. Le nerf ophtalmique, branche du trijumeau. ‖ *Hexagone de Willis*. Cercle artériel formé sur la base du crâne par les deux cérébrales antérieures, les deux cérébrales postérieures (branches du tronc basilaire) et les communicantes postérieures qui unissent les premières aux secondes. ‖ *Maladie de Willis*, Le diabète sucré.

WILLISAU, petite ville de Suisse, cant. et à 36 kilom. de Lucerne, sur la Wiggern, affluent de l'Aar ; 4 500 hab.

WILLKOMM (*wil'-kom*) n. m. Verre à boire, en verre de Bohême.

WILLON (*wo-i-lon*) n. m. Techn. Appareil consistant en une espèce de boîte dans laquelle tournent rapidement des pointes arrêtées, qui déchirent le coton, reçu ensuite dans un batoir où il se débarrasse des impuretés et des graines.

WILLOUGHBY, bourg des Etats-Unis (Ohio [comté de Lake]), sur la rivière Chagrin ; 4.000 hab.

WILLOUGHBY (Hugues), navigateur anglais du XVIe siècle, né à Risby, mort dans la presqu'île de Kola en 1554. Placé en 1553 à la tête d'une expédition organisée par une compagnie anglaise de marchands moscovites pour la découverte du passage nord-est, Willoughby s'avança avec trois vaisseaux, en compagnie de St. Burrough et de R. Chancellor, dans l'océan Glacial au N. de l'Europe. Il vit une terre qui est ou le Spitzberg ou la Nouvelle-Zemble, puis hiverna sur les côtes de la Laponie russe, aux environs du Sviatoi Noss (cap Sacré). De là, il fit, sans succès, faire des reconnaissances dans l'intérieur de la péninsule de Kola, et périt avec ses compagnons, pendant l'hiver 1553-1554. Des pêcheurs russes trouvèrent les cadavres des voyageurs, et recueillirent leurs papiers, qui ont été publiés dans le tome Ier de la collection de Hakluyt.

WILLS (William Gorman), peintre et auteur dramatique anglais, né à Kilmurry, en Irlande, en 1828, mort à Londres en 1891. Tantôt peintre de portraits, tantôt entrepreneur de romans pour les libraires, il végéta jusqu'au succès de ses deux drames : *l'Homme d'Airlie* (1866) et *Hinko ou la Fille du bourreau* (1871). Il donna depuis *Charles Ier* (1872), qui eut un éclatant triomphe, *Eugène Aram* (1873), *Mary Stuart* (1874), *Sappho* (1875), *Buckingham, Jane Shore* (1876), *Olivia* (1878), comédie inspirée de Goldsmith, *Nell Gwynne* (1878), *Bolbar* (1879), *Sedgemoor* (1881), *Jane Eyre* (1882), *Gringoire* (1885), etc.

WILLS POINT, bourg des Etats-Unis (Texas [comté de Van Zandt]) ; 5.000 hab.

WILLY (Henry GAUTHIER-VILLARS, connu sous le pseudonyme de), littérateur français, né à Villiers-sur-Orge en 1859. Fils de l'éditeur scientifique Jean-Albert Gauthier-Villars, il commença par seconder son père et traduisit de l'allemand la *Platinoïdie* de Pizzighelli et Hübl (1883 ; la *Photographie à la lumière des magnésium*, de G.-M. Eder 1890 ; la *Photographie des objets colorés*, de Vogel 1887 ; puis il se consacra à la littérature, collabora à différents journaux, publia, dans la « Paix », des Soirées théâtrales, sous le pseudonyme de **Willy**, puis, dans l'« Echo de Paris », et sous le pseudonyme de L'OUVREUSE DU CIRQUE D'ÉTÉ, d'amusantes et caustiques critiques musicales, émaillées de calembours variés. Il a fait paraître des recueils de chroniques mondaines, dramatiques, etc., et des romans humoristiques d'une amusante fantaisie : *Marck Twain* 1883 ; *Lettres d'un ouvreuse* 1890) ; *Soirées perdues* 1891 ; *l'Année fantastique* 1893 et suiv.) ; *Rythmes et rires* (1894 ; *une Passade* 1894 ; *la Mouche des crochets* 1894 ; *Entre deux actes* 1895 ; *Poissons d'avril* 1896 ; *Maîtresse d'esthètes* 1897 ; *Notes sans portée* (1897 ; *Accords perdus* (1898 ; *un Vilain Monsieur* 1898 ; *la Colle aux quintes* 1899 ; *A manger du foin* (1899) ; *Claudine à l'école* 1900 ; *Claudine à Paris* 1901 ; *Dans le noir* (1901 ; *la Ronde des blanches* 1901 ; *Claudine en ménage* (1902) ; *Claudine s'en va* 1903 ; *la Maîtresse du prince Jean* (1903 ; *Minne* (1904). Willy a pris aussi les pseudonymes de JIM SMILEY et de H. MAROIS.

WILMARSDONCK, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers) ; 1.582 hab.

WILMERSDORF, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), dans la banlieue de Berlin ; 14.500 hab.

WILMINGTON, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), ch.-l. du comté de New-Hanover, sur l'estuaire du Cape Fear River ; 33.000 hab. Port de commerce assez actif. Industrie considérable. Ce fut, pendant la guerre de Sécession, un des principaux ports de guerre des confédérés.

WILMINGTON, ville des Etats-Unis (Delaware [comté de New Castle], sur le Delaware, grossi à cet endroit du Brandywine ; 97.000 hab. Fonderies de fer, forges, quincailleries, filatures de coton, de soie.

WILMSLOW, bourg d'Angleterre (comté de Chester), sur le Bollin, affluent du Mersey ; 6.500 hab. Métallurgie.

WILOC (*wi-lok'*) n. m. Comm. Sorte de drap feutré, dont se servent les Kalmouks.

WILRYK, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), près de l'Escaut ; 6.376 hab.

WILSDRUFF, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde], sur le Saubach, affluent de l'Elbe ; 3.116 hab.

WILSELE, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Louvain], non loin de la Dyle ; 2.839 hab. Amidon.

WILSON, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Caroline du Nord, sur le Mackason, affluent du Neuse ; 27.000 hab. Ch.-l. *Wilson* (6.... hab.). — Comté de l'Etat de Kansas, sur le Verdigris (bassin du Mississipi par l'Arkansas ; 25.000 hab. Ch.-l. *Fredonia*. — Comté de l'Etat de Tennessee, sur le Cumberland ; 34.000 hab. Ch.-l. *Lebanon*.

WILSON (Richard), peintre anglais, né à Pinegas (pays de Galles) en 1713, mort à Llanberris (Nord-Galles) en 1782. Il séjourna en Italie de 1749 à 1755, puis retourna en Angleterre. Quelques-uns de ses tableaux, notamment la *Mort de Niobé* et la *Vue de Rome prise de la villa Madame*, lui valurent d'être nommé, en 1768, bibliothécaire de l'Académie. Toutefois, il resta pauvre, car ses tableaux, mal appréciés, se vendaient très peu. Ses paysages sont devenus par la suite très recherchés.

WILSON (sir Robert Thomas), général anglais, né à Londres en 1777, mort à Londres en 1849. Entré dans l'armée en 1794, il fit la campagne contre la France dans l'armée d'York. Il fut un des officiers anglais qui, en avril 1794, attaquèrent, à Villers-en-Cauchies, les positions françaises et les empêchèrent de réaliser leur projet de s'emparer de l'empereur François II. Après avoir servi en Irlande, en 1798, Wilson fit la campagne de Hollande (1799), puis celle d'Egypte (1801), où il fut aide de camp de George III, fit la campagne d'Allemagne (1813-1814) et servit en Italie l'armée autrichienne. Il se rendit à Paris après

WILSON [illegible] Christopher [illegible] ... Académie [illegible] ... Magazine ». On [illegible] ... Wood », [illegible] ... *Lumières et* [illegible] ... *Essais* [illegible] ... nouvelles *Lumières et* [illegible] ... *se*; les romans etc.

WILSON [illegible], homme politique français, né à [illegible] Issu, par son père, d'une famille anglaise et [illegible], par sa mère de Cazenave, membre de la [illegible] et des Cinq-Cents, il fut élu député au Corps [illegible] (Indre-et-Loire 1849), siégea à la gauche [illegible] et commanda pendant la guerre le 2e bataillon [illegible] d'Indre et Loire. Élu à l'Assemblée nationale [illegible] la politique de Thiers, fit plus tard partie [illegible] gouvernement du 16 Mai, fut [illegible] en 1881 et 1885. Il devint sous-secrétaire [illegible] 1881 et près lent de la commission [illegible] avait créée, en 1881, Mlle Alice [illegible] président de la République. Il lança [illegible] influence que lui valait sa parenté avec [illegible] dans l'affaire des décorations [illegible] contraignit le président Grévy à [illegible] il fut condamné par le tribunal correctionnel, mais acquitté par la cour de Paris, qui déclara que ses actes, quoique abusifs, ne tombaient sous le coup d'aucune disposition répressive. Il redevint député de [illegible] en 1893 et, invalidé, fut réélu en 1894, puis de nouveau au renouvellement de 1898. A l'expiration de son [illegible], il rentra dans la vie privée.

WILSONITE [illegible] Miner. Variété de wernérite.

WILSTER, ville d'Allemagne (Prusse), district de Schleswig-Holstein, sur la Wilsteraü, bassin de l'Elbe; 3.675 hab.

WILTON [illegible] ville d'Angleterre (comté de Wilts), sur la Wylye, au confluent avec la Nadder; 8.600 hab. Fabrication de tapis, jadis célèbre, flanelle, lainages et tissus de [illegible]. Vaste parc, château de Wilton-House.

WILTON Joseph, sculpteur anglais, né à Londres en 1722, mort en 1803. Parmi ses travaux les plus remarquables, on mentionne la statue équestre de *Général Wolfe*, à l'abbaye de Westminster, celles de *Général Holmes*, du *comte* et de la *comtesse de Mansfield*, et de *Stephen Hales*, ainsi que les bustes de *Boyle*, de *Cromwell*, de *Newton*, de *Swift*, de *Pope*, de *Congreve*, de *Chesterfield*, etc.

WILTS [illegible] **WILTSHIRE**, comté de l'Angleterre méridionale, borné au N par le comté de Gloucester, au N.-O. par celui de Somerset, à l'E. par ceux de Berks et de Hants, au S. par celui de Dorset; 3.507 kilom. carrés. Hab. Ch.-l. Salisbury.

Sol [illegible] ondulé, couvert de hautes collines [illegible] couvertes, arrosé, entre autres rivières, par la Tamise, la Saote, le Kennet, l'Avon, etc. Terres [illegible] des céréales, du lin, etc. L'industrie [illegible] plus active: fabrication de tissus de [illegible], gisements de fer et de houille [illegible], construction de machines agricoles.

WILTS-ET-BERKS [illegible] canal, voie navigable d'Angleterre [illegible] la Tamise avec le canal [illegible] 82 kilom.

WILTSHIRE [illegible] V. Wilts [illegible] le.

WILTZ [illegible] L[illegible]bourg, sur la [illegible] hab. Fabrique de draps.

WILUITE [illegible] variété de [illegible].

WIMBLEDON [illegible] Surrey; [illegible] sur [illegible].

WIMBORNE ou **WIMBORNE-MINSTER** [illegible] Angleterre (comté de Dorset), sur le Stour; 3.000 hab. [illegible] et de [illegible].

WIMEREUX, [illegible] sur la Manche, [illegible] N. de Boulogne, [illegible] par Napoléon Ier [illegible].

WIMILLE [illegible] Pas-de-Calais, [illegible] de Wimereux et [illegible] sur la mer du Nord.

WIMMERA [illegible] Australie méridionale [illegible] Victoria [illegible] N.-O et se perd dans [illegible] avant [illegible] le Murray. [illegible] km.

WIMPFFEN (Louis-Félix, [illegible] général français, né à Mulhouse (Palatinat) en 1744, mort à Bayeux en 1814. [illegible] roi Stanislas, il entra dans l'armée [illegible] la guerre d'Amérique, et quitta [illegible] hôpital de camp, en 1788. Élu député [illegible] en 1789 par la noblesse du bailliage de [illegible] par les monarchistes constitutionnels. [illegible] en 1792, il se mit Thionville contre [illegible] Commandant en chef de l'armée des côtes [illegible] en 1793, il prit parti pour les girondins [illegible] à Caen, et organisa une petite armée [illegible] les troupes de la Convention dispersèrent [illegible] Evreux. Wimpffen se cacha à Caen, puis à [illegible], où il parvint à vivre ignoré jusqu'au 18-Brumaire. [illegible] baron de l'Empire, en 1809. Il a laissé des *Mémoires*.

WIMPFFEN (Emmanuel-Félix DE), général français, né à Laon (Aisne) en 1811, de la même famille que le précédent, mort à Paris en 1884. Il sortit de Saint-Cyr sous-lieutenant d'infanterie en 1832, servit en Algérie, se distingua en Crimée, où il devint général de brigade en 1855 et prit part à l'assaut de Malakoff. Commandant une brigade des grenadiers de la garde impériale en 1856, il prit part, à sa tête, à la guerre d'Italie, fut blessé à Magenta, et promu sur le champ de bataille général de division. Il fut nommé commandant du corps de débarquement de l'Adriatique, mais la paix mit fin à cette mission. Tenu à l'écart lors de la constitution de l'armée du Rhin, en juillet 1870, et laissé inactif en Algérie, le général de Wimpffen fut cependant, après les premières défaites, nommé commandant du 5e corps d'armée à la place du général de Failly, et pourvu par le ministre de la guerre, général Palikao, d'une lettre de service lui confiant le commandement de l'armée en cas de disparition du maréchal de Mac-Mahon. Wimpffen, qui l'avait tenue secrète, en excipa après la blessure du maréchal, lorsqu'il aperçut le danger du mouvement de retraite inopportunément prescrit par le général Ducrot, à qui Mac-Mahon avait fait remettre le commandement. Wimpffen dirigea, avec une bouillante valeur, diverses tentatives de percée, soit dans la direction de Carignan, soit sur Bazeilles, mais ne put empêcher l'empereur Napoléon III d'arborer le drapeau blanc sur la citadelle de Sedan. Il eut le lendemain, comme commandant en chef, la pénible mission d'aller discuter les conditions de la capitulation. Prisonnier de guerre avec toute l'armée, interné à Stuttgart, il rentra en France en 1871, et fut blâmé, malgré ses protestations très énergiques, et d'ailleurs justifiées, par le conseil d'enquête sur les capitulations. Il a écrit dans un livre, *Sedan*, le récit de la campagne.

WIMSHURST (MACHINE DE), Machine électrique à influence, employée surtout pour l'électricité médicale.

— ENCYCL. Elle comprend deux plateaux semblables de verre ou d'ébonite, distants d'environ 3 millimètres, portés par le même axe et pouvant tourner rapidement en sens inverse; ces plateaux portent, collées sur leur face extérieure, des pièces métalliques dirigées suivant les rayons et n'occupant pas plus du tiers de ceux-ci. L'axe porte, de chaque côté des plateaux, une tige terminée par un balai métallique qui se trouve en contact des pièces métalliques collées sur les plateaux; les deux tiges sont inclinées à 45° sur l'horizon et perpendiculaires l'une sur l'autre. Enfin, deux peignes ou mâchoires, placés horizontalement et diamétralement opposés, sont portés par des colonnes isolantes et communiquent avec les pôles de la machine. La rotation se fait de façon que chaque secteur tourne du peigne vers le plus prochain balai.

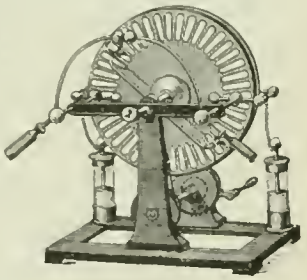

Machine de Wimshurst.

WINBERG ou **WYNBERG**, bourg de l'Afrique australe (colonie anglaise du Cap); 5.000 hab. Vignobles.

WINCHCOMB, bourg d'Angleterre (comté de Gloucester), sur l'Isborne; 2.800 hab. Papeteries, fabrication de soieries.

WINCHENDON, bourg des Etats-Unis (Massachusetts), comté de Worcester, sur la rivière Miller; 5.500 hab.

WINCHESTER, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Hants, sur l'Itching, affluent de la baie de Southampton; 20.000 hab. Carrières, filatures, fabrication d'étoffes. Sa cathédrale est un des chefs-d'œuvre de l'architecture gothique; mais elle renferme des parties antérieures au XIe siècle; le saxon primitif et l'ancien normand y brillent à côté du gothique fleuri. Dans l'intérieur, magnifiques vitraux. A mentionner encore, dans Winchester: le collège, en grande partie de style gothique, fondé par l'évêque William de Wykeham (1369-1393).

Ancienne rivale de Londres, Winchester représente la ville romaine de *Venta Belgarum*, bâtie elle-même sur l'emplacement d'une cité fondée jadis par les Belges. A l'époque de la domination saxonne, elle fut la capitale de l'Angleterre. L'époque de sa plus grande splendeur fut le règne de Henri Ier. A l'époque de la lutte entre Charles Ier et le Parlement, Winchester embrassa avec ardeur la cause royale. Cromwell marcha alors contre la ville, s'en empara [illegible] trouva par la mine le palais de l'évêque et le château. Tous les efforts de Charles II pour rendre à la ville [illegible] splendeur restèrent sans résultat.

WINCHESTER, nom d'un certain nombre de villes et [illegible] des Etats-Unis: ville de l'Etat de Kentucky, ch.-l. [illegible] Clark, sur le Stoners-Creek naissant bassin [illegible] par le Licking et l'Ohio); 5.000 hab. — Ville [illegible] Massachusetts, comté de Middlesex, sur le [illegible] du Charles River; 6.000 hab. — Ville de [illegible], ch. l. du comté de Frederick; 7.000 hab.

WINCHESTER (FUSIL), Arme d'origine américaine, qui [illegible] pendant la guerre de Sécession, et plus tard [illegible] guerre de 1870. C'est une arme à répétition, [illegible] contient quinze cartouches, se trouvant sous le canon. Le calibre est de 10mm,7.

— G m. [illegible] V. S. WESTEN.

WINCKELMANN (Jean-Joachim), archéologue allemand, né à Stendall (Brandebourg) en 1717, mort à Trieste en 1768. Fils d'un pauvre cordonnier, il put, grâce à la protection du recteur, suivre les cours du collège de Stendall et compléter ses études à Berlin. Il se débattit longtemps dans la misère et l'obscurité. Enfin, il devint bibliothécaire du comte de Bunau, près de Dresde. Attiré de plus en plus vers l'étude des monuments antiques, il publia un premier ouvrage qui eut du succès et partit pour Rome en 1756. Il fut bien accueilli par le pape Benoît XIV, et même logé au Vatican. En 1758, il fut choisi comme bibliothécaire et conservateur de ses collections d'antiques par le cardinal Albani. Il parcourut une bonne partie de l'Italie, de Florence à Naples et à Pompéi. En 1769, il fut nommé préfet des antiquités romaines et, un peu plus tard, bibliothécaire du Vatican. Il se rendait en Italie, revenant d'Allemagne, quand il fut assassiné à Trieste par un certain Archangeli, dont la cupidité avait été éveillée par la vue de ses médailles d'or. Winckelmann a laissé plusieurs ouvrages importants: *Réflexions sur l'imitation des ouvrages grecs dans la sculpture et la peinture* (1756); *Remarques sur l'architecture des anciens* 1761; trad. franç. par Jansen, 1783); *Lettre sur les antiquités d'Herculanum* (1762); *De la capacité de sentir le beau dans les ouvrages de l'art* (1769); *Histoire de l'art chez les anciens* (1764; trad. franç. par Jansen, 1798-1803); *Monumenti antichi inediti* (1767); *Œuvres complètes* (1808-1820). Winckelmann est le premier qui ait étudié avec une méthode vraiment scientifique les monuments de l'antiquité.



Winckelmann.

WINCKELRIED. Biogr. V. ARNOLD.

WINDAU. Géogr. V. VINDAVA.

WINDERMERE, WINANDERMERE, lac de l'Angleterre septentrionale (comtés de Lancastre et de Westmoreland), au bas du versant sud des monts Cambriens (983 m.), à 40 mètres d'altitude; 1.470 hectares. Le Leven emporte ses eaux vers la baie de Morecambe, mer d'Irlande.

WINDHAM, comté des Etats-Unis (Etat de Vermont), sur le Connecticut; 33.000 hab. Ch.-l. *Fayetteville*.

WINDHAM (William), homme d'Etat anglais, né et mort à Londres (1750-1810). Il voyagea, se lia avec Johnson et Burke, et occupa le poste de secrétaire en chef du vice-roi d'Irlande. Membre du Parlement en 1784, il joua un grand rôle dans la commission d'enquête sur les agissements de Warren Hastings. De 1794 à 1801, il fut secrétaire à la Guerre dans le cabinet Pitt. Il organisa l'expédition de Quiberon (1795). Il accueillit avec enthousiasme la reprise des hostilités avec la France et, dans le cabinet de lord Grenville (1806-1807), obtint les portefeuilles de la guerre et des colonies. Il a laissé un journal intéressant: *Diary, 1784-1810* (1866), et un recueil de discours: *Speeches, with memoir by Thomas Amyot* (1806).

WINDHILL, bourg d'Angleterre (comté d'York); 8.000 h. Minoteries, métallurgie, filatures.

WINDIQUE (*vin-dik'*) adj. Ethnogr. Syn. de slave (rare).

WINDISCH, bourg de Suisse (cant. d'Argovie), à 7 kilom. de Brugg, au confluent de la Reuss et de l'Aar; 2.390 hab. Filature de coton, fabrique de machines. Restes de la *Vindonissa* romaine.

WINDISCH, nom souvent donné aux Slovènes en allemand. V. SLOVÈNES.

WINDISCHGRÆTZ (Alfred-Candide-Ferdinand, prince DE), général autrichien, né à Bruxelles en 1787, mort à Vienne en 1862. Il était lieutenant-colonel en 1813 et se signala à Leipzig, puis pendant la campagne de 1814. Feld-maréchal lieutenant (1833), il prit, après les événements de mars 1848, le commandement de Vienne, puis fut envoyé à Prague. Il réprima le soulèvement qui éclata dans cette ville le 11 juin suivant et pendant lequel sa femme fut, par accident, tuée d'un coup de fusil dans sa chambre. Pendant l'insurrection d'octobre à Vienne, il fut nommé feld-maréchal et commandant en chef de toutes les troupes cantonnées hors de l'Italie. Après avoir remporté plusieurs succès, il fut arrêté, le 6 avril, près de Gœdellœ, forcé à la retraite, et perdit son commandement. En 1859, pendant la guerre d'Italie, il reparut de nouveau sur la scène politique et fut chargé d'une mission à Berlin. Caractère très ferme, mais aristocrate obstiné, il a publié, un récit de *la Campagne de l'hiver 1848-1849 en Hongrie* (1851).



Windischgrætz.

WINDSHEIM, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Moyenne-Franconie]), sur l'Aisch, affluent de la Regnitz; 3.172 hab. Carrières de gypse et d'albâtre.

WINDSOR, ville d'Angleterre (comté de Berks), sur la Tamise, vis-à-vis d'Eton; 10.600 hab. Fabrication d'étoffes, toiles, etc. Beau château (v. plus bas).

Windsor (CHÂTEAU DE). Elevé sur un territoire jadis donné par Edouard le Confesseur à l'abbaye de Westminster, l'antique donjon, construit par Guillaume le Conquérant, fut remplacé sur l'ordre d'Edouard III, qui était né à Windsor, par un magnifique château royal, sur les plans de William de Wykeham. La restauration du château de Windsor, entreprise sous George IV, fut dirigée par Jeffrey Wyatville. Au centre s'élève la Tour ronde (*Round Tower*), du haut de laquelle la vue s'étend sur douze comtés. Elle est flanquée à l'O. et à l'E. de deux corps de bâtiments. Celui de l'O. comprend: la *Chapelle Saint-George*, de style ogival, datant des règnes d'Edouard IV

et Henri VIII et servant de chapelle à l'ordre de la Jarretière; la *Chapelle Albert*, construite par Henri VII, restaurée par Gilbert Scott et consacrée à la mémoire du prince Albert; le *Cloître en fer à cheval*, le *Cloître du Doyenné*. Au centre s'étend la *Cour du bas* (Lower-ward). Le corps de bâtiments de l'E., qui entoure la *Cour du haut* (Upper-ward), comprend les *Grands Appartements* (State Apartments) et les appartements particuliers du souverain, renfermant une précieuse collection de tableaux. Une belle terrasse s'étend au N. du château.

WINDSOR, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), ch.-l. du comté de Bertie, sur le Cashie; 6.000 hab.

WINDSOR, ville du Canada (prov. d'Ontario [comté d'Essex]), sur la rivière Détroit; 12.000 hab.

WINDSOR, comté des Etats-Unis (Vermont), sur le Connecticut; 41.000 h. Ch.-l. *Woodstock*. Sol fertile, produisant des céréales. Elevage important.

WINDTHORST (Louis), homme politique allemand, né à Kaldendorf, près Osnabrück, en 1812, mort à Berlin en 1891. Après dix ans de carrière administrative, il entra dans la politique. En 1849, il faisait partie de la deuxième Chambre hanovrienne, où il devint chef du parti ministériel et ministre de la justice. Après l'annexion du Hanovre à la Prusse, il siégea au Reichstag de l'Allemagne du Nord, puis se mit à la tête du parti catholique et devint, surtout à partir de 1874, le plus redoutable adversaire du prince de Bismarck et du Kulturkampf. A la fois souple et inflexible, négociateur avisé, orateur incisif par sa logique lumineuse, tacticien parlementaire hors ligne, il combattit toutes les mesures d'intolérance. Le ministère Falk tomba enfin sous ses coups, et sa chute fut le point de départ de la délivrance pour les catholiques. Le chancelier de fer, qui avait promis « de ne pas aller à Canossa », dut négocier un *modus vivendi* avec le saint-siège.

WINEFRIDE ou **WÉNÉFRIDE** (sainte), née dans le pays de Galles, vers le milieu du VIIe siècle. Elle était abbesse de Gutheria lorsque Caradoc, fils d'Alain, prince du pays, conçut une violente passion pour la vierge; pour y échapper, Winefride alla chercher un asile dans l'église d'Holywell. Caradoc se mit à sa poursuite et, ne pouvant vaincre sa résistance, lui coupa la tête. Mais, ajoute la tradition, le meurtrier fut aussitôt englouti par la terre, et une fontaine merveilleuse jaillit à l'endroit où la tête de la martyre avait touché le sol. Cette fontaine est réputée aujourd'hui encore pour sa vertu miraculeuse, en particulier contre la lèpre. — Fête le 3 novembre.

WINENNE, comm. de Belgique (Namur [arrond. de Dinant]); 1.604 hab.

WINFIELD, bourg des Etats-Unis (Kansas), ch.-l. du comté de Cowley, sur le Walnut; 6.000 hab.

WINGE (Marten-Eskil), peintre suédois, né et mort à Stockholm (1825-1896). Professeur à l'Académie des beaux-arts de Stockholm et peintre de la cour. Cet artiste a pris souvent pour motifs de ses compositions les personnages et les épisodes de la mythologie scandinave et des sagas : *Kraka*; *Lake et Sigyn*; *Combat de Thor avec les Géants*; *Hjalmar et Orvor Odd*; *Olaf Tryggvesson et Sigrid Storrada*; etc.

WINGLES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 19 kilom. de Béthune; 3.027 hab. Ch. de f. Nord. Houille.

WINIARY, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen]); 3.000 hab.

WINIGEN, comm. de Suisse (cant. de Berne); 3.000 h.

WINKLÉRITE (*vin*) n. f. Oxyde hydraté naturel de nickel et cobalt.

WINKWORTHITE (*vink'-vor*) n. f. Silico-sulfo-borate hydraté naturel de chaux.

WINLATON, bourg d'Angleterre (comté de Durham); 9.915 hab.

WINNEBAGO, lac du nord des Etats-Unis (Wisconsin), à 227 mètres d'altitude; 311 kilom. carr. Il s'écoule par la rivière Fox, qui porte ses eaux au lac Michigan.

WINNEBAGO, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Illinois, sur le Pecatonica (bassin du Mississipi par le Rock River); 41.000 hab. Ch.-l. *Rockford*. — Comté de l'Etat de Wisconsin, sur le lac *Winnebago*; 61.000 hab. Ch.-l. *Oshkosh*.

WINNEBAGOS ou **OUINNÉBAGOS**, Indiens de la Confédération des Dacotas, actuellement cantonnés dans une réserve de la rive droite du Missouri (Etats-Unis).

WINNENDEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur un affluent de la Murr; 3.503 hab.

WINNESHIEK, comté des Etats-Unis (Iowa), sur l'Upper Iowa (bassin du Mississipi); 29.000 hab. Ch.-l. *Decorah*.

WINNEZEELE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 15 kilom. d'Hazebrouck, sur un petit affluent de l'Yser; 1.390 hab. Ch. de f. Nord.

WINNIKI, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Lemberg]), sur le Peltow; 3.390 hab. Tabac.

WINNIPEG, l'un des plus grands lacs du Canada, en Manitoba, Keewatin et Saskatchewan, à 216 mètres d'altitude; 24.400 kilom. carr. Rives basses, palustres à l'O., rocheuses mais peu élevées à l'E. Il reçoit la Saskatchewan, le Winnipeg, le Dauphin, la rivière Rouge et s'écoule par le Nelson, tributaire de la baie d'Hudson.

WINNIPEG, ville du Canada (capit. du Manitoba), au confluent de la rivière Rouge du Nord et de l'Assiniboine; 50.000 hab. Industrie et commerce actifs.

WINNIPEGOSIS (c'est-à-dire *Petit Winnipeg*), lac du Canada (Manitoba et Saskatchewan), à l'O. du lac Manitoba, à 252 mètres d'altitude; 33.830 kilom. carr., entre rives plates, souvent palustres. Il s'écoule par la *Poule d'eau*, vers le lac Manitoba.

WINONA, comté des Etats-Unis (Minnesota), sur le Mississipi; 41.000 hab. Ch.-l. *Winona*.

WINONA, ville des Etats-Unis (Minnesota), ch.-l. du *comté de Winona*, sur la rive du Mississipi; 27.000 hab. Scieries, minoteries; fabrication de matériel pour chemins de fer. Important commerce de grains et de bois. — Bourg de l'Etat de Mississipi, ch.-l. du comté de Montgomery, près du Big Black (bassin du Mississipi); 6.000 hab.



Château de Windsor.

WINOOSKI FALLS, ville des Etats-Unis (Vermont [comté de Chittenden]), sur le *Winooski*, affluent du lac Champlain; 4.500 hab. Minoteries, filatures.

WINSCHOTEN, bourg des Pays-Bas (prov. de Groningue, à 10 kilom. de la frontière d'Allemagne; 8.000 hab.

WINSEN-AN-DER-LUHE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Lunebourg], ch.-l. de cercle; 3.808 hab.

WINSLOW (Jacques-Bénigne), médecin et anatomiste danois, né à Odensee en 1669, mort à Paris en 1760. Le roi de Danemark lui accorda une pension qui lui fournit les moyens de visiter les plus fameuses écoles de médecine de l'Europe. A Paris, il devint membre de l'Académie des sciences. Nous citerons de lui : *Exposition anatomique de la structure du corps humain* (1732); *Sur l'incertitude des signes de la mort* (1742); *Observations sur les fibres du cœur et sur les valvules* (1711); *Description d'une valvule singulière de la veine cave* (1717); etc.

— *Hiatus de Winslow*. Ouverture donnant accès à l'arrière-cavité des épiploons.

WINSTER, bourg des Etats-Unis (Connecticut [comté de Lichtfield]), sur le Mad; 7.000 hab.

WINSTON, comté des Etats-Unis Mississipi), sur la rivière des Perles; 16.000 hab. Ch.-l. *Louisville*.

WINSTON, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), ch.-l. du comté de Forsyth; 14.000 hab.

WINTER (Pierre DE), compositeur allemand, né à Mannheim en 1754, mort à Munich en 1825. Dès l'âge de onze ans, il faisait partie, comme violoniste, de l'orchestre de l'électeur Palatin. Il devint chef d'orchestre du théâtre de la cour électorale en 1776; en 1788, il en fut nommé maître de chapelle. Dès 1780, il avait fait jouer à Munich plusieurs opéras italiens ou allemands. En 1791, il visita l'Italie et fit représenter à Naples *Antigone* et à Venise *i Fratelli rivali* et *il Sacrifizio di Creta*. De retour à Munich, il y donna *Psyché* et *la Tempête*; sa renommée s'étendit dès lors par toute l'Europe. Il donne alors, à Vienne, *le Labyrinthe* et *le Sacrifice interrompu*, que son succès rend aussitôt célèbre : à Prague, *Oguo* ou *le Triomphe du beau sexe*; à Munich, *Marie de Montalban*, qui est considéré comme son meilleur ouvrage; à l'Opéra de Paris, *Tamerlan*; à Londres, *Calypso*, *Proserpina*, *Zaïra*; à Paris encore, *Castor et Pollux*; à Milan, *Maometto*, *i Due Valdomiri*, *Etelinda*, etc. Parmi ses ouvrages dramatiques, au nombre de quarante environ, on cite surtout : *le Labyrinthe*, *le Sacrifice interrompu* et *Marie de Montalban*. Winter a encore écrit des messes, des *Requiem*, des *Gloria*, des *Credo*, des *Sanctus* et *Agnus Dei*, des offertoires, des graduels, des psaumes, des chorals à 4 voix et un oratorio intitulé *Jésus mourant*. D'autre part, on lui doit une vingtaine de grandes cantates, des chœurs pour les troupes bavaroises, plusieurs symphonies et une bonne *Méthode de chant*, devenue classique.

WINTER (Pharaon DE), peintre français, né à Bailleul (Nord) en 1849. Il débuta au Salon de 1875 avec un *Portrait de jeune fille* et un *Saint Sébastien*. Vinrent ensuite : *l'Enfant prodigue* (1876, musée de Dunkerque); *Judith* (1877); *Vieille femme en prière*; *le Dimanche des Rameaux* (1879); *Dans les champs* (1880); *la Rédemption*, triptyque (1881); *Portrait d'homme* (1882); *Portrait de femme* (1883); *Tondeur de moutons*, étude de nu (1884, musée de Laval); *Au dispensaire* (1886); *Pendant la neuvaine, en Flandre* (1889); *Portraits* (1890, 1892 et 1897); *un Bobineur flamand* (1893); *Religieuses augustines* (1895); *Méditation*; *Religieuses lisant l'office* (1896); *Vieille religieuse* (1898); *Recueillement* (1899); *la Lecture au couvent*; *Deux trappistes* (1901); *les Dernières Prières* (1902); *Jeune fille en blanc*, *à l'église* (1903); *Portrait d'homme*; *Portrait d'enfant* (1904); etc. Ph. de Winter est un peintre de vraie lignée flamande et un portraitiste de grande valeur.



Winter. *a*, coupe de la fleur.

WINTER (ÉCORCE DE) du n. d'un médecin angl.). Nom d'une écorce analogue à la cannelle, rapportée par Winter du détroit de Magellan. (Elle est rangée parmi les médicaments stimulants.)

WINTERBERG, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Pisek]), sur la Wolinka, au pied du Bohmerwald; 4.282 hab. Verrerie.

WINTÈRE (*vin*) n. m. Bot. Genre de drymmiacées, propres à la Nouvelle-Zélande. Les principales espèces sont : le *wintera axillaire*, le *wintera coloré*, le *wintère monogyne*, etc.)

WINTERER Landelin, l'abbé, homme politique alsacien, né à Obersulzbach en 1832. Chapelain de Bischwiller, puis de Colmar, il devint plus tard curé de Guebwiller et enfin de Mulhouse. En 1874, la circonscription de Thann l'envoya au Reichstag, où il défendit avec vigueur les intérêts catholiques. Membre du Landesausschuss pour le cercle de Mulhouse, il a publié : *Histoire de la persécution religieuse en Alsace pendant la grande Révolution* (1870); *Histoire de sainte Odile* (1870); *le Socialisme contemporain* (1874); *Trois années de vocial isme* (1882); *le Danger social* (1885); *le Socialisme international* (1890); etc.

WINTERGREEN (*ou-in-ter'-grin*) n. m. *Essence de wintergreen*, Salicylate de méthyle. Très employée dans la parfumerie à bon marché, elle s'obtient directement par la distillation dans l'eau du *gaultheria procumbens* ou de l'écorce de *betula lenta* (bouleau doux). V. SALICYLIQUE.

WINTERHALTER (François-Xavier), peintre allemand, né à Baden en 1806, mort à Munich en 1873. Il séjourna à Paris de 1834 à 1871. Des tableaux de genre de grandes proportions, d'une peinture faible, mais d'une grâce mignarde, lui valurent d'éclatants succès : *Dolce farniente* en 1836 et *le Décaméron de Boccace* en 1837. Jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, Winterhalter fut le peintre attitré de la cour. Une de ses toiles : *S. M. l'impératrice Eugénie, entourée de ses dames d'honneur, dans un jardin*, a été très répandue par la gravure.

WINTERHUDE, bourg d'Allemagne, qui fait partie du territoire de Hambourg, dont c'est un faubourg, sur l'Alster, affluent de l'Elbe; 11.327 hab.

WINTERSWIJK, bourg des Pays-Bas (Gueldre), sur la Glinze, sous-affluent droit de l'Yssel; 10.000 hab.

WINTERTHUR, ville de Suisse (cant. de Zurich), sur l'Eulach, petit affluent de la Tœss, tributaire du Rhin; 26.000 hab. Centre industriel important. Fabrication de machines; filatures et tissages de coton; soieries, produits chimiques; savonnerie; vignobles. Nombreux établissements scolaires.

WINTHER (Rasmus Vilhelm Kristian Ferdinand), poète danois, né à Fensmark en 1796, mort à Paris en 1876. Il acquit par ses poèmes une pré ocre réputation consacrée par le succès de son premier recueil, *Poèmes anciens et nouveaux* (1828). Il voyagea en Italie (1829-1831), en rapporta *Quelques poèmes* (1835, bientôt suivis des *Poèmes* (1842), où il commençait le récit de ses amours, continué par la suite en plusieurs volumes. En 1855, parut son plus grand poème, *Hjortens flugt*. Il a écrit aussi des nouvelles *Esquisses*, 1840, des fables) *Vingt cinq fables*, 1845, etc. Son grand titre de gloire est son œuvre lyrique, consacrée à exalter l'amour et la beauté de la nature danoise.

WINTZENHEIM ou **WINZENHEIM**, bourg d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace [cercle de Colmar], près de la Fecht, à l'entrée de la vallée de Munster; 3.610 hab.

WINTZINGERODE (Ferdinand, baron DE), feld-maréchal et diplomate russe, né dans le Wurtemberg en 1770, mort à Wiesbaden en 1818. Il combattit d'abord contre la France dans l'armée autrichienne et passa ensuite au service de la Russie. En 1805, il fut chargé, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, d'entraîner les cours de Berlin et de Vienne dans une coalition avec l'Angleterre. Il y réussit, et faillit être fait prisonnier à Austerlitz. Il prit une part moins active à la guerre de 1806-1807. La paix de Tilsit, en rapprochant la Russie de la France, le tint éloigné des affaires; mais la rupture de 1812 lui rendit tout son crédit. Au moment de la retraite de Moscou, le 22 octobre, s'étant avancé imprudemment pour surprendre le Kremlin, il fut fait prisonnier, mais délivré pendant qu'il était conduit en France. Dans les campagnes de 1813 et de 1814, il combattit à Leipzig, pénétra en France, mais se fit battre à Saint-Dizier par l'Empereur, en 1814.

WIPPER, WUPPER, rivière de l'Allemagne occidentale (Westphalie et Prusse-Rhénane), qui part du Sauerland, baigne Barmen et Elberfeld et se perd dans le Rhin, rive droite, en amont de Dusseldorf; 105 kilom.

WIPPERFURTH, ville d'Allemagne (Prusse [près de Cologne], ch.-l. du cercle du même nom, sur la rive droite de la *Wipper*; 5.550 hab. Importante fabrique de drap.

WIRKSWORTH, bourg d'Angleterre (comté de Derby), 7.000 hab. Métallurgie; fabrication d'étoffes.

WIRSUNG ou **WIRSUNGUS** (Christophe), anatomiste allemand du XVIIe siècle. Il était originaire d'Augsbourg et fit ses études à Padoue. Il est surtout connu pour avoir démontré le premier l'existence du canal pancréatique dans l'homme. Wirsung périt assassiné par un médecin dalmate, jaloux de sa réputation.

WIRTHSMASS (*virtss-mass*) n. m. Métrol. Mesure de capacité de Mannheim, valant 1^l^,71.

WISBEACH ou **WISBECH**, ou **WISBECH SAINT-PETER**, ville d'Angleterre (comté de Cambridge), dans l'Ile d'Ely, formée par le Nen, tributaire du Wash; 10.000 hab. Minoteries, scieries. Port actif.

WISBY ou **VISBY**, ville de Suède, ch.-l. du län de Gotland, sur la côte occidentale de l'île de Gotland; 8.000 hab. Port assez actif. Bains de mer.

WISCHAU ou **VYSKOV**, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle de Brünn], ch.-l. de district, dans une plaine fertile, sur la Haona, affluent de la Morava; 5.567 hab. Fabriques de drap, de lainages.

WISCONSIN, rivière des Etats-Unis, qui naît dans le lac Vieux-Désert, coule vers le S.-O., reçoit le Pelican, le Little Wisconsin, et atteint le Mississipi, rive gauche, après un cours de 950 kilom. environ.

WISCONSIN, un des Etats unis de l'Amérique du Nord, limité au N. par l'Etat de Minnesota, dont le sépare le haut lac Supérieur; à l'O. par les Etats de Minnesota et d'Iowa, au S. par l'Etat d'Illinois, à l'E. par le lac Supérieur, au N.-E. par l'Etat de Michigan. Superf. 145.110 kil. carr.; pop. 2.100.000 hab. Ch.-l. *Madison*.

Au point de vue physique, le Wisconsin constitue un seuil à forme de plateau généralement peu élevé, travaillé, dans toute sa partie centrale et septentrionale, par l'érosion glaciaire, qui y donne les collines moraniques ou de petites collines de sable ou de débris glaciaires. Les collines Montreal et les Penokee Range sont les principaux accidents de la topographie. Les rivières sont nombreuses; vers le Mississipi descendent la rivière Saint-Croix, la Chippewa, le Wisconsin, le Rock River, la

WISIGOTHIQUE (...) Qu'on erne les Wisi- ... On appelle ... nua gothique, et, ... ostrogothique ou ... caractères d'un style, de minuscule ... plus la cursive ressemble beau- ... sur ce type gothique. Cette écriture cessa ... d'être employée en Espagne, au XIIe siècle. ... Par suite du système de la ... les lois, observé par les Wisigoths, il y a eu ... deux législations : celle applicable aux ... ains, pour lesquels a été promulguée le *Bréviaire* ... mot, et celle applicable aux Wisigoths. ... les écrites données aux Wisigoths sont ... (480), qui furent revisées par Leovigilde ... et Récarède (586-601). Chindaswinthe (641-653) et ... Reccesswinthe, écartant le principe de la personna- ... commencèrent à abroger, sur diverses matières, ... les lois applicables à tous, Romains et Wisigoths, puis ... Reccesswinthe abrogea formellement la loi romaine et pro- ... un code complet, applicable à tous ses sujets. Ce ... fut complété par Wamba (672-680), Ervigo (680-687) ... Egica (687-...). V. FORUM JUDICUM, et VETUS.



Wiski.

WISKI ou **WISKY** (...) — de l'angl. *whisky*, même sens) n. m. Sorte de cabriolet haut et léger, à deux roues et à un cheval, dont la mode fut apportée d'Angleterre :

Chacun eut ses *wiskis*, ses vapeurs et son thé.

DELILLE

WISLICENUS Jean, chimiste allemand, né à Klein-eichstædt, près de Querfurt, en 1835. Il fut professeur à l'université et au Polytechnikum de Zurich (1870), puis directeur de cette dernière école (1871). Il professa plus tard à Wurtzbourg et enfin à Leipzig (1885). Parmi ses nombreux travaux, citons sa synthèse de l'acide lactique et ses études sur les alcools, et aussi sa *Théorie des types chimiques* (1859).

WISMAR, ville maritime d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin, distr. de Schwerin), au fond de la petite *baie de Wismar*, une des meilleures de la Baltique, que l'île Pol couvre au N. ; 20.200 hab. Ville spacieuse à l'aspect pittoresque ; belles églises ; Fürstenhof, ancienne résidence des ducs de Mecklembourg, un des chefs-d'œuvre de la Renaissance allemande ; nombre de vieilles mai- sons gothiques à pignons. Fonderie de fer ; pêcheries. Bains de Wendorf aux environs. Port actif, commerce de houille, de bois de construction ; vins. Entre 1256 et 1358, Wismar fut une des plus riches villes de la Hanse.

WISNICZ-NOVY, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cer- cle de Bochnia], sur un affluent de l'Uszwica ; 3.790 hab.

WISPEL (*vi-spel'*) n. m. Mesure de capacité allemande, valant à Hambourg 1,052^{lit},92 pour le blé, 1,579^{lit},50 pour l'avoine et l'orge, 1,246^{lit},68 dans le duché de Brunswick, 1,313^{lit},52 à Berlin, 1,195^{lit},58 dans le Hanovre.

WISSANT, comm. du Pas-de-Calais, arrond et à 22 kilom. de Boulogne ; 951 hab. Petit port de pêche. Bains de mer. Extraction de phosphates, fabrication de couperose. Vestiges d'un camp présumé romain. On a cru retrouver dans Wissant le *Portus Itius* des Romains. Ce fut du moins au moyen âge un port assez important, mais qui depuis a été comblé par les sables.

WISSE (*vi-ss'*) n. m. Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée dans les Pays-Bas, et valant 1.000 litres. — On l'appelle aussi SCHEEPSTON.

WISSEMBOURG (en allem. **Weissenburg**), ville d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace), ch.-l. de cercle, sur la Lauter ; 6.946 hab. Fabriques d'allumettes chimiques, de bonneterie, de savons. Huilerie. Belle église du XIIIe siècle. Restes des anciens remparts. Au sud de la ville, on voit les restes des anciens retranchements ou *lignes de Wis- sembourg*, établis par le duc de Bade pendant la guerre de succession d'Espagne et pris par Villars en 1705. Suc- cessivement reconstruites, détruites, relevées par Cormon- taigne, puis, plus tard, par Custine, elles furent emportées par Wurmser en 1793, mais reprises par Hoche, qui ensuite délivra Landau (26-27 déc.). Le 4 août 1870, les Prussiens y écrasèrent la division française du général Abel Douay, qui fut tué dans l'action.

WISSMANN (Hermann DE), voyageur allemand, né à Frankfort sur l'Oder en 1853. Lieutenant d'un régiment d'infanterie mecklembourgeois, il partit en 1880 avec Pogge de Loanda pour l'ouest de l'Afrique équatoriale, pénétra dans l'empire du Muata-Yanvo et du Kassaï, gagna N'Gangouès, d'où Wissmann atteignit la côte orientale par le Tanganyika (1882). Etant retourné en 1884 au Congo, il avança jusqu'au Loulouna, où il fonda la station de Lout-Lebourg, puis au confluent du Kassaï et du Congo, où il reçut Stanley Pool, démontrant la valeur du Kassaï comme voie navigable. Il exécuta encore, en 1886- 1887, un nouveau voyage dans l'Afrique équatoriale, ... la recherche des sources du Lomami, etc. Un peu ... d'étendre la sphère d'ac- ... de l'Afrique orientale, y rem- ... nelles, et devint, en 1889, ... orientale allemande. Ses princi- ... sont *Im Innern Afrikas* (1888) ; *Unter deutscher ... Afrika* (1889) ; *Meine zweite ... Afrikas* (1891).

WISTARIE ... n. f. Genre de légumineuses papi- ... des arbustes sarmenteux à fleurs ... de l'Asie et de l'Amérique du Nord ... Voir mot.

WITAGE-MOT ... , pl. ...s (mot anglo-saxon *witan*, ... de *witan*, ou *gemotan*, se réu- ... Dans l'Angleterre primitive, ... grande, la souveraineté de la nation ... se tenaient dans chacun ... et qui comprenaient à tour de ... l'époque anglo-saxonne. On ... *witenagemot* ou grand conseil et *mycel gemot* ou grande assemblée. Ils étaient convoqués pour mettre ordre aux affaires du royaume, voter les lois nouvelles, abroger les anciennes.

WITHAM, bourg d'Angleterre (comté d'Essex), près du confluent du Polebrook, dans le Pant (Blackwater) ; 3.000 hab. Produits agricoles. Beau château.

WITHAMITE (*vi*) n. f. Minér. Variété de piémontite, trouvée dans le porphyre rouge antique.

WITHANIE (*vi, ni*) Genre de solanacées, comprenant des arbustes dont on connaît quatre espèces, qui croissent sur les bords de la Méditerranée.

WITHER ou **WITHERS** (George), poète anglais, né en 1588, mort à Londres en 1667. A peine sorti d'Oxford, il se fit connaître par des poésies lyriques et élégiaques, réu- nies plus tard (1622) sous le titre de *Juvenilia* ; mais sa célébrité date de deux satires : *Abus mis à nu et fustigés* et *le Fléau* (1613), qui lui valurent plusieurs mois de prison. Après avoir combattu pour le roi contre les Ecossais, il prit fait et cause pour le Parlement contre le roi, et du produit de ses biens qu'il vendit leva et entretint un régi- ment. Nommé par le Parlement *justice of the peace* pour le Hampshire, le Surrey et l'Essex, Cromwell le fit plus tard major général des forces militaires du Sussex. Il en profita pour s'adjuger les biens des royalistes qu'il trou- vait à sa convenance ; mais la Restauration les lui reprit et le tint en prison de 1660 à 1663. Citons, parmi les écrits qui lui assurent la réputation d'un poète harmonieux et délicat, non moins que d'un satiriste virulent : *la Flûte du berger ; la Chasse du berger ; Fidelia ; la Belle Vertu, maî- tresse de l'hôtellerie ; la Devise de Wither : Nec habeo, nec carco, nec curo ; Collection d'emblèmes.*

WITHERINGIE (*vi-té, ji*) n. m. Genre de solanacées, comprenant des arbrisseaux de l'Amérique du Nord et de l'Inde.

WITHÉRITE (*ri*) n. f. Carbonate naturel de baryte, qui se trouve en masses bacillaires ou en cristaux maclés avec la barytine.

WITHERSPOON (John), théologien protestant et homme d'Etat anglais, né à Yester (comté d'Haddington) en 1723, mort à Princeton en 1794. Ordonné en 1744, il fut mêlé au mouvement jacobite de 1765, et fait prisonnier après la bataille de Falkirk. En 1753, il attirait l'attention par ses *Ecclesiastical characteristics* et, trois ans après, il consacrait sa réputation par un *Essay in the connection between the doctrine of justification by the imputed Right- eousness of Christ and holiness of life*, remarquable expo- sition du calvinisme. Nommé ministre à Paisley, il s'attira des difficultés par la publication d'un pamphlet : *Sinners sitting in the seat of the scornful*. Après avoir donné une agréable satire : *the History of a corporation of servants discovered in the interior parts of south America* (1765), il passa en Amérique, où ses écrits étaient extrêmement po- pulaires. Principal de Princeton College (1768), il prit une part active au mouvement qui devait aboutir à la décla- ration de l'indépendance des Etats-Unis. Witherspoon a écrit de très nombreux ouvrages, dont il existe deux édi- tions collectives (1800-1801 et 1815).

WITHINGTON, bourg d'Angleterre (comté de Lan- castre) ; 25.000 hab. ; faubourg industriel de Manchester.

WITIKIND ou **WIDUKIN** (c'est-à-dire *enfant blanc*), duc des Westphaliens, héros saxon du VIIIe siècle, célèbre par sa résistance contre Charlemagne. Il lutta avec une énergie désespérée jusqu'en 785. Mais, après une lutte acharnée, dans laquelle la Saxe fut entièrement ravagée, il comprit l'inutilité de la résistance, se soumit et fut bap- tisé à Attigny-sur-Aisne. Charlemagne fut son parrain (785).

WITKOWITZ, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie [cer- cle de Neu-Tischein]), sur l'Ortrawitza ; 10.000 hab. Mines de houille et usine métallurgique.

WITLOOF (*ou-it'-lôf*) n. m. Nom flamand d'un légume d'hiver, fourni par une variété de chicorée sauvage dite *chicorée à grosses racines*, ou *de Bruxelles*.

WITNEY, bourg d'Angleterre (comté d'Oxford), sur le Windrush, affluent de la Tamise ; 5.100 hab. Draps.

WITOLD (Alexandre), grand-duc de Lithuanie, mort en 1430. Cousin de Vladislas Jagellon, il renonça en même temps que lui au paganisme (1386). Nommé lieutenant du roi de Pologne en Lithuanie (1392), il combattit les che- valiers teutoniques, reprit les duchés de Novgorod, Kiev, Podolie, Smolensk, etc., pénétra dans la Livonie et agran- dit ses Etats au détriment de son gendre Vasili II. En 1397, il battit les Tatars d'Azov, mais fut à son tour vaincu par eux à Kiev (1399). Uni à Jagellon, qui com- mandait l'armée polonaise, il combattit de nouveau les chevaliers teutoniques (1410) et leur enleva la Samogitie.

WITRY-LES-REIMS, comm. de la Marne, arrond. et à 6 kilom. de Reims ; 1.156 hab. Ch. de f. Est. Cidre.

WITT (TERRE DE), nom de la côte d'Australie, entre la Terre d'Endrach au S. et la Terre de Van-Diémen au N., par 10°-21° de latitude S. et 112°-128° de longitude E. Découverte en 1628 par le Hollandais de Witt.

WITT (Cornelle DE), homme d'Etat hollandais, né à Dordrecht en 1623, mort à La Haye en 1672. Il servit avec éclat dans la marine, devint inspecteur du gouvernement sur les flottes de la confédé- ration, bourgmestre de sa ville natale, député par elle aux états, enfin grand bailli de Putten. Avec l'amiral Van Ghent, il s'illustra dans la ba- taille livrée à l'embouchure de la Tamise en 1667. Mais quand, en 1672, le sort des armes changea, malgré le courage qu'il avait déployé, la populace de Dordrecht vou- lut le mettre à mort. Ayant refusé de signer l'abrogation de l'édit perpétuel, il courut les plus grands dangers et se vit accuser d'avoir comploté l'assassinat du stathouder. Livré aux tortures, il fut ensuite déchiré par les oran- gistes amentés, le même jour que son frère Jean de Witt, à La Haye 1672).



Corneille de Witt.

Witt (Jean de), frère du précédent, né à Dordrecht en 1625, mort en 1672. Il fut nommé pensionnaire de Dordrecht (1650), puis grand pensionnaire de Hollande deux ans plus tard. Une guerre ruineuse avec l'Angleterre, des désastres sur mer, la mort du célèbre amiral Tromp, avaient mis la Hollande dans une situation difficile. De Witt répara tous ces malheurs et donna à la marine hollandaise une attitude si imposante que Cromwell se montra plus accessible aux propositions d'accommodement. La paix fut signée à Westminster, en 1654. En 1667, le grand pensionnaire parvint à faire adopter par l'assemblée générale des états la résolution nommée *Edit perpétuel*, qui abolissait le stathoudérat. Prévenir le despotisme à l'intérieur et la guerre au dehors, réprimer l'ambition naissante du jeune Guillaume d'Orange, tel était son dessin. Il avait lui-même montré des talents pour la guerre (1664-1666) et un grand courage personnel au milieu de nouvelles hostilités contre l'Angleterre et Charles II. Après avoir dirigé avec une grande habileté les négociations qui amenèrent une nouvelle paix avec l'Angleterre, il forma avec cette puissance et la Suède la Triple-Alliance (1668), qui prépara la paix d'Aix-la-Chapelle et contraignit Louis XIV à restituer la Franche-Comté. En 1670, il forma une nouvelle alliance, cette fois avec l'Empire et l'Espagne, afin d'élever une digue contre l'ambition de la France. Mais il ne sut pas prévoir la rapide invasion de la Hollande par Louis XIV (1672), qui conquit presque tout le pays en trois mois. Les orangistes profitèrent de ces revers pour faire abroger l'édit perpétuel, confier le stathoudérat au jeune Guillaume d'Orange, et soudoyer des assassins, qui massacrèrent à La Haye Jean de Witt et son frère Corneille, au milieu d'une émeute.



Jean de Witt.

Witt (Cornélis-Henri de), historien et homme politique français, né à Paris en 1828, mort en 1889. Il partagea son temps entre des travaux historiques et diverses fonctions administratives. Aux élections du 8 février 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale, dans ce département. Il alla siéger au centre droit dans le groupe des orléanistes, devint sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur en 1874 et ne fut pas réélu en 1876. On lui doit : *Histoire de Washington et de la fondation de la république des Etats-Unis* (1855) ; *Thomas Jefferson* (1861) ; *la Société française et la Société anglaise au XVIIIe siècle* (1864) ; etc. — Sa femme, Mlle *Pauline* Guizot, seconde fille du célèbre ministre de Louis-Philippe, née à Paris en 1831, a publié sans nom d'auteur : *Guillaume le Conquérant* ou *l'Angleterre sous les Normands* (1854) et diverses traductions d'ouvrages anglais.

Witt (Henriette Guizot, dame de), femme de lettres française, née à Paris en 1829. Fille de l'ancien ministre Guizot, elle épousa Conrad de Witt, frère de Cornélis de Witt. Outre des traductions d'ouvrages anglais, elle a écrit des ouvrages pour la jeunesse : *Contes d'une mère à ses petits enfants ; une Famille à la campagne ; les Petits Enfants* (1861) ; *les Promenades d'une mère* (1863) ; *Histoire sainte racontée aux enfants* (1865) ; *Histoire du petit Louis ; Scènes historiques* (1871) ; *une Sœur* (1874) ; *Légendes et récits pour la jeunesse* (1876) ; *Seuls* (1878) ; *Leçons de la Bible pour les petits ; un Nid* (1879) ; etc. Associée aux derniers travaux historiques de Guizot, elle lui a servi de secrétaire lorsqu'il a écrit son *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, qu'elle termina. Mme de Witt a publié, en outre : *les Chroniqueurs de l'histoire de France depuis les origines jusqu'au XVIe siècle.*

Witte ou **Vitti** (Emmanuel de), peintre hollandais, né à Alkmaar en 1607 ; il se suicida à Amsterdam en 1692. D'un caractère peu sociable, jaloux, de Witte mena une existence isolée, malheureuse. C'était un artiste d'un grand talent, qui excellait à reproduire les intérieurs d'édifice. Parmi ses tableaux, nous citerons : *Intérieur de l'église de Delft*, à Bruxelles ; *Marchande de poissons*, à Rotterdam ; deux *Intérieurs d'église*, à Berlin ; etc.

Witte (Jean-Joseph-Antoine-Marie, baron de), érudit belge, né à Anvers en 1808, mort à Paris en 1889. Membre de l'Académie royale de Belgique depuis 1851, correspondant (1842) et associé étranger (1864) de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, il s'est surtout consacré à l'archéologie, et a publié, outre des catalogues érudits, de nombreux mémoires et articles : *l'Elite des monuments céramographiques*, en collaboration avec Ch. Lenormant, mais dont il a écrit seul le 4e volume (1844-1858). Il fonda avec le même, en 1876, la *Gazette archéologique*, et dirigea avec Longpérier la « Revue de numismatique ». — Son fils, le général Adrien Raymond-Alexandre-Marie, baron de **Witte**, né à Billy en 1845, entra à Saint-Cyr (1864) en optant pour la France, fit, en 1870, les campagnes de la Loire et de l'Est. Il devint capitaine (1873, colonel (1891), général de brigade, inspecteur adjoint du service des remontes (1900).

Witte (Serge Iouliévitch de), homme d'Etat russe, né à Tiflis en 1849, d'origine hollandaise du côté paternel. Il fit ses études à l'université d'Odessa et entra dans l'administration des chemins de fer. En 1889, il devint directeur du département des chemins de fer. En février 1892, il fut nommé gérant du ministère des voies et communications, et bientôt ministre des finances. Son nom reste attaché à l'achèvement du chemin de fer transsibérien. En 1903, Nicolas II le nomma président du conseil des ministres.

Wittelsbach ou **Ober-wittelsbach**, village d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Bavière]) ; 110 hab. Ruines du château du même nom, berceau de la famille de Wittelsbach, qui régna sur la Bavière et le Palatinat.

Wittem, bourg des Pays-Bas Limbourg), sur la Geul, affluent de la Meuse ; 4.000 hab.

Witten, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), près de la Ruhr ; 28.800 hab. Aciéries, fonderies de fer, fabriques de machines, verreries, mines de houille.

Wittenberg, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg], ch.-l. de cercle, sur la rive droite de l'Elbe, 16.500 hab. Eglise paroissiale, avec le célèbre tableau de Lucas Cranach représentant la *Cène* ; église de l'Université (1490-1499), à la porte de laquelle Luther afficha, le 31 octobre 1517, ses quatre-vingt-quinze propositions, et qui renferme les tombeaux de Luther, de Mélanchthon et de Frédéric le Sage, le duc de Saxe ; ancien couvent d'augustins qu'habita Luther ; maison de Luther contenant une précieuse collection de livres sur Luther et la Réforme. Forge et fonderie de fer ; fabriques de machines, de poteries. Brasserie, horticulture. L'université, fondée en 1502 par Frédéric le Sage, compta bientôt 600 étudiants et fut réunie, en 1815, à celle de Halle.

Wittenberge, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam], au confluent de la Stepenitz dans la rive droite de l'Elbe ; 11.600 hab. Huileries. Fabrique de draps, lainages. Soieries. Fonderie de fer. Fabrication de matériel de chemins de fer.

Wittenburg, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin [cercle de Mecklembourg]) ; 3.319 hab.

Wittgensdorf, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]) ; 5.201 hab. Bonneterie.

Wittgenstein (Louis-Adolphe-Pierre, prince de), feld-maréchal russe, né à Pereïeslav en 1769, mort à Lwow en 1843. Il était fils du comte de Sayn-Wittgenstein, général prussien au service de la Russie. Il combattit à Austerlitz, prit part, en 1809, à l'expédition de Finlande, commanda, en 1812, le corps d'armée destiné à couvrir Saint-Pétersbourg, reçut le commandement en chef des armées russe et prussienne en 1813, contribua au désastre de Napoléon à Leipzig, combattit en France en 1814 et devint feld-maréchal en 1825. Chargé de conduire la guerre contre les Turcs en 1828, il montra peu de vigueur et fut mis à la retraite en 1829.

Wittichénite ou **Wittichite** (*vi-ti-*) n. f. Minerai cuprifère de bismuth.

Wittingau, ville d'Autriche-Hongrie (Bohême [cercle de Budweis]), sur le Goldbach ; 5.421 hab. Brasseries.

Wittlich, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves]), ch.-l. de cercle, sur la Lieser, affluent de la Moselle, dans une vallée de l'Eifel ; 3.700 hab. Vignobles.

Wittstock, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), sur la Dosse, affluent de la Havel ; 7.720 hab.

Witulin, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Siedlce] ; 3.100 hab.

Witwatersrand (littéralem. *rangée de collines des blanches eaux*), vaste plateau, d'une altitude de 2.000 mètres, qui s'étend, de l'E. à l'O., au milieu de la partie méridionale du Transvaal. District aurifère.

Witzenhausen, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cassel]), ch.-l. de cercle, au confluent de la Geister dans la Werra ; 3.270 hab. Mégisserie, teinturerie, carrières.

Wiwenhoe, bourg d'Angleterre (comté d'Essex), sur l'estuaire du Colne, dans la baie de la Tamise ; 3.000 hab. Parcs à huîtres, construction de bateaux. Petit port.

Wizernes, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 1.966 hab. Ch. de f. Fabrique de blancs de craie. Cartonnerie. Importante papeterie.

Wiznitz, Wyznycia ou **Wyznica**, bourg d'Autriche-Hongrie (Bukovine), ch.-l. de district, sur le Czeremosz, affluent du Pruth ; 4.937 hab. Vignobles.

Wladimir. Biogr. V. Vladimir.

Wladyslawov, ville de Russie (Pologne [gouv. de Suwalki]), au confluent de la Szyrwirita et de la Szeszupa, tributaire du Niémen ; 5.000 hab.

Wloclawek, ville de Russie (Pologne [gouv. de Varsovie]), ch.-l. de district sur la Vistule ; 20.000 hab. Port fluvial. Usines sidérurgiques ; faïencerie.

Wlodawa, ville de Russie (Pologne [gouv. de Siedlce]), ch.-l. de district, au confluent de la *Wlodawka*, dans le Bug occidental ; 15.000 hab. Usines sidérurgiques.

Wlodowice, ville de Russie (Pologne [gouv. de Piotrkow]), sur un tributaire de la Warthe ; 5.000 hab.

Wloka (*vlo* n. m. Mesure agraire polonaise, valant 17hect,955.

Wloszczowa, ville de Russie (Pologne [gouv. de Kielce]), ch.-l. de district ; 8.000 hab.

Wnyslas, duc de Bohême, né dans la première moitié du VIIIe siècle, mort vers 788. Il succéda en 757 à son père, Vogen, sur le trône ducal de Bohême, et, en 772, au moment de l'expédition de Charlemagne contre les Saxons, s'allia avec leur chef, Wittikind, et réussit à échapper aux coups de Charlemagne. Il abandonna le pouvoir à son fils. Czezomylas, qui, en 789, repoussa lui-même avec perte une expédition de Charlemagne en Bohême.

Woburn, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Middlesex]), près d'un petit lac tributaire du Mystic, bassin de la rivière Charles ; 23.000 hab.

Wochéinite (*vo-ché-i-*) n. f. Minerai. Variété de bauxite.

Wodanium (*vo, ni-om*) n. m. Nom donné à un prétendu métal, qui s'est trouvé être un composé de nickel et de divers autres métaux.

Wodna Panna (*Vierge des eaux*), personnage du folklore polonais, analogue aux naïades de la mythologie classique.

Wodnian (en hongr. *Wodnany*), ville d'Autriche-Hongrie (Bohême [cercle de Pisek]), sur le Blanitz, affluent droit de la Wottawa ; 1.299 hab. Brasseries.

Wodynie, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Siedlce]) ; 5.200 hab.

Wœhlérite n. f. Silicozirconnomolybate de chaux et de soude, que l'on trouve en lames jaune de miel.

Wœlchite (*vœl-*) n. f. Antimoniosulfure naturel de plomb et de cuivre, variété de bournonite.

Wœnsel, bourg des Pays-Bas (prov. de Nord-Brabant, arrond. de Eindhoven), sur la Dommel ; 2.900 hab.

Wœrden, ville des Pays-Bas (Sud-Hollande), sur le Vieux-Rhin ; 5.000 hab. Raffinerie de sel ; tanneries.

Wœrth (en allem. *Wörth-an-der-Sauer*), bourg d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace [cercle de Wissembourg]), au confluent de la Sauer et de la Soultzbach. Filature de laine. Bataille du 6 août 1870 (V. Reichshoffen).

Woestyne (Henri-Pierre van de, dit **Ivan de**), littérateur français, né à Ixelles (Belgique), en 1834. Officier d'artillerie de 1853 à 1873, et en 1870-1871, il débuta au *Figaro* en 1865, et a fait dans la presse, jusqu'en 1894, le reportage de guerre. Il a écrit des romans : *le Voleur de nègres* (1869) ; *le Veuvage de Mme Prou-Prou* (1869) ; *l'Hôtel Saint-Pharamond, la Sainte* (1869), etc ; des pièces de théâtre : *le Zouave qui rit sur l'herbe* (1868) ; *Muyurtte, Une visite*, etc, avec Ph. Gilles et W. Busnach ; *Robert Macaire* ; des livres d'histoire : *Madame en Vendée* (1877), *Voyage au pays des bachi-bouzouks* (1877), *la Guerre russo-turque en 1877* (1878).

Woevre (lat. *Labrenna pagus*), région naturelle de l'est de la France, en Lorraine, partagée entre plusieurs départements de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle. Elle est disposée en arc de cercle auprès et à l'E. de la Meuse. C'est un plateau d'argile exfoliennes, d'où se détachent de hautes buttes calcaires. Nombreux lacs et étangs jadis plus nombreux.

Wog (*voghe* n. m. Mar. Tout ce qui avant d'être mis à bord, est amené sur le pont.

Wohlen, bourg de Suisse (canton d'Argovie), sur la Bunz, affluent de l'Aar ; 3.270 hab. Sur le chemin de fer. — Comm. du canton de Berne ; 3.211 hab.

Wohlgemuth (Michael), peintre et graveur allemand, né et mort à Nuremberg (1434-1519). Il eut de bonne heure une grande réputation, et forma dans son atelier de Nuremberg toute une légion d'élèves dont le plus illustre fut Albert Dürer. Ses compositions sont d'un réalisme naïf, d'un dessin dur, d'un coloris vif et brillant. On a de lui : des *Scènes de la Passion et de la vie de la Vierge* (église Sainte-Croix de Nuremberg ; des *Scènes de la vie de Jésus ; la Messe de saint Grégoire ; le Christ au jardin des Oliviers ; le Crucifiement ; la Descente de croix ; la Nativité* (Munich) ; *Vierge glorieuse ; Saint Jérôme, des saints et des donateurs*, polyptyque en neuf peintures (musée de Vienne) ; *Jésus et les Docteurs* et la *Circoncision ; Jésus devant Pilate*, tableau des plus curieux (Louvre ; etc. Ses planches comptent parmi les plus anciennes gravées de la xylographie germanique.

Woieikoff (Alexander), météorologiste et géographe russe, né à Moscou en 1840. Il exécuta, de 1875 à 1877, différents voyages d'études dans une grande partie de l'Europe et du nouveau monde. Il est depuis 1882 professeur de géographie physique à l'université de Saint-Pétersbourg. Citons de lui : *die atmosphärische Zirkulation* (1874) ; *die Klimate der Erde* (1887), et *der Einfluss der Schneedecke auf Baden, Kuma und Wetter* (1889).

Woillez (Eugène), médecin français, né à Montreuil-sur-Mer en 1811, mort à Paris en 1882. Médecin des hôpitaux de Paris, il s'est surtout occupé des maladies des voies respiratoires. En 1881, il présenta à l'Académie de médecine un appareil, le *spirophore*, destiné à provoquer artificiellement les mouvements de la cage thoracique dans les cas d'asphyxie. Son principal ouvrage est un *Traité clinique des maladies aiguës des organes respiratoires*, avec 93 figures (1872).

Woincourt, comm. de la Somme, arrond. et à 14 k. d'Abbeville ; 917 hab. Ch. de f. Nord. Outils agricoles.

Wojkowice, ville de Russie (Pologne [gouv. de Piotrkov] ; 6.200 hab.

Wojski (*voï-*) n. m. Fonctionnaire de l'ancienne Pologne chargé de maintenir l'ordre en temps de guerre.

Wojslawice, ville de Russie (Pologne [gouv. de Lublin] ; 8.000 hab. Haras.

Wojty-Zamosc, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Plock]), sur la Plonoa, sous-affluent de la Vistule ; 4.100 hab.

Woking, ville d'Angleterre (comté de Surrey), sur le Wey, affluent de la Tamise ; 2.000 hab.

Wokingham ou **Oakingham**, bourg d'Angleterre (comté de Berks ; 3.500 hab.

Wola-Batorska, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Bochnia], non loin de la Vistule ; 4.[illegible] hab.

Wolbodon (saint), évêque de Liège, mort en 1021. Il fut successivement recteur et prieur du chapitre de Liège, chapelain, puis chancelier de l'empereur Henri II et enfin évêque de Liège (1018). — Fête le 21 avril.

Wolchonskoite ou **Wolkonskoite** (*vol-kon-skoï-*) n. f. Silicochromate hydraté naturel de fer, magnésie et alumine.

Woldegk, ville d'Allemagne (grand-duché de Mecklembourg-Strelitz) ; 3.[illegible] hab. Raffinerie de sucre.

Woldenberg, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder]), 4.607 hab.

Wolf ou **Wolff** Jean-Chrétien, baron de), mathématicien-philosophe, né à Breslau en 1679, mort à Halle en 1754, professeur à l'université de Halle à partir de 1707, banni par Frédéric-Guillaume en 1723, mais rappelé par Frédéric II après avoir enseigné à Marbourg. Ses principaux ouvrages sont écrits en latin : *Philosophia rationalis* (1728), *Psychologia empirica* (1730), *Cosmologia* (1731), *Psychologia rationalis* (1734), *Theologia naturalis* (1736), *Philosophia moralis* (1738), *Jus naturæ, Jus gentium* (1750). Il a aussi collaboré aux « Acta eruditorum » de Leipzig et publié quelques travaux en allemand. Wolff n'a presque rien ajouté à la pensée de Leibniz, qu'il a cherché à exposer d'une façon dogmatique.



Wolf Frédéric-Auguste, philologue allemand, né à Hainrode (Saxe) en 1759, mort à Marseille en 1824. L'influence de Heyne, recteur du gymnase de Nordhausen, éveilla en lui l'amour de l'antiquité. En 1777, il se rendit à l'université de Göttingue, où il se lia avec Heyne et Boie, dont il épousa la sœur. Il publia sa thèse sur Homère. En 1783, il fut chargé pour un an de cours à l'université de Halle et pour la direction de l'Institut pédagogique. En 1795, il publia ses *Prolegomena ad Homerum*, qui eurent un retentissement extraordinaire. Il y prouvait que l'*Iliade* et l'*Odyssée* avaient été formées par la réunion [illegible] vers

WOLFACHITE [illegible]

Wolfe [illegible] Westerham [illegible] en 1759. [illegible] Wolfe, [illegible] campagne de [illegible] [illegible] Wolfe, [illegible] [illegible] à Barbarck [illegible] [illegible] Jean Wolfe [illegible] aux Pays-Bas en 1747; [illegible] à Paris, [illegible] en 1753, il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] longtemps [illegible] [illegible] général en [illegible] de 1757-1758, [illegible] [illegible] Rochefort (1758). Il [illegible] [illegible] [illegible] un rôle prépondérant [illegible] [illegible] pêcheries françaises [illegible] [illegible] commandant de l'expédition [illegible] [illegible] à bout de la résistance [illegible] [illegible] Abraham, mais fut [illegible] pendant la [illegible]

Wolfenbuttel, [illegible] Allemagne, duché de Brunswick, [illegible] sur l'Oder, affluent gauche de l'Aller, [illegible] [illegible] Salute Marie (1690). Ancien château [illegible], [illegible] contenant le théâtre et l'école [illegible] [illegible] bibliothèque dans un bel [illegible] [illegible] de l'Panthéon de Rome. Filature, fonderie de fer, [illegible] [illegible]. Fabriques de machines, de [illegible]. [illegible] Victoire des Suédois, commandés par [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

il a publié : *l'Administration publique de la Prusse par rapport à sa constitution* (1854) ; *Voyages en Espagne* (1857) ; *Rapports de Mme Schiller avec les parents et les membres de la famille de Wolzogen* (1859) ; *Histoire de la famille comtale de Wolzogen* (1860) ; *Extraits des œuvres posthumes de Schinkel* (1862-1861) ; une comédie : *Surtout pas ridicule* (1864) ; des ouvrages sur la musique ; etc. — Son fils, JEAN-PAUL **de Wolzogen,** né à Potsdam en 1848, rédacteur des « Bayreuther Blætter », a consacré au compositeur Richard Wagner un grand nombre d'ouvrages : *Guide thématique de l'anneau des Nibelungen* (1876 ; trad. fr., 1894) ; *Tristan et Iseult* (1880) ; *Parsifal* (1884) ; *Biographie de R. Wagner* (1890) ; etc. — Le frère de ce dernier, ERNEST **de Wolzogen,** né à Breslau en 1885, étudia à Strasbourg et à Leipzig, puis séjourna à Weimar, Berlin et Munich, donnant depuis 1879 une longue série de romans réalistes, et faisant jouer un certain nombre de comédies et de drames remarquables. Signalons les romans : *A 13 heures dans la nuit de Noël* (1879) ; *Immaculata* (1885) ; *le Bon Crocodile* (1893) ; *Ecce ego* (1895) ; etc., et les comédies : *la Dernière Tresse* ; *les Enfants de l'Excellence* (1890) ; *Daniela Woert* (1894) ; etc. Il s'est aussi fait remarquer par des études critiques : *George Eliot* ; *Wilkie Collins* ; etc.

WOMAR (*ou-o*) n. m. Dard en usage chez les naturels de la Nouvelle-Hollande.

WOMBAT (*von-ba*) n. m. Nom vulgaire des mammifères du genre phascolome.

WOMBRIDGE, ville d'Angleterre (comté de Shrewsbury) ; 3.700 hab. Houille.

WOMBWELL, ville d'Angleterre (comté d'York), sur le Dearne, sous-affluent du Humber ; 12.000 hab. Houille.

WOMMELGHEM, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers) ; 2.731 hab. Tanneries.

WOMMERVEER, comm. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale) ; 5.000 hab.

WONDELGHEM, comm. de Belgique (Flandre-Orientale [arrond. de Gand]) ; 2.600 hab. Produits chimiques.

WONGROWITZ, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Posen]), ch.-l. du cercle homonyme, sur la Wilna ; 3.000 hab.

WONSERADEEL, comm. des Pays-Bas (Frise) ; 13.000 hab., en nombreux hameaux.

WOOBA (*ou-o*) n. f. Sorte de diarrhée épidémique, très fréquente en Orient.

WOOD, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Ohio, sur la Maumee, tributaire du lac Erié ; 59.000 hab. Ch.-l. *Bowling-Green.* — Comté de l'Etat de Texas, sur la rivière Sabine ; 18.000 hab. Ch.-l. *Quitman.* — Comté de l'Etat de Virginie de l'Ouest, sur le Bull Creek (bassin du Mississipi, par l'Ohio) ; 31.000 hab. Ch.-l. *Parkesburg.* — Comté de l'Etat de Wisconsin, sur le Wisconsin ; 27.000 hab. Ch.-l. *Itapids.*

WOOD (sir Henry Evelyn), général anglais, né à Londres en 1836. Entré dans la marine en 1852, il servit avec distinction en Crimée (1854-1855), où il fut grièvement blessé. Il passa ensuite dans l'armée de terre, et se signala dans la campagne de 1858 aux Indes. En 1873, il fut adjoint à Wolseley contre les Achantis. En 1879, il combattit les Zoulous, et gagna la bataille de Kambula. Evelyn Wood fit encore la campagne du Transvaal (1880-1881). Puis il commanda une brigade dans l'expédition d'Egypte (1882). Bientôt il devenait commandant en chef de l'armée égyptienne avec le titre de sirdar et coopérait à l'expédition du Nil (1884-1885).

WOODBRIDGE, bourg d'Angleterre (comté de Suffolk), sur le Debea, tributaire de la mer du Nord ; 5.000 hab. Port très actif sur l'estuaire du Deben, et qui sert de débouché maritime à Ipswich. Métallurgie.

WOODBRIDGE, bourg des Etats-Unis (New-Jersey [comté de Middlesex]), sur le *Wood* ; 5.500 hab.

WOODBURY, comté des Etats-Unis (Iowa), sur le Missouri ; 67.000 hab. Ch.-l. *Sioux City.*

WOODBURY, bourg des Etats-Unis (New-Jersey), ch.-l. du comté de Gloucester, sur le *Woodbury Creek,* affluent du Delaware ; 5.000 hab. Verrerie.

WOODFORD, comté des Etats-Unis (Illinois), sur l'Illinois, affluent du Mississipi ; 28.000 hab. Ch.-l. *Metamara.* — Comté de l'Etat de Kentucky, sur le South Elkhorn Creek, affluent du Kentucky ; 17.000 hab. Ch.-l. *Versailles.*

WOODFORDIE (*ou-oud', di*) n. f. Bot. Genre de lythrariacées à feuilles opposées, dont on connaît plusieurs espèces d'Asie et d'Afrique. (Une espèce est cultivée dans les serres.)

WOODHORN, ville d'Angleterre (comté de Northumberland), à quelque distance de la mer du Nord ; 5.300 hab.

WOODITE (*ou-ou*) n. f. Substance à base de caoutchouc, élastique, inaltérable à l'air, inventée par Wood en vue de la protection des navires de guerre. (Les trous qu'y font les projectiles se referment spontanément.)

WOODLAND, bourg des Etats-Unis (Californie), ch.-l. du comté de Yolo, sur le Cache Creek ; 5.000 hab.

WOODS (Margaret Louisa, Mrs.), femme de lettres anglaise, née à Rugby en 1856. On cite d'elle : *une Tragédie de village* (1887) ; *Poésies lyriques et ballades* ; *Esther Vanhomrigh* ; *les Vagabonds* ; *Justice farouche* ; *Aéromancie* et un recueil de nouvelles intitulé *Weeping Ferry.* La *Tragédie de village* et *Esther Vanhomrigh* ont eu, dans les pays de langue anglaise, un succès mérité.

WOODSIDE, ville d'Ecosse (comté d'Aberdeen), sur le Don, tributaire de la mer du Nord ; 5.500 hab.

WOODSIE (*ou-oud'-dsi*) n. f. Genre de fougères, représenté dans les jardins d'Europe par le *woodsia du Caucase,* le *woodsia de l'Oregon,* etc., et, dans les serres tempérées, par le *woodsia à feuilles molles,* le *woodsia à feuilles obtuses* et quelques autres.

WOODSTOCK, ville d'Angleterre (comté d'Oxford), sur le Glyme, sous-affluent de la Tamise par l'Evenlode ; 7.200 hab. Tanneries, ganteries renommées. Ce fut le séjour préféré du roi d'Angleterre Henri II.

WOODSTOCK, ville du Dominion canadien (Ontario [ch.-l. du comté d'Oxford, sur la Thames de l'Est ; 10.000 hab.

Woodstock ou *le Cavalier,* roman historique de W. Scott (1826). — Cromwell vient de gagner la bataille de Worcester (1652) sur le futur Charles II. Celui-ci a pu s'échapper, et, guidé par Albert Lee, le fils du vieux Henry Lee, dévoué aux Stuarts, il cherche à gagner leur château de Woodstock. Malgré les troupes de Cromwell, le prince, déguisé en page, et Albert réussissent à y pénétrer ; Charles, en attendant le vaisseau qui doit le conduire en Hollande, courtise Alice Lee, la sœur de son partisan ; Alice ne répond ni aux avances du page, ni aux sollicitations du prince, lorsque, pour la décider, Charles se dévoile. Elle aime son cousin Everard Markham. Celui-ci, furieux des allures du page, le provoque, mais Alice intervient. Le prince finit d'ailleurs par revenir à de bons sentiments et se réconcilie avec Markham. Cromwell, prévenu par un certain Tomkins, presbytérien, qui a deviné le secret du page, s'empare du château, mais cherche en vain le prince. Charles s'est enfui. Le roman se termine par le mariage d'Alice et d'Everard, le retour triomphal de Charles II dans son royaume et la mort du vieil Henry Lee. La peinture de l'époque, bien qu'un peu superficielle, est intéressante.

WOODSTONE (*ou-oud'-ston*) n. m. Sorte de silex corné, variété de hornstein.

WOODWARDIE (*ou-oud'-ou-ar'-di*) n. f. Genre de fougères, comprenant des plantes très décoratives, à fronde pinnatifide, dont on connaît six espèces des pays tempérés.

WOOLF (MACHINE DE), machine créée par le mécanicien anglais Woolf, et qui n'est qu'un perfectionnement de la machine à double effet de Watt. || On écrit également WOLFE, WOLFF.

WOOLWICH, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur la rive droite de la Tamise ; 43.000 hab. Fonderie de canons, chantiers de constructions navales, corderies, etc. Arsenal important. École d'artillerie et du génie.

WOONSOCKET, ville des Etats-Unis (Rhode-Island [comté de Providence]), sur le Blackstone, tributaire de la baie des Narragansets ; 33.000 hab. Filatures.

WOOSTER, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Wayne, sur le Killbuck (bassin du Mississipi par le Muskingum) ; 9.000 hab. Filatures, forges.

WORCESTER (COMTÉ DE), division administrative de l'Angleterre centrale, confinant au N. aux comtés de Salop et de Stafford, à l'E. au comté de Warwick, au S. à ceux de Glocester et de Monmouth, à l'O. à celui de Hereford. 1.912 kilom. carr. ; 299.000 hab. Ch.-l. *Worcester.*

Sol peu accidenté, sinon dans l'Ouest et le Nord-Est. La Severn, qui est la principale rivière du comté, le parcourt du S. au N. et y reçoit la Thames, la Stour et l'Avon. Le sol, très fertile, produit du blé, des céréales, du houblon, la pomme de terre. Peu de gisements métallifères.

WORCESTER (en lat. *Braunogenium* ou *Brannonium*), ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Worcester, sur la Severn et sur le chemin de fer de Birmingham à Glocester ; 37.000 hab. Evêché. Cathédrale gothique, dont quelques parties remontent au XIVe siècle et où se trouve le tombeau du roi Jean. Grandes fabriques de gants, de porcelaines, de chaussures, etc. En 1651, Cromwell remporta sous les murs de Worcester une victoire décisive sur les royalistes.

WORCESTER, ville des Etats-Unis (Massachusetts), ch.-l. de comté ; 42.000 hab. Commerce de denrées coloniales, fer, cuivres, charbons, produits agricoles de toute sorte. Tréfilerie, armurerie, fabrication de tissus de laine et de coton, manufacture de tapis.

WORCESTER, ville de la colonie anglaise du Cap (prov. du Nord-Ouest) ; 5.000 hab.

WORCESTER, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Maryland ; 27.000 hab. Ch.-l. *Snow-Hill.* — Comté de l'Etat de Massachusetts, sur le Blackstone naissant ; 337.000 hab. Ch.-l. *Worcester.*

WORDSWORTH (William), poète anglais, né à Cockermouth (Cumberland) en 1770, mort à Rydal Mount (Westmoreland) en 1850. Au sortir de Cambridge, il parcourut la Suisse et la France, où il s'enthousiasma pour la Révolution. Il publia d'abord quelques poésies : *Croquis descriptifs, la Promenade du soir, Coupable et malheureux,* puis se lia avec Coleridge. Leurs projets de rénovation poétique, d'où date l'avènement du romantisme, se précisèrent et portèrent leurs premiers fruits sous la forme d'un volume intitulé : *Ballades lyriques* 1798). On y trouve déjà, à côté de l'inspiration plus fantaisiste et un peu nébuleuse de Coleridge, le grand amour de Wordsworth pour la nature, son dédain pour la langue conventionnelle de la poésie prétendue classique des successeurs de Pope. Dans sa retraite d'Alfoxden, il composa la plupart de ses meilleurs poèmes, et aussi son drame des *Borderers.* Après un voyage en Allemagne, Wordsworth retourna dans la région des lacs, d'abord à Grasmere, où il se maria, puis à Rydal Mount, méritant désormais le titre de chef des *lakistes* ou « poètes des lacs ». Il donnait une nouvelle édition des *Ballades lyriques ;* il terminait le *Prélude,* qui ne parut qu'après sa mort (1850), il commençait le *Recluse,* resté à l'état de fragments ; il publiait l'*Excursion* (1814), qui échauffa la critique et souleva des admirations. Dès lors, sa renommée ne fit que grandir. Ce n'est pourtant que de nos jours qu'on a rendu pleine justice au génie de Wordsworth et à son action sur l'évolution poétique du XIXe siècle. Il faut encore citer, parmi ses ouvrages en vers ou prose, son recueil de *Poésies* en deux volumes (1807), un *Essai sur la capitulation de Cintra,* ses *Poésies dédiées à l'indépendance nationale et à la liberté ; la Charrette blanche de Rylstone ; le Charretier ; Peter Bell ; Souvenirs ; Sonnets sur la rivière Duddon ; Souvenirs d'un voyage sur le continent ; Description du paysage des lacs ; Esquisses ecclé-*

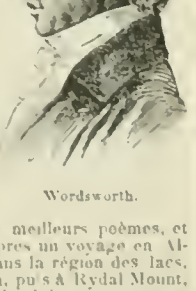

Wordsworth.

siastiques et *Seconde visite à Yarrow* ; etc. — Son neveu, CHRISTOPHER **Wordsworth,** archéologue distingué, est devenu évêque de Lincoln.

WORKHOUSE (*ou-ork'-haouss* — mot angl. formé de *work,* travail, et *house,* maison) n. m. En Angleterre, Maison de détention où l'on soumet au travail les vagabonds et les vieux. Maison municipale où les pauvres sont entretenus partie aux frais du public, partie avec le produit de leur travail.

— ENCYCL. Dans les débuts, le *workhouse* était toujours une prison. Sous Elisabeth, on commença à ne plus considérer l'indigence pure et simple comme un crime. On eut un moment l'idée que l'extension des workhouses, sous forme de fabriques véritables, amènerait l'extinction du paupérisme. Le *Poor-Law Amendment Act* (1834) donna une vive impulsion aux Poor Law Unions, les paroisses formèrent une sorte de syndicat pour l'établissement et l'administration de workhouses. Sauf des cas très strictement délimités, on n'accorda plus de secours d'argent ou en nature en dehors de la maison de travail. Si, comme dans les asiles de nuit, le workhouse recueille des hôtes temporaires, il est devenu la plupart du temps une sorte de home pour d'invétérés paresseux.

WORKINGTON, ville manufacturière d'Angleterre (comté de Cumberland), sur le Derwent, qui va se jeter à cet endroit dans la baie de Solway ; 21.000 hab. Métallurgie.

WORKSOP, ville d'Angleterre (comté de Nottingham), sur le Ryton, sous-affluent du Humber par le Trent ; 13.000 hab. Minoteries, tanneries, métallurgie.

WORKUM, ville des Pays-Bas (Frise), à la rive est du Zuyderzée ; 4.000 hab.

WORMDITT, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Königsberg]), sur la Drevenz ; 5.219 hab.

WORMHOUDT, ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 18 kilom. de Dunkerque, sur la Peene Becque, affluent de l'Yser ; 3.420 hab. — Le canton a 1 comm. et 13.755 hab.

WORMIE (*vor'-mi*) n. f. Bot. Genre de dilléniacées, comprenant des arbres d'Asie, d'Afrique et d'Océanie.

WORMIEN (*vor'-mi-in*) adj. m. Anat. Se dit des petits os surnuméraires engrenés dans les sutures du crâne étudiées par Worm : *Os* WORMIENS.

WORMS (en lat. *Borbetomagus*), ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Hesse-Rhénane], sur le Rhin ; 40.705 hab. Vignobles renommés. Savonneries, verreries, minoteries. Port fluvial actif. La cathédrale, commencée au Xe siècle, est de style roman ; le portail du sud, de style gothique, date du XVIe siècle.



Armes de Worms.

D'origine celtique, Worms est une des plus anciennes villes de l'Allemagne. Les rois des Francs et Charlemagne y séjournèrent souvent. Au XIe siècle, elle devint ville libre impériale. Ce fut un des berceaux de la Réforme. La guerre de Trente ans ruina la ville ; en 1632 et en 1689, elle fut mise à feu et à sang ; la cathédrale fut seule épargnée. En 1802, la ville devint française et, en 1815, elle fut donnée au duc de Hesse-Darmstadt.

Worms (DIÈTES DE). Deux célèbres diètes ont été tenues à Worms, qui ont occupé une certaine place dans l'histoire de l'Europe. La diète de 1495, en abolissant le droit de guerre privée, établit pour la première fois un peu d'ordre en Allemagne. La seconde, tenue en 1521, mit Luther au ban de l'Empire et hâta les progrès de la Réforme. Lorsque Luther fut sommé de comparaître devant l'assemblée que présidait Charles-Quint, ses amis lui conseillèrent de ne pas s'y rendre, en lui rappelant le sort de Jean Huss, brûlé vif à Constance, malgré le sauf-conduit de l'empereur. Luther, très bravement, leur répondit par la phrase fameuse : « Je suis légalement sommé de comparaître à la diète, et je m'y rendrai au nom du Seigneur, dussé-je voir conjurés contre moi autant de démons qu'il y a de tuiles sur le toit des maisons ! »

WORMS (Gustave-Hippolyte), comédien français, né à Paris en 1836. Élève distingué du Conservatoire de Paris, il fut engagé en 1858 au Théâtre Français. Ses créations de la *Jeunesse* et de *Moi !* (1863) le lui gagnèrent au choix du comité, qui l'élut sociétaire. Sa nomination ne fut pas ratifiée par le ministre. Worms, parti pour la Russie, où il se maria et resta dix années au théâtre Michel. En 1875, il retourna à Paris et obtint au Gymnase, dans la *Dame aux camélias* et dans *Féréol,* des triomphes qui le désignèrent à Emile Perrin. Après un court séjour en Russie, Worms fut appelé à la Comédie-Française en 1877. Il fait sa rentrée dans *le Marquis de Villemer,* joue *Don Carlos* et *Hernani* et est nommé sociétaire à part entière en 1878. Parmi les nombreux rôles qu'il a joués, citons principalement : *le Fils naturel, Jean Baudry, la Princesse de Bagdad, les Rantzau, les Mauvoux, Denise, Francillon, la Souris, le Flibustier, Cabotins !, le Pardon, l'Ami des femmes, la Conscience de l'enfant.* Il prit sa retraite le 1er janvier 1901, laissant le souvenir d'un talent solide, sobre et puissant. Il fut nommé professeur au Conservatoire. Devenu veuf, il épousa en 1883 Mlle Blanche Barretta.

WORMSER (*André*-Adolphe-Toussaint), pianiste et compositeur français, né à Paris en 1851. Prix de Rome en 1875, il a fait exécuter dans les concerts deux suites d'orchestre, dont une intitulée *les Lupercales,* une ouverture, *Endymion,* poème symphonique ; *la Danse des sylvains,* une *Suite tzigane, la Poésie sacrée,* poème lyrique en quatre parties, etc. Au théâtre, il a donné : *Mme de Ponthieu,* opéra en trois actes (Aix-les-Bains, 1887) ; *l'Enfant prodigue,* pantomime en trois actes (Nouveau-Cirque, 1890) ; *le Roi de la mer,* pantomime (Théâtre d'application, 1895) ; *le Docteur sert,* pantomime (Cirque de Paris, 1895) ; *Rose Mirette* en trois actes, Folies dramatiques, 1896), et *Fleur de Lys,* opéra (1897).

WORMSPIRE, personnage de la comédie de *Robert Macaire.* C'est le type de l'aventurier titré, de la grande chamarrure de décorations.

WORRINGEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. et cercle de Cologne]), sur le Rhin ; 5.700 hab.



Philips Wouwerman

Wouwerman, né à Haarlem [illegible] 1682 a tellement imité sa [illegible] qu'il est difficile de distinguer [illegible] très intéressant tableau. [illegible] et de Jean Wouwerman, [illegible] Vue d'un pont [illegible] comme celui-ci [illegible] trois ans en route dans [illegible] Wouwerman, [illegible] des précédents, [illegible] travaux dans la ma- [illegible] et quelques

Wrangel Etolin [illegible] la côte et île [illegible] Or

Wrangel [illegible], né en [illegible] Larnow

Wrangel [illegible]

Wrangel Ferdinand Petrowitch, baron de, navigateur russe, né à Pernau en 1796, mort à Dorpat en 1870. Il fit plusieurs missions dans les colonies de l'Amérique russe, devint gouverneur des établissements russes de la côte nord-ouest de l'Amérique. Il quitta le service comme vice-amiral en 1849 et dirigea la compagnie de commerce russo-américaine. On a de lui la relation du *Voyage sur les côtes septentrionales de la Sibérie et de la mer Glaciale* (1841) de très précieux *Renseignements sur les possessions russes de la côte nord-ouest de l'Amérique* (1839) ; etc.

Wratzow, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie, cercle de Hradisch), sur un affluent de la Morava ; 3.506 hab.

Wray (composition), composition isolante pour câbles, formée de gomme laque, de caoutchouc saupoudré de silice ou d'alumine et de gutta-percha.

Wrède (Charles-Philippe, prince de), feld-maréchal bavarois, né à Heidelberg en 1767, mort à Ellingen en 1838. Colonel en 1795, il se battit aux côtés de l'archiduc Charles, et protégea à Hohenlinden la retraite de l'armée autrichienne. Général de l'armée bavaroise en 1805, il combattit pour la France contre les Autrichiens pendant les campagnes de 1805, de 1809, de 1812, en Russie, et de 1813, où il se trouvait à la tête de l'armée du Rhin. Après la bataille de Leipzig, il conclut avec les Autrichiens le pacte de Reid (8 oct.), se tourna contre la France, voulut couper la retraite à Napoléon, mais fut défait à Hanau. Il poursuivit l'Empereur, et assista aux combats de la Rothière (1er févr. 1814) et de Bar-sur-Aube (21 mars). Il prit part au congrès de Vienne (1815), puis devint président de la Chambre haute et généralissime bavarois (1822).

Wren (le chevalier Christophe), mathématicien et architecte anglais, né à Rast-Knoyle (comté de Wilts) en 1632, mort à Hampton-Court en 1723. Nommé professeur d'astronomie à Gresham en 1658, il se plaça bientôt au premier rang des géomètres de l'époque par son mémoire en réponse au défi porté par Pascal relativement à la cycloïde. Ce succès lui valut sa nomination en 1660 à la chaire de mathématiques de l'université d'Oxford et son admission à la Société royale de Londres. En 1668, il obtint le titre d'architecte du roi et dirigea la construction d'un grand nombre d'édifices, notamment celle de la basilique de Saint-Paul, qu'il acheva en trente-cinq ans.

Wreschen, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen], ch.-l. de cercle, sur la *Wreschnia*, tributaire de la Warthe ; 6.000 hab. Minoteries.

Wrexham, bourg du Royaume-Uni (pays de Galles [comté de Denbigh]), sur le Clywedog, affluent du Don ; 31 000 hab. Métallurgie, houille.

Wriezen, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam], sur le Vieil Oder ; 7.142 hab. Métallurgie.

Wright, comté des Etats-Unis (Minnesota), sur le Mississipi ; 37.000 hab. Ch.-l. *Buffalo*.

Wright (Edward), cosmographe anglais, né vers 1560, mort vers 1640. Il est célèbre comme inventeur des canevas, des cartes à latitudes croissantes qu'il exposa dans : *Errours in navigation detected and corrected* (1599). Il a laissé divers ouvrages sur la sphère et la navigation.

Wrightie *ro-i-ti*) n. f. Genre d'apocynacées-échitidées. (Ce sont des arbrisseaux dressés, à feuilles opposées, avec des grappes ou des corymbes terminaux de fleurs à sépales glanduleux. La *wrightie tinctoriale* fournit une couleur bleue, est anthelminthique et antidysentérique.)

Wrightine n. f. Chim. Syn. de conessine.

Wrisberg (Henri-Auguste), anatomiste allemand, né à Sankt-Andreasberg, dans le Harz, en 1739, mort en 1808. Il occupa à Göttingue une chaire d'obstétrique, qu'il quitta plus tard pour celle d'anatomie. Nous citerons, parmi ses nombreux écrits : *Descriptio anatomica embryonis* (1764) ; *Natura observationum de animalculis infusoriis* (1765 ; *De testiculorum ex abdomine in scrotum descensu* (1778) ; *Commentatio anatomica de nervis brachii* (1785).

— *Nerf intermédiaire de Wrisberg*. Nerf situé entre le facial et l'auditif, prenant son origine dans le bulbe et aboutissant au ganglion genouillé du facial.

Writ (*rit*' mot angl. ; de *write*, écrit) n. m. En Angleterre, Document délivré au nom du roi, et qui commence la procédure devant les cours supérieures, tandis qu'on donne le nom de plainte ou de *summons* (citation) à l'acte qui engage la procédure devant une cour de comté ou une autre cour inférieure.

Wronke, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen], sur la Warthe ; 4.357 hab. Distillerie. Fabrique de sirops.

Wronski (Hoene), mathématicien et métaphysicien polonais, né à Posen en 1778, mort à Neuilly en 1853. Officier d'artillerie à seize ans, il combattit à Maciejovice, fut fait prisonnier dans cette bataille et forcé de prendre service en Russie. Etant venu en France, il acquit la qualité de citoyen français en servant dans les légions polonaises que le Directoire avait organisées à Marseille. Rentré en 1804, il quitta la carrière militaire pour se livrer entièrement à la science et à la philosophie. En 1810, il présenta à l'Institut de France, son premier ouvrage important : *Principe premier des méthodes algorithmiques*. Wronski a fait de nombreux travaux sur la théorie des séries et sur diverses questions de physique ; la plupart restés inédits. Il s'est occupé de questions industrielles ; entre autres, de la construction sur les routes ordinaires. Ses roues [illegible] les locomotives ont fonc- [illegible] vers 1840.

La partie la plus importante de son œuvre est sa philosophie, exposée dans une quinzaine de volumes. Elle dérive surtout de la philosophie de Kant. Citons, parmi ses ouvrages : *Philosophie critique découverte par Kant, fondée sur le dernier principe du savoir* (1803) ; *Réfutation de la théorie des fonctions analytiques de Lagrange* (1812) ; *Philosophie de l'infini, contenant des critiques et réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal* (1811) ; etc.

Wrotham, ville d'Angleterre (Kent) ; 3.700 hab.

Wrschowitz, bourg d'Autriche-Hongrie (Bohême, cercle de Prague), sur le Botitzbach, affluent de la Moldau ; 8.624 hab. C'est un faubourg de Prague. Brasserie.

wrum (*vrum*') n. m. Héritier présomptif de la couronne, en Hongrie.

Wsetin, ville d'Autriche-Hongrie (Moravie, cercle de Neutitschein), sur la Beczwa, affluent de la Morawa ; 6.657 hab. Fabriques de meubles, de draps ; verrerie.

Wuestwezel, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers) ; 3.061 hab.

wulfénite n. f. Minér. Syn. de mélinose.

Wulffie (*vul'-fi*) n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des herbes dont on connaît vingt espèces de l'Amérique tropicale.

Wulfhad (saint), martyr, en Angleterre, au viie siècle. Il était fils de Wulfère, heptarque de Mercie, et de sainte Emmelinde, et frère de saint Rufin et de sainte Wéréburge. Le païen Werbode, ministre de Wulfère, ayant demandé la main de Wéréburge, les deux frères s'opposèrent à ce projet. Le ministre se vengea en les accusant de trahison auprès de leur père, encore païen, qui les condamna et les fit exécuter sur le champ. Wulfère se convertit plus tard et fit pénitence de sa fatale erreur. Sur le tombeau des martyrs, la reine leur mère bâtit une église, autour de laquelle s'éleva, dans le Staffordshire, un prieuré, ainsi que la petite ville appelée Stone (*tas de pierres*), du monceau de pierres qui avait seul marqué d'abord le tombeau des deux saints. — Fête le 24 juillet.

Wulfin, surnommé **Boèce**, savant pédagogue français de la première moitié du ixe siècle. Il dirigea avec beaucoup d'éclat la célèbre école d'Orléans et composa une *Vie de saint Julien, abbé de Mexé*.

Wulfoald, maire du palais en Austrasie et en Neustrie, mort en 686. Lorsque Childéric II, déjà roi d'Austrasie, fut appelé par les grands à régner également sur la Neustrie et la Bourgogne, Wulfoald devint maire du palais des trois royaumes (670). Mais, en 673, Childéric fut assassiné, et Wulfoald dut s'enfuir en Austrasie.

Wulfran (saint), archevêque de Sens et apôtre des Frisons, né vers 650 à Milly, dans le Gâtinais, mort en 726. Chapelain de la cour de Clotaire et de Théodoric, puis archevêque de Sens, il résolut d'aller prêcher la foi aux Frisons. De retour en France, il se retira au monastère de Saint-Wandrille, en Normandie, où il mourut.

Wulfrath, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]) ; 7.227 hab. Forge et fonderie de fer.

Wullenweber (Jurgen), homme d'Etat allemand, né à Lubeck en 1492, décapité à Steinbrück en 1537. Etabli négociant à Lubeck, il fut élu en 1533 membre du conseil et l'un des quatre bourgmestres de Lubeck. Il voulut rétablir la prépondérance de la Hanse dans la mer Baltique et accomplit une série de réformes à Lubeck ; mais ses ennemis en obtinrent l'abolition par la diète de Spire. Wullenweber se démit alors de ses fonctions de maire. En novembre 1535, il fut arrêté en dehors de Lubeck, livré au duc de Brunswick, Henri le Jeune, et condamné à mort par le tribunal de Wolfenbuttel. Sa chute marque la fin de la Hanse comme puissance maritime.

Wullerstorf-urbair (Bernard, baron de), marin et savant autrichien, né à Trieste en 1816, mort à Klubenstein, près de Bozen, en 1883. Il entra en 1833 dans la marine autrichienne, dirigea l'observatoire maritime de Venise, l'école de la marine, et devint capitaine de corvette en 1849. Il se trouva sur la flotte qui assiégea Ancône et prit Venise, et il contribua à l'organisation de la marine autrichienne. Nommé capitaine de frégate en 1852, puis commodore en 1857, il dirigea l'expédition du *Novara*. Contre-amiral en 1862, il entra, vers la fin de l'année 1865, dans le cabinet, en qualité de ministre du commerce, mais quitta son portefeuille au printemps de 1867. Citons de lui : *De l'action et de la distribution des vents sur la surface de la terre* (1860) ; *De l'importance de la mer Adriatique pour l'Autriche* (1861) ; *Remarques sur les conditions physiques de la mer Adriatique* (1863).

Wundt (Guillaume), psychologue et physiologiste allemand, né à Neckarau (Bade) en 1832. Il devint professeur de physiologie à Heidelberg en 1865, auxiliaire de Helmholtz, professeur de philosophie en 1874 à Zurich, depuis 1875 professeur de philosophie à Leipzig, où il a créé un Institut de psychologie expérimentale. Depuis 1858, il a publié un grand nombre de travaux de psychologie physiologique et notamment ses *Eléments* (1873-1874, trad. franç. par Rouvier, 1885). Citons encore : *Logique* (1880-1895) ; *Ethique* (1886-1892) ; *Système de philosophie* (1889-1897) ; *Eléments de psychologie* (1896-1901 ; *l'psychologie collective* (1900-1903). Depuis 1881, il dirige les « Philosophische Studien », où il publie les travaux de son école. La philosophie scientifique est pour Wundt la science universelle, qui fait la synthèse des sciences particulières en vue de satisfaire les exigences de la pensée et du sentiment.

Wunsiedel, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Franconie], ch.-l. de district, sur la Rösla, affluent de l'Eger ; 4.492 hab. Fabrique de porcelaines, tisseranderies.

Wunstorf, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Hanovre], sur la Westau, affluent de la Leine (bassin du Weser) ; 3.560 hab. Distillerie, brasserie, huileries.

Wurmser (Dagobert-Sigismond, comte de), général autrichien, né à Strasbourg en 1724, mort à Vienne en 1797. Il servit, de 1745 à 1747, dans l'armée française, puis entra au service de l'Autriche. En 1793, il prit part au siège de Mayence, combattit sur le Rhin, franchit les lignes de Wissembourg et menaçait déjà Strasbourg quand Pichegru l'obligea à une retraite précipitée. Mis à la tête de l'armée du Haut-Rhin en 1795, il s'empara de Mannheim. En 1797, la cour de Vienne l'envoya en Italie pour y réparer les fautes de Beaulieu. Mais Bonaparte le battit à Castiglione, à Montechiaro, etc. Chassé de Vérone, il dut capituler dans Mantoue. Bonaparte le traita

avec égards : « J'honore, dit il, son grand âge comme son mérite. » L'empereur d'Autriche lui accorda le bâton de feld-maréchal.

WURST (*wurst'* — mot allem. signif. *saucisse*) n. m. Milit. Nom donné, au cours du XVIIIe siècle, à un caisson qui présentait l'apparence extérieure d'une saucisse.

WURTEMBERG (ROYAUME DE) en allem. **Württemberg**), un des Etats de l'empire allemand, limité, au N. et à l'O., par le grand-duché de Bade ; à l'E. et au S.-E., par la Bavière. Il enclave la principauté de Hohenzollern (Prusse). Superf. 19.511 kilom. carr. ; pop. 2.169.500 hab. (*Wurtembergeois, oises.*) Capit. *Stuttgart*.

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. *Orographie.* Le Wurtemberg appartient à l'une des régions les plus accidentées du sud-ouest de l'Allemagne, entre le versant oriental de la Forêt-Noire et le revers nord-occidental des plateaux qui séparent les bassins du Rhin et du Danube. La Forêt-Noire y dresse quelques-uns de ses plus pittoresques sommets : le *Hornisgrinde* (1.161 m.) et le *Hossbühl* (968 m.). Quant aux plateaux jurassiques du sud est du royaume, ils se prolongent vers la Bavière sous les noms de Heuberg (1.000 m. d'alt.), de Rauh Alp, puis de Hærtfeld (680 m. d'alt. environ). Entre ces doux soulèvements s'étend le bassin du Neckar, coupé de pittoresques collines boisées.

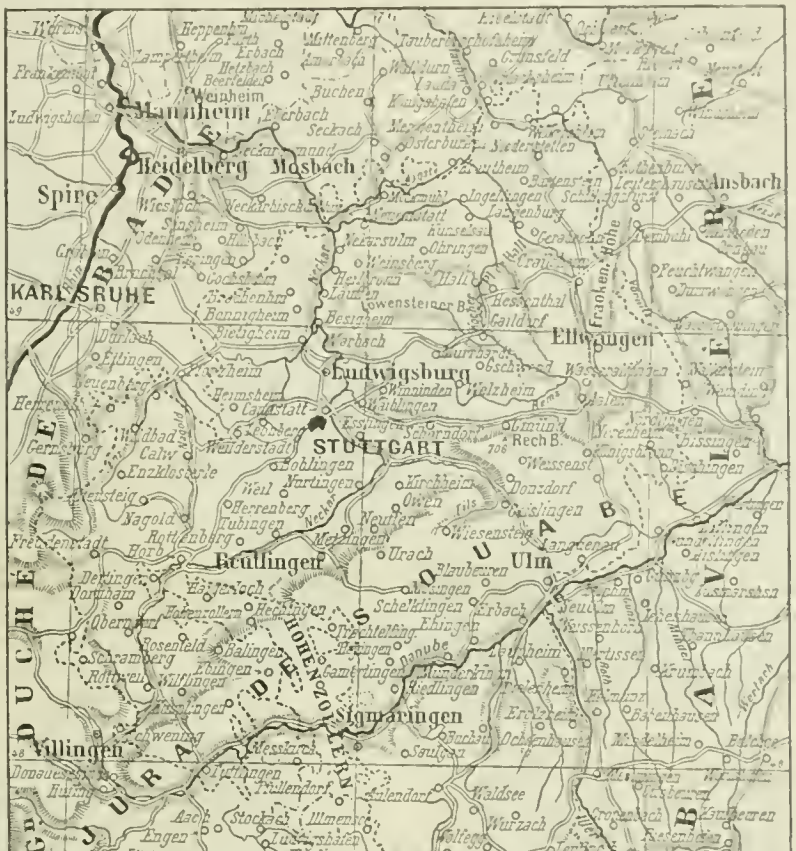

Carte de Wurtemberg.

Hydrographie. Bien que le Danube traverse le royaume de Wurtemberg pendant un assez long trajet, ce n'est pas à lui, mais au Rhin, qu'appartient la majorité des cours d'eau. Le Neckar, la principale artère par laquelle lui arrivent les eaux wurtembergeoises, y a la plus grande partie de son cours, du S.-O. au N.-E., et y reçoit, entre autres affluents notables, la Fils, la Rems, l'Enz, etc. Au Rhin vont également, par l'intermédiaire du lac de Constance, l'Argen, la Schussen, l'Ach, etc., et, par l'intermédiaire du Main, la Tauber. La Murg et la Kinzig, qui prennent leur source dans le Wurtemberg, sont au contraire des tributaires directs. Le Danube recueille la Riss, le Roth, l'Iller, la Blau et la Brenz.

Climat. De même que tous les pays montagneux, le Wurtemberg jouit d'un climat fort inégal selon l'altitude. En général, la hauteur de pluie tombée est relativement faible ; mais l'humidité n'en reste pas moins considérable, en raison de la nature boisée du sol. Sur les hauteurs du plateau souabe, le climat, particulièrement en hiver, est dur, à fortes variations, avec des vents furieux.



Armoiries de Wurtemberg.

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Le Wurtemberg est un pays plutôt agricole qu'industriel. La plus grande partie du sol en dehors des parties hautes des montagnes de la Forêt Noire et des plateaux calcaires de la Souabe) est parfaitement cultivée : céréales (blé et orge), pomme de terre, colza, lin, tabac. La vigne fournit de bons produits, particulièrement au flanc des coteaux qui bordent à l'O. le Neckar. Par contre, le sous-sol, dans aucun endroit, ne présente d'exceptionnelles ressources, capables d'alimenter une grande industrie. Si le fer, d'assez bonne qualité, est assez abondant, la houille fait totalement défaut. La force motrice qui alimente les mines de la vallée du Neckar doit être cherchée plutôt dans les chutes des cours d'eau. Les scieries, les filatures de coton et de laine, les fonderies de fer, les papeteries constituent la majorité des établissements industriels. Le trafic comprend, à l'exportation, le bétail, les peaux, la laine, etc. ; à l'importation, le tabac, la houille, le coton. Mentionnons enfin le commerce de la librairie, pour lequel Stuttgart tient en Europe une des premières places.

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. Le royaume de Wurtemberg est une monarchie constitutionnelle, héréditaire dans la maison de Wurtemberg, qui remonte, dit on, au VIe siècle. Le pouvoir législatif est aux mains d'une *Chambre haute*, dont la grande majorité des membres est héréditaire et représente la partie aristocratique du pays, et d'une *seconde Chambre*, élue au suffrage à deux degrés. L'armée comprend la valeur d'un corps d'armée. Au point de vue administratif, le Wurtemberg est partagé en quatre cercles : le cercle de la Forêt Noire, ch.-l. *Reutlingen* ; le cercle du Neckar, ch.-l. *Stuttgart* ; le cercle de la Jagst, ch.-l. *Ellwangen* ; enfin, le cercle du Danube, ch.-l. *Ulm*. La majorité de la population est de religion protestante.

— HISTOIRE. Le royaume de Wurtemberg comprend une grande partie de l'ancien duché de Souabe. A l'époque romaine, il était habité par les Suèves. Les Romains colonisèrent la partie occidentale de leur territoire jusqu'au *limes* : ce sont les *champs Décumates*. Au IIIe siècle, les Suèves reprennent l'offensive sous le nom d'Alamans et chassent les Romains, ils sont à leur tour soumis par les Francs. Dans les derniers temps de l'empire carolingien, se constitua le duché de Souabe. Les ducs de Souabe, de la famille de Hohenstaufen, devinrent empereurs au XIIe siècle ; après l'extinction de la famille (1268), le duché se décomposa. Les comtes, les chevaliers et les villes se rendirent indépendants. La famille comtale de Wurtemberg devint peu à peu prépondérante. En 1092, un Conrad de Wirtineberg est établi dans le château de Rothenberg, près de Cannstadt. Son fils, Louis, prend le titre de comte de Wirtemberg. Le comte Ulrich (1242-1265) s'étend dans les vallées du Neckar et de la Reuss, après la chute des Hohenstaufen, et acquiert le comté d'Urach. Ses successeurs augmentèrent encore leurs Etats aux dépens des chevaliers et des villes libres. Eberhard IV (1417-1419) épousa Henriette, fille et héritière du comte de Montbéliard, Etienne de Montfaucon. Ses fils procédèrent à un partage en 1442. Sur la demande des états, l'unité fut rétablie, l'indivisibilité du Wurtemberg proclamée et la succession fixée par ordre de primogéniture en ligne masculine (pacte de Memmingen de 1482). Le comté avait alors une superficie de 6.600 kilom. carr. En 1477, l'université de Tubingue fut fondée. Eberhard V le Barbu fut créé duc en 1495 par l'empereur Maximilien ; puis le duché fut vendu à Charles-Quint, qui l'abandonna à son frère Ferdinand d'Autriche. Ulrich revint en 1534 et fut rétabli sous la suzeraineté de l'Autriche. Lui et son fils Christophe (1550-1568) firent triompher la Réforme dans le duché, aidés par les pasteurs Schnepf et Brenz. Christophe organisa le pays et résista à la réaction catholique et autrichienne. A son fils incapable, Louis (1558-1593), succéda son cousin, Georges de Montbéliard, qui obtint de l'empereur Rodolphe II la dénonciation de la suzeraineté autrichienne. Il voulut établir une monarchie absolue ; son fils Jean-Frédéric (1608-1628) revint à la constitution libérale de Christophe. Sous lui et sous son fils Eberhard III (1628-1674), le Wurtemberg fut occupé, pendant la guerre de Trente ans, par les armées catholiques. Eberhard Louis (1674-1733) et Charles-Alexandre (1733-1737) étaient de mauvais souverains. Charles-Eugène (1737-1793) gaspilla l'argent de son trésor et vendit à ses sujets les libertés constitutionnelles. En 1796, la France s'empara du pays de Montbéliard. Frédéric Ier (1796-1816) prit part à la deuxième coalition. Mo-

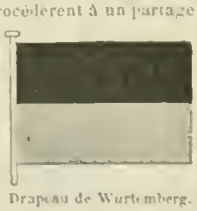

Drapeau de Wurtemberg.

[illegible] de Wurtemberg [illegible] 1805 [illegible] du traité de Presbourg [illegible] Napoléon Ier en 1805, le traité de Presbourg lui donna le titre de roi et les possessions autrichiennes de la Haute-Souabe. Il acquit encore quelques principautés médiatisées et, en 1809, les villes d'Ulm et de Mergentheim. Frédéric donna à son royaume une constitution nouvelle et entra dans la Confédération du Rhin. En 1813, à la bataille de Leipzig, une partie des Wurtembergeois, abandonnant Napoléon Ier, passa à l'ennemi. Le traité de Fulda avec l'Autriche, la Russie et la Prusse garantissait au roi ses possessions [illegible] dans la coalition. Guillaume Ier (1817-1864) donna à ses sujets, après une lutte acharnée avec les états, la constitution de 1819. En 1848, il [illegible] il soutint l'Autriche réactionnaire contre la Prusse. Il lutta également contre les tendances [illegible] de ses sujets. Charles Ier (1864-1891), également [illegible] la Prusse, se déclara contre elle en 1866 ; ses troupes furent vaincues à Tauberbischofsheim et durent [illegible] la paix particulière avec le vainqueur. La [illegible] prit part à la guerre de 1870-71, [illegible] Wurtemberg entrait dans le nouvel empire allemand.

WURTZ (Charles Adolphe), chimiste français, né à Strasbourg en 1817, mort à Paris en 1884. Docteur en médecine en 1843, il fut aussitôt [illegible] des travaux chimiques de la faculté de médecine de Strasbourg, mais, dès l'année suivante, il obtint une place à la faculté de Paris et trois ans plus tard, il fut [illegible] agrégé au concours. En 1853, il remplaça Dumas dans sa chaire de chimie organique, puis, en 1853, il succéda à Orfila dans sa chaire de chimie médicale à la faculté de médecine ; il devint plus tard (1866-1875) doyen de cette faculté. En 1875, il a été nommé professeur de chimie organique à la faculté des sciences de Paris. Il fut élu membre de l'Académie de médecine en 1856, puis membre de l'Académie des sciences (1867). En 1881, il avait été élu sénateur inamovible par le centre gauche.



Wurtz

Wurtz fut l'apôtre français de la théorie atomique. On lui doit la découverte des ammoniaques composées, du glycol, de l'aldol, etc. Il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Traité élémentaire de chimie* [illegible] ; *Leçons élémentaires de chimie moderne* (1880-1883) ; *Histoire des doctrines chimiques* (1868) ; *Dictionnaire de chimie pure et appliquée* (1868 et suiv.), ouvrage très remarquable ; *Hautes Etudes pratiques dans les sciences* (1869-1870) ; *la Théorie des atomes dans la conception générale du monde* (1874) ; *la Théorie atomique* (1878) ; *Supplément au Dictionnaire de chimie pure et appliquée* (1880-1882) ; *Traité de chimie biologique* (1884), l'une de ses œuvres capitales ; etc.

WURTZBOURG ou **WURZBOURG**, ville d'Allemagne (Bavière, ch.-l. du cercle de Basse-Franconie, sur le Main ; 75.500 hab. Pépinières, vignobles, [illegible] mousseux, de pianos [illegible]. Château bâti de 1720 à 1744, pour deux évêques de la famille des comtes de Schœnborn, avec un escalier magnifique, orné de fresques de Tiepolo. Tour du comte Eckart. Sur la rive gauche du Mein s'élève la citadelle appelée *Marienberg*. Les églises les plus remarquables sont le *Dôme*, basilique romane, la belle Marienkapelle, du XIVe siècle. Université catholique.



Tour du comte Eckart, à Wurtzbourg.

La ville, très ancienne, date, croit-on, du Ier siècle ; elle devint une des résidences d'évêques, qui la gouvernèrent jusqu'en 1803, où elle fut donnée à la Bavière. Les Français l'occupèrent de 1693 à 1793.

WURTZITE (*wurt'*) n. f. Minér. Variété hexagonale de blende.

WURZBACH DE TANNENBERG (Constant, chevalier DE), connu aussi sous le pseudonyme de W. CONSTANT, bibliographe et poète allemand, né à Laibach en 1818, mort à Perchtesdorf en 1893. Son principal ouvrage est un *Dictionnaire biographique de l'empire d'Autriche* (1856-1891), en 60 volumes, répertoire précieux.

WURZBURG (Conrad DE). V. CONRAD DE WURZBURG.

WURZEN, ville d'Allemagne (roy. de Saxe, cercle de Leipzig), sur un bras [illegible] de la Mulde ; [illegible]. Fabriques de tapis, de meubles, de papier, [illegible].

WUSTERHAUSEN, ville d'Allemagne (Prusse), [illegible] de Potsdam, sur la Dosse, 3.187 hab.

WYANDOT, [illegible] (Etats-Unis) [illegible] Dusky ; 29.000 hab. [illegible].

WYANDOTS ou **YENDOTS**, [illegible] qui, après avoir [illegible] au Canada dans le Michigan (Etats-Unis), [illegible] son territoire [illegible] gouvernement [illegible].

Wyandotte [illegible]

Wyandotte [illegible]

Wyatt [illegible]

Wyatt [illegible]

Wyatt James, architecte anglais, né à Burton (State [illegible]), mort en 1813. Il étudia à Rome et à Venise, puis revint à Londres et construisit à Londres le théâtre de Pall-Mall. Le palais de Kew, celui des Lords, [illegible] Haswarth, la chapelle de Henri VII, le château de Windsor, restaurés par lui, affermirent sa réputation. Wyatt n'avait pas de rival dans le genre classique.

Wyatt Richard James, sculpteur anglais, né à Londres [illegible], mort à Rome en 1850. Élève, à l'Académie de Londres, de Banks et de Canova, il alla se fixer en Italie. Plusieurs de ses œuvres nombreuses sont d'un rare mérite. Ses statues, celles de femmes surtout, sont admirables. Ses bas-reliefs, pleines de grâce et de vie : *Nymphe [illegible] au bain, Bergère avec un chevreau; Glycère; Pénélope; la Nymphe Eucharis et Cupidon; Nymphe de Diane [illegible] épine de la patte d'un lévrier.*

Wyattie [illegible] n. f. Genre de diatomées phonées, comprenant des espèces à frustule tubuleuse, en spirale, qui habitent toutes les mers tempérées.

Wyatville Jeffry Wyatt, plus [illegible] architecte anglais, né à Burton-upon-Trent en 1766, mort à Londres en 1840. Il [illegible] par les soins de ses [illegible] Wyatt [illegible] la [illegible] et à la [illegible] architecture anglaise. En 1824 le roi Georges IV le [illegible] à [illegible] les plans [illegible] du château de Windsor.

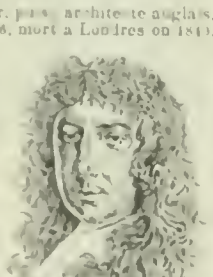

Wycherley

Wycherley William, [illegible] à Clive, près de Shrewsbury, en 1640, mort à Londres en 1715. Il fut [illegible] à Oxford par [illegible] Hyde, comte de Clarendon, [illegible] Il [illegible] la faveur royale. [illegible] et [illegible] pour [illegible] le comte de Kent [illegible] une petite armée [illegible] gouvernement, remis [illegible] Wyatt, contraint de se [illegible] pour haute trahison.

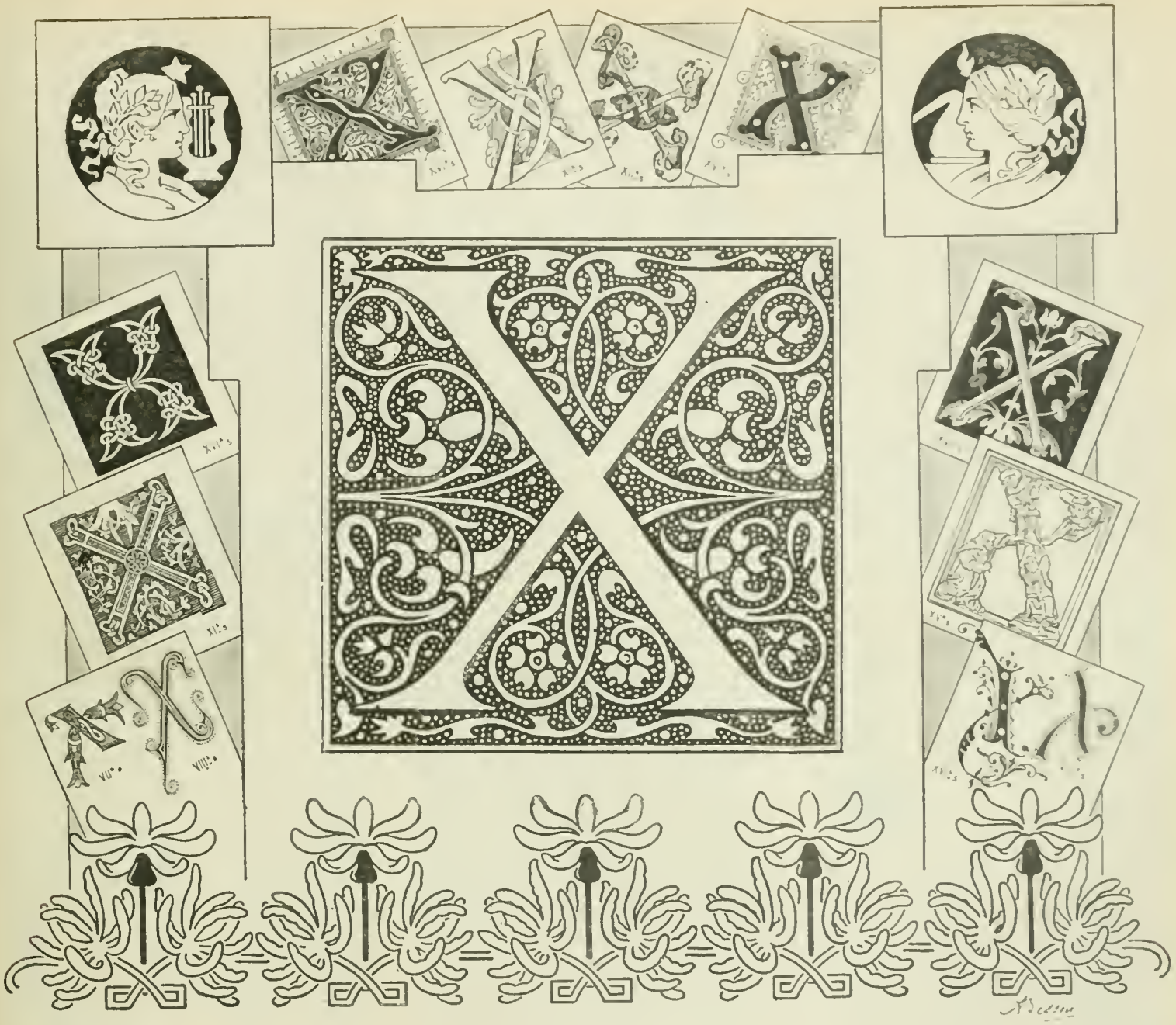



(*kss* dans l'ancienne épellation, *kse* dans la nouvelle) n. m. Consonne double empruntée aux Grecs, vingt-troisième lettre de l'alphabet français, vingt-quatrième lettre de l'alphabet des langues germaniques, à raison de la place que le *w* occupe dans celui-ci : *Un grand* X. *Un* X *majuscule. Un petit* x. *Un* x *minuscule.*

— Paléogr. Ce signe, que les Grecs ont plus généralement employé pour désigner le *k* aspiré, a figuré chez les Latins le son double *ks*, pour lesquels les Grecs ont réservé la lettre qui désignait primitivement le double *s*. Les modifications de cette lettre dans nos alphabets occidentaux sont insignifiantes. Nous noterons seulement la forme en *Z* barré qu'adopte parfois l'*X* majuscule, et la confusion possible, dans la cursive allemande, avec le *p*. Le russe a conservé à ce signe la même valeur qu'en grec.



éolo-dorien. Latin archaïque.

L'X DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE



inscript. curs. antiques. tablettes de cire. capitales (ve siècle). cap. rustique (vi^e siècle).

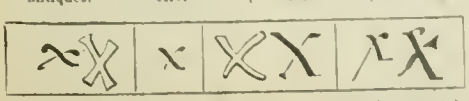

onciale sceaux. (vi^e siècle). onciale (viie siècle). sceaux cap. rust. (viie siècle). onciale et capitale (viiie siècle.).

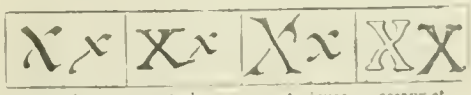

cap. et minusc. (ixe siècle). cap. et minusc. xe siècle. cap. et minusc. (xe siècle). sceaux et cap. (xie s.).

DIVERSES FORMES DE L'X DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

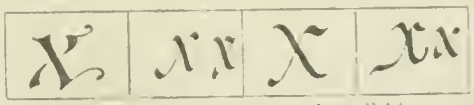

(xiie siècle). (xiiie siècle).

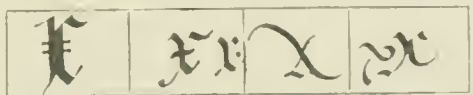

(xive s.). (xve s.)

L'X DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »



méro-ving. lombarde wisigothiq. irlandaise. anglo-sax.

ÉCRITURES MODERNES



anglaise. ronde. bâtarde

— Le *chi* des Grecs a la forme d'un *x* majuscule ; on l'avait conservé au moyen âge avec cette valeur dans le mot *Christus*, qui s'écrivait *Xristus*, ou *X* et *XRS* dans les abréviations. (*X*, coupé dans son milieu par le jambage de la lettre grecque P (rho), forme avec elle un monogramme qui figure sur plusieurs monnaies anciennes, et notamment sur celles de Ptolémée ; il y représente le contrôle de l'état civil : Constantin l'adopta aussi pour ses monnaies ; mais alors ce signe acquit une signification religieuse et fut considéré comme une abréviation du gr. *Christos* Χριστός. Il fut placé sur le labarum, et le même monogramme se rencontre, après cette époque, gravé sur les vases servant au culte et sur divers meubles d'église. V. CHRISME.

— Comme signe d'ordre, *x* désigne le vingt-troisième objet d'une série : *Le casier* x.

Comme signe numérique grec, V. CHI et XI.

X vaut *dix* chez les Romains et se combine avec les autres chiffres par addition : *XI* (11), *XII* (12), *XIV* (14), *XX* (20), *XXX* (30), *LX* (60), *CXX* (120), mais, placé avant *L* et *C*, il se retranche : *XL* (40), *XC* (90). « Couché (⋈), il vaut mille. » Surmonté d'un trait horizontal (X̄), il vaut dix mille. « *XXIIX* s'est écrit pour *duo de triginta*, deux retranché de trente, ou vingt-huit ; on écrirait aujourd'hui *XXVIII*.

— Comme abréviation, *X* signifie quelquefois denier, qui est la dixième partie de l'as : XDC, *denarii sexcenti*, six cents deniers ; X = *decima*, dixième partie ; XX = *vigesima*, vingtième partie ; XL, XXXX *quadragesima*, quarantième partie, etc. ; XV, *decem ar* ; XVV *quindecim* ; XI PR, *undecim primus* ; XP, *decem pondo*, dix livres, et *decem pedes*, dix pieds ; XK, *decimo die ante kalendas*, le dixième jour avant les calendes ; XVIIII, *decem novium*, les marais Pontins, ainsi appelés parce qu'ils avaient 19.000 pieds de long.

— En algèbre, *X* ou *x* figure la quantité inconnue ou l'une des inconnues ; par ext., Problème à résoudre. « *C'est l'x qu'il faut dégager.* » En marge des anciens manuscrits, *X* indique une expression inusitée ou trop barbare. Quelquefois, il désigne un passage remarquable, il est alors l'abréviation du mot *chré*[illegible], excellent.

— Comme symbole, dans le compte ecclésiastique, *X* indique le dimanche. « Sur les monnaies de France, *X* désignait la monnaie d'Amiens [illegible] Aix. » La lettre X, en plutôt le [illegible] grec X, [illegible] signe monétaire sur plusieurs monnaies [illegible] romains, et quelquefois [illegible] dans le champ [illegible]

XANTHEINE [illegible] n. f. [illegible] principes colo- [illegible] XANTHÉNIQUE.)

XANTHELASMA [illegible] du gr. *xanthos*, jaune, et [illegible] Affection cutanée caractérisée [illegible] par les tubercules. Ces plaques apparaissent de préférence [illegible] supérieure, principalement chez les [illegible] la ménopause. Comme traitement [illegible] recommandé aux [illegible] geonnages avec le collodion [illegible] destruction à l'aide de l'électrolyse. Le traitement est celui de la cause. V. FOIE, [illegible] MÉNOPAUSE.)

XANTHÉMATINE *gzan* n. f. Substance jaune obtenue [illegible] en attaquant par l'acide nitrique étendu.

XANTHÈNE *gzan* n. m. Composé $C^{13}H^{8}O$ ou $C^{6}H^{4}{<}^{O}_{CH^{2}}{>}C^{6}H^{4}$, [illegible] fondant à 93°, bouillant à 315°, obtenu par réduction de la [illegible] SYN. DIPHÉNYLÈNE-OXYDE, DIPHÉNOPYRANE.

XANTHI ou ESKIDJÉ, ville de la Turquie d'Europe, [illegible] prov. d'Andrinople, sur l'Eskidjé ; 4.650 hab.

XANTHICOS *gzan* n. m. Antiq. gr. Nom d'un mois du [illegible] printemps macédonien, qui correspondait au mois d'avril.

XANTHIDE *gzan* n. f. Genre d'algues desmidées, propres à la France et l'Angleterre.

XANTHIE *gzan ti* ou XANTHIA (*gzan*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la famille des noctuelles, répandus sur le globe. (Ce sont de jolies noctuelles jaunes, variées de roux.)



Xanthie (gr. nat.).

XANTHINE (*gzan*) n. f. Matière colorante jaune, que l'on trouve dans l'urine, dans les organes glandulaires du bœuf, dans un grand nombre de plantes et particulièrement dans le thé.

XANTHION *gzan* n. m. Pierre précieuse des anciens, que l'on pense être l'hyacinthe.

XANTHIOSITE *gzan* n. f. Arséniate naturel de nickel.

XANTHIPPE, général, orateur et homme d'État athénien. Fils d'Ariphon et père de Périclès (ve s. av. J.-C.), il se distingua dans les guerres médiques. Il accusa, dit-on, Miltiade après son échec de Paros. En 479, il remplaça Themistocle dans le commandement de la flotte athénienne, et remporta la brillante victoire navale de Mycale. Il parcourut ensuite les côtes d'Asie Mineure, délivrant du joug des Perses beaucoup de cités helléniques. En Chersonèse, il s'empara de la ville de Sestos, et fit mettre en croix Artayctes, le gouverneur perse (478).

XANTHIPPE, général macédonien (IIIe s. av. J.-C.). Il entra au service de Carthage, réorganisa l'armée des mercenaires, vainquit Régulus, et le fit prisonnier (255).

XANTHIPPE, femme de Socrate, dont le caractère aigre et colère est passé en proverbe. On prétend que le philosophe l'avait épousée pour s'exercer à la patience. Un jour, après un torrent d'injures, elle lui jeta au visage un vase d'eau sale. « Je savais bien, dit Socrate, qu'après le tonnerre devait venir la pluie. » Alcibiade ayant envoyé un excellent gâteau à Socrate, Xanthippe l'arracha de la corbeille et le foula aux pieds. Le philosophe se contenta de lui dire en souriant : « Maintenant, tu n'en pourras plus manger. » Toutes ces anecdotes sont assez suspectes. Platon, d'ailleurs, atteste le désespoir de Xanthippe, le jour où Socrate dut boire la ciguë.

XANTHIPPE *gzan* n. f. Planète télescopique, n° 156, découverte par Palisa, en 1875.

XANTHIQUE *gzan-tik'* adj. Se dit de l'acide éthyldisulfocarbonique $C^{3}H^{6}H.COS^{2}$, qui précipite en jaune les sels de cuivre (d'où son nom), et que l'on extrait de son sel potassique, par l'action de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique.

XANTHIQUES *gzan tik'* n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes macédoniennes d'un caractère à la fois militaire et religieux, qui se célébraient durant le mois xanthicos.

XANTHISME *gzan-tism'* n. m. Bot. Genre de composées, tribu des vernoniées, dont l'espèce type croît au Texas.

XANTHITE *gz* n. f. Miner. Variété d'idocrase.

XANTHIUM *gzan-ti-om'* n. m. Bot. Nom scientifique [illegible] Lampourde.

XANTHOARSÉNITE *gzan* n. f. Arséniate hydraté naturel de manganèse.

XANTHOCARPE *gzan* — du gr. *xanthos*, jaune, et *karpos*, fruit. adj. Bot. Qui porte des fruits jaunes.

XANTHOCÉPHALE *gzan* — du gr. *xanthos*, jaune, et *kephalé*, tête. adj. Hist. nat. Qui a la tête ou la sommité jaune.

n. m. Genre de composées astérées, comprenant une trentaine d'espèces, qui croissent au Mexique.

XANTHOCERE *gz* n. m. Genre de sapindacées, dont [illegible] type croît dans les montagnes du nord de la Chine.

XANTHOCHÉLIDONATE *gzan, ké* n. m. Sel de l'acide [illegible]

XANTHOCHÉLIDONIQUE *gzan, ké, nik'* adj. Se dit d'un [illegible] $O^{4}H^{2}O.CH^{2}.C^{6}H^{2}(OH).CH^{2}.CO.CO.H$, qui résulte de la [illegible] d'une molécule d'eau sur l'acide chélidonique en [illegible] de ses éléments. Syn. CHELIDYDROMIQUE, ACÉ- [illegible] SALIQUE.

XANTHOCHROMIE *gzan, kro-mi* — du gr. *xanthos*, jaune, et *chrôma*, couleur. n. f. Variété de xanthodermie, dans laquelle [illegible] plus particulièrement colorée en [illegible]

XANTHOCHYME *gzan, chim* n. m. Genre de clusiacées, [illegible] arbres qui croissent dans l'Inde.

XANTHOCONITE *gzan* n. f. Arséniosulfure naturel [illegible]

XANTHODERMIE *gzan, der* — du gr. *xanthos*, jaune, [illegible] coloration ocreuse de la peau, [illegible] qui est due en réalité à [illegible] couche profonde de Malpi- [illegible] On observe dans le *Xanthelasma* généralisé (v. XAN- [illegible]

XANTHOGASTRE *gzan, gastr'* — du gr. *xanthos*, jaune, et *gastér*, *tros*, ventre. adj. Qui a le ventre jaune. Ne s'emploie que comme nom spécifique.

XANTHOGÈNE *gzan, jèn'* — du gr. *xanthos*, jaune, et *gennân*, engendrer. n. m. Ancien nom du sulfure de carbone. Matière contenue dans les fleurs et désignée tantôt sous le nom de *résine de fleurs*, tantôt sous le nom de *xanthène*.

XANTHOGNATHE *gzan, gnat'* du gr. *xanthos*, jaune, et *gnathos*, mâchoire. adj. Zool. Qui a les mâchoires jaunes.

XANTHOGRAPHE *gzan* — du gr. *xanthos*, jaune, et *graphein*, décrire. adj. Hist. nat. Qui est marqué de traits jaunes.

XANTHOLIN *gzan* n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, type d'une tribu dite des *xantholinides*, comptant plus de cent vingt espèces, répandues sur le globe. (Le *xantholinus tricolor* se trouve aux environs de Paris.)



Xantholin (gr. 3 fois).

XANTHOLITE *gzan* n. f. Variété de staurotide à chaux et magnésie.

XANTHOMA ou XANTHOME (*gzan* — du gr. *xanthos*, jaune, n. m. Pathol. Saillie plus ou moins piriforme de la peau, jaunâtre, indurée ou non, que l'on observe dans le xanthelasma tubéreux.

XANTHOMATOSE (*gzan* — du gr. *xanthos*, jaune, n. f. Pathol. Processus dystrophique qui détermine la formation des *xanthomes*.

XANTHONE (*gzan*) n. f. Composé $C^{13}H^{8}O^{2}$, qui n'est autre que le diphénopyrone, et qui constitue un chromogène donnant un groupe de matières colorantes jaunes. (Il fond à 174°, bout à 350°, donne quatre isomères par le remplacement d'un atome d'hydrogène par un oxhydryle.)

XANTHONOTE (*gzan* — du gr. *xanthos*, jaune, et *notos*, dos) adj. Hist. nat. Qui a le dos jaune.

XANTHOPE (*gzan* — du gr. *xanthos*, jaune, et *pous*, pied) adj. Zool. Qui a les pattes jaunes.
— Bot. Qui a le stipe jaune.

XANTHOPHTHALME (*gzan*) n. m. Genre de composées, tribu des sénécionées, formé aux dépens des chrysanthèmes, et dont l'espèce type, le chrysanthème des moissons, croît en France et dans presque toute l'Europe.

XANTHOPHYLLE (*gzan, fil'* — du gr. *xanthos*, jaune, et *phullon*, feuille) n. f. Chlorophylle jaune ou *phylloxanthine*, qui colore en jaunâtre les feuilles vertes à l'automne.

XANTHOPHYLLITE (*gzan, fi-lit'*) n. f. Silicate hydraté naturel appartenant au genre clintonite et qui a été trouvé dans un schiste talqueux.

XANTHOPICRINE (*gzan*) n. f. Corps jaune et cristallin, fusible à 40°, produit par l'action de la picrolichénine sur l'ammoniaque.

XANTHOPICRITE (*gzan*) n. f. Substance jaune, amère, styptique, extraite du xanthoxylle à feuilles de frêne.

XANTHOPROTÉIQUE (*gzan, ik'*) adj. Se dit d'un acide jaune, non cristallisable, qui se produit dans la décomposition des substances organiques par l'acide nitrique.

XANTHOPSIE (*gzan, psi* — du gr. *xanthos*, jaune, et *opsis*, vue) n. f. Pathol. Trouble de la vision causé par l'ictère et dans lequel tous les objets paraissent jaunes.

XANTHOPURPURINE (*gzan*) n. f. Composé $C^{14}H^{6}O)^{2}C^{6}H^{2}(OH)_{2}(OH)_{2}$, contenu dans la purpurine commerciale, et que l'on obtient en traitant par le phosphore une solution alcaline de purpurine.

XANTHORHAMNINE n. f. Chim. Syn. de RHAMNIGINE.

XANTHORHIE (*gzan, rî*) n. f. Genre de lichens, de la famille des parméliacées, voisins des physcies.

XANTHORNIS n. m. Zool. Syn. anc. de TROUPIALE.

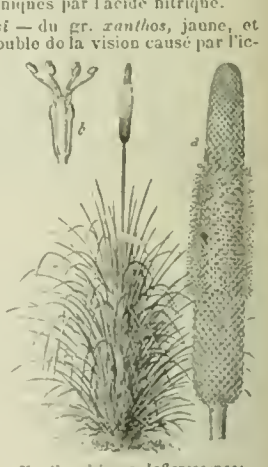

Xanthorrhée : *a*, inflorescence ; *b*, fleur.

XANTHORRHÉE (*gzan-to-ré*) n. f. Genre de liliacées asphodélées, comprenant des végétaux d'Australie, dont les fleurs forment des épis serrés, au sommet d'une longue hampe.

XANTHORRHIZE (*gzan-to-riz'*) n. f. Genre de renonculacées-helléborées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, trifoliolées ou pennatiséquées. La *xanthorrhize à feuilles de persil* est cultivée en Europe, comme plante ornementale.)



Xanthorrhize : *a*, fleur.

XANTHORTHITE (*gzan*) n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de l'orthite.

XANTHOS ou XANTHE, fleuve de la Turquie d'Asie (Anatolie). Il naît en plusieurs branches sur le versant méridional du Taurus, coule vers le S., passe près d'Éren Araka, longe les

ruines de l'ancienne ville de Xanthos, et s'achève dans la Méditerranée, près des ruines de Patara. 140 kilom.

XANTHOS ou **XANTHE**. Myth. gr. Roi légendaire de Thèbes. Les Athéniens et les Béotiens se disputaient le bourg d'Œnoé. Xanthos proposa de vider la querelle par un combat singulier des deux chefs. Thymœthès, roi d'Athènes, rejeta cette proposition. Melanthos le remplaça, tua Xanthos, fut proclamé roi d'Athènes et fonda la dynastie des Nélides. — Dieu-fleuve de Troade, qui figure dans l'*Iliade*, le même que le SCAMANDRE.

XANTHOS. Myth. gr. Un des chevaux immortels d'Achille. Après la mort de Patrocle, Achille lui reprocha d'avoir abandonné le héros sur le champ de bataille. Soudain, le cheval, à qui Hèra prêta une voix humaine, se tourna vers son maître, lui annonça que sa fin était proche, et qu'il ne pourrait en accuser la lenteur de ses chevaux. Xanthos ne put en dire davantage, car les Erinyes le réduisirent au silence. — Un des chevaux d'Hector.

XANTHOS de Lydie, historien grec (début du ve s. av. J.-C.). C'était un logographe, un peu plus ancien qu'Hérodote. Il avait composé un ouvrage sur la Lydie en quatre livres, intitulé *Lydiaca*, dont Hérodote s'est servi.

XANTHOSE (*gzan* — du gr. *xanthos*, jaune) n. f. Pathol. Matière d'un jaune safrané, qui se montre par plaques irrégulières dans certains cancers.

XANTHOSIDÉRITE (*gzan*) n. f. Minér. Variété de limonite.

XANTHOSIE (*gzan, zi*) n. f. Genre d'ombellifères hydrocotylées, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux de la région australienne.

XANTHOSOME (*gzan*) n. m. Genre d'aracées, comprenant des plantes vivaces, à rhizome tubéreux, épais, volumineux, à feuilles toutes radicales, grandes, à limbe sagitté ou en flèche, acuminé au sommet, propres à l'Amérique et cultivées comme ornementales.

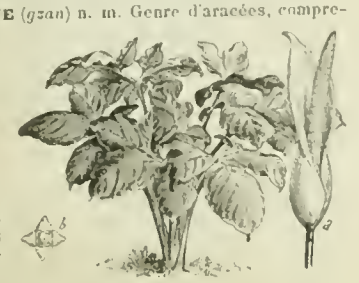

Xanthosome : *a*, spathe ; *b*, fleur.

XANTHOSPERME (*gzan, sperm'* — du gr. *xanthos*, jaune, et *sperma*, graine) adj. Bot. Qui a des graines jaunes.

XANTHOSPILE (*gzan, spil'* — du gr. *xanthos*, jaune, et *spilos*, tache) adj. Hist. nat. Qui a des taches jaunes.

XANTHOXYLE (*kzan, ksil'*) n. m. Bot. Genre de rutacées-xanthoxylées.

— ENCYCL. Les *xanthoxyles* ou *clavaliers*, type de la tribu des *xanthoxylées*, sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, composées imparipennées, sans stipules. Le fruit est une capsule glanduleuse, odorante. Les xanthoxyles sont des végétaux de l'hémisphère boréal ; on les rencontre dans l'Asie orientale et dans l'Amérique du Nord. Le *xanthoxyle frêne*, *xanthoxyle massue d'Hercule*, *frêne amer d'Amérique* ou *bois piquant* est caractérisé par ses feuilles formées d'un petit nombre de folioles entières, couvertes de poils blancs. Son bois fournit une teinture jaune. Le *xanthoxyle ailé* est remarquable par son pétiole ailé, ses folioles linéaires, entières.



Xanthoxyle : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, fruits.

XANTHOXYLÉES (*gzan, ksi-lé*) n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des rutacées, comprenant vingt-cinq genres environ et dont la *xanthoxyle* est le type. — *Une* XANTHOXYLÉE.

XANTHOXYLINE (*gzan, ksi*) n. f. Stéaroptène de l'essence du poivre du Japon.

XANTHYDROL (*gzan*) n. m. Composé $C^{13}H^{12}O^{2}$, que l'on obtient par réduction de la xanthose, et qui fond à 123°.

XANTIPPE. Biogr. V. XANTHIPPE.

XANTOLINE n. f. Bot. Syn. de SANTOLINE.

XARAFFE (*gza*) n. m. Changeur qui se tient dans les rues, à Constantinople et dans certaines villes de l'Orient.

XARAGUA, lac de l'île d'Haïti, à 54 kilom. de Port-au-Prince, au pied du mont de la Selle (2.715 m.) : 418 kil. carr.

XARAYES, marais de l'Amérique du Sud, en Brésil (prov. de Matto-Grosso) et en Bolivie, sur le cours supérieur du Paraguay. C'est la zone d'inondation des rivières Paraguay, Saâ, Lourenço, Cuyaba, Taquary, etc.

XATARDIE (*gza, di*) n. f. Genre d'ombellifères, tribu des séselinées, dont l'espèce type croît dans les Pyrénées.

XAU (Fernand), journaliste français, né à Nantes en 1852, mort à Grasse en 1899. Fils d'un ouvrier vollier, il débuta à dix-huit ans comme employé dans une maison de commerce de Nantes, se rendit ensuite à Limoges, puis à l'usine du Creusot, où il fut attaché à la comptabilité, et retourna en 1872 à Nantes. Il créa alors de petites feuilles satiriques, qu'il rédigeait seul : *l'Etincelle*, *la Silhouette*, puis il entra à la rédaction du « Phare de la Loire ». Après la période du 16-Mai, il fut envoyé par le « Phare de la Loire » à La Roche-sur-Yon, où il fit campagne pour la République. Puis il laissa de côté la politique pour revenir au reportage. Le 28 septembre 1892, il fonda le *Journal*, feuille politique et littéraire, à cinq centimes. Tout en conservant le *Journal*, il prit en juin 1895 la direction du « Soir », qu'il abandonna en mars 1897, puis devint directeur du « Gil Blas », etc. On lui doit : *la Question des huissiers* (1890).

XAVIER saint François). V. FRANÇOIS saint.

XAVIER François-Auguste, prince de Saxe et prince royal de Pologne et de Lithuanie, né en 1730, mort en 1806. Second fils d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, il fut enfermé par les Prussiens à Pirna, avec l'armée saxonne (1756), il s'échappa en 1758, et se rendit en France, sous le nom de comte de Lusace. Nommé lieutenant général, il forma un corps de troupes saxonnes et prit part à la guerre contre la Prusse. A la mort de son frère, l'électeur Frédéric-Chrétien (1763), il fut chargé de la tutelle du fils mineur du défunt. Il renonça, au nom du jeune électeur, à toutes prétentions à la couronne de Pologne (1765). Il chercha surtout à relever l'état matériel de la Saxe, mais entra en conflit avec les Etats, à cause des dépenses qu'il comptait faire pour réorganiser l'armée.

XÉ (*kse* n. m. Dénomination d'une variété de chevrotain porte-musc, qui on rencontre en Chine.

XÉMA ou **XEMA** (*ksé*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des laridés, dont la seule espèce est le *xema Sabinei*, mouette de la Sibérie.

XEMPLE n. m. Techn. Syn. de SEMPLE.

XÉNAGE (*ksé naj'* — gr. *xénagos* ; de *xénos*, étranger, et *agein*, conduire) n. m. Antiq. gr. Guide des étrangers. || Officier qui commandait une *xénagie*.

XÉNAGIE (*ksé, ji* — rad. *xénage*) n. f. Antiq. gr. Commandement d'un contingent allié dans l'armée fédérale de la symmachie spartiate. Commandement d'un corps de mercenaires. || Corps d'infanterie, qui comprenait 256 hommes.

XÉNARCHOS, poète tragique athénien (IVe s. av. J.-C.). Il appartenait à une famille de poètes ; son père, Karkinos, ses frères, Xénoclès et Xénotimos, avaient également composé des tragédies.

XÉNARCHOS, poète comique grec (IVe s. av. J.-C.). Il était fils du mimographe Sophron, et écrivit comme lui des mimes, en y mêlant des satires morales et politiques.

XÉNARTHRES (*ksé*) n. m. Sous-ordre de mammifères édentés, comprenant les *paresseux* et les *fourmiliers*. — *Un* XÉNARTHRE.

XÉNÉLASIE (*ksé, zi* — gr. *xénélasia* ; de *xénos*, étranger, et *élaunein*, chasser) n. f. Antiq. gr. Bannissement des étrangers. || Interdiction de séjour aux étrangers, spécialement à Sparte.

— ENCYCL. Tous les peuples anciens avaient une certaine défiance à l'égard de l'étranger, et, presque partout, cette défiance s'était traduite par des lois. A Sparte, la constitution de Lycurgue considérait les étrangers comme des ennemis, des espions, des corrupteurs, des révolutionnaires et leur interdisait en principe le séjour de la ville. On ne dérogeait au principe de la xénélasie que pour recevoir les ambassadeurs et les pèlerins qui accouraient pour les solennités religieuses.

XENIA, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Greene, sur le Shawnee (bassin du Mississipi par le Miami) ; 11.000 hab. Minoteries, filatures.

XÉNIE (*ksé-ni* — du gr. *xénos*, étranger) n. f. Antiq. gr. Qualité d'étranger. || Contrat d'hospitalité. || Présent d'hospitalité. || Cadeaux que l'on envoyait à ses amis, à certaines époques. || Cadeaux faits à un magistrat, à un avocat, etc., dont on voulait gagner les bonnes grâces. || Peinture de nature morte, gibier, fruits, légumes, etc., qu'on distribuait après les banquets. || Titre du XIIIe livre des *Epigrammes* de Martial.

— Biol. Influence que l'élément mâle peut exercer, dans certains cas, sur certaines parties de la femelle, qui se trouvent ainsi revêtir les caractères du mâle fécondateur.

— ENCYCL. Antiq. gr. La *xenie* était, au temps héroïque de la Grèce, un contrat d'hospitalité usité entre les chefs et les rois. Les contractants écrivaient leurs noms sur une tablette de métal ou d'ivoire, la brisaient et en conservaient chacun une moitié. Lorsqu'un des chefs porteurs de cette tablette réclamait l'hospitalité ou même un service, il obtenait immédiatement ce qu'il demandait. Plus tard, les cités, les républiques firent des alliances à peu près semblables. Même les Etats suivirent cet exemple ; ils eurent dans les pays étrangers des *proxènes* ou hôtes publics, qui remplissaient à peu près les fonctions de nos consuls.

XÉNIEN, ENNE (*ksé-ni-in, èn'* — du gr. *xénios*, hospitalier) adj. Mythol. gr. Surnom de Zeus, dieu de l'hospitalité, et d'Athéna.

XÉNIL. Géogr. V. JÉNIL.

XÉNISME (*ksé nism'* — du gr. *xéisma*, même sens) n. m. Antiq. gr. Sacrifice que les Athéniens offraient à Castor et à Pollux.

XÉNOBALANE (*ksé*) n. m. Genre de crustacés cirripèdes thoraciques, de la famille des coronulidés, répandus dans les mers du nord.

XÉNOCLÉE. Mythol. gr. Prêtresse légendaire du temple de Delphes. Elle refusa de répondre à Héraklès, venu pour consulter l'oracle, parce qu'il était encore couvert du sang d'Iphitos. Irrité, Héraklès lui enleva son trépied et ne le lui rendit qu'après avoir obtenu la réponse des dieux.

XÉNOCLÈS, poète tragique grec du IVe siècle av. J.-C., né à Athènes, fils de Carcinos. Il obtint dans la XCI^e^ olympiade le prix de la tétralogie sur Euripide. Aristophane raille sa voracité.

XÉNOCRATE, médecin grec, né à Aphrodisias, en Carie (fin du IIe s. de notre ère). Il était à peu près contemporain de Galien, qui le cite. Il avait composé un grand ouvrage : *Sur l'alimentation animale*, dont nous possédons un chapitre sur les animaux aquatiques.

XÉNOCRATE, philosophe grec, né à Chalcédoine vers 396 av. J.-C., mort en 314. Disciple de Platon, qu'il accompagna en Sicile, il succéda à Speusippe dans l'enseignement de l'Académie. Il s'efforça de concilier la philosophie de Platon et les doctrines du pythagorisme, identifiant les Idées et les Nombres. On lui a attribué un *Traité de la mort*.

XÉNODOCHIE (*ksé, chi* — du gr. *xénos*, étranger, et *docha*, réception) n. f. Etablissement hospitalier dans la primitive Eglise.

— ENCYCL. Parmi les institutions charitables, les hospices ouverts aux voyageurs et aux étrangers se sont partout recommandés aux hommes, surtout aux évêques. De là, aux temps apostoliques, une organisation active pour remplir ce devoir. Ce sont les pauvres et ceux qui les paient et attirait des aumônes. Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise par Constantin, les *xénodochies* se multiplièrent et se régularisèrent, en Orient d'abord, et en Occident ensuite. Dans les monastères, un religieux était chargé du service des hôtes. Peu à peu, les xénodochies sont devenues les congrégations charitables d'hommes et de femmes telles qu'elles existent aujourd'hui.

XÉNODON (*kso* n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des colubridés, comptant six espèces propres à l'Amérique tropicale.

XÉNODOQUE (*ksé, dok'* — rad. *xénodoche* n. m. Officier de l'Eglise grecque qui était chargé de recevoir les étrangers.

XÉNOGÉNÈSE (*ksé, jé* — du gr. *xénos*, étranger, et *génesis*, formation) n. f. Influence qu'un élément sexuel peut exercer et exerce parfois sur la femelle qu'il féconde en lui communiquant quelques-uns de ses caractères particuliers. On désigne plus habituellement les faits de xénogénèse sous le nom de *métis*.

XÉNOL (*ksé*) n. m. Phénol correspondant au *xylène*. Les *xénols* ou *xylénols* $C^{8}H^{10}O$ ou $CH^{3}.C^{6}H^{3}.OH$ prévus par la théorie sont au nombre de six, et on connaît en effet six phénols isomères, répondant à cette formule.

XÉNOLITE (*ksé*) n. f. Minér. Variété de sillimanite.

XÉNOMANE (*ksé* — du gr. *xénos*, étranger, et *mania*, passion) n. et adj. Qui a une passion maniaque pour les étrangers, pour ce qui vient des étrangers. Peu us.

XÉNOMANIE (*ksé*, nf.) n. f. Etat du xénomane. Peu us.

XÉNOMÈRE (*ksé*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des proctotrupides, comptant trois espèces dans l'hémisphère nord.

XÉNOMYS (*ksé, miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des muridés, propre à l'Amérique centrale.

XÉNOPAROCHIEN (*ksé, ki-in* — du gr. *xénos*, hôte et *parokhos*, celui qui fournit) n. m. Antiq. gr. Citoyen qui était chargé de recevoir des ambassadeurs ou d'autres étrangers de distinction, et de subvenir à leurs besoins.

XENOPELTIS (*ksé, pel'-tis*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, type d'une famille dite des *xénopeltidés*, répandus de l'Inde à la Malaisie.

XÉNOPHANE, philosophe grec, fondateur de l'école d'Elée, né à Colophon (Asie Mineure) vers la fin du VIe s. av. J.-C. Banni de sa patrie quand les Perses eurent pris les colonies grecques de l'Asie, il se fixa à Elée (Grande-Grèce). Il fut le maître de Parménide. Il nous reste de Xénophane quelques vers de son poème sur *la Nature des choses*.

XÉNOPHOBE (*ksé* — du gr. *xénos*, étranger, et *phobos*, effroi) adj. Qui déteste les étrangers.

XÉNOPHOBIE (*ksé, bi* n. f. Etat d'esprit du xénophobe.

XÉNOPHON, historien, philosophe et polygraphe grec, né dans le dème attique d'Erchia entre 430 et 425 av. J.-C., mort vers 352. Fils de Gryllos, il commença, dit-on, par suivre à Athènes les leçons de Prodicos, mais il s'attacha surtout à Socrate. En 401, il partit pour l'Asie Mineure avec un de ses amis, le Béotien Proxenos, qui devait prendre part à l'expédition de Cyrus le Jeune contre son frère Artaxerxès. Il suivit d'abord l'armée en amateur. Il assista à la bataille de Cunaxa, où Cyrus fut tué au milieu de sa victoire, puis suivit les mercenaires grecs dans leur pénible retraite à travers les montagnes d'Arménie. Quand les chefs des mercenaires eurent été assassinés dans un guet-apens, il fut un des dix généraux élus à leur place, et contribua beaucoup à sauver l'armée. Il a raconté cette retraite célèbre dans son *Anabase*. Il suivit encore les mercenaires en Thrace, où ils s'étaient mis au service d'un roi du pays. Puis il rentra en Grèce. En 396, il accompagna Agésilas, roi de Sparte, dans sa campagne d'Asie Mineure, puis dans ses guerres de Grèce, même à la bataille de Coronée, où il combattit contre les Athéniens. Peu de temps après, Athènes le frappa d'un décret d'exil, et confisqua ses biens. Les Lacédémoniens lui donnèrent alors un riche domaine, situé à Scillonte, au S. d'Olympie. Il y vécut près de vingt ans, avec sa femme et ses deux fils, Gryllos et Diodore. Il y chassait beaucoup, y recevait des amis, et y travaillait ; c'est là qu'il composa la plupart de ses ouvrages. En 371, il dut quitter Scillonte, à cause d'une guerre entre Sparte et Elis ; il se retira à Corinthe. Vers 365, les Athéniens rapportèrent le décret d'exil qui l'avait frappé ; mais on ne sait s'il retourna alors en Attique. En 362, ses deux fils prirent part à la bataille de Mantinée, dans les rangs des Athéniens, et Gryllos y fut tué. Xénophon avait composé de nombreux ouvrages, qui nous sont parvenus presque tous. On doit mettre à part *la République d'Athènes*, écrite pendant la première partie de la guerre du Péloponèse, et qui ne peut être de Xénophon ; sans doute, aussi, le traité de *la Chasse*. Parmi les ouvrages authentiques, on distingue plusieurs catégories. Ouvrages relatifs à Socrate : *l'Apologie*, *le Banquet*, *les Mémorables*, des mémoires militaires : *l'Anabase*, des récits historiques : *les Helléniques*, *Agésilas* ; un roman historique et philosophique : *la Cyropédie* ; des ouvrages d'économie domestique ou politique : *l'Economique*, *la République de Sparte*, *le Hiéron*, *les Revenus* ; des traités techniques : *l'Equitation*, *l'Hipparque*. Xénophon est un esprit curieux et ingénieux, bon témoin des choses de son temps, et c'est aussi un charmant écrivain, très net, simple, élégant et spirituel.

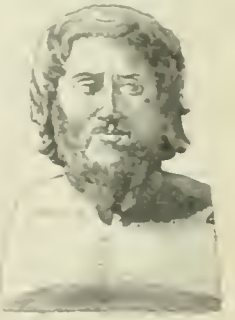
Xénophon (buste antique).

XÉNOPHON d'Éphèse, dit **Xénophon le Jeune**, romancier grec (IIIe s. de notre ère). Il est l'auteur d'un

Xénops.

Xérès.

Xérès. Kampi

Xérès. Phagie

Xérès. Phtalmie

Xérès. Phtalmie

Xérosis

XEROSOME ... m. Genre d'insectes orthoptères, ... à l'Amérique tropicale.

XEROTI... Genre de liliacées, tribu des ... en Australie. Genre de champignons.

XÉROTE, ÉE *ksé* ... Bot. Qui ressemble ou qui se ... à la famille des Liliacées, ayant pour ... le XÉROTE.

XÉROTIDÉ, ÉE *ksé* ... Bot. Qui ressemble ou qui se ... au genre Xérote.
n. f. pl. Syn. de XÉROTÉES.

XEROTINE *ksé* ... gr. *xérotés*, sécheresse] n. f. Produit chimique à l'aide duquel on transforme l'huile de lin en vernis, sans avoir recours à la chaleur.

XERTIGNY, ch.-l. de cant. des Vosges, arrond. et à ... Épinal, sur l'Amercy, sous-affluent du Rhône par la Saône et le Coney, 3.525 hab. Ch. de f. Est. Fabrication de jouets, ... scieries, carrières, ... tuilerie du ter... — Le canton a ... comm. et 13.474 h.

XERUS *ksé-russ* ... Genre de mammifères rongeurs, de la tribu des sciurines, répandus en Afrique et en Asie.

Xerus.

— ENCYCL. Les *xerus* sont des écureuils de taille médiocre. Le genre se trouve depuis l'Algérie (*xerus getulus*) jusqu'au Cap (*xerus ... ensis*), et du nord de l'Inde jusqu'aux îles de la Sonde. Le *xerus palmarum*, de l'Inde, et autres espèces à robe rayée, sont vulgairement appelés *rats palmistes*.

XERXÈS Ier (en perse *Khshayarsha*), roi de Perse de ... à 465 av. J.-C. Il était fils de Darius Ier et d'Atossa. Il avait trente-quatre ans, quand il succéda à son père en 485. Il était peu intelligent, orgueilleux et faible. Il voulut d'abord renoncer aux projets de son père, qui avait préparé la revanche de Marathon; mais il se laissa entraîner par ses conseillers. Il commença par réduire l'Égypte révoltée, réprima durement ... une révolte de la Chaldée, puis entreprit une grande expédition contre la Grèce et réunit, dit-on, plus d'un million d'hommes. Il partit de Sardes en 480, pendant que sa flotte suivait les côtes de la mer Égée. Il établit sur l'Hellespont un pont de bateaux, qui fut brisé par la tempête, et fit fouetter la mer de trois cents coups de fouet, comme il eût fait d'un esclave révolté. Il s'avança ensuite à travers la Thrace et la Macédoine, fut arrêté quelque temps aux Thermopyles par Léonidas, dévasta la Béotie et l'Attique. Athènes, abandonnée par ses habitants, suivant le conseil de Thémistocle, fut livrée aux flammes. Mais là se bornèrent les conquêtes du grand Roi. Il eut l'imprudence d'attaquer la flotte des Grecs coalisés dans le détroit de Salamine; du haut du cap Colias, il assista à la déroute lamentable de ses escadres. Il s'enfuit aussitôt jusqu'à l'Hellespont, qu'il franchit sur une barque de pêcheur, et, de là, jusqu'en Perse.

Darique de Xerxès Ier.

Ruines de l'apadâna de Xerxès, à Persépolis.

Il avait laissé en Grèce une armée de 300.000 hommes, sous le commandement de Mardonios. L'année suivante, il apprit que cette armée avait été détruite à Platées, tandis que son escadre était anéantie près du promontoire de Mycale 479. Il s'enferma depuis lors dans ses palais somptueux, n'occupa seulement d'intrigues de harem. Vers 466, de nouveaux coups furent portés à la Perse par l'Athénien Cimon, qui détruisit une armée et une flotte près de l'embouchure de l'Eurymédon, puis une autre escadre sous les eaux de Chypre. Xerxès ne survécut guère à ces défaites; il fut assassiné à Suse, en 465, par l'eunuque Aspamithrès et le chef des gardes, Artaban. Il eut pour successeur son fils Artaxerxès. On visite encore, à Persépolis, les ruines du palais de Xerxès, avec ses vastes propylées et sa magnifique *apadâna* ou salle du trône; à Suse, ... autre *apadâna* de Xerxès.

XERXÈS II (en perse *Khshayarsha*), fils d'Artaxerxès Ier ... fils de Xerxès Ier, roi de Perse en 425 av. J.-C., ... même année, après quarante-cinq jours de règne, par son frère Sogdianos, qui lui succéda et fut lui-même ... mois plus tard, par Darius Nothos.

XESTES *kssèstès* — mot gr. n. m. Métrol. anc. Mesure de capacité romaine, correspondant au setier romain. Nom donné par les Grecs à une mesure de capacité ..., qui valait ...,186, et qui s'appelle aussi LOG.

XESTOBIE (*kssès, bi*) n. m. Genre d'insectes coléoptères ..., famille des anobiides, répandus en Europe. Le *xestobium rufovillosum* se trouve en France.

Xi majuscule. Xi minuscule.

XI n. m. Grammaire gr. Lettre double grecque, d'usage du ... correspondant au ...

— ... Le xi était remplacé dans l'ancien ... par le ... ; il ... en 403 à l'alphabet ... ; le *xi* accentue en haut ... xante, s'accentue en bas et à gauche ...

XICONTEPEC, XICOTEPEC ou JICOTEPEC, bourg du Mexique (État de Puebla). 4.200 hab.

XICOTLAN ou JICOTLAN, bourg du Mexique (État de Puebla); 7.025 hab.

XIENG ou XIANG (suivant l'orthogr. portug., souvent adoptée en France, mot de la langue laotienne du Nord, qui signifie *chef-lieu* et se rencontre dans de nombreux noms géographiques. (Les Anglais l'orthographient *khieng*, les Chinois *xiang* ou *kiang*. Il équivaut au mot *muong* de la langue laotienne du Sud.)

XIENG-HAI, ville de l'Indo-Chine (Siam), ch.-l. de la principauté laotienne, sur la rive droite du Mé-kok ou Nam-ho, affluent droit du Mékong.

XIENG-HONG, ville de Chine (prov. du Yunnan), ancienne capitale des Sip-Song-pan-na, sur le Mékong, à l'embouchure du Nam-ha. L'ancienne ville, détruite en 1857, était plus importante; ses ruines, visitées par de Lagrée (1867), sont perdues dans la brousse.

XIENG-RHENG ou MUONG-YOU, ville de l'Indo-Chine anglaise (États Chans birmans [principauté de Xieng-Tong], sur le Nam-Leuï, affluent du Mékong.

XIENG-KHOUANG ou NINH-KOUANG, ville de l'Indo-Chine française (Annam [prov. de Ninh]), ancienne capitale de la principauté de Tran-Ninh, dans la vallée du Nam-Hia ou Nam-Nhiep, affluent de gauche du Mékong.

XIENG-MAÏ ou ZIMMÉ, ville de l'Indo-Chine centrale (Siam), sur le Mé-ping, affluent du Mé-Nam; 50.000 hab. Exploitation de bois de teck.

XIROUANI, divinité japonaise, qui prend un soin particulier des âmes des petits enfants et des jeunes gens.

XIMÉNÈS (Augustin-Louis, marquis DE), littérateur français, d'origine espagnole (1726-1817). Aide de camp du maréchal de Saxe, il se retira du service avec le grade de maître de camp. Ses premiers essais au théâtre furent malheureux. De mœurs scandaleuses, même pour son temps, il sut, par ses adulations, se faire accueillir familièrement à Ferney, et prétendit à la main de Mlle Denis. Chassé par Voltaire pour le vol d'un manuscrit, il rentra en grâce en acceptant de signer un pamphlet contre Rousseau: les *Lettres sur la nouvelle Héloïse* (1761). Il se déclara pour la Révolution, prit même pendant la Terreur le titre de doyen des poètes sans-culottes, ce qui ne l'empêcha pas de chanter plus tard Napoléon, puis Louis XVIII. Citons de lui, outre un *Choix de poésies anciennes et inédites* (1806), trois tragédies: *Epicharis* (1753); *Amalasonthe* (1754); *don Carlos* (1761); *Lettre à Rousseau sur l'effet moral du théâtre* (1758); *César au sénat romain*, poème (1759); *Poème sur l'amour des lettres* (1771); *Aux mânes de Voltaire* (1779); *Influence de Boileau sur l'esprit de son siècle* (1787); *Mon testament en vers et en prose* (1787); etc.

XIMÉNÉSIE (*ksi, zi*) n. f. Genre de composées sénécionées, comprenant des herbes à fleurs jaunes parfois cultivées dans les jardins.

Ximénie.

XIMENEZ. Géogr. et biogr. V. JIMENES.

XIMÉNIE (*ksi, nî*) n. f. Genre d'olacacées, dont on fait parfois une famille spéciale.

— ENCYCL. Ce genre comprend de petits arbres à feuilles alternes, entières, à fleurs isolées ou groupées en inflorescences pauciflores, remarquables par le fourrage de poils longs et serrés que portent les pétales sur leur face interne. L'espèce type est la *ximénie américaine*, représentée en Afrique par la *ximénie du Gabon*, plante buissonnante et épineuse, dont le fruit drupacé est connu sous le nom de *citron de mer* ou de *prune de mer*.

XINGU, grande rivière de l'Amérique du Sud (Brésil [prov. de Matto-Grosso et de Grão Para]). Elle naît du même plateau peu élevé que le Paraguay, coule vers le N.-N.-E., puis le N., descend dans la basse plaine amazonienne par des cascades et des rapides et gagne la rive droite du grand fleuve à la tête du delta; 2.100 kilom.

XIPHIAS, constellation de l'hémisphère austral, qui n'est pas visible pour la latitude de Paris. (On l'appelle aussi la DORADE.)

XIPHIDICÈRE (*ksi*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des empidés, propre à l'Europe.

Xiphidion (gr. nat.).

XIPHIDION (*ksi*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, répandus sur tout le globe. Ce sont des sauterelles de taille médiocre, étroites, à long oviscapte aigu et à livrée généralement verte. Le *xiphidium fuscum* se trouve aux environs de Paris.)

XIPHIGORGIE *ksi, jî* n. f. Genre d'anthozoaires alcyonaires, famille des gorgonidés, répandus dans les mers chaudes et tempérées.

XIPHOCÈRE n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acridiens ou acrididés, et qui renferme des criquets répandus surtout dans les régions chaudes du globe.

XIPHOCERQUE *ksi-fo-serk'* ou XIPHOCERCUS (*ksi-fo-serk'-kuss*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des iguanidés, comptant deux espèces propres aux Antilles et à la Colombie.

XIPHODYME (*ksi* — de *xiphoïde*, et du gr. *didumos*, jumeau) adj. Se dit d'un monstre dont le corps est doublé supérieurement jusque vers l'appendice xiphoïde, et qui n'a que deux membres inférieurs.

XIPHOIDE (*ksi* — du gr. *xiphos*, épée, et *eidos*, aspect) adj. Anat. Se dit d'un appendice cartilagineux qui termine inférieurement le sternum : *Appendice* XIPHOÏDE. n. m. Cartilage xiphoïde : *Le* XIPHOÏDE.

— Bot. Qui a la forme d'un glaive : *Iris* XIPHOÏDE.

XIPHOIDIEN, ENNE (*ksi, di-in, èn'*) adj. Anat. Qui a rapport au cartilage xiphoïde. || *Ligament xiphoïdien*, Ligament qui s'étend de la septième côte au cartilage xiphoïde.

XIPHOPAGE (*ksi, paj'* — de *xiphoïde*, et du gr. *pagos*, réuni) adj. Tératol. Se dit d'un monstre formé de deux individus unis depuis l'appendice xiphoïde jusqu'à l'ombilic.

XIPHOPHYLLE (*ksi, fil'* — du gr. *xiphos*, épée, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles en forme d'épée.

XIPHORHYNQUE (*ksi, rink'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des anabatides, propres à l'Amérique tropicale.

XIPHOSOME (*ksi*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des boïdés, propres à l'Amérique tropicale et à



Xiphosome.

Madagascar. (Les xiphosomes [*corallus*] sont d'assez grands serpents aplatis, couverts de petites écailles, à livrée très variable.)

XIPHOSTERNAL (*ksi, stèr'*) adj. *Cartilage xiphosternal*, Syn. de APPENDICE XIPHOÏDE.

XIPHOSURES (*ksi*) n. m. pl. Ordre de crustacés gigantostracés, renfermant les limules actuellement vivants ainsi que les bélinures fossiles. — *Un* XIPHOSURE.

— ENCYCL. Les *xiphosures* sont de grands animaux marins dont le céphalothorax, élargi en bouclier, est arrondi en avant et échancré en arrière pour laisser le jeu libre au court abdomen qui se termine en un long aiguillon en forme de dague. Ces crustacés, appelés aussi *pœcilopodes*, se divisent en deux familles : *limulidés* et *belinuridés*.

XIPHYDRIE (*ksi, dri*) ou **XIPHYDRIA** (*ksi*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères, type d'une tribu dite des *xiphydriinés*, répandus sur tout le globe.

XIR (*ksir'*) n. m. Alchim. Couleur noire.

XIROKHORI ou **XEROKHORION**, ville de la Grèce (île d'Eubée), ch.-l. d'une éparchie de la prov. d'Eubée, sur le Xérias ; 7.000 hab. environ. Vignobles.

XISOUTHROS, forme grécisée du nom *Kasisatra*, que portait, dans la légende babylonienne, le dernier des rois antérieurs au déluge. L'épopée babyloïenne de Gilgamès lui attribue, au cours du déluge, un rôle analogue à celui du Noé biblique. V. DÉLUGE.

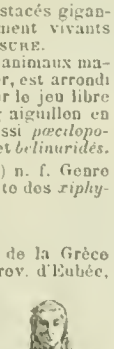

Xoanon.

XISTON (*ksiss*) n. m. Alchim. Vert-de-gris en poudre.

XIVREY (BERGER de). Biogr. V. BERGER.

XIXONA. Géogr. V. JIJONA.

XOANON (*kso* — mot gr.) n. m. Antiq. gr. Antique statue grecque, en bois ou en pierre, à bras collés au corps, et semblant enveloppée d'une gaine : *Un* XOANON *a été trouvé à Délos*.

XOCHICALCO (en aztèque « château des fleurs »), forteresso aztèque dont les ruines, admirablement conservées, se dressent sur une colline isolée, à proximité de Cuernavaca, capitale de l'État mexicain de Morelos.

XOCHIMILCO, ville du Mexique (distr. fédéral), sur la rive sud-ouest du lac de son nom ; 12.650 hab. Elle est entourée de magnifiques jardins ; son nom signifie d'ailleurs *Jardin des fleurs*.

XOCHIMILCO, lac de la vallée de Mexico, à 18 kilom. de cette capitale, près de la ville de Xochimilco. Surface et profondeur variables suivant l'abondance ou la rareté des pluies ; 4.000 à 6.200 hect.

XOÏS ou **CHOÏS**, ville de l'Égypte ancienne (nome Sebennytique), dans une île du Nil. Berceau de la XIVe dynastie, dite *dynastie Xoïte* (vers le XXVe siècle av. J.-C.), dont l'histoire n'est pas encore connue.

XOÏTE (DYNASTIE). V. XOÏS.

XONALTITE (*kso*) n. f. Silicate hydraté naturel de calcium.

XONOTLITE (*kso*) n. f. Minér. Variété d'okénite.

XORIDE (*kso*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type d'une tribu dite des *xoridinés*, répandus sur tout le globe.

XUCAR. Géogr. V. JUCAR.

XUL, village du Mexique (Etat de Yucatan), bâti sur l'emplacement d'une ville indienne ; 7.000 hab.

XUTHOS ou **XOUTHOS**. Myth. gr. Héros grec, fils d'Hellen et petit-fils de Deucalion. Il eut lui-même pour fils Ion et Achæos, et fut ainsi l'ancêtre commun des Ioniens et des Achéens.

XYÈLE (*ksi* — du gr. *xuélé*, coutelas courbé n. f. Antiq. gr. Epée recourbée, dont se servaient les Lacédémoniens. || Poignard recourbé.

XYLANDER Wilhelm HOLTZMANN, plus connu sous le nom grécisé de), érudit allemand, né à Augsbourg en 1532, mort à Heidelberg en 1576. Il étudia à Tubingue, et obtint en 1558 une chaire de langue grecque à l'académie de Heidelberg. Il vécut constamment dans la gêne et mourut dans la force de l'âge, épuisé par un travail excessif, joint à l'abus des liqueurs fortes. Nous citerons : les éditions des *Œuvres* de Plutarque (1561-1570), de Strabon (1571), de Tryphiodore (1578), de l'*Histoire* de Dion Cassius (1558), des *Méditations* de Marc-Aurèle (1558), de *Thophante* (1575), des six premiers livres d'Eutrope (1572), de Polybe ; du *Nouveau Testament* ; etc., et divers ouvrages originaux : *De philosophia et ejus partibus* (1556) ; une introduction à la philosophie d'Aristote : *Institutiones aphoristicæ logicæ Aristotelis* (1577), etc.

XYLATE (*ksi*) n. m. Chim. Sel de l'acide xylique.

XYLÈME (*ksi*) n. m. Genre de champignons, qui vivent en parasites sur les feuilles des érables, peupliers, bataigniers, etc. || Nom employé parfois en anatomie végétale pour désigner les éléments du bois. On distingue le *protoxylème*, bois primaire proprement dit, et le *métaxylème*, bois dont la différenciation des éléments du méristème primitif en vaisseaux de bois se fait d'une manière continue des premiers vaisseaux ligneux jusque vers les tubes criblés.)

— ENCYCL. Les *xylèmes* sont constitués par un péridium assez dur, de forme diverse, et qui se rompt en divers endroits pour laisser sortir une sorte de gelée charnue. Les espèces, peu nombreuses, croissent sur la face supérieure des feuilles vivantes ou mortes et y forment des taches noires, souvent luisantes.

XYLÈNE (*ksi*) n. m. Chim. Nom donné à trois carbures d'hydrogène isomères C^8H^{10}, qui, dans la distillation de la houille, passent entre 136° et 141°. Syn. DIMETHYLBENZINE, DIMETHYLPHÈNE.

— ENCYCL. Les *xylènes* $C^6H^4(CH^3)^2$ ou *diméthylbenzines* sont au nombre de trois : ortho, para et méta ; ils sont isomères de l'éthylbenzine. Ces trois carbures existent dans le xylène brut, découvert par Cahours en 1850, dans l'huile qui se sépare de l'esprit de bois brut par addition d'eau. On l'a trouvé depuis dans le goudron de hêtre, dans le goudron de houille, etc. La source la plus abondante du xylène est le goudron de houille ; on l'extrait par distillation fractionnée des huiles légères de ce goudron ; Friedel et Crafts en ont fait la synthèse en traitant la benzine ou le toluène par l'iodure ou le chlorure de méthyle en présence du chlorure d'aluminium. Le point d'ébullition du xylène, n'est pas constant, puisque c'est un mélange de plusieurs isomères en proportions variables ; cependant il varie peu, parce que les points d'ébullition de ces trois isomères sont très rapprochés, et il ne s'éloigne guère de 140° ; sa densité est de 0,877. Le paraxylène domine dans le xylène de synthèse.

XYLÉNIQUE (*ksi, nik'*) adj. Chim. Se dit d'un alcool, ou plutôt d'un phénol diatomique $C^{16}H^{18}O^2$, qui résulte de l'action de l'eau sur l'azote de diazobenzidine. Syn. DIPHENYLIQUE (*acide*).

XYLÉNOL n. m. Chim. Syn. de XÉNOL.

XYLÉTATE (*ksi*) n. m. Sel de l'acide xylétique.

XYLÉTIQUE (*ksi, tik'*) adj. Se dit d'un acide $C^9H^8O^3$, isomère des acides phlorétique, tropique et mélilotique, qui résulte de l'action simultanée du sodium et de l'anhydride carbonique sur le xylénol ou alcool xylénique.

XYLIDATE (*ksi*) n. m. Sel de l'un des acides xylidiques.

XYLIDINE (*ksi*) n. f. Chim. Base résultant du remplacement d'un atome d'hydrogène du xylène par le groupe AzH^2. Syn. XENYLAMINE, AMIDOXYLÈNE, AMIDOMÉTHYLBENZINE.

— ENCYCL. On connaît actuellement toutes les *xylidines* $C^6H^3(CH^3)^2AzH^2$ prévues par la théorie. On peut les obtenir, soit comme l'aniline et les toluidines en nitrant séparément les différents xylènes et réduisant les produits formés, soit en enlevant AzH^3 à une nitroxyline donnée et en réduisant les dérivés nitrés ainsi obtenus.

Elles sont au nombre de six, comme les xénols ; un d'entre elles se trouvent dans la xylidine commerciale : celle qui manque est la xylidine symétrique dérivée du métaxylène ; le dérivé nitré correspondant à celle-ci ne se forme pas en effet quand on fait agir l'acide nitrique sur le métaxylène même en présence de l'acide sulfurique.

Les xylidines sont employées industriellement dans la fabrication des ponceaux ; la plus estimée est la métaxylidine.

XYLIDIQUE (*ksi, dik'*) adj. Chim. Se dit de plusieurs acides bibasiques isomériques ayant pour formule

$$C^6H^3(CH^3)^2CO^2H$$

et isomériques par conséquent avec les acides uvitique, isouvitique et isoxylidique.

XYLIE (*ksi-lî*) n. m. Genre de légumineuses mimoseées, propres à l'Asie et à Madagascar.

XYLIN, INE (*ksi* — du gr. *xulon*, bois) adj. Bot. Qui a rapport au bois. || *Liqueur xyline*, Sève.

XYLINDÉINE (*ksi* — du gr. *xulon*, bois, et de *indine*) n. f. Matière colorante verte, que Rommier a extraite du bois vermeulu bleu verdâtre, dont Forestier avait extrait son acide xylochlorique. Syn. ACIDE XYLOCULORIQUE, VERT DE BOIS.

XYLINE ou **XYLINA** (*ksi*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnéliens, famille des noctuélides, comptant une douzaine d'espèces sur l'hémisphère boréal.

XYLIQUE (*ksi-lik'* — du gr. *xulon*, bois) adj. Chim. Se dit de certains composés dérivant du xylène. *Alcool* XYLIQUE. *Les acides* XYLIQUES *sont théoriquement au nombre de six*.

XYLITE (*ksi*) n. f. Alcool pentivalent, de formule $CH^2OH-CHOH-CHOH-CHOH-CH^2OH$, obtenu par hydrogénation du xylose.

XYLITE (*ksi*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélandryides, comptant quatre espèces d'Europe.

XYLO-ALOÉ (*ksi* — du gr. *xulon*, bois, et *aloé*, aloès) n. m. Bot. Ancien nom du bois d'aloès.

XYLOBALSAMUM (*ksi, mom'*) n. m. Pharmacie. Jeune rameau d'amyris ou baumier de La Mecque, qui produit le baume de Judée. || Baume de Judée lui-même.

XYLOBIE (*ksi, bi*) ou **XYLOBIUS** (*ksi, uss*) n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des cucujidés, répandus sur l'Europe froide et tempérée. Le *xylobius* a été trouvé en France, mais toujours rarement.



Xylobie grossie.

— Bot. Syn. de MAXILLAIRE.

XYLOBORE (*ksi*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des scolytides, répandus sur tout le globe.

XYLOCAMPE (*ksi*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamiaires, famille des lepturides, propres à l'Europe.

XYLOCARPE (*ksi* — du gr. *karpos*, fruit) n. m. Genre de plantes, type de la famille des xylocarpées, comprenant des arbres à fruits ligneux, type propre aux Mascareignes.

XYLOCHLŒRIQUE (*ksi, klo-rik'* — du gr. *xulon*, bois, et *khloros*, vert) adj. Se dit de l'acide extrait du vert de bois.

XYLOCHLORE (*ksi, klor*) n. m. Espèce de calc-éo-potassique, qui est une variété de pyroxylite.

XYLOCLEPTE (*ksi, klept*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionides, répandus en Europe et en Amérique.

XYLOCOLLE (*ksi* — du gr. *xulon*, bois, et *kolla*, colle) n. f. Ancien nom de la colle forte.

XYLOCOPE (*ksi*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type d'une tribu dite des *xylocopinés*, et qui compte près de deux cents espèces, répandues sur le globe. Les xylocopes, vulgairement appelés *abeilles perce-bois* ou *abeilles charpentières*, sont de grosses abeilles solitaires, ordinairement noires, avec les ailes violacées.

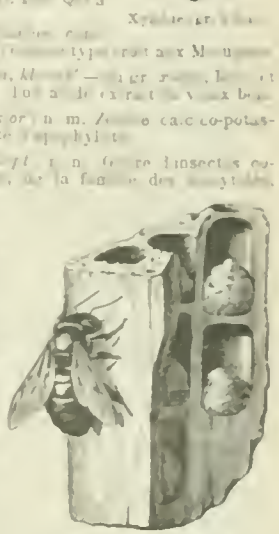

Xylocope et un fragment de planche gravé à l'eau-forte.

XYLOFER (*ksi, fer*) n. m. Instrument de gymnastique, sorte de rail vertical, ayant la forme d'une massue allongée.

XYLOGÈNE (*ksi, jen'* — du gr. *xulon*, bois, et *genos*, engendrer) n. m. Chim. Substance particulière contenue dans la paroi des cellules des plantes.

XYLOGLYPHE (*ksi* — du gr. *xulon*, bois, et *glyphein*, graver) n. m. Graveur de caractères sur bois.

XYLOGLYPHIE (*ksi, fi* — rad. *xyloglyphique*) n. f. Art de graver des caractères sur bois. || On a aussi dit XYLOGLYPTIQUE.

XYLOGLYPHIQUE (*ksi, fik'*) adj. Qui a rapport à la xyloglyphie : *Procédés* XYLOGLYPHIQUES.

XYLOGRAPHE (*ksi* — du gr. *xulon*, bois, et *graphein*, écrire) n. m. Graveur sur bois.

XYLOGRAPHE (*ksi*) n. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des cossonides, répandus sur tout le globe. Le *xylographe trachyderme* se trouve en France.

— Bot. Section des stéréus.

XYLOGRAPHIE (*ksi, fi* — rad. *xylographique*) n. f. Mode d'impression à l'aide de caractères en bois de poirier gravés en bois, prenant l'empreinte de noir ou de couleurs. || Gravure sur bois.

— ENCYCL. Ce mode d'impression, aussi appelé *taille-bois*, en usage chez les Chinois depuis le VIe siècle, est en Europe un des procédés qui remontent au XVe siècle, et plus haut ; mais il ne développa le commerce et ce n'est qu'au XIVe siècle qu'il fut régulièrement appliqué à la reproduction de livres, dans la plupart desquels le texte ne sert que de légende à l'image. La plupart de ces livres ne sont imprimés que d'un côté de la page, ne comptant ensemble les versos de deux pages pour une seule. L'usage des caractères mobiles en bois ou en métal n'est pas moins ancien. On a des livres dont l'impression xylographique est entremêlée d'empreintes de caractères en métal coulé, d'autres fois, les caractères d'une page xylographique ont été découpés et collés dans diverses pour servir à d'autres impressions.

Quelques-uns des monuments xylographiques du XVe s., parvenus jusqu'à nous, nous offrent des modèles accomplis de l'art. Les plus grands maîtres, Albert Dürer et Holbein, ne dédaignèrent pas ce moyen de manifester leur pensée. La *Danse des morts* est l'un des plus beaux monuments xylographiques qui nous aient été légués par la Renaissance. La France ne resta pas en arrière de l'Allemagne et de la Hollande, dans l'art de la reproduction xylographique. A partir de 1470, où Ulrich Gering publia les *Épîtres* de Gasparin de Bergame, premier livre imprimé à Paris, jusqu'au début du XVIe siècle, on vit succéder en ce genre des hommes d'un talent réel et d'un goût éprouvé. Antoine Vérard, Kerver, Simon Vostre, Philippe Pigouchet, Geoffroy Tory publièrent des ouvrages de la plus élégante exécution.

On a appliqué dès lors la xylographie, qui s'est continuée, non sans gloire, sous le nom de gravure sur bois, à la reproduction de gravures, de dessins sur papier, étoffe et à la fabrication des cartes à jouer.

XYLOGRAPHIQUE (*ksi, fik'*). Qui a rapport à la xylographie : *Procédés* XYLOGRAPHIQUES. *Livres exécutés au moyen de la gravure* XYLOGRAPHIQUE. Livres exécutés au moyen de la gravure sur bois.

XYLOÏDE (*ksi* — du gr. *xulon*, bois, et *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble au bois. — Opt. XVIe s.

XYLOIDINE (*ksi*) n. f. Produit brun soluble dans l'alcool, résultant de l'action du mélange d'acide azotique et d'acide sulfurique sur les matières végétales.

XYLOÏDIQUE (*ksi, dik'* — rad. *xyloïde*) adj. Chim. Se dit d'un acide particulier obtenu par l'action de l'acide azotique sur les matières végétales.

XYLOPHILE [illegible] m. Genre d'insectes coléoptères [illegible] *xylopsithines*, re[illegible] Les [illegible] est commun [illegible]

XYLOPHONE (*ksi* — du gr. [illegible], bois, et *phônê*, voix) n. m. [illegible] le plus [illegible] le bois d'une [illegible] heur, portées sur deux [illegible] ptis, et sur lesquelles on [illegible] avec deux baguettes de [illegible].



Xylophile (gr. 10 fois).

XYLOPHORE (*ksi* — du gr. [illegible], bois, et *phoros*, qui porte) n. m. Prêtre juif, chargé d'entretenir le feu sacré.

XYLOPHORIE (*ksi, ri* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Antiq. gr. Nom donné par les Grecs à la fête juive des Rameaux.



Xylophone.

XYLOPHTALATE [illegible] m. Sel de l'acide xylophtalique.

XYLOPHTALIQUE (*ksi, tik*) adj. Chim. Se dit de l'un quelconque des trois acides phtaliques, de formule $C^6H^3(CH^3)^2(Co\,C^6H^4.Co^2H$, dérivés de l'acide phtalique, où le groupe OH est remplacé par le xylyle ou radical univalent du xylène.

XYLOPIE (*ksi, pi*) n. f. Genre d'annonacées-*xylopiées*.

— Encycl. Les *xylopies* sont des arbres à feuilles alternes, entières, coriaces, courtement pétiolées. Les fleurs, groupées en inflorescences axillaires, ont un grand nombre d'étamines et de carpelles. La *xylopie d'Éthiopie* est assez répandue en Afrique; ses baies constituent un condiment stimulant, succédané du poivre, connu sous le nom de *poivre de Guinée*.



Xylopie. *a*, fleur; *b*, fruit ouvert.

XYLOPIÉ, ÉE (*ksi*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la xylopie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des annonacées, ayant pour type le genre *xylopie*. — *Une* XYLOPIÉE.

XYLOPLEURE n. m. Bot. Syn. de ŒNOTHÈRE ou ONAGRAIRE.

XYLOQUINONE (*ksi, ki*) n. f. Quinone dérivée du xylène.

— Encycl. On connaît les trois *xyloquinones* prévues par la théorie :

L'*orthoxyloquinone* $C^6H^2(CH^3)^2{}_{1,2}O^2{}_{3,6}$, qu'on peut obtenir en oxydant l'orthoxylidine, est jaune, fusible à 55°;

La *metaxyloquinone* $C^6H^2(CH^3)^2{}_{1,3}O^2{}_{4,6}$ se prépare de même; elle est jaune et fond à 73°;

La *paraxyloquinone* $C^6H^2(CH^3)^2{}_{1,4}O^2{}_{2,5}$, qui est connue depuis longtemps sous le nom de PHLORONE. On peut l'obtenir en oxydant le xénol ou la xylidine, ou encore en oxydant le phénol brut par l'acide sulfurique et le permanganate de potassium. Elle cristallise en belles aiguilles dorées fusibles à 123°. A chacune de ces quinones correspond une hydroquinone.

XYLORCINE (*ksi* — de *xylne*, et *oricène*) n. f. Homologue de l'orcine, correspondant au xylène.

XYLORÉTINE (*ksi* — n. f. Variété de résine fossile.

XYLORGANON (*ksi* — du gr. *xulon*, bois, et *organon*, instrument) n. m. Musiq. anc. Cylindre de métal, qu'on frappait avec des morceaux de bois.

XYLORHIZE (*ksi* — n. f. Bot. Genre de composées astéroïdées, comprenant deux espèces de l'Amérique du Nord.

XYLOSME (*ksi losm'*) n. m. Genre de bixacées, tribu des flacourtiées, comprenant des arbres et arbustes des régions chaudes du globe.

XYLOTILE (*ksi* — n. m. Silicate hydraté naturel de magnésie, qui est une variété de serpentine.

XYLYLAMINE (*ksi* — n. f. Nom donné à des bases homologues avec les benzylamines qui résultent de l'action de l'ammoniaque sur le chlorure de xylyle.

— Encycl. Le monoxylylamine $CH^3—C^6H^4—CH^2—AzH^2$ est isomérique de la xylidine ou amidoxylène. Cette isomérie s'explique par cette considération que, dans cette dernière base, le groupe amidogène AzH^2 est uni directement au carbone du noyau benzinique (chaîne centrale), tandis que, dans la *xylylamine*, l'amidogène est uni au carbone de l'une des chaînes latérales de l'un des méthyles.

Le monoxylylamine est un liquide huileux, d'une odeur rappelant la saumure de hareng, volatil à 196°.

Le *dixylylamine* $H—Az=(C^8H^9)^2$ est une huile alcaline légèrement jaunâtre, d'une odeur de saumure de hareng, facilement soluble dans l'alcool et dans l'éther, décomposable à partir de 210°.

La *trixylylamine* $(C^8H^9)^3Az$ est une huile visqueuse, incolore, légèrement alcaline, d'une odeur spéciale, flottant sur l'eau, dans laquelle elle est insoluble, soluble dans l'alcool et dans l'éther, décomposable par distillation.

XYLYLE (*ksi*) n. m. Chim. Radical univalent du xylène $(CH^3)^2.C^6H^3$.

XYLYLGLYOXYLIQUE (*ksi, lik'*) adj. Se dit d'un acide monobasique $C^6H^3.CO.CO^2H$, résultant de l'oxydation de la xylylméthylacétone, fusible vers 80°. (Sous l'action de l'amalgame de sodium en solution alcoolique étendue, il donne l'acide xylylglycolique $C^6H^3.CH.OH.CO^2H$.)

XYNIADE (*ksi*) n. f. Myth. gr. Nom des nymphes d'une fontaine qui était voisine de la ville et du lac de *Xynia* (auj. lac de *Thaoukli*), en Thessalie.

XYRIDE (*ksi*) n. f. Genre de xyridacées, comprenant une quarantaine d'espèces, principalement américaines.

XYRIDACÉES (*ksi, sé*) n. f. pl. Bot. Famille de monocotylédones. — *Une* XYRIDACÉE.

— Encycl. Les *xyridacées* sont des plantes vivaces, possédant un rhizome et des feuilles en rosettes linéaires, qui leur donnent le port de la plupart des monocotylédones. Elles peuplent les régions marécageuses de l'Amérique. Les fleurs, en épis terminaux plus ou moins serrés, sont zygomorphes. Le fruit est une capsule à trois valves, contenant des graines à albumen amylacé.

XYSTARCHIE (*ksi-star-chi*) n. f. Antiq. gr. Fonctions du xystarque, officier qui dirigeait les exercices du xyste. ‖ Direction d'un gymnase.

XYSTARQUE (*ksi-stark'* — du gr. *xustos*, xysto, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Dans les gymnases, Officier qui dirigeait les exercices du xyste, c'est-à-dire de la galerie couverte où l'on s'exerçait pendant l'hiver. ‖ Directeur du gymnase.

XYSTE (*ksisst'* — du gr. *xustos*, uni) n. m. Antiq. Galerie couverte d'un gymnase grec, au sol aplani, où avaient lieu les exercices pendant l'hiver. ‖ Gymnase des athlètes, à Élis. ‖ Gymnase, en général. ‖ Chez les Romains, Jardin ou terrasse, entourée de parterres.

XYSTE (*ksisst'*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, répandus en Europe.

XYSTIQUE (*ksi-stik'*) adj. Antiq. Qui a rapport au xyste. — n. m. Athlète qui s'exerçait dans un *xyste* ou galerie couverte d'un gymnase. ‖ Athlète, en général.

XYSTIQUE (*ksi-stik'*) ou **XYSTICUS** (*ksi sti-kuss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des thomisidés, répandus surtout sur l'hémisphère boréal. (Le *xysticus cristatus* est très commun aux environs de Paris.)

XYSTOPHORE (*ksi-sto* — du gr. *xuston*, pique, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. Nom donné par les Grecs à des soldats perses armés d'une pique ou d'une javeline.

XYSTRE (*ksisstr'* — du gr. *xystra*, même sens) n. f. Antiq. gr. Étrille pour le bain, l'équivalent de la STRIGILE. ‖ Instrument de chirurgie.

XYSTRE (*ksisstr'* — du gr. *xustêr*, rasoir) n. m. Sorte de rugine, servant à enlever le tartre des dents.

XYSTROCÈRE (*ksi-stro*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, tribu des cérambycinés, propres aux régions chaudes de l'ancien monde.





Y

(*i grec* dans l'ancienne épellation, *i* dans la nouvelle) n. m. Vingt-quatrième lettre et sixième voyelle de l'alphabet français, traduisant généralement le *v* des Grecs, que nous prononçons *u* dans la lecture du grec ancien : *Un grand* Y. *Un* Y *majuscule. Un petit* y. *Un* y *minuscule. Ce mot s'écrit avec un* Y. || Y au commencement des mots tirés du grec, comme *hymen, hydrophobe, hyperbole*, est toujours précédé d'un *h*, signe destiné à traduire l'esprit qui surmonte toujours en grec *v* initial.

— Paléogr. Ce caractère, qui est en grec celui de l'*u*, a passé chez les Latins dans la transcription de mots grecs. Nos alphabets occidentaux l'ont conservé. Son histoire graphique présente peu de particularités. Les anciennes écritures l'élèvent au-dessus des lettres voisines; la cursive mérovingienne le réduit presque à l'état du *v*. Lorsque l'*y* n'est pas surmonté du point qu'un *y* met parfois depuis le VIe siècle, il prête, dans certaines écritures, à la confusion avec *vj*; au XVe siècle, il a parfois l'apparence d'un *n* dont le dernier jambage descend au-dessous de la ligne.

DÉRIVATION ET FORMES DE L'Y DES ÉCRITURES LATINES

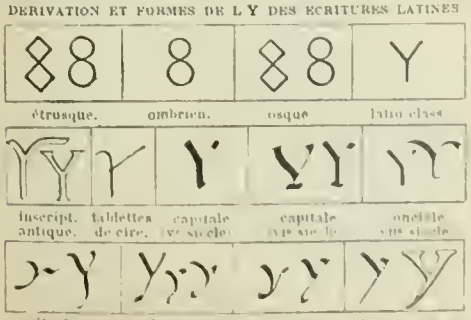

DIVERSES FORMES DE L'Y DANS LES ÉCRIT. GOTHIQUES

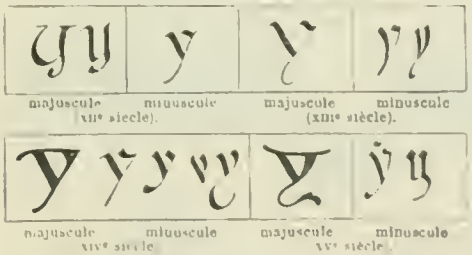

L'Y DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

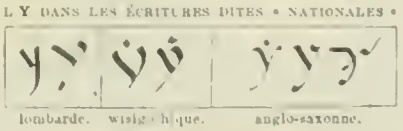

ÉCRITURES MODERNES

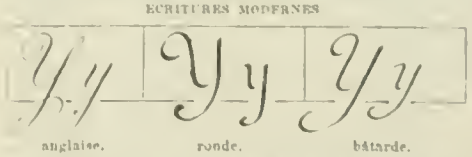

— L'*y* sert souvent de terme de comparaison, pour figurer des objets prolongés d'abord en ligne droite et ensuite fourchus : *Une espèce de galerie faite en forme d'*Y. Buff. V. I GREC.

— Y a généralement la même valeur que l'*i* simple : *Mystère, syntaxe, style, yttrium*, prononcez *mistère*, etc. || Dans un grand nombre de cas, *i* a remplacé *y*, dans les mots même où celui-ci traduisait un *u* grec : Les copistes, pour une simple raison d'élégance, avaient remplacé autrefois l'*i* final par un *y*; de là vient que les mots terminés en *i* s'écrivaient par *y* : *Bey, aussy, loy*, etc.

— Y vaut deux *i* entre deux voyelles : *Payer, octroyer, abbaye* se prononcent : *pai-i, pai-ier, octroi-ier, abbai-ie*. Néanmoins, dans quelque mots comme *Bayard, Bayonne, Biscaye, Mayence, Hendaye, Blaye, balayer, rayonner, bruyère*, l'*y* quoique précédé d'une voyelle a le son d'un *i* simple.

— Devant la plupart des mots qui commencent par un *y*, la voyelle finale de l'article qui précède ne s'élide pas : *La yole. La ville de Yokohama*. Nous avons fait suivre de l'indication *y asp.* tous les mots qui se comportent ainsi. Les mots *yeble, yeuse, yeux* demandent cependant l'élision.

— Dans les verbes en *oyer, uyer*, *y* se change en *i* devant un *e* muet : *J'octroie, j'essuierai*; mais, dans les verbes en *ayer, eyer*, il se conserve à tous les temps : *Je paye. Je grasseyais*. Cependant, dans ces derniers verbes, l'Académie autorise le changement d'*y* en *i*.

— Comme signe d'ordre, Y indique le vingt-quatrième objet d'une série; il figurait autrefois le vingt-deuxième lorsque le *j* était considéré comme *i* long et le *v* comme un *u* consonne. || Y valait au moyen âge 150. surmonté d'un trait, il valait 150,000.

— Comme abréviation, Y, en chimie, représente l'yttrium.

En algèbre, *y* représente une inconnue, [illegible] autre inconnue a été désignée par *x*.

— Sur les anciennes monnaies de France, Y désignait la ville de Bourges.

— A Paris, les bonnetiers prenaient autrefois pour enseigne *A l'y*, pour : *A la grecque*, aux culottes.

— ENCYCL. Phonét. et gramm. comp. La lettre *y*, vingt-cinquième de l'alphabet français, a été empruntée par les écritures modernes à l'alphabet latin, où elle apparaît après 100 av. J.-C. comme un équivalent de l'*upsilon* grec, dont le son le rapprochait à la fois de l'*u* et de l'*i* latins. La forme de l'*y* majuscule [illegible] l'*upsilon* majuscule, qui représente lui-même assez bien le *vav* sémitique qu'il remplace. La valeur [illegible] alphabets actuels est très diverse. Notre [illegible] y latin, suivant la destinée de l'*u* avait été par le prononcer *i*. En français, *y* [illegible] tantôt une simple *i* voyelle, surtout dans les mots [illegible] *tyran*, etc., tantôt [illegible] tantôt *i* voyelle [illegible] *i* consonne [illegible] Il y a dans le Dictionnaire de l'Académie française environ 900 mots qui ont un *y*; cet *y* vaut *i* dans près de 200 mots et un *i* dans 10 mots. Dans la langue française, il était beaucoup plus fréquent. C'était [illegible] de l'employer à la place de l'*i*, surtout au commencement et

...ge, très plat, ou se tient ... voilure peut atteindre de ... marchant une vitesse qui ... kilomètres à l'heure, allure d'ailleurs ...

... ces yachts paraît simple en appa... très délicate, par la nécessité de ... le centre d'effort de la voilure avec le ... latérale.

... nombreux clubs spéciaux existent aux Etats-Unis et ... et des régates très importantes sont données.

YACHT-CLUB (*y* asp.) n. m. Nom porté par un certain ... associations nautiques, en France et à l'étran... *Royal yacht clubs*.

ENCYCL. Le plus ancien *yacht-club* est le Royal Yacht Squa... ron), fondé en ... et dont le siège est à Cowes (île de Wight). Par privilège spécial, le roi conféra à ses membres le droit d'arborer le pavillon de guerre. Citons encore le New-York Yacht-Club, fondé à New-York en 1844, et le Yacht-Club de France, fondé à Paris en 1867. La plupart des nations ont un grand club et, en outre, il existe, dans presque tous les centres favorables à la navigation, un très grand nombre de sociétés nautiques secondaires.



Pavillons des trois principaux yacht-clubs : A, Royal Yacht Squadron; B, Yacht-Club de France; C, New-York Yacht-Club.

YACHTING (*iak'-tin'gh'* [*y* asp.] — rad. *yacht*) n. m. Sport nautique, navigation de plaisance maritime.

YACHTMAN (*iakt'-man'* [*y* asp.] — de *yacht*, et de l'angl. *man*, homme) n. m. Homme adonné au yachting.

YACHTWOMAN (*iakt'-ouo-man'* [*y* asp.] — de *yacht*, et de l'angl. *woman*, femme) n. m. Femme adonnée au yachting.

YACK (*i-ak'* [*y* asp.] — mot thibét.) n. m. Genre de mammifères ruminants, de la tribu des bovinés, propre aux montagnes de l'Asie centrale. ‖ On écrit aussi YAK.

ENCYCL. Les *yacks* (poephagus) comptent deux espèces : le yack commun (*poephagus grunniens*), et le yack muet (*poephagus mutus*). Le genre yack se caractérise par le mufle entièrement nu, le front surbaissé, les cornes arquées, placées très haut; tout le corps est couvert de longs poils gris, noirs et blancs, soyeux, retombant jusqu'à terre; la queue est garnie de longues soies fines rappelant les crins du cheval. Ce sont les plus grands de tous les bœufs. Le yack commun se trouve à partir de 2.000 mètres d'altitude dans le Thibet, l'Himalaya et le Sikkim. On l'a domestiqué dans le Thibet, la Mongolie, le Turkestan et la région transbaïkalienne.

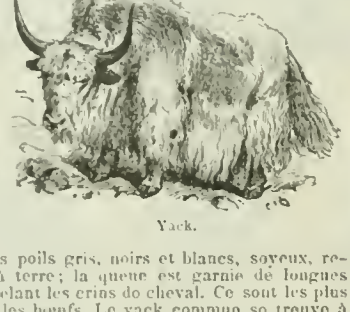
Yack.

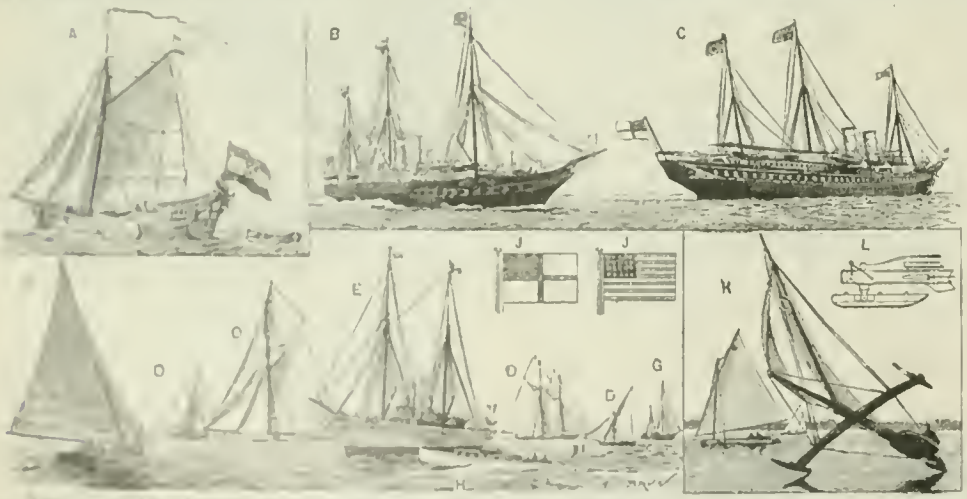

... 1870). — C, yacht souverain « Victoria and ... — H, yacht à pétrole. — J, yacht d'un pavillon dans ... K, yacht à hélice. — L, gouvernail d'un yacht à glace.

YACOBA, ville du Soudan central, anc. ch.-l. du roy... (Bornou), qui dépendait du Sokoto. Aujourd'hui chef-... la province Bauchi de la Nigéria septentrionale.

YACODHARÂ, fille du prince Cakya Dandapâni, femme ... Cakya-mouni), qui, mal... ses vertus, l'abandonna le jour même de ... Rahoula, lorsque, renonçant à la ... aux joies de la famille, il eut résolu ... à la vie religieuse et au salut de l'huma... son époux fut devenu bouddha. ... sa tante Gautamî, obtint de lui ... les bhikchounis, dont elle ... supérieure.

YACOLA n. m. Lasso dont se servaient les Incas.

YACOS n. m. Pl. de YAWS.

YACOUBIA, comm. indigène de la subdivision d'Aïn-Sefra (dép. d'Oran). D'une très grande étendue (654.045 hect.), elle n'a qu'une population de 15.500 indigènes et de 305 Européens. Les principaux produits sont l'exploitation de l'alfa et l'élevage des moutons, des chèvres et des chameaux.

YACUNDAS ou **JACUNDAS**, tribu de la nation tupi, qui vit dans le Grand-Para (Brésil). Excellents bateliers, les Yacundas se livrent à la pêche et au transport des marchandises jusqu'à l'Océan.

YADJNA (*y* asp.) n. m. Le sacrifice indien en général et plus particulièrement le sacrifice védique.

Yadjour-Véda, le second des quatre *Védas*. Ses hymnes sont spécialement chantés, au cours des sacrifices, par le prêtre appelé *adhvaryou*.

YADJOUR-VÉDÎ n. m. Brahmane voué à l'étude spéciale du *Yadjour-Veda*.

YAGHA, contrée du Soudan français, sur la rive droite du Niger, limitrophe du Haut-Dahomey. Pays agricole, propre à la culture du coton.

YAGHISTAN, région de l'Asie centrale, entre l'Inde et le nord-est de l'Afghanistan; 236 kilom. sur 170. Elle se compose de la principauté de Yassin et du plateau de Chandar (dépendance du Tchitral) au N. et des petites républiques « dardi » au S. L'Indus la traverse sur 250 kilom. et y reçoit le Darel et le Tanghir. Région extrêmement montagneuse, couverte de glaciers, où se joignent les chaînes du Karakoroum et de l'Himalaya. Dans les vallées se succèdent les petits États de : (rive gauche) Tchilas, Thour, Harband, Sazin, Kolaï, Séo, Palas, Alaï, Nandiar, et de (rive droite) Thalitch (la plus petite république du monde), Gor, Hondar, Thak, Darel, Tanghir, Kandia, Pouttoun, Ghorband; au total, 300.000 hab. environ, musulmans. Les troupeaux de brebis sont la principale richesse.

YAGHMOURASSEN (Abou-Yahya-ibn-Ziyan), fondateur de la dynastie des Ziyanides de Tlemcen, mort en 1282. Il prétendait descendre d'Ali et se proclama calife à Tlemcen, en 1241. Il battit le souverain hafside de Tunis, Abou-Hafs, et le sultan de Marrakech, Ali-el-Saïd. Vaincu par Abou-Bekr, sultan de Mekinez, qui lui prit la ville de Marrakech (1264), et par le sultan Yakoub de Fez, qui lui enleva Sédjelmassa (1272), Yaghmourassen s'allia avec le sultan de Grenade pour attaquer le sultan Yakoub, mais il fut complètement battu sur les bords du Tafilet (1281). Il eut pour successeur son fils Omar-ibn-Yaghmou-Rasseu.

YAGUAJAY, village de l'île de Cuba (grandes Antilles), appartenant à la province de Santa Clara; 6.280 hab.

YAGUARA, village de la Colombie (départ. de Tolima), dans la vallée du *rio Yaguara*, petit affluent du Magdalena; 3.725 hab.

YAHGANS, peuplade de la Terre de Feu, au S. de la chaîne qui va de Sarmiento au mont Darwin. Les Yahgans se distinguent de leurs voisins par leur petite taille (1m,57 en moyenne), leur tête relativement grosse et courte, leur front bas, leur nez large et leur grande bouche. Ils sont en voie d'extinction.

YAHUAR COCHA ou **YAGUAR COCHA**, lac de la république de l'Équateur (prov. d'Imbabura); il se développe dans la plaine de Hatau Taqui. Son nom (*lac du sang*) rappelle la défaite et le massacre des Indiens Caranguis par l'Inca Huayna-Capac.

YAHUAS ou **YAGUAS**, nom donné aux populations indiennes du Pérou qui habitent les bords de l'Amazone pendant son cours péruvien. Ce sont des Indiens d'un beau type, encore très imparfaitement civilisés. Ils vont à peu près nus, mais ils se teignent le corps de roucou, s'ornent de plumes et portent sur leur tête rasée une couronne de fleurs.

YAK n. m. Zool. V. YACK.

YAKI ou **YAKI-MONO** (littér. : *chose cuite*) n. m. Terme général désignant toute espèce de poterie japonaise.

YAKKO n. f. Au Japon, Servitude pénale appliquée aux joueurs et aux prostituées clandestines. (Vx.)

YAKOUB-BEG, souverain de Kachgar (Turkestan), né à Tachkent en 1830, assassiné à Kachgar en 1877. Il entra dans l'armée du kan de Khokand, devint gouverneur du fort d'Akmeschid, sur le Syr-Daria, et prit part en 1864 à la défense de la forteresse de Tchimkent contre les Russes. Chargé en 1865 par le kan de Khokand du commandement des troupes contre Buzurk, émir de Kachgar, Yakoub-beg le fit prisonnier et l'envoya à Khokand; puis, en 1875, il se substitua à lui sous le nom d'Atalik-Ghazi (seigneur des croyants) et s'empara des monts Sarikol et de la ville d'Ouroumtsi. Mais les Chinois ne tardèrent pas à lui enlever une partie de ses conquêtes, et Yakoub-beg périt alors, assassiné par un de ses officiers.

YAKOUB-EL-MANSOUR-BILLAH (Abou Yousouf), souverain mérinide de Merakesch (Maroc), mort à Algésiras en 1286. Il succéda en 1258 à son frère Abou-Bekr, comme sultan de Fez, prit Salé aux chrétiens (1260), conquit le nord de l'Afrique et attaqua les Espagnols, de concert avec le roi de Grenade. Il s'empara de Tanger (1275), battit à Tejia Nuño de Lara, puis fit la paix avec Alphonse X de Castille. Il attaqua de nouveau les Espagnols en 1277 et s'empara de Malaga et d'Alcala en 1279. Son fils Yakoub dut faire une expédition pour protéger ses conquêtes et battit complètement les Espagnols à la bataille navale d'Algésiras. El-Mansour passa deux fois en Espagne pour secourir le roi de Castille contre son fils don Sanche, et il mourut dans la seconde de ces expéditions.

YAKOUB-IBN-LEÏS, surnommé **el-Saffar**, fondateur de la dynastie persane des Saffarides, né dans le Seïstan, mort à Djoundishapour en 879. Il fut d'abord fabricant de plats en métal comme son père, puis chef de brigands; Salih, gouverneur du Seïstan, le prit à sa solde pour l'aider à détruire la dynastie des Tahérites, et Darham, frère de Salih, lui confia le commandement de son armée. En 862, Yakoub devint souverain du Seïstan par l'abdication de Darham; il soumit successivement le Fars (871), Balkh, Kaboul, où il introduisit l'islam, le Khoraçan (873) et le Tabaristan (874), où il ne put se maintenir. Attaqué par les armées du calife, Yakoub perdit Balkh et Djourdjan; après avoir remporté de grands succès dans le Fars, il fut battu à Wasith.

YAKOUB-KHAN, émir d'Afghanistan, né en 1849, mort en 1879. Il fut nommé, en 1869, vice-roi de Hérat par son père Schir-Ali et ne tarda pas à essayer de se rendre

indépendant. Arrêté à Kaboul, Yakoub resta en prison jusqu'au moment où son père, poursuivi par les Anglais, mourut à Mazari-Schérif (1879); il monta alors sur le trône et signa la paix avec l'Angleterre; la mission anglaise du major Cavagnari ayant été massacrée à Kaboul (1879), le général Roberts marcha sur la capitale de l'Afghanistan. Yakoub se rendit au camp anglais, pour protester de son innocence; il fut interné à Peschaver, bien qu'il eût abdiqué en faveur de son cousin Abd-or-Rahman.

YAKOUBIA ou **YAKOUBIGEH**, ville de la Turquie d'Asie (prov. de Bagdad); 3.000 hab.

YAKOUNIN (*nin*) n. m. Au Japon, jusqu'à la restauration du pouvoir impérial en 1868, Fonctionnaire de toutes catégories et de tout rang relevant du shogoun.

YAKOUSI NIORAI, l'un des grands bouddhas du bouddhisme japonais, qui correspond au bouddha Bédonrya du Népal et au Maola du Thibet. Il remplit surtout le rôle bienfaisant du guérisseur.


Yakousi Nioraï.

YAKOUTSK. Géogr. V. IAKOUTSK.

YALI, île de la mer Egée, au large de Cos, et dont la formation serait due aux éruptions du volcan de Nisyro.

YALMAL. Géogr. V. IALMAL.

YALOBUSHA, comté des États-Unis (Mississipi), sur le *Yalobusha*, branche originaire du Yazoo; 27.000 hab. Ch.-l. *Coffeeville*.

YA-LOU, YALOU ou **YA-LOU-KIANG**, fleuve de l'Asie septentrionale, à la frontière de l'empire chinois et du royaume de Corée. Le Ya-lou naît dans le massif de Tchong-San, coule d'abord au N., puis à l'O., avant de s'infléchir définitivement vers le S.; il laisse à l'E. la ville coréenne de Kang-Ge, circule en une vallée étroite dominée par de hautes et souvent inaccessibles montagnes, et atteint, à Wiju, la baie de Corée, après un cours de 600 kilom. environ, navigable pendant les 200 derniers kilomètres. Le Ya-lou est le fossé naturel qui protège la Mandchourie contre une invasion venue de l'Est; les Japonais, pendant la guerre de 1894, y ont livré aux Chinois de vifs combats; en 1904, les Russes y ont de même subi un sanglant échec.

YA-LOUNG-KIANG, rivière de l'empire chinois, qui part des hauts plateaux du Kouku-Nor, entre dans la Chine proprement dite (prov. de Sé-Tchouen), coule dans des cañons de 800 à 1.000 mètres de profondeur et gagne le Yang-tsé-Kiang, rive gauche; 1.200 à 1.500 kilom.


Yama (forme bouddhique).

YALOUTOROVSK. Géogr. V. IALOUTOROVSK.

YALOVA, bourg de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Khodja-Ili]), sur le golfe d'Ismid, formé par la mer de Marmara; 5.000 hab. Petit port.

YALTA. Géogr. V. IALTA.

YAMA, une des plus anciennes divinités de l'Inde, dieu de la justice et de la mort.

YAMABOUSHI n. m. Religieux d'une secte bouddhiste du Japon, dont les membres sont errants, sous prétexte d'imiter la vie de Gautama au désert.

YAMADA, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Isé], sur le Miya-Gava, près de son embouchure dans la baie d'Ovari; 22.400 hab.

YAMAGATA, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Ouzen]), au fond d'une baie de la mer du Japon; 27.500 hab. Ch.-l. de ken. — Le ken compte 772.500 hab.


Yamagata.

YAMAGATA (Aritomo), maréchal et homme d'État japonais, né en 1838. Ancien président du Conseil privé (1893), il fut désigné pour commander le 1er corps d'armée pendant la guerre contre la Chine (1894-1895). Il inaugura cette expédition par la victoire de Ping-Yang et se disposait à marcher sur Moukden, quand le mauvais état de sa santé le contraignit à rentrer à Hiroshima. Créé marquis et maréchal de l'empire, il représenta l'empereur du Japon au couronnement du tsar Nicolas II, en 1896.

YAMAGOUTSI, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Souvo]), sur le Fousimo-Gava, tributaire de la mer Intérieure; 12.600 hab. Ch.-l. de ken.— Le ken compte 940.000 hab.

YAMAKA, ville du Japon (île de Kiou-Sion [prov. de Higo]); 5.500 hab.

YAMA-MAI n. m. Ver à soie propre au Japon.

— ENCYCL. L'*attacus yama-mai* est un beau papillon du groupe des saturnies, atteignant 18 centim. d'envergure, jaune, avec un œil vitré et rougeâtre cerclé de noir et de blanc. La chenille verte, vit sur les chênes. Son cocon, d'une belle soie jaune doré, rappelle en grand ceux du ver à soie du mûrier. Il fournit une soie très estimée. Ce ver a été acclimaté en France, en Allemagne et en Belgique.


Yama-mai (réd. 3 fois).

YAMANASI, ken du Japon (île de Nippon); 4.470 kilom. carr.; 464.000 hab. Ch.-l. *Kofou*.

YAMANTAKA, dieu protecteur bouddhiste.

YAMASIRO ou **YAMACHIRO**, prov. du Japon (île de Nippon), entre les prov. de Vakasa au N., Omi à l'E., Iga au S.-E., Yamato au S., Tamba, Setzou et Kavats à l'O. 158.800 hab. Elle contient Kioto, la troisième ville de l'empire.

YAMATO, nom primitif du Japon, aujourd'hui appliqué seulement à la province centrale de cet empire, et aussi de la langue qui s'y parlait avant l'invasion du chinois. Cette langue, différant profondément de la langue moderne, n'est plus guère usitée que dans les poésies.

YAMATO, prov. du Japon (île de Nippon), ken de Nara, entre les prov. de Yamasiro au N., Iga au N.-E., Ise à l'E., Kavatsi à l'O., Kii au S. — Le ken qu'elle forme compte 505.000 hab. Ch.-l. *Nara*.

YAMATO-DAKÉ, le plus célèbre héros japonais, des temps fabuleux. Fils de l'empereur Keiko (71-130), il soumit les habitants de Tsoukoushi, puis le Kouanto et le massif de Shinano. On lui attribue la découverte de l'arbre à laque.

YAMATO-RIU, école de peinture japonaise, fondée au XIe siècle par Foujiwara Motomitsou. Par sa méthode et ses sujets préférés, elle est la plus nationale de toutes. Ses dessins rappellent souvent nos enluminures du moyen âge. Elle a fait connaître les costumes, les mœurs et les cérémonies de l'ancien Japon.

YAMBOLI. Géogr. V. IAMBOLI.

YAMEN (*mèn*' — mot chin.) n. m. Administration, en particulier Le gouvernement chinois dans ses rapports avec les gouvernements étrangers.

YAMÎ, déesse indienne, sœur jumelle d'Yama, dont le rôle mystique, très obscur, a donné lieu à beaucoup d'hypothèses ingénieuses, mais peu satisfaisantes jusqu'à présent. D'après une antique légende, sujet d'un hymne du Rig-Véda, Yami s'éprit pour son frère Yama d'une passion violente, qu'elle s'efforça en vain de lui faire partager.

YAMUNDA, rivière de l'Amérique du Sud, affluent de l'Amazone. Le Yamunda naît aux confins de l'État d'Amazonas, qu'il sépare quelque temps de la Guyane brésilienne, coule, en direction générale, vers l'E., traverse les lacs de Faro et Yamari, et atteint l'Amazone, rive gauche, après un cours de 400 kilom. environ.

YANADIS ou **NAYADIS**, tribu télougou, qui vit à l'état presque sauvage dans les jungles et les montagnes des environs de Madras (Indo méridionale).

YANAGAVA, ville du Japon (île de Kiou-Siou [prov. de Tsikougo]), sur le Yana-Gava; 18.900 hab.

YANAON, ville de l'Inde, ch.-l. d'une petite colonie française enclavée dans la présidence de Madras, sur la Gautami, au confluent du Coringua, delta de la Godavéry; 4.200 hab. Climat très chaud. La colonie compte 5.460 hab. Yanaon, fondé en 1750, fut rendu par les Anglais à la France en 1817; c'est le seul reste des conquêtes de Bussy et de Dupleix.

YANBO ou **YAMBO**, ville de l'Arabie occidentale (Hedjaz), sur la mer Rouge, 7.000 hab. environ. C'est le port de Médine.

YANDIATUBA, rivière de l'Amérique du Sud, affluent de l'Amazone. Le Yandiatuba naît dans une région montagneuse aux confins de l'État d'Amazonas, coule, en direction générale, vers le N.-E., et vient finir dans l'Amazone, rive droite, en amont de Sao Paulo Olivenza, après un cours de 400 kilom.

YANDOON ou **YANDAOUN**, ville de l'Indo-Chine anglaise (Basse-Birmanie prov. d'Iraouaddi), sur l'Iraouaddi; 20.200 hab. Exportation de riz, étoffes, poterie, tabac, noix d'arec; importation de thé et soie.

YANGHI-HISSAR, ville de l'empire chinois (Turkestan oriental [prov. de Kan-Sou Sin-Tsian]), intendance du Kachgar, près du Kara-Tach, qui se perd plus loin dans les sables; 10.000 hab. Aux environs, mines de fer.

YANG-KIN n. m. Instrument de musique chinois monté de quatorze cordes doubles en laiton, à caisse sonore plate en forme de trapèze.

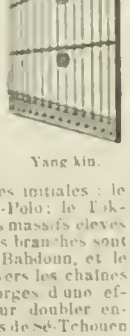
Yang kin.

YANG-KING n. m. Miroir convexe de cuivre poli, qui sert dans les temples chinois, aussi bien bouddhistes que taoïstes, aux cérémonies de magie et de sorcellerie, et aux opérations d'alchimie.

YANG-TCHÉOU-FOU, ville de Chine (prov. du Kiang-Sou), ch.-l. de départ., sur le Yuen-ho, canal qui unit le Yang-tsé-Kiang (à 15 kil. au lac Pao-ing-hou); 560.000 hab. Grand commerce de tissus et de sel.

YANG-TSÉ-KIANG ou **FLEUVE BLEU**, un des grands fleuves de l'Asie orientale, le plus considérable de la Chine. Il naît dans la partie orientale du large plateau thibétain, où ses sources sont encore insuffisamment déterminées. On peut le considérer comme formé de trois branches initiales : le Napchitai-Oulan, venu des monts Marco-Polo; le Tok-tonai-Oulan et le Mouroussou, nés dans les massifs élevés qui dominent à l'E. le col Dupleix. Les trois branches sont réunies en un même courant à Da-Chou-Babdoun, et le *fleuve Bleu* coule alors vers le S.-E. à travers les chaînes du Yunnan et du Sé-Tchouen, en des gorges d'une effrayante profondeur, arrose Ba-Tang pour doubler ensuite, toujours en d'étroits cañons, les Alpes de Sé-Tchouen et remonter peu à peu vers le N.-E., en baignant Soui-Tchéou, Tchong-King, Fou-Tcheou, I-Tchang, etc. A cet endroit, de nombreux rapides brisent sa pente, puis la vallée s'élargit et le fleuve circule entre des lacs et des marécages qui lui servent de déversoir pendant les saisons de crue. Désormais une véritable rue de villes, où une partie des populations vivent sur des jonques, aborde au bord du fleuve, s'étend sur les rives du Yang-tsé Han-Kou, Han-Yang, Ou-Tchang, Ou-Kieu, Ngan-King, etc., enfin Kiang-Ning-Fou-Kiang-Sou, et le fleuve vient s'achever dans la mer de Chine par un estuaire très large, dans une plaine basse et marécageuse, couvert au large par les îles Hoosing et Tsoungming, et formant, au S., le grand port de Shang-Hai, qui est le débouché naturel de la fertile vallée du Yang-tsé. Cours total : 4.000 kilom. environ. Crues périodiques de mai à juillet, très considérables. Les affluents principaux sont le Ya-Long, le Min, le Kia-Ling, le Yen-Kiang, le Han-Kiang, le Kia-Kiang, etc. Aussi bien par la disposition géographique de son cours, qui traverse dans sa plus grande largeur toute la partie centrale de la Chine, que par ses affluents, qui en drainent la plus grande partie des eaux, le Yang-tsé-Kiang est la voie de pénétration naturelle vers l'intérieur de la Chine aux efforts du commerce européen.

YANINA (Géogr. V. IANINA.

YANKEE (*ian-ki*) n. Orthographe vicieuse du mot qui nous vient de l'anglais *Yankee*, dont les Hollandais de New-York ont fait *Jan-Kees*, sobriquet dont les gens du Connecticut, mais il paraît plus probable que c'est la corruption du mot *english*, qui, en passant par la bouche des Indiens Peaux Rouges, devient *yenglish* ou *yengees*. Subsistant dans la Nouvelle-Angleterre, et, depuis, appliqué par extension aux Anglais et aux Anglo-Saxons des États-Unis. Il. *Des Yankees*. Adjectiv. *Une dame* YANKEE.

Yankee Doodle (*Yanke le Noud*), célèbre chanson américaine, créée vers 1755 par un médecin militaire, Richard Shuckburg, sur l'air d'une chanson satirique faite autrefois contre Cromwell. Elle a été longtemps un chant national que les soldats de toutes les armées entonnaient en allant au combat. Elle a été remplacée depuis par les hymnes de Joseph Hopkinson (*Hail Columbia*), de Samuel Smith (*America*), et de Francis Scott Key (*The Star-spangled banner*) la Bannière étoilée de étoiles.

YANN-NIBOR (sa vraie nom Jean Rohu), le poète-matelot, né à Saint-Malo en 1877. En 1899, la catastrophe de deux navires terre-neuviers inspira une sorte de complainte populaire, qui eut un vif succès. Ses principaux recueils, parus depuis, sont : *Chants et récits de mer*, *Nos matelots*, *Gens de mer*, *les Cœurs*, d'une saveur âpre et originale.

YAN-PING-FOU, ville de Chine (prov. de Fou-kien), sur le Min-ho, dans un site pittoresque au pied de montagnes; 200.000 hab. Ch.-l. de département. Entrepôt de commerce.

YAN-TCHÉOU-FOU, ville de Chine (prov. du Chan-Toung), sur le Sé-Ho, tributaire du Grand Canal, à 60 kil. Ch.-l. de département. — Autre ville de Chine (prov. du Tché-kiang), au confluent du Tsiang-tang-Kiang et du Sungan-Kiang. Ch.-l. du département. Commerce, fabrication de laque et d'excellent papier. Dans les montagnes environnantes, mines de cuivre.

YANTRA n. m. Chez les Hindous et les bouddhistes de l'école mahâyânâ, Dessins mystiques tracés sur des plaques de métal ou sur le sol, qui exercent une influence irrésistible sur les divinités auxquelles on les consacre.

YAOS, nègres de l'Afrique orientale, vivant sur la rive est du lac Nyassa et remarquables par la forme arrondie de leur visage. Meilleurs et plus braves que les autres, ils ont un caractère gai et très mobile. Quelques-uns d'entre eux sont cannibales; quand un d'eux meurt, on brûle quelquefois sur sa tombe des personnes de son entourage.

YAO-TCHÉOU-FOU, ville de Chine (prov. de Kiang-Si), sur la rive est du lac Poyang, près de l'embouchure du Po-kiang. Ch.-l. de départ. Port actif d'exportation : or, argent, cuivre, thé, porcelaines.

YAOUR n. m. Linguist. Synonyme de GIAOUR.

YAOURI, contrée du Soudan (Nigeria septentrional), dépendance du Sokoto, et qui borne la rive gauche du Niger, entre Ilo et Boussa. Ancien royaume envahi par les Foulahs, qui détruisirent la capitale, Ia-ouri.

YAP, île d'Océanie (Micronésie), la plus occidentale de l'archipel des Carolines; 272 kilom. carr.; 5.000 hab. Terre volcanique, formée de deux noyaux reliés par un isthme étroit, sur lequel se trouve l'excellente baie de Tamil. Le climat et les productions naturelles sont les mêmes que dans l'île de Mindanao. Reconnue et décrite par Cheyne en 1885, au moment où les Anglais essayaient de mettre la main sur l'archipel des Carolines, c'est sur Yap que leur dispute débarqua d'abord ses traitements. Elle fut remise à l'Espagne par l'arbitrage du pape Léon XIII. Mais elle fut cédée à l'Allemagne par l'Espagne au lendemain de la guerre hispano-américaine, qui lui avait fait perdre l'archipel des Philippines.

YAPOK n. m. Petit mammifère marsupial, le *chironectes* de l'Amérique centrale et méridionale.

YAPURA ou **JAPURA**, rivière de l'Amérique du Sud, qui naît en Colombie, sous le nom de *Caqueta*, dans les Andes de 4.000 à 4.500 mètres, coule sinueusement vers l'Amazonie, entre en Brésil et gagne la rive gauche du fleuve des Amazones, 2.800 kilom.

YAQUI, fleuve du Mexique septentrional, formé des deux Yaqui, le Yaqui du Nord (400 kilom., dans les États de l'Arizona [États-Unis], et traverse l'extrémité de l'État de Sonora), et le Yaqui de l'Est (600 kilom., qui parcourt l'État du Chihuahua et traverse en cluses profondes toute l'épaisseur de la sierra Madre. Le fleuve entre, selon du Yaqui du Nord, puis tourne au S.-O. et se perd dans le golfe de Californie, dans la baie Sonora. Cours rapide, eaux rares sous un climat sec, en dépit des pluies.

YAQUIS ou **YAKIS**, Indiens riverains du golfe de Californie, dans l'État de Sonora. Ils habitent la très jalouse contrée de la sierra Madre. Leurs diverses reprises contre le gouvernement mexicain, et ils n'acceptent les chemins de fer qu'avec

YARA, ville de la province de Cuba, chef-lieu de district, dans la province de Cuba, non loin de la côte. Plantations de tabac. Les Yara est célèbre dans l'histoire de Cuba depuis la révolte de 1868, qui éclata dans son district.

YARA-YARA n. m. Chim. V. NAPHTOL.

YARKAND-DARIA, r. de l'Asie centrale (Turkestan, [illegible]) et va se jeter dans le lac Lob-Nor.

YARMOUK, r. de [illegible] au versant occidental [illegible] qui traversent [illegible] en direction générale [illegible] le Jourdain, dont c'est [illegible] au S. du lac de Tibériade. Cours [illegible].

YARMOUTH, v. de l'Angleterre, comté de Norfolk, sur [illegible] à l'embouchure de la *Yare* dans [illegible] Assez bon port, défendu par [illegible] protégé par une jetée, mais sujet [illegible] Arsenal, constructions navales, église Saint-Nicolas, [illegible] et [illegible] bestiaux, produits [illegible] Bateaux à vapeur fréquentés.

YARMOUTH, [illegible] (Nouvelle-Écosse), à l'embouchure [illegible] de la presqu'île néo-écossaise, sur l'Atlantique, fondée de [illegible] hab. Ch.-l. [illegible].

YAROU-DZANGBO, fleuve. V. THIBET.

YARPOUT ou **IARPOUS**, bourg de la Turquie d'Asie, [illegible] sur le Kara-Tchaï, affluent du [illegible] hab.

YARRA-YARRA, fl. de l'Australie Victoria. Il naît [illegible] et devient estuaire de [illegible] qui se jette dans la Melbourne, dans la baie de Port-Phillip. 240 kilom.

YARSOUAT ou **MOUHADJIRIN**, ville de la Turquie d'Asie, [illegible] Mésopotamie, [illegible] Mossoul, non loin du Djebel-Sindjar. La région environnante, fertile en céréales, tabac, etc., renferme [illegible] Ruines de curieux monuments assyriens. *Hist.* [illegible]

YÂSKA, grammairien indien, auteur du seul *Nirukta* [illegible] traitant de l'explication étymologique [illegible] les noms et usages difficiles des Védas [illegible] bien que lui-même cite les noms de [illegible] autres auteurs de traités de ce genre, [illegible] Il vécut probablement vers le VIe siècle avant notre ère, et certainement avant Pânini.

YASNA, [illegible] de la partie liturgique des livres sacrés [illegible].

YASODA, [illegible] de Krichna, femme du berger Nanda [illegible] hindoue.

YASSA, code [illegible] promulgué par Gengis-Khan, [illegible] préceptes religieux que les [illegible] Le code fut lois de Gengis-[illegible] XIIIe siècle.

YASSIN, [illegible] Asie centrale (Yaghistan, [illegible] et le sud de l'Afghanistan, vassale du [illegible] à 2 400 mètres d'altitude. Défendu par [illegible] pays devint tributaire [illegible] Turcs. Il est actuellement sous [illegible] l'Angleterre.

YASSONTHON ou **MUONG-IOTT**, ville de l'Indo-Chine [illegible] près du Nam-Si, affluent [illegible] environ 4 000 hab. [illegible] à 15 000 hab.

YATAGAN [illegible] n. m. Sabre turc, [illegible] *Le* YATAGAN *tend à être* [illegible] à lame de 50 centimètres [illegible].

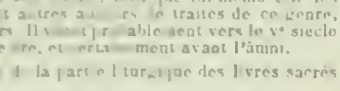

Yatagan turc.

YA-TCHÉOU-FOU, v. [illegible] S.-O. [illegible] Yang-[illegible] Thé.

YATELEY, [illegible]

YATENGA, [illegible] de l'Afrique [illegible] Mossi. [illegible] de Mossi. [illegible] hayes à [illegible].

YATES, comté des États-Unis (New-York), sur le [illegible] et [illegible] Lac [illegible] La Pologne [illegible] Ch.-l. Penn Yan.

YATREB, [illegible] Médine.

YATSI, [illegible] Chez les Turcs. Heure de la nuit à laquelle [illegible] doit [illegible] avoir lieu après le coucher du soleil. C'est le moment où l'on récite la dernière des cinq prières canoniques, la *yatsi namazi*.

YATSOUSIRO, v. du Japon, île de Kiou-Siou (prov. [illegible] Kouma, à [illegible] 10 500 hab. Port [illegible].

YÂTUDHÂNA, nom d'une race de démons de l'Inde, [illegible] aux embûches de la prière et des brâhmanes.

YAULI, [illegible] du Pérou (prov. de Tarma, départ. de [illegible] 3 388 mètres d'altitude, dans la cordillère des Andes. Aux environs, sources thermales.

YAURI, v. du Pérou (prov. de Canas, départ. de Cuzco), [illegible] du rio Apurima, affluent droit du rio Ené. [illegible] hab.

YAUTEPEC, ville du Mexique (État de Morelos, [illegible] hab. Cap. du district. Indigo et cochenille; oranges, [illegible]. Le district est peuplé de 22 000 hab.

YAUTEPEC ou **SAN BARTOLO**, ch.-l. de district du Mexique (État d'Oaxaca), 23 000 hab.

YAVANA, nom par lequel les anciens Indiens ont désigné les Grecs, avec lesquels ils paraissent avoir eu des relations bien avant l'invasion d'Alexandre le Grand dans leur pays.

YAWL (*i-aoul'*) n. m. Cutre de course des Shetlandais, d'un assez fort tonnage, genre *dundee*, portant un tapecu à l'extrémité arrière, derrière le gouvernail.



Yawl.

YAWS (*i-aouss*) n. m. Maladie cutanée contagieuse, analogue au pian, qu'on observe chez les nègres de Guinée. Elle est caractérisée par des pustules qui font place à des fongosités et se succèdent à plusieurs reprises pendant six à dix mois, laissant de légères cicatrices. La mauvaise alimentation paraît une cause prédisposante.)

YAZATAS (persan mod. *yezdan*, sing. *ized*) dieux inférieurs ou génies bienfaisants de la religion des Perses, au nombre de plusieurs centaines, suivant l'Avesta.

YAZOO, comté des États-Unis (Mississipi), sur la rivière homonyme, affluent du Mississipi; 47.000 hab. Ch.-l. *Yazoo* (4.000 hab.).

YBA. Géogr. V. IBA.

YBAAN. Géogr. V. IDAAN.

YBERVILLE (LEMOYNE d'). Biogr. V. LEMOINE D'YBERVILLE.

YBICUY. Géogr. V. IBICUY.

YCHIBOUM ou **YECHBOUM**, ville d'Arabie (Hadramaout territ. de Beled-Yafia), sur le Rachiyeh, tributaire du Mossileh; 10.000 hab. Dattes.

YCHOUX, comm. des Landes, arrond. et à 65 kilom. de Mont-de-Marsan; 1.186 hab.

YDES, comm. du Cantal, arrond. et à 24 kilom. de Mauriac, sur la Sumène, affluent gauche de la Dordogne; 2.140 hab. Exploitation de houille. Source minérale. Château du Chatelet (XVIe s.). Débris préhistoriques et gallo-romains. Sources minérales purgatives.

YÉ n. m. Gramm. arabe. Vingt-huitième et dernière lettre de l'alphabet arabe (*meskhi*), équivalant à notre *y* consonne. ‖ Lettre correspondante de l'alphabet turc.

YEARLING (*iœr'-lin-gh'* — mot angl. signif. « d'un an ») n. m. Turf. Cheval de pur sang, âgé d'un an. ‖ Pl. *Des* YEARLINGS.

YÉBISSOU n. m. Mot japonais qui désigne les gens du peuple, par opposition aux *yamato*, personnages nobles.

YÉBISSOU, divinité japonaise, d'origine shintoïste. C'est l'un des sept dieux du bonheur: celui de la nourriture, le patron des commerçants et des pêcheurs.

YEBL, île de l'Écosse septentrionale, dans l'archipel des Shetland, au N. du 60e degré de latitude N.; 27.500 mètres de long, largeur maximum 10.500 mètres; 2.600 hab.

YÉBLE n. f. Bot. V. HIÈBLE.

YÉBLERON, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. d'Yvetot; 1.415 hab. Ateliers de constructions mécaniques. Église avec clocher carré du XIe siècle et chapelle du XVIe.

YÉBOUS, **YABOUS** ou **ISÉBOUS**, peuple nègre qui habite une région comprise entre le Benin, le pays des Egbas, le Yoroomba et le Lagos. Autrefois chasseurs d'esclaves, les Yébous font aujourd'hui de l'agriculture et du commerce. Ils ont accepté en 1892 le protectorat anglais.

YECLA, ville d'Espagne (Murcie (prov. de Murcie)), [illegible] baignant du rio Segura. 21.000 hab. Vignobles. Nombreux restes archéologiques, pour la plupart d'époque romaine. Chef-lieu de district.

YED [illegible] n. m. Étoile de deuxième grandeur, de la [illegible] Pégase.

YÉDINA, [illegible] des îles du lac Tchad (Soudan).

YÉDO (Géogr.). V. TOKIO.

YEGRAIS, **YOGRAIS** ou **YEUGRAIS**, peuplade nomade [illegible] Nor (Chine) et des montagnes de [illegible] De taille au-dessous de la moyenne, les [illegible] ont [illegible] brunes, les cheveux noirs, la barbe [illegible] avec des pommettes saillantes. [illegible] grands carrées, de couleur noire, et [illegible] moutons et des chevaux.

YEKKEN (Kaibara), un des plus féconds écrivains japonais, né en 1633, mort en 1714. Il a laissé plus de cent ouvrages sur des sujets très divers : traités de morale, commentaires sur les classiques chinois (*king*), ouvrages de philologie, de sciences, récits de voyages, etc.



A, yélek.

YELDIG (*iél'-dik'*) n. m. Alchim. Mercure philosophal.

YELDIS (*iél'-diss* — du gr. *ualos*, verre) n. m. Alchim. Verre. ‖ On dit aussi YELLON.

YÉLEK (*iék'*) n. m. Longue veste, ressemblant au caftan, et qui est portée par les femmes égyptiennes.

YELL, comté des États-Unis (Arkansas), sur la Fourche la Fave (bassin du Mississipi par l'Arkansas); 27.000 hab. Ch.-l. *Danville*.

YELLOW-ROOT (*iél'-lô-rout'* — mots angl. signif. *racine jaune*) n. m. Nom vulgaire : 1° de l'*Hydrastis Canadensis*; 2° du xanthorhize à feuilles d'ache.

YELLOWSTONE (PARC DE). Géogr. V. PARC.

YELLOWSTONE, rivière du nord des États-Unis, en Wyoming et en Montana. Elle procède du versant oriental des Rocheuses, coule dans le parc national du Yellowstone, s'amortit, par 2.374 mètres, dans le lac Yellowstone, tombe par trois cascades de 43, de 110, de 60 mètres, coule dans des cañons formidables et gagne le Missouri, rive droite, par 600 mètres d'altitude. Cours 1.075 kilom. Un de ses affluents, le Big Horn, en a 740.

YÉMANÂH, région de l'Arabie centrale, au S. du Nedjed, mal connue; peut-être 140.000 hab. C'était jadis un État qui s'étendait jusqu'au golfe Persique. Capit. *Salemiyéh*.

YÉMEN, contrée de l'Arabie, dans le sud-ouest de la péninsule, entre l'Hedjaz et le Nedjed au N., la mer Rouge à l'O., le golfe d'Aden et le détroit de Bab-el-Mandeb au S., et l'Hadramaout à l'E. C'est la partie principale de l'*Arabie Heureuse* des anciens. Ainsi délimité, l'Yémen constitue une bande côtière de 750 kilom. de long, pour une largeur moyenne de 250 à 300 kilom.; 2 millions 500.000 hab. environ (*Yéméniens, ennes*), en partie nomades.

La partie occidentale de l'Yémen, ou pays de Thamia, offre près des côtes de la mer Rouge des plaines basses, sablonneuses, desséchées. La partie orientale et centrale, mieux arrosée, dite le *Djebael*, renferme des collines boisées, des plaines d'une remarquable fertilité. L'Yémen fournit des plantes aromatiques, du café très estimé, des dattes, de l'indigo, du séné, des grains, du vin, du tabac, des fruits exquis; gisements de cornaline, soufre, sel. Sur les côtes, pêcheries de corail et de perles assez prospères. L'industrie consiste dans la fabrication de tissus de lin et de coton, du savon, des cuirs et de la poterie.

Au point de vue politique, l'Yémen forme, dans sa plus grande partie, la province turque d'Yémen, dont *Moka* est le chef-lieu.

YÉMÉNIQUE (*nik'*) adj. Qui se rapporte au pays nommé Yémen.

YEMMA, le dieu des enfers et juge des morts des bouddhistes japonais.

YEN (*i-én'*) n. m. Monnaie japonaise qui, théoriquement, vaut 5 francs ou 100 *sen*, le sen équivalant au sou français.

YENI-CHEHR, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Khodavendkiar]), sur le Gheuk-Sou; 4.850 hab. Vignes, vergers renommés, coton.

YÉNIDJÉ-FOKIA ou **NEA PHOKAIA**, ville maritime de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Smyrne]), sur le golfe de Tchanderlik; 8.000 hab. Aux environs, restes de l'antique *Cumes* d'Asie Mineure.

YÉNI-MALATIA. Géogr. V. MALATIA.

YÉNI-TCHÉRI ou **IÉNITCHÉRI** (du turc *yéni-chéri*, nouvelle milice) n. m. Nom turc de la milice des *janissaires*. V. ce mot.

YENNE, ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 20 kilom. de Chambéry, sur le Rhône; 2.371 hab. Serrurerie mécanique. — Le canton a 14 comm. et 7.157 hab.

YÉNOTTE n. f. Sorte de gazelle.

YEN-WANG, roi de l'enfer, dans la mythologie chinoise.

YÉOLA, ville de l'empire anglais de l'Indo (présid. de Bombay [prov. du Deccan, distr. de Nassik]); 17.600 hab., dont 1.970 musulmans. Fabrication d'étoffes.

YEOMAN (*iô-man'* [*y* asp.] — mot angl., de l'anglo-sax. *gaman, geaman*; de *ga*, district, et *man*, homme) n. m. En Angleterre, Franc tenancier, petit propriétaire rural. ‖ Roturier. ‖ Bas officier de la maison du roi. (Pl. YEOMEN.)

— *Yeomen de la garde*, Vétérans qui figurent dans les cérémonies où paraît le souverain. (Établis en 1485 par Henri VII, ils portent encore le costume de cette époque.)

— ENCYCL. Au temps de la féodalité, le *yeoman*, possesseur en propre d'un franc fief, était l'homme de la commune; plus tard, ce fut un homme libre pouvant tirer de son revenu annuel la somme de 40 livres sterling. Il ne pouvait posséder de terre que jusqu'à une certaine valeur et n'avait le droit de remplir que certaines fonctions (commissaire, marguillier, juré); il avait voix aux élections du Parlement. La troupe d'archers que formait la corporation des yeomen (*yeomanry*) constituait un corps d'élite. Dans un règlement de Henri IV, il est porté que nul yeoman ne pourra endosser la livrée, sous peine de prison ou d'amende, à la volonté du roi. Au XIXe siècle, on donnait le nom de « yeoman », à la cour, à un roturier dont la charge tenait un peu de celle du groom. Le mot « yeoman » est devenu un titre d'honneur donné aux gros fer-



Yeoman de la garde.

miers et aux petits propriétaires fonciers, et en général à la moyenne bourgeoisie.

YEOMANRY (*ió-man'-ri* *y* asp.) — de *yeoman* n. f. Ensemble des *yeomen*. ‖ Cavalerie de yeomen formant une sorte de garde nationale à cheval servant à titre volontaire.



Cavalier de la yeomanry : 1. Dragon ; 2. Hussard.

— ENCYCL. La *yeomanry*, qui comprend environ 14.000 hommes, fut formée pendant la guerre contre la Révolution française. Elle comprenait alors des fantassins aussi bien que des cavaliers ; en 1814, l'infanterie fut licenciée. La yeomanry se recrute principalement dans la population agricole, beaucoup de ses membres appartenant à des familles de fermiers et d'autres vivant à la campagne. Ce sont des hommes ayant l'habitude des chevaux, de la chasse et de la vie au grand air. Ils sont organisés par comtés, sous la direction des lords lieutenants. Ils peuvent être appelés à prêter leur aide au pouvoir civil.

YEOU, YÔO ou **YO**, ville du Soudan central (Nigéria septentrionale [prov. de Kanouri]), sur la rive droite du *Yeou* ou *Komadougou-Ouabé*, qui se jette dans le Tchad.

YEOVIL, ville d'Angleterre (comté de Somerset), sur le *Yeo* ou *Ivel* ; 10.000 hab. Fabrication de gants ; brasserie et briqueterie ; commerce de céréales ; bestiaux.

YEPES, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]), sur le plateau dit Mesa de Ocaña, sillonné de coteaux, et qui se rattache à la plaine de la Manche ; 2.800 hab. Vins blancs.

YÈRES NORMANDE, petit fleuve côtier, tributaire de la Manche. L'Yères Normande naît dans le pays de Bray, court vers le N.-O. et vient finir dans la Manche, au pied de la falaise de Criel. Cours 15 kilom.

YÉRIE ou **IÉRIE** (*ri*) n. m. Nom d'une lettre russe (v. RUSSIE), indiquant que la consonne précédente se prononce avec un son faible ou mouillé. (C'est une lettre muette. Il ne faut pas la confondre avec le yérre.)

YERKALO, ville de Chine (prov. de Sé-Tchouen [distr. de Batang]), près de la frontière du Thibet, sur le Mékong supérieur. Sources salines thermales.

YERME (*i-èrm'*) n. m. Bâtiment court et large dont on se servait au moyen âge dans le Levant.

YÉROUI n. m. Voyelle russe, équivalant à peu près à *oui* du français prononcé rapidement.

YÉRRE ou **IÉRRE** n. m. Lettre russe muette (v. RUSSIE), indiquant que la consonne finale des mots qu'elle termine a un son fort. (Toute consonne suivie d'un *yérre* doit se prononcer comme si elle était double, et, si elle est douce, doit prendre l'articulation de sa correspondante forte.)

YERRES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 14 kil. de Corbeil ; 1.822 hab. Peignage, filature et tissage de laines, établis dans les bâtiments subsistants d'une ancienne abbaye bénédictine du XVIIe siècle. Porte, flanquée de tourelles, d'un manoir Renaissance ayant appartenu à l'helléniste Budé. Sur un coteau dominant Yerres, château de la Grange, bâti sous Henri IV, ancienne propriété des Guise et du maréchal de Saxe.

YERRI, bourg d'Espagne (Navarre [distr. de Estella]), près d'un sous-affluent de l'Ebre ; 4.100 hab.

YERSIN (Alexandre-Emile-John), médecin français, né à Morges en 1863. Il commença ses études à Lausanne, les continua à Marbourg et les termina à Paris. Entré à l'Institut Pasteur, il collabora au célèbre mémoire du Dr Roux sur la *Toxine diphtéritique*, puis s'embarqua pour l'Orient comme médecin des « Messageries maritimes ». Il visita le sud de l'Asie et fut nommé au corps de santé des colonies. En 1894, il étudia la peste à Hong-Kong et la même année décrivit, en même temps que le Japonais Kitasato, le bacille spécifique. (V. MICROBE.) S'inspirant des méthodes de Behring, Yersin chercha à obtenir un vaccin immunisateur. Les espérances primitivement conçues sur les premières expériences semblent aujourd'hui devoir être abandonnées. Cependant ce savant continue au laboratoire qu'il a fondé à Nga-Tsang, dans l'Annam, ses études qui ont reçu de toutes parts de nombreux encouragements. Les mémoires du Dr Yersin sont publiés dans les *Annales* de l'Institut Pasteur.

YERVA ou **YERBA** (*i-èr'*) n. m. Mot espagnol signifiant *herbe*, qui se retrouve dans la désignation vulgaire d'un grand nombre de plantes de l'Amérique du Sud : *yerba camieni* (v. MATÉ), *yerba buena* (cunila viridis), etc.

YERVILLE, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arr. et à 12 kilom. d'Yvetot ; 1.393 hab. Fabrique de tissus. A 2 kilom., ruines de l'ancien château de Thibermesnil (Renaissance). — Le canton a 19 comm. et 8.383 hab.

YÉSO (*la Terre des Barbares*), **IÉSO** ou **HOKKAIDO** (*la Région du Littoral du Nord*), grande île du Japon, la plus septentrionale (à l'exception des Kouriles), entre l'océan Pacifique au S. et à l'E., le détroit de Yéso (la séparant des Kouriles) et la mer d'Okhotsk au N.-E., le détroit de La Pérouse (la séparant de l'île russe Sakhaline au N., la mer du Japon à l'O., le détroit de Tsougar (la séparant de Nippon) au S. ; 77.993 kilom. carr. ; 314.000 hab. (densité des plus faibles). Deux chaînes de montagnes parcourent cette île de forme quadrangulaire, se croisant dans le S. : le Tokatsi-Daké (2.500 m.) est le point culminant ; le Sorobets-Daké et l'Ikari-Daké atteignent 2.150 et 2.350 mètres. Du Tokatsi-Daké descendent l'Ishikari-gava (250 à 300 kilom.), grossi du Hunri-gava, le Tésivo-gava et le Tokatsi-gava, presque aussi longs. Le littoral, long de 2.290 kilom., donne sur la mer d'Okhotsk, sur l'océan Pacifique (sur le détroit de Tsougar est le havre excellent de Hakodaté, ville la plus importante de l'île et sur la mer du Japon. Le climat est très dur, surtout sur les côtes nord et est, soumises à l'influence des courants arctiques ; brumes persistantes en été. Mines nombreuses, peu exploitées, houille de Poronai, sables aurifères, fer, plomb, soufre, pétrole. Fourrures, peaux d'ours et de renard ; grand commerce de harengs et d'algues marines (pour l'exportation) : 62.970 pêcheurs. Riz, orge, seigle, froment. Les forêts couvrent la plus grande partie du sol. Fabrication de soies grèges, bourres de soie, allumettes, eaux-de-vie de riz. Les aborigènes Ainos sont en voie de disparition : on n'en compte plus que 10.000 à 20.000.


Yet.

YESTE, bourg d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacete], ch.-l. de district ; 7.000 hab. Tissage de laine ; fabrication de toile. Source minérale.

YET (*i-è* n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, famille des volutidés, répandus dans les mers chaudes. (Ce sont des animaux à large pied, aux yeux sessiles, à coquille oblongue, renflée, à spire calleuse ; ils n'ont pas d'opercule. La chair du *yetus proboscidalis* est mangée par les noirs du Sénégal.)

YETTE (*i-ét'*) n. m. Nom de la pierre de touche.

YEU (ÎLE D'), anc. *Ogia*, petite île de France (Vendée), dans l'Atlantique, à moins de 20 kilom. du continent. Bloc de micaschiste de 35 mètres de hauteur, dunes, prairies, champs et bruyères. Elle forme le canton de l'Île-d'Yeu, rattaché à l'arrond. des Sables-d'Olonne. ‖ On écrit à tort île DIEU.

YEUSE (du lat. *ilex*, même sens) n. f. Nom vulgaire du chêne vert : *Les feuilles et les glands de l'YEUSE sont astringents.* (V. de Bomare.)

YEUX (*i-eû* — pl. de *œil* n. m. pl. V. ŒIL.

YEVENZOS ou **YEBENES**, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède], à quelque distance de l'Algodor, affluent du Tage ; 4.900 hab.

YEVRES, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 19 kilom. de Châteaudun ; 1.641 hab.

YÉYAS ou **IYEYASU**, fondateur de la dynastie shôgounale des Tokougava, qui gouverna le Japon de 1603 à 1868.

YEZD, JEZD ou **IED**, ville de Perse (Kermân, ch.-l. de prov., dans une oasis, sur le Mohriz, qui se perd plus loin dans un marais, à 1.160 mètres d'altitude au N. de la chaîne du Koh-Rond (massif du Chirkoh) ; 50.000 hab. Filatures, tissages, teintureries, sucreries ; fabrication de soies brochées d'or et d'argent. Exportation de sucre, soieries, opium, cordages, coton, tapis de feutre, cuivre ; importation de blé, riz, cotonnades, houe. Yezd, qui fut un des principaux centres du culte du feu (religion de Zoroastre), compte encore 4.000 Parsis (ou Guèbres). — La province comprend les districts de Roustak (ch.-l. *Yezd*), Bafk, Ardakan, Naïn.

YEZDEDJERD. Biogr. V. IEZDEDJERD.

YÉZID Ier, calife de la dynastie des Omeyyades de Damas, né en 644, mort près d'Émèse en 683. Il succéda, en 680, à son père Moaviyya, mais ne fut reconnu ni à La Mecque, ni à Médine, et il eut à lutter contre Houssein, fils d'Ali et petit-fils de Mahomet. Yézid Ier triompha de son rival, grâce au gouverneur de Koufa, Obeid Allah-iba-Ziyad ; il eut ensuite à combattre le sinite Abd-Allah-iba-Zobeïr, qui se proclama calife à La Mecque et à Médine. La Mecque fut ravagée par les troupes de Yézid ; Médine allait subir le même sort quand le calife mourut ; c'est sous son règne que furent conquis Bonkhara et le Khvarizm. Il laissa le trône à son fils Moaviyya. — **Yézid II** (Abou-Khalid), né en 687, mort en 721, petit-fils du calife Yezid Ier. Arrivé au trône en 720, après la mort d'Omar II, son cousin, à laquelle il ne fut sans doute pas étranger, il dut combattre Yezid ibn Mahleb, révolté contre le calife ; il mourut de désespoir d'avoir causé involontairement la mort d'une de ses femmes. — **Yézid III**, neveu de Yezid II, né en 701, mort à Damas en 744. Il fit tuer son cousin Walid II, et s'empara du califat en 744 ; son autorité ne fut guère reconnue qu'à Damas. La Palestine se souleva et les habitants d'Émèse battirent une des armées envoyées contre eux, pendant que Mervan s'insurgeait en Arménie.

YÉZID (MULEY-). Biogr. V. MULEY YÉZID.

YÉZIDIS, YEZ DIS, YÉZIDEH Hist. relig. V. JÉZIDIS.

YFFINIAC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 7 kilom. de Saint-Brieuc ; 2.042 hab. Ch. de f. Ouest. Sur l'anse d'*Yffiniac*, vaste et belle grève s'étendant au fond de la baie de Saint-Brieuc. Chapelle des Sept-Saints, moderne, de style gothique ; lieu de pèlerinage.

YGOS-SAINT-SATURNIN, comm. des Landes, arrond. et à 22 kilom. de Mont-de-Marsan ; 1.764 hab.

YGRANDE, comm. de l'Allier, arrond. et à 30 kilom. de Moulins, sur un plateau, entre la Bieudre et l'Allier ; 1.873 hab.

Y-GREC (*i-grèk* — nom de la lettre Y. n. m. Objet ayant la forme d'un Y. *Un* YGREC *en fer.*

— Comm. Sorte de papier, de petite dimension.

— Techn. V. *grec*.

YGUASSU. Géogr. V. IGUASSU.

YILDIZ-KIOSK, l'une des résidences du sultan à Constantinople. Ce nom est employé dans le langage politique pour désigner le gouvernement personnel du sultan.

YIN, dénomination de la seconde dynastie chinoise (*Chang*). A partir du règne de l'empereur Pan-Keng, en 1401 avant notre ère. V. CHANG.

YIN, le principe primordial femelle de la nature, d'après la philosophie métaphysique des Chinois.

YJUHY, rivière [illegible] prov. de Rio Grande do Sul. L'Yjuhy naît à quelque distance de la lagune dos Patos (côte Ouest), coule vers le N.-O., et se jette dans l'Uruguay, rive gauche, après un cours de 400 kilom.

YKHSCHID ou **IKHSHID** Abou Bekr Mohammed el-, fondateur de la dynastie égyptienne et syrienne des Ykhshidites, né à Bagdad en 881, mort à Damas en 946. Il était fils du Turc Taghadj, gouverneur de Damas, qui prétendait descendre des rois du Ferghanah. Ykhshid, nommé gouverneur de l'Égypte par le calife Radi (935), se déclara indépendant, ne pouvant le soumettre, prêta lui accorder en fief l'Égypte et la Syrie (936). En 940, l'émir Ibn Raïck attaqua Ykhshid et s'empara de la Syrie ; à la mort d'Ibn-Raïck, il gouverna l'Égypte et posséda la moitié de la Syrie au Hauran (Ahou Seif et-Daulah). Il eut pour successeur son fils Abou'l-Misr.

Y-king (*Livre des transformations*), le premier des cinq livres canoniques chinois, le plus ancien, le plus vénéré et le plus obscur de la série des Kings, et le seul auquel la tradition attribue une incontestable authenticité. Elle l'attribue pour son texte rudimentaire à Fo-hi, l'inventeur des premiers éléments de l'écriture chinoise, et à Confucius pour sa forme définitive.

YLANG-YLANG n. m. Parfum. V. ILANG-ILANG.

YLDEGOUZ et moins exactement **ILTOUKOUZ** [illegible] fondateur de la dynastie des atabeks [illegible] de l'Azerbeïdjan, né à la fin du XIIe siècle, mort en 1172. Esclave du sultan seldjoukide de Perse Mahmoud, celui-ci le nomma émir en 1141 et lui concéda en fief l'Arran et une partie de l'Azerbeïdjan. Son crédit augmenta lorsqu'il eut épousé la veuve du frère du sultan Masoud, et il fut par la plus remarquable personnalité de la suzeraineté des Seldjoukides. Il est par sa femme le beau-père de Mohammed et de Kizil-Arslan.

YLIA n. m. Substance terreuse, qui provient de la décomposition de certains silicates.

YLIDJA. Géogr. V. ILIDJA.

YLLENE n. m. Genre d'arachnides, de la famille des salticides, répandus en Europe et en Amérique septentrionale.

YMAS saint, en latin *Ymetius*, prêtre et confesseur, au Ve siècle. Il vivait sur les confins de l'Angoumois et du Périgord. On garda ses reliques dans une église qui prit son nom, à Barbezieux. — Fête le 3 janvier.

YMBISE ou plutôt **HEMBYZE** Jean de), gentilhomme flamand, célèbre chef de faction à Gand, à l'époque des troubles religieux des Pays-Bas, devint en 1564. Après avoir combattu parmi les *gueux* de mer, il était devenu, avec son camarade, le seigneur de Ryhove, appartenant comme lui à la vieille noblesse flamande, mais moins riche sans fortune, un des chefs populaires les plus en vue. Très attaché d'abord au prince d'Orange et à son calvinisme, il organisa la révolution anticatholique de septembre 1577, éclata à Gand et renversa le duc d'Aerschot, gouverneur des Flandres. Cette révolution, qui semblait avoir pour objet l'établissement de la tolérance religieuse, suivit le point de départ d'une Terreur calviniste. Lorsque Guillaume d'Orange accourut à Gand, Hembyze tenta de se saisir de lui ; arrêté, il fut néanmoins se retirer librement en Allemagne, chez le prince palatin Jean Casimir, qui lui donna une pension. Quatre ans après, de retour en France, il se faisait nommer bourgmestre de Gand, mais il s'entendit, par haine du prince d'Orange, avec le duc de Parme, le prince de Chimay, pour livrer la Flandre à Philippe II. Au moment où il se disposait à se séparer de Termes, pour la remettre au roi, il fut arrêté par son ancien camarade Ryhove, qui commanda la place, mis en jugement et décapité à Gand.

YMER, géant de la mythologie du Nord. Dans l'abîme du chaos, se rencontrèrent les exhalaisons de Niflheim et les rayons de feu de Muspelheim. Les glaces fondirent, et de cette liquéfaction naquit Ymer, le premier être du monde. En même temps, naquit la vache Audumbla dont le lait nourrit Ymer. Il fut le père de toute la race des géants de glace ; par la transpiration de son bras gauche, il engendra un homme et une femme ; par ce pied, il produisit un fils. Thrudgelmer, père de Bergelmer.

YNGLINGAR, nom d'une dynastie norvégienne, qui regna de Harald Harfagre à Magnus l'Aveugle (872-1119). Les annales poétiques islandaises rattachent cette dynastie à celles des Ases. Mais la philologie moderne reconnaît son caractère historique.

YO n. m. Flûte chinoise à trois trous.

YOD n. m. Grande lettre des alphabets phénicien et hébreu correspondant à notre I. Signe numérique de 10 dans ces alphabets. Nom du jod allemand. Semi-voyelle de la

— ENCYCL. Les phonéticiens appellent *yod* la fricative palatale, qui est à la voyelle ce que le *w* anglais est à la fricative labiale. L'importance de ce phénomène est considérable dans l'histoire des langues indo-européennes modernes et modernes. Conservé en indo-iranien, en slave, en lituanien et en germanique, il a disparu en grec, non sans laisser de nombreuses traces. Ainsi, l'esprit rude de *hepta* (sept) représente *yeptá* (sept) par la chute du *y* initial. De même le double *l* de *allos* (autre) représente *alyos*, le *t* de *tetos* (je rapporte) représente *sti*, expliquent par la combinaison de l'ancien *y* avec la consonne antécédente.

YOGA n. m. asp. ou **YOGAM** [illegible] Secte de contemplation extatique. Ses [illegible] Yoga.

YOGI *yo* n. m. asp. [illegible] Asiatique pratique des principes du Yoga. Il [illegible] mortifications corporelles est parvenu à la [illegible] la pureté parfaites.

YOJO n. f. [illegible]

YOKIN n. f. [illegible]

YOKOHAMA, grand [illegible] de Mouras [illegible] Tokio, 12 [illegible] Elle [illegible] port du trafic entre le Japon et l'Extérieur ; elle se maintient plus qu'avec peine au second rang commercial. Commerce de sucre, [illegible] métaux précieux et en métal,





YONNE (DÉPARTEMENT DE L'), formé d'une partie de la Champagne propre et de territoires qui en dépendaient (Tonnerrois, Sénonais), d'une partie de l'Orléanais, d'une portion de la Bourgogne (comté d'Auxerre, Avallonnais) et enfin d'un fragment de l'Ile-de-France. Il doit son nom à la rivière qui le traverse du S. au N. et les départements suivants le limitent : Aube, Côte-d'Or, Nièvre, Loiret, Seine-et-Marne. Superf. 7.494 kilom. carr.

Ce département comprend 5 arrond. (*Auxerre*, ch.-l. ; Avallon, Joigny, Sens et Tonnerre), 37 cant., 486 comm. et 321.062 hab. Il fait partie du 5e corps d'armée, de la 14e inspection des ponts et chaussées, de la 8e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Troyes. Il ressortit à la cour d'appel de Paris, à l'académie de Dijon et forme le diocèse archevêché) de Sens et d'Auxerre.

Le relief du département de l'Yonne, assez accidenté, est formé par une série de coteaux granitiques et calcaires, qui se succèdent du N. au S. jusqu'au Morvan. Il comprend plusieurs régions : au N.-O., c'est la large plaine crayeuse qu'arrose l'Yonne ; à l'O., le Gâtinais ondulé, humide et boisé, l'Est est couvert de belles forêts (forêt d'Othe) et à cette région boisée succède un pays de vastes prairies, puis la riche Terre-Plaine, féconde en céréales ; sur la rive gauche de l'Ouanne s'étend la Puisaye, avec ses innombrables étangs et ses hautes futaies ; enfin, la partie méridionale du département possède un relief beaucoup plus accidenté et présente des sites fort pittoresques, avec les vallées profondes, les gorges majestueuses, les rochers superbes et les vastes forêts du Morvan.

L'Yonne, le principal cours d'eau du département, va rejoindre la Seine à Montereau et reçoit la Cure, le Serein, l'Armançon, le Ravillon, le Tholon, la Vanne, etc. Le Loing, qui va se jeter directement dans la Seine, y conduit les eaux de l'Ouanne, du Branlin, etc. Le canal de Bourgogne, qui commence à Laroche, réunit les bassins de la Seine et de la Loire par l'Yonne et la Saône ; celui du Nivernais fait communiquer la Loire et la Seine par l'Aron et l'Yonne ; le canal de Briare joint la Seine à la Loire par le Loing ; enfin, un canal d'intérêt local réunit Vermenton à Cravant par l'Yonne.

Les principales curiosités naturelles sont les remarquables grottes d'Arcy, formées autrefois par la Cure, le rocher du Parris Blanc, la fontaine incrustante de Ve...

L'Yonne est un département agricole et forestier, fro... seigle, orge, sarrasin sont les principales ... on y cultive, et l'exploitation des forêts ... un très-fait considérable par le flottage des ... est un des rares départements de ... laisse à la fois du cidre, de la bière et du ... (le poisson) est cependant la plus usuelle ... ; une des richesses principales de ... vins de la Basse-Bourgogne, tant rou... Tonnerrois, de la *côte d'Auxerre*, ... des coteaux du Serein Chablis ... et justement estimés. V. BOUR... Les ... sont peu nombreux ; ... ères, très riches Lezinnes, Ravières, Augtrude, Chassignelles, Ancy-le-Libre, Civry, Cry, Courson, Molesmes, Andryes, Druyes, Charentonay, etc.), fournissent de belle pierre de taille ; Vassy, Sainte-Colombe, Thizy, Guillon, Frangey, etc., donnent du ciment ; le Sénonais a des gisements de phosphates ; Pourrain, Toucy, Diges, Auxerre font un grand commerce d'ocre ; des carrières d'argile alimentent de nombreuses poteries et tuileries ; la craie est exploitée à Michery, Soucy, Paron, etc.

Appoigny, Toucy possèdent des sources minérales ferrugineuses. Enfin, les établissements industriels (tanneries, mégisseries, forges, fonderies, fabriques de limes et d'instruments aratoires, bonneteries, papeteries, sucreries, moulins à tan, fabriques de biscuits et de vins mousseux, etc.) occupent un important personnel.

YORGAN-LADIK, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Konieh], sur le Konieh, affluent du Touz-Tchellu-Gheul ; 3.000 hab. Fabrication de tapis. Ruines de la *Laodicée* grèco-romaine.

YORICK, bouffon du roi de Danemark, dans l'*Hamlet* de Shakspeare. (V. t.) Dans la célèbre scène du cimetière, Hamlet, causant avec les fossoyeurs, retrouve le crâne du bouffon Yorick qui lui inspire de mélancoliques réflexions et l'exclamation passée en proverbe : *Alas! poor Yorick!* — Un des personnages de *Tristram Shandy*, de Sterne. L'auteur voulait se représenter lui-même dans ce portrait d'un homme loyal, spirituel et franc. C'est sous le pseudonyme de YORICK qu'il publia son *Voyage sentimental*.

YORK (en lat. *Eboracum*), ville d'Angleterre, ch.-l. du comté homonyme, sur l'Ouse et le Fox, à 320 kilom. N.-O de Londres ; 77.800 hab. Archevêché anglican, dont le titulaire est le primat d'Angleterre et aumônier de la couronne. Fabrication de gants, toile à voile, moutarde, cordages, pipes ; tuilerie, fonderie de fer et de bronze ; commerce de chevaux, moutons, acier, lin, laines, grains, etc.


Cathédrale d'York.

York, considéré comme la capitale de l'Angleterre septentrionale, est bien bâti et entouré de murs percés de quatre portes, qui donnent leur nom aux quatre districts de la ville. Belle cathédrale de style

flamboyant, élevée de 1260 à 1472 sur l'emplacement de la première; chapelle construite vers 629 par le roi de Northumberland, Edwin. De l'ancien château d'York, converti en prison, il ne reste qu'une porte large de 25 mètres, surmontée de mâchicoulis, et une sorte de donjon massif, le Clifford's Tower, d'une solidité inébranlable. Citons encore l'église du Christ, qui s'élèverait, dit-on, sur l'emplacement d'un palais des empereurs romains, l'hôtel de ville (XVe s.), etc. Patrie de l'érudit Alcuin, de Flaxman et de Eddy.

— *Histoire.* York (l'*Eboracum* des Romains) était, avant l'arrivée des conquérants, la capitale du pays des Brigantes, peuplade celtique. Les Romains en firent une place importante, et les empereurs la choisirent pour résidence pendant leurs séjours dans la province. A *Eboracum* moururent Septime-Sévère et Constance-Chlore. Ancienne capitale du Northumberland, après la chute de l'empire, c'est à York que fut élevée la première église chrétienne du nord de l'Angleterre, par le roi Edwin. En 1044, York se prononça contre les Stuarts, et fut assiégée par Charles Ier. Elle était encore, au commencement du XVIIIe siècle, la seconde ville de l'Angleterre.

York (comté d'), division administrative de l'Angleterre, dans la région septentrionale du royaume. C'est le plus vaste des comtés anglais. Il est compris entre la mer du Nord à l'E., le comté de Durham au N., ceux de Westmoreland, de Lancastre et de Chester à l'O., ceux de Derby, de Nottingham et de Lincoln au S. Il est divisé en trois ridings (du saxon *triding*, tierce partie) : *East-Riding*, *West-Riding* et *North-Riding*. Superf. 15.710 kilom. carr.; pop. 3.500.000 hab. Ch.-l. *York*.

Le sol est montagneux au Nord, à l'Est et à l'Ouest, mais plat au Centre et marécageux vers le Sud, entre le Don et la Trent, qui sont, avec l'Aire, la Ribble et le Calder, les principaux cours d'eau du comté. Industrie très active : filatures de laine et de coton, brasseries, scieries mécaniques. Les richesses du sous-sol, très largement développées (houille, fer, plomb, alun, marbre, albâtre, etc.) alimentent également le mouvement commercial du comté.

York, comté du Canada Nouveau-Brunswick), sur le fleuve Saint-Jean, à la frontière du Maine (Etats-Unis); 31.000 hab. — Comté du Canada (Ontario), sur le lac Ontario; 321.000 hab. (y compris Toronto).

York, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté d'York]), sur le Codorus Creek, affluent de la Susquehanna.

York, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Caroline du Sud, sur le Broad River, branche du Santee; 49.000 hab. Ch.-l. *Yorkville*. — Comté de l'Etat de Maine, sur la Piscataqua; 83.000 hab. Ch.-l. *Alfred*. — Comté de l'Etat de Nebraska, sur le Big Blue (bassin du Mississipi par le Kansas); 27.000 hab. Ch.-l. *York*. (4.500 hab.). — Comté de l'Etat de Pensylvanie, sur la Susquehanna; 134.000 hab. Ch.-l. *York*, ville industrielle de 37.000 hab.

York (cap), pointe la plus septentrionale de l'Australie, sur le détroit de Torrès, en face de la Nouvelle-Guinée, par 10°42′ de latitude S. et 140°8′ de longitude E.

York (maison d'), maison princière, qui a eu pour origine l'octroi (le 6 août 1385) du titre de duc d'York au cinquième fils d'Edouard III et de Philippa de Hainault, Edmund de Langley (né en 1341, mort en 1402). La maison d'York fit valoir ses droits à la couronne contre ceux de la maison de Lancastre, ce qui détermina la *guerre des Deux-Roses* (XVe s.). La rose blanche (York) ayant triomphé, la maison d'York donna trois rois à l'Angleterre : Edouard IV, Edouard V, Richard III. Elle fut supplantée par les Tudors, Henri VII ayant fait décapiter le dernier rejeton mâle de la maison d'York, Edouard, comte de Warwick. Depuis, le titre de duc d'York fut habituellement donné au second fils des rois d'Angleterre.

York (Richard, duc d'), fils de Richard, comte de Cambridge, né en 1411, mort près de Wakefield en 1460. Il succéda en 1415 à son oncle, Edward Plantagenet, comme duc d'York, servit en France (1436-1437), fut lieutenant de Henri VI en France (1440-1445), puis en Irlande (1447). Ayant considéré cette dernière situation comme un exil, il leva en 1450 un corps de 4.000 hommes et marcha contre le roi, qui lui promit une place dans son conseil. Il eut ensuite à lutter contre l'influence grandissante de Somerset, qu'il réussit (1453) à faire enfermer à la Tour de Londres. Il fut alors proclamé protecteur par les lords (mars 1454). Henri VI venait alors d'être frappé de folie; mais, ayant recouvré la raison (1455), il délivra Somerset. York et ses amis furent chassés du pouvoir. Ils prirent alors les armes et battirent les troupes royales à Saint-Albans (22 mai 1455); le roi fut blessé, Somerset tué. Richard d'York redevint protecteur (nov. 1455). Il exerça ces fonctions jusqu'en 1456, et Henri VI, ne pouvant se débarrasser de lui, lui maintint sa place au conseil. Une opposition violente, dirigée par la reine Marguerite et l'héritier de Somerset, obligea York à quitter la cour et à se réfugier dans le pays de Galles, puis en Irlande (1459). Ses alliés, Warwick et Salisbury, ayant remporté une victoire signalée à Northampton (1460), il se hâta de regagner l'Angleterre et réclama la couronne. Il n'obtint qu'un nouveau protectorat. La reine Marguerite souleva contre lui les comtés du Nord, et York fut tué près de Wakefield.

York (Jean-David-Louis), comte de Wartenburg, né à Potsdam en 1759, mort à Klein-Oels en 1830. Officier dans l'armée prussienne, cassé pour insubordination (1778), il passa au service de la Hollande. En 1786, il obtint sa réintégration dans l'armée prussienne, se distingua dans la campagne de Pologne (1791), fut promu colonel (1803), couvrit après Iéna et Auerstædt la retraite du duc de Weimar, par sa lutte acharnée, sur l'Elbe, à Altenzaun, fut blessé et fait prisonnier à Lübeck. Major général en 1807, il fut mis à la tête des troupes prussiennes de la Grande Armée (1812), s'isola lors de la retraite, et traita avec les Russes. York réorganisa ensuite la landwehr prussienne, battit le vice-roi d'Italie près de Mœckern (1813), et commanda l'aile gauche à Bautzen. Appelé à l'armée de Silésie, il se signala à Leipzig. Général d'infanterie pendant la campagne de France, il sauva Sacken à Montmirail, enleva Laon et se battit sous Paris. Le roi le nomma, en 1821, feld-maréchal.

York (Frederick Augustus, duc d') et duc d'Albany, né au palais de Saint-James en 1763, mort à Londres en 1827. Second fils de George III et de la reine Charlotte, très populaire dans tout le pays, il prit séance, en 1787, à la Chambre des lords et, en 1788, il y prononça un discours contre le *regency Bill* de Pitt, qui fut valut un duel retentissant avec le colonel Lennox (1789). En 1793, il était mis à la tête de l'armée anglaise en Flandre. Il fut battu de Dunkerque, par l'armée française, après deux batailles à Hondschoote (6 et 8 sept.), se retira à Tournai, où Pichegru lui infligea une sérieuse défaite (mai 1794). De retour en Angleterre, il y fut néanmoins nommé feld-maréchal (1795), et commandant en chef de l'armée (1798). En 1799, il fut chargé de commander l'armée de Hollande. Cette seconde expédition ne réussit pas mieux que la première, et se termina par la convention désavantageuse d'Alkmaer. En 1809, il fut forcé d'abandonner le commandement en chef de l'armée; sa maîtresse, Mary Anne Clarke, battant monnaie avec son influence. On lui rendit son commandement en 1811. York, toujours malheureux en campagne, fut un organisateur excellent.

York (Jacques, duc d'). V. Jacques II.

York le cardinal d'). V. Stuart (Henri-Benoît).

Yorktown, bourg des Etats-Unis (Virginie, ch.-l. du comté d'York, sur le *York River*; 300 hab. C'est là qu'eut lieu, le 19 octobre 1781, la capitulation du général anglais Cornwallis, cerné par Washington et le maréchal de Rochambeau.

Yorkville, bourg des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté d'York, sur le Broad River, 7.000 hab. Filatures.

Yoroubas, peuple habitant entre le Dahomey, le Niger et le golfe de Bénin. Les Yorobas sont des nègres de grande taille, dont le teint n'est pas très noir, la face très prognathe. Ce sont de bons agriculteurs et habiles artisans.

Yoruumba, contrée de la colonie anglaise de Lagos, comprise entre le Dahomey et la Nigeria. Les villes principales sont Saki, Oyo, Ibadan, cette dernière reliée à la côte par une voie ferrée. Pays agricole. Industrie active.

Yosaï (Kikuchi), peintre japonais, né en 1783, mort en 1878. Elève de Kano, il emprunta un peu à toutes les écoles pour se composer un genre original. Généralement impressionniste dans ses *kakemanos*, il se montre dessinateur de premier ordre dans sa *Galerie des hommes célèbres*.

Yosemite Valley, dépression de la région sud-occidentale des Etats-Unis, en Californie. C'est proprement la haute vallée du Merced, qui y reçoit le Yosemite; vallée dominée de tous côtés par d'abruptes falaises de granit d'une verticalité presque absolue, et dont on a rapporté la formation à l'érosion glaciaire. Le fond même de la vallée, d'une fertilité exceptionnelle, constitue, par l'exubérance de la végétation, la variété et l'ampleur des espèces, un véritable paradis, très fréquenté par les touristes américains.



Yoshitsouné.

Yoshitsouné (Minamoto), le plus populaire des héros japonais (XIIe s.). Avec son frère aîné Yoritomo, il prit les armes contre les Taïra et remporta la victoire décisive de Dan-no-oura (1185). Devenu suspect à Yoritomo, il s'enfuit (1189) et vécut à Yézo, parmi les Aïnos.

Yo-tchéou-fou, ville de Chine (prov. de Ho-Nân), ch.-l. de départ., sur le lac Toung-Ting-Hou. Port ouvert au commerce étranger (1899).

Youan-kiang, ville de Chine (prov. du Yunnan), sur la rive gauche du Ho-ti-Kiang, branche supérieure du Song-koï. Riz, canne à sucre. Soieries.

Youen, dynastie mongole, qui régna sur la Chine de 1280 à 1368, et la vingtième de cet empire. Elle compte neuf princes, qui établirent leur capitale à Pékin.

youfte n. m. Comm. Sorte de cuir de Russie.

youga n. f. Chacune des époques chronologiques ou âges du monde de la cosmologie indienne.

— Encycl. Les *yougas*, au nombre de quatre, appelées *Krita-yuga*, *Trêtâ-yonga*, *Dvapara-youga* et *Kali-youga*, ont respectivement une durée décroissante de 4.000, 3.000, 2.000 et 1.000 années divines. De plus, chacune d'elles est précédée et suivie de deux périodes crépusculaires, appelées *sandhyâ* et *sandhyavânça*, qui ont chacune la valeur du dixième du youga correspondant et s'additionnent avec lui. Le total des quatre yougas et de leurs crépuscules forme un *mahâyouga*, appelé aussi *manvantara* ou règne d'un Manou, qui comprend 12.000 années divines ou 4.320.000 années terrestres.

Yougo-slaves ou **Jougo-slaves**, nom donné à l'ensemble des Slaves du Sud (Bulgares, Serbes, Croates) qui, s'élève à 80 millions environ. V. Slaves.



You-kinn.

you-kinn ou **you-koun** n. m. Instrument chinois à quatre cordes de soie pincées, et dont la table d'harmonie est de forme circulaire.

Youkon ou **Yukon**, fleuve de l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada). Le Youkon naît dans les montagnes de Chilkat (Dominion), coule vers le N. et le N.-O., rapide et encaissé, à travers une région accidentée et désolée, et se jette dans le Pacifique par un delta aux branches multiples, après un cours de 3 200 kilom. environ.

Youkon ou **Port-Youkon**, bourg des Etats-Unis (territoire d'Alaska), sur le fleuve Youkon; un millier d'habitants, chasseurs de fourrures.

Youkon ou **Yukon**, division administrative des Etats-Unis (territoire d'Alaska). C'est la vallée du fleuve homonyme, et celle de ses affluents principaux. 457.675 kil. carr.; 7.000 hab.

Youks-les-bains, village de la comm. de Morsott (Algérie, arrond. de Constantine); 267 hab. Etablissement thermal.

Young ou **Burrangong**, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud, comté de Monteagle), sur le *Burrangong*, sous-affluent du Murray; 23.000 hab. Aux environs, districts aurifères.

Young (Edward), poète anglais, né à Upham (Hampshire) en 1681, mort à Welwyn (Hertfordshire) en 1765. Il obtint, par des circonstances, plus ou moins, le poème sur le *Jugement dernier* (1713), *Busiris* (1719), *la Vengeance* (1721), tragédies. Le chagrin qu'il éprouva à la mort de sa femme donna à son inspiration une force et une direction nouvelles. Les *Nuits*, la tristesse des tombeaux, le néant de la vie, tels furent désormais les sujets qu'il choisit et dont il composa un recueil intitulé : *la Plainte ou Pensées nocturnes sur la vie, la mort et l'immortalité* (1742; c'est le livre si connu que l'on appelle généralement *les Nuits d'Young*). V. Nuits. On cite encore, parmi les productions remarquables de la vieillesse d'Young : une *Lettre à Richardson sur la composition originale* (1759), et un beau poème sur la *Résurrection* (1762).

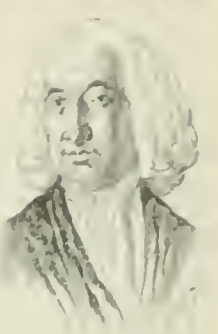

Young.

Young Arthur, agronome anglais, né en Londres (1741-1820). Destiné au commerce, il fit un apprentissage à Lynn, mais, dès 1758, il publie des essais politiques et des romans. Il se retire à Londres en 1763 et y crée une revue mensuelle, *l'Universal Museum*, qui n'eut qu'une durée éphémère. De 1763 à 1766, il dirige deux fermes à Bradfield (Berkshire), n'ayant d'abord peu ou point goût pour l'agriculture, mais bientôt il se passionne pour la terre, publie *the Farmer's Letters to the people of England* (1767), se charge d'une exploitation plus considérable dans le comté de Hertford (1768). A vrai dire, ses expériences agricoles échouèrent pitoyablement, et c'est par ses ouvrages théoriques, où il fit preuve de merveilleuses qualités d'observateur, que Young conquit une réputation universelle. Citons : *Observations on the present state of the waste Lands of Great Britain* (1773; *Political arithmetic* (1774); *Tour in Ireland* (1780), *Annals of agriculture* (1784-1809), *A six weeks Tour through the Southern counties of England and Wales* (1768), *Letters concerning the present state of the French nation* (1769), *A Tour through the North of England* (1770), *Rural economy* (1773); *Political essays concerning the present state of the British Empire* (1772), et toute une série de monographies relatives à l'agriculture des comtés anglais. Ses œuvres furent extrêmement prisées en France et en Russie. Le Directoire, en 1801, les fit traduire en français sous ce titre : *le Cultivateur anglais*; mais son chef d'œuvre est *Travels in France* (1792), dans lequel il décrit avec infiniment d'esprit, de talent, de verve, la vie journalière du Français au seuil de la Révolution, donnant les plus précieux détails sur le prix des choses, la manière de vivre, de se loger, de s'habiller, de se traiter, par Lesage.

Young Thomas), médecin et polygraphe anglais, né à Milverton (comté de Somerset) en 1773, mort à Londres en 1829. Il apprit le grec, le latin, le français, l'italien, l'hébreu, le persan, l'arabe. En même temps, il se prenait de passion pour la botanique, la philosophie, l'entomologie, la chimie, enfin, la médecine et les sciences qui s'y rapportent. Il découvrit la propriété que possède le cristallin de s'accommoder pour la vision nette aux différentes distances et le phénomène des interférences lumineuses. En égyptologie, Young eut cette intuition que les mots ou phrases enfermés dans de longues parenthèses elliptiques, ou cartouches, étaient écrits en caractères phonétiques, les signes non enfermés restant idéographiques.

Nommé en 1818 secrétaire du bureau des longitudes, il cessa à peu près de pratiquer la médecine pour travailler plus activement au « Nautical Almanac ». Lord Brougham, alors directeur de la « Revue d'Edimbourg », le poursuivit de critiques injustes, qui aboutirent à la suppression momentanée du bureau des longitudes. Ces tracasseries abrégèrent ses jours. Young avait pour maxime que *chaque homme peut faire ce que tout autre homme a fait*, et il en a donné de singuliers exemples. Ainsi, il aimait à lutter d'adresse avec des funambules et à étonner des ouvriers du cirque par ses exercices de haute voltige.

Young James, chimiste et industriel anglais, né à Drygate, près de Glasgow, en 1811, mort à Edimbourg en 1883. Il a trouvé les moyens de traiter artificiellement du pétrole avec de la houille et créé des usines à Bathgate, puis à Addiewall. La distillation de la houille et du schiste, particulièrement en Angleterre, devint l'objet d'une industrie considérable, qui eut pour résultat d'apporter une grande diminution dans les frais d'éclairage. Ami intime de Livingstone, il envoya à sa recherche une expédition sous la conduite du lieutenant Grandy.

Young Brigham). Biogr. V. Brigham.

youngite [jɔ̃gɛ̃it] n. f. Sulfure naturel de zinc, plomb, fer et manganèse.

Youngstown, ville des Etats-Unis (Ohio), chef-lieu de Mahoning, sur la rivière Mahoning (bassin du Mississipi); 44.000 hab. Metallurgie, filatures. Houille.

youpin, ine n. Arg. Juif, juive, sraélite.
— Adjectiv. : *Race youpine*.

Youra, ville du Japon (île et prov. d'Avaki, Hiôgo), à la pointe sud-est de l'île; 7.000 hab.

Youroucks, peuplade de l'Asie Mineure, dans la prov. d'Adiu. Les Youroucks ou Yuruks (ou Turcomans) errants campent sous la tente, vivent de leurs troupeaux de moutons et des chèvres, et font le commerce des tapis.

yourte n. f. V. iourte.

Yousouf, Youssouf, Joussouf, Youseff, prénom musulman emprunté à l'hébreu Joseph et qui correspond au nom de Joseph.

Yousouf (de son vrai nom Joseph-Antoine), général français, d'origine italienne, né à Livourne en 1810, mort à Cannes en 1877. Envoyé en mission, pendant une traversée qui faisait avec sa mère, par des corsaires barbaresques, il fut conduit à Tunis, où sa vive intelligence séduisit le bey, qui lui fit donner une éducation supérieure. A dix-neuf ans, Yousouf était déjà bey du



Youssouf

Yousouf [illegible] gagna tous [illegible] de la guerre et en [illegible] et commandant des [illegible] Prusse après Massara, [illegible] ou rendit les [illegible] par sa [illegible] approfondie [illegible] Arabie. Il eut la plus [illegible] à la bataille [illegible] la Sickak, à la bataille [illegible] Abd-el-Kader. C'est lui qui obtint, [illegible] Nails. On [illegible] entre les tribus du [illegible] 1852, [illegible] par la guerre d'Orient (1854), où il commanda [illegible] turques, à l'expédition de Kabylie [illegible] sur la frontière du Maroc [illegible] en 1859, à la tête de la division d'Alger. [illegible] Mac-Mahon. Il obtint la division de Montauban, [illegible] fut bientôt enlevé par une maladie de [illegible] Oran. On a de lui : *Souvenirs de guerre en Afrique*. Paris, 1855, [illegible] Paris, 1859, in-8, et *le Général Yusuf*. Paris, 1884.

Yousouf I[illegible] Abou-Yakoub-Ibrahim-el-Lamtouni Abou-Yakoub, [illegible] de Maroc, né vers la moitié du XIe s., [illegible] en 1106. Il arriva au trône en 1139, fonda sa capitale Maroc, [illegible] Tlemcen, de Sale, de l'Afrique [illegible], battit, chassa les Zenètes et fut appelé en Espagne par les princes musulmans de Grenade, de Séville, de Badajoz contre le roi de Castille Alphonse VI. Il anéantit la [illegible] chrétienne dans la terrible bataille de Zellaca (1086), puis [illegible] tourna ses armes contre ses alliés et conquit la plus grande partie de l'Espagne méridionale.

Yousouf II Abou-Yakoub, sultan almohade de Maroc, né [illegible] mort en 1184. Il succéda en 1163 à son père Abd-el-Moumen, envahit l'Espagne en 1170, s'empara de l'Andalousie et ravagea le royaume de Valence et la Catalogne. Il fut tué en 1184, au siège de Santarem.

Yousouf III EL-MONTASER ou EL-MOSTANSER-BILLAH (Abou-Yakoub), sultan almohade de Maroc, arrière-petit-fils de Yousouf II, né en 12[illegible], mort en 1221. Il succéda à son père Mohammed-el-Nasir en 1213, sous la tutelle de ses oncles, et ne joignit jamais d'autre autorité. Il [illegible] par le [illegible].

Yousouf IV Nasr-Ibn-Allah, sultan mérinide de Maroc, [illegible] en 1286. Il succéda en 1286 à son père Yacoub, [illegible] les traités de paix avec le roi de Castille Sanche IV et le sultan de Grenade, Mohammed II. Il [illegible] ses [illegible] ouvrit Espagne au sultan de Grenade [illegible] et tenta inutilement tous ses efforts contre le sultan de Tlemcen.

Yousouf-Balkin Abou-el-Fadl, [illegible] pour de la dynastie [illegible] Maghreb, mort en 1061. Il succéda à son père Ziri [illegible] Mansour, battit les Zenata, et [illegible] comte l'Afrique du Nord jusqu'au Sahara, le [illegible] Mauritanie [illegible] en chef, à Fez, sous le [illegible] des Beni-Ifren [illegible] Barbarie. Youssouf Balkin [illegible] contre [illegible] Espagne, et Hakem [illegible] l'Afrique du Nord.

Youssouf-ibn-Abd-er-Rahman-el-Fehri, le mer [illegible] à la bataille de Lorca en [illegible] gouverneur de la province [illegible] gouverneur de Narbonne [illegible] par le prince [illegible] aux musulmans [illegible] Pyrénées, [illegible] Espagne, courut [illegible] la [illegible] Abd-er-Rahman [illegible] Cordoue.

Youssoufzais, Yazafzais ou Yousefzais. [illegible]

Youte [illegible]

Youtre [illegible]

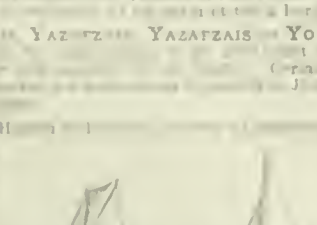

Youtrerie

Youtrerie [illegible]

Youyou [illegible] servant à la [illegible] vers [illegible] la [illegible] Ou s'en sert à la voile et à l'aviron, et il peut aller à la [illegible]. Il [illegible] servant dans les rivières [illegible].

Yozeli [illegible] mikado, qui régna au [illegible] célèbre par son ouvrage *Jin-ki-Ko-ku*.

Yozeli II [illegible] mikado, qui régna au Japon [illegible] les missionnaires chrétiens (1587), [illegible] culture du tabac au Japon (1604).

Yponomeute n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type [illegible] de [illegible] *yponomeutinés*, répandus sur tout le [illegible]. Les yponomeutes attaquent les arbres [illegible] pruniers, pommiers, etc.



Yponomeute (gr. d'un tiers)

Yport, comm. de la Seine-Inférieure, [illegible] et à [illegible] kilom. du Havre, 1 781 hab. (*Yportais, aises*. Ch. de f. Ouest. Port de pêche sur la Manche, bains de mer, joli casino. Au S.-O., plage de Vaucotte, partagée entre les communes d'Yport et de Wattetot-sur-Mer, au débouché d'une belle vallée. Bois de Hogues, descendant presque jusqu'à la mer. Belle vue sur Fécamp.

Ypréau *pré-o* de *Ypres*, n. géogr.) n. m. Nom vulgaire du peuplier blanc.

Ypres (en flam. **Yperen**), ville de Belgique (Flandre-Occidentale, ch.-l. d'arrond., sur l'Yperlee, sous-tributaire de l'Escaut; 17.400 hab. (*Yprois, oises*). Fabrication d'étoffes, dentelles. Halles du XIVe siècle, monument majestueux et exceptionnellement vaste. Eglise Saint-Martin, ancienne cathédrale, surmontée d'une tour du XVe siècle, et qui contient, dans le chœur, le tombeau de Jansénius.

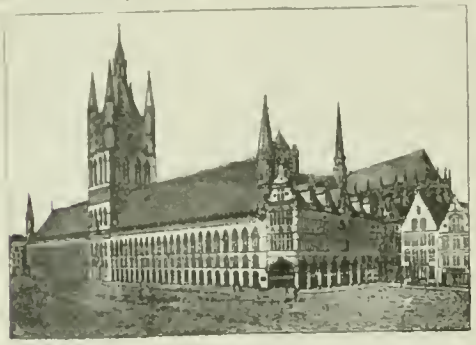

Les halles, à Ypres.

— *Histoire*. Ypres, simple château fort au VIIIe siècle, se constitua en ville au Xe, et lutta contre les ducs de Bourgogne et les capétiens. Philippe le Bel s'en rendit maître en 1297. Après la prise et la destruction de Théronanne sur l'ordre de Charles-Quint, l'évêché de cette ville y fut transféré. La ville, prise par les Français en 1648, 1658 et 1678, fut donnée à Louis XIV au traité de Nimègue, reprise par les Impériaux, puis de nouveau par les Français pendant la guerre de la succession d'Autriche (1744 et 1747).

Yprésien, enne (*zi-in, èn'* — de *Ypres*, n. géogr.) adj. Se dit d'un étage géologique appartenant à la partie moyenne du système éocène.

— n. m. : *L'Yprésien*.

Ypsilanti, ville des Etats-Unis (Michigan), ch.-l. du comté de Washtenaw, sur la rivière Huron; 8.000 hab. Minoteries, scieries, papeteries.

Ypsilanti ou Hypsilantis, famille grecque phanariote, qui prétendait descendre des Comnène. Ses membres les plus réputés sont les suivants : Alexandre, prince **Ypsilanti**, homme d'Etat grec, né en 1726, mort en 1805. [Illustrait et influent, drogman de la Porte, il fut nommé hospodar de Valachie (1774) et pratiqua un despotisme éclairé. Compromis par ses sympathies autrichiennes à la suite de l'entrevue de Joseph II et de Catherine II à Mohilev (1780), il dut se retirer. Il fut appelé au gouvernement de la Moldavie 1786), ne défendit pas la principauté contre l'invasion autrichienne et fut fait prisonnier 1792). A son retour, les Turcs l'exilèrent à Rhodes (1793). Il redevint hospodar de Valachie en 1796; — Constantin, prince **Ypsilanti**, homme d'Etat grec, fils du précédent, né à Constantinople en 1760, mort à Kiev en 1816. Drogman près de la Porte,



Alexandre Ypsilanti.

[illegible] par la Russie, il négocia l'accession de l'empire [illegible] à la coalition contre la Révolution française, devint [illegible] de Moldavie (1799-1801), puis de Valachie (1802), [illegible] l'influence russe, mais fut destitué sur les instances [illegible] Sébastiani 1806). Réfugié en Transylvanie, il [illegible] à Bucarest après l'occupation russe et exerça le [illegible] provisoire (1806-1807)]; — Alexandre, prince **Ypsilanti**, général russe, né à Constantinople en [illegible], mort à Vienne en 1828, deuxième fils du précédent. [illegible] de la Russie, il perdit un bras à la bataille de [illegible] et fut aide de camp d'Alexandre Ier. Il accepta en [illegible] le commandement de l'Hétairie grecque et se [illegible] Odessa. La mort d'Alexandre Soutzo et le soulèvement [illegible] en Valachie le décidèrent à agir. [illegible] 1821, appela les Grecs à l'indépendance, [illegible] arriva à Bucarest. Mais, désavoué par la Russie, [illegible] par les Roumains, dont il fit exécuter le chef [illegible]. Il battu par le pacha Widdin à Dragatschan. Il se [illegible] en Autriche, où il fut arrêté et [illegible] jusqu'en 182[illegible]. Démétrius **Ypsilanti**, homme d'Etat grec, [illegible] 1788, mort à Nauplie en 1832, frère du précédent. Il [illegible] dans l'armée russe et se distingua pendant la campagne de 1814. Il se voua ensuite avec son frère à la cause de l'indépendance hellénique, débarqua en Morée, s'empara de Tripolitza, mais échoua devant Napoli-di-Romanin (1821). Il dirigea une expédition sur l'Eubée et sur la Thessalie et défendit vaillamment la citadelle d'Argos contre l'attaque de Dramali. Il s'effaça ensuite devant les rivalités qui divisaient primats et chefs palikares. Il reparut en juin 1825 pour s'opposer, près des moulins de Lerna, à la marche victorieuse d'Ibrahim-pacha. Appelé par Capo d'Istria au commandement des troupes de la Grèce orientale 1828), il fit partie, après l'assassinat du président, de la commission des Sept, chargée de calmer les dissidences des partis]; — Nicolas, prince **Ypsilanti**, né en 1798, mort à Odessa en 1831, frère des précédents. [Il accompagna Alexandre Ypsilanti en Moldavie et en Valachie (1821), commanda le fameux bataillon sacré où servaient les fils des familles grecques les plus illustres.]



Démétrius Ypsilanti.

Ypsilon (*lon'*) n. m. Nom de l'*upsilon*, dans la prononciation moderne du grec.

Yriarte. Biogr. V. Iriarte.

Yriarte (Charles), littérateur français, né et mort à Paris (1833-1898). Il obtint un emploi au ministère d'Etat et devint inspecteur des asiles nationaux, puis de l'Opéra. Lorsqu'en 1859, l'Espagne envoya contre le Maroc un corps d'armée sous les ordres de O'Donnel, Charles Yriarte se joignit à l'état-major, et envoya au « Monde illustré » une série de dessins et d'articles relatifs à cette campagne. En 1866, il se rendit en Sicile avec Garibaldi. A son retour en France, il devint rédacteur en chef du « Monde illustré ». On a de lui : *la Société espagnole* (1861); *Sous la tente, souvenirs du Maroc, récits de guerre et de voyages* (1862); *Paris grotesque, les célébrités de la rue de 1815 à 1863* (1861); *les Cercles de Paris de 1828 à 1864* (1864); *la Bosnie et l'Herzégovine pendant l'insurrection* (1875); *les Bords de l'Adriatique* (1878); *Venise, histoire, art, industrie; la ville, la rue* (1877); *Florence, l'histoire, les Médicis, les humanistes, les lettres, les arts* (1880); *un Condottiere au XVe siècle : Rimini* (1882); *Françoise de Rimini dans la légende et dans l'histoire* (1882); *la Sculpture italienne au XVe siècle : Matteo Civitali, sa vie et son œuvre* (1885); *Paul Véronèse* (1888); *César Borgia* (1889). *J.-F. Millet* (1885); *Fortuny* (1886), et un acte : *la Femme qui s'en va* (1879).

Yrieix ou Yrier (saint) (en lat. *Adricus* ou *Aridius*), né à Limoges en 511, mort en 591. Il fut chancelier de Théodebert, roi d'Austrasie et fonda le monastère d'Atane, autour duquel s'est formée la ville de *Saint-Yrieix*, (Haute-Vienne). — Fête le 25 août.

Yrmilykmedjid n. m. Monnaie d'argent turque, valant 20 piastres, soit 4 fr. 50 c.

Ysabeau (Claude-Alexandre), homme politique français né à Gien en 1754, mort à Paris en 1831. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, adhéra à la Révolution, et prêta serment à la constitution civile du clergé. En 1791, il devint curé constitutionnel de Saint-Martin de Tours, puis grand vicaire de l'évêque Pierre Suzor, puis il abjura et se maria. Elu député d'Indre-et-Loire à la Convention, il siégea à la Montagne. Il fut ensuite envoyé en mission dans la Gironde, avec Tallien. Il prit une part active au 9-Thermidor, puis retourna dans la Gironde jusqu'en décembre 1794. Il organisa ensuite, avec Servan et Dugommier, l'armée des Pyrénées-Orientales. Il fit partie du conseil des Cinq-Cents. Sous le Consulat, il devint inspecteur des postes à Paris, puis commis à la correspondance, fonction qu'il conserva jusqu'au retour des Bourbons. La loi de 1816 le força à quitter la France, où il ne rentra qu'en 1830.

Ysard n. m. Mamm. V. Isard.

Yser, petit fleuve côtier, tributaire de la mer du Nord. L'Yser naît dans la Flandre française, coule vers l'O., pénètre en Belgique, où il passe près de Beveren, se grossit du Vleterleek, arrose Nieuport, et s'achève dans la mer du Nord, après un cours total de 86 kilom., dont 36 en France.

Ysice Ier (saint) (en lat. *Esychius*), évêque de Vienne, en Dauphiné, mort en 480. Il était sénateur de Vienne et déjà veuf, pense-t-on, de la bienheureuse Audence, quand il fut choisi pour succéder, comme évêque, à saint Mamert (477). Il avait eu deux fils : saint Avit et saint Apollinaire. — Fête le 16 mars.

Ysice II (saint), évêque de Vienne, comme le précédent, mort vers 560. — Fête le 12 novembre.

Ysir n. m. Pierre philosophale sous forme sèche.

Ysis ou Eusice (saint) (en lat. *Eusitius*), abbé de Celle, né à Perigueux, mort vers 542. Né de parents pauvres, il fut d'abord employé comme domestique dans le monastère de Percy. Devenu religieux et prêtre, il obtint l'autorisation de se retirer dans la solitude et se fixa dans un désert du Berry. Quand Childebert Ier marcha contre Amalaric, roi des Wisigoths, il lui prédit qu'il reviendrait victorieux, ce qui se réalisa. Après sa mort, Childebert fit bâtir une église sur son tombeau. Eusice avait transformé son ermitage en un monastère, qui prit le nom de Celle et qui se peupla promptement de disciples. — Fête le 27 novembre.

Yssandon, comm. de la Corrèze, arrond. et à 20 kilom. de Brive, au-dessus d'un petit affluent de l'Allogne (bassin de la Garonne); 1.052 hab. Gisement de cuivre exploité. Restes celtiques.

Yssel (holland. *Ijssel*), bras du Rhin, dans les Pays-Bas (prov. de Gueldre et d'Overyssel), qui se sépare de la rive droite du fleuve près d'Arnheim, coule vers le N.-E., le N., le N.-N.-O., par Doesborgh, Zutphen, Deventer, Kampen et se perd dans le Zuyderzée en un delta qui gagne de plus en plus sur ce golfe. Cours 146 kilom.

Ysselmonde, île des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), entre le Lek, la Meuse et la Vieille Meuse, vis-à-vis

de Rotterdam ; 25 kilom. sur 10 au plus large ; 10.000 hab., cultivateurs, pêcheurs ou marins.

YSSELSTEIN, ville des Pays-Bas (prov. d'Utrecht) ; 3.500 hab.

YSSINGEAUX, ch.-l. d'arrondissement de la Haute-Loire, à 22 kilom. du Puy, au dessus du Staulme, sous-affluent de la Loire par le Lignon-Vellave ; 7 613 hab. (*Yssingealois, oises* ou *Yssingeauriers, ières* ou *Yssingeaurais, oises*). Industrie et commerce assez actifs : fabrication de dentelles, de rubans (aujourd'hui en décadence, de même que dans toute cette partie du centre de la France). Aux environs, gisements de plomb sulfuré. Non loin de la ville, abbaye cistercienne en ruine de Bellecombe. L'arrondissement a 6 cant., 13 comm. et 93.042 hab. ; le canton a 8 comm. et 20.615 hab.

YSTAD, ville de Suède (prov. de Malmöhus), sur la mer Baltique ; 10.000 hab. Industrie active.

YSTRADGUNLAIS, ville d'Angleterre (comté de Brecknok), sur le Twrch, affluent du Tawe ; 4 100 hab. Houille.

YSTRADY FODWG, comm. du Royaume-Uni, pays de Galles, comté de Clamorgan, sur le Rondda, sous-affluent de l'estuaire du Severn, par le Taff ; 16.000 hab., partagés en un grand nombre d'agglomérations, dont quelques-unes sont de véritables villes. Mines de houille.

YTATIBA, ville du Brésil (État de São Paulo) ; 7.000 hab. Jusqu'en 1876, elle a, sous le nom de *Belem*, fait partie du municipe de Jundiahy.

YTHIER (saint) (en lat. *Ytherius*), évêque de Nevers, mort vers 694. — Fête le 25 juin.

YTRAC, comm. du Cantal, arrond. et à 7 kilom. d'Aurillac, au-dessus de l'Authre, affluent droit de la Cère ; 1.582 hab. Ch. de f. Orléans. Château du XVIIe siècle.

YTTERBINE n. f. Chim. V. YTTERBIUM.

YTTERBITE n. f. Minér. Syn. de GADOLINITE.

YTTERBIUM (*i-tèr'-bi-om'* — de *Ytterby*, village de Suède) n. m. Chim. Métal isolé en 1878, par Marignac, des terres yttriques. (Il est caractérisé par un haut poids atomique, 173, un sulfate double de potassium, soluble dans un sulfate alcalin. Son oxyde, Yb^2O^3, l'*ytterbine*, est une poudre blanche, insoluble dans l'eau, donnant avec les acides des dissolutions salines dépourvues dans leurs spectres de bandes d'absorption. Le symbole de l'ytterbium est Yb.)

YTTERGRANAT (*i-tèr', na*) n. m. Variété de mélanite, contenant de l'yttria.

YTTER-LÄNÄS, bourg de Suède (départ. ou län de Vesternorrland), sur l'Angerman-Elf, tributaire du golfe de Botnie ; 3.300 hab. Scieries.

YTTERSPATH n. m. Minér. Syn. de XÉNOTIME.

YTTRIA (*i-tri*) n. m. Oxyde naturel d'yttrium, découvert en 1791 par Gadolin, dans la gadolinite d'Ytterby.

YTTRICO, préfixe indiquant la présence de l'yttrium dans un composé.

YTTRIFÈRE (*i-tri* — de *yttrium*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient de l'yttrium : *Minéral* YTTRIFÈRE.

YTTRIQUE (*i-trik'*) adj. Se dit d'un oxyde d'yttrium, et dos sels qu'il produit avec les bases : *Acide* YTTRIQUE. *Sels* YTTRIQUES.

YTTRITE n. f. Minér. Syn. de GADOLINITE.

YTTRIUM (*i-tri-am'* — de *Ytterby*, village de Suède) n. m. Métal rare, accompagnant le cérium dans la plupart de ses minerais.

— ENCYCL. L'*yttrium*, signalé d'abord par Gadolin (1794), puis par Ekeberg (1797), s'extrait d'un certain nombre de minéraux de Suède (*gadolinite, samarskite, euxénite, yttrotitanite*) et des sables monazités de la Caroline. Il s'y trouve associé à des éléments sensiblement voisins (*terres yttriques*), à des oxydes du groupe du cérium, combinés à de la silice, du titane, du niobium, etc. Par le traitement de ces substances, on obtient, après leur attaque par l'acide chlorhydrique, évaporation à sec pour insolubiliser la silice et reprise par l'eau, des solutions dans lesquelles on précipite les terres de la cérite par une dissolution saturée de sulfate potassique. Le liquide décanté contient un groupe d'oxydes à sulfates doubles de potassium solubles dans les sulfates alcalins, mais précipitant par l'oxalate d'ammonium ; ce sont les *terres yttriques*.

Par un minutieux fractionnement des produits de calcination des nitrates ou de la cristallisation des éthylsulfates ou des acétylacétonates, on est parvenu à en séparer plusieurs métaux : yttrium, ytterbium, terbium, erbium, etc., sur la pureté absolue desquels on n'est pas encore d'accord, les séparations de ces bases semblables étant si difficiles, la moindre impureté venant changer les propriétés des oxydes isolés, expliquant les divergences des résultats publiés. Aussi pur qu'on l'obtienne, une petite quantité de sels terbiques l'accompagnant toujours, l'yttrium est un métal terreux, de symbole Y, de poids atomique égal à 89, non phosphorescent. Son oxyde, l'*yttria* Y^2O^3, poudre blanche, est une base énergique ; avec les acides, elle donne des sels cristallisés, dépourvus dans leurs spectres de bandes d'absorption (différence avec l'erbium) ; le chlorure Y^2Cl^6 est volatil ; chauffé avec du potassium, on le transforme en yttrium métallique sous forme d'une poudre grise et brillante.

YTTROCALCITE ou **YTTROCÉRITE** (*i-tro*) n. f. Fluorure naturel de chaux, cérium et yttria, de formule Ca, Ce, Y Fl^6^, et qui se présente en masses cristallines bleuâtres.

YTTROCOLUMBITE n. f. Minér. Syn. de YTTROTANTALE.

YTTROGUMMITE (*i-tro*) n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la cléveïte.

YTTROILMÉNITE n. f. Syn. de SAMARSKITE.

YTTROTANTALITE ou **YTTROTANTALE** (*i-tro*) n. f. Tantalate naturel de formule : Y, Ce, Fe, U, Ca)^2^ Ta^4O^{13}, dont le poids spécifique varie de 5,1 à 5,9 et la dureté de 5 à 5,5. (Ce minéral est inattaquable par les acides et infusible au chalumeau.)

YTTROTITANITE (*i-tro*) n. f. Silicate naturel qui est un sphène, contenant de l'yttria.

YU n. m. Mesure de capacité chinoise, qui équivaut à 112 litres environ.

YUCATAN, un des Etats du Mexique, formé par la presqu'île du même nom, entre les États de Tabasco et de Chiapan à l'O., la république de Guatémala au S., la mer des Antilles à l'E., le golfe de Mexique au N. ; 91.200 kilom. carr. ; 311.087 hab. Capit. *Mérida*.

La péninsule consiste en une vaste plaine, traversée du N.-E. au S.-O. par une chaîne de montagnes peu élevées. Cours d'eau assez nombreux, mais dont aucun n'est réellement important. Les principaux sont : le rio Hondo ou rio Grande, le Champoton et le San Francisco. Climat très chaud, mais sain. Le sol, très fertile, produit du maïs, du manioc, du coton, de l'indigo, etc. Peu de mines ; mais les forêts, très étendues, produisent des bois précieux, activement exploités.

La péninsule du Yucatan fut conquise à l'Espagne par un officier de Fernand Cortez, Francisco de Montejo, 1528. En 1542, était fondée la ville de Mérida. Au moment où les Espagnols y débarquèrent, la civilisation du Yucatan n'était pas inférieure à celle de l'Anahuac. Sous la domination espagnole, le pays forma l'intendance de Mérida, du royaume de la Nouvelle Espagne ou Mexico. Après la déclaration d'indépendance, il fit partie de la Confédération mexicaine, sous le nom de Yucatan. Le Yucatan s'est séparé du Mexique, en 1829 et en 1845. Mais le Mexique ne voulant pas reconnaître son indépendance, l'état de guerre exista pendant plusieurs années entre les deux républiques. La concession de divers privilèges détermina les habitants du Yucatan à se rapprocher du Mexique.

YUCATAN (CANAL DU), bras de mer de l'Amérique centrale, par où communiquent la mer des Antilles au S. et au N. le golfe du Mexique. Il s'ouvre entre le cap Catoche, qui forme l'extrémité nord-orientale du Yucatan et le cap San Antonio, dans l'île de Cuba. Largeur, 160 kilomètres. Courants rapides.

YUCATAN (BAIE DU), baie de l'Amérique centrale, formée par la mer des Antilles, sur la côte occidentale du Yucatan, entre les caps Brava et Roja. Peu profonde, encombrée d'îles, elle est d'une navigation assez difficile.

YUCCA (*y-u-ka' y* asp.] — mot caraïbe) n. m. Genre de liliacées, comprenant des arbrisseaux arborescents, dont on connaît vingt espèces de l'Amérique centrale.

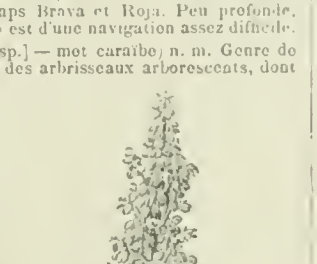

Yucca.

— ENCYCL. Les *yuccas* ont des feuilles ensiformes, dressées et rigides, ou plus molles et réfléchies, ordinairement pourvues à leur sommet d'une forte épine. Les fleurs, blanches ou un peu jaunâtres ou verdâtres, sont en grande paniculе érigée, très décorative. Ces plantes sont fort belles. On cultive de préférence : le *yucca à feuille d'aloès*, de serre froide, remarquable surtout par ses variétés à feuilles purpurines, tricolores et quadricolores, curieusement panachées de rouge et de blanc ; le *yucca filamenteux*, à feuilles réfléchies, couvertes, sur leurs bords, de filaments filiformes ; le *yucca glorieux*, à feuilles très grandes et amples, dressées et à belles grandes fleurs un peu teintées de rouge à l'extérieur.

YUEN-MIN-YUEN, V. PALAIS D'ÉTÉ.

YUGADA n. f. Mesure agraire usitée en Espagne, et valant 14 hectares, 1928.

YUKATA n. f. Au Japon, Robe de coton, sans doublure, qui se porte en été.

YÛ-KIN n. m. Plaque de jade, affectant d'ordinaire la forme d'une équerre ou d'un poisson, suspendue par une chaînette à un portoir de bois artistement travaillé. Frappé avec un petit maillet de bois, le yu-kin rend un léger son argentin. Il passe pour être un porte-bonheur et se donne généralement comme cadeau de noces.

YUKISSÉ (*ki-sé*) n. m. Boisson fermentée, que l'on prépare avec la sève de l'*Arnocarpus Batava*.

YUMAS ou **COUTCHANS**, Indiens des Etats-Unis, qui habitaient autrefois les deux rives du Colorado, au-dessus du rio Gila, et sont aujourd'hui cantonnés dans une réserve du comté de San Diego (Californie).

YUNCAS, anciens habitants des plaines chaudes situées le long de la côte du Pérou. Ils construisaient leurs habitations sur des hauteurs et fortifiaient leurs villages, qui comprenaient, outre les citadelles, de nombreux édifices, notamment des temples. Malgré leur civilisation, ils succombèrent sous les coups des Quinchuas.

YUNO (Godefroy Eugène), journaliste, né et mort à Paris 1827-1887. Élève de l'École normale, professeur au lycée de Clermont-Ferrand, il fut reçu docteur ès lettres avec une thèse française qui fut remarquée, sur : *Henri IV considéré comme écrivain*, et une thèse latine sur : *l'Instruction publique en Gaule sous la domination romaine* 1855. Il renonça à l'enseignement pour entrer à la rédaction du « Journal des Débats ». En 1871, il devint rédacteur du « Journal de Lyon » et prit la direction de la « Revue des cours littéraires et scientifiques », depuis la « Revue Bleue ». Il a publié : *Voyages de nomigues* 1857, sous le pseudonyme de H. TORCEBAY, *le Traité de commerce et les chemins de fer* 1861, *Henri IV* 1864 ; etc

YUNGAS n. f. pl. V. l'art. suiv.

YUNGAS, province de la Bolivie (départ. de la Paz ; ch.-l. *Chulumani*. Elle n'occupe qu'une partie de la vaste région dont elle porte le nom. On appelle, en effet, « yungas » toutes les vallées chaudes du versant est de la Cordillera Real de Bolivie, qui, soumises à un climat très humide, possèdent de magnifiques forets

YUNGINÉS (*i-un-ji* — n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, comprenant le seul genre *torcol*. — *Un* YUNGINÉ. On écrit aussi ITYNGINÉS.

YUNGUYO, village du Pérou (départ. de Puno [prov. de Chucuito], dans l'île qui relie la péninsule de Copacabana à la côte sud-ouest du lac Titicaca ; 8.000 hab. Pèlerinage fréquenté.

YUN-NAN ou **YUNNAN**, prov. sud-occidentale de la Chine, sur la frontière de l'Indo-Chine française et Tonkin et de la Birmanie anglaise, entre les prov. du Se-tchouen au N., du Kouei-tcheou et du Kouang-si à l'E. 396.7[illegible] kilom. carr. ; 11.7[illegible] hab. Chef-lieu *Yun-nan-fou*. C'est un plateau de 2.000 à 3.000 mètres d'altitude, incliné vers le S.-E., sillonné de chaînes de montagnes en s'élevant. Le cours de vallées profondes et parcourues par le Lo-Kiou-Kiang, Yang-tsé-Kiang, traversé la région nord-ouest et forme la frontière nord. Le Lou-Kiang (Salouen) forme la frontière ouest. Le Lan-sang-Kiang (Mékong) traverse la province au N. au S. Lacs de Yun-Nan ou Tien-Chi, de Ta-li, de Che-Ping, de Lin-Nan, etc. Le climat varie beaucoup avec les altitudes très élevées ; il est tempéré sur le plateau. Les régions les plus extrêmes produisent le houille, fer, cuivre, se recommandent presque partout la houille est très peu exploitée. On trouve dans les districts de Tong-Tchouan, Tchao-Tong, Kien-Tsin, etc. Galène argentifère, or, cuivre, jade, turquoises. Kin-Cha-Kiang, Kien, etc., rivières aurifères. Vastes forêts sur les hauteurs. Un grand nombre de vallées sont très bien cultivées : riz et pavots surtout ; froment, mais, un peu de coton, thé, tabac. Dans les régions du nord-ouest, on élève le chevrotain porte-musc. Industrie métallurgique, en décadence depuis l'insurrection musulmane. Les Chinois n'ont guère colonisé que les vallées ; les hauteurs sont habitées par des peuplades souvent révoltées : Miao Tze, Mau-Tsé, Lo-Lo, Lissou, Mau-Mau, pour la plupart et qui se rattache aux Thaï. Le Yun-nan forme Quatorze départements. Le Yun-nan fait partie de la zone réservée à l'influence française par la convention franco-chinoise de 1898.

YUN-NAN-FOU, ville de Chine, ch.-l. de la prov. de Yun-Nan, sur le Kin-Lo-Ho, près de son embouchure dans le lac de Tien-Tchi ou de Yun-Nan ; 4[illegible] hab. Enceinte 6 kilom. carr. renferme de vastes faubourgs en ruine ; la population a fort diminué depuis l'insurrection musulmane de 1856-1873. Le plus grand marché de la Chine pour le cuivre. Ateliers métallurgiques ; fraîches saliques. Fabrication de tapis, couvertures et feutres. Entrepôt de thé.

YUN-TCHING ou **YUN-TCHENG**, ville de Chine (prov. du Chan-Si, départ. de Tsé-Tcheou-Fou), à quelque distance des abondantes salines de Lou-Tsoun. Très beau temple. Grand marché de sel.

YURACARES, peuple de la Bolivie, entre les sources du Beni et celles du Mamoré, sur le versant septentrional des Andes de Cochabamba. Les Yuracares appartiennent à la famille antisienne ; ce sont des hommes de grande taille, qui diffèrent de tous leurs voisins par leur peau blanche, leur face ovale, leur nez droit et saillant, aussi autant que par leur démarche altière et hardie. Ils vivent au milieu des bois, tirent leurs ressources de la chasse et de la pêche et ne font presque pas l'agriculture.

YURECUARO, ville du Mexique (État de Michoacan), sur le rio Zerma, tributaire du lac de Chapala ; 6.[illegible] hab. avec la comm.. Fabrication de chapeaux de paille, commerce de céréales et de bestiaux.

YURUARI (RIO), rivière du Venezuela, sous-affluent de l'Essequibo par le Cuyuni. Cours de [illegible] kilom. Dans sa vallée, importantes mines d'or.

YUSCARAN, ville du Honduras, ch.-l. du départ. du Paraiso, dans la vallée du rio Choluteca, tributaire du golfe de Fonseca ; 6.000 hab. environ.

YUSDROME (*i-uss* n. m. Poids usité à Constantinople, et valant 3187,901163. On l'appelle aussi OKA.

YUSILYKMEDJID n. m. Monnaie d'or turque, valant 100 piastres, soit 22 fr. 50.

YUSTE (SAN GERONIMO DE), célèbre monastère d'Espagne, qui servit de retraite à Charles-Quint dans les deux dernières années de sa vie. C'est un ancien couvent de hiéronymites, fondé en 1402 et situé dans la partie septentrionale de l'Estremadure (prov. de Caceres), au pied de la sierra de Tormentos et à l'extrémité d'une vaste et fertile vallée, la Vera, qui est l'un des plus beaux cantons de l'Espagne.

Goutteux, affaibli par de fréquentes diarrhées, attristé par la mort de sa femme, Isabelle de Portugal (1539),



Monastère de Yuste.

découragé par les échecs de sa politique, Charles-Quint songea de bonne heure à se retirer du monde, et choisit pour sa retraite le monastère de Yuste. Il fit exécuter à l'avance de grands travaux. Arrivé le 16 janv. 1556, il vécut à Yuste en simple particulier, non en moine. L'entrevue avec son fils Philippe, retenu en Flandre, sa sœur Jeanne, régente d'Espagne, l'ambassadeur d'Angleterre, l'envoi des subsides, l'arrivée des trésors d'Amérique, des hérétiques espagnols, restait pour lui sujets, l'empereur résolut de [illegible] tout à coup son état et, après [illegible] mourut à Yuste, en 1558. On doit tenir pour une [illegible]

Yvon (Adolphe), peintre français, né à Eschwiller (Moselle) en 1817, mort à Paris en 1893. Garde à cheval dans les eaux et forêts du domaine royal (1834), il démissionna, se rendit à Paris, entra dans l'atelier de P. Delaroche et se fit admettre à l'École des beaux-arts. Il s'est fait connaître par des portraits, des tableaux d'histoire et de batailles. Il débuta au Salon de 1841 et peignit d'abord des œuvres religieuses. En 1846, il fit un voyage en Russie, d'où il rapporta de nombreuses études. Son premier grand succès fut *la Bataille de Koulikowo* (1850), achetée en 1857 par l'empereur de Russie (auj. au Kremlin). Il exécuta peu après *le Premier Consul descendant le mont Saint-Bernard*, commandé pour Compiègne (1853 ; auj. à l'Ermitage), puis *le Maréchal Ney à la retraite de Russie* (v. Ney) et *le Télégue russe*, considéré comme sa meilleure œuvre (Exp. univ. 1855 ; auj. à Versailles). En 1856, il reçut la mission de rejoindre l'armée française en Crimée, pour reproduire les principaux épisodes de la guerre. Il rapporta de ce voyage trois grandes toiles : *l'Assaut de Malakoff* (1857), qui lui valut une médaille d'honneur ; *la Gorge de Malakoff* et *la Courtine de Malakoff* (v. Malakoff) ; elles sont toutes les trois au musée de Versailles. Il fut de même désigné pour suivre la campagne d'Italie et peignit alors *Solférino* (1861) et *Magenta* (1863) (v. Magenta), deux toiles du musée de Versailles. Il exécuta ensuite : le *Portrait du prince impérial* (1864) ; en 1867, quatre grandes toiles pour l'Hôtel de ville de Paris, dont trois furent brûlées en 1871 ; *les États-Unis d'Amérique* (1870), immense toile allégorique (anj. à Washington) ; *la Charge des cuirassiers de Reichshoffen* (1875) ; *César*, œuvre allégorique (1875) ; *la Légende chrétienne* (1882). Il a laissé de nombreux portraits : *Couder, Mélingue, Général Trochu, Comtesse de Caen, Général Vinoy, Bonnehée, Henri Martin, Paul Bert, Carnot*, et son propre portrait (1893) ; etc.


Yvon.

Les tableaux d'Yvon, surtout *le Maréchal Ney à la retraite de Russie*, *Malakoff* et *Magenta* ont eu un très grand succès, et la gravure les a popularisés. Très habile dessinateur, Yvon avait de rares qualités de composition et de mise en scène.

Yvon Villarceau. V. Villarceau.

Yvore ou Ibar (saint) [en lat. *Ibarus*], évêque irlandais, mort vers l'an 500. Frère de Mella, femme de Cormac, roi de Leinster, il fut ordonné par saint Patrice, travailla avec zèle et succès à la conversion de ses compatriotes, fonda un monastère dans l'île de Beckerin ou Beg-Eri. — Fête le 23 avril.

Yvré (Ambroise de Loré, baron d'), capitaine français du XVe siècle, prévôt de Paris sous Charles VII. Chef de compagnie, dévoué au service du dauphin Charles, il combattit surtout dans le Maine et dans l'Anjou. Maréchal du duc d'Alençon, qui était lieutenant général du roi dans le Maine, il battit les Anglais au combat de Bourgueux, en 1423, et défendit héroïquement la petite place de Sainte-Suzanne, dont il fut fait capitaine. Un de ses plus brillants exploits fut sa victoire d'Ambrières, gagnée en 1427 sur Falstaff. Plus tard, en 1431, il força une troupe anglaise à lever le siège de Saint-Celerin et, portant la guerre jusqu'aux environs de Caen, il ramena, à travers la Basse-Normandie, 3.000 prisonniers et un énorme butin. Ensuite il prit part à d'autres grandes expéditions, dans l'armée royale, avec Boussac, La Hire, Gaucourt ; il accompagna Jeanne d'Arc au secours d'Orléans, et fut parmi les chefs de l'armée qui conduisit Charles VII à Reims et qui, en 1436, prit Paris. L'année suivante, il fut nommé prévôt de la capitale. Sa participation au siège de Pontoise, en 1441, est le dernier fait de guerre que l'on connaisse de lui.

Yvré-le-Pôlin, comm. de la Sarthe, arrond. et à 25 kilom. de La Flèche, près la source de l'Aune, affluent du Loir ; 1.250 hab. Élève de bestiaux.

Yvré-l'Évêque, comm. de la Sarthe, arrond. et à 6 kilom. du Mans, sur l'Huisne, affluent de la Sarthe ; 2.222 hab. Ch. de f. Ouest. Carrières, fabriques d'amidon, de fromages, de toiles. Ruines de l'abbaye de l'Épau.

Yzernay, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Cholet ; 1.579 hab.

Yzeure ou **Izeure**, comm. de l'Allier, arrond. et à 3 kilom. de Moulins ; 5.960 hab. Église romane.

Yzeures, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 44 kilom. de Loches, sur la Creuse ; 1.793 hab. Ch. de f. Orléans.





Z

(*zèd'* dans l'ancienne épellation : *ze* dans la nouvelle n. m. Vingt-cinquième et dernière lettre de l'alphabet français et de celui de quelques langues néo-latines et germaniques, correspondant au ζ (*dzêta*) des Grecs, au *zaïn* des Hébreux.

— Paléogr. Cette lettre a déjà chez les Grecs la forme qu'elle a gardée depuis sans grands changements. Les Latins, après l'avoir reçue des Grecs, en cessèrent l'usage pour le reprendre vers le temps des Gracques et définitivement au temps de Cicéron. Comme particularités graphiques, on remarquera la forme bizarre adoptée du Xe au XIIIe siècle par la minuscule, l'emploi au XVe siècle d'une espèce de ç; enfin, le z pointé ou accentué du polonais. On notera aussi que le z désigne parfois la conjonction *et*, et que le z entre deux points se transcrit par *etiam*.

DÉRIVATION DES FORMES DU Z DANS LES ÉCRITURES LATINES



ombrien. osque. latin classique.

LE Z DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

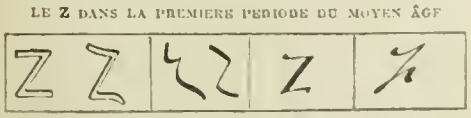

inscriptions antiq. curs. antiq. capit. (VIe s.). oncialo (VIIe s.

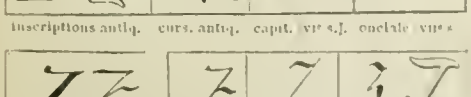

oncialo et semi-onc. (VIIIe siècle). semi-onc. (IXe siècle). capitale (Xe siècle). oncialo et semi-n (XIe siècle)

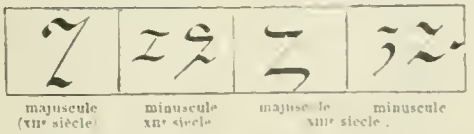

majuscule (XIIIe siècle) minuscule XIIe siècle majuscule minuscule XIIIe siècle.

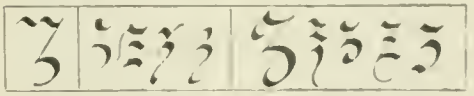

majuscule minuscule XIVe siècle. majuscule et minuscule XVe siècl

LE Z DANS LES ÉCRITURES NATIONALES



lombarde wisigothiq. anglo-saxonne.

ÉCRITURES MODERNES



anglaise ronde bâtarde

— Z final, en français, est nul dans les secondes personnes des verbes et donne alors à l'e muet qui précède le son de l'*e* fermé : *Aimez, vous rendez*, mais il se lie au mot suivant quand celui-ci commence par une voyelle : *Venez ici*.

— Z final se prononce dans les mots étrangers et les noms propres, et l'e muet qui précède se prononce alors comme un e ouvert : *Suez, Alvarez*.

— Comme abréviation, dans les manuscrits grecs, z est le sigle de *zêtèsis* « recherche », pour désigner les leçons douteuses. — ZZ, dans l'ancienne médecine, était l'abréviation de *zingiber*, gingembre.

— En algèbre, z représente une inconnue, quand deux autres inconnues sont représentées par *x* et *y*.

— Z, sur les monnaies de France, indiquait celles qui avaient été frappées à Grenoble.

— Comme signe d'ordre, z désigne le vingt-cinquième objet, ou le vingt-troisième dans l'ancien alphabet où i et *j* ne formaient qu'une lettre, aussi bien que u et v.

— Comme lettre numérale, z ζ désigne en grec le nombre 7. Z valait au moyen âge 2000, et $\overline{Z}$ 7000. Z était, chez les Latins, lettre de mauvais augure.

— Fam. *Être fait comme un z*. Être tout contrefait.

— Sert, comme X et Y, à désigner un personnage quelconque, dont on ne dit pas le nom : *MM. X... Y... Z*.

— Musiq. Nom ancien du *si* naturel.

— Encycl. Phonet. La lettre z représente, dans l'alphabet français et dans les transcriptions des phonéticiens, une spirante dentale sonore, qui est à *s* ce que *v* est à *f*. Lorsque z s'articule en portant la pointe de la langue entre les dents ou vers les dents du haut, au lieu de l'appuyer derrière les dents d'en bas, on a le défaut de prononciation appelé *zézaiement*. Le son z est souvent représenté en français par un *s* entre voyelles : *maison*. En italien et en espagnol, le z équivaut à un groupe *ts* ou *dz*. De même en allemand, z a la valeur de *ts*.

— Gramm. comp. La sonore de *s* n'a pas, en indo-européen, d'existence indépendante : c'est la forme sonore prise par la sourde *s* dans certaines conditions. Ainsi, la racine **sed* « être assis » (lat. *sedere*) revêt à l'actif la forme **zd*, par suite du contact de *s* avec une dentale sonore, d'où le mot *ni-zdo* « lieu où l'on est assis » (lat. *nidus* « nid »; lithuanien *lizdas*. Ce z est assez rare. Le *zêta* grec représente généralement d'anciens groupes de consonnes, notamment *dy, gy, zd*. En italien, z, s'était devenu z entre voyelles, mais le z a été obtenu d'une manière latin. (V. RHOTACISME.) Le latin classique ne présente que dans les mots empruntés au grec. Plusieurs de ces mots conservèrent leur z en français (*zèle, zone, zéphyr*, etc.); ce sont des mots de formation savante. Au contraire, dans la formation populaire, z a été remplacé par *j* (*g*) : *jalouz = zelosus; jeune = *zevene = juvenis; jeter = *zetare = *zittare = *zittiare = jacere; jeu = *zeu = jocus; joindre = *zevindre = *zivindre = jungere; joug = *zeuc = *zivuc = jugum; jour = *zeorn = diurnum*. La terminaison verbale *-iser* (grec *-izein*) a donné *-oyer, -uyer, -ier, -yer* (*flamboyer, tutoyer*, etc.). Le son z est aussi fréquent en français à la place de *s* intervocalique (*chaise, cerise*). Quand à la lettre z on la trouve en français avec la valeur de *s* sonore dans des mots tels que *azur, azote*, etc., ou avec

ZAANDAM

ZAATCHA ZAT HA

ZA

ZAB

ZAB

ZAB

ZABAGLIA

ZABALAT,

ZABBAN

ZABBAS, ZABAS ou ZABON, général palmyréniен

ZABDICENE

ZABDIEL

ZABELLE — *Zabel*, même sens. n. f. Nom

ZABID ZÉBÎD,

ZABIE

ZABIEN

ZABLOC

ZAB ROWKI



ZABRE

ZABULON

ZABULON,

ZACAH ... Partie des lieux que le Coran prescrit de ... sans la déterminer.

ZACAPOAXTLA bourg du Mexique, ch.-l. d'un district ... de Puebla, à 500 hab. Sucrerie, commerce de céréales.

ZACATECAS (ÉTAT DE), un des États unis du Mexique, ... les États de Coahuila au N., de Nuevo Leon au N.-E., de San Luis Potosi au S.-E., d'Aguascalientes au ... de Jalisco et de Durango à l'O. Superf., 63.386 kilom. carr. pop. 462.200 hab. Ch.-l. *Zacatecas*. Sol généralement très montagneux, traversé par la sierra Madre, et arrosé par de maigres cours d'eau. Plusieurs lacs, aux eaux chargées de soude. Le sol est en général assez peu fertile, mais il existe de nombreuses mines d'argent et de cuivre, activement exploitées; la métallurgie est la richesse principale de l'État.

ZACATECAS, ville du Mexique, ch.-l. de l'État de Zacatecas, dans une vallée assez fertile, près de la source du rio Santander; 32 900 hab. Évêché. Métallurgie de argent et du cuivre, hôtel des monnaies; commerce actif de céréales; fonderie. L'église paroissiale est un bel édifice où l'on admire des fonts baptismaux en argent massif. Zacatecas est l'ancienne capitale du pays des Zacatèques, et fut longtemps une des plus puissantes cités du Mexique. Fondée par Nuño de Guzman en 1540, elle a dû sa grande prospérité à la présence, aux environs, de riches mines de cuivre et d'argent.

ZACATELCO, ville du Mexique (État de Tlaxcala); 6.500 hab. Ch.-l. de district.

ZACATÈQUES, un des peuples du Mexique primitif, apparenté aux Aztèques, et qui habitait la vallée du rio de Santander.

ZACATLAN, ville du Mexique (État de Puebla), ch.-l. de district; 21.000 hab. Distillerie, sucrerie; commerce de céréales et de bestiaux.

ZACCARIA (Antoine-Marie), né et mort à Crémone (1500-1539). Il se rendit à Milan, où il fonda une société pour le relèvement religieux de cette ville. Frappé du succès qu'obtenaient ses prêtres, le pape Paul III les autorisa à faire des vœux solennels sous l'invocation de saint Paul. De là leur nom primitif de Paulinicns. Mais, en 1545, étant entrés en possession d'une maison nouvelle qu'on leur avait donnée, près de l'église de Saint-Barnabé, ils reçurent le nom de barnabites, qu'ils ont gardé.

ZACCARIA (François-Antoine), jésuite italien, né à Venise en 1714, mort à Rome en 1795. Il professa la rhétorique à Goritz, puis prêcha à Rome. Le duc de Modène le nomma conservateur de la bibliothèque ducale en remplacement de Muratori. Après l'expulsion de l'ordre, il retourna à Rome, où il fut nommé bibliothécaire du collège des jésuites et historiographe de l'ordre pour la partie littéraire. A la suppression de son ordre, Clément XIV lui défendit de sortir de Rome. Pie VI lui rendit la liberté, avec sa pension, et le plaça à la tête de l'académie des nobles nouvellement fondée. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Storia letteraria d'Italia* (1751-1757); *Annali letterari d'Italia* (1762-1764); *Anecdotorum medii aevi... collectio* (1755); *Biblia sacra* (1758), avec des prolégomènes dogmatiques et théologiques.

ZACCONE (*za-ko-né* — mot hébr.) n. m. Nom du balanite d'Égypte, dans la Bible. || On dit aussi ZACHUM et ZACON.

ZACCONE (Pierre), romancier français, né à Douai en 1817, mort à Morlaix en 1895. Il débuta dans la carrière des lettres sous les auspices d'Emile Souvestre, tout en entrant dans l'administration des postes. Après 1878, il fut président de la Société des gens de lettres. Le nombre de ses ouvrages est considérable : *le Roi de la Basoche* (1852); *le Vieux Paris* (1855); *le Nouveau Paris* (1856); *le Drame des catacombes* (1854); *le Fils du ciel* (1857); *les Zouaves* (1859); *les Mystères de Bicêtre* (1864); *les Rôdeurs de nuit; les Mansardes de Paris* (1880); *les Drames de la Bourse* (1882); *l'Enfant du pavé* (1888); *Seuls* (1891). On lui doit aussi quelques drames: *les Nuits du boulevard* (1880); etc.

ZACH (François, baron DE), astronome allemand, né à Presbourg en 1754, mort à Paris en 1832. Lieutenant-colonel dans l'armée autrichienne, il quitta le service en 1790 et se consacra à l'étude de l'astronomie. A cette époque, il se rendit à Paris, où il entra en relation avec Laplace, fit ensuite un long séjour à Londres, et se mit en rapport avec Herschel, Bank, Maskelyne. De retour en Allemagne, Zach entra au service du duc de Saxe-Gotha, Ernest II, et fut nommé directeur d'un magnifique observatoire qu'il venait d'établir à Seeberg (1791). En 1804, après la mort d'Ernest II, il s'établit une liaison intime entre lui et la jeune duchesse douairière de Saxe-Gotha. Il mourut à Paris, pendant l'épidémie de choléra de 1832. Ses principaux ouvrages sont : *Novae et correctae tabulae motuum solis* (1792); *Explicatio et usus tubellarum solis et catalogi stellarum fixarum* (1792); *De vera latitudine et longitudine Erfordiae* (1794); *Nouveau calendrier séculaire français* (1797); *Correspondance mensuelle pour hâter la connaissance du ciel et de la terre* (1800-1814), recueil dont Zach reprit la publication à partir de 1818, sous le titre de *Correspondance astronomique, géologique, hydrographique et statistique* (1818-1826); *Fixarum stellarum catalogus* (1814), etc.

ZACHARIÆ (Just-Frédéric-Guillaume), littérateur allemand, né à Frankenhausen (Thuringe) en 1726, mort à Brunswick en 1777. Il est surtout connu comme le créateur ... plus exactement, comme le régénérateur d'un genre ... à cette époque, en Allemagne, dans un certain discrédit ... Il publia dans la revue ... le Esprit et de l'intelligence », son *Faun*, ... il était en opposition d'une façon assez amu... les mœurs brutales des étudiants d'Iena et les mœurs ... de ceux de Leipzig. Il s'occupa aussi ... re de droit civil français.

ZACHARIÆ DE LINGENTHAL (Charles-Salomon), jurisconsulte allemand, né à Meissen (Saxe) en 1769, mort à Heidelberg en 1843. Il professa à Wittenberg et à Heidelberg, le premier en Allemagne, un ouvrage ... droit civil français.

Il ... enthousiasme les principes de la Révolution ... il fut chargé de la rédaction d'un projet de code pénal et d'une traduction officielle du code Napoléon. En 1824, il fut nommé conseiller intime. Le grand-duc de Bade lui conféra la noblesse, en 1842, sous le nom de LINGENTHAL. A citer, parmi ses ouvrages : *Manuel du droit féodal de la Saxe électorale* (1796); *l'Unité de l'État et de l'Église* (1797); *Quarante livres sur l'État* (1820-1832); *Cours de droit civil français* (1808-...). — Son fils, CHARLES-EDOUARD **Zachariæ de Lingenthal**, né à Heidelberg en 1812, mort en 1894, devint, en 1842, professeur à Heidelberg, mais renonça des 1845 à l'enseignement. De 1850 à 1853, il fut membre du parlement d'Erfurt et, en 1866, fut élu à la Chambre des députés de Prusse. Il a porté ses recherches vers l'histoire du droit byzantin.

ZACHARIÆ (Henri-Albert), jurisconsulte allemand, né à Herbsleben (duché de Gotha) en 1806, mort en 1875. Professeur de droit à Gœttingue depuis 1835, il devint, en avril 1848, plénipotentiaire de la couronne de Hanovre au collège dit « de confiance » de la diète germanique et contribua à l'élaboration du premier projet d'une constitution de l'empire d'Allemagne. Il fut élu membre de l'Assemblée nationale allemande, mais, partisan d'un État confédéré avec un chef unique, il fut disgracié par le gouvernement hanovrien. Il fut cependant nommé, en 1863, membre du conseil d'État, et, pendant le congrès des princes (août 1863), il représenta les États allemands à Francfort. En 1867, il fut élu membre de la première diète de la Confédération du Nord, et présenté par l'université de Gœttingue comme membre à vie de la Chambre des seigneurs de Prusse. Son œuvre la plus remarquable est le *Manuel de la procédure criminelle allemande* (1861-1868).

ZACHARIE, onzième des petits prophètes. Il était d'une famille sacerdotale et vivait au XVIe siècle avant notre ère. Né en exil, pendant la captivité de Babylone, il rentra jeune en Palestine, avec Zorobabel; sa mission prophétique commença la seconde année du règne de Darius Hystaspès. Le *Livre de Zacharie* est divisé en trois parties. La première contient une série de visions se rapportant à l'achèvement du temple, au bonheur du peuple de Dieu et au châtiment de ses ennemis. La seconde renferme une exhortation au peuple, à propos du maintien des jours de jeûne observés jusqu'alors. La troisième célèbre la naissance, le règne du Messie et l'établissement de son Église, composée de tous les peuples de la terre. Le style de Zacharie est sublime, mais obscur.

ZACHARIE, prêtre juif, époux de sainte Elisabeth et père de saint Jean-Baptiste. Il était arrivé à un âge avancé sans avoir d'enfant, quand, dit l'Évangile de saint Luc, l'ange Gabriel lui apparut et lui annonça que sa femme Elisabeth lui donnerait un fils, qu'il appellerait Jean, et qui serait grand devant le Seigneur. Zacharie se montrant incrédule, pour le punir, l'archange lui dit qu'il resterait muet jusqu'à la naissance de l'enfant : ce qui arriva; mais, dès qu'il eut écrit sur des tablettes qu'il fallait appeler le nouveau-né Jean et non Zacharie, comme on le voulait autour de lui, il recouvra la parole, et entonna aussitôt le cantique d'actions de grâces dont l'Église a conservé les termes dans le *Benedictus*, chanté à laudes. — Les Grecs l'honorent le 5 septembre.

ZACHARIE (saint), second évêque de Vienne en Dauphiné, martyr sous Trajan. — Fête le 26 mai.

ZACHARIE (saint), pape, né en Grèce, successeur de Grégoire III, né et mort à Rome (741-752). Lors des troubles que souleva la révolte des ducs de Bénévent et de Spolète contre Luitprand, roi des Lombards, il intervint à plusieurs reprises pour calmer la colère de Luitprand, puis de Rachis, son successeur, qu'il détermina même à entrer dans un cloître, et protégea Ravenne, Spolète, Pavie et d'autres villes d'Italie. La discipline et la foi en Angleterre, ainsi que les mœurs du clergé, furent l'objet de sa vigilance. Mais il s'occupa surtout de l'évangélisation de l'Allemagne. Il amena Carloman, duc d'Austrasie, à se faire moine au Mont-Cassin. C'est lui qui a commencé la fameuse bibliothèque Vaticane. Le pape Zacharie est surtout connu par la réponse qu'il donna, dit-on, à Pépin, qui projetait d'enlever définitivement la couronne aux Mérovingiens : « Il faut donner le nom de roi à celui qui en a le pouvoir. » L'année suivante, il sacra à Soissons Pépin et sa femme Bertrade. Il a traduit en grec les *Dialogues* du pape Grégoire Ier, le Grand.

ZACHARIE, patriarche de Jérusalem, né vers le milieu du Ve siècle et appelé au siège patriarcal de Jérusalem en 609. Sous son épiscopat, les Perses pillèrent Jérusalem et emportèrent la vraie croix. Lorsque l'empereur Héraclius eut fait la paix avec Chosroès II, le patriarche recouvra la liberté et obtint de remporter la vraie croix qui, d'abord déposée à Constantinople, fut restituée à Jérusalem en 629. C'est en mémoire de cet événement que l'Église célèbre, le 14 septembre, la fête de l'Exaltation de la sainte croix.

ZACHARIE (Pierre FIRMIAN, dit **le Père**), prédicateur et écrivain français, né et mort à Lisieux (1582-1661). Il entra de bonne heure dans l'ordre de Saint-François, se distingua comme prédicateur et fit partie de la mission catholique en Angleterre. On lui doit, en français et en latin, un certain nombre d'ouvrages de théologie et de morale, dont quelques-uns sont des documents intéressants pour l'histoire des mœurs du temps, écrits d'ailleurs souvent avec beaucoup d'esprit et de mordant, notamment dans son *Gyges gallus*, où se trouve une curieuse description de la vie intérieure des Français au XVIIe siècle, dans laquelle l'auteur suppose qu'il pénètre au moyen de l'anneau de Gygès (1659); *Genius saeculi* (1659). Un certain nombre de ses ouvrages ont été publiés sous sous le pseudonyme de LOUIS FONTAINE, soit sous le nom latin de *Petrus Firmianus*.

ZACHÉE, juif et chef des publicains de Jéricho au temps de Jésus-Christ. Ne pouvant apercevoir Jésus-Christ, entrant à Jérusalem, à cause de sa petite taille qui ne lui permettait pas de dominer la foule, il monta sur un sycomore. Jésus, voyant sa foi, l'appela et lui dit qu'il allait loger dans sa maison. Dans cette visite, Zachée, pris de remords pour ses injustices passées, promit de donner la moitié de ses biens aux pauvres et de restituer quatre fois ce qu'il avait pu s'attribuer injustement. D'après la tradition, il fut sacré par saint Pierre premier évêque de Césarée en Palestine; mais Dom Calmet pense qu'il y a confusion de noms. Selon une autre tradition, Zachée se serait rendu en France et aurait évangélisé la Provence.

ZACHÉE saint, évêque de Jérusalem, quatrième successeur de l'apôtre saint Jacques, mort vers 116. — Fête le 23 août.

ZACHÉE (saint), diacre et martyr à Césarée, en Palestine, sous Dioclétien. Il fut décapité avec un de ses parents, nommé Alphée, en 303. — Fête le 17 novembre.

ZACHÉE (IVe s. apr. J.-C.), chef de la secte des zachéens. Il soutenait que les prières ne sont agréables à Dieu que faites en particulier, et que tout individu a le droit de célébrer la messe.

ZACHÉEN *ché-in* n. m. Disciple du moine Zachée.

ZACINTHE n. f. Genre de composées chicoracées. La *zacinthe verruqueuse* est propre à la région méditerranéenne.)

ZACOMETO, type de la comédie italienne. Ce nom est une forme de Giacometto *petit Jacques*). Zacometo s'appelait au XVIIIe siècle Momolo, diminutif de Girolamo. C'est le *Caratterista* vénitien. Vêtu ordinairement de calicot blanc, il se blanchit sa figure comme Pierrot, sauf une large tache d'un rouge sanglant posée brutalement sur une seule joue, et un bas rouge, à la mode vénitienne du XVe siècle.

ZACORE n. m. Prêtre grec subalterne, qui était chargé de l'entretien et de la surveillance des objets du culte.

ZACUALPAN, ville du Mexique (Etat de Mexico), à quelque distance d'un petit affluent du rio de las Balsas; 1,200 hab. Commerce de céréales. — Ville de l'Etat de Morelos (distr. de Jonacatepec); 8.600 hab. Fabrication de chapeaux.

ZACUALTIPAN, ville du Mexique (Etat de Hidalgo), ch.-l. de district; 7.800 hab. Aux environs, mines de houille.

ZACYNTHE. Géogr. V. ZAKYNTHOS.

ZADDIKIM (*kim*) n. m. Nom donné aux juifs qui, après le retour de la captivité, s'attachèrent à la loi de Moïse et rejetèrent toutes les traditions et constitutions.

Zadig ou *la Destinée*, histoire orientale, roman de Voltaire (1748) en 21 chapitres : *le Borgne, le Nez, le Chien et le Cheval, l'Envieux*, etc. La scène se passe à Babylone. — Zadig, homme vertueux et savant, véritable sage, traverse des vicissitudes sans nombre. Pour avoir défendu la femme qu'il aime au péril de ses jours, il est abandonné. Pour avoir été un observateur trop perspicace et avoir pu dire comment était le chien du roi sans l'avoir vu, il est condamné à une amende de 900 onces d'or. Pour avoir fait de méchants vers, il est sur le point d'être empalé, puis il est chargé de gouverner l'Etat et de rendre la justice. Pour avoir porté des babouches de même couleur que celles de la reine, il est obligé de s'enfuir. Pour avoir défendu une Egyptienne que battait son amant, il est vendu comme esclave. Après maintes aventures, où il reçoit les plus étranges salaires de son intelligence et de sa vertu, Zadig devient roi et fait régner la justice et l'amour. Son histoire prouve qu'un homme d'esprit et de cœur peut s'attendre dans la vie à tous les malheurs et à toutes les félicités et que, par contre, un homme sans esprit et sans cœur peut s'attendre à peu près aux mêmes choses ; que le hasard gouverne seul l'absurde société que les hommes ont faite ; que d'ailleurs toutes les folies et les misères humaines doivent coopérer à l'harmonie générale des millions de mondes très divers qu'a créés l'Être suprême. *Zadig* est, comme *Candide*, un conte charmant.

ZADONSK, ville de Russie (gouv. de Voronèje), sur le Don; 8.200 hab. Ch.-l. de district.

ZADRUGA ou **ZADROUGA** n. f. En Serbie, Association familiale pour différentes exploitations, particulièrement pour l'exploitation des domaines ruraux.

ZÆHRINGEN, maison princière d'Allemagne, originaire du Brisgau, ou le *château de Zæhringen*, non loin de Fribourg, devint, dès le Xe siècle, le siège d'une seigneurie importante, dont les titulaires, apparentés aux comtes de Brisgau, possédèrent, en outre, vers le milieu du XIe siècle, la Carinthie et la Marche de Vérone, avec le titre ducal. Le second fils du duc Berthold Ier forma la ligne de Zæhringen, qui domina longtemps sur les cantons du nord et du nord-est de la Suisse.

ZAFARRAYA, ville d'Espagne (Grenade [prov. de Grenade]), dans la sierra de Alhama; 3.100 hab.

ZAFFANI ou **ZOFFANY** (Jean), peintre allemand, né à Ratisbonne en 1733, mort à Kew, près de Londres, en 1810. Il passa en Angleterre la plus grande partie de sa vie. On cite, parmi ses tableaux les plus remarquables : *la Vue intérieure de la Galerie de Florence*, achetée par George III; *les Elèves de l'école de dessin à l'Académie royale peignant d'après le modèle*, où l'on trouve trente-six portraits d'artistes éminents de l'époque; *l'Entrée à Patna de l'ambassadeur du vizir d'Oude*, vaste composition contenant plus de cent figures : un *Combat de coqs*; une *Chasse au tigre*; une *Réunion de famille*, gracieuse composition; etc.

ZAFFARANA Etnea, comm. du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Catane]), entre l'Etna et la mer Ionienne; 4.100 hab.

ZAFFARINES, ZAFARINES, CHAFFARINAS ou **DJAFÉRIN**, groupe de trois îles (Hadjera, Kebdoua, Tenenfa), dans le prolongement du cap de l'Agua avec lequel elles forment, à l'O. de l'embouchure de la Moulouia, le meilleur abri naturel de toute la côte marocaine de la Méditerranée. L'Espagne les a occupées en 1848 et y a établi un pénitencier. Cette destination, la nature granitique de ces îles, le manque d'eau et de terre végétale, font de cette possession une charge onéreuse pour l'Espagne.

ZAFRA (lat. *Segeda* ou *Restituta Julia*), ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]; 6.200 hab. Huiles, vins et céréales. Marbre bleu dans les environs. Cité ibère, romaine, enlevée aux Maures en 1240.

ZAFRANBOLI ou **ZAFARANBOLI**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Kastamouni]), sur un affluent de l'Aradj-Son; 27.000 hab. Fabrication d'étoffes, de tapis, d'instruments de cuivre travaillé. Commerce considérable de safran, qui a valu son nom à la ville.

ZAGA-CHRIST ou **ZAGAXE**, personnage qui était ou du moins se donnait pour le fils d'Hasse Jakoub, roi d'Abyssinie, né en 1610, mort à Rueil, près Paris, en 1638. En 1630, il alla demander asile aux moines abyssins de Jérusalem, sous prétexte que son père avait été tué dans une bataille livrée contre ses sujets révoltés. Il voulait se convertir au catholicisme. Les moines, craignant que la conversion d'un personnage aussi important ne leur attirât des persécutions de la part des mahométans, lui conseillèrent d'aller en Europe. En 1632, Zagaxe, arrivé à Rome, fut bien accueilli par le pape. En 1635, il passa en France, fut bien reçu par le roi et par Richelieu, qui lui donna un logement dans son château de Rueil.

ZAGAIE, SAGAIE ou **BAGAYE** (*ghe* — de l'espagn. *azagaya*, même sens) n. f. Nom donné aux javelots des peuples sauvages de tous les pays.

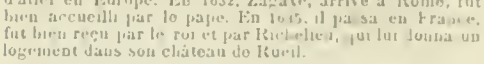

Zagaie.

ZAGAROLO, comm. d'Italie (prov. de Rome, sur une colline de 305 mètres; 5.630 hab.

ZAGAZIG, ville d'Egypte Basse-Egypte (prov. de Charkièh, sur le Bahr-Moez, affluent du N. branche de Damiette; 21.000 hab. Fabrication d'étoffes; huileries de soie. Commerce de céréales. Elle est voisine de l'ancienne *Bubaste*.

ZAGÉEN, ENNE (*jé-in, è-n*) n. Membre d'une dynastie qui a régné en Abyssinie.

ZAGHARDJI-BACHI n. m. Officier supérieur des janissaires.

ZAGHOUAN (DJEBEL), plissement jurassique, qui forme un des points culminants de la dorsale tunisienne de Tebessa au cap Bon. Haut de 1.285 mètres, ses sources servent, en partie, à l'alimentation de Tunis. C'est le *mons Zeugitanus* des anciens.

ZAGHOUAN, petite ville de Tunisie, au pied de la montagne du même nom, à 55 kilom. de Tunis, à laquelle elle est reliée par un chemin de fer; 2.000 hab. Siège d'un caïdat. Marché de bestiaux. Culture de la vigne, commerce de grains. Teintureries; préparation de peaux. Ruines romaines, notamment le *Temple des Eaux*, d'où partent les eaux qui alimentent Tunis.

ZAGON, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat de Haromszek], à 10 kilom. de Kovaszna; 4.605 hab.

ZAGORA, ville de Grèce (prov. de Thessalie [arrond. de Volo], sur le versant oriental de la chaîne du Pélion, à 1 kilom. du port de Khorevtos, sur la mer Egée; 3.410 hab. Belle église byzantine.

ZAGOROFKA ou **ZAGAROFKA**, bourg de Russie (gouv. de Tchernigof), sur un petit sous-tributaire du Dniéper par la Borzna et le Sem; 3.100 hab. Minoteries.

ZAGOROW, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Kalisz], sur un sous-affluent de l'Oder par la Warthe; 3.200 hab.

ZAGOSC, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Kielce], sur la Nida, affluent de la Vistule; 5.000 hab.

ZAGOVSKY (Nicolas Petrovitch), peintre russe, né en 1849. Il est un peintre de portraits et un peintre de genre. Un grand nombre de ses portraits se trouvent à Moscou, au musée Roumiantsov. Parmi ses tableaux de genre, on cite : *une Scène de famille, les Époux, les Pauvres*, etc.

ZAGRAB. Géogr. V. AGRAM.

ZAGRÉE ou **ZAGREUS**. Myth. gr. Dieu d'origine barbare, phrygien, thrace, ou crétois. On faisait de lui un fils de Zeus et de Perséphone, et on l'identifia tantôt avec Dionysos, tantôt avec Hadès. Dionysos Zagreus jouant un rôle important dans les cérémonies des confréries orphiques et dans les mystères d'Eleusis, où l'on représentait le drame de sa Passion, sa mort, sa résurrection miraculeuse.

ZAGROS, massif montagneux de la Turquie d'Asie et de la Perse, qui traverse le Laristan et le Farsistan.

ZAHÉRITES, nom des princes qui descendent d'Al-Malok-al-Zaher, quatrième sultan d'Égypte, de la dynastie turque. — *Un, Une* ZAHÉRITE.
— Adjectiv. : *Dynastie* ZAHÉRITE.

ZAHLÈH, ville de la Turquie d'Asie (Syrie [prov. du Liban], sur le versant oriental du Liban, dans la vallée encaissée du Nahr-Bardâni, affluent droit du Nahr-el-Litani; 15.000 hab., presque tous chrétiens. Nombreux couvents et églises. La ville fournit d'approvisionnements et de muletiers le pays environnant.

ZAHNA, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg], sur la *Zahna*, affluent de l'Elbe; 2.600 hab. Pisciculture; tourbières; briqueterie; fabrique d'amidon, de carton pour toitures.

ZAHORIE *ri* — du gr. *za*, fortement, et *orasis*, vue n. m. Devin espagnol ou portugais, qui voyait dans la terre et dans le corps humain : *Pour être* ZAHORIE, *il faillait avoir les yeux rouges et être né le vendredi saint*.

ZAHREZ ou **ZAGHEZ**, nom de deux chotts de la province d'Alger : le Zahrez oriental ou Chergui-Zahrez, à 50 kilom. de Bou-Saada (50 000 hect.), et le Zahrez oriental ou Gharbi-Zahrez, à 15 kilom. le Djelfa (30 000 hect.). Ces deux sebkhas constituent des réserves inépuisables de sel

ZAÏAN, la plus importante nation berbère du Maroc occidental, entre l'Atlantique, Mequinez et l'Oum-er-Rebia, se livrant presque exclusivement à l'élevage.

ZAIBLAR *zè-* n. m. Alchimie. Mercure.

ZAIBLON *zè-* n. m. Nom de diverses variétés de tulipes.

ZAIDAM Géogr. V. TSAIDAM.

ZAIDOUN (Aboul-Walid-Ahmed Ibn). V. IBN-ZEIDOUN.

ZAIMIS (Thrasybule), homme d'État grec, fils d'André Zaïmis, héros de la révolution de 1821, né à Kalavryta (Péloponèse) en 1829, mort à Athènes en 1880. Il fit ses études de droit à Paris (1843), retourna en Grèce, fut élu député (1850), et, à diverses reprises, président de la Chambre. Il prit part à la révolution du 22 octobre 1862, qui renversa le roi Othon, fit partie du gouvernement provisoire comme ministre de l'intérieur, se rendit à Copenhague, avec l'amiral Canaris et Philemon, pour offrir la couronne de Grèce au prince George (juill. 1863), et prit possession des îles Ioniennes au nom du nouveau roi. En octobre 1865, il reprit le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Deligiorgis. Président du conseil en 1869, il accepta la décision de la conférence de Paris, qui engageait la Grèce à des concessions pour éviter une guerre gréco-turque, remporta son cabinet le 9 janvier 1870, mais fut renversé peu après par Coumoundouros.

ZAIMOUKT, tribu afghane, qui comprend environ 2[illegible] individus, vivant dans les monts Siah-Koh.

ZAIMPH (mot carthaginois m. Mauricault de Tarn). *Le* ZAIMPH *était le palladium de Carthage*.

ZAIN (*zin* — de l'it. *zaino*, même sens) adj. m. (*Cheval zain, Chien zain*, Cheval, Chien qui n'a pas un seul poil blanc sur sa robe, quelle que soit sa coloration générale. — S. m. Marron. Cheval d'une telle couleur.

ZAIN, ZAYIN ou **ZAYN** n. m. Grammaire. Septième lettre des alphabets phénicien et hébreu, équivalant à notre Z. Ce mot. Signe numéral de 7 chez les Hébreux.

ZAINER ou **ZEYNER** (Gunther), imprimeur allemand, né à Reutlingen (Wurtemberg) vers 1420, mort en 1478. Il créa, en 1466, la première imprimerie d'Augsbourg et c'est lui qui introduisit en Allemagne les caractères romains, pour remplacer les caractères gothiques. — Un autre Jean **Zainer**, probablement son frère, mort en 1524, établit la première imprimerie à Ulm.

ZAIOUTCHKOVSKAIA (Nadejda Dmitrievna), romancière russe, connue en littérature sous le pseudonyme de V. KRESTOVSKY, née en 1825, morte en 1885. Elle a fait paraître un grand nombre de romans et de nouvelles, dont les plus populaires sont : *la Grande Dame, l'Epreuve, l'Abîme, l'Attente, la Marâtre*, etc.

ZAIRAGIAH (*zè-ra-ji-a*), nom d'une secte que les Arabes pratiquent au moyen de remèdes magiques et de lettres qui leur fournissent des talismans par leur renommée.

ZAÏRE. Géogr. V. CONGO.

Zaïre, tragédie en cinq actes et en vers de Voltaire, représentée le 13 août 1732 au Théâtre-Français par — Orosmane, prince musulman, sultan de Jérusalem, aime Zaïre, sa belle captive. Ce sentiment, partagé par Zaïre, Nérestan, qui est parti pour aller chercher la rançon des prisonniers, revient après deux ans. Le sultan rend généreusement les captifs sans rançon. Zaïre croit qu'il va faire sa femme, et le vieux Lusignan, les autres princes de Jérusalem, qu'il veut garder en otage, Zaïre obtient pourtant, par ses prières, la grâce de Lusignan. Ce dernier, en l'absence d'Orosmane, découvre que Nérestan est son fils et que Zaïre est sa fille. Lusignan et Nérestan la voient tous deux avec horreur sur le point de contracter une union avec un infidèle. Les plus touchantes plaintes de Lusignan sont restées classiques :

Mon Dieu! j'ai combattu soixante ans pour ta gloire,
J'ai vu tomber ton temple et ta croix abattue
Dans un cachot affreux abandonné vingt ans
Mes larmes t'implorant pour mes [illegible]
Et lorsque ma famille est par toi [illegible]
Quand je trouve une fille, elle est [illegible]
Je suis bien malheureux...

L'amour et la religion se partagent le cœur de la jeune fille. Séparée des autres captifs, elle consent avant de s'engager définitivement, à avoir une dernière entrevue avec son frère. Orosmane, qui surprend ce rendez-vous, croit qu'il est trahi et que Nérestan est son rival. Dans un accès de jalousie, il poignarde Lusignan, Zaïre, et est désespéré de son erreur. Il se tue sur son corps, après avoir ordonné la mise en liberté de tous les chrétiens.

Voltaire s'est beaucoup vanté d'avoir fait avec *Zaïre* la seule tragédie chrétienne que son siècle ait applaudie et d'avoir le premier introduit l'histoire de France au théâtre. Quoi qu'il en soit, cette pièce est considérée à juste titre comme son chef-d'œuvre dramatique. Les grandes qualités font passer sur le romanesque des situations et sur la faiblesse parfois du style. Cette faiblesse a fait que certains vers sont devenus des lieux communs plaisants :

Des chevaliers français tel est le caractère
Soutenez-le, Chatillon!...
Le vrai dans l'homme est au-dessus de l'héroïsme

ZAIRIDES ou **ZIYARIDES BADISIDES**, nom porté par les princes d'une dynastie musulmane qui régna en Algérie. Badis s'installa sur les ruines de l'empire des Ommiades de Cordoue et qui disparut devant les Almoravides. Ils régnèrent de 1012 à 1090 de l'ère chrétienne. Les noms de ces princes sont :

Ziri ibn-Zeri[illegible]	[illegible]	Tabis ibn-Hammad	[illegible]
Hammad	1019	Abd-Allah ibn-Boulouggin	1073
		Tamim ibn-Boulouggin	[illegible]

ZAIRIDES ou **ZIYARIDES**, nom porté par les princes d'une dynastie musulmane qui régna dans l'ouest de l'Afrique du Nord et dont la capitale fut Tunis de 972 à 1148 de l'ère chrétienne. Le fondateur de cette dynastie fut Yousouf Bouloukkin, qui était lieutenant général des califes fatimites du Caire dans l'Afrique du Nord. Bouloukkin, qui était chef d'une tribu de Berbères Sanhadja, se déclara indépendant en 972, en 987, les Hammadides les enlevèrent l'Algérie actuelle aux Zairides et s'établirent à Bougie reconstituant le royaume zaïride à la région actuelle de Tunis. Ces deux dynasties disparurent devant celle des Almohades.

Les noms des princes zairides sont :

Yousouf Bologgin ibn-Ziri	972	Temim ibn-Moëz	[illegible]
Moëz ibn-Yousouf	984	Yahia ibn-Temim	1107
Badis ibn-Mansour	996	Ali ibn-Yahia	[illegible]
Moëz ibn-Badis	1015	Hasan ibn-Ali	1152

ZAITCHAR ou **SAJECAR**, ville de Serbie, chef-lieu de cercle de Tzerna-Reka, sur la rive gauche de la Timok, affluent de la rive droite du Timok; 7.860 hab. Commerce de vins.

ZAKANALE, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Siedlce]); 1.[illegible] hab.

ZAKKARO, ZAKKALA, [illegible] d'un des peuples [illegible] qui, au XVIe siècle, attaquèrent à plusieurs reprises [illegible] XIXe dynasties Égyptiennes. [illegible] par [illegible] une partie [illegible] sur [illegible] qui fut attribuée aux Philistins. [illegible] cinquante ans [illegible] par le [illegible] dans la population [illegible].

ZAKLIKOV, bourg de Russie (Pologne, gouv. de Lublin), 3.150 hab.

ZAKOPANE

ZAKYNTHE Zacynthe Zanthe Zante

ZAKYNTHE Zacynthe Zanthe Zante,

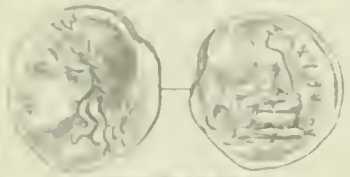

ZALAMEA de la Serena (lat. *Jalpa*), ville d'Espagne

ZALAMEA la Real, ville d'Espagne (Séville, prov. de

ZALAQUE n. m. Genre de palmiers lepidocaryés,

ZALESCZYCKI (Austro-Hongrie, Galicie), sur le

ZALESICE (Russie, Pologne, gouv. de Radom ;

ZALESKI (Bogdan), poète polonais, né à

ZALMOXIS (lat. *Zamolxis*), dieu

ZALT-BOMMEL, ville des Pays-

ZALUSKI (Joseph-André), prélat et homme d'Et-

ZALUSKI (Stanislas), comte

ZALUZANIE (*-ni*) n. f. Genre de composées héliantheées,

ZAMA, ville de l'Afrique du Nord ancienne, célèbre par la grande bataille qui marqua la ruine de Carthage à la fin de la seconde guerre punique et où Annibal fut vaincu par Scipion. La plupart des archéologues le placent sur les bords de la Medjerda, un peu au-dessus du confluent de l'oued Bou[illegible], près du petit village actuel de Zouam.

Zama (BATAILLE DE), gagnée par Scipion sur Annibal le 19 octobre 202 av. J.-C. Depuis cinq ans, Annibal, découragé, se contentait d'occuper l'Italie méridionale, frappant de temps à autre un coup brusque pour tenir l'ennemi en respect. Scipion comprit que le seul moyen d'en finir, était de porter la guerre en Afrique. Il eut l'habileté de contracter alliance avec plusieurs chefs numides, tels que Syphax et Masinissa. Carthage, menacée, se hâta de rappeler Annibal. A peine débarqué, comprenant que la cause carthaginoise était perdue, il demanda une entrevue à Scipion ; ils ne purent s'entendre. La rencontre suprême eut lieu près de Zama. En première ligne, Annibal disposa quatre-vingts éléphants chargés de tours, puis les Gaulois et les Liguriens, en troisième ligne, les Carthaginois et les Africains ; en réserve, ses vieilles bandes d'Italie. Scipion disposa son armée en trois lignes et opposa aux éléphants des soldats armés à la légère, soigneusement espacés. Les éléphants, harcelés, furent saisis de panique ; ils jetèrent le trouble dans l'armée carthaginoise. La victoire, disputée par les deux infanteries, resta enfin aux Romains : 22.000 Carthaginois restèrent sur le champ de bataille. Annibal rentra précipitamment dans Carthage.

ZAMACOIS (Edouard), peintre espagnol, né à Bilbao vers 1840, mort en 1871. Il débuta au Salon de 1863 avec *Engagement de Cervantès dans l'armée* et *Diderot et d'Alembert*. Citons, parmi ses meilleurs tableaux : *les Conscrits en Espagne ; un Bouffon au XVIe siècle ; Contribution indirecte ; le Favori du roi* et *le Réfectoire des trinitaires à Rome ; l'Education d'un prince* ; etc.

ZAMAMASHOUMIDDIN, avant-dernier roi de la dynastie cosséenne, successeur de Mardoukabaliddin, et qui monta sur le trône en 117 av. J.-C. Défait par Assourdan Ier, roi d'Assyrie, il fut battu et tué par Shoutroukpakhkhounte, roi d'Elam, en 115.

ZAMBECCARI le comte François), aéronaute italien, né à Bologne en 1756, mort en 1812. Entré jeune dans la marine espagnole, il tomba au pouvoir des Turcs, passa quelque temps au bagne de Constantinople, fit un voyage scientifique dans le Levant et retourna dans sa patrie. Passionné pour l'étude des aérostats, il conçut l'idée de diriger les montgolfières au moyen de rames. Le 12 mai 1812, il fit, à Bologne, l'essai de son invention. Le ballon à rames s'accrocha à un arbre, prit feu, et l'audacieux expérimentateur se tua dans sa chute.

ZAMBEZE, fleuve de l'Afrique méridionale, réunissant des rivières de plateau nées dans l'Angola portugais, près des frontières du Congo belge, et dont l'une sort d'un lac à 1 445 mètres. Appelé d'abord Liba, puis Liambaï, il sépare longtemps l'Angola (à droite) de la Zambézie britannique (à gauche), tombe par les chutes de Gonyé, puis par une série de rapides, de cataractes d'environ 120 kilom. de long, côtoie un moment l'Afrique allemande du Sud-Ouest et se précipite par la superbe cascade de Victoria, haute de 120 mètres, après quoi il sépare le pays des Barotses au N. de celui des Matabélés (au S.) et s'engage dans l'Afrique orientale portugaise, baigne Zumbo, s'ébranle de nouveau en rapides et cascades au passage des monts, frôle Tête, franchit en défilés l'obstacle des monts de Loupata, reçoit à gauche le Chiré, déversoir du lac Nyassa, et arrive au delta qui le mène au canal de Mozambique, à la mer des Indes ; 2.660 kilom. Régime tropical.

ZAMBÉZIE, vaste région de l'Afrique australe, comprenant essentiellement le bassin du Zambèze, limitée par le bassin du Congo et le plateau des Grands Lacs au N., le Kalahari et le bassin du Limpopo au S., l'Atlantique et l'océan Indien à l'O. et à l'E. Sa surface est de plus de 3 millions de kilom. carr. C'est un plateau ancien de granit et de grès, plus élevé sur son pourtour et déprimé au milieu. Au N., la ligne de faîte varie de 1.200 à 1.500 mètres, à l'O., les monts de Bihé dépassent 1.000 mètres ; à l'E., les hauteurs du Matabéléland et du Machonaland et celles qui bordent le lac Nyassa atteignent jusqu'à 2 000 et même 3.000 mètres. Au S., des plateaux peu accentués forment une séparation moins nette avec le Kalahari. Le centre est constitué par une série d'anciens bassins lacustres étagés entre 500 et 800 mètres. Par son climat, la Zambézie rappelle le Soudan : saison sèche en hiver, saison des pluies en été, avec diminution progressive de la durée et de l'abondance des pluies, à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. La plus grande partie des eaux s'en va à l'océan Indien par le Zambèze, que grossissent des affluents comme le Kouando, le Loemba, le Kafue, le Chiré, venu du lac Nyassa. Plus au S., le Kouando, mal nourri par les eaux du plateau de Bihé, perd au centre du bassin dans les lagunes instables du Ngami et du Makarikari, à l'O., le Couanza et le Counéné vont à l'Atlantique. Des steppes, comme ceux du Soudan, couvrent le pays, la forêt se rencontre en galeries seulement le long des cours d'eau et en quelques points de [illegible]. On y cultive le mil, patates, ba[illegible] et nourrissent les indigènes, nègres de [illegible]ate, Machona, Matabélé, Manica, etc.). [illegible] contrarie souvent l'élevage.

[illegible] fut connue d'abord par les Portugais qui, [illegible] siècles, fondèrent des établissements sur [illegible] pénétrèrent assez loin vers l'intérieur. Mais [illegible] ne se sont précisées surtout depuis les [illegible] au XIXe siècle par Livingstone (1849-[illegible] Serpa Pinto (1878), etc. Aux [illegible] 1890 et du 11 juin 1891 entre le Portugal, jadis considéré comme le seul maître de l'intérieur de la Zambézie, et l'Angleterre, les possessions de celles-ci se sont étendues désormais depuis le Cap jusqu'aux lacs Moero, Tanganyika et Nyassa. Administrativement, elles formèrent le *Nyassaland* au N.-E., avec Blantyre comme capitale ; la *Rhodésia septentrionale*, au N. du Zambèze, capit. Fort-Jameson, et la *Rhodésia méridionale* (Matabéléland et Machonaland) avec les deux stations de Fort Salisbury et Boulouwayo. On exploite des mines d'or, de houille, et l'on a poussé jusqu'à Boulouwayo et Fort-Salisbury la voie ferrée venue du Cap, qui va rejoindre le Tanganyika. Les possessions portugaises forment deux tronçons isolés : l'*Angola* à l'O., l'*Afrique orientale portugaise* ou Capitainerie de Mozambique à l'E.

ZAMBI n. m. pl. Dieux adorés par les naturels du Congo.

ZAMBO (*zan* n. m. Descendant d'un nègre et d'une mulâtresse ou d'une femme indigène.

ZAMBOURECK (*zan, rèk*) n. m. Artilleur persan, monté sur un dromadaire qui porte en même temps une petite pièce de campagne.



Zambourcek.

ZAMBRA (*zan*) n. f. Danse d'expression, que les Espagnols ont empruntée aux Maures.

ZAMBRI ou **ZIMRI**, roi d'Israël (928 av. J.-C.). Il était général de l'armée israélite, lorsqu'il assassina le roi Ela, dont il usurpa le trône. Il venait de faire massacrer tous les descendants de Baasa, quand l'armée d'Israël, qui avait proclamé roi Amri, l'alla assiéger dans Thirza. Sur le point d'être pris, il incendia son palais, où il périt avec ses richesses.

ZAMBROW, bourg de la Russie (Pologne [gouv. de Lomja] ; 10.000 hab.

ZAMÉE n. f. Pomme de pin qui s'ouvre sur l'arbre.

ZAMENIS (*mé-niss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des colubridés, répandus sur tout le globe. (Le *zamenis gemonensis*, vulgairement la *verte et jaune*, commun dans le Midi, dépasse 2 mètres de long ; il se tient surtout dans l'eau et vit de poissons, de grenouilles, etc.)

ZAMET (Sébastien), financier, né à Lucques vers 1519, mort à Paris en 1614. Attiré en France par les Italiens de la suite de Catherine de Médicis, il sut parvenir, par son habileté, du rang de simple cordonnier à la fortune des plus riches financiers. Il vécut dans la familiarité des grands et presque dans l'intimité de Henri IV, qui avait choisi la maison de Zamet pour les repas fins qu'il offrait à ses maîtresses. C'est chez lui que se trouvait Gabrielle d'Estrées, lorsqu'elle fut prise du mal soudain dont elle mourut. Zamet ne se contentait pas de recevoir le roi et ses maîtresses, il leur prêtait souvent de l'argent, ainsi qu'aux grands personnages de la cour. En récompense de ces services, Henri IV faisait à Zamet des concessions sur les fermes ; il le nomma aussi capitaine du château de Fontainebleau et, plus tard, surintendant de la maison de la reine. Il avait eu pour maîtresse Madeleine le Clerc, demoiselle du Tremblay, parente du P. Joseph ; il en eut plusieurs enfants, qu'il légitima en l'épousant. C'est au mariage de l'un d'eux qu'il prononça un mot célèbre. Comme on lui demandait ses titres : « Qualifiez-moi, dit-il, seigneur des dix-sept cent mille écus », saillie que Destouches a reproduite dans son *Glorieux*. — Son fils, Jean **Zamet**, baron de Murat et de Billy, mort en 1622 au siège de Montpellier, débuta comme simple soldat dans la garde de Henri IV, fut nommé capitaine en 1606, puis gentilhomme de la chambre. A la mort de son père (1614), il fut nommé conseiller d'Etat et capitaine du château de Fontainebleau. Maréchal de camp en 1621, il prit part aux campagnes de Louis XIII contre les huguenots, qui l'avaient surnommé, en raison de sa bravoure, **le Grand Mahomet**. Il fut mortellement blessé au siège de Montpellier.

ZAMET (Sébastien), prélat français, frère du précédent, mort à Mussoy (Haute-Marne) en 1655. D'abord aumônier de Marie de Médicis, il devint évêque de Langres (1615). Directeur de conscience de l'abbesse Angélique Arnaud, il introduisit à Port-Royal l'abbé de Saint-Cyran, avec lequel il se brouilla bientôt. Rentré dans son diocèse, Zamet y mourut avec une grande réputation de piété.

ZAMIE (*mi*) n. f. Genre de cycadées-zamiées.

— ENCYCL. Les *zamies* sont des arbres ayant le port



Zamie. *a*, châton mâle.

caractéristique des cycadées. Les feuilles, rigides, sont composées-pennées. Citons, parmi les trente espèces de l'Amérique tropicale, qui composent ce genre : la *zamie*

muriquée du Venezuela, dont la moelle féculente sert à la confection d'une sorte de sagou; les fruits fournissent également de l'amidon), et la *zamie de Wallis*, de la Nouvelle-Grenade, remarquable par les dimensions de ses folioles.

ZAMIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *zamie*.

— n. f. pl. Groupe de cycadacées, ayant pour type le genre *zamie*. — *Une* ZAMIÉE.

ZAMINDAVAR, région de l'Afghanistan central, bordée à l'O. par le Koh-i-Djam-Kila méridional (4.115 m.), et arrosée par le Bagran ou Mousa; peuplée par les Douranis. Laines.

ZAMOLXIS ou **ZALMOXIS**, législateur mythique des tribus getiques de la Thrace. Au temps d'Hérodote, on racontait que Zamolxis avait été esclave de Pythagore à Samos. Il aurait enseigné aux Gètes, qui le révéraient comme un dieu, le dogme de l'immortalité de l'âme.

ZAMORA, ville du Mexique (Etat de Michoacan), 18.800 hab. Résidence d'un évêque.

ZAMORA (lat. *Ocellum Duri* ou *Ocellodurum*), ville d'Espagne (Léon [prov. de Zamora]), sur la rive droite du Douro; 15.000 hab. (*Zamorins, nes.*) Ch.-l. de province et de district. Fabriques de tissus. Ville souvent disputée entre Maures et chrétiens, célébrée par les chants du romancero, prise par Alphonse en 748, conquise par le Maure Almanzor en 945 et reprise par le Cid en 1093.

ZAMORA (PROVINCE DE), division administrative de l'Espagne, formée d'une partie de l'ancien royaume de Léon, comprise entre la province de Léon au N., de Valladolid à l'E., de Salamanque au S., de Traz-os Montes (Portugal) à l'O.; 10.615 kilom. carr., 275.545 hab. (*Zamorins, ines.*) Ch.-l. *Zamora*. Sol généralement montagneux. Plateaux assez fertiles, traversés par le Douro, l'Esla, le Sequillo. Le sous-sol recèle d'importants gisements métallifères.

ZAMORA (Antonio DE), poète dramatique espagnol, né à Madrid vers 1660, mort vers 1744. Gentilhomme de la chambre du roi Philippe V et secrétaire du département des affaires des Indes, il se fit connaître à la fois comme poète lyrique et comme poète dramatique. Il a imité Calderon. Nous citerons, parmi ses comédies : *Mazariegos y Monsalves, Cada uno es linaje aparte, el Convidado de piedra*, et parmi ses drames : *Judas Iscariote*.

ZAMORIN n. m. Antref. Le souverain de Calicut.

ZAMORIN, INE, personne née dans la ville ou la province de Zamora, ou qui les habite. — *Les* ZAMORINS.

— Adjectiv. : *Industrie* ZAMORINE.

ZAMOSTIÉ, ville forte de Russie (Pologne [gouv. de Lublin]); 12.800 hab. Ch.-l. de district.

ZAMOYSKI (Jean Sarius), grand chancelier de Pologne, né à Skokow en 1541, mort à Zamosc en 1605. Il fit ses études à Paris, fut attaché à la cour du Dauphin (depuis François II), puis alla compléter son éducation à Strasbourg et à Padoue; son ardeur précoce lui valut le beau titre de *Princeps juventutis litteratæ*. De retour en Pologne, il fut accueilli par le roi Sigismond-Auguste, qui le nomma staroste de Bielsk. Sous le règne d'Etienne Bathory, il devint grand chancelier et grand général de la couronne, se distingua contre Ivan IV et contre les Tatars, et épousa la nièce du roi. Quand Bathori mourut (1586), Zamoysk fit choisir pour souverain le prince royal de Suède, Sigismond Wasa, sous le nom de Sigismond III (1587). Il eut alors à intervenir contre les Turcs, s'empara de la Valachie et repoussa les Suédois, qui avaient envahi la Livonie et la Courlande. On a de Zamoyski de nombreux ouvrages. — Son fils, THOMAS **Zamoyski** (1595-1638), devint palatin de Kiovie et de Podolie, sous Sigismond III, et fut nommé chancelier du royaume par Ladislas, en 1635.

Zampa ou la Fiancée de marbre, opéra-comique en trois actes, paroles de Mélesville, musique d'Hérold; représenté à l'Opéra-Comique le 3 mai 1831.

— *Livret.* La pièce abonde en situations dramatiques et essentiellement musicales. La scène se passe en Sicile.

Un corsaire nommé Zampa répand l'effroi par tout le royaume de Naples et de Sicile. Il est condamné à mort par contumace, et son signalement est envoyé aux officiers chargés de l'arrêter. Ce Zampa appartient à une famille qui a rendu des services à l'Etat. Il porte le titre de comte de Monza. Son frère, Alphonse, beaucoup plus jeune que lui, ne l'a jamais connu et ignore que ce Zampa si redouté n'est autre que son propre frère. Alphonse sert dans l'armée du vice-roi; il va épouser Camille Luganno, fille d'un riche négociant. Tout le monde est dans la joie au château; les jeunes filles se parent des présents que leur a faits le fiancé et adressent leurs félicitations à Camille. Dans la galerie où cette première scène se passe, on voit une statue de marbre : c'est l'image d'Alice Mantredi, pauvre fille séduite par Zampa, abandonnée ensuite et morte de douleur.

Alphonse est mandé aux portes du château par des hommes à cheval. Il croit que ce sont des amis invités à la fête; il part, mais il tombe au milieu des pirates qui le retiennent prisonnier. C'est Zampa qui se présente à sa place. Il est porteur d'une lettre adressée à Camille et signée par son père qui, tombé au pouvoir du corsaire, conjure sa fille de l'aider à recouvrer sa liberté en accordant à Zampa tout ce qu'il exigera pour sa rançon. Camille, effrayée, se réfugie dans son appartement, laissant le château à la merci de Zampa et de sa troupe, qui s'y livrent à une orgie mêlée de terreurs superstitieuses causées par la présence de la statue de marbre. Daniel, l'un des forbans, reconnaît les traits d'Alice Manfredi, jadis séduite par son maître. Celui-ci s'amuse de sa frayeur, s'approche de la statue et lui passe au doigt son anneau en lui disant qu'il la prend pour sa fiancée jusqu'au lendemain. La statue étend son bras et le ramène sur sa poitrine comme pour garder l'anneau. Les pirates, consternés, tombent à genoux, et Zampa fait de vains efforts pour ranimer l'audace impie de ses compagnons.

Des épisodes comiques, dont les héros sont Daniel, sa femme Ritta, suivante de Camille, et le poltron Dandolo, se rattachent naturellement à l'action principale. Alphonse a pu s'échapper des mains des pirates, et il apprend de Camille même, qu'elle va épouser Zampa. Une lettre du vice-roi lui fait connaître à la fois que Zampa est le comte de Monza, son frère, et que le souverain accorde la grâce à ce dernier, à la condition qu'il espérera sa conduite passée en servant dans la marine de l'Etat. Alphonse brise son épée et s'éloigne, pendant que Zampa et Camille, au désespoir, se rendent au pied de l'autel. Là encore se trouve la statue, qui pose sa froide main sur l'épaule de Zampa. La présence de ce témoin inattendu glace de terreur le corsaire.

Alphonse revient, veut déterminer celle qu'il aime à le suivre, mais Zampa le fait entraîner par ses amis. Resté seul avec Camille, qui le supplie de lui permettre de se retirer au couvent, Zampa repousse ses prières et veut user de ses droits; mais au moment où il veut attendrir son infortunée victime, il se trouve entre les bras de la statue de marbre, qui s'engloutit avec lui. Un dernier tableau montre Camille, son père et Alphonse réunis.

Partition. L'œuvre d'Hérold est un des chefs-d'œuvre de l'art lyrique français. Tout serait à citer dans cette exquise partition. L'ouverture, au début fulgurant, est une suite des motifs les plus brillants et les mieux orchestrés; elle se compose de cinq thèmes empruntés au chant. Au premier acte, signalons : le chœur des jeunes filles, *Dans ces présents, que de magnificence*; l'air de Camille, dont la première phrase est charmante : *A ce bonheur suprême*; la ballade chantée par Camille : *D'une haute naissance*, à laquelle le timbre des clarinettes donne un caractère légendaire et naïf, le trio, accompagné d'un *sol passo* si vif; le quatuor majestueux : *Le voilà! que mon âme est émue!* les couplets de Zampa : *Que la vague écumante*; et le chœur final : *Au plaisir, à la folie*, d'une grande variété d'effets. Au second acte : le suave cantique pour trois voix de femme : *Aux pieds de la Madone*, ainsi que l'air *Il faut céder à mes lois*, chanté par Zampa, et si bien approprié, par son accompagnement léger et spirituel, à l'usage des bon Juan français; le duo de la reconnaissance : *Juste ciel, c'est ma femme!* plein d'entrain, d'intelligence scénique et de bon goût; la ronde : *Douce jouvencelle*, bien encadrée dans le chœur, devenue populaire : la strette : *Tout redouble nos alarmes*, où le *fa* naturel sur le *mi* pédale commence une de ces phrases inspirées qui suffiraient pour prouver le génie. Au troisième acte, la barcarolle chantée par Alphonse : *Où vas tu, pauvre gondolier?* la sérénade chœur : *la Nuit profonde*; la cavatine de Zampa, suivie du célèbre duo si passionné : *Pourquoi trembler*, entre Camille et Zampa.

ZAMPIERI (Domenico), Biogr. V. DOMINIQUIN *le*.

ZAMPOGNE (*zan*, et *gn* mll. — de l'ital. *zampogna*, même sens) n. f. Cornemuse italienne, surtout napolitaine, différant un peu de celle qui est employée en France.

ZANA, localité d'Algérie (prov. de Constantine), arrond. et à 27 kilom. de Batna. Ruines de la puissante ville romaine *Diana Veteranorum*.

ZANARDELLI (Giuseppe), homme d'Etat italien, né à Brescia en 1829, mort à Maderno, sur le lac de Garde, en 1903. Etudiant en droit à l'université de Pavie, il prit part comme volontaire à la guerre de 1848-1849, puis à celle de 1859. Envoyé à Naples avec Finzi en 1860, puis commissaire royal à Belluno (1861), il fut élu député de Pieve di Cadore, puis de Gardone et enfin d'Isco. Siégeant à gauche, il se fit remarquer par son éloquence sobre, fut ministre des travaux publics avec Depretis en 1876 et de l'intérieur avec Cairoli en 1878. Retiré à Brescia, il y plaida, et y publia l'*Advocato*. Il revint à la politique, fut nommé ministre de la justice (1881-1883) et le redevint de 1887 à 1891. Elu président de la Chambre en novembre 1891, il se démit en février 1894, pour essayer vainement de former un ministère après celui de Giolitti, mais fut réélu en 1898. Appelé à la présidence du conseil en mai 1901, après la chute de Saracco, Zanardelli conserva le pouvoir jusqu'en novembre 1903, où il se retira, vaincu par l'âge.

ZANARDINIE (*ni*) n. f. Algue marine, constituée par une lame brunâtre appliquée sur les rochers. Elle se multiplie par zoospores piriformes à deux cils vibratiles, et se reproduit par l'union d'anthérozoïdes très petits à deux cils, avec des oosphères beaucoup plus grosses, également biciliées.

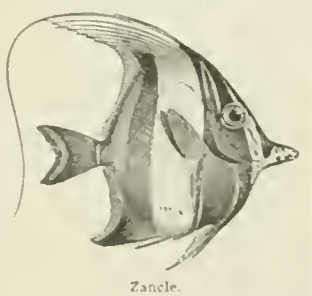

Zancle.

ZANCLE ou **ZANCLUS** (*klus*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des chétodontidés, répandus en Océanie. Le beau *zanclus cornutus*, est très commun dans les mers des Moluques et de la Paponasie.

ZANCLOGNATHE n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, famille des noctuides, répandus sur l'hémisphère nord.

ZANCLOSTOME (*klost*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des cuculidés, répandus du Ténasserim à la Malaisie.



Zanclostome.

ZANDVOORT, ville des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur la mer du Nord; 3.000 hab. Bains de mer.

ZANES n. m. pl. Antiq. gr. Nom donné à des statues de Zeus en bronze, qu'on voyait à Olympie, devant la façade du grand temple de Zeus.

ZANESVILLE, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Muskingum, sur le Muskingum, grossi à cet endroit du Licking (pas à confondre avec le Mississipi par l'Ohio); 31.000 hab. Métallurgie, papeteries. Tanneries.

ZANGUEBAR (côte de), zone littorale de l'Afrique orientale, le long de l'océan Indien, entre le cap Delgado qui la sépare au S. de la côte de Mozambique et le fleuve Djouba, où commence au N. la côte des Somalis ou du Benadir. Elle dessine une grande courbe concave, avec fort peu d'indentations. A l'intérieur, le sol s'élève rapidement vers le plateau des Grands Lacs, ne laissant au bord de la mer qu'une zone littorale étroite. La pente continue aussi forte au-dessous des flots, et les côtes de grande profondeur suivent de près la côte. Des récifs coralliens la longent; quelques îles, entre eux et elle, ont formé les grandes îles de Pemba, Zanzibar et Mafia. Les mouillages sont peu nombreux et mal abrités, mais assez profonds : Mombaz, Tanga, Bagamayo, Zanzibar, Dar es Salaam, Lindi, sont les principaux. L'Allemagne possède la zone méridionale de Zanguebar, l'Angleterre le nord, avec Pemba et Zanzibar.

ZANI n. m. V. ZANNI.

ZANKALOUN, ville de la Basse-Egypte (prov. de Charkieh, distr. le Mont el-Kamh), sur la voie ferrée de Benha à Sagazig et Ibs-Sahl; 1.000 hab.

ZANKOV Dragan, homme politique bulgare, né à Sistova en 1828. Professeur de bulgare au collège de Galata Sera, il collabora à divers journaux de Constantinople. Lors des massacres de Bulgarie (1876), il alla avec Balabanov demander aux cabinets européens d'intervenir en faveur de ses compatriotes. Il suivit les armées russes pendant la guerre d'Orient (1877), devint vice-président de l'Assemblée constituante (1879), et fut le chef du parti libéral russophile. Il fut le premier chargé d'affaires de Bulgarie à Constantinople. Ministre des affaires étrangères (1880), président du conseil (1883-1884), il se mit aux mains russophiles pour provoquer la chute du prince Alexandre (1886) et fit partie, pendant quelque temps, du gouvernement provisoire. Pendant la régence de Stambouloff, il se réfugia à Constantinople, puis à Saint-Pétersbourg. Il retourna en Bulgarie en 1897 et devint, en 1902, président du Sobranje.

ZANNI (*dzan*, corruption bergamasque de Giovanni (Jean, pour lequel on a dit aussi GIANNI). — n. m. Passé dans la langue pour désigner le personnage bouffon dans les comédies italiennes. On écrit aussi ZANI, préféré par l'Acad.

ZANNICHELLIE (*zan', kel lie*) n. f. Genre de plantes monocotylédones, gétonacées zannichelliées. Le genre zannichellie ne comprend qu'une espèce : la *zannichellie des marais*, plante aquatique, répandue dans le monde entier.



Zannichellie : *a*, fleur; *b*, fruit.

ZANNICHELLIÉES (*zan', kel-lié*) n. f. pl. Tribu de potamogetonacées, caractérisée par des fleurs unisexuées, périanthées (au moins les fleurs femelles), non groupées en épis. Elles renferment deux genres : *zannichellie* et *althénie*.) — *Une* ZANNICHELLIÉE.

ZANNOWICH (Stephano), dit **Stiepan Annibale**, aventurier et écrivain albanais, né à Pastrovicio (Albanie) en 1751, mort à Questerdam en 1785. Son père, marchand de mules à Venise, fut expulsé comme escroc. De retour en Albanie, il acheta la seigneurie de Pastrovicio et fit donner à ses deux fils, Primislas et Stefano, une brillante éducation. Stefano suivit son frère à l'étranger, où ils firent des dupes; il se sépara de Primislas en 1774 et résolut de vivre en aventurier du grand monde. S'étant rendu au Montenegro, il essaya sans succès de s'y faire passer pour le tsar Pierre III, gagna ensuite la Pologne, où il se donna pour le prince d'Albanie Castriota, descendant de Scanderbeg, escroqua des sommes considérables, puis parcourut l'Allemagne, menant grand train. Arrêté à Vienne en 1778, il fut relâché par ordre de l'empereur et jugea prudent de quitter l'Allemagne. Il prit alors la route d'Italie sous le nom de **Warta**, arriva à Rome, y entra en relation avec la duchesse de Kingston, et il était sur le point de l'épouser, lorsque elle apprit son vrai nom. Expulsé d'Italie, il poursuivit le cours de sa vie aventureuse, puis se retira dans un ermitage, près de Ratisbonne. Là, ayant appris que la guerre allait éclater entre la Hollande et l'Autriche, il offrit aux états généraux, comme prince d'Albanie, un corps aux frais de 15 à 20 000 Monténégrins et emprunta aux banquiers d'Augsbourg 100 florins qu'il dissipa. Arrêté et reconnu pour le fils de l'ancien marchand de Venise, Zannowich s'ouvrit les veines. Cet aventurier a écrit plusieurs ouvrages curieux : *Opere diverse* 1773, *Opere postume* 1775, recueil de lettres, de poésies, de morceaux divers, auquel il donna le titre de « posthume » parce qu'il avait alors tout à fait perdu le droit de sa mort; *Lettres turques* (1777), etc.

ZANOTTI François-Marie, philosophe et littérateur italien, né à Bologne en 1692, mort en 1777. Il fut appelé en 1718 à une chaire de philosophie dans sa ville natale. Le premier en Italie, il substitua aux doctrines d'Aristote celles de Descartes, puis celles de Newton. On a de lui : *Trois dissertations sur la sculpture, la peinture et l'architecture* 1756; *Philosophie morale* 1766.

ZANOW, bourg de Prusse (prov. de Poméranie, cercle de Schlawe), sur le Nest; 2.300 hab.

ZANTE. Géogr. V. ZANTHUS.

ZANTHORHIZE, ZANTHOXYLE, ZANTROXYLÉES, ZANTHOXYLON V. XANTHORHIZE, XANTHOXYLE.

ZANZALE Jacques-Marie-Raymond **Baradee**, né à Syrac, mort à Blesse en 1678. Il fut élevé en 1641 au siège épiscopal d'Elesse par le patriarche d'Antioche, Servien, et d'autres prélats attachés à la cause. Couvert de bienfaits, Zanzale parcourut l'Arménie, la Mésopotamie, etc., réunit les membres épars de la secte et remplit

Zapus.

ZAPUS *puss* n. m. Genre de mammifères rongeurs, type d'une tribu due des *zapodines*, répandus en Amérique et en Chine. Ce sont des gerboises, dont l'espèce type est le *zapus Hudsonius*, du nord des Etats-Unis.)

ZAQUE *zak'* n. m. Ancien roi de la Colombie.

ZARA, comm. de la Grèce (Péloponèse, prov. de Laconie, arrond. d'Epidauros-Limera); 3.345 hab.

ZARA ou **ZADAR**, ville d'Austro-Hongrie, ch.-l. de la province de Dalmatie, sur le *canal de Zara*, formé par la mer Adriatique; 36.000 hab. (*Zarétins, ines.*) Fabrication d'étoffes de laine, de marasquin renommé, de soieries. Sur le canal de Zara, qui sépare la côte dalmate de l'île d'Ugliano, pêcheries. Siège d'un archevêché catholique et d'un évêché grec. Le port, très sûr, fait un actif commerce de céréales et de bois. Jolie place *dei Signori*, avec une intéressante *Loggia*. Cathédrale du XIIIe siècle, de style romano-lombard.

Ville très ancienne, Zara s'élève non loin de l'emplacement de l'ancienne colonie romaine de *Jadera*, qui fut la capitale d'une partie de l'Illyrie. Les Vénitiens s'emparèrent de la ville en 1127. C'était alors *Biograd*, ou Zara Vecchia, dont les habitants se transportèrent dans le site actuel de la capitale dalmate, qui fut longtemps disputée aux Vénitiens par les rois de Naples et les sultans de Constantinople. Elle leur appartint jusqu'en 1797 et, après l'occupation française, fut cédée à l'Autriche en 1815.

ZARA, roi d'Ethiopie, ou plutôt roi du peuple de Chus, dans l'Arabie, sur la mer Rouge, à l'E. de l'Egypte. Le second livre des *Paralipomènes* (XIV, 9 et suiv.) raconte que Zara attaqua Aza, roi de Juda, avec une immense armée et fut vaincu par lui dans la vallée de Saphéta, près de Maréza. On a identifié Zara avec Osarchon, deuxième roi de la XXIIe dynastie des pharaons.

ZARABELLA ou **DE ZARABELLIS** (François), dit **le Cardinal de Florence,** canoniste et prélat italien, né à Padoue en 1339, mort à Constance en 1417. Il professa le droit canon à l'université de Padoue, refusa l'évêché de cette ville, puis fut élu archevêque de Florence, mais dut attendre jusqu'en 1410 pour voir confirmer son élection par Jean XXIII, qui ne tarda pas à le nommer cardinal. Ses mœurs irréprochables, charitable et ennemi du luxe, il eut une grande part dans les délibérations du concile de Constance, et mourut des fatigues qu'il y éprouva. On cite de lui : *Commentarii in decretales et Clementinas; De natura rerum divinarum;* et surtout son hardi traité *De schismatibus auctoritate imperatoris tollendis* (1515).

ZARAFCHAN, Géogr. V. ZÉRAFCHAN.

ZARAÏSK, ville de Russie (gouv. de Riazan); 8.000 hab. Ch.-l. de district.

ZARANGES (lat. *Zarangæ*), peuple de l'ancienne Drangiane.

ZARA-VECCHIA ou **BIOGRAD**, ville de la Dalmatie (Austro-Hongrie), district de Zara, sur le *canal de Zara*; 7.000 hab. Autrefois florissante, Zara fut détruite en 1202 par les Vénitiens, en punition d'une révolte.

ZARCA n. m. Alchim. Etain.

ZARCO (Juan-Gonçalvez), navigateur portugais, gentilhomme de la maison du prince Henri, mort à Funchal (île de Madère) après 1421. Il fut chargé, en 1417, par don Henri de Viseu, de concert avec Tristan Vaz Texeira, de poursuivre la découverte du littoral africain au S. du cap Bojador. Zarco découvrit (1418) l'île de Porto-Santo, où il retourna après s'être attaché le pilote Jean Morales, et de là découvrit Madère. Il en fut, à son retour, nommé gouverneur par don Henri, et le tourna en 1421, avec sa famille, y fonder Funchal.

ZARF n. m. Sorte de pied en forme de coquetier, sur lequel les Turcs servent les tasses qui contiennent le café.

ZARIA, ville de l'Afrique occidentale, jadis capitale d'un Etat vassal du Lokoto, aujourd'hui chef-lieu d'une province de la Nigeria septentrionale anglaise, sur un affluent de la Kadouna.

ZARIETCHIÉ ou **BÉRÉZAN**, bourg de Russie (gouv. de Poltava), sur la Nodra, affluent du Dniéper; 5.500 hab.

ZARINE, reine des Scythes (VIe s. av. notre ère). Elle soumit la Marmarides, que le roi des Mèdes, Cyaxaro, avait fait égorger dans un festin. Elle fit pendant deux ans la guerre contre Cyaxare. Vaincue par Stryangée, gendre de ce prince, elle inspira une vive passion à son vainqueur, qui lui laissa ses Etats et se donna la mort en voyant qu'elle ne répondait point à son amour.

ZARIYA Géogr. V. ZARIA.

ZARKI, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Piotrkov]); 11.000 hab. Soieries mécaniques; gisement de fer.

ZARLINO (Giuseppe), compositeur et théoricien musicien, né à Chioggia en 1517, mort à Venise en 1590. Elève d'Adrien Willaert, il succéda en 1565 à Cyprien de Rore comme maître de chapelle de l'église Saint-Marc, à Venise, et plus tard fut aussi chapelain de San Severo, après avoir pris les ordres. Il doit avoir écrit un grand nombre d'œuvres religieuses pour le service de la chapelle, mais toutes ces œuvres ont disparu. Il ne reste de lui qu'un recueil intitulé *Modulationes sex vocum*, qui contient 26 morceaux plus remarquables par la forme que par l'inspiration, une Messe qu'on trouve en manuscrit au Lycée musical de Bologne, quelques exemples didactiques contenus dans ses ouvrages théoriques, enfin trois *Lectiones pro mortuis*, qui font partie d'un recueil collectif de motets publié par Scotto, à Venise, en 1563. Zarlino a publié trois grands ouvrages théoriques : *Istituzioni harmoniche, divise in quattro parti* 1558), traité qui est un monument de profond savoir, et le répertoire dans lequel tous les théoriciens ont puisé pendant près de deux siècles; *Dimostrazioni harmoniche*, ouvrage inférieur au précédent, qui fut vivement critiqué par son ancien élève Vincent Galilée, auquel Zarlino répondit par un troisième et important écrit : *Sopplimenti musicali*, où il se défend avec beaucoup de talent et de dignité, bien que sa thèse ne fût pas irréprochable. Un an avant sa mort, Zarlino publia le recueil de ses œuvres complètes : *In tutte l'opere del R. M. Giuseffo Zarlino da Chiaggia*, etc.

ZARNECH (*nèk'*) n. m. Alchim. Mercure philosophal. On disait aussi ZERNIC.

ZAROUGANÉ n. m. Vase sonore, en bronze, qui remplace la cloche dans certains temples bouddhistes du Japon.

ZARREN, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Dixmude); 3.100 hab.

ZARZA al Mayor, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès]); 3.500 hab. Toiles.

ZARZA de Alanje, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]); 3.200 hab.

ZARZECZE, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Stanislawow], dans une région de collines boisées; 3.000 hab.

ZARZIS, oasis du Sud tunisien, sur les bords de la Méditerranée, dans le voisinage de la frontière tripolitaine. Bureau des affaires indigènes. Marché important.

ZARZUELA (*zu-é* — mot espagn.) n. f. Petit drame lyrique espagnol et portugais, où se mêlent le parlé et le chant.

ZAS, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]); 5.600 hab.

ZASLAVL, ville de Russie (gouv. de Volhynie), sur la Goryn; 12.700 hab. Ch.-l. de district.

ZASSOSSENSKAÏA, bourg de Russie (gouv. de Voronèje), sur la Tikhaja, affluent du Don; 4.200 hab.

ZASSOULITCH (Véra), femme révolutionnaire russe, née vers 1850. Elle fit ses études à Moscou, puis résida à Pétersbourg, où elle fit la connaissance du révolutionnaire Netchaïov. Elle fut emprisonnée et internée dans diverses villes de province. Vers 1875, elle retourna à Pétersbourg. Là, elle apprit qu'un étudiant nommé Bogoliubov avait été cruellement maltraité par la police. Pour le venger, elle se rendit chez le grand maître de police, Trepov, et tira sur lui un coup de revolver (1878). Traduite devant le jury, elle fut acquittée, et alla vivre à l'étranger.

ZATAIRE (*tèr'*) ou **ZATARIE** (*ri*) n. m. Genre de labiées, comprenant des arbrisseaux, dont l'espèce type croît en Perse.

ZATRICION (du gr. *zatrikion*, même sens) n. m. Antiq. Jeu semblable à celui des échecs.

ZAUNER (François), baron DE FELDPATEN, sculpteur allemand, né à Kauns (Tyrol) en 1746, mort à Vienne en 1822. La protection de Marie-Thérèse lui permit d'aller compléter à Rome ses études artistiques. A son retour en Autriche, il fut nommé professeur, puis directeur de l'académie de Vienne en 1805. Citons de lui : la *Statue équestre en bronze de Joseph II* et le *Tombeau de l'empereur Léopold*, dans l'église de la cour.

ZAUSCHNÉRIE (*zô-chné-ri*) n. f. Genre d'onagrariacées, comprenant des sous-arbrisseaux à fleurs rouges, dont on connaît deux espèces, qui habitent le Mexique et la Californie. (La *zauschneria de Californie*, jolie espèce arbustive demi-rustique, rappelle les fuchsias.

ZAWICHOST, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Radom], sur la Vistule; 3.700 hab. Marbre.

ZAYN ou **ZAYIN** n. m. Philol. V. ZAÏN.

ZAZA, fraction de la nation kurde, établie à l'O. du lac de Van (Arménie) et parlant un dialecte spécial.

ZBIERSK, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Kalisz]); 4.500 hab. Distillerie, tannerie.

ZBIGNIEW Ier, duc de Bohême, mort en 915. Il succéda en 910 à son père Borziwoy, parvint, l'année suivante, à éloigner de ses frontières une invasion de Hongrois et profita des fâcheuses circonstances dans lesquelles se trouvait l'empereur Conrad pour lui refuser tribut. A l'exemple de son père, il propagea le christianisme.

ZBIGNIEW II, duc de Bohême, mort en 1061. Après la mort de son père, Brzetislas Ier, à qui il succéda en 1055, il chassa les Allemands de ses Etats, sans en excepter sa mère, Judith, fille de l'empereur Othon III, enleva à ses frères, Wratislas, Conrad et Othon, la Moravie, qui leur avait été donnée en apanage, rendit toutefois, dans la crainte d'une guerre, le comté d'Almutz à Wratislas, qui s'était réfugié en Hongrie et y avait épousé la sœur du roi de ce pays, et mourut sans laisser d'enfant.

ZBIGNIEW OLESNICKI, cardinal et prélat polonais, né en 1389, mort à Sandomir en 1455. Lors de la bataille de Grunswald, en 1410, il sauva la vie au roi Ladislas Jagellon; il entra dans les ordres et jouit de la plus grande faveur auprès du roi. Il fut appelé au siège épiscopal de Cracovie (1423) et entra au sénat. En 1439, il suivit Jagellon à l'assemblée de Luck, décida ce souverain à se prononcer contre le couronnement de Witold, comme roi de Lithuanie, fut envoyé à plusieurs reprises vers ce dernier prince, qui menaçait de faire la guerre à la Pologne, se rendit comme ambassadeur à Bâle en 1433, retourna à Cracovie dès qu'il apprit la mort de Jagellon et contribua à l'élection du jeune Ladislas Jagellon. En 1445, Zbigniew fut nommé cardinal par le pape Nicolas V et obtint à ce titre, en 1449, la présidence de la diète. Pendant le règne de Casimir, qui habitait le plus souvent la Lithuanie, l'évêque de Cracovie remplit en son absence les fonctions de vice-roi de Pologne et du président du conseil royal.

ZBOROW, ville d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Zloczow], sur la Strypa, affluent du Dniester; 4.070 hab.

Zbouriefka ou **Novaïa-zbouriefka**, bourg de Russie (gouv. de Tauride), sur l'estuaire du Dniepr; 4.000 hab. Pelleteries.

Zduni, bourg d'Allemagne (Prusse prov. de Posen), sur un sous-affluent de la Bartscho; 3.500 hab. Minoterie.

Zdunska-wola, ville de Russie (Pologne gouv. de Kalisch); 16.000 hab.

ze n. m. Gramm. Nom de la lettre *z* en français.

zé n. m. Gramm. Onzième lettre de l'alphabet arabe, treizième de l'alphabet turc, équivalant à notre *z*. || Signe numéral de 7 chez les Arabes.

zea (*zé-a*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre maïs.

Zea ou **Kea**, île de la mer Égée ou Archipel, la plus septentrionale des Cyclades. Elle s'étend au S.-E. du cap Sounion (Attique), entre Makronesion et Kythnos. Terre sensiblement ellipsoïde, parcourue du N.-E. au S.-O. par une arête calcaire, dont le sommet principal, le Saint-Élie, se dresse à 568 mètres; 103 kilom. carr.; 5.000 hab. C'est la *Ceos* des anciens.

Zea-bermudez (D. Francisco), homme d'État espagnol, né à Malaga en 1772, mort à Paris en 1850. Ambassadeur à Constantinople (1820-1823), puis à Londres, Ferdinand VII l'appela aux affaires (1824), comme ministre des affaires étrangères, la haine des absolutistes contraignit le roi à le renvoyer (1825). Il occupa les postes d'ambassadeur à Dresde, puis à Londres, jusqu'au jour où Marie-Christine, régente pendant une maladie du roi, le rappela au pouvoir (1832). Comme il représentait bien la dose de libéralisme que la cour consentait à tolérer, il resta ministre quand le roi eut repris le gouvernement (janv. 1833) et, après la mort de Ferdinand, Christine le maintint jusqu'en janvier 1834. Il fut nommé en 1845 sénateur du royaume d'Espagne.

zèagonite n. f. Minér. Variété de gismondine.

zèasite n. f. Minér. Variété d'opale.

Zébédée, père des apôtres saint Jacques et saint Jean l'Évangéliste, et mari de Salomé. Il était pêcheur de profession. (St Matthieu, IV, 21.)

zébil n. f. Fontaine de mosquée ou d'établissement où les musulmans font leurs ablutions. V. ablution.

zébleu n. m. Étoffe assez épaisse et assez large pour servir de tapis, que l'on fabrique en Roumanie.

zèbre mot emprunté aux langues du Congo n. m. Zool. Genre de mammifères du groupe des chevaux, dont le nom scientifique est *hippotigris : Le zèbre a mérité l'admiration de tous les voyageurs.* (V. de Bomare.)

— Loc. fam. *Courir comme un zèbre*, Courir très vite.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre chétodon. || Nom vulgaire d'un poisson du genre pleuronecte, qui vit dans les mers de l'Inde.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre casque.

— Encycl. Zool. Le *zèbre* commun (*hippotigris zebra*) se caractérise par sa robe fauve clair ou jaunâtre, complètement rayée de brun, ses jambes annelées jusqu'aux sabots, sa crinière alternativement noire et blanche, sa queue noire, tandis que le daw (*hippotigris Burchelli*) a les jambes et les pieds non annelés; le couagga (*hippotigris quagga*), espèce aujourd'hui éteinte, est rayé seulement en avant. Le zèbre de Grévy (*hippotigris Grevyi*), des pays somalis et gallas, est voisin du zèbre commun. Le zèbre commun, répandu dans toute l'Afrique australe et méridionale, compte de nombreuses variétés, c'est un animal de montagne, vivant par troupes, et qui devient de plus en plus rare depuis l'introduction des armes à feu. Jadis commun dans les ménageries, on l'y dressait comme le cheval.



Zèbre.

zébrer (de *zèbre*). — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je zèbre, Ils zèbrent*, excepté au fut. et au condit. *Il zèbrera, Ils zèbreraient*) v. a. Marquer de lignes sinueuses et parallèles, comme celles de la robe du zèbre : Zébrer *une couverture de voyage.* || Par anal. Marquer de raies quelconques : *Les éclairs qui* zébrent *un ciel d'orage.*

zébrine n. m. Genre de commélinacées, comprenant des herbes grimpantes, dont on connaît deux espèces mexicaines, souvent cultivées comme ornementales.

zébrure (rad. *zébrer*) n. f. Disposition de lignes sinueuses et parallèles : *La* zébrure *du tigre.* Toussenel.

zébu (mot emprunté aux langues de l'Inde) n. m. Genre de mammifères ruminants, de la tribu des bovinés, propres à l'Asie tropicale.



Zébu.

— Encycl. Les *zébus* (*bibos*) sont des bœufs, souvent de grande taille, ayant une bosse plus ou moins développée sur le garrot. Le gaur (*bibos gaurus*), le gayal (*bibos frontalis*), le banting (*bibos Sondaicus*) sont les trois types sauvages de ce sous-genre. Les deux premiers habitent le continent indien; le troisième s'étend en Malaisie. Le zébu domestique (*bibos Indicus*), domestiqué de tout temps dans l'Inde, a été introduit en Égypte à l'époque historique, avec le buffle d'Asie, d'où il s'est répandu dans toute l'Afrique et jusqu'à Madagascar, il est retourné à l'état sauvage en diverses de ces régions. En Asie, il se croise avec les trois premières espèces, dont une, le gayal, est domestiquée dans l'Inde orientale.

Zédaron n. m. Étoile de seconde grandeur, de la constellation de Cassiopée.

Zedelghiem, comm. de Belgique (Flandre Occidentale, arrond. de Bruges; 4.709 hab. Ch. de f. de Bruges à Thourout. Dentelles.

Zedlitz (Joseph-Chrétien, baron de), poète autrichien, né à Johannisberg (Silésie autrichienne) en 1790, mort à Vienne en 1862. Il fut d'abord officier, puis entra dans la diplomatie sous la direction de Metternich. En 1815, il fut nommé ministre résident du grand-duc de Weimar, puis chargé d'affaires du duc de Brunswick, à Vienne.

Zedlitz doit sa réputation à une excellente traduction en allemand du *Childe Harold* de Byron (1836) et à ses œuvres littéraires : poésies lyriques, poésies épiques et drames. Beaucoup de gens, même en dehors de l'Allemagne, connaissent de Zedlitz la *Revue nocturne*, qui évoque avec puissance Napoléon et son armée, et qui a été inspirée à l'auteur par une romance de Seidel. Plusieurs autres morceaux de ses *Poésies* (1832) décèlent du souffle et se distinguent par la virtuosité de la forme. Ses *Contes des morts* (1827) prennent le lecteur par la force de la pensée et le tragique de l'émotion. Zedlitz a été moins heureux dans le domaine épique et au théâtre, où son meilleur drame est *Maître et Esclave* (1834).

zédoaire (*do-ère*) n. f. Rhizome de certains safrans-curcuma (Ces rhizomes, qu'on rencontre dans tous les bazars indiens, ont une saveur camphrée, on les emploie dans les catarrhes, les maladies de peau, ils sont carminatifs et stimulants.

zédoarine n. f. Chim. Substance extraite d'une espèce de zédoaire.

zée n. m. Genre de poissons acanthoptères, tribu des *zeinés*, répandus dans les mers de l'hémisphère nord et de l'Australie.

Zeegers ou **Seghers** (Gérard), le maître signant *Zeegers*, peintre flamand, né et mort à Anvers (1591-1651). Il voyagea en Italie et en Espagne, et, de retour à Anvers, en 1620, il sut se faire une place dans l'école flamande, à côté de ses deux illustres contemporains, Rubens et Van Dyck. Anvers conserve de Zeegers : *le Mariage de la Vierge, l'Extase de sainte Thérèse* et *Vierge au scapulaire, le Christ ressuscitant des limbes* et *Saint Louis de Gonzague renonçant au monde, Sainte Thaïre adorant l'Enfant Jésus, Saint Norbert recevant l'habit religieux, Saint François Xavier adorant l'Enfant Jésus, l'Éducation de la Vierge, l'Érection de la croix.* Au musée de l'académie de Bruges est une *Sainte Trinité*; au Louvre, un *Saint François d'Assise en extase*; à Vienne, *la Vierge avec l'Enfant Jésus et saint Jean* et un *Saint François de Borgia* dans un paysage peint par J. Van Arthois; au musée de Madrid, *Jésus dans la maison de Marthe et Marie*; au musée de Copenhague, *la Cène*; au musée de Rotterdam, *Vénus et Adonis.*

Zeeland. Géogr. V. Zélande.

Zeemann (Henri Nooms, dit). Biogr. V. Nooms.

zéen (*zé-in*) adj. m. Se dit en Algérie du chêne de Mirbeck ou *chêne zany.*

Zegdou, puissante confédération de trois grandes tribus du sud-est du Maroc; les *Beni-Guil*, les *Ouled-Djérir* et les *Doui-Ménia.*

Zeggers-cappel, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 19 kilom. de Dunkerque; 1.535 hab.

zégris (*griss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des piéridés, propres à la Russie méridionale et à l'Espagne.

zehnérie (*zé, ri*) n. f. Genre de cucurbitacées, comprenant des herbes, grimpantes ou rampantes, dont on connaît environ 50 espèces de tous les pays tropicaux.

zeihnling (pron. allem. *tsèi'-lin-gh'*) n. m. Poids usité dans le duché de Bade, et valant 50 grammes.

Zéia, rivière de la Russie d'Asie (Sibérie orientale, prov. de l'Amour). Elle descend du versant méridional des monts Stanovoï, coule au S.-S.-E., absorbe la Selimdja et gagne la rive gauche de l'Amour. Cours 1.158 kilom.

Zeibek ou **Xébek**, tribu montagnarde de la Turquie d'Asie (prov. de Smyrne). Les hommes de cette tribu sont employés aujourd'hui comme auxiliaires dans le corps des *zaptiés* ou gendarmes.

Zeid-ibn-thabet, secrétaire de Mahomet, né en 611 de notre ère, mort vers la fin du VIIe siècle. Abou-Bekr le chargea de rassembler les fragments du Coran dispersé lors d'une bataille contre les Arabes du Yemama. Il refusa, après la mort d'Osman, de prêter serment à Ali.

Zeidnat, principale tribu des Hazareh de l'Afghanistan, considérée comme la plus noble de toutes.

Zeilah ou **Zeila**, ville de l'Afrique orientale, dans la Somalie anglaise, sur la côte méridionale du golfe d'Aden, à 50 kilom. au S.-E. de Djibouti; 5.000 hab. environ. Comme des anciens sous le nom d'*Avalites Portus*, elle fut au moyen âge une station arabe.

zeilane n. f. Variété de tulipe.

zeilis (*zé-lice*) n. m. Nom donné à des sectaires mahométans, qui attendent un prophète persan et ont la loi doit abroger celle de Mahomet.

zéine n. f. Chim. Gluten de la farine de maïs.

Zein-el-abidin (Ali), quatrième imam après les chutes persans, né en 658, mort en 713. Il était le petit-fils du calife Ali et il fut fait prisonnier en 680, à Kerbela. Le calife omeyyade Yezid Ier l'épargna à cause de son jeune âge et l'envoya à Médine. Zein-el-Abidin eut pour successeur son fils Mohammed Baker. Son autre fils, Zeid, se proclama calife à Koufa, en 739, mais cette tentative échoua et il fut mis à mort par Yousouf-ibn-Amr.

zéinés n. m. pl. Tribu de poissons à anthoptères, renfermant le seul genre *zée.* — *Un* zéine.

zéinite n. m. Membre d'un ordre monastique turc, fondé au XVe siècle par Zein-Al-ou-bekr-Khafy.

Zeirides. Hist. musul. V. Zairides.

zéisme (*zé-ïs-me*; rad. *zéa*, maïs) n. m. Méd. Opinion qui attribue la pellagre à l'usage de la farine de maïs altéré.

Zéist, bourg des Pays-Bas (prov. d'Utrecht, près de la rive droite du Kromme-Rijn, l'une des branches du Vieux-Rhin, 7 kilom. de Utrecht; 4.000 hab. Cette commune a été le théâtre, en 1579, d'une des sept Provinces Unies.

Zeitblom (Barthélemy), peintre allemand ne avant 1455, mort après 1520. Il travailla à Ulm et peignit notamment pour premier maître Martin Schongauer. Plus tard, il prit les leçons de peinture de Hans Burgkmair, épousa la nièce de ce dernier, et exécuta pour le maître-autel de l'église de Saint-Blaise, à Ulm, deux tableaux d'église, de grandes dimensions, qui sont remarquables par la pureté et la vérité du sentiment religieux, qui se révèle partout jusqu'au plus petit détail. Parmi ses œuvres les plus estimées, on cite encore le *Sacrifice d'Isaac* et une *Fête de sainte Anne*, au musée de Berlin, ainsi que deux tableaux représentant le portrait de l'empereur *Maximilien*, à la galerie d'Augsbourg.

zéite n. m. Membre d'une tribu arabe maîtresse, dans l'Yemen.

Zeitoun ou **Zeytoun**, ville de la Turquie d'Asie (Syrie, prov. d'Alep), au pied du mont Zeytoun, dans une vallée qui donne le nom de Zeytoun-Sou, affluent de l'Oronte; 17.000 hab. Manufacture de tabac.

Zeitouni. Géogr. V. Lamia et Matlaia.

zéitraba adj. Variété de sorbier.

Zeitz, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe, cercle de Merseburg), sur la Weisse-Elster, à 30 kilom. de Leipzig; 35.000 hab. Métallurgie; tissage. Manufacture de tabac.

zékat (*kat* — de l'arabe *zaka*, augmenter) n. m. Impôt légalement établi, que tout musulman est tenu de payer au Maître, taxe sur les bestiaux qui se [illegible]

Zéki-kan Mohammed, [illegible] de Perse, naquit à Sirjane en 1779. Il se signala [illegible] sous les ordres de Kérim-kan par d'abominables [illegible]. Après la mort de Kérim, il s'empara de la [illegible] de ce dernier (1779). Il fut [illegible] assassiner deux de ses neveux, Abdul-Fetah et Mohammed Ali-kan, à son pouvoir. Un autre [illegible] Ali-Mourad-kan, qui commandait [illegible] s'avança et s'empara d'Ispahan. Zeki-kan marcha [illegible] quand, arrivé à Yezd-khast, il fut [illegible] par les habitants de cette ville, après un [illegible]

zélande n. f. Au moyen âge, navire [illegible] ronches.

Zélande (hollandais **Zeeland**, c'est-à-dire terre maritime), province des Pays-Bas, [illegible] royaume, faisant une partie [illegible] S., à la Belgique, et [illegible] de la mer du Nord; Walcheren, Beveland Sud, Beveland Nord, [illegible]. Elle commande les deux estuaires [illegible] en Honte et de l'Escaut occidental et par [illegible] des embouchures du Rhin, Meuse, [illegible] 220.000 hab. *Zélandais*, [illegible]. Vastes [illegible] sagement aménagés, dunes, [illegible] travaux contre les assauts de mer; en somme, pays [illegible] éleveurs, commerçants, pêcheurs et [illegible]. La Zélande fut, sous le premier empire, le département [illegible] l'Escaut. Capit. *Middelburg.*

Zélande (Nouvelle-). Géogr. V. Nouvelle-Zélande.

zelanti (*zé-*) n. m. pl. Nom que l'on donne, à Rome, aux cardinaux et aux prélats qui [illegible] exigeance les prérogatives du Saint-Siège et [illegible] concessions faites aux gouvernements [illegible]. V. zelanti.

zélateur, trice du lat. *zelator*, [illegible] n. Personne qui montre un zèle ardent. *Le zélateur du bien public.*

— Hist. bibl. Membre d'une secte juive de Jérusalem, sous Titus. Syn. sicaire, ou zélote.

— Hist. eccles. Chef d'un groupe, [illegible] sectaires ou frères ou associations pieuses. *Zélatrice*, la grande [illegible] dans quelques couvents, était chargée de la correspondance et des dépenses.

— Encycl. Hist. bibl. Les *zélateurs* étaient à la fois religieux et politiques; ils [illegible] le retour à la stricte observation des lois mosaïques et la [illegible] de l'indépendance nationale, par l'exclusion des étrangers, Grecs-Syriens ou Romains. Les hautes classes et les fonctionnaires, suspects de [illegible] avec les Romains, furent souvent [illegible] aux violences de cette [illegible], exaspérée par un patriotisme mal [illegible] et séduite par les aventuriers et les faux [illegible], qui parurent au début de l'ère chrétienne. Malgré l'intervention des magistrats et des soldats romains, Jérusalem fut en proie [illegible], à la proscription et au meurtre. Vainqueurs [illegible] ennemis, les [illegible], les [illegible] et les [illegible], les [illegible] s'entr'égorgeaient entre eux. On sait avec quelle fureur sauvage [illegible] leur [illegible] et autres [illegible] intestines, ils se [illegible] contre l'armée de Titus, [illegible] en fut un massacre effroyable, pendant le siège et après la prise de Jérusalem. Les survivants se [illegible] et [illegible] de pillards autour de la ville.

— Hist. relig. On appelle *zélateurs*, dans un certain nombre de confréries, d'associations de [illegible] pieuses, les personnes qui s'[illegible] de petits [illegible], et dont elles stimulent le zèle en leur [illegible] [illegible] et des revues, en leur faisant parvenir [illegible] officielles, en renouvelant les [illegible] et [illegible] nouveaux adhérents, et enfin en recueillant les [illegible] ou souscriptions. Tels sont, par exemple, les [illegible] l'apostolat de la prière, la [illegible] Cœur [illegible]

zele (du lat. *zelus*, [illegible] n. m. [illegible] inspiré par la [illegible]. *Le zèle [illegible] publication.*

Fam. *Faire du zèle*, Montrer un empressement [illegible] ou [illegible] exagéré.

Fam. *Sans zèle*, Avec [illegible] extrême [illegible] avec [illegible].

— Hist. relig. *Zèle de la maison de Dieu*, [illegible] la [illegible] qui [illegible] la [illegible].

— Zool. Genre [illegible] des [illegible] tomophages, de la famille des [illegible], comprenant une vingtaine d'espèces répandues sur [illegible].

ZÉLÉE n. f. Genre de plantes de la famille des [illegible]

ZELEW [illegible]

ZELLENOIE [illegible]

ZÉLÉTIDE [illegible]

ZÉLIOR [illegible]

ZÉLIA [illegible]

ZELL [illegible]

ZELL Matthieu [illegible] à Strasbourg en 1477, mort à Strasbourg [illegible]

ZELLER [illegible] en allemand. [illegible]

ZELLER [illegible] historien français, né et mort à Paris [illegible]

ZELLER (Jules) professeur et historien français, [illegible] à Rouen en 1848, mort à Paris en [illegible]

ZELLERSEE ou **UNTERSEE** [illegible]

ZÉLOTE [illegible]

ZÉLOTISME [illegible]

ZELOTTI [illegible] Battista de Verone, [illegible]

ZÉLOTYPE [illegible]

ZÉLOTYPIE [illegible]

ZÉLOTYPIQUE [illegible]

ZEMA [illegible]

ZEMBLE (NOUVELLE-) [illegible]

ZEMECH [illegible]

ZEMES ou **CHEMIS** n. m. [illegible]

ZÉMIE [illegible] gr. *zêmia*, amende, punition] n. f. [illegible] Sacrifice qu'on offrait à Déméter et à Coré, après la fête des *Thesmophories*, en réparation des torts qu'on avait pu avoir envers ces déesses.

ZEMINA, déesse polonaise, personnification de la terre.

ZÉMINDAR [mot persan signif. « qui possède la terre »] n. m. Dans l'Hindoustan, sous le règne des empereurs musulmans, chef d'un district formé de plusieurs villages qui recevait les impôts.

ZÉMINDARIE [rad. *zémindar*] n. f. District administré par un zémindar.

Zémire et Azor, opéra-comique en quatre actes et en vers, paroles de Marmontel, musique de Grétry, représenté à la Comédie-Italienne (Paris) le 16 décembre 1771. C'est l'un des chefs-d'œuvre de Grétry, et son succès fut immense. On citerait volontiers tous les morceaux de cette partition justement célèbre, et l'air d'Ali et le duo du bâillement au premier acte; et au second, le délicieux trio des sœurs, et l'air si tendrement expressif d'Azor : *Du moment qu'on aime*, et, au troisième, le trio fameux : *Ah! laissez-moi la pleurer*.

ZEMLIANSK, ville de Russie (gouv. de Voronèje); 5.000 hab. Ch.-l. de district.

ZEMLIE [*zèm'-li*] n. f. Huitième lettre de l'alphabet slave et russe, équivalant au *z* français.

ZEMMI [de l'arabe *zimm*, sujet à des obligations] n. m. pl. Sujets non musulmans, soumis à la puissance ottomane, ainsi qu'aux lois civiles et pénales de l'islamisme.

ZEMMORA, comm. mixte d'Algérie (dép. d'Oran), arrond. et à 65 kilom. de Mostaganem; 37.463 hab. Vignobles, culture de l'olivier. Commerce de chevaux.

ZEMMOUR, grande tribu de la côte nord-ouest du Maroc, entre l'Atlantique et l'Atlas, établie entre Méquinez et Rabat. Les Zemmour, qui ne reconnaissent pas l'autorité du sultan, font de l'agriculture et de l'élevage.

ZEMMOURI ou **ZAMORI**. Géogr. V. COURDET.

ZEMNI n. m. Zool. Nom vulgaire du SPALAX.

ZEMOUL, SEMOUL ou **ZMOUL**, tribu arabe d'Algérie, dispersée dans la province de Constantine, autour du village de *Mila*, et dans la province d'Alger, près de *Miliana*. Les Zemoul ont été les alliés fidèles de la France, depuis l'occupation de l'Algérie.

ZEMPLEN ou **ZEMPLIN** (COMITAT DE), comitat d'Austro-Hongrie (Hongrie), limité au N. et au N.-E. par la Galicie, à l'E. par le comitat d'Ung, au S. par celui de Szaholcz, à l'O. par ceux de Saros et d'Abauj; 6.302 kilom. carr.; 300.000 hab. Ch.-l. *Satoralja-Ujhely*. Sol montagneux, couvert dans sa partie septentrionale par les prolongements méridionaux des Beskides, et arrosé par un certain nombre d'affluents de la Theiss, le Sajo, le Hernad, etc. Grande production de céréales, vins, chanvre; apiculture.

ZEMSTVO [du russe *zemlia*, province] n. m. Assemblée provinciale établie dans quelques gouvernements russes.

ZEMZEM, puits situé dans l'enceinte du temple de La Mecque, et dont l'eau passe pour avoir des propriétés miraculeuses. D'après la légende islamique, ce puits est celui que Jehovah fit jaillir pour Agar et Ismaël, quand ils eurent été chassés par Abraham.

ZEMZEMA [*zèm'-zé*] n. f. Sorte de gourde faite de cuir et doublée de velours brodé, en usage dans la Tunisie.

ZÉNADÉCAH n. m. Sectaire mahométan.

ZENAGAS, peuplade berbère du Sahara occidental. Elle est répartie en un certain nombre de tribus dispersées soit dans l'Adrar, soit entre le Sénégal et le Maroc, et connues sous le nom général de *Maures*. Ils furent très puissants vers le Xe siècle et dominèrent toute l'Afrique occidentale; mais ils furent, à cette époque, subjugués par les Arabes.



Zenaïde.

ZÉNAIDE n. f. Genre d'oiseaux colombiformes, type d'une tribu dite des *zénaidinés*, répandus dans le nouveau monde. Ce sont les pigeons de taille médiocre, ressemblant à des tourterelles. L'espèce type est la *zenaida Meridionalis*, qui se trouve de la Floride aux Antilles.

ZÉNAÏDE (sainte), sœur de sainte Philonille et parente de saint Paul, qui la convertit à la foi. On croit qu'elle était de Tarse en Cilicie; elle y est honorée le 11 octobre. — Une autre sainte **Zénaïde**, surnommée *la Thaumaturge*, est honorée à Constantinople le 6 juin. — Une troisième souffrit le martyre à Césarée, en Palestine, avec sainte Cyre. Fête le 5 juin.

ZENALE Bernardino, peintre et architecte italien, [illegible] connu sous le nom de **Bernardino da Treviglio**, né à Treviglio, près de Bergame. Il vivait au XVe [illegible]. Parmi ses œuvres, où l'on trouve de grandes [illegible] on cite : *la Résurrection*, dans le cloître [illegible] Grazie; *le Martyre de saint Pierre et* [illegible], au remarquable fresque dans l'église des Francescains; *l'Ascension*, dans l'église Saint-Symphorien; [illegible] de la Madeleine, dans l'église del Carmine.

ZÉNAS [illegible] martyr en Arabie, au commencement [illegible] Il était esclave de saint Zé[illegible] lui. Fête le 23 juin.

ZENATA, [illegible] en général, aux populations de race berbère, qui, [illegible] sous la domination des grandes familles arabes, le fond de la population sédentaire des oasis du Touat, du Tidikelt et du Gourara. Ils furent vaincus par les Arabes au IXe siècle, convertis à l'islam, et soumis, après une très énergique résistance. Ils sont partagés en de très nombreuses tribus, et se sont montrés, jusqu'à ce jour, très hostiles aux progrès de l'influence française dans les régions du Sahara oranais.

ZÉNATIAS, tribu agricole d'Algérie, vivant à 40 ou 50 kilom. au S.-E. de Constantine.

ZEND, tribu kurde de la Perse occidentale. Au XVIIIe siècle, cette tribu a joué un rôle important dans les luttes intestines qui ont suivi l'assassinat de Nadir-Chah.

ZEND, ZENDE (*zènd'*) adj. Linguist. Se dit de la langue indo-européenne dans laquelle est écrit l'Avesta : *La langue* ZENDE. *L'alphabet* ZEND.

— n. m. Nom de la même langue : *Le* ZEND.

— ENCYCL. Le sens du mot *zend* est obscur. On le traduit le plus ordinairement par « commentaire ». Le *Zend-Avesta* serait donc proprement le « commentaire sur l'Avesta » et non pas « la langue de l'Avesta ». Cette langue a reçu aussi les noms de « vieux-bactrien » et d' « iranien oriental ». C'est une langue indo-européenne du groupe iranien, très voisine du vieux-perse et formant avec les autres langues iraniennes et les langues indiennes (sanscrit et ses dérivés) le groupe aryen ou indo-iranien. L'écriture dérive de l'alphabet pehlvi. V. AVESTA.

ZEND-AVESTA. Relig. hind. V. AVESTA et ZEND.

ZENDEH-ROUD, rivière de la Perse centrale, qui part de monts de près ou de plus de 4.000 mètres, arrose la vallée d'Ispahan et se perd, de plus en plus épuisée par les irrigations, dans un vaste marais salant; 100 kilom.

ZENDICISME (*zin, sissm'*) n. m. Impiété, défaut de foi religieuse, dans le langage des mahométans.

ZENDIK (*zin'*) n. m. Hist. relig. Impie, homme sans foi religieuse, dans le langage des mahométans. « Membre d'une secte mahométane, qui croyait à la métempsycose.

ZENDRINI (Bernard), hydraulicien italien, né à Saviore, dans la vallée de l'Oglio, en 1679, mort en 1747. Il fut en Italie un des premiers à adopter les principes de Descartes, de Newton et de Leibnitz, et il exécuta dans l'Italie du Nord de nombreux travaux d'art et d'hydraulique. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages remarquables.

ZENGAN ou **ZINDJAN**, ville de Perse (prov. de l'Irak-Adjémi [ch.-l. de district]), sur le Dézi, affluent du Kizil-Ouzen (Séfid-Roud); 21.000 hab.

ZENGI (Ismad ed-Din) ou **SANGUIS**, prince de Mossoul et d'Alep, fondateur de la dynastie des atabeks de Mésopotamie et de Syrie, né en 1084, mort en 1145. Il entra au service du sultan seldjoukide Massoud, qui le nomma gouverneur de Wasith (1122), de Bassora, puis de Mossoul (1127). Il lutta contre les chrétiens et contre le calife de Bagdad; en 1144, il enleva Edesse aux Francs et fut assassiné, quelques mois plus tard, par un de ses officiers.

ZÈNIC (*nik'*) n. m. Alchim. Mercure philosophal.

ZÉNITH (*nit'* — de l'arabe *semt*, droit chemin) n. m. Point du ciel situé au-dessus de la tête de l'observateur, dans le prolongement du rayon terrestre mené par ses pieds. — Fig. Point culminant; apogée, perfection.

ZÉNITHAL, ALE, AUX adj. Qui appartient au zénith : *Point* ZÉNITHAL. *Distance zénithale d'une étoile*. Angle que fait le rayon visuel allant de l'œil de l'observateur à l'étoile avec le vertical du lieu.

ZÉNITZA, ville d'Austro-Hongrie (Bosnie), ch.-l. de district, sur un tributaire et près de la rive gauche de la Bosna; 3.075 hab. Papeterie.

ZENKER (Frédéric-Albert), médecin allemand, né à Dresde en 1825. Professeur d'anatomie pathologique et de pathologie générale à Dresde, à Erlangen en 1862, Zenker a découvert la trichinose et fait connaître la dégénérescence vitreuse ou cireuse de la fibre musculaire striée dans le typhus.

ZENKERELLE (*zan, rèl'*) n. f. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des anomaluridés, propre à la région du Congo (*zenkerella insignis*).

ZENKOF, ville de Russie (gouv. de Poltava); 10.000 hab. Ch.-l. de district.

ZENNAR (*zèn'*) n. m. Bande de coton ou de soie rouge, qui se place entre deux pièces noires, pour former un malayah ou voile à l'usage des femmes fellahs de l'Égypte.

ZENO (Renier) 45e doge de Venise, mort en 1268. Il fut élu, en 1253, après la mort de Marin Morosini. Une guerre terrible entre Venise et Gênes, soutenue par l'empereur de Constantinople, Michel Paléologue, fut l'événement principal de son gouvernement.

ZENO Carlo, amiral vénitien, né en 1338, mort en 1418. Envoyé à l'université de Padoue, il gaspilla sa fortune et se mit à courir les aventures en Orient, puis en Italie. En 1380, il joua un rôle glorieux dans la guerre de Chioggia, fut nommé capitaine général de mer et reçut du sénat vénitien diverses missions. En 1403, le maréchal Boucicaut ayant armé une flotte, en apparence contre Jannis II, roi de Chypre, en fait contre la puissance musulmane d'Égypte et de Syrie, Venise, inquiète, chargea Zeno d'observer les mouvements du maréchal, qui, au mois d'août, s'empara de Byerouth et saccagea la ville sans en excepter les entrepôts vénitiens. De là une plainte des commerçants à Zeno, qui se trouvait alors dans les eaux crétoises, et une grande bataille navale, près de Modon, entre les deux escadres franco-génoise et vénitienne. Provéditeur pendant la guerre de Padoue dirigée en 1404 contre François de Carrare, il fut frappé, en 1406, d'une odieuse condamnation à deux ans de prison pour avoir autrefois reçu une maigre somme d'argent du tyran vaincu.

ZENO Nicolo *et* Antonio, explorateurs vénitiens du XVe siècle, frères du précédent, morts le premier en 1396, le second en 1406. Parti de Venise en 1390, Nicolo fut jeté par une tempête dans l'île de Frislande (c'est ainsi que l'on appelait alors les îles Féroé). Il y trouva un certain prince Zichmni (c'était Henry Sinclair, comte d'Orkney), qui avait conquis une partie de la Frislande sur le roi de Norvège, et qui mit Nicolo à la tête de sa flotte. Nicolo fit venir de Venise son frère Antonio, avec lequel il prit part, en 1392, aux expéditions maritimes de Zichmni; dans l'une

d'elles, ils poussèrent avec trois navires jusqu'a l'Engroeland (Groenland). Nicolo, malade, regagna la Frislande, où il mourut, et Antonio, après un séjour de quatorze ans en Frislande, rentra dans sa patrie. La relation des voyages des frères Zeno, a été publiée en 1558.

ZENO (Caterino), voyageur et diplomate vénitien du XVe siècle, petit-fils d'Antonio Zeno, mort en Orient vers la fin du XVe siècle. Son père, Pierro Zeno, dit **Il Dragone**, était mort à Damas après avoir visité l'Arabie et la Perse. Lui-même fut envoyé en 1472 en ambassade par la république de Venise auprès du roi de Perse. Il visita ensuite une partie de l'Arabie, puis regagna Venise et retourna dans le Levant, ou il termina ses jours. Il avait durant son séjour à Venise, publié la relation de son voyage en Perse; mais ce livre n'avait pas tardé à devenir introuvable, car ni Ramusio ni le neveu même de Caterino Zeno, Nicolo, mathématicien distingué (1515-1575), ne purent s'en procurer un exemplaire. Aussi ce dernier se décida-t-il alors à rédiger à l'aide des lettres écrites par son oncle à ses amis au cours de son voyage, l'ouvrage intitulé : *Dei commentari del viaggio di Persia di Caterino Zeno* (1558), dans lequel on trouve aussi l'histoire des voyages des frères Zeno dans les régions septentrionales.

ZENO (Apostolo), poète, littérateur et critique italien, né et mort à Venise (1668-1750). La lecture des classiques latins, de Dante et de Pétrarque, l'amena à faire une guerre acharnée au mauvais goût. C'est dans ce but que, de concert avec Salvini, Redi, Maghabecchi, il fonda à Venise, en 1691, l'académie *degli Animati* (des courageux), puis entreprit en 1710, avec Vallisnieri, la publication du *Giornale de' litterati*, dont il publia vingt volumes dans l'espace de huit ans, et qui parut jusqu'en 1733. Il fut appelé à Venise par Charles VI, qui le nomma poète et historiographe impérial (1718). Il entreprit également de donner plus de gravité et de style aux livrets d'opéras et écrivit un grand nombre de ces sortes d'ouvrages, qui, pour la plupart, furent mis en musique par Caldara. Il a laissé soixante-trois pièces de ce genre, publiées sous le titre de : *Poesie dramatiche* (1744). Il a composé aussi une vingtaine de mélodrames sacrés sur des sujets bibliques (1735). Il retourna à Venise en 1728.

ZÉNOBE (saint), prêtre de Sidon et martyr, mort à Tyr l'an 310. Il était médecin. Il confessa la foi, d'abord à Antioche, durant la persécution de Dioclétien, sans souffrir la mort, puis, six ans après, à Tyr en Phénicie, ou il fut déchiré par des ongles de fer pendant le règne de Maximin Daïa. — Fête le 20 février et le 29 octobre.

ZÉNOBE (saint), évêque italien, né vers 331, mort vers 415. Converti au christianisme par Théodore, évêque de Fiesole, il convertit lui-même sa famille, prêcha la foi avec éloquence et devint un zélé défenseur des doctrines de Nicée. Il s'opposa aux tentatives de Julien l'Apostat pour rétablir le paganisme. Sur la recommandation de saint Ambroise au pape Damascène, il fut appelé à Rome, nommé diacre de l'Église romaine, envoyé comme légat à Constantinople et sacré évêque de Florence.

ZÉNOBIE *bi*, n. f. Genre d'éricacées andromédées, comprenant des arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique du Nord, et qui sont cultivés comme ornementaux.

ZÉNOBIE (sainte), martyre à Eges, en Cilicie, l'an 303. Sœur de l'évêque d'Eges, qui s'appelle saint Zénobe, comme plusieurs autres martyrs, elle fut martyrisée avec lui sous Dioclétien. — Fête le 30 octobre.

ZÉNOBIE, épouse de Rhadamiste, roi d'Ibérie, fille de Mithridate, roi d'Arménie (1er s. de notre ère). Quand son mari eut fait périr Mithridate, elle dut s'enfuir avec lui devant les Arméniens soulevés. Comme elle était enceinte, elle fut bientôt incapable de continuer sa route. Pour échapper aux outrages des poursuivants, elle se fit égorger par son mari, qui jeta son corps dans l'Araxe. Des pâtres la recueillirent et s'aperçurent qu'elle vivait encore. Elle fut conduite chez le roi d'Arménie, Tiridate, qui l'accueillit avec bonté. Cet épisode a fourni à Crébillon le sujet d'une tragédie : *Rhadamiste et Zénobie*.

ZÉNOBIE (Septimie), reine de Palmyre (IIIe s. de notre ère). Fille d'Amrou, prince arabe de Mésopotamie, elle épousa en secondes noces Odénath, chef des tribus du désert de Palmyre. Elle partagea les fatigues de son époux dans sa lutte glorieuse contre Sapor. Il reçut de Gallien le titre de général de l'Orient et peut-être d'Auguste. Après sa mort, à laquelle Zénobie ne fut sans doute pas étrangère, celle-ci prit le titre de reine d'Orient 267), n'accepta pas la domination romaine et étendit la sienne de l'Euphrate à la Méditerranée. Elle joignait la simplicité de mœurs des Arabes à la culture grecque et à la science militaire des Romains. Sa cour était le rendez-vous des poètes et des philosophes. Elle accordait un grand crédit au rhéteur Longin. Durant les cinq années de son règne (267-272), Palmyre fut la capitale de l'Orient, et les monuments dont elle l'orna ont fait, tout ruinés qu'ils soient, l'admiration des voyageurs. Aurélien ne voulut point supporter cette indépendance. Elle marcha au-devant de lui; mais, après une défense héroïque, dut se retirer dans Palmyre, qui succomba après un siège meurtrier. L'échec la trouva moins grande que le succès; elle livra tous ceux qui lui avaient conseillé la résistance. Emmenée à Rome, elle se laissa mourir de faim pendant le trajet, ou, suivant d'autres, orna le triomphe d'Aurélien.

ZENOBIOS, sophiste grec (IIe s. de notre ère), contemporain d'Adrien. Suidas lui attribue un *Genethliacon*, ou « horoscope » de cet empereur, et une traduction grecque des *Histoires* de Salluste. Nous connaissons en partie son *Abrégé*, en trois livres, des recueils de proverbes composés par Didyme et Lucillos. Zenobios y avait reproduit le texte des proverbes, avec de courtes explications.

ZÉNODORE, géomètre grec, qui vivait au Ve siècle av. J.-C., un peu avant Platon. Il est l'auteur du plus ancien ouvrage de géométrie connu, qui a été conservé par Théon dans son commentaire sur l'*Almageste*.

ZÉNODORE, tyran de Panias et d'une partie de la Syrie, mort à Antioche en 20 av. J.-C. Il reçut de l'empereur Auguste la tétrarchie de Chalcide, mais il excita de tels murmures par la protection qu'il accordait aux brigands nomades de la Trachonitide, qu'il fut dépossédé par l'empereur, en faveur d'Hérode le Grand.

ZÉNODORE, statuaire grec du Ier siècle de notre ère, sous les règnes de Claude et de Néron. Appelé en Auvergne par le préfet Vibius Avitus, il exécuta en bronze une statue colossale de Mercure, à laquelle il travailla dix ans. Néron le fit venir à Rome et le chargea de fondre la statue qu'il avait résolu d'ériger à sa propre gloire. Ce fut un vrai colosse, qui n'avait pas moins de 33 mètres de hauteur, fut placé dans le vestibule du palais d'Or. Vespasien consacra cette statue au Soleil, dont la tête, ornée de sept rayons, fut substituée à celle du fils d'Agrippine.

ZÉNODOTE d'Ephèse, poète et grammairien grec (IIIe s. av. J.-C.). Il fut l'élève de Philétas de Cos. Il fut chargé de l'éducation des enfants de Ptolemée Soter. Son ancien élève, Ptolemée Philadelphe, le nomma directeur de la grande bibliothèque d'Alexandrie. Zénodote est connu surtout comme grammairien. Son œuvre la plus célèbre était une édition critique de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

ZÉNON d'Elée, philosophe grec, disciple de Parménide, né entre 490 et 485 avant notre ère, célèbre par ses arguments contre la croyance à la réalité du mouvement. Il ne reste de ses œuvres que des fragments.

Les arguments de Zénon d'Elée ont pour objet la contradiction que les éléates croyaient inhérente à la conception du mouvement naturel; il s'agit de montrer que l'espace et le temps étant divisibles en une infinité de points et d'instants, et « l'infini ne pouvant pas être parcouru », tout mouvement implique cette contradiction de l'infini effectivement parcouru. Les deux arguments les plus célèbres sont celui de l'Achille et de la tortue, et celui de la flèche qui vole. Achille ne pourra jamais atteindre la tortue, quelque petite que soit l'avance que celle-ci ait sur lui; la flèche qui vole est immobile, car à chaque instant elle est en un point défini, ce qui équivaut à être au repos. Zénon a même, au dire d'Aristote (*Physique*, IV, 3 et de Simplicius (*in Physic.*, 562, Diels) essayé de montrer la non-existence de l'espace, en montrant que l'espace suppose un espace le contenant et ainsi de suite. Les arguments de Zénon d'Elée ont exercé la sagacité des plus grands penseurs de tous les temps. La méthode de réduction à l'absurde y a trouvé de très bonne heure une éclatante application.



Zénon (buste antique)

ZÉNON de Citium (Chypre), philosophe grec. Elève du cynique Crates, du Mégarique Stilpon et de Xénocrate, vers l'an 308 avant notre ère, il fonda l'école stoïque, grâce à une synthèse de la cosmologie d'Héraclite, de l'éthique cynique et d'une partie de la logique aristotélicienne. On prétend qu'il mourut volontairement vers 264, quand il s'estima parvenu au terme de sa carrière. Rien ne nous est parvenu de ses écrits; Diogène Laërce parle de sa *République*, de ses *Traites de la vie selon la nature, des désirs ou de la nature humaine, des passions, du devoir*, etc. (VII, 4). C'est vers 310 qu'il installa son école sous le *portique* (Στοὰ ποικίλη), qui donna aux stoïciens leur désignation commune. Diogène Laërce lui attribue le fameux précepte : « Vivre conformement à la nature. » (Ὁμολογουμένως τῇ φύσει ζῆν.)

ZÉNON (saint). Il y a bien des saints de ce nom. La plupart sont des martyrs. Signalons saint ZÉNON, soldat qui fut martyrisé à Alexandrie, en Egypte, pendant la persécution de Dèce, pour avoir, avec quatre de ses compagnons, excité au courage un chrétien qui paraissait hésiter, sous l'atrocité des supplices; tous les quatre périrent avec celui qu'ils étaient chargés de conduire à la mort. Fête le 20 décembre. — Saint ZÉNON, qui souffrit à Philadelphie, en Arabie, avec saint Zénas, son esclave, vers la fin du IIIe siècle, sous Maximin Daïa. Fête le 23 juin. — Saint ZÉNON, qui fut mis à mort à Gaze en Palestine, avec ses frères saint Eusèbe et saint Nestable, sous Julien l'Apostat, l'an 362. Fête le 8 septembre. — Saint ZÉNON *le Courrier*, solitaire, né dans la province du Pont, mort près d'Antioche avant le milieu du Ve siècle. Il se retira dans une sorte de sépulcre, sur la montagne la plus voisine d'Antioche. Théodore a écrit sa vie, après l'avoir visité dans sa cellule. Fête chez les Grecs, le 10 février.

ZÉNON (saint), évêque de Vérone, né en Afrique, comme semble l'indiquer le style de ses discours, mort à Vérone en 380. Il avait été nommé évêque de cette ville en 362, du temps de l'empereur Julien, après un voyage en Orient. Plein de zèle, il s'efforça de couvertir les idolâtres, de combattre les ariens et les pélagiens et de réprimer, parmi les chrétiens, l'intempérance et la débauche. En 378, après la défaite de Valens, les Goths amenèrent de l'Illyrie en Italie d'innombrables prisonniers : les habitants de Vérone, sur les instances du charitable évêque, en rachetèrent plusieurs milliers. Il paraît aussi avoir été le premier qui fonda des couvents de femmes en Occident. Ses *Sermons*, dont l'authenticité est mise en doute par Dupin, Tillemont et Fabricius, ont été réédités avec des dissertations par les frères Pierre et Jérome Ballerini, Vérone en 1739. On les trouve dans la « Patrologie » de Migne. L'Eglise honore saint Zénon comme martyr. — Fête le 12 avril.

ZÉNON, empereur d'Orient (474-491). Isaurien d'origine, et devenu gendre de Léon Ier, il fut associé à l'empire par son jeune fils, Léon II, et bientôt régna seul. Fort impopulaire, il dut fuir d'abord devant les intrigues de l'impératrice douairière, Verine, et ne réussit à ressaisir le pouvoir qu'après une guerre de deux ans (477). Il promulgua, au sujet des querelles religieuses nées du monophysisme, l'*Edit d'union* ou *Henotikon* (482), qui amena le schisme avec Rome. En Europe, il lutta avec succès contre les Ostrogoths, exploitant habilement, au reste, la rivalité de leurs chefs, Théodoric, fils de Triarius, et Théodoric, fils de Théodemir, qu'il établit en Thrace et en Macédoine. Néanmoins, l'empire fut troublé et Constantinople même plusieurs fois menacée, jusqu'au moment où, en 488, Zénon décida Théodoric, fils de Théodemir, à aller, pour le compte de l'empire, reconquérir l'Italie sur Odoacre. Zénon mourut en avril 491.

ZÉNONIQUE *nik'* adj. Qui se rapporte à la doctrine de Zenon d'Elée ou de Zenon de Citium. Se dit surtout du *point zénonique*, Point indivisible d'après Zenon d'Elée.

ZÉNONISME *nism'*) n. m. Philos. Doctrine de Zenon d'Elée, ou, plus souvent, de Zénon de Citium.

ZÉNONISTE *nist'* n. m. Philos. Disciple de Zenon d'Elée ou de Zénon de Citium. Un général, Stoïcien.

ZENOTHÉMIS, citoyen de Marseille, qui vivait au IIe siècle de notre ère, et dont le dialogue intitulé : *Toxaris ou De l'amitié*, dialogue attribué à Lucien, vante le dévouement à son ami Mnésitrate.

ZENT pron. allem. *tsent* n. m. Unité de poids usitée en Prusse, et qui vaut 1^kg^,1665.

ZENTA ou **ZENTHA**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie méridionale, comitat de Bacs-Bodrog), sur la Theiss, affluent du Danube; 27 000 hab. Fabrication de toiles, commerce important de céréales et de bestiaux. Zenta est célèbre par la victoire qu'y remporta, en 1697, sur les Turcs, le prince Eugène de Savoie, victoire qui amena la traité de Carlowitz et marqua le recul définitif des Turcs dans les Balkans.

ZENTNER pron. allem. *tsent'-ner* n. m. Unité de poids usitée en Allemagne, en Suisse et en Danemark, et dont la valeur, après avoir beaucoup différé suivant les pays (Prusse et Saxe : 110 livres Hambourg, 112 Bâle, 116; etc.), a été uniformément fixée à 100 livres = 50 kilogr. Le zentner a été établi par le traité de 1868, l'unité de poids du Zollverein. L'Autriche (1871-1876), la Suède et la Norvège (1881-1883) ont adopté le zentner métrique (*Meterzentner*, q. ou ^{qm} = 100 kilogr.

ZENZILE *zan* n. f. Trireme ou galère du moyen âge ayant deux ou trois rames par banc.

— ESCYL. Les bancasses des *zenziles* étaient placées très obliquement, par rapport à l'axe du navire; de même les apostis, au nombre de trois, étaient obliques les uns au-dessus des autres, de sorte que les rames pouvaient se mouvoir librement en dépassant à la cadence de la musique. L'armement à zenzile a été abandonné parce que l'armement à une seule rame par banc, plus simple, donnait plus de vitesse.

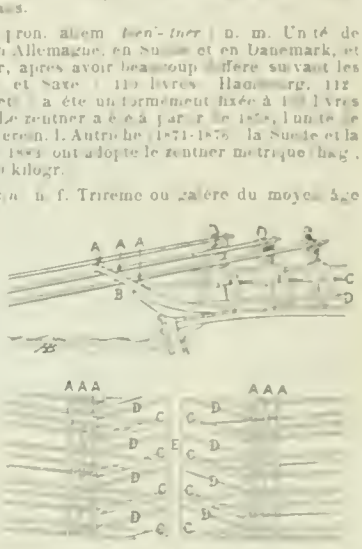

Galère armée à zenzile : A apostis, B bancasses, C, bancasses, D, passages, E

ZÉOLITE du gr. *zéô*, je bous, et *lithos*, pierre; n. f. Nom donné à un groupe de silicates hydratés généralement alumineux et particuliers aux roches volcaniques basaltoïdes. *Zéolite cubique*, Syn. de CHABASIE. *Zéolite*, Syn. de ORBNITE. *Zéolite de Bergmann*, Analcime. *Zéolite farineuse* et *Zéolite rouge d'Ecosse*, Variétés de laumonite. L'Académie fait ce mot du genre et écrit ZÉOLITHE.

— ESCYL. La densité des zéolites varie de 2 à 2^5^, leur dureté de 4 à 6; on les a classées d'après la nature du protoxyde qui entre dans leur composition et c'est ainsi que l'on distingue les *zéolites sodiques* (les types : les *zéolites sodico-calciques* (analcime, cubizite, gismondine, fanjasite, thomsonite, ferose, natrolite, pectolite), les *zéolites calcico-potassiques* (harmotome, gismondine, apophyllite), les *zéolites à base de chaux, potasse et soude* (chabasie, stilbite, henlandite, epistilbite, levyne), les *zéolites calcifères* (scolésite, mésotite, prehnite, laumonite, laumonite, mésotite, prehnite, laumonite, laumonite, mésotite, prehnite, laumonite, laumon



Zéphire et Zéphirine, d'après Bouguereau

ZÉPHYRANTHE n. m. Genre de plantes amaryllidacées, comprenant des herbes [illegible] On en connaît trente espèces [illegible] tropicales et subtropicales.

ZÉPHYRIEN, ENNE [illegible] adj. Doux et léger comme [illegible] Qui appartient, qui est propre aux zéphyrs.
— Œuf *zéphyrien*, œuf dépourvu de germe, que [illegible] à la basse-cour.

ZÉPHYRIN ou **ZÉPHIRIN** saint, pape qui régna de 203 à [illegible]. La vertueuse [illegible] d'Origène [illegible] par *Hippolyte et Callixte*, ont jeté de [illegible] sur sa [illegible]. Le reproche d'avarice [illegible] par l'antipape schismatique Hippolyte [illegible] Son pontificat fut troublé [illegible] qu'ordonna Sévère. Il rendit [illegible] tiques et condamna les [illegible]. Le pape Zéphyrin avait [illegible] à l'égard des chrétiens [illegible] en admettant dans [illegible] avait accompli la pénitence [illegible] Rome, alors montaniste, atta[illegible] *la vérité*. Le [illegible] de Callixte, sur la [illegible] comme martyr. — Fête le [illegible].

ZÉPHYRINE n. f. Étoffe de couleur, fabriquée à Saint-[illegible].

ZERAFCHAN ou **KARA-DARIA**, rivière de la Russie [illegible] Il baigne Samarcande, arrose [illegible] par des canaux. Après [illegible] se perd dans les [illegible] de l'Amou. Cours [illegible].

ZERAIA [illegible] de Constantine, [illegible] près de l'oued Bel[illegible].

ZERAI [illegible], de Sarmoune, [illegible].

ZERBIA [illegible] de tapisseries, fabri[illegible].

ZERBST [illegible] du cercle de la Haute-Saxe, [illegible] Mulde, [illegible] Elle est [illegible].

ZERCI [illegible].

ZERETH [illegible].

ZERFAOUA ou **ZERKHFAOUA** [illegible] de Constantine, [illegible].

ZERI [illegible] Mer Rouge, [illegible] Massaouah. [illegible] Arabes [illegible].

ZERIBET-EL-OUED, [illegible] du Sahara algérien, dans [illegible] Zab. [illegible] Arabes [illegible] Ouled-Naïl. [illegible].

ZÉRINTHE lat. *Zerinthus*, [illegible] de la Thrace ancienne, [illegible] Imbros et de la côte de la mer Égée. Elle contenait un célèbre temple d'Apollon.

ZERMATT, [illegible] de Suisse, [illegible] du Valais, à 6 kilom. [illegible] S.-E. de Viège, au [illegible] des glaciers du mont [illegible] Cervin, du Weisshorn, [illegible]. Zermatt est une des stations [illegible] fréquentées de la Suisse, soit comme [illegible] soit comme séjour de montagne. [illegible] Viège à Zermatt [illegible] ch de f. à crémaillère de Zermatt au Gornergrat.

ZERNEST, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie, comitat [illegible]), sur la Burza, affluent de l'Olt ; 3 445 hab.

ZÉRO de l'ital. *zero*, dérivé de l'arabe *cifron*, vide) n. m. Signe numérique (0) qui n'a pas de valeur par lui-même, [illegible] c'est seulement destiné à tenir la place [illegible] espèces d'unités absentes dans les nombres.

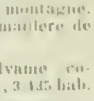

— Fig. Personne sans mérite, sans considération. [illegible] parfois en ce sens : *zéro en chiffre* [illegible] *zéro à cacher*. Absolument rien : *Fortune* [illegible] *réduit à* ZÉRO. Objet qui n'a pas de valeur par lui-même, mais qui en donne à l'autre, comme un zéro multiplié par dix les nombres placés à sa gauche.
— Mar. *Zéro des cartes*, Point à partir duquel se notent les profondeurs de la mer.
— Musiq. Signe qui, placé sur une note, dans une partie d'instruments à cordes, indique que cette note doit être produite sur la corde à vide.
— Physiq. Degré de température correspondant à la glace fondante, dans le thermomètre centigrade et dans celui de Réaumur : *Le thermomètre est à* ZÉRO, *a six degrés au dessous de* ZÉRO. || *Zéro absolu*, Zéro de l'échelle normale des températures qui est voisin de — 273° C. V. TEMPÉRATURE.

ZÉRO Branco, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise], sur le *Zero* ; 4 280 hab.

ZEROMIN, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Piotrkow] ; 4.500 hab.

ZÉROTAGE (*taj*) n. m. Ensemble des opérations que nécessitent la détermination du zéro des thermomètres, son indication sur le tube, sa gravure, sa vérification ultérieure.

ZEROTIN (Charles DE), gentilhomme morave, né en 1561, mort en 1636. Il étudia à Strasbourg, Bâle et Genève. Il appartenait à la religion réformée. Il voyagea en Europe, combattit contre la Ligue dans les armées de Henri IV. De retour dans son pays, il y joua un rôle considérable ; il fut gouverneur de la Moravie et s'efforça de défendre les intérêts de ses coreligionnaires. Après la défaite de la Montagne blanche, il reçut chez lui des émigrés bohémiens. Il a laissé un certain nombre d'écrits. Sa correspondance, fort intéressante, a été publiée par Brandl (1870-1872).

ZEROUD (OUED), rivière tunisienne, née à l'O. de Kairouan. Elle coule vers l'O., en changeant plusieurs fois de nom, mais en diminuant progressivement de volume, de manière à n'être, à son entrée dans la plaine de Kairouan, qu'un insignifiant ruisseau qui se perd, après un cours de 300 kilom. environ, dans la lagune de Kelbia.

ZERUMBET (*rum-bèt'*) ou de l'arabe *zeroumbet*) n. m. Bot. Genre de zingibéracées, rattaché par la plupart des auteurs au genre *gingembre*. (L'inflorescence, à bractées serrées, affecte une forme de cône. Les propriétés du zérumbet sont celles du gingembre : les rhizomes sont stomachiques et stimulants.)

ZERVÂN-AKERENE (*le temps infini*). Dans la religion mazdéiste, Dieu suprême et éternel, qui créa Ormazd et Ahriman et représente l'Unité et le principe du monde.

ZERZIS ou **ZARZIS**, bourg de la Tunisie méridionale, subdivision de Gabès, à quelque distance du littoral de la Méditerranée ; 1.500 hab. Point d'atterrissement d'un petit câble télégraphique communiquant avec Gabès. Petit fort. C'est la *Gergis* romaine.

ZESEN Philippe, comte DE), poète allemand, né à Priorau, près de Dessau, en 1619, mort à Hambourg en 1689. Très riche, il fonda, en 1643, la *Compagnie des amis de l'allemand*, où il prit le pseudonyme de FÄRTIG (« l'habile ») et où il admit des femmes. Ses efforts portèrent surtout sur la réforme de la langue. Comme auteur, il s'est essayé dans bien des genres, où il a montré de la facilité et un extrême souci de la pureté. Sa meilleure œuvre est un roman, *la Rosemonde de l'Adriatique* (1645).

ZEST (*zèst'*) n. m. Soufflet dont les perruquiers se servaient autrefois pour poudrer à la volée.

ZEST ou quelquef. **ZESTE** (*zèst'* — onomat.) interj. Sert à marquer 1° la négation, le dédain : *Vous croyez arriver la ? ZEST ! ce n'est pas pour vous* ; 2° une action prompte, soudaine : *Madame se trouve-t-elle incommodée, ZEST ! on donne pas te voilà chez elle*. (Beaumarch.)
— *Être entre le zist et le zest*, Être indécis ; être entre le bien et le mal ; n'être ni bon ni mauvais.

ZESTE, autref. **ZEST** (*zèst'* — orig. inconn.) n. m. Écorce colorée des oranges, des citrons et des cédrats : *Des* ZESTES *confits*. || Membrane sèche, qui cloisonne l'intérieur de certains fruits : *Le* ZESTE *d'une noix*.
— Fig. Chose de nulle valeur : *Cela ne vaut pas un* ZESTE.

ZESTER (*zès-té*) v. a. Couper des zestes sur : ZESTER *un citron*.

ZÊTA (*dzè'*) n. m. Gramm. gr. Lettre double grecque, [illegible] valant en attique à *z* [illegible] ou *zz* du français.

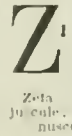

Zeta. 1. Majuscule. 2. Minuscule.

— Antiq. Appartement chauffé en hiver par une sorte de calorifère, dont on remplissait les tuyaux d'eau froide en été, pour donner de la fraîcheur.

ZÉTÈS ou **ZÉTHÈS**, Myth. gr. Héros [illegible] des Argonautes. Il était fils de Borée et d'Orithyie, et avait pour frère jumeau Calaïs. Zétès et Calaïs sont souvent appelés les *Borréades*. Ils avaient des ailes aux épaules, à la tête et aux pieds, suivant quelques mythologues. [illegible] pour Cléopâtre avait épousé Phinée, roi de Salmydesse en Thrace. Quand les Argonautes s'arrêtèrent à [illegible] Cléopâtre et ses enfants étaient en prison, par ordre du roi, qui avait prêté l'oreille aux calomnies d'une [illegible]. Zétès et Calaïs détrônèrent Phinée, et le remplacèrent par les [illegible] Cléopâtre. D'après une autre tradition, ils délivrèrent Phinée des Harpies, qui enlevaient ou infectaient tous ses aliments. Les deux frères furent tués par Héraclès dans l'île de Ténos, et transformés en deux vents, nommés les *Prodromes* (les avant-coureurs), parce qu'ils soufflaient neuf jours avant l'apparition de la canicule. On voyait le tombeau des Borréades dans l'île de Ténos.

ZÉTÈTE du gr. *zétêtès*, inquisiteur) n. m. Antiq. Magistrat athénien, chargé de rechercher les débiteurs de l'État, de poursuivre les délinquants et de recouvrer les créances.

ZÉTÉTIQUE (*tik'*) — du gr. *zétêtikos*, même sens) adj. Se dit des méthodes scientifiques : *Méthode* ZÉTÉTIQUE.
— n. m. Hist. philos. Nom donné à certains philosophes grecs, disciples de Pyrrhon. || Adjectiv. : *Philosophe* ZÉTÉTIQUE.
— n. f. Méthode philosophique ou scientifique.

ZÈTHE n. m. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, famille des noctuidés, propres à l'Europe méridionale.

ZÉTHOS. Myth. gr. Roi légendaire de Thèbes, fils de Zeus et d'Antiope. Recueilli par des bergers sur le Cithéron, il devint grand chasseur, tandis que son frère Amphion devenait musicien et poète. Zéthos épousa Thébé, fille d'Asopos, ou, suivant d'autres, Aédon. Il aida Amphion à se venger de Dircé, et à bâtir la ville de Thèbes. Un jour que Zéthos soulevait sur sa tête un énorme bloc de pierre, Amphion en fit approcher un deux fois plus gros en jouant de la lyre. Zéthos fut enseveli à Thèbes.

ZETHUS (*zè-tuss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des euménidés, répandus dans les régions tropicales du globe.



Zéthus (gr. 2 fois)

ZÉTHUS n. m. Nom que l'on donne quelquefois à la constellation des Gémeaux.

ZETLISCH, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Pilsen]), sur un petit sous-affluent de la Beraun (bassin de l'Elbe) ; 3.000 hab.

ZETOUTT n. m. Bulbe d'une espèce d'iris, recherché comme aliment par les indigènes de l'Algérie.

ZEUGITE (*jit'* — du gr. *zeugos*, paire) n. m. Genre de graminées, comprenant des herbes dont l'espèce type croît aux Antilles.
— Adjectiv. Myth. gr. Syn. de ZYGITE.

ZEUGITES ou **ZYGITES** (*jit'* — du gr. *zeugitai* ; de *zeugis*, joug) n. m. pl. Antiq. gr. Citoyens athéniens de la troisième classe, d'après l'organisation de Solon. || Nom donné aux cinquante-huit matelots qui, dans une trière, maniaient les rames du banc intermédiaire. (V. GALÈRE (*fig.*)) — *Un* ZEUGITE ou ZYGITE.
— ENCYCL. La classe des *zeugites* se composait des citoyens qui possédaient un revenu de 200 médimnes en fruits, grains ou liquides, et un attelage de bêtes de somme (grec *zeugos*). Les zeugites avaient l'accès des magistratures ; ils servaient dans l'infanterie des hoplites.

ZEUGLODON n. m. Genre de mammifères cétacés, type de la famille des *zeuglodontidés*, comptant huit espèces, fossiles dans l'éocène de l'hémisphère nord.

ZEUGLODONTES n. m. pl. Paléont. Sous-ordre de mammifères cétacés, renfermant la seule famille des *zeuglodontidés*. — *Un* ZEUGLODONTE. || On écrit aussi ZEUGLODONTIENS.

ZEUGLODONTIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères cétacés zeuglodontes, comprenant les genres *zeuglodon*, *kekenodon* et *pontobasileus*. — *Un* ZEUGLODONTIDÉ.

ZEUGMA ou **ZEUME** (du gr. *zeugma*, qui dérive de *zeugnumi*, je joins) n. m. Gramm. Figure d'élocution qui consiste à rattacher grammaticalement deux ou plusieurs substantifs à un adjectif ou à un verbe, qui, logiquement, ne se rapporte qu'à l'un des substantifs ; par exemple, dans ce passage de Virgile : « *Jura magistratusque legunt sanctumque senatum.* » [Ils choisissent des lois, des magistrats et le vénérable sénat.] Logiquement, « choisir » ne peut s'employer qu'avec « magistrats » et « sénat ».

ZEUGMA, ville de la Syrie ancienne, sur l'Euphrate, au point où Alexandre le franchit sur un pont de bateaux. Fondée par Séleucus Nicator, elle fut détruite seulement au VIIe siècle de notre ère.

ZEUGMEISTER (pron. allem. *tsn-ugh'-ma-i-stèr'* — mot allem. ; de *zeug*, matériel d'artillerie, et *meister*, chef) n. m. Maître de l'artillerie.
— ENCYCL. Porté anciennement, dans l'armée prussienne, par un officier faisant les fonctions de grand maître de l'artillerie, ce titre, complété par l'adjonction du mot *feld* (champ ou campagne), figure encore dans la hiérarchie militaire autrichienne et s'applique à des officiers généraux, destinés à commander au moins un corps d'armée.

ZEUGOBRANCHES n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches, comprenant ceux qui, comme les fissurelles, ont les branchies symétriquement placées de chaque côté du corps. — *Un* ZEUGOBRANCHE.

ZEUGOPHORE n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la tribu des orsodacninés, répandus sur l'hémisphère nord. Le *zeugophora subspinosa* est commun aux environs de Paris.

ZEUGOS (*goss* — mot gr. signif. *joug*) n. m. Antiq. gr. Nom donné à la double flûte.

ZEUNER (Gustave-Adolphe), physicien et ingénieur allemand, né à Chemnitz en 1828. Rédacteur en chef de la revue « l'Ingénieur civil », puis professeur de mécanique à l'École polytechnique de Zurich, il devint directeur de l'Académie des mines de Freiberg (1871-1875) et de l'École polytechnique de Dresde (1873). Il a publié : *Traité des distributions par tiroirs dans les machines à vapeur fixes et les locomotives* (1858), trad. en franç. en 1869 ; *Théorie mécanique de la chaleur* (1860) ; *Sur le vacillement des locomotives* (1861) ; *Études sur la statistique mathématique* (1869). Il a dirigé avec Bornemann et Weisbach, de 1853 à 1857, le journal allemand « l'Ingénieur civil ».

ZEUNÉRITE n. f. Arséniate hydraté naturel d'uranium, dont la formule est $H^{10}Cu^2U^2As^2O^{21}$, le poids spécifique 3,53 et la dureté 2,5. Sa couleur est verte, son éclat nacré.)

ZEUS n. m. Ichtyol. V. ZÉE.

Zeus. Myth. gr. Dieu suprême des Hellènes, fils de Kronos et de Rhéa, époux de Héra. Personnification du ciel, Zeus était le dieu souverain, père des dieux et des hommes, ordonnateur du monde. Il résidait dans l'éther ou sur le sommet des montagnes, le plus souvent sur l'Olympe, au milieu des dieux célestes. Il présidait à tous les phénomènes de l'atmosphère : alternance des jours et des nuits, succession des saisons et des années, nuages, tempête, vents, foudre et tonnerre, pluie, arc-en-ciel. Par suite, c'était un dieu fécondant, protecteur des moissons et des fruits. Supérieur à toutes les autres divinités, il était le dieu tout-puissant, dont la volonté était limitée seulement par les arrêts du destin. Il châtiait quiconque violait la justice ; il présidait au maintien des sociétés humaines, des lois, des associations de tout genre : famille, phratrie, tribu, État, confédération, amphictyonie. Les mythographes racontent comment Kronos, craignant d'être supplanté par un de ses fils, avait pris l'habitude de dévorer ses enfants à mesure qu'ils naissaient. Quand Zeus fut né, Rhéa fit avaler à Kronos une pierre enveloppée de langes et elle cacha le petit dieu dans une grotte de Crète, où il fut élevé par les oymphes do Dicté, protégé par les curètes, nourri par les chèvres et les abeilles. Devenu grand, Zeus détrôna Kronos et partagea le monde avec ses frères Hadès et Poseidun. Il eut à lutter contre les Titans et les Géants, qu'il vainquit et précipita dans le Tartare. Il eut, soit au ciel avec des déesses, soit sur la terre avec des nymphes ou des mortelles, une foule d'aventures galantes. Il fut le père de nombreux dieux ou déesses, de demi-dieux, de nymphes, de héros, de rois, ce qui amena bien des querelles avec Héra. Zeus était honoré dans tous les pays grecs, surtout au sommet des montagnes ; les principaux centres de son culte étaient les sanctuaires de Dodone, d'Olympie, de Némée, le mont Lycée en Arcadie, l'Ida de Troade et l'Ida de Crète, l'oasis de Zeus Hammon en Libye, etc. Le Jupiter des Latins a hérité de sa légende et de ses attributs.

— Iconogr. Le type figuré de *Zeus* est l'un des plus nettement arrêtés. A l'origine, on représentait le dieu par un symbole : pyramide, obélisque, stèle carrée, chêne. Mais déjà les poèmes homériques prêtent au maître de l'Olympe une forme humaine. Un peu plus tard, les vieux *xoana* en bois ou en pierre commencèrent à dégager cette forme. Dans le courant du VIe siècle, les statues de Zeus se multiplièrent, surtout dans l'Altis d'Olympie. Au milieu du Ve s., Phidias fixa le type classique dans son célèbre *Zeus d'Olympie*, qui montrait le dieu assis sur un trône, tenant dans la main gauche un sceptre surmonté d'un aigle et, dans la main droite, une Victoire. Du *Zeus d'Olympie* relèvent plus ou moins, sauf quelques différences dans l'attitude, les innombrables représentations de Zeus que nous ont conservées une foule de monuments : statues, bas-reliefs, fresques, peintures de vases, monnaies, etc. Les attributs ordinaires du dieu sont : le sceptre, l'aigle et la foudre.

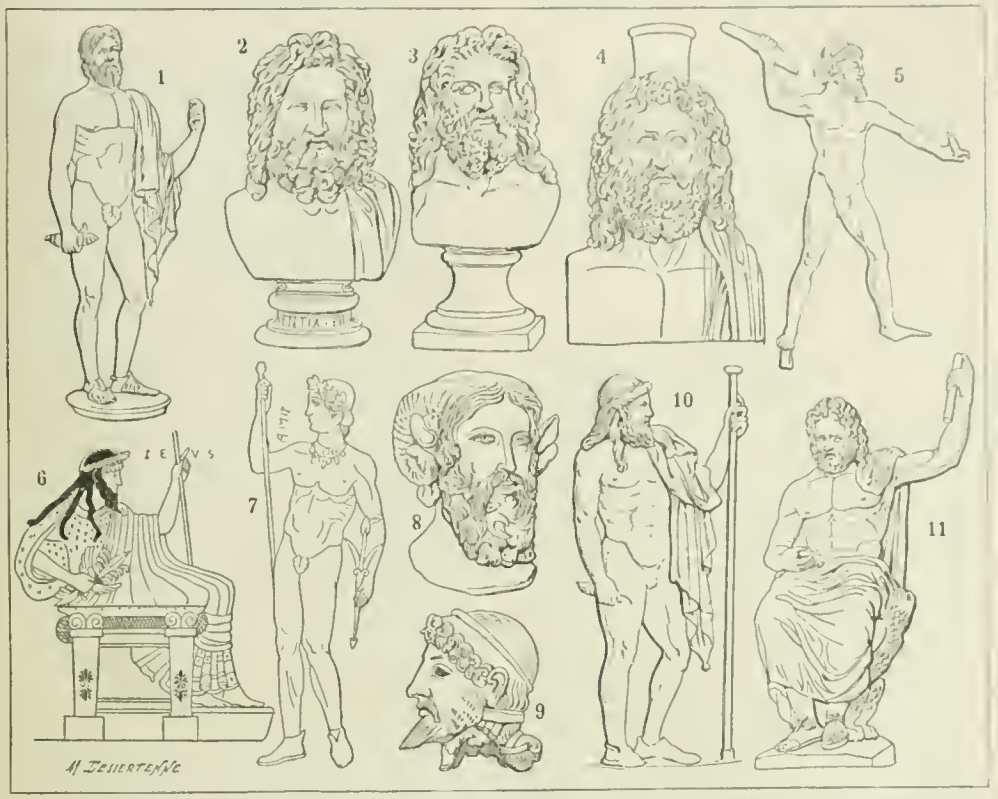

Représentations antiques de Zeus (Jupiter) : 1. Bronze de Florence. — 2. Buste d'Otricoli (Vatican). — 3. Buste du musée de Naples. — 4. Buste de Jupiter Serapis (Vatican). — 5. Petit bronze d'Olympie, d'après Agéladas. — 6. Peinture de vase. — 7. Jupiter étrusque, d'après un miroir. — 8. Zeus Ammon Glyptothèque de Munich. — 9. Tête archaïque en bronze. — 10. D'après une base de candelabre (Vatican). — 11. Zeus Verospi (Vatican)

Zeuxidie *ksi-di* — gr. *zeuxidia* ; de *zeuxis*, union adj. f. Myth. gr. Surnom de Héra, à Argos.

Zeuxie *ksi* n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant des formes propres à l'Europe.

Zeuxis, peintre grec, l'un des plus illustres de l'antiquité, né en 464 av. J.-C., dans l'une des nombreuses villes portant le nom d'Héraclée ou croit que c'est celle de la Grande-Grèce, mort en 398. Il perfectionna les procédés artistiques de son temps, notamment l'art de fondre les ombres. Ce fut à Athènes que Zeuxis acquit sa grande réputation et qu'il entra en lutte avec Parrhasius.

Après avoir longtemps vécu à Athènes, Zeuxis se rendit à la cour du roi de Macédoine, Archélaüs, qui le chargea d'exécuter des peintures dans son palais et lui donna une somme de 400 mines (environ 120.000 francs d'aujourd'hui). Il visita ensuite, croit-on, la Grande-Grèce et la Sicile. Devenu très riche, dit Emeric David, Zeuxis fit au-dessous de lui de vendre ses tableaux, et, dès lors, les donna. Il fit hommage au roi Archélaüs de sa figure de *Pan*, à la ville d'Agrigente de son tableau d'Hélène.

Zeuxis recherchait surtout la grâce et, dans ce but, il prêta quelquefois aux membres des contours trop robustes. Ses tableaux les plus célèbres étaient ceux de *Pénélope*, de l'*Amour*, de l'*Hippocentaure femelle*, que Sylla envoya à Rome, et qui périt dans un naufrage ; un *Marsyas enchaîné*, *Alcmène*, *Hercule enfant étouffant des serpents*, *Jupiter sur son trône, entouré de tous les dieux*, regardé comme son chef-d'œuvre ; plusieurs *Hélènes*, dont la plus célèbre est son *Hélène courtisane* ; etc.

Zeuxite *ksit* n. f. Variété ferrifère de *tourmaline*.

Zeuzère n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des cossidés, comptant quelques espèces répandues sur le globe.



Zeuzère mâle, d'un tiers

— Encycl. Les *zeuzères* sont d'assez gros papillons robustes, à ailes étroites, blanches, variées de noir ou de bleu ; leurs chenilles vivent dans les troncs de divers arbres, où elles creusent de profondes galeries.

Zévelca *vel'* n. m. Tablier que portent les paysannes moldo-valaques. On l'appelle aussi FOTA, et PESTELCA.

Zevenbergen, ville des Pays-Bas (Brabant Septentrional), à 5 kilom. de la rive gauche du Hollandsch Diep ; 7.000 hab.

Zevio, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone), sur l'Adige ; 6.000 hab. Patrie de sainte Toscana et du peintre Altichieri da Zevio (XIVe s.).

Zevort (Charles-Marie), littérateur français, né à Bourges en 1816, mort à Paris en 1887. Élève de l'École normale, il fut successivement professeur de philosophie à Rennes 1839 et à Metz 1846, puis inspecteur de l'académie de Montpellier 1850, de celle d'Aix 1856, vice-recteur 1860, recteur 1862 à Chambery, à Bordeaux et à Aix 1871. Vice-recteur de l'académie de Paris en 1879, il fut attaché par Jules Ferry au ministère de l'Instruction publique en qualité de directeur de l'enseignement secondaire, avec le titre d'inspecteur général de l'enseignement supérieur. Il se fit surtout connaître par des traductions estimées d'ouvrages grecs : la *Métaphysique* d'Aristote (1840-1841), traduite pour la première fois en français, en collaboration avec Perron ; la *Vie des philosophes de l'antiquité*, par Diogène Laërce (1848), l'*Histoire de la guerre du Péloponèse*, de Thucydide (1851), *Dissertation sur la vie et la doctrine d'Antisthène* (1843).

— Son fils, Edgar **Zevort,** historien et publiciste français, né à Rennes en 1842, entra à l'École normale en 1861, en sortit professeur d'histoire, et enseigna aux lycées de Montpellier, Brest, Angers, Bordeaux, Versailles (1864-1873), puis à Paris, au lycée Henri-IV. En 1880, il fut reçu docteur ès lettres, avec ces deux thèses : *De quibusdam imperatoribus*, et *le Marquis d'Argenson*. Inspecteur d'académie à Paris, recteur de l'académie de Caen en 1884, il a publié : *Histoire de Louis-Philippe* (1878), *Il étudie moderne* (1880) ; *l'Enseignement secondaire de 1880 à 1890* ; *Histoire de la troisième République* (1896), etc.

Zéyan Alou-Dj..., le Zaën des Espagnols, dernier [illegible] arabe de Valence, mort dans [illegible] noble du XIIIe siècle. Il chassa le Valencien Abdelaziz Abou Zaïd 1227, [illegible] les Aragonais [illegible] et ravagea l'Aragon. Blessé dans Valence, bien que soutenu par [illegible] Jacques le Conquérant, il mourut dans la plus complète misère.

Zeyhérie *zé-ri* n. f. [illegible] de Liliacées, originaires [illegible] à feuilles palmées et à fleurs jaunes [illegible] qui croissent au Brésil et à la Guyane.

Zézaiement *zé-man* ou **Zezayement** *zé-za-ye-man* n. m. Action de zézayer. *Le zézaiement est celui des enfants.*

Zézayer *zé-zè-ié* v. n. Se dit pour [illegible] qui prononce mal [illegible] *Quand on zézaye, on ne peut prononcer* [illegible] *Prendre un exemple dans la phrase suivante* [illegible] *Les personnes qui zézayent* [illegible] *Grammaire* [illegible] *Zézayer* [illegible] *Zézaiement, zézayeur, zézayeuse.*

— Fig. Prononcer [illegible] *Se zézayer* v. pr. [illegible]

Zgierz, ville de Russie [illegible] sur la Ezira, [illegible] Varsovie [illegible] Warsovie 17 [illegible] ; 16.000 hab. [illegible] cotonnades et de draps.

Zgomoni ou **Spass Zgomoni,** bourg de Russie, gouv. de Kharkov, sur le Sseversk, [illegible] au Volga, 3.1[illegible] hab. Papeterie, fabrication de tuiles.

Zhijeopa nom [illegible] de moines [illegible] religieux mendiants en Birmanie, qui [illegible] ont une grande ressemblance avec les [illegible]

Ziadet-Allah Ier Aboun Mohammed [illegible] aghlabite de l'Afrique du Nord, né [illegible] succéda en 812 à son père, le sultan Ibrahim, [illegible] prix d'une longue guerre, la plus grande partie [illegible] Sicile. Il fit construire la grande mosquée de Kairouan. — **Ziadet-Allah II** régna de 903 à 909. — **Ziadet-Allah III** régna de 909 à 909 et fut le dernier [illegible] aghlabite de l'Afrique du Nord.

Ziani Sebastiano, 39e doge de Venise, mort en 1179. Il commença par punir l'assassinat de son prédécesseur Vitale Michiel II, reconnut les droits, pris part aux négociations de la paix entre le pape et l'empereur Frédéric Ier, après la bataille de Legnano. Les Vénitiens profitèrent de ces négociations pour s'assurer [illegible] lieux avantages commerciaux et [illegible] par mettre fin au différend séculaire entre les patriarches d'Aquilée et de Grado. Ziani renonça à sa dignité [illegible] et se retira au couvent de San-Giorgio, où il mourut. — Sanuto Pietro **Ziani,** élu doge en 1205, conserva le pouvoir vingt-trois ans durant et s'occupa avec persévérance [illegible] affaires d'Orient. On a même prétendu qu'il aurait voulu faire de Constantinople le siège de l'État vénitien.

Ziano, comm. d'Italie (prov. de Plaisance), [illegible]

Ziban les) au sing. *Zab*, groupe d'oasis [illegible] région de Biskra, au pied de l'Aurès. Les principales oasis, qui jalonnent sur le versant nord-est de l'Atlas saharien, ont développé en cette région tout [illegible] et d'oasis. On les divise généralement en trois parties. Les oasis qui sont à l'E. de Biskra et Besarah [illegible] reçoivent le nom de Zab Cherqui ; les oasis qui se trouvent au N. forment le Zab Dahari, et le Zab Gu[illegible] séparés par une dépression marécageuse. Leurs eaux [illegible] par des sources en débit à peu près constant, la répartition en est soumise à des règlements rigoureux.

Zibeline le l'ital. *zibelina*, [illegible] slave *s[illegible]*, f. Espèce de marte (*[illegible]*), répandue dans l'Europe boréale au Japon et au Kamtchatka.



Zibeline

— Adjectiv. : *Marte* ou *Martre* ZIBELINE.

— Encycl. La *zibeline*, qui ne dépasse pas 50 centimètres de long, se distingue de la marte commune par ses oreilles arrondies, sa queue courte, les poils rares garnissant le dessous de ses pieds ou la fait une chasse active pour sa fourrure brune, tachée de jaunâtre au cou, noirâtre sur les membres. Les peaux sont achetées surtout en Chine, où elles de Sibérie se vendent en Europe, où la couture façon se fait avec des fourrures relatives et teintes, notamment celles des martes américaines [illegible] Canada et [illegible]

Zibello, comm. d'Italie (Émilie, prov. de Parme, sur le Pô) [illegible]

Zibeth *bèt* n. f. Espèce de civette [illegible] répandue dans l'Asie tropicale. V. CIVETTE.

Zibéthin, ine adj. Qui se rapporte au zibeth.

Zicavo, ch.-l. de canton de la Corse, arrondissement d'Ajaccio, au versant [illegible] Tavaro, [illegible] bois, scieries [illegible] Station [illegible] — Le canton a 9 comm. et 7 [illegible] hab.

Zicca n. m. Genre de [illegible] famille des cordiées, comptant une [illegible] espèces propres à l'Amérique tropicale.

Zichidorf, [illegible] de Transylvanie [illegible] de Tronstal [illegible]

Zichy Michel, [illegible] 1827, [illegible] Hongrie, [illegible] Lorraine, la [illegible] Vienne. Pendant la [illegible] Hongrie, [illegible] consoles. Devenu [illegible] sur Zichy [illegible] heureuses [illegible] Lazare [illegible] genre préféré [illegible] Wagner. [illegible]

Zichy de Vasonykeœ, famille [illegible] connus [illegible] de la Hongrie. [illegible] ves en 1625 au rang de comte. Elle se partagea en trois



E. de Zichy.



Zicrone (gr. 2 fois).

Ziemssen [...] allemand, né à [...] en 1829. Professeur de pathologie et de thé[rapeutique] à [...] en 1863, puis, en 1874, directeur de la clinique de Munich, Ziemssen a contribué aux [progrès] notamment par l'eau froide des pneumonies et de la fièvre typhoïde. Ses principaux ouvrages sont un grand *Manuel de pathologie spéciale et de thérapeutique* (1877-1881) et un *Manuel de thérapeutique générale* (1880-1881), véritable encyclopédie de la médecine moderne.

ziéridie *zi-é* n. f. Bot. Genre de rutacées boromées, [comprenant] une seule espèce, la *zieridie gracieuse*, [de la] Nouvelle-Calédonie.

zierie *zi-é* de *Zier*, bot. polon. n. f. Genre de rutacées boromées, comprenant de petits arbres à feuilles [opposées], à fleurs blanches ou teintées de rose, et dont [on] connaît six espèces, originaires d'Australie. La *zierie luisante* est cultivée en France dans les jardins.

Zierikzee, ville des Pays-Bas, ch.-l. d'un arrondissement de la province de Zélande, dans l'île de Schouven, bor[dée] par le cours inférieur de l'Escaut ; 7.200 hab. Filatures de laine et de coton, construction de bateaux. Commerce de bestiaux et de céréales. Bel hôtel de ville du XVe siècle, vieilles maisons. La ville soutint en 1576 un siège célèbre contre les Espagnols.

Ziesar, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe], 2.700 hab. Poteries.

Zieten (Hans Joachim DE), général prussien, né dans le Brandebourg en 1699, mort à Berlin en 1786. Il entra dans l'armée à l'âge de quatorze ans, la quitta à deux reprises par suite de querelles avec ses supérieurs, mais fut rappelé en 1730 et admis dans la compagnie des hussards de la garde, qui fut le noyau du régiment célèbre plus tard sous le nom de *hussards de Zieten*. Major général en 1734, il prit une part très brillante à la guerre de succession d'Autriche et à la guerre de Sept ans.

Zieten (Jean-Ernest-Charles, comte), général prussien, de la famille du précédent, né en 1770, mort en 1838. Officier dans le régiment des dragons de la reine en 1806, il prit part aux campagnes de 1813 et de 1814 contre la France. Commandant d'une brigade du corps d'armée de Kleist, il se distingua à Leipzig. Lieutenant général en 1815, il joua un rôle important à la bataille de Waterloo et reçut le commandement de l'armée prussienne qui occupa la France en 1815. Commandant général de la Silésie, il devint feld-maréchal en 1835.

Ziewana, déesse de la virginité, chez les anciens Slaves.

Ziftah ou **Ziftèh**, ville de la Basse-Egypte, ch.-l. de district de la province de Gharbièh, dans le Delta, sur la rive gauche du Nil de Damiette ; 12.000 hab. Elle est reliée à Tantah par une voie ferrée.

Zigliaria, comm. de la Corse, arrond. et à 39 kilom. d'Ajaccio, au-dessus du Tavaro ; 620 hab. Aux environs, source minérale iodurée alcaline chaude ; établissement thermal.

zigue *zigh'* n. m. Pop. Camarade, compagnon franc et gai. *Un bon* ZIGUE. ◆ Quelques-uns écrivent ZIG.

ziguéline *ghé* n. f. Variété de cuprite, que l'on trouve en petites masses cristallisées ou terreuses, de couleur rouge de brique, en Sibérie.

zigzag mimologisme ; en allem. *zickzack*) n. m. Ligne brisée, formant des angles alternativement saillants et rentrants : *Les* ZIGZAGS *des éclairs. Les* ZIGZAGS *d'un ivrogne.* — Fig. Changements : *Les* ZIGZAGS *de la politique.*

— Fortif. Tranchée étroite, formant une suite d'angles aigus et disposée de façon qu'aucune de ses parties ne peut être enfilée de la place.

— Jeux. Jouets d'enfant formé de tiges croisées en X, sur lesquelles sont fixées des figurines, de manière qu'en faisant manœuvrer le jouet, on éloigne ou l'on rapproche les unes des autres ces figurines.

— Mécan. Appareil formé de pièces en X, et qui s'allonge ou se raccourcit selon qu'on rapproche ou qu'on écarte les deux pièces extrêmes : *Le* ZIGZAG *d'un dévidoir.*

— Zool. Nom vulgaire d'un papillon du genre *notodonte*, dont la chenille vit sur les peupliers, les chênes, etc.

— Loc. adv. *En zigzag*. En formant des angles alternativement saillants et rentrants : *Marcher en* ZIGZAG.

— n. m. pl. Archit. Ornementation architecturale, constituée par une succession ininterrompue d'angles rentrants ou saillants, d'une manière alternative.

zigzaguer *ghé* v. n. Faire des zigzags, marcher en zigzag.

Zikhlin, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Varsovie], 1.490 hab.

zil n. m. Musiq. Cymbale des Turcs.

Zilah, ville d'Austro-Hongrie, ch.-l. du comitat de Szilagy et ch.-l. de district, au pied du Meszes, sur la *Zilah*, tributaire droit de la Kraszna ; 6.475 hab. Vignobles.

zille *lil* n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes dont on connaît quatre espèces, qui croissent en Orient.

Zilleh ou **Zileh**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Sivas], 20.000 hab. Restes de l'antique *Zela*.

Zilliyeh, Zilleh ou **Silé**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Konieh] ; 4.000 hab.

zimapanite n. f. Chlorure naturel de vanadium.

zimax *kss* n. m. Alchim. Vitriol vert d'Arabie.

Zimbabye ou **Zimbaoué**, ruines de l'Afrique australe, [dans] la Zimbézie anglaise, pays des Machonas, près [de] l'affluent droit du Sabi. Déjà signalées par les anciens [explorateurs] portugais, ces ruines ont été soigneusement étudiées en 1871 par l'Allemand K. Mauch, en 1890 par l'Anglais [...] Bent, mais on n'est pas encore arrivé à découvrir [...] qui a élevé ces monuments. Les uns y ont vu [...] la Bible et ont voulu que Zimbabye fût été [...] par les Phéniciens ; d'autres en attribuent les [...] aux Arabes de la période antéislamique.

Zimella, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone], [...] Garzone) 3.[...] hab.

zimmer *zi-mer* n. m. Réunion de dix paires de pe[tits] [...] quelconques, mais de même espèce, [...] ordinaire, formant une sorte de paquet cylindrique.

Zimmermann (Jean-Georges), médecin et philosophe suisse, né à Brugg (Argovie) en 1728, mort à Hanovre en 1795. Reçu docteur en médecine à Gœttingue en 1751, il exerça la médecine à Berne, puis à Brugg. Il fut rendu célèbre par un écrit sur *la Solitude* (1756). Devenu en 1768 médecin du roi d'Angleterre, il écrivit quelques ouvrages médicaux, puis s'intéressa aux questions historiques et politiques. Il soigna Frédéric le Grand, et fut anobli par Catherine II. Citons, parmi ses ouvrages : *De l'orgueil national* (1758) ; *De l'expérience en médecine* (1763-1764) ; *De la dysenterie* (1767).

Zimmermann (Pierre-Joseph-Guillaume), compositeur et pianiste distingué, né et mort à Paris (1785-1853). Fils d'un facteur de pianos, brillant élève du Conservatoire, il se perfectionna ensuite sous la direction de Cherubini et fut nommé professeur de piano au Conservatoire, en 1817. On lui doit des sonates, des concertos, des rondeaux, des fantaisies pour le piano ; six recueils de romances ; un opéra, *l'Enlèvement*, qui fut représenté à l'Opéra-Comique (Paris) en 1830 ; un grand opéra, *Nausicaa*, qui n'a point été joué. En 1848, il cessa d'être professeur au Conservatoire et devint inspecteur des études musicales. Outre une *Méthode élémentaire de piano*, Zimmermann a publié une *Encyclopédie du pianiste*.

Zimmermann (Clément DE), peintre allemand, né à Dusseldorf en 1789, mort en 1869 à Munich. Professeur ordinaire à l'académie de Munich, il prit une large part aux peintures exécutées sous le règne du roi Louis. Parmi ses travaux, il faut citer divers tableaux à l'huile, tels que : *Cimabue rencontrant Giotto* ; une *Ascension de la Vierge*, de proportions colossales (église de Claire-Village, en Australie) ; *la Conversion de Paul* ; *la Conquête de Jérusalem par les croisés* ; etc.

Zimmermann (Albert), peintre allemand, né à Zittau en 1809, mort à Munich en 1888. Ses compositions, largement conçues et hardiment exécutées, sont presque toujours relevées par un épisode emprunté soit à l'histoire, soit à la mythologie. Tels sont, entre autres, ses paysages, qui ont pour sujets : *le Combat des Centaures*, *Marie revenant de la croix*, *Troupeau dispersé et berger tué par un ouragan dans la montagne*, etc. Il a enseigné la peinture à ses trois frères. L'aîné, Max **Zimmermann**, né en 1811, se distingua par un grand talent dans la perspective et peignit de préférence des forêts. — Auguste-Robert **Zimmermann**, né en 1818, mort en 1864, a laissé des paysages, des vues d'architecture et des scènes de la vie des animaux. — Le troisième frère, Richard **Zimmermann**, né en 1820, a laissé des marines, des vues de montagnes, des scènes villageoises, etc.

Zim-mou (littéralem. : *divin guerrier*), nom posthume sous lequel est connu le premier mikado du Japon et le fondateur de la dynastie actuellement régnante. La tradition le fait vivre cent trente-sept ans (de 722 à 585 av. notre ère) et rapporte qu'il avait pour nom *Kami-yamato-Iwaré-hiko*. Il aurait alors inauguré, en 660 av. J.-C. (l'an 1 de l'ère japonaise), la dynastie impériale et fixé sa capitale à Yamato (*Hashiwabara*).

Zimnice, ville de Valachie (Roumanie [dép. de Teleorman], dans une région marécageuse de la rive gauche du Danube ; 4.900 hab. Port actif.

Zimony. Géogr. V. Semlin.

Zimscès. Biogr. V. Jean Ier *Tzimiszès*.

Zinasco, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]) ; 4.100 hab.

zinc (*zink'* — allem. *zink* ; de *zinn*, étain) n. m. Métall. Métal d'un blanc bleuâtre, susceptible d'être poli et jouissant alors d'un superbe éclat métallique.

— Techn. *Zinc d'art*, Zinc qui a été fondu et coulé comme l'aurait été le bronze et avec lequel on fait des statuettes, candélabres, etc. (On l'appelle également BRONZE D'IMITATION.) ‖ *Zinc d'ornement*, Zinc qui remplace avec avantage le plomb dans l'ornementation des parties supérieures des toits d'édifices et de constructions luxueuses.

— Pop. Comptoir de débitant de vins, etc. : *Boire une chopine sur le* ZINC.

— Arg. Chic : *Avoir du* ZINC.

— Encycl. Chim. *Propriétés*. Le *zinc* cristallise dans le système hexagonal. Son poids spécifique est 6,87 ou 7,2, suivant qu'il a été fondu ou martelé. Il s'écrouit aisément sous le marteau, mais devient plus malléable à mesure qu'on le chauffe jusqu'à 150°. Puis il redevient cassant. Il fond à 410° et bout à 932°. Son poids atomique est 65. La densité de sa vapeur répond à 1 atome par molécule. Sa ténacité et sa sonorité sont faibles. Dans l'air sec, il se conserve sans altération ; mais à l'air humide, il se recouvre d'une légère couche d'oxyde compact, qui s'oppose à l'oxydation ultérieure. Chauffé au rouge vif, il brûle à l'air avec une flamme verte éclatante, en donnant l'oxyde ZnO. A une température un peu supérieure à 100°, le zinc par décompose l'eau. Les acides étendus d'eau, les dissolutions aqueuses du sel de cuisine et des sels ammoniacaux, les solutions chaudes de potasse et de soude attaquent le zinc, en donnant de l'hydrogène et des résidus variables.

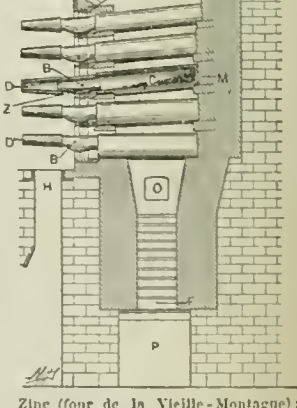

Zinc (four de la Vieille-Montagne) ; C, creuset ; M, mélange de charbon et d'oxyde de zinc ; B, première allonge dans laquelle on recueille le zinc en fusion ; Z, zinc en fusion ; D, seconde allonge permettant l'échappement des gaz.

Composés. Les principaux composés du zinc sont :

L'*oxyde*, ZnO, appelé *blanc de zinc* ou *blanc de neige*. Préparé par voie sèche, il est léger et lanugineux (*lana philosophica*) ; préparé par voie humide, il est lourd et pulvérulent. Il est indécomposable par la chaleur, mais à

haute température il est réduit par l'hydrogène et le charbon. Employé en peinture, le blanc de zinc possède le double avantage de ne pas noircir sous l'influence des émanations sulfhydriques et de ne pas causer d'intoxications saturnines;

Le *chlorure*, $ZnCl_2$, qui s'obtient en dissolvant le zinc en lame dans l'acide chlorhydrique. C'est un corps blanc, très soluble dans l'eau et dans l'alcool, fusible à 250° et volatil au rouge. Excellent caustique, il attaque lentement l'épiderme et agit avec promptitude sur la peau dénudée;

L'*iodure*, ZnI_2, antiseptique puissant qui est employé dans les maladies des yeux et de la peau;

Le *sulfate*, $ZnSO^4 + 7HO$, appelé *vitriol blanc* ou *couperose blanche*. Dans les laboratoires, on l'obtient par l'action de l'acide sulfurique étendu d'eau sur le zinc; dans l'industrie, on le prépare en grillant modérément la blende, puis en reprenant par l'eau bouillante. Le sulfate de zinc est très soluble dans l'eau. C'est un des astringents les plus employés en médecine. On utilise ses propriétés styptiques surtout en applications externes. Il entre dans la fabrication d'un grand nombre de collyres.

Historique. Les anciens n'ont pas connu le zinc isolé, mais à l'état d'alliages avec le cuivre on avec le cuivre et l'étain, obtenus en traitant simultanément avec du charbon un mélange des minerais de ces métaux ou d'oxyde de zinc et de cuivre métallique. La mine de Moresnet, qui devait devenir le berceau de la puissante compagnie nommée la *Vieille-Montagne*, fut exploitée dès le commencement du moyen âge. On en tirait la pierre calaminaire qui, mélangée au charbon et au cuivre par les fabricants de Dinant et d'autres localités du pays de Namur, donnait le laiton dont ils faisaient les célèbres *dinanderies*. Ce fut Paracelse, le grand chimiste du XVIe siècle, qui lui donna son nom. A cette époque, ce métal était importé d'Orient. Le procédé actuel de traitement fut inventé par un chimiste liégeois, l'abbé Daniel Dony, à qui Napoléon Ier avait concédé la mine de Moresnet en 1806, à charge de rechercher le moyen d'extraire de la calamine le métal isolé.

Minerais. Le zinc natif, signalé en Australie, est très rare. Les principaux minerais sont le sulfure, appelé *blende* ou *fausse galène*, en filons et en amas, le carbonate dénommé *calamine*, qui donne le zinc le plus pur, parfois associé au *zinc silicaté* d'une réduction très difficile, et la franklinite, assez riche en oxydes de fer et de manganèse, fort corrosive pour les vases de réduction. On peut y ajouter les *cadmies* ou *tuties*, agglomérats d'oxydes métalliques condensés sur les parois du gueulard des fours à cuve, souvent riches en zinc.

Le zinc existe dans l'eau de mer (1 à 2 milligr. par mètre cube), ainsi que dans le blé, l'orge, le maïs, les haricots. Il peut se localiser dans l'organisme humain, considération qui a son importance au point de vue des recherches médico-légales.

Traitement des minerais. Le minerai de zinc, d'abord transformé en oxyde par un grillage (blende) ou une calcination (calamine), est traité en mélange avec moitié de son poids de charbon maigre dans des vases réfractaires chauffés extérieurement. Le métal réduit, distillé, est condensé et recueilli.

Le grillage se fait le plus souvent dans des fours à moufles, qui permettent de recueillir le gaz sulfureux pour en faire de l'acide sulfurique. La calcination se fait dans des fours à cuve pour les minerais en morceaux, au réverbère pour les menus. On calcine aussi le zinc silicaté pour le rendre plus poreux.

Les vases dans lesquels s'opère la réduction, nommés creusets ou moufles, en argile réfractaire, sont fabriqués aujourd'hui à l'aide de puissantes presses hydrauliques.

Les fours de réduction appartiennent à l'un des types suivants :

Le type *belge* ou *liégeois*, le plus employé, à cinq ou six rangées de creusets couchés dans une chambre dont le foyer forme le fond. Les creusets sont ainsi enveloppés par les flammes. La devanture, constituée par des armatures en fonte que protègent intérieurement des briques réfractaires et formant chapelles, laisse passer la gueule de chaque creuset, à l'intérieur de laquelle s'adapte un *tube-condenseur* aussi en poterie réfractaire, souvent muni d'une panse où le métal se condense, et terminé par une *allonge* en tôle, qui retient la plus grande partie des oxydes ou fumées.

On le construisait souvent de façon à introduire entre la quatrième et la cinquième rangée, par le mur portant les banquettes qui soutiennent les fonds des creusets, des appels d'air (celui-ci était chauffé dans les parois et appelé par le tirage), qui achevaient la combustion et uniformisaient la chaleur de la chambre;

Le type *silésien*, à une seule rangée de moufles couchés sur les deux banquettes d'un four de galère;

Le type *mixte*, dans lesquels chaque rangée de moufles était surmontée de deux rangées de creusets.

Aujourd'hui, ces fours sont le plus souvent chauffés à l'aide des gaz produits par des gazogènes.

Traitement des oxydes ou poussières. Les oxydes recueillis à la gueule des creusets et dans les condenseurs contiennent 90 pour 100 de zinc métallique. On peut l'en extraire par simple fusion dans des creusets chauffés extérieurement (four Montefiore). Le métal obtenu ainsi par fusion est moins pur. Les oxydes restants et les autres poussières sont repassés au four de réduction.

Traitement des cendres. Le résidu retiré des vases de réduction contient des métaux réduits, comme le plomb et le fer. Si le premier est argentifère, on soumet les cendres à un broyage suivi d'un lavage au crible à sables. Le produit peut être appauvri en fer par un triage électromagnétique et laisse un minerai de plomb contenant jusqu'à 40 pour 100 de métal.

Affinage. Le zinc brut contient surtout des métaux lourds, tels que le plomb et le fer, dont on le sépare aisément par liquation sous un réverbère à sole, inclinée vers un bassin intérieur. On puise à la cuiller le métal surnageant. L'affinage électrolytique n'est appliqué qu'aux crasses zinco-argentifères obtenues dans la désargentation des plombs d'œuvre.

Alliages. Le zinc s'allie facilement avec les métaux, sauf avec le plomb et le bismuth, dont il se sépare toujours par liquation. Les principaux alliages du zinc sont le laiton ou cuivre jaune (cuivre et zinc), le maillechort (cuivre, zinc, nickel) et les chalkoïdes (cuivre, zinc, étain), dont certaines formules jouissent d'une résistance remarquable.

Usages. Les usages du zinc sont multiples. Son inaltérabilité et sa légèreté relatives le font employer pour recouvrir les toitures. Coulé dans des moules, il fournit des objets d'ornement souvent recouverts de laiton par la galvanoplastie (bronzes artistiques). Le fer galvanisé s'obtient par dépôt galvanique ou par trempage de la tôle ou du fil de fer dans un bain de zinc fondu.

ZINCAGE n. m. Techn. V. ZINGAGE.

ZINCALUMINITE n. f. Sulfate naturel de zinc et d'alumine, que l'on trouve au Laurium en petites plaques hexagonales bleuâtres.

ZINCAZURITE n. f. Miner. Variété zincifère d'azurite.

ZINC-ÉTHYLE n. m. Chim. V. ORGANO-MÉTALLIQUE.

ZINCGREF Jules-Guillaume, poète allemand, né à Heidelberg en 1591, mort à Saint-Goar en 1635. Sa vie extérieure de Zincgref fut très mouvementée, sa vie intellectuelle ne paraît pas très féconde en incidents. Sa production littéraire fut en tout cas peu abondante. Il composa, d'après le modèle de Tyrtée, un *Éloge du soldat* 1622, où il y a quelque verve populaire, puis un recueil d'anecdotes et d'épigrammes qu'il intitula : *Apophtegmes allemands* 1628), qui fut continué par J.-L. Weidner et qui est important pour l'étude de la vie sociale et littéraire de l'Allemagne aux XVIe et XVIIe siècles. Il a publié pour la première fois les poésies de son ami Opitz 1624).

ZINCICO, préfixe indiquant la présence du zinc dans un composé : *Le sel* ZINCICO-*potassique*.

ZINCIDE (de *zinc*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble au zinc.

— n. m. pl. Famille de minéraux, qui comprend le *zinc* et ses composés. — *Un* ZINCIDE

ZINCIFÈRE (de *zinc*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient du zinc : *Des minerais* ZINCIFÈRES.

ZINCIQUE (*sik'*) adj. Se dit d'un oxyde de zinc et des sels formés par cet oxyde.

ZINCITE n. f. Oxyde naturel de zinc, que l'on trouve dans l'État de New-Jersey, et qui se produit quelquefois en certaines parties (*étalages*, partie inférieure des *moufles*, fissures existant entre les briques de l'*ouvrage*, etc.) des fourneaux employés au traitement métallurgique des minerais de zinc.

ZINCKE (Chrétien-Frédéric), peintre allemand, né à Dresde vers 1684, mort en 1767. Il se rendit en 1706 en Angleterre, où le prince de Galles le nomma peintre de son cabinet. On lui doit de très beaux portraits sur émail. Il avait peint toute la famille royale d'Angleterre.

ZINCKÉNITE (*zink-é* n. f. Antimoniosulfure naturel de plomb, dont la formule est $PbSb^2S^4$, le poids spécifique 5,3 et la dureté 2 à 2,5. (La couleur est gris d'acier.

ZINC-MÉTHYLE n. m. Chim. V. ORGANO-MÉTALLIQUE.

ZINCOGRAPHIE (*zin-ko-fi* — de *zinc*, et du gr. *graphein*, écrire) n. f. Procédé analogue à la lithographie, mais dans lequel la pierre lithographique est remplacée par le zinc. || *Zincographie galvanique*, Procédé de gravure galvanique inventé en 1852 par Dumont, graveur à Paris, et au moyen duquel on obtient des planches en relief sur zinc, propres à être tirées à la presse.

ZINCOGRAPHIER v. a. Reproduire par la zincographie.

ZINCONISE n. f. Oxyde hydraté naturel de zinc.

— ENCYCL. La *zinconise*, appelée aussi *cadmie native*, *calamine fossile*, *calamine terreuse*, *fleur de zinc*, etc., se présente sous la forme d'une matière pulvérulente ou terreuse, blanche ou grisâtre, dont la pesanteur spécifique varie de 3,25 à 3,59. La formule est égale à $H^2Zn^2CO^5$; sa dureté est de 2 à 2,5. Cette substance, qui a beaucoup d'affinité avec la smithsonite et surtout la calamine, a d'abord été confondue avec cette dernière. On la trouve dans les mines de plomb de Bleiberg (Carinthie).

ZINCONITE n. f. Chim. Syn. de HYDROZINCITE.

ZINCOSITE n. f. Minér. Sulfate naturel de zinc, trouvé en petits cristaux jaunâtres dans la sierra Almagrera (Espagne).

ZINDER ou **SINDER**, ville du Soudan central, ch.-l. d'un petit État vassal du Bornou, non loin de la frontière du Sokoto; 15.000 hab. Grand marché de sel, d'armes, de poudre, etc. Aux environs, belles cultures de palmiers.

ZINDIKITE n. m. Sorte de panthéiste mahométan.

ZINDJÉRO, région de l'Éthiopie méridionale, entre le Gouragoué au N.-E., le Djimma à l'O. et l'Onalamo au S., vers le cours supérieur de l'Omo. Le pays, très montagneux, est encore peu connu.

ZINGAGE (*zhaj'* — de *zinguer*) n. m. Action de couvrir le zinc : *Le* ZINGAGE *de la tôle*. Procédé de galvanisation du fer, consistant à faire adhérer, sur une tôle de fer préalablement décapée, une mince couche de zinc qui empêche l'oxydation du fer. V. GALVANISATION.

ZINGARELLI Nicola-Antonio), compositeur italien, né à Naples en 1752, mort à Torre del Greco en 1837. Élève du Conservatoire de l'église Maddona di Loreto, à Naples, il débuta au théâtre San Carlo, de Naples, en 1781, par *Montezuma*, qui eut peu de succès. Son *Alzinda*, représentée à Milan en 1785, le mit hors de pair. Il donne alors coup sur coup : *Telemacco*, *Ifigenia*, *Artemisia*, *Ines de Castro*, *Annibale*, dont le succès le fait appeler à Paris, où il fait représenter à l'Opéra, en 1790, une *Antigone* qui suit une chute complète. De retour en Italie, il devient maître de chapelle de la *Santa Casa* de Lorette, où pendant dix années il écrit une quantité de musique d'église, tout en donnant une série d'opéras à Milan, à Turin et à Venise. En 1804, il est nommé maître de chapelle du Vatican. S'étant refusé à l'exécution d'un *Te Deum* ordonnée par Napoléon à l'occasion de la naissance du roi de Rome, il fut arrêté, conduit à Paris, où d'ailleurs il fut reçu avec égards par l'Empereur, qui lui ayant demandé une messe pour sa chapelle, fut si satisfait de la composition qu'il lui fit remettre une forte somme d'argent, avec l'autorisation de retourner en Italie. Mais la France ou Vatican avait été confiée en son absence à Fioravanti, Zingarelli se rendit à Naples, où il prit la direction du Collège royal de musique, à laquelle il joignit plus tard les fonctions de maître de chapelle de la cathédrale. Malgré la grande renommée dont il jouit de son vivant, le talent de Zingarelli a été beaucoup exagéré. En réalité sa musique est froide, sans passion, remplie de formules, et son inspiration manque de saveur et de nouveauté. Son enseignement, pour beaucoup de raisons, ne fut pas heureux pour le C[illegible] Naples. La plupart de ses élèves, Z[illegible] Carafa, n'a[illegible] professeur que de la [illegible] écrit 14 opéras, 4 oratorios, plusieurs cantates, [illegible] 126 messes, 40 versets, 4 *Requiem*, 2 *Credo*, 2 *Stabat Mater*, 5 *Miserere*, plusieurs *Te Deum*, et un nombre incalculable d'hymnes, motets et morceaux divers de musique religieuse.

ZINGARI ou **ZINGARIS** n. m. pl. Linguist. V. ZINGARO.

ZINGARO n. m. Nom italien des Bohémiens errants. Pl. *Des* ZINGARI. V. BOHÉMIENS.

ZINGARO (le) V. SOLARI (Andrea).

ZINGÉROS ou **ZANDJÉROS**, peuplade de l'Afrique centrale, au S. du Ouadaï. Les Zingéros, qui habitent pour la plupart aux Galla, sont grands, bien faits, vifs et avec des yeux brillants et un teint jaune bistre.

ZINGI (*zin-ghi*) n. m. Nom donné à la hache.

ZINGIBER (*zin'bèr* — mot latin) n. m. Nom scientifique du genre *gingembre*.

ZINGIBÉRACÉES (*zin-ji-bé-ra-sé* — du lat. *zingiber*, gingembre) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, du groupe des *Amomées*, tribu des ZINGIBÉRÉES.

— ENCYCL. Les *zingibéracées* sont des plantes herbacées, pourvues pour la plupart d'un rhizome tubéreux. La structure florale, assez constante, est très variable. Il y a une seule étamine fertile, [illegible] Toutes ces plantes possèdent un [illegible] et renferment, entre autres [illegible] volatiles. Leur saveur, amère et [illegible] les fait rechercher contre [illegible] Elles croissent surtout dans les pays chauds, mais on [illegible] parfaitement en Angleterre [illegible] Quelques-unes, stimulantes et [illegible] bon nombre de leurs espèces entrent dans la composition [illegible] La beauté de leurs fleurs fait rechercher les [illegible] plantes ornementales. Les genres principaux de cette intéressante famille sont : *gingembre*, *curcuma* ou *safran*, *alpinie*, *galanga*, *cardamome* ou *cardamine*, *maranta* ou *arrow-root*, *balisier* ou *canna*, *manguette*, *kempferie*, *zerumbet*, etc.

ZINGUER (*ghé* v. a. Appliquer [illegible] couche de zinc : ZINGUER *de l'eau*.

— Galvaniser avec du zinc : [illegible] avec du zinc : ZINGUER *un fil*. On dit aussi *zinguer*.

Se zinguer, v. pr. Être zingué : *Le fer se zingue*.

ZINGUERIE (*ghe-ri* — rad. *zinguer*) n. f. Atelier [illegible] prépare le zinc. || Commerce du zinc. || Ouvrage [illegible]

ZINGUEUR (*gheur'* — rad. *zinguer*) n. m. Ouvrier qui travaille le zinc.

ZINN (Jean-Godefroy), anatomiste allemand, né à Schwabach en 1727, mort à Gœttingue en 1759. Après avoir fait ses études à Anspach, à Gœttingue et à Berne, il devint, en 1753, professeur de médecine et directeur du jardin botanique à Gœttingue. On lui doit [illegible] remarquables travaux sur l'anatomie de l'[illegible] et de l'oreille, notamment : *Descriptio anatomica oculi humani iconibus illustrata* 1755). Son nom est resté attaché à plusieurs parties de l'œil : *cercle de Zinn*, petite artère choroïdienne qui naît de l'ophtalmique et se ramifie dans la choroïde; *anneau de Zinn*, sorte de canal [illegible] dans lequel les faisceaux du tendon et du [illegible] des nerfs moteurs oculaire commun et oculaire externe, le nerf nasal et la veine ophtalmique; *zone de Zinn* ou *zonule de Zinn*, partie inférieure de la membrane hyaloïdienne.

ZINNEQUE (*zi-nè-k'* n. f. Genre [illegible] de [illegible] homoptères, famille des [illegible], propres à l'Amérique septentrionale et centrale.

ZINNIA (*zi-ni-a*) n. m. Genre de [illegible] composées, tribu des Hélianthées, comprenant des herbes à feuilles opposées, entières, à fleurs en capitules solitaires, dont on connaît trois espèces du Mexique.



Zinnia à fleurs doubles.

— ENCYCL. On cultive fréquemment dans les jardins le *zinnia élégant*, originaire du Mexique, qui a fourni plusieurs races remarquables.

Le *zinnia double*, à fleurs moyennes, à [illegible] variait entre le blanc presque pur et le rouge foncé, en passant par le rose, le [illegible] nois, l'orange, le rouge vif et toutes les nuances intermédiaires. Le *zinnia naine* à grandes fleurs est une amélioration du type précédent. Le *zinnia pygmée* présente des paillettes jaunes ou blanches sur fond rouge, et inversement, etc.

ZINNWALDITE (*zin-n[illegible]*) n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des micas et au genre [illegible] cette espèce est [illegible] fluorifères, on la trouve dans les granits stannifères.

ZINTEN, ville d'Allemagne (Prusse), près de Konigsberg, sur le Sorlack; 3.700 hab. Métallurgie.

ZINZENDORF (Philippe-Louis, comte de), homme d'État autrichien, né en 1671, mort en 1742. Successivement président de la chancellerie de Vienne (1715), vingt-trois ans, il reçut de Leopold la mission [illegible] que auprès des électeurs de Bavière et Palatin. De retour à Vienne, il devint premier [illegible] puis fut envoyé, après le traité de Ryswick, [illegible] d'ambassadeur, à la cour de Versailles. [illegible] che en 1715, il reçut le titre de [illegible] Le nonnia premier [illegible] l'Empereur [illegible] les [illegible] mêmes [illegible] deur dans les Pays-Bas [illegible] Charles VI. [illegible] représenta l'Autriche aux [illegible] d'Utrecht, et prit [illegible] le prince Eugène [illegible] guerre avec la Turquie [illegible] les résultats [illegible] pour [illegible] les affaires [illegible] Marie-Thérèse.

ZINZENDORF ET POTTENDORF Nicolas-Ludwig, comte de), restaurateur [illegible] frères Moraves, né à

ZINZIBERIN

ZN INE ZINEIN

ZNC LIN

ZINZOLINER

ZIO Hellenax, correspon-

ZIPACIRA

ZIPH a l'Asie, dans la tribu

ZIPHIINES

ZIPHIUS

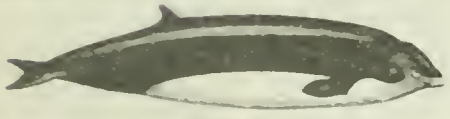

Z

ZIPPEITE

ZIPPELIE

ZIPS

ZIRCON

ZIRCONATE

ZIRCONE

ZIRCONICO

ZIRCONIDE

ZIRCONIEN ENNC

ZIRCONIQUE

ZIRCONITE

ZIRCONIUM

ZIRCONYLE n. m. Chim. Radical $ZrO^{"}$ hypothétique, supposé exister dans les sels zirconiques.

ZIRIGUENZA *(gu-in-)* n. m. Sorte d'argot, que parlent les [illegible] errants.

ZIRKNITZ ou CZERNICA, ville d'Austro-Hongrie (prov. de Carniole, cercle de Loitsch), sur le *ruisseau Zirknitz*, célèbre par son curieux phénomène d'intermittence, qui se jette non loin de là, dans le *lac de Zirknitz*; 5.500 hab. Commerce de céréales et de bestiaux, fabrication de lainages et de toiles grossières.

ZIRLITE n. f. Miner. Hydrate naturel d'alumine, qui est une variété de gibbsite ou hydrargillite.

ZIRNOVO, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine, prov. de Salonique); 4.000 hab.

ZIRONA, île dalmate d'Austro-Hongrie, entre la terre et la grande île Solta, dans le canal de Spalato; 12 kilom. carr. environ; 3.000 hab. *Zirona* en est la principale agglomération (environ 1.700 hab.).

ZISLBOCG, la déesse de la lune, chez les Wendes. C'est la Diane des Romains. On l'adorait tous les mois et on la confondait souvent dans le même culte avec Krikko ou Curcho, le protecteur des récoltes.

ZIST n. m. V. ZEST.

ZITACUARO la Heroica, ville du Mexique, ch.-l. d'un district de l'État de Michoacan; 23.000 hab. Aux environs, gisements de cinabre activement exploités. C'est là que se réunit, au début de la guerre de l'Indépendance, une des premières juntes insurrectionnelles, d'où le surnom de la ville.

ZITTAU, ville d'Allemagne (roy. de Saxe), ch.-l. d'un district du cercle de Bautzen, sur la Mandau, sous-affluent de l'Oder par la Neisse de Goerlitz; 31.000 hab. Industrie très active, favorisée par la présence autour de la ville d'un vaste gisement de lignite. Fabrication considérable de cotonnades, toiles, etc.; fonderies de fer; constructions mécaniques; teintureries; ébénisterie; tuileries; minoteries. Institut royal pour la peinture sur verre. École supérieure de tissage et de construction. Hôtel de ville moderne, bâti dans le style roman. — Zittau, ville depuis le XIIIe siècle, fut bombardée et incendiée en 1757 par les Autrichiens.

ZITTMANN (Jean-Frédéric), médecin allemand, né en 1671, mort en 1757. Il est connu surtout par une préparation dite *décoction de Zittmann*, où entrent le mercure et la salsepareille, qu'il employa avec succès dans le traitement de la syphilis et qui est restée longtemps en usage.

ZIZ (OUED), rivière temporaire du Sahara marocain, descendue du versant méridional de l'Atlas, arrosant dans sa plus grande largeur l'importante oasis du Tafilet, et se perdant dans la grande Daia de Daoura. Cours 230 kilom. environ.

ZIZANIE *(ni* — du gr. *zizanion*; lat. *zizania* n. f. Dans le langage de la Bible, l'ivraie, mauvaise herbe qui pousse parmi les blés. Vx

— Fig. Mal qui se mêle au bien et le dénature ou le détruit. Cause de trouble, de mésintelligence : *Semer la* ZIZANIE *dans une société*.

— Bot. Genre de graminées oryzées.

ENCYCL. Bot. Les *zizanies* sont des herbes aquatiques et rustiques, à feuilles longues et planes, et à inflorescences en panicules rameuses. La graine, longue, grêle, est comestible. On connaît surtout le *zizania aquatica*, vulgairement *riz du Canada*, récolte en grande quantité par les Indiens de l'Amérique du Nord pour leur nourriture, la farine en est sucrée et d'excellente qualité.



Zizi.

ZIZI n. m. Espèce de bruant propre à l'Europe (*emberiza cirlus*). C'est un petit oiseau gris bleu, verdâtre et jaune, varié de noir, de roux et de blanc. Commun dans le nord de la France, il hiverne dans le midi.

ZIZI n. m. Petit four rempli de confitures d'abricot.

ZIZIPHIN n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des trochoïdes, comptant de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers.

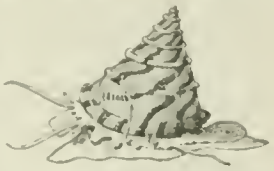

Ziziphin.

ZIZIPHORE n. m. Genre de labiées [illegible]

ZIZYPHE Les *zizy-* [illegible] de petites [illegible] ramifiées [illegible] leur port toutes les particularités [illegible] Orient, en Asie et dans [illegible] Les principales espèces [illegible] *Zizyphus lotus*, demi-arbrisseau de [illegible] *Zizyphus d'Espagne*, herbe annuelle, [illegible]

ZIZITH [illegible] Noms donnés autrefois à des houppes [illegible] rachites portaient sur leur [illegible] rappeler les commandements de Dieu. Auj. [illegible] conservent cette morceau de drap placé sous le vêtement [illegible] ra [illegible] tes.

ZIZKA de Trocnow (Jean), chef hussite, né à Trocnow en 1370, mort à Prigslova en 1424. Sa jeunesse s'écoula au milieu des guerres intestines qui déchirèrent la Bohême sous Wenceslas le Paresseux. Partisan passionné de Jean Hus, il défendit énergiquement la communion sous les deux espèces. C'est pourquoi on l'appela du Calice. Après la mort du maître, les taborites le choisirent pour chef. Il défendit Pilsen contre les troupes de Sigismond (1419), inventa des chars de guerre qu'on a appelés les chars hussites et fit de Tabor son quartier général. De là il entreprit une série d'expéditions contre les adversaires des doctrines de Jean Hus, faisant preuve de merveilleuses qualités militaires. Devenu aveugle, il continua néanmoins à commander son armée. « Ce n'est pas Dieu, disaient les Hongrois, c'est le diable qui lui suggère ces artifices. » Rentré en Bohême, il reprit la guerre contre les seigneurs catholiques. Une maladie contagieuse l'emporta brusquement, tandis qu'il assiégeait le château de Prihyslava (11 oct. 1424). L'histoire de sa peau transformée en tambour par les hussites est une invention d'Enéas Sylvius. Son souvenir est resté très populaire en Bohême.



Zizka.

ZIZKOW, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), dans l'agglomération de Prague, dont c'est un faubourg; 11.000 hab.

ZIZYPHIQUE *(fik)* adj. Se dit d'un acide tiré des fruits du jujubier (*zizyphus*).

ZLASS ou DJÉLAS, grande tribu du centre et de l'est de la Tunisie, qui compte environ 40.000 individus. Les Zlass sont des hommes belliqueux, réputés de véritables brigands.

ZLATARITZA, bourg de la principauté de Bulgarie arrond. de Tirnova, à quelque distance et dans la vallée de la Iélenska; 2.800 hab.

ZLATOOUST, ville de Russie (gouv. d'Oufa); 20.000 hab. Ch.-l. de district. Fonderie impériale et manufacture d'armes.

ZLOCZOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), ch.-l. de district, sur le Belzec, sous-affluent de la Vistule par le Bug; 12.000 hab. Fabrication d'étoffes.

ZLOT, ville de Serbie (cercle de Tzerna-Réka), sur un petit sous-affluent éloigné du Danube par le Timok; 3.900 hab. Vignobles.

ZLYNKA, bourg de Russie (gouv. de Tchernigov); 7.000 hab.

ZMALA, nom de plusieurs douars de l'Algérie : douar de la prov. de Constantine, arrond. de Guelma; 1.500 hab. — Dans la même province, douar de l'arrond. de Sétif, sur un petit tributaire du Hodna; 3.700 hab., appartenant à la puissante tribu arabe des *Hanoucha*.

ZMIEV, ville de Russie (gouv. de Kharkof, ch.-l. de district, sur le Donetz occidental, bassin du Don); 7.500 hab. Fonderies de suif, fabrication et travail du cuir.

Zn. Chim. Symbole du ZINC.

ZNAÏM, ville d'Austro-Hongrie, ch.-l. d'un cercle de la prov. de Moravie, sur la Taja, sous-affluent du Danube; 8.000 hab. Aux environs, exploitation de terre à porcelaine; fabrication de draps, toiles, faïence, moutarde. Le 11 juillet 1809, les Français, sous les ordres de Marmont, y remportèrent une victoire sur les Autrichiens, commandés par l'archiduc Charles. Cette paix fut suivie d'un armistice qui fut le prélude de la paix de Vienne.

ZOAGLI, bourg d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), port sur le golfe de Rapallo; 3.150 hab.

ZOAMYLINE n. f. Chim. Nom donné par Rouget au glycogène ou amidon animal.

ZOANTHAIRES *(tèr)* n. m. pl. Ordre d'anthozoaires, comprenant les *actinies* et les *madrépores*. — *Un* ZOANTHAIRE.

— ENCYCL. L'ordre des *zoanthaires* est composé de polypes isolés ou réunis en colonies, et qui possèdent autour de leur bouche des cycles de tentacules disposés par multiples de six, alternativement. Ce sont tous des animaux marins dont certains forment des îles ou des récifs par l'accumulation de leurs armatures calcaires. Les zoanthères se divisent en trois sous-ordres : *antipathaires, actiniaires, madréporaires*.

ZOANTHE n. m. Genre d'anthozoaires actiniaires, type d'une tribu dite des *zoanthinés*, répandus surtout dans les mers chaudes.

ZOANTHROPE (du gr. *zoon*, animal, et *anthrôpos*, homme) n. Personne affectée de zoanthropie.

ZOANTHROPIE *(pi* — rad. *zoanthrope*) n. f. Toute vésanie dans laquelle le malade se croit changé en animal. V. ANIMATION, FOLIE, LYCANTHROPIE.

ZOANTHROPIQUE *(pik')* adj. Qui a rapport à la zoanthropie : *Hallucination* ZOANTHROPIQUE.

ZOARCÈS *(sèss)* n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des blennioïdés, répandus dans les mers du Nord.

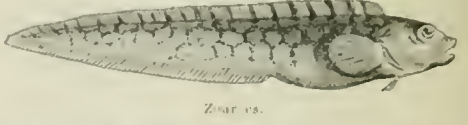

Zoarces.

Ce sont des poissons vivipares, de taille médiocre, allongés, comprimés en arrière, à livrée gris roussâtre, variée de bandes brunâtres.

ZOARE n. m. Fût de colonne ou tronc d'arbre, qui représentait une divinité chez les Scythes.

ZOARQUE *(ark'* — du gr. *zoon*, animal, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. Chef d'une troupe montée sur des éléphants.

Zobeïd ou **Zubeïd**, tribu arabe de la Turquie d'Asie, entre le Tigre et l'Euphrate. Les Zobeïd sont éleveurs et excellents bateliers.

Zobeïdah, également nommée **Rébi-el-khavatin** (*la Fleur printanière des princesses*), épouse du calife abbasside Haroun-el-Réchid, morte en l'année 831. Elle était la fille de Djafar, fils aîné du calife el Mansour, et resta toute jeune orpheline (767). Elle épousa Haroun en 785 et devint mère du prince Amin en 787. Malgré tous ses efforts, Zobeïdah ne put obtenir d'Haroun que Amin fût le seul héritier de l'empire des califes. Quand son fils eut perdu à la fois la couronne et la vie, Zobeïdah continua à résider à Bagdad, où le calife Mamoun ne manqua jamais de lui témoigner les plus grands respects. Le nom de Zobeïdah figure souvent dans les *Mille et une Nuits* à côté de celui d'Haroun.

Zobéir, ville de la Turquie d'Asie (Irâk-Arabi [prov. de Bassorah]), sur l'Ouadi-Ermek, affluent droit du Chatt-el-Arab; 4.000 hab. Tombeau du célèbre iman Zobéir, un des premiers disciples de Mahomet.

Zobéir ou **Zubehr-Rahama**, marchand d'esclaves du Soudan égyptien, qui, sous Ismaïl, devint le maître de la région des Rivières et y établit plus de trente zéribas. Ne pouvant le supprimer, le gouvernement traita avec lui et lui conféra le titre de pacha. En 1875, il conquit le Darfour pour le compte de l'Égypte. Il se rendit la même année au Caire, mais il y fut retenu prisonnier. Son fils Soleiman continua son œuvre, jusqu'au jour où Gordon l'écrasa (1877). Lorsque ce dernier fut assiégé dans Khartoum en 1884-1885, il indiqua Zobéir comme le seul homme capable d'étouffer l'insurrection mahdiste.

Zocca, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]), sur le Panaro; 5.600 hab.

Zoccola, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 4.250 hab.

Zodariidés n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, comprenant les *zodarion* et genres voisins. — *Un* ZODARIIDÉ.



Zodarion.

Zodarion n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la famille des *zodariidés*, propres à l'ancien monde. (Ce sont des petites araignées brunes ou noires. Le *zodarion Gallicum* se trouve aux environs de Paris.)

Zodiacal, ale, aux adj. Astron. Qui appartient au zodiaque : *Constellations* ZODIACALES. || *Lumière zodiacale*, lueur blanchâtre qu'on aperçoit après le coucher du soleil dans le plan de l'écliptique, sous la forme d'un triangle très allongé, dont la base semble reposer sur l'astre.

— Numism. *Monnaies zodiacales*, Monnaies d'Orient, sur lesquelles est figuré le zodiaque.

Zodiaque (*di-ak'* — du gr. *zodiakos*) n. m. Zone circulaire dont l'écliptique occupe le milieu, et qui contient les douze constellations que le soleil semble parcourir dans l'espace d'un an. || Représentation de la même zone, avec les constellations dessinées ou figurées par des signes.

— Encycl. Astron. On nomme *signes du zodiaque* ou simplement *signes* les douze divisions égales dans lesquelles on partage la zone du ciel appelée zodiaque par de



Zodiaque. (Les numéros correspondent à la succession des mois.)

grands cercles perpendiculaires à l'écliptique. Le zodiaque est compris entre deux parallèles à l'écliptique, qui en sont séparés par une distance de 9°; les grands cercles qui les divisent sont séparés les uns des autres par des angles de 30°; le premier passe par le point équinoxial du printemps de l'année courante. En raison de la précession des équinoxes, les signes de mêmes rangs, qui portent toujours les mêmes noms, n'occupent plus, au bout de quelques années, les mêmes places dans le ciel, c'est-à-dire ne comprennent plus les mêmes étoiles dans leur intérieur. Les noms des douze signes sont : le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, le Cancer, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau et les Poissons; chacun de ces mots; ils sont renfermés dans les deux vers latins suivants :

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.

Immédiatement après l'équinoxe du printemps, le soleil entre dans le signe du Bélier; lorsqu'il a décrit un arc de 30° sur l'écliptique, il sort du signe du Bélier pour entrer dans celui du Taureau, et ainsi de suite. Comme le mouvement apparent du soleil sur l'écliptique n'est pas uniforme, il n'emploie pas le même temps à parcourir les différents signes.

Les douze signes correspondent aux quatre saisons de l'année. Le printemps est le temps employé par le soleil à parcourir les trois signes du Bélier, du Taureau et des Gémeaux, et ainsi de suite.

Les signes du zodiaque n'ont pas seulement un mouvement en longitude de 50" à peu près par an dans le sens rétrograde : ils en ont encore un autre en latitude beaucoup plus faible, qui a été constaté d'abord par Tycho-Brahé, et qui tient à ce que le plan de l'écliptique tourne autour de la ligne des équinoxes comme pour se rabattre sur le plan de l'équateur. Ce mouvement n'est tout au plus que de 48" par siècle.

On a retrouvé, dans les monuments de l'antiquité, particulièrement en Égypte et dans l'Inde, un certain nombre de zodiaques fort intéressants au point de vue archéologique, parce qu'ils pourraient porter eux-mêmes, en supposant qu'ils aient été construits avec exactitude et précision, la date de leur construction. Le plus fameux est le zodiaque de Denderah, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, à Paris, et dont la date de construction a soulevé de vives controverses. Citons encore les zodiaques des temples d'Esnéh, de Palmyre, etc. On retrouve d'ailleurs le zodiaque figuré sur un certain nombre de monnaies antiques, et aussi parmi les sculptures des églises gothiques, etc.

Zodion n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des conopidés, répandus en Europe. (Le *zodion notatum* est commun en France.)

Zoé n. f. Forme larvaire des crustacés thoracostracés.

Zoé (sainte), martyre à Rome, sous l'empereur Adrien. Femme de saint Exupère, elle souffrit le martyre avec son mari et leurs enfants, saint Cyriaque et saint Théodule. Fête le 2 mai. — Sainte **Zoé**, martyre à Rome en 286. Femme de Nicostrate, secrétaire du préfet de la ville, elle fut convertie à la foi, comme son mari, par saint Sébastien. Arrêtée au moment où elle priait sur le tombeau de saint Pierre, le jour de sa fête, on la suspendit par les pieds sur un feu dont la fumée la suffoqua. Fête le 3 juillet.

Zoé, impératrice byzantine du Ve siècle, surnommée **Carbonopsina**, et issue d'une famille de l'aristocratie. Elle fut d'abord la maîtresse de l'empereur Léon VI, et quand, en 905, elle lui eut donné un fils, qui fut Constantin VII, elle réussit, malgré l'opposition du patriarche Nicolas, malgré le scandale que causaient les quatrièmes noces dans l'Église grecque, à se faire épouser par l'empereur, déjà veuf de trois femmes. En 911, à la mort de Léon VI, Constantin VII fut proclamé empereur. Zoé, un moment chassée du palais, y retourna dès 914 comme régente; elle eut fort à faire d'ailleurs entre les embarras de la guerre bulgare et les intrigues des généraux ambitieux comme Léon Phocas et Romain Lécapène. Elle fut renversée du pouvoir par ce dernier, en 919.

Zoé, impératrice byzantine (1028-1050). Fille de Constantin VIII, elle avait cinquante ans lorsque son père mourant la maria à Romain Argyre, et lui transmit le trône. Jolie encore, elle remplit le palais impérial de ses scandaleuses aventures, et, pour élever au trône son favori Michel, elle n'hésita pas à faire disparaître son mari (1034). Puis elle épousa Michel et lui donna l'empire et, pendant sept ans (1034-1041), elle régna avec lui sous la tutelle despotique de l'eunuque Jean, frère de Michel IV. Quelque écartée en fait du pouvoir, elle consentit, pour plaire à son mari, à adopter comme héritier du trône le neveu de celui-ci, et quand Michel IV mourut, elle fit en effet reconnaître Michel V, surnommé *le Calfat* (1041). Celui-ci essaya de se débarrasser de sa bienfaitrice en l'exilant aux îles des Princes : mais la révolution de 1042, preuve éclatante de l'attachement du peuple à la maison de Macédoine, rendit l'empire à Zoé, en lui imposant toutefois comme associée sa sœur Théodora et, pendant plusieurs mois, ces deux vieilles femmes gouvernèrent l'empire. Finalement, jalouse de sa sœur, Zoé se résolut à un troisième mariage : elle épousa (juin 1042) Constantin Monomaque, un de ses anciens amants, le fit empereur et régna avec lui jusqu'à sa mort.

Zœblitz, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), près de la *Zœblitz* (bassin de l'Elbe); 2.500 hab. Carrières de serpentine; ateliers de tournage sur pierre.

Zœblitzite (*zeu*) n. f. Minér. Variété de limbachite.

Zoécie (*si*) n. f. Cellule dans laquelle est logé un individu, dans les colonies de bryozoaires.

Zoega (Georges), archéologue danois, né à Dahler (Jutland) en 1755, mort à Rome en 1809. Il voyagea longtemps en Italie, et remplit à Rome les fonctions d'agent consulaire du Danemark. En 1802, il fut nommé professeur à l'université de Kiel, et, vers la même époque, la Société royale des sciences de Copenhague le reçut au nombre de ses membres. Parmi ses ouvrages, il faut citer : *De origine et usu obeliscorum* (1797); *Catalogus codicum copticorum musei Borgiani* (1801-1805); *Numi aegypti imperatorii, prostantes in museo Borgiano Velitris* (1787); *Bassirilievi antichi di Roma* (1808-1809).

Zœller (Hugo), explorateur et journaliste allemand, né à Oberhausen (Prusse-Rhénane) en 1852. Obligé, par sa santé, de demeurer durant quelques années dans les pays méditerranéens, en particulier en Algérie, il devint un des promoteurs de la politique coloniale allemande, exécuta en 1879-1880 un voyage autour du monde en s'arrêtant surtout dans les archipels du Pacifique, puis fit de nouveaux voyages dans l'Amérique du Sud et aux Indes occidentales, les colonies allemandes et les territoires à acquérir dans l'Afrique occidentale, aux îles Salomon et dans l'Afrique orientale. Citons de lui : *Rund um die Erde* (1881); *die Deutschen in Ostafrika* (Berl. 1883), *Pampas und Anden* (1884), *die Deutschen Besitzungen an der Westafrikanischen Küste* (1885-1886), et *Neuguinea* (1891).

Zoellerie (*ri*) n. f. Genre de borraginacées comprenant de petites herbes de la Nouvelle-Guinée.

Zofingue ou **Zofingen**, ville de Suisse (cant. d'Argovie), près de la Wiggern, affluent de l'Aar; 4.500 hab. Fabrique de produits chimiques, tissus de laine et de coton, tricoteries, etc.

Zoghaoua, une des tribus du Soudan oriental (Tibesti) qui, après avoir joué un rôle prépondérant dans la région, ne compte plus aujourd'hui que de misérables nomades se louant comme chameliers. V. Tibbous.

Zographe n. m. **Zographie** n. f. **Zographique** adj. Formes moins régulières des mots ZOOGRAPHE, ZOOGRAPHIE, ZOOGRAPHIQUE.

Zohak, héros de la mythologie parse, qu'on appelle aussi DAHAK.

Zoheir Ben-Aboo-Solma, poète arabe, de la seconde moitié du VIe siècle, est considéré comme un des trois plus grands écrivains de sa nation. Il encouragea la vanité de Mahomet, qui avait cessé de lui faire réciter ses vers, lorsqu'il reçut la visite de ce dernier et mourut quelques jours après. A l'âge de quatre-vingts ans, il avait composé un poème en 61 vers, lequel est compté parmi les sept *Moallakas*. Le poète célèbre la paix qui termina une guerre de quarante ans entre les tribus d'Abs et de Dhobyan.

Zohra, nom donné par les astronomes et les astrologues arabes et persans à la planète Vénus.

Zoïde (du gr. *zôon*, animal, et *eidos*, forme), nom d'organisme complexe, indépendant ou non, formé par la réunion de plusieurs *hérédités* qui ont bourgeonné, mais ne seront pas séparés.

Zoïle, sophiste grec (IVe s. av. J.-C.). On ne sait rien sur sa vie; on le fait naître tantôt à Amphipolis, tantôt à Éphèse. D'après une légende, Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, indigné de ses blasphèmes contre Homère, aurait fait crucifier ou brûler vif Zoïle, qui avait composé divers ouvrages, dont *Histoire générale*, une *Histoire d'Amphipolis*, un *Commentaire des Dialogues de Platon*, un *Discours contre Isocrate*, des traités sur la grammaire et la rhétorique. Son ouvrage le plus célèbre était un traité en neuf livres, où il avait relevé les contradictions et les absurdités des poèmes homériques. Ce traité était surtout intitulé : *Homéromastix* (le fouet ou le fléau d'Homère); en tout cas, l'on donna constamment à Zoïle le surnom de Fouet d'Homère. Sa critique devint proverbiale, et l'on retrouve encore au temps d'Ovide, et le nom de Zoïle est resté comme le symbole de la critique passionnée et [illegible]

— n. m. Passé dans la langue pour désigner un mauvais critique; critique envieux et méchant.

Zoïle saint, martyr à Corduba (en Espagne), durant la persécution de Dioclétien. Il fut [illegible] avec dix-neuf autres chrétiens. — Fête le 27 juin.

Zoïsite n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de chaux qui se trouve dans certaines roches [illegible]

Zoïsme (*ïsm'* — du gr. *zôon*, animal) n. m. Ensemble des caractères et propriétés qui font qu'un organisme vivant appartient à la catégorie des animaux.

Zôkouan n. m. Titre posthume et fonctions d'entre-tombo que l'empereur du Japon décernait jadis aux fonctionnaires qui avaient rendu des services exceptionnels.

Zola (Emile), romancier français, né et mort à Paris (1840-1902). Fils d'un ingénieur italien, il acheva ses études à Paris, entra à la librairie Hachette et débuta dans la littérature par des romans peu remarqués (*les Mystères de Marseille* et *le Vœu d'une morte*). En 1865 les *Contes à Ninon*, et en 1865 *la Confession de Claude*, roman « physiologique », commencèrent à attirer sur lui l'attention. Parurent ensuite *Thérèse Raquin* (1867 et *Madeleine Férat* (1868) et des volumes de critique, autre un peu provocants : *Mes haines* (1866), *Mon Salon* (1876), *Manet* (1867). C'est à partir de 1871 que Zola inaugura la longue suite de romans qui devait lui valoir, avec des attaques vives et nombreuses, une grande réputation. Ce sont d'abord et surtout les vingt volumes qui appartiennent à la série des *Rougon-Macquart, histoire naturelle et sociale d'une famille sous le second empire*, à savoir : *la Fortune des Rougon* (1871), *la Curée* (1871), *le Ventre de Paris* (1874), *la Conquête de Plassans* (1875), *la Faute de l'abbé Mouret* (1875), *Son Excellence Eugène Rougon* (1876), *l'Assommoir* (1877), *Une Page d'amour* (1878), *Nana* (1880), *Pot-Bouille* (1882), *Au bonheur des dames* (1883), *la Joie de vivre* (1884), *Germinal* (1885), *l'Œuvre* (1886), *la Terre* (1888), *le Rêve* (1888), *la Bête humaine* (1890), *Argent* (1891), *la Débâcle* (1892), enfin *le Docteur Pascal* (1893), qui contient l'arbre généalogique de la famille. Dans toutes ces œuvres l'auteur s'est efforcé d'illustrer les théories naturalistes qu'il a maintes fois proclamées, c'est-à-dire l'application au roman des procédés scientifiques : il étudie l'homme naturel et physiologique, soumis aux nécessités de l'hérédité. C'est ainsi qu'une névrose originelle explique, dans la descendance des Rougon-Macquart, toutes les tares physiques et morales, tous les vices, même les rêves mystiques ou certaines vertus stoïques, comme étant de simples résultantes d'une cause initiale. Il a placé ses héros dans tous les milieux : à Paris, en province, et dans toutes les conditions, et il a peint avec un relief saisissant presque également les ensembles : le cabaret, la mine, le grand magasin, les chemins de fer, la Bourse, l'armée. On a pu lui reprocher son penchant à ne peindre que le vice et la vie, la crudité extrême de ces peintures, et ce que sa conception du roman expérimental avait d'artificiel; mais on a accordé à reconnaître la puissance de ses descriptions et surtout l'imagination de ces œuvres [illegible] *l'Assommoir*, *Germinal* et *la Débâcle* tiennent le premier rang. D'ailleurs, de ce matériel [illegible] apparent se dégage une sorte [illegible] humanitaires, conformes [illegible] de l'auteur, encore plus éparses [illegible] prétendu, que [illegible] vastes dans certaines pages de [illegible] et en *Docteur Pascal* [illegible] *Trois villes : Lourdes* [illegible] paroissent surtout la [illegible] de *Fécondité* (1899), *Travail* [illegible], que la mort a interrompue au moment [illegible] l'auteur [illegible] Dans ces derniers livres, Zola a [illegible] certaines préoccupations politiques et sociales [illegible] en lui. Le 13 janvier 1898, au cours de l'affaire Dreyfus, il avait lancé, dans le journal « l'Aurore », un manifeste [illegible]



Zola.

ZOLAPREDOSA [illegible] (Prov. de Ho[illegible]) [illegible] hab.

ZOLDER [illegible] (Limbourg, arrond. de [illegible]) [illegible] hab.

ZOLKIEW, [illegible] (Autro-Hongrie Galicie), ch.-l. de cercle [illegible] sur le Swina, tributaire de la Rata. [illegible] la [illegible] brasseries. L'église gothique renferme [illegible] Sobieski et Zolkiewski. [illegible] avait servi de résidence au roi de Pologne [illegible].

ZOLKIEWSKI [illegible] général polonais, né en 1547, [illegible] mort en 1620. Après avoir fait [illegible] à [illegible], il se distingua dans les guerres [illegible] les Turcs et les Suédois. En 1610, il [illegible] au commandement de l'armée envoyée contre [illegible] Russes. Il sépara Moscou, conclut avec les [illegible] un traité, d'après lequel le fils de Sigismond, [illegible], devait être élevé au trône. Mais Sigismond, [illegible] et [illegible] la gloire de son général, refusa [illegible]. Zolkiewski, voyant ses services méconnus, [illegible] le commandement aux mains de Chodkiewicz, [illegible] en 1617, il revint en le titre de grand général et [illegible] sur les frontières pour repousser les Turcs et les Tatares. [illegible] plusieurs combats acharnés, il dut conclure [illegible], à Busza, un traité par lequel la Moldavie et la Valachie étaient cédées aux Turcs. En 1620, il fut [illegible] au secours en Valachie et reçut l'ordre de franchir [illegible]. Pendant huit jours, il se maintint à Cecora, sur les bords du Dniester, mais enfin, il périt avec la plus grande partie de l'armée polonaise. Sobieski, son [illegible], devait le venger.

ZOLL n. m. En Prusse. Mesure de longueur (0m,0261).

ZOLLERNIE [illegible] n. f. Genre de légumineuses [illegible] de la tribu des [illegible]. Les *Zollernies* ou *Conjubertias* sont des [illegible], caractérisées par leurs feuilles unifoliolées et leurs fleurs présentant un androcée de neuf à [illegible] et un ovaire multiovulé surmonté d'un [illegible]. Les espèces sont la *Zollernie à feuilles de* [illegible].

ZOLLIKOFER Georges Joachim, prédicateur protestant, né à Saint-Gall en 1730, mort à Leipzig en 1788. Il fut [illegible] pasteur dans la communauté calviniste de [illegible] en 1758 et fut le premier prédicateur de son [illegible]. On a de lui [illegible] cent cinquante sermons. [illegible] a été publiés par lui-même de [illegible] après sa mort, sous ce titre : *Sermons* [illegible] (1788-1801).

ZOLLINGERIE [illegible] n. f. Genre de sapindacées comprenant [illegible] le Chine et de Birmanie.

ZOLLVEREIN [illegible] allem. de *zoll*, douane, et *verein*, union), ou Union douanière allemande. [illegible] Comme on l'a vu à l'article ALLEMAGNE, ce pays [illegible] en une quantité d'États indépendants, [illegible] barrières douanières propres, ce qui [illegible] entravait au développement du commerce. C'est à Frédéric List qu'il était réservé de concevoir l'idée d'une union douanière qui [illegible] devait être propagée à la foire de Francfort-sur-le-Main en 1819. Elle existait en effet, [illegible] la Confédération germanique, [illegible] le 26 mai 1819, par la Prusse [illegible] en plusieurs morceaux, qui [illegible] très peu de chose en proche, [illegible] Hesse-Cassel et États voisins. [illegible] le *Bund* et le *Zollverein* [illegible] États allemands; les [illegible] Bade, Nassau, [illegible] Luxembourg en [illegible] combien [illegible] sa prépondérance [illegible].

ZOLOTCHEF [illegible] (Prov. de Kharkov) [illegible] hab.

ZOLOTNIK [illegible] (Prov. de Penza) [illegible] hab.

ZOLOTONOCHA, [illegible] (Prov. de Poltava), [illegible] sur le Trakhtemirovka, [illegible] hab. [illegible] Fabrication de [illegible].

ZOLOTTA [illegible] Monnaie d'argent [illegible] et [illegible] 1 fr. 25 c.

ZOLTAN ou **ZULTAN**, [illegible] les Hongrois [illegible] Arpad. [illegible] Il [illegible] à [illegible] mort en 907. Il [illegible] à [illegible] père en [illegible] peu près [illegible] les bords [illegible] de la Theiss. [illegible] Italie, [illegible] Nord et pénétra en France jusqu'à [illegible]. Enfin, en [illegible] Leopold, margrave de Autriche, battit les Magyars en Souabe, les repoussa sur le Lech, remporta sur eux une [illegible] victoire. Zoltan se retira dans ses États [illegible] dans ses États.

ZOLTOM ou **O-ZOLYOM** (all. em *Altsohl*), [illegible] d'Austro-Hongrie (Hongrie), chef-lieu d'un district du *comitat* [illegible] le Gran, affluent du Danube, 5.500 hab. [illegible] métiers mécaniques, fonderie de fer. Sources [illegible] et établissement de bains.

ZOLYOM, [illegible] de Hongrie (V. SOHL).

ZOMBI [illegible] — probablement de *zambi* n. m. Revenant, [illegible] le langage créole des Antilles.

ZOMBIANE [illegible] n. f. Genre de myoporacées. (La *zombiane* [illegible] de l'Afrique occidentale est un arbrisseau [illegible] à fleurs à corolle à peu près régulière et [illegible] à fruits drupacés à quatre noyaux.)

ZOMBOR, ville d'Austro-Hongrie méridionale, ch.-l. du [illegible] de Bas-Bodrog, dans une vaste plaine, au N. du canal [illegible], qui unit le Danube à la Tisza; 26.135 hab. Magnifiques [illegible]. Commerce de céréales, de bétail.

ZOMIDINE n. f. Chim. Syn. de OSMAZÔME.

ZOMOTHÉRAPIE (*pi* — du gr. *zômos*, jus, et *thérapeia*, traitement) n. f. Méthode de traitement imaginée par Ch. Richet et Héricourt contre la tuberculose, et qui consiste à administrer, à doses considérables (de 200 à 1 000 gr. et au delà), le plasma musculaire ou jus exprimé de la viande fraîche après macération dans l'eau salée.

ZON n. m. Onomatopée qui rend un bruit d'instruments à cordes, une résonance dans l'air, etc. : ZON! *flûte et basse... et violon*, ZON, ZON! (Béranger.)

ZONA (du lat. *zona*; gr. *zônê*, ceinture) n. m. Affection de la peau, caractérisée par des éruptions vésiculeuses localisées sur le trajet des nerfs de la sensibilité.

— ENCYCL. Le *zona* affecte principalement le tronc, les membres inférieurs, le visage plus rarement; le zona ophtalmique est la forme la plus rare et la plus grave à cause des complications oculaires; le zona intercostal est la forme habituelle, bénigne. Les vésicules, de la grosseur d'un grain de millet et entourées d'une zone rouge, sont groupées sur le trajet des nerfs sensibles, d'un seul côté du corps; elles s'affaissent et se rompent au bout d'une huitaine de jours et donnent une croûte qui laisse après elle une tache brunâtre. Souvent, l'éruption est accompagnée, et parfois même précédée de douleurs névralgiques intenses, lesquelles, d'ailleurs, peuvent encore persister après la fin de l'éruption. Le zona s'observe chez les personnes atteintes de troubles gastro-intestinaux, chez les anémiques, les paludéens, les syphilitiques; on lui attribuait autrefois une origine trophique; on tend à admettre aujourd'hui une origine parasitaire ou infectieuse.

Le traitement local consiste en applications d'eau boriquée, pansements à l'acide picrique ou application de poudres isolantes (talc), avec enveloppement ouaté. On peut employer, quand les vésicules sèchent, la vaseline cocaïnée et boriquée. Contre la douleur, la compression, l'électrisation, les pulvérisations analgésiques, ou bien à l'intérieur la phénacétine, le pyramidon, au besoin même la morphine en injections sous-cutanées. Contre la zona ophtalmique, la saignée autour du point d'émergence du nerf nasal externe, les compresses chaudes à l'acétate de plomb et à l'alun, l'électricité par courants continus donnent de bons résultats. Comme traitement général, purgatifs, diurétiques, diète lactée ou lacto-végétarienne; quinquina, préparations martiales chez les anémiques; quinine chez les paludéens; iodure de potassium ou mercure chez les syphilitiques.

ZONAIRE (*nèr'* n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des érotylidés, répandus dans l'Amérique tropicale.

ZONAL, ALE, AUX (du lat. *zona*, zone) adj. Hist. nat. Qui a des bandes transversales colorées : *Spondyle* ZONAL.

ZONARAS (Jean), chroniqueur byzantin du XIIe siècle. D'abord grand drongaire de la veille et protosecretis, il entra ensuite au cloître et composa un *Manuel d'histoire universelle*, qui va de l'origine du monde à l'an 1118. Cet ouvrage surtout important par les sources, aujourd'hui perdues, que Zonaras a consultées, est assez agréablement écrit. On attribue à Zonaras des écrits théologiques. Le *Lexique* mis sous son nom n'est sans doute pas de lui. La *Chronique* de Zonaras fut publiée dans la *Byzantine* de Bonn (1841-1897) et chez Teubner (éd. Dindorf).

ZONE (du lat. *zona*; gr. *zônê*, ceinture) n. f. Géogr. Espace compris entre deux cercles parallèles tracés sur une sphère : *Les deux degrés de latitude divisent la terre, d'un pôle à l'autre, en 180* ZONES. ‖ Nom donné à cinq divisions de la terre déterminées par les pôles, les cercles polaires et les tropiques. ‖ Nom donné aux parties du ciel qui correspondent aux zones de la terre. ‖ *Zone torride*, Espace compris entre les deux tropiques. ‖ *Zones glaciales*, Espaces compris entre chacun des pôles et le cercle polaire le plus voisin. ‖ *Zones tempérées*, Espaces compris entre les tropiques et les cercles polaires.

— Par ext. Espace de pays long et étroit, caractérisé par quelque circonstance particulière : *La* ZONE *comprise entre les boulevards intérieurs et extérieurs de Paris est la plus vivante.*

— Fig. Région morale; classe d'objets ou de personnes, considérée comme un terrain déterminé : *Deux* ZONES *sociales constamment ennemies en tous lieux.* (Balz.)

— Admin. Étendue de pays formant une division : ZONE *douanière, postale.* ‖ *Zone frontière*, Bande de territoire longeant la frontière et soumise à certaines obligations, dans l'intérêt de la défense nationale. ‖ *Zone militaire*, Espace de terrain appartenant à l'État, dans les fortifications des places de guerre. ‖ *Zone des servitudes militaires*, Espace de terrain, autour des places de guerre, sur lequel il est défendu de bâtir et de faire des travaux de labourage ou de terrassement. V. SERVITUDE.

— Anat. *Zone tendineuse*, Cercle blanchâtre qui se voit autour de l'orifice auriculo-ventriculaire du côté droit du cœur. ‖ *Zone transparente*, Enveloppe du vitellus.

— Géom. Portion de la surface d'une sphère, comprise entre deux plans parallèles.

— Mar. Espace vide qui peut se trouver entre deux tours de cordage enroulés sur un guindeau ou treuil.

— Mét. et miner. Bande formée par l'épaisseur des [illegible] vers le dehors. *Les* ZONES *de l'onyx.*

— Mus. Espace vide, compris entre deux spires d'une [illegible] sur un cylindre.

— Mil. *Zone dangereuse*, Partie de la portée d'une arme à feu sur laquelle ses projectiles sont dangereux pour les troupes contre lesquelles ils sont tirés.

— Encycl. Géom. La *zone* est à une base, et prend le nom de « calotte sphérique » quand un des plans qui la limitent est tangent à la sphère. La distance des deux plans parallèles est appelée *hauteur de la zone*. L'aire de la zone a pour mesure le produit des mesures de cette hauteur et de la circonférence d'un grand cercle 2πRH.

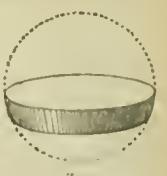

Zone

— Milit. *Zone militaire*. En principe, il existe autour de chaque place ou poste trois zones consécutives dites *de servitude* (v. ce mot), et qui commencent toutes aux fortifications, c'est-à-dire qu'elles ont pour point de départ la crête même des parapets des chemins couverts les plus avancés ou des murs de clôture et d'escarpe, lorsqu'il n'y a pas de chemins couverts, ou enfin, quand il n'y a ni chemin couvert, ni mur de clôture ou d'escarpe, à partir du mur de la crête intérieure des parapets des ouvrages. Ces trois zones s'étendent respectivement jusqu'à des distances de 250 mètres, 487 mètres et 974 mètres, mesurés sur les *capitales* (v. ce mot) de l'enceinte du dehors ou des ouvrages extérieurs. Dans la première zone, il ne peut être fait aucune construction, ni plantation d'arbres, d'arbustes ou de haies vives. Dans la deuxième zone, on peut exécuter des constructions en bois et en terre, mais sans pierre, briques, chaux ou plâtre autrement qu'en crépissage et à charge de les démolir sans indemnité et en enlevant les matériaux à la première réquisition de l'autorité militaire.

Toutefois, autour des places dites de la « deuxième série » et dans les simples postes, l'élévation de constructions quelconques, mais aux mêmes conditions, est permise dans cette deuxième zone.

Dans la troisième zone, enfin, aucun chemin, aucune levée ni chaussée, aucun exhaussement ou fouille de terrain, aucune construction au-dessous du sol, ni même aucun dépôt de matériaux ou autres objets ne peuvent avoir lieu sans que leur alignement et leur position aient été concertés avec les officiers du génie et que le ministre de la guerre ait, en conséquence, déterminé les conditions auxquelles les travaux doivent être assujettis.

— Admin. La *zone frontière* a pour limite extérieure les États voisins ou la mer et pour limite intérieure une série de cours d'eau et de routes nationales ou départementales, ou même de chemins vicinaux. Un certain nombre de travaux ne peuvent y être exécutés qu'après examen de la commission des travaux publics, qui siège à Paris, au dépôt des fortifications.

ZONÉ, ÉE (rad. *zone*) adj. Hist. nat. Qui a des bandes concentriques colorées : *Telline* ZONÉE.

ZONGOLICA, ville du Mexique (Etat de Vera Cruz), ch.-l. de district; 5.000 hab.

ZONHOVEN, comm. de Belgique (Limbourg [arrond. de Hasselt]), sur le Roster-Beek; 2.920 hab. Métallurgie.

ZONIFORME (de *zone*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une ceinture.

ZONITE n. f. Métall. Cadmie des fourneaux disposée en zone.

ZONITE n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, famille des limacidés, propres à l'hémisphère nord.

ZONITIS (*tiss'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, tribu des lyttinés, répandus sur tout le globe. (Le *zonitis mutica* se trouve dans le midi de la France.)

ZONNAS (*zon'-nass*) n. m. En Orient, Large ceinture de cuir.

ZONNEBEKE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale [arrond. d'Ypres]), sur le Haeune-Beek; 3.901 hab.

ZONOSAURE (*sôr'*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des ptychopleuridés, propres à Madagascar.

ZONOSOME n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des géométridés, propres à l'hémisphère nord.

ZONOTRICHIE (*ki*) n. f. Genre d'algues filamenteuses rivulariées, qui croissent dans les eaux douces et saumâtres. — Zool. Genre d'oiseaux passereaux, tribu des passerellinés, répandus dans le nouveau monde.

ZONURE n. m. Genre de reptiles sauriens, type d'une famille dite des *zonuridés*, et propres à l'Afrique méridionale.

ZONZA, comm. de la Corse, arrond. et à 35 kilom. de Sartène, près de la rivière homonyme, affluent du Tavaria; 1.511 hab. Scieries, commerce de céréales et de châtaignes.

ZOOBIOLOGIE (*ji* — du gr. *zôon*, animal; *bios*, vie, et *logos*, discours) n. f. Biologie des animaux.

ZOOBIOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient ou qui se rapporte à la zoobiologie : *Études* ZOOBIOLOGIQUES.

ZOOCÉCIDIE (*si-di*) n. f. Déformation produite par un animal sur une plante vivante. (Les galles des cynips appartiennent à la catégorie des zoocécidies.)

ZOOCHIMIE n. f. Syn. de CHIMIE *animale*.

ZOOCHIMIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient ou qui se rapporte à la zoochimie : *Études* ZOOCHIMIQUES.

ZOOCHLORELLE (*klo-rèl'*) n. f. Algue parasite, qui se rencontre sur les animaux inférieurs.

ZOOCHRÉSIE (*kré-zi* — du gr. *zôon*, animal, et *krésis*, usage) n. f. Dans la classification d'Ampère, Science qui a pour but l'élève et l'utilisation des animaux.

ZOOCHRESTIQUE (*krè-stik'*) adj. Qui a rapport à la zoochrésie : *Méthodes* ZOOCHRESTIQUES.

ZOOCLADIE n. f. Infus. Syn. de ZOOTHAMNIE.

ZOOGÈNE (*jèn'* — du gr. *zôon*, animal, et *gennân*, produire). Chim. Syn. impropre de DARÉGINE.

ZOOGÉNIE (*jé-ni* — du gr. *zôon*, animal, et *génésis*, origine) n. f. Partie de la zoologie qui traite du développement progressif des animaux et de leurs organes. ‖ On dit aussi ZOOGONIE, et ZOOGONOLOGIE.

ZOOGÉNIQUE (*jé-nik'*) adj. Qui appartient ou qui se rapporte à la zoogénie : *Études* ZOOGÉNIQUES.

ZOOGLÉE (du gr. *zôon*, animal, et *gloios*, matière visqueuse) n. f. Réunion de microbes et spécialement de bactéries, dont les éléments sont maintenus agglutinés par une substance plus ou moins visqueuse.

ZOOGLÉIQUE (*ik'*) adj. Qui se rapporte à la zooglée : *Agglomération* ZOOGLÉIQUE.

ZOOGLYPHITE du gr. *zôon*, animal, et *gluphé*, gravure) n. m. Empreinte d'animal fossile.

ZOOGONE (du gr. *zoôgonos*, vivifiant : de *zoôn*, animal, et *gonos*, génération adj. m. Mythol. gr. Épithète de Jupiter. — n. m. Titre donné aux dieux protecteurs des animaux.

ZOOGONIE n. f. Zool. V. ZOOGÉNIE.

ZOOGONIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport à la zoogonie. ‖ On dit aussi ZOOGONOLOGIQUE.

ZOOGONOLOGIE n. f. Zool. Syn. de ZOOGÉNIE.

ZOOGRAPHE (du gr. *zôon*, animal, et *graphein*, décrire) n. m. Auteur d'une zoographie ; naturaliste qui s'occupe de cette science.
— Antiq. Peintre d'animaux, animalier.

ZOOGRAPHIE (*fi* — rad. *zoographe*) n. f. Partie de la zoologie qui s'occupe de la description des diverses espèces d'animaux. ‖ Art de représenter les animaux et leurs organes dans un but d'étude.
— Antiq. Peinture d'animaux.

ZOOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient ou qui se rapporte à la zoographie : *Études* ZOOGRAPHIQUES.
— Diplom. *Lettres zoographiques*, Lettres formées de figures d'animaux diversement agencées.
— Techn. *Talc zoographique*, Talc employé par les peintres.

ZOOGREFFE n. f. Zootechn. Syn. de GREFFE *animale*.

ZOOHÉMATINE n. f. Chim. Syn. de HÉMATINE.

ZOOÏATRE (du gr. *zôon*, animal, et *iatros*, médecin) n. m. Médecin vétérinaire. (Peu us.)

ZOOÏATRIE (*tri* — rad. *zooïdtre*) n. f. Médecine vétérinaire. (Peu us.)

ZOOÏATRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à la zoïatrie : *Système* ZOOÏATRIQUE.

ZOOÏDE (du gr. *zôon*, animal, et *eidos*, aspect) adj. Minér. Qui porte une figure d'animal ou de quelqu'une des parties d'un animal : *Minéraux* ZOOÏDES.

ZOOLÂTRE (du gr. *zôon*, animal, et *latreia*, culte) n. et adj. Adorateur d'animaux : *Les Égyptiens étaient* ZOOLÂTRES.

ZOOLÂTRIE (*trî* — rad. *zoolâtre*) n. f. Adoration des animaux.

ZOOLÂTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à la zoolâtrie, qui est basé sur la zoolâtrie : *Religion* ZOOLÂTRIQUE.

ZOOLIQUE (*lik'* — du gr. *zôon*, animal) adj. Mécan. Qui est mû par une force animale : *Machine* ZOOLIQUE.

ZOOLITE (du gr. *zôon*, animal, et *lithos*, pierre) n. m. Nom vulgaire de diverses parties d'animaux fossiles ou pétrifiées : *L'ivoire fossile et les turquoises sont des espèces de* ZOOLITES. (V. de Bomare.) ‖ L'Acad. écrit ZOOLITHE.

ZOOLITIFERE (de *zoolite*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Minér. Qui contient des débris d'animaux fossiles. ‖ On écrit aussi ZOOLITHIFÈRE.

ZOOLITIQUE (*tik'*) adj. Qui contient des zoolites : *Roches* ZOOLITIQUES. ‖ Qui ressemble, qui a rapport aux zoolites : *Fossiles* ZOOLITIQUES. ‖ On écrit aussi ZOOLITHIQUE.

ZOOLOGICAL GARDEN (Jardin zoologique), à Londres, au nord-est de Regent's Park. Fondé en 1828 par la Zoological Society (instituée en 1826), il contient de belles collections d'animaux. Le *Jardin botanique* se trouve dans la partie méridionale du Regent's Park.

ZOOLOGIE (*ji* — du gr. *zôon*, animal, et *logos*, discours) n. f. Branche de l'histoire naturelle qui traite des animaux.
— ENCYCL. La *zoologie* est la partie des sciences naturelles qui traite des animaux. Quand elle s'en tient à leur description extérieure, elle est dite *descriptive* ; quand elle s'attache à répartir les êtres par catégories ordonnées, elle est dite *systématique* ; quand elle comprend l'étude de l'organisme examiné dans ses diverses parties, elle constitue l'*anatomie* ; quand elle n'envisage que les tissus, elle porte le nom d'*histologie* ; quand elle suit le développement de l'être dans son développement premier, dès l'œuf, c'est l'*embryologie*. La même étude des êtres dans toutes les manifestations de la vie so nomme *biologie*. La biologie renferme donc en elle seule la majorité des connaissances zoologiques, et elle s'appuie d'abord sur la zoologie systématique, puisque, avant d'étudier l'organisation, le développement et le fonctionnement d'un être, il convient d'abord de le rapporter exactement à une des catégories de la classification, en partant de l'embranchement pour arriver à l'espèce. De celle-ci, l'histoire évolutive constitue cette science toute moderne qui est le transformisme et qui, quelle que soit l'opinion que l'on s'en forme, a été la source des plus grands progrès qu'ait faits la zoologie en ces derniers temps. La partie de la zoologie philosophique qui étudie la filiation des formes est appelée *phylogénie*.

La zoologie se divise en sept branches principales, qui sont : la *mammalogie* ou étude des mammifères ; l'*ornithologie*, étude des oiseaux ; l'*erpétologie*, étude des reptiles ; l'*ichtyologie*, étude des poissons ; la *malacologie* et l'*helmintologie*, qui embrassent l'étude des mollusques, des vers et autres animaux dits inférieurs ; l'*entomologie*, consacrée aux animaux articulés.

Aujourd'hui, la seule zoologie descriptive est devenue une des sciences les plus compliquées et dont un homme, pour savant qu'il soit, ne peut posséder qu'une connaissance très générale, à moins de se consacrer à un groupe très restreint d'animaux, à une classe d'êtres, tout au plus, quand ce n'est pas à une simple famille ; car, depuis les découvertes géographiques dont la fin du XIXe siècle a multiplié la quantité, presque toutes les régions du globe ont été scientifiquement explorées, et le nombre des espèces animales connues se chiffre par centaines de mille, dûment décrites dans des monographies et énumérées dans des catalogues. La vie de plusieurs hommes se passerait rien que dans le recensement de ces travaux de détail ; mais l'on peut dire que la distribution géographique des animaux terrestres, marins ou d'eau douce, est maintenant bien connue, et l'on a même inventorié ceux qui habitent les plus grandes profondeurs de la mer ou des abysses et les cavernes de la terre.

Les anciens ne possédaient pour ainsi dire rien de ces notions précises. Lorsqu'au livre des *Rois* il est dit que Salomon « a parlé des bêtes, des oiseaux, des reptiles et des poissons » (*Rois*. I. C. IV, § 33), on doit entendre par là, avec Renan, « qu'il s'agit de moralités tirées des animaux et des plantes, analogues à celles que nous lisons dans les proverbes... L'idée d'une science descriptive de la nature est restée étrangère aux peuples sémitiques jusqu'à leur contact avec l'esprit grec ».

La civilisation hellénique était trop portée vers les spéculations philosophiques et les généralités pour produire des travaux zoologiques coordonnés avec un esprit de système. Et cependant, Aristote fonda, on peut le dire, la zoologie rationnelle, en réunissant les types animaux connus de son temps en huit catégories ou groupes rentrant dans deux grandes coupes : les animaux pourvus de sang et les animaux exsangues, coupes répondant à nos deux divisions des *vertébrés* et des *invertébrés*. Mais, si le grand philosophe de Stagyre sut établir un tableau grandiose et harmonieux des êtres vivants, il ne se sou ia pas de définir les catégories ou, pour mieux dire, ces universaux zoologiques qui sont le genre et l'espèce. Tout le moyen âge vécut sur Aristote et aussi sur la compilation désordonnée de Pline l'Ancien, sans s'adonner aux moindres recherches. L'esprit scolastique étouffa dans le monde civilisé toute manifestation scientifique, excepté l'alchimie, qui se développa parmi les nécessités des falsifications industrielles. Aussi ne doit-on citer que pour mémoire les recueils du évêque Isidore de Séville VIIe s.) et d'Albert le Grand XIIIe s., quoique ce dernier puisse être revendiqué par l'école expérimentale comme son plus vénérable précurseur. En somme, le moyen âge rendit un seul service à la science : celui de conserver les manuscrits de l'antiquité.

Avec le XVIe siècle, vient le réveil de l'esprit humain : voyageurs et naturalistes apparaissent, récoltant et décrivant les animaux d'une façon méthodique. Beaucoup de vieux auteurs adoptent la terminologie binominale, c'est-à-dire le nom de genre précédant le nom d'espèce. Aldrovande, Gessner, Wotton, Belon, Rondelet sont les principaux naturalistes de cette grande époque. Contemporains des grands médecins et des physiologistes, médecins pour la plupart, ils ne négligent l'anatomie et la physiologie non plus que les André Vésale, les Ambroise Paré, les Fabrico d'Acquapendente, etc. Ou bien ce sont des voyageurs comme Oviedo, qui décrit les animaux de l'Amérique du Sud, etc.

La brusque revanche que prend au XVIIe siècle l'esprit scolastique étouffé cette floraison scientifique : ce sont surtout les physiologistes et aussi les biologistes qui brillent : Swammerdam l'anatomiste des insectes, Leeuwenhoek et Malpighi qui font, les premiers, usage du microscope. La France ne compte point de naturaliste digne de ce nom ; il lui faut attendre jusqu'au XVIIIe siècle pour posséder un Réaumur et un Buffon. Le premier fut avant tout un observateur ingénieux des mœurs des insectes et de leur développement ; le second un peintre brillant de la nature, mais sans observation ni méthode. Si la philosophie peut réclamer eu Buffon un des protagonistes de la doctrine transformiste, la zoologie ne lui doit presque rien, tandis qu'elle naissait, pour la systématique, en Suède à la même époque, sous la plume de Linné, quand il écrivait son *Système de la nature* 1758). Buffon ne profita en rien des travaux de Linné ; il négligea d'appliquer aux animaux qu'il décrivait la terminologie linnéenne, universellement adoptée dans le monde savant et qui a cours encore aujourd'hui. Mais, si la France demeurait retardataire, en Allemagne, en Angleterre, la zoologie commençait à briller d'un vif éclat ; à Londres se formaient des sociétés savantes, dont une devait produire les plus grands naturalistes anglais, tels que R. Owen (1800-1892) ; c'est le collège des Chirurgiens qui compta le célèbre Ray parmi ses membres.

Avec la Révolution, apparaît l'âge héroïque de la zoologie française. Il coïncide avec la fondation du Muséum d'histoire naturelle où les Geoffroy Saint-Hilaire, les Lamarck, les Latreille, les Lacépède, les Cuvier, professent, travaillent et écrivent. La zoologie moderne date de Georges Cuvier. Aujourd'hui encore, la plupart de ses théories scientifiques prévalent, et dans sa répartition du règne animal par embranchements, on n'a apporté aucun changement essentiel. L'œuvre de Cuvier fut continuée par ses successeurs et ses élèves : Blainville, Duméril, Audouin, Valenciennes, Milne-Edwards. La place de celui-ci est prépondérante pour la zoologie générale, qu'il appuya sur l'embryologie en montrant toute l'importance des phases évolutives par lesquelles passe un être au cours de son développement. Ses *Leçons d'anatomie et de physiologie* sont l'honneur de la zoologie française. En même temps, la zoologie descriptive s'enrichissait de toutes les descriptions d'animaux étudiés et récoltés au cours des grands voyages de circumnavigation que la marine entreprenait dans un intérêt hydrographique. Les voyages de la *Favorite*, de la *Coquille*, de l'*Astrolabe* et de la *Zélée*, de la *Magicienne*, de la *Bonite*, de l'*Uranie* ont illustré les noms de Dumont d'Urville, Freycinet, Baudin, Lesson et Garnot, Péron et Lesueur, Hombron et Jacquinot, etc. Delalande explore l'Afrique australe, Lebas l'Amérique équatoriale, Duvaucel et Diard l'Inde et la Malaisie, Jacquemont le Cachemire, Dussumier l'océan Indien, Goudot Madagascar. Ainsi jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe la zoologie progressa, et ses progrès n'ont point cessé jusqu'à nos jours. Si le transformisme, les découvertes géographiques et paléontologiques ont permis d'éclaircir bien des points, si la facilité des observations a augmenté grâce à un matériel outillage, à une technique plus parfaite, et aux travaux publiés, on peut dire et répéter que rien d'essentiel n'a été changé dans le système de classification de Cuvier, encore que vieux maintenant d'un siècle. L'école de Darwin a attaqué la notion des universaux zoologiques, ressuscitant la vieille querelle des réalistes et des nominalistes, mais elle n'a modifié en rien les règles de classification que l'observation humaine a pu jusqu'ici établir. Rien ne nous éclaire sur l'apparition des espèces, mais, par contre, nous enregistrons plus d'une espèce qui disparaît devant la marche continuelle de l'homme. Et parmi toutes les espèces nouvelles, que nous livrent journellement les pays récemment pénétrés ou les profondeurs abyssales des océans, aucune n'apparaît pour nous donner la clef d'un problème que l'homme ne résoudra probablement jamais.

La classification que nous donnons ici, la plus généralement adoptée, est presque identique, dans ses grandes lignes, à celle que Cuvier établit en 1812. Elle comprend neuf embranchements :

PROTOZOAIRES. 4 classes : *amœbiens, grégariniens, rhizopodes, infusoires*.
CŒLENTÉRÉS. 2 sous-embranchements : *cnidaires, spongiaires*.
ÉCHINODERMES 3 classes : *crinoïdes, astéroïdes et échinoïdes, holothuriens*.
VERS. 5 classes : *platheminthes, nématheminthes, rotateurs, géphyriens, annélides*.
ARTHROPODES. 3 classes : *crustacés, arachnides, myriopodes, onychophores, insectes*.
MOLLUSQUES. 3 classes : *lamellibranches, scaphopodes, ptéropodes, gastéropodes, céphalopodes*.
MOLLUSCOÏDES. 2 classes : *tentaculifères, bryozoaires, brachiopodes*.
TUNICIERS. 2 classes : *ascidies, salpes ou thaliacés*.
VERTÉBRÉS. 5 classes : *poissons, amphibiens ou batraciens, reptiles, oiseaux, mammifères*.

ZOOLOGIQUE (*jik'* adj. Qui a rapport à la zoologie ou aux animaux : *Étude* ZOOLOGIQUE *d'une* ZOOLOGIQUE.

ZOOLOGIQUEMENT (*ke* adv. Au point de vue de la zoologie.

ZOOLOGISTE (*jist'* n. m. Celui qui s'occupe de zoologie, qui est versé dans cette science : *De savants* ZOOLOGISTES.

ZOOLOGOGRAPHIE (de *zoologie*, et du gr. *graphein*, écrire n. m. Celui qui écrit sur la zoologie. Peu us.

ZOOLOGOGRAPHIE (*fi* — rad. *zoologographe* n. f. Art d'écrire sur la zoologie. Traité de la zoologie. Peu us.

ZOOLOGOGRAPHIQUE (*fik* adj. Qui a rapport à la zoologographie : *Science* ZOOLOGOGRAPHIQUE.

ZOOLOGUE n. m. Syn. peu us de ZOOLOGISTE.

ZOOMAGNÉTIQUE (du gr. *zôon*, animal, et de *magnétique*) adj. Qui a rapport au magnétisme animal : *Fluide* ZOOMAGNÉTIQUE.

ZOOMAGNÉTISME (du gr. *zôon*, animal, et de *magnétisme*) n. m. Magnétisme animal. Peu us.

ZOOMANCIE (*si* — du gr. *zôon*, animal, et *manteia*, divination n. f. Divination au moyen des animaux.

ZOOMORPHE (du gr. *zôon*, animal, et *morphe*, forme) adj. Astron. *Signes zoomorphes*, Signes du zodiaque dont le symbolisme est un animal, comme le bélier, le taureau, etc.

ZOOMORPHIE (*fi* — même étymol. que l'art. précéd. n. f. Partie de la zoologie, qui traite des formes extérieures des animaux. Peu us.

ZOOMORPHIQUE (*fik'* adj. Qui appartient ou qui se rapporte à la zoomorphie : *Études* ZOOMORPHIQUES.

ZOOMORPHISME (*fism* — du gr. *zôon*, animal, et *morphe*, forme n. m. Métamorphose en animal. Croyance superstitieuse d'après laquelle certains hommes auraient la faculté de se transformer en animaux.

ZOOMORPHITE n. f. Minér. Syn. de ZOOLITE.

ZOOMORPHOSE (du gr. *zôon*, animal, et *morphe*, forme n. f. Nom employé par les anciens auteurs pour désigner la partie de la zoologie qui s'occupe de la description des animaux contenus dans les coquilles.

ZOONATE n. m. Chim. Syn. de MÉTATE.

ZOONGARES ou **TCHOROSSES** [illegible] V. KALMOUKS.

ZOONIQUE (*nik'* — du gr. *zôon*, animal) adj. Chim. Se dit quelquefois pour ACÉTIQUE.

ZOONITE (du gr. *zôon*, animal) n. m. Biol. Mot qui entre dans la constitution du corps des animaux segmentés, annélides, arthropodes, vertébrés. V. COLONIES *animales*, et MÉTAMÈRE.

ZOONOMIE (*mi* — du gr. *zôon*, animal, et *nomos*, loi n. f. Ensemble des lois qui régissent la vie animale.

ZOONOMIQUE (*mik'* adj. Qui a rapport à la zoonomie.

ZOONOMISTE (*mist'* n. m. Savant qui s'occupe de zoonomie.
— Adjectiv. : *Naturaliste* ZOONOMISTE.

ZOONOSOLOGIE (*ji* — du gr. *zôon*, animal, et de *nosologie* n. f. Pathologie animale, connaissance des maladies des animaux. On dit aussi ZOOPATHOLOGIE.

ZOONOSOLOGIQUE (*jik'* adj. Qui a rapport à la zoonosologie. ‖ On dit aussi ZOOPATHOLOGIQUE.

ZOOPÉDIE (*fi* — du gr. *zôon*, animal, et *paideia*, éducation n. f. Éducation des animaux domestiques.

ZOOPHAGE (*faj'* — du gr. *zôon*, animal, et *phagein*, manger, n. m. et adj. Zool. Se dit des animaux qui se nourrissent de matières animales, notamment de certaines mouches, et d'une grande division des mollusques trachélipodes : *Les* ZOOPHAGES. *Les* [illegible] ZOOPHAGES.

ZOOPHAGIE (*jî* n. f. Instinct qui pousse certains animaux à se nourrir de matières animales.

ZOOPHAGIQUE (*jik'* adj. Qui a rapport à la zoophagie : *Habitudes* ZOOPHAGIQUES.

ZOOPHORE (du gr. *zôon*, animal, et *phoros*, qui porte n. m. Archit. Nom ancien de la frise de l'entablement, partie autrefois chargée de figures d'animaux.
— Astron. Ancien nom du ZODIAQUE.

ZOOPHORIQUE (*rik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd. adj. Archit. Qui sert de support à une figure d'animal : *Colonne* ZOOPHORIQUE.

ZOOPHYTAIRE (*tir'* — rad. *zoophyte* adj. Zool. Se dit des animaux dont la forme rappelle plus ou moins celle d'une plante. Qui a la forme d'un zoophyte.
— n. m. pl. Zooph. Classe de polypes actinoïdaires. — *Un* ZOOPHYTAIRE.

ZOOPHYTANTHRACE (du gr. *zôon*, animal, *phuton*, plante, et *anthrax*, *akos*, charbon adj. Se dit des charbons minéraux formés d'un mélange de débris d'animaux et de végétaux.

ZOOPHYTES (du gr. *zôon*, animal, et *phuton*, plante n. m. pl. Zool. Embranchement du règne animal comprenant les *cœlenterés*. V. ce mot. — *Un* ZOOPHYTE.

ZOOPHYTIQUE (*fik'* adj. Hist. nat. Qui contient des zoophytes : *Roches* ZOOPHYTIQUES.

ZOOPHYTOGRAPHE n. et adj. Se dit d'un naturaliste qui s'occupe de zoophytographie ou a écrit une zoophytographie.

ZOOPHYTOGRAPHIE (*fi* — de *zoophyte*, et du gr. *graphein*, écrire n. f. Hist. nat. Description des zoophytes.

ZOOPHYTOGRAPHIQUE (*fik'* adj. Qui a rapport à la zoophytographie : *Méthode* ZOOPHYTOGRAPHIQUE.

ZOOPHYTOÏDE (de *zoophyte*, et du gr. *eidos*, aspect, adj. Qui rassemble à un zoophyte, qui se rapporte aux zoophytes : *Organisation* ZOOPHYTOÏDE.

ZOPYRE, [illegible] re. Il vivait au 1er siècle avant [illegible] Ptolémée Aulète, roi d'Égypte, [illegible] e universel appelé *arthrosia*, peut-[illegible] a l'antidote de Mithridate dont Celse et [illegible] nt transmis la composition.

ZOPYRE, [illegible] des sept seigneurs perses qui assassinèrent [illegible] Smerdis et qui firent Darius Ier roi. D'après [illegible] romanesque, recueillie par Hérodote, pendant [illegible] assiégeant Babylone, défendue par Nabonide [illegible] III, Zopyre se dévoua pour assurer à son [illegible] la prise de la cité. Il se coupa le nez et les oreilles, [illegible] se déchira le corps à coups de fouet, puis il s'introduisit dans la place comme transfuge, et, quand il eut réussi à gagner la confiance des assiégés, il livra aux Perses les deux portes dont on lui avait accordé la garde (516 av. J.-C.). Il reçut, en récompense, le gouvernement de Babylone pour lui et pour ses descendants. L'histoire racontée par Hérodote a été placée par Ctésias de Cnide, [illegible] le siège de Babylone par Xerxès Ier, en 481 : le héros en aurait été non plus Zopyre lui-même, mais le fils de Zopyre, Mégabyze.

ZOQUE *zok'* n. m. Idiome du Mexique, étroitement apparenté au *maya*, mais d'un caractère plus archaïque.

ZOQUÉS, Indiens du Mexique, dans les États d'Oajaca, de Chiapas et de Tabasco.

ZOR, district de la Turquie d'Asie (Syrie [illegible]el-Djézireh), dans l'ancienne Mésopotamie; 100.000 kilom. carr., environ 100.000 hab. sédentaires. Ch.-l. *Deir-el-Zor* (20.000 hab.). C'est une immense plaine assez fertile, que traverse l'Euphrate grossi du Khabour (anc. *Abora*), et que dominent au N. les contreforts du Karadja-Dagh, à l'E. le Djérébé (chaîne Sindjari); au S., des hauteurs la séparent du désert.

ZORBIG, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe]), sur le Strengbach, sous-affluent de l'Elbe; 4.100 hab.

ZORE n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *zorés*, propres à l'hémisphère boréal.

ZORG ou **ZORGH** Hendrik Martenz REKES, plus connu sous le nom de, peintre hollandais, né à Rotterdam en 1621, mort en 1682. Il se rapproche par ses œuvres d'Adrien Van Ostade et de Brauwer. Le Louvre possède de lui un *Intérieur de cuisine* et un *Intérieur flamand* (1648). Citons encore : *Danses sur une console* (1640); un *Intérieur flamand* (1646 ; une *Marine* 1660, musée de l'Ermitage); *le Maître de la vigne payant ses ouvriers* (galerie de Dresde); etc.

ZORI n. f. Au Japon, Nom donné à des sandales de paille qu'on porte sur les vérandas des maisons, pour passer d'une pièce à une autre.

ZORILLE (*ll* mll.) n. f. Genre de mammifères carnassiers, tribu des mélines, propres à l'Afrique. Les zorilles, intermédiaires entre les ratels et les mouffettes, sont de taille médiocre, à queue touffue.)


Zorille.

ZORIN n. m. Nom vulgaire de la bignone grimpante.

ZORITA, ville d'Espagne Estrémadure prov. de Cacérès, près d'un affluent du Ruecas; 3.920 hab.

ZORN, rivière d'Allemagne Alsace-Lorraine. Elle part des Vosges septentrionales, que domine le Donon (1.008 m.), baigne Saverne, serpente dans la plaine d'Alsace et gagne la Moder, affluent du Rhin.

ZORNIE (*ll* mll.) n. f. Genre de papilionacées hédyzarées. — ENCYCL. Les *zornies* sont des demi-arbrisseaux ou des herbes dont les feuilles composées palmées, présentent deux à quatre folioles couvertes de petites ponctuations translucides; elles sont dépourvues de stipelles mais ont des stipules foliacées. Les fleurs sont réunies en épis ou isolées; l'étendard est orbiculaire et la carène tronquée; toutes les étamines sont soudées en tube et sont alternativement dorsifixes et basifixes. L'ovaire, sessile, est multiovulé. Le fruit est celui du hédyzarées; c'est une gousse divisée en articles. Les zornies sont des plantes des régions chaudes; on connaît la *zornie à quatre feuilles*, la *zornie myriadena*, etc.

ZOROASTÉRISME (*sté-rissm'*) n. m. Doctrine de Zoroastre.

ZOROASTRE, fondateur ou réformateur de la religion perse ou *mazdéisme*. La forme zende de ce nom est *Zarathoustra* ou *Zeradouct* dans certains dialectes; le grec donne *Zathroustés* et *Zoroastros*. Quelques érudits regardent ce personnage comme complètement mythique; mais les hymnes nommés *Gathas*, qui font partie du *Zend-Avesta*, assure-t-il l'existence d'un homme à l'esprit prophétique, ayant souffert, lutté, espéré. Eudoxe, Pline, Platon, Aristote placent sa naissance vers le VIIe siècle avant l'autre classent les uns le font originaire de la Bactriane, les autres de l'Atropatène, dans l'Iran occidental. Des merveilles signalèrent sa naissance et sa vie. La Druge, [illegible]on Bouti et autres esprits impurs le persécutèrent à [illegible]urs reprises, mais Zoroastre triompha de tous les [illegible]tacles et, mis en rapport avec le grand dieu Ahura-Mazda, en reçut le texte de l'Avesta et la mission d'aller enseigner la loi sainte à la cour du roi Vistacpa. Le [illegible] fut définitivement gagné au mazdéisme et il éleva les premiers autels du feu. Zoroastre n'est pas seulement un [illegible] prophète dans la religion mazdéenne; il a [illegible]res de héros, des retours au culte lui-même. [illegible] féroers, il eut plusieurs fils : Içatvaetra, Ilvatvatamara, Oscélar, Osedarmah et Caosyat, [illegible] tous avec le titre de *saoureurs*) dans [illegible] mazdéisme. V. MAZDÉISME.

ZOROASTRIEN, ENNE *stri-in, ène*) a. lj. Qui a rapport à Zoroastre ou à sa doctrine. — Substantiv. Partisan des doctrines de Zoroastre. On dit aussi ZOROASTRIQUE.

ZOROASTRISME n. m. V. ZOROASTRE et AVESTA.

ZOROBABEL, prince de Juda de la maison de David, à qui Cyrus remit les vases du temple, et qui ramena la première colonie juive de l'exil de Babylone à Jérusalem. Sous sa direction, le culte fut rétabli et la construction du temple commencée. (535 av. J.-C.)

ZOROCHE n. f. Minerai d'argent qui ressemble au talc.

ZORONGO n. m. Danse espagnole très vive.

ZOROPSIS *psiss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *zoropsinés*, propres à la région méditerranéenne et aux Canaries.

ZORRILLA (Manuel Ruiz), homme d'État espagnol, né à Osma (Vieille-Castille) en 1831, mort à Burgos en 1895. Avocat à Madrid, il s'affilia au parti progressiste, fut élu en 1856 aux Cortès et se signala dans l'opposition par son ardente éloquence. Compromis dans l'insurrection du 22 juin 1866, à Madrid, il se réfugia à Paris, gagna Cadix lors de la révolution de septembre 1868, fit partie, comme ministre des travaux publics, du gouvernement provisoire qui se substitua à la reine Isabelle, préconisa sans succès la candidature du duc de Gênes (déc. 1869) et dut démissionner. Président des Cortès (janv. 1870), il présenta à Amédée de Savoie, à Florence, le vote qui appelait ce prince au trône d'Espagne. Il fut promu président du conseil en remplacement du maréchal Serrano (1871), annonça des réformes, mais, devant la coalition des oppositions de droite et de gauche, ne put les réaliser et se retira.


Zorrilla.

En juin 1872, malgré la situation troublée, il accepta de nouveau le pouvoir, mais il tomba par suite de l'abdication du roi (11 févr. 1873). Il passa en Portugal, puis se rallia à la république (sept. 1874) et combattit la restauration alphonsiste, qui l'exila (févr. 1875). Réfugié à Paris, il lança, avec Nicolas Salmeron, un important manifeste (1876), fut accusé de conspirer contre le pouvoir de Madrid, fut expulsé de France (1877) et ne put y rentrer qu'en mars 1879. Autorisé par le cabinet Sagasta à retourner en Espagne (juin 1881), il s'y refusa, dirigea de Paris une active propagande républicaine (1888). Le suffrage universel ayant été établi (1890), Zorrilla fut élu aux Cortès, mais ne put exercer qu'une action affaiblie.

ZORRILLA Y MORAL (don José), poète lyrique et dramatique espagnol, né à Valladolid en 1817, mort à Madrid en 1893. Une pièce de vers, lue lors des funérailles de Mariano de Larra, le fit connaître tout d'abord (15 févr. 1837). Il habita quelque temps Paris, où il publia, en 1852, son poème de *Granada*.

En 1855, il partit pour l'Amérique et habita Mexico jusqu'en 1866. Il retourna alors en Espagne et entra à l'Académie espagnole en 1885. Il mourait quatre ans plus tard. Ses œuvres se composent : 1° de poésies lyriques proprement dites; 2° de légendes et récits poétiques; 3° de drames. Ses poésies lyriques se trouvent dans divers volumes publiés depuis 1837, et particulièrement dans le plus célèbre de ses recueils : *los Cantos del Trovador* (1841). Ce furent surtout ses légendes, ses traditions nationales, racontées en des vers pittoresques et faciles, qui le rendirent populaire. On peut rattacher à ce genre de poésies son poème de *Granada, poema oriental, precedido de la Leyenda de Alhamar*, dans lequel il essayait de faire revivre la brillante civilisation des Maures d'Andalousie. Ses drames, empruntés également en grande partie à l'histoire légendaire de l'Espagne, sont très nombreux, et quelques-uns ont joui et jouissent encore d'une grande popularité. Tels sont : *Don Juan Tenorio*, le plus grand succès peut-être du théâtre espagnol moderne; *el Zapatero y el Rey*; *el Puñal del Godo*, etc. Zorrilla a été un poète éminemment espagnol par son imagination brillante et féconde, par une facilité excessive par l'harmonie sonore de son vers.


Zorilla y Moral.

ZOSIME le Panopolitain, savant grec, né à Panopolis, en Égypte. Il vivait peut-être au IIIe siècle de notre ère. Il est l'auteur d'ouvrages d'alchimie, dont il existe des manuscrits à la Bibliothèque nationale de Paris : *Sur la composition des eaux*, *Sur la vertu des interprétations*, *Sur l'art sacré et divin*, *Sur les instruments et les fourneaux*.

ZOSIME (saint), prêtre et moine de la Palestine, né vers le milieu du IVe siècle, mort centenaire vers le milieu du Ve siècle. Il passa cinquante-trois ans dans un monastère, vénéré de tous, puis il se rendit dans un autre monastère, sur les bords du Jourdain. Un jour, comme il s'enfonçait dans le désert de l'Arabie, il y rencontra sainte Marie l'Égyptienne, qui lui fit l'histoire de ses égarements et de sa pénitence. Elle le pria de revenir l'année suivante lui apporter la communion, mais, quand il revint, il la trouva morte et l'ensevelit. — Fête le 4 avril.

ZOSIME (saint), évêque de Syracuse, né vers l'an 570, mort vers l'an 660. Il fut élevé dans un monastère de Syracuse, dont il devint abbé, quoiqu'il l'eût quitté un moment par amour du monde (607). C'est à sa rentrée qu'il fut ordonné prêtre. Il gouverna ses religieux depuis quarante ans, lorsqu'il fut élu évêque de Syracuse. — Fête le 30 mars.

ZOSIME (saint), pape, vraisemblablement Grec de naissance, élu en 417, après la mort d'Innocent Ier, mort en 418. Trois conflits marquèrent son pontificat. L'évêque de Marseille, Proculus, et l'évêque d'Arles, Patroclus, se disputant la suprématie sur les provinces Viennoise et Narbonnaise, le pape se déclara pour l'évêque d'Arles, malgré les réclamations de plusieurs évêques du midi de la Gaule, et excommunia l'évêque de Marseille, que saint Jérôme nomme cependant un saint et savant pontife. Peu après, Célestius et Pélage, dont les doctrines avaient été

condamnées, se rendirent à Rome pour faire casser cette sentence. Zosime les reconnut d'abord innocents, mais plus tard, il renouvela les condamnations déjà portées. On a de lui quatorze lettres et décrets et des fragments de sa constitution contre Pélage. — Fête le 26 décembre.

Zosime, saint russe du XVe siècle. Il fut le fondateur et le premier abbé du célèbre monastère de Solovetsk dans la mer Blanche. On lui attribuait le don de prophétie. L'Église russe célèbre sa fête le 17 avril et le 8 août.

Zosime (sainte) [en latin *Zosima*], martyrisée à Porto avec sainte Bonose, sa sœur et saint Eutrope, son frère. — Fête le 15 juillet.

Zosime, historien byzantin de la seconde moitié du Ve siècle. Avocat du fisc et comte du palais sous Théodose II et ses successeurs, il composa son *Histoire nouvelle,* qui va de la fin du IIe siècle à la prise de Rome par Alaric (410), et qui comprend six livres. Il y résume l'histoire antérieure, d'Auguste à Dioclétien, raconte les événements du IVe siècle jusqu'à la mort de Théodose Ier en 395, conte en détail le règne d'Arcadius et les débuts du règne de Théodose II jusqu'en 410. Il a surtout développé l'histoire des derniers règnes. Très attaché au paganisme, hostile au régime nouveau, il a jugé en homme de parti les grands événements qu'il se flattait d'expliquer. Bien informé et sévère, son œuvre est intéressante et bien écrite.

Zospée n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, famille des pupidés, propres à l'Europe méridionale.

Zoster (herpès) n. m. Pathol. Syn. de zona.

Zostère (*stèr*) n. f. Genre de naïadacées zostérées. — Encycl. Les *zostères* sont des herbes marines formant parfois de vastes prairies découvertes ou non par la marée ; les tiges sympodiales, rampantes, portent de longues feuilles engaînantes, entières ou ondulées, à sommet obtus. Chaque rameau se termine en un axe aplati, complètement enveloppé par la gaîne fermée d'une feuille ; la gaîne se fend à un moment donné, laissant voir des fleurs très simples, groupées sur une seule face de l'épi. Les *zosteres* sont, avec plusieurs algues, connues sous le nom de *varech ;* elles sont récoltées précieusement, dessalées dans l'eau douce puis desséchées ; elles servent, dans le nord, à couvrir les habitations ; on les emploie aussi pour la confection de matelas et de sommiers ; elles fournissent aux bestiaux une litière excellente, et constituent de plus, un engrais de premier ordre. La *zostère marine* est très répandue ; on connaît, en outre, deux ou trois autres espèces de zostères.



Zostère : *a*, fleur ; *b*, fruit.

Zostéré, ée (*sté*) adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre zostère.

— n. f. pl. Tribu de la famille des naïadacées, ayant pour type le genre *zostère,* et érigée par quelques auteurs en famille distincte, sous le nom de *zostéracées.* — *Une* zostérée.

Zostéricole (*sté* — de *zostère,* et du lat. *colere,* habiter) adj. Qui vit ou croît sur les zostères.

Zostérite (*sté*) n. f. Genre de végétaux fossiles, analogues aux zostères, qui existent dans le crétacé et le tertiaire.

Zostérops (*sté-ropss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des méliphagidés, comptant une soixantaine d'espèces dans les régions tropicales de l'ancien monde. (Ce sont des oiseaux élancés, à bec fin et courbe, avec un cercle blanc autour des yeux ; leur livrée est en général verdâtre.)

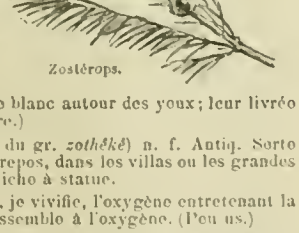

Zostérops.

Zothèque (*tèk'* — du gr. *zothêkê*) n. f. Antiq. Sorte d'alcôve. ‖ Cabinet de repos, dans les villas ou les grandes maisons romaines. ‖ Niche à statue.

Zotide (du gr. *zoé,* je vivifie, l'oxygène entretenant la vie) adj. Chim. Qui ressemble à l'oxygène. (Peu us.)

Zotique (saint), nom porté par une quinzaine de martyrs du IIe au IVe siècle. — Un saint **Zotique** fut prêtre à Constantinople au IVe siècle. L'empereur Constantin l'amena avec lui quand il transporta le siège de l'empire à Byzance (328). Il mourut vers le milieu du IVe siècle. — Fête le 31 décembre.

Zoua ou **Zoua,** tribu arabe du Touât. Ce sont de paisibles pasteurs qui nomadisent jusqu'à El-Goléa.

Zouagha, peuplade berbère d'Algérie, divisée en nombreuses tribus habitant au N.-O. de Constantine. Les Zouagha ont pris part à l'insurrection de 1871 ; à la suite de cette révolte les meilleures terres ont été confisquées.

Zouagha ou **Zoarah,** ou **Zouagah el-Garbich,** ville de la Tripolitaine, non loin de la frontière tunisienne, petit port sur la mer Méditerranée ; 3.000 hab. environ. Commerce de cabotage ; pêcheurs d'éponges. Salines.

Zouave (de *zouaoua,* nom d'une tribu kabyle, d'où furent tirés les premiers soldats de ce corps) n. m. Soldat appartenant à un corps qui fut d'abord exclusivement composé d'indigènes de l'Algérie. ‖ Corps de troupes des États pontificaux, créé à l'imitation des zouaves de France.

— Pop. Homme intrépide, qui ne craint rien. — *Faire le zouave,* Crâner, faire le malin... et quelquefois l'imbécile.

— Encycl. Appelés *Zouaghi* ou *Zouaghos* et, par corruption, *Zouaouas,* les habitants du Zouagha, région montagneuse située entre la province d'Alger et la Tunisie, n'avaient jamais été complètement soumis par les Turcs. Dès les premiers jours de la conquête, l'administration française essaya de les utiliser en les enrôlant à son service. En septembre 1830, quelques compagnies furent ainsi organisées et successivement larguées hors d'Alger. Bientôt, en vertu d'un arrêté du général Clauzel, confirmé par ordonnance royale du 21 mars 1831, furent formés d'abord un, puis deux bataillons, destinés à faire simplement le service de troupes légères et où les soldats, exclusivement indigènes, furent encadrés au moyen d'un certain nombre d'officiers, sous-officiers et soldats français. Un troisième bataillon fut créé en 1837, et bientôt les *zouaves* furent organisés en un régiment que commanda Lamoricière. En 1838, les Français avaient été autorisés à contracter des engagements dans les zouaves bientôt, après la constitution des régiments de tirailleurs algériens, destinés à accueillir les indigènes, les zouaves



Zouaves : 1. En 1831. 2. En 1837. 3. Officier, en 1852 ; 4. 5. Actuels.

devinrent un corps exclusivement français. En 1852 fut ordonnée la formation de trois régiments de zouaves, dont chacun devait avoir pour noyau l'un des trois bataillons du régiment existant. Plus tard encore, par décret du 23 décembre 1854, fut créé un quatrième régiment de zouaves, celui de la garde impériale. L'uniforme des zouaves de la garde différait de celui des autres régiments par la couleur des tresses de la veste, qui furent « jonquille » au lieu d'être « garance ». Même nuance jonquille pour les ornements du pantalon et pour le gland de la chéchia, qui, dans les autres régiments, étaient de couleur bleu foncé. Le turban était blanc au lieu d'être vert, et le devant du collet à capuchon était orné de cinq tresses plates en laine écarlate. Enfin le tombeau avait, de plus, dont la couleur distinctive était respectivement garance, blanc et jonquille pour les trois régiments de la ligne, fut en « drap du fond », c'est-à-dire bleu foncé pour le régiment de la garde. Depuis leur création, et sauf le cas de ceux de la garde, les zouaves, considérés comme troupes permanentes d'Afrique, avaient toujours tenu exclusivement garnison en Algérie, mais, depuis 1859, ces régiments ont en Afrique chacun quatre bataillons ; les cinquièmes bataillons tiennent, au contraire, garnison en France, ainsi que les dépôts.

Les zouaves sont, parmi les corps d'élite de l'armée française, celui dont les services sont les plus brillants. Il suffit de rappeler leur rôle dans la conquête de l'Algérie (en particulier dans la première expédition de Constantine), en Crimée (journées de l'Alma et Inkermann), en Italie (Palestro, Magenta), au Mexique et pendant la campagne de 1870 (Reichshofen).

Zouaves pontificaux. On désigne sous ce nom un corps spécial constitué en 1860 par le général Lamoricière pour la défense des États du pape, après le départ pour Civita-Vecchia du corps d'occupation français. Commandés par le baron de Charette, ils avaient un uniforme de même coupe que celui des zouaves, mais entièrement de nuance gris de fer ; au lieu de turban et de chéchia, ils portaient le képi français. Recrutés surtout au moyen de volontaires fournis par les grandes familles françaises, ils combattirent à Castelfidardo, à Mentana, et, après l'occupation de Rome par les soldats de Victor Emmanuel (1870), ils vinrent offrir leurs services, qui furent acceptés, au gouvernement de la Défense nationale. Sous la conduite du général de Sonis, ils furent l'honneur de la triste journée de Loigny (2 déc.). La légion pontificale fut dissoute après l'entrée à Paris des troupes de Versailles.

Zoubov Platon Alexandrovich, prince, le dernier des favoris de Catherine II, né vers 1767, mort en 1817. Il était âgé de vingt-cinq ans, et simple lieutenant des gardes, lorsque l'impératrice, qui avait alors soixante-trois ans, le remarqua. Elle en fit son aide de camp, lui donna le titre de prince, la charge de grand maître de l'artillerie, le combla de richesses. A l'avènement de Paul Ier (1796), il perdit tous ses emplois, reçut l'ordre de quitter la Russie, voyagea à l'étranger et obtint, grâce à l'intervention de Pahlen, l'autorisation de retourner en Russie. Peu après, il devint, avec ce dernier, le chef du complot qui renversa et mit à mort Paul Ier.

Zoubtzov, ville de Russie, gouv. de Tver, ch.-l. de district, sur le Volga ; 5.500 hab. Distilleries, tanneries, minotories, commerce de céréales et de pelleteries.

Zouchet n. m. Oiseau. Syn. de soucet.

Zoudi boudjou n. m. Monnaie d'argent des États barbaresques, valant 3 fr. 72. On dit aussi boudjou tout court.

Zougdidi, ville de Russie (Transcaucasie), gouv. de Koutaïs, à quelque distance de l'Ingour ; 2.700 hab.

Zouidja n. f. En Algérie, Etendue de terre que deux bœufs peuvent labourer en un jour.

Zouiefka, ville de Russie, gouv. de Samara, distr. de Bouzoulouk, sur un sous-affluent du Volga ; 3.700 hab. Fabrication de pelisses, minoteries.

Zouiévo ou **Orekhovo Zouievo,** ville de Russie, gouv. de Moscou, distr. de Bogorodsk, sur la Klazma, sous-affluent du Volga ; 13.000 hab. Fabrication d'étoffes de soie et de coton, teintureries, tanneries.

Zoulouland terre ou pays des Zoulous, région maritime de l'Afrique australe, sur le littoral du Océan Indien, peuplée par la nation Zoulou, appelée les Zoulous. Dès 1879, cette région, jusqu'alors indépendante, fut réunie à la colonie du Natal, et les Zoulous, autrefois puissants et terribles, furent dépouillés de leur territoire, qui fut partagé entre trois groupes de tribus alliées aux Anglais, à la tête desquels se trouvait primitivement Zibebou, qui prit le nom de Zoulouland, proprement dit, et qui s'étendait le long de l'océan, au N. du Zambèze. Au N. et à l'O. se trouvent le Souazieland, dont la famille régnante, les Zoulous, également établis par le Natal, à l'O. par le Transvaal, au N. par l'Amatongaland. Il part de la baie de Sainte-Lucie, est limité au N. par la rivière Maputa (la population approximative de ces trois États est de 200.000 âmes). Le Natal fut réuni à la couronne britannique en 1843. Les Zoulous, battus en 1856 par les Boers, cherchèrent à reconquérir leur indépendance, mais ils furent définitivement écrasés par les Anglais en 1879. C'est alors que le territoire fut partagé entre les trois chefs, fils de Panda, dont il a été question plus haut. Cetchwayo, fils de Panda, mourut en 1884. Dinizulu, son fils, lui succéda. En 1887, tout le territoire de Zoulouland fut proclamé protectorat britannique, et en 1897 il fut définitivement annexé à la colonie du Natal.

Zoulous ou **Amazoulous,** tribu de la famille des Matébélés, qui sont les Cafres proprement dits de l'Est. — *Un, une Zoulou.*

— adj. Qui appartient aux Zoulous ou à son habitant. *Les peuplades zoulous. Les tribus zoulous.*

— n. m. Langue parlée par les Zoulous.

Encycl. Au commencement du XIXe siècle, les Zoulous, sous le commandement de Tchaka, formaient déjà une nation d'un million d'hommes, environ, qui avait pour base de son organisation, militaire et leur amour de la guerre, la ruine de leur empire. Battus par les Boers et les Anglais, les Zoulous, depuis la guerre de 1879, ne forment plus, sous l'Afrique australe, qu'une tribu, encore importante par le nombre, qui, sérieusement surveillée dans son pays, ne compte plus dans le Natal, où les Zoulous travaillent pour le compte des blancs. Ils sont parmi les plus beaux de tous les Cafres. V. les articles Cafres et Matabélés.



Zoulous.

Zoumara n. f. Sorte de clarinette égyptienne.

Zoumbo ou **Zumbo,** poste portugais de l'Afrique orientale, dans la province de Mazaro, sur la rive gauche du Zambèze, grossi à cet endroit de la Loangwa. Un habitant européen. C'est le point extrême des possessions portugaises dans cette partie de l'Afrique, entre Mariannhill. Aux environs, gisements aurifères encore imparfaitement reconnus et exploités.

Zour n. m. Dans la Haute-Égypte, barque servant à baptiser les enfants des Coptes verts.

Zournas n. m. Tambour oriental, en usage en Orient.

Zoutpansberg, région montagneuse du Transvaal, dont le nord-est forme la frontière anglaise. Le Transvaal l'est limite, au N. et à l'E. par le cours du fleuve Limpopo, à l'O. par la rivière Selorotsane, et au S. par la chaîne des monts Magoudi. Certains sommets atteignent 1.500 mètres.

Zouylah ou **Zouilah,** ville de la Tripolitaine, dans l'oasis de Fezzan, dans l'oasis de Gatrun, par 26° lat. N. environ.

Zouzou n. m. Arbre du Zanguebar.

Zozimie n. f. Genre de plantes composées, dont les espèces habitent le Mexique. Ce sont des plantes vivaces à feuilles alternes, dentées ou engaînantes, à capitules terminaux à fleurs rouges et épineux.

Zrazi n. m. Mets très estimé en Pologne, qui se prépare avec des tranches de bœuf très minces et très aplaties, sur lesquelles on met de la graisse de lard coupée en petits dés, des oignons hachés, du sel, du poivre, et que l'on roule, ficelle, dans un large de veau et le vinaigre, relevé avec des épices.

Zrinyi hongr. *Zrinski,* grande famille hongroise dont plusieurs membres ont joué un rôle considérable dans leur pays soit en Hongrie. — Nicolas **Zrinyi,** né vers 1508, mort en 1561, fut en 1542 ban de Croatie et se distingua dans les guerres contre les Turcs. Poète, il a laissé en langue magyare, il a laissé un poème épique, *Szigeth* ou *la Chute de la Maison de Zrinyi.* — Pierre **Zrinyi,** né en 1621, mort en 1671, fut ban de Croatie en 1647. Il prit part à la conspiration de Lubomirski contre Léopold Ier, roi de Hongrie, il fut condamné à mort et exécuté à Neustadt. — Hélène **Zrinyi,** née Peckry, morte en 1703, fut mariée à Ferencz Rakoczy, prince de Hongrie et de Transylvanie. Elle prit la défense de son mari contre les Autrichiens, puis contre les Turcs.

Zsadani, ville de Hongrie, comitat de Heves, dist. de Verpelet ; 4.000 hab.

Zsasblya ou **Jozseffalva** (*Jozseffalva* en hongrois), ville de Hongrie, comitat de Haut-Szabolcs, dist. de Nyiregyhaza, ch.-l. de district, non loin de la Theiss. 3.000 hab. Scierie.

ZSOLNA, [illegible] comitat de la Zilinka [illegible]

ZUBENEL-CHEMALI [illegible] l'étoile de quatrième [illegible] du Scorpion.

ZUBER [illegible] peintre français, né à Rixheim [illegible] 1844, entra à l'École navale en 1861, il [illegible] pour se consacrer à la peinture. Ses premières marines lui [illegible] et de ses premiers tableaux. Mais [illegible] française, les plaines et les forêts [illegible] France, les côtes de marine et [illegible] variété et un charme infini, lumineux, délicat [illegible] considérable. Citons, [illegible] *Dante et Virgile* et [illegible] 1877; *le Flon-Flon à Massi-* [illegible] 1880; [illegible] 1881; *le Troupeau de Vieux-Ferrette* [illegible] Strasbourg, deux remarquables [illegible] *Hermitsch Hof* musée du Luxembourg [illegible] aux Salons de 1882-1889; *le Pâturage de l'Hivernon* pour la tapisserie de Beauvais [illegible] Versailles, 1897; *les Marches de* [illegible] très belles aquarelles.

ZUBIA [illegible] Espagne (province de Grenade), [illegible] par des canaux d'irrigation [illegible] bassin de l'Elbe; 3.200 hab.

ZUCCAGNIE [illegible] n. f. Genre de légumineuses [illegible]. La *zuccagnie ponctuée*, du Chili, a des [illegible] en grappes, dont les étamines sont toutes [illegible]. La graine renferme une seule graine.)

ZUCCARELLI [illegible], peintre et graveur italien, [illegible] en 1702, mort à Florence en 1788. Il se fit [illegible] à Venise comme un habile paysagiste, puis [illegible], où il exécuta les plus beaux sites de la [illegible]. Après trois ans, il retourna en Italie. Ce [illegible] exécuta pour la galerie de Dresde deux [illegible] remarquables. Ses paysages, à la touche [illegible] avec un soin extrême, offrent une admirable [illegible] coloris.

ZUCCARINIE [illegible] n. f. Genre de rubiacées. — [illegible] La *zuccarinie à grandes feuilles* est un bel [illegible] aux [illegible] persistantes et coriaces, [illegible]. Les fleurs sont réunies en [illegible] axillaires, elles ont une corolle [illegible] et un ovaire formé de deux [illegible] un style [illegible] subsessile; les [illegible] peuvent atteindre plu-

ZUCCARO ou ZUCCARI, ou ZUCCHERO Federigo, [illegible] en 1542 ou 1543, mort à Ancône en 1609. Élève [illegible] Taddeo [illegible], il le suivit à Rome et [illegible] termina des peintures laissées [illegible] par lui à la Trinité-du-Mont. Appelé à [illegible] pour la grande coupole de la cathédrale [illegible] Lassales, et fut chargé, [illegible], de décorer la voûte de la chapelle [illegible] une peinture commencée par Michel-Ange [illegible] en Flandre, en Hollande, [illegible] en Italie, séjourna quelque [illegible] à Florence, puis à Venise, [illegible] Philippe II l'appela [illegible] et le prince de l'Académie [illegible] sous le titre de *Idea* [illegible] traité d'un style

ZUCCHI [illegible] DEL ZUCCA, peintre italien, né à [illegible] 1542, élève de Vasari, il se [illegible] comme peintre [illegible] Un [illegible] Rome, [illegible] Giovanni Zucchi, [illegible] à [illegible] à la manière [illegible] art

ZUCHETTE [illegible] n. f. Espèce de [illegible]

ZUCHETTI [illegible] Milan, [illegible] par [illegible]

ZUCKMANTEL [illegible] Autriche-Hongrie, [illegible] Frédéric-Guillaume II, [illegible] Frédéric-Guillaume III, [illegible]

ZUÉLANIE [illegible] de flagellariées, [illegible] Guinée [illegible] Espagne.

ZUG [illegible] canton suisse [illegible] de Zug, Schwyz et Lucerne, au N. Il lac des Quatre-Cantons, dont il est séparé par le Rossberg. Entre montagnes moyennes, il a 14 kilom. sur 1 à 4, une surface de 38 kilom carr., une profondeur maximum de 218 mètres. La Lorze arrose ses eaux à la Reuss.

ZUG, chef-lieu du canton de la Suisse centrale, à 85 kilom. de Berne, sur le lac de Zug; 6.000 hab. Filature de coton, fabrique de soieries, savonnerie, émail sur métaux. La ville haute avec ses remparts et ses belles maisons anciennes a gardé un aspect très pittoresque. Les principaux monuments de la ville sont [illegible] l'hôtel de ville, l'église des Capucins et l'église Saint Michel.

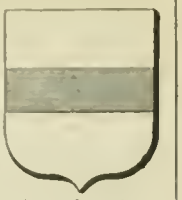

Armes du canton de Zug.

ZUG (CANTON DE), canton de la Suisse centrale, borné au N. par Zurich, à l'O. par Argovie et Lucerne, au S. par Schwyz; 239 kilom. carr.; 25.000 hab., de langue allemande, presque tous catholiques. Territoire montagneux au S. et à l'O.; la plus haute montagne est le Rossberg (1.582 m.) dont un éboulement détruisit en 1806 le village de Goldau. Au N. et à l'O., le sol est peu accidenté. Lacs de Zug et d'Egeri, tributaires de la Reuss par la Lorze. Climat doux dans la plaine, sol fertile. Culture des arbres fruitiers (pommiers, poiriers, cerisiers, châtaigniers); important commerce de fruits secs; fabrication de kirsch; élevé du bétail. Industrie du coton et de la soie; fabriques de lait condensé. Entré dans la Confédération en 1352, il a un gouvernement démocratique représentatif, depuis 1848.

ZUGLIANO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]), sur l'Artico; 3.000 hab.

ZUI-JIN, gardes du corps, armés d'un arc et d'un sabre, que certains fonctionnaires élevés étaient autorisés à prendre pour les escorter, dans l'ancien Japon.

ZUJAR, ville d'Espagne (Grenade [prov. de Grenade]), sur un affluent du Barbata; 4.210 hab. Sources minérales chlorurées sodiques, sulfureuses.

ZUJAR ou SUJAR, rivière d'Espagne sud-occidentale, affluent du Guadiana. Le Zujar prend sa source dans le versant méridional de la sierra Morena, arrose Cuenca, coule d'abord par le N.-E., puis vers l'O., reçoit le Guadalmez, puis l'Esteras, traverse la plaine de la Serena, et vient finir dans la Guadiana, non loin de Villanueva de la Serena, après un cours de 220 kilom.

ZULCHOW, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie]), non loin de l'Oder; 7.500 hab.; métallurgie.

ZULIA, fleuve de l'Amérique du Sud, qui naît en Colombie, dans les Andes, passe en Venezuela et se perd dans le golfe de Maracaibo; 400 kilom.

ZULLICHAU, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg], ch.-l. de cercle; 8.000 hab. Minoteries, distilleries, filatures de coton et de laine, fabrication d'étoffes.

ZULPICH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne], entre deux petits sous-affluents du Rhin par l'Erft; 2.000 hab. Papeteries, distillerie, briqueterie. Ville très ancienne, qui portait au temps de l'empire romain le nom du *Tolbiacum*. C'est probablement le Tolbiac ou Clovis défit, en 496, le roi des Alamans. Il fit partie, depuis le xe siècle, du domaine des archevêques de Cologne.

ZULTE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale [arrond. de Gand], près de la Lys; 2.556 hab. Briqueterie.

ZULZ ou BIALA, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie]; 2.750 hab.

ZUMALACARREGUY (Tomaso), général espagnol, né à Ormaiztegui (Guipuzcoa) en 1788, mort à Cegama (Biscaye) en 1835. Il fit ses études de droit à Pampelune, prit part comme volontaire à la première défense de Saragosse (1808) et fut nommé capitaine (1813). Ultra-royaliste, révoqué par le gouvernement constitutionnel (1822), il entra dans l'armée de la Foi commandée par Quesada et, après l'abolition de la constitution, fut promu lieutenant-colonel (1825) et colonel. Dévoué à don Carlos, il fut mis en disponibilité peu après la mort de Ferdinand VII (1833), refusa de reconnaître la reine Isabelle, alla prendre le commandement des insurgés en Biscaye (avr. 1834). Malgré la faiblesse de ses bandes, grâce à son énergie et à son incroyable habileté, il infligea de sanglants échecs au général Quesada près de Sagura (avr.), au général O'Doyle à Olegria (27 oct.), entra en Vieille-Castille, battit Mina près de Vittoria, prit Arancez (mars 1835), repoussa le ministre de la guerre Valdès à Contrasta, occupa Villafranca. Il vint assiéger Bilbao, fut blessé (15 juin 1835) et mourut, ce qui entraîna la défaite des carlistes.

ZUMATIQUE (*tik'*) n. m. Sorte de vernis siccatif à base de zinc et de manganèse.

ZUMBUSCH (Gaspard-Clément), sculpteur autrichien, né à Herzebrok (Westphalie) en 1830. Élève de Halbig, il visita l'Italie avec son maître. Parmi les œuvres qu'il exécuta peu après son retour, citons la statue de l'historien *Othon de Freising* et le buste du roi *Louis II de Bavière*. Il est l'auteur du *Monument du roi Maximilien de Bavière* (Munich), du *Monument de Beethoven*, avec figures allégoriques; de la statue du *général Rumford* (Munich); du *Monument de la Victoire* pour Augsbourg; de la statue de *Innatiuste Herz*, à Nuremberg; des figures principales des opéras de Richard Wagner pour le roi Louis de Bavière, des bas-reliefs pour la tombeau du baron de Frauenhofer; du *Monument funèbre de Schindler* à Salzbourg, de nombreuses statues; etc. — Son frère JULES ZUMBUSCH, sculpteur aussi, est né à Herzebrok, en 1842. Élève de Halbig, il devint frère lai au cloître des rédemptoristes d'Alt-Œtting; mais il le quitta bientôt, retourna à Munich en 1866 et s'adonna au portrait.

ZUME-LAZULI n. m. Minér. V. ZEMECH.

ZUMIQUE (*mik'* — du gr. *zumé*, levure) adj. Se dit d'un [illegible] acide butyrique et d'acide lactique qui se produisent [illegible] la fermentation des matières amylacées. || Syn. [illegible] MANÉGIQUE.

ZUMPANGO, lac du bassin de Mexico, à 35 kilom. N. [illegible] de la capitale et à 4^m^,15 seulement plus haut qu'elle; c'est pourtant le plus élevé des six lacs « mexicains ». Il se dissout souvent les pluies; on l'a vu tout à fait sec.

ZUMPANGO, bourg du Mexique (gouv. de Mexico), au bord d'un lac, 8.[illegible]00 hab. Houille.

ZUMPANGO ou ZUMPANGO del Rio, bourg du Mexique (Guerrero [distr. de Centre]); 5.000 hab. Sucrerie.

ZUMSTEEG (Jean-Rodolphe), compositeur allemand, né à Sachsenflur, dans l'Odenwald, en 1760, mort en 1802. Formé par Poli, Borani, Mazzanti, il composa, étant encore élève, des cantates pour les fêtes de la cour, des messes à grand orchestre, des airs pour les chœurs des *Brigands* de Schiller, son ancien condisciple. Il succéda à Poli comme maître des concerts de la chapelle ducale de Weimar, fut nommé en 1792 directeur de l'Opéra de Weimar et maître des concerts du grand-duc. Il fut le premier compositeur allemand qui écrivit des ballades avec accompagnement pour piano. Les meilleurs de ses opéras sont : *l'Île des esprits*, *la Fête des paons* *Elbonkadoni*.

ZUNIS, Indiens du Nouveau-Mexique (États-Unis), aujourd'hui cantonnés dans une réserve située au N. du 35e parallèle. On trouve chez eux les restes d'une ancienne civilisation qui rappelle celle des Aztèques.

ZUNYITE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, fluor et chlore.

ZUNZ (Léopold), érudit allemand, né à Detmold en 1794, mort à Berlin en 1886. Des scrupules de conscience lui firent renoncer à des postes de rabbin à Berlin (1822) et à Prague (1835). De 1840 à 1850, il fut directeur de l'École normale israélite de Berlin. A citer, parmi ses publications : *Quelques mots sur la littérature rabbinique* (1818); *Discours religieux des juifs* (1832); *les Noms juifs* (1836); *Études historiques et littéraires* (1845); *Poésie synagogale du moyen âge* (1855); *le Rite du service religieux synagogal* (1859); *Histoire littéraire de la poésie synagogale* (1865); etc.

ZUPANJA, ville d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Szerem]), ch.-l. de distr., sur la Save; 3.465 hab.

ZUPHIE (*fi*) ou ZUPHIUM (*fi-om'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type d'une tribu dite des *zuphiinés*, comptant une quarantaine d'espèces sur le globe.

ZUPPA, comm. d'Austro-Hongrie (Dalmatie [distr. de Cattaro]); 3.710 hab.

ZURAWNO, ville d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Stryi], sur le Dniester; 2.900 hab. Vignobles, céréales.

ZURBARAN (Francisco), peintre espagnol, né à Fuente-de-Cantos (Estrémadure) en 1598, mort à Madrid en 1662. Il étudia sous la direction de Morales, puis de Juan de Las Roelas. La vue de quelques tableaux du Caravage lui inspira une vive admiration, et lui-même a été surnommé **le Caravage espagnol**. En 1625, il fut chargé de peindre neuf tableaux pour la décoration du retable de la chapelle de San Pedro, dans la cathédrale de Séville. Il peignit ensuite pour l'église du collège de Saint-Thomas-d'Aquin un tableau consacré à ce docteur; c'est la plus vaste et la plus belle de ses compositions. Zurbaran peignit encore dans l'église de Guadalupe plusieurs grands tableaux, huit, entre autres, représentant l'*Histoire de saint Jérôme*. A Séville, il exécuta de nombreux ouvrages pour les églises des communautés religieuses. En 1633, il acheva les peintures de la chartreuse de Xérès, consacrées pour la plupart à saint Bruno et à saint Hugues. Ce ne fut que beaucoup plus tard qu'il fit un assez long séjour à Madrid, où il fut appelé en 1650 par Velasquez, et il peignit dans le palais du Buen-Retiro une série de tableaux représentant les *Travaux d'Hercule*.



Zurbaran.

Le Musée royal de Madrid possède deux beaux ouvrages de Zurbaran consacrés à saint Pierre Nolasque, un *Sommeil de l'Enfant Jésus*, *Sainte Cosilda*, et *les Travaux d'Hercule* en dix tableaux, qui prouvent que l'artiste s'entendait mieux à peindre les saints du paradis que les dieux de l'Olympe. Les figures de *Moines* qu'on voit de lui au musée national du Fomento, dans la galerie de l'académie de Madrid et dans celle de l'académie de dessin de Cadix sont excellentes. Le Louvre possède trois tableaux de Zurbaran : *Saint Pierre Nolasque et saint Raymond*, *les Funérailles d'un évêque* et *Sainte Apolline*.

ZURCHER (Frédéric), littérateur français, né à Mulhouse en 1816, mort à Toulon en 1890. Élève de l'École polytechnique, il servit dans la marine, puis s'adonna à des travaux scientifiques et s'attacha à vulgariser la science en la rendant accessible à tous. Il a composé la plupart de ses ouvrages en collaboration avec Margollé. Outre une traduction de la *Géographie physique* de F. Maury, on lui doit : *les Phénomènes de l'atmosphère* (1862); *les Météores*; *les Tempêtes*; *les Glaciers* (1867); *Histoire de la navigation* (1867); *les Étoiles filantes* (1870); etc.

ZURICH (LAC DE), lac suisse des cantons de Zurich, de Schwyz, de Saint-Gall, à 409 mètres d'altitude. Il a 40 kilom. de long sur 2 à 4 kilom. de large, 8.778 hect., une profondeur moyenne de 100 mètres. Une digue de 931 mètres de longueur, utilisée par une voie ferrée et par une route, digue qui a remplacé un pont, le divise en lac supérieur et lac inférieur. Gracieux, riant, il reçoit la Linth et s'écoule, à Zurich même, par la Limmat, sous-affluent du Rhin par l'Aar.

ZURICH (lat. *Turicum*), ville de la Suisse septentrionale, chef-lieu du canton homonyme, sur la Limmat, qui sort à cet endroit du lac de Zurich et reçoit la Sihl (bassin du Rhin par l'Aar); 163.967 hab. (*Zurichois*, *oises*.) Zurich est surtout une ville industrielle, dont l'essor, pendant les dernières années du XIXe siècle, a été particulièrement rapide. Au premier rang de ses industries se trouve la fabrication de la soie. Viennent ensuite la fabrication des étoffes de coton, de laine, les constructions mécaniques, les teintureries, les ateliers d'impression sur étoffes, les tanneries, les papeteries, les manufactures de tabac, les savonneries, vinaigreries. Zurich est en même temps le principal marché de la Suisse pour les soies grèges, cotons, vins, céréales, etc.

Zurich se développe dans un site fort agréable, à l'extrémité septentrionale du *lac de Zurich*, entouré, à l'E., par une enceinte de coteaux fertiles, couverts de vignes et couronnés de forêts. Les Romains avaient créé à cet endroit un établissement et une étape. L'enceinte qu'occupait, à une époque moins reculée, Zurich, était tout entière sur la rive droite de la Limmat. Sur la rive gauche était l'abbaye de Fraumunster. Autour de ces deux centres s'est développée la ville. Bel hôtel de ville construit au XVIIe siècle; église de Fraumunster; église Grossmunster, cathédrale; tour de Waltemberg. École polytechnique (*Politechnikum*).

— *Histoire*. Zurich, de fondation romaine, fut déclarée en 1210 ville libre impériale; elle secoua bientôt le joug de la noblesse qui la gouvernait, s'allia aux cantons de Schwyz, Uri, Lucerne et Unterwalden pour lutter contre les ducs d'Autriche et fut admise, en 1351, dans l'Union helvétique. Mais, de 1436 à 1450, ses compétitions avec Glaris la ramenèrent dans l'alliance de l'Autriche. Zwingle y prêcha la Réforme en 1516. Les environs de Zurich ont été illustrés par deux victoires mémorables : la première remportée par les Suisses sur les Autrichiens (1411), la seconde gagnée par Masséna sur les Russes, commandés par Souvaroff (25 et 26 sept. 1799). Patrie de Gessner, de Simler, de Lavater, de Pestalozzi, etc.

ZURICH (CANTON DE), canton de la Confédération helvétique, dans le nord de la Suisse, limité au N. par le grand-duché de Bade et le canton de Schaffhouse, à l'O. par le canton d'Argovie, au S., par ceux de Zug et de Schwyz, à l'E. par ceux de Saint-Gall et de Thurgovie. Superf. 1.725 kilom. carr.; pop. 431.036 hab. Ch.-l. *Zurich*.

Sol moins montagneux que la plupart des autres cantons de la Suisse : aucun des sommets n'atteint la limite des neiges éternelles. Trois chaînes principales traversent le canton de Zurich : sur la frontière orientale, celle de l'Altmann, qui culmine au Hörli; à l'O., celle du Lagern; enfin, celle de l'Albis, parallèle au lac de Zurich. Au pied de la chaîne de l'Altmann se trouvent les plaines les plus fertiles. Nombreuses rivières, toutes tributaire du Rhin par la Limmat (seul cours d'eau navigable du canton) et la Sihl, affluent de la Limmat. Climat assez tempéré, mais soumis à des changements fréquents et subits et à de brusques coups de *fœhn*. L'agriculture du canton est bien développée, la sylviculture très perfectionnée; mais c'est surtout l'activité industrielle qui domine, grâce à l'abondance des eaux courantes, qui fournissent une force motrice abondante et économique : industries de la soie, des étoffes de coton; tanneries, mégisseries, ganteries, teintureries, industries mécaniques, etc.



Armes du canton de Zurich.

La constitution du canton de Zurich est démocratique. La souveraineté appartient au peuple et est déléguée à un grand conseil de 212 membres. Le pouvoir exécutif est confié à une assemblée de 25 membres, élus directement par le peuple. La grande majorité de la population est de langue allemande et de religion protestante.

Zurich (TRAITÉ DE), conclu le 10 novembre 1859 entre l'Autriche d'une part, la France et la Sardaigne de l'autre. Précédé des préliminaires de Villafranca (12 juill.), qui avaient mis fin à la guerre entre l'Autriche et la Sardaigne, ce traité préparait l'unité territoriale de l'Italie. L'Autriche cédait la Lombardie à l'empereur des Français, qui devait la remettre au roi de Sardaigne. L'Autriche et la France reconnaissaient la nécessité d'une confédération italienne, sous la présidence honoraire du pape; la Vénétie devait en faire partie, tout en restant sous la souveraineté de l'empereur d'Autriche. La France, qui avait combattu pour l'unité italienne, devait trouver quelques mois plus tard sa récompense dans la cession de la Savoie et du comté de Nice.

Zurita (Geronimo), historien espagnol, né et mort à Saragosse (1512-1580). Il fut gentilhomme de la chambre de Charles-Quint (1530), secrétaire de l'inquisition de Madrid, conseiller de Castille (1513) et contador mayor de l'inquisition d'Aragon. En 1548, les Cortès de Monzon créèrent pour lui la place de chroniqueur d'Aragon. Philippe II le nomma son secrétaire (1567) et le chargea d'organiser le dépôt d'archives de Simancas. Secrétaire général du conseil suprême de l'inquisition (1568) et trésorier de la ville de Saragosse, il se retira dans ses dernières années chez les hiéronymites de cette ville. Son principal ouvrage : *Anales d'Aragon* (1562-1569) est resté le plus solide monument de l'histoire aragonaise.

Zurlauben, famille suisse, qui porta d'abord le nom de **La Tour-Châtillon.** PIERRE DE **La Tour-Châtillon,** au XIVe siècle, soutint des guerres contre les Bernois. — Son fils, ANTOINE **de La Tour-Châtillon,** mort en 1402, entra en lutte, en 1375, avec son oncle Guichard, évêque et prince de Sion. Ses vassaux s'emparèrent du prélat, qui fut mis à mort; mais les habitants ayant voulu venger leur évêque, Antoine fut battu et dut se réfugier à la cour de Savoie. — Son fils, BALTHAZAR **de La Tour-Châtillon,** après la défaite essuyée par Antoine, dut se cacher, et, comme le nom de La Tour-Châtillon était devenu odieux, il prit celui de **Zurlauben** (de *Laube*, feuille), qui rappelait sa retraite dans les bois. — BÉAT Ier **de Zurlauben,** mort en 1596, d'une autre branche que les précédents, entra aussi au service de la France et se signala à Moncontour. Sa compagnie resta attachée à Charles IX et à Henri III sous le nom de garde suisse. — BÉAT II **de Zurlauben,** mort à Zug en 1663, remplit de hauts emplois et contribua à la pacification de son pays. On le surnomma **Père de la patrie** et **Colonne de la religion.** — BÉAT-FIDÈLE-ANTOINE-JEAN-DOMINIQUE **de Zurlauben,** baron DE LA TOUR-CHÂTILLON, général suisse au service de la France, né à Zug en 1720, mort en 1795. Entré dans le régiment de Zurlauben, il y fit plusieurs campagnes à partir de 1742, et devint lieutenant général. On lui doit plusieurs ouvrages sur l'histoire de la Suisse.

Zurlinden (Emile-Auguste-François-Thomas), général français, né à Colmar en 1837. Élève de l'École polytechnique en 1857, puis de l'École d'application de Metz; il en sortit comme lieutenant d'artillerie, fut nommé capitaine en 1866 et se distingua pendant la guerre franco-allemande (1870-1871) comme aide de camp du général de Berckheim. Prisonnier avec l'armée de Metz, il s'évada de la forteresse de Glogau, ou il avait été enfermé, rentra en France, et fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale chef d'état-major du 25e corps. Colonel en 1880, général de brigade en 1885, divisionnaire en 1890, puis commandant du 4e corps d'armée (1894), il devint ministre de la guerre en 1895. Après avoir exercé le commandement du 15e corps d'armée et remplacé 1898 le général Saussier comme gouverneur militaire de Paris, il redevenait ministre de la guerre dans le cabinet Brisson, mais se retirait bientôt pour n'avoir pas à prendre l'initiative de la révision du procès Dreyfus. Il fut relevé de ses fonctions de gouverneur militaire de Paris en 1899 et passa au cadre de réserve en 1902. On lui doit un intéressant volume de *Souvenirs* sur la guerre franco-allemande 1901.

ZURLITE n. f. Silicate naturel appartenant au genre wernérite.

ZURNA n. m. Chez les Turcs, Espèce de hautbois.

Zuromin, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Plock]; 7.000 hab. Distilleries, tanneries, scieries.

ZUT interj. Pop. Exclamation qui exprime que l'on est dépité, ou que l'on se désintéresse de quelque chose.

ZUTISTE (*tsist'*) n. Pop. Personne qui se désintéresse de tout.

Zutkerque, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Omer; 1.606 hab.

Zutphen, ville des Pays-Bas (Gueldre), sur l'Yssel et la Berkel; 18.000 hab. Église Sainte-Walburge, des XIIe et XVe siècles, avec énorme tour à cinq étages; église Saint-Jean, des XIIIe et XIVe siècles.

Zuttibur, idole des Vendes et des Polonais, probablement un dieu des forêts.

Zuyd ou **Zuid**, mot hollandais qui signifie *sud*, et qui entre dans la composition de nombreux noms géographiques.

Zuyderzée (holland. *mer du Sud*), golfe du roy. des Pays-Bas, formé par la mer du Nord, entre les provinces de la Hollande-Septentrionale à l'O., d'Utrecht au S., de Gueldre au S.-E., d'Overyssel et de Frise à l'E. Il est fermé en partie au N. par les îles de Texel, de Vlieland, de Terschelling et d'Ameland. Large, à l'entrée de 17 kilom. seulement, le Zuyderzée forme plus au sud un vaste bassin circulaire, large de 75 kilom. au maximum. Au sud-ouest, il s'avance profondément dans les terres, où il forme le petit golfe de l'Y, sur le bord méridional duquel s'élève Amsterdam.

A l'époque romaine, le Zuyderzée formait un lac tout à fait isolé de la mer, le lac Flevo. C'est cette nappe d'eau douce qu'une inondation confondit avec la mer en 1282, dans un terrible raz de marée qui engloutit plus de quatre-vingts villages, fit périr 100.000 hab. Sous le premier Empire, le Zuyderzée donna son nom à un département français, qui eut *Amsterdam* pour chef-lieu. Il est depuis longtemps question de dessécher le Zuyderzée, dont la profondeur moyenne n'est que de 1^m^,50.

ZUZ n. m. Nom égyptien et hébraïque de la drachme.

Zvanoié, ville de Russie (gouv. de Koursk), sur le Sem, sous-affluent du Dniéper par la Desna; 3.500 hab. Tanneries, minoteries; commerce de céréales et de bestiaux.

Zvellendam. Géogr. V. SWELLENDAM.

Zvonimir, roi de Croatie de 1076 à 1087. Gendre d'André, roi de Hongrie, il fut couronné à Salone en 1076. Il eut à repousser les attaques des Normands et des Vénitiens contre la Dalmatie. Il eut pour successeur Etienne II.

Zvoriste, bourg de la Roumanie Moldavie départ. de Dorohoi, sur un petit sous-affluent du Danube par le Sereth; 6.000 hab. Vignobles.

Zvornik ou **Swornik**, ville d'Austro-Hongrie (Bosnie), ch.-l. de district, cercle de Donia-Touzla, sur la rive gauche de la Drina; 3.030 hab. Minerais.

Zwackhie (*zva-ki*) n. f. Genre de borraginacées échées. La *zwackhie dorée*, des pays balkans, est une herbe vivace, à feuilles alternes, à rhizome long et épais. Elle est remarquable par ses fleurs asymétriques dans leur calice et dans leur corolle.)

Zwaluwe, bourg des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), près du Hollandsche Diep; 5.000 hab.

Zwammerdam ou **Svammerdam**, bourg des Pays-Bas (prov. de Hollande-Méridionale, arrond. de Leyde), à quelque distance du vieux Rhin. 1.700 hab. Construction de bateaux, minoteries, tuilerie.

Zwangis (*zvan-jiss*) n. m. Sorcier mongol.

Zwartsluis, bourg des Pays-Bas (Overyssel), sur le Zwarte Water, près du Zuyderzée; 1.000 hab.

Zweibrücken, Géogr. V. DEUX-PONTS.

Zweihonnschaften, bourg d'Allemagne (Prusse prov. du Rhin); 1.000 hab.

Zwentibold ou **Zwientopelk** ou plutôt **Swiatopluck**, roi de Lorraine, mort en 900. Il était fils naturel de l'empereur d'Allemagne, Arnulf, et avait reçu son nom du duc slave des Moraves, Zwentibold, qui l'avait tenu sur les fonts baptismaux. Jusqu'à la naissance de Louis, fils légitime d'Arnulf, Zwentibold fut considéré comme l'héritier de l'empereur. En mai 895, Arnulf le fit reconnaître comme roi par les grands et les évêques de Lorraine. Mais Zwentibold s'avisa de vouloir réduire les seigneurs à l'obéissance, destitua trois comtes, se brouilla avec le puissant duc de Lorraine, Rainier, et osa même lui enlever sa dignité en 898. Une révolte générale des grands éclata, en 900, après la mort d'Arnulf; les Lorrains proclamèrent roi Louis l'Enfant. Zwentibold tenta en vain de lutter contre les comtes lorrains, généraux de son père, Gherhard et Matfried; il périt, le 13 août 900, dans une bataille livrée sur les bords de la Meuse.

Zwettl, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), ch.-l. de district, sur le Kamp, affluent du Danube; 3.300 hab. Fabrication de lainages, cotonnades.

Zwickau, ville d'Allemagne (roy. de Saxe), ch.-l. d'un cercle et d'un district, sur la branche mère de la Mulde, dite *Molde de Zwickau*; 57[illegible] hab. Au S. de la ville existe un des plus riches bassins houillers de l'Allemagne centrale. Métallurgie du fer, fabrication de produits chimiques, d'étoffes diverses, soieries, toiles, cotonnades; fabriques de glaces, ébénisterie, etc.; commerce de houille, bois, céréales, vins, poteries. De beaux monuments rappellent le passé prospère de Zwickau. Église Sainte-Catherine. Bel hôtel de ville du XVIe siècle, etc.

Zwickau, fondée, semble-t-il, au XIe siècle, devint à la fin du XIIIe siècle ville impériale, avant de tomber [illegible] au pouvoir des margraves de Meissen. Patrie de Thomas Münzer.

Zwickau, ville d'Austro-Hongrie (Bohême, cercle de Jung-Bunzlau), sur un petit sous-affluent de l'Iser; 5.565 hab. Filature de coton, fabrication de toiles.

Zwierziniec, ville d'Austro-Hongrie (Galicie, cercle et district de Rzeszow), [illegible] hab.

Zwiesel, bourg d'Allemagne (Bavière, cercle de la Basse-Bavière), sur le Schwarze Regen; 1.700 hab. Scierie.

Zwiésélite (*zvie-*) n. f. Phosphate naturel de fer et de manganèse, trouvé à Zwiesel, en Bavière.

Zwijndrecht ou **Zwyndrecht**, bourg des Pays-Bas (Hollande-Méridionale, arrond. de Dordrecht), sur la Merwede, bras de la Meuse; 5.700 hab. Manufacture de chantiers de construction de bateaux. Ville fort ancienne.

Zwindrecht, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Saint-Nicolas, près de l'Escaut; 1.975 hab. Couleurs, carrosserie.

Zwinger ou **Zuinger** (THÉODORE) dit **l'Ancien**, médecin suisse, né et mort à Bâle (1533-1588). Fils d'un corroyeur et d'une sœur de l'imprimeur Jean Oporin, il passa trois ans, en qualité de précepteur, dans l'imprimerie des Bering à Lyon, puis suivit à Paris les cours de Ramus. Il étudia la médecine à Padoue et à Venise, et, en 1559, se fixa définitivement à Bâle, où il devint professeur de langue grecque, puis de morale (1571) et de médecine théorique. L'œuvre de ce médecin, qui eut alors une vraie célébrité, est toute dérivation [illegible]. — Son petit-fils, **Théodore, dit le Jeune**, médecin et botaniste, né à Bâle en 1658, mort en 1724. Nommé professeur de séquence en 1684, il devint en 1697 professeur de physique à l'académie de Bâle, où il fit une véritable révolution en remplaçant l'enseignement purement théorique par l'enseignement expérimental. Ses ouvrages sont surtout des compilations, qui lui assurèrent un grand renom.

Zwingle ou **Zwingli** (ULRICH), réformateur suisse, né à Wildhaus (cant. de Glaris) en 1484, mort à Cappel en 1531. Son oncle, curé de Wesen, dirigea ses premières études, qu'il compléta à Bâle, à Berne [illegible] (1499-1502). De retour à Bâle, il y professa la [illegible] théologie. Curé de Glaris, en 1506, curé [illegible] en 1516, et préposé en quelque sorte aux pèlerinages de Notre-Dame-des-Ermites, il effaça l'inscription tracée sur la porte de l'abbaye : *Ici l'on trouve une pleine rémission de tous les péchés*, enterra les reliques, et déclara aux pèlerins que les pratiques religieuses étaient inutiles. Il devançait ainsi Luther d'un an. Appelé à Zurich, il y apporta, dès 1519, des doctrines toutes nouvelles qui lui suscitèrent à la fois des admirateurs et des ennemis. Menacé de destitution, il écrivit un pamphlet intitulé : *Archétètes commencement et fin* ; il et adressait, en même temps, à la diète helvétique une pétition signée de dix ecclésiastiques du canton, qui demandaient comme lui la libre prédication de l'Évangile et l'abolition du célibat des prêtres. En 1524 Zwingle épousait Anna Reinhard. Aux fêtes de Pâques de l'année 1525, on célébrait, pour la première fois à Zurich, la Cène selon la doctrine du réformateur, sinon [illegible] commémoration de la mort de Jésus-Christ, et non présence réelle de son corps, comme le voulait encore Luther. Le réformateur soutint dès lors des luttes continuelles. Tous les cantons de la Suisse n'étant rassemblant pas la Réforme, les cantons catholiques s'unirent à la maison d'Autriche et la guerre fut déclarée en 1529. Zwingle accompagnait l'armée zurichoise, en qualité d'aumônier; l'armée fut défaite et Zwingle fut mortellement blessé près de Cappel, un officier ennemi l'acheva en lui plongeant son épée dans le cœur. Son cadavre, écartelé par les soldats, fut brûlé; les cendres en furent dispersées au vent. 1531. Zwingle a laissé, entre autres ouvrages, un *Commentaire sur la vraie et la fausse religion* (1525), et une *Bible zurichoise* (1529), en langue allemande, inférieure, pour [illegible] à celle de Luther.



Zwingle.

ZWINGLIANISME ou **ZUINGLIANISME** (*zu-*), [illegible] n. m. Doctrine de Zwingle et des zwingliens.

ZWINGLIEN ou **ZUINGLIEN, ENNE** [illegible]-lin, [illegible] n. Membre de la secte fondée par Ulric Zwingle. — Adjectiv. : *Hérésie* ZWINGLIENNE.

Zwirner Ernest Frédéric, architecte allemand, né à Jakobswalde (Silésie) en 1802, mort à Cologne en 1861. Il est surtout connu par les travaux de restauration de la cathédrale de Cologne, qu'il dirigea de 1833 à 1861. Il fournit aussi les plans d'un grand nombre d'édifices religieux, entre autres le célèbre [illegible] et de Mayence, sur le Rhin, de plusieurs châteaux, tels que ceux [illegible] de Furstenberg, à Herdringen, celui d'Arenberg sur le Rhin, celui de Moyland, près de Cleves, etc. Sa dernière œuvre fut la synagogue de Cologne.

Zwischenwæssern ou **Medvode**, bourg d'Autriche-Hongrie (Carniole, sur la Save; 3.[illegible] hab.

Zwittava ou **Zwittau**, ville d'Austro-Hongrie (Moravie, cercle de Brunn, sur la Zwittava, sous-affluent du Danube, 8.000 hab. Fabrication de lainages, toiles.



ZYGOPÉTALE n. m. Genre d'orchidées, tribu des vandées.

— ENCYCL. Les *zygopétales* sont des herbes épiphytes, à fleurs en grappes ou solitaires. On en connaît plus de cinquante espèces épiphytes, très belles, qui appartiennent aux parties chaudes de l'Amérique. On en rencontre de nombreux représentants dans les serres. On cultive notamment : le *zygopetalum aromaticum*, à pétales blancs et à labelle bleu d'azur; le *zygopetalum Backhousianum*, blanc crémé taché, violet; etc.



Zygopétale.

ZYGOPHYLLACÉES (*fi-la-sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales. — *Une* ZYGOPHYLLACÉE.

ENCYCL. Les *zygophyllacées* sont des herbes, des arbrisseaux ou des arbres à feuilles opposées, stipulées, généralement composées pennées; les fleurs, hermaphrodites, sont pentamères. Le fruit est variable : c'est une capsule, une baie ou un drupe. Les zygophyllacées sont voisines des rutacées, mais en diffèrent essentiellement par l'absence de poches glandulenses dans les feuilles, la concrescence des carpelles et la structure de l'ovule. Elles se rapprochent aussi des linacées et des géraniacées. Genres principaux : *zygophylle-gaïac*, avec fruit capsulaire et graine à albumen; *tribule*, graine sans albumen; *nitraire*, fruit drupacé, feuilles alternes.

ZYGOPHYLLE (*fil'* — du gr. *zugon*, joug, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de *zygophyllacées*.

— ENCYCL. Les *zygophylles* sont des arbrisseaux à feuilles opposées, composées imparipennées, stipulées. Les fleurs sont régulièrement pentamères : il y a deux cycles d'étamines, portant généralement vers la base de leurs filets un petit appendice. L'ovaire est formé de cinq carpelles à placentation axile et contient dans chaque loge des ovules anatropes descendants, à raphé interne. Le fruit est une capsule loculicide. Ce genre comprend plus de soixante espèces : la *fabagelle* (zygophyllum fabago), plante de Crimée; la *zygophylle simple*, de l'Asie tropicale et de l'Afrique du Sud, etc.

ZYGOPS (*yhopss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, type d'une tribu dite des *zygopinés*, propres à l'Asie et l'Amérique tropicales.

ZYGOSPORE (du gr. *zugos*, couple, et de *spore*) n. m. Spore formée par conjugaison de deux filaments voisins.

ZYGOSTASE (*staz'*) n. f. Antiq. gr. Charge de zygostate; vérification des poids et mesures.

ZYGOSTATE (*stat'* — du gr. *zugostatès*) n. m. Antiq. gr. Magistrat vérificateur des balances, poids et mesures.

ZYGOTE n. f. Bot. V. ISOSPORE.

ZYMASES (du gr. *zumê*, ferment) n. f. pl. Ferments solubles ou enzymes sécrétés par les *plastides* (v. ce mot et FERMENTS, FERMENTATION. — *Une* ZYMASE.

ENCYCL. Les *zymases* sont des substances azotées, non sulfurées, qui ont une parenté assez étroite avec les albuminoïdes. Elles sont sécrétées par les plastides associés (éléments anatomiques) ou libres (bactéries, par exemple), et il faut les considérer comme des déchets de fonctionnement, des produits secondaires de l'assimilation, à base active, très probablement minérale ou métallique (manganèse, par exemple). Les zymases les mieux étudiées sont la *diastase*, la *diastase salivaire* ou *ptyoline*, la *synaptase* ou *émulsine*, la *myrosine* de la graine de moutarde, la *pepsine*, la *pancréatine*, la *diastase hépatique*, etc.

ZYMIQUE adj. Chim. Syn. de ZUMIQUE.

ZYMOGENE (*jèn'* — du gr. *zumê*, ferment, et *génésis*, formation) adj. Substance sécrétée par les cellules glandulaires, et qui, mélangée à l'eau des vacuoles, donne naissance au ferment.

ZYMOHYDROLYSE (du gr. *zumê*, ferment; *hudôr*, eau, et *lusis*, solution) n. f. Dédoublement moléculaire avec hydratation, sous l'influence des ferments solubles. V. HYDROLYSE.

ZYMOLOGIE (*ji* — du gr. *zumê*, levain, et *logos*, discours) n. f. Partie de la chimie qui a rapport à la fermentation.

ZYMOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la zymologie : *Système* ZYMOLOGIQUE.

ZYMONE (du gr. *zumê*, levure) n. m. Chim. Nom ancien du gluten, qui est susceptible de fermentation.

ZYMOPLASMA (du gr. *zumê*, ferment, et *plasma*) n. m. Substance constituée principalement par des ferments solubles ou des substances analogues (zymogènes), qui, suivant Emery, existerait à côté du plasma germinatif et se répartirait dans toutes les cellules de l'économie, où il serait la cause des fonctions zymotiques de ces cellules.

ZYMOPROTÉINE (du gr. *zumê*, ferment, et de *protéine*) n. f. Substance azotée, unie dans le jus de raisin à une substance amylacée, l'amyle, et qui, en se séparant de celle-ci, donne naissance au globule de levure.

ZYMOSCOPE n. m. Physiq. V. ZYMOSIMÈTRE.

ZYMOSIMÈTRE (du gr. *zumôsis*, fermentation, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Instrument dont on se sert pour mesurer le degré de fermentation d'un liquide. ‖ On dit aussi ZYMOSCOPE.

ZYMOSIMÉTRIE (*tri* — rad. *zymosimètre*) n. f. Physiq. Art de mesurer le degré de fermentation des liquides.

ZYMOSIMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Physiq. Qui a rapport à la zymosimétrie : *Système* ZYMOSIMETRIQUE.

ZYMOTECHNIE (*tè-knî* — du gr. *zumê*, levain, et *tekhnê*, art) n. f. Art de produire et de diriger la fermentation.

ZYMOTECHNIQUE (*tè-knik'*) adj. Physiq. Qui a rapport à la zymotechnie : *Études* ZYMOTECHNIQUES.

ZYMOTIQUE (*tik'* — du gr. *zumê*, ferment) adj. Qui a rapport aux ferments solubles ou qui est de la nature de ces ferments : *Fonctions* ZYMOTIQUES. *Maladies* ZYMOTIQUES.

ZYOSTATE (*stat'*) n. f. Bot. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant de petites herbes dont on connaît deux espèces croissant sur les arbres, dans les forêts de l'Amérique équatoriale.

ZYPLE, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Suwalki]); 7.000 hab. Tanneries.

ZYRIANES, peuple du nord-est de la Russie d'Europe, qui comprend environ 100.000 individus, répandus principalement dans les gouvernements de Vologda et de Perm. — *Un, Une* ZYRIANE.

— Adjectiv. : *Industrie* ZYRIANE.

— ENCYCL. D'une taille un peu au-dessous de la moyenne, les *Zyriones* ont la tête courte, les cheveux blonds, les yeux bleus et le nez droit ou aquilin; leur idiome se rattache à la langue finnoise. Ils sont les plus habiles commerçants de la région. Au XIVe siècle, les Zyrianes adoraient encore le soleil, le feu, l'eau et les arbres; mais, à cette époque, ils se convertirent au christianisme. Actuellement, ils sont en grande partie russifiés.

ZYRIANOVSKII, bourg de la Russie d'Asie (Sibérie [gouv. de Tomsk]); 5.000 hab. Mines d'argent.

ZYTHOGALA (du gr. *zuthos*, bière, et *gala*, lait) n. m. Mélange de bière et de lait, qui sert de boisson dans certains pays. ‖ On dit aussi ZITHOGALE.

ZYTHUM (*tom'* — du gr. *zuthos*) n. m. Antiq. Bière que les Égyptiens fabriquaient avec de l'orge fermentée.

ZYZYN, bourg de Russie (Pologne [gouv. de Lublin]), non loin d'un petit sous-affluent de la Vistule; 5.500 hab.

ZZ. Méd. Abréviation de zingiber (*gingembre*).



PRINCIPAUX COLLABORATEURS

DES SEPT VOLUMES DU « NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ »

MM.

Abiys de Jourdain (*Paul*), homme de lettres.
Aguinet (*M.*), licencié ès lettres, interne des hôpitaux de Paris.
Ajen de l'Isle, homme de lettres.
Alber (*Edouard*), prestidigitateur.
Allier (*Raoul*), agrégé de philosophie, chargé de cours à la Faculté de théologie protestante.
André (*Emile*), publiciste, rédacteur au *Journal*.
André (*Léonce*), pasteur de l'Église réformée.
André (*Louis*), juge d'instr. au trib. de la Seine.
Armaingaud, docteur en médecine, président de la Ligue française contre la tuberculose.
Audollent (*Auguste*), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Augé (*Paul*), licencié ès sciences.
Auzou (*Emile*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur à l'École Lavoisier.
Avril (*Paul*), artiste dessinateur.
Babelon (*Ernest*), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles.
Baladier (*A.*), artiste dessinateur.
Barotte (*Henri*), licencié ès sciences physiques.
Bary (*Paul*), chef des travaux pratiques à l'École de physique et de chimie de Paris.
Baudrillart (*André*), ancien membre de l'École française de Rome, agrégé de grammaire, professeur au lycée de Versailles.
Baumgart, administrateur de la Manufacture nationale de Sèvres.
Bavincourt (*P. de*), publiciste.
Beaunier (*André*), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres.
Béguin (*C.*), publiciste.
Belloc (*Emile*), président de la Société d'aquiculture et de pêche.
Bénard (*Agricol*), artiste dessinateur.
Berjot, conseiller à la cour d'appel de Grenoble.
Bernard (*Augustin*), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, docteur ès lettres.
Bernard (*François*), professeur d'économie politique à l'École d'agriculture de Montpellier.
Bernardin (*N.-M.*), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne.
Bernède (*Arthur*), critique dramatique.
Bertillon (*Alphonse*), doct. en méd., chef du service de l'identité judiciaire à la Préf. de police.
Bertrin (abbé *Georges*), agrégé de l'Université, doct. ès lettres, prof. à l'Inst. cathol. de Paris.
Besson (*Paul*), prof. à l'Université de Grenoble.
Bessou (*Antonin*), artiste dessinateur.
Blein (*G.*), agrégé de l'Université, préparateur à l'École normale supérieure.
Blériot (*Alphonse*), licencié ès sciences physiques et ès sciences mathématiques.
Blochet (*E.*), attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Boissonnade (*R.*), maître de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers.
Bondois (*Paul*), agrégé d'histoire, professeur au lycée Buffon.
Bonneau (*Alcide*), homme de lettres.
Bonnefon (*Paul*), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Bordas (*Léon*), docteur en médecine, charge de cours à la Faculté des sciences de Marseille.
Bornecque (*Henri*), professeur adjoint à l'Université de Lille.
Boucheny (*Gaston*), licencié ès sciences physiques et mathématiques.
Bourgonnier, agrégé de l'Université, professeur de mathématiques au lycée d'Orléans.
Bournon (*Fernand*), archiviste paléographe.
Bouvier (*Félix*), chef de bureau au ministère des Finances.
Boyer (*Jacques*), licencié ès sciences.
Boyer, docteur en droit.
Bredin (*A.*), licencié ès lettres, professeur au collège de Langres.
Bréhier (*L.*), chargé de cours d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Bresson (*Louis*), pasteur de l'église wallonne à Rotterdam.
Brizard, docteur ès sciences physiques, professeur au lycée Janson-de-Sailly.
Brongniart (*Charles*), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle.

MM.

Brun (*Pierre*), docteur ès lettres, professeur au lycée de Montpellier.
Brun (*Alexandre*), artiste dessinateur.
Bures (*Maurice*), docteur en droit.
Cagnat (*René*), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Cantacuzène, docteur en médecine, attaché à l'Institut Pasteur.
Carré (*Henri*), professeur d'histoire à l'Université de Poitiers.
Cart (*Louis William*), agrégé de l'Université, professeur au lycée Carnot.
Cart (*Théophile*), agrégé de l'Université, professeur au lycée Henri IV.
Castets (*Henri*), homme de lettres.
Castex (*André*), docteur en médecine, chargé de cours à la Faculté.
Chalot (*Ch.*), prof. à l'École nation. supérieure d'agricult. coloniale à Nogent-s.-Marne (Seine).
Champ (*Paul*), rédacteur au *Vélo*.
Chartier (*Henri*), artiste peintre et dessinateur.
Chassigneux (*Edmond*), licencié ès lettres.
Chaumeton (*Georges*), professeur de mathématiques au collège Chaptal.
Chaumeton (*René*), capitaine d'artillerie.
Chauveaud (*Gustave*), chef des trav. pratiques de botanique à la Faculté des sciences de Paris.
Chauvin (*Paul*), agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Tours.
Chélard (*Raoul*), homme de lettres.
Chenclos (*A. de*), publiciste.
Clément (*Vincent*), docteur en médecine.
Cligny (*Adolphe*), agrégé des sciences naturelles, ancien élève de l'École normale supérieure.
Colin (*Félicie*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée d'Orléans.
Combes (*Paul*), publiciste.
Coquelin (*Louis*), licencié ès lettres.
Coster (*Adolphe*), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Chartres.
Couanon (*Georges*), inspecteur général de la viticulture.
Couderc (*Camille*), archiviste paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale.
Crouzet (*Paul*), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée de Toulouse.
Daniel (*L.*), docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes.
Dastre (*A.*), professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris.
Debidour (*Antonin*), inspecteur général de l'instruction publique.
Dejean, doct. en droit, audit. au Conseil d'État.
Delacour, attaché à la bibliothèque Mazarine.
Delavaud (*Louis*), ministre plénipotentiaire.
Delcour, juge au tribunal civil de Romorantin.
Deloncle (*J.-L.*), maître des requêtes au Conseil d'État.
Demogue (*René*), agrégé des Facultés de droit.
Depont (*Octave*), administrateur des communes en Algérie.
Dérué (lieutenant-colonel), inspecteur principal de l'enseignement de la gymnastique.
Deschamps (*Gaston*), critique littéraire.
Desdevises du Dézert, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Dessertenne (*Maurice*), artiste dessinateur.
Desvallines (*Jean*), publiciste.
Devaux (*Emile*), ingénieur agronome, rédacteur au ministère de l'Agriculture.
Devèze (*Gérard*), diplômé de l'École des Langues orientales vivantes.
Devillaire (*Charles*), homme de lettres.
Diehl (*Charles*), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris.
Dorez (*Léon*), sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibl. nationale.
Dubois (*Marcel*), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Du Fiel secrétaire général de la Société de géographie de Bruxelles.
Dufour (*Léon*), docteur ès sciences.
Duffau-Lagarosse (*L.*), doct. en droit, maître de conférences à la Faculté libre de Paris.
Dumas (*François*), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.

MM.

Dumoulin (*Maurice*), bibliothécaire universitaire, rédacteur au *Temps*.
Gupau (*Georges*), docteur en médecine.
Duprat (*Georges*), professeur de philosophie au lycée de Rochefort, docteur ès lettres.
Durassier (*Édouard*), chef des archives au ministère de la Marine.
Durieux (*Joseph*), docteur en droit, archiviste de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.
Duval (*Gaston*), attaché à la bibl. de l'Arsenal.
Ébray (*Alcide*), rédacteur au *Journal des Débats*.
Enoch (*Maurice*), agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Rochefort.
Fagnan (*E.*), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.
Farges (*Louis*), chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères.
Faucher-Gudin, artiste dessinateur.
Fauchille (*Paul*), docteur en droit, directeur de la *Revue générale de droit international public*.
Faure (*Maurice*), sénateur de la Drôme.
Flandrin (*Louis*), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée Buffon.
Flegenheimer (*Edmond*), ancien élève de l'École normale sup., agrégé des langues vivantes.
Foucart (*G.*), explorateur, homme de lettres.
Fourcaud (*Louis de*), membre du Conseil supérieur des beaux-arts, professeur à l'École nationale des beaux-arts.
Fourneau (*Henry*), pasteur.
Foveau de Courmelles, docteur en médecine, licencié ès sciences physiques et naturelles.
Froidevaux (*Henri*), agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, secrétaire de l'Office colonial près la Faculté des lettres de Paris.
Funck-Brentano (*Frantz*), archiviste paléographe, bibliothécaire à la bibl. de l'Arsenal.
Gaillard (*Henri*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Laval.
Gain (*Edmond*), maître de conférences à l'Université de Nancy.
Galtier-Boissière, docteur en médecine.
Gaubert (*Paul*), docteur ès sciences, assistant au Muséum.
Gauchery (*P.*), docteur ès sciences, chef des travaux pratiques à la Faculté des sciences de Paris, interne des hôpitaux.
Gausseron (*H.-B.*), professeur au lycée Janson-de-Sailly.
Gauthier (*Paul*), consul de France à Alexandrie.
Gautier (*Jules*), inspect. de l'académie de Paris.
Gautier (*L.*), publiciste.
Gestin (*Robert*), docteur en droit.
Girard (*Alphonse*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Bordeaux.
Giraud, agrégé des sciences naturelles, préparateur de paléontologie au Muséum.
Girault (*Arthur*), professeur à la Faculté de droit de Poitiers.
Giron, publiciste.
Glangeaud (*Ph.*), professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Clermont.
Godard (*Léon*), docteur ès sciences, professeur au collège Sainte Barbe.
Gonse (*Louis*), critique d'art.
Good (*Arthur*), ingénieur-conseil.
Got, docteur en médecine.
Gouvy, auditeur à la Cour des comptes.
Grappe (*Georges*), homme de lettres.
Grasset (*Eugène*), artiste dessinateur.
Gréard (*Octave*), membre de l'Académie française.
Grélorin (*René*), professeur de littérature.
Guéchot (*M.*), professeur au lycée de Sens.
Guéguen (*F.*), chef de laboratoire à l'École de pharmacie de Paris.
Guillemonat (*Auguste*), docteur en médecine, maître de conférences au Collège de France.
Guy (*Camille*), agrégé d'histoire et de géographie, gouverneur des Colonies.
Guyot (*Yves*), ancien ministre des Trav. publics.
Hamel (*Augustin*), agrégé de l'Université, professeur au lycée Michelet.
Hamelin (*Maurice*), auditeur au Conseil d'État.
Harbulot (*Maurice*), docteur en droit.

MM.

Heumant (*E.*), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lille.
Haurigot (*Georges*), homme de lettres.
Haussmann (*Charles*), ancien recteur, inspecteur général honoraire de l'instruction publique.
Hébert (*A.*), préparateur à la Faculté de médecine.
Henriet (*Jules*), secrétaire de la Société de géographie de Marseille.
Henry (*Louis*), chef de culture au Muséum, prof. à l'École nationale d'horticulture de Versailles.
Hérou (*Albert*), [illegible] au Muséum.
Hustin (*A.*), secrétaire général de la [illegible] des eaux.
Jarry (*Raymond*), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.
Jeanroy (*A.*), professeur de littérature du moyen âge à l'Université de Toulouse.
Joachim, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Châteauroux.
Joannis (*Alexandre*), professeur à la Faculté des sciences de Paris.
Joly (*Henri*), ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon, membre de l'Institut.
Jouin (*Henry*), lauréat de l'Institut, secrétaire de l'École nationale des [illegible].
Karppe, prof. d'allemand à l'[illegible] de Rennes.
Kergomard (*Jean-Alfred*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Nancy.
Kilian, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Grenoble.
Kirchhoffer (*Alphonse*), professeur de la classe Jean-Louis, secrétaire de l'académie d'armes.
Kont (*J.*), professeur au collège Rollin.
Kreutzberger (*Ch.*), artiste dessinateur.
Laffitte (*Louis*), licencié ès lettres, professeur à l'École supérieure de commerce de Nantes.
Lalauze (*Alphonse*), artiste peintre.
Lanson (*Gustave*), maître de conférences à l'École normale supérieure.
Lapeuze (*Henry*), publ., rédacteur au *Gaulois*.
Lardennois (*Henri*), professeur à l'[illegible] de médecine et chirurgien des hôpitaux de Rennes.
Laubadère (*Paul de*), artiste dessinateur.
Laumonier, docteur en médecine.
Léautey (*Eugène*), ancien chef de division au Comptoir d'escompte de Paris.
Leblond (*René*), artiste dessinateur.
Lebreton (*Félix*), ingénieur en chef des mines, prof. à l'École nationale supérieure des mines.
Leclercq (*André*), préparateur à l'École d'agriculture de Rennes.
Le Dantec (*Félix*), docteur ès sciences, chargé de cours à la Sorbonne.
Ledos (*Gaston*), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Leger (*Louis*), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Le Glay (*André*), publiciste.
Lehoup, ingénieur des manufactures de l'État.
Lejeal (*Gustave*), publiciste.
Lejeal (*Léon*), chargé de cours au Collège de France.
Le Marchand, lieutenant-colonel d'[illegible].
Lemosof (*Paul*), attaché à la [illegible] de la Société de Géographie.
Lemoult (*Paul*), ancien élève de l'École normale supérieure; agrégé de l'Université.
Le Roux (*Henri*), interne des [illegible].
Lesne (*Pierre*), préparateur [illegible] Muséum d'histoire [illegible].
Lévy (*Albert*), dessinateur [illegible].
Lévy-Ulmann (*Georges*), [illegible].
L'Hôpital [illegible].
Libonis [illegible].
Lichtenberger [illegible].
Loevy [illegible].
Loliée [illegible].
Lot [illegible].
Loth (*Joseph*), professeur [illegible] Toulouse.
Lugol (*Paul*), prof. au lycée de Clermont-Ferrand.
Machat (*Jules*), agrégé d'histoire [illegible] professeur [illegible] Bordeaux.
Madrolle (*Claudius*), publiciste.

MM

Mélinor (*Auguste*), prof. à l'École des Chartes.

Monceaux (*Paul*), docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Henri IV.

Monnot (*Pierre*), homme de lettres.

Montaynon (*Henri*), professeur de la République à Andorre.

Monval (*Georges*), archiviste de la Comédie Française.

Moreau (*Georges*), capitaine au long cours.

Moreau (*Lucien*), licencié ès lettres.

Morillot (*Paul*), professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.

Muntz (*Eugène*), membre de l'Institut.

Naquet, docteur en médecine.

Nerlinger (*A.*), archiviste paléographe.

Neuschotz de Jassy, homme de lettres.

Nicot, ancien directeur d'école normale.

Niewenglowski (*Gustave*), préparateur à la Faculté des sciences de Paris.

Ollivier (*Edmond — Ned Nox*), capitaine attaché à l'État major de l'infanterie de marine.

Ossip Lourié, docteur de l'Université de Paris.

Ozenfont, professeur au lycée Montaigne.

Pagès (*Jehan*), prof. à l'École normale d'Auteuil.

Pagnon (*A.*), licencié ès lettres.

Pailheret (*Félix*), licencié ès sciences, maître de conférences à l'École d'agriculture de Rennes.

Pauvert (*Paul*), professeur à l'École alsacienne.

Pellissier (*Eugène*), agrégé de l'Université, professeur au lycée du Havre.

Pellissier (*Georges*), docteur ès lettres, prof. de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, prof. à l'École normale supér. de Fontenay-aux-Roses.

Penancier (*Eugène*), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Péralta (*marquis de*), ministre plénipotentiaire de Costa Rica.

Perier (*Jean*), consul supp. de France à Londres.

Perrin (*Ernest*), prof. à l'école Jean-Baptiste-Say.

Perrin (*Paul*), licencié ès sciences math. et ès sciences physiques, ingénieur électricien.

Petit (*Maxime*), conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Petit-Dutaillis, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lille.

Peyralbe, licencié ès lettres.

Pfister (*Charles*), professeur d'histoire à la Faculté de Nancy.

Picquenard (*Ch.*), licencié ès lettres.

Pingaud (*Albert*), agrégé d'histoire, attaché au ministère des Affaires étrangères.

MM

Piquet (*Félix*), chargé de cours de littérature allemande à la Faculté des lettres de Lille.

Poirrier (*Philippe*), docteur en médecine, licencié ès sciences mathématiques et physiques.

Poisson (*Jules*), assistant au Muséum d'histoire naturelle.

Ponthiere (*Émile*), homme de lettres.

Ponthière (*Honoré*), professeur à l'Université de Louvain.

Pothier (*Dom*), abbé de Saint-Wandrille.

Pougin (*Arthur*), critique musical.

Pulby (*Joseph*), rédacteur principal à la Préfecture de la Seine.

Reinaud, chargé de cours à la Faculté des lettres de Caen, docteur ès lettres.

Rais (*Jules*), secrétaire rédacteur à la Chambre des députés.

Ramboud (*Alfred*), membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique.

Ramon Fernandez de Arteaga, attaché à la légation du Mexique, à Paris.

Ras (*F.*), publiciste.

Reclus (*Onésime*), géographe.

Régamey (*Frédéric*), artiste dessinateur.

Regelsperger (*Gustave*), docteur en droit.

Renault (*Bernard*), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle.

Reybel (*E.*), publiciste.

Ribier (*Eugène de*), professeur au lycée Janson-de-Sailly, directeur de la *Revue des Poètes*.

Robin (*Auguste*), publiciste.

Rocheblave (*Samuel*), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, professeur à l'École des beaux-arts.

Rocheblave (*L.*), prof. au lycée de Grenoble.

Rollet (*Paul*), professeur de mathématiques à l'École des arts et métiers de Châlons.

Rousseau (*François*), licencié ès lettres.

Rouvier (*Gaston*), publ., rédacteur au *Temps*.

Saint-Paul (*Yves*), homme de lettres.

Salmon (*Georges*), membre de la mission archéologique au Caire.

Samuel (*René*), bibliothécaire au Sénat.

Saugon (*L.-P.*), publiciste.

Saugon (*Louis*), licencié ès sciences.

Silvestre de Sacy (*Gabriel*), percepteur.

Sivieude (*Edmond*), profess. au lycée de Sens.

Sizeranne (*Maurice de La*), secrét. gén. de l'assoc. Valentin-Haüy pour le bien des aveugles.

MM,

Sollier (*Félix*), sous-Inspect. de l'enregistrement.

Steeg (*Théodore*), agrégé de philosophie, professeur de philosophie à l'École alsacienne.

Stryienski (*C.*), profes. au lycée Montaigne.

Tousserat-Radel (*Alexandre*), sous-chef des travaux historiques aux Affaires étrangères.

Terrel (*Henry*), licencié ès lettres.

Terrible (*Rémy*), licencié en droit, élève breveté de l'École supérieure des postes et télégraphes.

Tertrin, préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.

Texier, professeur au collège de Provins.

Thiébaut (*Joseph*) sous-chef de bureau au ministère des finances.

Thomas (*Albert*), sinologue, élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes.

Thomas (*Antoine*), professeur de littérature romane à la Faculté des lettres de Paris.

Thuasne (*Émile*), ingénieur.

Tomaszkiewicz architecte.

Tonnot, dessinateur héraldiste.

Treffel (*Georges*), anc. élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire et de géographie.

Trémeau de Rochebrune, docteur en médecine, assistant de zoologie au Muséum.

Trolliet (*Émile*), profes. au collège Stanislas.

Van Biéma, professeur de philosophie au lycée de Sens.

Van Driestein, graveur héraldiste.

Verneau (*Dr*), professeur d'ethnographie à l'École coloniale, assistant au Muséum.

Veyssère (*M.*), publiciste, lauréat de l'Institut.

Vidal (*Léon*), prof. à l'École des arts décoratifs.

Viguier (*R.*), licencié ès sciences, assistant du service botanique à l'École sup. d'Agric. coloniale.

Violette (*Maurice*), avocat à la Cour d'appel de Paris.

Voulquin (*Gustave*), publiciste.

Walter-Jourde (*J.*), homme de lettres.

Welsch (*J.*), doyen de la Faculté des sciences de Poitiers.

Welschinger (*Henri*), chef du service des procès-verbaux du Sénat.

Wolfrom, consul de France.

Yvernès (*Maurice*), sous-chef de bureau de la statistique judiciaire au ministère de la Justice.

Zaborowski, bibliothécaire de la Société d'anthropologie.

Zimmermann (*Paul*), homme de lettres.

PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE SEPTIEME VOLUME

Pradon, par M. BERNARDIN.
Pradt, par M. BONDOIS.
Pragmatique, — **Praguerie**, par M. MANDOUL.
Prague, par M. Louis LAFFITTE.
Prairie, par M. FÉLIX PAILHERET et M. ANDRÉ LECLERCQ.
Praslin, par M. FR. DUMAS.
Praxitèle, — **Préault**, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Pré-aux-Clercs, par M. AJEN DE L'ISLE.
Précession, par M. JEAN MASCART.
Préciput, par M. REGELSPERGER.
Prédestination, — **Prédicateur**, par M. l'abbé BERTRIN.
Préfet, par M. SILVESTRE DE SACY.
Préhistorique, par M. G. TREFFEL.
Préposition, par M. MAURICE ENOCH.
Préraphaélitisme, par M. LOUIS DE FOURCAUD.
Presbytérien, par M. G. TREFFEL.
Présomption, par M. RENÉ DEMOGUE.
Presse (*Techn.*), par M. CHARLES MARSILLON; (*Législ.*), par M. L. ANDRÉ.
Pressoir, par M. PIERRE MONNOT.
Prestidigitation, par M. ED. ALBER.
Prêt (*Dr. rom.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. fr.*), par M. EUGÈNE PENANCIER.
Prêtre (*Antiq.*), par M. P. MONCEAUX; (*Théol.*), par M. l'abbé BERTRIN.
Preuve (*Dr. act.*), par M. L. ANDRÉ; (*Philos.*), par M. RAOUL ALLIER.
Prévision, par M. JEAN MASCART.
Prévost d'Exiles, par M. L. COQUELIN.
Prévost-Paradol, par M. O. GRÉARD.
Prévôt (*Hist.*), par M. GABRIEL LEDOS.
Prévoyance, par M. DUPRAT.
Prière, par M. l'abbé BERTRIN.
Priestley, par M. GASTON BOUCHENY.
Prim, par M. LOUIS FARGES.
Primatice (Le), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Principe, par M. DUPRAT.
Printemps, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Prisme (*Géom.*), par M. GASTON BOUCHENY; (*Phys.*), par M. J. BOYER.
Prison, par M. Louis ANDRÉ.
Privilège, par M. G. REGELSPERGER.
Prix (*Comm.*), par M. EUG. LÉAUTEY.
Probabilité (*Phil.*), par M. DUPRAT; (*Math.*), par M. JEAN MASCART.
Procédure, — **Procès-verbal**, par M. Louis ANDRÉ.
Procope, par M. CHARLES DIEHL.
Progrès, par M. DUPRAT.
Progression, par M. G. BOUCHENY.
Projectile, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Projection (*Phys.*), par M. J. DESVALLINES; (*Math.*), par M. J. MASCART.
Prologue, — **Prométhée**, par M. PAUL MONCEAUX.
Prénom, — **Prononciation**, par M. MAURICE ENOCH.
Prophète (Le), par M. AJEN DE L'ISLE.
Propionique, par M. BAROTTE.
Proportion, par M. G. BOUCHENY.
Proposition, par M. MAURICE ENOCH.
Propriété (*Hist.*), par M. PENANCIER; (*Econ. pol.*), par M. WALTER; (*Dr. rom.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (*Législ. act.*), par M. L. ANDRÉ.
Propylée, par M. PAUL MONCEAUX.
Prorogation, par M. LOUIS ANDRÉ.
Proscription, par M. P. MONCEAUX.
Prose, par M. HENRI BORNECQUE.
Prosodie, par M. MATHIS LUSSY.
Prostate, par le Dr LARDENNOIS.
Prostitution, par M. LOUIS ANDRÉ.
Protagoras, par M. PAUL MONCEAUX.
Protectionnisme, par M. PENANCIER.
Protestantisme, par M. YVES SAINT-PAUL.
Prothèse, — **Protoplasma**, par le Dr LAUMONIER.
Proudhon, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Provence, par M. FR. DUMAS.
Providence, par M. l'abbé BERTRIN.
Province (*Hist. rom.*), par M. BAUDRILLART.
Provinciales (Les), par M. PAUL MORILLOT.
Provocation, — **Prud'homme**, par M. LOUIS ANDRÉ.
Proxénétisme, par M. P. MONCEAUX.
Prud'hon, par M. L. DE FOURCAUD.
Prunier, par M. LOUIS HENRY.
Prurigo, — **Prurit**, par le Dr LAUMONIER.
Prusse (*Géogr.*), par M. LOUIS LAFFITTE; (*Géogr. polit.*), par M. PENANCIER; (*Hist.*), par M. G. TREFFEL.
Psammétique, par M. G. MASPERO.
Pseudonyme, par M. A. BONNEAU.
Psyché, par M. PAUL MONCEAUX.
Psychologie, par M. HENRI JOLY.
Ptolémée, par M. GASTON MASPERO.
Puberté, par le Dr PH. POIRRIER.
Puce, — **Puceron**, par M. MAURICE MAINDRON.
Puddlage, par M. CH. MARSILLON.
Puget, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Puissance (*Dr.*), par M. L. ANDRÉ; (*Math.*), par M. G. BOUCHENY.
Puits, par M. AUGUSTE ROBIN.
Pulmonaire, par le Dr GUILLEMONAT
Pulsomètre, par M. CH. MARSILLON.
Pulvérisateur (*Thérap.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Vit.*), par M. PIERRE MONNOT.
Puniques, par M. A. BAUDRILLART.
Purgatif, par M. GUÉGUEN.
Purge (*Dr.*), par M. G. REGELSPERGER.
Putréfaction, par le Dr LAUMONIER.
Puvis de Chavannes, par M. O. GRÉARD.
Puy-de-Dôme (*Départem.*), par M. PIERRE MONNOT.
Pyramides (*Hist.*), par M. G. MASPERO.
Pyrénées, — **Pyrénées** (BASSES-), — **Pyrénées** (HAUTES-), par M. E. BELLOC.
Pyrenées-Orient., par M. GIRARD.
Pyrite, par M. AUGUSTE ROBIN.
Pyromètre, par M. J. BLEIN.
Pyrotechnie, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Pyrrhus, par M. A. BAUDRILLART.
Pythagore, par M. DUPRAT.
Python, par M. MAURICE MAINDRON.
Q (*Paléogr.*), par M. GABRIEL LEDOS. (*Phon. et Gram.*), par M. M. ENOCH.
Quadrature, par M. MALUSKI.
Quadrilatère, par M. G. BOUCHENY.
Quadrille, par M. Y. SAINT-PAUL.
Quaker, par RAOUL ALLIER.
Quatrefages, par M. Y. SAINT-PAUL.
Quatremère de Quincy, — **Quercia**, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Quatre-vingt-treize, par M. GEORGES HAURIGOT.
Querard, par M. LÉON DOREZ.
Quesnay, par le Dr PH. POIRRIER
Quesnel, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Quételet, par M. GASTON BOUCHENY.
Queue, par M. PIERRE MÉGNIN.
Quevedo y Villegas, par M. E. MÉRIMÉE.
Quiétisme, par M. l'abbé BERTRIN.
Quinault (Philippe), par M. BERNARDIN.
Quinault (Les), comédiens, par M. GEORGES MONVAL.
Quinet (Edgar), par M. G. LEJEAL.
Quinine, par M. GASTON BOUCHENY et M. GUÉGUEN.
Quinoléine, — **Quinone**, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Quinquina, par M. GUÉGUEN.
Quintana, par M. DESDEVISES DU DEZERT.
Quotité, par M. FÉLIX SOLLIER.
R (*Paléogr.*), par M. GABRIEL LEDOS; (*Gram.*), par M. Maurice ENOCH.
Rabaut, par M. PAUL BONDOIS.
Rabelais, par M. JEANROY.
Rabot (*Techn.*), par M. CHARLES MARSILLON; (*Art vétér.*), par M. PIERRE MÉGNIN.
Racan, par M. Louis COQUELIN.
Rachel, par M. GEORGES MONVAL.
Rachitisme (*Pathol.*), par le Dr LAUMONIER; (*Art vétér.*), par M. PIERRE MÉGNIN.
Racine (*Linguist.*), par M. MAURICE ÉNOCH; (*Arithm. et Alg.*), par M. JACQUES BOYER.
Racine, par M. PAUL MORILLOT.
Racolage, par M. FRANÇOIS DUMAS.
Radeau, par M. ALBERT HÉROU.
Radiation, par M. JEAN MASCART.
Radical (*Chim. et mathém.*), par M. GASTON BOUCHENY.
Radicalisme, par M. FR. MAURY.
Radiographie, — **Radioscopie**, par M. GASTON NIEWENGLOWSKI.
Radiophone, — **Radis**, par le Dr GUILLEMONAT.
Radziwill, par M. Louis LEGER.
Raffet, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Rage (*Méd.*), par le Dr LAUMONIER (*Art vétér.*), par M. PIERRE MÉGNIN
Raglan, par M. RENÉ SAMUEL.
Raguse, par M. Louis LAFFITTE.
Rail, par M. CHARLES MARSILLON.
Raisin, par M. GEORGES COUANON.
Raison, — **Raisonnement**, par M. TH. STEEG.
Rakoczy, par M. J. KONT.
Râle, par M. MAURICE MAINDRON.
Raleigh, par M. H. FROIDEVAUX.
Râmâyana, par M. L. de MILLOUÉ.
Rambouillet, par M. CH. L'HOPITAL.
Rambouillet (Maison et hôtel de), par M. PIERRE BRUN.
Rameau, par M. ARTHUR POUGIN
Ramsès, par M. GASTON MASPERO.
Ramus, — **Ranke**, par M. EMILE PONTHIÈRE.
Rantzau, par M. FRANÇOIS DUMAS.
Raphaël, par M. L. DE FOURCAUD
Rapin, par M. LÉON DOREZ.
Rapp, par M. PAUL BONDOIS.
Rapport (*Philos.*), par M. TH. STEEG, (*Math.*), par M. GASTON BOUCHENY; (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
Rapporteur, par M. G. BOUCHENY
Rapsode, par M. PAUL MONCEAUX.
Rasori, par le Dr PH. POIRRIER.
Raspail, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Rat, par M. MAURICE MAINDRON
Rate, par le Dr LAUMONIER.
Ratification, par M. LOUIS ANDRÉ.
Rationalisme, par M. TH. STEEG
Ratisbonne, par M. LOUIS LAFFITTE
Rattazzi, par M. LOUIS FARGES
Ravenala, par le Dr GUILLEMONAT
Ravenne, par M. G. KERGOMARD.
Rawlinson, par M. MAURICE ENOCH
Raymond, par M. J. MANDOUL.
Raynal, par M. TH. STEEG.
Raynouard, par M. A. JEANROY
Rayon (*Opt.*), par M. JEAN MASCART (*Zool.*), par M. MAURICE MAINDRON
Rayure, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Raz, par M. ALBERT HÉROU
Réaction, par M. CH. MARSILLON.
Réalisme (*Philos.*), par M. E. PONTHIÈRE; (*Litt.*), par M. G. PELLISSIER; (*B.-Arts*), par M. L. DE FOURCAUD.
Réaumur, par M. G. BOUCHENY
Recamier, par M. H. MÉRIMÉE.
Recel, par M. LOUIS ANDRÉ.
Receveur, par M. SILVESTRE DE SACY.
Rechauffeur, par M. C. MARSILLON.
Récidive, par M. LOUIS ANDRÉ
Recipient, par M. G. BOUCHENY.
Réciproque (*Gram.*), par M. MAURICE ENOCH; (*Alg.*), par M. G. BOUCHENY
Recompense, par M. G. REGELSPERGER.
Reconnaissance (*Milit.*), par le Lt-Cl LE MARCHAND; (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
Reconstitution, par M. L. ANDRÉ.
Recrutement, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Recteur, par M. J. MANDOUL.
Rectification, par M. MARCEL MOLINIÉ et M. PIERRE MONNOT.
Récusation, par M. LOUIS ANDRÉ
Rédemption, par M. l'abbé BERTRIN
Redoublement, par M. M. ENOCH
Referendum, par M. FR. MAURY
Reflexe, par le Dr LAUMONIER
Réflexion (*Phil.*), par M. TH. STEEG (*Opt.*), par M. JEAN MASCART.
Réforme (*Milit.*), par le Lt-Cl LE MARCHAND; (*Hist. relig.*), par M. YVES SAINT-PAUL.
Refraction, par M. JACQUES BOYER
Refrigérant, — **Refrigération**, — **Refroidissement**, par M. J. BLEIN.
Regence, par FR. DUMAS et G. TREFFEL.
Régiment par le Lt-Cl LE MARCHAND
Règle (*Arithm.*), par M. GASTON BOUCHENY.
Reglisse, par le Dr GUILLEMONAT
Regnard, par M. LOUIS COQUELIN
Regnault de Saint-Jean-d'Angely, par M. FR. MAURY.
Regnault (A.-G.-H.), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Régnier, par M. JEANROY.

Rhin par M. G... TREFFEL.
Rhin-Earos par M. M. MAINDRON.
Rhinanthe par M. L... DE FOUR.
Rhizophora par le D... GUILLEMONAT.
Rhodes (*Géogr.*), par M. G... TREFFEL.
Rhodes (*Hist.*), par M. H. FROIDEVAUX.
Rhodium, par M. Marcel MOLINIÉ.
Rhododendron, par M. Louis HENRY.
Rhône (*Géogr.*), par M. RAINAUD.
Rhône (*Département du*), par M. Pierre MONNOT.
Rhubarbe, par le Dr GUILLEMONAT.
Rhumatisme, par le Dr LAUMONIER.
Ribera. — **Ribot (Theod.-Aug.)**, par M. L... DE FOURCAUD.
Ricardo, par M. F. PENANCIER.
Ricciarelli. — **Rigaud (Hyacinthe)**, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Richard d'Angleterre, par M. SAMUEL; (*Hist.*), par M. L. ROCHEBLAVE et M. C. STRYIENSKI.
Richardson, par M. C. STRYIENSKI.
Richelieu (les), par M. Louis FARGES.
Richepin (Jean), par M. CASTETS.
Richter (Ligier), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Richter (Jean-Paul), par M. Edmond FLEGENHEIMER.
Ricin, par le Dr A. GUILLEMONAT.
Rieger, par M. Louis LEGER.
Riego y Nunez, par M. DESDEVISES DU DEZERT.
Rigoletto, par M. A. POUGIN.
Rig Veda, par M. L. DE MILLOUÉ.
Rime, par M. Henri BORNECQUE.
Rimini (Françoise de), par M. Alcide BONNEAU.
Rio de Janeiro, par M. A. BREDIN.
Risque, par M. L. DUFFAU-LAGARROSSE et M. L. ANDRÉ.
Ritualisme, par M. l'abbé BERTRIN.
Rivarol, par M. Paul MORILLOT.
Rivière (*Hydr.*), par M. Ch. MARSILLON; (*Dr.*), par M. DUFFAU-LAGARROSSE.
Riz (*Bot.*), par M. Jules POISSON.
Robe, par M. Jean DESVALLINES.
Robert Ier, II, Robert le Fort, Robert le Magnifique, par M. J. MANDOUL.
Robert le Diable (OPÉRA), par M. Arthur POUGIN.
Robert d'Arbrissel, par M. J. MANDOUL.
Robert (Hubert), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Robert (Leopold), par M. L. DE FOURCAUD.
Robert (Clémence), par M. Aug. HAMEL.
Robert Fleury (Les), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Robespierre, par M. P. BONDOIS.
Robinet, par M. Ch. MARSILLON.
Rochambeau (Les), par M. Paul BONDOIS et M. Fr. DUMAS.
Roche, par M. Aug. ROBIN.
Rochefort, par M. Gustave LEJEAL.
Rochefort-sur-Mer, par M. PEYRALBE.
Rochelle (La), par M. Jean DESVALLINES.
Rocheuses (Montagnes), par M. Georges TREFFEL.
Rocrol, par M. Georges TREFFEL; (*Bataille*), par M. Fr. DUMAS.
Rodogune, par M. Aug. HAMEL.
Rodolphe (*Hist. all.*), par M. E. LEYBET.
Roederer, par M. François MAURY.
Roentgen (Rayons), par M. G. NIEWENGLOWSKI.
Rohan (Les), par M. Fr. DUMAS.
Roi de Lahore (Le). — **Roi d'Ys (Le)**, par M. Arthur POUGIN.
Roi s'amuse (Le). — **Roland furieux**, par M. ... COQUELIN.
Roland de La Platière. — **Roland (Mme)**, par M. Paul BONDOIS.
Rollin, par M. ... BRUN.
Romaine (*Flèche*). — **Romain (Jules)**, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Roman (*Linguist.*), par M. Maurice ENOCH; (*Littér.*), par M. Paul MORILLOT; (*Archit.*), par M. L. DE FOURCAUD et M. Yves SAINT-PAUL.
Romance (*Mus.*), par M. A. POUGIN.
Romancero, par M. E. MÉRIMÉE.
Romantisme (*Littér.*), par M. G. PELLISSIER; (*B.-Arts*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Rome (*Géogr.*), par M. KERGOMARD; (*Rome antique : histoire, institutions, beaux-arts; Rome pontificale; Rome actuelle*), par M. René CAGNAT; (*Droit romain*), par M. G. REGELSPERGER; (*Rome moderne*), par M. Georges TREFFEL.
Roméo et Juliette (*Légende*), par M. Léon DOREZ; (*Tragédie*), par M. C. STRYIENSKI.
Romulus, par M. A. BAUDRILLART.
Ronce, par le Dr GUILLEMONAT.
Ronsard (Pierre de), — **Rose (Roman de la)**, par M. JEANROY.
Rooke (George), par M. Gaston BOUCHENY.
Roon, par M. Émile PONTHIÈRE.
Roquelaure (Les), par M. J. MANDOUL.
Roqueplan (Camille), par M. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Roqueplan (Nestor), par M. LOLIÉE.
Rosacées, par le Dr GUILLEMONAT.
Rosas, par M. François MAURY.
Rose (*Bot.*) — **Rosier**, par le Dr GUILLEMONAT et M. L. HENRY.
Rosee, par M. Jean MASCART.
Rossbach, par M. François DUMAS.
Rossetti (Dante-Gabriel), par M. B.-H. GAUSSERON.
Rossi (Jean-Baptiste de), par M. André BAUDRILLART.
Rossini, par M. Arthur POUGIN.
Rosso (Les), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Rotation, par M. Ch. MARSILLON.
Rotrou, par M. Pierre BRUN.
Roucher, par M. Paul CHAUVIN.
Roue (*Techn.*), par M. Charles MARSILLON.
Rouen, par M. Henri GAILLARD.
Rouge (*Techn.*), par M. M. MOLINIÉ.
Rouge (*Mer*), par M. G. TREFFEL.
Rougeole, par le Dr Ph. POIRRIER.
Rouget de Lisle, par M. P. BONDOIS.
Rouher, par M. François MAURY.
Roulette (*Jeu*), par M. Marc MARIO.
Roumanie (*Géogr.*); par M. G. TREFFEL; (*Constit.*), par M. Fr. MAURY; (*Armée*), par le Lt-Cl LE MARCHAND; (*Hist. et Litt.*), par M. NEUSCHOTZ DE JASSY; (*Linguist.*), par M. Maurice ENOCH.
Roumanille, par M. Maurice FAURE.
Rousseau (J.-B.), par M. P. CHAUVIN.
Rousseau (Jean-Jacques), par M. Paul MORILLOT.
Rovere (La), par M. Léon DOREZ.
Rovigo (duc de), par M. P. BONDOIS.
Royer-Collard, par M. Henri JOLY.
Rubens. — **Rude**, par M. Louis DE FOURCAUD.
Rubinstein, par M. Arthur POUGIN.
Ruche, par M. André LECLERCQ et M. Félix PAILHERET.
Rückert, par M. E. FLEGENHEIMER.
Rumford, par M. G. BOUCHENY.
Ruminant, par M. M. MAINDRON.
Runes, par M. Lucien MAURY.
Rupert, par M. François DUMAS.
Ruskin par M. B.-H. GAUSSERON.
Russel (John), par M. René SAMUEL.
Russie (*Géol., côtes, ethnol., géogr. politique*), par M. Georges TREFFEL; (*Orographie, hydrographie, climat, géographie économique*), par M. Onésime RECLUS; (*Armée*), par le Lt-Cl LE MARCHAND; (*Marine*), par M. A. DE CHENCLOS.
Russie (*Hist., Littér. et B.-A.*), par M. Louis LEGER; (*Linguist.*), par M. Maurice ENOCH.
Russie (*Campagne de*), par M. Georges TREFFEL.
Rutebeuf, par M. A. JEANROY.
Ruthènes, par M. Louis LEGER.
Ruthenium, par M. Marcel MOLINIÉ.
Ruy Blas, par M. Louis COQUELIN.
Ruysdaël, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Ruyter, — **Ryswick**, par M. François DUMAS.
Rythme (*Littér.*), par M. Henri BORNECQUE; (*Mus.*), par M. M. LUSSY.
S (*Paléogr.*), par M. Gabriel LEDOS; (*Epigr.*), par M. A. BAUDRILLART; (*Phon. et Gram.*), par M. Maurice ENOCH.
Saadi, par M. Georges SALMON.
Sable (*Géol.*), par M. Auguste ROBIN; (*Techn.*), par M. Ch. MARSILLON.
Sablé (Mme de), par M. Pierre BRUN.
Sabre (*Archéol.*), par M. Maur. MAINDRON; (*Escr.*), par M. Em. ANDRÉ.
Saccharification, par M. P. MONNOT.
Saccharimètre, — **Saccharimétrie**, par M. Jacques BOYER.
Saccharine, par M. Ch. MARSILLON.
Sacchini, par M. Arthur POUGIN.
Sachs (Hans), par M. Félix PIQUET.
Sacre, par M. Gabriel LEDOS.
Sacrement, — **Sacrifice**, — **Sacy (Lemaistre de)**, par M. l'abbé BERTRIN.
Sacy (Silvestre de), par M. G. SALMON.
Sade (marquis de), par M. Alcide BONNEAU.
Sadolet, par M. Léon DOREZ.
Safran, par le Dr GUILLEMONAT.
Safranine, par M. Gaston BOUCHENY.
Saga, par M. Lucien MAURY.
Sage-femme, par le Dr Ph. POIRRIER.
Sahara, par M. Georges TREFFEL.
Saignée (*Méd.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Art vétér.*), par M. P. MEGNIN.
Saint-Amant, par M. Pierre BRUN.
Saint-Arnaud, par M. Fr. MAURY.
Saint-Barthélemy, par M. Léon MARLET.
Saint-Brieuc, — **Saint-Denis**, par M. Henri GAILLARD.
Sainte-Beuve, par M. G. PELLISSIER.
Sainte-Chapelle, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Sainte-Claire-Deville, par M. BOUCHENY.
Saint-Empire, par M. E. REYBEL.
Saint-Esprit, par M. l'abbé BERTRIN.
Saint-Esprit (Ordre du), par M. J. DURIEUX.
Saint-Etienne, par M. L. LAFFITTE.
Saint-Evremont, par M. P. CROUZET.
Saint-Gall, par M. Gaston ROUVIER.
Saint-Gelais, par M. A. JEANROY.
Saint-Georges, par M. G. TREFFEL.
Saint-Germain, par M. Maurice DUMOULIN.
Saint-Germain-en-Laye, par M. H. GAILLARD.
Saint-John, par M. B.-H. GAUSSERON.
Saint-Just, par M. Paul BONDOIS.
Saint-Lambert, par M. P. CHAUVIN.
Saint-Lô, — **Saint-Malo**, par M. H. GAILLARD.
Saint-Marc-Girardin, par M. Georges PELLISSIER.
Saint-Martin, par M. J.-G. KERGOMARD.
Saint-Martin, par M. Frén. LOLIÉE.
Saint-Pétersbourg, — **Saint-Pierre et Miquelon**, par M. G. TREFFEL.
Saint-Pierre, par M. E. PENANCIER.
Saint-Pol-de-Léon, par M. H. GAILLARD.
Saint-Priest, par M. Paul BONDOIS.
Saint-Privat, — **Saint-Quentin**, par M. Yves SAINT-PAUL.
Saint-Saëns, par M. AJEN OR L'ISLE.
Saint-Siège, par M. ABLYS DE JOURDAIN.
Saint-Simon (*duc de*), par M. Fr. DUMAS.
Saint-Simon (*comte de*), — **Saint-Simonisme**, par M. Eugène PENANCIER.
Saint-Victor, par M. Georges PELLISSIER.
Saisie, par M. Louis ANDRÉ.
Saison, par M. Jean MASCART.
Sakalaves, par le Dr VERNEAU.
Saladin, par M. Emile BLOCHET.
Salaire (*Econ. polit.*), par M. Eugène PENANCIER; (*Dr.*), par M. Louis ANDRÉ.

Salamandre, par M. M. MAINDRON.
Salamine, par M. PAUL MONCEAUX.
Salammbô, par M. PAUL MORILLOT.
Saldanha, par M. DESDEVISES DU DEZERT.
Salicylique, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Salieri, par M. ARTHUR POUGIN.
Salisbury, par M. FR. MAURY.
Salluste, par M. A. BAUDRILLART.
Salomon (*Iles*), par M. LÉON LEJEAL.
Salon (*Litt.*), par M. PAUL MORILLOT; (*B.-Arts*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Salpêtre, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Salse, par M. AUGUSTE ROBIN.
Salsifis, par le Dr GUILLEMONAT.
Saltykov, par M. OSSIP LOURIÉ.
Salvador, par M. A. BRÉDIN.
Salvandy, par M. FR. MAURY.
Salvator Rosa, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Salzbourg, par M. GEORG. TREFFEL.
Samarie, — **Samaritain**, par M. l'abbé BERTRIN.
Samoa, par M. LÉON LEJEAL.
Samothrace, par M. G. TREFFEL.
Sanatorium, par le Dr ARMAINGAUD.
Sanche, par M. DESDEVISES DU DEZERT.
Sand (G.), par M. PAUL MORILLOT.
Sandeau, par M. FRÉDÉRIC LOLIÉE.
San Francisco, par M. G. TREFFEL.
Sang (*Phys.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Biol.*), par le Dr LAUMONIER.
Sangallo, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Sanglier, par M. MAUR. MAINDRON.
Sangsue, par le Dr GUILLEMONAT.
Sanhédrin, par M. GASTON MASPERO.
San Miguel, par M. FR. MAURY.
Sannazar, par M. LÉON DOREZ.
Sanscrit, par M. MAURICE ENOCH.
Santa-Anna, par M. DESDEVISES DU DEZERT.
Santal, par M. VIGUIER.
Santé (*Milit.*), par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Santerre, par M. PAUL BONDOIS.
Santeul, par M. PIERRE BRUN.
Saône (HAUTE-), par M. JOACHIM.
Saône-et-Loire, par M. PIERRE MONNOT.
Sape, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Sapho (*Litt. gr.*), par M. P. MONCEAUX; (*roman*), par M. GEORGES HAURIGOT.
Sapin, par M. VIGUIER.
Sapine, par M. CH. MARSILLON.
Saragosse, par M. PAUL BONDOIS.
Sarcey, par M. GEORGES PELLISSIER.
Sarcophage, par M. P. MONCEAUX.
Sardaigne, par M. KERGOMARD.
Sardanapale, — **Sargon**, par M. GASTON MASPERO.
Sardou, par M. HENRI CASTETS.
Sarigue, par M. MAURICE MAINDRON.
Sarthe, par M. LOUIS LAFFITTE.
Sarto, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Satire, par M. PAUL MORILLOT; (*Litt. lat.*), par M. ANDRÉ BAUDRILLART; (*Litt. franç.*), par M. P. MORILLOT.
Saturne, par M. A. BAUDRILLART.
Saturne (*Astr.*), par M. J. MASCART.
Saturnisme, par le Dr LAUMONIER.
Satyre, par M. PAUL MONCEAUX.
Sauge, — **Saule**, par M. VIGUIER.
Saumaise, par M. LÉON DOREZ.
Saumon, — **Sauriens**, par M. MAURICE MAINDRON.
Saussure, par M. L. DANIEL.
Sauterelle, par M. M. MAINDRON.
Saut, — **Sauvetage**, — **Savate**, par M. ABLYS DE JOURDAIN.
Savoie (*Géogr.*), par M. RAYNAUD; (*Hist.*), par M. GEORGES TREFFEL.
Savoie (*Départ.*), — **Savoie** (HAUTE-), par M. EDMOND CHASSIGNEUX.
Savoie (*Biogr.*), par LOUIS FARGES.
Savon, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Savonarole, par M. YVES SAINT-PAUL.
Saxe (*Géogr.*), par M. G. TREFFEL; (*Hist.*), par M. LOUIS FARGES.
Saxe (*Duché*), par M. G. TREFFEL.
Saxe (*Biogr.*), — **Say** (*Biogr.*), par M. LOUIS FARGES.
Scalde, par M. LUCIEN MAURY.
Scaliger, par M. LÉON DOREZ.
Scanderbeg, par M. E. BLOCHET.
Scandinavie (*Myth.*), par M. GUSTAVE LEJEAL; — (*Ling.*), par M. MAURICE ENOCH.
Scaphandre, par M. CHARLES MARSILLON.
Scarlatine, par le Dr PH. POIRRIER.
Scarron, par M. PAUL MORILLOT.
Scènes de la vie, par M. G. PELLISSIER.
Scepticisme, par M. G. DUPRAT.
Schadow, — **Scheffer**, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Schaffhouse, par M. G. ROUVIER.
Schelling, par M. E. PONTHIÈRE.
Schiaparelli, par M. G. BOUCHENY.
Schiller, par M. ED. FLEGENHEIMER.
Schisme, par M. l'abbé BERTRIN.
Schlegel, par M. FÉLIX PIQUET.
Schliemann, par M. E. REYBEL.
Schnorr, par M. LOUIS DE FOURCAUD.
Schœlcher, par M. FR. MAURY.
Schomberg, — **Schulenbourg**, par M. FR. DUMAS.
Schopenhauer, par M. ÉMILE PONTHIÈRE.
Schulze-Delitzsch, par M. PENANCIER.
Schubert, — **Schumann**, par M. ARTHUR POUGIN.
Schwab, par M. PAUL ZIMMERMANN.
Schwarzenberg, par M. FR. MAURY.
Sciatique, par le Dr GUILLEMONAT.
Scie (*Techn.*), par M. CH. MARSILLON; (*Chir.*), par le Dr H. LARDENNOIS.
Science, par M. THÉODORE STEEG.
Scille, par M. VIGUIER.
Scipion, par M. A. BAUDRILLART.
Sclérodermie, par le Dr LAUMONIER.
Sclérose, par le Dr LAUMONIER.
Scolastique, par M. TH. STEEG.
Scopas, par M. LOUIS DE FOURCAUD.
Scorbut, par le Dr LAUMONIER.
Scott, par M. C. STRYIENSKI.
Scribe, par M. ALCIDE BONNEAU.
Scrofule, par le Dr LAUMONIER.
Scudéry, par M. PIERRE BRUN.
Sculpture, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Scythie, par M. PAUL MONCEAUX.
Sébastopol, par M. G. TREFFEL.
Sécession, par M. RENÉ SAMUEL.
Secret (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ; (*Hist.*), par M. G. TREFFEL; *Post. et Tél.*), par M. REMY TERRIBLE.
Secrétaire, par M. M. DUMOULIN.
Sécrétion, par le Dr LAUMONIER et M. JULES POISSON.
Secteur, par M. GASTON BOUCHENY.
Sedaine, par M. LOUIS COQUELIN.
Sedan, par M. GEORGES TREFFEL.
Segment (*Géom.*), par M. GASTON BOUCHENY; (*Anat.*), par le Dr LAUMONIER.
Segrais, par M. PIERRE BRUN.
Séguier, par M. FRANÇOIS DUMAS.
Seigle, par M. FÉLIX PAILHERET et M. ANDRÉ LECLERCQ.
Seine, par M. PIERRE MÉGNIN.
Seine (*Fleuve*), par M. L. LAFFITTE.
Seine (*Dép.*), par M. G. TREFFEL.
Seine-et-Marne, par M. LOUIS LAFFITTE.
Seine-et-Oise, — **Seine-Inférieure**, par M. H. GAILLARD.
Sel, par M. MARCEL MOLINIÉ; (*Minér.*), par M. AUG. ROBIN; (*Dr.*), par M. FR. MAURY; (*Chim.*), par M. BRIZARD.
Sélection, par le Dr LAUMONIER.
Sélénium, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Selle (*Arch.*), par M. MAURICE MAINDRON; (*Milit.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND; (*Techn.*), par M. CH. MARSILLON.
Semaphore, par M. ALEXAND. BRUN.
Semblançay, par M. J. MANDOUL.
Semélé, par M. PAUL MONCEAUX.
Séminaire, par M. l'abbé BERTRIN.
Semiramis, par M. GASTON MASPERO.
Sémites, par M. RAOUL ALLIER.
Sémitique, par M. MAURICE ÉNOCH.
Semoir, par M. FÉLIX PAILHERET et M. ANDRÉ LECLERCQ.
Senat, par M. GUST. REGELSPERGER.
Sénè, **Sénèçon**, par M. R. VIGUIER.
Sénégal, par M. H. FROIDEVAUX.
Sénèque, par M. AND. BAUDRILLART.
Sens, par M. ELICIO COLIN.
Sensation, — **Sensibilité**, — **Sensualisme**, par M. RAOUL ALLIER.
Séparation (*Dr. rom.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. mod.*), par M. LOUIS ANDRÉ; (*Math.*), par M. GASTON BOUCHENY; (*Polit.*), par M. FR. MAURY.
Septans (*Guerre de*), par M. FR. DUMAS.
Septembre (*Hist.*), par M. PAUL BONDOIS.
Septicémie, par le Dr LAUMONIER.
Septime-Sevère, — **Sérapéum**, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Sépulcre, par M. l'abbé BERTRIN.
Serbie (*Géogr.*), par M. LOUIS LAFFITTE; (*Milit.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND; (*Hist.*), par M. GIRON; (*Littér.*), par M. LOUIS LÉGER.
Sergent, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Série (*Chim.*), par M. MARCEL MOLINIÉ; (*Mathém.*), par M. MALUSKI.
Serment, par M. FÉLIX SOLLIER.
Sermons (*Littér.*), par M. PAUL MORILLOT.
Sérothérapie, par le Dr LAUMONIER.
Serpent, par M. MAURICE MAINDRON.
Serrano, par M. DESDEVISES DU DÉZERT.
Serro (*Hort.*), — **Serres** (*Biogr.*), par M. FÉLIX PAILHERET et M. ANDRÉ LECLERCQ.
Serrure, par M. CH. MARSILLON.
Sérum, par le Dr LAUMONIER.
Servage, par M. G. REGELSPERGER.
Servet (Michel), par M. L. MARLET.
Servilius, par M. A. BAUDRILLART.
Servitude (*Dr. rom.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. fr.*), par M. FÉLIX SOLLIER; (*Milit.*), par le Lt-Cl LE MARCHAND; (*Litt.*), par M. F. JEANROY et M. P. MORILLOT.
Seti, par M. GASTON MASPERO.
Sève, par M. JULES POISSON.
Sévigné (Mme de), par M. LOUIS COQUELIN.
Séville, par M. ADOLPHE COSTER.
Sevrage, par le Dr GUILLEMONAT.
Sèvres (*Manuf.*), par M. CHARLES MARSILLON.
Sextant, par M. ALBERT HÉROU.
Sexualité, par le Dr LAUMONIER.
Seymour (Les), par M. L. MARLET.
Sforza (Les), par M. LÉON DOREZ.
Shaftesbury, par M. FR. DUMAS.
Shako, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Shakspeare, — **Shelley**, par M. B.-H. GAUSSERON.
Sheridan, par M. C. STRYIENSKI.
Shinto, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Siam (*Géogr. et Hist.*), par M. G. ROUVIER; (*Ethnol.*), par le Dr VERNEAU.
Sibérie, par M. GASTON ROUVIER.
Sibylliu, par M. PAUL MONCEAUX.
Sicile, par M. RAYNAUD.
Sicyone, par M. L. P. SAUGON.
Sidney, par M. RENÉ SAMUEL.
Siège (*Archéol.*), par M. P. MONCEAUX, (*Milit.*), par le Lt-Cl LE MARCHAND; (*Hist.*), par M. G. TREFFEL.
Sieyès, par M. PAUL BONDOIS.
Sigillographie, par M. A. MOLINIER.
Sigismond (*Pologne*), par M. CASIMIR STRYIENSKI.
Signe (*Philos.*), par M. RAOUL ALLIER.
Signorelli, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Sigurd, par M. ARTHUR POUGIN.
Sikhs, par M. LOUIS DE MILLOUÉ.
Silésie, par M. GEORGES TREFFEL.
Silice, — **Silicium**, par M. BRIZARD.
Silo, par M. FÉLIX PAILLERET et M. ANDRÉ LECLERCQ.
Silurien, par M. AUG. ROBIN.
Silvestre, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Simart, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Simeon, par M. FRANÇOIS MAURY.
Similitude, par M. G. BOUCHENY.
Simon, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Simonide, par M. PAUL MONCEAUX.
Simonie, par M. l'abbé BERTRIN.
Sinaï, par M. GEORGES TREFFEL.
Singe, — **Siphonophores**, par M. M. MAINDRON.
Siphon (*Phys.*), par M. J. MASCART.
Sirène (*Myth.*), par M. P. MONCEAUX, (*Phys.*), par M. G. BOUCHENY.
Sirop, par M. PIERRE MONNOT.
Sirvante, par M. A. JEANROY.
Sismondi, par M. LÉON DOREZ.
Ski, par M. YVES SAINT-PAUL.
Slave, par M. LOUIS LÉGER (*Langue*), par M. MAURICE ENOCH.
Slavon, par M. MAURICE ENOCH.
Slesvig, par M. GEORGES TREFFEL.
Smalkade, par M. E. REYBEL.
Smollet, — **Sobieski**, par M. C. STRYIENSKI.
Smyrne, par M. GEORGES TREFFEL.
Socialisme, par M. GEORG. DUPRAT.
Société (*Philos.*), par M. GEORGES DUPRAT; (*Dr. fr.*), par M. LOUIS ANDRÉ, (*Dr. fisc.*), par M. F. SOLLIER.
Sociologie, par M. GEORGES DUPRAT.
Socrate, par M. THÉODORE STEEG.
Sodium, par M. BRIZARD.
Sole, par M. CH. MARSILLON.
Soif, par le Dr LAUMONIER.
Smith (Ad.), par M. EUGÈNE PENANCIER.
Smith (Sidn. et Jos.), par M. R. SAMUEL.
Soissons, par M. GEORGES TREFFEL.
Sol, par M. FÉLIX PAILHERET et M. ANDRÉ LECLERCQ.
Soleil, par M. JEAN MASCART.
Solénoïde, par M. JACQUES BOYER.
Solesmes, par M. LOUIS LAFFITTE.
Solferino, par M. GEORGES TREFFEL.
Soliman, par M. ÉMILE BLOCHET.
Solon, par M. PAUL MONCEAUX.
Somalie, par M. PAUL COMBES.
Somme (*Géogr.*), par M. ELIC. COLIN.
Sommeil, par le Dr LAUMONIER.
Somnambule (*Mal.*), par M. AJEN DE L'ISLE.
Son (*Phys.*), par M. JACQUES BOYER.
Sondage, par M. CH. MARSILLON.
Sonde (*Nautig.*), par M. ALB. HÉROU; (*Chir.*), par le Dr LARDENNOIS.
Songe, par M. MARC MARIO.
Sonnet, par M. SIVIEUDE.
Sophisme, par M. RAOUL ALLIER.
Sophocle, par M. PAUL MONCEAUX.
Sorbonne, par M. YVES SAINT-PAUL.
Sorcellerie, — **Sorel (Agnès)**, par M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO.
Soubise, par M. GEORGES TREFFEL.
Soubise (Hôtel), par M. F. BOURNON.
Soubrette, par M. FRÉDÉRIC LOLIÉE.
Soudan, par M. PAUL COMBES et M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Soudan français, par M. ÉD. OLIVIER et M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Soudan égypt., par M. PAUL COMBES
Soude, par M. BRIZARD.
Soufisme, par M. EMILE BLOCHET
Soufre, par M. AUG. ROBIN et M. MARCEL MOLINIÉ.
Soulèvement, par M. AUG. ROBIN.
Soulouque, — **Soult**, par M. PAUL BONDOIS.
Soumet, par M. AUG. HAMEL.
Soupape, par M. CH. MARSILLON.
Sourd-muet, par le Dr CASTEX.
Sourdis, par M. FR. DUMAS.
Souris, par M. MAURICE MAINDRON.
Sous-marin, par M. ALB. ET HÉROU.
Sous-officier, — **Spahi**, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Soustraction, par M. GASTON BOUCHENY.
Southey, par M. B.-H. GAUSSERON.
Souveraineté, par M. FR. MAURY.
Spartacus, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Sparte, par M. PAUL MONCEAUX.

Spatule, par M. [illegible]

Spectral, — Spectre, — Spectroscope, par M. [illegible]

Spencer, par M. [illegible]

Spinoza, — Spinozisme, par M. [illegible]

Spiritisme, par M. Marc MARIO.

Spiritualisme, par M. Henry JOLY.

Spongiaires, par M. Maurice MAINDRON.

Spontini, par M. Arthur POUGIN.

Spore, par M. Louis DUFOUR.

Sport, par M. Yves SAINT-PAUL.

Squelette (*Anat.*), par le Dr H. LARDENNOIS; (*Art plast.*), par M. Pierre MONNIN.

Staal, par M. Louis COQUELIN.

Stade, par M. Paul MONCEAUX.

Stäel, par M. Paul MORILLOT.

Stance, par M. Henri BORNECQUE.

Stanhope, par M. René SAMUEL.

Stanislas, par M. C. STRYIENSKI.

Stanley, par M. H. FROIDEVAUX.

Statique, par M. Paul ROLLET.

Statistique, par M. E. PENANCIER.

Stéarine, — Stéarique, par M. Marcel MOLINIÉ.

Steele, par M. C. STRYIENSKI.

Stein, par M. PIQUET et M. E. PONTHIÈRE.

Stenographie, par M. Louis ANDRÉ.

Stephenson, par M. Ch. MARSILLON.

Stéréochimie, par M. M. MOLINIÉ.

Stéréométrie, par M. Charles MASCART.

Stéréoscope, — Stéréostome, par M. Ch. MARSILLON.

Stérilisation, par M. Pierre MONNOT.

Sterne, — Stevenson, par M. B.-H. GAUSSERON.

Steuben, — Stevens, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.

Stilicon, par M. A. BAUDRILLART.

Stockholm, par M. Georges TREFFEL.

Stoïcisme, par M. Raoul ALLIER.

Stomate, par M. Jules POISSON.

Strafford, par M. René SAMUEL.

Strasbourg, par M. G. TREFFEL.

Strasbourg (*Aff. et siège*), par M. P. BONDOIS.

Stratégie, par le Lt-Col LE MARCHAND.

Strauss, par M. Emile PONTHIÈRE.

Strindberg, par M. Lucien MAURY.

Strontium, par M. A. HÉBERT.

Strophe, par M. Henri BORNECQUE.

Strozzi, par M. Léon DOREZ.

Struensee, par M. François DUMAS.

Strychnine, par M. E. GUÉGUEN.

Strychnos (*Bot.*), par M. R. VIGUIER.

Style (*Litt.*) Subjonctif, par M. Maurice ENOCH.

Suard, par M. Paul CHAUVIN.

Sublime, par M. Raoul ALLIER.

Subrogation, par M. Louis ANDRÉ.

Substance, par M. Henri JOLY.

Substitution (*Droit*), par M. Félix SOLLIER.

Succession (*Droit rom.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Droit fr.*), par M. Maurice YVERNÈS; (*Législ. comp.*), par M. Félix SOLLIER.

Succession (*Guerres de*), par M. G. TREFFEL.

Succinique, par M. G. BOUCHENY.

Sucre (*Hist. et Chim.*), par M. Marcel MOLINIÉ; (*Législ.*), par M. François MAURY.

Sue, par M. Frédéric LOLIÉE.

Suède (*Géogr. phys. et écon.*), par M. O. RECLUS; (*Géogr. polit.*), par M. F. MAURY; (*Armée*), par le Lt-Col LE MARCHAND; (*Marine*), par M. de CHENCLOS; (*Hist. et Litt.*), par M. L. MAURY; (*Législ.*), par M. ENOCH; (*Beaux-arts*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE; (*Mus.*), par M. Jean DESVALLINES.

Suez, par M. Paul FAUCHILLE.

Suffren, par M. Henri FROIDEVAUX.

Suger, par M. J. MANDOUL.

Suggestion, par le Dr LAUMONIER.

Suisse (*Géogr. phys. et écon.*), par M. G. TREFFEL; (*Géogr. polit.*), par M. Fr. MAURY; (*Hist.*), par M. Paul BONDOIS; (*Instr. pub.*), par le Lt-Col LE MARCHAND; (*Ling. et Litt.*), par M. M. ENOCH; (*Beaux-arts*), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE; (*Mus.*), par M. ARLYS DE JOURDAIN.

Sulfate, — Sulfhydrique, — Sulfure, — Sulfurique, par M. Marcel MOLINIÉ.

Sully, par M. Fr. DUMAS.

Sumatra, par M. Léon LEJEAL.

Suppé, par M. Arthur POUGIN.

Supplice, par M. René SAMUEL.

Sureau, par M. R. VIGUIER.

Surcouf, — Surintendant, par M. Fr. DUMAS.

Surface, par M. Jacques BOYER.

Surville, par M. JEANROY.

Suse, par M. Georges SALMON.

Suture, par le Dr GUILLEMONAT.

Suzanne, par M. Yves SAINT-PAUL.

Swendenberg, par M. R. ALLIER.

Swetchine, par M. Fr. LOLIÉE.

Swift, — Swinburne, par M. B.-H. GAUSSERON.

Sybel, — Syllogisme, par M. E. PONTHIÈRE.

Sylla, par M. André BAUDRILLART.

Sylvestre, — Symbole, — Symbolisme (*Relig.*), par M. l'abbé BERTRIN.

Symétrie, — Symétrique, par M. J. BOYER.

Symmaque, par M. André BAUDRILLART.

Symphonie, par M. Arthur POUGIN.

Synagogue, — Synode, par M. Léonce ANDRÉ.

Syndicat, par M. François MAURY.

Syntaxe, par M. Maurice ENOCH.

Synthèse (*Logiq.*), par M. E. PONTHIÈRE; (*Chim.*), par M. Gaston BOUCHENY; (*Biol.*), par le Dr LAUMONIER.

Syphilis, par le Dr GALTIER-BOISSIÈRE.

Syracuse, par M. L.-P. SAUGON.

Syr-Daria, par M. Gaston ROUVIER.

Syrie, par M. Georges TREFFEL.

T (*Paléogr.*), par M. Gabriel LEDOS; (*Gramm.*), par M. Maurice ENOCH.

Tabac, par M. LEHEUP.

Table (*Hist.*), par M. André BAUDRILLART; (*Astrol. et Spir.*), par M. Marc MARIO.

Table ronde, par M. A. JEANROY.

Tabou, par M. Maurice ENOCH.

Tache (*Econ. dom.*), par M. Charles MARSILLON; (*Astron.*), par M. Jean MASCART.

Tacite, par M. André BAUDRILLART.

Tact, par le Dr LAUMONIER.

Tactique, par le Lt-Col LE MARCHAND; (*Marine*), par M. A. HÉROU.

Taillandier, par M. Jean DESVALLINES.

Taille (*Agric.*), par M. A. LECLERCQ et M. Félix PAILHERET; (*Viticult.*), par M. Pierre MONNOT; (*Droit anc.*), par M. René DEMOGUE.

Taine, par M. Georges TREFFEL.

Taïti, par M. Edouard OLIVIER.

Talbot, par M. René SAMUEL.

Tallemant, par M. Pierre BRUN.

Talleyrand, par M. Louis FARGES.

Taillon, par M. Paul BONDOIS.

Talma, par M. Georges MONVAL.

Talmud, par M. Léonce ANDRÉ.

Tambour, — Tambourin, par M. Arthur POUGIN.

Tambour-major, par le Lt-Col LE MARCHAND.

Tamerlan, par M. Emile BLOCHET.

Tanagra, par MM. Henry JOUIN et Samuel ROCHEBLAVE.

Tancarville, par M. J. MANDOUL.

Tangente, — Tangentiel, par M. René CHAUMETON.

Tanin, par M. Gaston BOUCHENY.

Tannage, par M. Marcel MOLINIÉ.

Tannhäuser, par M. AJEN DE L'ISLE.

Taoïsme, par M. L. DE MILLOUÉ.

Tapisserie, par M. M. VEYSSÈRE.

Tarbes, par M. Georges TREFFEL.

Tardieu, par le Dr Philippe POIRRIER.

Tardif, par M. MANDOUL.

Tarif, par M. Eug. PENANCIER.

Tarn, — Tarn-et-Garonne, par M. G. TREFFEL.

Tarquin, par M. André BAUDRILLART.

Tartares, par M. Emile BLOCHET.

Tartarin, par M. Georges PELLISSIER.

Tartrique, par M. A. HÉBERT.

Tartufe, par M. Paul MORILLOT.

Tascher, par M. Paul BONDOIS.

Tasmanie, par M. Georges TREFFEL.

Tasse (Le), par M. Alcide BONNEAU.

Tatouage, par M. Jean DESVALLINES.

Taureau (*Zool.*), par M. Maurice MAINDRON; (*Mœurs et Cout.*), par M. C. BÉGUIN.

Tavannes, par M. Fr. DUMAS.

Tavernier, par M. H. FROIDEVAUX.

Taxe, par M. Félix SOLLIER.

Taylor (*Math.*), par M. Gaston BOUCHENY.

Tchad, par M. Paul COMBES.

Teigne, par M. Maurice MAINDRON.

Teinture, par M. Marcel MOLINIÉ.

Télautographe, — Télémètre, — Telescope, par M. Jacques BOYER.

Télégraphe, — Téléphone, par M. R. TERRIBLE.

Télémaque, par M. Paul MORILLOT.

Tell (Guillaume) [*Hist. et Litt.*], par M. Félix PIQUET.

Tell (Guillaume) [*Mus.*], par M. AJEN DE L'ISLE.

Tellure, par M. Gaston BOUCHENY.

Telos, par M. Paul MONCEAUX.

Témoin, par M. Louis ANDRÉ.

Température (*Phys.*), par M. G. BLEIN; (*Météor.*), par M. Jean MASCART; (*Pathol.*), par le Dr GUILLEMONAT.

Temple, par M. Paul MONCEAUX et M. André BAUDRILLART.

Templiers, par M. J. MANDOUL.

Temporel, par le Dr Ph. POIRRIER.

Temps (*Astr.*), par M. Jean MASCART; (*Philos.*), par M. Raoul ALLIER; (*Gramm.*), par M. Maurice ENOCH.

Tencin (Mme de), par M. Fr. LOLIÉE.

Ténia (*Helm.*), par M. M. MAINDRON; (*Méd.*), par le Dr GUILLEMONAT.

Teniers, par M. Louis DE FOURCAUD.

Tennyson, par M. B.-H. GAUSSERON.

Ténor, par M. Arthur POUGIN.

Tension, par M. Jacques BOYER.

Tente, par le Lt-Col LE MARCHAND.

Tenue de livres, par M. Eug. LEAUTEY.

Térébenthine, par M. M. MOLINIÉ.

Terence, par M. A. BAUDRILLART.

Termite, par M. Maurice MAINDRON.

Terre (*Astron.*), par M. J. MASCART.

Terre-Neuve, par M. Onésime RECLUS.

Terreur, par M. Paul BONDOIS.

Tertullien, par M. l'abbé BERTRIN.

Testament (*Dr. rom.*), par M. Gustave REGELSPERGER; (*Dr. act.*), par M. F. SOLLIER; (*Hist.*), par M. A. BAUDRILLART; (*Litt.*), par M. A. JEANROY.

Tétanos, par le Dr Ph. POIRRIER.

Teutonique, par M. Joseph DURIEUX.

Thackeray, par M. B.-H. GAUSSERON.

Thaïs (*Litt.*), par M. Louis COQUELIN; (*Mus.*), par M. AJEN DE L'ISLE.

Thallium, par M. A. HÉBERT.

Thaulow, par M. Louis DE FOURCAUD.

Thé, par M. A. VIGUIER.

Théâtre (*Antiq.*), par M. Paul MONCEAUX; (*Moyen âge*), par M. A. JEANROY; (*Moderne*), par M. Arthur POUGIN.

Thèbes (*Egypt.*), par M. Gaston MASPERO.

Thèbes (*Gr.*), par M. L.-P. SAUGON.

Thémistocle, — Théocrite, par M. P. MONCEAUX.

Thénard, par M. Gaston BOUCHENY.

Théocratie, par M. Fr. MAURY.

Théodolite, par M. Jean MASCART.

Théodora (*Hist.*), par M. Charles DIEHL; (*Théât.*), par M. Georges HAURIGOT.

Théodoric, par M. J. MANDOUL.

Théodoros, par M. Gustave REGELSPERGER.

Théodose, par M. André BAUDRILLART.

Théologie, par M. l'abbé BERTRIN.

Théophraste, par M. Paul MONCEAUX.

Théotocopulo, par M. Louis DE FOURCAUD.

Thérapeutique, par M. F. GUEGUEN.

Thermes, par M. André BAUDRILLART.

Thermochimie, par M. Marcel MOLINIÉ.

Thermodynamique, par M. Jacques BOYER.

Thermomètre, par M. G. BLEIN.

Thésée, par M. Paul MONCEAUX.

Thibet, par M. Gaston ROUVIER.

Thierry (Aug.), par M. Fr. DUMAS.

Thiers, par M. Albert PINGAUD.

Thionique, par M. Marcel MOLINIÉ.

Thomas (Sn), — Thomisme, par M. l'abbé BERTRIN.

Thomas (Ambroise), par M. Arthur POUGIN.

Thon, par M. Maurice MAINDRON.

Thorax, par le Dr LARDENNOIS.

Thornill, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.

Thorwaldsen, par M. Louis DE FOURCAUD.

Thrace, par M. Gérard DEVÈZE.

Thucydide, par M. Paul MONCEAUX.

Thuringe, — Thurgovie, par M. Georges TREFFEL.

Thyroïde, — Tic, par le Dr LAUMONIER.

Tiare, par M. Maurice MAINDRON.

Tibère, par M. André BAUDRILLART.

Tieck, par M. Félix PIQUET.

Tiers (*Hist.*), par M. Fr. DUMAS.

Tige (*Bot.*), par M. R. VIGUIER.

Tigrane, par M. André BAUDRILLART.

Tigre (*Zool.*), par M. Maurice MAINDRON; (*Géogr.*), par M. G. ROUVIER.

Tilly, par M. E. PONTHIÈRE.

Timbre (*Dr. fisc.*), par M. Félix SOLLIER.

Timbre-poste, par M. Remy TERRIBLE.

Timgad, par M. Paul MONCEAUX.

Timor, par M. Georges TREFFEL.

Timourides, par M. Emile BLOCHET.

Tintoret (Le), par M. Louis DE FOURCAUD.

Tippo-Saeb, par M. H. FROIDEVAUX.

Tir, par M. Gustave VOULQUIN.

Tirailleur, par le Lt-Col LE MARCHAND.

Tiroir, par M. Albert HÉROU.

Tironien, par M. Maurice ENOCH.

Tissage, par M. Paul ZIMMERMANN.

Tissu, par M. Marcel MOLINIÉ.

Titane, par M. Marcel MOLINIÉ.

Tite-Live, par M. A. BAUDRILLART.

Titien, par M. Louis DE FOURCAUD.

Titre, par M. Louis ANDRÉ.

Tocqueville, par M. Fr. MAURY.

Toile (*Techn.*), par M. Paul ZIMMERMANN.

Toison d'or, par M. DESDEVISES DU DEZERT.

Tokio, par M. Gaston ROUVIER.

Tolède, par M. Adolphe COSTER.

Tolstoï, par M. Ossip LOURIÉ.

Tomate, par M. R. VIGUIER.

Tombe, par M. André BAUDRILLART.

Tombouctou, par M. E. OLIVIER.

Ton (*Mus.*), par M. Arthur POUGIN.

Tonkin (*Géogr.*), par M. Gaston ROUVIER; (*Hist.*), par M. Gustave REGELSPERGER.

Tontine, par M. Eugène PENANCIER.

Topffer, par M. Louis COQUELIN.

Topographie, par M. Jacques BOYER.

Torpille, — Torpilleur, par M. Albert HÉROU.

Torquemada, par M. DESDEVISES DU DEZERT.
Torrent, par M. GEORGES TREFFEL.
Torricelli, par M. GASTON BOUCHENY.
Torsion, par M. G. BLEIN.
Tortue, par M. MAURICE MAINDRON.
Tosca, par M. GEORGES HAURIGOT.
Toscan (*Archit.*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Toscane (*Géogr.*), par M. J. KERGOMARD; (*Hist.*), par M. LOUIS FARGES.
Totem, par M. GEORGES DUPRAT.
Touamotou, par M. LEON LEJEAL.
Touareg, par M. JEAN DESVALLINES.
Toul, — Toulouse, par M. GEORGES TREFFEL.
Toulon (*Géogr.*), par M. E. CHASSIGNEUX; (*Hist.*), par M. J. MANDOUL.
Tour (*Techn.*), par M. CH. MARSILLON; (*Adm.*), par M. DEJEAN; (*Archit.*), par M. LOUIS DE FOURCAUD; (*Milit.*), par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Touraine, par M. PIERRE MONNOT.
Tourbe, par M. AUGUSTE ROBIN.
Tourelle, par M. LOUIS DE FOURCAUD.
Tourguenev, par M. LOUIS LÉGER.
Tourmaline (*Géol.*), par M. AUG. ROBIN; (*Phys.*), par M. G. BLEIN.
Tourniquet, par M. G. BOUCHENY.
Tournis, par M. PIERRE MÉGNIN.
Tournoi, par M. MAURICE MAINDRON.
Tours, par M. GEORGES TREFFEL.
Trachininnes, par M. P. MONCEAUX.
Traction, par M. G. BLEIN.
Traduction, par M. MAURICE ENOCH.
Tragedie (*Gr.*), par M. PAUL MONCEAUX; (*Rom.*), par M. ANDRÉ BAUDRILLART; (*Fr.*), par M. PAUL MORILLOT; (*Ital.*), par M. ALCIDE BONNEAU; (*All.*), par M. FÉLIX PIQUET; (*Ang.*), par M. B.-H. GAUSSERON.
Train (*Milit.*), par le Lt-Cl LE MARCHAND; (*Méc.*), par M. CH. MARSILLON.
Traile, — Traite, par M. PAUL FAUCHILLE.
Trajan, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Trajectoire, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Tranchoir, par MAURICE MAINDRON.
Transcaspienne, par M. G. ROUVIER.
Transfert (*Dr.*), par M. FÉLIX SOLLIER; (*Méd.*), par le Dr LAUMONIER.
Transfiguration, par M. l'abbé BERTRIN.
Transformisme, par le Dr LAUMONIER,
Transmission (*Techn.*), par M. MARSILLON.
Transport (*Dr.*), par M. FÉLIX SOLLIER; (*Electr.*), par M. JACQUES BOYER.
Transportation, par M. LOUIS ANDRÉ.
Transsibérien, par M. G. TREFFEL.
Transvaal (*Géogr.*), par M. PAUL COMBES; (*Hist.*), par FR. MAURY.
Transverse, par le Dr GUILLEMONAT.
Trappe, par M. l'abbé BERTRIN.
Travail (*Mécan.*), par M. CH. MARSILLON; (*Biol.*), par le Dr LAUMONIER (*Econ. politiq.*), par M. E. PENAUCIER; (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ; (*Adm.*), par M. DEJEAN.
Travertin, par M. AUGUSTE ROBIN.
Traviata, par M. AJEN DE L'ISLE.
Trébizonde, par M. CHARLES DIEHL.
Trèfle, par M. R. VIGUIER.
Treilhard, par M. J. MANDOUL.
Treille, par M. PIERRE MONNOT.
Tremblement (*Méd.*), par le Dr LAUMONIER; (*Géol.*), par M. AUGUSTE ROBIN.
Trempe, par M. HONORÉ PONTHIÈRE.
Trenck, par M. ÉMILE PONTHIÈRE.
Trente (*Jeux*), par M. CH. MARSILLON.
Trente ans (*Guerre de*), par M. GEORGES TREFFEL.
Trente (*Concile de*), par M. l'abbé BERTRIN.
Trésor (*Fin.*), — **Trésorerie**, par M. SILVESTRE DE SACY.
Trêve (*Hist.*), par M. MANDOUL.
Trèves, par M. LOUIS LAFFITTE.
Triangle, par M. GASTON BOUCHENY.
Trianguiation, par M. JACQ. BOYER.
Trianon, par M. FERNAND BOURNON.
Tribunal (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
Tribunal révolutionnaire, par M. P. BONDOIS.
Tribune, par M. PAUL MONCEAUX.
Trichine, par M. MAUR. MAINDRON.
Tricorne, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Tricot, par M. PAUL ZIMMERMANN.
Tricoupis, par M. FR. MAURY.
Trictrac, par M. MARC MARIO.
Trièdre, par M. GASTON BOUCHENY.
Trieste, par M. LOUIS LAFFITTE.
Triforium, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Trigonométrie, par M. MALUSKI.
Trille, — Triolet, par M. AJEN DE L'ISLE.
Triomphe, par M. PAUL MONCEAUX.
Triphénylméthane, par M. GASTON BOUCHENY.
Tripoli, par M. RAYNAUD.
Triptyque, par M. L. DE FOURCAUD.
Trissino, par M. ALCIDE BONNEAU.
Trivulce, par M. LÉON DOREZ.
Trocadéro, par M. FERN. BOURNON.
Troglodytes, par le Dr VERNEAU.
Troie, par M. PAUL MONCEAUX.
Trombe, par M. G. TREFFEL.
Trombone, — Trompette, par M. ARTHUR POUGIN.
Tromp, par M. LOUIS BRESSON.
Trompe (*Archit.*), par M. LOUIS DE FOURCAUD; (*Anat.*), par le Dr PH. POIRRIER; (*Mécan.*), par M. CH. MARSILLON; (*Zool.*), par M. MAINDRON.
Trot, par M. PAUL AUGÉ.
Troubadour, par M. A. JEANROY.
Trouvère (L), par M. AJEN DE L'ISLE.
Troyens (Les), par M. YVES SAINT-PAUL.
Troyes, par M. A. PAGNON.
Troyon, par M. LOUIS DE FOURCAUD.
Trucage par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Truffe, par M. LÉON DUFOUR.
Truite par M. MAURICE MAINDRON.
Tube (*Hydr.*), par M. CH. MARSILLON.
Tuberculose, par le Dr GUILLEMONAT; (*Art vét.*), par M. P. MÉGNIN.
Tuileries, par M. FERNAND BOURNON.
Tulipe, par M. R. VIGUIER.
Tulle, par M. PAUL ZIMMERMANN.
Tumeur, par le Dr LARDENNOIS.
Tungstène, par M. G. BOUCHENY.
Tunique, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Tunis, — Tunisie, par M. G. LOTH.
Tunnel, par M. CHARLES MASCART.
Turbine, par M. CH. MARSILLON.
Turenne, — Turgot, par M. FRANÇOIS DUMAS.
Turin (*Géogr.*), par M. KERGOMARD; (*Hist.*), par M. G. TREFFEL.
Turkestan, par M. GASTON ROUVIER.
Turner, par M. LOUIS DE FOURCAUD.
Turquie (*Géogr. et Hist.*), par M. G. TREFFEL; (*Ethn.*), par le Dr VERNEAU; (*Arm.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND; (*Ling.*), par M. ÉNOCH; (*Litt.*), par M. E. BLOCHET; (*B.-Arts*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE; (*Mus.*), par M. YVES SAINT-PAUL.
Turquoise, par M. AUGUSTE ROBIN.
Tutelle (*Dr. rom.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
Tuyau (*Phys.*), par M. JACQUES BOYER; (*Techn.*), par M. CH. MARSILLON.
Tycho-Brahé, — Tyndall, par M. GASTON BOUCHENY.
Typhoïde (*Méd.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Art vét.*), par M. PIERRE MÉGNIN.
Typhus, par le Dr GUILLEMONAT.
Tyran, par M. GEORGES TREFFEL.
Tyrol (*Géogr.*), par M. LOUIS LAFFITTE; (*Hist.*), par M. LOUIS LÉGER.
Ugolin, par M. ALCIDE BONNEAU.
Uhland, par M. PAUL BESSON.
Ulbach, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Ulloa, par M. DESDEVISES DU DEZERT.
Ulm, par M. FÉLIX BOUVIER.
Ulysse, par M. PAUL MONCEAUX.
Unicn, par M. PAUL FAUCHILLE.
Unité (*Phys.*), par M. JACQUES BOYER, (*Littér.*), par M. PAUL MORILLOT.
Université, par M. HENRI BORNECQUE.
Uranium, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Uranus, par M. JEAN MASCART.
Urédinées, par M. LÉON DUFOUR.
Urfé, par M. PAUL MORILLOT.
Urine, par le Dr GUILLEMONAT.
Ursins, par M. HENRI DUMOULIN.
Urticaire, par le Dr LAUMONIER
Uruguay (*Géogr.*), par M. A. BREDIN (*Hist.*), par M. FR. MAURY.
Usucapion, par M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Usufruit, par M. LOUIS ANDRÉ.
Utérus, par le Dr PH. POIRRIER.
Utilitarisme, par M. RAOUL ALLIER.
Utrecht, par M. GEORGES TREFFEL.
V (*Gram.*), par M. MAURICE ENOCH.
Vaccination, par le Dr LAUMONIER
Vache, par M. EMILE DEVAUX.
Vacherot, par M. EMILE PONTHIÈRE.
Vacquerie, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Vagabondage, par M. LOUIS ANDRÉ.
Vaguemestre, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Valachie, — Valais, par M. GEORGES TREFFEL.
Valence (*Espagne*), par M. AD. COSTER.
Valence (*France*), par M. PIERRE MONNOT.
Valenciennes, par M. A. MALOTET.
Valériane, par M. R. VIGUIER.
Valet (*Théât.*), par M. FRED. LOLIEE.
Valeur (*Econ. pol.*), par M. FRANÇOIS MAURY; (*Fin.*), par M. F. SOLLIER.
Valla, par M. LÉON DOREZ.
Valladolid, par M. ADOLPHE COSTER.
Vallée, par M. AUGUSTE ROBIN.
Vallisnerie, par M. R. VIGUIER.
Valmy, par M. FÉLIX ROUVIER.
Valois, par M. GEORGES TREFFEL.
Valse, par M. YVES SAINT-PAUL.
Vanadium, par M. A. HEBERT.
Vandales, par M. GEORGES TREFFEL.
Van der Meulen, par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Van Loo, par M. L. DE FOURCAUD.
Vannes, par M. HENRI GAILLARD.
Vapeur (*Phys.*), par M. JACQ. BOYER.
Var (DÉPARTEMENT), par M. PIERRE MONNOT.
Varennes, par M. PAUL BONDOIS.
Variante, par M. HENRI BORNECQUE
Variation (*Biol.*), par le Dr LAUMONIER; (*Math.*), par M. GASTON BOUCHENY; (*Mus.*), par M. A. POUGIN
Variétés (Théâtr.), par M. A. POUGIN
Variole, par le Dr LAUMONIER.
Vase (*B.-Arts*), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Vatican, par M. l'abbé BERTRIN.
Vauban, par M. FRANÇOIS DUMAS.
Vaucluse, — Vaud, par M. PIERRE MONNOT.
Vaudeville, par M. PAUL MORILLOT.
Vaudeville (Théâtr), par M. ARTHUR POUGIN.
Vaudois, par M. J. MANDOUL.
Vaugelas, par M. MAURICE ENOCH.
Vauquelin, par M. G. BOUCHENY.
Vautour, par M. MAUR. MAINDRON
Vauvenargues, par M. P. CROUZET
Vecteur, par M. JACQUES BOYER.
Vedisme, par M. LOUIS DE MILLOUÉ.
Vegetarisme, par le Dr LAUMONIER.
Velasquez, par M. [illegible] FOURCAUD.
Velocipède (*Sport*) [illegible] (*Dr.*), par M. LOUIS [illegible]
Velours, par M. [illegible] MANN.
Venceslas, par M. LOU[illegible]
Vendange, par M. PIERRE MO[illegible]
Vendée (*Géogr.*), par M. GEORGES TREFFEL.
Vendée (*Hist.*), par M. P. BONDOIS.
Vendôme (*Géogr.*), par M. LOUIS LAFFITTE; (*Hist.*), par M. FRANÇOIS DUMAS.
Vendredi, par [illegible]
Vénerie, — V[illegible] SAINT-PAUL
Venezuela G[illegible] DIN (*Hist.*, [illegible] DEZERT.
Venin, par le [illegible]
Venise (*Géogr.*), par M. JOSEPH KERGOMARD; (*Hist.*), par M. L. FARGES
Vénitienne (*Ecole*), par M. LOUIS DE FOURCAUD.
Vent, par M. JEAN MASCART
Vente (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ (*Dr. fac.*), par M. FÉLIX SOLLIER
Venus (*Astr.*), par M. JEAN MASCART
Ver (*Zool.*), par M. MAURICE MAINDRON (*Méd.*), par le Dr GUILLEMONAT, (*Econ. rur.*), par M. CHARLES MARSILLON.
Verbe, par M. MAURICE ENOCH
Vercingetorix, par M. L. FARGES
Verdi, par M. ARTHUR POUGIN
Verdun, par M. J. MANDOUL.
Vergue, par M. ALBERT HEROU.
Vérification, par M. FÉLIX SOLLIER
Verlaine, par M. E. DE RIBIER
Vermicellerie, par M. MARSILLON.
Vernet, — Veronèse, — Verrocchio, par M. LOUIS DE FOURCAUD.
Vérone, par M. J. KERGOMARD
Vernis, — Verre, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Verrerie, par M. G. TREFFEL.
Vers, par M. HENRI BORNECQUE.
Versailles, par M. H. GAILLARD
Versailles (*Chât.*), par M. F. BOURNON.
Version (*Chir.*), par le Dr GUILLEMONAT.
Vertèbre, par le Dr LARDENNOIS.
Vertèbre, par M. MAURICE MAINDRON.
Vertige, par le Dr LAUMONIER.
Vertu, par M. TH. STEEG
Vesale, par le Dr PH. POIRRIER
Vestale, — Vestris, par M. ARTHUR POUGIN.
Vesuve, par M. RAYNAUD.
Vétéran, par le Lt-Cl LE MARCHAND.
Veuf, par M. LOUIS ANDRÉ
Veuillot, par M. LOUIS COQUELIN
Viaduc, par M. CH. MARSILLON
Viande, par M. F. GUEGUEN.
Viardot, par M. A. POUGIN.
Viau, par M. PIERRE BRUN.
Vibration, par M. J. BOYER.
Vice, par M. HENRI JOLY.
Vicence, par M. J. KERGOMARD.
Vichnou, par M. LOUIS DE MILLOUÉ.
Victoire, par M. F. BOURNON.
Victor-Amedee. — Victor-Emmanuel, par M. LOUIS FARGES.
Victoria, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Vie, — Vieillesse, par le Dr LAUMONIER.
Vienne DÉPART., par M. L. LAFFITTE
Vienne DÉPART. DE LA **Haute-**, par M. PEYRALBE.
Vienne (*France*), par M. E. CHASSIGNEUX.
Vienne (*Autr.*), par M. ELICIO COLIN
Vienne (*Traités*), par M. P. BONDOIS
Viennet, par M. PAUL CHAUVIN.
Vierge (*Icon.*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Viète, par M. GASTON BOUCHE[illegible]
Vigne, par M. GEORGES COU[illegible]
Vignoble, par M. PIERRE [illegible]
Vigny, par M. GEORGES [illegible]
Villars, — Villeroi, p[illegible]
Villehardouin, — [illegible] JEANROY.
Villèle, par M. [illegible]
Villemain, pa[illegible]
Villiers de [illegible] MANDOU[illegible]
Vin, [illegible] MON[illegible]
Vinc[illegible]
Vinc[illegible]
Vi[illegible]

[illegible] par M [illegible]

[illegible] MAINLEON

[illegible] Dr PAUL POIRRIER

[illegible] A. DE BRILLART

[illegible] Dr LAUMONIER

[illegible] MARSILLON

[illegible] par M [illegible]

Vitesse, par M. [illegible] BOUCHENY

Vitr[illegible] par M. [illegible] LEGRAL

Viticulture, par M. G. CAZANON

Vitrail (*Techn.*), par M. Ch. MARSILLON; (*Beaux-arts*), par M. Louis de FOURCAUD.

Vitulaire, par M. Pierre MÉGNIN.

Vladimir, par M. Louis LEGER.

Vœu, par M. l'abbé BERTRIN.

Voile (*Mamm. et ent.*), par M. Pierre MORILLOT.

Voile (*Marine*), par M. Albert HÉROU.

Voirie, par M. [illegible] LEFAN.

Voiture [illegible] par M. Ch. MARSILLON; (*Art*), par M. Maxime PETIT.

Voix (*Physiol.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Mus.*), par M. Yves SAINT-PAUL; (*Art vét.*), par M. Pierre MÉGNIN; (*Gram.*), par M. Maurice ENOCH.

Vol, par M. ABLYS de JOURDAIN.

Vol (*Art*), par M. Louis ANDRÉ.

Volcan, par M. Aug. ROBIN.

Volcanisme, par M. Auguste ROBIN.

Volga, par M. G. TREFFEL.

Volney, par M. Fred. LOLIÉE.

Volonté, par M. Raoul ALLIER.

Volta, — Voltamètre, par M. Gaston BOUCHENY.

Voltaire, par M. G. PELLISSIER.

Volute, par M. ABLYS de JOURDAIN.

Vosges (les), par M. G. TREFFEL.

Vosges (*Dép.*), par M. Elicio COLIN.

Voss, par M. Paul BESSON.

Vouet, par M. Louis de FOURCAUD.

Voute, par M. Ch. MASCART.

Voyage, par M. Henri FROIDEVAUX.

Voyelle, par M. Maurice ENOCH.

Vulcain, par M. Paul MONCEAUX.

Wa (*Paléogr.*), par M. G. LEDOS.

Waddington, par M. Fr. MAURY.

Wagner, par M. Yves SAINT-PAUL.

Wagon, par M. Ch. MARSILLON.

Wagram, par M. G. TREFFEL.

Walckenaer, par M. L. COQUELIN.

Waldeck, par M. G. TREFFEL.

Wallenstein, par M. E. REYBEL.

Walpole (R.), par M. René SAMUEL.

Walpole (H.), par M. C. STRYIENSKI.

Warens, par M. Paul CHAUVIN.

Washington (*Ville*), par M. Georges TREFFEL.

Washington (G.), par M. Fr. DUMAS.

Waterloo, par M. ABLYS de JOURDAIN.

Watt, par M. Ch. MARSILLON.

Watteau, par M. L. de FOURCAUD.

Weber, par M. Yves SAINT-PAUL.

Wellington, par M. F. BOUVIER.

Werther (*Litt.*), par M. P. BESSON.

Werther (*Mus.*), par M. Arthur POUGIN.

Westminster, par M. ABLYS de JOURDAIN.

Westphalie, par M. G. TREFFEL.

Wheatstone, par M. Gaston BOUCHENY.

Whist, par M. Ch. MARSILLON.

Whistler, par M. L. de FOURCAUD.

Wiclef, — Wilkes, par M. René SAMUEL.

Wieland, par M. F. PIQUET.

Wilkie, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.

Winckelmann, par M. Paul MONCEAUX.

Wisigoths, par M. J. MANDOUL.

Voit, par M. Louis BRESSON.

Wolsey, par M. ABLYS de JOURDAIN.

Wordsworth, par M. B.-H. GAUSSERON.

Wurtemberg (*Géogr.*), par M. Georges TREFFEL; (*Hist.*), par M. REYBEL.

Wurtz, par M. Gaston BOUCHENY.

X, par M. Maurice ENOCH.

Xénophon. — Xerxès, par M. Paul MONCEAUX.

Xylographe, par M. GAUSSERON.

Y, par M. Maurice ENOCH.

Yacht, par M. Albert HÉROU.

Yang-tse-Kiang, par M. Georges TREFFEL.

Yeoman, par M. Jean DESVALLINES.

Yonne, par M. Pierre MONNOT.

York, par M. G. TREFFEL.

Young (A.), — Yousouf, par M. René SAMUEL.

Ypsilanti, par M. François MAURY.

Yttrium, par M. Marcel MOLINIÉ.

Yucatan, par M. G. TREFFEL.

Yun-Nan, par M. G. ROUVIER.

Yvon, par M. Yves SAINT-PAUL.

Z, par M. Maurice ENOCH.

Zaïre, par M. Paul MORILLOT.

Zambèzie, par M. JOACHIM.

Zamet, par M. François DUMAS.

Zampa, par M. AJEN de L'ISLE.

Zannorich, par M. L. LEGER.

Zanzibar, par M. P. COMBES.

Zénon, par M. G. DUPRAT.

Zeus, par M. Paul MONCEAUX.

Zichy, par M. L. LEGER.

Ziégler, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.

Zinc, par M. Honoré PONTHIÈRE.

Zinconium, par M. Marcel MOLINIÉ.

Zodique, par M. Jean MASCART.

Zola, par M. Paul MORILLOT.

Zona, par le Dr LAUMONIER.

Zone (*Milit.*), par le Lt-Cl LE MARCHAND.

Zoologie, par M. Maurice MAINDRON.

Zorrilla, par M. E. MERIMÉE.

Zouave, par le Lt-Cl LE MARCHAND.

Zurbaran, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.

Zurich, par M. Georges TREFFEL.

Zwingle, par M. Léonce ANDRÉ.

Paris. — Imp. Larousse, 17, rue Montparnasse.

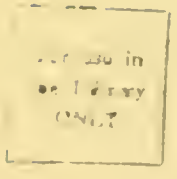

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

AE
25
L34
t.7

Larousse, Pierre
Nouveau Larousse illustré

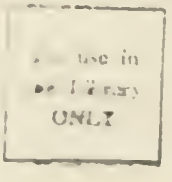

Robarts